MASTER
NEGATIVE
NO. 92-81099

AUTHOR:

FLEURY, [CLAUDE]

TITLE:

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ...

PLACE:

PARIS

DATE:

1858

Master Negative #

92-81099

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

931 Fleury, Claude, abbé. 1640-1723.
F63 Histoire ecclésiastique, augmentée
de quatre livres... comprenant l'histoire du
quinzième siècle publiés pour la première
fois...
Paris, 1858. Q. 6 v.
113131

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11X
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 2-15-93 INITIALS JAMES
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

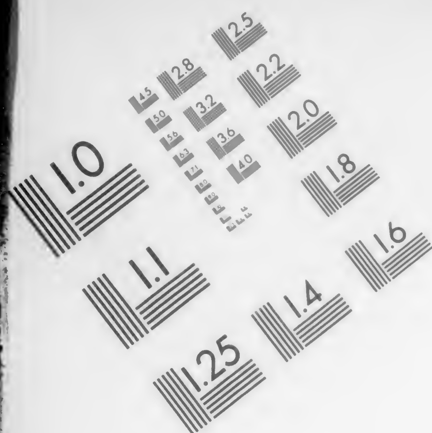
VOLUME 1

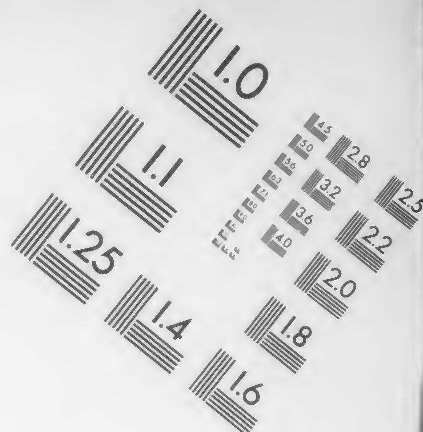


Association for Information and Image Management

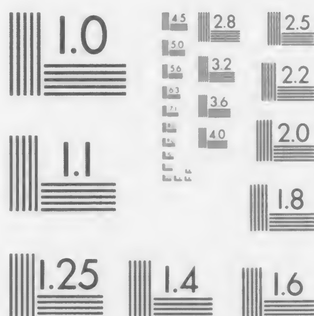
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202

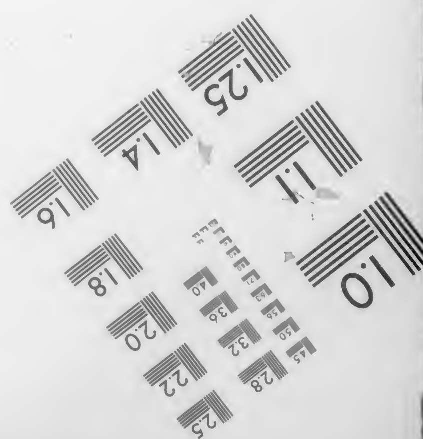




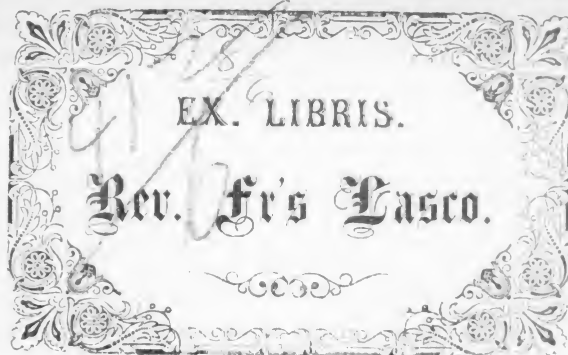








MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.


EX. LIBRIS.
Rev. Fr's Lasco.



13£ net   60 francs gold
$600 for bdgs.   f 13 £ ide

1FLY   6 vols

HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE

TOME PREMIER.

Beaugency. — Imp. de GASNIER

HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE

PAR

L'ABBÉ FLEURY,

PRÊTRE, PRIEUR D'ARGENTEUIL, CONFESSEUR DU ROI LOUIS XV, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AUGMENTÉE DE QUATRE LIVRES

(LES LIVRES CI, CII, CIII ET CIV)

COMPRENANT L'HISTOIRE DU QUINZIÈME SIÈCLE

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'après un manuscrit de Fleury appartenant à la Bibliothèque impériale,

AVEC

UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

TOME PREMIER

PARIS

AU BUREAU DE L'ANCIENNE SOCIÉTÉ DE SAINT-NICOLAS,

RUE DE SÈVRES, 19.

1858



AVIS DES ÉDITEURS.



La réputation de l'Histoire Ecclésiastique de Fleury, fondée sur un mérite réel et incontestable, nous dispense d'en faire l'éloge. A quoi bon répéter qu'elle se distingue par la simplicité et la netteté du style, la science des faits et une critique judicieuse, puisque personne ne lui dénie ces qualités? Il est des livres qui se soutiennent par eux-mêmes, et qui n'ont nul besoin du renfort d'une préface louangeuse pour se faire lire. Tel est l'ouvrage de Fleury. Aussi, ses successeurs, bien loin de le faire oublier, n'ont pas même pu l'égaler. Il est donc étrange qu'on

ait multiplié des histoires médiocres, et qu'on ait négligé celle-ci. Nous entreprenons cette tâche qui nous paroît être un acte de justice envers un historien, à qui sans doute on peut reprocher quelques défauts, mais qui n'en est pas moins le premier en France, et même en Europe, qui ait rendu l'étude de l'Histoire Ecclésiastique intéressante; aussi il nous est permis d'espérer un légitime succès qui, cette fois du moins, ne sera dû à aucun éloge mensonger.

En étudiant la tendance actuelle des esprits et l'état de l'opinion, nous avons cru devoir substituer un autre titre à celui que Fleury avoit adopté. A l'époque où le célèbre historien fit paroître son ouvrage, on comprenoit moins que de nos jours la nécessité de faire l'Histoire du Christianisme. La controverse protestante, en se dégageant des premiers nuages, sentit bientôt la nécessité de se concentrer sur un seul point : celui de l'Église. Toutes les autres questions n'étoient pour ainsi dire alors qu'accessoires. Le succès de la lutte dépendoit de la solution de ce point unique. Dès que l'autorité de l'Église, comme juge suprême en matière de foi, est admise, ses décisions sont la règle absolue de la doctrine, et son symbole le seul admissible. Tout le reste suit naturellement. Mais aujourd'hui la controverse a changé de terrain; le protestantisme, après avoir décrit toutes ses phases, en est arrivé au point de détruire tout symbole; il est allé se perdre dans le rationalisme, dernière convulsion qui précède sa mort. La question de l'Église a cessé d'être le nœud de la difficulté, elle pouvoit tout décider entre adversaires qui convenoient de certains articles fondamentaux, mais elle n'est plus que la conclusion de la dispute avec des antagonistes qui n'admettent rien. Voilà pourquoi nous avons cru devoir donner à l'œuvre de Fleury le titre d'Histoire du Christianisme, titre au reste que son livre justifie, puisqu'il ne s'est pas borné à faire simplement l'histoire de l'Église, mais qu'il a fait connoître le caractère et la doctrine des hérésies, et donné de longs extraits des ouvrages des Pères, ainsi que les combats des martyrs, les vertus et les maximes spirituelles des ascètes, ce qui embrasse la religion tout entière. Nous ne doutons pas que Fleury lui-même, s'il avoit vécu à cette époque, n'eût admis un pareil titre : pour nous, il étoit indispensable de le prendre, puisque c'est dans cet esprit que la continuation est conçue.

Le précieux manuscrit des quatre livres qui devoient former le vingt-unième tome de l'ancienne édition et qu'une heureuse découverte a mis entre nos mains, comme nous l'avons annoncé, donnera un nouvel éclat à notre publication, qui sera la seule complète.

Retranchant la suite qu'a donnée le père Fabre, lourd bagage qui rendoit si pesante l'allure de Fleury, nous avons confié à des plumes savantes et exercées le soin de refaire une continuation digne du corps de l'ouvrage. De tous les ecclésiastiques de la capitale, il n'en est pas que nous dussions préférer à M. l'abbé O. Vidal. Erudit, savant théologien, philosophe profond, et en même temps littérateur distingué, il nous a paru l'homme qui, placé au point de vue catholique, pouvoit le mieux coordonner les faits, planter les jallons de l'histoire, diriger les recherches consciencieuses, remplacer en un mot Fleury lui-même.

Les notes marginales, si nécessaires pour consulter les monuments historiques et mettre à l'épreuve la véracité de l'auteur (notes dont les écrivains se dispensent trop facilement aujourd'hui, comme si on étoit tenu de les croire toujours sur parole), n'ont de valeur réelle que par leur exactitude. Aussi avons-nous apporté le plus grand soin à les vérifier. Inutile de dire que nous en avons corrigé une foule, citées avec tant d'inexactitude, qu'il étoit presque impossible de trouver ce qu'elles indiquoient, même après les plus longues recherches.

Une autre amélioration inappréciable, c'est le soin apporté à la ponctuation; des phrases mal coupées arrêtoient la rapidité de la narration; maintenant tous ces défauts ont disparu, les phrases sont mieux distri-

buées, les membres mieux divisés, l'air circule à travers tous ces espaces qu'on a su ménager; enfin, les éditeurs n'ont rien négligé de ce qui pouvoit assurer la supériorité de leur édition sur les anciennes. Fleury a gagné entre les mains des habiles correcteurs qui ont revu le texte. Peu d'impressions sont traitées avec autant de conscience, et nous ne craignons pas de dire que nous en ferons une des plus belles et des plus utiles publications de l'époque.

PRÉFACE.

I. Matière de l'histoire ecclésiastique.

Le sujet de l'histoire ecclésiastique est de représenter la suite du christianisme, depuis son établissement. Car la véritable religion a cet avantage, que l'origine en est certaine, et la tradition suivie jusqu'à nous, sans aucune interruption. Son origine est certaine, puisqu'il est constant, par le témoignage même des infidèles, que Jésus-Christ est venu au monde il y a près de dix-sept cents ans. Nous avons entre les mains son histoire écrite par ses disciples témoins oculaires; nous avons les prophéties qui l'avoient promis si long-temps auparavant; et nous en savons les dates et les auteurs, à remonter jusqu'à Moïse, dont les livres sont les plus anciens qui soient au monde. Il n'en est pas de même des fables sur lesquelles étoit fondée la religion des Grecs et des autres anciens païens. Les poètes, qui étoient leurs prophètes et leurs théologiens, se disoient bien en général instruits par les muses ou par d'autres divinités: mais ils n'en donnoient aucune preuve; ils n'osoient même marquer les circonstances des faits merveilleux qu'ils racontoient, ni en citer les témoins. Aucun n'a jamais dit qu'il eût vu Jupiter changé en taureau ou en cygne, Neptune secouant la terre de son trident, le chariot du Soleil ou de la Lune. Ce n'étoient que des contes de vieilles et de nourrices, consacrés par un respect aveugle pour l'antiquité, et ornés par les charmes de la poésie, de la musique et de la peinture; et comme ces fables s'étoient formées en divers pays et en divers temps, elles étoient pleines d'une infinité de contradictions qu'il étoit impossible d'accorder. Nous voyons la même chose dans les Indes et chez tous les idolâtres modernes. Des histoires prodigieuses, et semblables aux songes les plus extravagants, avancées sans aucune preuve, sans aucune circonstance de temps ni de lieux, sans aucun rapport à ce que l'on peut connoître d'ailleurs d'histoire véritable, sans suite, sans liaison avec le présent.

Il est vrai que l'on sait l'origine de la suite du mahométisme: mais aussi n'y voit-on rien que de naturel. Un homme hardi, habile et éloquent en sa langue, quoique d'ailleurs très-ignorant, a séduit des ignorants comme lui, sous prétexte de ruiner l'idolâtrie décriée depuis plusieurs siècles; et leur a proposé une créance sans mystères, et des pratiques conformes à leurs mœurs. Il s'est établi les armes à la main, et a fait des conquêtes que ses successeurs ont poussées plus loin: il n'y a rien là au-dessus du cours ordinaire des choses humaines. Ceux qui ont attribué quelques miracles à Mahomet n'ont écrit que long-temps après; et lui-même, qui doit en être cru, dit pour toute réponse à ceux qui lui demandent des preuves de sa mission, que Dieu ne l'a pas envoyé pour faire des miracles, et que Moïse et Jésus en ont assez fait. Au reste, nous ne voyons point que cette religion ait subsisté en aucun lieu, non-seulement sous la persécution, mais sous une domination étrangère.

C'est donc le caractère propre de la vraie religion d'être également certaine et merveilleuse. Les miracles étoient nécessaires pour témoigner que Dieu parloit, et réveiller les hommes accoutumés à voir les merveilles de la nature sans les admirer. La preuve des miracles étoit nécessaire aussi, afin que la foi fût raisonnable, et differente de la crédulité aveugle, qui suit au hasard tout ce qui lui est proposé comme merveilleux. Or la même bonté par laquelle Dieu a fait tant de miracles, pour nous rappeler à lui, en s'accommodant à notre foiblesse, l'a porté à les faire à la plus grande lumière du monde: je veux dire dans les temps et les lieux les plus propres à en conserver la mémoire. Moïse a fait ses miracles en Égypte, dans la ville capitale, en présence du roi, dans le temps où les Égyptiens étoient les plus savants et les plus polis de tous les hommes, et il en a eu pour témoin un peuple entier, qu'il a délivré, et à qui il a donné des lois écrites par lui-même dans le même

livre qui contient tous ses miracles. Jésus-Christ est venu du temps d'Auguste, dans le siècle le plus éclairé de l'empire romain, dont il nous reste un si grand nombre d'écrits, qu'il nous est beaucoup plus connu que chez nous le règne de Louis le jeune. Jésus-Christ devoit naître en Judée suivant les prophéties : il a enseigné sa doctrine, et fait la plupart de ses miracles à Jérusalem, qui en étoit la capitale; il y est mort et ressuscité. Ses disciples se sont aussitôt répandus par tout l'empire romain, et peu de temps après par tout le monde. Ils ont prêché d'abord dans les plus grandes villes, à Antioche, à Alexandrie, à Rome même; ils ont enseigné à Athènes, à Corinthe, par toute la Grèce; dans les villes les plus savantes, les plus corrompues, les plus idolâtres. C'est à la face de toutes les nations, des Grecs, des barbares, des savants, des ignorants, des Juifs, des Romains, des peuples et des princes, que les disciples de Jésus-Christ ont rendu témoignage des merveilles qu'ils avoient vues de leurs yeux, ouïes de leurs oreilles, et touchées de leurs mains, et particulièrement de sa résurrection. Ils ont soutenu ce témoignage sans aucun intérêt, et contre toutes les raisons de la prudence humaine, jusques au dernier soupir; et l'ont tous scellé de leur sang. Voilà l'établissement du christianisme.

Qu'est-il arrivé depuis? Cette doctrine si incroyable, cette morale si contraire aux passions des hommes, ont-elles pu se soutenir? N'y a-t-il point quelque vide, quelque interruption? Par où en avons-nous la connoissance? Par une succession suivie de docteurs et de disciples, par des écrits publiés d'âge en âge, et conservés de main en main, par des traditions qui ont passé des pères aux enfants, par des assemblées solennelles en chaque province et en chaque ville, pour l'exercice de cette religion, et par les bâtiments destinés à ces usages, dont quelques-uns subsistent depuis mille ans : tout cela sans aucune interruption. Depuis que saint Pierre et saint Paul ont fondé l'église romaine, il y a toujours eu à Rome un pape chef des chrétiens; nous en savons toute la suite et tous les noms jusqu'à Innocent XII. Nous avons la suite de tous les évêques de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople. Pour venir chez nous, nous connoissons les évêques de Lyon depuis saint Pothin et saint Irénée; de Toulouse depuis saint Saturnin; de Tours depuis saint Gatien; de Paris depuis saint Denis; et les églises mêmes dont l'origine est plus obscure ont une succession connue depuis environ mille ans. C'est la preuve la plus sensible de la vraie religion. Toute église qui remonte jusqu'aux premiers siècles, montrant une suite de pasteurs toujours unis de communion avec les autres églises, et principalement avec l'église romaine, toute église qui a cet avantage, est catholique. Au contraire, on connoît les sociétés des hérétiques, parce qu'en remontant on trouve plus tôt ou plus tard le temps précis auquel ils se sont séparés de l'église où ils étoient nés. La doctrine nouvelle ou particulière est fausse; la véritable est celle qui a toujours été enseignée par toute l'église.

C'est la matière de l'histoire ecclésiastique : cette heureuse succession de doctrine, de discipline, de bonnes mœurs. Si cette connoissance n'est pas également nécessaire à tous, du moins il n'y a personne à qui elle ne soit très-utile. Rien n'est plus propre à nous confirmer dans la foi, que de voir la même doctrine que nous enseignons aujourd'hui, enseignée dès le commencement par les martyrs, et confirmée par tant de miracles. Plus la discipline est entière, plus elle est vénérable, soit dans la forme des prières, soit dans la pratique des jeûnes, soit dans l'administration des sacrements et les autres saintes cérémonies. Enfin les exemples des saints nous font voir en quoi consiste la solide piété, et détruisent nos mauvaises excuses, en montrant que la perfection chrétienne est possible, puisqu'ils l'ont effectivement pratiquée. Ce sont les trois parties que je me suis proposé de représenter dans toute la suite de cette histoire : la doctrine, la discipline, les mœurs.

II. Dessein de l'auteur.

Mon dessein n'est pas de repaître la vaine curiosité de ceux qui ne cherchent qu'à voir des faits nouveaux ou extraordinaires, ou qui lisent par simple amusement pour se désennuyer : ils ont des histoires profanes, et des livres de voyages. J'écris pour les chrétiens qui aiment leur religion, qui veulent s'en instruire de plus en plus, et la réduire en pratique. Je n'écris pas toutefois pour les théologiens et les gens de lettres : ils apprendront mieux l'histoire ecclésiastique dans les auteurs originaux dont je l'ai tirée. Si ce n'est que quelqu'un, encore nouveau dans cette étude, veuille s'aider de mes citations, pour trouver plus facilement les pièces qu'il doit consulter. J'écris principalement pour ceux, de quelque condition qu'ils soient, qui n'ont ni les connoissances nécessaires, ni le loisir, ni la commodité de lire tant de livres; mais qui ont de la foi, du bon sens, de l'amour pour la vérité; qui lisent pour apprendre des vérités utiles et en devenir meilleurs; qui veulent connoître le christianisme grand et solide comme il est, et en séparer tout ce que l'ignorance et la superstition y ont voulu mêler de temps en temps. Je vois bien que cette histoire ne plaira pas aux petits esprits attachés à leurs préjugés, et toujours prêts à condamner ceux qui les veulent désabuser, détournant leurs oreilles de la vérité pour se tourner à des fables (1), cherchant des docteurs selon leurs désirs, ils ne trouveront que trop d'autres livres selon leur goût. C'est pour me rendre utile au commun des personnes sensées que j'écris en françois, au hasard de ne pas assez bien exprimer la force du latin et du grec, et de m'écarter de la pureté de ma langue.

(1) I. Tim. 1, 3, 4.

III. Choix des faits.

Je ne compte pour preuves que les témoignages des auteurs originaux, c'est-à-dire de ceux qui ont écrit dans le temps même, ou peu après. Car la mémoire des faits ne se peut conserver long-temps sans écrire : c'est beaucoup si elle s'étend à un siècle, depuis que la vie des hommes est bornée à soixante ou quatre-vingts ans. Un fils peut se souvenir après cinquante ans, de ce que son père ou son aïeul lui auront raconté cinquante ans après l'avoir vu. Les faits qui passent par plusieurs degrés n'ont plus la même sûreté : chacun y ajoute du sien, même sans y penser. C'est pourquoi les traditions vagues de faits très-anciens qui n'ont jamais été écrits, ou fort tard, ne méritent aucune créance, principalement quand elles répugnent aux faits prouvés. Et qu'on ne dise point que les histoires peuvent avoir été perdues : car, comme on le dit sans preuve, je puis dire aussi qu'il n'y en a jamais eu. Il en est de même à proportion des auteurs qui ont écrit des faits plus anciens qu'eux de plusieurs siècles : s'ils ne citent leurs auteurs, on a droit de les soupçonner d'avoir cru trop légèrement des bruits populaires. Mais quand un auteur grave nomme les auteurs plus anciens dont il a tiré ce qu'il raconte, il doit en être cru, quoique les auteurs plus anciens soient perdus. Ainsi Eusèbe tient lieu d'original pour les trois premiers siècles, parce qu'il avoit quantité d'écrits que nous n'avons plus, dont souvent il rapporte les propres paroles, et par ceux qui nous restent nous voyons qu'il cite fidèlement. Toutefois, quand un auteur ancien en cite un plus ancien que nous avons, il faut toujours consulter l'original, et cette précaution est encore plus nécessaire quand celui qui cite est moderne. Ainsi, quoique Baronius non-seulement cite ses auteurs, mais en transcrive les passages, je ne voudrois pas me contenter de son autorité. Quiconque veut savoir sûrement l'histoire ecclésiastique, doit consulter les sources d'où Baronius l'a tirée; d'autant plus qu'il a donné pour authentiques des pièces dont la supposition a été reconnue depuis, et que les versions des auteurs grecs dont il s'est servi ne sont pas toujours fidèles. Son travail ne laisse pas d'être d'une très-grande utilité à l'Église; et je reconnois que c'est sur ce fond principalement que j'ai travaillé, tâchant d'y joindre tout ce que les savants ont découvert depuis un siècle.

Les auteurs même contemporains ne doivent pas être suivis sans examen, et c'est tout cet art d'examiner les preuves, que les gens de lettres nomment critique. Premièrement, il faut savoir si les écrits sont véritablement de ceux dont ils portent les noms. Car on en a supposé plusieurs, principalement pour les premiers siècles. Quiconque est un peu instruit ne s'arrête plus aujourd'hui aux prétendus actes de saint Pierre par saint Lin, et de saint Jean par Prochore, aux faux Hegesippes, aux décrétales attribuées aux premiers papes : on a reconnu, entre les ouvrages de la plupart des pères de l'Église, des sermons et des autres pièces qu'on avoit fait mal à propos passer sous leur nom. Quand l'auteur est certain, il faut encore examiner s'il est digne de foi, à peu près comme on examine des témoins en justice. Celui dont le style montre de la vanité, peu de jugement, de la haine, de l'intérêt, ou quelqu'autre passion, mérite moins de créance, qu'un autre sérieux, modeste, judicieux, dont la vertu et la sincérité sont d'ailleurs connues. Les hommes trop fins ou trop grossiers sont presque également suspects : ceux-ci ne savent pas dire ce qu'ils veulent, ceux-là donnent souvent pour vérités leurs pensées et leurs conjectures. Celui qui a vu est plus croyable que celui qui a seulement ouï-dire; et à proportion on doit préférer l'habitant du pays à l'étranger, celui qui rapporte ses propres affaires aux personnes indifférentes. Car chacun doit être cru sur sa doctrine, sur l'histoire de sa secte : nul autre n'en est jamais si bien informé; les étrangers et les ennemis sont suspects, mais on prend droit sur ce qu'ils disent de favorable au parti contraire. Ce qui est contenu dans les lettres et les autres actes du temps doit être préféré au récit des historiens. C'est par ces règles que l'on doit se déterminer sur les contradictions des écrivains contemporains. S'il n'y a que la diversité, il faut les concilier : s'il est impossible, et que le fait soit important, il faut choisir. Je sais qu'il est plus commode pour l'historien de rapporter les différentes opinions des anciens, et en laisser le jugement aux lecteurs. Mais ce n'est pas le plus agréable pour eux. La plupart cherchent des faits certains; ils ne veulent pas étudier, mais profiter des études d'autrui, et n'aiment pas à douter, parce que c'est toujours ignorer. C'est ce qui m'a fait prendre le parti d'omettre la plupart des faits douteux, d'autant plus que je ne manquois pas de matière.

Mais je n'ai pas cru devoir rapporter tous les faits qui sont bien prouvés : j'ai laissé ceux qui m'ont paru inutiles à mon dessein, c'est-à-dire à montrer la doctrine de l'Église, sa discipline et ses mœurs. Il est vrai que dans les premiers siècles tout m'a paru précieux, et j'ai mieux aimé en mettre plus que moins. J'ai même passé les bornes de la simple narration, en insérant des passages ou des extraits assez longs des auteurs anciens. Mais j'ai considéré que l'histoire même profane ne consiste pas seule-

de la crédulité des peuples, a introduits depuis sept ou huit cents ans; car les fables se découvrent tôt ou tard, et alors elles donnent occasion de se défier de tout, et de combattre les vérités les mieux établies. C'est un des prétextes les plus spécieux des protestants pour calomnier l'église catholique. Ils ont persuadé aux peuples que nous avions oublié Jésus-Christ pour n'adorer que les saints, que notre religion étoit réduite à des cérémonies extérieures, le culte des images, les pèlerinages, les confréries, que nous avions supprimé l'Ecriture, pour substituer à sa place des légendes fabuleuses.

Sur ce fondement, ils ont donné dans l'extrémité opposée; ils ont outré la critique jusqu'à ne laisser rien de certain, et la mauvaise émulation de paroître savants a entraîné quelques catholiques dans cet excès. Il y en a qui n'osent croire ni miracles, ni visions, de peur de paroître trop simples; et si j'avois voulu suivre les avis qui m'ont été donnés, j'en aurois supprimé plusieurs; mais j'ai trouvé des esprits plus élevés, et au-dessus des esprits forts, qui m'ont rassuré. Ils m'ont représenté qu'il n'y a plus de religion, si nous ne lui donnons pour fondement la créance des faits surnaturels, et que ces preuves sensibles de la puissance divine ont converti le monde idolâtre, bien plus que les raisonnements et les disputes. Un véritable chrétien ne doit donc avoir aucune peine, en général, à croire des miracles; il n'est question que de la preuve du fait particulier. Ceux que l'Ecriture rapporte sont au-dessus de toute autorité; mais ceux qui sont rapportés par des auteurs graves ont aussi la leur à proportion. Saint Irénée doit être cru, quand il témoigne que de son temps les guérisons, les autres miracles, et le don de prophétie étoient communs dans l'église catholique. Saint Cyprien doit être cru, quand il rapporte les révélations que lui ou d'autres personnes de son temps avoient eues. Je ne fais pas plus de difficulté de celles qu'Hermas récite dans son livre du Pasteur, et je les crois au pied de la lettre. Je crois celles de sainte Perpétue dont les actes sont cités par Tertullien et par saint Augustin. Je crois les autres à proportion de l'autorité de ceux qui les ont écrites, et je n'accorderai jamais aux protestants que la piété des auteurs, ni la profession monastique, diminue leur autorité; au contraire, la vraie piété éloigne la vanité et les passions, qui sont les sources du mensonge.

Un autre excès de critique est de donner trop aux conjectures. Erasme, par exemple, a rejeté témérairement quelques écrits de saint Augustin, sur le style qui lui a paru différent. D'autres ont corrigé des mots qu'ils n'entendoient pas, ou nié des faits écrits dans un auteur, parce qu'ils ne pouvoient les accorder à d'autres d'une égale ou d'une moindre autorité, ou parce qu'ils ne pouvoient les concilier avec la chronologie dans laquelle ils se trompoient. On a voulu tout savoir et tout deviner; chacun a raffiné sur les critiques précédentes, pour ôter quelque fait aux histoires reçues et quelque ouvrage aux auteurs connus. J'ai méprisé cette critique dédaigneuse, et j'ai suivi ce que j'ai trouvé le plus universellement approuvé par les savants, sans trop m'arrêter aux conjectures nouvelles et singulières. Ayant une fois pris mon parti, j'ai donné pour vrai ce qui m'a paru bien prouvé, le racontant simplement. J'ai mis *on dit* à ce qui m'a paru douteux, quand j'ai cru le devoir rapporter, car le plus souvent je l'ai entièrement passé sous silence. C'est, ce me semble, le meilleur moyen de combattre les erreurs innocentes, de ne les point relever. Je ne voudrois jamais avancer, en prêchant ni en écrivant, des faits que je ne croirois pas véritables, quoiqu'ils passent pour tels parmi le peuple; mais je ne voudrois pas aussi les combattre publiquement sans nécessité. Quand on croira que saint Jacques a prêché en Espagne, ou que saint Martial a été un des soixante-douze disciples, on ne mettra pas son salut en danger; mais de combattre directement ces créances en certains lieux et devant certaines personnes, ce seroit les scandaliser, les aigrir, et altérer notablement la charité. Il vaut donc mieux tolérer ces opinions, les passant sous silence dans les écrits et dans les discours publics, et nous contenter de les attaquer en particulier, quand nous trouvons des personnes capables de goûter nos raisons. Appliquons-nous à édifier plutôt qu'à détruire, recueillons avec soin toutes les vérités importantes, établissons-les solidement et les publions sur les toits, nous verrons insensiblement tomber les erreurs qu'une contradiction trop âpre ne feroit que fortifier.

Que l'on ne me demande donc point pourquoi dans le premier siècle j'ai dit si peu de choses de la Sainte-Vierge et des apôtres: j'en ai dit tout ce que j'ai trouvé de certain, et j'ai recueilli jusqu'aux moindres parcelles des traditions rapportées par saint Clément Alexandrin, et par les autres auteurs les plus proches. Le surplus rapporté par Métaphraste, par Nicéphore et d'autres modernes, quiconque se contente de leur autorité le peut croire: pour moi je ne l'ai pas cru digne d'être mêlé avec ce que j'ai tiré des actes et des épîtres des apôtres. Un fait n'est ni plus certain, ni même plus vraisemblable pour se trouver dans un grand nombre d'auteurs nouveaux, qui se sont copiés les uns les autres. Quand tous les docteurs qui vivent aujourd'hui, s'accorderoient à dire que la Sainte-Vierge a vécu soixante-quinze ans, cette opinion n'en seroit ni plus vraie, ni plus probable, puisqu'elle n'a aucun fondement dans l'antiquité, et que les faits ne se devinent point à force de raisonner. Cependant comme les hommes aiment à se déterminer, ce que le premier a avancé en devinant et disant: « peut-être, il est plus pieux de le croire ainsi »: un autre dit qu'il est vraisemblable; un troisième l'avance comme certain, en citant les deux premiers; la foule s'y laisse entraîner, et quiconque veut ensuite approfondir et remonter à la source, est un novateur et un curieux téméraire. C'est par la même raison que j'ai dit si peu de chose des premiers papes, et que je n'ai point rapporté les actes de tant de martyrs fameux, dont on trouve des légendes. La vraie piété nous fait aimer la vérité, et nous contenter de ce que Dieu veut que nous sachions: je crains au contraire que plusieurs ne trouvent ici trop d'actes de martyrs, et rapportés trop longuement. Je n'ai pas mis néanmoins tous ceux que le révérend père Dom Thierry Ruinard Bénédictin nous a donnés sous le nom d'actes sincères et choisis, et j'en ai laissé quelques-uns, où je n'ai rien vu de singulier. Voilà les règles que j'ai voulu suivre dans le choix des matériaux de cette histoire.

VI. Méthode pour écrire l'histoire.

Quant à la manière d'écrire, je vois deux méthodes pratiquées par les auteurs: l'une de rapporter tout au long les passages des originaux, en sorte que l'auteur ne parle que pour en faire la liaison; l'autre d'en prendre la substance, et composer l'histoire d'un style égal et continu. La première méthode est celle des centuriateurs et de Baronius, et on peut dire aussi que M. Hermant, dans ses vies, l'a plus suivie que l'autre. Elle paroît la plus sûre et la plus solide. C'est comme produire les pièces dans un procès; le lecteur n'a qu'à juger par lui-même. Mais cette méthode engage à une grande longueur et à de fréquentes répétitions. Car, comme le même fait est souvent rapporté par différents auteurs avec quelque diversité de circonstances, il faut les rapporter tous, autrement le lecteur ne seroit pas pleinement instruit. De plus, en transcrivant les passages entiers, on se charge de tous les défauts du style des originaux, de leur obscurité, de leur longueur, de leurs phrases et de leurs paroles superflues: ce qui ne fait que fatiguer le lecteur, quand ce ne seroit que par la bigarrure du style. Les ouvrages, même les mieux écrits, deviennent très-désagréables, quand on n'en voit que des pièces hors de leur place, car tout ce qui sert de preuve à l'histoire n'est pas histoire; on la tire de toutes sortes d'écrits, des lettres, des sermons, des panégyriques. Ce que saint Grégoire de Nazianze a dit fort éloquemment dans l'oraison funèbre de saint Basile, devient froid et ennuyeux au milieu d'une histoire, où l'on ne cherche que le simple fait: au lieu que, dans les discours figurés, les faits ne sont le plus souvent que touchés, et toujours enveloppés et ornés; on ne les démêle qu'avec beaucoup d'application. Ainsi le lecteur de Baronius est réduit à faire une étude pénible, au lieu de l'instruction facile qu'il cherchoit: c'est plutôt la matière de l'histoire qu'il a bien mieux préparée, que l'histoire même. D'ailleurs, on se trompe si l'on prétend que cette méthode laisse au lecteur la liberté entière de juger; le choix des faits et des passages dépend toujours de l'auteur: souvent il supprime ce qui est contraire à ses préjugés; et, quant aux passages qu'il rapporte, souvent il les détourne ou les affoiblit par les réflexions et les dissertations que cette méthode attire nécessairement. Car en rapportant les passages il faut exprimer les termes obscurs, lever les contradictions, concilier les diversités. De tout cela ensemble résulte une prodigieuse longueur des livres, qui est un plus grand mal que l'on ne croit, puisque c'est une des sources de l'ignorance: car qui a le loisir et le courage de lire tant de gros volumes?

L'autre méthode est décrite d'un style uniforme, prenant seulement la substance des originaux, sans s'assujettir à leurs paroles. C'est celle de M. Godeau, de M. Maimbourg, et de la plupart des historiens anciens et modernes; et c'est sans doute la plus agréable pour les lecteurs, mais ce n'est pas la plus sûre. Quand l'auteur a l'esprit brillant, et l'imagination fertile, il a peine à se contenir dans les bornes étroites de la vérité, et à ne pas ajouter du sien quelques réflexions qui lui paroissoient judicieuses, quelques sentences, quelques descriptions, ou du moins quelques épithètes. J'ai cru prendre un milieu entre ces deux méthodes, en écrivant d'un style suivi, et qui n'est qu'une narration continue, mais employant, autant qu'il m'a été possible, les paroles des originaux, traduites fidèlement en notre langue sur le grec et sur le latin. J'ai cru toutefois ne point donner d'atteinte à la vérité en retranchant les paroles inutiles, et ajoutant celles qui m'ont paru nécessaires, pour éclaircir les passages obscurs. J'ai mis en marge les citations, afin que les savants puissent juger si mon histoire est fidèle, et j'exhorte tous ceux qui en sont capables à la vérifier et à lire eux-mêmes les originaux. Les propres paroles des auteurs frappent tout autrement, et je puis m'être quelquefois trompé dans le choix ou la tradition. Mais j'écris principalement, comme j'ai dit, pour ceux qui ne peuvent pas lire les originaux, faute d'avoir les livres en main, ou d'entendre assez bien le grec et le latin, ou d'avoir le loisir de lire les traductions françoises qui en ont été faites, de comparer et de concilier les auteurs.

VII. Extraits de doctrine.

C'est en faveur de ces lecteurs que j'ai interrompu la narration par quelques extraits de doctrine. J'ai cru faire plaisir à ceux à qui les livres ecclésiastiques ne sont pas familiers, en

leur donnant dans un seul livre ce qu'ils ne liroient jamais autrement ; et qui ne doit pas leur être indifférent, s'ils ont de l'amour pour la religion. Ils verront dans ces extraits plusieurs faits généraux de mœurs, de cérémonies et de traditions anciennes, qu'il seroit difficile de rapporter autrement, et qui ne devoient pas être omis, comme ce que j'ai tiré des apologies de saint Justin et de Tertulien, et des autres ouvrages de ce dernier. On verra dans ces extraits les passages les plus formels, pour prouver les vérités catholiques contre les hérétiques des derniers siècles. Enfin on y verra quels étoient ces grands hommes, qui ont établi et soutenu la religion, puisqu'après leurs actions rien ne les fait tant connoître que leurs paroles. Ces extraits sont plus fréquents et plus longs dans les premiers siècles, dont l'autorité est plus grande, et qui servent de fondement à toute la suite. Il est difficile, quand on veut être chrétien, de résister à la tradition constante des disciples des apôtres. D'ailleurs les auteurs les plus anciens sont en petit nombre, et la plupart si peu connus, que leurs ouvrages paroîtront à plusieurs des curiosités : car qui connoît la lettre de saint Clément, pape, et le livre du pasteur, hors les savants de profession? Cependant ce que j'en ai tiré, et de saint Clément Alexandrin, peut donner l'idée de la véritable piété, et montrer que ce n'est pas une invention des moines, ni un raffinement des derniers temps. Le seul inconvénient que je trouve aux extraits en général, c'est qu'ils allongent mon ouvrage que je souhaitois extrêmement faire court pour le rendre utile.

Je ne mets pas au nombre de ces extraits les formules de foi et les canons des conciles : elles me paroissent des parties nécessaires de l'histoire, pour faire entendre le dogme et la discipline. C'est comme dans une histoire profane les traités de paix et d'alliance, les lois et les règlements de police, dont il faut au moins mettre la substance. Ces pièces ne sont pas agréables, il est vrai, mais je n'écris ni un poëme, ni un roman, et je demande des lecteurs sérieux et attentifs. Les actes des martyrs m'ont paru nécessaires, afin qu'un si grand objet fît sur les esprits une aussi forte impression qu'il le mérite, et j'ai cru les devoir rapporter dans leur simplicité originale, parce que ce sont des pièces authentiques pour la plupart, des interrogatoires en bonne forme et des procès-verbaux de questions, qui feroient preuve en justice. Par le plaisir qu'ils m'ont donné, j'ai jugé qu'ils en donneroient à quiconque aime le vrai et le naturel ; et je ne vois point de lecture plus propre à nourrir la piété. Ces avantages m'ont paru préférables à l'uniformité et à l'élégance du style. Après les martyrs, les plus grands spectacles sont les moines : c'est pourquoi j'ai mis assez au long la vie des premiers et des plus illustres, m'arrêtant plus aux vertus qu'aux miracles. Quoique ces vies soient assez connues, et entre les mains de tout le monde, j'aurois cru, en les omettant, omettre une partie considérable de mon sujet, qui ne comprend pas moins les mœurs que la discipline et la doctrine. Or les mœurs s'apprennent bien mieux par les exemples singuliers, que par des observations générales, rien ne fait tant connoître les hommes que le détail de leurs discours et de leurs actions. Au reste, je ne me propose point de ne dire que des choses nouvelles.

Je n'ai pas cru devoir remonter jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, parce que son histoire est assez connue des chrétiens, et on ne la peut mieux apprendre que par la lecture continuelle des Evangiles. Quiconque s'imagine la pouvoir mieux écrire, ne l'entend pas ; et nous n'en savons rien ou presque rien, que ce qui est dans le texte de l'Écriture. Il n'en est pas de même de l'histoire des apôtres ; outre les actes, il y a plusieurs faits considérables dans les épîtres de saint Paul, et dans les auteurs étrangers du même temps, comme Joseph et Philon. Joseph surtout est précieux par le soin qu'il a pris d'écrire la ruine de Jérusalem, et de vérifier ainsi, sans y penser, les prophéties de Jésus-Christ.

VIII. Régles de chronologie.

Quant à l'ordre des temps, je n'ai pas cru m'y devoir attacher trop scrupuleusement. Il ne convient qu'à un historien contemporain, comme Tacite, de faire des annales, écrivant des faits qu'il connoît dans un grand détail, et dont la proximité rend les dates certaines. Ainsi qui se proposeroit l'histoire ecclésiastique depuis le concile de Trente, ou même depuis celui de Constance, auroit raison de la ranger par annales. Mais de vouloir réduire ainsi des actes très-anciens, dont souvent on ne sait le temps que par conjectures, et souvent on l'ignore absolument, c'est se donner une grande peine, au hasard de se tromper, et d'induire les autres en erreur. Aussi, malgré l'érudition profonde et le travail immense de Baronius, on a trouvé de grands mécomptes dans sa chronologie, et le révérend père Pavi, entre les autres, vient de nous donner un gros volume pour corriger ceux des quatre premiers siècles. Toutefois, Baronius lui-même n'a pu fixer tous les faits : il y en a un grand nombre qu'il n'a rangés sous certaines années que par occasion, sans leur donner de date certaine, parce qu'en effet il est impossible de la savoir : comme quand il place la retraite de saint Bazile et de saint Grégoire de Nazianze l'an 363 après la mort de Julien l'apostat : il auroit pu la mettre tout aussi bien cinq ou six ans plus tôt. Cependant le lecteur, qui veut être déterminé, s'arrête à cette autorité, et croit sans l'examiner que chaque fait est arrivé dans l'année qu'il voit en tête de la page. Dans les

faits même les plus certains, il n'est pas toujours à propos de suivre exactement l'ordre des années, autrement l'histoire tombera dans une extrême sécheresse, étant interrompue à tous moments et comme hachée en menues parcelles, dont chacune fera peu d'impression, et ne donnera aucun plaisir. Il faudra passer incessamment d'Orient en Occident, de Rome à Antioche, quitter un concile commencé en Italie, pour en voir un autre en Afrique, insérer une ligne pour marquer la mort d'un pape ou d'un empereur ; tout cela sans liaison ou par des transitions forcées. Il vaut bien mieux anticiper quelques années, ou y remonter, pour reprendre un fait important dès son origine, et le conduire jusqu'à la fin. Le meilleur ordre est celui qui conduit l'esprit le plus naturellement, pour entendre les choses, et les retenir ; et l'on remédie à la confusion en marquant les dates.

Mais il est de la bonne foi de ne les marquer que quand on les sait, et il n'est pas du devoir d'un historien de passer sa vie à les rechercher. Cependant l'émulation des savants du dernier siècle a poussé la chronologie à une telle exactitude, que la vie de Noé n'y suffiroit pas. Il faudroit calculer exactement toutes les éclipses dont on a connoissance, et fixer leurs places dans la période Julienne, savoir les époques de toutes les nations, leurs différentes espèces d'années et de mois, et en faire la réduction à la nôtre, examiner toutes les inscriptions des marbres antiques et des médailles, corriger les fastes consulaires, conférer toutes les dates qui se trouvent dans les historiens, et, quand on descend plus bas, venir aux cartulaires et aux titres particuliers. Quand finiront ces recherches ? Et comment s'assurera-t-on de ne s'être point mécompté ? Encore peut-on les souffrir dans des faits dont il importe de savoir le temps ; mais combien y en a-t-il qui ne sont d'aucune conséquence ? Combien de disputes sur le sens d'une inscription ou sur l'occasion d'une médaille, qui au fond ne nous apprend rien ; pour savoir l'âge d'un empereur, le jour précis de sa mort ; d'autres faits semblables, dont on ne veut rien conclure, sinon que Baronius ou Scaliger se sont trompés. N'est-ce point là ce que saint Paul appelle languir après des questions qui ne produisent que des jalousies et des querelles (1)? On retient bien plus les faits que les dates : dans notre propre vie souvent nous nous souvenons d'avoir fait ou dit telles choses en tel lieu, avec telle personne, en telle saison, sans nous souvenir du jour, ni de l'année. La plupart des historiens, et surtout les historiens sacrés ont écrit ainsi, et n'ont marqué les temps, que quand ils étoient nécessaires, comme les dates des prophéties. Il importe pour la suite de la tradition de savoir la succession continue des papes et des autres évêques des siéges apostoliques : aussi les anciens nous l'ont-ils fidèlement conservée. Mais il est impossible de savoir la durée de chaque pape pendant les deux premiers siècles ; et quand on la sauroit, l'utilité en seroit petite, puisqu'on ne sait presque rien de leurs actions.

Voilà les raisons qui m'ont empêché de m'enfoncer dans les recherches de chronologie, afin d'avoir plus de temps pour examiner la substance des faits, et les mettre en évidence. Je me suis servi du travail de ceux qui m'ont précédé, sans toutefois les suivre aveuglément ; j'ai marqué les dates qui m'ont paru solidement établies ; je n'en ai point mis aux faits dont je n'ai point trouvé le temps certain, et je les ai placés dans les intervalles les plus vraisemblables, toujours prêt à corriger mes fautes, quand je les aurai reconnues. J'ai suivi les mêmes règles pour la géographie : je m'en suis rapporté à ceux qui en ont fait une étude particulière. Mais j'ai soigneusement observé de nommer les lieux conformément à l'usage de chaque temps. Pendant ces premiers siècles, je dis toujours la Gaule, la Germanie, la Grande-Bretagne, la Lusitanie. Il me semble que c'est faire un anachronisme de parler autrement, et de nommer France ou Angleterre les pays où les Francs et les Anglois n'étoient pas encore. J'ai été plus embarrassé pour la traduction des noms propres qui ne sont pas familiers en notre langue, et j'ai mieux aimé pour la plupart les laisser entiers, comme on les prononce en grec et en latin, que de les trop défigurer, ou en rendre la prononciation incommode. Quant aux noms de dignités et de fonctions, ou de certaines choses qui regardent les mœurs, je les ai souvent laissés dans leur langue originale, les expliquant par circonlocution plutôt que de les rendre par les mots qui signifient parmi nous des choses approchantes, mais qui tiennent trop de nos mœurs. Ainsi je ne dis point un colonel, mais un tribun ; je dis des licteurs, plutôt que des sergents ; je ne parle ni de gentilshommes, ni de bourgeois, mais de nobles, de citoyens, d'esclaves ; enfin, je conserve le caractère des mœurs antiques, autant que notre langue le peut souffrir, et peut-être avec un peu trop de hardiesse.

IX. Pourquoi si peu d'écrits des premiers siècles.

En général, j'ai moins fait d'attention à l'exactitude du style qu'au fond des choses, et j'espère que le lecteur équitable prendra le même esprit, qu'il ne cherchera dans l'histoire ecclésiastique que ce qui est, et qu'il s'appliquera plutôt à en profiter qu'à la critiquer. Quelques-uns trouvent mauvais que l'histoire ne dise pas tout. Pourquoi, disent-ils, avons-nous si peu de choses des apôtres, de leurs pre-

(1) I Tim. c. VI, 4.

miers disciples, des premiers papes; pourquoi les anciens ne nous ont-ils pas expliqué plus en détail les cérémonies, la discipline et la police des églises, les dogmes même de la religion? C'étoit la plainte des centuriateurs (1). Aveugles, qui ne voyoient pas que ces plaintes attaquent la Providence divine, la promesse de Jésus-Christ d'assister perpétuellement son Eglise! Adorons avec un profond respect la conduite de la sagesse incarnée, sans rien désirer au delà de ce qu'il lui a plu de nous donner. C'est sans doute par de très-solides raisons que Jésus-Christ lui-même n'a rien écrit, et que ses apôtres ont écrit si peu. Il y en a sept dont nous n'avons pas un mot, et plusieurs dont nous ne savons que les noms. Mais ce que les actes nous racontent de saint Pierre et de saint Paul suffit pour nous faire juger des autres. Nous y voyons comment ils prêchoient aux Juifs, aux gentils, aux ignorants, aux savants, leurs miracles, leurs souffrances, leurs vertus. Quand nous saurions le même détail des actions de saint Barthélemy ou de saint Thomas, nous n'en tirerions pas d'autres instructions : la curiosité seulement seroit plus satisfaite, mais elle est de ces passions que l'Evangile nous apprend à mortifier. Au contarire le silence des apôtres est d'une grande instruction pour nous. Rien ne prouve mieux qu'ils ne cherchoient point leur propre gloire, que le peu de soin qu'ils ont pris de conserver dans la mémoire des hommes les grandes choses qu'ils ont faites. Il suffiroit pour la gloire de Dieu et pour l'instruction de la postérité, qu'une petite partie fût connue : l'oubli qui ensevelit le reste, est plus avantageux aux apôtres que toutes les histoires, puisqu'il ne laisse pas d'être constant, qu'ils avoient converti des peuples innombrables. Tant d'églises que nous voyons dès le second siècle dans tous les pays du monde, ne s'étoient pas formées toutes seules; et ce n'étoit pas par hasard qu'elles conservoient toutes la même doctrine et la même discipline La meilleure preuve de la sagesse des architectes et du travail des ouvriers, est la grandeur et la solidité des édifices.

Les disciples des apôtres suivirent leurs maximes. Saint Clément Alexandrin, si proche de leur temps, en rend ce témoignage remarquable : « Les anciens n'écrivoient point pour ne se pas détourner du soin d'enseigner, ni d'employer à écrire le temps de méditer ce qu'ils devoient dire. Peut-être aussi ne croyoient-ils pas que le même naturel pût réussir en l'un et en l'autre genre. Car la parole coule facilement et enlève promptement l'auditeur; mais l'écrit est exposé à l'examen rigoureux des lecteurs. L'écrit sert à assurer la doctrine, faisant passer à la postérité la tradition des anciens; mais comme de plusieurs matières l'aimant n'attire que le fer, ainsi de plusieurs lecteurs les livres n'attirent que ceux qui sont capables de les entendre (1). » Ce sont les paroles de saint Clément. Il faut avouer toutefois que nous avons perdu un grand nombre d'anciens écrits, sans compter ceux dont Eusèbe et les autres font mention expresse; on ne peut douter que les évêques des grands siéges, et les papes en particulier n'écrivissent souvent des lettres sur diverses consultations : on en peut juger par celles du pape saint Corneille que saint Cyprien et Eusèbe nous ont conservées, et par celles du pape saint Jules au sujet de saint Athanase. Mais la perte de tant d'écrits si précieux n'est pas arrivée sans cette même Providence, sans laquelle un passereau ne tombe pas à terre.

X. Utilité de l'histoire ecclésiastique.

Laissant donc les vains désirs, appliquons-nous à profiter de ce qui nous reste, et considérons dans toute la suite de l'histoire ecclésiastique la doctrine, la discipline, les mœurs. Ce ne sont point ici des raisonnements ni de belles idées, ce sont des faits positifs qui n'en sont pas moins vrais, soit qu'on les croie ou non, qu'on les étudie ou qu'on les néglige. On voit une église subsistante sans interruption par une suite continuelle de peuples fidèles, de pasteurs et de ministres, toujours visible à la face de toutes les nations, toujours distinguée, non-seulement des infidèles par le nom de chrétienne, mais des sociétés hérétiques ou schismatiques par le nom de catholique ou universelle. Elle fait toujours profession de n'enseigner que ce qu'elle a reçu d'abord, et de rejeter toute nouvelle doctrine; que si quelquefois elle fait de nouvelles décisions et emploie de nouveaux mots, ce n'est pas pour former ou exprimer de nouveaux dogmes, c'est seulement pour déclarer ce qu'elle a toujours cru, et appliquer des remèdes convenables aux nouvelles subtilités des hérétiques. Au reste, elle se croit infaillible en vertu de la promesse de son fondateur, et ne permet pas aux particuliers d'examiner ce qu'elle a une fois décidé. La règle de la foi est la révélation divine, comprise non-seulement dans l'Ecriture, mais dans la tradition, par laquelle elle connoît même l'Ecriture.

XI. Discipline.

Quant à la discipline, nous voyons dans cette histoire une politique toute spirituelle et toute céleste. Un gouvernement fondé sur la charité, ayant uniquement pour but l'utilité publique, sans aucun intérêt de ceux qui gouvernent.

(1) Tome I, préface.

(1) Ex scrip. elect. n. 27.

nent. Ils sont appelés d'en haut; la vocation divine se déclare par le choix des autres pasteurs, et par le consentement des peuples. On les choisit pour leur seul mérite, et le plus souvent malgré eux : la charité seule et l'obéissance leur font accepter le ministère dont il ne leur revient que du travail et du péril, et ils ne comptent pas entre les moindres périls celui de tirer vanité de l'affection et de la vénération des peuples, qui les regardent comme tenant la place de Dieu même. Cet amour respectueux du troupeau fait toute leur autorité; ils ne prétendent pas dominer comme les puissances du siècle, et se faire obéir par la contrainte extérieure; leur force est dans la persuasion : c'est la sainteté de leur vie, leur doctrine, la charité qu'ils témoignent à leur troupeau par toutes sortes de services et de bienfaits qui les rendent maîtres de tous les cœurs. Ils n'usent de cette autorité que pour le bien du troupeau même, pour convertir les pécheurs, réconcilier les ennemis, tenir tout âge, tout sexe dans le devoir et la soumission à la loi de Dieu. Ils sont maîtres des biens comme des cœurs, et ne s'en servent que pour assister les pauvres, vivant pauvrement eux-mêmes, et souvent du travail de leurs mains. Plus ils ont d'autorité, moins ils s'en attribuent; ils traitent de frères les prêtres et les diacres; ils ne font rien d'important sans leur conseil et sans la participation du peuple. Les évêques s'assemblent souvent pour délibérer en commun des plus grandes affaires, et se les communiquent encore plus souvent par lettres; en sorte que l'Eglise, répandue par toute la terre habitable, n'est qu'un seul corps parfaitement uni de créances et de maximes.

La politique humaine n'a aucune part à cette conduite. Les évêques ne cherchent à se soutenir par aucun avantage temporel, ni de richesses, ni de crédit, ni de faveur auprès des princes et magistrats, même sous prétexte du bien de la religion. Sans prendre de parti dans les guerres civiles, si fréquentes en un empire électif, ils reçoivent paisiblement les maîtres que la Providence leur donne, par le cours ordinaire des choses humaines; ils obéissent fidèlement aux princes païens et persécuteurs, et résistent courageusement aux princes chrétiens quand ils veulent appuyer quelque erreur ou troubler la discipline. Mais leur résistance se termine à refuser ce qu'on leur demande contre les règles, et à souffrir tout, et la mort même, plutôt que de l'accorder. Leur conduite est droite et simple, ferme et vigoureuse sans hauteur, prudente sans finesse ni déguisement. La sincérité est le caractère propre de cette politique céleste : comme elle ne tend qu'à faire connoître la vérité et à pratiquer la vertu, elle n'a besoin ni d'artifices ni de secours étrangers; elle se soutient par elle-même. Plus on remonte dans l'antiquité ecclésiastique, plus cette candeur et cette noble simplicité y éclate; en sorte que l'on ne peut douter que les apôtres ne l'aient inspirée à leurs plus fidèles disciples, en leur confiant le gouvernement des églises; s'ils avoient eu quelqu'autre secret, ils leur auroient enseigné, et le temps l'auroit découvert. Et qu'on ne s'imagine point que cette simplicité fut un effet du peu d'esprit ou de l'éducation grossière des apôtres et de leurs premiers disciples; les écrits de saint Paul, à ne les regarder même que naturellement, ceux de saint Clément, pape, de saint Ignace, de saint Polycarpe, ne donneront pas une opinion médiocre de leur esprit; et, pendant les siècles suivants, on voit la même simplicité de conduite, jointe à la plus grande subtilité d'esprit et la plus puissante éloquence.

Je sais que tous les évêques, même dans les meilleurs temps, n'ont pas également suivi ces saintes règles, et que la discipline de l'Eglise ne s'est pas conservée aussi pure et aussi invariable que la doctrine. Tout ce qui gît en pratique dépend en partie des hommes, et se sent de leurs défauts. Mais il est toujours constant que, dans les premiers siècles, la plupart des évêques étoient tels que je les décris, et que ceux qui n'étoient pas tels étoient regardés comme indignes de leur ministère. Il est constant que, dans les siècles suivants, on s'est toujours proposé pour règle cette ancienne discipline; on l'a conservée ou rappelée autant que l'ont permis les circonstances des lieux et des temps. On l'a du moins admirée et souhaitée; les vœux de tous les gens de bien ont été pour en demander à Dieu le rétablissement; et nous voyons depuis deux cents ans un effet sensible de ces prières. C'en est assez pour nous exciter à connoître cette sainte antiquité, et nous encourager à l'étudier de plus en plus.

Enfin, la dernière chose que je prie le lecteur de considérer dans cette histoire, et qui est plus universellement à l'usage de tous, c'est la pratique de la morale chrétienne. En lisant les livres de piété anciens et modernes, en lisant l'Evangile même, cette pensée vient quelquefois à l'esprit : Voilà de belles maximes, mais sont-elles praticables? des hommes peuvent-ils arriver à une telle perfection? En voici la démonstration : Ce qui se fait réellement est possible, et des hommes peuvent pratiquer avec la grâce de Dieu ce qu'elle a fait pratiquer à tant de saints qui n'étoient que des hommes, et il ne doit rester aucun doute touchant la vérité du fait. On peut s'assurer que tout ce que j'ai mis dans cet ouvrage est aussi certain qu'aucune histoire que nous ayons.

On verra donc ici tout ce que les philosophes ont enseigné de plus excellent pour les mœurs, pratiqué à la lettre et par des ignorants, des ouvriers, de simples femmes. On verra la loi de Moïse bien au-dessus de la phi-

losophie humaine, amenée à sa perfection par la grâce de Jésus-Christ; et, pour entrer un peu dans le détail, on verra des gens véritablement humbles, méprisant les honneurs, la réputation, contents de passer leur vie dans l'obscurité et l'oubli des autres hommes. Des pauvres volontaires, renonçant aux voies légitimes de s'enrichir, ou même se dépouillant de leurs biens pour en revêtir les pauvres. On verra la douceur, le pardon des injures, l'amour des ennemis, la patience jusqu'à la mort et aux plus cruels tourments, plutôt que d'abandonner la vérité. La viduité, la continence parfaite, la virginité même, inconnue jusqu'alors, conservée par des personnes de l'un et de l'autre sexe, quelquefois jusque dans le mariage. La frugalité et la sobriété continuelles, les jeûnes fréquents et rigoureux, les veilles, les cilices, tous les moyens de châtier le corps et de le réduire en servitude, toutes ces vertus pratiquées non par quelques personnes distinguées, mais par une multitude infinie. Enfin, des solitaires innombrables qui quittent tout pour vivre dans les déserts, non-seulement sans être à charge à personne, mais se rendant utiles, même sensiblement, par les aumônes et les guérisons miraculeuses, uniquement occupés à dompter leurs passions, à s'unir à Dieu, autant qu'il est possible à des hommes chargés d'un corps mortel. Mais je ne prétends pas en être cru sur ma parole; jugez-en vous-même, lisez et voyez.

HISTOIRE DU CHRISTIANISME.

LIVRE PREMIER.

I. Dessein de ce premier livre.

Je suppose que mon lecteur est suffisamment instruit du mystère de Jésus-Christ, de sa génération éternelle, de sa naissance miraculeuse dans le temps, de sa vie, de ses miracles, de sa doctrine, de sa passion, de sa mort, de sa résurrection et de son ascension glorieuse. Quiconque prendra la peine de lire mon histoire, aura sans doute la dévotion de lire les saints évangiles. Je ne touche donc point à cette histoire sacrée; et quoique je commence aux actes des apôtres, je ne les transcris pas tout au long. Je n'en prends que la substance, pour avoir occasion d'y joindre les faits que nous savons d'ailleurs, soit par les épîtres des apôtres mêmes, soit par une tradition certaine. Je ne prétends commencer ma narration exacte dans toute son étendue, qu'à l'endroit où finit celle de l'Ecriture sainte, après l'arrivée de saint Paul à Rome, c'est-à-dire à mon second livre. Je ne marque les années que quand je les crois certaines, et je les compte, non suivant la chronologie exacte, mais suivant le calcul ordinaire, qui nous donne seize cent quatre-vingt-dix ans depuis l'incarnation.

II. Election de saint Matthias.

Après l'ascension de Jésus-Christ, les apôtres retournèrent à Jérusalem remplis de joie, et montèrent dans le cénacle, c'est-à-dire la salle haute où ils s'étoient renfermés depuis sa passion (1). Là ils persévéroient dans l'oraison avec les autres disciples de Jesus-Christ, les saintes femmes qui l'avoient suivi, la sainte vierge Marie sa mère, et ses parents. Ils étoient environ six-vingts personnes. Saint Pierre leur proposa d'élire un apôtre, pour remplir la place de Judas le traître. Ils en présentèrent deux : Joseph Barsabas, surnommé Juste, et Matthias. Après avoir prié Dieu de montrer celui des deux qu'il choisissoit, ils tirèrent au sort, et le sort tomba sur Matthias. Il fut donc mis au rang des apôtres, et ils se trouvèrent encore douze, savoir : Pierre, Jean et Jacques, enfants de Zebedée; André, frère de Pierre; Philippe; Thomas; Barthélemy; Matthieu; Jacques, fils d'Alphée; Simon, de Cana; Judas, fils de Jacques; et Matthias. On raconte de Barsabas le Juste, qu'ayant une fois bu du poison, il n'en sentit aucun mal (1) : comme le Sauveur l'avoit promis à ceux qui croiroient en lui (2).

III. Publication de l'Evangile.

Le jour de la Pentecôte étant venu, comme tous les disciples étoient dans le même lieu, à l'heure de tierce, c'est-à-dire à neuf heures du matin, le Saint-Esprit vint sur eux en forme de langues de feu, et ils commencèrent à parler diverses langues, en louant Dieu (3). Le peuple qui étoit venu à Jérusalem de tous côtés pour la fête, accourut en foule autour d'eux. Il y avoit de toutes les nations du monde, quoique tous Juifs de religion. Car depuis la captivité de Babylone, il étoit demeuré des Juifs dans tout l'Orient : et l'empire des Perses ayant été ruiné par Alexandre le

(1) Act. I, 12.

(1) Papias ap. Euseb. III. Hist. c. ult.
(2) Marc. XVI, 18.
(3) Act. II.

grand, les Juifs s'étoient étendus dans toute la domination des rois macédoniens ses successeurs. Il y avoit donc des Juifs Parthes, Mèdes, Elamites (1), c'est-à-dire de cette partie de Perse que l'on nommoit en hébreu Elam, et en grec Elymaïde. Il y en avoit de Mésopotamie, et de toutes les provinces de l'Asie mineure, de celle qui s'appeloit proprement Asie, de Cappadoce, de Pont, de Phrygie, de Pamphilie. Il y en avoit d'Egypte et de la Lybie voisine, que l'on nommoit Cyrenaïque. Il y en avoit d'Arabie, de l'île de Crète, de Rome même. Les uns étoient Juifs de naissance, les autres prosélytes : c'est-à-dire gentils convertis à la religion judaïque. Les uns étoient habitants de Jérusalem, car ils venoient s'y établir de toutes les provinces; les autres s'y trouvoient seulement en passant assemblés à l'occasion de la fête, et ils y étoient venus cette année en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, persuadés que le Messie alloit paroître. Car il étoit certain, suivant les prophéties, particulièrement de Daniel (2), que son temps étoit accompli, et cette créance étoit répandue par tout l'Orient (3). Ce peuple mêlé de tant de nations, fut extrêmement surpris d'entendre les apôtres, tous Galiléens, parler les langues qui étoient naturelles à chacun d'eux.

Saint Pierre prit la parole (4), et leur dit : Ceux-ci ne sont pas ivres comme vous pensez, puisqu'il n'est encore que l'heure de tierce. Car les Juifs n'avoient accoutumé de manger les jours de fête qu'après les prières du matin finies, à l'heure de sexte ou midi (5). C'est le Saint-Esprit, continua saint Pierre, qui est répandu sur eux, suivant la prophétie de Joël (6). Ensuite il commença à leur prêcher Jésus de Nazareth qu'ils avoient crucifié, leur déclarant que c'étoit le Seigneur et le Christ, et les exhortant à se faire tous baptiser en son nom, pour recevoir la rémission de leurs péchés et le don du Saint-Esprit. Trois mille se convertirent à cette fois, reçurent le baptême, et augmentèrent le nombre des disciples. Ils persévéroient dans la doctrine des apôtres (7), assidus à écouter leurs instructions; ils étoient tous les jours ensemble dans le temple à prier; ils faisoient dans les maisons la fraction du pain, ce qui signifie l'eucharistie, qu'ils ne pouvoient célébrer qu'avec les fidèles baptisés, et ils prenoient ensemble leurs repas avec joie et simplicité de cœur. Tous les fidèles mettoient leurs biens en commun; ils vendoient leurs héritages, et distribuoient à chacun ce qui lui étoit nécessaire.

Dieu faisoit par les mains des apôtres un grand nombre de miracles qui tenoient en crainte tout le peuple (8). Saint Pierre et saint Jean montèrent au temple, à l'heure de la prière de none, à trois heures après midi, c'étoit le temps du sacrifice du soir (1). Un boiteux étoit à la porte, qui avoit plus de quarante ans, et n'avoit jamais marché. Comme il leur demanda l'aumône, saint Pierre lui dit : Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai je te le donne. Au nom de Jésus-Christ nazaréen, lève-toi, et marche. Il fut guéri sur-le-champ, et entra dans le temple marchant et sautant. Tout le peuple accourut à ce miracle, et saint Pierre en prit encore occasion de leur prêcher Jésus-Christ. Il y eut cinq mille hommes qui se convertirent.

Les sacrificateurs et le capitaine du temple, c'est-à-dire celui qui commandoit les lévites portiers, qui y faisoient la garde jour et nuit (2), survinrent avec les saducéens, irrités de ce que les apôtres, prêchant Jésus-Christ, enseignoient la résurrection des morts. Ils les arrêtèrent et les mirent en prison. Le lendemain le sanhédrin s'assembla. C'étoit le conseil souverain des Juifs, composé des chefs de chaque troupe de sacrificateurs, des docteurs, lévites, et des anciens de toutes les tribus (3). Ils étoient en tout soixante-onze, et ne jugeoient que les affaires les plus importantes : comme le crime d'une tribu, ou d'une ville entière, le souverain pontife, ou un faux prophète. Alors les principaux du sanhédrin étoient Anne, Caïphe, Jean, et Alexandre. Anne ou Ananus étoit le nasi, c'est-à-dire le président; il avoit été souverain pontife quelques années auparavant. Car alors ils ne l'étoient que pour un temps, et au gré des gouverneurs romains; la plupart pour un an. Caïphe, gendre d'Anne, l'étoit toutefois depuis sept ans, ce qui fut singulier en sa personne (4). C'étoit lui qui avoit condamné Jésus-Christ, et il avoit dans le sanhédrin un titre qui le rendoit comme un second président. Jean étoit fils d'Ananus, et Alexandre, surnommé Lysimaque et frère de Philon dont nous avons les écrits, étoit le plus riche des Juifs. En ce conseil étoient aussi tous les parents du pontife. Quand ils eurent tous pris leur séance qui étoit en demi-cercle, le président dans le fond, les apôtres furent amenés au milieu de la place. On leur demanda en quel nom ils avoient fait cette action; et Pierre, rempli du Saint-Esprit, répondit hardiment : Au nom de Jésus-Christ nazaréen que vous avez crucifié. Ils admirèrent la fermeté de Pierre et de Jean, sachant que c'étoient des hommes du commun et sans lettres; et ne pouvant contredire ce miracle, ils se contentèrent de leur défendre d'enseigner au nom de Jésus, ni d'en parler en façon quelconque. Saint Pierre et saint Jean leur répondirent : Jugez vous-mêmes s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu; car nous ne pouvons nous empêcher de

(1) Act. II, 9.
(2) Dan. IX, 25.
(3) Joseph, lib. VII, p. 12. Suet. Vesp., c. IV.
(4) Act. II, 14.
(5) Jos. de vita, 1020. D.
(6) Joël, II, 28.
(7) Act II, 42.
(8) Act. V, 12.

(1) Jos. XIV, Ant. c. 8.
(2) Thalmud, Cod. Middoth, cap. I, n. 2.
(3) Cod. Thalm. Sanhedr., c. I, § 5; c. 4, § 3, 4.
(4) Jos. II; Bell. XXV.

dire ce que nous avons vu et entendu. Ils les laissèrent aller; et les apôtres vinrent trouver les fidèles, qui, ayant appris d'eux ce qui s'étoit passé, en rendirent grâces à Dieu, lui demandant la force de prêcher son nom et les miracles pour soutenir sa parole. Après cette prière, le lieu où ils étoient assemblés fut ébranlé, et ils furent tous remplis du Saint-Esprit.

IV. Eglise de Jérusalem. Esséniens.

Toute la multitude des fidèles n'avoit qu'un cœur et qu'une âme. Personne ne disoit que rien fût à lui en particulier, mais tous leurs biens étoient communs (1); en sorte qu'il n'y avoit point de pauvres entre eux. Car ceux qui avoient des terres ou des maisons les vendoient, et en mettoient le prix aux pieds des apôtres (2). Les fidèles de Jérusalem renonçoient ainsi à leurs biens, pour pratiquer exactement le conseil de Jésus-Christ de tout quitter pour le suivre, et pour n'avoir rien qui les attachât à cette malheureuse ville (3), sachant qu'elle devoit être ruinée et tout le pays désolé, avant qu'il se passât une génération (4), comme Jésus-Christ l'avoit prédit (5) : d'ailleurs la charité qui les unissoit étoit la marque qu'il avoit donnée pour connoître ses disciples.

Il y avoit depuis long-temps des Juifs qui pratiquoient la vie commune (6). On les nommoit esséens, ou esséniens, comme plus saints que les autres. Car de tous les Juifs, c'étoient ceux qui avoient le plus de réputation pour la vertu. Ils fuyoient les grandes villes et habitoient dans les bourgades; leur occupation étoit le labourage et les métiers innocents, mais ils ne s'appliquoient ni au trafic ni à la navigation. Ils n'avoient point d'esclaves, mais ils se servoient les uns les autres. Ils méprisoient les richesses, n'amassoient ni or ni argent, et ne possédoient pas même de grandes pièces de terre, se contentant du nécessaire pour la vie, et s'étudiant à se passer de peu. Ils vivoient en commun, mangeant ensemble, et prenant à un même vestiaire leurs habits qui étoient blancs. Plusieurs logeoient sous un même toit. Les autres ne comptoient point que leurs maisons leur fussent propres : elles étoient ouvertes à tous ceux de la même secte. Car l'hospitalité étoit grande entre eux, et ils vivoient familièrement ensemble sans s'être jamais vus. Ils mettoient en commun tout ce que produisoit leur travail, et prenoient grand soin des malades.

La plupart des esséniens renonçoient au mariage, et vivoient en continence, craignant l'infidélité des femmes, et les divisions qu'elles causent dans les familles. Ils élevoient les enfants des autres, les prenant dès l'âge le plus tendre, pour les instruire et les former à leurs mœurs. On éprouvoit les postulants pendant trois années : une pour la continence, les deux autres pour le reste des mœurs. En entrant dans l'ordre, ils lui donnoient tout leur bien, et vivoient ensuite comme frères; en sorte qu'il n'y avoit entre eux ni pauvres ni riches. On choisissoit des économes pour chaque communauté.

Ils avoient un grand respect pour les vieillards, et gardoient une grande modestie; ils retenoient leur colère, ne mentoient ni ne juroient point, excepté le serment qu'ils faisoient en entrant dans l'ordre. C'étoit d'obéir aux supérieurs, de ne se distinguer en rien, si on le devenoit, ne rien enseigner que comme on l'auroit appris, ne rien céler à ceux de la secte, n'en point révéler les mystères à ceux de dehors, quand il iroit de la vie. Leur seule étude étoit la morale, qu'ils apprenoient dans la loi, principalement les jours de sabbat, assemblés dans leurs synagogues avec grand ordre. Il y en avoit un qui lisoit, un autre qui expliquoit. Tous les jours ils observoient de ne point parler de choses profanes avant le soleil levé, et de donner ce temps à la prière; ensuite leurs supérieurs les envoyoient au travail. Ils s'y appliquoient jusqu'à la cinquième heure, qui revient à onze heures du matin. Alors ils s'assembloient et se baignoient, ceints avec des linges; mais ils ne s'oignoient point d'huile. Ils mangeoient en une même salle, assis en silence; on ne leur servoit que du pain et un seul mets. Ils faisoient la prière devant et après le repas, puis retournoient au travail jusqu'au soir. Ils étoient sobres, et vivoient la plupart jusqu'à cent ans. Leurs jugements étoient sévères. On chassoit de l'ordre celui qui étoit convaincu de quelque grande faute, et il lui étoit défendu de recevoir des autres même la nourriture; en sorte qu'il y en avoit qui mouroient de misère. Mais souvent on les reprenoit par pitié.

Il n'y avoit des esséniens qu'en Palestine, encore n'y étoient-ils pas en grand nombre, seulement quatre mille ou environ (1). C'étoient les plus superstitieux de tous les Juifs, et les plus scrupuleux à observer le sabbat et les cérémonies légales (2); jusque-là qu'ils n'alloient point sacrifier au temple, mais y envoyoient leurs offrandes, parce qu'ils n'étoient pas contents des purifications ordinaires. Il y avoit entre eux des devins, qui prétendoient connoître l'avenir par l'étude des livres sacrés, jointe à certaines préparations. Ils vouloient même y trouver la médecine et les propriétés des racines et des pierres. Ils donnoient tout au destin et rien au libre arbitre, étoient fermes dans leurs résolutions, méprisoient la mort et les tourments, et avoient un grand zèle

(1) Act. IV, 32.
(2) Matth. XIX, 21.
(3) Aug. de Catechiz. c. 23.
(4) Jos. XIII, 35.
(5) Matth. XXIV.
(6) Philo, Quod om. pr. liber, p. 876. D. — Jos. II. Bell. c. XII, p. 705.

(1) Pline, lib. V, c. XVII.
(2) Joseph, XVIII. Antiq. c. II, p. 617, C.

pour la liberté, ne reconnoissant pour chef et pour maître que Dieu seul, et prêts à tout souffrir, plutôt que d'obéir à un homme (1). Ainsi, de quelque vertu qu'ils fissent profession, ils étoient bien au-dessous des disciples de Jésus-Christ.

Entre ceux qui vendirent leurs héritages pour en apporter le prix aux apôtres, fut Joseph, levite, natif de Chypre, que les apôtres surnommèrent Barnabé (2). Mais un nommé Ananias, de concert avec Saphira sa femme, ayant vendu un héritage, retint une partie du prix, et apporta le reste aux apôtres (3). Saint Pierre lui dit : Ananias, pourquoi t'es-tu laissé tenter par Satan, de mentir au Saint-Esprit ? Ananias mourut sur-le-champ. Sa femme vint trois heures après ; et saint Pierre lui ayant demandé combien ils avoient vendu la terre, elle répondit comme son mari. Saint Pierre lui dit : Vous avez donc concerté tous deux de tenter l'esprit de Dieu ? Ceux qui viennent d'enterrer ton mari t'enterreront aussi. Et elle tomba morte à ses pieds. Ce miracle causa une grande crainte dans toute l'Église et dans tous ceux qui l'apprirent. Les fidèles s'assembloient d'ordinaire pour prier au temple, dans la galerie de Salomon, ainsi nommée parce qu'Hérode l'avoit bâtie au lieu que Salomon avoit comblé autrefois. Le reste du peuple n'osoit se joindre à eux, par la crainte des plus puissants, mais les louoit et les honoroit, et la multitude des fidèles croissoit tous les jours. Les apôtres faisoient une infinité de miracles. On mettoit les malades sur des lits le long des rues, afin que l'ombre de saint Pierre portât sur eux quand il passeroit ; on apportoit des villes voisines les malades et les possédés du démon, et tous étoient guéris.

Le souverain pontife avec deux de son parti, qui étoient les saducéens, fit encore mettre les apôtres en prison ; mais un ange les délivra (4). Le sanhedrin assemblé les ayant envoyé querir dans la prison, on ne les y trouva point, quoiqu'elle fût bien fermée : ils étoient dans le temple qui enseignoient. On les amena dans le conseil, et le pontife leur dit : Nous vous avions défendu d'enseigner en ce nom. Pierre et les apôtres répondirent : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, et commencèrent à leur soutenir que Jésus étoit le sauveur. Les Juifs, déchirés de rage, vouloient les faire mourir. Mais un docteur vénérable, nommé Gamaliel, de la secte des Pharisiens, leur conseilla de les laisser faire, disant : Si cette entreprise vient des hommes, elle sera dissipée ; si elle vient de Dieu, vous ne pouvez lui résister. Ils suivirent son avis, et toutefois en renvoyant les apôtres ils les firent fouetter et leur défendirent encore de parler au nom de Jésus. Les apôtres s'en allèrent joyeux d'avoir été trouvés dignes de recevoir pour lui cet affront. Ils ne cessoient tous les jours d'enseigner dans le temple et par les maisons.

V. Election des diacres.

Le nombre des disciples croissoit toujours, et il y avoit une grande quantité de sacrificateurs (1). Entre tant de fidèles étoient plusieurs hellénistes, c'est-à-dire des Juifs, qui étant nés entre les Grecs ne parloient point la langue syriaque, comme ceux de Palestine, mais seulement la langue grecque. Ceux-ci se plaignirent que dans les distributions ordinaires leurs veuves étoient méprisées (2). Les douze apôtres assemblèrent la multitude des disciples, et leur dirent : Il n'est pas juste que nous quittions la parole de Dieu pour servir aux tables ; choisissez d'entre vous sept hommes de bonne réputation, pleins du Saint-Esprit et de sagesse, que nous établissions pour cette œuvre : et pour nous, nous nous appliquerons à la prière et au ministère de la parole. Ils choisirent Étienne, Philippe, Procore, Nicanor, Timon, Parmenas et Nicolas, proselyte d'Antioche. Leurs noms sont tous grecs, et l'on peut croire qu'ils étoient la plupart hellénistes. Ils les présentèrent aux apôtres, qui prièrent et leur imposèrent les mains. Ce furent les premiers diacres. Ils avoient soin de la nourriture des pauvres, et de la distribution de ce qui étoit nécessaire à chacun pour sa subsistance, dans cette Église où tous les biens étoient en commun. Mais de plus ils servoient à la table sacrée, c'est-à-dire à l'administration de l'eucharistie ; même ils prêchoient l'Évangile dans les occasions.

Alors, comme l'on croit, l'apôtre saint Jacques, surnommé le Juste, fut établi premier évêque de Jérusalem (3). On le nommoit encore le frère du Seigneur, parce qu'il étoit parent de Jésus Christ, fils d'Alphée et de Marie, sœur de la Sainte-Vierge. Ce furent saint Pierre et les deux fils de Zebédée, saint Jacques et saint Jean qui le choisirent évêque, sans lui disputer cet honneur, ni se prévaloir des marques de préférence que le Seigneur leur avoit données. On dit que pour marque de sa dignité il portoit sur le front une lame d'or (4). Il fut saint, c'est-à-dire consacré à Dieu dès le ventre de sa mère ; il ne but jamais de vin, ni ne mangea d'aucun animal ; le rasoir ne passa point sur sa tête ; il ne se baignoit, ni se frottoit point d'huile, grande austerité en pays chaud. Il avoit seul permission d'entrer dans le sanctuaire, parce qu'il ne portoit point de laine, mais seulement du linge. Dans le temple on le trouvoit à genoux demandant pardon pour le peuple, ce qu'il faisoit si continuel-

(1) Jos. XIII, Antiq. c. IX, p. 442. E.
(2) Act. c. IV, V, 36.
(3) Act. c. V.
(4) Act. c. V, v. 17 et seq.

(1) Act. c. VI, v. 7.
(2) Act. c. VI, v. 1.
(3) Euseb. Chron. ann. 34. — Id. lib. XI. Hist. c. I.
(4) Epiph. hæres. 29, n. 4. Hier. descript. in Jac. — Hegesip 5. Hist. ap Euseb. XI. Hist. c. XXIII.

lement, que ses genoux s'étoient endurcis comme ceux d'un chameau. L'excellence de sa vertu le faisoit nommer le juste, et en syriaque Oblia, c'est-à-dire le rempart du peuple, ou plutôt Ophila, la forteresse de Dieu. Il gouverna l'église de Jérusalem vingt-neuf ans.

VI. Martyre de saint Étienne.

Saint Etienne le premier des diacres, étant plein de grâce et de force, faisoit de grands miracles, et prêchoit librement Jesus-Christ (1). Quelques Juifs des provinces s'élevèrent contre lui. Il y en avoit de libertins, c'est-à-dire en latin affranchis, et l'on croit qu'ils portoient ce nom, parce qu'ils avoient été emmenés en Italie esclaves des Romains, et depuis mis en liberté. Il y en avoit de Cyreneens, descendus de ceux que le premier des Ptolomees avoit transférés à cette partie d'Afrique (2). Il y en avoit d'Alexandrie, de Cilicie et d'Asie. Comme ils ne pouvoient résister à saint Etienne dans la dispute, ils suscitèrent de faux témoins, qui l'accusèrent d'avoir blasphémé contre Moïse et contre Dieu, et d'avoir dit que Jesus de Nazareth détruiroit le lieu saint et changeroit les traditions. Il fut pris et amené dans le conseil, où il rendit compte de sa doctrine (3), montrant par l'histoire du peuple de Dieu depuis Abraham, et par les témoignages des prophètes, que la religion n'étoit point attachée à la terre sainte, ni au temple ; que les Juifs avoient toujours rejeté ceux que Dieu leur avoit envoyés, pour les délivrer, et lui avoient toujours résisté (4). Ce discours les mit en fureur : ils le traînèrent hors de la ville et le lapidèrent. C'étoit le supplice des blasphémateurs et des séducteurs (5).

Un des plus echauffés contre lui, étoit un jeune homme de Cilicie, nommé Saul. Il gardoit les manteaux des témoins qui, suivant la loi, jetoient les premières pierres contre celui qu'on lapidoit (6). Saint Etienne en mourant se mit à genoux et cria à haute voix : Seigneur, ne leur imputez pas ce peché. Ce fut le premier martyr, c'est-à-dire en grec, témoin, parce qu'il fut le premier qui mourut pour le témoignage de la doctrine de Jesus-Christ. Des hommes pieux l'ensevelirent et firent un grand deuil pour lui (7), montrant ainsi qu'ils ne le tenoient pas pour condamné. Car ceux qui l'étoient légitimement étoient privés de la sépulture de leurs ancêtres et on n'en faisoit point de deuil (8). On dit même que les fidèles gardèrent des pierres dont saint Etienne avoit été lapidé (9).

Cependant il y eut une grande persécution contre l'église qui étoit à Jerusalem (10) ; et tous les fidèles se dispersèrent par la Judée et la Samarie, hors les apôtres. Plusieurs toutefois furent emprisonnés à Jérusalem (1), plusieurs condamnés et exécutés à mort, contre lesquels Saül dit son avis comme les autres. Les princes des prêtres lui avoient donné pouvoir, en vertu duquel il en fit punir plusieurs par les synagogues, les contraignant de blasphémer contre Jésus-Christ. Il entroit dans les maisons, prenoit tout, hommes et femmes et les mettoit en prison (2). Les fidèles dispersés à cette occasion ne s'étendirent pas seulement dans la Palestine, mais dans la Phénicie, l'île de Chypre, et jusques à Antioche (3) ; et ce fut comme une semence répandue pour fructifier plus loin, car ils prêchoient partout l'Evangile, ne l'annonçant toutefois encore qu'aux seuls Juifs (4). Un disciple nommé Ananias alla à Damas, et y assembla une église.

VII. Conversion de Samarie.

Saint Philippe le second des diacres vint à Samarie, et y prêcha Jésus-Christ (5), car encore que les Samaritains fussent regardés par les Juifs comme hérétiques, ils n'étoient pas comptés entre les gentils. Ils avoient la circoncision et faisoient profession d'adorer le vrai Dieu suivant la loi de Moïse. Les Samaritains écoutèrent Philippe, voyant les grands miracles qu'il faisoit ; plusieurs furent baptisés et la ville fut remplie de joie. Il y avoit à Samarie un homme Simon, natif de Gitthon dans la même province. Il étoit magicien, se disoit un grand personnage, et avoit long-temps abusé le peuple de ses prestiges (6), en sorte que tous l'écoutoient et le nommoient la grande vertu de Dieu. Il se fit alors baptiser comme les autres, étonné des grands miracles qu'il voyoit. Les apôtres qui étoient à Jérusalem, ayant appris que Samarie avoit reçu l'Evangile, y envoyèrent saint Pierre et saint Jean, qui, étant arrivés, prièrent pour eux et leur imposèrent les mains, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit, car ils n'étoient encore que baptisés.

Simon le magicien voyant que par l'imposition des mains des apôtres on recevoit le Saint-Esprit, qui se rendoit alors sensible par le don des langues, des guérisons et des autres miracles, Simon, voyant ces merveilles, offrit de l'argent aux apôtres, et leur dit : Donnez-moi aussi ce pouvoir ; que tous ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le Saint-Esprit. Saint Pierre lui dit : Que ton argent périsse avec toi, puisque tu crois pouvoir acheter le don de Dieu ; et l'exhorta à faire pénitence. Mais Simon ne se convertit point : au contraire il abusa du nom de Jésus-Christ pour faire

(1) Act. VI, 8.
(2) Joseph. contr. Ap. lib. 2, p. 1603, F.
(3) Act. VII.
(4) Levit. XXIV, 14.
(5) Cod. Tal. San. c. VII, n. 4.
(6) Deuter. XVII, 7. San. c. V, n. 4.
(7) Act. VIII.
(8) Sanhedr. c. VI, n. 5, 6.
(9) Aug. ser. 32, de divers. alias 323, n. 2.
(10) Act. VIII, 1.

(1) Act. XXVI, 10.
(2) Act. VIII, 3.
(3) Act. XI, 19.
(4) Athan. homil. de sem. p. 1012, B.
(5) Act. VIII, 5.
(6) Justin. 2, Apolog. p. 69, C. edit. 1615.

une secte particulière ; il fut le plus grand adversaire des apôtres, et le premier auteur d'hérésie.

VIII. Hérésies de Simon le magicien.

Il disoit (1) qu'il étoit la souveraine puissance, qui souffroit d'être nommée comme les hommes vouloient ; qu'il avoit paru entre les Juifs comme fils, à Samarie comme père, chez les autres nations comme Saint-Esprit. Il menoit avec lui une femme nommée Hélène, ou Sélène, c'est-à-dire lune, qu'il avoit achetée à Tyr, où elle étoit esclave prostituée. Il la nommoit la première conception de son esprit, la mère de toutes choses, par qui il avoit fait les anges et les archanges. Il disoit que cette pensée sortant de lui et connaissant ses volontés, étoit descendue en bas et avoit engendré les anges et les puissances, qui avoient fait le monde ; qu'ils avoient arrêté leur mère par envie, ne voulant pas que l'on crût qu'ils eussent été produits par un autre. Car pour lui, qui étoit le père, ils ne le connoissoient point du tout. La pensée étant ainsi détenue par les anges, ils lui avoient fait souffrir toutes sortes d'affronts, pour l'empêcher de remonter à son père ; ils l'avoient enfermée dans un corps, en sorte que de siècle en siècle elle avoit passé, comme d'un vaisseau à l'autre, dans les corps de diverses femmes. Elle étoit la belle Hélène, cause de la guerre de Troie. Le poète Stésicore avoit perdu la vue, pour avoir médit d'elle, et l'avoit recouvrée, quand il s'étoit repenti, chantant à sa louange la fameuse palinodie. Passant de corps en corps elle avoit été enfin réduite à cette infamie, d'être exposée dans un lieu de débauche. C'étoit la brebis égarée, pour laquelle il disoit qu'il étoit venu, afin de la délivrer la première, et ensuite sauver les hommes se faisant connoître à eux.

Car, disoit-il, comme j'ai vu que les anges gouvernoient mal le monde, et que chacun d'eux vouloit être le premier, je suis venu tout corriger, et je suis descendu sous la figure des vertus, des puissances et des anges ; j'ai même paru homme entre les hommes, sans être homme, et j'ai paru souffrir en Judée, sans souffrir en effet. Les prophètes, ajoutoit-il, ont été inspirés par les anges, auteurs du monde ; c'est pourquoi ceux qui croient en moi et en Sélène, ne doivent plus s'y arrêter. Ils doivent faire ce qu'ils veulent, comme étant libres. Car les hommes sont sauvés par ma grâce, et non par les bonnes œuvres, puisqu'il n'y a point d'œuvres qui soient bonnes naturellement, mais seulement par accident et par l'institution des anges, qui ont fait le monde, et qui ont donné aux hommes des préceptes pour les réduire en servitude. C'est pourquoi je détruirai le monde, et je délivrerai les miens de la servitude de ceux qui l'ont fait.

Telle fut la doctrine de Simon le magicien (2). Pour s'attirer plus de sectateurs, en les délivrant du péril de mort, auquel les chrétiens s'exposoient, il leur enseigna d'être indifférents pour l'idolâtrie. Ils l'adorèrent lui-même sous la figure de Jupiter, et Sélène sous la figure de Minerve. Leurs prêtres vivoient dans la débauche, s'appliquoient à la magie, aux enchantements, aux charmes pour donner de l'amour, à l'explication des songes, et à toutes les vaines curiosités. Cette secte ne fut point persécutée, et toutefois elle ne paroissoit plus en aucun lieu du monde deux cents ans après.

IX. Apollonius de Tyane.

Vers ce même temps, sur la fin du règne de Tibère, ou au commencement du règne de Caligula, il vint à Antioche un autre fameux imposteur, nommé Apollonius, que les païens n'ont pas eu honte d'opposer aux apôtres et à Jésus-Christ même (3). Il étoit né à Tyane, en Cappadoce, d'une famille ancienne, et de parents riches. Il avoit un grand esprit naturel, une excellente mémoire, parloit très-bien grec, et étoit si beau, qu'il attiroit les yeux de tout le monde. A quatorze ans son père l'envoya à Tarse, en Cilicie, pour étudier la rhétorique. Mais il s'appliqua à la philosophie, et choisit la secte de Pythagore, dont il commença à faire profession à l'âge de seize ans. Il renonça aux viandes animées, comme n'étant pas pures et épaississant l'esprit, et ne se nourrissoit que d'herbes et de legumes. Il ne condamnoit pas le vin, et toutefois il s'en abstenoit, comme capable de troubler la sérénité de l'âme. Il marchoit nuds pieds sans sandales, et ne s'habilloit que de lin, pour ne rien porter qui vînt des animaux. Il laissoit croître ses cheveux, et vivoit dans le temple d'Esculape, faisant croire qu'il étoit son favori, et que ce dieu guérissoit volontiers les malades en sa présence. On venoit de tous côtés voir ce jeune homme.

Il parut désintéressé, en donnant la moitié de son bien à son frère aîné, et distribuant la plus grande partie de l'autre moitié à ceux de ses parents qui en avoient besoin, en sorte qu'il en garda peu pour lui. Il renonça au mariage et fit profession de vivre en continence : toutefois il ne put éviter d'être accusé de quelque amour déshonnête. Pendant cinq ans il garda le silence, mais ce n'étoit pas pour se cacher. Il ne laissa pas de converser avec les hommes, et de se promener dans la Pamphylie et la Cilicie. En cet état il apaisoit les séditions, en se montrant seulement au peuple ; il parloit

(1) Item. l. 1, c. 20, p. 115, edit. 1630. Justin. ibid. Orig. in Cels. l. I, p. 272.

(1) Orig. contra Cels. lib. VI, p. 282.

(1) Philostr. vita Apoll. lib. 1, cap. 3, 4.

par signes, et au besoin il écrivoit quelques mots.

Ce fut après cinq ans de silence qu'il vint à Antioche, et commença à parler dans les lieux où il jugeoit les hommes les plus raisonnables, méprisant les autres. Son style n'étoit ni d'une élévation poétique, ni d'une politesse trop affectée. Il n'usoit ni d'ironie, ni de détours pour surprendre les auditeurs, comme Socrate avoit fait. Mais il parloit décisivement en ces termes : Je sais, il me semble, il faut savoir. Ses sentences, qu'il prononçoit comme autant d'oracles, étoient courtes et solides ; les mots propres et significatifs. Je ne cherche pas comme les autres philosophes, disoit-il. J'ai cherché étant jeune ; il n'est plus temps de chercher, mais d'enseigner : le sage doit parler comme un législateur, qui ordonne aux autres, ce dont il s'est persuadé lui-même. C'est ainsi qu'Apollonius se conduisit à Antioche : et par ces manières il attiroit les hommes même les plus éloignés des sciences. Ayant remarqué combien la vanité des philosophes les avoit rendus méprisables, il le prenoit d'un ton plus haut, et faisoit l'homme inspiré et chéri des dieux, traitant sérieusement les religions reçues du peuple idolâtre.

Il fit ensuite un grand voyage pour converser avec les brachmanes des Indes, et voir en passant les mages des Perses. A Ninive un nommé Damis s'attacha à lui, et le suivit partout, écrivant jusques aux moindres particularités de ses actions et de ses paroles. Mais de ces relations il ne nous reste que ce qu'en a recueilli le sophiste Philostrate, qui vivoit deux cents ans après ; et il n'y a qu'à lire, pour voir combien cette histoire est fabuleuse, et éloignée de la gravité de l'Evangile.

X. Conversion de l'eunuque éthiopien.

Les apôtres, après avoir instruit Samarie, retournèrent à Jérusalem, annonçant l'Evangile dans tout le pays des Samaritains (1). Mais le diacre saint Philippe reçut ordre de Dieu par un ange d'aller vers le midi au chemin de Gaza, ville autrefois illustre, et alors déserte, depuis qu'Alexandre le Grand l'avoit ruinée (2). Philippe y trouva un eunuque, trésorier de Candace, reine d'Ethiopie, qui s'en retournoit de Jérusalem, où il étoit venu adorer Dieu, étant apparemment Juif prosélyte. Philippe s'approcha de lui, et prenant occasion d'un passage du prophète Isaïe, que l'eunuque lisoit sans l'entendre, il l'instruisit de la foi de Jésus-Christ, et l'ayant persuadé le baptisa. L'eunuque continua son chemin plein de joie, et étant arrivé en Ethiopie, il y prêcha l'Evangile de Jésus-Christ comme il l'avoit appris (3). Cependant l'esprit de Dieu enleva Philippe : il se trouva à Azot, et de là passa jusqu'à Césarée, prêchant l'Evangile dans toutes les villes.

XI. Conversion de Saül.

Saül continuoit de persécuter les disciples de Jésus-Christ, ne respirant que les menaces et le sang (1). Il étoit de la tribu de Benjamin, né à Tarse, ville métropole de Cilicie, où il avoit pu s'instruire des sciences des Grecs, qui s'y enseignoient comme à Alexandrie et à Athènes (2). Il étoit venu à Jérusalem s'instruire de sa loi et des traditions des Juifs, sous le docteur Gamaliel ; il suivoit la secte des pharisiens et était zélé pour sa religion, autant qu'aucun autre Juif. Il demanda des lettres au souverain pontife, pour les synagogues de Damas, afin que s'il trouvoit des disciples de Jésus-Christ, il les amenât prisonniers à Jérusalem.

Comme il approchoit de Damas (3), tout d'un coup en plein midi, il fut environné d'une lumière venant du ciel, et plus éclatante que celle du soleil, qui le fit tomber et tous ceux qui étoient avec lui. Alors il entendit une voix, qui lui dit en hébreu : Saül, Saül, pourquoi me persécutes-tu? Saül répondit : Qui êtes-vous, Seigneur? La voix lui dit : Je suis Jésus que tu persécutes. Saül dit en tremblant : Seigneur, que voulez-vous que je fasse? Lève-toi, dit le seigneur ; entre dans la ville, et on te dira ce que tu dois faire, car je t'ai apparu afin de t'établir ministre et témoin de ce que tu as vu, et de ce que je te ferai connoître. Je te délivrerai du peuple et des nations à qui je t'envoie maintenant pour leur ouvrir les yeux, les ramener des ténèbres à la lumière, et de la puissance de Satan à Dieu, afin qu'ils reçoivent la rémission des péchés, et la part avec les saints, en croyant en moi.

Ceux qui accompagnoient Saül étoient épouvantés, voyant la lumière et oïant une voix confuse, sans entendre les paroles, ni voir celui qui parloit. Lui s'étant relevé, ne voyoit point, quoiqu'il eût les yeux ouverts. On le mena par la main à Damas, où il demeura trois jours, sans voir et sans boire ni manger. Pendant ces trois jours, étant en prières, il crut voir un homme, nommé Ananias, qui entroit et lui imposoit les mains pour lui rendre la vue. Cet Ananias étoit un disciple de Jésus-Christ qui demeuroit à Damas, et qui par son ordre vint trouver Saül, dans la maison où il logeoit, lui imposa les mains, et lui dit : Mon frère Saül, regardez. Le seigneur Jésus, qui vous a apparu en chemin, m'a envoyé, afin que vous recouvriez la vue, et soyez rempli du Saint-Esprit. Aussitôt tombèrent des yeux de Saül comme des écailles, et il regarda Ana-

(1) Act. VIII, 25.
(2) Strabon. l. 16, p. 759, C.
(3) Iren. lib. III, c. 12, p. 265, D; et lib. IV, c. 40, p. 379.

(1) Act. IX.
(2) Strab. lib. 4, ff. 673, D.
(3) Act. XXII, 6. XXVI, 13.

nias, qui lui dit : Le Dieu de nos pères vous a destiné pour voir le juste, c'est-à-dire Jésus-Christ, et apprendre sa volonté de sa bouche, car vous rendrez témoignage pour lui à tous les hommes, de ce que vous avez vu et ouï; et maintenant que tardez-vous? levez-vous, recevez le baptême, et lavez vos péchés par l'invocation de son nom (1).

Saül fut baptisé, et prit ensuite de la nourriture. Il demeura quelques jours avec les disciples qui étoient à Damas, et commença aussitôt à prêcher, dans les synagogues, que Jésus étoit le fils de Dieu et le Christ, et à confondre les Juifs. Tous admiroient son changement. Après avoir passé quelque temps à Damas, il alla dans l'Arabie voisine, d'où il revint à Damas et y demeura long-temps (2). Saül ne fut pas le seul que les Juifs chargèrent de persécuter les chrétiens. Ils choisirent des hommes, qu'ils envoyèrent de Jérusalem par toute la terre, pour dire que cette secte étoit sans Dieu, et répandre contre les fidèles des calomnies, qui trouvèrent créance chez les païens (3). On peut croire qu'ils prirent occasion de la coutume qu'ils avoient d'écrire en tous lieux (4), pour avertir les autres Juifs des criminels qu'ils avoient condamnés et exécutés à mort.

XII. Relation de Pilate. Mort de Tibère.

C'étoit aussi la coutume chez les Romains, que les gouverneurs des provinces fissent leur rapport à l'empereur des exécutions remarquables. Ainsi Pilate écrivit à Tibère tout ce qui s'étoit passé à l'égard de Jésus-Christ, et lui envoya les actes de son procès. L'empereur, persuadé de sa divinité, proposa au sénat de le recevoir au nombre des dieux (5) : mais le sénat le refusa, et Dieu ne permit pas que son fils fût confondu avec les faux dieux, que les hommes se faisoient eux-mêmes (2). Tibère demeura dans son opinion, et menaça de mort ceux qui accuseroient les sectateurs de Jésus-Christ. Pilate ayant fait mourir ensuite quelques Samaritains, qui s'étoient assemblés en armes, leurs sénateurs allèrent trouver Vitellius, gouverneur de Syrie, et accusèrent Pilate, parce, disoient-ils, qu'ils n'avoient pris les armes que pour se garantir de ses injustices (7). Vitellius envoya Marcel, un de ses amis, pour prendre soin de la Judée, et donna ordre à Pilate d'aller à Rome pour instruire l'empereur sur les accusations des Juifs. Pilate obéit, ne pouvant résister à Vitellius, et quitta la Judée, après y avoir demeuré dix ans. Mais avant qu'il arrivât à Rome, l'empereur Tibère mourut l'an trente-sept de Jésus-Christ, 4790 de la fondation de Rome, après avoir régné vingt-deux ans et demi, et en avoir vécu soixante-dix-sept. Caïus, fils de Germanicus son neveu, lui succéda à l'âge de vingt-quatre ans. On l'avoit surnommé Caligula, du nom d'une chaussure militaire.

XIII. Agrippa, roi des Juifs.

Une des premières actions de son règne, fut de délivrer Agrippa, fils d'Aristobule, et petit-fils du vieil Hérode, que Tibère tenoit dans les fers (1). Agrippa avoit gagné depuis long-temps les bonnes grâces de Caïus. Un jour comme ils étoient ensemble en chariot, Agrippa se mit à faire des souhaits que Tibère s'en allât promptement, et laissât l'empire à Caïus. Le cocher, qui étoit un affranchi d'Agrippa, nommé Eutychus, l'entendit, et depuis s'étant brouillé avec son maître, le dénonça à Tibère, qui fit arrêter Agrippa et le mit aux fers. Il fut six mois en prison. Sitôt que Tibère fut mort, Marsyas, autre affranchi d'Agrippa, accourut à lui au lieu où on le gardoit, et lui dit en hebreu : Le lion est mort. Peu de jours après, Caïus déjà empereur étant venu à Rome, envoya quérir Agrippa, le fit raser, lui fit changer ses habits, lui mit le diadème sur la tête, et le déclara roi du pays que son oncle Philippe avoit gouverné sous le nom de tétrarque, lui donnant encore la tétrarchie de Lysanias. Ensuite il lui fit présent d'une chaîne d'or, du poids de la chaîne de fer qu'il avoit portée.

Le vieil Hérode, aïeul d'Agrippa, avoit été roi de toute la Palestine, sous la protection de Jules César et d'Auguste. Il laissa trois fils : Archélaüs; Philippe et Antipas, et deux petits-fils de son fils Aristobule qu'il avoit fait mourir, Agrippa dont nous parlons, et Hérode, depuis roi de Chalcide. Le vieil Hérode par son testament fit son principal héritier Archélaüs qui étoit l'aîné, lui laissant le titre de roi, avec la Judée, l'Idumée et la Samarie (2). Il ne donna aux deux autres que le nom de tétrarque, déjà usité en Orient pour marquer les moindres princes. Le partage de Philippe comprenoit la Trachonite, la Batanée et l'Auranite, provinces situées vers le mont Liban et les sources du Jourdain. Antipas aussi nommé Hérode avoit la Galilée et la Pérée, c'est-à-dire le pays au delà du même fleuve (3). L'empereur Auguste confirma le testament. Seulement il ôta à Archélaüs le titre de roi, et ne lui donna que celui d'ethnarque. Au bout de neuf ans, il le relégua à Vienne sur le Rhône où il périt (4). Auguste réduisit ses états en province romaine, et y envoya pour gouverneur Quirinus, après lequel il y en eut quatre

(1) Act. XXII, 14.
(2) Gal. I, 17.
(3) Justin. Triph. p.234, D.
(4) Sanhedr. c. X, n. 4.
(5) Tertull. Apolog. c. 5, 21. Eus. chron. an. 37.
(6) Chrys. hom. 27, in 2 Cor.
(7) Jos. XVIII, antiq. c. 5.

(1) Jos. XVIII, antiq. c. 8.
(2) Jos. XVII, antiq. c. 10.
(3) Ibid. c. 13, 11, bell. c. 4. ibid. c. 6
(4) Jos. XVVIII, antiq. c. 6, p. 625.

autres jusqu'à Pilate. Philippe régna paisiblement trente-sept ans, et ce fut sa tétrarchie que l'empereur Caligula donna à Agrippa, y joignant celle de Lysanias qui n'étoit point de la famille d'Hérode, et dont la capitale étoit Abila, ville de Syrie au delà de Damas. Hérode Antipas vivoit encore alors dans sa tétrarchie. Il avoit épousé la fille d'Arétas, roi de l'Arabie Pétrée (1); mais il la répudia pour prendre Hérodiade, sa nièce, sœur d'Agrippa, dont il étoit amoureux. Arétas, irrité de cet affront, entra en guerre avec Hérode Antipas, et par conséquent avec les Romains. Toute l'armée d'Hérode fut défaite en une bataille : ce que les Juifs attribuèrent à la vengeance divine de la mort de saint Jean-Baptiste, que ce même Hérode avoit fait décoler en prison, à la poursuite d'Hérodiade.

XIV. Voyages de saint Paul. Miracles de saint Pierre.

Il y avoit déjà trois ans que Saül étoit converti, quand les Juifs de Damas, ne pouvant plus le souffrir, tinrent conseil et résolurent de le tuer (2). De peur qu'il ne leur échappât, ils obtinrent du gouverneur, qui tenoit la ville pour le roi Arétas, d'en faire garder les portes. Il fut aisé de faire passer Saül pour un espion, d'autant plus qu'il avoit été en Arabie quelque temps auparavant. Mais il fut averti du mauvais dessein des Juifs; et les frères le descendirent par une fenêtre dessus la muraille de la ville dans une corbeille (3). Ainsi il se sauva et vint à Jérusalem (4). Il y vint pour voir saint Pierre, non par curiosité, pour connoître son visage, ni par nécessité, pour s'instruire et pour assurer sa doctrine, car il l'avoit reçue immédiatement de Jésus-Christ : mais il voulut rendre honneur au chef de l'Eglise, et le connoître (5).

Quand il fut arrivé à Jérusalem, tous les disciples le craignoient, ne croyant pas encore qu'il fût des leurs; mais Barnabé le mena aux apôtres et leur conta sa conversion (6). Ainsi Saül demeura quinze jours chez Pierre, et ne vit aucun autre des apôtres, sinon Jacques frère du Seigneur. Un jour, comme il prioit dans le temple, il fut ravi en extase (7), et vit Jésus qui lui dit : Sors promptement de Jérusalem, car ils ne recevront pas le témoignage que tu rends de moi. Saül répondit : Seigneur, ils savent que je mettois en prison, et que je faisois fouetter par les synagogues ceux qui croyoient en vous, et que, lorsque l'on répandoit le sang de votre martyr Étienne, j'y assistois, j'y consentois et gardois les manteaux de ceux qui le faisoient mourir. Jésus lui dit : Va, je t'enverrai aux nations éloignées. En effet, les hellénistes avec lesquels il disputoit cherchoient à le faire mourir. Ce que les frères ayant appris, ils le conduisirent à Césarée, d'où ils l'envoyèrent à Tarse. Il passa quelque temps en Syrie et en Cilicie. Les églises de Judée ne connoissoient point son visage, seulement elles savoient sa conversion, et en glorifioient Dieu (1).

L'Eglise étoit en paix dans toute la Judée, la Galilée et la Samarie, et s'édifioit de plus en plus, marchant dans la crainte de Dieu, et remplie de la consolation du Saint-Esprit (2). Alors saint Pierre entreprit de visiter partout les fidèles. Il vint à Lydde, où il guérit un paralytique nommé Enée : et ce miracle convertit les habitants de Lydde et de Saronne. De Lydde il alla à Joppé, à la prière des disciples; et quand il y fut arrivé, ils le menèrent dans une chambre, où étoit le corps d'une fidèle nommée Thabithe qui venoit de mourir, et qui étoit fort regrettée pour ses aumônes. Saint Pierre la ressuscita, et plusieurs de Joppé se convertirent. Il y demeura long-temps, demeurant chez un nommé Simon, corroyeur.

XV. Juifs maltraités à Alexandrie.

La seconde année du règne de Caligula, trente-huitième de Jésus-Christ, le nouveau roi des Juifs, Agrippa, lui demanda permission d'aller faire un voyage en son royaume (3). L'empereur le lui permit; mais au lieu du chemin ordinaire par la Syrie, il lui conseilla d'aller par l'Egypte. Agrippa vint donc à Alexandrie, où le peuple, qui haïssoit les Juifs, indigné de ce qu'ils avoient un roi, le voulut tourner en ridicule, étant autorisé secrètement par Flaccus, préfet d'Egypte, à qui la présence de ce roi donnoit de la jalousie, et qui d'ailleurs haïssoit les Juifs.

Il y avoit un fou, nommé Carabas, qui se promenoit tout nu par les rues d'Alexandrie, et étoit le jouet des enfans. Ils le menèrent au gymnase, c'étoit le lieu des exercices publics, et l'ayant élevé, lui mirent sur la tête un diadème de papier d'Égypte, dont la feuille est nommée *papyros*; sur ses épaules une natte pour manteau, et à la main, pour sceptre, un morceau de roseau qu'ils trouvèrent à terre. Des jeunes gens l'entouroient avec des perches sur leurs épaules, pour représenter ses gardes. Les uns venoient lui faire la révérence, les autres lui demandoient justice, d'autres le consultoient sur les affaires de l'état; et ceux qui étoient amassés à l'entour, crioient : *Mâri*, c'est-à-dire seigneur en syriaque.

Le peuple d'Alexandrie s'échauffant de plus en plus, s'assembla le lendemain dès le matin au théâtre, et cria qu'il falloit consacrer des statues, c'est-à-dire mettre des idoles dans les

(1) Jos. ibid c. 7.
(2) Gal. I, 18. act. IX, 23.
(3) 2 Cor. XI, 33.
(4) Gal. I, 8.
(5) Hier, in epist. ad Galat. Chrysost ibid.
(6) Act. IX, 26.
(7) Act. XII, 17.

(1) Gal. I, 21.
(2) Act. IX, 31.
(3) Jos. XVIII, antiq. c. 8. Phil. in Flac. p. 998. D.

synagogues des Juifs, se servant du nom de l'empereur pour couvrir cette entreprise séditieuse. Flaccus le permit. Ainsi on leur ôta leurs synagogues : une partie fût abattue ou brûlée (1); dans les autres on mit des statues de l'empereur Caligula, qui avoit la folie de se faire adorer comme un dieu. Flaccus publia ensuite une ordonnance par laquelle il les déclara étrangers, quoiqu'ils fussent citoyens et avec les mêmes privilèges qu'à Antioche, et quoiqu'ils fussent en si grand nombre, que, dans Alexandrie et le reste de l'Égypte, ils étoient bien un million (2). Enfin il permit à tout le monde de traiter les Juifs comme des captifs pris en guerre (3).

Alexandrie étoit divisée en cinq quartiers, qui portoient le nom des premières lettres de l'alphabet. Il y en avoit deux particulièrement attribués aux Juifs. On les réduisit à une petite partie d'un seul quartier. En sorte que plusieurs, n'y pouvant trouver place, étoient réduits à errer sur le bord de la mer, dans les tombeaux et les fumiers, étant dépouillés de tout. Cependant les gentils pilloient leurs maisons, enfonçoient leurs boutiques, enlevoient les marchandises et les partageoient en plein marché : et les Juifs ne pouvoient plus exercer leur commerce ni leurs métiers. Les gentils passèrent plus avant. Ils tuèrent et brûlèrent grand nombre de Juifs, et traînèrent leurs corps par la ville. Flaccus fit fouetter cruellement plusieurs de leurs sénateurs; et, sous prétexte de désarmer la nation, il fit fouiller les maisons, et en tira plusieurs femmes qu'il faisoit tourmenter, quand elles refusoient de manger de la chair de porc. C'est ainsi que la vengeance divine commençoit à éclater contre les Juifs.

Ces cruautés servoient de divertissement public pour la fête de l'empereur, et les Alexandrins prétendoient lui faire leur cour, en traitant ainsi les Juifs qui ne vouloient pas le reconnoître pour un dieu, quoiqu'ils lui eussent rendu tous les honneurs que leur loi permettoit de rendre à un homme (4). On lui envoyoit des relations de ce qui s'étoit passé chaque jour à l'occasion des synagogues, et l'empereur ne lut jamais avec tant de plaisir ni poëme, ni histoire. Ce qui n'empêcha pas que la même année il ne fît arrêter Flaccus, contre lequel il étoit irrité depuis long-temps. Il l'envoya en exil, et le fit mourir peu de temps après (5).

XVI. Fin d'Hérode Antipas et de Pilate.

Agrippa, arrivant en Palestine, surprit tout le monde par le changement de fortune (6). Il en étoit parti misérable et accablé de dettes, et revenoit avec le nom de roi et le diadème. Sa sœur Hériodade en fut la plus touchée, et en conçut une jalousie extrême. Elle reprochoit à son mari Antipas que, s'il eût eu du courage, et s'il eût voulu aller trouver l'empereur, il auroit bien plus facilement obtenu le titre de roi, étant déjà tétrarque, que son neveu, qui n'étoit que simple particulier. Hérode, après avoir résisté quelque temps, céda enfin aux importunités de sa femme, et entreprit le voyage; mais Agrippa envoya après lui Fortunat, son affranchi, qui arriva en Italie aussitôt que Hérode. L'empereur étoit à Baïe. Hérode Antipas le salua le premier. Incontinent après il reçut les lettres d'Agrippa, qui accusoit Antipas d'avoir conspiré contre l'empereur Tibère avec Séjan, et d'être alors d'intelligence avec Artaban, roi des Parthes. La preuve étoit que dans ses magasins il avoit des armes pour 70,000 hommes. L'empereur en fut ému, et lui demanda s'il étoit vrai qu'il eût cette provision d'armes. Antipas ne le put nier, et l'empereur le tenant pour convaincu de rébellion, donna sa tétrarchie à Agrippa, dont il accrut le royaume. Il lui donna aussi les biens d'Antipas et d'Hérodiade, et relégua Antipas pour toujours à Lyon, en Gaule, où sa femme Hérodiade le suivit. De là ils s'enfuirent en Espagne, et y périrent. Telle fut la fin d'Hérode Antipas, qui avait fait mourir saint Jean-Baptiste, et traité Jésus-Christ avec mépris. Il régna quarante-deux ans entiers depuis la mort du vieil Hérode son père, jusqu'à cette troisième année de Caligula, 39 de J.-C. Pilate, qui avoit été condamné dès le commencement du règne de Caligula, et envoyé en exil à Vienne sur le Rhône, y mourut cette même année 39 de J.-C., s'étant tué de désespoir (1).

XVII. Conversion du centenier Corneille.

Cependant saint Pierre étoit toujours à Joppé, logé chez Simon, le corroyeur (2). Un jour, il monta au haut de la maison, pour prier à l'heure de sexte, c'est-à-dire à midi, tandis qu'on lui préparoit à manger. Il fut ravi en extase, et eut une vision, où il lui fut commandé de manger indifféremment de toutes sortes de viandes, sans distinguer les animaux immondes marqués par la loi. Comme il songeoit à ce que signifioit cette vision, l'esprit de Dieu lui dit : Voilà trois hommes qui te cherchent, va avec eux sans hésiter. En effet, dans le moment arrivèrent trois hommes envoyés par un Romain, nommé Corneille, centurion d'une cohorte, qui demeuroit à Césarée. Il craignoit Dieu, faisoit de grandes aumônes, et étoit toujours en prières. Un ange lui apparut, et lui ordonna d'envoyer quérir Simon Pierre à Joppé.

Saint Pierre se mit en chemin avec six des

(1) Eus. chr. an. 39.
(2) Phil. de leg. p. 10. C. In Flac. p. 973. A.
(3) Ibid. p. 971. C.
(4) Philo. de leg. p. 1016, A.
(5) Philo. in Flac. p. 981.
(6) Jos. ant. XVIII, c. 9, bell. c. 8.

(1) Euseb. II, hist. 6, 7.
(2) Act. X, 7.

frères, et suivit les gens de Corneille, qui de son côté l'attendoit avec ses parens et ses amis assemblés. Saint Pierre leur dit : Vous savez l'horreur qu'ont les Juifs d'entrer chez un étranger, mais Dieu m'a fait connoître qu'il ne faut tenir personne pour immonde. Je demande donc pourquoi vous m'avez fait venir. Corneille lui raconta sa vision, et saint Pierre commença à les instruire du mystère de Jésus-Christ, rendant témoignage de sa résurrection. Il parloit encore, quand le Saint-Esprit tomba sur tous ceux qui l'écoutoient, en sorte qu'ils parloient diverses langues et glorifioient Dieu. Les fidèles circoncis, qui étoient venus avec saint Pierre, furent surpris de voir la grâce du Saint-Esprit répandue sur les gentils, et saint Pierre dit : Peut-on refuser l'eau à ces gens, qui ont reçu le Saint-Esprit comme nous? et il les fit baptiser Tel fut le commencement de la conversion des gentils; et on dit que Corneille fut depuis évêque de Césarée, qui étoit alors la plus grande ville de Judée, et dont la plupart des habitants étoient Grecs (1).

Saint Pierre étant retourné à Jérusalem, les fidèles circoncis eurent avec lui quelque contestation sur ce sujet, lui demandant pourquoi il étoit entré chez les incirconcis, et avoit mangé avec eux (2). On dit que Cérinthe, l'hérésiarque, étoit le principal auteur de cette dispute (3). Saint Pierre leur raconta tout ce qui s'étoit passé, et comme le Saint-Esprit étoit tombé sur Corneille et sa compagnie, tandis qu'il leur parloit. Alors, dit-il (4), je me suis ressouvenu de cette parole du Seigneur : Jean a baptisé d'eau, mais vous serez baptisés du Saint-Esprit (5). Si donc Dieu leur a fait la même grâce qu'à vous, qui étois-je pour l'empêcher? Les fidèles ayant ouï ses paroles, se turent et glorifièrent Dieu, disant avec étonnement : Quoi donc, Dieu a aussi accordé aux gentils la pénitence pour la vie éternelle. Ceux qui avoient été dispersés à la mort de saint Étienne, allèrent jusqu'à Antioche (6). Il y avoit entr'eux des Cypriens et des Cyrénéens, qui parlèrent aux hellénistes, et leur annoncèrent Jésus-Christ, et il s'en convertit un grand nombre.

XVIII. Caligula veut être adoré des Juifs.

A Jamnia, ville maritime de Palestine, près de Joppé, il y avoit des étrangers mêlés avec les Juifs, qui, ayant appris que l'empereur Caligula avoit la folle passion de se faire adorer comme un dieu, dressèrent en son honneur un autel de terre, pour faire dépit aux Juifs (7). Les Juifs renversèrent aussitôt cet autel comme une profanation de la terre sainte, et leurs ennemis s'en plaignirent à Capiton, receveur des impôts, qui en écrivit à l'empereur, exagérant la chose, tant pour prévenir les accusations qu'il craignoit, à cause de ses concussions, que pour en prendre occasion de piller les Juifs de nouveau. L'empereur ayant reçu cet avis, le communiqua à ses domestiques les plus familiers, entr'autres à Hélicon et à Apelles. Celui-ci, natif d'Ascalon en Palestine, avoit été acteur de tragédies, après avoir fait en sa jeunesse un métier encore plus infâme. Hélicon étoit un Égyptien d'Alexandrie, qui étant esclave avoit été donné à Tibère; il avoit de l'esprit et de la littérature, étoit bouffon et flatteur, et, comme premier valet de chambre de Caligula, il avoit le plus de commodité de lui parler à toutes heures, et s'appliquoit à lui inspirer la haine des Juifs par des railleries qui sembloient n'avoir pour but que de divertir ce jeune prince. Caligula, poussé par ces confidents, écrivit qu'au lieu de l'autel de terre abattu à Jamnia, on mit un colosse doré à Jérusalem dans le temple, et que le gouverneur de Syrie fît venir en Judée la moitié de l'armée qui gardoit les passages de l'Euphrate contre les irruptions des rois d'Orient, pour escorter la statue et prêter main-forte à sa consécration.

Ce gouverneur étoit Pétrone, chevalier romain, homme de réputation pour la guerre (1), que Caligula venoit d'envoyer en Syrie à la place de Vitellius. Ayant reçu cet ordre, il se mit en devoir de l'exécuter (2). Il assembla le plus qu'il put de troupes auxiliaires, avec deux légions romaines, et vint prendre son quartier d'hiver à Ptolémaïde, ville maritime entre Tyr et Césarée. Là, plusieurs milliers de Juifs vinrent le trouver, et le supplièrent de ne les forcer à rien de contraire à leurs lois, où s'il avoit absolument résolu d'ériger la statue, de les faire mourir auparavant. Pétrone en colère leur dit : Si j'étois l'empereur, et si j'agissois de mon mouvement, vous auriez raison de me parler ainsi, mais j'ai un ordre de César à qui on ne désobéit pas impunément. Les Juifs répondirent : Comme vous êtes résolu de ne point manquer aux ordres de l'empereur, nous sommes aussi résolus de ne point violer notre loi. Nous nous confions en la puissance de notre Dieu, et nous ne serons pas si malheureux que la crainte de la mort nous fasse tomber dans sa disgrâce. Vous voyez bien vous-même qu'il doit être préféré à Caïus.

Pétrone, ayant compris par ces discours qu'il seroit difficile de leur faire changer de sentiments, et d'ériger la statue sans répandre bien du sang, prit ses amis et domestiques, et alla de Ptolémaïde à Tibériade, sur le lac de Galilée, pour observer les Juifs de plus près. Cependant il faisoit travailler à la statue à Sidon, où il avoit fait venir les ouvriers les plus ex-

(1) Jos. III, Bell. c. 28, p. 854, C.
(2) Act. XI.
(3) Epiph. hæres. 2, 8.
(4) Act. XI, 16.
(5) Act. I, 5.
(6) Act. XI, 19.
(7) Philo. de leg. p. 1021.

(1) Strab. liv. 17.
(2) Jos. XVIII, antiq. c. 11. Bell. II, 9.

cellents. Grand nombre de Juifs vinrent encore le trouver à Tibériade, et le supplièrent de ne les pas réduire au désespoir, en profanant leur ville par une statue. Pétrone leur dit : Ferez-vous donc la guerre à César, sans considérer sa puissance, ni votre foiblesse? Les Juifs répondirent : Non, nous ne lui ferons point la guerre, mais nous mourrons plutôt que de violer nos lois; et, se couchant sur le visage, ils découvroient leur col, comme prêts à se faire égorger. Cela dura quarante jours pendant le temps des semailles, et ils négligeoient leurs travaux. Alors Aristobule, frère du roi Agrippa, et plusieurs autres des premiers de la nation, exhortèrent Pétrone à ne pas pousser ce peuple à l'extrémité.

Il suivit leur conseil, retira ses troupes de Ptolémaïde, et retourna à Antioche (1), d'où il écrivit à l'empereur que, s'il ne vouloit perdre le pays et les habitants, il ne falloit pas presser l'exécution de ses ordres; qu'il falloit du temps aux ouvriers pour achever la statue, parce que l'on vouloit faire un ouvrage immortel, qui ne cédât en rien aux plus fameux originaux; que, si on mettoit les Juifs au désespoir, il étoit à craindre qu'ils n'abandonnassent la culture des terres, et ne brûlassent eux-mêmes leurs arbres et leurs moissons (2). Or il y avoit une raison particulière de conserver les fruits de cette année, parce que l'empereur devoit venir à Alexandrie par la Syrie. Caligula ne goûta point cette lettre (3), et se mit en grande colère contre Pétrone; mais il dissimula, parce qu'il craignoit les gouverneurs des grandes provinces, principalement ceux qui commandoient des armées, comme il y en avoit en Syrie vers l'Euphrate. Il écrivit donc à Pétrone, louant sa prudence, et toutefois lui ordonnant que son plus grand soin fût de faire poser promptement la statue.

XIX. Députation des Juifs d'Alexandrie.

Cependant les Juifs d'Alexandrie avoient envoyé des députés à Rome, pour se plaindre des mauvais traitements qu'ils avoient soufferts (4). Les députés étoient cinq, et avoient pour chef Philon, savant même dans les livres des Grecs et dans leur philosophie. Les Grecs d'Alexandrie envoyèrent aussi des députés, dont le chef étoit Apion, grammairien, grand ennemi des Juifs. Il les chargeoit de plusieurs calomnies, et les accusoit de ne pas donner à l'empereur les mêmes honneurs que lui donnoient tous les autres peuples de l'empire, c'est-à-dire de ne lui pas ériger des temples, des autels et des statues, et de ne pas jurer par son nom. Ce même Apion écrivit contre les Juifs un livre plein de mensonges et d'impostures; entr'autres, que dans leur sanctuaire il y avoit une tête d'âne, et que, comme elle étoit d'or et de grand prix, Antiochus Epiphane l'avoit emportée lorsqu'il pilla le temple. Cet Apion étoit un homme vain, grand parleur et plein d'ostentation; l'empereur Tibère l'appeloit le tambour du monde (1).

Les députés des Juifs étant arrivés à Rome, ils se présentèrent à l'empereur pour la première fois dans le Champ-de-Mars, comme il sortoit du jardin de sa mère (2). Il leur rendit leur salut, leur montra un visage gai, fit signe de la main qu'il leur seroit favorable, et il leur fit dire par Homilus, qui étoit chargé du soin des ambassadeurs, qu'il entendroit leur affaire à loisir. Tous les assistants les félicitoient de ce bon accueil; mais Philon, qui avoit plus d'âge et d'expérience que les autres, se défioit de ces belles apparences.

Ils allèrent à Pouzole à la suite de l'empereur qui visitoit les belles maisons de cette côte (3). Comme ils attendoient leur audience, un Juif s'approcha d'eux, hors d'haleine, les yeux égarés et baignés de larmes. Il les tira à part, et leur dit : Savez-vous les nouvelles? et comme il voulut continuer, les pleurs lui coupèrent la parole jusqu'à trois fois. Les députés épouvantés le pressèrent de s'expliquer. Nous n'avons plus de temple, leur dit-il, Caïus fait dresser une statue colossale dans le sanctuaire sous le nom de Jupiter. Les députés, à cette nouvelle, demeurèrent sans voix et sans mouvement, elle leur fut confirmée par d'autres, ils s'en firent conter le détail, et on leur dit ce qui s'étoit passé à Jamnia, l'ordre que Pétrone avoit reçu, la sollicitation que les Juifs de Palestine lui avoient faite, et tout le reste.

Dans le même temps, c'est-à-dire peu après que l'empereur eut fait réponse à Pétrone, le roi Agrippa, qui étoit à Rome et ne savoit rien de tout cela, vint pour lui faire sa cour (4). Il vit que l'empereur étoit en colère et le regardoit de travers, et il ne savoit qu'en penser. L'empereur lui dit : Agrippa, je veux vous tirer de peine. Vos bons et fidèles sujets, qui seuls de tout le genre humain ne me tiennent pas pour un dieu, semblent par leur désobéissance chercher la mort. J'ai ordonné que l'on consacre dans leur temple une statue de Jupiter; et ils sont sortis de la ville et du plat pays à grandes troupes, en apparence pour demander grâce, en effet pour résister à mes ordres. Il alloit continuer; mais Agrippa, après avoir changé plusieurs fois de couleur, commença à trembler depuis la tête jusqu'aux pieds, et fût tombé si ceux qui se trouvèrent proches ne l'eussent soutenu. On l'emporta à son logis, privé de sentiment. Mais l'empereur n'en fut que plus irrité contre les Juifs : Car,

(1) Jos. II, Bell. c. 17.
(2) Phil. leg. p. 1028.
(3) Id. p. 1028.
(4) Jos. XVIII, antiq. c. 10.

(1) Gel. lib. V, c. 14. Plin. præf. hist. nat.
(2) Philo. legat. p. 1018, C.
(3) Leg. p. 1019.
(4) Philo. leg. p. 1029. Jos. XVIII, antiq. c. 11, p. 642, C.

disoit-il, si Agrippa, mon ami, qui m'a tant d'obligations, est si attaché à sa religion qu'il ne peut entendre une parole qui la choque sans tomber en foiblesse, que dois-je attendre des autres que rien ne retient?

Agrippa demeura sans connoissance tout ce jour, et le jour suivant jusqu'au soir. Enfin, étant revenu à lui, il écrivit à l'empereur une grande lettre, où il lui représentoit qu'étant Juif et né à Jérusalem, il ne pouvoit s'empêcher de prendre l'intérêt de la ville et de toute la nation. Que Jérusalem étoit regardée comme capitale et métropole non-seulement par la Judée, mais par les Juifs établis dans tous les pays voisins, et principalement au delà de l'Euphrate, où ils étoient en très-grand nombre; que tous sentiroient l'effet de la grâce qu'il demandoit; que cette grâce n'étoit ni le droit de cité, ni la liberté, mais seulement la conservation de leur religion. Venant au temple en particulier, il représentoit qu'il avoit été épargné par les ennemis mêmes, et respecté par les étrangers (1). Qu'Agrippa, aïeul de l'empereur, avoit admiré le bel ordre du service; que l'empereur Tibère avoit conservé les droits du temple et de la sainte cité, jusqu'à obliger Pilate à ôter de Jerusalem des boucliers d'or qu'il lui avoit consacrés, quoique sans aucune image; qu'Auguste avoit défendu d'empêcher les Juifs de s'assembler dans leurs synagogues (2), ni d'envoyer leurs collectes à Jérusalem, et avoit lui-même fondé un sacrifice perpétuel d'un taureau et de deux agneaux tous les jours; que l'impératrice Livie, son épouse, avoit donné au temple des coupes d'or et d'autres vases précieux. Agrippa finissoit par les grâces que lui-même avoit reçues de l'empereur, et concluoit que, paroissant en être tant aimé, s'il n'obtenoit pas cette liberté pour sa religion, on croiroit qu'il avoit trahi la cause commune.

L'empereur, lisant la lettre d'Agrippa, fut agité de divers mouvemens (3). Enfin il s'adoucit; il lui accorda comme une grâce très-singulière que la statue ne seroit point dédiée, et écrivit à Pétrone de ne rien innover dans le temple des Juifs. Mais, ajouta-t-il, si dans les autres villes, excepté Jérusalem seule, quelqu'un me veut ériger des autels, des temples, ou des statues, quiconque s'y opposera, soit aussitôt puni, ou qu'on me l'envoie. Il se repentit bientôt de cette bonté; et laissant la statue de Sidon, il fit faire à Rome un autre colosse de bronze doré, pour le transporter secrètement par mer, et le mettre tout d'un coup dans le temple de Jérusalem, avant que personne s'en aperçût.

Il donna enfin audience aux députés des Juifs d'Alexandrie (4). Ce fut près de Rome, comme il se faisoit montrer les maisons qui dépendoient des jardins de Mécénas et de Lamia. Au premier abord, les Juifs se prosternèrent, l'appelant empereur et auguste. Lui, d'un air moqueur et outrageant, leur demanda : Etes-vous ces ennemis des dieux, qui êtes les seuls à ne me pas connoître pour un dieu, moi, qui le suis du consentement de tout le monde, et qui me préférez votre Dieu sans nom? Puis les mains au ciel, il ajouta une parole que Philon n'a osé rapporter, tant elle étoit impie. Les ennemis des Juifs étoient ravis. Ils battoient des mains; ils sautoient, et donnoient à l'empereur les titres de tous les dieux. Un nommé Isidore lui dit : Seigneur, vous détesteriez bien davantage ces gens, si vous connoissiez leur impiété et leur malice. Ils ont été les seuls qui n'ont point fait de sacrifices pour votre santé. Et quand je dis ceux-ci, je dis tous les Juifs. Les députés des Juifs s'écrièrent tout d'une voix : Seigneur Caïus, c'est une calomnie. Nous avons immolé des hécatombes; et, après avoir répandu le sang sur l'autel, nous avons fait brûler les victimes tout entières sans emporter les chairs pour les manger; et nous l'avons fait par trois fois : la première, à votre avènement à l'empire, la seconde, quand vous revîntes de votre grande maladie, la troisième, pour demander la victoire sur les Germains. Soit, dit l'empereur, vous avez fait des sacrifices, mais à un autre : de quoi cela me sert-il, puisque ce n'est pas à moi que vous avez sacrifié? A ces paroles, les députés frissonnèrent d'horreur.

Cependant il visitoit les appartements du haut en bas, regardant les salles et les chambres, marquant ce qui lui déplaisoit, et ce qu'il vouloit changer (1). Les députés montoient et descendoient après lui, poussés et moqués comme en une comédie. Après avoir donné quelques ordres pour ses bâtiments, il leur demanda d'un air sérieux : Pourquoi ne mangez-vous point de porc? Il s'éleva un grand éclat de rire, comme s'il eût dit un bon mot, en sorte que quelques-uns de ses officiers trouvoient qu'on lui manquoit de respect. Les Juifs répondirent que chaque nation avoit ses coutumes, et que leurs adversaires s'abstenoient aussi de certaines viandes. Un d'eux ajouta que plusieurs ne mangeoient point d'agneau, quoiqu'il s'en trouve partout. Je le crois bien, dit l'empereur en riant, c'est qu'il n'a point de goût.

Enfin, il leur dit avec quelque émotion : Je voudrois bien savoir sur quoi vous fondez ce droit de cité que vous prétendez. Ils commencèrent à parler; mais, comme il vit que leurs raisons n'étoient pas méprisables, avant qu'ils en disent de plus fortes, il s'enfonça en courant dans une grande salle, et commanda d'y mettre des vitres aux fenêtres. Puis il revint doucement, et leur demanda ce qu'ils di-

(1) Leg. pag. 133, C.
(2) P. 1035, E.
(3) P. 1033.
(4) Phil. leg. p. 1040, D.

(1) P. 1042.

soient. Ils réduisoient leurs discours en abrégé, quand il se mit à courir dans une autre salle, où il faisoit placer des tableaux originaux. Enfin, témoignant avoir pitié d'eux, il dit : Ces gens ne me paroissent pas si méchants que malheureux, de ne se pouvoir persuader que je participe à la nature divine. Il s'en alla, et leur ordonna de se retirer. C'est ainsi que l'empereur Caligula traita les députés des Juifs (1). Philon, pour les consoler, leur disoit : Prenons courage ; puisque Caïus nous témoigne tant de colère par ses paroles, Dieu nous défendra par les effets.

XX. Juifs maltraités chez les Parthes.

Dans ce même temps, les Juifs étoient maltraités aussi chez les Parthes, en Mésopotamie et vers Babylone (2), et ils y furent tués en plus grand nombre, qu'en aucune occasion dont on eût encore ouï parler. Il y avoit quantité de Juifs à Nisibe et à Naharda sur l'Euphrate, deux villes fortes, où se mettoit en dépôt tout l'argent que les Juifs du pays envoyoient à Jérusalem. Deux Juifs de Naharda, Asinée et Anilée, frères, s'étant mis à piller avec une troupe de volontaires, se rendirent si redoutables, que leur réputation alla jusqu'à Artaban, roi des Parthes : il les voulut voir, et donna à Asinée le gouvernement de la province de Babylone, dont il jouit quinze ans avec un pouvoir absolu dans toute la Mésopotamie (3). Son frère Anilée succéda à sa puissance, mais il ne la sut pas conserver, et, s'étant rendu odieux, les Babyloniens le surprirent de nuit, le tuèrent et défirent toutes ses troupes. Délivrés de cet obstacle, ils firent éclater librement leur haine ancienne contre les Juifs, fondée sur l'opposition de leurs mœurs.

Ils se jetèrent donc sur les Juifs qui, n'étant pas assez forts pour leur résister, ni assez patients pour souffrir leurs insultes, passèrent en Séleucie, où leur nombre s'accrut quelque temps après de ceux qu'une peste chassa de Babylone. Séleucie étoit la ville la plus considérable du pays, fondée par Seleucus Nicanor, habitée par des Grecs en grand nombre, et des Syriens. Ces deux nations étoient toujours opposées, et les Grecs étoient les plus forts ; mais alors les Syriens soutenus par les Juifs prirent le dessus. Les Grecs cherchèrent à les diviser, et s'étant réunis eux-mêmes avec les Syriens, ils se jetèrent tout d'un coup sur les Juifs, et en tuèrent plus de 50,000. Les amis et les voisins en sauvèrent par pitié quelques-uns, qui se retirèrent à Ctésiphon, ville grecque voisine de Séleucie, croyant y être plus en sûreté, par le respect du roi des Parthes, qui avoit accoutumé d'y passer l'hiver.

(1) Jos. XVIII, antiq. c. 10.
(2) Ibid. c. 10, p. 644.
(3) Ibid. p. 647.

Cependant tous les Juifs des environs étoient dans des alarmes continuelles, puisque tous les Syriens, c'est-à-dire tous les naturels du pays, conspiroient à leur ruine avec les Séleuciens. C'est l'état où se trouvoient les Juifs dans cette partie de l'Orient : et la vengeance divine commençoit à éclater contre eux de toutes parts.

XXI. Mort de Caligula. Claude empereur.

L'empereur Caligula, s'étant rendu insupportable par ses cruautés et ses extravagances, fut tué le 24e jour de janvier, l'an 41e de J.-C. (1). Il étoit dans la vingt-neuvième année de son âge, et la quatrième de son règne, ayant commandé pendant trois ans et dix mois. Ce fut Cassius Chéréa, tribun des soldats prétoriens, c'est-à-dire de ses gardes, qui le prit dans un passage souterrain, comme il regardoit de jeunes gens destinés au théâtre. On le perça de trente coups ; sa femme Césonia fut tuée par un centurion d'un coup d'épée au travers du corps, et sa fille, encore enfant, écrasée contre une muraille. Sa mémoire fut condamnée comme d'un tyran. A sa place fut reconnu empereur son oncle Tibérius Claudius Drusus Germanicus, fils de Drusus, fils de l'impératrice Livie. Il étoit âgé de cinquante ans, et en régna treize. Il avoit de l'étude et de bonnes inclinations, mais il étoit abstrait et indifférent, jusqu'à l'insensibilité : ses femmes et ses affranchis le gouvernoient.

Ce ne fut pas sans difficulté qu'il fut reconnu empereur : le sénat vouloit rétablir l'ancienne liberté, et le roi Agrippa, qui se trouvoit alors à Rome, rendit à Claude quelque service en cette occasion (2). Aussi dès qu'il fut empereur, il lui confirma le royaume que Caligula lui avoit donné, y ajoutant tout ce qui avoit été sous l'obéissance d'Hérode, son aïeul, c'est-à-dire la Judée et la Samarie, comme un bien de sa famille (3). Il lui donna aussi les honneurs consulaires, et à son frère Hérode la dignité de préteur et le royaume de Chalcide en Syrie (4) ; cet Hérode épousa Bérénice, sa nièce, fille d'Agrippa.

XXII. Juifs mieux traités.

Les Juifs d'Alexandrie prirent courage à la mort de Caligula. On dit que Philon, le chef de leurs députés, lut à Rome, en plein sénat, la relation qu'il avoit faite de sa députation et des folies de Caïus, et qu'il en acquit tant d'estime, que ses ouvrages furent mis dans les bibliothèques (5). A Alexandrie, ils se relevèrent tellement, qu'ils en vinrent aux armes avec les païens (6). L'empereur écrivit au gouverneur

(1) Suet. in Caio C. 18. Jos. XIX, antiq. c. 1, 2.
(2) Jos. XIX, ant. c. 2, 3.
(3) Jos. XIX, antiq. 4.
(4) Dio. lib. 70, p. 770.
(5) Euseb. II, hist. c. 17
(6) Jos. XIX, antiq. c. 4.

d'Egypte d'arrêter la sédition, et, à la prière d'Agrippa et d'Hérode, il envoya un édit, par lequel il reconnoissoit que les Juifs d'Alexandrie y avoient dès le commencement droit de citoyens ; qu'il leur avoit été conservé depuis la réunion de l'Egypte à l'empire romain, aussi bien que le droit d'élire un ethnarque ou chef de leur nation, et n'avoient été troublés en ces droits qu'à l'occasion de la folie de Caïus, qui se vouloit faire reconnoître dieu. C'est pourquoi il ordonnoit, qu'ils fussent maintenus dans leurs anciens privilèges. Il envoya un autre édit par tout l'empire, portant que, même dans les villes grecques, il leur fût permis d'observer les coutumes de leurs ancêtres, les avertissant toutefois qu'ils fussent contents de cette grâce, sans mépriser les religions des autres. L'empereur Claude ne donna pas tant de liberté aux Juifs de Rome, qui étoient en très-grand nombre. Il ne leur permit point de s'assembler, et dissipa les assemblées établies sous Caligula, jusque-là qu'il ruina les cabarets (1).

Il renvoya le roi Agrippa avec honneur dans son royaume, et ce roi s'y rendit en diligence (2). Sitôt qu'il fut arrivé à Jérusalem, il s'acquitta des sacrifices qu'il avoit voués, et ordonna à plusieurs nazaréens de couper leurs cheveux. Il fit pendre dans le temple la chaîne d'or que Caligula lui avoit donnée, du même poids que sa chaîne de fer. Il ôta la charge de souverain pontife à Théophile, fils d'Ananus, et mit à sa place Simon, surnommé Canthéra, fils de Boëthus. Sa résidence étoit à Jérusalem ; et pour se faire aimer du peuple, il leur remit le tribut que payoit chaque maison (3). Il observoit exactement les purifications de la loi, et ne manquoit point de sacrifier tous les jours.

A Dora, ville de Phénicie, près du mont Carmel, quelques jeunes étourdis mirent une statue de César dans la synagogue des Juifs (4). Agrippa alla aussitôt trouver Pétrone, gouverneur de Syrie, et se plaignit à lui de cette insolence. Pétrone écrivit aux magistrats de Dora, de lui envoyer les coupables, et de prendre garde qu'il n'arrivât à l'avenir aucun trouble (5) : Car, dit-il, le roi Agrippa et moi n'avons point de plus grand soin, que d'ôter aux Juifs les occasions de s'assembler, et de s'emporter sous prétexte de se défendre. Marsus succéda peu de temps après à Pétrone dans le gouvernement de Syrie. Le roi Agrippa ôta le sacerdoce à Simon Canthéra, et le voulut rendre à Jonathas, fils d'Ananus ; mais celui-ci le remercia, et le pria de le donner plutôt à son frère Matthias, qu'il en jugeoit plus digne : le roi suivit son conseil, et donna le sacerdoce à Matthias.

(1) Dio. lib. 60, p. 768, E.
(2) Jos. XIX, antiq. c. 5.
(3) Jos. 2. in app. p. 1067, B.
(4) Jos. XIX, ant. c. 5.
(5) Ibid. c. 6.

XXIII. Progrès de l'Évangile. Chrétiens.

Cependant le nombre des disciples de Jésus-Christ croissoit toujours (1), et ceux de Jérusalem, ayant appris qu'il s'en étoit fait un grand nombre à Antioche, y envoyèrent Barnabé, qui, y étant arrivé, se réjouit de la grâce que Dieu leur avoit faite, et les exhorta à persévérer. Il s'en convertit encore une grande quantité. Barnabé alla à Tarse chercher Saül, et l'ayant trouvé, le mena à Antioche. Ils y demeurèrent un an entier, et instruisirent un grand nombre de personnes, en sorte que ce fut à Antioche que l'on commença à donner le nom de chrétiens aux disciples de Jésus-Christ (2). Il vint alors à Antioche des prophètes de Jérusalem, dont l'un, nommé Agab, prédit une famine universelle, qui devoit arriver peu après. Les disciples se proposèrent d'envoyer du secours aux frères qui étoient en Judée, et l'envoyèrent en effet aux prêtres, par les mains de Barnabé et de Saül.

XXIV. Martyre de saint Jacques. Prison de saint Pierre.

Hérode Agrippa, cherchant tous les moyens de gagner l'affection des Juifs, commença à persécuter l'Eglise, et attaqua les apôtres (3). Il fit mourir par le glaive saint Jacques, fils de Zébédée, frère de saint Jean. Celui qui l'avoit accusé, ayant vu comme il avoit rendu témoignage à Jésus-Christ, en fut touché, et confessa qu'il étoit aussi chrétien. On les mena ensemble au supplice, et par le chemin, l'accusateur pria saint Jacques de lui pardonner. L'apôtre, après y avoir un peu pensé, lui dit : La paix soit avec vous, et le baisa. Ainsi ils eurent tous deux la tête coupée (4). Hérode, voyant le plaisir qu'il faisoit aux Juifs, fit aussi arrêter saint Pierre. Mais comme c'étoit le temps de la pâque, il le fit mettre en prison, voulant après la fête en donner le spectacle au peuple.

Tandis que Pierre étoit en prison, l'Eglise faisoit des prières continuelles pour lui. La nuit du jour qu'il devoit être exécuté, il dormoit chargé de chaînes entre deux soldats, et d'autres faisoient la garde devant la porte de la prison. Car ils étoient seize à le garder, qui se relevoient quatre à quatre. Un ange le vint éveiller ; ses chaînes tombèrent, les portes s'ouvrirent, et il se trouva dans les rues de Jérusalem, croyant que c'étoit une vision. Etant revenu à lui, il vint à la maison de Marie, mère de Jean, surnommé Marc, où plusieurs étoient assemblés en prières : il frappa à la porte ; et une jeune fille, nommée Rode, vint voir ce que c'étoit. Ayant reconnu la voix de Pierre, elle en eut tant de joie, qu'au lieu de lui ouvrir elle courut le dire dans la maison. On lui dit qu'elle étoit folle. Elle soutint qu'elle

(1) Act. XI, 21.
(2) Act. XIII, 27.
(3) Act. XII, Eus. II. hist. c. 8. ex Clem. Alex. 9 hypotyp.
(4) Act. XII.

disoit vrai, d'autres disoient que c'étoit son ange. Cependant Pierre frappoit toujours. Enfin on lui ouvrit. Il fit faire silence, et leur raconta comment le Seigneur l'avoit délivré, puis il leur dit d'en avertir Jacques et les frères; pour lui, il sortit et s'en alla dans un autre lieu. Quand il fut jour, les soldats furent bien embarrassés de ce que Pierre étoit devenu; et Hérode, sachant qu'il ne se trouvoit plus, les fit mener au supplice.

On croit que, peu après cette prison, la seconde année de l'empereur Claude, quarante-deuxième de J.-C., saint Pierre vint à Rome (1), et y établit son siége, après l'avoir tenu sept ans à Antioche, et avoir prêché aux Juifs dispersés dans le Pont, dans la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie. A sa place il laissa à Antioche Evode, son disciple, qui gouverna cette église vingt-six ans. Saint Pierre vint à Rome accompagné de saint Marc et de plusieurs autres disciples, pour combattre Simon le magicien, qui, ayant perdu son crédit en Palestine, étoit venu à Rome, et s'y faisoit admirer par ses opérations magiques, jusque-là qu'il fut tenu pour un dieu, et qu'on lui érigea une statue dans l'île du Tibre avec cette inscription : A Simon dieu saint (2).

XXV. Dispersion des apôtres. Évangile de saint Mathieu.

Ce fut, comme l'on croit, vers ce même temps, que les apôtres se dispersèrent pour prêcher l'Evangile par tout le monde. Avant que de se séparer, ils composèrent le symbole, c'est-à-dire l'abrégé de la foi, qui distinguoit les fidèles des Juifs et des hérétiques (3). C'est pourquoi ils ne l'enseignèrent que de vive voix; et pendant plusieurs siècles, on ne permit point de l'écrire : d'où vient que la formule en étoit différente selon les églises. C'étoit comme le mot du guet pour les troupes de Jésus-Christ.

Les apôtres prêchèrent en divers pays, suivant les divers mouvements du Saint-Esprit qui les conduisoit. Saint Jean, fils de Zébédée, passa dans l'Asie mineure, et demeura particulièrement à Ephèse, ayant avec lui la Sainte-Vierge Marie, mère de Jésus (4). L'église d'Ephèse avoit été fondée par saint Paul, et saint Jean y demeura le reste de ses jours, c'est-à-dire jusqu'à la fin de ce premier siècle (5). Car ce que nous disons de la dispersion des apôtres, n'arriva pas tout en un temps. Saint Jean fonda et gouverna plusieurs autres églises en Asie,

(1) Eus. III, hist. 1. ex Orig. 3, in Genes. Eus. chron. an. 43. Hier. de scrip. et Gal. II, 11. Eus. II, hist. 13.
(2) Justin apolog. 2, p. 69. Iren. lib. 1, c. 20. Eus. 2, c. 13. V. Bar. an. 44, n. 13.
(3) Ruf. præf. in symb. ap. Hier. tom. ult. Hier. ad Sammach. ep. 61, c. 9. infr.
(4) Hier. III. hist. c. 1. ex. Orig. 3, in Genes. Conc. Ephes. act. 1, ep. synod. p. 574.
(5) Iren. l. III, c. 3.

savoir celle de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardis, de Philadelphie, de Laodicée (1). On dit qu'il alla jusque chez les Parthes; et sa première lettre portoit autrefois leur nom comme leur étant adressée (2).

Saint André fut envoyé vers les Scythes, d'où il passa en Grèce et en Epire (3). Saint Philippe travailla dans la haute Asie, et mourut à Hiérapolis en Phrygie (4). Il avoit plusieurs filles : deux desquelles ayant gardé la virginité et vécu un grand âge, furent enterrées avec lui au même lieu, et y ressuscitèrent un mort (5). Il maria les deux autres : dont une, après avoir vécu saintement, fut enterrée à Ephèse. Saint Thomas alla chez les Parthes, et jusqu'aux Indes. Saint Barthelemi passa dans la grande Arménie (6); et il est certain qu'il prêcha dans la partie de l'Inde la plus proche de nous, et y porta l'Evangile de saint Matthieu, qui fut écrit le premier de tous.

Mais saint Matthieu ne put se résoudre à l'écrire qu'avec peine (7). Car étant prêt d'aller vers d'autres nations, après avoir prêché aux Hébreux, il céda à leurs prières, et voulut bien leur laisser un écrit pour suppléer à son absence. C'est pourquoi il écrivit en hébreu, c'est-à-dire en la langue vulgaire des Juifs de Palestine, qui n'étoit plus l'ancienne langue hébraïque, mais un dialecte de la syriaque. Les autres apôtres se servirent de cet évangile; et saint Jacques, le frère du Seigneur, l'expliquoit à Jérusalem (8). Saint Matthieu prêcha en Ethiopie. Il observoit une rigoureuse abstinence, ne mangeant point de chair, et ne se nourrissant que d'herbes, de graines et de bourgeons.

Saint Simon, le cananéen, ou le zélateur, prêcha en Mésopotamie et en Perse. Saint Jude, autrement saint Thadée, travailla aussi en Mésopotamie, en Arabie et en Idumée (9). Saint Matthias alla en Ethiopie. On rapporte de lui deux paroles remarquables (10), l'une : Estimez les choses présentes, c'est-à-dire soyez-en content; l'autre : Si le voisin du fidèle pèche, le fidèle pèche. Pour dire, qu'il devoit le convertir par son exemple seul. C'est ce que l'on sait de la mission des apôtres.

XXVI. Histoire de la reine Hélène et de son fils Izates.

La famine, prédite par le prophète Agab, arriva, et les Juifs furent secourus par une

(1) Tertull. IV, cont. Marc. c. 5.
(2) Indic. Possid. in S. Aug.
(3) Orig. 5, in Gen. ap. Euseb. III, hist. c. 1.
(4) Greg. Naz. or. 25, p. 438, A.
(5) Pap. ap. Eus. III, hist. c. ult. Polycr. ibid. c. 3.
(6) Euseb. 5, c. 10, de Pantano.
(7) Euseb. III, hist. c. 18. Hier. de script. Chrysost. hom. 1. in Matt.
(8) Athanas. in Synop. p. 135, B.
(9) Sophron. ap. Hier. de scrip.
(10) Clem. 2, Strom. p. 380, A. 1, Stromat. 748, C.

reine nommée Hélène, qui vint alors à Jérusalem visiter le temple, adorer Dieu, et lui offrir des sacrifices d'action de grâces (1). Elle étoit veuve de Monobase, roi d'Adiabène, et mère d'Izates, qui régnoit alors dans cette province située dans les confins des deux grands empires des Romains et des Parthes (2). Izates, du vivant de son père, avoit été élevé chez un petit roi voisin. Un marchand juif, nommé Ananias, ayant trouvé entrée chez les femmes de ce prince, leur apprit à servir Dieu à la manière des Juifs. Elles firent connoître ce marchand à Izates, à qui il persuada la même chose.

Monobase, un peu avant que de mourir, rappela son fils Izates, et lui donna une terre, nommée Cairon, où l'on montroit les restes de l'arche de Noé. Izates persuada au Juif Ananias de le suivre; et cependant Hélène, sa mère, instruite par un autre Juif, embrassa aussi leur loi. Izates l'ayant appris lorsqu'il fut venu à la couronne, en fit profession ouvertement; et croyant n'être pas vraiment Juif, s'il n'étoit circoncis, il étoit prêt à le faire; mais sa mère s'y opposa, craignant qu'il ne mît en péril son autorité et qu'il ne se rendît odieux à ses sujets. Ananias fut du même avis, et menaça le roi de le quitter, craignant d'être maltraité, comme auteur d'un changement indigne de lui. Au reste, ajouta-t-il, vous pouvez servir Dieu sans être circoncis, pourvu que vous soyez bien résolu à imiter les mœurs des juifs, car c'est là l'essentiel plutôt que la circoncision; et Dieu vous pardonnera de vous en être abstenu par nécessité. Le roi Izates céda pour lors à ces raisons, sans quitter entièrement son désir.

Ensuite il vint un autre Juif de Galilée, nommé Eléazar, qui passoit pour très-savant dans la religion. Etant entré pour saluer le roi, il le trouva lisant la loi de Moïse, et lui dit : Vous ne vous apercevez pas, seigneur, que vous faites une grande injure à la loi, et par conséquent à Dieu. Il ne suffit pas de la savoir, il faut commencer par la pratiquer. Jusques à quand demeurerez-vous incirconcis? Si vous n'avez pas encore lu la loi sur ce point, lisez-là maintenant, vous verrez quelle impiété c'est d'y manquer. A ces mots, le roi ne différa pas davantage. Mais il passa dans une autre chambre, appela son chirurgien, et se fit faire l'opération; puis il envoya quérir sa mère et Ananias, et leur déclara la chose. Ils furent saisis d'étonnement et de crainte pour le roi, et pour eux-mêmes. En effet, le roi Izates eut dans la suite plusieurs grands périls à essuyer de la part de ses sujets indignés de ce changement : mais il en sortit heureusement, et mourut en paix, laissant un grand nombre d'enfants. Nous voyons par cette histoire, que les Juifs s'appliquoient à la conversion des gentils, et qu'ils

(1) Act. x, 29.
(2) Joseph. XX, antiq. c. 2.

n'étoient pas bien d'accord entre eux sur la nécessité de la circoncision; et tout cela préparoit les voies à l'Evangile.

La reine Hélène vint donc à Jérusalem dans le temps de la famine, apportant avec elle beaucoup d'argent. Elle envoya de ses gens, les uns à Alexandrie a heter quantité de blé, les autres en Chypre pour apporter des figues sèches. Ils revinrent promptement; et elle distribua ces vivres à ceux qui en avoient besoin. Le roi Izates, ayant appris les nouvelles de cette famine, envoya aussi de grandes sommes d'argent au premier de Jérusalem. La reine, sa mère, fit dresser, à trois stades de la ville, trois pyramides, où ses os et ceux de son fils Izates furent apportés après leur mort. Quelques-uns ont écrit qu'ils avoient même été chrétiens.

XXVII. Mission de Saül et de Barnabé.

En cette même famine, les fidèles de Judée furent secourus par ceux d'Antioche; et c'est la première quête ou collecte, pour subvenir aux nécessités des fidèles, dont il soit fait mention depuis l'établissement de l'Eglise (1). Barnabé et Saül en furent chargés; et s'étant acquittés de leur ministère, ils retournèrent de Jérusalem à Antioche, et emmenèrent avec eux Jean, surnommé Marc (2). Il y avoit, dans l'église d'Antioche, des prophètes et des docteurs (3), entre lesquels étoient Barnabé; Simon, surnommé Niger; Lucius Cyrénéen et Manahen, frère de lait d'Hérode, le tétrarque. Comme ils jeûnoient et célébroient le service divin, le Saint-Esprit leur dit : Séparez-moi Saül et Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai destinés. Alors, ayant jeûné et prié, ils leur imposèrent les mains et les congédièrent. Telles étoient dès lors les ordinations des ministres publics de l'Eglise, souvent précédées de révélations et de commandements exprès de Dieu (4), toujours accompagnées de jeûnes, du saint sacrifice et d'autres prières, et la grâce y étoit conférée par l'imposition des mains (5).

Saül et Barnabé, ayant reçu leur mission du Saint-Esprit, allèrent à Séleucie (6), d'où ils passèrent en Chypre, ayant avec eux Jean Marc. Ils vinrent à Salamine, et prêchoient dans les synagogues des Juifs. Ce fut en ce temps, c'est-à-dire la deuxième année de l'empereur Claude, quarante-deuxième de J.-C., que Saül fut ravi au troisième ciel, c'est-à-dire au paradis, soit en corps, soit en esprit seulement, et entendit des secrets dont il n'est pas permis à un homme de parler (7).

(1) Oros. lib. VII, c. 6.
(2) Act. II, 25.
(3) Act. XIII.
(4) 1 Tim. IV, 14. Chrys. hom. 5. in 1 Tim. init.
(5) 2 Tim. I, 6.
(6) Act. XIII, 4.
(7) 2 Cor. XII, 2.

XXVIII. Première épître de saint Pierre. Évangile de saint Marc.

Cependant saint Pierre étoit à Rome, d'où il écrivit sa première épître adressée aux fidèles convertis d'entre les Juifs, qui étoient dispersés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie mineure, la Bithynie, où il avoit lui-même fondé des églises. Dans cette épître (1), il nomme Rome Babylone, comme étant la capitale de l'empire et de l'idolâtrie. Il y recommande aux fidèles de se saluer les uns les autres par un baiser saint, c'est-à-dire accompagné de pureté et de sincérité (2). Elle fut écrite ou traduite par saint Marc, son cher disciple, qu'il nomme son fils et qui lui servoit d'interprète. Soit que saint Pierre, non plus que les autres, n'eût pas toujours le don de toutes sortes de langues, soit qu'il fallût traduire en diverses langues ce que l'apôtre avoit écrit, quoi qu'il en soit, il est certain que Marc étoit son interprète, qu'après lui Glaucia fit la même fonction, et que Tite fut l'interprète de saint Paul (3).

Ce fut pendant ce séjour de Rome que saint Marc écrivit son évangile, à la prière des fidèles (4), qui vouloient conserver par écrit ce que saint Pierre leur avoit enseigné de vive voix (5). Saint Marc n'avoit pas vu le Seigneur, et n'écrivit pas les choses dans l'ordre que le Seigneur les avoit dites ou faites, mais comme il les avoit apprises de saint Pierre, qui suivoit dans ses instructions l'utilité de ses auditeurs, sans mettre par ordre les discours du Seigneur. Saint Marc écrivit donc exactement les choses comme il les avoit retenues, prenant bien garde de ne rien omettre et de ne rien écrire qui ne fût vrai. De là vient que quelques-uns attribuoient cet évangile à saint Pierre lui-même (6). Car, ayant appris par révélation ce qui s'étoit passé, il se réjouit de l'affection des fidèles, et autorisa cet écrit pour être lu dans les églises (7). Saint Marc écrivit son évangile en grec (8), qui étoit la langue de commerce pour tout l'Orient, et si commune à Rome, que les femmes même la parloient (9). Il ne faut pas confondre saint Marc, l'évangéliste, avec Jean, surnommé Marc, fils de Marie et cousin de Barnabé; celui-ci étoit avec Saül, en Orient, en même temps que l'évangéliste étoit à Rome ou à Alexandrie.

De Rome, saint Pierre envoya de ses disciples pour fonder des églises en plusieurs lieux d'Italie et des autres provinces d'Occident. En sorte qu'il demeura constant dans les siècles suivants, que dans l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique, la Sicile et les îles voisines, personne n'avoit institué des églises, que ceux que l'apôtre saint Pierre ou ses successeurs avoient établis évêques, et qu'aucun autre apôtre n'avoit enseigné dans toutes ces provinces (1). Plusieurs églises conservent les noms de leurs premiers évêques, qu'elles prétendent avoir été disciples de saint Pierre. Mais ces traditions sont peu certaines pour la plupart; et dans les siècles suivants, on qualifioit envoyés de saint Pierre, ceux qui étoient envoyés de Rome, par l'autorité du Saint-Siége.

XXIX. Mort d'Hérode Agrippa.

Le roi Agrippa avoit ôté à Matthias la sacrificature du temple de Jérusalem, et l'avoit donnée à Elionée, fils de Cithée (2). C'étoit la troisième année qu'il régnoit sur toute la Judée, lorsqu'il vint à Césarée, et y célébra des jeux pour la santé de l'empereur. Le second jour de la solennité, il vint le matin au théâtre, s'assit sur un tribunal et harangua le peuple (3). Il étoit vêtu d'un manteau tout d'argent, d'un ouvrage admirable, dont les rayons du soleil relevoient encore l'éclat. Ses flatteurs commencèrent à crier de divers côtés: C'est la voix d'un dieu et non pas d'un homme; et il souffrit cette impiété. Aussitôt un ange le frappa, et il sentit des douleurs d'entrailles et des tranchées violentes. Voilà, dit-il, votre Dieu qui va mourir. On le reporta dans son palais. Il voyoit de sa chambre le peuple, et jusques aux femmes et aux enfants prosternés à terre sur des sacs, pour demander à Dieu sa santé. Mais il ne l'obtint pas. Il mourut au bout de cinq jours, rongé des vers, à l'âge de cinquante-quatre ans. C'étoit la septième année de son règne, depuis qu'il fut délivré par Caligula, sous lequel il régna quatre ans et trois sous Claude. Il laissa quatre enfants: un fils, nommé Agrippa comme lui, âgé de dix-sept ans; trois filles, Bérénice, mariée à son oncle Hérode, roi de Chalcide, âgée de seize ans, Marianne et Drusille encore filles.

Le roi Agrippa avoit fait son possible pour se faire aimer des Juifs, étant naturellement doux, bienfaisant, et libéral jusqu'à la prodigalité. Toutefois sitôt qu'il fut mort, les Grecs, habitants de Césarée et de Sébaste, autrefois Samarie, qui étoient païens, commencèrent à dire des injures contre lui. Les soldats tirèrent du palais les statues de ses filles, les portèrent dans des lieux infâmes, et les traitèrent avec toute l'indignité possible. Ils firent publiquement des festins, étant couronnés de fleurs et parfumés. Ils offroient des libations à Caron, et buvoient au dernier soupir du roi. Agrippa, son fils, étoit à Rome, où l'empereur le faisoit élever; il vouloit l'envoyer

(1) 1. Pet. V, 13.
(2) Athenag. apol. p. 16, D.
(3) Clem. Alexan. 7. Strom. Hier. ep. 150, ad Hedib. q. 11.
(4) Eus. II, hist. c. 14.
(5) Pap. ap. Eus. III, hist. c. ult.
(6) Tertull. 4, cont. Marcion. c. 5.
(7) Clem. Alex. ap. Euseb. II, hist. c. 15.
(8) Aug. de Cons. evang. lib. 1 c. 2, n. 4.
(9) Juven. sat. 6. v. 195. Martial. X, epig. 68.

(1) Innoc. epist. 1 ad Decent. init.
(2) Jos. XIX, antiq. c. 7.
(3) Act. XII, 21.

pour régner à la place de son père; mais les affranchis qui le gouvernoient lui représentèrent que ce prince étoit trop jeune: ainsi il envoya, pour commander en Judée, Cuspius Fadus, ayant cette considération pour la mémoire du roi Agrippa, de n'y pas envoyer Marsus, gouverneur de Syrie, parce qu'ils avoient été mal ensemble. Au contraire, il lui donna un successeur comme Agrippa l'en avoit souvent prié, et ce fut Cassius Longin. Quant à Fadus, le premier ordre qu'il reçut de l'empereur, fut de châtier l'insolence et l'ingratitude des habitants de Césarée et de Sébaste (1).

XXX. Prédication de saint Paul et de saint Barnabé.

Cependant Saül et Barnabé continuoient d'annoncer l'Evangile. Après avoir prêché à Salamine, ils parcoururent le reste de l'île de Chypre, et vinrent jusqu'à Paphos, où ils trouvèrent un magicien juif, faux prophète, nommé Barjesu, autrement Elymas. Il étoit avec le proconsul Sergius Paulus, homme sensé, qui désira d'entendre la parole de Dieu, et fit venir Saül et Barnabé. Elymas s'y opposoit; mais Saül le rendit aveugle sur-le-champ, et le proconsul, étonné de ce miracle, se convertit. C'est ici que l'Ecriture commence à donner à Saül, l'apôtre, le nom de Paul sous lequel il est connu (2), soit qu'il l'eût pris de ce proconsul, comme un monument de sa conquête spirituelle, soit que dès le commencement il eût deux noms: l'un hébreu, comme Juif; l'autre latin, comme citoyen romain, car il l'étoit par sa naissance; et ce nom étoit plus doux aux Grecs et aux Romains (3). Saint Paul et ceux qui l'accompagnoient, s'embarquèrent à Paphos, et vinrent à Pergé, en Pamphilie, où Jean Marc les quitta et retourna à Jérusalem (4). De Pergé ils vinrent à Antioche de Pisidie, où ils entrèrent dans la synagogue le jour du sabbat, et s'assirent. Après la lecture de la loi et des prophètes, les chefs de la synagogue les invitèrent à parler pour exhorter le peuple. Saint Paul se leva et commença à leur expliquer le mystère de Jésus-Christ, marquant comme il avoit été promis, sa passion, sa résurrection, et l'accomplissement des prophéties. Au sortir de la synagogue, on le pria de parler encore du même sujet, le sabbat suivant; et plusieurs des Juifs et des étrangers, qui adoroient Dieu, les suivirent et se convertirent.

Le sabbat suivant, presque toute la ville vint pour entendre les apôtres. Les Juifs en furent jaloux, et se mirent à contredire saint Paul avec injures. Saint Paul et saint Barnabé leur dirent: C'étoit à vous qu'il falloit d'abord porter la parole de Dieu; mais puisque vous la rejetez, et vous jugez indignes de la vie éternelle, nous nous tournons vers les gentils. Les gentils s'en réjouirent, et plusieurs crurent. La parole de Dieu se répandoit par tout le pays; mais les Juifs excitèrent les femmes qui faisoient profession de piété, les femmes de qualité, et les premiers de la ville, et firent chasser saint Paul et saint Barnabé de leur territoire. Les apôtres secouèrent contre eux la poussière de leurs pieds, suivant l'ordre du Seigneur (1), et vinrent à Icone.

Là, ils entrèrent dans la synagogue, et convertirent grand nombre de Juifs et de gentils (2); mais les Juifs qui demeurèrent incrédules, excitèrent les gentils contre les chrétiens. Ce qui n'empêcha pas les apôtres de demeurer longtemps en ce lieu-là avec confiance, faisant quantité de miracles. On croit que, pendant ce séjour, saint Paul instruisit et convertit l'illustre sainte Thècle (3), en sorte qu'étant déjà fiancée à un homme bien fait, riche, noble, et des premiers de la ville, elle renonça à ses noces, pour embrasser la virginité (4). Son époux irrité l'accusa, et la fit condamner à être exposée aux bêtes qui l'épargnèrent; entre autres des lions (5). On dit qu'elle fut aussi délivrée miraculeusement du feu (6); et elle est comptée pour la première martyre de son sexe.

Les apôtres souffrirent beaucoup à Icone (7), car la ville se trouva divisée: les uns étoient pour eux, les autres étoient pour les Juifs. Ils reçurent plusieurs affronts, ils furent poursuivis à coups de pierre, enfin ils se retirèrent en Lycaonie, et prêchèrent l'Evangile à Lystres, à Derbe, et partout aux environs. A Lystres, saint Paul guérit un homme boiteux de naissance. Le peuple idolâtre s'écria en sa langue lycaonienne: Les dieux sont venus à nous en forme d'hommes. Ils nommoient saint Barnabé Jupiter, et saint Paul Mercure, parce qu'il portoit la parole. Le sacrificateur du temple de Jupiter qui étoit devant la ville, fit amener des taureaux ornés de couronnes de fleurs, et vouloit sacrifier. Les apôtres l'ayant appris, déchirèrent leurs habits, et se jetèrent au milieu de la foule, en criant: Que faites-vous, mes amis? nous sommes des hommes comme vous, qui venons vous prêcher de quitter ces vaines superstitions, pour vous convertir au Dieu vivant qui a fait le ciel et la terre. Après qu'ils les eurent arrêtés avec bien de la peine, il survint des Juifs d'Antioche et d'Icone, qui persuadèrent au peuple que les apôtres n'étoient que des imposteurs, en sorte qu'ils accablèrent saint Paul de pierres, et le traînèrent hors la ville, le croyant mort. Les disciples l'environ-

(1) Jos. XX, antiq. c. 1.
(2) Act. XIII, 9.
(3) Orig. præfat. in epist. ad Rom.
(4) Act. XIII, 13.

(1) Matth. X, 14.
(2) Act. XIV.
(3) Greg. Naz. in S. Cypr. orat. 18, p. 279.
(4) Greg. Nyss. in Cant. hom. 14, p. 675, D. Epiph. hær. 78, n. 18.
(5) Amb. de virg. lib. 2.
(6) Ado. martyr. 23. Sep.
(7) 2 Tim. III, 2. Act. XIV, 4.

nèrent et le ramenèrent dans la ville, d'où il s'en alla le lendemain à Derbe avec saint Barnabé. Après y avoir instruit quelques personnes, ils revinrent à Lystres, à Icone et à Antioche de Pisidie, fortifiant les disciples dans la foi et dans la patience. Ils établirent en chaque église des prêtres; et ayant fait des prières et des jeûnes, ils les recommandèrent à Dieu. Ensuite ils traversèrent la Pisidie, vinrent en Pamphylie, et prêchèrent à Pergé; puis ils descendirent à Attalie où ils s'embarquèrent, et se rendirent à la grande Antioche de Syrie, d'où ils étoient partis, ayant accompli l'œuvre de Dieu qui leur avoit été confié (1). Etant arrivés ils assemblèrent l'église, et firent leur rapport des grandes choses que Dieu avoit faites avec eux, et comme il avoit ouvert aux gentils la porte de la foi. Ils demeurèrent un temps considérable à Antioche. On croit que ce fut vers ce temps-là que saint Paul alla prêcher l'Evangile à ceux qui n'avoient point encore ouï parler de Jésus-Christ, et jusqu'en Illyrie (2).

XXXI. État de la Judée.

Cuspius Fadus, gouverneur de Judée, voulut, suivant un ordre de l'empereur, obliger les pontifes des Juifs et les principaux de Jérusalem, à remettre les habits sacrés du souverain pontife dans la forteresse Antonia, sous la garde des Romains (3), comme ils y avoient été avant le gouvernement de Vitellius. Les Juifs prièrent qu'il leur fût permis d'envoyer des députés à l'empereur, et l'obtinrent en donnant des otages. Leurs députés furent présentés par le jeune Agrippa; l'empereur accorda à ses prières ce qu'ils demandoient, et en écrivit à Fadus et aux magistrats des Juifs. La date de la lettre marque l'an quarante-cinquième de J.-C., Hérode, roi de Chalcide, et oncle du jeune Agrippa, demanda à l'empereur l'autorité sur le temple et sur les trésors sacrés, et le droit d'établir les pontifes. Il l'obtint, et conserva ce droit dans sa famille jusqu'à la fin. Il ôta la dignité de souverain pontife à Canthéra, et la donna à Joseph, fils de Canée ou Camyde; puis il l'ôta à celui-ci et la donna à Ananias, fils de Nébédée. Ce roi mourut la huitième année de l'empereur Claude, quarante-huitième de J.-C. A Cuspius Fadus succéda Tibère Alexandre, fils d'Alexandre, frère de Philon, et le plus riche de tous les Juifs. Tibère renonça à la religion de ses pères. Après la mort d'Hérode, roi de Chalcide, l'empereur Claude donna son royaume à son neveu Agrippa, l'an quarante-neuf de J.-C. (4); mais pour la Judée, où Agrippa le père avoit régné, elle étoit gouvernée par Ventidius Cumanus, qui avoit succédé à Tibère Alexandre. Ce fut sous lui que les Juifs commencèrent à se révolter.

A la fête de Pâque, Cumanus, craignant quelque tumulte, mit une cohorte sous les armes, dans les galeries du temple (1), comme les gouverneurs précédents avoient accoutumé de faire aux jours solennels. Le quatrième jour de la fête, un soldat, relevant sa tunique, et accroupi d'une manière indécente, tourna le derrière aux Juifs, avec des paroles aussi insolentes que la posture. A cette vue tout le peuple s'émut. Ils crioient que ce n'étoit pas à eux que l'on insultoit, mais à Dieu même. Quelques-uns s'en prenoient à Cumanus, et lui disoient des injures. Les plus emportés se mirent à jeter des pierres aux soldats. Cumanus n'ayant pu les apaiser, fit venir toutes ses troupes en armes dans la citadelle Antonia qui commandoit le temple. La populace effrayée se mit à fuir, et croyant avoir les ennemis à leurs talons, ils se pressèrent tellement dans les issues du temple, qui étoient étroites, que plusieurs furent étouffés. On compta jusqu'à vingt mille personnes qui périrent en cette occasion; la fête fut tournée en deuil; on quitta les sacrifices et les prières pour s'abandonner aux larmes et aux gémissements.

Ce désordre n'étoit pas apaisé, qu'il en survint un autre. Quelques séditieux rencontrèrent sur le grand chemin de Jérusalem, un esclave de César, nommé Etienne. Ils le volèrent, et lui ôtèrent tout ce qu'il avoit. Cumanus envoya aussitôt piller les bourgades voisines, et lui amener prisonniers les principaux habitants. Dans ce pillage, un soldat ayant trouvé les livres de Moïse, les déchira publiquement, et les jeta au feu, disant plusieurs paroles insolentes contre la loi et la nation. Les Juifs, aussi irrités que si tout le pays eût été en feu, allèrent en grand nombre à Césarée, où étoit alors Cumanus, lui demandèrent justice; et lui, du conseil de ses amis, craignant une révolte entière, fit couper la tête au soldat; ainsi le tumulte fut apaisé.

XXXII. Premier concile à Jérusalem.

Cependant quelques-uns des frères vinrent de Judée à Antioche, et y excitèrent un trouble considérable, disant que les fidèles ne pouvoient être sauvés sans la circoncision (2). Cérinthe, faux frère et faux apôtre, étoit le chef de cette sédition, et vouloit obliger les fidèles, non-seulement à la circoncision, mais à toutes les observances de la loi mosaïque. Saint Paul et saint Barnabé s'y opposoient, disant que Jésus-Christ étoit venu affranchir les siens de cette servitude, et que sa grâce ne serviroit de rien à ceux qui regarderoient la circoncision

(1) Act. XIV, 23.
(2) Rom. XV, 19.
(3) Jos. XX, antiq. c. 1.
(4) Jos. XX, antiq. c. 3.

(1) Jos. XX, antiq. c. 3, 4, D. II, Bell. c. 20, p. 794.
(2) Act. XV. Epiph. hæres. 28, n. 2. Philactr. de hæres. c. 8.

comme nécessaire (1). On résolut qu'ils iroient à Jérusalem consulter les apôtres et les prêtres sur cette question. Ils prirent Tite avec eux, et traversèrent la Phénicie et la Samarie, racontant la conversion des gentils, qui donnoit une grande joie aux frères. Étant arrivés, ils furent reçus par les apôtres, les prêtres et toute l'église. Ainsi saint Paul revint à Jérusalem quatorze ans après sa conversion, et y vint par révélation divine (2). Il conféra avec les frères, et en particulier avec les apôtres qui y étoient, c'est-à-dire avec saint Pierre, saint Jacques et saint Jean, que l'on regardoit comme les colonnes de l'Église. Il compara avec leur doctrine celle qu'il prêchoit aux gentils, et qu'il n'avoit apprise d'aucun homme, mais par la révélation de Jésus-Christ, voulant s'assurer que son travail n'étoit pas inutile. Tout se trouva conforme de part et d'autre; mais quelques fidèles de la secte des pharisiens soutenoient que les gentils convertis devoient être circoncis, et obligés à observer la loi de Moïse (3).

Les apôtres et les prêtres s'assemblèrent pour examiner cette affaire, et c'est le premier concile qui est tenu dans l'Église. Il y avoit cinq apôtres: saint Pierre, saint Jean, saint Jacques, saint Paul et saint Barnabé. Après que l'on eut bien agité la question, saint Pierre prit la parole, et dit: Mes frères, vous savez que depuis long-temps Dieu m'a choisi pour faire entendre l'Evangile aux gentils par ma bouche, et lui qui connoît les cœurs, a rendu témoignage à leur foi, leur donnant le Saint-Esprit comme à nous sans distinction. Il parloit de la conversion de Corneille. Pourquoi donc tentez-vous Dieu, imposant aux disciples un joug que ni nos pères, ni nous, n'avons pu porter? Nous espérons être sauvés par la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ aussi bien qu'eux. Saint Pierre ayant ainsi parlé, toute la multitude se tut; et ils écoutoient saint Barnabé et saint Paul, qui racontoient les miracles que Dieu avoit faits par eux chez les gentils.

Saint Jacques prit ensuite la parole, et confirma l'avis de saint Pierre, par les témoignages des prophètes touchant la vocation des gentils. C'est pourquoi, dit-il, je juge que l'on ne doit point inquiéter les gentils convertis, mais leur écrire seulement qu'ils s'abstiennent de la souillure des idoles, de la fornication, des viandes suffoquées et du sang. Et il ne faut pas craindre qu'on oublie la loi de Moïse, qui de tout temps est lue et enseignée dans les synagogues tous les jours de sabbat. Alors les apôtres, les prêtres et toute l'Eglise conclurent d'envoyer à Antioche, avec Paul et Barnabé, deux hommes choisis et des premiers d'entre les frères, Judas, surnommé Barsabas, et Silas; et ils les chargèrent d'une lettre conçue en ces termes (4):

Les apôtres, les prêtres et les frères, aux frères d'entre les gentils qui sont à Antioche, en Syrie et en Cilicie, salut. Sur ce que nous avons appris que quelques uns, sortis d'entre nous, vous ont dit, sans que nous leur en eussions donné charge, des choses qui vous ont troublés, et qui tendoient à la ruine de vos âmes, nous avons résolu, étant assemblés, de choisir quelques personnes, et vous les envoyer avec nos très-chers Barnabé et Paul qui ont exposé leur vie pour le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Nous avons donc envoyé Judas et Silas qui vous diront aussi de bouche la même chose. C'est qu'il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous, de ne vous imposer autre charge que celle-ci, qui est nécessaire; de vous abstenir des viandes immolées aux idoles, du sang des bêtes suffoquées et de la fornication. Vous ferez bien de vous en garder. Adieu.

Il étoit nécessaire d'avertir les gentils que la fornication étoit défendue, parce que la plupart d'entr'eux la comptoient pour rien. La religion des païens ne les éloignoit d'aucune espèce de débauche: les lois civiles ne défendoient que l'adultère, mais elles permettoient d'entretenir des concubines, et toléroient les femmes abandonnées au public. De plus, chacun pouvoit user, comme il lui plaisoit, de ses esclaves. Quant à la défense de manger du sang, et par conséquent de la chair des animaux étouffés, elle venoit de plus haut que la loi de Moïse, puisqu'elle avoit été déclarée à Noé au sortir de l'arche (1): ainsi elle sembloit regarder toutes les nations. Il est donc à croire que les apôtres voulurent laisser d'abord cette seule observance légale assez facile, pour réunir les gentils avec les israélites, et les faire souvenir de l'arche de Noé, figure de l'Église qui rassemble toutes les nations. Joint que l'on croyoit que les faux dieux, c'est-à-dire les démons, se repaissoient du sang des victimes (2).

Les apôtres, dans ce premier concile, ont donné l'exemple que l'Église a suivi dans les conciles généraux, pour terminer les questions de foi et de discipline, comme il est remarqué dans les conciles mêmes (3). Se trouvant une division considérable entre les fidèles, on envoie consulter l'église de Jérusalem, où la prédication de l'Évangile avoit commencé et où saint Pierre se trouvoit alors. Les apôtres et les prêtres s'assemblent en aussi grand nombre qu'il est possible. On délibère à loisir, chacun dit son avis, on décide. Saint Pierre préside à l'assemblée: il en fait l'ouverture, il propose la question, et dit le premier son avis; mais il n'est pas seul juge: saint Jacques juge aussi, et le dit expressément. La décision est fondée sur les saintes Écritures, et formée par le com-

(1) Gal. V.
(2) Gal. II.
(3) Act. XV, 5.
(4) Amos. IX, 12.

(1) Gen. IX, 4. Aug. XXXIII, cont. Faust. c. 13.
(2) Orig. cont. Cels. lib. 8, p. 418.
(3) Epist. Cælest. ad Conc. Ephes. Act. 2, p. 614. to. III, Conc. V, Collat. 8, p. 563. to. V.

mun consentement. On la rédige par écrit, non comme un jugement humain, mais comme un oracle; et on dit avec confiance : Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous. On envoie cette décision aux églises particulières, non pour être examinée, mais pour être reçue et exécutée avec une entière soumission.

Ainsi fut terminée la question des observances légales (1). Tite, que saint Paul et saint Barnabé avoient amené, ne fut point contraint d'être circoncis, quoiqu'il fût gentil d'origine. Saint Jacques, saint Pierre et saint Jean reconnurent que Dieu avoit confié à saint Paul la prédication de l'Evangile pour les gentils, comme à saint Pierre pour les Juifs : ainsi ils lui donnèrent la main, à lui et à saint Barnabé, en signe de société, afin que les uns prêchassent aux gentils, les autres aux circoncis, leur recommandant seulement le soin des pauvres de Judée. Ce n'est pas que les uns et les autres n'eussent droit d'annoncer l'Évangile aux Juifs et aux gentils. Saint Pierre avoit été le premier par qui les gentils avoient été appelés (2), saint Paul s'adressoit toujours d'abord aux Juifs; mais cette distinction marquoit le principal objet de leur vocation (3). Saint Pierre, chef de l'Église, étoit envoyé aux Juifs (4), pour lesquels Jésus-Christ même étoit principalement venu (5) : saint Paul avoit été appelé pour les gentils (6), et étoit leur docteur et leur protecteur particulier.

Saint Paul et saint Barnabé retournèrent à Antioche, emmenant Judas et Silas (7). Ils assemblèrent la multitude des fidèles, qui, ayant ouï la lecture de la lettre des apôtres, se réjouirent de la consolation qu'elle apportoit aux gentils. Ils furent aussi consolés par les discours de Judas et de Silas qui étoient prophètes, et les fortifioient dans la foi. Après qu'ils eurent demeuré quelque temps à Antioche, les frères les renvoyèrent en paix à ceux qui les avoient envoyés; mais Silas aima mieux demeurer, et il n'y eut que Judas qui retourna à Jérusalem. Saint Paul et saint Barnabé demeurèrent aussi à Antioche, enseignant et prêchant l'Évangile avec plusieurs autres. Saint Pierre y vint lui-même, et y passa quelque temps.

XXXIII. Saint Pierre repris par saint Paul.

D'abord il ne faisoit point de difficulté de converser avec les gentils, et de manger avec eux (8) : mais quelques-uns des circoncis étant venus de la part de saint Jacques, saint Pierre craignit de leur déplaire, et commença à se séparer des gentils. Les autres Juifs entrèrent dans cette dissimulation, et entraînèrent même saint Barnabé. Alors saint Paul, voyant qu'ils ne marchoient pas droit, suivant la vérité de l'Evangile, résista en face à saint Pierre, parce qu'il étoit répréhensible, et lui dit devant tous : Si vous, qui êtes Juif, vivez comme les gentils, et non comme les Juifs, pourquoi contraignez-vous les gentils à judaïser? Ce n'est pas qu'ils ne fussent d'accord de la doctrine : saint Pierre venoit de déclarer dans le concile, que les gentils n'étoient point obligés aux observances légales; et d'ailleurs, saint Paul reconnoissoit qu'il étoit encore permis de les pratiquer, puisqu'il les pratiquoit lui-même aux occasions (1), et vivoit en Juif avec les Juifs, de peur qu'il ne semblât condamner comme mauvaises ces cérémonies, bonnes pour le temps auquel Dieu les avoit ordonnées. La faute de saint Pierre n'étoit donc qu'une faute de conduite et de pratique (2), une complaisance excessive pour les Juifs, par laquelle non-seulement il vivoit à leur manière en son particulier, mais encore il se séparoit des gentils de peur de les choquer, comme s'il eût tenu les gentils pour immondes. Ce qui les eût obligés, contre la décision du concile, à judaïser, pour ne demeurer pas séparés des Juifs fidèles. Aussi saint Pierre ne se prévalut point de sa primauté, et ne regarda point que saint Paul étoit plus nouveau dans l'apostolat, et avoit persécuté l'Eglise; mais il reçut son conseil, qui contenoit la vérité, et se rendit volontiers aux raisons pertinentes qu'il allégoit (3).

XXXIV. Voyages de saint Paul avec saint Luc, Silas, Timothée.

Quelque temps après, saint Paul dit à saint Barnabé (4) : Retournons visiter les frères par toutes les villes où nous avons prêché, pour voir comment ils se conduisent. Saint Barnabé vouloit prendre avec eux Jean Marc; mais saint Paul le prioit de le laisser, parce qu'il les avoit quittés en Pamphylie. S'étant trouvés de différents avis, ils se séparèrent. Saint Barnabé prit Marc avec lui, et passa en Chypre; saint Paul prit Silas, et partit, après avoir été recommandé à la grâce de Dieu par les frères. Cette contestation fut avantageuse à Marc (5), dont en effet saint Paul se servit utilement ensuite (6); et le fruit de leur séparation fut de prêcher l'Evangile en plus de lieux.

Saint Paul avec Silas parcouroit la Syrie et la Cilicie (7), et affermissoit les églises, leur faisant garder les ordonnances des apôtres et des prêtres de Jérusalem. Il vint à Derbes et

(1) Gal. II, 3.
(2) Act. XIII, 46.
(3) Hier. in ep. ad Gal. II.
(4) Rom. XV, 8.
(5) Matth XV, 24.
(6) Act. XIX, 15
(7) Act. XV, 30
(8) Gal. II.

(1) 1 Cor. IX, 20.
(2) Aug. ad Hier. ep. 40. c. 3. et ep. 82, c. 6.
(3) Cyp. epist. 71, ad Quint. Aug. de bap. cont. Don. lib. 2, c. 2.
(4) Act. XV, 36.
(5) Chrysost. hom. 34, in Act.
(6) Coloss. IV, 10, 2. Tim. IV, 11.
(7) Act. XV, 41.

à Lystres (1) où il trouva un disciple, nommé Timothée, dont tous les frères de Lystres et d'Icone rendoient un bon témoignage. Il étoit fils d'un gentil; mais sa mère Eunice étoit Juive fidèle, et son aïeule Loïs avoit aussi suivi la vraie foi (2). Paul voulut le prendre avec lui; et auparavant il le circoncit, à cause des Juifs du pays, qui savoient tous que son père étoit gentil, et qui n'auroient pu se résoudre à recevoir les instructions d'un incirconcis. Ses parents maternels, qui étoient Juifs, auroient pu croire que saint Paul avoit aversion pour les cérémonies de la loi (3); et il vouloit leur montrer que si les gentils ne s'en chargeoient pas, ce n'est pas qu'ils les crussent mauvaises, mais qu'elles n'étoient plus nécessaires (4). Saint Paul, connoissant par esprit de prophétie (5) que Timothée étoit élu de Dieu pour le saint ministère, lui imposa les mains avec les prêtres de l'Eglise, et la grâce lui fut ainsi communiquée (6).

Saint Paul, accompagné de Silas et de Timothée, continuant sa visite, traversa la Phrygie et la Galatie (7); et le Saint-Esprit leur défendit de prêcher dans la province particulière d'Asie. Etant venus en Mysie, ils vouloient aller en Bithynie, et l'esprit de Jésus ne leur permit pas. Ils vinrent à Troade ville d'Asie sur la mer, autrement nommée Antigonie (8). Là saint Paul eut une vision, la nuit, d'un Macédonien qui le prioit de passer en Macédoine. Aussitôt il chercha à le faire, étant assuré de la vocation de Dieu, et s'embarqua à Troade avec Silas et Timothée (9). On croit que saint Luc commença alors à le suivre, parce que c'est ici où il commence à se compter dans l'histoire des actes des apôtres qu'il a écrite (10). Il étoit d'Antioche, médecin de profession, et fut le compagnon inséparable de saint Paul en ses voyages.

XXXV. Saint Paul en Macédoine.

De Troade ils allèrent en droiture à Samothrace, le lendemain à Naples, de là à Philippi, qui étoit une colonie romaine en Macédoine, et ils y demeurèrent quelques jours (11). Le jour du sabbat, ils allèrent hors la porte de la ville près de la rivière, où il y avoit une proseuque, ou lieu d'oraison, comme les Juifs avoient accoutumé d'en avoir, outre les synagogues qui étoient dans les villes. Là saint Paul et ses compagnons s'étant assis, parloient aux femmes qui s'étoient assemblées, et convertirent Lydie marchande de pourpre de la ville de Thyatire en Asie. Elle fut baptisée, et toute sa maison, et obligea les apôtres à loger chez elle.

Comme ils alloient à l'oratoire, une fille qui devinoit par un malin esprit dont elle étoit possédée, crioit après eux : Ces hommes sont les serviteurs du Dieu très-haut, qui vous annoncent la voie du salut. Elle continua pendant plusieurs jours; saint Paul en eut de la peine, et se retournant il dit à l'esprit : Je te commande au nom de Jésus-Christ de sortir de cette fille; et il sortit à la même heure. Les maîtres de la fille, qui tiroient un grand profit de ses réponses, voyant leur espérance perdue, prirent saint Paul et Silas, et les menèrent à la place devant les magistrats, disant : Voici les Juifs qui troublent la ville, et enseignent une manière de vivre qu'il ne nous est pas permis de recevoir, à nous qui sommes Romains. Le peuple accourut contre eux, et les magistrats les firent battre de verges, après avoir déchiré leurs habits; puis on les mit en prison, et on les recommanda au geôlier, qui leur mit les pieds dans des ceps.

A minuit, saint Paul et Silas prioient et louoient Dieu, et les prisonniers les entendoient. Aussitôt il survint un tremblement de terre, les fondements de la prison furent ébranlés, les portes s'ouvrirent, les chaînes se rompirent. Le geôlier vouloit se tuer, croyant que tous les prisonniers s'étoient enfuis. Saint Paul lui cria : Ne vous faites point de mal, nous voici tous. On apporta de la lumière. Le geôlier se jeta en tremblant aux pieds de saint Paul et de Silas, demandant ce qu'il devoit faire pour être sauvé. Ils l'instruisirent et le baptisèrent la nuit même avec toute sa maison. Lui de son côté lava leurs plaies, leur donna à manger, et se réjouit avec eux. Le lendemain les magistrats envoyèrent des licteurs, ou huissiers portant des faisceaux de verges, avec ordre de les délivrer. Mais saint Paul dit : Ils nous ont écorchés en public sans forme de procès, puis nous ont envoyés en prison, nous qui sommes citoyens romains; et maintenant ils nous mettent dehors en cachette. Il n'en sera pas ainsi. Qu'ils viennent nous en tirer eux-mêmes. Les magistrats, ayant appris qu'ils étoient citoyens romains, eurent peur, et vinrent leur faire excuse, et les prier de se retirer de la ville. Au sortir de la prison, ils allèrent chez Lydie, consolèrent les frères, et partirent.

De Philippi, saint Paul et ses compagnons passèrent à Amphilopolis et à Apollonie, et vinrent à Thessalonique, capitale de la Macédoine (1). Les mauvais traitements qu'ils avoient soufferts à Philippi, ne les empêchèrent pas de prêcher avec confiance à Thessalonique (2). Les Juifs y avoient une synagogue; Paul y entra selon sa coutume, et, durant trois jours de sabbat, il leur expliqua le mystère de

(1) Act. XVI, 1.
(2) 2 Tim. I, 5.
(3) Chrys. hom. 34, in Act. XVI, 3.
(4) Aug. de mend. c. 5, n. 8.
(5) 1 Tim. IV, 14.
(6) 2 Tim. I, 6.
(7) Act. XVI, 6.
(8) Plin. lib. V, c. 30.
(9) Act. XVI, 10. Iren. lib. III, c. 14.
(10) Hier. de script. in Luc.
(11) Act. XVI, 13.

(1) Act. XXII.
(2) 1 Thess. II, 2.

Jésus-Christ. Sa prédication étoit soutenue par les miracles et par les marques du Saint-Esprit (1), aussi ne fut-elle pas vaine. Non-seulement des Juifs, mais un grand nombre de gentils qui adoroient déjà Dieu, et plusieurs femmes de qualité se convertirent. Ces nouveaux fidèles reçurent la prédication des apôtres, non comme la parole des hommes, mais comme la parole de Dieu ; ils imitoient les églises de Judée, et servirent de modèles à celles de Macédoine et d'Achaïe, conservant la joie du Saint-Esprit au milieu des afflictions. Les apôtres leur avoient prédit qu'ils en auroient de grandes à souffrir (2) ; car ils ne les flattoient point, et ne cherchoient ni la gloire, ni le profit. Ils se rendoient petits au milieu d'eux, comme une nourrice qui caresse ses enfants ; et, quoiqu'ils pussent, comme apôtres de Jésus-Christ, se faire donner les choses nécessaires à la vie, ils aimoient mieux travailler jour et nuit, pour n'être à charge à personne, et pour donner l'exemple d'éviter l'avarice, l'oisiveté et l'inquiétude. Il n'y eut que la seule église de Philippi, dont saint Paul reçut quelque secours temporel ; et ils lui envoyèrent deux fois à Thessalonique (3). C'est ainsi que saint Paul et Silas se conduisoient en Macédoine.

Les Juifs, jaloux de leurs progrès, excitèrent du tumulte à Thessalonique (4), par les plus méchants de la populace, et vinrent à la maison de Jason, chez qui les apôtres logeoient, pour les livrer au peuple. Ne les trouvant point, ils prirent Jason lui-même, et quelques-uns des frères, et les traînèrent devant les magistrats, disant : Il est venu ici des gens qui troublent le monde, et que Jason a reçus. Ils contreviennent aux ordonnances de l'empereur, disant qu'il y a un autre roi nommé Jésus. Par ces paroles ils émurent le peuple et les magistrats, qui toutefois se contentèrent de faire donner caution à Jason et aux autres de se représenter, et les laissèrent aller.

Mais les frères envoyèrent promptement et de nuit, Paul et Silas à Berée, où ils entrèrent dans la synagogue (5). Les Juifs de Berée étoient d'un meilleur naturel que ceux de Thessalonique, et reçurent l'Evangile avec une grande affection, examinant tous les jours les Ecritures, pour voir si ce qu'on leur disoit, y étoit conforme. Il y en eut plusieurs qui crurent, et plusieurs gentils, entre autres des femmes de condition. Les Juifs de Thessalonique l'ayant appris, vinrent à Berée émouvoir la populace. Aussitôt les frères se pressèrent de faire sortir saint Paul, comme pour aller à la mer ; Silas et Timothée demeurèrent.

XXXVI. Saint Paul à Athènes.

Ceux qui accompagnoient saint Paul, le conduisirent jusques à Athènes, d'où il les renvoya pour dire à Silas et à Timothée de venir le trouver au plus tôt. Tandis que saint Paul les attendoit à Athènes, il étoit touché de zèle, voyant combien cette ville étoit adonnée à l'idolâtrie. Car c'étoit le lieu de toute la Grèce où la superstition régnoit le plus (1), et le peuple que les païens estimoient le plus religieux (2). Saint Paul discouroit dans la synagogue avec les Juifs et les autres qui adoroient Dieu, et dans la place publique avec tout le monde. Athènes avoit toujours un grand concours d'étrangers, non-seulement de la Grèce, mais de tous les autres pays. C'étoit le centre des sciences, des beaux-arts et de la politesse ; et la plus grande occupation de tous ses habitants, tant naturels qu'étrangers, étoit de dire ou d'apprendre quelque chose de nouveau. Leur passion dominante étoit la curiosité. Ils écoutoient donc saint Paul, parce qu'il leur annonçoit une doctrine nouvelle. Quelques philosophes disputoient avec lui ; car Athènes en étoit pleine, et de diverses sectes, dont les deux qui avoient alors le plus de crédit, étoient les épicuriens et les stoïciens. Les épicuriens mettoient la félicité dans les plaisirs des sens : les stoïciens la mettoient dans la perfection de la raison, et dans la vertu morale ; mais, ni les uns ni les autres ne faisoient pas grand cas de la Divinité. Ainsi la plupart méprisoient la doctrine de saint Paul. Il y en eut toutefois des plus curieux qui voulurent savoir ce que c'étoit que cette nouvelle doctrine, et ils le menèrent à l'aréopage.

C'étoit le lieu où s'assembloit une compagnie de juges choisis, qui connoissoient des affaires les plus importantes, comme des causes capitales de ce qui regardoit la religion et les mœurs (3). Ce tribunal étoit le plus renommé de toute la Grèce. Saint Paul y fut donc amené, comme enseignant une religion étrangère. Etant entré dans l'aréopage, il prit occasion d'un autel qu'il avoit vu à Athènes, dédié au Dieu inconnu. On dit que l'inscription étoit en ces termes : Aux dieux d'Asie, d'Europe et d'Afrique ; aux dieux inconnus et étrangers. C'étoit une précaution de ces idolâtres superstitieux à l'excès, qui craignoient de manquer à honorer quelque divinité, et se piquoient d'exercer l'hospitalité envers les dieux, comme envers les hommes (4).

Saint Paul prit cette occasion pour leur dire que ce Dieu qu'ils adoroient sans le connoître, étoit le vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre, qui n'habite point dans les temples, et ne peut être figuré par les ouvrages des hommes, puisque les hommes mêmes sont ses

(1) 1 Thess. I, 4.
(2) 1 Thess. III, 4. Ibid. I, 5, 6.
(3) Phil. IV, I, 5.
(4) Act. XVII, 5.
(5) Act. XVII, 10. Chrysost. hic.

(1) Jos. in App. lib. II.
(2) Pausan. lib. 1.
(3) Meurs. Areop. c. 9.
(4) Hier. in epist. ad Tit. I. 12. Chrysost. in Act. XVIII, c. 4, hom. 38.

ouvrages. Que Dieu, ayant pitié de l'ignorance du genre humain, l'invitoit à la pénitence, par la considération du jugement qu'il devoit exercer par un homme à qui il avoit donné créance, en le ressuscitant des morts. Quand les Athéniens entendirent parler de résurrection des morts, quelques-uns s'en moquèrent, d'autres dirent : Nous vous entendrons encore sur ce sujet. Il y en eut qui suivirent saint Paul, et se convertirent, entr'autres Denis, un des aréopagites, et une femme nommée Damaris. Ce Denis fut le premier évêque d'Athènes (1).

Tandis que saint Paul y étoit, Silas et Timothée vinrent le trouver (2) ; mais il envoya Timothée à Thessalonique, et Silas en Macédoine, peut-être à quelqu'autre ville, pour exhorter et affermir les fidèles, et il demeura seul à Athènes. Il eût voulu aller lui-même à Thessalonique, tant il aimoit cette église, et l'essaya une et deux fois ; mais Satan l'en empêcha. Ainsi ne pouvant plus se passer de leur donner quelque consolation, ni d'en recevoir d'eux, il y envoya son disciple.

XXXVII. Saint Paul à Corinthe.

D'Athènes il alla à Corinthe (3), où il trouva un Juif, nommé Aquila, originaire de Pont, qui étoit venu depuis peu d'Italie avec sa femme Priscilla, à cause de l'ordre que l'empereur Claude avoit donné à tous les Juifs, de sortir de Rome. Ce fut dès la neuvième année de son règne, quarante-neuvième de J. C. qu'il les en chassa (4), à cause des tumultes qu'ils excitoient continuellement à l'occasion de l'Evangile, et du nom de Jésus-Christ. Saint Paul demeuroit avec Aquila, parce qu'ils étoient du même métier, qui étoit de faire des tentes de cuir à l'usage des gens de guerre (5). Les métiers étoient honnêtes chez les Juifs, les plus sages conseilloient à leurs disciples de travailler de leurs mains, pour n'être à charge à personne, à l'exemple des prophètes (6). Ils ont conservé la mémoire des métiers qu'exerçoient plusieurs de leurs rabbins les plus célèbres. L'un faisoit du charbon, les autres des souliers ou d'autres ouvrages. Saint Paul travailloit donc, et donnoit pour règle, que qui ne travaille pas, doit aussi ne point manger (7).

Pendant qu'il séjournoit à Corinthe (8), il parloit tous les jours de sabbat dans la synagogue, employant le nom de Jésus-Christ et convertissant des Juifs et des gentils. Silas et Timothée étant venus de Macédoine à Corinthe, saint Paul pressoit encore plus les Juifs de croire en Jésus-Christ. Comme ils le contredisoient avec des blasphèmes, il secoua ses habits, et leur dit : Votre sang sera sur votre tête : j'en suis innocent, et je vais désormais vers les gentils. En effet, il sortit de là, et entra chez un nommé Tite Juste, serviteur de Dieu (1), dont la maison tenoit à la synagogue. Il y eut toutefois plusieurs Corinthiens qui crurent et reçurent le baptême, entr'autres Stéphanas et sa maison, que saint Paul baptisa de sa main ; et ils furent les prémices de l'Achaïe. Il baptisa aussi Crispe chef de la synagogue, avec toute sa maison, et Caïus. Il en baptisa peu, car il n'étoit pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher (2). Il fut encouragé par une vision qu'il eut la nuit, où le Seigneur lui dit : Ne crains point de parler, je suis avec toi, personne ne te pourra nuire, et j'ai un grand peuple en cette ville (3). Comme la gloire d'Athènes et de Lacédémone étoit tombée depuis long-temps, Corinthe étoit devenue la première ville de la Grèce (4). Sa situation avantageuse dans l'isthme du Péloponèse y attiroit un grand commerce par la communication des deux terres et des deux mers, dont l'une ouvroit le chemin de l'Asie, l'autre de l'Italie. De ce côté, c'est-à-dire au couchant, étoit le port de Léchée ; au levant, le port de Cencrée, à trois lieues et demie de Corinthe. Elle étoit donc extrêmement riche et peuplée ; elle étoit pleine de recteurs et de philosophes ; mais d'ailleurs la débauche et la dissolution y étoient extrêmes. Saint Paul y demeura un an et demi, depuis l'an 50 de J. C. jusqu'en 52. Il y souffrit beaucoup, et y fit plusieurs miracles (5).

XXXVIII. Évangile de saint Luc.

Comme saint Paul étoit en Achaïe et en Béotie, saint Luc qui l'accompagnoit, écrivit son évangile. On croit que c'est cet évangile que saint Paul dans ses épîtres appelle le sien (6) ; et qu'il parle de saint Luc quand il marque un des frères, qui avoit acquis de la gloire dans toutes les églises, par l'Evangile (7). Saint Luc n'avoit pas vu le Seigneur, et il écrivit sur la relation de ceux qui l'avoient vu, et avoient été depuis le commencement ministres de la parole (8), c'est-à-dire des apôtres dont il étoit disciple, et particulièrement de saint Paul (9). Son dessein fut d'affermir la vérité (10) contre les histoires suspectes ou fabuleuses de plusieurs faux apôtres, qui avoient entrepris de raconter ce qui s'étoit passé entre les fidèles. Saint Luc écrivit son évangile en grec, et l'adressa à un disciple, nommé Théophile, qui paroît avoir été un homme considérable, par le titre qu'il lui donne (11).

(1) Dionys. Cor. ap. Eus. IV, hist. c. 23.
(2) 1 Thess. II. 17. III, 12.
(3) Act. XVIII.
(4) Suet. Claud. c. 25.
(5) Chrysost. paff.
(6) Abarbanael. Nahal. Aboth.
(7) Act. XX, 34. 2 Thess. III. 10.
(8) Act. XVIII, 4.

(1) 1 Cor. I. 16, XVI, 15.
(2) 1 Cor. I, 14.
(3) Chrys. arg. in 1 Cor.
(4) Strab. lib. 8, p. 378.
(5) 2 Cor. XI, 12.
(6) Hier. præ. in Matth. Id. de script.
(7) Rom. II, 16. XVI, 25. 2. Cor. VIII, 15.
(8) Luc. 1, 2.
(9) Iren. I, c. 20. III, c. 11, Tertull. IV, Marc. c. 2.
(10) Luc. 1.
(11) Orig. hom. in Luc. Epip. hæres. 51, c. 17. Ambr. in Luc. 1.

XXXIX. Épître aux Thessaloniciens.

Ce fut de Corinthe que saint Paul écrivit les deux épîtres aux Thessaloniciens, qui sont les premières de toutes dans l'ordre du temps; mais on les a rangées suivant la dignité des églises. Dans toutes les deux, il met en tête les noms des deux disciples qui étoient avec lui, Silvain et Timothée; car Silvain est le même que Silas. Dans la première il console et encourage les fidèles de Thessalonique, au milieu des afflictions qu'ils avoient à souffrir de leurs concitoyens, et leur donne des marques d'une extrême tendresse. Il les exhorte à demeurer fermes dans la pratique des préceptes qu'il leur a donnés, à s'abstenir de l'impureté et de la fraude, à continuer leurs aumônes qu'ils répandoient dans toute la Macédoine, à être laborieux et tranquilles, et à conserver leur réputation à l'égard des païens. Il les avertit aussi de se consoler de la mort de leurs amis, par l'espérance de la résurrection, et d'attendre le jour du Seigneur, sans se mettre en peine d'en savoir le temps, s'assurant sur la vigilance et les bonnes œuvres. Il leur recommande ceux qui travailloient entr'eux à l'œuvre du Seigneur, qui les gouvernoient et les exhortoient, c'est-à-dire les prêtres et les pasteurs; il les prie de leur faire la charité abondamment, et de conserver la paix avec eux. Il les conjure à la fin que sa lettre soit lue à tous les frères. Telle est la première épître aux Thessaloniciens.

La seconde a principalement pour but de les rassurer contre de faux bruits que l'on faisoit courir que le jour du Seigneur étoit proche. Il les fait souvenir de ce qu'il leur en avoit dit, et il ajoute : Tenez les traditions que vous avez apprises, soit de vive voix, soit par ma lettre. Par où il est clair que les apôtres ont enseigné bien des choses de vive voix, qui ne sont pas moins dignes de foi que leurs écrits (1). Il conclut par des menaces sévères contre les inquiets et les fainéants. Si quelqu'un, dit-il, n'obéit pas à ce que nous mandons, notez-le, et ne communiquez point avec lui, afin qu'il ait de la confusion; et ne le regardez pas comme un ennemi, mais reprenez-le comme un frère (2). Il dit à la fin : La salutation est de ma main, donnant cette marque pour reconnoître ses lettres.

XL. Séditions des Juifs.

Cependant il y eut de grands mouvements en Palestine, entre les Juifs et les Samaritains. Les Juifs de Galilée, allant à Jérusalem, avoient accoutumé de traverser la Samarie (3). Un jour, comme ils passoient par la ville de Naïm, située dans la grande plaine, il y eut querelle entre les passants et les habitants, et ils en vinrent aux mains (1). Plusieurs Galiléens y furent tués; et les principaux d'entre eux l'ayant appris, allèrent trouver Cumanus, gouverneur de Judée, et lui demandèrent justice; il n'en tint compte, étant gagné par les présents des Samaritains; et les Galiléens, irrités, excitèrent la populace des Juifs à prendre les armes, et à se mettre en liberté. Les magistrats vouloient les apaiser, et promettoient d'obliger Cumanus à leur faire justice; mais la populace ne voulut rien écouter, et prit les armes sous la conduite d'Eléazar, fils de Dinée. C'étoit un chef de voleurs qui, depuis plusieurs années, tenoit les montagnes; et avec lui les Juifs pillèrent et brûlèrent quelques bourgades des Samaritains.

Cumanus l'ayant appris, amena des troupes, arma les Samaritains, et marcha contre les Juifs qu'il joignit, en tua et en prit plusieurs. Alors les plus considérables de Jérusalem se revêtirent de sacs, et mirent de la cendre sur leurs têtes pour fléchir le peuple, en leur représentant qu'ils alloient exposer leur patrie à être ruinée, le temple à être brûlé, leurs femmes et leurs enfants à être menés en captivité : ils leur persuadèrent de se séparer. Les voleurs se retirèrent dans leurs forts, et depuis ce temps toute la Judée fut pleine de brigandages.

Les chefs des Samaritains allèrent à Tyr trouver Vinidius Quadratus, gouverneur de Syrie, accusèrent les Juifs d'avoir pillé leurs villes, et encore plus d'avoir méprisé la puissance romaine en se voulant faire justice eux-mêmes. Les Juifs, au contraire, rejetoient la cause de la sédition sur les Samaritains, et principalement sur Cumanus, l'accusant de s'être laissé corrompre par leurs présents : Quadratus remit à juger cette affaire, quand il seroit sur les lieux. Il vint peu après à Samarie, où ayant entendu les parties, il connut que le tumulte avoit commencé par la faute des Samaritains; mais, comme les Juifs aussi se trouvèrent coupables, il fit mettre en croix ceux que Cumanus avoit pris, mit aux fers Ananias, le souverain pontife, et l'envoya à Rome avec les principaux des Samaritains et des Juifs. Il y envoya même le procurateur Cumanus et le tribun Celer. Cependant il alla à Jérusalem, où ayant trouvé tout paisible et les Juifs occupés à célébrer la fête de Pâques, il s'en retourna à Antioche.

Cumanus et les Samaritains étant à Rome, gagnèrent la faveur des affranchis de l'empereur Claude, qui le gouvernoient, et ils auroient fait condamner les Juifs, si le jeune Agrippa, qui étoit alors à Rome, n'eût gagné l'impératrice Agrippine, pour rendre l'empereur favorable aux Juifs. Il prit donc connoissance de l'affaire; et ayant trouvé que le tumulte avoit commencé par les Samaritains, il fit mourir ceux d'entre eux qui étoient venus à Rome, et envoya Cumanus en exil. Pour le tribun Celer, il le renvoya à Jérusalem, avec ordre de le traîner par les rues, et le faire ainsi mourir. A la place de Cumanus, il envoya pour procurateur en Judée Claude Félix, frère de Pallas, un des affranchis ses favoris.

XLI. Voyages de saint Paul.

Le proconsul d'Achaïe faisoit sa résidence à Corinthe, qui en étoit la capitale; c'étoit alors Lucius Junius Gallion, frère du philosophe Sénèque. Les Juifs amenèrent saint Paul à son tribunal (1), disant qu'il persuadoit de servir Dieu d'une manière contraire à la loi. Comme saint Paul ouvroit la bouche pour se défendre, Gallion dit aux Juifs : S'il s'agissoit de quelque injustice ou de quelque crime, je vous écouterois; mais si ce sont des questions de mots et de noms sur votre loi, je m'en rapporte à vous, et n'en veux point être le juge. Il les fit ainsi retirer de son tribunal; et les assistants prirent Sosthène, chef de la synagogue, et le frappoient en présence du proconsul, sans qu'il s'en mît en peine.

Saint Paul, ayant demeuré long-temps à Corinthe, dit adieu aux frères, et s'embarqua pour la Syrie avec Aquila et Priscilla (2); mais avant que de partir, il se coupa les cheveux au port de Cenchrée, à cause d'un vœu de nazaréen, qu'il avoit fait suivant la loi (3). Ils abordèrent à Ephèse, où Aquilla et Priscilla demeurèrent. Saint Paul ne voulut pas s'y arrêter, quoique les Juifs l'en priassent; mais il alla à Césarée de Palestine, puis à Jérusalem, où il salua l'église, et ensuite il passa à Antioche de Syrie. Après y avoir fait quelque séjour, il parcourut de suite la Galatie et la Phrygie, affermissant tous les disciples. Il fut reçu chez les Galates comme un ange de Dieu, comme Jésus-Christ même. Ils auroient voulu, s'il eût été possible, s'arracher les yeux pour les lui donner (4).

Cependant il vint à Ephèse un Juif d'Alexandrie, nommé Apollos, éloquent, et puissant dans les Ecritures (5); il étoit instruit de la doctrine du Seigneur, et l'enseignoit avec ferveur et avec soin; mais il ne connoissoit que le baptême de saint Jean. Aquilla et Priscilla l'ayant ouï, s'appliquèrent à l'instruire plus exactement; et, comme il vouloit passer en Achaïe, ils écrivirent aux frères en sa faveur. Il vint à Corinthe, et servit utilement à confirmer les fidèles et à convaincre les Juifs.

XLII. Saint Paul à Éphèse.

Comme il étoit à Corinthe, saint Paul revint à Ephèse, après avoir parcouru les parties les plus hautes de l'Asie mineure. Là, il trouva quelques disciples, environ au nombre douze, qui ne connoissoient point le Saint-Esprit, et n'avoient reçu que le baptême de saint Jean. Il les fit baptiser au nom du Seigneur Jésus, puis il leur imposa les mains, et le Saint-Esprit vint sur eux, en sorte qu'ils parloient diverses langues, et prophétisoient. On voit encore ici, comme à la conversion de Samarie, deux sacrements distingués (1) : le baptême qui est donné par d'autres que par les apôtres, comme par des prêtres ou des diacres; l'imposition des mains pour recevoir le Saint-Esprit, c'est-à-dire la confirmation, qui ne peut être donnée que par les apôtres en personne et par les évêques, leurs successeurs. Pendant trois mois saint Paul alloit à la synagogue, et y prêchoit hardiment l'Evangile (2); mais comme il y avoit des Juifs endurcis qui disoient publiquement des paroles injurieuses contre la doctrine du Seigneur, saint Paul les quitta, et sépara les chrétiens; et au lieu qu'auparavant il n'enseignoit que les samedis dans la synagogue, depuis il enseigna tous les jours dans l'école d'un nommé Tyran. Il le fit pendant deux ans, en sorte que tous ceux qui demeuroient en Asie, Juifs et gentils, eurent connoissance de l'Evangile.

Tout le séjour de saint Paul à Ephèse fut d'environ trois ans (3); il s'appliquoit jour et nuit à instruire et à exhorter les fidèles, avec larmes, en public, et en particulier dans les maisons. Il ne prenoit rien de personne, mais fournissoit, par le travail de ses mains, à ce qui étoit nécessaire pour lui et pour ceux qui l'accompagnoient, montrant l'exemple d'un désintéressement parfait. Il souffrit de grandes persécutions de la part des Juifs, qui lui dressèrent souvent des embûches (4), et combattit contre des hommes plus cruels que les bêtes les plus farouches. En même temps, il faisoit de grands miracles (5), jusque-là que les mouchoirs et les ceintures qui l'avoient touché guérissoient les maladies et chassoient les démons. Il y avoit des Juifs qui couroient par le monde (6), faisant profession de chasser les démons par des invocations qu'ils prétendoient avoir été enseignées par Salomon; on les nommoit exorcistes. De ce nombre étoient sept frères, fils de Sceva, pontife, deux desquels s'avisèrent de conjurer un possédé par le nom de Jésus, que Paul prêchoit. Le malin esprit répondit : Je connois Jésus, et je sais qui est Paul; mais vous autres, qui êtes-vous? Alors le possédé se jeta sur eux, et étant le plus fort, les maltraita de sorte qu'ils sortirent de la maison nus et blessés.

Cette action fut connue de tous les Juifs et de tous les gentils qui demeuroient à Ephèse,

(1) Chrys. ad 2 Thes. IV.
(2) Thes. III, 14.
(3) Jos. XX, antiq. c. 5.

(1) II, Bell. c. 20, p. 794, F.

(1) Act. XVIII, 12.
(2) Act. XVIII, 18.
(3) Num. VI, 18.
(4) Gal. IV, 14.
(5) Act. XVIII, 24.

(1) Sup. Num. 7.
(2) Act. XIX, 8.
(3) Act. XX, 31.
(4) 1 Cor. XV, 32.
(5) Act. XIX, 11.
(6) Jos. VIII, antiq. c. 2, p. 257. Orig. tract. 35, in Mat. XXVII, 63.

et le nom du Seigneur en fut glorifié. Plusieurs des fidèles venoient confesser leurs péchés : exemple remarquable de confession après le baptême. Plusieurs aussi, qui avoient étudié des curiosités inutiles, apportèrent leurs livres, et les brûlèrent devant tout le monde. Le prix en fut compté, et on trouva la valeur de cinquante mille drachmes (1), revenant à plus de quinze mille livres de notre monnoie. On croit que c'étoient des livres de magie (2), car les Ephésiens donnoient des caractères fameux dans l'antiquité (3).

XLIII. Mort de Claude. Néron empereur.

L'empereur Claude, la treizième année de son règne, donna au jeune Agrippa, roi des Juifs, la tétrarchie de Philippe et la Batanée, y ajoutant la Traconite et Abila, qui avoit été la tétrarchie de Lysanias. Mais en même temps il ôta la Chalcide à Agrippa, après qu'il en eut joui quatre années. L'année suivante, cinquante-quatrième de J.-C. (4), sous le consulat d'Asinius Marcellus et d'Acilius Aviolus, mourut l'empereur Claude, empoisonné par sa femme Agrippine; il étoit en sa soixante-quatrième année, et avoit régné treize ans et huit mois (5). Néron, son fils adoptif et son gendre, lui succéda; il étoit fils d'Agrippine et de Domitius, son premier mari; il avoit alors dix-sept ans, et régna aussi treize ans et huit mois. Ce jeune empereur donna au roi Agrippa une partie de la Galilée, lui soumettant Tibériade et Tarichée (6). Il lui donna encore Juliade, delà le Jourdain, et les quatorze villages d'alentour, laissant le reste de la Judée à Félix, gouverneur romain.

XLIV. Épître aux Galates.

Peu de temps après le voyage que saint Paul avoit fait en Galatie, il apprit que quelques faux frères y avoient troublé les fidèles, en leur prêchant que la circoncision étoit nécessaire, avec tout le reste des cérémonies de la loi mosaïque (7) : ce qu'ils faisoient, tant pour plaire aux Juifs que pour se mettre à couvert de la persécution des gentils, en passant pour Juifs. Comme saint Paul avoit enseigné le contraire (8), ils s'efforçoient de diminuer son autorité, en disant qu'il n'étoit qu'un apôtre du second rang, comme saint Barnabé, choisi et instruit par les premiers apôtres que Jésus-Christ même avoit appelés; que ces apôtres du premier ordre, comme saint Pierre, saint Jacques et saint Jean, étoient les colonnes de l'Eglise, qui avoient vu le Seigneur sur la terre, et conversé avec lui; qu'ils favorisoient la circoncision et les pratiques de la loi, au lieu que Paul les méprisoit, afin d'attirer les gentils.

Pour détruire les calomnies, et ramener les Galates à la sainte doctrine, saint Paul leur écrivit une lettre véhémente, où il commence par déclarer qu'il est apôtre, non par la vocation des hommes, mais par celle de Jésus-Christ et de Dieu, le père (1); que c'est Jésus-Christ lui-même qui l'a instruit par révélation, sans qu'il ait rien appris des hommes (2). Qu'après sa conversion miraculeuse, il demeura trois ans sans aller à Jérusalem, ni voir les autres apôtres, encore n'y séjourna-t-il alors que quinze jours, et ne vit que saint Pierre et saint Jacques (3). Qu'il y revint au bout de quatorze ans, suivant une révélation, et conféra avec les mêmes apôtres, et avec saint Jean, mais sans rien apprendre d'eux. Il rapporte ensuite comme il résista en face à saint Pierre, parce qu'en se séparant des gentils convertis, il sembloit vouloir les obliger à judaïser (4).

Ayant établi pour sa justification ces faits, dont il prend Dieu à témoin, il explique la doctrine (5). Il dit que l'homme n'est point justifié par la pratique de la loi cérémoniale, mais par la foi en Jésus-Christ, en sorte que ceux-mêmes qui sont nés Juifs ont besoin de la foi. Car si la loi étoit suffisante pour la justification, Jésus-Christ seroit mort en vain (6). Il prouve la différence de la foi et des œuvres de la loi, par les effets sensibles du Saint-Esprit, et le don des miracles qui étoit commun dans cette église, comme dans les autres (7). Car, dit-il, ce n'est pas par la pratique de la loi que vous avez reçu ces grâces, mais par la foi qui vous a été prêchée; il le prouve par leurs souffrances qui étoient grandes, et ne devoient pas être vaines. Remontant à l'origine de l'alliance de Dieu avec son peuple, il dit qu'Abraham a été justifié par la foi; par conséquent que ceux qui ont la foi sont les vrais enfants d'Abraham, et participent à la bénédiction qui lui a été promise pour toutes les nations (8). Que les promesses faites à Abraham, et à son fils en particulier, doivent s'entendre de Jésus-Christ, et ne doivent pas être annullées par la loi donnée si long-temps après (9); par conséquent, l'héritage éternel doit être toujours donné à la foi, suivant la promesse. Il explique l'allégorie des deux enfants d'Abraham : Ismaël né d'une esclave, et fils d'Abraham seulement selon la chair; Isaac né selon la promesse, et d'une femme libre. Ismaël est la figure de l'ancienne alliance, et

(1) 15,750 livres à huit sols la drachme.
(2) Hesych. Eph. litt. Clem.
(3) Alex. 5. Strom.
(4) Jos. xx, antiq. c. 20, p. 693, B.
(5) Suet. Claud. n. 44. Lio. lib. 60.
(6) Jos. xx. antiq. c. 5. p. 194. Bell. II. 12, p. 696.
(7) Gal. I. 6.
(8) Gal. VI. 12.

(1) Gal. I, 1.
(2) II, 12, 13. et c.
(3) Gal. II.
(4) Sup. n. 33.
(5) I, 20.
(6) II, 15, 16.
(7) III, 2, 5.
(8) III, 6.
(9) III, 16.

de la Jérusalem terrestre. Isaac représente la nouvelle alliance et la Jérusalem céleste, qui est l'Église. La loi n'étoit donc qu'une préparation à la grâce qui devoit venir par la foi (1). La loi étoit comme un tuteur, ou un pédagogue (2), pour conduire le peuple de Dieu dans son enfance et sa première jeunesse, en le tenant sujet aux choses sensibles (3). Les Grecs nommoient pédagogues les esclaves à qui ils donnoient le soin de leurs enfants, pour les conduire, les garder, et même leur donner les premières instructions. Saint Paul continue : Le temps de la foi et de la grâce étant venu, il n'y a plus de distinction de Juif ou de gentil, de libre ou d'esclave, d'homme ou de femme; nous sommes tous un en Jésus-Christ, tous enfants d'Abraham, et héritiers des promesses (4). La circoncision ne sert plus de rien, mais la foi qui opère par la charité; car l'amour du prochain renferme toute la loi (5).

Saint Paul exhorte les Galates à demeurer fermes dans cette doctrine. Qui que ce soit, dit-il, qui vous annonce autre chose que ce que je vous ai prêché, fût-ce moi-même, fût-ce un ange du ciel, qu'il soit anathème (6). Il est clair qu'il parle de ce qu'il leur avoit enseigné de vive voix, puisqu'il ne paroît point qu'il leur eût encore écrit. Et ensuite : Je vous dis, moi Paul, que si vous recevez la circoncision, Jésus-Christ ne vous servira de rien; et je déclare à quiconque la reçoit, qu'il est obligé à la pratique de toute la loi (7). Il les exhorte à vivre selon l'esprit, à conserver l'union et se supporter et s'excuser les uns les autres (8), à être libéraux envers ceux qui les instruisent, et à profiter du temps pour faire du bien à tous, mais particulièrement aux fidèles (9). Il marque qu'il avoit écrit cette lettre de sa main (10), et qu'il portoit sur son corps les marques de Jésus-Christ, c'est-à-dire les cicatrices des coups de fouet, ou des autres blessures reçues en diverses occasions (11). Ce qu'il dit pour opposer à la circoncision, dont les autres se vantoient, et pour montrer qu'il auroit pu se glorifier en sa chair, avec bien plus de raison. C'est la substance de l'épître de saint Paul aux Galates.

Etant toujours à Ephèse, il se proposa, par un mouvement du Saint-Esprit, de passer en Macédoine et en Achaïe, retourner à Jérusalem, et ensuite aller à Rome (12). Il envoya devant en Macédoine, deux de ceux qui le servoient dans son ministère, Timothée et Eraste, et demeura cependant à Ephèse, résolu d'y être jusqu'à la Pentecôte, parce qu'il y voyoit la porte ouverte pour le progrès de l'Evangile, quoiqu'il eût plusieurs adversaires. Ephèse étoit une ville d'un grand abord, à cause de la superstition du temple de Diane. C'étoit la capitale de l'Asie mineure, et la résidence du proconsul; il y avoit quantité de philosophes, d'orateurs, et de gens de lettres de toutes sortes (1).

XLV. Première épître aux Corinthiens.

Saint Paul apprit alors par quelques Corinthiens de la maison de Chloé, qu'il y avoit des divisions dans leur église, que les uns disoient : Je suis disciple de Paul, d'autres : Je suis disciple d'Apollos; d'autres, de Pierre; d'autres, de Jésus-Christ (2). Soit que saint Pierre y eût déjà prêché, car il est certain qu'il travailla à l'établissement de l'église de Corinthe (3), soit qu'ils l'eussent ouï ailleurs. Ils étoient accoutumés aux disputes des philosophes divisés en plusieurs sectes, dont chacune prenoit le nom de son auteur, et l'élevoit au-dessus de tous les autres (4). Ils se piquoient de sagesse et d'éloquence. Saint Paul n'usoit, ni de discours étudiés, ni de syllogismes réguliers, et n'assujettissoit pas l'Evangile aux lois de la grammaire ou de la dialectique (5). Sa prédication étoit principalement appuyée sur les preuves surnaturelles, sur les prophéties, les miracles, et les marques évidentes de l'esprit de Dieu. Ce n'est pas qu'il n'enseignât la sagesse véritable, bien plus haute que la sagesse humaine, et que ses discours n'eussent une force merveilleuse. Il savoit raisonner juste, et employer les vérités connues à ses auditeurs, pour les mener aux conséquences inconnues. Il savoit étendre, ou resserrer son discours, presser, encourager, étonner, adoucir, exciter tous les mouvements convenables; en un mot, il possédoit le fonds de la dialectique et de la rhétorique, il ne lui en manquoit que l'écorce (6). Car au milieu des occupations dont il étoit accablé, il n'avoit pas le loisir de choisir, ni d'arranger ses paroles; et il n'en trouvoit point dans le langage humain, pour exprimer la hauteur de ses pensées. Ainsi son grec n'est pas pur; souvent le tour de la phrase est hébraïque; souvent il néglige la construction du discours, il commence plusieurs périodes sans les achever. La suite est principalement dans les pensées. C'est qu'il parloit du cœur, et dictoit rapidement, suivant l'impétuosité de l'esprit de Dieu; la lumière abondante dont il étoit plein, ne cherchoit qu'à sortir, et à se répandre au dehors. Tant de vérités, qui lui étoient toujours présentes, et qu'il voyoit extrêmement simples et unies entre elles, le pressoient de tout dire à la fois, et à

(1) IV, 22.
(2) III, 24.
(3) IV, 2.
(4) III, 2, 8.
(5) V, 6, 14.
(6) I, 8.
(7) V, 2, 3.
(8) V, 16.
(9) VI, 1, 2.
(10) VI, 11.
(11) VI, 17.
(12) Act. XIX, 21.

(1) Philostr. vit. Apoll. lib. 8.
(2) 1 Cor. I, 11.
(3) Dion. Cor. ap. Eus. Iv. hist. 25.
(4) Chrys. argum. in 1 Cor.
(5) 1 Cor. II.
(6) Aug. lib. 1, contr. Crescen. c. 13. 14. et c. et Doctr. Christ. lib. IV, c. 7.

toute occasion. De là viennent tant de parenthèses et de digressions dans ses épîtres, tant d'hyperbates et de transpositions qui rendent son style difficile (1). D'ailleurs il vivoit dans une extrême pauvreté (2), et tout son extérieur étoit humble et simple. Tout cela le rendoit méprisable aux Grecs, qui n'étoient pas encore bien guéris de la vaine curiosité.

Il avoit encore appris qu'un des fidèles de Corinthe avoit commis un crime inoui, même entre les païens, un inceste avec sa belle-mère, femme de son père (3). Que quelques-uns ayant des affaires ensemble, s'adressoient aux juges païens, et plaidoient devant eux, au lieu de prendre des arbitres chrétiens (4). Que quelques-uns mêmes faisoient tort à leurs frères (5). Qu'il y avoit du désordre dans leurs assemblées ecclésiastiques; que dans les repas qui accompagnoient la célébration de l'eucharistie, les riches apportoient de quoi manger abondamment, et n'en faisoient point de part aux pauvres. Que quelques-uns tiroient vanité des dons surnaturels qu'ils avoient reçus, et affectoient de parler des langues inconnues (6). Que quelques-uns nioient la résurrection (7). Outre ces désordres dont il étoit informé, l'église de Corinthe lui avoit écrit pour le consulter sur plusieurs articles, sur la continence et le mariage, sur les viandes immolées aux idoles (8).

Saint Paul, répondant aux Corinthiens (9), met d'abord avec lui Sosthènes, qui par conséquent l'accompagnoit à Ephèse. Il les humilie au sujet de leurs divisions (10), et leur montre que, loin d'être savants et sages, comme ils s'imaginoient, ils sont encore grossiers et charnels, puisqu'au lieu de s'attacher uniquement à Jésus-Christ, ils s'attachent à ses ministres, se vantant d'être disciples, les uns de Paul, les autres d'Apollos, et voulant se rendre juges des apôtres mêmes. Il les humilie encore au sujet de l'incestueux, et dit que, tout absent qu'il est, étant présent en esprit à leur assemblée, il l'a déjà jugé, et l'a livré à Satan pour perdre la chair et sauver l'esprit. Cet abandonnement à Satan, étoit le retranchement de la société des fidèles, c'est-à-dire l'excommunication pour un temps, afin de corriger le coupable, suivie alors par miracle de quelque maladie, ou de quelque autre plaie sensible (11). Il ajoute : Je vous ai écrit dans ma lettre (soit qu'il parle de cette même lettre, ou de quelque autre écrite auparavant, qui ne soit pas venue jusqu'à nous). Je vous ai, dit-il, écrit dans ma lettre, de ne vous point mêler avec les impudiques. Je n'ai pas entendu parler des impudiques, des avares, ou des idolâtres de ce monde, autrement il faudroit en sortir (1). Mais si un des frères est noté pour être impudique, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou voleur, de ne pas même manger avec lui (2), car je ne juge point de ceux du dehors. Ainsi les chrétiens avoient plus d'éloignement des chrétiens pécheurs scandaleux, quand ils étoient jugés et condamnés par l'autorité de l'Eglise, que des païens mêmes. Cette peine étoit dès auparavant en usage chez les Juifs, et ils chassoient des synagogues ceux qui avoient commis de grands crimes (3). Les esséniens, quand ils étoient excommuniés, n'osoient même recevoir à manger de personne, pour ne pas violer leurs serments, et se contentoient de vivre d'herbes, en sorte que quelquefois on les laissoit mourir misérablement (4).

Saint Paul vient ensuite aux procès, et dit que c'est déjà un péché d'en avoir entre eux (5), qu'il vaudroit mieux souffrir quelque injustice et quelque perte, c'est-à-dire que ces différents étoient scandaleux pour les païens, parce que les fidèles étoient principalement recommandables par la charité qui les unissoit. D'ailleurs on ne pouvoit se présenter aux tribunaux des païens, sans quelque péril d'idolâtrie, ne fût-ce qu'à cause des serments. Saint Paul veut donc que, si les chrétiens ont quelques différents pour les affaires temporelles, ils les fassent juger par des chrétiens; et, afin qu'ils ne s'excusent pas sur le manque de gens habiles, il dit que les plus méprisables d'entre eux doivent suffire pour de si petits intérêts (6). Il est clair que ces jugements ne pouvoient être que de simples arbitrages, puisque toute l'autorité temporelle étoit entre les mains des païens. Or la coutume a duré long-temps dans l'Eglise, que les chrétiens ne plaidoient point devant les infidèles, et que les évêques étoient les arbitres de tous leurs différents (7).

XLVI. Préceptes de continence, etc.

Quant au mariage, saint Paul dit aux Corinthiens, que la continence parfaite est le meilleur état; mais que les personnes mariées se rendront le devoir l'un à l'autre, et ne se sépareront que peu de temps pour la prière, et d'un commun accord. De peur, dit-il, que Satan ne vous tente, à cause de votre incontinence (8). Car la débauche étoit extrême à Corinthe. L'apôtre ajoute, comme un précepte du Seigneur : Qu'il n'est permis, ni à la femme

(1) Iren. lib. III, c. 7.
(2) 2 Cor. X, 1.
(3) 1 Cor. V.
(4) 1 Cor. VI.
(5) 1 Cor. XI, 17.
(6) 1 Cor. XII.
(7) Ibid. XV, 12.
(8) Ibid. VII, 8.
(9) Ibid. I, 1.
(10) I, II, III, IV.
(11) Tertull. de pudic. c. 13. Hier. in Ezech. XVII, 19. Aug. de fide et op. c. 26, n. 48. Chrys. hic hom. 15.

(1) 1 Cor. V, 9. Aug. hom. 50. c. 12.
(2) Id. cont. ap. Parm. lib. III, c. 1, 2.
(3) Jos. IX, 22. XVI, 2.
(4) Jos. II, bell. c. 12, p. 787, A.
(5) 1 Cor. VI, 7.
(6) VI, 1. Chrys. ibid. hom. 16.
(7) Const. apost. lib. II, c. 45, 46.
(8) 1 Cor. VII, 10.

de quitter son mari, ni au mari de quitter sa femme, ou qu'ils doivent demeurer séparés sans se remarier (1). Puis il dit, comme de son chef : Qu'un homme fidèle peut demeurer avec une femme infidèle, et la femme fidèle tout de même, si l'infidèle y consent (2), sans croire devoir éviter l'infidèle comme immonde à la manière des Juifs, parce qu'il est en quelque manière sanctifié par sa femme (3) Il conseille à chacun de demeurer en l'état où il étoit, quand il a été appelé au christianisme, circoncis ou non, libre ou esclave, marié ou non.

Il conseille la virginité et la continence à ceux qui sont libres, plutôt que le mariage, parce que ceux qui ne sont point mariés ne sont occupés que de plaire à Dieu, et de conserver la sainteté du corps et de l'esprit (4). Au lieu que les personnes mariées sont obligées à prendre soin de se plaire l'un à l'autre, sont partagées entre Dieu et le monde, et exposées à plusieurs afflictions temporelles. D'ailleurs le temps est court, la figure de ce monde passe, et il n'est permis de s'attacher à rien de ce qui passe avec lui (5). Saint Paul témoigne assez qu'il gardoit lui-même la continence, lorsqu'il dit : Je voudrois que vous fussiez tous comme moi, et ensuite : Je dis à ceux qui ne sont point mariés, et aux veuves : Il leur est bon de demeurer en cet état, comme j'y demeure (6).

On voit ici la force de la prédication de l'Evangile, d'avoir pu introduire une si haute perfection dans une ville si corrompue. Car il y avoit à Corinthe un temple de Vénus, dont dépendoient plus de mille esclaves prostituées, que diverses personnes, hommes et femmes, avoient données à la déesse, à qui toute la ville étoit dédiée (7). Il étoit ordinaire de lui vouer de telles offrandes. Ces femmes de Vénus étoient employées aux occasions importantes, pour implorer le secours de la déesse ; elles étoient célébrées par des monuments publics, et par les vers des poètes les plus illustres. Elles causoient une grande dépense aux étrangers; d'où vint le proverbe : Qu'il n'appartenoit pas à tout le monde d'aller à Corinthe. C'étoit donc déjà beaucoup, pour des Corinthiens, de les réduire aux bornes de la chasteté conjugale. Mais saint Paul les mène à la continence parfaite dans la viduité ou le célibat, et jusqu'à la virginité. Il s'y trouve un seul crime, grand à la vérité ; mais il les en humilie tous, toute l'Eglise s'en afflige, de telle sorte qu'il est ensuite obligé de les consoler.

Quant aux viandes immolées, il dit : Nous savons que les idoles ne sont rien, puisqu'il n'y a qu'un Dieu (1) ; mais quelques-uns par ignorance font scrupule de manger de ces viandes comme immondes (2). Prenez donc garde, vous qui êtes plus éclairés, de ne pas scandaliser des foibles, par la liberté que vous vous donneriez de manger des viandes immolées, et de porter les autres à en manger contre leur conscience (3). Ainsi, quoique les idoles ne soient rien, toutefois parce que ce qui leur est immolé est consacré aux démons, vous ne devez pas en manger quand vous le connoissez pour tel (4), puisque vous ne pouvez en même temps participer à la table du Seigneur, c'est-à-dire à son corps, et à la table des démons (5). Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous informer d'où il vient. Si un infidèle vous invite, mangez tout ce qui vous sera servi ; mais si quelqu'un dit : Ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas, de peur de le scandaliser. Nous ne devons pas seulement regarder ce qui nous est permis, mais ce qui est expédient pour le salut des autres (6).

Il prouve cette maxime par son exemple. Je pourrois, dit-il (7), me faire donner les choses nécessaires à la vie, et me faire servir. Je pourrois mener avec moi une femme d'entre nos sœurs, comme font les autres apôtres, et les parents du Seigneur, et Pierre lui-même (8), car nous ne sommes pas les seuls, Barnabé et moi, qui n'ayons pas ce pouvoir. Ces femmes suivoient les apôtres pour les servir, comme sainte Magdeleine et les autres dont parle l'Evangile, avoient suivi Jésus-Christ. Saint Paul continue : Ceux qui servent à l'autel, vivent de l'autel, suivant la loi (9) ; et le Seigneur a ordonné à ceux qui prêchent l'Evangile, de vivre de l'Evangile (10). Mais je n'ai point voulu user de cette liberté, de peur que l'Evangile ne fût à quelqu'un occasion de scandale, si nous paroissions chercher quelque récompense temporelle.

Pour montrer que l'on doit s'abstenir de tout pour l'Evangile, il se sert de la comparaison des combats solennels, qui se faisoient en l'honneur des faux dieux (11). Entre les quatre plus célèbres étoient ceux de l'isthme qui se faisoient près de Corinthe en l'honneur de Neptune, et dont la récompense, c'est-à-dire la marque de la victoire, étoit une couronne d'une espèce de persil (12). Les combats étoient la course, la lutte, les coups de poing, le palet (13). Les athlètes, ou combattants, s'y préparoient dès la jeunesse par des exercices continuels, et un régime très-exact (14). Ils ne mangeoient que de certaines viandes, et à certaines heures ; ils ne buvoient

(1) 1 Cor. VII, 10.
(2) VII, 12.
(3) Aug. lib. 2 de pec. mer. c. 26.
(4) 1 Cor. VII, 25, 26.
(5) VII, 7.
(6) VII, 8.
(7) Strabon, lib. VIII, p. 378. D. Athen. lib. XIII, p. 573, C.

(1) VIII, 4.
(2) VIII, 7.
(3) VIII, 10.
(4) X, 19, 20.
(5) X, 16.
(6) X, 25, 26.
(7) IX.
(8) Matt. XXVII, 55. Luc. VIII, 2.
(9) Deut. XVIII, 1.
(10) Luc. X, 7.
(11) 1 Cor. IX, 25.
(12) Strab. lib. 8, p. 380, C.
(13) Horat. Art. Poet.
(14) Epist. Enchir. c. 35.

point de vin, et n'avoient point de commerce avec les femmes; leur travail et leur repos étoient réglés (1). Tels étoient ces combats dont saint Paul se servoit pour exciter les fidèles au travail et à la mortification (2); et il en conclut en disant : Je ne prétends pas courir, ni combattre en vain; mais je châtie mon corps, et le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché les autres, je ne sois réprouvé moi-même (3).

Il donne ensuite aux fidèles de Corinthe divers règlements ecclésiastiques, confirmant ce qu'il leur avoit enseigné de vive voix. Il défend aux hommes de prier, ou de prophétiser la tête couverte d'un voile, comme faisoient les Juifs, et plusieurs païens, parce que l'homme est l'image de la gloire de Dieu. Et au contraire, il défend aux femmes de prier ou de prophétiser sans être voilées, pour marque de leur sujettion, et à cause des anges, c'est-à-dire des prêtres et des autres ministres sacrés. Il défend aussi aux hommes de porter les cheveux longs, qui étoit un usage des philosophes, et de ceux que les païens tenoient pour prophètes ou consacrés aux dieux. Et comme sur ces matières, de soi indifférentes, on peut avoir divers usages, et raisonner diversement, il conclut par l'autorité, en ces termes : Si quelqu'un semble être contentieux, nous n'avons point cette coutume, ni l'église de Dieu.

Il les blâme du peu de respect qu'ils apportoient à la cène du Seigneur (4), c'est-à-dire à la sainte eucharistie. Comme Jésus-Christ l'avoit instituée le soir en soupant, elle en gardoit le nom, et l'usage étoit de l'accompagner d'un souper de viandes ordinaires, que les chrétiens prenoient tous ensemble, avant que de se séparer; chacun y contribuoit selon son pouvoir, et les pauvres y devoient profiter de l'abondance des riches. Car c'étoit un repas de charité, d'où vient qu'on lui donna le nom grec d'*agape*. Mais à Corinthe, la division des esprits avoit passé jusqu'à ce repas. Chacun apportoit son souper et le mangeoit à part, en sorte que les riches en avoient trop, et les pauvres manquant du nécessaire recevoient de la confusion (5). Pour leur faire voir la grandeur de cette irrévérence, l'apôtre les rappelle à l'institution de l'eucharistie. D'où il conclut, que quiconque mange ce pain et boit ce calice indignement, est coupable du corps et du sang du Seigneur; et qu'il faut s'éprouver avant que de le prendre, pour ne pas manger et boire son jugement. Et c'est, dit-il, pour punition de ces péchés, que plusieurs d'entre vous sont malades, et meurent. Ainsi, mes frères, quand vous vous assemblez, attendez-vous les uns les autres. Si quelqu'un a besoin de manger plus que les autres, il pourra manger chez lui. Je réglerai tout le reste quand je serai venu. Ces dernières paroles montrent qu'il ne leur écrivoit pas tout; et on croit qu'elles enferment les principales cérémonies de la consécration et de la distribution de l'eucharistie (1), c'est-à-dire celles qui ont été observées de même manière dans toute l'église catholique.

XLVII. Dons des langues, de prophétie, etc.

Saint Paul vient ensuite aux effets sensibles du Saint-Esprit, comme le don des langues, des guérisons miraculeuses, de prophétie, qui dans ces commencements de l'Eglise étoient répandus si communément sur les fidèles, que quelques-uns en tiroient vanité, et d'autres en étoient jaloux, en sorte qu'il étoit nécessaire de leur donner des règles pour en bien user (2). Et comme les Corinthiens étoient dans une des villes les plus superstitieuses de la Grèce (3), au milieu des oracles et des devins, il commence par leur marquer la différence de l'esprit de Dieu et de l'esprit malin. Les faux prophètes des païens étoient agités par le démon qui les faisoit parler malgré eux, leur troublant l'esprit, et les mettant en fureur. L'esprit de Dieu agissoit doucement sur les vrais prophètes, les éclairoit, les rendoit humbles et tranquilles (4), et leur laissoit la liberté de parler ou de se taire. Une autre différence est, que l'esprit malin blasphémoit souvent contre Jésus-Christ. A ces marques on pouvoit discerner les esprits, sans attendre l'événement des prophéties.

Ici l'apôtre fait le dénombrement des grâces surnaturelles, mettant au dernier rang le don des langues, que les Corinthiens estimoient trop (5). Il montre que tous ces dons viennent de la même source, qui est l'esprit de Dieu, et tendent à une même fin, qui est l'édification de son église. Comme notre corps a plusieurs membres pour différentes fonctions, les uns plus nobles, les autres moins, sans qu'ils aient droit de se mépriser, ou de s'envier les uns les autres, ainsi dans l'Eglise chacun ne doit pas considérer l'excellence du don que lui ou un autre possède, mais l'utilité commune. Il va plus loin, et montre que tous ces dons sont imparfaits, ne regardant que l'état de la vie présente, bien inférieurs à la charité, et inutiles sans elle (6). D'où s'ensuit que c'est un étrange désordre d'en prendre occasion d'altérer la charité par la vanité et la jalousie.

Il exhorte donc les Corinthiens à s'exercer surtout à la charité; et s'ils désirent des dons spirituels, il veut qu'ils recherchent, non les plus merveilleux, par une curiosité puérile, mais les plus utiles (7), c'est-à-dire le don de prophétie plutôt que le don des langues, et

(1) Mercur. Art. gymn. lib. I, C. 15.
(2) 1 Cor. IX, 26.
(3) 1 Cor. XI, Chrys. hic. Homil. 26, init.
(4) XI, 20.
(5) Chrys. hic. Hom. 27, init.

(1) Aug. ad Januar. epist. 118, n. 8.
(2) 1 Cor. XII.
(3) Chrysost. hic. Homil. 29.
(4) Lib. Pastor. mand. 12.
(5) 1 Cor. XII, 4.
(6) XIII.
(7) XIV.

le don d'interpréter la langue avec celui de la parler, car ces dons étoient différents : tel parloit une langue par miracle, sans l'entendre; et tel autre, par miracle, la savoit interpréter. Tous ces dons, quoique distribués par le Saint-Esprit comme il vouloit, s'accordoient souvent aux prières de ceux qui les demandoient, puisque saint Paul leur conseille de désirer l'un plutôt que l'autre, et leur propose la prière comme le moyen de l'obtenir (1). Il rend raison de ce conseil. Si celui qui a le don de parler une langue, n'a pas le don de l'interpréter, elle ne sert, ni pour son édification, ni pour celle des autres; l'esprit de Dieu prie en lui, sans que sa raison y ait de part. Celui qui l'écoute ne peut répondre *amen* à sa prière, ne sachant pas même s'il prie. Le don des langues est alors seulement un prodige, pour étonner les infidèles. Il peut même les scandaliser. S'ils entrent dans votre assemblée, et vous entendent parler tous diverses langues, ils vous prendront pour des insensés : au contraire, le don de prophétie sert à édifier, à exhorter, à consoler (2). Un infidèle, voyant qu'un prophète lui découvre le secret de son cœur, se jettera le visage contre terre, adorera Dieu, et confessera qu'il est véritablement en vous.

Saint Paul descend à des règlements plus particuliers. Quand vous êtes assemblés, dit-il, si chacun de vous est inspiré pour chanter un psaume, pour enseigner, pour déclarer une révélation, parler une langue ou l'interpréter, que tout se fasse pour l'édification de l'Eglise (3). Quant à ceux qui ont le don des langues, que deux ou trois tout au plus parlent dans chaque assemblée l'un après l'autre, et que quelqu'un explique. S'il n'y a point d'interprète, que celui qui a le don de la langue se taise dans l'église, et se contente de la parler en particulier à Dieu et à lui-même. Que deux ou trois prophètes parlent l'un après l'autre dans la même assemblée, et que les autres en jugent, de peur qu'il ne s'y mêle quelque faux prophète (4). Si un de ceux qui sont assis pour écouter reçoit la révélation, que le premier se taise pour le laisser parler à son tour, car les esprits des prophètes leur sont soumis; et quoiqu'ils ne soient pas inspirés quand ils veulent, ils ne sont pas forcés de parler. Que les femmes se taisent dans l'église; si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles le demandent à leurs maris dans leurs maisons. Que tout se fasse avec paix, avec modestie, avec ordre.

Il est évident que ces dons surnaturels étoient bien fréquents, puisque l'on avoit besoin de tels règlements. Et ce n'étoit pas seulement à Corinthe : saint Paul dit, qu'il enseigne la même chose dans toutes les églises (5). Ainsi s'accomplissoit à la lettre la promesse de Jésus-Christ, que ceux qui croiroient en lui parleroient des langues nouvelles, guériroient les maladies et feroient d'autres miracles (1). On voit aussi combien dès lors étoient recommandés l'ordre et la bienséance dans les assemblées de l'Eglise, puisque les prophètes mêmes et les autres qui avoient des dons miraculeux étoient soumis à la discipline. Que si l'on observe soigneusement ce que les apôtres nous ont marqué en divers lieux de leurs écrits, on y trouvera ce qui nous a été depuis expliqué plus distinctement touchant ces saintes assemblées. Elles se tenoient le dimanche dans quelque salle d'une maison particulière (2), et il étoit défendu d'y manquer (3). On y lisoit les saintes Écritures, non-seulement l'ancien Testament, mais les épîtres des apôtres (4). Les apôtres ou les docteurs ordonnés par l'imposition de leurs mains, c'est-à-dire les évêques et les prêtres, instruisoient et exhortoient le peuple; souvent aussi c'étoient des prophètes inspirés extraordinairement. On chantoit, ou les psaumes de David et les autres anciens cantiques, ou ceux que l'esprit de Dieu dictoit de nouveau. Là, étoit la table du Seigneur, l'autel propre aux chrétiens. Là, étoit consacrée l'eucharistie et distribuée aux fidèles; et ils faisoient tous ensemble un repas de viandes communes, qui étoit l'agape (5).

Après tous ces règlements de discipline, saint Paul vient au dogme de la résurrection, et montre aux Corinthiens que le fondement de toute sa prédication est la résurrection de Jésus-Christ (6). Je vous ai enseigné, dit-il, que Jésus-Christ est mort et ressuscité suivant les Ecritures, et qu'il a apparu à Pierre, puis à tous les onze apôtres; ensuite il a été vu de plus de cinq cents frères tout à la fois, dont plusieurs vivent encore, quelques-uns sont morts; puis il a apparu à Jacques, puis à tous les apôtres; enfin, il m'a aussi apparu, à moi, qui suis le dernier de tous comme un avorton. Que si la résurrection étoit impossible, Jésus-Christ ne seroit pas ressuscité, nous serions tous de faux témoins contre Dieu, notre prédication seroit vaine, et votre foi vaine. Car si nous n'espérions en Jésus-Christ que pour cette vie, nous serions les plus misérables de tous les hommes. Pourquoi nous exposerions-nous à toute heure aux périls et à la mort? Il faudroit dire comme les impies : Buvons et mangeons, nous mourrons demain. Et que feroient ceux qui se baptisent pour les morts? Quoi que ce fût que ce baptême ou ce bain, il paroît que c'étoit quelque cérémonie pieuse que l'on croyoit utile aux morts, quand on la faisoit à leur intention.

A la fin de l'épître, saint Paul recommande

(1) XIV, 13.
(2) XIV, 22.
(3) XIV, 26.
(4) Chrysost. hic. Homil. 36.
(5) XIV, 33.

(1) Mart. XVI, 17.
(2) Act. XX, 7.
(3) Heb. X, 25.
(4) Coloss. IV, 16.
(5) 1 Cor. XI, 21. Heb. XIII, 10. 1 Cor. XI, 18.
(6) 1 Cor. XV.

les collectes ou quêtes qui se faisoient partout pour les fidèles de Judée. Elles semblent avoir succédé à celles que faisoient les Juifs, à la place des offrandes ordonnées par la loi, les réduisant en or que l'on envoyoit tous les ans à Jérusalem de toutes les provinces (1). L'apôtre donne aux Corinthiens, sur ce sujet, la même règle qu'il avoit donnée aux églises de Galatie. Que chacun de vous, dit-il, mette à part chez lui le dimanche ce qu'il voudra, et que l'on n'attende pas que je sois venu pour faire la quête. Quand je serai présent, j'enverrai ceux que vous aurez approuvés par lettres, pour porter votre charité à Jérusalem; et si la chose mérite que j'y aille, ils iront avec moi. Ensuite, il leur recommande Timothée comme un ministre fidèle, et leur marque qu'Apollos n'avoit pu aller à eux. Il leur recommande la maison de Stéphanas, de Fortunat et d'Achaïque qui étoit avec lui à Ephèse (2), et finit par ces paroles: Les églises d'Asie vous saluent, comme aussi Aquilla et Priscilla avec leur église domestique (3). C'est chez eux que je loge. Tous les frères vous saluent. Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser. Le salut est de ma main. Si quelqu'un n'aime pas Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème. *Maran atha;* ces deux derniers mots signifient en syriaque: Notre Seigneur vient, et contiennent une menace du dernier jugement. Telle est la première épître de saint Paul aux Corinthiens.

XLVIII. Tumulte à Éphèse.

Comme il étoit encore à Ephèse, après avoir résolu de passer en Macédoine, il arriva un grand tumulte à l'occasion de l'Evangile (4). Le temple de Diane d'Ephèse étoit une des merveilles du monde. Toute l'Asie avoit contribué à le bâtir pendant quatre cents ans. Il étoit long de quatre cent vingt-cinq pieds, large de deux cent vingt, soutenu de cent vingt-sept colonnes de soixante pieds de haut, dont chacune avoit été donnée par un roi, ornées de sculptures. La charpente du to t étoit de cèdre, les portes de cyprès. On avoit choisi ce bois parce qu'il se conserve beau plus longtemps. L'idole étoit fort petite. Les uns disoient qu'elle étoit d'ébène, les autres de bois de vigne, et que c'étoit toujours la même, quoique le temple eût été rebâti sept fois. Il eût fallu plusieurs volumes pour décrire les ornements et les richesses de ce temple. On venoit le voir de fort loin; et les étrangers étoient curieux d'en emporter des modèles (5).

Un orfèvre, nommé Démétrius, faisoit de ces petits temples d'argent, et entretenoit un grand nombre d'ouvriers que ce travail enrichissoit (1). Il les assembla un jour avec les autres du même métier, et leur représenta que Paul détournoit quantité de gens du service des dieux, non-seulement à Ephèse, mais par toute l'Asie; que leur trafic et même l'honneur de la grande Diane étoit en danger. Ce discours les anima de colère, et ils commencèrent à crier: La grande Diane d'Ephèse. Ainsi, l'intérêt se mêlant à la religion, toute la ville fut émue; ils coururent au théâtre, et y traînèrent Gaïus et Aristarque, Macédoniens de la suite de saint Paul. On l'empêcha d'y aller lui-même. Et quelques-uns des asiarques, qui étoient de ses amis, l'envoyèrent prier de ne point paroître dans le théâtre. Ces asiarques étoient les plus considérables de la province, qui avoient inspection sur les cérémonies de la religion païenne et sur les affaires publiques. Les théâtres, quoique destinés principalement aux tragédies et aux comédies, servoient aussi aux assemblées politiques; et il arrivoit souvent dans ces villes grecques d'Asie, que des artisans et d'autres gens du menu peuple faisoient ainsi des assemblées tumultueuses, où ils ne laissoient pas de faire des décrets au nom de toute la ville (2). Telle fut cette assemblée d'Ephèse. Ce n'étoit que confusion; ils crioient sans s'entendre les uns les autres; la plupart ne savoient pourquoi ils étoient venus.

Alors les Juifs poussèrent un nommé Alexandre, en sorte qu'il fendit la presse et fit signe de la main pour demander du silence, voulant parler au peuple, apparemment pour excuser les Juifs et rejeter la haine sur les chrétiens. On croit que cet Alexandre étoit un ouvrier en cuivre, dont saint Paul se plaint lui-même (3). Les gentils l'ayant reconnu pour Juif, s'écrièrent tous d'une voix: La grande Diane d'Ephèse; et ce cri dura environ deux heures. Enfin, le secrétaire de la ville, ayant apaisé le peuple, dit: Ephésiens, qui ne sait que cette ville honore la grande Diane, fille de Jupiter? Ces hommes, que l'on a amenés, n'ont commis ni sacrilége ni blasphème contre votre déesse. Si Démétrius et ses compagnons ont quelque différend avec quelqu'un, il y a des proconsuls et des tribunaux où ils peuvent se pourvoir. Si vous demandez quelqu'autre chose, on pourra la traiter dans une assemblée légitime; car, pour celle-ci, nous courons hasard d'être accusés de sédition. Par ce discours il congédia l'assemblée; et ainsi Dieu modéroit les esprits les plus échauffés, pour ne pas arrêter le progrès de son Evangile. Après que ce tumulte fut apaisé, saint Paul appela les disciples, les exhorta, leur dit adieu, et partit pour la Macédoine.

(1) Cicer. pro Flac. n. 28. 1 Cor. XVI.
(2) XVI, 10.
(3) XXI, 19.
(4) Act. XIX, 23.
(5) Paus. lib. 7, pag. 405. Strab. lib. 14, p. 640. Plin. lib. XVI, c. 40; XXXVI, c. 14.

(1) Act. XIX, 24.
(2) Cic. pro Flac. n. 7.
(3) 2 Tim. IV, 14.

XLIX. Apollonius de Tyane à Éphèse.

Tandis qu'il travailloit avec tant de succès à détruire l'idolâtrie en Asie et en Grèce, Apollonius de Tyane s'efforçoit de la soutenir. Car ce fut en ce temps et au commencement du règne de Néron qu'il vint à Ephèse. Au retour de son grand voyage des Indes, il fut mal reçu à Antioche, où les sciences grecques n'étoient pas estimées. Il passa en Chypre et de là en Ionie, et s'arrêta à Ephèse (1). Tout le monde le suivoit; les artisans mêmes quittoient leurs métiers; l'un admiroit sa science, l'autre sa bonne mine, son habit, sa manière de vivre; les oracles les plus célèbres chantoient ses louanges. Les villes lui envoyoient des députations pour lui offrir leur amitié, et lui demander conseil sur la règle de leur vie, sur les autels et les statues qu'ils vouloient dresser. Il régloit tout, ou en leur écrivant, ou en promettant de les aller voir. Il haranguoit les Ephésiens en public, et les exhortoit à quitter tout pour s'appliquer à la philosophie et à une vie sérieuse. Car Ephèse étoit une ville efféminée et passionnée pour la danse; ce n'étoient que flûtes, que tambours; la paresse et la vanité y régnoient.

Un jour, comme il leur parloit de la communication des biens, et les exhortoit à se nourrir les uns les autres, il y avoit de petits oiseaux perchés dans un bois qui étoit proche; il en vint un autre, qui vola vers eux en criant, comme s'il leur eût apporté une nouvelle; alors ils commencèrent tous ensemble à crier et s'envolèrent avec lui. Apollonius s'arrêta, et dit au peuple: Un garçon, qui portoit du blé, a fait un faux pas et en a répandu une grande partie dans une telle rue; cet oiseau s'y est trouvé et est venu avertir les autres de cette bonne fortune. Plusieurs des auditeurs coururent au lieu qu'il avoit marqué pour voir ce qui en étoit, et revinrent peu après (2) en criant et remplis d'étonnement. Apollonius continuoit cependant d'exhorter le peuple à se communiquer leurs biens par cet exemple des oiseaux. On crut ainsi qu'il entendoit leur langage; mais il est aisé de juger qu'il avoit remarqué en passant ce blé répandu, et avoit inventé le reste.

Il passa aux autres villes d'Ionie. A Smyrne, trouvant les citoyens studieux et curieux des belles connoissances, il les y encouragea et les exhorta à s'estimer plus eux-mêmes que leur ville. Elle passoit pour la plus belle qui fût sous le soleil, tant par sa situation sur le bord de la mer, que par l'agrément de ses bâtiments, les galeries, les peintures, l'or dont elle étoit ornée (3). Alexandre le Grand l'avoit bâtie telle qu'elle étoit alors. Les Ephésiens rappelèrent Apollonius pour les délivrer d'une peste. Etant arrivé, il les assembla et leur dit: Prenez courage, je ferai cesser aujourd'hui la maladie. Il les mena tous au théâtre, où il y avoit un temple d'Hercule libérateur. Là, il aperçut un pauvre vieillard couvert de haillons, et portant une besace, qui demandoit l'aumône. Frappez, dit-il, cet ennemi des dieux; jetez-lui le plus de pierres que vous pourrez. Les Ephésiens avoient peine à s'y résoudre: ce misérable leur faisoit pitié, et leur demandoit grâce d'une manière fort touchante; mais Apollonius ne cessa point de les presser qu'ils ne l'eussent assommé et accablé de pierres, en sorte qu'ils en élevèrent sur lui un très-grand monceau. Après un peu d'intervalle, Apollonius leur dit d'ôter les pierres, et de voir quel animal ils avoient tué. Ayant découvert la place, ils ne trouvèrent qu'un grand chien, et ne doutèrent point que le vieillard n'eût été un fantôme et un mauvais démon. Ils élevèrent à la place même une statue d'Hercule. C'est ainsi qu'Apollonius délivra Ephèse de la peste. On croira, si l'on veut, que le démon fit paroître un fantôme pour favoriser son prophète. Mais il est assez vraisemblable qu'il n'y eut que de la hardiesse et de l'industrie, qu'en faisant ôter les pierres, il y fit mettre un chien mort, et que l'on ne chercha pas plus avant, car il est aisé d'imposer à un peuple prévenu.

Allant en Grèce, il s'arrêta à Ilium, et prétendit qu'Achille lui étoit apparu, et lui avoit révélé plusieurs secrets de l'Iliade (1). Puis il vint à Athènes, où d'abord le hiérophante refusa de l'initier aux mystères d'Eleusine, comme un magicien et un homme qui n'étoit pas pur du commerce avec les démons (2). Mais Apollonius paya de hardiesse, et voyant les Athéniens fort superstitieux, il leur parla des cérémonies de leur religion; comment il falloit sacrifier en chaque temple à chacun des dieux; à quelle heure du jour ou de la nuit on devoit offrir des sacrifices, des libations ou des prières. Il prétendoit savoir les raisons mystérieuses des statues et de leurs diverses postures. Sur les libations, il donnoit ces préceptes importants: qu'il ne falloit point boire dans la coupe dont on les faisoit, mais la garder pure pour les dieux; qu'elle devoit avoir des oreilles, et que c'étoit par-là qu'il falloit verser la libation, parce que c'est par cet endroit qu'on boit le moins. Un jeune folâtre, qui étoit présent à ce discours, s'éclata de rire; mais Apollonius dit qu'il étoit possédé du démon. En effet, il commença à en donner des marques. Apollonius commanda au démon de sortir, et, pour signe de sa sortie, de renverser une statue. Ce qu'il fit; et le jeune homme devint si sage, qu'il prit même l'habit de philosophe et la manière de vivre d'Apollonius. S'il avoit commerce avec les démons, comme les païens mêmes l'en accusoient, on peut bien croire qu'ils s'entendoient avec lui, pour entrer dans les hommes et en

(1) Philostr. vita Apoll. L. III, in fin.
(2) Lib. IV, c. 1.
(3) Pausan. lib. VII, p. 404.

(1) C. 4, 5.
(2) C. 6.

sortir, afin de lui donner crédit et d'obscurcir les miracles des chrétiens qui les chassoient tous les jours.

Il reprit les Athéniens de leur manière de célébrer les bacchanales; en ce qu'au lieu des spectacles réglés, ce n'étoit par toute la ville que danses efféminées, où les uns étoient habillés en heures, les autres en nymphes, les autres en bacchantes, en représentant les poésies d'Orphée. Il les rappeloit au courage et à la vertu de leurs ancêtres; il condamna aussi les spectacles des gladiateurs qui se donnoient à Athènes; il visita tous les temples de la Grèce, qui étoient fameux par les oracles, et tous les lieux où se faisoient les combats consacrés aux dieux. Etant à l'isthme de Corinthe, il dit: Cette langue de terre sera coupée, ou plutôt ne le sera pas. Ce qui fut pris pour une prédiction de l'entreprise de Néron, qui commença à la faire couper et n'acheva point (1); mais il étoit difficile qu'une telle prophétie ne s'accomplît. Enfin Apollonius vint à Rome, après avoir parcouru toute la Grèce.

L. Saint Paul en Macédoine. Seconde épître aux Corinthiens.

Cependant saint Paul, étant parti d'Ephèse, alloit en Macédoine. Etant venu à Troade, et y trouvant la porte ouverte pour l'Evangile, il n'y eut point de repos parce qu'il n'y rencontra point Tite, son disciple. Il passa le détroit de l'Hellespont, vint en Macédoine, la parcourut, et exhorta les frères par plusieurs discours (2). Tite l'y vint trouver, et le consola par les bonnes nouvelles qu'il lui apporta de Corinthe, lui racontant combien les fidèles avoient été touchés de sa lettre précédente, le regret qu'ils avoient de son absence, leurs larmes, leur zèle pour le contenter (3). Il lui dit encore que, dès l'année précédente, l'Achaïe étoit prête à fournir sa contribution pour les fidèles de Judée (4); et l'apôtre se servit de cet exemple pour exciter les Macédoniens, quoique déjà disposés à contribuer abondamment à proportion de leur pauvreté (5).

Saint Paul étant ainsi instruit de l'effet de sa première épître aux Corinthiens, leur en écrivit une seconde adressée en son nom, et au nom de Timothée, à l'église de Corinthe, et aux fidèles de toute l'Achaïe (6). Il leur marque d'abord qu'il a souffert en Asie une persécution extrême et au-dessus de ses forces, jusqu'à désirer la mort (7); ce qui semble marquer quelque tentation plus violente que la sédition de Démétrius. Il ajoute que, s'il a changé le dessein qu'il avoit de les aller voir, comme il leur avoit promis par la lettre précédente (8), ce n'est ni par légèreté, ni par une conduite humaine (1), mais pour les épargner et pour s'épargner la douleur de traiter sévèrement ceux qui ne s'étoient pas encore corrigés de leurs péchés, et de voir les autres dans l'affliction extrême où ils étoient du crime de l'incestueux (2). C'est pourquoi, jugeant qu'il étoit assez puni par la correction que l'église de Corinthe lui avoit faite, et la douleur qu'elle avoit témoignée de son crime, il les prie de lui pardonner et de le recevoir à la paix, et leur demande cette indulgence comme une preuve de leur obéissance (3). Il en rend raison, de peur que le coupable ne soit accablé d'une tristesse excessive, et que nous ne nous laissions surprendre aux artifices du démon, en poussant ce misérable au désespoir (4). Suivant ces maximes, les pasteurs ont souvent usé d'indulgence envers les pécheurs (5) touchés de la ferveur de leur contrition ou de quelqu'autre raison importante.

Saint Paul emploie la plus grande partie de cette épître à relever son ministère, et à montrer combien sa conduite est au-dessus de celle des faux apôtres qui abusoient de la crédulité et de la piété des fidèles. Ils les traitoient d'une manière dure et insolente, exerçoient sur eux un empire absolu comme sur des esclaves, les pilloient et les mangeoient en exigeant de grosses rétributions; et les chrétiens souffroient tout avec patience, les prenant pour de vrais ministres de Jésus-Christ (6). Ils se vantoient d'être israélites et de la race d'Abraham (7), car les Juifs étoient les pires de ces faux docteurs (8). Ils faisoient valoir leurs travaux et leurs souffrances pour l'Evangile, et cherchoient à s'élever en abaissant les autres (9); ils méprisoient saint Paul comme parlant grossièrement, et disoient: Ses lettres, à la vérité, ont de la force, et il cherche à vous étonner par-là; mais sa présence et son discours n'ont rien que de bas et de méprisable (10). Ils le traitoient comme si sa conduite eût été purement humaine.

Se trouvant donc obligé à se recommander et à se louer lui-même, il commence par leur faire remarquer la sincérité parfaite de son procédé, prenant leur conscience à témoin de la droiture de sa conduite, et des effets qu'ils ont sentis de sa prédication. Il montre l'excellence de son ministère par l'avantage de la nouvelle alliance, écrite dans les cœurs par le Saint-Esprit, au-dessus de l'ancienne, écrite sur des tables de pierre (11); et il nomme le ministère de Moïse un ministère de condamnation et de mort (12), parce que la loi, sans la grâce, ne rendoit les hommes que plus coupables (1). Il dit que les apôtres sont les ambassadeurs que Dieu a envoyés pour lui réconcilier le monde par Jésus-Christ; mais il ménage tellement ce qu'il dit de grand lui-même, qu'aussitôt il le corrige, et rapporte tout à Dieu. Faisant une opposition continuelle de la foiblesse humaine qui est en lui et dans les autres apôtres, et de la vertu divine qui s'y déclare (2): en sorte que leurs souffrances représentent la mort de Jésus-Christ et leurs opérations surnaturelles, avec les effets qu'elles produisent dans les fidèles, font paroître sa vie glorieuse et céleste (3).

(1) Suet. Ner. c. 15.
(2) 2 Cor. II, 12.
(3) Act. XX, 2. 2 Cor. VII, 16.
(4) 2 Cor. IX, 2.
(5) VIII, 3.
(6) 2 Cor. I, 1.
(7) Ibid. I, 8.
(8) Ibid. 15.

(1) Ibid. 23. II, 1, 2; VII, 9; XII, 20; XIII, 10.
(2) 2 Cor. II, 6.
(3) 8.
(4) 7.
(5) 11.
(6) XIII, 1; XI, 20.
(7) XI, 22.
(8) Tit. I, 10.
(9) 2 Cor. X, 12, 13.
(10) X, 1, 10.
(11) II, 15. III, 4.
(12) III, 7, 9.

Ce dont il se vante le plus, c'est de ses souffrances (4); encore traite-t-il ce discours de folie et d'extravagance, et n'y vient que par pure nécessité (5). Il dit que les apôtres souffroient tout pour ne choquer personne, et ne donner aucun prétexte de blâmer leur ministère; qu'ils gardoient une égalité parfaite dans les mauvais et les bons traitements et dans toutes sortes d'états (6). Venant à ses souffrances en particulier, il dit qu'il a été souvent en prison, souvent battu, souvent en péril de mort; que les Juifs lui ont donné par cinq fois trente-neuf coups: c'étoit leur manière de fouetter; la loi défendoit de donner aux coupables plus de quarante coups (7). De peur d'excéder par mégarde, ils en donnoient un de moins, et frappoient le patient depuis la ceinture en haut, avec un fouet composé de quatre courroies. Saint Paul ajoute qu'il a été trois fois battu de verges, c'est-à-dire par les licteurs des magistrats romains, qui delioient leurs faisceaux, et donnoient plusieurs coups avec des baguettes: il fut ainsi traité à Philippi (8). Il ajoute qu'il a été lapidé une fois; c'étoit à Lystres (9), par ceux qui avoient voulu l'adorer; qu'il a fait naufrage trois fois, et a passé un jour et une nuit dans la haute mer, se sauvant à la nage, comme il est à croire (10). Puis il marque en général les divers périls qu'il avoit courus sur les rivières, dans les villes, dans la solitude, de la part des voleurs, des gentils, des faux frères; il ajoute le travail, la fatigue, les veilles, la faim, la soif, les jeûnes volontaires, le froid, la nudité, et par-dessus tout, comme le plus grand de tous ses travaux, son application continuelle au gouvernement de toutes les églises.

Enfin, il vient aux révélations, et particulièrement à celle qu'il avoit eue quatorze ans auparavant (11); et toutefois, après tant d'excuses, il ne peut encore se résoudre à se nommer, et ne parle qu'en tierce personne; et aussitôt, pour s'humilier, il revient à ses foiblesses, et dit: De peur que la grandeur des révélations ne m'élève, un aiguillon de ma chair m'a été donné, un ange de Satan qui me donne des soufflets (1); par où il signifie, ou les adversaires qui le persécutoient, ou quelque incommodité corporelle, ou une tentation violente, soit d'orgueil, soit de quelque autre vice; car la chair signifie les hommes charnels, et en général tous les effets de la concupiscence. Il ajoute: J'ai prié trois fois le Seigneur de m'en délivrer, et il m'a dit: Ma grâce te suffit, car ma puissance éclate plus dans la foiblesse de la créature. C'est ainsi que saint Paul se loue malgré lui, pour fortifier les Corinthiens contre les artifices des faux apôtres.

Il s'excuse d'une chose, c'est de les avoir instruits gratuitement (2), ce qu'il ne fait point par ironie; mais les fidèles étoient alors si charitables et si reconnoissants envers ceux qui les instruisoient, qu'ils étoient affligés si l'on ne recevoit rien d'eux, et disposés à s'en offenser comme d'une marque de mépris ou d'indignation. Saint Paul s'en justifie donc sérieusement, et montre que ce n'est pas manque d'affection, mais pour ne donner aucun prétexte de gloire à quelques-uns des faux apôtres, qui affectoient de se distinguer en ne prenant rien (3). Et puis, dit-il, je ne cherche pas vos biens, mais vous-mêmes (4). Après s'être ainsi excusé et recommandé, il les avertit que tout ce discours ne tend qu'à leur édification, afin qu'ils se corrigent des défauts qu'il leur a reprochés par sa première lettre, des disputes, des jalousies, des animosités, des divisions, des médisances, des murmures, de l'enflure, de la sédition; et que ceux qui avoient auparavant commis des péchés d'impureté en fassent pénitence (5): Car, dit-il, je viendrai à vous pour la troisième fois. On ne voit point quelle a été la seconde, si ce n'est qu'au premier voyage il fût alle de Corinthe à quelque ville voisine, et revenu à Corinthe. Il ajoute qu'il entendra les témoins et jugera dans les formes, et qu'il n'usera plus d'indulgence (6). Mais aussitôt il prie Dieu de n'être point obligé à leur faire de mal, ni à user durement de la puissance qu'il a reçue pour l'édification, et non pour la destruction (7). C'est ainsi que la charité ingénieuse de saint Paul lui fait mêler la douceur à sa sévérité, et l'humilité à la hardiesse, dans sa seconde épître aux Corinthiens.

LI. Épître aux Romains.

Après avoir parcouru la Macédoine, il passa en Grèce, et y demeura trois mois; il vint à Corinthe pour la troisième fois (8), suivant sa promesse. Comme il étoit prêt à en partir pour retourner à Jérusalem (9), il écrivit aux Romains, c'est-à-dire principalement aux gentils

(1) V, 18.
(2) IV, 7.
(3) IV, 10, 11, 12; X, 1, 3, 4
(4) XI, 1, 16.
(5) VI, 3, 4.
(6) XI, 24.
(7) Deut. XXV, 3. Thalm. Maccoth. c. 3, n. 10, 13.
(8) Act. XVI, 22.
(9) Act. XIV, 18.
(10) Chrys. hic Homil. 25.
(11) 2 Cor. 12.

(1) Tertull. de Pudic. c. 13. Chrysost. hic Hom. 26.
(2) XI, 7; XII, 13.
(3) XI, 12.
(4) XII, 14.
(5) XII, 19.
(6) XIII, 1.
(7) XIII, 7, 10.
(8) Act. XX, 3.
(9) Rom. XV, 25.

sortir, afin de lui donner crédit et d'obscurcir les miracles des chrétiens qui les chassoient tous les jours.

Il reprit les Athéniens de leur manière de célébrer les bacchanales ; en ce qu'au lieu des spectacles réglés, ce n'étoit par toute la ville que danses efféminées, où les uns étoient habillés en heures, les autres en nymphes, les autres en bacchantes, en représentant les poésies d'Orphée. Il les rappeloit au courage et à la vertu de leurs ancêtres ; il condamna aussi les spectacles des gladiateurs qui se donnoient à Athènes ; il visita tous les temples de la Grèce, qui étoient fameux par les oracles, et tous les lieux où se faisoient les combats consacrés aux dieux. Etant à l'isthme de Corinthe, il dit : Cette langue de terre sera coupée, ou plutôt ne le sera pas. Ce qui fut pris pour une prédiction de l'entreprise de Néron, qui commença à la faire couper et n'acheva point (1) ; mais il étoit difficile qu'une telle prophétie ne s'accomplît. Enfin Apollonius vint à Rome, après avoir parcouru toute la Grèce.

L. Saint Paul en Macédoine. Seconde épitre aux Corinthiens.

Cependant saint Paul, étant parti d'Ephèse, alloit en Macédoine. Etant venu à Troade, et y trouvant la porte ouverte pour l'Evangile, il n'y eut point de repos parce qu'il n'y rencontra point Tite, son disciple. Il passa le détroit de l'Hellespont, vint en Macédoine, la parcourut, et exhorta les frères par plusieurs discours (2). Tite l'y vint trouver, et le consola par les bonnes nouvelles qu'il lui apporta de Corinthe, lui racontant combien les fidèles avoient été touchés de sa lettre précédente, le regret qu'ils avoient de son absence, leurs larmes, leur zèle pour le contenter (3). Il lui dit encore que, dès l'année précédente, l'Achaïe étoit prête à fournir sa contribution pour les fidèles de Judée (4) ; et l'apôtre se servit de cet exemple pour exciter les Macédoniens, quoique déjà disposés à contribuer abondamment à proportion de leur pauvreté (5).

Saint Paul étant ainsi instruit de l'effet de sa première épître aux Corinthiens, leur en écrivit une seconde adressée en son nom, et au nom de Timothée, à l'église de Corinthe, et aux fidèles de toute l'Achaïe (6). Il leur marque d'abord qu'il a souffert en Asie une persécution extrême et au-dessus de ses forces, jusqu'à désirer la mort (7) ; ce qui semble marquer quelque tentation plus violente que la sédition de Démétrius. Il ajoute que, s'il a changé le dessein qu'il avoit de les aller voir, comme il leur avoit promis par la lettre précédente (8), ce n'est ni par légèreté, ni par une conduite humaine (1), mais pour les épargner et pour s'épargner la douleur de traiter sévèrement ceux qui ne s'étoient pas encore corrigés de leurs péchés, et de voir les autres dans l'affliction extrême où ils étoient du crime de l'incestueux (2). C'est pourquoi, jugeant qu'il étoit assez puni par la correction que l'église de Corinthe lui avoit faite, et la douleur qu'elle avoit témoignée de son crime, il les prie de lui pardonner et de le recevoir à la paix, et leur demande cette indulgence comme une preuve de leur obéissance (3). Il en rend raison, de peur que le coupable ne soit accablé d'une tristesse excessive, et que nous ne nous laissions surprendre aux artifices du démon, en poussant ce misérable au désespoir (4). Suivant ces maximes, les pasteurs ont souvent usé d'indulgence envers les pécheurs (5) touchés de la ferveur de leur contrition ou de quelqu'autre raison importante.

Saint Paul emploie la plus grande partie de cette épître à relever son ministère, et à montrer combien sa conduite est au-dessus de celle des faux apôtres qui abusoient de la crédulité et de la piété des fidèles. Ils les traitoient d'une manière dure et insolente, exerçoient sur eux un empire absolu comme sur des esclaves, les pilloient et les mangeoient en exigeant de grosses rétributions ; et les chrétiens souffroient tout avec patience, les prenant pour de vrais ministres de Jésus-Christ (6). Ils se vantoient d'être israélites et de la race d'Abraham (7), car les Juifs étoient les pires de ces faux docteurs (8). Ils faisoient valoir leurs travaux et leurs souffrances pour l'Evangile, et cherchoient à s'élever en abaissant les autres (9) ; ils méprisoient saint Paul comme parlant grossièrement, et disoient : Ses lettres, à la vérité, ont de la force, et il cherche à vous étonner par-là ; mais sa présence et son discours n'ont rien que de bas et de méprisable (10). Ils le traitoient comme si sa conduite eût été purement humaine.

Se trouvant donc obligé à se recommander et à se louer lui-même, il commence par leur faire remarquer la sincérité parfaite de son procédé, prenant leur conscience à témoin de la droiture de sa conduite, et des effets qu'ils ont sentis de sa prédication. Il montre l'excellence de son ministère par l'avantage de la nouvelle alliance, écrite dans les cœurs par le Saint-Esprit, au-dessus de l'ancienne, écrite sur des tables de pierre (11) ; et il nomme le ministère de Moïse un ministère de condamnation et de mort (12), parce que la loi, sans la grâce, ne rendoit les hommes que plus coupables (1). Il dit que les apôtres sont les ambassadeurs que Dieu a envoyés pour lui réconcilier le monde par Jésus-Christ ; mais il ménage tellement ce qu'il dit de grand lui-même, qu'aussitôt il le corrige, et rapporte tout à Dieu. Faisant une opposition continuelle de la foiblesse humaine qui est en lui et dans les autres apôtres, et de la vertu divine qui s'y déclare (2) : en sorte que leurs souffrances représentent la mort de Jésus-Christ et leurs opérations surnaturelles, avec les effets qu'elles produisent dans les fidèles, font paroître sa vie glorieuse et céleste (3).

Ce dont il se vante le plus, c'est de ses souffrances (4) ; encore traite-t-il ce discours de folie et d'extravagance, et n'y vient que par pure nécessité (5). Il dit que les apôtres souffroient tout pour ne choquer personne, et ne donner aucun prétexte de blâmer leur ministère ; qu'ils gardoient une égalité parfaite dans les mauvais et les bons traitements et dans toutes sortes d'états (6). Venant à ses souffrances en particulier, il dit qu'il a été souvent en prison, souvent battu, souvent en péril de mort ; que les Juifs lui ont donné par cinq fois trente-neuf coups : c'étoit leur manière de fouetter ; la loi défendoit de donner aux coupables plus de quarante coups (7). De peur d'exceder par mégarde, ils en donnoient un de moins, et frappoient le patient depuis la ceinture en haut, avec un fouet composé de quatre courroies. Saint Paul ajoute qu'il a été trois fois battu de verges, c'est-à-dire par les licteurs des magistrats romains, qui délioient leurs faisceaux, et donnoient plusieurs coups avec des baguettes : il fut ainsi traité à Philippi (8). Il ajoute qu'il a été lapidé une fois ; c'étoit à Lystres (9), par ceux qui avoient voulu l'adorer ; qu'il a fait naufrage trois fois, et a passé un jour et une nuit dans la haute mer, se sauvant à la nage, comme il est à croire (10). Puis il marque en général les divers périls qu'il avoit courus sur les rivières, dans les villes, dans la solitude, de la part des voleurs, des gentils, des faux frères ; il ajoute le travail, la fatigue, les veilles, la faim, la soif, les jeûnes volontaires, le froid, la nudité, et par-dessus tout, comme le plus grand de tous ses travaux, son application continuelle au gouvernement de toutes les églises.

Enfin, il vient aux révélations, et particulièrement à celle qu'il avoit eue quatorze ans auparavant (11) ; et toutefois, après tant d'excuses, il ne peut encore se résoudre à se nommer, et ne parle qu'en tierce personne ; et aussitôt, pour s'humilier, il revient à ses foiblesses, et dit : De peur que la grandeur des révélations ne m'élève, un aiguillon de ma chair m'a été donné, un ange de Satan qui me donne des soufflets (1) ; par où il signifie, ou les adversaires qui le persécutoient, ou quelque incommodité corporelle, ou une tentation violente, soit d'orgueil, soit de quelque autre vice ; car la chair signifie les hommes charnels, et en général tous les effets de la concupiscence. Il ajoute : J'ai prié trois fois le Seigneur de m'en délivrer, et il m'a dit : Ma grâce te suffit, car ma puissance éclate plus dans la foiblesse de la créature. C'est ainsi que saint Paul se loue malgré lui, pour fortifier les Corinthiens contre les artifices des faux apôtres.

Il s'excuse d'une chose, c'est de les avoir instruits gratuitement (2), ce qu'il ne fait point par ironie ; mais les fidèles étoient alors si charitables et si reconnoissants envers ceux qui les instruisoient, qu'ils étoient affligés si l'on ne recevoit rien d'eux, et disposés à s'en offenser comme d'une marque de mépris ou d'indignation. Saint Paul s'en justifie donc sérieusement, et montre que ce n'est pas manque d'affection, mais pour ne donner aucun prétexte de gloire à quelques-uns des faux apôtres, qui affectoient de se distinguer en ne prenant rien (3). Et puis, dit-il, je ne cherche pas vos biens, mais vous-mêmes (4). Après s'être ainsi excusé et recommandé, il les avertit que tout ce discours ne tend qu'à leur édification, afin qu'ils se corrigent des défauts qu'il leur a reprochés par sa première lettre, des disputes, des jalousies, des animosités, des divisions, des médisances, des murmures, de l'enflure, de la sédition ; et que ceux qui avoient auparavant commis des péchés d'impureté en fassent pénitence (5) : Car, dit-il, je viendrai à vous pour la troisième fois. On ne voit point quelle a été la seconde, si ce n'est qu'au premier voyage il fût allé de Corinthe à quelque ville voisine, et revenu à Corinthe. Il ajoute qu'il entendra les témoins et jugera dans les formes, et qu'il n'usera plus d'indulgence (6). Mais aussitôt il prie Dieu de n'être point obligé à leur faire de mal, ni à user durement de la puissance qu'il a reçue pour l'édification, et non pour la destruction (7). C'est ainsi que la charité ingénieuse de saint Paul lui fait mêler la douceur à sa sévérité, et l'humilité à la hardiesse, dans sa seconde épître aux Corinthiens.

LI. Épître aux Romains.

Après avoir parcouru la Macédoine, il passa en Grèce, et y demeura trois mois ; il vint à Corinthe pour la troisième fois (8), suivant sa promesse. Comme il étoit prêt à en partir pour retourner à Jérusalem (9), il écrivit aux Romains, c'est-à-dire principalement aux gentils

(1) Suet. Ner. c. 15.
(2) 2 Cor. II, 12.
(3) Act. XX, 2. 2 Cor. VII, 16.
(4) 2 Cor. IX, 2.
(5) VIII, 3.
(6) 2 Cor. I, 1.
(7) Ibid. I, 8.
(8) Ibid. 15.

(1) Ibid. 23. II, 1, 2; VII, 9; XII, 20; XIII, 10.
(2) 2 Cor. II, 6.
(3) 8.
(4) 7.
(5) 11.
(6) XIII, 1; XI, 20.
(7) XI, 22.
(8) Tit. I, 10.
(9) 2 Cor. X, 12, 13.
(10) X, 1, 10.
(11) II, 15. III, 4.
(12) III, 7, 9.

(1) V, 18.
(2) IV, 7.
(3) IV, 10, 11, 12; X, 1, 3, 4
(4) XI, 1, 16.
(5) VI, 3, 4.
(6) XI, 24.
(7) Deut. XXV, 3. Thalm. Maccoth. c. 3, n. 10, 13.
(8) Act. XVI, 22.
(9) Act. XIV, 18.
(10) Chrys. hic Homil. 25.
(11) 2 Cor. 12.

(1) Tertull. de Pudic. c. 13. Chrysost. hic Hom. 26.
(2) XI, 7; XII, 13.
(3) XI, 12.
(4) XII, 14.
(5) XII, 19.
(6) XIII, 1.
(7) XIII, 7, 10.
(8) Act. XX, 3.
(9) Rom. XV, 25.

convertis, car il y en avoit déjà un grand nombre, soit que saint Pierre ou d'autres les eussent instruits (1). Leur foi étoit célèbre par tout le monde; partout on parloit de leur science, de leur charité, de leur obéissance (2). L'église de Rome étoit mêlée de plusieurs Juifs, sans compter ceux qui n'étoient pas convertis; et il y avoit de fréquentes disputes entre eux et les Grecs, c'est-à-dire les gentils (3). Les Juifs trouvoient mauvais qu'on les admît à la grâce de l'Evangile, sans les obliger à la circoncision, ni aux observances légales, car ils les regardoient toujours comme des nations immondes, se glorifiant, au contraire, d'être la nation choisie à qui Dieu avoit promis son Christ et donné sa loi. Il leur sembloit donc que la grâce de l'Evangile leur étoit due, à cause des promesses de Dieu et de leurs bonnes œuvres, et ils ne comprenoient point qu'ils eussent besoin d'un rédempteur pour les délivrer de leurs péchés (4), car ils ne connoissoient point d'autre justice que la pratique des œuvres extérieures marquées par la loi; ils croyoient être sans péché pourvu qu'ils l'eussent ainsi accomplie, et ils croyoient la pouvoir accomplir par leurs propres forces. Ainsi ils ne connoissoient la nécessité ni de la pénitence ni de la confiance au médiateur : tels étoient les Juifs charnels.

Les Grecs, au contraire, c'est-à-dire les gentils, se glorifioient de la philosophie qui leur avoit fait connoître et pratiquer la plupart des préceptes de la morale sans le secours de la révélation et de la loi, et méprisoient les Juifs, qui, après avoir reçu de Dieu tant de grâces, lui avoient été tant de fois rebelles, et enfin avoient rejeté et crucifié le Christ. Saint Paul travaille, dans l'épître aux Romains, à humilier les uns et les autres. D'abord il humilie les Grecs, c'est-à-dire les païens les plus sages et les philosophes, montrant que les lumières dont ils se vantoient n'ont servi qu'à les rendre plus coupables. Ils ont, dit-il, retenu la vérité de Dieu captive injustement; car le connoissant par les merveilles de ses ouvrages, ils ne l'ont point glorifié, ni fait connoître au peuple ce qu'ils en connoissoient (5). Socrate, par exemple, avoit une haute idée de la Divinité; mais étant accusé de ne pas adorer les dieux d'Athènes, il l'a nié, et ses disciples ont pris soin de l'en justifier (6). Les sages du monde, ajoute saint Paul, n'ayant pas rendu gloire à Dieu, à cause des connoissances qu'il leur avoit données, et, s'étant arrêtes à leurs pensées, comme si elles fussent venues d'eux-mêmes, ils sont tombés dans l'aveuglement, et l'égarement d'esprit qui les a jetés dans l'idolâtrie (1) : ce qui semble convenir particulièrement aux sages des Egyptiens dont les Grecs avoient pris la plupart de leurs superstitions. En punition de ces crimes, Dieu les a livrés à leurs propres passions, qui leur ont fait commettre des infamies abominables, et abuser de leurs corps par toutes sortes d'impudicités (2) : ce qui étoit commun à tous les idolâtres, et se voit particulièrement dans les discours de Socrate et de ses disciples. Ce renversement de raison et ce dérèglement du cœur (3), même dans les plus sages, a attiré tous les vices dont l'apôtre fait ici le dénombrement; et il ne dit rien qui ne fût alors commun à Rome et dans la cour de Néron, telle que Tacite l'a décrite. Cependant, la lumière naturelle de la raison n'étoit pas éteinte dans ces païens si corrompus (4), quand il s'agissoit de juger les actions des autres, en qui ils condamnoient tous les vices auxquels eux-mêmes étoient sujets, surtout les philosophes, qui s'établissoient juges des mœurs.

L'apôtre vient ensuite aux Juifs, et les humilie en décrivant leur orgueil. Ils s'attachoient à leur nom de Juifs ou d'israélites; ils se reposoient sur leur loi, et ne s'en servoient pas pour la pratiquer, mais pour l'admirer et la louer, méprisant ceux qui n'avoient pas de si belles connoissances; ils se glorifioient en Dieu d'une gloire humaine qui ne se rapportoit pas à lui, mais à eux, pour dire qu'ils étoient son peuple choisi et bien-aimé; au contraire, ils le déshonoroient, en violant sa loi qu'ils élevoient si haut par leurs paroles(5). Les Juifs n'avoient donc aucun avantage sur les gentils du côté du mérite (6); ils n'étoient pas plus dignes de la grâce de l'Evangile, puisque tous, Juifs et gentils, étoient également enveloppés dans le péché, et que tous sans distinction avoient besoin de la puissance de Dieu pour être justifiés gratuitement par sa grâce, en vertu de leur foi en Jésus-Christ (7). Il explique comment la foi seule est le principe de la justification, sans que Dieu ait égard aux œuvres précédentes, puisqu'autrement ce seroit une récompense, et non pas une grâce (8).

Puis il revient à ce qui réunit les Juifs et les gentils dans la même église. Ce ne sont pas seulement les enfants d'Abraham selon la chair, ni ceux qui sont circoncis comme lui qui sont sauvés (9), mais les enfants de la promesse et les imitateurs de la foi (10); donc les Juifs ne doivent pas mépriser les gentils; les gentils non plus ne doivent pas mépriser les Juifs, quoique le gros de la nation soit éprouvé, parce que cette nation est la racine et le tronc sur lequel l'église des gentils est entée, en

(1) Orig. præf. in Rom. Theod. in Rom. I.
(2) Hier. præf. Lib. 2, in Gal.
(3) Rom. I, 8; XV, 14; XVI, 19.
(4) Aug. expos. incho. init.
(5) Rom. I, 28.
(6) Plato Apolog. Socr. Xenoph., Lib. I, mem. init.

(1) Rom. I, 21.
(2) I, 24.
(3) Rom. I, 29.
(4) II, 1.
(5) II, 17.
(6) III, 9.
(7) III, 23, 34.
(8) IV, 4, 5.
(9) IV, 2, 12.
(10) IX, 8.

sorte qu'elles ne font qu'une seule église et un même corps d'enfants de Dieu (1). La sévérité de Dieu à l'égard des Juifs qui ont abusé de sa grâce, doit tenir en crainte les gentils, qu'il a appelés à leur place. Ici l'apôtre découvre qu'à la fin des siècles, après que tous les prédestinés des nations seront entrés dans l'Eglise, tous les juifs se convertiront; et ce grand miracle ranimera la foi de tous les autres fidèles (2).

Il exhorte les Romains à l'humilité, à la concorde et au bon usage de la prophétie et des autres dons surnaturels que Dieu donnoit à quelques-uns pour l'utilité de l'Eglise (3); mais il n'insiste pas tant sur ce point que dans la première épître aux Corinthiens, parce que les Romains en usoient mieux (4); il recommande l'obéissance aux puissances temporelles, de peur que quelques-uns n'abusassent de ce qu'il disoit de la liberté de l'Evangile (5); et il la recommande à toutes personnes généralement, sans excepter ni prêtre, ni prophète, ni qui que ce soit (6); il donne des règles semblables à celles qu'il avoit données aux Corinthiens, pour ne point scandaliser ceux qui avoient des scrupules touchant les viandes immolées aux idoles, ou impures de quelque autre manière suivant la loi. La foiblesse de quelques-uns alloit jusqu'à ne manger que des herbes, pour plus grande sûreté. Il veut donc que ceux qui, étant plus éclairés, se croient tout permis, ne méprisent point les autres, et que les plus scrupuleux ne condamnent point les premiers. Il donne la même règle pour l'observation des jours, c'est-à-dire les jeûnes les premiers jours des mois et les autres fêtes des Juifs, parce que ces œuvres étoient indifférentes d'elles-mêmes, et que tous avoient également bonne intention : les uns croyoient honorer Dieu en observant sa loi à la lettre, les autres croyoient l'honorer davantage en usant de la liberté de l'Evangile (7). Les règles générales sont de conserver la charité, et ne jamais agir contre notre conscience (8).

Saint Paul dit ensuite qu'il a prêché l'Evangile depuis Jérusalem, tout autour de la mer, jusqu'en Illyrie, sans avoir bâti sur le fondement d'autrui, mais l'annonçant principalement à ceux qui n'en avoient point ouï parler, et qu'il désire depuis long-temps d'aller à Rome, mais qu'il en a été empêché jusqu'alors (9). Maintenant, dit-il, je m'en vais à Jérusalem pour le service des saints (10); car la Macédoine et l'Achaïe ont trouvé bon d'y contribuer pour les pauvres d'entre les fidèles qui y sont. Et c'est leur devoir. Car si les gentils participent à leurs grâces spirituelles, ils doivent aussi leur fournir les secours temporels. Quand donc je leur aurai remis ce secours, j'irai chez vous pour passer en Espagne. Je vous prie de m'aider de vos prières, afin que je sois délivré des infidèles de Judée, et que mon service soit une offrande agréable aux saints de Jérusalem. C'est ainsi que cet apôtre regardoit l'aumône comme un tribut et un sacrifice; et il songeoit plus à contenter le cœur des pauvres qu'à soulager leur nécessité.

Il recommande aux Romains Phébé, diaconesse de l'église de Cencrée, près de Corinthe, qui alloit à Rome, et les prie de la recevoir et de l'assister dans ses affaires. Il les prie de saluer Prisca ou Priscilla, et son mari Aquilla, qui, par conséquent, étoient retournés à Rome. Ils ont exposé leurs têtes, dit-il, pour me sauver la vie (1). Il salue aussi leur église domestique; par où il montre que l'on s'assembloit chez eux, à Rome, comme à Corinthe chez Caïus (2). Il salue encore Epénétus, les prémices de Jésus-Christ en Asie; Marie, qui avoit beaucoup travaillé à Rome; Andronic et Junia, qu'il nomme ses parents, qui ont été, dit-il, en prison avec moi, qui étoient chrétiens devant moi, et sont illustres entre les apôtres; car on donnoit le nom d'apôtres à plusieurs, outre les douze (3), apparemment à ceux qui avoient annoncé l'Evangile les premiers en quelque lieu. Il ajoute Ampliat, Urbain, Stachys, Apellès, et donne à chacun son éloge. Il salue aussi ceux de la maison d'Aristobule; Hérodion, qu'il nomme son parent, et les chrétiens de la maison de Narcisse. Ils pouvoient être connus pour avoir été de la famille de Narcisse, le fameux affranchi de l'empereur Claude, qu'Agrippine fit mourir au commencement du règne de Néron (4). L'apôtre salue encore Tryphéna, Tryphosa et Perside, et loue ces trois femmes et leurs travaux pour le Seigneur. Il salue Asyncrite, Phlégon, Hermas, Patrobas, Hermas, et les frères qui étoient avec eux. Il salue Philologue et Julia, Nérée et sa sœur, et Olympiade, et tous les fidèles qui étoient avec eux. Voilà les chrétiens de Rome à qui saint Paul se recommande en particulier; et on peut croire que c'étoient les plus saints et les plus illustres de cette église : leurs noms grecs font voir que la plupart étoient venus de Grèce et d'Orient. Le plus remarquable de tous est Hermas, à qui les anciens attribuent le livre du Pasteur (5). Saint Paul nomme aussi, dans l'épître aux Romains, quelques-uns de ceux qui étoient avec lui. Timothée, dit-il, le compagnon de mes travaux, vous salue, et Lucius et Jason, et Sosipater mes parents. Ce Lucius peut bien être saint Luc l'évangéliste, car il étoit avec saint Paul. Tertius, qui avoit écrit la lettre,

(1) XI, 1, 19.
(2) XI, 12, 15, 25.
(3) XII.
(4) Chrysost. in 1 Cor. Hom. 29.
(5) XIII.
(6) Chrysost. hîc. hom. 13.
(7) Rom., XIV.
(8) XIV, 23.
(9) XV, 19.
(10) XV, 26.

(1) Rom. XVI.
(2) Rom. XV, 23.
(3) Eus. I, Hist., c. 12.
(4) Tacit. 13, annal. init.
(5) Eus. III, Hist., c. 3. Hier. de Script. Rom. XVI, 21. Orig. in Rom. XVI, l.10.

met aussi son salut. Ensuite est nommé Gaïus, hôte de saint Paul et de toute l'Église, c'est-à-dire qui prêtoit sa maison pour les assemblées. Puis Eraste, trésorier de la ville de Corinthe, et Quartus (1).

LII. Suite des voyages de saint Paul. Troade, Milet.

Saint Paul, après avoir demeuré trois mois en Grèce, vouloit s'embarquer pour passer en Syrie, mais les Juifs lui dressèrent des embûches qui l'obligèrent à retourner par la Macédoine (2). Il fut accompagné par Sopater de Bérée, fils de Pyrrhus; par Aristarque et Second, tous deux de Thessalonique; par Gaïus de Derbe, Timothée, Tychique et Trophyme d'Asie. Ceux-là passèrent devant, et attendirent à Troade. Saint Paul s'embarqua à Philippi, après les jours des azymes, ayant saint Luc avec lui. Ils vinrent en cinq jours à Troade, où ils trouvèrent Sopater et les autres qui les attendoient, et y demeurèrent sept jours. Le dimanche, les fidèles étant assemblés pour la fraction du pain, c'est-à-dire pour la célébration de l'eucharistie, saint Paul commença à leur parler, et poussa son discours jusqu'à minuit. Ils étoient dans une salle à manger à un troisième étage, où grand nombre de lampes étoient allumées, et les fenêtres ouvertes comme en pays chaud. Un jeune homme, nommé Eutychus, s'étant assis sur une fenêtre, s'endormit profondément et tomba dehors, en sorte qu'il fut levé mort : saint Paul descendit et le ressuscita, puis, étant remonté, il fit la fraction du pain et mangea, et, après les avoir entretenus jusqu'au jour, il partit (3). On voit ici qu'ils célébroient déjà l'eucharistie à jeun, et ne faisoient pas de difficulté, en cas de besoin, de passer le dimanche entier sans manger (4).

Saint Paul, étant parti de Troade, alla par terre à Asson, où il s'embarqua avec saint Luc et ses autres compagnons, qui s'y étoient rendus par mer. De là ils passèrent à Mitylène, dans l'île de Lesbos; le lendemain à l'île de Chio; le jour suivant à celle de Samos, et le troisième à Milet, en la terre ferme : c'étoit, après Ephèse, la ville la plus considérable d'Asie (5). Saint Paul passa tout exprès devant Ephèse, sans s'y arrêter, de peur d'y être retenu par les frères, car il se pressoit d'arriver à Jérusalem pour y être le jour de la Pentecôte, à cause du grand concours du peuple qui y viendroit pour la fête. De Milet il envoya à Ephèse, et assembla les prêtres et les évêques des églises voisines (6). Il leur représenta combien il avoit travaillé et souffert pour les églises d'Asie; le soin qu'il avoit pris de les instruire en public et en particulier; l'exemple qu'il leur avoit donné d'être parfaitement désintéressés, jusqu'à subsister du travail de leurs mains. Il leur déclara qu'il ne les reverroit plus, et que le Saint-Esprit l'avertissoit de tous côtés que des chaînes et des afflictions l'attendoient à Jérusalem (1). Après leur avoir parlé, il se mit à genoux, quoique ce fût le temps pascal, et pria avec eux. Ils fondoient en larmes, et, se jetant à son cou, ils le baisoient, et le conduisirent ainsi jusqu'au vaisseau (2).

De Milet, saint Paul, avec saint Luc et ses compagnons, passa à l'île de Cos, le lendemain à l'île de Rhodes, puis à Patare dans la terre ferme en Lycie (3). Là ils trouvèrent un vaisseau qui passoit en Phénicie, et s'y embarquèrent. Étant à la hauteur de l'île de Chypre, ils la laissèrent à gauche, et allèrent mouiller à Tyr, où le vaisseau devoit laisser sa charge. Ils y demeurèrent sept jours avec les chrétiens, qui disoient à Paul, en esprit de prophétie, qu'il n'allât point à Jérusalem. Il ne laissa pas de partir. Ils le conduisirent tous avec leurs femmes et leurs enfants jusque hors la ville, et, s'étant mis à genoux sur le rivage, ils prièrent avant que de se séparer.

De Tyr, saint Paul fit le reste du voyage par terre. Il alla d'abord à Ptolémaïde, où il demeura un jour chez les frères avec saint Luc et sa compagnie. Ils partirent le lendemain, et vinrent à Césarée, où ils logèrent chez saint Philippe, l'un des sept diacres, qui étoit évangéliste, c'est-à-dire chargé d'annoncer l'Evangile (4) : il avoit quatre filles vierges et prophétesses. Saint Paul demeura quelques jours chez lui; et cependant le prophète Agab, étant venu de Judée, prit la ceinture de saint Paul, et s'en lia les pieds et les mains, disant, de la part du Saint-Esprit : Les Juifs lieront ainsi, à Jérusalem, celui à qui appartient cette ceinture, et le livreront entre les mains des gentils. Saint Luc et les autres disciples vouloient empêcher saint Paul d'aller à Jerusalem, mais ils ne purent le persuader. Ils se mirent donc en chemin, et quelques disciples de Césarée se joignirent à eux, amenant celui qui devoit les loger à Jérusalem. C'étoit un ancien disciple du nombre des soixante-douze, nommé Mnason, de l'île de Chypre (5). Ils arrivèrent à Jerusalem assez tôt pour y célébrer la Pentecôte, suivant le projet de saint Paul.

LIII. Saint Paul à Jérusalem, et sa prise.

Le lendemain de leur arrivée, ils allèrent chez saint Jacques l'apôtre, évêque de Jérusalem, où tous les prêtres s'assemblèrent (6). Saint

(1) Rom. XVI, 21.
(2) Act. XX, 3.
(3) Aug. Ep. 86, ad Casul. c. 12, n. 28.
(4) Aug. ibid.
(5) Strab., lib. 14.
(6) Chrys. hic Homil. 43, in act.

(1) Iren. III, c. 14.
(2) Act. XX, 36.
(3) Act. XXI.
(4) 2 Tim. IV, 5.
(5) Chrys. hom. 45, in act. XX, 14.
(6) Act. XXI, 18.

Paul leur raconta en détail ce que Dieu avoit fait chez les gentils par son ministère. Ils en louèrent Dieu, et lui dirent : Vous voyez, mon frère, combien il y a de milliers de Juifs convertis; ils sont tous zélés pour la loi, et ont ouï-dire que vous enseignez aux Juifs, répandus entre les gentils, de la quitter entièrement, et de ne point circoncire leurs enfants. Ils savent votre arrivée; voici donc ce que nous vous conseillons. Nous avons quatre hommes qui ont accompli leur vœu de nazaréens, préparez-vous pour sacrifier avec eux, afin que tous sachent que ce qu'ils ont ouï-dire de vous est faux, et que vous observez la loi comme les autres. Quant aux gentils convertis, nous nous en tenons à ce que nous leur en avons écrit, de s'abstenir de l'idolâtrie, des viandes immolées et étouffées, du sang et de la fornication. Saint Paul suivit ce conseil; il se purifia, et entra le lendemain dans le temple avec les nazaréens, déclara l'accomplissement de leur vœu, et assista aux sacrifices qui furent offerts par chacun d'eux.

La cérémonie de la purification des nazaréens duroit sept jours (1). Ils alloient finir, quand les Juifs d'Asie voyant saint Paul dans le temple, mirent la main sur lui, et excitèrent tout le peuple, en criant : Au secours (2). Voici cet homme qui prêche partout contre le peuple, la loi et le temple, et qui l'a même profané, y faisant entrer des gentils. Ils avoient vu Trophyme d'Ephèse dans Jérusalem avec saint Paul, et croyoient qu'il l'eut fait entrer au temple. Le concours du peuple fut grand. On tira saint Paul hors du temple dont on ferma aussitôt les portes. Le tribun de la cohorte romaine qui faisoit garde auprès du temple, averti que toute la ville étoit en tumulte, accourut avec des soldats et des centurions. Quand les Juifs le virent, ils cessèrent de battre saint Paul qu'ils alloient tuer.

Le tribun le fit d'abord charger de deux chaînes, et ne pouvant savoir de quoi il s'agissoit, à cause du tumulte et des voix confuses, il le fit mener à la citadelle, c'est-à-dire à la forteresse Antonia, qui étoit à Jérusalem le logement de la garnison romaine. Elle joignoit le temple au coin du septentrion au couchant, et l'on y montoit par plusieurs degrés. Les princes Assamonéens l'avoient bâtie, et nommée Baris; mais Hérode la réparant lui avoit changé de nom en l'honneur de Marc-Antoine. Au dedans elle avoit la magnificence d'un palais et les commodités d'une ville; au dehors elle étoit fortifiée et flanquée de quatre tours. Par sa hauteur elle commandoit le temple, comme le temple commandoit la ville (3). En y arrivant, les soldats portoient saint Paul sur les degrés, tant la foule du peuple étoit grande. Il demanda au tribun : Puis-je vous parler? Le tribun lui demanda s'il savoit le grec, car c'étoit la langue commune des Orientaux avec les Romains. Puis il lui dit : N'es-tu pas cet Egyptien qui as excité du tumulte ces jours passés, et as mené au désert quatre mille sicaires?

LIV. Séditions en Judée. Sicaires.

En effet, peu de temps auparavant un imposteur venant d'Egypte à Jérusalem, et faisant le prophète, persuada au peuple de le suivre au mont des Olives, à un quart de lieue de la ville, où ils devoient en voir tomber les murailles à son commandement, en sorte qu'ils entreroient par les brèches (1). Félix, gouverneur de Judée, l'ayant appris, fit armer de la cavalerie et de l'infanterie, et marcha à leur tête contre ce peuple que l'Égyptien avoit séduit. Il y en eut quatre cents de tués, et deux cents de pris; l'Égyptien s'enfuit dans le combat, et ne parut plus. Dans le même temps s'élevèrent plusieurs autres imposteurs, qui attirèrent dans les déserts le peuple crédule, promettant de leur faire voir de grands miracles. Félix en dissipa plusieurs. Il fit aussi punir plusieurs voleurs, entr'autres Eléazar, fils de Dinée, qu'il prit en trahison, après lui avoir promis de ne lui point faire de mal; mais l'ayant en son pouvoir, il le mit aux fers et l'envoya à Rome avec plusieurs autres. Il y en avoit un grand nombre qu'il fit crucifier en Judée.

Ce fut le même Félix qui, sans y penser, introduisit les sicaires ou assassins. Il haïssoit le souverain pontife Jonathas qui l'avertissoit souvent de ses fautes, voyant qu'elles retomboient sur lui-même; car c'étoit Jonathas qui l'avoit demandé à l'empereur pour gouverner la Judée. Ces avis l'avoient rendu insupportable à Félix. Il promit de l'argent à un nommé Dores de Jérusalem, qui paroissoit le plus fidèle ami de Jonathas, et lui persuada de le faire assassiner. Celui-ci employa pour ce dessein quelques-uns de ces voleurs dont le pays étoit plein. Ils vinrent à Jérusalem sous prétexte de religion, avec des poignards cachés sous leurs habits, et, s'étant approchés de Jonathas, ils le tuèrent. Ce crime étant demeuré impuni, ils y prirent goût. Ainsi à toutes les fêtes il se trouvoit de ces voleurs, qui se méloient dans la foule et commettoient des meurtres dont ensuite ils feignoient d'être les plus indignés, en sorte qu'il étoit impossible de les reconnoître; et personne n'étoit en sûreté, même dans le temple. Les uns commettoient ces crimes pour exercer leurs vengeances particulières, les autres pour gagner de l'argent. Leurs uniques armes étoient de petits poignards courbés comme les cimeterres des Perses; et parce qu'en latin *sica* signifie un poignard, ils furent

(1) Num. VI, 9.
(2) Act. XXI, 27.
(3) Jos. XV. Antiq. c. 14, p. 544, C. VI, Bell. c. 15, p. 919, D.

(1) Jos. XX. Antiq. c. 6. II Bell. c. 22, p. 796, E.

nommés par les Romains *sicarii*; et ce nom leur demeura. Ces voleurs, répandus par tout le pays, excitoient le peuple à la révolte, et pilloient les maisons de ceux qui demeuroient dans l'obéissance des Romains. A Jérusalem même ce n'étoit que des séditions (1).

Le roi Agrippa ayant donné le souverain sacerdoce à Ismaël, fils de Phabée, la division se mit entre les pontifes et les moindres sacrificateurs, à qui les principaux citoyens se joignirent. Ils marchoient accompagnés d'hommes insolents et séditieux; ils se disoient des injures et se jetoient des pierres sans que personne les retînt, comme s'il n'y avoit point de gouvernement dans la ville. Les pontifes en vinrent jusqu'à envoyer leurs gens dans les aires, où les grains étoient entassés, pour enlever les décimes des prêtres; en sorte que quelques-uns des plus pauvres, qui n'avoient que ces décimes pour vivre, mouroient de misère (2). Jérusalem se trouvoit en cet état quand saint Paul fut pris.

LV. Saint Paul prisonnier à Jérusalem.

Le tribun lui ayant demandé s'il étoit l'Égyptien séditieux, il répondit simplement ce qu'il étoit, et demanda permission de parler au peuple (3). L'ayant obtenue, il se tint debout sur les degrés qui menoient à la citadelle, et fit signe de la main. On fit un grand silence, et il commença à parler en hébreu vulgaire, c'est-à-dire en syriaque : ce qui redoubla l'attention. Mes frères, dit-il, et mes pères, écoutez ma défense (4). Je suis un homme Juif, né à Tarse en Cilicie, nourri en cette ville aux pieds de Gamaliel, selon la vérité de la loi de nos pères pour laquelle j'étois zélé, comme vous l'êtes tous aujourd'hui. J'ai persécuté cette secte jusqu'à la mort, comme le souverain pontife et les sénateurs peuvent le témoigner. Ensuite il leur raconta son voyage à Damas, la vision qu'il eut en chemin, sa conversion, son baptême, son retour à Jérusalem, et la seconde vision dans laquelle Jésus-Christ lui dit que les Juifs ne recevroient point son témoignage, et l'envoya aux gentils.

Les Juifs écoutèrent saint Paul jusque-là; mais quand il vint à nommer les gentils, qu'ils avoient en horreur, ils s'écrièrent : Otez cet homme, il ne doit pas vivre. En criant ils ôtoient leurs manteaux et jetoient de la poussière en l'air. Le tribun fit mener saint Paul dans la citadelle, et, voulant savoir la cause qui mettoit les Juifs en telle furie contre lui, il voulut le faire fouetter et le mettre à la question. Saint Paul étoit déjà lié, quand il dit au centurion qui étoit présent : Vous est-il permis de fouetter un citoyen romain sans l'avoir jugé? Le centurion l'alla dire au tribun, qui vint lui-même demander à saint Paul s'il étoit citoyen romain. Oui, dit-il, je le suis. Le tribun répondit : J'ai acheté bien cher ce droit de cité. Moi, dit saint Paul, je l'ai par ma naissance. En effet, c'étoit un privilége de la ville de Tarse; tous ses citoyens étoient censés Romains, et elle portoit le titre de *municipium* plus grand que celui de colonie, parce que dans les guerres civiles elle avoit témoigné son affection pour Jules César, et ensuite pour Auguste, jusqu'à prendre le nom de Juliopolis (1). Saint Paul ayant déclaré qu'il étoit citoyen romain, ceux qui vouloient le tourmenter se retirèrent aussitôt, et le tribun, craignit d'être repris même de l'avoir fait lier, car il n'étoit pas permis de faire fouetter ou battre de verges les citoyens romains pour quelque cause que ce fût (2). Le lendemain le tribun, voulant savoir plus exactement de quoi saint Paul étoit accusé, le délia, fit assembler le sanhédrin ou conseil des Juifs, et le fit paroître au milieu d'eux. Comme il commençoit à parler, le souverain pontife Ananias commanda de lui donner un soufflet. Saint Paul lui dit : Dieu te frappera, muraille blanchie (3). On lui représenta que c'étoit le souverain pontife, et il s'excusa, disant : Je ne savois pas qu'il le fût, car la loi défend de donner des malédictions au prince du peuple (4).

Il n'est point merveilleux que saint Paul, quoique Juif et nourri à Jérusalem, ne connût point Ananias, ou ne sût pas qu'il étoit souverain pontife. Il y avoit peu séjourné depuis sa conversion, c'est-à-dire depuis près de vingt-cinq ans; et pendant ce temps il y avoit eu grand nombre de pontifes. Car, depuis le règne d'Hérode, ils n'étoient plus à vie et ne succédoient plus selon l'ordre légitime. Ce roi fit venir de Babylone un nommé Ananéel, homme méprisable, quoique de la race sacerdotale; et, à son exemple, les autres rois et les gouverneurs romains changèrent les pontifes à leur gré; en sorte que, depuis cet Ananéel jusqu'à la ruine de Jérusalem, il y en eut vingt-huit dans l'espace de cent sept ans (5). Cette confusion marquoit assez que l'ancien sacerdoce alloit s'abolir pour faire place au nouveau (6). Le pontife que saint Paul ne connoissoit pas, étoit Ananias, fils de Nébédée, qui, étant en charge quatre ou cinq ans auparavant (7), avoit été envoyé à Rome enchaîné avec d'autres par Quadrat, gouverneur de Syrie, et depuis délivré par la faveur du jeune Agrippa; c'étoit Ismaël, fils de Phabée, qui étoit alors pontife en fonction. Mais Ananias ne laissoit pas d'en conserver le titre et les honneurs, comme Anne du temps de Caïphe (8).

Saint Paul, sachant qu'une partie de ceux qui composoient le sanhédrin étoient pharisiens et

(1) Jos. XX, Antiq. c. 7.
(2) Jos. XX, Antiq. c. 6.
(3) Act. XXI, 39.
(4) Act. XXII.

(1) Dio. lib. 47, p. 390.
(2) Valer. Max. lib. 4, c. I. Cic. in Verr. l. 5, n. 54
(3) Act. XXIII.
(4) Exod. XXII, 21.
(5) Jos. XV. ant. c. 2; et XX, c. 18, p. 701.
(6) Eus. I, Hist., c. 6.
(7) Jos. XV, Antiq. c. 3, c. 5, p. 692, E, c. 6.
(8) Supr. num. 40.

une partie saducéens, s'écria (1) : Mes frères, je suis pharisien, fils de pharisien; il s'agit ici de la résurrection des morts. Ces paroles mirent la division entre eux : car les saducéens ne croyoient ni la résurrection, ni anges, ni esprit; les pharisiens croyoient l'un et l'autre. Ainsi plusieurs s'élevèrent, et disoient : Nous ne trouvons rien de mauvais en cet homme; si un ange ou un esprit lui a parlé, qu'y trouve-t-on à dire? Ils s'échauffèrent tellement les uns contre les autres, que le tribun, craignant qu'ils ne missent saint Paul en pièces, le fit enlever par des soldats et mener à la citadelle. La nuit suivante le Seigneur lui appurut, et lui dit : Courage; comme tu m'as rendu témoignage à Jérusalem, il faut aussi que tu me le rendes à Rome.

Le lendemain il y eut plus de quarante Juifs qui se présentèrent au pontife et aux sénateurs, et leur dirent (2) : Nous avons fait vœu de ne boire ni ne manger que nous n'ayons tué Paul; demandez donc au tribun de l'amener dans le conseil comme pour être encore examiné, et avant qu'il approche nous le tuerons. Saint Paul en fut averti par son neveu, fils de sa sœur, et le fit conduire au tribun par un centurion, qui dit : Le prisonnier Paul m'a prié de vous envoyer ce jeune homme, qui a quelque chose à vous dire. Le tribun le prit par la main, le tira à part, et lui demanda quel avis il avoit à lui donner. Le jeune homme lui expliqua la conjuration, et le tribun le renvoya après lui avoir recommandé le secret. Puis il appela deux centurions, et leur commanda de tenir prêts deux cents soldats, pour aller à Césarée avec soixante-dix cavaliers et deux cents archers, et des chevaux pour monter Paul, et partir à trois heures de nuit.

Le tribun craignoit que saint Paul ne fût tué par les Juifs, et qu'on l'accusât de s'être laissé corrompre. C'est pourquoi il l'envoya à Félix, gouverneur de Judée, qui demeuroit à Césarée, et lui écrivit une lettre où il marquoit que ce prisonnier étoit citoyen romain, que les Juifs ne l'accusoient que de questions de leur loi, et que toutefois ils l'avoient voulu tuer. L'ordre du tribun fut exécuté : les soldats menèrent saint Paul de nuit à Antipatride. Le lendemain ils lui laissèrent les cavaliers pour l'escorter pendant le reste du chemin, et s'en revinrent au camp à Jérusalem. Les cavaliers, étant arrivés à Césarée, présentèrent saint Paul au gouverneur, et lui donnèrent la lettre du tribun Lysias. Il s'informa de quelle province étoit le prisonnier; on lui dit qu'il étoit de Cilicie. Je vous entendrai, dit-il, quand vos accusateurs seront venus; et il le fit garder dans le palais d'Hérode.

LVI. Saint Paul accusé devant Félix.

Cinq jours après, le pontife Ananias vint à Césarée avec quelques sénateurs, et un orateur nommée Tertullus (1). Ils se présentèrent au gouverneur; Paul fut cité, et Tertullus, déployant sa rhétorique pour se rendre le juge favorable, commença par un exorde étudié, et dit : La paix que vous nous procurez, et les biens que nous avons reçus par votre sage conduite, attirent de nous, illustre Félix, des sentiments continuels d'une extrême reconnoissance. Mais pour ne pas vous tenir plus longtemps, je vous prie, ayez la bonté de nous écouter en peu de mots. Nous avons trouvé cet homme pernicieux, qui excite par tout le monde des séditions entre les Juifs, étant chef de la secte des Nazaréens, et qui a même voulu profaner le temple. Nous l'avons pris, voulant le juger selon notre loi; mais le tribun Lysias est survenu, et nous l'a enlevé avec une grande violence, nous renvoyant devant vous. Si vous voulez l'interroger, vous pourrez apprendre la vérité de sa bouche. Les Juifs ajoutèrent que la chose étoit comme Tertullus avoit dit. Le gouverneur fit signe à saint Paul de parler, et il dit : Je me défends de bon cœur, sachant que vous êtes juge de cette nation depuis plusieurs années. Car vous pouvez apprendre qu'il n'y a pas plus de douze jours que je suis allé à Jérusalem faire mes prières. J'avoue que je sers Dieu suivant cette secte, qu'ils traitent d'hérésie, croyant à la loi et aux prophètes, et espérant la résurrection des morts. Je suis venu après plusieurs années apporter des aumônes à ma nation, et des offrandes. Ils m'ont trouvé dans le temple purifié, sans disputer avec personne, ni assembler le peuple, ni exciter aucun tumulte; et ils ne peuvent rien prouver de ce qu'ils avancent.

Félix remit à les ouïr plus amplement quand le tribun Lysias seroit venu. Cependant il recommanda saint Paul à un centurion, afin qu'il fût gardé honnêtement, et que les siens eussent liberté de le servir. Quelques jours après, il le fit appeler en présence de sa femme Drusille, qui étoit Juive, fille du premier roi Agrippa, et sœur du jeune qui vivoit alors (2). Il l'avoit mariée à Aziz, roi d'Emèse, qui avoit bien voulu se faire circoncire. Félix, gouverneur de Judée, l'ayant vue, en devint amoureux, car elle étoit d'une beauté singulière. Il employa auprès d'elle un Juif de Chypre, nommé Simon, qui faisoit le magicien, et qui lui persuada de quitter le roi Aziz, et d'épouser Félix. Elle y consentit, pour se délivrer de sa sœur Bérénice, qui étoit jalouse de sa beauté; et, au mépris de sa religion et de son rang, elle épousa Félix païen, et de basse naissance, car il avoit été esclave, et s'étoit élevé par la faveur de Pallas, son frère, affranchi de l'empereur Claude. Saint Paul étant donc en sa présence, lui expliqua la doctrine de Jésus-Christ; mais,

(1) Act. XXIII, 6.
(2) Act. XXXII, 12.

(1) Act. XXIV.
(2) Jos. XV, Antiq. c. 5, II Bell. c. 10.

comme il parla de la justice, de la chasteté et du jugement futur, Félix fut épouvanté, et le remit à une autre fois. Il le faisoit ainsi venir souvent pour lui parler, espérant aussi d'en tirer de l'argent; peut-être parce qu'il savoit que saint Paul avoit apporté des sommes considérables pour les aumônes. Le temps de son gouvernement étant fini, on envoya pour lui succéder Portius Festus, et il laissa saint Paul en prison, pour faire plaisir aux Juifs (1). Ce qui n'empêcha pas les principaux de Césarée d'aller à Rome l'accuser, et ce ne fut que par la faveur de Pallas, son frère, qu'il évita la peine des maux qu'il avait faits aux Juifs (2), car il étoit cruel et débauché, comme sont souvent les gens de fortune (3).

LVII. Saint Paul devant Festus.

Festus, étant arrivé dans la province de Césarée, alla trois jours après à Jérusalem, où les chefs des sacrificateurs, et les premiers des Juifs le vinrent solliciter contre saint Paul. Festus leur répondit que ce n'étoit pas la coutume des Romains de condamner quelqu'un sans que ses accusateurs fussent présents, et qu'il eût la liberté de se défendre. Ils lui demandèrent en grâce de le faire amener à Jérusalem, espérant de le tuer par le chemin. Festus répondit qu'on le gardoit à Césarée, et qu'ils y vinssent l'accuser. Après avoir demeuré huit ou dix jours avec eux, il retourna à Césarée. Le lendemain, sans différer, il s'assit sur son tribunal, et fit amener saint Paul. Les Juifs, qui étoient venus de Jérusalem, proposoient contre lui de grandes accusations, qu'ils ne pouvoient prouver; et saint Paul se défendoit, en disant qu'il n'avoit rien fait contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre l'empereur. Festus, désirant favoriser les Juifs, lui dit : Voulez-vous aller à Jérusalem, et que je vous y juge? Paul répondit : Je suis devant le tribunal de César, j'y dois être jugé. Je n'ai point fait de tort aux Juifs; on ne peut me livrer à eux. J'appelle à César. Festus ayant pris l'avis de son conseil, ordonna qu'il iroit à César, puisqu'il y avoit appelé (4). Ainsi saint Paul ne fit point de difficulté d'implorer la puissance séculière, même d'un empereur païen, pour sauver sa vie si importante à l'Eglise (5).

Quelques jours après, Festus reçut une visite du roi Agrippa et de Bérénice, sa sœur (6). Elle avoit épousé Hérode, roi de Chalcide, son oncle, et demeura quelque temps veuve, en mauvaise réputation d'une habitude criminelle avec le jeune Agrippa, son frère. Afin de se justifier, elle se voulut remarier, et persuada à Polémon, roi de Cilicie, de se faire circoncire pour l'épouser. Il le fit, attiré principalement par les richesses de Bérénice. Mais ils ne demeurèrent pas long-temps ensemble; et, quand elle eut quitté Polémon, il quitta aussi la religion judaïque (1). Telle étoit Bérénice, qui vint à Césarée avec Agrippa rendre visite à Festus. Ils y demeurèrent quelque temps; et Festus parla au roi de Paul que Félix avoit laissé prisonnier, et que les Juifs accusoient comme s'il n'eût pas été digne de vivre (2). Toutefois, dit Festus, quand ils ont été en présence, ils ne l'ont accusé d'aucun des crimes que je soupçonnois; mais seulement ils proposoient contre lui des questions de leur religion, et parloient d'un certain Jésus mort, que Paul assuroit être vivant. Je voudrois bien, dit le roi Agrippa, entendre cet homme. Vous l'entendrez demain, dit Festus.

Le lendemain Agrippa et Bérénice vinrent avec grand appareil à l'auditoire de Festus, où se trouvèrent aussi les tribuns et les principaux de la ville (3). On fit venir saint Paul, et Festus dit : J'ai ordonné que cet homme seroit envoyé à l'empereur, parce qu'il a appelé; mais je n'ai rien de certain à en écrire. C'est pourquoi je l'ai fait venir, afin que vous l'entendiez, vous principalement, roi Agrippa. Car il ne me paroît pas raisonnable d'envoyer un prisonnier, sans écrire de quoi il est accusé. En effet, c'étoit la coutume des gouverneurs romains d'écrire à l'empereur le sujet des causes, ou le crime des prisonniers qu'ils lui renvoyoient (4).

Le roi Agrippa dit à saint Paul (5) : On vous permet de parler pour vous. Saint Paul, étendant la main, commença ainsi : Je m'estime heureux, roi Agrippa, d'avoir à me défendre devant vous, qui savez toutes les coutumes et les questions des Juifs. Ensuite il dit comme il avoit toujours suivi la doctrine des pharisiens, et la foi de la résurrection, qu'il avoit été le plus zélé contre le nom de Jésus de Nazareth, et de ses disciples. Il raconte sa conversion et sa prédication, et conclut ainsi (6) : Voilà pourquoi les Juifs m'ont pris dans le temple, et m'ont voulu tuer; mais, appuyé du secours de Dieu, je demeure jusqu'à ce jour, rendant témoignage de la vérité aux grands et aux petits, ne disant que ce qui a été prédit par les prophètes et par Moïse : que le Christ devoit souffrir, qu'il est le premier de la résurrection des morts, qu'il doit annoncer la lumière au peuple et aux gentils.

Comme il parloit ainsi, le gouverneur Festus s'écria à haute voix : Vous n'êtes pas sage, Paul; vous avez perdu l'esprit à force d'étudier. Saint Paul répondit : Je n'ai point perdu l'esprit, illustre Festus; c'est la vérité et la

(1) Act. xxiv, 27.
(2) Jos. xx, Antiq. c. 7.
(3) Tacit. xii. Annal., Suet. Claud., vi, 28.
(4) Act. xv.
(5) Aug. Epist. 50, ad Bonif. n. 28.
(6) Act. xxv, 13.

(1) Jos. xx. Antiq. c. 5.
(2) Act. xxv, 14.
(3) Act. xxv, 23.
(4) L. un. ff. de libell. dimiss.
(5) Act. xxvi.
(6) Act. xxvi, 21.

sagesse qui me font parler. Je parle hardiment devant le roi, qui est instruit de tout ceci, car rien ne s'est fait en cachette. Croyez-vous aux prophètes, roi Agrippa? Je sais que vous y croyez. Agrippa dit à saint Paul : Peu s'en faut que vous ne me persuadiez d'être chrétien. Saint Paul répondit : Je prie Dieu qu'il ne s'en faille rien, et que vous et tous les assistants deveniez aujourd'hui tels que je suis, excepté ces chaînes que je porte. Ils se levèrent tous, et demeurèrent d'accord qu'il étoit innocent, et Agrippa dit à Festus : Vous pouviez le mettre en liberté, s'il n'avoit appelé à l'empereur. Mais il fut résolu qu'il passeroit en Italie.

LVIII. Séditions des Juifs.

Festus trouva la Judée pleine de voleurs, qui pilloient et brûloient impunément les bourgades (1). Les plus terribles étoient les sicaires, ou assassins. Il envoya de la cavalerie et de l'infanterie contre un imposteur, qui avoit attiré du peuple dans les déserts, les séduisant par les vaines promesses de les délivrer de leurs maux. Vers le même temps le roi Agrippa fit bâtir un grand appartement à Jérusalem, dans le palais des Assamonéens, en lieu élevé, qui avoit une fort belle vue sur la ville, en sorte que de sa chambre il voyoit tout ce qui se faisoit dans le temple. Les principaux de Jérusalem le trouvèrent fort mauvais, parce que leurs lois ne permettoient pas que l'on regardât ce qui se passoit dans le temple, principalement les sacrifices. Ils firent donc élever une muraille au-dessus de la salle qui étoit dans le temple du côté du couchant. Cette muraille étoit fort haute, et ôtoit la vue, non-seulement à l'appartement du roi, mais encore à la galerie où les Romains faisoient garde les jours de fête, qui étoit hors le temple, au couchant. Agrippa et Festus furent offensés de cette muraille, et Festus commanda de l'abattre; mais les citoyens de Jérusalem dirent qu'ils ne pourroient vivre si on touchoit aux bâtiments du temple, et demandèrent permission d'envoyer des députés à l'empereur : ce qui leur fut accordé. Ils en envoyèrent dix avec le souverain pontife Ismaël, et Helquias, garde du trésor sacré. Etant arrivés près de l'empereur, ils obtinrent que la muraille demeurât, et cela par le crédit de Popée, femme de Néron, qui étoit favorable aux Juifs; mais l'empereur retint Helquias et Ismaël, comme en ôtage, et Agrippa donna le pontificat à Joseph, surnommé Cabi, fils de Simon, souverain pontife.

LIX. Voyage de saint Paul en Italie.

Le voyage de saint Paul étant résolu, il fut mis, avec les autres prisonniers, entre les mains d'un centenier, nommé Jules, qui le fit embarquer dans un vaisseau d'Adrumet. Saint Luc et Aristarque de Thessalonique s'embarquèrent avec lui; ils prirent leur route vers l'Asie, et vinrent le second jour à Sidon, où le centurion, qui traitoit saint Paul honnêtement, lui permit de voir ses amis et de se rafraîchir. Delà ils cotoyèrent l'île de Chypre, parce que les vents étoient contraires, et traversèrent en Lycie, où le centenier, trouvant un vaisseau d'Alexandrie qui alloit en Italie, les y fit embarquer. Leur navigation fut lente, et à peine en plusieurs jours purent-ils arriver à Gnide, qui étoit dans une péninsule à l'extrémité de la Carie. Le vent les empêchant de passer outre, ils demeurèrent long-temps à côtoyer l'île de Crète. Le temps n'étoit pas propre pour la navigation, car le jeûne solennel des Juifs étoit passé, c'est-à-dire le dixième du septième mois. Or, la saison la plus fâcheuse sur la mer Méditerranée est vers les équinoxes. Saint Paul les avertit que la navigation devenoit dangereuse, non-seulement pour la charge et le corps du vaisseau, mais pour les personnes mêmes; mais le centenier en croyoit plus le maître du vaisseau et le pilote (1).

Espérant donc de passer l'hiver à Phénix de Lampée, qui étoit une ville de la même île de Crète, du côté du midi, avec un bon port, ils partirent d'un lieu nommé Asson (2), et côtoyoient l'île, ayant le vent favorable pour arriver à Phénix; mais il devint contraire, et les jeta vers une petite île, nommée Cauda, qui est proche de Crète, en sa partie méridionale vers le couchant. Dès lors ils furent accueillis d'une grande tempête, qui les obligea le second jour de faire le jet des marchandises, et le troisième de jeter les agrès du vaisseau. Pendant plusieurs jours ils ne virent ni le soleil ni les étoiles; la tempête continuoit, en sorte qu'ils n'avoient plus d'espérance et ne prenoient point de nourriture. Alors saint Paul se leva au milieu de la compagnie, et dit : Vous deviez me croire et ne point partir de Crète; mais prenez courage, personne ne périra, il n'y aura que le corps du vaisseau; car cette nuit, un ange du Dieu, à qui je suis et que je sers, m'a apparu et m'a dit : Ne crains point, Paul, il faut que tu sois présenté à l'empereur, et Dieu t'a donné tous ceux qui sont avec toi. J'ai confiance en Dieu qu'il en sera ainsi, mais il faut que nous arrivions dans une île.

La quatorzième nuit, comme ils voguoient toujours dans la mer Adriatique, les mariniers crurent apercevoir quelque terre; ils jetèrent la sonde et trouvèrent vingt brasses; un peu plus loin ils en trouvèrent quinze; et, craignant de donner dans des roches, ils jetèrent quatre ancres du côté de la poupe, et attendoient ainsi le jour. Ils mirent ensuite la

(1) Jos. xx Antiq., c. 7.

(1) Act. xxvii.
(2) Strab. lib. x, p. 475, A.

chaloupe en mer, sous prétexte de lâcher aussi les ancres de la proue, mais en effet pour s'enfuir. Saint Paul s'en aperçut, et dit au centenier et aux soldats : Si ces gens ne demeurent dans le vaisseau, vous ne pouvez vous sauver. Les soldats coupèrent les cordes de la chaloupe et la laissèrent aller. A la pointe du jour, saint Paul les prioit de manger, leur représentant que c'étoit le quatorzième jour qu'ils demeuroient sans rien prendre, et les assurant qu'ils ne perdroient pas un cheveu. Il prit du pain tout le premier, et, ayant rendu grâces à Dieu devant tout le monde, il le rompit et le mangea. Tous prirent courage et mangèrent. Ils étoient en tout deux cent soixante-seize personnes. Après s'être rassasiés, ils jetèrent leur blé pour soulager encore le vaisseau. Le jour étant venu, ils ne reconnoissoient point la terre qui étoit proche, et songeoient seulement à se mettre à la rade d'une baie qu'ils voyoient. Ils se laissèrent aller au gré du vent, et échouèrent sur une arête où la proue demeura enfoncée, tandis que la mer emportoit la poupe. Les soldats étoient d'avis de tuer les prisonniers, de peur que quelqu'un ne se sauvât à la nage; mais le centenier, voulant conserver saint Paul, l'empêcha, et commanda que ceux qui pouvoient nager se jetassent les premiers en mer; les autres se sauvèrent sur des planches et sur les débris du vaisseau, et enfin tous arrivèrent à terre.

LX. Saint Paul à Malte, puis à Rome.

C'étoit l'île de Malte, où les barbares, c'est-à-dire les naturels du pays, les reçurent fort humainement (1). Ils leur allumèrent du feu pour les sécher de la pluie et les réchauffer, et saint Paul ramassa du menu bois pour mettre sur le feu; mais la chaleur en fit sortir une vipère qui le saisit. Les barbares, voyant cet animal pendu à sa main, disoient entre eux : Il faut que ce soit quelque meurtrier, puisque, après qu'il s'est sauvé de la mer, la vengeance divine ne le laisse pas vivre. Mais saint Paul ne fit que secouer la main, la vipère tomba dans le feu et il ne sentit aucun mal. Les barbares l'observèrent long-temps, croyant qu'il alloit enfler et tomber mort; enfin, voyant qu'il ne lui arrivoit aucun accident, ils changèrent de sentiment et disoient que c'étoit un dieu. Un Romain, nommé Publius, le premier de l'île, avoit des terres en ces quartiers-là, où il reçut saint Paul et sa compagnie, et les traita bien pendant trois jours. Saint Paul guérit le père de ce Publius, qui étoit malade de la fièvre et de la dyssenterie; ensuite de quoi tous les malades de l'île venoient le trouver et il les guérissoit. Cela leur attira de grands honneurs; et, quand ils s'embarquèrent, on leur fournit les provisions nécessaires.

Après que saint Paul eut demeuré trois mois à Malte, il s'embarqua avec sa compagnie dans un vaisseau d'Alexandrie, qui y avoit passé l'hiver, qui portoit le nom de Castor et de Pollux (1). Ils mouillèrent d'abord à Syracuse, où ils demeurèrent trois jours; delà, côtoyant la Sicile, ils vinrent à Rège, où ils demeurèrent un jour, et le lendemain, ayant le vent favorable, ils arrivèrent à Pouzole. Là, ils trouvèrent des chrétiens qui les retirèrent sept jours chez eux. Ils allèrent par terre à Rome, d'où les chrétiens, ayant appris leur venue, vinrent au-devant, les uns jusqu'à Forum Appii, qui étoit à cinquante milles, d'autres aux trois Tavernes, qui étoit à trente-trois milles. On l'appelle aujourd'hui Cisterne. Saint Paul, voyant ces chrétiens, rendit grâces à Dieu, et prit courage. Il arriva à Rome, accompagné de saint Luc et d'Aristarque. On lui permit de demeurer en son particulier avec le soldat qui le gardoit, et qui le suivoit toujours attaché avec lui à une longue chaîne; car les Romains faisoient ainsi garder ceux qui n'étoient pas renfermés dans une prison (2).

Trois jours après que saint Paul fut arrivé, il assembla les principaux des Juifs, et leur déclara qu'il n'étoit point venu accuser sa nation, mais qu'il avoit appelé à l'empereur pour se retirer des mains des Juifs de Jérusalem : Et c'est, dit-il, à cause de l'espérance d'Israel que je porte cette chaîne (3). Les Juifs lui répondirent que l'on ne leur avoit rien mandé de Judée contre lui; mais, ajoutèrent-ils, nous vous prions de nous expliquer vos sentiments, car nous savons que cette secte est combattue partout (4). Ils prirent jour, et vinrent en grand nombre à son logis. Il leur parla depuis le matin jusqu'au soir, leur expliquant l'Evangile, et leur prouvant par Moïse et par les prophètes le mystère de Jésus-Christ. Une partie le crurent, et ils se retirerent divisés et disputant entre eux. Saint Paul leur reprocha leur endurcissement, par les paroles du prophète Isaïe (5), et leur déclara que les gentils recevroient la grâce à leur refus. Il demeura deux ans entiers à Rome, dans un logement qu'il avoit loué, où il recevoit tous ceux qui le venoient trouver, et enseignoit la doctrine de Jésus-Christ en toute liberté et sans obstacle (6). Ainsi finit l'histoire des actes des apôtres, écrite par saint Luc, disciple de saint Paul et compagnon de ses voyages. Il prêcha l'Evangile en Dalmatie, en Gaule, en Italie, en Macédoine. Il garda le célibat, vécut jusqu'à quatre-vingt-quatre ans, et mourut à Patras en Achaïe.

(1) Act. xxviii.

(1) Act. xxviii, 11.
(2) Jos. xviii Ant., p. 634. D. Seneca, ep. 5, v. Grot. hic.
(3) 17.
(4) 23.
(5) Isa. vi, 9.
(6) Hier. script. Epiph. hær 51, n. 11, haud. de dedic. serm. 17.

LIVRE DEUXIÈME.

I. Épître aux Philippiens.

Pendant le séjour que saint Paul fit à Rome, Onésiphore d'Éphèse le chercha avec grand soin, et, l'ayant trouvé, lui donna du soulagement, sans avoir honte de ses chaînes (1). Épaphrodite lui apporta aussi du secours et de l'argent, de la part des chrétiens de Philippi en Macédoine, dont il étoit l'apôtre (2), comme saint Paul le nomme, c'est-à-dire l'évêque. Il tomba malade et fut à la mort, et la nouvelle en fut portée en Macédoine. C'est pourquoi, quand il fut guéri, saint Paul se pressa de le renvoyer pour la consolation des fidèles (3). Il le chargea d'une lettre qui portoit en tête, avec son nom, celui de Timothée qui par conséquent étoit alors à Rome (4). Elle étoit adressée aux fidèles de Philippi, avec les évêques et les diacres. Soit que par le nom d'évêques, saint Paul entende ceux que nous appelons prêtres, comme par celui d'apôtre il entend l'évêque, soit qu'il entende les évêques des villes voisines (5). Il leur marque le progrès que fait l'Evangile à Rome par sa présence. Que ses chaînes et la cause de sa prison sont connues dans le palais et partout ailleurs (6). En effet, par cette lettre même, il paroît qu'il y avoit des fidèles de la maison de l'empereur (7). Il ajoute que ses chaînes avoient donné de la confiance à plusieurs des frères pour prêcher la parole de Dieu plus hardiment (8). Les uns, dit-il, le font par une charité sincère, sachant que je suis établi pour la défense de l'Evangile; d'autres prêchent par envie et par esprit de contradiction, croyant rendre mes chaînes plus pesantes; mais qu'importe, pourvu que l'on fasse connoître Jésus-Christ, soit par occasion, soit par un véritable zèle (9). Il ajoute que, quelque désir qu'il ait d'aller à Jésus-Christ, il sait qu'il demeurera encore pour leur utilité (10), et les exhorte à l'union et à l'humilité, par l'exemple de Jésus-Christ (11).

J'espère, dit-il ensuite, vous envoyer bientôt Timothée, afin que je sois consolé en apprenant de vos nouvelles. Car je n'ai personne dont les sentiments soient si conformes aux miens, et qui prenne soin de vous d'une affection si sincère. Car tous cherchent leurs intérêts, et non pas ceux de Jésus-Christ. Voyez-en la preuve, en ce qu'il m'a servi dans le ministère de l'Evangile, comme un fils serviroit son père. J'espère donc vous l'envoyer sitôt que j'aurai vu comment iront mes affaires; et je me confie en Notre Seigneur d'aller bientôt vous trouver moi-même. Cependant j'ai cru nécessaire de vous envoyer Epaphrodite pour votre consolation et pour la sienne. Recevez-le avec toute la joie possible, et rendez honneur à ceux qui lui ressemblent. Car il a été jusqu'à la mort pour l'ouvrage de Jésus-Christ, et a exposé sa vie pour me rendre le service que vous ne pouviez me rendre.

Parlant de faux apôtres, il dit (1) : Prenez garde aux chiens, aux mauvais ouvriers, aux faux circoncis. Car c'est nous qui sommes la véritable circoncision. Et encore (2) : Il y en a plusieurs, comme je vous ai dit souvent, et vous le dis encore en pleurant, qui sont ennemis de la croix de Jésus-Christ, dont la fin est la perdition, dont le Dieu est leur ventre, qui font gloire de leur confusion, qui n'ont que des pensées terrestres. Il parle des Juifs et des hérétiques, qui disoient que Jésus-Christ n'avoit été crucifié qu'en apparence, comme Simon, le magicien, et Cerinthe (3). Car il distinguoit Jésus du Christ, et disoit que Jésus avoit été crucifié, mais que le Christ étoit impassible. C'est pourquoi l'apôtre dans cette épître relève tant le mystère de la croix. Soyez, dit-il encore (4), mes imitateurs, et observez ceux qui se conduisent suivant le modèle que nous vous avons donné. Car les apôtres montroient quelle devoit être la vie chrétienne, par leurs exemples, encore plus que par leurs discours.

Il s'adresse à quelques personnes particulières, en ces termes (5) : Je prie Evodia, et je conjure Syntique, d'avoir les mêmes senti-

(1) 2 Tim. i, 17.
(2) Phil. ii, 25; iv, 10, 18.
(3) Theod. in Phil. ii, 25.
(4) Phil. i, 1.
(5) Theod. ibid.
(6) Phil. i, 12, 13.
(7) Phil. iv, 22.
(8) i, 14.
(9) 25.
(10) ii, 5.
(11) ii, 19.

(1) Phil. iii, 2.
(2) Phil. iii, 18.
(3) Iren. l. i, c. 2, in fine. 25. Epiph. har. 28, n. 1.
(4) Phil. ii, 18; iii, 17.
(5) iv, 2, 3.

ments en Notre Seigneur. Je vous prie aussi, fidèle compagnon de mes travaux, aidez celles qui ont travaillé avec moi pour l'Evangile, avec Clément, et avec les autres qui m'ont aidé, et dont les noms sont écrits au livre de vie. C'est saint Clément qui gouverna depuis l'église romaine. Saint Paul finit (1), en remerciant encore les Philippiens du secours qu'ils lui avoient envoyé par Epaphrodite, dont toutefois il se réjouit plus pour l'avantage spirituel qui leur en revient que pour son utilité temporelle. Puis il ajoute : Vous savez que dès le commencement de ma prédication en Macédoine, aucune église n'a fourni à ma dépense que vous seuls. Car vous m'avez envoyé par deux fois du secours à Thessalonique.

II. Épître à Philémon.

Tandis que saint Paul étoit à Rome, un esclave, nommé Onésime, le vint trouver. Il étoit Phrygien, et appartenoit à Philémon, citoyen de la ville de Colosse, située sur le fleuve Lycus, assez près du lieu où il entre dans le Méandre, et voisine d'Hiérapolis et de Laodicée (2). Philémon étoit disciple de saint Paul, illustre entre les chrétiens par sa charité et par sa libéralité ; c'étoit chez lui que l'Eglise s'assembloit. Son esclave Onésime l'avoit volé, et s'étoit enfui. Il arriva à Rome, et vint trouver Saint Paul, qu'il savoit être ami de son maître. Saint Paul le convertit : non-seulement il le fit repentir de sa faute, mais il le fit chrétien, et, lui trouvant du talent et du mérite, il le retint quelque temps auprès de lui pour le servir pendant sa prison. Ensuite il le renvoya à son maître avec Tychique qu'il envoyoit à l'église de Colosse (3), et qu'il chargea de deux lettres, l'une à l'église de Colosse, l'autre à Philémon en particulier. Ces deux lettres furent donc écrites à Rome vers ce même temps.

L'épître à Philémon est si courte et si belle, qu'il vaut mieux l'insérer ici tout entière. Paul, prisonnier de Jésus-Christ et frère de Timothée : A notre cher Philémon, qui travaille avec nous à l'œuvre de Dieu ; à notre chère Appia, à Archippe compagnon de nos combats, et à l'Eglise, qui est dans votre maison ; la grâce et la paix soient avec vous de la part de Dieu, notre père, et de Notre Seigneur Jésus-Christ. Je me souviens de vous sans cesse dans mes prières, et je rends grâce à mon Dieu de ce que j'apprends quelle est votre foi et votre charité envers Jésus-Christ et envers tous les Saints, et combien la libéralité que votre foi vous inspire se fait connoître par toutes les bonnes œuvres que vous faites pour Jésus-Christ. Car, mon frère, votre charité nous a donné une grande joie et une grande consolation, de ce que par votre moyen les saints ont le cœur soulagé. C'est pourquoi, bien que j'aie en Jésus-Christ une entière liberté de vous ordonner une chose convenable, la charité me fait plutôt user de prières, étant tel que je suis, Paul vieillard, et maintenant encore prisonnier de Jésus-Christ. Or, la prière que je vous fais est pour mon fils Onésime, que j'ai engendré dans mes chaînes, qui vous a été autrefois inutile, mais qui maintenant nous est utile, à vous et à moi. Je vous le renvoie, et je vous prie de le recevoir comme mon cœur. J'avois désiré de le retenir auprès de moi, afin qu'il me servît à votre place dans les chaînes que je porte pour l'Evangile. Mais je n'ai rien voulu faire sans votre avis, afin que votre bonne œuvre ne soit pas nécessaire, mais volontaire. Car peut-être qu'il est éloigné de vous pour un peu de temps, afin que vous le receviez pour l'éternité ; non plus comme un esclave, mais, au lieu d'un esclave, un frère qui m'est fort cher : combien plus à vous, à qui il appartient selon le monde et selon le Seigneur ? Si vous me considérez donc comme uni à vous, recevez-le comme moi-même. Que s'il vous a fait quelque tort, ou s'il vous doit quelque chose, je satisferai pour lui. Moi Paul, je l'écris de ma main ; c'est moi qui vous le rendrai, pour ne pas dire que vous vous devez vous-même à moi. Oui, mon frère, donnez-moi cette joie en Notre Seigneur, donnez à mon cœur ce soulagement en Notre Seigneur. Je vous écris, persuadé de votre obéissance, sachant que vous ferez même plus que je ne dis. Preparez-moi aussi un logement, car j'espère que par vos prières Dieu me donnera à vous. Epaphras, qui est comme moi dans les chaînes pour Jésus-Christ, vous salue. Marc aussi, Aristarque, Demas et Luc, qui partagent le travail avec moi. La grâce de Notre Seigneur Jesus-Christ soit avec votre esprit. Amen.

Appia semble être la femme de Philémon, et Archippe l'évêque de Colosse. Saint Paul se nomme vieillard : ce qui fait voir qu'il n'étoit pas si jeune à sa conversion que quelques-uns ont cru, car il n'y avoit pas trente ans depuis. La charité mêlée à l'autorité, en un mot, l'éloquence du cœur paroît en cette lettre, autant ou plus qu'en aucune autre. Aussi eut-elle son effet : Philémon pardonna à Onésime, et le mit en liberté ; et Onésime fit un tel progrès dans la vertu, qu'il fut évêque d'Ephèse après Timothée (1). L'Eglise l'honore comme martyr le seizième février.

III. Épître aux Colossiens.

Les Colossiens avoient été instruits par Epaphras, que l'on compte pour leur premier évêque, et qui avoit aussi pris soin de l'église de Laodicée et de celle de Hiérapolis, car ces trois

(1) IV, 10.
(2) Strab. lib. XII, p. 576. D. Plin. l. V, c. ult.
(3) Coloss. IV, 7.

(1) Ignat. Epist. ad Eph.

villes étoient voisines en Phrygie (1). Saint Paul n'y avoit point été, et ces trois églises ne connoissoient point son visage (2). Epaphras étoit alors avec lui prisonnier à Rome, et Archippe étoit évêque de Colosse (3) ; mais il s'y mêloit, comme ailleurs, de faux apôtres qui, par de vains discours de philosophie humaine, et sous prétexte de fausses révélations, vouloient les assujettir au culte des anges (4). Car les Juifs disoient que les astres avoient des anges qui y étoient attachés pour les faire mouvoir, et confondoient la milice spirituelle du ciel avec la milice sensible, qui sont les astres, suivant le langage de l'ancien Testament. Ils en observoient donc curieusement le cours, particulièrement de la lune, et régloient les commencements des mois, et toutes leurs fêtes, sur son apparition visible (5), retombant insensiblement dans l'ancienne idolâtrie de leurs pères (6).

D'ailleurs Cérinthe élevoit extrêmement les anges, qu'il disoit être les auteurs de la nature, et comptoit le Dieu des Juifs pour un d'entr'eux (7). Il les mettoit bien au-dessus de Jésus-Christ, qu'il ne tenoit que pour un pur homme, et se fondoit sur de pretendues révélations (8). Il vouloit aussi assujettir les chrétiens à la circoncision et aux cérémonies de la loi. Ainsi ces faux apôtres entretenoient les fidèles dans une crainte basse, leur marquant encore des distinctions de viandes, et des choses immondes, et leur disant (9) : Gardez-vous de goûter de ceci, ou de toucher de cela : ce qui n'étoit qu'une contrainte extérieure, sans mortification effective. C'étoit apparemment le premier levain de l'hérésie des montanistes, qui parut principalement en Phrygie, et en prit le nom. Saint Paul ayant appris ce qui se passoit chez les fidèles de Colosse, leur écrivit pour les fortifier contre toutes ces tentations.

En tête de cette épître il nomme Timothée, comme dans l'épître à Philémon, et fait à la fin les recommandations des mêmes personnes qui étoient avec lui à Rome ; dans celle-ci il insiste principalement sur la grandeur de Jésus-Christ. Il dit qu'il est l'image de Dieu invisible (10), le premier né avant toute créature ; que par lui ont été faites toutes les choses célestes, terrestres, visibles et invisibles, trônes, dominations, principautés, puissances ; qu'il est le chef du corps de l'Eglise, le principe, le premier né d'entre les morts ; enfin, que la plénitude de la divinité habite en lui réellement. Il défend de condamner personne sur la distinction des viandes (11), ni sur l'observation des fêtes de la nouvelle lune ou du sabbat (1), parce que ces cérémonies étoient des ombres des choses futures dont Jésus-Christ est le corps. Il dit que, dans le nouvel homme réparé par Jésus-Christ, il n'y a plus de distinction de gentil, de Juif, de circoncis, d'incirconcis, de barbare, de Scythe, d'esclave, de libre, mais que Jésus-Christ est tout en tous (2). Il les exhorte à s'instruire et s'avertir par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, et à diriger toutes leurs actions et leurs paroles au nom de Jésus-Christ (3).

A la fin de l'épître il dit (4) : Pour ce qui me regarde, vous apprendrez tout de Tychique, notre cher frère, fidèle ministre du Seigneur qu'il sert avec moi. Je l'ai envoyé vers vous, afin qu'il sache en quel état vous êtes, et qu'il vous console avec le cher et fidèle frère Onésime, qui est d'entre vous. Ils vous diront tout ce qui se passe ici. Aristarque, captif avec moi, vous salue, et Marc, cousin de Barnabé, que l'on vous a recommandé ; recevez-le s'il va vers vous. Jésus, surnommé Juste, vous salue aussi. Ces trois sont du nombre des circoncis, et les seuls qui m'aident pour le royaume de Dieu. Ils m'ont fort soulagé. Epaphras, qui est d'entre vous, vous salue aussi. C'est un serviteur de Jésus-Christ, qui a toujours eu grand soin de demander en ses prières que vous soyez fermes dans la perfection et la soumission à la volonté de Dieu. Car je lui rends témoignage de la peine qu'il se donne pour vous et pour ceux de Laodicée et d'Hiérapolis. Le médecin Luc, qui m'est très-cher, et Demas, vous saluent. Saluez les frères de Laodicée, et Nymphas, et l'Eglise qui est chez lui ; et, après que cette lettre aura été lue chez vous, faites-la lire en l'église de Laodicée, et lisez aussi celle de Laodicée. Dites à Archippe qu'il prenne garde au ministère qu'il a reçu du Seigneur, et qu'il l'accomplisse. Ce sont ces paroles qui font croire qu'Archippe étoit l'évêque de Colosse, ou du moins un des principaux du clergé (5). L'apôtre continue : La salutation est de ma main. Souvenez-vous de mes chaînes. La grâce soit avec vous. Amen. Ainsi finit l'épître aux Colossiens.

IV. Épître aux Éphésiens.

Si saint Paul a écrit aux Laodiciens, l'épître est perdue, et même les anciens en ont rejeté une qui passoit sous ce titre ; mais il y en a qui ont entendu que c'étoit une lettre écrite à saint Paul par l'église de Laodicée (6). Quelques-uns ont donné ce titre des Laodiciens à celle qui porte aujourd'hui celui des Ephésiens (7). Quoi qu'il en soit, l'épître aux Ephé-

(1) Col. I, 17.
(2) Martyrol. 19, jul.
(3) Col. IV, 13. Col. II, 1. Philem. 23.
(4) Ambr. in Coloss.
(5) Luc. II, 13. Deuter. XVII, 3.
(6) Hier. ep. 151, ad Algas. q. 10.
(7) Tertull. præscr. 48.
(8) Theod. 2 hær. fab. c. a. Epiph. har. 28, n. 1, 2.
(9) Coloss. II, 21.
(10) Col. I, 15, 16.
(11) II, 9.

(1) II, 16.
(2) III, 11.
(3) III, 16.
(4) Col. IV, 7.
(5) Chrysost. in ep. ad Philem. init.
(6) Hier. de script. in Paul.
(7) Chrys. hom. 12, in Col. IV, 16. Theodor. in Col. init.

siens fut écrite vers ce même temps de Rome, où saint Paul étoit dans les chaînes, et envoyée par le même Tychique qui fut chargé de l'épître aux Colossiens. L'apôtre relève de même en celle-ci la grandeur de Jésus-Christ, qui est, dit-il (1), au-dessus de toute principauté, puissance, vertu et domination. Il insiste sur la grâce de la vocation purement gratuite, principalement à l'égard des gentils, à qui cette épître semble particulièrement adressée; et il explique le mystère de leur vocation. Il marque les différentes grâces que Jésus-Christ a répandues sur son église, et dit qu'il a fait les uns apôtres, les autres prophètes, les autres évangélistes, les autres pasteurs et docteurs (2). Les trois premiers noms marquent les grâces qui accompagnoient la mission extraordinaire pour l'établissement de l'Eglise; les pasteurs et les docteurs sont ceux qui doivent régulièrement la conduire dans toute la suite des siècles, c'est-à-dire les évêques et les prêtres.

En cette même épître, l'apôtre dit, en parlant du mariage: C'est un grand sacrement; je dis en Jésus-Christ et en l'Eglise (3), parce que l'union de l'homme et de la femme, suivant l'institution divine, est l'image de l'amour parfait de Jésus-Christ pour son Eglise. Il y parle souvent de ses chaînes. Il y fait mention de Tychique, à peu près en mêmes paroles que dans l'épître aux Colossiens (4). Afin, dit-il, que vous sachiez l'état où je suis et ce que je fais, je vous envoie exprès Tychique, notre cher frère et fidèle ministre du Seigneur. Il fut donc chargé de l'une et de l'autre lettre: et en effet c'étoit son chemin de passer à Ephèse pour aller à Colosse et à Laodicée.

V. Saint Marc et l'église d'Alexandrie.

Cependant saint Marc gouvernoit l'église d'Alexandrie. Cette ville étoit comptée pour la seconde du monde après Rome; mais elle étoit la première pour le commerce, à cause de la commodité de son port, à l'une des embouchures du Nil (5). Les marchandises précieuses des Indes y venoient par la mer Rouge; et Alexandrie les communiquoit à toute la mer Méditerranée. C'étoit donc une ville très-riche, très-magnifiquement bâtie et très-peuplée. Outre les Grecs issus des premiers citoyens macédoniens, que les Ptolomée y avoient établis (6), il y avoit un grand nombre d'Egyptiens naturels, si attachés à leurs anciennes superstitions, qu'ils auroient plutôt souffert toutes sortes de tourments que de faire mal à un ibis, un aspic, un chat ou un crocodile, qu'ils tenoient pour animaux sacrés (7). Il y avoit aussi à Alexandrie un très-grand nombre de Juifs, et des étrangers de tous pays, non-seulement de Syrie, de Lybie, de Cilicie, des Ethiopiens, des Arabes, mais encore des Bactriens, des Scythes, des Perses et des Indiens attirés par le commerce. Saint Marc y assembla une église très-nombreuse, dont il est à croire que les Juifs firent d'abord la meilleure partie, principalement les thérapeutes.

VI. Thérapeutes.

On nommoit ainsi en grec ceux qui s'appliquoient à la vie contemplative, soit à cause du soin qu'ils prenoient de leurs âmes, soit à cause qu'ils servoient Dieu, car *therapeuin* signifie l'un et l'autre (1). Ils s'engageoient à ce genre de vie, non par coutume, ou par l'exhortation de quelqu'un, mais par leur choix. Ils quittoient leurs biens, les laissant à leurs parents ou à leurs amis; ils quittoient même leur pays. Il y en avoit en divers endroits du monde, mais en Egypte plus qu'ailleurs, et principalement vers Alexandrie: par où l'on voit qu'ils étoient différents des esséniens, qui ne se trouvoient qu'en Palestine, et dont la vie étoit plus active. Les thérapeutes habitoient principalement un lieu commode et sain, près du lac Méris, où on les envoyoit de tous côtés (2). Ils fuyoient les villes, et demeuroient à la campagne en des jardins écartés. Leurs maisons étoient séparées pour mieux garder la solitude, mais non pas éloignées, afin qu'ils pussent se défendre des voleurs, et vivre en société. Ces maisons étoient simples, et n'avoient que le nécessaire pour les mettre à couvert du chaud et du froid. Chacun y avoit son oratoire, qu'ils nommoient *semneïon* ou *monasterion*, destiné à la méditation, aux chants et aux exercices de piété.

La tempérance passoit chez eux pour le fondement des vertus (3); ils ne buvoient ni ne mangeoient qu'après le soleil couché, donnant tout le jour à l'étude, et la nuit seulement aux soins du corps. Quelques-uns ne mangeoient qu'une fois en trois jours, d'autres une fois en six jours. Leur nourriture n'étoit que du pain, à quoi les plus délicats joignoient du sel et de l'hyssope; ils ne buvoient que de l'eau; leurs habits étoient simples; l'hiver ils portoient un gros manteau, l'été un habit plus léger ou un linge; ils fuyoient en tout la vanité, comme fille du mensonge (4).

Il prioient deux fois le jour: le matin et le soir; tout l'intervalle s'employoit à la lecture et à la méditation (5). Leur lecture étoit les livres sacrés, où ils cherchoient continuellement des allégories, en quoi ils suivoient le chemin tracé par les anciens chefs de leur secte, dont ils lisoient aussi les écrits; ils composoient des cantiques et des hymnes de di-

(1) Eph. I, 21.
(2) IV, 11.
(3) V, 32.
(4) III, 1; IV, 1; VI, 20; Eph. VI, 21; Col. IV, 7.
(5) Herodien, liv. VII.
(6) Strab. lib. VII, p. 791.
(7) Cic. 5, Tuscul.

(1) Philo de vitæ contemp.
(2) Ibid. p. 892, E.
(3) P. 894, C.
(4) P. 900, D.
(5) P. 893, C.

verses mesures et sur divers chants; ils pensoient à Dieu continuellement, et même en dormant ils avoient des songes pieux. Le jour du sabbat ils s'assembloient dans un oratoire commun, séparé en deux par une muraille de deux ou trois coudées de haut, afin que les femmes fussent séparées des hommes, et pussent ouïr l'instruction sans être vues. Là, ils étoient assis de rang selon leur âge, les mains cachées, la droite sur la poitrine, la gauche au-dessous. Le plus ancien et le plus instruit s'avançoit et leur parloit; son regard étoit doux, sa voix modérée, son discours solide et sans ornement. Tous écoutoient en grand silence; et s'ils témoignoient leurs sentiments, c'étoit seulement par quelques signes des yeux et de la tête.

Leur principale fête étoit, après sept semaines, le cinquantième jour, c'est-à-dire la Pentecôte (1). Celui qui en avoit la charge à son tour les avertissoit, et ils s'assembloient vêtus de blanc, pour prier et manger ensemble avec joie. Etant debout, rangés modestement, ils levoient les yeux et les mains au ciel, et prioient Dieu que leur festin lui fût agréable. Les femmes y étoient admises, mais c'étoient des vierges, la plupart âgées; elles se mettoient à gauche, et les hommes à droite; après la prière ils se couchoient sur des nattes de jonc, un peu relevées pour appuyer le coude. En ce festin ils n'étoient pas rangés selon l'âge, mais selon l'ordre de la réception; on y gardoit un tel silence, que pas un n'osoit même respirer trop fort. Cependant, quelqu'un d'entre eux proposoit une question de l'Ecriture-Sainte, et l'expliquoit simplement, mais à loisir, et d'une manière propre à inculquer sa doctrine. Les auditeurs étoient attentifs, et marquoient par un signe de tête, un regard ou un geste, s'ils avoient bien entendu ou s'ils doutoient. L'explication étoit allégorique, car ils regardoient ce sens comme l'âme de l'Ecriture, et la lettre comme le corps.

Le discours fini, tous y applaudissoient; celui qui avoit parlé se levoit, et commençoit à chanter un ancien cantique, ou un nouveau qu'il avoit composé. Tous les autres écoutoient paisiblement, et répondoient à la fin, les femmes aussi bien que les hommes. Le cantique achevé, ceux qui les servoient apportoient les tables; c'étoient des jeunes gens choisis; ils ne portoient point de ceintures comme dans les festins profanes, mais leurs tuniques étoient abattues; les tables n'étoient chargées que de leur nourriture ordinaire, du pain levé, du sel et de l'hyssope, et en ce festin on ne buvoit que de l'eau; seulement on en donnoit de chaude aux plus délicats d'entre les vieillards. Après le repas, ils se levoient tous ensemble au milieu de la salle, et faisoient deux chœurs, un d'hommes et un de femmes, dont chacun étoit conduit par la personne la plus honorable, et qui chantoit le mieux; ils chantoient divers cantiques en l'honneur de Dieu, tantôt tous ensemble, tantôt alternativement; et cependant ils gesticuloient des mains, ils dansoient, et paroissoient transportés selon ce que demandoient les chants ou les parties du cantique; ensuite ils s'unissoient en une seule danse, à l'imitation de celle du passage de la mer Rouge (1). Les voix graves des hommes, mêlées avec les voies aiguës des femmes, formoient un agréable concert.

Toute la nuit qui précédoit la fête se passoit ainsi, et ils se trouvoient plus éveillés à la fin que quand ils s'étoient assemblés. Ils étoient tournés vers l'Orient; et, quand ils voyoient lever le soleil, ils levoient les mains au ciel, demandoient un jour heureux, et prioient Dieu de leur donner la vérité et un esprit capable de l'entendre. Après ces prières, chacun se retiroit chez soi, et recommençoit ses exercices ordinaires: telle étoit la vie des Juifs, nommés thérapeutes selon Philon, qui vivoit à Alexandrie peu d'années avant que saint Marc y fondât une église chrétienne.

Or, soit que les thérapeutes aient embrassé la foi de Jésus-Christ ou non, il est certain que, dès le temps de saint Marc, il y avoit plusieurs chrétiens que le désir de vivre plus parfaitement que le commun portoit à se retirer à la campagne, dans le voisinage d'Alexandrie, et à demeurer enfermés dans des maisons, priant, méditant l'Ecriture-Sainte, travaillant de leurs mains, et ne prenant leur nourriture qu'après le soleil couché. Saint Marc, ayant fondé et gouverné cette église et plusieurs autres en Egypte et dans les pays voisins, mourut la huitième année de Néron (2), soixante-deuxième de J.-C. (3). A sa place fut évêque d'Alexandrie Anien, homme pieux et admirable en tout, qui gouverna cette église pendant vingt-deux ans (4).

VII. Épître aux Hébreux.

Saint Paul étoit toujours à Rome, et l'on croit que ce fut en ce temps qu'il écrivit l'épître aux Hébreux. La tradition de l'Eglise nous apprend que cette épître est de lui, et elle est parfaitement conforme aux autres, quant aux pensées et au fond de la doctrine (5). Mais le style, moins sublime et moins vif, nous peut faire croire, avec quelques anciens, que saint Paul ne la dicta pas mot à mot; que quelqu'un de ses disciples, soit saint Luc, soit saint Clément, soit saint Barnabé, l'écrivit par son ordre, et que saint Paul l'ayant lue, l'approuva et la souscrivit; ou que saint Paul l'ayant écrite en syriaque, un disciple la tra-

(1) P. 899, B.

(1) Ex. XV, 20.
(2) Cass. II, instit. c. 5; Collat., XVIII, c. 5.
(3) Eus. II. Hist. c. 24. Hier. de script.
(4) Eus. chron. an. 63.
(5) Conc. Carth. III, c. 47.

duisit en grec (1). On remarquoit une grande conformité entre le style des actes écrits par saint Luc et celui de cette épître. Saint Paul n'y met point son nom de peur de choquer les Juifs, à qui il étoit odieux, et les rebuter dès le premier mot, outre qu'il laissoit à Jésus-Christ l'honneur d'être l'apôtre des Juifs, et prenoit pour lui en particulier le titre d'apôtre des gentils.

D'abord il relève la dignité de Jésus-Christ au-dessus de tous les prophètes et des anges mêmes, prouvant tout par l'autorité de l'Écriture (2). Il montre qu'il est autant au-dessus de Moïse que le fils est au-dessus du serviteur (3); qu'il y a un autre sabbat et un autre repos à espérer, après celui dont les Juifs avoient joui dans la possession de la terre promise (4); que Jésus-Christ est le véritable pontife choisi de Dieu suivant la promesse, selon l'ordre de Melchisédec, plus ancien et plus excellent que l'ordre d'Aaron (5); d'où s'ensuit le changement de la loi cérémoniale, fondée sur le sacerdoce lévitique, et l'établissement d'une alliance plus parfaite, qui met les lois de Dieu dans l'esprit des fidèles, et les écrit dans leur cœur, comme il l'avoit promis (6). Il montre l'imperfection du tabernacle, des cérémonies de l'ancienne loi, et même des sacrifices, qui n'étoient que des ombres de la vérité (7), au lieu que Jésus-Christ est la vraie et unique victime, qui a effacé pour toujours nos péchés; et sa mort est le seul sacrifice qui n'a plus besoin d'être recommencé, étant parfaitement suffisant pour réconcilier les hommes avec Dieu (8). Il insiste ensuite sur la nécessité de la foi, rapportant l'exemple de tous les saints de l'ancien Testament, que la foi avoit rendus tels (9): voilà le sommaire de la doctrine de l'apôtre dans l'épître aux Hébreux.

A la fin il leur recommande de se souvenir de leurs pasteurs défunts, d'imiter leur foi et leur heureuse mort (10); de ne se pas laisser détourner par des doctrines diverses et étrangères; de se fonder sur la grâce, et non sur la distinction des viandes, qui n'est d'aucune utilité. Nous avons, ajoute-t-il, un autel dont ceux qui servent au tabernacle n'ont pas le pouvoir de manger (11), car personne ne mangeoit les victimes dont le sang étoit porté dans le sanctuaire pour l'expiation des péchés (12). Les chrétiens avoient donc dès lors un sacrifice qui leur étoit propre, et dont la victime ne pouvoit être que le corps de Jésus-Christ, car nous le mangeons, quoiqu'il soit offert pour le

(1) Orig. ap. Eus. VI Hist., c. 25. Hier. ep. 129, ita Dard. Eus. III hist. c. 3; Id. VI hist. c. 6, 14. ex Clem. Alex.
(2) Heb. I, II, III.
(3) IV, 8, 9.
(4) III, 1; IV, 14; V, VI, 20; VI, VII, 1.
(5) VII, 12.
(6) VIII, 6.
(7) X, 1.
(8) IX, 26; X, 12.
(9) XI.
(10) XI, 17.
(11) XIII, 10.
(12) Levit. XVI, 27.

péché (1). Saint Paul recommande ensuite l'aumône, et l'obéissance aux pasteurs. Après la conclusion de la lettre, sont ces mots qu'il semble avoir ajoutés de sa main: Je vous prie, mes frères, souffrez ces paroles de consolation, car je vous ai écrit en peu de mots; sachez que notre frère Timothée est délivré (2); s'il vient bientôt, je vous verrai avec lui. Saluez de ma part tous vos pasteurs et tous les saints; les frères d'Italie vous saluent: la grâce soit avec vous tous. Amen. Ce sont principalement ces paroles qui font voir que l'épître est de saint Paul; il y souscrit à sa manière ordinaire; il y nomme Timothée, le compagnon de ses voyages et de ses travaux, qui étoit alors à Rome avec lui; il marque l'intérêt qu'il prend à la conservation de ce cher disciple. Au reste, les anciens ont remarqué (3) qu'au lieu que les Juifs, dans leurs lettres, ne souhaitoient que la paix, saint Paul souhaitoit toujours la grâce aux fidèles, quoique quelquefois il y joigne aussi la paix. Voilà ce que nous connoissons du premier voyage de saint Paul à Rome, et de ce qu'il fit pendant deux ans qu'il y demeura. Il alla ensuite en Espagne comme il avoit promis, et y prêcha l'Évangile (4). On dit qu'il passa par les Gaules, et y laissa des évêques de ses disciples: Crescent à Vienne, Paul à Narbonne, Trophyme à Arles, qui fut la source d'où la foi se répandit par toutes les Gaules. L'apôtre, après avoir visité l'Occident, retourna en Orient et en Asie.

VIII. Martyre de saint Jacques, évêque de Jérusalem.

Festus, gouverneur de Judée, étant mort, Néron envoya Albin à sa place. Mais avant qu'il arrivât, le roi Agrippa déposa le souverain pontife Joseph Cabi, et mit à sa place Anne, ou Ananus, fils du premier Ananus, fils de Joseph, qui est Anne, célèbre dans l'Évangile (5). Les Juifs l'estimoient le plus heureux de tous les hommes, parce qu'après avoir joui long-temps de la dignité de souverain pontife, elle avoit passé à ses cinq fils l'un après l'autre, sans compter Caïphe, son gendre: ce qui n'étoit jamais encore arrivé. Cet Ananus, le père, avoit été fait pontife à la place de Joazar par Quirinus, gouverneur de Syrie, et déposé ensuite par Valérius Gratus, la première année de Tibère (6); après avoir tenu cette place environ quinze ans, son fils aîné, Eléazar, lui succéda (7). Puis son second fils, Jonathas, succéda à Caïphe; son troisième fils, nommé Théophile, fut aussi souverain pontife; puis le quatrième, nommé Matthias, et enfin le cinquième, nommé Ananus, comme le père:

(1) Heb. XIII, 16, 17.
(2) XIII, 22.
(3) Tertull. cont. Marc., lib. V, c. 5.
(4) Clem. ad Cor. Chrys. orat. 7, in Paul. Cyr. Catech. 17. Ado. Vien. Martyr, 22. Mart. 29. Dec. 27 jun.
(5) Eus. Chr. an 57. Jos. XX Antiq., c. 8.
(6) Jos. XVIII Antiq., c. 3.
(7) Ibid, c. 6, 7.

ce dernier étoit hardi et féroce, de la secte des saducéens, qui étoient les juges les plus sévères (1).

Pendant qu'Albin étoit en chemin, il voulut profiter de cet interrègne pour empêcher le progrès de l'Évangile (2). Et ayant assemblé le sanhédrin, il y fit amener saint Jacques, parent de Jésus-Christ et évêque de Jérusalem (3). Car c'étoit contre lui que toute la mauvaise volonté des Juifs s'étoit tournée, voyant que saint Paul leur avoit échappé, et étoit allé à Rome (4). Mais saint Jacques étoit respecté de tout le peuple à cause de sa vertu, qui l'avoit fait surnommer le Juste, et en hébreu Oblia, c'est-à-dire le soutien du peuple, ou plutôt Ophlia, la forteresse de Dieu. Ils firent donc semblant de le consulter, et lui demandèrent quelle étoit la porte de Jésus, c'est-à-dire l'introduction à sa doctrine? Il répondit que Jésus étoit le Sauveur, et quelques-uns crurent sur son témoignage. C'étoit le temps de la fête de Pâques, et il y avoit une grande assemblée de peuple à Jérusalem. Les Juifs dirent à saint Jacques: Il faut que tu désabuses tout ce peuple qui suit Jésus, car tous te reconnoissent pour un homme juste, et qui n'a point d'égard aux personnes; tous croiront ton témoignage. Monte donc sur la terrasse du temple, afin que le peuple t'entende facilement.

Après qu'il y fut monté, les scribes et les pharisiens commencèrent à lui crier: O juste, que nous devons tous croire, puisque le peuple s'égare en suivant Jésus crucifié, montre-nous quelle est la porte de Jésus. Saint Jacques répondit à haute voix: Pourquoi m'interrogez-vous sur Jésus le fils de l'homme? Il est assis au ciel et à la droite de la grande vertu de Dieu, et viendra dans les nuées du ciel. Plusieurs le crurent, et commencèrent à louer Dieu, en disant: Hosanna au fils de David. Mais les scribes et les pharisiens dirent entre eux: Nous avons mal fait d'attirer ce témoignage à Jésus. Il faut précipiter cet homme. Ils s'écrièrent: Oh! le juste même s'est égaré. Et, étant montés, ils le précipitèrent du haut de la terrasse du temple, en disant: Il le faut lapider. Toutefois il ne mourut pas aussitôt; mais il se mit à genoux, et dit: Je vous prie, Seigneur Dieu, notre Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. Comme ils lui jetoient des pierres, un des prêtres de la famille des Récabites s'écria: Que faites-vous? Le juste prie pour vous; mais il se trouva là un foulon, qui prit son maillet à fouler les draps, et lui en donna sur la tête. Ainsi il acheva son martyre, après avoir gouverné l'église de Jérusalem vingt-neuf ans (5). Il fut

(1) Jos. XIX, Antiq. c. 6.
(2) Eus. II, Hist. c. 23. Hier. script.
(3) Jos. XX, Antiq. c. 8.
(4) Hegesip. ap. Eus. II, Hist. 23.
(5) Hier. ibid.

enterré au même lieu près du temple, et on y dressa une petite colonne.

Le pontife Ananus fit condamner par le sanhédrin plusieurs autres avec saint Jacques (1). C'étoient apparemment des chrétiens, et ils furent lapidés, comme ayant violé la loi. Ce qui déplut à tous les gens de bien; et ils furent particulièrement indignés de la mort de saint Jacques, que sa vertu rendoit vénérable, même aux païens. Quelques-uns en avertirent secrètement le roi Agrippa, et le prièrent d'empêcher Ananus de faire de tels attentats. D'autres allèrent au-devant d'Albin, qui venoit par Alexandrie, et lui firent entendre qu'Ananus n'avoit pas dû assembler le sanhédrin sans son consentement. Il en écrivit au pontife d'un style plein d'indignation, le menaçant de l'en punir. Mais, au bout de trois mois, le roi Agrippa lui ôta pour ce sujet le pontificat, et le donna à Jésus, fils de Dannée. A la place de saint Jacques, les chrétiens élurent pour évêque de Jérusalem, Siméon, cousin de Jésus-Christ, fils de Cléophas son oncle (2). Tous le préférèrent par cette considération. Mais un nommé Thébuthis, irrité de n'avoir pas été fait évêque, commença à semer des erreurs et à corrompre cette église, que l'on nommoit vierge, parce que jusqu'alors la pureté de sa doctrine n'avoit point été attaquée.

IX. Épître de saint Jacques.

Nous avons une épître de l'apôtre saint Jacques, qui est comptée pour la première des épîtres catholiques, c'est-à-dire universelles, parce qu'elle n'est adressée à aucune église en particulier, mais aux douze tribus qui étoient dans la dispersion, c'est-à-dire à tous les fidèles d'entre les Juifs répandus parmi les gentils (3). L'apôtre y recommande fort les œuvres, sans lesquelles il montre que la foi est vaine (4); et cela pour combattre l'erreur qui s'étoit élevée dès lors sur les paroles de saint Paul mal entendues, qui sembloit abaisser les œuvres (5). Sur la fin de cette épître, saint Jacques dit ces paroles (6): Quelqu'un de vous est-il malade, qu'il fasse venir les prêtres de l'Église, afin qu'ils prient sur lui, et l'oignent d'huile au nom du Seigneur: l'oraison de la foi sauvera le malade, le Seigneur le soulagera, et s'il est dans les péchés, ils lui seront remis. Ce que l'antiquité a entendu d'un sacrement institué pour les fidèles malades (7). Il se trouve des exemples d'une autre sorte d'onction pour guérir les maladies (8). Mais on l'appliquoit à toutes sortes de malades,

(1) Jos. XX, Antiq. c. 8.
(2) Heges. ap. Eus. IV, Hist. c. 22.
(3) Eus. II, Hist. c. 22. Hier. script.
(4) Jac. II, 14, 24.
(5) Aug. de Fide et oper. c. 14, n. 21.
(6) Jac. V, 14.
(7) Innoc. Épist. I, c. 8.
(8) Marc. VI, 13. Ruff. II, Hist. c. 4.

même aux infidèles ; et des laïques la donnoient aussi bien que des prêtres, quand ils avoient le don des miracles (1).

X. Lamentations de Jésus, fils d'Ananus.

Les Juifs regardèrent la mort de saint Jacques comme une des causes principales de la ruine de Jérusalem, qui arriva peu de temps après ; et dès lors, c'est-à-dire quatre ans avant le commencement de la guerre, ils en virent un terrible présage (2). Un nommé Jésus, fils d'Ananus, homme du peuple et de la campagne, vint à la fête des tabernacles, lorsque la ville de Jérusalem étoit dans une grande paix et une grande opulence, et commença tout d'un coup à crier dans le temple : Voix de l'orient, voix de l'occident, voix des quatre vents, voix contre Jérusalem et contre le temple, voix contre les nouveaux mariés et les nouvelles mariées, voix contre tout ce peuple. Il crioit ainsi jour et nuit par toutes les rues de la ville. Quelques-uns des principaux, choqués de ce mauvais présage, le prirent et lui donnèrent plusieurs coups. Il ne dit rien, ni pour lui, ni en particulier contre ceux qui le maltraitoient ; mais il continua toujours de crier comme auparavant. Les magistrats, croyant qu'il y avoit quelque chose de divin, le menèrent à Albin, gouverneur pour les Romains, qui le fit fouetter et déchirer jusqu'aux os. Mais il ne pria personne, ni ne pleura. Seulement à chaque coup il répondoit d'une voix débile et lamentable : Ah ! ah ! Jérusalem ! Albin lui demanda qui il étoit, d'où il venoit, pourquoi il parloit ainsi ; mais il ne répondoit rien, et continuoit toujours sa lamentation sur la ville. Enfin Albin le laissa aller comme un insensé.

Il continua cette vie pendant sept ans et cinq mois. On ne le vit parler à personne, ni se plaindre de ceux qui le maltraitoient tous les jours, ni remercier ceux qui lui donnoient à manger. Son unique réponse à tout étoit sa triste lamentation. Il crioit principalement les jours de fête ; il ne se lassoit pas de crier, et sa voix n'en devint point plus rauque. Quand la ville fut assiégée, il marchoit autour des murailles en criant : Malheur à la ville, au temple et au peuple. Enfin il ajouta : Malheur à moi-même, et à l'instant il fut tué d'un coup de pierre lancée d'une machine. Mais ceci n'arriva que quatre ans après.

XI. Incendie à Rome, et ses premiers martyrs.

La dixième année de Néron, soixante-quatrième de J.-C., le dix-neuvième de juillet, le feu prit à Rome par des boutiques du grand cirque, et dura pendant six jours. De quatorze régions ou quartiers qui composoient la ville, il n'en resta que quatre d'entiers (1) ; trois furent entièrement ruinés, dans les sept autres il demeura quelques restes de maisons brûlées. Néron étoit alors à Antium ; il passa pour constant que c'étoit lui qui avoit fait brûler Rome, pour avoir le plaisir de voir un beau feu, de la rebâtir ensuite plus magnifique, et de lui donner son nom. Pendant le fort de l'incendie, il prit un habit de théâtre, et monta sur un lieu élevé, d'où il pouvoit voir le feu, et en cet état il chanta la prise de Troye.

Il donna toutefois du soulagement au peuple affligé de cet accident : il leur ouvrit des lieux de retraite, leur fit dresser des cabanes, fournit les meubles, et donna du blé à bon marché. Il fit consulter les livres des Sibyles, faire des sacrifices et diverses cérémonies pour apaiser les dieux. Mais tout cela ne suffisoit pas pour faire cesser les bruits fâcheux qui couroient. Néron voulut donc donner un objet à la haine publique, et accusa de cet incendie les chrétiens qui étoient odieux, comme faisant profession d'une superstition nouvelle, et qui les engageoit à des maléfices (2). Car on les accusoit confusément de plusieurs crimes, sans examiner la vérité (3). On en prit donc d'abord quelques-uns qui se confessoient chrétiens, et ensuite une grande multitude que l'on fit mourir, comme convaincus, non de ce crime d'incendie, mais d'être odieux au genre humain. On joignit à leur supplice de cruelles moqueries (4). On les couvroit de peaux de bêtes pour les faire déchirer par des chiens (5) ; on les attachoit à des croix ou à des pieux, qui leur perçoient la gorge pour les tenir droits (6). On les revêtoit de tuniques trempées de poix, ou d'autres matières combustibles, puis on y mettoit le feu ; en sorte que les patients servoient comme de torches pour éclairer pendant la nuit. Néron en fit un spectacle dans son jardin, où lui-même conduisoit des chariots à la lueur de ces flambeaux si funestes. Le peuple romain en avoit pitié, quoiqu'il crût les chrétiens criminels et dignes des derniers exemples, les regardant comme immolés à la cruauté d'un seul homme plutôt qu'à l'utilité publique. Ce fut la première persécution des empereurs contre les chrétiens ; et ils faisoient gloire d'avoir commencé à être condamnés par Néron, ennemi de tout bien (7).

XII. État de la Judée. Albin. Florus.

Vers le même temps, le roi Agrippa ôta le pontificat à Jésus, fils de Dannée, et le donna à Jésus, fils de Gamaliel : ce qui causa une grande division entre eux. Ils joignirent à leur

(1) Sozom. VI, c. 19, 29.
(2) Orig. I, cont. Cels., p. 35. Jos. VII, Bell. c. 12.

(1) Tac. XV, Annal. Suet. Ner. c. 38. Xiphil. ex Dio. p. 178.
(2) Suet. Ner. 16.
(3) 1 Pet. II, 12.
(4) Juven. Sat. 1, Sat. 8.
(5) Senec. Epist. 14.
(6) Tertull. Apol. c. 5.
(7) Jos. XX, Antiq. c. 8, p. 699.

parti des hommes hardis, et en vinrent souvent aux pierres après les injures. Il y avoit aussi d'autres factions, dont les chefs étoient Ananias, considérable par ses richesses, Castobar et Saül, tous deux de la race royale, et parents d'Agrippa. Depuis ce temps, Jérusalem fut toujours agitée, et l'état des Juifs alla de pis en pis.

Cependant Albin, ayant appris qu'on lui avoit donné pour successeur Gessius Florus, et qu'il étoit en chemin, voulut témoigner quelque bonté à la ville de Jérusalem : il fit amener tous les prisonniers, et condamna tous ceux qui étoient manifestement dignes de mort, mais il délivra pour de l'argent ceux qui n'étoient que médiocrement chargés ; ainsi la prison fut vidée, et le pays rempli de voleurs. Florus étoit de Clazomène, et obtint ce gouvernement par le crédit de sa femme, Cléopâtre, amie de l'impératrice Poppée (1). Il traita si mal les Juifs, qu'ils regrettèrent Albin, quoiqu'il leur eût fait de grands maux. Car au moins se cachoit-il : mais Florus sembloit en faire gloire. Il étoit inflexible à la pitié, et d'une avarice insatiable, jusqu'à être de part avec les voleurs. Leurs pillages firent déserter plusieurs Juifs, qui s'allèrent établir en pays étranger.

Le roi Agrippa avoit toujours l'autorité sur le temple, et sur ceux qui le servoient (2). Les lévites, qui étoient chantres, lui persuadèrent d'assembler le sanhédrin, et d'ordonner qu'il leur fût permis de porter l'habit de lin, comme aux sacrificateurs : ce qui leur fut accordé et exécuté, et les autres lévites, qui étoient occupés au service du temple, obtinrent aussi qu'il leur fût permis d'apprendre les cantiques sacrés : tout cela contre les règles. Le bâtiment du temple étoit achevé, et dix-huit mille ouvriers, qui avoient accoutumé d'en vivre, n'avoient plus de quoi subsister. Le peuple vouloit que le roi fît rebâtir la galerie orientale, qui étoit un ouvrage de Salomon. Le roi ne voulut pas, et leur permit seulement de paver la ville de pierre blanche. Il ôta encore le pontificat à Jésus, fils de Gamaliel, et le donna à Matthias, fils de Théophile, sous lequel commença la guerre des Juifs, la douzième année de Néron.

XIII. Première épître à Timothée.

L'apôtre saint Paul étant encore en Orient environ l'an soixante-cinq de J.-C., demeura quelque temps à Éphèse, où il laissa Timothée, lorsqu'il en partit pour aller en Macédoine (3). Il l'avoit ordonné évêque, lui communiquant la grâce par l'imposition des mains des prêtres, quoiqu'il n'eût qu'environ trente ans. Ainsi Timothée fut le premier évêque d'Éphèse (1). Saint Paul le pria d'y demeurer, et de réprimer les mauvais docteurs (2). Il laissa Tite, un autre de ses plus chers disciples, dans l'île de Crète, où lui-même avoit prêché, et dont il le fit évêque, lui donnant la charge de régler ce qui manquoit, et d'établir par les villes des évêques. Saint Paul passa cependant en Macédoine, et demeura chez les Philippiens, comme il leur avoit promis (3). De là, comme l'on croit, il écrivit sa première épître à Timothée, vers l'an soixante-six de J.-C.

Elle contient les principaux devoirs d'un évêque. Premièrement, de réprimer les mauvais docteurs (4) qui, s'étant écartés de la foi et de la pureté de conscience, s'occupoient à de vaines disputes, de combats de paroles, de mots nouveaux, et de contes de vieilles, assurant ce qu'ils n'entendoient pas, ignorants, superbes et intéressés, comptant la religion pour un moyen de s'enrichir (5). Entre les fables de ces faux docteurs, saint Paul marque des généalogies sans bornes, où l'on peut voir un commencement de la doctrine des gnostiques, qui comptoient les attributs divins, la sagesse, l'intelligence, la puissance, la bonté, comme autant de personnes qu'ils faisoient sortir l'une de l'autre, et ne pouvoient s'accorder ni sur leur nombre, ni sur leur ordre. Il nomme entre ces faux docteurs, Hyménée et Alexandre, qu'il avoit livrés à Satan, pour leur apprendre à ne pas blasphémer (6). Hyménée disoit que la résurrection étoit déjà faite, ne reconnoissant que la résurrection spirituelle du péché à la grâce, et niant celle des corps. Alexandre étoit un ouvrier en cuivre, qui avoit fait beaucoup de mal à saint Paul, résistant fortement à ses discours (7). C'étoit apparemment le même qui voulût parler à Éphèse, dans l'assemblée que Démétrius l'orfèvre avoit provoquée.

L'apôtre marque à Timothée les qualités de ceux qu'il doit choisir pour le ministère sacré. L'évêque doit être sans reproche, mari d'une seule femme (8). Car il étoit bien difficile alors, trente ans ou environ après la publication de l'Evangile, de trouver des hommes qui eussent gardé la continence jusqu'à quarante ou cinquante ans, qui étoit l'âge auquel régulièrement on ordonnoit les évêques et les prêtres. On prenoit donc les chefs de famille les plus réglés, et c'étoit bien assez d'en trouver qui se fussent contentés d'une seule femme, puisque les Juifs et les autres Orientaux en pouvoient avoir plusieurs à la fois, et que le divorce, qui étoit partout en usage, donnoit même aux Grecs et aux Romains la liberté d'en changer. C'est pourquoi l'apôtre veut encore que l'on prenne garde si celui que l'on

(1) Jos. XX, Antiq. c. 9. II, Bell. c. 24, p. 798.
(2) Jos. XX, Antiq. c. 8, p. 690, D.
(3) 1 Tim. IV, 14. Eus. III, Hist. c. 4.

(1) 1 Tim. I, 3, 4.
(2) Tit. I, 5.
(3) Phil. I, 25, 26; II, 24.
(4) 1 Tim. I, 6, 7.
(5) VI, 4, 5, 20; IV.
(6) I, 20.
(7) 2 Tim. II, 18. Ibid. IV, 14. Act. XIX, 33. Sup. n. 48.
(8) III, 2.

destiné à l'épiscopat gouverne bien sa maison, si la chasteté y règne, et si ses enfants lui sont soumis (1). Il ajoute que l'évêque doit être sobre, non sujet au vin, réglé, modeste, point querelleur, ni prompt à frapper, point avare, mais hospitalier, prudent, appliqué à enseigner. Qu'il ne soit pas néophite, c'est-à-dire nouvau chrétien, et qu'il soit en bonne réputation, même chez les païens.

L'apôtre demande à peu près les mêmes qualités pour les diacres. Qu'ils soient maris d'une seule femme, qu'ils gouvernent bien leurs enfants et leurs maisons, qu'ils soient sans reproche, qu'on les éprouve avant que de les ordonner (2). Qu'ils ne soient ni doubles en leurs paroles, ni sujets au vin ou au gain sordide. Ceux qui auront bien servi, dit-il, se font un degré pour être élevés plus haut dans le ministère (3). Pour les diaconesses, il demande qu'elles soient chastes, sobres, fidèles en tout, non médisantes (4). Que les veuves, qui seront choisies pour cette fonction, n'aient pas moins de soixante ans, et qu'elles aient une réputation établie par leurs bonnes œuvres, d'avoir nourri leurs enfants, d'avoir exercé l'hospitalité, lavé les pieds des fidèles, assisté les affligés (5). Il recommande à son disciple de ne pas se presser d'imposer les mains à personne, de peur de participer aux péchés d'autrui (6); de ne pas recevoir d'accusation contre un prêtre, s'il n'y a deux ou trois témoins (7); de donner double rétribution aux prêtres qui font bien leur devoir, et qui travaillent à parler et à instruire (8). Ce sont les fondements de la discipline ecclésiastique.

L'apôtre marque à Timothée les devoirs de tous les chrétiens. Tous en général doivent prier pour tous les hommes, principalement pour les rois et les grands; car en grec on nommoit rois même les empereurs romains, afin que sous leur protection nous menions une vie tranquille (9). Je veux donc, dit-il, que les hommes prient en tout lieu, levant au ciel des mains pures, sans colère ni dispute. Les femmes tout de même, vêtues modestement, ornées de pudeur et de sobriété, non de frisures, d'or, de pierreries ou d'habits précieux (10). Je ne permets point à une femme d'enseigner ni de prendre autorité sur son mari. Elle doit être entièrement soumise, et s'instruire en gardant le silence. Elle se sauvera en mettant des enfants au monde, et conservant la foi, la charité et la sainteté (11).

Les veuves, qui ont des enfants, doivent premièrement s'appliquer à gouverner leur maison, ou à assister leurs pères et leurs mères; car qui n'a pas soin des siens, est pire qu'un infidèle (1). Les jeunes veuves doivent se marier pour éviter la fainéantise, les vaines conversations, les visites inutiles, la curiosité, le luxe et les autres tentations (2). Les vraies veuves sont celles qui sont sans secours, n'ayant ni enfants ni parents (3). L'Eglise doit prendre soin de les faire subsister; et elles, de leur côté, doivent s'appliquer jour et nuit à la prière. Que les riches ne soient pas fiers, et ne fondent pas leur espérance sur des richesses incertaines, mais sur la bonté de Dieu qui nous donne les biens en abondance (4). Qu'ils soient riches en bonnes œuvres, par la libéralité et les aumônes. Que les esclaves, qui ont des maîtres infidèles, leur soient parfaitement soumis, pour ne pas donner occasion de blâmer la religion; et que ceux qui ont des maîtres fidèles ne les méprisent pas, parce qu'ils sont leurs frères (5).

L'apôtre prédit à Timothée, suivant une révélation manifeste du Saint-Esprit, que, dans les derniers temps, quelques-uns quitteront la foi et suivront la doctrine des démons, défendant le mariage, et ordonnant l'abstinence de certaines viandes, comme si toutes n'étoient pas des créatures de Dieu, également bonnes. Ce qui fut accompli à la lettre dans les deux siècles suivants, par les hérésies des encratites, des marcionites et des manichéens (6). Car le dernier temps, suivant le style des apôtres, est tout le temps qui coule depuis la prédication de l'Evangile (7).

Saint Paul donne à Timothée quelques avis personnels. D'être doux envers tous, principalement envers les personnes âgées (8). De ne se pas laisser mépriser à cause de sa jeunesse (9). De reprendre publiquement ceux qui auront failli pour intimider les autres (10). D'être l'exemple des fidèles par ses discours et sa manière de vivre, sa charité, sa pureté (11). Il lui défend toutefois de continuer à ne boire que de l'eau; mais il lui ordonne un peu de vin, à cause de la foiblesse de son estomac et de ses fréquentes maladies (12). Il lui recommande surtout de s'appliquer à la lecture et à l'instruction (13), et lui ordonne, devant Dieu et Jésus-Christ, de garder en sa pureté le dépôt de la doctrine sainte (14). Je vous écris, dit-il (15), espérant d'aller bientôt à vous; afin que si je tarde, vous sachiez comment vous devez vous conduire dans l'église de Dieu, qui est la colonne et l'appui de la vérité. C'est ce que contient la première épître de saint Paul à Timothée.

XIV. Épître à Tite.

Ce fut aussi de Macédoine et vers le même

(1) III, 3, 4.
(2) III, 8, 9, etc.
(3) III, 11.
(4) V, 9.
(5) V, 22.
(6) V, 19.
(7) V, 17.
(8) II, 1, 2.
(9) II, 8.
(10) II, 9, 10.
(11) II, 15.

(1) V, 4, 8.
(2) V, 13, 14.
(3) V, 5, 16.
(4) VI, 17.
(5) VI, 1, 2.
(6) IV.
(7) Chrysost. Hom. 12, init. in 1 Tim.
(8) 1 Joan. II, 19.
(9) V, 1, 2.
(10) IV, 12.
(11) V, 20.
(12) IV, 12.
(13) V, 23.
(14) IV, 13, 15; VI, 13, 20.
(15) III, 14.

temps, que saint Paul écrivit à Tite une épître, où il lui donne à peu près les mêmes instructions. Il y avoit des raisons particulières dans l'île de Crète, où Tite étoit évêque, d'élever au sacerdoce des hommes mariés, et de prendre garde que leurs enfants ne fussent pas débauchés, à cause des anciennes lois de Crète, qui obligeoient tous les citoyens à se marier dès leur jeunesse, et qui autorisoient et mettoient en honneur les amours les plus infâmes (1). Saint Paul, en cette épître, marque à Tite les instructions qu'il doit donner à toutes sortes de personnes, aux vieillards, aux vieilles femmes qui doivent instruire celles qui sont jeunes, aux jeunes hommes, aux esclaves (2). Il l'avertit de résister aux faux docteurs, particulièrement d'entre les Juifs; de les reprendre sévèrement, et d'éviter un hérétique, après l'avoir averti une première et seconde fois (3). A la fin, quand je vous aurai envoyé Artémas ou Tychique, hâtez-vous de me venir trouver à Nicopoli, car j'ai résolu d'y passer l'hiver. Pourvoyez soigneusement au voyage de Zénas, le docteur de la loi et d'Apollos, en sorte que rien ne leur manque (4).

XV. Saint Pierre et saint Paul à Rome.

L'hiver étant passé, saint Paul retourna à Ephèse trouver Timothée, et de là il alla à Troade; il laissa Trophyme malade à Ephèse. Eraste demeura à Corinthe, où il avoit une charge, étant trésorier de la ville (5). Saint Paul revint à Rome, où il fut accusé devant Néron, et personne ne l'accompagna pour le défendre, mais tous l'abandonnèrent (6). Il ne laissa pas, par le secours de Dieu, d'être délivré de ce péril; il demeura encore un an à Rome, prêchant l'Evangile aux gentils qui y venoient de toutes parts. Saint Pierre étoit alors à Rome avec saint Paul, et Dieu les avertit tous deux de leur mort prochaine (7). Ils y prêchèrent entre autres choses, comme ils l'avoient appris de Jésus-Christ, que les Juifs alloient être punis; que, dans peu de temps, Dieu leur enverroit un roi qui les soumettroit à main armée, ruineroit leurs villes, et les réduiroit à une telle famine qu'ils se mangeroient les uns les autres; que ceux qui resteroient seroient captifs de leurs ennemis; qu'ils verroient violer leurs femmes et leurs filles, écraser leurs enfants, ravager tout par le fer et par le feu, et que ces malheureux captifs demeureroient à jamais bannis de leurs terres. Ces prédictions, que saint Pierre et saint Paul faisoient à Rome, demeurèrent par écrit (8).

XVI. Prodiges en Judée, et commencement de la guerre.

Il arriva cependant à Jérusalem plusieurs prodiges qui furent regardés comme des signes des malheurs suivants. L'an onzième de Néron, de J.-C. soixante-cinq, le huitième du mois Xantique, selon les Macédoniens, c'est-à-dire d'avril, qui étoit la fête des azymes, à neuf heures de nuit, il parut autour de l'autel et du temple une telle lumière, qu'il sembloit qu'il fût grand jour, ce qui dura une demi-heure (1). A la même fête, une vache, que l'on menoit pour être immolée, fit un agneau au milieu du temple. La porte orientale du temple, qui étoit d'airain, et si pesante que vingt hommes avoient peine à la fermer, qui avoit des barres garnies de fer, et des verroux qui entroient bien avant dans le seuil fait d'une seule pierre, cette porte se trouva ouverte d'elle-même à six heures de nuit. Les gardes du temple coururent en avertir le capitaine; il y vint, et eut peine à la faire refermer. Peu de jours après la fête, le vingt-un d'Artémisius ou de mai, avant le coucher du soleil, on vit partout le pays des chariots et des troupes armées en l'air, traverser les rues et environner la ville. A la fête de la Pentecôte, les sacrificateurs, étant entrés dans le temple pour leurs fonctions, sentirent d'abord un mouvement et un bruit; puis tout d'un coup ils ouïrent une voix qui disoit : Sortons d'ici.

L'année suivante, soixante-six, à la même fête des azymes, Cestius Gallus, gouverneur de Syrie, vint d'Antioche à Jérusalem, et voulut savoir le nombre du peuple et l'envoyer à l'empereur, afin qu'il vît que la nation des Juifs n'étoit pas méprisable comme il le pensoit (2). Pour cet effet, les sacrificateurs comptèrent les victimes que l'on immoloit le jour de Pâques, depuis trois heures après midi jusqu'à cinq, et ils en trouvèrent deux cent-cinquante-cinq mille six cents: c'étoit l'agneau pascal; et, pour le manger, ils s'assembloient au nombre de dix personnes au moins, et quelquefois jusqu'à vingt. A dix personnes seulement pour chaque victime, c'étoit deux millions cinq cent cinquante-six mille personnes purifiées (3). En cette occasion, il en vint au-devant de Cestius environ trois millions, le priant de les secourir et de leur ôter Florus; mais ils ne gagnèrent rien; et, Florus se rendant de jour en jour plus insupportable, ils en vinrent enfin à la rébellion manifeste et à la guerre, qui commença au mois de mai cette année douzième de Néron, soixante-sixième de J.C., dix-septième d'Agrippa, la seconde du gouvernement de Florus.

Le roi Agrippa fit ce qu'il put pour ramener les Juifs à la raison, en leur représentant la puissance romaine, et les suites de la guerre

(1) Strab. lib. 10, p. 483.
(2) Tit. II.
(3) I, 10; III, 10.
(4) III, 12, 13.
(5) 2 Tim. IV, 13, 20.
(6) Ibid. 16, 17.
(7) 2 Pet. I, 14. 1 Tim. IV, 6.
(8) Lact. lib. IV, c. 21.

(1) Jos. VII, Bell. c. 12, p. 960.
(2) Jos. XVII, Bell. p. 968.
(3) Jos. II, Bell. c. 24.

où ils s'engageoient. Mais il leur parla en vain, et il fut contraint de sortir de Jérusalem (1). Quelques-uns des plus séditieux surprirent la forteresse de Massada, et tuèrent tous les Romains qu'ils y trouvèrent. A Jérusalem, Eléazar, fils du pontife Ananias, jeune homme hardi, et alors capitaine du temple, persuada aux sacrificateurs de ne plus recevoir de victimes que des Juifs, et de n'en plus offrir pour l'empereur et pour les Romains, comme ils avoient accoutumé. Les principaux de la ville, qui aimoient le repos, voyant les conséquences de cet attentat, envoyèrent des députés à Césarée pour en avertir Florus, et d'autres au roi Agrippa, afin qu'ils envoyassent promptement des troupes pour arrêter la sédition dans son commencement. Florus, qui ne demandoit que le désordre pour se mettre à couvert des accusations légitimes qu'il eût eues à craindre dans la paix, ne tint compte d'y envoyer. Agrippa, qui avoit déjà essayé inutilement de ramener par la raison le peuple de Jérusalem, y envoya trois mille chevaux, qui, étant favorisés par les pontifes, les principaux citoyens et tous ceux qui vouloient le repos, se rendirent maîtres de la ville haute contre les séditieux qui tenoient le temple et la ville basse : ces deux partis se battirent pendant sept jours. Le jour que l'on portoit le bois au temple, plusieurs sicaires, étant entrés dans le temple avec les autres, forcèrent les troupes d'Agrippa, les chassèrent de la ville haute, et les réduisirent au palais haut d'Hérode, ayant brûlé le palais des Asmonéens, qui étoit alors celui d'Agrippa, la maison du pontife Ananias et les archives qu'ils brûlèrent exprès, afin de perdre les actes publics qui contenoient les obligations des particuliers, et par ce moyen attirer à leur parti les gens obérés.

Le lendemain, quinzième de Loüs ou d'août, ils assiégèrent la forteresse Antonia, et la prirent au bout de trois jours; ils tuèrent tous les soldats romains qui y étoient, et la brûlèrent. Le chef de ces séditieux étoit Manahem, fils de Judas de Galilée, ce faux docteur qui avoit été chef de révolte du temps de Quirinus. Manahem alla à Massada, pilla le magasin d'armes qu'Hérode y avoit fait, et en arma ses troupes. Peu de temps après, il attaqua le haut du palais, prit la partie que l'on appeloit le camp, la brûla, et demeura ainsi le maître. Mais Eléazar, capitaine du temple, se jeta sur lui dans le temple, comme il faisoit sa prière avec grand appareil en habit royal. Il fut pris et exécuté à mort après plusieurs tourments, avec les principaux chefs de son parti. Quelque peu de sicaires qui accompagnoient Manahem regagnèrent Massada, sous la conduite d'Eléazar, fils de Jaïr, son parent. Le peuple, en se défaisant de Manahem, croyoit avoir apaisé la sédition. Mais Eléazar, capitaine du temple, travailloit pour lui-même; il attaqua les Romains, qui, après la prise du palais, s'étoient retirés dans les trois tours, Hippique, Phasaël et Mariamne; ils se rendirent, mais les séditieux les tuèrent tous contre la parole donnée, quoiqu'ils fussent désarmés, et que ce fût le jour du sabbat.

(1) Jos. II, Bell. c. 30.

XVII. Juifs massacrés en divers lieux.

Le même jour et à la même heure, les gentils s'élevèrent contre les Juifs à Césarée en Palestine, où ces derniers désordres avoient commencé (1). Florus même excitoit les païens, et ils tuèrent plus de vingt mille Juifs, en sorte qu'il n'en resta plus à Césarée; car Florus fit prendre ceux que l'on avoit épargnés, et les envoya enchaînés dans les ports.

A ce massacre de Césarée, toute la nation des Juifs entra en fureur (2); ils se partagèrent, et se mirent à ravager les bourgs des Syriens et les villes voisines : Philadelphie, Gébonite, Gérasse, Pella, Scythopolis; puis ils attaquèrent Gadare, Hippos et la religion gaulanite. De ces villes ils minoient les unes et brûloient les autres. Ils marchèrent encore contre Cédase des Tyriens, contre Ptolémaïde, Gaba et Césarée. Ni Sébaste ni Ascalon ne put résister à leurs efforts; mais, après les avoir brûlées, ils renversèrent Anthédon et Gaza. Plusieurs villages furent pillés autour de ces villes, et une infinité d'hommes furent pris et tués. Les Syriens, de leur côté, n'épargnèrent pas plus les Juifs; ils prenoient ceux qui étoient dans les villes et les égorgeoient, joignant à leur ancienne haine la nécessité de les prévenir, pour se mettre en sûreté. Ainsi chaque ville étoit divisée comme en deux armées, et toute la Syrie dans une confusion terrible. Les plus modérés étoient excités au massacre par le pillage, car c'étoit un honneur à qui entassoit dans sa maison plus de dépouilles. On voyoit les villes pleines de corps morts, les vieillards jetés sur les enfants, les femmes exposées à découvert.

Il y eut une ville où les Juifs mêmes s'armèrent contre leurs frères : ce fut à Scythopolis. Mais les habitants ne pouvant s'y fier, les obligèrent, comme pour preuve de leur fidélité, à s'enfermer avec leurs familles dans un petit bois, et là ils les égorgèrent tous au nombre de plus de treize mille. Simon, fils de Saül, qui avoit paru le plus zélé contre sa nation, voyant ce triste événement, se voulut punir lui-même d'y avoir contribué. Il s'écria : Je n'ai que ce que je mérite, mais je ne dois périr que de ma main. Alors il regarde toute sa famille avec des yeux égarés. Il prend son père par ses cheveux blancs et le perce de son

(1) Jos. II, Bell. c. 18.

(2) Jos. II, Bell. c. 19, p. 813.

épée; puis sa mère, qui n'y résista pas; puis sa femme et ses enfants, qui alloient presque au-devant des coups; enfin, il éleva le bras pour mieux faire remarquer une si belle action, et s'enfonça dans le sein son épée jusqu'aux gardes. Telle étoit la fureur des Juifs.

L'exemple de Scythopolis anima les autres villes. A Ascalon, on tua deux mille cinq cents Juifs; à Ptolémaïde deux mille; on en tua plusieurs à Tyr, et on en mit la plupart aux fers (1). Il n'y eut qu'Antioche, Sidon et Apamée qui les épargnèrent; mais, à Alexandrie, le massacre fut grand (2). Le peuple étoit assemblé dans l'amphithéâtre, pour délibérer sur une députation qu'ils devoient envoyer à l'empereur. Il s'y trouva plusieurs Juifs. Leurs adversaires les voyant, s'écrièrent tout d'un coup que c'étoit des ennemis et des espions, et en même temps ils se jetèrent sur eux. Les Juifs s'enfuirent : on en prit trois, et on les traînoit comme pour les brûler vifs. Tous les Juifs vinrent au secours. Ils commencèrent par jeter des pierres aux Grecs; puis, prenant des flambeaux, ils coururent à l'amphithéâtre à dessein de brûler tout le peuple qui y étoit, et l'auroit fait, si Tibère Alexandre, gouverneur de la ville, ne les eût retenus. Il leur envoya dire qu'ils prissent garde de ne pas irriter les troupes romaines; ils se moquèrent de ses avis, et lui dirent des injures à lui-même. Alors il lâcha sur eux les deux légions qui étoient à Alexandrie, et cinq cents soldats de Lybie qui s'y trouvoient par hasard. Il leur donna ordre, non-seulement de les tuer, mais de piller leurs biens et de brûler leurs maisons. Les soldats les attaquèrent dans le Delta d'Alexandrie, qui étoit leur quartier. Les Juifs se défendirent autant qu'ils purent avec ce qu'ils avoient de gens les mieux armés; mais enfin ils plièrent, et les Romains les tuèrent sur la place et dans leurs maisons, sans distinction d'âge ni de sexe, en sorte que tout le quartier nageoit dans le sang, et que les corps entassés montoient jusqu'au nombre de cinquante mille. Alexandre, par pitié, conserva le reste. Les soldats romains, accoutumés à l'obéissance, se retirèrent aussitôt; mais il fut bien difficile d'arracher le peuple d'Alexandrie d'autour de ces corps morts, tant il haïssoit les Juifs.

XVIII. Guerre de Judée sous Cestius.

Cestius Gallus, gouverneur de Syrie, voyant partout les Juifs en armes, crut ne pouvoir plus demeurer en repos (3). Il partit d'Antioche avec la douzième légion, les troupes auxiliaires des rois Antiochus et Agrippa, et quelques autres. Agrippa l'accompagnoit en personne, et, comme il connoissoit mieux le pays, il servoit de guide. Cestius s'avança à Ptolémaïde et ensuite à Césarée, d'où il envoya un détachement contre Joppé. Elle fut prise et brûlée, et on y tua tous les Juifs, au nombre de huit mille quatre cents. D'ailleurs, Cestius Gallus envoya en Galilée un autre Gallus avec des troupes suffisantes. Séphoris, qui étoit la ville la plus forte de la province, lui ouvrit les portes, et tout le reste suivit son exemple; il y eut seulement quelque peu de séditieux qui résistèrent, et on en tua plus de mille. La Galilée étant paisible, Gallus vint à Césarée rejoindre Cestius, qui marcha à Antipatride, puis à Lydda, qu'il brûla, et continua sa marche vers Jérusalem. Il monta par Béthoron, et vint camper à Gabaon, à cinquante stades, c'est-à-dire moins de trois lieues de Jérusalem. Tout le peuple y étoit assemblé pour la fête des tabernacles; ils prirent les armes, sortirent en foule de la ville, vinrent avec de grands cris contre les Romains, et, quoiqu'ils marchassent sans ordre, ils étoient en si grand nombre et donnèrent d'abord avec tant de furie, qu'ils enfoncèrent les bataillons et mirent en péril toute l'armée de Cestius. Les Romains perdirent en cette journée cinq cent quinze hommes, et les Juifs seulement vingt-deux. Le roi Agrippa envoya deux hommes leur porter des propositions de paix de la part des Romains; mais les séditieux tuèrent un de ces députés et blessèrent l'autre, quoique la plupart du peuple ne désirât que la paix. Cestius, voulant profiter de leur division, s'avança avec toutes ses troupes, et vint camper à sept stades ou près d'un quart de lieue de la ville. Il l'attaqua le trentième d'Hyperberétée ou d'octobre. Les séditieux, qui étoient les seuls qui résistoient, eurent peur du bel ordre des Romains, abandonnèrent les parties extérieures de la ville, et se retirèrent à la ville intérieure et au temple. Cestius brûla les deux parties de Jérusalem, que l'on nommoit Bézétha, et la ville neuve, et campa devant le palais royal pour attaquer la ville haute.

S'il eût voulu à l'heure même donner l'assaut, il eût dès lors pris la ville et fini la guerre; mais le préfet du camp, Tyrannius Priscus, et la plupart de ceux qui commandoient la cavalerie, étant gagnés par l'argent de Florus, gouverneur de Judée, l'en détournèrent. Cestius négligea même les propositions que quelques-uns faisoient de lui ouvrir les portes, et il n'osa s'y fier; enfin, le sixième jour, il fit donner un assaut au temple, du côté du septentrion. Les soldats romains, joignant leurs écus et faisant ce qu'ils appeloient la tortue, étoient prêts à saper la muraille et à brûler les portes. Les séditieux perdoient courage et le peuple les reprenoit, et alloit recevoir Cestius comme son bienfaiteur; mais Cestius ne s'aperçut pas de ces avantages, et se retira contre toute sorte de raison. Les séditieux reprirent cœur et battirent les Romains en queue; et

(1) C. 20.

(2) C. 21.

(3) Jos. II, Bell. c. 22, p. 817.

pendant plusieurs jours que dura leur retraite jusqu'à Antipatride, ils furent toujours poursuivis et battus; en sorte que toute l'armée de Cestius y pensa périr. Il perdit de son infanterie cinq mille trois cents hommes, et neuf cent quatre-vingts de sa cavalerie. Les Juifs prirent son bagage, surtout les traits et les machines qu'il avoit fait apporter pour le siége, qui leur servirent bien depuis pour défendre Jérusalem contre les Romains mêmes. Cestius fit cette perte le huitième de Dius ou novembre (1), la douzième année de Néron, soixante-sixième de J.-C.

XIX. Retraite des chrétiens de Jérusalem.

Après cette défaite de Cestius, plusieurs des plus considérables d'entre les Juifs se sauvèrent de Jérusalem comme on se sauve d'un vaisseau qui coule à fond, et il est vraisemblable que les chrétiens furent de ce nombre. Ils voyoient l'accomplissement de la prophétie de Jésus-Christ, l'abomination de la désolation dressée dans le lieu saint (2), c'est-à-dire les armées autour de Jérusalem (3); car les troupes romaines ne marchoient pas à cette guerre sans leurs enseignes, qui étoient chargées d'idoles; or les idoles, dans l'Ecriture, sont nommées abomination, et toute la terre, principalement autour de Jérusalem, étoit regardée comme sainte. Les chrétiens se retirèrent donc à la petite ville de Pella, située dans les montagnes, près du désert vers la Syrie (4).

La nouvelle de cette défaite des Romains étant venue à Damas, les habitants résolurent de se défaire de tous leurs Juifs (5). Ils les avoient déjà enfermés dans leur gymnase; mais ils craignoient leurs femmes, la plupart adonnées à la religion des Juifs. Ils leur en firent un secret, et, tenant ainsi les Juifs désarmés en un lieu étroit, ils les égorgèrent tous en même temps, au nombre de dix mille.

Les Juifs de Jérusalem, encouragés par leur victoire, donnèrent le commandement de toute la guerre à Joseph, fils de Gorjon, et à Ananus, fils d'Ananus, qui avoit été pontife et en portoit encore le titre. Ils envoyèrent aussi des gouverneurs dans toutes les provinces, entr'autres Joseph sacrificateur, fils de Matthias. Ils lui donnèrent le commandement de la Galilée, où il eut beaucoup à souffrir de la part des autres Juifs séditieux et jaloux de son emploi : c'est ce Joseph qui a écrit l'histoire de cette guerre. A Jérusalem, Ananus faisoit les préparatifs nécessaires pour la défendre (6). Il réparoit les murailles; il faisoit forger des armes pour toute la ville; il essaya, mais en vain, de faire entendre raison à ceux qui se nommoient zélateurs. Il envoya des troupes pour prendre Simon, fils de Gioras, qui pilloit le pays et se vouloit faire chef de parti, mais Simon se sauva à Massada avec les séditieux, qui de là faisoient des courses par toute la Judée et l'Idumée.

Cestius donna avis du mauvais état de la Judée à l'empereur Néron, qui étoit alors en Achaïe; il fut alarmé de cette guerre, et se prit à Cestius du mauvais succès (1). Pour le réparer, il donna le commandement des troupes de Syrie à Vespasien, qui envoya son fils Titus à Alexandrie, pour y prendre deux légions, la cinquième et la dixième, et les conduire en Judée : lui cependant passa d'Achaïe en Syrie, pour s'y acheminer par terre. C'est ce qui se passa en cette guerre pendant l'année soixante-six de J.-C.

XX. Seconde épître de saint Pierre.

Ce fut vers la fin de cette année ou le commencement de la suivante, que les apôtres saint Pierre et saint Paul écrivirent leurs dernières épîtres. La seconde de saint Pierre est d'un style un peu différent de la première, parce que, selon les occasions, il se servoit de divers interprètes (2). Elle est adressée aux mêmes personnes, c'est-à-dire aux fidèles dispersés dans l'Asie, le Pont, la Cappadoce et les provinces voisines. Car l'apôtre dit : Voici la seconde lettre que je vous écris (3). Il paroît aussi qu'elle est écrite peu avant sa mort, puisqu'il dit : Je suis assuré que je quitterai bientôt ma tente, c'est-à-dire mon corps, selon que Notre Seigneur Jésus-Christ me l'a marqué; mais je ferai en sorte que vous ayez après ma mort de quoi vous souvenir de ma doctrine (4). Il les exhorte à rendre leur vocation certaine par les bonnes œuvres, et à se tenir fermes à ce qu'il leur a enseigné (5), non sur de vains rapports, mais comme témoin oculaire de la gloire de Jésus-Christ, ayant ouï sur le Thabor le témoignage que lui rendit le Père éternel (6).

Il leur recommande aussi la doctrine des prophètes et des autres apôtres (7), particulièrement de saint Paul, dans les lettres duquel, dit-il (8), il y a des choses difficiles à entendre, dont les ignorants abusent pour leur perte, comme des autres écritures. Il dit encore (9) : Que l'on ne doit pas interpréter l'Écriture sainte par un sens particulier, parce qu'elle ne vient pas de la volonté humaine, mais de l'inspiration du Saint-Esprit. Il les avertit de se garder des faux prophètes et des faux docteurs qui nioient Jésus-Christ, leur rédempteur, blasphémant contre la vraie doc-

(1) II, Bell. c. 15, p. 821, F.
(2) Matt. XXIV, 15.
(3) Luc. XXI, 20.
(4) Eus. III, Hist. c. 3. Epiph. Hær. 7. Nazar. Item. Hær. 29, et de Pond. 30.
(5) Jos. II, Bell. c. 41, p. 822.
(6) Jos. II, Bell. c. 44, p. 828.

(1) Jos. III, Bell. c. 1.
(2) Hier. Ep. 150, ad Hedib. qu. 11.
(3) 2 Pet. III, 1.
(4) I, 14, 15.
(5) I, 10.
(6) I, 16, 17.
(7) III, 2.
(8) III, 15.
(9) I, 20.

trine qu'ils ignoroient (1); qui, par leurs discours trompeurs, trafiquoient des armes pour contenter leur avarice (2); qui méprisoient l'autorité, se complaisant en eux-mêmes (3); qui suivoient les désirs de la chair et les plaisirs impurs, mettant leur bonheur dans la volupté passagère, dans les festins et les délices, pleins de désirs criminels, et y attiroient les autres sous prétexte de liberté. Ils retournoient ainsi à leur vomissement, après avoir quitté le monde, et professé la doctrine de Jésus-Christ (4).

XXI. Hérésie des nicolaïtes.

Les hérétiques dont parle ici saint Pierre, et qu'il compare aux disciples de Balaam, étoient les nicolaïtes, qui avoient pris leur nom de Nicolas, l'un des sept premiers diacres de Jérusalem (5). Il avoit une belle femme; et les apôtres après l'ascension du Sauveur, lui ayant reproché qu'il en étoit jaloux, il la présenta aux frères, et lui permit d'épouser qui elle voudroit; mais il savoit bien qu'aucun des fidèles ne la prendroit. Il avoit un fils qui garda la continence, et des filles qui vécurent jusqu'à la vieillesse dans la virginité; lui-même ne toucha jamais à aucune autre femme. Ce qui montre qu'il étoit bien éloigné d'approuver l'impureté, et qu'en offrant de quitter sa femme, il avoit seulement voulu se justifier sur la jalousie. Il avoit ajouté une parole équivoque : Qu'il falloit abuser de la chair; voulant dire qu'il falloit la mortifier, et ne la pas employer à tous ses usages. On rapportoit une parole semblable de l'apôtre saint Matthias : Qu'il falloit abuser de la chair, c'est-à-dire la combattre, en ne lui accordant rien pour le plaisir. Toutefois, cette parole du diacre Nicolas, jointe à l'action qu'il avoit faite, servit de prétexte à quelques-uns pour mépriser les règles du mariage, se couvrant du nom de ce diacre, comme s'il eût été le chef de leur secte.

Ils s'abandonnoient à l'impureté, et mangeoient sans scrupule les viandes offertes aux idoles (6). Ils disoient que le père de Jésus-Christ n'étoit pas le créateur. Quelques-uns d'eux honoroient une certaine Barbelo, qui habitoit, disoient-ils, le huitième ciel. Elle étoit sortie du père, et étoit mère d'Ialdabaoth ou, selon d'autres, Sabaoth qui s'étoit emparé par force du septième ciel, et disoit à ceux d'en bas : Je suis le premier et le dernier, et il n'y a point d'autre Dieu que moi. D'autres donnoient le nom de *Prounicos* à celle qu'ils honoroient comme la mère de tous les princes célestes; et sous l'un ou l'autre nom ils lui attribuoient des actions infâmes, dont ils prétendoient autoriser les leurs. Il y en avoit qui montroient des livres et de prétendues révélations, sous le nom d'Ialdabaoth, et donnoient une infinité de noms barbares aux princes et aux puissances qu'ils mettoient en chaque ciel. Ils en nommoient un Caulaucauch, abusant d'un passage d'Isaïe, où se lisent ces mots hébreux : *Cau-la-cau*, *Cau-la-cau* (1), pour représenter l'insolence avec laquelle les impies se moquoient du prophète, en répétant plusieurs fois quelques-unes de ses paroles. C'est ainsi que ces hérétiques trompoient les ignorants. Ils ne durèrent que fort peu de temps sous le nom de nicolaïtes, mais se divisèrent en plusieurs sectes, et prirent divers noms, principalement le nom général de gnostiques (2).

XXII. Apollonius à Rome.

La même année, douzième de Néron, soixante-sixième de J.-C., Apollonius de Tyane vint à Rome. Comme il en étoit à six-vingt stades ou six lieues, il rencontra un nommé Philolaüs, qui voulut le détourner d'y entrer, disant qu'il n'y avoit pas de sûreté. En effet, Néron haïssoit la philosophie, et croyoit que c'étoit un prétexte pour couvrir l'art de deviner. Il avoit fait mettre aux fers Musonius, estimé le second après Apollonius pour la sagesse. La plupart des disciples d'Apollonius eurent peur, et quittèrent sous divers prétextes : de trente-quatre il ne lui en resta que huit, entre autres Ménippe, Dioscoride Egyptien, et Damis. Pour lui, il n'en fut que plus excité d'aller à Rome, pour montrer, disoit-il, qu'un vrai philosophe ne craint rien, et pour voir de près quel animal c'étoit qu'un tyran. Etant arrivé à Rome, il fut appelé par Télésin, l'un des consuls de cette année soixante-six, qui l'interrogea sur son habit et sa profession, et sur la manière de prier les dieux (3). Le trouvant savant dans la religion, il lui permit de visiter tous les temples, et donna ordre aux sacrificateurs de le recevoir; car le consul avoit autorité sur eux par sa charge. Il lui permit même de loger dans les temples, suivant sa coutume (4). Apollonius passoit de l'un à l'autre, disant qu'il étoit juste de rendre ses devoirs à tous les dieux, et par ses discours il attiroit à les servir; il parloit indifféremment à tout le monde, sans faire sa cour aux grands.

Démétrius le cynique, grand admirateur d'Apollonius, étant venu à Rome, parla si librement contre les abus des bains, que Tigellin, le plus puissant des favoris de Néron, le chassa et fit soigneusement observer tous les discours et toutes les actions d'Apollonius. Il y eut une éclipse de soleil, et il tonna en même

(1) II, 1, 12.
(2) II, 3.
(3) II, 10, 13.
(4) II, 18, 19.
(5) Iren. lib. I, c. 27. Clem. Alex. 3, Strom. Euseb. III, Hist. c. 29.
(6) Iren. lib. III, c. 11, p. 25, A. Epiph. Hær. 25.

(1) Isa. XXVIII, 10.
(2) Eus. III, Hist. c. 29.
(3) Eus. III, Hist. c. 13.
(4) C. 14.

temps. Apollonius dit, regardant le ciel : Quelque chose de grand arrivera et n'arrivera pas. Car c'est ainsi qu'il prophétisoit pour le plus sûr. Le troisième jour après, comme Néron mangeoit, la foudre tomba sur la table, et fit tomber la coupe qu'il tenoit déjà près de sa bouche. On crut qu'Apollonius avoit voulu dire qu'il s'en faudroit peu que l'empereur ne fût frappé. Il lui échappa enfin quelque raillerie, dont Tigellin prit occasion de le faire accuser d'avoir manqué de respect à l'empereur(1). Mais, comme il ouvrit le libelle d'accusation, il trouva un papier blanc sans aucune écriture, ce qui lui fit soupçonner quelque artifice du démon. Il interrogea Apollonius en secret, et il lui demanda comment il jugeoit des démons et des apparitions des fantômes : Comme je juge des homicides et des impies, répondit-il, reprochant tacitement les crimes à celui qui l'interrogeoit. Il nia aussi d'être devin, et parla du reste avec tant de fermeté, que Tigellin en fut étonné, et le laissa aller. Apollonius comptoit pour magiciens ceux qui faisoient paroître des fantômes, qui prétendoient forcer le destin par des enchantements ou des onctions, et qui sacrifioient à la manière des barbares (2). Pour lui, il s'attachoit aux cérémonies grecques, prétendoit suivre les destinées, et prédire par la connoissance que les dieux lui donnoient eux-mêmes de leurs volontés. Etant aux Indes, et voyant des trépieds et d'autres meubles se remuer d'eux-mêmes, il n'avoit pas voulu s'informer comment cela se faisoit.

Mais voici le grand miracle d'Apollonius (3). Comme il étoit encore à Rome, une jeune fille, d'une famille consulaire, étant prête à se marier, parut morte. On la portoit sur un lit à découvert suivant la coutume, et son fiancé suivoit en se lamentant. Apollonius s'y rencontra, et dit : Mettez le lit à terre, je ferai cesser vos larmes. Il demanda le nom de la fille, la toucha, et dit quelques paroles tout bas : alors elle s'éveilla, commença à parler, et retourna à la maison de son père. Les parents voulurent donner à Apollonius une grande somme d'argent, mais il dit qu'il la donnoit en dot à la fille. Ceux mêmes qui étoient présents n'osoient assurer qu'elle fût morte ; il sortoit encore quelque vapeur de son visage, et il tomba de la rosée, qui put bien la faire revenir de sa pamoison. C'est ainsi que les propres admirateurs d'Apollonius ont rapporté ce prétendu miracle. Néron, partant pour la Grèce, fit publier que tous les philosophes sortissent de Rome, et Apollonius prit le chemin de l'Espagne.

XXIII. Mort de Simon le magicien.

Simon le magicien étoit aussi à Rome, il s'y faisoit admirer, comme ailleurs, par divers prestiges. L'empereur Néron étoit si passionné pour la magie, qu'il ne l'étoit pas plus pour la musique (1). Il prétendoit, par cet art, commander aux dieux mêmes. Il n'épargna, pour l'apprendre ni la dépense, ni l'application ; et toutefois il ne trouva jamais de vérité dans les promesses des magiciens ; en sorte que son exemple est une preuve illustre de la fausseté de cet art. D'ailleurs, personne n'osoit lui rien contester, ni dire que ce qu'il ordonnoit fût impossible. Jusque-là qu'il commanda de voler à un homme qui le promit, et fut longtemps nourri dans le palais sous cette espérance. Il fit même représenter, dans le théâtre, un Icare volant ; mais au premier effort Icare tomba près de sa loge, et l'ensanglanta lui-même (2).

Simon promit aussi de voler, et de monter au ciel, et s'éleva en effet, étant porté par les démons ; mais saint Pierre et saint Paul se mirent, à genoux et prièrent ensemble, invoquant le nom de Jésus-Christ (3). Les démons épouvantés abandonnèrent Simon : il tomba, et demeura étendu les jambes brisées. On l'emporta à un autre lieu, où, ne pouvant souffrir les douleurs et la honte, il se précipita d'un comble très-élevé. Ainsi périt Simon le magicien, par la vertu des apôtres (4). L'empereur, irrité de cet accident, les fit mettre en prison. On dit encore une cause particulière de sa haine contre saint Paul. Il avoit converti une de ses concubines les plus chères, et lui avoit persuadé de renoncer à ses embrassements impurs (5). Les deux apôtres étoient accusés d'enseigner la chasteté : ce qui irritoit les gentils (6).

XXIV. Seconde épître à Timothée.

On peut rapporter, au temps de cette dernière prison, la seconde épître de saint Paul à Timothée, qui étoit toujours à Ephèse. Car l'apôtre y parle de ses chaînes plusieurs fois. Ne rougissez point, dit-il (7), du témoignage de notre Seigneur, ni de moi qui suis prisonnier pour lui ; et ensuite (8) : Je souffre tout ceci pour la prédication de l'Evangile, sans en avoir de confusion ; et encore (9) : Je travaille jusqu'aux fers comme un malfaiteur, mais la parole de Dieu n'est point enchaînée. Il encourage son disciple à tenir ferme, nonobstant les persécutions et les oppositions des faux frères et des faux docteurs (10). Vous savez, dit-il (11), que tous ceux qui sont en Asie se sont éloignés de moi, entre lesquels est Phygellus et Hermogènes ; ensuite il nomme, entre les faux

(1) C. 15.
(2) Philostr. lib. c. 4.
(3) C. 10.

(1) Plin. lib. XXX, c. 2.
(2) Suet. Ner. 12.
(3) Arnob. lib. 2, in Gent. Cyriil. Catech. 6, p. 54, A. Sever. Hist. l. 2.
(4) Aug. Hær. 1.
(5) Chrys. in Vitup. Mon.
(6) Ambros. in Aux.
(7) 2 Tim. 1, 8.
(8) I, 12.
(9) II, 9.
(10) I, 6, 7.
(11) I, 15.

docteurs, dont les discours s'étendent comme la gangrène, Hyménée et Philétus, qui disoient que la résurrection étoit déjà faite, et avoient renversé la foi de quelques-uns (1). Il avertit son disciple d'éviter les vains discours, les questions impertinentes et les disputes, parce qu'elles ne servent qu'à scandaliser les auditeurs, et engendrer des querelles qui ne conviennent pas à un serviteur de Dieu (2) ; car il doit être doux, docile et patient, et reprendre avec modestie ceux qui résistent à la vérité, considérant que Dieu peut les convertir par sa grâce (3).

L'apôtre recommande surtout à Timothée le sacré dépôt de la doctrine de l'Evangile. Gardez, lui dit-il (4), le modèle de la saine doctrine que vous avez ouïe de moi dans la foi et la charité en Jésus-Christ. Conservez le bon dépôt par le Saint-Esprit qui habite en nous (5). Ce que vous m'avez ouï-dire devant plusieurs témoins, confiez-le à des hommes fidèles qui seront capables d'enseigner d'autres (6). Voilà la meilleure manière de perpétuer une doctrine : de ne la pas confier seulement à des écrits qui tombent entre les mains de tout le monde, et ne s'expliquent pas toujours assez ; mais de l'enseigner à des hommes choisis, dont on connoisse la fidélité, pour ne point altérer la doctrine et la capacité pour la faire passer à d'autres ; en sorte qu'elle se perpétue jusqu'à la fin des siècles, par une succession continuelle de pères et d'enfants spirituels, c'est-à-dire de docteurs et de disciples.

Saint Paul marque combien un évêque est obligé à enseigner, par les paroles suivantes : Je vous conjure, devant Dieu et Jésus-Christ, par son avénement, son jugement, son royaume (7) ; prêchez, appliquez-vous à temps et à contre-temps, corrigez, priez, reprenez en toute patience, veillez, travaillez partout, faites l'œuvre d'évangéliste, remplissez votre ministère (8). Il prédit qu'il viendra un temps où l'on ne pourra plus souffrir la saine doctrine, où l'on quittera la vérité pour s'appliquer à des fables, où la démangeaison d'entendre des nouveautés fera que chacun cherchera des docteurs selon ses désirs (9). Il se trouvera des hommes remplis de l'amour d'eux-mêmes et de toutes sortes de vices, qui auront une apparence de piété, la rejetant en effet (10). De ce nombre sont, dit l'apôtre, ceux qui s'insinuent dans les maisons, et s'asservissent des femmes chargées de péchés et agitées de différents désirs ; qui apprennent toujours et n'arrivent jamais à la connoissance de la vérité. Or, comme Janès et Mambrès résistèrent à Moïse, ainsi ces hommes corrompus résisteront à la vérité. Les noms de ces deux magiciens d'Egypte ne se trouvent point ailleurs dans l'Ecriture.

A la fin de cette lettre, il marque sa mort prochaine, en ces termes : On prépare déjà mon sacrifice (1), et le temps de ma délivrance est proche. Il presse Timothée de venir le trouver avant l'hiver, et ajoute : Prenez Marc, et l'amenez avec vous, car il m'est utile pour le ministère (2). Apportez avec vous le gros manteau que j'ai laissé à Troade chez Carpus, et les livres, principalement les parchemins (3). C'étoit, à ce que l'on croit, l'Ecriture sainte, suivant l'usage des Juifs ; et on voit ici la pauvreté de l'apôtre qui se faisoit apporter un manteau de si loin, d'Ephèse à Rome. Il marque son état présent en ces termes : Demas m'a abandonné, emporté de l'amour du siècle, et s'en est allé à Thessalonique (4) ; Crescent en Galatie, c'est-à-dire en Gaule (5), car c'est en grec le même nom (et, en effet, on compte pour premier évêque de Vienne, Crescent que l'on dit être disciple de saint Paul (6)), et Titus est allé en Dalmatie. Ces deux derniers ne l'avoient pas quitté, mais il les avoit envoyés. Il ajoute : J'ai envoyé Tychique à Ephèse ; j'ai laissé Trophyme malade à Milet (7) ; Eraste est demeuré à Corinthe ; Luc est seul avec moi (8). En ma première défense, tous m'ont abandonné (9) ; mais le Seigneur m'a soutenu, et j'ai été délivré de la gueule du lion (10), c'est-à-dire de la cruauté de Néron. Il se plaint d'Alexandre, l'ouvrier en cuivre d'Ephèse (11), et se loue au contraire d'Onésiphore, qui apparemment étoit mort, puisqu'il ne le salue point à la fin, mais seulement sa famille. Il prie pour lui, et dit : Dieu lui fasse la grâce de trouver miséricorde en ce jour-là, c'est-à-dire au jour du jugement (12). Il salue Timothée de la part de tous les frères qui étoient à Rome, entre lesquels il nomme Eubule, Pudens, Lin et Claudia (13). On croit que ce Pudens est le sénateur, père de Pudentienne et de Praxède. Lin est celui qui succéda à saint Pierre dans le saint-siége de Rome.

XXV. Martyre de saint Pierre et de saint Paul.

On dit que les apôtres étoient gardés dans la prison de Mamertin, qui étoit au pied du Capitole, et s'étendoit sous terre ; qu'ils y demeurèrent neuf mois ; que deux de leurs gardes, Processus et Martinien, étonnés de leurs miracles, se convertirent, et que saint Pierre les baptisa, avec quarante-sept autres personnes qui se trouvèrent dans la prison (14). Les

(1) II, 17, 18.
(2) II, 14, 16, 23.
(3) II, 24, 25.
(4) I, 13.
(5) I, 14.
(6) II, 2.
(7) IV, 1, 2.
(8) IV, 5.
(9) IV, 3, 4.
(10) III, 2, 3, et seq.

(1) IV, 6, 7.
(2) V, 8, 21.
(3) IV, 11, 13.
(4) IV, 9, 10, 11.
(5) Theodoret hic.
(6) Ado. Vien. in Chron. Martyr. 27 Jun.
(7) IV, 12.
(8) IV, 20.
(9) IV, III.
(10) IV, 14.
(11) I, 16, 18.
(12) Grot. hic.
(13) IV, 21.
(14) Baron. ad Martyr. 14 Mart.

temps. Apollonius dit, regardant le ciel : Quelque chose de grand arrivera et n'arrivera pas. Car c'est ainsi qu'il prophétisoit pour le plus sûr. Le troisième jour après, comme Néron mangeoit, la foudre tomba sur la table, et fit tomber la coupe qu'il tenoit déjà près de sa bouche. On crut qu'Apollonius avoit voulu dire qu'il s'en faudroit peu que l'empereur ne fût frappé. Il lui échappa enfin quelque raillerie, dont Tigellin prit occasion de le faire accuser d'avoir manqué de respect à l'empereur(1). Mais, comme il ouvrit le libelle d'accusation, il trouva un papier blanc sans aucune écriture, ce qui lui fit soupçonner quelque artifice du démon. Il interrogea Apollonius en secret, et il lui demanda comment il jugeoit des démons et des apparitions des fantômes : Comme je juge des homicides et des impies, répondit-il, reprochant tacitement les crimes à celui qui l'interrogeoit. Il nia aussi d'être devin, et parla du reste avec tant de fermeté, que Tigellin en fut étonné, et le laissa aller. Apollonius comptoit pour magiciens ceux qui faisoient paroître des fantômes, qui prétendoient forcer le destin par des enchantements ou des onctions, et qui sacrifioient à la manière des barbares (2). Pour lui, il s'attachoit aux cérémonies grecques, prétendoit suivre les destinées, et prédire par la connoissance que les dieux lui donnoient eux-mêmes de leurs volontés. Etant aux Indes, et voyant des trépieds et d'autres meubles se remuer d'eux-mêmes, il n'avoit pas voulu s'informer comment cela se faisoit

Mais voici le grand miracle d'Apollonius (3). Comme il étoit encore à Rome, une jeune fille, d'une famille consulaire, étant prête à se marier, parut morte. On la portoit sur un lit à découvert suivant la coutume, et son fiancé suivoit en se lamentant. Apollonius s'y rencontra, et dit : Mettez le lit à terre, je ferai cesser vos larmes. Il demanda le nom de la fille, la toucha, et dit quelques paroles tout bas : alors elle s'éveilla, commença à parler, et retourna à la maison de son père. Les parents voulurent donner à Apollonius une grande somme d'argent, mais il dit qu'il la donnoit en dot à la fille. Ceux mêmes qui étoient présents n'osoient assurer qu'elle fût morte : il sortoit encore quelque vapeur de son visage, et il tomba de la rosée, qui put bien la faire revenir de sa pamoison. C'est ainsi que les propres admirateurs d'Apollonius ont rapporté ce prétendu miracle. Néron, partant pour la Grèce, fit publier que tous les philosophes sortissent de Rome, et Apollonius prit le chemin de l'Espagne.

XXIII. Mort de Simon le magicien.

Simon le magicien étoit aussi à Rome, il s'y faisoit admirer, comme ailleurs, par divers prestiges. L'empereur Néron étoit si passionné pour la magie, qu'il ne l'étoit pas plus pour la musique (1). Il prétendoit, par cet art, commander aux dieux mêmes. Il n'épargna, pour l'apprendre ni la dépense, ni l'application; et toutefois il ne trouva jamais de vérité dans les promesses des magiciens; en sorte que son exemple est une preuve illustre de la fausseté de cet art. D'ailleurs, personne n'osoit lui rien contester, ni dire que ce qu'il ordonnoit fût impossible. Jusque-là qu'il commanda de voler à un homme qui le promit, et fut longtemps nourri dans le palais sous cette espérance. Il fit même représenter, dans le théâtre, un Icare volant; mais au premier effort Icare tomba près de sa loge, et l'ensanglanta lui-même (2).

Simon promit aussi de voler, et de monter au ciel, et s'éleva en effet, étant porté par les démons; mais saint Pierre et saint Paul se mirent, à genoux et prièrent ensemble, invoquant le nom de Jésus-Christ (3). Les démons épouvantés abandonnèrent Simon : il tomba, et demeura étendu les jambes brisées. On l'emporta à un autre lieu, où, ne pouvant souffrir les douleurs et la honte, il se précipita d'un comble très-élevé. Ainsi périt Simon le magicien, par la vertu des apôtres (4). L'empereur, irrité de cet accident, les fit mettre en prison. On dit encore une cause particulière de sa haine contre saint Paul. Il avoit converti une de ses concubines les plus chères, et lui avoit persuadé de renoncer à ses embrassements impurs (5). Les deux apôtres étoient accusés d'enseigner la chasteté : ce qui irritoit les gentils (6).

XXIV. Seconde épître à Timothée.

On peut rapporter, au temps de cette dernière prison, la seconde épître de saint Paul à Timothée, qui étoit toujours à Ephèse. Car l'apôtre y parle de ses chaînes plusieurs fois. Ne rougissez point, dit-il (7), du témoignage de notre Seigneur, ni de moi qui suis prisonnier pour lui; et ensuite (8) : Je souffre tout ceci pour la prédication de l'Evangile, sans en avoir de confusion; et encore (9) : Je travaille jusqu'aux fers comme un malfaiteur, mais la parole de Dieu n'est point enchaînée. Il encourage son disciple à tenir ferme, nonobstant les persécutions et les oppositions des faux frères et des faux docteurs (10). Vous savez, dit-il (11), que tous ceux qui sont en Asie se sont éloignés de moi, entre lesquels est Phygellus et Hermogènes; ensuite il nomme, entre les faux

(1) C. 15.
(2) Philostr. lib. c. 4.
(3) C. 10.

(1) Plin. lib. xxx, c. 2.
(2) Suet. Ner. 12.
(3) Arnob. lib. 2, in Gent. Cyriil. Catech. 6, p. 54, A. Sever. Hist. l. 2.
(4) Aug. Hær. 1.
(5) Chrys. in Vitup. Mon.
(6) Ambros. in Aux.
(7) 2 Tim. 1, 8.
(8) I, 12.
(9) II, 9.
(10) I, 6, 7.
(11) I, 15.

docteurs, dont les discours s'étendent comme la gangrène, Hyménée et Philétus, qui disoient que la résurrection étoit déjà faite, et avoient renversé la foi de quelques-uns (1). Il avertit son disciple d'éviter les vains discours, les questions impertinentes et les disputes, parce qu'elles ne servent qu'à scandaliser les auditeurs, et engendrer des querelles qui ne conviennent pas à un serviteur de Dieu (2); car il doit être doux, docile et patient, et reprendre avec modestie ceux qui résistent à la vérité, considérant que Dieu peut les convertir par sa grâce (3).

L'apôtre recommande surtout à Timothée le sacré dépôt de la doctrine de l'Evangile. Gardez, lui dit-il (4), le modèle de la saine doctrine que vous avez ouïe de moi dans la foi et la charité en Jésus-Christ. Conservez le bon dépôt par le Saint-Esprit qui habite en nous (5). Ce que vous m'avez ouï-dire devant plusieurs témoins, confiez-le à des hommes fidèles qui seront capables d'enseigner d'autres (6). Voilà la meilleure manière de perpétuer une doctrine : de ne la pas confier seulement à des écrits qui tombent entre les mains de tout le monde, et ne s'expliquent pas toujours assez; mais de l'enseigner à des hommes choisis, dont on connoisse la fidélité, pour ne point altérer la doctrine et la capacité pour la faire passer à d'autres; en sorte qu'elle se perpétue jusqu'à la fin des siècles, par une succession continuelle de pères et d'enfants spirituels, c'est-à-dire de docteurs et de disciples.

Saint Paul marque combien un évêque est obligé à enseigner, par les paroles suivantes : Je vous conjure, devant Dieu et Jésus-Christ, par son avénement, son jugement, son royaume (7); prêchez, appliquez-vous à temps et à contre-temps, corrigez, priez, reprenez en toute patience, veillez, travaillez partout, faites l'œuvre d'évangéliste, remplissez votre ministère (8). Il prédit qu'il viendra un temps où l'on ne pourra plus souffrir la saine doctrine, où l'on quittera la vérité pour s'appliquer à des fables, où la démangeaison d'entendre des nouveautés fera que chacun cherchera des docteurs selon ses désirs (9). Il se trouvera des hommes remplis de l'amour d'eux-mêmes et de toutes sortes de vices, qui auront une apparence de piété, la rejetant en effet (10). De ce nombre sont, dit l'apôtre, ceux qui s'insinuent dans les maisons, et s'asservissent des femmes chargées de péchés et agitées de différents désirs; qui apprennent toujours et n'arrivent jamais à la connoissance de la vérité. Or, comme Janés et Mambrés résistèrent à Moïse, ainsi ces hommes corrompus résisteront à la vérité. Les noms de ces deux magiciens d'Egypte ne se trouvent point ailleurs dans l'Ecriture.

A la fin de cette lettre, il marque sa mort prochaine, en ces termes : On prépare déjà mon sacrifice (1), et le temps de ma délivrance est proche. Il presse Timothée de venir le trouver avant l'hiver, et ajoute : Prenez Marc, et l'amenez avec vous, car il m'est utile pour le ministère (2). Apportez avec vous le gros manteau que j'ai laissé à Troade chez Carpus, et les livres, principalement les parchemins (3). C'étoit, à ce que l'on croit, l'Ecriture sainte, suivant l'usage des Juifs; et on voit ici la pauvreté de l'apôtre qui se faisoit apporter un manteau de si loin, d'Ephèse à Rome. Il marque son état présent en ces termes : Demas m'a abandonné, emporté de l'amour du siècle, et s'en est allé à Thessalonique (4); Crescent en Galatie, c'est-à-dire en Gaule (5), car c'est en grec le même nom (et, en effet, on compte pour premier évêque de Vienne, Crescent que l'on dit être disciple de saint Paul (6)), et Titus est allé en Dalmatie. Ces deux derniers ne l'avoient pas quitté, mais il les avoit envoyés. Il ajoute : J'ai envoyé Tychique à Ephèse; j'ai laissé Trophyme malade à Milet (7); Eraste est demeuré à Corinthe; Luc est seul avec moi (8). En ma première défense, tous m'ont abandonné (9); mais le Seigneur m'a soutenu, et j'ai été délivré de la gueule du lion (10), c'est-à-dire de la cruauté de Néron. Il se plaint d'Alexandre, l'ouvrier en cuivre d'Ephèse (11), et se loue au contraire d'Onésiphore, qui apparemment étoit mort, puisqu'il ne le salue point à la fin, mais seulement sa famille. Il prie pour lui, et dit : Dieu lui fasse la grâce de trouver miséricorde en ce jour-là, c'est-à-dire au jour du jugement (12). Il salue Timothée de la part de tous les frères qui étoient à Rome, entre lesquels il nomme Eubule, Pudens, Lin et Claudia (13). On croit que ce Pudens est le sénateur, père de Pudentienne et de Praxède. Lin est celui qui succéda à saint Pierre dans le saint-siége de Rome.

XXV. Martyre de saint Pierre et de saint Paul.

On dit que les apôtres étoient gardés dans la prison de Mamertin, qui étoit au pied du Capitole, et s'étendoit sous terre; qu'ils y demeurèrent neuf mois, que deux de leurs gardes, Processus et Martinien, étonnés de leurs miracles, se convertirent, et que saint Pierre les baptisa, avec quarante-sept autres personnes qui se trouvèrent dans la prison (14). Les

(1) II, 17, 18.
(2) II, 14, 16, 23.
(3) II, 24, 25.
(4) I, 13.
(5) I, 14.
(6) II, 2.
(7) IV, 1, 2.
(8) IV, 5.
(9) IV, 3, 4.
(10) III, 2, 3, et seq.

(1) IV, 6, 7.
(2) V, 8, 21.
(3) IV, 11, 13.
(4) IV, 9, 10, 11.
(5) Theodoret hic.
(6) Ado. Vien. in Chron. Martyr. 27 Jun.
(7) IV, 12.
(8) IV, 20.
(9) IV, III.
(10) IV, 14.
(11) I, 16, 18.
(12) Grot. hic.
(13) IV, 21.
(14) Baron. ad Martyr. 14 Mart.

fidèles excitèrent les apôtres à se retirer. Saint Pierre sortit, mais étant arrivé à la porte de la ville, Jésus-Christ lui apparut, comme venant pour y entrer. Où allez-vous, Seigneur? lui dit-il. Jésus-Christ lui répondit : Je vais à Rome être crucifié encore une fois. Saint Pierre dit en lui-même : Jésus-Christ ne peut plus mourir; c'est donc en ma personne qu'il doit être crucifié, et retourna sur ses pas (1).

Néron étoit encore en Achaïe, et ce furent les gouverneurs de Rome qui condamnèrent à mort les apôtres (2), et les firent exécuter en un même jour qui fut, comme l'on croit, le vingt-neuf de juin, l'an soixante-sept de J.-C., treizième de Néron. Saint Paul, comme citoyen romain, eut la tête tranchée; saint Pierre fut crucifié, comme Juif et personne vile. On dit que saint Paul, allant au supplice, convertit trois soldats (3) qui souffrirent le martyre peu de temps après. Il fut mené à trois milles de Rome, au lieu nommé les eaux Salviennes, où l'on voit encore trois fontaines que l'on dit être sorties alors par miracle. Ce fut là qu'il fut exécuté; mais Lucine, dame romaine, l'ensevelit en sa terre sur le chemin d'Ostie. Saint Pierre fut conduit au-delà du Tibre, au quartier que les Juifs habitoient, et crucifié au haut du mont Janicule, au-dessous duquel, vers le Tibre, étoit une naumachie (4). On vouloit le crucifier à l'ordinaire; mais il dit qu'il ne méritoit pas d'être traité comme son maître, et voulut être attaché la tête en bas (5). Son corps fut enseveli au Vatican, dans la voie Aurélia ou triomphale, près d'un temple d'Apollon.

Les fidèles avoient eu soin de faire peindre les portraits des apôtres, suivant la coutume qu'ils avoient, étant encore gentils, de garder les images de leurs bienfaiteurs. On voyoit, deux cent cinquante ans après, de ces portraits de saint Pierre et de saint Paul, et de Jésus-Christ même. Saint Paul avoit la tête chauve et le nez aquilin, et étoit de petite taille (6). La femme de saint Pierre avoit souffert le martyre avant lui. La voyant mener au supplice, il se réjouit de ce qu'elle retournoit à la patrie. Il l'exhorta, la consola, et, l'appelant par son nom, il lui dit : Souviens-toi du Seigneur (7). Il eut une fille, nommée Pétronille, qui vécut vierge, et mourut saintement à Rome (8). On trouve dans les martyrologes plusieurs martyrs sous Néron, outre ceux qu'il fit mourir sous prétexte de l'incendie. Ce qui est certain, c'est qu'il fit des édits contre la religion chrétienne, irrité par le grand nombre de ceux qui abandonnoient le service des idoles (1). On prétend avoir trouvé en Espagne une inscription en ces termes : A Claude, Néron, César, Auguste souverain pontife, pour avoir purgé la province de voleurs, et de ceux qui chargeoient le genre humain d'une superstition nouvelle.

XXVI. Saint Lin et saint Clément, papes.

Les apôtres, ayant fondé et édifié l'église romaine, donnèrent la charge de la gouverner à saint Lin, le même dont saint Paul écrivoit à Timothée. A saint Lin succéda saint Clément, ou saint Clet, autrement nommé Anaclet (2). Il est certain qu'ils furent les trois premiers évêques de Rome; mais ni leur ordre, ni le temps de leur pontificat, n'est pas certain. On donne douze ans à saint Lin : et toutefois il est plus vraisemblable qu'il ne survécut aux apôtres qu'un an ou deux, et par conséquent qu'ils l'avoient établi évêque de Rome, pour la gouverner sous eux, comme ils en usoient dans les autres églises. Saint Clément est celui dont parle saint Paul dans l'épître aux Philippiens (3). Il avoit vu les apôtres et conversé avec eux; leurs préceptes et leurs exemples étoient toujours devant ses yeux. De son temps, il arriva une grande division dans l'église de Corinthe : jusque-là, que des laïques s'élevèrent contre les prêtres, et en firent déposer quelques-uns dont la conduite étoit irréprochable. L'église de Corinthe, ainsi affligée, écrivit à l'église romaine, lui proposant quelques questions. Mais on ne put leur répondre sitôt de Rome, à cause des troubles qui survinrent, et qui agitèrent tout l'empire après la mort de Néron.

XXVII. Guerre de Judée. Vespasien.

Cependant la guerre de Judée continuoit. Vespasien, à qui l'empereur en avoit donné la conduite, arriva à Antioche au commencement de l'année soixante-sept. Il y trouva le roi Agrippa, qui l'attendoit avec ses troupes (4). De là Vespasien marcha à Ptolémaïde, où les habitants de Séphoris en Galilée vinrent l'assurer de leur fidélité, et il leur donna garnison. Titus, son fils, qui avoit pris le chemin d'Alexandrie, vint le trouver à Ptolémaïde, et lui amena les deux légions d'Egypte. Là, fut le rendez-vous de toute l'armée romaine, qui se trouva composée de soixante mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, en comptant les troupes auxiliaires, mais sans compter les valets. Les troupes auxiliaires

(1) Martyrol. 2 Jul. Ado. de Festiv. Apost. Ambros. in Aux. n. 13, post. epist. 21.
(2) Clem. epist. ad. Corinth.
(3) Martyrol. 2. Jul.
(4) Orig. ap. Euseb. III, Hist. c. 1. Hier. scrip. de Pet. Prud. Peri Stoh. 12.
(5) Theodor. orat. de Charit. p. 689, D. Eus. VII, Hist. c. 18.
(6) Lucian. Philo. part. p. 1122, A. Clem. Alex. 7, Strom. p. 756, C.
(7) Ado. Martyrol. 31 Maii Martyrol. Rom.
(8) 14 Mart. 15 April. 17 Mai, 2 Jul.

(1) Sulpic. Sev. lib. 2. Oros. lib. VII, c. 5.
(2) Iren. III, c. 3. Epiph. Hæres. XXVII, n. 6. Eus. III, Hist. c. 2, et Chr. an. 69. 2. Tim. IV, 21.
(3) Phil. IV, 3.
(4) Jos. III, Bell. c. 3.

étoient celles d'Agrippa, roi de Judée, d'Antiochus, roi de Comagène, de Sohem, roi d'Emèse, et de Malc, roi des Arabes.

Vespasien entra d'abord en Galilée, et prit d'emblée Gadare qu'il brûla (1). Le vingt-et-unième d'Artémisius ou de mai, il vint devant Jotapate. Joseph l'historien y commandoit, et la défendit vigoureusement. Mais enfin, après quarante jours de siége, elle fut prise, ruinée et brûlée (2), le premier de Panémus ou de juillet, la treizième année de Néron, soixante-sept de J.-C. Il y eut quarante mille hommes de tués. Joseph fut pris dans une caverne où il étoit caché, et se rendit volontairement aux Romains, malgré les Juifs cachés avec lui, qui se tuèrent les uns les autres. Vespasien lui donna la vie et le tint prisonnier. Après la prise de Jotapate, il mena les troupes à Césarée, où il mit deux légions en quartier d'hiver, et la troisième à Scythopolis. Les Juifs avoient réparé Joppé, ruinée par Cestius. Vespasien la prit sans combat, et la ruina de nouveau. Ensuite il alla voir le royaume d'Agrippa qui l'y avoit invité, et passa de Césarée sur la mer à Césarée de Philippe, où, durant trois semaines, ses troupes se reposèrent. Lui cependant faisoit des sacrifices d'actions de grâces et de festins.

De là il envoya assiéger Tibériade et Tarichée, deux villes sur le lac de Genesareth, qui étoient du royaume d'Agrippa, mais disposées à la révolte; car Agrippa s'étoit attiré cette visite de Vespasien pour affermir sa puissance. Tibériade se rendit d'abord; et le roi obtint qu'elle ne seroit ni ruinée ni pillée. Tarichée, qui souffrit le siége, fut prise le huitième de Gorpiée ou septembre. On la ruina, et on en vendit trente mille captifs. Rien ne résistoit plus aux Romains dans la Galilée que Giscale, le mont Itabure ou Thabor qui étoit fortifié, et Gamale dans la Gaulanite. Mais Gamale fut prise le vingt-troisième d'octobre ou d'Hyperberetée, après un mois de siége; et le mont Itabure un peu devant (3). Après la prise de Gamale, Vespasien retourna à Césarée sur la mer, pour donner du repos à ses troupes, et laissa Tite en Galilée pour prendre Giscale. Jean, fils de Lévia, qui la tenoit avec les séditieux de son parti, feignit d'écouter les propositions de paix; mais la nuit suivante il s'enfuit à Jérusalem avec les siens. Tite conserva la ville et y mit garnison. Ainsi les Romains furent maîtres de toute la Galilée. Tite revint à Césarée, et Vespasien en partit pour marcher contre Jamnia et Azot, et revint après les avoir soumises. C'étoit au mois de décembre de l'année soixante-sept.

XXVIII. Division des Juifs. Insolence des zélateurs.

Les Juifs étoient divisés par tout le pays, non-seulement en chaque ville, mais en chaque maison : les uns vouloient la paix, les autres la guerre; et comme ceux-ci étoient les plus jeunes et les plus hardis (1), ils l'emportoient sur les plus vieux et les plus sages. Ils prenoient les armes, et pilloient d'abord leurs voisins; puis, se joignant aux grosses troupes, ils ravageoient tout le pays, en sorte qu'on les craignoit plus que les Romains. Enfin, las de piller le plat pays, les chefs de ces partis se rassemblèrent de tous côtés, et vinrent fondre à Jérusalem, où il n'y avoit point de maître. Ils y furent reçus comme des gens qui venoient la secourir, joint que c'étoit comme la patrie commune où tous ceux de la nation étoient bien venus. Ces séditieux ne se contentoient pas d'y voler impunément; ils tuoient, et en plein jour, et les personnes les plus considérables. Ils arrêtèrent Antipas, garde des trésors publics, et plusieurs autres des plus nobles et des plus puissants de la ville; puis les égorgèrent dans la prison, sans forme de procès, les accusant faussement d'avoir voulu livrer la ville aux Romains. Ils profitèrent des divisions qui étoient entre les plus puissants, pour les animer les uns contre les autres.

Toutefois, le peuple s'éleva contre eux, poussé par Ananus, le plus vieux et le plus sage des pontifes; mais les séditieux se saisirent du temple et s'y fortifièrent. Puis, pour étonner le peuple et montrer leur puissance, ils voulurent choisir les pontifes par le sort, prétendant que c'étoit l'ancien usage (2). Ils appelèrent une des familles pontificales, nommée Eniacim ou Jacim, qui étoit la douzième dans l'ordre; le sort, étant jeté, tomba sur un nommé Phanias, fils de Samuel, du bourg d'Aphta, homme rustique et ignorant, qui savoit à peine ce que c'étoit qu'être pontife. Ils le firent venir malgré lui de son village; et, l'ayant revêtu des habits sacrés comme un personnage de théâtre, ils lui montroient ce qu'il devoit faire, tournant ainsi la religion en ridicule.

Le peuple ne put souffrir cet attentat, et voulut se délivrer de la tyrannie des zélateurs, car les séditieux s'étoient donné ce beau nom, prétendant n'agir que par zèle de religion. Les plus considérables citoyens, Gorion, fils de Joseph, Siméon, fils de Gamaliel, et les pontifes les plus estimés, Jésus, fils de Gamalas, et Ananus, fils d'Ananus (3), animoient le peuple dans les assemblées et dans les entretiens particuliers, leur représentant que les zélateurs profanoient indignement le temple, et que, s'il falloit avoir des maîtres, il valoit mieux obéir aux Romains avec le reste du monde, qu'à une poignée de scélérats. On les attaqua donc dans le temple qui fut souillé de leur sang (4).

(1) Ibid. c. 9.
(2) C. 23, p. 350, F.
(3) Jos. IV, Bell. c. 1, etc.
(4) Ibid. c. 8.

(1) Jos. IV, Bell. c. 11.
(2) 1 Par. XXIV, 12.
(3) C. 13.
(4) C. 14, p. 875.

Se sentant pressés, ils abandonnèrent l'enceinte extérieure, se retirèrent dans l'intérieur, et en fermèrent les portes. Ananus n'osa forcer les portes sacrées, ni faire entrer dans le lieu saint le peuple qui n'étoit pas purifié.

Cependant Jean (1), qui s'étoit sauvé de Giscale, et qui avoit une furieuse passion de dominer, feignoit d'être pour le peuple, ne quittoit point Ananus et les autres chefs, étoit complaisant pour eux jusqu'à la flatterie, et assistoit à tous leurs conseils; mais il les trahissoit, et donnoit avis de tout aux zélateurs. Les chefs du peuple se fiant au serment qu'il leur avoit fait, l'envoyèrent aux zélateurs pour traiter d'accommodement; mais Jean, étant entré dans le temple, se déclara entièrement pour les zélateurs, et leur dit que, sans perdre de temps, ils devoient pourvoir à leur sûreté, qu'Ananus avoit envoyé à Vespasien pour l'inviter à prendre la ville au plus tôt; qu'ils n'avoient point de pardon à espérer, ni d'autre parti à prendre que d'attirer quelque secours du dehors. Les chefs des zélateurs étoient Éléazar, fils de Simon, Zacharie, fils de Phalec, tous deux de la race sacerdotale. Ils crurent ne pouvoir mieux faire que d'envoyer aux Iduméens, nation inquiète et violente, et toujours prête à marcher au combat comme à une fête. Ils écrivirent une lettre, portant qu'on les tenoit assiégés dans le temple, parce qu'ils défendoient la liberté, et qu'Ananus avoit mandé les Romains, ce qui toutefois étoit une calomnie que Jean avoit inventée.

XXIX. Iduméens au secours des zélateurs.

Les Iduméens vinrent en diligence au nombre de vingt mille. Ils trouvèrent les portes fermées; mais, à la faveur d'un grand orage qui survint la nuit, les zélateurs les firent entrer secrètement dans la ville et dans le temple (2). Puis, donnant avec eux sur les gardes endormis, et ensuite sur le reste du peuple, ils remplirent de sang tout le dehors du temple; et, le jour venu, on compta jusqu'à huit mille cinq cents morts. Les Iduméens, non contents de ce massacre, se jetèrent dans la ville, pillèrent les maisons, et tuèrent ceux qu'ils rencontrèrent. Mais ils s'attachèrent principalement aux sacrificateurs. Ils tuèrent Ananus et Jésus, insultèrent à leurs cadavres, et les laissèrent sans sépulture. La mort d'Ananus fut regardée comme le commencement de la prise de Jérusalem. Son courage et son habileté le rendoient seul capable de procurer la paix, et ce fut un spectacle horrible de voir ces deux pontifes, peu auparavant revêtus des ornements sacrés, et adorés même par les étrangers qui venoient de tous côtés à Jérusalem, exposés alors tout nus en proie aux chiens et aux autres bêtes.

(1) C. 15.

(2) C. 16, 17, 18.

Les zélateurs et les Iduméens massacrèrent ensuite une infinité de menu peuple, selon qu'ils les rencontroient (1); mais pour les nobles et les plus jeunes, ils les mettoient en prison, espérant les attirer à eux; et quand ils désespéroient de les gagner, ils les faisoient mourir, après leur avoir fait souffrir toutes sortes de tourments. Ils en firent périr ainsi douze mille, et les laissèrent sans sépulture (2); à peine osoit-on la nuit jeter avec les mains un peu de poussière sur ces corps. La frayeur du peuple étoit telle, qu'ils retenoient même leurs gémissements et leurs larmes, sinon lorsqu'ils étoient bien enfermés, et après avoir regardé de tous côtés si personne ne les écoutoit.

Les zélateurs, pour garder quelque apparence de formalité contre un personnage de grand mérite et fort riche, Zacharie, fils de Baruch, assemblèrent soixante-dix juges, et l'accusèrent d'avoir voulu livrer la ville aux Romains. Il se défendit généreusement, leur reprochant leurs crimes, et comme ils n'apportoient aucune preuve de ce qu'ils disoient contre lui, il fut absous tout d'une voix. Alors les zélateurs s'écrièrent contre les juges, et deux d'entr'eux, s'approchant de Zacharie, le tuèrent au milieu du temple, en lui disant : Voilà notre sentence, et cette absolution est plus sûre; puis ils le jetèrent dans le précipice qui étoit proche, et chassèrent les juges honteusement. Les Iduméens, voyant ces manières d'agir, commencèrent à se repentir d'être venus, principalement quand ils apprirent que la trahison, dont on accusoit les principaux citoyens, étoit une pure supposition. Ils délivrèrent deux mille de ceux que les zélateurs tenoient en prison; puis ils sortirent de Jérusalem, et se retirèrent chez eux.

La retraite des Iduméens laissant les zélateurs plus libres, les rendit plus furieux. Ils tuèrent les plus nobles et les plus braves du parti contraire, entre autres Gorion et Niger. Enfin il n'y avoit personne contre qui ils ne trouvassent quelque prétexte pour le perdre. L'un les avoit autrefois choqués avant la guerre; l'autre étoit un glorieux, parce qu'il ne s'approchoit pas d'eux; l'autre s'en approchoit trop familièrement; celui qui les ménageoit vouloit les trahir; et le châtiment de tous, sans distinction, étoit la mort. Plusieurs, pour se tirer de leurs mains, s'alloient rendre à Vespasien, mais ils mirent garde aux portes et aux chemins. Vouloir passer chez les Romains devint bientôt le plus grand crime; et ceux qui en étoient seulement soupçonnés, étoient tués, s'ils ne rachetoient leur vie. On défendoit de leur donner la sépulture, et les chemins en étoient couverts. Ces prétendus zélateurs fouloient aux pieds tout droit humain et divin, se moquoient des choses saintes, et surtout des prophéties qu'ils accomplissoient sans le savoir.

(1) C. 19.

(2) Liv. v, c. 1, p. 883.

Ils se divisèrent entre eux. Jean de Giscale vouloit commander aux autres, qui s'estimoient autant que lui. Une partie le suivit : ils étoient en garde les uns contre les autres, mais ils ne se faisoient guère de mal; leur grand effort étoit à qui pilleroit plus le peuple. D'autres, par les sicaires ou assassins, s'étoient emparés de Massada, château très-fort, proche Jérusalem. Voyant les Romains en repos, ils en sortirent la nuit de Pâques, surprirent le bourg d'Engaddi et le pillèrent, puis les villages d'alentour. Ensuite ils passèrent dans le désert, et continuèrent à tuer et butiner; ainsi, à l'exemple de Jérusalem, tout le pays étoit plein de brigandages.

Vespasien en étoit bien averti; mais il vouloit laisser affoiblir les Juifs, qui se ruinoient eux-mêmes, tandis que ses troupes se reposoient. Les transfuges l'excitoient à délivrer leur pays de ces misères, et il se disposoit au siége de Jérusalem. Mais, pour ne point laisser d'ennemis derrière, il marcha avec son armée à Gadare, capitale du pays, de là le Jourdain, où il étoit appelé par les citoyens les plus modérés, et y entra le quatrième de mars ou Dystrus de l'année soixante-huit. Les séditieux s'enfuirent. Il envoya après eux Placide avec de la cavalerie; ils furent défaits, quinze mille tués, deux mille deux cents pris, et un grand nombre noyés dans le Jourdain. Ainsi tout le pays au-delà jusqu'au lac de Sodome, demeura paisible et soumis aux Romains, excepté le château de Macheron.

XXX. Révolte contre Néron et sa mort.

Cependant Vespasien apprit que les Gaulois, sous la conduite de Jules Vindex, s'étoient révoltés contre Néron. Cette nouvelle, lui faisant prévoir une guerre civile, l'excita à finir promptement celle de Judée (1). Vers le commencement du printemps, il partit de Césarée avec ses troupes, s'avança vers le midi, courut toute la Judée et l'Idumée, et, y ayant fait le dégât, il revint à Emmaüs, où il avoit un camp fortifié, pour serrer de près Jérusalem. De là il passa au septentrion et s'assura de toute la Samarie, puis il vint par l'Orient à Jéricho, où il arriva le troisième de juin ou Désius. Trajan, un de ses chefs, l'y joignit avec les troupes d'au-delà du Jourdain. Vespasien trouva Jéricho abandonnée; il s'en saisit, et de Gérasa sur le lac de Génésareth; il mit garnison à tous les postes importants, et retourna à Césarée pour se préparer à marcher avec toutes les forces contre Jérusalem, qui, étant investie de toutes parts, ne pouvoit espérer aucun secours.

Néron étoit à Naples quand il apprit la nouvelle de la révolte de Vindex, le même jour qu'il avoit fait tuer sa mère, quelques années auparavant. D'abord il n'en parut pas fort alarmé, car il se fioit à des prédictions qui lui promettoient la domination de l'Orient, et en particulier de Jérusalem. Mais c'étoient des prophéties touchant le règne du Messie, mal entendues. Néron se consoloit encore par l'espérance que, s'il devenoit simple particulier, son art de musicien le feroit subsister, car il croyoit y exceller, et c'étoit sa folie. Mais quand il sut que l'Espagne, et Galba qui y commandoit, s'élevoit aussi contre lui, il perdit courage, en sorte qu'il demeura long-temps sans voix et sans mouvement. Il lui vint ensuite d'autres nouvelles fâcheuses; que Rufus, qui commandoit en Germanie, avoit été reconnu empereur par son armée après la mort de Vindex, et que Rubrius Gallus, envoyé par Néron même contre les rebelles, se révoltoit comme eux (1). Enfin, il se vit abandonné par ses propres gardes, les soldats prétoriens. Néron, désespérant alors de ses affaires, et voulant au moins sauver sa vie, s'enfuit de Rome couvert d'un méchant habit, avec quatre de ses affranchis, dont l'un avoit une maison à quatre milles de Rome. Là, il résolut de se tuer; et, ayant appris que le sénat l'avoit déclaré ennemi de l'état, comme il entendit approcher des cavaliers qui le cherchoient, il s'égorgea à grand'peine avec le secours de ceux qui l'accompagnoient, et se déroba ainsi au supplice : il étoit dans sa trente-deuxième année, et en avoit régné treize et huit mois. Il mourut le neuvième de juin, l'an de J.-C. soixante-huit, à pareil jour qu'il avoit fait mourir sa femme Octavia, fille de l'empereur Claude. Il courut un bruit qu'il n'étoit point mort, et depuis un imposteur parut sous son nom (2); quelques chrétiens mêmes crurent qu'il étoit l'antechrist, et qu'il devoit revenir à la fin du monde (3).

XXXI. Galba, Othon et Vitellius, empereurs.

Galba fut reconnu empereur à sa place, âgé de soixante-douze ans; il ne régna que sept mois, car, s'étant rendu odieux aux soldats par son avarice, ils le tuèrent à Rome le quinzième de janvier, l'an de J.-C. soixante-neuf, et firent empereur à sa place Othon, qui avoit été favori de Néron, et depuis gouverneur de Lusitanie. Mais en même temps, c'est-à-dire dès le troisième de janvier, l'armée de la basse Germanie reconnut pour empereur Vitellius qui la commandoit (4). Il vint en Italie; Othon soutint d'abord la guerre, mais enfin il se tua le vingt-unième d'avril, ayant régné seulement trois mois ou quatre-vingt-quinze jours : il étoit âgé de trente-huit ans.

(1) Jos. v, Bell. c. 26, etc.

(1) Suet. Ner. 40, etc. Xiphil. in Ner. p. 196.

(2) Tacit. 2, hist.

(3) Sever. 2 Hist. et Dial. 2, in fine.

(4) Tacit. 1, Hist. Suet. Xiphil.

Vespasien étoit de retour à Césarée, et se préparoit à marcher contre Jérusalem, quand il apprit la mort de Néron (1). Cette nouvelle lui fit suspendre la guerre; il envoya son fils Tite à Galba pour recevoir ses ordres; mais Tite revint bientôt à Césarée, apportant à son père la nouvelle de la mort de Galba, qu'il avoit apprise en Achaïe. Vespasien, voyant l'empire romain ébranlé, voulut attendre l'événement de ces troubles avant que de poursuivre la guerre contre des étrangers.

XXXII. Vespasien empereur.

Mais quand on eut appris à Césarée la mort d'Othon et l'élection de Vitellius, l'armée romaine proclama empereur Vespasien lui-même, et le força de l'accepter. Il envoya son fils Tite à Alexandrie, pour attirer à son parti Tibère Alexandre, préfet d'Egypte, et les deux légions qui y étoient, ce qu'il obtint aussitôt; et Tibère fit prêter serment à Vespasien par les légions, le premier de juillet, la même année soixante-neuf de J.-C. Vespasien alla d'abord à Béryte, où Mucien, proconsul de Syrie, vint le trouver, et ils allèrent ensemble à Antioche, d'où Vespasien l'envoya en Italie avec une armée (2).

Pendant le séjour que Vespasien fit à Antioche, comme le peuple étoit assemblé dans le théâtre (3), un Juif, nommé Antiochus, accusa les autres Juifs, et entre eux son père, contre qui il étoit irrité, d'avoir voulu brûler la ville en une nuit, et livra quelques Juifs étrangers comme complices. Le peuple en furie fit brûler aussitôt le théâtre, ceux qui avoient été livrés, et commença à courir sus à tous les Juifs; Antiochus les échauffoit; et, pour montrer qu'il renonçoit au judaïsme, il sacrifia comme les païens, disant qu'il falloit obliger tous les autres à en faire autant, et tenir pour convaincus de trahison tous ceux qui le refuseroient. Il y en eut peu qui voulussent sacrifier, et plusieurs furent tués pour ne l'avoir pas voulu faire. Comme il y avoit à Antioche grand nombre de chrétiens circoncis, il y a apparence que quelques-uns furent, en cette occasion, confondus avec les Juifs (4). En effet, on trouve que saint Evode leur évêque mourut cette année, première de Vespasien, soixante-neuf de J.-C., après avoir gouverné l'église d'Antioche depuis l'an quarante-trois, c'est-à-dire vingt-six ans. Il est compté pour martyr, et fut le premier évêque de cette église après saint Pierre. Son successeur fut saint Ignace, disciple des apôtres comme lui, qui tint le siége pendant quarante ans (5).

Toute la Syrie fit serment de fidélité à Vespasien avant le quinzième de juillet. Les rois voisins, Sohem, Antiochus et Agrippa le reconnurent, et toute l'Asie et l'Achaïe (1). En Mésie, Antoine, grand capitaine, se déclara aussi pour Vespasien; il mena en Italie une légion contre Vitellius (2), battit ses troupes, vint à Rome, où il se joignit avec Mucien, et dans le milieu de la ville ils défirent l'armée de Vitellius qui, après avoir souffert mille indignités, fut tué et jeté dans le Tibre, le troisième d'octobre, l'an de J.-C. soixante-neuf, après avoir régné huit mois et cinq jours, et avoir vécu cinquante-six ans (3). Mucien fit reconnoître à Rome pour prince Domitien, second fils de Vespasien, en attendant son arrivée.

Vespasien apprit ces nouvelles à Alexandrie, où il attendoit le temps propre pour s'embarquer. Apollonius de Tyane y étoit déjà, et profitoit de la superstition excessive des Egyptiens pour s'y faire admirer plus qu'ailleurs (4). Il reprit fortement le peuple d'Alexandrie de la passion pour les courses de chevaux, qui le faisoit souvent venir à jeter des pierres, tirer des épées et répandre du sang. Vespasien, qui connoissoit Apollonius, le demanda d'abord quand il fut arrivé à Alexandrie, l'honora comme un homme divin, et le consulta avec deux autres philosophes, Euphrate et Dion, sur la conduite qu'il devoit tenir (5).

Cependant il arriva des prodiges, où l'on peut croire qu'Apollonius avoit part (6). Vespasien étoit entré seul dans le temple de Sérapis, comme pour consulter ce Dieu; après avoir fait plusieurs prières pour se le rendre propice, il se retourna et vit un de ses affranchis, nommé Basilide, qui lui présentoit, selon la coutume, de la verveine, des couronnes et des gâteaux. Il savoit que personne ne l'avoit fait entrer, et que depuis long-temps il ne pouvoit marcher à cause d'une foiblesse de nerfs. Il envoya des courriers pour s'en assurer, et il se trouva qu'à cette même heure Basilide étoit à quatre-vingts milles, qui font plus de vingt-six lieues. Le nom de Basilide, qui en grec signifie royal, fut pris comme un bon augure.

Dans ce même temps, un aveugle du peuple d'Alexandrie vint se jeter aux genoux de l'empereur, et lui dit en gémissant (7): Le Dieu Sérapis m'a averti de m'adresser à vous pour recouvrer la vue; faites-moi seulement la grâce de cracher sur mes yeux. Un autre qui avoit mal à la main, par l'ordre du même dieu prioit l'empereur de lui marcher dessus. Vespasien s'en moquoit d'abord; et, comme ils le pressoient, il craignit de passer pour un esprit léger s'il s'y arrêtoit. Toutefois, il dit aux médecins de juger si ces yeux et cette main étoient humainement incurables. Les médecins répondirent que l'aveugle pouvoit recouvrer la vue, si on en ôtoit les obstacles; que l'estropié avoit les articles disloqués, mais qu'ils pouvoient être remis. Vespasien résolut de hasarder, et d'un visage gai fit ce qu'on lui demandoit, en présence de la multitude fort attentive. Aussitôt l'aveugle recouvra la vue, et l'estropié eut l'usage de sa main. Il n'y avoit rien en tout cela que le démon ne pût faire, puisqu'au jugement des médecins ces maux n'étoient absolument pas sans remède, et qu'il n'y eut d'extraordinaire que la promptitude de la guérison.

(1) Jos. v, Bell. c. 6. Tacit. Hist. init.
(2) Jos. v, Bell. c. 10. Ibid. c. 1.
(3) Jos. vii, Bell. c. 9,
(4) Eus. Chr. an. 69, et iii, Hist. c. 22.
(5) Orig. Hom. 6, in Luc.

(1) Tacit. 2, Hist. c. 21.
(2) Tac. 3, Hist. Jos. v, Bell. c. 13.
(3) Sueton.
(4) Philost. Vita c. 8.
(5) C. 10, 11, etc.
(6) Tacit. 4, Hist. Suet. Vesp. n. 7.
(7) Tacit. 4, Hist. Suet. Vesp. n. 7.

Ces miracles, vrais ou faux, confirmèrent puissamment la créance qu'il y avoit quelque chose de divin dans l'élection de Vespasien. Tout l'Orient étoit imbu d'une ancienne opinion fondée sur les oracles des livres sacrés, qu'en ce temps des conquérants sortis de Judée soumettroient toute la terre (1): c'étoit en effet le règne spirituel de Jésus-Christ et la prédication des apôtres. Mais les Juifs se l'appliquoient à eux-mêmes, et c'est ce qui les opiniâtroit le plus dans leur révolte; car ils espéroient, non-seulement de se délivrer, mais de se rendre les maîtres du monde (2). Les païens appliquèrent cette prophétie à Vespasien, et quelques Juifs donnèrent dans cette flatterie, même Joseph l'historien, qui, dès qu'il fut pris, lui dit avec une grande assurance: Vous me délivrerez bientôt, quand vous serez empereur (3). Il y en eut qui reconnurent Vespasien pour le messie, tout idolâtre qu'il étoit. Et peut-être fut-ce par ce motif et pour accomplir les prophéties, qui disoient que le messie seroit un prince de la paix, que Vespasien fit ensuite bâtir à Rome le magnifique temple de la Paix, dont on voit encore les ruines et des inscriptions qui le consacrent à la paix éternelle. Vespasien passa en Italie sur la fin de cette année soixante-neuf, et envoya son fils Tite en Judée avec des troupes pour y achever la guerre. Lui, cependant, fut reconnu empereur du consentement de tout le monde, et régna paisiblement pendant dix ans.

XXXIII. Épître de saint Clément aux Corinthiens.

La guerre civile étant finie à Rome et le commerce rétabli avec les provinces, saint Clément, déjà pape ou seulement encore prêtre, fit réponse à l'église de Corinthe sur le sujet de la division qui y étoit arrivée. Sa lettre commence en ces termes: L'église de Dieu, qui est à Rome, à l'église de Dieu, qui est à Corinthe, à ceux qui sont appelés et sanctifiés par la volonté de Dieu en Notre Seigneur Jésus-Christ, que la grâce et la paix de Dieu tout-puissant, par Jésus-Christ, s'accroissent sur chacun de vous et soient mutuelles. Nous craignons, mes chers frères, que les afflictions qui nous sont arrivées n'aient retardé l'application que nous devions avoir aux questions que vous nous avez faites, touchant l'impie et détestable sédition dont les élus de Dieu doivent être si éloignés, et qu'un petit nombre d'insolents et d'emportés ont échauffée jusqu'à un tel point d'extravagance, que votre nom si fameux, si vénérable et si aimable à tous les hommes, en a souffert de grands reproches. Car, qui n'estimoit votre vertu et la fermeté de votre foi, pour peu qu'il eût demeuré parmi vous? Qui n'admiroit la sagesse et la modération chrétienne de votre piété? Qui ne publioit la magnificence de votre hospitalité? Qui ne vous estimoit heureux pour la perfection et la sûreté de votre science? Vous faisiez tout, sans exception de personnes, et vous marchiez, suivant les lois de Dieu, soumis à vos pasteurs. Vous rendiez l'honneur convenable à vos anciens. Vous avertissiez les jeunes gens d'avoir des sentiments honnêtes et modérés; et les femmes, d'agir en tout avec une conscience pure et chaste, aimant leurs maris comme elles doivent, demeurant dans la règle de la soumission, s'appliquant à la conduite de leur maison avec une grande modestie.

Vous étiez tous dans des sentiments d'humilité, sans aucune vanité, plutôt disposés à vous soumettre qu'à soumettre les autres, et à donner qu'à recevoir; contents de ce que Dieu vous donne pour le voyage de cette vie, et vous appliquant soigneusement à sa parole, vous la gardiez dans le cœur, et aviez toujours sa doctrine devant les yeux. Ainsi vous jouissiez de la douceur d'une profonde paix, vous aviez un désir insatiable de faire du bien, qui faisoit que, pleins du Saint-Esprit, vous vous répandiez sur tout. Remplis de bonne volonté, de zèle et d'une sainte confiance, vous étendiez vos mains au Dieu tout-puissant, le suppliant de vous pardonner les péchés de fragilité. Vous travailliez jour et nuit pour tous les frères, afin que le nombre des élus de Dieu fût sauvé par sa miséricorde, et par la pureté de leur conscience. Vous étiez sincères et innocents, sans ressentiment des injures. Toute sédition, toute division, vous faisoit horreur. Vous pleuriez les chutes du prochain; vous estimiez que leurs fautes étoient les vôtres. Vous faisiez toute sorte de biens sans regret, et vous étiez prêts à toute bonne œuvre. Une conduite vertueuse et digne de respect étoit votre ornement, et vous faisiez tout dans la crainte du Seigneur; ses commandements étoient écrits sur les tables de votre cœur. Vous étiez dans la gloire et dans l'abondance, et l'Ecriture s'est accomplie: Il a bu et mangé le bien aimé; il est venu dans l'abondance, il s'est engraissé et a regimbé (1). De là est sortie la jalousie, la con-

(1) Suet. Vesp. c. 4. Tacit. 5, Hist.
(2) Jos. vii, Bell. c. 12, p. 961, C.
(3) Suet. c. 5. Jos. iii, Bell. c. 17.

(1) Deut. xxxii, 15.

tention, la sédition, la persécution, le désordre, la guerre, la captivité. Les personnes les plus viles se sont élevées contre les plus considérables, les insensés contre les sages, les jeunes contre les anciens. Ainsi la justice et la paix se sont éloignées, depuis que la crainte de Dieu a manqué, que la foi s'est obscurcie, que personne n'a voulu suivre les lois, ni se gouverner suivant les maximes de Jésus-Christ, mais suivre chacun ses mauvais désirs, s'attachant à la jalousie injuste et impie, par laquelle la mort est entrée dans le monde.

XXXIV. Témoignage du martyre des apôtres.

Il rapporte ensuite plusieurs exemples de l'ancien Testament, pour montrer les mauvais effets de la jalousie, à commencer par Caïn, puis il ajoute (1) : Mais laissons les anciens exemples, et venons aux athlètes qui ont combattu depuis peu. Prenons les illustres exemples de notre temps. C'est par la jalousie et l'envie que les fidèles et les justes, colonnes de l'Église, ont été persécutés jusqu'à une mort cruelle. Mettons-nous devant les yeux les saints apôtres. C'est par une jalousie injuste que Pierre a souffert, non une ou deux fois, mais plusieurs fois, et ayant ainsi accompli son martyre, il est allé dans le lieu de gloire qui lui étoit dû. C'est par la jalousie que Paul a remporté le prix de sa patience, après avoir porté les fers sept fois, avoir été battu de verges et lapidé, avoir prêché en Orient et en Occident, et enseigné la justice au monde entier. Enfin, étant venu à l'extrémité de l'Occident, il a souffert le martyre sous les gouverneurs; il a été délivré du monde, et est allé dans le lieu saint, nous donnant un grand exemple de patience. A ces hommes, dont la vie a été divine, s'est joint une grande multitude d'élus qui ont souffert par jalousie plusieurs affronts et plusieurs tourments, et ont été parmi nous un illustre exemple. Saint Clément parle ici de la persécution de Néron. Ce qu'il dit, que saint Paul est venu à l'extrémité de l'Occident, semble marquer son voyage d'Espagne; et les gouverneurs sous lesquels il le fait souffrir, sont ceux qui commandoient à Rome, tandis que Néron étoit en Achaïe.

Il exhorte les Corinthiens à la pénitence, par les exemples de tous les temps, à commencer par Noé; puis il leur recommande la fidélité et l'obéissance à Dieu, par les exemples d'Hénoc, de Noé, d'Abraham et des autres. Il les exhorte à la charité, à la sincérité et à l'humilité, par l'exemple de Jésus-Christ et des saints de l'ancien Testament. Il leur propose les bienfaits de Dieu, et poursuit ainsi (2) : Il est donc juste de ne pas nous écarter de sa volonté, comme des déserteurs, et de choquer, plutôt que lui, des hommes imprudents et insensés, qui s'élèvent et se glorifient par la vanité de leurs discours. Craignons le Seigneur Jésus-Christ, dont le sang a été donné pour nous, respectons nos pasteurs, honorons nos anciens, instruisons nos jeunes gens dans la crainte de Dieu. Corrigeons nos femmes; que la chasteté, cette vertu si aimable, paroisse dans leur conduite; qu'elles montrent une douceur sincère, que leur silence fasse paroître comme elles modèrent leur langue. Qu'elles témoignent leur charité, non pas suivant leurs inclinations, mais également à tous ceux qui craignent Dieu. Que nos enfants soient instruits chrétiennement, qu'ils apprennent combien l'humilité a de force devant Dieu, quel est devant lui le pouvoir de la charité pure, combien sa crainte est belle, grande et puissante, pour sauver tous ceux qui vivent saintement dans la pureté de cœur. Car il sonde les pensées et les désirs, son souffle est en nous et il l'ôtera quand il lui plaira.

Saint Clément continue à exhorter les Corinthiens, par la considération de la résurrection, dont il donne plusieurs exemples tirés de la nature, entre autres celui du phénix. En quoi il suit, sans l'examiner, l'opinion commune, tellement reçue alors, que Tacite n'a pas feint de la rapporter sérieusement dans son histoire (1). Saint Clément représente la puissance et la bonté de Dieu, la magnificence de sa gloire, et les anges qui crient: Saint, saint, saint; puis il ajoute (2) : Nous donc, aussi assemblés et unis de cœur, crions fortement vers lui comme d'une seule bouche, afin de participer à ses grandes et illustres promesses. Car il dit : L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point ouï, et il n'est point tombé dans la pensée de l'homme quels biens il a préparés à ceux qui espèrent en lui (3). Que les dons de Dieu sont heureux et admirables, mes chers frères! La vie avec immortalité, la splendeur avec justice, la vérité avec liberté, la foi avec confiance, la continence avec sainteté; et tout cela tombe dans notre pensée; que sera donc ce qu'il a préparé à ceux qui espèrent en lui? Lui qui est le créateur, le père des siècles, le très-saint; c'est lui qui en connoît la grandeur et la beauté. Efforçons-nous donc d'être de ce nombre, de ceux qui espèrent, afin de participer à ses promesses. Et comment le ferons-nous, mes chers frères? Si notre pensée est affermie dans la foi; si nous cherchons ce qui est agréable à Dieu; si nous accomplissons ce qui s'accorde avec sa sainte volonté; si nous suivons le chemin de la vérité, rejetant de nous toute injustice, toute

(1) N. 5, p. 93, F, édit. Coteler.
(2) N. 21, p. 102, B.

(1) N. 24. Tac. VI, Annal. an. 787.
(2) N. 34, p. 107, D.
(3) Isa. LXIV, 4; 1 Cor. 12, 9, n. 36.

avarice, la contention, les malices, les ruses, les murmures, les médisances, l'impiété, l'orgueil, la vanité, l'ambition. Et ensuite : C'est là le chemin, mes très-chers frères, où nous trouvons Jésus-Christ notre sauveur, le souverain pontife de nos offrandes, celui qui nous gouverne, et qui aide notre foiblesse. Il ajoute quelques éloges de Jésus-Christ, dans les mêmes termes qui sont au commencement de l'épître de saint Paul aux Hébreux. Puis il continue ainsi :

Considérons ceux qui portent les armes sous nos princes, avec combien d'ordre et de soumission ils exécutent leurs commandements (1). Tous ne sont pas préfets, ni tribuns, ni centurions; mais chacun en son rang exécute les ordres de l'empereur ou des commandants. Les grands ne peuvent être sans les petits, ni les petits sans les grands. Il y a un mélange et un usage en toutes choses. Prenons notre corps. La tête sans les pieds n'est rien, ni les pieds sans la tête. Les plus petites de nos parties sont nécessaires à tout le corps. Mais toutes conspirent et sont subordonnées pour la conservation du tout. Que tout votre corps se conserve donc en Jésus-Christ, et que chacun soit soumis à son prochain, selon qu'il a été placé par la grâce. Que le fort ne néglige pas le foible, que le foible respecte le fort, que le riche donne aux pauvres, et que le pauvre remercie Dieu de lui avoir donné celui qui remplit ses besoins. Que le sage montre sa sagesse, non par des discours, mais par de bonnes œuvres; que l'humble ne se rende pas témoignage à soi-même, mais le laisse rendre par les autres. Que celui qui garde la pureté de la chair n'en soit pas plus vain, reconnoissant qu'il tient d'un autre le don de continence. Faisons réflexion, mes frères, de quelle matière nous avons été formés, en quel état nous sommes entrés dans le monde, comme sortant d'un tombeau et des ténèbres. Celui qui nous a créés nous a fait entrer dans son monde, où il nous avoit préparé ses bienfaits auparavant. Ayant reçu de lui tant de bien, nous devons le remercier de tout. A lui soit gloire dans tous les siècles des siècles. Amen.

Et un peu après :

XXXV. Ordre dans le ministère ecclésiastique.

Connoissant clairement tout cela, pénétrant la profondeur de la science divine, nous devons faire, avec ordre, tout ce que le Seigneur nous a commandé (2). Il nous a ordonné d'accomplir dans les temps les oblations et les offices, non pas de les faire négligemment et sans ordre, mais en des jours et des heures certaines; et il a déterminé lui-même, par sa souveraine volonté, quand et par qui ce service doit être fait, afin qu'étant célébré saintement, il puisse lui être agréable. Ceux donc qui font leurs offrandes dans les temps ordonnés, ont le bonheur de lui plaire, car ils ne pèchent point, puisqu'ils suivent la loi du Seigneur. Il y a des fonctions particulières au souverain pontife; les sacrificateurs ont leur place réglée, les lévites sont chargés du service qui leur est propre, l'homme laïque est astreint aux préceptes qui lui conviennent. Que chacun de vous, mes frères, rende grâce à Dieu en son rang, gardant la pureté de conscience et la modestie, sans excéder la règle du service qui lui est prescrit. On n'offre pas partout, mes frères, le sacrifice perpétuel, ni le sacrifice pour les vœux ou pour les péchés, mais à Jérusalem seulement; et là même, on ne l'offre pas en tout lieu, mais devant le temple à l'autel, après que la victime a été examinée par le pontife et par les autres officiers que nous avons marqués. Ceux qui contreviennent à la volonté de Dieu sont punis de mort. Ceci semble montrer que le temple de Jérusalem subsistoit encore lorsque cette lettre fut écrite : ce qui toutefois n'est pas absolument nécessaire, puisque tout ce discours n'est qu'une comparaison. Or, il est assez ordinaire dans les comparaisons de proposer les choses comme présentes, quoique passées. Saint Clément continue ainsi : Vous le voyez, mes frères, plus est grande la science dont nous sommes honorés, plus nous sommes exposés à un grand péril.

Les apôtres nous ont prêché l'Evangile de la part de Notre Seigneur Jésus-Christ, et Jésus-Christ de la part de Dieu. Dieu a envoyé Jésus-Christ, et Jésus-Christ a envoyé les apôtres. L'un et l'autre s'est fait, selon l'ordre, par la volonté de Dieu. Ayant donc reçu des préceptes, et ayant été persuadés par la résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ, affermis dans la foi par la parole de Dieu et par la certitude du Saint-Esprit, ils sont allés annonçant les approches du royaume de Dieu. Ainsi, prêchant dans les pays et dans les villes, ils ont établi les prémices d'entre eux, après les avoir éprouvés par le Saint-Esprit, pour évêques et pour diacres, de ceux qui devoient croire. Et ce n'a pas été une nouveauté. Il y avoit long-temps que l'Écriture parloit d'évêques et de diacres, puisqu'elle dit quelque part : J'établirai leurs évêques en justice, et leurs diacres en foi (1). Il passe ensuite à l'exemple de Moïse et de la verge d'Aaron qui fleurit, et continue (2) : Nos apôtres, éclairés par Notre Seigneur Jésus-Christ, ont connu parfaitement qu'il y auroit de la contention pour le nom de l'épiscopat. C'est pourquoi ils ont établi ceux que nous avons dit, et ont donné ordre qu'après leur mort d'autres hommes éprouvés succédent à leur ministère. Ceux donc qui ont été établis par eux, ou ensuite

(1) N. 37, p. 109, B.
(2) N. 40, p. 110, D.

(1) Isa. LX, 17, sec. 70.
(2) N. 44, p. 112, F.

par d'autres hommes excellents, du consentement de toute l'Église, et qui ont servi sans reproche le troupeau de Jésus-Christ, humblement, paisiblement et sans bassesse, à qui tous ont rendu bon témoignage pendant longtemps, nous ne croyons pas juste de les rejeter du ministère. Car ce ne nous sera pas un petit péché, si nous rejetons de l'épiscopat ceux qui offrent dignement les dons sacrés. Heureux les prêtres qui ont achevé leur carrière saintement et avec fruit, car ils ne craignent point d'être ôtés de la place qui leur est assurée. Nous voyons que vous en avez ôté quelques-uns qui vivoient bien, et qui s'acquittoient du ministère, non-seulement sans reproche, mais avec honneur. Vous êtes contentieux, mes frères, et jaloux pour des choses inutiles au salut. Considérez les Écritures : vous n'y trouverez point que les justes aient été persécutés par les saints, mais par les méchants. Et ensuite :

Pourquoi y a-t-il entre nous des contentions, des querelles, des divisions (1) ? N'avons-nous pas un même Dieu, un même Christ, un même esprit de grâce répandu sur nous, une même vocation en Jésus-Christ ? Pourquoi déchirons-nous ses membres ? Pourquoi faisons-nous la guerre à notre propre corps ? Sommes-nous assez insensés pour oublier que nous sommes les membres les uns des autres ? Et ensuite : Votre division a perverti plusieurs personnes, en a découragé plusieurs, en a jeté plusieurs dans le doute, et nous tous dans l'affliction ; et votre sédition persévère. Prenez l'épître du bienheureux Paul l'apôtre. Quelle est la première chose qu'il vous écrit, au commencement de son évangile, c'est-à-dire de sa prédication ? En vérité le Saint-Esprit lui dictoit ce qu'il vous a écrit, de lui, de Céphas et d'Apollos (2), parce que dès lors vos inclinations étoient divisées, mais elles étoient bien moins criminelles. Vous aviez de l'attachement pour des apôtres et pour un homme qu'ils avoient approuvé. Maintenant considérez qui sont ceux qui vous ont troublés, et qui ont donné atteinte à votre charité fraternelle, si vénérable et si renommée. Il est honteux, mes bien-aimés, et très-honteux, et indigne de la morale chrétienne, d'entendre dire que l'église de Corinthe, si ferme et si ancienne, se révolte contre les prêtres à cause d'une ou deux personnes ; et ce bruit est venu non-seulement jusqu'à nous, mais jusqu'à ceux qui sont aliénés de nous. En sorte que le nom du Seigneur est blasphémé par votre imprudence, et que vous vous mettez en péril. Otons promptement ce scandale, jetons-nous aux pieds du Seigneur ; supplions-le avec larmes de vouloir bien nous pardonner, et nous établir dans la gloire de la charité fraternelle. Et ensuite : Que quelqu'un soit fidèle, qu'il ait du talent pour expliquer la science, qu'il ait de la sagesse à discerner les discours, que ses œuvres soient pures : il doit s'humilier d'autant plus qu'il paroit plus grand, et chercher l'utilité commune de tous, et non la sienne propre. Il s'étend ensuite sur les louanges de la charité, et sur les avantages de la pénitence ; et, comme il cite souvent l'Écriture, il dit : Car vous savez, mes frères, vous savez bien les saintes Écritures, et vous avez étudié la doctrine de Dieu (1).

Après avoir relevé la charité de Moïse, qui demandoit d'être effacé du livre de vie s'il ne pouvoit obtenir le pardon du peuple, il ajoute : Qui donc est généreux entre vous, qui est tendre, qui est plein de charité (2) ? Qu'il dise : Si je suis cause de la sédition, de la querelle, des divisions, je me retire, je m'en vais où vous voudrez, et je fais ce qu'ordonne la multitude. Seulement que le troupeau de Jésus-Christ soit en paix avec les prêtres qui y sont établis. Celui qui en usera ainsi s'acquerra une grande gloire en Notre Seigneur, et sera reçu partout. Car la terre est au Seigneur, et tout ce qu'elle contient (3).

Il apporte ensuite des exemples des païens mêmes qui se sont livrés à la mort et condamnés à l'exil pour l'utilité publique. Il y joint quelques exemples des saints. Il représente l'utilité de la correction, et il ajoute (4) : Vous donc qui avez commencé la sédition, soumettez-vous aux prêtres, et recevez la correction en pénitence ; fléchissez les genoux de vos cœurs, apprenez à vous soumettre, et quittez la hardiesse vaine et insolente de votre langue. Car il vaut mieux pour vous être petits avec estime dans le troupeau de Jésus-Christ que d'en être chassés, en vous mettant par votre opinion au-dessus des autres. Il finit en ces termes :

Que Dieu qui voit tout, le maître des esprits, le Seigneur de toute chair (5), qui a choisi Notre Seigneur Jésus-Christ et nous par lui pour être son peuple particulier, donne à toute âme qui invoque son saint et magnifique nom, la foi, la crainte, la paix, la patience, la force de courage, la continence, la chasteté, la tempérance, pour plaire à son saint nom par Jésus-Christ notre souverain pontife et notre chef, par qui lui soit gloire et majesté, puissance, honneur, maintenant et dans tous les siècles des siècles. Amen. Renvoyez-nous en diligence et avec joie, Claude, Ephébus et Valère, Viton et Fortunat, que nous avons envoyés, afin qu'ils nous apportent l'heureuse nouvelle de votre paix et de votre concorde, que nous désirons si ardemment. Telle est la lettre que saint Clément écrivit à l'église de Corinthe, au nom de l'église romaine. On la lisoit encore publiquement dans l'église de

(1) N. 46, p. 113, D.
(2) 1 Cor. 1, 12.

(1) N. 53, p. 116, C.
(2) N. 54.
(3) Ps. XXIII.
(4) N. 57, p. 118.
(5) N. 58.

Corinthe plus de soixante-dix ans après (1).

XXXVI. Divisions à Jérusalem. Tite l'assiége.

Les Juifs ne profitèrent point de la guerre civile des Romains, ni de l'absence de Vespasien ; et leurs divisions croissoient toujours (2). Simon Bargioras, c'est-à-dire fils de Gioras, jeune homme hardi et vigoureux, et ayant appris la mort du pontife Ananus, sortit de Massada, où il s'étoit retiré chez les Sicaires, et gagna les montagnes de Judée. Là, il forma des troupes en peu de temps, promettant la liberté aux esclaves, et des récompenses aux hommes libres. Il se mit à piller, non-seulement le plat pays, mais les villes, et devint bientôt assez puissant pour ravager toute l'Idumée et la Judée, jetant partout la terreur par ses cruautés. Il vint enfin camper aux portes de Jérusalem. Ainsi, elle étoit pressée des deux côtés : au dedans par les zélateurs Galiléens que Jean de Giscale commandoit, au dehors par Simon et son armée (3).

Ces Galiléens étoient les pires ; et Jean, qu'ils avoient élevé, leur permettoit tout. Ils fouilloient dans les maisons des riches, tuoient les hommes, insultoient aux femmes, et, quand ils s'étoient gorgés de butin, ils contrefaisoient eux-mêmes les femmes par l'habit, la coiffure, le fard et les actions les plus infâmes. Toute la ville sembloit n'être qu'un lieu de débauche ; et ces efféminés n'en étoient pas moins cruels. Des Iduméens qui étoient dans les troupes de Jean, se brouillèrent avec lui : ils en vinrent aux mains, tuèrent plusieurs de ses zélateurs, prirent et brûlèrent un palais où il se retiroit, et le repoussèrent dans le temple avec les siens. Alors ils craignirent, et les citoyens aussi, que Jean dans son désespoir ne mît de nuit le feu à la ville, et résolurent, d'un commun accord, d'appeler Simon. Quand il fut entré, ils attaquèrent le temple ; mais les zélateurs se défendirent vigoureusement. Il y avoit donc trois factions à Jérusalem (4). Simon Bargioras tenoit la ville haute, c'est-à-dire la montagne de Sion, et une partie de la ville basse ; ils logeoient dans la tour de Phasaël. Les zélateurs étoient divisés en deux partis. Eléazar, fils de Simon, qui les avoit commandés le premier, ne pouvoit souffrir que Jean de Giscale se fût rendu le maître par sa hardiesse et ses artifices, il sépara donc de lui une partie des zélateurs, et se retrancha dans l'intérieur du temple. Il étoit plus foible par le nombre, mais plus fort par l'avantage du lieu. Jean tenoit les dehors du temple, avec les galeries et une partie de la ville basse. Il avoit à se défendre des deux côtés : au dehors contre Simon et le peuple de Jérusalem, au dedans contre Eléazar et les zélateurs retranchés.

Dans leurs différentes attaques, ils brûlèrent la plupart des dehors du temple, et gâtèrent le blé et les autres vivres, qui leur eussent bien servi lorsqu'ils furent assiégés par les Romains. Au milieu de ce désordre, on offroit encore des sacrifices. Eléazar et ses gens laissoient entrer ceux qui venoient sacrifier, après les avoir fouillés ; et comme Jean l'attaquoit souvent avec des traits et des pierres lancées par des machines, il arrivoit quelquefois que les sacrificateurs, ou ceux pour qui ils s'offroient, étoient tués ou blessés ; en sorte que le temple étoit plein de sang et de corps morts. Eléazar et ses gens subsistoient des oblations qui étoient en réserve dans le temple, et ne feignoient point, non-seulement d'en manger sans être purifiés, mais d'en prendre avec excès, et de s'enivrer souvent. Telle étoit la piété de ces zélateurs.

Tite vint d'Alexandrie à Césarée, où il assembla son armée, composée de quatre légions, et des troupes auxiliaires des rois voisins (1). Ensuite il marcha à Jérusalem, et campa jusqu'à six stades ou un quart de lieue de la ville. C'étoit un peu avant la Pâque : ainsi une multitude innombrable s'y trouva renfermée, et consuma en peu de temps ce qu'il y avoit de vivres. La peste s'y mit, et ensuite la famine. Le jour des azymes, qui étoit le quatorzième d'avril ou de Xantique, cette année soixante-dix de J.-C. Eléazar, qui tenoit le dedans du temple, ouvrit les portes au peuple qui vouloit adorer Dieu (2). Jean, chef de l'autre parti des zélateurs, profita de l'occasion, et fit entrer avec le peuple de ses gens qui n'étoient point purifiés et avoient des armes cachées. Étant entrés, ils les firent paroître, tuèrent plusieurs des zélateurs d'Eléazar, et se rendirent maîtres du dedans du temple (3). Ainsi toute la faction des zélateurs revint au parti de Jean. Ils étoient huit mille quatre cents, et le parti de Simon, qui tenoit la ville, étoit de dix mille Juifs et cinq mille Iduméens (4). Ces deux partis, quoique divisés entre eux, se réunissoient contre les Romains.

Tite s'approcha de la ville, et y entra par une brèche le troisième de mai ou d'Artémisius. Il se trouva maître de toute la partie septentrionale jusqu'à la vallée de Cédron (5). Mais de ce côté-là, Jérusalem avoit trois murailles. Cinq jours après, Tite fit encore une brèche à la seconde enceinte, gagna la ville neuve, et vint à la troisième muraille et à la tour Antonia. Il y demeura du temps, car les Juifs firent sur lui des sorties et brûlèrent ses machines. Il tenta toutes les voies de la douceur, et fit parler aux assiégés par Joseph l'historien, mais inutilement. Il ne put toucher les factieux. Quelques-uns du temple s'enfuirent, et Tite leur permit d'aller où ils vouloient. Mais Jean et

(1) Dion. Corinth. ap. Eus. IV, Hist. c. 23.
(2) Jos. V, Bell. c. 7.
(3) C. 34.
(4) Jos. VI, Bell. c. 1.

(1) Jos. V, Bell. c. 6. 1, p. 910.
(2) Jos. V, Bell. c. 1
(3) Ibid. c. 16.
(4) Ibid. c. 7.
(5) V, Bell. c. 21.

Simon faisoient garder les portes ; en sorte qu'il n'étoit guère plus facile aux Juifs de sortir de Jérusalem qu'aux Romains d'y entrer (1).

XXXVII. Famine horrible.

La famine étoit déjà grande au dedans. On ne voyoit plus de blé, et les factieux se jetoient dans les maisons pour les fouiller. S'ils en trouvoient, ils frappoient pour l'avoir célé ; s'ils n'en trouvoient pas, ils tourmentoient pour l'avoir trop bien caché. Ils jugeoient, à l'inspection des personnes, que ceux qui se soutenoient encore avoient des vivres en abondance. Plusieurs vendoient en cachette leurs héritages pour une mesure de froment, et les pauvres pour de l'orge. Puis s'enfermant dans le plus secret de leurs maisons, les uns mangeoient le grain tout cru, les autres en faisoient du pain, selon qu'ils étoient plus ou moins pressés de la faim et de la peur. On ne voyoit nulle part des tables dressées ; ils tiroient de dessus le feu la viande à demi crue, et se l'arrachoient les uns les autres ; car le plus fort l'emportoit, et la faim avoit effacé la honte. La femme ôtoit le pain de la bouche de son mari, le fils à son père, et, ce qui est le plus étrange, la mère à son enfant qui défailloit entre ses bras.

Ils ne pouvoient se cacher aux séditieux. Une porte fermée signifioit qu'il y avoit des vivres. Ils l'enfonçoient, et leur ôtoient presque les morceaux, en les prenant à la gorge. On frappoit les vieillards qui défendoient leur pain ; on prenoit aux cheveux les femmes qui cachoient ce qu'elles tenoient à leurs mains. On enlevoit les enfants avec le morceau où ils s'attachoient, et on les brisoit contre terre. Leur plus grande rage étoit contre ceux qui les avoient prévenus, en avalant les morceaux avant leur entrée. Les tourments qu'ils employoient étoient également cruels et honteux à dire, et ne tendoient souvent qu'à découvrir un pain ou une poignée de farine. Ce n'est pas que ces factieux fussent pressés de la faim, c'étoit afin d'amasser des provisions pour plusieurs jours. Ils arrachoient même aux pauvres les herbes qu'ils avoient cueillies la nuit hors de la ville, au péril de leur vie, sans leur en vouloir laisser une partie qu'ils leur demandoient au nom de Dieu. Bienheureux s'ils ne les tuoient pas encore. Quant aux plus riches, ils les accusoient de trahison ou de désertion, et les faisoient mourir. Simon renvoyoit à Jean ceux qu'il avoit pillés, et Jean en renvoyoit à Simon. Le seul crime qu'ils connoissoient étoit l'injustice de ne pas partager entre eux le butin. Ils maudissoient leur nation, et témoignoient moins de haine contre les étrangers (2).

Cependant il y avoit de ces séditieux armés, que la faim contraignoit, comme les autres, à sortir pour chercher des herbes. Tite commanda de la cavalerie pour les observer ; et avec eux on prenoit aussi des gens du peuple qui n'osoient se rendre sans combat, de peur que les séditieux ne s'en vengeassent sur leurs femmes et leurs enfants. Ceux qui étoient ainsi pris les armes à la main, Tite les faisoit crucifier sans distinction, tant pour la difficulté de les garder, que pour épouvanter les assiégés. On en crucifioit jusqu'à cinq cents par jour, et quelquefois plus ; en sorte que l'on manquoit, et de croix, et de place pour les dresser Les soldats, par moquerie, les clouoient en différentes postures. Mais les séditieux se servoient de ce spectacle pour animer le peuple ; et, traînant sur la muraille les parents et les amis des patients, ils leur montroient combien il faisoit bon se rendre aux Romains. Il y en eut que Tite leur renvoya les mains coupées ; mais rien ne pouvoit ni les effrayer ni les adoucir.

Pour achever de les affamer (1), Tite résolut de les enfermer entièrement, et fit bâtir par ses troupes, tout autour de la ville, une muraille de deux lieues de circuit, soutenue de treize petits forts où l'on faisoit garde nuit et jour. Ce grand ouvrage fut achevé en trois jours. Jérusalem étant ainsi fermée, la famine emportoit les familles tout entières (2) ; les maisons étoient pleines de femmes et d'enfants morts, les rues de vieillards. On voyoit dans les places de jeunes gens enflés se traîner comme des fantômes, puis tomber tout d'un coup. Ils n'avoient plus ni la force ni le courage d'enterrer les morts. Plusieurs mouroient en enterrant les autres ; plusieurs se mettoient dans leurs sépulcres pour y attendre la mort. On ne voyoit plus de larmes, on n'entendoit plus de cris ; toute la ville étoit dans un profond silence, et comme dans une funeste nuit. Les séditieux ouvroient les maisons pour piller les morts ; et, après les avoir dépouillés, ils s'en alloient en riant. Ils essayoient la pointe de leurs épées sur ces cadavres, et quelquefois même sur ceux qui respiroient encore ; mais, si quelqu'un les prioit de l'achever, ils n'en tenoient compte. Les mourants tournoient les yeux vers le temple, comme pour se plaindre à Dieu de ce qu'il laissoit encore en vie ces méchants. Du commencement, ils faisoient enterrer les morts aux dépens du trésor public, pour n'en être pas infectés ; ensuite, n'y pouvant suffire, ils les jetoient de la muraille dans les précipices. Tite, les voyant remplis de ces cadavres, et frappé de l'odeur qui en sortoit, soupira, et, levant les mains, prit Dieu à témoin que ce n'étoit pas son ouvrage ; et, pour finir ces misères, il fit continuer ses travaux.

XXXVIII. Violences des séditieux.

Les séditieux continuoient aussi leurs violences.

(1) V, Bell, c. 27. (2) VII, c. 12.

(1) VI, c. 13. (2) VI, c. 14.

Simon accusa le pontife Matthias d'être pour les Romains, et le condamna à mort sans lui permettre de se défendre, quoique ce pontife l'eût fait entrer lui-même dans la ville (1). Simon fit aussi mourir les trois fils de Matthias à ses yeux, et, quoiqu'il demandât à mourir le premier, il ne put obtenir cette grâce ; et leurs corps demeurèrent sans sépulture. Simon fit encore périr dix-sept autres personnes considérables. Il se rendit si odieux, que Judas, un de ceux qui commandoient sous lui, voulut livrer aux Romains une tour dont il avoit la garde ; mais Simon le prévint et le fit mourir avec ses complices, au nombre de dix. D'un autre côté, Jean, qui étoit enfermé dans le temple, ne pouvant plus piller le peuple, pilla le temple même (2). Il fondit plusieurs des pièces qui étoient consacrées à Dieu, et même des vaisseaux nécessaires pour le service, des coupes, des plats, des tables, disant à ses gens que l'on pouvoit hardiment se servir pour Dieu de ce qui étoit à Dieu, et que le temple devoit nourrir ceux qui le défendoient. Ainsi ils consumoient sans scrupule l'huile destinée aux sacrifices, et le vin sacré dont ils prenoient sans mesure.

Cependant quelques-uns du peuple s'échappoient toujours pour passer aux Romains (3), et se sauver de la famine. Ils étoient enflés comme des hydropiques, et crevoient bientôt de la nourriture qu'ils prenoient tout d'un coup avec excès, à moins que d'user d'une grande discrétion. Un de ces transfuges fut surpris par des Syriens, comme il ramassoit des pièces d'or dans ses excréments ; car il y avoit une grande quantité d'or dans la ville, et ils l'avoient avalé pour le dérober aux recherches exactes des séditieux. Le bruit se répandit, dans le camp, que ces transfuges étoient pleins d'or. En sorte que les Arabes et les Syriens leur ouvroient le ventre, et cherchoient dans leurs entrailles. En une nuit on en trouva deux mille ainsi éventrés. Tite, l'ayant appris, pensa d'abord envoyer de la cavalerie pour tirer sur les coupables ; mais, voyant qu'ils étoient en plus grand nombre que les morts, il se contenta d'appeler les chefs des troupes auxiliaires, et même des siennes, car quelques Romains aussi étoient accusés de cette barbarie, et déclara qu'il puniroit de mort quiconque en seroit convaincu. Nonobstant cette défense, les Syriens et les Arabes en éventrèrent encore plusieurs, seulement ils se cachoient des Romains ; mais la plupart ne trouvèrent rien, et commirent inutilement cette cruauté.

Mannée, un des tranfuges, raconta à Tite que, par une seule porte dont il avoit la garde, on avoit enlevé cent quinze mille huit cent quatre-vingts corps, depuis le quatorzième d'avril où le siége avoit commencé, jusqu'au premier de juillet ; et cela des pauvres seulement, que l'on enterroit aux dépens du public, ce qui l'obligeoit à les compter pour payer les porteurs (1). Les parents enterroient les autres. D'autres transfuges dirent que l'on avoit jeté par les portes six cent mille corps de pauvres ; le reste ne se pouvoit compter. Et, comme il n'étoit plus possible d'enlever les pauvres, on les entassoit dans les plus grandes maisons, que l'on fermoit quand elles en étoient pleines. Ces transfuges ajoutoient que la mesure de blé se vendoit un talent, qui est au moins deux mille livres, et que, comme on ne pouvoit plus aller dehors cueillir des herbes, il y en avoit qui fouilloient jusque dans les égouts, où ils cherchoient de vieille fiente de bœuf, et mangeoient ce qu'auparavant ils n'auroient pu regarder. Les Romains étoient touchés du seul récit de ces misères ; mais les Juifs factieux n'étoient pas touchés de les voir. Leur fureur en augmentoit, et ils marchoient sans horreur sur les monceaux de corps dont la ville étoit pleine, pour aller au combat contre les étrangers, avec des mains ensanglantées du meurtre de leurs citoyens. Ce n'étoit plus l'espérance de vaincre, mais le désespoir de se sauver qui leur donnoit du courage.

Les Romains firent de nouvelles plates-formes avec bien de la peine (2), à cause de la rareté du bois qu'il falloit aller chercher jusqu'à quatre-vingt-dix stades, c'est-à-dire près de quatre lieues, et ils en dépouillèrent tout le pays ; en sorte que les environs de Jérusalem, auparavant délicieux à voir, furent entièrement défigurés et méconnoissables. Enfin, après des combats furieux, Tite prit la forteresse Antonia, la ruina, et vint jusqu'au temple le dix-septième de juillet, jour auquel le Tamide, ou sacrifice perpétuel, avoit cessé faute d'hommes pour l'offrir, ce qui affligeoit extrêmement le peuple (3). Tite essaya encore, par Joseph et par lui-même, d'obliger les séditieux à se rendre sans forcer le lieu saint, mais inutilement. Il vint aux attaques, et se rendit maître des deux galeries extérieures du temple, qui le fermoient au septentrion et à l'occident. Les Juifs avoient déjà brûlé une partie de ces galeries, et les Romains achevèrent.

Cependant la famine croissoit toujours dans la ville. Sur la moindre apparence de nourriture dans une maison, c'étoit une guerre ; et les personnes les plus chères en venoient aux mains. Les voleurs couroient comme des chiens enragés, la gueule béante, frappoient aux portes, et rentroient aux mêmes maisons deux ou trois fois dans une heure. On mettoit tout sous la dent, même ce qui ne seroit pas à l'usage des bêtes les plus sales. Ils ne laissèrent ni leurs ceintures, ni les courroies de leurs sandales, ni les cuirs de leurs boucliers. On

(1) VI, Bell. c. 15. (2) VI, c. 16. (3) VI, c. 26.

(1) VI, c. ult. (2) VII, Bell. 1. (3) VII, Bell. 4.

mangeoit les restes de vieux foin, on en ramassoit jusqu'aux moindres brins, dont une petite quantité se vendoit au poids, quatre dragmes attiques (on estime la dragme environ huit sous de notre monnoie).

XXXIX. Mère qui mange son enfant.

Une femme, nommée Marie, fille d'Eléazar d'au-delà du Jourdain, distinguée par son bien et par sa naissance, se trouva comme les autres enfermée dans la ville (1). Les séditieux lui prirent tout ce qu'elle avoit apporté, et enfin le reste de ses joyaux, et jusqu'à la nourriture qu'elle pouvoit trouver de jour en jour. Outrée de douleur, elle les chargeoit d'injures et de malédictions, faisant son possible pour les obliger à la tuer. Enfin, pressée de la faim et du désespoir, elle prit son enfant qu'elle nourrissoit de son lait, et, le regardant avec des yeux égarés, elle dit : Malheureux enfant, à qui est-ce que je te garde? Est-ce pour mourir de faim, ou pour devenir esclave des Romains, ou pour tomber entre les mains de ces séditieux encore pires? Elle le tue, le rôtit, en mange la moitié et cache le reste. Aussitôt les séditieux accoururent, attirés par l'odeur de la viande, et, tirant leurs épées, menaçoient la femme de l'égorger sur-le-champ si elle ne la leur montroit. Je vous en ai gardé une bonne part, dit-elle, et leur découvrit ce qui restoit de son enfant. Ils furent saisis d'horreur, et, regardant fixement, ils demeuroient immobiles et hors d'eux-mêmes. Elle continua : C'est mon enfant, c'est moi qui l'ai tué; vous en pouvez bien manger après moi. Vous n'êtes pas plus délicats qu'une femme, ni plus tendres qu'une mère. Ils sortirent de la maison en tremblant, et le bruit de cette abomination se répandit bientôt par toute la ville. Chacun en eut horreur, comme si lui-même l'eût commise, et envia la condition de ceux qui étoient morts avant que de voir un tel désastre. Les Romains eurent peine à le croire, quelques-uns en eurent pitié, la plupart en furent plus animés contre cette malheureuse nation. Tite protesta encore devant Dieu que c'étoit eux qui avoient voulu la guerre, et qui avoient refusé la paix et l'amnistie qu'il leur offroit. Ainsi fut accomplie la menace que Dieu avoit faite par Moïse à tout son peuple en général (2), et la prophétie particulière de Jésus-Christ aux femmes de Jérusalem, qu'un jour viendroit où l'on estimeroit heureux les ventres stériles, et les mamelles qui n'auroient point allaité (3).

XL. Le temple pris et brûlé.

Le huitième d'août les Romains attaquèrent la seconde enceinte du temple (1); ils ne purent abattre les murs avec leurs béliers, ni déraciner les seuils des portes, à cause de la grandeur des pierres et de la force de leurs liaisons; ils ne purent aussi escalader les galeries à cause de la résistance des Juifs. Tite fut donc contraint de faire ce dont le respect du lieu l'avoit détourné jusqu'alors, et, ce même jour, fit metre le feu aux portes de la seconde enceinte du temple. Le feu gagna les galeries, qui brûlèrent le reste de ce jour-là et toute la nuit suivante. Tite et ses capitaines vouloient conserver le corps du temple, mais, le dixième d'août, les Juifs, qui gardoient le temple, ayant fait une sortie sur les Romains qui travailloient par ordre de Tite à éteindre le feu de la seconde enceinte, furent repoussés dans le corps du temple. Alors un soldat romain (2), sans attendre l'ordre, mais poussé comme d'un mouvement surnaturel, prit un tison à ce feu, et, soulevé par un autre soldat, le jeta dans une des fenêtres dorées des cabinets qui tenoient au temple du côté du septentrion. Le feu prit aussitôt; Tite y accourut lui-même. Mais le tumulte étoit tel, qu'il ne pût se faire obéir; le feu pénétra au dedans même du temple, et le consuma entièrement, quelque soin que prit Tite pour le faire éteindre. Ainsi fut accomplie la prophétie de Jésus-Christ, qu'il n'y resteroit pas pierre sur pierre (3). Ce second temple fut brûlé le même jour du même mois que le premier avoit été brûlé par Nabuchodonosor, c'est-à-dire le dixième du mois judaïque, nommé Ab, qui est le cinquième depuis le mois de la pâque nommé Nisan. Comme ces mois furent purement lunaires, il est difficile de les ajouter aux nôtres; mais j'ai suivi l'ancien interprète de Joseph, qui exprime, par les mois romains, les mois macédoniens dont Joseph a pris les noms, quoique Joseph ait en effet voulu marquer par ces noms les mois judaïques qui y répondent à peu près.

Tout ce qui se trouva dans le temple fut massacré (4), sans distinction d'âge, de sexe, de condition : l'autel étoit environné de corps entassés, le pavé ne paroissoit point, tant il étoit couvert de sang et de carnage. Il n'y eut que les séditieux qui s'échappèrent l'épée à la main, et gagnèrent le mont de Sion. Entre le peuple qui périt dans le temple, il y avoit six mille personnes, hommes, femmes, enfants, qu'un faux prophète avoit abusés, et y avoit fait monter de la ville, disant que Dieu l'ordonnoit, et qu'ils y recevroient de sa part des signes de salut. Il y avoit plusieurs imposteurs semblables dont les tyrans se servoient pour retenir le peuple, et l'empêcher de passer vers les Romains.

(1) VII, 7.
(2) Deut. XXXVIII, 53.
(3) Luc. XXIII, 9.

(1) Jos. VI, Bell. c. 9.
(2) VII, Bell. c. 19.
(3) Matth. XXIV, 2. Jerem. LII, 12.
(4) Jos. VI, Bell. c. 32.

Le temple étant brûlé, les Romains plantèrent leurs enseignes devant la porte orientale, et leur sacrifièrent la place même, c'est-à-dire aux idoles, dont leurs enseignes étoient chargées. Les séditieux avoient gagné la ville haute. Tite les somma de se rendre à discrétion, la vie sauve; mais ils demandèrent qu'il leur permît d'aller dans le désert avec leurs femmes et leurs enfants (1). Tite, irrité de leur insolence, fit brûler toute la ville basse, et attaqua la ville haute, où les Romains entrérent par la brèche, le huitième de septembre ou Gorpiée, jour du sabbat, la seconde année de Vespasien, soixante-dix de J.-C., et y mirent tout à feu et à sang. Tite acheva de faire abattre ce qui restoit du temple et de la ville, et y fit passer la charrue. Il réserva seulement une partie de la muraille à l'occident avec trois tours, Hyppique, Phasaël et Mariamne, (afin que leur beauté fit voir à la postérité un échantillon de cette malheureuse ville auparavant si magnifique. Le butin fut si grand, que l'or diminua de la moitié de son prix en Syrie.

On trouva dans les égouts souterrains environ deux mille corps de Juifs morts de faim ou de maladie, ou qui s'étoient tués les uns les autres plutôt que de se rendre aux Romains. Les deux tyrans, Jean et Simon, qui s'y étoient cachés, se rendirent à la fin, et furent gardés pour le triomphe (2). On compte jusqu'à onze cents mille Juifs morts en ce siége, et quatre-vingt-dix-sept mille vendus; mais à peine vouloit-on les acheter. Tite refusa des couronnes que les nations voisines lui offroient pour honorer sa victoire (3). Il dit que ce n'étoit point son ouvrage, et qu'il n'avoit fait que prêter ses mains à la vengeance de Dieu irrité contre les Juifs. Pour garder les ruines de Jérusalem, il y laissa une légion, et avec deux autres retourna à Césarée, où il assembla tous les captifs et tout le butin, et y demeura le reste de l'année soixante-dix (4), attendant le temps propre pour se mettre en mer et passer en Italie. A la fête de la naissance de son frère Domitien, qui étoit le vingt-quatrième d'octobre, il y eut plus de deux mille cinq cents Juifs qui périrent, soit par le feu, soit par les bêtes auxquelles ils furent exposés, soit les uns par les mains des autres comme gladiateurs (5). Il périt un grand nombre de ces misérables captifs, aux jeux que Tite fit à Béryte en Phénicie, pour célébrer l'anniversaire de l'avénement de son père à l'empire, qui fut le premier de juillet de l'année suivante soixante-onze de J.-C.

Tite alla ensuite à Antioche, où les Juifs étoient accusés d'avoir brûlé la place carrée, les archives, le greffe et les basiliques (1). On eut bien de la peine à retenir le peuple qui les vouloit massacrer; mais il fut vérifié que c'étoient des gens obérés qui avoient commis ce crime pour se délivrer des poursuites de leurs créanciers. Tite y étant venu, les citoyens le prièrent d'en chasser les Juifs, ou du moins de leur ôter leurs priviléges. Mais il refusa l'un et l'autre, et les Juifs demeurèrent à Antioche comme devant. Tite visita les autres villes de Syrie; puis il revint par la Judée et par Jérusalem en Egypte, et s'embarqua à Alexandrie. Après qu'il fut arrivé à Rome, il triompha de la Judée avec son père.

En ce triomphe furent menés Jean et Simon, chefs des séditieux, avec sept cents Juifs des plus forts et des mieux faits (2). Simon, comme chef des ennemis, fut exécuté à mort, suivant la coutume. En ce même triomphe fut portée la table, le chandelier d'or à sept branches, et ce que l'on avoit conservé des vaisseaux sacrés du temple, principalement le livre de la loi, qui fut gardé dans le palais avec les rideaux de pourpre du sanctuaire (3). On voit encore à Rome l'arc qui fut bâti pour ce triomphe, où paroissoient en bas-reliefs de marbre le chandelier et la table. Le chandelier est porté par huit hommes; contre la table sont appuyées deux trompettes croisées l'une sur l'autre; avant la table on porte un titre, un second avant le chandelier, un troisième suit qui précédoit apparemment le livre de la loi. On voit aussi, dans les cabinets des curieux, des médailles de Vespasien et de Tite, où est représentée une femme assise au pied d'une palme, couverte d'un grand manteau, la tête penchée et appuyée sur sa main, avec cette inscription : La Judée captive.

XLI. Fin de la guerre des Juifs.

Pour achever entièrement la conquête, Lucilius Bassus fut envoyé en Judée, en qualité de légat, avec des troupes (4). Il prit par composition le château d'Hérodion; puis il assiégea celui de Macheron au delà du Jourdain, et le prit enfin par composition, quoique très-fort (5). Libérius Maxime étoit procurateur de la Judée (5). L'empereur lui écrivit de vendre toute la terre des Juifs, et leur imposa pour tribut, quelque part qu'ils fussent, de porter tous les ans au Capitole les deux dragmes que suivant la loi ils avoient accoutumé de porter au temple de Jérusalem. Ce fut l'an de J.-C. soixante-douze.

L'année suivante, Publius Sylva fut gouverneur de la Judée, à la place de Bassus qui étoit mort (6). Il assiégea la forteresse de Masada, qui passoit pour imprenable, et où com-

(1) Ibid. c. 40.
(2) VII, Bell. c. 7.
(3) Philost. Apoll. lib. 6, c. 14.
(4) Jos. VII, Bell. c. 4, 6.
(5) Ibid. c. 2.

(1) Ibid. c. 9.
(2) Ibid. c. 16, 17.
(3) Ibid. VII, Bell. c. 19; Vilalp. to. 2. p. 587.
(4) Jos. VII, Bell. 20.
(5) Ibid. c. 25.
(6) Jos. VII. Bell. c. 30.

mandoit Eléazar, petit-fils de Judas le Galiléen, et chef des sicaires, qui s'opiniâtroit encore à faire la guerre et à traiter comme ennemis tous ceux qui obéissoient aux Romains. Les sicaires, voyant qu'ils ne pouvoient plus résister, suivirent le conseil furieux d'Eléazar. Ils tuèrent leurs femmes et leurs enfants, puis s'égorgèrent les uns les autres; et, ayant tiré au sort, celui qui demeura le dernier regarda de tous côtés s'il ne restoit plus personne en vie, puis mit le feu au palais, et enfin se tua lui-même. Le nombre des morts fut de six cent quatre-vingt-dix. C'étoit le quinzième d'avril, l'an soixante-treize. Les Romains entrèrent le lendemain dans Massada, et, par cette conquête, toute la Judée fut paisible.

Plusieurs des sicaires s'échappèrent de Judée et vinrent en Egypte, où ils sollicitèrent à la révolte des Juifs d'Alexandrie (1); mais ceux-ci, par le conseil des principaux, se jetèrent sur les sicaires. Six cents furent pris et livrés aux Romains qui en firent justice; les autres s'enfuirent par l'Egypte et la Thébaïde, où ils furent aussi pris. Ils montrèrent une constance extraordinaire dans les plus cruels tourments, et jamais on ne put en contraindre aucun, non pas même les enfants, de donner à l'empereur le nom de maître. Vespasien, ayant appris ce reste de révolte, commanda à Lupus, préfet d'Egypte, de détruire le temple que les Juifs y avoient et qu'Onias, frère du pontife Onias, avoit bâti du temps de Ptolomée Philométor, deux cent trente-cinq ans auparavant (2). Lupus se contenta de fermer le temple, après avoir ôté quelque partie des présents qui l'ornoient. Mais Paulin, son successeur, ôta le reste, ferma les portes et le rendit inaccessible.

La fureur des sicaires s'étendit dans la Cyrénaïque (3). Un tisserand, nommé Jonathas, très-méchant homme, attira dans les déserts plusieurs misérables, promettant de leur faire voir des miracles. Catulle, gouverneur de cette partie de Lybie, y envoya de la cavalerie et de l'infanterie qui les défit facilement. On lui amena Jonathas, qui accusa les plus riches d'entre les Juifs de lui avoir donné ce conseil. Quoique ce fût une calomnie, Catulle voulut le croire, et en fit massacrer trois mille; Jonathas fut envoyé à Rome chargé de chaînes, et l'empereur le fit battre de verges et brûler vif. Le nombre des Juifs qui périrent pendant cette guerre en diverses occasions, compris les onze cent mille du siége, monte à treize cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix, sans ceux que l'on n'a pas comptés. Le roi Agrippa, le dernier de la race d'Hérode, reçut de l'empereur une augmentation de son royaume, avec les honneurs de la prêture (4), et vécut jusqu'à la troisième année de l'empereur Trajan. Sa sœur Bérénice fut aimée de l'empereur Tite (1), jusqu'à vouloir l'épouser; mais enfin la famille d'Hérode, quoique très-nombreuse, périt presque toute dans les cent ans. Cette histoire de la guerre des Juifs a été écrite en grec par Joseph, fils de Matthias sacrificateur, qui, ayant été pris par l'empereur et mis en liberté, prit le nom de Flavius, comme son affranchi; car Flavius étoit le nom de famille de Vespasien. Joseph fut témoin oculaire presque de tout ce qui se passa en cette guerre, et, étant demeuré Juif, il n'est point suspect d'avoir voulu montrer l'accomplissement des prophéties de Jésus-Christ.

XLII. Hérésies. Ebion. Cerinthe. Menandre.

Après la ruine Jérusalem, les sectes des Juifs ne durèrent pas long-temps. On n'entend plus guère parler des pharisiens et des saducéens (2). On vit encore des nazaréens, autrement nommés minéens, mais c'étoient plutôt des chrétiens qui gardoient la circoncision et les observances légales, et qui, voulant être juifs et chrétiens tout ensemble, n'étoient en effet ni l'un ni l'autre (3). Ils se servoient de l'évangile de saint Matthieu dans sa langue originale, et savoient l'hébreu parfaitement (4). Ils se joignirent aux sectateurs d'Ebion, dont l'hérésie commença en ce même temps (5). Car, lorsque les chrétiens de Jérusalem étoient encore à Pella, ville de Décapole, Ebion demeuroit au même quartier, en un bourg nommé Cacata, au pays de Basan (6). Le nom d'Ebion signifie pauvre; et, quoiqu'il l'eût reçu en naissant, ses disciples en tiroient vanité, prétendant suivre la sainte pauvreté de ceux qui avoient mis le prix de leurs biens aux pieds des apôtres.

Ils se disoient disciples de saint Pierre, et rejetoient saint Paul qu'ils chargeoient de calomnies (7), disant qu'il n'étoit pas Juif d'origine, mais un gentil prosélite qui, étant à Jérusalem, avoit voulu épouser la fille d'un sacrificateur; que pour cet effet il s'étoit fait circoncire, et que, n'ayant pu l'obtenir, de dépit il s'étoit mis à combattre la circoncision et la loi. Pour attribuer leurs erreurs à saint Pierre, ils avoient corrompu la relation de ses voyages écrite par saint Clément (8). Ils observoient comme les fidèles le dimanche, donnoient le baptême et consacroient l'eucharistie, mais avec de l'eau seule dans le calice. Ils disoient que Dieu avoit donné l'empire de toutes choses à deux personnes, au Christ et au diable. Que le diable avoit tout pouvoir sur

(1) Ibid. VII, 26.
(2) Ibid. c. 30.
(3) Jos. VII. Bell, c. 36, 37.
(4) Just. Tiber. ap. Phoc. cod. 33.

(1) Suet. Tit. n. 7; Jos. XVIII, Antiq. c. 7.
(2) Epiph. Hær. 19, n. 5.
(3) Id. Hær. 29, n. 7.
(4) Hier. ad Aug. Ep. 39.
(5) Epiph. Hær. 29, n. 9. Char. 30, n. 2.
(6) Id. Hær. 30, n. 17.
(7) Iren. lib. I, c. 26; Hier. in Matth. XII, init.
(8) Epiph. Hær. 30, n. 15.

le monde présent, le Christ sur le siècle futur (1). Que le Christ étoit créé comme un des anges, mais plus grand que les autres. Que Jésus étoit né de Joseph et de Marie, à la manière ordinaire, par le concours des deux sexes; et qu'ensuite, faisant progrès dans la vertu, il avoit été choisi pour être fils de Dieu par le Christ, qui étoit descendu en lui d'en haut en forme de colombe (2). Ils ne croyoient pas que la foi en Jésus-Christ fût suffisante pour le salut, sans les observances légales, et se servoient de l'évangile de saint Matthieu, qu'ils avoient tronqué, et surtout en avoient retranché la généalogie. Ils rejetoient tous les prophètes depuis Josué, comme Samson, David, Salomon et Elie même; et dans la loi ils retranchoient plusieurs passages (3); ils adoroient Jérusalem comme la maison de Dieu, obligeoient tous leurs sectateurs à se marier, même avant l'âge de puberté, et permettoient la pluralité des femmes : telle étoit la doctrine d'Ebion.

Celle de Cérinthe en approchoit; il disoit que ce n'étoit pas Dieu qui avoit fait le monde (4), mais une certaine vertu séparée et très-éloignée de la vertu souveraine, et qu'elle l'avoit fait à son insu; que le Dieu des Hébreux n'étoit pas le Seigneur, mais un ange; que Jésus étoit né de Joseph et de Marie comme les autres hommes, mais que, comme il les surpassoit tous en vertu et en sagesse, le Christ, envoyé par le Dieu souverain, étoit descendu en lui après son baptême, en figure de colombe, et qu'alors il avoit annoncé le père, inconnu jusque-là, et avoit fait des miracles. A la fin, le Christ s'étoit envolé et s'étoit retiré de Jésus dans le temps de la Passion, en sorte qu'il n'y avoit que Jésus qui avoit souffert, et qui étoit ressuscité; mais le Christ, étant spirituel, étoit demeuré immortel et impassible. Cérinthe publioit une prétendue révélation contenant des images monstrueuses qu'il disoit lui avoir été montrées par des anges (5), et assuroit qu'après la résurrection générale, il y auroit un règne terrestre de Jésus-Christ; qu'à Jérusalem les hommes jouiroient de tous les plaisirs, et satisferoient tous les désirs de la chair, disant qu'ils passeroient mille ans dans les noces et les fêtes (6). Voilà les erreurs de Cérinthe; il les enseignoit en Asie.

Dans le même temps vivoit Ménandre, le principal disciple de Simon le magicien. Il étoit samaritain, comme lui d'un bourg nommé Capparetaïa; il avoit aussi commerce avec les démons, et devint parfait magicien, en sorte qu'il séduisit plusieurs personnes à Antioche par ses prestiges (7); il disoit, comme Simon, que la vertu inconnue l'avoit envoyé pour le salut des hommes, et que personne ne pouvoit être sauvé s'il n'étoit baptisé en son nom; mais que son baptême étoit la vraie résurrection, en sorte que ses disciples seroient immortels, même en ce monde. Toutefois, il y avoit peu de gens qui reçussent son baptême (1).

XLIII. Philosophes.

Le démon avoit aussi des apôtres chez les païens. Plusieurs philosophes couroient le monde, et s'arrêtoient dans les grandes villes pour discourir et haranguer le peuple, sous prétexte de rétablir les bonnes mœurs, mais en les attachant de plus en plus à leurs anciennes superstitions. Le plus illustre fut Apollonius de Tyane; ensuite Euphrate Tyrien, d'abord son intime ami, puis son plus grand adversaire (2). Euphrate étoit un grand homme, bien fait, que ses cheveux longs et sa barbe blanche ornoient encore; il avoit joint à une grande science une grande politesse; ses manières étoient douces et sa vie austère, car ces philosophes se piquoient de mépriser les plaisirs et la douceur (3). Il y avoit encore Démétrius le cynique, Musonius et son gendre Artémidore. Musonius fut le seul que l'empereur Vespasien conserva à Rome, en chassant tous les autres philosophes. Tels étoient aussi Damis, pythagoricien (4); Epictecte, stoïcien; Lucien de Samosate, épicurien; Diogène le jeune, cynique, qui fut une fois battu de verges en plein théâtre, pour les injures qu'il avoit dites au peuple (5), et un autre, nommé Héras, pour une pareille insolence, eut la tête coupée. On peut mettre au rang de ces harangueurs, Dion du Pruse, surnommé Chrysostome, c'est-à-dire bouche d'or (6).

XLIV. Livre du pasteur. Visions.

En ce temps, c'est-à-dire sous le pontificat de saint Clément, vivoit à Rome Hermas, auteur du livre du Pasteur, tenu par plusieurs autrefois pour écriture canonique, et cité comme tel par quelques-uns des plus anciens pères de l'Eglise (7). On croit que cet Hermas est celui dont saint Paul fait mention entre les chrétiens de Rome les plus illustres. Il étoit marié, avoit des enfants, et ne paroit avoir été que simple laïque, mais d'une piété singulière. Dieu se communiquant à lui, comme il étoit ordinaire en ces premiers temps, l'instruisit de plusieurs vérités utiles pour la morale; et, de ces révélations fidèlement rapportées, il

(1) Ibid n. 3, n. 16; Tertull. de Car. Chr. c. 14. Eus. III, Hist. c. 27.
(2) Epiph. Hær. 30, n. 13; Iren. lib. I, c. 26.
(3) Epiph. n. 18.
(4) Iren. I, c. 25; Tertull. Præscr. c. 48.
(5) Caïus ap. Eus. 3, Hist. c. 28; Dionys. ap. Eus. 7, c. 25.
(6) Iren. ibid.
(7) Iren ilb. I. c. 21.

(1) Tertull. de An. c. 50.
(2) Plin. lib. I, Epist. 10; Philostr. Apoll. lib. 4, 5, 6, 7.
(3) Plin. lib. 3, Ep. 11.
(4) Xiphil. Vesp. p. 220, D.
(5) Id. p. 212, C.
(6) Philost. Apoll. l. 5, c. 12; Id. de Sophist.
(7) V. testimon. veter. in edit. Cotelerti; Hier. script. Rom. XVI, 14.

composa son livre, qu'il écrivit d'un style très-simple, et le divisa en trois parties. Il nomme la première, les visions; la seconde, les préceptes; la troisième, les similitudes; mais la première et la troisième partie contiennent des révélations à peu près semblables.

Dans la première vision, il dit qu'il retrouva à Rome une fille qu'il avoit connue étant jeune, et qu'il aimoit comme sa sœur; qu'un jour l'ayant vue, il pensa en lui-même qu'il auroit été heureux s'il avoit épousé une femme aussi bien faite et d'aussi bonnes mœurs. Ma pensée, dit-il, n'alla pas plus loin. Quelque temps après, je me promenois, m'entretenant de ces pensées, et considérant la grandeur et la beauté des ouvrages de Dieu; ensuite, je m'endormis, et l'esprit m'enleva à droit par un lieu où l'on ne pouvoit marcher à cause des roches et des eaux. Après avoir passé ce lieu, je vins à une plaine, et, m'étant mis à genoux, je commençai à prier le Seigneur et à confesser mes péchés. Pendant ma prière, le ciel s'ouvrit et je vis cette femme que j'avois désirée, qui me salua du ciel, et me dit: Bon jour, Hermas. Je la regardai et lui dis: Que faites-vous là? Elle me répondit: On m'a mise ici pour accuser tes péchés devant le Seigneur. Dieu, qui habite dans les cieux, qui a créé de rien les choses qui sont et les a multipliées à cause de sa sainte Eglise, est irrité parce que tu as péché contre moi. Et quand, lui dis-je, ou en quel lieu vous ai-je dit quelque parole indécente? Ne vous ai-je pas toujours respectée comme ma sœur? Elle me dit en souriant: Un mauvais désir est entré dans ton cœur. Ne crois-tu pas que ce soit un péché pour un homme juste? C'en est un et bien grand. Si l'homme juste a des pensées justes et marche droit, Dieu lui sera propice; mais ceux qui ont des pensées criminelles dans le cœur, s'attirent la mort et la captivité, principalement ceux qui aiment ce siècle, qui se glorifient dans leurs richesses, qui n'attendent pas les biens futurs, qui doutent et n'espèrent pas au Seigneur. Pour toi, prie-le, et il guérira tes péchés et ceux de toute ta maison et de tous les saints.

Après qu'elle eut ainsi parlé, le ciel se ferma. Je demeurai plein de tristesse et de crainte, et je disois en moi-même: Si ce péché m'est imputé, comment pourrai-je me sauver? ou comment pourrai-je apaiser le Seigneur pour mes péchés qui sont en grand nombre? Comme j'étois occupé de ces pensées, je vois devant moi une grande chaire de laine, blanche comme une neige. Il vint une vieille femme, vêtue d'un habit éclatant, ayant un livre à la main. Elle s'assied seule, et me salua. Je lui rendis son salut en pleurant. Elle me dit: Hermas, pourquoi es-tu triste, toi qui étois patient, modeste et toujours gai? Je lui répondis: Une femme vertueuse m'a fait un reproche honteux d'avoir péché contre elle. Elle dit: Dieu veuille préserver ses serviteurs d'un tel mal; mais peut-être tu l'as désirée dans ton cœur; une pensée si abominable ne doit pas être dans un serviteur de Dieu; il ne doit pas désirer de mauvaise action, et principalement Hermas, qui s'est toujours abstenu de tout désir criminel, dont la simplicité et l'innocence est si grande. Mais ce n'est pas à cause de toi que le Seigneur est irrité, c'est à cause de tes enfants, qui ont commis un crime contre lui et contre leurs parents.

Comme tu aimes tes enfants, tu ne les as pas avertis, tu leur as laissé faire des violences; c'est pour cela que le Seigneur est irrité contre toi; mais il guérira tous les maux qui se sont faits dans ta maison et qui sont cause de la ruine de tes affaires temporelles. Il a maintenant pitié de toi; prends courage, fortifie ta famille, continue de leur enseigner tous les jours la parole sainte, et ne cesse de les avertir; car le Seigneur sait qu'ils se repentiront de tout leur cœur, et il t'écrira au livre de vie. Ayant fini ces mots, elle me dit: Veux-tu m'entendre lire? Volontiers, lui dis-je. Ecoute donc. Et ayant ouvert le livre, elle lisoit des choses si magnifiques et si merveilleuses, que je ne pouvois les retenir, car c'étoient des paroles terribles, au-dessus de la portée d'un homme. Je retins toutefois les dernières paroles: Voici le Dieu des armées qui, par sa puissance invisible et sa sagesse infinie, a créé le monde; qui, par son conseil glorieux, a environné de beauté ses créatures; qui, par la force de sa parole, a affermi le ciel et fondé la terre sur les eaux, et, par sa puissance, a formé sa sainte Eglise qu'il a bénie; voici qu'il transportera les cieux et les montagnes, les collines et les mers, et tout sera rempli de ses élus, afin qu'il accomplisse en eux sa promesse, après qu'ils auront observé en grand honneur et en grande joie les lois de Dieu qu'ils ont reçues avec grande foi. Quand elle eut achevé de lire, elle se leva, et il vint quatre jeunes hommes qui emportèrent la chaire vers l'orient. Elle m'appela, me toucha la poitrine et me dit: Ma lecture t'a-t-elle plu? Je lui dis: Ces dernières paroles me plaisent, mais les précédentes sont bien dures. Ces dernières, me dit-elle, sont pour les justes; les autres pour les apostats et les païens. Tandis qu'elle me parloit, il parut deux hommes qui l'enlevèrent sur leurs épaules, et s'en allèrent du même côté que la chaire, à l'orient. Elle partit joyeusement, en me disant: Prends courage, Hermas. Telle est la première vision.

Deuxième vision.

L'année suivante il vit encore la même vieille, non plus assise, mais marchant et lisant un mémoire qu'elle lui donna à copier. Il l'écrivit lettre à lettre, sans pouvoir distinguer les syllabes. Lorsqu'il l'eut copié, il lui fut enlevé des mains sans qu'il vît par qui. Quinze jours après, comme il eut jeûné et beaucoup prié,

le sens de cet écrit lui fut révélé. C'étoient des avis des péchés de ses enfants et de sa femme qui étoit médisante; il lui étoit ordonné de les corriger, mais sans leur vouloir de mal, pour le tort qu'ils lui avoient fait. Il lui fut dit que sa femme deviendroit sa sœur, pour marquer qu'ils vivroient en continence. Tout cela fut révélé en dormant, par un jeune homme bien fait, qui lui dit: Qui penses-tu que soit cette vieille de qui tu as reçu le mémoire (1)? Une sibylle, dit Hermas. Tu te trompes, dit le jeune homme, c'est l'Eglise de Dieu. Pourquoi est-elle vieille? dit Hermas. Parce, répondit-il, qu'elle a été créée la première, et le monde a été fait pour elle. Ensuite, dit Hermas, j'eus une vision dans ma maison; cette vieille vint, et me demanda si j'avois déjà donné le mémoire aux prêtres. Je lui répondis que non. Tu as bien fait, dit-elle, car j'ai encore quelque chose à te dire. Quand j'aurai achevé, les élus entendront tout clairement. Tu écriras donc deux mémoires, et tu en enverras un à Clément et un à Grapté. Clément l'enverra aux villes de dehors, Grapté avertira les veuves et les orphelins, et toi tu les liras en cette ville aux prêtres qui gouvernent l'Eglise (2). Ce Clément ne peut être que le pape, gouvernant en chef l'Eglise romaine, avec autorité sur les autres églises; Grapté semble être une diaconesse.

Troisième vision.

Après qu'Hermas eut encore beaucoup jeûné et prié Dieu de lui révéler ce que la femme lui avoit promis, elle lui apparut la nuit, et lui dit de venir à midi dans un lieu écarté à la campagne. Il se trouva au rendez-vous, et vit un banc avec un oreiller, et un linge étendu dessus. Voyant cela dans un lieu si solitaire, il eut peur, et les cheveux lui dressèrent à la tête. Mais il prit courage, se mit à genoux, et confessa encore à Dieu ses mêmes péchés. Alors la femme vint avec les six jeunes hommes qu'il avoit vus, et le touchant par derrière, elle lui dit: Cesse de tant prier pour tes péchés. Prie aussi pour la justice, afin que ta maison y ait part. Elle le fit lever, le prit par la main, le mena vers le banc, et dit aux jeunes hommes: Allez, bâtissez. Alors elle fit asseoir Hermas, et, comme il vouloit se mettre au côté droit, elle lui fit signe de passer à gauche. La droite, lui dit-elle, est destinée à ceux qui ont souffert pour le nom de Dieu. Tu as encore beaucoup à faire pour t'asseoir avec eux, tu as encore bien des défauts.

Ensuite, elle lui fit voir une grande tour que l'on bâtissoit sur les eaux avec des pierres carrées et luisantes. Le plan de la tour étoit carré. C'étoit les six jeunes hommes qui la bâtissoient, et plusieurs milliers d'autres hommes apportoient les pierres. Quelques-uns les tiroient du fond de l'eau, d'autres les transportoient sur la terre et les présentoient à ces six jeunes hommes. Les pierres que l'on tiroit du fond de l'eau étoient toutes taillées, en sorte qu'il n'y avoit qu'à les placer; elles se joignoient si bien, que les joints ne paroissoient point, et que la tour sembloit être d'une pierre. Quant aux autres pierres que l'on apportoit de terre, il y en avoit que les jeunes hommes employoient au bâtiment, d'autres qu'ils rejetoient et qu'ils cassoient. Autour de l'édifice on voyoit plusieurs autres pierres qu'ils n'employoient point, parce que les unes étoient raboteuses, les autres fendues, les autres blanches, mais rondes, en sorte qu'elles ne s'ajustoient pas au bâtiment. Quelques-unes étoient jetées loin de la tour, et tomboient dans le chemin, où elles ne demeuroient pas, mais rouloient dans un lieu désert; d'autres tomboient dans le feu et brûloient; d'autres tomboient dans l'eau et ne pouvoient y rouler, quelque désir qu'elles en eussent.

Hermas ayant demandé l'explication de cette vision, la vieille femme lui dit (1): Cette tour que tu vois bâtir, c'est moi-même, c'est-à-dire l'Eglise. On la bâtit sur les eaux, parce que votre vie est sauvée par l'eau, et fondée sur la parole du nom glorieux et tout-puissant. Par-là elle marquoit le baptême. Elle continua ainsi (2): Ces six jeunes hommes, qui bâtissent, sont les anges de Dieu, à qui il a donné pouvoir sur toutes ses créatures. Les autres qui apportent des pierres sont aussi des saints anges, mais les premiers sont plus excellents. Quand le bâtiment sera achevé, ils feront tous ensemble un festin près de la tour, et glorifieront Dieu. Les pierres blanches et carrées, qui s'ajoutent bien, sont les apôtres, les évêques, les docteurs et les ministres (3), c'est-à-dire les prêtres et les diacres, soit morts, soit vivants, qui se sont acquittés de leur devoir avec sainteté et modestie envers les élus de Dieu, et ont conservé la paix et l'union avec eux. Les pierres que l'on tire du fond de l'eau, et qui s'ajustent au bâtiment, sont ceux qui sont morts et ont souffert pour le nom du Seigneur. Celles que l'on apporte sur terre, et que l'on emploie au bâtiment, sont les néophytes et les fidèles. Celles que l'on rejette, et qui demeurent près de la tour, sont ceux qui ont péché et qui veulent faire pénitence. S'ils la font tandis que l'on bâtit, ils pourront être employés dans le bâtiment; mais quand le bâtiment sera une fois achevé, ils ne trouveront plus de place.

Les pierres que l'on casse et que l'on jette au loin, sont les méchants qui ont embrassé la foi avec dissimulation, sans quitter rien de leur malice (4). Ils ne peuvent servir au bâtiment, et il n'y a point de salut pour eux. Quant aux

(1) N. 4.
(2) V. Orig. Periarc. lib. IV, c. 2, in Philocal. c. 1.

(1) N. 3.
(2) N. 4.
(3) N. 5.
(4) N. 6.

autres pierres qui n'entrent point dans le bâtiment, les raboteuses sont ceux qui ont connu la vérité, mais n'y sont pas demeurés et ne sont pas joints aux saints. Celles qui ont des fentes, sont ceux qui gardent dans leur cœur la discorde et n'ont la paix qu'en apparence. Celles qui sont trop petites, sont ceux qui ont embrassé la foi, mais ont gardé la plus grande partie de leurs vices. Enfin, les pierres blanches et rondes, sont celles qui ont embrassé la foi; lorsque la persécution vient, leurs richesses les font renoncer au Seigneur; ils ne seront utiles au bâtiment que quand leurs richesses seront retranchées, comme les pierres rondes dont il faut ôter une grande partie. Juges-en par toi-même, Hermas; quand tu étois riche, tu étois inutile, à présent tu es propre à la vie. Car tu as été de ces pierres.

Celles qui sont jetées loin de la tour, et qui roulent dans le chemin et de là dans le désert, sont ceux qui ont cru, mais qui, par leur incertitude, ont quitté le vrai chemin, s'imaginant en pouvoir trouver un meilleur (1). Ils sont errants et misérables. Celles qui tombent dans le feu, sont ceux qui se sont éloignés pour toujours du Dieu vivant, à qui il ne vient plus en pensée de faire pénitence, tant ils sont passionnés pour leurs débauches et leurs crimes. Celles qui tombent près de l'eau et n'y peuvent entrer, sont ceux qui ont ouï la parole de Dieu et désirent le baptême; mais, quand ils pensent à la sainteté de la religion, ils se retirent et retombent dans leurs désirs criminels. C'est ainsi que l'Eglise expliquoit à Hermas la vision de la tour. Elle lui fit voir ensuite sept femmes autour de ce bâtiment, dont la première étoit la foi, puis sa fille l'abstinence, ensuite la simplicité, l'innocence, la modestie, la discipline, la charité (2). Chacune étoit fille de la précédente, la simplicité fille de l'abstinence, l'innocence fille de la simplicité, et ainsi des autres. Elles soutenoient la tour, et y faisoient entrer ceux qui les servoient.

Hermas désiroit fort de savoir pourquoi l'Église lui avoit apparue en trois formes différentes (3). La première fois très-vieille et assise dans une chaire. La seconde fois avec un visage jeune, mais la chair et les cheveux d'une vieille, lui parlant debout, et paroissant plus gaie que la première fois. La troisième elle lui parut toute jeune et belle, excepté qu'elle avoit les cheveux d'une vieille. Elle étoit assise sur un banc, le visage riant. Après qu'il eut prié et jeûné, un jeune homme lui apparut la nuit, et lui dit (4) : D'abord elle t'a apparu vieille et dans une chaire, pour montrer que votre esprit est foible et languissant, à cause des affaires temporelles, qui vous ont rendu triste et paresseux comme dans une vieillesse décrépite, au lieu de mettre votre confiance en Dieu. Après que vous avez ouï la révélation que Dieu vous a faite, votre esprit s'est renouvelé, votre foi et votre force se sont augmentées, comme un vieillard, qui apprend qu'il lui est venu une succession, se lève avec joie, prend de la force, se tient debout et agit vigoureusement. C'est ce que signifie le second état où vous avez vu cette femme plus jeune et debout. La troisième fois elle a marqué encore plus de force et de gaieté pour montrer comme votre esprit a été renouvelé par la vision de la tour, et par les autres biens que Dieu vous a faits; et le banc sur lequel elle étoit assise marque par ses quatre pieds la solidité de cet état, et l'effet de la sincère pénitence.

Quatrième vision.

Hermas eut une autre vision, trois semaines après la précédente. Il marchoit seul à la campagne dans un autre lieu écarté, allant à une maison éloignée près de demi-lieue du grand chemin. En marchant, il prioit Dieu d'accomplir ce qu'il lui avoit révélé, et de donner la pénitence à tous ses serviteurs qui étoient tombés, afin que son nom fût honoré. Alors il entendit comme une voix qui lui dit : Ne crains point, Hermas. Il dit en lui-même : Qu'ai-je à craindre après les grandes choses que j'ai vues? S'étant un peu avancé, il vit de la poussière jusqu'au ciel, environ à la distance de six-vingts pas. Il crut que c'étoient des chevaux; mais, voyant la poussière s'élever de plus en plus, il soupçonna quelque miracle. Un rayon de soleil qui parut lui fit voir une bête grande comme une baleine, haute d'environ cent pieds, jetant par la gueule des sauterelles de feu. Hermas commença à pleurer et à prier Dieu de le délivrer de ce monstre. Puis il se souvint de cette parole qu'il venoit d'entendre : Ne crains point. Il s'arma de foi, et s'exposa hardiment à la bête. Elle marchoit d'un train à renverser une ville tout d'un coup. Mais quand Hermas s'approcha, elle s'étendit par terre, tirant seulement la langue, et ne se remua point qu'il ne l'eût passée tout entière; s'étant avancé environ trente pieds au delà, il rencontra une fille parée comme au sortir de sa chambre, toute vêtue de blanc jusqu'à la chaussure (1). Elle portoit une mitre, et étoit couverte de ses cheveux, qui étoient luisants. Il reconnut que c'étoit l'Eglise, et en eut bien de la joie. Elle lui demanda s'il n'avoit rien rencontré, et lui dit que c'étoit par sa foi qu'il avoit évité la bête. Le Seigneur, ajouta-t-elle, a envoyé son ange, qui commande aux bêtes, et qui lui a fermé la gueule de peur qu'elle ne te dévorât. Va donc, et raconte les merveilles de Dieu à ses élus, et leur dis que cette bête est la figure de la persécution qui doit venir. Qu'ils aient confiance en Dieu : s'ils veulent, ce ne sera rien. Voilà les quatre visions contenues dans le premier livre d'Hermas.

(1) N. 7.
(2) N. 8.
(3) N. 10.
(4) N. 11.

(1) N. 2.

XLV. Préceptes du pasteur.

Le second livre commence ainsi : Ayant prié chez moi, et m'étant assis sur un lit, je vis entrer un homme d'une figure vénérable, en habit de pasteur, couvert d'un manteau blanc, avec une panetière qui pendoit de ses épaules, et un bâton à sa main (1). Il me salua, je lui rendis son salut; il s'assit auprès de moi, et me dit : Je suis envoyé par cet ange vénérable pour habiter avec toi le reste de tes jours. Je crus qu'il étoit venu pour me tenter, et lui dis : Qui êtes-vous donc? car je sais à qui j'ai été confié. Il me dit : Tu ne me connois pas? Non, lui dis-je. Je suis, dit-il, ce pasteur à qui on t'a confié. En parlant il changea de figure, et je le reconnus pour mon gardien. J'eus de la confusion, de la crainte et de la douleur de lui avoir répondu si imprudemment. Il me dit : Prends courage par les préceptes que je vais te donner. Car je suis envoyé pour te montrer encore tout ce que tu as déjà vu. Ecris donc premièrement mes préceptes et mes similitudes. Le reste tu l'écriras comme je te le montrerai. Je t'ordonne d'écrire d'abord mes préceptes et mes similitudes, afin que les relisant de temps en temps tu les gardes plus aisément. Je les ai donc écrits comme il me l'a ordonné. Si vous les observez et les exécutez d'un cœur pur, vous recevrez du Seigneur ce qu'il vous a promis. Si, après les avoir ouïs, vous ajoutez encore à vos péchés au lieu de faire pénitence, le Seigneur vous enverra des adversités. C'est ce que m'a ordonné d'écrire ce pasteur, ange de pénitence.

Après cette préface, suivent les préceptes au nombre de douze, qui sont comme autant de chapitres contenant les principales règles de la morale chrétienne. Et c'est en cette vision, où l'ange se montre en forme de pasteur, que ce nom a été donné à tout l'ouvrage d'Hermas; car c'est toujours cet ange qui parle dans ce second livre et dans le troisième. Souvent Hermas fait des questions, et l'ange lui répond. Dans le quatrième précepte, il donne ses règles sur le mariage. Si la femme chrétienne a commis adultère, tant que son mari l'ignore il n'est point coupable de vivre avec elle (2); s'il le sait, et qu'elle n'ait point fait pénitence, vivant avec elle il participe à son crime; il doit donc la quitter et demeurer seul; s'il prend une autre femme, il commet lui-même un adultère. Que si la femme fait pénitence et veut revenir à lui, il doit la recevoir; autrement il feroit un grand péché; mais il ne doit pas la recevoir plusieurs fois, car il n'y a qu'une pénitence pour les serviteurs de Dieu. Ce qu'il dit suivant l'usage ancien de l'Eglise, qui n'accordoit qu'une fois la pénitence publique des grands crimes. Il ajoute (1) que l'adultère est égal dans l'homme et dans la femme; il approuve les secondes noces (2), en disant qu'après la mort du mari ou de la femme, si le survivant se remarie, il ne pèche point, mais que s'il demeure seul il acquiert un grand honneur devant Dieu.

J'ai ouï-dire à quelques docteurs, dit Hermas (3), qu'il n'y a point d'autre pénitence que le baptême, et qu'ensuite il ne faut plus pécher. L'ange répond que le baptême n'est pas proprement pénitence, mais rémission, et la pénitence est pour ceux qui, après avoir été appelés et mis au nombre des fidèles, sont tombés par les artifices du démon. Dieu leur accorde une pénitence (4); mais celui qui tombe et fait pénitence de temps en temps, elle ne lui servira de rien; car il sera difficile qu'il vive pour Dieu, c'est-à-dire que les fréquentes rechutes rendent la pénitence suspecte. Dans le sixième précepte, il dit que chaque homme a deux anges, un bon et un mauvais (5); le premier nous porte à la vertu, et l'autre au vice; et par nos dispositions, nous connoissons celui qui est avec nous.

Dans le dixième, il dit qu'il y a de faux prophètes qui pervertissent les serviteurs de Dieu, s'ils ne sont pas assez fermes dans la foi (6). Ils vont interroger quelqu'un de ces trompeurs, comme s'il avoit un esprit divin, et lui demandent ce qui leur doit arriver. Le faux prophète leur répond suivant leurs questions, et les remplit de promesses qui les flattent. Il dit aussi quelque vérité, parce que le démon le remplit de son esprit, pour faire tomber quelqu'un des justes. Ceux qui sont forts dans la foi et attachés à la vérité fuient ces faux prophètes (7); il n'y a que ceux qui doutent et qui font pénitence de temps en temps qui les consultent comme les païens, et tombent ainsi dans l'idolâtrie par trop d'attachement à leurs affaires temporelles, car c'est sur quoi ils interrogent les devins. L'esprit, qui est véritablement de Dieu, n'attend pas qu'on l'interroge; il dit tout de lui-même. L'ange fit voir ensuite à Hermas des hommes assis sur des bancs, qui étoient ces foibles fidèles, et un autre assis dans une chaire, qui étoit un de ces faux prophètes, rempli d'un esprit terrestre (8). Il ne vient point, dit-il, dans l'église des vivants, il la fuit; il s'attache à ceux qui sont incertains et vides, leur prophétise dans des coins et des lieux cachés, et les flatte en leur parlant selon leurs désirs. Il donne encore les marques pour distinguer les vrais prophètes et les faux; l'esprit de Dieu,

(1) Tertull. de Orat. c. 12.
(2) Mand. IV, n. 1.

(1) V. not. Coteler.
(2) N. 4.
(3) N. 5.
(4) Clem. Alex. 2 Strom. p. 385; A. Heb. VI, 4.
(5) Mand. VI, n. 2. Orig. III, princ. 2 Hom. 35 in Luc Cass. Coll. 8, c. 17, et Coll. 13, c. 12.
(6) Mand. X, n. 1.
(7) Clem. Alex. 1 Strom, p. 312, A.
(8) Mand. XI.

dit-il (1), est paisible et humble; il s'éloigne de toute malice et de tous les vains désirs de ce monde, et se met au-dessus de tous les hommes; il ne répond point à ceux qui l'interrogent ni aux personnes particulières, car l'esprit de Dieu ne parle point à l'homme quand l'homme veut, mais quand Dieu veut. Donc, lorsqu'un homme qui a l'esprit de Dieu vient dans l'assemblée des fidèles, et que l'on fait la prière, un saint ange remplit cet homme du Saint-Esprit, et il parle dans l'assemblée comme Dieu veut. Au contraire, on connoît l'esprit terrestre, vain, sans sagesse et sans force, en ce que celui qu'il agite s'élève et affecte la première place. Il est importun parleur, vivant dans les délices et les plaisirs; il se fait payer, et ne devine point sans récompense : un prophète de Dieu n'agit pas ainsi.

Hermas ayant reçu de l'ange ces douze préceptes, lui dit qu'il les trouvoit grands et beaux. Mais je ne sais, ajouta-t-il (2), si un homme peut les garder. L'ange lui dit : Tu garderas aisément ces préceptes, et ils ne seront point rudes; mais, si tu te mets dans l'esprit qu'un homme ne les peut garder, tu ne les garderas pas. Or, je te dis que, si tu y manques, tu ne seras point sauvé, ni toi, ni tes enfants, ni ta maison, pour avoir jugé toi-même qu'on ne peut garder ces préceptes. Il dit ces paroles en colère, et avec un visage si terrible, qu'il n'y avoit homme qui en pût supporter la vue. Hermas en fut épouvanté; et l'ange, le voyant ainsi troublé, commença à lui parler plus doucement et plus gaiement, lui reprochant sa foiblesse et son ignorance de ne pas considérer la puissance de Dieu, qui a soumis à l'homme toutes les créatures, et lui a donné le pouvoir de faire ses commandements. Celui-là, dit-il, sera maître de tous ces préceptes, qui a Dieu dans son cœur; mais ceux qui ne l'ont que sur les lèvres les trouvent rudes et difficiles. Hermas lui dit : Il n'y a personne qui ne demande à Dieu de pouvoir garder ses commandements; mais le démon est cruel, et tient les serviteurs de Dieu sous sa puissance. L'ange répondit : Le démon n'a point de puissance sur les serviteurs de Dieu qui croient en lui de tout leur cœur. Il peut combattre, mais il ne peut vaincre; si vous lui savez résister, il s'enfuira confus.

XLVI. Similitudes du pasteur.

La troisième partie du livre d'Hermas, qui sont les similitudes, est pleine d'instructions morales comme le reste. Celles-ci sont remarquables entre les autres. L'ange lui recommande de s'abstenir de la multitude des affaires, parce qu'elles attirent beaucoup de péchés, et sont comme des liens qui empêchent de servir Dieu (1). Parlant du jeûne, il lui dit : Qu'il faut commencer par observer les commandements de Dieu (2). Si ensuite on veut y ajouter quelque bonne œuvre, comme le jeûne, on recevra une plus grande récompense. Le jour que tu jeûneras, ajoute-t-il, tu ne prendras rien que du pain et de l'eau; et ayant supputé ce que tu as accoutumé de dépenser par jour pour ta nourriture, tu le mettras à part et le donneras à la veuve, à l'orphelin et au pauvre. Le jeûne y est nommé station; celui qui jeûnoit commençoit dès le matin à se retirer pour prier.

L'ange dit ensuite (3), parlant de ceux qui font pénitence : Penses-tu que leurs péchés soient effacés aussitôt? Non, pas si tôt. Mais il faut que celui qui fait pénitence s'afflige et s'humilie en toute rencontre, et qu'il souffre diverses peines; et, après qu'il aura souffert tout ce qui lui est ordonné, peut-être qu'alors son créateur sera touché, et par sa clémence lui donnera quelque remède, s'il voit que son cœur soit pur de toute œuvre mauvaise. Ailleurs, parlant de différents pécheurs, Hermas demande à l'ange pourquoi ils n'ont pas fait pénitence. L'ange répond (4) : Ceux dont le Seigneur a vu que l'âme seroit pure, et qu'ils le serviroient de tout leur cœur, il leur a accordé la pénitence; mais ceux où il a vu de la malice, et qui revenoient à lui faussement, il leur a refusé le retour à la pénitence, de peur qu'ils ne proférassent encore des malédictions contre sa loi.

Sous deux images différentes, il représente les différents états des chrétiens (5). Les apostats, qui ont renoncé à Dieu jusqu'à dire des blasphèmes contre lui et trahir ses serviteurs, demeurent morts et sans pénitence, quoiqu'on leur propose les commandements de Dieu, principalement s'ils sont farouches et séparés des fidèles, désespérant eux-mêmes de leur salut. Les hypocrites, qui enseignent de mauvaises doctrines, principalement pour détourner les autres de la pénitence, se convertiront difficilement; et il n'y a point pour eux de pénitence s'ils ne l'embrassent promptement. Il reste toutefois espérance, parce qu'ils n'ont point blasphémé contre Dieu, ni trahi ses serviteurs; mais le désir d'avoir leur a donné de la complaisance pour les pécheurs.

D'autres étoient incertains dans la foi; quelques-uns médisants, parlant mal des absents, envieux, et ne gardant jamais la paix. Quelques-uns, quoique fidèles et bons, ne laissoient pas d'avoir entre eux quelque jalousie et quelque dispute pour le rang et la primauté. Comme il y avoit en eux plus de foiblesse que de malice, la pénitence ne leur étoit pas si difficile. D'autres, embarrassés d'affaires temporelles, se retiroient du commerce des

(1) Mand. XII.
(2) N. 5.

(1) Simil. IV.
(2) Simil. V, n. 3.
(3) Simil. VII.
(4) Simil. VIII, n. 6.
(5) Simil. VIII et IX; VIII, 6; IX, 19, 26.

serviteurs de Dieu, à demi morts pour la vie spirituelle (1). Ils tomboient quelquefois dans le doute et l'incertitude, et pouvoient faire pénitence, pourvu qu'ils la fissent promptement. D'autres, riches et remplis de biens, s'éloignoient aussi des serviteurs de Dieu, craignant qu'ils ne leur demandassent quelque chose. Le désir d'être célèbres, chez les païens, les faisoit tomber dans l'orgueil; ils concevoient de grandes espérances, abandonnoient la vérité, et, se séparant de la compagnie des justes, ils menoient, avec les gentils, une vie qu'ils trouvoient plus douce; ils n'abandonnoient pas Dieu entièrement, et gardoient la foi, mais sans en faire les œuvres. Quelques-uns faisoient pénitence, s'appliquant aux œuvres de charité; d'autres, emportés par la compagnie des païens, s'abandonnoient aux plaisirs et aux crimes, et leur devenoient semblables.

D'autres, ayant toujours été bons et fidèles, avoient commis quelques petits péchés, emportés par les vains plaisirs et par la légèreté de leurs pensées : ceux-là faisoient aisément pénitence. D'autres avoient vécu dans le crime; mais, gardant toujours la foi, et exerçant l'hospitalité envers les serviteurs de Dieu, ils faisoient promptement pénitence, et souffroient volontiers les adversités, en considération de leurs péchés. D'autres, n'ayant le Seigneur que sur les lèvres (2), et non dans leur cœur, ne vivoient qu'en paroles, mais leurs œuvres étoient mortes. Ils étoient incertains; le moindre bruit de persécution les faisoit retourner aux idoles. Aussi n'y avoit-il point de pénitence pour eux, s'ils ne la faisoient promptement; d'autres avoient la foi, mais étoient hardis et présomptueux, voulant paroître tout savoir et enseigner les autres, quoiqu'ils ne sussent rien en effet (3). Leur vanité en avoit fait tomber plusieurs. Quelques-uns, ayant reconnu leur erreur, avoient fait pénitence et s'étoient soumis aux plus sensés; les autres pouvoient aussi revenir, car ils étoient plutôt imprudents que méchants. D'autres, ayant la foi, avoient des querelles et des différents légers, et ceux-là pouvoient faire aisément pénitence; mais elle étoit difficile pour ceux qui avoient de grands démêlés, qui gardoient leur colère, et se souvenoient des injures (4). Il y avoit aussi des ministres de l'Eglise qui s'acquittoient mal de leur charge, pillant les veuves et les orphelins, appliquant ce qu'ils recevoient à leur soulagement, et non à celui des autres (5). Il n'y a point de salut pour eux, dit le pasteur, s'ils ne renoncent à l'avarice (6). D'autres enseignoient avec pureté et sincérité, sans céder aux mauvais désirs, mais attachés à la vérité et à la justice. D'autres fidèles avoient toujours été simples et bons, sans différents entre eux (1), se réjouissant des vertus des autres, toujours prêts à faire bien à tout le monde, et à donner à tous de leur travail, sans le reprocher et sans délibérer. Dieu, voyant leur simplicité et leur sainte enfance, bénissoit leurs travaux et favorisoit toutes leurs œuvres. Les plus chéris de Dieu sont ceux qui ont cru avec la sincérité des enfants, à qui aucune malice n'est venue dans l'esprit, qui dans aucune affaire n'ont violé ses préceptes, et sont demeurés fermes toute leur vie dans les mêmes sentiments (2). Telles sont les instructions que l'ange donne à Hermas. Il dit en un endroit, que le fils de Dieu est plus ancien que toutes les créatures (3). Ailleurs il dit, que l'ange saint Michel a puissance sur le peuple chrétien et le gouverne (4). Ailleurs il dit, que les apôtres après leur mort ont prêché Jésus-Christ aux saints qui étoient morts auparavant, et leur ont donné le baptême, sans quoi leurs bonnes œuvres étoient inutiles (5). Ce qu'il faut entendre, non de l'eau, mais de la grâce du baptême, et ça été l'opinion de plusieurs anciens, que les apôtres avoient prêché aux morts, comme saint Pierre le dit de Jésus-Christ même. Enfin il dit, que les révélations et les visions sont pour ceux qui doutent et raisonnent sur la vérité de ce qu'ils ont appris, afin d'affermir leur foi encore foible (6).

XLVII. Fin du pape saint Clément, et ses ouvrages.

Le pape saint Clément gouverna, dit-on, l'église romaine pendant près de dix ans, jusqu'à la huitième année de Vespasien, soixante-dix-sept de J.-C. Alors saint Clet lui succéda; mais il n'est pas assuré que saint Clément fût mort (7). On dit qu'il céda la chaire pontificale pour éviter un schisme, et qu'il ne mourut que long-temps après, savoir, l'an cent de J.-C. On le compte entre les plus illustres martyrs. Sa grande réputation lui a fait attribuer tous les écrits que l'on estimoit les plus anciens, après les Ecritures canoniques, et qui n'avoient point d'auteur certain, comme les canons des apôtres et les constitutions apostoliques, qui est un recueil de toute la discipline de l'Eglise, au moins pour l'Orient, écrit au plus tard dans le troisième siècle. On lui a aussi attribué ses Récognitions, qui est une prétendue histoire de sa vie, avec des reconnoissances merveilleuses de ses parents; et, comme l'auteur y décrit plusieurs voyages de saint Pierre, et ses disputes avec Simon le magicien, on nommoit

(1) IX, 20.
(2) IX, 21.
(3) 2.
(4) 23.
(5) 26.
(6) N. 25.

(1) N. 23.
(2) N. 29.
(3) Simil. IV, n. 12.
(4) Simil. VIII, n. 3; Simil. IX, n. 16.
(5) V. not. Cotele. Clem. Alex. 2, Strom. p. 679, C.; 6, Strom. p. 638, C.
(6) 1 Pet. III, 19. Vis. III, n. 4. Clem. Alex. 1, Strom. in. fin.
(7) Lib. pontific. Catal. Buch. Epiphan. Hær. 27, c. 6. Eus. III, Hist. c. 34. Hier. de Script.

aussi cet ouvrage l'Itinéraire de saint Pierre. On a attribué encore à saint Clément quelques autres écrits apocryphes, qui sont recueillis sous le nom de Clémentines; mais il n'y a rien de sûr, hors l'épître aux Corinthiens que j'ai rapportée.

XLVIII. Mort de Vespasien. Tite et Domitien, empereurs.

L'empereur Vespasien mourut l'an soixante-dix-neuf de J.-C., le vingt-quatre de juin, âgé de soixante-neuf ans, après en avoir régné dix (1). Se voyant dangereusement malade, il dit : Je pense que je deviens dieu, se moquant de la cérémonie qu'il voyoit bien que l'on feroit après sa mort pour le mettre au nombre des dieux (2). Tite, son fils aîné, lui succéda. Il étoit si bienfaisant, qu'un soir en soupant, comme il se souvint de n'avoir accordé ce jour-là aucune grâce à personne, il dit : Mes amis, j'ai perdu la journée (3); mais il ne régna que deux ans, deux mois et vingt jours, et mourut le treize de septembre, l'an de J.-C. quatre-vingt-un, âgé de quarante-et-un ans. Son frère Domitien lui succéda, et ne céda guère à Néron en cruauté et en impudicité. S'il est vrai que saint Lin, qui le premier gouverna l'église de Rome après les apôtres, ait tenu le saint-siége douze ans, il ne sera mort que l'an soixante-dix-neuf. Il fut enterré au Vatican près de saint Pierre, le vingt-trois septembre, et on le met entre les martyrs (4). Après lui et saint Clément, on compte pour pape saint Clet, que les Grecs nomment Anaclet ou Anenclet, c'est-à-dire sans reproche. On lui donne aussi douze ans de pontificat; et peut-être a-t-on confondu ses années avec celles de saint Lin; mais la succession est certaine. On rapporte au temps de Vespasien le martyre de saint Apollinaire, premier évêque de Ravenne, qui mourut en paix après avoir été tourmenté plusieurs fois (5). Ce n'est pas qu'il y eût de persécution générale sous Vespasien; mais on trouvoit toujours assez de prétextes de faire mourir les chrétiens comme séditieux ou sacriléges.

L'empereur Domitien fit d'abord quelques règlements utiles. Il défendit de faire des eunuques, et renouvela les lois contre les adultères (6). Il chassa encore les philosophes, non-seulement de Rome, mais de toute l'Italie (7), entre autres Musonius, que son père avoit conservé, Dion, Chrysostome, Epictète le stoïcien; Péregrin; Démétrius le cynique, qui demeura à Pouzzole malgré la défense. Il y en eut qui changèrent d'habit et se retirèrent les uns en Espagne, les autres dans les déserts de Lybie ou de Scythie. Domitien fit mourir quelques Romains sous ce prétexte de philosophie.

XLIX. Apollonius accusé devant Domitien.

Apollonius de Tyane étoit en Asie, où il parloit avec grande liberté contre la tyrannie de Domitien, qui, en étant averti par Euphrate, manda au gouverneur d'Asie de prendre Apollonius et le lui envoyer, pour rendre compte des entretiens secrets qu'il avoit eus avec Nerva et ses amis Orfitus et Rufus (1); car l'empereur les avoit exilés sur des soupçons de conspirations, et Nerva lui succéda en effet (2). Apollonius prévint l'ordre, et se rendit en Italie (3). A Pouzzole, il trouva Démétrius le cynique, et lui expliqua les raisons de son voyage, le mépris de la mort, la crainte de paroître coupable et de laisser ses amis en péril (4). Il arriva à Rome accompagné du seul Damis, à qui il avoit fait couper les cheveux et prendre un habit ordinaire; mais pour lui il garda toujours le sien. Elien, préfet du prétoire, qui avoit connu Apollonius en Egypte du temps de Vespasien, et lui portoit une affection singulière, lui rendit tous les bons offices qu'il put, dissimulant toutefois pour ne pas se rendre suspect à l'empereur. Il instruisit Apollonius des chefs d'accusation que l'on proposoit contre lui (5). Premièrement, dit-il, votre habit et votre manière de vivre; qu'il y a des gens qui vous adorent; qu'à Ephèse vous avez rendu un oracle touchant la peste; que vous avez parlé contre l'empereur, en secret et en public, et comme de la part d'un dieu. La principale est, qu'étant allé à la campagne chez Nerva, vous avez ouvert un enfant arcadien, en sacrifiant contre l'empereur, la nuit et à la fin du mois (6). Elien, l'ayant instruit de la sorte, le fit mettre en la prison la plus honnête, où il passoit son temps à discourir avec Damis, et à consoler les autres prisonniers.

L'empereur l'envoya quérir pour le voir avant le jugement. Il alla, accompagné de Damis, qui avoit grand'peur (7). On fit entrer Apollonius seul, et il trouva Domitien, qui venoit de sacrifier à Minerve dans un salon d'Adonis, car on appeloit ainsi des salons de verdure et de fleurs, dont la mode venoit de Syrie. Domitien se retourna, et voyant la figure extraordinaire d'Apollonius, il dit : Elien, vous m'avez amené un démon. Je vois bien, dit Apollonius sans s'étonner, que Minerve ne vous a pas encore fait la même grâce qu'à Diomède (8), de vous ôter de devant les

(1) Suet. n. 24.
(2) Id. n. 23.
(3) Suet. Tit. n. 8.
(4) Eus. Chr. et v, Hist. c. 13. et 21. Martyrol. 23 sept. Iren. lib. III, c. 111, p, 232. Sup. n. 26.
(5) Martyrol. 23 jul. Petr. Chrys. Serm. 128. Martyr. 18 jun.
(6) Suet. Domit. c. 7. Martial. 6. Epig. 9. Lucian. Peregr. Suet. Domit. c. 10.
(7) Philostr. Apoli. VII, c. 2.

(1) Philost. lib. 7, c. 4.
(2) Ibid. c. 3.
(3) C. 5, 6, 7.
(4) C. 8.
(5) C. 10.
(6) C. 11.
(7) C. 12, c. 13, c. 14.
(8) Iliad. E, v, 127.

yeux le nuage qui empêche de discerner les dieux et les hommes. Ensuite l'empereur, entrant en matière, l'interrogea sur la conspiration de Nerva, de Rufus et d'Orfitus; mais Apollonius, loin de rien avouer, loua hautement leur fidélité et leur désintéressement. L'empereur, irrité, lui fit raser la barbe et les cheveux, grande injure à un philosophe, et le fit mettre aux fers avec les plus criminels.

Étant dans le cachot, comme Damis le plaignoit, il lui dit : Je n'ai plus rien à souffrir et on ne me fera point mourir (1). Et quand serez-vous délivré? dit Damis. Par mon juge, dit Apollonius, aujourd'hui; par moi-même, tout à l'heure; et, en disant cela, il tira sa jambe des fers, et dit à Damis : Je vous montre la preuve de ma liberté, prenez courage. Damis crut alors, pour la première fois, avoir reconnu qu'Apollonius étoit au-dessus de l'homme, et d'une nature divine. Car il ne croyoit pas que cette merveille pût s'attribuer à un art magique, puisqu'Apollonius l'avoit faite sans aucun sacrifice, sans aucune prière, sans aucune parole, comme si les démons ne pouvoient agir sans cet appareil extérieur (2). Mais enfin c'étoit leur opinion. Apollonius remit incontinent sa jambe dans les fers, et le même jour on l'en tira, à la sollicitation d'Elien, pour le remettre dans l'autre prison. Il renvoya Damis à Pouzzole, pour l'y attendre avec Démétrius, et Damis y arriva le troisième jour.

Apollonius fut enfin mené devant l'empereur pour plaider sa cause (3). En entrant on le fouilla, de peur qu'il ne portât quelque bandage, quelque billet ou quelqu'autre sorte de caractère. L'auditoire étoit paré comme en jour solennel, et les personnages les plus considérables de l'empire étoient présents, par ordre de l'empereur. Après que l'accusateur eut parlé, Apollonius se préparoit à prononcer un grand discours, qu'il avoit composé pour sa défense, mais l'empereur le réduisit à quelques questions (4). Pourquoi il ne s'habilloit pas comme les autres? Parce, dit-il, que la terre qui me nourrit, me vêtit aussi, sans être à charge aux pauvres animaux. Pourquoi on le nommoit dieu? Parce, dit Apollonius, que quiconque est estimé homme de bien, peut être honoré de ce nom. Et par où saviez-vous, dit l'empereur, la maladie qui devoit arriver à Ephèse pour la prédire? La nourriture simple que je prends, dit Apollonius, me fit apercevoir le premier du mal, et si vous voulez, je vous dirai les causes de ces maladies. Il n'en est pas besoin, dit l'empereur, craignant peut-être qu'il ne lui reprochât ses crimes. Après avoir pensé quelque temps, il lui dit : Dites-moi, quand vous sortîtes de la maison un tel jour, et que vous allâtes à la campagne, à qui sacrifiâtes-vous cet enfant? Parlez mieux, dit Apollonius, si je suis allé à la campagne, j'ai sacrifié; si j'ai sacrifié, j'en ai mangé; que des témoins dignes de foi disent ce qui en est. Voulant faire entendre qu'il n'étoit rien de tout cela.

Il y eut un grand applaudissement de toute l'assemblée, et l'empereur, comme persuadé de ses raisons, dit : Je vous renvoie absous des accusations; mais vous demeurerez jusqu'à ce que nous nous entretenions en particulier. Croira qui voudra, sur la foi de Philostrate, que Domitien, l'un des plus cruels tyrans qui fût jamais, renvoya si légèrement un homme qu'il avoit fait venir de si loin, sur des soupçons de conjuration contre sa personne, et qu'il le laissa sur sa bonne foi. Cependant l'historien ajoute des faits encore plus incroyables. Apollonius, dit-il, remercia l'empereur; mais, pour ne plus s'exposer à de pareilles questions, et montrer qu'on ne l'auroit pas pris s'il n'avoit voulu, il disparut de l'auditoire (1). Domitien ne fit pas semblant de s'en apercevoir; mais on reconnut son trouble en ce que, dans une cause du testament qu'il jugeoit ensuite, il oublia les noms des parties et le sujet de la cause. Il n'est pas possible qu'Apollonius, n'étant plus gardé, se fût dérobé dans la foule. Mais ce qui suit ne paroît pas possible sans le secours du démon. Quoi qu'il en soit, on le raconte ainsi.

Apollonius disparut avant midi de l'auditoire qui étoit à Rome, et se trouva le même jour, vers le soir, à Pouzzole, qui est à près de cinquante lieues. Damis s'y étoit rendu la veille, suivant son ordre, quoiqu'il ne s'attendît point à le revoir; et, après s'être promené sur le bord de la mer avec Démétrius le cynique, ils s'étoient assis dans un temple des nymphes (2). O dieux, disoit Damis en gémissant, verrons-nous encore cet excellent ami? Oui, vous le verrez, dit Apollonius en s'approchant, ou plutôt vous l'avez vu. Et tendant la main à Démétrius, qui demandoit s'il étoit vivant ou mort : Prenez-moi, dit-il (3), et si je m'enfuis, croyez que je suis un fantôme envoyé par Proserpine; si je demeure, persuadez aussi à Damis que je suis vivant. En retournant à la ville, il leur compta tout ce qui lui étoit arrivé depuis le départ de Damis, et dit qu'il avoit grand besoin de repos. Aussi dit-on qu'il reste une lassitude extraordinaire à ceux que le démon a transportés d'un lieu à l'autre. Etant arrivé au logis de Démétrius, il lava ses pieds, se jeta sur un lit; et ayant dit, comme pour sa prière du soir, un vers d'Homère à la louange du sommeil, il s'endormit fort tranquille en apparence.

Le lendemain, Damis lui demanda en quel

(1) C. 16.
(2) C. 17.
(3) Luc. VIII, c. 1.
(4) C. 2.

(1) C. 4.
(2) N. 5.
(3) C. 6.

pays du monde il vouloit se retirer. En Grèce, dit Apollonius. C'est un pays bien éclairé, dit Damis. Je n'ai point besoin de me cacher, dit Apollonius; et, laissant Démétrius, ils s'embarquèrent le jour même, passèrent en Sicile, et de là dans le Péloponèse, à la solennité des jeux olympiques. Tout le monde savoit qu'Apollonius avoit été pris et mis aux fers, et le bruit s'étoit répandu que Domitien l'avoit fait brûler; d'autres disoient qu'il l'avoit fait mettre dans un puits; d'autres en parloient autrement. Mais quand on sut qu'il étoit à Pise, on y accourut de toute la Grèce. Chacun avoit honte de ne pas connoître un homme si merveilleux. Quand on lui demandoit comment il s'étoit sauvé des mains de l'empereur, il répondoit simplement qu'il s'étoit justifié. Mais comme ceux qui venoient d'Italie racontèrent ce qui s'étoit passé, sa modestie, tout affectée qu'elle étoit, parut si merveilleuse, que cette opinion, jointe aux anciens préjugés, le fit regarder comme un homme divin; et peu s'en fallut que toute la Grèce ne l'adoràt. Un jour Damis l'avertit qu'il leur restoit peu d'argent pour leur subsistance (1). J'y pourvoirai demain, dit-il. Le lendemain il vint au temple, et dit au sacrificateur : Donnez-moi mille drachmes de l'argent de Jupiter, si vous ne croyez qu'il le trouve mauvais. Ce qu'il trouvera mauvais, dit le sacrificateur, c'est que vous n'en preniez pas davantage. Il passa ainsi deux ans en Grèce, instruisant tous ceux qui venoient à lui, et les exhortant à la vie tranquille et à l'éloignement des affaires. Ensuite il retourna en Ionie (2).

L. Évêques d'Alexandrie et de Rome.

Anien, évêque d'Alexandrie, successeur de saint Marc, mourut la quatrième année de Domitien, quatre-vingt-cinq de J.-C., après avoir tenu le siége vingt-deux ans. Abilius lui succéda, et gouverna cette église treize ans (3). A Rome, le pape saint Clet ou Anaclet mourut, dit-on, en la quatorzième année de Domitien, quatre-vingt-quinze de J.-C. On le compte entre les martyrs (4). Il y en a qui distinguent Clet et Anaclet comme deux papes, dont le premier, ayant succédé à saint Clément en soixante-dix-sept, seroit mort en quatre-vingt-trois. D'autres mettent saint Anaclet devant saint Clément. Quoi qu'il en soit, le pape suivant fut saint Evariste, à qui on donne treize ans de pontificat; ensuite saint Alexandre, à qui on en donne huit; puis saint Sixte ou Xiste, qui commença au plus tôt en l'an cent un; car leurs années ne sont pas certaines, quoique la succession le soit.

(1) C. 7.
(2) C. 8.
(3) Eus. Chron. an. 85, et 111, Hist. c. 14
(4) Iren. 111, c. 3. Cat. Bucher.

LI. Martyre de saint Jean, et son apocalypse.

L'empereur Domitien persécuta les chrétiens sur la fin de son règne. L'apôtre saint Jean, étant à Rome, fut mis dans une cuve d'huile bouillante près la porte Latine; mais il ne souffrit aucun mal. Ensuite il fut relégué dans l'île de Pathmos, qui est une des Sporades dans l'Archipel, d'environ dix lieues de tour (1). Là, étant en esprit le jour du dimanche, il eut plusieurs révélations, et reçut ordre de les écrire aux sept principales églises d'Asie, savoir : à celles d'Ephèse, de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardis, de Philadelphie et de Laodicée. L'apôtre adresse la parole aux anges de ces églises, c'est-à-dire aux évêques. Mais on croit que les avis qu'il leur donne, regardent plutôt l'état entier de chaque église que les qualités personnelles de chaque évêque. La première est l'église d'Ephèse, où l'apôtre faisoit sa résidence ordinaire, et dont on croit que saint Timothée, disciple de saint Paul, étoit encore évêque. Saint Jean loue cette église de son travail, de sa patience et de sa persévérance, de sa fermeté contre les faux apôtres, de la haine qu'elle porte aux actions des nicolaïtes; mais il la blâme d'avoir relâché la ferveur de sa charité et l'exhorte à pénitence (2). La seconde église est celle de Smyrne (3), dont l'évêque étoit dès lors apparemment saint Polycarpe, qui certainement y fut établi par l'apôtre saint Jean. Il loue cette église de sa pauvreté, de sa patience dans les adversités et les calomnies des Juifs; il l'encourage et l'avertit que quelques-uns d'eux seront persécutés pendant dix jours (4). Ce qui arriva sans doute en cette persécution de Domitien, qui fut courte et foible.

La troisième église est celle de Pergame (5). L'apôtre nomme cette ville l'habitation de Satan, où il a son trône, à cause d'un temple fameux d'Esculape, où l'on venoit de toute l'Asie (6). Il nomme un martyr Antipas, qui y avoit donné sa vie pour Jésus-Christ. L'apôtre, ou plutôt Jésus-Christ au nom duquel il parle, loue l'église de Pergame d'avoir conservé son nom; mais il lui reproche de souffrir des nicolaïtes, qui enseignent de s'abandonner aux débauches de la table et des femmes, à l'exemple du faux prophète Balaam. La quatrième église est celle de Thyatire (7). L'apôtre la loue de sa foi, de sa charité, de sa patience et de ses bonnes œuvres qui vont toujours croissant; mais il lui reproche de

(1) Tertull. Præf. c 36 de Script. Hier. de Script. Joan. id. in Matth. XX, 23. Orig. ib. Hom. 12. Apoc. I, 10.
(2) Apoc. XI, 1.
(3) Iren. 111, c. 3. Hier. de Script.
(4) II, 8.
(5) Apoc. XI, 12.
(6) Philost. Apoll. lib. IV, c. 3. Stat. III, Silv. 4.
(7) Apoc. II, 18.

souffrir qu'une fausse prophétesse, une autre Jézabel, enseigne et séduise les fidèles, les excitant à l'impureté, et à manger des viandes immolées. C'étoit la même doctrine des nicolaïtes.

La cinquième église est celle de Sardis (1). Sa réputation étoit plus grande qu'elle ne méritoit, étant morte à la grâce dans la plus grande partie de ses membres. Il y restoit toutefois quelque peu de personnes qui ne s'étoient pas souillées. L'apôtre l'excite à faire pénitence, et à conserver la doctrine qu'elle a reçue.

La sixième église étoit à Philadelphie (2). Sa force n'étoit pas grande, mais elle avoit été fidèle à confesser la foi. Jésus-Christ dit qu'il lui a ouvert une porte que personne ne pourra fermer, et que les Juifs viendront se prosterner à ses pieds. Ce qui marque la propagation de l'Evangile. Il promet de la protéger dans la tentation qui va attaquer toute la terre, c'est-à-dire dans les persécutions suivantes, plus longues et plus universelles que celles de Néron et de Domitien. La septième église d'Asie étoit à Laodicée (3). L'apôtre lui reproche sa tiédeur et sa pauvreté qu'elle ne connoissoit pas, s'imaginant être en bon état pour être exempte des vices grossiers. Il l'excite fortement à se convertir. Voilà les instructions que saint Jean envoya aux églises d'Asie par l'ordre de Jésus-Christ.

Ensuite il eut plusieurs visions, qui lui représentoient ce qui devoit arriver dans les siècles suivants, particulièrement les persécutions que souffriroit l'Eglise, la punition des persécuteurs, la ruine de Rome, où régnoit l'idolâtrie, la destruction de l'idolâtrie même, et la gloire de l'Eglise victorieuse. Tout cela lui fut représenté sous des images magnifiques, et le recueil de toutes ces révélations qu'il reçut à Pathmos pendant son exil, est le livre de l'Apocalypse. Il dit à la fin (4) : Je proteste à quiconque écoute cette prophétie, que si quelqu'un y ajoute, Dieu y ajoutera sur lui les plaies écrites en ce livre, et si quelqu'un en diminue, Dieu ôtera sa part du livre de vie de la sainte cité. Cette protestation semble regarder principalement les écrivains qui copioient les livres, pour les obliger à transcrire fidèlement celui-ci, dont il étoit plus facile d'ôter ou d'y ajouter, sans que l'on s'en aperçût, à cause de son obscurité.

LII. Persécution de Domitien.

Dans le même temps de cette persécution, Domitien, sachant qu'il y avoit des chrétiens Juifs d'origine de la race de David, et parents de Jésus, qui avoit été reconnu pour Messie et pour roi, craignit qu'ils ne fissent quelque entreprise contre l'état (1). C'étoient les petits-fils de Judas, frère de Jésus-Christ selon la chair, qui furent menés à l'empereur par un soldat. L'empereur leur demanda s'ils étoient de la race de David; ils le confessèrent. Il leur demanda combien de terres ils possédoient, et combien d'argent. Ils répondirent qu'à eux deux ils avoient vaillant neuf mille deniers, c'est-à-dire trois mille quatre cent livres de notre monnoie, et qu'ils n'avoient pas ce bien en argent, mais en terres, contenant seulement trente-neuf plèthres, qui font sept arpents et quatre perches de Paris. Qu'ils en payoient les tributs et en subsistoient, les cultivant eux-mêmes. En même temps ils montrèrent leurs mains pleines de calus, et leurs corps endurcis au travail. L'empereur leur demanda ce que c'étoit que le royaume de Jésus-Christ, en quel lieu, et quand il devoit régner. Ils répondirent que son royaume n'étoit ni terrestre ni de ce monde, mais céleste et angélique, qui paroîtroit à la fin du monde, quand il viendroit avec sa majesté juger les vivants et les morts. Domitien, les méprisant comme des personnes viles, les renvoya en liberté, sans leur faire aucun mal. Il donna même un ordre pour faire cesser la persécution, du moins en Judée. Ces deux confesseurs gouvernèrent depuis les églises, et vécurent jusqu'au temps de Trajan.

A Rome, les Juifs étoient maltraités, et menoient une vie très-misérable. On exigeoit avec la dernière rigueur les tributs dont ils étoient chargés, jusque-là qu'un vieillard de quatre-vingt-dix ans, qui prétendoit n'être point Juif, fut visité publiquement dans la place pour voir s'il étoit circoncis (2). La plupart étoient réduits à la mendicité, vendoient des alumettes, et n'avoient pour tous meubles qu'une corbeille et un peu de foin pour se coucher (3). On confondoit les chrétiens avec les Juifs; et plusieurs Romains furent accusés d'avoir passé aux mœurs des Juifs, et de n'avoir point de dieux : ce qui signifioit, dans le langage des païens, qu'ils avoient embrassé le christianisme.

Flavius Clément, cousin germain de l'empereur, fut consul la quatorzième année de son règne, quatre-vingt-quinze de J.-C. Il avoit deux enfants encore petits, que l'empereur avoit destinés pour être ses successeurs à l'empire, et avoit changé leurs noms en ceux de Vespasien et Domitien (4). Le consul Clément étoit chrétien; et la vie paisible et retirée qu'il menoit, comme la plupart des chrétiens, le faisoit passer pour un homme avili et incapable d'aucune entreprise. Lui et sa femme Flavia Domitilla, qui étoit de la même

(1) Apoc. III, 1.
(2) Apoc. III, 7.
(3) III, 14.
(4) Apoc. XXII, 18.

(1) Hegesip. ap. Eus. III, Hist. c. 10.
(2) Suet. Domit. c. 12.
(3) Martial. I, Epig. 42. Juv. Sat. 3, 6, 5. Stat. I, Silv. 5.
(4) Suet. Domit. n. 15. Epist. Dion. p. 236.

pays du monde il vouloit se retirer. En Grèce, dit Apollonius. C'est un pays bien éclairé, dit Damis. Je n'ai point besoin de me cacher, dit Apollonius; et, laissant Démétrius, ils s'embarquèrent le jour même, passèrent en Sicile, et de là dans le Péloponèse, à la solennité des jeux olympiques. Tout le monde savoit qu'Apollonius avoit été pris et mis aux fers, et le bruit s'étoit répandu que Domitien l'avoit fait brûler; d'autres disoient qu'il l'avoit fait mettre dans un puits; d'autres en parloient autrement. Mais quand on sut qu'il étoit à Pise, on y accourut de toute la Grèce. Chacun avoit honte de ne pas connoître un homme si merveilleux. Quand on lui demandoit comment il s'étoit sauvé des mains de l'empereur, il répondoit simplement qu'il s'étoit justifié. Mais comme ceux qui venoient d'Italie racontèrent ce qui s'étoit passé, sa modestie, tout affectée qu'elle étoit, parut si merveilleuse, que cette opinion, jointe aux anciens préjugés, le fit regarder comme un homme divin; et peu s'en fallut que toute la Grèce ne l'adoràt. Un jour Damis l'avertit qu'il leur restoit peu d'argent pour leur subsistance (1). J'y pourvoirai demain, dit-il. Le lendemain il vint au temple, et dit au sacrificateur : Donnez-moi mille drachmes de l'argent de Jupiter, si vous ne croyez qu'il le trouve mauvais. Ce qu'il trouvera mauvais, dit le sacrificateur, c'est que vous n'en preniez pas davantage. Il passa ainsi deux ans en Grèce, instruisant tous ceux qui venoient à lui, et les exhortant à la vie tranquille et à l'éloignement des affaires. Ensuite il retourna en Ionie (2).

L. Évêques d'Alexandrie et de Rome.

Anien, évêque d'Alexandrie, successeur de saint Marc, mourut la quatrième année de Domitien, quatre-vingt-cinq de J.-C., après avoir tenu le siége vingt-deux ans. Abilius lui succéda, et gouverna cette église treize ans (3). A Rome, le pape saint Clet ou Anaclet mourut, dit-on, en la quatorzième année de Domitien, quatre-vingt-quinze de J.-C. On le compte entre les martyrs (4). Il y en a qui distinguent Clet et Anaclet comme deux papes, dont le premier, ayant succédé à saint Clément en soixante-dix-sept, seroit mort en quatre-vingt-trois. D'autres mettent saint Anaclet devant saint Clément. Quoi qu'il en soit, le pape suivant fut saint Evariste, à qui on donne treize ans de pontificat; ensuite saint Alexandre, à qui on en donne huit; puis saint Sixte ou Xiste, qui commença au plus tôt en l'an cent un; car leurs années ne sont pas certaines, quoique la succession le soit.

LI. Martyre de saint Jean, et son apocalypse.

L'empereur Domitien persécuta les chrétiens sur la fin de son règne. L'apôtre saint Jean, étant à Rome, fut mis dans une cuve d'huile bouillante près la porte Latine; mais il ne souffrit aucun mal. Ensuite il fut relégué dans l'île de Pathmos, qui est une des Sporades dans l'Archipel, d'environ dix lieues de tour (1). Là, étant en esprit le jour du dimanche, il eut plusieurs révélations, et reçut ordre de les écrire aux sept principales églises d'Asie, savoir : à celles d'Ephèse, de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardis, de Philadelphie et de Laodicée. L'apôtre adresse la parole aux anges de ces églises, c'est-à-dire aux évêques. Mais on croit que les avis qu'il leur donne, regardent plutôt l'état entier de chaque église que les qualités personnelles de chaque évêque. La première est l'église d'Ephèse, où l'apôtre faisoit sa résidence ordinaire, et dont on croit que saint Timothée, disciple de saint Paul, étoit encore évêque. Saint Jean loue cette église de son travail, de sa patience et de sa persévérance, de sa fermeté contre les faux apôtres, de la haine qu'elle porte aux actions des nicolaïtes; mais il la blâme d'avoir relâché la ferveur de sa charité et l'exhorte à pénitence (2). La seconde église est celle de Smyrne (3), dont l'évêque étoit dès lors apparemment saint Polycarpe, qui certainement y fut établi par l'apôtre saint Jean. Il loue cette église de sa pauvreté, de sa patience dans les adversités et les calomnies des Juifs; il l'encourage et l'avertit que quelques-uns d'eux seront persécutés pendant dix jours (4). Ce qui arriva sans doute en cette persécution de Domitien, qui fut courte et foible.

La troisième église est celle de Pergame (5). L'apôtre nomme cette ville l'habitation de Satan, où il a son trône, à cause d'un temple fameux d'Esculape, où l'on venoit de toute l'Asie (6). Il nomme un martyr Antipas, qui y avoit donné sa vie pour Jésus-Christ. L'apôtre, ou plutôt Jésus-Christ au nom duquel il parle, loue l'église de Pergame d'avoir conservé son nom; mais il lui reproche de souffrir des nicolaïtes, qui enseignent de s'abandonner aux débauches de la table et des femmes, à l'exemple du faux prophète Balaam. La quatrième église est celle de Thyatire (7). L'apôtre la loue de sa foi, de sa charité, de sa patience et de ses bonnes œuvres qui vont toujours croissant; mais il lui reproche de

(1) C. 7.
(2) C. 8.
(3) Eus. Chron. an. 85, et 111, Hist. c. 14
(4) Iren. 111, c. 3. Cat. Bucher.

(1) Tertull. Præf. c 36 Hier. de Script. Joan. id. in Matth. xx, 23. Orig. ib. Hom. 12. Apoc. i, 10.
(2) Apoc. xi, 1.
(3) Iren. 111, c. 3. Hier. de Script.
(4) ii, 8.
(5) Apoc. xi, 12.
(6) Philost. Apoll. lib. iv, c. 3. Stat. iii, Silv. 4.
(7) Apoc. ii, 18.

souffrir qu'une fausse prophétesse, une autre Jézabel, enseigne et séduise les fidèles, les excitant à l'impureté, et à manger des viandes immolées. C'étoit la même doctrine des nicolaïtes.

La cinquième église est celle de Sardis (1). Sa réputation étoit plus grande qu'elle ne méritoit, étant morte à la grâce dans la plus grande partie de ses membres. Il y restoit toutefois quelque peu de personnes qui ne s'étoient pas souillées. L'apôtre l'excite à faire pénitence, et à conserver la doctrine qu'elle a reçue.

La sixième église étoit à Philadelphie (2). Sa force n'étoit pas grande, mais elle avoit été fidèle à confesser la foi. Jésus-Christ dit qu'il lui a ouvert une porte que personne ne pourra fermer, et que les Juifs viendront se prosterner à ses pieds. Ce qui marque la propagation de l'Evangile. Il promet de la protéger dans la tentation qui va attaquer toute la terre, c'est-à-dire dans les persécutions suivantes, plus longues et plus universelles que celles de Néron et de Domitien. La septième église d'Asie étoit à Laodicée (3). L'apôtre lui reproche sa tiédeur et sa pauvreté qu'elle ne connoissoit pas, s'imaginant être en bon état pour être exempte des vices grossiers. Il l'excite fortement à se convertir. Voilà les instructions que saint Jean envoya aux églises d'Asie par l'ordre de Jésus-Christ.

Ensuite il eut plusieurs visions, qui lui représentoient ce qui devoit arriver dans les siècles suivants, particulièrement les persécutions que souffriroit l'Eglise, la punition des persécuteurs, la ruine de Rome, où régnoit l'idolâtrie, la destruction de l'idolâtrie même, et la gloire de l'Eglise victorieuse. Tout cela lui fut représenté sous des images magnifiques, et le recueil de toutes ces révélations qu'il reçut à Pathmos pendant son exil, est le livre de l'Apocalypse. Il dit à la fin (4) : Je proteste à quiconque écoute cette prophétie, que si quelqu'un y ajoute, Dieu y ajoutera sur lui les plaies écrites en ce livre, et si quelqu'un en diminue, Dieu ôtera sa part du livre de vie de la sainte cité. Cette protestation semble regarder principalement les écrivains qui copioient les livres, pour les obliger à transcrire fidèlement celui-ci, dont il étoit plus facile d'ôter ou d'y ajouter, sans que l'on s'en aperçût, à cause de son obscurité.

LII. Persécution de Domitien.

Dans le même temps de cette persécution, Domitien, sachant qu'il y avoit des chrétiens Juifs d'origine de la race de David, et parents de Jésus, qui avoit été reconnu pour Messie et pour roi, craignit qu'ils ne fissent quelque entreprise contre l'état (1). C'étoient les petits-fils de Judas, frère de Jésus-Christ selon la chair, qui furent menés à l'empereur par un soldat. L'empereur leur demanda s'ils étoient de la race de David; ils le confessèrent. Il leur demanda combien de terres ils possédoient, et combien d'argent. Ils répondirent qu'à eux deux ils avoient vaillant neuf mille deniers, c'est-à-dire trois mille quatre cent livres de notre monnoie, et qu'ils n'avoient pas ce bien en argent, mais en terres, contenant seulement trente-neuf plèthres, qui font sept arpents et quatre perches de Paris. Qu'ils en payoient les tributs et en subsistoient, les cultivant eux-mêmes. En même temps ils montrèrent leurs mains pleines de calus, et leurs corps endurcis au travail. L'empereur leur demanda ce que c'étoit que le royaume de Jésus-Christ, en quel lieu, et quand il devoit régner. Ils répondirent que son royaume n'étoit ni terrestre ni de ce monde, mais céleste et angélique, qui paroîtroit à la fin du monde, quand il viendroit avec sa majesté juger les vivants et les morts. Domitien, les méprisant comme des personnes viles, les renvoya en liberté, sans leur faire aucun mal. Il donna même un ordre pour faire cesser la persécution, du moins en Judée. Ces deux confesseurs gouvernèrent depuis les églises, et vécurent jusqu'au temps de Trajan.

A Rome, les Juifs étoient maltraités, et menoient une vie très-misérable. On exigeoit avec la dernière rigueur les tributs dont ils étoient chargés, jusque-là qu'un vieillard de quatre-vingt-dix ans, qui prétendoit n'être point Juif, fut visité publiquement dans la place pour voir s'il étoit circoncis (2). La plupart étoient réduits à la mendicité, vendoient des alumettes, et n'avoient pour tous meubles qu'une corbeille et un peu de foin pour se coucher (3). On confondoit les chrétiens avec les Juifs; et plusieurs Romains furent accusés d'avoir passé aux mœurs des Juifs, et de n'avoir point de dieux : ce qui signifioit, dans le langage des païens, qu'ils avoient embrassé le christianisme.

Flavius Clément, cousin germain de l'empereur, fut consul la quatorzième année de son règne, quatre-vingt-quinze de J.-C. Il avoit deux enfants encore petits, que l'empereur avoit destinés pour être ses successeurs à l'empire, et avoit changé leurs noms en ceux de Vespasien et Domitien (4). Le consul Clément étoit chrétien; et la vie paisible et retirée qu'il menoit, comme la plupart des chrétiens, le faisoit passer pour un homme avili et incapable d'aucune entreprise. Lui et sa femme Flavia Domitilla, qui étoit de la même

(1) Apoc. iii, 1.
(2) Apoc. iii, 7.
(3) iii, 14.
(4) Apoc. xxii, 18.

(1) Hegesip. ap. Eus. iii, Hist. c. 10.
(2) Suet. Domit. c. 12.
(3) Martial. i, Epig. 42. Juv. Sat. 3, 6, 5. Stat. i, Silv. 5.
(4) Suet. Domit. n. 15. Epist. Dion. p. 236.

famille, et parente de l'empereur, furent accusés d'impiété et de judaïsme (1). Clément fut mis à mort, étant à peine sorti du consulat, la quinzième année de Domitien, quatre-vingt-seize de J.-C.; sa femme Domitilla fut seulement reléguée dans l'île de Pandantaria, près de l'Italie. Plusieurs furent en même temps accusés du même crime. Il y en eut que l'on fit mourir; d'autres qui ne furent que dépouillés de leurs biens. Le consul Clément avoit une nièce nommée Flavia Domitilla, comme sa tante. Elle fut aussi reléguée, mais dans un autre île nommée Pontia. Nérée et Achille, ses eunuques, l'y suivirent; ils souffrirent plusieurs tourments, et eurent enfin la tête tranchée sous le consulaire Memmius Rufus (2). Domitilla demeura dans l'île Pontia, logée en des cellules que l'on voyoit encore trois cents ans après (3).

LIII. Mort de Domitien. Nerva, empereur.

L'empereur Domitien s'étoit déjà rendu très-odieux par ses cruautés, mais la mort du consul Clément hâta sa perte. Celui qui entreprit de le tuer fut Etienne, intendant de de Domitilla, accusé d'avoir détourné de l'argent (4). Il portoit exprès depuis quelques jours le bras gauche en écharpe, et un peu avant l'action il prit une canne creuse qui cachoit une épée; puis, ayant fait dire à l'empereur qu'il avoit un avis important à lui donner, il lui présenta un mémoire, comme d'une conjuration qu'il découvroit, et, tandis que l'empereur lisoit, Etienne lui perça les aines, d'autres lui aidèrent et l'achevèrent (5). Ainsi mourut Domitien, le dix-septième de septembre, la quarante-cinquième année de son âge, et la quinzième de son règne, quatre-vingt-seize de J.-C.

Apollonius de Tyane étoit à Ephèse, où il haranguoit le peuple, à la même heure, entre onze heures et midi (6). Il commença à baisser la voix comme s'il eût eu peur; puis il parloit négligemment comme ceux qui regardent quelque chose en parlant; ensuite il se tut et sembloit avoir perdu ce qu'il vouloit dire; puis, ayant les yeux hagards et fichés en terre, il avança trois ou quatre pas, et cria: Frappe, frappe le tyran, frappe. On eût dit qu'il étoit présent à l'action. Toute la ville d'Ephèse, qui l'écoutoit, fut étonnée. Apollonius s'arrêta comme pour voir le succès de l'action, ensuite il dit: Courage, mes amis, le tyran a été tué aujourd'hui; et que dis-je? aujourd'hui, tout maintenant; j'en jure par Minerve. Maintenant que j'ai cessé de parler. Les Ephésiens crurent qu'il y avoit de la folie; et, quoiqu'ils désirassent que la nouvelle fût vraie, ils craignoient d'y ajouter foi. Apollonius dit: Je ne m'étonne pas que vous ne vouliez pas croire une nouvelle que tout Rome ne sait pas encore; mais voilà qu'ils la savent. Peu de temps après, arrivèrent des courriers avec des lettres qui confirmèrent entièrement la nouvelle que Domitien étoit mort, et Cocceius Nerva reconnu empereur, du consentement du sénat et des armées (1).

Apollonius mourut l'année suivante, quatre-vingt-dix-sept de J.-C. Afin de mourir sans témoins, il éloigna Damis, son ami le plus fidèle, sous prétexte de l'envoyer à Rome porter une lettre à l'empereur Nerva qui lui avoit écrit dès qu'il étoit parvenu à l'empire. Damis se sentit troublé en le quittant, quoiqu'il ne sût point ce qui devoit arriver. Apollonius, qui le savoit, ne lui dit rien toutefois de ce qu'ont accoutumé de se dire ceux qui ne doivent plus se revoir. Il lui dit seulement, comme il partoit: Damis, quoique vous soyez philosophe par vous-même, regardez-moi (2). C'est tout ce que l'on sait de sa fin, et que sa vie fut très-longue; mais les auteurs ne convenoient ni du lieu, ni de la manière de sa mort, ni de son âge; les uns lui donnoient quatre-vingts ans, d'autres plus de quatre-vingt-dix, d'autres plus de cent; encore n'avons-nous pas les premières histoires de ceux qui pouvoient l'avoir vu. La vie d'Apollonius qui nous reste, n'a été écrite que plus de six-vingts ans après sa mort par Philostrate le sophiste, dont la manière d'écrire lui attire peu de créance. On dressa des statues à Apollonius, et on lui rendit les honneurs divins; mais on ne voyoit nulle part son tombeau, et quelques-uns disoient qu'il avoit été enlevé au ciel (3). Toutefois, il ne laissa ni disciples ni sectateurs; et ce grand éclat de réputation, dont il éblouit les peuples pendant sa vie, n'eut aucun effet solide; sa mémoire, encore honorée pendant quelque temps, s'évanouit bientôt avec les ténèbres de l'idolâtrie. L'empereur Nerva fut un très-bon prince, mais il ne régna qu'un an et quelques mois. Il rappela les exilés, particulièrement ceux qui l'étoient sous prétexte de religion, et défendit par une ordonnance que l'on accusât personne d'impiété ou de judaïsme (4); il soulagea même les Juifs des tributs dont ils étoient accablés.

LIV. Dernières actions de l'apôtre saint Jean.

Les exilés étant libres, l'apôtre saint Jean sortit de l'île de Pathmos et retourna à Ephèse,

(1) Eus. Chr. an. 97, et III, Hist. c. 17, 18.
(2) Martyr. Adon. 12, mai.
(3) Hier. ep. 27, de Paula.
(4) Philostr. Apoll. lib. VIII. c. .
(5) 10. Suet. Dom. 15. ep. 237.
(6) Philostr. ib. Suet. n. 16. Epict. Dion. in fin. Domit.

(1) Philost. lib. VIII, c. 11.
(2) Philost. lib. VIII, c. 12.
(3) Philost. ib.
(4) Epist. Dom. p. 240.

où il passa le reste de ses jours, gouvernant de là toutes les églises d'Asie (1). Il alloit dans les lieux voisins, selon qu'il en étoit prié, soit pour établir des évêques, soit pour choisir des clercs, suivant que le Saint-Esprit lui montroit ceux qui en étoient dignes, soit pour régler les églises entières (2).

Etant donc allé à une ville peu éloignée d'Ephèse, après avoir consolé les frères, il jeta les yeux sur un jeune homme bien fait et d'un esprit vif; et, l'ayant pris en affection, il s'adressa à l'évêque, et lui dit: Prenez grand soin de ce jeune homme, je vous le recommande en présence de l'Eglise et de Jésus-Christ que j'en prends à témoin. L'évêque s'en chargea, et l'apôtre le lui recommanda encore très-fortement, puis retourna à Ephèse. L'évêque prit le jeune homme chez lui, l'éleva avec une application particulière, et enfin le baptisa; ensuite il se relâcha un peu du soin qu'il en prenoit, croyant l'avoir mis en sûreté par le sacrement. Le jeune homme, ayant trop tôt cette liberté, se laissa entraîner à la compagnie de jeunes débauchés. D'abord ils l'attirèrent par de grands repas, puis ils l'emmenoient avec eux la nuit pour dépouiller les passants, puis ils l'engageoient à des actions encore pires. Peu à peu il s'y accoutuma; et, comme c'étoit un grand naturel, quand il se fut une fois égaré, comme un cheval vigoureux qui a pris le mors aux dents, il ne garda plus de mesures, et, désespérant de son salut, il se jeta dans les plus grands crimes. Avec ces mêmes jeunes gens, il forma une compagnie de voleurs, dont il fut le chef.

Il se passa du temps. L'apôtre saint Jean fut appelé pour quelque besoin des églises. Après avoir terminé les affaires, il demanda compte à l'évêque du dépôt qu'il lui avoit confié. L'évêque fut surpris, croyant d'abord qu'on lui demandoit un dépôt d'argent. Il savoit bien qu'il n'en avoit point reçu, et n'osoit se défier de l'apôtre. C'est le jeune homme que je demande, dit saint Jean, c'est l'âme de notre frère. Alors le vieillard, baissant les yeux et pleurant, dit: Il est mort. Comment, dit l'apôtre, et de quelle mort? Il est mort à Dieu, dit l'évêque. Il est devenu un méchant et un perdu, enfin un voleur; au lieu de l'Eglise, il tient la montagne avec une troupe de scélérats comme lui. L'apôtre déchira sa robe, fit un grand cri, et se frappa la tête en disant: J'ai laissé un bon gardien à l'âme de notre frère! Que l'on me donne tout à l'heure un bon cheval et un guide. Il partit promptement de l'église dans l'état où il étoit; lorsqu'il fut arrivé au poste que tenoient les voleurs, leur garde avancée l'arrêta. Lui, sans les fuir ni se détourner, dit à haute voix: Je suis venu tout exprès, menez-moi à votre chef.

Le capitaine attendoit tout armé; mais, quand il reconnut l'apôtre, il s'enfuit de honte. Saint Jean le suivoit à toute bride, sans songer à son grand âge, et crioit: Mon fils, pourquoi fuis-tu ton père, un vieillard sans armes? Prends pitié de moi, mon fils, ne crains rien; il y a encore espérance de te sauver. Je rendrai compte pour toi à Jésus-Christ; et, s'il est besoin, je donnerai volontiers ma vie pour toi, comme il a donné la sienne pour nous. Arrête: crois que Jésus-Christ m'a envoyé ici. A ces mots le jeune homme s'arrêta, regardant à terre; puis il jeta ses armes. Ensuite il commença à trembler et à pleurer amèrement. Quand le saint vieillard l'eut joint, le jeune homme l'embrassa baigné de larmes, cachant seulement sa main droite. L'apôtre le rassura, lui jura qu'il avoit obtenu du Sauveur son pardon, pria, s'agenouilla, lui baisa la main, droite comme lavée par ses larmes et le ramena à l'église. Il fit des prières fréquentes pour lui; il jeûnoit avec lui continuellement; il l'entretenoit de divers discours pour adoucir son esprit, et ne partit point de ce lieu-là qu'il ne l'eût rendu à l'église comme un grand exemple de pénitence.

On dit qu'un chasseur rencontra un jour cet apôtre, qui tenoit entre ses mains une perdrix et la flattoit doucement (1). Il fut surpris de voir un si grand homme s'abaisser à un amusement si petit, et ne put s'empêcher de le lui témoigner. Que tenez-vous à votre main? lui dit saint Jean. C'est un arc, répondit-il. Pourquoi ne le tenez-vous pas toujours bandé? Parce, dit le chasseur, qu'il perdroit sa force. Jeune homme, dit l'apôtre, ne soyez donc pas choqué si je donne un peu de relâche à mon esprit, afin qu'il puisse mieux s'appliquer ensuite. L'apôtre saint Jean fit plusieurs miracles à Ephèse; entre autres il ressuscita un mort (2). Ces miracles pouvoient servir d'antidote aux prestiges d'Apollonius de Tyane.

LV. Évangile de saint Jean, et ses épîtres.

Ce fut aussi à Ephèse que le même apôtre écrivit son évangile dans les derniers temps de sa vie. Il avoit plus de quatre-vingt-dix ans, et toutefois jusque-là il s'étoit contenté d'enseigner de vive voix (3), et ne put se résoudre à écrire que lorsqu'il s'y vit contraint par les prières de la plupart des évêques d'Asie et les députations de plusieurs églises (4). Il ordonna un jeûne public, et mit les frères en prière avant que de commencer. Son dessein fut de réfuter les hérétiques qui nioient la divinité de Jésus-Christ, entre autres Ebion et Cérinthe, et d'expliquer les premiers temps de sa prédication (5), avant la prison de saint Jean-Baptiste.

(1) Eus. III, Hist. c. 23. 28.
(2) Clem. Alex. Quis dives, etc.

(1) Cass. Coll. 24, c. 21.
(2) Appol. ap. Eus. V, Hist. c. 18. Sozom. VII, Hist. c. 26.
(3) Iren. lib. III, c. 24.
(4) Epiph. Hær 51, n. 12.
(5) Epiph. Hær. 30, n. 3.

Il écrivit en grec, qui étoit la langue du pays.

Ce fut contre ces mêmes erreurs qu'il écrivit ses trois épîtres, à peu près dans le même temps, c'est-à-dire à la fin de sa vie. La première est générale, et portoit autrefois le nom des Parthes, comme leur étant adressée (1). Soit que saint Jean y eût prêché l'Evangile, soit qu'il écrivît aux juifs convertis, dispersés dans l'empire des Parthes, comme saint Pierre à ceux de Pont et de Galatie.

Saint Jean commence ainsi cette épître : Ce qui étoit du commencement, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons consideré, ce que nos mains ont touché du verbe de vie, ce que nous vu et ouï, nous vous l'annonçons. Il dit ensuite (2) : Mes chers enfants, nous sommes à la dernière heure, et, comme vous avez ouï-dire, l'antechrist vient ; et maintenant il y a plusieurs antechrists. Ils sont sortis de nous, mais ils n'étoient pas d'entre nous. Et ensuite (3) : Qui est le menteur, sinon celui qui dit que Jésus n'est pas le Christ ? Celui-là est un antechrist. Quiconque nie le fils, n'a pas même le père. Pour vous, que ce que vous avez ouï du commencement demeure en vous. Il dit encore (4) : Mes chers enfants, ne croyez pas à tout esprit. Mais éprouvez les esprits, pour voir s'ils sont de Dieu, car plusieurs faux prophètes ont paru dans le monde. Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu, et tout esprit qui divise Jésus n'est pas de Dieu ; et celui-là est l'antechrist que vous avez ouï-dire qui vient, et il est déjà dans le monde. Et ensuite (5) : Quiconque confessera que Jésus est fils de Dieu, Dieu demeure en lui, et lui en Dieu. Et encore : Quiconque croit que Jésus est le Christ, celui-là est né de Dieu. Et encore (6) : Qui croit au fils de Dieu, a le témoignage de Dieu en soi : qui ne croit pas au fils, fait Dieu menteur, parce qu'il ne croit pas au témoignage que Dieu a rendu de son fils. Ainsi parle l'apôtre saint Jean dans sa première épître.

La seconde est adressée à une dame, nommée Electe, et à ses enfants. Il les congratule de ce qu'ils sont demeurés dans la vérité et dans la doctrine qu'ils ont reçue du commencement : Car, ajoute-t-il (7), plusieurs séducteurs ont paru dans le monde, qui ne confessent pas que Jésus-Christ soit venu dans la chair. Celui-là est un séducteur et un antechrist. Et ensuite (8) : Si quelqu'un vient à vous, et n'apporte pas cette doctrine, c'est-à-dire la doctrine de Jésus-Christ, ne le recevez pas dans votre maison, et ne lui dites pas même bonjour. Car qui lui dit bonjour participe à ses mauvaises œuvres.

J'avois beaucoup d'autres choses à vous écrire, mais je n'ai pas voulu les confier au papier et à l'encre. Car j'espère être bientôt chez vous et vous les dire de bouche, afin que votre joie soit pleine. Les enfants de votre sœur Electe vous saluent.

La troisième épître de l'apôtre saint Jean est adressée à un nommé Caïus, qu'il loue de sa fermeté dans la foi, et de sa charité envers les frères étrangers. Ils en ont, dit-il (1), rendu témoignage en présence de l'Eglise ; et vous avez bien fait de les secourir d'une manière digne de Dieu, car ils ont entrepris ce voyage pour son nom, ne prenant rien des gentils. Nous devons donc recevoir ceux qui sont de la sorte, afin que nous coopérions à la vérité. J'aurois peut-être écrit à l'Eglise, mais Diotrèphes, qui aime à tenir chez eux la première place, ne nous reçoit pas. C'est pourquoi, si je viens, je l'avertirai des œuvres qu'il fait, et des discours malins qu'il tient contre nous, et, non content de ne pas recevoir les frères, il les défend à ceux qui les reçoivent, et les chasse de l'Eglise. Ensuite (2) : Tout le monde rend témoignage à Démétrius, et la vérité même. Il finit ainsi : J'avois bien des choses à vous écrire, mais je n'ai pas voulu vous les écrire avec l'encre et la plume ; j'espère vous voir bientôt, et nous nous entretiendrons de vive voix. La paix soit avec vous. Nos amis vous saluent. Saluez nos amis par leur nom. En ces deux dernières lettres saint Jean ne se nomme point autrement que le vieillard ou le prêtre, car le mot grec *presbyteros* signifie l'un et l'autre.

Dans ces derniers temps de sa vie, à peine alloit-il encore à l'église entre les mains de ses disciples qui le portoient (3). Comme il n'avoit plus la force de parler long-temps de suite, il ne faisoit à chaque assemblée que répéter ces paroles : Mes chers enfants, aimez-vous les uns les autres. Enfin ses disciples, ennuyés de cette répétition, lui dirent : Notre maître, pourquoi nous dites-vous toujours la même chose ? Il répondit, parce que c'est le commandement du Seigneur ; et pourvu qu'on l'exécute, il suffit. Il mourut l'an soixante-huit, après la passion, quatre-vingt-dix-neuf de Jésus Christ, et fut enterré près la ville d'Ephèse. Son évangile et ses trois épîtres sont, quant à l'ordre du temps, les dernières de toutes les saintes Ecritures dictées par l'esprit de Dieu. Si ce n'est que l'épître de saint Jude soit plus nouvelle. Car elle paroit écrite après la mort des autres apôtres (4).

LVI. Épître de saint Jude.

Elle a le même sujet, et contient en substance la même doctrine que la seconde épître de saint Pierre, étant contre les mêmes hérétiques, c'est-à-dire les nicolaïtes et leurs semblables. L'apôtre y fait mention du combat de l'archange saint Michel contre le démon, touchant le corps de Moïse, dont il étoit parlé dans un livre apocryphe, nommé l'enlèvement de Moïse. Il y cite encore un passage du livre qui passoit sous le nom du patriarche Hénoc, le septième depuis Adam. Ces livres se trouvent aussi cités par quelques-uns des plus anciens pères (1). Mais de ce que saint Jude les cite, on ne doit pas conclure qu'il les approuve comme divins, puisque saint Paul a cité même des poëtes profanes (2). Le Saint-Esprit nous a marqué par ces citations quelques vérités contenues en ces ouvrages, sans autoriser le reste. Saint Jude parle des agapes ou festins de charité, que les hérétiques qu'il combat profanoient par leurs débauches (3). Cet apôtre saint Jude, surnommé Thadée ou Lébée, étoit frère de saint Jacques, l'évêque de Jérusalem.

(1) Possid. in Indic. Aug. c. 9.
(2) 1 Jo. II, 1.
(3) II, 12.
(4) IV, 1.
(5) C. 6.
(6) C. 10.
(7) Jo. 7.
(8) 10.

(1) III, Jo. 6.
(2) 12.
(3) Hier. in Gal. VI, lib. 3; id. de Script.
(4) Jud. 18.

LVII. Épître de saint Barnabé. Doctrine.

On peut rapporter au même temps l'épître de saint Barnabé, apôtre du second ordre, qui du moins est écrit après la ruine de Jérusalem. Elle contient deux parties : la première de doctrine, principalement contre les Juifs, la seconde de morale. Après une préface pleine de charité et de tendresse, il montre, par l'autorité des prophètes, que Dieu a rejeté les sacrifices de l'ancienne loi, pour faire place à l'oblation humaine de la loi nouvelle de Jésus-Christ, qui n'impose point un joug de nécessité (4). Il montre, par les mêmes autorités, que les jeunes ne sont point agréables à Dieu sans les bonnes œuvres ; que les derniers temps prédits par Daniel sont venus ; que nous ne devons pas croire les Juifs, quand ils disent que leur alliance est la nôtre (5). La leur étoit marquée par la loi, écrite sur les tables de pierre que Moïse brisa, pour montrer qu'ils l'avoient perdue par leur idolâtrie : mais l'amour de Jésus-Christ est empreint dans nos cœurs. Il vient à la passion de Jésus-Christ (6) : il montre comme elle avoit été prédite par Isaïe (7), et ajoute :

Il a bien voulu souffrir pour nos âmes, lui qui est le maître du monde, lui à qui il a été dit avant la création : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance (8). Apprenez donc comment il a souffert d'être ainsi traité par les hommes. Les prophètes ont parlé de lui par le don qu'ils avoient reçu de lui-même ; lui, pour détruire la mort et montrer la résurrection, a bien voulu paroître dans la chair, comme il étoit nécessaire, pour accomplir la promesse faite aux pères, pour préparer le peuple nouveau, et montrer, étant sur la terre, qu'il jugera après avoir fait la résurrection. Ensuite enseignant Israël, et faisant tant de prodiges et miracles, il a fait voir avec quel excès il l'aimoit. Et quand il a choisi ses apôtres pour prêcher son évangile, qui étoient pêcheurs au delà de toute iniquité, pour montrer qu'il n'étoit pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à pénitence, il a bien fait voir alors qu'il étoit fils de Dieu. S'il n'étoit point venu dans la chair, comment, nous autres hommes, aurions-nous pu vivre en le regardant, puisque ceux qui regardent le soleil qui doit périr, et qui est l'ouvrage de ses mains, ne peuvent arrêter les yeux sur ses rayons ? Le fils de Dieu est donc venu dans la chair, afin de mettre le comble aux péchés de ceux qui avoient persécuté ses prophètes jusqu'à la mort. C'est pour cela qu'il a souffert.

Saint Barnabé continue de montrer comment la passion de Jésus-Christ avoit été prédite par les prophètes (1), comment il est la pierre mystérieuse dont ils avoient parlé. Qu'il étoit figuré par la terre promise, découlant le lait et le miel, en ce que, par la génération, il nous ramène à une sainte enfance. Or, dit-il, on fait vivre les enfants premièrement avec le miel, et ensuite avec le lait. C'étoit en effet la coutume des anciens de nourrir d'abord les enfants de miel et de lait : delà vint la cérémonie si ancienne dans l'Eglise, d'en faire goûter aux nouveaux baptisés. Saint Barnabé ajoute (2) que Jésus-Christ étoit figuré par les deux boucs que l'on offroit à la fête des expiations (3) : l'un pour le brûler sur l'autel, l'autre pour le chasser dans le désert, chargé de la malédiction des péchés du peuple, et par la génisse (4) dont la cendre servoit pour les purifications. Il prouve que la vraie circoncision est celle des oreilles et du cœur, qui rend dociles et obéissants (5), et que la circoncision corporelle n'est point celle que Dieu a principalement commandée (6). Car, dit-il, tous les Syriens, les Arabes, les Egyptiens, et les prêtres des idoles, sont circoncis. Sont-ils donc aussi compris dans l'alliance de Dieu (7).

Il passe aux animaux dont la loi défendoit de manger, et les explique par des allégories morales, disant que l'on doit éviter le commerce des hommes que ces animaux représentent. Le porc marque les voluptueux et les ingrats, qui ne reconnoissent leurs maîtres que dans le besoin. Les oiseaux de proie sont les voleurs, qui, sans travailler, vivent aux dépens d'autrui. Les poissons qui demeurent au fond de l'eau, sans nager au-dessus, sont les pécheurs impénitents. Le lièvre, l'hyène et la belette sont les symboles

(1) Tertull. de Cl. fem. lib. I, c. 3.
(2) Hier. in Tit. I, 12.
(3) Jud. 12.
(4) Cap. 2, edit. Coteler.
(5) C. 3.
(6) C. 5.
(7) Isa. LIII.
(8) Gen. I, 26.

(1) C. 6.
(2) C. 7.
(3) Levit. XIV.
(4) C. 8.
(5) Num. XIX.
(6) C. 9.
(7) C. 10.

de l'impureté. Car l'apôtre suppose ce que l'on en croyoit communément, sans approfondir la vérité de l'histoire naturelle. Les animaux qui ruminent et qu'il est permis de manger, sont les justes qui méditent la nourriture spirituelle que Dieu leur donne. Le pied fourchu montre que, marchant en ce monde, ils attendent la vie future. Saint Barnabé relève aussi le mystère de l'eau (1), qui en plusieurs endroits des prophètes représente le baptême (2), et le mystère du bois et de la figure de la croix principalement le serpent d'airain (3). Il montre que l'alliance de Dieu et son héritage nous appartiennent plutôt qu'aux Juifs, par la prédiction faite à Rebecca (4), que des deux peuples qu'elle portoit dans sein, le plus grand seroit soumis au moindre; et par la bénédiction que Jacob donna à Ephraïm, préférablement à Manassés, son aîné (5). Il dit que l'alliance de Dieu avoit été promise aux Juifs, et donnée à Moïse pour eux, mais qu'ils s'en sont rendus indignes, et que c'est nous qui l'avons reçue, parce que le Seigneur lui-même nous l'a donnée souffrant pour nous, nous rachetant et nous amenant des ténèbres à la lumière pour être son peuple saint. Venant au sabbat, il dit que les six jours de la création signifient autant de milliers d'années, et que Dieu terminera tout en six mille ans (6). Ensuite ce sera le septième jour quand son fils viendra juger les impies. Il changera le soleil, la lune et les astres, et le commencement du huitième jour sera le commencement d'un autre monde. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous passons en joie le huitième jour, dans lequel Jésus est ressuscité. Il continue (7) : Je vous parlerai encore du temple. Comment les malheureux Juifs y ont-ils mis leur espérance, et non en Dieu même qui les a faits ? Car ils semblent l'avoir voulu consacrer dans le temple, comme les gentils. Il cite le prophète Isaïe (8) ; puis il ajoute : Cela est arrivé. Parce qu'ils ont fait la guerre, leur temple vient d'être ruiné par leurs ennemis. Mais il montre que Dieu a un autre temple, à savoir, notre cœur qui étoit auparavant un bâtiment corruptible, comme fait de main d'homme, et un temple d'idoles, et qui devient le temple de Dieu quand il commence à habiter en nous, après nous avoir remis nos péchés, et nous avoir fait de nouvelles créatures (9). Alors il habite véritablement en nous par la parole de sa foi, sa vocation pour la promesse, la sagesse de ses justifications, les préceptes de sa doctrine ; lui-même prophétisant en nous, nous ouvrant les portes du temple, c'est-à-dire la bouche, à nous qui étions esclaves de la mort, nous donnant la pénitence ; il nous a fait entrer dans le temple incorruptible. Car celui qui désire d'être sauvé ne garde pas l'homme, mais celui qui habite en lui, et qui parle en lui étonné de ce que jamais il n'a ouï de telles paroles de la bouche de personne, ni même souhaité de les entendre. C'est là un temple spirituel bâti au Seigneur. Telle est la première partie de l'épître de saint Barnabé, et il la conclut ainsi : Autant qu'il a été possible, je pense m'être expliqué simplement, et n'avoir rien omis de ce qui peut servir à notre salut : je dis des choses présentes. Car si je vous écrivois touchant les choses futures, vous ne les entendriez pas, parce qu'elles s'expriment en paraboles.

LVIII. Mort de saint Barnabé.

La seconde partie est de morale et de pratique. Passons, dit-il, à une autre doctrine. Il y a deux voies très-différentes entr'elles, celle de la lumière et celle des ténèbres (1). A l'une président les anges de Dieu qui mènent à la lumière, à l'autre les anges de Satan. L'un est le Seigneur des siècles, l'autre le prince du temps d'iniquité (2). Voici donc quelle est la voie de la lumière, si quelqu'un se hâte par ses œuvres d'arriver au lieu destiné. Tu aimeras celui qui t'a fait, tu glorifieras celui qui t'a racheté de la mort. Tu seras simple de cœur et riche d'esprit. Tu ne te joindras point à ceux qui marchent dans la voie de mort. Tu haïras toute hypocrisie. Tu ne t'élèveras point, mais tu seras humble. Tu ne t'attribueras point de gloire. Tu ne prendras point de mauvais conseils contre ton prochain. Tu ne commettras ni fornication, ni adultère, ni autre impudicité. La parole que Dieu t'a donnée ne sortira point de ta bouche pour exprimer quelque impureté. Tu ne te préviendras point, en reprenant quelqu'un d'une faute. Tu seras doux, paisible, tremblant des paroles que tu as ouïes, sans douter s'il sera ainsi ou non.

Tu ne garderas point de mauvaise volonté contre ton prochain. Tu aimeras ton prochain plus que ta vie. Tu ne feras point périr un enfant, ni avant sa naissance, ni après. Ce précepte étoit nécessaire aux païens, qui ne faisoient pas grand scrupule de faire périr les enfants, quand ils en étoient trop chargés. Tu ne lèveras point la main dessus ton fils ou ta fille ; mais dès la jeunesse tu leur apprendras la crainte du Seigneur. Tu ne seras point avare. Ton cœur ne sera point attaché aux grands; mais tu te rangeras avec les justes et les humbles. Tu recevras comme des biens les accidents qui t'arriveront. Tu ne seras double ni de cœur ni de langue, car la duplicité de langue est un piége mortel. Tu seras soumis au Seigneur et aux seigneurs, comme à l'image de Dieu, avec respect et crainte. Tu ne commanderas point avec amertume à ta servante ou à ton esclave, de peur de ne pas craindre

(1) C. 11.
(2) C. 12.
(3) C. 13.
(4) Gen. XXV, 21.
(5) Gen. XLVIII, 9, 11.
(6) C. 15.
(7) C. 16.
(8) Isa. LX, 12; LXVI, 1; XLIX, 17.
(9) Clem. 2, Str. p. 410.

(1) N. 18.
(2) N. 19.

Dieu, notre maître commun, qui est venu sans avoir égard aux personnes, ceux à qui il a préparé l'esprit. Tu communiqueras tous tes biens à ton prochain sans dire que rien te soit propre. Car si vous êtes en société pour les choses incorruptibles, combien plus y devez-vous être pour les corruptibles.

Tu ne seras point prompt à parler, car la bouche est un piége de mort. Tu seras chaste selon tes forces, et même au-dessus. Garde-toi d'étendre les mains pour recevoir, et les retirer pour ne pas donner (1). Tu aimeras, comme la prunelle de ton œil, tous ceux qui t'annoncent la parole du Seigneur. Tu te souviendras jour et nuit du jour du jugement. Tu chercheras tous les jours à voir les fidèles, et t'appliqueras à les consoler par tes discours et par tes visites, t'étudiant à sauver des âmes; et tu travailleras de tes mains pour racheter tes péchés (2). Donne sans hésiter et sans murmurer. Donne à quiconque te demandera, et tu connoîtras celui qui sait bien récompenser. Tu garderas ce que tu as reçu sans y ajouter ni en ôter. Tu ne feras point de division, mais tu procureras la paix entre ceux qui sont en querelle. Tu n'iras point faire ta prière en mauvaise conscience. Voilà la voie de lumière.

Mais la voie noire est oblique et pleine de malédiction, car c'est le chemin de la mort éternelle et du supplice (3). Là, sont les maux qui perdent les âmes; l'idolâtrie, l'audace, l'élévation, l'hypocrisie, la duplicité de cœur, l'adultère, le meurtre, le vol, l'orgueil, l'apostasie, la tromperie, la malice, l'impudence, l'empoisonnement, la magie, l'avarice, le mépris de Dieu. Ils persécutent les bons, ils haïssent la vérité, ils aiment le mensonge, ils ne connoissent point la récompense de la vertu, ils ne s'attachent point au bien, ils ne rendent point justice à la veuve et à l'orphelin, ils veillent, non pour la crainte de Dieu, mais pour le mal. Loin d'eux est la douceur et la patience. Ils aiment les choses vaines, ils cherchent leur intérêt, ils n'ont point de pitié du pauvre, et ne se mettent point en peine de celui qui souffre. Ils sont toujours prêts à médire. Ils ne connoissent point celui qui les a faits. Meurtriers de leurs enfants, corrupteurs de l'ouvrage de Dieu, ils ont aversion des misérables; ils accablent celui qui est affligé; ils sont les défenseurs des riches, les juges injustes des pauvres, pécheurs en tout.

Saint Barnabé conclut en exhortant les fidèles à la pratique de tous ces préceptes par la vue du jugement qui est proche (1); il leur recommande de se souvenir de lui, et finit par ces paroles : Je vous salue, enfants de charité et de paix; que le Seigneur de la gloire et de toute grâce soit avec votre esprit. Amen. Telle est l'épître de l'apôtre saint Barnabé, que quelques-uns des anciens comptoient entre les écritures canoniques. On dit qu'il fonda l'église de Milan. Il fut enterré dans l'île de Chypre où il avoit pris naissance, et on mit avec son corps un exemplaire de l'évangile de saint Matthieu (2).

LIX. Mort de Nerva. Trajan, empereur. Persécution.

L'empereur Nerva, se sentant vieux et méprisé, adopta pour son fils et nomma César, Marc Ulpius Trajan, né en Espagne, qui commandoit alors une armée en Germanie. Nerva mourut l'année suivante, quatre-vingt-dix-huit de J.-C. (3), le vingt-septième de janvier, âgé de soixante-cinq ans, après avoir régné un an, quatre mois et dix jours (4) : et Trajan lui succéda. Au commencement de son règne, il défendit les confréries ou sociétés (5), et ce fut un prétexte de persécuter les chrétiens qui ne laissoient pas de continuer leurs assemblées. En Italie, on fit mourir Flavia Domitilla la jeune, qui avoit été reléguée sous Domitien, dans l'île de Pontia. On mit le feu à sa chambre où elle fut brûlée avec deux filles qui la servoient, Euphrosyne et Théodore (6). Un peu auparavant, on avoit fait mourir en divers lieux, Nérée et Achille, ses eunuques, Entiche, Victorin et Maron, qui étoient aussi ses domestiques (7). Dans toutes les villes le peuple excita des séditions contre les chrétiens.

Abilius, troisième évêque d'Alexandrie, mourut cette année, quatre-vingt-dix-huit de J.-C., après avoir tenu le siége treize ans, et s'être acquitté très-dignement de sa charge; son successeur fut Cerdon, qui tint le siége onze ans. L'église d'Antioche étoit gouvernée par saint Ignace, successeur de saint Evode, qui avoit succédé à saint Pierre.

(1) Eccl. IV, 36.
(2) Luc. IV, 30.
(3) C. 20.

(1) C. 21.
(2) Martyrol. 11 jun.
(3) Epit. Dion. in Nerva. p. 241, D.
(4) Plin. X, Epist. 43, 97.
(5) Martyr. 7 mai.
(6) Eus. III, Hist. c. 32.
(7) Eus. III, Hist. c. 21.

de l'impureté. Car l'apôtre suppose ce que l'on en croyoit communément, sans approfondir la vérité de l'histoire naturelle. Les animaux qui ruminent et qu'il est permis de manger, sont les justes qui méditent la nourriture spirituelle que Dieu leur donne. Le pied fourchu montre que, marchant en ce monde, ils attendent la vie future. Saint Barnabé relève aussi le mystère de l'eau (1), qui en plusieurs endroits des prophètes représente le baptême (2), et le mystère du bois et de la figure de la croix principalement le serpent d'airain (3). Il montre que l'alliance de Dieu et son héritage nous appartiennent plutôt qu'aux Juifs, par la prédiction faite à Rebecca (4), que des deux peuples qu'elle portoit dans sein, le plus grand seroit soumis au moindre; et par la bénédiction que Jacob donna à Ephraïm, préférablement à Manassés, son aîné (5). Il dit que l'alliance de Dieu avoit été promise aux Juifs, et donnée à Moïse pour eux, mais qu'ils s'en sont rendus indignes, et que c'est nous qui l'avons reçue, parce que le Seigneur lui-même nous l'a donnée souffrant pour nous, nous rachetant et nous amenant des ténèbres à la lumière pour être son peuple saint. Venant au sabbat, il dit que les six jours de la création signifient autant de milliers d'années, et que Dieu terminera tout en six mille ans (6). Ensuite ce sera le septième jour quand son fils viendra juger les impies. Il changera le soleil, la lune et les astres, et le commencement du huitième jour sera le commencement d'un autre monde. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous passons en joie le huitième jour, dans lequel Jésus est ressuscité. Il continue (7) : Je vous parlerai encore du temple. Comment les malheureux Juifs y ont-ils mis leur espérance, et non en Dieu même qui les a faits? Car ils semblent l'avoir voulu consacrer dans le temple, comme les gentils. Il cite le prophète Isaïe (8) ; puis il ajoute : Cela est arrivé. Parce qu'ils ont fait la guerre, leur temple vient d'être ruiné par leurs ennemis. Mais il montre que Dieu a un autre temple, à savoir, notre cœur qui étoit auparavant un bâtiment corruptible, comme fait de main d'homme, et un temple d'idoles, et qui devient le temple de Dieu quand il commence à habiter en nous, après nous avoir remis nos péchés, et nous avoir fait de nouvelles créatures (9). Alors il habite véritablement en nous par la parole de sa foi, sa vocation pour la promesse, la sagesse de ses justifications, les préceptes de sa doctrine ; lui-même prophétisant en nous, nous ouvrant les portes du temple, c'est-à-dire la bouche, à nous qui étions esclaves de la mort, nous donnant la pénitence ; il nous a fait entrer dans le temple incorruptible. Car celui qui désire d'être sauvé ne garde pas l'homme, mais celui qui habite en lui, et qui parle en lui étonné de ce que jamais il n'a ouï de telles paroles de la bouche de personne, ni même souhaité de les entendre. C'est là un temple spirituel bâti au Seigneur. Telle est la première partie de l'épître de saint Barnabé, et il la conclut ainsi : Autant qu'il a été possible, je pense m'être expliqué simplement, et n'avoir rien omis de ce qui peut servir à notre salut : je dis des choses présentes. Car si je vous écrivois touchant les choses futures, vous ne les entendriez pas, parce qu'elles s'expriment en paraboles.

LVIII. Mort de saint Barnabé.

La seconde partie est de morale et de pratique. Passons, dit-il, à une autre doctrine. Il y a deux voies très-différentes entr'elles, celle de la lumière et celle des ténèbres (1). A l'une président les anges de Dieu qui mènent à la lumière, à l'autre les anges de Satan. L'un est le Seigneur des siècles, l'autre le prince du temps d'iniquité (2). Voici donc quelle est la voie de la lumière, si quelqu'un se hâte par ses œuvres d'arriver au lieu destiné. Tu aimeras celui qui t'a fait, tu glorifieras celui qui t'a racheté de la mort. Tu seras simple de cœur et riche d'esprit. Tu ne te joindras point à ceux qui marchent dans la voie de mort. Tu haïras toute hypocrisie. Tu ne t'élèveras point, mais tu seras humble. Tu ne t'attribueras point de gloire. Tu ne prendras point de mauvais conseils contre ton prochain. Tu ne commettras ni fornication, ni adultère, ni autre impudicité. La parole que Dieu t'a donnée ne sortira point de ta bouche pour exprimer quelque impureté. Tu ne te préviendras point, en reprenant quelqu'un d'une faute. Tu seras doux, paisible, tremblant des paroles que tu as ouïes, sans douter s'il sera ainsi ou non.

Tu ne garderas point de mauvaise volonté contre ton prochain. Tu aimeras ton prochain plus que ta vie. Tu ne feras point périr un enfant, ni avant sa naissance, ni après. Ce précepte étoit nécessaire aux païens, qui ne faisoient pas grand scrupule de faire périr les enfants, quand ils en étoient trop chargés. Tu ne lèveras point la main dessus ton fils ou ta fille; mais dès la jeunesse tu leur apprendras la crainte du Seigneur. Tu ne seras point avare. Ton cœur ne sera point attaché aux grands; mais tu te rangeras avec les justes et les humbles. Tu recevras comme des biens les accidents qui t'arriveront. Tu ne seras double ni de cœur ni de langue, car la duplicité de langue est un piége mortel. Tu seras soumis au Seigneur et aux seigneurs, comme à l'image de Dieu, avec respect et crainte. Tu ne commanderas point avec amertume à ta servante ou à ton esclave, de peur de ne pas craindre

(1) C. 11.
(2) C. 12.
(3) C. 13.
(4) Gen. XXV, 21.
(5) Gen. XLVIII, 9, 11.
(6) C. 15.
(7) C. 16.
(8) Isa. LX, 12; LXVI, 1; XLIX, 17.
(9) Clem. 2, Str. p. 410.

(1) N. 18.
(2) N. 19.

Dieu, notre maître commun, qui est venu sans avoir égard aux personnes, ceux à qui il a préparé l'esprit. Tu communiqueras tous tes biens à ton prochain sans dire que rien te soit propre. Car si vous êtes en société pour les choses incorruptibles, combien plus y devez-vous être pour les corruptibles.

Tu ne seras point prompt à parler, car la bouche est un piége de mort. Tu seras chaste selon tes forces, et même au-dessus. Garde-toi d'étendre les mains pour recevoir, et les retirer pour ne pas donner (1). Tu aimeras, comme la prunelle de ton œil, tous ceux qui t'annoncent la parole du Seigneur. Tu te souviendras jour et nuit du jour du jugement. Tu chercheras tous les jours à voir les fidèles, et t'appliqueras à les consoler par tes discours et par tes visites, t'étudiant à sauver des âmes; et tu travailleras de tes mains pour racheter tes péchés (2). Donne sans hésiter et sans murmurer. Donne à quiconque te demandera, et tu connoîtras celui qui sait bien récompenser. Tu garderas ce que tu as reçu sans y ajouter ni en ôter. Tu ne feras point de division, mais tu procureras la paix entre ceux qui sont en querelle. Tu n'iras point faire ta prière en mauvaise conscience. Voilà la voie de lumière.

Mais la voie noire est oblique et pleine de malédiction, car c'est le chemin de la mort éternelle et du supplice (3). Là, sont les maux qui perdent les âmes; l'idolâtrie, l'audace, l'élévation, l'hypocrisie, la duplicité de cœur, l'adultère, le meurtre, le vol, l'orgueil, l'apostasie, la tromperie, la malice, l'impudence, l'empoisonnement, la magie, l'avarice, le mépris de Dieu. Ils persécutent les bons, ils haïssent la vérité, ils aiment le mensonge, ils ne connoissent point la récompense de la vertu, ils ne s'attachent point au bien, ils ne rendent point justice à la veuve et à l'orphelin, ils veillent, non pour la crainte de Dieu, mais pour le mal. Loin d'eux est la douceur et la patience. Ils aiment les choses vaines, ils cherchent leur intérêt, ils n'ont point de pitié du pauvre, et ne se mettent point en peine de celui qui souffre. Ils sont toujours prêts à médire. Ils ne connoissent point celui qui les a faits. Meurtriers de leurs enfants, corrupteurs de l'ouvrage de Dieu, ils ont aversion des misérables; ils accablent celui qui est affligé; ils sont les défenseurs des riches, les juges injustes des pauvres, pécheurs en tout.

Saint Barnabé conclut en exhortant les fidèles à la pratique de tous ces préceptes par la vue du jugement qui est proche (1); il leur recommande de se souvenir de lui, et finit par ces paroles : Je vous salue, enfants de charité et de paix; que le Seigneur de la gloire et de toute grâce soit avec votre esprit. Amen. Telle est l'épître de l'apôtre saint Barnabé, que quelques-uns des anciens comptoient entre les écritures canoniques. On dit qu'il fonda l'église de Milan. Il fut enterré dans l'île de Chypre où il avoit pris naissance, et on mit avec son corps un exemplaire de l'évangile de saint Matthieu (2).

LIX. Mort de Nerva. Trajan, empereur. Persécution.

L'empereur Nerva, se sentant vieux et méprisé, adopta pour son fils et nomma César, Marc Ulpius Trajan, né en Espagne, qui commandoit alors une armée en Germanie. Nerva mourut l'année suivante, quatre-vingt-dix-huit de J.-C. (3), le vingt-septième de janvier, âgé de soixante-cinq ans, après avoir régné un an, quatre mois et dix jours (4) : et Trajan lui succéda. Au commencement de son règne, il défendit les confréries ou sociétés (5), et ce fut un prétexte de persécuter les chrétiens qui ne laissoient pas de continuer leurs assemblées. En Italie, on fit mourir Flavia Domitilla la jeune, qui avoit été reléguée sous Domitien, dans l'île de Pontia. On mit le feu à sa chambre où elle fut brûlée avec deux filles qui la servoient, Euphrosyne et Théodore (6). Un peu auparavant, on avoit fait mourir en divers lieux, Nérée et Achille, ses eunuques, Entiche, Victorin et Maron, qui étoient aussi ses domestiques (7). Dans toutes les villes le peuple excita des séditions contre les chrétiens.

Abilius, troisième évêque d'Alexandrie, mourut cette année, quatre-vingt-dix-huit de J.-C., après avoir tenu le siége treize ans, et s'être acquitté très-dignement de sa charge; son successeur fut Cerdon, qui tint le siége onze ans. L'église d'Antioche étoit gouvernée par saint Ignace, successeur de saint Evode, qui avoit succédé à saint Pierre.

(1) Eccl. IV, 36.
(2) Luc. IV, 30.
(3) C. 20.

(1) C. 21.
(2) Martyrol. 11 jun.
(3) Epit. Dion. in Nerva. p. 241, D.
(4) Plin. X, Epist. 43, 97.
(5) Martyr. 7 mai.
(6) Eus. III, Hist. c. 32.
(7) Eus. III, Hist. c. 21.

LIVRE TROISIÈME.

I. Martyre de saint Siméon de Jérusalem.

Dans les persécutions particulières qui s'excitèrent sous l'empire de Trajan, fut compris l'évêque de Jérusalem. C'étoit Siméon, fils de Cléophas et de Marie, cousin germain de Jésus-Christ. Il avoit succédé en ce siége à l'apôtre saint Jacques, et étoit âgé de six-vingts ans quand il fut présenté au consulaire Attique, gouverneur de Syrie (1). Quelques hérétiques, plutôt Juifs que chrétiens, le dénoncèrent comme étant chrétien et de la race de David; car les empereurs avoient pris grand soin d'exterminer cette famille, pour ôter aux Juifs tout prétexte de révolte. Mais les accusateurs de Siméon furent convaincus d'être eux-mêmes de cette race. Il fut tourmenté pendant plusieurs jours, au grand étonnement de tout le monde, et du consulaire lui-même, qui ne pouvoit assez admirer tant de force et de patience en un vieillard de cet âge. Enfin, il fut attaché à la croix et y mourut, après avoir tenu le siége de Jérusalem pendant plus de quarante ans. On mit à sa place Juste, Juif de naissance; car une infinité de circoncis avoient embrassé la foi (2). Un nommé Thébutis, qui aspiroit à cette chaire, fut rejeté. De dépit, il se fit auteur d'une secte, et il s'en éleva plusieurs entre ces chrétiens judaïsans. Car, lorsqu'il ne se trouva plus sur la terre aucun des premiers disciples qui avoient vu Jésus-Christ de leurs yeux, et avoient ouï sa doctrine de leurs oreilles, les hérésies, qui jusque-là s'étoient tenues dans les ténèbres, commencèrent à lever la tête, et à se produire avec plus d'impudence.

II. Osséniens hérétiques.

Une de ces sectes de juifs demi-chrétiens, étoit celle des osséniens ou osséens, qui semblent être les mêmes que les esséens; ils habitoient dans l'Arabie, au voisinage de la Palestine, près la mer Morte (3). Un nommé Elxaï se joignit à eux en ce temps-ci, sous le règne de Trajan. C'étoit un faux prophète, qui étoit Juif d'origine et de sentiments; mais il n'observoit pas la loi. Il fit une hérésie particulière, composa un livre par inspiration, à ce qu'il disoit, et ordonna à ses sectateurs une forme de serment par le sel, l'eau, la terre, le pain, le ciel, l'air et le vent. D'autres fois il leur ordonnoit de prendre sept autres témoins de la vérité; le ciel, l'eau, les esprits, les saints anges de la prière, l'huile, le sel et la terre. Ces serments étoient pour eux un culte religieux, quoique manifestement contraires à la défense de l'Evangile (1). Elxaï étoit ennemi de la virginité et de la continence, et contraignoit au mariage. Il disoit que l'on pouvoit sans péché céder à la persécution, adorer les idoles, et professer au dehors ce que l'on vouloit, pourvu que le cœur n'y eût point de part. Pour autoriser cette hypocrisie, il apportoit l'exemple d'un certain Phinées, sacrificateur, descendu d'Aaron et du premier Phinées, qui, pendant la captivité de Babylone, avoit, disoit-il, adoré Diane à Suze, pour éviter la mort sous le règne de Darius.

Il disoit que le Christ étoit le grand roi; mais, par son livre, il ne paroissoit pas s'il parloit de Notre Seigneur Jésus-Christ, ou s'il en attendoit un autre (2). Il défendoit de prier vers l'orient, et vouloit que l'on tournât le visage vers Jérusalem, en quelque pays que l'on fût. Cependant il condamnoit les sacrifices, comme ne convenant pas à Dieu, et ne lui ayant été offerts ni par les pères, ni en vertu de la loi; il ne vouloit point que l'on mangeât de la chair comme faisoient les Juifs, et rejetoit l'autel et le feu comme étrangers à Dieu. Il disoit ces paroles dans son livre: Enfants, marchez, non vers la forme du feu, de peur de vous égarer, car ce n'est qu'erreur; vous le voyez fort proche, et il est fort loin. Ne marchez pas vers sa forme, marchez plutôt vers la voix de l'eau; car il assuroit que l'eau étoit bonne.

Il décrivoit le Christ comme une certaine vertu, dont il donnoit les mesures. Vingt-quatre schènes en longueur, c'est-à-dire quatre-vingt-seize mille pas. Six schènes en largeur, ou vingt-quatre mille pas, et l'épaisseur à proportion. Ces mesures semblent avoir été forgées sur un

(1) Hegesip. ap. Eus. III, Hist. c. 32. Vales. ibid.
(2) Heges. ap. Eus. IV, Hist. c. 22.
(3) Epiph. Hær. 19, et Hær. 30, n. 17.

(1) Matt. V, 34.
(2) N. 3.

passage de saint Paul, pris grossièrement (1). Par une erreur semblable, il donnoit au Saint-Esprit le sexe féminin; apparemment parce qu'en hébreu *rouah*, qui signifie esprit, est de ce genre. Il le faisoit semblable au Christ, et posé devant lui, droit comme une statue, sur un nuage entre deux montagnes, et toutefois invisible. Il donnoit à l'un et à l'autre la même mesure, et disoit l'avoir connue par la hauteur des montagnes, parce que leurs têtes y arrivoient. Il enseignoit dans son livre une prière en paroles barbares, dont il défendoit de chercher l'explication, et que saint Epiphane traduit ainsi: La bassesse, la condamnation, l'oppression et la peine de mes pères est passée par la mission parfaite qui est venue. Les disciples d'Elxaï se joignirent à ceux d'Ebion; ils gardoient la circoncision et le sabbat, et durèrent encore plusieurs siècles.

III. Lettre de Pline à Trajan.

Pline second, le jeune, qui étoit gouverneur de Bithynie, y trouva un si grand nombre de chrétiens, qu'il fut embarrassé de la manière dont il devoit se conduire à leur égard, et consulta l'empereur (2). En effet, l'apôtre saint Pierre avoit prêché dans cette province (3), et y avoit confirmé la foi par ses écrits. Voici la lettre de Pline à Trajan (4):

Je me fais un devoir, seigneur, de vous rapporter toutes les affaires dont je doute. Car, qui peut mieux me conduire dans mon incertitude, ou m'instruire dans mon ignorance? Je n'ai jamais assisté aux procès des chrétiens, c'est pourquoi je ne sais ce que l'on y punit ou ce que l'on y recherche; et je n'ai pas peu douté, s'il y a quelque différence d'âge, si les plus tendres enfants ne doivent point être distingués des grandes personnes, si le repentir mérite pardon, ou s'il ne sert de rien de n'être plus chrétien quand on l'a une fois été; si ce que l'on punit est le nom seul, sans autres crimes, ou les crimes attachés au nom. Cependant, voici la méthode que j'ai suivie à l'égard de ceux qui m'ont été déférés comme chrétiens. Je les ai interrogés s'ils l'étoient; quand ils l'ont confessé, je les ai interrogés une seconde et une troisième fois, les menaçant du supplice; et quand ils ont persévéré, je les y ai fait conduire. Car je n'ai point douté, quoi que pût être ce qu'ils confessoient, qu'au moins il ne fallût punir l'opiniâtreté et l'obstination inflexible. Il y en a eu d'autres aussi insensés que j'ai notés pour être envoyés à Rome, parce qu'ils étoient citoyens romains. Cependant les accusations s'étendoient comme il est ordinaire, et plusieurs cas se sont présentés. On a proposé un libelle sans nom d'auteur, contenant les noms de plusieurs qui nient d'être chrétiens ou de l'avoir été. Quand j'ai vu qu'ils invoquoient les dieux avec moi, et offroient de l'encens et du vin à votre image, que j'avois exprès fait apporter avec les statues des dieux, et de plus qu'ils maudissoient le Christ, j'ai cru les devoir renvoyer; car on dit qu'il est impossible de contraindre à rien de tout cela ceux qui sont véritablement chrétiens. D'autres, nommés par le dénonciateur, ont dit qu'ils étoient chrétiens, et l'ont nié aussitôt. Ils ont dit qu'ils l'avoient été, mais qu'ils ne l'étoient plus; les uns depuis trois ans, les autres depuis long-temps, quelques-uns depuis vingt ans. Tous ont adoré votre image, et les statues des dieux; ils ont même maudit le Christ.

Voici à quoi ils disoient que se réduisoient leur faute ou leur erreur. Qu'ils avoient accoutumé de s'assembler un certain jour avant le soleil levé, et de dire ensemble à deux chœurs un cantique en l'honneur du Christ, comme d'un dieu; qu'ils s'obligeoient par serment, non à aucun crime, mais à ne commettre ni larcin, ni vol, ni adultère; ne point manquer à leur parole et ne point dénier un dépôt; qu'ensuite ils se retiroient, puis se rassembloient pour prendre un repas, mais ordinaire et innocent: encore avoient-ils cessé de le faire après mon ordonnance, par laquelle, suivant vos ordres, j'avois défendu les assemblées. Pline remarque, que les repas des chrétiens étoient innocents, à cause des calomnies qui s'étoient déjà répandues, qu'ils égorgeoient un enfant et le mangeoient. Il continue: J'ai cru d'autant plus nécessaire, pour en savoir la vérité, de faire donner la question à deux femmes esclaves, que l'on disoit y avoir servi; mais je n'ai trouvé autre chose qu'une superstition mal réglée et excessive. C'est pourquoi j'ai différé le jugement, et je me suis pressé de vous consulter.

La chose m'a paru digne de consultation, principalement à cause du nombre des accusés. Car on met en péril plusieurs personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition. Cette superstition a infecté, non-seulement les villes, mais les bourgades et la campagne, et il semble que l'on peut l'arrêter et la guérir. Du moins, il est constant qu'on a recommencé à fréquenter les temples presque abandonnés, à célébrer les sacrifices solennels après une longue interruption; et que l'on voit partout des victimes, au lieu que peu de gens en achetoient. D'où on peut aisément juger la grande quantité de ceux qui se corrigeront, si on donne lieu au repentir.

Trajan répondit ainsi à la lettre de Pline (1): Vous avez suivi la conduite que vous deviez, mon cher Second, dans les causes de ceux qui vous ont été déférés comme chrétiens; car on ne peut rien établir en général qui ait une règle certaine. Il ne faut pas les rechercher; mais, s'ils sont dénoncés et convaincus, il faut les

(1) Ephes. III, 18.
(2) Eus. III, Hist. c. 33.
(3) 1 Pet. init.
(4) Plin. lib. 18, Ep. 97.

(1) Ibid. Ep. 98.

punir. En sorte, toutefois, que quiconque dira qu'il n'est pas chrétien, et le montrera en effet sacrifiant à nos dieux, obtiendra le pardon par son repentir, quelque suspect qu'il ait été pour le passé. Quant aux libelles proposés sans nom d'auteur, ils ne devoient avoir lieu en aucune espèce d'accusation : la chose est de très-mauvais exemple, et n'est point digne de notre siècle.

Cette réponse de l'empereur éteignit en quelque façon la persécution qui menaçoit les chrétiens (1); mais elle ne laissa pas de moindres prétextes à leurs ennemis pour leur faire du mal. Le peuple en certains lieux, en d'autres les magistrats, leur tendoient des piéges. En sorte que, sans persécution déclarée et générale, il y avoit des persécutions particulières en chaque province.

IV. Voyage de saint Ignace.

Saint Ignace gouvernoit alors l'église d'Antioche, qu'il avoit conservée pendant la persécution de Domitien, s'appliquant à l'oraison, au jeûne et à l'instruction continuelle, et, craignant de n'avoir pas encore acquis la vraie charité pour Jésus-Christ, il ne respiroit que le martyre (2). On le nommoit Théophore, comme portant Dieu en lui; il étoit connu sous ce nom, et ne s'en défendoit pas. Trajan, après avoir vaincu les Daces, passa en Orient, la neuvième année de son empire, cent six de J.-C., marchant en Arménie et contre les Parthes. Comme il étoit à Antioche, saint Ignace, craignant pour son église, voulut bien être amené devant lui. L'empereur lui dit : Qui es-tu, malheureux, qui méprises nos ordres, et persuades aux autres de se perdre? Saint Ignace ayant dit son nom de Théophore, Trajan dit : Qui est celui qui porte Dieu? Saint Ignace répondit : Celui qui a Jésus-Christ dans le cœur, confessant ainsi clairement la divinité de Jésus-Christ. Trajan dit : Tu crois donc que nous n'avons pas dans le cœur les dieux qui combattent avec nous contre nos ennemis? Saint Ignace dit : Vous vous trompez de nommer dieux les démons des gentils. Il n'y a qu'un Dieu, qui a fait le ciel et la terre, la mer, et tout ce qu'ils contiennent; et il n'y a qu'un seul Jésus-Christ, le fils unique de Dieu, au royaume duquel j'aspire. Trajan dit : Tu parles de celui qui a été crucifié sous Ponce-Pilate? Saint Ignace dit : Celui qui a crucifié mon péché avec son auteur, et qui met toute la malice du démon sous les pieds de ceux qui le portent dans le cœur. Trajan dit : Tu portes donc en toi le crucifié? Saint Ignace dit : Oui, car il est écrit : J'habiterai et marcherai en eux (3). Trajan prononça cette seutence : Nous ordonnons qu'Ignace, qui dit qu'il porte en lui le crucifié, sera enchaîné et conduit à Rome par les soldats, pour être dévoré par les bêtes, dans les plaisirs du peuple. Saint Ignace s'écria plein de joie : Je vous rends grâce, seigneur, de m'avoir honoré de la charité parfaite envers vous, pour être chargé de chaînes de fer, comme votre apôtre Paul. En parlant ainsi il se mit dans les chaînes avec plaisir, pria premièrement pour l'Église, et la recommanda à Dieu avec larmes, puis fut enlevé par les soldats. Il étoit ordinaire d'envoyer à Rome, de toutes les provinces, les plus fameux criminels; et l'empereur regardoit comme tel le docteur et le chef des chrétiens de la grande Antioche, capitale de l'Orient.

Saint Ignace, poussé du désir du martyre, fit gaiement le voyage d'Antioche à Séleucie, où il devoit s'embarquer. Avec lui s'embarquèrent dix soldats qui le gardoient, et trois de ses disciples, Réus et Agathopus de Syrie, et Philon, diacre de Cilicie. Après de grandes fatigues, ils abordèrent à Smyrne. Saint Ignace se pressa de descendre à terre pour voir saint Polycarpe, évêque de cette ville, son ancien ami, car ils avoient été ensemble disciples de l'apôtre saint Jean. Y étant mené, il communiqua avec lui les grâces spirituelles; et, se glorifiant de ses chaînes, il le pria de concourir avec toutes les églises à l'accomplissement de son martyre. A Smyrne se trouvèrent des députés de toutes les églises voisines, qui s'empressoient à participer aux grâces de ce martyre. Onésime, évêque d'Éphèse, que l'on croit être le disciple de l'apôtre saint Paul, y vint avec Crocus, Burrus, Euplus et Froton. Damas, évêque de Magnésie sur le Méandre, y vint accompagné des prêtres Bassus et Apollonius, et du diacre Sotion. Polybe, évêque de Tralles, y vint aussi. Saint Ignace, pour témoigner sa reconnoissance envers ces trois églises, leur écrivit des lettres dont il chargea leurs députés.

V. Épître de saint Ignace aux Éphésiens.

La lettre aux Éphésiens commençoit ainsi (1) : Ignace, autrement Théophore, à l'église bénite dans la grandeur et la plénitude de Dieu le Père, prédestinée avant les siècles à une gloire permanente, immuable, unie et élue en la passion véritable, et en la volonté du Père et de Jésus-Christ, notre Dieu, à l'église justement heureuse qui est à Éphèse en Asie, salut en Jésus-Christ, et en sa grâce très-pure. Toutes ses épîtres commencent ainsi par de longues salutations, comme celles de saint Paul, et son style suit plutôt les mouvements d'une ardente charité que les règles de la grammaire. Il ajoute un peu après : J'ai reçu votre multitude en la personne d'Onésime, votre évêque,

(1) Eus. III, Hist. c. 33. édit. Buir.
(2) Acta Ignat. gr. et lat.
(3) 2 Cor. VI, 16.

(1) Edit. Coteler.

homme d'une charité inexplicable. Je prie Dieu que vous l'aimiez selon Jésus-Christ, et que vous lui ressembliez tous. Béni soit celui qui vous a donné un tel évêque, à vous qui êtes si dignes de le posséder. Quant à mon confrère Burrus, votre diacre, rempli de toute bénédiction, je prie Dieu qu'il demeure pour votre gloire et pour celle de l'évêque. Et Crocus, digne de Dieu et de vous, que j'ai reçu comme un modèle de votre charité, qui m'a soulagé en tout. Ainsi, le père de Jésus-Christ le consolera luimême avec Onésime, Burrus, Euplus et Froton, par lesquels je vous ai tous vus quant à la charité. Et ensuite :

Je ne prétends pas de vous ordonner comme si j'étois quelque chose (1); car, bien que je sois lié pour le nom de Jésus-Christ, je ne suis pas encore parfait. Je ne fais que commencer à être disciple, et je vous parle comme à ceux qui sont maîtres autant que moi; car j'avois besoin que vous m'eussiez préparé au combat, en m'inspirant la foi, la patience, la constance. Et ensuite : Vous devez concourir à la volonté de l'évêque, comme vous faites; car vos dignes prêtres sont d'accord avec l'évêque, comme les cordes d'une lyre; et votre union fait un concert merveilleux pour chanter la gloire de Jésus-Christ. Et ensuite : Si en peu de temps j'ai contracté avec votre évêque une telle amitié qui n'est pas humaine, mais spirituelle, combien êtes-vous plus heureux, vous qui lui êtes unis comme l'Église à Jésus-Christ, et Jésus-Christ au Père, afin que tout s'accorde en union. Que personne ne se trompe : quiconque est séparé de l'autel est privé du pain de Dieu (2); car si la prière d'une ou deux personnes a une telle force, combien plus celle de l'évêque et de tout l'Église. Celui donc qui ne vient pas à l'assemblée est un superbe, et se sépare lui-même; car il est écrit : Dieu résiste aux superbes. Prenons donc garde à ne pas résister à l'évêque, afin d'être soumis à Dieu. Et plus on voit l'évêque garder le silence, plus on le doit craindre; car tous ceux que le père de famille envoie pour le gouvernement de sa maison, nous devons les recevoir comme celui qui les envoie.

Il est donc évident que nous devons regarder l'évêque comme le Seigneur lui-même. Au reste, Onésime est le premier à louer hautement le bon ordre qui est en vous, c'est-à-dire que vous vivez tous selon la vérité, qu'aucune hérésie n'habite chez vous, que vous n'écoutez personne plus que Jésus-Christ.

Car il y a des trompeurs qui, se parant du nom de Dieu, font des choses indignes de lui (3). Vous devez les éviter comme des bêtes farouches. Ce sont des chiens enragés, qui mordent en cachette. Donnez-vous-en de garde, ils sont difficiles à guérir. Il n'y a qu'un médecin corporel et spirituel (1), engendré et éternel, Dieu en l'homme, vraie vie dans la mort, qui est de Marie et de Dieu, premièrement passible et puis impassible, Jésus-Christ Notre Seigneur (2). Et ensuite : J'ai su qu'il a passé chez vous des gens qui tiennent une mauvaise doctrine; mais vous avez bouché vos oreilles pour ne pas la recevoir. Et un peu après : Je suis ravi de l'honneur que j'ai de vous entretenir de cette lettre, et de me réjouir avec de ce que, dans la vue d'une autre vie, vous n'aimez que Dieu seul. Vous priez aussi sans cesse pour les autres hommes (3); car il y espérance qu'ils se convertiront pour jouir de Dieu. Donnez-leur donc moyen de s'instruire du moins par vos œuvres. Opposez à leurs emportements, votre douceur; à leurs paroles hautaines, votre humilité; à leurs injures, vos prières; à leurs erreurs, votre fermeté dans la foi; à leur férocité, votre humanité. Gardons-nous de les imiter; mais soyons leurs frères par la complaisance, et cherchons à imiter le Seigneur. Que ce soit à qui souffrira le plus d'injustices, de pertes et de mépris. Ensuite parlant de Jésus-Christ : C'est pour lui que je porte mes chaînes, ces perles spirituelles. Puissé-je ressusciter avec elles par vos prières, dont je désire être toujours participant, et d'être mis au rang des chrétiens d'Éphèse, qui ont toujours été d'accord avec les apôtres, par la vertu de Jésus-Christ. Je sais qui je suis, et à qui j'écris. Je suis condamné, vous avez reçu miséricorde. Je suis dans le péril, vous êtes affermis dans la grâce. Vous êtes le passage de ceux que l'on fait mourir pour Dieu, disciples de Paul, ce saint, ce martyr, ce bienheureux; puissé-je me trouver sous ses pieds quand je jouirai de Dieu!

Il dit encore : L'arbre se déclare par son fruit (4); ainsi ceux qui font profession d'être chrétiens, seront connus par leurs œuvres; car ce n'est pas la profession qui sert, mais la foi effective, et la persévérance jusqu'à la fin (5). Il vaut mieux se taire et être, que de parler et n'être point. Il est bon d'enseigner, si l'on fait ce que l'on dit. Il n'y a qu'un maître, qui a dit et tout a été fait; et ce qu'il a fait en se taisant est digne du Père. Celui qui possède la parole de Jésus peut aussi entendre son silence pour être parfait, pour agir en parlant, et se faire connoître en se taisant. Ensuite, parlant contre les erreurs de son temps, il dit (6) : Jésus-Christ notre Dieu, a été conçu de Marie, selon la disposition de Dieu, du sang de David, et du Saint-Esprit. Il est né et a souffert d'être baptisé pour purifier l'eau. Le prince de ce monde a ignoré la virginité de Marie (7), et son enfantement, et la mort du Seigneur (8) : trois mystères éclatants qui ont été accomplis dans le silence de Dieu.

(1) N. 3.
(2) Prov. III, 34, sec. 70.
(3) N. 7.

(1) Athanas. de S. P. 922.
(2) Theod. Dial. I, p. 34.
(3) N. 10.
(4) Matt. XII, 33.
(5) N. 15.
(6) N. 18.
(7) Orig. Hom. 6. in Luc. Basil. Hom. 25.
(8) Hier. ad Matt. 1.

Saint Ignace finit ainsi cette lettre : Si Jésus-Christ m'en fait la grâce par vos prières, je vous écrirai une seconde lettre, où je vous expliquerai ce que j'ai commencé, touchant le mystère du nouvel homme Jésus-Christ, de la foi et de la charité dont il est l'objet, de sa passion et de sa résurrection, principalement si le Seigneur me le révèle; car par sa grâce vous concourez tous en une seule foi, et en un seul Jésus-Christ, qui, selon la chair, est de la race de David, qui est le fils de l'homme et fils de Dieu : en sorte que d'un esprit indivisible vous obéissez à l'évêque et aux prêtres, rompant un même pain, qui est le remède pour l'immortalité, l'antidote pour ne point mourir, mais pour vivre toujours en Jésus-Christ. Je donnerois ma vie pour vous, et pour ceux que vous avez envoyés pour la gloire de Dieu à Smyrne, d'où je vous ai écrit. Je rends grâces à Dieu, et j'aime Polycarpe comme je vous aime. Souvenez-vous de moi, comme Jésus-Christ de vous. Priez pour l'église de Syrie, d'où on m'emmène à Rome enchaîné, moi qui suis le dernier de cette église, où Dieu m'a fait la grâce de me trouver pour sa gloire. Je vous salue en Dieu le père et en Jésus-Christ, notre commune espérance. Telle est l'épître de saint Ignace aux Éphésiens.

VI. Épître aux Magnésiens.

Dans l'épître aux Magnésiens, après la salutation, il dit : Ayant l'honneur de porter un nom d'une dignité divine à cause de mes chaînes, je chante la gloire des églises, et leur souhaite l'union de la chair et de l'esprit de Jésus-Christ notre perpétuelle vie, de la foi et de la charité que rien ne surpasse, et, ce qui est le principal, de Jésus et du Père, par qui nous souffrirons toutes les insultes du prince de ce siècle, et nous nous enfuirons pour jouir de Dieu. Puis donc que j'ai eu l'avantage de vous voir par Damas, votre évêque digne de Dieu, et les dignes prêtres Bassus et Apollonius, et mon confrère le diacre Sotion, puissé-je jouir de lui, puisqu'il est soumis à l'évêque comme à la grâce de Dieu, et aux prêtres comme à la loi de Jésus-Christ ! Vous ne devez pas abuser de l'âge de votre évêque, mais lui rendre tout respect, suivant la puissance de Dieu le père : ainsi que j'ai vu faire aux saints prêtres, qui ne prennent pas avantage de sa jeunesse apparente, mais lui cèdent comme prudents selon Dieu. Ou plutôt ce n'est pas à lui qu'ils cèdent, mais à l'évêque de tous, au père de Jésus-Christ. Vous devez donc, en l'honneur de celui qui le veut, obéir sans aucune dissimulation, puisque ce n'est pas cet évêque visible que l'on trompe, mais on offense l'invisible : on n'a pas affaire ici aux hommes, mais à Dieu, qui voit les choses cachées.

Il faut donc être chrétiens, non-seulement en avoir le nom, comme ceux qui reconnoissent de nom un évêque, et font tout sans lui. Je ne vois pas qu'ils soient en bonne conscience, puisque leurs assemblées ne se font pas sûrement, selon le précepte. Toutes choses prennent fin. Nous sommes également proche de la mort et de la vie. Chacun va à son lieu. Il y a comme deux monnoies, celle de Dieu et celle du monde; chacune a son caractère propre, les infidèles ont celui du monde, les fidèles ont en la charité le caractère de Dieu par Jésus-Christ. Si nous ne sommes disposés à mourir pour imiter sa passion, sa vie n'est point en nous. Puis donc que, dans les personnes que j'ai dites, j'ai vu toute votre multitude en foi et en charité, je vous exhorte à faire tout en la concorde divine, l'évêque présidant à la place de Dieu, et les prêtres à la place du sénat des apôtres, les diacres qui me sont si chers, comme ceux à qui est confié le mystère de Jésus-Christ, qui étoit avant les siècles avec le Père et a paru à la fin. Et ensuite : Comme le Seigneur n'a rien fait, ni par lui, ni par ses apôtres, sans le Père auquel il est uni, ainsi ne faites rien sans l'évêque et les prêtres. N'essayez pas même de trouver rien de raisonnable en particulier. Mais n'ayez tous ensemble qu'une pensée et une espérance; faites les mêmes prières et les mêmes vœux avec une charité et une joie sans reproche. Rien n'est meilleur que Jésus-Christ qui est un. Courez ensemble comme à un seul temple de Dieu, à un seul autel, à un seul Jésus-Christ, qui est sorti d'un seul père, est en lui seul, et est allé à lui seul.

Ne vous égarez pas dans les opinions étrangères, ni dans les anciennes fables qui sont inutiles. Si nous vivons encore selon la loi, c'est avouer que nous n'avons pas reçu la grâce. Car les divins prophètes ont vécu selon Jésus-Christ, et c'est pourquoi ils ont été persécutés, étant inspirés par sa grâce pour persuader aux incrédules qu'il n'y a qu'un Dieu, qui s'est manifesté par Jésus-Christ, son fils, son verbe éternel, qui n'est pas sorti du silence. Par ces dernières paroles (1), saint Ignace condamne ceux qui disoient que le silence ou *Sigé*, dont ils faisoient comme une personne, avoit été en Dieu avant qu'il proférât son verbe : ce qui fut depuis relevé et amplifié par l'hérétique Valentin. Saint Ignace ajoute, que les prophètes étoient en esprit les disciples de Jésus-Christ, et l'attendoient comme leur maître. Il rejette les noms de diverses sectes, en disant (2) : Apprenons à vivre selon le christianisme, car celui qui porte un autre nom, n'est point de Dieu. Et ensuite : Il est absurde de nommer Jésus-Christ et judaïser. Car ce n'est pas le christianisme qui s'est converti au judaïsme, mais le judaïsme au christianisme.

(1) V. Not. Coteler. et Vos. (2) N. 10.

Ce que j'en dis, mes chers frères, n'est pas que je connoisse aucun de vous ainsi disposé; mais, comme le moindre de vous, je veux vous préserver de l'appât des vaines opinions. Et encore : Tout enchaîné que je suis, je ne vaux pas un de vous qui êtes libres. Je sais que vous ne vous enflez pas, car vous avez Jésus-Christ en vous; et quand je vous loue, vous en êtes confus. Et ensuite : Souvenez-vous de moi en vos prières, afin que j'arrive à Dieu, et de l'église de Syrie, dans laquelle je ne mérite pas d'être compté. Les Ephésiens vous saluent de Smyrne, d'où je vous écris, et où ils sont venus pour la gloire de Dieu comme vous. Ils m'ont soulagé en tout. Polycarpe, évêque de Smyrne, et les autres églises vous saluent en l'honneur de Jésus-Christ. Soyez fermes en la concorde divine, possédant l'esprit indivisible, qui est Jésus-Christ. Telle est l'épître de saint Ignace aux Magnésiens.

VII. Épître aux Tralliens.

L'épître aux Tralliens commence ainsi, après la salutation : Je sais que vos pensées sont pures, vos cœurs unis, et votre patience non passagère, mais comme naturelle ainsi que je l'ai appris de Polybe, votre évêque, qui est venu à Smyrne par la volonté de Dieu et de Jésus-Christ, et s'est tellement réjoui avec moi des chaînes que je porte pour Jésus-Christ, que j'ai vu en lui toute votre multitude. Et ensuite : Tant que vous êtes sujets à votre évêque comme à Jésus-Christ, il me semble que vous vivez, non selon l'homme, mais selon Jésus-Christ. Et encore : Il est donc nécessaire, comme vous le pratiquez, de ne rien faire sans l'évêque, mais d'être soumis même aux prêtres comme aux apôtres. Il faut aussi que les diacres, ministres des mystères de Jésus-Christ, plaisent à tous en toutes manières. Car leur ministère ne regarde pas le boire et le manger, mais le service de l'église de Dieu; ils doivent donc éviter comme le feu de s'attirer des reproches. Tous aussi doivent respecter les diacres, comme établis par l'ordre de Jésus-Christ; l'évêque, comme celui qui est l'image du père; les prêtres, comme le sénat de Dieu, comme la compagnie des apôtres. Sans eux on ne doit point parler d'église. Je suis persuadé que vous en pensez de même. Car j'ai reçu le modèle de votre charité, et je l'ai avec moi en la personne de votre évêque, dont le seul extérieur est une grande instruction. Sa douceur est sa force, et je crois que les impies mêmes le respectent.

J'ai de grands sentiments de Dieu; mais je me mesure moi-même, de peur que la gloire ne me perde. Car c'est à présent que je dois craindre le plus, et ne me pas arrêter à ceux qui m'enflent. Ceux qui me parlent me blessent. J'aime à souffrir, il est vrai; mais je ne sais si j'en suis digne. Plusieurs ne s'aperçoivent pas de la jalousie de l'ennemi qui me fait une cruelle guerre. J'ai donc besoin de la modestie qui détruit le prince de ce monde. Ne puis-je pas écrire les choses célestes? Mais comme vous êtes encore enfants, je crains de vous nuire, et que ce que vous ne pourriez comprendre, pardonnez-le-moi, ne vous suffoque. Car encore que je sois enchaîné, et que je puisse connoître les choses célestes, les places des anges, les rangs des principautés, les choses visibles et invisibles, il ne s'ensuit pas que je sois déjà disciple. Il nous manque bien des choses, afin que Dieu ne nous manque pas. Il les exhorte ensuite à se donner de garde du poison des hérétiques, à s'attacher à l'évêque et à l'unité de l'Eglise, et continue (1) :

Soyez donc sourds quand on vous parlera sans Jésus-Christ, qui est de la race de David, qui est né de Marie véritablement, qui a bu et mangé, qui a été véritablement persécuté sous Ponce-Pilate, véritablement crucifié et mort à la vue de tout ce qui est au ciel, en la terre et sous la terre. Qui est véritablement ressuscité des morts par la puissance de son père, qui nous ressuscitera de même, nous qui croyons en lui. Que s'il n'a souffert qu'en apparence, comme disent quelques impies, je veux dire les incrédules, qui ne sont eux-mêmes qu'en apparence, pourquoi suis-je enchaîné? Pourquoi désirai-je de combattre les bêtes? Je meurs donc en vain : non assurément je ne ments pas contre le Seigneur. Il ajoute ensuite : Je souhaite que vous m'écoutiez en charité, afin que ma lettre ne soit pas un témoignage contre vous. Priez aussi pour moi, qui ai besoin de votre charité en la miséricorde de Dieu, afin que je sois digne de jouir du partage qui m'est destiné, et que je ne sois pas réprouvé (2). La charité des Smyrniens et des Ephésiens vous salue. Souvenez-vous en vos prières de l'église de Syrie, dans laquelle je ne suis pas digne d'être compté, étant le dernier d'entre eux. Je vous dis adieu en Jésus-Christ. Soyez soumis à l'évêque et aux prêtres, suivant le commandement de Dieu; et chacun, en particulier, aimez-vous d'un cœur indivisible. Puisse mon esprit vous sanctifier, non-seulement à présent, mais quand je jouirai de Dieu. Je suis encore dans le péril, mais le père est fidèle pour accomplir par Jésus-Christ ma prière et la vôtre. Puissiez-vous être sans tache devant lui. Ainsi finit l'épître aux Tralliens.

VIII. Épître de saint Ignace aux Romains.

Saint Ignace trouvant à Smyrne des Éphésiens qui alloient à Rome en droiture, et qui devoient y arriver avant lui, les chargea d'une lettre pour l'église romaine, où, après l'avoir saluée avec de grands éloges, il commence ainsi : J'ai obtenu ce que je demandois à Dieu, de voir vos

(1) N. 9. (2) N. 12.

visages dignes de lui, comme je l'en priois instamment. Car, étant lié pour Jésus-Christ, j'espère de vous embrasser, si c'est sa volonté que j'aie le bonheur de persévérer jusqu'à la fin. Le commencement est bien disposé, pourvu que je reçoive la grâce et que rien ne m'empêche d'obtenir mon partage. Je crains que votre charité ne me nuise. Car il vous est aisé de faire ce que vous voulez, et il m'est difficile d'arriver à Dieu si vous m'épargnez. Je ne veux pas avoir pour vous une complaisance humaine, mais plaire à Dieu, comme vous lui plaisez. Car je n'aurai jamais une si belle occasion d'arriver à Dieu; ni vous, si vous demeurez en repos, jamais vous n'aurez l'honneur d'une œuvre meilleure. Si vous ne parlez point de moi, j'irai à Dieu : si vous m'aimez selon la chair, je retournerai à la course. Vous ne pouvez me procurer un plus grand bien que d'être immolé à Dieu, tandis que l'autel est encore prêt. On voit par là combien saint Ignace craignoit que les chrétiens de Rome par leur crédit, ne le délivrassent du supplice. Il continue :

Vous n'avez jamais été envieux de personne: vous avez instruit les autres. Je veux que les préceptes que vous avez donnés demeurent fermes. Seulement demandez pour moi de la force au dedans et au dehors, afin que je ne dise pas seulement, mais que je veuille; que l'on ne me nomme pas seulement chrétien, mais qu'on me trouve tel. Et ensuite : J'écris aux églises, et leur mande à toutes que je meurs volontairement pour Dieu, si vous ne m'en empêchez. Je vous conjure, ne m'aimez pas à contre-temps. Souffrez que je sois la pâture des bêtes, qui me feront jouir de Dieu. Je suis le froment de Dieu, et je serai moulu par les dents des bêtes pour devenir un pain tout pur de Jésus-Christ. Flattez plutôt les bêtes, afin qu'elles soient mon tombeau, et qu'elles ne laissent rien de mon corps, de peur qu'après ma mort je ne sois à charge à quelqu'un. Je serai vrai disciple de Jésus-Christ, quand le monde ne verra pas même mon corps. Priez le Seigneur pour moi, afin que par ces instruments je devienne une victime. Je ne vous ordonne pas comme Pierre et Paul : c'étoient des apôtres, je suis un condamné. Ils étoient libres, je suis encore esclave; mais, si je souffre, je serai affranchi de Jésus-Christ, et je ressusciterai libre par lui. Dès à présent, j'apprends dans mes chaînes à ne rien désirer de temporel ou de vain.

Depuis la Syrie jusqu'à Rome, je combats contre les bêtes par mer et par terre, le jour et la nuit : étant lié avec dix léopards, c'est-à-dire une escouade de soldats, qui deviennent plus méchants, même quand on leur fait du bien. Mais leurs mauvais traitements m'instruisent de plus en plus, et je ne suis pas justifié pour cela (1). Dieu veuille que je jouisse des bêtes qui me sont préparées. Je souhaite de les trouver bien prêtes; et je les flatterai, afin qu'elles me dévorent promptement, et qu'il ne m'arrive pas comme à quelques-uns qu'elles n'ont osé toucher. Si elles ne vouloient pas, je les forcerai. Pardonnez-moi, je connois ce qui m'est utile. Maintenant je commence à être disciple. Aucune créature, ni visible, ni invisible, ne m'empêchera d'arriver à Jésus-Christ. Le feu, la croix, les troupes de bêtes, la séparation de mes os, la division de mes membres, la destruction de tout mon corps, les pires tourments du démon puissent venir contre moi, pourvu seulement que je jouisse de Jésus-Christ.

Les plaisirs du monde, ni les royaumes de ce siècle, ne me serviroient de rien. Il vaut mieux que je meure pour Jésus-Christ que de régner sur toute la terre. Et ensuite : Le prince de ce monde veut m'enlever, et corrompre ma volonté attachée à Dieu. Que personne d'entre vous ne prenne son parti. Prenez plutôt le mien, c'est-à-dire celui de Dieu. Gardez-vous de parler de Jésus-Christ en aimant le monde. Que l'envie n'habite point chez vous. Quand je vous prierois d'autre chose, étant présent, ne le faites pas; croyez plutôt ce que je vous écris. Je vous écris vivant et amoureux de la mort. Mon amour est crucifié. Je n'ai point un feu matériel, mais une eau vive qui parle en moi, et me dit intérieurement : Allons au père. Je ne suis sensible, ni à la nourriture corruptible, ni aux plaisirs de cette vie. Je désire le pain de Dieu, le pain céleste, le pain de vie, qui est la chair de Jésus-Christ le fils de Dieu, qui à la fin est né du sang de David et d'Abraham. Je désire le breuvage de Dieu, son sang qui est la charité incorruptible et la vie sans fin.

Il dit encore : Souvenez-vous en vos prières de l'église de Syrie, qui a Dieu pour pasteur à ma place. Jésus-Christ seul la gouvernera, et votre charité. Pour moi, j'ai honte que l'on dise que j'en suis; je n'en suis pas digne, je suis le dernier d'entre eux, et un avorton. Mais, par la miséricorde de Dieu, je suis quelque chose si je puis arriver à lui. Mon esprit vous salue, et la charité des églises qui m'ont reçu au nom de Jésus-Christ, non comme un passant. Car, celles qui ne sont pas venues me voir en effet, ont fourni aux frais, chaque ville pour sa part. Je vous écris ceci de Smyrne, par des Ephésiens, nos bienheureux frères. Le cher frère Crocus est auprès de moi avec plusieurs autres. Quant à ceux qui sont allés devant moi de Syrie à Rome pour la gloire de Dieu, je crois que vous les connoissez. Vous leur ferez savoir que je suis proche. Car ils sont tous dignes de Dieu et de vous. Vous devez les soulager en toutes choses. Je vous ai écrit ceci le neuvième des calendes de septembre, c'est-à-dire le vingt-quatrième d'août. Je vous salue, vous souhaitant jusqu'à la fin la patience de Jésus-Christ. Ainsi finit l'épître

(1) 1 Cor. IV, 4.

aux Romains, la plus fameuse de toutes celles de saint Ignace.

IX. Épître aux Philadelphiens.

De Smyrne, il fut conduit à Troade, où l'évêque de Philadelphie en Asie le vint trouver. Il écrivit de là à cette église, à celle de Smyrne, et à saint Polycarpe, dans l'épître aux Philadelphiens. Dès la salutation, il recommande l'union avec l'évêque, les prêtres et les diacres, puis il ajoute : J'ai connu que votre évêque a reçu le ministère public, non de lui-même, ni par les hommes, ni avec vaine gloire, mais dans la charité de Dieu le père et du Seigneur Jésus-Christ. J'ai été surpris de sa douceur. Son silence est plus puissant que les vains discours des autres. Car il est réglé par les commandements de Dieu, comme une lyre par ses cordes. C'est pourquoi je le félicite de sa volonté attachée à Dieu, vertueuse et parfaite, de son immobilité, de son éloignement de la colère par la douceur du Dieu vivant. Saint Ignace les exhorte ensuite à fuir les divisions et les mauvaises doctrines, et ajoute (1): Ce n'est pas que j'aie trouvé de la division entre vous, mais quelque distinction. Car tous ceux qui sont à Dieu et à Jésus-Christ sont avec l'évêque; et tous ceux qui se repentiront et viendront à l'unité de l'Eglise seront aussi à Dieu, pour vivre selon Jésus-Christ. Ne vous trompez pas, mes frères. Si quelqu'un suit l'auteur d'un schisme, il n'aura point de part au royaume de Dieu; si quelqu'un suit une doctrine étrangère, il ne s'accorde point avec la passion de Jésus-Christ. Prenez donc garde d'user d'une seule eucharistie, car il n'y a qu'une chair de Notre Seigneur Jésus-Christ et un calice en l'union de son sang, un seul autel, comme un seul évêque, avec les prêtres et les diacres mes confrères, afin que tout ce que vous faites, vous le fassiez selon Dieu. Il recommande de s'attacher aux prophètes, aussi bien qu'aux apôtres, puis il ajoute :

Si quelqu'un vous explique le judaïsme, ne l'écoutez pas (2). Il vaut mieux recevoir le christianisme de la bouche d'un circoncis, que le judaïsme de la bouche d'un incirconcis; mais l'un et l'autre, s'ils ne parlent de Jésus-Christ, je les regarde comme des colonnes et des sépulcres qui portent seulement des noms d'hommes en écrit. Il dit encore : Je rends grâce à mon Dieu, de ce que j'ai la conscience nette à votre égard, et qu'aucun ne peut se vanter, ni en secret, ni en public, que j'ai été à charge à personne, ni peu, ni beaucoup. Et tous ceux à qui j'ai parlé, je prie Dieu qu'il ne leur soit point reproché. Car encore que quelques-uns aient voulu me tromper selon la chair (3), on ne trompe point l'esprit qui vient de Dieu. Il sait d'où il vient et où il va, et il découvre les choses cachées (1). Je criois, étant parmi vous, je disois à haute voix : Attachez-vous à l'évêque, aux prêtres et aux diacres. Ils me soupçonnoient de le dire, parce que je prévoyois la division de quelques-uns. Mais celui pour qui je suis lié m'est témoin que je ne l'ai point connu par les hommes. C'est l'esprit qui l'a déclaré en disant (2) : Ne faites rien sans l'évêque. Gardez votre chair comme le temple de Dieu. Aimez l'union, fuyez les divisions. Soyez imitateurs de Jésus-Christ, comme lui de son père.

Il relève ensuite la dignité de Jésus-Christ, et la nécessité de sa médiation, et ajoute (3) : Puisque par vos prières et par les entrailles de votre charité j'ai appris que l'église d'Antioche de Syrie est en paix, vous devez, comme église de Dieu, choisir un diacre pour y aller en ambassade de la part de Dieu, se réjouir avec eux de leur union. Ces paroles montrent, que ce qui avoit troublé la paix de l'église d'Antioche étoit quelque division au dedans entre les fidèles, plutôt que la persécution extérieure des païens. Saint Ignace ajoute : Heureux en Jésus-Christ celui qui sera honoré d'une telle charge. Vous en aurez aussi la gloire. Si vous le voulez faire pour le nom de Dieu, il ne vous sera pas impossible; comme les églises les plus voisines ont envoyé des évêques, d'autres des prêtres, d'autres des diacres.

Quant à Philon, le diacre de Cilicie, homme d'un mérite reconnu, qui me sert encore à présent dans la parole de Dieu, avec Reus et Agathopus, homme choisi, qui me suit depuis la Syrie, ayant renoncé à la vie, ils vous rendent témoignage; et je remercie Dieu pour vous de ce que vous les avez reçus, comme je souhaite que le Seigneur vous reçoive, et que ceux qui les ont méprisés soient délivrés par la grâce de Jésus-Christ. La charité des frères de Troade vous salue. C'est d'où je vous écris par Burrus, que les Ephésiens et les Smyrniens ont envoyé avec moi pour me faire honneur. Que Jésus-Christ, en qui ils espèrent, les honore selon la chair, l'âme, la foi, la charité, la concorde. Je vous salue en Jésus-Christ, notre commune espérance.

X. Épître aux Smyrniens.

Dans l'épître aux Smyrniens, saint Ignace travaille principalement à les fortifier dans la foi de l'incarnation contre les hérétiques docites ou fantastiques. J'ai remarqué, dit-il, que vous êtes parfaits par une foi inébranlable, comme cloués à la croix du Seigneur Jésus-Christ, en chair et en esprit, et affermis en la charité par son sang, pleinement persuadés qu'il est véritablement de la race de David selon la chair, fils de Dieu selon la volonté et

(1) N. 3.
(2) N. 6.
(3) N. 7.

(1) Jo. III, 8.
(2) Const. Apost. II, 27.
(3) N. 10.

visages dignes de lui, comme je l'en priois instamment. Car, étant lié pour Jésus-Christ, j'espère de vous embrasser, si c'est sa volonté que j'aie le bonheur de persévérer jusqu'à la fin. Le commencement est bien disposé, pourvu que je reçoive la grâce et que rien ne m'empêche d'obtenir mon partage. Je crains que votre charité ne me nuise. Car il vous est aisé de faire ce que vous voulez, et il m'est difficile d'arriver à Dieu si vous m'épargnez. Je ne veux pas avoir pour vous une complaisance humaine, mais plaire à Dieu, comme vous lui plaisez. Car je n'aurai jamais une si belle occasion d'arriver à Dieu; ni vous, si vous demeurez en repos, jamais vous n'aurez l'honneur d'une œuvre meilleure. Si vous ne parlez point de moi, j'irai à Dieu : si vous m'aimez selon la chair, je retournerai à la course. Vous ne pouvez me procurer un plus grand bien que d'être immolé à Dieu, tandis que l'autel est encore prêt. On voit par là combien saint Ignace craignoit que les chrétiens de Rome par leur crédit, ne le délivrassent du supplice. Il continue :

Vous n'avez jamais été envieux de personne: vous avez instruit les autres. Je veux que les préceptes que vous avez donnés demeurent fermes. Seulement demandez pour moi de la force au dedans et au dehors, afin que je ne dise pas seulement, mais que je veuille; que l'on ne me nomme pas seulement chrétien, mais qu'on me trouve tel. Et ensuite : J'écris aux églises, et leur mande à toutes que je meurs volontairement pour Dieu, si vous ne m'en empêchez. Je vous conjure, ne m'aimez pas à contre-temps. Souffrez que je sois la pâture des bêtes, qui me feront jouir de Dieu. Je suis le froment de Dieu, et je serai moulu par les dents des bêtes pour devenir un pain tout pur de Jésus-Christ. Flattez plutôt les bêtes, afin qu'elles soient mon tombeau, et qu'elles ne laissent rien de mon corps, de peur qu'après ma mort je ne sois à charge à quelqu'un. Je serai vrai disciple de Jésus-Christ, quand le monde ne verra pas même mon corps. Priez le Seigneur pour moi, afin que par ces instruments je devienne une victime. Je ne vous ordonne pas comme Pierre et Paul : c'étoient des apôtres, je suis un condamné. Ils étoient libres, je suis encore esclave; mais, si je souffre, je serai affranchi de Jésus-Christ, et je ressusciterai libre par lui. Dès à présent, j'apprends dans mes chaînes à ne rien désirer de temporel ou de vain.

Depuis la Syrie jusqu'à Rome, je combats contre les bêtes par mer et par terre, le jour et la nuit : étant lié avec dix léopards, c'est-à-dire une escouade de soldats, qui deviennent plus méchants, même quand on leur fait du bien. Mais leurs mauvais traitements m'instruisent de plus en plus, et je ne suis pas justifié pour cela (1). Dieu veuille que je jouisse des bêtes qui me sont préparées. Je souhaite de les trouver bien prêtes; et je les flatterai, afin qu'elles me dévorent promptement, et qu'il ne m'arrive pas comme à quelques-uns qu'elles n'ont osé toucher. Si elles ne vouloient pas, je les forcerai. Pardonnez-moi, je connois ce qui m'est utile. Maintenant je commence à être disciple. Aucune créature, ni visible, ni invisible, ne m'empêchera d'arriver à Jésus-Christ. Le feu, la croix, les troupes de bêtes, la séparation de mes os, la division de mes membres, la destruction de tout mon corps, les pires tourments du démon puissent venir contre moi, pourvu seulement que je jouisse de Jésus-Christ.

Les plaisirs du monde, ni les royaumes de ce siècle, ne me serviroient de rien. Il vaut mieux que je meure pour Jésus-Christ que de régner sur toute la terre. Et ensuite : Le prince de ce monde veut m'enlever, et corrompre ma volonté attachée à Dieu. Que personne d'entre vous ne prenne son parti. Prenez plutôt le mien, c'est-à-dire celui de Dieu. Gardez-vous de parler de Jésus-Christ en aimant le monde. Que l'envie n'habite point chez vous. Quand je vous prierois d'autre chose, étant présent, ne le faites pas; croyez plutôt ce que je vous écris. Je vous écris vivant et amoureux de la mort. Mon amour est crucifié. Je n'ai point un feu matériel, mais une eau vive qui parle en moi, et me dit intérieurement : Allons au père. Je ne suis sensible, ni à la nourriture corruptible, ni aux plaisirs de cette vie. Je désire le pain de Dieu, le pain céleste, le pain de vie, qui est la chair de Jésus-Christ le fils de Dieu, qui à la fin est né du sang de David et d'Abraham. Je désire le breuvage de Dieu, son sang qui est la charité incorruptible et la vie sans fin.

Il dit encore : Souvenez-vous en vos prières de l'église de Syrie, qui a Dieu pour pasteur à ma place. Jésus-Christ seul la gouvernera, et votre charité. Pour moi, j'ai honte que l'on dise que j'en suis; je n'en suis pas digne, je suis le dernier d'entre eux, et un avorton. Mais, par la miséricorde de Dieu, je suis quelque chose si je puis arriver à lui. Mon esprit vous salue, et la charité des églises qui m'ont reçu au nom de Jésus-Christ, non comme un passant. Car, celles qui ne sont pas venues me voir en effet, ont fourni aux frais, chaque ville pour sa part. Je vous écris ceci de Smyrne, par des Ephésiens, nos bienheureux frères. Le cher frère Crocus est auprès de moi avec plusieurs autres. Quant à ceux qui sont allés devant moi de Syrie à Rome pour la gloire de Dieu, je crois que vous les connoissez. Vous leur ferez savoir que je suis proche. Car ils sont tous dignes de Dieu et de vous. Vous devez les soulager en toutes choses. Je vous ai écrit ceci le neuvième des calendes de septembre, c'est-à-dire le vingt-quatrième d'août. Je vous salue, vous souhaitant jusqu'à la fin la patience de Jésus-Christ. Ainsi finit l'épître

(1) 1 Cor. IV, 4.

aux Romains, la plus fameuse de toutes celles de saint Ignace.

IX. Épître aux Philadelphiens.

De Smyrne, il fut conduit à Troade, où l'évêque de Philadelphie en Asie le vint trouver. Il écrivit de là à cette église, à celle de Smyrne, et à saint Polycarpe, dans l'épître aux Philadelphiens. Dès la salutation, il recommande l'union avec l'évêque, les prêtres et les diacres, puis il ajoute : J'ai connu que votre évêque a reçu le ministère public, non de lui-même, ni par les hommes, ni avec vaine gloire, mais dans la charité de Dieu le père et du Seigneur Jésus-Christ. J'ai été surpris de sa douceur. Son silence est plus puissant que les vains discours des autres. Car il est réglé par les commandements de Dieu, comme une lyre par ses cordes. C'est pourquoi je le félicite de sa volonté attachée à Dieu, vertueuse et parfaite, de son immobilité, de son éloignement de la colère par la douceur du Dieu vivant. Saint Ignace les exhorte ensuite à fuir les divisions et les mauvaises doctrines, et ajoute (1): Ce n'est pas que j'aie trouvé de la division entre vous, mais quelque distinction. Car tous ceux qui sont à Dieu et à Jésus-Christ sont avec l'évêque; et tous ceux qui se repentiront et viendront à l'unité de l'Eglise seront aussi à Dieu, pour vivre selon Jésus-Christ. Ne vous trompez pas, mes frères. Si quelqu'un suit l'auteur d'un schisme, il n'aura point de part au royaume de Dieu; si quelqu'un suit une doctrine étrangère, il ne s'accorde point avec la passion de Jésus-Christ. Prenez donc garde d'user d'une seule eucharistie, car il n'y a qu'une chair de Notre Seigneur Jésus-Christ et un calice en l'union de son sang, un seul autel, comme un seul évêque, avec les prêtres et les diacres mes confrères, afin que tout ce que vous faites, vous le fassiez selon Dieu. Il recommande de s'attacher aux prophètes, aussi bien qu'aux apôtres, puis il ajoute :

Si quelqu'un vous explique le judaïsme, ne l'écoutez pas (2). Il vaut mieux recevoir le christianisme de la bouche d'un circoncis, que le judaïsme de la bouche d'un incirconcis; mais l'un et l'autre, s'ils ne parlent de Jésus-Christ, je les regarde comme des colonnes et des sépulcres qui portent seulement des noms d'hommes en écrit. Il dit encore : Je rends grâce à mon Dieu, de ce que j'ai la conscience nette à votre égard, et qu'aucun ne peut se vanter, ni en secret, ni en public, que j'ai été à charge à personne, ni peu, ni beaucoup. Et tous ceux à qui j'ai parlé, je prie Dieu qu'il ne leur soit point reproché. Car encore que quelques-uns aient voulu me tromper selon la chair (3), on ne trompe point l'esprit qui vient de Dieu. Il sait d'où il vient et où il va, et il découvre les choses cachées (1). Je criois, étant parmi vous, je disois à haute voix : Attachez-vous à l'évêque, aux prêtres et aux diacres. Ils me soupçonnoient de le dire, parce que je prévoyois la division de quelques-uns. Mais celui pour qui je suis lié m'est témoin que je ne l'ai point connu par les hommes. C'est l'esprit qui l'a déclaré en disant (2) : Ne faites rien sans l'évêque. Gardez votre chair comme le temple de Dieu. Aimez l'union, fuyez les divisions. Soyez imitateurs de Jésus-Christ, comme lui de son père.

Il relève ensuite la dignité de Jésus-Christ, et la nécessité de sa médiation, et ajoute (3) : Puisque par vos prières et par les entrailles de votre charité j'ai appris que l'église d'Antioche de Syrie est en paix, vous devez, comme église de Dieu, choisir un diacre pour y aller en ambassade de la part de Dieu, se réjouir avec eux de leur union. Ces paroles montrent, que ce qui avoit troublé la paix de l'église d'Antioche étoit quelque division au dedans entre les fidèles, plutôt que la persécution extérieure des païens. Saint Ignace ajoute : Heureux en Jésus-Christ celui qui sera honoré d'une telle charge. Vous en aurez aussi la gloire. Si vous le voulez faire pour le nom de Dieu, il ne vous sera pas impossible; comme les églises les plus voisines ont envoyé des évêques, d'autres des prêtres, d'autres des diacres.

Quant à Philon, le diacre de Cilicie, homme d'un mérite reconnu, qui me sert encore à présent dans la parole de Dieu, avec Reus et Agathopus, homme choisi, qui me suit depuis la Syrie, ayant renoncé à la vie, ils vous rendent témoignage; et je remercie Dieu pour vous de ce que vous les avez reçus, comme je souhaite que le Seigneur vous reçoive, et que ceux qui les ont méprisés soient délivrés par la grâce de Jésus-Christ. La charité des frères de Troade vous salue. C'est d'où je vous écris par Burrus, que les Ephésiens et les Smyrniens ont envoyé avec moi pour me faire honneur. Que Jésus-Christ, en qui ils espèrent, les honore selon la chair, l'âme, la foi, la charité, la concorde. Je vous salue en Jésus-Christ, notre commune espérance.

X. Épître aux Smyrniens.

Dans l'épître aux Smyrniens, saint Ignace travaille principalement à les fortifier dans la foi de l'incarnation contre les hérétiques docites ou fantastiques. J'ai remarqué, dit-il, que vous êtes parfaits par une foi inébranlable, comme cloués à la croix du Seigneur Jésus-Christ, en chair et en esprit, et affermis en la charité par son sang, pleinement persuadés qu'il est véritablement de la race de David selon la chair, fils de Dieu selon la volonté et

(1) N. 3.
(2) N. 6.
(3) N. 7.

(1) Jo. III, 8.
(2) Const. Apost. II, 27.
(3) N. 10.

la puissance de Dieu, véritablement né d'une vierge (1), baptisé par Jean pour accomplir toute justice, véritablement crucifié pour nous en sa chair, sous Ponce-Pilate et Hérode le Tétraque, et un peu après il a souffert véritablement, comme il s'est véritablement ressuscité lui-même, non, comme disent quelques incrédules, qu'il n'a souffert qu'en apparence; ils ne sont eux-mêmes qu'en apparence, et il leur arrivera suivant leurs opinions, puisqu'ils sont fantastiques et démoniaques. Pour moi, je sais qu'il a eu sa chair même après la résurrection, et je crois qu'il l'a encore. Et quand il vint à ceux qui étoient avec Pierre, il leur dit : Prenez, touchez-moi, et voyez que je ne suis pas un esprit incorporel. Et aussitôt ils le touchèrent, et crurent, convaincus par sa chair et par son esprit; c'est pourquoi ils ont méprisé la mort et se sont trouvés au-dessus d'elle ; et après sa résurrection il a bu et mangé avec eux, comme corporel, quoique spirituellement uni au père.

Je vous donne ces avis, mes chers frères, sachant que vous êtes dans ces sentiments, afin que vous puissiez vous garder de ces bêtes à figure humaine, que vous devez, non-seulement ne pas recevoir, mais, s'il se peut, ne pas rencontrer, et vous contenter seulement de prier pour eux, afin qu'ils se convertissent, s'il est possible, car il est bien difficile; mais il est au pouvoir de Jésus-Christ, notre véritable vie; car si Jésus-Christ n'a fait tout cela qu'en apparence, je ne suis donc aussi lié que par imagination. Et pourquoi me suis-je livré moi-même à la mort, au feu, au glaive, aux bêtes ? Mais près du glaive on est près de Dieu ; entre les bêtes on est avec Dieu. Et ensuite (2) : Que me sert qu'on me loue si on blasphème contre mon Seigneur, en ne confessant pas qu'il porte une chair. Celui qui parle ainsi le renie entièrement et ne porte qu'un cadavre. Je n'ai pas jugé à propos d'écrire ici les noms de ces incrédules; Dieu me garde même d'en faire mention jusqu'à ce qu'ils se convertissent. Il ajoute un peu après : Remarquez comme ils sont contraires à la volonté de Dieu. Ils n'ont point de charité; ils n'ont soin ni de la veuve, ni de l'orphelin, ni de l'affligé, ni de celui qui est en prison ou qui est dehors, ni de celui qui a faim ou qui a soif; ils s'abstiennent de l'eucharistie et de la prière, parce qu'ils ne confessent pas que l'eucharistie soit la chair de notre Sauveur Jésus-Christ, celle qui a souffert pour nos péchés, celle que, par sa bonté, le père a ressuscitée; il faut donc s'éloigner d'eux, et ne leur parler ni en particulier, ni en public. Et un peu après :

Fuyez les divisions comme la source des maux (3); suivez tous l'évêque comme Jésus-Christ suit son père, et les prêtres comme les apôtres; respectez les diacres comme établis par le commandement de Dieu. Que personne ne fasse rien de ce qui regarde l'Eglise sans l'évêque; que l'on compte pour eucharistie légitime celle que fait l'évêque ou celui qu'il a commis. Où l'évêque paroît, là soit la multitude; comme où est Jésus-Christ, là est l'église catholique. Il n'est permis, sans l'évêque, ni de baptiser ni de faire l'agape; ce qu'il approuve est agréable à Dieu, afin que tout soit légitime et solide. Et un peu après : Celui qui fait quelque chose à l'insu de l'évêque sert le démon.

Il les remercie du secours qu'ils lui ont donné; et à trois de ceux qui l'accompagnoient, Philon, Réus et Agathopus (1), il les exhorte d'envoyer à Antioche, et dit : Il est à propos, pour la gloire de Dieu, que votre église choisisse un député, qui, étant arrivé jusqu'en Syrie, se réjouisse avec eux de ce qu'ils sont en paix, qu'ils ont recouvré leur grandeur et rétabli leur corps. La chose mérite, ce me semble, d'envoyer quelqu'un des vôtres avec une lettre, pour glorifier Dieu avec eux du calme qu'il leur a donné, et de ce que par vos prières ils sont arrivés au port. Et ensuite : La charité des frères de Troade vous salue ; c'est d'où je vous écris par Burrus, que vous avez envoyé m'accompagner avec vos frères d'Ephèse; il m'a soulagé en toutes choses, et plût à Dieu que tous l'imitassent ; c'est un modèle pour les ministres de Dieu ; la grâce le récompensera en tout. Je salue votre digne évêque, vos vénérables prêtres, mes confrères les diacres, et tous en commun et en particulier, au nom de Jésus-Christ, de sa chair, de son sang, de sa passion, et de sa résurrection corporelle et spirituelle, en l'union qui est entre Dieu et vous. Je salue les maisons de mes frères avec leurs femmes et leurs enfants, et les vierges que l'on nomme veuves. C'étoient les diaconesses (2) à qui l'on donnoit toujours le nom de veuves, parce qu'elles l'étoient d'ordinaire. Fortifiez-vous en la vertu de l'esprit; Philon, qui est avec moi, vous salue. Je salue la maison de Tavia, et prie Dieu qu'elle-même s'affermisse dans la foi et la charité corporelle et spirituelle. Je salue ma chère Alcé et l'incomparable Daphnus, et Eutecnus, et tous en particulier; Dieu vous conserve en sa grâce. Ainsi finit l'épître aux Smyrniens.

XI. Épître à saint Polycarpe.

Saint Ignace vouloit écrire aux autres églises d'Asie ; mais tout d'un coup on le fit embarquer pour passer à Naples de Macédoine. Il se contenta d'écrire à saint Polycarpe, évêque

(1) Matt. III, 19.
(2) N. 7.
(3) N. 8.

(1) N. 10.
(2) Coteler. hic Const. Ap. VI, c. 17. Epiph. Expos. n. 21.

de Smyrne, et le pria de leur écrire. En cette épître il donne à saint Polycarpe des avis semblables à ceux que saint Paul donnoit à saint Timothée. Remplissez, dit-il (1), votre charge avec une grande application de corps et d'esprit. Ayez soin de l'union, rien n'est meilleur. Supportez tous les autres, comme le Seigneur vous supporte. Souffrez de tous avec charité, comme vous faites. Appliquez-vous sans cesse à la prière, demandez la sagesse encore plus abondante que vous n'avez. Veillez, puisque vous possédez l'esprit qui ne dort point. Parlez à chacun en particulier, selon le secours que Dieu vous donne. Portez les maladies de tous, comme un parfait athlète. Où le travail est plus grand, le profit l'est aussi. Si vous aimez les bons disciples, on ne vous en a pas d'obligation. Appliquez-vous plutôt à soumettre par la douceur les plus corrompus. Toute la plaie ne se guérit pas par le même emplâtre. Apaisez les inflammations en arrosant.

Il dit ensuite (2) : Ne vous laissez pas étonner par ceux qui paroissent dignes de foi, et enseignent des erreurs. Demeurez ferme comme une enclume frappée. Il est d'un grand athlète d'être déchiré et vaincre. Et un peu après : Que les veuves ne soient pas négligées : après le Seigneur, soyez leur protecteur. Que rien ne se fasse sans votre volonté, et ne faites rien aussi sans la volonté de Dieu. Que les assemblées soient fréquentes. Cherchez-y chacun par son nom. Ne méprisez pas les esclaves; mais aussi qu'ils ne s'enflent pas. Au contraire, qu'ils servent mieux pour la gloire de Dieu, afin d'obtenir de lui une meilleure liberté. Qu'ils ne désirent pas d'être affranchis par la communauté de l'Eglise, de peur de devenir esclaves de leurs passions. Fuyez les mauvais artifices, ou plutôt n'en parlez pas même en conversation. Dites à mes sœurs d'aimer le Seigneur, et d'être contentes de leurs maris, pour l'esprit comme pour le corps. Exhortez aussi mes frères, au nom de Jésus-Christ, à les aimer comme il aime son Eglise. Si quelqu'un peut demeurer en continence, en l'honneur de la chair du Seigneur, qu'il y demeure, mais sans vanité. S'il s'en glorifie, il est perdu ; et s'il veut paroître plus que l'évêque, il est corrompu. Quant à ceux et celles qui se marient, ils doivent le faire avec l'autorité de l'évêque, afin que le mariage soit selon Dieu, et non selon la cupidité. Que tout se fasse pour la gloire de Dieu.

Saint Ignace continue, en adressant la parole à toute l'église de Smyrne. Car il savoit, qu'encore que son épître ne fût adressée qu'à l'évêque, elle seroit lue publiquement en l'assemblée des fidèles, suivant la coutume. Il dit donc : Ecoutez l'évêque afin que Dieu vous écoute. Je donnerois ma vie pour ceux qui sont soumis à l'évêque, aux prêtres, aux diacres; puissé-je avoir avec eux mon partage en Dieu! Que tout soit commun entre vous, les travaux, les combats, les courses, les souffrances, le sommeil, la veille. Il revient à saint Polycarpe, à l'occasion de la paix rétablie dans l'église d'Antioche, et dit : Il faut, bienheureux Polycarpe, assembler un concile, et choisir quelqu'un qui vous soit très-cher, que l'on puisse nommer le courrier de Dieu, afin qu'il ait l'honneur d'aller en Syrie, et de faire paroître la ferveur de votre charité. Un chrétien n'est pas à lui, il est à Dieu. Il ajoute un peu après :

Puisque je n'ai pu écrire à toutes les églises, parce qu'il a fallu m'embarquer subitement pour passer de Troade à Naples, comme Dieu l'ordonne, vous écrirez aux églises qui sont au delà, comme instruit de la volonté de Dieu, afin qu'elles fassent aussi la même chose. Ceux qui pourront, y enverront par terre; les autres écriront, et chargeront de leurs lettres ceux que vous enverrez, afin que vous receviez de cette œuvre immortelle la gloire que vous méritez. Je salue tous les fidèles en particulier, et la femme d'Epitrope, avec toute sa maison et ses enfants. Je salue mon cher Attale. Je salue celui qui aura l'honneur de faire le voyage de Syrie. La grâce sera toujours avec lui, et avec Polycarpe qui l'envoie. Je souhaite que vous vous portiez toujours bien en Jésus-Christ, notre Dieu, et que par lui vous demeuriez en l'unité et la conduite de Dieu. Je salue ma chère Alcé. Que le Seigneur vous conserve (1). Ainsi finit l'épître à saint Polycarpe. Et voilà les sept épîtres de saint Ignace connues de toute l'antiquité : aux Ephésiens, aux Magnésiens, aux Tralliens, aux Romains, aux Philadelphiens, aux Smyrniens, et à saint Polycarpe. On les lisoit publiquement depuis dans les églises d'Asie.

XII. Martyre de saint Ignace.

Saint Ignace, ayant passé par mer de Troade à Naples (2), vint à Philippi, et traversa par toute la Macédoine, jusqu'à Epidamme, autrement Duras, ville maritime, sur la mer Adriatique. Là, il s'embarqua, et passa dans la mer de Toscane. Etant à la vue de Pouzzole, il vouloit y descendre, suivant les traces de saint Paul (3), mais le vent contraire l'en empêcha. Il fallut se contenter d'estimer heureux les frères qui y étoient. Le vent leur fut favorable ensuite un jour et nuit, et ils arrivèrent à Porto, à l'embouchure du Tibre. Les compagnons de saint Ignace gémissoient de ce qu'il alloit être séparé d'eux, lui qui croyoit ne pouvoir assez tôt quitter le monde pour aller à Dieu. De Porto, ils vinrent à

(1) Ad. Polyc. n. 8, n. 3.
(2) N. 3.

(1) Eus. III, Hist. c. 36. Hier. Script. Ign.
(2) Act. S. Ign. n. 4.
(3) Act. XXVIII, 13.

Rome; et le bruit s'étant répandu de l'arrivée du saint martyr, les frères vinrent au devant, pleins de crainte et de joie. Ils se réjouissoient de l'honneur d'avoir saint Ignace avec eux; mais ils savoient qu'on le menoit à la mort. Il imposa silence à quelques-uns, que leur ferveur emportoit, et leur faisoit dire qu'il falloit apaiser le peuple infidèle, afin qu'il ne demandât pas la perte de cet homme juste. Il les connut d'abord par l'esprit, les salua tous, les pria d'avoir pour lui une vraie charité, et de ne lui pas envier le bonheur d'aller au Seigneur, leur en disant encore plus que dans sa lettre aux Romains. Il se mit à genoux avec tous les frères, et pria le fils de Dieu pour les églises, pour la cessation de la persécution, pour la charité mutuelle des frères; puis il fut mené en hâte à l'amphithéâtre, et aussitôt exposé aux bêtes, pour servir à la solennité profane que les Romains nommoient *Sigillaria*, et qu'ils célébroient le treizième des calendes de janvier, c'est-à-dire le vingtième jour de décembre. Le peuple étoit venu en foule au spectacle; et les bêtes furent si cruelles, que le martyr fut aussitôt dévoré. Il ne resta de son corps que les plus gros os; et, suivant son désir, personne ne fut embarrassé de recueillir ses reliques. Le peu qui restoit fut enveloppé dans un linge, et reporté à Antioche comme un trésor inestimable; et ce fut une grande consolation pour les fidèles de tous les lieux où passèrent ces précieuses reliques. Elles furent mises dans une châsse, et ensevelies dans le cimetière qui étoit près de la porte de Daphné (1). Ceux qui ont écrit l'histoire du martyre de saint Ignace la terminent ainsi (2): Ceci se passa le treizième des calendes de janvier, sous les consuls Sura et Sénécion, pour la seconde fois; c'est l'an cent sept de J.-C. Nous en fûmes nous-mêmes spectateurs avec larmes; et dans la maison nous veillâmes toute la nuit, et avec beaucoup de génuflexions et de prières, nous demandions à Dieu de nous fortifier en notre foiblesse, nous faisant connoître ce qui s'étoit passé. Nous nous endormîmes un peu; et quelques-uns virent Ignace comme présent tout d'un coup et nous embrassant, les autres comme priant pour nous, et, au sortir d'un grand travail, se présentant au Seigneur avec une grande confiance et une gloire ineffable. Cette vue nous a remplis de joie: ainsi glorifiant Dieu et louant le saint, nous vous avons déclaré le jour et l'année de son martyre, afin que nous assemblant en ce même temps, nous ayons part à ce généreux athlète, glorifiant en sa sainte mémoire Notre Seigneur Jésus-Christ.

(1) Chrys. p. 504, t. 5, édit. Ox.
(2) Hier. Script. Ign.

XIII. Épître de saint Polycarpe.

Cependant saint Polycarpe, ne sachant pas encore ce qui étoit arrivé à saint Ignace depuis son départ, écrivit aux Philippiens pour en apprendre des nouvelles, en répondant à une lettre qu'ils lui avoient écrite (1). Nous avons encore celle de saint Polycarpe, connue et révérée de toute l'antiquité. Elle commence ainsi: Polycarpe, et les prêtres qui sont avec lui à l'église de Dieu, qui est à Philippi: que la miséricorde et la paix se multiplient sur vous de la part de Dieu tout-puissant et du Seigneur Jésus-Christ, notre Sauveur. J'ai pris grande part à la joie que vous avez eue en Notre Seigneur, de recevoir les modèles de la vraie charité, et d'avoir conduit, comme il nous convenoit, ceux qui étoient chargés de chaînes sacrées, qui sont les diadèmes des vrais élus de Dieu, et de ce que votre foi solide, et publiée dès les premiers temps, demeure jusqu'à présent, et fructifie pour Notre Seigneur. Il parle de la réception qu'ils avoient faite à saint Ignace et aux compagnons de son voyage.

Il leur donne ensuite plusieurs instructions utiles (2); et, descendant au particulier, il veut que les femmes aient un amour sincère pour leurs maris, et une charité égale pour les autres dans une pureté parfaite, et qu'elles instruisent leurs enfants dans la crainte de Dieu. Que les veuves, il faut entendre principalement les diaconesses, soient modérées dans ce qui regarde la foi, c'est-à-dire qu'elles ne veuillent pas en savoir trop. Qu'elles prient sans cesse pour tous, entièrement éloignées de la calomnie, de la médisance, de l'avarice et de tout mal, sachant qu'elles sont les autels de Dieu, qu'il voit tout ce qui est en nous, et que rien ne lui est caché jusqu'aux pensées les plus secrètes du cœur (3). De même les diacres doivent être sans reproche, comme ministres de Dieu et de Jésus-Christ, et non des hommes. Ni calomniateurs, ni doubles en leurs paroles, ni avares, mais retenus en toutes choses. Compatissants, soigneux, marchant selon la vérité de Dieu. Que le premier soin des jeunes gens soit de conserver la pureté, et de tenir en bride leurs désirs. Qu'ils soient soumis aux prêtres et aux diacres, comme à Dieu et à Jésus-Christ, que les vierges conservent sans tache la pureté de leur conscience. Que les prêtres soient tendres et compatissants envers tous, qu'ils ramènent les égarés, qu'ils visitent les malades, et ne négligent pas la veuve, l'orphelin et le pauvre. Qu'ils s'éloignent entièrement de la colère, de la préoccupation et de l'injustice dans les jugements de l'avarice. Qu'ils ne croient pas légèrement le mal, et ne soient pas trop sévères, sachant que nous sommes tous pécheurs.

(1) Edit. Coteler.
(2) N. 4.
(3) N. 5.

Il recommande de s'éloigner des scandaleux et des faux frères, qui se couvrent faussement du nom du Seigneur, et séduisent les esprits légers (1). Quiconque ne confesse pas que Jésus-Christ est venu dans la chair est un antechrist. Et celui qui ne confesse pas la vérité de la croix est du démon; et celui qui détourne la parole de Dieu suivant ses désirs, et dit qu'il n'y a ni résurrection ni jugement, est le fils aîné de Satan. Quittons donc les vains discours et les fausses doctrines de plusieurs, pour nous en tenir à ce qui nous a été enseigné du commencement; appliquons-nous à veiller, à prier, à jeûner. Il dit ensuite (2): Je vous exhorte donc tous d'obéir à la parole de justice, et de vous exercer en tout à la patience dont vous avez vu des exemples de vos yeux, non-seulement dans les bienheureux Ignace, Zosime et Rufe, mais dans les autres d'entre vous, dans Paul lui-même, et dans le reste des apôtres. Étant persuadés que tous ces grands hommes n'ont pas couru en vain, et qu'ils sont arrivés au lieu qui leur étoit dû après le Seigneur, avec lequel ils ont souffert. On croit que Zosime et Rufe étoient des premiers qui avoient fondé l'église de Philippi (3). Saint Polycarpe leur joint saint Ignace comme déjà mort, jugeant bien qu'il devoit avoir souffert le martyre, quoiqu'il n'en eût pas encore des nouvelles particulières.

Saint Polycarpe parle ensuite d'un certain Valens qui avoit été prêtre à Philippi (4), et qui s'étoit rendu indigne de son rang. Je suis fort affligé, dit-il, pour lui et pour sa femme, et prie Dieu de leur donner une véritable pénitence. Ne les regardez pas comme des ennemis, mais comme des membres malades; rappelez-les, afin de sauver tout votre corps. Je m'assure que vous êtes bien exercés dans les saintes lettres, et que rien ne vous est caché (5). Et ensuite: Priez pour tous les saints. Priez aussi pour les rois, les princes et les puissances, et pour ceux qui vous persécutent et vous haïssent, et pour les ennemis de la croix, afin que le fruit de votre foi soit manifeste à tout le monde.

Vous m'avez écrit, vous et Ignace, que si quelqu'un va en Syrie, il porte aussi vos lettres (6): ce que je ferai si je trouve le temps propre, soit moi, soit celui que j'enverrai comme député pour vous et pour nous. Je vous envoie, comme vous l'avez mandé, les lettres qu'Ignace nous a écrites, et toutes les autres que nous avions; elles sont en suite de celle-ci. Vous en pourrez tirer une grande utilité, car elles sont pleines de foi, de patience, et de toutes sortes d'édification. Faites-nous savoir aussi ce que vous savez de plus certain touchant Ignace, et ceux qui sont avec lui. Je vous écris ceci par Crescent, que je vous ai déjà recommandé, et que je vous recommande encore. Car il a vécu avec nous sans reproche, et avec vous aussi, comme je crois. Je vous recommande encore sa sœur, quand elle viendra chez vous. Que le Seigneur vous conserve dans sa grâce avec tous les vôtres. Amen. Cette épître de saint Polycarpe se lisoit encore publiquement trois ans après dans l'église d'Asie (1).

(1) 1 Jo. IV.
(2) N. 9.
(3) Martyrol. 18 dec.
(4) N. 11.
(5) N. 12.
(6) N. 13.

XIV. Succession d'évêques.

Le successeur de saint Ignace dans le siége d'Antioche fut Héron, diacre de la même église, qui la gouverna vingt ans (2). Cerdon, évêque d'Alexandrie, mourut la même année cent sept, après avoir tenu le siége onze ans. Son successeur fut Primus, qui gouverna dix ans (3). On croit que le pape Évariste mourut l'année suivante cent huit; et il est certain qu'Alexandre lui succéda, puis Sixte, puis Télesphore, qui souffrit glorieusement le martyre, et dont quelques-uns mettent le commencement l'an cent onze. Car leurs temps sont incertains. A Jérusalem, l'évêque Juste mourut l'an cent onze (4). Son successeur fut Zachée; puis Tobie; puis Benjamin; puis Jean; puis Matthias; puis un second Benjamin, autrement nommé Philippe. Ces six évêques ne durèrent que treize ans, tant cette église fut persécutée; et on ne sait pas combien a duré chacun d'eux, non plus que ceux de Rome. On rapporte au même temps de Trajan la mort de saint Onésime, évêque d'Éphèse, disciple de saint Paul (5). On dit qu'il fut mené à Rome chargé de chaînes et qu'il y fut lapidé. On l'y ensevelit d'abord, mais ensuite ses reliques furent reportées à Éphèse.

XV. Papias.

En ce même temps vivoit Papias, évêque d'Hierapolis en Phrygie, homme très-savant en toutes matières, et très-instruit de l'Ecriture (6). Il étoit disciple de Jean, le prêtre d'Éphèse, et ami de saint Polycarpe. Il n'avoit pas vu les apôtres, mais leurs disciples et quelques-uns des disciples du Seigneur, et il avoit été très-soigneux de retenir leurs traditions. Je n'aimois pas, disoit-il, comme la plupart, ceux qui disoient beaucoup de choses; mais ceux qui enseignoient la vérité; ni ceux qui rapportoient des préceptes étrangers, mais ceux qui rapportoient les préceptes que le Seigneur nous a confiés, et qui procèdent de la vérité même. Que s'il venoit quelqu'un qui eût suivi les anciens, je l'interrogeois de leurs discours. Que disoit André, ou Pierre, ou Phi-

(1) Hier. Script.
(2) Eus. Chr. an. 107; Id. Hist. c. 1.
(3) Eus. Chr. an. 108.
(4) Eus. Chr. an. 112; Id. IV, Hist. p. 5.
(5) Ado. festiv. Apost. Martyrol. 16 febr.
(6) Eus. III, Hist. c. ult.

Rome ; et le bruit s'étant répandu de l'arrivée du saint martyr, les frères vinrent au devant, pleins de crainte et de joie. Ils se réjouissoient de l'honneur d'avoir saint Ignace avec eux ; mais ils savoient qu'on le menoit à la mort. Il imposa silence à quelques-uns, que leur ferveur emportoit, et leur faisoit dire qu'il falloit apaiser le peuple infidèle, afin qu'il ne demandât pas la perte de cet homme juste. Il les connut d'abord par l'esprit, les salua tous, les pria d'avoir pour lui une vraie charité, et de ne lui pas envier le bonheur d'aller au Seigneur, leur en disant encore plus que dans sa lettre aux Romains. Il se mit à genoux avec tous les frères, et pria le fils de Dieu pour les églises, pour la cessation de la persécution, pour la charité mutuelle des frères ; puis il fut mené en hâte à l'amphithéâtre, et aussitôt exposé aux bêtes, pour servir à la solennité profane que les Romains nommoient *Sigillaria*, et qu'ils célébroient le treizième des calendes de janvier, c'est-à-dire le vingtième jour de décembre. Le peuple étoit venu en foule au spectacle ; et les bêtes furent si cruelles, que le martyr fut aussitôt dévoré. Il ne resta de son corps que les plus gros os ; et, suivant son désir, personne ne fut embarrassé de recueillir ses reliques. Le peu qui restoit fut enveloppé dans un linge, et reporté à Antioche comme un trésor inestimable ; et ce fut une grande consolation pour les fidèles de tous les lieux où passèrent ces précieuses reliques. Elles furent mises dans une châsse, et ensevelies dans le cimetière qui étoit près de la porte de Daphné (1). Ceux qui ont écrit l'histoire du martyre de saint Ignace la terminent ainsi (2) : Ceci se passa le treizième des calendes de janvier, sous les consuls Sura et Sénécion, pour la seconde fois ; c'est l'an cent sept de J.-C. Nous en fûmes nous-mêmes spectateurs avec larmes ; et dans la maison nous veillâmes toute la nuit, et avec beaucoup de génuflexions et de prières, nous demandions à Dieu de nous fortifier en notre foiblesse, nous faisant connoître ce qui s'étoit passé. Nous nous endormîmes un peu ; et quelques-uns virent Ignace comme présent tout d'un coup et nous embrassant, les autres comme priant pour nous, et, au sortir d'un grand travail, se présentant au Seigneur avec une grande confiance et une gloire ineffable. Cette vue nous a remplis de joie : ainsi glorifiant Dieu et louant le saint, nous vous avons déclaré le jour et l'année de son martyre, afin que nous assemblant en ce même temps, nous ayons part à ce généreux athlète, glorifiant en sa sainte mémoire Notre Seigneur Jésus-Christ.

XIII. Épître de saint Polycarpe.

Cependant saint Polycarpe, ne sachant pas encore ce qui étoit arrivé à saint Ignace depuis son départ, écrivit aux Philippiens pour en apprendre des nouvelles, en répondant à une lettre qu'ils lui avoient écrite (1). Nous avons encore celle de saint Polycarpe, connue et révérée de toute l'antiquité. Elle commence ainsi : Polycarpe, et les prêtres qui sont avec lui à l'église de Dieu, qui est à Philippi : que la miséricorde et la paix se multiplient sur vous de la part de Dieu tout-puissant et du Seigneur Jésus-Christ, notre Sauveur. J'ai pris grande part à la joie que vous avez eue en Notre Seigneur, de recevoir les modèles de la vraie charité, et d'avoir conduit, comme il nous convenoit, ceux qui étoient chargés de chaînes sacrées, qui sont les diadèmes des vrais élus de Dieu, et de ce que votre foi solide, et publiée dès les premiers temps, demeure jusqu'à présent, et fructifie pour Notre Seigneur. Il parle de la réception qu'ils avoient faite à saint Ignace et aux compagnons de son voyage.

Il leur donne ensuite plusieurs instructions utiles (2) ; et, descendant au particulier, il veut que les femmes aient un amour sincère pour leurs maris, et une charité égale pour les autres dans une pureté parfaite, et qu'elles instruisent leurs enfants dans la crainte de Dieu. Que les veuves, il faut entendre principalement les diaconesses, soient modérées dans ce qui regarde la foi, c'est-à-dire qu'elles ne veuillent pas en savoir trop. Qu'elles prient sans cesse pour tous, entièrement éloignées de la calomnie, de la médisance, de l'avarice et de tout mal, sachant qu'elles sont les autels de Dieu, qu'il voit tout ce qui est en nous, et que rien ne lui est caché jusqu'aux pensées les plus secrètes du cœur (3). De même les diacres doivent être sans reproche, comme ministres de Dieu et de Jésus-Christ, et non des hommes. Ni calomniateurs, ni doubles en leurs paroles, ni avares, mais retenus en toutes choses. Compatissants, soigneux, marchant selon la vérité de Dieu. Que le premier soin des jeunes gens soit de conserver la pureté, et de tenir en bride leurs désirs. Qu'ils soient soumis aux prêtres et aux diacres, comme à Dieu et à Jésus-Christ, que les vierges conservent sans tache la pureté de leur conscience. Que les prêtres soient tendres et compatissants envers tous, qu'ils ramènent les égarés, qu'ils visitent les malades, et ne négligent pas la veuve, l'orphelin et le pauvre. Qu'ils s'éloignent entièrement de la colère, de la préoccupation et de l'injustice dans les jugements de l'avarice. Qu'ils ne croient pas légèrement le mal, et ne soient pas trop sévères, sachant que nous sommes tous pécheurs.

(1) Chrys. p. 504, t. 5, édit. Ox.
(2) Hier. Script. Ign.

(1) Edit. Coteler.
(2) N. 4.
(3) N. 5.

Il recommande de s'éloigner des scandaleux et des faux frères, qui se couvrent faussement du nom du Seigneur, et séduisent les esprits légers (1). Quiconque ne confesse pas que Jésus-Christ est venu dans la chair est un antechrist. Et celui qui ne confesse pas la vérité de la croix est du démon ; et celui qui détourne la parole de Dieu suivant ses désirs, et dit qu'il n'y a ni résurrection ni jugement, est le fils aîné de Satan. Quittons donc les vains discours et les fausses doctrines de plusieurs, pour nous en tenir à ce qui nous a été enseigné du commencement ; appliquons-nous à veiller, à prier, à jeûner. Il dit ensuite (2) : Je vous exhorte donc tous d'obéir à la parole de justice, et de vous exercer en tout à la patience dont vous avez vu des exemples de vos yeux, non-seulement dans les bienheureux Ignace, Zosime et Rufe, mais dans les autres d'entre vous, dans Paul lui-même, et dans le reste des apôtres. Etant persuadés que tous ces grands hommes n'ont pas couru en vain, et qu'ils sont arrivés au lieu qui leur étoit dû après le Seigneur, avec lequel ils ont souffert. On croit que Zosime et Rufe étoient des premiers qui avoient fondé l'église de Philippi (3). Saint Polycarpe leur joint saint Ignace comme déjà mort, jugeant bien qu'il devoit avoir souffert le martyre, quoiqu'il n'en eût pas encore des nouvelles particulières.

Saint Polycarpe parle ensuite d'un certain Valens qui avoit été prêtre à Philippi (4), et qui s'étoit rendu indigne de son rang. Je suis fort affligé, dit-il, pour lui et pour sa femme, et prie Dieu de leur donner une véritable pénitence. Ne les regardez pas comme des ennemis, mais comme des membres malades ; rappelez-les, afin de sauver tout votre corps. Je m'assure que vous êtes bien exercés dans les saintes lettres, et que rien ne vous est caché (5). Et ensuite : Priez pour tous les saints. Priez aussi pour les rois, les princes et les puissances, et pour ceux qui vous persécutent et vous haïssent, et pour les ennemis de la croix, afin que le fruit de votre foi soit manifeste à tout le monde.

Vous m'avez écrit, vous et Ignace, que si quelqu'un va en Syrie, il porte aussi vos lettres (6) : ce que je ferai si je trouve le temps propre, soit moi, soit celui que j'enverrai comme député pour vous et pour nous. Je vous envoie, comme vous l'avez mandé, les lettres qu'Ignace nous a écrites, et toutes les autres que nous avions ; elles sont en suite de celle-ci. Vous en pourrez tirer une grande utilité, car elles sont pleines de foi, de patience, et de toutes sortes d'édification. Faites-nous savoir aussi ce que vous savez de plus certain touchant Ignace, et ceux qui sont avec lui. Je vous écris ceci par Crescent, que je vous ai déjà recommandé, et que je vous recommande encore. Car il a vécu avec nous sans reproche, et avec vous aussi, comme je crois. Je vous recommande encore sa sœur, quand elle viendra chez vous. Que le Seigneur vous conserve dans sa grâce avec tous les vôtres. Amen. Cette épître de saint Polycarpe se lisoit encore publiquement trois ans après dans l'église d'Asie (1).

XIV. Succession d'évêques

Le successeur de saint Ignace dans le siége d'Antioche fut Héron, diacre de la même église, qui la gouverna vingt ans (2). Cerdon, évêque d'Alexandrie, mourut la même année cent sept, après avoir tenu le siége onze ans. Son successeur fut Primus, qui gouverna dix ans (3). On croit que le pape Evariste mourut l'année suivante cent huit ; et il est certain qu'Alexandre lui succéda, puis Sixte, puis Télesphore, qui souffrit glorieusement le martyre, et dont quelques-uns mettent le commencement l'an cent onze. Car leurs temps sont incertains. A Jérusalem, l'évêque Juste mourut l'an cent onze (4). Son successeur fut Zachée ; puis Tobie ; puis Benjamin ; puis Jean ; puis Matthias ; puis un second Benjamin, autrement nommé Philippe. Ces six évêques ne durèrent que treize ans, tant cette église fut persécutée ; et on ne sait pas combien a duré chacun d'eux, non plus que ceux de Rome. On rapporte au même temps de Trajan la mort de saint Onésime, évêque d'Ephèse, disciple de saint Paul (5). On dit qu'il fut mené à Rome chargé de chaînes et qu'il y fut lapidé. On l'y ensevelit d'abord, mais ensuite ses reliques furent reportées à Ephèse.

XV. Papias.

En ce même temps vivoit Papias, évêque d'Hierapolis en Phrygie, homme très-savant en toutes matières, et très-instruit de l'Ecriture (6). Il étoit disciple de Jean, le prêtre d'Ephèse, et ami de saint Polycarpe. Il n'avoit pas vu les apôtres, mais leurs disciples et quelques-uns des disciples du Seigneur, et il avoit été très-soigneux de retenir leurs traditions. Je n'aimois pas, disoit-il, comme la plupart, ceux qui disoient beaucoup de choses, mais ceux qui enseignoient la vérité ; ni ceux qui rapportoient des préceptes étrangers, mais ceux qui rapportoient les préceptes que le Seigneur nous a confiés, et qui procèdent de la vérité même. Que s'il venoit quelqu'un qui eût suivi les anciens, je l'interrogeois de leurs discours. Que disoit André, ou Pierre, ou Phi-

(1) 1 Jo. iv.
(2) N. 9.
(3) Martyrol. 18 dec.
(4) N. 11.
(5) N. 12.
(6) N. 13.

(1) Hier. Script.
(2) Eus. Chr. an. 107 ; Id. Hist. c. 1.
(3) Eus. Chr. an. 108.
(4) Eus. Chr. an. 112 ; Id. iv, Hist. p. 5.
(5) Ado. festiv. Apost. Martyrol. 16 febr.
(6) Eus. iii, Hist. c. ult.

lippe, ou Thomas, ou Jacques, ou Jean, ou Matthieu, ou quelqu'autre des disciples du Seigneur, et ce que disoit Aristion, ou le prêtre Jean, l'ancien disciple du Seigneur. Car il me sembloit que ce que je voyois dans les livres ne me profitoit pas tant que ce que j'apprenois de vive voix. Ce sont les paroles de Papias, où il faut remarquer comme il distingue le prêtre Jean de l'apôtre.

Papias avoit écrit cinq livres de l'exposition des discours du Seigneur. Il y avoit mêlé quelques paroles étrangères et quelques discours fabuleux; entre autres il enseignoit qu'après la résurrection des morts, Jésus-Christ régneroit corporellement sur la terre pendant mille ans. Ce qui venoit de quelques traditions qu'il avoit mal entendues, ayant pris au pied de la lettre des expressions figurées, car il avoit l'esprit fort petit, comme ses écrits le témoignoient. Cependant son antiquité et son amour pour la tradition lui avoient acquis une telle autorité, que de grands hommes l'ont suivi dans cette erreur des millenaires; et l'Eglise ne laisse pas de le compter au nombre des saints (1).

XVI. Guerre des Juifs.

La dix-huitième année de Trajan, cent quinze de J.-C., les Juifs, comme transportés d'un esprit séditieux, se révoltèrent dans Alexandrie, dans toute l'Egypte et la Cyrénaïque, sous la conduite d'un nommé André ou Andrias, et commencèrent à faire main basse sur les Romains et sur les Grecs. Non contents de les tuer, ils mangeoient leur chair, se ceignoient de leurs intestins, se frottoient de leur sang, et se revêtoient de leurs peaux (2). Ils en scièrent plusieurs par le milieu, depuis la tête; ils en donnèrent d'autres aux bêtes, et en forcèrent quelques-uns à se battre l'un contre l'autre. Ils firent ainsi périr plus de deux cent vingt mille personnes. Dans l'île de Chypre, ils en tuèrent environ deux cent quarante mille, sous la conduite d'Artémion. Ce qui attira une loi par laquelle il fut défendu à aucun Juif d'aborder en Chypre, sous peine de la vie. En sorte que ceux mêmes qui y alloient innocemment, sans savoir la loi, ou qui y étoient jetés par la tempête, étoient punis de mort.

L'année suivante, dix-neuvième de Trajan, cent seize de J.-C., sous le gouvernement de Loup, préfet d'Egypte (3), il se donna un combat où les Juifs eurent de l'avantage: ce qui obligea les gentils à se retirer promptement à Alexandrie, où ils se saisirent des Juifs qui y demeuroient et les firent mourir. Les Juifs de Cyrène, privés du secours de leurs frères d'Alexandrie, se mirent à piller et à ravager l'Egypte, sous la conduite de Lucua qu'ils reconnoissoient pour roi. L'empereur envoya contre eux Marcius Turbo, avec de l'infanterie, de la cavalerie et des vaisseaux. La guerre fut assez longue, et il y eut plusieurs combats, où Turbo tailla en pièces une infinité de Juifs qui étoient venus au secours de Lucua, non-seulement de Cyrène, mais d'Egypte. L'empereur donc, craignant que les Juifs de Mésopotamie ne se jetassent sur les habitants de ce pays-là, donna ordre à Lucius Quiétus d'en délivrer la province. Il leur livra bataille, et en tua une très-grande multitude. Pour récompense de cette action, l'empereur le fit gouverneur de la Judée. Ainsi les Juifs s'attiroient de jour en jour de nouveaux malheurs, tandis que l'église de Jésus-Christ devenoit plus étendue et plus florissante.

XVII. Mort de Trajan. Adrien, empereur.

L'empereur Trajan mourut l'an de J.-C. cent dix-sept, après avoir régné dix-neuf ans, six mois et quinze jours (1). Il eut pour successeur Elius Adrien, son fils adoptif, fils d'Adrien Afer, son cousin germain. L'empereur Adrien fut extrêmement curieux, et attaché à toutes les superstitions du paganisme. Il fit mourir plusieurs personnes à Rome, au commencement de son règne (2), et on peut croire qu'il y eut des chrétiens de ce nombre.

XVIII. Succession d'évêques.

Primus, évêque d'Alexandrie, mourut l'an cent dix-huit de J.-C. Juste lui succéda et tint le siége onze ans (3). Il y en a qui mettent l'an cent vingt-deux le martyre du pape saint Thélesphore, à qui succéda Hygin, puis Pius, puis Anicet (4). A Jérusalem, après Philippe, Sénèque fut évêque, l'an cent vingt-cinq; puis Juste; puis Lévi; puis Ephrem; puis José ou Joseph; puis Judas, le quinzième et le dernier des circoncis. Ces sept évêques ne durèrent que douze ans, et on ne sait point les années de chacun en particulier.

XIX. Hérétiques. Saturnin. Basilide.

Du temps de l'empereur Adrien s'élevèrent plusieurs hérétiques, dont les principaux furent Saturnin, Basilide et Carpocras, disciples de Ménandre, disciple de Simon le magicien (5). Saturnin étoit d'Antioche, et enseignoit en Syrie. Il disoit, comme Ménandre, qu'il y avoit un seul père inconnu à tous, qui avoit fait les anges, les archanges, les vertus et les puissances (6); mais que sept an-

(1) Martyrol. 22 feb. Hie. Ep. 28, ad Lucin.
(2) Epit. Dion. Traj. p. 254, F. Eus. IV, c. 2.
(3) Eus. ibid.

(1) Epit. Dion.
(2) Epit. Dion.
(3) Eus.Chr.
(4) Eus. IV, Hist. c. 5; Id. Chr. an. 125.
(5) Eus. IV, Hist. c. 7.
(6) Iren. I, 6, 22.

ges avoient fait le monde et l'homme même. Que le Dieu des Juifs étoit un de ces anges qui s'étoient révoltés contre le père. Pour détruire ce Dieu des Juifs, le Christ, qui étoit inconnu et incorporel, avoit paru en figure humaine, afin de perdre les méchants hommes et sauver les bons. Car il disoit, que les anges avoient fait des hommes de ces deux sortes. Il condamnoit le mariage et la génération, comme étant une invention de Satan qu'il disoit être un ange opposé aux auteurs du monde. Plusieurs de ses sectateurs ne mangeoient rien d'animé, et cette apparence d'austérité imposoit aux simples. Il attribuoit les prophéties, partie aux anges, auteurs du monde, partie à Satan, partie au dieu des Juifs.

Basilide étoit d'Alexandrie, et enseignoit en Egypte (1). Il se vantoit d'être disciple de Glaucia, interprète de saint Pierre; il inventa de nouvelles fables, et des mystères plus relevés, à ce qu'il prétendoit, que ceux de Saturnin. Il disoit que le père, qui n'a point d'origine, avoit produit *Nous*, c'est-à-dire l'intelligence qui avoit produit *Logos*, c'est-à-dire le verbe qui avoit produit *Phronesis*, c'est-à-dire la prudence qui avoit produit *Sophia* et *Dynamis*, la sagesse et la puissance qui avoient produit les vertus, les princes, les anges, qui avoient fait le premier ciel; que ceux-là en avoient produit d'autres qui avoient fait un second ciel; d'autres un troisième; puis un quatrième, et ainsi de suite jusqu'au nombre de trois cent soixante-cinq cieux, d'où venoit, selon lui, le nombre des jours de l'année. Le dieu des Juifs n'étoit que le chef des anges du dernier ordre, qui, ayant voulu soumettre toutes les nations, avoit excité contre lui les autres princes. Alors le père ou souverain Dieu avoit envoyé *Nous*, son premier né, pour délivrer le genre humain de la puissance des anges, auteurs du monde. Ce *Nous* étoit le Christ, qui avoit paru sur la terre en forme humaine, et avoit été nommé Jésus; car, étant une vertu incorporelle, il prenoit telle figure qu'il vouloit. Ainsi, quand les Juifs le voulurent crucifier, il prit la forme de Simon le Cyrénéen, qui avoit porté sa croix, et donna sa forme à Simon: en sorte que les Juifs crucifièrent Simon pour Jésus (2), qui les regardoit faire et se moquoit d'eux; puis il se rendit invisible, et remonta à son père qui l'avoit envoyé.

Delà, ils concluoient qu'il ne falloit point adorer ni confesser le crucifié, autrement l'on étoit encore sujet aux puissances qui avoient fait le corps. Ainsi ils évitoient le martyre, mangeoient des viandes offertes aux idoles, et dissimuloient leur créance selon l'occasion, tenant cette maxime: Connois les autres, et que personne ne te connoisse (3). Basilide faisoit observer à ses disciples cinq ans de silence, comme Pythagore, et recommandoit de tenir ses mystères fort secrets, traitant tous les autres hommes de porcs et de chiens, à qui, suivant l'Evangile (1), il ne falloit pas exposer les choses saintes. Il disoit que l'âme étoit punie en cette vie des péchés qu'elle avoit faits auparavant, enseignoit la métempsycose, et nioit la résurrection de la chair, parce que le salut n'avoit pas été promis au corps (2). Il enseignoit qu'en chaque homme il y avoit autour de l'âme raisonnable plusieurs esprits (3) qui excitoient les différentes passions; que, loin de les combattre, il falloit leur obéir, c'est-à-dire s'abandonner à toutes sortes d'impuretés. Il avoit composé un grand nombre de livres, puisque saint Clément Alexandrin cite le vingt-troisième de ses explications (4.)

Il divisoit le corps humain en trois cent soixante-cinq membres, afin d'en attribuer un à chacune des vertus célestes, et faisoit faire des images chargées de ces noms, principalement du nom *Abrasax*, qu'il attribuoit au souverain Dieu, parce que les lettres grecques qui le composent font le nombre de trois cent soixante-cinq. On trouve encore des pierres gravées de ces noms avec des figures extravagantes, qui servoient, ou à des opérations magiques, ou à des remèdes superstitieux. Basilide mourut à Alexandrie, vers l'an cent trente de J.-C. Il fut réfuté de son temps par Castor Agrippa, qui développa tous ses prétendus mystères.

XX. Carpocras. Gnostiques.

Carpocras étoit d'Alexandrie comme Basilide, et tenoit à peu près la même doctrine. Il disoit que Jésus-Christ étoit fils de Joseph (5), né comme les autres hommes, et distingué seulement par sa vertu; que les anges avoient fait le monde, et que, pour arriver à Dieu qui est au-dessus d'eux, il falloit avoir accompli toutes les œuvres du monde et de la concupiscence (6), à laquelle il falloit obéir en tout, disant que c'étoit cet adversaire à qui l'Evangile ordonne de céder (7), tandis que l'on est avec lui dans la joie. Que l'âme qui résistoit à sa concupiscence en étoit punie, en passant après la mort dans un autre corps, et ensuite dans un autre, jusqu'à ce qu'elle eût tout accompli. Qu'ainsi, le plus sûr étoit de s'acquitter de cette dette au plus tôt, en accomplissant dans ce corps où l'on se trouve toutes les œuvres de la chair; car ils tenoient qu'il n'y avoit point d'action bonne ou mauvaise de soi, mais seulement par l'opinion des hommes. De ce principe suivoit que toutes les impudicités étoient, non-seulement permises, mais

(1) Clem. VII, Strom.
(2) Epiph. Hær. 24, n 3.
(3) Epiph. Hær. n. 5.

(1) Matt. VII, 6.
(2) Clem. IV, Strom. p. 306, D.
(3) Clem. XI, Strom.
(4) IV, Strom. p. 506, A.
(5) Clem. III, Strom. init.
(6) Epiph. Hær. 27, n. 5.
(7) Matt. V, 25.

commandées. Aussi n'y en avoit-il point que les gnostiques ne pratiquassent; car les sectateurs de Carpocras, aussi bien que ceux de Basilide, se donnoient ce beau nom, qui signifie savants ou illuminés, et que les catholiques appliquoient aux chrétiens les plus parfaits.

Les gnostiques donc détestoient le jeûne (1), disant qu'il venoit de l'auteur du monde; ils se nourrissoient de chair, de vin et de viandes délicieuses, se baignoient et se parfumoient le corps jour et nuit. Souvent ils faisoient leurs prières entièrement nus, comme pour marque de liberté. Les femmes étoient communes entre eux; et, quand ils recevoient un étranger qui étoit de leur secte, d'abord ils lui faisoient bonne chère, quelque pauvres qu'ils fussent; après le repas, le mari offroit lui-même sa femme; et cette infamie se couvroit du beau nom de charité. Ils nommoient aussi leurs assemblées agapes (2), où l'on dit qu'après les excès de bouche ils éteignoient les lumières; et suivoient indifféremment tous leurs désirs; toutefois, ils empêchoient la génération autant qu'ils pouvoient. On les accusoit même de faire avorter les femmes, et de commettre plusieurs abominations sacriléges, que l'on peut voir plus au long dans saint Epiphane, qui avoit vu en Egypte des restes de cette secte. Ce que lui et les autres plus anciens rapportent des gnostiques, paroîtroit incroyable, si on ne savoit jusqu'à quel point alloit la dissolution des païens, particulièrement en Egypte. Une grande partie des philosophes faisoit profession de ne chercher que le plaisir; et Platon lui-même (3), estimé le plus sage de tous, avoit proposé la communauté des femmes avec certaines règles, comme la perfection de la société civile. Or, toutes ces hérésies venoient du mélange de la philosophie avec la religion.

Carpocras laissa un fils, nommé Epiphane (4), qu'il instruisit des lettres humaines et de la philosophie de Platon, sur les principes de laquelle ce jeune homme composa un livre de la justice, où il définissoit la justice de Dieu une communauté avec égalité. Il prétendoit prouver que la communauté en toutes choses, sans exception, venoit de la loi naturelle et divine, et que la propriété des biens et la distinction des mariages n'avoient été introduites que par la loi humaine. Il combattoit ouvertement la loi de Moïse, particulièrement les deux derniers commandements du Décalogue, touchant les désirs. Mais il ne combattoit pas moins l'Evangile, qu'il prétendoit suivre, puisque Jésus-Christ approuve la loi, et y ajoute (5): Quiconque a regardé une femme pour la désirer, a déjà commis adultère en son cœur. Epiphane ne vécut que dix-huit ans; et, après sa mort, fut honoré comme un dieu en la ville de Same, dans l'île de Céphalonie, dont étoit sa mère. Là, on lui consacra un lieu bâti superbement, avec des autels et des temples; à la nouvelle lune, on célébroit sa fête par des sacrifices, des libations, des hymnes et des festins; car le culte des gnostiques étoit mêlé d'idolâtrie et de magie. Ils gardoient des images de Jésus-Christ sur le modèle d'une, qu'ils disoient avoir été faite par Pilate; et d'autres de Pythagore, et de Platon, et d'Aristote, et leur rendoient les mêmes honneurs que les païens à leurs idoles (1).

XXI. Calomnies contre les chrétiens.

Comme tous ces hérétiques prenoient le nom de chrétiens, les extravagances qu'ils enseignoient rendoient le christianisme méprisable; et les abominations qu'ils commettoient le rendoient odieux; car les païens n'examinoient pas assez pour distinguer les vrais chrétiens d'avec les faux. Delà, vinrent ces calomnies, dont les Juifs furent les principaux auteurs, et qui étoient alors si universellement reçues. On disoit que, quand les chrétiens vouloient recevoir quelqu'un dans leur société et l'initier à leurs mystères (2), ils lui présentoient un enfant couvert de farine; en sorte que, pensant couper un pain, il tuoit l'enfant; que tous les assistants le mettoient en pièces aussitôt, le mangeoient et en léchoient le sang, et que le nouveau chrétien demeuroit engagé à leur garder le secret par ce crime dont il se trouvoit complice. On disoit encore que, quand les chrétiens s'assembloient à certains jours pour manger ensemble, ils y menoient leurs enfants, leurs femmes, leurs mères, leurs sœurs; en sorte que l'assemblée étoit composée de personnes de tout sexe et de tout âge. Qu'après le festin, lorsqu'ils étoient échauffés par le vin et par les viandes, quelqu'un jetoit un morceau à un chien attaché au chandelier; en sorte qu'étant obligé de sauter plus loin que la longueur de sa corde, il renversoit le chandelier. Qu'alors, à la faveur des ténèbres, chacun suivoit sans honte sa passion brutale, selon ce que le hasard lui présentoit. Voilà ce que l'on disoit des assemblées secrètes des chrétiens; et le peuple infidèle en étoit persuadé.

Mais, outre ces bruits populaires, il y eut aussi des gens de lettres qui attaquèrent la religion chrétienne par des raisonnements et par des écrits. Celse, philosophe épicurien, publia un livre du temps de l'empereur Adrien, intitulé: Discours de vérité (3), où il attaquoit le judaïsme et le christianisme. Il combattoit d'abord les Juifs, comme auteurs des chrétiens, et disoit beaucoup de faussetés contre Moïse. Puis il faisoit disputer un Juif

(1) Epiph. Hæres. 26, n. 5. 4.
(2) Clem. Alex. Strom. III, p. 430, D.
(3) Lib. V de Repub.
(4) Clem. Alex. III, Strom p. 248, B.
(5) Matt. V, 28. p. 428, B.

(1) Iren. I, c. 25.
(2) Eus. lib. IV, c. 7. Orig. cont. Gel. lib. 6, p. 293. Min. Felix. Octav.
(3) Orig. cont. Cels. I. 1, 2, 3, 6.

contre Jésus-Christ et contre l'Evangile. Ce même Juif poussoit violemment les Juifs qui s'étoient faits chrétiens, sur ce qu'ils avoient quitté leurs lois et leurs mœurs, et s'étoient laissé tromper pour changer de nom et de manière de vivre. Enfin Celse, reprenant son personnage de païen, se moquoit de cette dispute d'entre les Juifs et les chrétiens, la traitant d'impertinente, et prétendant réfuter également les uns et les autres. Il se vantoit faussement d'avoir lu tous les livres des chrétiens, et de connoître parfaitement leur religion. Son ouvrage étoit une satire continuelle, où il traitoit ses adversaires avec le dernier mépris. Il prenoit aussi prétexte de calomnier l'Eglise à cause des hérésies, et disoit (1): Après que les chrétiens se sont étendus au loin, ils se sont divisés en plusieurs partis; chacun voulant faire le sien, et, se combattant les uns les autres, ils n'ont plus rien de commun que le nom, et sont divisés dans tout le reste.

XXII. Apologie de Quadrat et d'Aristide.

Aussi les chrétiens commencèrent-ils alors à écrire pour leur défense quelques discours que l'on nommoit en grec *apologie*. La première fut celle de Quadrat. L'empereur Adrien, visitant les provinces de l'empire, vint pour la seconde fois à Athènes, la huitième année de son règne, cent vingt-quatre de J.-C. Il y passa l'hiver, et se fit initier aux mystères d'Eleusine (2). Quadrat en étoit évêque, ayant succédé à Publius, qui avoit souffert le martyre, après avoir succédé à saint Denis l'aréopagite (3). Quadrat étoit disciple des apôtres; et, par sa foi et son zèle, il rassembla cette église, dispersée par la terreur de la persécution. Ce fut donc lui qui présenta à l'empereur Adrien une apologie pour la religion chrétienne (4), où l'on voyoit des marques de la bonté de son esprit et de sa droiture apostolique. Pour montrer la différence des miracles de Jésus-Christ d'avec les prestiges des imposteurs, il disoit: Mais pour les œuvres de notre Sauveur, elles demeuroient toujours, car elles étoient vraies. Les malades guéris, les morts ressuscités, n'ont pas seulement paru guéris et ressuscités; ils sont demeurés tels. Et non-seulement pendant que le Sauveur étoit sur la terre, mais ils sont demeurés long-temps après qu'il s'est retiré; en sorte que quelques-uns d'eux sont venus jusqu'à notre temps. C'est tout ce qui nous reste de l'apologie de Quadrat (5); mais il ne reste rien de celle qu'Aristide, Athénien comme lui, et philosophe, écrivit un peu après.

XXIII. Lettre d'Adrien en faveur des chrétiens.

Sérénius Granianus, proconsul d'Asie, avoit déjà représenté à l'empereur que c'étoit une grande injustice de donner aux cris de la populace le sang de tant d'innocents (1); et de condamner des gens sur le seul nom d'une secte. Adrien, touché de ces remontrances, écrivit à plusieurs gouverneurs de provinces, et entre les autres à Minutius Fundanus, proconsul d'Asie, en ces termes (2): J'ai reçu la lettre de l'illustre Sérénius Granianus, à qui vous avez succédé. Je ne suis pas d'avis de laisser la chose sans examen, afin qu'il n'y ait point de troubles, et que l'on ne donne point occasion aux calomnies. Si donc les provinciaux veulent soutenir leurs plaintes contre les chrétiens, jusqu'à répondre devant votre tribunal, qu'ils prennent cette seule voie, non pas celle des plaintes vagues et des seules clameurs. Car il est bien plus raisonnable que, si quelqu'un veut accuser, vous en preniez connoissance. Si donc quelqu'un les accuse, et prouve qu'ils font quelque chose contre les lois, en ce cas jugez selon le mérite de la faute. Mais, si quelqu'un intente l'accusation par calomnie, châtiez-le selon son mérite, et ayez soin d'en faire justice. Telle fut la lettre d'Adrien, qui toutefois n'éteignit pas entièrement la persécution, puisqu'il restoit toujours assez d'autres prétextes pour accuser les chrétiens.

XXIV. Révolte des Juifs. Barcoqueba.

Les Juifs prirent occasion des voyages d'Adrien pour se révolter encore, tandis qu'il étoit dans des pays éloignés (3). Il avoit envoyé une colonie à Jérusalem pour la rétablir sur ses ruines, et l'avoit nommée Elia Capitolina, et avoit bâti un temple de Jupiter à la place du temple de Dieu. Il étoit insupportable aux Juifs de voir la sainte cité pleine de gentils et d'idolâtrie. On leur défendoit même de se circoncire. Ils souffrirent quelque temps par la crainte d'Adrien, quand il se trouva près d'eux (4); et cependant ils se préparoient à la guerre. Ils firent entre autres quantité de cavernes et de conduits souterrains pour se pouvoir cacher, communiquer, s'assembler secrètement, et s'enfuir quand ils seroient pressés; et ces chemins couverts avoient de distance en distance des ouvertures pour donner de l'air et du jour. Les Romains méprisèrent quelque temps leurs efforts; mais ensuite ils virent toute la province se remuer, et les Juifs, qui étoient répandus dans tous les autres pays, conspirer en même temps, et faire de grands maux aux Romains, en cachette et à découvert; en sorte que le mouvement des Juifs ébranloit tout l'univers. Rufus, gouver-

(1) Ap. Orig. lib. III, p. 118.
(2) Eus. Chr. an. 124. Dion. Cor. ap. Eus. IV, Hist. c. 23.
(3) Hier Script. Id. Ep. 84. ad Magn.
(4) Eus. Chr. an. 127. Id. IV, Hist. c. 3.
(5) Eus. et Hier. ibid.

(1) Eus. IV, Hist. c. 8, 9.
(2) Id. IV, Hist. 8, 9.
(3) Dion. in Adr. 162, D.
(4) Spart. in Adr. p. 7, B.

neur de Judée, ayant reçu des troupes de l'empereur, se servit de cette occasion du désespoir des Juifs pour les traiter cruellement (1); il en fit mourir un nombre infini, sans épargner les femmes ni les enfants, et confisqua leurs terres au profit du peuple romain. En cette révolte, le chef des Juifs étoit Barcoqueba. C'étoit un voleur et un scélérat; mais le nom spécieux qu'il avoit pris, lui attiroit un grand nombre de sectateurs. Car ce nom signifie, en syriaque, fils de l'étoile; et il disoit qu'il étoit cette étoile de Jacob prédite par Balaam (2), qui devoit délivrer les Juifs et soumettre les gentils, c'est-à-dire le Messie. Ce Barcoqueba vouloit obliger les chrétiens à prendre parti, avec les Juifs, contre les Romains (3); et, comme ils le refusoient, il les faisoit mourir cruellement dans les tourments (4).

Adrien, ayant été quelque temps à Antioche, irrité contre cette ville, passa de Syrie en Arabie, la douzième année de son règne, cent vingt-neuf de J.-C. (5); et, la même année, Héron, évêque d'Antioche, successeur de saint Ignace, souffrit le martyre, après avoir gouverné cette église vingt ans. Corneille, qui lui succéda, fut le quatrième évêque d'Antioche, et tint ce siége apostolique treize ans.

XXV. Dernière ruine de Jérusalem.

L'empereur, voyant que Tinius Rufus ne suffisoit pas pour défaire les Juifs, envoya de nouvelles troupes, sous la conduite de Jules Sévère, qu'il fit venir de la Grande-Bretagne. Sévère n'osa donner bataille, voyant la multitude et le désespoir des ennemis (6). Il les prit séparément, avec un grand nombre de troupes et de chefs, leur coupa les vivres et les enferma; en sorte qu'il les abattit et les ruina, avec plus de temps, mais avec moins de péril, et que très-peu lui échappèrent. Cinquante forteresses considérables, et neuf cent quatre-vingt-cinq bourgades les plus renommées furent détruites. Il y eut cinq cent quatre-vingt mille hommes de tués dans les combats et les courses. Car on ne put compter ceux qui périrent par le feu, la faim et les maladies. Grand nombre furent vendus; et ceux que l'on ne pue vendre furent transportés en Egypte. Ainsi la Judée fut réduite en solitude (7).

Depuis ce temps il fut défendu aux Juifs d'entrer en Jérusalem, ni même de la regarder de loin. La ville, habitée désormais par des gentils, n'eut plus d'autre nom qu'Elia; et sur la porte qui regardoit Bethléem, on mit un pourceau de marbre, l'animal estimé le plus immonde par les Juifs, mais que les Romains portoient entre leurs enseignes. Et comme les chrétiens n'étoient pas moins odieux que les Juifs, Adrien fit dresser une idole de Jupiter au lieu de la résurrection de Jésus-Christ (1), et une Vénus de marbre au calvaire sur la roche de la croix. A Béthléem, il fit planter un bois en l'honneur de Tamuze ou Adonis (2), et lui dédia la caverne où Jésus-Christ étoit né; et toutefois ce lieu demeura connu et célèbre (3). On montroit et la caverne et la crèche; et les païens mêmes savoient qu'en cette grotte étoit né Jésus que les chrétiens adoroient (4). La fin de cette guerre et la ruine de Jérusalem arrivèrent la dix-huitième année d'Adrien, cent trente-quatre de J.-C.

On dit qu'Adrien se servit, pour rétablir Jérusalem, d'un nommé Aquila, natif de Sinope, dans le Pont (5). Il étoit païen; mais, voyant les miracles des chrétiens qui revinrent de Pella à Jérusalem, il se convertit et fut baptisé. Depuis, comme il ne vouloit point quitter l'astrologie, à laquelle il étoit fort attaché, il fut chassé de l'Eglise; et, de dépit, il se fit circoncire, et fit profession du judaïsme. Alors il s'appliqua à apprendre la langue hébraïque; et, s'y étant rendu fort savant, il fit une nouvelle version de l'Ecriture, se piquant de corriger les Septante, et affoiblissant les passages qui parlent de Jésus-Christ. Jusque-là, l'église de Jérusalem n'avoit guère été composée que de Juifs convertis, qui gardoient encore les observations légales sous la liberté de l'Evangile (6). Mais alors, comme il étoit défendu aux Juifs d'y demeurer, et qu'il y avoit même des gardes pour leur en défendre l'entrée, il n'y eut plus que les chrétiens, gentils d'origine; ainsi, les restes de l'ancienne servitude de la loi s'abolirent entièrement. Jérusalem avoit eu quinze évêques de la circoncision, depuis la passion de Jésus-Christ jusqu'à cette dernière ruine sous Adrien (7), c'est-à-dire depuis l'apôtre saint Jacques jusqu'à Judas inclusivement. Mais on ne sait point pendant combien de temps chacun d'eux tint ce saint siége. Marc fut le premier des gentils, et le seizième de tous.

XXVI. Hérésie de Valentin.

En ce temps parut l'hérésiarque Valentin, dont on ne savoit pas bien l'origine. D'abord, il avoit prêché la foi catholique en Egypte, d'où l'on dit qu'il étoit, et à Rome même (8). Ce fut en l'île de Chypre qu'il se pervertit (9).

(1) Eus. IV, c. 6.
(2) Num. XXIV, 17.
(3) Justin. Apol. I, p. 72, D.
(4) Spart. in Adr. p. 7, B.
(5) Eus. Chr. an. 129.
(6) Epit. Dion. Adr. p. 163, C.
(7) Hier. in Zachar. XI, 5, lib. III. Ibid. IV, Hist. 6.

(1) Paulin. ad Sever. Ep. 11.
(2) Hier. Ep. ad Paul. XIII, c. 1.
(3) Orig. in Cels. I, p. 39.
(4) Eus. Chron. an. 135.
(5) Epiph. de Mens. n. 14, 15.
(6) Sever. Hist. 2.
(7) Eus. IV, c. 5.
(8) Eus. in Chr. an. 141.
(9) Tertull. cont. Val. c. 4. præf.

Il avoit de l'esprit et de l'éloquence, ce qui lui avoit fait espérer l'épiscopat; mais un martyr lui fut préféré, et, de dépit, il se mit à combattre la doctrine de l'Eglise. Il avoit étudié les livres des Grecs, et particulièrement la philosophie platonicienne. Ainsi, mêlant la doctrine des idées et les mystères des nombres avec la théogonie d'Hésiode et l'évangile de saint Jean, qui étoit le seul qu'il recevoit, il bâtit un système de religion approchant de celui de Basilide et des gnostiques, dont ses disciples prenoient aussi le nom; car c'étoit le titre général de tous ceux qui se prétendoient plus éclairés que le commun.

La maladie de tous ces hérétiques étoit de trouver trop simple la doctrine de l'Eglise catholique, et de vouloir relever plus haut le dieu qu'ils reconnoissoient pour souverain. Ils confondoient les idées corporelles avec les spirituelles, prenoient en un sens réel et grossier les termes métaphoriques, faisoient de tous les noms des personnes à qui ils attribuoient l'un ou l'autre sexe, et leur donnoient comme des corps humains, quoiqu'ils les supposassent plus spirituelles que les anges. Enfin, ils prétendoient prouver toutes leurs visions par des explications forcées des saintes Ecritures.

XXVII. Théologie des valentiniens. Leurs Eones.

Valentin, raffinant sur ceux qui l'avoient précédé, déduisoit une longue généalogie de plusieurs *Eones* ou *Aiones*, car il les nommoit ainsi, abusant d'un nom qui se trouvoit souvent dans l'Ecriture, et ne signifie que les siècles (1); mais il en faisoit des personnes. Le premier et le plus parfait étoit dans une profondeur invisible et inexplicable, et il le nommoit *Proon*, préexistant, et de plusieurs autres noms, mais plus ordinairement *Bythos*, c'est-à-dire profondeur. Il étoit demeuré plusieurs siècles inconnu, en silence et en repos, ayant avec lui seulement *Ennoia*, c'est-à-dire la pensée que Valentin nommoit aussi *Charis*, grâce ou *Sigé*, silence, et dont il faisoit comme sa femme. Enfin, Bythos avoit voulu produire le principe de toutes choses, et avec Sigé il avoit engendré *Nous*, son fils unique, semblable et égal à lui, seul capable de le comprendre. Ce fils étoit le père et le principe de toutes choses. Nous, en grec, signifie intelligence; mais il est du genre masculin. C'est pourquoi ils en faisoient un fils, et, quoiqu'il fût unique, ils lui donnoient une sœur *Aletheia*, c'est-à-dire la vérité. Ces deux premiers couples, Bythos et Sigé, Nous et Aletheia, formèrent un carré qui étoit comme la racine et le fondement de tout le système. Car Nous avoit engendré deux autres personnages ou Eones, *Logos* et *Zoé*, le verbe et la vie, et ces deux en avoient encore produit deux autres, *Antropos* et *Ecclesia*, l'homme et l'église: ces huit Eones étoient les principaux de tous. Valentin prétendoit les trouver dans le commencement de l'évangile de saint Jean, Dieu étoit Bythos, la grâce Sigé, le principe Nous; la vérité, le verbe, la vie et l'homme y sont en propres termes; il n'y a que l'église qui, par malheur, ne s'y trouve point. Mais suivons la généalogie.

Le verbe et la vie, voulant glorifier le père, avoient encore produit dix autres Eones, c'est-à-dire cinq couples; car ils étoient tous deux à deux. L'homme et l'église avoient produit douze autres Eones, entre lesquels étoient le paraclet, la foi, l'espérance, la charité; les deux derniers étoient *Teletos* le parfait, et *Sophia* la sagesse. Voilà les trente Eones qui, tous ensemble, faisoient le *Pleroma*, ou plénitude invisible et spirituelle. Ces trente Eones étoient figurés, disoient-ils, par les trente années de la vie cachée du Sauveur. Ils les trouvoient encore dans la parabole des vignerons (1), dont les uns sont envoyés à la première heure, d'autres à la troisième, d'autres à la sixième, à la neuvième, à la onzième; car un, trois, six, neuf, onze, font trente. Il y avoit encore du mystère à la division des Eones en huit, dix et douze: les douze étoient marqués par les douze ans que le Sauveur avoit, quand il disputa contre les docteurs, et par les douze apôtres; les autres étoient marqués par les deux premières lettres du nom de Jésus; car iota vaut dix, et etha vaut huit. Saint Paul signifioit clairement le Pleroma, quand il disoit qu'en Jésus-Christ habite toute la plénitude de la divinité (2).

Continuant leurs fables, ils disoient que Sophie, le dernier ou plutôt la dernière des Eones, étoit sortie du Pleroma, qu'elle avoit voulu connoître le premier père; et, comme il étoit impossible, elle se seroit égarée, si elle n'avoit été retenue par la vertu qui conservoit le Pleroma, nommé *Horos*, c'est-à-dire terme, autrement *Stauros*, c'est-à-dire croix, et de plusieurs autres noms. Horos donc avoit remis Sophie dans le Pléroma; mais l'effort qu'elle avoit fait pour en sortir, et son désir de voir le père, étoit une substance spirituelle foible et informe, qui étoit demeurée hors le Pleroma. C'est ce qu'ils nommoient *Euthimesis*, autrement *Achamoth* ou plutôt *Hachamoth*, d'un nom hébreu qui signifie sagesse au pluriel. Il se trouve souvent dans l'Ecriture pour le singulier. Après que sa mère Sophie avoit été remise dans le Pleroma et rendue à son époux Teletos, Nous avoit produit une autre couple par la providence du père, de peur qu'il n'arrivât à quelqu'un des Eones un accident semblable à celui de Sophie. Cette nouvelle couple étoit le Christ et le Saint-Esprit, qui avoient affermi le Pleroma et l'union de

(1) Iren. I, c. 1. Tertull. adversus Valent. c. 7, 8, 9, etc.

(1) Matt. XI.
(2) Colos. XII, 9.

tous les Eones. Le Christ leur avoit appris à connoître le père, ou plutôt à se contenter de savoir qu'il est incompréhensible; le Saint-Esprit leur avoit appris à le louer et à demeurer dans un parfait repos. Dans cette joie, tous les Eones, pour témoigner au père leur reconnoissance, avoient produit de son consentement, et du Christ et du Saint-Esprit, Jésus ou le Sauveur, contribuant chacun ce qu'il avoit de plus exquis; en sorte qu'il étoit comme la fleur de tout le Pleroma, et portoit les noms de tous les Eones, particulièrement ceux de Christ et de verbe, parce qu'il procédoit d'eux tous; ainsi expliquoient-ils cette parole de saint Paul: Que tout est rassemblé en Jésus-Christ (1). Ils ajoutoient que, pour faire honneur au Sauveur, avoient été produits en même temps des anges de même nature que lui, comme ses gardes. Tout cela se trouvoit dans l'Ecriture. La chute du dernier et douzième des Eones étoit marquée par la chute de Judas, le douzième des apôtres, et par la maladie de la femme affligée d'une perte de sang pendant douze ans (2). C'étoit Sophie, dont la substance s'écouloit à l'infini, si la vertu du fils, c'est-à-dire Horos, ne l'avoit arrêtée et guérie.

Cependant, Achamoth étoit demeurée hors du Pleroma, comme un misérable avorton informe et imparfait. Christ en eut pitié, étendit sa croix, et lui donna la forme de l'êt e, mais non de la connoissance. Ensuite il retira sa vertu, et la laissa dans une grande détresse de connoître sa misère, et se voir hors du Pleroma sans pouvoir y arriver. Elle fut donc accueillie de toutes sortes de passions, de tristesse, de crainte, d'angoisse, et enfin se tourna à celui qui lui avoit donné la vie, et de là vint la matière et tout ce monde visible. Car ce mouvement de conversion fut la cause des âmes; la tristesse et la crainte produisirent la matière. Ses larmes firent des fleuves et la mer. Son découragement stupide et insensible fit la terre. Mais ceci a besoin d'être un peu plus expliqué.

XXVIII. Fables sur la matière et l'auteur du monde.

Quand Achamoth eut fait cet effort, pour se tourner vers son auteur, Christ lui envoya le Sauveur, avec la puissance du père et de tous les Eones. Il vint accompagné de ses anges, donna à Achamoth la science, et la délivra de ses passions, sans les anéantir toutefois; seulement il les condensa, et, de ses affections incorporelles condensées, il en fit une matière corporelle qui se trouva de deux sortes: l'une mauvaise qui venoit des passions; l'autre qui venoit de la conversion, et qui demeura seulement sujette aux passions. Achamoth ainsi délivrée commença à rire, et son ris fit la lumière. Dans sa joie elle embrassa les anges qui accompagnoient le Sauveur, et en conçut un fruit spirituel comme eux. Ainsi voilà trois substances: spirituelle ou *pneumatique*, bonne par nature, et incapable de corruption; aimable ou *psychique*, capable de périr ou de se sauver, selon qu'elle se tourne au bien ou au mal; matérielle ou *hylique*, non-seulement corruptible, mais destinée à périr nécessairement et incapable de salut. Achamoth étoit de la substance spirituelle, mais elle avoit formé les deux autres; et de la substance animale, elle avoit formé le Demiourgue, c'est-à-dire l'auteur et le dieu de tout ce qui étoit hors le Pleroma: et voilà en quel rang ces hérétiques mettoient l'auteur du monde, qu'ils nommoient *Demiourgos*, d'un nom reçu par les théologiens catholiques, et qui signifie ouvrier. Selon Valentin, il avoit fait sept cieux, au-dessus desquels il étoit. Le paradis étoit le quatrième, en montant. Achamoth étoit au-dessus de tous, mais au-dessous du Pleroma, dans une région moyenne. L'auteur du monde ne connoissoit point les choses spirituelles, ni tout ce qui étoit au-dessus de lui. C'est pourquoi il se croyoit le seul Dieu, et disoit par les prophètes (1): Je suis Dieu, et il n'y en a point d'autres que moi. Il étoit le créateur du *Cosmocrator*, ou prince de ce monde, c'est-à-dire du diable et de tous les esprits malins qui étoient formés de la tristesse d'Achamoth. Le Cosmocrator habitoit notre monde, et, parce qu'il étoit spirituel, il connoissoit ce qui étoit au-dessus de lui.

Le Demiourgue ayant fait le monde, fit aussi l'homme matériel ou *choïque*, d'une matière invisible, puis lui inspira l'âme, le faisant ainsi à son image et à sa ressemblance: à son image, en tant que materiel; à sa ressemblance, en tant qu'animal. Ensuite il le revêtit de la tunique de peau, c'est-à-dire de cette chair sensible. L'homme reçut de plus la semence spirituelle qu'Achamoth avoit reçue des anges, et qu'elle avoit déposée dans l'auteur du monde, sans quelui-même s'en aperçût, afin qu'il la semât dans l'âme et dans le corps matériel, où elle devoit germer et croître. Cette semence spirituelle étoit ce qu'ils appeloient l'Église, image de l'église supérieure qui étoit dans le Pleroma Le Sauveur avoit pris les prémices de ce qu'il devoit sauver. D'Achamoth il avoit reçu le spirituel; l'auteur du monde l'avoit revêtu du Christ animal, en sorte que son corps même étoit psychique, invisible et impassible. Mais il n'avoit rien pris de matériel, parce que la matière étoit incapable de salut. Il y en avoit qui disoient que l'auteur du monde avoit produit un Christ de même nature que lui, qui avoit passé par Marie, comme l'eau par

(1) Colos. I, 9. (2) Matt. IX, 20.

(1) Isa. XLV, 6.

un canal, et que le Sauveur, sorti du Pleroma avec les perfections de tous les Eones, étoit descendu en ce Christ à son baptême. Mais qu'il s'étoit retiré quand il fut présenté à Pilate, et qu'il n'y avoit que le Christ animal qui eût souffert. La fin de toutes choses sera, disoient-ils, quand tous les hommes spirituels seront formés ou perfectionnés par la *Gnose* ou vraie science. Alors toute la semence spirituelle ayant reçu sa perfection, Achamoth, leur mère, passera de la région moyenne dans le Pleroma, et sera mariée au Sauveur, formé de tous les Eones. Voilà l'époux et l'épouse. Les hommes spirituels, dépouillés de leurs âmes et devenus purs esprits, entreront aussi dans le Pleroma et seront les épouses des anges qui environnent le Sauveur. L'auteur du monde passera à la région moyenne, où étoit sa mère, et sera suivi des âmes des justes; mais rien d'animal n'entrera dans le Pleroma. Alors le feu qui est caché dans le monde paroîtra, s'allumera, consumera toute la matière, et se consumera avec elle jusqu'à s'anéantir.

Telle étoit la fable entière de la théologie des valentiniens. Je l'ai rapportée un peu au long, parce que plusieurs hérésies fameuses en ont depuis conservé ou renouvelé les principales parties. Et j'ai cru qu'il étoit bon de montrer une fois jusqu'où les plus beaux esprits se sont égarés, quand ils ont suivi leurs pensées dans l'explication de l'Écriture, méprisant la règle infaillible de la tradition apostolique et de l'autorité de l'Église. Au reste, il n'étoit pas facile de réfuter les valentiniens, parce qu'il n'étoit presque pas possible de pénétrer le secret de leur doctrine. Un profond silence la couvroit aux profanes, c'est-à-dire à tous ceux qui n'étoient pas de la secte. Si quelqu'un vouloit y entrer, il y avoit bien des portes à passer, et bien des rideaux à tirer avant que d'arriver à ce sanctuaire (1). Leurs docteurs se faisoient beaucoup prier, et même payer chèrement pour enseigner aux curieux des mystères si sublimes. Il en coûtoit au moins bien du temps et de la peine.

XXIX. Morale des valentiniens.

De leur doctrine ils tiroient ces conclusions morales. Les psychiques, tels qu'étoient selon eux les catholiques, étant incapables d'arriver à la science parfaite, ne se peuvent sauver que par la foi simple et les œuvres; et il n'y a qu'eux à qui les œuvres soient utiles. C'est à eux que convient la continence et le martyre. Les charnels ne seront jamais sauvés, quoi qu'ils fassent; les spirituels n'ont point besoin d'œuvres, puisqu'ils sont bons par nature, et propriétaires de la grâce, en sorte qu'elle ne peut leur être ôtée. C'est comme l'or, qui ne se gâte point dans la boue. De là vient qu'ils mangeoient indifféremment des viandes immolées, et prenoient part aux fêtes des païens et aux spectacles mêmes des gladiateurs (1). Quelques-uns s'abandonnoient sans mesures aux plaisirs les plus infâmes, disant qu'il falloit rendre à la chair ce qui appartient à la chair, et à l'esprit ce qui appartient à l'esprit. Plusieurs femmes, converties à la foi catholique, confessoient qu'ils les avoient corrompues. Ils se moquoient des catholiques, qui craignoient les péchés de paroles et même de pensées, les traitant de simples et d'ignorants. Surtout ils condamnoient le martyre, et disoient que c'étoit une folie de mourir pour Dieu. Le Christ est mort une fois pour nous, disoient-ils (2), il a été tué une fois, afin que nous ne soyons pas tués. S'il demande la pareille, est-ce qu'il attend d'être sauvé par ma mort? Dieu veut-il le sang des hommes, lui qui refuse le sang des taureaux et des boucs (3)? Il aime mieux la pénitence que la mort du pécheur; c'est pitié de voir traiter si mal une secte qui ne fait mal à personne, et de voir tant d'innocents périr sans sujet.

Pour initier à leurs mystères, il y en avoit qui préparoient une chambre nuptiale, et avec de certaines paroles célébroient un mariage qu'ils nommoient spirituel, à l'imitation de l'union des Eones. D'autres amenoient leurs disciples à l'eau, et les baptisoient au nom de l'inconnu père de tout, et en la vérité mère de tout, et en celui qui est descendu en Jésus, en l'union, la rédemption et la communauté des puissances. D'autres disoient que le baptême d'eau étoit superflu, et se contentoient de jeter sur la tête de l'huile et de l'eau mêlée, et d'oindre de baume. D'autres rejetoient toutes les cérémonies extérieures, disant que le mystère de la vertu invisible et ineffable ne se pouvoit accomplir par des créatures sensibles et corruptibles; que la rédemption étoit toute spirituelle, et s'accomplissoit intérieurement par la connoissance parfaite. Valentin vint à Rome du temps du pape Hygin, et y demeura sous Pie, sous Anicet, et jusqu'au temps d'Eleuthère, son successeur.

XXX. Autres hérétiques.

Il y eut dans la suite plusieurs sortes de valentiniens, entre lesquels on comptoit trois sectes assez obscures, mais singulières par leur extravagance (4). Les séthiens, qui honoroient particulièrement Seth, et vouloient que Jésus-Christ ne fût que Seth lui-même. Les caïnites, qui tenoient pour saints et pour parfaits ceux que l'Ecriture condamne, Caïn, Coré,

(1) Tertull. in Valent. c. 1, 2, 3.

(1) Iren. I, c. 1.
(2) Tertull. Scorp. c. 1.
(3) Ps. 49.
(4) Iren. I, c. 34, 55. Epiph. Hær. 37, 38, 39.

les sodomites, et surtout Judas le traître. Les ophites, qui disoient que la sagesse s'étoit faite serpent, et adoroient un serpent pour Jésus-Christ. Cerdon, autre hérétique, vint aussi à Rome, sous le pape Hygin, et y séjourna longtemps, tantôt enseignant son hérésie en cachette, tantôt revenant à l'Eglise, et faisant pénitence en apparence (1). Il enseigna d'abord en Syrie, et suivit la tradition de Simon le magicien, et de Saturnin. Il mettoit deux principes, c'est-à-dire deux dieux; un bon et un mauvais, qu'il faisoit créateur du monde et auteur de la loi (2). Il disoit que le Christ étoit fils du bon Dieu, qu'il n'étoit point né, et n'avoit point souffert réellement. Il admettoit la résurrection de l'âme, non de la chair, et ne recevoit que l'évangile de saint Luc; encore ne le recevoit-il pas tout entier.

XXXI. Martyre de sainte Symphorose, et de ses fils.

L'empereur Adrien bâtit à Tibur, près de Rome, une maison de campagne, ou plutôt un palais magnifique, où il représenta tout ce qu'il y avoit de plus curieux dans toutes les provinces (3). Ayant achevé ce palais, il voulut le dédier par des cérémonies païennes, et commença à sacrifier pour faire parler les oracles des idoles. Les démons répondirent : La veuve Simphorose, avec ses sept fils, nous déchire tous les jours en invoquant son dieu; si elle sacrifie avec ses fils, nous promettons d'accorder tout ce que vous demandez. Adrien la fit arrêter avec ses fils, et d'abord il les exhorta doucement à sacrifier. Symphorose répondit (4) : Mon mari Gétulius, avec son frère Amantius, étant vos tribuns, ont souffert divers tourments pour le nom de Jésus-Christ plutôt que de sacrifier aux idoles, et ont vaincu vos démons par leur mort, choisissant d'être décollés plutôt que de se laisser vaincre. La mort qu'ils ont soufferte, leur a attiré l'ignominie devant les hommes et la gloire devant les anges; et maintenant ils jouissent dans le ciel de la vie éternelle.

L'empereur Adrien dit à Symphorose : Ou sacrifie aux dieux tout-puissants avec tes fils, ou je te ferai offrir toi-même en sacrifice avec eux. Symphorose dit : Vos dieux ne peuvent me recevoir en sacrifice; mais si je suis brûlée pour le nom de Jésus-Christ, mon Dieu, je rendrai les flammes de vos démons plus cuisantes. L'empereur dit : Choisis l'un des deux, ou de sacrifier à mes dieux, ou de finir misérablement. Symphorose répondit : Vous croyez que la crainte me fera changer, moi qui désire de reposer avec mon époux, que vous avez fait mourir pour le nom de Jésus-Christ. L'empereur Adrien la fit conduire au temple d'Hercule, où on lui donna des soufflets, et ensuite on la pendit par les cheveux. Et comme elle demeuroit ferme en sa sainte resolution, il la fit jeter dans le fleuve avec une grande pierre au cou. Son frère Eugène, un des principaux du conseil de Tibur, recueillit son corps et l'ensevelit proche de la même ville.

Le lendemain, l'empereur Adrien se fit amener ses sept fils tous ensemble; les ayant exhortés en vain à sacrifier, et voyant que ses menaces mêmes étoient inutiles, il fit planter sept pieux autour du temple d'Hercule, où on les étendit avec des poulies, et on les fit mourir diversement. Le premier, nommé Crescent, eut la gorge percée; le second, nommé Julien, fut piqué à la poitrine; le troisième, Némésius, fut frappé au cœur. Les trois suivants, Primitius, Justin et Stacteus furent percés en différentes parties. Et le septième, nommé Eugène, fut fendu depuis le haut jusqu'en bas. Le lendemain, l'empereur vint au temple d'Hercule, et commanda d'ôter tous leurs corps ensemble et les jeter dans une fosse profonde. Les pontifes païens nommèrent ce lieu les sept biothanates (1). Ce qui signifioit en grec, et dans le style de la magie, des gens morts de mort violente, et particulièrement des suppliciés. Ensuite la persécution cessa pendant dix-huit mois; alors on rendit aux martyrs l'honneur qui leur étoit dû, et on ensevelit leurs corps avec soin sur le chemin de Tibur, à huit milles de Rome (2). On y voit encore les restes d'une église élevée en leur mémoire en un lieu nommé les Sept-Frères.

XXXII. Mort d'Adrien; Antonin, empereur.

L'empereur Adrien avoit adopté pour son fils Lucius Ceyonius Commodus Verus, qui mourut avant lui. Il adopta à sa place Titus Aurélius Fulvius Bojonius, autrement nommé Arrius Antonin, à cause de son aïeul maternel (3). Adrien fut cruel à la fin de sa vie, et fit mourir plusieurs personnes considérables. Enfin, il tomba malade d'hydropisie en sa maison de Tibur, et, voyant que les remèdes ne le soulageoient point, il désiroit la mort. Souvent il demanda du poison ou une épée; mais personne ne lui en donnoit, quoiqu'il promît l'impunité et de l'argent. Même son médecin se tua pour éviter de lui donner du poison. Il fit venir un barbare de la nation des Yaziges, nommé Mastor, dont il se servoit dans ses chasses, à cause de sa force et de sa hardiesse, partie par menaces, partie par promesses, il lui persuada de le frapper au-dessus de la mamelle, à l'endroit que le médecin Hermogène lui avoit montré, pour mourir sans douleur. Mais le barbare fut saisi de

(1) Iren. I, c. 28 et 111. c. 4. Cypr. Ep. 74. ad Pompei. Epiph. Hær. 41.
(2) Epiph. Hær. 41. ap. Tert. Præscr. 51.
(3) Acta Mart. sincera, p. 18.
(4) Martyr. 10 jun.

(1) Tertul. An. c. 57.
(2) Martyr. R. Usu. Ado. 21 jun. Roma Subter. lib. IV, c. 17.
(3) Epit. Dion. Ad. p. 267. Spart. in Ad.

crainte et s'enfuit. L'empereur se lamentoit de n'avoir pas le pouvoir de se faire mourir, lui qui pouvoit encore faire mourir les autres. Enfin il rompit sa diète, se mit à boire et à manger, ce qui ne lui convenoit point, et mourut en criant que la multitude des médecins l'avoit tué. Il étoit âgé de soixante-deux ans, et en avoit régné vingt-et-un. Son successeur fut son fils adoptif, Arrius Antonin, qui fut surnommé le Pieux. Il commença à régner aussitôt, l'an cent trente-huit de J.-C.

XXXIII. Succession d'évêques.

Corneille, évêque d'Antioche, mourut l'an cent quarante-un, après avoir gouverné cette église treize ans. Il eut pour successeur Héron ou Eros, qui tint le siége vingt-sept ans (1). L'année suivante Eumènes, évêque d'Alexandrie, mourut; et Marc second lui succéda. Quelques-uns mettent le commencement du pape Anicet la même année cent quarante-deux, d'autres le diffèrent jusqu'à l'an cent cinquante-huit. Mais il est plus certain que, cette année cent cinquante (2), Céladion succéda à Marc le jeune dans le siége d'Alexandrie, et le tint quatorze ans.

XXXIV. Hérésie de Marcion.

L'hérétique Marcion parut vers ce même temps, sous l'empereur Antonin, environ cent quinze ans après la passion de Jésus-Christ, qui revient à l'an cent quarante-huit de l'incarnation (3). Il étoit de la province de Pont, de la ville de Synope, fils d'un évêque catholique. Il passa ses premières années en solitude, gardant la continence. Ensuite il corrompit une vierge; et son père en fut si affligé, qu'il le chassa de l'église; car c'étoit un vieillard illustre par sa piété, par son attachement à la sainte doctrine, et son application aux fonctions de l'épiscopat. Marcion eut beau supplier et demander pardon, il ne put l'obtenir de son père; et, ne pouvant souffrir les railleries des autres, il vint à Rome, et s'adressa aux anciens prêtres qui restoient encore de ceux que les disciples des apôtres avoient instruits; mais ils ne voulurent point l'admettre à leur compagnie. Sa jalousie et le dépit lui firent prendre le mauvais parti, et suivre l'imposteur Cerdon. Il disoit ensuite à ces saints prêtres : Pourquoi ne m'avez-vous pas voulu recevoir? Nous ne le pouvions, disoient-ils, sans la permission de votre père. Il n'y a qu'une foi et qu'une concorde. Nous ne pouvons nous opposer à un homme qui est notre digne collègue. L'indignation et l'orgueil l'emporta, et il dit : Je déchirerai votre église, et j'y mettrai une division éternelle.

Marcion (1), suivant la doctrine de Cerdon, son maître, établit deux principes, l'un bon, l'autre mauvais. Il prétendoit prouver ce dogme par ces paroles de l'Evangile (2) : L'arbre qui fait de mauvais fruits n'est point bon, et l'arbre qui fait de bons fruits n'est point mauvais. Il se servoit aussi de la parabole, de ne point coudre de drap neuf avec le vieux, et de ne point mettre le vin nouveau dans les vieilles outres (3), pour montrer que l'ancienne loi ne convenoit point avec la nouvelle, et que Jésus-Christ l'avoit rejetée (4). Il disoit que le souverain Dieu étoit invisible et sans nom, que le Créateur du monde étoit le dieu des Juifs, et que chacun de ces dieux avoit promis son Christ. Que le nôtre, qui avoit paru sous Tibère, étoit le bon, et que celui des Juifs, promis par le Créateur, n'étoit pas encore venu. Il rejetoit l'ancien Testament, comme ayant été donné par le mauvais principe, et avoit composé un livre nommé les Antithèses ou Contrariétés de la Loi et de l'Évangile. Il disoit que Jésus-Christ, descendant aux enfers, n'avoit point sauvé Abel, Hénoc, Noé, et les autres justes de l'ancien Testament, qui étoient les amis du dieu des Hébreux, mais qu'il avoit sauvé ses ennemis, comme Caïn, les Sodomites et les Egyptiens (5). Il tenoit ce dieu des Hébreux pour le créateur et l'auteur de la matière, et par conséquent de la chair. C'est pourquoi il nioit qu'elle dût ressusciter, et condamnoit le mariage, ne baptisant que ceux qui faisoient profession de continence. Ses sectateurs s'abstenoient de la chair des animaux et du vin, et n'usoient que d'eau dans le sacrifice. Ils jeûnoient le samedi, en haine du Créateur, et ils poussoient la haine de la chair jusqu'à s'exposer d'eux-mêmes à la mort, sous prétexte de martyre. Cette hérésie eut un grand nombre de sectateurs; elle s'étendit loin, et dura pendant plusieurs siècles.

XXXV. Apelles, hérétique.

Entre les disciples de Marcion, le plus fameux fut Apelles, qui, étant tombé dans un péché d'incontinence avec une femme, fut retranché de la communion par son maître, et pour se dérober à sa vue, s'enfuit à Alexandrie (6). Il disoit que Dieu avoit fait plusieurs anges et plusieurs puissances, et de plus une vertu qu'il nommoit le Seigneur, qui avoit fait le monde à l'imitation d'un monde supérieur, dont toutefois il n'avoit pu atteindre la perfection. C'est pourquoi il avoit mêlé au sien le repentir. Il disoit que Jésus-Christ n'avoit pas eu seulement l'apparence d'un corps, comme disoit Marcion, ni une véritable chair comme dit l'Evangile, mais qu'en descendant

(1) Eus. Chr. an. 143.
(2) Eus. Chr. an. 150.
(3) Tertull. in Marc. lib. I, c. 9. Epiph. Hær. 42, init. Tertull. Præs. 51.

(1) Iren. c. I, 29.
(2) Luc. VI, 43.
(3) Luc. V, 36.
(4) Epit. Hær. 42, n. 3. Tertull. in Marc. lib. I, c. 14, 15.
(5) Iren. I, c. 29.
(6) Tertull. Præs. 30. Epiph. Hær. 44.

du ciel il s'étoit fait un corps céleste et aérien, et qu'en remontant après sa résurrection il en avoit rendu chaque partie, en sorte que l'esprit seul étoit retourné au ciel. Aussi nioit-il la résurrection de la chair, et tenoit les autres dogmes de Marcion.

Il avoit des écrits qui lui étoient particuliers, et qu'il appeloit Phaneroses ou révélations (1); c'étoient les rêveries d'une fille nommée Philumène, qu'il tenoit pour prophétesse, et que l'on croit plutôt avoir été possédée. Apelles vécut long-temps, et en sa vieillesse il paroissoit fort grave et fort sévère par son âge et par sa manière de vivre (2). Rodon, docteur catholique, disputant un jour avec lui, et l'ayant convaincu d'avoir dit plusieurs choses mal à propos, il fut contraint de dire qu'il ne faut point examiner la religion; que chacun doit demeurer ferme dans la créance qu'il a une fois embrassée, et que ceux qui ont mis leurs espérances en Jésus-Christ crucifié, seront sauvés, pourvu qu'ils soient trouvés pleins de bonnes œuvres.

XXXVI. Saint Justin, philosophe chrétien.

Du même temps de Marcion, vivoit saint Justin, philosophe chrétien, dont les ouvrages sont venus jusqu'à nous. Il étoit de la province de Samarie, de la ville de Sichem, nommée aussi Flavia, à cause d'une colonie de Grecs, que Vespasien ou ses enfants y avoient envoyés; toutefois, il n'étoit pas samaritain, mais grec païen et incirconcis. Il se fit chrétien avec grande connoissance de cause, après avoir essayé de toutes les sectes de philosophes, comme il raconte lui-même en ces termes (3): D'abord je me donnai à un stoïcien; et, après avoir passé bien du temps avec lui, voyant que je n'apprenois rien de Dieu, car lui-même n'en savoit rien, et disoit que cette connoissance n'étoit pas nécessaire, je le quittai, et m'adressai à un péripatéticien, homme subtil, comme il croyoit. Après m'avoir souffert les premiers jours, il me pria de lui fixer son salaire, afin que nos conversations ne nous fussent pas inutiles: ce qui me le fit quitter, jugeant qu'il n'étoit point du tout philosophe. Et comme j'étois encore dans le plus grand empressement d'apprendre ce que la philosophie a de propre et de singulier, j'allai trouver un pythagoricien qui étoit en grande réputation, et n'avoit pas lui-même une moindre opinion de sa sagesse. Après que je lui eus témoigné que je voulois être son disciple: Eh bien, me dit-il, avez-vous étudié la musique, l'astronomie, la géométrie? Où croyez-vous pouvoir entendre quelque chose de ce qui mène à la béatitude, sans avoir acquis ces connoissances qui dégagent l'âme des objets sensibles, la rendent propre aux intelligibles, et la mettent en état de contempler la beauté et la bonté essentielle? Comme j'avouai que je n'avois point étudié ces sciences, il me renvoya, car il les tenoit nécessaires.

On peut juger quelle étoit ma peine de me voir frustré de mon espérance, d'autant plus que je croyois qu'il savoit quelque chose; mais d'ailleurs, voyant le temps qu'il m'auroit fallu employer à ces études, je ne pus souffrir un si long délai, et je me déterminai à suivre les platoniciens. Il y en avoit un dans notre ville, homme de bon sens et distingué parmi eux. J'eus plusieurs conversations avec lui, et j'y profitai beaucoup. Je prenois grand plaisir à connoître les choses incorporelles, et la considération des idées élevoit mon esprit comme sur des ailes; en sorte que je croyois être devenu sage en peu de temps, et j'avois conçu la folle espérance de voir Dieu bientôt: c'est le but de la philosophie de Platon. Cette disposition d'esprit me faisoit chercher la solitude. Comme je me promenois au bord de la mer, je vis en me retournant un vieillard qui me suivoit d'assez près. Son extérieur n'étoit pas méprisable, et montroit beaucoup de douceur et de gravité. Nous entrâmes en conversation, et il me dit: Je vois que vous aimez les discours, et non pas les œuvres et la vérité, et que vous cherchez la science et les paroles plutôt que de venir à la pratique.

Saint Justin rapporte ensuite un grand entretien, dans lequel ce vieillard lui fit voir que les philosophes mêmes qu'il estimoit le plus, Platon et Pythagore, avoient erré dans les principes, et n'avoient bien connu ni Dieu, ni l'âme raisonnable; que les véritables sages étoient les prophètes que Dieu avoit inspirés, comme il paroissoit par leurs prédictions et par leurs miracles (1). Ce qui leur avoit donné créance, en sorte qu'ils avoient établi la vérité par l'autorité, et non par des disputes et de longs raisonnements, dont peu de gens sont capables. Que ces prophètes faisoient connoître Dieu, le père et l'auteur de toutes choses, et son fils le Christ qu'il a envoyé; qu'il falloit prier de nous ouvrir les portes de la lumière, et nous faire connoître la vérité. Le discours de ce vieillard donna à saint Justin un amour ardent pour les prophètes et pour les amis de Jésus-Christ, et il connut que cette doctrine étoit la seule philosophie sûre et utile.

Il dit encore ailleurs (2): Moi-même aimant la doctrine de Platon, comme j'entendois calomnier les chrétiens, et voyois qu'ils ne craignoient point la mort ni tout ce qui est estimé le plus terrible, je compris qu'il étoit impossible qu'ils vécussent dans le vice et dans l'amour de la volupté. Car, disois-je, qui est

(1) Tertull. præs. c. 6 et 30.
(2) Eus. V, c. 13.
(3) Dial. cum Triph. init. p. 218, D. edit. 615.

(1) P. 124, D.
(2) Apol. I, p. 50, A. edit. 1615.

l'homme voluptueux ou intempérant, jusqu'au point d'être friand de chair humaine, qui cherche la mort pour se priver lui-même de ses biens? Et qui ne cherche pas plutôt à vivre toujours en ce monde et à se cacher aux magistrats, loin de se dénoncer lui-même, et pour être mis à mort? C'est ainsi que saint Justin rapporte les motifs de sa conversion. Il ne cessa pas, étant chrétien, de garder l habit de philosophe comme plusieurs autres.

XXXVII. Première apologie de saint Justin.

Il composa une apologie pour les chrétiens, l'an de J.-C. cent cinquante, et y mit hardiment ce titre: A l'empereur Titus Elius Adrien Antonin, pieux, auguste, césar, et à son fils Vérissime, philosophe; et à Lucius, philosophe, fils de César selon la nature, et de l'empereur par adoption, amateur de la science; et au sacré sénat, et à tout le peuple romain. Pour les personnes de toutes conditions qui sont haïes et maltraitées injustement. Justin, fils de Priscus Bacchius, natif de Flavia ou Naples de Palestine, l'un de ces persécutés, présente cette requête. Saint Justin nomme ici d'abord l'empereur, qui, étant fils adoptif d'Adrien, en portoit les noms; puis il nomme les deux fils adoptifs de l'empereur. Le premier étoit Marc Annius Vérus, que l'empereur Adrien nommoit Vérissime, et qui prit aussi les noms d'Aurèle et d'Antonin, depuis qu'Antonin le pieux l'eut adopté. Son autre fils adoptif étoit Lucius Céïonius Elius Commodus Vérus Antonin, fils de Lucius Cébonus Commodus Vérus, qu'Adrien avoit adopté, et l'avoit nommé Elius Vérus. Les empereurs, principalement depuis Adrien, se piquoient de philosophie et de littérature et tenoient à honneur le titre de philosophe. C'est pourquoi saint Justin commence ainsi son apologie.

La raison nous enseigne que ceux qui sont véritablement pieux et philosophes n'estiment et n'aiment que la vérité, sans s'arrêter aux opinions des anciens, si elles sont mauvaises. On vous nomme partout pieux et philosophes; on dit que vous gardez la justice, et que vous aimez la doctrine, l'effet montrera ce qui en est. Car nous ne prétendons pas vous flatter par cet écrit, mais vous demander justice suivant la plus exacte raison, et vous prier de n'écouter ni les préjugés, ni la complaisance pour les superstitieux, ni la passion, ni les faux bruits semés depuis long-temps, pour rendre des jugements qui vous nuiroient à vous-mêmes. Pour nous, nous sommes persuadés que personne ne nous peut faire du mal, tant que l'on ne pourra nous convaincre d'être des malfaiteurs. Vous pouvez nous faire mourir, mais vous ne pouvez nous nuire. Et afin que l'on ne croie pas que ce discours est téméraire, nous prions que l'on informe exactement des crimes que l'on nous objecte. S'ils sont prouvés, qu'on nous punisse comme ils méritent, et même plus rigoureusement; si on ne trouve en nous rien à reprendre, la droite raison ne veut pas que vous maltraitiez les innocents, à cause d'un faux bruit, ou plutôt que vous vous fassiez tort à vous-mêmes, en punissant par passion et non par justice. La forme légitime des jugements est que les sujets rendent un compte fidèle de leur vie et de leurs discours, et que les princes jugent non par violence et par tyrannie, mais suivant la piété et la sagesse. C'est donc à nous à exposer à la vue de tout le monde notre vie et notre doctrine, de peur que nous n'ayons sujet de nous imputer les crimes que l'on commet contre nous par ignorance. C'est à vous à nous montrer que vous êtes de bons juges. Car, si après cette instruction vous n'agissez pas justement, vous n'aurez plus d'excuse devant Dieu.

Il montre ensuite l'injustice qu'il y a de condamner les chrétiens sur leur seul nom (1), en sorte qu'il suffit de l'avouer pour être réputé convaincu, et de le nier pour être absous, quoique plusieurs portassent à tort ce nom, ne suivant point les préceptes de Jésus-Christ, comme il y avoit plusieurs philosophes qui ne l'étoient que de nom. Il dit que les démons, auteurs de l'idolâtrie, ont procuré la mort de Socrate qui les combattoit par la raison, et persécutent de même les chrétiens, disciples de la raison incarnée, qui est Jésus-Christ; il ajoute (2): Parce que nous n'adorons pas ces démons, on nous nomme athées, et nous demeurons d'accord de l'être à l'égard de tels dieux, mais non à l'égard du vrai Dieu, père de la justice, de la chasteté et de toutes les autres vertus, sans mélange d'aucun vice. Avec lui nous honorons et adorons le fils qui est venu de lui, et nous a enseigné toutes ces vérités et l'esprit prophétique. Il marque que la vie éternelle, en la compagnie de Dieu (3), est leur unique espérance, et qu'ils attendent un jugement après la mort, qui sera exercé, non par Rhadamante et Minos, comme Platon avoit dit, mais par Jésus-Christ, devant qui les hommes seront présentés en corps et en âme, et les coupables punis d'une peine éternelle. Il allègue souvent les philosophes et les poètes, à cause de la grande autorité qu'ils avoient chez les païens, leur montrant ainsi que la doctrine de Jésus-Christ n'étoit pas absurde ou incroyable.

Il dit encore (4): Quand on vous dit que nous attendons un royaume, vous croyez sans discernement que nous parlons d'un royaume humain, au lieu que nous parlons de celui de Dieu. Ce qui est clair, par la confession que nous faisons du christianisme, sachant qu'il y va de la vie. Si nous attendions un royaume terrestre, nous nierions, nous nous cacherions pour nous conserver et en jouir; mais, comme

(1) P. 54, C.
(2) 56, B.
(3) 57, A.
(4) 58, D

nos espérances ne sont pas pour cette vie, nous ne nous soucions pas d'être tués, sachant qu'il faut toujours mourir. De tous les hommes, nous sommes les plus propres à concourir avec vous pour la paix, étant persuadés qu'il est impossible que personne se cache de Dieu, ni le méchant, ni l'avare, ni le traître, ni l'homme de bien, et que chacun marche à un supplice ou à un salut éternel, selon le mérite de ses actions ; car, si tous les hommes connoissoient ces vérités, personne ne choisiroit le vice pour un peu de temps, sachant qu'il le conduiroit au feu éternel ; mais il n'y auroit rien qu'il ne fît pour se contenir et acquérir la vertu, afin d'obtenir les biens qui viennent de Dieu. Ni vos lois, ni vos supplices ne retiennent point les méchants ; ils savent que l'on peut se cacher de vous, qui n'êtes que des hommes ; mais, s'ils étoient persuadés qu'il y a un Dieu à qui il est impossible de rien cacher, non-seulement de nos actions, mais de nos pensées, vous conviendriez vous-mêmes que la crainte au moins les rendroit sages ; mais il semble que vous craigniez que tout le monde ne vive bien, et que vous n'ayez plus personne à punir. Pensée plus digne de bourreaux que de bons princes.

XXXVIII. Doctrine chrétienne.

Il explique la doctrine des chrétiens, disant qu'ils adorent premièrement le Dieu éternel, auteur de tout, puis en second lieu son fils Jésus-Christ, qui a été crucifié sous Ponce-Pilate, et au troisième rang ils honorent l'esprit prophétique. Pour montrer qu'ils ne sont pas insensés d'adorer un homme crucifié, il dit que cet homme est la souveraine raison qui change entièrement ses sectateurs. Autrefois nous aimions la débauche (1), à présent nous n'aimons que la pureté ; nous qui employions l'art magique, nous nous abandonnons uniquement à la bonté de Dieu ; nous ne cherchions que les moyens de nous enrichir, et nous mettons en commun nos biens pour en faire part aux autres ; nous nous haïssions jusqu'à la mort, et suivions nos coutumes de ne manger qu'avec nos compatriotes. Depuis la venue de Jésus-Christ, nous vivons ensemble familièrement, et nous prions pour nos ennemis. Nous nous efforçons de convertir nos persécuteurs, afin que, vivant selon les préceptes de Jésus-Christ, ils espèrent de Dieu le même bien que nous espérons ; et ensuite, nous pouvons en montrer plusieurs, qui, ayant été avec nous, de violents et emportés, se sont changés et laissés vaincre, ou par la vie réglée de leurs voisins, ou par la patience extraordinaire des compagnons de leurs voyages, ou par la fidélité qu'ils ont éprouvée dans les affaires.

Saint Justin rapporte ensuite quelques préceptes de la morale de Jésus-Christ (2). Ses dis-

(1) P. 61, B. (2) P. 51, D.

cours, dit-il, étoient courts et concis, car ce n'étoit pas un sophiste, mais sa parole étoit la vertu de Dieu ; et, après avoir mis les passages de l'Evangile sur la chasteté, et montré qu'il condamne jusqu'aux pensées, il ajoute (1) : Il y a plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, qui, à l'âge de soixante ou soixante-dix ans, conservent la pureté, ayant suivi dès l'enfance la doctrine de Jésus-Christ ; et je me vante d'en pouvoir montrer de tels dans toutes les conditions ; car à quoi bon parler du nombre infini de ceux qui de la débauche ont passé à la vie réglée ? Il continue de rapporter les préceptes de l'Evangile sur l'amour des ennemis, sur l'aumône et le désintéressement, sur la patience, sur l'obéissance aux princes. Puis il ajoute : Ainsi nous n'adorons que Dieu seul ; mais nous vous obéissons avec joie dans tout le reste, vous reconnoissant pour empereurs et maîtres des hommes, et priant qu'avec la puissance souveraine vous ayez aussi la droite raison. Que si vous nous méprisez tandis que nous prions pour vous, et que nous vous exposons clairement toutes choses, nous n'y perdrons rien, persuadés que nous sommes que chacun souffrira, par un feu éternel, la peine que ses actions méritent, et que Dieu lui demandera compte, à proportion de la puissance qu'il lui a donnée.

Voici comme il parle de la génération du verbe (2). Nous croyons que notre doctrine doit être reçue, parce qu'elle est vraie, et nous a été enseignée par Jésus-Christ, qui seul est fils de Dieu proprement engendré, étant son verbe, son premier né et sa vertu, et fait homme par sa volonté. Et ensuite (3) : Ceux qui prennent le fils pour le père, font voir qu'ils ne connoissent pas même le père, et ne savent pas que le père de l'univers a un fils qui, étant le verbe et le premier né de Dieu, est aussi Dieu, et a paru autrefois à Moïse et aux autres prophètes en forme de feu et en image incorporelle ; et, maintenant sous votre empire, s'est fait homme par une vierge, selon la volonté du père, pour le salut de ceux qui croient en lui, et a bien voulu être méprisé et souffrir, pour vaincre la mort par sa mort et par sa résurrection.

XXXIX. Preuves par les prophéties.

Il prouve la vérité de la religion chrétienne par les prophéties, que les Juifs lisent comme nous (4). Il explique qui étoient les prophètes, et rapporte les principales prophéties qui regardent Jésus-Christ. Et pour connoître l'accomplissement de celles qui décrivoient la passion : Vous le pouvez apprendre, dit-il, des actes qui ont été faits sous Ponce-Pilate (5),

(1) P. 61, B.
(2) P. 68, C.
(3) P. 96, B.
(4) P. 72, B.
(5) P. 72, C.

et il renvoie à ces mêmes actes pour prouver que Jésus-Christ a guéri des aveugles et des lépreux, et ressuscité des morts (1). De peur que l'on ne prît pour une destinée fatale la prescience de Dieu (2), qui paroît dans les prophéties, il réfute cette erreur de la destinée, et prouve le libre arbitre par le blâme et la louange, par le changement des mœurs en bien ou en mal, parce qu'il n'y auroit ni vice ni vertu, et que le bien ou le mal ne seroit que dans l'opinion des hommes. Ce qui est, dit-il, la souveraine impiété et la souveraine injustice, comme la droite raison le montre. Il dit que les démons avoient fait ordonner la peine de mort contre ceux qui liroient les livres d'Hystaspe, de la sibylle ou des prophètes (3). Ce qui ne nous empêche pas, ajoute-t-il, de lire les prophètes hardiment, et de vous les proposer. Nous n'avons rien de cet Hystaspe. On voit seulement que le nom est persan ; et pour les sibylles, les vers que nous avons sous leurs noms, et qui dès lors passoient pour être d'elles, sont supposés (4). Saint Justin marque le temps auquel il écrivoit, en disant que Jésus-Christ étoit né sous Cyrénius, il y avoit cent cinquante ans. Il dit que, même avant sa naissance, il y a eu des chrétiens ; parce que Jésus-Christ est le verbe de Dieu et la raison souveraine dont tout le genre humain participe, et que ceux qui ont vécu suivant la raison sont chrétiens, entre lesquels il compte Socrate, supposant qu'il a suivi en tout la droite raison : ce qui ne se trouve pas véritable.

Après avoir rapporté les principales prophéties touchant les deux avénements de Jésus-Christ, la ruine de Jérusalem et la vocation des gentils (5), il ajoute : Tant de choses que nous voyons suffisent pour mériter raisonnablement la créance de ceux qui aiment la vérité, et qui ne sont ni vains ni passionnés. Mais ceux qui enseignent les fables de vos poëtes, n'en apportent aucunes preuves aux jeunes gens qui les apprennent ; et nous montrons qu'elles n'ont été inventées que par la séduction du genre humain, par l'opération des démons. Ces gens qui enseignoient les fables des poëtes étoient les grammairiens ; et c'étoit presque toute l'étude de la jeunesse. Il prétend que les philosophes ont pris des prophètes plusieurs de leurs dogmes, et Platon en particulier de Moïse ; puis il ajoute (6) : Chez nous on peut apprendre ces vérités de ceux mêmes qui ne connoissoient pas les lettres, qui sont grossiers et barbares pour le langage, mais sages et fidèles pour l'esprit.

XL. Impiétés et crimes soufferts.

Il se plaint que les chrétiens sont les seuls

(1) P. 74, C.
(2) P. 80, C.
(3) P 82, B.
(4) P. 83, B.
(5) P. 89, A.
(6) P. 92, C.

que l'on persécute, tandis que l'on souffre toutes les autres religions (1). D'autres, dit-il, adorent des arbres et des fleuves, des rats, des chats, des crocodiles et la plupart des bêtes. Encore tous n'adorent pas les mêmes choses ; le culte est différent selon les lieux, en sorte que tous sont impies les uns à l'égard des autres. Cependant le seul reproche que vous nous faites est que nous n'adorons pas les mêmes dieux que vous, et que nous n'offrons aux morts ni libations, ni couronnes, ni sacrifices. Cependant, vous savez bien que les autres ne conviennent pas de ce qu'ils doivent tenir pour dieux, ou pour bêtes, ou pour victimes (2). Il se plaint encore que l'on n'a point persécuté les imposteurs qui, depuis l'ascension de Jésus-Christ, ont voulu passer pour dieux (3). Comme, dit-il, Simon le samaritain, du bourg de Gitton, qui, du temps de l'empereur Claude, ayant fait plusieurs opérations magiques par l'art des démons qui le possédoient, a été reconnu pour dieu à Rome, votre ville impériale, a été honoré, comme dieu, d'une statue qui est dressée dans le Tibre au milieu des deux ponts, avec cette inscription latine : A Simon, dieu saint. Ménandre, disciple de Simon, a séduit beaucoup de monde à Antioche ; Marcion enseigne encore à présent qu'il faut reconnoître un autre dieu plus grand que le Créateur. Tous ces gens se disent chrétiens. Nous ne savons s'ils font ce que l'on raconte, de renverser des lampes, de manger de la chair humaine et commettre d'autres abominations ; mais nous savons que vous ne les persécutez ni ne les faites point mourir même pour leur doctrine.

C'étoit une coutume chez les païens d'exposer leurs enfants, quand ils ne vouloient pas les nourrir, soit par pauvreté, soit par quelqu'autre raison ; et les philosophes mêmes l'autorisoient (4). Saint Justin en prend occasion de parler ainsi : Nous croyons qu'il n'y a que des méchants qui exposent des enfants. Premièrement, parce que nous voyons que l'on ne les élève la plupart que pour les prostituer. On ne voit chez toutes les nations que des troupes d'enfants destinés à de honteux usages, que l'on nourrit comme des troupeaux de bétail. Vous en tirez des tributs, au lieu de les exterminer de votre empire ; et ceux qui abusent de ces misérables, outre le crime qu'ils commettent contre Dieu, peuvent abuser par hasard de leurs propres enfants. Telles étoient les mœurs des Romains, sous un des plus sages de leurs empereurs ; encore ne dis-je pas tout ce que saint Justin en rapporte. Il continue ainsi (5) : De peur que quelqu'enfant exposé ne périsse, et que nous ne soyions homicides, nous ne nous marions que pour nourrir des enfants, ou, re-

(1) P. 68, D.
(2) P. 69, C.
(3) P. 91, B.
(4) Plato S. Rep, p. 461, C. p. 70, C.
(5) P. 71, D.

nonçant au mariage, nous gardons la continence parfaite. Même un des nôtres à Alexandrie, pour vous persuader que dans nos mystères il n'y a rien des infamies qu'on nous attribue, présenta requête au gouverneur Félix, pour permettre à un chirurgien de le faire eunuque, car on disoit que cette permission étoit nécessaire (1). Félix ne voulut pas répondre à la requête, et le jeune homme demeura en repos, content du témoignage de sa conscience.

XLI. Baptême et Eucharistie.

Enfin, comme il falloit justifier les chrétiens sur le sujet de leurs assemblées et de leurs cérémonies, saint Justin ne feint point d'en publier le secret, quoique régulièrement il ne fût pas permis d'en parler devant ceux qui n'étoient pas chrétiens. Il explique donc le baptême en ces termes : Nous exposerons maintenant de quelle manière nous sommes consacrés à Dieu et renouvelés par le Christ, de peur que l'on ne croie que nous le dissimulons par malice (2). Ceux qui sont persuadés de la vérité de notre doctrine, et qui promettent de mener une vie qui y soit conforme, nous les obligeons à jeûner, à prier, à demander à Dieu la rémission de leurs péchés passés, et nous prions et jeûnons avec eux ; ensuite, nous les amenons au lieu où est l'eau, et ils sont régénérés en la manière que nous l'avons été ; car ils sont lavés dans l'eau, au nom du Seigneur Dieu, père de toutes choses, et de notre Sauveur Jésus-Christ, crucifié sous Ponce-Pilate, et du Saint-Esprit, qui a prédit par les prophètes tout ce qui regardoit le Christ (3). Nous appelons cette ablution *illumination*, parce que les âmes y sont éclairées.

Après cette ablution, nous amenons le nouveau fidèle, et admis, comme nous disons, au nombre des frères, nous l'amenons, dis-je, au lieu où ils sont assemblés, pour prier en commun avec attention, tant pour eux-mêmes que pour l'illuminé et pour les autres, quelque part qu'ils soient, afin qu'ayant connu la vérité, nous puissions, par les œuvres et l'observation des commandements, arriver au salut éternel. Les prières finies, nous nous saluons par le baiser. Puis on présente à celui qui préside aux frères, du pain et une coupe de vin et d'eau. Les ayant pris, il donne louange et gloire au père, par le nom du fils, du Saint-Esprit, et lui fait une longue action de grâces pour ces dons dont il nous a gratifiés. Après qu'il a achevé les prières et l'action de grâces, tout le peuple assistant dit à haute voix, *Amen*, c'est-à-dire en hébreu, Ainsi soit-il. Ensuite, ceux que nous appelons diacres distribuent à chacun des assistants le pain, le vin et l'eau consacrés par l'action de grâces, et en portent aux absents.

Nous appelons cette nourriture eucharistie ; et il n'est permis à personne d'y participer, s'il ne croit la vérité de notre doctrine, s'il n'a été lavé pour la rémission des péchés à la nouvelle vie, et s'il ne vit conformément aux préceptes de Jésus-Christ, car nous ne les prenons pas comme un pain commun et comme un breuvage ordinaire ; mais comme, par la parole de Dieu, Jésus - Christ s'est fait chair, et a pris la chair et le sang pour notre salut, ainsi la nourriture, sanctifiée par la prière de son verbe, devient la chair et le sang du même Jésus-Christ incarné, elle qui deviendroit notre chair et notre sang par le changement qui arrive à la nourriture. Ensuite nous nous rappelons ces choses en mémoire les uns aux autres : ceux qui ont du bien secourent tous les pauvres, et nous sommes toujours les uns avec les autres. En toutes ces offrandes, nous bénissons le Créateur par son fils Jésus-Christ et par le Saint-Esprit.

Et le jour que l'on appelle du soleil, c'est ainsi que les païens nommoient le dimanche, tous ceux qui demeurent à la ville ou à la campagne s'assemblent en un même lieu. On lit les écrits des apôtres et des prophètes, autant que l'on a de temps. Le lecteur ayant cessé, celui qui préside fait un discours au peuple pour l'exhorter à imiter de si belles choses. Puis nous nous levons tous, et nous faisons nos prières, qui étant faites, on offre, comme j'ai dit, du pain, du vin et de l'eau. Le prélat fait la prière et l'action de grâces selon qu'il le peut, et le peuple répond Amen. On distribue à tous ceux qui sont présents les choses sanctifiées, et on en envoie aux absents par les diacres. Les plus riches donnent librement et selon qu'ils veulent une certaine contribution ; et ce qui est ainsi recueilli se garde chez le prélat ; il en assiste les orphelins, les veuves, et ceux que la maladie ou quelqu'autre cause réduit à la pauvreté, les prisonniers, les étrangers ; en un mot, il est chargé du soin de tous ceux qui sont en nécessité. Nous nous assemblons d'ordinaire le jour du soleil, parce que c'est le premier où Dieu fit le monde, et que Jésus-Christ ressuscita le même jour, apparut à ses disciples, et leur enseigna ce que nous vous avons exposé.

Si vous le trouvez raisonnable, respectez-le ; si vous le jugez impertinent, méprisez-le ; mais ne condamnez pas à mort pour cela des gens qui n'ont fait aucun mal ; car nous vous déclarons que vous n'éviterez pas le jugement de Dieu, si vous persévérez dans cette injustice. De notre part nous dirons : Que la volonté de Dieu soit faite. Nous pouvions vous demander justice en vertu de la lettre du grand et illustre César Adrien, votre père ; mais nous avons mieux aimé nous fonder sur la seule

(1) L. IV, § 2, ff. ad l. Corn. de sic.
(2) P. 93, D.
(3) 94, D.
(4) 97, B.

justice de nos demandes. Il met ensuite la copie de la lettre d'Adrien à Minutius Fundanus. Ainsi finit la première apologie de saint Justin. On ne voit point quel en fut l'effet ; mais on voit grand nombre de martyrs sous ce règne par tout l'empire.

XLII. Martyre de sainte Félicité.

A Rome, vers ce même temps, il s'éleva une sédition de la part des pontifes païens ; et Félicité, femme du rang des illustres, fut arrêtée avec ses sept fils (1). C'étoit une veuve qui avoit voué à Dieu de vivre en continence. Elle s'appliquoit à l'oraison jour et nuit, donnant une grande édification aux âmes pieuses. Les pontifes se plaignirent d'elle à l'empereur Antonin, que cette veuve avec ses fils insultoit aux dieux et attiroit leur colère. L'empereur ordonna à Publius, préfet de Rome, de l'obliger avec ses enfants à sacrifier pour apaiser les dieux. Le préfet la fit amener en particulier, et s'efforça de la persuader par douceur et par menaces, l'exhortant à conserver au moins ses enfants ; mais elle demeura ferme. Le lendemain il tint sa séance dans la place de Mars, et la fit amener avec ses enfants. Elle, au lieu de céder, se tourna vers eux, et leur dit : Regardez en haut, mes enfants, voyez le ciel ; c'est là où Jésus-Christ vous attend avec ses saints. Demeurez fidèles dans son amour, et combattez pour vos âmes. Le préfet lui fit donner un soufflet, en disant : Tu es bien hardie de leur donner en ma présence de tels avis, au mépris des ordres de nos princes. Alors il appela les sept enfants l'un après l'autre, le premier, nommé Janvier, ayant confessé hardiment, fut battu de verges et mis en prison. Le second, nommé Félix, confessa et fut aussi renvoyé ; de même les cinq autres, Philippe, Silanus, Alexandre, Vital, Martial ; tous demeurèrent fermes dans la confession de la foi. Le préfet rapporta à l'empereur Antonin le procès-verbal de cet interrogatoire ; et l'empereur les renvoya à divers juges pour les punir diversement. L'un de ces juges fit mourir le premier des frères à coup de lanières plombées, c'est-à-dire garnies de balles de plomb par les bouts. Un autre fit assommer le second et le troisième à coups de bâton. Un autre juge fit précipiter le quatrième ; un autre fit couper la tête au cinquième, au sixième et au septième. Un autre fit aussi décoller la mère. Ainsi finirent ces martyrs.

Il est certain toutefois que l'empereur Antonin le pieux donna quelques édits favorables aux chrétiens (2). Plusieurs gouverneurs des provinces lui ayant écrit, il répondit qu'il ne falloit point les inquiéter, si l'on ne trouvoit qu'ils entreprissent quelque chose contre l'état (1). Il écrivit aussi aux villes, pour leur défendre de les troubler, et nommément à Larisse, à Thessalonique, à Athènes, et à tous les Grecs.

XLIII. Question de la pâque. Saint Polycarpe à Rome.

Du temps de cet empereur, et l'an cent cinquante-huit de J.-C., saint Polycarpe, évêque de Smyrne, vint à Rome, où le pape Anicet gouvernoit l'église. Le sujet de son voyage étoit le différent touchant le jour de la pâque (2). La coutume de Rome, d'Alexandrie et de tout l'Occident, étoit de la célébrer toujours le dimanche (3). Les églises d'Asie la célébroient toujours le quatorzième jour du premier mois, quelque jour de la semaine qu'il arrivât, conformément à l'usage des Juifs, et prétendoient en cette pratique suivre la tradition de l'apôtre saint Jean. Après que saint Anicet et saint Polycarpe eurent un peu conféré ensemble ils s'accordèrent aussitôt, et convinrent de ne point rompre les liens de la charité, pour ce point de la fête, qui sembloit être le capital de la dispute. Et toutefois saint Anicet ne pouvoit persuader à saint Polycarpe de quitter sa coutume ; et saint Polycarpe ne put persuader à saint Anicet d'observer la coutume d'Asie en aucune manière, parce qu'il se croyoit obligé à suivre exactement l'usage des anciens qui l'avoient précédé. Ce qui étant ainsi réglé, ils communiquèrent ensemble, et saint Anicet fit l'honneur à saint Polycarpe de lui céder la consécration de l'eucharistie. Aussi saint Polycarpe étoit considéré comme un homme vraiment apostolique, et avoit le don de prophétie. Il se sépara de saint Anicet en paix, et cette paix étoit commune à toutes les églises, tant celles qui célébroient la pâque le quatorzième jour que les autres.

Saint Polycarpe étant à Rome, y rencontra l'hérétique Marcion, qui lui demanda s'il le connoissoit (4) ? Oui, répondit saint Polycarpe, je te connois pour le fils aîné de Satan. C'étoit sa coutume quand il entendoit quelque proposition contraire à la doctrine de l'Eglise, de se boucher les oreilles, de s'écrier (5) : O bon Dieu, à quel temps m'avez-vous réservé ! Et, soit qu'il fût assis ou debout, il s'enfuyoit aussitôt de la place où il avoit ouï le blasphème. L'hérétique Valentin, qui étoit venu à Rome sous le pape Hygin, y étoit encore sous Anicet (6). Une femme nommée Marcelline, de la secte des gnostiques, y pervertit plusieurs personnes (7). Mais saint Polycarpe, pendant

(1) Greg. Hom. 3, in Evang. Acta Martyr. sincera. p. 21.
(2) Marc. Eus. IV, hist. c. 15. v. Vales. not.

(1) Melito ap. Eus. IV, Hist. c. 26.
(2) Eus. IV, Hist. c. 14. Chron. Alex. an. 158. Ir. III, c. 3. Eus. IV, Hist. c. 14.
(3) Socr. V, Hist. c. 21. Eus. V, Hist. c. 23. Badarat. temp. 42.
(4) Iren. III, c 3.
(5) Iren. ap. Eus. V, Hist. c. 20.
(6) Iren. III, c. IV.
(7) Id. I, c. 24. Epiph. Hær. 27, n. 6.

son séjour, ramena à la foi de l'Eglise plusieurs de ceux que Valentin et Marcion avoient pervertis. Valentin et Marcion eux-mêmes feignirent d'abjurer leurs erreurs, et furent reçus dans l'Eglise (1); et Marcion donna une somme d'argent qui lui fut rendue, quand on le chassa encore.

XLIV. Hégésippe.

Hégesippe étoit à Rome dans le même temps (2); il étoit né juif, et, ayant embrassé la foi chrétienne, il écrivit en cinq livres l'histoire ecclésiastique, depuis la passion de Jésus-Christ jusqu'à son temps. C'étoit un recueil sincère des traditions apostoliques d'un style simple (3). Car Hégésippe, quoique très-savant, imitoit la manière d'écrire des apôtres aussi bien que leur vie. Allant à Rome, il conféra pendant son voyage avec plusieurs évêques, et trouva qu'ils tenoient tous la même doctrine et les mêmes maximes. A Corinthe, où il fit quelque séjour, il eut avec Primus, qui en étoit évêque, plusieurs conversations très-agréables à l'un et à l'autre; et Hégésippe y reconnut que l'église de Corinthe avoit persévéré constamment jusque-là dans la vraie et saine doctrine. Etant arrivé à Rome, il y demeura jusqu'au pontificat d'Eleuthère, qui étoit alors diacre sous le pape Anicet. Or, il est assez constant que le pape Anicet mourut l'an cent soixante-un, et que Soter, qui lui succéda, arriva jusqu'à l'an cent soixante-dix, qui fut le commencement d'Eleuthère. En général, Hégésippe rendoit témoignage que, jusqu'à son temps, il n'y avoit aucun siége épiscopal, à compter la succession depuis les apôtres, ni aucune ville où l'on ne gardât fidèlement tout ce que la loi avoit ordonné, ce que les prophètes avoient enseigné, et ce que le Seigneur lui-même avoit prêché. L'Eglise le compte entre les saints (4); mais nous avons perdu ses écrits, hors quelques petits fragments conservés par Eusèbe.

XLV. Mort d'Antonin; Marc-Aurèle, empereur.

L'empereur Antonin le pieux mourut l'an de J.-C. cent soixante-un, âgé de soixante-dix ans, après en avoir régné vingt-deux. Ses deux fils adoptifs lui succédèrent, savoir, Marc, son neveu et son gendre, et Lucius. Marc étoit fils d'Anius Vérus, frère de l'impératrice Faustine, dont il épousa la fille, nommée aussi Faustine; par l'adoption, il prit le nom d'Aurèle Antonin; et il nous est plus connu sous le nom de Marc-Aurèle. Lucius étoit fils de Lucius Céïonus Commodus, qu'Adrien avoit adopté. Il portoit aussi les noms de Vérus et d'Antonin, et est connu sous le nom de Lucius Vérus. Il épousa Lucille, fille de Marc-Aurèle. Ce fut la première fois que l'on vit deux empereurs romains régner ensemble; mais Lucius fut un homme de peu de mérite. Marc-Aurèle étoit habile et vertueux, et faisoit profession ouverte de philosophie, qui étoit ce que les païens connoissoient de meilleur pour les mœurs: aussi le nomme-t-on souvent Marc-Antonin le philosophe; mais il n'en étoit pas moins attaché aux superstitions du paganisme. Dès l'âge de huit ans, l'empereur Adrien l'avoit mis dans la compagnie des saliens, consacrés à Mars (1). Il y passa par toutes les charges, reçut lui-même quelques-uns dans la compagnie, et congédia d'autres, sans que personne lui suggérât les paroles solennelles, parce qu'il les savoit par cœur. Il affectoit de ressembler à Numa, dont il prétendoit tirer son origine, et par conséquent d'être exact observateur de l'ancienne religion des Romains, et de leurs lois, qui défendoient les religions étrangères. La secte de philosophie qu'il avoit embrassée, étoit celle des stoïciens, les plus superstitieux de tous, et qui faisoient profession d'être inflexibles dans leurs résolutions, et inexorables envers les coupables.

Ainsi Marc-Aurèle persécuta les chrétiens (2), quoiqu'il se piquât de clémence, et qu'il eût accoutumé de punir au-dessous de la rigueur des lois. S'il ne fit pas d'édit pour ordonner la persécution générale, du moins il souffrit des persécutions particulières et violentes en plusieurs provinces. Dans son recueil de sentences morales que nous avons, il dit (3): Qu'il faut être toujours prêt à mourir par un jugement qui nous soit propre, non par une simple obstination comme les chrétiens, mais avec raison et gravité; en sorte que l'on persuade les autres sans éclat. On voit par-là combien il les connoissoit peu. D'ailleurs il étoit animé contre eux par les philosophes, à qui leur vertu solide étoit insupportable, parce qu'elle montroit qu'ils n'étoient que de vains discoureurs. Celui qui se signala le plus contre eux alors fut le cynique Crescent, ennemi mortel de saint Justin; il étoit de Mégalopolis, fort adonné à l'argent et aux amours les plus infâmes, scélérat achevé, et toutefois honoré de tout le monde (4); l'empereur lui donnoit six cents sols d'or de pension, c'est-à-dire environ douze cents écus. Il accusoit les chrétiens d'être athées, et disputoit de leur doctrine sans la connoître.

XLVI. Mort du cynique Péregrin.

Un autre cynique donna alors un exemple rare de l'excès où peut porter la vanité. C'étoit Péregrin, autrement nommé Protée, natif de Parium dans la Troade, d'où il avoit été chassé pour ses crimes (1). Car il avoit été convaincu d'adultère et de débauche encore pire, et il passoit pour constant qu'il avoit étouffé son père, trouvant qu'il vivoit trop long-temps. Fuyant de pays en pays, il vint en Palestine, où il se fit chrétien; et, comme il avoit de l'esprit, il acquit une telle estime, qu'il parvint aux premières places de l'Eglise. On le mit en prison pour la foi, ce qui augmenta sa réputation. Les chrétiens firent tous leurs efforts pour le délivrer; et, comme il étoit impossible, ils lui donnoient tous les secours imaginables. On voyoit dès le matin des vieilles femmes, des veuves, des enfants orphelins, qui attendoient à la porte de la prison. Les plus considérables des fidèles, ayant gagné les gardes, passoient la nuit avec lui au dedans, s'entretenant de discours de piété. On lui apportoit des vivres en abondance. Quelques églises d'Asie envoyèrent des députés pour le visiter, le consoler et lui porter du secours; car les chrétiens n'épargnoient rien en ces occasions. En sorte que Péregrin amassa beaucoup d'argent sous ce prétexte de persécution.

Le gouverneur de Syrie, qui aimoit la philosophie, et voyoit que cet homme méprisoit la mort, le mit en liberté. Il retourna en son pays, où, pour apaiser ceux qui vouloient encore le poursuivre à cause de son parricide, il abandonna à la ville ce qui lui restoit de bien, et s'acquit ainsi la réputation d'un véritable philosophe. Alors il se remit à voyager, assuré de ne manquer de rien par la charité des chrétiens qu'il trompoit encore. Cela dura quelque temps. Mais enfin il mangea de quelque viande défendue, peut-être de quelque victime des idoles; et les chrétiens n'eurent plus de commerce avec lui, l'ayant reconnu pour ce qu'il étoit. Il voulut rentrer dans son bien par l'autorité de l'empereur, mais il ne put l'obtenir, et se remit à voyager. En Egypte, il s'exerça à tout ce que les cyniques pratiquoient de plus impudent, pour montrer combien ils méprisoient l'opinion des hommes. En Italie, il se mit à médire de tout le monde, et principalement de l'empereur, jusqu'à ce que le préfet de Rome, voyant qu'il abusoit trop de la bonté du prince, le chassa: ce qui lui fit encore honneur devant les ignorants. Il passa en Grèce, où il continua de médire (2), et d'exciter les peuples à la révolte. Toutefois il fut estimé de plusieurs, pendant quelque séjour qu'il fit à Athènes, logé dans une cabane hors de la ville.

Enfin, se voyant vieux et méprisé parce qu'il ne faisoit ni disoit plus rien de nouveau, il s'avisa de se rendre illustre par une mort extraordinaire. A l'assemblée des jeux olympiques, qui étoit la plus grande solennité de toute la Grèce, il promit qu'à l'olympiade suivante il se brûleroit. Il tint parole. La première année de la deux cent trente-sixième olympiade (1), les jeux étant finis, il fit dresser un grand bûcher; et la nuit, accompagné de plusieurs autres cyniques, il vint y mettre le feu, ôta sa besace, son manteau et son bâton, car c'étoit l'équipage des cyniques, jeta de l'encens dans le feu, et dit, tourné vers le midi: Démons de mon père et de ma mère, recevez-moi favorablement. Aussitôt il sauta dans le feu et ne parut plus, tant la flamme en étoit grande. Cette tragédie fut jouée l'an de J.-C. cent soixante-cinq.

XLVII. Apologie d'Athénagore.

Athénagore en parle dans l'apologie qu'il publia, comme l'on croit, l'année suivante, cent soixante-six (2), et qu'il adressa aux deux empereurs, Marc-Aurèle et Lucius Vérus. Il se plaint que les chrétiens sont les seuls que l'on persécute pour leur nom (3), tandis qu'il est permis à tous les autres peuples de vivre suivant leurs lois et leur religion. Nos persécuteurs, dit-il, ne se contentent pas de nous ôter les biens et l'honneur, et tout le reste de ce que la plupart des hommes estiment important, car nous méprisons tout cela. Nous avons appris, non-seulement à ne point frapper ceux qui nous frappent, et à ne point faire de procès à ceux qui nous pillent; mais si on nous donne un soufflet, à tendre l'autre joue; si on nous ôte notre tunique, à donner encore le manteau. Quand nous avons renoncé aux biens, on attaque nos personnes et nos vies, en nous accablant d'accusations, dont le soupçon même ne nous convient pas, et que ceux qui parlent contre nous mériteroient mieux. Si quelqu'un peut nous convaincre du moindre de ces crimes, nous ne refusons pas le supplice le plus cruel; mais si on ne nous accuse que de notre nom, c'est à vous, très-grands et très-sages princes, à nous défendre par les lois; car jusqu'ici, ce que l'on dit contre nous n'est qu'un bruit confus; aucun chrétien n'a été convaincu de crime; et il n'y a point de chrétien méchant, s'il n'est hypocrite. Ensuite il entre dans le détail, et dit (4): Il y a trois crimes dont le bruit commun nous accuse, l'athéisme, le repas de chair humaine, les incestes. Si cela est, n'épargnez ni âge, ni sexe; exterminez-nous avec nos femmes et nos enfants. Mais si ce sont des inventions et des calomnies, sans autre fondement que l'opposition naturelle du vice et de la vertu, c'est à vous d'examiner notre vie, notre doctrine et notre affection à votre service, et de nous faire la même justice que vous feriez à nos adversaires.

(1) Tertull. Præs. 30.
(2) Eus. IV, Hist. c. 8, 11, 22.
(3) Hier. de Scrip.
(4) Mart. Rom. 7 Apr.

(1) Capitol. in M. p. 29, D.
(2) Capitol. p. 32, D.
(3) M. Anton. lib. XI, n. 5.
(4) Justin. Apol. p. 47. A, Tatiam. in Gent.

(1) Luc. de mort. Pereg.
(2) A. Gel. lib. XXII, 6, 11.

(1) Eus. Chr. an. 166.
(2) Eus. Chr.
(3) Ap. Just. edit. 1615.
(4) P. 4, C.

Quant à l'atheisme, il rapporte premièrement l'exemple de plusieurs philosophes qui avoient fait profession de ne point croire de dieux, sans qu'on leur en fît un crime (1). Ensuite il déclare que les chrétiens adorent un dieu créateur de tout, qui n'a point commencé, parce que ce qui est ne commence pas, mais ce qui n'est point, et qui a tout fait par son verbe. Il montre que les poètes et les philosophes les plus illustres ont reconnu un esprit souverain, qui a fait tous les corps, ou du moins qui les gouverne. Ainsi que, sous d'autres paroles, ils ont enseigné à peu près la même doctrine que les chrétiens. Pourquoi donc, ajoute-t-il, est-il permis aux autres de dire et d'écrire ce qu'ils veulent (2) touchant la Divinité? tandis que la loi n'est que contre nous, qui pouvons donner des preuves solides de notre créance, au lieu que les poètes et les philosophes ne parlent que par conjecture? Ensuite il montre qu'il ne peut y avoir qu'un dieu, et par la raison, et par l'autorité des prophètes, et conclut (3) : J'ai donc suffisamment prouvé que nous ne sommes pas athées, puisque nous croyons un Dieu éternel, invisible, impassible, incompréhensible, immense, qui ne peut être connu que par la pensée. Nous concevons encore que Dieu a un fils. Et qu'on ne traite pas cette créance de ridicule, car ce que nous croyons de Dieu et de son fils, ne ressemble pas aux fables des poètes, qui ne représentent pas leurs dieux meilleurs que les hommes. Le fils de Dieu est le verbe du père, c'est-à-dire son idée et sa vertu; car tout a été fait par lui; et le père et le fils sont un. Le fils est dans le père, et le père est dans le fils, par l'union et la vertu de l'esprit, et le fils de Dieu est la pensée et le verbe du père. Que si par la sublimité de votre génie vous voulez pénétrer ce que veut dire ce nom de fils, je le dirai en peu de mots.

Premièrement, c'est une production du père. Non qu'il ait été fait; car dès le commencement, Dieu, étant un esprit éternel, avoit en lui le verbe, la raison éternelle. Mais il a procédé pour être la forme et la cause efficiente de toutes les choses matérielles. C'est ce que dit l'esprit prophétique (4) : Le Seigneur m'a créé au commencement de ses voies pour ses ouvrages. Et ce même esprit qui agit dans les prophètes, nous disons aussi que c'est un écoulement de Dieu qui en procède comme le rayon du soleil (5). Qui ne s'étonnera donc que l'on nomme athées ceux qui disent qu'il y a un Dieu père, un fils Dieu, et un Saint-Esprit, qui sont unis en puissance et distingués en ordre? Notre théologie n'en demeure pas là. Nous disons encore qu'il y a une multitude d'anges que le Créateur a distribués par son verbe, pour conserver l'ordre des éléments, des cieux et de l'univers. Et ne vous étonnez pas que je vous explique si exactement notre doctrine: c'est afin que vous en sachiez la vérité, et ne vous laissiez pas emporter à l'opinion commune, qui est sans raison.

Il fait ensuite la comparaison de la morale chrétienne, et des études vaines et stériles des philosophes, et il ajoute (1) : Chez nous, vous trouverez des ignorants, des ouvriers, des vieilles femmes, qui ne pourroient peut-être pas montrer par des raisonnements la vérité de notre doctrine, mais qui montrent par les effets l'utilité de leurs sentiments. Ils ne savent pas des discours par cœur, mais ils font de bonnes œuvres, ne se défendant point quand on les maltraite, donnant à qui leur demande, aimant leur prochain comme eux-mêmes. Si nous n'étions persuadés qu'il y a un Dieu qui observe le genre humain, prendrions-nous tant de soin de nous purifier? Il répond ensuite, pourquoi les chrétiens ne font point de sacrifices sanglants, pourquoi ils n'adorent point d'idoles ni de choses matérielles. Il réfute les fables des poètes sur l'origine des dieux, et les allégories par lesquelles les philosophes vouloient y donner un sens raisonnable (2). Il accorde que les idoles faisoient quelques miracles, et montre que l'on ne peut en attribuer l'effet qu'aux démons, dont il explique l'origine et la nature, marquant clairement le libre arbitre des anges comme des hommes (3). Il vient ensuite aux deux autres accusations, et parle ainsi :

Ce que j'ai dit devroit suffire pour nous justifier (4); car je ne crois pas que vous doutiez que des gens dont toute la vie se propose Dieu pour règle, et dont le but est de se rendre irrépréhensibles devant lui, ne s'abstiennent même de la pensée du moindre péché. Car si nous ne croyons vivre que sur la terre, on pourroit nous soupçonner de suivre la chair et le sang, et de nous abandonner à l'avarice et à la débauche; mais nous, qui croyons que Dieu est présent jour et nuit, non-seulement à toutes nos actions, mais à toutes nos paroles et nos pensées; qui est toute lumière, et voit jusque dans nos cœurs; et qu'après cette vie mortelle nous en mènerons une dans le ciel, bien plus excellente; ou que, tombant avec les autres, nous en mènerons une bien pire dans le feu, il n'est pas vraisemblable que nous voulions être méchants, et nous livrer à la justice de ce grand juge.

Pour mieux réfuter la calomnie des incestes, il relève la charité pure et la chasteté des chrétiens, et dit (5) : Selon la différence des âges nous regardons les uns comme nos enfants, les autres comme nos frères et nos sœurs, et nous honorons les personnes plus âgées comme nos pères et nos mères. Ainsi nous avons grand soin de conserver la pureté de ceux que

(1) P. 5, A.
(2) P. 7, D.
(3) P. 10, B.
(4) Prov. VIII, 22. sei. 70.
(5) V. p. 17, A. V. p. 27, A.

(1) P. 12, A.
(2) P. 23, A.
(3) P. 27, C.
(4) P. 35, B.
(5) P. 36, C.

nous regardons comme nos parents. Quand nous venons au baiser, c'est avec une grande précaution, comme à un acte de religion; puisque s'il étoit souillé de la moindre pensée impure, il nous priveroit de la vie éternelle. L'espérance de cette autre vie nous fait mépriser la vie présente, et jusqu'aux plaisirs de l'esprit. Chacun de nous prenant une femme selon nos lois, ne se propose que d'avoir des enfants, imite le laboureur qui, ayant une fois confié son grain à la terre, attend la moisson en patience. Vous trouverez parmi nous plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe qui vieillissent dans le célibat, espérant dans cet etat d'être plus unis à Dieu.

Sur la calomnie de manger de la chair humaine, il dit (1) : Il ne nous est permis, ni de résister à ceux qui nous frappent, ni de ne pas bénir ceux qui nous maudissent; car nous ne nous contentons pas de la simple justice, qui se borne à rendre la pareille, nous nous proposons encore la bonté et la patience Puisque nous tenons ces maximes, peut-on, sans extravagance, nous appeler homicides? Car on ne peut manger la chair d'un homme sans l'avoir tué. Que si on demande à nos accusateurs s'ils ont vu ce qu'ils disent, il n'y en aura point d'assez impudents pour le dire; cependant nous avons des esclaves, les uns plus, les autres moins; nous ne pouvons nous cacher d'eux; toutefois, pas un n'a encore dit ce mensonge contre nous. Comment peut-on accuser de tuer et de manger des hommes, ceux qui ne peuvent, comme l'on sait, souffrir la vue d'un homme que l'on fait mourir même justement? Qui n'a de l'empressement pour les spectacles des gladiateurs et des bêtes, principalement quand c'est vous qui les donnez? Il parle aux empereurs. Toutefois, nous avons renoncé à ces spectacles, croyant qu'il n'y a guère de différence entre regarder un meurtre et le commettre. Nous tenons pour homicides les femmes qui se font avorter, et nous croyons que c'est tuer un enfant que de l'exposer. Comment pourrions-nous les tuer quand on les a déjà nourris? Nous sommes égaux en tout, obéissant à la raison, sans prétendre la gouverner. C'est la substance de l'apologie d'Athénagore, que nous avons entière, avec un traité de la résurrection des morts.

XLVIII. Martyre de Polycarpe.

La persécution ne cessa pas pour cela. L'année suivante, septième de Marc-Aurèle, cent soixante-sept de J.-C., plusieurs martyrs souffrirent à Smyrne en Asie (2), entre autres l'évêque saint Polycarpe, qui gouvernoit cette église depuis environ soixante-dix ans, y ayant été mis par l'apôtre saint Jean. Quelques-uns furent tellement déchirés à coups de fouet, que l'on voyoit le dedans du corps jusqu'aux veines et aux artères, et que les assistants, touchés de compassion, les plaignoient, tandis que les martyrs eux-mêmes n'ouvroient pas la bouche pour soupirer; d'autres méprisoient le feu, d'autres les bêtes auxquelles ils étoient condamnés. On cherchoit à lasser leur patience en les couchant sur des coquilles pointues, et leur faisant souffrir divers tourments.

On remarqua entre les autres un jeune homme, nommé Germanicus, à qui le proconsul s'efforçoit de persuader qu'il eût compassion de lui-même, et qu'il considérât son âge; mais le martyr, sans hésiter, attira une bête farouche et la contraignit à le déchirer. Le peuple infidèle, étonné et irrité de la vertu des chrétiens, se mit à crier tout d'une voix : Otez les impies; que l'on cherche Polycarpe! Un nommé Quintus, Phrygien, nouvellement venu de son pays, eut peur quand il vit les bêtes. Il s'étoit présenté lui-même, et en avoit entraîné d'autres; mais le proconsul le pria tant, qu'il lui persuada de jurer et de sacrifier. On vit, par cet exemple, qu'il ne falloit pas s'exposer inconsidérément. Saint Polycarpe, ayant appris ce qui se passoit, n'en fut point troublé. Il vouloit demeurer dans la ville, mais il céda aux prières de ses amis, et se retira à la campagne, dans une maison peu éloignée, où il demeura avec peu de personnes. Toute son occupation, jour et nuit, étoit de prier pour toutes les églises du monde; car c'étoit sa coutume. Trois jours avant qu'il fût pris, il eut une vision dans la prière, et vit son chevet brûler. Il se tourna vers ceux qui étoient avec lui, et leur dit en prophétie : Je dois être brûlé vif. Comme on continuoit de le chercher, il passa dans une autre maison de campagne. Ceux qui le cherchoient y arrivèrent aussitôt; et, ne le trouvant pas, ils prirent deux jeunes garçons, dont l'un, cédant aux tourments, le découvrit.

C'étoient des archers et des cavaliers armés comme pour prendre un voleur, qui marchoient conduits par ce garçon un vendredi au soir. Ils arrivèrent tard, et trouvèrent saint Polycarpe couché dans une chambre haute. Il eût pu se retirer dans une autre maison, mais il ne voulut pas, et dit : La volonté du Seigneur soit faite. Ayant donc ouï arriver ces gens, il descendit et leur parla. Eux, étonnés de son âge et de sa fermeté, disoient : Falloit-il se tant presser pour prendre ce bon vieillard? Aussitôt il leur fit donner à boire et à manger autant qu'ils voulurent, et les pria de lui accorder une heure pour prier librement : l'ayant obtenue, il pria debout, animé de la grâce; en sorte que pendant deux heures il ne put cesser. Ceux qui l'entendoient furent étonnés, et plusieurs se repentoient d'être venus prendre un vieillard si divin. Dans cette prière il fit mention de tous ceux qu'il avoit jamais connus, grands et petits, considérables

(1) P. 38, A.
(2) Eus. Chr. an. 167; Id. IV, Hist. c. 14. Epist eccl. Smyrn.

ou non, et de toute l'église catholique répandue dans le monde.

Sa prière étant achevée, et l'heure de partir étant venue, ils le conduisirent à la ville, monté sur un âne. C'étoit le jour du grand samedi, c'est-à-dire, comme l'on croit, la veille de Pâques. Hérode, qui étoit irénarque, et son père Nicètes vinrent au devant, et le prirent dans leur chariot. L'irénarque étoit dans ces villes un magiatrat chargé de faire arrêter les séditieux, et de maintenir la tranquillité publique : son nom signifie juge de paix (1). Hérode et Nicètes, ayant avec eux saint Polycarpe, lui disoient : Quel mal y a-t-il de dire : Seigneur César ; sacrifier et se sauver ? Saint Polycarpe ne répondit rien d'abord ; et, comme ils le pressoient, il dit : Je ne ferai point ce que vous me conseillez. Alors ils lui dirent des injures, et le chassèrent du chariot avec tant de précipitation, qu'il tomba, et se blessa à l'os de la jambe ; il ne s'en émut point, et, comme s'il n'eût rien souffert, il marcha gaiement et se laissa conduire à l'amphithéâtre. Le bruit y étoit si grand, que l'on n'y pouvoit rien entendre. Lorsqu'il y entra, il vint du ciel une voix qui dit : Courage, Polycarpe, tiens ferme. Personne ne vit celui qui parloit ; mais les chrétiens qui étoient présents entendirent la voix.

Il s'avança ; et, quand on sut qu'il étoit pris, il s'excita un grand tumulte. On le présenta au proconsul, qui lui demanda s'il étoit Polycarpe. Il répondit qu'oui. Le proconsul l'exhortoit à nier, lui disant d'avoir pitié de son âge, et les autres discours ordinaires. Puis il lui dit : Jure par la fortune de César ; reviens à toi, et dis : Otez les impies ! C'étoit une acclamation ordinaire contre les chrétiens. Saint Polycarpe regarda d'un visage sévère toute la multitude du peuple infidèle qui étoit dans l'amphithéâtre, étendit la main vers eux, leva les yeux au ciel, et dit en soupirant : Otez les impies ! témoignant le désir ardent qu'il avoit de leur conversion. Le proconsul le pressoit et lui disoit : Jure, et je te renverrai ; dis des injures au Christ. Saint Polycarpe répondit : Il y a quatre-vingts six ans que je le sers, et il ne m'a jamais fait de mal ; comment pourrois-je dire des blasphèmes contre mon roi, qui m'a sauvé ? Le proconsul le pressa encore, et lui dit : Jure par la fortune des Césars. Saint Polycarpe répondit : Si vous croyez qu'il y va de votre honneur que je jure par ce que vous appelez fortune de César, et si vous feignez de ne pas savoir qui je suis, je le dirai librement, écoutez-le : Je suis chrétien ; que si vous voulez connoître la doctrine des chrétiens, donnez-moi un jour, et vous l'entendrez. Le proconsul lui dit : Persuade le peuple. Saint Polycarpe répondit : Pour vous, je veux bien vous parler, car on nous apprend à rendre aux magistrats et aux puissances établies de Dieu l'honneur qui leur est dû, et qui ne nous nuit point. Mais pour ceux-là je ne les crois pas dignes de me défendre devant eux.

Le proconsul dit : J'ai des bêtes, je t'y exposerai si tu ne changes. Saint Polycarpe répondit : Faites-les venir, car je suis incapable de changer de bien en mal ; mais il m'est bon de passer des souffrances à la justice. Le proconsul lui dit : Je te ferai consumer par le feu si tu méprises les bêtes, et si tu ne changes. Saint Polycarpe répondit : Vous me menacez d'un feu qui brûle pour un temps, et s'éteint incontinent, car vous ne connoissez pas le feu du jugement futur et du supplice éternel, qui est réservé aux impies. Mais que tardez-vous ? amenez ce qu'il vous plaira. Il dit ces paroles et plusieurs autres, plein de hardiesse et de joie, et le visage rempli de grâce ; en sorte qu'il étonnoit le proconsul, qui ne laissa pas d'envoyer son crieur pour dire trois fois au milieu de l'amphithéâtre : Polycarpe a confessé qu'il étoit chrétien.

Cette proclamation étant faite, toute la multitude des païens et des Juifs qui étoient à Smyrne, saisis d'une fureur indomptable, se mit à crier à haute voix : C'est le docteur de l'Asie, le père des chrétiens, le destructeur de nos dieux ; c'est lui qui a appris à tant de gens à ne point sacrifier aux dieux et à ne point les adorer. En même temps ils prièrent avec de grands cris Philippe l'asiarque de lâcher un lion contre Polycarpe. L'asiarque étoit celui qui étoit choisi par le conseil commun de toutes les villes d'Asie, pour avoir l'intendance de tout ce qui regardoit la religion, dont les spectacles faisoient partie (1). Philippe répondit qu'il ne lui étoit pas permis, parce que les combats des bêtes étoient achevés. Alors ils s'accordèrent à crier tous d'une voix que Polycarpe fût brûlé vif ; car il falloit que sa prophétie fût accomplie. En même temps, tout ce peuple courut en foule prendre du sarment et d'autre bois, dans les boutiques et dans les bains. Les Juifs étoient les plus empressés à leur ordinaire.

Le bûcher étant préparé, saint Polycarpe ôta sa ceinture, se dépouilla de tous ses habits, et fit effort pour se déchausser : ce qu'il n'avoit pas accoutumé de faire, car les fidèles avoient une telle vénération pour sa vertu, que c'étoit à qui le toucheroit le premier. On mit autour de lui les instruments du bûcher ; et, comme on vouloit l'y clouer, il dit : Laissez-moi ainsi ; celui qui me donne la force de souffrir le feu m'en donnera aussi pour demeurer ferme sur le bûcher, sans la précaution de vos clous. Ils se contentèrent de le lier. Etant ainsi attaché, les mains derrière le dos, il ressembloit à un bélier choisi dans tout le

(1) V. Aug. Ep. 140 et 159 ; et lib. 49. Cod. Theod. de Decur.

(1) V. not. Vales. Aristid. Orat. 4. Aug. Epist. 5.

troupeau pour être offert à Dieu en holocauste. Alors, regardant le ciel, il dit : Seigneur, Dieu tout-puissant, père de Jésus-Christ, votre fils béni et bien-aimé, par qui nous avons reçu la grâce de vous connoître ; Dieu des anges et des puissances, Dieu de toutes les créatures et de toute la nation des justes qui vivent en votre présence, je vous rends grâces de ce que vous m'avez fait arriver à ce jour et à cette heure, où je dois prendre part au nombre de vos martyrs, au calice de votre Christ, pour ressusciter à la vie éternelle de l'âme et du corps, dans l'incorruptibilité du Saint-Esprit. Que je sois admis aujourd'hui en votre présence avec eux, comme une victime grasse et agréable, ainsi que vous l'avez préparé, prédit et accompli, vous qui êtes le vrai Dieu, incapable de mensonge. C'est pourquoi je vous loue de toutes choses, je vous bénis, je vous glorifie par le pontife éternel et céleste Jésus-Christ, votre cher fils, avec qui gloire soit rendue à vous et au Saint-Esprit, maintenant et dans les siècles futurs. Amen.

Quand il eut dit Amen, ceux qui en avoient la charge allumèrent le bûcher, et il s'éleva une grande flamme. Alors on vit un miracle surprenant, car le feu s'étendit autour du martyr, comme une voûte ou comme une voile de navire enflée par le vent. Il étoit au milieu, semblable, non à de la chair brûlée, mais à du pain cuit, ou à de l'or ou de l'argent dans la fournaise. Il exhaloit une odeur comme d'encens ou de quelqu'autre parfum précieux. Les persécuteurs, voyant qu'il ne pouvoit être consumé par le feu, commandèrent à un confecteur de s'approcher, et de lui enfoncer un poignard. On nommoit confecteurs ceux qui avoient charge d'achever les bêtes qui demeuroient blessées dans l'amphithéâtre. Celui-ci ayant percé le martyr, le sang sortit en si grande abondance qu'il éteignit le feu. Les spectateurs s'étonnoient qu'il y eût tant de différence entre les chrétiens et les autres hommes. Les Juifs inspirèrent à Nicètes, père d'Hérode, et frère d'Alcé, de prier le proconsul que l'on ne donnât point de sépulture au corps de saint Polycarpe, de peur, disoient-ils, que les chrétiens ne quittent le crucifié pour honorer celui-ci. Le centurion, voyant l'empressement des Juifs, fit brûler le corps au milieu du feu, d'où les fidèles retirèrent ensuite les os, malgré les Juifs, qui les observoient.

XLIX. Lettre de l'église de Smyrne.

Cette histoire du martyre de saint Polycarpe fut écrite par ceux qui en avoient été témoins. Car les fidèles de Philadelphie ayant prié ceux de Smyrne, de leur en donner la relation, ils la leur envoyèrent par un nommé Marc, en forme de lettre, au nom de l'église de Smyrne, aderssée à l'église de Philadelphie et à toutes les églises catholiques du monde. Ils disent d'abord que le bienheureux Polycarpe a semblé mettre le sceau à la persécution pour la finir. Après avoir raconté son martyre, et rapporté cette parole des persécuteurs : De peur qu'ils ne quittent le crucifié pour adorer celui-ci, ils ajoutent : Ils ne savoient pas que nous ne pourrons jamais quitter Jésus-Christ, qui a souffert pour le salut de tous ceux qui se sauvent par tout le monde, ni en honorer un autre ; car nous l'adorons parce qu'il est le fils de Dieu ; mais nous regardons les martyrs comme ses disciples et ses imitateurs ; et nous les honorons avec justice, à cause de leur affection invincible pour leur roi et leur maître. Puissions-nous entrer en leur société, et être avec eux ses disciples !

Après avoir dit comment le corps de saint Polycarpe fut brûlé, ils ajoutent : Nous retirâmes ensuite ses os plus précieux que des pierreries, et que l'or le plus épuré, et nous les mîmes où il étoit convenable. Où le Seigneur nous fera la grâce de nous assembler, comme il nous sera possible, pour célébrer avec joie la fête de son martyr, pour nous souvenir de ceux qui ont combattu, et pour exercer et préparer ceux qui viendront. C'est ce qui regarde le bienheureux Polycarpe, qui a souffert le martyre à Smyrne, avec les douze de Philadelphie ; mais il n'est fait mention que de lui, en sorte que les païens mêmes en parlent partout ; car il n'a pas seulement été un docteur fameux, mais un martyr illustre. Et ensuite : Vous nous aviez demandé une ample relation de ce qui s'est passé ; mais, quant à présent, nous ne vous en donnons qu'un abrégé par notre frère Marc. Vous enverrez cette lettre aux frères qui sont au delà, afin qu'ils glorifient aussi le Seigneur. Et ensuite : Saluez tous les saints. Ceux qui sont avec nous vous saluent ; et Evareste, qui a écrit ceci, avec toute sa maison. Le bienheureux Polycarpe a souffert le martyre le second jour du mois Xantique, le septième avant les calendes de mai, le grand samedi à huit heures, c'est-à-dire le vingt-cinquième d'avril à deux heures après midi. Ils ajoutent : Il a été pris pas Hérode, sous le souverain pontife Philippe de Tralles, et le proconsul Statius Quadratus. A la fin de cette lettre, on a trouvé ce qui suit dans les anciens exemplaires : Ceci a été transcrit sur la copie d'Irénée, disciple de Polycarpe, par Gaïus, qui a vécu avec Irénée ; et moi, Socrate, je l'ai écrit à Corinthe, sur la copie de Gaïus. La grâce soit avec tous. Et moi, Pionius, je l'ai écrit sur le précédent, après que je l'eus cherché, et que Polycarpe me l'eut fait connoître par révélation, comme je dirai ensuite. J'ai recueilli ceci déjà presque gâté par le temps, afin que le Seigneur Jésus-Christ me recueille avec ses élus. A lui la gloire avec le père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Amen.

Il ne nous reste de saint Polycarpe que la lettre aux Philippiens (1) ; mais il est certain qu'il en avoit écrit plusieurs autres aux églises voisines pour les confirmer dans la foi, et à quelques autres particuliers pour les instruire et les exhorter. Sa réputation étoit grande, même chez les païens (2). Il laissa plusieurs disciples, dont quelques-uns vinrent dans les Gaules (3). Savoir : saint Irénée, qui fut évêque de Lyon, et qui avoit été auprès de lui dès l'enfance ; saint Andoche, prêtre ; saint Tyrse, diacre ; et saint Félix, qui souffrirent le martyre à Autun, et saint Bénigne, prêtre, qui le souffrit à Dijon.

L. Martyre de saint Ptolomée, etc.

Ce fut alors que saint Justin écrivit la seconde apologie pour se plaindre de l'injustice des magistrats envers les chrétiens ; et voici quelle en fut l'occasion particulière (4). Il y avoit à Rome une femme dont le mari étoit extraordinairement débauché, et elle avoit accoutumé d'avoir pour lui des complaisances criminelles. Etant devenue chrétienne, elle ne se contenta pas de se corriger elle-même, elle voulut encore persuader à son mari de quitter ses habitudes infâmes, par la considération du feu éternel dont sont menacés ceux qui ne vivent pas selon la raison. Ces remontrances n'ayant fait qu'aliéner d'elle l'esprit de son mari, elle étoit résolue de le quitter entièrement, pour n'être plus exposée à ses passions brutales ; mais ses amis lui persuadèrent de se contraindre pour un temps, comme si le mari eût donné quelqu'espérance de correction. Cependant il s'en alla à Alexandrie, où elle apprit qu'il se plongeoit dans le crime de plus en plus : ce qui la fit résoudre à se séparer, et elle lui dénonça le divorce suivant les lois. Le mari, de retour à Rome, l'accusa devant l'empereur d'être chrétienne ; elle, de son côté, présenta une requête, demandant qu'il lui fût permis de régler ses affaires domestiques, et promettant ensuite de répondre à l'accusation : ce qui lui fut accordé.

Son mari, ne pouvant plus la poursuivre, s'en prit à un nommé Ptolomée, qui l'avoit instruite dans les saintes lettres, l'accusa devant Urbicius, préfet de Rome, et persuada au centurion qui l'avoit arrêté, et qui étoit de ses amis, qu'il n'y avoit qu'à l'interroger seulement s'il étoit chrétien. Ptolomée l'avoua ingénument, et le centurion le tint en prison long-temps avec de grandes rigueurs. Enfin il fut mené au préfet Urbicius, qui ne l'interrogea que de ce seul article, s'il étoit chrétien ; Prolomée le confessa constamment, et Urbicius ordonna qu'il fût mené au supplice. Alors un nommé Lucius, qui étoit aussi chrétien, s'adressant au préfet, lui fit ce reproche : Pourquoi condamnez-vous un homme qui n'a commis ni adultère, ni homicide, ni vol ; en un mot, qui n'est convaincu d'aucun crime, mais seulement qui confesse le nom de chrétien ? Croyez-moi, Urbicius, ce jugement ne convient point aux maximes du pieux empereur, ni du philosophe, son fils, ni du sacré sénat. Urbicius, sans autre réponse, dit à Lucius : Il me semble que tu es aussi de ce nombre ? Et Lucius ayant constamment dit que oui, le préfet commanda qu'il fût aussi mené au supplice. Lucius dit qu'il lui avoit une grande obligation, puisque non-seulement il seroit délivré de si méchants maîtres, mais qu'il iroit à Dieu, ce père et ce roi si bon. Il en survint un troisième, qui fut aussi condamné. Tout cela se passa à Rome, environ l'an cent soixante-six.

LI. Seconde apologie de saint Justin.

Saint Justin prit occasion de cet événement pour montrer l'injustice des magistrats, dans sa seconde apologie adressée au sénat romain. On nous dira, dit-il : Tuez-vous donc tous, et vous en allez trouver Dieu, sans nous embarrasser davantage. A quoi il répond, que la foi qu'ils ont en la Providence ne le permet pas de le faire. Ensuite il montre l'origine de l'idolâtrie, dont les démons sont les auteurs ; que le vrai Dieu n'a point de nom particulier ; que les mauvais démons ont toujours persécuté ceux qui ont suivi la droite raison, comme Socrate. Je m'attends aussi, dit-il, à sentir les artifices de quelqu'un de ceux que l'on nomme philosophes, et d'être mis en croix quand il n'y auroit que Crescent le cynique. Il ajoute que (1), pour autoriser les calomnies que l'on imposoit aux chrétiens, on mettoit à la question des esclaves, des enfants, des femmes ; et on leur faisoit souffrir des tourments horribles pour extorquer d'eux la confession des incestes et des repas de chair humaine, dont on accusoit les chrétiens. Ceux qui nous accusent de ces crimes, ajoute-t-il, les commettent eux-mêmes, et les attribuent à leurs dieux : pour nous, comme nous n'y avons point de part, nous ne nous en mettons pas en peine, ayant Dieu pour témoin de nos actions et de nos pensées.

Il conclut ainsi : Nous vous prions que cette requête soit rendue publique, après que vous l'aurez répondue comme il vous plaira, afin que les autres connoissent ce que nous sommes, et que nous puissions être délivrés de ces faux soupçons qui nous exposent au supplice. Tous les hommes ont naturellement l'idée de ce qui est honnête ou honteux ; et on ne sait pas que nous condamnons ces infamies que l'on publie de nous, et que c'est pour cela que nous avons

(1) Hier. de Scrip.
(2) Iren. ap. Eus. lib. IV, c. 20.
(3) Adon. Martyr. 24 sep.
(4) Eus. IV, Hist. c. 17, ex Justino.

(1) Justin. p. 50, C.

renoncé aux dieux qui ont commis ces crimes, et en exigent de semblables. Si vous l'ordonnez ainsi, nous exposerons nos maximes à tout le monde, afin qu'ils se convertissent s'il est possible ; car c'est le seul motif que nous nous sommes proposé dans cet écrit. Notre doctrine, si on en juge sainement, n'est point honteuse, mais au-dessus de toute la philosophie humaine. Du moins elle n'a rien de semblable à ce qu'enseignent les écrits des épicuriens, de Sotade, de Philénis, et les autres semblables, dont la lecture est permise à tout le monde. On attribuoit à une certaine Philénis un écrit touchant les impudicités les plus criminelles dont les femmes soient capables (1). Sotade étoit un poète ionique, infâme dans un autre genre, et médisant (2). Saint Justin ajoute : Nous finissons après avoir fait nos efforts et adressé nos prières, afin que tous les hommes se trouvent dignes d'arriver à la connoissance de la vérité. Nous ne voyons pas que cette seconde apologie ait eu plus d'effet que la première.

LII. Dialogue de saint Justin avec Tryphon.

Saint Justin écrivit encore un traité de controverse contre les Juifs. C'est le récit d'une conversation qu'il avoit eue avec un Juif nommé Tryphon, qui, ayant été chassé par la guerre, s'étoit retiré en Grèce, et avoit passé bien du temps à l'étude de la philosophie, particulièrement à Corinthe (3). Ayant rencontré saint Justin dans une promenade publique, et l'ayant reconnu pour philosophe à son habit, il lui témoigna l'estime qu'il faisoit de la philosophie. Et de quoi vous peut-elle servir, dit saint Justin, en comparaison de votre législateur et des prophètes ? Quoi, dit Tryphon, les philosophes ne parlent-ils pas de Dieu, de son unité, de sa providence ? La plupart, dit saint Justin, tiennent cette connoissance inutile pour la félicité. Ils veulent nous persuader que Dieu a soin de l'univers, des genres et des espèces, mais non pas de vous et de moi, et des choses singulières. Or, il n'est pas difficile de comprendre où aboutit cette doctrine. C'est à une sécurité et une liberté de suivre leurs opinions, de faire et de dire tout ce qu'ils veulent, n'attendant de la part de Dieu ni châtiment ni récompenses. En effet, ils croient que rien ne change, et que les hommes vivront toujours de la même manière, sans être meilleurs ni pires (4). Ou bien supposant l'âme immortelle et incorporelle, ils concluent qu'ils ne seront point punis pour avoir mal fait, parce que ce qui est incorporel est impassible, et qu'ils n'ont point besoin de Dieu puisqu'ils ne peuvent mourir.

Alors Tryphon souriant agréablement : Et vous, dit-il, quelle opinion avez-vous de Dieu, et quelle est votre philosophie ? Je vous le dirai, dit Justin. Rien n'est plus précieux que la philosophie, qui seule nous approche de Dieu ; mais la plupart ne savent pas quelle elle est, ni pourquoi elle a été envoyée aux hommes ; car il n'y auroit ni platoniciens, ni stoïciens, ni péripatéticiens, ni pythagoriciens, puisque c'est une seule science. Ce qui l'a ainsi divisée, c'est que ceux qui s'y sont attachés les premiers sont devenus illustres, et ont été suivis par les autres qui n'ont point examiné la vérité, mais, frappés des vertus et des discours extraordinaires de leurs maîtres, ils ont tenu pour vrai ce qu'ils avoient appris d'eux. Ils ont enseigné les mêmes dogmes à ceux qui les ont suivis, et ont gardé le nom du père de chaque opinion. Justin raconte ensuite les différents maîtres dont il avoit essayé, jusqu'à ce vieillard qui, le désabusant de la philosophie humaine (1), lui fit connoître l'autorité des prophètes, et lui persuada que la doctrine de Jésus-Christ étoit la seule philosophie sûre et utile. Voilà, dit Justin, comment je suis philosophe. Je voudrois que tous eussent le même courage pour ne point quitter les discours du Sauveur ; car ils ont je ne sais quoi de terrible, capable de confondre ceux qui s'écartent du droit chemin, et sont au contraire un repos très-doux à ceux qui les méditent. Si vous avez donc quelque soin de votre salut et quelque confiance en Dieu, vous pouvez devenir heureux, vous à qui cette doctrine n'est pas étrangère, en reconnoissant le Christ, et prenant le chemin de la perfection.

Après que Justin eut ainsi parlé, ceux qui étoient avec Tryphon s'éclatèrent de rire ; mais Tryphon, souriant seulement, lui dit : Je reçois tout le reste, et j'admire votre ardeur pour la Divinité ; mais il valoit mieux vous attacher à la philosophie de Platon ou de quelqu'autre, vous exerçant à la patience et à la tempérance, que de vous laisser tromper par des mensonges, et suivre des hommes de néant ; car, demeurant dans les mœurs de philosophe, et vivant sans reproche, vous pouviez espérer un meilleur sort ; mais, ayant quitté Dieu pour mettre votre espérance en un homme, quel salut pouvez-vous attendre ? Si vous voulez donc me croire, car je vous compte déjà pour mon ami, commencez par vous faire circoncire, ensuite gardez le sabbat et les fêtes ordonnées de Dieu, en un mot, tout ce qui est écrit dans la loi, et peut-être qu'alors Dieu vous fera miséricorde. Quant au Christ, s'il est né et s'il est quelque part, il est inconnu et ne se connoît pas lui-même, et il n'a aucune puissance jusqu'à ce qu'Elie vienne le sacrer et le faire connoître à tout le monde. Cependant vous avez reçu une fausse opinion, et vous

(1) Athen. lib. 8, p. 335, C. ex Chrysippo.
(2) Athen. lib. 14, p. 620, F. Martial 2, Epig. 86.
(3) Edit. gr. lat. 1615, p. 217.
(4) P. 218, B.

(1) Sup. n. 36.

vous figurez un Christ pour lequel vous périssez mal à propos. On voit ici que les Juifs, forcés par les prophéties qui marquoient le temps du Messie, n'osoient dire qu'il ne fût pas venu, et cherchoient des subtilités pour les éluder, comme ils ont toujours fait depuis (1).

Dieu vous le pardonne, dit Justin, car vous ne connoissez pas ce que vous dites. Vous croyez vos docteurs, qui n'entendent point les Ecritures, et vous dites au hasard ce qui vous vient à l'esprit. Mais, si vous voulez, je vous montrerai que nous ne sommes pas trompés, et que nous avons raison de ne point cesser de confesser ce Christ, quelque honte qui nous en vienne de la part des hommes, et quelqu'effort que fassent les plus cruels tyrans pour nous y faire renoncer. Je vous ferai voir que nous n'avons pas cru de vaines fables, mais des discours solides et pleins de l'esprit de Dieu. Les autres recommencèrent à rire et à crier d'une manière indécente. Justin se leva pour s'en aller. Mais Tryphon le prit par le manteau, et lui dit : Qu'il ne le quitteroit point qu'il n'eut exécuté sa promesse. Faites-donc taire vos amis, dit Justin, et les rendez plus sages. Ensuite ils se séparèrent. Deux se retirèrent, se moquant de leur sérieux; Justin et Tryphon avec deux autres s'assirent sur des siéges de pierre, qui étoient des deux côtés de la lice destinée aux courses; ils parlèrent quelque temps de la guerre de Judée; puis Justin recommença en ces termes :

LIII. Abolition de l'ancienne loi.

Avez-vous quelqu'autre reproche à nous faire, sinon que nous ne vivons pas selon la loi, que nous ne sommes pas circoncis et n'observons pas le sabbat (1)? A-t-on aussi décrié chez vous notre vie et nos mœurs? Je veux dire, si vous croyez que nous mangeons de la chair humaine, et qu'après le festin, les lampes éteintes, nous commettons des impuretés abominables, ou si vous nous condamnez précisément parce que nous suivons cette doctrine que vous croyez fausse? C'est ce qui nous étonne, dit Tryphon, car ce que dit le peuple ne mérite pas de créance, la nature y répugne trop; au contraire, je sais que les préceptes de votre Évangile sont si grands et si merveilleux, que je ne crois pas que personne les puisse garder, car j'ai eu la curiosité de les lire. Ce qui nous met en peine, est que vous, qui prétendez avoir de la piété, et vous distinguer des autres, ne menez point une vie différente des gentils, puisque vous n'observez ni les fêtes, ni le sabbat, ni la circoncision; et, mettant votre espérance en un homme crucifié, vous attendez des récompenses de Dieu, dont vous ne pratiquez pas les commandements. N'avez-vous pas lu que celui qui ne sera pas circoncis le huitième jour périra d'entre son peuple (1)?

Justin répondit : Il n'y aura et il n'y a jamais eu d'autre Dieu que celui qui a créé cet univers. Nous ne croyons pas avoir un autre dieu que le vôtre, mais celui-là même qui a tiré vos pères d'Egypte. C'est en lui que nous espérons comme vous, ce dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Mais ce n'est ni par Moïse, ni par la loi, que nous espérons en lui, autrement nous ferions comme vous. J'ai appris dans l'Ecriture qu'il y auroit une dernière loi et une alliance d'une autorité souveraine, que doivent maintenant garder tous ceux qui aspirent à l'héritage de Dieu : la loi donnée en Horeb est déjà vieille, et elle étoit pour vous seuls; celle-ci est pour tous absolument. Le Christ nous a été donné pour loi éternelle, après laquelle il n'y en a plus. Là-dessus, il lui cite les autorités d'Isaïe et de Jérémie (2), qui montrent que Dieu enverra une loi pour éclairer les gentils, et qu'il fera avec son peuple une nouvelle alliance, autre que celle qu'il a faite avec leurs pères à la sortie d'Egypte. Or, puisque nous voyons, ajoute-t-il, qu'au nom de Jésus-Christ on quitte les idoles et tous les vices pour s'approcher de Dieu, et que l'on soutient jusqu'à la mort la confession de la piété, tout le monde peut comprendre par les effets que c'est ici la nouvelle loi, la nouvelle alliance et l'attente de ceux qui en toutes les nations espéroient les biens qui leur devoient venir de Dieu. Il montre que le véritable Israël est le spirituel; que la circoncision, l'observation du sabbat et des azymes, tout doit s'entendre spirituellement de la correction des mœurs, et que la vraie purification est celle de l'âme par le sang de Jésus-Christ, sur quoi il rapporte le fameux passage d'Isaïe, où la passion du Sauveur et la rédemption est si manifestement prédite (3).

Il fait voir que la circoncision n'est point nécessaire, par l'exemple des saints incirconcis, Abel, Hénoc, Noé, Melchisédec (4), et conclut que ce n'est pas une œuvre de justice, mais seulement un signe pour distinguer les Juifs des autres peuples. Ce ne fut qu'après le péché du veau d'or que Dieu leur ordonna les sacrifices pour les détourner de l'idolâtrie (5), et l'abstinence de certaines viandes, afin que, même en buvant et en mangeant, ils eussent sa loi devant les yeux. Les prophètes disent expressément que ces préceptes cérémoniaux ne leur avoient pas été donnés comme bons par eux-mêmes, et que Dieu n'avoit pas besoin de leurs sacrifices (6).

Tryphon demande si ceux qui ont vécu selon

(1) V. Gemar. ad Sanhedr. c. XI, n. 26, 27, etc. edit. Cock.
(2) P. 227, A.

(1) Gen. XVII, 1.
(2) Isa. II, 4. Jerem. XXXI, 31.
(3) Isa. LIV, 10; ad LV, 6.
(4) P. 236.
(5) P. 257.
(6) Ezech. XX, 25. Amos. V, 18, 25. Ps. 49.

la loi de Moïse seront sauvés comme Job, Hénoc et Noé dans la résurrection des morts (1)? Justin répond que oui, parce que la loi de Moïse comprend les préceptes qui sont naturellement bons, universels et éternels, outre ce qui est ordonné en particulier pour la dureté du peuple. Mais ceux qui voudroient encore à présent observer ces préceptes en reconnoissant Jésus-Christ seroient-ils sauvés? dit Tryphon. Voyons, dit Justin, s'il est possible de les observer tous à présent. Tryphon demeura d'accord qu'il n'étoit plus possible d'immoler la pâque, ni de faire les autres sacrifices. Avouez donc, dit Justin, qu'il y en a d'impossibles, et reconnoissez que l'on peut se sauver en observant les préceptes éternels. Mais, dit Tryphon, on peut observer le sabbat, la circoncision et les purifications. Si donc quelqu'un, croyant en votre Christ (2), veut encore garder ces observances sans les croire nécessaires, sera-t-il sauvé? A mon avis, il le sera, dit Justin, pourvu qu'il ne contraigne pas aux mêmes pratiques les gentils convertis à Jésus-Christ, comme vous faisiez au commencement de notre entretien. Tryphon reprit : Mais pourquoi dites-vous, à mon avis, sinon parce que d'autres n'en sont pas? Quelques-uns, dit Justin, croient que l'on ne doit avoir aucun commerce avec eux; mais je ne suis pas de cet avis. Car, si par foiblesse ils veulent observer ce qu'ils peuvent, de ce que Moïse a ordonné pour la dureté du cœur, croyant en même temps à Jésus-Christ, et observant les commandements éternels sans faire difficulté de vivre avec les autres chrétiens ni les obliger à ces observances, il faut les recevoir comme nos frères et nos entrailles. Mais, s'ils veulent obliger les fidèles d'entre les gentils à observer la loi de Moïse sous peine de ne point communiquer avec eux, je ne les reçois pas. Je crois bien toutefois que ceux qui se laisseroient persuader d'observer la loi avec la confession de Jésus-Christ pourroient être sauvés. Mais ceux qui, après l'avoir reconnu et confessé, auroient passé aux observances légales par quelqu'autre motif que ce fût, et ensuite auroient nié qu'il fût le Christ, et ne s'en seroient pas repentis avant la mort, je dis qu'ils ne seront point sauvés. Et ceux de la race d'Abraham, qui vivent selon la loi, s'ils ne croient en Christ avant la mort, je dis qu'ils ne seront point sauvés non plus, principalement ceux qui prononcent anathème contre lui dans leurs synagogues.

Il reproche aux Juifs qu'ils prononçoient ainsi des malédictions publiques contre les chrétiens (3), et il ajoute : La puissance qui règne aujourd'hui ne vous permet pas de les tuer de vos propres mains; mais toutes les fois que vous l'avez pu, vous l'avez fait. Après avoir crucifié le Juste, quand vous avez vu qu'il étoit monté au ciel, suivant les prophéties (1), vous avez choisi des hommes que vous avez envoyés de Jérusalem par toute la terre dire qu'il a commencé à paroître une secte impie dont l'auteur a été Jésus de Galilée, et publier les sacriléges dont nous accusent ceux qui ne nous connoissent pas. Les Juifs continuent encore en ce siècle de faire comme alors (2), dans leurs prières publiques et particulières, des imprécations contre Jésus-Christ et contre les chrétiens.

LIV. Preuves de la doctrine chrétienne.

Saint Justin prouve la vérité de notre doctrine, premièrement en distinguant les deux avénements du Messie, le premier où il a paru mortel, sans gloire et sans beauté, passant pour un artisan, et faisant des charrues et des jougs (3); car il marque cette espèce d'ouvrages, et il pouvoit l'avoir appris par une tradition récente. Le second avénement est celui où le Messie paroîtra glorieux, et viendra sur les nuées, suivant la prophétie de Daniel (4). Saint Justin montre ces divers états du Messie par le psaume cent neuf, que l'on ne peut entendre d'Ezéchias, comme vouloient les Juifs, puisqu'il n'a jamais été sacrificateur, et par le psaume soixante-onze qui ne convient point à Salomon, puisqu'il n'a point régné jusqu'aux extrémités de la terre, et qu'il est tombé dans l'idolâtrie : ce qui n'arrive pas même aux gentils convertis par Jésus crucifié. Il montre que le Christ n'est pas un pur homme, comme les Juifs l'attendoient (5); mais qu'étant Dieu avant tous les siècles, il s'est fait homme dans le temps. Il prouve sa divinité par plusieurs psaumes (6), principalement par le quarante-quatrième et par les apparitions par lesquelles Dieu s'est montré aux patriarches et à Moïse, qu'il attribue au verbe, comme plusieurs des anciens, et conclut que le Dieu qui a paru en ces occasions, est autre que le Dieu créateur : Autre, dit-il, en nombre, non en volonté (7). Il dit qu'au commencement, avant toutes les créatures, Dieu a engendré de lui-même une certaine vertu raisonnable, que le Saint-Esprit nomme aussi gloire du Seigneur, quelquefois fils, quelquefois sagesse, tantôt ange, tantôt Dieu, tantôt Seigneur et Verbe. Il n'approuve pas l'opinion de ceux qui disoient que cette vertu étoit inséparable du père, comme le rayon du soleil, en sorte qu'il la poussoit hors de lui quand il vouloit, et quand il vouloit la retiroit : C'est, dit-il, une vertu permanente et distinguée, non-seulement de nom comme le rayon du

(1) P. 263, C.
(2) P. 265, D.
(3) P. 234, B.

(1) P. 335, C.
(2) Buxtorf. synag. c. 5, et 11.
(3) P. 316, C.
(4) Dan. VII.
(5) P. 267, B.
(6) Ps. 23, 45, 98.
(7) P. 276, D. p. 384, A.

soleil, mais de nombre, sans toutefois que la substance du père soit divisée ni changée (1). Nous avons, dit-il, en nous un exemple de cette génération. En proférant une parole nous l'engendrons, mais non par retranchement, en sorte que notre raison en soit diminuée. Ainsi un feu en produit un autre, sans que le second diminue rien du premier auquel il a été allumé.

Il montre que Jésus crucifié est le Messie, en expliquant les figures de sa passion, l'agneau pascal (2), les deux boucs de la fête des expiations et les autres victimes. Les offrandes des farines représentoient le pain de l'eucharistie, que nous offrons en mémoire de notre rédemption. Il répète plusieurs fois en ce dialogue (3), que l'eucharistie est ce sacrifice pur qui doit être offert à Dieu du levant au couchant, même entre les gentils suivant la prophétie de Malachie (4); et il nomme expressément l'eucharistie, sacrifice. Tryphon lui objecte la malédiction de la loi contre les crucifiés (5). Saint Justin répond par les figures de la croix, marquées dans l'Ecriture, entre autres le serpent d'airain si contraire en apparence à la défense des images. L'un des Juifs qui accompagnoient Tryphon avoue qu'il avoit interrogé leurs docteurs sur cette difficulté, et qu'aucun ne l'avoit pu satisfaire. Saint Justin dit que cette malédiction de la loi signifioit la malédiction générale du péché répandue sur tous les hommes, et la persécution contre les chrétiens (6). Il ajoute l'explication du psaume vingt-et-un, où la croix du Sauveur est si bien marquée.

Il dit que Jérusalem sera rebâtie (7), pour y rassembler le peuple fidèle qui s'y réjouira en la compagnie des patriarches et des prophètes, avec Jésus-Christ avant son dernier avénement. Je le crois ainsi, ajouta-t-il, et plusieurs autres; mais il y en a plusieurs de la pure et pieuse doctrine des chrétiens qui ne le croient pas. Car pour ceux qui se disent chrétiens, et sont des hérétiques impies, leur doctrine est pleine de blasphèmes et d'absurdités. Si donc vous trouvez de ces gens qui osent blasphémer contre le dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, nier la résurrection et dire qu'au moment de la mort les âmes sont enlevées au ciel pour ne plus reprendre leurs corps, ne les tenez pas pour chrétiens, comme vous ne tenez pas pour Juifs, les saducéens et les autres sectes semblables. Pour moi, et tous ceux qui ont des sentiments droits, et sont entièrement chrétiens, nous croyons la résurrection de la chair; et les prophètes Ezéchiel, Isaïe (8) et les autres, reconnoissent que l'on doit passer mille ans dans Jérusalem après qu'elle aura été rebâtie, ornée et augmentée. Il insiste aussi

(1) P. 358, A.
(2) P. 259, B.
(3) P. 260, B.
(4) Mal. 1, 10, p. 317, A.
(5) Deut. XXI, 23.
(6) P. 322, D.
(7) P. 306, B.
(8) Isa. XIV, 17.

sur l'autorité de l'Apocalypse. C'est ainsi que saint Justin avoit donné, comme Papias, dans l'opinion des millénaires, sans quitter non plus que lui l'unité de la foi catholique. Il montre le progrès de l'Evangile, en disant (1) : Qu'il n'y a aucune espèce d'hommes, ni Grecs, ni barbares, ni Scythes errants dans les chariots, ni pâtres logés sous des tentes, ni de quelque nom qu'on les appelle, chez qui l'on n'adresse au Créateur des prières et des actions de grâces au nom de Jésus crucifié. Il relève la fidélité des chrétiens, en disant : Il est évident que personne ne peut intimider ceux qui croient en Jésus par toute la terre (2). Nous ne cessons point de le confesser, encore que l'on nous coupe la tête, que l'on nous crucifie, que l'on nous expose aux bêtes. Nous souffrons les fers, le feu, les tourments. Plus on nous persécute, plus il y en a qui deviennent fidèles et pieux par le nom de Jésus. Et encore (3) : Dieu a permis que le soleil fût adoré; mais on n'a jamais vu personne souffrir la mort pour la religion du soleil; au lieu que l'on voit des hommes de toutes nations qui souffrent tout pour le nom de Jésus-Christ. Il marque plusieurs fois en ce dialogue que les dons surnaturels de prophétie, de guérison des maladies, et d'autres miracles, étoient encore communs parmi les fidèles, particulièrement le pouvoir de chasser les démons au nom de Jésus crucifié sous Ponce-Pilate.

LV. Description des hérétiques.

Mais j'apprends, dit Tryphon, que plusieurs de ceux que l'on nomme chrétiens mangent sans scrupule des viandes offertes aux idoles. Justin répond : Ces gens qui reconnoissent Jésus crucifié pour Seigneur et pour Christ, n'enseignent pas sa doctrine, mais celle des esprits d'erreur, nous rendent plus fermes dans la foi et dans l'espérance qu'il nous a donnée, nous qui suivons sa vraie et pure doctrine, puisque nous voyons en cela même l'accomplissement réel de ses prédictions. En effet, plusieurs sont venus au nom de Jésus enseigner des dogmes et des pratiques pleines d'impiété. Ils gardent les noms de ceux par qui chaque opinion a commencé; car ils blasphèment en différentes manières contre le Créateur de l'univers, contre le Christ qu'il a promis, et contre le dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Nous ne communions avec aucun d'eux, nous qui savons qu'ils sont impies et injustes, et qu'ils ne confessent Jésus que de nom, comme les païens donnent le nom de dieu à leurs idoles. Les uns s'appellent marcionites, les autres valentiniens ou basilidiens, ou saturniens, ou portent d'autres noms tirés de l'auteur de chaque secte, comme les philo-

(1) P. 345, C.
(2) P. 33, B.
(3) P. 349, D.

sophes. C'est l'idée que saint Justin nous donne des hérétiques.

LVI. Aveuglement des Juifs.

Il reproche aux Juifs leur aveuglement en plusieurs manières; car, après avoir rapporté divers passages touchant la circoncision spirituelle et la vocation des gentils, il ajoute (1) : Il me semble que, par ces discours, je devrois persuader les esprits les plus bouchés; car ce n'est pas moi qui les ai préparés par un artifice humain, c'est ce que David a chanté, ce qu'Isaïe et Zacharie ont prêché, ce que Moïse a écrit. Vous le reconnoissez, Tryphon; tout cela est écrit dans vos livres, ou plutôt dans les nôtres; car nous les croyons, et vous les lisez sans les entendre. Il dit ailleurs : Je ne fais que vous rapporter les Ecritures, et ne travaille pas à vous donner des démonstrations fondées sur l'art de raisonner (2). J'ai reçu de Dieu la grâce d'entendre les Ecritures, et je ne cherche qu'à la communiquer gratuitement à tout le monde, de peur d'être condamné au jugement de Dieu, à qui je rendrai compte.

Il marque les mauvaises subtilités des rabbins (3), qui demandoient pourquoi, en un tel endroit des livres sacrés, il étoit parlé d'une femelle de chameau; pourquoi, dans les oblations, telles mesures de farine ou d'huile, et en donnoient des explications basses et terrestres. Il les accuse d'entendre si grossièrement les paroles de l'Ecriture (4), qu'ils s'imaginoient que Dieu avoit des pieds et des mains, un corps et une âme, et que c'étoit par ce corps qu'il avoit apparu à Abraham et à Jacob. Entre mille bonnes choses, dit-il (5), que l'on vous aura dites, s'il y en a une petite qui vous déplaise ou que vous n'entendiez pas, vous laissez tout le reste pour vous attacher à ce petit mot et nous en faire un crime, comme les mouches qui s'attachent aux ulcères.

Vos docteurs, dit-il, vous permettent encore à présent d'avoir quatre et cinq femmes; et si quelqu'un en voit une belle et la désire, ils rapportent les histoires de Jacob et des autres patriarches, et disent qu'ils ne font point de mal en les imitant. Misérables et insensés! chacune de ces actions étoit mystérieuse, et préparoit de grandes choses; et, après avoir expliqué ces mystères, il ajoute que la conduite de David à l'égard de la femme d'Urie, et sa pénitence, marquent bien que les anciens ne croyoient pas qu'il fût permis à chacun d'épouser autant de femmes qu'il voudroit, et comme il voudroit, ainsi que font, dit-il, aujourd'hui les gens de votre nation, qui prennent des femmes sous le nom de mariage, en tous les pays où ils vont. Ce que saint Justin dit

(1) P. 246, C.
(2) P. 71.
(3) P. 339, C.
(4) P. 342, A.
(5) P. 343.

ici de David semble avoir ce sens : si David eût cru pouvoir user, selon sa passion, de la liberté du divorce et de la polygamie, il n'eût eu rien à cacher, et sans faire mourir Urie, il l'eût obligé d'autorité à répudier sa femme, comme Auguste obligea Drusus à répudier Livie; mais ces mariages n'étoient que des concubinages palliés.

LVII. Martyre de saint Justin.

Saint Justin scella de son sang la foi qu'il avoit si bien défendue, et souffrit le martyre environ l'an cent soixante-sept (1). Il fut amené avec ceux qui l'accompagnoient devant Rustique, préfet de Rome, qui lui demanda à quel genre d'étude il s'étoit appliqué. Saint Justin répondit : J'ai essayé de toutes sortes de doctrines, et enfin je me suis appliqué à celle des chrétiens, quoiqu'elle ne plaise pas à ceux qui suivent l'erreur. Quelle est cette doctrine? dit le préfet. Justin répondit : La doctrine des chrétiens est de croire un seul dieu, créateur de toutes les choses visibles et invisibles, et de confesser Notre Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, qui doit venir juger le genre humain, qui a annoncé le salut et instruit ceux qui ont reçu sa bonne doctrine. Pour moi, je suis un homme foible, et incapable de dire quelque chose de grand de sa divinité infinie. Je confesse que c'est la charge des prophètes qui, par inspiration divine, ont prédit, plusieurs siècles auparavant, que le fils de Dieu viendroit dans le monde.

Le préfet demanda en quel lieu s'assembloient les chrétiens. Justin répondit : Chacun s'assemble où il veut et où il peut. Croyez-vous que nous ayons accoutumé de nous assembler tous en un même lieu? Il n'en est pas ainsi. Saint Justin parloit de la sorte pour ne pas trahir ses frères, en découvrant les lieux de leurs assemblées; et d'ailleurs il vouloit dire que leur culte n'étoit pas attaché à de certains lieux comme celui des païens. C'est pourquoi il ajouta : Le dieu des chrétiens n'est pas enfermé dans un lieu. Comme il est invisible, il remplit le ciel et la terre; les fidèles l'adorent partout, et le glorifient partout. Le préfet dit : Dis donc en quel lieu tu assembles tes disciples. Saint Justin répondit : J'ai demeuré jusqu'à présent auprès de la maison d'un nommé Martin, et du bain Timotinum. C'est la seconde fois que je suis venu à Rome, et je ne connois point d'autre lieu. Que si quelqu'un a voulu me venir trouver, je lui ai communiqué la doctrine de la vérité. Tu es donc chrétien? dit le préfet : Assurément, répondit Justin, je suis chrétien.

Alors le préfet dit à Cariton : Es-tu chrétien? Cariton dit : Je suis chrétien par la grâce de Dieu. Il fit la même question à une

(1) Acta Martyr. sincera, p. 43.

femme nommée Caritine; et elle répondit de même. Puis il dit à Evelpiste : Et toi, qui es-tu? Il répondit : Je suis esclave de César, mais chrétien : Jésus-Christ m'a affranchi ; et, par sa grâce, je suis participant de la même espérance que ceux que vous voyez. Ensuite le préfet demanda la même chose à Hiérax, qui dit : Oui, je suis aussi chrétien; car je sers et adore le même dieu. Est-ce Justin, dit le préfet, qui vous a faits chrétiens? Hiérax répondit : J'ai été chrétien et je le serai. Ne voulant pas en dire davantage pour ne pas dénoncer son maître. Péon, qui étoit présent, dit : Je suis chrétien. Et qui t'a instruit? dit le préfet. Il répondit : Ce sont mes parents. Evelpiste ajouta : J'écoutois les discours de Justin avec grand plaisir, mais j'ai aussi appris de mes parens à être chrétien. Le préfet dit : Où sont tes parents? En Cappadoce, dit Evelpiste. Le préfet demanda aussi à Hiérax en quel pays étoient ses parents. Hiérax répondit : Notre vrai père est le Christ, et notre mère la foi par laquelle nous croyons en lui; quant aux parents que j'avois sur la terre, ils sont morts. Au reste, j'ai été tiré de la Phrygie pour venir ici. Le préfet demanda à Libérien ce qu'il disoit, s'il étoit aussi chrétien et impie contre les dieux? Libérien dit : Je suis aussi chrétien; car je sers et adore le seul vrai Dieu.

Alors le préfet, se tournant vers Justin, lui dit : Ecoute, toi qui passes pour éloquent, qui crois avoir la vraie science; quand tu seras déchiré de coups de fouet depuis la tête jusqu'aux pieds, crois-tu que tu monteras au ciel? Je crois, dit Justin, que si je souffre ce que vous dites, j'aurai ce qu'ont déjà ceux qui ont gardé les préceptes de Jésus-Christ; car je sais que la grâce de Dieu est réservée, jusqu'à ce que le monde finisse, à tous ceux qui vivront ainsi. A quoi le préfet répondit : Tu t'imagines donc monter au ciel pour recevoir quelque récompense? Je ne me l'imagine pas, dit Justin, je le sais, et j'en suis si assuré que je n'en doute point. Le préfet dit : Venons à ce dont il s'agit, et qui est de plus pressé. Assemblez-vous et sacrifiez aux dieux tous de concert. Justin dit : Aucune personne de bon sens ne quitte la piété pour tomber dans l'erreur et l'impiété. Le préfet dit : Si vous n'obéissez à nos ordres, vous serez tourmentés sans miséricorde. Justin dit : Ce que nous souhaitons le plus, est de souffrir des tourments pour Notre Seigneur Jésus-Christ; car c'est ce qui nous donnera de la confiance devant son tribunal terrible, où tout le monde doit comparoître. Les autres martyrs en dirent autant, et ajoutèrent : Faites vite ce que vous voudrez, car nous sommes chrétiens, et nous ne sacrifions point aux idoles.

Le préfet, ayant oüi ces paroles, prononça cette sentence : Que ceux qui n'ont pas voulu sacrifier et obéir à l'ordonnance de l'empereur, soient fustigés et emmenés pour être punis de mort, comme les lois ordonnent. Les saints martyrs, louant Dieu, furent menés au lieu accoutumé, et, après avoir été fouettés, ils furent décollés avec la hache. Ensuite quelques fidèles enlevèrent leurs corps en cachette, et les enterrèrent en un lieu convenable. Tel fut le martyre de saint Justin le philosophe. Il nous reste de lui plusieurs ouvrages écrits en grec, dont les principaux et les plus certains sont (1): les deux Apologies pour les chrétiens, le Dialogue avec Tryphon, la seconde partie de son Traité de la Monarchie, c'est-à-dire de l'unité de Dieu. Son plus fameux disciple fut Tatien, Assyrien de naissance, et philosophe.

LVIII. Saint Denis, évêque de Corinthe.

Dans ce même temps, Denis, évêque de Corinthe, écrivit à l'église romaine une lettre adressée à Soter, qui la gouvernoit alors, où il disoit (2) : Dès le commencement vous avez accoutumé de répandre vos bienfaits sur les frères, et d'envoyer la subsistance à plusieurs églises. Ici vous soulagez les besoins des pauvres, particulièrement de ceux qui travaillent aux mines, gardant, comme de vrais Romains, l'ancienne coutume de vos pères. Votre bienheureux évêque Soter ne s'est pas contenté de les imiter, il a fait plus; et, en prenant soin des libéralités que l'on envoie aux saints, il a consolé en même temps par ses pieux discours les frères qui sont allés vers lui, comme un père tendre pour ses enfants. Denis disoit dans la même lettre : Nous avons aujourd'hui célébré le saint jour du dimanche, et nous avons lu votre lettre, que nous continuerons toujours de lire pour notre instruction, aussi bien que la précédente, qui nous a été écrite par Clément. Tel étoit l'ancien usage de lire ces lettres dans l'église après les saintes Ecritures.

Saint Denis ne se contentoit pas d'instruire son église de Corinthe, il étendoit son zèle sur les autres par les lettres qu'il leur écrivoit (3). Nous en connoissons huit, en comptant celle aux Romains. La seconde étoit adressée aux Lacédémoniens, où il les instruisoit de la foi orthodoxe, et les exhortoit à la paix et à l'union. La troisième aux Athéniens, pour réveiller en eux la foi et la pratique de l'Evangile. Il les reprenoit de la négliger, et d'avoir presque abandonné la sainte doctrine, depuis qu'ils eurent perdu leur évêque Publius, qui avoit souffert le martyre dans les persécutions de ce temps-là. Il faisoit mention de Quadrat, successeur de Publius, rendant témoignage du soin qu'il avoit pris de les rassembler et de réveiller leur foi. Il parloit aussi de saint Denis l'aréopagite, que saint Paul convertit, et qui fut le premier évêque d'Athènes.

(1) Eus. Hist. IV, c. 18.
(2) Hier. Script. Eus. IV, Hist. c. 23.
(3) Eus. IV, Hist. c. 23.

La quatrième lettre de saint Denis de Corinthe étoit adressée aux Nicomédiens : dans celle-là il combattoit l'hérésie de Marcion, lui opposant la règle de la vérité. La cinquième étoit adressée à l'église d'Amastris, dans le Pont. Il fut excité à l'écrire, comme il le marquoit, par Bacchylide et par Elpistre. Il nommoit leur évêque Palmas, et ordonnoit de recevoir ceux qui se convertissent, après quelque chute que ce soit, de péché ou d'hérésie. Ce qu'il disoit apparemment contre l'excessive rigueur des montanistes, qui commençoient à paroître en Phrygie. La sixième de ses lettres s'adressoit à l'église de Gortine en Crète. Il y reconnoissoit le mérite de Philippe, leur évêque, par le témoignage que l'on rendoit des grandes vertus de son église, et il les avertissoit de se garder de la séduction des hérétiques.

La septième lettre s'adressoit aux gnosiens, dans la même île de Crète. Il exhortoit Pinytus, leur évêque, à ne pas imposer aux frères le pesant fardeau de la continence comme nécessaire, voulant qu'il eût égard à l'infirmité du commun des hommes. Il craignoit sans doute que, par un excès de zèle, ce saint évêque n'approchât de l'erreur des encratites, qui défendoient généralement le mariage. Pinytus écrivit une réponse où il témoignoit une haute estime pour Denis; mais il l'exhortoit de son côté à donner une nourriture plus forte à son peuple, par des lettres plus parfaites, de peur que, s'il continuoit à ne les nourrir que de lait, ils vieillissent sans s'apercevoir, vivant comme des enfants. Il faut croire que Pinytus vouloit parler de quelqu'autre genre de perfection que de la continence générale, puisqu'il auroit combattu la doctrine catholique. Car nous apprenons que cette même lettre montroit sa droiture dans la foi, le soin qu'il avoit de son peuple, son érudition et la science des choses divines.

La huitième lettre de saint Denis de Corinthe étoit adressée à une sœur nommée Chrysophora. Il se plaignoit en quelqu'un de ses écrits, que l'on avoit corrompu ses lettres, et disoit : J'ai écrit plusieurs lettres à la prière des frères, et les apôtres du démon les ont remplies de zyzanie, par des retranchements et des additions; la malédiction les attend. Il ne faut pas s'étonner si l'on a entrepris de corrompre les Écritures du Seigneur, puisque l'on s'est attaqué même à celles qui en sont si différentes. Voilà ce que nous savons des écrits de saint Denis, évêque de Corinthe.

LIX. Successions d'évêques.

Céladion, évêque d'Alexandrie, mourut l'an cent soixante-sept, après avoir gouverné quatorze ans. Son successeur fut Agrippa, qui gouverna douze ans (1). L'année suivante, cent soixante-huit, huitième de Marc-Aurèle, mourut Héron, évêque d'Antioche, après avoir tenu le siége vingt-six ans. Son successeur fut Théophile, homme de grand esprit et de grande érudition. Il fut le sixième après saint Pierre, et gouverna treize ans. L'année cent soixante-neuf mourut l'empereur Lucius Vérus, après avoir régné neuf ans avec Marc-Aurèle, son frère adoptif, qui demeura seul empereur. L'année cent soixante-dix, suivant l'opinion la plus vraisemblable, mourut le pape Soter, et Eleuthère lui succéda. Au commencement de son pontificat il reçut une lettre d'un roi, nommé Lucius, qui régnoit dans la Grande-Bretagne, sujet ou allié des Romains, par laquelle il le prioit que par son secours il pût devenir chrétien (2). Le pape Eleuthère lui accorda ce qu'il demandoit, et les Bretons conservèrent la foi paisiblement jusqu'au temps de Dioclétien. A Jérusalem, Cassien, dix-septième évêque, succéda à Marc, la dix-neuvième année du règne d'Antonin le pieux, cent cinquante-sept de J.-C. (3). A Cassien succéda Publius, puis Maxime, puis Julien, puis Gaïen, puis Symmaque, puis Caïus, puis un autre Julien, puis Capiton, qui fut le vingt-cinquième évêque de Jérusalem, et dura jusqu'à la cinquième année de l'empereur Commode, cent quatre-vingt-cinq de J.-C.

(1) Eus. Chr. lat. an.167, et Hist. IV, c. 19.
(2) Beda Hist. Aug. lib.I, c. 4.
(3) Eus. Chron. an.157; Id. V, Hist. 12.

LIVRE QUATRIÈME.

I. Apologie de Méliton.

La dixième année de Marc-Aurèle, cent soixante-dix de Jésus-Christ, Méliton, évêque de Sardis en Asie, lui adressa une requête pour les chrétiens, où il disoit entre autres choses (1) : On persécute les serviteurs de Dieu, et on les poursuit par de nouveaux décrets dans toute l'Asie : ce qui n'étoit jamais arrivé. Il faut entendre les décrets des assemblées populaires. Il ajoutoit : Les calomniateurs, impudents et avides du bien d'autrui, se servent du prétexte des ordonnances pour voler ouvertement jour et nuit, et piller les innocents. Et ensuite : Si c'est par votre ordre, j'accorderai que c'est bien fait : un prince juste n'ordonne jamais rien d'injuste, et nous recevons volontiers la récompense d'une telle mort. La seule prière que nous vous faisons, est de connoître par vous-même ceux que l'on accuse d'opiniâtreté, pour juger ensuite s'ils sont dignes de souffrir la mort et les supplices, ou de demeurer en repos et en sûreté. Que si ce n'est pas de vous que vient ce conseil et cette nouvelle ordonnance, qui ne conviendroit pas même contre des ennemis barbares, nous vous prions bien plus instamment de ne pas nous abandonner à ces brigandages populaires.

Il ajoute : Notre philosophie avoit cours auparavant chez les barbares ; vos peuples en furent éclairés sous le grand règne d'Auguste, et elle porta bonheur à votre empire. Car depuis ce temps la puissance et la gloire des Romains a toujours été croissant. Vous y avez heureusement succédé, et la conserverez avec votre fils, si vous gardez cette philosophie qui a été élevée avec l'empire, et que vos ancêtres ont honorée avec les autres religions. Aussi depuis ce temps n'avez-vous eu aucun mauvais succès, mais toujours de la prospérité et de la gloire, suivant les vœux de tout le monde. Néron et Domitien ont été les seuls de tous qui, à la persuasion de quelques envieux, ont voulu décrier notre doctrine. C'est d'eux que le mensonge et la calomnie se sont débordés sur nous par une coutume sans raison. Mais la piété de vos pères a corrigé leur aveuglement, réprimant souvent par écrit ceux qui ont osé faire de nouvelles entreprises contre nous. Adrien, votre aïeul, écrivit entre autres à Fondanus, gouverneur d'Asie. Votre père, lors même que vous gouverniez tout avec lui, a écrit aux villes sur ce sujet, et nommément aux Larissiens, aux Thessaloniciens, aux Athéniens. Vous qui avez les mêmes sentiments, et encore plus humains et plus dignes d'un philosophe, nous sommes persuadés que vous nous accorderez tout ce que nous vous demanderons. Ce sont les paroles de Méliton. Ce qu'il dit de Néron et de Domitien peut signifier qu'ils furent les seuls qui firent de nouvelles lois contre les chrétiens ; mais il y avoit toujours assez de prétextes de les persécuter, en vertu des anciennes lois qui défendoient les religions étrangères. D'ailleurs, il étoit bon de montrer que la persécution avoit commencé par deux tyrans, dont la mémoire étoit si odieuse.

II. Lettre de Marc-Aurèle pour les chrétiens.

Soit que l'empereur eût égard à cette requête ou autrement, on rapporte avec vraisemblance, à cette dixième année de son règne, la lettre qu'il écrivit, en faveur des chrétiens, aux peuples de l'Asie mineure (1). Il paroît que c'est une réponse, en ce qu'il ne s'explique qu'à demi, supposant leur consultation. Voici la lettre entière : L'empereur César Marc-Aurèle-Antonin, Auguste, Arménien, souverain pontife, tribun du peuple la quinzième fois, consul la troisième fois, à la communauté de l'Asie, salut. Je sais que les dieux mêmes ont soin que ces sortes de gens ne demeurent pas cachés ; car ils ont bien plus d'intérêt que vous à punir ceux qui ne veulent pas les adorer. Mettant ces gens dans le trouble, vous confirmez l'opinion qu'ils ont de vous lorsqu'ils vous accusent d'impiété (2). Il leur est plus avantageux d'être accusés en apparence, et de mourir pour leur dieu que de vivre. Ainsi ils demeurent vainqueurs, prodiguant leur vie plutôt que de céder à ce que vous désirez d'eux. Quant aux tremblements de terre passés ou présents, il est bon de vous avertir que vous vous découragez quand ils arrivent, et cependant vous vous comparez à ces gens qui n'en ont que plus de confiance en leur dieu, au lieu que, quand rien ne vous avertit, vous négligez les dieux et le culte de l'immortel, et persécutez jusqu'à la mort les chrétiens qui l'honorent. Plusieurs gouverneurs de provinces ont déjà écrit à mon divin père au sujet de ces gens-là, et il leur a répondu de ne les point inquiéter, s'ils ne paroissoient entreprendre quelque chose contre l'empire romain. Plusieurs m'ont aussi écrit, et je leur ai fait des réponses conformes à l'intention de mon père. Que si on continue de faire des affaires à quelqu'un d'eux comme chrétien, que l'accusé soit renvoyé absous, quand même il seroit convaincu d'être tel, et qu'il y ait action contre l'accusateur. Proposé à Ephèse en l'assemblée de l'Asie.

III. Autres écrits de Méliton.

Méliton écrivit plusieurs autres ouvrages de doctrine et de morale outre son apologie (1). On en compte jusqu'à vingt-sept, dont il ne nous reste que peu de fragments. Il y avoit entre autres un recueil de sentences courtes et choisies de l'Ecriture, qui contenoit le catalogue de celles de l'ancien Testament, reconnues de tout le monde. Cet ouvrage commençoit ainsi : Méliton à son frère Onésime, salut. Comme vous m'avez souvent prié, pour l'affection que vous avez pour notre doctrine, de vous faire des extraits de la loi et des prophètes touchant le Sauveur et toute notre créance, et de vous apprendre exactement le nombre et l'ordre des livres anciens, je me suis appliqué à le faire, sachant que votre zèle pour Dieu et le soin de votre salut vous font préférer ces connoissances à toutes les autres. Je suis donc allé en Orient, et jusqu'au lieu où les choses ont été prêchées et accomplies ; et, ayant appris exactement quels sont les livres de l'ancien Testament, je vous en envoie les noms. Cinq de Moïse : Genèse ; Exode ; Lévitique ; Nombres ; Deutéronome. Jésus Navé ; les Juges ; Ruth. Quatre des Rois ; deux des Paralipomènes ; les Psaumes de David ; les Proverbes de Salomon, autrement la Sagesse ; l'Ecclésiaste ; le Cantique des cantiques ; Job. Les prophètes Isaïe ; Jérémie, les douze en un livre ; Daniel ; Ezéchiel ; Esdras, dont j'ai fait des extraits que j'ai divisés en six livres. C'est le premier catalogue des saintes Ecritures que nous trouvions dans les auteurs chrétiens. Il est conforme à celui des Juifs, et contient vingt-deux livres, comptant comme eux les Rois pour deux, et les Paralipomènes pour un (2). Seulement Méliton omet le livre d'Esther qu'ils reçoivent ; ainsi, quelque soin qu'il eût pris, son catalogue n'est pas entièrement exact. Toutes les églises n'étoient pas encore également instruites sur ce sujet, et quelques-unes ne connoissoient pas tous les livres canoniques. Mais il ne faut pas s'étonner, puisqu'il y avoit des églises qui subsistoient sans aucune écriture, comme saint Irénée le témoigne (1).

Dans un traité de la pâque, Méliton marquoit le temps où il avoit écrit, car il commençoit ainsi : Lorsque Servilius Paulus étoit proconsul d'Asie, qui fut le temps du martyre de Sagaris, il y eut une grande question touchant la pâque, qui se rencontroit dans ces jours-là, et ceci fut écrit. Voilà ce qui nous reste des écrits de Méliton. Le martyr Sagaris, dont il fait mention, étoit évêque de Laodicée, et y mourut (2). Il soutenoit aussi bien que Méliton la pratique de célébrer la pâque le quatorzième de la lune. Méliton fut enterré à Sardis (3). Il étoit eunuque, homme d'une sainte vie, d'une bel esprit et d'un style très-élégant. Plusieurs le tenoient pour prophète.

IV. Autres écrivains ecclésiastiques.

Dans le même temps, Apollinaire, évêque d'Hiérapolis, illustre aussi bien que Méliton, adressa aussi à l'empereur une apologie pour les chrétiens (4). Il composa plusieurs autres livres, et on en compte dix, tant contre les gentils que contre les juifs, sans ce qu'il écrivit ensuite contre les montanistes, dont l'hérésie commençoit de naître. Il y eut de ce temps plusieurs auteurs célèbres. Dans l'île de Crête Pinytus, évêque de Gnose, dont nous avons parlé, et Philippe, évêque de Gortine, qui écrivit un bel ouvrage contre Marcion (5). Modeste mit aussi la même erreur bien en son jour. Musanus écrivit un discours très-fort contre quelques-uns qui avoient quitté l'Eglise pour l'hérésie des encratites, qui commençoit alors, et dont Tatien fut l'auteur. Tous ces écrivains ecclésiastiques vivoient sous l'empereur Marc-Aurèle.

V. Hérésie de Montan.

C'est à l'onzième année de son règne, cent soixante-onze de J.-C. que l'on rapporte le commencement de l'hérésie des montanistes (6). Dans la Mysie phrygienne, en un bourg nommé Ardabau, vivoit un eunuque néophyte, nommé Montan, du temps que Gratus étoit proconsul d'Asie. Il désiroit excessivement la première place ; et, ayant ainsi donné entrée au démon, il s'en trouva tout d'un coup possédé ; et, étant hors de lui, il commença à parler, à dire des mots extraordinaires et

(1) Eus. Hist. IV, c. 26. V. Vales. hic.

(1) Chr. Alex. Eus. IV, Hist. c. 13. (2) V. Not. Vales.

(1) Eus. IV, Hist. c. 26. (2) Hier. Prolog. galeat.

(1) Lib. III, c. 4. (2) Inf. n. 44. (3) Polyor. ap. Euseb. lib. 4, c. 24. Hier. de Script. (4) Eus. Hist. IV, c. 27. (5) Eus. IV, Hist. 28. Hier. ibid. (6) Eus. in Chron. an. 172. Script. antiq. ap. Eus. Hist. V, c. 16.

LIVRE QUATRIÈME.

I. Apologie de Méliton.

La dixième année de Marc-Aurèle, cent soixante-dix de Jésus-Christ, Méliton, évêque de Sardis en Asie, lui adressa une requête pour les chrétiens, où il disoit entre autres choses (1) : On persécute les serviteurs de Dieu, et on les poursuit par de nouveaux décrets dans toute l'Asie : ce qui n'étoit jamais arrivé. Il faut entendre les décrets des assemblées populaires. Il ajoutoit : Les calomniateurs, impudents et avides du bien d'autrui, se servent du prétexte des ordonnances pour voler ouvertement jour et nuit, et piller les innocents. Et ensuite : Si c'est par votre ordre, j'accorderai que c'est bien fait : un prince juste n'ordonne jamais rien d'injuste, et nous recevons volontiers la récompense d'une telle mort. La seule prière que nous vous faisons, est de connoître par vous-même ceux que l'on accuse d'opiniâtreté, pour juger ensuite s'ils sont dignes de souffrir la mort et les supplices, ou de demeurer en repos et en sûreté. Que si ce n'est pas de vous que vient ce conseil et cette nouvelle ordonnance, qui ne conviendroit pas même contre des ennemis barbares, nous vous prions bien plus instamment de ne pas nous abandonner à ces brigandages populaires.

Il ajoute : Notre philosophie avoit cours auparavant chez les barbares ; vos peuples en furent éclairés sous le grand règne d'Auguste, et elle porta bonheur à votre empire. Car depuis ce temps la puissance et la gloire des Romains a toujours été croissant. Vous y avez heureusement succédé, et la conserverez avec votre fils, si vous gardez cette philosophie qui a été élevée avec l'empire, et que vos ancêtres ont honorée avec les autres religions. Aussi depuis ce temps n'avez-vous eu aucun mauvais succès, mais toujours de la prospérité et de la gloire, suivant les vœux de tout le monde. Néron et Domitien ont été les seuls de tous qui, à la persuasion de quelques envieux, ont voulu décrier notre doctrine. C'est d'eux que le mensonge et la calomnie se sont débordés sur nous par une coutume sans raison. Mais la piété de vos pères a corrigé leur aveuglement, réprimant souvent par écrit ceux qui ont osé faire de nouvelles entreprises contre nous. Adrien, votre aïeul, écrivit entre autres à Fondanus, gouverneur d'Asie. Votre père, lors même que vous gouverniez tout avec lui, a écrit aux villes sur ce sujet, et nommément aux Larissiens, aux Thessaloniciens, aux Athéniens. Vous qui avez les mêmes sentiments, et encore plus humains et plus dignes d'un philosophe, nous sommes persuadés que vous nous accorderez tout ce que nous vous demanderons. Ce sont les paroles de Méliton. Ce qu'il dit de Néron et de Domitien peut signifier qu'ils furent les seuls qui firent de nouvelles lois contre les chrétiens ; mais il y avoit toujours assez de prétextes de les persécuter, en vertu des anciennes lois qui défendoient les religions étrangères. D'ailleurs, il étoit bon de montrer que la persécution avoit commencé par deux tyrans, dont la mémoire étoit si odieuse.

(1) Eus. Hist. IV, c. 26. V. Vales. hic.

II. Lettre de Marc-Aurèle pour les chrétiens.

Soit que l'empereur eût égard à cette requête ou autrement, on rapporte avec vraisemblance, à cette dixième année de son règne, la lettre qu'il écrivit, en faveur des chrétiens, aux peuples de l'Asie mineure (1). Il paroît que c'est une réponse, en ce qu'il ne s'explique qu'à demi, supposant leur consultation. Voici la lettre entière : L'empereur César Marc-Aurèle-Antonin, Auguste, Arménien, souverain pontife, tribun du peuple la quinzième fois, consul la troisième fois, à la communauté de l'Asie, salut. Je sais que les dieux mêmes ont soin que ces sortes de gens ne demeurent pas cachés ; car ils ont bien plus d'intérêt que vous à punir ceux qui ne veulent pas les adorer. Mettant ces gens dans le trouble, vous confirmez l'opinion qu'ils ont de vous lorsqu'ils vous accusent d'impiété (2). Il leur est plus avantageux d'être accusés en apparence, et de mourir pour leur dieu que de vivre. Ainsi ils demeurent vainqueurs, prodiguant leur vie plutôt que de céder à ce que vous désirez d'eux. Quant aux tremblements de terre passés ou présents, il est bon de vous

(1) Chr. Alex. Eus. IV, Hist. c. 13.

(2) V. Not. Vales.

avertir que vous vous découragez quand ils arrivent, et cependant vous vous comparez à ces gens qui n'en ont que plus de confiance en leur dieu, au lieu que, quand rien ne vous avertit, vous négligez les dieux et le culte de l'immortel, et persécutez jusqu'à la mort les chrétiens qui l'honorent. Plusieurs gouverneurs de provinces ont déjà écrit à mon divin père au sujet de ces gens-là, et il leur a répondu de ne les point inquiéter, s'ils ne paroissoient entreprendre quelque chose contre l'empire romain. Plusieurs m'ont aussi écrit, et je leur ai fait des réponses conformes à l'intention de mon père. Que si on continue de faire des affaires à quelqu'un d'eux comme chrétien, que l'accusé soit renvoyé absous, quand même il seroit convaincu d'être tel, et qu'il y ait action contre l'accusateur. Proposé à Ephèse en l'assemblée de l'Asie.

III. Autres écrits de Méliton.

Méliton écrivit plusieurs autres ouvrages de doctrine et de morale outre son apologie (1). On en compte jusqu'à vingt-sept, dont il ne nous reste que peu de fragments. Il y avoit entre autres un recueil de sentences courtes et choisies de l'Ecriture, qui contenoit le catalogue de celles de l'ancien Testament, reconnues de tout le monde. Cet ouvrage commençoit ainsi : Méliton à son frère Onésime, salut. Comme vous m'avez souvent prié, pour l'affection que vous avez pour notre doctrine, de vous faire des extraits de la loi et des prophètes touchant le Sauveur et toute notre créance, et de vous apprendre exactement le nombre et l'ordre des livres anciens, je me suis appliqué à le faire, sachant que votre zèle pour Dieu et le soin de votre salut vous font préférer ces connoissances à toutes les autres. Je suis donc allé en Orient, et jusqu'au lieu où les choses ont été prêchées et accomplies ; et, ayant appris exactement quels sont les livres de l'ancien Testament, je vous en envoie les noms. Cinq de Moïse : Genèse ; Exode ; Lévitique ; Nombres ; Deutéronome. Jésus Navé ; les Juges ; Ruth. Quatre des Rois ; deux des Paralipomènes ; les Psaumes de David ; les Proverbes de Salomon, autrement la Sagesse ; l'Ecclésiaste ; le Cantique des cantiques ; Job. Les prophètes Isaïe ; Jérémie, les douze en un livre ; Daniel ; Ezéchiel ; Esdras, dont j'ai fait des extraits que j'ai divisés en six livres. C'est le premier catalogue des saintes Ecritures que nous trouvions dans les auteurs chrétiens. Il est conforme à celui des Juifs, et contient vingt-deux livres, comptant comme eux les Rois pour deux, et les Paralipomènes pour un (2). Seulement Méliton omet le livre d'Esther qu'ils reçoivent ; ainsi, quelque soin qu'il eût pris, son catalogue n'est pas entièrement exact. Toutes les églises n'étoient pas encore également instruites sur ce sujet, et quelques-unes ne connoissoient pas tous les livres canoniques. Mais il ne faut pas s'étonner, puisqu'il y avoit des églises qui subsistoient sans aucune écriture, comme saint Irénée le témoigne (1).

(1) Eus. IV, Hist. c. 26.

(2) Hier. Prolog. galeat.

Dans un traité de la pâque, Méliton marquoit le temps où il avoit écrit, car il commençoit ainsi : Lorsque Servilius Paulus étoit proconsul d'Asie, qui fut le temps du martyre de Sagaris, il y eut une grande question touchant la pâque, qui se rencontroit dans ces jours-là, et ceci fut écrit. Voilà ce qui nous reste des écrits de Méliton. Le martyr Sagaris, dont il fait mention, étoit évêque de Laodicée, et y mourut (2). Il soutenoit aussi bien que Méliton la pratique de célébrer la pâque le quatorzième de la lune. Méliton fut enterré à Sardis (3). Il étoit eunuque, homme d'une sainte vie, d'une bel esprit et d'un style très-élégant. Plusieurs le tenoient pour prophète.

IV. Autres écrivains ecclésiastiques.

Dans le même temps, Apollinaire, évêque d'Hiérapolis, illustre aussi bien que Méliton, adressa aussi à l'empereur une apologie pour les chrétiens (4). Il composa plusieurs autres livres, et on en compte dix, tant contre les gentils que contre les juifs, sans ce qu'il écrivit ensuite contre les montanistes, dont l'hérésie commençoit de naître. Il y eut de ce temps plusieurs auteurs célèbres. Dans l'île de Crète Pinytus, évêque de Gnose, dont nous avons parlé, et Philippe, évêque de Gortine, qui écrivit un bel ouvrage contre Marcion (5). Modeste mit aussi la même erreur bien en son jour. Musanus écrivit un discours très-fort contre quelques-uns qui avoient quitté l'Eglise pour l'hérésie des encratites, qui commençoit alors, et dont Tatien fut l'auteur. Tous ces écrivains ecclésiastiques vivoient sous l'empereur Marc-Aurèle.

V. Hérésie de Montan.

C'est à l'onzième année de son règne, cent soixante-onze de J.-C. que l'on rapporte le commencement de l'hérésie des montanistes (6). Dans la Mysie phrygienne, en un bourg nommé Ardabau, vivoit un eunuque néophyte, nommé Montan, du temps que Gratus étoit proconsul d'Asie. Il désiroit excessivement la première place ; et, ayant ainsi donné entrée au démon, il s'en trouva tout d'un coup possédé ; et, étant hors de lui, il commença à parler, à dire des mots extraordinaires et

(1) Lib. III, c. 4.

(2) Inf. n. 44.

(3) Polyor. ap. Euseb. lib. 4, c. 24. Hier. de Script.

(4) Eus. Hist. IV, c. 27.

(5) Eus. IV, Hist. 28. Hier. ibid.

(6) Eus. in Chron. an. 172. Script. antiq. ap. Eus. Hist. V, c. 16.

à prophétiser contre la tradition et la coutume reçue dans l'Eglise, par succession depuis l'origine. De ceux qui l'entendoient ainsi parler, les uns le regardoient comme possédé d'un esprit d'erreur, et, indignés de ce qu'il troubloit le peuple, ils le menaçoient et l'empêchoient de parler, se souvenant de l'avis que le Sauveur nous a donné, de nous garder des faux prophètes. Les autres, emportés d'une vaine joie, comme si c'eût été une grâce du Saint-Esprit et un don de prophétie, se laissoient séduire, et l'excitoient à parler, en sorte que l'on ne pouvoit plus l'empêcher.

A Montan se joignirent deux femmes débauchées qui se trouvèrent remplies du même esprit. Elles parloient comme Montan, hors de sens, hors de propos, et d'une manière extraordinaire. Leurs sectateurs s'estimoient heureux, et étoient enflés de la grandeur de leurs promesses, mais ce n'étoit qu'un petit nombre de Phrygiens. Quelquefois aussi ils étoient frappés des reproches que leur faisoit le malin esprit, qui sembloit les convaincre de leurs péchés, qu'il devinoit par des conjectures vraisemblables (1). Les deux femmes se nommoient Prisca ou Priscilla, et Maximilla (2). Elles étoient nobles et riches, et corrompoient plusieurs personnes par leurs largesses, ne laissant pas de prendre d'ailleurs des présents. Sitôt que l'esprit de prophétie les eut prises, elles commencèrent par quitter leurs maris (3). Elles prétendoient avoir succédé dans le ministère prophétique à Quadrat et à Ammia de Philadelphie, qui avoient été de vrais prophètes catholiques. Car il passoit pour constant que le don de prophétie n'avoit point cessé dans l'Eglise, et devoit y demeurer jusqu'à la fin (4).

Montan prétendoit que lui et ses prophétesses avoient reçu la plénitude de l'esprit de Dieu, qui n'avoit été communiqué qu'imparfaitement aux autres, abusant de ce que dit saint Paul (5) : Nous connoissons en partie et nous prophétisons en partie. Il se mettoit donc au-dessus des apôtres, disant qu'il avoit reçu la perfection, c'est-à-dire le paraclet que Jésus-Christ avoit promis. D'où vient que les sectateurs de Montan lui donnoient le nom de paraclet (6). Ils disoient que Dieu avoit voulu premièrement sauver le monde par Moïse et par les prophètes ; que, ne l'ayant pu, il s'étoit incarné, et, n'ayant pas réussi encore par ce second moyen, il étoit descendu par le Saint-Esprit en Montan, en Prisca et en Maximilla. Aussi prétendoit-il enseigner une plus grande perfection que les apôtres. Saint Paul avoit permis les secondes noces : Montan les défendoit comme une débauche, et permettoit de dissoudre les mariages. Il ordonnoit de nouveaux jeûnes (1). Les apôtres n'avoient institué qu'un carême ; Montan en ordonnoit trois par an. Il défendoit de fuir la persécution, et vouloit que l'on se présentât au martyre (2). Ses sectateurs se vantoient, comme les marcionites, du grand nombre de leurs martyrs. Montan ne recevoit presque point de pécheurs à pénitence. Chez les catholiques, les évêques tenoient le premier rang, comme étant à la place des apôtres ; chez les montanistes, on comptoit d'abord les patriarches, puis ceux qu'ils nommoient *cenones*, puis les évêques au troisième rang. Péguze, petite ville de Phrygie, étoit sa capitale, qu'il nommoit Jérusalem pour y attirer les gens (3).

Il avoit établi des receveurs qui se faisoient payer de l'argent sous le nom d'oblations, et profitoient non-seulement sur les riches, mais sur les pauvres, les orphelins et les veuves. Il donnoit des pensions à ses prédicateurs, afin de soutenir sa doctrine par la bonne chère ; car leurs mœurs étoient bien éloignées de la sévérité de leurs dogmes. Les prophétesses prenoient de l'or, de l'argent et des habits précieux. Un de leurs confesseurs, nommé Thémison, étant dans les fers pour la foi, s'en tira à force d'argent ; et ensuite, se glorifiant comme un martyr, il écrivit une épître générale à l'imitation des apôtres, prétendant non-seulement défendre sa doctrine, mais instruire les catholiques.

Un nommé Alexandre, qui mangeoit avec une des prophétesses, et devant qui plusieurs se prosternoient, avoit été condamné pour des vols et d'autres crimes, dont il y avoit preuve dans les archives publiques de l'Asie. Il y avoit été jugé à Ephèse par le proconsul Emilius Frontinus, et, quoiqu'il fût déjà apostat, il trompa les fidèles, qui le firent délivrer comme accusé pour le nom de Jésus-Christ. Son église ne le voulut point recevoir, parce qu'il étoit voleur. Mais il demeura plusieurs années avec la prophétesse, sans qu'elle connût quel il étoit. Apollonius, auteur ecclésiastique du temps, leur reprochoit tout cela, et ajoutoit : Nous pouvons en montrer autant de plusieurs autres. S'ils se confient en leur innocence, qu'ils soutiennent la preuve. Et ailleurs : S'ils nient que leurs prophètes ont reçu des présents, qu'ils confessent au moins que, si l'on peut les en convaincre, ils ne sont point prophètes ; et nous en produirons mille preuves. Mais il faut examiner tous les fruits d'un prophète. Dites-moi, un prophète se teint-il le poil ? se peint-il les sourcils ? aime-t-il les ornements ? un prophète joue-t-il aux dés ? un prophète prête-t-il à usure ? Qu'ils disent si cela est permis ou non ; je montrerai qu'ils le font.

(1) Hier. Epist. 54, ad Marcell.
(2) Apollon. ap. Eus. Hist. v, c. 17.
(3) Miltiad. ap. Eus. v, c. 17.
(4) Justin. in Tryph.
(5) 1 Cor. XIII, 9.
(6) Hier. Ep. 54, ad Marcell.

(1) Hier. ibid.
(2) Tertull. de Fuga, in fine
(3) Apollon. ap. Eus. v, c. 18.

VI. Condamnation des montanistes.

Plusieurs saints évêques voulurent convaincre Maximille de fausses prophéties, et chasser l'esprit malin qui la possédoit (1), comme Zotique du bourg de Comane, que l'on croit avoir été en Pamphylie, et Julien d'Apamée en Phrygie ; mais les partisans de Thémison leur fermèrent la bouche ; et l'esprit qui possédoit Maximille, disoit dans un discours contre Astérius Urbanus : Je suis persécuté comme un loup par les brebis. Je ne suis point un loup. Je suis parole, esprit et vertu. Sotas d'Anchiale voulut aussi chasser l'esprit de Priscilla (2), mais ses sectateurs ne le souffrirent pas. Les fidèles d'Asie s'assemblèrent souvent en divers lieux pour examiner ces prétendues prophéties. Ils trouvoient que Montan avoit commencé par l'ignorance volontaire, d'où il étoit tombé dans une folie involontaire, et dans un transport qui lui ôtoit toute crainte (3). Or, on ne pouvoit montrer qu'aucun prophète de l'ancien ni du nouveau Testament eût été ainsi emporté par l'esprit. Ni Agab, ni Judas, ni Silas, ni les filles de saint Philippe, ni la prophétesse Ammia de Philadelphie, ni Quadrat, ni les autres prophètes qu'ils avoient connus, n'avoient éprouvé rien de semblable (4). Les prophéties de Montan, ayant donc été examinées, furent déclarées profanes, et son hérésie réprouvée, ses sectateurs chassés de l'Eglise et privés de la communion.

Sérapion, qui fut évêque d'Antioche après Maximin, rendoit témoignage de cette condamnation dans une lettre à Caricus et à Ponticus, où il parloit ainsi (5) : Afin que vous sachiez que cette prétendue nouvelle prophétie a été rejetée comme abominable par toute la fraternité qui est en Jésus-Christ dans toute la terre habitable, je vous ai envoyé les écrits du bienheureux Claude Apollinaire, qui a été évêque d'Hiérapolis en Asie. Cette lettre de Sérapion étoit souscrite par plusieurs évêques, entre autres par Aurélius Cyrénius, martyr, et Elius Publius Jules, évêque de Débelte, colonie de Thrace (6). Les hérétiques avoient obtenu du pape des lettres par lesquelles, voulant rendre la paix aux églises d'Asie et de Phrygie, il reconnoissoit les prophéties de Montan, de Prisca et de Maximilla. Mais Praxéas, qui avoit quitté leur secte, lui fit connoître leurs erreurs, et, l'ayant mieux informé, l'obligea à révoquer les lettres de paix qu'il leur avoit déjà envoyées. Quelques martyrs, qui se trouvèrent pris avec ces hérétiques, déclarèrent qu'ils ne croyoient point à leurs prophéties, et leur résistèrent jusqu'au dernier soupir. Tels furent Caïus et Alexandre, qui souffrirent le martyre à Apamée, sur le Méandre.

Un de ceux qui écrivit contre cette hérésie, disoit qu'il s'étoit long-temps retenu, non par la difficulté de convaincre le mensonge et d'établir la vérité (1), mais par la crainte religieuse qu'il ne parût à quelques-uns vouloir ajouter à la doctrine du nouveau Testament à laquelle on ne peut ni ajouter, ni ôter, quand on veut vivre conformément à l'Évangile. Puis il ajoute : Etant il n'y a pas long-temps à Ancyre de Galatie, et trouvant que cette fausse prophétie troubloit l'église de ce lieu-là, autant qu'il fut possible avec l'aide du Seigneur nous parlâmes plusieurs jours dans l'église sur ce sujet, examinant ce qui étoit proposé de part et d'autre, en sorte que l'église en fut réjouie et confirmée dans la vérité, et les adversaires repoussés et affligés. Les prêtres du lieu me prièrent, en présence de notre confrère, le prêtre Zotique d'Otrène, de laisser quelque mémoire de cette dispute : ce que je ne fis pas là ; mais je leur promis de l'écrire ici, et de leur envoyer au plus tôt. Ce sont les paroles de cet ancien auteur dont nous ignorons le nom.

Il passa pour constant que Montanus et Maximilla, poussés par l'esprit qui les agitoit, s'étoient pendus. On disoit aussi que Théodore, l'un des premiers qui avoit fait valoir cette prophétie, s'étoit fié à un malin esprit qui, l'ayant enlevé en l'air, l'avoit précipité tout d'un coup, et qu'il étoit mort ainsi. L'événement montra la fausseté de leurs prophéties. Maximilla avoit dit : Il n'y aura plus de prophétesse après moi ; mais ce sera la fin. Elle avoit aussi prédit des guerres et des séditions ; et Apollinaire, écrivant plus de treize ans après qu'elle fut morte, rendoit témoignage qu'il n'y en avoit eu aucune dans le monde dont il eût connoissance, et que les chrétiens même avoient été en grande paix, sans persécution. Cette hérésie ne laissa pas de durer. On l'appela l'hérésie des Phrygiens ou selon les Phrygiens, *Cata-Phrygas*, et elle se divisa en plusieurs sectes. Il y en avoit qui suivoient Proculus ou Proclus ; d'autres qui suivoient Eschine (2) ; d'autres qui suivoient Quintilla. Il y en avoit que l'on nommoit *Tascodrougites* en phrygien, et en grec *Passalorinchites* (3), parce qu'en faisant leur prière ils mettoient le doigt devant le nez pour se fermer la bouche et marquer leur application.

VII. Traité de Tatien contre les Grecs.

Vers le même temps que parut l'hérésie de Montan, on reconnut aussi celle de Tatien, c'est-à-dire la douzième année de Marc-Aurèle, cent soixante-douze de J.-C. (4). Il étoit Assyrien de nation ; de philosophe plato-

(1) Script. antiq. ap. Eus. v, c. 16.
(2) Serap. ap. Eus. c. 19.
(3) Eus. v, c. 17.
(4) Sup. lib. I, n. 47.
(5) Ap. Eus. v, c. 19.
(6) Tertull. ad. Prax. c. 1.

(1) Eus. v, Hist. c. 16.
(2) Ap. Tertull. de Præs. c. 52.
(3) Epiph Hær. 48, n. 14.
(4) Eus. in Chron. an. 173.

nicien il devint chrétien, et fut disciple de saint Justin le martyr. Tant que son maître vécut, il ne s'écarta pas de la saine doctrine, et donna des marques d'une grande piété. Sa réputation étoit grande, même chez les païens, et nous avons encore un ouvrage qu'il écrivit contre eux; ou plutôt contre les Grecs; car le nom d'*Hellènes* signifie l'un et l'autre chez les auteurs ecclésiastiques.

D'abord il leur montre que toutes les études et leurs arts leur viennent des peuples qu'ils nommoient barbares (1). Il montre la vanité de leurs études, qui étoient la grammaire, la rhétorique, la poétique et la philosophie, et s'étend principalement sur les défauts et les contradictions de leurs philosophes. Puis il ajoute (2) : Pourquoi voulez-vous renfermer, comme dans votre main, nos manières de vivre? Pourquoi suis-je haïssable comme un scélérat, si je ne veux pas suivre vos mœurs? L'empereur impose des tributs, je suis prêt à les payer. Mon maître veut que je le serve, je me reconnois son esclave. Il faut honorer l'homme humainement, et craindre Dieu seul. Il n'y a que pour le renoncer que je n'obéirai pas. Je mourrai plutôt pour n'être ni menteur ni ingrat.

Il parla ensuite de la nature de Dieu, et dit (3) : Qu'au commencement le maître de l'univers, qui soutient toutes choses, étoit seul en tant que la créature n'étoit pas encore faite; mais, par sa puissance, tout étoit avec lui. Le verbe qui étoit en lui subsistoit. Il est engendré par distinction, non par retranchement. Comme on allume plusieurs flambeaux d'un seul sans diminuer sa lumière; ainsi le verbe, procédant de la puissance du père, ne l'a pas laissé sans verbe et sans raison. Je vous parle, et vous m'écoutez; je ne demeure pas privé de ma parole qui passe à vous.

Tatien établit clairement le libre arbitre dans les anges et dans les hommes (4). Mais, au reste, il n'avoit pas des idées assez nettes de la nature de l'âme, faute de bien distinguer la substance spirituelle de la corporelle. Il fait mention de saint Justin, son maître, en ces termes (5) : Justin, cet homme admirable, disoit que les démons ressembloient aux voleurs qui donnent la vie à ceux qu'ils prennent pour s'en faire payer la rançon. Ainsi les faux dieux estropient des hommes, puis leur apparoissent en songe, et leur ordonnent de venir à eux devant tout le monde. Alors ils dissipent le mal et les remettent comme ils étoient auparavant. Il parle aussi de Crescent le cynique, dont il dépeint les mœurs infâmes. Il décrit la vanité et l'imposture des autres philosophes (6). Leur mérite, dit-il, consiste à montrer une épaule à la négligence, à porter de grands cheveux, une longue barbe, des ongles de bêtes, et dire qu'ils n'ont besoin de rien (1). Cependant nous en avons vu qui recevoient de l'empereur deux cents pièces d'or de pension.

Le corps de l'ouvrage tend à montrer l'absurdité de l'idolâtrie et de toutes ses suites, comme la divination et la corruption des mœurs. Il s'étend en particulier sur les spectacles (2); il décrit l'infamie du théâtre, où l'on publioit les crimes que la nuit a coutume de cacher, l'inutilité des combats d'athlètes, la cruauté de ceux des gladiateurs, des misérables que l'on achetoit et que l'on nourrissoit exprès pour avoir le plaisir de les voir s'égorger dans le cirque. Il montre combien la vraie religion est au-dessus des sciences humaines. Chez nous, dit-il (3), on ne désire point la vaine gloire; nous suivons la loi de Dieu, et rejetons toute opinion humaine. Notre philosophie n'est pas seulement pour les riches, les pauvres l'apprennent gratuitement; car les choses divines sont au-dessus des récompenses temporelles. Nous recevons tous ceux qui veulent nous écouter, fussent des vieilles femmes, fussent des enfants. Nous honorons tous les âges sans distinction : qui veut philosopher avec nous, le peut. Nous ne regardons ni à l'habit, ni au reste de l'extérieur. Vous vous moquez de nous, parce que nous nous amusons, dites-vous, à causer avec des enfants, des filles et des femmes. Il leur reproche ensuite l'honneur qu'ils rendoient par des statues et par des monuments publics aux femmes les plus impudiques.

Il finit par la démonstration de l'antiquité de notre doctrine. Moïse et Homère sont les plus anciens auteurs, l'un chez les barbares, l'autre chez les Grecs (4). Or, de plusieurs auteurs grecs qui avoient cherché le temps d'Homère, celui qui le faisoit plus ancien le mettoit avant la descente des Héraclites, dans les quatre-vingts ans après la guerre de Troie : et Moïse est plus ancien, non pas que la prise (5), mais que la fondation de Troie. Tatien le prouve par les auteurs chaldéens, phéniciens et égyptiens. Berose, Chaldéen, parloit de la guerre que Nabuchodonosor fit en Judée, par où l'on voyoit le temps des histoires des Juifs. Trois historiens phéniciens, Théodates, Hypsicrate et Moch, faisoient mention de l'amitié d'Hiram et de Salomon, et les mettoient près du temps de la guerre de Troie. Or, on sait combien Salomon est depuis Moïse. Enfin Ptolomée des Mendes, en Egypte, mettoit la sortie des Juifs sous la conduite de Moïse du temps du roi Amosis, qui se rapportoit à celui d'Inaque, premier roi d'Argos, depuis lequel il y a vingt générations jusqu'à la guerre

(1) Post. Justin. edit. 1615.
(2) P. 154, B.
(3) P. 145, A.
(4) P. 146, C.
(5) P. 157, C.
(6) P. 162, B.

(1) P. 161, B.
(2) P. 157, D.
(3) P. 167, B.
(4) P. 166, A.
(5) P. 171, A.

de Troie, c'est-à-dire quatre cents ans; ce qu'il prouve encore par la suite des rois d'Athènes et de Macédoine. Il montre que Moïse est plus ancien que les auteurs grecs, plus ancien qu'Homère, dont il reste quelque mémoire, et marque le temps de chacun des législateurs et des sages de la Grèce. Il conclut ainsi son ouvrage : Voilà, ô Grecs, ce que j'ai écrit pour vous, moi Tatien, sectateur de la philosophie des barbares, né en Assyrie, instruit d'abord de votre doctrine, ensuite de celle dont je fais profession. Je connois maintenant qui est Dieu, et quel est son ouvrage, et je me représente devant vous pour l'examen de mes dogmes, à la charge de ne jamais renoncer à vivre selon Dieu.

VIII. Hérésie de Tatien.

De la manière dont Tatien parle en cet ouvrage de saint Justin, il paroît qu'il étoit mort : et ce fut depuis sa bienheureuse mort qu'arriva la chute de Tatien. Car voulant être le docteur des autres (1), et se laissant emporter à la vanité, il tomba dans les erreurs de Valentin, de Marcion et de Saturnin. Tant qu'il fut à Rome il ne montra point ses erreurs; mais, étant retourné en Orient, il prêcha à Daphné, près d'Antioche, en Cilicie et en Pisidie (2). Il disoit qu'Adam n'étoit pas sauvé, et relevoit tellement la continence, qu'il traitoit le mariage de corruption et de débauche. Aussi ses sectateurs furent-ils nommés encratites ou continents. Ils s'abstenoient de la chair des animaux et du vin, dont ils ne se servoient pas même dans l'eucharistie, d'où vient que ses disciples furent aussi nommés hydroparastates ou aquariens (3). Il disoit que la loi étoit d'un autre dieu que l'Evangile. On dit qu'il avoit eu la hardiesse de changer quelques mots dans saint Paul, prétendant corriger la construction de son discours (4). Il avoit joint les quatre évangiles en une suite de discours, par une espèce de concordance, que l'on nommoit en grec *diatessaron*. Mais il en avoit retranché les généalogies, et tout ce qui fait voir que Notre Seigneur est né de David selon la chair (5).

Un nommé Sévère enchérit sur les erreurs de Tatien; ses sectateurs furent nommés sévériens (6). Jules Cassien, disciple de l'hérésiarque Valentin, se joignit aussi à Tatien. Ce Cassien fut chef de l'hérésie des docites, qui disoient que Jésus-Christ n'avoit pris qu'un corps fantastique ou apparent. Il écrivit un livre de la continence, où il apportoit un passage du faux évangile selon les Egyptiens, qui faisoit parler Jésus-Christ avec Salomé pour détester le mariage. Expliquant la Genèse, il disoit : Que le fruit défendu étoit le mariage, et les habits de peaux la chair humaine. Les erreurs de Tatien furent combattues par les écrits de Musanus, d'Apollinaire, évêque d'Hiérapolis, de Clément Alexandrin et d'Origène.

IX. Bardesane.

Comme les hérésies se multiplioient dans la Mésopotamie, Bardesane (1), qui étoit arrivé au comble de la science des Chaldéens, et qui parloit excellemment sa langue syriaque, composa des dialogues contre Marcion et contre quelques autres hérétiques. Ses œuvres furent si estimées, qu'on les traduisit en grec. Il y avoit entre autres un traité contre le destin, adressé à l'empereur. Bardesane suivit d'abord l'hérésie de Valentin, ensuite il s'en retira, mais il en garda toujours quelque tache. Il étoit d'Edesse, et ami du prince Abgar, avec qui il s'étoit instruit (2). Apollonius de Chalcédoine, le premier des stoïciens de ce temps-là, et le maître de l'empereur Marc-Aurèle, voulut persuader à Bardesane de quitter la religion chrétienne. Bardesane lui résista, et dit qu'il ne craignoit point la mort, ne la pouvant éviter, quand même il ne résisteroit pas à l'empereur (3). Il eut un fils, nommé Harmonius, qui étudia à Athènes à la manière des Grecs, et composa plusieurs écrits.

Bardesane, dans son Traité du destin (4), rapportoit les mœurs de plusieurs nations différentes, pour montrer qu'elles ne viennent point de la nature ni de la nécessité imposée par les astres, mais du libre arbitre; puis il parloit ainsi : Que dirons-nous de la secte des chrétiens dont nous sommes, si nombreuse et répandue en tant de climats différents? Les chrétiens de Parthie n'ont point plusieurs femmes quoiqu'ils soient Parthes; ceux de Médie ne jettent point les morts aux chiens; ceux de Perse n'épousent point leurs filles quoiqu'ils soient Perses; ceux qui sont chez les Bactres et les Gaulois ne corrompent point les mariages; ceux qui sont en Egypte n'adorent ni le veau Apis, ni le chien, ni le bouc, ni le chat. Quelque part qu'ils soient, ils ne cèdent point aux lois et aux coutumes qui sont mauvaises; et la constellation qui a présidé à leur naissance ne les force point de faire les maux que leur maître leur a défendu. Ils supportent la maladie et la pauvreté, les souffrances et ce que l'on estime infamie. Si nous pouvions tout, nous serions tout; si nous ne pouvions rien, nous ne serions point à nous, mais les instruments des autres. Ainsi parloit Bardesane.

(1) Eus. v, c. 29.
(2) Apud Tertull. Præs. c. 52. Epiph. Hær. 46, 47.
(3) Clem. Alex. 2, Pædag. c. 1. Theodor. Hæres. fab. lib. 1, c. 20. Clem. Alex. 2, Strom.
(4) Eus. Hist. iv, c. 20.
(5) Euseb. ibid. Theodor. Hæres. fab. lib. 1, c. 20.
(6) Eus. iv, c. 29. Aug. Hær. 24. Clem. 3, Strom.

(1) Eus. iv, Hist. c. ult.; Id. vi, c. Præpar. c. 8.
(2) Epiph. Hær. 56, n. 1.
(3) Theodor. Hær. fab. 1, c. 22.
(4) Eus. Præpar. Ev. lib. vi, c. 8.

X. Auteurs hérétiques, Marcosiens, etc.

Plusieurs autres disciples de l'hérésiarque Valentin se rendirent fameux. Ptolomée et Second suivirent entièrement sa doctrine, excepté qu'à ses trente Eones ils en ajoutèrent quatre, et ensuite quatre autres (1). Second se joignit à Epiphane, fils de Carpocras (2). Il y eut aussi un nommé Héracléon, dont les sectateurs avoient coutume d'invoquer sur les morts certains noms de principautés, et les oindre d'huile et d'eau, et quelquefois de baume, afin, disoient-ils, de les rendre incompréhensibles et invisibles aux principautés supérieures. Marc et Colarbase, aussi disciples de Valentin (3), prétendoient que toute la plénitude et la perfection de la vérité étoit dans l'alphabet grec, et que pour cela Jésus-Christ étoit nommé alpha et oméga.

Marc joignoit la magie à l'hérésie, et passoit pour faire des miracles (4). Ayant prononcé une longue invocation sur un calice mêlé de vin et d'eau, il le faisoit paroître d'un rouge de pourpre, disant que la grâce souveraine y faisoit dégoutter son sang; en sorte que les assistants s'empressoient pour goûter ce breuvage. C'étoit principalement aux femmes riches et nobles qu'il s'adressoit, pour les abuser par ses prestiges. Après leur avoir fait bénir en sa présence un calice de vin et d'eau, il versoit cette prétendue eucharistie dans un calice beaucoup plus grand, en disant des paroles magnifiques, qui promettoient un accroissement de grâce. Alors la liqueur contenue dans le petit calice paroissoit remplir le grand jusqu'à se répandre. Quelquefois il disoit à celle qu'il vouloit tromper : Je veux te faire participante de ma grâce, le père de tout voit toujours ton ange devant sa face; reçois premièrement la grâce de moi et par moi. Et ensuite : Voici la grâce qui monte en toi; ouvre la bouche et prophétise. Quand la femme disoit : Je ne sais point prophétiser, il faisoit sur elle d'autres invocations pour l'étonner, et il lui disoit : Ouvre la bouche, et dis tout ce qui viendra, tu prophétiseras. La femme séduite, sentant une chaleur et une palpitation de cœur extraordinaire, se hasardoit à dire quelques rêveries; puis, se croyant prophétesse, elle rendoit grâce à Marc, et ne savoit comment le récompenser.

Il y eut des femmes fidèles qui, étant tentées par cet imposteur lorsqu'il leur ordonnoit de prophétiser, souffloient contre lui et lui disoient anathème. Quelques-unes de celles qu'il avoit séduites revenoient à l'Eglise et confessoient qu'il avoit abusé d'elles, et qu'elles l'avoient aimé passionnément. Un diacre d'Asie l'ayant reçu dans sa maison, sa femme, qui étoit belle, se laissa corrompre, et suivit longtemps Marc. Les frères la convertirent à grande peine, et elle passa le reste de sa vie en pénitence. Les disciples de Marc faisoient comme lui, et corrompoient plusieurs femmes, même en Gaule, devers le Rhône. Ils se nommoient parfaits, prétendant que personne n'étoit arrivé à la hauteur de leur connoissance, pas même les apôtres; qu'ils étoient les seuls qui avoient pénétré la grandeur de la vertu inénarrable, et qui par conséquent avoient toute liberté et faisoient tout sans rien craindre.

On nomma les disciples de Marc marcosiens (1); et on leur joignit les ascodroutes ou ascodroupites et les archontiques. Ils rejetoient les sacrements, disant que les choses incorporelles ne pouvoient être communiquées par des choses visibles et corporelles, qui, étant l'effet de l'ignorance et de la passion, étoient détruites par la connoissance. Ils mettoient donc la rédemption parfaite dans la connoissance, et rejetoient le baptême. Les archontiques avoient des livres particuliers, qu'ils nommoient les révélations des prophètes. Ils mettoient sept cieux, et en chacun un archon ou prince, d'où leur venoit le nom d'archontiques. Ils disoient que le dieu Sabaoth exerçoit sa tyrannie dans le septième ciel; qu'il avoit engendré le diable, qui par Eve avoit produit Caïn et Abel (2). Ils nioient la résurrection des corps. Ils comptoient deux nouveaux prophètes, Martiade et Marsien, qui avoient été enlevés au ciel, et en étoient descendus au bout de trois jours. Ces hérétiques vivoient en solitude, faisant profession de renoncer à tout. On comptoit encore entre les disciples de Valentin un Théotime, qui avoit beaucoup travaillé sur les images de la loi (3). Ces valentiniens s'étoient fort éloignés de la doctrine de Valentin, et elle changeoit tous les jours de forme. Ils furent tous combattus par saint Justin, martyr, par Miltiade, autre philosophe chrétien, et par saint Irénée, qui s'instruisit curieusement de tous leurs dogmes (4), et les réfuta par ses disputes de vive voix et par ses écrits.

XI. Miracle de la légion fulminante.

Cependant l'empereur Marc-Aurèle faisoit la guerre contre les Sarmates, contre les Quades, les Marcomans, et plusieurs autres peuples de Germanie (5). C'étoit la quatorzième année de son règne, cent soixante-quatorze de J.-C. Les Quades l'engagèrent dans un pays enfermé de bois et de montagnes (6), c'est au-

(1) Tertull. adv. Valent. c. 4; App. Tertull. præf. c. 49.
(2) Epiph. Hær. 23, n. 3; Id. Hær. 36, n. 2.
(3) Tertull. Append. præf. c. 50. Epiph. Hær. 34, n. 4, 5, 6, 7, 8, etc.
(4) Iren. lib. 1, c. 8, 9.

(1) Theod. Hær. fab. 1, c. 10, 11.
(2) Epi. Hær. 40, n. 7.
(3) Tertull. adv. Valent. c. 4.
(4) Idem 1, c. 5. Iren. in præf. ix.
(5) Eus. Chron. an. 174.
(6) Epitom. Dion. in M. Aur. p. 174.

jourd'hui la Bohême, où les Romains étoient incommodés de la chaleur et de la soif, sans se pouvoir retirer, parce que les barbares, qui étoient en bien plus grand nombre, occupoient tous les postes des environs, et les tenoient comme assiégés. Il y avoit dans l'armée romaine un grand nombre de soldats chrétiens, la plupart de Mélitine en Arménie, ou des environs (1). Ils se mirent à genoux, et firent à Dieu de ferventes prières. Les ennemis s'en étonnoient, mais ils furent bien plus surpris de ce qui suivit.

Il s'amassa tout d'un coup de grands nuages, puis il tomba une pluie extraordinaire. D'abord les Romains levoient la tête, et la recevoient dans la bouche, tant la soif les pressoit; puis ils en emplirent leurs écus et leurs casques, burent abondamment, et abreuvèrent leurs chevaux. Et comme les barbares les attaquèrent en même temps, ils buvoient en combattant, et il y eut des blessés qui burent leur sang mêlé avec l'eau. Cependant il tomboit sur les ennemis une grêle violente mêlée de foudre; l'eau et le feu sembloient tomber du ciel au même endroit; mais le feu ne touchoit point aux Romains ou s'éteignoit aussitôt. Au contraire, la pluie ne servoit de rien aux barbares, elle les brûloit comme de l'huile, en sorte que, tout mouillés, ils cherchoient de l'eau, et se blessoient l'un l'autre pour éteindre le feu avec le sang. Plusieurs passoient du côté des Romains, voyant que l'eau n'étoit salutaire que pour eux, et Marc-Aurèle en eut pitié.

A cette occasion l'armée lui donna le nom d'empereur pour la septième fois; et, quoiqu'il n'eût pas accoutumé de recevoir cet honneur avant que le sénat l'eût ordonné, il ne le refusa pas alors, comme lui venant du ciel; car tout le monde reconnoissoit cet événement comme miraculeux. Mais les païens l'attribuoient à leurs faux dieux, et disoient qu'un magicien, nommé Arnuphis, Egyptien, qui étoit avec l'empereur, avoit invoqué par son art Mercure aérien et d'autres démons. D'autres attribuoient ce prodige aux prières de l'empereur même (2).

Les troupes des chrétiens, qui avoient attiré ce miracle, furent nommées la légion fulminante, ou plutôt incorporées à celle qui portoit déjà ce nom. On voit encore à Rome un monument de ce miracle dans les bas-reliefs de la colonne Antonienne, faite en ce même temps (3). Les Romains y sont représentés les armes à la main, contre les barbares que l'on voit étendus par terre avec leurs chevaux; et sur eux tombe une pluie mêlée d'éclairs et de foudre, qui semble les terrasser. Il est vrai que, comme ceux qui ont fait ces sculptures étoient païens, ils ont représenté dans le ciel un homme volant les bras étendus, avec une grande barbe qui semble se perdre en pluie. Les savants croient qu'ils ont voulu représenter Jupiter Pluvius, car c'est un des titres qu'ils lui donnoient. On dit qu'à cette occasion Marc-Aurèle écrivit des lettres où il témoignoit que son armée, prête à périr, avoit été sauvée par les prières des chrétiens (1).

XII. Lettre des martyrs de Vienne et de Lyon.

Ce qui n'empêche pas que, trois ans après, en cent soixante-dix-sept, la persécution ne s'élevât contre eux violemment en plusieurs villes par des émotions populaires, particulièrement dans les Gaules (2). On le voit par la lettre que ceux qui en furent témoins oculaires écrivirent en grec avec ce titre : Les serviteurs de Jésus-Christ qui demeurent à Vienne et à Lyon de Gaule, aux frères d'Asie et de Phrygie, qui ont la même foi et la même espérance, paix, grâce et gloire de la part de Jésus-Christ Notre Seigneur. Après quelque préambule, ils racontent le détail de leurs souffrances en ces termes : L'animosité des païens étoit telle contre nous, que l'on nous chassoit des maisons particulières, des bains, de la place publique, et qu'en général on ne souffroit point qu'aucun de nous parût en quelque lieu que ce fût. Les plus foibles se sauvèrent, les plus courageux s'exposèrent à la persécution. D'abord le peuple s'emportoit contre eux en confusion et en grandes troupes, par des cris et des coups, les tirant, les pilant, leur jetant des pierres, les enfermant, et faisant tout ce que peut une multitude effarouchée. On les mena dans la place, où ils furent examinés publiquement par le tribun et par les magistrats de la ville; et, ayant confessé, ils furent mis en prison jusqu'à la venue du gouverneur. Ensuite ils lui furent présentés; et, comme il les traitoit cruellement, Vettius Epagathus, jeune homme d'une vie irréprochable et d'un grand zèle, ne le put souffrir, et demanda d'être écouté pour les défendre, et pour montrer qu'il n'y a aucune impiété chez nous. Tous ceux qui étoient autour du tribunal s'écrièrent contre lui, car il étoit fort connu; et le gouverneur, au lieu de recevoir sa requête, lui demanda seulement s'il étoit aussi chrétien. Vettius le confessa à haute voix, et fut mis au nombre des martyrs, avec le titre d'avocat des chrétiens. Il y en eut environ dix qui tombèrent par foiblesse, étant mal préparés au combat. Leur chute nous affligea sensiblement, et abattit le courage des autres, qui, n'étant pas encore pris, assistoient les martyrs, et ne les quittoient point, malgré tout ce qu'il falloit souffrir. Nous étions tous dans de grandes alarmes, à cause de l'incertitude de la confession. Nous n'avions pas peur

(1) Eus. v, c. 5, et Ep. Dion. ibid.
(2) Capit. in Marc. p. 32, D. Eus. v, Hist. c. 5.
(3) Vet. Insc. ap. Baron. hoc. an. n. 18; ibid. n. 24.

(1) Eus. Chron. an. 174.
(2) Eus. v, Hist. init.

X. Auteurs hérétiques. Marcosiens, etc.

Plusieurs autres disciples de l'hérésiarque Valentin se rendirent fameux. Ptolomée et Second suivirent entièrement sa doctrine, excepté qu'à ses trente Eones ils en ajoutèrent quatre, et ensuite quatre autres (1). Second se joignit à Epiphane, fils de Carpocras (2). Il y eut aussi un nommé Héracléon, dont les sectateurs avoient coutume d'invoquer sur les morts certains noms de principautés, et les oindre d'huile et d'eau, et quelquefois de baume, afin, disoient-ils, de les rendre incompréhensibles et invisibles aux principautés supérieures. Marc et Colarbase, aussi disciples de Valentin (3), prétendoient que toute la plénitude et la perfection de la vérité étoit dans l'alphabet grec, et que pour cela Jésus-Christ étoit nommé alpha et oméga.

Marc joignoit la magie à l'hérésie, et passoit pour faire des miracles (4). Ayant prononcé une longue invocation sur un calice mêlé de vin et d'eau, il le faisoit paroître d'un rouge de pourpre, disant que la grâce souveraine y faisoit dégoutter son sang; en sorte que les assistants s'empressoient pour goûter ce breuvage. C'étoit principalement aux femmes riches et nobles qu'il s'adressoit, pour les abuser par ses prestiges. Après leur avoir fait bénir en sa présence un calice de vin et d'eau, il versoit cette prétendue eucharistie dans un calice beaucoup plus grand, en disant des paroles magnifiques, qui promettoient un accroissement de grâce. Alors la liqueur contenue dans le petit calice paroissoit remplir le grand jusqu'à se répandre. Quelquefois il disoit à celle qu'il vouloit tromper : Je veux te faire participante de ma grâce, le père de tout voit toujours ton ange devant sa face; reçois premièrement la grâce de moi et par moi. Et ensuite : Voici la grâce qui monte en toi; ouvre la bouche et prophétise. Quand la femme disoit : Je ne sais point prophétiser, il faisoit sur elle d'autres invocations pour l'étonner, et il lui disoit : Ouvre la bouche, et dis tout ce qui viendra, tu prophétiseras. La femme séduite, sentant une chaleur et une palpitation de cœur extraordinaire, se hasardoit à dire quelques rêveries; puis, se croyant prophétesse, elle rendoit grâce à Marc, et ne savoit comment le récompenser.

Il y eut des femmes fidèles qui, étant tentées par cet imposteur lorsqu'il leur ordonnoit de prophétiser, souffloient contre lui et lui disoient anathème. Quelques-unes de celles qu'il avoit séduites revenoient à l'Eglise et confessoient qu'il avoit abusé d'elles, et qu'elles l'avoient aimé passionnément. Un diacre d'Asie l'ayant reçu dans sa maison, sa femme, qui étoit belle, se laissa corrompre, et suivit longtemps Marc. Les frères la convertirent à grande peine, et elle passa le reste de sa vie en pénitence. Les disciples de Marc faisoient comme lui, et corrompoient plusieurs femmes, même en Gaule, devers le Rhône. Ils se nommoient parfaits, prétendant que personne n'étoit arrivé à la hauteur de leur connoissance, pas même les apôtres; qu'ils étoient les seuls qui avoient pénétré la grandeur de la vertu inénarrable, et qui par conséquent avoient toute liberté et faisoient tout sans rien craindre.

On nomma les disciples de Marc marcosiens (1); et on leur joignit les ascodroutes ou ascodroupites et les archontiques. Ils rejetoient les sacrements, disant que les choses incorporelles ne pouvoient être communiquées par des choses visibles et corporelles, qui, étant l'effet de l'ignorance et de la passion, étoient détruites par la connoissance. Ils mettoient donc la rédemption parfaite dans la connoissance, et rejetoient le baptême. Les archontiques avoient des livres particuliers, qu'ils nommoient les révélations des prophètes. Ils mettoient sept cieux, et en chacun un archon ou prince, d'où leur venoit le nom d'archontiques. Ils disoient que le dieu Sabaoth exerçoit sa tyrannie dans le septième ciel; qu'il avoit engendré le diable, qui par Eve avoit produit Caïn et Abel (2). Ils nioient la résurrection des corps. Ils comptoient deux nouveaux prophètes, Martiade et Marsien, qui avoient été enlevés au ciel, et en étoient descendus au bout de trois jours. Ces hérétiques vivoient en solitude, faisant profession de renoncer à tout. On comptoit encore entre les disciples de Valentin un Théotime, qui avoit beaucoup travaillé sur les images de la loi (3). Ces valentiniens s'étoient fort éloignés de la doctrine de Valentin, et elle changeoit tous les jours de forme. Ils furent tous combattus par saint Justin, martyr, par Miltiade, autre philosophe chrétien, et par saint Irénée, qui s'instruisit curieusement de tous leurs dogmes (4), et les réfuta par ses disputes de vive voix et par ses écrits.

XI. Miracle de la légion fulminante.

Cependant l'empereur Marc-Aurèle faisoit la guerre contre les Sarmates, contre les Quades, les Marcomans, et plusieurs autres peuples de Germanie (5). C'étoit la quatorzième année de son règne, cent soixante-quatorze de J.-C. Les Quades l'engagèrent dans un pays enfermé de bois et de montagnes (6), c'est aujourd'hui la Bohême, où les Romains étoient incommodés de la chaleur et de la soif, sans se pouvoir retirer, parce que les barbares, qui étoient en bien plus grand nombre, occupoient tous les postes des environs, et les tenoient comme assiégés. Il y avoit dans l'armée romaine un grand nombre de soldats chrétiens, la plupart de Mélitine en Arménie, ou des environs (1). Ils se mirent à genoux, et firent à Dieu de ferventes prières. Les ennemis s'en étonnoient, mais ils furent bien plus surpris de ce qui suivit.

Il s'amassa tout d'un coup de grands nuages, puis il tomba une pluie extraordinaire. D'abord les Romains levoient la tête, et la recevoient dans la bouche, tant la soif les pressoit; puis ils en emplirent leurs écus et leurs casques, burent abondamment, et abreuvèrent leurs chevaux. Et comme les barbares les attaquèrent en même temps, ils buvoient en combattant, et il y eut des blessés qui burent leur sang mêlé avec l'eau. Cependant il tomboit sur les ennemis une grêle violente mêlée de foudre; l'eau et le feu sembloient tomber du ciel au même endroit; mais le feu ne touchoit point aux Romains ou s'éteignoit aussitôt. Au contraire, la pluie ne servoit de rien aux barbares, elle les brûloit comme de l'huile, en sorte que, tout mouillés, ils cherchoient de l'eau, et se blessoient l'un l'autre pour éteindre le feu avec le sang. Plusieurs passoient du côté des Romains, voyant que l'eau n'étoit salutaire que pour eux, et Marc-Aurèle en eut pitié.

A cette occasion l'armée lui donna le nom d'empereur pour la septième fois; et, quoiqu'il n'eût pas accoutumé de recevoir cet honneur avant que le sénat l'eût ordonné, il ne le refusa pas alors, comme lui venant du ciel; car tout le monde reconnoissoit cet événement comme miraculeux. Mais les païens l'attribuoient à leurs faux dieux, et disoient qu'un magicien, nommé Arnuphis, Egyptien, qui étoit avec l'empereur, avoit invoqué par son art Mercure aérien et d'autres démons. D'autres attribuoient ce prodige aux prières de l'empereur même (2).

Les troupes des chrétiens, qui avoient attiré ce miracle, furent nommées la légion fulminante, ou plutôt incorporées à celle qui portoit déjà ce nom. On voit encore à Rome un monument de ce miracle dans les bas-reliefs de la colonne Antonienne, faite en ce même temps (3). Les Romains y sont représentés les armes à la main, contre les barbares que l'on voit étendus par terre avec leurs chevaux; et sur eux tombe une pluie mêlée d'éclairs et de foudre, qui semble les terrasser. Il est vrai que, comme ceux qui ont fait ces sculptures étoient païens, ils ont représenté dans le ciel un homme volant les bras étendus, avec une grande barbe qui semble se perdre en pluie. Les savants croient qu'ils ont voulu représenter Jupiter Pluvius, car c'est un des titres qu'ils lui donnoient. On dit qu'à cette occasion Marc-Aurèle écrivit des lettres où il témoignoit que son armée, prête à périr, avoit été sauvée par les prières des chrétiens (1).

XII. Lettre des martyrs de Vienne et de Lyon.

Ce qui n'empêche pas que, trois ans après, en cent soixante-dix-sept, la persécution ne s'élevât contre eux violemment en plusieurs villes par des émotions populaires, particulièrement dans les Gaules (2). On le voit par la lettre que ceux qui en furent témoins oculaires écrivirent en grec avec ce titre : Les serviteurs de Jésus-Christ qui demeurent à Vienne et à Lyon de Gaule, aux frères d'Asie et de Phrygie, qui ont la même foi et la même espérance, paix, grâce et gloire de la part de Jésus-Christ Notre Seigneur. Après quelque préambule, ils racontent le détail de leurs souffrances en ces termes : L'animosité des païens étoit telle contre nous, que l'on nous chassoit des maisons particulières, des bains, de la place publique, et qu'en général on ne souffroit point qu'aucun de nous parût en quelque lieu que ce fût. Les plus foibles se sauvèrent, les plus courageux s'exposèrent à la persécution. D'abord le peuple s'emportoit contre eux en confusion et en grandes troupes, par des cris et des coups, les tirant, les pilant, leur jetant des pierres, les enfermant, et faisant tout ce que peut une multitude effarouchée. On les mena dans la place, où ils furent examinés publiquement par le tribun et par les magistrats de la ville; et, ayant confessé, ils furent mis en prison jusqu'à la venue du gouverneur. Ensuite ils lui furent présentés; et, comme il les traitoit cruellement, Vettius Epagathus, jeune homme d'une vie irréprochable et d'un grand zèle, ne le put souffrir, et demanda d'être écouté pour les défendre, et pour montrer qu'il n'y a aucune impiété chez nous. Tous ceux qui étoient autour du tribunal s'écrièrent contre lui, car il étoit fort connu; et le gouverneur, au lieu de recevoir sa requête, lui demanda seulement s'il étoit aussi chrétien. Vettius le confessa à haute voix, et fut mis au nombre des martyrs, avec le titre d'avocat des chrétiens. Il y en eut environ dix qui tombèrent par foiblesse, étant mal préparés au combat. Leur chute nous affligea sensiblement, et abattit le courage des autres, qui, n'étant pas encore pris, assistoient les martyrs, et ne les quittoient point, malgré tout ce qu'il falloit souffrir. Nous étions tous dans de grandes alarmes, à cause de l'incertitude de la confession. Nous n'avions pas peur

---

(1) Tertull. adv. Valent. c. 4; App. Tertull. præf. c. 49.
(2) Epiph. Hær. 23, n. 3; Id. Hær. 36, n. 2.
(3) Tertull. Append. præf. c. 50. Epiph. Hær. 34, n. 4, 5, 6, 7, 8, etc.
(4) Iren. lib. 1, c. 8, 9.

(1) Theod. Hær. fab. 1, c. 10, 11.
(2) Epi. Hær. 40, n. 7.
(3) Tertull. adv. Valent. c. 4.
(4) Idem 1, c. 5. Iren. in præf. ix.
(5) Eus. Chron. an. 174.
(6) Epitom. Dion. in M. Aur. p. 174.

(1) Eus. v, c. 5, et Ep. Dion. ibid.
(2) Capit. in Marc. p. 32, D. Eus. v, Hist. c. 5.
(3) Vet. Insc. ap. Baron. hoc. an. n. 18; ibid. n. 24.

(1) Eus. Chron. an. 174.
(2) Eus. v, Hist. init.

des tourments, mais nous regardions la fin, et nous craignions que quelqu'un ne tombât. On faisoit tous les jours des captures, en sorte que l'on rassembla tous les bons sujets des deux églises, qui les soutenoient principalement.

Avec les chrétiens on prit aussi quelques païens qui les servoient, car le gouverneur avoit fait une ordonnance publique de les chercher tous. Ces esclaves païens, craignant les tourments qu'ils voyoient souffrir aux fidèles, et poussés par les soldats, accusèrent faussement les chrétiens des festins de Thyeste et des mariages d'Œdipe, c'est-à-dire des incestes et des repas de chair humaine, et de tout ce qu'il ne nous est permis ni de dire, ni de penser, ni même de croire que jamais les hommes l'aient commis. Ces calomnies étant divulguées, tout le peuple fut saisi de fureur contre nous; en sorte que, s'il y en avoit qui gardassent encore quelque mesure d'amitié, ils s'emportoient alors frémissant de rage. On voyoit l'accomplissement de la prophétie du Sauveur (1), que ceux qui feroient mourir ses disciples croiroient rendre service à Dieu.

Ceux que la fureur du peuple, du gouverneur et des soldats attaqua le plus violemment, furent Sanctus, diacre, natif de Vienne; Maturus, néophyte; Attalus, né à Pergame, mais qui avoit toujours été le soutien de ces églises; et Blandine, esclave. Nous tous, et principalement sa maîtresse, qui étoit du nombre des martyrs, nous craignions qu'elle n'eût pas même la hardiesse de confesser, à cause de la foiblesse de son corps. Cependant elle mit à bout ceux qui, l'un après l'autre, lui firent souffrir toutes sortes de tourments, depuis le matin jusqu'au soir. Ils se confessoient vaincus, ne sachant plus que lui faire; ils admiroient qu'elle respirât encore, ayant tout le corps ouvert et disloqué, et témoignoient qu'une seule espèce de torture étoit capable de lui arracher l'âme, bien loin qu'elle en dût souffrir tant et de si fortes. Pour elle, la confession du nom chrétien la renouveloit; son rafraîchissement et son repos étoit de dire : Je suis chrétienne, et il ne se fait point de mal parmi nous. Ces paroles sembloient la rendre insensible.

Le diacre Sanctus souffrit aussi des tourments excessifs; mais, au lieu que les païens espéroient par-là d'en tirer quelque parole indigne de lui, il eut une telle fermeté, que jamais il ne leur dit ni son nom, ni sa nation, ni la ville d'où il étoit, ni s'il étoit libre ou esclave. A toutes ces questions, il répondit en latin : Je suis chrétien. Ils ne lui ouïrent jamais dire autre chose. Le gouverneur et les bourreaux en furent tellement irrités contre lui, que, ne sachant plus que lui faire, enfin ils lui appliquèrent sur les parties les plus délicates des lames de cuivre embrasées. Ainsi brûlé, il demeuroit immobile et ferme dans la confession. Son corps étoit tout plaie et meurtrissure, tout retiré, et il n'y paroissoit plus de figure humaine. Quelques jours après les païens voulurent le remettre à la gêne, croyant le vaincre en appliquant les mêmes tourments à ces plaies enflammées, qui ne pouvoient pas même souffrir d'être touchées avec les mains, ou du moins qu'il mourroit dans les tourments et épouvanteroit les autres; mais, contre toute apparence, son corps se redressa et se rétablit à la seconde gêne; il reprit sa première forme et l'usage de ses membres, en sorte qu'il sembloit que ce fût plutôt le panser que le tourmenter.

Biblis, l'une de ceux qui avoient nié, fut appliquée à la gêne pour lui faire avouer les impiétés dont on accusoit les chrétiens. Les tourments la réveillèrent comme d'un profond sommeil : ces douleurs passagères la firent penser aux peines éternelles de l'enfer. Et comment, dit-elle, mangerions-nous des enfants, nous à qui il n'est pas même permis de manger le sang des bêtes? Dès lors elle se confessa chrétienne, et fut mise avec les martyrs. Les chrétiens observoient encore alors, et plusieurs siècles après, la défense de manger du sang, portée par l'ancienne loi, et confirmée par le concile des apôtres (1).

Les tourments se trouvant inutiles par la vertu de Jésus-Christ et la patience des martyrs, on les enferma dans une prison obscure et incommode; on leur mit les pieds dans des entraves de bois, les étendant jusqu'au cinquième trou, et on les traita si cruellement, que la plupart furent étouffés dans la prison. Quelques-uns, après avoir été si violemment tourmentés, qu'ils sembloient ne pouvoir vivre quand ils auroient été pansés avec tout le soin imaginable, demeurèrent dans la prison privés de tout secours humain, mais tellement fortifiés par le Seigneur, qu'ils consoloient et encourageoient les autres. D'autres, tout frais et nouvellement pris, dont les corps n'avoient point été maltraités, ne pouvoient souffrir l'incommodité de la prison et y mouroient.

XIII. Saint Pothin.

Pothin, évêque de Lyon, fut de ce nombre. Il étoit âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, foible et infirme, en sorte qu'à peine pouvoit-il respirer. Le zèle et le désir du martyre le fortifioit. Il fut traîné devant le tribunal, conduit par les magistrats, et regardé de tout le peuple, qui jetoit toutes sortes d'imprécations contre lui, comme si c'eût été Jésus-Christ même. Il rendit témoignage à la vérité; et, comme le gouverneur lui demanda qui étoit le dieu des chrétiens, il dit : Si vous en êtes digne, vous le connoîtrez. Alors on ne l'épargna plus, il fut traîné et battu de tous côtés. Ceux qui

(1) Joan. XVI, 21.

(1) Sup. l. 1, n. 32.

étoient proche le frappoient des mains et des pieds, sans aucun respect pour son âge. Ceux qui étoient loin lui jetoient ce qu'ils trouvoient dans leurs mains. Tous croyoient commettre une grande impiété s'ils manquoient à lui insulter, pensant venger ainsi leurs dieux. A peine respiroit-il encore, quand il fut jeté dans la prison, et y rendit l'âme deux jours après.

Dans cette prison étoient, avec les martyrs, ceux qui avoient renié la première fois qu'ils avoient été pris; car, en ce temps-là, il ne servoit de rien de nier : ceux qui avoient confessé étoient enfermés comme chrétiens, sans être accusés d'autre chose; ceux-ci étoient gardés comme des meurtriers et des scélérats; en sorte que les uns étoient soulagés par la joie de leur confession, par l'espérance des promesses, par l'amour pour Jésus-Christ et par l'esprit du père; les autres étoient tourmentés par leur conscience. Cette différence paroissoit au dehors. Les uns avoient le visage gai et plein de dignité et de grâce, plutôt ornés que chargés de leurs chaînes, répandant une bonne odeur qui faisoit croire à quelques-uns qu'ils se servoient de parfums; les autres étoient tristes, abattus et défigurés, les païens même leur reprochoient leur lâcheté. Ce spectacle confirmoit les autres chrétiens.

On tira premièrement de prison quatre martyrs pour les exposer aux bêtes, en un spectacle qui fut donné exprès pour les nôtres. Ces quatre furent Maturus, Sanctus, Blandine et Attale. Maturus et Sanctus passèrent de nouveau par tous les tourments dans l'amphithéâtre, comme s'ils n'avoient rien souffert auparavant. Ils furent traînés par les bêtes. On leur fit souffrir tous les maux que le peuple enragé demandoit par divers cris, les uns d'un côté, les autres d'un autre, et surtout la chaise de fer où on les fit rôtir, en sorte que l'odeur frappoit les spectateurs. Mais ils n'en étoient que plus furieux. Ils ne purent toutefois tirer autre parole de Sanctus, que la confession qu'il avoit accoutumé de faire dès le commencement. Enfin ces deux martyrs, après avoir long-temps résisté, furent immolés ce jour-là, ayant tenu lieu dans ce spectacle de tous les divers combats de gladiateurs.

Blandine fut attachée à une pièce de bois pour être dévorée par les bêtes; et ce spectacle donnoit courage aux martyrs, à qui elle représentoit le Sauveur crucifié. On la traitoit ainsi, parce qu'elle étoit esclave. Aucune des bêtes ne lui toucha; elle fut détachée et remise dans la prison. Le peuple demandoit instamment Attale, car il étoit connu. On lui fit faire le tour de l'amphithéâtre avec un écriteau devant lui, où étoit en latin : C'est le chrétien Attale. Le peuple frémissoit contre lui; mais le gouverneur, ayant appris qu'il étoit citoyen romain, le fit remettre en prison avec les autres, attendant la réponse de l'empereur, à qui il avoit écrit à leur sujet.

XIV. Humilité et charité des martyrs.

En cet état les martyrs firent paroître leur humilité et leur charité. Ils désiroient tellement d'imiter Jésus-Christ (1), qu'après avoir confessé son nom, non-seulement une fois ou deux, mais plusieurs fois, ayant été exposés aux bêtes, brûlés, couverts de plaies, ils ne s'attribuoient pas le nom de martyrs, et ne nous permettoient pas de le leur donner. Mais si quelqu'un de nous les nommoit martyrs, en leur écrivant ou en leur parlant, ils s'en plaignoient amèrement. Ils cédoient ce titre à Jésus-Christ, le vrai et fidèle témoin, le premier né d'entre les morts, le chef de la vie divine, et faisoient mention de ceux qui étoient déjà sortis du monde. Ceux-là, disoient-ils, sont martyrs que Jésus-Christ a daigné recevoir dans la confession de son nom, la scélant ainsi par leur mort. Nous autres ne sommes que de petits confesseurs. Ils prioient les frères avec larmes de faire pour eux de ferventes prières, afin qu'ils souffrissent jusqu'à la fin; et ils montroient par leurs actions la force du martyre, parlant aux païens avec grande liberté. Ils étoient remplis de la crainte de Dieu, et s'humilioient sous sa main puissante, excusant tout le monde, n'accusant personne, et priant pour ceux qui les maltraitoient. Leur plus grande application étoit de retirer de la gueule de l'ennemi ceux qu'il sembloit avoir engloutis. Car ils ne s'élevoient pas de gloire contre ceux qui étoient tombés, mais ils suppléoient aux besoins des autres par leur abondance, leur montrant une tendresse maternelle, et répandant pour eux beaucoup de larmes devant le père céleste. Ils demandèrent la vie, et elle leur fut accordée, en sorte qu'ils en firent part à leurs frères. Leur patience et leurs exhortations donnèrent du cœur à ceux qui avoient renié la foi, et les disposèrent à confesser.

Entre les martyrs, étoit un nommé Alcibiade, accoutumé à mener une vie très-austère, et à ne prendre pour toute nourriture que du pain et de l'eau (2). Il vouloit continuer dans la prison; mais Attale, après son premier combat de l'amphithéâtre, apprit par révélation qu'Alcibiade ne faisoit pas bien de ne pas user des créatures de Dieu, et qu'il étoit aux autres une occasion de scandale. Alcibiade se laissa persuader, et dès lors il mangeoit de tout avec action de grâces. Dieu visitoit les martyrs par ses faveurs, et le Saint-Esprit étoit leur conseil. Ils savoient le bruit qui s'étoit répandu en Phrygie de la prétendue prophétie de Montan, qui commandoit les abstinences extraordinaires; et, pour montrer qu'ils condamnoient sa doctrine, ils écrivirent en prison plusieurs lettres aux frères d'Asie et de Phrygie. Ils écrivirent aussi au pape Eleuthère, le priant de donner la paix

(1) Eus. V, Hist. c. 2. (2) Eus. V, Hist. c. 3.

aux églises, peut-être à cause de la question de la pâque (1). Saint Irénée, prêtre de l'église de Lyon, fut chargé de leur lettre, qui commençoit ainsi : Nous prions Dieu de vous donner toujours sa joie, père Eleuthère. Nous avons prié notre frère Irénée, qui est en notre communion, de vous porter ces lettres, et nous vous prions de l'avoir en recommandation, comme zélé pour le testament de Jésus-Christ. Si nous savions que le rang donnât de la vertu, nous vous l'aurions recommandé comme notre prêtre, puisqu'il l'est en effet.

La réponse de l'empereur vint cependant (2). Elle portoit que l'on fit mourir ceux qui confesseroient, et que ceux qui nieroient fussent mis en liberté. Donc au commencement de l'assemblée des jeux solennels, qui se tient en ce lieu-là, et qui est très-nombreuse, parce que toutes les nations y viennent, le gouverneur fit amener les martyrs à son tribunal, voulant encore les montrer au peuple, et lui en donner un spectacle. Il les interrogea de nouveau, et fit couper la tête à tous ceux qui se trouvèrent citoyens romains, les autres furent envoyés aux bêtes. Il examina séparément ceux qui avoient nié, croyant n'avoir qu'à les renvoyer; mais, contre l'attente des païens, ils confessèrent, et furent joints à la troupe des martyrs. Quelques-uns demeurèrent dehors; mais ceux-là n'avoient jamais eu ni trace de foi, ni respect pour la robe nuptiale, ni pensée de la crainte de Dieu, et avoient déshonoré la religion par leur conduite.

Pendant l'interrogatoire, un nommé Alexandre, Phrygien de nation, et médecin de profession, qui avoit demeuré plusieurs années dans les Gaules, et étoit connu de tout le monde par sa charité envers Dieu et sa liberté à publier la doctrine, car il avoit part à la grâce apostolique; celui-ci étant près du tribunal, leur faisoit des signes pour les exciter à la confession de Jésus-Christ, et se donnoit tant d'action qu'il ressembloit à une femme en travail, et que tout le peuple le remarquoit. Comme ils étoient indignés de voir que ceux qui avoient nié confessoient alors, ils s'écrièrent contre Alexandre, comme s'il en eût été cause. Le gouverneur se tourna vers lui, et lui demanda qui il étoit; il dit qu'il étoit chrétien; et le gouverneur en colère le condamna aux bêtes. Il entra donc le lendemain dans l'arène avec Attale, que le gouverneur exposa encore aux bêtes, par complaisance pour le peuple. Après avoir passé par tous les tourments que l'on pratiquoit dans l'amphithéâtre, ils furent enfin égorgés. Alexandre ne jeta pas un soupir, et ne dit pas le moindre mot, se contenta de s'entretenir avec Dieu en son cœur. Attale, étant mis sur la chaise de fer, comme son corps brûloit et que l'odeur de la graisse s'élevoit, dit au peuple en latin : Voilà ce que c'est de manger des hommes; c'est ce que vous faites ici. Pour nous, nous ne mangeons point d'hommes, et ne faisons aucun mal. On lui demanda quel nom avoit Dieu, et il répondit : Dieu n'a pas un nom comme un homme.

XV. Sainte Blandine.

Après eux tous, le dernier jour des gladiateurs, Blandine fut encore amenée avec un enfant d'environ quinze ans, nommé Ponticus. On les avoit amenés tous les jours pour voir les supplices des autres, et on les vouloit contraindre à jurer par les idoles. Comme ils demeurèrent fermes à les mépriser, le peuple entra en fureur contre eux, et sans avoir égard ni à l'âge de l'un ni au sexe de l'autre, ils les firent passer par tous les tourments, les pressant l'un après l'autre de jurer. Ils n'en purent venir à bout; car Ponticus étoit encouragé par Blandine, en sorte que tout le peuple s'en apercevoit. Il souffrit donc généralement tous les tourments, et rendit l'esprit. Blandine fut la dernière; elle alloit à la mort avec plus de joie qu'à un festin de noces. Après les fouets, les bêtes, la chaise ardente enfin, on l'enferma dans un filet, et on l'exposa à un taureau qui la secoua long-temps. Mais elle ne sentoit rien de ce qu'on lui faisoit, par l'espérance et l'attachement à ce qu'elle croyoit, et par les entretiens qu'elle avoit avec Jésus-Christ. Enfin elle fut aussi égorgée, et les païens même confessoient qu'ils n'avoient jamais vu une femme tant souffrir.

Ils ne furent pas contents de la mort des martyrs : ils étendirent la persécution sur leurs cadavres. Ceux qui avoient été étouffés dans la prison furent jetés aux chiens, et gardés soigneusement nuit et jour, de peur que nous ne les enterrassions. Ils assemblèrent aussi les restes de ceux qui avoient souffert dans l'amphithéâtre, c'est-à-dire ce que les bêtes ou le feu avoient laissé de leurs membres déchirés ou réduits en charbon, et les têtes coupées des autres avec leurs troncs. Ils firent garder tous ces restes pendant plusieurs jours par des soldats. Les uns frémissoient et grinçoient les dents, en regardant ces reliques; les autres rioient et se moquoient, exaltant leurs idoles et leur attribuant la punition de leurs ennemis. Les plus raisonnables témoignoient quelque compassion, et leur faisoient des reproches en disant : Où est leur dieu, et que leur a servi cette religion qu'ils ont préférée à leur propre vie? Cependant, nous étions sensiblement affligés de ne pouvoir enterrer ces corps. La nuit n'y servoit de rien. Les gardes ne se laissoient gagner ni par argent ni par prières. Ils sembloient faire un grand profit si ces corps demeuroient sans sépulture. Après les avoir laissés à l'air exposés en spectacle pendant six jours, ils les brûlèrent et les réduisirent en cendre, puis les jetèrent dans le Rhône, afin qu'il n'en parût aucun reste sur la terre. Ils le faisoient pour ôter aux chrétiens

(1) Ibid. c. 4. (2) Ibid. c. 1.

l'espérance de la résurrection, qui leur donne, disoient-ils, la confiance de nous introduire une religion étrangère et nouvelle, de mépriser les tourments et d'aller à la mort avec joie. Voyons maintenant s'ils ressusciteront, si leur dieu pourra les secourir et les tirer de nos mains. Les cendres de ces martyrs, qui étoient au nombre de quarante-huit (1), furent retrouvées et ensevelies sous l'autel, dans l'église des apôtres, au lieu nommé Athanacum, à présent l'abbaye d'Aisnay. Marcel et Valérien étoient aussi à Lyon (2), d'où, ayant trouvé moyen de s'échapper, ils s'enfuirent, et souffrirent ensuite le martyre dans deux villes voisines; Marcel à Chalons-sur-Saône, Valérien à Trénorchium, qui est Tournus.

XVI. Martyre de saint Epipode, et saint Alexandre.

On trouve en cette même persécution deux martyrs illustres à Lyon, Epipode et Alexandre. Alexandre étoit Grec de nation, Epipode natif de Lyon même, tous deux de parents qui portoient le titre de clarissimes (3). Leur amitié s'étoit formée dès l'enfance dans les écoles, et, étant déjà chrétiens, ils s'excitoient l'un l'autre à la piété, et se préparoient au martyre par la sobriété, la frugalité, la chasteté et les œuvres de miséricorde. Tous deux étoient dans la fleur de leur jeunesse, mais point encore mariés. La persécution étant allumée, la dix-septième année de Marc-Aurèle, cent soixante-dix-sept de Jésus-Christ, ils cherchoient à se cacher, suivant le précepte de l'Evangile; ils sortirent de la ville et seuls et secrètement, et se retirèrent au bourg de Pierre-Encise, où ils se cachèrent dans la maison d'une pauvre veuve chrétienne. La bassesse du lieu les mit quelque temps à couvert; mais enfin on les chercha avec tant de soin, qu'on les trouva; et, comme ils faisoient leurs efforts pour s'enfuir encore, Epipode perdit un de ses souliers, qui fut trouvé par une femme chrétienne, et serré comme un trésor.

Sitôt qu'ils furent pris on les mit en prison (4), même avant l'interrogatoire contre l'usage des Romains, qui n'emprisonnoient que les personnes viles ou déjà convaincues; mais le seul nom de chrétien passoit pour un crime notoire. Trois jours après, ils furent présentés, les mains liées derrière le dos, devant le tribunal du gouverneur. Il leur demanda leurs noms et leur profession; ils dirent leurs noms et leur qualité de chrétiens. Le peuple fit un grand cri, et le juge en colère dit : A quoi donc ont servi les tourments de ceux qui ont été exécutés, si l'on parle encore de Christ? De peur qu'ils ne s'exhortassent l'un l'autre, du moins par signes, il les fit séparer, et, prenant d'abord Epipode, qu'il croyoit plus foible, comme plus jeune, il lui dit : Il ne faut pas que tu périsses par opiniâtreté. Nous adorons les dieux immortels que tous les peuples et nos princes mêmes honorent; nous honorons les dieux par la joie, les festins, la musique, les jeux, les divertissements. Vous adorez un homme crucifié, à qui on ne peut plaire en jouissant de tous ces biens. Il rejette la joie, il aime les jeûnes et la chasteté stérile, et condamne le plaisir. Quel bien vous peut faire celui qui n'a pu se garantir de la persécution des plus misérables? Je te le dis afin que tu quittes l'austérité pour jouir du bonheur de ce monde avec la joie qui convient à ton âge.

Epipode répondit : Je ne me laisse pas toucher à cette feinte et cruelle compassion. Vous ne savez pas que Jésus-Christ Notre Seigneur éternel est ressuscité après avoir été crucifié, comme vous dites, lui qui, par un mystère ineffable, étant homme et Dieu tout ensemble, a ouvert aux siens le chemin de l'immortalité. Mais, pour vous parler selon votre portée, êtes-vous assez aveugle pour ignorer que l'homme est composé de deux substances, d'âme et de corps? Chez nous, l'âme commande, le corps obéit. Les infamies que vous commettez en l'honneur de vos démons donnent du plaisir au corps et tuent les âmes. Quelle vie, où la partie principale est celle qui perd? Nous faisons la guerre au corps en faveur de l'âme. Vous, après vous êtes soûlés de plaisirs comme les bêtes, ne trouvez à la fin de cette vie qu'une triste mort. Nous, quand vous nous faites périr, nous entrons dans une vie éternelle.

Le juge, irrité de cette réponse, lui fit donner des coups de poing sur la bouche. Epipode, ayant les dents tout en sang, disoit : Je confesse que Jésus-Christ est Dieu avec le père et le Saint-Esprit; il est juste que je rende mon âme à celui qui m'a créé et m'a racheté. Ce n'est pas perdre la vie, c'est la changer en mieux. Comme il parloit ainsi, le juge le fit pendre au chevalet, et deux licteurs vinrent des deux côtés pour le déchirer avec les ongles de fer. Alors s'éleva tout d'un coup un cri terrible du peuple, qui demandoit qu'on le lui abandonnât pour l'accabler d'une grêle de pierres ou le mettre en pièces, car le juge n'alloit pas assez vite à leur gré. Il craignit qu'ils n'en vinssent à une sédition, et ne perdissent le respect de sa dignité; et, pour prévenir le mal, il fit ôter le martyr de devant son tribunal pour lui couper promptement la tête. Ce qui fut exécuté.

Après un jour d'intervalle, le gouverneur fit tirer Alexandre de prison, et lui dit : Tu peux encore profiter de l'exemple des autres; car nous avons tellement donné la chasse aux chrétiens, qu'il n'y a plus guère que toi qui en reste. Alexandre dit : Je rends grâces à Dieu de ce que vous m'encouragez par l'exemple des autres martyrs. Vous vous trompez, le nom chrétien ne peut être éteint. Dieu l'a établi sur

(1) Ado. Martyrol. 2 jun.
(2) Ado. 4 et 15 sept.
(3) Ado. 22 et 24 apr. Acta. Martyr. selecta.
(4) L. 1, 4, 5, ff. de Custod. Reor.

des fondements si solides, qu'il se conserve par la vie des hommes, et s'étend par leur mort. Je suis chrétien et l'ai toujours été, et le serai pour la gloire de Dieu. Le gouverneur le fit étendre les jambes écartées, et frapper par trois bourreaux qui se relayoient l'un l'autre : ce qui dura très-long-temps sans qu'il lui échappât aucune réponse indigne. Enfin, le juge, le voyant inébranlable, le condamna à mourir en croix. Les exécuteurs le prirent, lui étendirent les bras et l'attachèrent ; mais il ne souffrit pas long-temps ; car son corps étoit tellement déchiré, qu'à travers les côtes décharnées on voyoit les parties les plus cachées des entrailles Ainsi, invoquant Jésus-Christ par les derniers efforts d'une voix mourante, il rendit l'esprit heureusement. Comme les gentils empêchoient la sépulture des martyrs, les chrétiens dérobèrent les corps de ces deux saints, et les cachèrent près de la ville au fond d'une vallée, dans un lieu couvert d'arbres et d'eaux qui y tomboient de tous côtés. Mais ce lieu devint ensuite célèbre par la piété des fidèles et par la multitude des miracles.

XVII. Saint Irénée, évêque de Lyon.

A la place de saint Pothin, on élut évêque de Lyon le prêtre Irénée, disciple de saint Polycarpe et de Papias (1). A son retour de Rome, il écrivit contre Florentin et contre Blastus qu'il y avoit vus. C'étoient deux prêtres de l'église romaine, déposés pour leurs erreurs. Chacun avoit sa secte à part, et y avoit attiré plusieurs disciples. Blastus vouloit ramener le judaïsme, et s'attachoit à célébrer la pâque le quatorzième jour. Saint Irénée lui écrivit une lettre du schisme. Florin mettoit un dieu auteur du mal, et par conséquent deux principes. C'est pourquoi saint Irénée lui écrivit une lettre de la monarchie, c'est-à-dire de l'unité de principe. Il disoit ces paroles :

Ces dogmes, Florin, pour parler modérément, ne sont pas d'une saine doctrine. Ces dogmes ne s'accordent pas avec l'Eglise, et jettent dans la plus grande impiété ceux qui les embrassent. Les hérétiques mêmes, qui sont hors de l'Eglise, n'ont jamais osé proférer rien de semblable. Ce n'est pas là ce que nous ont enseigné les prêtres, nos prédécesseurs, qui ont conversé avec les apôtres. Car, étant encore enfant, je vous ai vu dans la Basse-Asie, chez Polycarpe, dont vous cherchiez d'acquérir l'estime, ayant vous-même un emploi considérable à la cour. Je me souviens mieux de ce temps-là que de ce qui vient d'arriver. Car les connoissances que l'on a reçues dans l'enfance croissent avec l'âme et s'unissent à elle ; en sorte que je pourrois dire le lieu où étoit assis le bienheureux Polycarpe quand il parloit, ses démarches, sa manière de vie, sa figure extérieure, les discours qu'il faisoit au peuple. Comme il nous racontoit qu'il avoit vécu avec Jean et avec les autres qui avoient vu le Seigneur. Comme il se souvenoit de leurs discours, et de ce qu'il leur avoit ouï-dire touchant leur Seigneur, ses miracles, sa doctrine. Polycarpe rapportoit tout cela conformément aux Ecritures, l'ayant appris de ceux qui avoient vu de leurs yeux le verbe de vie.

Dieu me faisoit alors la grâce d'écouter tous ces discours avec une grande application, et de les écrire, non sur le papier, mais dans mon cœur ; et, par la miséricorde de Dieu, je les rumine encore continuellement. Et je puis assurer devant Dieu que, si ce bienheureux et apostolique vieillard eût ouï quelque chose de semblable, il auroit bouché ses oreilles, et se seroit écrié suivant sa coutume : O bon Dieu ! à quels temps m'avez-vous réservé pour souffrir de tels discours ! Et s'en seroit fui de la place où il les auroit ouïs, fût-il assis ou debout. On peut voir la même chose par les lettres qu'il a écrites, ou aux églises voisines pour les fortifier, ou à quelques-uns des frères pour les instruire et les exhorter. Ce sont les paroles de saint Irénée. Florin fut ensuite entraîné dans l'erreur des valentiniens ; et saint Irénée écrivit pour lui le Traité de l'odoate, c'est-à-dire des huit premières Eones, où il marquoit qu'il a touché à la première succession des apôtres. A la fin de cet ouvrage il avoit mis ces paroles : Toi qui transcriras ce livre, je te conjure, par Notre Seigneur Jésus et par son glorieux avènement où il jugera les vivants et les morts, de le collationner après que tu l'auras copié, et de le corriger exactement sur l'original, de transcrire aussi cette conjuration et la mettre dans la copie.

XVIII. Martyre de saint Symphorien.

Dans la même persécution des Gaules, sous Marc-Aurèle, souffrit à Autun Symphorien, fils de Fauste, d'une famille noble et chrétienne (1). Il avoit été baptisé par saint Bénigne, et levé des fonds par saint Andoche. Il étoit dans la fleur de son âge, instruit dans les bonnes lettres et les bonnes mœurs. La ville d'Autun étoit une des plus anciennes et des plus illustres des Gaules, mais aussi des plus superstitieuses. On y adoroit principalement Cybèle, Apollon et Diane. Un jour, le peuple s'étoit assemblé pour la solennité profane de Cybèle, qu'ils appeloient la mère des dieux ; Héraclius, homme consulaire, étoit alors à Autun, appliqué à rechercher les chrétiens. On lui présenta Symphorien que l'on avoit arrêté comme séditieux, parce qu'il n'avoit pas adoré l'idole de Cybèle que l'on portoit dans un chariot, suivie d'une grande foule de peu-

(1) Eus. v, Hist. c. 15, 20.

(1) Acta Mart. selecta.

ple. Héraclius, étant assis sur son tribunal, lui demanda son nom et sa condition. Il répondit : Je suis chrétien, je m'appelle Symphorien. Le juge dit : Tu es chrétien? A ce que je vois, tu nous as échappé, car ce nom n'est pas fréquent parmi nous. Pourquoi refuses-tu d'adorer l'image de la mère des dieux ? Symphorien répondit : Je vous le viens de dire, je suis chrétien, j'adore le vrai dieu qui règne dans le ciel ; mais, pour l'idole du démon, si vous me le permettez, je la briserai à coups de marteau Le juge dit : Celui-ci n'est pas seulement sacrilége, il veut être rebelle. Que les officiers disent s'il est citoyen de ce lieu? Un officier dit : Il est d'ici et d'une famille noble. Le juge dit : Tu te flattes, Symphorien, de ta naissance, et peut-être ne sais-tu pas l'ordonnance des empereurs : qu'un officier la lise. On la lut. Et ensuite le juge dit : Que dis-tu à cela, Symphorien ? Pouvons-nous renverser les ordonnances des princes ? Il y a deux chefs d'accusation contre toi, de sacrilége contre les dieux, de rébellion contre les lois. Comme Symphorien continua de détester l'idole, le juge le fit battre par ses licteurs, et l'envoya en prison.

Il se le fit amener deux jours après, et lui dit : Tu ferois bien mieux, Symphorien, de servir les dieux immortels, et recevoir un présent du trésor public avec l'honneur de la milice : on nommoit ainsi les charges. C'est pourquoi, si tu veux, je ferai orner de fleurs les autels, afin que tu offres aux dieux l'encens qui leur est dû. Symphorien montra, par sa réponse, qu'il méprisoit les promesses du consulaire, et encore plus les divinités qu'il lui proposoit, et détesta les cruelles et extravagantes superstitions du culte de Cybèle. Enfin, le juge prononça contre lui sa sentence, et le condamna à mourir par le glaive. Comme on le menoit hors de la ville pour l'exécuter, sa mère lui crioit de dessus la muraille : Mon fils, mon fils Symphorien, souviens-toi du dieu vivant ; élève ton cœur en haut, et regarde celui qui règne dans le ciel. On ne t'ôte pas aujourd'hui la vie, on te la change en mieux. Après qu'il eut été exécuté, des hommes pieux enlevèrent son corps secrètement, et l'enterrèrent dans une petite cellule, près d'une fontaine, hors le champ public. C'étoit quelque lieu destiné aux exercices.

XIX. Mort de Marc-Aurèle. Commode, empereur.

L'empereur Marc-Aurèle mourut la vingtième année de son règne, cent quatre-vingts de J.-C. Comme il étoit en Pannonie, faisant la guerre aux Marcomans, il tomba malade et se fit mourir volontairement, en s'abstenant de prendre de la nourritnre Il étoit âgé de cinquante-neuf ans, et en avoit régné dix-neuf et dix jours. Le lendemain de sa mort, le dix-huitième d'avril, l'an de J.-C. cent quatre-vingts, son fils Commode, qui étoit à l'armée, fut reconnu empereur à l'âge de dix-neuf ans (1). Il s'abandonna à toutes sortes d'impudicités, et fut très-cruel, jusques à faire mourir un très-grand nombre de sénateurs ; mais il ne persécuta point les chrétiens. Peut-être fut-il adouci en leur faveur par Marcia, l'une de ses concubines, qu'il traitoit presque comme une épouse légitime, et lui avoit donné tous les honneurs des impératrices, hors celui du feu que l'on portoit devant elles (2). Car cette Marcia étoit fort affectionnée aux chrétiens.

Cette même année, première de l'empereur Commode, mourut Agrippin, évêque d'Alexandrie, après avoir tenu le siége douze ans ; et Julien lui succéda. D'autres le mettent deux ans plus tôt, la dix-huitième année de Marc-Aurèle. Mais il est certain que Théophile, évêque d'Antioche, ne mourut que sous l'empereur Commode, et au plus tôt cette année cent quatre-vingts, puisqu'il marque le temps de la mort de Marc-Aurèle dans son traité à Autolyque, que nous avons encore.

XX. Traité de Théophile à Autolyque.

Autolyque étoit un païen, homme d'esprit et curieux, mais prévenu contre la religion chrétienne, qu'il traitoit comme les autres de doctrine extravagante et sans fondement. Théophile lui répondit par cet ouvrage divisé en trois livres (3). Dans le premier, sur la question que lui avoit faite Autolyque touchant le vrai dieu, il parle ainsi : Si vous me dites montrez-moi votre dieu, je vous dirai aussi montrez-moi que vous êtes homme. Montrez que vous regardiez des yeux de l'âme, et que vous écoutiez des oreilles du cœur ; les yeux du corps ne voient que les choses terrestres et sensibles. Les aveugles ne voient pas la lumière du soleil, qui n'en brille pas moins. Ainsi les yeux de votre âme sont offusqués par vos péchés. C'est un miroir crasseux : montrez-vous donc tel que vous êtes. N'êtes-vous ni adultère, ni impudique, ni voleur, ni usurpateur, ni médisant, ni colère, ni envieux, ni avare ; obéissez-vous à vos parents, ne vendez-vous point vos enfants ? Dieu ne se fait point connoître à ceux qui vivent de la sorte, s'ils ne se purifient auparavant. Vous me direz : Vous donc qui voyez, décrivez-moi la forme de Dieu ? A quoi il répond par l'énumération de ses principaux attributs, puis il ajoute :

Comme l'âme de l'homme est invisible, et se fait connoître par le mouvement du corps, ainsi nous ne pouvons voir Dieu de nos yeux ; mais nous le connoissons par sa providence et par ses ouvrages. Celui qui voit un vaisseau

(1) Epist. Dion. in Comm. p. 83.
(2) Herod. 1, Ep. Dio. in Comm. p. 284, D.
(3) Poss. Justin. edit. 1615.

voguer en mer et entrer dans le port, ne doute pas qu'il n'y ait dedans un pilote qui le gouverne. Ainsi nous devons croire qu'il y a un Dieu qui gouverne l'univers, quoique nous ne le voyions pas des yeux de la chair. On croit qu'il y a un empereur sur la terre, quoique tous ne le voient pas ; mais on le connoît par ses lois, par ses officiers, par ses images (1). Et vous ne voulez pas connoître Dieu par ses œuvres et par les effets de sa puissance? Pourquoi ne voulez-vous pas croire? Ne voyez-vous pas qu'il faut commencer par la foi en toutes choses? Que moissonneroit le laboureur, s'il ne confioit son grain à la terre? Comment pourroit-on passer la mer sans se confier au pilote? Quel malade pourroit guérir, s'il ne se confioit au médecin? Quel art, quelle science peut-on apprendre, si on ne commence pas par croire celui qui l'enseigne?

Il montre la fausseté des dieux des païens (2), et conclut : J'honorerai donc plutôt l'empereur, sans toutefois l'adorer ; mais j'adorerai le vrai Dieu, qui est Dieu réellement. L'empereur n'est pas un dieu, mais un homme établi de Dieu, non pour être adoré, mais pour juger justement. C'est une administration que Dieu lui a confiée. L'empereur lui-même ne veut pas que ceux qu'il a au-dessous de lui soient nommés empereurs ; c'est son nom qu'il n'est pas permis de donner à un autre. Il n'est aussi permis d'adorer que Dieu seul. Honorez l'empereur par votre affection, par votre soumission, en priant pour lui ; ainsi vous ferez la volonté de Dieu (3). Il exhorte Autolyque à lire les saintes Écritures, pour s'instruire et éviter la rigueur du jugement de Dieu dont il le menace. Dans le second livre, Théophile montre l'absurdité de l'idolâtrie, l'ignorance des philosophes et des poètes sur le sujet de la Divinité, et leurs contradictions. Et en cet endroit il cite le passage entier d'Aratus, dont saint Paul avait cité un demi-vers (4). Il montre combien les prophètes sont au-dessus ; il rapporte l'histoire de la création selon Moïse (5), et l'explique au long même par des allégories morales (6). Il marque que toutes les nations comptoient la semaine et le septième jour que les juifs nomment sabbat. Il dit ensuite que le verbe de Dieu est son fils, non comme les poètes et les auteurs des fables disent, que les dieux ont des enfants engendrés à la manière des hommes, mais comme la vérité le raconte du verbe, qui étoit toujours dans le cœur de Dieu. Car, avant que rien fût fait, il l'avoit pour conseiller, et il étoit sa pensée et sa prudence. Mais, quand Dieu voulut faire tout ce qu'il avoit résolu, il engendra ce verbe proféré, premier né de toute créature. Non qu'il demeurât vide de son verbe ; mais l'ayant engendré, il converse toujours avec lui. Ainsi Théophile reconnoît le verbe co-éternel au père. Mais il nomme génération, suivant le style des anciens théologiens, cette progression par laquelle il s'est manifesté au dehors, lorsque le père a produit les créatures par lui. Il ajoute : Que Dieu le verbe, né de Dieu, est envoyé par le père quand il veut. Il dit encore (1) : Les trois jours qui ont précédé la création des astres sont figures de la trinité de Dieu, de son verbe et de sa sagesse, entendant par la sagesse le Saint-Esprit qui la donne (2). Et c'est la première fois que nous trouvons dans les anciens le nom de *trias* ou trinité, en ce sens, pour marquer la distinction des personnes divines. Théophile dit que Dieu n'avoit créé l'homme ni mortel, ni immortel (3) mais capable de l'un et de l'autre, selon qu'il useroit du libre arbitre avec lequel il étoit créé.

Dans le troisième livre, il réfute deux calomnies des païens, que nos livres sacrés étoient nouveaux, et que les chrétiens commettoient des abominations dans leurs assemblées (4). Premièrement, il montre combien les poètes, les historiens et les philosophes mêmes proposoient des maximes et des exemples de ces mêmes crimes dont on accusoit les chrétiens, surtout les exemples des dieux ; puis il propose la sainteté de la loi de Dieu, rapportant le Décalogue et plusieurs passages des prophètes et de l'Evangile, et conclut (5) : Voyez donc si ceux qui apprennent une telle doctrine peuvent vivre au hasard et se plonger dans les ordures les plus abominables, ou, ce qui est le plus impie, manger de la chair humaine, puisqu'il nous est même défendu de voir les spectacles des gladiateurs, de peur d'être complices des meurtres. Nous ne devons point voir non plus les autres spectacles de peur de salir nos yeux ou nos oreilles de ce qui s'y chante. Car, si on parle de manger de la chair humaine, c'est là que l'on voit Thyeste et Thérée manger leurs enfants. S'il est question d'adultères, on y entend non-seulement ceux des hommes, mais ceux des dieux, chantés par de belles voix, et avoir de grandes récompenses. Loin des chrétiens la seule pensée de ces crimes ; ils s'exercent à la continence et à la tempérance ; ils gardent l'unité du mariage, ils embrassent la chasteté. Chez eux l'injustice est bannie, le péché déraciné ; on étudie la justice, on vit selon la loi, on pratique la piété, on confesse Dieu ; la grâce conserve, la parole sainte conduit, la sagesse enseigne, la vie récompense : c'est Dieu qui règne.

Pour réfuter solidement l'objection de la nouveauté de notre doctrine, Théophile montre, par le témoignage même des auteurs profanes, combien les Grecs étoient ignorants dans

(1) P. 74, D.
(2) P. 76, C.
(3) P. 79, B.
(4) P. 86, B. Act. XVII, 28.
(5) P. 91, D.
(6) P. 100, B.

(1) P. 94, D.
(2) V. S. Tho. 2, 21, q. 45, n. 1.
(3) P. 103, C.
(4) P. 107, 112.
(5) P. 126, C.

les histoires anciennes, et combien Moïse et les autres prophètes étoient anciens, en comparaison de leurs historiens et de leurs poètes. Il cite Manéthon, Egyptien, Ménandre, Ephésien, pour l'histoire des rois de Tyr, et Bérose, Chaldéen. Il rapporte toute la suite de la chronologie, et depuis Adam jusqu'à son temps, c'est-à-dire jusqu'à Marc-Aurèle, à qui il donne de règne dix-neuf ans et dix jours. Il met ensuite les sommes suivant différentes époques, et compte depuis la création du monde jusqu'à la mort de Marc-Aurèle, cinq mille six cent quatre-vingt-quinze ans. C'est ce qu'il y a de plus remarquable dans les trois livres de Théophile d'Antioche à Autolyque. Théophile écrivit des commentaires sur les proverbes et sur les quatre évangiles qu'il avoit joints ensemble, et fit d'autres traités courts et élégants pour l'édification de l'Eglise ; entre autres il écrivit contre Marcion et contre Hermogène, autre hérétique qui parut de son temps (1) ; et dans cet ouvrage il citoit des passages de l'Apocalypse de saint Jean.

XXI. Hérésie d'Hermogène.

Hermogène étoit peintre et philosophe ; il quitta la doctrine de l'Eglise pour celle des stoïciens, et soutenoit que la matière étoit éternelle et increée ; que les démons seroient un jour réunis à la matière, et que le corps de Jésus-Christ étoit dans le soleil. Il enseigna en Afrique, et vivoit encore du temps de Tertullien, aussi bien que son disciple Nigidius (2). Il y eut aussi en Galatie un Séleucus et un Hermias, qui soutinrent la même opinion de la matière éternelle, comme Dieu (3). Ils disoient que les âmes des hommes étoient de feu et de vent, et que les anges les avoient créées. Ils n'usoient point de notre baptême, à cause de cette parole de saint Jean (4) : Il vous baptisera par l'esprit et le feu ; ils disoient que ce monde étoit l'enfer, et qu'il n'y avoit point d'autre résurrection que la génération ordinaire. De ce même temps, vivoit à Antioche Lucien de Samosate, qui s'est moqué de la religion chrétienne comme des fables et des superstitions du paganisme et des opinions des philosophes.

XXII. Version de Théodotion.

Ce fut dans ces premières années de l'empereur Commode (5), que parut une version nouvelle des Ecritures de l'ancien Testament, faite par Théodotion, natif d'Ephèse. Il avoit été disciple de Tatien (6) ; ensuite il se fit marcionite, puis juif ; et alors il entreprit de traduire l'Ecriture d'hébreu en grec. Sa version fut la troisième, et l'Eglise ne la méprisa pas, quoique venant d'un apostat : on s'en servoit ordinairement pour le livre de Daniel (1). Saint Irénée fait mention de cette version de Théodotion (2) dans son Traité des hérésies, qu'il écrivit vers ce même temps, sous le pape Eleuthère.

XXIII. Traité de saint Irénée contre les hérésies.

Dans la préface il dit : N'attendez pas de nous, qui habitons chez les Celtes, et qui usons le plus souvent d'une langue barbare, l'art du discours, que nous n'avons pas appris, ni la force du style ou l'ornement des paroles. Mais recevez avec charité ce que nous vous écrivons avec charité, simplement et véritablement, et que vous saurez bien augmenter, étant plus capable que nous. On ne sait pas le nom de celui à qui saint Irénée adresse son ouvrage, mais on ne peut presque douter que ce ne fût un évêque, par la manière dont il lui parle, comme à celui qui devoit instruire les autres. Lyon, dont saint Irénée étoit évêque, étoit capitale de la Gaule celtique, et la langue barbare qu'il parloit étoit le gaulois ou même le latin, que les Grecs regardoient comme tel. Car pour lui, qui étoit venu d'Asie, sa langue naturelle étoit le grec. Aussi avoit-il écrit en grec cet ouvrage ; mais nous n'en avons plus qu'une ancienne version latine, avec quelques fragments de l'original. Il est divisé en cinq livres. Le premier contient l'exposition de la doctrine des valentiniens, dont il explique le système tout au long. Il marque aussi, dans ce premier livre, que l'Eglise étoit répandue par tout le monde, et nomme en particulier les églises de Germanie, d'Espagne, de Gaule, d'Orient, d'Egypte, de Lybie, assurant qu'elles sont toutes éclairées de la même foi comme du même soleil. Il met à la fin le dénombrement de tous les hérétiques qui avoient paru jusqu'alors (3), suivant l'ordre des temps, depuis Simon le magicien jusqu'à Tatien.

Il commence dans le second livre à les réfuter. Et, comme ils s'appuyoient principalement sur les paraboles de l'Evangile en leur donnant des explications arbitraires (4), il donne des principes pour l'intelligence de l'Ecriture. S'attacher principalement à ce qui nous est mis clairement devant les yeux, par des paroles propres, comme : Qu'il n'y a qu'un Dieu, et qu'il est créateur de toutes choses ; puis se servir de ces passages clairs pour expliquer ceux qui sont obscurs, au lieu que les hérétiques expliquoient les énigmes par d'autres plus grandes énigmes. Il montre l'ab-

(1) Hier. Script.
(2) Tertul. in Herm. c. 1, 2, et Prœsc.
(3) Philostr. de Hœres. 2, c. 8.
(4) Matth. III, 11.
(5) Epiph. de Mens. et Pond., n. 17.
(6) Iren. III, c. 14 et ex illo Eus. V, c. 8.

(1) Hier. Pref. in Dan. init. Eus. V, Hist. c. 8. Chr. Alex.
(2) Iren. lib. III, c. 24.
(3) Lib. I, c. 20, 21, etc.
(4) Lib. II, c. 10 et 46.

surdité des mystères qu'ils trouvoient dans les nombres (1), et dans les lettres grecques qui les marquent, parce que ces rapports sont arbitraires. Il demeure d'accord que Dieu ne fait rien au hasard, et que tout ce que nous lisons dans l'Ecriture a des raisons profondes; mais il soutient qu'il n'est pas donné aux hommes de les pénétrer, et qu'il ne faut pas former la règle de la foi sur des nombres, mais expliquer les nombres suivant la règle de la foi, et donner des bornes à la curiosité. Jésus-Christ a dit que les cheveux de notre tête sont comptés (2). Faut-il donc entreprendre d'en savoir le nombre, et les raisons pour lesquelles une tête en a plusieurs milliers plus que l'autre? On trouveroit des mystères, si l'on vouloit, sur le nombre des étoiles ou des grains de sables.

XXIV. Miracles et prophéties.

Il oppose aux vains prestiges des hérétiques les vrais miracles qui étoient encore alors fréquents dans l'Eglise (3). Ils ne peuvent, dit-il, donner la vue aux aveugles, ni l'ouïe aux sourds, ni chasser les démons, si ce n'est ceux qu'ils envoient eux-mêmes, tant s'en faut qu'ils ressuscitent un mort comme le Seigneur a fait, et ses apôtres. Et entre les frères souvent pour quelque nécessité, toute l'Eglise d'un lieu l'ayant demandé avec beaucoup de jeûnes et de prières, l'esprit d'un mort est retourné dans son corps, et la vie d'un homme a été accordée aux désirs des saints. Ils sont si éloignés de le faire, qu'ils ne le croient pas même possible, et appellent résurrection leur prétendue connoissance de la vérité. Il ajoute que, dans l'Eglise, non-seulement ces miracles se faisoient gratuitement, mais souvent l'on donnoit encore l'aumône à ceux que l'on avoit guéris. Et ensuite parlant des hérétiques :

Leurs prétendus miracles n'ont aucune utilité (4). Mais ils font venir des jeunes enfants, et trompent les yeux en montrant des fantômes qui cessent aussitôt et ne durent pas un moment; par où l'on voit qu'ils ressemblent, non à Notre Seigneur Jésus-Christ, mais à Simon le magicien. Et ensuite parlant de Jésus-Christ : Ceux qui sont véritablement ses disciples, ayant reçu de lui la grâce, opèrent en son nom pour le bien des autres hommes, chacun suivant ce qu'il leur a donné. Les uns chassent les démons sûrement et véritablement, en sorte que souvent ceux qu'ils en ont délivrés embrassent la foi et demeurent dans l'Eglise. D'autres ont la science des choses futures, des visions et des discours prophétiques. D'autres guérissent les malades par l'imposition des mains, et leur rendent la santé parfaite. Nous avons déjà dit que des morts sont ressuscités et ont demeuré avec nous plusieurs années. Enfin, on ne peut dire le nombre des merveilles que l'Eglise opère chaque jour par tout le monde pour l'utilité des nations, au nom de Jésus-Christ crucifié sous Ponce-Pilate. Et elle le fait sans artifice et sans intérêt; car, comme elle a reçu de Dieu gratuitement ce pouvoir, elle l'exerce gratuitement. Sans user d'invocation des anges, il entend les invocations superstitieuses des hérétiques, ni d'enchantement, ni d'aucune mauvaise curiosité, mais purement et à découvert, elle adresse ses prières à Dieu créateur, et invoque Notre Seigneur Jésus-Christ. Son nom attire ces grâces, et non ceux de Simon, de Ménandre, de Carpocrate ou de quelqu'autre. Il dit encore ailleurs (1) : Nous apprenons que plusieurs frères dans l'Eglise ont des grâces prophétiques, parlant toutes sortes de langues par la vertu du Saint-Esprit, découvrant aux hommes pour leur utilité ce qu'ils ont de plus caché, et expliquent les mystères de Dieu.

Dans le troisième livre (2), saint Irénée prouve la doctrine de l'Eglise catholique par l'Ecriture et par la tradition. Il dit que les apôtres n'ont prêché qu'après avoir reçu la connoissance parfaite, et ajoute (3) : Matthieu a donné aux Hébreux l'Evangile écrit en leur langue, tandis que Pierre et Paul prêchoient à Rome, et y fondoient l'Eglise. Après leur sortie, Marc, disciple et interprète de Pierre, nous a aussi donné par écrit ce que Pierre avoit prêché. Et Luc, qui suivoit Paul, a mis en un livre l'Evangile que Paul avoit enseigné. Ensuite Jean, le disciple du Seigneur, qui avoit reposé sur sa poitrine, a aussi donné son évangile, demeurant à Ephèse en Asie. Il ajoute que saint Jean écrivit son évangile contre les erreurs de Cérinthe et des nicolaïtes (4). Il dit : Qu'il ne peut y avoir ni plus ni moins de quatre évangélistes, et applique aux évangélistes le mystère de ces quatre animaux de l'Apocalypse. Il marque l'artifice des hérétiques qui (5), étant pressés par l'Ecriture, avoient recours à la tradition, et, convaincus par la tradition, revenoient à l'Ecriture, accusant les apôtres d'avoir mêlé le judaïsme au christianisme, et déguisé leur doctrine pour l'accommoder à leurs auditeurs (6).

XXV. Tradition de l'église romaine.

Il prouve la tradition par la succession des évêques. Nous pouvons compter, dit-il, ceux que les apôtres ont établis évêques dans les églises, et leurs successeurs jusqu'à nous, qui n'ont enseigné rien de semblable à ces rêve-

(1) C. 40, 42, 43.
(2) Matth. x, 30, c. 45.
(3) C. 56.
(4) C. 57.

(1) Lib. v, c. 6.
(2) Lib. III, c. 1.
(3) Eus. v, Hist. c. 8
(4) Lib. III, c. 2, 3, 2, 6, A; ibid. p. 259.
(5) C. 2.
(6) C. 5.

ries (1). Car, si les apôtres eussent su des mystères qu'ils n'eussent enseigné qu'aux parfaits, ils les eussent principalement enseignés à ceux à qui ils confioient les églises mêmes. Car ils choisissoient les plus parfaits pour en faire leurs successeurs, et leur laisser la charge d'enseigner à leur place, sachant de quelle importance seroit leur bonne ou leur mauvaise conduite. Mais, parce qu'il seroit trop long de compter les successions de toutes les églises, nous nous contenterons de marquer la tradition de la plus grande et la plus ancienne église connue de tout le monde, fondée et établie à Rome par les glorieux apôtres Pierre et Paul. Par cette tradition qu'elle a reçue des apôtres, et cette foi annoncée aux hommes et conservée jusqu'à nous par les successions des évêques, nous confondons tous ceux qui font des assemblées illégitimes, de quelque manière que ce soit, par amour propre, par vaine gloire, par aveuglement ou par malice. Car c'est à cette église, à cause de sa puissante primauté, que toute l'Eglise doit s'accorder, c'est-à-dire tous les fidèles, quelque part qu'ils soient, dans laquelle la tradition des apôtres a été conservée par les fidèles de tout pays.

Donc, les bienheureux apôtres, ayant fondé et édifié l'Église, confièrent à Lin la fonction de l'épiscopat. C'est ce Lin dont Paul fait mention dans les épîtres à Timothée (2). Son successeur fut Anenclet, et après lui, au troisième rang après les apôtres, Clément reçut l'épiscopat; lui qui avoit vu les bienheureux apôtres, et avoit conféré avec eux, et qui avoit encore devant les yeux la prédication récente et la tradition des apôtres : et il n'étoit pas seul, car il en restoit encore plusieurs que les apôtres avoient instruits. Sous ce Clément, s'étant formé une grande division entre les frères de Corinthe, l'église romaine écrivit une puissante lettre aux Corinthiens, pour les ramener à la paix, et renouveler en eux la foi et la tradition qu'ils venoient de recevoir des apôtres. Et ensuite, à ce Clément succéda Évariste, à Évariste Alexandre; puis le sixième après les apôtres fut Xyste, et après lui Télesphore, qui souffrit un glorieux martyre. Ensuite Hygin, puis Pius, et après lui Anicet, à qui Soter ayant succédé, maintenant Éleuthère possède l'épiscopat au douzième rang après les apôtres. C'est suivant cet ordre et cette succession que la tradition des apôtres et la prédication de la vérité est venue dans l'Église jusqu'à nous.

Et Polycarpe, qui non-seulement avoit été instruit par les apôtres et avoit conversé avec plusieurs de ceux qui avoient vu Jésus-Christ, mais encore avoit été établi par les apôtres en Asie, évêque de l'église de Smyrne, que j'ai vu moi-même en ma première jeunesse; car il a vécu long-temps, et étoit extrêmement vieux lorsqu'il est sorti de cette vie par un très-glorieux et très-illustre martyre. Il a toujours enseigné ce qu'il avoit appris des apôtres, ce que l'Église enseigne, et qui est seul véritable. Toutes les églises d'Asie, et ceux qui jusqu'à présent ont succédé au siége de Polycarpe, rendent témoignage qu'il est un témoin de la vérité, et bien plus digne de foi et plus certain que Valentin et Marcion et tous les autres errants. Il vint à Rome du temps d'Anicet, et ramena à l'église de Dieu plusieurs sectateurs de ces hérétiques, publiant que l'unique et seule vérité qu'il avoit apprise des apôtres, étoit celle que l'Église enseigne. Ce sont les paroles de saint Irénée.

Il ajoute un peu après (1) : S'il y avoit dispute sur la moindre question, ne faudroit-il pas recourir aux églises les plus anciennes où les apôtres ont vécu? Mais que seroit-ce si les apôtres ne nous avoient point laissé d'écritures? Ne faudroit-il pas suivre la tradition qu'ils ont laissée à ceux à qui ils confioient les églises? C'est ce qu'observent plusieurs nations barbares, qui croient en Jésus-Christ sans papier ni encre, ayant la doctrine du salut écrite dans leurs cœurs par le Saint-Esprit, et gardant fidèlement l'ancienne tradition touchant un Dieu créateur et son fils Jésus-Christ. Ceux qui ont reçu cette foi sans écriture sont barbares quant au langage, par rapport à nous, mais quant aux sentiments et à la conduite, ils sont très-sages et très-agréables à Dieu, observant la justice et la chasteté. Et si quelqu'un leur annonçoit en leur langage ce que les hérétiques ont inventé, aussitôt ils boucheroient leurs oreilles, s'enfuiroient au plus loin, et ne voudroient pas même ouïr ces blasphèmes. L'ancienne tradition des apôtres fait que ces doctrines monstrueuses ne leur viennent pas même dans l'esprit, parce qu'il n'y avoit point encore chez eux d'assemblées d'hérétiques. Car avant Valentin il n'y avoit point de valentiniens, ni de marcionites avant Marcion, ni aucun des autres hérétiques avant leur auteur.

Ce fut sous Hygin que Valentin vint à Rome; sous Pius il fut dans sa force, et demeura jusqu'à Anicet. Ce fut sous Hygin, neuvième évêque, que Cerdon, prédécesseur de Marcion, vint dans l'Église; et, après avoir reçu la pénitence, il y demeura, tantôt enseignant en cachette, tantôt revenant à la pénitence, tantôt convaincu de sa mauvaise doctrine, et se retirant de la communion des frères. Marcion vint après, et fleurit sous Anicet, qui fut le dixième évêque.

Il représente ainsi les artifices des valentiniens (2). En public ils usent de discours séduisants à cause des catholiques, qu'ils appellent chrétiens communs; et, pour les attirer à venir souvent, ils font semblant de prêcher comme nous, et se plaignent de ce qu'encore qu'ils

(1) Lib. III, c. 3.
(2) 2 Tim. IV, 21.

(1) C. 4.
(2) Lib. III, c. 15.

aient la même doctrine, nous nous abstenons sans sujet de leur communion, et les nommons hérétiques. Quand ils en ont écarté quelques-uns de la foi par leurs questions, et les ont rendus dociles, ils leur expliquent en particulier le mystère ineffable de leur Pleroma. Mais si quelqu'un les contredit, ils le regardent comme incapable de la vérité; ils disent qu'il n'a pas reçu de leur mère la semence d'en haut, et ne lui disent rien du tout, le tenant pour un homme de moyen étage, c'est-à-dire des psychiques. Que si quelqu'un se livre à eux pour recevoir leur prétendue rédemption, il s'imagine n'être ni dans le ciel ni sur la terre, mais au dedans du Pleroma, et avoir déjà embrassé son ange; il marche fièrement avec un sourcil élevé. Quelques-uns disent que l'homme qui vient d'en haut doit pratiquer les bonnes mœurs, c'est pourquoi ils affectent un extérieur grave. Mais la plupart méprisent toute règle de vie, comme étant parfaits, se nomment spirituels, et disent qu'ils connoissent déjà le lieu de leur repos dans le Pleroma.

XXVI. Doctrine. Incarnation. Eucharistie.

Le fond de la doctrine que saint Irénée prouve en ce troisième livre, est qu'il n'y a qu'un seul Dieu le père (1), le même qui a créé le monde et donné la loi, un seul Jésus-Christ et un Saint-Esprit (2), distingué du père et du fils (3), qui nous donne la grace et le secours nécessaire pour le salut (4). Que le fils de Dieu est véritablement Seigneur et véritablement Dieu, puisque dans le psaume quarante-quatrième, l'un et l'autre est nommé Dieu, et le fils qui reçoit l'onction, et le père qui la donne. Après plusieurs autres preuves, il conclut que Jésus-Christ est nommé Dieu d'une manière qui ne lui est commune avec aucun des enfants d'Adam (5), mais qu'il est proprement Dieu et Seigneur. Il est tout ensemble Dieu et homme, suivant les Ecritures, qui marquent ce qui lui convient (6) comme homme passible et méprisé, et comme Dieu puissant et glorieux. Il n'est point fils de Joseph, mais seulement de la Vierge Marie; il a eu une vraie chair tirée d'Adam comme la nôtre (7); il a souffert réellement, et non en apparence. Le but de son incarnation est le salut des hommes, qui ne se pouvoient sauver par eux-mêmes, et avoient besoin de son secours (8). Saint Irénée prouve amplement tout cela par les Ecritures.

Dans le quatrième livre, il prouve la doctrine catholique, principalement par les paroles de Jésus-Christ. Voici comme il parle de l'eucharistie (9). Après avoir montré que les sacrifices extérieurs étoient inutiles sans la charité et les vertus intérieures, il ajoute, parlant de Jésus-Christ : Conseillant à ses disciples d'offrir à Dieu les prémices de ses créatures, non comme s'il en avoit besoin, mais afin qu'ils aient l'avantage de la reconnoissance, il prit le pain, qui est l'ouvrage du Créateur, et, rendant grâces, il dit : Ceci est mon corps; et de même, prenant le calice, selon nous ouvrage du Créateur, il déclara que c'étoit son sang, et enseigna la nouvelle oblation du nouveau Testament, que l'Eglise, ayant reçu des apôtres, offre à Dieu par tout le monde, suivant ce qui est dit en Malachie (1) : Du levant au couchant mon nom est glorifié entre les nations, et en tout lieu on offre en mon nom la victime et le sacrifice pur. Il dit ensuite (2) : Il y a ici des oblations comme il y en avoit là; il y avoit des sacrifices dans l'ancien peuple, il y a des sacrifices dans l'Eglise; il n'y a que l'espèce de changée, parce que ce ne sont plus des esclaves qui offrent, mais des gens libres. Et ensuite (3) : Il n'y a que l'Eglise qui offre cette oblation pure au Créateur, lui offrant avec action de grâces son ouvrage : les Juifs n'en offrent plus.

Et encore, parlant des hérétiques : Comment pourront-ils être assurés que le pain de l'eucharistie est le corps de leur Seigneur, et le calice son sang, s'ils ne le connoissent pas pour le fils du Créateur (4)? Et comment, disent-ils, que la chair, qui est nourrie du corps et du sang du Seigneur, est sujette à la corruption, et ne reçoit point la vie? Qu'ils changent d'opinion, ou qu'ils cessent d'offrir ce que j'ai dit. Et encore : Comme le pain qui vient de terre, recevant l'invocation divine, n'est plus un pain commun, mais l'eucharistie composée de deux choses, l'une terrestre et l'autre céleste (5); ainsi nos corps recevant l'eucharistie ne sont plus corruptibles, mais ont l'espérance de la résurrection. Les deux choses dont il dit que l'eucharistie est composée sont la chair de Jésus-Christ terrestre, et de même nature que la nôtre, et son esprit, c'est-à-dire son âme et sa divinité, par laquelle il est du ciel et céleste (6). Il dit encore contre les marcionites : Comment donc le Seigneur, s'il est fils d'un autre père, prenant le pain, qui est l'ouvrage du Créateur, a-t-il déclaré qu'il est son corps, et assuré que la liqueur mêlée dans le calice est son sang? Et contre ceux qui nioient que la chair pût devenir incorruptible : Il s'ensuivroit que le Seigneur ne nous auroit point rachetés de son sang, et que le calice de l'eucharistie ne seroit point la communication de son sang, ni le pain que nous rompons la communication de son corps.

(1) C. 6.
(2) C. 17, 18, etc.
(3) C. 19.
(4) C. 6.
(5) C. 21.
(6) C. 23.
(7) Lib. v, c. 14.
(8) Lib. iii, c. 22.
(9) C. 32.

(1) Malach. i, 11.
(2) C. 34, p. 362, B.
(3) Ibid. p. 363.
(4) Ibid. B.
(5) Perron. Euchar. lib. ii, c. 4.
(6) 1 Cor. xv, 47. Lib. iv, c. 57; lib. v, c. 2.

XXVII. Vraie église.

Saint Irénée recommande en ces termes la soumission à l'Eglise (1) : Il faut obéir aux prêtres qui sont dans l'Eglise, qui tiennent des apôtres la succession, comme nous avons montré, qui avec la succession de l'épiscopat ont reçu la grâce certaine de la vérité, selon le bon plaisir du père. Les autres qui se séparent de la succession principale, et qui font des assemblées quelque part que ce soit, doivent être tenus pour suspects, soit comme hérétiques, soit comme schismatiques et superbes, soit comme hypocrites, et agissant par intérêt et par vaine gloire. Et ensuite (2) : Où sont les grâces du Seigneur, c'est là qu'il faut apprendre la vérité de ceux qui ont reçu des apôtres la succession de l'Église, et qui conservent la doctrine saine et entière. Et ailleurs, après avoir montré comme l'homme vraiment spirituel juge chaque espèce d'hérétique, il ajoute (3) : Il jugera les faux prophètes, qui, sans avoir reçu de Dieu le don de prophétie, mais par vaine gloire, par intérêt ou par opération du malin esprit, font semblant de prophétiser, mentant contre Dieu. Il jugera aussi ceux qui font des schismes (4), qui sont cruels, sans amour de Dieu, regardant leur utilité plutôt que l'unité de l'Église, qui, pour de petits sujets, déchirent le corps de Jésus-Christ si grand et si glorieux, et le tuent autant qu'il est en eux, parlant de paix et faisant la guerre, passant le moucheron et avalant le chameau; car ils ne peuvent faire de correction qui égale le mal du schisme. Il jugera tous ceux qui sont hors de la vérité, c'est-à-dire hors de l'Église. Et un peu après (5) : La vraie science est la doctrine des apôtres, et l'ancien état de l'Église par tout le monde, et le caractère du corps de Jésus-Christ suivant les successions des évêques à qui ils ont confié l'église de chaque lieu, qui est parvenue jusqu'à nous conservée sincèrement par l'explication entière et fidèle des Ecritures. Et la charité qui est le plus excellent de tous les dons, plus précieux que la science et plus glorieux que la prophétie (6). C'est par cette charité que l'Église, en tous lieux et en tout temps, envoie au père une multitude de martyrs. Les autres n'en peuvent montrer chez eux, et ne disent pas même que le martyre soit nécessaire, si ce n'est qu'il s'en trouve un ou deux qui aient été confondus avec nos martyrs, et menés ensemble au supplice.

Il dit encore (7) : Dieu a mis dans l'Église toutes les opérations du Saint-Esprit, auxquelles ne participent point ceux qui ne viennent pas à l'Église, mais se privent de la vie par leurs mauvaises opinions et leur mauvaises œuvres; car où est l'Eglise là est l'esprit de Dieu, et où est l'esprit de Dieu là est l'Eglise. L'esprit est la vérité. C'est pourquoi ceux qui n'y ont point de part ne reçoivent point des mamelles de la mère la nourriture de vie, ni l'eau pure dont le corps de Jésus-Christ est la source. Et ailleurs, parlant des hérétiques (1) : Tous ceux-là sont bien depuis les évêques à qui les apôtres ont confié les églises. Et parce qu'ils sont aveugles pour la vérité, il faut par nécessité qu'ils s'égarent en divers chemins. Mais la voix de ceux qui sont de l'Eglise fait le tour du monde, ayant la tradition ferme des apôtres, et nous ouvre les yeux pour voir tous une même foi, méditant tous les mêmes préceptes, gardant tous la même forme du gouvernement dans l'Eglise avec la même espérance. La prédication de l'Eglise est vraie et ferme, montrant par tout le monde la même voie de salut. C'est le chandelier à sept branches, qui porte la lumière de Jésus-Christ. Ceux donc qui abandonnent la doctrine de l'Eglise accusent d'ignorance les saints prêtres, ne considérant pas combien un ignorant pieux est au-dessus d'un sophiste impudent et blasphémateur.

XXVIII. Libre arbitre.

Saint Irénée enseigne en plusieurs endroits le libre arbitre de l'homme comme de l'ange, et que lui seul a été la cause de sa perte, et l'est encore tous les jours (2). Que c'est la raison des préceptes, des exhortations, des reproches, des louanges, des récompenses et des peines. Il montre que la cause du mal n'est point de la part de Dieu (3), mais de la créature, qui est essentiellement imparfaite et moindre que le Créateur, et qu'il ne faut point l'accuser de n'avoir pas empêché qu'il y eût du mal. Par sa bonté, dit-il, il nous a bien donné le bien, et nous a faits hommes libres et semblables à lui (4). Par sa providence il a connu l'infirmité humaine et ses suites; par sa bonté et sa puissance il a voulu surmonter la nature de la substance créée. Car il falloit premièrement que la nature parût, et ensuite que ce qui est mortel fût vaincu et absorbé par l'immortalité, et que l'homme devînt l'image parfaite de Dieu. Le mal que Dieu fait aux hommes pour punir leurs crimes est un bien par rapport à sa justice (5). Selon la nature nous sommes tous enfants de Dieu, parce que nous sommes tous ses créatures (6). Selon l'obéissance et la foi, tous ne sont pas enfants de Dieu, mais ceux-là le sont qui croient en lui et qui font sa volonté; les autres sont les enfants et les anges du diable, en faisant ses œuvres (7).

(1) Lib. iv, c. 43.
(2) C. 45.
(3) C. 61.
(4) C. 62.
(5) C. 63.
(6) C. 64.
(7) Lib. iii, c. 40.

(1) Lib. v, c. 20.
(2) Lib. iv, c. 9, 29, 71, 72.
(3) C. 73, 74.
(4) C. 75.
(5) C. 77.
(6) C. 79, 80.
(7) Lib. iv, c. 3; lib. v, c. 19. August. in Jul. 1, c. 3.

Il enseigne manifestement le péché originel, en disant: Que les hommes ne peuvent être sauvés de l'ancienne plaie du serpent, sinon par la foi en celui qui étant élevé de terre a tout attiré à soi. Et ailleurs : Que le péché du premier homme a été corrigé par le premier né qui est Jésus-Christ.

Il dit que, comme dans le nouveau Testament, la foi a accru, aussi la pratique de la vertu doit être plus exacte (1), puisqu'il ne nous est pas seulement ordonné de nous abstenir des mauvaises actions, mais encore des mauvaises pensées, des discours inutiles et des paroles de raillerie. Il cite deux fois saint Justin en ces termes (2): Justin a bien dit dans son traité contre Marcion: Je n'aurais pas cru le Seigneur lui-même s'il avoit annoncé un autre dieu que le Créateur. Saint Irénée étoit tombé, comme saint Justin, dans l'opinion des millenaires (3), et il enseigne clairement que les saints doivent régner sur la terre avec Jésus-Christ après la première résurrection et avant le dernier jugement. Il étoit frappé de l'autorité de quelques anciens qui avoient laissé cette tradition, entre autres de Papias; et, voulant s'éloigner le plus qu'il étoit possible des explications allégoriques sur lesquelles se fondoient les hérétiques qu'il combattoit, il donnoit dans l'excès contraire, et prenoit trop à la lettre les passages de l'ancien et du nouveau Testament, qui décrivent la gloire de l'Eglise ou la félicité éternelle sous diverses figures sensibles. C'est ce qui paroît de plus remarquable dans le traité de saint Irénée contre les hérésies.

XXIX. Martyre de saint Apollonius.

Sous l'empire de Commode, l'Eglise jouissoit par tout le monde d'une profonde paix, qui donna lieu à un grand nombre de conversions (4); en sorte qu'à Rome plusieurs personnes nobles et riches embrassèrent la foi chrétienne, avec leurs domestiques et leurs parents. De ce nombre fut Apollonius, sénateur illustre dans les lettres et dans la philosophie (5). Il fut accusé par un de ses esclaves, nommé Sévère, qui fut puni de mort suivant l'ordonnance de Marc-Aurèle, par laquelle il défendoit d'accuser les chrétiens comme chrétiens. L'esclave fut donc mis en croix, et eut les jambes cassées, par sentence de Pérennis, préfet du prétoire. Mais ensuite Pérennis pria Apollonius de rendre compte au sénat de sa conduite. Il composa un discours excellent, où il confessoit nettement la foi chrétienne et en faisoit l'apologie, et le récita au sénat. Mais comme ils tenoient pour maxime de ne point pardonner aux chrétiens qui avoient une fois comparu en jugement s'ils ne se rétractoient (1), il fut condamné par décret du sénat à perdre la tête, ce qui fut exécuté. C'étoit la huitième année de Commode, cent quatre-vingt-neuf de Jésus-Christ.

XXX. Succession d'évêques. Sérapion.

L'an de J.-C. cent quatre-vingt-cinq, mourut le pape Eleuthère; et Victor lui succéda, qui gouverna douze ans (2). Julien, évêque d'Alexandrie, mourut l'an cent quatre-vingt-huit, la dixième année de son épiscopat. Son successeur fut Démétrius, qui tint le siége quarante-trois ans. L'année cent quatre-vingt-huit de J.-C., à Antioche, après Maximin, fut élu Sérapion. Il y avoit en même temps plusieurs autres évêques illustres : Théophile à Césarée de Palestine; Narcisse à Jérusalem; Bacchile à Corinthe; Polycrate à Ephèse. Sérapion d'Antioche écrivit plusieurs ouvrages, et entre autres la lettre à Ponticus et Caricus, dont il a été parlé au sujet des montanistes (3), un traité contre Domninus, qui étant tombé dans la persécution s'étoit fait juif, un autre traité de l'évangile de saint Pierre, qu'il composa pour quelques frères de l'église de Rosse en Cilicie, qui, sous prétexte de ce faux évangile, suivoient des opinions mauvaises. Dans cet ouvrage, Sérapion parloit ainsi :

Quant à nous, mes frères, nous recevons Pierre et les autres apôtres comme Jésus-Christ, mais nous rejetons les écrits qui portent faussement leur nom, sachant que nous ne les avons point reçus par la tradition. Quand je me trouvai chez vous, je croyois que tous étoient dans la foi orthodoxe, et, n'ayant pas lu dans l'évangile qu'ils montroient sous le nom de Pierre, je dis : S'il n'y a que cela qui semble causer du scandale, qu'on le lise. Mais à présent, ayant appris que leur esprit étoit imbu de quelqu'hérésie, j'aurai soin de retourner chez vous; attendez-moi au premier jour. Pour nous, mes frères, nous savons quelle étoit l'hérésie de Marcion, et comme il se contredisoit entièrement, ne sachant ce qu'il disoit : ce que vous apprendrez par ce qui vous a été écrit. Nous avons eu aussi la commodité d'emprunter cet évangile de quelques autres qui l'étudient, c'est-à-dire des successeurs de ceux qui ont commencé de s'en servir, que nous appelons docites; car la plupart de ces sentiments viennent d'eux. L'ayant donc lu, nous avons trouvé que c'est pour la plupart la sainte doctrine du Sauveur; mais il y a quelque chose qui ne s'y accorde pas, et que nous vous envoyons : ce sont les paroles de Sérapion. On

(1) Lib. IV, c. 47.
(2) Ibid. c. 14.
(3) Lib. V, c. 32, 33, etc.
(4) Eus. v, Hist. c. 21.
(5) Hier. de Script.

(1) Eus. in Chron. an. 171.
(2) Eus. v, Hist. c. 22.
(3) Id. VI, Hist. c. 12. Sup. n. 6.

appeloit docites ceux qui disoient que le mystère de l'incarnation ne s'étoit accompli qu'en apparence.

XXXI. Panthénus.

Dès le temps de l'évêque Julien, vivoit à Alexandrie Panthénus, qui gouvernoit l'école chrétienne établie par une ancienne coutume (1). C'étoit un homme illustre par sa doctrine, philosophe, sorti de l'école des stoïciens. Son zèle fut tel que, sous l'évêque Démétrius, il alla prêcher la foi aux nations orientales, et fut envoyé jusque dans les Indes; car il y avoit encore alors plusieurs évangélistes qui, imitant le zèle des apôtres, s'efforçoient de travailler à la propagation de la foi. Panthénus étant arrivé dans l'Inde, on dit qu'il y trouva quelques chrétiens qui avoient l'évangile de saint Matthieu; car l'apôtre saint Barthélemy y avoit prêché, et y avoit laissé cet évangile écrit en hébreu, qui s'étoit conservé jusque-là. Panthénus, après avoir fait de grandes choses en sa mission, revint à Alexandrie, où il conduisit jusqu'à la mort l'école des saintes lettres, enseignant de vive voix et par écrit. Il forma plusieurs disciples, entre autres Clément, qui lui succéda en cette fonction.

XXXII. Mort de Commode. Pertinax, Julien, Sévère, empereurs.

L'an de J.-C. cent quatre-vingt-douze, le dernier jour de décembre, l'empereur Commode fut tué. Il avoit résolu de faire mourir encore plusieurs consulaires et plusieurs sénateurs, entre autres Létus, préfet du prétoire, Electus, garde de la chambre, et même sa concubine Marcia (2). Mais ils surprirent un mémoire qu'il en avoit écrit de sa main, et résolurent de le prévenir. Marcia lui donna du poison la nuit avant le premier jour de l'an. Il but et mangea ensuite excessivement, ce qui le fit vomir. Craignant donc qu'il n'échappât, ils le firent étouffer dans le bain par un athlète, nommé Narcisse. Ainsi mourut Commode, âgé de trente-un ans, après en avoir régné douze et neuf mois. Helvius Pertinax, vieillard vénérable, éprouvé dans les grands emplois sous Marc-Aurèle, fut déclaré empereur le premier jour de janvier, cent quatre-vingt-treize; mais comme il vouloit rétablir l'état, qui étoit en grand désordre, les soldats s'élevèrent contre lui, et il fut tué, n'ayant régné qu'environ trois mois, c'est-à-dire quatre-vingt-deux jours (3). Il avoit soixante-sept ans, et fut regretté de tous les gens de bien.

Didius Julien, voyant que l'empire étoit entre les mains des soldats prétoriens, qui l'offroient à qui leur donneroit le plus, leur promit ce qu'ils voulurent, et ils le déclarèrent empereur, malgré le peuple et le sénat dont il fut toujours haï. Cependant trois généraux qui commandoient dans les provinces furent reconnus empereurs, chacun par son armée, savoir : Pescennius Niger, en Syrie; Claudius Albinus, en Bretagne, et Septimius Sévérus, en Pannonie. Ce dernier l'emporta. Il s'avança vers Rome, et obligea les soldats prétoriens à abandonner Julien, qui fut tué après avoir régné deux mois, c'est-à-dire soixante-six jours.

Sévère étoit Africain, né à Leptis d'une ancienne famille romaine. Il fut nommé empereur par son armée à Carmute en Pannonie, le treizième d'août, la même année cent quatre-vingt-treize, étant âgé de quarante-sept ans. Il en régna dix-sept et huit mois. D'abord il feignit de s'accommoder avec Albin, qui commandoit en Gaule et en Bretagne, et lui donna le titre de César. Cependant il alla en Orient contre Pescennius Niger, qui s'étoit fait déclarer empereur à Antioche, et le défit (1); puis il revint contre Albin, qu'il défit aussi. Ces guerres civiles ne finirent que l'an cent quatre-vingt-dix-huit de J.-C. Les chrétiens n'y prirent point de part, et ne soutinrent ni le parti d'Albin, ni celui de Niger (2). Aussi Sévère les traita bien du commencement (3). Il fit chercher un chrétien, nommé Proculus, homme d'affaires d'Evodius, à qui Sévère avoit confié l'éducation d'Antonin, son fils aîné. L'empereur fit chercher ce Proculus, parce qu'il avoit guéri Evodius avec de l'huile, c'est-à-dire par une onction miraculeuse, et le garda dans son palais tant qu'il vécut. Sachant que plusieurs personnes clarissimes, c'est-à-dire de l'ordre des sénateurs, de l'un et de l'autre sexe, avoient embrassé le christianisme, non-seulement il ne leur fit point de mal, mais il en rendit un témoignage avantageux, et résista en face à la fureur du peuple.

XXXIII. Théodote de Byzance, hérétique.

Le pape Victor condamna et excommunia Théodote de Byzance, qui vouloit corrompre la doctrine de l'Eglise. Ce Théodote étoit corroyeur de son métier, mais très-savant (4). Etant pris avec plusieurs autres pendant la persécution par le magistrat de la ville, et interrogé (5), les autres souffrirent le martyre, et il apostasia. Ensuite, ne pouvant supporter les reproches qu'on lui en faisoit, de honte il s'enfuit de son pays et revint à Rome. Après

(1) Eus. v, Hist. c. 10. Hier. Script.
(2) Herod. lib. 1, Dion. Ep. in Commod. Lamprid.
(3) Herod. lib. 2.

(1) Herod. lib. 3.
(2) Tertull. Apol. c. 35, ad Scap. c. 2.
(3) Tertull. ad Scap. c. 4.
(4) Theod. Hær. fab. lib. 2, c. 5.
(5) Epiph. Hær. 54, n. 1.

quelque temps on l'y reconnut. On lui fit encore les mêmes reproches, et on lui demandoit comment un homme si bien instruit avoit abandonné la vérité. Se sentant pressé, il inventa une mauvaise défense, et dit : Ce n'est point Dieu que j'ai renié, mais un homme. Quel homme, lui dit-on? Jésus-Christ, dit-il, qui n'est qu'un homme. Cette hérésie, qui renouveloit les erreurs de Cérinthe et d'Ebion, eut de grandes suites, et ceux qui la soutenoient furent nommés en grec *Alogi*, comme rejetant le verbe. Ils disoient que tous les anciens et même les apôtres avoient reçu et enseigné cette doctrine, et qu'elle s'étoit conservée jusqu'au temps de Victor, qui étoit le treizième évêque de Rome depuis saint Pierre; mais que Zéphyrin, son successeur, avoit corrompu la vérité. Ainsi parle un auteur de ce temps-là, qui ajoute :

Ce qu'ils disent pourroit être probable, s'ils n'avoient contre eux, premièrement, les Ecritures divines, puis les écrits de quelques frères plus anciens que le temps de Victor, composés pour la défense de la vérité contre les gentils et contre les hérétiques de leur temps; je veux dire de Justin, de Miltiade, de Tatien, de Clément et de plusieurs autres, qui disent tous que Jésus-Christ est Dieu. Car, qui ne connoît les livres d'Irénée, de Méliton et des autres, qui disent que Jésus-Christ est Dieu et homme? Combien les frères ont-ils de cantiques et d'hymnes écrites dès le commencement par les fidèles qui chantent que Jésus-Christ est le verbe de Dieu et Dieu lui-même? Comment donc est-il possible que le sentiment de l'Eglise, étant enseigné depuis tant d'années, on ait prêché ce qu'ils prétendent jusqu'à Victor? Et comment n'ont-ils pas de honte d'avancer une telle calomnie contre Victor, sachant fort bien que Victor excommunia le corroyeur Théodote, auteur et père de cette secte d'apostats qui nient la divinité de Jésus-Christ, et le premier qui dit que Jésus-Christ est un pur homme? Il faut entendre qu'il étoit le premier à l'égard d'Artémon et des autres qui suivirent. Si Victor étoit de leur sentiment, comme ils l'enseignent faussement, comment rejettera-t-il Théodote, inventeur de cette hérésie?

Le même auteur ajoutoit, en parlant de ces hérétiques, sectateurs de Théodote (1): Ils ont corrompu témérairement les saintes Ecritures, et ont rejeté la règle de l'ancienne foi. Ils ignorent Jésus-Christ, et ne cherchent pas ce que les divines Ecritures disent de lui, mais quelle figure de syllogisme est la plus propre à confirmer leur erreur? Si on leur allègue un passage de l'Ecriture, ils demandent s'il peut former un syllogisme en forme conjonctive ou disjonctive. Toute leur application est à la géométrie. Ils font grand cas d'Euclide, d'Aristote, de Théophraste, quelques-uns même de Galien. Ils se servent de l'art des infidèles pour établir leurs opinions, et de la subtilité des impies pour corrompre la simplicité des Ecritures, sous prétexte de les corriger. On peut les en convaincre aisément, en conférant leurs exemplaires. Ceux d'Asclépiodote sont très-différents de ceux de Théodote; et ses exemplaires sont en grand nombre, parce que les disciples de l'un et de l'autre ont eu soin d'en faire des copies, suivant leurs prétendues corrections. Ceux d'Hermophile sont différents de ceux-là. Ceux d'Apollonius ne s'accordent pas avec eux-mêmes. Car, si l'on compare ceux qu'il a faits les premiers avec ceux qu'il a corrompus ensuite, on les trouvera très-différents. Je crois qu'ils voient eux-mêmes combien cette entreprise est téméraire et grossière. Ou ils ne croient pas que les saintes Ecritures aient été dictées par le Saint-Esprit, et ils sont infidèles; ou ils se croient plus sages que le Saint-Esprit, et ils ne peuvent nier leur entreprise, puisque les exemplaires sont écrits de leur main. Ce n'est pas ainsi qu'ils ont reçu les Ecritures de la main de ceux qui les ont instruits, et ils ne peuvent montrer les originaux dont ils ont tiré ces copies. Quelques-uns ne se sont pas même donné la peine de faire ces falsifications, mais se sont jetés dans le précipice de l'aveuglement, rejetant absolument la loi et les prophètes comme s'ils contenoient une doctrine mauvaise et impie. Ainsi parloit cet ancien auteur, dont nous ne savons pas le nom.

XXXIV. Autres hérétiques.

Peu de temps après, parut un autre Théodote (1), qui disoit aussi que Jésus-Christ étoit un pur homme, conçu du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, mais inférieur à Melchisédech parce qu'il est dit de lui : Tu es prêtre selon l'ordre de Melchisédech; que Melchisédech étoit une vertu céleste qui étoit l'avocat et l'intercesseur des anges comme Jésus-Christ des hommes. Il le mettoit encore au-dessus de Jésus-Christ, parce qu'il est sans père, sans mère et sans généalogie, disant que l'on ne peut comprendre ni son commencement ni sa fin (2). Ce dernier Théodote, chef des melchisédéciens, étoit changeur.

Après eux (3), Praxéas introduisit une nouvelle hérésie, disant que Dieu le père tout-puissant, étoit le même que Jésus-Christ qui avoit été crucifié; d'où il suivoit, entre autres absurdités, qu'il étoit assis lui-même à sa droite. Praxéas étoit Phrygien (4), et avoit été montaniste (5) aussi bien que Théodote de Byzance. Il vint d'Asie à Rome, quitta la secte de Montan, et en fit même connoître les er-

(1) Eus. v, c. 28, in fine.

(1) Append. ad Ter. præs. c. ult.
(2) Theodor lib. 2, Hær. fab. c. 6.
(3) App. ad Tertul. Præs. in fine.
(4) Par. ad Sempr. Ep. 1.
(5) Tertull. in Prax. c. 1.

reurs au pape; mais il commença à semer son hérésie, enflé de la gloire du martyre, quoiqu'il eût seulement souffert la prison pendant peu de temps. Ses sectateurs furent nommés monarchiques, parce que, pour ne mettre qu'un principe, ils ne mettoient en Dieu qu'une personne. On les appela aussi patropassiens, parce qu'ils attribuoient au père comme au fils la passion et la croix.

XXXV. Auteurs ecclésiastiques.

Il y avoit en ce temps-là plusieurs auteurs fameux dans l'église catholique, comme Rodon qui, étant originaire d'Asie, vint à Rome et y fut disciple de Tatien (1). Il écrivit plusieurs livres, et combattit entre autres l'hérésie de Marcion. Il portoit que, de son temps, elle étoit divisée en plusieurs sectes, dont il décrivoit les auteurs et réfutoit leurs mensonges. Il nommoit le vieillard Apelles, dont nous avons parlé (2), qui ne mettoit qu'un principe; Potitus et Basilique qui en mettoient deux comme Marcion, et Synéros qui en mettoit jusqu'à trois. Rodon avoit aussi fait un traité sur l'ouvrage des six jours. Candide et Appion avoient traité le même sujet. Héraclite avoit écrit sur l'apôtre; Maxime avoit traité la fameuse question de l'origine du mal, et montré que la matière n'est pas éternelle. Sextus avoit écrit sur la résurrection (3), Arabien sur une autre matière, et plusieurs autres, dont on ne sait pas précisément le temps, avoient fait d'autres ouvrages. Mais le plus illustre de tous fut Clément Alexandrin, qui fleurissoit dès la seconde année de l'empereur Sévère, cent quatre-vingt-quatorze de J.-C.

XXXVI. Saint Clément Alexandrin.

Il se nommoit Titus Flavius Clément; quelques-uns l'appellent Athénien, ce qui fait croire qu'il étoit né à Athènes (4). Il s'étoit rendu fort savant dans les belles-lettres, dans la philosophie particulièrement de Platon, et enfin dans les saintes Ecritures et la doctrine de l'Evangile. Il nous apprend lui-même le soin qu'il avoit eu de s'en instruire, parlant ainsi au commencement de ses stromates (5): Je n'ai point composé cet ouvrage pour l'ostentation; c'est un trésor de mémoires que j'amasse pour ma vieillesse, un remède sans art contre l'oubli ou la malice, un léger crayon de ces discours vifs et animés, et de ces hommes bienheureux et vraiment dignes de mémoire que j'ai eu l'avantage d'entendre (6). L'un en Grèce, qui étoit Ionien, l'autre en Italie; l'un d'eux étoit de Syrie, l'autre d'Égypte; deux autres dans l'Orient, l'un en Syrie, l'autre en Palestine, Hébreu d'origine. Ayant rencontré le dernier, qui étoit le premier en mérite, je me suis arrêté en Egypte, l'étudiant sans qu'il s'en aperçût. C'étoit une abeille industrieuse qui, suçant les fleurs de la prairie des apôtres et des prophètes, a produit, dans les esprits de ses auditeurs, un trésor immortel de connoissances.

Ceux-là avoient conservé la vraie tradition de la bienheureuse doctrine qu'ils avoient reçue immédiatement des saints apôtres, de Pierre, de Jacques, de Jean et de Paul, chacun comme un fils de son père; mais il y en a peu de semblables à leurs pères. Ils sont venus par la grâce de Dieu jusqu'à nous, pour nous confier cette semence divine; et je sais qu'ils se réjouiront de voir ici leurs discours, non pas expliqués, mais seulement marqués pour les conserver. Car je crois que l'on a voulu décrire une âme qui désire que la bienheureuse tradition demeure fixe, quand on a dit : Un homme qui aime la sagesse réjouira son père (1). Ce sont les paroles de saint Clément Alexandrin.

On croit que le dernier de ses maîtres, qui le retint en Egypte, est Panthénus; et il est certain qu'il lui succéda dans l'école d'Alexandrie (2), qui avoit principalement pour but l'instruction des catéchumènes (3). Il fut ordonné prêtre; et Alexandre, évêque de Jérusalem, successeur de Narcisse, lui rendoit ce témoignage dans une lettre à l'église d'Antioche : Je vous écris ceci, messeigneurs mes frères, par le bienheureux Clément, prêtre, homme vertueux et éprouvé, que vous connoissez déjà; mais vous le connoîtrez encore plus. Étant venu ici par une providence et une grâce particulière du Seigneur, il a fortifié et augmenté l'église de Jésus-Christ. Le même Alexandre, écrivant depuis à Origène, disoit (4): Il a plu à Dieu, comme vous savez, que j'aie conservé et même fortifié l'amitié que mes pères m'ont laissée. Car je reconnois pour pères ces saints qui nous ont précédés, et que nous irons bientôt trouver. Je dis le bienheureux Panthénus mon seigneur, le saint homme Clément, qui a été mon seigneur et qui m'a tant fait de bien.

Clément fit plusieurs disciples illustres, outre cet Alexandre et Origène qui lui succéda dans la charge d'instruire. Il composa plusieurs ouvrages (5), et on dit qu'il avoit expliqué toute la sainte Ecriture depuis le commencement jusqu'à la fin. Ce qui nous reste est l'exhortation aux gentils, le pédagogue, les stromates et le petit traité : Qui est le riche qui sera sauvé? L'exhortation aux gentils montre d'un côté la beauté de la religion chrétienne, qui n'est que raison et vertu, et de l'autre, l'absurdité de

(1) Eus. v, Hist. c. 23.
(2) Sup. l. III, c. 35.
(3) Eus. ibid. c. 19.
(4) Epiph. Hær. 32. n.
(5) 1, Strom. p. 274, ed. 1641.
(6) V. Veles. ad Eus. v, Hist. c. 11.

(1) Prov. x, 1.
(2) Hier de Script. in Clem.
(3) Eus. VI, c. 11.
(4) Eus. VI, c. 14.
(5) Clem. Alex. Ped. 10 et 11, c. 8. Cassiop. Præs. Inst. div. lect.

l'idolâtrie. Clément en découvre l'origine, la fausseté des fables, les infamies que cachoient les mystères profanes, et les explique fort en détail. Il répond à l'objection de la coutume, qui étoit le plus grand obstacle à la conversion des païens, et conclut en les invitant charitablement, mais fortement, à croire en Jésus-Christ, et à vivre suivant ses lois. Ce discours est plein de passages des poètes, que l'auteur semble avoir entassés, non-seulement pour convaincre les païens par leurs propres auteurs, mais pour les attirer en parlant le langage qui leur étoit familier; il est d'une élégance singulière.

XXXVII. Pédagogue de Clément Alexandrin.

Le pédagogue est un abrégé de toute la morale chrétienne, composé principalement pour les cathécumènes; car Clément étoit chargé de leur instruction (1). Il tend à les guérir de leurs passions et de leurs mauvaises habitudes, et à les préparer à la doctrine de l'Eglise. Il est divisé en trois livres. Dans le premier, l'auteur explique ce qu'il entend par son pédagogue. L'idée de ce nom étoit plus noble chez les Grecs que chez nous, et répondoit à peu près à ce que nous appelons un gouverneur chargé d'accompagner toujours un enfant pour lui apprendre à vivre, et former ses mœurs en toutes rencontres. Le pédagogue que Clément propose en ce livre n'est pas moins que Jésus-Christ, le verbe incarné, la raison souveraine. Les hommes, s'en éloignant (2), sont tombés dans le péché et dans l'idolâtrie; pour les ramener (3), Dieu les instruit par sa parole. Ce divin pédagogue nous remet les péchés comme Dieu (4), et nous en préserve comme homme par ses instructions sensibles. Il instruit également l'un et l'autre sexe (5), et réduit tous les disciples à une heureuse enfance, qui ne laisse pas d'être un état de perfection (6). Il a conduit les Israélites par la crainte (7), et depuis son incarnation il conduit le nouveau peuple par l'amour (8); c'est toutefois le même, et il n'est pas moins bon lorsqu'il exerce sa justice que lorsqu'il use de miséricorde : ce que l'auteur prouve amplement et solidement à cause des hérétiques qui rejetoient le dieu de l'ancien Testament. Il conclut (9) en montrant que la vie chrétienne consiste dans la foi, qui est la soumission à la souveraine raison, et dans la pratique des vertus et l'observation de ses commandements, même par le ministère du corps.

Dans le second livre, il commence à régler les mœurs en détail (10). Il veut que la nourriture se mesure non par le plaisir, mais par la nécessité de vivre avec santé et avec force; qu'elle soit très-simple (1), plutôt du poisson que de la chair, plutôt ce qui se mange cru que ce qu'il faut apprêter au feu. Un repas par jour le soir, deux tout au plus (2). C'est-à-dire, outre le souper, un déjeuner de pain sec sans boire (3). Pour la boisson, il prouve, contre les encratites, que l'usage du vin est permis, et cela par l'exemple de Jésus-Christ même; mais il veut que l'on en boive peu, et seulement le soir, pas même beaucoup d'eau. Il défend le vin aux jeunes gens (4). Il blâme ceux qui abusoient des agapes, et les convertissoient en de grands repas. Il suit les préceptes de saint Paul, défendant de manger des viandes immolées, et permettant toutefois de manger avec les infidèles quand on est prié (5) : alors il exhorte à ne point craindre la variété des viandes (6), ni la rechercher. Il défend tout ce qui sent le luxe dans les meubles et la vaisselle, et même l'argent (7). Il défend les instruments de musique, les chansons profanes, même dans les repas; et n'y permet que des cantiques spirituels (8). Il ne permet de rire que peu, modestement et sans éclater (9); il défend tous les discours déshonnêtes, et donne plusieurs préceptes de civilité et de politesse dans la conversation et le commerce de la vie (10). Il ne veut point que les chrétiens se servent de couronnes de fleurs, ni de parfums ou d'huiles de senteur (11), si ce n'est pour des onctions médicinales.

Il règle la manière de passer la nuit (12). Après le repas, nous louerons Dieu des biens qu'il nous a donnés, et de la journée que nous avons passée. Puis on dormira dans les lits qui ne soient ni précieux, ni trop mous. On dormira peu, afin d'allonger la vie, dont le sommeil semble un temps perdu (13). On se relèvera plusieurs fois la nuit pour prier. On se lèvera avant le jour; les hommes pour étudier ou travailler, les femmes pour filer. On ne dormira jamais le jour. Ce précepte est remarquable dans un pays aussi chaud que l'Egypte. Comme la corruption des mœurs y étoit excessive (14), il traite à fond la matière de la chasteté, et montre solidement et en philosophe combien toute sorte d'impureté est contraire à la raison. La seule fin de l'union des deux sexes est la production des créatures raisonnables qui doivent durer éternellement (15). L'homme est particulièrement l'image de Dieu, en tant qu'il concourt avec lui à la production d'un homme. Il faut donc

(1) Strom. lib. 6, p, 616, B.
(2) C. 1, 6. 7.
(3) C. ult.
(4) C. 3.
(5) C. 4.
(6) C. 6.
(7) C. 7.
(8) C. 8, 9, 10, 11, 12.
(9) C. ult.
(10) Lib. II, c. 1.

(1) P. 148, B, edit. 1641.
(2) P. 152, B.
(3) P. 153, A.
(4) P. 141. B.
(5) P. 144, D.
(6) C. 3.
(7) C. 4.
(8) C. 5.
(9) C. 6.
(10) C. 7.
(11) C. 8.
(12) C. 9.
(13) P. 185, D.
(14) C. 10.
(15) P. 188, A.

ou se marier ou s'abstenir entièrement (1); et, puisque l'on délibère même si l'on doit se marier, à plus forte raison ne doit-on pas regarder ce commerce comme une nécessité pareille à la nourriture et d'un usage ordinaire. Il est injuste de chercher le plaisir seul dans le mariage (2), dont l'usage doit être par la raison et l'honnêteté, et est toujours dangereux, quoique légitime. Il faut être continuellement attentif à la présence de Dieu qui voit dans les ténèbres les plus obscures (3), et respecter nos corps qui sont ses temples.

Comme la parure tend principalement à la débauche, il traite ensuite des habits (4). Il veut qu'ils soient simples pour la nécessité de se couvrir, mais que la personne vaille toujours mieux que ce qui la couvre. Il veut que les habits soient blancs et sans aucune teinture (5), et qu'ils ne soient point traînants (6); mais il permet aux femmes un peu plus de délicatesse qu'aux hommes. Le blanc étoit la couleur la plus en usage chez les Grecs et les Romains; ils portoient ordinairement des habits longs. Clément descend jusqu'à la chaussure (7). Il conseille aux femmes d'être toujours chaussées pour la bienséance, et aux hommes d'aller toujours nus-pieds, hors à la guerre (8). Il défend l'or et les pierreries, de se farder et de se teindre le poil (9).

Il continue dans le troisième livre, recommandant la vraie beauté qui est l'intérieure (10): Et la seule, dit-il, que Notre Seigneur a voulu avoir (11). Il montre qu'il est indigne d'une honnête femme de se parer, et encore plus d'un homme (12). Toutefois il permet aux femmes de s'orner pour plaire à leurs maris (13). Mais dans les hommes il blâme le trop grand soin de se peigner, de se raser, de se rendre semblables aux femmes; et il condamne absolument l'usage des faux cheveux (14). Il s'élève contre la mollesse infâme qui régnoit chez les Romains, et loue la frugalité des Scythes, des Germains, des Gaulois et des Arabes (15). Il blâme la multitude des esclaves, particulièrement les eunuques, les nains, les monstres et les bêtes que les femmes nourrissoient plutôt que des pauvres. Il défend de se baigner trop souvent (16), mais seulement pour la santé ou la propreté, et condamne surtout les bains communs d'hommes et de femmes.

Il montre qu'il n'y a que le chrétien qui soit vraiment riche (17), et que son trésor est la frugalité. Il conseille de s'exercer le corps, principalement en jeunesse (1), et propose aux hommes la lutte, la paume, la promenade, mais surtout le travail pour le besoin de la vie, tirer de l'eau, fendre le bois, bêcher la terre; aux femmes le ménage et le service domestique. Il condamne les dés et les jeux semblables (2), l'oisiveté et ses suites, les spectacles du cirque et du théâtre, comme une source de corruption pour les mœurs (3), quand on ne les prendroit que pour un simple divertissement. Il dit que les hommes et les femmes doivent aller à l'église vêtus modestement, d'un pas grave, gardant le silence, avec une charité sincère, chastes de corps et de cœur, disposés à prier (4); les femmes voilées. Qu'au sortir de l'église, elles ne doivent pas quitter leur modestie, ni croire qu'il leur soit permis de prendre un air vain et dissipé avec les gens du monde. Il recommande la sainteté du baiser de paix, et n'approuve pas la mauvaise hardiesse de quelques chrétiens, qui affectoient de saluer les frères à haute voix dans les rues, se découvrant inutilement aux infidèles. Il recommande de vivre parmi eux avec une grande discrétion. Voilà un sommaire du pédagogue, qui peut donner quelque idée de la vie des chrétiens du second siècle. Car, encore que les préceptes proposent d'ordinaire la perfection, saint Clément Alexandrin étoit homme de trop bon sens pour proposer à tous les chrétiens de telles règles, si elles n'eussent été praticables et pratiquées de plusieurs.

XXXVIII. Stromates de saint Clément Alexandrin.

Les stromates ou tapisseries sont ainsi nommées, comme Clément dit lui-même, parce que c'est un tissu de la philosophie chrétienne, où l'auteur passe d'une matière à l'autre sans ordre, mais avec une agréable variété (5). Et il les avoit composées exprès, pour les rendre obscures aux profanes. Dans le premier livre, il marque la distribution de l'eucharistie en ces termes (6) : Quand on a divisé l'eucharistie selon sa coutume, on permet à chacun du peuple d'en prendre sa part. Et il dit, que l'on doit à proportion examiner si l'on est digne d'instruire les autres, ou de recevoir la sainte doctrine. Il dit ailleurs que le vin de l'eucharistie doit être mêlé d'eau, pour marquer l'union de l'esprit avec notre humanité (7). Le principal sujet de ce premier livre des stromates, est de montrer l'utilité de la philosophie humaine à un chrétien (8), quand ce ne seroit que pour la réfuter avec connoissance de cause. Il dit qu'elle a servi aux Grecs

(1) P.193, C.
(2) P. 192, C.
(3) P. 195, C.
(4) C. 10, p. 197.
(5) P. 201, A.
(6) P. 23, D.
(7) C. 11.
(8) C. 12.
(9) P. 199, A.
(10) P. 217, 123, lib. III, c. 1.
(11) C. 2.
(12) C. 3.
(13) C. 11, p. 145, D.
(14) P. 248, B.
(15) C. 4.
(16) C. 5, 9.
(17) C. 6, 7.

(1) C. 10.
(2) C. 11, p. 253, D.
(3) C. 254, C.
(4) C. 255, D.
(5) Lib. IV, p. 475, D.
(6) Lib. I, p. 276, C; p.271 C.
(7) Ped. lib. II, c. 2, p. 151, C.
(8) P. 278, D.

pour les préparer à l'Evangile (1), comme la loi aux Hébreux. Il rapporte l'origine des sciences et des arts, et l'histoire de la philosophie chez les Grecs et les autres peuples (2), et montre que celle des Hébreux est la plus ancienne de toutes, suivant la méthode de Tatien qu'il cite (3). Il marque exactement la chronologie (4), et compte depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la mort de l'empereur Commode, cent quatre-vingt-quartorze ans et un mois (5). Ce qui revient à l'an cent quatre-vingt-douze selon nous; car les Alexandrins mettoient la naissance de Jésus-Christ deux années plus tard. Il rapporte diverses opinions touchant le jour de la naissance de Jésus-Christ et celui de sa passion.

Dans le second livre, il dit (6): La foi que les Grecs décrient comme vaine et barbare, est un préjugé volontaire, un consentement pieux. Il montre, contre les disciples de Basilide et de Valentin, que la foi n'est pas naturelle à de certains hommes, mais qu'elle vient de leur choix. Il définit l'infidèle: Celui qui aime volontairement le faux (7). Il montre que le commencement de toutes les sciences n'est pas la démonstration, mais la foi (8); que de la foi vient la pénitence (9); qu'il y en a une première pour ceux qui ont vécu dans l'ignorance de la gentilité, et une seconde que Dieu, par sa bonté, accorde à ceux qui sont tombés dans quelque péché, étant fidèles; mais qu'elle doit être unique et sans rechutes; que les fréquents retours de péché et de pénitence ne diffèrent de l'infidélité, sinon en ce que l'on pèche avec connoissance. C'est une préparation à pécher, et une apparence de pénitence.

XXXIX. Doctrine sur le mariage.

Il commence ensuite à traiter du mariage. Il rapporte les diverses opinions des philosophes (10). Démocrite et Epicure le rejetoient, comme un embarras et une source de chagrins Les stoïciens le comptoient pour indifférent, les péripatéticiens pour un bien; mais, de quelque manière qu'ils parlassent, la plupart étoient débauchés, entretenoient des femmes, ou pis encore. Il apporte les raisons pour approuver le mariage. La conformation naturelle des corps, l'intention du Créateur: Croissez, multipliez. Que c'est une perfection de produire son semblable pour remplir sa place. Que dans les maladies et la vieillesse il n'y a point de secours pareils à celui d'une femme et des enfants. Il recommande la sainteté de cette société.

Dans le troisième livre, il continue cette matière, et réfute les hérétiques qui combattoient le mariage par des excès opposés (1). Les nicolaïtes, les disciples de Carpocrate et de son fils Epiphane, vouloient que les femmes fussent communes, comme les autres biens (2). Les marcionites, au contraire, croyant la matière mauvaise, s'abstenoient du mariage, pour ne pas emplir le monde fait par le Créateur. Ainsi ils étoient continents par haine du Créateur, et non par choix; et cependant ils ne laissoient pas de se nourrir de ce qu'il avoit créé, et de respirer son air (3). Tatien condamnoit aussi le mariage, comme détournant la prière, et faisant servir à deux maîtres. Jules Cassien, disciple de Valentin, étoit de la même opinion; et, plutôt que d'approuver la génération, il disoit que Jésus-Christ n'avoit eu un corps qu'en apparence (4). Les hérétiques du premier genre disoient qu'il falloit vivre comme on vouloit, et user indifféremment de la liberté de l'Évangile. On répondoit qu'il doit être libre aussi de pratiquer la vertu, et que c'est sans doute le plus sûr. De plus, ou cette liberté devoit être bornée à certains plaisirs, et ce n'étoit plus la liberté parfaite qu'ils prétendoient, ou, si elle étoit sans bornes, il n'y avoit ni impureté, ni aucune abomination qui ne fût permise. Or, l'état de celui-là n'est pas heureux, qui entretient ses passions au lieu de les réprimer, puisque la passion, qui tend au plaisir, est un désir mêlé d'inquiétude et de douleur.

L'autre genre d'hérétiques poussoit la continence à l'excès, disant que toute union des sexes étoit criminelle, et condamnant leur propre origine. Ils se vantoient d'imiter le Seigneur (5); mais ils ne considéroient pas qu'il avoit son épouse, l'Église, que ce n'étoit pas un homme ordinaire, qui eût besoin de secours ou de postérité, étant immortel et fils unique de Dieu. Clément applique à ces hérétiques la prédiction de saint Paul (6), touchant ceux qui viendroient dans les derniers temps défendre le mariage, et leur oppose les exemples des apôtres saint Pierre et saint Philippe, qui étoient mariés et eurent des enfants. Il dit que la continence des païens ne va qu'à combattre les désirs, et ne leur pas obéir jusqu'aux œuvres (7), jouissant cependant du plaisir de la pensée, et celle des chrétiens à ne pas même désirer (8); mais que l'on ne peut avoir cette continence que par la grâce de Dieu. Il marque (9) clairement la perfection de la continence des eunuques volontaires; mais il s'étend principalement sur le mariage à cause des hérétiques.

XL. Du martyre.

Dans le quatrième livre, il traite du martyre, et premièrement il montre ce que c'est que la mort, et comme on la doit mépriser (10); puis

(1) P. 282, D.
(2) P. 299.
(3) P. 320.
(4) P. 333.
(5) P. 340, B.
(6) P. 362, B.
(7) P. 366, C.
(8) P. 69, C.
(9) P. 385, B.
(10) P. 421.

(1) P. 428, B.
(2) P. 431, C.
(3) P. 460, A.
(4) P. 565, B. p. 469, D.
(5) P. 446, D.
(6) Tim. IV. p. 462, C.
(7) P. 418, B.
(8) P. 450, A.
(9) P. 459, D.
(10) P. 479, D.

il marque que le vrai martyr ne donne pas sa vie seulement par la crainte des peines éternelles ou l'espérance des récompenses, mais par une vraie charité; et qu'il croit même avoir obligation à ceux qui le délivrent de cette vie. Il combat deux sortes d'hérétiques (1). Les uns disoient que le vrai martyr étoit la connoissance du vrai Dieu, mais que celui qui le confessoit aux dépens de sa vie étoit homicide de soi-même. D'autres s'empressoient à se livrer eux-mêmes à la mort, en haine du Créateur (2). Il rapporte les exemples de plusieurs païens qui avoient souffert constamment la mort et les tourments; puis il ajoute (3): Toute l'Eglise est pleine de personnes de l'un et de l'autre sexe, qui s'exercent toute leur vie à mourir avec ardeur pour Jésus-Christ. Car, suivant nos maximes, on peut philosopher sans lettres, soit un Grec, soit un barbare, soit un esclave, un vieillard, un enfant, une femme: la vertu convient à tous, et il est toujours temps de s'y appliquer.

Les païens (4) disoient: Si Dieu a soin de vous, pourquoi permet-il que vous soyez persécutés et mis à mort? Clément répond (5): Nous ne croyons pas que Dieu veuille les persécutions; mais il les a prévues, et nous en avertit, afin de nous exercer à la fermeté; et puis: Nous ne sommes pas seuls exposés à des supplices. Mais les autres, diront les païens, sont des criminels; ainsi, répond-il, ils reconnoissent eux-mêmes notre innocence, et que l'on nous punit injustement. Or, l'injustice du juge ne fait rien contre la Providence. Le juge est maître de sa sentence. Ce n'est pas un instrument inanimé, qui soit tiré comme avec des cordes par une cause extérieure. On l'éprouve sur la justice, comme nous sur la patience: il sera jugé pour nous avoir condamnés sans nous connoître, ni vouloir nous connoître, et pour s'être laissé emporter à une prévention sans fondement sur le seul nom de chrétien. Mais enfin, dit-on, pourquoi Dieu ne vous secourt-il pas? Et quel mal nous fait-on de nous mettre par notre mort en liberté d'aller au Seigneur, et de nous faire changer de vie comme nous changerions d'âge? Si nous sommes sages, nous aurons obligation à ceux qui nous donnent occasion de partir promptement. Si les autres connoissoient la vérité, ils se jetteroient en foule dans le même chemin. Il ajoute cette parole de Socrate (6): Mes accusateurs peuvent bien me faire mourir; mais ils ne me peuvent nuire. Il réfute l'erreur de Basilide, qui, pour sauver la Providence, vouloit que tous ceux qui souffroient eussent péché, du moins dans une vie précédente; et il soutient que la persécution n'arrive ni par la volonté de Dieu, ni sans sa volonté (7), mais par sa permission. Il explique l'amour des ennemis en distinguant le péché d'avec l'homme pécheur (1), et dit nettement que l'inimitié et le péché ne sont rien sans le pécheur et l'ennemi (2). Au sujet de la charité, il cite l'épître de saint Clément aux Corinthiens, et le nomme apôtre (3). Expliquant cette parole du Sauveur (4): Celui qui a regardé une femme pour la désirer, a déjà commis un adultère en son cœur, il dit que le péché ne consiste pas seulement au désir de l'action criminelle, mais au plaisir de voir la beauté, si ce plaisir est selon la chair (5). Et celui qui regarde avec une charité pure ne songe pas à la chair, mais à la beauté de l'âme, et ne regarde le corps que comme une statue, dont la beauté le ramène à l'ouvrier et à la beauté essentielle. Il montre que les femmes ne sont pas moins capables de la perfection que les hommes (6), et s'étend sur leurs devoirs, particulièrement à l'égard de leurs maris infidèles. Il dit que la vertu est ce qui dépend le plus de nous, et que personne ne peut nous en détourner; car c'est un don de Dieu, qui ne dépend d'aucun autre que de lui (7). En quoi il marque nettement l'accord du libre arbitre et de la grâce.

Pour montrer la perfection du vrai chrétien qu'il appelle *gnostique* (8), il dit que, si par impossible la connoissance de Dieu pouvoit être séparée du salut éternel, il choisiroit sans hésiter la connoissance, et que, si Dieu lui promettoit l'impunité en faisant ce qu'il défend (9), on lui offroit à ce prix la récompense des bienheureux, ou s'il croyoit se pouvoir cacher de Dieu, il ne voudroit rien faire contre ce qu'il a une fois choisi, comme conforme à la raison et bon par soi-même. Aussi, dit-il que celui qui n'est juste que par la crainte de la peine ou de la haine des hommes ou de quelqu'autre péril auquel son crime l'expose, n'est pas bon volontairement (10), non plus que celui qui ne s'abstient du crime que par l'espérance de la récompense qu'il doit recevoir, même de Dieu: c'est paroître juste, plutôt que l'être. Il dit que Dieu châtie par trois raisons: pour rendre meilleur celui qui est châtié, pour donner exemple aux autres (11), et afin que celui qui est maltraité ne soit pas méprisé et exposé à une nouvelle injure.

Le cinquième livre des stromates est principalement employé à montrer que les Grecs avoient pris des barbares, et en particulier des Hébreux, toute leur sagesse et leur manière de l'enseigner. Il montre l'usage et l'antiquité des symboles et des énigmes (12). Il en rend raison, pour aider la mémoire par la brèveté, pour ne communiquer la vraie philosophie et

(1) P. 481, B.
(2) P. 496, C.
(3) P. 497, B.
(4) P. 501, C.
(5) P. 504, D.
(6) Soc. Apol. p. 30, D.
(7) P. 507, A.

(1) P. 508, B.
(2) P. 511, C.
(3) P. 516, A.
(4) Matth. v, 28.
(5) P. 520, C.
(6) P. 521, C.
(7) P. 523, D.
(8) P. 529, B.
(9) P. 522, D.
(10) P. 531, D.
(11) P. 536, C.
(12) P. 555, D.

la vraie théologie qu'à ceux dont la fidélité et les mœurs seroient éprouvées (1), afin que ceux qui voudroient s'instruire eussent besoin de maître ; ce qui les excite à étudier, et fait qu'ils sont moins trompés ; enfin, pour rendre la vérité plus vénérable, par la difficulté d'en approcher.

Il dit que la grande difficulté de parler de Dieu vient de ce qu'il est le premier principe de tout. Or, en chaque chose le principe est difficile à trouver. Et comment exprimer celui qui n'est ni genre, ni différence, ni espèce, ni individu, ni nombre, ni accident, ni sujet? Ce n'est pas bien dit, même de l'appeler tout ; car le tout est de l'ordre de la grandeur, et Dieu est le père de tout. Il ne faut pas dire non plus qu'il ait des parties, puisque l'unité est indivisible : c'est pourquoi il est infini, non parce qu'on ne peut rien penser au delà, mais parce qu'il est sans distance et sans bornes. Il est aussi sans figure et sans nom ; et, si nous le nommons, c'est improprement, soit que nous le nommions Un, ou Bon, ou Esprit, ou Etre, ou Père, ou Dieu, ou Créateur, ou Seigneur. Ce n'est pas que nous disions un nom qui lui soit propre, c'est par indigence que nous nous servons de ces beaux noms pour fixer notre pensée, et l'empêcher de s'égarer sur d'autres objets. On connoît les choses, ou parce qu'elles sont en elles-mêmes, ou par le rapport qu'elles ont les unes aux autres : et rien de tout cela ne convient à Dieu. On ne peut le comprendre non plus par une science démonstrative, car elle est fondée sur ce qui est antérieur et plus connu, et rien ne précède l'Eternel. Il ne reste pour connoître ce dieu inconnu que sa grâce et son verbe.

XLI. Idée du vrai gnostique.

Il commence dans le sixième livre à donner l'idée de son gnostique et de la vertu chrétienne, dont il dit que son pédagogue ne contenoit que les premiers éléments (2). Il dit que le véritable gnostique, tel qu'étoit Jacques, Pierre, Jean, Paul et les autres apôtres, sait tout et comprend tout par une connoissance certaine (3). Que cette science ou *gnose*, d'où il prend son nom, est le principe de ses desseins ou de ses actions, et s'étend même aux objets qui sont incompréhensibles aux autres hommes, parce qu'il est disciple du verbe, à qui rien n'est incompréhensible. La foi est une connoissance sommaire des vérités les plus nécessaires (4). La science est une démonstration ferme de ce qu'on a appris par la foi (5). La philosophie prépare à la foi, sur laquelle est fondée la science (6).

Ce gnostique n'est plus sujet aux passions,

(1) P. 574, B.
(2) P. 616, B.
(3) P. 648, D.
(4) Lib.VII, p. 712, D.
(5) P. 710, A.
(6) P. 720, A.

si ce n'est à celles qui sont nécessaires pour l'entretien du corps, comme la faim et la soif. Il s'est rendu maître de celles qui peuvent troubler l'âme, comme la colère et la crainte, et n'admet pas même celles qui paroissent bonnes, comme la hardiesse, la jalousie, la joie, le désir. Son âme est dans une consistance solide, exempte de tout changement. Il n'est pas besoin de hardiesse, parce que rien en cette vie n'est fâcheux pour lui, ni capable de le détourner de l'amour de Dieu. Il n'a pas besoin de se rendre tranquille, parce qu'il ne tombe point dans la tristesse, persuadé que tout va bien. Il n'entre point en colère, et rien ne l'émeut, parce qu'il aime toujours Dieu, et est tourné tout entier vers lui seul ; en sorte qu'il ne peut haïr aucune de ses créatures. Il n'a point de jalousie, parce que rien ne lui manque. Il n'aime personne de cette amitié commune, mais il aime le Créateur par les créatures. Il n'est sujet à aucun désir, parce qu'il n'a aucun besoin selon l'âme, étant déjà par la charité avec son bien-aimé. L'action même de cette charité n'est point un mouvement violent (1), mais une union étroite de l'âme avec son bien, qu'elle embrasse sans distinction de temps ni de lieu. Elle est déjà par la charité où elle doit être, et ne désire rien parce qu'elle a l'objet de son désir autant qu'il est possible.

Ainsi le gnostique est plutôt délivré de ses passions qu'occupé à les modérer. La joie de la contemplation dont il se repaît continuellement sans en être rassasié, ne lui permet pas de sentir les petits plaisirs de la terre. Il ne lui reste plus de sujet pour retourner aux biens du monde, après avoir reçu la lumière inaccessible. Il habite déjà par la charité avec le Seigneur, quoique son corps paroisse encore sur la terre. Il ne se tire pas de la vie, parce qu'il ne lui est pas permis ; mais il tire son âme des passions. Il permet, sans y prendre part, que son corps use des choses nécessaires pour ne pas être cause de sa mort. Il sera donc accoutumé à mépriser tout ce qu'il y a de fâcheux (2). Il sera inflexible aux voluptés du jour ou de la nuit. Sa vie frugale le rendra tempérant, composé, grave. Il aura besoin de peu ; et de ce peu même il n'en fera pas son capital, et ne s'y appliquera qu'autant qu'il sera nécessaire. Il comptera pour une perte le temps qu'il sera obligé de donner à la nourriture.

Clément montre ensuite quel usage son gnostique pourra faire de toutes les sciences humaines. Ce sera son divertissement quand il voudra se relâcher de ses occupations plus sérieuses (3), comme des confitures à la fin du repas. Il dit que c'est une foiblesse de craindre la philosophie des païens (4). La foi qui peut être ruinée par leurs raisonnements est bien

(1) P. 651, B.
(2) P. 654, B.
(3) P. 695, B.
(4) P. 655, A.

fragile ; la vérité est inébranlable, la fausse opinion s'efface. Il marque l'usage de la musique pour régler les mœurs. Dans nos repas, dit-il, nous chantons en buvant les uns aux autres (1) ; nous charmons nos passions, et nous louons Dieu des biens qu'il nous donne si abondamment pour la nourriture de l'âme et du corps. Le gnostique n'estimera pas beaucoup de vivre, mais de bien vivre (2). Quand il aura des enfants, il regardera sa femme comme sa sœur, puisqu'elle la doit être un jour lorsqu'ils auront quitté leurs corps. Il prie à toute heure de la pensée. Premièrement, il demande la rémission de ses péchés, puis de ne plus pécher (3), afin de pouvoir bien faire, et, par la pureté de cœur, arriver à voir Dieu face à face par son fils. Il dit que le véritable prêtre et le véritable diacre n'est pas estimé juste, parce qu'il est prêtre (4) ; mais il est mis en ce rang, parce qu'il est juste ; et les promotions qui se font dans l'Église, d'évêques, de prêtres et de diacres, sont des imitations de la gloire des anges.

La philosophie n'a plu qu'aux Grecs, et non pas à tous (5). Chaque philosophie n'a eu que peu de disciples. La doctrine de notre maître n'est pas demeurée dans la Judée, elle s'est répandue par toute la terre, persuadant les Grecs et les barbares, en chaque nation, en chaque ville, en chaque bourgade, amenant à la vérité les familles entières et chacun des auditeurs en particulier, et même plusieurs philosophes. La philosophie païenne s'évanouit aussitôt, si le moindre magistrat la défend : notre doctrine, depuis qu'elle a commencé à être annoncée, est défendue par les empereurs, les rois, les gouverneurs particuliers et les officiers ; une infinité d'hommes l'attaque, et fait tous les efforts possibles pour l'exterminer, et elle fleurit de plus en plus.

Dans le septième livre, Clément montre que le gnostique est le seul véritablement pieux, pour réfuter la calomnie d'athéisme, dont les païens prenoient le plus grand prétexte des persécutions. Le service de Dieu est le soin continuel que le gnostique prend de son âme, et son application à Dieu par une charité qui ne cesse point (6). A l'égard des hommes, il y a deux sortes de services : l'un pour les rendre meilleurs, l'autre pour les soulager. Dans l'Église, les prêtres s'acquittent du premier, les diacres du second. Le gnostique sert ainsi Dieu dans les hommes, s'appliquant principalement à les ramener à lui. Rien n'est meilleur sur la terre que l'homme pieux, ni dans le ciel que l'ange bienheureux. Mais la plus parfaite, la plus sainte, la plus dominante, royale, bienfaisante, est la nature du fils (7), la plus approchante du seul tout-puissant unie au *autosechestate*.

(1) P. 659, C.
(2) P. 664, C.
(3) P. 665, C.
(4) P. 667, B.
(5) P. 697, D.
(6) P. 700, D.
(7) P. 702, D.

Par ces paroles, il sembleroit que Clément distingueroit la nature du fils de Dieu de celle du père, s'il ne disoit ailleurs (1) : Notre pédagogue est le Dieu Jésus, le verbe conducteur de toute la nature humaine, le Dieu qui aime les hommes (2). Et encore : Dieu ne hait rien, ni le verbe ; car tous deux sont un, c'est-à-dire Dieu (3). Et encore : Le Dieu de l'univers est seul bon, juste, créateur, le fils dans le père. Et encore à la fin du pédagogue (4) : Louons et remercions le seul père et le fils ; le fils et le père notre pédagogue, et le fils notre maître avec le Saint-Esprit. Tout à un, en qui est tout, par qui tout est un. Et dans le cinquième des stromates, expliquant un passage de Platon, il dit : Je ne puis l'entendre autrement que de la sainte Trinité (5) ; car le troisième est le Saint-Esprit, et le fils est le second.

L'action du gnostique parfait est de converser avec Dieu par le grand-pontife, auquel il se rend semblable autant qu'il est possible, en servant Dieu de toutes manières (6). Les sacrifices agréables à Dieu sont les vertus, l'humilité avec la science, se captiver, se détruire soi-même, faire mourir le vieil homme, c'est-à-dire le péché et les passions. Dieu ne peut être touché ni par le plaisir sensible, ni par l'intérêt ; et par conséquent il n'a besoin ni de sacrifices, ni d'offrandes pour orner les temples, ni de gloire extérieure ; il ne cherche pas la dépense, mais l'affection dans les sacrifices (7). Or, ce culte extérieur étoit toute la religion des païens (8). L'image de Dieu la plus ressemblante est l'âme du juste, formée sur le modèle de la loi éternelle du verbe, qui est la première image de Dieu ; en sorte que l'homme est le troisième (9). Ceci est dit pour opposer aux idoles la vraie image de Dieu. Le gnostique honore Dieu, non en certains lieux déterminés, ni en certains jours de fête, mais toute sa vie et en tout lieu où il trouve des gens de sa créance, ou même seul, parce qu'il croit que Dieu est partout. Toute sa vie est une fête (10) ; il loue Dieu en labourant, en naviguant, en tout état (11). Il y avoit toutefois dès lors des heures marquées pour la prière, comme tierce, sexte et none. On se tournoit à l'orient, et la posture ordinaire, en priant, étoit de lever la tête et les mains au ciel : on levoit même les pieds, en répondant à la conclusion de la prière ; mais le gnostique s'exerçoit à l'oraison continuelle et mentale.

Saint Clément ajoute : Le gnostique fait du bien, autant qu'il peut, à tous les hommes.

(1) P. Ped. c. 7.
(2) P. 109, D.
(3) C. 8, p. 113, D.
(4) P. 119, D.
(5) P. 198, D.
(6) P. 706, B. 7.
(7) P. 707, B.
(8) P. 719, A.
(9) P. 708, B.
(10) P. 728, B.
(11) P. 719, D. p. 722, p. 724, C.

S'il est constitué en autorité comme Moïse, il gouverne ceux qui lui sont soumis pour leur salut. Il a toutes les vertus du courage, la fermeté, la grandeur de l'âme, la liberté, la magnificence (1) : ce qui fait qu'il n'est touché, ni des plaintes du vulgaire, ni de son estime ou de ses flatteries. Il est tranquille, prudent, modéré, tempérant, riche, parce qu'il ne désire rien et a besoin de peu ; juste, bienfaisant, fidèle. L'application qu'il a par la prière aux choses spirituelles le rend doux, affable, patient (2), et en même temps sévère, jusqu'à n'être pas même tenté, ne donnant prise sur lui ni au plaisir ni à la douleur. Sa tempérance ne vient ni du désir de la gloire, comme celle des athlètes, ni d'avarice, ni d'amour de la vie et de la sainteté, ni de rusticité et d'ignorance des plaisirs, mais de connoissance et de vraie charité (3). Si la raison l'appelle à être juge, il sera inflexible, n'accordant rien aux passions, et marchant ferme où la justice le mène naturellement.

Comme un homme vulgaire demande à Dieu la santé, ainsi le gnostique demande la persévérance dans la vertu (4). Il lui offre des prières et des louanges; il iit l'Ecriture sainte avant le repas ; il chante des psaumes et des hymnes pendant le repas, et avant que de se coucher (5). Il prie encore la nuit. Sa prière vocale ne consiste pas en beaucoup de paroles. Il prie en tout lieu, mais en secret dans le fond de son âme, en promenade, en conversation, dans le repos, pendant la lecture ou le travail. Il loue Dieu continuellement (6), non-seulement le matin en se levant et à midi, mais se promenant, dormant, s'habillant. Il rend toujours gloire à Dieu, comme les séraphins d'Isaïe. Il ne jure point, parce que ses paroles sont plus dignes de foi que les serments des autres. La dignité du gnostique croît encore quand il est chargé de gouverner les autres, et de leur procurer par l'instruction le plus grand de tous les biens, qui est l'union à Dieu (7). Cet homme parfait, menant comme les apôtres une vie commune même dans le mariage, est au-dessus du solitaire qui n'a soin que de lui-même, et qui se met à couvert des tentations, au lieu que le premier y est continuellement exposé par le soin nécessaire de sa femme, de ses enfants, de ses domestiques et de ses biens, qui servent d'exercice à sa vertu, sans altérer la charité inébranlable qui l'attache à Dieu.

XLII. Idée de l'hérétique.

Clément répond ensuite à l'objection (8) que les païens et les juifs tiroient de la multitude des hérésies, et montre qu'elles ne devroient détourner personne d'embrasser la foi, puisqu'il y avoit aussi différentes sectes chez les juifs et chez les philosophes grecs. Au contraire, c'est un motif pour s'appliquer plus fortement à chercher la vérité, et à la distinguer de l'erreur. Il y a des règles infaillibles qui servent à condamner tous ceux que la paresse ou la prévention empêchent de s'en servir. La doctrine la plus exacte n'est que dans la seule, vraie et ancienne église, conformément aux Ecritures (1). Les hérétiques se sont révoltés contre la tradition de l'Eglise, pour se jeter dans des opinions humaines (2). Ils se servent des Ecritures; mais ils en retranchent des livres entiers, et tronquent les autres. Ils choisissent quelques passages par-ci par-là, et s'arrêtent aux paroles sans pénétrer le sens. Souvent, quand ils sont convaincus, ils ont honte de leurs dogmes, et les nient. Il n'y a rien qu'ils ne fassent, plutôt que d'abandonner les premières places qu'ils ont dans leurs églises et dans leurs fausses agapes. La vanité leur fait imaginer qu'ils ont rafiné sur les anciens (3), au lieu qu'ils seroient bienheureux d'avoir conservé la tradition qu'ils avoient reçue.

Il est facile, dit-il, de montrer que leurs assemblées humaines sont plus nouvelles que l'église catholique (4). Le Seigneur est venu sous Auguste, et a prêché vers le milieu du règne de Tibère. La prédication de ses apôtres jusqu'au ministère de Paul finit sous Néron. Les auteurs des hérésies sont venus plus bas, vers le temps de l'empereur Adrien, et ont duré jusqu'au vieil Antonin : comme Basilide, quoiqu'il se vante d'être disciple de Glaucias, interprète de Pierre : comme on dit que Valentin avoit écouté Théodate, qui étoit connu de Paul. Marcion a été du même temps. Cela étant, il est clair que ces hérésies, et celles qui sont venues depuis, sont sorties de l'église la plus ancienne et la plus vraie, ayant innové et falsifié la doctrine, et qu'il n'y a qu'une seule vraie église, celle qui est effectivement ancienne, qui contient les justes prédestinés. Car, comme il n'y a qu'un Dieu et un Seigneur, il n'y a qu'une église que les hérésies s'efforcent de couper en plusieurs. Basilide se vantoit aussi d'être disciple de saint Matthias; mais, dit Clément, les apôtres n'ont eu qu'une tradition, non plus qu'une doctrine (5). Il nomme les héresies de son temps, savoir : celles de Valentin, de Marcion, de Basilide, les pératiques, les phrygiens, les encratictes, les docites, les aimatites, les caïnistes, les ophianiens, les eutychistes, partie des simoniens (6). Il rejette l'opinion de quelques-uns, qui disoient que la Sainte-Vierge étoit accouchée comme les autres femmes. Le huitième livre des stromates contient

(1) P. 709, A.
(2) P. 725, D.
(3) P. 739, A.
(4) P. 726, B.
(5) P. 728, B.
(6) P. 147, C.
(7) P. 729, D. p. 741,
(8) P. 753, C.

(1) P. 755, B.
(2) P. 757, A.
(3) P. 762, C.
(4) P. 764, D.
(5) P. 765, C.
(6) P. 765, C.

les préceptes de dialectique et de métaphysique, pour établir contre les pyrrhoniens qu'il y a des connoissances certaines, et donner les moyens de les acquérir. C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les ouvrages que nous avons de saint Clément Alexandrin.

Il nous reste quelques fragments des Hypotyposes, sous le titre de Doctrine orientale de Théodote, que l'on croit avoir été un des maîtres de Clément (1). On y voit ces paroles remarquables (2) : Les anciens prêtres n'écrivoient point, ne voulant pas se détourner du soin d'enseigner par celui d'écrire, ni employer à écrire le temps de préméditer ce qu'ils devoient dire. Peut-être aussi ne croyoient-ils pas que le même naturel pût réussir en l'un et en l'autre genre de composer et d'instruire ; car la parole coule facilement, et peut enlever promptement l'auditeur, mais l'écrit est exposé à la censure des lecteurs qui l'examinent à la dernière rigueur. L'écrit sert à assurer pour ainsi dire la doctrine, faisant passer à la postérité la tradition des anciens par le ministère des écrivains. Or, comme de plusieurs matières l'aimant n'attire que le fer, ainsi de plusieurs lecteurs les livres n'attirent que ceux qui sont capables de les entendre. Mais le gnostique n'est point jaloux, il donnera à celui qui n'en est pas digne, plutôt que de refuser à celui qui l'est, et quelquefois par excès de charité il communiquera sa doctrine à un indigne qui l'en prie instamment, non à cause de sa prière, car il ne cherche pas la gloire, mais à cause de sa persévérance à prier, qui est une disposition à la foi.

XLIII. Question de la pâque. Conciles.

Ce fut la quatrième année de Sévère, cent quatre-vingt-seize de J.-C., que la question de la pâque fut le plus fortement agitée (3). Les églises d'Asie, suivant une ancienne tradition, vouloient que la pâque fût célébrée le même jour qu il avoit été commandé aux Juifs d'immoler l'agneau (4), c'est-à-dire le quatorzième de la lune, en quelque jour de la semaine qu'il se rencontrât (5). Les autres églises répandues par tout le monde gardoient la coutume qu'elles tenoient de la tradition apostolique, de finir le jeûne et célébrer la pâque le jour que le Sauveur est ressuscité, c'est-à-dire le dimanche, et non pas un autre jour. A cette occasion furent tenus plusieurs conciles entre les évêques; il y en a eu un à Césarée en Palestine, où présidèrent Théophile, évêque de cette église, et Narcisse, évêque de Jérusalem. Cassius de Tyr et Clarus de Ptolémaïde y assistèrent avec plusieurs autres évêques non-seulement de Palestine, mais encore de quelques autres pays. Il fut conclu que la pâque seroit célébrée le dimanche, et on écrivit une lettre synodale qui finissoit ainsi : On enverra volontiers des copies de notre lettre à toutes les églises, de peur qu'on ne nous impute la faute de ceux qui s'engagent témérairement dans l'erreur. Nous voulons aussi qu'ils sachent que l'église d'Alexandrie célèbre la fête le même jour que nous. Ils nous en écrivent et nous leur en écrirons réciproquement : ce qui fait voir que dès lors les lettres pascales étoient en usage.

Le pape Victor assembla un concile à Rome sur ce sujet (1). Il y eut aussi un concile des évêques de Pont, où présida Palmas, évêque d'Amastris, comme le plus ancien et le plus vénérable. Il y eut un concile des églises de Gaule, où présida saint Irénée, un de Bachylle, évêque de Corinthe, un des églises d'Osroène et des pays voisins, et un grand nombre d'autres, qui tous d'un accord firent la même ordonnance, que la pâque devoit être célébrée le dimanche.

XLIV. Lettre de Polycrate.

Celui qui parut le plus attaché à célébrer la pâque le quatorzième jour, fut Polycrate, évêque d'Ephèse. Il y assembla les évêques d'Asie, à la prière du pape, et marqua la conclusion de leur concile dans la lettre qu'il écrivit au pape et à l'église romaine, en ces termes (2) : Nous célébrons le jour de la pâque inviolablement, sans rien ajouter ni diminuer; car c'est dans l'Asie que se sont endormies au Seigneur ces grandes lumières de l'Eglise, qui ressusciteront au jour de son glorieux avénement. Je veux dire Philippe, l'un des douze apôtres, qui est mort à Hiérapolis, et deux de ses filles qui sont demeurées vierges jusqu'à une extrême vieillesse, et une autre de ses filles qui étoit inspirée du Saint-Esprit, et après avoir vécu saintement est décédée à Ephèse. Ajoutez-y Jean, qui a reposé sur la poitrine du Seigneur, qui a été pontife et a porté la lame d'or, qui a été martyr et docteur, et enfin s'est endormi à Ephèse; et Polycarpe, évêque et martyr à Smyrne ; et Traséas, évêque et martyr d'Euménie, et mort à Ephèse. Qu'est-il besoin de nommer Sagaris, évêque et martyr, qui est mort à Laodicée (3), et le bienheureux Papyrius, et l'évêque Méliton, qui s'est conduit en tout par le Saint-Esprit, et est enterré à Sardis, attendant d'être visité du ciel pour ressusciter ?

Tous ceux-là ont célébré la pâque le quatorzième jour de la lune, suivant l'Evangile, sans s'écarter, mais observant la règle de la foi. Et moi Polycrate, le dernier de vous tous, j'observe la tradition de mes parents,

(1) Vales. in Eus. v, Hist. c. 1.
(2) Ex Script. Electa, n. 27.
(3) Eus. in Chron. lat. an 197.
(4) Eus. v, Hist. 23.
(5) Sup. l. 3, n. 43.

(1) Eus. v, Hist. c. 23.
(2) Eus. v, Hist. c. 24.
(3) Sup. l. IV, n. 3.

dont quelques-uns ont été mes maîtres; j'ai eu sept évêques de mes parents, et je suis le huitième. Ils ont toujours célébré le jour de la pâque dans le temps où les Juifs purgeoient le levain. Moi donc qui ai vécu au Seigneur soixante-cinq ans, qui ai communiqué avec les frères de tout le monde, qui ai lu toute l'Ecriture sainte, je ne suis point troublé de ce qu'on nous oppose pour nous faire peur ; car ceux qui étoient plus grands que moi ont dit : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes (1). Polycrate ajoutoit : Je pourrois mettre ici le nom des évêques présents que j'ai convoqués à votre prière ; si j'écrivois leurs noms, vous verriez leur grande multitude, et que, connoissant ma petitesse, ils n'ont pas laissé d'approuver cette lettre, sachant que je ne porte pas en vain ces cheveux blancs, mais que je me suis toujours conduit selon Jésus-Christ. Telles sont les paroles de Polycrate.

Le pape Victor, voyant cette résistance, voulut retrancher de la communion les églises de toute l'Asie et des environs, comme tenant une doctrine particulière, et les nota par ses lettres, déclarant absolument excommuniés tous les frères de ces quartiers-là (2). Mais les autres évêques n'approuvèrent pas tous cette conduite, et l'exhortèrent fortement à conserver la paix et la charité. Plusieurs lui en écrivirent, entre autres saint Irénée, au nom des frères qu'il gouvernoit en Gaule. Il soutenoit que le mystère de la résurrection du Sauveur ne devoit être célébré que le dimanche, mais qu'il ne falloit pas retrancher du corps de l'église universelle un si grand nombre d'églises pour cet attachement à leur ancienne coutume. Voici les paroles de saint Irénée :

XLV. Lettre de saint Irénée.

Cette dispute ne regarde pas seulement le jour de la pâque, mais la manière du jeûne même. Car les uns croient ne devoir jeûner qu'un jour, d'autres deux, d'autres davantage : quelques-uns comptent pour leur jeûne quarante heures du jour et de la nuit. On croit avec raison que saint Irénée ne parle ici que des jeûnes de la semaine sainte, qui étoient les plus rigoureux de tous ; en sorte que l'on passoit au moins un jour, comme le samedi saint, sans prendre aucune nourriture. Il ajoute : Et cette diversité d'observances n'a pas commencé de notre temps, mais il y a long-temps sous nos prédécesseurs, qui semblent n'avoir pas usé d'assez de précaution en observant des coutumes introduites par simplicité ou par ignorance. Toutefois, ils ont tous gardé la paix, et nous la gardons entre nous : ainsi la différence des jeûnes confirme l'unité de la foi.

Saint Irénée ajoutoit, parlant toujours à Victor : Les prêtres qui avant Soter ont gouverné l'église où vous présidez aujourd'hui, je veux dire Anicet, Pius, Hygin, Télesphore, Sixte, n'ont pas gardé cette observance, ni ne l'ont permise à ceux qui étoient avec eux; mais ils ont conservé la paix avec ceux des églises où on la gardoit, quand ils venoient les trouver, quoique la contrariété des observances parût plus en cette rencontre, et jamais personne n'a été chassé de l'Église pour cette coutume. Au contraire, vos prédécesseurs, ne gardant point cette observance, n'ont pas laissé d'envoyer l'eucharistie à ceux des églises qui la gardoient. Ainsi parloit saint Irénée ; et il ajoute ensuite ce qui se passa entre saint Polycarpe et le pape saint Anicet. On croit que cette lettre au pape Victor est la lettre synodale du concile de Gaule, qui fut tenu sur ce sujet par saint Irénée (1). Il écrivit à plusieurs autres évêques, touchant cette question, s'efforçant de maintenir la paix entre les églises.

Mais le pape Victor pouvoit avoir des raisons nouvelles pour user d'une rigueur plus grande que ses prédécesseurs. Car Blastus, prêtre de l'église romaine, avoit fondé son schisme, principalement sur cette observance ; en sorte qu'étant devenue dangereuse, il semblait qu'elle ne dût plus être tolérée. Elle dura toutefois encore quelques siècles en Asie et en Orient. Le pape Victor mourut peu de temps après, l'an de J. C. cent quatre-vingt-dix-sept, et Zéphyrin lui succéda. L'année suivante, cent quatre-vingt-dix-huit, l'empereur Sévère, ayant défait ses deux compétiteurs Niger et Albin, vint à Rome, et fit reconnoître empereur avec lui son fils aîné Bassien, à qui il donna le nom d'Antonin, et fit César son second fils, nommé Géta (2); c'étoit la sixième année de son règne.

XLVI. Saint Narcisse de Jérusalem.

Narcisse, évêque de Jérusalem, étoit recommandable par sa vertu et par ses miracles. La nuit de la veille de pâque, l'huile manqua aux diacres pour allumer les lampes de l'église, et le peuple en fut affligé. Narcisse commanda à ceux qui préparoient le luminaire de tirer l'eau à un puits qui étoit là proche et de la lui apporter ; ayant fait sa prière sur cette eau, il leur ordonna de la verser dans les lampes, avec une foi ferme et sincère, et elle se trouva changée en huile. On en garda chez plusieurs des fidèles, pour mémoire du miracle; et il en restoit encore quelque peu du temps d'Eusèbe de Césarée, environ six vingts ans après.

Quelques mauvais chrétiens se sentant coupables, et ne pouvant souffrir la sévérité et la fermeté de Narcisse, conspirèrent contre lui et l'accusèrent d'un grand crime. Ils furent

(1) Act. v, 29.
(2) Eus. v, c. 24.

(1) Sup. l. III, n. 45.
(2) Spart. Sen. c. 12. Herod. l. 3, c. 9.

trois qui confirmèrent leurs calomnies par de faux serments. Le premier dit : Si je ne dis vrai, je veux périr par le feu ; le second : Je veux être consumé par une fâcheuse maladie ; le troisième : Je veux perdre la vue. La vertu de Narcisse et la pureté de sa vie étoit si connue, que personne n'ajouta foi à cette calomnie; mais il ne la put souffrir, outre qu'il avoit embrassé depuis long-temps la vraie philosophie. Il se déroba donc aux yeux du peuple, et passa plusieurs années dans des lieux déserts et cachés à la campagne. Cependant ses calomniateurs furent punis. Quant au premier, le feu prit de nuit à la maison qu'il habitoit par une petite étincelle qui y tomba, sans qu'on pût en trouver la cause, et il fut brûlé avec toute sa famille. Le second périt par une maladie qu'il avoit demandée, dont il fut infecté depuis les pieds jusqu'à la tête. Le troisième, craignant un pareil jugement de Dieu, confessa publiquement le crime qu'il avoit commis avec eux d'avoir accusé Narcisse. Il en eut un tel regret, que pleurant continuellement il perdit la vue (1). Narcisse ayant disparu, les évêques des églises voisines jugèrent à propos d'établir un autre évêque à Jérusalem. Ils élurent Dius, qui ne la gouverna pas long-temps, et eut pour son successeur Germanion, qui mourut peu de temps après, et Gordius lui succéda.

XLVII. Tertullien. Son traité du baptême.

Il y avoit alors à Carthage un célèbre homme pour sa doctrine et son éloquence, nommé Quintus Septimius Florens Tertullianus: il est connu par ce dernier nom (2). Il étoit né à Carthage même, fils d'un centurion des troupes proconsulaires. Il étudia toutes les sciences avec succès, et passoit pour le plus éloquent de son temps dans la langue latine. Il avoit été païen. Depuis sa conversion, il écrivit plusieurs ouvrages utiles à l'Église, savoir, de la pénitence, du baptême, de l'oraison. Etant jeune il avoit fait, pour se divertir, un traité des incommodités du mariage; toutefois il étoit marié, comme il paroît par les deux livres adressés à sa femme.

Le livre du baptême est écrit à l'occasion d'une femme nommée Quintille (3), de l'hérésie des caïnites, espèces de valentiniens qui vouloient combattre la nécessité du baptême, et en rendre la simplicité méprisable. Il relève les avantages de l'eau, commençant à la création du monde, où le Saint-Esprit étoit porté sur les eaux (4). Il dit qu'il n'y a point de différence d'être baptisé dans la mer, dans un étang, une rivière, une fontaine, une mare, un bassin, ni entre ceux que saint Jean a baptisés dans le Jourdain, et ceux que saint Pierre a baptisés dans le Tibre (5). Il dit qu'il y a un ange saint qui préside au baptême; qu'au sortir de l'eau nous recevons l'onction, d'où vient le nom de chrétien (1); qu'ensuite on nous impose la main, avec la bénédiction et l'invocation du Saint-Esprit, où il marque le sacrement de confirmation (2). Il dit qu'avant la descente du Saint-Esprit, les apôtres ne donnoient que le baptême de saint Jean, pour préparer à la grâce ; mais il soutient que tous furent baptisés, quoique l'Écriture ne le dise que de saint Paul (3).

Il prouve la nécessité du baptême sous le nouveau Testament, par le commandement de Jésus-Christ (4) : Allez, baptisez, et par la menace de ne point entrer au royaume de Dieu (5). Il dit qu'il n'y a qu'un baptême, comme un Dieu et une Église (6) ; puis il ajoute : Mais on peut examiner ce qu'il faut observer à l'égard des hérétiques ; ils n'ont aucune part à notre discipline : le retranchement de la communion témoigne qu'ils sont étrangers. Ils n'ont ni le même Dieu que nous, ni le même Christ, ni par conséquent le même baptême ; comme il n'est point légitime, sans doute il est nul. Tertullien parle des hérétiques de son temps, qui, la plupart, usoient d'une autre forme de baptême, ou l'entendoient autrement que les catholiques, ne croyant ni le même père ni le même fils. Il renvoie au traité qu'il en avoit écrit en grec, et que nous avons perdu. Il ajoute : Nous avons un second baptême, mais unique comme le premier (7) : c'est celui du sang.

Le droit de donner le baptême appartient à l'évêque, ensuite aux prêtres et aux diacres, mais par l'ordre de l'évêque, pour l'honneur de l'Église et le maintien de la paix (8). Les laïques le peuvent aussi donner en cas de nécessité, et celui qui y manquera sera coupable de la perte d'un homme (9). Il dit qu'il ne faut pas donner légèrement le baptême, mais le différer selon les dispositions de la personne, la condition, l'âge, principalement à l'égard des enfants. Il ne faut pas exposer les parrains au péril de leur manquer par la mort, ou d'être trompés par leur mauvais naturel ; il veut qu'on les instruise auparavant, et qu'ils le demandent. On voit ici l'usage des parrains, qui répondent pour leurs enfants ; et ce que dit Tertullien peut avoir un bon sens, si on l'entend des enfants des païens, ou des autres dont l'éducation étoit en péril. Il veut que l'on diffère aussi les adultes qui ne sont point mariés, jusqu'à ce qu'ils se marient ou qu'ils soient fortifiés dans la continence. Si on comprend l'importance du baptême, on craindra plutôt de le recevoir que de le différer. Le jour solennel du baptême est la pâque (10), et en-

(1) Eus. 7, 10.
(2) Hier. cont. Jovin. c. 7.
(3) Sup. lib. III, n. 30.
(4) C. 3.
(5) C. 4.

(1) C. 5.
(2) C. 7.
(3) C. 8.
(4) C. 13.
(5) Matth. XXVIII. 19, Jo. III, 5.
(6) C. 15.
(7) C. 16.
(8) C. 17.
(9) C. 18.
(10) C. 19.

suite tout l'intervalle jusqu'à la Pentecôte; mais on le peut donner en tout temps et à toute heure. On se doit préparer au baptême par des prières fréquentes, des jeûnes, des génuflexions et des veilles, et par la confession de tous les péchés passés. C'est beaucoup de ne les pas confesser publiquement.

XLVIII. Traité de Tertullien de la pénitence.

Dans le livre de la pénitence, il traite d'abord de cette vertu en général (1), et dit qu'elle est nécessaire pour tous les péchés du corps et de l'esprit, d'action ou de pensée et de volonté. Ensuite il parle de la pénitence (2) qui prépare au baptême; et dit qu'il écrit principalement pour les catéchumènes qui, se voyant assurés de la rémission de leurs péchés par le baptême qu'ils espéroient, vouloient profiter, pour satisfaire encore leurs passions, du temps qui leur restoit, et obtenir le pardon sans en payer le prix, qui est la pénitence. Vous pouvez, dit-il, tromper par vos promesses le ministre du baptême; mais Dieu garde son trésor, et n'en laisse pas approcher les indignes : c'est ce qui fait que l'on en voit tant tomber ensuite. On ne nous lave pas afin que nous ne péchions plus, mais parce que nous avons cessé de pécher, parce que nous sommes déjà lavés dans le cœur. Si nous ne cessons de pécher qu'après le baptême, c'est plutôt par nécessité que par amour de l'innocence.

Il passe à la pénitence qui suit le baptême, et témoigne qu'il en parle à regret. Il souhaite que les chrétiens ne connoissent point d'autre pénitence que la première, et craint que, parlant d'un second remède, il semble montrer encore un espace où il soit libre de pécher. Dieu connoissant la malice et les efforts du démon, quoique la porte du pardon soit fermée, et qu'il n'y ait plus de baptême à espérer, a encore donné une ouverture par une seconde pénitence, mais pour une seule fois (3). Il parle de la pénitence publique, qui ne s'accordoit qu'une fois comme savent les théologiens (4). Il dit ensuite (5) : Plus cette seconde et unique pénitence est resserrée, plus l'épreuve est difficile; il ne suffit pas qu'elle soit dans la conscience, il faut qu'elle s'exprime par des actions. C'est ce qu'on appelle d'un mot grec *exomologese*, qui est un exercice pour abattre l'homme et l'humilier; qui lui prescrit une manière de vie propre à attirer la miséricorde; qui règle même son habit et sa nourriture; qui l'oblige à coucher dans le sac et la cendre, à avoir le corps crasseux, l'esprit triste, ne boire et ne manger que des choses simples seulement pour soutenir la vie, le plus souvent nourrir ses prières par les jeûnes, gémir, pleurer, crier jour et nuit vers son Dieu, se prosterner devant les prêtres, se mettre à genoux devant les amis de Dieu, charger tous les frères de nous secourir de leurs prières. Il parle ensuite contre ceux qui différoient leur pénitence (1), ou par mauvaise honte, ou par la crainte des incommodités corporelles (2).

XLIX. Traité de la prière.

Dans le livre de la prière, il reprend quelques superstitions qui s'introduisoient entre les fidèles, sans aucun précepte de Notre Seigneur ni des apôtres, et plutôt à l'imitation des païens, qui est, dit-il, une raison suffisante pour les rejeter. Il y en avoit qui n'osoient prier, s'ils ne s'étoient lavés tout le corps ou du moins les mains. Ce qu'ils prétendoient faire en mémoire de ce que Pilate avoit fait en livrant Notre Seigneur aux Juifs. D'autres ôtoient leurs manteaux pour prier; d'autres s'asseyoient après la prière (3); d'autres affectoient de parler haut. Il étoit ordinaire de se donner le baiser de paix après la prière publique, excepté les jours de jeûne solennel, comme la nuit de Pâque (4). Il y en avoit qui s'abstenoient aussi du baiser, quand ils jeûnoient en particulier. Il condamne cet usage comme celui de s'abstenir des prières du sacrifice les jours de stations, sous prétexte qu'après avoir reçu le corps de Notre Seigneur on rompoit le jeûne, apparemment à cause des agapes ou repas communs qui suivoient le sacrifice.

L. Avis de Tertullien à sa femme.

Le premier livre de Tertullien à sa femme tend à lui persuader de ne se point remarier s'il meurt le premier, non pour aucun intérêt qu'il y ait, mais pour son avantage à elle-même (5). Il dit qu'aucune des raisons qui portent au mariage ne convient aux chrétiens, ni de contenter la chair, ni de s'établir dans le monde, ni de laisser des enfants. Quand nous en avons, dit-il, nous souhaitons de les envoyer devant, en vue des malheurs qui nous menacent, ne désirant nous-mêmes que de sortir de ce siècle injuste pour aller au Seigneur. Il marque que plusieurs s'engageoient à la continence aussitôt après le baptême, et que plusieurs la gardoient dans le mariage d'un consentement mutuel.

Dans le second livre, il lui déclare que, si elle veut se remarier, elle doit au moins épouser un chrétien, et prouve en général qu'il n'est point permis aux fidèles de contracter mariage avec les infidèles, quoiqu'il leur soit permis

(1) C. 3, 4, de Pœnitent.
(2) C. 6.
(3) Aug. Epist. 54. ad Maced.
(4) C. 7.
(5) C. 9.

(1) C. 10.
(2) C. 11.
(3) C. 13.
(4) C.
(5) C. 3.

de demeurer ensemble, quand ils étoient mariés avant la conversion de la partie fidèle (1). Quelques exemples de ces mariages illicites, contractés par des femmes chrétiennes, l'avoient excité à en écrire. Il insiste principalement sur ces paroles de saint Paul (2) : La femme est libre après la mort de son mari; qu'elle épouse qui elle voudra, seulement au Seigneur. Il marque les inconvénients de ces mariages mal assortis (3). La femme chrétienne rendra à ce mari païen des devoirs de païenne, la beauté, la parure, une propreté mondaine, des caresses honteuses, principalement dans les devoirs secrets; car ce n'est pas de même que chez les saints, où tout se passe avec retenue et modestie, comme sous les yeux de Dieu.

Comment pourra-t-elle servir Dieu, ayant à ses côtés un serviteur du démon, chargé par son maître de l'empêcher (4)? S'il faut aller à l'église pour une station, il lui donnera rendez-vous aux bains plus tôt qu'à l'ordinaire. S'il faut jeûner, il donnera à manger le même jour; s'il faut sortir, jamais les domestiques ne seront plus occupés. Souffrira-t-il que sa femme aille de rue en rue visiter les frères, et dans les plus pauvres maisons? Qu'elle se lève d'auprès de lui pour assister aux assemblées de la nuit? Souffrira-t-il tranquillement qu'elle découche à la solennité de pâque; la laissera-t-il aller sans soupçon à la table du Seigneur, si décriée parmi eux? Trouvera-t-il bon qu'elle se glisse dans les prisons pour baiser les chaînes des martyrs? qu'elle lave leurs pieds, qu'elle leur offre avec empressement à boire et à manger qu'elle pense aux absents et qu'elle en soit occupée? S'il vient un frère étranger, comment sera-t-il logé dans une maison étrangère? S'il faut donner quelque chose, le grenier, la cave, tout sera fermé.

Quand même le mari païen consentiroit à tout, c'est un mal d'être obligé à lui faire confidence des pratiques de la vie chrétienne. Vous cacherez-vous de lui en faisant le signe de la croix sur votre lit, sur votre corps, en soufflant pour chasser quelque chose d'immonde, vous levant même la nuit pour prier? Et ne croira-t-il pas que c'est quelque opération magique? Ne saura-t-il point ce que vous prenez en secret, avant toute nourriture; et s'il sait que c'est du pain, ne croira-t-il pas qu'il est tel que l'on dit? Tertullien parle de l'eucharistie. Les chrétiens l'emportoient dans leurs maisons pour pouvoir communier tous les jours, et on voit ici que dès lors on communioit à jeun, et souvent sous la seule espèce du pain. Les païens disoient que ce pain étoit trempé dans le sang d'un enfant; et le secret avec lequel on le gardoit leur faisoit soupçonner du maléfice.

Il continue de montrer à sa femme les inconvénients de demeurer dans une maison pleine de superstitions païennes, et d'assister à des festins profanes. Que chantera-t-elle avec son mari? elle entendra quelques chansons de théâtre ou de cabaret. Il n'y aura ni mention de Dieu, ni invocation de Jésus-Christ, ni lecture des Écritures pour nourrir la foi, ni bénédiction divine. C'étoient les pires d'entre les païens qui prenoient des femmes chrétiennes; et c'étoient les plus foibles chrétiennes qui les cherchoient, les femmes riches pour satisfaire à leur vanité et à leur luxe, pour avoir une chaise, des porteurs de belle taille, des mules : ce qu'un chrétien même riche ne leur auroit peut-être pas donné.

Il conclut en représentant le bonheur d'un mariage chrétien. L'Église en fait le traité, l'oblation le confirme, la bénédiction en est le sceau, les anges le rapportent au père céleste qui le ratifie. Deux fidèles portent ensemble le même joug; ils ne sont qu'une chair et un esprit, ils prient ensemble, ils s'instruisent et s'exhortent l'un l'autre; ils sont ensemble à l'église et à la table de Dieu, dans les persécutions et dans le soulagement. Ils ne se cachent rien et ne s'incommodent point l'un l'autre. On visite librement les malades. On fait l'aumône sans contrainte. On assiste aux sacrifices sans inquiétude. Ils chantent ensemble les psaumes et les hymnes, ils s'excitent à louer Dieu. On voit par ces exemples quelle étoit la vie ordinaire des chrétiens.

(1) C. 2.
(2) 1 Cor. VII, 29.
(3) C. 3.
(4) C. 4.

LIVRE CINQUIÈME.

I. Persécution de Sévère.

L'EMPEREUR Sévère, ayant fait la guerre en Orient contre les rois qui avoient pris le parti de Niger (1), revenoit victorieux, la dixième année de son règne, deux cent deux de J.-C. Passant de Syrie en Egypte par la Palestine, il voulut punir les juifs qui s'étoient encore révoltés, et leur défendit de faire des prosélytes (2), ne leur permettant de circoncire que leurs enfants : ce qu'Antonin le pieux avoit déjà ordonné sous peine capitale (3). Sévère défendit aussi de faire des chrétiens, et donna lieu à la persécution générale qui commença cette année en Egypte, d'où elle s'étendit aux autres provinces (4). Plusieurs crurent, tant elle fut cruelle, que le temps de l'antechrist approchoit (5), comme témoignoit Judas, auteur ecclésiastique de ce temps-là, qui fit un commentaire sur les soixante-dix semaines de Daniel (6), où il apportoit l'ordre des temps jusqu'à cette dixième année de Sévère.

II. Martyre de saint Léonide.

Létus étoit alors gouverneur d'Egypte, et Démétrius, successeur de Julien, étoit évêque d'Alexandrie. Il y eut un très-grand nombre de martyrs en cette ville (7), parce que l'on y envoyoit les chrétiens de toute l'Egypte, et même de la Thébaïde Entre eux fut Léonide, père d'Origène. Il avoit élevé avec grand soin ce fils, qui étoit alors en sa dix-septième année. Outre les arts libéraux et les belles-lettres, il l'avoit instruit des saintes Ecritures, dont il lui faisoit chaque jour apprendre et réciter quelques sentences avant les études profanes. Origène s'y appliquoit tellement, qu'il ne se contentoit pas du sens littéral et facile; mais il vouloit toujours y trouver des sens cachés, jusqu'à fatiguer son père par ses questions. Léonide avec un visage sévère réprimoit sa curiosité, et l'avertissoit de ne pas excéder la portée de son âge; mais en son cœur il étoit ravi de ce beau naturel, et rendoit à Dieu de grandes actions de grâces de lui avoir donné un tel fils. Souvent, pendant qu'Origène dormoit, son père s'approchoit du lit, et, lui découvrant l'estomac, le baisoit avec respect, comme un temple de l'esprit de Dieu. La persécution étant ouverte, Origène fut touché d'un si grand désir du martyre, qu'il se seroit présenté lui-même si sa mère ne l'eût retenu par ses prières et par sa tendresse. Mais, quand il sut que son père étoit en prison, il redoubla ses efforts, et sa mère fut réduite à lui cacher tous ses habits pour le contraindre à demeurer dans la maison. Ne pouvant faire autre chose, il écrivit à son père une lettre très-forte, pour l'encourager au martyre, où il lui disoit ces mots: Tenez ferme, et ne vous mettez point en peine de nous; car il avoit six petits frères plus jeunes que lui.

Léonide eut la tête tranchée, et comme ses biens furent confisqués, il laissa sa veuve chargée de sept enfants dans une extrême pauvreté.

III. Martyrs scillitains.

En Afrique la persécution fut violente; et nous trouvons qu'elle y avoit commencé deux ans auparavant, puisque les actes des martyrs scillitains sont datés du consulat de Claude, sous le proconsul Saturnin, ce qui se rencontre la huitième année de Sévère, deux cents de J.-C. Ce Saturnin fut le premier de ce temps-là qui employa le glaive en Afrique contre les chrétiens (1). On lui en présenta douze à Carthage, dont les principaux étoient Spérat, Narzal, Cittin, et trois femmes Donate, Seconde et Vestine; étant devant le proconsul, il leur dit à tous (2) : Vous pouvez espérer le pardon des empereurs, nos maîtres, si vous revenez au bon sens en observant les cérémonies de nos dieux. Spérat dit: Nous n'avons jamais fait de mal, ni participé à l'injustice. Nous ne nous souvenons pas d'avoir injurié personne; au contraire, étant maltraités, nous avons toujours rendu grâces à Dieu. Nous avons même prié pour ceux qui

(1) Herod. lib. III.
(2) Spart. p. 70, D.
(3) Lib. II. ff. ad leg. Corn. de Sic.
(4) Eus. VI, Hist. c. 2.
(5) Eus. in Chro. VI, et Hist. c. 2. Hier de Scrip. in Origen.
(6) Eus. VI, Hist. 2.
(7) Eus. VI, c. 1, 2.

(1) Tertul. ad Scap.
(2) Act. Martyr. sincera, r. 77.

nous persécutoient injustement; en quoi nous obéissons à notre empereur, qui nous a prescrit cette règle de vie. Le proconsul Saturnin dit: Nous avons aussi une religion qui est simple. Nous jurons par le génie des empereurs, et nous faisons des vœux pour leur santé. Vous devez en faire autant. Spérat répondit: Si vous voulez m'écouter tranquillement, je vous dirai le mystère de la simplicité chrétienne. Le proconsul Saturnin dit : T'écouterai-je dire du mal de nos cérémonies? Jurez plutôt tous par le génie des empereurs nos maîtres, pour jouir des plaisirs de cette vie. Spérat dit : Je ne connois point le génie de l'empereur de ce monde, mais je sers le Dieu céleste qu'aucun homme n'a vu, ni ne peut voir. Je n'ai jamais fait aucun crime punissable par les lois publiques. Si j'achète quelque chose, j'en paye les droits aux receveurs. Je reconnois pour empereur de toutes les nations mon Dieu et mon Seigneur. Je n'ai fait de plaintes contre personne, on ne doit point en faire contre moi. Le proconsul se tourna vers les compagnons de Spérat et leur dit : Ne suivez pas la folie de ce furieux, mais plutôt craignez notre prince et obéissez à ces commandements. Cittin répondit: Nous n'avons personne à craindre que le Seigneur, notre Dieu, qui est au ciel. Le proconsul dit : Qu'on les mène en prison, et qu'on les mette aux ceps jusqu'à demain.

Le jour suivant, le proconsul, assis sur son tribunal, se les fit présenter, et dit aux femmes : Honorez notre prince et sacrifiez aux dieux. Alors Donate dit : Nous rendons honneur à César comme à César, mais nous offrons à notre Dieu l'honneur et la prière. Vestine dit : Je suis aussi chrétienne. Seconde dit : Et moi aussi je crois en mon Dieu et je veux être en lui; pour vos dieux nous ne les servons ni ne les adorons. Le proconsul commanda de les séparer; puis, ayant appelé les hommes, il dit à Spérat: Persévères-tu à être chrétien? Spérat dit : Oui, je persévère. Ecoutez tous; je suis chrétien. Tous ceux qui avoient été arrêtés avec lui l'ouïrent et dirent: Nous sommes aussi chrétiens. Le proconsul dit: Vous ne voulez ni délibérer ni recevoir grâce? Spérat répondit : En un combat légitime, il n'y a point de grâce; faites ce que vous voudrez. Nous mourons avec joie pour Jésus-Christ. Le proconsul dit : Quels sont les livres que vous lisez et que vous adorez? Spérat répondit : Les quatre évangiles de Notre Seigneur Jésus-Christ, les épîtres de l'apôtre saint Paul et toute l'Ecriture inspirée de Dieu. Le proconsul dit : Je vous donne trois jours de temps pour revenir à vous. Spérat dit: Je suis chrétien, et tous ceux qui sont avec moi; et nous ne quitterons point la foi de Notre Seigneur Jésus-Christ, faites ce qu'il vous plaira.

Le proconsul, voyant leur fermeté, rendit contre eux sa sentence par la main du greffier, en ces termes : Spérat, Narzal, Cittin, Véturius, Félix, Acyllin, Létantius, Januaria, Généreuse, Vestine, Donate et Seconde s'étant avoués chrétiens, et ayant refusé de rendre honneur et respect à l'empereur, j'ordonne qu'ils aient la tête tranchée. Cette sentence ayant été lue, Spérat et tous ceux qui étoient avec lui dirent : Nous rendons grâce à Dieu, qui nous fait l'honneur aujourd'hui de nous recevoir martyrs dans le ciel pour la confession de son nom. Ayant dit cela, ils furent menés au lieu du supplice, où ils se mirent à genoux tous ensemble; et, ayant encore rendu grâce à Jésus-Christ, ils eurent tous la tête tranchée. On les nomma martyrs scillitains, et ils furent fameux en Afrique. Ce proconsul, Vigellius Saturnin, qui le premier en cette persécution avoit employé le glaive contre les chrétiens, perdit la vue quelque temps après, au rapport de Tertullien (1).

IV. Apologie de Tertullien.

Il étoit alors à Carthage, et ce fut vers le commencement de cette persécution qu'il publia une apologie pour les chrétiens, la plus ample et la plus fameuse de toutes. Il ne s'y nomme point, et adresse la parole à ceux qui tenoient les premières places dans l'empire (2), c'est-à-dire, comme il s'explique ensuite, aux gouverneurs des provinces.

Il insiste d'abord sur l'injustice de condamner les chrétiens sur leur nom, sans vouloir connoître ce qu'ils étoient. S'il est certain, dit-il (3), que nous sommes criminels, pourquoi ne nous traitez-vous pas comme les autres? Ils se défendent et par leur bouche et par le ministère des avocats, et il n'est permis de condamner personne sans l'entendre (4). Les chrétiens sont les seuls qui n'ont aucune liberté de se justifier. On attend seulement d'eux qu'ils confessent leur nom pour satisfaire à la haine publique. Si un coupable avoit confessé le nom d'homicide ou de sacrilége, vous ne vous en contenteriez pas pour le condamner. Vous examineriez la qualité du fait, le lieu, la manière, le temps, les complices. Il faudroit vérifier de même les crimes que l'on nous impose, de combien d'enfants chacun auroit goûté, combien d'incestes il auroit commis. Nous trouvons que l'on a défendu même d'informer contre nous.

Là-dessus il rapporte la réponse de Trajan à Pline, et en relève l'absurdité de défendre que l'on recherche les chrétiens, comme les jugeant innocents, et d'ordonner toutefois de les punir quand on les trouve, comme si c'étoit un crime d'être découvert. Puis il continue : Aussi vous procédez contre nous d'une

(1) Martyrol. 16, jul. Tertull. ad Scap.
(2) C. 3.
(3) C. 2.
(4) Sup. lib. III, n. 3.

façon toute singulière ; vous mettez les autres à la question pour leur faire confesser leurs crimes ; nous, pour nous le faire nier. Un homme crie : Je suis chrétien. Il dit ce qu'il est. Vous êtes assis pour tirer la vérité de la bouche des criminels. Il n'y a que nous que vous vouliez forcer au mensonge. Ce renversement vous doit faire entrer en soupçon qu'il n'y ait quelque force secrète qui vous fasse agir contre les lois et contre les règles de la procédure. Chez les tyrans on employoit les tourments pour supplices ; chez vous ils ne doivent servir qu'à découvrir la vérité. Si la confession les prévient, ils sont inutiles ; il n'y a qu'à prononcer (1). Vous croyez qu'un chrétien est chargé de toutes sortes de crimes, ennemis des empereurs, des lois, de bonnes mœurs, de la nature, et vous les forcez de nier pour l'absoudre : c'est prévariquer contre les lois.

La haine de notre nom, ajoute-t-il (2), est si aveugle en la plupart, qu'ils mêlent ce reproche en disant du bien de quelqu'un. Un tel est un honnête homme, c'est dommage qu'il est chrétien. Je m'étonne qu'un tel, qui est un homme sage, s'est tout d'un coup fait chrétien. Ils gâtent le bien qu'ils connoissent, par un mal qu'ils ne connoissent point. D'autres louent en voulant noter de ce nom ceux qu'ils méprisoient auparavant. Cette femme si folâtre, si réjouie, ce jeune homme si enjoué, si amoureux, ils se sont faits chrétiens. Quelques-uns satisfont à cette haine aux dépens de leurs propres intérêts. Un mari chasse sa femme qui est devenue sage, et dont il n'est pas jaloux. Un père désavoue son fils qui lui est maintenant soumis, et dont il souffroit auparavant. Un maître éloigne de ses yeux un esclave qu'il épargnoit, et qui est devenu fidèle. Quiconque se corrige en devenant chrétien déplaît. La haine de notre nom l'emporte sur tout le bien qui en revient.

Il combat ensuite les lois que l'on opposoit aux chrétiens, en montrant que les lois humaines ne sont pas infaillibles, et que l'on abrogeoit tous les jours à Rome des lois qui avoient long-temps subsisté (3). Pour venir, dit-il (4), à l'origine de ces lois, il y avoit un ancien décret qui défendoit de consacrer aucun dieu sans l'approbation du sénat. Tibère donc, ayant reçu de Palestine des avis qui lui marquoient la vérité de la divinité de Jésus-Christ, les porta au sénat, y ajoutant son suffrage pour le faire recevoir. Le sénat rejeta la proposition, parce qu'il n'en étoit pas l'auteur. Mais l'empereur demeura dans son opinion, et menaça de grosses peines les accusateurs des chrétiens. Consultez vos mémoires, vous y trouverez que Néron le premier a employé le fer contre cette secte qui s'élevoit alors principalement à Rome. Nous tenons à honneur d'avoir un tel auteur de notre condamnation. Domitien avoit aussi entrepris de nous persécuter ; mais il cessa bientôt, et rappela ceux qu'il avoit relégués. Tels ont été nos persécuteurs, ceux que vous ordonnez vous-même. De tant d'autres princes instruits du droit divin et humain, montrez-en un qui ait poursuivi les chrétiens.

Au contraire, nous en montrons un qui les a protégés, si on veut chercher les lettres de Marc-Aurèle, ce sage empereur, où il rend témoignage de la pluie que les soldats chrétiens obtinrent par leurs prières pour apaiser la soif de son armée en Germanie. Quelles sont donc ces lois qui ne sont exécutées contre nous que par des princes injustes, infâmes, brutaux, insensés, que Trajan a éludées en partie, défendant de rechercher les chrétiens ; que ni Adrien, quelqu'appliqué qu'il fût à rechercher tout ce qui étoit curieux, ni Vespasien, quoiqu'il eût détruit les Juifs, ni Pius, ni Vérus, n'ont jamais autorisées (1) ? Il ajoute que les lois touchant la religion n'étoient pas mieux observées à Rome que les autres, et que l'on y avoit enfin reçu les cérémonies étrangères de Sérapis et de Bacchus après les avoir rejetées.

Il vient aux calomnies des enfants tués, des repas de chair humaine et des incestes (2). Après avoir montré que non-seulement il n'y en a pas de preuve, mais qu'elles ne sont pas même vraisemblables, il ajoute qu'elles pouvoient être fondées sur ce que les païens faisoient eux-mêmes. En Afrique, dit-il (3), on immoloit publiquement des enfants à Saturne jusqu'au proconsulat de Tibère, qui fit crucifier les sacrificateurs sur les mêmes arbres dont le temple étoit couvert. Les milices de notre pays, qui servirent le proconsul en cette occasion, en rendent témoignage. Mais on ne laisse pas de faire encore en cachette ces sacrifices impies. Les parents mêmes offroient ces pauvres enfants, et les flattoient de peur qu'ils ne pleurassent quand on les immoloit. Chez les Gaulois, on égorge en l'honneur de Mercure des hommes faits. A Rome même, il y a un certain Jupiter que l'on arrose du sang humain, aux jeux qui se font en leur honneur. Pour montrer combien les chrétiens étoient éloignés de manger du sang des enfants, il dit : Nous ne mangeons pas même le sang des animaux ; et c'est pourquoi nous nous abstenons des bêtes suffoquées ou mortes d'elles-mêmes, de peur de nous souiller du sang qui seroit demeuré dans leurs entrailles. Enfin vous employez les boudins pleins de sang entre les épreuves dont vous usez pour connoître les vrais chrétiens. En effet, ils gardoient la défense de manger du sang, portée par le concile des apôtres ; et elle a été encore observée long-temps depuis.

(1) L. XXI, ff. ad Quest.
(2) C. 3.
(3) C. 4.
(4) C. 5.

(1) C. 6.
(2) C. 7.
(3) C. 9.

V. Réfutation de l'idolâtrie.

Après avoir réfuté les calomnies sans fondement, il vient aux accusations manifestes. Il y en avoit deux capitales contre les chrétiens, de sacrilége et de lèse-majesté, parce qu'ils n'adoroient point les dieux, et ne faisoient point de sacrifices pour les empereurs. Nous cessons, dit-il, d'adorer vos dieux, depuis que nous connoissons qu'ils ne le sont point. Mais, dites-vous, nous les tenons pour dieux. Nous appelons, dit-il, de vous à votre conscience ; condamnez-nous si vous pouvez nier que tous vos dieux aient été des hommes. Ensuite, il le prouve en commençant par Saturne et par Jupiter, et ajoute : Et parce que, n'osant pas nier qu'ils aient été hommes, vous vous êtes avisés d'assurer qu'ils ont été faits dieux après leur mort, examinons-en les causes. Premièrement, il faut que vous accordiez qu'il y a quelque dieu supérieur, propriétaire de la divinité, qui ait fait dieux ceux qui n'étoient que des hommes. Car ils ne pouvoient prendre pour eux la divinité qu'ils n'avoient pas ; et un autre ne pouvoit la leur donner s'il ne la possédoit en propre. S'ils avoient pu se faire dieux eux-mêmes, ils n'auroient pas commencé par être hommes. Donc, s'il y a quelqu'un qui puisse faire des dieux, je reviens aux causes qu'il peut avoir eues d'en faire, et je n'en vois point d'autres, que les services et les secours dont ce grand Dieu peut avoir eu besoin dans l'exercice de ses fonctions. Mais il est indigne de lui d'avoir eu besoin d'un autre, et surtout d'un mort, et je ne vois pas quel service il en auroit pu attendre. Que le monde soit éternel, selon Pythagore, ou qu'il ait été fait, selon Platon, il est parfait, et n'a jamais attendu ni Saturne ni sa race. Il faut être bien simple pour douter que, dès le commencement, il n'y ait eu de la lumière, des astres, de la pluie, des tonnerres, et que Jupiter n'ait craint lui-même la foudre que vous lui mettez en main ; que la terre n'ait produit tous les fruits avant Bacchus, Cérès et Minerve, même avant le premier homme. Si Bacchus est dieu pour avoir montré la vigne, on a fait tort à Lucullus de ne l'avoir pas fait dieu, pour avoir apporté les cerises de Pont en Italie.

Mais vous cherchez une autre cause, et vous répondez que la divinité a été donnée pour récompenser les mérites. Je crois que vous accorderez que ce dieu, qui fait les autres, est très-juste. Voyons donc s'ils ont mérité d'être élevés au ciel, ou plutôt d'être abîmés au fond de l'enfer. Car on y place les enfants dénaturés, les incestes, les adultères, les ravisseurs, les corrupteurs d'enfants, ceux qui sont cruels, qui tuent, qui dérobent, qui trompent, en un mot, tous ceux qui ressemblent à quelqu'un de vos dieux. Et quand ils auroient été bons et vertueux, combien y a-t-il eu d'hommes plus excellents, que vous laissez entre les morts, un Socrate, un Aristide, un Thémistocle, un Alexandre ? Lequel de vos dieux est plus sage que Caton, plus juste et plus brave que Scipion, plus éloquent que Cicéron (1) ? Ainsi, quant à vos dieux, je ne vois que des noms d'anciens morts, et je n'entends dire que des fables ; quant aux idoles, je ne trouve autre chose que de la matière, la même dont on fait la vaisselle et les meubles ordinaires. Peut-on dire que nous offensions ceux que nous savons certainement n'être point ? Mais, dites-vous, nous les tenons pour des dieux. Comment donc n'êtes-vous pas impies et sacriléges de les mépriser comme vous faites (2) ? Il parcourt plusieurs indignités que les païens même commettoient contre leurs dieux, principalement dans les spectacles, où souvent on les tournoit en ridicule, et on les faisoit servir de sujet à des farces. Puis il continue :

Qu'adorent dont ceux qui n'adorent pas tout cela ? C'est ici qu'il faut vous expliquer nos mystères, après avoir réfuté les fausses opinions ; car quelques-uns de vous ont imaginé que notre dieu étoit une tête d'âne (3). Corneille Tacite vous a donné ce soupçon ; d'autres pensent que nous adorons la croix ; d'autres, par une opinion plus humaine et plus vraisemblable, croient que le soleil est notre dieu : c'est qu'ils savent que nous prions tournés vers l'Orient, et que nous donnons à la joie le jour du soleil ; mais la raison de cette pratique étoit différente. Par ces mots, il marque la solennité du dimanche. Il continue : On a fait paroître notre dieu depuis peu dans cette ville, sous une forme nouvelle. Quelque misérable, de ceux qui se louent pour combattre contre les bêtes, a exposé un tableau avec cette inscription : Le dieu des chrétiens, race d'âne. Il avoit des oreilles d'âne, un pied rond, un livre à la main, un manteau à la romaine. Nous avons ri et du nom et de la figure. Venons maintenant à expliquer notre religion, après avoir écarté toutes ces impostures.

VI. Doctrine chrétienne.

Ce que nous adorons est un seul Dieu (4), qui, par sa parole, sa raison et sa puissance, a tiré du néant tout ce monde avec ce qui le compose, les éléments, les corps, les esprits, pour être l'ornement de sa grandeur. Voulez-vous le connoître par ses ouvrages ? voulez-vous le témoignage de l'âme, qui, malgré la mauvaise éducation, les passions, la servitude des faux dieux, toutes les fois qu'elle se réveille, le nomme par ce seul nom de Dieu, grand Dieu ! bon Dieu ! ce qui plaira à Dieu ! Dieu le voit ! je le recommande à Dieu ! Dieu me le rendra ? témoignage de l'âme naturellement chrétienne ; et, en disant cela, elle ne regarde pas le Ca-

(1) C. 12.
(2) C. 13, 14, 15.
(3) C. 16.
(4) C. 17.

pitole, mais le ciel. Pour nous donner une connoissance plus parfaite de lui et de ses volontés, il nous a donné le secours de l'Ecriture. Car, dès le commencement, il a envoyé dans le monde des hommes dignes, par leur justice et leur sainteté, de le connoître et de le faire connoître aux autres, les ayant remplis de son esprit pour publier qu'il n'y a qu'un Dieu, qui a tout créé, qui a formé l'homme de terre, qui a réglé le cours du monde, et donné des préceptes pour lui plaire, que vous ignorez ou abandonnez, qui à la fin de ce monde jugera tous ceux qui le servent pour les récompenser de la vie éternelle, et à condamner les impies au feu éternel, après avoir ressuscité tous les morts. Nous nous sommes moqués autrefois de cette doctrine; nous avons été des vôtres, les hommes ne naissent pas chrétiens, ils le deviennent.

Il marque ensuite comme les écrits, qui contiennent les discours et les miracles des prophètes, furent traduits par ordre de Ptolomée Philadelphe. Aujourd'hui, dit-il, on montre la bibliothéque de Ptolomée avec l'original hébraïque, près le temple de Sérapis (1). Il prouve l'autorité de ces livres par l'antiquité de Moïse, plus anciens que les histoires des païens, que leurs villes et leurs nations, que leurs dieux et leurs religions. La preuve, dit-il, n'en est pas si difficile qu'elle est immense; et, après avoir fait le dénombrement des auteurs d'où on la pouvoit tirer, il ajoute : C'est déjà une partie de la preuve que d'en avoir indiqué les sources. Une autre preuve de l'autorité des livres sacrés, est l'accomplissement des prophéties (2). Et, afin que l'on ne dit pas que les chrétiens se servoient de l'antiquité des juifs pour couvrir leur nouveauté, il montre que c'est une même religion, et explique la divinité de Jésus-Christ en ces termes :

Les juifs étoient seuls agréables à Dieu, à cause de la foi et de la vertu de leurs pères. De là venoit la grandeur de leur nation, leur royaume florissant, leur bonheur (3), tel que Dieu même les avertissoit de conserver ses bonnes grâces. Enflés du mérite de leurs ancêtres, ils se sont écartés des règles, et sont tombés dans l'impiété et dans toutes sortes de crimes. Quand ils ne l'avoueroient pas, l'état où ils sont aujourd'hui réduits le prouveroit. Dispersés, vagabonds, bannis de leur terre, ils errent dans le monde sans avoir ni hommes ni Dieu pour roi. Il ne leur est pas permis de mettre le pied dans leurs pays, même comme étrangers. La sainte parole qui les menaçoit de ces malheurs leur inculquoit en même temps que, vers la fin des siècles, Dieu se choisiroit de toute nation, de tout peuple et de tout lieu, des adorateurs plus fidèles, à qui il feroit passer sa grâce, et plus abondante à cause de la grandeur de celui qui les instruiroit. Il étoit prédit que l'auteur de cette grâce, le maître qui enseigneroit cette doctrine au genre humain, et qui viendroit l'éclairer et le conduire, seroit le fils de Dieu, non pas engendré de sorte qu'il rougisse du nom du fils, ou qu'il ait en sa naissance rien de semblable aux amours de votre Jupiter. J'expliquerai sa nature, et par-là on entendra sa génération.

Nous avons déjà dit que Dieu a créé ce monde par sa parole, sa raison et sa puissance. Vos sages mêmes conviennent que *logos*, c'est-à-dire la parole et la raison, semblent être l'ouvrier de l'univers. Nous disons encore que la propre substance du verbe, de la raison et de la vertu par laquelle Dieu a tout fait, est l'esprit; que Dieu l'a proféré, et en le proférant l'a engendré; c'est pourquoi il est nommé fils de Dieu, et Dieu à cause de l'unité de substance, car Dieu est esprit. Quand le soleil pousse un rayon, la substance n'est pas séparée, mais étendue. Ainsi le verbe est esprit d'un esprit et Dieu de Dieu, comme une lumière allumée d'une autre lumière. Ainsi ce qui procède de Dieu est Dieu et fils de Dieu, et les deux sont un. Un esprit procède de l'esprit, et un Dieu de Dieu, autre en propriété, non en nombre; en ordre, non en nature : il est sorti de son principe sans le quitter. Donc ce rayon de Dieu, comme il avoit toujours été prédit, est descendu dans une certaine vierge, a été fait chair dans son sein, est né homme uni à Dieu; cette chair, soutenue de l'esprit, se nourrit, croît, parle, enseigne, opère, et c'est le Christ. Recevez toujours cette fable semblable aux vôtres, en attendant que je montre comme on prouve qu'il est le Christ.

Il marque ensuite comment les juifs l'ont persécuté; et, parlant de sa mort, il dit : Toutefois, étant crucifié, il rendit l'esprit en parlant, et prévint le ministère du bourreau. Au même moment, le jour manqua en plein midi. Ceux qui ne savoient pas que cela même avoit été prédit de Jésus-Christ, le prirent pour une éclipse; n'ayant pu y trouver leur compte, ils le nièrent; mais ce prodige est rapporté dans vos archives. Il marque la résurrection et l'ascension, puis il ajoute : Pilate, déjà chrétien en sa conscience, donna avis à Tibère, qui régnoit alors, de tout ce qui concernoit Jésus-Christ; les empereurs même y auroient cru s'ils n'étoient pas nécessaires au monde, ou s'ils pouvoient être empereurs et chrétiens. Nous avons fait voir la date de notre secte et de notre nom avec son auteur. Que personne désormais n'en parle ni n'en juge autrement, puisqu'il n'est permis à qui que ce soit de mentir touchant sa religion. Nous disons, et nous le disons hautement et dans les tourments, nous servons Dieu par Jésus-Christ; tenez-le si vous voulez pour un homme, c'est par lui et en lui que Dieu veut être connu et servi. Les Juifs ont appris à servir Dieu par Moïse, qui étoit un homme; chez les Grecs, Orphée, Musée, Mélampus, Trophonius, ont établi des cérémonies; vous-mêmes, Numa, qui n'étoit qu'un homme, vous a chargés de superstitions très-pénibles. Trouvez bon que Jésus-Christ ait enseigné aussi la divinité qui lui est propre, non comme Numa pour humaniser des hommes encore farouches, en les étonnant par la multitude des divinités qu'il leur proposoit à servir, mais pour ouvrir les yeux à des hommes déjà polis, trompés par leur propre politesse, afin de leur faire connoître la vérité.

(1) C. 19.
(2) C. 20.
(3) C. 21.

VII. Aveu des démons.

Après avoir établi la vraie religion, il vient à l'origine des fausses et explique la nature des démons, leurs occupations à tenter les hommes (1), leurs oracles trompeurs, leurs miracles apparents, et comme ils se font adorer sous le nom de faux dieux; puis il ajoute : Jusqu'ici ce ne sont que des paroles; voici la preuve par la chose même. Que l'on amène ici, devant vos tribunaux, quelqu'un qui soit reconnu pour possédé du démon (2). Que le premier venu d'entre les chrétiens commande à cet esprit de parler, il avouera également qu'il est véritablement un démon, et qu'ailleurs il se dit faussement un dieu. De même, que l'on amène quelqu'un de ceux que l'on croit être agités par quelque dieu, qui, ouvrant la bouche sur les autels, reçoivent la divinité avec la fumée, qui parlent avec effort et comme hors d'haleine. Si ceux qui les agitent ne confessent qu'ils sont des démons, n'osant pas mentir à un chrétien, répandez sur-le-champ le sang de ce chrétien téméraire.

Qu'y a-t-il de plus manifeste, si ailleurs ils sont véritablement dieux; pourquoi disent-ils faussement qu'ils sont démons, est-ce par complaisance pour nous? Si en un lieu ils sont démons, pourquoi répondent-ils qu'ailleurs ils se font passer pour dieux?

Cette confession, pour laquelle ils déclarent qu'ils ne sont pas dieux, et qu'il n'y a point d'autre Dieu qu'un seul à qui nous sommes dévoués, suffit pour nous justifier de l'accusation d'offenser la religion (3) : il est certain qu'ils ne sont pas dieux, il est certain que ce n'est pas une religion. Le reproche retombe sur vous qui adorez le mensonge, qui non-seulement méprisez, mais combattez la vraie religion du vrai, Dieu, et vous rendrez ainsi coupables de vraie irreligion. Car, quand il seroit constant qu'ils seroient dieux, ne convenez-vous pas, suivant l'opinion commune, qu'il y en a un plus élevé et plus puissant, comme prince du monde? Quel crime commet celui qui ne veut plaire qu'au souverain, et qui n'appelle Dieu que le premier? Prenez garde que ce ne soit encore une autre espèce d'irreligion, d'ôter la liberté de religion et le choix de la divinité, puisque chaque province, chaque peuple, chaque petite ville d'Italie, a ses dieux. Il n'y a que nous à qui on ne permet point de religion particulière; chez vous on a droit de tout adorer, hors le vrai Dieu.

Il réfute ensuite l'erreur des païens, qui attribuoient aux faux dieux la grandeur de l'empire romain, comme la récompense des honneurs qu'ils y recevoient (1). Il montre que ni les dieux étrangers n'ont eu intérêt d'agrandir les Romains leurs ennemis, ni les dieux des Romains, qui n'en ont reçu de grands honneurs que depuis leur grande puissance. Du temps de Numa, dit-il, les Romains n'avoient encore ni statues ni temples; la religion étoit frugale, les cérémonies pauvres; on ne voyoit point de Capitole élevé jusqu'au ciel, mais des autels de gazon, des vaisseaux de terre, une légère fumée; le dieu ne paroissoit nulle part. L'art des Grecs et des Toscans n'avoit pas encore rempli la ville de statues.

VIII. Soumission des chrétiens aux empereurs.

Il vient au crime de lèse-majesté humaine, bien plus auguste chez les païens que la divine; car ils se parjuroient plutôt après avoir juré par tous les dieux, que par le seul génie de l'empereur. Nous ne prions point, dit-il (2), pour lui des dieux qui ne sont point, des morts, des statues qui sont en sa puissance; mais nous invoquons, pour la santé des empereurs, le Dieu éternel, le vrai Dieu, le Dieu vivant. Levant les yeux au ciel, étendant les mains (3), la tête nue, nous prions pour tous les empereurs, et nous demandons pour eux une longue vie, un règne tranquille, la sûreté dans leur maison, la valeur dans les troupes, la fidélité dans le sénat, la probité dans le peuple, le repos par tout le monde, et tout ce que peut désirer un homme et un empereur. Je ne puis le demander qu'à celui que je sais qui peut l'accorder, à qui j'offre la victime qu'il a commandée, l'oraison qui vient d'un corps chaste, d'une âme innocente, et du Saint-Esprit. Non quelques grains d'encens, quelque peu de gomme, quelques gouttes de vin, ou du sang d'un chétif animal, et, ce qui est pire, une conscience infecte.

Il rapporte le commandement de Dieu (4), de prier pour les princes et pour les puissances, et il ajoute (5) : Nous avons encore une autre nécessité de prier pour les empereurs et pour tout l'empire; c'est que nous savons que la fin du monde, avec les misères horribles dont elle nous menace, est retardée par le cours de l'empire romain. Nous jurons, non par le génie de César, mais par sa santé, plus auguste que tous les génies (6). Ne savez-vous pas que les génies sont les démons? Je ne nommerai

(1) C. 22.
(2) C. 23.
(3) C. 24.

(1) C. 24.
(2) C. 28, 29.
(3) C. 30.
(4) C. 31.
(5) C. 32.
(6) C. 33.

point non plus l'empereur Dieu, parce que je ne sais pas mentir, et que je le respecte trop pour me moquer de lui. Je le nommerai bien Seigneur; mais ce sera quand on ne me contraindra point de dire Seigneur pour dire Dieu (1). Je n'ai qu'un Seigneur, Dieu tout-puissant et éternel, qui est aussi le sien.

Voilà donc pourquoi les chrétiens sont des ennemis publics, parce qu'ils ne rendent pas aux empereurs des honneurs vains et faux; parce que, faisant profession de la vraie religion, ils célèbrent les jours de réjouissance publique, plutôt par les sentiments de leur cœur que par la débauche (2). On fait bien de l'honneur aux princes de dresser en public des foyers et des tables, manger dans les rues, faire de toute la ville un cabaret, mêler le vin avec la boue, courir en troupes pour commettre des insolences. Ne peut-on exprimer la joie publique que par une honte publique? Nous sommes bien coupables d'acquitter nos vœux pour les empereurs avec chasteté, sobriété et modestie, de n'y pas couvrir nos portes de branches de laurier, et n'y pas allumer des lampes en plein jour, comme on fait pour marquer les lieux infâmes? Il montre ensuite que ceux qui paroissoient les plus empressés à rendre aux empereurs ces vains honneurs, étoient souvent les moins fidèles de leurs sujets, et les plus prompts à la révolte; puis, pour montrer la fidélité des chrétiens, il ajoute:

Combien de cruautés exercez-vous contre les chrétiens, soit par votre inclination, soit pour obéir aux lois (3)? Combien de fois arrive-t-il que le peuple, sans attendre vos ordres, nous jette des pierres, ou met le feu à nos maisons? Dans la fureur des bacchanales, ils n'épargnent pas même les chrétiens morts; ils les tirent de leurs sépulcres et les mettent en pièces. Qu'avez-vous remarqué que nous ayons jamais fait pour nous venger de tant d'injustice et de cette animosité à nous poursuivre jusqu'à la mort? Une seule nuit avec quelques flambeaux pouvoit nous satisfaire abondamment, s'il nous étoit permis de rendre le mal pour le mal, et si nous voulions nous déclarer ouvertement vos ennemis, manquerions-nous de forces et de troupes? Les Maures, les Marcomans, les Parthes mêmes, ou quelque nation que ce soit, est-elle plus nombreuse que toutes les nations du monde? Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons tout, vos villes, vos îles, vos châteaux, vos bourgades, vos champs, vos tribus, le palais, le sénat, la place; nous ne vous laissons que vos temples.

Ne serions-nous pas bien propres à la guerre, même à forces inégales, nous qui nous faisons tuer si volontiers, s'il n'étoit de nos maximes de souffrir la mort plutôt que de la donner? Nous pourrions vous combattre sans prendre les armes, sans nous révolter, seulement en nous séparant. Car, si un tel nombre d'hommes vous avoit quittés pour se retirer en quelque coin du monde, la perte de tant de sujets auroit décrié votre gouvernement, leur abandon vous auroit punis, vous auriez été épouvantés de votre solitude et du silence des affaires, le monde auroit semblé mort, vous auriez cherché à qui commander, il vous seroit demeuré plus d'ennemis que de sujets. Maintenant la multitude des chrétiens fait que vous avez moins d'ennemis. Et qui vous délivreroit de ces ennemis cachés qui vous ruinent l'esprit et la santé? je veux dire des démons que nous chassons de vous sans récompense; ce seul moyen de les laisser dans leur possession suffiroit pour nous venger.

IX. Union des chrétiens.

Il montre ensuite que l'on ne devoit point craindre l'union des chrétiens comme une faction dangereuse, parce que n'ayant point d'ambition (1), ils ne se mêloient point des affaires publiques, et que, cherchant d'autres plaisirs, ils s'éloignoient des spectacles où les factions régnoient. Puis il ajoute: Maintenant je veux vous montrer à quoi s'occupe la faction des chrétiens (2). Nous faisons corps, parce que nous nous connoissons pour avoir la même religion, la même morale, la même espérance. Nous nous assemblons pour prier Dieu, comme par une sainte conjuration, et pour lire les Ecritures divines; là, se font les exhortations et les corrections; on y juge avec grands poids, comme en la présence de Dieu; on regarde comme un terrible préjugé pour le jugement futur, si quelqu'un a péché jusqu'à être privé de la communication des prières, des assemblées et de tout notre saint commerce. Ceux qui président sont les vieillards les plus éprouvés. Ils arrivent à cet honneur, non par argent, mais par le témoignage de leur mérite; car l'argent n'a point de lieu dans les choses de Dieu, et si nous avons une espèce de trésor, ce n'est pas qu'il en coûte pour acheter la religion. Chacun apporte quelque peu d'argent tous les mois, ou quand il veut, s'il veut et s'il peut; on n'y contraint personne, la contribution est volontaire. C'est comme un dépôt de piété, qui ne s'emploie pas en festins inutiles, mais à nourrir et enterrer les pauvres, à entretenir les enfants orphelins, les vieillards, ceux qui ont fait naufrage, ceux qui travaillent aux mines, qui sont relégués dans des îles, ou prisonniers pour la cause de Dieu. Cette charité déplaît à quelques-uns. Voyez, disent-ils, comme ils s'aiment, comme ils sont prêts à mourir l'un pour l'autre; ils rendent même odieux les noms de frères, que

(1) C. 34.
(2) C. 35.
(3) C. 37.

(1) C. 38.
(2) C. 39.

nous nous donnons, parce que chez eux tous les noms de parenté ne marquent qu'une affection feinte. Comme nous sommes unis d'esprit et de cœur, nous ne feignons point de communiquer nos biens; tout est commun entre nous hors les femmes; il ne faut donc point s'étonner si une telle amitié produit des repas communs.

Je sais que nos petits soupers sont décriés, non-seulement comme criminels, mais comme excessifs, tandis que l'on ne dit mot des festins de tant de sociétés païennes. Notre souper montre sa cause par son nom d'agape, qui signifie en grec charité, nous donnons ce soulagement aux pauvres. On n'y souffre ni bassesse, ni immodestie. On ne se met à table qu'après avoir fait la prière à Dieu, on mange autant que l'on a faim, on boit autant qu'il est utile sans nuire à la pureté, on se rassasie comme devant prier Dieu, même la nuit, on s'entretient comme sachant que Dieu nous écoute. Après que l'on a lavé les mains, et que les lampes sont allumées, chacun est invité à chanter les louanges de Dieu qu'il tire des saintes Ecritures, ou qu'il compose lui-même. On voit par-là comment il a bu; le repas finit aussi par la prière; ensuite on se sépare, non pour commettre des insolences, mais avec pudeur et modestie. Telles sont les assemblées des chrétiens; nous sommes tels assemblés que séparés, n'offensant personne, n'affligeant personne.

Il faudroit plutôt donner le nom de factieux à ceux qui conspirent contre les chrétiens, sur ce vain prétexte qu'ils sont cause de tous les malheurs publics (1). Si le Tibre inonde, si le Nil n'inonde pas, si la pluie manque, si la terre tremble, s'il vient une famine ou une perte, aussitôt on crie: Les chrétiens au lion. Je vous prie, combien y a-t-il eu de semblables malheurs dans le monde avant le règne de Tibère et la venue de Jésus-Christ. Ce sont des effets de la colère de Dieu, justement irrité contre les hommes ingrats et criminels. Cependant, quand la sécheresse fait craindre la stérilité, vous sacrifiez à Jupiter, en fréquentant les bains, les cabarets et les autres lieux de débauche. Nous autres nous cherchons à toucher le ciel par la continence et la frugalité, par les jeûnes, le sac et la cendre; et, quand nous avons obtenu miséricorde, on honore Jupiter; mais ces malheurs ne nous touchent point (2). Nous n'avons autre intérêt en ce monde que d'en sortir promptement.

On nous fait un autre reproche: on dit que nous sommes inutiles au commerce de la vie (3). Comment le peut-on dire, puisque nous vivons avec vous, usant de la même nourriture, des mêmes habits, des mêmes meubles? Nous allons à vos places, à vos marchés, à vos foires, à vos bains, à vos boutiques, à vos hôtelleries. Nous naviguons avec vous, nous trafiquons, nous portons les armes, nous labourons, nous faisons les mêmes métiers, nous travaillons à votre usage. Si je ne fréquente pas vos cérémonies, je ne laisse pas de vivre ce jour-là, et de dépenser pour le bain, pour la table. Je ne me couronne point de fleurs, mais je ne laisse pas d'en acheter; que vous importe comment je m'en serve? Je ne vais point aux spectacles, mais si j'ai envie de ce qui s'y vend, j'aime mieux l'aller acheter à sa place. Il est vrai que nous n'achetons point d'encens pour sacrifier, mais nous en employons plus pour les sépultures.

Mais, direz-vous, les revenus des temples diminuent tous les jours. On ne met plus rien dans les troncs. C'est que nous ne pouvons suffire aux hommes et aux dieux qui demandent; que Jupiter étende la main, nous lui donnerons. Au contraire, si on examine avec quelle fidélité nous payons les tributs, et combien ils diminuent par vos fraudes et vos fausses déclarations, on trouvera que ce seul article récompense tous les autres. Je vous dirai ceux qui peuvent se plaindre qu'il n'y a rien à gagner avec les chrétiens. Premièrement, ceux qui trafiquent des femmes débauchées, puis les assassins, les empoisonneurs, les magiciens, les aruspices, les devins, les astrologues (1). On gagne beaucoup de ne faire rien gagner à tous ces gens-là. Cependant personne ne considère cette perte si grande et si effective pour l'état, de faire périr tant d'innocents. J'en prends à témoin vos registres (2); vous qui jugez les criminels, y en a-t-il un seul qui soit chrétien? Ce sont des vôtres qui remplissent les prisons, qui travaillent aux mines, qui sont exposés aux bêtes; il n'y a point là de chrétien, ou il n'y est qu'à ce titre; s'il y est à un autre titre, il n'est plus chrétien. L'innocence est pour nous une nécessité (3); nous la connoissons parfaitement, l'ayant apprise de Dieu, qui est un maître parfait, et nous la gardons fidèlement, comme ordonnée par ce juge que l'on ne peut mépriser.

X. Vraie philosophie.

Quelques-uns ne pouvant nier la vertu des chrétiens, disoient qu'elle n'avoit rien de divin, et que c'étoit une espèce de philosophie (4).

Tertullien fait donc voir la différence des philosophes et des chrétiens, premièrement pour la science, en ce que chez les chrétiens le moindre artisan connoît Dieu, et le fait connoître aux autres, au lieu que Platon disoit qu'il est difficile de trouver l'auteur de l'univers, et encore plus difficile d'en parler devant le peuple. Ensuite, pour les mœurs, il fait voir, par les

(1) C. 40.
(2) C. 41.
(3) C. 42.

(1) C. 43.
(2) C. 44.
(3) C. 55.
(4) C. 46.

exemples des philosophes les plus fameux, l'avantage des chrétiens sur eux, en toutes les vertus, la chasteté, la modestie, l'humilité, la patience, la fidélité, la simplicité, la douceur. Toute la sagesse est venue des prophètes et des saintes Ecritures que les philosophes ont corrompues, comme ont fait depuis les hérétiques sortis d'entre eux (1); et ce que les poëtes et les philosophes avoient emprunté des dogmes de la vraie religion, comme le jugement, le paradis, l'enfer, ne servoit qu'à en diminuer la créance.

Ces dogmes ne sont traités de préjugés que chez nous (2); chez les philosophes et les poëtes, c'est une science rare, ce sont d'habiles gens, nous des idiots; on les honore, on se moque de nous, et, qui pis est, on nous punit. Quand nos opinions seroient fausses et impertinentes, du moins elles sont utiles, puisqu'elles nous rendent meilleurs, et dès là elles ne sont plus impertinentes. Mais quand elles le seroient, du moins elles ne nuisent à personne; s'il falloit les punir, ce seroit par la moquerie, non par le fer, le feu, les croix et les bêtes. Ce n'est pas seulement la populace qui se réjouit de cette injustice; quelques-uns de vous s'en servent pour flatter le peuple et en tirent de la gloire, comme si cette puissance que vous avez sur nous ne dépendoit pas de nous; assurément je suis chrétien, parce que je veux l'être. De quoi donc vous plaignez-vous, dira-t-on, puisque vous voulez souffrir (3)? Nous aimons les souffrances comme on aime la guerre; on ne s'y engage pas volontiers, à cause des alarmes et des périls, mais on combat de toute sa force, et on se réjouit de la victoire. Vous avez beau nous reprocher les fagots de sarment et les pieux où l'on nous attache, ce sont des ornements de notre triomphe.

Vous nous traitez de désespérés, à cause du mépris de la mort, qui a couvert de gloire Scévola, Régulus, Empédocle, Anaxarque et tant d'autres, parce qu'ils sont morts pour leur patrie, pour l'empire, pour l'amitié; il n'y a que de mourir pour Dieu qui vous paroît une folie. Mais tourmentez-nous tant qu'il vous plaira, votre injustice est la preuve de notre innocence. Dernièrement, condamnant une chrétienne à être exposée dans un lieu infâme, vous avez reconnu que nous craignons l'impureté plus que tous les tourments, et que la mort même. Et toutefois votre cruauté la plus raffinée ne gagne rien; nous multiplions à mesure que vous nous moissonnez; le sang des chrétiens est une semence féconde. Plusieurs de vos philosophes ont écrit des exhortations à souffrir les tourments et la mort; mais les actions des chrétiens font plus d'effet que leurs discours. Cette obstination, même que vous nous reprochez, est une instruction; en la voyant on est ébranlé, on veut en pénétrer la cause, on s'approche, on désire de souffrir pour se reconcilier à Dieu, pour racheter par son sang le pardon de tous ses péchés. Delà vient que nous vous rendons grâce de vos jugements; car, lorsque vous nous condamnez, Dieu nous absout, tant sa conduite est contraire à celle des hommes. Ainsi finit l'apologétique de Tertullien; mais nous ne voyons point qu'il ait eu d'effet.

(1) C. 47.
(2) C. 48.
(3) C. 50.

XI. Martyre de sainte Perpétue et sainte Félicité.

A Carthage même, on prit quatre jeunes catéchumènes, Révocat et Félicité, esclaves du même maître, Saturnin et Secondulus, et avec eux Vivia Perpétua, noble et bien élevée (1). Elle avoit son père et sa mère, et deux frères, dont l'un étoit aussi catéchumène. Elle étoit mariée, et avoit un fils à la mamelle, qu'elle nourrissoit de son lait (2); son âge étoit d'environ vingt-deux ans; Félicité étoit enceinte. A ces cinq on joignit Satur, qui se livra volontairement pour n'être point séparé de ses frères. On les garda quelques jours avant que de les mettre en prison. Perpétue écrivit elle-même l'histoire de son martyre en ces termes: Comme nous étions encore avec les persécuteurs, mon père vouloit me faire tomber, par l'affection qu'il me portoit. Comme il continuoit, je lui dis: Mon père, voyez-vous ce vase qui est par terre? Oui, dit-il. J'ajoutai: Peut-on lui donner un autre nom que le sien? Non, répondit-il; je ne puis non plus me dire autre que je suis, c'est-à-dire chrétienne. Mon père, touché de ce mot, se jeta sur moi pour m'arracher les yeux; mais il ne fit que me maltraiter, et s'en alla vaincu, avec les inventions du démon. Ayant été quelques jours sans voir mon père, j'en rendis grâce au Seigneur, et son absence me soulagea.

Ce fut dans ce peu de jours que nous fûmes baptisés, et je fus inspirée de ne demander au sortir de l'eau que la patience dans les peines corporelles. Peu de jours après on nous mit en prison; j'en fus effrayée, car je n'avois jamais vu de telles ténèbres. La rude journée! Un grand chaud à cause de la foule, les soldats nous poussoient; enfin je séchois d'inquiétude pour mon enfant. Alors les bienheureux diacres Tertius et Pompone, qui nous assistoient, obtinrent pour de l'argent que nous pussions sortir, et passer quelques heures en un lieu plus commode dans la prison pour nous rafraîchir. Nous sortîmes; chacun pensoit à soi: je donnois à téter à mon enfant qui mourait de faim, je le recommandois soigneusement à ma mère, je fortifiois mon frère. Je séchois de douleur de voir celle que je leur causois, et je passai plusieurs jours dans de telles inquiétudes. M'étant accoutumée à garder mon enfant dans la prison, je me trouvai aussitôt fortifiée, et la prison me devint un palais, en sorte que j'aimois mieux y être qu'ailleurs. Alors mon frère me dit: Ma sœur, je sais que vous avez grand crédit auprès de Dieu; demandez-lui qu'il vous fasse connoître par quelque vision si ceci finira par le martyre. Comme je savois que je m'entretenois avec le Seigneur, qui m'avoit fait tant de faveurs, je répondis hardiment à mon frère, que le lendemain je lui en dirois des nouvelles. Je demandai, et voici ce qui me fut montré.

(1) Acta Martyr. Selecta, p.86. Tertull. de An. c. 55.
(2) Aug. Serm. 280, et seq. de His. Marty. et in Ps. 47.

XII. Première vision de sainte Perpétue.

Je vis une échelle d'or merveilleusement haute, qui s'élevoit de terre jusqu'au ciel, mais si étroite, qu'il n'y pouvoit monter qu'une personne à la fois. Aux deux côtes, étoient attachés toutes sortes de ferrements, des épées, des lances, des crocs, des couteaux; en sorte que, qui eût monté négligemment ou sans regarder en haut, auroit été déchiré, et auroit laissé sa chair à ces ferrements. Au bas de l'échelle, étoit couché un dragon d'une grandeur énorme, qui guêtoit ceux qui vouloient monter, et pour les en détourner leur faisoit peur. Le premier qui monta fut Satur, qui n'étoit point avec nous quand nous fûmes arrêtés, et se livra depuis volontairement à cause de nous. Lorsqu'il fut arrive au haut de l'échelle, il se tourna vers moi, et me dit: Perpétue, je vous attends; mais prenez garde que ce dragon ne vous morde. Je lui répondis: Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, il ne me fera point de mal. Le dragon leva doucement sa tête de dessous l'échelle, comme s'il eût eu peur de moi; ayant marché sur le premier échelon, je marchai sur sa tête. Je montai et je vis un jardin d'un espace immense, et au milieu un grand homme assis, habillé en pasteur, avec les cheveux blancs. Il tiroit le lait de ses brebis, environné de plusieurs milliers de personnes vêtues de blanc. Il leva la tête, me regarda, et me dit: Vous êtes la bien-venue, ma fille; puis il m'appla, et me donna comme une bouchée de caillé de ce lait qu'il tiroit. Je le reçus en joignant les mains, et le mangeai, et tous ceux qui l'environnoient répondirent amen. Je m'éveillai à ce bruit, mâchant quelque chose de doux. Aussitôt je racontai cette vision à mon frère; nous connûmes que nous devions souffrir, et nous commençâmes à n'avoir plus aucune espérance dans le siècle. Perpétue et son frère crurent que cette bouchée précieuse signifioit l'eucharistie que l'on avoit coutume de donner aux martyrs pour les préparer au combat. Elle continue ainsi son récit:

Peu de jours après, le bruit se répandit que nous devions être interrogés; mon père vint aussi de la ville à la prison, accablé de tristesse, et me disoit: Ma fille, ayez pitié de mes cheveux blancs, ayez pitié de votre père; si je suis digne que vous m'appeliez votre père, si je vous ai moi-même élevée jusqu'à cet âge, si je vous ai préférée à tous vos frères, ne me rendez pas l'opprobre des hommes. Regardez votre mère et votre tante; regardez votre fils qui ne pourra vivre après vous, quittez cette fierté, de peur de nous perdre tous; car aucun de nous n'osera plus parler, s'il vous arrive quelque malheur. Mon père me parloit ainsi par tendresse, me baisant les mains, et se jetant à mes pieds, pleurant, et ne me nommant plus sa fille, mais sa dame. Je le plaignois, voyant que de toute notre famille il seroit le seul qui ne se réjouiroit point de mon martyre. Je lui dis pour le consoler: Sur l'échafaud il arrivera ce qu'il plaira à Dieu, car sachez que nous ne sommes point en notre puissance, mais en la sienne. Il se retira contristé.

XIII. Premier interrogatoire des martyrs.

Le lendemain, comme nous dînions, on vint tout d'un coup nous enlever pour être interrogés, et nous arrivâmes à la place. Le bruit s'en répandit aussitôt dans les quartiers voisins, et il s'amassa un peuple infini. Nous montâmes sur l'échafaud; les autres furent interrogés et confessèrent. On vint aussi à moi: mon père parut à l'instant avec mon fils, et il me tira de la place, me conjurant d'avoir pitié de mon enfant. Le procurateur Hilarien exerçoit alors le droit de glaive, c'est-à-dire la puissance de vie et de mort, à la place du proconsul Minucius Timinien, qui étoit mort. Il me dit: Epargnez la vieillesse de votre père, épargnez l'enfance de votre fils; sacrifiez pour la prospérité des empereurs. Je n'en ferai rien, répondis-je. Êtes-vous chrétienne? me dit-il, Et je lui répondis: Je suis chrétienne. Comme mon père s'efforçoit de me tirer de dessus l'échafaud, Hilarien commanda qu'on le chassât, et il reçut un coup de baguette. Je le sentis, comme si j'eusse été frappée moi-même, tant je fus affligée de voir mon père maltraité en sa vieillesse. Alors Hilarien prononça notre sentence, et nous condamna tous à être exposés aux bêtes. Nous retournâmes joyeux à la prison. Comme mon enfant avoit accoutumé de me téter, et de demeurer avec moi dans la prison, j'envoyai aussitôt le diacre Pompone pour le demander à mon père; mais il ne le voulut pas donner, et Dieu permit que l'enfant ne demandât plus à téter, et que mon lait ne m'incommodât plus.

Quelques jours après, comme nous priions tous, tout d'un coup au milieu de la prière il m'échappa de nommer Dinocrate; et je fus étonnée de ce qu'il ne m'étoit point encore venu dans l'esprit. Le souvenir de son malheur m'affligea; et je connus à l'instant que j'étois digne de prier pour lui, et que je le devois. Je commençai donc à le faire avec ferveur en gémissant devant Dieu, et la nuit même j'eus cette vision.

XIV. Seconde vision de sainte Perpétue. Dinocrate.

Je vois Dinocrate sortir d'un lieu ténébreux, où il y avoit plusieurs autres personnes : il étoit dans une grande ardeur et une grande soif, le visage crasseux, le teint pâle, avec l'ulcère qu'il avoit quand il mourut. Ce Dinocrate étoit mon frère selon la chair ; à sept ans il mourut malheureusement d'un cancer au visage, faisant horreur à tout le monde ; c'étoit pour lui que j'avois prié. Il y avoit une grande distance entre lui et moi ; en sorte qu'il étoit impossible de nous approcher. Près de lui étoit un bassin plein d'eau, dont le bord étoit plus haut que la taille de l'enfant. Il s'étendoit pour boire, et quoiqu'il y eût de l'eau, il ne pouvoit y atteindre, ce qui m'affligeoit fort. Je m'éveillai, et je reconnus que mon frère étoit dans la peine ; mais j'eus confiance que je le pourrois soulager. Je commençai à prier pour lui, demandant à Dieu jour et nuit avec larmes qu'il me l'accordât. Je continuai jusqu'à ce que nous fûmes transférés à la prison du camp, étant destinés au spectacle qu'on devoit donner à la fête du César Géta.

Le jour que nous étions dans les ceps, j'eus cette vision. Je vis le même lieu que j'avois vu, et Dinocrate le corps net, bien vêtu, se rafraîchissant, et au lieu de sa plaie une cicatrice. Le bord du bassin que j'avois vu étoit abaissé jusqu'au nombril de l'enfant, il en tiroit de l'eau sans cesse, et sur ce rebord étoit une fiole d'or pleine d'eau. Dinocrate s'approcha, et commença à en boire, sans qu'elle diminuât, et, lorsqu'il fut rassasié, il quitta l'eau avec joie pour aller jouer comme font les enfants. Je m'éveillai, et connus qu'il avoit été tiré de la peine (1). Il faut croire que cet enfant avoit été baptisé, et avoit péché depuis son baptême. La sainte continue ainsi : Le concierge de la prison, qui étoit un officier nommé Pudens, nous estimoit beaucoup, voyant qu'il y avoit en nous une grande vertu divine ; ainsi il laissoit entrer plusieurs personnes pour nous voir et nous consoler les uns les autres. Comme le jour du spectacle approchoit, mon père vint me trouver accablé de tristesse. Il commença à s'arracher la barbe, se jeter à terre, et se coucher sur le visage, maudire ses années, et dire des choses capables d'émouvoir toutes les créatures. J'avois pitié de sa malheureuse vieillesse.

XV. Troisième vision de sainte Perpétue.

La veille de notre combat, j'eus cette vision : Le diacre Pompone étoit venu à la porte de la prison, et frappoit bien fort. Je sortis et je lui ouvris ; il étoit vêtu d'une robe blanche, semée de petits ronds ; il me dit : Perpétue, nous vous attendons, venez. Il me prit par la main, et nous commençâmes à marcher par des lieux rudes en tournoyant. Enfin nous arrivâmes à l'amphithéâtre à grand'peine et tout hors d'haleine ; il me conduisit au milieu de l'arène, et me dit : Ne craignez point, je suis ici avec vous, et je prends part à vos travaux. Il se retira, et j'aperçus un grand peuple tout étonné ; comme je savois que j'étois destinée aux bêtes, je m'étonnois de ce qu'on ne les lâchoit point contre moi. Alors il parut un Egyptien fort laid qui vint me combattre, accompagné de quelques autres. Je vis aussi des jeunes hommes bien faits qui s'approchèrent pour me secourir ; je me trouvai changée en athlète, avec une vigueur mâle ; ils me frottèrent d'huile pour le combat (1), et je vis de l'autre côté l'Egyptien se rouler dans la poussière.

Il parut un homme merveilleusement grand, en sorte qu'il étoit plus haut que l'amphithéâtre, vêtu d'une tunique sans ceinture, avec deux bandes de pourpre pardevant, et semée de petits ronds d'or et d'argent. Il tenoit une baguette comme les maîtres des gladiateurs, et un rameau vert où étoient des pommes d'or. Ayant fait faire silence, il dit : Si l'Egyptien surmonte la femme, il l'a tuera avec le glaive ; si elle le surmonte, elle aura ce rameau. Et il se retira. Nous nous approchâmes, et nous commençames à donner des coups de poing ; il vouloit me prendre par les pieds, et e lui en donnois des coups dans le visage. Je fus élevée en l'air, et commençai à le battre ainsi, le foulant aux pieds ; mais comme je vis que cela duroit trop, je joignis mes deux mains, passant les doigts les uns dans les autres, et, le prenant par la tête, je le fis tomber sur le visage, et lui marchai sur la tête ; le peuple se mit à crier, et mes compagnons à chanter. Je m'approchai du maître, qui me donna le rameau avec un baiser, disant : La paix soit avec vous, ma fille. Je commençai à marcher avec gloire vers la porte Sana-Vivaria de l'amphithéâtre ; je m'éveillai, et je compris que je ne combattois pas contre les bêtes, mais contre le démon, et me tins assurée de la victoire : c'est ce que j'ai fait jusqu'à la veille du spectacle ; quelqu'autre écrira s'il veut ce qui s'y passera. Ainsi finit la relation de sainte Perpétue.

XVI. Vision de Satur.

Satur eut aussi une vision qu'il écrivit en ces termes : Nous avions souffert ; nous sortîmes de nos corps, et nous commençâmes à être portés vers l'orient par quatre anges, dont les mains ne nous touchoient point ; nous allions, non pas à la renverse regardant en haut, mais comme montant une douce colline. Nous vîmes d'abord une lumière immense, et je dis à Perpétue, car elle étoit à côté de moi : Voici ce que le Seigneur nous promet. Les quatre

(1) Aug. de An. lib. I, c. 10 ; et lib. CXV, c. 9. to. 10.

(1) Aug. de Anima, l. IV, c. 18, to. 10.

anges nous portant toujours, nous nous trouvâmes dans un grand espace comme un jardin, où il y avoit des rosiers et toutes sortes de fleurs ; les arbres étoient hauts comme des cyprès, dont les feuilles tomboient incessamment. Dans ce jardin étoient quatre anges plus éclatants que les autres ; quand ils nous virent, ils nous firent honneur, et dirent avec admiration aux autres anges : Les voici, les voici. Alors les quatre anges qui nous portoient nous mirent à bas tout étonnés.

Nous fîmes à pied un stade de chemin par une allée large, et trouvâmes Jocondus, Saturnin et Artaxius, qui avoient été brûlés vifs dans la même persécution, et Quintus, qui étoit mort martyr dans la prison. Nous leur demandions où étoient les autres, mais les anges nous dirent : Venez auparavant, et entrez pour saluer le Seigneur. Nous nous approchâmes d'un lieu dont les murailles étoient comme bâties de lumière ; devant la porte étoient debout quatre anges, qui, en entrant, nous revêtirent de robes blanches. Nous entrâmes et vîmes une lumière immense, et entendîmes une voix réunie de plusieurs, qui disoient sans cesse : Agios, agios, agios, c'est-à-dire en grec saint. Nous vîmes au milieu comme un homme assis ; il avoit les cheveux blancs comme la neige, et le visage d'un jeune homme ; nous ne vîmes point ses pieds ; à sa droite et à sa gauche étoient vingt-quatre vieillards, et derrière eux plusieurs autres. Etant entrés, nous demeurâmes debout devant le trône, saisis d'admiration. Quatre anges nous soulevèrent, nous baisâmes celui qui étoit assis, et il nous passa les mains sur le visage. Les autres vieillards nous dirent : Arrêtons. Nous nous arrêtâmes, et nous donnâmes le baiser de paix, et les vieillards nous dirent : Allez vous réjouir. Je dis à Perpétue : Vous avez ce que vous désirez. Elle me dit : Dieu soit loué ; j'ai plus de joie ici que je n'en ai jamais eu dans la chair.

En sortant, nous trouvâmes devant la porte à main droite l'évêque Optat, et à main gauche le prêtre et docteur Aspase, séparés et tristes. Ils se jetèrent à nos pieds, et nous dirent : Accordez-nous ; vous êtes partis, et nous avez laissés en cet état. Nous leur dîmes : N'êtes-vous pas notre père, et vous un prêtre ? Est-ce à vous à vous jeter à nos pieds ? Nous nous jetâmes sur eux et les embrassâmes. Perpétue commença à s'entretenir avec eux, et nous les tirâmes à part dans le jardin sous un rosier. Comme nous leur parlions, les anges leur dirent : Laissez-les se rafraîchir ; si vous avez quelque sujet de division, pardonnez-vous l'un à l'autre. Ils les éloignèrent, et dirent à Optat : Corrigez votre peuple ; ils vont à votre assemblée comme s'ils retournoient du cirque et s'ils disputoient des factions. Il nous parut qu'ils vouloient fermer les portes. Là, nous reconnûmes plusieurs de nos frères, et des martyrs aussi. Nous étions tous nourris d'une odeur ineffable qui nous rassasioit. Là-dessus, je m'éveillai plein de joie. Telle fut la vision de Satur.

XVII. Accouchement de sainte Félicité.

Secondule mourut dans la prison. Félicité étoit grosse de huit mois ; et, voyant le jour du spectacle si proche, elle étoit fort affligée, craignant que son martyre ne fût différé, parce qu'il n'étoit pas permis d'exécuter les femmes grosses avant leur terme (1). Elle craignoit de répandre ensuite son sang innocent avec quelques scélérats. Les compagnons de son martyre étoient sensiblement affligés, de leur côté, de la laisser seule dans le chemin de leur commune espérance ; ils se joignirent donc tous ensemble à prier et à gémir pour elle trois jours avant le spectacle. Aussitôt après leur prière, les douleurs la prirent ; et comme l'accouchement est naturellement plus difficile dans le huitième mois, son travail fut rude, et elle se plaignoit. Un des guichetiers lui dit : Tu te plains, que feras-tu quand tu seras exposée aux bêtes ? Félicité lui répondit : C'est moi qui souffre maintenant ce que je souffre ; mais là, il y en aura un autre en moi qui souffrira pour moi, parce que je souffrirai pour lui. Elle accoucha d'une fille, qu'une femme chrétienne éleva comme son enfant.

Le tribun traitoit les martyrs plus rudement, parce que, sur l'avis de quelques gens de légère créance, il craignoit qu'ils ne se tirassent de la prison par des enchantements de magie. Perpétue lui dit ensuite : Pourquoi ne nous donnez-vous pas du soulagement, puisque nous sommes les condamnés du très-noble César, destinés à combattre à sa fête ? N'est-il pas de votre honneur que nous y paroissions bien nourris ? Le tribun en frissonna et en rougit, et commanda que l'on les traitât plus humainement, en sorte que les frères et les autres eussent la liberté d'entrer dans la prison et de se rafraîchir avec eux. Le concierge de la prison étoit déjà converti. Le jour de devant le combat on leur donna, suivant la coutume (2), le dernier repas, que l'on appeloit le souper libre, et qui se faisoit en public ; mais les martyrs le convertirent en une agape modeste, autant qu'il étoit en eux. Ils parloient au peuple avec leur fermeté ordinaire, les menaçant du jugement de Dieu, relevant le bonheur de leurs souffrances, et se moquant de la curiosité de ceux qui y accouroient. Satur leur disoit : Le jour de demain ne vous suffit pas pour voir à votre aise ceux que vous haïssez ; aujourd'hui amis, demain ennemis. Mais remarquez bien nos visages, afin de nous reconnoître en ce jour du jugement. Ils s'en retournoient tout interdits, et plusieurs se convertirent.

(1) L. 3, ff. de Pœn.

(2) Tertull. Apolog. c. 42.

XVIII. Dernier combat des martyrs.

Le jour du combat étant venu, les martyrs sortirent de la prison pour l'amphithéâtre comme pour le ciel, gais, d'un visage agréable, plutôt émus de joie que de crainte. Perpétue suivoit d'un visage et d'un pas tranquille, comme une personne chérie de Jésus-Christ, baissant les yeux pour en dérober aux spectateurs la vivacité. Félicité étoit ravie de se bien porter de sa couche pour combattre les bêtes. Etant arrivés à la porte, on voulut les obliger, suivant la coutume, à prendre les habits dont on ornoit ceux qui paroissoient à ce spectacle : c'étoit pour les hommes un manteau rouge, qui étoit l'habit des prêtres de Saturne, pour les femmes une bandelette autour de la tête, qui étoit la marque des prêtresses de Cérès. Les martyrs refusèrent ces cérémonies idolâtres, et dirent : Nous ne sommes venus ici volontairement que pour conserver notre liberté ; nous avons sacrifié notre vie pour ne rien faire de semblable, nous en sommes convenus avec vous. Le tribun permit qu'ils entrassent simplement comme ils étoient.

Perpétue chantoit comme déjà victorieuse ; Révocat, Saturnin et Satur menaçoient le peuple qui regardoit. Etant arrivés à la vue d'Hilarien, ils lui disoient par signes de la main et de la tête : Tu nous juges et Dieu te jugera. Le peuple en fut irrité, et demanda qu'ils fussent fouettés, selon la coutume, en passant devant les veneurs. Ainsi nommoit-on ceux qui étoient armés pour combattre les bêtes. Ils se mettoient de rang avec des fouets à la main, et donnoient chacun leur coup aux bestiaires ou condamnés, que l'on faisoit passer nus devant eux. Les martyrs se réjouirent de participer à la passion du Sauveur. Dieu leur accorda la mort que chacun avoit souhaitée ; car, lorsqu'ils s'entretenoient ensemble du martyre qu'ils désiroient, Saturnin avoit témoigné qu'il eût voulu être exposé à toutes sortes de bêtes pour souffrir davantage. Ainsi, dans le spectacle, lui et Révocat, après avoir été attaqués par un léopard, furent aussi secoués par un ours sur l'échafaud. Satur ne craignoit rien tant que l'ours, et espéroit qu'un léopard le tueroit d'un seul coup de dent. Il fut d'abord exposé à un sanglier ; mais le veneur, qui avoit lâché la bête, en reçut un coup dont il mourut quelques jours après le spectacle. Satur fut seulement traîné. On l'attacha sur le pont, proche d'un ours ; mais l'ours ne sortit pas de sa loge, parce que le soldat Pudens en avoit arrêté la porte avec des chairs corrompues. Ainsi Satur, étant sain et entier, fut rappelé pour la seconde fois.

Perpétue et Félicité furent dépouillées, et mises dans des filets, pour être exposées à une vache furieuse. Le peuple en eut horreur, voyant l'une si délicate et l'autre qui venoit d'accoucher, les mamelles encore dégouttantes ; on les retira et on les couvrit d'habits flottants. Perpétue fut secouée la première, et tomba sur le dos ; elle se mit à son séant, et, voyant son habit déchiré par le côté, elle le retira pour se couvrir la cuisse. On la reprit, et elle renoua ses cheveux épars, pour ne pas paroître affligée. Elle se leva, et voyant Félicité toute froissée, lui donna la main et la releva ; elles allèrent ainsi vers la porte Sana-Vivaria, où Perpétue fut reçue par un catéchumène, nommé Rustique, qui la suivoit. Alors elle s'éveilla comme d'un profond sommeil, et commença à regarder autour d'elle, en disant : Je ne sais quand on nous exposera à cette vache. On lui dit ce qui s'étoit passé ; elle ne le crut que lorsqu'elle vit sur son corps et sur son habit des marques de ce qu'elle avoit souffert, et qu'elle reconnut le catéchumène. Elle fit appeler son frère, et, s'adressant à lui et à Rustique, elle leur dit : Demeurez fermes dans la foi ; aimez-vous tous les uns les autres, et ne soyez point scandalisés de nos souffrances.

Satur, à une autre porte, exhortoit le soldat Pudens, et lui disoit : Me voici, enfin, comme je l'ai promis et prédit, aucune bête ne m'a encore touché ; croyez donc de tout votre cœur ; je m'en vais là, et je finirai par une seule morsure d'un léopard. Aussitôt à la fin du spectacle, il fut présenté à un léopard, qui d'un seul coup de dent le couvrit de sang. Le peuple s'écria : Il est bien lavé. Satur dit alors au soldat Pudens : Allez, souvenez-vous de ma foi, et que ceci vous fortifie plutôt que de vous troubler ; donnez-moi l'anneau que vous avez au doigt. L'ayant trempé dans sa plaie, il le lui rendit plein de sang pour le garder, et tomba mort au lieu où on avoit accoutumé d'égorger ceux que les bêtes n'avoient pas achevés. On nommoit ce lieu *Spoliarium*. Ainsi Satur mourut le premier, suivant la vision de Perpétue.

Le peuple demanda qu'on les ramenât au milieu de l'amphithéâtre, pour avoir le plaisir de leur voir donner le coup de la mort. Les martys se levèrent et s'y en allèrent d'eux-mêmes, après s'être donné le baiser de paix. Les autres reçurent le dernier coup sans parler et sans branler. Perpétue tomba entre les mains d'un gladiateur maladroit, qui la piqua entre les os et la fit crier ; car ces exécutions des bestiaires demi-morts étoient l'apprentissage des nouveaux gladiateurs, pour les accoutumer sans péril au sang, et on les nommoit confecteurs. Perpétue conduisit elle-même à sa gorge la main tremblante du sien, et finit ainsi son martyre.

XIX. Martyre de saint Irénée, etc.

Saint Irénée, évêque de Lyon, souffrit le martyre en cette même persécution de Sévère, et avec lui une multitude innombrable de son

peuple. Il fut enterré par le prêtre Zacharie dans la cave de l'église de Saint-Jean (1). Il avoit laissé grand nombre d'écrits ; mais il ne nous reste que les cinq livres contre les hérésies. Entre les martyrs des Gaules, on compte aussi dans le Vivarais Andéole, sous-diacre, envoyé par saint Polycarpe avec d'autres pour prêcher l'Evangile (2). A Comane en Phamphylie, on marque l'évêque Zotique, qui avoit travaillé contre les montanistes (3).

A Alexandrie, plusieurs s'enfuirent à cause de la persécution, même ceux qui étoient chargés de l'école chrétienne ; et le principal d'entre eux, qui étoit le prêtre Clément, rend ainsi raison de cette conduite dans ses stromates, composées en ce même temps (4). Lorsque le Seigneur nous dit (5) : Quand on vous poursuivra en cette ville, fuyez en l'autre ; il ne nous conseille pas de fuir la persécution comme un mal, ni de craindre la mort ; mais il veut nous empêcher d'être cause ni participants du péché de ceux qui nous persécutent. Celui qui ne lui obéit pas est téméraire ; car si celui qui tue un homme de Dieu pèche contre Dieu, celui qui s'expose, en ne fuyant pas la persécution, se rend aussi coupable. C'est pour cela qu'il nous est commandé de ne nous attacher à aucune des choses de la vie, mais de donner notre tunique à celui qui prend notre manteau, non-seulement pour nous affranchir de nos passions, mais de peur qu'en redemandant notre bien nous n'aigrissions nos adversaires, et n'attirions des reproches au nom chrétien. Il combat auparavant les marcionites, qui ne permettoient point de fuir. Il y en a, dit-il (6), qui ne sont des nôtres que de nom, et qui s'empressent de se livrer, désirant la mort en haine du Créateur. Nous disons qu'ils ne sont point martyrs, quoiqu'ils souffrent le supplice publiquement, parce qu'ils ne gardent point le caractère du vrai martyr, ne connoissant pas le vrai Dieu. C'est en vain qu'ils se livrent à la mort, comme les gymnosophistes des Indes se jettent dans le feu. Clément, s'étant ainsi retiré d'Alexandrie, alla jusqu'en Cappadoce, et prit soin de l'église d'un évêque, nommé Alexandre, prisonnier pour la foi (7). Par ses instructions il affermit et accrut cette église, et l'évêque Alexandre le reconnoissoit pour son père et pour son maître.

XX. Commencements d'Origène.

Cependant l'école d'Alexandrie étant demeurée vide, on chargea de l'instruction des catéchumènes Origène, tout jeune qu'il étoit (8). Après le martyre de son père Léonide, il étoit tombé, avec sa mère et ses petits frères, dans une extrême pauvreté. Une dame chrétienne très-riche le retira dans sa maison ; mais elle nourrissoit aussi un hérétique, nommé Paul d'Antioche, qu'elle avoit adopté pour son fils. Il tenoit des conférences, où assistoit une grande multitude d'hérétiques et même de catholiques, attirés par son éloquence. Origène se tint ferme à la règle de l'Eglise et ne communiqua jamais avec lui dans la prière ; enfin il se retira de la maison de cette femme, et, pour subsister par lui-même, il se mit à enseigner la grammaire (1). En cet état, il fut chargé de l'instruction des catéchumènes, l'an de J.-C. deux cent trois, n'ayant encore que dix-huit ans. Alors il quitta la profession de la grammaire, et vendit ce qu'il avoit de livres des sciences profanes, à une personne qui lui fournissoit pour sa nourriture quatre oboles, c'est-à-dire six sols par jour : ce qui lui suffit pendant plusieurs années, car sa vie étoit très-dure. Il dormoit sur la terre nue, veilloit beaucoup, et employoit la plus grande partie de la nuit à méditer l'Ecriture sainte, qu'il apprit toute par cœur ; ses jeûnes étoient fréquents. Pendant plusieurs années, il ne but point de vin, et mangea si peu, qu'il pensa se ruiner l'estomac ; pendant plusieurs années il marcha, même l'hiver, les pieds entièrement nus, et se contenta d'un seul habit. Il refusoit ce que ses amis lui vouloient donner ; avec cette austérité et ce zèle ardent, ses discours étoient accompagnés d'une douceur qui attiroit tout le monde. Aussi eut-il un très-grand nombre de disciples (2), non-seulement des gens du commun, mais des savants et des philosophes ; il y avoit des gentils qui venoient l'écouter. Le premier de ses disciples fut Plutarque, le second Héraclas, son frère, depuis évêque d'Alexandrie. Plutarque souffrit le martyre en cette même persécution, comme plusieurs autres disciples d'Origène.

XXI. Traité de Tertullien des spectacles.

L'an deux cent quatre de J.-C., douzième de l'empereur Sévère, il célébra les jeux que l'on appeloit à Rome séculaires : ce furent les huitièmes. On croit que ces jeux donnèrent occasion aux livres de Tertullien des spectacles et de l'idolâtrie (3). Dans le premier, il dit que la crainte de renoncer aux plaisirs détournoit plus de gens du christianisme que la crainte de la mort (4). Il avoue qu'il n'y a point dans les saintes Ecritures de défense formelle des spectacles (5) ; mais il soutient que c'étoit une partie de l'idolâtrie et des pompes du démon,

(1) Ado. Martyr. 28 junii. Greg. Turon. 1, Hist. c. 29. Id. de Glor. Martyr. c. 50. Eus. v, Hist. c. 20.
(2) Hier de Scrip. Mart. Adon. et Usuard. 1 maii.
(3) Eus. v, Hist. c. 16. Martyr. 21 jul.
(4) Clem. IV, Stro. p. 504, B.
(5) Matth. x, 23.
(6) Strom. p. 481, C.
(7) Euseb. VI, Hist. c. 8, 11, 14.
(8) Ibid. c. 2.

(1) Ibid. c. 3.
(2) Greg. Thaum. ad Orig.
(3) Censor. 2 die init. c. 17. Zozym. lib. II, Tertull. de Spect.
(4) C. 2.
(5) C. 3.

auxquels les chrétiens renoncent dans leur baptême (1). Il montre (2) l'origine de chaque espèce de jeux, et comme ils étoient tous fondés sur l'idolâtrie; et, parlant de ceux du cirque en particulier (3), il fait entendre qu'il n'étoit pas à Rome, et peut-être qu'il n'y avoit jamais été. Quoique le cirque fût rempli d'idoles et de marques de superstition, il demeure d'accord que, hors le temps des spectacles, les chrétiens pouvoient y entrer sans scrupule; puisqu'ils entroient dans les temples mêmes, s'ils avoient quelque raison innocente d'y aller. Au reste, ajoute-t-il, les rues, la place, les bains, les hôtelleries, nos propres maisons, ne sont pas sans idoles (4). Du cirque il passe au théâtre, consacré particulièrement à Vénus et à Bacchus (5), puis aux combats d'athlètes, consacrés chacun à leur divinité (6), et enfin aux gladiateurs, dont l'origine étoit les pompes funèbres. Ces derniers spectacles étoient de l'amphithéâtre.

Outre la principale raison qui est l'idolâtrie, il montre les autres périls des spectacles. Dieu, dit-il (7), a commandé de conserver, par la tranquillité, la douceur et la paix, le Saint-Esprit tendre et délicat de sa nature, et ne le pas inquiéter par la bile, la colère et la douleur. Comment donc peut-il s'accorder avec les spectacles, qui ne sont point sans agitation d'esprit? Il n'y a point de plaisir sans la passion, qui lui donne du goût; la passion entraîne l'émulation, la colère, la fureur, et toutes ces suites ne conviennent point à notre discipline. Si quelqu'un vient aux spectacles sans passion et y demeure sans en être touché, il n'y a point de plaisir, et il est coupable au moins de l'inutilité qui ne nous convient point. Un autre motif est l'impudicité du théâtre (8), où l'on produisoit en public toutes les infamies, qu'ailleurs on cachoit avec le plus de soin. Il relève l'absurdité de rechercher avec empressement dans les spectacles ce qui, dans tout le reste de la vie, donneroit de la honte ou de l'horreur.

On ne doit point aimer les images de ce que l'on ne doit point faire (9); or, le théâtre ne représente que des actions criminelles (10) de fureur dans la tragédie, de débauche dans la comédie. On ne doit point être cruel, ni par conséquent se plaire à voir tuer des hommes dans l'amphithéâtre, quand ce ne seroit que des criminels (11). Il est absurde d'estimer un art, quand on méprise ceux qui l'exercent, jusqu'à les noter d'infamie (12). Il parle contre les masques, et n'oublie pas la malédiction portée par la loi contre les hommes qui prennent des habits de femmes (13); parce que c'étoient des hommes qui jouoient sous le masque les personnages des femmes. Il marque le péril de ces assemblées, où les hommes et les femmes ne vont que pour voir et être vus, et avec une parure extraordinaire, la difficulté d'y méditer l'Ecriture sainte et les préceptes de Jésus-Christ. Il rapporte un exemple (1), dont il prend Dieu à témoin, d'une femme qui, ayant été au théâtre, en revint possédée du démon (2).

Comme dans l'exorcisme on reprochoit à l'esprit immonde d'avoir osé attaquer une fidèle, il répondit hardiment : J'ai eu raison, je l'ai trouvée chez moi. Une autre ayant assisté à une tragédie, la nuit suivante on lui montra un linge, lui reprochant le nom de l'acteur, et elle ne vécut pas plus de cinq jours.

Pour montrer quels doivent être les plaisirs d'un chrétien, il dit (3) : Quel plaisir plus grand que le mépris du monde, la vraie liberté, la pureté de conscience; se contenter de peu et ne point craindre la mort? Vous foulez aux pieds les dieux des gentils, vous chassez les démons, vous guérissez les maladies, vous demandez des révélations, vous vivez à Dieu : voilà les plaisirs, voilà les spectacles des chrétiens.

XXII. Traité de l'idolâtrie.

Après le traité des spectacles, Tertullien en écrivit un de l'idolâtrie, où il traite divers cas de conscience (4). La plupart croyoient que l'on ne commettoit l'idolâtrie qu'en brûlant de l'encens, en immolant des victimes, ou se faisant initier aux mystères ou aux sacerdoces profanes (5). Il n'importe de quelle manière soit l'idole (6), de plâtre, couleurs, de pierre, d'or, d'argent, de fil, c'est-à-dire de broderie, ni quelle en soit la figure, d'homme ou de bête. Dieu ne défend pas seulement d'adorer des idoles, mais d'en faire (7); donc il n'est pas permis à des chrétiens de fabriquer ce que les païens adorent, même sous prétexte de gagner leur vie, s'ils ne savent point d'autres métiers. On pourroit croire que Tertullien condamneroit ici toutes sortes d'images sans distinction (8), s'il ne s'en expliquoit ailleurs, et s'il ne témoignoit que sur les calices dont on se servoit dans les églises, on peignoit l'image du bon pasteur (9). A la fabrication des idoles, il joint tout ce qui sert à leur culte, comme de leur bâtir des temples ou des autels, ou de les orner (10).

Le chrétien doit employer son art à des ouvrages innocents, se rabaissant s'il est nécessaire pour devenir, par exemple, de sculpteur simple menuisier. En général, il doit

(1) C. 4.
(2) C. 5, 6, 7.
(3) C. 8.
(4) C. 10.
(5) C. 11.
(6) C. 12.
(7) C. 15.
(8) C. 1.
(9 C. 21.
(10) C. 18.
(11) C. 19.
(12) C. 22.
(13) C. 23. Deut. XXII.

(1) C. 25.
(2) C. 26.
(3) C. 27.
(4) De Idol. c. 13.
(5) C. 2.
(6) C. 3.
(7) C. 4.
(8) Lib. II, in Marcion. c. 22, de Pudic.
(9) C. 1.
(10) C. 8.

prendre garde qu'il ne sorte de ses mains aucun ouvrage qu'il sache être destiné aux idoles. L'astrologie judiciaire est absolument défendue aux chrétiens, comme toute autre sorte de magie. Ils ne doivent pas même tenir écoles ni professer les lettres humaines (1). Tertullien fonde cette défense sur deux raisons, que ces professions engageoient alors à plusieurs superstitions, et qu'il falloit expliquer les noms, les généalogies et toutes les fables des faux dieux (2) : ce qui étoit comme le catéchisme de l'idolâtrie. Il permet toutefois aux chrétiens d'étudier à ces mêmes écoles par la nécessité d'apprendre les lettres, utiles pour toute la vie, et parce que le fidèle, étant instruit de la religion, saura distinguer le vrai et l'utile dans les lectures profanes.

Le chrétien qui trafique doit être exempt d'avarice et du désir de s'enrichir (3). En particulier, il ne doit trafiquer ni d'encens ni de victimes publiques; autrement comment oseroit-il passer devant un temple, souffler et cracher contre les autels fumants? La crainte de la pauvreté n'est point une excuse pour un chrétien qui a de la foi (4). Les chrétiens ne doivent prendre aucune part aux fêtes et aux réjouissances publiques des païens (5), puisqu'il leur a été dit (6) : Le monde se réjouira et vous serez dans l'affliction. La plupart croient être excusables de faire à l'extérieur comme les païens, de peur d'attirer des reproches au nom chrétien. Les reproches à éviter sont ceux qui viennent des fraudes, des injustices, des crimes; pour éviter ceux qui viennent des bonnes actions, il faudroit cesser d'être chrétiens. C'est par la modestie, la patience et les autres vertus de la société qu'il faut se faire à tout le monde.

Que s'il n'est pas permis de prendre part aux fêtes des païens, le crime est bien plus grand de les célébrer entre les chrétiens. Cependant il y en avoit qui faisoient entre eux des saturnales, qui jouoient et donnoient des festins aux mois de décembre et de janvier, et s'envoyoient des présents, ce qui étoit autant de superstitions païennes; et, comme dès lors ces présents portoient le nom d'étrennes, ce nom a été long-temps rejeté par les chrétiens. Tertullien blâme entre autres ceux qui mettoient des lampes et des couronnes de laurier à leurs portes en plein jour aux réjouissances publiques (7), et regarde cette pratique comme un culte des petites divinités que les païens plaçoient aux portes; puis il ajoute : Je sais qu'un de nos frères fut rudement châtié en une vision la même nuit que ses esclaves avoient couronné sa porte, sur une joie publique annoncée subitement. Et toutefois il ne l'avoit ni fait ni commandé; car il étoit sorti, et l'avoit trouvé fait à son retour.

Quant aux assemblées de familles, innocentes par elles-mêmes (1), comme pour des fiançailles ou des noces, pour donner le nom à un enfant ou la toge virile à un jeune homme, c'est-à-dire le manteau romain, qui marquoit son entrée dans le monde, je crois, dit-il, qu'il n'y a point de péril, quoiqu'il s'y fasse des sacrifices, puisque nous n'y prenons point de part, et nous en sommes simples spectateurs et à regret. Mais si je suis appelé à un sacerdoce ou à un sacrifice, je n'irai point, je n'y participerai, ni de mon conseil, ni de mon argent, ni de mon ministère. Si quelqu'un donne le vin pour la libation, ou sert au sacrifice d'une parole, il sera réputé ministre de l'idolâtrie (2); c'est aux esclaves et aux affranchis fidèles à voir sur ces règles quels services ils peuvent rendre à leurs maîtres ou aux magistrats lorsqu'ils sacrifient (3). Tertullien condamne ici toutes les charges publiques, comme interdites aux chrétiens, non-seulement à cause des actes d'idolâtrie qui en étoient presque inséparables, mais à cause de la nécessité de faire mourir les criminels. En quoi sans doute il est excessif (4), aussi bien qu'en ce qu'il condamne la profession des armes, puisque lui-même dit ailleurs que les chrétiens servoient dans les armées avec les païens.

Quant aux paroles, quoique la loi défende de nommer les faux dieux (5), il n'est pas défendu de prononcer leurs noms, ce qui est quelquefois nécessaire, mais de les nommer comme dieux, encore plus de jurer par eux, ne fût-ce que par habitude, comme les Romains juroient par Hercule (6). Il n'est pas même permis de se taire étant conjuré par une idole (7), de peur d'approuver tacitement le serment, ni de recevoir une bénédiction au nom des faux dieux, comme il arrivoit en faisant l'aumône à des païens (8). Un chrétien, empruntant de l'argent d'un païen, avoit signé une obligation qui contenoit un serment par les faux dieux (9). Tertullien le condamne comme ayant dû savoir ce qu'il signoit. Il conclut que les chrétiens ne peuvent user de trop de précaution au milieu de tant de périls de l'idolâtrie.

XXIII. Livre de Tertullien aux martyrs. Des ornements des femmes.

Ce fut vers le même temps qu'il écrivit le livre aux martyrs, celui de la patience, et les deux des ornements des femmes. Le premier est adressé aux martyrs prisonniers, pour leur donner une consolation spirituelle, comme

(1) C. 9.
(2) C. 10.
(3) C. 11.
(4) C. 12.
(5) C. 13.
(6) C. Joan. XI, 20, c. 14.
(7) Conc. Antisio. an. 578, c. 1, p. 1.

(1) C. 16.
(2) C. 17.
(3) C. 18.
(4) C. 19.
(5) Apolog. c. 37, 42. Liol. c. 20.
(6) C. 2.
(7) C. 22.
(8) C. 23.
(9) C. 24.

l'Eglise leur donnoit la nourriture corporelle, tant en général de son trésor, que par la dévotion particulière des fidèles. Il les exhorte à prendre garde aux tentations de passion ou de division entre eux, et à conserver la paix qu'ils donnoient souvent aux autres. Car c'étoit la coutume que ceux qui pour leurs péchés étoient chassés de l'Eglise, cherchoient les recommandations des martyrs pour être réconciliés. Il leur marque en ces termes les avantages de la prison : Vous ne voyez point des dieux étrangers (1), vous ne rencontrez point leurs images, vous n'êtes point mêlés aux solennités des païens, ni frappés de l'odeur impure de leur sacrifice, ni des cris de leurs spectacles pleins de cruauté, de fureur ou d'impureté; vos yeux ne tombent point sur les lieux publics de débauche.

Dans le second livre des ornements des femmes, il dit (2) : Qu'une femme chrétienne ne peut en conscience désirer de plaire, par la beauté qu'elle sait être naturellement propre à exciter les mauvais désirs; qu'elle doit non-seulement rejeter la parure affectée, mais cacher et obscurcir la beauté naturelle en la négligeant, pour se mettre à couvert de l'injustice et de la violence des hommes. Que si une personne chrétienne doit se glorifier en sa chair, c'est quand elle est déchirée pour Jésus-Christ, non quand elle attire les yeux et les soupirs des jeunes gens (3). Il parle fortement contre le fard, les faux cheveux et les autres ornements semblables, qui semblent faire injure à l'œuvre de Dieu qu'il blâme encore plus dans les hommes (4). Que si votre richesse, dit-il (5), votre naissance ou votre dignité, vous oblige de marcher avec quelque pompe, modérez ce mal; en sorte que vous ne lâchiez pas la bride à la licence, sous prétexte de nécessité. Ne voyez-vous pas ceux qui s'engagent à la continence, et qui renoncent pour le royaume de Dieu à un plaisir si violent et assurément permis (6)? N'y en a-t-il pas qui se defendent les créatures de Dieu, s'abstenant du vin et des animaux pour humilier leurs âmes? Et ensuite (7) : Quel sujet aurez-vous de sortir si parés? Vous n'allez ni au temple, ni au spectacle, et ne connoissez point les fêtes des gentils; car c'est pour ces assemblées, pour voir et être vus, que l'on paroît pompeusement en public, vous n'avez des raisons de sortir que très-sérieuses, visiter un des frères malades, assister au sacrifice, ou à la parole de Dieu (8). Il les exhorte enfin par la considération de la persécution présente à secouer les délices. Je ne sais, dit-il, si les mains accoutumées à des brasselets pourront souffrir des menottes. Si une jambe ornée des bandelettes s'accommodera des entraves; je crains qu'une tête si chargée de filets, de perles et d'émeraudes, ne donne pas de place à l'épée. Ainsi parloit Tertullien aux femmes chrétiennes.

XXIV. Pénitence de Natalius.

Vers ce temps, étoit à Rome un nomme Natalius, qui, après avoir été confesseur, s'étoit laissé séduire par Asclépiodote et par Théodote le changeur (1), tous deux disciples de Théodote le corroyeur, que le pape Victor avoit excommunié (2). Ces deux l'avoient persuadé de se laisser ordonner évêque de leur secte, moyennant une pension de cent cinquante deniers d'argent, c'est-à-dire soixante livres de notre monnoie, qu'ils devoient lui fournir par mois. Dieu, ayant pitié de ce martyr de Jésus-Christ, lui envoya plusieurs visions pour l'avertir de quitter ces hérétiques; et, comme il étoit retenu par l'intérêt et par la vanité de se voir à la première place, enfin il fut fouetté par un ange pendant toute une nuit. Le lendemain il se revêtit d'un cilice, se couvrit de cendre, et, répandant beaucoup de larmes, alla se jeter aux pieds du pape Zéphyrin, et se prosterner non-seulement devant le clergé, mais devant les laïques. Toute l'Eglise en fut touchée; toutefois, quoiqu'il employât d'instantes prières, et montrât les marques des coups qu'il avoit reçus, il eut bien de la peine à être admis à la communion de l'Eglise (3). Le pape Zéphyrin combattit toutes les hérésies de ce temps-là, entre autres celles de Marcion, de Praxéas, de Sabellius et de Valentin. Elles furent aussi combattues par Tertullien, et ce fut la quinzième année de Sévère, deux cent sept de J.-C., qu'il composa ses livres contre Marcion.

XXV. Chute de Tertullien.

Mais dès lors, il étoit tombé lui-même dans l'hérésie des montañistes. Il était prêtre, et demeura dans l'Eglise jusqu'au milieu de son âge, c'est-à-dire jusqu'à quarante ans ou plus; car il arriva à une extrême vieillesse (4); mais l'envie que les clercs de l'église romaine conçurent contre lui, et les affronts qu'ils lui firent, le portèrent à se joindre aux montanistes, alléguant, pour cause de séparation, qu'il avoit reconnu le paraclet (5). On croit qu'il fut séduit par Proclus, le plus éloquent de tous les montanistes, qui étoit alors à Rome, sous le pontificat de Zéphyrin. Le génie de Tertullien, dur, sévère et violent, s'accommodoit de la rigueur de cette secte, qui relevoit excessivement la continence, défendoit d'éviter le martyre, ordonnoit plus de jeûnes, de veilles et de prières que l'église catholique; et la chaleur de son imagination le

(1) C. 2.
(2) C. 2.
(3) C. 3.
(4) C. 5, 6, 7, 8.
(5) C. 9.
(6) C. 11.
(7) C. 13.
(8) C. 15

(1) Scrip. Antiq. Eus. v, Hist. c. 38.
(2) Sup. IV, c. 31.
(3) Optat. Milev. l. 1.
(4) Hier. de Script.
(5) Tertull. adv. Prax. c. 1.

rendoit crédule, et lui faisoit ajouter foi trop aisément aux prétendues révélations de Montan et de ses disciples, jusqu'à lui faire croire que l'âme étoit un corps de figure humaine, solide et palpable, mais transparent, parce qu'une de leurs sœurs l'avoit ainsi vue en vision (1). Dès lors il ne nomma plus les catholiques que psychiques, suivant le style des hérétiques du temps.

XXVI. Traité contre Marcion.

Ce fut depuis sa chute qu'il composa l'ouvrage contre Marcion, comme il paroît quand il dit (2) : Que le paraclet a donné des bornes au mariage et en prescrit l'unité; quand il nomme les nouvelles prophéties, et quand parlant de certaines révélations il dit : Sur quoi il y a question entre nous et les psychiques, nous et eux, montre clairement diversité de communion. Cet ouvrage ne laisse pas d'être excellent, et digne qu'on le regarde comme un des trésors de l'ancienne théologie. Tertullien avoit d'abord composé sur ce sujet un petit écrit à la hâte (3); il en fit un second qui lui fut dérobé par un apostat, et, pour le réparer, celui-ci, qui fut le troisième, fut composé la quinzième année de Sévère, deux cent sept de J. C. (4).

Il établit premièrement l'unité de Dieu, montrant qu'il est impossible qu'il y ait plus d'un être souverainement grand, et que l'on mettroit aussitôt plusieurs principes que deux. Qu'en Dieu tout est essentiel et éternel (5), rien de contingent, tout raisonnable, tout parfait. Marcion abusoit principalement des effets de la justice du Créateur pour le calomnier et le faire auteur du mal, suivant le passage d'Isaïe (6) : C'est moi qui forme la paix et qui crée le mal. Tertullien montre combien il est absurde et téméraire aux hommes de dire : Dieu ne devoit pas faire ainsi, mais plutôt ainsi. Ensuite il montre la bonté du Créateur dans tous ses ouvrages, et particulièrement dans la création de l'homme (7). D'ailleurs il prouve que la justice est nécessaire pour réprimer le mal, c'est-à-dire ce qui est fait contre la défense et la volonté de Dieu. Inutilement défendroit-il de parole ce qu'il ne puniroit point quand il est fait; c'est donner toute licence aux pécheurs que de leur proposer un dieu qui n'a point d'enfer, qui ne veut point être craint : si l'injustice est mauvaise, il faut que la justice soit bonne, et par conséquent toutes ses suites, la sévérité, la colère, la jalousie, c'est-à-dire les volontés que nous exprimons ainsi, sans imaginer en Dieu des passions humaines (8). Car c'étoit sur ce fondement que les philosophes et les hérétiques, leurs sectateurs, faisoient leur dieu insensible, de peur de lui attribuer des passions, et de le rendre changeant, altérable, et par conséquent corruptible et mortel. Ces raisonnements ne faisoient point de peur aux chrétiens, qui croient un dieu mort, et toutefois vivant éternellelement. On voit ici combien alors étoit constante la divinité en Jésus-Christ et l'unité de personne. Tertullien ajoute que la ressemblance des noms ne doit pas nous tromper; et parce que l'Écriture donne de la colère et de la jalousie à Dieu, nous ne devons pas en conclure que ce soient des sentiments pareils aux nôtres, non plus que quand elle lui donne des yeux, des mains et des pieds. La bonté de Dieu est avant la sévérité que le péché a attirée (1); le crime est le premier mal dont la peine n'est qu'une suite; elle est donc mal d'une autre sorte, mal pour celui qui souffre, en tant qu'elle l'afflige, bien en tant qu'elle le corrige, et bien absolument pour celui qui l'ordonne justement.

Pour montrer l'origine du mal, Tertullien établit le libre arbitre de l'homme (2); c'est par-là qu'il est principalement l'image de Dieu. Mais, comme l'image est toujours au-dessous de l'original, l'homme est défectueux essentiellement. Dieu l'avoit mis en état de vie; il s'est mis lui-même en état de mort (3). Il en est de même de l'ange, Dieu l'a fait ange, et c'est lui qui s'est fait démon (4). Ainsi s'évanouit l'objection que l'on tiroit du péché de l'homme, pour accuser le Créateur d'ignorance s'il ne l'avoit pas prévu, ou de malice de ne l'avoir pas empêché l'ayant prévu. Dieu est ferme dans ses desseins (5); il conserve son ouvrage tel qu'il l'a fait (6); il a créé l'homme libre; le pouvoir de pécher est une suite de la liberté créée; il la laisse avec toutes ses suites, les crimes, les supplices, qui retournent à sa gloire.

Quant à l'incarnation et la mission du Messie, il dit que ce n'étoit pas assez qu'il fît des miracles, s'il n'eût été promis par les prophéties qui l'avoient précédé; parce que nous sommes avertis que les faux prophètes feront aussi des miracles (7). Il rend raison pourquoi les prophéties comptent souvent le futur pour le présent, c'est que Dieu tient pour fait ce qu'il a une fois résolu (8). Pour montrer que Jésus-Christ étoit un homme réellement, non-seulement en apparence, il dit que s'il avoit pu tromper les hommes quant à son humanité, il auroit pu encore plus aisément les tromper quant à la divinité, et paroître Dieu sans l'être (9). Il avoit un vrai corps, puisqu'il touchoit et étoit touché, puisqu'il dit qu'il touchoit les malades pour les guérir, qu'il reçut l'onction de la pécheresse qui répandit le par-

(1) Tertull. de An. c. 9.
(2) Lib. I, c. 30; l. III, c. 24, v. 24; l. IV, c. 22.
(3) Lib. 1, c. 1.
(4) C. 15. lib. I, c. 3, 5.
(5) C. 22, 23, 24.
(6) Isai. XLV, 7.
(7) Lib. II, c. 2; lib. I, c. 26, 27.
(8) Lib. II, c. 2, 12, 13, 16.

(1) Ibid. c. 11, 14, 16.
(2) Lib. II, c. 5, 9.
(3) C. 8.
(4) C. 10.
(5) C. 5.
(6) C. 7.
(7) Lib. III, c. 3.
(8) C. 5, 8.
(9) Lib. IV, c. 8, 42.

fum sur ses pieds; enfin puisqu'il mourut et rendit l'esprit, qu'il apparut après sa résurrection, et se fit toucher, pour preuve qu'il avoit de la chair et des os. S'il n'avoit eu un vrai corps, il ne seroit ni mort ni ressuscité, et toute notre foi seroit vaine.

Les marcionites disoient que la chair étoit indigne de Jésus-Christ et relevoient avec exagération tout ce qu'il y a de sale et de honteux dans la naissance des hommes (1). Mais Tertullien nomme tout cela les saints et vénérables ouvrages de la nature, et dit que la mort et la croix seroient plus indignes d'un Dieu que la naissance et l'enfance, mais que rien n'est si indigne de lui que le mensonge, pour paroître ce qu'il n'est pas. Au reste, il étoit prédit qu'il seroit chargé d'opprobre et de confusion, jusqu'à paroître un ver plutôt qu'un homme, et il falloit qu'il eût de honte à le confesser, afin que l'homme, qui n'avoit pas rougi d'adorer le bois et la pierre, satisfît à Dieu pour l'impudence de l'idolâtrie par la sainte impudence de la foi. Il dit qu'il étoit notoire que Jésus-Christ étoit fils de David (2), parce que la distinction des familles et des tribus subsistoit encore alors chez les Juifs, et que la naissance de Jésus-Christ étoit marquée dans le cens fait sous Auguste, et gardé dans les archives romaines (3). Il s'est nommé fils de l'homme en montrant qu'il pouvoit remettre les péchés (4), pour prouver qu'il étoit Dieu et homme tout ensemble : et c'est ce fils de l'homme, marqué dans Daniel, à qui a été donnée la puissance de juger (5). Au reste, en parlant du royaume de Jésus-Christ, Tertullien montre clairement qu'il étoit millénaire (6) : ce qui n'est pas merveilleux, puisqu'il avoit même donné dans les visions des montanistes.

XXVII. Défense de l'ancienne loi.

Le principal artifice des marcionites, pour calomnier le Créateur, étoit d'opposer l'ancien Testament au nouveau, en relevant tout ce qui paroît bas ou dur dans la loi et dans les prophètes. Tertullien montre que ce ne sont pas divers auteurs, mais le même qui a tenu une conduite différente, selon les différents états du genre humain; que Dieu a promis d'abord aux hommes des récompenses moindres, comme des preuves et des gages des plus grandes qu'il leur réservoit (7); que les richesses ne sont pas indignes de Dieu, mais bonnes en elles-mêmes, et ainsi que tous les autres biens sensibles, promis et donnés dans l'ancien Testament, les biens terrestres aussi bien que les célestes, appartiennent au créateur du ciel et de la terre. Il résout les objections particulières que l'on tiroit du vol que les Israélites semblent avoir fait aux Egyptiens (1), des préceptes qui semblent contradictoires, comme de ne point faire d'images, et de faire le serpent d'airain et les chérubins de l'arche, à quoi il répond que les images n'étoient défendues que quand on les adoroit (2). La loi du talion n'étoit pas proposée pour venger effectivement l'injure, mais pour la réprimer par la crainte (3).

Les hérétiques se moquoient de ce qui paroît bas dans l'ancienne loi, les sacrifices sanglants, les purifications, la circoncision, le choix des viandes (4). Dieu avoit ordonné tout cela pour humilier la sagesse humaine, en attendant que le secret de ces préceptes fût révélé par Jésus-Christ, cependant ils avoient leur utilité : Si la loi, dit-il (5), retranche quelques viandes et déclare immondes des animaux qui avoient été bénis auparavant, comprenez le dessein d'exercer la tempérance, et de réprimer cette gourmandise qui regrettoit les concombres et les melons d'Egypte, en mangeant le pain des anges; reconnoissez que l'on prévient en même temps le luxe et l'impureté, compagne de l'intempérance. C'est encore afin d'éteindre en partie l'amour de l'argent, en lui ôtant le prétexte de la subsistance nécessaire; enfin c'est pour préparer l'homme à jeûner pour Dieu, l'accoutumant à peu de viandes et peu recherchées. Les cérémonies des sacrifices servoient à retenir ce peuple enclin à l'idolâtrie, et à l'attacher à la vraie religion par des observances de même genre que celles dont les gentils exerçoient leurs superstitions, même dans le commerce de la vie ordinaire au dedans et au dehors (6). Dieu a tout déterminé jusqu'à la purification de la vaisselle, afin que, rencontrant partout ces instructions de sa loi, ils ne pussent être un moment sans le regarder. Mais d'ailleurs pour aider cette loi plutôt favorable que pesante, il a envoyé ses prophètes, qui enseignoient ces maximes dignes de lui (7). Otez la malice de votre âme; apprenez à bien faire, cherchez la justice et le reste, qui fait voir l'essentiel de la religion, dans les vertus et les bonnes œuvres. Il s'étend sur ce point si important, et montre que la loi a enseigné la charité et le pardon des injures, réservant à Dieu la vengeance, sans quoi la patience seroit une foiblesse, puisqu'il est nécessaire que les méchants soient réprimés. Il dit que Jésus-Christ n'a pas défendu le divorce en cas d'adultère, mais seulement de se remarier après une telle séparation (8). Enfin il donne cette belle règle touchant la foi; que la première vérité qu'il faut croire, est que l'on ne doit rien croire légèrement (1).

(1) Lib. v, c. 19; lib. III, c. 10, 21; lib. IV, c. 21.
(2) Lib. IV, c. 7, 19, 36.
(3) C. 10.
(4) Luc, v. 4.
(5) Dan. vit. 12.
(6) Lib. III, c. 26; lib. III, c. 26; lib. IX, c. 2.
(7) Lib. III, 1, 24; IV, c. 14, 15.

(1) Lib. II, 20.
(2) C. 21, c. 22.
(3) Lib. II, c. 18; lib. V, c. 14.
(4) Ibid. c. 5.
(5) Lib. II, c. 18.
(6) C. 19.
(7) Isai. I, 16.
(8) Lib. IV, c. 16.

XXVIII. Prescriptions de Tertullien.

Au commencement de cet ouvrage contre Marcion, Tertullien renvoie à son Traité des prescriptions, en des termes qui semblent le promettre, comme un livre qu'il n'avoit pas encore publié, ce qui toutefois est difficile à croire, qu'il ait donné des armes si fortes pour combattre l'erreur depuis qu'il y fut tombé lui-même. Quoi qu'il en soit, et en quelque temps que ce livre des prescriptions ait été composé, c'est un des plus utiles de Tertullien. Le mot de *prescription* est tiré des jurisconsultes, et signifie en latin ce qu'en termes d'affaires nous appelons fins de non recevoir, par lesquelles on se décharge d'une poursuite sans entrer dans le fond de la question. Il répond d'abord au scandale que prenoient quelques-uns de la multitude des hérésies (2), et dit qu'il ne s'en faut non plus étonner, que de la fièvre et des autres maladies. Il y auroit plus à se scandaliser si elles n'arrivoient point, après avoir été si distinctement prédites. Il ne veut point que l'on s'émeuve non plus de la chute des personnes les plus considérables dans l'Eglise, quand un évêque, un diacre, une veuve, une vierge, un docteur, un martyr même, tomberoient dans l'erreur. Eprouvons-nous, dit-il, la foi par les personnes, ou les personnes par la foi? Il semble avoir prévenu le scandale qu'il a lui-même donné.

Il définit l'hérésie par le choix, suivant l'étymologie du nom. L'hérétique est celui qui par son choix invente ou embrasse une doctrine (3); pour nous, il ne nous est permis, ni d'inventer, ni de choisir ce qu'un autre aura inventé. Nous avons pour auteurs les apôtres du Seigneur, qui eux-mêmes n'ont rien introduit par leur choix, mais ont fidèlement consigné aux nations la doctrine qu'ils avoient reçue de Jésus-Christ. Il dit que la philosophie humaine a fourni la matière des hérésies (4). Valentin avoit été platonicien, Marcion stoïcien; les hérétiques cherchoient comme les philosophes l'origine du mal, l'origine de l'homme et de Dieu même. Il blâme Aristote qui leur a préparé la dialectique, l'art des disputes plus propre à ruiner qu'à établir la vérité, et il soutient que c'est cette philosophie trompeuse, dont saint Paul avertissoit les Colossiens de se garder (5). Qu'a de commun Athènes avec Jérusalem, l'académie et l'Eglise? Qu'est-ce qu'un christianisme stoïcien, platonicien, dialecticien? Nous n'avons point besoin de curiosité après Jésus-Christ, ni de recherches après l'Evangile; quand nous croyons, nous ne voulons plus rien croire au delà. Les hérétiques insistoient sur cette parole : Cherchez et vous trouverez (1). Il répond qu'elle s'adressoit à ceux qui doutoient encore s'ils devoient suivre la doctrine de Jésus-Christ. Ce qu'il faut chercher, est ce que Jésus-Christ a enseigné; quand on l'a trouvé, le croire. Celui qui est une fois chrétien n'a donc plus rien à chercher; car on ne cherche que ce que l'on n'a pas encore, ou ce que l'on a perdu (2). S'il y a quelque chose à chercher, cherchons chez nous, c'est-à-dire dans l'Église, pour résoudre les questions que nous pouvons former sans violer la règle de la foi.

XXIX. Preuve de la vraie foi par l'origine et la succession des églises.

Venant plus particulièrement à son dessein, il soutient que les hérétiques ne sont point recevables à disputer sur l'Ecriture; il faut voir auparavant à qui appartient la possession de l'Ecriture pour n'y pas admettre celui qui n'a aucun droit (3). Les hérétiques ne reçoivent pas quelques-unes de nos Ecritures, ou ils ne les reçoivent pas entières, ou ils les expliquent autrement; ainsi on ne gagne rien dans la dispute, et les auditeurs foibles peuvent en être ébranlés. Il faut en venir à savoir qui sont ceux à qui appartient la foi (4)? De qui, par qui, quand et à qui est venue la doctrine qui fait les chrétiens. Quoi qu'il en soit de Jésus-Christ et de sa doctrine, il est certain qu'il l'a enseignée à douze hommes (5), qu'il a envoyés par tout le monde après sa résurrection; qu'ils ont fondé des églises, premièrement en Judée, ensuite chez les autres nations, dans certaines villes, d'où les autres ont pris la semence de la doctrine (6), et la prennent tous les jours à mesure que les églises se forment. C'est pourquoi on les compte aussi pour églises apostoliques, comme filles des premières, et tenant la même doctrine; et toutes ensemble ne font qu'une même église, par la communication de la paix fondée sur l'unité de doctrine.

Donc on ne doit recevoir que ce que les apôtres ont enseigné (7), et on ne le doit prouver que par les églises que les apôtres ont fondées, et qu'ils ont eux-mêmes instruites, et de vive voix, et ensuite par leurs lettres (8). C'est aux hérétiques à montrer les origines de leurs églises, l'ordre et la succession de leurs évêques, en sorte qu'elles remontent à un apôtre ou à quelqu'un de ces hommes apostoliques qui ont vécu avec les apôtres jusqu'à la fin (9). Ainsi l'église de Smyrne rapporte que Polycarpe y fut établi par Jean (10); ainsi l'église

(1) Ibid. c. 34; lib. V, c. 7; ibid. init.
(2) C. 12.
(3) C. 6.
(4) C. 7.
(5) Coloss. II, 8, c. 8.

(1) Matth. VII, 7.
(2) C. 11, 12.
(3) C. 16.
(4) C. 16.
(5) C. 20.
(6) C. 32.
(7) C. 21.
(8) C. 32.
(9) C. 36.
(10) C. IV, in Mar.

romaine montre Clément ordonné par Pierre; et ensuite (1) : Parcourez les églises apostoliques, où l'on voit encore à leurs places les mêmes chaires des apôtres, où l'on lit encore leurs lettres originales. Etes-vous près de l'Achaïe, vous avez Corinthe; en Macédoine, vous avez Philippes et Thessalonique; si vous pouvez passer en Asie, vous avez Ephèse; si vous êtes près de l'Italie, vous avez Rome, dont nous, c'est-à-dire les Africains, prenons aussi l'autorité. Qu'elle est heureuse cette église, où les apôtres ont répandu toute leur doctrine avec leur sang, où Pierre a souffert comme le Sauveur, où Paul a été couronné comme Jean-Baptiste, où l'apôtre Jean, après avoir été plongé dans l'huile sans en souffrir de mal, a été relégué dans une île!

Les hérétiques de ce temps-là soutenoient que les apôtres n'avoient pas tout su ni enseigné tout ce qu'ils savoient. C'est pourquoi Tertullien s'applique à montrer (2) qu'ils n'ont rien ignoré de la doctrine du salut, ni rien caché à leurs disciples; que cette doctrine n'a point été altérée par les églises dans la suite des temps, puisqu'elle est encore partout uniforme (3). Si l'on s'est trompé, dit-il, l'erreur a donc régné partout, jusqu'à ce que les hérétiques fussent venus délivrer la vérité (4). Cependant on prêchoit mal, on croyoit mal; tant de milliers de milliers ont été mal baptisés (5), tant d'œuvres de foi mal administrées, tant de miracles mal opérés, tant de sacerdoces et de ministères mal exercés, tant de martyrs enfin mal couronnés. En toutes choses la vérité est devant l'image. Il marque le temps de chaque hérétique en particulier (6), et conclut que ce qui a été enseigné le premier est vrai et divin, ce qui a été ajouté depuis est faux et étranger (7). Il veut que les hérétiques prouvent leur mission comme les apôtres par des miracles (8). Ayant une fois établi qu'ils sont hérétiques (9), on a montré qu'ils n'ont aucun droit à nos Ecritures (10); on doit présumer qu'ils les ont corrompues pour les ajuster à leur doctrine nouvelle (11); ceux qui les ont dès le commencement n'ont eu aucun intérêt de les corrompre. Il marque que dans les superstitions païennes il y avoit des imitations de plusieurs cérémonies de la vraie religion des Juifs et des chrétiens (12); ainsi les hérésies sont de mauvaises copies du christianisme.

XXX. Mœurs des hérétiques.

Pour le faire mieux voir, il montre la différence de leurs mœurs (13); combien la morale des hérétiques est méprisable, terrestre, humaine, sans gravité, sans autorité, sans discipline. Premièrement, dit-il, on ne sait qui est catéchumène ou qui est fidèle; ils entrent également, ils écoutent, ils prient sans distinction, ils admettent les païens mêmes, et traitent d'affectation notre attachement à la discipline, ils donnent la paix à tout le monde indifféremment; ils ne se mettent point en peine de la diversité des sentiments, pourvu que l'on s'accorde à combattre la vérité. Tous sont enflés, et promettent la science; les catéchumènes sont parfaits avant que d'être instruits. Quelle est l'insolence de leurs femmes! Elles osent bien enseigner, disputer, exorciser, promettre des guérisons, peut-être même baptiser. Leurs ordinations se font au hasard, légèrement, inégalement; tantôt ils élèvent des néophytes, tantôt des gens engagés au siècle, tantôt de nos apostats pour les attacher. Aujourd'hui ils ont un évêque, demain un autre; celui qui est aujourd'hui diacre, sera demain lecteur; aujourd'hui prêtre, demain laïque; car ils donnent même aux laïques les fonctions sacerdotales. Ils se font une affaire non de convertir les païens, mais de pervertir les nôtres; ils ne sont humbles, flatteurs et soumis que pour cela.

Au reste, ils ne portent point de respect même à leurs prélats; et c'est par cette raison qu'il n'y a guère de schismes chez les hérétiques, parce qu'ils n'y paroissent pas. Ils varient entre eux, s'écartant de leurs propres règles; chacun tourne à sa fantaisie la doctrine qu'il a apprise, comme celui qui l'a enseignée l'avoit composée à sa fantaisie. Les valentiniens et les marcionites ont autant de droit d'innover à leur gré dans la foi que Valentin et Marcion; si l'on y regarde, on trouvera que toutes les hérésies s'écartent en plusieurs points des sentiments de leurs auteurs; la plupart n'ont pas même d'églises, et sont errants et vagabonds, sans mère, sans demeure fixe, sans foi (1). Les hérétiques sont encore notés par le commerce qu'ils ont avec les magiciens, les charlatans, les astrologues, les philosophes. Par leurs mœurs on peut juger de leur foi; ils disent qu'il ne faut point craindre Dieu; aussi se donnent-ils toute liberté. C'est ainsi que Tertullien nous décrit les hérétiques.

XXXI. Tertullien condamne Praxéas.

Un autre ouvrage excellent, composé certainement depuis sa chute, est celui qu'il écrivit contre Praxéas, pour défendre la foi de la trinité, sur laquelle les montanistes convenoient avec l'église catholique. Il emploie expressément le nom de trinité, et marque que les hérétiques affectoient de relever le nom de monarchie pour imposer aux simples, et faire croire qu'ils ne défendoient que l'unité

(1) C. 5.
(2) C. 21.
(3) C. 25.
(4) C. 27.
(5) C. 29.
(6) C. 30.
(7) C. 31.
(8) C. 35.
(9) C. 36.
(10) C. 37.
(11) C. 38.
(12) C. 40.
(13) C. 41.

(1) C. 43.

de Dieu (1). Pour prouver la distinction du père et du fils, il examine tout ce qui est dit du fils (2). Dieu, dit-il, étoit seul avant la création du monde, parce qu'il n'y avoit rien hors de lui, mais en lui étoit sa sagesse, sa raison et sa parole intérieure, qui se produisit ensuite au dehors, et devint sa parole extérieure (3). Il aime mieux ne la nommer parole qu'après cette production, suivant le style des anciens théologiens; toutefois il reconnoît que l'usage étoit déjà de la nommer parole dès le commencement qu'elle étoit en Dieu, et admet ces expressions comme indifférentes. Et ceci sert à expliquer ce qu'il dit ailleurs (4), que le fils n'a pas toujours été, parce qu'il nomme génération cette prolation extérieure du verbe, par laquelle Dieu dit : Que la lumière soit sans préjudice de l'éternité du verbe intérieur, qui est la sagesse (5).

C'est, dit-il, cette parole que je dis être une personne, et à qui j'attribue le nom de fils, et le reconnoissant pour fils, je soutiens qu'il est le second après le père; il a toujours été dans le père, et a été produit de lui sans en être séparé (6). Il en a été produit comme la plante de sa racine, le fleuve de sa source, le rayon du soleil. Je déclare donc que je les nomme deux, Dieu et son verbe, le père et son fils, et le troisième après Dieu et son fils, qui est l'esprit. Souvenez-vous toujours de la règle que j'ai établie, que le père, le fils et l'esprit sont inséparables l'un de l'autre. Quand je dis que le père est autre que le fils et que le Saint-Esprit, je le dis par nécessité non pour marquer diversité, mais ordre; non division, mais distinction; il est autre en personne, non en substance. Le père est toute la substance, le fils en est un écoulement, aussi dit-il (7) : Le père est plus grand que moi.

Autre est celui qui engendre, et celui qui est engendré; autre celui qui envoie, et celui qui est envoyé; autre celui qui fait, et celui par qui il fait. Le Seigneur même a usé du mot d'autre en la personne du paraclet, en disant : Je prierai mon père, et il vous enverra un autre consolateur (8). Il insiste sur la nature des relations. Dieu conserve ce qu'il a institué; pour être père il faut avoir un fils, et pour être fils il faut avoir un père; autre chose est d'avoir un père, autre chose de l'être; et il est impossible, étant seul, ni d'avoir un fils, ni de l'être. Cependant c'étoit la prétention de Praxéas, que Dieu étoit lui-même son fils. Dieu devoit donc dire, dit Tertullien : Je suis mon fils, je me suis engendré avant l'aurore (9) : Je me suis produit au commencement de mes voies (10). Or, il dit tout le contraire. Que craignoit-il? sinon de mentir et de nous tromper, comme il auroit fait, si, n'étant qu'une même personne, il parloit à lui-même et de lui-même. Ensuite :

Jamais le nom de deux dieux et de deux seigneurs ne sortira de notre bouche, non que le père ne soit Dieu, et le fils Dieu et le Saint-Esprit Dieu (1), mais parce que le fils n'est nommé Dieu que par l'union avec le père; donc, pour ne pas scandaliser les gentils, j'imiterai l'apôtre, et, si je dois nommer ensemble le père et le fils, j'appellerai le père Dieu, et le fils Notre Seigneur Jésus-Christ; mais quand je nommerai Jésus-Christ seul, je pourrai le nommer Dieu (2). Quand l'Ecriture dit qu'il n'y a qu'un Dieu, c'est contre les païens qui admettent la multitude des faux dieux, ou contre les hérétiques qui font aussi des idoles par leurs discours, c'est-à-dire ceux qui mettoient plusieurs principes, comme Marcion et les semblables. Il répond aux passages dont abusoit Praxéas (3). Le père et moi nous sommes un. Il ne dit pas, je suis, mais nous sommes, et ne dit pas *unus* au masculin, mais *unum* au neutre (4), une même chose, non une même personne (5). Pour montrer l'unité de substance, non la singularité de personnne, il dit : Je suis dans le père, et non pas je suis le père (6). Tertullien relève la cérémonie mystérieuse qui s'observoit alors au baptême, où l'on plongeoit, non une seule fois, mais trois, pour chaque nom des personnes divines (7).

Les hérétiques, pressés par la distinction du père et du fils, si évidente dans l'Ecriture, se réduisoient à dire que le fils étoit la chair, l'homme Jésus (8); le père, l'esprit; le Dieu, le Christ; ainsi il n'y a qu'une personne divine. Mais, pour défendre l'unité de Dieu, ils détruisoient l'incarnation. Car, ce qui est né de la Vierge est le fils de Dieu, Emmanuel, Dieu avec nous; donc ce n'est pas la chair seule, car la chair n'est pas Dieu. De plus, Dieu ne peut changer : toutefois le verbe s'est fait chair; donc il n'a pas été changé en chair, mais s'en est revêtu pour se rendre sensible et palpable. Autrement, si Jésus-Christ étoit mêlé de la chair et de l'esprit, ce seroit une troisième substance qui ne seroit ni l'un ni l'autre, ni Dieu, ni homme. Or, en Jésus-Christ il y a deux substances non confuses, mais jointes en une personne, le Dieu et l'homme; chaque substance a conservé ses propriétés; l'esprit faisoit des miracles, la chair souffroit (9). Il paroît encore que le Christ n'est pas le père, en ce qu'il est dit expressément que le Christ est mort (10); et il paroît que ce n'est pas le père qui a souffert, puisque le fils se plaint à la croix que son Dieu

(1) C. 1, 30.
(2) C. 3.
(3) C. 5.
(4) Cant. Herm. c. 3, 45.
(5) Cont. Prax. c. 7.
(6) C. 8.
(7) Jo. XIV, 28. c. 12.
(8) Jo. XIV, 16. c. 10.
(9) Ps. 2, Ps. 109.
(10) Prov. VIII, 22.

(1) C. 13, 19.
(2) C. 18.
(3) C. 22.
(4) Jo. X, 30.
(5) C. 25.
(6) C. 24.
(7) C. 26.
(8) C. 27.
(9) C. 23.
(10) C. XV, 3.

l'a abandonné (1) : si c'étoit son père, à quel Dieu s'adresseroit-il ? C'est ainsi que Tertullien réfutoit Praxéas, par la doctrine constante de l'Eglise : après quoi il y a sujet de s'étonner que dans les siècles suivants on ait encore tant disputé sur les mystères de la trinité et de l'incarnation.

XXXII. Tertullien contre Hermogène, de l'âme, etc.

Il y a quelques autres traités de doctrine écrits par Tertullien vers ce même temps, savoir, contre Hermogène, de l'âme, de la chair de Jésus-Christ, de la résurrection de la chair (2). Hermogène vivoit encore, et enseignoit que la matière étoit éternelle. Son principe étoit que Dieu, étant bon, n'avoit pu de son choix rien faire qui ne fût bon ; cependant il y a des maux dans le monde : Donc, disoit-il (3), il y a quelque nécessité à laquelle Dieu a été assujetti, et c'est le défaut de la matière. Tertullien répond : Que faire la matière éternelle, c'est la faire égale à Dieu, et en un mot mettre un autre Dieu, parce qu'il ne sera plus le seul être souverain. Il ne sera point non plus tout-puissant, puisqu'il ne sera point maître de la matière ; car si elle est mauvaise et éternelle, le mal sera immuable et nécessaire (4), ou si elle est capable de changement, elle n'est pas éternelle, et alors Dieu sera toujours auteur du mal, selon Hermogène, puisqu'il l'aura fait ou souffert par sa volonté (5). En ce traité, Tertullien explique nettement qu'il appelle corps toute substance, et qu'il ne compte pour choses incorporelles que les modes de la substance, comme l'action, la passion et le mouvement (6). Ce qui fait entendre pourquoi il a dit que Dieu même étoit corporel ; au reste, il ne l'a pas cru matériel, puisque ce traité entier ne tend qu'à prouver qu'il a créé la matière (7).

Le traité de l'âme est fait depuis celui-ci et depuis le traité contre Marcion, constamment par Tertullien montaniste (8). Il soutient que l'âme n'est point matérielle, et toutefois qu'elle est corps, comptant que ce qui n'est point corps n'est point, et prétend réfuter Platon et les autres qui la tenoient incorporelle ; mais il reconnoît ailleurs que cette opinion qu'il combat est la plus reçue, puisqu'il la traite de vulgaire (9). Il donne même à l'âme les trois dimensions, et en allègue sérieusement pour preuve la vision d'une prétendue sainte des montanistes (10). Il assure, suivant l'autorité de l'Ecriture, que l'âme n'est point éternelle, mais créée du souffle de Dieu (11) ; qu'elle est incorruptible et immortelle ; mais il combat la métempsycose (1). Il soutient le libre arbitre et la corruption de la nature dont le serpent est l'auteur, et qui est comme une autre nature (2). Toute âme est immonde en Adam, jusqu'à ce qu'elle soit reconnue par Jésus-Christ. Dieu seul est sans péché, et le seul homme sans péché est Jésus-Christ, parce qu'il est Dieu (3).

Il dit que le démon obsède les hommes dès leur naissance, invité par les superstitions païennes (4). Pendant la grossesse, on entouroit le ventre de la femme de bandages préparés devant les idoles (5) ; on avoit imaginé une déesse Alémone pour nourrir l'enfant, une None et une Décime pour le faire naître à terme, une Partula pour régler l'accouchement. Dans le travail, on invoquoit Lucine et Diane ; durant toute la semaine on dressoit une table à Junon (6) ; le dernier jour on appeloit les gens pour écrire le moment fatal de la naissance ; on consacroit à la déesse Statine les premiers pas que l'enfant faisoit sur la terre. Ensuite, on vouoit toute sa tête, ou quelqu'un de ses cheveux ; on les rasoit, ou on les destinoit à un sacrifice, pour la famille particulière ou pour le public. Il explique par-là ces paroles de saint Paul (7) : Que les enfants des fidèles sont saints, et non pas immondes, comme ceux des païens, parce qu'ils sont exempts de ces cérémonies impures. Peut-être étoit-ce une des raisons des exorcismes qui précèdent le baptême.

Parlant du sommeil, il dit qu'en cet état il n'y a ni mérite ni péché (8). Il dit que la mort ne vient pas de la nature, mais du péché (9), et le prouve par la loi conditionnelle, qui menaçoit l'homme de mort, en cas qu'il péchât (10). Il marque expressément, dans une histoire qu'il rapporte, que les prêtres prioient aux sépultures (11). Il croyoit que toutes les âmes étoient dans les enfers, c'est-à-dire au milieu de la terre, jusqu'au jour du jugement, et que celles des saints y étoient soulagées. Il ne met dans le paradis que celles des martyrs, et se fonde sur l'apocalypse et sur la vision de sainte Perpétue ; mais il marque assez que d'autres y mettoient tous les saints (12).

XXXIII. De la chair de Jésus-Christ. De la résurrection.

Le traité de la chair de Jésus-Christ combat divers hérétiques qui disoient que Jésus-Christ n'avoit eu un corps qu'en apparence, ou un corps céleste, ou un corps animal, c'est-à-dire l'âme rendue sensible (13). Il prouve que Jésus-Christ a eu une chair humaine et née de la

(1) Matth. XXVIII, 46.
(2) Adv. Her. c. 2.
(3) C. 4, 7, 11.
(4) C. 9, 11, 10.
(5) C. 35, 36.
(6) De Carne Chr. c. 11. V. Aug. Ep. 66, ad Hier. n. 4. Tertull.
(7) C. 16.
(8) C. 21.
(9) C. 5, 6, 2, 6.
(10) De Carne Chr. c. 11. De Resurr. c. 17, 9.
(11) T. 22. 37, c. 21.

(1) C. 41. V. in Marcion.
(2) C. 17.
(3) C. 40.
(4) C. 28.
(5) C. 39.
(6) C. 37.
(7) 1 Cor. VII, 14.
(8) C. 45.
(9) C. 52.
(10) C. 51.
(11) C. 55.
(12) De Resurr. c. 43.
(13) C. 25.

Vierge (1). Premièrement, il montre par l'Ecriture que Jésus-Christ avoit une âme et une chair, puisqu'il dit (2) : Mon âme est triste jusqu'à la mort ; et ailleurs (3) : Le pain que je donnerai est ma chair, pour la vie du monde. Il dit que Jésus-Christ est Dieu, fils de Dieu et fils de l'homme, composé d'âme et de chair (4). Il prouve sa divinité contre Ebion, en ce que jamais il ne dit comme les prophètes : L'ange qui me parloit dit ainsi, ou, le Seigneur dit, mais de son autorité : Et moi je vous dis. Expliquant ce que dit saint Paul, que Jésus-Christ a eu la ressemblance de la chair de péché (5) : Ce n'est pas, dit-il, que ce fût une chair imaginaire, ou d'une nature plus excellente que la nôtre ; elle étoit la nôtre, sans être pécheresse, parce que la faisant sienne, il l'a faite exempte de péché. Il a dû naître d'une vierge et d'une manière nouvelle, pour être l'auteur d'une nativité nouvelle (6) ; s'il avoit eu un père et une mère comme homme, il seroit tout entier fils de l'homme ; donc un simple homme, fils de l'homme par la chair, fils de Dieu par l'esprit, mais non fils de Dieu ; en tant qu'homme étant né de Marie, il doit avoir tiré d'elle sa chair, d'autant que par elle il est du sang de David et d'Abraham. Tertullien marque et condamne les différentes manières dont les hérétiques divisoient Jésus-Christ (7).

Le traité de la résurrection est contre les valentiniens et les autres qui nioient la résurrection de la chair, n'admettant que celle de l'âme, c'est-à-dire la conversion des mœurs (8), et tournant en allégories tout ce que l'Ecriture dit de la résurrection des corps. Ils le faisoient en haine de la chair et du Créateur ; et commençoient d'ordinaire par cette question pour séduire les simples, rendant la résurrection incroyable, et venant ensuite à rendre odieuse et la chair et son auteur. Tertullien marque expressément qu'il a écrit ce traité après ceux de la chair de Jésus-Christ, de l'âme et contre Marcion, et il cite Prisca ou Priscilla, prophétesse de Montan (9).

Il relève la dignité de la chair par les avantages de la création, par son union avec l'âme, qui est telle que l'on ne sait si c'est la chair qui porte l'âme ou l'âme qui porte la chair (10). Il la relève encore par les sacrements, en disant : On lave la chair, pour purifier l'âme, et on oint la chair, pour consacrer l'âme (11) ; on fait sur la chair le signe de la croix pour fortifier l'âme ; on met la chair à l'ombre par l'imposition des mains, afin que l'âme soit éclairée par l'esprit ; la chair mange le corps et le sang de Jésus-Christ, afin que l'âme soit engraissée de Dieu même. Nous voyons ici les trois sacrements, que l'on conféroit d'ordinaire en même temps, le baptême, la confirmation et l'eucharistie. Il ajoute la gloire qui revient à la chair par le martyre, et conclut : Quoi donc, cette chair que Dieu a formée de ses mains et animée de son souffle, qu'il a établie pour commander à tous ses ouvrages, qu'il a revêtue de ses sacrements, dont il aime la pureté, dont il approuve la mortification, dont il prise les souffrances, cette chair ne ressuscitera pas, elle qui est à Dieu par tant de titres !

Pour cause de la résurrection, il apporte la justice de Dieu (1), afin que la chair, qui a eu part aux bonnes et aux mauvaises actions, ait part à la récompense, parce qu'elle n'est pas seulement un instrument, mais une partie de l'homme (2) ; or, Jésus-Christ est venu sauver l'homme entier. Comme les hérétiques éludoient les passages les plus formels de l'Ecriture par des allégories, il montre qu'il faut souvent prendre à la lettre les prédictions des prophètes et les paroles de Jésus-Christ (3). Il rejette expressément l'opinion de ceux qui vouloient que la mort éternelle ne fût autre chose que l'anéantissement de la chair et de l'âme même (4) ; inutilement seroit-il parlé du feu éternel s'il brûloit inutilement, et inutilement la chair, qui n'étoit plus, ressusciteroit-elle pour retourner dans son néant (5) ? Il répond aux objections propres aux hérétiques et à celles qui leur étoient communes avec les païens, et conclut que toute chair ressuscitera, c'est-à-dire tous les corps humains ; que ce sera la même chair, et qu'elle sera entière (6) ; car la perte de quelque membre est une partie de la mort, qui doit être entièrement détruite.

XXXIV. Martyrs d'Égypte. Plutarque, Potamiène, etc.

La persécution étoit toujours violente en Egypte sous le préfet Aquila ; plusieurs disciples d'Origène y souffrirent le martyre. Le premier fut Plutarque, qu'Origène assista à la mort, et pensa être tué par les amis de Plutarque, qui le regardoient comme la cause de sa perte (7). Le second fut Sérénus, qui fut brûlé ; le troisième Héraclide, encore catéchumène ; le quatrième Héro, nouveau baptisé : ces deux furent décolés avec la hache. Le cinquième fut un autre Sérénus, qui, après plusieurs tourments, eut aussi la tête tranchée ; le sixième fut une fille, nommée Héraïs, qui fut brûlée, n'étant encore que catéchumène ; le septième un nommé Basilide, qui avoit conduit au supplice la sainte martyre Potamiène : ces sept martyrs étoient disciples d'Origène.

Potamiène étoit une esclave de rare beauté (8).

(1) C. 13.
(2) Matth. XXVI, 38.
(3) Jo. VI, 52.
(4) C. 14.
(5) C. 16.
(6) C. 16.
(7) C. 18. IV, in Marc. c. 10, 12, 22, 23, 24.
(8) C. 2.
(9) C. 2, 11.
(10) C. 5.
(11) C. 7, 8.

(1) C. 14, 15, 16, 55.
(2) C. 34, 47.
(3) C. 20, 33.
(4) C. 3, 5, 54.
(5) C. 6.
(6) C. 75.
(7) Eus. VI, Hist. c. 14.
(8) Eus. ib. c. 55. Pallad. l. Hist. Laut. c. 3.

Son maître, ayant voulu abuser d'elle, et n'ayant pu la persuader, la livra au préfet Aquila, l'accusant d'être chrétienne, et de parler contre le gouvernement et contre les empereurs à cause de la persécution. Il promit au préfet une grande somme d'argent, le priant de ne lui faire aucun mal si elle consentoit à son désir, mais de la faire mourir si elle persistoit en sa dureté, afin qu'elle ne se moquât pas de lui. Le préfet, n'ayant pu la persuader, lui fit souffrir plusieurs tourments; il fit mettre sur le feu une grande chaudière pleine de poix, et quand elle fut bouillante il dit: Va, obéis à ton maître, sinon sache que je te ferai jeter là-dedans. Elle répondit: A Dieu ne plaise qu'il y ait un juge assez injuste pour me condamner à consentir à une passion déshonnête. Il la menaça ensuite de l'exposer à être violée par des gladiateurs, et, ne pouvant l'ébranler, il commanda qu'elle fût dépouillée et jetée dans la chaudière. Potamiène dit: Je vous conjure, par la vie de l'empereur, de ne me point faire paroître nue; commandez plutôt que l'on me descende peu à peu dans la chaudière avec mes habits, et vous connoîtrez quelle patience m'a donnée Jésus-Christ que vous ne connoissez pas. Le préfet le lui accorda; et, après lui avoir prononcé sa sentence, la mit entre les mains de Basilide, qui étoit un de ses gardes, pour la mener au supplice. Ce soldat la traita avec beaucoup de douceur et d'honnêteté. Il repoussoit la populace qui, le long du chemin, s'empressoit pour insulter à Potamiène et lui dire des paroles insolentes. Elle lui dit d'avoir bon courage, et lui promit que, sitôt qu'elle seroit sortie de cette vie, elle demanderoit grâce pour lui à son Seigneur, et qu'il sentiroit bientôt les effets de sa reconnoissance. Après qu'elle eut ainsi parlé, on lui mit les pieds dans la poix bouillante, et on l'y enfonça peu à peu jusqu'au sommet de la tête; ainsi elle accomplit son martyre. Sa mère, Marcelle, fut brûlée en même temps.

Peu après, les soldats, compagnons de Basilide, voulant l'obliger à jurer, apparemment par quelqu'un de leurs faux dieux, il dit qu'il ne lui étoit pas permis de jurer, parce qu'il étoit chrétien, et qu'il le déclaroit publiquement. Ils crurent d'abord qu'il railloit; mais, voyant qu'il continuoit avec fermeté, ils le menèrent au préfet qui, ayant ouï la même confession, le fit mettre en prison. Les chrétiens vinrent le visiter, et lui demandèrent la cause d'un changement si subit; il répondit: Potamiène m'a apparu la nuit, trois jours après son martyre, et m'a mis une couronne sur la tête en disant qu'elle avoit demandé grâce au Seigneur pour moi et qu'elle l'avoit obtenue, et que dans peu il me recevroit à sa gloire. Les frères lui donnèrent ensuite le sceau du Seigneur, c'est-à-dire le baptême, et le lendemain il fut décolé avec la hache. Sainte Potamiène apparut en songe à plusieurs autres qui se convertirent à la foi.

Origène témoigne dans ses écrits qu'il avoit vu plusieurs exemples semblables, des gens qui avoient été attirés à la religion chrétienne comme malgré eux, et qui s'étoient trouvés tout d'un coup changés, après des visions qu'ils avoient eues, soit en dormant, soit en veillant, jusqu'à souffrir volontiers la mort pour cette doctrine qu'ils détestoient auparavant (1).

XXXV. Zèle d'Origène.

Lui-même, dans cette persécution, signala son zèle et son affection pour les martyrs. Il les visitoit dans les prisons, et les accompagnoit pour les encourager pendant que le juge les interrogeoit, et même lorsqu'on les menoit au supplice, leur parlant hardiment, et leur donnant le baiser de paix. Il ne craignoit point la fureur des gentils qui entouroient les martyrs en foule, et qui l'auroient lapidé s'il ne leur eût échappé comme par miracle. Irrités du grand nombre de ceux qu'il convertissoit par ses instructions, ils lui dressèrent plusieurs fois des embûches, jusqu'à préparer des soldats pour l'assassiner secrètement dans sa maison, ce qui l'obligeoit à changer souvent de logis; en sorte qu'Alexandrie sembloit n'être pas assez grande pour le cacher. Souvent il fut pris et traîné par la ville; il fut plusieurs fois appliqué à la question (2). Un jour les infidèles le rasèrent comme les prêtres des idoles, et le menèrent sur les degrés du temple de Sérapis, lui donnant des branches de palmes pour les distribuer à ceux qui montoient. Origène les prit, et dit à haute voix: Venez, recevez ces palmes, non comme celles de votre idole, mais comme celles de Jésus-Christ. Tel étoit le zèle d'Origène; mais il l'emporta trop loin.

Comme il étoit jeune, et obligé par sa fonction de catéchiste à converser continuellement non-seulement avec des hommes, mais avec des femmes, il voulut se mettre en sûreté contre les tentations, et même contre les mauvais discours (3). Ayant plus de zèle que d'expérience, il prit trop à la lettre cette parole de l'Evangile: Il y a des eunuques qui se sont rendus tels pour le royaume des cieux, et il en vint à l'exécution réelle. Il tint cette action fort secrète, et la cacha même à la plupart de ses amis; mais elle vint à la connoissance de Démétrius, son évêque, qui fut extrêmement surpris de la hardiesse de ce jeune homme, et toutefois estima sa ferveur et la simplicité de sa foi. Il l'exhorta donc à prendre courage et à s'attacher à sa fonction de plus en plus. Origène lui-même condamna depuis cette explication si grossière de l'Evangile, et la réfuta amplement, donnant un sens allégorique à tout ce

(1) Contra Cels. l. 1, p. 35.
(2) Epiph. Hæres. 64, n. 1.
(3) Eus. VI, Hist. c. 8. Hier. Ep. 65, c. 3. Mat. XIX, 12.

que Jésus-Christ dit en cet endroit des trois sortes d'eunuques (1).

XXXVI. Tertullien. De la fuite. Scorpiaque contre les juifs.

Il semble que ce fut sous cette persécution que les chrétiens commencèrent à se mettre à couvert pour de l'argent, payant une espèce de tribut non-seulement aux magistrats, mais encore aux délateurs et aux soldats établis pour les chercher. Les églises entières rachetoient ainsi leur repos, et les évêques approuvoient cette conduite (2), puisque c'étoit souffrir une perte de biens, et la préférer au péril de l'âme; mais les montanistes la blâmoient, aussi bien que la fuite de la persécution, contre laquelle Tertullien fit un traité exprès, adressé à un nommé Fabius, catholique, qui l'avoit consulté sur ce sujet. Il y marque l'utilité de la persécution. Alors, dit-il, la foi est plus soigneuse, comme en temps de guerre la discipline est plus exacte, pour les jeûnes, les stations, les prières pour l'humilité, la haine mutuelle, la pureté, la sobriété. Il parle du saint martyr, nommé Rutilius (3), qui, après avoir fui plusieurs fois la persécution de place en place, après avoir racheté le péril par de l'argent, croyant s'être mis en sûreté, fut pris inopinément et présenté au gouverneur, et, après plusieurs tourments, finit par le feu. Il marque que jusqu'alors, entre les inventions de faire venir de l'argent au trésor de l'empereur, on ne s'étoit point encore avisé d'imposer aux chrétiens un tribut particulier pour leur faire acheter la liberté de leur religion, quoique leur grande multitude pût apporter par-là un grand revenu; mais c'étoit l'effet de la haine des païens, qui ne cherchoient qu'à les exterminer.

On peut rapporter à ce même temps le scorpiarque de Tertullien; au moins paroît-il écrit après l'ouvrage contre Marcion, puisqu'il y renvoie (4). Il le nomme ainsi comme contre-poison contre les scorpions, c'est-à-dire contre les hérétiques qui détournoient du martyre: c'étoient les valentiniens et les autres gnostiques. Ils prenoient leur temps de tenter les catholiques dans le fort des persécutions, comme les scorpions dans la plus grande ardeur de l'été, et cette comparaison étoit bien sensible en Afrique. Les fidèles qui se laissoient ébranler à leurs discours tomboient dans l'hérésie, ou retournoient au siècle, c'est-à-dire à l'idolâtrie. Pour les combattre, Tertullien prouve la nécessité du martyre par les préceptes divins de l'ancien et du nouveau Testament, et compare ce que le martyre avoit de rigoureux aux opérations de chirurgie, cruelles, mais salutaires (1). Il réfute la rêverie des valentiniens (2), qui vouloient que la confession commandée par Jésus-Christ ne se dût pas faire sur la terre et en cette vie, mais après que les âmes seroient sorties des corps, devant les hommes et les puissances qu'ils imaginoient dans les divins étages du ciel. En cet endroit, il dit clairement que l'entrée du ciel nous est ouverte par la vertu de Jésus-Christ, et que les chrétiens y sont admis sans examen ni retardement; que Jésus-Christ en a laissé ici-bas les clefs à saint Pierre, et par lui à l'Eglise, et que chacun les porte avec lui par la confession de la foi. Il marque que les païens crioient souvent dans le cirque: Jusqu'à quand souffrira-t-on cette troisième espèce? en parlant des chrétiens (3). Ils se comptoient eux-mêmes, c'est-à-dire les Romains pour la première espèce, et les juifs pour la seconde.

Ce fut encore vers ce même temps, et dans les dernières années de l'empereur Sévère, que Tertullien écrivit contre les juifs, à l'occasion d'une dispute entre un chrétien et un juif prosélyte, qui avoit duré tout un jour en présence de plusieurs personnes de l'une et de l'autre religion (4). Il prouve que les sacrifices de la loi devoient être abolis, parce que d'un côté elle défend de sacrifier en un autre lieu qu'à Jérusalem, et que d'ailleurs le prophète Malachie promet un sacrifice qui s'offrira par tout le monde (5). Parlant de l'étendue de l'Evangile, il nomme les nations suivantes (6): Diverses espèces de Gétules et de Maures, l'Espagne entière, diverses nations des Gaules, les quartiers de la Grande-Bretagne inaccessibles aux Romains, soumis à Jésus-Christ, des Sarmates, des Daces, des Germains, des Scythes et plusieurs nations cachées, plusieurs provinces et plusieurs îles inconnues aux Romains. En tous ces lieux, règne le nom du Christ, qui est déjà venu.

XXXVII. Mort de Sévère. Caracalla, empereur.

L'empereur Sévère faisoit la guerre aux barbares dans la Grande-Bretagne (7). Comme il étoit en marche avec son armée, Antonin, son fils aîné, qui marchoit auprès de lui, retint un peu son cheval, et sans dire mot tira son épée pour le frapper par derrière et le tuer. Ceux qui suivoient firent un cri qui empêcha Antonin d'achever son coup. L'empereur, son père, se contenta de lui en faire des reproches; mais il en conçut une telle affliction, qu'il mourut peu de temps après, plutôt de chagrin que de maladie. Il avoit vécu soixante-cinq ans, et en avoit régné dix-sept et huit mois. Il mourut à Eborac ou

(1) In Mat. 10, 15, init.
(2) Tertul. de Fuga. Petr. Alex. c. 12.
(3) C. 5. Martyr. R. 2, Aug.
(4) Scorp. c. 5.

(1) C. 2, 5, 9.
(2) C. 10.
(3) Lib. I, ad Nation. c. 8; Adv. Jud. c. 1.
(4) C. 5.
(5) Malach. lib. II.
(6) C. 7.
(7) Epit. Dion. p. 341.

York, le quatre de février, l'an de J.-C. deux cent onze. Ses deux fils, Antonin et Géta, qu'il avoit associés à l'empire, lui succédèrent.

Mais ils ne pouvoient se souffrir l'un l'autre; et pendant le voyage qu'ils faisoient pour revenir à Rome, chacun essaya plusieurs fois de faire périr son frère. Enfin, Antonin, n'ayant pu faire empoisonner Géta, le fit tuer à coups d'épée, et il expira dans le sein de sa mère, qui fut couverte de son sang. Antonin fit aussi tuer tous les soldats et les autres qui avoient témoigné quelque inclination pour Géta, même leurs femmes et leurs enfants, jusqu'à vingt mille âmes; ensuite il fit mourir un grand nombre de sénateurs, particulièrement ceux qui avoient été en faveur auprès de son père. Enfin, dans les jeux du cirque, le peuple romain s'étant moqué d'un conducteur de chariot qu'il aimoit, il le prit à injure, et fit venir des troupes qui firent main-basse sur tout le peuple. Cependant ce même Antonin ne persécuta point les chrétiens. Il se nommoit Bassien avant que son père l'eût associé à l'empire; depuis on lui donna le surnom de Caracalla, à cause d'une espèce de grand manteau dont il fit largesse au peuple, et il est plus connu par ce nom.

XXXVIII. Saint Alexandre, évêque de Jérusalem.

Vers le commencement de son règne, Sérapion, évêque d'Antioche, étant mort, Asclépiade lui succéda, et gouverna l'Église sept ans; il avoit été confesseur pendant la persécution (1). Alexandre, évêque en Cappadoce, qui étoit encore en prison pour la foi, écrivit à cette occasion une lettre qui commençoit ainsi : Alexandre, serviteur du Seigneur et prisonnier de Jésus-Christ à la sainte église d'Antioche, salut en Notre Seigneur. Quand j'ai appris qu'Asclépiade, que la grandeur de sa foi rend très-propre au ministère, a reçu par la divine Providence le gouvernement de votre église, le Seigneur a adouci les fers dont j'étois chargé dans la prison, et les a rendus légers. Il envoya cette lettre par le prêtre Clément d'Alexandrie, homme, dit-il, éprouvé et consommé dans la vertu, et que la providence de Dieu a amené en ce pays pour affermir l'église de Jésus-Christ.

Alexandre étant sorti de prison eut une révélation en songe, qui lui ordonna d'aller à Jérusalem visiter les saints lieux (2). Il y trouva Narcisse, qui avoit repris le gouvernement de son église; car, ayant disparu plusieurs années, il revint au temps de Gordius, que l'on avoit mis à sa place, et parut comme ressuscité des morts. Le respect que l'on avoit pour sa vertu, principalement à cause de sa patience contre la calomnie, fit que tous les frères le prièrent de reprendre la conduite de son troupeau, mais il étoit si âgé qu'il ne pouvoit presque plus agir. Les plus vertueux d'entre les frères eurent une révélation la nuit; une voix très-distincte leur ordonna de sortir hors des portes de la ville, et de prendre pour évêque celui que Dieu leur enverroit. Ils trouvèrent Alexandre; et, quoiqu'il fût déjà évêque d'une autre église, le témoignage de la volonté de Dieu et la confession illustre qu'il avoit faite pendant la persécution, furent cause qu'ils le retinrent, de l'avis commun de tous les évêques des églises voisines. Ainsi, Alexandre demeura évêque de Jérusalem avec Narcisse; c'est le premier exemple d'un évêque transféré d'un siége à un autre, et donné pour coadjuteur à un évêque vivant, quoiqu'à vrai dire Alexandre étoit plutôt le successeur de Narcisse, qui n'avoit plus que l'honneur de l'épiscopat. Il en faisoit mention dans une lettre écrite aux antinoïtes, en ces termes : Narcisse vous salue, lui qui a tenu ici avant moi la place d'évêque, et qui, ayant déjà plus de cent seize ans, est maintenant uni avec moi par les prières. Il vous prie, comme moi, d'être de mêmes sentiments.

XXXIX. Auteurs ecclésiastiques. Gaïus. Minutius. Félix.

A Rome, dans ce même temps du pape Zéphyrin et de l'empereur Caracalla, il y eut une dispute célèbre entre Gaïus catholique et Proclus montaniste, où Gaïus, qui étoit très-éloquent, le convainquit de défendre sans raison la nouvelle prophétie (1). Il avoit écrit la relation de cette dispute, où il disoit entre autres choses : Je puis montrer clairement les trophées des apôtres. Car si vous voulez aller au vatican ou sur le chemin d'Ostie, vous trouverez les trophées de ceux qui ont établi cette église par leurs discours et par leurs vertus.

C'est à peu près le temps que Minutius Félix, avocat fameux, vivoit à Rome, et écrivoit un excellent dialogue pour la défense de la religion chrétienne contre les calomnies des païens (2). Il fait parler avec lui deux de ses amis, Octavius Januarius déjà chrétien, et Cécilius Natalis encore païen. Octave étoit de tout temps ami de Félix; il avoit été le confident de ses amours, et le compagnon des égarements de sa jeunesse, et, quand ils quittèrent l'idolâtrie pour se convertir à la foi chrétienne, Octave fut le premier. Après quelque temps d'absence, une affaire et le désir de voir son ami Félix lui fit quitter sa maison, sa femme et ses enfants encore petits, pour venir à Rome, où Félix, qui ne l'attendoit point, le reçut avec une joie extrême. Au bout d'un jour ou deux, ils allèrent à Ostie, où Félix devoit passer les vacations de l'automne, et Cécilius fut de la partie. Un matin, comme ils se promenoient tous trois sur le bord de la mer, Cécilius, ayant remarqué une idole de Sérapis, porta la main à sa bouche et la baisa : c'étoit une manière d'adoration. Alors Octave dit à Félix : Mon frère, il n'est pas digne de vous de laisser dans cette ignorance vulgaire un homme qui vous accompagne continuellement. Ils continuèrent leur promenade, s'entretenant de discours indifférents; et, revenant sur leurs pas, ils trouvèrent des enfants qui se jouoient à faire couler des cailloux plats sur la superficie de la mer. Les deux autres prirent plaisir à ce spectacle innocent, mais Cécilius parut rêveur et chagrin. Félix lui en demanda le sujet, et il avoua qu'il étoit piqué du discours d'Octave, et proposa d'examiner à fond la question.

(1) Eus. VI, Hist. c. 11; Id. Chr, an. 212. (2) Eus. VI, c. 10.

(1) Hier. de Script. in Gaio. Eus. VI, Hist. 20. Eus. II, Hist. 25. (2) Hier. de Scrip.

XL. Plaintes des païens contre la religion chrétienne.

Ils s'assirent, mettant Félix au milieu comme leur juge, et Cécilius commença par relever l'incertitude des connoissances humaines, et la témérité de ceux qui aiment mieux embrasser au hasard une opinion que de se donner la patience d'examiner la vérité. C'est pourquoi, dit-il, on ne peut voir sans indignation et sans douleur que des ignorants, qui n'ont ni teinture des lettres, ni connoissance des arts les plus communs, osent décider de la nature souveraine, dont tant de sectes de philosophes depuis tant de siècles disputent encore, et avec raison; puisque, bien loin de connoître les choses divines, nous ne connoissons pas même ce qui est dans le ciel, au-dessus de nous, ni dans le fond de la terre, et nous serions bien heureux de nous connoître nous-mêmes. Ensuite il apporte les raisons qui faisoient douter les philosophes si le monde avoit un auteur, et s'il étoit gouverné par une Providence, et conclut que dans cette incertitude le meilleur étoit de suivre les anciennes traditions touchant la religion, et sans vouloir juger des dieux, en croire leurs pères et leurs ancêtres, qui étoient plus près de l'origine du monde. Il s'étend sur la grandeur de l'empire romain, qu'il prétend être la récompense de leur piété envers tous les dieux, même étrangers.

Ainsi, dit-il, puisque toutes les nations s'accordent à croire les dieux immortels, quoique le culte en soit différent et l'origine incertaine, je ne puis souffrir qu'il y ait des gens si présomptueux et si enflés de leur sagesse impie, que de vouloir détruire ou affoiblir une religion si ancienne, si utile, si salutaire. N'est-il pas déplorable de voir cette faction abandonnée et désespérée s'élever contre les dieux, former une conjuration profane en ramassant la lie du peuple le plus bas et le plus ignorant, et des femmes foibles et crédules se joindre par des assemblées nocturnes, des jeux solennels et des repas inhumains, nation obscure et ennemie de la lumière, muette en public, parleuse en secret? Ils regardent les temples comme des bûchers funestes, ils crachent contre les dieux, ils se moquent des sacrifices, ils ont pitié des honneurs du sacerdoce et méprisent la pourpre, étant eux-mêmes à demi nus. Leur folie va jusqu'à ne compter pour rien les tourments présents, parce qu'ils en craignent de futurs et d'incertains; et, de peur de mourir après leur mort, ils n'appréhendent point de mourir.

Comme le mal est fécond, la corruption des mœurs croissant toujours, cette conjuration impie s'étend par tout le monde. Ils se reconnoissent à certaines marques secrètes, ils s'aiment presque avant que de se connoître, ils s'appellent tous frères et sœurs, couvrant sous ces beaux noms les infamies et les crimes dont ils se font une religion. On ne diroit pas d'eux tant de choses honteuses si ces bruits n'étoient soutenus d'un grand fond de vérité. J'apprends qu'ils adorent la tête d'un âne, par je ne sais quelle impertinente opinion. Il ajoute une autre calomnie infâme et absurde, dont on ne peut deviner d'autre fondement sinon que l'on voyoit les chrétiens se mettre à genoux devant l'évêque assis, soit pour recevoir l'imposition des mains à la confirmation et à la pénitence, soit en diverses autres occasions, comme nous le pratiquons encore. Cécilius continue : On dit aussi qu'ils adorent un homme qui a été puni du dernier supplice pour ses crimes, et le bois funeste de la croix : ces autels conviennent à des scélérats, et ils adorent ce qu'ils méritent (1). Il rapporte ensuite ces fables odieuses de l'enfant couvert de farine que l'on donnoit à manger, du chien qui éteignoit la lumière, des incestes et des abominations que l'on attribuoit aux assemblées des chrétiens.

Il allègue, comme une grande preuve de ces faits, l'obscurité de la religion. Car, dit-il, quoi que ce soit qu'ils adorent, pourquoi s'efforcent-ils tant de le cacher? les choses honnêtes aiment à paroître en public, les crimes cherchent le secret. Pourquoi n'ont-ils ni temples, ni autels, ni images connues? pourquoi n'osent-ils parler ouvertement, ni s'assembler librement, si ce n'est que ce qu'ils adorent si secrètement soit punissable ou honteux? Mais enfin qui est ce dieu? d'où vient-il? où est-il? ce dieu unique, solitaire, abandonné, qu'aucune nation libre ne connoît; il n'y a que les juifs, peuple misérable, qui aient aussi adoré un seul dieu; encore avoient-ils des temples, des autels, des victimes, des cérémonies. Mais ce dieu a si peu de puissance, qu'il est captif des Romains avec son peuple. Pour les chrétiens, quels prodiges n'inventent-ils point? que ce dieu, qu'ils ne peuvent ni montrer, ni voir,

(1) Sup. lib. III, c. 21.

s'informe exactement des mœurs de tout le monde, des actions, des paroles, des pensées les plus secrètes, c'est-à-dire qu'il se promène et se trouve partout, qu'il est incommode, inquiet, curieux jusqu'à l'impudence; puisqu'il est en tous lieux, et présent à toutes les actions, occupé de chacun en particulier, comme s'il pouvoit suffire à tous (1). Que dirons-nous de ce qu'ils menacent du feu le monde entier, comme si l'ordre de la nature pouvoit être renversé? Et non contents de cette opinion extravagante, ils y joignent des contes de vieilles, en disant qu'ils renaîtront après être morts et réduits en cendre; de là vient sans doute l'horreur qu'ils ont des bûchers, où nous brûlons les corps. C'est sur ce fondement qu'ils se promettent une vie heureuse et éternelle après la mort, et menacent les autres d'une peine éternelle. Et toutefois vous attribuez à Dieu tout ce que nous faisons, comme les autres l'attribuent au destin, et vous dites que ce n'est pas ceux qui le veulent qui embrassent votre secte, mais ceux qui sont choisis; ainsi vous faites un juge injuste, qui punit dans les hommes le hasard et non pas la volonté. Cécilius attaque ici manifestement le dogme de la grâce. Il attaque ensuite celui de la résurrection, et continue : Vous devriez au moins juger, par l'expérience du présent, combien vos espérances vous trompent. Vous êtes pauvres pour la plus grande et la meilleure partie, comme vous dites vous-mêmes, vous souffrez le froid, la faim, le travail, et votre dieu l'endure? Il ne veut ou ne peut vous secourir, tant il est foible ou injuste. Sans parler des maladies et des autres misères communes, on vous menace, on vous fait souffrir les tourments, la croix, le feu. Où est ce dieu? il peut vous secourir après la résurrection, et ne le peut pendant la vie?

Ne voyez-vous pas les Romains, sans votre dieu, régner, jouir de l'empire de tout le monde, et vous commander à vous-mêmes? Tandis que, pleins de crainte et d'inquiétude, vous vous abstenez des plaisirs honnêtes; vous ne prenez part ni aux spectacles, ni aux pompes, ni aux festins publics; vous détestez les combats sacrés et les viandes offertes sur les autels, tant vous craignez les dieux que vous dites qui ne sont point! Vous ne vous couronnez point de fleurs, ni ne vous parfumez point le corps; vous êtes pâles et tremblants, vous ne ressusciterez point, et ne vivrez pas en attendant. Donc, s'il vous reste un peu de bon sens ou de modestie, cessez de chercher les secrets du ciel et la destinée du monde; c'est assez de regarder à ses pieds, principalement pour des gens ignorants, grossiers, rustiques; ceux qui ne sont pas capables d'entendre les affaires de la vie civile, sont bien moins capables de discourir des choses divines. Ou, si vous voulez philosopher, imitez Socrate, qui disoit que ce qui est au-dessus de nous ne nous regarde point; la souveraine sagesse est d'avouer son ignorance. Pour moi, j'estime qu'il faut laisser les choses douteuses comme elles sont, et ne pas juger témérairement, tandis que l'on voit tant de grands hommes dans le doute, de peur d'introduire une superstition ridicule, ou de détruire toute la religion. Ainsi parla Cécilius.

XLI. Réponses des chrétiens.

Octavius répondit que tous les hommes sans distinction d'âge, de sexe, de condition, sont nés capables de raison, et que les philosophes, même avant que leur réputation fût établie, étoient méprisés des grands et des riches, comme des hommes vulgaires, pauvres et ignorants. Moins le discours est étudié, plus il est clair que c'est la vérité seule qui persuade. Il est raisonnable que l'homme se connoisse lui-même; mais il ne le peut sans connoître le reste du monde, tant les parties en sont liées, et sans connoître Dieu qui en est l'auteur; il faut connoître cette grande société pour se bien conduire dans la société civile. Il vient ensuite aux preuves naturelles d'un Dieu qui a fait le monde, et qui le gouverne par sa providence. Nous ne pouvons, dit-il, ni le voir, ni le comprendre, parce qu'il est au-dessus de nos sens et de nos connoissances, immense, infini, connu de lui seul tel qu'il est. Il ne faut point non plus chercher son nom; son nom est Dieu. On a besoin de noms pour distinguer chaque particulier dans une multitude; le nom de Dieu suffit pour celui qui est seul Dieu. Il n'est autre chose qu'esprit et raison; les philosophes mêmes l'ont enseigné ainsi pour la plupart.

Il réfute ensuite amplement les fables et les autres absurdités de l'idolâtrie. En parlant des hommes que l'on faisoit dieux après leur mort, comme alors tous les empereurs romains, il dit : On leur donne ce nom malgré eux; ils souhaitent de demeurer hommes, et craignent de devenir dieux, quelque vieux qu'ils soient. Il demande quand les idoles commencent à être des dieux : On le fond, on le fabrique, on le répare; il n'est pas encore dieu. On le dresse, on l'affermit avec du plomb; il ne l'est pas encore, on l'orne, on le consacre, on le prie; le voilà dieu, quand il a plu à un homme de le dédier. Il répond au reste, comme Tertullien à l'objection de la grandeur romaine et aux calomnies des incestes et des repas de chair humaine, et rapporte aux démons l'idolâtrie et la haine contre les chrétiens. Il dit que nous n'adorons ni ne souhaitons les croix; mais, c'est comme il a dit auparavant, que l'on se trompe fort si l'on croit que nous tenions pour dieu un homme terrestre ou criminel. Octavius, ou plutôt Minucius qui le fait parler, n'entre dans l'explication d'aucun mystère (1); ainsi il n'explique ni l'incarnation, ni la croix de Jésus-Christ, il se contente d'éloigner les idées basses des païens, qui croyoient que nous adorions un homme ordinaire, et la figure de la croix en elle-même comme instrument du supplice (2). Au reste, cette objection ne leur fût pas venue dans l'esprit s'ils n'avoient vu les chrétiens ou dans les églises ou dans leurs maisons, rendre quelque respect à la figure de la croix. Et si les chrétiens n'avoient eu aucune sorte d'images, Cécilius n'auroit pas dit qu'ils n'en ont point de connues, mais absolument qu'ils n'en ont point.

(1) Tertull. de Test. An. c. 2

Contre le reproche que les chrétiens n'avoient ni statues, ni temples, ni autels, ni sacrifices, il se contente de dire que l'homme est la vraie image de Dieu; le monde, son temple; la vie pure et les bonnes œuvres, le véritable sacrifice. C'est à peu près ainsi qu'Origène répondoit peu de temps après, et avant lui Clément Alexandrin, son maître. Ce n'est pas qu'il ne fût notoire que les chrétiens s'assembloient en certains lieux pour l'exercice de leur religion (3); mais ces lieux ressembloient plutôt à des écoles qu'à des temples, tels que ceux des païens, qui n'étoient jamais sans idoles de relief, ni sans autels propres à brûler des victimes. Il dit qu'il n'y a aucune autre destinée que la providence de Dieu, et promet un traité du destin que nous n'avons plus (4). Sur ce que l'on reproche aux chrétiens leur pauvreté, il dit : C'est notre gloire; comme le luxe relâche le courage, la frugalité l'affermit. Et toutefois peut-on être pauvre quand on n'a besoin de rien, quand on ne désire point le bien d'autrui? Si nous croyions les richesses utiles, nous les demanderions à Dieu; celui à qui tout appartient pourroit bien nous en donner quelque partie. Mais nous aimons mieux les mépriser que les garder; nous lui demandons plutôt l'innocence et la patience. C'est ce qu'il y a de plus singulier dans le dialogue de Minutius Félix, dont la conclusion est la conversion de Cécilius.

XLII. Avis de Tertullien à Scapula.

Vers ce même temps, au commencement de Caracalla, ou peut-être sur la fin de Sévère, Tertullien adressa un écrit à Scapula, proconsul d'Afrique, pour l'exhorter à faire cesser la persécution, qui par conséquent duroit encore en cette province. Il y marque d'abord que ces avis, que les chrétiens donnent aux persécuteurs, ne sont pas pour l'intérêt des chrétiens, qui se réjouissent plus d'être condamnés que d'être absous, mais pour l'intérêt des persécuteurs eux-mêmes. Il dit expressément (1) : A Dieu ne plaise que nous soyons indignés des maux que nous désirons souffrir, ni que nous nous procurions quelque vengeance, nous qui l'attendons de Dieu. Il remarque, comme des signes évidents de cette vengeance divine, plusieurs événements extraordinaires arrivés depuis sa persécution.

Sous le gouverneur Hilarien, le peuple cria que l'on ôtât aux chrétiens les aires où ils faisoient leurs sépultures, et les aires où ils battoient leurs blés furent inutiles, car ils n'eurent point de moisson. Il y eut des pluies et des tonnerres extraordinaires; des feux parurent la nuit sur les murailles de Carthage; à Utique, le soleil s'éclipsa contre les règles de l'astronomie. Claude Herminien, gouverneur de Cappadoce, indigné de la conversion de sa femme, traita cruellement les chrétiens; il fut seul attaqué de la peste dans son palais, et plein de vers, bien qu'encore tout vivant; il disoit : Il ne faut pas qu'on le sache, de peur que les chrétiens ne s'en réjouissent. Ensuite, reconnoissant sa faute d'avoir contraint quelques-uns par les tourments à apostasier, il mourut presque chrétien. Cécilius Capella, quand Sévère prit Byzance sur le parti de Niger, s'écria: Réjouissez-vous, chrétiens, parce que Sévère leur étoit alors favorable. Il rapporte ensuite les exemples de plusieurs gouverneurs qui avoient traité les chrétiens plus humainement (2). Cincius Sévère à Thysdre, en Afrique, leur suggéroit lui-même les réponses qu'ils devoient faire pour être renvoyés. Vespronius Candide renvoya un chrétien, sous prétexte qu'il ne pouvoit contenter ceux qui le poursuivoient sans favoriser le tumulte. Asper en voyant un qui cédoit à de légers tourments, ne le contraignit point à sacrifier, après avoir déclaré à son conseil qu'il étoit fâché que cette affaire lui fût venue. Pudens, comme on lui eut envoyé un chrétien, ayant compris par le titre d'accusation qu'elle étoit calomnieuse, la déchira et renvoya l'accusé, disant qu'il ne l'interrogeroit point sans accusateur légitime, suivant l'ordre de l'empereur.

Tous ces gouverneurs étoient en Afrique; car Tertullien ajoute : Tout cela vous peut être attesté par vos officiers et par vos conseillers, qui ont eux-mêmes obligation aux chrétiens. Le secrétaire de l'un d'eux fut délivré du démon qui l'alloit précipiter; un parent d'un autre, un petit garçon d'un autre, et combien d'hommes de qualité, pour ne pas parler de gens du commun, ont été délivrés des démons ou guéris de leurs maladies? Il marque en ces termes que la persécution duroit toujours : Encore à présent ce nom est persécuté par le commandant de la légion, et par le gouverneur de la Mauritanie, mais jusqu'au glaive seulement, comme il a été ordonné au commencement, c'est-à-dire que ses

(1) V. Perron. Confer. 6. past et refut. p. 227, etc.
(2) Ad Tertull. Apolog. c. 16.
(3) Orig. in Cel. lib. VIII, p. 389. Clem. 7, Strom. v. Mœurs. Chr. n. 28.
(4) Hier. Script. de Min.

(1) C. 24.
(2) C. 4.

officiers se contentoient de faire mourir les chrétiens sans les tourmenter. Il finit en représentant leur grand nombre, et de personnes considérables surtout, à Carthage.

XLIII. Occupations d'Origène.

Origène continuoit toujours d'enseigner à Alexandrie ; mais le désir de voir l'église de Rome si ancienne, le porta à y faire un voyage vers ce même temps, sous le pontificat de Zéphyrin (1). Son séjour n'y fut pas long, et il retourna bientôt à Alexandrie reprendre ses occupations ordinaires sous l'évêque Démétrius, qui l'exhortoit et le supplioit presque de s'appliquer à servir l'Eglise. Origène vit qu'il ne pouvoit suffire à l'étude profonde de la théologie, à l'explication de l'Ecriture (2), et en même temps à l'instruction de ceux qui venoient à lui, et qui ne le laissoient pas respirer, se succédant les uns les autres depuis le matin jusqu'au soir. Il partagea donc cette multitude, et choisit entre ses amis Héraclas pour le soulager. C'étoit un homme appliqué à la théologie, et d'ailleurs très-savant dans les humanités, et raisonnablement instruit de la philosophie. Il le chargea de donner les premières instructions à ceux qui commençoient, se réservant les plus avancés.

La passion qu'il avoit d'entendre l'Ecriture sainte lui fit apprendre la langue hébraïque (3), quoique cette étude ne convînt guère à son âge et à sa nation (4) ; car il avoit déjà environ trente ans, et les Alexandrins ni les autres Grecs n'apprenoient pas volontiers les langues étrangères. Il acheta donc les exemplaires hébraïques dont les Juifs se servoient, et rechercha les versions grecques qui en avoient été faites, outre celle des Septante (5), c'est-à-dire la version d'Aquila, de Théodotien et de Symmaque. Cette dernière venoit d'être faite du temps de l'empereur Sévère (6) ; l'auteur s'étoit plus attaché à rendre le sens que les paroles ; et après avoir fait une première version, il en fit une seconde. Il avoit été chrétien, et, passa à la secte des ébionites (7), pour laquelle il écrivit contre l'évangile de saint Matthieu (8) ; quelques-uns le font auteur de certains hérétiques demi-juifs, que l'on nommoit symmaquiens.

Ce fut alors qu'Origène convertit à la foi catholique Ambroise, homme considérable à Alexandrie pour ses richesses et pour son esprit, mais engagé dans les erreurs des valentiniens (9) ; étant convaincu et éclairé, il se rendit, et fut depuis un des plus grands amis d'Origène. Il y eut plusieurs autres savants hommes, que la réputation d'Origène attira pour l'écouter, et non-seulement des hérétiques, mais des païens et des philosophes ; car il ne se contentoit pas d'enseigner la doctrine chrétienne, il y joignit la philosophie et les lettres humaines. Ceux en qui il trouvoit le plus beau naturel, il les introduisoit à la philosophie, leur enseignant la géométrie, l'arithmétique et les autres sciences préliminaires ; puis il leur montroit les sectes des philosophes et leurs différentes opinions, expliquoit leurs écrits, et y faisoit des commentaires. Il excitoit à l'étude des humanités ceux qui avoient l'esprit plus commun, assurant qu'elles n'étoient pas peu utiles pour l'intelligence et la preuve des saintes Ecritures. Telles étoient ses raisons pour s'appliquer lui-même à l'étude des lettres humaines et de la philosophie. Sa réputation étoit si grande, même chez les païens, que souvent leurs philosophes le consultoient, lui dédioient des livres, ou faisoient mention de lui dans leurs écrits.

Il étoit ainsi occupé à Alexandrie, lorsqu'il vint un soldat apportant les lettres du gouverneur d'Arabie à l'évêque Démétrius et au préfet d'Egypte (1), afin de lui envoyer en diligence Origène pour l'entretenir de science. Ils envoyèrent Origène ; il alla en Arabie, et, ayant terminé en peu de temps l'affaire qui l'y avoit appelé, il revint à Alexandrie. Peu de temps après, une guerre civile assez violente qui s'y alluma l'obligea d'en sortir ; et, ne se trouvant pas en sûreté dans l'Egypte, il passa en Palestine, et s'arrêta à Césarée, où il se mit à enseigner publiquement. Ce fut dans ce voyage de Palestine qu'il trouva une version de l'Ecriture sans nom d'auteur ; car il marquoit qu'il l'avoit trouvée à Jéricho, dans un vaisseau de terre, sous l'empereur Antonin, fils de Sévère. Quoiqu'Origène ne fût pas encore prêtre, les évêques du pays l'invitèrent non-seulement à parler, mais à expliquer les Ecritures dans l'assemblée publique de l'église. Démétrius, évêque d'Alexandrie, s'en plaignit ; mais Alexandre de Jérusalem et Théoctiste de Césarée lui répondirent en ces termes : Ce que vous ajoutez dans vos lettres, qu'il est inoui que des laïques parlent devant les évêques et expliquent les Ecritures, il nous semble qu'en cela vous vous êtes manifestement trompé. Car, lorsque l'on trouve des hommes capables d'aider les frères dans la parole de Dieu, les évêques les prient de l'expliquer au peuple, comme à Larande l'évêque Néron a fait parler Evelpis, à Icone l'évêque Celse a employé Paulin, à Synnade l'évêque Attique a employé Théodore. C'étoient tous de saints personnages ; il est à croire que le même se pratique en d'autres lieux, quoique nous n'en ayons pas de connoissance. Ainsi

(1) Eus. VI, Hist. c. 14.
(2) C. 15.
(3) C. 16.
(4) Hier. de Scrip. V. Huet. Orig.
(5) Lib. XI, c. 1, lib. XII, c. 2.
(6) Hier. in. Jer. XXXII, 30.
(7) Eus. VI, Hist. c. 17.
(8) Pref. in Epist. ad Gal. ap. Ambros.
(9) Eus. VI, c. 18.

(1) Eus VI, Hist. c. 19

parloit Alexandre, évêque de Jérusalem. Démétrius écrivit à Origène, et lui envoya même des diacres de son église pour le presser de revenir à Alexandrie ; il revint et reprit ses études et ses occupations ordinaires.

XLIV. Mort de Caracalla. Macrin, empereur.

La guerre qui avoit chassé Origène d'Alexandrie étoit apparemment le désordre qu'y fit l'empereur Caracalla. Car il y vint la cinquième année de son règne, deux cent quinze de J.-C. Le peuple de cette grande ville, railleur et insolent, s'étoit moqué de lui, principalement sur la mort de son frère, il avoit résolu de s'en venger (1). Mais il dissimuloit et feignoit d'aimer cette ville à cause d'Alexandre le Grand, son fondateur, qu'il se piquoit d'imiter. Il y entra donc en grande solennité ; ensuite il fit assembler toute la jeunesse, comme pour une revue ; mais tandis qu'il les amusoit de paroles, il les fit environner par ses troupes, puis il se retira ; et à un certain signal on les tua avec tous leurs parents et les autres qui s'y trouvèrent engagés. En même temps, l'armée se saisit des rues et des toits des maisons ; chaque citoyen eut ordre de demeurer chez lui, et chaque soldat ordre d'égorger son hôte. Avec les Alexandrins périrent plusieurs étrangers, même de la suite de l'empereur, parce que dans une si grande ville on ne pouvoit les discerner entre ceux que l'on tuoit jour et nuit. On jetoit les corps dans des fosses profondes pour en dérober la connoissance, l'empereur n'osa publier le nombre des morts ; mais il écrivit au sénat qu'il importoit peu combien avoient perdu la vie, puisque tous l'avoient mérité. Ainsi fut traitée Alexandrie, qui avoit fait souffrir tant de martyrs durant la persécution de Sévère.

L'empereur Caracalla étoit extrêmement curieux et soupçonneux (2) ; et, sachant qu'il étoit haï, il consultoit tous les oracles, faisoit venir de tous côtés des magiciens, des astrologues, des aruspices et des imposteurs de toutes sortes ; il rendit de grands honneurs à la mémoire d'Apollonius de Tyane, et lui fit dresser un monument. Comme il étoit en Mésopotamie, faisant la guerre contre les Parthes, il écrivit à Maternien, qui avoit soin de ses affaires à Rome, de chercher les meilleurs magiciens, et même de consulter les esprits des morts pour savoir quelle devoit être sa fin, et si quelqu'un conspiroit contre lui. Maternien lui écrivit qu'il se gardât de Macrin, l'un des deux préfets du prétoire, qui en effet étoit mécontent. Par l'imprudence de l'empereur la lettre tomba entre les mains de Macrin, qui résolut de le prévenir. Il se servit pour l'exécution d'un centurion, nommé Martial, mécontent aussi de son chef. Un jour donc, l'empereur partit de Carres en Mésopotamie pour aller à un temple de la lune, et y sacrifier, ayant seulement une petite escorte de cavalerie. Au milieu du chemin il s'arrêta pour quelque nécessité naturelle. Martial feignant d'être appelé s'approcha de lui par derrière, le frappa dans la jointure des cuisses, et le tua sur-le-champ. Ainsi mourut Antonin Caracalla, après avoir vécu vingt-neuf ans, et en avoir régné six et deux mois ; il fut tué le huitième d'avril, l'an de J.-C. deux cent dix-sept (1). Il y eut deux jours d'interrègne, et le onzième du même mois on reconnut empereur le même Macrin, qui avoit fait tuer Caracalla. Il déclara aussitôt César son fils Diaduménien, qu'il nomma Antonin, et lui donna même ensuite le titre d'empereur ; mais ils ne régnèrent que quatorze mois. Macrin étoit natif de Césarée en Mauritanie, et se nommoit Opilius Macrinus.

XLV. Traités de Tertullien. Monogamie. Jeûnes.

Le pape Zéphyrin mourut cette même année deux cent dix-sept, après avoir tenu le saint siége près de vingt ans, et Calixte lui succéda, qui le tint cinq ans. A Antioche, l'évêque Asclépiade mourut, et Philéus lui succéda. C'est le temps du traité de Tertullien, de la monogamie ; car il dit qu'il y avoit environ cent soixante ans depuis les apôtres, particulièrement depuis les épîtres de saint Paul aux Corinthiens, que l'on rapporte ordinairement à l'an cinquante-sept. Ce livre écrit ouvertement contre la doctrine de l'église catholique, qui approuvoit les secondes noces, suivant l'autorité de saint Paul, et condamnoit comme hérésie la doctrine de Montan, qui les rejetoit, prétendant que le paraclet avoit amené une plus grande perfection que les apôtres (2).

Tertullien écrivit ensuite le traité des jeûnes, pour soutenir les nouvelles lois que les montanistes vouloient imposer en cette matière. Les catholiques ne reconnoissoient pour jeûnes d'obligation, dans la loi nouvelle, que ceux qui prétendoient la pâque en mémoire de la passion de Jésus-Christ, et que l'on a nommés depuis le carême (3). C'est ainsi que l'Eglise entendoit cette parole de Jésus-Christ, qu'elle jeûneroit quand son époux lui seroit ôté (4). Ce jeûne de la pâque duroit jusqu'à l'heure de vêpres, c'est-à-dire jusqu'au soir. Il y avoit d'autres jeûnes qui n'étoient que de dévotion (5), savoir, toutes les semaines la quatrième et la sixième férie, c'est-à-dire le mercredi et le vendredi : ce jeûne s'appeloit la station ; il y avoit les jeûnes commandés par les évêques pour les besoins des églises, et ceux que chacun s'imposoit par sa dévotion particu-

(1) Huet. XI. Origen. c. 2, an. 215. Herod. lib. IV.
(2) Herod. lib. IV.

(1) Epit. Dion. p. 358.
(2) C. 4.
(3) C. 2.
(4) Const. Apost. V, c. 18. Matth. IX, 15. Marc. II, 20.
(5) C. 16.

lière. Ces jeûnes de dévotion ne duroient que jusqu'à none. Quelques-uns qui ajoutoient au jeûne la xérophagie, c'est-à-dire l'usage des viandes sèches, s'abstenant non-seulement de la chair et du vin, mais des fruits vineux et succulents; et quelques-uns se réduisoient au pain et à l'eau; mais ces austérités étoient de dévotion. Tels étoient les jeûnes des catholiques, selon Tertullien même, que l'on ne soupçonnera pas de les avoir flattés en ce traité. Origène presque dans le même temps en parle à peu près de même (1).

Les montanistes ajoutoient plusieurs autres jeûnes qu'ils regardoient comme d'obligation, prétendant que le paraclet les avoit ordonnés; et tous leurs jeûnes étoient jusqu'au soir et avec xérophagie, à laquelle ils joignoient l'abstinence du bain, grande austérité en pays chaud. Tertullien montre bien en ce traité l'excellence et l'utilité du jeûne; mais il ne prouve point cette prétendue obligation, au-delà de la pratique universelle de l'église. Il marque la xérophagie comme recommandée en temps de persécution pour se préparer au combat, les prières solennelles à tierce, à sexte et à none (2), la raison de jeûner jusqu'à none pour honorer la mort de Jésus-Christ, et à vêpres pour sa sépulture. Il marque les jours que les chrétiens distinguoient des autres (3), savoir: La fête de Pâques et celle de la Pentecôte, avec les cinquante jours entre les deux que l'on passoit en toute sorte de joie; les stations de la quatrième et de la sixième férie, le jeûne de la parascève, c'est-à-dire du grand vendredi, auquel les catholiques joignoient quelquefois le samedi. Il dit qu'en Grèce on tenoit en certains lieux des conciles de toutes les églises assemblées pour traiter en commun des affaires les plus importantes (4), et que ces assemblées commençoient par des stations et des jeûnes. Il remarque que dans les agapes on donnoit double portion aux évêques par honneur (5).

XLVI. De la pudicité.

Dans le livre de la pudicité, Tertullien combat la pratique de l'Église, qui recevoit à pénitence ceux qui après le baptême étoient tombés dans la fornication, ou même dans l'adultère (6). Le pape avoit fait un décret sur ce sujet, dont il se moque en ces termes: J'apprends que l'on a apposé un édit et même péremptoire; le souverain pontife, c'est-à-dire l'évêque des évêques, dit: Je remets les péchés d'adultère et de fornication à ceux qui auront accompli leur pénitence. Les papes ne prenoient point alors ces titres, et c'est par ironie que Tertullien les leur donne; mais cette raillerie eût été sans fondement si ce pape n'eût été en effet regardé par tous les catholiques comme le chef de la religion et le pasteur des évêques mêmes (1). Il lui donne ensuite les titres de pape et d'apostolique, que les catholiques lui donnoient (2). Les montanistes prétendoient qu'il y avoit des péchés irrémissibles, savoir, l'idolâtrie, l'homicide et l'adultère, c'est-à-dire que Dieu seul pouvoit remettre, mais pour lesquels l'Église n'accordoit point de pardon. Ils ne laissoient pas de mettre en pénitence ceux qui y étoient tombés; mais ils réservoient à Dieu de les absoudre. Ils comptoient pour péchés rémissibles les péchés journaliers, au rang desquels Tertullien met, se fâcher injustement, frapper, dire des injures, jurer en vain, mentir par honte ou par nécessité (3). Il suppose en plusieurs endroits que les catholiques n'admettoient point à pénitence les idolâtres et les homicides: ce qui toutefois ne s'accorde point avec les autres monuments de ce même siècle. Il est constant que trente ans après, saint Cyprien, et toute l'église catholique d'Afrique, accordoit la pénitence et l'absolution à ceux qui après leur baptême étoient tombés dans l'idolâtrie. Mais Tertullien remarque fort bien que l'église catholique n'imposoit point de pénitence pour les péchés commis avant le baptême dans l'ignorance (4).

En se proposant les objections des catholiques, il dit (5): Vous pourrez commencer par la parabole où l'on voit la brebis perdue que le Seigneur cherche et rapporte sur ses épaules. Montrez jusqu'aux peintures de vos calices; y pourra-t-on distinguer si cette brebis signifie le pécheur chrétien ou le païen? Et ensuite: Vous aurez le suffrage du pasteur, que vous peignez sur vos calices (6). Les chrétiens avoient donc dès lors des images dans les églises et sur les vases sacrés; et Tertullien, tout envenimé qu'il étoit contre les catholiques, ne leur en fait point un reproche. Il marque les cérémonies de la pénitence en ces termes (7): Et vous, introduisant dans l'Église un adultère pénitent pour adoucir les frères en sa faveur, vous le ferez prosterner au milieu de la place devant les veuves et les prêtres, avec le cilice et la cendre, défiguré à faire horreur, les prenant tous par leurs habits, baisant leurs pieds, embrassant leurs genoux. Vous, cependant, bon pasteur et pape béni, vous prêchez sur son malheur avec tout l'artifice possible pour exciter la compassion, et vous cherchérez vos chèvres dans la parabole de la brebis. Il reconnoît que l'Église a le pouvoir de remettre les péchés, et que les catholiques le fondoient sur la promesse faite à saint Pierre (8). Il reconnoît aussi que l'Église accordoit le pardon des pénitents aux prières des martyrs (9).

(1) Orig. Hom. 10. in Levitic. c. 1.
(2) C. 9.
(3) C. 10.
(4) C. 13.
(5) C. 17.
(6) Const. Apost. 11, c. 28.

(1) C. 13.
(2) C. 21.
(3) C. 19.
(4) C. 10.
(5) C. 17.
(6) C. 10.
(7) C. 13.
(8) C. 21.
(9) C. 22.

Il parle ainsi des mariages clandestins (1): Chez nous les conjonctions cachées, c'est-à-dire qui n'ont pas été auparavant déclarées dans l'Église, courent hasard d'être traitées comme l'adultère et la fornication, de peur qu'elles n'évitent l'accusation sous le prétexte de mariage. Tertullien fit encore un traité pour montrer, à ce qu'il prétendoit, qu'il faut voiler les vierges, c'est-à-dire que, depuis qu'elles ont atteint l'âge nubile, elles ne doivent plus paroître, principalement dans l'église, que couvertes d'un grand voile jusqu'à la ceinture (2). Il y marque quelles étoient les vierges nommées veuves, celles que l'évêque mettoit au même rang, et leur attribuoit comme aux veuves une pension de l'Église (3).

XLVII. Mort de Macrin. Héliogobale, empereur.

L'empereur Macrin, au lieu d'aller à Rome où il étoit désiré, demeura à Antioche, où il se rendit méprisable aux troupes, par une gravité affectée et un luxe excessif (4); car il étoit plutôt homme de ville qu'homme de guerre, et toutefois il exerça sur les soldats de grandes cruautés, sous prétexte de discipline. L'impératrice Julie, femme de Sévère, et mère de Caracalla, avoit laissé une sœur nommée Mésa, qui s'étoit retirée au lieu de sa naissance, à Émèse en Phénicie; elle avoit deux filles, dont chacune avoit un fils. Sohémia étoit mère de Bassien, âgé de quatorze ans, et Mamée d'Alexien, âgé de dix ans. La vieille Mésa avoit procuré à Bassien le sacerdoce d'un temple de réputation qui étoit à Émèse, dédié au soleil, sous le nom syrien d'Elagabale, c'est-à-dire le lieu des montagnes, et dont l'idole n'étoit qu'un gros caillou noir formé en cône, que l'on disoit être tombé du ciel (5). Bassien étoit parfaitement beau, et attiroit les yeux de tout le peuple, quand on le voyoit dans ce temple paré d'un long habit de pourpre brodé d'or, sur la tête une couronne d'or chargée de pierreries, dansant avec une grâce merveilleuse, au son des flûtes et des autres instruments qui accompagnoient les sacrifices. Son aïeule Mésa répandit le bruit qu'il étoit fils de Caracalla, quoiqu'il passât pour avoir un autre père; les troupes déjà dégoûtées de Macrin le prirent en affection: ils le reçurent dans un camp qu'ils avoient près d'Émèse, et le déclarèrent empereur. Les autres armées, après quelque résistance, abandonnèrent Macrin, qui s'enfuit et fut tué avec son fils, l'an de J. C. deux cent dix-huit, le troisième de juin, n'ayant régné que quatorze mois. Le nouvel empereur vint à Rome l'année suivante, y apporta son dieu, dont le nom lui demeura. Il se nommoit auparavant Lupus Avitus Varius Bassien, et depuis qu'il fut reconnu pour fils d'Antonin Caracalla, on y ajouta les noms d'Aurélius Antonin; mais il est plus distingué par le nom d'Elagabale ou Héliogabale, suivant la prononciation grecque (1). Il apporta donc ce dieu à Rome, et lui fit bâtir un temple au mont Palatin, où il voulut transférer l'idole de Cybèle, le feu de Vesta, le Palladium, et tout ce que les Romains avoient de plus sacré; car il vouloit que l'on n'adorât que son dieu, qu'il préféroit à Jupiter même (2). Pour lui donner une épouse digne de lui, il fit apporter de Carthage la déesse nommée Céleste, et la plaça au même lieu, disant qu'il vouloit y transférer aussi la religion des juifs, des samaritains et des chrétiens même. Il se fit circoncire, et s'abstenoit de la chair de porc; souvent il paroissoit en public vêtu à la syrienne en son habit de sacrificateur, ce qui lui attira le surnom d'Assyrien, avec le mépris et la haine des Romains.

XLVIII. Mort d'Héliogabale. Alexandre, empereur.

Toute sa vie n'étoit que superstitions et débauches. A l'âge de quatorze ans, il étoit déjà le plus corrompu de tous les hommes, et ne respiroit que les plaisirs les plus infâmes, les profusions les plus excessives, et tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus extravagant. Il y joignit la cruauté, et fit mourir plusieurs personnes considérables qui n'avoient pas assez de complaisance pour ses folies. Enfin il entreprit contre la vie de son cousin Alexien qu'il avoit adopté et fait César, et que dès lors on nomma Alexandre; il devint odieux à Héliogabale, parce qu'il vouloit mener une vie raisonnable, et n'imitoit point ses emportements. Héliogabale, s'étant donc rendu insupportable à tout le monde, fut tué avec sa mère; on traîna leurs corps par les rues de Rome, puis on les jeta dans le Tibre. Il n'étoit âgé que de dix-huit ans, et en avoit régné trois et neuf mois; il périt l'an de J.-C. deux cent vingt-deux, le sixième de mars. Le même jour, Alexandre fut reconnu empereur dans le sénat, avec de grandes acclamations, du consentement des soldats et du peuple.

Il n'étoit encore que dans sa seizième année, mais ses inclinations étoient bonnes, et il avoit été bien élevé par les soins de sa mère Mamée. Elle lui avoit même inspiré des sentiments favorables pour les chrétiens; et il les laissa en paix pendant tout son règne (3). Il avoit un premier cabinet ou oratoire domestique, où tous les matins il rendoit des honneurs divins aux princes qui avoient été mis entre les dieux, et aux âmes qu'il estimoit les plus saintes, entre lesquelles il mettoit Apollonius de Tyane, Jésus-Christ, Abraham et Orphée. C'est

(1) C. 24.
(2) C. 17.
(5) C. 9.
(4) Herod. lib. v.
(5) Lamprid. il. Heliog. et ibi. Salmas.

(1) Lamprid.
(2) Epit. Dion. p. 367.
(3) Lamprid. p. 223, E.

ce que rapporte Lampride, historien païen, écrivant à Constantin, sur le témoignage d'un auteur contemporain; et il ajoute (1): Il voulut faire un temple à Christ, et le recevoir entre les dieux; et on dit qu'Adrien en avoit eu la pensée, car il avoit fait faire des temples dans toutes les villes, que l'on appelle aujourd'hui d'Adrien parce qu'ils n'ont point de divinités (2). On dit qu'il les avoit préparées pour cela; mais il en fut empêché par ceux qui, consultant les oracles, avoient trouvé que tout le monde seroit chrétien s'il exécutoit son dessein, et que l'on abandonneroit les autres temples. Ce sont les paroles de Lampride (3).

Il dit encore que les chrétiens ayant occupé un lieu qui avoit été public, et que les cabaretiers disoient leur appartenir, Alexandre leur répondit qu'il valoit mieux que Dieu y fût servi de quelque manière que ce fût, que d'en faire un cabaret. Il disoit souvent à haute voix cette sentence qu'il avoit apprise des juifs ou des chrétiens: Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas que l'on te fasse. Il la faisoit dire par un crieur quand il châtioit quelqu'un, et l'aimoit tellement, qu'il la fit écrire dans le palais et dans des bâtiments publics. Quand il vouloit faire des gouverneurs de provinces, ou d'autres officiers (4), il proposoit leurs noms en public, avertissant le peuple que, si quelqu'un avoit à les accuser de quelque crime, il le prouvât clairement, sous peine de sa vie. Il est honteux, disoit-il, de ne pas faire pour les gouverneurs des provinces, à qui l'on confie les biens et la vie des hommes, ce que font les chrétiens et les juifs, en publiant les noms de ceux qui doivent être ordonnés pour le sacerdoce. En effet, Origène, qui écrivoit alors, témoigne avec quel soin les chrétiens choisissoient ceux qui étoient appelés au gouvernement des âmes, et soutient que les magistrats politiques ne leur étoient aucunement comparables (5). Quelques-uns nommoient l'empereur Alexandre par raillerie archisynagogue, peut-être parce qu'il étoit Syrien de naissance et favorisoit les juifs.

XLIX. Jurisconsultes ennemis des chrétiens.

Quoiqu'il ait aussi été favorable aux chrétiens, on ne laisse pas de compter plusieurs martyrs de son temps, entre autres le pape Calixte, qui mourut la première année de son règne, deux cent vingt-deux de J.-C., et Urbain, qui lui succéda (6). Mais on peut croire que c'étoient les magistrats qui, à l'insu de l'empereur, persécutoient les chrétiens, particulièrement les jurisconsultes, leurs grands ennemis. Car Alexandre, voulant réparer les désordres des règnes passés, mit dans ses conseils et dans les plus grandes charges, Sabin, Ulpien, Paul, Africain, Modestin, et plusieurs autres jurisconsultes célèbres, dont nous voyons encore les décisions dans le Digeste (1). Or, ces jurisconsultes, attachés aux anciennes lois romaines, regardoient la religion chrétienne comme une nouveauté étrangère, et une source de division et de trouble (2). Ulpien avoit fait un traité du devoir d'un proconsul, dans le septième livre duquel il avoit recueilli toutes les ordonnances des princes qui marquoient les peines que l'on devoit imposer aux chrétiens. Ce même Ulpien fut préfet de Rome; et il étoit de la charge de préfet de rechercher les malfaiteurs et empêcher les séditions. Par le conseil de ces sages, l'empereur Alexandre fit plusieurs beaux règlements; entre autres il défendit de porter à son trésor le tribut que payoient les lieux infâmes, et l'employa aux réparations des théâtres et des autres ouvrages publics (3). Mais, d'ailleurs, il favorisa les astrologues, et leur permit d'enseigner publiquement; lui-même étoit fort savant dans la vaine science des aruspices, possédoit celles des augures mieux que les Gascons, les Espagnols et les Pannoniens.

L. Travaux d'Origène.

La cinquième année de son règne, deux cent vingt-six de J.-C., Artaxerce, Persan, ayant vaincu Artaban, roi des Parthes, éteignit cette puissance, et rétablit celle des Perses (4). Il fit ensuite la guerre aux Romains; en sorte que l'empereur Alexandre fut obligé d'aller en Orient, et séjourna à Antioche, l'an deux cent vingt-neuf. Sa mère Mamée ne le quittoit point; elle avoit de la religion et de la curiosité, si bien qu'ayant ouï parler d'Origène, elle lui envoya une escorte et le fit venir (5). Il demeura du temps auprès d'elle, et lui montra par ses discours la gloire du Seigneur et la puissance de sa doctrine; puis il retourna à ses occupations ordinaires. Il commença alors à écrire des commentaires sur l'Écriture, y étant principalement excité par Ambroise, qui étoit très-riche, et lui donnoit tous les secours nécessaires (6).

Plus de sept notaires étoient toujours prêts à écrire ce qu'il dictoit, et se soulageoient en se succédant tour à tour. Il n'avoit pas moins de libraires pour mettre au net; et même des filles, exercées à bien écrire, travailloient à transcrire ses ouvrages. Les anciens appeloient notaires ceux qui savoient l'art d'écrire en notes abrégées, dont chacune valoit un mot; et qui

(1) Id. p. 229, C.
(2) Epiph. Hær. 30, n. 13.
(3) Id. p. 132, C.
(4) Id. p. 130, B.
(5) Cont. Cels. l. VIII, inf. Ibid. lib. III, Lamp. p. 123, D.
(6) Caland. Buch.

(1) Lamp. Alex. inf.
(2) Lactant. V, Instit. c. 11, 12.
(3) Lamp. p. 521.
(4) Pagi. an. 226, n. 3. An 229.
(5) Eus. VI, c. 21.
(6) Eus. VI, Hist. c. 23.

écrivoient si vite, qu'ils n'avoient point de peine à suivre la parole dans les discours les plus animés. C'est ainsi que l'on rédigeoit les dépositions des témoins, les procédures judiciaires, les délibérations du sénat, et tous les autres actes publics; en sorte que l'on voyoit les mêmes paroles, mot pour mot, qui avoient été prononcées jusqu'aux exclamations et aux interruptions. On nommoit libraires ou antiquaires ceux qui transcrivoient au net et en beaux caractères, ou du moins lisibles, ce qui avoit été écrit en notes. Ambroise fournissoit abondamment toutes les choses nécessaires à toutes les personnes qui travailloient pour Origène. Il avoit lui-même beaucoup d'esprit et de savoir, comme témoignoient ses lettres à Origène, et Origène reconnoissoit qu'il lui aidoit à composer et à corriger ses ouvrages (1). Il dit que c'étoit un homme de Dieu, qui faisoit ses efforts pour se mettre au-dessus de l'homme, et pour être spirituel; toutefois il étoit marié à une femme, nommée Marcelle, dont il avoit des enfants: il fut diacre et confesseur de Jésus-Christ. Origène, étant donc aidé de la sorte, commença ses commentaires sur l'Écriture à Alexandrie, environ l'an deux cent vingt-neuf (2). Premièrement, il composa les cinq premiers tomes sur saint Jean, puis les huit premiers des douze sur la genèse, il expliqua les vingt-cinq premiers psaumes et les lamentations de Jérémie; il composa les livres des principes et les stromates.

LI. Autres écrivains ecclésiastiques. Saint Hippolyte.

Nous voyons d'autres écrivains ecclésiastiques sous Zébin ou Sébennus, évêque d'Antioche, qui succéda à Philétus, la septième année de l'empereur Alexandre, deux cent vingt-neuf de J.-C. On en marque trois entre les autres, Géminus ou Géminien, prêtre, dont nous n'avons plus les écrits; deux évêques, Béryle de Bosre en Arabie, et Hippolyte, on ne sait de quelle église (3). Alexandre, évêque de Jérusalem, eut soin de mettre les écrits de ces deux derniers, particulièrement leurs lettres, dans la bibliothèque qu'il dressa pour son église; et Eusèbe les y voyoit encore cent ans après (4): Ce fut cet Hippolyte qui inventa un nouveau calcul pour trouver le jour de la pâque, par le moyen d'un cycle de seize ans que nous avons encore. Il y marque les caractères de la première année du règne d'Alexandre, en disant que le quatorzième de la lune fut le treizième d'avril, un samedi: ce qui ne convient qu'à l'an deux cent vingt-deux de J.-C. Il fit plusieurs commentaires sur divers livres de l'Écriture, et plusieurs traités, entre autres un de l'antechrist, et une homélie à la louange du Sauveur, où il marquoit qu'il parloit en la présence d'Origène.

De tout cela il ne reste que quelques fragments, particulièrement du livre des hérésies, finissant à celle de Noëtus, qui vivoit en ce même temps. Nous avons bien un traité de l'antechrist ou du jugement, sous le nom de saint Hippolyte; mais on ne croit pas qu'il soit de lui (1). Il fut martyr, et on croit qu'il mourut à Porto, en Italie: ce qui a fait dire à quelques-uns qu'il en étoit évêque. Cette ville étoit le port de Rome, à l'embouchure du Tibre (2); mais elle ne subsiste plus, on en voit seulement quelques ruines, et de l'église de saint Hippolyte, avec le puits où l'on dit qu'il fut jeté, et qui est maintenant comblé (3). En quinze cent cinquante-un on trouva près l'église de Saint-Laurent, hors de Rome (4), une statue de marbre, assise dans une chaire, avec des inscriptions qui font croire qu'elle est de saint Hippolyte, car elles contiennent un catalogue de ses ouvrages, et deux cycles de huit années, l'un pour les quatorzièmes lunes, l'autre pour les dimanches: et c'est le plus ancien canon pascal que nous ayons. Cette statue est dans la bibliothèque vaticane. Le pape Urbain mourut l'an deux cent trente, après avoir tenu le saint siége environ huit ans, et Pontien lui succéda (5).

LII. Noëtus, hérétique.

L'hérétique Noëtus étoit d'Asie, né à Smyrne. Il soutenoit, comme Praxéas en Occident, qu'il n'y avoit point de distinction entre les personnes divines; que le père avoit souffert, et étoit de même que le fils; qu'il étoit visible et passible quand il vouloit (6). Les prêtres de l'église d'Éphèse, où il étoit, le firent venir devant eux, et l'interrogèrent s'il étoit vrai qu'il soutînt cette erreur que personne n'avoit encore avancée, et d'abord il la nia; mais ensuite, ayant attiré dix hommes à son parti, il devint plus hardi, et enseigna publiquement son hérésie. Les mêmes prêtres le firent encore venir avec ceux qu'il avoit séduits, il leur dit: Quel mal ai-je fait? je ne glorifie qu'un seul Dieu; je n'en connois qu'un seul, et nul autre qui ait été engendré, qui ait souffert, qui soit mort. A quoi les prêtres répondoient: Nous honorons aussi un seul Dieu et un seul Christ; mais, comme nous le connoissons, un Christ, fils de Dieu, qui a souffert, qui est mort, qui est ressuscité, qui est au ciel, qui est à la droite du père, qui viendra juger les vivants et les morts: c'est ce que

(1) Orig. Epist. de Jus. in fin. Id. præf. in Joan. p. 3, A, G, L.
(2) Hier. Scrip. Amb. Huet. Orig. 1, c. 2, 11, 9. An. 229. Eus. VI, Hist. c. 24.
(3) Hier. de Script.
(4) Eus. IV, Hist. c. 20; Id. VI, 22. Hier. Script. V. Fug. an 222.

(1) Phot. Cod. 121. Bibl. Patr. to. 2, init.
(2) Baron. an. 207, n. 15.
(3) Mabill. Iter Italic. 22 fevr. 1686.
(4) Cruter. p 140, 141.
(5) Lib. Pontif. v. Pagi. an. 231, n. 2.
(6) Epiph. Hær. 57, n. 1; Theodor. Hæret. Fab. lib. III, c. 3.

nous avons appris des Ecritures divines, et ce que nous savons. Comme Noétus demeuroit opiniâtre, il fut chassé de l'Église avec ses disciples; il étoit si insensé, qu'il se nommoit Moïse et son frère Aaron.

LIII. Ordination d'Origène, et sa condamnation.

Cependant Origène fut obligé d'aller à Athènes pour secourir les églises d'Achaïe, travaillées de plusieurs hérésies. Il partit d'Egypte avec une lettre ecclésiastique de son évêque, et passa en Palestine. Il s'arrêta à Césarée, où Théoctiste, évêque du lieu, et Alexandre, évêque de Jérusalem, lui imposèrent les mains et l'ordonnèrent prêtre, à l'âge de quarante-cinq ans; car c'étoit environ l'an deux cent trente. Démétrius, évêque d'Alexandrie, le trouva fort mauvais, soit par jalousie du mérite d'Origène, soit par le zèle de la discipline ecclésiastique. Il publia alors la faute qu'Origène avoit commise, se faisant ennuque, qui jusque-là avoit été tenue secrète. Car cette mutilation étoit défendue par les lois de l'Église (1), et rendoit irrégulier; celui qui se la faisoit étoit regardé comme homicide de soi-même, et ennemi de l'ouvrage de Dieu. Alexandre de Jérusalem se défendoit, en disant qu'il n'avoit ordonné Origène que sur le témoignage avantageux que Démétrius lui-même en avoit donné par ses lettres (2); toutefois, cette ordination excita des troubles qui durèrent long-temps dans l'Église. Origène fit son voyage en Grèce, et revint à Alexandrie, où il continua les écrits qu'il avoit commencés.

L'évêque Démétrius avoit déjà témoigné de l'aigreur contre lui (3), en se plaignant qu'à son premier voyage de Palestine, les évêques l'avoient fait prêcher, n'étant que laïque. Son ordination l'irrita beaucoup plus; outre l'irrégularité qui s'y trouvoit, il releva plusieurs erreurs qui paroissent dans les ouvrages d'Origène, et assembla un concile d'évêques et de prêtres, où il lui fut fait défense d'enseigner à Alexandrie, ni même d'y demeurer. Origène se retira à Césarée en Palestine, laissant à Héraclas la conduite de son école pour l'instruction des fidèles (4); c'étoit la dixième année de l'empereur Alexandre, deux cent trente-un de J.-C. (5). Démétrius passa plus avant ensuite, et dans un autre concile de quelques évêques d'Egypte, il prononça contre Origène une sentence de déposition qu'il leur fit souscrire; enfin il en vint jusqu'à l'excommunication, et écrivit de tous côtés pour le faire rejeter de la communion de tous les évêques (6). Démétrius mourut peu de temps après, la même année deux cent trente-un, après avoir tenu le siége d'Alexandrie quarante-trois ans, et Héraclas lui succéda.

LIV. Erreurs d'Origène.

Les erreurs que l'on reprochoit à Origène se trouvoient principalement dans son traité *peri-archôn*, c'est-à-dire des principes, qui étoit comme une introduction à la théologie. Nous ne l'avons que de la version de Rufin (1), qui l'a corrigé autant qu'il a pu, et déclare qu'il en a ôté tout ce qui paroissoit contraire à la doctrine de l'Eglise, principalement touchant la trinité; toutefois nous y lisons encore des opinions hardies et singulières, qui, n'étant point tirées de la tradition de l'Eglise, ont été universellement rejetées, nonobstant la grande autorité d'Origène. Dans ce traité des principes il entreprend de renverser par les fondements les hérésies de Valentinien, de Marcion et des autres semblables, qui, pour trouver la cause du mal, avoient inventé deux principes, et vouloient qu'il y eût des esprits et des hommes de deux natures différentes; les uns essentiellement bons, les autres essentiellement mauvais. Origène établit au contraire (2) qu'il n'y a que Dieu qui soit de sa nature bon et immuable, que toute créature est sujette au changement et capable de bien ou de mal; que la cause du mal est l'imperfection de la créature raisonnable, qui, usant mal de sa liberté, déchoit de la perfection de son origine par sa pure faute.

Il établit donc pour fondement le libre arbitre qu'il prouve solidement (3) et par la raison et par l'Ecriture, répondant à tous les passages dont les hérétiques abusoient pour le combattre. Mais il en pousse trop les conséquences (4); car il prétend que l'inégalité des créatures n'est que l'effet de leur mérite. Selon lui, Dieu a créé avant les corps un certain nombre d'esprits égaux, qui la plupart ont failli, et selon les degrés de leurs fautes ont été attachés à divers corps créés exprès pour les punir; en sorte que de purs esprits ils sont devenus âmes, ou d'anges, ou d'astres, ou d'hommes. Car il tient les anges composés d'âmes et de corps très-subtils, et appliqués suivant leur mérite à différents ministères (5). Il tient aussi que les astres sont animés, et ne sont que de belles prisons pour des esprits moins coupables que ceux qui habitent ce bas monde (6). Celui de tous les esprits, qui dès le commencement s'est attaché à Dieu par une charité plus parfaite, a mérité de lui être uni d'une manière plus excellente, pour n'en être jamais séparé, et c'est l'âme de Jésus-Christ, tous les autres es-

(1) Const. apost. 22.
(2) Hier. Scrip. in Alex.
(3) Sup. n. 43.
(4) Phot. Cod. 118, in Pamph.
(5) Eus. VI, Hist. c. 26. An. 231.
(6) Sup. liv. IV, n. 30.

(1) Ruf. Præf. in lib. 1, et 11.
(2) Lib. I, c. 8, c. 6.
(3) Lib. III, c. 1.
(4) Lib. II, c. 1, 8.
(5) Lib. I, c. 8; II, c. 8; II, c. 2; I, c. 7,
(6) II, c. 6.

prits sont sujets à changer de bien en mal, et de mal en bien. La félicité des bienheureux ne les rend pas impeccables (1), de peur qu'ils ne se l'attribuent à eux-mêmes plutôt qu'à Dieu; et d'ailleurs, le démon même cessera un jour d'être ennemi de Dieu, sa mauvaise volonté étant détruite, afin que Dieu soit tout en tous. Mais cela n'arrivera qu'après une longue suite de siècles (2); car après ce monde il y en aura un autre et plusieurs autres, comme il y en a eu plusieurs devant; même il n'y a jamais eu de temps sans monde, et il n'y en aura jamais, de peur que Dieu ne soit oisif (3).

Origène avoit puisé ces opinions dans la philosophie de Platon, qu'il savoit parfaitement (4). Il en avoit pris entre autres ce principe spécieux, que les peines sont toutes médecinales, et n'ont pour but que la correction de celui qui les souffre, ce qui lui paroissoit plus propre à accorder la justice de Dieu avec sa bonté, que des peines éternelles (5). Il n'avance rien toutefois qu'il n'appuie de quelque passage de l'Ecriture, mais souvent dans le sens détourné il distingue très-bien les trois sens de l'Ecriture, le littéral ou grammatical, le figuré ou allégorique et l'anagogique ou mystique; il montre les erreurs des juifs et des hérétiques qui ont pris trop à la lettre des expressions figurées, et de ceux qui ont voulu trouver des mystères partout. Mais il se trompe souvent dans l'application de ces règles: il donne trop au sens mystique, et néglige trop le littéral. Voilà les principales erreurs d'Origène, tellement renfermées dans son traite des principes, qu'elles en font le corps et le principal dessein.

LV. Défense d'Origène.

Il est vrai qu'il ne les avance que comme des opinions, en doutant et les soumettant au jugement du lecteur. Il expose d'abord la foi de l'église catholique, et ce qu'elle enseigne universellement; il traite le reste comme des questions problématiques, sur lesquelles il propose ses pensées avec une grande modestie. C'est ainsi qu'il peut être excusé sur les opinions qui sont constamment de lui; car il en avoit d'autres qu'il désavouoit absolument, se plaignant que les hérétiques avoient falsifié ses ouvrages. Voici comme il en parloit dans une de ses lettres (6): Un certain hérésiarque, après que nous eûmes disputé en présence de plusieurs personnes, prit la relation des mains de ceux qui l'avoient écrite, y ajouta, en ôta, y changea ce qu'il voulut, faisant paroître sous mon nom ce qu'il avoit écrit lui-même et m'insultant. Nos frères de Palestine en furent indignés, et m'envoyèrent un homme à Athènes pour avoir l'original. Je ne l'avois ni lu ni revu; et je l'avois tellement négligé, que j'eus peine à le trouver. Je l'envoyai toutefois; et je prends Dieu à témoin, qu'ayant été trouver celui qui avoit falsifié cet écrit, comme je lui demandois pourquoi il l'avoit fait, il me répondit, comme pour me satisfaire, qu'il avoit voulu orner et corriger notre dispute. Voyez quelle correction. C'est ainsi que Marcion ou Appelles, son successeur, ont corrigé les évangiles et saint Paul. Il ajoutait: A Ephèse, un certain hérétique, m'ayant vu et n'ayant voulu, je ne sai pourquoi, ni conférer avec moi, ni même ouvrir la bouche en ma présence, écrivit ensuite une conférence telle qu'il lui plût sous son nom et sous le mien, et l'envoya à ses disciples à Rome, comme je l'ai appris; et je ne doute pas qu'il ne l'ait envoyée aussi à ceux des autres lieux. Il m'insultoit même à Antioche avant que j'y vinsse, en faisant courir sa prétendue conférence; mais quand j'y fus, je le convainquis en présence de plusieurs témoins; et, comme il persistoit dans son impudence, je demandai que l'on représentât l'écrit, afin que mon crime fût connu par les frères, qui connaissoient mon style et ma doctrine; il n'osa montrer le livre, et la fausseté fut convaincue. Ainsi parloit Origène. Mais enfin ses ouvrages demeurèrent infectés de plusieurs erreurs, tant de celles qu'il avoit proposées en doutant, que de celles que les hérétiques y avoient malicieusement insérées; et ces erreurs trouvèrent plusieurs sectateurs à cause de la grande réputation de la doctrine et de la vertu de l'auteur, et causèrent dans les siècles suivants de grands troubles dans l'Église.

LVI. Disciples d'Origène.

Origène, s'étant retiré en Palestine, passa quelque temps à Jérusalem, où il visita les saints lieux (1); mais son principal séjour fut à Césarée, près de l'évêque Theoctiste, qui aussi bien qu'Alexandre de Jérusalem, lui donna toujours à lui seul la charge d'expliquer l'Ecriture sainte, et d'enseigner la doctrine de l'Eglise (2). Il eut alors un grand nombre de disciples, qui des pays les plus éloignés venoient en Judée exprès pour l'entendre. Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, étoit célebre dès lors; il avoit une telle affection pour Origène, qu'il le pria quelquefois de venir chez lui (3) pour l'utilité des églises, et quelquefois il vint le trouver en Judée, et passa quelque temps avec lui pour s'instruire de plus en plus des choses divines.

Mais, de tous les disciples qu'eut Origène pendant ce séjour en Palestine, le plus illustre fut Théodore, depuis nommé Grégoire, et surnommé thaumaturge, c'est-à-dire faiseur

(1) Lib. II, c. 3.
(2) Lib. I, c. 6.
(3) Lib. II, c. 1, 3,5.
(4) II, c. 21. Plat. Gorg. edit. ser. p. 476.
(5) Lib. IV, c. 2.
(6) Ap. Ruf. Apolog. pro Orig.

(1) Eus. VI, 26, 27.
(2) Ibid. c. 30.
(3) Eus. VI, 27.

de miracles (1). Il étoit de Néocésarée dans le Pont, né de parents nobles et riches, mais d'un père païen (2) : il le perdit à quatorze ans ; et dès lors il commença à avoir quelque connoissance de la vraie religion (3). Sa mère lui fit étudier la rhétorique, et il y réussit tellement que l'on jugeoit qu'il seroit un des grands orateurs de son temps ; il eut aussi un maître pour la langue latine, nécessaire à ceux qui pouvoient aspirer aux charges. Ce maître, qui savoit le droit romain, l'excita à l'étudier, et lui en donna les commencements ; pour s'y perfectionner, on lui conseilla d'aller à Béryte en Phénicie, où étoit alors une école célèbre des lois romaines, et il se proposa de passer jusqu'à Rome.

Cependant, le gouverneur de Palestine avoit emmené avec lui le beau-frère de Théodore, mari de sa sœur, pour se servir de ses conseils, comme il étoit ordinaire aux magistrats romains d'avoir auprès d'eux des jurisconsultes qui les soulageoient dans les fonctions de leurs charges. Cet homme, ne pouvant vivre long-temps séparé de sa femme, obtint du gouverneur des lettres pour la faire venir aux dépens du public. Il vint donc un officier à Néocésarée avec les ordres nécessaires pour lui faire faire ce voyage, et à plusieurs personnes de sa suite. Le public fournissoit les voitures, et en chaque ville il y avoit des personnes chargées de loger et de défrayer ceux qui voyageoient ainsi. Comme il n'étoit pas de la bienséance que cette femme fît seule un si grand voyage, on persuada à son frère Théodore de la suivre, puisque aussi bien Césarée où ils alloient n'étoit pas bien loin au delà de Béryte, où il devoit aller pour ses études. Un second frère, nommé Athénodore, fut aussi de ce voyage, au moins est-il certain qu'ils se trouvèrent tous deux ensemble à Césarée.

LVII. Méthode d'Origène.

Y étant arrivés, ils s'attachèrent à écouter Origène, qui les y retint plus qu'ils ne pensoient (4). Il commença par les louanges de la philosophie, c'est-à-dire de la vraie sagesse, montrant que, pour vivre véritablement de la vie qui convient à des personnes raisonnables, il faut s'appliquer premièrement à se connoître soi-même, puis connoître les vrais biens qu'il faut chercher, et les vrais maux qu'il faut fuir. Il blâmoit l'ignorance et l'aveuglement de ceux qui vivent comme des bêtes, sans songer même à s'instruire, et faisoit voir que sans cette philosophie on ne peut avoir de vraie piété envers Dieu. Il continuoit ces discours pendant plusieurs jours, avec une grâce et une adresse merveilleuse. Il ne disputoit pas avec eux, comme pour les vaincre par le raisonnement ; mais il leur témoignoit une bonté et une affection singulière, comme ne cherchant qu'à les sauver et leur communiquer les vrais biens. Ces discours avoient une telle force, qu'il étoit impossible de lui résister, et il se rendoit maître des esprits ; et toutefois, le commun des hommes ne le connoissoit point, et n'y voyoit rien d'extraordinaire. Ainsi, les deux frères demeurèrent comme charmés et unis à lui de l'amitié la plus intime, oubliant l'étude des lois, leur patrie et leurs parents, pour s'attacher uniquement à lui et à la philosophie.

Origène ne se contentoit pas de leur donner des instructions superstitieuses (1) ; il creusoit et pénétroit leurs sentiments ; il les interrogeoit et écoutoit leurs réponses ; il les reprenoit et les terrassoit quelquefois par des questions socratiques qui les surprenoient. Enfin, ayant découvert en eux un beau naturel, il n'omit rien pour le cultiver, pour dompter ces esprits encore fiers, pour les rendre traitables et soumis à la raison. Les ayant ainsi préparés et excités à s'instruire par un enchaînement de discours engageants, dont ils ne pouvoient se défendre, il commença à leur donner les instructions solides de la vraie philosophie. Premièrement de la logique, en les accoutumant à ne recevoir ni rejeter au hasard les preuves, mais à les examiner soigneusement, sans s'arrêter à l'apparence ni aux paroles dont l'éclat éblouit ou dont la simplicité dégoûte, et ne pas rejeter ce qui semble paradoxe et souvent se trouve le plus véritable, en un mot, à juger de tout sainement et sans prévention. Ensuite il les appliquoit à la physique, c'est-à-dire à la considération de la puissance et de la sagesse infinie de l'auteur du monde, si propre à nous humilier.

Il leur enseignoit encore les mathématiques, principalement la géométrie et l'astronomie, et enfin la morale qu'il ne faisoit pas consister en vains discours, en définitions et en divisions stériles ; mais il l'enseignoit par la pratique, leur faisant remarquer en eux-mêmes les mouvements des passions, afin que l'âme, se voyant comme dans un miroir, pût arracher jusqu'à la racine des vices, et fortifier la raison, qui produit toutes les vertus. Aux discours il joignit les exemples, étant luimême un modèle de vertu.

Après les autres études, il les amena à la théologie (2), disant que la connoissance la plus nécessaire est celle de la première cause. Il leur faisoit lire tout ce qu'en avoient écrit les anciens, soit poètes, soit philosophes, Grecs ou barbares, excepté ceux qui enseignoient

(1) Ibid. c. 30.
(2) Greg. Niss. Vita Thaum.
(3) Greg. Thaum. in Orig. p. 55. Greg. Thaum. ib.
(4) Greg. Thaum. ib.

(1) P. 62.
(2) P. 69.

expressément l'athéisme, en niant qu'il y eût ni dieu, ni providence. Il leur faisoit tout lire, afin que, connoissant le fort et le foible de toutes les opinions, ils pussent se garantir des préjugés ; mais il les conduisoit dans cette étude, les tenant comme par la main pour les empêcher de broncher, et pour leur montrer ce que chaque secte avoit d'utile ; car il les connoissoit toutes parfaitement. Il les exhortoit de ne s'attacher à aucun philosophe, quelque réputation qu'il eût, mais à Dieu seul et à ses prophètes. Ensuite il leur expliquoit les saintes Ecritures, dont il étoit le plus savant interprète de son temps (1). C'est ainsi que saint Grégoire thaumaturge raconte lui-même la manière dont Origène l'avoit instruit, par où l'on peut juger en général de sa conduite à l'égard de ses autres disciples. Pendant ce séjour de Césarée, il continua ses commentaires sur l'Ecriture, et travailla sur Isaïe et sur Ezéchiel (2).

(1) 72.
(2) Eus. VI, c. 31.

LIVRE SIXIÈME.

I. Mort d'Alexandre. Maximin, empereur. Persécution.

Dès le temps que l'empereur Alexandre étoit en Orient, faisant la guerre contre les Perses, il apprit que les Germains avoient passé le Rhin et le Danube, et pilloient les terres des Romains. Il envoya des ordres pour les réprimer, puis il marcha lui-même contre eux, et vint à Mayence avec sa mère Mamée, qui ne le quittoit point (1). Il y avoit dans l'armée un nommé Jule Maximin, né en Thrace, plutôt barbare que Romain, car son père étoit Goth, sa mère de la nation des Alains (2). Il étoit haut de plus de huit pieds, et si fort, qu'il remuoit lui seul un chariot chargé, que d'un coup de poing il cassoit les dents à un cheval, et d'un coup de pied lui rompoit une jambe. D'abord il fut pâtre, puis simple cavalier, et de degré en degré il parvint jusqu'au commandement des armées et au gouvernement des provinces. Alors il avoit l'inspection de toutes les nouvelles troupes; l'empereur l'avoit chargé de leur faire faire l'exercice, et de les dresser à la guerre, dont il savoit parfaitement tout le détail.

Les soldats étoient ennuyés du gouvernement d'Alexandre, ou plutôt de sa mère dont il dépendoit toujours, et dont la principale passion étoit l'avarice. Ils trouvoient en ce prince trop peu de vigueur, et d'ailleurs trop d'exactitude pour la discipline; c'est pourquoi ils lui donnèrent le nom de Sévère. Ils se révoltèrent donc, et reconnurent pour empereur Maximin, qui fit tuer Alexandre avec sa mère dans sa tente où il s'étoit retiré. Il avoit régné treize ans et neuf jours, et en avoit vécu vingt-neuf; il fut tué le quatorzième de mars, l'an deux cent trente-cinq de J.-C. Maximin étoit féroce et cruel. Ayant découvert une conspiration formée contre lui, il fit mourir sans forme de procès plus de quatre mille personnes, entre autres les amis et les serviteurs d'Alexandre (3); et, comme il y en avoit plusieurs de chrétiens, ce fut une occasion de persécuter l'Eglise.

Les tremblements de terre qui arrivèrent dans le même temps, y contribuèrent (4); car les païens, même les plus sensés, ne manquèrent pas d'en accuser les chrétiens à leur ordinaire, comme des autres calamités publiques (1). Dans la Cappadoce et dans le Pont, plusieurs édifices furent ruinés et des villes entières abîmées. Sérénien, qui en étoit alors gouverneur, étoit un des jurisconsultes chéris d'Alexandre, cruel ennemi des chrétiens. Les fidèles qui vivoient en paix depuis la mort de l'empereur Sévère, c'est-à-dire depuis vingt-quatre ans, furent surpris de cette persécution, et ils passoient d'un lieu à un autre pour s'en garantir; car elle n'étoit pas universelle, mais seulement locale. L'empereur n'avoit ordonné de faire mourir que ceux qui enseignoient et qui gouvernoient les églises; mais on ne voit point que la persécution ait cessé pendant son règne, qui fut de trois ans; et on remarque qu'il y eut des églises brûlées: ce qui montre que les chrétiens avoient dès lors des lieux publics pour faire leurs assemblées.

II. Livre de Tertullien de la couronne.

Maximin associa à l'empire son fils Maxime; et il est à croire qu'il fit à son avénement des libéralités aux soldats. Nous pouvons rapporter à cette occasion le livre de Tertullien de la couronne du soldat, écrit depuis sa chute, et après une longue paix dans l'Eglise; et rien n'empêche qu'il ait vécu encore plusieurs années depuis. Voici donc comme il rapporte le fait qui lui donna sujet d'écrire : Les soldats s'approchoient couronnés de laurier, suivant la coutume, pour recevoir la distribution. Il y en eut un qui se présenta la tête nue, tenant sa couronne à la main. Les autres le montroient de loin et s'en moquoient; les plus proches frémissoient de colère. Il étoit déjà passé quand le bruit en vint au tribun. Pourquoi, lui dit-il, n'es-tu pas comme les autres? Il ne m'est pas permis, répondit-il. On lui en demanda la raison. Parce, dit-il, que je suis chrétien. On prit les avis, et il fut renvoyé aux préfets du camp : là, il fut dégradé, et quitta son manteau, sa chaussure et son épée, et fut mis en prison. Plusieurs le blâmèrent comme s'étant exposé témérairement, et ayant mis en danger

(1) Herod. lib. VI. Lamprid. p. 135.
(2) Capitol. in Max.
(3) Capit. p. 142, A. Herod. lib. VII.
(4) Eus. VI, c. 28.

(1) Firmil. ap Cypr. Ep. 75.

la longue paix de l'Eglise, soutenant d'ailleurs que cette couronne étoit un ornement indifférent. Tertullien prétend au contraire que c'étoit une marque d'idolâtrie, et entreprend la défense du soldat. On demandoit en quel endroit de l'Ecriture ces couronnes étoient défendues; mais Tertullien soutient que la tradition suffit, et rapporte les exemples d'un grand nombre de pratiques fondées sur la seule tradition. Voici ses paroles :

Pour commencer par le baptême (1), avant que d'entrer dans l'eau, là même, et encore quelque temps auparavant dans l'Eglise et sous la main du prélat, nous protestons que nous renonçons au démon, à ses pompes et à ses anges. Ensuite nous sommes plongés trois fois, répondant quelque chose au delà de ce que le Seigneur a déterminé dans l'Evangile. Etant levés des fonts, nous goûtons du lait et du miel; et depuis ce jour nous nous abstenons du bain ordinaire pendant toute la semaine. Le sacrement de l'eucharistie, que le Seigneur a ordonné à tous, et dans le temps du repas, nous le prenons même aux assemblées avant le jour, et ne le recevons que de la main de ceux qui y président. Nous faisons tous les ans des oblations pour les défunts et pour les fêtes des martyrs. Nous ne croyons pas permis de jeûner le dimanche, ni de prier à genoux; nous jouissons du même privilége depuis le jour de Pâques jusqu'à la Pentecôte. Nous souffrons avec peine que l'on fasse tomber à terre quelque chose de notre pain ou de notre coupe.

A toutes nos démarches, nos mouvements, nos entrées et nos sorties, en nous chaussant, nous baignant, nous mettant à table ou au lit, prenant un siége, allumant une lampe, à quelque action que ce soit, nous marquons notre front du signe de la croix. Si vous demandez une loi tirée des Ecritures pour ces pratiques et pour les autres semblables, vous n'en trouverez point; on vous dira que la tradition les a autorisées, la coutume les a confirmées, la foi les observe. Origène rapporte en même temps ces mêmes pratiques (2), disant que tous les observent, quoique tous n'en sachent pas la raison.

III. Fin de Tertullien.

On pourroit rapporter ici le traité de la fuite dans la persécution, et quelques autres des derniers de Tertullien, dont nous ne savons point le temps, non plus que de sa mort. Nous savons seulement qu'il se sépara même des montanistes, et qu'il fit des assemblées particulières (3). Il resta de ses sectateurs, nommés tertullianistes, et ils durèrent à Carthage encore deux cents ans, jusqu'au temps de saint Augustin; alors ils se réunirent à l'église catholique. Tertullien semble avoir rejeté le baptême des hérétiques (1). Outre ce qu'il dit dans le livre du baptême, écrit lorsqu'il étoit catholique, dans celui de la pudicité il dit : Chez nous l'hérétique, comme égal au païen et même encore pire, est purgé par le baptême de vérité avant que d'être admis (2). Quoi qu'il en soit de Tertullien, il est certain qu'il y eut un évêque de Carthage nommé Agrippin, qui changea l'ancienne coutume reçue par la tradition des apôtres, de reconnoître pour valable le baptême des hérétiques, et introduisit l'usage de les rebaptiser (3), ne croyant pas que rien de bon pût venir d'eux : ce qu'il fit toutefois après avoir pris l'avis des autres évêques d'Afrique et de Numidie (4). On ne sait pas le temps d'Agrippin; mais il ne peut avoir vécu plus tard, puisqu'il a été avant Donat, prédécesseur de saint Cyprien (5).

Comme ceux qui enseignoient dans les églises étoient condamnés à mort par l'édit de la persécution, Origène fut obligé de se retirer. On a même écrit qu'il étoit le principal objet de ce sanglant édit, comme le docteur le plus renommé dans l'Eglise. Il est vraisemblable qu'il se retira à Césarée de Cappadoce, chez l'évêque Firmilien, son ami; qu'ils se cachèrent ensemble pour éviter la persécution, et que leur retraite fut chez une femme riche et pieuse, nommée Julienne, chez laquelle il est certain qu'Origène passa deux ans (6). Elle avoit quantité de livres qui lui étoient venus par succession de Symmaque, le traducteur de l'Ecriture. Ainsi, Origène y eut la commodité de conférer les divers exemplaires des différentes versions, et peut-être y commença-t-il ses hexaples qu'il acheva depuis à Tyr.

IV. Fausse prophétesse.

Les églises de Cappadoce furent alors troublées par une femme qui, étant hors d'elle, se prétendit prophétesse et inspirée du Saint-Esprit. Elle trompa long-temps les fidèles, faisant paroître des prodiges, et promettant entre autres de faire trembler la terre, parce que le démon prévoyoit le tremblement (7). Il la faisoit marcher à pieds nus sur la neige au fort de l'hiver, sans en sentir d'incommodité. Elle disoit qu'elle se hâtoit d'aller en Judée et à Jérusalem, prétendant en être venue; elle s'étoit acquis une telle autorité sur ses sectateurs, qu'ils la suivoient partout, et lui obéissoient en tout. Elle eut souvent la hardiesse de contrefaire la consécration de

(1) C. 3.
(2) Orig. Homil. 5. in Numer.
(3) Aug. de Hæres. c. 86.

(1) De Bapt. c. 14; Sup. liv. IV, n. 47.
(2) De Pudic. c. 93.
(3) Aug. de Bapt. cent. Donat. lib II, c. 7, 8, 9.
(4) Cypr. Epist. 71, ad Quint.
(5) Huet. I. Orig. c. 3. Oros. lib. VII, c. 19.
(6) Pallad. Laus. c. 1.
(7) Firmil. Epist. 75, ap. Cypr.

l'eucharistie par l'invocation terrible, et d'offrir à Dieu le sacrifice avec la prière ordinaire, de baptiser plusieurs personnes, employant les termes de l'interrogation légitime; en sorte qu'elle sembloit ne s'éloigner en rien de la règle de l'Eglise. Elle trompa un prêtre, nommé Rustique, et un diacre, jusqu'à venir à la dernière corruption, ce qui fut découvert peu de temps après. Car, un des exorcistes, homme d'une vertu connue, excité par plusieurs des frères, s'éleva contre l'esprit qui agitoit cette femme, et lui résista si fortement, qu'il montra que c'étoit un esprit malin et non pas saint, comme on croyoit auparavant. Le démon toutefois avoit pris ses précautions, en prédisant au peuple qu'il viendroit un adversaire qui les tenteroit.

V. Exhortation d'Origène au martyre.

Ce fut dans cette persécution, et apparemment de sa retraite, qu'Origène écrivit l'exhortation au martyre à son ami Ambroise, qui avoit été pris avec un prêtre de Césarée en Palestine, nommé Prototecte, et quelques autres (1). Origène nomme Germanie le lieu où ils devoient souffrir le martyre; et l'on trouve en Orient quelques villes de ce nom. Mais il n'est pas impossible que l'empereur Maximin les eût fait amener dans la grande Germanie, c'est-à-dire dans l'Allemagne, où il étoit alors.

Origène dit en ce traité (2) que, pour emplir la mesure de la confession, il faut, pendant tout le temps de l'examen et de la tentation, ne donner aucune prise sur nous au démon qui veut nous infecter de mauvaises pensées de renonciation ou de doute, ne dire aucune parole qui s'éloigne de la confession, souffrir tout de la part de nos adversaires (3), les insultes, les moqueries, les risées, le mépris, la compassion qu'ils témoignent de l'erreur et de la folie qu'ils nous attribuent; de plus, n'être point emportés par l'affection naturelle pour des enfants, pour une femme et pour les autres personnes chères, par l'attachement aux biens ou à la vie, mais être détachés de tout, et entièrement à Dieu. Et ailleurs : Il ne faut pas seulement combattre pour ne pas nier, mais pour n'avoir pas de honte dès le commencement que l'on est traité indignement par les infidèles, principalement après avoir été honoré et reçu en plusieurs villes : ce qui s'adresse à Ambroise, qui avoit eu de grandes charges. Il marque ailleurs qu'outre sa femme et ses enfants, il avoit des freres et des sœurs. Il dit encore (4) : Comme les martyrs qui ont souffert des tourments ont montré plus de vertu que ceux qui n'en ont point souffert; ainsi, nous autres pauvres, devons vous céder la première place à vous qui par la charité avez foulé aux pieds la gloire, vos grands biens et la tendresse de vos enfants. Il les fait souvenir des promesses qu'ils ont faites à ceux qui les instruisoient pour le baptême, et leur montre que la liberté qu'ils avoient alors de choisir le vrai Dieu, est devenue une nécessité par l'engagement (1). Il rapporte fort au long l'exemple d'Eléazar (2) et des sept frères dont le martyre est décrit dans le livre des Machabées (3), et il le rapporte comme tiré de l'Ecriture.

Quelques-uns regardoient les sacrifices comme une chose indifférente, et disoient que les noms étant d'institution, il n'importoit de dire : J'honore le soleil ou Apollon, ou Diane pour la lune, ou Cérès pour l'esprit de la terre, suivant la doctrine des sages d'entre les païens. Mais Origène prétend que ces noms avoient quelque force particulière pour attirer les démons, et soutient qu'il n'est permis de donner au vrai Dieu que les noms employés par Moïse, par les prophètes et par Jésus-Christ même (4), savoir : Sabaoth, Adonaï, Saddaï, le dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Origène conclut ainsi ce traité : Je souhaite que ces avis vous soient utiles; mais si l'état où vous êtes et la connoissance plus abondante des mystères de Dieu vous les fait regarder comme puériles et méprisables, j'en serai ravi. Mon dessein n'est pas que vous arriviez à la couronne par mon ministère, mais que vous y arriviez de quelque manière que ce soit; et Dieu veuille que ce qu'il y a de plus divin et de plus excellent vous y conduise : je veux dire le verbe et la sagesse de Dieu.

VI. Saint Fabien, pape.

Le pape Pontien fut sans doute des premiers qui sentirent la persécution; aussi fut-il relégué en Sardaigne, cette année deux cent trente-cinq, première de Maximin, sous le consulat de Sévère et de Quintien (5). Il eut pour compagnon de son exil un prêtre, nommé Hippolyte. Le saint pape renonça au pontificat dans cette île, le vingt-huitième de septembre, après avoir tenu le saint siége cinq ans et trois mois, et mourut le dix-neuvième de novembre. A sa place, mais seulement après sa mort, savoir, le vingt-unième de novembre, on élut Antéros, qui ne dura guère qu'un mois, car il mourut l'année suivante deux cent trente-six (6), le troisième de janvier. Huit jours après, et le onzième de janvier, Fabien fut élu d'une manière merveilleuse. Il avoit quitté la campagne pour venir à Rome avec quelques

(1) Eus. VI, et XXVIII. Orig. Martyr. p. 207.
(2) P. 171.
(3) P. 172.
(4) P. 177.

(1) P. 178.
(2) 183.
(3) 1 Mach. VI, 18, 20.
(4) 212, 218.
(5) Lib. pontif.
(6) V. Pagi. hic; an. 236. Eus. V, Hist. c. 29.

autres après la mort d'Antéros. Comme les frères étoient assemblés dans l'église pour l'élection d'un évêque, on proposoit plusieurs personnes considérables, mais personne ne pensoit à Fabien, quoiqu'il fût présent, quand tout d'un coup une colombe volant d'en haut, vint s'arrêter sur sa tête. Le peuple s'écria tout d'une voix qu'il étoit digne de l'épiscopat. On l'enleva aussitôt, et on le mit dans le siége qu'il remplit pendant quatorze ans.

VII. Les deux Gordiens, empereurs; puis Puppien et Balbin; puis Gordien le jeune.

Cependant l'empereur Maximin se rendoit odieux de plus en plus par ses cruautés et son avarice. L'Afrique commença à se déclarer contre lui. Quelques mécontents forcèrent le proconsul Gordien d'accepter l'empire, et ce fut à Carthage qu'il en prit les marques (1). C'étoit un vieillard de quatre-vingts ans, qui avoit passé sa vie dans les grands emplois. Il associa à l'empire son fils, nommé Gordien comme lui. Son élection fut approuvée à Rome par le peuple et par le sénat, qui avoit toujours haï Maximin. Mais Capellien, gouverneur de Numidie, ancien ennemi de Gordien, et irrité de ce qu'il vouloit le destituer, marcha contre lui avec de bonnes troupes au nom de Maximin, et défit aisément la multitude mal aguerrie du peuple de Carthage. Gordien le fils fut tué dans le combat; le père, voyant les affaires désespérées, s'étrangla de sa ceinture (2). Ainsi finirent les deux Gordiens, après avoir régné seulement trois mois, depuis avril jusqu'en juin de l'année deux cent trente-sept.

Le sénat ayant appris leur défaite, et n'attendant plus de Maximin que les dernières cruautés, élut pour empereur deux autres personnes considérables par leur âge et leur dignité, Claude-Maxime Puppien, auparavant préfet de Rome, et Célius Balbin, qui avoit été deux fois consul. Le peuple n'étoit pas content de cette élection à laquelle il n'avoit point eu de part; et, pour l'apaiser, il fallut donner le titre de César au jeune Gordien, âgé seulement de douze ans, petit-fils du vieux Gordien. Ce fut le neuvième de juillet de la même année deux cent trente-sept.

Cependant Maximin, sur la nouvelle de l'élection du vieux Gordien, avoit marché vers l'Italie; et, ayant passé les Alpes, il fut arrêté par la résistance d'Aquilée, qui lui ferma les portes, et se trouva obligé de l'assiéger. Le siége tirant en longueur, les soldats, fatigués de la guerre et irrités de sa cruauté, le tuèrent dans sa tente en plein midi avec son fils, et envoyèrent leurs têtes à Rome, où l'on fit des réjouissances extraordinaires de se voir délivré de ce tyran. Ce fut environ le printemps de l'an deux cent trente-huit; et Maximin périt après avoir régné plus de trois ans (1). Puppien et Balbin commençoient à régner librement, mais ils n'étoient pas bien unis, et les soldats ne pouvoient se résoudre à obéir à des empereurs choisis par le sénat. Ils s'élevèrent donc ouvertement contre eux aux jeux capitolins, les traînèrent honteusement par la ville, et les tuèrent après leur avoir fait souffrir mille indignités. C'étoit au mois de mai de la même année deux cent trente-huit (2). Ainsi Puppien et Balbin ne régnèrent pas une année entière. Les soldats conservèrent le jeune Gordien, qui fut reconnu de tout le monde pour empereur, quoiqu'il n'eût qu'environ treize ans. C'est ce qui paroît de plus certain pour les dates de ce règne, qui ne sont pas sans difficulté.

VIII. Lettre d'Origène à Africain.

On peut rapporter à ce temps la lettre d'Origène à Africain, écrite de Nicomédie, apparemment à son retour de Cappadoce, car la persécution cessa avec la puissance de Maximin. Jules Africain, un des plus savants d'entre les chrétiens, étoit de Nicopoli en Palestine. C'étoit l'ancienne Emmaüs, dont les Romains, après la ruine de Jérusalem, avoient fait une ville au lieu d'une simple bourgade, et lui avoient donné ce nom en mémoire de leurs victoires sur les Juifs. Elle avoit été brûlée depuis, et Africain lui-même fut député vers l'empereur Héliogabale pour la faire rétablir, et il l'obtint. Africain étoit plus âgé qu'Origène, puisqu'il le nomme son fils (3), et toutefois il ne laissa pas d'aller exprès à Alexandrie pour voir Héraclas, disciple d'Origène, du temps qu'Héraclas conduisoit l'école chrétienne de cette grande ville avant que d'en être évêque (4). Cet Africain donc écrivit à Origène une lettre, où il lui propose les raisons par lesquelles ils étoient persuadés que l'histoire de Susanne, qui est à la fin du livre de Daniel, étoit supposée. Sa principale raison étoit, que ni cette histoire, ni celle de Bel et du dragon, ne sont point dans les exemplaires des juifs.

Origène lui répondit, s'excusant sur le peu de séjour qu'il faisoit à Nicomédie, qui ne lui permettoit pas de traiter à fond cette question (5). Il dit d'abord qu'il ne s'agit pas seulement de ces parties de l'histoire de Daniel, mais de plusieurs autres dans Daniel même, et dans plusieurs livres de l'Ecriture, particulièrement dans Esther, qui se trouvent dans les exemplaires grecs de toutes les églises de Jésus-Christ, et ne se trouvent point chez les Hébreux. Ces différences étoient alors encore plus grandes avant les travaux d'Origène, et

(1) Herod. lib. VII, Capitol. p. 163.
(2) Pagi. an. 236, n. 7, 8.

(1) Pagi hoc. an. 238.
(2) Eus. Chr. an. 238.
(3) Eus. Chr. an. 21.
(4) Id. Hist. 6, c. 31.
(5) Epist. Orig. p. 222, 246, p. 223.

avant la version latine de saint Jérôme. Prenez donc garde, dit-il à Africain, que, sans y penser, en supprimant ces passages, nous n'imposions une loi aux frères de rejeter les livres sacrés reçus par toutes les églises, et de flatter les juifs, en les priant de nous faire part de ceux qui sont purs, et qui n'ont rien de supposé. La providence de Dieu n'a-t-elle pas donné à toutes les églises de Jésus-Christ le moyen de s'édifier par les Ecritures saintes? Ce n'est pas que je refuse d'examiner les écritures des juifs, et de les conférer avec les nôtres. Je l'ai fait, si je l'ose dire, autant que personne, discutant toutes les éditions et leurs différences, examinant en même temps, autant qu'il est possible, la version des Septante, de peur qu'il ne semble que je veuille imposer à toutes les églises qui sont sous le ciel, et donner prétexte de calomnier les exemples communs et célèbres. Nous nous exerçons aussi à ne pas ignorer les écritures des juifs, afin qu'en disputant avec eux nous puissions leur citer les passages selon leurs exemplaires, et qu'ils n'aient plus de prétexte pour mépriser les fidèles gentils d'Origène, et se moquent d'eux, comme ignorant la vérité qui est dans leurs Ecritures (1). Il marque ailleurs qu'il y avoit des fidèles qui ne convenoient pas de l'autorité du texte hébreu.

Il ajoute que l'histoire de Susanne et des vieillards qui l'avoient calomniée n'étoit pas inconnue aux juifs (2); et il montre par le nouveau Testament qu'ils avoient connoissance de plusieurs autres faits qui ne sont point écrits dans les livres de l'ancien. D'où il conclut qu'il est probable que les juifs en avoient retranché quelques parties pour faire perdre la mémoire des faits qui leur étoient les plus honteux, comme d'avoir fait mourir les prophètes, et que la différence de nos exemplaires et des leurs, vient de ce que les nôtres ont été pris sur des originaux plus entiers. Il marque que le livre de Tobie ni celui de Judith n'étoient point en usage chez les juifs (3), et qu'ils ne les avoient point en hébreu, même entre les livres apocryphes, mais que les églises s'en servoient (4).

Il dit, comme témoin oculaire, que les juifs, quoique sujets et tributaires des Romains, avoient un chef ou ethnarque, dont le pouvoir étoit très-grand par la permision de l'empereur, et qu'à son insu ils condamnoient quelquefois à mort (5). Il rapporte en cette lettre quelques étymologies qui ont donné sujet à ceux qui entendent l'hébreu, de dire qu'il n'y étoit pas fort savant. Il conclut ainsi : Celui-là vous salue qui m'a aidé à dicter cette lettre, qui y a toujours assisté, et y a corrigé ce qu'il a voulu : c'est mon seigneur et mon frère le pieux Ambroise. Sa très-fidèle compagne Marcelle vous salue aussi, avec leurs enfants et Anicet. Saluez notre digne pape Apollinaire, et ceux qui nous aiment. Le nom de pape marque un évêque, mais on ne sait de quel siége l'étoit cet Apollinaire. Il paroît ici qu'Ambroise étoit sorti de prison.

Origène s'explique encore ailleurs touchant les livres apocryphes. Il ne veut pas que l'on les rejette tous, mais que l'on s'en serve avec discernement, puisque les apôtres et Jésus-Christ même semblent s'en être servis, en rapportant plusieurs faits qui ne sont point dans les livres canoniques (1). Il distingue les livres canoniques ou secrets des juifs et ceux des chrétiens (2), et fait mention de plusieurs; d'un écrit prétendu de Salomon touchant les exorcismes, d'un d'Elie, d'un d'Isaïe, d'un de Jérémie; de la prière de Joseph dont il rapporte un grand passage, du livre d'Enoch, d'une addition à Esther touchant l'ange Anahel, et de quelques-uns du nouveau Testament, entre autres du livre du pasteur, qu'il cite comme inspiré de Dieu.

IX. Œuvres d'Africain.

Outre la lettre à Origène, Africain en avoit écrit une à un nommé Aristide, pour accorder les deux généalogies de Jésus-Christ selon saint Matthieu et selon saint Luc (3). Il y rapportoit ce qu'il avoit appris de la tradition de ceux qui restoient en Palestine de la famille de Notre Seigneur, appelés en grec par cette raison desposynes, savoir que Jacob et Héli étoient frères utérains; qu'Héli étant mort sans enfants, saint Jacob épousa sa veuve et fut père de Joseph selon la nature et d'Héli selon la loi. Ils ajoutoient que le vieil Hérode, pour couvrir la bassesse de son origine, avoit fait brûler tous les mémoires que les Juifs conservoient encore pour reconnoître leurs généalogies et pour distinguer les Israélites d'origine d'avec les prosélytes, et ceux qui étoient mêlés de l'un et de l'autre et qu'ils appeloient giores.

Africain avoit encore composé un grand ouvrage de chronologie (4), pour servir à la controverse contre les païens, en leur montrant l'antique de la vraie religion, et la nouveauté de leurs histoires et de leurs fables (5). Cet ouvrage, divisé en cinq livres, contenoit la suite de l'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, puis il parcouroit le reste jusqu'au règne de Macrin, et comptoit en tout cinq mille sept cent vingt-trois ans, finissant au consulat de Gratus et de Sélencus, qui est l'an deux cent vingt-un de Jésus-Christ, et le quatrième d'Héliogabale (1). Nous n'avons plus cet ouvrage que dans la chronique d'Eusèbe.

(1) Lib. I, cont. Cels. p. 17.
(2) Ad Afric. p. 22. 231.
(3) P. 242.
(4) P. 243.
(5) P. 240.

(1) In Matth. XXIII. Hom. 26.
(2) In Matth. tract. 35; In Joan. t. 5, t. 8; Rom. XII, lib. 9; Rom. XVI, lib. 10.
(3) Eus. I, Hist. c. 7.
(4) Eus. VI, Hist. c. 31.
(5) Phot. bibl. cod. 34.

X. Commencements de saint Grégoire thaumaturge.

Origène passa en Grèce, et demeura quelque temps à Athènes, où il acheva les commentaires sur Ezéchiel, et commença ceux sur le cantique, dont il fit là cinq tomes (2); puis il revint à Césarée de Palestine, où il fit les cinq autres. Firmilien de Cappadoce l'y vint trouver, et on peut croire que Théodore ou Grégoire du Pont y revint aussi après avoir été à Alexandrie, où peut-être s'étoit-il retiré pendant la persécution (3). Ce qui est certain, est que Théodore, avant que d'être baptisé, alla à Alexandrie, où la jeunesse se rendit de toutes parts pour étudier la philosophie et la médecine. Là, quelques jeunes étudiants, jaloux de sa sagesse et de la pureté de ses mœurs, lui suscitèrent une misérable qui avoit été chassée avec infamie d'un lieu de débauche. Comme il s'entretenoit gravement, suivant sa coutume, avec des savants, et traitoit quelque question de philosophie, cette femme s'approcha d'une manière affectée et insolente, témoignant par ses discours et par ses gestes une grande familiarité avec lui. Enfin elle se plaignit qu'il ne lui avoit pas payé son salaire, ajoutant impudemment la cause de sa prétention. Ceux qui connoissoient la vertu de Théodore étoient indignés; lui, sans s'émouvoir, dit doucement à un de ses amis : Je vous prie, donnez-lui de l'argent, afin qu'elle ne nous interrompe pas davantage. Celui-ci demanda à la femme ce qu'elle prétendoit, et le lui donna. Mais à peine eut-elle l'argent dans sa main, que, saisie d'un esprit malin, elle se mit à hurler d'une voix qui n'étoit pas humaine, et tomba sur le visage au milieu de l'assemblée, ayant les cheveux épars qu'elle arrachoit de ses mains, les yeux renversés, la bouche écumante. Le démon l'eût étouffée si Théodore n'eût prié Dieu pour elle.

Etant donc revenu trouver Origène en Palestine, et lui ayant été recommandé par Firmilien, son compatriote, il acheva de s'instruire; et, après avoir été cinq ans son disciple, ayant reçu le baptême, il s'en retourna en son pays, avec son frère Athénodore, qui fut depuis évêque et martyr. Mais, avant que de partir, Théodore voulut témoigner à Origène sa reconnoissance par un discours qu'il prononça en sa présence, et devant une grande assemblée (4), où il lui donne les plus grandes louanges qu'on puisse donner à un homme, jusqu'à le traiter d'inspiré de Dieu et de divin. Nous avons encore ce discours (5). A son retour, toute sa nation jetoit les yeux sur lui, croyant qu'il devoit briller dans les assemblées, et montrer les fruits de ses longues études; mais il se retira de toute société, et même de la ville, demeurant à la campagne en solitude, et quitta tous ses biens, ne se réservant ni terres, ni maison, ni aucune des choses nécessaires à la vie (1).

On rapporte à ces premiers temps après son retour, la lettre qu'Origène lui écrivit touchant l'usage des sciences humaines, qui semble plutôt écrite avant son entière conversion (2). Origène dit que son beau naturel le rend capable de devenir un grand jurisconsulte entre les Romains, ou un grand philosophe entre les Grecs; mais il l'exhorte à l'employer tout entier à la pratique du christianisme. Vous devez, dit-il, prendre des sciences profanes, ce qui peut peut servir à l'intelligence des saintes Ecritures; en sorte que, comme les philosophes disent que la géométrie, la musique, la grammaire, la rhétorique, l'astronomie, sont des dispositions à la philosophie, nous disons de même de la philosophie à l'égard du christianisme. Il l'exhorte à s'appliquer principalement à l'Ecriture sainte, à la lire avec grande attention, pour n'en parler ni n'en juger légèrement, mais avec une foi inébranlable, et avec la prière, qu'il dit être absolument nécessaire pour l'entendre.

XI. Hexaples d'Origène,

Cependant Origène travailloit à un grand ouvrage, qu'il avoit commencé à Alexandrie, continué en Cappadoce et dans ses autres voyages, et qu'il acheva à Tyr, vingt-huit ans après qu'il l'eût commencé (3). C'étoient des éditions de l'Ecriture sainte à plusieurs colonnes, pour conférer ensemble les différentes versions. Il en fit trois, que l'on nomma en grec hexaples, octaples ou tétraples, selon le nombre des colonnes. Les hexaples en avoient six, dont la première contenoit le texte hébreu, en lettres hébraïques; la seconde le même texte en lettres grecques, en faveur de ceux qui entendoient l'hébreu sans le savoir lire; la troisième colonne contenoit la version d'Aquila; la quatrième celle de Symmaque; la cinquième les Septante; la sixième Théodotion. Origène avoit ainsi placé les Septante, afin qu'ils fussent au milieu des versions grecques, et qu'il fût plus facile de les y comparer; car la version des Septante étoit la plus authentique, sur laquelle les autres devoient être corrigées. Les octaples contenoient de plus deux versions grecques qui, depuis peu, avoient été trouvées dans les vaisseaux de terre; on les nomma la cinquième et la sixième, parce que l'on n'en savoit point les auteurs (4). Origène avoit trouvé la cinquième à Jéricho, vers

(1) Scalig. in Eus. p. 212. Pagi. an. 220. n. 12.
(2) Eus. VI, 52.
(3) Greg. Nyss. Vita Thaum. p. 972. c.
(4) Eus VI, Hist. c. 30.
(5) Greg. Nyss. p. 975.

(1) P. 984, B.
(2) Philos. c. 13.
(3) Eus. VI, 16. Epiph. de Mens. n. 19.
(4) Sup. liv. V, n. 43. Epiph. de Mens. n. 18.

la fin du règne de Caracalla, et la sixième à Nicopoli, en Epire, près d'Actium, sous l'empire d'Alexandre (1). Les octaples avoient donc huit colonnes; à la première le texte hébreu en lettres hébraïques, à la seconde le texte hébreu en lettres grecques, à la troisième Aquila, à la quatrième Symmaque, à la cinquième les Septante, à la sixième Théodotion, à la septième la cinquième version, à la huitième colonne la sixième version; ainsi les Septante étoient justement au milieu. Chacune des versions étoit distinguée au haut des colonnes par la première lettre du nom de l'auteur, alpha pour Aquila, sigma pour Symmaque, thêta pour Théodotion, les Septante et les deux versions sans nom, par les lettres grecques qui marquent les nombres.

Comme ces exemplaires à plusieurs colonnes étoient chers, Origène fit les tétrapes, où il les réduisit aux quatre les plus nécessaires: à la première colonne étoit Aquila, à la seconde Symmaque, à la troisième les Septante, à la quatrième Théodotion. Il fit encore un autre travail, afin que la seule édition des Septante pût tenir lieu de toutes. Cette édition étoit le corps de l'ouvrage; il y avoit ajouté ce que l'hébreu contenoit de plus (2), tiré de la version de Théodotion, et marqué par des astériques, c'est-à-dire de petites étoiles (3); mais ce que les Septante avoient de plus que l'hébreu étoit marqué par des obélisques, c'est-à-dire de petites broches, comme pour le retrancher. Dans la suite du temps, les copistes négligèrent les astériques et les obélisques, d'où vient que nous n'avons plus l'édition des Septante dans sa pureté (4).

Origène, par ces travaux, ne prétendoit pas diminuer l'autorité de la version des Septante, que les apôtres même avoient citée, et dont l'Eglise s'étoit toujours servie; car elle étoit en usage partout où l'on parloit grec, et sur elle avoient été faites les versions latines qui avoient cours en Occident. Il prétendoit seulement corriger l'édition des Septante, et en éclaircir les difficultés. Nous avons vu ses sentiments sur cette matière dans la lettre à Africain. Il s'en explique encore en plusieurs endroits de ses commentaires et de ses homélies sur l'Ecriture (5). Il veut qu'on l'explique suivant l'édition reçue dans l'Eglise, sans omettre les différences du texte original; il dit en avoir trouvé plusieurs entre les exemplaires des Septante, soit par la négligence des écrivains ou autrement; et les avoir corrigées par le secours des autres éditions (6). Sur le nouveau Testament, il avoue qu'il ne donne que des conjectures. Il se plaint que les exemplaires grecs sont remplis de fautes, particulièrement dans les noms propres (1), et dit les avoir corrigés par le texte hébreu et par l'inspection des lieux.

XII. Conversion de Bérylle, hérétique.

Bérylle, évêque de Bostre en Arabie, voulut introduire dans l'Eglise une doctrine étrangère à la foi. Il disoit que Notre Seigneur n'avoit point subsisté par une différence personnelle (2), avant que de paroître entre les hommes, et qu'il n'avoit point d'autre divinité que celle du père, qui habitoit en lui; ainsi il anéantissoit la personne divine du verbe éternel (3). Plusieurs évêques disputèrent contre Bérylle pour le tirer de cette erreur, et, ne pouvant le réduire, ils appelèrent Origène, qui lui parla d'abord en particulier pour le sonder; mais, le voyant opiniâtre, il l'attaqua en public, et le pressa par de si fortes raisons, qu'il le convainquit, et le ramena à la saine doctrine qu'il avoit tenue auparavant. On voyoit encore du temps d'Eusèbe, cent ans après, les décrets du concile assemblé sur ce sujet, avec les conférences qu'Origène avoit eues avec Bérylle, en présence de l'Eglise qu'il gouvernoit.

XIII. Épiscopat de saint Grégoire thaumaturge.

Grégoire de Néocésarée dans le Pont y étant retourné, en fut bientôt ordonné évêque (4). Phédime, évêque d'Amasée, qui avoit le don de prophétie, désiroit de l'attacher au service de l'Eglise, mais Grégoire se cachoit et passoit d'une solitude à l'autre. Phédime, voyant qu'il ne le pouvoit joindre, poussé de l'esprit de Dieu, résolut de l'élire, quoiqu'absent de trois journées de chemin, et le destina à cette ville de Néocésarée, où il y avoit une infinité d'idolâtres, et seulement dix-sept chrétiens. Grégoire acquiesça, et, après que son ordination eut été célébrée avec les solennités accoutumées, il pria Phédime de lui donner quelque temps pour connoître plus exactement les mystères, et demanda à Dieu de lui en accorder la connoissance (5).

Après avoir passé toute la nuit à examiner la doctrine de la foi, pour éviter les erreurs de plusieurs qui y méloient des raisonnements humains, il vit paroître un vieillard vénérable par son visage et par son habit. Il se leva de son lit tout étonné, et lui demanda qui il étoit, et pourquoi il étoit venu. Le vieillard d'une voix grave le rassura, et lui dit que Dieu l'avoit envoyé pour lui découvrir la vérité de la foi. Puis, étendant la main, il lui montra de l'autre côté une personne qui paroissoit en forme de femme, mais au-dessus

(1) Eus. VI, Hist. c. 16.
(2) Orig. tom. 15, in Matth. p. 381, G, L.
(3) Hier. Præf. in Pentat. Epist 104.
(4) Hier. Epist. 89. ad Aug. c. 6.
(5) Hom. II, in Jerem.
(6) Comm. in Matth. to. 15, p. 381, D, G, L.

(1) In Jo. to. 8, p. 104; in Luc. Hom. XXXI.
(2) Eus. VI, c. 33. V. Vales. not.
(3) Orig. in Tit. III, ap. Pamph. Apol.
(4) Greg. Nyss. in Vita Thaumat. p. 976, B.
(5) P. 977, A.

de la condition humaine. Grégoire épouvanté baissoit les yeux, et ne pouvoit supporter l'éclat de cette vision; car, quoique la nuit fût obscure, ces deux personnes étoient accompagnées d'une grande lumière. Cependant il entendoit que la femme, nommant Jean l'évangéliste, l'exhortoit à découvrir à ce jeune homme le mystère de la vraie religion, et que saint Jean répondoit qu'il étoit prêt à le faire, puisque la mère du Seigneur l'avoit agréable. Après qu'il eut expliqué cette doctrine, la vision s'évanouit, et Grégoire écrivit aussitôt ce qu'il venoit d'apprendre, en ces termes:

Il n'y a qu'un Dieu, père du verbe vivant, de la sagesse subsistante, de la puissance et du caractère éternel, parfait, père d'un fils parfait, père d'un fils unique. Il n'y a qu'un Seigneur, seul d'un seul, Dieu de Dieu, caractère et image de la Divinité, verbe efficace, sagesse qui comprend l'assemblage de toutes choses, et puissance qui a fait toutes les créatures, vrai fils d'un vrai père, fils invisible d'un père invisible, fils incorruptible d'un père incorruptible, fils immortel d'un père immortel, fils éternel d'un père éternel. Et il n'y a qu'un seul Saint-Esprit qui tient son être de Dieu, et qui par le fils a paru aux hommes, image du fils, parfait comme lui, vie cause des vivants, source sainte, sainteté qui donne la sainteté, par qui est manifesté Dieu le père, qui est surtout et en toutes choses, et Dieu le fils, qui est par toutes les choses. Trinité parfaite, sans division ni changement, en sa gloire, en son éternité et en son règne. Telle fut l'exposition de foi révélée à saint Grégoire thaumaturge. Il l'écrivit sur-le-champ, l'enseigna toujours dans son église, et la laissa à ses successeurs écrite de sa main. On la voyoit encore du temps de saint Grégoire de Nysse.

XIV. Miracles de saint Grégoire thaumaturge.

Grégoire sortit alors de sa retraite pour retourner à Néocésarée. Etant surpris de la nuit et d'une pluie violente, il entra avec ceux qui l'accompagnoient dans un temple d'idoles, le plus fameux de tout le pays, à cause des oracles (1). Il invoqua d'abord le nom de Jésus-Christ, et fit plusieurs signes de croix, pour purifier l'air infecté par la fumée des sacrifices profanes. Ensuite il passa la nuit à chanter les louanges de Dieu, suivant sa coutume. Le matin après qu'il fut parti, le sacrificateur des idoles vint pour faire les cérémonies ordinaires. Les démons lui apparurent, et lui dirent qu'ils ne pouvoient plus habiter ce temple, à cause de celui qui y avoit passé la nuit. Il fit son possible par des sacrifices et des purifications de toutes sortes, pour les obliger à revenir, mais en vain.

Alors, transporté de colère, il chercha Grégoire, et le menaça de le maltraiter et de le faire punir par les magistrats, pour avoir eu la hardiesse, étant chrétien, d'entrer dans le temple des dieux. Grégoire l'écouta sans s'émouvoir, et lui dit: Avec l'aide de Dieu je puis chasser les démons d'où il me plaira, et les faire entrer où il me plaira. Fais-les donc rentrer dans leur temple, dit le sacrificateur. Alors Grégoire rompit un petit morceau d'un livre qu'il tenoit, et y écrivit ces paroles. Grégoire à Satan: Entre. Le sacrificateur emporta ce billet, le mit sur son autel et offrit ses sacrifices ordinaires; et il vit dans le temple ce qu'il avoit accoutumé d'y voir auparavant. Il retourna sur ses pas, et, ayant atteint Grégoire avant qu'il fût arrivé à la ville, il le pria de lui faire connoître quel étoit ce Dieu, à qui les autres dieux obéissoient. Grégoire lui expliqua la doctrine chrétienne; mais il fut choqué de l'incarnation du verbe, jugeant indigne de Dieu de paroître avec un corps parmi les hommes. Ce ne sont, dit Grégoire, ni les paroles, ni les raisonnements humains qui persuadent cette vérité, mais les merveilles de la puissance de Dieu. Eh bien, dit le sacrificateur, lui montrant une pierre d'une grandeur extraordinaire, commandez à cette pierre de changer de place, et d'aller dans un tel endroit, qu'il lui marqua. Grégoire commanda à la pierre; elle obéit comme si elle eût été animée, et le païen ne délibéra plus. Il abandonna sa femme, ses enfants, sa maison, son bien, son sacerdoce, pour suivre Grégoire et devenir son disciple.

Le bruit de ces miracles l'ayant précédé, le peuple sortit de la ville en foule pour le voir. Mais ils furent bien surpris quand il passa au milieu d'eux sans regarder personne, non plus que s'il eût marché dans un désert. Comme il avoit tout quitté lorsqu'il se retira, il n'avoit plus de maison dans la ville, et les fidèles qui le suivoient étoient en peine de se loger. Quoi donc, leur dit-il, ne sommes-nous pas à couvert sous la protection de Dieu? vous trouvez-vous trop à l'étroit sous le ciel? et faut-il à des chrétiens une autre demeure que celle que Dieu a donnée à tous les hommes? Songez à bâtir chacun votre maison spirituelle, et ne vous affligez que de ce que nous ne trouverons point de tels édifices préparés; les maisons de pierre ne servent guère qu'à couvrir les crimes des méchants. Alors un des plus riches de la ville nommé Musone, le pria de venir loger en sa maison, et il le préféra à plusieurs autres qui lui faisoient le même offre, parce qu'il étoit chrétien. Avant la fin du jour, un grand nombre crut à la parole de Dieu; et le lendemain dès le matin on vit à la porte de l'évêque des femmes, des enfants, des vieillards et toutes sortes de malades. Grégoire les guérissoit tous, et, soutenant ainsi la prédication par ses miracles, il gagna en peu de temps une grande multitude. Il entreprit alors de faire bâtir une église, chacun y contribua de son argent ou de sa

(1) Vita Thaumat. p. 980, B.

peine; elle fut placée dans le lieu le plus éminent de la ville, et on regarda comme un miracle qu'elle résista à plusieurs tremblements de terre, qui ruinèrent presque cette ville, et qu'elle fut épargnée dans la persécution de Dioclétien.

Grégoire étoit le conseil de son peuple dans toutes leurs affaires et l'arbitre de tous leurs différents. Deux frères en partageant la succession de leur père se disputoient un étang; le saint évêque ne put les accorder, et ils assembloient de part et d'autre des gens armés. La veille du jour qu'ils en devoient venir aux mains, il alla sur le bord de l'étang, et, après avoir passé la nuit en prière, il commanda à l'eau de se retirer, et elle se retira, sans qu'il en restât une goutte; les frères vinrent le matin, et ne trouvèrent plus que de la terre. On voyoit encore cent ans après les marques de cet étang desséché.

On voyoit aussi la preuve d'un autre miracle. Le fleuve Lycus s'enfloit l'hiver, et, resserré par des montagnes, se débordoit ensuite, ravageant le bas pays. Le peuple vint à grandes troupes prier le saint évêque d'y remédier; il alla sur le lieu, et, s'appuyant sur un bâton, il les entretenoit par les chemins de l'espérance de l'autre vie. Lorsqu'ils furent arrivés à l'endroit où la rivière avoit accoutumé de rompre sa digue, il leur représenta que c'est de Dieu seul qu'il faut attendre des miracles; puis invoquant Jésus-Christ à haute voix, il enfonça son bâton au lieu où la digue étoit rompue, et pria Dieu d'arrêter désormais ces eaux. Il s'en retourna; le bâton prit racine et devint un arbre, qui servit toujours de digue à cette rivière. Quand elle venoit à s'enfler, sitôt que l'eau approchoit du pied de l'arbre, elle s'arrêtoit, et demeuroit resserrée au milieu de son canal, jusqu'à ce que les torrents fussent écoulés. Voilà quelques-uns des miracles innombrables qui donnèrent à Grégoire le surnom de thaumaturge; car ce nom signifie en grec faiseur de miracles.

XV. Saint Alexandre le charbonnier.

Il établit la foi, non-seulement dans sa ville de Néocésarée, mais dans le voisinage, et donna des évêques à plusieurs villes. Celle de Comane lui envoya des députés pour le prier d'établir leur église, en leur donnant un évêque. Il y alla, et passa chez eux quelques jours, échauffant leur zèle pour la religion, par ses discours et par ses actions. Le temps étant venu de leur choisir un pasteur, les magistrats et les principaux de la ville cherchoient le plus noble, le plus éloquent, le plus distingué par les qualités éclatantes qu'ils voyoient en Grégoire même. Pour lui qui ne considéroit que la vertu, après qu'ils en eurent présenté plusieurs, il leur dit qu'ils ne devoient pas dédaigner de chercher même entre ceux dont l'extérieur étoit le plus méprisable. Un de ceux qui présidoient à l'élection voulut tourner ce discours en raillerie, et dit : Si vous voulez laisser ce que nous avons de meilleur, et prendre un évêque dans les artisans et le bas peuple, je vous conseille de choisir Alexandre le charbonnier, nous y consentirons tous. Grégoire répondit : Et qui est-il, cet Alexandre? Un de la compagnie le présenta en riant. Il étoit à demi nu, le reste couvert de haillons sales et déchirés; on connoissoit aisément son métier à la noirceur de son visage, de ses mains et de tout ce qui étoit découvert; tout le monde se mit à rire en voyant cette figure au milieu de l'assemblée.

Alexandre n'étoit point étonné, ne regardoit personne, et paroissoit content de son état; ce qui fit juger à Grégoire qu'il y avoit en cet homme quelque chose d'extraordinaire. Il le tira à part, et lui demanda qui il étoit. Alexandre lui avoua que ce n'étoit point la nécessité qui l'avoit réduit en cet état, mais le désir de se cacher en pratiquant la vertu. Je regarde, disoit-il, cette poussière de charbon qui me défigure comme un masque qui m'empêche d'être connu. Je suis jeune, comme vous voyez, et en un autre état je paroîtrois assez bien fait; ce sont des occasions de tentation à qui se propose la continence. Ce métier sert encore à me faire gagner de quoi subsister innocemment. Grégoire, l'ayant examiné soigneusement, le laissa entre les mains de ceux qui l'accompagnoient, leur prescrivant ce qu'il falloit faire, et retourna dans l'assemblée. Il y parla des devoirs d'un évêque, et les entretint jusqu'à ce que ceux à qui il en avoit donné charge ramenèrent Alexandre. Ils l'avoient fait baigner, et l'avoient revêtu des habits de Grégoire; en sorte qu'il parut un autre homme, et attira les yeux de tout le monde. Ne vous étonnez pas, dit Grégoire, si vous vous étiez trompés en jugeant selon les sens; le démon même vouloit rendre utile ce vase d'élection, le tenant caché. Ensuite il consacra Alexandre solennellement avec les cérémonies accoutumées, et le pria de parler devant l'assemblée; il s'en acquitta si bien, qu'il justifia pleinement le jugement de saint Grégoire. Son discours étoit solide et plein de sens, mais peu orné; un jeune Athénien qui se trouva présent s'en moqua, parce qu'il n'avoit pas l'élégance attique, mais il en fut repris en une vision. Alexandre gouverna dignement l'église de Comane jusqu'à la persécution de Décius, où il souffrit le martyre par le feu.

XVI. Mort de Gordien. Philippe, empereur.

Babylas gouvernoit alors l'église d'Antioche, ayant succédé à Zébin. De son temps, cette grande ville fut prise par Sapor, roi de Perse, successeur d'Artaxerxe; et l'empereur Gordien marcha contre lui (1). Mais auparavant

(1) Eus. IV, c. 29. Capit. Gord. 3, p. 161

il épousa la fille de Misithée, homme très-habile, qu'il fit préfet du prétoire; et, se gouvernant par ses sages conseils, il se retira de la sujétion de sa mère dont les eunuques vendoient tous les emplois, et rétablit les affaires de l'état. Il reprit sur les Perses Antioche, Carres et Nisibe, et les eût poussés encore plus loin, si Misithée ne fût mort. On croit qu'il fut empoisonné par Philippe, qui fut après lui préfet du prétoire.

C'étoit un Arabe, né à Bostre, qu'il nomma Philippopolis. Il étoit de basse naissance, mais habile; et, loin de soutenir le jeune empereur Gordien qui l'avoit élevé à ce dessein, il ne chercha qu'à le ruiner. Il fit en sorte que les troupes manquèrent de vivres, et fomenta leurs murmures, en disant que Gordien étoit trop jeune pour gouverner l'empire; il corrompit même les chefs, en sorte que l'un demandoit publiquement que Philippe fût déclaré empereur. Il fallut en convenir, et qu'il régneroit avec Gordien, comme pour être son tuteur. Mais, comme il usoit insolemment de l'autorité, Gordien monta sur le tribunal pour s'en plaindre, espérant le faire déposer. Il hâta par-là sa perte; il demanda que leur pouvoir fût égal, et ne l'obtint pas; ensuite il demanda d'être au moins César, puis d'être préfet du prétoire, et tout cela lui fut refusé. Enfin il se réduisit à demander le titre de duc, c'étoit alors celui d'un gouverneur de province, et qu'on le laissât vivre. Philippe y avoit presque consenti; mais, faisant réflexion combien Gordien étoit aimé du peuple et du sénat, il voulut profiter de la mauvaise humeur des soldats, et le fit tuer. Gordien avoit régné six ans entiers, et n'en avoit vécu que dix-neuf, c'étoit l'an de J.-C. deux cent quarante quatre (1).

Marc Jule Philippe, étant déclaré empereur, fit reconnoître César, son fils, de même nom que lui (2). On dit que cet empereur étoit chrétien, et que la veille de Pâques, comme il voulut entrer dans l'église et participer aux prières du peuple, l'évêque ne lui permit pas d'entrer qu'il ne se fût confessé et mis au rang des pénitents, à cause des crimes qu'il avoit commis. Il obéit de bon cœur à l'évêque, et témoigna en cette occasion une piété sincère; et c'est à saint Babylas que l'on attribue cette grande action. En effet, Philippe devoit passer à Antioche pour revenir à Rome après la guerre des Perses; et ce qu'il avoit fait pour parvenir à l'empire méritoit assez d'être expié par la pénitence (3). Etant venu à Rome, il abolit une infamie publique, que l'empereur Alexandre n'avoit pu ôter (4), et ôta les poètes du nombre des professeurs des arts libéraux, qui avoient des priviléges (5); mais il assista aux jeux profanes qui furent célébrés la millième année de la fondation de Rome, la quatrième de son règne, deux cent quarante-sept de J.-C. Ces jeux furent très-magnifiques, et durèrent trois jours et trois nuits. On les nomma jeux séculaires, quoique ce ne fussent pas ceux que l'on célébroit régulièrement au commencement de chaque siècle. Ceux-ci furent les neuvièmes et les derniers (1). Il n'est pas merveilleux que Philippe prît part à ces cérémonies païennes, étant exclu de l'Eglise pour de plus grands crimes dont il n'avoit pas fait pénitence (2); car il paroît bien qu'il l'avoit acceptée, mais non pas qu'il l'eût accomplie.

XVII. Travaux d'Origène.

La même année deux cent quarante-sept, mais quelques mois devant, la troisième du règne de Philippe durant encore, mourut Héraclas, évêque d'Alexandrie, après en avoir tenu le siége seize ans (3). Son successeur fut Denis, disciple et ami d'Origène, qui gouverna dix-sept ans. Origène, toujours en Palestine, continuoit ses travaux, et ce fut alors qu'il commença à permettre que l'on écrivît ses homélies, ayant déjà plus de soixante ans. Il parloit sur-le-champ; car l'exercice lui avoit acquis une grande habitude de parler; et des notaires, par cet art que j'ai marqué, rédigeoient ses discours pendant qu'il les prononçoit. Le nom grec d'*homélie* signifie un discours familier, comme le mot latin de sermon, et l'on nommoit ainsi les discours qui se faisoient dans l'église, pour montrer que ce n'étoient pas des harangues et des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens, comme d'un maître à ses disciples ou d'un père à ses enfants. On recueillit plus de mille sermons d'Origène. Il écrivit une lettre à l'empereur Philippe et une autre à sa femme Sévéra, qui furent longtemps conservées, aussi bien qu'un grand nombre d'autres; en sorte qu'Eusèbe en avoit recueilli plus de cent (4). Il écrivit au pape Fabien et à plusieurs autres évêques touchant la droiture de sa foi, pour se justifier des erreurs qui lui étoient attribuées. Ce fut vers ce temps qu'il écrivit les vingt-cinq tomes de commentaires sur saint Matthieu, et un plus grand nombre sur les petits prophètes. Peut-être est-il le premier qui ait expliqué toute l'Ecriture sainte; car nous avons déjà vu plusieurs auteurs qui en avoient expliqué des parties. Les explications d'Origène étoient de trois sortes, des scholies ou notes abrégées sur les endroits difficiles; des tomes ou commentaires étendus, où il donnoit l'essor à son génie, et des homélies au peuple, où il se ré-

(1) 22, Capit. 19, Herod.
(2) Eus VI, 34.
(3) Chrysost. con. Gent. de S. Bab. 660.
(4) Lamprid. In Alex. p. 121, E.
(5) L. poëtæ 3, C. de Profes. lib. X.

(1) V. Pagi. hic, n. 4, 5.
(2) Eus. Chron.
(3) Pagi. 246, 3, Eus. VI, c. 36.
(4) Vinc. Liren. c. 23.

duisoit aux explications morales, pour s'accommoder à la portée de ses auditeurs. Il nous reste une grande partie des commentaires et des sermons d'Origène (1); mais la plupart ne sont que des traductions fort libres faites par Rufin, par saint Jérôme et par d'autres anciens auteurs inconnus (2). On y voit partout une grande doctrine et une grande piété, et on y peut remarquer les faits suivants.

On prêchoit tous les dimanches et les vendredis que les chrétiens nommoient encore parascève comme les juifs, mot qui signifie en grec préparation, parce que ce jour ils préparoient tout ce qui étoit nécessaire pour le sabbat. Les chrétiens s'assembloient donc ces deux jours; mais Origène se plaint de plusieurs qui ne venoient à l'église qu'aux jours solennels (3), et y venoient moins pour s'instruire que pour se relâcher. Quelques-uns, dit-il (4), s'en vont sitôt qu'ils ont ouï la lecture sans conférer ensemble, sans interroger les prêtres; d'autres n'attendent pas seulement que la lecture soit finie; d'autres ne savent pas même si on fait une lecture, mais demeurent à s'entretenir dans un coin de l'église, et plusieurs pensent à toute autre chose. Il se plaint que les chrétiens étoient trop attachés à leurs affaires temporelles, à l'agriculture, au trafic, aux procès. Qu'ils ne faisoient point pour l'étude de la loi de Dieu, ce que l'on fait pour les lettres humaines, où l'on ne plaint point la dépense pour les maîtres, les livres, les voyages. Il dit qu'il exhortoit souvent les jeunes gens à lire l'Ecriture, mais inutilement (5).

XVIII. Maximes sur l'étude de l'Écriture sainte.

Voici les règles qu'il donne touchant la manière de l'entendre. Il veut que ceux qui enseignent dans l'église ne disent rien d'eux-mêmes, mais qu'ils prouvent tout par l'Ecriture, et fait valoir sur ce sujet l'exemple de saint Paul, qui la cite si souvent, bien qu'il fût lui-même inspiré de Dieu (6). Origène blâme ceux qui expliquent l'Ecriture suivant leur propre sens, au lieu de suivre celui du Saint-Esprit; et lui-même il cite souvent ceux qui l'ont expliquée avant lui, quoiqu'il ne les nomme pas. Il ne veut pas que l'on se fie aux hérétiques quand ils citent l'Ecriture (7); mais d'ailleurs il veut qu'on la respecte jusqu'à y laisser les solécismes sans rien corriger. Nous devons, dit-il (8), nous imputer à nous-mêmes ce qui nous choque, et ne pas laisser de la lire, quoique nous y trouvions de l'obscurité; car, étant la parole du Créateur, il n'est pas merveilleux que nous ne l'entendions pas, non plus que nous ne comprenions pas ses ouvrages. Pour bien entendre un passage il faut assembler tous ceux où il est parlé de la même chose, ou auxquels le même mot se trouve employé (1); d'abord il faut chercher le sens simple et littéral, puis le spirituel. Origène traite d'ordinaire ce premier sens de méprisable, quoique souvent meilleur que celui qu'il rapporte ensuite (2). Il fait son apologie en se plaignant des ignorants qui expliquoient tout à la lettre, et condamnoient ceux qui cherchoient des allégories. Toutefois, il avoue que les paraboles n'ont, pour l'ordinaire, qu'un point principal où consiste la ressemblance, et qu'il ne faut pas prétendre appliquer chaque partie ni subtiliser sur chaque mot.

Personne, dit-il (3), ne doit ouïr la parole de Dieu qu'il ne soit sanctifié de corps et d'esprit; car il doit entrer peu après au festin nuptial; il doit manger la chair de l'agneau et boire la coupe de salut. On voit par-là que la prédication étoit ordinairement suivie de la célébration de l'eucharistie. Il dit encore ailleurs: Vous qui avez accoutumé d'assister aux mystères, vous savez avec quelle précaution et quel respect vous recevez le corps du Seigneur, de peur qu'il n'en tombe la moindre partie; car vous vous croiriez coupables, et avec raison, si, par votre négligence, il s'en perdoit quelque chose. Que si vous usez et avec justice d'une telle précaution pour conserver son corps, pensez-vous que ce soit un moindre crime de mépriser sa parole? Et encore (4): quand vous participez au festin incorruptible, Quand vous mangez et buvez le corps et le sang du Seigneur, alors le Seigneur entre sous votre toit. Vous donc, vous humiliant, imitez ce centenier, et dites: Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit. On voit ici l'origine de cette formule dont nous usons encore en recevant l'eucharistie. Il marque la coutume de se donner le baiser de paix, et dit que ce baiser est appelé saint, parce qu'il est chaste et sincère, étant le signe d'une véritable charité (5).

XIX. Droit des évêques et des prêtres.

Touchant les ordinaires et les devoirs des ministres de l'Eglise, il dit: Que ces prélats ne doivent pas désigner, par testament, leurs successeurs, ni choisir leurs parents pour remplir leur place, mais laisser le choix à Dieu (6). Qu'en l'ordination de l'évêque, outre le choix de Dieu, la présence du peuple est requise, afin que tous soient assurés que l'on élit pour le sacerdoce celui qui est le plus excellent en-

(1) Hier. Præf. Hom. in Ezech.
(2) Ruf. Præf. in Num. In Exod. Hom. VII, in Isai. Hom. V.
(3) Hom. X, in Gen.
(4) Hom. XII, in Exod.
(5) Hom. XIII, in Ezech.
(6) In Rom. III, lib. III; Hom. II, in Ezech.; Homil. II, in Jer.
(7) Phil. cal. c. 8, 10, 12.
(8) C. 2.

(1) In Jos. Hom. XVIII.
(2) In Matth. tract. 12. In Matth. Hom. 25.
(3) In Exod. Hom. II, Ibid. Hom. 13.
(4) In divers. Hom. 5, edit. 1619, p. 285, E.
(5) In Rom. XVI, lib. X.
(6) In Num. Hom. 22, in Levit. Hom. 6.

tre tout le peuple, le plus docte, le plus saint, le plus éminent en toute vertu. Le peuple est donc présent, afin que personne ne puisse y revenir, et qu'il ne reste aucun scrupule. Il dit que, selon les mérites du peuple, Dieu lui donne de bons pasteurs ou de mauvais, qui le laissent languir dans la faim et la soif spirituelle (1). Que celui qui est appelé à l'épiscopat est appelé, non pas au commandement, mais au service de toute l'Eglise (2); et qu'il doit rendre ce service avec tant de modestie et d'humilité, qu'il soit utile à celui qui le rend et à celui qui le reçoit; car le gouvernement des chrétiens doit être entièrement éloigné de celui des infidèles, plein de dureté, d'insolence et de vanité.

Il ajoute: Voilà ce que la parole de Dieu nous enseigne; et nous, ou n'entendant pas, ou méprisant les instructions de Jésus, nous surpassons quelquefois le faste des mauvais princes païens. Nous voudrions presque avoir des gardes comme les rois; nous nous rendons terribles et de difficile accès, principalement aux pauvres; nous traitons ceux qui nous parlent et qui nous prient de quelque chose, comme feroient les tyrans et les gouverneurs les plus cruels. On voit en plusieurs églises, principalement des grandes villes, ceux qui conduisent le peuple de Dieu, ne garder plus aucune égalité, quelquefois même avec les meilleurs disciples de Jésus; et user de menaces dures, tantôt sous prétexte de quelque péché, tantôt par mépris de leur pauvreté.

Ce n'est pas qu'il faille s'humilier mal à propos, et qu'il ne soit quelquefois nécessaire de reprendre publiquement les pécheurs pour intimider les autres, et user de la puissance pour les livrer à Satan; mais il le faut faire rarement, et ne pas regarder le pécheur comme un ennemi. Dieu veut que les crimes soient punis mais par les juges séculiers, non par les évêques, c'est-à-dire qu'il ne leur convient pas d'user des peines corporelles. Il continue: Que le chef d'une église n'imite donc pas les princes infidèles, mais qu'il imite autant qu'il est possible Jésus-Christ, qui est de si facile accès (3), qui parloit à des femmes, qui imposoit les mains à des enfants, qui lavoit les pieds à ses apôtres. Et ailleurs (4): Un évêque pèche contre Dieu, si, au lieu de servir ses frères comme étant serviteur du même maître, il les traite en maître. Il se plaint des évêques et des prêtres, qui, étant eux-mêmes imparfaits, méprisoient et calomnioient de simples fidèles meilleurs qu'eux, et même des confesseurs, et de ceux qui imposoient aux fidèles des pratiques de continence qu'ils n'observoient pas eux-mêmes.

Il se plaint qu'il se trouvoit des gens dans l'Eglise qui faisoient plusieurs choses (5), premièrement pour devenir diacres, quoiqu'ils en fussent très-indignes, ensuite pour arriver à la prêtrise ou à l'épiscopat, ne cherchant en ces dignités que le profit et l'honneur des premières places. Mais il reconnoit ailleurs que l'on rejetoit les ambitieux, pour n'appeler aux charges ecclésiastiques que les plus dignes, et malgré eux. Ceux qui vendent les colombes dans le temple sont, dit-il (1), ceux qui confient les églises à des évêques ou à des prêtres avares, tyranniques, sans discipline et sans religion. Les changeurs dont Jésus-Christ renverse les tables sont les diacres, qui ne sont pas fidèles dans le maniement des deniers de l'église, mais en détournent toujours quelque chose pour s'enrichir du bien des pauvres, et n'emploient pas même avec justice ce qu'ils emploient. Tous ceux-là sont chassés de l'Église dans la persécution, comme nous voyons maintenant. Ce que l'on peut entendre de la persécution de Décius; car Origène ne commença ses commentaires sur saint Matthieu, dont ceci est tiré, que sous Gordien ou Philippe, et ne les écrivit pas tout à la fois. Il dit que le démon attaque toujours plus violemment les clercs pour faire tomber le peuple. Que les scandales viennent principalement des mauvais pasteurs, qui enseignent bien et font mal; qui ne se mettent point en peine du salut des ouailles, ne cherchant que la vaine gloire et le profit temporel.

Il dit qu'il est bien difficile d'être tout ensemble des dispensateurs fidèles et prudents des revenus de l'église (2). Fidèles, pour ne pas manger le bien des veuves et des pauvres, et sous prétexte que celui qui prêche doit vivre de l'Evangile, ne pas rechercher plus que la simple nourriture et le vêtement nécessaire, et ne pas garder pour nous plus que nous ne donnons aux frères qui ont faim et soif, qui sont nus et dans le besoin. Prudents, pour donner à chacun selon qu'il le mérite; car il ne faut pas traiter de même ceux qui ont vécu durement dès l'enfance, et ceux qui ont été élevés dans l'abondance et dans les délices. On doit donner différents secours aux hommes et aux femmes, aux vieux ou aux jeunes, à ceux qui ne peuvent travailler, et à ceux qui peuvent s'aider en partie. Il faut s'informer du nombre de leurs enfants; s'il y a de la négligence, ou si leur travail ne peut leur suffire. La dispensation spirituelle n'est pas moins difficile, pour ne pas répandre la doctrine au hasard et sans choix à toutes sortes de personnes, cherchant plutôt à faire paroître notre capacité qu'à les édifier par ces discours de morale, ou ne voulant pas nous donner la peine d'expliquer la doctrine plus relevée à ceux qui en sont capables, ou craignant le mépris des gens d'esprit et des savants, si l'on s'arrête à des explications simples (3). Il veut que celui

(1) In Judic. Hom.
(2) In Mat. XX, 25.
(3) Rom. XII, lib. 9.
(4) Tract. 21, in Matth. Tract. 25, tract. 34.
(5) Tract. 24.

(1) Contr. Cels. lib. VIII, in fin. in Matth. Tr. 15.
(2) Tr. 25, in Matt. Tr. 31.
(3) Rom. XII, lib. IX. Hom. XVI, in Genes. Hom II, in Num.

qui gouverne l'église soit tout occupé des soins du spirituel, et point du tout du temporel ; il dit que les prêtres qui ont un partage sur la terre, et qui s'appliquent à la cultiver, sont plutôt des prêtres de Pharaon que du Seigneur ; car Jésus-Christ nous recommande de renoncer à tout. Comment pouvons-nous lire ce précepte ou l'expliquer au peuple ? nous qui, non-seulement ne renonçons pas à ce que nous possédons, mais qui voulons acquérir ce que nous n'avions point avant que de venir à son service.

Origène estimoit nécessaire d'observer à la lettre la loi des prémices, comme plusieurs autres qui n'ont point été abolies par l'Evangile ; au contraire Jésus-Christ l'a confirmée, en disant que celui qui sert à l'autel doit vivre de l'autel, et il est digne que celui qui entre dans l'église ne donne pas aux prêtres et aux ministres qu'il voit à l'autel, occupés à la parole de Dieu et au service de l'église ; qu'il ne leur fasse aucune part des fruits de la terre que Dieu lui donne, faisant lever son soleil et tomber ses pluies. Ce qu'il dit des prémices, il le dit aussi des décimes, et ce qu'il dit des fruits, il le dit aussi du bétail. Et ailleurs (1) : La loi de Dieu est confiée aux prêtres et aux lévites, afin qu'ils s'en occupent uniquement sans autre soin. Mais, afin qu'ils le puissent faire, ils ont besoin du secours des laïques ; autrement, s'ils sont obligés de s'occuper des besoins du corps, vous en souffrirez vous-mêmes ; la lumière de la science s'obscurcira si vous ne fournissez de l'huile à la lampe, et un aveugle conduira une autre aveugle. Que si, recevant de vous abondamment les choses nécessaires, ils négligent de s'appliquer à l'instruction, ils rendront compte à Dieu de vos âmes. Saint Cyprien, incontinent après, marquoit aussi cette obligation.

Origène décrit ainsi les différents ordres de l'Eglise (2) : Jésus-Christ en est le chef, les évêques les yeux, les diacres et les autres ministres les mains, le peuple les pieds ; on voit ici d'autres ministres outre les diacres, c'est-à-dire des lecteurs, des portiers et d'autres officiers semblables, comme dans l'église latine. Il nomme ailleurs l'évêque, le prêtre, le diacre, ou autre dignité ecclésiastique. Ailleurs (3), il marque ainsi les divers ordres de l'Eglise, les clercs et les laïques, les diacres, les prêtres, les évêques, les veuves et les vierges (4). Il marque le célibat des prêtres de la loi nouvelle, qui n'aspirent qu'à la fécondité spirituelle (5). Parlant de l'étendue de la religion chrétienne, il dit que la Grande-Bretagne et la Mauritanie s'accordent en la religion d'un seul Dieu (6). Mais il marque les nations suivantes à qui l'Evangile n'avoit point encore été prêché (7), quelques Ethiopiens, principalement ceux qui sont au delà du fleuve, apparemment c'est le Nil ; les Serres qui habitoient quelque partie des Indes delà le Gange ; plusieurs des Bretons et des Germains vers l'Océan, des Daces, des Sarmates et des Scythes (1). Il dit ailleurs que la Providence avoit réuni la plupart des nations sous un seul empire, du temps d'Auguste, pour faciliter la prédication de l'Evangile par la paix et la liberté du commerce. Il dit qu'il n'y a point de salut hors l'église figurée par la maison de Raab (2).

(1) Hom. 17, in Josue.
(2) Cyp. de Unit. Ep. 66, al. 1. In Matth. Tr. 5.
(3) Hom. II, in Jer.
(4) Rom. XI, lib. VIII.
(5) Levit. Hom. VI.
(6) In Ezech. Hom.
(7) In Matth. Tract. 28.

XX. Régle sur le baptême et la pénitence.

Toi qui commences, dit-il, à désirer de sortir des ténèbres de l'idolâtrie pour t'instruire de la loi de Dieu, tu commences à quitter l'Egypte (3). Quand tu es mis au nombre des catéchumènes, et que tu commences à obéir aux lois de l'Eglise, tu as passé la mer Rouge, et tu es dans le désert. Si tu viens à la fontaine mystique du baptême, et qu'en présence de l'ordre sacerdotal et lévitique tu sois initié à ces mystères vénérables que savent ceux à qui il est permis de les connoître, tu passes le Jourdain pour entrer dans la terre promise, sous la conduite de Jésus. Je vous conjure, leur dit-il (4), de ne venir au baptême qu'avec une grande circonspection ; montrez auparavant des fruits dignes de pénitence ; passez quelque temps dans une bonne vie, vous préservant de toutes les ordures et de tous les vices, et alors vous recevrez la rémission des péchés. Il veut que l'on use d'indulgence pour les choses indifférentes (5). Si un juif, ou un de ceux que l'on appelle sévériens ou tatiens, veut croire en Jésus-Christ, ne le pressez pas de manger toutes sortes de viandes, comme s'il ne pouvoit être sauvé sans prendre celles qu'il a en aversion. Il dit que souvent on tentoit les catéchumènes et même les fidèles de retourner à l'idolâtrie, en leur disant : Une telle idole a guéri d'une telle maladie, ou a deviné telle chose.

Quant à la forme du baptême, il dit, selon l'usage de l'Eglise, nous sommes tous baptisés par l'eau visible et le chrême visible. Et un peu après : Il n'y a point de baptême légitime qu'au nom de la trinité. Et ensuite : Du temps des apôtres, on ne donnoit pas seulement, comme aujourd'hui, la formule des mystères à ceux que l'on baptisoit, mais on leur en expliquoit la vertu et la raison ; que l'on est enseveli avec Jésus-Christ, et que l'on doit marcher avec lui dans une nouvelle vie. Il apporte le baptême des enfants pour preuve du péché originel. Car, dit-il (6), puisque le baptême est donné en rémission des péchés,

(1) In Cels. lib. II, p. 79.
(2) Jos. Hom. 3.
(3) Jos. Hom. 4.
(4) In Luc. Hom. 21.
(5) In Rom. XIV, lib. 10.
(6) In Lev. Hom. VIII.

pourquoi le donne-t-on même aux enfants ? Suivant l'usage de l'Eglise, il marque les renonciations que l'on faisoit au baptême en ces termes : Que chacun des fidèles se souvienne des paroles qu'il a prononcées, quand il est venu aux eaux du baptême, quand il a reçu le signe du salut, qu'il a déclaré au démon de ne point prendre part à ses œuvres, ni à ses pompes, ni à ses plaisirs, ni à rien de ce qui se fait pour son service. Il ne doit donc plus goûter d'aucune science diabolique, ni d'astrologie, ni de magie, ni d'aucune doctrine contraire à la piété. Ailleurs il parle fortement contre ceux qui croyoient à l'astrologie judiciaire, et dit qu'ils sont dans la terre des Chaldéens (1), c'est-à-dire exposés aux plus terribles menaces de Dieu. Le baptême de sang est plus excellent, dit-il (2), que le baptême d'eau ; après celui-ci il y en a très-peu d'assez heureux pour se conserver sans tache jusqu'à la fin de la vie ; qui est baptisé dans son sang ne peut plus pécher.

Il marque les différents états des chrétiens (3), les uns attachés uniquement au service de Dieu, dégagés des affaires temporelles, et combattant pour les foibles par les prières, les jeûnes, la justice, la piété, la douceur, la chasteté et toutes les vertus ; en sorte que les foibles mêmes profitent de leurs travaux. C'étoient les ascètes, dont peu de temps après vinrent les moines. Mais il y en avoit qui, bien qu'ils eussent la foi, ne prenoient aucun soin de corriger les mœurs. Ils venoient à l'église ; ils s'inclinoient devant les prêtres, témoignoient de la dévotion pour les serviteurs de Dieu, donnoient pour l'ornement de l'autel ou de l'église, la servoient volontiers, mais sans quitter leur ancienne vie, demeurant engagés dans les ordures et les vices (4). Aussi l'Eglise ne peut être entièrement pure sur la terre, et la zyzanie y est mêlée avec le froment (5). Après avoir exhorté à se décharger de ses péchés, il ajoute : Seulement examinez avec soin à qui vous devez les confesser. Eprouvez auparavant le médecin à qui vous exposerez la cause de votre maladie, afin qu'ayant reconnu sa capacité et sa charité, vous suiviez les conseils qu'il vous donnera. S'il estime que votre mal doive être découvert dans l'assemblée de toute l'église pour votre guérison et l'édification des autres, il le faut faire, mais avec grande délibération. L'on doit chasser de l'Eglise ceux dont les péchés sont manifestes (6), non ceux dont ils sont douteux ou cachés ; ces pécheurs manifestes sont exclus même de la prière commune, et souvent on leur refuse la communion, quoiqu'ils la demandent, de peur qu'ils ne nuisent à plusieurs autres par leur exemple. Il dit qu'il est plus dangereux de s'égarer dans la doctrine que dans les mœurs ; que toutes les vertus paroissent être dans les hérétiques ; mais qu'elles y sont fausses, et le martyre même, et que les hérétiques dont les mœurs sont bonnes sont les plus pernicieux. Il réfute nommément les anthropomorphites, qui donnoient à Dieu un corps humain prenant trop grossièrement quelques passages de l'Ecriture (1). C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les commentaires et les sermons d'Origène, où, parlant aux chrétiens pour les exciter à la perfection, il ne faut pas s'étonner s'il relève avec soin tous leurs défauts.

(1) In Jer. Hom. III, in fin.
(2) In Judic. Hom. 7.
(3) Nem. Hom. 25.
(4) Hom. 21. in Jos.
(5) Homil. 2. in Ps. 37, v. 19.
(6) Tract. 35, in Matth. Jerem. Hom. 9.

XXI. Condamnation de quelques hérétiques.

Il fut appelé à un concile de plusieurs évêques, qui se tenoit en Arabie vers ce même temps, sur la fin du règne de Philippe (2). C'étoit contre des hérétiques, qui disoient que les âmes mourroient en même temps que les corps, et seroient ressuscitées en même temps. Origène leur parla si fortement, qu'il les ramena à croire la saine doctrine. Il combattit aussi d'autres hérétiques, qui venoient alors de paroître, savoir, les helcésaïtes. Ils rejetoient quelques parties de l'Écriture, et se servoient de quelques passages, tant de l'ancien que du nouveau Testament ; mais ils rejetoient entièrement saint Paul. Ils avoient un livre qu'ils disoient être tombé du ciel, et que celui qui y croyoit recevroit la rémission de ses péchés, diverse de celle de Jésus-Christ. Ils soutenoient que de renier la foi étoit une chose indifférente, et que, quoique la bouche prononçât en cas de nécessité, il suffisoit de bien croire dans le cœur. C'étoit plutôt une erreur renouvelée que nouvelle, car elle a grand rapport avec celle d'Elxaï du temps de Trajan (3).

XXII. Commencements de saint Cyprien.

Vers le même temps, ou un peu devant, il y eut aussi en Afrique un concile de quatre-vingt-dix évêques, dans la colonie de Lambèse, où Privat, hérétique, fut condamné (4) ; et il fut noté en termes très-sévères par les lettres du pape Fabien et de Donat, évêque de Carthage. A Donat succéda Cyprien, homme d'un grand esprit, cultivé par la philosophie et les belles-lettres ; il excelloit principalement dans l'éloquence, et l'avoit longtemps enseignée publiquement. Il étoit né païen, et ne se convertit à la foi qu'après avoir mûrement délibéré. Il me sembloit très-difficile, dit-il (5), de renaître pour mener une vie

(1) In Epist. ad Rom. lib. I, in fin.
(2) Eus. VI, Hist. c. 37. Eus. VI, 38.
(3) Epiph. Hær. 53. Sam. init. Sup. l. II, n. 2.
(4) Cypr. Epist. 59. ad Cornel.
(5) Cypr. ad Donat. init.

nouvelle, et de devenir un autre homme, gardant le même corps. Comment peut-on, disois-je, dépouiller tout d'un coup des habitudes enracinées et endurcies, qui viennent ou de la nature même de la matière, ou d'un long usage entretenu jusqu'à la vieillesse? Comment apprendre le frugalité, quand on est accoutumé à une table abondante et délicate? Comment celui qui a paru vêtu de riches étoffes, brillant d'or et de pourpre, s'abaissera-t-il à un habit simple et vulgaire? Quand on est accoutumé aux faisceaux, aux honneurs et à une grande foule d'amis et de clients, on ne peut se résoudre à la vie privée, on compte pour un supplice d'être seul. Je me parlois ainsi souvent à moi-même, et, désespérant de trouver mieux, j'aimois le mal qui m'étoit comme naturel. Mais quand l'eau vivifiante eut lavé les taches de ma vie passée, et que mon cœur purifié eut reçu la lumière d'en haut et l'esprit céleste, je fus étonné, mes doutes s'évanouirent, tout fut ouvert, tout lumineux, je trouvois facile ce qui m'avoit paru impossible; en sorte que l'on pouvoit reconnoître que ce qui étoit né selon la chair, et vivoit sujet au crime, venoit de terre, et que ce que le Saint-Esprit animoit venoit de Dieu. Vous le savez assurément, et vous reconnoissez avec moi ce que nous a ôté cette mort des crimes, qui est la vie des vertus. Ainsi parloit Cyprien écrivant à un ami.

Les païens furent extrêmement choqués de sa conversion (1); il y en eut qui le nommèrent par mépris Coprien, par une froide allusion de son nom au mot grec qui signifie du fumier; et ils lui reprochoient qu'ayant un bel esprit et propre à de grandes choses, il s'étoit abaissé à croire des contes de vieilles. Ce fut un prêtre, nommé Cécilius, qui le convertit (2). Cyprien le regarda depuis comme son père, et prit son nom avec celui de Thascius qu'il portoit déjà, en sorte qu'on le nommoit Thascius-Cécilius-Cyprianus. Le prêtre Cécilius le regardoit aussi comme son meilleur ami, et en mourant il lui recommanda sa femme et ses enfants.

Cyprien, incontinent après sa conversion, distribua aux pauvres les richesses qu'il avoit acquises pendant long-temps, et qui étoient grandes; pour cet effet il vendit ses terres et même des jardins qu'il avoit près de Carthage (3). Il embrassa la continence parfaite; il prit un habit de philosophe, et tout son extérieur étoit grave et modeste, quoique sans affectation. Il lisoit l'Écriture pour la réduire en pratique, et disoit que quand Dieu loue quelqu'un il faut chercher en quoi il lui a été agréable, et l'imiter en cela. Entre les auteurs ecclésiastiques, il estimoit particulièrement Tertullien, il ne passa jamais de jour sans en lire; et quand il le demandoit à un jeune homme qui écrivoit sous lui, il disoit: Donnez-moi le maître. Dans ces premiers temps de sa conversion (1), il écrivit à Donat son ami, qui avoit été baptisé avec lui, une grande lettre sur le mépris du monde et la grâce de Dieu; et l'on peut rapporter au même temps le traité de la vanité des idoles, qu'il composa apparemment pour se confirmer dans sa foi.

(1) Lact. lib. v, inst. c. I, in fin.

(2) Pont. Vita. Cypr. Hier. Scrip. in Cypr.

(3) Pont. Cypr. ad Donat.

La vertu de Cyprien fit qu'étant encore néophyte, il fut élevé à la prêtrise par une dispense de la règle marquée par saint Paul (2). Peu de temps après, Donat, évêque de Carthage, étant mort, tout le peuple fidèle s'empressa à le demander. Il se retira humblement, cédant aux plus anciens cet honneur, dont il se jugeait indigne; mais un grand nombre de frères assiégeoit sa maison, et en observoit toutes les issues: les autres l'attendoient avec inquiétude, et eurent une grande joie quand ils le virent venir (3). Il fut donc élu évêque de Carthage par l'ordre de Dieu, par le jugement des évêques tout d'une voix, et avec le consentement du peuple, l'an de J.-C. deux cent quarante-huit (4). Il y eut seulement quelque opposition de la part de cinq prêtres, suivis de peu d'autres personnes. Cyprien leur pardonna avec une bonté qui fut admirée de tout le monde, et les traita comme ses meilleurs amis (5). Dans son épiscopat, il montra beaucoup de piété, de charité, de justice et de vigueur. Une telle sainteté éclatoit sur son visage, que l'on ne pouvoit le regarder sans respect; sa gravité étoit mêlée de gaieté; ce n'étoit ni une sévérité triste, ni une complaisance excessive; on ne savoit ce qu'on lui devoit le plus, de l'amour ou de la vénération. Son extérieur étoit modéré comme son visage, on n'y voyoit ni faste séculier, ni pauvreté affectée (6). Il avoit un très-grand soin des pauvres. Tel fut Cyprien dès le commencement de son épiscopat, et dès lors il prit la résolution de ne rien faire sans le conseil de son clergé, et la participation de son peuple. On croit que ce fut en ce premier temps qu'il écrivit le traité de la conduite des vierges, et l'on pourroit y rapporter les lettres à Pompone (7) et à l'église de Furnes, dont nous parlerons ensuite, car on n'en sait pas le temps (8).

XXIII. Martyrs à Alexandrie. Sainte Apolline, etc.

L'Église étoit alors en paix par tout l'empire sous le règne de Philippe chrétien, ou du moins favorable aux chrétiens; toutefois à Alexandrie il y eut, cette même année deux cent quarante-huit, une persécution particulière (9). Celui

(1) Hier. Scrip. in Tertull.

(2) Pont.

(3) Cypr. Epist. 55, ad Corn.

(4) Cypr. Epist. 49, ad pleb.

(5) Pont.

(6) Cypr. Epist. 6. 12, 28.

(7) Epist. 4, inf. n. 25.

(8) Ep. I, inf. n. 21.

(9) Eus. VI, 6.

qui en fut l'auteur, quel qu'il fût, sembloit deviner la persécution générale, qui suivit un an après. Le peuple infidèle, excité par cet homme dont on ne sait pas le nom, croyoit ne pouvoir faire un plus grand acte de religion que de tuer des chrétiens. Ils prirent d'abord un vieillard nommé Métras ou Matran, à qui ils voulurent faire dire des paroles impies; et, n'ayant pu l'y obliger, ils le frappèrent à coups de bâton par tout le corps, lui piquèrent le visage et les yeux avec des roseaux pointus, et, l'ayant tiré aux faubourgs, le lapidèrent.

Ensuite, ils menèrent une femme, nommée Cointa ou Quinta, à un temple d'idoles, la voulant contraindre à les adorer; et comme elle le refusa avec horreur, ils la lièrent par les pieds, la traînèrent par toute la ville sur le pavé très-rude, la froissèrent contre de grandes pierres, et enfin la menèrent au même lieu que le premier, où ils la lapidèrent. Après cela, ils se jetèrent tous à la fois dans les maisons des fidèles; chacun menoit en diligence celui que le voisinage lui faisoit connoître; ils pilloient et enlevoient tout, détournant les meubles précieux, et jetant ce qui valoit moins, comme ce qui n'étoit que de bois, pour le brûler dans les rues. On croyoit voir une ville prise par des ennemis; les fidèles se cachoient et se retiroient, souffrant avec joie la perte de leurs biens; à peine y en eut-il un qui reniât sa foi.

Les païens prirent entre les autres Apollonia ou Apolline, vierge d'un grand âge et d'une vertu admirable. Ils lui donnèrent tant de coups sur les mâchoires, qu'ils lui firent tomber toutes les dents; et, ayant allumé un grand feu dans les faubourgs, ils la menacèrent de l'y brûler vive si elle ne prononçoit avec eux des paroles impies. Elle témoigna demander un peu de temps; et, quand ils l'eurent lâchée, elle sauta vigoureusement dans le bûcher, où elle fut consumée. Un nommé Sérapion fut pris dans sa maison, et tourmenté si cruellement, qu'on lui rompit toutes les jointures, puis on le précipita d'une chambre haute. Il n'y avoit ni grande ni petite rue où les chrétiens pussent passer de jour ni de nuit. Partout les infidèles crioient sans cesse que quiconque ne prononceroit pas les paroles impies, seroit aussitôt traîné et brûlé. Ces maux durèrent long-temps; mais enfin la guerre civile qui survint tourna la fureur des païens contre eux-mêmes, et donna un peu de temps aux chrétiens pour respirer. Il est à croire que cette persécution d'Alexandrie arriva au commencement de l'année, puisque l'Église honore la mémoire de saint Métran, le trente-unième de janvier; de sainte Cointa, le huitième de février, et de sainte Apolline, le neuvième.

XXIV. Mort de Philippe. Décius, empereur. Persécution.

Le règne de Philippe fut troublé par plusieurs révoltes dans les provinces, entre autres en Pannonie, où il envoya Décius, homme capable et de grande expérience; mais les soldats, qu'il vouloit corriger, aimèrent mieux se procurer l'impunité, en se donnant un maître capable de commander, et déclarèrent empereur Décius lui-même (1). Il s'avança vers l'Italie à la tête de ses troupes, et après qu'il eut gagné une bataille, Philippe fut tué par ses soldats à Vérone, et son fils à Rome. Ils avoient régné cinq ans et quelques mois (2). On le mit au nombre des dieux: ce qui montre que leur christianisme n'avoit pas été fort connu. Ils furent tués vers le mois de juillet, l'an de J.-C. deux cent quarante-neuf (3). L'empereur Philippe avoit fondé en Thrace la ville de Philippopolis, qui garde encore son nom.

Décius étoit de Budale, dans la basse Pannonie; son nom entier étoit Cnéius-Messius-Quintus-Trajanus-Décius. Il avoit un fils, Décius Etruscus, qu'il fit césar. Se piquant de réformer les désordres introduits sous le règne de Philippe, il fit une cruelle persécution aux chrétiens (4). Un des saints de l'église de Carthage en fut averti long-temps devant, au rapport de saint Cyprien (5), par cette vision: il vit un père de famille assis, ayant à sa droite un jeune homme qui paroissoit plein de douleur et d'indignation. Il étoit assis, avec un visage triste, s'appuyant la joue sur la main; un autre étoit debout, à la gauche, tenant un filet, qu'il menaçoit de jeter pour prendre le peuple qui paroissoit aux environs. Celui qui eut cette vision fut étonné; et lui dit que le jeune homme qui étoit assis à la droite étoit affligé de ce que l'on n'observoit point ses commandements, et que celui qui étoit à gauche étoit ravi d'avoir occasion d'obtenir du père de famille la permission de faire du mal. En effet, saint Cyprien attribuoit la cause de cette persécution au relâchement des chrétiens (6), qui venoit de la longue paix.

Chacun, dit-il, s'appliquoit à augmenter son bien avec une avidité insatiable, ne se souvenant plus de ce que les fidèles avoient fait sous les apôtres, ni de ce qu'ils devoient toujours faire. Les évêques n'étoient point dévoués à la religion; la fidélité des ministres n'étoit pas entière; la miséricorde ne paroissoit point dans les œuvres, ni la discipline dans les mœurs. Les femmes se fardoient, les hommes se teignoient la barbe, les sourcils, les cheveux, comme pour corriger l'ouvrage de Dieu. On trouvoit des artifices pour tromper les simples; on prostituoit les membres de Jésus-Christ aux infidèles, en contractant des mariages avec eux. On juroit en vain, et même on se parjuroit; on se disoit des injures, on étoit divisé par des haines opiniâtres, on méprisoit insolemment les

(1) Zosym. lib. I.

(2) Eutrop. lib. IX.

(3) Pagi. bis. Eus. Chr. an. 249.

(4) Eus. VI, Hist. 39.

(5) Cypr. Epist. 11.

(6) Cypr. de Laps.

prélats. Plusieurs évêques, au lieu d'exhorter les autres et de leur montrer l'exemple, négligeant les affaires de Dieu, se chargeoient d'affaires temporelles, quittoient leurs chaires, abandonnoient leur peuple, et se promenoient dans d'autres provinces, pour fréquenter les foires et s'enrichir par le trafic. Ils ne secouroient point les frères qui mouroient de faim (1); ils vouloient avoir de l'argent en abondance, usurper des terres par de mauvais artifices, tirer de grands profits par des usures. Ainsi parloit Cyprien. Et ailleurs il dit : Nous nous appliquons à gagner et à augmenter notre patrimoine. Nous sommes pleins d'orgueil, de jalousie, de division; nous négligeons la simplicité et la foi; nous avons renoncé au monde de parole et non d'effet; nous nous plaisons à nous-mêmes, et nous déplaisons à tout le monde.

XXV. Cruauté de cette persécution.

Décius donc, au commencement de son règne, étant venu à Rome, publia un édit sanglant contre les chrétiens, et l'envoya à tous les gouverneurs des provinces (2). La persécution commença avec un effort terrible. Tous les magistrats n'étoient occupés qu'à chercher les chrétiens et les punir. Aux menaces ils joignoient un appareil épouvantable de toutes sortes de supplices, des épées, des feux, des bêtes cruelles, des fosses, des chaises de fer ardentes, des chevalets pour étendre les corps et les déchirer avec des ongles de fer. Chacun s'étudioit à trouver quelque nouvelle invention. Les uns dénonçoient, les autres cherchoient ceux qui étoient cachés, d'autres poursuivirent les fugitifs, d'autres s'emparoient de leurs biens. Les supplices étoient longs, pour ôter l'espérance de la mort et tourmenter sans fin, jusqu'à ce que le courage manquât (3).

Voici deux exemples du raffinement de la cruauté. Un martyr ayant souffert les chevalets et les lames ardentes, le juge le fit frotter de miel par tout le corps, puis exposer à un soleil très-ardent, couché à la renverse, les mains liées derrière le dos, pour être piqué par les mouches (4). Un autre, qui étoit jeune et dans la vigueur de l'âge, fut mené par son ordre dans un jardin délicieux, entre les lis et les roses, près d'un ruisseau qui couloit avec un doux murmure, et d'arbres que le vent agitoit légèrement. Là on l'étendit sur un lit de plumes, où on l'attacha avec des liens de soie, et on le laissa seul. Puis on fit venir une courtisane très-belle, qui commença à l'embrasser et le solliciter avec toute l'impudence imaginable. Le martyr ne sachant plus comment résister aux attaques de la volupté, se coupa la langue avec les dents, et la cracha au visage de cette infâme. L'horreur de la persécution fut telle, que l'on croyoit voir l'accomplissement de cette parole terrible de Jésus-Christ, que les élus mêmes, s'il étoit possible, seroient induits en erreur.

XXVI. Chute de plusieurs chrétiens.

A Alexandrie, l'épouvante fut générale. Plusieurs des plus considérables se présentèrent d'abord; les officiers étoient conduits à l'idolâtrie par les fonctions de leurs charges, d'autres, traînés par leurs voisins, et appelés par leur nom, s'approchoient des sacrifices profanes (1); les uns pâles et tremblants, comme s'ils devoient être eux-mêmes sacrifiés aux idoles; en sorte que le peuple, qui les environnoit en foule, se moquoit d'eux; car on voyoit qu'ils avoient peur de tout, de sacrifier et de mourir. D'autres couroient d'eux-mêmes aux autels, assurant hardiment qu'ils n'avoient jamais été chrétiens, et vérifiant la sentence du Sauveur : Qu'il est difficile qu'un riche se sauve; leur mauvais exemple en entraînoit plusieurs. D'autres s'enfuyoient, quelques-uns étoient pris et alloient jusqu'aux fers et à la prison; mais quelques-uns, après y avoir demeuré plusieurs jours, renonçoient avant que d'approcher du tribunal; quelques-uns succomboient aux tourments après les avoir soufferts pendant quelque temps.

Le même arriva à Carthage (2). Plusieurs, sans attendre d'être interrogés ni d'être pris, coururent d'eux-mêmes à la place publique, comme s'ils n'eussent attendu que l'occasion pour se déclarer. Il y en eut un si grand nombre qui vouloient tout à la fois renoncer au christianisme, que les magistrats les vouloient remettre au lendemain, parce qu'il étoit trop tard; mais ils le prioient que l'on ne différât point. Plusieurs pervertissoient les autres. Quelques-uns apportoient leurs enfans, et les présentoient de leurs propres mains pour leur faire perdre la grâce du baptême. C'étoient les riches qui étoient les plus foibles, et que leurs biens retenoient, en les empêchant de fuir. On peut juger par ces exemples combien fut grand le nombre de ceux qui tombèrent dans toute l'Eglise. Les degrés de chutes étoient différents; les uns avoient sacrifié aux idoles ou mangé des viandes immolées, les autres avoient offert de l'encens, d'autres avoient seulement déclaré aux magistrats qu'ils renonçoient au christianisme, et avoient pris d'eux des libelles ou billets de sûreté pour n'être point recherchés, et s'épargner la honte d'une déclaration publique. On les appeloit libellatiques, et ils étoient censés avoir idolâtré comme les autres.

(1) V. Conc. Elib.
(2) Greg. Nyss. Vita Thaum, p. 1000, B.
(3) Cypr. Ep. 11.
(4) Hier. in Vita Pauli. init.

(1) Eus. VI, c. 41.
(2) Cyp. de Laps.

XXVII. Martyre de saint Fabien, de saint Alexandre et de saint Babylas.

Un des premiers qui souffrit le martyre en cette persécution fut le pape saint Fabien, qui mourut glorieusement le vingtième de janvier, sous le consulat de Décius et de Gratus, c'est-à-dire l'an deux cent cinquante de J.-C. (1), après avoir tenu le Saint-Siége treize ans entiers; et c'est depuis ce temps que les années des papes commencent à être plus certaines. Pour élire un évêque à la place de saint Fabien, on attendit que la rigueur de la persécution fût apaisée; car dans ce commencement une partie du clergé de Rome et des évêques voisins étoient prisonniers, ou dispersés ou cachés. Ainsi le Saint-Siége vaqua près d'un an et demi; et cependant le clergé prit soin du gouvernement de l'Eglise. Peu après le martyre de saint Fabien, Moïse et Maxime prêtres, et Nicostrate diacre, furent mis en prison; et avec eux Urbain, Sidonius et Célérinus, tous à Rome.

Saint Alexandre, évêque de Jérusalem, vénérable par ses cheveux blancs et par son extrême vieillesse, fut présenté à Césarée devant le tribunal du gouverneur de Palestine, et confessa le nom de Jésus-Christ glorieusement pour la seconde fois; car il l'avoit déjà confessé dans la persécution de Sévère, environ quarante ans auparavant, étant dès lors évêque (2). Il fut mis en prison, où il demeura long-temps, et mourut dans les fers, vers la fin de l'année suivante, deux cent cinquante-un. Il laissa à Jérusalem une bibliothèque considérable de livres ecclésiastiques recueillis par ses soins; son successeur fut Mazabanes.

Saint Babylas, évêque d'Antioche, après avoir confessé, fut mis aussi en prison et chargé de chaînes; il y mourut, et voulut être enterré avec ses fers. Avec lui moururent trois jeunes enfants qu'il instruisoit (3). Son successeur fut Fabius ou Fabien (4). Origène sentit aussi l'effort de la persécution, comme étant le plus fameux docteur des chrétiens. Il fut mis en prison et chargé de chaînes, ayant au col un carcan de fer et des entraves aux pieds jusqu'au quatrième trou, et qui écartoit les jambes excessivement. On lui fit souffrir plusieurs autres tourments, et on le menaça souvent du feu; mais on ne le fit pas mourir, dans l'espérance d'en attirer plusieurs par sa chute. Il demeura ferme, et écrivit pendant ce temps plusieurs lettres, pour consoler et pour encourager les autres.

XXVIII. Retraite de saint Denis d'Alexandrie.

A Alexandrie, la persécution ayant été publiée, Sabin, préfet d'Egypte, envoya à l'heure même un soldat chercher l'évêque Denis, qui demeura cependant quatre jours dans sa maison, attendant l'arrivée du soldat (1). Mais celui-ci le cherchoit partout ailleurs, dans les chemins, sur la rivière, à la campagne, ne pouvant trouver la maison, comme s'il eût été aveuglé, et ne croyant point que l'évêque pût y être. Au bout des quatre jours, saint Denis quitta sa maison par ordre de Dieu, et avec peine; en sortant il fut accompagné de ses serviteurs et de plusieurs des frères, entre lesquels étoient Cajus, Fauste, Pierre et Paul. Au soleil couchant il tomba avec sa suite entre les mains des persécuteurs, c'est-à-dire d'un centurion avec des magistrats de la ville, des soldats et des ministres de justice. Il le menèrent à Taposiris, petite ville d'Egypte, dans la Maréôte.

Le prêtre Timothée, qui ne s'étoit pas trouvé avec les autres, ne fut point pris. Mais, étant allé à la maison de l'évêque, il trouva qu'elle étoit abandonnée, qu'il y avoit garnison, et que l'évêque étoit pris. Alors, tout troublé, il se mit à fuir en diligence. Un paysan le rencontra, et lui demanda ce qui le pressoit. L'ayant appris, il entra dans une maison où se faisoit une noce dont il étoit prié, et raconta aux conviés ce qu'il venoit d'apprendre. Ceux-ci se levèrent de table tous ensemble, comme de concert, coururent au lieu où saint Denis étoit avec sa suite, y entrèrent en criant, et les pressèrent de sortir. Les soldats qui gardoient les martyrs s'enfuirent aussitôt; les paysans les trouvèrent couchés sur de petits lits sans garniture. Saint Denis les prit d'abord pour des voleurs, et demeura sur son lit comme il étoit, nu en chemise, leur présentant le reste de ses habits, qui étoient auprès de lui. Ils lui dirent de se lever et de sortir au plus vite. Alors, comprenant pourquoi ils étoient venus, il commença à crier et leur dire : Retirez-vous, je vous supplie, et nous laissez; ou, si vous voulez me faire plaisir, prévenez ceux qui m'emmènent, et coupez-moi la tête. Tandis qu'il crioit ainsi, ils le firent lever de force. Il se jeta par terre à la renverse; mais ils le prirent par les pieds et par les mains et le traînèrent dehors. Cajus, Fauste, Pierre et Paul le suivoient, qui le portèrent à bras hors de la ville, le firent monter à poil sur un âne, et l'emmenèrent. C'est ainsi que saint Denis d'Alexandrie fut tiré malgré lui d'entre les mains des persécuteurs. Il se retira depuis dans un lieu désert, à trois journées de Parétoine, dans la Marmarique, et s'y enferma avec deux des siens seulement, Pierre et Cajus. Il racontoit lui-même dans ses lettres toutes ces particularités.

XXIX. Retraite de saint Cyprien et de saint Grégoire thaumaturge.

Dès le commencement de la persécution, le

(1) Eus. VI, c. 9.
(2) Eus. VI, c. 39.
(3) Eus. ibid. Martyr. 24 janu. Thelost. VII, Hist. n. 8.
(4) Eus. VI, Hist. c. 39.

(1) Eus. VI, c. 40, et VII, c. 11.

peuple infidèle de Carthage cria plusieurs fois dans le cirque et dans l'amphithéâtre : Cyprien au lion (1) ! Ces cris l'obligèrent à se retirer ; et d'ailleurs il en avoit reçu ordre de Dieu. Mais il ne le fit pas tant pour sa sûreté particulière, que pour le repos public de son église, de peur qu'en se montrant avec trop de confiance, il n'excitât davantage la sédition qui avoit commencé (2). Cependant il fut proscrit, et ses biens confisqués ; les affiches portoient : Si quelqu'un tient ou possède des biens de Cécilius Cyprien, évêque des chrétiens. Pendant son absence il ne cessa point d'assister son troupeau de ses prières, de sa conduite et de ses instructions.

Saint Grégoire, évêque de Néocésarée, dans le Pont, surnommé le grand ou le thaumaturge, conseilla à son peuple de se garantir par la fuite du péril de la persécution : ce qui lui réussit si bien, que personne des siens ne tomba (3). Lui-même montra l'exemple, et se retira sur une colline déserte, accompagné de ce prêtre d'idoles qu'il avoit converti, et que depuis il avoit fait diacre. Les persécuteurs les suivirent en grand nombre, et ayant appris le lieu où ils étoient cachés, les uns gardoient le passage de la vallée, les autres cherchoient par toute la montagne. Grégoire dit à son diacre de se mettre en prière avec lui, et d'avoir confiance en Dieu ; il commença lui-même à prier, se tenant debout les mains étendues, et regardant le ciel fixement. Les païens, ayant couru par toute la montagne et visité toutes les roches et toutes les cavées, revinrent dans le vallon, et dirent qu'ils n'avoient rien trouvé, que deux arbres assez proches l'un de l'autre. Quand ils se furent retirés, celui qui leur avoit servi de guide y alla, et trouva l'évêque et son diacre immobiles en oraison, au même lieu où les autres disoient avoir vu ces arbres. Il se jeta aux pieds de Grégoire, se convertit et devint compagnon de sa fuite.

Cependant les païens, désespérant de le prendre, tournèrent leur rage contre son troupeau, et, les cherchant dans leurs retraites, les traînoient à la ville et en emplissoient les prisons. Grégoire les secouroit de ses prières. Un jour, ceux qui étoient avec lui virent qu'en priant il se troubla tout d'un coup. Il détournoit les yeux comme d'un spectacle odieux, et se bouchoit les oreilles. Il fut quelque temps immobile, puis il revint à lui, et se mit à louer Dieu, en disant : Béni soit Dieu, qui nous a délivrés d'entre leurs dents (4) ! Ceux qui étoient présents le prièrent de leur faire part de sa vision. Il leur dit qu'il avoit vu un grand combat, où un jeune homme avoit terrassé le démon. Ils le prièrent de s'expliquer, et il dit : Qu'à la même heure, un jeune homme, noble, nommé Troadius, avoit été présenté au gouverneur par les licteurs, et, après plusieurs tourments, avoit emporté la couronne du martyre. Son diacre s'en informa, et trouva qu'il étoit ainsi. Dans cette même persécution Alexandre le charbonnier, évêque de Comane, souffrit le martyre par le feu.

(1) Cypr. Ep. 50, ad Cler. Rom. et 59, ad Corn.
(2) Ep. 10; Ep. 66, ad up.
(3) Greg. Nyss. Vita Thaum. p. 1001, C.
(4) Ps. 125.

XXX. Martyre de saint Pionius.

A Smyrne, dans l'Asie mineure, l'évêque Eudémon tomba dans l'apostasie, et par sa chute entraîna plusieurs des fidèles ; mais le prêtre Pionius demeura ferme (1). La veille de la fête de saint Polycarpe, comme il jeûnoit avec Sabine et Asclépiade, il vit en songe qu'il seroit pris le lendemain. La vision étoit si claire qu'il connut qu'elle étoit certaine ; c'est pourquoi il se mit une chaîne au cou, et en fit faire autant à Sabine et à Asclépiade, afin que les persécuteurs vissent qu'ils vouloient bien être pris. Le samedi, vingt-troisième de février, l'an deux cent cinquante, et le second jour du mois Xantique, qui étoit le sixième mois des Asiatiques, ils furent arrêtés. Comme ils avoient fait la prière solennelle, et pris le pain sanctifié et de l'eau, Polémon, garde du temple des idoles, vint, accompagné de ceux que les magistrats lui avoient donnés pour chercher les chrétiens. Quand il vit Pionius, il dit : Savez-vous qu'il y a un commandement de l'empereur qui vous ordonne de faire des sacrifices ? Pionius répondit : Nous connoissons des commandements, mais ce sont ceux qui nous ordonnent d'adorer Dieu. Venez à la place, dit Polémon, pour voir la vérité de ce que j'ai dit. Sabine et Asclépiade dirent à haute voix : Nous obéissons au vrai Dieu. Comme on les menoit, le peuple, voyant les chaînes qu'ils portoient, fut frappé de cette nouveauté, et accourut en foule, en sorte que la presse étoit très-grande. Quand ils furent venus à la place, elle fut bientôt remplie d'une multitude immense, qui couvroit jusqu'aux toits des temples. Il y avoit aussi des troupes innombrables de femmes, parce qu'il étoit jour de sabbat, qui faisoit cesser le travail des femmes juives. Il y avoit des personnes de tout âge qui s'empressoient pour voir ; les plus petits montoient sur des bornes ou sur des coffres.

Comme les martyrs étoient au milieu du peuple, Polémon dit : Il vaut mieux, Pionius, que vous obéissiez comme les autres pour éviter les supplices. Alors Pionius étendant la main, et montrant un visage gai et animé, commença à parler ainsi : Citoyens de Smyrne, qui vous réjouissez de la beauté de vos murailles et de votre ville, et qui vous glorifiez du poëte Homère, et les juifs, s'il y en a parmi vous, écoutez-moi parler en peu de mots. Nous avons déjà vu que Smyrne passoit pour la plus

(1) Eus. IV, Hist. c. 15. Acta sinc. p. 123.

belle ville du monde, et on la comptoit pour la première de celles qui se disputoient l'honneur d'être la patrie d'Homère (1). Saint Pionius continue : J'apprends que vous vous moquez de ceux qui se présentent d'eux-mêmes pour sacrifier, ou qui ne le refusent pas quand on les y contraint ; au lieu que vous devriez écouter Homère, votre maître, qui dit : Qu'il n'est pas permis de se réjouir de la mort des hommes (2). Et vous, juifs, vous devriez bien obéir à Moïse, qui vous dit (3) : Si tu vois la bête de ton ennemi tombée sous sa charge, ne passe pas sans la relever. Et Salomon dit (4) : Si ton ennemi est tombé, ne te réjouis pas de son malheur. Pour moi, j'aime mieux mourir et souffrir toutes sortes de tourments que de contrevenir à ce que j'ai appris ou à ce que j'ai enseigné. D'où viennent donc ces éclats de rire et ces railleries cruelles des juifs, non-seulement contre ceux qui ont sacrifié, mais contre nous ? Ils nous insultent, et disent que nous avons eu un grand temps de licence. Quand nous serions leurs ennemis, nous sommes toujours des hommes. Car, enfin, quel tort leur avons-nous fait ? quel supplice leur avons-nous fait souffrir ? qui avons-nous blessé de paroles ? qui avons-nous persécuté par une haine injuste ? qui avons-nous contraint d'adorer les idoles ? Pensent-ils n'être pas plus coupables que ceux que la crainte des hommes fait maintenant tomber ? Ensuite il reprocha aux juifs les idolâtries et les ingratitudes de leurs pères, en rapportant les histoires de l'Ecriture, et menaça les gentils du jugement dernier.

Il parla long-temps, et fut écouté avec une grande attention. Enfin, comme il disoit : Nous n'adorons point vos dieux ni vos images d'or, on les tira d'une galerie où ils étoient d'abord, et on les mena à l'air au milieu de la place. Le peuple qui les entouroit leur disoit avec Polémon : Croyez-nous, Pionius, votre probité et votre sagesse font que nous vous jugeons digne de vivre ; il est bon de respirer et de voir la lumière. Et moi aussi, dit Pionius, je dis qu'il est bon de vivre et de voir la lumière ; mais je le dis de celle que nous désirons. Nous ne quittons point par mépris ces présents de Dieu ; mais ce que nous leur préférons est beaucoup meilleur. Ce qu'il disoit à cause des marcionites. Au reste, dit-il, je vous loue de l'affection que vous me témoignez ; mais j'y soupçonne de l'artifice : la haine déclarée est moins nuisible que des caresses trompeuses.

Alors, un certain Alexandre, homme malin, lui dit : Ecoute-moi aussi. Pionius répondit : Ecoute-moi toi-même, car je sais tout ce que tu sais, et tu ne sais pas ce que je sais. Alexandre lui dit en se moquant : Que veulent dire ces chaînes ? Pionius répondit : De peur qu'en nous voyant passer par la ville on ne croie que nous allons sacrifier, et afin que vous ne nous meniez pas aux temples comme les autres, et pour vous montrer qu'il n'est pas besoin de nous interroger, puisque nous allons de nous-mêmes à la prison. Le peuple continuoit de le prier ; et comme Pionius demeuroit ferme, les reprenoit et leur parloit des choses futures, Alexandre dit : Qu'est-il besoin de tant de discours, puisque vous ne sauriez vivre ni vous empêcher de périr ?

Le peuple vouloit aller dans le théâtre pour entendre plus commodément les paroles du martyr ; mais quelques-uns s'approchèrent de Polémon, et lui dirent que, s'il donnoit au martyr occasion de parler, il en viendroit du tumulte et de la confusion. Polémon dit donc à Pionius : Si tu ne veux pas sacrifier, du moins entre dans le temple. Il n'est pas bon, dit-il, pour les idoles, que nous y entrions. Il est donc impossible, dit Polémon, de te le persuader ? Et Pionius dit : Plût à Dieu que je pusse vous persuader de devenir chrétiens ! Quelques-uns dirent tout haut en s'en moquant : Garde-toi bien de le faire, de peur que nous ne soyons brûlés vifs. C'est bien pis, dit Pionius, d'être brûlé après la mort. Pendant cette contestation ils virent que Sabine rioit, et lui dirent d'une voix menaçante : Tu ris ? Elle dit : Je ris si Dieu le veut, car nous sommes chrétiens. Tu souffriras, dirent-ils, ce que tu ne voudrois pas ; car on jette dans les lieux infâmes celles qui ne veulent pas sacrifier. Le Dieu saint y pourvoira, dit-elle.

Polémon dit encore à Pionius : Obéis-nous. Pionius répondit : Si vous avez ordre de persuader ou de punir, vous devez punir, puisque vous ne pouvez persuader. Polémon, piqué de la sécheresse de ce discours, dit : Sacrifie. Il répondit : Je n'en ferai rien. Pourquoi non ? Parce, dit-il, que je suis chrétien. Quel dieu adores-tu ? dit Polémon. Pionius répondit : Le Dieu tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, tout ce que le ciel et la terre contiennent, et nous tous, et nous donne abondamment toutes choses, que nous connoissons par son verbe Jésus-Christ. Sacrifie au moins à l'empereur ? dit Polémon. Pionius dit : Je ne sacrifie point à un homme.

XXXI. Premier interrogatoire.

Ensuite, Polémon l'interrogea juridiquement, faisant écrire toutes ses réponses par un notaire qui les gravoit sur de la cire, et lui demanda : Comment t'appelles-tu ? Il répondit : Chrétien. De quelle église ? dit Polémon. Pionius répondit : De la catholique. Il laissa Pionius, et s'adressa à Sabine, et lui demanda son nom. Or, elle avoit changé de nom par le conseil de Pionius, de peur de retomber entre les mains de sa maîtresse païenne, qui, sous l'empereur Gordien, voulant lui faire quitter la foi, l'avoit enchaînée et reléguée dans les montagnes, où les frères l'a-

(1) Sup. liv. I, n. 49. Pausan. lib. VII, p. 404.
2) Hom. Odyss. XXII, v. 4, 2.
(3) Deut. XXII, 4.
(4) Prov. XXIV, 17.

voient nourrie secrètement. Elle répondit donc qu'elle s'appeloit Théodore et chrétienne. Polémon lui dit : Si tu es chrétienne, de quelle église es-tu ? De l'église catholique, dit-elle. Quel dieu adores-tu, dit-il? Elle répondit : Le Dieu tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, que nous connoissons par Jésus-Christ son verbe. Ensuite il interrogea Asclépiade, qui n'étoit pas loin, et lui demanda son nom. Il répondit : Chrétien. De quelle église? Asclépiade dit : De la catholique. Polémon lui demanda : Quel dieu adores-tu? Jésus-Christ, dit Asclépiade. Quoi donc! est-ce un autre? dit Polémon. Non, dit Asclépiade, c'est le même qu'ils viennent de confesser.

Après cela on les amena en prison. La foule du peuple qui les suivoit remplissoit toute la place; quelques-uns disoient de Pionius : Voyez cet homme qui étoit toujours pâle et défait, comme il est devenu rouge tout d'un coup. Comme Sabine le tenoit par son habit pour se soutenir dans la foule, quelqu'un dit : Il semble que tu craignes d'être privée de son lait. Un autre s'écria : S'ils ne veulent pas sacrifier qu'ils soient punis. Polémon leur répondit : Nous n'avons pas ce pouvoir; nous n'avons ni faisceaux ni haches. Un autre disoit, en se moquant d'Asclépiade : Ce petit homme s'en va sacrifier. Tu ments, dit Pionius, il n'en fera rien. Un autre disoit tout haut : Celui-ci et celui-là sacrifieront. Pionius dit : Chacun a sa volonté; je m'appelle Pionius; il ne m'importe qui ce soit qui sacrifie, qu'on dise le nom de celui qui l'aura fait. Entre ceux qui parloient de côté et d'autre, il y en eut un qui dit à Pionius : Toi qui es si savant, pourquoi cours-tu à la mort avec tant d'obstination? Ce que vous croyez être ma perte, dit Pionius, m'oblige à tenir plus ferme. Vous savez quelle mortalité et quelle famine vous avez soufferte sans les autres maux. Mais, dit un autre : Tu as aussi souffert la faim avec nous. Oui, dit Pionius, mais avec l'espérance que j'avois en Dieu. La foule étoit si grande, qu'à peine les gardes purent entrer dans la prison pour y mettre les martyrs.

Ils y trouvèrent un prêtre de l'église catholique, nommé Lemnus, une femme du bourg de Carma, nommée Macédonia, et un nommé Eutychien, de l'hérésie des phrygiens ou montanistes. On les mit tous ensemble : et les gardes s'aperçurent que Pionius, par une résolution prise avec les siens, ne recevoit point ce que les fidèles lui offroient. Car il disoit : Quelque besoin que j'aie eu, je n'ai jamais été à charge à personne; qui peut m'obliger à prendre maintenant? Les gardes, qui avoient accoutumé de recevoir des présents de ceux qui venoient voir les chrétiens, irrités de ce que ceux-ci ne leur attiroient rien, les jetèrent dans la partie intérieure de la prison, pour les tourmenter par les ténèbres et la puanteur. Ils acquiescèrent en louant Dieu, et donnèrent aux gardes ce qu'on avoit accoutumé de donner. Le geôlier en fut étonné, et les voulut remettre à la première place; mais ils y demeurèrent, disant : Dieu soit loué, nous nous en trouvons bien; nous sommes en liberté de méditer et de prier jour et nuit.

Plusieurs païens les visitoient dans la prison, et s'efforçoient de persuader Pionius; mais ils admiroient ses réponses. Ceux qui avoient sacrifié par force y entroient aussi, et excitoient de grands pleurs, principalement ceux dont la vie avoit été sans reproche. Pionius disoit en les voyant : Je souffre un nouveau supplice; il me semble que l'on me met en pièces quand je vois les perles de l'Église foulées au pied des pourceaux, et les étoiles du ciel tirées à terre par la queue du dragon (1); mais, dit-il, ce sont nos péchés qui en sont cause. Et comme il savoit que les juifs invitoient quelques-uns de ces chrétiens tombés à venir à leurs synagogues, il parla fortement contre les juifs, et dit entre autres choses : Ils prétendent que Jésus-Christ est mort par force comme un autre homme. Dites un peu, quel est l'homme mort par force dont les disciples aient chassé les démons pendant tant d'années? Quel est l'homme mort par force, pour qui ses disciples et tant d'autres aient souffert volontairement les supplices? Après avoir longtemps parlé, il leur commanda de sortir de la prison.

XXXII. On le mène au temple.

Alors Polémon et Théophile, maîtres de la cavalerie, survinrent avec des gardes et une grande foule, et dirent d'une voix terrible : Voilà Eudémon, votre évêque, qui a sacrifié. Obéissez aussi; Lépide et Eudémon vous interrogeront dans le temple. Pionius répondit : Ceux qui sont en prison doivent attendre la venue du proconsul. Pourquoi voulez-vous faire sa charge? Après ce refus ils se retirèrent; mais ils revinrent avec une plus grande troupe, et le chef de la cavalerie leur dit artificieusement : Le proconsul nous a envoyés, nous que vous voyez ici, avec ordre de vous ramener à Ephèse. Pionus dit : Que celui qui est chargé de l'ordre vienne, et nous sortirons sans délai. Le chef de la cavalerie dit : Si tu refuses d'obéir à l'ordre, tu sentiras mon pouvoir, et lui mit une corde au cou, le pressant si fort qu'il pensa l'étrangler. Il le mit donc entre les mains des gardes, qui le menèrent à la place avec Sabine et les autres. Ils crioient tous à haute voix qu'ils étoient chrétiens, et se couchoient à terre, de peur d'entrer dans le temple des idoles; mais six officiers enlevèrent Pionius, qui résistoit si fort qu'ils eurent peine à le pousser dedans, lui donnant des coups de pieds dans les côtes sans qu'il s'en émût; au contraire, il se rendoit plus pesant. Ils appelèrent donc du secours, et, le portant avec grande joie, le mirent à terre devant l'autel, comme une victime. Eudémon y étoit encore debout après avoir sacrifié.

(1) Apoc. XII, 4.

Lépide, qui étoit un juge, dit d'une voix sévère : Pourquoi ne sacrifiez-vous pas vous autres? Parce, dit Pionius, que nous sommes chrétiens. Lépide ajouta : Quel dieu adorez-vous? Pionius répondit : Celui qui a fait le ciel et la terre, et tout ce qu'ils contiennent. Lépide dit : Parles-tu de celui qui a été crucifié? Celui, dit Pionius, que Dieu le père a envoyé pour le salut du monde. Les juges disoient entre eux, mais en sorte que Pionius pouvoit l'entendre : Il faut les contraindre de dire ce que nous voulons; et Pionius répondit : Rougissez, adorateurs des cieux, ayez quelqu'égard à la justice, obéissez à vos lois; elles ne vous ordonnent pas de faire violence à ceux qui résistent, mais de les faire mourir.

Alors, un nommé Rufin, qui passoit pour éloquent, dit : Cesse, Pionius, de chercher la vaine gloire. Pionius répondit : Est-ce là ton éloquence? Est-ce là ce que t'ont appris tes livres? Socrate n'a-t-il pas été ainsi traité par les Athéniens? On ne voit plus que des hommes imparfaits, paresseux, lâches et poltrons. A ton avis donc, Socrate, Aristide, Anaxarque et leurs semblables cherchoient la vaine gloire, parce qu'ils s'appliquoient à la sagesse et à la vertu? Rufin, l'ayant ouï parler ainsi, se tut. Un autre, qui étoit constitué en dignité, lui dit avec Lépide : Ne crie pas si haut, Pionius. Il répondit : Ne nous faites point de violence; mais allumez un feu, et nous y entrerons volontiers. Un nommé Térence cria dans la foule : Sachez que c'est celui-ci qui soutient les autres par son discours et par son autorité, et qui les empêche de sacrifier. Alors on mit sur la tête de Pionius des couronnes qu'il rompit, et les pièces demeurèrent devant l'autel. Un sacrificateur étoit venu avec des broches, où étoient des entrailles des victimes encore chaudes, comme pour les donner à Pionius; mais il n'osa les présenter à pas un d'eux, et se contenta de les manger lui-même devant tout le monde. Ils s'écrièrent encore : Nous sommes chrétiens, et les païens, ne sachant que leur faire, les remenèrent en prison.

Le peuple se moquoit d'eux et leur donnoit des soufflets. Il y en eut un qui dit à Sabine : Ne pouvois-tu mourir en ton pays? Elle répondit : Quel est mon pays? je suis sœur de Pionius. Térence, qui avoit soin des combats des bêtes, dit à Asclépiade : Je te demanderai comme condamné pour servir dans les combats des gladiateurs. Asclépiade répondit : Tu ne m'épouvanteras pas pour cela. Ils arrivèrent ainsi à la prison. En y entrant, un des gardes donna à Pionius un grand coup sur la tête et le blessa : Pionius le souffrit patiemment; mais le garde eut aussitôt la main et le côté si enflés et si enflammés, qu'à peine pouvoit-il respirer. Etant entrés, ils louoient Dieu de la force qu'il leur avoit donnée, particulièrement contre le perfide Eudémon.

XXXIII. Second et troisième interrogatoire.

Peu de jours après, le proconsul Quintilien revint à Smyrne selon la coutume, et, étant assis sur son tribunal, il fit amener Pionius, et lui demanda son nom. Il répondit : Pionius. Le proconsul dit : Sacrifie. Il répondit : Non. Le proconsul dit : De quelle secte es-tu? Pionius répondit : De la catholique. De quelle catholique? dit le proconsul. Pionius répondit : De l'église catholique. Le proconsul dit : Tu étois leur docteur? Je les instruisois, dit-il. Tu leur enseignois la folie? Non, la piété. Quelle piété? Celle qui regarde Dieu, qui a fait le ciel, la terre et la mer. Sacrifie donc, dit le proconsul. J'ai appris, répondit Pionius, à adorer le Dieu vivant. Le proconsul dit : Nous adorons tous les dieux, et le ciel et ceux qui y sont; pourquoi regardes-tu l'air? Sacrifie. Il répondit : Ce n'est pas l'air que je regarde, mais Dieu qui a fait l'air. Le proconsul dit : Qui l'a fait? Pionius répondit : Il n'est pas à propos de le dire. Le proconsul dit : Il faut que tu dises que c'est Jupiter qui est dans le ciel, avec qui sont les dieux et toutes les déesses. Sacrifie-lui donc à ce roi du ciel et de tous les dieux. Comme Pionius se tut, le proconsul le fit prendre pour lui donner la question; et lorsque l'on eut commencé à le tourmenter, le proconsul dit : Sacrifie. Il répondit : Point du tout. Le proconsul dit : Plusieurs ont sacrifié et ont évité les tourments. Il répondit : Je ne sacrifie point. Le proconsul dit : Sacrifie. Pionius dit : Non. Le proconsul : Point du tout? Pionius dit : Non. Le proconsul : Quelle présomption et quelle persuasion te fait courir à la mort! fais ce que l'on t'ordonne. Pionius dit : Je ne suis point présomptueux; mais je crains le Dieu éternel. Le proconsul : Que dis-tu? Sacrifie. Pionius : Vous avez ouï que je crains le Dieu vivant. Le proconsul : Sacrifie aux dieux. Pionius : Je ne puis.

XXXIV. Condamnation et exécution.

Le proconsul, le voyant ainsi ferme, délibéra long-temps avec son conseil, puis, s'adressant encore à Pionius, il lui dit : Persistes-tu dans ta résolution? ne veux-tu pas te repentir tôt ou tard? Il répondit : Non. Le proconsul lui dit encore : Tu as la liberté de consulter et de délibérer plus long-temps. Il répondit : Non. Le proconsul : Puisque tu cours à la mort, tu seras brûlé vif. Ensuite, il fit lire la sentence écrite en latin sur une tablette, en ces termes :

Pionus sacrilége s'étant avoué chrétien, nous avons jugé qu'il doit être brûlé vif, pour venger les dieux et donner de la crainte aux hommes. Pionius se rendit gaiement et d'un pas ferme au lieu du combat. Y étant arrivé, il n'attendit pas que l'officier le lui dit, et se dépouilla lui-même. Alors, pensant à la pureté de son corps, il fut rempli d'une grande joie, leva les yeux au Ciel et rendit grâce à Dieu qui l'avoit ainsi conservé. Il s'étendit sur le bois, et se livra à un soldat pour être cloué.

Après qu'il fut attaché, l'exécuteur lui dit : Reviens à toi, et change d'avis, et on ôtera les clous. Il répondit : Je les ai bien sentis. Et après être demeuré quelque temps pensif, il dit : Je me presse, Seigneur, pour me relever plus tôt, marquant la résurrection. On l'éleva donc attaché au bois, et ensuite un nommé Métrodore, de la secte des marcionites. Ils étoient tous deux tournés vers l'orient, Pionius à droite, Métrodore à gauche. On entassa tout autour une grande quantité de bois; et comme Pionius fermoit les yeux, le peuple crut qu'il étoit mort. Mais il prioit en secret; et, ayant fini sa prière, il ouvrit les yeux, regarda le feu d'un visage gai, dit amen, et expira comme par un léger soupir, en disant : Seigneur, recevez mon âme. Après que le feu fut éteint, les fidèles qui étoient présents trouvèrent son corps entier, et comme en pleine santé, les oreilles molles, les cheveux tenant à la tête, la barbe belle, tout le visage éclatant. Les chrétiens étoient confirmés dans la foi, les infidèles se retiroient épouvantés et agités des reproches de leur conscience. Ceci se passa sous le proconsul Jules-Proculus-Quintilien, sous le troisième consulat de l'empereur Décius, et le second de Gratus; selon les Romains, le quatrième des Ides, c'est-à-dire le douzième de mars; selon l'usage d'Asie, le douzième du sixième mois macédonien, nommé Xantique, à dix heures; suivant notre manière de compter, l'an de J.-C. deux cent cinquante, le cinquième jour de mars, à quatre heures après midi. On ne sait pas comment finirent les autres martyrs, compagnons de saint Pionius.

XXXV. Lettres de saint Cyprien.

Cependant saint Cyprien de sa retraite écrivoit souvent à son clergé, qui étoit demeuré à Carthage, et dans une de ses lettres il leur dit (1) : Puisque l'état des lieux ne me permet pas d'être présent, je vous prie de vous acquitter en conscience de votre devoir et du mien; en sorte que rien ne manque à l'ordre ni à l'exactitude de la discipline. Quant à la dépense qu'il faudra faire, soit pour les confesseurs qui sont en prison, soit pour les pauvres qui persévèrent dans la foi, je vous prie que rien ne leur manque, puisque toute la somme qui a été amassée n'a été distribuée entre les mains des clercs qu'afin que plus de personnes eussent de quoi pourvoir aux besoins de chacun. Que si les frères, par l'ardeur de leur charité, s'empressent à visiter les bons confesseurs, je crois qu'il doivent user de précaution, et n'y pas aller à grandes troupes, de peur d'exciter l'indignation et nous faire refuser l'entrée; en sorte que nous perdions tout par l'avidité de trop avoir. Prenez-y garde, et même que les prêtres, qui offrent le sacrifice dans les prisons des confesseurs, y aillent tour à tour avec un diacre, parce que le changement des personnes les rendra moins odieuses. Nous devons en tout être doux et humbles, comme il convient à des serviteurs de Dieu, nous accommoder au temps, et procurer le repos du peuple; saluez tous nos frères. Le diacre Victor et ceux qui sont avec moi vous saluent. On voit dans cette lettre l'affection des chrétiens pour le saint sacrifice de l'eucharistie, puisque les prêtres alloient le célébrer jusque dans les prisons, plutôt que de priver les confesseurs de cette consolation. On voit aussi qu'en cas de besoin on le célébroit avec peu de solennité, mais que le prêtre avoit au moins un diacre pour le servir.

On peut rapporter au même temps une lettre (1) écrite à Sergius, à Rogatien et aux autres confesseurs prisonniers, où il leur dit de même qu'il souhaiteroit de jouir de leur présence, si l'état des lieux le permettoit : Car, continue-t-il, que me pourroit-il arriver de plus agréable que d'embrasser ces mains pures qui ont généreusement rejeté un culte impie, de baiser ces bouches qui ont confessé hautement le nom de Jésus-Christ. Ensuite il les exhorte à la persévérance, par l'espérance des biens éternels; puis il ajoute : Heureuses aussi les femmes qui sont avec vous, et qui, s'élevant au-dessus de la foiblesse de leur sexe, ont donné aux autres femmes un si bel exemple; et afin que rien ne manquât à votre gloire, Dieu vous a associé même des enfants. Et ensuite : Suivez en tout le chemin que le prêtre Rogatien, ce glorieux vieillard, vous montre par son courage, lui qui, avec notre frère Félicissime, toujours paisible et modéré, a soutenu les efforts du peuple furieux, et est entré le premier dans la prison, comme pour vous y marquer les logis de la part de Dieu.

Dans une autre lettre (2), écrite aux prêtres et aux diacres, il témoigne le désir qu'il a de les revoir, si ce n'étoit la crainte d'aigrir les gentils, et dit qu'il retournera quand ils lui écriront que les choses seront adoucies, ou quand le Seigneur le lui fera connoître par révélation. Cependant il leur recommande d'avoir soin des veuves, des malades et de tous les pauvres, particulièrement des étrangers. Donnez-leur, dit-il, ce que j'ai laissé de mon fonds chez le prêtre Rogatien; et de peur que ce fonds ne soit déjà consumé, je lui ai envoyé une autre somme par l'acolyte Narique. Ce fonds, que saint Cyprien marque comme lui étant propre, pouvoit être pris de la pension que l'Eglise lui faisoit pour son entretien comme évêque; car, quant à ses biens de patrimoine, il les avoit distribués dès le commencement de sa conversion.

(1) Epist. 5.

(1) Epist. 2. (2) Ep. 7, Pam. 36.

XXXVI. Lettre du clergé de Rome.

Le clergé de Rome, qui gouvernoit l'Eglise durant la vacance du Saint-Siége, ayant appris la retraite de saint Cyprien, lui écrivit et à son clergé, par Clémentius, sous-diacre de Carthage, qui étoit allé à Rome. La lettre à saint Cyprien est perdue, mais il paroît qu'elle lui apprit le martyre du pape saint Fabien. Celle du clergé de Rome au clergé de Carthage commence ainsi (1) : Nous avons appris que le bienheureux pape Cyprien s'est retiré; ce qu'il aura fait par de bonnes raisons, étant un personnage considérable comme il est. Le nom de pape se donnoit alors à tous les évêques. Ils les exhortent ensuite à être fermes dans la foi, et à soutenir le peuple : Et nous vous en montrons l'exemple, disent-ils, comme vous le pourrez apprendre de ceux qui vont d'ici vers vous; nous en avons même ramené de ceux que l'on faisoit monter pour les contraindre. Ils entendent ceux que l'on menoit au Capitole pour sacrifier aux faux dieux. Ils ajoutent : Cette église est ferme dans la foi, quoique quelques-uns soient tombés, soit par respect humain, à cause de leur dignité, soit par crainte, se voyant pris. Nous les avons séparés de nous; mais nous ne les abandonnons pas, de peur qu'ils ne deviennent pires. Vous devez faire de même, et relever le courage à ceux qui sont tombés, afin que, s'ils sont repris, ils puissent confesser le nom de Jésus-Christ, et réparer ainsi leur faute. Si, étant malades, ils se repentent et désirent la communion, il faut les secourir, soit des veuves et des affligés qui ne peuvent s'entretenir, ou d'autres qui soient en prison ou chassés de leurs maisons; quelqu'un doit avoir soin de les servir. Les catéchumènes qui tombent malades ne doivent point être trompés dans leur attente, et on doit les assister, c'est-à-dire les baptiser. Et ce qui est encore plus important, c'est la sépulture des martyrs et des autres fidèles, dont ceux qui ont la charge seront responsables. Cet article est marqué comme important, et par le respect des reliques des martyrs, et par le danger de décourager les fidèles si les morts demeuroient sans sépulture. Le clergé de Rome ajoute : Les frères qui sont dans les fers vous saluent, et les prêtres et toute l'Eglise; sachez que Bassien est arrivé ici. Nous vous prions, vous qui avez du zèle pour Dieu, d'envoyer copie de cette lettre à tous ceux à qui vous le pourrez, même par un exprès.

Saint Cyprien répondit par une lettre adressée aux prêtres et aux diacres de Rome, qui commence ainsi (1) : Nous n'avions encore appris, mes chers frères, que par des bruits incertains la mort du saint homme, mon collègue, lorsque j'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée par le sous-diacre Clémentius, par laquelle j'ai été pleinement instruit de sa fin glorieuse, et je me suis extrêmement réjoui qu'il ait si dignement couronné une administration si pure. Et ensuite : J'ai lu aussi une lettre qui ne marque ni par qui elle est écrite, ni à qui elle s'adresse; et parce que l'écriture, la substance de la lettre et le papier même m'ont fait douter que l'on n'y ait ôté ou changé quelque chose, je vous l'ai renvoyée en original, afin que vous reconnoissiez si c'est la même dont vous avez chargé le sous-diacre Clémentius; car il seroit très-fâcheux qu'une lettre ecclésiastique eût été falsifiée. Afin donc que nous puissions le savoir, voyez si c'est votre écriture et votre suscription, et nous apprenez au vrai ce qui en est. Ces paroles de saint Cyprien font voir qu'il y avoit dès lors quelque forme particulière pour les lettres que les églises s'écrivoient, par laquelle on pouvoit en reconnoître la vérité, et assurer ce commerce, où le secret étoit si nécessaire, surtout en temps de persécution. Peut-être étoit-ce la crainte de ce péril qui avoit empêché le clergé de Rome de mettre à sa lettre le titre ordinaire, qui étoit le nom de celui qui l'écrivoit, et celui à qui il écrivoit.

XXXVII. Confession de saint Acace.

Les derniers jours du mois de mars de la même année deux cent cinquante (2), Achatius ou Acace, évêque en Orient, on ne sait pas bien de quelle église, fut amené devant le consulaire Marcien, qui lui dit : Vous devez aimer nos princes, vous qui vivez sous les lois romaines. Acace répondit : Et qui aime plus l'empereur que les chrétiens? Nous prions continuellement pour lui, afin qu'il vive longtemps, qu'il gouverne les peuples avec une puissance juste, que son règne soit paisible; ensuite pour les soldats et pour tout le monde. Marcien dit : Je loue tout cela; mais, afin que l'empereur connoisse mieux votre soumission, faites-lui un sacrifice avec nous. Acace dit : Je prie le grand et le vrai Dieu pour l'empereur, mais il ne doit point exiger de sacrifice, et nous ne lui en devons point. Qui pourroit sacrifier à un homme? Marcien dit : Répondez, à quel dieu faites-vous vos prières, afin que nous lui fassions aussi des sacrifices? Acace dit : Je souhaite que vous le connoissiez utilement.

(1) Apud Cypr. Ep. 8, Pamel 2.

(1) Ep. 9, Pam. 4. (2) Acta sinc. p. 139.

Marcien dit : Dites-moi son nom? Acace dit : Le dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Marcien dit : Sont-ce des noms des dieux? Non, répondit Acace, mais celui qui leur a parlé est le vrai Dieu, que nous devons craindre. Marcien dit : Qui est-il? Acace dit : Le Très-Haut, Adonaï, assis sur les chérubins et les séraphins. Marcien dit : Qu'est-ce qu'un séraphin? Acace répondit : Un ministre du Dieu très-haut, qui approche de son trône. On voit ici la pratique de ce que disoit Origène peu de temps auparavant (1), qu'il n'est pas permis de donner à Dieu d'autres noms que l'Ecriture ne lui donne.

Marcien : Quelle vaine philosophie vous abuse? Laissez les choses invisibles, et reconnoissez plutôt pour vrais dieux ceux que vous voyez. Acace dit : Qui sont les dieux à qui vous m'ordonnez de sacrifier? Marcien dit : Apollon, notre conservateur, qui nous garantit de la famine et de la peste, qui conserve et gouverne tout le monde. Acace répondit : Quoi! ce malheureux qui, brûlant d'amour pour une fille, couroit éperdu, ne sachant pas qu'il perdoit cette proie si chère? Il est donc clair qu'il n'étoit pas divin; et il n'étoit pas dieu non plus, puisqu'une fille le trompa. C'est la fable de Daphné qu'Acace relève ici; de là il passe à celle d'Hyacinte et à quelques autres, puis il conclut : Quand il iroit de la vie, dois-je adorer ceux que je ne dois pas imiter, et dont vous puniriez vous-même les imitateurs? Marcien dit : C'est la coutume des chrétiens d'inventer plusieurs calomnies contre nos dieux; c'est pourquoi, je vous ordonne de venir avec moi sacrifier à Jupiter et à Junon, afin que nous fassions agréablement le festin solennel, et que nous rendions aux dieux ce qui leur est dû. Acace répondit : Comment sacrifierai-je à celui dont le sépulcre est constamment en Crète? est-il ressuscité?

Marcien dit : Ou sacrifie, ou meurs. Acace répondit : Ainsi font les voleurs de Dalmatie, quand ils ont pris un passant dans un chemin étroit, ils ne lui font point d'autre composition que de laisser l'argent ou la vie. Il n'est point là question de ce qui est raisonnable, mais qui est le plus fort. Or, je ne crains rien ; les lois publiques punissent les adultères, les infâmes, les voleurs, les empoisonneurs, les homicides; si je suis coupable de quelqu'un de ces crimes, je me condamne tout le premier. Mais c'est vous qui n'avez point d'excuse; car il est écrit que chacun sera jugé comme il jugera (2). Marcien dit : Je n'ai pas ordre de juger, mais de contraindre; c'est pourquoi, si tu n'obéis, sois assuré de la peine. Acace répondit : J'ai ordre aussi de ne jamais nier mon Dieu; si vous obéissez à un homme foible, qui sortira bientôt du monde et sera mangé des vers, combien dois-je plus obéir au Dieu tout-puissant, qui est éternel, et qui a dit (1) : Qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon père qui est au ciel.

Marcien dit : Tu viens de confesser l'erreur de cette doctrine que j'avois toujours désiré d'apprendre. Tu dis donc que Dieu a un fils? Acace répondit : Oui. Marcien dit : Qui est le fils de Dieu? Acace répondit : Le verbe de vérité et de grâce. Marcien dit : Est-ce là son nom? Acace répondit : Vous ne m'aviez pas demandé son nom. Marcien dit : Dis-le. Acace répondit : Il s'appelle Jésus-Christ. Marcien dit : De quelle femme Dieu l'a-t-il eu? Acace répondit : Dieu n'a pas engendré son fils à la manière des hommes. Il a formé de sa main le premier homme ; et après avoir fait une figure achevée, il lui a donné l'âme et l'esprit. Ainsi le fils de Dieu, la parole de vérité, est sorti de son cœur; c'est pourquoi il est écrit (2) : Mon cœur a produit une bonne parole. Marcien dit : Dieu est donc corporel? Acace dit : Lui seul se connoît; nous ne connoissons point sa forme invisible, mais nous honorons sa vertu et sa puissance. Marcien dit : S'il n'a point de corps, il n'a point de cœur; car il ne peut y avoir de sentiment sans les membres. Acace répondit : La sagesse ne vient pas de nos membres, c'est Dieu qui la donne; que sert le corps pour le sentiment?

Marcien dit : Regarde les cataphryges, gens d'une ancienne religion; ils ont quitté ce qu'ils étoient pour sacrifier aux dieux avec nous. Obéis de même ; rassemble tous les chrétiens de la loi catholique, et suis avec eux la religion de l'empereur; fais venir tout le monde qui dépend de toi. Acace répondit : Ce n'est pas moi qui les gouverne, c'est l'ordre de Dieu. Qu'ils m'écoutent si je leur conseille des choses justes; si je leur en propose de mauvaises, qu'ils me méprisent. Marcien dit : Donne-moi tous leurs noms. Acace répondit : Leurs noms sont écrits au ciel dans le livre de Dieu. Marcien dit : Où sont les magiciens, tes compagnons, et les docteurs de cette erreur artificieuse? Apparemment il vouloit dire les prêtres. Acace répondit : Nous sommes très-coupables devant Dieu, mais nous détestons l'art magique. Marcien dit : Votre magie est cette nouvelle religion que vous nous amenez. Acace répondit : Nous détruisons les dieux que vous craignez, après les avoir fait vous-mêmes. Marcien dit : Donne les noms si tu veux éviter les peines. Acace dit : Je suis devant le tribunal, et vous demandez mon nom? Espérez-vous en vaincre plusieurs, vous que je confonds moi seul? Si vous êtes curieux de noms, on m'appelle Acace, mon nom propre est Agathange, et ceux-ci, Pison, évêque de Troye, et Ménandre, prêtre; faites maintenant ce qu'il vous plaira. Marcien dit : Tu seras mis en prison, afin que l'empereur voie le procès, et ordonne ce qu'on doit faire de toi. Cet inter-

(1) Orig. de Martyr. p. 212. sup. n. 5.

(2) Matth. VII, Luc. IV.

(1) Matth. X, 33.

(2) Ps. 44.

rogatoire fut fait le quatrième des calendes d'avril, c'est-à-dire le vingt-neuvième de mars ; et l'empereur Décius, en ayant lu le procès-verbal, ne fit que rire de cette dispute; il donna à Marcien le gouvernement de la Pamphylie; mais il admira tellement Acace, qu'il lui rendit la liberté.

XXXVIII. Redoublement de la persécution en Afrique.

Vers le commencement d'avril, le proconsul d'Afrique étant venu à Carthage, la persécution devint plus rigoureuse qu'elle n'avoit été sous les magistrats de la ville qui l'avoient commencée, et qui s'étoient contentés d'emprisonner et de bannir (1). Alors on employa les tourments, les fouets, les bâtons, les chevalets, les ongles de fer, les flambeaux; on recommençoit si souvent les tourments, que ce n'étoit plus le corps des martyrs que l'on déchiroit, mais leurs plaies. Le seizième de ce mois, Mappalicus fut tourmenté devant le proconsul, et lui dit, entre autres choses (2) : Vous verrez demain le combat. En effet, le lendemain il souffrit le martyre avec quelques autres. Incontinent après, saint Cyprien écrivit aux martyrs et aux confesseurs qui étoient en prison, après avoir souffert les tourments, ou destinés à les souffrir (3). Il leur donne de grandes louanges, et relève avec toute son éloquence la cruauté de la persécution et la fermeté de leur courage. Il les exhorte à la persévérance, mais il ajoute que, si avant le jour de leur combat Dieu donne la paix à son Eglise, ils ne doivent pas s'affliger d'être privés de la gloire extérieure du martyre, puisque Dieu, de qui ils attendent la couronne, connoît leur disposition. On voit ici que ces saints avoient besoin de consolation quand ils ne souffroient ni la mort ni les tourments pour Jésus-Christ.

Il écrivit aussi aux prêtres et aux diacres une lettre, où il les excite à prier et à s'humilier pour apaiser la colère de Dieu (4). La voix, dit-il, ne suffit pas, il faut y joindre les jeûnes, les larmes et toutes sortes de soumissions; car il faut avouer que nos péchés ont attiré cette tempête. Nous sommes frappés comme nous méritons; et que ne méritons-nous point? puisque les confesseurs mêmes, qui doivent montrer aux autres l'exemple, n'observent pas la discipline. Ainsi, tandis que quelques-uns s'élèvent insolemment pour la fausse gloire qu'ils se donnent de leur confession, les tourments sont venus, et des tourments sans fin qui nous envient la consolation et de la mort et de la couronne, et ne cessent point qu'ils n'aient lassé la patience.

Prions donc du fond du cœur; frappons, et on nous ouvrira, pourvu que notre prière soit unanime. Car vous devez savoir, et c'est ce qui m'a pressé de vous écrire cette lettre, que le Seigneur a bien voulu faire paroître une vision dans laquelle il a été dit : Demandez et vous obtiendrez. Ensuite il a été commandé au peuple, qui étoit présent, de prier pour certaines personnes marquées; mais dans leurs prières les voix ont été discordantes et les volontés divisées. Ce qui a fort déplu à celui qui avoit dit : Demandez et vous obtiendrez. Et ensuite : Sachez, mes chers frères, qu'il nous a déjà été reproché autrefois, en vision, que nous sommes endormis dans nos prières. Il les excite à la vigilance par l'exemple des apôtres et de Jésus-Christ même, qui passoit les nuits en prières (1), et il ajoute : Enfin Dieu a bien voulu faire avertir ainsi le moindre de ses serviteurs chargé de péchés, et indigne de l'honneur qu'il lui fait. Dites-lui qu'il soit assuré que la paix viendra; ce qui la retarde un peu, c'est qu'il en reste quelques-uns à éprouver. Dieu daigne bien aussi nous avertir d'être sobres dans le boire et dans le manger, de peur que les cœurs déjà élevés par la grâce céleste ne s'affoiblissent, et que l'esprit accablé de viandes ne soit moins vigilant pour la prière. Je n'ai pas dû vous cacher tout ceci, ni me contenter de le savoir. Ne cachez pas non plus cette lettre, mais faites-la lire aux frères.

Dans une autre lettre aux prêtres et aux diacres, il dit (2) : On doit avoir un soin particulier des corps de tous ceux qui meurent en prison, quoiqu'ils n'aient pas été tourmentés. Il faut les compter entre les bienheureux martyrs, puisqu'ils ont souffert, autant qu'il étoit en eux, tout ce qu'ils ont été prêts de souffrir. Marquez le jour de leur mort, afin que nous puissions célébrer leur mémoire avec celle des martyrs. Il est vrai que notre frère Tertullus, suivant son zèle ordinaire, m'écrit les jours auxquels nos frères prisonniers passent à l'immortalité; et nous célébrons ici pour leur mémoire des sacrifices que nous offrirons bientôt avec vous, s'il plaît à Dieu. Ne manquez pas aussi, comme je vous l'ai souvent écrit, d'avoir soin des pauvres; j'entends de ceux qui sont demeurés fermes dans la foi, et non succombés, ni à la pauvreté, ni à la persécution.

XXXIX. Lettres de Célerin et de Lucien.

Entre les confesseurs prisonniers à Carthage étoit un nommé Lucien (3), qui vers ce temps-là reçut de Rome une lettre d'un de ses amis, nommé Célerin, qui avoit confessé en présence de l'empereur, au commencement de la persécution, et depuis étoit sorti de prison. Après des témoignages d'une tendre et sainte amitié, Célerin lui marquoit son extrême dou-

(1) An. Cypr. an. 256, n. 9.

(2) Martyr. R. 17 april.

(3) Epist. 10, Pam. 9.

(4) Epist. 11, Pam. 8.

(1) Luc. VI, 12.

(2) Epist. 12. Pam. 37.

(3) Ap. Cyp. p. 25.

leur pour la mort spirituelle de quelques sœurs qui avoient sacrifié aux idoles (1). C'est pourquoi, ajoutoit-il, j'ai passé dans les larmes la joie de la pâque, pleurant jour et nuit, couvert d'un cilice et de cendre, jusqu'à ce que Notre Seigneur Jésus-Christ, par sa grâce et par votre intercession, ou par celle que vous demanderez à nos frères qui seront couronnés, leur accorde le pardon de leur crime. Car je me souviens de votre charité; je ne doute point que vous ne soyez touché de la faute de nos sœurs Numérie et Candide, que vous connoissez. Si vous intercédez pour elles auprès de Jésus-Christ, vous qui êtes ses martyrs, je crois qu'il leur pardonnera en considération de la pénitence qu'elles ont faite, et des assistances qu'elles ont rendues à nos frères, qui, étant bannis, sont venus ici de chez vous, et vous en rendront témoignage. Je vous prie donc de parler à vos confrères de nos sœurs Numérie et Candide, et de conjurer ceux qui seront couronnés les premiers de leur remettre leur péché. Car, pour Etécuse, elle n'a fait que donner de l'argent pour se racheter de sacrifier; elle n'est montée que jusqu'à Tria-Fata, c'étoit un lieu dans la grande place de Rome, elle est descendue aussitôt, et je sais fort bien qu'elle n'a point sacrifié. Leur cause ayant été examinée, ceux qui les gouvernent leur ont ordonné de demeurer ainsi jusqu'à ce qu'il y ait un évêque. C'étoit le clergé de Rome qui gouvernoit pendant la vacance du Saint-Siége. Célerin continue: Je vous supplie donc de rapporter ceci à vos confrères les confesseurs; ainsi Jésus-Christ veuille vous donner la couronne que vous avez méritée non-seulement par la confession, mais par tout le cours de votre vie, qui a été un exemple de vertu. Car, vous devez savoir que je ne suis pas seul qui demande cela pour elles, mais Statius, Sévérien, et tous les confesseurs qui sont venus ici de chez vous. Elles ont été les recevoir au port, les ont amenés dans la ville, les ont assistés jusqu'au nombre de soixante-cinq, et continuent jusqu'à présent à les assister en toutes choses; car ils logent tous chez elles. Macaire vous salue, avec ses sœurs Cornélie et Emérite, qui se réjouissent de votre glorieuse confession, et tous les autres frères, et Saturnin, qui a aussi confessé courageusement sous les ongles de fer; il vous prie instamment de la même chose. Vos frères Calphurnius et Marie, et tous les saints vous saluent.

Lucien, répondant à cette lettre de Célerin, témoignoit d'abord une grande confusion de ce que Célerin n'osoit l'appeler son frère: Moi, dit-il, qui n'ai confessé le nom de Dieu que devant de petites gens, et en tremblant; au lieu que vous avez épouvanté ce grand serpent, précurseur de l'antechrist, c'est-à-dire l'empereur Décius, devant qui Célerin avoit confessé, au lieu que Lucien n'avoit confessé que devant les magistrats municipaux de Carthage. Lucien, venant au sujet de la lettre, ajoute: Vous avez dû savoir ce qui s'est passé ici. Le bienheureux martyr Paul, étant encore au monde, m'appela, et me dit (1): Lucien, je vous dis devant Jésus-Christ, après qu'il m'aura appelé, si quelqu'un vous demande la paix, donnez-la-lui en mon nom; et tous, tant que nous sommes que Dieu a daigné appeler en cette persécution, nous avons tout d'un accord donné à tous des lettres de paix. Sachez donc, mon frère, que j'ai résolu d'exécuter ce que Paul a ordonné, et que nous l'avons tous conclu depuis que nous sommes en cette affliction, lorsqu'on a ordonné, suivant le commandement de l'empereur, de nous faire mourir de faim et de soif, et que l'on nous a enfermés en deux cachots, où la chaleur étoit insupportable; maintenant on nous a rendu le jour. C'est pourquoi, mon cher frère, je vous prie de saluer Numéria et Candida, qui auront la paix, suivant l'ordre de Paul et des autres martyrs, dont voici les noms: Bassus, qui est mort dans la carrière; Mappalicus, à la question; Fortunion, dans la prison; Paul, après la question; Fortune; Victorin; Victor; Hérénée; Crédula; Hérène; Donat; Firmus; Ventus; Fructus; Julie; Martial et Ariston, qui, par la volonté de Dieu, sont morts de faim dans la prison. Vous apprendrez bientôt que nous les aurons suivis; car nous sommes enfermés pour la seconde fois. Il y a huit jours aujourd'hui que je vous écris; et, avant ces huit jours, cinq jours durant on ne nous a donné qu'un peu de pain et de l'eau par mesure. C'est pourquoi je demande que, quand le Seigneur aura donné la paix à l'Église, suivant l'ordre de Paul et notre conclusion, elles aient la paix, après avoir expliqué la cause devant l'évêque, et avoir fait la pénitence; et non-seulement elles, mais celles à qui vous savez que s'applique notre intention.

Lucien se recommande ensuite aux mêmes personnes dont Célerin lui avoit fait les compliments, et ajoute Sabine, Spésine, et les sœurs Januaria, Dativa et Donata. Et encore: Nous saluons Satur et les siens, avec Bassien et tout le clergé, Uranius, Alexius, Quintien, Colonica, et tous les autres dont je n'ai pas écrit les noms, parce que j'étois déjà las; ils doivent me le pardonner. Je souhaite une bonne santé à Alexius, à Gételicus, aux argentiers et aux sœurs. Mes sœurs Januaria et Sophie vous saluent, et je vous les recommande. Telle étoit la lettre de Lucien. Il ne mourut pas dans la prison; et, comme il avoit plus de zèle que de science et de discrétion, il se mit à donner indifféremment aux apostats des billets de réconciliation, écrits de sa main au nom des confesseurs, se faisant comme chef de faction. Il en écrivit plusieurs au nom d'un jeune homme nommé Aurélius, qui ne savoit pas écrire; plusieurs au nom du martyr Paul, dont il parloit dans sa lettre, même après la mort de Paul.

Ap. Cyp. p. 25.

(1) Ap. Cypr. Ep 32.

Saint Cyprien ne sut ce désordre que depuis; mais cependant, comme il apprit que quelques confesseurs se relâchoient et ne donnoient pas l'exemple qu'ils devoient aux autres fidèles, il en écrivit au prêtre Rogatien, et aux autres confesseurs, les exhortant à les corriger (1). Quelle honte, dit-il, pour votre nom, que l'on en voie un parmi vous ivre et immodeste; un autre qui revient en son pays, après avoir été banni; en sorte que si on le reprend il périsse non comme chrétien, mais comme coupable! J'apprends que quelques-uns s'enflent et s'élèvent, et, ce qui est exécrable, que quelques-uns profanent les temples de Dieu, sanctifiés de nouveau par la confession, en couchant indifféremment dans le même lieu où couchent des femmes; quand leur conscience ne leur reprocheroit point d'autre crime, le seul scandale en est un grand. Il ne doit y avoir non plus entre vous, ni disputes, ni jalousies, ni querelles, ni paroles injurieuses. Avançons de plus en plus dans la voie du Seigneur, afin que, quand par sa miséricorde il nous aura donné la paix qu'il nous promet, nos frères et les païens mêmes nous trouvent entièrement changés. Quoique j'aie écrit à notre clergé depuis peu, lorsque vous étiez encore en prison, et même depuis (2), que l'on vous fournît ce dont vous pourriez avoir besoin pour la nourriture ou pour le vêtement, je n'ai pas laissé de vous envoyer, sur le petit fonds que j'avois emporté avec moi pour ma dépense, deux cent cinquante sesterces, outre les deux cent cinquante que je vous avois envoyés auparavant. Victor, qui de lecteur a été fait diacre, et qui est avec moi, vous en a aussi envoyé quatre cent vingt-cinq. Le sesterce valoit environ deux sols de notre monnoie; ainsi, les deux cent cinquante font vingt-cinq livres, et les quatre cents vingt-cinq quarante-deux livres dix sols. Ces confesseurs hors de prison, et les autres revenus de leur exil, semblent montrer que la persécution s'adoucissoit à Carthage; mais elle continuoit ailleurs.

XL. Martyre de saint Maxime.

En Asie, vers ce même temps, c'est-à-dire le quatorzième de mai, un marchand, nommé Maxime, fut présenté au proconsul Optimus, qui, après lui avoir demandé son nom, lui demanda aussi sa condition (3). Il répondit: Je suis né libre, mais je suis esclave de Jésus-Christ. Le proconsul dit: Quelle est ta profession? Maxime répondit: Je suis un homme du peuple, qui vis de mon trafic. Es-tu chrétien? dit le proconsul. Maxime dit: Quoique pécheur, je suis chrétien. Le proconsul dit: Ne sais-tu pas les ordres des empereurs, qui viennent d'arriver? Quels ordres? dit Maxime. Le proconsul dit: Que tous les chrétiens quittent leur superstition, reconnoissant le vrai prince à qui tout est soumis, et adorent ses dieux. Maxime répondit: Je sais l'ordonnance injuste du prince de ce monde, et c'est pourquoi je me suis montré en public. Le proconsul dit: Sacrifie donc aux dieux. Maxime répondit: Je ne sacrifie qu'à Dieu seul, à qui je me réjouis d'avoir sacrifié dès ma jeunesse. Le proconsul dit: Sacrifie si tu veux te sauver, sinon je te ferai périr par divers tourments. Maxime répondit: C'est ce que j'ai toujours désiré; c'est pour cela que je me suis montré pour être délivré de cette misérable vie et arriver à l'éternelle. Alors le proconsul le fit battre à coups de bâton, et lui disoit cependant: Sacrifie, Maxime, pour être délivré de ces tourments. Maxime répondit: Ce ne sont pas des tourments ce que l'on souffre pour le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, ce sont des onctions salutaires; mais si je m'éloigne de ses préceptes, les vrais tourments m'attendent, qui sont éternels. Le proconsul le fit pendre au chevalet; et, comme on le tourmentoit, il lui dit: Reconnois maintenant ta folie, misérable, et sacrifie pour sauver ta vie. Je la sauverai, dit Maxime, si je ne sacrifie point, et je la perds si je sacrifie. Ni vos bâtons, ni vos ongles de fer, ni vos feux ne me font point de douleur, parce que la grâce de Jésus-Christ demeure en moi. Alors le proconsul prononça contre lui cette sentence: J'ordonne que Maxime, qui n'a pas voulu obéir aux lois et sacrifier à la grande Diane, soit lapidé pour donner de la terreur aux autres chrétiens. Aussitôt il fut enlevé par les exécuteurs, et mené hors les murailles de la ville, où ils le lapidèrent (1).

XLI. Martyre de saint Pierre, etc., à Lampsaque.

Sous le même proconsul Optimus, et le seizième de mai, on prit à Lampsaque, près l'Hellespont, un jeune homme, nommé Pierre, bien fait de corps et d'esprit (2). Après qu'il eut dit son nom et confessé qu'il étoit chrétien, le proconsul lui dit: Tu as devant les yeux les ordonnances de nos invincibles princes; sacrifie donc à la grande déesse Vénus. Pierre répondit: Je m'étonne que vous me vouliez persuader de sacrifier à une femme impudique et infâme, qui a fait des actions dont le seul récit seroit honteux. Je dois bien plutôt offrir au vrai Dieu et à Jésus-Christ le sacrifice de la prière et de la louange. Le proconsul, oyant cela, le fit étendre par des roues, avec des pièces de bois tout autour et des liens de fer qui lui serroient tout le corps, en sorte que ses os furent brisés en petites pièces. Mais plus il étoit tourmenté, plus il étoit constant; et,

(1) Ep. 13, p. 7.
(2) Addit. Rigalt.
(3) Act. sinc. p. 144.

(1) Martyr. 30 april.
(2) Acta sinc. p. 147.

riant et regardant le ciel, il dit : Je vous rends grâces, mon Seigneur Jésus-Christ, qui me donnez la patience pour vaincre ce cruel tyran. Le proconsul, voyant sa persévérance, lui fit couper la tête.

Dans le même temps, comme le proconsul alloit à Troade, ville voisine, qu'Alexandre le grand avoit fait bâtir sous les murs de l'ancienne Troyes, on lui présenta trois autres chrétiens, André, Paul et Nicomaque. Il leur demanda d'où ils étoient, et de quelle religion ; et Nicomaque répondit impatiemment et à haute voix : Je suis chrétien. Le proconsul dit à André et à Paul : Vous autres, que dites-vous? Ils répondirent : Nous sommes chrétiens. Le proconsul dit à Nicomaque : Sacrifie aux dieux comme il est ordonné. Nicomaque répondit : Un chrétien, comme vous savez, ne doit pas sacrifier aux démons. Le proconsul le fit pendre et tourmenter; comme il étoit prêt à rendre l'esprit par la violence des tourments, il s'écria à haute voix : Je n'ai jamais été chrétien; je sacrifie aux dieux. Le proconsul le fit aussitôt descendre. Mais au moment qu'il eut sacrifié, il fut saisi du démon, et se battant contre terre et se coupant la langue de ses dents, il rendit l'esprit.

Dans la foule des spectateurs, une fille, nommée Denise, âgée de seize ans, s'écria : Misérable! pourquoi t'es-tu attiré une peine éternelle pour un moment de relâche? Le proconsul, ayant ouï ces paroles, la fit tirer au milieu de la place, et lui demanda si elle étoit chrétienne. Oui, répondit-elle, je le suis; c'est pourquoi, je plains ce malheureux de n'avoir pas souffert encore un peu pour arriver au repos éternel. Le proconsul dit : Il a trouvé le repos lorsqu'il a satisfait aux dieux et aux princes en sacrifiant; et de peur qu'il ne souffrît des reproches à cause de votre vaine religion, la grande déesse Vénus a bien voulu le prendre. Sacrifie aussi, toi, de peur qu'après t'avoir fait traîner honteusement, je ne te fasse brûler vive. Denise répondit : Mon Dieu est plus grand que vous ; c'est pourquoi je ne crains point vos menaces; il peut me donner la force de souffrir tout ce que vous me pourrez faire. Alors le proconsul la livra à deux jeunes hommes pour la corrompre, et fit mettre en prison André et Paul. Ces jeunes gens prirent Denise et la menèrent à leur logis ; mais après s'être efforcés jusqu'à minuit de lui faire violence, il leur fut impossible. Vers minuit, il leur apparut un jeune homme éclatant de lumière, qui éclaira toute la maison ; ils furent saisis de peur, et se jetèrent aux pieds de la sainte. Elle les releva en disant : Ne craignez point, c'est mon défenseur et mon gardien. Ils la prioient d'intercéder pour eux, de peur qu'il ne leur arrivât du mal.

Le jour étant venu, tout le peuple vint au proconsul en criant et en demandant qu'on leur livrât André et Paul. Deux sacrificateurs de Diane, Onésicrate et Macédon, étoient les plus ardents à exciter la sédition. Le proconsul ayant donc fait venir les martyrs, leur dit : Sacrifiez à la grande Diane. André et Paul répondirent : Nous ne connoissons ni Diane ni les autres démons que vous adorez, et n'avons jamais adoré que Dieu seul. A ces mots, le peuple prioit le proconsul de les leur abandonner pour les faire mourir. Le proconsul voyant qu'il ne pouvoit vaincre la constance des martyrs, les fit fouetter, puis les livra au peuple pour les lapider. Ils les prirent, et, leur ayant lié les pieds, les traînèrent hors de la ville.

Comme on les lapidoit, Denise en ouït le bruit ; elle se mit à crier et à pleurer; et, s'échappant de ses gardes, elle courut au lieu où ils étoient, et se jeta sur eux, en disant : Afin de vivre avec vous dans le ciel, je veux mourir ici avec vous sur la terre. On rapporta au proconsul comment Denise avoit été conservée par un jeune homme lumineux, et comment elle s'étoit échappée pour se jeter sur les corps d'André et de Paul. Le proconsul commanda de la séparer, et de la mener en un autre lieu pour être décolée, ce qui fut exécuté.

On trouve plusieurs autres martyrs en Asie sous cette persécution (1); à Nicomédie, Quadrat, qui, après avoir été tourmenté plusieurs fois, eut la tête tranchée ; à Nicée, Tryphon et Respicius; en Lycie, l'illustre martyr saint Christophe ; à Césarée en Cappadoce, saint Mercure, officier considérable dans les troupes ; à Mélitine en Arménie, saint Polyeucte. C'est aussi à ce temps de Décius que l'on rapporte les sept Dormans, c'est-à-dire sept frères qui, fuyant la persécution, sortirent d'Ephèse, et se retirèrent dans une caverne, où ils furent enfermés, et ainsi s'endormirent au Seigneur (2) ; d'où vient que, quand on trouva leurs corps long-temps après, on les appela les sept Dormans.

XLII. Saint Cyprien suspend la réconciliation des apostats.

Saint Cyprien étoit toujours dans sa retraite ; et quoiqu'il semblât nécessaire d'en sortir pour remédier avec le conseil de son clergé aux désordres, particulièrement de ceux qui étoient tombés, il jugea toutefois plus à propos de demeurer encore caché, et cela par le conseil de Tertullus, à qui il les renvoie pour apprendre le détail de ses raisons (5). Il les exhorte d'avoir soin des pauvres qui étoient demeurés fermes, particulièrement des confesseurs qui étoient sortis de prison. Surtout il recommande qu'on les instruise de la discipline, et qu'on les exhorte à être humbles, modestes et paisibles : Car j'apprends, dit-il, avec douleur, que quelques-uns se promènent insolemment, s'occupent de choses vaines, et

(1) Marty. R. 7 mai, 10 nov. 25 jul. 2 nov.

(2) 13 febr. Martyr. R. 27 jul. et ibi. Baron.

(3) Epist, 14, p. 6.

sèment des divisions ; qu'ils profanent par des conjonctions illicites les membres de Jésus-Christ, même après l'avoir confessé ; que les diacres et les prêtres ne peuvent plus les gouverner, et que ce peu de mauvais confesseurs semblent, par leur conduite déréglée, travailler à ternir la gloire d'un grand nombre de bons. Il ajoute à la fin : Quant à ce que m'ont écrit nos frères, les prêtres Donat et Fortunat, Novat et Gordius, je n'ai pu y répondre seul, parce que, dès le commencement de mon épiscopat, j'ai résolu de ne rien faire de mon chef sans votre avis et le consentement du peuple. Mais quand Dieu m'aura fait la grâce de retourner avec vous, nous traiterons ensemble des choses faites ou à faire, comme le respect que nous nous devons réciproquement nous y oblige. Telle étoit la déférence des saints évêques pour leur clergé, et même pour tout le peuple fidèle.

Cette affaire, dont les quatre prêtres avoient écrit à saint Cyprien, et dont il diffère la résolution, étoit peut-être le rétablissement de ceux qui étoient tombés. Ils étoient en grand nombre en cette église (1) : c'étoit la plus grande partie du peuple, et une partie même du clergé. Saint Cyprien apprit qu'ils sollicitoient les martyrs et les confesseurs pour obtenir des lettres de recommandation; en sorte qu'il s'en donnoit tous les jours des milliers contre la règle (2); car c'étoit un usage reçu dans l'Eglise, que les pécheurs avoient recours aux martyrs et aux confesseurs, et qu'à leur recommandation on abrégeoit ou on adoucissoit leur pénitence, et leur réconciliation à l'Eglise étoit plus facile (3). On appeloit, à proprement parler, martyrs ceux qui avoient souffert des tourments, et confesseurs ceux qui avoient seulement confessé la foi publiquement; mais dans l'usage on confondoit quelquefois ces noms. Saint Cyprien, ayant donc appris ce désordre, écrivit trois lettres; la première aux martyrs et aux confesseurs, la seconde aux prêtres et aux diacres, la troisième aux laïques qui étoient demeurés fermes, et marqua que chacune devoit être lue à ceux à qui s'adressoient les deux autres. La lettre aux martyrs et aux confesseurs portoit :

Le devoir de notre charge nous oblige à vous avertir que vous, qui avez gardé la foi au Seigneur avec tant de courage, devez aussi être les plus zélés à garder sa loi et sa discipline. J'avois cru que les prêtres et les diacres qui sont présents vous instruiroient pleinement des règles de l'Evangile, comme il a toujours été pratiqué sous nos prédécesseurs; que les diacres alloient à la prison, et régloient les désirs des martyrs. Mais j'ai senti une grande douleur d'apprendre qu'au lieu que vous m'avez écrit avec précaution, avec respect, d'examiner vos demandes et d'accorder la paix à quelques-uns de ceux qui sont tombés quand la persécution sera finie, il y a des prêtres, qui, avant qu'ils aient achevé leur pénitence, offrent pour eux et leur donnent l'eucharistie. On peut le pardonner aux coupables. Qui est le mort qui ne chercheroit pas la vie avec empressement? Mais c'est à ceux qui président à garder la règle, et n'être pas bouchers au lieu de pasteurs ; car c'est les tromper que de leur accorder ce qui leur nuit. Et parce que j'apprends, nos chers frères, que quelques-uns vous pressent avec impudence et abusent de votre bonté, je vous prie, aussi instamment que je puis, de vous souvenir de l'Evangile, de considérer ce que les martyrs, vos prédécesseurs, ont autrefois accordé, afin de peser exactement les demandes de ceux-ci; vous qui êtes les amis du Seigneur et qui jugerez un jour avec lui, examinez la vie et le mérite de chacun et la qualité des péchés, de peur que, si vous permettiez ou si nous faisions quelque chose avec précipitation, notre église n'en rougît devant les païens mêmes. Modérez les demandes que l'on vous fait, reconnoissant et réprimant ceux qui abusent de vos grâces, pour s'en faire des amis ou même en trafiquer indignement. Ces mots semblent signifier que quelques-uns vendoient à d'autres des billets de martyrs. Saint Cyprien continue : Vous devez aussi prendre garde de marquer nommément ceux à qui vous désirez que l'on donne la paix; car j'apprends qu'il y a des billets en ces termes : Qu'un tel avec les siens soit reçu à la communion : ce que jamais les martyrs n'ont fait, de peur qu'une demande confuse ne nous charge de haine ; car ce mot, *avec les siens*, s'étend loin, et on peut nous en présenter vingt et trente ou plus qui se diront parents, alliés, affranchis et domestiques de celui qui reçoit le billet. Je vous prie donc de marquer nommément dans le billet ceux que vous voyez, que vous connoissez, et dont vous savez que la pénitence est proche de la satisfaction.

La lettre aux prêtres et aux diacres portoit : J'ai eu long-temps patience, mais je ne puis plus me taire, sans exposer le peuple et nous-mêmes à l'indignation de Dieu, puisque quelques-uns des prêtres, ne songeant ni au jugement futur, ni à l'évêque qui les gouverne maintenant, veulent s'attribuer tout, contre ce qui s'est pratiqué sous nos prédécesseurs. Je souffrirois l'injure que reçoit l'épiscopat ; mais il n'y a plus lieu de dissimuler, puisque quelques-uns de vous trompent nos frères, et, pour s'attirer des applaudissements en rétablissant contre l'ordre ceux qui sont tombés, leur nuisent davantage. Ils savent eux-mêmes que leur crime est le plus grand de tous; cependant au lieu que dans les moindres péchés les coupables font pénitence pendant un temps réglé, viennent à l'exomologèse selon l'ordre de la discipline, et reçoivent le droit de communier par l'imposition des mains de l'évêque et du clergé ; ceux-ci sont admis à la communion,

(1) Ep. 14.

(2) Ep. 20.

(3) Tertull. de Pudic. c. 12.

quoique la persécution dure encore ; on offre leur nom, et, sans pénitence ni exomologèse ni imposition des mains, on leur donne l'eucharistie. Saint Cyprien semble ici prendre le mot d'exomologèse non pour toute la pénitence, comme Tertullien, mais pour une partie, c'est-à dire, suivant la signification du mot grec, pour une confession qui se pouvoit faire après avoir achevé la pénitence avant que de recevoir l'imposition des mains; mais on ne sait si cette confession étoit secrète ou publique. Il continue ainsi : Ceux qui ne savent pas si bien les Ecritures n'en seront pas coupables, mais ceux-là le seront qui président et n'en avertissent pas les frères. De plus, ils rendent odieux les bienheureux martyrs, et les commettent avec l'évêque. Car, au lieu que les martyrs m'ont écrit et m'ont prié de remettre l'examen des apostats et leur réconciliation après la paix de l'Eglise et mon retour; ceux-ci communiquent dès à présent et offrent avec eux, et leur donnent l'eucharistie. Au lieu que si les martyrs, par la chaleur de leur gloire, demandoient quelque chose de plus que la loi de Dieu ne permet, ce seroit aux prêtres et aux diacres de les avertir, comme l'on a toujours fait par le passé. Aussi, Dieu ne cesse point de nous reprendre jour et nuit. Car, outre les visions nocturnes, le jour même, les enfants innocents qui sont avec nous sont remplis du Saint-Esprit. Ils voient en extase de leurs yeux, et entendent et disent les choses dont le Seigneur a la bonté de nous avertir. Vous apprendrez tout à mon retour. Cependant ceux d'entre vous qui sont imprudents et enflés doivent savoir que, s'ils continuent, j'userai de la correction que le Seigneur commande; je leur défendrai cependant d'offrir, et les obligerai à plaider leur cause devant nous, devant les confesseurs, et même devant tout le peuple, quand nous aurons recommencé de nous assembler. Cette défense aux prêtres d'offrir pour un temps, semble être la peine canonique que l'on a depuis nommée suspense.

Dans la lettre au peuple fidèle, il témoigne une extrême compassion pour ceux qui étoient tombés, et leur fait espérer leur rétablissement, pourvu qu'ils ne précipitent rien. Il blâme encore les prêtres qui ont commencé de communiquer avec eux, d'offrir pour eux, et leur donner l'eucharistie, au lieu d'observer l'ordre de la pénitence, de l'exomologèse et de l'imposition des mains. Il exhorte le peuple à contenir les coupables, et à leur inspirer la patience, et ajoute : Qu'ils écoutent notre conseil, qu'ils attendent notre retour, afin qu'alors, en l'assemblée de plusieurs évêques et en la présence des confesseurs, nous puisions examiner les lettres des bienheureux martyrs.

XLIII. Saint Cyprien use d'indulgence pour les malades.

Saint Cyprien crut, quelque temps après, devoir un peu se relâcher, à cause de la saison, et écrivit ainsi aux prêtres et aux diacres (1) : Comme je vois qu'il n'est pas encore possible d'aller à vous, et que nous entrons déjà dans l'été qui apporte de grandes et fréquentes maladies, je crois qu'il faut pourvoir à nos frères, afin que ceux qui ont des billets des martyrs, s'ils sont prévenus de mal et se trouvent en péril, puissent, sans attendre notre présence, faire la confession de leur péché devant tout prêtre présent, ou, s'il ne se trouve point de prêtre et que la mort presse, devant un diacre; et qu'ayant reçu l'imposition de la main pour la pénitence, ils aillent au Seigneur avec la paix que les martyrs nous ont prié de leur donner. On ne croit pas que ceci doive s'entendre de l'absolution sacramentelle, mais seulement de quelque cérémonie qu'un diacre peut accomplir par commission de l'évêque. Saint Cyprien continue (2) : Soutenez aussi le reste de ceux qui sont tombés et les consolez, afin qu'ils ne perdent pas la foi, et ne désespèrent pas de la miséricorde du Seigneur. Que votre vigilance s'étende aussi sur les catéchumènes; si, se trouvant près de mourir et en péril, ils implorent la grâce de Dieu, elle ne doit pas leur être refusée. Mais, comme quelques-uns qui n'avoient point de billets des martyrs pressoient indiscrètement, il confirma le même ordre, et ajouta : Comme cette affaire ne regarde ni un petit nombre de personnes, ni une église ou une province seule, mais le monde entier, qu'ils attendent la paix publique de l'Eglise, afin que, dans une assemblée de plusieurs évêques et en présence du peuple qui n'est point tombé, nous puissions tout régler d'un commun avis. Il ne seroit pas raisonnable de faire entrer dans l'Eglise quelques-uns des apostats, tandis qu'il y a des confesseurs exilés qui n'ont pu encore revenir, étant dépouillés de tous leurs biens. Ceux qui sont si pressés ont en leur pouvoir ce qu'ils demandent, et même plus. On combat tous les jours, si leur repentir est sincère et si leur zèle est si ardent qu'ils ne puissent souffrir de délai, ils peuvent recevoir la couronne du martyre.

Cette conduite de saint Cyprien fut soutenue par des lettres du clergé de Rome au clergé de Carthage, et des confesseurs de Rome à ceux de Carthage, pour les exhorter à tenir ferme contre les importunités des apostats, suivant la rigueur de l'Evangile; et saint Cyprien de son côté écrivit aux prêtres et aux diacres de Rome pour leur rendre compte de sa retraite, dont on ne leur avoit pas fait un rapport assez fidèle. Il leur envoyoit aussi les lettres qu'il avoit écrites pendant sa retraite, au nombre de treize, pour leur apprendre tout ce qui s'étoit passé, et comme il s'étoit conformé à leurs conseils touchant les apostats malades, pour conserver l'unité dans la discipline.

(1) Epist. 18. (2) Epist. 19.

XLIV. Indiscrétion de Lucien.

Lucien continuoit toujours à presser avec son zèle indiscret la réconciliation des apostats, en vertu des billets des confesseurs; mais, ayant vu les lettres par lesquelles saint Cyprien ordonnoit de les différer, il vint à cet excès de témérité d'écrire au nom de tous les confesseurs la lettre qui suit (1) : Tous les confesseurs au pape Cyprien, salut. Sachez que nous avons donné la paix à tous ceux dont vous serez informé comme ils se sont conduits depuis leur péché, et nous désirons que vous le fassiez savoir aux autres évêques. Nous souhaitons que vous ayez la paix avec les saints martyrs. En présence d'un exorciste et d'un lecteur, écrit par Lucien. Saint Cyprien, ayant reçu ce billet et voyant qu'il échauffoit des esprits turbulents qu'il avoit dès auparavant de la peine à gouverner et les poussoit à vouloir extorquer la paix de l'Eglise, voyant cela, il écrivit à ses prêtres et à ses diacres de s'en tenir à ce qu'il leur avoit écrit au sujet des apostats (2), parce, dit-il, que c'est une affaire qui nous regarde tous, et que nous devons juger en commun. C'est pourquoi je n'ose me l'attribuer seul, ni porter un préjugé. J'ai envoyé copie des lettres que je vous ai écrites à plusieurs de mes collègues, qui m'ont répondu qu'ils étoient du même avis, et qu'il falloit nous y tenir jusqu'à ce que nous puissions nous assembler et examiner les cas particuliers. Et afin que vous sachiez ce que m'a écrit Caldonius, mon collègue, et ce que je lui ai répondu, j'ai joint à cette lettre la copie de la sienne et de ma réponse; et je vous prie de lire le tout à nos frères, afin qu'ils se disposent de plus en plus à la pénitence.

La lettre de Caldonius étoit adressée à saint Cyprien et aux prêtres de Carthage, et portoit (3) : La nécessité du temps fait que nous ne devons pas légèrement donner la paix; mais ceux qui, après avoir sacrifié, ont été tentés de nouveau et se sont bannis volontairement, me paroissent avoir effacé leur péché, ayant abandonné leurs terres et leurs maisons pour faire pénitence et suivre Jésus-Christ. Ainsi Félix, mon proche voisin, que je connois particulièrement, et qui étoit prêtre sous Décius, et Victoire sa femme, et Lucius, se sont bannis et leurs biens sont confisqués. Une femme nommée Bone a été traînée par son mari pour sacrifier, d'autres lui tenoient les mains et sacrifioient; elle disoit : Ce n'est pas moi qui le fais, c'est vous. Quoique sa conscience fût nette, elle s'est aussi bannie. Ils demandent tous la paix, disant : Nous avons recouvré la foi que nous avions perdue, faisant pénitence, et confessant publiquement Jésus-Christ. Quoique je croie qu'il la leur faille donner, je les ai renvoyés à votre conseil, de peur de paroître m'attribuer quelque chose. Ecrivez-moi donc ce que vous avez résolu en commun (1). Saint Cyprien répondit à Caldonius, approuvant entièrement sa conduite, et pour lui faire connoître comme il s'étoit conduit lui-même, il lui envoya cinq lettres qu'il avoit écrites sur ce sujet. Je les ai déjà envoyées, ajoute-t-il, à plusieurs de nos collègues; elles leur ont plu, et ils ont répondu qu'ils étoient du même avis. Je vous prie de le faire savoir à ceux de nos collègues que vous pourrez, afin que nous ayons tous une même conduite et un même esprit suivant les préceptes du Seigneur.

Saint Cyprien écrivit encore au clergé de Rome pour lui rendre compte de tout ceci, c'est-à-dire de l'indiscrétion de Lucien et de son billet (2). Ces termes, dit-il, dont vous serez informés comment ils se sont conduits depuis leur péché, nous rendent plus odieux. Quand nous aurons examiné les causes particulières, il semblera que nous ayons refusé à plusieurs ce que tous se vantent d'avoir reçu des martyrs et des confesseurs. Enfin la sédition a déjà commencé; car, en plusieurs villes de notre province, le peuple s'est élevé contre les prélats, criant que les martyrs et les confesseurs avoient une fois donné la paix à tous; et se la sont fait donner sur-le-champ, intimidant les prélats qui n'ont pas eu assez de courage et de foi pour leur résister. En même temps il écrivit aux prêtres Moïse et Maxime (3), et aux autres confesseurs qui étoient encore en prison à Rome, pour les congratuler de leur généreuse confession, et encore plus de leur fermeté à maintenir la discipline. Il donna avis à son clergé de la lettre qu'il écrivoit au clergé de Rome : Et parce, dit-il (4), qu'il falloit l'envoyer par des clercs; que plusieurs des nôtres sont absents, et que le peu qui sont avec vous suffisent à peine pour le service ordinaire, il a été nécessaire d'en ordonner de nouveaux. Sachez donc que j'ai fait lecteur Satur, et sous-diacre Optat, confesseur, que nous avions déjà disposés à la cléricature d'un commun avis, quand nous fîmes lire deux fois Satur le jour de Pâques, et quand nous établîmes Optat entre les lecteurs pour instruire les catéchumènes, dans l'examen que nous faisions des lecteurs avec les prêtres les plus habiles pour voir s'ils avoient toutes les qualités requises à ceux que l'on disposoit au clergé. Je n'ai donc rien fait de nouveau en votre absence; mais la nécessité m'a fait avancer ce que nous avions déjà résolu d'un commun accord. Telle étoit l'exactitude de la discipline au fort de la persécution; et l'on voit avec quel soin les évêques examinoient et préparoient ceux qu'ils destinoient même aux moindres ordres.

(1) Ap. Cypr. p. 23.
(2) Epist. 26.
(3) Ap. Cypr. Ep. 24.

(1) Ep. 25.
(2) Ep. 27.
(3) Ep. 281. Pam. 25.
(4) Epist. 29.

XLV. Décret du clergé de Rome touchant les apostats.

Le clergé de Rome, ayant reçu la lettre que saint Cyprien avoit envoyée par Satur et par Optat, lui écrivit une grande lettre, par laquelle il approuvoit entièrement sa conduite, blâmant l'indiscrétion des apostats, et encore plus de ceux qui les excitoient. Ils marquent combien il est nécessaire dans les temps les plus fâcheux de se tenir ferme à la discipline de l'Eglise, comme de ne pas abandonner le gouvernail dans la tempête; puis ils ajoutent : Et ce n'est pas une résolution formée depuis peu chez nous; nous trouvons que cette sévérité, cette foi, cette discipline est ancienne. L'apôtre n'auroit pas dit que l'on parloit de notre foi par tout le monde (1), si dès lors elle n'eût jeté de fortes racines; et ce seroit un grand crime de dégénérer d'une telle gloire. Et ensuite : Dieu garde l'église romaine de perdre sa vigueur par une facilité profane, et de relâcher les nerfs de la sévérité, en renversant la majesté de la foi! Quand on voit nos frères non-seulement renversés, mais tombant encore tous les jours, leur accorder le remède prématuré d'une reconciliation qui ne leur servira de rien, c'est par une fausse miséricorde ajouter de nouvelles plaies à celle de l'apostasie; en ôtant à ces malheureux le remède même de la pénitence, ce n'est pas guérir, mais si nous voulons dire le vrai, c'est tuer. Et ensuite :

Nous avons une nécessité plus pressante de différer, nous qui depuis la mort de Fabien, de glorieuse mémoire, par la difficulté du temps, n'avons pu encore avoir d'évêque pour régler tout ceci, et pour examiner avec autorité et conseil ceux qui sont tombés. En cette grande affaire, nous sommes de votre avis, qu'il faut attendre la paix de l'Eglise, et ensuite examiner la cause des apostats, en consultant avec les évêques, les prêtres, les diacres, les confesseurs et les laïques qui sont demeurés fermes. Car, il nous semble que ce seroit nous charger d'une grande haine, si un seul prononçoit sur un crime commis par tant de personnes : un décret ne peut être ferme sans avoir le consentement de plusieurs. Regardez le monde entier ravagé, et plein de restes de ceux qui sont tombés : un mal si étendu demande de grands conseils et de grands remèdes; et, comme ceux qui sont tombés, sont tombés par aveuglement et faute de précaution, ceux qui veulent réparer ce mal doivent y employer toute la sagesse des meilleurs conseils, de peur que ce qui ne seroit pas fait comme il faut ne soit jugé de tous comme nul. Ils ajoutent : Cherchant à garder ce tempérament, nous avons consulté long-temps et en grand nombre avec quelques évêques de notre voisinage et avec ceux que la persécution a chassés ici des autres provinces éloignées, et nous avons cru qu'il ne falloit rien innover avant l'établissement d'un évêque, mais tenir en suspens ceux qui peuvent attendre. Et à l'égard de ceux qui se trouvent en péril de mort, qu'après avoir fait pénitence, et témoigné souvent la détestation de leurs péchés, s'ils donnent des signes d'un vrai repentir par leurs larmes et leurs gémissements; quand il n'y aura plus humainement d'espérance qu'ils puissent vivre, qu'en ce cas on les secoure avec grande précaution. Dieu sait ce qu'il en fait et comment il règle son jugement; c'est à nous à prendre bien garde que les méchants ne louent notre excessive facilité, et que les vrais pénitents ne nous accusent de dureté et de cruauté. Ce décret du clergé de Rome fut écrit et récité par Novatien premièrement, et souscrit par les autres prêtres, entre autres par le confesseur Moïse (1). Ensuite les lettres en furent envoyées par tout le monde pour venir à la connoissance de toutes les églises, et à celle qui étoit pour Carthage on joignit la copie de celle qui étoit pour la Sicile. Avec cette lettre, saint Cyprien reçut aussi celle des prêtres Moïse et Maxime, des diacres Nicostrate et Rufin, et des autres confesseurs qui étoient prisonniers à Rome, et qui répondoient à la sienne avec de grandes actions de grâces. Il en fit part à son clergé, et, leur en envoyant des copies, il leur dit : Ayez soin, autant qu'il est possible, que nos lettres et leurs réponses soient connues de nos frères. Même si quelqu'un des évêques étrangers, mes collègues, ou des prêtres, ou des diacres se trouvent présents, ou surviennent, instruisez-les de tout ceci, et permettez-leur, s'ils veulent, d'en prendre des copies pour emporter chez eux, quoique j'aie ordonné à notre frère, le docteur Satur, de les laisser copier à tous ceux qui le désireront, afin que tous agissent de concert pour régler ainsi les églises en attendant.

XLVI. Fermeté de saint Cyprien.

Cependant les apostats, pressant toujours leur rétablissement, écrivirent à saint Cyprien comme au nom de toute l'Eglise, prétendant que la paix leur étoit due, et que le martyr Paul l'avoit donnée à tous (2). Saint Cyprien leur répondit (3) : Le Seigneur a fondé l'Eglise sur les évêques, en disant à Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. L'Eglise consiste dans l'évêque, le clergé et tout le peuple fidèle. Car encore que ces paroles de Jésus-Christ établissent principalement la primauté de saint Pierre et de son siége, les autres évêques s'en sont servis à cause de l'unité de l'épiscopat. Il dit ailleurs (4) : Encore qu'une multitude rebelle se sépare, l'Eglise ne se retire pas de Jésus-Christ; et ceux-là sont l'Eglise, le peuple uni à l'évêque : l'évêque est dans l'Eglise, et l'Eglise dans l'évêque. L'église catholique est une, et les évêques joints ensemble sont les liens de son union. A Dieu ne plaise de permettre que le nombre des apostats s'appelle l'Eglise; il n est pas le dieu des morts, mais des vivants (1). S'ils sont l'Eglise, que reste-t-il, sinon que nous les prions de vouloir bien nous recevoir? Quelques-uns, qui avant leur chute s étoient signalés dans l'Eglise par leurs bonnes œuvres, m'ont écrit depuis peu avec humilité et modestie, disant qu'encore qu'ils eussent un billet des martyrs, ils ne vouloient pas demander la paix à contretemps. Vous donc qui venez de m'écrire, marquez vos noms, afin que je sache à qui je dois répondre.

Il approuva aussi la conduite de son clergé, qui de l'avis des évêques qui s'étoient trouvés à Carthage avoit résolu de ne point communiquer avec Gaïus, prêtre de Didde, et avec son diacre, parce qu'ils avoient communiqué avec les apostats et présenté leurs offrandes; même après en avoir été repris deux fois par les évêques, ils avoient persisté (2). Saint Cyprien ordonna à son clergé d'en user de même à l'égard des prêtres et des diacres étrangers qui pourroient tomber dans la même faute. Ils l'avoient aussi consulté touchant Philumène et Fortunat, sous-diacres, et Favorin, acolyte, qui étoient revenus après s'être retirés. Il ordonne qu'ils s'abstiennent seulement de recevoir la distribution qui leur étoit due par mois comme clercs, sans être privés de leurs fonctions. Mais au reste, il déclare qu'il ne peut juger seul cette affaire, et qu'elle doit être examinée avec ses collègues, c'est-à-dire avec les prêtres et avec tout le peuple (3). Il donna encore avis de tout ceci au clergé de Rome, et leur envoya les copies de ces lettres, même de celle où il parle si avantageusement de l'épiscopat. En même temps, il les avertissoit de se donner de garde de Privat, évêque hérétique de Lambèse. Ce fut le sous-diacre Fortunat qui fut chargé de ces lettres.

XLVII. Martyrs d'Alexandrie.

Pendant cette première année de la persécution, il y eut plusieurs martyrs à Alexandrie, qui souffrirent constamment les tourments et la mort (4). Le premier, nommé Julien, vieux, et si goutteux qu'il ne pouvoit ni marcher ni se soutenir, fut présenté avec deux hommes qui le portoient, dont l'un renonça aussitôt, l'autre, nommé Chronion, surnommé Eunus, confessa comme Julien. On les mit sur des chameaux, et on les fouettoit ainsi élevés, les promenant par toute la ville, l'une des plus grandes du monde; enfin, ils furent brûlés dans un grand feu, le peuple étant en foule tout autour à les regarder. Comme on les menoit au lieu du supplice, un soldat, nommé Besa, les accompagnoit, et résistoit à ceux qui leur insultoient. Le peuple se mit à crier contre lui : on le mena devant le juge, et enfin il fut décolé. Un Africain, nommé Macar, n'ayant pu être porté à renier la foi, fut brûlé vif. Ensuite Epimaque et Alexandre, après avoir été long-temps en prison et souffert les ongles de fer, les fouets et mille tourments, furent brûlés. Il y eut aussi quatre femmes : la première fut Ammonarium, vierge, que le juge tourmenta très-long-temps et très-opiniâtrement, parce qu'elle s'étoit vantée de ne dire jamais rien de ce qu'il lui commandoit; elle tint parole, et fut menée au supplice. La seconde fut Mercuria, vénérable pour sa vieillesse; la troisième Denise, mère de plusieurs enfants, la quatrième une autre Ammonarium. Le préfet, craignant de les tourmenter encore inutilement et de demeurer vaincu par des femmes, leur fit couper la tête (1).

On présenta encore Héron, Ater et Isidore, Egyptiens, et un enfant de quinze ans, nommé Dioscore (2). Le juge commença par ce jeune homme, et, après avoir inutilement tenté de le vaincre par des flatteries et par les tourments, étonné de son courage et de la sagesse de ses réponses, il le laissa, disant qu'à cause de son âge il vouloit lui donner quelques jours pour se reconnoître. Les trois autres furent cruellement tourmentés et enfin brûlés. Dioscore, étant en liberté, se retira auprès de l'évêque saint Denis. Un autre Egyptien, nommé Némésion, étoit accusé d'être logé avec des voleurs (3). S'étant purgé de cette calomnie devant le centurion, il fut dénoncé comme chrétien, et amené chargé de chaînes au gouverneur, qui le fit tourmenter et fouetter au double des voleurs et brûler entre eux. Quatre soldats, nommés Ammon, Zénon, Ptolomée et Ingènes ou Ingénuus, s'approchèrent tout d'un coup avec un nommé Théophile, et se présentèrent devant le tribunal (4). Un chrétien étoit à la question, et penchoit déjà à renoncer; ceux-ci commencèrent à grincer les dents, étendre les mains, lui faire des signes du visage et de tout le corps. Tout le peuple jeta les yeux sur eux; mais, avant que personne leur touchât, ils accoururent à l'échafaud, disant qu'ils étoient chrétiens. Le préfet et ses conseillers en furent épouvantés; et les martyrs, au sortir du tribunal, marchèrent avec joie au supplice. Plusieurs, dans les autres villes et dans les bourgs, furent mis en pièces par les gentils (5). Un nommé Ischyrion faisoit les affaires d'un magistrat; son maître lui comman-

---

(1) Rom. I, 8.

(1) Cypr. Epis. 35.
(2) Ep. 35.
(3) Ep. 33, p. 27.
(4) V. lib. VII, n. 1, Ep. 66, p. 69, ad Pup.

(1) Matth. XXII, 32.
(2) Ep. 34, p. 28.
(3) Ep. 35, 29.
(4) Eus. VI, Hist. c 42.

(1) Martyr. 12 dec.
(2) Martyr. 14 dec.
(3) Martyr. 19 nov.
(4) Martyr. 20 dec.
(5) Eus. VI, 42. Martyr. 22 dec.

da de sacrifier; sur le refus qu'il en fit, il lui dit des injures, et le maltraita; et, comme il souffroit tout, enfin il prit un grand pieu dont il lui perça les entrailles et le fit mourir.

XLVIII. Saint Paul, premier ermite.

La terreur de cette persécution fit fuir un grand nombre de chrétiens dans les déserts voisins de l'Egypte ou dans les montagnes, où plusieurs errant moururent de faim, de soif, de froid et de maladie, et furent tués par les bêtes ou par les voleurs (1). Plusieurs, ayant gagné le mont Arabique, furent pris par les Sarrasins; quelques-uns furent rachetés à grandes peines pour de grandes sommes d'argent, les autres demeurèrent esclaves. Chérémont, évêque de Nilopolis, fort âgé, ayant fui avec sa femme vers cette montagne, on ne put savoir ce qu'ils étoient devenus : les chrétiens les cherchèrent plusieurs fois, et ne purent seulement trouver leurs corps.

Dans la basse Thébaïde il y avoit un jeune homme, nommé Paul, que son père et sa mère avoient laissé à l'âge de quinze ans héritier d'un grand patrimoine (2). Il étoit bien instruit des lettres grecques et égyptiennes, d'un esprit doux et plein d'un grand amour de Dieu. Il avoit une sœur mariée, et demeuroit avec elle. La persécution le fit retirer à l'écart dans une maison de campagne; mais le mari de sa sœur le voulut déclarer pour avoir son bien : ce que Paul ayant appris, il se retira aux montagnes désertes, et, attendant la fin de la persécution, il s'affectionna à la solitude, où il s'étoit engagé par nécessité. Il s'avançoit peu à peu, s'arrêtoit de temps en temps, et recommençoit souvent. Enfin, il trouva une montagne de roche, au pied de laquelle étoit une grande caverne, fermée d'une pierre; il l'ouvrit par curiosité, et trouva dedans comme un grand salon, ouvert pardessus et ombragé d'une vieille palme qui étendoit ses branches. Une fontaine très-claire en sortoit, et faisoit un petit ruisseau qui, après avoir un peu coulé dehors, rentroit aussitôt dans la terre. Paul choisit ce lieu pour sa retraite, et y demeura quatre-vingt-dix ans; car il en avoit vingt-trois, et vecut jusqu'à cent treize.

XLIX. Évêques des Gaules : saint Saturnin; saint Denis, etc.

Ce fut cette même année deux cent cinquante de J.-C., sous le consulat de Décius et de Gratus, que saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, commença à s'y établir; et dans le même temps, plusieurs autres évêques fondèrent des églises en diverses villes considérables des Gaules (3), savoir, Gratien à Tours, Trophyme à Arles, Paul à Narbonne, Denis à Paris, Strémoine à Clermont en Auvergne, Martial à Limoges. Saint Denis de Paris et saint Saturnin de Toulouse furent martyrs, mais apparemment dans quelqu'une des persécutions suivantes; autrement ils n'auroient pas eu le temps de former des disciples, et de fonder ces célèbres églises, qui ont toujours subsisté depuis. Toutefois, une autre tradition porte que Paul, premier évêque de Narbonne, et Trophyme d'Arles, étoient disciples de l'apôtre saint Paul (1); et il est certain d'ailleurs que du temps de Décius l'évêque d'Arles se nommoit Marcien, et favorisoit l'antipape Novatien (2).

L. Ordinations d'Aurelius, de Célerin et de Numidique.

Le clergé de Rome fit réponse à la lettre que saint Cyprien leur avoit envoyée par le sous-diacre Fortunat, approuvant en tout sa conduite. Sur l'article de Privat de Lambèse, ils disoient (3) : Vous avez suivi votre coutume en nous donnant avis de ce qui nous touche, car nous devons tous veiller pour le corps de toute l'Eglise, dont les membres sont distribués par toutes les provinces. Peu de temps après, le confesseur Célerin vint de Rome à Carthage, alla trouver saint Cyprien dans sa retraite, et l'entretint des sentiments de respect et d'affection que Moïse et les autres confesseurs de Rome avoient pour lui : ce qui porta Saint Cyprien à leur écrire encore pour les congratuler de leurs longues souffrances, car il y avoit environ un an qu'ils étoient en prison (4).

Quelques évêques étant venus trouver saint Cyprien dans sa retraite, il fit avec eux des ordinations, apparemment pendant le mois de décembre, savoir, de deux lecteurs, Aurélius et Célerin, et d'un prêtre nommé Numidique. Aurélius avoit deux fois confessé la foi (5), premièrement devant les magistrats de Carthage, qui l'avoient banni, ensuite dans la place publique, où il avoit souffert des tourments en la presence du proconsul. Ses mœurs étoient très-pures, avec une humilité et une modestie singulières. Il méritoit un rang plus élevé; mais, comme il étoit encore fort jeune, saint Cyprien le fit commencer par la charge de lecteur qu'il exerça pour la première fois le dimanche en lisant publiquement l'Evangile, comme pour annoncer la paix rendue à l'Eglise : ce qui montre que la persécution avoit cessé en Afrique. Célerin étoit le fameux confesseur venu depuis peu de Rome. Il avoit confessé le premier dans cette persécution, souffert de longs tourments, et dix-neuf jours de prison, étant aux fers, avec la faim et la soif; il portoit sur son corps plusieurs cicatrices. Son aïeule Celerine, et ses oncles Laurent et Ignace, avoient souffert le martyre, et on offroit le sacrifice en leur mémoire. Célerin n'étoit pas moins vertueux, ni moins humble qu'Aurélius; il fut ordonné lecteur avec lui; mais il ne put se résoudre à accepter cet honneur qu'après y avoir été contraint par une vision céleste. L'un et l'autre furent dès lors destinés pour être élevés à la prêtrise dans un âge plus mûr, et on leur assigna dès lors pour leur subsistance la même distribution par mois que les prêtres recevoient. On voit par-là, qu'alors les simples lecteurs lisoient même l'Evangile, au moins dans l'Eglise d'Afrique.

(1) Dio. ap. Eus. VI, 42.
(2) Hier. Vita Pauli.
(3) Acta sinc. p. 110. Greg. Tur. I, Hist. Franc. c. 30.

(1) Sup. l. II, n. 7
(2) Cypr. Ep. 68.
(3) Ep. 36, Pam. 30.
(4) Ep. 37, Pam. 16.
(5) Ep. 38, Pam. 33.

Numidique étoit un homme plus âgé qui par ses exhortations avoit fortifié un grand nombre de martyrs lapidés et brûlés (1). Il avoit vu avec une sainte joie sa femme qu'il chérissoit brûlée avec les autres. Lui-même, demi-brûlé et accablé de pierres, avoit été laissé pour mort; sa fille, cherchant son corps, lui trouva encore la vie, le retira et le fit revenir en santé. Saint Cyprien le mit au nombre des prêtres de l'église de Carthage pour réparer la chute de quelques prêtres, espérant avec le temps l'élever à un plus haut rang (2). Il donna avis à son clergé et à son peuple de ces trois ordinations, parce qu'il avoit toujours accoutumé de les consulter auparavant dans ces occasions, et d'examiner en commun les mœurs et le mérite des ordinants; mais Dieu avoit rendu à ceux-ci des témoignages surnaturels.

LI. Schisme de Félicissime.

Cependant il se forma un schisme dans l'Eglise de Carthage (3). Il y avoit un prêtre nommé Novat, homme inquiet, amateur des nouveautés, et suspect aux évêques pour la foi, présomptueux, avare, flatteur, séditieux, ennemi de la paix. Il avoit dépouillé des pupilles et des veuves, détourné les deniers de l'Eglise. Il avoit laissé mourir de faim son père dans un village, sans même prendre soin de l'enterrer. Il avoit fait avorter sa femme, lui donnant un coup de pied comme elle étoit grosse : ce qui pouvoit être arrivé avant qu'il fût prêtre. Les frères pressoient pour le faire punir de tant de crimes; il devoit être déposé et même excommunié; le jour de son jugement étoit proche, quand la persécution commença et le mit en sûreté, empêchant les évêques de s'assembler. Pour prévenir leur jugement, il se sépara et excita les autres à se séparer de l'évêque. Il fit ordonner pour son diacre Félicissime, qui dès le commencement s'étoit opposé à l'élection de saint Cyprien : et cette ordination se fit sans la permission et à l'insu de saint Cyprien.

Félicissime ne valoit pas mieux que Novat. Il étoit convaincu d'avoir commis des fraudes et des rapines; des chrétiens dignes de foi l'accusoient d'adultère, et offroient de le prouver. Il s'étoit appliqué à attirer à lui les confesseurs qui vouloient relâcher la discipline, et même à flatter les apostats qui demandoient avec importunité leur réconciliation (1). Ainsi il forma un parti, à la tête duquel il se mit avec cinq prêtres, et commença à ériger un autel à part, et à tenir des assemblées sur une montagne, d'où vint à ce schisme le nom des montagnards.

Saint Cyprien avoit envoyé deux évêques, Caldonius et Herculanus, avec des prêtres, Rogatien et Numidicus, pour examiner en son absence les besoins des frères, et fournir ce qui seroit nécessaire à ceux qui vouloient exercer leurs mérites (2). En même temps, ils devoient examiner l'âge, la condition et le mérite de chacun, afin que saint Cyprien pût les connoître tous parfaitement, et élever aux charges ecclésiastiques ceux que leur humilité et leur douceur en rendroient dignes. Félicissime s'opposa à cet examen, menaça ceux qui s'y étoient présentés les premiers, les intimidant avec violence, et déclara que ceux qui obéiroient à Cyprien ne communiqueroient point avec lui dans la montagne. Saint Cyprien l'ayant appris prononça contre lui la même condamnation, et le déclara excommunié. Il excommunia aussi Augendus, qui s'étoit joint aux schismatiques, et menaça de la même peine tous ceux qui s'y joindroient. Il en écrivit aux deux évêques et aux deux prêtres qu'il avoit faits ses vicaires, et les chargea de lire sa lettre aux frères qui étoient avec eux, de l'envoyer au clergé à Carthage, et de marquer les noms des schismatiques. Ils le firent (3), et déclarèrent excommuniés Félicissime et Augendus, Répostus et Sophronius, exilés, Irène, Paul, couturière, Sophrone, Soliasse, et Budinaire. Deux de ceux-là, savoir, Répostus et Sophrone, avoient été bannis pour la foi.

Saint Cyprien écrivit aussi à son peuple de se donner de garde de cette séduction des schismatiques, comme d'une persécution plus dangereuse que celle des païens (4). Il n'y a qu'un Dieu, leur dit-il, et un Christ, et une Eglise, et une chaire fondée sur Pierre par la parole du Seigneur. On ne peut élever un autre autel, ni faire un sacerdoce nouveau, hors un seul autel et un seul sacerdoce. Qui assemble ailleurs disperse. Il conclut en disant : Quiconque passera au parti de Félicissime et de ses adhérents sache qu'il ne pourra plus revenir à l'Eglise, ni communiquer avec les évêques et avec le peuple de Jésus-Christ. Dans cette lettre, il marque que la faction des schismatiques l'empêchoit de sortir de sa retraite, et le privoit de la joie de célébrer la pâque avec son peuple, mais qu'il espéroit incontinent après se trouver à Carthage avec

(1) Ep. 40, Pam. 35.
(2) Ep. 38, Pam. 33.
(3) Ep. 52, p. 43.

(1) Ep. 43, p. 40.
(2) Ep. 41, p. 38.
(3) Ap. Cypr. Ep. 44, p. 39.
(4) Ep. 43, p. 40.

les évêques ses collègues. La pâque étoit le vingt-troisième de mars, cette seconde année de la persécution, deux cent cinquante-un de J.-C., sous le consulat des deux Décius, le père et le fils (1).

Le prêtre Novat avoit déjà passé la mer, et étoit arrivé à Rome vers le commencement de cette année. Il y sépara de l'Eglise un prêtre, nommé Novatien, ami du prêtre et confesseur Moïse; mais dès lors ce saint confesseur se sépara de sa communion, et mourut peu de temps après dans la prison où il étoit depuis près d'un an. Novat, s'étant joint à Novatien, changea de maximes; et, au lieu qu'en Afrique il avoit excité les apostats à extorquer l'indulgence, il se plaignit à Rome qu'on les recevoit à la pénitence trop facilement.

LII. Élection du pape saint Corneille.

Après que le Saint-Siége eut vaqué seize mois, Corneille fut élu pape vers le mois de juin de cette année deux cent cinquante-un (2). C'étoit un homme d'une pureté virginale, d'une modestie et d'une fermeté singulière; il avoit passé par tous les degrés des offices ecclésiastiques; il n'avoit ni demandé, comme plusieurs autres, ni désiré l'épiscopat, au contraire il fallut lui faire violence pour l'obliger à l'accepter. Il fut élu par seize évêques, qui se trouvèrent à Rome, entre lesquels il y en avoit deux d'Afrique, Pompée et Etienne; presque tous les clercs rendirent témoignage de son mérite, et le peuple qui étoit présent consentit à son ordination. Les évêques écrivirent des lettres à toutes les églises et à Carthage en particulier pour leur en faire part, et elle fut approuvée d'un commun consentement par tous les évêques du monde. En acceptant cette charge, Corneille s'exposoit visiblement au martyre; car l'empereur Décius faisoit les menaces les plus terribles contre les évêques, et eût souffert plus patiemment un compétiteur dans l'empire qu'un pape à Rome.

LIII. Schisme de Novatien.

Le prêtre Novatien se déclara hautement contre cette élection; et voici quel il étoit. Il avoit été philosophe stoïcien et en réputation pour son éloquence (3). Le démon l'avoit possédé : ce qui lui avoit donné occasion d'embrasser la foi. Ayant été délivré par les secours des exorcistes, il étoit demeuré catéchumène jusqu'à ce qu'étant tombé dangereusement malade, en sorte que l'on croyoit qu'il devoit mourir, il fut baptisé dans son lit par infusion. Étant guéri, il ne reçut point le sceau du Seigneur de la main de l'évêque, c'est-à-dire la confirmation, ni le reste de ce que l'on faisoit après le baptême selon la règle de l'Église. Il fut toutefois ensuite ordonné prêtre, nonobstant l'opposition de tout le clergé et de plusieurs laïques, fondée sur ce qu'il n'étoit pas permis d'ordonner ceux qui avoient été baptisés dans le lit; mais l'évêque, qui l'aimoit, pria instamment qu'on lui permît d'imposer les mains seulement à celui-ci. La persécution étant venue, Novatien se tint enfermé dans sa maison, et, comme les diacres le prioient de sortir pour venir assister les frères qui avoient besoin de secours, il se sépara d'eux en colère et s'en alla, disant qu'il ne vouloit plus être prêtre parce qu'il étoit amoureux d'une autre philosophie. Ensuite il fit le sévère, et se plaignit qu'à Rome on recevoit les apostats à la pénitence avec trop de facilité. Plusieurs du clergé de Rome, encore prisonniers pour la foi, se laissèrent séduire à cette apparence de zèle pour la discipline, entre autres Maxime, Nicostrate, Urbain, Sidoine, Macaire, Célerin; il n'y eut que le prêtre Moïse qui demeura ferme.

Novatien et le schismatique Novat venu d'Afrique publioient diverses calomnies contre le pape Corneille, disant (1), qu'il avoit pris un billet du magistrat pour éviter la persécution, et qu'il avoit communiqué avec des évêques coupables d'avoir sacrifié aux idoles, entre autres avec un nommé Trophyme. Sur ces fondements, Novatien sépara plusieurs confesseurs et plusieurs autres fidèles de la communion de Corneille, et, passant plus avant, il se fit lui-même ordonner évêque de Rome, quoiqu'il eût protesté avec serment qu'il ne désiroit point l'épiscopat. Il choisit deux de ses partisans les plus désespérés, et les envoya en un coin de l'Italie, où ils s'adressèrent à trois évêques, gens rustiques et très-simples; ayant inventé un prétexte, ils leur persuadèrent de venir à Rome en diligence, assurant que leur présence y étoit nécessaire pour apaiser la division avec les autres évêques qui s'y trouveroient (2). Ces pauvres évêques s'étant ainsi laissé séduire et étant arrivés à Rome, Novatien, accompagné de quelques gens de sa sorte, les tint enfermés et les fit boire et manger avec excès, et, comme ils furent ivres, à quatre heures après midi il les força de lui imposer les mains et de l'ordonner évêque de Rome comme si le siége eût été vacant, ne comptant pour rien l'ordination de Corneille, ni le consentement de tout le clergé et de tout le peuple qui étoit fort nombreux. Car il y avoit alors à Rome quarante-six prêtres, sept diacres, sept sous-diacres, quarante-deux acolytes, cinquante-deux tant exorcistes que lecteurs et portiers, quinze cents veuves et autres affligés que l'Eglise nourrissoit; le reste du peuple chrétien étoit innombrable. Un des évêques qui avoient eu part à la fausse ordination de Novatien revint peu de temps après à l'Eglise, pleurant et confessant son péché; et saint Corneille lui accorda la communion à la prière de tout le peuple, mais seulement la communion laïque; car il demeura déposé aussi bien les deux autres, et saint Corneille envoya d'autres évêques remplir leurs places. Telle fut l'ordination de Novatien, le premier antipape et le chef du premier schisme dans l'Eglise.

Au schisme il joignit l'hérésie (1), soutenant que l'Eglise ne pouvoit accorder la paix à ceux qui étoient une fois tombés dans la persécution, quelque pénitence qu'ils fissent, et qu'il n'étoit jamais permis de communiquer avec eux. Il condamnoit aussi les secondes noces (2). Ses disciples se nommèrent en grec *cathares*, c'est-à-dire purs, et affectèrent de porter des habits blancs; et cette secte dura plus d'un siècle. Pour retenir ses partisans dans le schisme, Novatien les faisoit jurer sur la sainte eucharistie (3). Car après l'oblation, distribuant à chacun sa part, il lui prenoit les deux mains et ne le quittoit point qu'il ne lui eût fait faire, au lieu de bénédiction, un serment en ces propres termes : Jure-moi par le corps et le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ de jamais ne me quitter pour retourner à Corneille; et le malheureux qui faisoit ce serment ne mangeoit point qu'il n'eût prononcé cette malédiction, et qu'il n'eût dit : Je ne retournerai plus à Corneille, au lieu de dire *amen*, comme on avoit accoutumé de le dire en recevant le pain sacré.

Novatien, incontinent après son ordination, envoya des députés à diverses églises avec des lettres par lesquelles il donnoit avis de son élection suivant la coutume, feignant d'avoir été ordonné malgré lui. Il exhortoit tous les évêques à ne point admettre les apostats à la participation des mystères, mais seulement les exciter à pénitence, et en laisser le jugement à Dieu; et il n'oublioit pas les calomnies dont il chargeoit le pape saint Corneille. Ce qui leur donnoit autorité, c'étoit le témoignage des confesseurs qu'il avoit séduits, et qui écrivoient en même temps (4). Ces lettres troublèrent presque toutes les églises; car on ne croyoit pas se pouvoir tromper en suivant ceux qui avoient confessé Jésus-Christ si glorieusement, et souffert une année de prison. Mais saint Denis, évêque d'Alexandrie, répondit en ces termes à Novatien : Si on vous a ordonné malgré vous, comme vous dites, vous le montrerez en cédant volontairement (5). Car, il falloit tout souffrir pour ne pas diviser l'Eglise de Dieu; et le martyre que vous auriez enduré pour ne pas faire de schisme n'eût pas été moins glorieux que pour ne pas idolâtrer, et même plus grand selon moi. Car ici chacun souffre le martyre pour sa seule âme, et là pour toute l'Eglise. Maintenant, si vous persuadez aux frères de se réunir, l'action sera plus belle que la faute n'a été grande, on ne vous l'imputera plus, et vous recevrez des louanges; si vous n'êtes plus le maître des autres, sauvez au moins votre âme à quelque prix que ce soit. Je vous souhaite une bonne santé avec la paix du Seigneur.

LIV. Premier concile de saint Cyprien.

Saint Cyprien, sorti enfin de sa retraite, tenit un concile avec un grand nombre d'évêques, qui, après avoir célébré les fêtes de Pâques chacun chez eux, s'étoient assemblés à Carthage pour régler les affaires de l'Eglise (1). D'abord, ayant reçu les nouvelles de l'élection de Corneille, et du puissant parti qui s'étoit élevé contre lui, ils suspendirent leur jugement, et, avant que de le reconnoître pour évêque et de communiquer avec lui, ils voulurent s'instruire plus à fond de la régularité de son ordination. Pour cet effet ils envoyèrent à Rome deux évêques, Caldonius et Fortunat, et aussi pour travailler à réunir les membres de l'Eglise et à y rétablir la charité. Cependant saint Cyprien exhortoit tous ceux qui alloient à Rome de s'informer quel étoit le parti de l'Eglise catholique et de s'y attacher.

Mais quand les lettres de Novatien vinrent à Carthage, portées par Maxime, prêtre, Augendus, diacre, et deux autres, nommés Machée et Longin, les évêques d'Afrique, ayant connu que les schismatiques avoient poussé leur audace jusqu'à se faire un autre évêque, furent touchés de l'irrégularité de cette ordination, et résolurent aussitôt de refuser leur communion aux députés de Novatien, ne laissant pas toutefois de réfuter les calomnies qu'ils soutenoient avec obstination. Alors Pompée et Etienne, évêques africains, revinrent de Rome, et instruisirent leurs collègues de ce qui s'y étoit passé. C'étoient des personnages si graves et d'une fidélité si connue, qu'après leur témoignage on ne jugea pas à propos d'écouter davantage les députés de Novatien. Ils ne laissèrent pas de faire grand bruit dans l'assemblée, et de demander à haute voix que les évêques et le peuple examinassent publiquement les accusations dont ils se disoient porteurs, et qu'ils offroient de prouver. Les évêques d'Afrique, pensant toutes choses, eurent plus d'égard à leur honneur commun et à la sainteté du sacerdoce, et répondirent qu'il ne convenoit pas à leur gravité de souffrir que la réputation de leur confrère fût encore attaquée, après qu'il avoit été élu, ordonné et approuvé par tant

(1) Annal. Cyp.
(2) Cyp. ad Anton, Ep. 55. Pam. 52.
(3) Pacian. ad Sympron. Ep. 2, 3. Ep. Corn. ap. Eus. VI, Hist. c. 43.

(1) Cypr. Ep. 52.
(2) Epist. Corn. ap. Eus. VI, Hist. c. 43.

(1) Socr. VI, Hist. c. 20.
(2) Conc. Nic. can. 8.
(3) Cornel. ibid.
(4) Soc. IV, Hist. c. 23.
(5) Ap. Eus. VI, Hist. c. 45. Hier. de Scrip. in Dion.

(1) Cypr. Ep. 44. p. 41 et 55, p. 52.

de suffrages, et que dans une si grande assemblée, où les pontifes de Dieu étoient assis et l'autel dressé, on ne devoit ni lire ni entendre un libelle diffamatoire (1). On dit, pour toute réponse aux schismatiques, qu'un évêque étant une fois établi et approuvé par le témoignage et le jugement des évêques et du peuple, il n'y a plus de moyen d'en établir un autre. Les schismatiques ainsi rejetés ne se rendirent pas; mais ils continuèrent à aller de maison en maison, et de ville en ville, cherchant des compagnons de leur erreur. Saint Cyprien et les évêques d'Afrique envoyèrent au pape saint Corneille le prêtre Primitif pour l'instruire amplement de tout ce qui s'étoit passé en cette occasion.

Dans ce même concile de Carthage fut examinée la cause de Félicissime et des cinq prêtres qui l'avoient suivi. Ils furent ouïs, condamnés et excommuniés; et le concile en écrivit au pape saint Corneille une lettre synodale, suscrite de la main des évêques. En ce concile fut aussi examinée la cause des apostats, qui avoit été réservée (2). Les saintes Ecritures y furent long-temps alléguées de part et d'autre, et on trouva enfin ce tempérament de ne pas leur ôter tout-à-fait l'espérance de la communion, de peur que le désespoir ne rendît leur chute encore pire, et que, voyant l'Eglise fermée pour eux, ils ne retournassent au siècle pour vivre en païens. D'ailleurs on ne vouloit pas relâcher la discipline, en les admettant sans choix à la communion; mais on résolut de tirer en longueur leur pénitence, de prier pour eux avec larmes le père des miséricordes, d'examiner les causes, les volontés et les besoins de chacun en particulier. Ce décret du concile fut rédigé en plusieurs articles ou canons, que l'on envoya à Rome et aux autres églises. Ce sont ces canons que l'on a depuis appelés pénitentiaux, qui régloient la conduite des évêques à l'égard des pécheurs pénitents, suivant les divers degrés des péchés (3). Avec ces canons et la lettre synodale, saint Cyprien envoya aussi une lettre qu'il écrivit en son particulier au pape saint Corneille, par Mettius, sous-diacre, et Nicéphore, acolyte; et il écrivit en même temps aux confesseurs qui étoient tombés dans le schisme de Novatien (4); mais il ordonna à Mettius de lire auparavant au pape les lettres qu'il leur écrivoit, et de ne les point rendre si le pape ne le jugeoit à propos, de peur qu'on ne lui fît dire autre chose que ce qu'il disoit effectivement. Tel fut le premier concile tenu à Carthage par saint Cyprien, depuis la persécution. Il paroît avoir duré long-temps, ou plutôt avoir été interrompu et repris plusieurs fois.

LV. Concile de Rome.

Le pape saint Corneille, ayant reçu ces lettres d'Afrique, assembla à Rome un concile de soixante évêques, et d'un plus grand nombre de prêtres et de diacres. Le décret du concile de Carthage, touchant les apostats, y fut reçu et confirmé, entre autres le canon qui portoit que les évêques tombés dans le crime seroient reçus à l'Eglise après avoir fait pénitence, mais seulement au rang des laïques, sans jamais pouvoir offrir de sacrifice, ni faire aucune fonction sacerdotale (1). Ce même concile condamne Novatien, son schisme, et sa cruelle doctrine qui refusoit la communion à ceux qui étoient tombés, quelque pénitence qu'ils fissent. Saint Corneille fit part aux autres églises de ce qui s'étoit passé en ce concile. Il écrivoit entre autres à Fabius, évêque d'Antioche, lui montrant que toutes les églises d'Italie et d'Afrique etoient du même sentiment (2). Il en écrivit aussi à Denis d'Alexandrie. Il se tint des conciles semblables dans les autres provinces touchant le schisme et l'erreur des novatiens. On dit que ce fut en ce même temps, et à l'occasion de leur condamnation, que les évêques ajoutèrent au canon ou catalogue du clergé de chaque église, un prêtre pénitencier pour recevoir les confessions de ceux qui seroient tombés après le baptême (3). Novatien, se voyant ainsi vaincu à Rome, envoya en Afrique un évêque de son parti, nommé Evariste, Novat, le prêtre de Carthage, un diacre, nommé Nicostrate, confesseur, et deux autres schismatiques, nommés Primus et Denis, pour faire une nouvelle tentative en faveur du parti; et saint Corneille en donna aussitôt avis à Saint Cyprien par une lettre dont il chargea le confesseur Augendus.

LVI. Retour des confesseurs schismatiques.

Novat étant parti de Rome, les confesseurs qu'il avoit séduits revinrent à eux. Ils pouvoient aussi avoir vu la lettre de saint Denis d'Alexandrie à Novatien; ils avoient reçu celles que saint Cyprien leur avoit écrites, et peut-être son traité de l'unité de l'Eglise qu'il écrivit en ce même temps, et l'envoya à Rome (4). On s'apercevoit déjà qu'ils étoient adoucis et moins enflés. Urbain et Sidoine vinrent trouver les prêtres de l'église romaine, disant que Maxime, prêtre et confesseur, vouloit revenir à l'Eglise avec eux; mais, comme ce qu'ils avoient fait donnoit sujet de s'en défier, le pape voulut que les prêtres les ouïssent condamner de leur propre bouche leur erreur. Ils vinrent. Les prêtres leur demandèrent compte de leur conduite, et particulièrement des lettres remplies de calomnies qui venoient d'être

(1) Cypr. Ep. 45, p. 42.
(2) Cypr. Ep. 45, p. 42, 55, p. 52.
(3) Ep. 45, p. 42.
(4) Ep. 47, p. 43, 46. c. 44.

(1) Cypr. Ep. 67.
(2) Eus. VI, Hist. 1.
(3) Socr. Hist. l. V, 19.
(4) Ap. Cypr. Ep. 50. Ep. Corn. ap. Cypr. 49. Eus. V, Hist. 43.

envoyées sous leur nom, et qui avoient troublé la plupart des églises. Ils assurèrent qu'ils avoient été trompés, et qu'ils n'avoient point su ce que contenoient ces lettres; que véritablement ils étoient entrés dans le schisme et l'hérésie, souffrant que l'on imposât les mains à Novatien pour le faire évêque; et, comme on leur en fit des reproches et de tout le reste de leurs fautes, ils supplièrent que tout fût oublié.

Tout cela étant rapporté au pape, il assembla ses prêtres avec cinq évêques qui s'y trouvèrent. Ils délibérèrent, et résolurent d'un commun avis ce qui devoit être observé à l'égard de ces confesseurs schismatiques; et la délibération fut rédigée par écrit. Cela fait, on fit entrer dans l'assemblée Maxime, Urbain, Sidoine, Macaire, et la plupart des frères qui s'étoient joints à eux, qui prièrent très-instamment que le passé fût oublié, et que tout fût remis comme s'il ne s'étoit rien fait ni rien dit de part et d'autre. Ensuite, comme il étoit de l'ordre, le pape fit part au peuple de cette action, afin qu'il vît dans l'Eglise ceux dont l'égarement l'affligeoit. Le peuple fidèle, ayant appris leur bonne volonté, accourut en grand nombre. On n'entendoit que des actions de grâces rendues à Dieu tout d'une voix; ils exprimoient par leurs larmes la joie de leur cœur, embrassant les confesseurs comme s'ils n'étoient sortis de prison que ce jour-là. Les confesseurs firent leur déclaration publique en ces termes: Nous savons que Corneille est évêque de la très-sainte église catholique, par le choix de Dieu tout-puissant et de Jésus-Christ, Notre Seigneur. Nous confessons notre erreur; on nous a imposé par des discours captieux; encore qu'en apparence nous eussions quelque communication avec un homme schismatique et hérétique, notre cœur a toujours été sincèrement dans l'Eglise. Car nous n'ignorons pas qu'il n'y a qu'un Dieu, un Seigneur Jésus-Christ que nous avons confessé, un Saint-Esprit, et qu'il ne doit avoir qu'un évêque dans l'église catholique.

Après cette déclaration des confesseurs, le pape ordonna au prêtre Maxime de reprendre sa place, et reçut tous les autres avec un grand applaudissement du peuple, remettant tout à Dieu, qui a tout en sa puissance. Au même moment il dépêcha l'acolyte Nicéphore pour en porter la nouvelle à saint Cyprien, qui l'avoit envoyé à Rome, et il le fit partir du lieu même où l'église étoit assemblée pour s'embarquer en diligence. Il avertit saint Cyprien d'envoyer sa lettre aux autres églises, afin que tout le monde sût que le parti schismatique s'évanouissoit de jour en jour. Avec cette lettre, saint Corneille envoyoit à saint Cyprien l'acte de la délibération qu'il avoit faite avec les prêtres de l'église romaine, et les cinq évêques qui s'étoient trouvés présents. Il chargea aussi l'acolyte Nicéphore d'une petite lettre à saint Cyprien (1), où il l'avertit pour la seconde fois du passage de Novat et des autres quatre schismatiques en Afrique, et l'instruisit des crimes d'Évariste et de Nicostrate, qui, seuls de tous les confesseurs, étoient demeurés dans le schisme. Évariste avoit été déposé de l'épiscopat comme auteur de schisme, et Zétus mis à sa place. Nicostrate avoit volé une femme dont il étoit esclave, et dont il faisoit les affaires; et depuis, étant diacre, il avoit emporté des dépôts considérables de l'église. L'acolyte Nicéphore arriva à Carthage le lendemain de l'arrivée des schismatiques (2).

LVII. Mort de Décius. Gallus, empereur.

L'empereur Décius n'étoit déjà plus à Rome le vingt-septième d'octobre de cette année deux cent cinquante-un, étant occupé sur la frontière du Danube à repousser les Carpes, espèce de Scythes qui pilloient la Thrace (3). Mais Gallus, à qui il avoit laissé la garde du Tanaïs, le trahit; et, étant d'intelligence avec les barbares, l'engagea dans un marais où il s'enfonça avec son cheval et y périt; en sorte qu'on ne trouva pas même son corps: c'étoit près d'Abrut, en Mésie. Son fils mourut avec lui en cette occasion; et ainsi finit l'empereur Décius, après avoir régné trente mois et vécu cinquante ans. Gallus, qui ne l'avoit fait périr que pour prendre sa place, se fit reconnoître empereur avec Hostilien, second fils de Décius qu'il adopta, et fit déclarer César son propre fils Volusien. Les noms de cet empereur sont Caïus-Vibius-Trébonianus-Gallus. Hostilien mourut bientôt après, ou de peste, ou par les ordres de Gallus, qui craignoit qu'il ne s'attirât l'amour du peuple. La paix fut entièrement rendue à l'Eglise par la mort de Décius, que les chrétiens regardèrent comme une punition divine (4).

(1) Ap. Cyp. Ep. 50, Pam.
(2) Eb. 52, Pam. 43. Cyp. p. 49, 52.
(3) Trebellin. Valer. init. Lact. de Mor. n. 4. Zozym. l. I, p. 643. Aurel. de Cæs. et in Ep. Eutrop. l. 9.
(4) Dexip. apud Sync. p. 366, Cypr. de Laps. init.

LIVRE SEPTIÈME.

I. Traité de saint Cyprien, de l'unité de l'église.

Saint Cyprien, ayant appris la réconciliation des confesseurs de Rome, écrivit au pape saint Corneille pour l'en féliciter, et pour lui dépeindre la personne et les crimes de Novat; car, comme il étoit prêtre de l'église de Carthage, il y étoit mieux connu qu'à Rome (1). Saint Cyprien écrivit aussi aux confesseurs réconciliés, et leur envoya deux traités qu'il venoit de composer, celui de l'unité de l'Eglise, et celui *de lapsis*, c'est-à-dire de ceux qui étoient tombés dans la persécution. Dans le premier de ces traités, il dit que les hérésies viennent de ce qu'on ne remonte point à la source de la vérité; qu'on ne cherche point le chef, et qu'on ne garde point la doctrine du maître céleste. Le Seigneur dit à Pierre (2) : Je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et le reste. Il a bâti son église sur un seul, et quoiqu'après sa résurrection il donne à tous ses apôtres une puissance égale, toutefois pour montrer l'unité il a établi une chaire, et a posé l'origine de l'unité en la faisant descendre d'un seul. Sans doute les autres apôtres étoient ce qu'étoit Pierre; ils participoient au même honneur et à la même puissance, mais le commencement vient de l'unité. La primauté est donnée à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une église de Jésus-Christ et une chaire; ils sont tous pasteurs; mais on ne voit qu'un troupeau, que tous les apôtres doivent paître d'un commun accord.

Et ensuite : L'épiscopat est un, et chaque évêque en possède solidairement une portion (3); l'Eglise de même est une, et se répand par sa fécondité en plusieurs personnes. Et encore : Celui qui se sépare de l'église de Jésus-Christ ne recevra jamais les récompenses de Jésus-Christ; c'est un étranger, c'est un profane, c'est un ennemi. Celui-là ne peut plus avoir Dieu pour père, qui n'a point l'Eglise pour mère. Si quelqu'un a pu se sauver hors de l'arche de Noé, l'on se peut sauver aussi hors de l'Eglise. Et ensuite : Il n'y a qu'un Dieu, qu'un Christ, qu'une Eglise; l'unité ne peut être divisée, et un corps ne subsiste plus quand il est démembré; quiconque se sépare du tronc ne peut plus avoir de vie. Et ailleurs : Que personne ne s'imagine que les bons puissent sortir de l'Eglise; le vent n'emporte point le froment, mais seulement la paille légère. Ce sont ceux qui, sans ordre de Dieu, s'élèvent d'eux-mêmes sur une troupe de téméraires, qui se font prélats contre les lois de l'ordination, qui se donnent le nom d'évêques sans recevoir l'épiscopat de personne. Et ensuite : Le schisme est un crime si énorme, que la mort même ne peut l'expier : celui qui n'est point dans l'Eglise ne peut être martyr; il peut être tué, mais il ne peut être couronné.

Comme il y avoit encore des confesseurs dans le schisme, il répond à ce préjugé, en disant : que la confession du nom de Jésus-Christ ne met pas à couvert des attaques du démon. Autrement, dit-il, les confesseurs ne tomberoient ni dans l'adultère, ni dans les autres crimes où nous en voyons avec douleur quelques-uns; un confesseur, quel qu'il soit, n'est ni plus vertueux ni plus chéri de Dieu que Salomon. Il n'y aura de sauvé que celui qui persévérera jusqu'à la fin. Et ensuite : Les apôtres ne perdirent pas leur foi et leur fermeté pour avoir été abandonnés par Judas; ainsi l'infidélité de quelques confesseurs ne détruit pas la sainteté de tous les autres. Enfin, il ordonne de se séparer des schismatiques et de les fuir.

II. Punition miraculeuse des apostats.

Dans le traité de ceux qui étoient tombés, il n'épargne ni les reproches pour les humilier, ni les autres remèdes propres à les guérir. Et afin de rendre plus sensible l'énormité de leur crime, il rapporte plusieurs punitions miraculeuses dont il avoit une connoissance particulière. Un d'eux, qui étoit monté volontairement au Capitole pour nier la foi, devint muet aussitôt qu'il eut renoncé à Jésus-Christ. Une femme, étant allée au bain après avoir commis ce crime, tomba saisie du malin esprit, se déchira la langue de ses dents, et mourut peu de temps après, tourmentée de douleur de ventre et des entrailles. Des parents en s'enfuyant laissèrent une petite fille à la mamelle entre les bras de sa nourrice, qui la porta aux ma-

(1) Epist. Cypr. 51, p. 47; Epist. 52, p. 47; Ep. 54, p. 51.

(2) Matth. XVI, 18.

(3) V. sup. lib. VI, n. 46.

gistrats; comme cet enfant ne pouvoit encore manger de la chair, on lui donna du pain trempé dans le vin qui restoit du sacrifice. La mère, ayant depuis repris sa fille et ne sachant point ce qui s'étoit passé, l'apporta à l'église comme saint Cyprien offroit le saint sacrifice. L'enfant pendant toutes les prières ne fit que pleurer et se tourmenter. Après la consécration, lorsque le diacre vint présenter le calice aux assistants, le rang de la petite fille étant venu, elle détourna le visage, serra les lèvres et refusa le calice. Le diacre insista et lui fit avaler malgré elle du sacrement contenu dans le calice; alors elle se mit à sangloter et à vomir, et rejeta ce qu'elle avoit pris de l'eucharistie. Une femme adulte, qui étoit tombée dans l'apostasie, s'étant aussi présentée comme saint Cyprien sacrifioit, et ayant reçu la communion par surprise, perdit tout d'un coup la respiration, et tomba tremblante et palpitante. Un autre, ayant ouvert son coffre où étoit la sainte eucharistie, en vit sortir un feu qui l'épouvanta, et elle n'osa y toucher. Un homme qui avoit apostasié, ayant reçu en cachette sa part après la célébration du sacrifice, quand il ouvrit les mains n'y trouva que de la cendre; plusieurs furent saisis des esprits immondes; plusieurs perdirent la raison et devinrent furieux.

III. Lettre à Antonien.

Saint Cyprien eut soin, par les ordres et par les avis qu'il donna aux autres évêques d'Afrique, d'empêcher que les schismatiques n'y trouvassent séance, et n'y fissent plus de ravage. Toutefois Antonien, qui étoit évêque en Numidie, fut ébranlé par les lettres de Novatien, dont il avoit d'abord rejeté la communion pour s'attacher à saint Corneille, suivant le conseil de saint Cyprien. Il demandoit quelle hérésie Novatien avoit introduite, et comment Corneille avoit communiqué avec Trophyme et avec ceux qui avoient encensé des idoles? Saint Cyprien lui répondit premièrement : Que les hommes graves, et une fois fondés sur la solidité de la prière, ne doivent pas être ébranlés, non-seulement par de petits vents, mais par les tempêtes les plus violentes. Ensuite, il rend raison de la diverse conduite qu'il avoit tenue à l'égard des apostats. Dans le fort de la persécution, on leur refusoit la réconciliation, hors le cas de l'extrémité de la vie, afin de les animer à retourner au combat. La persécution étant apaisée, le concile d'Afrique et celui de Rome accordèrent la réconciliation à ceux qui avoient accompli une sérieuse pénitence, suivant les distinctions portées par les canons qui en furent dressés. Il lui explique le mérite du pape Corneille et la régularité de son élection, et le purge des calomnies des schismatiques. Sachez, dit-il, que nos collègues ont reconnu très-certainement qu'il n'est coupable ni d'avoir pris un billet de sûreté, ni d'avoir eu une communication sacrilége avec les évêques qui ont sacrifié aux idoles. A l'égard de Trophyme, une grande partie du peuple qui s'étoit séparée avec lui ne seroit point revenue sans lui, et il les ramenoit avec une humilité et une satisfaction entière. Corneille en ayant délibéré avec plusieurs de nos collègues, Trophyme a été reçu, mais seulement à la communion laïque, et non comme les malicieux vous ont écrit pour avoir le rang d'évêque.

Ce que l'on vous a dit, que Corneille communique indifféremment avec ceux qui ont sacrifié, est encore un faux bruit inventé par les apostats. Si quelqu'un est surpris de maladie, on le secourt dans le péril, comme il a été résolu; mais, après que nous leur avons ainsi donné la paix, nous ne pouvons pas les étouffer de nos propres mains, ni les obliger à mourir effectivement, parce qu'ils n'ont reçu la paix que comme mourants. Il montre ensuite les différents degrés de chute. Il ne faut pas égaler celui qui d'abord s'est présenté volontairement au sacrifice abominable, et celui qui, après avoir résisté et combattu long-temps, y est venu par nécessité. Celui qui s'est livré avec tous les siens, et celui qui s'est exposé au péril pour tous, mettant à couvert sa femme, ses enfants et sa famille. Celui qui a poussé au crime ses hôtes ou ses amis, et celui qui les a épargnés et qui a reçu chez lui plusieurs frères qui s'enfuyoient en exil, et leur a donné la retraite, offrant au Seigneur plusieurs âmes vivantes et saines qui prient pour la sienne.

Quant à celui pour qui on a pris un billet, il peut dire : J'avois lu et j'avois ouï prêcher à l'évêque qu'il ne faut point sacrifier aux idoles. De peur de le faire, l'occasion s'étant présentée d'avoir un billet, je suis venu au magistrat, où j'ai chargé un autre qui y alloit de lui dire que j'étois chrétien; qu'il ne m'étoit pas permis de sacrifier ni d'aller aux autels du démon; que je donnois de l'argent pour ne le pas faire. Maintenant, continue saint Cyprien, ce même homme, ayant appris de nous qu'il ne devoit pas même prendre de billet, pleure, se lamente, proteste qu'il a péché par erreur plutôt que par malice, et qu'à l'avenir il sera plus ferme. Si nous rejetons ces pénitents, aussitôt le démon les jettera dans l'hérésie ou dans le schisme avec leurs femmes et leurs enfants qu'ils avoient conservés. Les stoïciens ont d'autres maximes, eux qui disent que tous les péchés sont égaux, et qu'un homme grave ne doit pas aisément se laisser fléchir; mais les chrétiens sont fort éloignés des philosophes, ce qu'il dit à cause de Novatien, qui d'abord avoit fait profession de la philosophie stoïcienne, et il conclut : Il a donc a été résolu, après avoir examiné les cas particuliers, que les libellatiques seroient admis dès à présent, et que ceux qui ont sacrifié seroient secourus à la mort.

Au reste, il ne faut pas craindre que cette indulgence diminue le nombre des martyrs; il ne laisse pas d'y avoir des vierges et des conti-

nents, quoique l'on accorde la pénitence aux adultères; il est vrai qu'autrefois quelques évêques de cette province leur ont entièrement fermé l'entrée de la pénitence; mais ils ne se sont pas séparés pour cela des autres évêques. Sans rompre le lien de la concorde, chaque évêque règle sa conduite, dont il doit rendre compte à Dieu Quant à ceux qui ne montrent point la douleur de leurs péchés par des témoignages manifestes, nous avons été d'avis de leur ôter toute espérance de communion s'ils commencent à la demander dans la maladie; car ce n'est pas le regret du peché qui les presse, mais la crainte de la mort; et celui-là ne mérite pas d'être consolé à la mort qui n'a pas songé qu'il devoit mourir. Telle étoit alors cette discipline que les novatiens accusoient de relâchement. Saint Cyprien continue :

Quant à ce que vous me demandez, quelle hérésie Novatien a introduite; sachez premièrement que nous ne devons point être curieux de ce qu'il enseigne, puisqu'il enseigne dehors. Il n'y a qu'une seule Eglise, que Jésus-Christ a divisée en plusieurs membres par tout le monde, et un épiscopat, qui s'étend par la multitude des évêques que la concorde reunit; et celui-ci, après l'institution de Dieu, s'efforce de faire une église humaine, et envoie ses nouveaux apôtres en plusieurs villes pour mettre de nouveaux fondements. Et quoiqu'il y ait depuis long-temps en chaque province des évêques ordonnés, vénérables par leur âge, par l'intégrité de leur foi et leur constance dans la persécution, il ose créer encore d'autres faux évêques. Quand il auroit été évêque auparavant, il en perdroit le pouvoir, abandonnant le corps des évêques et l'unité de l'Eglise. C'est ce que saint Cyprien écrivoit à Antonin.

IV. Histoire du vieillard Sérapion.

Fabien, évêque d'Antioche, sembloit incliner au schisme et à la doctrine de Novatien(1). Sur quoi saint Denis d'Alexandrie lui écrivit une lettre, où il lui disoit beaucoup de choses de la pénitence, et de ceux qui avoient souffert depuis peu le martyre à Alexandrie; puis il ajoutoit : Je veux vous proposer un exemple qui est arrivé parmi nous. Il y avoit ici un vieillard fidèle, nommé Sérapion, qui, après avoir passé sans reproche la plus grande partie de sa vie, étoit enfin tombé dans la persécution. Il avoit souvent demandé grâce, et on ne l'avoit point écouté parce qu'il avoit sacrifié. Etant tombé malade, il demeura trois jours de suite sans voix et sans sentiment; le quatrième jour, s'étant un peu éveillé, il appela le fils de sa fille, et lui dit : Eh, mon enfant, jusqu'à quand veut-on me retenir? de grâce, qu'on se dépêche pour me congédier au plus tôt; appelle-moi quelqu'un des prêtres. Ayant dit cela, il perdit encore la parole. L'enfant courut au prêtre; il étoit nuit et le prêtre étoit malade; il ne put donc y aller. J'avois donné ordre que l'on donnât l'absolution aux mourants s'ils la demandoient, et principalement s'ils l'avoient instamment demandée auparavent, afin qu'ils s'en allassent avec une bonne espérance. Le prêtre donna donc à l'enfant un petit morceau de l'eucharistie, lui ordonnant de la tremper et la faire couler dans la bouche du vieillard. L'enfant retourna; et, comme il étoit proche, avant qu'il entrât, Sérapion, étant encore revenu à lui, dit : Viens-tu, mon enfant? le prêtre n'a pu venir, mais fais vite ce qu'il a ordonné, et me délivres. L'enfant trempa l'eucharistie et la fit aussitôt couler dans la bouche du vieillard, qui rendit l'esprit après un léger soupir. N'est-il pas manifeste qu'il fut conservé jusqu'à ce qu'il fut absous de son péché et reconnu pour fidèle, à cause de tant de bonnes œuvres qu'il avoit faites?

Saint Denis d'Alexandrie fit plusieurs autres écrits à cette occasion (1). Une lettre à tous les chrétiens d'Egypte, où il marquoit ce qu'il avoit ordonné touchant les apostats, distinguant les divers degrés de péchés. Une exhortation à son troupeau d'Alexandrie, et une lettre à Origène en particulier sur le martyre, par où l'on voit qu'il le tenoit en sa communion. Il écrivit un traité de la pénitence, adressé à Conon, évêque d'Hermopolis, une lettre aux frères de Laodicée, dont Thelmydres étoit évêque; une à ceux d'Arménie, dont l'évêque étoit Mérouzane.

V. Concile d'Antioche contre Novatien.

D'ailleurs, le pape saint Corneille écrivit à Fabien d'Antioche depuis la réconciliation des confesseurs, outre deux lettres qu'il lui avoit écrites auparavant touchant la condamnation de Novatien et le consentement des autres églises (2). Dans cette dernière, il expliquoit au long les crimes de Novatien et l'irrégularité de son ordination, le retour des confesseurs qu'il avoit séduits, et comme tout le monde l'abandonnoit. A la fin de cette lettre étoient les noms des évêques assemblés à Rome, qui avoient condamné l'erreur de Novatien, et les noms de leurs églises. On y lisoit aussi les noms et les églises de ceux qui, étant absents, avoient envoyé à Rome leur avis et leur consentement par lettres (3); et c'est peut-être ce que saint Jérôme appelle le concile d'Italie.

Saint Corneille écrivit aussi à saint Denis d'Alexandrie contre Novatien; et saint Denis dans sa réponse lui marquoit qu'il avoit été

(1) Eust. IV, Hist. c. 44.

(1) Eus. IV, Hist. c. ult.
(2) Eus. VI, Hist. c. 43.
(3) De Script. in Corn. Eus. VI, Hist. c. 46.

invité de se trouver à un concile qui se devoit tenir à Antioche, ou quelques-uns s'efforçoient d'établir l'hérésie de Novatien. Ceux qui avoient invité saint Denis à ce concile étoient Hélénus, évêque de Tarse en Cilicie, Firmilien de Césarée en Cappadoce, Théoctiste de Césarée en Palestine, tous trois évêques des métropoles voisines d'Antioche. Mais, avant la célébration du concile, Fabien mourut, après avoir tenu le siége environ deux ans depuis le martyre de saint Babylas (1). A Fabien succéda Démétrien, quatorzième évêque d'Antioche. Il tint le concile, où Novatien fut condamné et déposé, comme favorisant le péché en rendant la pénitence impossible (2).

VI. Second concile de saint Cyprien.

Dans le temps de pâque de la même année deux cent cinquante-deux, saint Cyprien reçut une lettre de Fortunat et de cinq autres évêques d'Afrique, qui, étant assemblés à Capse pour l'ordination d'un évêque, furent consultés par l'évêque supérieur touchant trois chrétiens tombés dans la persécution, nommés Ninus, Clémentien et Florus (3). D'abord ayant été pris, ils avoient confessé le nom du Seigneur, et vaincu la violence des magistrats municipaux et l'emportement du peuple; ensuite, étant cruellement tourmentés devant le proconsul, ils cédèrent à la rigueur des tourments. Mais, quoique leur chute eût été si peu volontaire, ils ne cessèrent point de faire pénitence pendant trois ans. Fortunat et les autres évêques consultoient saint Cyprien pour savoir s'il étoit permis d'admettre alors ces pénitents à la communion. Saint Cyprien répondit : Il me semble que c'est assez qu'ils aient perdu la gloire de la confession, sans que nous devions encore leur fermer la porte de l'indulgence. Toutefois, parce que vous m'avez écrit de traiter cette affaire avec plusieurs de nos confrères, et qu'à présent ils sont presque tous arrêtés chez eux avec les frères dans les premières solennités de la pâque, quand la fête sera passée et qu'ils s'assembleront avec moi, je l'examinerai plus à fond afin de vous écrire une résolution certaine par le conseil de plusieurs évêques.

La pâque étoit cette année-là l'onzième d'avril (4). Après qu'elle fut passée, les évêques se rendirent à Carthage, où le concile fut célébré le jour des ides de mai, c'est-à-dire le quinzième. Ce fut le second concile où saint Cyprien présida, et il y eut quarante-deux évêques. On y examina les causes de tous ceux qui étoient tombés pendant la persécution. On fit grande différence entre ceux qui étoient demeurés dans l'Eglise et ceux qui avoient apostasié, soit qu'ils fussent retournés au siècle et menassent une vie païenne, soit qu'ils se fussent joints aux hérétiques ou schismatiques pour faire la guerre à l'Eglise. Ceux qui étoient demeurés dans l'Eglise, pleurant continuellement leur péché et implorant la miséricorde divine, furent traités avec indulgence; et au lieu que, dans le concile précédent il avoit été résolu de ne leur donner la paix que quand ils seroient en péril de mort, on ordonna dans celui-ci de la leur donner incessamment. La raison de ce changement de conduite fut l'approche de la persécution; car les évêques connurent par des visions et par des révélations fréquentes et certaines qu'elle alloit recommencer plus cruelle que devant.

On disoit contre cette indulgence, que ceux qui après leur chute souffriroient le martyre seroient assez purifiés par leur sang, sans avoir besoin de recevoir la paix de l'évêque; qu'il étoit à craindre que plusieurs la demandassent avec dissimulation, et qu'après l'avoir reçue ils ne refusassent de combattre. Mais on répondoit premièrement que pour être propre au martyre il falloit recevoir de l'Eglise les armes spirituelles, et être soutenu par l'eucharistie; que ceux qui s'enfuiroient dans les déserts, quittant tout pour suivre le Seigneur, ne devoient pas mourir sans la paix de l'Eglise, comme il arriveroit s'ils devenoient malades ou tomboient entre les mains des voleurs. Quant aux hypocrites, disoit-on, ils se trompent eux-mêmes; les évêques jugent par l'extérieur, il n'y a que Dieu qui sonde les cœurs; il n'est pas juste que les mauvais nuisent aux bons, mais plutôt que les bons servent aux mauvais. Enfin, l'on conclut de recevoir sans délai à la paix tous ceux que l'on jugeoit véritablement pénitents, et on en écrivit une lettre synodale adressée au pape saint Corneille, qui porte en tête les noms de quarante-deux évêques, dont saint Cyprien est le premier (1).

VII. Schisme de Fortunat.

L'hérétique Privat, qui avoit été évêque de Lambèse en Numidie, mais déposé par ses crimes par un concile de quatre-vingt-dix évêques, vint se présenter (2) à ce concile de Carthage, accompagné du faux évêque Félix qu'il avoit ordonné depuis sa séparation, accompagné aussi de Jovin et de Maxime, condamnés par neuf évêques pour des sacrifices impies et pour d'autres crimes, et de nouveau excommuniés par le concile de Carthage de l'année précédente. Privat se présenta donc à ce concile, disant qu'il vouloit se justifier;

(1) Eus. Chr. an. 253.
(2) Lib. Synod. to. 1, Conc. 719.
(3) Ep. 56, p. 53, an. 252.
(4) An. Cypr. an. 252, n. 6.

(1) Ep. 57, p. 54.
(2) Ep. 59.

mais il n'y fut pas reçu. De dépit il ordonna un faux évêque de Carthage, savoir, Fortunat, l'un des cinq prêtres, qui l'année précédente avoient été chassés de l'Eglise. Il fut ordonné par Privat, Jovin, Maxime et Reposte de Tubursique, qui non-seulement étoit tombé dans la persécution, mais en avoit entraîné plusieurs autres. Ces cinq évêques, accompagnés de quelque peu de ceux qui avoient sacrifié, reconnurent Fortunat pour évêque.

Il envoya aussitôt à Rome pour demander la communion du Saint-Siége, comme évêque de Carthage. Le chef de la légation fut Félicissime, ancien ennemi de Cyprien, et auteur du schisme. Il se chargea des lettres qui portoient que Fortunat avoit été élu par vingt-cinq évêques, et contenoient plusieurs autres mensonges et plusieurs calomnies contre saint Cyprien; et il s'embarqua pour l'Italie avec une troupe de gens de sa faction. Saint Cyprien ne s'empressa pas de donner à saint Corneille la nouvelle de cet attentat, non plus que l'ordination du prêtre Maxime qui, ayant été envoyé en Afrique par Novatien, y avoit été rejeté de la communion de l'Eglise, et que son parti avoit depuis fait évêque. Il méprisoit ces impertinences des hérétiques et des schismatiques, et ne croyoit pas qu'il convînt à la dignité de l'église catholique de se mettre en peine de leurs folles entreprises. Il savoit que Félicissime et Fortunat étoient assez connus à saint Corneille par les lettres de l'année précédente, comme étant du nombre des cinq prêtres excommuniés par les évêques d'Afrique. Il venoit d'envoyer au pape le nom des évêques d'Afrique qui étoient catholiques et sans reproche, afin qu'il sût à qui lui et les autres évêques devoient écrire, et de qui ils devoient recevoir les lettres, et que tous les autres étoient ou tombés dans l'idolâtrie ou hérétiques. Saint Cyprien se reposoit sur tout cela. Toutefois, ayant trouvé l'occasion de l'acolyte Félicien, homme de confiance que le pape saint Corneille lui avoit envoyé avec l'évêque Persée; entre autres avis il lui donna encore celui-ci de l'entreprise de Fortunat. Mais Félicien fut retardé, soit par le vent, soit par d'autres lettres de saint Cyprien qu'il attendoit; et le schismatique Félicissime, ayant usé de diligence, le prévint.

Quand il fut arrivé à Rome, il se présenta à l'Eglise, accompagné d'une troupe de schismatiques désespérés, prétendant faire reconnoître Fortunat pour évêque de Carthage; mais le pape saint Corneille ne vouloit pas seulement l'écouter, et le rejeta de l'Eglise avec une vigueur sacerdotale, comme ayant été légitimement condamné pour de grands crimes; car ce Félicissime avoit détourné de l'argent qu'il avoit en dépôt, corrompu des vierges et commis des adultères. Saint Corneille en donna avis à saint Cyprien par une lettre pleine de charité et de force dont il chargea Saturus acolyte. Les schismatiques se voyant rejetés revinrent à la charge avec des menaces et des emportements furieux, disant que s'il ne recevoit les lettres dont ils étoient porteurs, ils les liroient publiquement et diroient quantité de choses honteuses, et faisant sonner haut le nombre de vingt-cinq évêques qu'ils disoient avoir assisté à l'ordination de Fortunat. Saint Corneille fut ébranlé par ces menaces, et écrivit une seconde lettre à saint Cyprien, où il se plaignoit de n'avoir point reçu d'avis de sa part touchant la prétendue ordination de Fortunat; car l'acolyte Félicien n'étoit pas encore arrivé à Rome.

VIII. Lettre de saint Cyprien à saint Corneille.

Saint Cyprien, ayant reçu cette seconde lettre de saint Corneille, lui répondit en ces termes (1) : S'il est ainsi, mon très-cher frère, que l'audace des méchants se fasse craindre, et qu'ils emportent par leur insolence ce qu'ils ne peuvent obtenir par la justice, c'est fait de la vigueur épiscopale, et de la puissance sublime et divine du gouvernement de l'Eglise, car les gentils et les Juifs nous menacent; les hérétiques et tous ceux que le démon obsède témoignent leur rage par des discours furieux; il ne faut pas toutefois céder pour cela, ni croire que l'ennemi soit plus grand que Jésus-Christ, parce qu'il a tant de puissance dans le siècle. Nous ne devons pas seulement considérer les menaces des gentils et des Juifs. Il n'importe qui nous trahisse, et ce ne nous est pas une honte de souffrir de nos frères comme Jésus-Christ en a souffert, ni à eux une gloire de faire ce qu'a fait Judas. Et ensuite : Les hérésies et les schismes ne sont venus que faute d'obéir au pontife de Dieu, et de songer qu'il y a dans l'Eglise un seul évêque et un seul juge pour un temps, qui tient la place de Jésus-Christ. Autrement il ne se trouveroit personne qui, après le jugement de Dieu, le suffrage du peuple, le consentement des autres évêques, se fît juge non de l'évêque, mais de Dieu même; si ce n'est qu'il y ait quelqu'un assez impie et assez insensé pour croire qu'un évêque se fait sans le jugement de Dieu, tandis qu'il nous dit qu'un passereau ne tombe pas à terre sans sa volonté. Il y a des évêques qui ne se font pas par la volonté de Dieu; mais ce sont ceux qui se font hors de l'Eglise. Le Seigneur lui-même a souffert que plusieurs le quittassent, se contentant de dire à ses apôtres : Voulez-vous aussi vous en aller ? Mais Pierre, sur qui il avoit bâti l'Eglise, répondit pour tous : Seigneur, à qui irons-nous (2)? Montrant que ceux qui quittent Jésus-Christ périssent par leur faute, que l'Eglise qui croit en lui ne le quitte jamais, et que ceux-là sont l'Eglise qui demeurent dans la maison de Dieu.

(1) Ep. 59, p. 55.   (2) Joan. VI, 67.

Ensuite, parlant des calomnies des schismatiques : Je ne dois pas, dit-il, les imiter en rapportant le détail de leurs crimes; nous devons considérer ce que doivent dire et écrire des pontifes de Dieu; la douleur doit moins me faire parler que la modestie; et je ne dois pas donner lieu de croire, qu'étant attaqué je me défende par des médisances. Je ne parle donc point des fraudes qu'ils ont faites à l'Eglise, je passe les conjurations, les adultères, et divers genres de crimes; il y en a un seul dont je ne crois pas pouvoir me taire, parce qu'il ne s'agit ni de mon intérêt, ni de celui des hommes, mais de Dieu. C'est que dès le premier jour de la persécution, lorsque les péchés étoient récents, et que la fumée des sacrifices abominables se voyoit encore non-seulement sur les autels mais dans les mains et la bouche des apostats; ils n'ont point cessé de communiquer avec eux, et de les détourner de la pénitence. En effet, les deux schismes qui divisoient alors l'Eglise étoient fondés sur des excès opposés. Novatien ne vouloit point que l'on donnât l'absolution ni la paix à ceux qui étoient une fois tombés dans l'idolâtrie, quelque pénitence qu'ils fissent. Félicissime vouloit qu'on les reçût d'abord sans leur imposer de pénitence. Saint Cyprien continue : Non contents d'avoir ôté aux pécheurs l'espérance de la satisfaction, leur faisant perdre tout sentiment et le fruit de la pénitence, ils ont encore établi hors de l'Eglise et contre l'Eglise une assemblée de leur faction, composée d'une troupe de gens qui ne veulent point satisfaire à Dieu pour les crimes dont ils se sentent coupables.

Après cela, ils osent encore passer la mer, et porter des lettres de la part des schismatiques à la chaire de Pierre et à l'Eglise principale, qui est la source de l'unité sacerdotale, sans penser que ceux à qui ils s'adressent sont ces Romains dont l'apôtre a loué si hautement la foi (1), et auprès de qui l'infidélité ne peut trouver d'accès. Mais quelles raisons ont-ils d'y aller, et d'y porter la nouvelle d'un faux évêque établi contre les évêques véritables? car, ou ils sont contents de ce qu'ils ont fait, ou, s'ils s'en repentent, ils savent où ils doivent revenir. Il est établi entre nous tous, et avec justice, que chaque coupable soit examiné au lieu où le crime a été commis; une portion du troupeau est attribuée à chaque pasteur pour la gouverner et en rendre compte au Seigneur. Il ne faut donc pas que ceux qui nous sont soumis courent çà et là, et mettent la désunion entre les évêques, mais qu'ils plaident leur cause au lieu où ils peuvent avoir des accusateurs et des témoins de leur crime. Si ce n'est que ce petit nombre de désespérés ne trouve pas suffisante l'autorité des évêques d'Afrique qui les ont déjà jugés et condamnés. Leur cause a été examinée, leur sentence prononcée; et il est indigne de la gravité des évêques qu'on leur pût reprocher d'être légers et inconstants, puisque le Seigneur nous apprend que nous ne devons dire que oui, oui, non, non. Si l'on compte ceux qui les jugèrent l'année dernière avec les prêtres et les diacres, on en trouvera plus qu'il n'en paroît maintenant avec Fortunat. C'est ainsi que saint Cyprien, écrivant au pape même, se plaint d'une appellation à Rome comme d'un procédé notoirement irrégulier.

Il ajoute que la plupart des schismatiques revenoient à l'Eglise, mais qu'il ne les recevoit pas sans choix. Car, dit-il, il y en a à qui plusieurs crimes ou l'opposition de nos frères font un tel obstacle, qu'il n'est pas possible de les recevoir, au scandale du plus grand nombre; pour recueillir de misérables fragments, il ne faut pas blesser ce qui est sain et entier. Et ensuite : Je souhaite que tous retournent à l'Eglise; je remets tout, je dissimule, je n'examine pas en toute rigueur les fautes commises contre Dieu, je pèche presque moi-même par trop de facilité, j'embrasse avec joie et avec amour ceux qui reviennent avec repentir, et qui confessent humblement leur péché. Mais si quelques-uns croient se pouvoir ouvrir la porte de l'Eglise par les menaces et par la terreur plutôt que par les prières et les soumissions, qu'ils sachent que le camp invincible de Jésus-Christ ne cède point à des menaces. Un évêque tenant l'Evangile et gardant les préceptes de Jésus-Christ peut être tué, mais il ne peut être vaincu. Faut-il abandonner la dignité de l'église catholique, afin que celui qui y préside soit jugé par ceux qui en sont dehors? Que reste-t-il, sinon que l'Eglise cède au Capitole, que les prêtres se retirent, emportant l'autel du Seigneur, et que les idoles avec leurs autels profanes passent au milieu de notre sanctuaire? Ce sanctuaire étoit un demi-cercle où les prêtres étoient assis, ayant l'évêque au milieu d'eux, et environnant la table sacrée où l'on offroit le saint sacrifice. Saint Cyprien continue : Ne seroit-ce pas donner à Novatien une ample matière de déclamer contre nous, si ceux qui ont renié publiquement Jésus-Christ non-seulement sont reçus sans pénitence, mais encore se rendent terribles? S'ils demandent la paix, qu'ils quittent les armes; s'ils veulent satisfaire, pourquoi menacent-ils? Qu'ils sachent que les prêtres de Dieu ne les craignent point. Quand l'antechrist viendra on ne lui cédera pas, parce qu'il menacera de mort ceux qui lui résisteront. Il ne nous importe par qui et quand nous soyons tués, puisque nous recevons toujours de Notre Seigneur la récompense de notre mort. Et quoique je sache que l'affection que nous nous devons vous oblige de lire toujours mes lettres à votre clergé et à votre peuple, je vous prie néanmoins de faire cette fois à ma prière ce que vous faites de vous-même, afin que, si les discours empoisonnés que l'on a répandus contre moi ont laissé quelque mauvaise impression, elle soit entièrement

(1) Rom. I, 8.

effacée. Enfin il avertit les fidèles de Rome de n'avoir aucun commerce avec les schismatiques, non pas même dans les repas ou les conversations. C'est ce qui m'a semblé de plus remarquable dans cette lettre de saint Cyprien à saint Corneille.

IX. Persécution de Gallus.

La persécution dont les évêques avoient été avertis du ciel étoit déjà commencée, à l'occasion d'une peste violente qui s'étendit en plusieurs parties de l'empire (1). L'empereur Hostilien en étoit mort, et comme elle augmentoit, Gallus et son fils Volusien eurent recours à leurs dieux, et envoyèrent des édits par toutes les provinces pour ordonner des sacrifices (2). Saint Cyprien fut demandé pour la seconde fois dans le cirque par les cris du peuple de Carthage pour être exposé à un lion, et on croit que ce fut alors qu'il écrivit le traité de l'exhortation aux martyrs (3). Le pape saint Corneille fut le premier à Rome qui confessa le nom de Jésus-Christ dans cette persécution; son exemple encouragea tellement les fidèles, que tous ceux qui surent qu'il étoit interrogé accoururent pour confesser avec lui, et plusieurs de ceux qui étoient tombés se relevèrent en cette occasion. Saint Corneille, ayant donc refusé de sacrifier aux faux dieux, fut envoyé en exil par ordre de l'empereur Gallus à Centumcelles, aujourd'hui Civitavecchia, qui étoit un lieu très-agréable, à quarante-cinq milles de Rome (4). Là, il reçut une lettre de saint Cyprien, qui le congratuloit et toute l'église romaine de sa glorieuse confession. Il marque la différence de Novatien que les persécuteurs laissoient cependant en repos, puis il conclut : Puisque nous sommes avertis par la Providence divine que le jour de notre combat approche, appliquons-nous sans cesse avec tout le peuple aux jeûnes, aux veilles et aux prières. Souvenons-nous les uns des autres, et qui que ce soit de nous qui sorte d'ici le premier par la miséricorde de Dieu, que notre charité continue auprès de lui, et que nos prières ne cessent point pour nos frères. Ainsi parloit le confesseur Cyprien au confesseur Corneille.

X. Martyre de saint Hippolyte, et du pape saint Corneille.

Un des plus illustres martyrs de Rome, que l'on rapporte à cette persécution et à l'an deux cent cinquante-deux, fut saint Hippolyte, prêtre, qui avoit suivi le schisme de Novat et de Novatien. Comme on le menoit au martyre, le peuple, dont il avoit le soin et qui par affection le suivoit en grand nombre (5), le consulta quel étoit le meilleur parti. Fuyez, dit-il, le malheureux Novat, et revenez à l'église catholique. Je vois maintenant les choses tout autrement, et je me repens de ce que j'ai enseigné. Après qu'il eut ainsi détrompé son peuple, il fut mené à Ostie, où le préfet de Rome étoit allé ce jour-là pour étendre la persécution hors la ville qu'il avoit déjà remplie de sang. Il étoit sur son tribunal, environné de bourreaux et d'instruments de supplices, et devant lui des troupes fidèles dont la crasse et les cheveux longs montroient qu'ils avoient croupi long-temps en prison. Mais, voyant que les tourments étoient inutiles et qu'il n'en pouvoit ébranler aucun, il les condamna tous à la mort. A l'un il fit couper la tête, il fit mettre l'autre en croix, il en fit jeter plusieurs dans une barque pourrie qui coula promptement à fond.

On lui présenta le vieillard Hippolyte chargé de chaînes; et une foule de jeunes gens crioient tout autour que c'étoit le chef des chrétiens, qui devoit périr par quelque nouveau genre de supplice. Comment s'appelle-t-il? dit le préfet. Ils répondirent qu'il se nommoit Hippolyte. Qu'il soit donc traité comme Hippolyte, dit le préfet; et qu'il soit traîné par des chevaux indomptés. Il faisoit allusion à Hippolyte, fils de Thésée, fameux dans les poëtes profanes, qui, fuyant la colère de son père, rencontra un monstre dont les chevaux furent épouvantés, en sorte qu'il tomba de son chariot, fut traîné et mis en pièces (1). Aussitôt on prend d'un haras deux chevaux des plus farouches, on les attache ensemble à grande peine, et on passe entre eux au lieu de timon une longue corde au bout de laquelle on attache les pieds du martyr. Puis ils excitent les chevaux par de grands cris, des coups de fouet et des aiguillons. Les dernières paroles du saint que l'on entendit furent : Seigneur, ils déchirent mon corps, prenez mon âme. Les chevaux commencèrent à l'emporter avec furie dans les bois, sur des rochers et sur des épines. Ils abattent les haies et rompent tous les obstacles; leur chemin est arrosé du sang du martyr, et son corps déchiré en mille pièces qui demeurent éparses de tous côtés. Les fidèles suivoient fondant en larmes, et, conduits par les traces de son sang, ramassoient soigneusement ses reliques, et jusqu'au sang dont la terre et les arbres étoient imbibés, et qu'ils recueilloient avec des éponges. Enfin, ils l'ensevelirent à Rome dans les catacombes, auprès d'un autel. On célèbre sa mémoire le treize d'août.

Le pape saint Corneille mourut dans son exil cette même année deux cent cinquante-deux, le quatorze de septembre, après avoir tenu le Saint-Siége un an et environ cinq mois (2). Les quatre lettres qu'il avoit écrites

(1) Cypr. Ep. 58. Eus. Chr. an.
(2) 253, Oros. VII, c. 21.
(3) Cypr. Ep. 59, p. 55.
(4) Plin. VI, Ep. 31. Cyp. Ep. 60, p. 57.
(5) Acta sinc. p. 155, ex Prudent.

(1) Ovid. 20. Metam. fab. 45.
(2) Lib. Pontif. Pagi. an. 252, n. 11. Hier. Scrip. in Corn.

à Fabius, évêque d'Antioche, au sujet de Novatien, restoient du temps de saint Jérôme. Au pape saint Corneille succéda Lucius, l'un des prêtres confesseurs qui avoient été exilés avec lui; mais Lucius fut encore relégué par les persécuteurs peu de temps après son élection. Sitôt que saint Cyprien l'eut apprise (1), il lui écrivit pour se réjouir avec lui du double honneur qu'il avoit reçu de la confession et du sacerdoce. L'exil du pape Lucius ne fut pas long, et il lui fut permis de revenir à Rome; et saint Cyprien avec les évêques, ses confrères, lui écrivirent une seconde lettre pour le congratuler de son retour (2). Nous comprenons, dit-il (3), mon très-cher frère, les salutaires conseils de Dieu, et pourquoi cette persécution subite s'est élevée. Le Seigneur a voulu confondre les hérétiques, et montrer quelle étoit l'Église; quel étoit l'unique évêque élu par son ordre, les prêtres unis à l'évêque, le véritable peuple de Jésus-Christ; qui étoient ceux que l'ennemi attaquoit; qui étoient au contraire ceux que le démon épargnoit comme lui étant acquis. Le pape Lucius ne tint le Saint-Siége que cinq mois, et mourut le quatre de mars, l'an deux cent cinquante-trois (4). Le treize de mai suivant, on élut Etienne, qui gouverna quatre ans et près de trois mois (5).

XI. Conversion de Néocésarée.

Cependant la peste, qui continuoit avec violence, fut cause dans le Pont de la conversion de plusieurs infidèles (6). Car, elle y commença dans une fête solennelle qu'ils célébroient à Néocésarée, en l'honneur d'un de leurs faux dieux. Tout le peuple du pays y venoit en foule; le théâtre étoit plein, et cette année la presse étoit si grande, que ni les musiciens, ni les joueurs de gobelets et les autres charlatans ne pouvoient se faire entendre ni montrer leur adresse. Alors cette grande multitude s'écria tout d'une voix : Jupiter, fais-nous de place. Saint Grégoire thaumaturge l'ayant appris, envoya un des siens leur dire qu'ils auroient bientôt plus de place qu'ils ne voudroient. En effet, la peste se mit dans cette même assemblée, et changea les danses et les chants de joie en cantiques funèbres; ce fut comme un feu qui s'étendit promptement dans toutes les maisons. Les temples étoient pleins de malades qui alloient implorer le secours de leurs dieux et y demeuroient morts; on les voyoit autour des fontaines chercher du rafraîchissement qu'ils ne trouvoient point. Plusieurs alloient eux-mêmes dans les sépulcres, parce que les vivants ne suffisoient plus pour ensevelir les morts. Des spectres entroient dans les maisons comme pour les avertir, et la mort suivoit aussitôt. En cette extrémité, ils eurent recours à saint Grégoire, et, sitôt que le spectre funeste étoit entré dans une maison, on prioit le saint évêque d'y venir faire des prières. Il chassoit partout la maladie, et le bruit s'en répandit d'une maison à l'autre; on ne cherchoit plus d'autre remède, on ne consultoit plus les oracles, on ne faisoit plus de sacrifices, on ne demeuroit plus dans les temples. Tous regardoient le saint évêque, et chacun vouloit l'attirer chez soi; la récompense qu'il tiroit d'eux étoit le salut de leurs âmes. Ainsi il les convertit tous, les uns pour les avoir délivrés de la maladie, les autres par la crainte d'y tomber.

XII. Traité de saint Cyprien, de la mortalité.

En Afrique, la maladie ne fut pas moindre; chacun fuyoit les malades et les exposoit sans pitié. Carthage étoit pleine de corps morts dont personne ne prenoit soin, sinon autant que l'intérêt l'y engageoit. Alors saint Cyprien assembla le peuple et l'excita aux œuvres de charité (1) par les exemples de l'Écriture sainte, ajoutant que nous devons imiter la bonté de Dieu et assister même nos ennemis. Il distribua aussitôt à chacun des fidèles sa fonction selon les conditions; les pauvres contribuoient de leur travail, les riches de leurs biens. Ainsi on donna un secours considérable, non-seulement aux chrétiens, mais aux païens même qui persécutoient l'Église.

Saint Cyprien écrivit aussi le traité de la mortalité, pour consoler les fidèles et les animer au mépris de la mort. Quelques-uns, dit-il, sont touchés de ce que cette maladie attaque les nôtres aussi bien que les infidèles, comme si le chrétien n'avoit embrassé la foi qu'afin d'être exempt des maux et de jouir heureusement de ce monde, et comme si, en souffrant toutes les adversités temporelles, il n'étoit pas réservé aux délices de la vie future. Si un chrétien comprend à quelles conditions il est entré dans l'Église, il saura qu'il doit souffrir dans le siècle plus que les autres, ayant à soutenir de plus grands combats contre le démon. Mais quelqu'un dira : Ce qui m'afflige est que je m'étois préparé à la confession de la foi, et que je suis privé du martyre qui m'étoit sûr. Premièrement, le martyre n'est pas en votre pouvoir; Dieu en favorise qui il lui plaît, et vous ne pouvez dire que vous ayez perdu ce que vous ne saviez si vous méritez de recevoir. De plus, Dieu qui sonde les cœurs voit votre bonne disposition, et ne la laissera pas sans récompense. Et ensuite : Enfin pour nous montrer plus clairement le jugement de la divine Providence, un des évêques nos confrères, abattu par la maladie et alarmé des reproches de la

(1) P. 61.
(2) Lib. Pontif.
(3) Ead. Ep. 61.
(4) Eus. Chr. 154. Idem. VII, Hist. c. 2.
(5) Calend. Rom. Buch. Pagi. an. 253.
(6) Greg. Nyss. Vita Th. p. 1007, D.

(1) Pont. in Vita Cyp.

mort, demandoit un peu de temps; alors il se présenta à lui un jeune homme si majestueux, d'une taille si avantageuse, d'un regard si éclatant, qu'un mortel eût eu peine à le voir s'il n'eût été prêt à sortir du monde. Ce jeune homme, témoignant quelque indignation par le son de sa voix, lui dit : Vous craignez de souffrir, vous ne voulez point sortir d'ici, que voulez-vous que je vous fasse? Puis il ajoute : Moi-même, qui suis le dernier de tous, combien de fois Dieu m'a-t-il commandé en révélation de prêcher souvent qu'il ne faut point pleurer nos frères quand il les appelle, puisque nous savons qu'ils ne sont pas perdus, mais seulement partis les premiers comme pour un voyage, et que nous ne devons pas prendre ici des habits noirs, puisque nous savons qu'ils en portent là-haut de blancs, ni donner sujet aux infidèles de nous reprocher que nous pleurons comme perdus ceux que nous disons qui vivent avec Dieu. Ce que saint Cyprien dit ici des habits noirs (1), marque que les chrétiens d'Afrique ne portoient pas d'ordinaire cette couleur, comme plusieurs autres. Au reste, chez les Romains les hommes portoient le deuil avec du noir, les femmes avec du blanc (2).

XIII. Saint Cyprien contre Démétrien.

Outre la peste, l'empire étoit affligé de plusieurs guerres; les Scythes, les Goths et d'autres barbares ravageoient l'Europe; les Perses vinrent jusqu'à Antioche, la prirent et la pillèrent (3). On rejetoit à l'ordinaire sur les chrétiens la cause de tous ces maux. C'est le sujet du livre de saint Cyprien contre le juge Démétrien, où, parlant de la foiblesse des faux dieux, il dit : O! si tu voulois les écouter et voir quand nous les conjurons pour les chasser des corps qu'ils possèdent, comme ils sont tourmentés par nos armes spirituelles, comme ils pleurent et comme ils crient, sentant les coups de la puissance divine? Reconnois la vérité de ce que je dis; crois-en du moins ces dieux que tu adores. Tu verras ceux que tu pries nous prier eux-mêmes, ceux que tu respectes comme tes maîtres, trembler sous nos mains comme enchaînés. Tu dois au moins avoir honte de ton erreur, en voyant tes dieux découvrir ce qu'ils sont, sitôt que nous les interrogeons, et ne pouvoir cacher leur illusion même en votre présence.

Il dit que Dieu envoie toutes ces plaies pour venger le sang des chrétiens, quoique les chrétiens en soient frappés eux mêmes. Car les adversités du monde ne sont des peines que pour celui qui met toute sa joie et sa gloire dans le monde. Celui-là s'afflige d'y être mal, qui ne peut être bien ailleurs, qui met ici tout son bonheur, à qui, quand il sera sorti de cette vie courte et fragile, il ne reste que le supplice et la douleur. Pour nous, ni les adversités ne nous abattent, ni les pestes ou les maladies ne nous font murmurer. Nous vivons plus par l'esprit que par la chair, et nous savons que ce qui est pour vous un supplice est pour nous une épreuve. Croyez-vous que nos souffrances soient égales, voyant que nous les portons d'une manière si différente? Chez vous on ne voit qu'une impatience plaintive, chez nous une patience courageuse, pieuse, toujours tranquille, reconnoissante envers Dieu; personne de nous ne cherche ici ni joie ni prospérité, mais il demeure doux, paisible et ferme contre les révolutions du monde, attendant le temps des promesses divines. Nous avons la force de l'espérance et la fermeté de la foi, l'esprit élevé au milieu des débris du monde qui tombe en ruine, une vertu immobile, une patience toujours contente, une âme toujours assurée de son Dieu. Tels étoient alors les chrétiens.

XIV. Charité des chrétiens envers les captifs.

Plusieurs villes de Numidie furent affligées d'une incursion des barbares (1), apparemment de ceux qui, habitant les terres plus avancées vers les déserts, ne furent jamais soumis aux Romains. Ils emmenèrent en captivité plusieurs chrétiens de l'un et de l'autre sexe. Huit évêques des villes où ce malheur étoit arrivé en écrivirent à saint Cyprien, lui demandant quelque secours pour racheter des captifs. Cyprien ne put lire ces lettres sans répandre des larmes, et il fut particulièrement touché du péril des vierges. Il fit part de ces lettres aux fidèles de Carthage, qui, touchés de la même douleur, contribuèrent tous à cette bonne œuvre aisément et abondamment. Tout ce que donna le clergé et le peuple de Carthage montoit à cent mille sesterces, c'est-à-dire environ sept mille cinq cents livres. D'autres évêques qui se trouvèrent présents donnèrent aussi quelques petites sommes pour eux et pour leur peuple. Saint Cyprien envoya tout cet argent aux évêques de Numidie, avec une lettre où il disoit (2) : Si pour éprouver notre charité il arrivoit quelque pareil accident, ne feignez point de nous l'écrire, et encore que toute notre église demande par ses prières qu'il n'arrive plus rien de tel, soyez assurés que s'il arrive elle donnera du secours volontiers et abondamment. Et afin que vous priiez à l'intention de nos frères et de nos sœurs, qui ont contribué de bonne grâce à cette bonne œuvre, j'ai mis ici les noms de chacun d'eux.

XV. Saint Cyprien condamne les aquariens.

Dans ce même temps de la persécution,

(1) Baron an. 256, n. 18, etc. Heredian. l. I, init.
(2) Plut. quest. Rom. 16.
(3) Zozim. in Volus. p. 645.

(1) Aug. ad Hesich. Ep. 199, n. 35.
(2) Ep. 62.

saint Cyprien reçut ordre de Dieu de faire observer l'institution de Jésus-Christ dans l'oblation du calice au saint sacrifice (1). Car il y avoit quelques évêques, qui, par ignorance ou par simplicité, n'y employoient que de l'eau, parce qu'ils offroient le saint sacrifice de grand matin, et craignoient d'être reconnus pour chrétiens à l'odeur du vin. Au reste, ils ne faisoient point de difficulté d'offrir du vin le soir à l'heure du souper. Car il étoit encore en usage d'offrir le saint sacrifice de l'eucharistie deux fois le jour, le matin et le soir (2); mais le sacrifice du soir étoit moins solennel, parce que l'on ne pouvoit pas y assembler le peuple. Cet abus de consacrer le matin avec de l'eau seule avoit passé en coutume, et pour la combattre saint Cyprien écrivit à Cécilius, s'excusant de ce qu'il entreprenoit de corriger les autres sur l'ordre exprès qu'il en avoit reçu de Dieu. La règle qu'il donne est que dans le saint sacrifice nous devons seulement faire ce que le Seigneur a fait le premier pour nous.

Il prouve par les figures de l'ancien Testament la nécessité d'offrir du vin, principalement par l'exemple de Melchisedech, selon l'ordre duquel Jésus-Christ est sacrificateur (3). Et cet ordre, dit-il, consiste en ce que Melchisédech fut sacrificateur du Dieu très-haut, en ce qu'il offrit du pain et du vin et qu'il bénit Abraham. Car, qui est plutôt sacrificateur du Dieu très-haut que Notre Seigneur Jésus-Christ qui a offert un sacrifice à Dieu le père, qui a offert le même que Melchisedech avoit offert, à savoir, son corps et son sang, et a béni Abraham en bénissant tout le peuple fidèle? Il dit que l'eau, dans les saintes Ecritures, signifie le baptême, et que le vin signifie l'eucharistie; que comme le vin commun relâche l'esprit et délivre de la tristesse, ainsi en buvant le sang du Seigneur nous perdons la mémoire du vieil homme, nous oublions la première vie passée dans le siècle, et le cœur affligé de ses péchés, est dilaté par la joie de la miséricorde divine; que l'eau signifie le peuple, comme il est dit dans l'Ecriture (4). Ainsi, quand on mêle de l'eau au vin dans le calice, on marque l'union du peuple fidèle avec Jésus-Christ, en qui il croit, et dont il ne peut être séparé; d'où il conclut que, dans la consécration du calice, on ne peut non plus offrir de l'eau seule que du vin seul. Il ajoute: Le prêtre est véritablement vicaire de Jésus-Christ quand il imite ce que Jésus-Christ a fait; et il offre alors dans l'Eglise un véritable sacrifice à Dieu le père, quand il l'offre comme Jésus-Christ l'a offert. Ainsi parle saint Cyprien du sacrifice de l'eucharistie.

XVI. Fin d'Origène. Son ouvrage contre Celse.

Origène mourut vers ce temps-là, sous le règne de Gallus, et au commencement de l'année deux cent cinquante-trois. Il avoit soixante-neuf ans, et s'étoit occupé jusqu'à la fin à servir l'Eglise par ses discours et par ses écrits (1). Un de ses derniers, et le plus utile de ceux qui nous restent, est l'ouvrage contre Celse, philosophe épicurien, qui, du temps de l'empereur Adrien, avoit écrit un livre plein de calomnies et d'injures contre la religion chrétienne. Origène entreprit cette réponse à la sollicitation de son ami Ambroise, et la commence en disant qu'il eût peut-être été plus à propos d'imiter Jésus-Christ qui ne répondoit aux calomnies de ses ennemis que par les merveilles de sa vie, gardant le silence devant ces juges. Ainsi, quoiqu'il soit toujours calomnié, tant qu'il y aura de la malice dans les hommes, il ne se défend que par la vie de ses véritables disciples, dont l'éclat l'emporte sur tous les mensonges. Cette réponse, dit-il, est inutile pour les véritables fidèles. Saint Paul ne compte point les paroles entre les tentations qui pourroient nous séparer de la foi (2); j'écris seulement pour les infidèles et pour les foibles chrétiens.

Il ne se contente pas de détruire les objections particulières de Celse, il en sape les fondements, et établit solidement la religion chrétienne, non par des raisonnements (3), mais par des faits constants, par les prophéties qui ont promis Jésus-Christ, par ses miracles et par les mœurs de ses disciples. La foi, même sans raisonnements, est nécessaire parce que le commun des hommes n'a ni la capacité ni le loisir d'examiner (4); toute la vie humaine roule sur la créance de certaines maximes communes de conduite; et les philosophes, qui se piquoient tant de raisonnement, choisissoient une secte plutôt qu'une autre, sur quelques préjugés souvent légers et téméraires. Il est bien plus raisonnable, puisqu'il faut croire, de suivre l'autorité divine. Le style de l'Ecriture, que les païens méprisoient comme trop simple (5), étoit nécessaire pour ce dessein de se faire entendre à tous les hommes; au lieu que les écrits de Platon et des autres philosophes n'étoient d'usage que pour les gens d'esprit et les savants. Mais, quoique les chrétiens s'appliquent à l'instruction des simples, où les raisonnements sont peu d'usage (6), ils ne négligent pas la conversion des sages ni les raisonnements qui leur conviennent. Ils ont appris de saint Paul à ne pas croire témérairement (7).

Quant aux prophéties, il est juste d'ajouter foi aux livres des juifs, du moins comme à ceux des autres nations, chacune pour ce qui regarde ses antiquités. Or, on ne peut douter de l'antiquité des juifs (8), si l'on considère

(1) Ep. 63.
(2) Tertull. Coron. c. 3.
(3) Psal. 109.
(4) Apoc. XVIII, 15.

(1) Sup. l. III, n. 21, p. 388. Orig. in Cels. I, p. 8.
(2) Rom. VIII, 37, 38.
(3) Lib. IV, init.
(4) Lib. I, p. 9, 10.
(5) Lib. VI, init.
(6) Lib. III, p. 143.
(7) Lib. VI, p. 281. 2 Cor. XV, 2.
(8) Lib. I, p. 13.

les preuves que donne Joseph dans les livres contre Appion, et Tatien contre les Grecs (1). Il étoit nécessaire que les juifs eussent des prophètes, quand ce n'eût été que pour les détourner de consulter les oracles et les devins des païens (2), autrement la vraie religion eût paru inférieure aux fausses. Origène rapporte les principales prophéties qui ont prédit distinctement la naissance, la passion, la mort et les autres circonstances de l'avénement de Jésus-Christ (3), et observe que, depuis qu'il est venu, les juifs n'ont plus ni prophéties, ni miracles, ni aucune marque de l'assistance divine, comme l'on en voit chez les chrétiens (4). On opposoit aux prophéties les oracles des païens; mais les plus sages d'entre eux n'y ajoutoient guère de foi; et, quand il y eût eu quelque chose de surnaturel, le peu de vertu de ceux qui les rendoient, et la manière honteuse dont la pithonesse étoit inspirée, devoit faire croire que les esprits impurs en étoient les auteurs (5), au lieu que les prophètes de Dieu étoient d'ordinaire les plus saints personnages. L'obscurité sembloit commune aux uns et aux autres; mais il y a cette différence, que les oracles profanes étoient toujours obscurs ou ambigus, au lieu que les prophètes parlent clairement dans tout ce qui devoit être entendu aussitôt, principalement dans les exhortations et les instructions morales. Aussi a-t-on conservé leurs discours pour servir à la postérité par les instructions et par les prédictions. Il y a des choses obscures pour exercer ceux qui ont le courage de les étudier; mais il n'y a presque rien que l'on ne puisse entendre quand on confère les manières de parler semblables, et quand on prend toute la suite de la doctrine; en sorte qu'il n'est pas libre de leur donner telle explication que l'on veut.

XVII. Miracles de Jésus-Christ.

Celse ne nioit pas que Jésus-Christ eût fait des miracles; mais il les attribuoit à la magie qu'il avoit, disoit-il, apprise en Egypte; et, comme l'Evangile même fait mention de faux prophètes et de faux miracles, il vouloit les confondre et attribuer tout également à l'art magique et à l'opération des démons. Origène soutient que, posant une fois quelque puissance au-dessus de la nature, s'il y en a une mauvaise, il faut qu'il y en ait une bonne encore supérieure; et par conséquent, s'il y a de faux miracles dont les démons soient auteurs, il y en a de vrais qui viennent de Dieu. Or, il y a des moyens sûrs de les discerner : les mœurs de ceux qui les font, leur doctrine et les effets qui en suivent. Moïse et les prophètes (6), Jésus-Christ et ses disciples n'ont rien enseigné que de très-digne de Dieu, conforme à la raison, utile aux bonnes mœurs et à la société civile; ils ont pratiqué les premiers ce qu'ils enseignoient, et l'effet a été grand et permanent. Moïse a formé une nation entière, gouvernée par des lois saintes et des mœurs pures. Jésus-Christ a rassemblé toutes les nations dans la connoissance du vrai Dieu (1), et dans la pratique des mœurs les plus conformes à la raison. Les charlatans ne cherchent point à corriger les hommes, étant eux-mêmes très-corrompus, et les miracles des imposteurs ont eu peu de suite (2). Je ne crois pas, dit Origène, qu'il reste trente sectateurs de Simon le magicien dans tout le monde, quoique jamais ils n'aient été persécutés; les disciples de Theudas et de Judas de Galilée furent bientôt dissipés.

La résurrection de Jésus-Christ ne peut être soupçonnée d'aucun artifice (3). Il est mort en public sur une croix, à la face de tout le peuple juif, avec toutes les autres circonstances de sa mort et de sa sépulture que les évangélistes ont remarquées. Et il ne faut point demander pourquoi il n'a pas disparu étant sur la croix, ou pourquoi il n'a pas apparu à tout le monde après sa résurrection (4)? Ce n'est pas à nous à prescrire à Dieu comment il doit faire ses miracles (5). Il suffit que Jésus-Christ a apparu à Pierre, comme aux prémices des apôtres, puis à tous les douze, puis à cinq cents disciples tous à la fois (6). S'ils ne l'avoient vu ressuscité, et n'avoient été persuadés de sa divinité, comment leur seroit-il venu dans l'esprit de ne point craindre d'être traités comme lui, d'affronter le péril, et de quitter leur pays pour enseigner suivant son ordre la doctrine qu'ils avoient reçue de lui? Sa mort honteuse devoit avoir effacé l'opinion qu'ils en avoient conçue; ils devoient se regarder comme trompés, et être les premiers à le condamner. Il falloit qu'ils eussent vu quelque chose de bien extraordinaire qui les obligeât non-seulement à suivre sa doctrine, mais à la faire suivre aux autres; et pour cet effet, embrasser une vie errante (7), s'exposer à une mort certaine en osant innover partout, et renoncer à l'amitié de tous ceux qui ne changeoient pas d'opinions et de mœurs (8). On doit croire ceux qui souffrent tous les tourments et la mort même plutôt que de blesser la vérité, seulement d'une parole, en ce qui regarde Dieu, qui rapportent de bonne foi ce qui semble honteux à leur maître et à eux-mêmes.

D'ailleurs, les apôtres n'étoient ni des sages (9), ni des savants, mais des hommes de la lie du peuple (10), qui n'avoient pas même

(1) P. 14.
(2) P. 25.
(3) P. 39, etc.
(4) P. 62, lib. II.
(5) P. 338.
(6) Lib. II, p. 61.

(1) Lib. I, p. 54.
(2) Lib. I, p. 44. Lib. VI, p. 287.
(3) Lib. II, p. 95.
(4) P. 102.
(5) P. 100.
(6) Lib. I, p. 24.
(7) Lib. V, 269.
(8) P. 81.
(9) Lib. I, p. 48.
(10) Lib. II, in fin.

appris à lire, et chargés de péchés, comme Celse le reprochoit, et ils le confessent eux-mêmes. D'où leur est venue cette force pour persuader tant de juifs et de gentils? Jésus-Christ étoit donc plus qu'un homme, puisqu'il a répandu sa religion par tout le monde, comme il l'avoit prédit, et surmonté tout ce qui lui résistoit, les empereurs, les gouverneurs, le sénat, les magistrats et le peuple (1). Toute la puissance romaine n'a pu empêcher que la parole de Dieu, sortie d'un coin de la Judée, ne se répandît sur tous les hommes; les efforts qu'a faits le démon pour détruire le christianisme, n'ont servi qu'à l'étendre et à l'affermir (2). Et non-seulement Jésus-Christ a attiré des sages, mais des plus déraisonnables, les plus passionnés et les plus difficiles à convertir, et cela en si peu de temps. Jamais aucune histoire n'a rien raconté de semblable d'aucune doctrine (3).

Il ne faut pas seulement considérer les merveilles que chaque nation peut raconter à son avantage, il faut voir l'intention de ceux qui ont fait des miracles, et l'effet qu'ils ont produit (4). Il n'est point vraisemblable, ni que les apôtres, hommes ignorants et vulgaires, aient osé entreprendre de prêcher s'ils ne se fussent sentis soutenus par une vertu divine, ni que leurs auditeurs eussent quitté les anciennes coutumes de leurs ancêtres pour passer à une doctrine qui en étoit si éloignée, sans avoir été touchés par une puissance extraordinaire et par des faits miraculeux.

Il restoit encore du temps d'Origène des vestiges de ce don des miracles parmi les véritables chrétiens (5). Ils guérissoient plusieurs malades (6), et chassoient les démons (7) sans cérémonies magiques ni application de drogues (8), mais par des prières et de simples conjurations, y joignant quelquefois des jeûnes. Ils les chassoient en prononçant le nom de Jésus-Christ, et récitant les évangiles (9). Ce saint nom avoit seul tant de force, qu'il chassoit les démons, quelquefois même étant prononcé par les méchants. Il y avoit des païens qui, sans connoître Abraham, employoient le nom du dieu d'Abraham pour exorciser le démon (10); les Egyptiens et tous les magiciens mêloient à leurs enchantements les noms d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et d'Israël. Les chrétiens chassoient les démons non-seulement des hommes, mais des bêtes et des lieux dédiés aux démons (11). Plusieurs voyant les peines que souffroient les esprits immondes se convertissoient à la foi; plusieurs se corrigeoient, et surtout les possédés (12).

XVIII. Mœurs des chrétiens.

Le grand effet de la prédication de l'Evangile est la conversion des mœurs. Si quelqu'un avoit guéri cent personnes de l'impureté, de l'injustice, du mépris de la Divinité, on auroit peine à croire qu'il n'y eût rien de surnaturel (1) : que doit-on donc penser d'une si grande multitude de chrétiens, tellement changés depuis qu'ils ont reçu cette doctrine que les païens traitoient de tromperie, embrassant même la continence parfaite, et cela pour tout le monde? car il n'y a point de nation sous le ciel où cette doctrine ne soit établie. Elle est si éloignée de la sédition, que le législateur des chrétiens leur a défendu tout homicide, et a condamné l'entreprise de ses disciples, même contre les plus méchants hommes (2). Il a voulu qu'ils se laissassent égorger comme des brebis, plutôt que de se défendre contre leurs persécuteurs. Aussi combat-il pour eux, en sorte qu'ils gagnent plus par cette douceur qu'ils ne feroient par la résistance; et, bien loin que l'on ait pu les exterminer (3), le nombre des martyrs est petit en comparaison des autres. Les lois politiques étoient nécessaires aux Juifs, tant qu'ils ont fait un corps d'état, qu'il falloit défendre au dehors contre les étrangers, et punir les crimes au dedans; les chrétiens, vivant sous l'empire romain, n'avoient point besoin de lois particulières pour le temporel.

Le zèle des chrétiens pour la conversion des infidèles étoit tel, que quelques-uns faisoient leur occupation d'aller pour cet effet par les villes, les bourgs et les villages (4); et, de peur qu'on ne les soupçonnât d'intérêt, quelquefois ils ne recevoient pas même leur subsistance; ou, si le besoin les y obligeoit, ils se contentoient du nécessaire, quoiqu'on voulût leur donner plus. A quoi Origène ajoute : Maintenant que dans la multitude de ceux qui se convertissent il y a des riches, des personnes constituées en dignité, des femmes nobles et opulentes, peut-être quelqu'un oseroit dire que quelque petite gloire attire à enseigner notre doctrine. Mais on ne pouvoit avoir ce soupçon du commencement, lorsque le péril étoit grand principalement pour les docteurs; et, à présent même, l'honneur que nous pouvons recevoir de quelques-uns des nôtres n'égale pas le mépris que nous souffrons des païens. Le zèle des conversions n'empêchoit pas les chrétiens d'éprouver, autant qu'il leur étoit possible, ceux qui vouloient les écouter (5). Ils les préparoient en particulier par des exorcismes avant que de les recevoir dans l'assemblée; et, quand ils les trouvoient suffisamment avancés dans le désir de bien vivre, ils les y introduisoient, les

(1) Ibid. p. 68; Lib. V, p. 265.
(2) Lib. IV, p. 185.
(3) Lib. I, p. 22.
(4) Lib. CXII, p. 4027.
(5) Lib. I, p. 5.
(6) P. 34.
(7) P. 20.
(8) Hom. 23, in Jos.
(9) Lib. III, p. 135; VII, p. 134, I; p. 7.
(10) P. 17,
(11) Lib. IV, p. 184; IV, p. 376.
(12) Hom. I, in 1 Reg. Hom. 26, in Num.

(1) Lib. I, p. 21.
(2) Lib. II, p. 68; III, 115.
(3) P. 116. Lib. VII, p. 349.
(4) P. 116.
(5) Lib. III, p. 141.

distinguant encore en deux ordres : l'un, des commençants qui n'avoient pas encore appris le symbole; l'autre, de ceux qui paroissoient entièrement résolus à suivre les maximes du christianisme. Il y avoit des personnes préposées pour examiner leur conduite, pour éloigner ceux qui faisoient des choses défendues, et recevoir les autres de tout leur cœur, les rendant meilleurs de jour en jour. On ne proposoit pas aux catéchumènes de croire au hasard, et on les instruisoit peu à peu selon leur portée, ayant égard aux mœurs et à la condition. On exhortoit à croire simplement ceux qui n'étoient pas capables de plus; on s'efforçoit de démontrer aux autres la vérité par des questions et des réponses suivies (1).

Les assemblées des chrétiens instruits de la sorte, comparées aux assemblées populaires des villes qu'ils habitoient, étoient comme les lumières du monde (2). Car, dit Origène, qui ne confessera que les pires de l'Eglise, dont le nombre est petit en comparaison des meilleurs, valent beaucoup mieux que ceux qui composent les assemblées populaires? L'Église de Dieu qui est, si vous voulez, à Athènes, est douce et paisible, ne cherchant en tout qu'à plaire à Dieu; l'assemblée des Athéniens est séditieuse et nullement comparable à celle-ci. Il en est de même de l'église de Corinthe et de celle d'Alexandrie, comparées avec les assemblées populaires des mêmes villes. Quiconque voudra l'examiner sans passion, s'étonnera que l'on ait entrepris, et que l'on ait pu exécuter, de former partout de ces divines assemblées. De même, si l'on compare le sénat de l'Église avec le sénat de chaque ville, on trouvera que les sénateurs de l'Église sont dignes de gouverner la cité de Dieu ; au lieu que les autres n'ont rien dans leurs mœurs qui les rende dignes de leur rang, et qui les mette au-dessus du commun des citoyens. Il faut comparer de même celui qui gouverne la ville, afin de voir une très-grande différence de mœurs au-dessus des magistrats, même dans les évêques et les prêtres les plus relâchés, et les plus éloignés de la perfection. Les prêtres étoient le sénat de l'Eglise, dont l'évêque étoit le chef.

Les maximes des chrétiens, reconnues de tout le monde, les mettent au-dessus des autres nations (3), bien loin qu'il y eût sujet de les comparer comme faisoit Celse à des grenouilles, des chauves-souris, des fourmis et des vers plongés dans la boue. Les autres adoroient des bêtes et des statues, et enfin des créatures; les chrétiens portoient leur culte au-dessus de toutes les choses visibles ou créées, jusqu'à celui de qui tout dépend, et qui voit jusqu'aux plus secrètes pensées, prêt à tout souffrir plutôt que de renoncer à la piété. Ils conservoient soigneusement le lien de la société civile, qui est la justice; ils pratiquoient la bonté et l'humanité. Pour plaire à Dieu, ils domptoient les inclinations les plus violentes des plaisirs sensuels; au lieu que les païens se plongeoient dans les plus sales voluptés, sans s'en cacher, et soutenant au contraire qu'il n'y avoit rien en cela contre le devoir d'un honnête homme. Les chrétiens les plus ignorants étoient, sur cette matière, bien au-dessus des philosophes, des vestales et des pontifes les plus purs des païens. Aucun chrétien, dit Origène (1), n'est taché de ces vices, de ceux qui sont chrétiens à proprement parler; s'il s'en trouve quelqu'un, il n'est pas de ceux qui viennent aux assemblées et qui participent aux prières, si ce n'est quelqu'un qui se cache dans la multitude : ce qui arrive rarement.

En effet, on chassoit de l'Eglise ceux qui tomboient dans quelque péché principalement d'impureté. On les pleuroit comme morts à Dieu ; mais s'ils ressuscitoient par la pénitence on les recevoit, toutefois après de plus longues épreuves que pour le baptême; et ils n'étoient jamais admis à aucune charge publique dans l'Eglise. Celse reconnoissoit lui-même qu'il y avoit parmi les chrétiens de la modestie et de l'humilité. Elle ne consiste pas, dit Origène (2), à s'abaisser d'une manière abjecte et indécente, à se mettre à genoux, se prosterner, porter un habit sale et se couvrir de poussière; on ne peut mettre l'humilité dans cet extérieur que par une grossière ignorance. Elle consiste à s'abaisser sous la main puissante de Dieu, ayant d'ailleurs des pensées nobles et grandes.

XIX. Divinité de Jésus-Christ.

Les objections de Celse supposoient que Jésus-Christ étoit reconnu par les chrétiens pour un Dieu (3); et il témoignoit que les chrétiens reprochoient aux juifs de ne l'avoir pas cru. La divinité de Jésus-Christ étoit donc crue du temps d'Adrien. Origène en rend aussi dans cet ouvrage plusieurs illustres témoignages. Les mages, dit-il (4), lui apportèrent des présents, comme à un composé, pour ainsi dire, de Dieu et d'un homme mortel. Et ensuite (5) : Nous croyons ce que dit Jésus de la divinité qui étoit en lui. Je suis la voie, la vérité et la vie; et de ce qu'il avoit un corps mortel. Maintenant, vous cherchez à faire mourir un homme qui vous a dit la vérité. Nous disons donc qu'il étoit quelque chose de composé. Il ajoute (6) : L'homme qui paroissoit étoit proprement le fils de Dieu, le verbe de Dieu, la puissance et la sagesse de Dieu. Et un peu après (7) il l'appelle Dieu, qui, pour nous faire du bien, a paru dans un corps humain.

Il fait voir comment il entendoit l'incarnation, en disant (1) : Nous ne séparons point le fils de Dieu de Jésus; car, après ce mystère, l'âme et le corps de Jésus sont parfaitement un avec le verbe de Dieu. Et ensuite, parlant du corps de Jésus-Christ, il dit (2) que c'étoit le vrai temple du verbe de Dieu, de la vérité et de la sagesse. Et ailleurs (3) : Il étoit utile au genre humain de recevoir Jésus comme Dieu, fils de Dieu, venu dans une âme et un corps humain. Et ensuite (4) : Sachent nos calomniateurs que celui que nous croyons être dès le commencement Dieu et fils de Dieu, c'est celui-là qui est la raison même, la sagesse même, la vérité même. Et nous croyons que son corps mortel et son âme humaine lui sont si parfaitement unis, qu'ils participent à la Divinité. Ailleurs, parlant de l'immutabilité de Dieu, il dit (5) : Si Celse s'imagine que le verbe de Dieu immortel soit changé pour avoir pris un corps et une âme humaine, qu'il apprenne que le verbe demeurant verbe en sa substance, ne souffre rien de ce que souffre le corps et l'âme. Et ensuite : On peut répondre à ceci, en distinguant la nature du verbe divin, qui est Dieu, d'avec l'âme de Jésus.

Celse demandoit pourquoi les juifs et les chrétiens n'adoroient pas le soleil et les astres. Origène y répond, et dit entre autres choses, qu'ils ont appris à s'élever noblement au-dessus de toutes les créatures; et que, comme les adorateurs du soleil n'adoroient pas une étincelle de feu ou une lampe, ainsi ceux qui ont compris comment Dieu est lumière (6), et comment le fils de Dieu est la vraie lumière qui éclaire tout homme, et comment il dit, Je suis la lumière du monde, ne peuvent raisonnablement adorer cette petite étincelle de la vraie lumière, qui est dans le soleil et dans les astres. Non que nous méprisions ces grands ouvrages de Dieu, mais parce que nous savons combien Dieu et son fils unique sont infiniment au-dessus. Il marque encore la différence infinie du verbe et des créatures, en disant (7) : Personne ne peut connoître dignement celui qui est incréé, et premier né de toute nature créée, sinon le père qui l'a engendré; et personne ne peut connoître le père que son verbe animé, sa sagesse et sa vérité (8). Et ensuite il distingue cette proposition : Que Dieu n'est point compréhensible à la raison. Il l'accorde, si on parle de la raison qui est en nous; il la nie, si on parle de la raison qui étoit au commencement, qui étoit en Dieu, qui étoit Dieu, c'est-à-dire du verbe (9); car le même mot *logos* signifie en grec l'un et l'autre, parole et raison. Et encore : Quel autre peut sauver l'âme de l'homme et la conduire à Dieu, sinon le verbe de Dieu, qui étant en Dieu au commencement s'est fait chair pour ceux qui étoient attachés à la chair, et qui étoient comme devenus chair afin qu'ils pussent le recevoir, eux qui ne le pouvoient voir en tant qu'il étoit verbe et en Dieu, et Dieu lui-même.

Celse reprochoit aux chrétiens qu'ils avoient tort d'accuser les autres d'adorer plusieurs dieux, puisqu'eux-mêmes, outre le Dieu souverain, adoroient encore Jésus-Christ (1). A quoi Origène répond par cette parole de Jésus-Christ : Le père et moi nous sommes un; le père est en moi et moi dans le père; et, après avoir pris ses précautions contre ceux qui en vouloient inférer l'unité de personne, il conclut : Nous adorons donc un seul Dieu, le père et le fils. C'est par ces témoignages clairs et certains, tirés de l'ouvrage d'Origène qui nous reste le plus entier, et conformes à ce que l'Église a toujours enseigné sur la trinité, qu'il faut juger de ses sentiments sur ce mystère, et s'en servir pour expliquer quelques expressions qui paroissent dures et contraires à celles des pères qui ont écrit depuis le concile de Nicée (2).

XX. Traité d'Origène, de la prière.

Ce qui fait le plus de peine est ce qu'il dit dans le traité de la prière, qu'il ne faut prier que le père, sans y joindre aucune autre personne, non pas même Jésus-Christ (3). Mais il s'explique ensuite en montrant qu'il craint seulement que l'on n'adresse la prière au père et au fils en nombre pluriel, comme si c'étoient deux dieux; et il veut que l'on prie le père par le fils, suivant la pratique ancienne et universelle de l'Église. Dans ce même traité de la prière (4), il dit que Jésus-Christ n'est pas le seul qui prie pour nous, mais encore les anges. Il le prouve par le livre de Tobie (5), et ne marque que les juifs qui en rejetassent l'autorité (6). Il prouve aussi, par l'histoire des Machabées (7), que les saints prient pour nous; et il ajoute : Car il est absurde de croire que, comme les saints ont reçu la perfection de la science, ils n'aient pas aussi la perfection des autres vertus, dont une des principales est la charité du prochain (8). Il veut que l'on prie au moins trois fois le jour : le matin, à midi, le soir et encore la nuit : ce qu'il prouve par les exemples de l'Ecriture. Il réfute ceux qui disoient que la prière est inutile, puisque Dieu a tout prévu et tout ordonné, et que nos prières ne changeront rien à ses décrets éternels (9); il répond que ces décrets renferment même les prières auxquelles Dieu a résolu d'accorder certaines grâces. Il marque le pouvoir de re-

(1) Lib. VI, p. 282.
(2) Lib. III, p. 128.
(3) Lib. IV, p. 177.

(1) P. 365, lib. VII.
(2) Lib. VI, p. 285.
(3) Lib. I, p. 54, 55; II, 61.
(4) Lib. I, p. 46.
(5) Ibid. p. 51.
(6) P. 51.
(7) P. 54.

(1) Ibid. p. 64.
(2) Ibid.
(3) Lib. III, p. 128.
(4) Ibid. p. 135, 136.
(5) Lib. IV, p. 170.
(6) P. 238.
(7) Lib VI, p. 287.
(8) P. 320.
(9) P. 322.

(1) Lib. VIII, p. 385.
(2) V. Bull. defens. fid. Nic. sect. 2, c. 9, § 22.
(3) De Orat. n. 50.
(4) N. 33.
(5) N. 46.
(6) N. 34.
(7) 2 Mac. XV, 14.
(8) N. 38.
(9) N. 14, 15.

mettre les péchés (1), donné particulièrement aux apôtres par ces paroles (2) : Recevez le Saint-Esprit, ceux dont vous aurez remis les péchés et le reste. Ce pouvoir, dit-il, a passé des apôtres à leurs successeurs, et regarde les péchés commis contre Dieu ; au lieu que chacun de nous peut et doit remettre les péchés pour ce qui regarde l'offense qu'il a reçue. Mais c'est assez parler d'Origène et de ses écrits.

XXI. Mort de Gallus. Émilien, empereur ; puis Valérien.

Comme l'empire étoit exposé de tous côtés aux barbares sous le foible gouvernement de Gallus, Emilien, qui commandoit les légions de Pannonie, encouragea ses troupes, repoussa les barbares jusque sur leurs terres, et emporta contre eux des avantages au-dessus de toute espérance, aussi ses troupes le déclarèrent empereur (3). Il marcha promptement vers l'Italie pour surprendre Gallus, qui, de son côté, s'avança avec ce qu'il avoit de troupes, et cependant envoya des ordres à Valérien pour amener les légions de Gaule et de Germanie. Mais, quand les deux armées d'Emilien et de Gallus furent proches, les troupes de Gallus, se voyant beaucoup plus foibles et connoissant sa négligence et sa lâcheté, le tuèrent avec son fils Volusien, près d'Interramna en Umbrie, et se joignirent à l'armée d'Emilien (4). Gallus et Volusien périrent ainsi, après avoir régné dix-huit mois. Ils furent tués l'an de J.-C. deux cent cinquante-trois, vers le mois de mai ; le père avoit quarante-sept ans.

Cependant Valérien vint en Italie avec les troupes qu'il amenoit de Gaule et de Germanie, et qui l'avoient déclaré empereur dans le Norique (5). Il étoit résolu de combattre Emilien ; mais l'armée de celui-ci, voyant qu'il agissoit plus en soldat qu'en capitaine, le fit mourir comme peu propre à régner (6). Il fut tué près de Spolète, après avoir régné quatre mois, et vécu quarante-six ans. Licinius Valérien fut donc reconnu empereur du consentement de tout le monde. Il étoit de famille noble, censeur et chef du sénat dès le temps de Décius. Aussitôt son fils Licinus Gallien fut déclaré César à Rome par le sénat ; et le Tibre inonda extraordinairement au fort de l'été.

XXII. Troisième concile de saint Cyprien.

L'empereur Valérien favorisa d'abord les chrétiens plus qu'aucun des empereurs ses prédécesseurs, sans en excepter les Philippe ; toute sa maison étoit pleine de personnes pieuses (1). Ainsi la persécution cessa, et l'Eglise fut en paix pendant plus de trois ans. Les évêques en profitèrent pour tenir des conciles et réparer la discipline de l'Eglise (2). Il s'en tint un à Carthage, de soixante-six évêques (3), où entre autres choses furent lues des lettres de l'évêque Fidus, contenant deux chefs. Le premier de Victor, qui avoit été prêtre et étoit tombé dans la persécution, à qui l'évêque Thérapius avoit donné la paix avant l'accomplissement de sa pénitence. Le second chef étoit touchant les enfants nouveaux nés, que Fidus ne croyoit pas que l'on pût baptiser avant le huitième jour, suivant la loi de la circoncision. Quant au premier chef, les évêques trouvèrent mauvais que Thérapius n'eût pas observé le décret du concile précédent, en donnant la paix avant que la pénitence fût accomplie, sans qu'il y eût ni maladie pressante, ni persécution qui obligeât d'user d'indulgence. Toutefois, après une mûre délibération, ils se contentèrent de faire une réprimande à Thérapius, et de l'avertir de n'en pas user de même à l'avenir ; mais ils ne crurent pas que la paix, une fois accordée par un évêque de quelque manière que ce fût, dût être ôtée.

Quant à la question du baptême des enfants, tous les évêques du concile de Carthage déclarèrent que Dieu n'a point égard aux âges, non plus qu'aux personnes, et que la circoncision n'étoit qu'une image du mystère de Jésus-Christ. Ils conclurent donc que les évêques, autant qu'il dépend d'eux, ne doivent exclure personne du baptême et de la grâce de Dieu. Saint Cyprien, qui présidoit à ce concile, en écrivit les décisions à Fidus en son nom et au nom de ses confrères, et ces paroles de sa lettre sont remarquables : Si les plus grands pécheurs venant à la foi reçoivent la rémission des péchés et le baptême, combien doit-on moins le refuser à un enfant qui vient de naître et qui n'a point péché, si ce n'est en tant qu'il est né d'Adam selon la chair, et que, par sa première naissance, il a contracté la contagion de l'ancienne mort ; il doit avoir l'accès d'autant plus facile à la rémission des péchés, que ce ne sont pas ses péchés propres, mais ceux d'autrui qui lui sont remis. C'est ainsi que saint Cyprien reconnoissoit le péché originel.

Ce fut peut-être à ce même concile que fut apportée la lettre de l'évêque Rogatien (4), par laquelle il se plaignoit d'un de ses diacres qui l'avoit injurié et maltraité, sans respecter sa dignité ni son grand âge. Saint Cyprien lui répondit : Vous nous avez fait honneur, et vous avez suivi les sentiments de votre humilité ordinaire, en vous plaignant à nous plutôt que d'user de la puissance épiscopale pour le punir aussitôt, étant assuré que tous vos confrères l'auroient agréable. Et ensuite : Les

(1) N. 59, § 17.
(2) Joan. XX, 23.
(3) Zozym. p. 645. Eutrop. lib. IX. Victor. de Cæs.
(4) Dexipp. ap. sync. p. 246, an. 246.
(5) Zos. p. 646. Eutrop.
(6) Victor. Epist. Trebell. Valer.

(1) Dionys. Alex. ap. Eus. VII, Hist. c. 10.
(2) Ap. Eus. VII, Hist. c. 10.
(3) Cypr. Ep. 64.
(4) Cypr. Ep. 3. Pam. 65.

diacres se doivent souvenir que le Seigneur a choisi les apôtres, c'est-à-dire les évêques, et que ce sont les apôtres qui, après l'ascension du Seigneur, ont établi les diacres pour être les ministres de leur épiscopat et de l'Eglise. Si nous pouvons entreprendre quelque chose contre Dieu qui fait les évêques, les diacres peuvent aussi entreprendre contre nous qui faisons les diacres. C'est pourquoi il faut que le diacre dont vous écrivez fasse pénitence de son audace, et satisfasse à son évêque avec une entière humilité. Ce mépris des supérieurs est le commencement des hérésies et des schismes. Que s'il continue à vous outrager, vous userez de votre puissance pour le déposer ou l'excommunier avec ces complices. Nous les exhortons néanmoins plutôt à se convertir ; car nous aimons mieux vaincre les injures par la patience que de les venger par l'autorité sacerdotale.

On peut aussi rapporter à ce concile la réponse (1) qu'il fit à l'église de Furnes en Afrique sur ce qu'un chrétien, nommé Géminius Victor, avoit par son testament nommé tuteur le prêtre Géminius Faustin. Saint Cyprien, les évêques et les prêtres qui étoient avec lui furent touchés de cette nouvelle, parce que dans un concile précédent on avoit ordonné que personne ne fît un clerc tuteur ou curateur par son testament, pour ne le pas détourner de la prière et du service de l'autel ; et que, si quelqu'un l'avoit fait, on n'offriroit point pour lui, et on ne célébreroit point le sacrifice pour son décès. Ils conclurent donc que le décret du concile devoit être exécuté, et que l'on ne devoit faire ni oblation ni aucune prière pour Géminius Victor. Ces règles ecclésiastiques n'empêchoient pas les magistrats païens d'imposer à tous les chrétiens indistinctement la charge des tutelles, puisque la diversité de religion n'étoit pas une cause pour s'en excuser, et que les juifs étoient contraints de prendre la tutelle de ceux même qui n'étoient pas juifs (2). Aussi le décret de ce concile ne parle ni des tutelles légitimes qui étoient déférées par droit de parenté, ni des tutelles datives imposées par le magistrat, mais seulement des tutelles testamentaires qui dépendoient de la disposition des particuliers. Il est marqué dans cette lettre que les prêtres étoient assis dans le concile avec les évêques ; et, ce qui est bien plus important, on y voit que la prière et le sacrifice pour les morts étoient dès lors des pratiques anciennes.

XXIII. Évêques tombés. Basilide et Martial.

Dans cet intervalle de repos, plusieurs évêques et plusieurs prêtres, tombés dans la persécution, faisoient effort pour se rétablir (3). En Afrique, Fortunatien, évêque d'Assure, vouloit après sa chute exercer ses fonctions comme auparavant. Saint Cyprien, l'ayant appris, en fut sensiblement affligé, et écrivit à Epictète, qui étoit alors évêque en sa place, et au peuple d'Assure, qu'ils ne les devoient point souffrir, marquant que ces faux pasteurs ne s'empressoient à redemander leurs places que par des motifs d'intérêt, pour les quêtes, les oblations et les festins. Il conclut que, s'ils continuent dans leur aveuglement, on doit séparer d'eux tous les frères, c'est-à-dire les excommunier.

En Espagne, Basilide et Martial, l'un évêque de Léon, l'autre d'Asturie, avoient pris des billets d'idolâtrie et commis d'autres crimes (1). Basilide étoit convaincu par sa propre confession d'avoir blasphémé contre Dieu étant malade ; et, pressé par sa conscience, il avoit quitté volontairement l'épiscopat, et s'étoit mis au rang des pénitents, se tenant bien heureux d'avoir la communion laïque. On avoit élu Sabin à sa place, suivant les règles. Depuis, Basilide étoit allé à Rome solliciter le pape Etienne de le faire rétablir, l'avoit trompé lui déguisant le fait, et, prenant avantage de l'éloignement qui l'empêchoit d'être instruit de la vérité, il avoit obtenu par surprise des lettres favorables. Martial avoit long-temps fréquenté les festins impurs et les compagnies des païens ; il avoit enterré ses enfants dans leurs sépulcres profanes ; il avoit déclaré par acte public, devant le procurateur ducénaire, qu'il obéissoit à l'ordre de sacrifier aux idoles, et qu'il renioit Jésus-Christ. A sa place, Félix avoit été élu évêque (2). Les ducénaires étoient des officiers de finances à deux cents sesterces de gages, chargés du recouvrement des tributs, et sous ce prétexte ils recherchoient les chrétiens pour en tirer de l'argent dans le temps de persécution.

Comme Basilide et Martial s'efforçoient toujours de rentrer dans leurs siéges, Félix et Sabin, leurs légitimes successeurs, allèrent à Carthage avec des lettres des églises de Léon, d'Asturie et de Mérida, et d'un autre Félix, évêque de Sarragosse, connu en Afrique comme attaché à la foi et défenseur de la vérité. Ces lettres furent lues dans un concile de trente-six évêques, à la tête desquels étoit saint Cyprien, qui répondit au nom de tous par une lettre adressée au prêtre Félix et au peuple fidèle de Léon et d'Asturie, et au diacre Lélius avec le peuple de Mérida. Dans cette lettre il établit par l'autorité des Ecritures que les évêques doivent être sans reproche, et que leur ordination se doit faire avec la participation du peuple.

Il faut, dit-il, avoir grand soin d'observer cette règle, qui vient de la tradition divine et de la pratique des apôtres, et qui s'observe

(1) Cypr. Epist I, Pam. 66.
(2) L. Spadon. 15, § 6. ff. de Excus. tutor.
(3) Cypr. Ep. 65.

(1) Ep. 67, Pam. 68.
(2) Rigault. Hist. Epist. 68.

aussi parmi nous, et presque par toutes les provinces. Que pour rendre les ordinations légitimes les évêques qui sont les plus proches dans la même province s'assemblent au lieu pour lequel on ordonne l'évêque, et qu'il soit choisi en présence du peuple, qui connoît parfaitement la vie et la conduite de ceux qu'il a toujours vus. C'est pourquoi le concile approuve les ordinations de Sabin et de Félix, et, sans avoir égard aux lettres que Basilide avoit obtenues du pape saint Etienne pour être rétabli, et qui ne servent, dit saint Cyprien, qu'à rendre Basilide plus criminel pour avoir usé de surprise, il veut que l'on observe ce qui avoit été ordonné par tous les évêques du monde, et en particulier par le pape saint Corneille, que ces sortes de pécheurs fussent admis à la pénitence, mais exclus de l'honneur du sacerdoce, et de toute entrée dans le clergé.

XXIV. Marcien, évêque d'Arles. Le schismatique Puppien.

Dans les Gaules, Marcien, évêque d'Arles, étoit attaché à la secte de Novatien, contre les sentiments de tous les évêques catholiques (1); il refusoit la paix aux pénitents, et en avoit laissé mourir plusieurs en cet état pendant les années précédentes. Il se vantoit même depuis long-temps de s'être séparé de la communion des autres évêques pour s'attacher à Novatien. Faustin de Lyon et les autres évêques de la même province en écrivirent au pape saint Etienne et à l'église romaine Faustin en écrivit aussi deux fois à saint Cyprien, ce qui l'obligea d'écrire à saint Etienne: C'est à nous, dit-il, mon très-cher frère, à y remédier; à nous qui tenons la balance pour gouverner l'Eglise; c'est pourquoi il faut que vous écriviez des lettres très-amples à nos confrères les évêques des Gaules, et au peuple d'Arles en particulier, pour excommunier Marcien, en substituer un autre à sa place, et rassembler le troupeau de Jésus-Christ, dissipé par ce schisme. C'est pour cela qu'il y a un si grand corps d'évêques uni par les liens de la concorde, afin que, si quelqu'un d'eux entreprend de faire une hérésie ou un schisme, les autres viennent au secours; car, encore que nous soyons plusieurs pasteurs, nous paissons toutefois un seul troupeau. Et à la fin de la lettre: Ne manquez pas de nous faire savoir celui que l'on aura mis à Arles à la place de Marcien, afin que nous sachions à qui nous adresserons nos frères, et à qui nous écrirons.

Saint Cyprien étoit alors dans la sixième année de son épiscopat (2), l'an deux cent cinquante-trois de J.-C., et il crut qu'il étoit temps de répondre quelque chose aux calomnies atroces d'un évêque d'Afrique nommé Florentius Puppien, qui, après avoir été confesseur dans la persécution de Décius, s'étoit attaché au parti de Novatien, et ne vouloit point reconnoître saint Cyprien pour évêque. Il offre de le recevoir à sa communion s'il se repent, mais à la charge de consulter Dieu auparavant; Car je me souviens, ajoute-t-il, de ce qui m'a été révélé, ou plutôt de ce que le Seigneur a ordonné à un serviteur qui le craint. Il lui a dit entre autres choses: Celui qui ne croit pas Jésus-Christ lorsqu'il fait un évêque commencera à le croire lorsqu'il le vengera. Je n'ignore pas que les songes et les visions semblent ridicules à certaines gens; mais c'est à ceux qui aiment mieux croire ce que l'on dit contre les évêques que de croire les évêques. Il conclut par ces terribles paroles: Vous avez ma lettre et moi la vôtre, au jour du jugement toutes deux seront lues devant le tribunal de Jésus-Christ. Dans toute cette lettre (1), il suppose que c'est Dieu même qui fait les évêques, et que l'élection canonique n'est que la déclaration de son jugement, et il le dit encore ailleurs.

(1) Cypr. Ep. 68. (2) Cypr. Ep. 66.

XXV. Divers réglemens de discipline.

On peut rapporter à cette paix de l'Eglise quelques lettres de saint Cyprien sur divers points de discipline, desquelles on ne sait point le temps précis. Eucratius, évêque, le consulta touchant un comédien, qui, ayant quitté le théâtre, continuoit à instruire de jeunes païens dans le même métier, savoir, s'il devoit demeurer dans la communion de l'Eglise. Saint Cyprien lui répondit (2): Je crois qu'il ne convient ni à la majesté de Dieu, ni à la discipline de l'Evangile, de souiller l'honnêteté de l'Eglise par une telle infamie. Car, puisque la loi défend aux hommes de prendre des habits de femmes (3), combien est-ce un plus grand crime d'y ajouter des gestes efféminés déshonnêtes? Ce qu'il dit, parce qu'alors c'étoient des hommes qui jouoient sur les théâtres les personnages des femmes (4). Il ajoute: Si celui-ci allègue sa pauvreté, l'Eglise le peut secourir avec les autres, pourvu toutefois qu'il se contente d'une nourriture frugale, et qu'il ne prétende pas qu'on lui doive une récompense pour le tirer du péché, puisque c'est son intérêt et non pas le nôtre. Que si chez vous l'Eglise ne peut suffire au besoin de ses pauvres, il pourra recevoir ici ce qui lui sera nécessaire.

Un autre évêque, nommé Pompone, écrivit à saint Cyprien touchant certaines vierges qui, après une ferme résolution de garder la continence, avoient été convaincues ensuite de dormir en même lit avec des hommes et même avec un diacre. Elles confessoient et soutenoient néanmoins qu'elles avoient gardé

(1) Epist. 55, ad Anton. (2) Epist. 2, al. 61. (3) Deut. XXV, 5. (4) Juven. Sat. 3.

leur intégrité. Pompone avoit excommunié le diacre et les autres, qui avoient été trouvés avec ces vierges. Sa lettre fut lue devant saint Cyprien avec quatre autres évêques, Cécilius, Victor, Sédatus, Tertullus et quelques prêtres qui se trouvoient présents, et saint Cyprien fit la réponse en leur nom (1). Elle porte que les évêques doivent faire observer la discipline, et ne permettre pas que les chrétiens vivent à leur fantaisie, que les vierges en particulier ne doivent pas même loger avec les hommes. Si c'est de bonne foi, dit-il, qu'elles se sont consacrées à Jésus-Christ, qu'elles persévèrent dans la pureté, sans donner sujet de parler d'elles. Si elles ne veulent ou ne peuvent persévérer, il vaut mieux qu'elles se marient que de tomber dans le feu par leurs crimes; du moins qu'elles ne fassent point de scandale. Il ne paroît point que ces vierges eussent fait vœu irrévocable. Saint Cyprien ajoute: Les prêtres et les diacres doivent être les plus attachés à la discipline. Car comment peuvent-ils faire observer la continence s'ils sont les premiers à y manquer? Il approuve donc l'excommunication de ceux avec qui les vierges avoient été trouvées, et, quant à elles, il décide ainsi: Si elles se repentent et sont encore vierges, qu'elles rentrent dans la communion, à la charge que si elles retournent avec les mêmes hommes ou habitent sous un même toit, elles soient chassées de l'Eglise avec une censure plus rigoureuse, et n'y rentrent pas facilement. Que si quelqu'une se trouve corrompue, qu'elle fasse la pénitence pleine, comme ayant commis un adultère contre Jésus-Christ, et qu'on lui prescrive un certain temps, après lequel elle revienne à l'Eglise. S'ils demeurent obstinés à ne se point séparer, qu'ils sachent que nous ne les recevrons jamais.

XXVI. Questions du baptême des hérétiques.

En ce temps, sous le pontificat du pape saint Etienne, s'émut une grande question entre les évêques catholiques, touchant la validité du baptême des hérétiques (2). Ce fut premièrement en Afrique qu'elle fut agitée; et saint Cyprien fut le premier de ce temps-là qui soutint que le baptême des hérétiques étoit nul, et qu'il falloit les baptiser quand ils revenoient à l'Eglise. Car, tout le monde convenoit qu'il n'y a qu'un baptême, et qu'on ne peut rebaptiser celui qui a été une fois baptisé légitimement. Saint Cyprien tenoit cette doctrine dès auparavant, comme il paroît dans son traité de l'unité de l'Eglise; il la tenoit de son prédécesseur Agrippin, évêque de Carthage, qui avoit été le premier à changer l'ancienne coutume (3). Saint Cyprien, frappé

(1) Epist 4, Gal. 62. (2) Eus. VII, Hist. c. 7. (3) Sup. l. VI, n. 3.

des raisons très-fortes en apparence que l'on apportoit contre le baptême donné par les hérétiques, et ne voyant pour le défendre que l'autorité d'une coutume déjà attaquée dans sa province, crut devoir soutenir ce qui lui paroissoit le plus véritable (1).

Saint Denis, évêque d'Alexandrie, étoit dans les mêmes sentiments que saint Cyprien, et il écrivit plusieurs lettres sur ce sujet (2). La première au pape saint Etienne (3), où, après plusieurs discours sur cette question, il lui donnoit avis à la fin que, la persécution de Gallus étant apaisée, toutes les églises avoient rejeté les nouveautés de Novat, c'est-à-dire de Novatien, car les Grecs les confondoient pour l'ordinaire. Voici ses paroles: Sachez maintenant, mon frère, que toutes les églises qui étoient auparavant divisées sont unies; celles d'Orient et celles qui sont encore au delà, tous les évêques sont d'accord et ont une joie excessive de cette paix, à laquelle ils ne s'attendoient pas. Démétrien à Antioche, Théoctiste à Césarée, Mazabane à Elia, c'est Jérusalem, Marin à Tyr, Héliodore à Laodicée, Hélénus à Tarse, et toutes les églises de Cilicie, Firmien et toute la Cappadoce. Je me suis contenté de nommer les plus considérables évêques, pour ne vous être pas à charge par la longueur de ma lettre. Toutes les parties de la Syrie, l'Arabie que vous assistez toujours et à qui vous avez écrit maintenant, la Mésopotamie, le Pont et la Bithynie, tous, en un mot, en tous lieux se réjouissent et remercient Dieu de la concorde et de l'amitié fraternelle. Comme Fabien d'Antioche avoit incliné au parti de Novatien, c'étoit une agréable nouvelle pour le pape saint Etienne de voir son successeur et les autres évêques d'Orient réunis sur ce point. Mais la question du baptême pensa les diviser de nouveau.

Saint Cyprien écrivit plusieurs lettres sur ce sujet; la première à Magnus qui l'avoit consulté si l'on devoit mettre les novatiens au rang des autres hérétiques? A quoi saint Cyprien répondit: Qu'il faut donner le baptême de l'Eglise généralement à tous ceux qui viennent à l'Eglise. Magnus demandoit encore si ceux qui avoient été baptisés en maladie devoient être tenus pour chrétiens légitimes, vu qu'ils n'avoient pas été lavés, mais seulement arrosés. Cette question pouvoit encore regarder Novatien, qui avoit été baptisé en maladie; or, la coutume étoit de baptiser par immersion, en plongeant entièrement dans le bain sacré, et on ne s'en dispensoit que dans les cas de nécessité. Saint Cyprien répond: Que les bienfaits de Dieu ne peuvent être affoiblis quand ils sont reçus avec une foi entière, et que le sacrement ne lave pas les péchés à la manière du bain corporel. Il prouve

(1) Aug. lib. II, de Bapt. contr. Donat. c. 8. (2) Hier. de Script. in Dionys. (3) Eus. VII, Hist. c. 2, 4.

par l'Ecriture que l'aspersion suffit pour purifier ; il dit qu'il ne faut point s'arrêter au nom de cliniques que quelques-uns donnoient à ceux qui avoient été baptisés dans le lit au lieu de les nommer chrétiens. Il conclut que quiconque a reçu la grâce dans l'Eglise doit être jugé chrétien légitime, et ajoute qu'il a dit son avis sans faire la loi à personne.

Il fut ensuite consulté par plusieurs évêques de Numidie, Janvier, Saturnin, Maxime et quinze autres, faisant en tout le nombre de dix-huit. Ils soutenoient l'opinion de rebaptiser, et ne laissoient pas de demander l'avis des évêques d'Afrique, non sur les novatiens en particulier, mais sur tous les hérétiques et les schismatiques en général. Leur lettre fut lue dans un concile de trente-deux évêques et de plusieurs prêtres, où saint Cyprien présidoit. Ils répondirent suivant la doctrine établie depuis long-temps par leurs prédécesseurs, que personne ne peut être baptisé hors de l'Eglise (1). En cette lettre saint Cyprien marque expressément l'onction d'huile sanctifiée sur l'autel, qui accompagnoit le baptême, et l'interrogation en ces mots : Crois-tu en la vie éternelle et la rémission des péchés par la sainte Eglise ?

Quintus, évêque de Mauritanie, chargea le prêtre Lucien de consulter saint Cyprien sur cette même question, et saint Cyprien dans sa lettre s'efforça de répondre à deux raisons des évêques qui ne rebaptisoient point (2). La première, que le baptême est un et ne peut être réitéré; la seconde, qu'il faut suivre l'ancienne coutume. Il demeure d'accord qu'il n'y a qu'un baptême ; mais il soutient que cet unique baptême n'est que dans l'Eglise, que chez les hérétiques on ne reçoit rien parce qu'il n'y a rien, et qu'il ne sert de rien, suivant l'Ecriture (3), d'être baptisé par un mort. Quant à la coutume, il en convient, mais il dit que la raison doit l'emporter : Pierre, dit-il, que le Seigneur a choisi le premier, sur qui il a édifié son église, quand Paul disputa avec lui touchant la circoncision, ne s'attribua rien avec arrogance pour dire qu'il avoit la primauté, et que les nouveaux venus devoient plutôt lui obéir. Et il ne méprisa point Paul, parce qu'il avoit persécuté l'Eglise ; mais il reçut son conseil, et céda à ses raisons, pour nous apprendre à n'être point opiniâtrément attachés à nos opinions, et à tenir pour nôtres les sentiments qui nous sont suggérés par nos frères, quand ils sont véritables. Car, ce n'est pas nous vaincre que de nous montrer de meilleurs avis. Cet exemple de saint Pierre semble regarder le pape saint Etienne. Saint Cyprien ajoute l'autorité du concile tenu par Agrippin, son prédécesseur, avec les évêques d'Afrique et de Numidie.

(1) Cypr. Ep. 72.
(2) Ep. 79.
(3) Eccl. XXXIV.

XXVII. Concile de saint Cyprien rejeté par saint Étienne.

Mais, voyant que ni cet ancien concile, ni celui qu'il avoit tenu depuis peu avec trente-un évêques de la province proconsulaire d'Afrique, ne suffisoit pas pour apaiser cette dispute, il en convoqua un second, où il appela aussi les évêques de Numidie (1). Ils s'assemblèrent au nombre de soixante-onze. Plusieurs autres affaires y furent traitées et terminées ; mais on y décida encore, Qu'il n'y a point d'autre baptême que celui qui se donne dans l'église catholique ; que ceux qui ont été souillés de l'eau profane des hérétiques devoient être baptisés quand ils viennent à l'Eglise, et qu'il ne suffit pas de leur imposer les mains afin qu'ils reçoivent le Saint-Esprit. Ce concile ordonna de plus : Que si quelques prêtres ou quelques diacres, après avoir été ordonnés dans l'église catholique, avoient passé chez les hérétiques, ou si quelqu'un avoit été ordonné chez les hérétiques, ils ne seroient reçus dans l'Eglise qu'à la charge de se contenter de la communion laïque, sans pouvoir jamais exercer aucunes fonctions ecclésiastiques.

Saint Cyprien donna avis de ce concile au pape saint Etienne, et lui envoya en même temps copie de la lettre synodale de son concile précédent, adressée aux évêques de Numidie, et de celle qu'il avoit écrite à l'évêque Quintus de Mauritanie (2). J'ai cru, dit-il, vous devoir écrire sur ce sujet qui regarde l'unité et la dignité de l'église catholique, et en devoir conférer avec une personne aussi grave et aussi sage que vous, persuadé que votre piété et votre foi vous rendront agréable ce qui est conforme à la vérité. Au reste, nous savons qu'il y en a qui ne veulent point quitter les sentiments dont ils sont une fois imbus, et qui gardent leurs usages particuliers sans préjudice de la concorde entre les évêques, en quoi nous ne faisons violence ni ne donnons la loi à personne. Avec ces lettres saint Cyprien envoya à Rome deux évêques députés ; mais le pape saint Etienne ne voulut ni leur parler ni les voir, et défendit même aux fidèles de les recevoir, ni d'exercer envers eux la simple hospitalité. Il écrivit à saint Cyprien une lettre, où il décidoit la question en ces termes : Si quelqu'un vient à nous de quelque hérésie que ce soit, que l'on garde, sans rien innover, la tradition, qui est de lui imposer les mains pour la pénitence. Par cette même lettre, il rejetoit la décision du concile d'Afrique, et déclaroit qu'il ne communiqueroit plus avec Cyprien et les autres évêques du même sentiment, s'ils ne quittoient leur opinion (3). Il écrivit de même touchant Hélénus de Tarse, Firmilien de Césarée, et tous les évêques de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie et de tous les pays voisins (4),

(1) Cypr. Ep. 72 et 73.
(2) Ep. 72.
(3) Cypr. Ep. 74, ad Pompei.
(4) Dionys. Alex. p. Eus. VII, c. 5.

sachant qu'ils tenoient tous la même opinion et la même pratique de rebaptiser les hérétiques, et déclara qu'il ne communiqueroit plus avec eux.

XXVIII. Lettre de saint Cyprien à Jubaïen, et à Pompée.

Cependant saint Cyprien écrivit un traité du bien de la patience, pour apaiser les esprits qu'il voyoit s'aigrir de jour en jour sur cette question (1). Mais il eut la discrétion de n'y rien dire de particulier qui pût choquer personne, et de s'en tenir aux considérations générales. On croit que ce fut aussi vers ce même temps qu'il composa le traité de la jalousie et de l'envie. Il envoya le traité de la patience à un évêque, nommé Jubaïen, qui l'avoit prié de lui mander son avis sur cette question. Il lui envoya les lettres qu'il en avoit déjà écrites, et lui en écrivit à lui-même une grande, où il dit qu'il faut regarder quelle est la créance des hérétiques, et s'ils croient le même père, le même fils, le même Saint-Esprit, la même église (2). Puis, examinant en particulier les marcionites, il soutient que leur baptême ne peut être bon, puisqu'ils ne croient pas que le Créateur soit le père de Jésus-Christ, ni que le verbe se soit fait chair. Il insiste sur la nécessité de l'imposition des mains que l'on faisoit aux hérétiques, d'où il prétend inférer la nécessité du baptême; et, parlant de l'imposition des mains que les apôtres donnèrent aux samaritains baptisés (3), il dit : C'est ce qui se fait encore à présent parmi nous, ceux qui ont été baptisés dans l'Eglise sont présentés aux prélats, et, par notre oraison et l'imposition de nos mains, ils reçoivent le Saint-Esprit et sont perfectionnés, c'est-à-dire confirmés par le signe du Seigneur. Il reconnoît qu'on lui opposoit la tradition apostolique, et répond qu'il ne paroît point que les apôtres aient reçu personne avec le baptême des hérétiques. Il dit qu'il ne suffit pas que le baptême ait été donné au nom de Jésus-Christ, s'il n'a été donné avec la vraie foi de Jésus-Christ. Que le baptême n'est pas plus fort que le martyre, qui toutefois ne sert de rien à ceux qui sont tués hors de l'Eglise. Il est vrai que le martyre sauve les catéchumènes sans baptêmes ; mais ils tiennent la foi entière et l'unité de l'Eglise, et reçoivent le baptême de leur sang, qui suffit avec la vraie foi, comme on voit par l'exemple du bon larron. Que deviendront donc ceux qui, par le passé venant de l'hérésie à l'Eglise, ont été reçus sans baptême? Dieu est assez puissant pour leur faire miséricorde; mais parce que l'on s'est quelquefois trompé, il ne s'ensuit pas que l'on doive se tromper toujours. C'est ainsi que saint Cyprien écrivit à Jubaïen.

Cependant il reçut la réponse du pape saint Étienne, et les autres évêques en ayant eu la

(1) Epist. ad Jubaï. 73.
(2) Epist. 73.
(3) Act. VIII, 14.

nouvelle, un d'eux, nommé Pompée, pria saint Cyprien de lui mander ce que contenoit cette réponse. Saint Cyprien lui envoya copie de la lettre du pape, avec une lettre par laquelle il prétendoit la réfuter. Nous n'avons point la lettre de saint Etienne. Comme il insistoit sur la tradition, saint Cyprien s'efforce de montrer (1) que ce n'est qu'une tradition humaine qui doit céder à l'Ecriture et aux préceptes de Jésus-Christ, suivant lesquels nous devons fuir l'hérésie et tout ce qui en vient, et nous attacher à l'unité de l'Eglise. La coutume, dit-il, sans la vérité, n'est qu'une vieille erreur. Saint Etienne se servoit de l'exemple des hérétiques, qui ne se rebaptisoient point quand ceux d'une secte passoient à l'autre ; ce qu'il entendoit apparemment en ce sens la tradition de ne point rebaptiser a jeté de si profondes racines, que les hérétiques même n'osent la combattre. Saint Cyprien appuie sur la comparaison de la confirmation et du baptême, en disant : Que, puisque l'on confirme les hérétiques, on doit à plus forte raison les baptiser ; et qu'ils ne peuvent pas plus donner le Saint-Esprit par un sacrement que par l'autre. Il dit que, l'effet du baptême étant la régénération, l'hérésie ne peut engendrer à Dieu des enfants par Jésus-Christ dont elle n'est point l'épouse ; il insiste sur l'unité de l'Eglise marquée dans le cantique par le jardin fermé, la fontaine scellée et le puits d'eau vive (2). Comment, dit-il, celui qui est hors de l'Eglise peut-il entrer dans ce jardin, ou boire de cette fontaine? Il paroît irrité de ce que le pape avoit déclaré qu'il ne communiqueroit plus avec les évêques qui défendoient cette opinion ; il l'accuse d'aveuglement, de dureté et d'obstination, et dit qu'un évêque doit être docile, et non-seulement enseigner, mais apprendre et s'instruire tous les jours.

XXIX. Dernier concile de saint Cyprien.

Saint Cyprien convoqua ensuite un concile de trois provinces, d'Afrique, de Numidie et de Mauritanie (3), qui fut tenu à Carthage le premier jour de septembre, deux cent cinquante-six. Il s'y trouva quatre-vingt-cinq évêques avec les prêtres, les diacres et une grande partie du peuple ; et entre ces évêques il y avoit quinze confesseurs dont quelques-uns furent martyrs. On y lut les lettres de Jubaïen et de saint Cyprien, puis il dit : Vous avez ouï, mes chers collègues, ce que notre confrère Jubaïen m'a écrit, et ce que je lui ai répondu; on vous a lu aussi une autre lettre de Jubaïen, par laquelle, répondant à la mienne, non-seulement il a consenti, mais, suivant le mouvement de sa piété, il m'a remercié de l'avoir instruit. Il reste que chacun de nous

(1) Epist. 74.
(2) Cant. IV, 12.
(3) Conc. Carth. ap. Cypr.

dise son avis sur le même sujet, sans juger personne, ou séparer de la communion celui qui ne seroit pas de notre avis. Car, aucun de nous ne s'établit évêque des évêques, et ne réduit ses collègues à lui obéir par une terreur tyrannique, puisque tout évêque a une pleine liberté de sa volonté et une entière puissance; et, comme il ne peut être jugé par un autre, il ne le peut aussi juger. Attendons tous le jugement de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui seul a la puissance de nous préposer au gouvernement de son Eglise, et de juger de notre conduite.

Il est aisé de voir que, par ces mots d'évêque des évêques (1), saint Cyprien marque le pape saint Etienne, comme Tertullien en avoit usé en parlant de saint Zéphyrin, et c'est au pape qu'il reproche d'user de terreur tyrannique; toutefois, saint Etienne avoit raison dans le fond, et soutenoit le bon parti que toute l'église catholique a embrassé. Quant à ce que dit saint Cyprien, que chaque évêque est libre dans sa conduite et n'en doit rendre compte qu'à Dieu; cela est vrai dans les points sur lesquels il n'y a encore ni décision de l'Église, ni canons universellement reçus. C'est ainsi que saint Augustin l'explique; et c'est par ce principe qu'il excuse saint Cyprien de s'être trompé dans cette question si difficile (2).

Après que saint Cyprien eut ainsi parlé pour l'ouverture du concile (3), chacun des évêques dit son avis de suite, commençant par les plus anciens, selon l'ordre de leur ordination. Ils ne firent que répéter les mêmes raisons et les mêmes autorités de l'Ecriture, que saint Cyprien avoit employées dans ses lettres, chacun s'attachant à celle qui l'avoit le plus frappé (4). On y voit les exorcismes avant le baptême (5); c'est Crescent, évêque de Cyrthe en Numidie, qui en fait mention. Sédat de Tuburbe en Mauritanie parle de l'eau sanctifiée dans l'Eglise par la prière de l'évêque pour le baptême (6). Libosus de Vaga dit : Le Seigneur dit dans l'Evangile (7), Je suis la vérité, et non pas je suis la coutume. Janvier de Muzule dit : L'Eglise et l'hérésie sont deux différentes choses (8) : si les hérétiques ont le baptême, nous ne l'avons pas; si nous l'avons, les hérétiques ne le peuvent avoir. Il y en a deux qui disent qu'étant nouveaux évêques ils ont attendu l'avis de leurs anciens (9). Natalis d'Oée parle pour lui et pour deux absents dont il a pouvoir; et un de ces absents est Pompée de Sabrate, dans la province de Tripoli, apparemment celui à qui saint Cyprien avoit écrit. Les avis de ces deux absents sont comptés comme ceux des présents; ce qui fait que l'on compte ce concile de quatre-vingt-sept évêques. Saint Cyprien, comme y présidant, dit son avis le dernier, et renvoya sa lettre à Jubaïen. Tel fut le troisième concile de Carthage touchant le baptême des hérétiques.

(1) Lup. l. v, n. 46.
(2) Aug. de Bapt. contra Donat. lib. III, c. 3, n. 15.
(3) Conc. n. 71, 75.
(4) N. 8.
(5) N. 18.
(6) N. 30.
(7) Jo. XIV, 6.
(8) N. 34.
(9) Prudent. n. 71. Vict. n. 78, n. 23.

XXX. Lettre de Firmilien.

Saint Cyprien savoit que le pape saint Etienne avoit écrit sur ce sujet aux évêques d'Orient, et avoit déclaré qu'ils n'auroient plus de communion avec ceux qui rebaptisoient les hérétiques (1). Un des plus illustres évêques d'Orient, et un des plus attachés à cette opinion, étoit Firmilien, évêque de Césarée, métropole de la Cappadoce (2). Saint Cyprien lui écrivit par le diacre Rogatien, qu'il chargea aussi des copies de ses lettres à Etienne et à Jubaïen; Firmilien le renvoya vers l'hiver avec une grande lettre pour saint Cyprien, où il montre partout une grande estime et une grande affection pour lui; mais, en même temps, il fait éclater son indignation contre le pape avec une entière liberté. Il marque en ces termes la coutume de tenir des conciles tous les ans : On observe chez nous, comme une règle nécessaire, que, tous les ans, tous tant que nous sommes de prêtres et d'évêques, nous nous assemblons pour régler ce qui est de notre charge, et consulter en commun sur les affaires les plus importantes. Sur l'argument de la tradition apostolique, il dit : Que ceux de Rome n'observent pas en tout les traditions originales, puisqu'on voit chez eux quelques diversités touchant la célébration de la pâque et de plusieurs autres mystères, et qu'ils n'observent pas toutes choses précisément comme on les observe à Jérusalem. Ces paroles de Firmilien semblent montrer qu'il faisoit la pâque le quatorzième de la lune, comme la plupart des Asiatiques. Il ajoute : Ainsi dans plusieurs autres provinces il y a une grande variété, suivant les lieux et les personnes, sans que l'on ait jamais rompu pour cela la paix et l'unité de l'église catholique, comme Etienne a maintenant osé faire.

Il dit encore : L'hérétique ne peut ni ordonner, ni imposer les mains, ni baptiser, ni faire aucune fonction spirituelle, étant étranger de l'esprit et de la sainteté divine. Nous avons établi tout cela il y a long-temps à Icone en Phrygie, où nous étions assemblés de Galatie, de Cilicie et des pays voisins, et nous avons résolu de le soutenir fortement contre les hérétiques; car quelques-uns en doutoient à cause des montanistes, qui semblent reconnoître le même père et le même fils que nous.

Le baptême des hérétiques est charnel ou spirituel; s'il est charnel, il ne diffère en rien

(1) Dion. Alex. ap. Ruf. VII. c. 5.
(2) Ap. Cyp. Ep. 75.

de celui des juifs, qui n'est qu'un bain ordinaire pour se nettoyer. Mais comment pourroient-ils avoir un baptême spirituel, puisqu'ils n'ont point le Saint-Esprit? La synagogue des hérétiques n'est point l'épouse, c'est une adultère; et par conséquent elle ne peut engendrer des enfants de Dieu. Si ce n'est que nous disions comme Etienne que l'hérésie enfante et expose, et que l'Eglise élève ces enfants exposés, et les nourrit comme les siens. Il ne peut y avoir chez les hérétiques de rémission des péchés; la puissance de les remettre a été donnée aux apôtres et aux églises qu'ils ont établies, étant envoyés par Jésus-Christ, et aux évêques qui sont à leurs places, par une ordination successive. Mais les ennemis de l'unique église catholique dans laquelle nous sommes; et de nous qui avons succédé aux apôtres, qui s'attribuent entre nous un sacerdoce illicite, et érigent des autels profanes, que sont-ils autre chose que Coré, Dathan et Abiron?

Quant à l'argument de la coutume, il dit : Vous autres, Africains, vous pouvez dire que vous avez quitté l'erreur de la coutume quand vous avez connu la vérité. Mais pour nous, nous joignons la coutume à la vérité, conservant depuis le commencement ce que Jésus-Christ et les apôtres ont enseigné, et nous n'avons point de mémoire que cette pratique ait jamais commencé chez nous. C'est que les hérétiques de l'Asie mineure pervertissoient la forme du baptême pour la plupart, ne connoissant point la trinité, ou ne la confessant que de nom (1). Firmilien s'objecte : Que deviendront donc ceux qui, sortant d'entre les hérétiques, ont été reçus dans l'Eglise sans les baptiser? S'ils sont morts nous les mettons au nombre des catéchumènes morts sans baptême, s'ils sont encore au monde, qu'on les baptise. Ainsi parloit Firmilien.

XXXI. Défense du pape saint Étienne.

Le sentiment du pape saint Etienne et de la plupart des églises fut défendu en ce temps-là par un auteur dont le traité nous reste, mais dont nous ignorons le nom (2). Il parle comme étant évêque, et c'est peut-être saint Etienne lui-même, ou quelqu'un des papes suivants. Il n'y auroit point eu, dit-il, de dispute si chacun de nous se contentoit de l'autorité de toutes les églises, et conservoit l'humilité sans vouloir innover. Car, on doit jeter tout ce qui est douteux, s'il est jugé contraire à l'ancienne pratique de tous nos saints prédécesseurs. On ne tire autre fruit de la nouveauté, sinon qu'un particulier est vanté par des hommes légers, comme ayant corrigé les erreurs de toutes les églises. En quoi ils imitent les hérétiques, dont la consolation est de montrer qu'ils ne sont pas seuls qui manquent; car toute leur application est de charger l'Eglise de calomnies.

(1) V. Ep. Basil. ad Amphil. p. 1.
(2) De Baptis. hæret. inter epist. Cyp.

Entrant en matière, il distingue deux baptêmes : le baptême d'eau et le baptême du Saint-Esprit, suivant ces paroles de saint Jean-Baptiste (1), Celui qui vient après moi vous baptisera au Saint-Esprit et au feu. Et Jésus-Christ même dit, Jean a baptisé d'eau, mais vous serez baptisés du Saint-Esprit dans peu de jours. Le baptême du Saint-Esprit se trouve séparé dans l'exemple du centenier Corneille (2), qui reçut le Saint-Esprit avant que d'avoir reçu le baptême d'eau; le baptême d'eau se trouve séparé dans les apôtres, qui avoient été baptisés long-temps avant que de recevoir le Saint-Esprit. Ce qui n'empêche pas que l'un et l'autre ne doivent ordinairement être joints; car Jésus-Christ a dit (3) : Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux. Aussi le baptême d'eau ne serviroit de rien sans celui de l'Esprit; mais le baptême seul ne laisse pas de conférer la grâce, quoiqu'il soit séparé de l'imposition des mains, instituée particulièrement pour donner le Saint-Esprit. Car, dit l'auteur, on ne peut douter qu'il n'arrive souvent encore aujourd'hui que plusieurs meurent après le baptême, sans avoir reçu l'imposition des mains de l'évêque, et ne laissent pas d'être tenus pour fidèles parfaits. Autrement le salut des évêques seroit impossible, s'ils étoient obligés de subvenir en personne à tous ceux qui sont sous leur charge, et qui peuvent tomber malades en divers lieux, vu que les moindres clercs ne peuvent leur donner ce secours. De là il conclut que, quand le baptême au nom de Jésus-Christ a précédé, la seule imposition des mains de l'évêque peut conférer le Saint-Esprit à un homme pénitent et croyant.

Car, l'efficacité du nom de Jésus-Christ est grande, jusque-là que les païens même font quelquefois des miracles en son nom. Celui qui a été baptisé étant dans quelque erreur ou péché, s'il se corrige ensuite de sa créance et change de vie, renonçant au péché, s'il vient à l'évêque et à l'Eglise, et reçoit l'imposition des mains, il recevra le Saint-Esprit, sans perdre cette invocation précédente du nom de Jésus-Christ, célébrée légitimement par le sacrement qui toutefois ne lui suffiroit pas seul pour le salut, et qui prend alors la vertu qu'elle n'auroit pas eue. Les apôtres, après leur baptême, commirent des péchés, principalement quand ils abandonnèrent Jésus-Christ, et saint Pierre quand il le renia; leur foi même étoit encore très-imparfaite (4); toutefois, en cet état, ils étoient baptisés et baptisoient les autres.

Mais que direz-vous de ceux qui sont bapti-

(1) Matth. III, 11. Act. 1, 4.
(2) Act. x, 44.
(3) Joan. III, 5.
(4) Joan. V, 2.

sés, comme il arrive souvent, par des évêques de très-mauvaise vie, qui, étant enfin convaincus, sont privés de l'épiscopat ou même de la communion? Et que direz-vous de ceux qui seront baptisés par des évêques ou errants dans leur créance ou ignorants, si en donnant le sacrement ils ne parlent pas bien nettement, ou s'ils disent quelque chose autrement qu'il ne faut, qui toutefois ne donne pas grande atteinte à notre vraie foi? Reconnoissons donc la force de la vertu céleste et de l'opération divine; et, puisque notre salut consiste dans le baptême d'esprit, qui, le plus souvent, est joint avec le baptême d'eau, si nous donnons nous-mêmes le baptême. L'auteur parle ici en évêque. Exécutons pleinement ce qui est écrit avec toute l'intégrité et la solennité possible, sans rien retrancher; ou si un clerc d'un moindre rang a donné le baptême en cas de nécessité, attendons l'événement pour suppléer nous-mêmes ce qui manque, ou réserver au Seigneur de le suppléer. Que s'il a été donné par des étrangers, apportons-y le remède dont la chose est capable. Le Saint-Esprit n'est point hors de l'Eglise, la foi même ne peut être saine, non-seulement chez les hérétiques, mais chez les schismatiques; quand donc ils font pénitence et se corrigent, ils n'ont besoin d'autre secours que du baptême spirituel et de l'imposition des mains de l'évêque ; de peur que nous ne semblions mépriser l'invocation du nom de Jésus, qui ne peut être effacée, puisque l'apôtre dit qu'il n'y a qu'un baptême. Ensuite il explique le baptême de sang, marqué par Jésus-Christ quand il dit (1), Je dois être baptisé d'un autre baptême; ce baptême supplée au baptême d'eau pour les catéchumènes, et remplit ce qui manquoit au baptême des hérétiques convertis. Ce ne sont pas deux baptêmes différents, mais deux matières qui concourent à donner le même salut ; on peut se passer de l'une des deux. Les catéchumènes martyrs se passent d'eau ; et toutefois, s'ils ont quelque relâche, on leur donne le baptême d'eau ; les fidèles baptisés régulièrement se passent du baptême de leur sang. Ce sont les deux fleuves sortant du cœur de Jésus-Christ, marqués par le sang et l'eau qui sortirent de son côté à la croix, et qui l'un et l'autre signifient le Saint-Esprit. D'où vient que l'apôtre saint Jean les joint ensemble, disant : Il y en a trois qui rendent témoignage, l'esprit, l'eau et le sang; et ces trois sont une même chose (2).

XXXII. Fin de la question du baptême.

On ne sait point quel fut alors l'événement de cette dispute. Il est certain qu'elle duroit encore sous le pape saint Sixte, successeur de saint Etienne ; on le voit par les lettres que saint Denis d'Alexandrie lui écrivit ; et il ne paroît pas que saint Cyprien ni Firmilien aient changé d'avis. Toutefois, saint Cyprien est compté entre les plus illustres martyrs, même dans l'Eglise romaine, qui le nomme au canon de la messe, préférablement au pape saint Etienne (1) ; et les Grecs, dans leur Ménologe, honorent la mémoire de Firmilien (2). C'est avec fondement, puisque nous le verrons présider au premier concile d'Antioche contre Paul de Samosate, et que les pères du second concile, écrivant au pape, nomment Firmilien d'heureuse mémoire, comme Denis d'Alexandrie. Ce qui fait que l'erreur de saint Cyprien et de saint Firmilien ne nuit point à leur sainteté (3), c'est qu'ils conservèrent toujours de leur part l'unité de l'Eglise et la charité, et qu'ils soutenoient de bonne foi une mauvaise cause qu'ils croyoient bonne, et sur laquelle il n'y avoit point encore de décision reçue par un consentement unanime de toute l'Eglise. C'est ainsi qu'en parle saint Augustin (4), ne comptant pas pour dernière décision le décret du pape saint Etienne, quoique véritable dans le fond, et revêtu de toute la force qu'il pourroit lui donner : aucun des anciens n'a accusé ces saints évêques d'opiniâtreté pour n'avoir pas obéi à ce décret. Le sentiment du pape saint Etienne touchant le baptême des hérétiques a prévalu, parce qu'il étoit le plus ancien et le plus universel, et par conséquent le meilleur. Les mêmes évêques africains, qui avoient ordonné avec saint Cyprien de rebaptiser les hérétiques, changèrent d''avis et firent un décret contraire; et toutefois on voit encore des Africains qui rebaptisoient du temps du premier concile d'Arles, cinquante ans après saint Cyprien (5). Les Orientaux se rétractèrent aussi; et enfin cette question fut entièrement terminée par l'autorité du concile universel, c'est-à-dire, pour le plus tard, au concile de Nicée (6).

XXXIII. Persécution de Valérien.

La persécution qui emporta le pape saint Etienne et saint Cyprien lui-même, commença la cinquième année de l'empire de Valérien, deux cent cinquante-sept de Jésus-Christ, et dura trois ans et demi, jusqu'à ce qu'il fût pris par les Perses. Elle dura tout ce temps au moins en Egypte (7) ; car saint Denis d'Alexandrie applique à Valérien ces paroles de l'Apocalypse (8) : et une bouche lui fut donnée pour proférer de grands mots et des blasphèmes, il lui fut ordonné d'exercer sa puissance quarante-deux mois. Celui qui le détourna de la bonne volonté qu'il avoit auparavant pour les chré-

(1) Luc. XII, 50.

(2) Jo. VIII, 38; Jo. XIX, 34, 1; Jo. V, 6.

(1) Aug. Epist. 93, ad Vincent. n. 38.

(2) Menol. 28 octob.

(3) Eus. VII, Hist. c. 30.

(4) Aug. de Bap. contra Don. lib. II, c. 4.

(5) Hier. in Lucifer, c. 8. Conc. Arelat. 1, 8.

(6) Aug. III, in Cresc. init.

(7) Ap. Eus. VII, Hist. c. 10.

(8) Apoc. XIII, 5.

tiens fut Macrien, le plus grand personnage qui fût alors dans l'empire, le plus grand capitaine, le plus sage politique, le plus expérimenté dans les affaires, le plus riche. Il aspiroit à l'empire, et les magiciens le lui faisoient espérer ; pour y parvenir, il faisoit avec eux des enchantements et des sacrifices impies, égorgeant des enfants, les ouvrant et regardant curieusement leurs entrailles. Les chrétiens dissipoient ces prestiges non-seulement par leurs paroles, mais par leur souffle ou leurs regards. Ainsi Macrien, prenant la protection des magiciens d'Egypte, persuada à l'empereur, qu'il gouvernoit, de persécuter les chrétiens

Le pape saint Etienne fut un des premiers martyrs de cette persécution (1). Il mourut le deuxième jour d'août, sous le quatrième consulat de Valérien et le troisième de Gallien, qui est cette année deux cent cinquante-sept, et fut enterré dans le cimetière de Callixte (2). Il avoit tenu le saint siége quatre ans et près de trois mois. Après vingt-deux jours de vacance, on élut, le vingt-quatrième jour d'août, Sixte ou Xyste, second du nom, qui ne gouverna pas un an entier. Quelques jours après le martyre de saint Etienne, des soldats trouvèrent Tarsic, acolyte, qui portoit la sainte eucharistie. Ils voulurent savoir de quoi il étoit chargé. Lui, plutôt que de découvrir aux profanes les saints mystères, souffrit d'être battu jusqu'à la mort, à coups de pierres et de bâtons; mais, quelque soin qu'ils prissent de le fouiller et de retourner son corps, ils ne purent rien trouver (3).

XXXIV. Exil de saint Denis d'Alexandrie.

La persécution étant commencée, Emilien, préfet d'Egypte, fit venir devant lui saint Denis, évêque d'Alexandrie, suivi du prêtre Maxime et de trois diacres, Fauste, Eusèbe et Chérémon (4). Il y avoit aussi avec eux un chrétien venu de Rome, nommé Marcel. Quand ils furent entrés, Emilien dit : J'ai voulu vous parler aussi de vive voix de l'humilité dont nos princes ont usé envers vous; car ils font dépendre de vous votre salut, si vous voulez adorer les dieux qui conservent leur empire, et oublier ce qui répugne à la nature. Que dites-vous donc à cela? je m'attends que vous ne serez pas méconnoissants de leur bonté. Saint Denis répondit : Tous n'adorent pas tous les dieux, mais chacun adore ceux qu'il croit. Pour nous, c'est le seul Dieu, le créateur de toutes choses, qui même a mis l'empire entre les mains des augustes Valérien et Gallien, qui lui sont très-chers, c'est celui-là que nous honorons et que nous adorons ; et nous lui faisons continuellement des prières pour leur règne, afin qu'il soit toujours tranquille. Le préfet Emilien leur dit : Et qui vous empêche d'adorer ce Dieu, s'il est Dieu, avec ceux qui le sont naturellement ; car on vous ordonne d'honorer les dieux, et les dieux que tout le monde connoît. Saint Denis répondit : Nous n'en adorons aucun autre. Emilien dit : Je vois que vous êtes ingrats et insensibles à la bonté des empereurs ; c'est pourquoi, vous ne demeurerez pas en cette ville, mais je vous enverrai du côté de la Lybie, en un lieu nommé Kéfro, que j'ai choisi par leur ordre, et il ne vous sera permis ni à vous, ni à aucun autre, de faire des assemblées, ni d'entrer dans ce que vous nommez cimetières. Si quelqu'un ne se rend pas au lieu que j'ordonne, ou s'il se trouve en quelque assemblée, il se mettra lui-même en péril, et le châtiment convenable ne lui manquera pas. Allez donc où il vous est ordonné.

Quoique saint Denis fût malade, on le pressa de partir sans lui donner un jour de délai. Il ne savoit pas où étoit ce lieu de Kéfro où on l'envoyoit, et à peine l'avoit-il ouï nommer auparavant ; il y alla de bon cœur. Quand il y fut, il ne laissa pas d'y assembler une église nombreuse ; plusieurs chrétiens le suivirent d'Alexandrie, plusieurs s'y rassemblèrent de l'Egypte. Cependant il excitoit avec soin les fidèles d'Alexandrie à s'assembler comme s'il eût été présent. L'Evangile n'avoit point encore été annoncé à Kéfro ; d'abord, les habitants persécutoient saint Denis et ses disciples jusqu'à leur jeter des pierres ; ensuite il y en eut qui quittèrent les idoles pour se convertir à Dieu, et ils ne furent pas en petit nombre. Il sembloit que Dieu y eût envoyé les saints confesseurs exprès pour lui rendre ce service ; car, incontinent après, on les transféra à Collouthion dans la Maréote.

Le dessein d'Emilien étoit de les mettre dans les lieux les plus rudes et les plus proches de la Lybie ; c'est pourquoi, il les fit tous venir dans la Maréote, marquant à chacun son bourg, afin de les avoir plus en main quand il voudroit les prendre tous ensemble. Il mit saint Denis et sa suite sur le chemin pour les avoir les premiers. Quand saint Denis apprit qu'ils devoient être transférés de Kéfro à Collouthion, il en fut chagrin ; car, quoique le lieu lui fût connu, il croyoit n'y trouver ni chrétiens, ni gens raisonnables, et il savoit qu'il étoit exposé à l'importunité des voyageurs et aux courses des voleurs. Mais les frères lui firent considérer qu'il étoit plus proche d'Alexandrie. Il est vrai, disoient-ils, qu'à Kéfro il se rassemble un grand mélange de chrétiens d'Egypte, qui font des assemblées plus nombreuses ; mais ici le voisinage d'Alexandrie vous donnera le plaisir de voir plus souvent vos véritables amis et les personnes qui vous sont les plus chères. Ils viendront l'un après l'autre aux assemblées, comme dans un fau-

(1) Cal. Bucher.

(2) Sup. l. 7, n. 3.

(3) Martyr. 15 aug. Damas. Carm. 35.

(4) Act. ap. Eus. VII, c. 11.

bourg éloigné ; et la chose arriva ainsi (1). De ceux qui accompagnoient saint Denis d'Alexandrie en sa confession, le prêtre Maxime lui succéda en l'épiscopat ; le diacre Eusèbe fut peu de temps après évêque de Laodicée en Syrie ; le diacre Fauste vecut jusqu'à la persécution de Dioclétien, pendant laquelle il eut la tête tranchée dans une extrême vieillesse.

XXXV. Lettre de saint Denis d'Alexandrie sur le baptême.

Pendant cet exil, saint Denis d'Alexandrie écrivit plusieurs lettres touchant la question du baptême (2). La première au pape Sixte, que l'on comptoit pour la seconde de celles qu'il avoit écrites sur cette matière, où, parlant du pape saint Etienne, il disoit : Il avoit écrit comme ne voulant plus communiquer avec Hélénus Firmilien et tous ceux de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie et des pays voisins, parce qu'ils rebaptisoient les hérétiques, quoiqu'en cela ils suivissent des décrets de leurs plus grands conciles. Je lui écrivis en le priant pour eux tous. Et ensuite : J'écrivis d'abord en peu de mots à nos chers confrères les prêtres Denis et Philémon, qui étoient de l'avis d'Etienne, et qui m'avoient écrit sur le même sujet ; et maintenant je leur écris plus au long.

Dans cette même lettre, saint Denis d'Alexandrie donnoit avis au pape Sixte de l'hérésie de Sabellius, qui commençoit à paroître. Il s'est élevé, dit-il, à Ptolémaïde dans la Pentapole, une doctrine véritablement impie, contenant plusieurs blasphèmes contre Dieu le père, tendant à ne point croire son fils unique le premier de toute créature, le verbe incarné, et ne point reconnoître le Saint-Esprit. J'en ai reçu premièrement des écrits de part et d'autre, et ensuite des frères sont venus m'en parler ; sur quoi j'ai écrit quelques lettres comme j'ai pu avec le secours de Dieu, traitant la question assez dogmatiquement, et je vous envoie les copies. En effet, quelques évêques étoient dans les sentiments de Sabellius, et leurs opinions avoient tellement prévalu, que l'on ne prêchoit presque plus le fils de Dieu (3). Saint Denis, qui avoit le soin de ces églises, l'ayant appris, y envoya et exhorta les auteurs de cette erreur de la quitter. Ils n'en tirent rien, au contraire ils passèrent leur impiété avec plus d'imprudence. Ce qui l'obligea à écrire une lettre à Euphranor et à Amonius, où il relevoit ce qui marque l'humanité du Sauveur dans les évangiles ; afin de montrer que ce n'est pas le père mais le fils qui s'est fait homme pour nous, et par conséquent que le père n'est pas le fils, et les amener ensuite à la connoissance de la divinité du fils. Cette hérésie de Sabellius étoit la même dans le fond que celle de Praxéas et des patropassiens, qui nioient la trinité et la distinction réelle des personnes divines (1) ; et Sabellius l'avoit apprise de Noëtus, dont il étoit disciple. L'hérésie de Sabellius s'étendit fort loin ; il avoit plusieurs sectateurs en Mésopotamie, et plusieurs à Rome (2).

La lettre que saint Denis d'Alexandrie avoit écrite à Rome au prêtre Philémon (3), étoit la troisième du baptême, et on y voyoit ces paroles remarquables : Je lisois les écrits des hérétiques, sentant bien que mon âme étoit infectée de leurs pensées execrables ; mais j'en tirois ce profit, de les convaincre en moi-même, et les détester beaucoup davantage. Un de nos frères les prêtres m'en détournoit, et me faisoit craindre de m'engager dans ce bourbier ; car il disoit que mon âme en étoit toujours infectée, et il me sembloit qu'il disoit vrai. Alors Dieu m'envoya une vision qui me fortifia, et j'entendis une voix qui me commanda manifestement en ces mots (4) : Lis tout ce qui te viendra dans les mains, car tu es capable de redresser et d'éprouver tout ; tu as eu cet avantage dès le commencement, et il t'a conduit à la foi. Je reçus la vision comme conforme à cette parole apostolique adressée aux plus forts, Soyez bons changeurs. Ensuite, après avoir dit quelque chose de toutes les hérésies, il ajoutoit : J'ai reçu cette règle et cette forme de notre bienheureux pape Héraclas ; il chassoit de l'Eglise ceux qui venoient de quelques hérésies après s'être séparés, ou qui étoient dénoncés comme fréquentant ceux qui enseignoient une autre doctrine ; et, quoiqu'ils le priassent, il ne les admettoit point, jusqu'à ce qu'ils déclarassent publiquement tout ce qu'ils avoient ouï chez nos adversaires. Alors il les recevoit sans qu'ils eussent besoin d'un autre baptême, car il le leur avoit donné auparavant dans le Saint-Esprit. Après avoir amplement traité la question du baptême, saint Denis concluoit ainsi : Ce ne sont pas seulement les Africains qui ont introduit cela de nos jours ; il y a long-temps que l'on a fait des décrets semblables dans les synodes de nos frères, à Icone et à Synnade, et en plusieurs lieux ; or, je ne puis prendre sur moi de les jeter dans les disputes et les querelles, en renversant leurs sentiments. Ces conciles d'Icone et de Synnade sont les mêmes dont parloit Firmilien dans sa lettre à saint Cyprien.

La quatrième lettre de saint Denis d'Alexandrie touchant le baptême, étoit adressée à Denis, prêtre de l'église romaine, qui en fut depuis évêque (5). L'évêque d'Alexandrie y rendoit témoignage que c'étoit un homme admirable et d'une grande doctrine. La cinquième étoit adressée encore au pape Sixte, où, après avoir dit beaucoup de choses contre

(1) Eus. VII, Hist. c. 11, in fi.
(2) Eus. VII, Hist. c. 5.
(3) Athanas. de Sentent. Dionit. I, p. 552, A.

(1) Sup. lib. IV, n. 34.
(2) Epiph. Hæres. n. 1.
(3) Euseb. VI, c. 7.
(4) V. Vales. hic.
(5) Eus. VI, c. 7.

les hérétiques, il ajoutoit cette histoire : Effectivement, mon frère, j'ai besoin de conseil, et je vous demande votre avis sur cette affaire qui m'est arrivée, craignant de me tromper. Un de nos frères, qui passe pour ancien fidèle, et qui est dans notre communion dès devant mon ordination, et, je crois même, devant celle du bienheureux Héraclas, s'étant trouvé présent depuis peu à quelques baptêmes, et, ayant ouï les interrogations et les réponses, est venu me trouver fondant en larmes ; et se jetant à mes pieds, il m'a juré que le baptême qu'il a reçu chez les hérétiques n'est point tel, et n'a rien de commun avec celui-ci, et qu'il est plein d'impiété et de blasphèmes. Il sentoit, disoit-il, en son âme de grands remords, et n'osoit lever les yeux à Dieu, tant il étoit frappé de l'impiété de ces actions et de ces paroles. C'est pourquoi, il prioit qu'il pût recevoir cette ablution très-pure, et être admis à l'Eglise et à la grâce. Je n'ai pas osé le faire, disant que le long temps qu'il a passé dans la communion de l'Eglise doit suffire. Car, après qu'il a ouï la consécration de l'eucharistie et répondu amen avec les autres, après qu'il s'est présenté debout à la table, qu'il a étendu les mains pour recevoir la sainte nourriture, et qu'il a participé au corps et au sang de Notre Seigneur Jésus-Christ pendant long-temps, je n'oserois recommencer à l'initier tout de nouveau. Mais je l'ai exhorté à prendre courage, et à s'approcher avec une ferme foi et une bonne espérance de la participation des saints mystères. Cependant, il ne cesse point de s'affliger, il tremble d'approcher de la table ; et à peine peut-on lui persuader d'assister aux prières (1). Saint Denis d'Alexandrie écrivit une sixième lettre en son nom et de son église, adressée à saint Sixte et à l'église romaine, où il traitoit au long la question du baptême, tant il étoit constant qu'elle n'étoit pas encore terminée. Pendant cette question, il écrivit plusieurs lettres pascales, entre autres une à Domitius et à Didyme, où il expliquoit le cycle de dix-huit ans, et prouvoit que la pâque ne devoit être célébrée qu'après l'équinoxe du printemps.

XXXVI. Exil de saint Cyprien.

En Afrique, saint Cyprien fut le premier qui confessa devant le proconsul en cette persécution ; puis il fut envoyé en exil, ce qui se passa ainsi (2). Sous le quatrième consulat de Valérien et le troisième de Gallien, le troisième jour avant les calendes de septembre, c'est-à-dire le trentième d'août de la même année deux cent cinquante-sept, à Carthage, dans la chambre du conseil, le proconsul Paterne dit à l'évêque Cyprien : Les très-sacrés empereurs Valérien et Gallien m'ont fait l'honneur de m'adresser les lettres par lesquelles ils m'ont ordonné que ceux qui ne suivent pas la religion romaine la reconnoissent désormais. Je demande donc votre nom, que me répondez-vous ? Cyprien dit : Je suis chrétien et évêque ; je ne connois point d'autres dieux qu'un seul vrai Dieu, qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent. C'est ce Dieu que nous servons, nous autres chrétiens, et que nous prions jour et nuit pour nous et pour tous les hommes, et pour la prospérité des empereurs mêmes. Le proconsul dit : Vous persévérez donc dans cette volonté ? L'évêque Cyprien répondit : La bonne volonté, fondée sur la connoissance de Dieu, ne doit point être changée. Le proconsul dit : Vous pourrez donc, suivant l'ordre de Valérien et de Gallien, aller en exil à la ville de Curube ? L'évêque Cyprien dit : Je m'y en vais. Le proconsul dit : Ils m'ont fait l'honneur de m'écrire ; non-seulement des évêques, mais des prêtres. Je veux donc savoir de vous qui sont les prêtres qui demeurent en cette ville ? Cyprien dit : Vous avez fort bien ordonné par vos lois que nous ne devons point être délateurs : c'est pourquoi, je ne puis les découvrir, mais on les trouvera chez eux. Le proconsul dit : Je les cherche aujourd'hui en ce lieu. Cyprien dit : Puisque notre discipline défend que personne ne s'offre de lui-même, et que vous ne le trouveriez pas bon, ils ne peuvent s'offrir eux-mêmes ; mais quand vous les chercherez, vous les trouverez. Le proconsul dit : Je les trouverai. Et il ajouta : Ils ont aussi défendu que l'on fasse des assemblées en aucun lieu, ni que l'on entre dans les cimetières ; si quelqu'un n'observe pas cet ordre si salutaire, il sera puni de mort. L'évêque Cyprien dit : Faites ce qui vous est ordonné. Alors le proconsul Paterne commanda que saint Cyprien fût mené en exil (1). Il alla donc à Curube, et y arriva le quatorzième de septembre. C'étoit une petite ville, à cinquante milles de Carthage, sur la mer, au promontoire de Mercure, qui regardoit la Sicile ; le lieu étoit agréable, en bon air, et le logement de saint Cyprien étoit écarté comme il le désiroit. La première nuit qu'il y passa, il y eut une vision qu'il raconta en cette manière aux compagnons de son exil, entre lesquels étoit le diacre Ponce, qui a écrit sa vie : Je n'étois pas encore endormi, disoit saint Cyprien, quand j'ai vu un jeune homme d'une taille plus qu'humaine ; il me sembloit qu'il me menoit au prétoire, et que l'on me faisoit approcher du tribunal, où le proconsul étoit assis. Quand il m'eut regardé, il commença aussitôt à écrire sur une tablette sa sentence, que je ne savois point ; car il ne m'avoit point interrogé auparavant à l'ordi-

(1) Eus. VII, c. 20.
(2) Ap. Cyp. Ep. 77; Act. S. Cypr.

(1) Pont. diac.

naire. Mais le jeune homme qui étoit debout derrière lui lut avec une grande curiosité tout ce qui étoit écrit, et même le fit entendre par signe, ne le pouvant faire de paroles. Car, ayant étendu et aplati sa main en forme d'épée, il représenta le coup de l'exécution ordinaire, et je compris que c'étoit ma sentence de mort. Aussitôt, j'ai commencé à demander que l'on me donnât au moins un jour de délai, jusqu'à ce que j'eusse réglé mes affaires; et, comme je répétois cette prière, le juge recommença à écrire je ne sais quoi sur la tablette. Je compris toutefois par la sérénité de son visage, qu'il étoit touché de ma juste demande; et le même jeune homme me fit entendre promptement par geste que l'on m'avoit accordé délai jusqu'au lendemain, en tournant les doigts les uns derrière les autres. Ce geste en effet étoit chez les Romains le signe d'un délai dans les poursuites. Telle fut la vision de saint Cyprien, et l'événement fit voir que ce jour de délai signifioit une année; car il souffrit le martyre au bout de l'an, le même jour qu'il avoit eu la vision.

XXXVII. Confesseurs aux mines.

Pendant son exil, il fut traité avec beaucoup d'amitié par les citoyens de Curube, et reçut de fréquentes visites des chrétiens de dehors. Il sut que l'on avoit pris neuf évêques avec des prêtres, des diacres, et un grand nombre de peuple fidèle, jusqu'à des vierges et des enfants, et qu'après leur avoir donné des coups de bâton on les avoit envoyés travailler aux mines de cuivre des montagnes de Mauritanie et de Numidie (1). Ces neuf évêques avoient tous assisté au dernier concile de Carthage (2); et leurs noms étoient Némésien, Félix, Lucius, un autre Félix, Littéus, Polien, Victor, Jader, Dativus. Saint Cyprien leur écrivit, et aux autres martyrs qui étoient avec eux, une lettre de consolation, où il dit que la gloire de leurs souffrances est la récompense de leur foi et de leurs vertus. Il marque qu'une partie d'entre eux avoit déjà consommé son martyre, et qu'une partie étoit encore en prison; il décrit leur état présent dans le travail des mines. Ils avoient toujours les fers aux pieds, et, quand on les renfermoit à la fin de la journée, on y ajoutoit des entraves; après leurs fatigues, ils n'avoient pour lit que la terre nue; leurs prisons étoient obscures, et pendant tout le jour ils souffroient la mauvaise odeur de la fumée. N'ayant plus la commodité des bains, ils demeuroient sales et crasseux, les cheveux longs et négligés. Leur nourriture n'étoit qu'un peu de pain; les habits leur manquoient dans le froid, soit que ce fût en hiver, ou parce qu'il fait toujours froid dans les montagnes; car d'ailleurs le pays est chaud. Mais leur plus grande peine étoit de ne pouvoir offrir à Dieu le saint sacrifice. Saint Cyprien conclut ainsi sa lettre : A présent que vos prières sont plus efficaces, demandez plus instamment que Dieu nous fasse à tous la grâce d'amener notre confession à sa perfection, et de nous délivrer glorieusement avec vous de ces ténèbres et de ces piéges du monde. Il envoya cette lettre par Hérénien, sous-diacre, Lucain, Maxime et Amantius, acolytes, et les chargea aussi d'une somme d'argent pour le soulagement des confesseurs. Ils les allèrent trouver en trois lieux différents, où ils étoient dispersés, et en rapportèrent des lettres de remercîment. Saint Cyprien demeura environ onze mois en cet exil à Curube, et profita de ce temps pour régler les affaires de l'Eglise, principalement ce qui regardoit le soin des pauvres (1).

XXXVIII. Martyre du pape saint Sixte.

L'année suivante, deux cent cinquante-huit de J.-C., sous le consulat de Memmius Fuscus et de Pomponius Bassus, l'empereur Valérien, étant en Orient occupé à la guerre contre les Perses, laissa tout le soin des affaires à Macrien, le grand ennemi des chrétiens (2). On peut donc croire que ce fut à sa persuasion que l'empereur écrivit au sénat une lettre portant que l'on fit mourir sans délai les évêques, les prêtres et les diacres; que les sénateurs, ceux qui avoient le titre d'*egregius*, et les chevaliers romains, perdissent leur dignité, et fussent encore dépouillés de leurs biens; que, si après avoir perdu leurs biens ils continuoient d'être chrétiens, on les fit aussi mourir. Les femmes de qualité perdroient leurs biens, et seroient envoyées en exil; les Césariens ou affranchis de César, qui avoient déjà confessé ou qui confessoient alors, seroient confisqués comme esclaves de l'empereur, enchaînés et envoyés dans ses terres. A cette lettre adressée au sénat, l'empereur avoit joint des copies des lettres qu'il envoyoit aux gouverneurs des provinces touchant les chrétiens.

En exécution de cette ordonnance, on fit mourir à Rome le pape saint Sixte. Il fut pris avec quelques-uns de son clergé comme il étoit au cimetière de Calliste pour célébrer les saints mystères. Lorsqu'on le menoit au supplice, saint Laurent, le premier des diacres de l'église romaine, le suivoit en pleurant, et lui disoit (3) : Où allez-vous, mon père, sans votre fils? vous n'avez pas accoutumé d'offrir le sacrifice sans ministre; en quoi vous ai-je déplu? Eprouvez si je suis digne du choix que vous avez fait de moi, pour me confier la dis-

(1) Strabo, lib. IV, p. 830, D.

(2) Sup. n. 77, Epist. 77.

(1) Ap. Cypr. Ep. 78, 79, 80.

(2) Orat. Valer. ap. Trebell. Cypr. ad Luc. Epist. 82.

(3) Ambr. II, off. c. 28.

pensation du sang de Notre Seigneur. Saint Sixte lui répondit : Ce n'est pas moi qui te laisse, mon fils, mais un plus grand combat t'est réservé; on nous épargne, nous autres vieillards; tu me suivras dans trois jours. Le pape saint Sixte eut la tête tranchée, le six d'août, dans le cimetière de Calliste, et avec lui Quartus. Il avoit tenu le saint siége onze mois et six jours. Ce qu'il fit de plus mémorable fut la translation des corps de saint Pierre et de saint Paul aux catacombes, peut-être pour les mettre plus en sûreté: Il la fit cette même année deux cent cinquante-huit, le jour de leur fête, vingt-neuvième de juin (1). Après la mort de saint Sixte, le siége vaqua près d'un an, pendant lequel les prêtres gouvernèrent l'église romaine.

XXXIX. Martyre de saint Laurent.

Cependant, le préfet de Rome, croyant que les chrétiens avoient de grands trésors en réserve, et voulant s'en assurer, se fit amener saint Laurent qui en avoit la garde comme le premier des sept diacres de l'église romaine (2). Le voyant en sa présence, il lui dit : Vous vous plaignez d'ordinaire que nous vous traitons cruellement; il n'y a point ici de tourments; je vous demande doucement ce qui dépend de vous. On dit que dans vos cérémonies les pontifes offrent des libations avec des vases d'or; que le sang de la victime est reçu dans des coupes d'argent, et que, pour éclairer vos sacrifices nocturnes, vous avez des cierges fichés à des chandeliers d'or. On dit que, pour fournir à ces offrandes, les frères vendent leurs héritages et réduisent souvent leurs enfants à la pauvreté; mettez au jour ces trésors cachés, le prince en a besoin pour l'entretien de ses troupes. Aussi bien j'apprends que, selon votre doctrine, il faut rendre à César ce qui lui appartient. Je ne crois pas que votre dieu fasse battre monnoie; il n'a pas apporté de l'argent quand il est venu au monde, il n'y a apporté que des paroles; rendez-nous l'argent, et soyez riches en paroles.

Saint Laurent répondit sans s'émouvoir : J'avoue que notre église est riche, et l'empereur n'a pas de si grands trésors. Je vous ferai voir ce qu'elle a de plus précieux; donnez-moi seulement un peu de temps pour mettre tout en ordre, en dresser l'état, et en faire le calcul. Le préfet, content de cette réponse, et croyant déjà tenir les trésors de l'église, lui accorda trois jours de terme. Pendant ces trois jours, saint Laurent courut par toute la ville pour chercher en chaque rue les pauvres que l'église nourrissoit, et qu'il connoissoit mieux que personne; les aveugles, les boiteux, les estropiés, les ulcérés. Il les assemble, il écrit tous leurs noms, et les range devant l'église. Le jour marqué étant passé, il va trouver le préfet, et lui dit : Venez voir les trésors de notre Dieu, vous verrez une grande cour pleine de vases d'or, et les talents entassés sous des galeries. Le préfet le suit, et voyant ces troupes des pauvres hideux à regarder qui s'écrièrent en demandant l'aumône, il se retourne contre Laurent avec des yeux troublés et menaçants. De quoi vous fâchez-vous? répondit-il, l'or que vous désiriez si ardemment n'est qu'un vil métal tiré de la terre, et sert de motifs à tous les crimes; le vrai or est la lumière dont ces pauvres sont les disciples. La foiblesse de leurs corps est un avantage pour l'esprit; les vraies maladies sont les vices et les passions; les grands du siècle sont les pauvres vraiment misérables et méprisables. Voilà les trésors que je vous avois promis; j'y ajoute les perles et les pierreries : vous voyez ces vierges et ces veuves, c'est la couronne de l'église; profitez de ces richesses pour Rome, pour l'empereur et pour vous-même.

C'est donc ainsi que tu me joues, dit le préfet. Je sais que vous vous piquez vous autres de mépriser la mort; aussi ne te ferai-je pas mourir promptement. Alors il fait apporter un lit de fer et étendre dessous la braise demi-éteinte pour brûler le martyr plus lentement. On le dépouille, on l'étend et on l'attache sur ce gril. Son visage parut aux chrétiens nouveaux baptisés environné d'un éclat extraordinaire, et l'odeur de son corps rôti leur parut agréable; mais les infidèles ne virent point cette lumière, et ne sentirent point cette odeur. Après que le martyr eut été long-temps sur un côté, il dit au préfet : Faites-moi retourner, je suis assez rôti de ce côté. Et quand on l'eut tourné il dit : Il est assez cuit, vous en pouvez manger. Puis, regardant au ciel, il pria Dieu pour la conversion de Rome, et rendit l'esprit. Des sénateurs convertis par l'exemple de sa constance emportèrent son corps sur leurs épaules. Il fut enterré à Véran, près le chemin de Tibur, dans une grotte, le dixième d'août de la même année deux cent cinquante-huit.

XL. Dernières lettres de saint Cyprien.

Saint Cyprien étoit revenu de son exil par la permission de l'empereur, et demeuroit dans un jardin près de Carthage, qu'il avoit vendu au commencement de sa conversion, et que la Providence lui avoit rendu (1). Il l'auroit encore vendu pour en faire des aumônes, s'il n'eût craint d'attirer l'envie des païens dans ce temps de persécution. Ce fut là qu'il acheva de régler les affaires de l'Eglise, et de distribuer

(1) Cypr. Ep. 82. Catalog. Buch. Pagi. an. 852 n. 5.

(2) Prudent. Peristeph. Hymn. 2. V. Aug. Serm. 302, 303, etc.

(1) Pont. et acta.

aux pauvres ce qui lui restoit. Il y apprit que la persécution avoit recommencé, et, comme on en faisoit courir divers bruits confus, il envoya des gens exprès à Rome pour savoir des nouvelles certaines. Ils lui rapportèrent ce que Valérien avoit écrit au sénat, le martyre du pape Sixte, et qu'à Rome les préfets pressoient tous les jours la persécution pour faire mourir ceux qui leur étoient présentés, et confisquer leurs biens. Il en donna avis à son clergé, non pas aussitôt, mais quand il put, parce que tous les clercs qui étoient auprès de lui, n'attendant que l'heure du combat, ne pouvoient s'écarter. Il pria que l'on fît part de ces nouvelles aux autres évêques, afin que partout ils pussent préparer les fidèles au martyre : En sorte, dit-il, que chacun de nous pense plus à l'immortalité qu'à la mort.

Le proconsul Galère Maxime avoit succédé à Aspase Paterne, et on n'attendoit que le jour où il enverroit prendre saint Cyprien. Grand nombre de sénateurs et d'autres personnes considérables par leurs charges et par leur naissance le venoient trouver ; et, poussés par l'amitié qu'ils lui portoient depuis long-temps, lui conseilloient de se retirer ailleurs, et lui offroient des lieux de retraite. Lui, qui ne tenoit plus au monde, n'y voulut point consentir ; mais il ne perdoit aucune occasion d'assister les fidèles, et de les exhorter au mépris des souffrances temporelles ; et il souhaitoit que, quand il souffriroit le martyre, ce fût en parlant de Dieu. Toutefois, ayant appris que le proconsul, qui étoit Utique, avoit envoyé des soldats pour l'y amener, il céda au conseil de ses meilleurs amis, et se retira de son jardin dans un lieu où il étoit plus caché. Delà, il écrivit sa dernière lettre adressée aux prêtres, aux diacres et à tout le peuple de son église. Il leur rendit cette raison de sa retraite, qu'il convient à un évêque de confesser le Seigneur dans la ville où il gouvernoit l'église. Car, dit-il, ce que l'évêque dit au moment de sa confession, tout son troupeau le semble dire avec lui. Ce seroit flétrir l'honneur d'une église aussi glorieuse que la nôtre si je recevois à Utique ma sentence, et si j'en partois pour aller recevoir la couronne du martyre ; aussi ne cessai-je point de désirer ardemment et de demander dans toutes mes prières que je confesse chez vous le Seigneur pour vous et pour moi, et que j'en parte pour aller à lui. Et ensuite : Quant à vous, mes frères, observez la discipline ; et, suivant les préceptes du Seigneur et les instructions que je vous en ai si souvent données dans mes services, gardez le repos et la tranquillité. Qu'aucun de vous ne fasse de bruit à cause de nos frères, ou ne se présente de lui-même aux païens ; il suffit qu'il parle lorsqu'il sera pris, puisqu'alors c'est le Seigneur qui parle en nous. Ainsi parloit saint Cyprien dans sa dernière lettre.

XLI. Martyre de saint Cyprien.

Le proconsul étant revenu à Carthage, saint Cyprien aussi retourna à son jardin. Comme il y étoit le treizième de septembre, tout d'un coup vinrent deux officiers du proconsul, le prince ou chef de sa compagnie et le maréchal des logis avec des soldats. Ils pensoient le surprendre, mais il s'attendoit à être pris. Ils le firent monter dans un chariot au milieu d'eux, et le menèrent à un lieu nommé Sexte, à six milles de Carthage, sur la mer, et dans le diocèse où le proconsul s'étoit retiré pour recouvrer sa santé. Saint Cyprien y alla avec un visage gai et un courage ferme, se tenant assuré de son martyre ; mais le proconsul le remit au lendemain. On le ramena du prétoire au logis du prince des officiers dans la rue de Saturne, entre celle de Vénus et de Salus. Cependant le bruit se répandit par toute la ville de Carthage que Thascius Cyprien avoit été mené au proconsul. Comme il étoit connu de tout le monde principalement par ses bienfaits, un grand peuple accourut au spectacle, les fidèles pour fortifier leur foi, les infidèles par compassion. La multitude étoit grande à proportion de la grandeur de Carthage, qui ne cédoit qu'à Rome pour le nombre des habitants.

Saint Cyprien étoit gardé chez le prince d'une manière honnête, en sorte qu'il ne laissa pas de manger avec ses amis, et de les avoir auprès de lui à son ordinaire. Cependant le peuple fidèle, qui craignoit que l'on ne fît quelque chose à son insu pendant la nuit, la passa dans la rue devant la porte du logis du prince. Ils sembloient être assemblés pour célébrer la veille de son martyre. Saint Cyprien, toujours vigilant pour son troupeau, ordonna que l'on prît garde aux jeunes filles qui étoient parmi ce peuple. Le lendemain, quatorzième de septembre au matin, le proconsul envoya quérir saint Cyprien. Il sortit de la maison du prince accompagné d'une grande multitude, le ciel étoit fort serein et le soleil éclatant (1) ; la distance jusqu'au prétoire étoit d'une stade, c'est-à-dire de cent vingt-cinq pas. Quand il y fut arrivé, le proconsul ne paroissoit point encore ; on le fit attendre dans un lieu retiré, où il s'assit sur un siége couvert d'un linge qui se trouva là par hasard ; et on avoit accoutumé de couvrir ainsi par honneur les siéges des évêques. Comme il étoit tout trempé de sueur à cause du chemin qu'il avoit fait, un soldat, qui avoit été chrétien, lui offrit des habits à changer, espérant garder la sueur du martyr. Saint Cyprien lui répondit : Nous voulons remédier à des maux qui peut-être ne seront plus qu'aujourd'hui.

Aussitôt, on avertit le proconsul qu'il étoit là ; et il se le fit amener dans la salle du criminel, où il étoit assis. Le proconsul lui dit : Êtes-

(1) V. Conc. Matisc. c. 19.

vous Thascius Cyprien ? il répondit : Oui, c'est moi. Le proconsul dit : Est-ce vous qui vous êtes porté pour pape des hommes sacriléges ? Cyprien répondit : Oui. Le proconsul dit : Les très-sacrés empereurs vous ordonnent de sacrifier. Cyprien dit : Je n'en ferai rien. Le proconsul dit : Pensez à vous. Cyprien dit : Faites ce qui vous est ordonné ; en une chose si juste il n'y a point à consulter. Le proconsul, ayant pris l'avis de son conseil, prononça la sentence avec beaucoup de peine, parce qu'il se portoit mal ; elle étoit conçue en ces mots : Il y a long-temps que tu vis avec un esprit sacrilége, que tu assembles un grand nombre de personnes d'une conspiration illicite, et que tu es ennemi déclaré des dieux romains et des lois sacrées. Nos très-sacrés princes Valérien et Gallien, Augustes, et Valérien, très-noble César, n'ont pu te ramener à leurs cérémonies. C'est pourquoi, étant convaincu d'être auteur de crimes si pernicieux, tu serviras d'exemple à ceux que tu as rassemblés avec toi par ton crime ; la police sera autorisée par ton sang. Ayant dit cela, il lut le décret écrit sur une tablette en ces mots : Il est dit que Thascius Cyprien sera exécuté par le glaive. Cyprien dit : Dieu soit loué. Les chrétiens qui étoient présents en foule, disoient : Que l'on nous décole aussi avec lui, et faisoient du bruit.

Comme il sortoit de la porte du prétoire, une troupe de soldats l'accompagnoit, et des centurions et des tribuns marchoient à ses côtés. On le mena à la campagne, dans un lieu uni, environné d'arbres, où plusieurs montèrent pour le voir de loin à cause de la foule. Saint Cyprien, étant arrivé à cette place, ôta son manteau, se mit à genoux sur la terre, et se prosterna pour prier Dieu ; puis il se dépouilla de sa dalmatique, qu'il donna aux diacres, et demeura en chemise. La dalmatique étoit une certaine espèce de tunique dont la mode étoit venue de Dalmatie, et dont l'usage étoit commun en ce temps-là. L'exécuteur étant venu, saint Cyprien lui fit donner vingt-cinq sous d'or. Il se banda lui-même les yeux ; mais, comme il ne pouvoit lui-même se lier les mains, Julien, prêtre, et Julien, diacre, les lui attachèrent ; les chrétiens mirent devant lui des linges et des mouchoirs pour recevoir le sang. En cet état, il eut la tête tranchée, le quatorzième de septembre, sous le consulat de Tuscus et de Bassus, c'est-à-dire l'an deux cent cinquante-huit, le même jour au bout de l'an où il avoit eu la vision touchant sa mort. Le proconsul Galère Maxime mourut peu de temps après.

Entre les évêques de Carthage, saint Cyprien fut le premier qui souffrit le martyre. Pour prévenir la curiosité des gentils, on mit son corps en un lieu proche, avec des torches et des cierges, dans les aires de Macrobius Candidus, procurateur, au chemin de Mappale, près les piscines ; le convoi se fit en grande pompe. Flavien, diacre de l'église de Carthage, eut alors cette vision. Il crut voir saint Cyprien, et lui demander si les martyrs sentoient la douleur des coups. Saint Cyprien lui répondit : La chair ne souffre point quand l'esprit est dans le ciel, et le corps ne sent rien si l'âme est entièrement dévouée à Dieu. Le successeur de saint Cyprien dans le siége de Carthage fut Lucien, à qui succéda Mensurius (1). Nous avons grand nombre d'écrits de saint Cyprien, célèbres dans tous les siècles qui ont suivi (2). Dans la suite, on érigea deux églises en sa mémoire, l'une au lieu de son martyre, que l'on appeloit la table de Cyprien (3), l'autre au lieu de sa sépulture, nommée Mappalia.

XLII. Autres martyrs en Afrique.

Dans la même persécution, souffrirent ensemble à Utique plusieurs martyrs à qui le gouverneur offrit le choix d'être jetés dans une fosse de chaux vive, ou d'offrir de l'encens aux idoles (4). Les martyrs ne délibérèrent point, et, sans lui faire d'autre réponse, ils coururent de toute leur force se jeter tous ensemble dans la fosse, où ils furent consumés. On retira ensuite leurs reliques, et, comme elles ne faisoient qu'un corps avec la chaux, on les appela, La masse blanche. Ils étoient plus de cent cinquante, d'autres disent jusqu'à trois cents. Théogène, évêque d'Hyppone, qui avoit assisté au dernier concile de saint Cyprien touchant le baptême, souffrit le martyre vers le même temps (5). Il y eut depuis une église érigée en son nom. A Tuburbe Lucernaria, souffrirent trois personnes nobles, Maxima, Donatilla et Seconda : cette dernière n'avoit que douze ans (6).

XLIII. Martyre de saint Lucius, saint Montan, etc.

Après la mort de Galère Maxime, proconsul d'Afrique, Solon, procurateur du fisc, continua la persécution, en attendant qu'il vînt de Rome un nouveau proconsul (7). Il fit prendre huit chrétiens, la plupart clercs et disciples de saint Cyprien, savoir : Lucius, Montan, Flavien, Julien, Victoric, Primolus, Rénus et Donatien. Flavien étoit diacre ; Donatien n'étoit que catéchumène, et, ayant été baptisé dans la prison, rendit aussitôt l'esprit. Primolus mourut de même, et n'eut point d'autre baptême que la confession qu'il avoit faite quelques mois auparavant. D'abord qu'ils furent pris, on les donna en garde aux officiers du quartier, où les soldats du gouverneur leur disoient qu'ils seroient condamnés au feu. Ils prièrent Dieu avec tant

(1) Optat. contra Parm. lib. I.
(2) Hie. Sc. Aug. de divers. Serm. 310, n. 2.
(3) Victor. Vita de Persec. Vandal. lib. I, p. 6.
(4) Prudent. Peristeph. 12, in fi.
(5) Aug. Serm. 311, n. 10.
(6) Conc. Num. 14. Aug. Serm. 274. Martyr. 26 jan. Martyr. 30 jul.
(7) Act. Sincer. p. 233.

de ferveur de les délivrer de ce supplice qu'il le leur accorda; le gouverneur changea d'avis, et les fit mettre dans une prison ténébreuse et très-incommode. Là, Renus vit en songe que l'on les tiroit l'un après l'autre, que l'on portoit une lampe devant chacun d'eux, et que celui qui n'avoit point de lampe n'étoit point tiré de prison. Le jour suivant, on vint tout d'un coup les prendre pour les mener au procurateur, qui faisoit la fonction du défunt proconsul. On les mena chargés de chaînes, qui faisoient grand bruit tandis qu'on les promenoit autour de la place, ne sachant où le gouverneur les voudroit entendre. Il les fit venir dans le cabinet; et, après qu'ils eurent généreusement confessé, il les renvoya en prison.

Il leur fit souffrir la faim et la soif pendant plusieurs jours, jusqu'à leur refuser de l'eau après le travail. Le diacre Flavien faisoit des jeûnes extraordinaires, ne prenant pas même le peu qu'on leur donnoit aux dépens du fisc avec une épargne sordide. Alors, le prêtre Victor, l'un des martyrs, eut cette vision. Il vit un enfant dont le visage étoit d'un éclat merveilleux, qui, étant entré dans la prison, les menoit de tous côtés pour les faire sortir, et toutefois ils ne le pouvoient. Il leur dit : Vous avez encore un peu de peine, parce qu'on vous retient; mais prenez courage, je suis avec vous, et il ajouta : Dis-leur qu'ils auront une couronne plus glorieuse. Victor lui demanda : Où est le paradis? L'enfant répondit : Il est hors du monde. Montrez-le-moi, dit Victor. L'enfant répondit : Et où sera la foi? Victor dit : Je ne puis retenir ce que vous m'ordonnez; dites-moi un signe que je leur donne. L'enfant dit : Dis-leur le signe de Jacob. Aussitôt après cette vision le prêtre Victor mourut.

Une chrétienne, nommée Quartillosa, étoit dans la même prison. Il y avoit trois jours que son mari et son fils avoient souffert le martyre; elle les suivit de près, mais auparavant elle eut cette vision. J'ai vu, dit-elle, mon fils qui a souffert; il étoit dans la prison, assis sur un bassin d'eau, et m'a dit : Dieu a vu votre peine. Ensuite est entré un jeune homme merveilleusement grand, qui portoit deux fioles, une à chaque main, et elles étoient pleines de lait. Il a dit : Ayez bon courage, Dieu s'est souvenu de vous. Il a donné à boire à tous de ces fioles, et elles ne tarissoient point. Aussitôt on a ôté la pierre qui sépare la fenêtre en deux; les fenêtres ont paru claires, et on voyoit librement le ciel. Le jeune homme a mis les fioles qu'il portoit, l'une à droite, l'autre à gauche, et il a dit : Voilà que vous êtes rassasiés; il en reste, et il vous viendra une troisième fiole. On n'avoit point donné de nourriture aux martyrs le jour précédent, et on ne leur donna encore rien le jour qui suivit cette vision; mais enfin Lucien, alors prêtre et depuis évêque de Carthage, surmonta tous les obstacles, et leur fit apporter de la nourriture en abondance par le sousdiacre Hérennien, et un catéchumène, nommé Janvier, qui sembloit être marqué par les deux fioles. Cet Hérennien pouvoit être le même que saint Cyprien avoit envoyé aux martyrs condamnés aux mines. Ce secours soulagea extrêmement les martyrs prisonniers, principalement ceux qui étoient tombés malades faute d'eau fraîche.

Montan eut aussi une vision. Il m'a semblé, dit-il, que les centurions étoient venus à nous; ils nous conduisoient par un long chemin, et nous sommes arrivés à une plaine immense, où nous avons rencontré Cyprien et Lucius. Ce Lucius est apparemment celui qui, étant en exil, avoit écrit à saint Cyprien (1). Il continue : Nous sommes venus en un lieu lumineux; nos habits sont devenus blancs, notre chair encore plus blanche que nos habits, et tellement transparente, que la vue pénétroit jusqu'au fond du cœur; en me regardant, j'ai vu quelques ordures dans mon sein. J'ai cru m'éveiller, et, dormant toujours, j'ai rencontré Lucien; je lui ai raconté ma vision, et lui ai dit : Savez-vous que ces ordures signifient que je ne me suis pas accordé aussitôt avec Julien? Là-dessus je me suis éveillé. C'est ainsi que Montan racontoit son songe. Jusqu'ici, les martyrs écrivirent eux-mêmes dans la prison ce qui leur étoit arrivé; le reste fut écrit par ceux qui étoient présents, à qui le diacre Flavien, l'un des martyrs, l'avoit recommandé.

Les martyrs demeurèrent plusieurs mois en prison, et souffrirent long-temps la faim et la soif. Enfin, ils furent présentés au gouverneur, et confessèrent tous glorieusement; mais les amis de Flavien se récrièrent, soutenant qu'il n'étoit point diacre, quoiqu'il l'avouât; et, par conséquent, n'étoit point compris dans l'ordonnance de l'empereur pour être condamné à mort. Il fut donc renvoyé en prison et les autres jugés, savoir : Lucius, Montan, Julien, Victoric. On les mena au lieu de l'exécution, où il y eut un grand concours de gentils; et tous les fidèles y vinrent, car les instructions qu'ils avoient reçues de saint Cyprien leur faisoient honorer particulièrement les martyrs. Ceux-ci marchoient avec un visage gai, et chacun d'eux exhorta le peuple. Lucius, naturellement doux et modeste, étoit abattu de maladie et de l'incommodité de la prison. C'est pourquoi, il marcha devant, accompagné de peu de personnes, de peur qu'il ne fût accablé de la foule et n'eût pas l'honneur de répandre son sang. Il ne laissa pas de parler comme il put à ceux qui l'accompagnoient. Les frères lui disoient : Souvenez-vous de nous. Vous-mêmes, dit-il, souvenez-vous de moi; tant il présumoit peu de la gloire de son martyre. Julien et Victoric exhortèrent

(1) Cypr. Ep. 78.

long-temps les frères à la paix, et leur recommandèrent tous les clercs, particulièrement ceux qui avoient soulagé leur faim dans la prison.

Montan étoit fort de corps et d'esprit. Il crioit (1) : Celui qui sacrifie aux faux dieux sera exterminé, si ce n'est au Seigneur seul; ce qu'il répéta plusieurs fois. Il réprimoit l'orgueil et la témérité des hérétiques, leur disant qu'ils devoient connoître la vraie église, au moins par la multitude de ses martyrs. Il exhortoit ceux qui étoient tombés à ne se point presser à accomplir leur pénitence, les autres à demeurer fermes, les vierges à conserver leur pureté, tous généralement à honorer les évêques, et les évêques à la concorde. Car, disoit-il, c'est souffrir pour Jésus-Christ que de l'imiter, et donner par nos exemples des preuves de notre foi. Le bourreau ayant déjà levé l'épée sur sa tête, il étendit les mains à Dieu, et pria à haute voix; en sorte que les païens mêmes l'ouïrent que Flavien les suivit le troisième jour. Il déchira en deux le mouchoir dont il devoit se bander les yeux, et en fit garder la moitié pour Flavien. Il fit aussi garder pour lui une place dans l'aire où on devoit les enterrer, afin qu'ils ne fussent pas séparés de sépulture.

XLIV. Martyre de saint Flavien.

Flavien étoit retourné dans la prison, fort triste d'être séparé d'une si bonne compagnie; mais il se soumettoit à la volonté de Dieu. Sa mère, qui ne le quittoit point, étoit aussi affligée que lui de ce retardement. Vous savez, ma mère, lui disoit-il, que j'ai toujours souhaité d'avoir le loisir de jouir du martyre, de paroître souvent avec les chaînes, et d'être souvent remis. Une nuit, comme il étoit affligé d'être demeuré après ses confrères, un homme lui apparut et lui dit : De quoi vous affligez-vous? vous êtes confesseur pour la troisième fois, et vous serez martyr par le glaive : ce qui se trouva véritable. Il crut voir aussi l'évêque Successus, qui avoit souffert avec Paul et avec d'autres. Successus avoit le visage et l'habit si éclatants, qu'à peine Flavien le put reconnoître. Je suis venu, dit-il, vous annoncer que vous devez souffrir. Aussitôt vinrent deux soldats qui menèrent Flavien en un lieu où les frères étoient assemblés; sa mère y étoit, qui lui dit : Je te loue de ce que personne n'a souffert le martyre comme toi. Ces visions consoloient Flavien.

Cependant les deux jours se passèrent, et le troisième jour on les fit venir, suivant la prédiction de Montan. Comme les frères s'empressoient autour de lui pour le saluer, il leur dit qu'il leur donneroit la paix à tous dans Fuscien : c'étoit un lieu ainsi nommé. Etant entré dans le prétoire, il demeuroit à la place des prisonniers, attendant qu'on l'appelât. Ceux qui ont écrit cette relation étoient auprès de lui, et lui tenoient les mains par honneur et par amitié. Quelques païens, qui avoient étudié avec lui, lui conseilloient même avec larmes de sacrifier alors pour faire ensuite ce qu'il voudroit, et de ne pas craindre une seconde mort incertaine, plus que la mort présente. Il les remercia de l'amitié qu'ils lui témoignoient, en lui donnant le conseil qu'ils croyoient le meilleur; mais il leur dit que, pour conserver sa liberté, il valoit mieux mourir que d'adorer des pierres; qu'il y a un Seigneur souverain qui a tout fait par son commandement, et qui par conséquent doit être seul adoré, ajoutant que nous vivons après la mort; qui est ce que les païens croyoient le moins, même quand ils avoient quelque bon sentiment touchant la Divinité.

Le gouverneur l'ayant fait entrer, lui demanda pourquoi il mentoit, se disant diacre, quoiqu'il ne le fût pas. Flavien répondit : Je ne mens point. Le centenier dit : On m'a donné une déclaration qui porte qu'il feint de l'être. Flavien répondit : Mais il n'est pas vraisemblable que je mente en ceci, plutôt que celui qui a donné la déclaration. Le peuple se récrioit et disoit : Vous mentez. Le gouverneur l'interrogea encore, s'il étoit vrai qu'il mentît? Et qu'y gagnerois-je? dit-il. Le peuple en fut aigri, et demanda par des cris réitérés qu'il fût tourmenté; mais le gouverneur le jugea aussitôt et le condamna à mort. Etant certain de souffrir et rempli de joie, il eut même la consolation de parler à ses amis, et donna ordre d'écrire la relation de son martyre, et d'y joindre les visions qu'il avoit eues.

Il marchoit au supplice en grande compagnie et avec beaucoup de dignité. Une pluie douce et abondante survint, qui fit dire à Flavien que l'eau seroit jointe au sang dans sa passion, à l'exemple de celle de Notre Seigneur. Cette pluie servit aussi à arrêter la mauvaise curiosité des gentils, et donna occasion au martyr d'entrer dans une hôtellerie, près du lieu nommé Fuscien, où il donna la paix à tous les frères, sans qu'aucun profane en fût témoin. Il sortit ensuite de l'hôtellerie, et, étant monté en un lieu élevé et propre à se faire entendre, il étendit la main pour demander du silence, et dit : Mes très-chers frères, vous avez la paix avec nous, si vous avez la paix de l'Eglise, et si vous gardez l'union de la charité. La dernière chose qu'il dit, et qui fut comme son testament, c'est qu'il recommanda fortement le prêtre Lucien, qui fut en effet peu après élu évêque de Carthage. Ayant achevé de parler, il descendit au lieu du martyre; il se banda les yeux de la moitié du mouchoir que Montan lui avoit fait garder deux jours auparavant; s'étant mis à genoux comme pour faire la prière, il acheva son martyre avec son oraison. On honore la mémoire de tous ces martyrs en un même jour, le vingt-quatrième de février.

(1) Ex. xx, 1, 20.

XLV. Saint Jacques, saint Marien, etc.

En Numidie, un évêque, accompagné de Jacques, diacre, et de Marien, lecteur, arriva en faisant voyage à un lieu, nommé Muguas, près de Cyrthe, colonie romaine, à présent Constantine, où la persécution étoit fort échauffée (1). On recherchoit même ceux qui avoient été exilés pour les faire mourir. Entre ceux-là, étoient les évêques Agapius et Secondin, tous deux recommandables par leur charité, et l'un même par la perfection de sa continence. Comme on les menoit du lieu de leur exil pour les présenter au gouverneur, ils passèrent au lieu où étoient les autres confesseurs, et logèrent chez eux. Ils les fortifièrent par leurs exemples et par leurs discours, les exhortant fortement à la constance. Deux jours après qu'ils furent partis, une troupe d'infidèles vint au village de Muguas, où étoient les confesseurs, et les emmenèrent à Cyrthe. Là ils furent mis en prison, puis exposés aux tourments par un stationnaire, accompagné de quelques centurions et des magistrats municipaux de Cyrthe. On appeloit stationnaires certains officiers du gouverneur distribués en divers lieux pour l'avertir de ce qui se passoit (2). Jacques affecta de confesser non-seulement qu'il étoit chrétien, mais qu'il étoit diacre. Marien se confessa lecteur ; on le pendit par les pouces avec de grands poids aux pieds; après les tourments, on les remit en prison.

Marien s'y endormit profondément, et, quand il fut éveillé, il raconta un songe qu'il avoit eu, en ces termes : J'ai vu un tribunal fort haut et d'une blancheur éclatante, où quelqu'un présidoit tour à tour à la place du gouverneur. Il y avoit un échafaud où l'on montoit par plusieurs degrés; on y exposoit les troupes de confesseurs l'un après l'autre, et le juge les faisoit mener pour mourir par le glaive. Alors j'entendis une voix immense et éclatante qui disoit, Applique Marien. Je montois à cet échafaud, et tout d'un coup j'ai été surpris de voir Cyprien assis à la droite du juge; il a étendu la main, m'a élevé au plus haut de l'échafaud, et m'a dit en riant : Venez vous asseoir avec moi. J'étois donc assis avec eux pendant qu'on interrogeoit d'autres troupes; le juge s'est levé, et nous le reconduisions à son prétoire, marchant par une prairie agréable, environnée d'arbres chargés de feuilles et d'une belle verdure, avec des cyprès qui montoient jusqu'au ciel; en sorte que l'on ne voyoit que des bois à l'entour, et au milieu étoit une fontaine très-pure et très-abondante. Le juge a disparu tout d'un coup; et Cyprien a pris une fiole qui étoit sur le bord de la fontaine, l'ayant emplie, il en but, puis l'a remplie, et me l'a présentée; j'en ai bu volontiers, et, comme je rendois grâces à Dieu, je me suis éveillé au son de ma voix.

Marien ayant ainsi raconté son songe, Jacques lui dit : Je me souviens que ces jours passés, comme nous faisions voyage vous et moi dans un même chariot, vers le midi je m'endormis, quoique le chemin fût fort rude, et je crus voir un jeune homme extraordinairement grand, vêtu d'une robe ouverte par devant, si éclatante qu'il étoit impossible de le regarder fixément. Ses pieds ne touchoient point à terre, et son visage étoit au-dessus des nues. En passant devant nous, il nous jeta à chacun une ceinture de pourpre, à vous, Marien, et à moi; et dit, Suivez-moi vite.

Il y avoit dans la même prison un confesseur, nommé Emilien, de l'ordre des chevaliers, qui avoit gardé la continence, bien qu'il fût âgé de près de cinquante ans; il faisoit dans la prison des jeûnes de deux jours de suite et des prières très-fréquentes. Il s'endormit en plein jour, et ensuite raconta ainsi ce qu'il avoit vu : On m'a tiré de la prison, et j'ai rencontré un païen qui est mon frère selon la chair; il m'a demandé avec curiosité, et comme pour m'insulter, comment nous nous trouvions des ténèbres et du jeûne de la prison? Je lui ai répondu que la parole de Dieu sert de lumière et de nourriture aux soldats de Jésus-Christ. Sachez, m'a-t-il dit, que tous tant que vous êtes de prisonniers, si vous vous opiniâtrez, la peine de mort vous attend; et, comme je semblois en douter, il me l'a confirmé. Puis il a ajouté : Mais vous autres, qui méprisez ainsi la vie, je voudrois savoir si tous indifféremment vous aurez la même récompense dans le ciel. Je ne suis pas capable, lui ai-je dit, de décider une si grande question; mais levez les yeux au ciel : ces étoiles innombrables ont-elles toutes la même lumière? Il m'a dit encore : S'il y a de la différence, qui sont ceux que Dieu préfère? Ceux, dis-je, dont la victoire est plus rare et plus difficile, comme les riches. C'est ainsi qu'Emilien racontoit sa vision. Il souffrit le martyre au même lieu de Cyrthe (1). Les évêques Agapius et Secondin y finirent aussi le leur, et avec deux vierges, Tertulla et Antonia, qu'Agapius aimoit comme ses filles. Il avoit souvent demandé à Dieu qu'il leur fît cette grâce de souffrir le martyre avec lui, et on lui répondit : Pourquoi demandez-vous si souvent ce que vous avez obtenu dès la première fois?

Après les visions qui ont été racontées, Jacques et Marien demeurèrent encore quelques jours en prison; puis il furent menés en public et présentés aux magistrats de Cyrthe. Un des fidèles qui étoient spectateurs, attira les yeux de tous les infidèles par les marques de zèle qui paroissoient sur son visage; ils lui demandèrent avec emportement s'il étoit de la même religion; il le confessa aussitôt, et fut joint aux martyrs que les magistrats renvoyèrent au gouverneur de la province. Ils allèrent le trouver en diligence par un chemin long et difficile; et, quand ils lui eurent été présentés, on les mit dans la prison de Lambèse. Pendant plusieurs jours, le gouverneur fit mourir un grand nombre de fidèles laïques, avant que d'en venir à Jacques et à Marien. Les clercs étoient affligés de cette distinction et du retardement de leur victoire. Dans cette prison, Jacques vit en dormant l'évêque Agapius, qui faisoit un grand festin et témoignoit beaucoup de joie; lui et Marien y étoient appelés comme à une agape, et ils rencontrèrent un enfant, l'un des deux jumeaux qui trois jours auparavant avoient souffert avec leur mère. Cet enfant avoit autour du cou une couronne de roses, et tenoit à sa main droite une palme très-verte. Il leur dit : Et où allez-vous si vite? Réjouissez-vous, vous souperez demain avec nous.

Le lendemain, Marien, Jacques et tous les autres clercs furent condamnés à mort. On les mena au lieu de l'exécution, qui étoit sur le bord du fleuve dans un vallon, avec des collines élevées de deux côtés comme pour favoriser le spectacle. Parce qu'ils étoient en grand nombre, on les fit ranger de suite, afin que l'exécuteur ne fît que passer de l'un à l'autre en coupant les têtes : autrement l'exécution eût été trop longue, et il y eût eu trop de corps en un monceau, s'il les eût fallu faire venir l'un après l'autre à la même place. Quand ils eurent les yeux bandés, la plupart disoient aux fidèles qui étoient proches qu'ils voyoient en haut des chevaux blancs, montés par de jeunes hommes vêtus de blanc, d'autres disoient qu'ils entendoient le frémissement des chevaux. Marien disoit hardiment que la vengeance du sang innocent étoit proche, et que le monde seroit affligé de diverses plaies, de peste, de captivité, de famine, de tremblements de terre, d'insectes; ce qui marquoit la prise de l'empereur Valérien, et les guerres qui suivirent sous les trente tyrans. La mère de saint Marien, nommée Marie, étoit présente, qui, le voyant mort, se félicitoit elle-même d'avoir mis au monde un tel fils; elle embrassoit son corps, donnoit cent baisers à son cou coupé. L'histoire de ces martyrs fut écrite à leur prière par un de leurs amis, qui avoit été présent à tout.

XLVI. Saint Fructueux de Tarragone.

En Espagne, Fructueux, évêque de Tarragone, fut pris un jour de dimanche, quinzième de janvier, l'an deux cent cinquante-neuf, et avec lui deux diacres, Augure et Euloge (1). Comme Fructueux étoit dans sa chambre, six soldats, de ceux que l'on appeloit bénéficiers, et qui étoient du premier rang, vinrent à sa maison. Les ayant ouï frapper de leur bâton à sa porte, il se leva aussitôt et sortit en pantoufles. Ils lui dirent : Venez, le gouverneur vous demande avec vos diacres. L'évêque leur dit : Allons où vous voudrez, je vais me chausser. Les soldats lui dirent : Chaussez-vous à votre aise. Sitôt qu'ils furent venus on les mit en prison. Fructueux, assuré de la couronne et plein de joie, prioit sans cesse; les frères qui s'y trouvoient se recommandoient à lui; le lendemain il baptisa Rogatien. Ils furent six jours en prison; le mercredi ils célébrèrent solennellement la station de la quatrième série, c'est-à-dire le jeûne avec les prières. On les présenta pour être ouïs le vendredi, vingtième de janvier (1). Le gouverneur Emilien dit : Amenez l'évêque Fructueux, Augurius et Eulogius. Les officiers dirent : Les voici. Emilien dit à Fructueux : Avez-vous ouï ce que les empereurs ont ordonné? Fructueux dit : Je ne sais ce qu'ils ont ordonné; pour moi, je suis chrétien. Emilien dit : Ils ont ordonné que l'on adore les dieux. Fructueux dit : J'adore un seul Dieu, qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qui y est compris. Emilien dit : Savez-vous qu'il y a des dieux? Fructueux répondit : Non, je n'en sais rien. Emilien dit : Vous le saurez tantôt. Fructueux regarda vers Dieu, et commença à prier en lui-même. Emilien dit : Qui écoute-t-on (2), qui craint-on, qui adore-t-on, si on ne sert pas les dieux, et si on n'adore pas le visage des empereurs? Puis il dit au diacre Augurius : N'imite pas les discours de Fructueux. Augurius dit : J'adore Dieu tout-puissant. Emilien lui dit : Adores-tu aussi Fructueux? Augurius dit : Je ne sers pas Fructueux, mais je sers celui qu'il sert lui-même. Emilien dit à Fructueux : Es-tu évêque? Oui, répondit-il. Emilien dit : Tu ne l'es plus, et commanda qu'ils fussent brûlés vifs.

On mena Fructueux avec ses diacres à l'amphithéâtre, et tout le peuple le plaignoit, car il étoit aimé même des infidèles à cause de sa vertu. Les chrétiens se réjouissoient plus de sa gloire qu'ils ne s'affligeoient de le perdre. Plusieurs, par un mouvement de charité, lui offroient un breuvage pour le fortifier; mais il dit : Il n'est pas encore l'heure de rompre le jeûne; car il n'étoit que dix heures du matin, et c'étoit le vendredi jour de station. On voit ici l'exactitude des saints à garder ces pratiques, et qu'ils croyoient que boire rompoit le jeûne (3). Comme ils furent arrivés à l'amphithéâtre, un nommé Augustal, qui étoit son lecteur, s'approcha en pleurant, et lui dit : Permettez-moi de vous déchausser. Fructueux répondit : Laissez, mon fils, je me déchausserai avec joie, je suis assuré de

(1) Acta sinc. p. 225.

(2) Gloss. Cang.

(1) Martyrol. 24 apr.

(1) Acta sinc. p. 220. Aug. sermon. 273. Prud. Per steph. 6.

(1) V. Pagi. an. 251, n. 8.

(2) V. Aug. Serm. c. 273, n. 3; VIII, Civit. c. 27; XXII, contr. Faust. c. 21.

(3) V. Thomass. Jeûnes 1, part. c. 19, et 2, part. c. 15.

la promesse du Seigneur. Après qu'il se fut déchaussé, un chrétien, nommé Félix, s'approcha et lui prit la main, le priant de se souvenir de lui. Fructueux lui dit tout haut, en sorte que tout le monde l'entendit : Je dois avoir dans l'esprit toute l'église catholique, étendue depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. Etant à la porte de l'amphithéâtre et prêt d'entrer au combat, il consola encore les frères, les assurant qu'ils ne manqueroient point de pasteur. Après que les bandelettes qui leur lioient les mains furent brûlées, l'évêque se mit à genoux et prioit encore suivant sa coutume, assuré de la résurrection. Deux chrétiens, Babylon et Magdonius, domestiques du gouverneur, virent le ciel ouvert pour recevoir les martyrs, et montrèrent à une petite fille d'Emilien l'évêque avec ses deux diacres monter au ciel couronnés, les pieux où ils avoient été attachés demeurant encore. Ils appelèrent Emilien lui-même pour lui montrer les martyrs; il ne les vit point alors, mais ensuite saint Fructueux lui apparut avec ses diacres en des habits éclatants, et lui déclara que ce qu'il avoit fait contre eux n'avoit servi qu'à leur gloire. Cependant, les fidèles vinrent la nuit à l'amphithéâtre avec du vin pour éteindre les corps demi-brulés. Ils ramassèrent les cendres, dont chacun prit ce qu'il put; mais saint Fructueux leur apparut, et les avertit que chacun rendît ce qu'il en avoit pris, et qu'ils les enterrassent tous ensemble.

XLVII. Saint Saturnin de Toulouse. Saint Denis de Paris.

On peut rapporter à cette persécution de Valérien le martyre de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, qui s'y étoit établi environ dix ans auparavant (1). Les oracles des démons cessèrent par sa puissance; il découvrit leurs impostures et affoiblit leur autorité; et comme l'église étoit près du Capitole et sa maison au delà, il passoit et repassoit souvent devant le Capitole, et sa presence rendoit les idoles muettes. Les pontifes païens s'en aperçurent et résolurent sa perte. Un jour, comme ils avoient assemblé le peuple et tenoient un taureau prêt pour apaiser leurs dieux par un sacrifice, ils virent passer saint Saturnin qui alloit à son ordinaire célébrer les divins offices. Voilà, dirent-ils, l'ennemi des dieux et l'auteur de cette nouvelle religion, vengeons leur injure, qu'il sacrifie ou qu'il meure. Ils l'environnent en foule et le traînent au Capitole, lui seul; car un prêtre et deux diacres qui l'accompagnoient s'enfuirent.

Comme on le pressoit de sacrifier, il dit à haute voix : Je ne connois qu'un Dieu, je sais que les vôtres sont des démons; comment voulez-vous me faire craindre ceux que vous dites qui me craignent? Alors la multitude irritée prit le taureau que l'on alloit sacrifier. Ils l'entourent d'une corde qu'ils laissent pendre par derrière et y attachent les pieds du saint; puis ils piquent le taureau avec des éguillons, et le poussent du haut de leur Capitole en bas. A la descente des premiers degrés, le saint eut la tête cassée, et sa cervelle se répandit; puis tout le reste de son corps fut déchiré. Le taureau ne laissa pas de le traîner jusqu'à ce que la corde se rompit. Le corps y demeura et fut enterré tout proche, par le soin de deux femmes, qui le mirent dans une bière de bois et dans une fosse profonde, de peur que les païens n'achevassent de le dissiper. Les autres chrétiens, qui étoient en petit nombre, n'osoient l'ensevelir; il n'y eut que ces deux femmes qui en eurent le courage. Le lieu où demeura le corps de saint Saturnin s'appelle encore le Taur. Depuis il en fut tiré et transféré dans l'Eglise bâtie en son honneur par les soins de saint Exupère, évêque de Toulouse, environ cinquante ans après.

On peut croire aussi que la même persécution emporta saint Denis, premier évêque de Paris, envoyé en même temps que saint Saturnin. La tradition constante est qu'il eut la tête tranchée avec un prêtre, nommé Rustique, et un diacre, nommé Eleuthère, au lieu que nous nommons encore Montmartre, ou le Mont des Martyrs. On montre le cachot où il fut gardé à saint Denis de la Chartre, et à saint Denis du Pas le lieu où il fut tourmenté. Les reliques des trois martyrs sont gardées à la fameuse abbaye de saint Denis en France (1). Les églises voisines de Meaux et de Senlis reconnoissent le même saint Denis pour leur fondateur. On rapporte à ce même temps de Valérien le martyr saint Ponce, dont les reliques sont à Nice en Provence; saint Privat, évêque de Mende, qui fut tué par les Allemands dans une irruption qu'ils firent sous la conduite de Chroc, leur roi, et plusieurs autres martyrs, dans les Gaules.

XLVIII. Saint Félix de Nole.

On peut aussi rapporter avec vraisemblance à cette persécution les dernières souffrances de saint Félix de Nole (2). Son père étoit un Syrien, nommé Hermias, qui vint s'établir en Italie à Nole, et laissa deux fils avec de grands biens, Hermias et Félix. Hermias demeura dans le monde; Félix se donna à Dieu, et fut ordonné lecteur dans ses premières années, puis exorciste, et enfin prêtre sous le vieillard Maxime, évêque de Nole, qui l'aimoit comme son fils et le destinoit pour être son successeur. La persécution ayant commencé sous Décius ou sous Gallus, l'évêque Maxime s'enfuit dans les lieux déserts. On chercha Félix comme le

(1) Sup. liv. VI, n. 49. Acta sinc. p. 210.

(1) Martyr. R. 14 mai. Turen. 1, Hist. c. 31, 32. Martyr. 21 aug. Greg. (2) Acta mart. sinc. p. 258.

chef du troupeau, on le prit, on le mit en prison chargé de chaînes, on lui passa les pieds dans les entraves, et on sema la place de pots cassés, afin qu'il ne pût reposer. Cependant l'évêque Maxime, dans la montagne déserte où il s'étoit retiré, étoit prêt à périr de faim et de froid, couché sur la terre, exposé à toutes les injures de l'air, sans aucune nourriture, accablé d'années, de tristesse et d'inquiétude pour le salut de son troupeau. Mais Dieu ne l'abandonna pas.

Au milieu de la nuit, un ange vint dans la prison de Félix, l'éveilla par ses paroles et par l'éclat de sa lumière. Félix croyoit d'abord que c'étoit un songe, et disoit que ses chaînes, les portes et les gardes l'empêchoient de suivre. L'ange lui commande de se lever; les fers tombent de ses mains et de son cou, il tire ses pieds des entraves, les portes s'ouvrent, les gardes demeurent endormis; il sort, et par des chemins inconnus il arrive jusqu'au lieu désert où étoit le saint vieillard Maxime, prêt à rendre le dernier soupir. L'ayant reconnu, il l'embrasse et le baise; mais il le trouve froid, sans voix, sans pouls, sans mouvement, il restoit seulement un peu de respiration. Le plus pressé étoit de lui donner quelque nourriture. Il cherche, il prie, et aperçoit enfin au-dessus de sa tête une grappe de raisin pendue à des ronces; il la prend, l'approche de la bouche du vieillard mourant, qui avoit déjà les dents serrées, et ne sentoit plus rien. Il écarte ses lèvres desséchées, presse la grappe, et en fait entrer le suc.

Le malade reprend un peu de vigueur, la parole lui revient, il reconnoît Félix, et lui dit: Vous venez bien tard, il y a long-temps que Dieu m'avoit promis que vous viendriez à mon secours. L'état où vous me trouvez fait bien voir que je n'ai pas fui par la crainte de la mort; mais je me suis défié de la foiblesse de mon corps; reportez-moi, je vous prie, à mon troupeau. Félix le charge aussitôt sur ses épaules et le porte chez lui. L'évêque étoit logé pauvrement, et n'avoit qu'une vieille femme pour tous domestiques. Félix frappe à la porte, la vieille s'éveille fort surprise, elle ouvre en tremblant, et reçoit son maître, qui, en quittant Félix, lui met la main droite sur la tête en lui souhaitant toutes sortes de bénédictions. Félix s'en retourna dans sa maison, où il demeura caché jusqu'à ce que la persécution fût finie.

Après quelque temps de paix, la persécution recommença, apparemment celle de Valérien; et l'on chercha encore Félix. On alla à sa maison, mais il étoit dehors, au milieu de la ville, accompagné à son ordinaire de plusieurs amis, et instruisant les fidèles. Les persécuteurs y vinrent, et, l'ayant devant eux, ne le reconnurent point; en sorte qu'ils demandoient où il étoit, soit que Dieu leur eût troublé la vue ou changé le visage de Félix. Quelqu'un s'étant aperçu de leur méprise les en avertit; ils retournèrent sur leurs pas, par où Félix avoit passé. Il entendit le bruit, et se cacha promptement dans une masure qui se trouva proche; mais, comme elle étoit ouverte, il eût été bientôt pris, si dans le moment une araignée n'eût fait sa toile qui ferma l'ouverture de ces ruines. Les persécuteurs, y étant venus, crurent qu'il y auroit de la folie à s'imaginer qu'un homme eût pu passer par-là sans rompre une toile d'araignée, ou qu'elle eût pu être faite si promptement : ils cherchèrent Félix partout ailleurs, et Dieu le sauva par ce miracle.

Quand ils se furent retirés, Félix alla se cacher en un lieu écarté, dans une vieille citerne sèche, et il y fut nourri par un autre miracle. Une femme consacrée à Dieu logeoit tout proche, et, sans savoir que Félix y fût caché, elle apportoit du pain et d'autres viandes qu'elle avoit préparées pour elle-même, et les mettoit sur le bord de la citerne sans connoître ce qu'elle faisoit, croyant au contraire les mettre dans sa maison, et oubliant aussitôt ce qu'elle avoit fait et par où elle alloit ou revenoit. Félix demeura six mois dans cette citerne; un puits voisin lui fournissoit de l'eau, mais il sécha quelquefois, et la pluie y suppléa. La persécution étant finie, et la paix rendue à l'Eglise, il sortit de sa retraite par ordre de Dieu, et retourna à sa patrie, où il fut reçu comme un homme revenu du ciel.

XLIX. Autres martyrs.

A Césarée en Cappadoce, un enfant, nommé Cyrille, montra une constance extraordinaire. Il nommoit toujours Jésus-Christ, et ni les paroles, ni les coups ne pouvoient l'empêcher de se dire chrétien (1). Plusieurs enfants de son âge se déclaroient ses ennemis; son père même le chassa de sa maison, lui refusant tout secours; et quelques-uns louoient et admiroient le père. Le juge, irrité contre Cyrille, se le fit amener par ses officiers, et pensa d'abord l'épouvanter; mais il le trouva intrépide et n'estimant rien en comparaison de la foi. Mon enfant, dit-il, je te pardonne tes fautes : ton père te recevra chez lui, tu peux jouir de ses biens, pourvu que tu sois sage et que tu penses à toi. Le bienheureux enfant dit : J'ai de la joie de souffrir ces reproches, Dieu me recevra; je suis bien aise d'être chassé de ma maison, j'en ai une plus grande; je ne crains point la mort pour acquérir une meilleure vie. Comme il parloit ainsi avec une vertu divine, on le fait lier publiquement comme pour le mener à la mort; mais le juge avoit donné ordre que l'on se contentât de lui faire peur. Quand on lui rapporta que l'enfant n'avoit point jeté de larmes, ni craint le feu où on le menaçoit de le jeter, il le rappela, et lui dit :

(1) Acta sinc. p. 253.

Mon enfant, tu as vu le feu, tu as vu le glaive; sois sage pour rentrer dans la maison et dans la fortune de ton père. Cyrille répondit : Tyran, tu m'as fait grand tort de me rappeler; ton feu et ton glaive sont inutiles; je vais à une grande maison et à des richesses plus excellentes; dépêche-moi promptement, afin que j'en jouisse. Les assistants pleuroient, l'entendant ainsi parler; mais il leur disoit : Vous devriez rire et me conduire avec joie au supplice; vous ne savez pas quelle cité je vais habiter, ni quelle est mon espérance. Il alla ainsi à la mort, et fut l'admiration de tous les habitants de Césarée en Cappadoce.

A Césarée de Palestine, trois hommes considérables, Priscus, Malcus et Alexandre souffrirent le martyre dans cette persécution de Valérien (1). Ils demeuroient à la campagne, et d'abord s'accusèrent de lâcheté de mépriser une si belle occasion d'acquérir la couronne du martyre. Puis, ayant pris ensemble une résolution, ils s'en allèrent à Césarée, se présentèrent au juge, et furent condamnés aux bêtes.

L. Saint Nicéphore.

Il y avoit à Antioche un prêtre, nommé Saprice, et un laïque, nommé Nicéphore, qui s'aimoient comme deux frères (2). Après avoir vécu long-temps dans cette étroite amitié, ils se divisèrent et devinrent si ennemis, qu'ils évitoient même de se rencontrer dans la rue. Nicéphore revint à lui, et, faisant réflexion que la haine est un vice diabolique, il pria de ses amis d'aller trouver le prêtre Saprice, et de le prier de lui pardonner, et d'avoir égard à son repentir. Mais Saprice ne voulut point lui pardonner. Nicéphore lui envoya une seconde fois d'autres amis pour se réconcilier avec lui, et Saprice ne voulut pas même les écouter. Nicéphore, pour la troisième fois, le fit prier par d'autres de ses plus chers amis de lui pardonner sa faute : Saprice demeura dur et inflexible. Enfin, Nicéphore courut à la maison de Saprice, et se jeta à ses pieds en lui disant : Mon père, pardonnez-moi pour Notre Seigneur. Mais le prêtre endurci ne voulut point se réconcilier.

Cependant la persécution vint tout d'un coup; Saprice fut pris et présenté au gouverneur, qui lui demanda son nom, et ensuite de quelle race il étoit. Je suis chrétien, dit Saprice. Clerc ou laïque? dit le gouverneur; Saprice dit : J'ai le rang de prêtre. Le gouverneur dit : Les empereurs, nos maîtres, Valérien et Gallien, ont ordonné que ceux qui se diroient chrétiens sacrifieroient aux dieux immortels, sous peine des tourments et de la mort? Saprice répondit : Nous autres chrétiens, nous avons pour roi Jésus-Christ, qui est le vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre; périssent les idoles qui ne peuvent faire ni bien ni mal. Le gouverneur irrité le fit jeter dans un pressoir, où il fut cruellement tourmenté pendant long-temps, et, comme il demeuroit ferme, enfin il le condamna à perdre la tête (1).

Nicéphore, ayant appris qu'on le menoit au supplice, courut au devant de lui, et se jeta à ses pieds, en disant : Martyr de Jésus-Christ, pardonnez-moi si je vous ai offensé. Saprice ne lui répondit rien. Nicéphore le prévint encore dans une autre rue, avant qu'il sortît de la ville, et lui dit : Je vous prie, martyr de Jésus-Christ, faites-moi grâce, et me pardonnez l'offense que je vous ai faite par foiblesse humaine. Vous allez recevoir la couronne des mains du Seigneur que vous avez confessé. Mais Saprice demeura dans son endurcissement sans vouloir lui répondre; en sorte que les bourreaux mêmes disoient à Nicéphore : Nous n'avons jamais vu un si sot homme que toi. Il va perdre la tête et tu lui demandes grâce. Nicéphore leur dit : Vous ne savez pas ce que je demande au confesseur de Jésus-Christ. Dieu le sait. Etant arrivé au lieu où Saprice devoit être exécuté, il lui dit encore : Il est écrit (2) : Demandez et on vous donnera, et le reste. Mais il ne put fléchir la dureté de Saprice, que Dieu en punit, et le priva de sa grâce.

Les bourreaux lui dirent : Mets-toi à genoux pour avoir la tête coupée. Pourquoi? dit Saprice. Parce, dirent-ils, que tu n'as pas voulu sacrifier, et que tu as méprisé l'ordonnance des empereurs pour un homme que l'on nomme Christ. Saprice leur dit : Ne me frappez pas, je fais ce qu'ordonnent les empereurs et je sacrifie aux dieux. Alors Nicéphore lui dit : Non, mon frère, n'apostasiez pas et ne renoncez pas à Notre Seigneur Jésus-Christ. Ne perdez pas la couronne que vous avez gagnée par tant de tourments? Mais Saprice ne l'écouta point. Nicéphore, le voyant perdu, dit aux bourreaux : Je suis chrétien, et je crois au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ que celui-ci a renoncé; faites-moi donc mourir. Ils n'osoient le frapper sans l'ordre du gouverneur; mais ils s'étonnoient qu'il se livrât lui-même à la mort. Car il disoit : Je suis chrétien, et je ne sacrifie point à vos dieux. Un des bourreaux courut au gouverneur, et lui dit : Saprice a promis de sacrifier aux dieux; mais il y en a là un autre qui veut mourir pour Christ, et qui crie en disant hardiment : Je suis chrétien, je ne sacrifie point à vos dieux, et n'obéis point aux ordonnances de vos empereurs. Le gouverneur le condamna, en disant : S'il est ainsi, qu'il meure par le glaive. Suivant cet ordre, Nicéphore eut la tête coupée, et reçut la couronne du martyre pour récompense de sa foi en Jésus-Christ, de sa charité envers le prochain et de son humilité.

(1) Eus. VII, Hist. c. 12.
(2) Acta sinc. 244.

(1) V. Gallon. Cruci. mart. p. 36.
(2) Matth. VII, 7.

LI. Valérien pris par les Perses. Gallien, empereur.

L'empereur Valérien avoit déjà régné six ans avec son fils Gallien, lorsque, voyant ses affaires en mauvais état dans l'Orient, il voulut acheter la paix de Sapor, roi de Perse, en lui donnant de l'argent (1). Sapor refusa de traiter avec d'autres qu'avec l'empereur lui-même. Il alla imprudemment à la conférence peu accompagné, et fut pris par le roi de Perse, qui le tint en captivité le reste de ses jours, et ne voulut jamais le rendre, quelque prière que lui en fissent les rois voisins. Sapor faisoit amener Valérien quand il vouloit monter à cheval, et lui mettoit le pied sur le col pour lui servir d'étrier; et enfin il le fit écorcher et saler (2). Sa peau fut teinte en rouge, et gardée dans un temple pour la montrer dans la suite aux ambassadeurs romains. Les païens s'étonnoient de son malheur, car ils le comptoient entre les meilleurs empereurs; mais les chrétiens reconnoissoient la vengeance divine pour punir la persécution (3). Valérien fut pris la septième année de son règne, deux cent cinquant-neuf de J.-C., et vécut encore dix ans dans sa captivité. Son fils Gallien, qui avoit régné sept années avec lui, en régna encore huit, et en tout quinze.

Mais son règne ne fut pas paisible; et, après la prise de Valérien, il s'éleva plusieurs tyrans (4). Macrien et Baliste recueillirent les débris de l'armée, et consultèrent qui ils reconnoîtroient empereur; car ils comptoient pour rien Gallien qui étoit à Rome, et négligeoit toutes choses. On reconnut pour empereur, Macrien le père avec ses deux fils, Macrien et Quiétus; et les deux Macrien marchèrent contre Gallien, laissant en Orient Baliste et Quiétus. Macrien craignoit Valens, proconsul d'Achaïe, et envoya Pison pour le tuer; mais Pison trouva que Valens avoit pris l'empire, et se retira en Thessalie, où, ayant aussi pris la pourpre, il fut tué. Auréolus, qui commandoit l'armée d'Illyrie, fut aussi reconnu empereur; et Macrien, étant venu aux mains avec lui, fut tué la neuvième année de Gallien (5), qui étoit consul la quatrième fois avec Volusien; c'étoit l'an deux cent soixante-un de J.-C. Emilien, préfet d'Egypte, y prit aussi le titre d'empereur, et Posthume dans les Gaules. On compte jusqu'à trente tyrans, qui se disoient alors empereurs des Romains. Odénat, roi de Palmyre, ayant appris la mort de Macrien, fit aussi mourir Quiétus et Baliste. Ainsi Macrien, qui avoit été auteur de la persécution, périt avec toute sa race.

Depuis que Gallien régna seul, la persécution cessa, et on ne voit pas que de son chef il fût grand ennemi des chrétiens, quoique d'ailleurs fort cruel. Il révoqua même par des ordonnances expresses celles qui avoient été faites contre les chrétiens (1). Voici celle qu'il envoya à Alexandrie. L'empereur César Publius-Licinius-Gallus, pieux, heureux, auguste, à Denis, à Pinnas, à Démétrius et aux autres évêques. J'ai ordonné que l'effet de ma grâce s'étendît par tout le monde, en sorte que l'on se retire des lieux consacrés à la religion, et que vous puissiez vous servir de la forme de mon rescrit, sans que personne vous trouble; et il y a déjà long-temps que j'ai accordé ce que vous pouvez maintenant exécuter librement; c'est pourquoi, Aurélius Cyrénius, intendant général, observe le rescrit que j'ai donné. Il y avoit une autre ordonnance adressée à d'autres évêques, qui leur permettoit de reprendre les places des cimetières.

La paix étant rendue à l'Eglise, saint Félix retourna à Nole, et y fut reçu comme un homme revenu du ciel (2). L'évêque Maxime étoit mort après une longue vie; et tout le peuple demandoit pour pasteur Félix, qui avoit le titre de confesseur et le talent de la parole, et menoit une vie exemplaire. Mais il céda l'honneur de l'épiscopat à un vieillard nommé Quintus, parce qu'il avoit été ordonné prêtre avant lui, quoique la différence ne fût que de sept jours : ce qui marque qu'en ces temps-là les ordinations n'étoient pas encore attachées à certains temps, et qu'on pouvoit les faire tous les dimanches. L'évêque Quintus, en récompense, honoroit Félix comme s'il eût été son supérieur, et lui laissoit le ministère de la parole.

Saint Félix avoit hérité de son père de grands biens, en maisons et en fonds de terre. Il les avoit perdus étant proscrit pendant la persécution; mais alors il ne tenoit qu'à lui de les redemander en justice. Il aima mieux suivre le conseil de saint Paul et abandonner son droit pour se tenir à ce qui étoit le plus édifiant (3). Plusieurs le fatiguoient pour lui persuader de se faire rendre ses biens, entre les autres une veuve riche et pieuse, nommée Archelaïs, avec laquelle il étoit lié d'une amitié sainte. Elle lui faisoit souvent des reproches de ce qu'il négligeoit son bien, dans lequel il pouvoit rentrer facilement, et dont il feroit des aumônes qui lui produiroient un grand mérite devant Dieu. Souvent même elle lui offroit des présents. Félix demeuroit tranquille et rioit de ses empressements de femme, ne voulant être riche que de la grâce de Jésus-Christ et des biens éternels. Il prit donc à loyer un jardin contenant trois *jugeres*, c'est-à-dire environ un arpent et demi d'une terre maigre, le cultivoit de ses mains, et partageoit avec les pauvres les herbes qu'il en recueilloit, ne réservant rien pour le lendemain. Il n'a-

(1) Zozym. p. 650, an. 259.
(2) Trebell. in Vales. Oros. VII, c. 12.
(3) Constant. Epist. ad SS. c. 24. Lactant. de Mort. c. 5. Pagi. an. 259, n. 6.
(4) Chron. Pasc. an. 269. p. 275. Aurel. Victor. Epit. Trebell. in Gall. init.
(5) Pagi. an. 261.

(1) Eus. VII, Hist. c. 13.
(2) Paulin. Nat. V, V. 215.
(3) Cor. VI, 12.

voit point de valet, ne portoit qu'un habit, et souvent le changeoit contre celui de quelque pauvre, ou lui en donnoit un meilleur que celui qu'il portoit lui-même. Il acheva ainsi sa vie dans une heureuse vieillesse, et fut enterré hors la ville avec un grand concours de peuple; mais le temps encore exposé aux persécutions fut cause que d'abord on ne fit qu'un bâtiment pauvre et petit pour sa sépulture. Dans la suite on y éleva une église magnifique.

LII. Martyre de saint Marin.

Quoique l'empereur Gallien eût rendu la paix à toutes les églises, Marin, homme distingué par sa naissance et par ses richesses, et qui avoit un rang considérable entre les officiers du gouverneur, souffrit le martyre à Césarée en Palestine (1). Il devoit, selon l'ordre, arriver à une place de centurion qui étoit vacante, et étoit prêt à l'obtenir lorsqu'un autre se présenta au tribunal, et dit que, suivant les lois, il n'étoit pas permis à Marin d'arriver à cette charge parce qu'il étoit chrétien, et ne sacrifioit point aux empereurs; mais que lui, qui l'accusoit, devoit l'avoir selon son rang. Le gouverneur de Palestine, qui se nommoit Achée, demanda à Marin de quel sentiment il étoit; il confessa constamment qu'il étoit chrétien, et le juge lui donna trois heures de temps pour considérer ce qu'il avoit à faire. Comme il se fut retiré du tribunal, l'évêque Théotecne l'aborda, et, s'entretenant avec lui, le prit par la main et le mena à l'église. Il le fit entrer jusque dans le sanctuaire, et, ayant un peu détourné son manteau, il lui montra l'épée qu'il portoit au côté, et en même temps lui présenta le livre des saints Evangiles, lui disant de choisir ce qu'il aimoit le mieux des deux. Marin sans hésiter étendit la main droite, et prit le livre sacré. Attachez-vous donc, lui dit Théotecne, attachez-vous à Dieu, il vous fortifiera, et vous obtiendrez ce que vous avez choisi : allez en paix. Comme il sortit de l'église, le crieur l'appeloit pour comparoître devant le juge, car le terme préfix étoit passé. Il se pésenta au tribunal, et, ayant témoigné sa foi encore plus hardiment, il fut aussitôt emmené en l'état où il étoit, et exécuté à mort.

Asturius eut soin de sa sépulture, c'étoit un patrice romain qui avoit eu la faveur des empereurs, et qui étoit connu de tout le monde, à cause de sa naissance et de ses grands biens (2). Il se trouva présent au martyre de saint Marin, et, quoiqu'il fût vêtu magnifiquement, il prit le corps sur ses épaules, l'ensevelit richement, et l'enterra comme il convenoit. On racontoit mille autres exemples de la vertu d'Asturius, et entre autres ce miracle. Auprès de Césarée de Philippe, sont les sources du Jourdain, qui sortent du mont Panéas (1). Dans une de ces fontaines qu'ils appeloient la coupe à cause de la rondeur du bassin, les païens prétendoient qu'il se faisoit un miracle, car on y jetoit une victime qui ne paroissoit plus ensuite. Asturius, s'étant une fois trouvé à cette cérémonie, eut pitié de l'erreur de ce peuple; et, levant les yeux au ciel, il pria Dieu par Jésus-Christ de découvrir l'imposture du démon. Sitôt qu'il eut fait sa prière, la victime revint sur l'eau de la fontaine; et il ne fut plus parlé depuis de ce faux miracle. Théotecne, disciple d'Origène, étoit alors évêque de Césarée en Palestine, ayant succédé à Domne, qui avoit tenu ce siége pendant peu de temps après Théoctiste (2). Hyménée étoit évêque de Jérusalem après la mort de Mazabane.

LIII. Charité des chrétiens d'Alexandrie.

Emilien, préfet d'Egypte, y prit le titre d'empereur malgré lui, étant contraint de prendre parti dans une sédition qui avoit commencé par une querelle particulière d'un esclave du curateur d'Alexandrie avec un soldat. L'esclave disoit que ses souliers étoient meilleurs que ceux du soldat; il fut battu, le peuple y prit intérêt; car il n'en falloit pas davantage pour mettre en fureur la populace d'Alexandrie. Cette sédition fut si violente qu'il n'y avoit point de commerce d'un quartier de la ville à l'autre (3). L'évêque saint Denis y étoit revenu de son exil, lorsque la paix avoit été rendue à l'Eglise; mais il étoit obligé d'écrire aux fidèles de la ville même dans la fête de Pâques, comme s'il eût été fort éloigné (4). Il étoit plus facile d'écrire et d'avoir réponse d'Orient en Occident que d'Alexandrie à Alexandrie; il y avoit plus de péril dans les rues de la ville que dans les déserts; le port étoit souvent plein de sang. C'est ainsi que saint Denis lui-même en parle à un évêque d'Egypte, nommé Hiérax.

Alexandrie fut aussi affligée de famine, parce qu'Emilien se rendit maître des greniers publics (5); et la guerre avec la famine y attirèrent peu de temps après la peste. Cependant, l'empereur Gallien envoya Théodote en Egypte avec des troupes; et enfin Emilien fut pris et étranglé dans la prison.

Pendant que la peste étoit à Alexandrie, comme la fête de Pâques approchoit, saint Denis écrivit une lettre aux fidèles, où il marquoit le triste état de la ville (6). Pour les autres hommes, dit-il, c'est-à-dire pour ceux qui ne sont pas chrétiens, il ne sembleroit pas que le temps fût propre à célébrer une fête en l'état où sont les choses : ce n'est que deuil, tous sont affligés, la ville retentit de gémissements, il n'y

(1) Euseb. VIII, c. 15.
(2) Euseb. VII, c. 16.

(1) Euseb. VII, c. 17.
(2) Euseb. VII, c. 14.
(3) Trebell. in Æmil. 21, n. 30. Tyran. p. 19.
(4) Eus. VII, Hist. c. 21.
(5) Trebell. ibid.
(6) Eus. VII, c. 22.

a point de maison qui n'ait quelque mort. Et ils le méritent bien; ils nous ont chassés, et nous sommes les seuls qui, étant poursuivis de tout le monde jusqu'à la mort, n'avons pas laissé de célébrer la fête; le lieu où chacun de nous se trouvoit dans cette oppression, lui servoit de lieu d'assemblée, la campagne, le désert, un vaisseau, une hôtellerie, une prison; et ceux qui ont célébré la fête la plus joyeuse sont les martyrs admis au banquet céleste. Il dit ensuite que cette maladie étoit pour les païens la plus cruelle de toutes les calamités, et pour les chrétiens un exercice et une épreuve; puis il ajoute : La plupart de nos frères, par l'excès de leur charité, ne se sont point épargnés. Ils ont eté les uns après les autres visiter les malades sans précaution, et les ont consolés et servis assidûment, s'attirant volontiers la maladie; de sorte que plusieurs en guérissant les autres sont morts eux-mêmes. Les meilleurs de nos frères s'en sont allés de la sorte, quelques prêtres, quelques diacres, et les laïques les plus estimés; et on a jugé que ce genre de mort ne différoit en rien du martyre. Ils ont pris les corps de ces saints entre leurs bras, leur ont nettoyé les yeux et fermé la bouche, les ont emportés sur leurs épaules sans craindre de les toucher et de s'y joindre de si près; ils les ont étendus, lavés, habillés, et peu de temps après ils ont eu le même sort, mais ceux qui restent succèdent toujours aux autres. Les païens font tout le contraire. Dès le commencement de la maladie, ils s'éloignent et fuient ceux qu'ils aimoient le plus; ils les jettent dans les rues demi-morts, ils laissent les corps sans sépulture comme du fumier, tant ils craignent de gagner la maladie mortelle, que toutefois il n'est pas facile d'éviter, quelque artifice qu'ils emploient. Ainsi parloit saint Denis d'Alexandrie. L'Eglise honore encore comme martyrs ceux que la charité fit mourir à l'occasion de cette peste (1).

LIV. Doctrine de saint Denis d'Alexandrie sur la trinité.

Ce fut apparemment dans ce temps de trouble que saint Denis d'Alexandrie fut accusé auprès du pape saint Denis d'avoir écrit que le fils de Dieu étoit une créature et un ouvrage d'une autre substance que le père. Dans la lettre à Euphranor et à Ammonius, combattant l'erreur de Sabellius, et voulant montrer par le chemin le plus court la distinction des personnes divines, il insistoit sur ce qui convient au fils de Dieu comme homme (2), par exemple, qu'il est fidèle à celui qui l'a fait, et qu'il a été fait plus excellent que les anges (3), et principalement sur ce que Jésus-Christ dit lui-même : Je suis la vigne, et mon père le vigneron; car, comme il est impossible que le même soit le vigneron et la vigne, l'ouvrier et l'ouvrage qui est fait, il prouvoit clairement que Dieu le père et Jésus-Christ ne sont pas la même personne. Cependant, quelques fidèles bien instruits de la foi, ayant lu ces paroles et ne s'étant point enquis de saint Denis lui-même comment il les entendoit, allèrent à Rome et le dénoncèrent au pape (1). Le pape assembla un concile qui désapprouva la doctrine attribuée à saint Denis d'Alexandrie, et le pape lui écrivit, suivant l'avis de tous, le priant d'éclaircir les points dont il étoit accusé. Et en même temps le pape écrivit aussi un traité où il condamnoit également les deux erreurs opposées, celle de Sabellius et celle que l'on attribuoit à saint Denis, de dire que le verbe de Dieu étoit sa créature et son ouvrage. Saint Denis d'Alexandrie répondit aussitôt par un ouvrage divisé en trois livres, qu'il intitula, Réfutation et Apologie, et l'accompagna d'une lettre au pape, à qui il l'adressoit (2).

Dans le premier livre il disoit ces paroles : Quand j'ai dit qu'il y a des choses que l'on conçoit comme produites et faites, j'en ai rapporté des exemples en passant comme des choses moins importantes : Car, ai-je dit, ni la plante n'est de même nature que celui qui la cultive, ni la barque n'est semblable au charpentier. Mais ensuite je me suis arrêté à ce qui vient mieux au sujet; je me suis étendu davantage sur les exemples plus véritables, et j'en ai cherché plusieurs de diverses sortes, que je vous ai écrits dans une autre lettre. Par où j'ai convaincu de fausseté l'accusation que l'on a formée contre moi, comme si je disois que Jésus-Christ n'est pas consubstantiel à Dieu; car, bien que je dise que je n'ai trouvé ni lu ce mot en aucun endroit des Ecritures divines, toutefois mes preuves suivantes, qu'ils ont passées sous silence, ne s'éloignent pas de ce sens. Car, j'ai apporté l'exemple de la génération humaine, où sans doute l'un et l'autre est de même nature, en disant que les pères ne sont autres que les enfants. qu'en ce qu'ils ne sont pas eux-mêmes les enfans. Je ne puis montrer la lettre, comme j'ai déjà dit, à cause des circonstances présentes; autrement, je vous en enverrois les propres paroles, ou plutôt la copie entière; et je le ferai quand j'en aurai la commodité. Mais je me souviens bien que j'ai apporté plusieurs comparaisons de choses de même nature. Car j'ai dit qu'une plante qui vient d'une semence ou d'une racine, est autre que ce qui la produit, et toutefois demeure absolument de même nature; qu'un fleuve qui coule d'une source prend une autre figure et un autre nom; car on ne nomme point la source fleuve, le fleuve source; cependant, tous les deux subsistent; la source est comme le père, et le fleuve est l'eau qui vient de la source. Ces circonstances fâcheuses,

(1) Martyrol. 28 febr.
(2) Sup. n. 35, Athan. de Sent. Dion. p. 558.
(3) Heb. I, 4.

(1) Athan. ibid. et de Synod. p. 918.
(2) Euseb. VII, Hist. c. 26 Athan. de Sent. p. 561, C.

qui empêchoient saint Denis d'envoyer à Rome la copie de sa lettre semblent marquer un temps auquel il étoit hors de chez lui et n'avoit pas ses papiers, comme le temps de la guerre d'Emilien, ou son exil pendant la persécution. Il faut bien remarquer ici le mot de *consubstantiel* dont il se sert, et qui fut ensuite consacré par la décision du concile de Nicée.

Dans le premier livre il disoit encore (1) : Que Dieu n'a jamais été sans être père, et que Jésus-Christ a toujours été verbe, sagesse et vertu; car Dieu ne les a pas engendrées après avoir été sans elles. Mais il disoit que le fils n'est pas de lui-même, et qu'il tient l'être de son père. Et ensuite : Etant la splendeur de la lumière éternelle, il faut aussi qu'il soit éternel; puisque la lumière est toujours, il est clair que la splendeur est toujours aussi, car c'est par sa splendeur que l'on entend qu'il est la lumière, et une lumière ne peut être sans éclairer. Revenons aux comparaisons. Si le soleil est, la splendeur est, le jour est; si l'un et l'autre manque, il n'y a point de soleil. Si donc le soleil étoit éternel, le jour ne cesseroit point; mais, parce qu'il ne l'est pas, le jour commence et finit avec lui. Or, Dieu est une lumière éternelle qui n'a point commencé et ne finira jamais. Il a donc une splendeur éternelle, qui est toujours avec lui et est toujours engendrée, procédant de lui sans commencement. C'est cette sagesse qui dit (2) : Je suis celle avec qui il se plaisoit, et tous les jours je me réjouissois devant sa face en tout temps. Il ajoutoit ensuite : Le père donc étant éternel, le fils aussi est éternel, et lumière de lumière; car s'il y a un père il y a un fils; s'il n'y avoit point de fils, comment et de qui seroit-il père? Mais l'un et l'autre est, et est toujours.

Dans le second livre, saint Denis répondoit au reproche que l'on lui faisoit de parler du père sans nommer le fils, et de parler du fils sans nommer le père; de les diviser ainsi et les éloigner l'un de l'autre (3). Il disoit : Chacun des noms que j'ai dits est inséparable. J'ai nommé le père; et, avant que de parler du fils, je l'ai marqué dans le père. J'ai nommé le fils; quand je n'aurois pas parlé du père, on l'a déjà compris dans le fils. J'ai ajouté le Saint-Esprit, mais en même temps j'ai ajouté d'où et par qui il est venu. Mais ils ne savent pas que le père ne peut être séparé du fils, en tant que père, car ce nom établit en même temps la liaison. Le fils non plus ne peut être séparé du père, car le nom du père montre l'union; et l'esprit est entre leurs mains, puisqu'il ne peut être sans celui qui l'envoie et sans celui qui le porte. Comment donc, en me servant de ces noms, peut-on penser que je les divise ou que je les sépare l'un de l'autre? Et un peu après : Ainsi nous étendons l'unité indivisible à la trinité, et nous renfermons la trinité dans l'unité, sans la diminuer. Il disoit encore (1) : Si quelqu'un de mes calomniateurs, parce que j'ai dit que Dieu est l'auteur et l'ouvrier de toutes choses, croit que je dise qu'il l'est aussi de Jésus-Christ, qu'il prenne garde que je l'ai nommé père auparavant, en quoi le fils est aussi marqué par avance; car, après avoir nommé le père auteur, j'ai ajouté : Et il n'est pas père des choses dont il est auteur, si on entend proprement le père qui a engendré; car nous prouverons dans la suite l'étendue du nom de père. Le père non plus n'est pas auteur, si on n'attribue ce nom qu'aux ouvriers; car chez les Grecs les savants sont nommés poètes, c'est-à-dire auteurs de leurs discours.

Il disoit encore (2) : Notre pensée pousse la parole de son fond, suivant cette expression du prophète. Mon cœur a poussé une bonne parole, et chacune est distinguée de l'autre, ayant un lieu propre et séparé, l'une dans le cœur, l'autre sur la langue : toutefois elles ne sont pas éloignées, et ne peuvent être l'une sans l'autre; car la pensée n'est point sans la parole, ni la parole sans la pensée; mais la pensée fait la parole en laquelle elle paroît, et la parole montre la pensée en laquelle elle est. La pensée est comme une parole cachée au dedans, et la parole une pensée qui se produit au dehors; la pensée passe dans la parole, et la parole communique la pensée aux auditeurs. L'une est comme le père, savoir, la pensée qui est d'elle-même : l'autre comme le fils, savoir, la parole, puisqu'il est impossible qu'elle soit avant la pensée, ni qu'étant avec elle elle vienne dehors. Ainsi le père, étant la grande pensée, la pensée universelle, a pour premier interprète et premier ange son fils le verbe (3). Et ailleurs : La pensée qui sort par la bouche est autre que celle qui est dans le cœur. Car celle-ci, ayant envoyé l'autre, demeure telle qu'elle étoit, et celle-là, étant envoyée, s'envole et va partout. L'une est dans l'autre, et toutefois distinguée de l'autre; elles sont un, quoiqu'elles soient deux. C'est ainsi qu'il a été dit que le père et le fils sont un, et qu'ils sont l'un dans l'autre. Il disoit encore : Au commencement étoit la parole; mais la parole n'est pas celui qui l'a proférée, car la parole étoit en Dieu. Le Seigneur est la sagesse engendrée; donc celui qui a produit la sagesse n'étoit pas la sagesse, car, dit-elle, j'étois celle en qui il se plaisoit. Il finissoit le second livre par cette formule de louange, qu'il disoit avoir reçue de ses anciens (4) : A Dieu le père et au fils Notre Seigneur Jésus-Christ avec le Saint-Esprit, gloire et puissance dans les siècles des siècles. Amen. Il disoit encore : La vie a engendré la vie : c'est comme un fleuve qui a coulé d'une source, et une lumière éclatante allumée d'une lumière qui ne s'éteint point. C'est ainsi que saint Denis, évêque d'Alexandrie, expliquoit le mystère de la trinité dans son apologie; et c'est ce qui nous en reste. Il se justifia pleinement des erreurs qu'on lui imputoit, et demeura dans l'église et dans sa dignité (1).

(1) Athan. de Sent. p. 559, D.
(2) Prov. VIII, 30, Gr.
(3) Athan. de Sent. p. 591, A.

(1) Athan de Sent. p. 563, D.
(2) Athan. p. 565, D. Ps. 44.
(3) Ath. p. 565, C.
(4) Basil. ad. Amp. de Sp. S. c. 29, p. 218, B.

LV. Traité de saint Denis d'Alexandrie contre les millénaires.

Depuis long-temps l'erreur des millénaires étoit établie en Egypte. Leur principal auteur avoit été l'évêque Népos, qui, prenant trop judaïquement les promesses des saintes Ecritures, disoit que Jésus-Christ régneroit sur la terre pendant mille ans, et que, pendant ce temps, les saints jouiroient de tous les plaisirs du corps (2). Il se fondoit principalement sur l'apocalypse de saint Jean, et avoit écrit un traité sur ce sujet, intitulé, Réfutation des allégoristes. Saint Denis d'Alexandrie y répondit par un traité qu'il intitula, Des promesses, et qu'il divisa en deux livres. Car, quoique Népos fût mort, plusieurs suivoient avec attachement son opinion. Saint Denis disoit dans le second livre de son traité :

En plusieurs autres choses je reçois Népos, et je l'aime à cause de sa foi, de son affection au travail, de son étude de l'Ecriture, et des cantiques qu'il a composés, dont plusieurs de nos frères reçoivent encore à présent de la consolation; j'ai encore plus de respect pour lui, parce qu'il n'est plus au monde, mais j'aime et j'honore la vérité par-dessus tout. S'il étoit présent et n'enseignoit que de parole, la simple conversation suffiroit pour le convaincre par des questions et des réponses; mais il reste un écrit, qui semble à quelques-uns très-convaincant; et il y a des docteurs qui, ne comptant pour rien la loi et les prophètes, et sans s'attacher ni aux évangiles ni aux épîtres des apôtres, prêchent la doctrine de cet écrit, comme un grand mystère. Ils ne permettent point aux plus simples d'entre nos frères d'avoir des pensées hautes du glorieux avénement de Notre Seigneur, ni de notre résurrection et de notre ressemblance avec lui; mais ils leur persuadent de n'en espérer, dans le royaume de Dieu, que des choses petites, périssables, semblables à celles de la vie présente. C'est ce qui nous oblige à parler à Népos comme s'il étoit présent. Il dit ensuite :

Etant dans le canton d'Arsinoé, où, comme vous savez, cette doctrine a eu cours depuis long-temps jusqu'à faire des schismes dans les églises, j'assemblai les prêtres et les docteurs des frères qui sont dans les bourgades, et, en présence de ceux qui voulurent s'y trouver, je les excitai à examiner publiquement cette matière. Ils proposoient ce livre comme une forteresse invincible. Je m'assis donc avec eux trois jours de suite, depuis le matin jusqu'au soir, et je tâchai d'examiner cet écrit. Là, j'admirai extraordinairement la solidité de ces frères, leur amour pour la vérité, leur facilité à me suivre, leur intelligence, avec quel ordre et quelle douceur nous faisions les questions et les objections, comment nous convenions de plusieurs points, sans vouloir soutenir en toute manière et avec contention ce que nous avions une fois jugé vrai, si nous ne le trouvions tel en effet, et sans éluder les objections. Nous faisions bien nos efforts pour appuyer nos sentiments; mais, s'ils étoient détruits par raison, nous en changions et n'avions point honte de l'avouer; nous recevions sans dissimulation et avec des cœurs simples devant Dieu ce qui étoit établi par les saintes Ecritures. Enfin Coracion, qui étoit le chef et le docteur de cette opinion, nous protesta, en présence de tous les frères, qu'il ne s'y arrêteroit plus, qu'il ne l'enseigneroit, n'en parleroit, ni n'en feroit aucune mention : et tous les frères, qui étoient présents, se réjouirent de cette conformité de sentiments. Rare exemple d'une dispute vraiment chrétienne.

Dans ce même ouvrage, saint Denis d'Alexandrie traitoit de l'autorité de l'Apocalypse, qui étoit le principal fondement des millénaires. Il dit que quelques-uns de leurs prédécesseurs la rejetoient entièrement comme portant un faux titre, et étant l'ouvrage de l'hérésiarque Cérinthe. Pour moi, dit-il, je n'ose rejeter ce livre, dont plusieurs de nos frères font tant de cas; mais j'estime qu'il est au-dessus de ma capacité, et je soupçonne qu'il contient une doctrine cachée et merveilleuse. Car, quoique je ne l'entende pas, je me doute que ces paroles enferment un sens plus profond, et je ne les mesure pas par ma raison particulière; je donne plus à la foi, et loin de condamner ce que je n'entends pas, ce m'est plutôt une raison pour l'admirer. Or, quoiqu'il convînt que l'auteur de ce livre étoit un saint et un homme inspiré de Dieu, il ne croyoit pas toutefois que ce fût saint Jean l'évangéliste. Car, dit-il, je crois qu'il y en a eu plusieurs de même nom que Jean l'apôtre, qui ont été excités à prendre ce nom par l'amour qu'ils portoient à sa personne, l'admiration et l'émulation de ses vertus et le désir d'être aimés du Seigneur comme lui : ainsi nous y voyons que les enfants des fidèles portent souvent les noms de Pierre et de Paul. Les raisons de saint Denis, pour montrer que l'auteur de l'Apocalypse n'est pas saint Jean l'apôtre, sont tirées la plupart de la différence du style, mais son opinion sur ce point n'a pas été suivie; et toute l'église catholique a reconnu le livre de l'Apocalypse, non-seulement pour écriture canonique, mais pour l'ouvrage de saint Jean l'apôtre.

(1) Ath. p. 550, D.
(2) Eus. VII, Hist. c. 24.

LVI. Epître canonique de saint Denis d'Alexandrie.

De tous les écrits de saint Denis d'Alexandrie, le seul qui nous reste entier et indubitable est la lettre canonique à l'évêque Basilide, qui l'avoit consulté sur plusieurs points de discipline (1). Le premier, de savoir à quelle heure on pouvoit rompre le jeûne le jour de Pâques. Quelques-uns disoient qu'il falloit attendre le chant du coq, après avoir passé tout le samedi sans manger : et tel étoit l'usage de Rome. Les Egyptiens mangeoient plus tôt, et quelques-uns dès le soir du samedi. Saint Denis répond : Il est certain que l'on ne doit commencer la fête et la joie pascale qu'au temps de la résurrection de Notre Seigneur. Mais il est difficile de déterminer l'heure précise de la résurrection, à cause que les évangélistes ne l'ont point marquée, et se sont exprimés différemment sur l'heure que les saintes femmes vinrent au sépulcre. Car, saint Matthieu dit le soir du samedi (2); saint Jean le matin, étant encore nuit (3); saint Luc à la première pointe du jour (4); saint Marc le soleil étant déjà levé (5). Il montre toutefois comment on les doit concilier; d'où il résulte que Jésus-Christ est ressuscité le dimanche avant le jour; puis il ajoute : Cela étant ainsi, nous déclarons à ceux qui veulent savoir précisément à quelle heure, quelle demi-heure ou quel quart d'heure, il faut commencer la joie pascale, que nous blâmons d'intempérance ceux qui se hâtent trop, et qui rompent le jeûne lorsqu'ils voient approcher minuit; que nous louons le courage de ceux qui tiennent ferme jusqu'à la quatrième veille, et que nous n'inquiétons pas ceux qui se reposent cependant selon leur besoin et leur commodité. C'est que les plus fervents passoient la nuit entière sans dormir. Il ajoute : Aussi bien tous n'observent pas également les six jours de jeûne. Il y en a qui les passent tous six sans manger, d'autres en passent deux, d'autres trois, d'autres quatre, d'autres pas un. Ceux qui ont poussé le jeûne le plus loin, et qui ensuite se trouvent foibles et presque défaillants, on doit leur pardonner s'ils mangent plus tôt; quant à ceux qui non-seulement n'ont point continué le jeûne, mais n'ont point jeûné, ou même ont fait bonne chère pendant les quatre premiers jours, et qui, venant ensuite aux deux derniers, au vendredi et au samedi, les passent sans manger et croient faire beaucoup d'attendre jusqu'à l'aurore, je ne crois pas que leur combat soit égal à ceux qui se sont exercés pendant plusieurs jours.

Saint Denis conclut ainsi cette lettre : Vous nous avez fait ces questions, mon cher fils, non par ignorance, mais pour nous faire honneur et entretenir la concorde; et moi, j'ai déclaré ma pensée non pour faire le docteur, mais pour user de la simplicité avec laquelle nous devons parler ensemble. Vous en jugerez suivant votre science, et m'écrirez ce qui vous paroîtra le meilleur. L'humilité le faisoit parler ainsi; car, en effet, son autorité étoit très-grande par la dignité de son siége, de son âge, par la gloire de la confession qu'il avoit deux fois acquise, par ses vertus et par sa science. Aussi cette lettre a-t-elle toujours été comptée par l'église d'Orient entre les canons ou règles de discipline.

LVII. Épître canonique de saint Grégoire thaumaturge.

Vers le même temps, saint Grégoire thaumaturge en écrivit une qui n'est pas de moindre autorité (1). Pendant la foiblesse de l'empire de Gallien, les Goths avoient couru la Thrace et la Macédoine, et avoient passé dans l'Asie et dans le Pont. Ils pillèrent et brûlèrent le temple de Diane à Ephèse, et firent de grands ravages. En cette calamité, le pape saint Denis écrivit à l'église de Césarée en Cappadoce, et envoya de quoi racheter les captifs. Mais ces mêmes désordres donnèrent occasion à plusieurs chrétiens de commettre des crimes. Un évêque, dont on ne sait pas le nom, demanda à saint Grégoire des règles pour les mettre en pénitence; et saint Grégoire lui répondit en ces termes (2) : Ce qui nous fait peine, très-saint pape, ne sont pas les viandes que les captifs peuvent avoir mangées, telles qu'elles leur ont été offertes par leurs maîtres, vu principalement que l'on convient tout d'une voix que les barbares qui ont couru nos quartiers n'ont point sacrifié aux idoles. L'apôtre dit (3) : La viande est pour l'estomac et le reste; et le Seigneur, qui purifie toutes les viandes, dit (4) : Ce n'est pas ce qui entre qui souille l'homme, mais ce qui sort. Nous ne sommes pas non plus si touchés des violences qu'ont souffertes les femmes captives. Car, si dès devant il y en avoit dont la vie fût notée, l'habitude criminelle forme contre elles un grand soupçon pour le temps de la captivité; et elles ne doivent pas être facilement admises à la communion des prières. Mais, s'il y en a quelqu'une qui ait vécu dans une parfaite continence, qui se soit conservée pure même de tout soupçon, et qui maintenant soit tombée par violence dans un malheur inévitable, nous avons un exemple dans le Deutéronome touchant la jeune fille qu'un homme auroit forcée en pleine campagne. Vous ne lui ferez rien, dit la loi (5), elle n'est point digne de mort. Car, c'est comme si un homme s'élève contre son prochain et le tue; la fille a crié, et il ne s'est trouvé personne pour la secourir.

Tous les usurpateurs du bien d'autrui doivent être bannis de l'Eglise (1). Mais, dans le temps d'une incursion d'ennemis, s'imaginer que la ruine commune soit une occasion de profit, il n'y a que des impies et des ennemis de Dieu qui en soient capables. Il est donc résolu de les excommunier tous, de peur que la colère de Dieu ne tombe sur tout le peuple, et premièrement sur les prélats qui n'en feroient pas justice. Que si quelques-uns de ceux qui étoient déjà en pénitence à cause des péchés que l'avarice leur avoit fait commettre du temps de la paix, sont retournés aux mêmes crimes dans le temps de la colère de Dieu, profitant du sang et de la ruine des fugitifs, des captifs ou des morts, que doit-on attendre, sinon qu'ils accumulent la vengeance pour eux et pour tout le peuple (2)? Il propose l'exemple d'Achan dans le livre de Josué (3); puis il ajoute :

(1) Conc. tom. I, p. 832.
(2) Matth. XXVIII.
(3) 1 Joan. XX, 1.
(4) Luc, XXIV, 1.
(5) Marc. XVI, 2.

(1) Tom. I, conc. p. 837. Tertull. in Gal. p. 178, A. Zozym. lib. I, p. 151. Oros. VII, c. 22. Basil. Ep. 220.
(2) Cant. 1.
(3) 1 Corint. VI, 13.
(4) Matth. XV, 11.
(5) Deuter. XXII, 25.

Que personne ne se trompe soi-même sous prétexte d'avoir trouvé; il n'est pas même permis de profiter de ce que l'on trouve (4). Le Deutéronome dit (5) : Si tu trouves le veau ou la brebis de ton frère égarée dans le chemin, tu ne les négligeras pas; et, dans l'exode, il en est dit autant des bêtes de l'ennemi (6) : Il est ordonné de les lui ramener. Que si dans la paix il n'est pas permis de profiter aux dépens d'un frère ou d'un ennemi qui néglige son bien par paresse, combien moins aux dépens d'un malheureux qui l'abandonne par la nécessité de fuir les ennemis? D'autres se trompent en retenant le bien d'autrui qu'ils ont trouvé au lieu de leur qu'ils ont perdu; ainsi, parce que les Borades et les Goths ont exercé contre eux des hostilités, ils sont eux-mêmes Borades et Goths pour les autres (7). Nous avons donc envoyé notre frère, le prêtre Euphrosine, vers vous pour ce sujet, afin que, suivant la forme que nous suivons ici, il nous marque ceux dont il faut recevoir les accusations, et ceux qu'il faut exclure des prières.

On nous a rapporté une chose incroyable, et qui ne peut convenir qu'à des infidèles, que l'on dit toutefois être arrivée dans votre pays (8). Savoir, que quelques-uns sont allés jusqu'à cet excès d'inhumanité, que de retenir en captivité ceux qui fuyoient. Envoyez dans le pays, de peur que la foudre ne tombe sur les coupables. Quant à ceux qui se sont enrôlés avec le barbares dont ils étoient captifs, qui se sont mêlés à leurs courses sans se souvenir qu'ils étoient pontiques et chrétiens, et qui sont devenus barbares jusqu'à étrangler leurs compatriotes ou les tuer à coups de bâtons et montrer aux barbares les chemins ou les maisons qu'ils ne connoissent pas, ceux-là doivent être exclus même du rang des auditeurs, jusqu'à ce que l'on ait ordonné en commun dans l'assemblée des saints, où présidera le Saint-Esprit.

Ceux qui ont eu la hardiesse d'entrer dans les maisons d'autrui (1), s'ils sont accusés et convaincus, ils seront privés même du rang des auditeurs; s'ils se dénoncent eux-mêmes et restituent, ils se prosterneront au rang des convertis. Ceux qui ont trouvé dans la campagne ou dans leurs maisons quelque chose que les barbares avoient laissée, s'ils sont accusés ou convaincus, ils seront aussi entre les prosternés; s'ils dénoncent et restituent, ils seront même admis à la prière (2). Ceux qui accomplissent le commandement de Dieu, le doivent accomplir sans aucun intérêt sordide, sans rien demander ni pour avoir indiqué, ni pour avoir sauvé, ni pour avoir trouvé, ni sous quelqu'autre prétexte que ce soit (3). Telle est l'épître canonique de saint Grégoire thaumaturge. On y voit plusieurs degrés de pénitence distingués dès lors : quelques-uns étoient admis aux prières publiques, mais prosternés; d'autres n'étoient admis qu'aux instructions; d'autres en étoient même exclus. On y voit, comme dans celle de saint Denis d'Alexandrie, que ces anciens casuistes décidoient tout par l'autorité de l'Ecriture.

LVIII. Conversions des barbares.

Ce ne fut pas seulement l'Asie et la Grèce, qui souffrirent par les incursions des barbares; les Germains passèrent les Alpes, traversèrent la Réthie, et entrèrent en Italie jusqu'à Ravenne; les Allemands coururent les Gaules et passèrent aussi en Italie (4). Les Quades et les Sarmates ravagèrent la Pannonie; des Germains plus reculés entrèrent en Espagne; les Parthes vinrent jusqu'en Syrie. Il y eut des guerres civiles par tout l'empire; et il fut affligé en même temps par la guerre, par la peste qui continuoit toujours, par des tremblements de terre et des inondations. La peste étoit si grande à Rome et dans les villes d'Achaïe, qu'en un jour elle emportoit cinq mille personnes. Sous le consulat de Gallien et de Faustin, l'an deux cent soixante-deux de J.-C. (5), il y eut un tremblement de terre qui dura plusieurs jours, avec des ténèbres et un mugissement souterrain. Plusieurs moururent de peur; le plus grand mal fut dans les villes d'Asie; Rome et la Lybie furent aussi secouées; la terre s'ouvrit en plusieurs lieux, et les fossés étoient remplis d'eau salée; la mer inonda plusieurs villes. Ainsi Dieu commençoit à faire éclater sa vengeance contre les persécuteurs de l'Eglise, mais l'Eglise croissoit, même hors de l'empire à l'occasion de ces calamités publi-

(1) Can. 2.
(2) Can. 30.
(3) Jos. VII, 18.
(4) Can. 4.
(5) Deut. XXII, 1.
(6) Ex. XXII, 4.
(7) Can. 5.
(8) Can. 6.

(1) Can. 8.
(2) Can. 9.
(3) Can. 10.
(4) Oros. liv. VII, c. 22.
(5) Trebell. in Gall. p. 177, D.

ques (1). Les barbares qui ravagèrent l'Asie emmenèrent entre leurs captifs plusieurs saints évêques, qui guérissoient les malades, chassoient les démons par le nom de Jésus-Christ, et enseignoient la vertu par leurs discours et par leurs exemples (2). Les barbares les admiroient et les trouvoient sages, et se persuadoient qu'en les imitant ils trouveroient Dieu propice. Ainsi plusieurs se faisoient instruire, recevoient le baptême, et s'assembloient à la manière des autres chrétiens. Tel fut le commencement de la conversion de ces barbares.

LIX. Plotin, philosophe.

Le philosophe Plotin étoit alors en grand crédit, même auprès de l'empereur Gallien et de sa femme Salonine (3). Il avoit étudié plusieurs années à Alexandrie sous Ammonius, dont notre Origène fut aussi disciple; mais on croit qu'il y avoit en même temps un autre Origène ami de Plotin, et peut-être un troisième, son disciple. La curiosité de connoître la philosophie des Perses et des Indiens engagea Plotin à suivre l'empereur Gordien le jeune en Orient; mais, cet empereur ayant été tué, il vint à Rome, âgé de quarante ans, et y demeura vingt-six ans. Il faisoit profession de suivre principalement la doctrine de Platon, y joignant celle de Pythagore, et prenant quelque chose des stoïciens et des péripatéticiens. Il passoit pour ne rien ignorer dans les mathématiques, c'est-à-dire dans la géométrie, l'arithmétique, la mécanique, l'optique, la musique. Il étoit si modeste, qu'il n'alloit point aux bains, et si attaché à son abstinence pythagorique, qu'il refusa d'user de thériaque à cause de la chair de vipère qui y entre. Il sembloit avoir honte d'être dans un corps, en sorte qu'il ne vouloit point permettre que l'on fît son portrait, ni parler de sa naissance, de ses parents et de son pays. Aussi toute son application étoit à considérer la nature des esprits et des idées universelles, comme nous voyons par ses écrits, remplis de spéculations métaphysiques de peu d'usage.

Il prétendoit avoir un génie ou démon familier, comme Socrate; mais celui de Plotin étoit, disoit-on, au-dessus des simples démons et du rang des dieux; en sorte que les enchantements n'avoient aucun pouvoir sur lui. Un magicien, nommé Olympius, en avoit fait l'expérience, et un prêtre égyptien, ayant invoqué le démon de Plotin dans le temple d'Isis, car c'étoit le seul lieu qu'il avoit trouvé pur à Rome, avoit vu un dieu au lieu d'un démon. Delà vient que comme Amélius, un des disciples de Plotin, alloit sacrifier dans les temples aux nouvelles lunes et aux autres fêtes, et prioit Plotin d'y venir avec lui, il répondit : C'est à eux de venir à moi, et non pas à moi d'aller à eux, montrant le peu de cas qu'il faisoit des dieux vulgaires. Ses disciples n'osèrent lui demander le sens de cette parole. Ils prétendoient que, par la lumière de son génie, il s'étoit élevé jusqu'au souverain Dieu, qui n'a ni forme ni idée, et qui est au-dessus de tout esprit et de toute intelligence. Car, ces philosophes reconnoissoient, suivant la doctrine de Platon, un être souverain, mais sans préjudice des dieux et des démons qu'ils mettoient au-dessous en divers ordres (1); ainsi ils suivoient et autorisoient toutes les superstitions de l'idolâtrie et même de la magie.

Plotin eut un grand nombre d'admirateurs, d'amis et de disciples, même des sénateurs romains et des femmes de qualité. L'empereur Gallien et sa femme Salonine l'honoroient particulièrement; et, pour profiter de cette faveur, Plotin demanda le rétablissement d'une ville de la Campanie, qui étoit ruinée, pour s'y établir avec tous ses amis, et y vivre en philosophe, suivant les lois de Platon; aussi la ville devoit-elle s'appeler Platonopolis. Il eût facilement obtenu ce qu'il demandoit, si quelques-uns des confidents de l'empereur ne l'en eussent détourné. Tant la philosophie étoit foible, même avec la faveur des princes, tandis que la religion chrétienne triomphoit partout malgré eux.

Le plus fameux disciple de Plotin fut Porphyre. Il étoit de Tyr, et son nom syriaque étoit Malco qui signifie roi, d'où vient qu'on le nommoit aussi en grec Basile. Il vint à Rome la dixième année de Gallien, deux cent soixante-deux de J.-C., et commença à être disciple de Plotin, étant âgé de trente ans. Ce fut lui qui eut le soin de corriger et de mettre par ordre les écrits de Plotin, et qui écrivit sa vie. Comme la peste duroit long-temps à Rome, Porphyre disoit : Il ne faut pas s'en étonner, puisque ni Esculape ni les autres dieux ne viennent plus à nous (2). Car, depuis que l'on a commencé d'adorer Jésus, on n'a plus senti aucune utilité publique de la part des dieux. Ce Porphyre écrivit beaucoup contre la religion chrétienne, dont il étoit ennemi déclaré, après l'avoir abjurée, car il avoit été chrétien (3). Mais il ne croyoit guère plus à la religion païenne qu'il professoit, comme on voit par sa lettre à Anébo. Plusieurs hérétiques et plusieurs autres imposteurs se servoient alors du nom de chrétiens et de gnostiques pour tromper les peuples, faisant valoir de prétendues révélations de Zoroastre et de quelques autres. Plotin les combattit, parce qu'ils soutenoient que Platon n'avoit pas pénétré le fond de l'essence intelligible; et Porphyre convainquit de fausseté et de nouveauté le livre attribué à Zoroastre.

(1) Oros. VII, c. 22.
(2) Sozom. lib. II, c. 5.
(3) Porphyr. Vita Plot.

(1) August. VII, Civit. c. 12.
(2) Theodor. con. Gen. 12, in fin.
(3) Aug. X, Civit. c. 11.

Plotin mourut de cette peste ou maladie populaire dont le principal accident étoit une enflure intérieure de la gorge, qui étouffoit le malade. Eustochius, son ami, l'étant venu voir comme il étoit près de mourir, il dit : Je t'attends encore, et je m'efforce de rejoindre ce qu'il y a en nous de divin à ce qu'il y a de divin dans l'univers. Cependant un serpent passa sous son lit et alla se cacher dans un trou de la muraille; et aussitôt Plotin rendit l'esprit, âgé de soixante-six ans, la seconde année de l'empereur Claude deux, cent soixante-neuf de J.-C. Les disciples de Plotin prirent sans doute ce serpent pour son démon familier. Après sa mort, Amélius consulta l'oracle d'Apollon pour savoir où son âme étoit allée, et l'oracle répondit, en faisant l'éloge de Plotin, d'un style plus pompeux que solide, et le mettant aux Champs-Elysées avec Platon et Pythagore : ce qu'il n'y avoit point de poète qui ne pût dire, et toutefois Porphyre prétend tirer grand avantage de cet oracle.

LIVRE HUITIÈME.

I. Hérésie de Paul de Samosate.

Odénat, roi de Palmyre, étoit maître de tout l'Orient; sa femme Zénobie, plus illustre que lui, étoit une princesse d'une vertu et d'une conduite admirable, savante même dans les auteurs grecs, qu'elle avoit étudiés avec le rhéteur Longin (1). Elle étoit juive de religion, et, voulant aussi connoître la doctrine des chrétiens, elle s'adressa à Paul de Samosate, évêque d'Antioche, qui avoit succédé à Démétrien. Il ne lui enseigna rien de Jésus-Christ qu'elle ne pût croire aisément. Car, il en avoit lui-même des sentiments bas et terrestres, ne lui attribuant que la nature d'un homme ordinaire contre la doctrine de l'Église; sa vie étoit d'ailleurs peu conforme à la sainteté de son ministère (2). Ainsi les évêques d'Orient résolurent de s'assembler pour remédier à ce désordre. Saint Denis d'Alexandrie fut invité à ce concile; mais il demanda un delai, s'excusant sur son âge et sur la foiblesse de sa santé. Cependant il envoya une lettre qui contenoit son avis sur la question; mais il l'adressa à toute l'église d'Antioche, sans faire l'honneur à Paul de le saluer, ni de lui adresser la parole (3). Le concile fut tenu à Antioche, la douzième année de l'empereur Gallien, deux cent soixante-quatre de J.-C. Les évêques les plus illustres qui s'y trouvèrent furent : Firmilien de Césarée en Cappadoce; Grégoire thaumaturge, évêque de Néocésarée, et son frère Athénodore, évêque d'une autre église dans le Pont; Hénus de Tarse en Cilicie; Nicomas d'Icone; Hyménée de Jérusalem, élu cette même année après la mort de Mazabane; Théotecne de Césarée en Palestine; Maxime de Bosre. Il y en avoit un grand nombre d'autres, avec quantité de prêtres et de diacres; ils s'assemblèrent plusieurs fois, et la question fut amplement traitée (4) : Les sectateurs de Paul s'efforçoient d'envelopper leurs erreurs; les catholiques s'appliquoient à les mettre au jour, et à montrer qu'ils blasphémoient contre Jésus-Christ. Firmilien, qui semble avoir présidé à ce concile, le convainquit publiquement d'avoir innové dans la foi (1).

La doctrine de Paul de Samosate (2) rouloit principalement sur ce fondement (3) : Que le fils de Dieu n'étoit point avant Marie, mais qu'il tenoit d'elle le commencement de son être, et que d'homme il étoit devenu dieu. Pour le prouver, il usoit de ce sophisme : Si Jésus-Christ n'est devenu dieu d'homme qu'il étoit, il n'est donc pas consubstantiel au père, et il faut de nécessité qu'il y ait trois substances, une principale, et les deux autres qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce sophisme, les pères du concile d'Antioche dirent : Que Jésus-Christ n'étoit pas consubstantiel au père, prenant le mot de consubstantiel au sens de Paul, c'est-à-dire corporellement (4). Mais ils ne prirent pas ce mot dans sa signification exacte, et parlèrent assez simplement de la divinité du fils. Tout leur soin fut de montrer que le fils étoit avant toutes choses, et qu'il n'avoit pas été fait dieu d'entre les hommes; mais qu'étant dieu il s'étoit revêtu de la forme d'esclave, et qu'étant verbe il avoit été fait chair. Paul, étant convaincu, promit de changer. Firmilien le crut, et, espérant que l'affaire s'accommoderoit sans attirer de reproche contre la religion, il différa le jugement; mais Paul le trompa.

II. Mort de saint Denis d'Alexandrie et de saint Grégoire thaumaturge.

Saint Denis, évêque d'Alexandrie, mourut cette année, douzième de Gallien, deux cent soixante-quatre de J.-C., après avoir tenu le siége dix-sept ans. La plupart des anciens le nomment le grand Denis; son successeur fut Maxime (5). Peu après, mourut aussi saint Grégoire thaumaturge (6). Se voyant près de la mort, il s'informa exactement s'il restoit encore quelques infidèles dans toute la ville et le territoire (7); il apprit qu'il n'en restoit que dix-sept. Il est fâcheux, dit-il, regardant le ciel, qu'il manque quelque chose à la plé-

(1) Trebell. in Gal. et Tyran. 29. Ath. de Solit. tom. I, p. 857, D.
(2) Eus. VII, Hist. c. 27.
(3) Eus. VII, c. 30.
(4) Eus. VII, c. 28.

(1) Synod. ap. Eus. VII, c. 30.
(2) Athan. de Synod. p. 19, D.
(3) 920, A, C.
(4) V. Bull. sect. 2, c. 13.
(5) Eus. VII, c. 8.
(6) Hier. Script. in Dion.
(7) Greg. Nyss. p. 1096, D.

nitude de ceux qui se sauvent; mais je dois à Dieu de grandes actions de grâce de ne laisser à mon successeur qu'autant d'infidèles que j'ai trouvé de chrétiens. Il défendit que l'on achetât de lieu pour son sépulcre. Afin, dit-il, que la postérité sache que Grégoire n'a eu la propriété d'aucun héritage, et qu'après sa mort il a emprunté le sépulcre d'un autre. L'Église honore la mémoire de ces deux saints, Denis et Grégoire, le même jour dix-septième novembre. Les ennemis même de l'Église appeloient saint Grégoire un autre Moïse, à cause de ses miracles (1).

III. Mort de Gallien. Claude II, empereur.

L'empire romain étoit au pillage. Les barbares y entroient de tous côtés; et ceux qui se trouvèrent à la tête des armées pour les repousser, prenoient la plupart le titre d'empereur, tandis que Gallien étoit à Rome, abandonné à ses plaisirs. Il marcha toutefois contre les Scythes, et, pendant qu'il leur faisoit la guerre, il apprit la révolte d'Auréolus. Il l'avoit laissé à Milan pour s'opposer à Posthume, qui, étant depuis plusieurs années maître des Gaules, vouloit entrer en Italie (2). Gallien vint donc en Italie; mais, comme tout le monde étoit las de ses débauches et de ses cruautés, son préfet du prétoire, Héraclien, résolut de s'en défaire de concert avec Claude, qui après l'empereur avoit le plus d'autorité. Un capitaine de cavalerie, Dalmate nommé Cécropius, se chargea de l'exécution. Comme Gallien soupoit, celui-ci vint lui donner une fausse alarme, et dit qu'Auréolus paroissoit. Il se lève de table, monte à cheval, crie aux armes, et sort à la hâte sans attendre ses gardes; Cécropius prend son temps et le tue. On fit aussi mourir son frère et ses enfants. C'étoit sous le consulat de Paterne et de Marinien; l'an deux cent soixante-huit de J.-C. (3). Gallien étoit âgé de cinquante ans, et en avoit régné quinze entiers.

Claude fut reconnu empereur, et son élection particulièrement approuvée du sénat par de grandes acclamations (4). C'étoit un homme de mérite, éprouvé depuis long-temps à la guerre et dans les gouvernements. Il étoit de l'Illyrie, et portoit ces noms, Marcus-Aurélius-Flavius Claudius. Il avoit deux frères, Quintillus et Crispus. Claudia, fille de ce dernier, épousa Eutrope, homme très-noble de la nation des Dardaniens, dont elle eut l'empereur Constantius.

IV. Second concile contre Paul de Samosate.

Comme on s'aperçut que Paul de Samosate n'avoit fait que dissimuler, et ne corrigeoit ni sa doctrine ni ses mœurs (1), les évêques s'assemblèrent de nouveau au nombre de soixante-dix, dont les principaux étoient : Hélénus de Tarse; Hyménée de Jérusalem; Théotecne de Césarée en Palestine; Maxime de Bosre; Nicomas d'Icone (2). Le concile étant déjà assemblé, on attendoit Firmilien de Cappadoce qui y avoit été invité, et s'étoit mis en chemin, nonobstant son grand âge. Mais quelque temps après, on eut nouvelle qu'il étoit mort à Tarse, le vingt-huitième d'octobre de l'année deux cent soixante-neuf (3). Celui qui travailla le plus à convaincre Paul de Samosate fut Malchion, homme très-savant et grand philosophe, qui gouverna long-temps les écoles des lettres humaines à Antioche, et à cause de la pureté de sa foi fut honoré de la prêtrise dans la même église. Ce fut le seul qui put convaincre Paul, développer ses artifices, et découvrir malgré lui ses sentiments. Leur dispute fut écrite par des notaires, et les actes en demeurèrent.

Paul, étant convaincu, fut déposé et excommunié par le concile; et en sa place ils élurent Domne, fils de Démétrien, qui avoit glorieusement rempli la même chaire. Domne aussi étoit orné de toutes les vertus qui conviennent à un évêque. Tout cela ayant été réglé d'une commune voix, le prêtre Malchion écrivit une lettre synodale au nom de tous les évêques, les prêtres et les diacres, et de toute l'église d'Antioche et des lieux circonvoisins. Elle étoit adressée nommément aux évêques des deux premiers siéges, au pape saint Denis et à Maxime d'Alexandrie, et en général à tous les évêques, les prêtres, les diacres, et à l'Église universelle, et fut envoyée par toutes les provinces (4). Par cette lettre, ils rendoient compte de tout ce qui s'étoit passé dans les deux conciles, et particulièrement de l'hérésie de Paul, des questions qui lui avoient été proposées, et de la manière dont il avoit été convaincu. Ils expliquoient aussi le dérèglement de ses mœurs en ces termes : Il étoit pauvre auparavant, et n'avoit point de bien qu'il eût hérité de ses parents ou acquis par quelque profession réglée; maintenant il est arrivé à une richesse excessive par des sacriléges, par des demandes injustes et des concussions qu'il exerce sur les frères, se faisant un profit de leurs pertes. Car, il se fait payer le secours qu'il leur promet; il les trompe et abuse de la facilité que l'on trouve en ceux qui ont des affaires, et qui donnent tout pour en être délivrés. Comme les évêques étoient les arbitres ordinaires entre les chrétiens, c'étoit une matière de concussion à ceux qui étoient intéressés. La lettre continue : Il ne regarde la religion que comme un moyen de gagner. D'ailleurs, il est

(1) Basil. de Sp. S. c. 29, p. 220. Hier. de Script.
(2) Zozym. p. 652. Treb. in Valer. p. 101, D.
(3) Eus. Chr. an. 268, Victor. Ep.
(4) Trebel Claud.

(1) Ath. de Synod. Synodica. ap.
(2) Eus. VII, Hist. c. 30.
(3) Pagi. an. 271, n. 2, an. 269.
(4) Hier. de Scrip. Malch.

plein de vanité et imite les dignités séculières; il aime mieux le nom de ducénaire que celui d'évêque. Le ducénaire étoit un officier de finance, comme il a été dit (1). Il marche avec faste dans la place; il lit des lettres et y répond publiquement en marchant. Il est environné d'une grande troupe de gens, qui marchent devant et après comme des gardes; son arrogance attire l'envie et la haine contre la foi. Dans les assemblées ecclésiastiques, il emploie des artifices de théâtre pour frapper l'imagination et s'attirer de la gloire, en étonnant les simples. Il s'est dressé un tribunal et un trône élevé, non tel que le doit avoir un disciple de Jésus-Christ. Il a un cabinet secret, comme les magistrats séculiers, et lui donne le même nom. En parlant au peuple, il frappe de la main sur sa cuisse, et des pieds sur son tribunal. Il se fâche contre ceux qui ne le louent pas, qui ne secouent pas leurs mouchoirs comme dans les théâtres, qui ne crient pas et ne se lèvent pas, comme font ceux de son parti, hommes et femmes, qui l'écoutent de cette manière indécente. Il reprend et maltraite ceux qui écoutent avec ordre et modestie, comme étant dans la maison de Dieu. Il s'emporte aussi contre les évêques défunts, les déchirant en public, et parlant avantageusement de lui-même, comme un sophiste et un charlatan plutôt que comme un évêque. Il a supprimé les cantiques composés en l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ, comme étant nouveaux et faits par des auteurs modernes; cependant, il en fait chanter par des femmes à son honneur de lui-même, au milieu de l'église, le grand jour de Pâques, qui font horreur à entendre, et il permet à ses flatteurs, soit des évêques des villes et des villages voisins, soit des prêtres, de tenir le même langage en parlant au peuple. Par ces évêques des villages, on peut entendre des chorévêques. Il ne veut pas confesser que le fils de Dieu soit venu du ciel (2); mais ceux qui le louent dans leurs cantiques et dans leurs sermons disent qu'il est lui-même un ange descendu du ciel. Et il ne l'empêche pas; il souffre même qu'on le dise en sa présence, l'insolent qu'il est.

Que dirons-nous de ses femmes sous-introduites, comme on les nomme à Antioche, et de celles de ses prêtres et de ses diacres, dont il couvre les péchés, quoiqu'il les connoisse et qu'il les en ait convaincus? mais il veut les tenir dans sa dépendance par la crainte, et les empêcher de l'accuser. Il les a même enrichis, afin de se faire aimer de ceux qui sont intéressés. Nous savons, nos chers frères, que l'évêque et tout le clergé doit donner au peuple l'exemple de toutes sortes de bonnes œuvres, et nous n'ignorons pas combien il y en a qui sont tombés pour avoir eu des femmes avec eux : combien ils ont été soupçonnés. Ainsi, quand on lui accorderoit qu'il ne fait rien de déshonnête, il devoit du moins craindre le soupçon que produit une telle conduite, de peur de scandaliser quelqu'un, ou lui donner mauvais exemple. Car, comment pourroit-il reprendre un autre ou l'avertir de ne point fréquenter une femme de peur de broncher, comme il est écrit (1), lui qui en a déjà renvoyé une, et en retient deux avec lui, qui sont bien faites et dans la fleur de leur âge, et qu'il mène partout où il va : et cela vivant délicieusement et mangeant avec excès? Tous en gémissent en secret, mais ils craignent tellement sa puissance et sa tyrannie qu'ils n'osent l'accuser. On pourroit juger sur tout cela un homme qui seroit des nôtres, et qui tiendroit la foi catholique; mais nous croyons n'avoir aucun compte à demander à celui qui a renoncé à nos mystères, et qui fait gloire de l'infâme hérésie d'Artémas (2).

Ensuite, les pères du concile rapportoient au long les dogmes de Paul, et comment ils avoient été réfutés, et vers la fin de la lettre ils marquoient sa déposition et l'élection de Domne; puis ils ajoutoient : Nous vous le faisons savoir, afin que vous lui écriviez et que vous receviez ses lettres de communion. Pour celui-ci qu'il écrive à Artémas, et que les sectateurs d'Artémas communiquent avec lui.

Le pape saint Denis, à qui cette lettre synodale étoit adressée, mourut le vingt-sixième de décembre, sous le consulat de l'empereur Claude et de Paterne, qui est l'an deux cent soixante-neuf de J.-C. (3), après avoir tenu le saint-siége plus de dix ans. Par conséquent le concile d'Antioche fut tenu cette année. Le vingt-huitième du même mois fut élu pape Félix, qui gouverna près de cinq ans. Il écrivit une lettre à Maxime et au clergé d'Alexandrie, où il parloit ainsi de l'incarnation du verbe, apparemment à l'occasion de Paul de Samosate : Nous croyons en Notre Seigneur Jésus-Christ, né de la vierge Marie, nous croyons que lui-même est le fils éternel de Dieu et le verbe, non pas un homme que Dieu ait pris, en sorte que cet homme soit un autre que lui (4). Car, le fils de Dieu étant Dieu parfait, a été aussi homme parfait, étant incarné de la Vierge.

V. Eusèbe et Anatolius d'Alexandrie.

A l'occasion de ces conciles d'Antioche, Eusèbe et Anatolius, tous deux d'Alexandrie, vinrent en Syrie, où ils furent retenus, et gouvernèrent l'un après l'autre l'église de Laodicée (5). Ils avoient rendu de grands services à leur patrie. Car, Alexandrie étant assiégée

(1) V. Vales. hic. Sup. l. VII, n. 23.
(2) Vales. hic.

(1) Eccl. IX, 9.
(2) Sup. lib. IV, n. 33.
(3) Lib. Pontif. Pagi. an. 271. n. 2, 7.
(4) Conc. Eph. I, Act. p. 512.
(5) Eus. VII, Hist. c.

par une armée romaine et divisée au dedans, la partie qui tenoit contre les Romains souffroit une famine cruelle, et Anatolius y étoit. Eusèbe étoit dans l'autre qui tenoit pour les Romains; ils étoient d'intelligence et s'écrivoient. Eusèbe, qui étoit en grande considération auprès du général de l'armée romaine, lui demanda en grâce de vouloir bien recevoir les transfuges, et il l'obtint. Anatolius, en étant averti, fit assembler le conseil de la ville, et persuada de mettre dehors les bouches inutiles pour ne garder que les hommes de service. Sous ce prétexte, il sauva la plus grande partie des assiégés, les faisant sortir de nuit déguisés en femmes. Quand ils étoient au camp des Romains, Eusèbe en prenoit soin et leur donnoit tous les secours nécessaires après les souffrances d'un long siége. Ils sauvèrent ainsi premièrement les chrétiens, puis un grand nombre d'infidèles.

Eusèbe donc étant venu en Syrie à l'occasion de l'affaire de Paul de Samosate, ceux qui gouvernoient l'Eglise en cette province, ne le laissèrent point retourner chez lui, et le retinrent pour être évêque de Laodicée après Socrate. En effet, Eusèbe étoit un homme d'une piété singulière, suivant le témoignage de saint Denis d'Alexandrie, son évêque, dont il avoit été diacre, et avoit confessé la foi avec lui (1). Anatolius étoit très-savant dans les lettres humaines et dans la philosophie. Il étoit grand rhétoricien, et savoit la dialectique, la physique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie en perfection : ces citoyens lui avoient déféré l'école d'Aristote, très-considérable à Alexandrie. Comme il se trouva en Syrie à l'occasion du concile d'Antioche, Théotecne, évêque de Césarée, le retint et lui imposa les mains pour l'épiscopat, le destinant à lui succéder; et ils gouvernèrent ensemble cette église quelque peu de temps. Mais ensuite, passant à Laodicée, il y fut arrêté par les frères, et ils l'élurent évêque à la place d'Eusèbe, son ami, qui étoit mort. Il laissa plusieurs ouvrages, entre autres un canon pascal que nous avons (2).

VI. Commencements de saint Antoine.

Ce fut environ vers ce temps que le grand saint Antoine, auteur des communautés monastiques, se retira du monde pour vivre en solitude (3). Il étoit Egyptien, né à Coma, près d'Héraclée, dans la Haute-Egypte ou Arcadie (4), ses parents étoient nobles et riches, et, étant chrétiens, ils l'élevèrent chrétiennement; ils le nourriroit en leur maison, et il ne connoissoit qu'eux et leur famille. Lorsqu'il vint à croître, il ne voulut point être instruit aux lettres, pour éviter la communication avec les autres enfants (1). Ainsi il ne sut jamais ni lire ni écrire, ni aucune langue que l'égyptienne. Il alloit à l'église avec ses parents, mais il n'y assistoit pas négligemment; il étoit très-attentif aux lectures, et en conservoit le fruit dans son cœur. Il rendoit une grande obéissance à son père et à sa mère, et, bien qu'ils fussent riches, il ne les importunoit jamais pour la dépense d'une nourriture délicate, mais se contentoit de ce qu'on lui donnoit.

Son père et sa mère étant morts, et l'ayant laissé à l'âge de dix-huit à vingt ans avec une sœur encore fort jeune, il prit le soin qu'il devoit d'elle et de la maison; mais à peine six mois furent-ils passés, qu'allant selon sa coutume à l'église, il avoit l'esprit recueilli, et pensoit en lui-même durant le chemin comment les apôtres avoient abandonné toutes choses pour suivre Jésus-Christ (2), et comment ceux dont il est parlé dans les actes vendoient leurs biens, et en mettoit le prix aux pieds des apôtres pour être distribué à ceux qui en avoient besoin (3), et quelle est l'espérance qui leur est réservée dans le ciel (4). Plein de ces pensées, il entra dans l'église au même temps que l'on lisoit l'Evangile où Notre Seigneur dit à un riche (5) : Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, et viens et me suis; et tu auras un trésor au ciel. Antoine regarda le souvenir de l'exemple des saints comme envoyé de Dieu, et la lecture de l'Evangile comme faite pour lui; et sitôt qu'il fut sorti de l'église, il distribua à ses voisins, afin qu'ils n'eussent rien à démêler avec lui ni avec sa sœur, tous les héritages qu'il avoit de son patrimoine, qui étoient de trois cents arures de terre très-fertile et très-agréable : l'arure est un peu moins de demi-arpent. Quant à ses meubles, il les vendit tous, et, en ayant tiré une somme notable, il donna cet argent aux pauvres, à la réserve de quelque peu qu'il retint pour sa sœur.

Etant une autre fois entré dans l'église (6), et entendant lire l'Evangile où Jésus-Christ dit (7) : Ne soyez point en souci du lendemain, il ne put se résoudre à demeurer davantage, et, ayant encore donné aux pauvres ce qui lui restoit, et mis sa sœur entre les mains de quelques filles chrétiennes de sa connoissance pour l'élever avec elles, il quitta sa maison pour embrasser la vie ascétique, veillant sur lui-même, et gardant une très-grande tempérance. L'Égypte n'avoit pas encore tant de maisons de solitaires, et aucun d'eux ne connoissoit le grand désert; mais chacun de ceux qui vouloient penser à leur salut demeu-

(1) Sup. liv. VII, c. 34.
(2) Ap. Bucher. Doct. temp. p. 439.
(3) Soz. lib. I, c. 13.
(4) Athanas. Vita Anton.

(1) Aug. Doct. Christ. Prol. n. 4.
(2) Matt. XIX, 27.
(3) Act. IV, 35.
(4) Coloss. I, 5.
(5) Matth. XIX.
(6) Vita Ant. c. 2.
(7) Matth. VI, 34.

roit seul en quelque lieu près de son bourg.

Dans le voisinage d'Antoine vivoit un vieillard, qui, dès sa jeunesse, s'étoit exercé à la vie solitaire; l'ayant vu, il fut touché d'une louable émulation, et commença premièrement à demeurer aussi hors du bourg. Mais s'il entendoit parler de quelque vertueux solitaire, il l'alloit chercher, et ne s'en retournoit point sans l'avoir vu, et avoir reçu de lui quelque instruction. Il demeura là du commencement, affermissant son esprit; en sorte qu'il ne pensoit plus aux biens de ses parents ni à ses amis, et s'appliquoit tout entier à acquérir la perfection de la vie solitaire. Il travailloit de ses mains, sachant qu'il est écrit (1) : Que celui qui ne travaille point ne doit point manger, et, ne retenant que ce qui lui falloit pour vivre, il donnoit le reste aux pauvres; il prioit continuellement, parce qu'il avoit appris qu'il faut prier sans cesse (2); car il écoutoit la lecture avec tant d'attention, que rien ne lui échappoit, et sa mémoire ensuite lui servoit de livres.

Par cette manière de vivre, il se rendit aimable à tous; il se soumettoit sincèrement à ces serviteurs de Dieu qu'il alloit visiter, et remarquoit en quelle vertu chacun d'eux excelloit, l'humeur agréable de l'un, l'assiduité à prier de l'autre, la douceur de celui-ci et la bonté de celui-là, les veilles, l'amour de l'étude, il admiroit la patience des uns, les jeûnes et les austérités de quelques autres qui n'avoient pour lit que la terre; il se rendoit attentif à voir la bénignité de l'un et la constance de l'autre, leur piété à tous pour Jésus-Christ, et leur charité entre eux. Rempli de toutes ces images, il retournoit dans sa solitude, où repassant les vertus qu'il avoit vues séparées en tant de personnes, il s'efforçoit de les rassembler en lui seul. Il n'eut jamais aucune contestation avec ceux de son âge, si ce n'est pour ne paroître pas le second dans les exercices de la vertu; en cela même il ne contristoit personne, au contraire il leur donnoit de la joie; ainsi, tous ses saints amis l'appeloient le bien-aimé de Dieu, et le saluoient les uns du nom de fils, et les autres du nom de frère.

VII. Premières tentations de saint Antoine.

Le démon, ne pouvant souffrir ce zèle en un homme de cet âge, l'attaqua par diverses tentations. D'abord, il lui mit devant les yeux les biens qu'il avoit quittés, le soin qu'il devoit prendre de sa sœur, sa noblesse, le désir de la gloire, les plaisirs de la vie (3). D'ailleurs, il lui représentoit d'extrêmes difficultés dans le chemin de la vertu, la foiblesse de son corps, la longueur de la vie, et un nuage épais de diverses autres pensées. Antoine les ayant dissipées par sa foi et par ses prières continuelles, le démon l'attaqua violemment par des pensées d'impureté, dont il le tourmentoit jour et nuit; mais Antoine les surmonta par la considération de la noblesse que Jésus-Christ nous a donnée, de la spiritualité de l'âme et des peines de l'enfer; en sorte que le démon se présenta à lui sous la forme d'un enfant noir, disant qu'il étoit l'esprit de fornication, et se confessant vaincu.

Après cette première victoire, Antoine, loin de se relâcher, augmenta ses austérités (1). Il veilloit tellement, que souvent il passoit la nuit entière sans dormir. Il ne mangeoit qu'une fois le jour après le soleil couché, quelquefois de deux en deux jours, et souvent de quatre en quatre. Sa nourriture étoit du pain et du sel, et il ne buvoit que de l'eau. Pour la chair et le vin, c'étoit déjà l'usage établi chez tous les autres solitaires de s'en abstenir. Son lit n'étoit qu'une natte; mais le plus souvent il couchoit sur la terre nue. Jamais il ne se frottoit d'huile : ce qui étoit en ce pays une austérité considérable. Il disoit que les solitaires devoient se proposer pour modèle le prophète Elie.

L'Egypte étoit pleine de sépulcres, qui étoient des bâtiments considérables (2). Antoine en choisit un des plus éloignés du bourg, où il alla s'enfermer, ayant prié un de ses amis de lui apporter du pain de temps en temps. Le démon l'y vint attaquer la nuit, et le battit de telle sorte, qu'il le laissa étendu par terre sans pouvoir parler, et sentant des douleurs excessives. Le lendemain, son ami vint à l'ordinaire lui apporter du pain, ayant ouvert la porte, et le voyant étendu comme mort, il le porta à l'église du bourg, où il le mit à terre; et plusieurs de ses parents et de ses voisins, le croyant mort, vinrent s'asseoir auprès de lui. Sur le minuit, Antoine s'éveilla, et les vit tous endormis, hors son ami seul. Il lui fit signe d'approcher, et le pria de le reporter dans le sépulcre sans éveiller personne, ce qu'il fit; et Antoine, ayant refermé la porte, continua d'y demeurer seul. Ne pouvant se soutenir à cause des coups qu'il avoit reçus, il prioit couché et défioit le démon. Alors, il ouït un si grand bruit que tout le bâtiment en fut ébranlé; les démons, ayant ouvert les quatre murailles de la chambre, parurent y entrer en foule sous diverses formes de bêtes affreuses, de lions, d'ours, de léopards, de taureaux, de loups, de scorpions, d'aspics, et d'autres serpents, chacun jetant son cri et s'élançant sur lui avec furie. Antoine, bien que percé de coups, demeura ferme et continua de les mépriser. Enfin, levant les yeux, il vit le toit comme s'ouvrir, et un rayon de lumière qui venoit à lui; les démons disparurent, ses douleurs cessèrent, le bâtiment fut rétabli. Antoine dit : Où étiez-vous, Seigneur, et pourquoi n'êtes-vous pas venu dès le commencement? Il ouït une voix

(1) 2 Thess. III, 10.
(2) 1 Thess. V, 17.
(3) Vita, c. 3.

(1) C. 4.
(2) C. 5.

qui répondit : J'étois ici; mais je voulois être spectateur de ton courage; puisque tu as résisté, je t'assisterai toujours et te rendrai célèbre par toute la terre. Antoine se leva pour prier, et, sentant en lui plus de force qu'il n'en avoit auparavant, il partit, dès le lendemain, pour aller dans le désert. Il avoit environ trente-cinq ans : et ainsi se passèrent les quinze premières années de sa retraite.

VIII. Mort de Claude. Aurélien, empereur. Persécution.

L'empereur Claude II mourut la troisième année de son règne, vers le mois de novembre, sous le consulat d'Antiochien et d'Orfitus, c'est-à-dire l'an deux cent soixante-dix de J.-C. (1). Des soldats élurent empereur son frère Quintilius; mais il leur devint odieux pour sa sévérité; et, se voyant abandonné, il se coupa les veines, et mourut après avoir régné seulement vingt jours, laissant l'empire à Aurélien, qui commandoit sous Claude toute la cavalerie, et qui étoit fameux dès le temps de l'empereur Valérien (2). Il étoit né en Pannonie de parents obscurs, et s'étoit élevé par les armes. Il étoit juste, mais très-sévère, principalement à ses domestiques et aux gens de guerre. Ses noms étoient Domitius Valérius Aurélianus. Il commença à régner sur la fin de cette année deux cent soixante-dix de J.-C.

Deux ans après, il marcha en Orient contre Zénobie, qui y soutenoit toujours son empire sous le nom de ses enfants (3). Il prit Tyane, et, comme il l'assiégeoit, il fut frappé de quelques prestiges qui lui firent embrasser le culte d'Apollonius, à qui il promit une statue et un temple (4). Il prit Antioche, et, après avoir gagné une bataille près d'Emesse, il assiégea Zénobie dans Palmyre, sa capitale, qu'il prit enfin, et emmena Zénobie dans les fers. Paul de Samosate s'étoit soutenu jusque-là par la protection de cette reine; il demeuroit toujours à Antioche, sans obéir à la condamnation du concile, ni quitter la maison qui appartenoit à l'Eglise (5). Les chrétiens s'en plaignirent à l'empereur Aurélien; et il ordonna que la maison fût adjugée à ceux à qui les évêques d'Italie et de Rome adresseroient leurs lettres. Tant il étoit notoire, même aux païens, que la marque des vrais chrétiens étoit la communion avec l'église romaine. Paul de Samosate fut donc chassé de l'Eglise par le magistrat séculier avec la dernière infamie.

Mais l'empereur Aurélien ne fut pas toujours si favorable aux chrétiens. Il étoit fort attaché aux superstitions païennes; et, ayant appris que le sénat doutoit s'il falloit consulter les livres des Sibylles, il leur témoigna qu'il s'en étonnoit : Comme si vous parliez dans l'église des chrétiens, et non pas dans le temple de tous les dieux. Ce sont les termes de sa lettre. Et comme ces consultations produisoient toujours de grands sacrifices, il ajoute (1) : Je ne refuse aucune dépense, ni les captifs de quelque nation que ce soit, ni aucune espèce d'animaux; car on sacrifioit même des hommes dans ces cérémonies profanes. Il fonda des temples en Orient, et à Rome un temple du soleil très-magnifique. Tous les temples de Rome étoient pleins de ses offrandes; et il mit en un seul quinze mille livres d'or.

Sur la fin de son règne, il fit des édits contre les chrétiens, mais qui n'eurent pas l'effet qu'il prétendoit (2). Car, tous ces persécuteurs pensoient abolir le christianisme, et la mort l'empêcha de continuer. Il ne nous reste aucun acte certain des martyrs de cette persécution; mais les martyrologes y en rapportent un grand nombre, particulièrement dans les Gaules (3), où nous voyons sainte Colombe, vierge, à Sens; à Troyes, l'évêque saint Savinien; à Autun, saint Révérien, aussi évêque (4); dans l'Auxerrois, saint Prisque, vulgairement saint Bry, avec une grande multitude d'autres martyrs dont les chrétiens mirent les corps à la hâte dans une citerne (5). A Preneste, en Italie, on remarque saint Agapit, âgé seulement de quinze ans (6); et on dit seulement que l'exemple de sa constance dans les tourments convertit un corniculaire ou greffier, nommé Anastase, qui souffrit aussi le martyre (7). On compte plusieurs martyrs à Rome dans cette persécution; et il y a apparence que le pape saint Félix fut du nombre, car il mourut le vingt-deuxième de décembre, sous le consulat de l'empereur Aurélien et de Capitolin, c'est-à-dire l'an deux cent soixante-quatorze, après avoir tenu le saint-siége près de cinq ans. Le cinquième de janvier suivant, on élut à sa place Eutichien, qui gouverna près de neuf ans.

IX. Mort d'Aurélien. Tacite, empereur; puis Probus.

L'empereur Aurélien s'attira la haine des siens en suivant son humeur sévère (8), jusqu'à faire mourir sa nièce pour un sujet très-léger. Il menaça sur quelque soupçon un affranchi qui étoit son secrétaire; et celui-ci, sachant qu'il ne pardonnoit point, contrefit son écriture, dressa un mémoire de plusieurs officiers des troupes, à qui Aurélien vouloit du mal, il n'oublia pas son nom, il montra ce mémoire à ceux qui y étoient nommés. La crainte et le dépit d'être si mal récompensés ne manqua pas de les animer; ils prirent leur temps, comme il marchoit dans la Thrace, entre Byzance et Héraclée, en un

(1) Eus. Chron. 271, l. II. Cod. de div. Reser. rebell.
(2) Claud. p. 206, c. Vop. Aurel.
(3) Eus. Chr.
(4) Vopis. Aurel.
(5) Eus. VII, Hist. c. 30.

(1) Vopis. in Aurel. p. 21, 5, E.
(2) Euseb. VII, Hist. 30. Lactant. de Mort. n. 6.
(3) Martyrol. 31 dec. 29 janu. 1 jun.
(4) Martyr. R. 26 mai. Hist. episc. Antis. p. 416.
(5) 18 aug.
(6) 21 aug.
(7) Lib. pontific.
(8) Vopis. in Aurel. p. 221, B. Zozym. p. 662.

lieu nommé Cénofrurium, ils se jetèrent sur lui et le tuèrent. C'étoit environ le mois d'avril l'an de J.-C. deux cent soixante-quinze. Aurélien régna quatre ans et quatre mois.

L'empire vaqua six mois. Les soldats, ne voulant élire aucun de ceux qui avoient eu part à la mort de ce prince, qu'ils chérissoient, déférèrent l'élection au sénat (1). Le sénat la renvoya aux soldats, sachant qu'ils ne recevoient pas volontiers les empereurs que le sénat avoit choisis; ils se renvoyèrent ainsi l'élection les uns aux autres jusqu'à trois fois. Enfin le sénat élut Tacite, le vingt-cinquième septembre de la même année deux cent soixante-quinze; mais il ne régna que six mois, et mourut à Tyane, au mois d'avril de l'année deux cent soixante-seize. Le sénat et le peuple romain avoient conçu de grandes espérances de ce prince; aussi, pour les consoler de sa mort, les aruspices prirent occasion de la foudre qui avoit abattu ses statues et celles de Florien, son frère, et publièrent une prédiction (2) : Qu'un jour, de cette famille viendroit un empereur romain, soit par les mâles, soit par les femmes, qui donneroit des juges aux Parthes et aux Perses, qui soumettroit aux lois romaines les Francs et les Allemands, qui ne laisseroit pas de barbares dans toute l'Afrique, qui donneroit des gouverneurs à la Taprobane et à la Bretagne, qui commanderoit aux Sarmates, et s'assujettiroit toute la terre que l'Océan environne; qu'ensuite il rendroit l'empire au sénat, et vivroit suivant les anciennes lois; qu'il vivroit six-vingts ans, et mourroit sans héritier. Il devoit venir dans mille ans du jour que la foudre avoit renversé les statues. Telle fut la vaine prophétie des aruspices.

Après la mort de Tacite, son frère Florien s'empara de l'empire, de son autorité propre; mais à peine avoit-il régné deux mois, qu'il fut tué à Tarse par les soldats. Cependant, on apprit que les troupes d'Orient avoient élu celui que le sénat avoit désiré, et que le peuple romain avoit demandé par ses acclamations (3) : c'étoit Marc-Aurélius-Valérius-Probus. Il étoit né à Sirmium en Pannonie, et fils de Maxime, tribun militaire. Le mérite de Probus lui avoit attiré l'estime des empereurs Aurélien et Tacite, et il avoit repoussé par de grandes victoires les barbares qui vouloient inonder l'empire.

X. Origine de l'hérésiarque Manès.

Ce fut la seconde année de Probus, lorsqu'il étoit consul avec Paulin, c'est-à-dire l'an de J.-C. deux cent soixante-dix-sept, que parut l'hérésiarque Manès, dont il faut reprendre l'origine de plus haut. Il y en avoit en Egypte un nommé Scythien, Sarrasin de nation, qui n'avoit rien de commun avec le christianisme ni avec le judaïsme (1). Il demeuroit à Alexandrie, et suivoit la secte d'Aristote. Il composa quatre livres; il nomma le premier évangile, le second des chapitres, le troisième des mystères, le quatrième des trésors. Le premier n'avoit rien de commun avec l'Evangile de J.-C. que le simple titre. Scythien mourut de maladie avant que de passer en Judée, qu'il se proposoit d'infecter de sa doctrine. Il avoit un disciple, nommé Terbinthe, qui fut l'héritier de ses livres, de sa doctrine et de l'argent qu'il avoit amassé en trafiquant aux Indes par la mer Rouge. Terbinthe vint en Palestine et en Judée, où, étant connu et condamné, il résolut de passer en Perse, et, pour n'y être pas connu, il changea de nom et se fit appeler Boudas. Il y trouva aussi pour adversaires les prêtres de Mithra, et, après plusieurs disputes, il fut convaincu d'erreur et chassé, et se retira chez une veuve. Là, étant monté sur la terrasse de la maison pour invoquer le démon de l'air, il fut frappé de Dieu, tomba de la terrasse et expira. La veuve hérita de ses livres et de son argent.

Comme elle n'avoit point de parents, elle acheta de cet argent un jeune esclave, nommé Coubric, qu'elle adopta pour son fils, le fit instruire dans les sciences des Perses, en sorte qu'il devint considérable entre leurs sages. La veuve étant morte, il hérita des livres et de l'argent, et, afin que l'on ne lui put reprocher sa servitude, il quitta le nom de Coubric et prit celui de Manès, qui, en persan, signifioit conversation, parce qu'il croyoit exceller dans la dialectique. Il disoit qu'il étoit le paraclet, et se vantoit de faire des miracles. Le fils du roi de Perse étoit malade; il y avoit un grand nombre de médecins; mais Manès promit de le guérir par ses prières. Les médecins se retirèrent; l'enfant mourut. Manès fut mis en prison; il trouva moyen de s'échapper. Le roi fit mourir les gardes; Manès s'enfuit en Mésopotamie. Etant encore dans les déserts qui séparoient l'empire romain de celui de Perse (2), il entendit parler de Marcel, homme de grande piété, qui demeuroit à Caschare, ville de Mésopotamie, et faisoit de grandes aumônes. Manès espéra de le gagner, et par son moyen plusieurs autres. Il lui écrivit donc une lettre, d'un château nommé Arabion, sur le fleuve Stranga, et l'envoya par un de ses disciples, nommé Turbon. La lettre étoit conçue en ces termes :

Manès, apôtre de Jésus-Christ, et tous les saints et les vierges qui sont avec moi, à Marcel, mon fils bien-aimé, grâce, miséricorde, paix de la part de Dieu le père de Notre Seigneur Jésus-Christ, et que la main droite de la lumière vous préserve du siècle présent, de ses accidents et des piéges du méchant. Amen.

(1) Vopis. in Tac.
(2) Vopis. in Flor. p. 231, C.
(3) Eus. Chr. an. 276. Vopisc. in Prob. p. 234, B.

(1) Eus Chron. Cyrill. Hier. Catech. 6, p. Epiph. Hær. 66. Leo de Pentec. Serm. 74, c. 6.
(2) Ep. Hær. 66.

J'ai bien eu de la joie d'apprendre la grandeur de votre charité, mais je suis fâché que votre foi ne soit pas conforme à la vraie doctrine. C'est pourquoi, étant envoyé pour redresser le genre humain, et ayant pitié de ceux qui s'abandonnent à l'erreur, j'ai cru nécessaire de vous écrire cette lettre, afin que vous acquerriez la discrétion qui manque aux docteurs des simples; car ils enseignent que le bien et le mal viennent du même principe, ne discernant pas la lumière des ténèbres, ni ce qui est hors de l'homme d'avec ce qui est dedans, ils mêlent incessamment l'un avec l'autre. Mais pour vous, mon fils, ne les unissez pas, comme le commun des hommes fait sans raison; car ils attribuent à Dieu le commencement et la fin de ces maux (1). Leur fin est proche de la malédiction. Ils ne croient pas même ce que Notre Seigneur dit dans l'Evangile (2) : Que le bon arbre ne peut faire de mauvais fruits, ni le mauvais arbre de bons fruits. Et je m'étonne comment ils osent dire que Dieu soit l'auteur et le créateur de Satan et de ses mauvaises œuvres. Mais plût à Dieu qu'ils n'eussent pas été plus loin, et qu'ils n'eussent pas dit que le fils unique, descendu du sein du père, est fils d'une certaine Marie, formé du sang et de la chair et du reste de l'impureté des femmes. Je n'en dirai pas davantage dans cette lettre de peur de vous fatiguer, n'ayant pas l'éloquence naturelle; mais vous apprendrez tout quand je serai auprès de vous (3), si vous avez encore soin de votre salut; car je ne mets la corde au col à personne, comme font les moins sages du vulgaire. Comprenez ce que je dis, mon très-cher fils.

Quand Marcel reçut cette lettre, Archélaüs, évêque de la ville, étoit chez lui. Marcel fut surpris; l'évêque, plein de zèle, grinçoit les dents, et vouloit aussitôt aller chercher Manès et le prendre comme un transfuge des barbares. Marcel, qui étoit prudent, l'adoucit, et voulut renvoyer Turbon à Manès; mais il aima mieux demeurer; et Marcel lui envoya un des siens en diligence, avec une lettre par laquelle il le prioit de venir pour déclarer sa doctrine. Cependant, Turbon expliqua amplement à Marcel et à Archélaüs tous les dogmes de Manès, qui, ayant reçu la lettre, accourut à Caschare. Archélaüs, poussé par son zèle, vouloit que, s'il étoit possible, on l'arrêtât et on le fit mourir comme une bête dangereuse. Marcel crut qu'il falloit avoir la patience d'entrer en conférence avec lui. Quand il fut arrivé avec sa suite, Archélaüs, étant bien préparé par la science qu'il avoit des saintes Ecritures, et par ce qu'il avoit ouï de Turbon, la conférence se fit publiquement à Caschare; et, d'un commun accord, on prit pour juges des païens, savoir : Marsipe, philosophe; Claude, médecin; Egialée, grammairien, et Cléobule, sophiste. Archélaüs prit de tels juges, afin que l'on ne dit pas que des chrétiens le favorisassent.

XI. Dispute de Manès contre Archélaüs, et sa mort.

Etant assemblés, Archélaüs dit à Manès : Dites ce que vous prêchez (1). Manès dit : Le Dieu de l'ancien Testament est l'auteur du mal, puisqu'il dit de lui-même (2), Je suis un feu dévorant. Archélaüs répondit : De qui donc est fils celui qui dit, Je suis venu mettre le feu sur la terre? Si vous accusez celui qui dit, Le Seigneur donne la mort et la vie, pourquoi honorez-vous Pierre qui a ressuscité Tabitha et a fait mourir Saphira? Si vous vous plaignez de celui qui a préparé le feu, pourquoi ne vous plaignez-vous pas de celui qui dit, Retirez-vous de moi et allez dans le feu éternel (3)? Si vous accusez celui qui dit, Je suis Dieu, qui fait la paix et qui crée le mal (4), expliquez comment Jésus dit (5), Je ne suis pas venu mettre la paix, mais le glaive? Puisque tous deux parlent le même langage, pourquoi accusez-vous l'un plutôt que l'autre? Manès dit : Et quel est un Dieu qui aveugle? Car Paul dit (6), Le Dieu de ce siècle a aveuglé les esprits des infidèles, de peur que la lumière de l'Evangile ne les éclaire. Lisez un peu devant, dit Archélaüs (7), Que si notre Evangile est caché, il est caché à ceux qui périssent; car il ne faut pas donner aux chiens les choses saintes (8). Et puis, n'y a-t-il que le Dieu de l'ancien Testament qui a aveuglé les esprits des infidèles? Jésus n'a-t-il pas dit lui-même (9), C'est pour cela que je leur parle en paraboles, afin qu'en voyant ils ne voient pas? Est-ce parce qu'il les haïssoit, qu'il ne vouloit pas qu'ils vinssent, ou parce qu'ils en étoient indignes et qu'ils fermoient les yeux? Où la malice est affectée, de là se tire la grâce; car il sera donné à celui qui a, et celui qui n'a point on lui ôtera ce qu'il semble avoir (10). Le soleil aveugle ceux qui ont la vue foible, non qu'il soit fait pour aveugler, mais parce que les yeux sont mal disposés. Ainsi les fidèles qui ont le cœur malade ne peuvent regarder les rayons de la Divinité. Et il ne dit pas, Il a aveuglé les esprits, en sorte qu'ils n'écoutent pas l'Evangile, mais en sorte qu'ils ne soient pas éclairés par la lumière de la gloire de l'Evangile; car il est permis à tous d'écouter l'Evangile; mais la gloire de l'Evangile n'est réservée qu'aux vrais chrétiens. C'est ainsi qu'Archélaüs combattoit contre Manès; et il écrivit en syriaque cette conférence (11).

Manès confondu se retira secrètement, et s'en

(1) Heb. VI, 8.
(2) Matth. VII, 17.
(3) 1 Cor. VII, 35.

(1) Luc. XII, 49.
(2) L. Reg. 11, 6.
(3) Matth. XXV, 41.
(4) Isa. XIV, 7.
(5) Matth. X, 34.
(6) 2 Cor. IV, 4.
(7) Ibid. 3.
(8) Matth. I, 6.
(9) Matth. XIII, 13.
(10) Matth. XIII, 12.
(11) Hier. de Script. in Archel.

alla dans un petit bourg, nommé Diodoride, où il disputa avec un saint prêtre, nommé Tryphon, qui le confondit encore; et le peuple l'auroit lapidé si l'évêque Archélaüs, qui y accourut, ne l'eût délivré (1). Manès s'enfuit; mais il tomba entre les mains des gardes du roi de Perse, qui le cherchoient de tous côtés. Il fut pris et mené au roi, qui lui reprocha ses mensonges, sa fuite, sa servitude, et, pour expier la mort de son fils et des gardes de la prison, le condamna, suivant la coutume des Perses, à être écorché avec une pointe de roseau. Son corps fut donné aux bêtes pour le dévorer, sa peau fut pendue aux portes de la ville. Telle fut la triste fin de Manès.

XII. Disciples de Manès et sa doctrine.

Il avoit douze apôtres, dont trois étoient ses principaux disciples, Thomas, Baldas et Hermas. Ce Thomas avoit écrit un évangile que quelques-uns par simplicité croyoient être de l'apôtre saint Thomas (2). On compte entre les disciples de Manès Acua, d'où les sectateurs furent nommés acuanites (3). Il y eut aussi un nommé Adimante, qui écrivit un livre contre la loi et les prophètes (4). Un autre, nommé Leucius ou Séleucus, écrivit des actes sous le nom des apôtres, et un petit livre de la nativité de la sainte Vierge. Les disciples de Manès avoient aussi des actes, les uns sous le nom de saint André, d'autres de saint Jean, d'autres de saint Pierre, d'autres de saint Paul (5). Manès lui-même se nommoit apôtre de Jésus-Christ, non pour se mettre au rang de saint Pierre, de saint Paul, il prétendoit bien être au-dessus, mais pour dire qu'il étoit envoyé de la part de Jésus-Christ, étant le paraclet promis.

Toute la doctrine de Manès rouloit sur la distinction des deux principes : le bon, qu'il nommoit prince de la lumière, et le mauvais, qu'il nommoit prince des ténèbres (6); et il ne prenoit pas ces mots de lumière et de ténèbres par métaphore, mais au pied de la lettre; car il ne reconnoissoit rien que de corporel. Le monde avoit été fait du mélange de ces deux natures, du bien et du mal (7). Il y avoit cinq éléments de la nation de ténèbres, la fumée, les ténèbres, le feu, l'eau et le vent. Dans la fumée étoient nés les animaux à deux pieds et les hommes mêmes, dans les ténèbres les serpents, dans le feu les animaux à quatre pieds, dans l'eau les poissons, dans l'air les oiseaux. Pour combattre ces cinq éléments, Dieu en avoit envoyé cinq autres de sa substance; et dans le combat ils s'étoient mêlés, savoir, l'air à la fumée, la lumière aux ténèbres, le bon feu au mauvais, la bonne eau à la mauvaise, le bon vent au mauvais. Le soleil et la lune étoient deux vaisseaux voguants dans le ciel comme en une grande mer, le soleil composé du bon feu, la lune de la bonne eau. C'est ainsi qu'ils expliquoient la trinité divine (1). Le père habitoit dans une lumière reculée, le fils dans le soleil, la sagesse dans la lune, le Saint-Esprit dans l'air. Ainsi le fils n'étoit qu'une partie de la substance du père. Dans ces deux vaisseaux, le soleil et la lune étoient de jeunes garçons et de jeunes filles d'une excellente beauté, qu'ils appeloient les vertus saintes; les princes des ténèbres, qui étoient aussi des deux sexes, en devenoient amoureux, et de ces amours suivoient des effets merveilleux, entre autres la pluie (2).

En chaque homme il y avoit deux âmes : l'une bonne, qui venoit du bon principe, et qui étoit une partie de la substance, corporelle comme lui; l'autre âme étoit une partie du mauvais principe (3). Les âmes des fidèles, c'est-à-dire des manichéens, étoient purgées par les éléments et portées dans la lune, d'où elles passoient dans le soleil qui les reportoit à Dieu, pour y être réunies (4). Les âmes de ceux qui n'avoient pas reçu sa doctrine étoient envoyées en enfer pour être tourmentées un temps par les démons à proportion de leurs crimes. Etant ainsi purgées, elles étoient renvoyées dans des corps d'autres hommes, de bêtes ou de plantes, et si elles ne se corrigeoient point, elles étoient enfin jetées dans le grand feu. Ainsi, tout le mystère de la rédemption consistoit à détacher les particules de la Divinité des corps mauvais où elles étoient engagées pour les réunir à leur principe. Toutefois il n'étoit pas permis de séparer les âmes; et celui qui le faisoit devoit souffrir la même peine (5); celui qui avoit tué un animal devoit être changé au même animal; celui qui avoit arraché ou coupé une plante devoit être changé en la même plante. Ils ne laissoient pas d'en manger quand d'autres les avoient cueillies. Quand donc on donnoit un pain à un manichéen, il disoit : Retirez-vous un peu que je fasse ma bénédiction. Alors il prenoit le pain, et disoit : Je ne t'ai pas fait, et le jetoit en haut, maudissoit celui qui l'avoit fait. Puis il ajoutoit : Je ne t'ai pas semé; que celui qui t'a semé soit semé lui-même. Je ne t'ai pas moissonné; que celui qui t'a moissonné soit moissonné lui-même. Je ne t'ai pas fait cuire; que celui qui t'a cuit soit cuit lui-même. Après ces protestations il en mangeoit en sûreté. En haine de la chair qui étoit du mauvais principe, il falloit empêcher la génération, et par conséquent le mariage.

(1) Epiph. de Mens. n. 20, Id. Hæres. 66; x, 12.
(2) Cyr. Catec. 6, p. 61.
(3) Epiph. Hær. 66.
(4) De Fide cent. Man. c. 38, in append. Aug. le Naüs. S.
(5) Mar. ap. Hier. c. ult. Philostr. Apocryph. c. 40.
(6) Epiph. Hær. 66, n. 13, etc.
(7) Aug. lib. v, Conf. c. 10. et lib. vii, id. Hær. c. 46; Id. de Mor. Man.

(1) Aug. xx, cont. Faust. c. 6, 7.
(2) Cyrill. Cat. 6, p. 63.
(3) Aug. de Duab. Anim. init.
(4) Id. Hœres. c. 46.
(5) Cyrill. Cat. 6, p. 61, C.

Il ne falloit point donner l'aumône, ni honorer les reliques des saints, ce qu'ils traitoient d'idolâtrie, ni croire que Jésus-Christ se fût incarné et qu'il eût véritablement souffert. Voilà le principal de la doctrine de Manès.

Quelque absurde qu'elle fût, elle ne laissa pas de s'étendre loin et de durer très-longtemps (1). Ceux qui l'enseignoient disoient qu'ils ne vouloient point employer d'autorité, mais la raison toute simple, pour délivrer les hommes de l'erreur et les amener à Dieu. Nous ne faisons pas comme vous, disoient-ils aux catholiques, en obligeant d'abord à croire; nous ne voulons que l'on croie qu'après avoir examiné et reconnu la vérité. Ils étoient puissants dans la réfutation; ils avoient des manières douces et insinuantes, et usoient d'un grand art pour engager insensiblement dans leurs pensées. L'un d'eux trouva un catholique fatigué des mouches, disant qu'il ne les pouvoit plus souffrir et qu'il les haïssoit (2). Le manichéen lui dit : Qui les a faites? Le catholique, dans la colère où il étoit, n'osa dire que ce fût Dieu. Le manichéen dit : Si ce n'est pas Dieu, qui donc les a faites? Je crois, répondit-il, que c'est le démon. Le manichéen dit : Si le démon a fait la mouche, comme le bon sens vous le fait avouer, qui a fait l'abeille? L'autre n'osa dire que Dieu eût fait l'abeille plutôt que la mouche. De l'abeille le manichéen le mena à la sauterelle, à un lézard, à un oiseau, à un mouton, à un bœuf, à un éléphant, enfin à l'homme, et lui persuada que Dieu n'avoit pas fait l'homme.

Les manichéens étoient divisés en deux ordres : les auditeurs et les élus (3). Les élus faisoient profession de pauvreté et d'une abstinence très-rigoureuse; les auditeurs pouvoient avoir du bien, et vivre à peu près comme les autres hommes. Ils devoient néanmoins tous s'abstenir du vin, de la chair, des œufs et du fromage, parce qu'ils disoient que ces corps n'avoient aucune partie de la substance divine. Entre les élus, il y en avoit douze qu'ils nommoient maîtres, et un treizième, qui étoit le premier, à l'exemple de Manès et de ses douze disciples. Au-dessous étoient soixante-douze évêques, ordonnés par les maîtres; et ces évêques ordonnoient des prêtres et des diacres. Ils avoient un baptême, mais corrompu (4). Ils célébroient l'eucharistie, mais avec un mélange si exécrable qu'on n'ose l'écrire (5).

XIII. Succession d'évêques.

Domne, évêque d'Antioche, étoit mort l'an deux cent soixante-quinze, et Timée lui avoit succédé. A Timée succéda Cyrille, l'an deux cent quatre-vingt-un. De son temps, vivoit à Antioche un prêtre, nommé Dorothée, natif de Tyr (1). C'étoit un homme de mérite, instruit des lettres humaines, et si zélé pour la science de la religion, qu'il étudia l'hébreu, et entendoit l'Ecriture en original; il vécut jusqu'à cent cinq ans. Maxime, évêque d'Alexandrie, mourut en deux cent quatre-vingt-deux, et Théonas lui succéda (2). A Césarée de Palestine, après Théodore, Agapius fut évêque; à Jérusalem, après Himénée, Zambdas, puis Hermon. Du temps de Théonas, l'église d'Alexandrie avoit deux prêtres illustres, Achillas et Piérius. Achillas avoit la charge de l'école chrétienne : c'étoit un excellent philosophe, et un modèle parfait de la pratique de l'Evangile. Piérius étoit recommandable par sa pauvreté et l'austérité de sa vie, par les sciences divines et humaines qu'il possédoit. Il savoit parfaitement la dialectique et la rhétorique, étoit grand théologien, fort exercé à expliquer l'Ecriture et à parler dans l'église; on le nommoit le jeune Origène. Une veille de Pâques il expliqua le prophète Osée, par un sermon très-long qui demeura par écrit. Il survécut à la persécution de Dioclétien, et passa le reste de sa vie à Rome.

En même temps, vivoit dans le Pont l'évêque Mélétius, surnommé le miel attique, par allusion à son nom, à cause de son éloquence admirable (3). Il étoit d'une érudition consommée et parfait en toutes les sciences; sa vertu n'étoit pas moindre que sa capacité. Pendant la persécution, il s'enfuit en Palestine, et y demeura sept années entières. A Rome, le pape Euthychien mourut l'an deux cent quatre-vingt-trois (4), le septième décembre, après avoir tenu le saint-siége près de neuf ans. Caïus fut élu à sa place le quinzième du même mois, et gouverna douze ans.

XIV. Mort de Probus. Carus, empereur; puis Dioclétien et Maximien.

Cependant, l'empereur Probus, ayant régné six ans, fut tué par les soldats, près de Sirmium en Illyrie, l'an deux cent quatre-vingt-deux. A sa place ils élurent Marcus-Aurélius-Carus, préfet du prétoire, qui fit césars ses deux fils, Carin et Numérien (5). Carus étoit de Narbonne, régna environ deux ans, et mourut en faisant la guerre aux Perses (6). Ses deux fils continuèrent de régner : Numérien en Orient, où il étoit avec Probus, Carin en Occident, où il l'avoit laissé (7). Numérien, malade d'affliction de la mort de son père, fut

(1) Aug. de Util. Cred. c. 1.
(2) Aug. in Jo. tract. i, c. 14.
(3) Aug. v, cont. Faust. c. 5, 20, c. ult.
(4) Cyrill. Cat. 6, p. 62, B.
(5) Aug. Hær. c. 46.

(1) Eus. vii, Hist. c. 32, et Chron. an. 280.
(2) Anas. Chr. Pagi. an. 283, n. 3.
(3) Eus. ibid. Basil. de Sp. S. c. 29, p. 221, B.
(4) Lib. pontif.
(5) Eus. Chr. an. 282; et Hist. c. 30. Vopisc. p. 241, B; 250, A.
(6) Aur. Vict. Eutr. l. ix
(7) Eus. an. 283.

tué quelques mois après dans sa litière, par l'ordre d'Aper, son beau-père, qui vouloit régner lui-même, et cacha quelque temps sa mort sous prétexte de la maladie (1). Mais l'odeur du corps l'ayant enfin découvert, l'armée déclara empereur Caïus-Aurélius-Valérius Diocles, qui prit le nom de Dioclétien et le surnom de Jovius (2). Il commença à régner le dix-septième de septembre, l'an deux cent quatre-vingt-quatre, et son règne est une époque fameuse dans la suite. Il étoit Dalmate de nation, de basse naissance, et avoit été affranchi du sénateur Anullinus. Cependant Carin régnoit toujours en Occident; et, pour lui opposer un adversaire, Dioclétien déclara César Marcus-Valérius-Maximien, qui prit le surnom d'Herculius, et commença à régner le vingtième de novembre de la même année deux cent quatre-vingt-quatre (3). Il étoit de Sirmium en Pannonie. Carin s'attira la haine du sénat et des soldats par ses mœurs infâmes et son arrogance.

Les Gaules se révoltèrent, et il s'y éleva une faction, nommée les Bagaudes, sous la conduite d'Élien et d'Amand (4). En Illyrie, Julien voulut aussi se faire empereur. Carin marcha contre lui; Julien fut tué, mais peu après Carin, ayant gagné une bataille contre Dioclétien : comme il poursuivoit sa victoire, il fut tué par les siens près de Murge, au bord du Danube, en la haute Mysie. C'étoit sous le consulat de Dioclétien et d'Aristobule, l'an deux cent quatre-vingt-cinq de J.-C. (5). L'année suivante, le premier d'avril, Dioclétien donna à Maximien le titre d'auguste à Nicomédie; ils régnèrent depuis ensemble avec égale autorité, et ce règne dura vingt ans : ce qui ne s'étoit point vu depuis plus d'un siècle.

XV. Saint Antoine au désert.

Il y avoit déjà quinze ans que saint Antoine vivoit en solitude, lorsque, poussé d'un nouveau zèle, il alla trouver le vieillard, qui avoit été son premier maître, et le pria de trouver bon qu'ils demeurassent ensemble dans le désert (6). Le bon homme s'excusa sur son âge, et sur ce que ce n'étoit pas encore la coutume; et Antoine partit aussitôt pour la montagne. Dans le chemin il crut voir un grand plat d'argent; il s'arrêta, et dit en le regardant : D'où vient un plat en ce désert, ce n'est point ici un chemin battu : ce plat est trop grand pour être tombé sans qu'on s'en soit aperçu, et sans qu'on soit venu le chercher. C'est un artifice du démon; mais tu ne ralentiras pas par-là l'ardeur qui me pousse, ton argent périsse avec toi. Il n'eut pas achevé ces paroles que le plat s'évanouit comme de la fumée.

(1) Eus. an. 284. Lact. de Mort. n. 9.
(2) Eutrop. ibid.
(3) Vopisc. in Car.
(4) Victor. Cæsar.
(5) Pagi. an. 281.
(6) Vita Ant. c. 6.

Antoine, continuant son chemin, y vit répandue une grande quantité d'or, non plus imaginaire, mais réel, soit l'ennemi qui le lui fit voir, soit un ange pour l'éprouver. Antoine passa sur cet or comme sur un feu, et sans se tourner prit sa course, afin de n'en pas même remarquer la place. Il arriva donc à la montagne, où, ayant trouvé au delà du Nil, à l'orient, un vieux château abandonné depuis long-temps et plein de reptiles, il s'y arrêta et y établit sa demeure. Tous ces animaux s'enfuirent aussitôt, comme si on les en eût chassé; il ferma l'entrée, et fit provision de pain pour six mois, car en Thébaïde on en faisoit de tel, et qui duroit même un an entier sans se corrompre; il y avoit de l'eau là-dedans. Il y demeura seul sans en sortir, et sans voir personne de ceux qui y vinrent.

Il vécut long-temps de cette sorte, recevant seulement deux fois l'année du pain qu'on lui jetoit de dessus le toit. Ceux de ses amis qui venoient le visiter, étant contraints, à cause qu'il ne les laissoit point entrer, de passer souvent au dehors les jours et les nuits, ils entendoient au dedans comme des troupes de gens qui murmuroient, qui faisoient grand bruit, et qui crioient avec des voix lamentables : Retire-toi d'un lieu qui nous appartient; qu'as-tu affaire dans le désert? Tu ne résisteras pas à nos attaques. Ses amis croyoient d'abord que c'étoient des hommes, qui, étant descendus avec des échelles, disputoient contre lui; mais, ayant regardé par une fente et ne voyant personne, ils conclurent que c'étoient des démons, et saisis de frayeur ils appelloient Antoine, qui ne témoignoit pas moins de charité pour eux que de mépris pour les démons. Ses amis venoient continuellement ainsi le voir, et, croyant le trouver mort, ils l'entendoient qui chantoit des psaumes pour invoquer le secours de Dieu, et montrer sa confiance. Il demeura environ vingt ans en cette retraite, sans sortir ni se laisser voir à personne.

XVI. Martyre de Claude, Astérius et Néon.

Les empereurs Dioclétien et Maximien furent long-temps favorables aux chrétiens, et ne firent des édits contre eux qu'à la fin de leur règne (1). Nous trouvons toutefois des martyrs dès le commencement, ce qu'il faut attribuer aux occasions particulières et à l'humeur des gouverneurs de province, qui agissoient en vertu des anciennes lois. A Egée en Cilicie (2), Claude Astérius et Néon furent déférés au magistrat municipal par leur belle-mère, comme chrétiens et ennemis des dieux. Domnine et Théonille furent accusées du même crime, et on les mit tous en prison, jusqu'à l'arrivée du proconsul Lysias.

(1) Eus. VIII, Hist. c. 1. (2) Acta sinc. p. 279.

Le proconsul, visitant la province, vint à Egée, où, étant assis sur son tribunal, il dit : Qu'on amène devant moi les chrétiens que les officiers ont livrés au magistrat de cette ville. Eulalius, geôlier, dit : Suivant vos ordres, seigneur, le magistrat de cette ville vous présente ce qu'il a pu prendre de chrétiens. Il y a trois jeunes frères et deux femmes, avec un petit enfant. En voici un que l'on a amené devant vous; que voulez-vous qu'on en fasse? Lysias lui dit . Comment t'appelles-tu? Il répondit : Je m'appelle Claude. Lysias dit : Ne perds point ta jeunesse par cette folie; viens sacrifier aux dieux, suivant l'ordre de l'empereur, pour éviter les tourments qui te sont préparés. Claude dit : Mon Dieu n'a point besoin de tels sacrifices; il aime mieux les aumônes et l'innocence de la vie; mais vos dieux sont des démons impurs qui se plaisent à ces sacrifices, et qui préparent des peines éternelles à ceux qui les font : vous ne me persuaderez jamais de les adorer. Lysias dit : Qu'on l'attache pour être battu de verges, autrement je ne pourrai le mettre à la raison. Claude dit : Quand vous me feriez souffrir des peines plus cruelles, vous ne me nuisez point; vous préparez à votre âme un supplice éternel. Lysias dit : Les empereurs ont ordonné que les chrétiens sacrifient aux dieux, qu'on punisse ceux qui refuseront, et que l'on promette des honneurs et des récompenses à ceux qui obéiront. Claude dit : Leurs récompenses sont temporelles; la confession de Jésus-Christ sauve éternellement.

Alors, le proconsul commanda qu'on le pendît au chevalet, qu'on lui appliquât le feu aux pieds, qu'on lui coupât de petits morceaux de chair aux talons, et qu'on les lui présentât. Claude dit : Le feu ni les tourments ne font point de mal à ceux qui craignent Dieu; cela leur sert pour le salut éternel. Lysias commanda qu'on le déchirât avec les dents de fer, puis qu'on lui frottât les côtes avec des morceaux de pots cassés, et que l'on y appliquât des flambeaux allumés. Claude dit : Votre feu et tous vos tourments sauveront mon âme. Je compte comme un grand profit de souffrir pour Dieu, et comme une grande richesse de mourir pour Jésus-Christ. Telle est notre condition, qu'en souffrant nous acquérons la vie éternelle. Lysias dit : Détachez-le, ramenez-le en prison, et amenez-en un autre.

Eulalius, concierge, dit : Suivant vos ordres, seigneur, voilà Astérius, le second frère. Lysias lui dit : Crois-moi du moins, sacrifie aux dieux. Tu as devant les yeux les tourments qui sont préparés à ceux qui le refusent. Astérius dit : Il n'y a qu'un Dieu, qui habite au ciel, et qui regarde les choses les plus basses en sa grande puissance : mes parents m'ont appris à l'adorer et à l'aimer. Je ne connois point ceux que vous adorez et que vous nommez dieux. Lysias le fit pendre au chevalet, en disant : Serrez-lui les côtes, et lui dites, Crois du moins maintenant, et sacrifie aux dieux. Astérius dit : Je suis frère de celui qui vient de vous répondre, nous n'avons qu'un même esprit et une même confession; mon corps est en votre pouvoir, non pas mon âme. Lysias dit : Prenez les moufles de fer, liez-lui les pieds, et le tourmentez fortement. Astérius dit : Insensé, pourquoi me tourmentez-vous? N'avez-vous pas devant les yeux la récompense que le Seigneur vous en rendra? Lysias dit : Mettez-lui sous les pieds des charbons ardents, frappez-le de verges et de nerfs, sur le dos et sur le ventre. Astérius dit : Faites, faites qu'il n'y ait pas un de mes membres qui ne souffre. Lysias dit : Détachez-le, gardez-le avec les autres; amenez le troisième.

On amena Néon. Lysias lui dit : Mon fils, approche, sacrifie aux dieux afin d'éviter les tourments. Néon répond : Si vos dieux ont quelque pouvoir, qu'ils se défendent eux-mêmes de ceux qui les nient, sans avoir besoin de votre défense. Si vous êtes compagnon de leur malice, je vaux bien mieux que vos dieux et que vous, puisque je ne vous obéis point, ayant le vrai Dieu qui a fait le ciel et la terre. Lysias dit : Frappez-le sur le col, et lui dites, Ne blasphème point contre les dieux. Néon dit : Vous trouvez que je blasphème en disant la vérité. Lysias dit : Etendez-le par les pieds, mettez des charbons sur lui, et lui déchirez le dos à coups de nerfs. Après que cela fut fait, Néon dit : Je ferai ce qui est utile à mon âme; on ne peut m'ôter cette résolution.

XVII. Martyre de Domnine et de Théonille.

Lysias dit : Eulalius, concierge, et Archélaüs, spiculateur, prendront soin que ces trois frères soient crucifiés comme ils méritent hors de la ville, afin que les oiseaux déchirent leurs corps. Eulalius, concierge, dit : Suivant vos ordres, seigneur, voici Domnine. Lysias lui dit : Tu vois, femme, quels feux et quels tourments on te prépare. Si tu veux les éviter, approche et sacrifie. Domnine répondit : Je ne le ferai pas de peur de tomber dans le feu éternel et les tourments perpétuels. J'adore Dieu et son Christ, qui a fait le ciel et la terre, et tout ce qu'ils contiennent. Vos dieux sont de pierre et de bois, faits par les mains des hommes. Lysias dit : Otez-lui ses habits : étendez-la et déchirez tous ses membres à coups de verges. Archélaüs, spiculateur, dit à Lysias Par votre grandeur, Domnine est déjà morte. Lysias dit : Qu'on jette son corps au fond de la rivière.

Eulalius dit : Voilà Théonille. Lysias dit : Tu as vu, femme, de quels supplices et de quelles flammes l'on a puni ceux qui n'ont point obéi; c'est pourquoi, rends honneur aux dieux et sacrifie. Théonille répondit : Je crains le feu éternel qui peut faire périr l'âme et le

corps, et principalement de ceux qui abandonnent Dieu et adorent les idoles et les démons. Lysias dit : Donnez-lui des soufflets, jetez-la par terre, liez-lui les pieds, tourmentez-la vigoureusement. Théonille dit : Est-il raisonnable de faire souffrir de telles peines à une femme étrangère, de condition libre? Vous le savez, et Dieu voit ce que vous faites. Lysias dit : Pendez-la par les cheveux, et frappez-la sur le visage. Théonille dit : Ne suffit-il pas de m'avoir fait mettre toute nue, ce n'est pas moi seule, c'est votre mère et votre femme que vous avez couvertes de confusion en ma personne; nous sommes toutes de même nature. Lysias dit : As-tu un mari, es-tu veuve? Théonille dit : Je suis veuve depuis vingt-trois ans. Je suis demeurée dans cet état pour l'amour de mon Dieu, m'appliquant aux jeûnes, aux veilles et aux prières, depuis que j'ai quitté les idoles impures. Lysias dit : Rasez-lui la tête, afin qu'elle ait plus de confusion. Faites-lui une ceinture d'épines, étendez-la à quatre pieux, et la frappez de courroies non-seulement sur le dos, mais par tout le corps; mettez-lui aussi des charbons sur le ventre, et qu'elle meure ainsi. Eulalius, geôlier, et Archélaüs, spiculateur, dirent : Seigneur, elle a déjà rendu l'âme. Lysias leur dit : Cousez son corps dans un sac; liez-le bien, et le jetez à l'eau. Eulalius et Archélaüs dirent : Nous avons exécuté les ordres de votre grandeur touchant les corps des chrétiens. Ces saints martyrs souffrirent à Egée le dixième des calendes de septembre, sous le consulat de Dioclétien et d'Aristobule, c'est-à-dire le vingt-troisième d'août, l'an deux cent quatre-vingt-cinq de J.-C. Les illustres martyrs saint Cosme et saint Damien, frères et médecins, souffrirent dans la même ville d'Egée, sous le même Lysias, et on lui attribue un grand nombre d'autres martyrs (1).

XVIII. Saint Maurice et sa légion.

L'empereur Maximien passa en Gaule dès le commencement de son règne, contre Amand et Elien, et la faction des Bagaudes qu'il défit (2). Il fit venir d'Orient une légion, nommée la thébéenne, toute composée de chrétiens (3). Comme il voulut s'en servir à persécuter les chrétiens, ainsi que des autres soldats, ils refusèrent d'obéir. L'empereur, pour se reposer de la fatigue du voyage, s'étoit arrêté dans les Alpes, en un lieu nommé Octodure, aujourd'hui Martinach en Valais; la légion thébéenne étoit proche à Agaune, au pied de la montagne que l'on nomme à présent le grand Saint-Bernard. Maximien, irrité de cette désobéissance, ordonna que la légion fût décimée, et réitéra ses ordres pour contraindre le reste à persécuter les chrétiens. La décimation étoit une peine militaire établie contre les corps coupables. Les soldats thébéens, ayant appris ce second ordre, commencèrent à crier par tout le camp qu'ils souffriroient plutôt toutes sortes d'extrémités que de rien faire contre la religion chrétienne (1). Maximien commanda qu'on les décimât une seconde fois, et que l'on fit obéir les autres. On fit donc encore mourir le dixième, suivant le sort, et les autres s'exhortoient à persévérer.

Ils étoient principalement encouragés par trois de leurs officiers généraux, Maurice, Exupère et Candide, qui leur proposoient l'exemple de leurs camarades, que le martyre avoit déjà conduits au ciel. Par leur conseil, ils envoyèrent une remontrance à l'empereur, qui étoit telle en substance : Nous sommes vos soldats, seigneur, mais serviteurs de Dieu, nous le confessons librement; nous vous devons le service de guerre, à lui l'innocence; nous recevons de vous la paye, il nous a donné la vie; nous ne pouvons vous obéir en renonçant à Dieu, notre créateur et notre maître et le vôtre, quand vous ne le voudriez pas. Si on ne nous demande rien qui l'offense, nous vous obéirons, comme nous avons fait jusqu'à présent; autrement nous lui obéirons plutôt qu'à vous. Nous offrons nos mains contre quelqu'ennemi que ce soit; mais nous ne croyons pas permis de les tremper dans le sang des innocents. Nous avons fait serment à Dieu avant que de vous le faire, vous ne devez point vous fier au second si nous violons le premier. Vous nous commandez de chercher des chrétiens pour les punir; vous n'avez que faire d'en chercher d'autres : nous voici. Nous confessons Dieu le père, auteur de tout, et son fils Jésus-Christ. Nous avons vu égorger nos compagnons sans les plaindre; nous nous sommes réjouis de l'honneur qu'ils ont eu de souffrir pour leur Dieu. Ni cette extrémité, ni le désespoir, ne nous ont point portés à la révolte; nous avons les armes à la main, et nous ne résistons pas, parce que nous aimons mieux mourir innocents que vivre coupables.

Maximien, désespérant de pouvoir vaincre une telle constance, ordonna de les faire tous mourir, et fit marcher des troupes pour les environner et les tailler en pièces. Ils ne firent aucune résistance; mais ils mettoient les armes bas, et présentoient le col aux persécuteurs. La terre fut couverte de leurs corps; on voyoit couler des ruisseaux de sang. On croit qu'ils étoient environ six mille, car c'étoit le nombre ordinaire des légions (2).

Un soldat vétéran, nommé Victor, qui n'étoit point de cette légion et ne servoit plus, se rencontra en passant son chemin au milieu de ceux qui avoient fait mourir les martyrs, et qui se réjouissoient en faisant bonne chère de

(1) Martyr. 27 sep.
(2) Eutrop. l. IX, Diocl.
(3) Acta. Mart. sinc. p. 290.

(1) V. Baron ad Martyr. 21 sept.
(2) Verget. 2, de Re Mil. c. 2.

leurs dépouilles. Ils l'invitèrent à manger avec eux, et lui contèrent avec plaisir tout ce qui s'étoit passé. Comme il se retiroit, détestant le festin et ceux qui le faisoient, ils lui demandèrent s'il n'étoit point aussi chrétien. Il répondit qu'il l'étoit et qu'il le seroit toujours; aussitôt ils se jetèrent sur lui et le tuèrent. On dit que de la même légion étoient Ursus et Victor, dont les reliques demeurèrent à Solodore, c'est-à-dire Soleure en Suisse. On en compte aussi cinquante que l'on dit avoir souffert le martyre à Cologne, soit devant, soit après les autres (1).

XIX. Autres martyrs en Gaule.

On peut rapporter plusieurs autres martyrs célèbres aux voyages que Maximien fit dans les Gaules, non-seulement contre les Bagaudes (2), mais contre le parti de Carause. C'étoit un grand capitaine, qui avoit eu la commission de tenir la mer libre sur les côtes de la Belgique et de l'Armorique, contre les courses des Francs et des Saxons, et qui, enfin, étant devenu suspect, se révolta et se rendit maître de la Grande-Bretagne, où il subsista sept ans. On compte donc à Nantes en Armorique saint Donatien et saint Rogatien (3). C'étoient deux frères illustres par leur naissance. Donatien étoit le plus jeune, mais il se convertit le premier; et, ayant reçu le baptême, il travailloit à la conversion des autres. Rogatien, son frère aîné, en fut touché; il voulut aussi être chrétien, et pria Donatien de lui faire recevoir le baptême avant la persécution, afin qu'elle ne le surprît pas païen ou catéchumène. Mais l'absence de l'évêque, qui s'étoit enfui, l'empêcha d'être baptisé. Cependant le gouverneur, qui persécutoit les chrétiens, étant venu dans la ville, Donatien lui fut déféré comme détournant les autres du culte des dieux, et particulièrement son frère. Le gouverneur se le fit amener; il confessa constamment, et fut mis en prison les fers aux pieds. Rogatien étant aussi présenté au gouverneur, d'abord il lui parla doucement, et s'efforça de le gagner par ses promesses; mais, le voyant aussi ferme que son frère, il le fit aussi mettre en prison. Rogatien s'affligeoit d'avoir été pris avant que d'avoir eu la grâce du baptême. Son frère pria pour lui que sa foi et son sang, qu'il devoit répandre le lendemain, lui tînt lieu de baptême; ainsi ils passèrent la nuit en veilles et en prières. Le lendemain, le gouverneur les fit encore présenter à son tribunal, et, les voyant fermes, les fit pendre au chevalet où ils furent tourmentés, et ensuite eurent la tête coupée.

Ce fut dans la Belgique, où Maximien fit plus de séjour, et c'est aussi où nous trouvons plus de martyrs de son temps. A Amiens, l'évêque saint Firmin; dans la même ville, Victorie et Fuscien, avec Gentien leur hôte. A Auguste, capitale de Vermandois, ville depuis ruinée, saint Quentin. A Soissons, saint Crépin et saint Crépinien. A Tournai, saint Piat ou Piaton, prêtre. A Fismes, près de Reims, la vierge sainte Macre (1). A Louvre, en Parisis, saint Just ou Justin, qui, allant à Amiens avec son père et son frère, et n'ayant pas voulu découvrir aux persécuteurs ceux qui l'accompagnoient, eut la tête tranchée. On compte encore plusieurs martyrs à Trèves, sous Rictiovare, gouverneur de la Gaule-Belgique, à qui l'on attribue aussi la plupart des précédents. Dans la Grande-Bretagne, on remarque entre autres saint Alban, qui, ayant reçu chez lui un clerc qui fuyoit la persécution, se livra lui-même pour le sauver.

En Aquitaine, saint Caprais d'Agen se cacha par la crainte de la persécution (2); mais ensuite il se montra, et souffrit le martyre, excité par l'exemple de sainte Foy, vierge (3). Près d'Agde, Tibère, Modeste et Florentia. A Vienne, Ferréolo tribun militaire; et un de ses soldats, nommé Julien, eut la gorge coupée à Brioude en Auvergne. A Embrun, Vincent, Oronce et Victor. A Arles, Denès, greffier, encore jeune et catéchumène, entendant lire devant le tribunal l'ordre pour persécuter les chrétiens, et, ne pouvant se résoudre à l'écrire, jeta devant les pieds du juge les tablettes cirées sur lesquelles il écrivoit, s'enfuit et se cacha. Le juge ordonna de le prendre, et, comme on ne le put trouver, il le condamna à perdre la tête sitôt qu'on l'auroit trouvé. Cependant, le martyr fit demander à l'évêque, par des gens fidèles, de le baptiser. L'évêque, soit qu'il n'en pût trouver le temps, ou qu'il se défiât de sa jeunesse, lui fit dire qu'il seroit suffisamment baptisé dans son sang. Enfin Dieu permit qu'il fût découvert. Il voulut encore s'échapper, en passant le Rhône à la nage; mais il fut pris de l'autre côté et eut la tête tranchée. On ne sait point le temps de son martyre; toutefois il est trop mémorable pour l'omettre, faute d'en savoir la place.

XX. Saint Victor de Marseille.

Quant à saint Victor de Marseille, il est certain qu'il souffrit le martyre par les ordres de l'empereur Maximien présent, et après la légion thébéenne (4). C'étoit un soldat chrétien si zélé, qu'il alloit pendant la nuit visiter les fidèles, et les encourager au martyre. Etant pris, il fut d'abord présenté aux préfets, qui l'exhortèrent à ne pas perdre ses services et la faveur du prince pour le culte d'un homme

(1) Greg. Tur. I, de Glor. Mart. c. 62.
(2) Eutrop. lib. IX Dioclet.
(3) Acta sinc. p. 295.

(1) Jan. 6, 8, august. Beda.
(2) 6 octob.
(3) 28 aug. 1 feb. Acta sin. p. 603.
(4) Acta sinc. p. 300.

mort; car ils regardoient ainsi Jésus-Christ. Il répondit avec une liberté qui attira les cris et les injures de tout le peuple infidèle qui l'environnoit. Mais, parce que c'étoit un personnage considérable, les préfets le renvoyèrent à la personne de l'empereur. Il ne témoigna pas moins de constance à ce tribunal. L'empereur, irrité, commanda qu'on le traînât par toute la ville. On le lia par les bras et par les pieds, et on le traîna de la sorte exposé aux coups et aux injures de la populace, dont chacun eût cru faire un crime en ne lui insultant pas. Il fut ramené tout déchiré et tout sanglant au tribunal des préfets, qui, le croyant abattu par cet affront, le pressèrent encore par les raisons ordinaires des païens. Le martyr, au contraire, encouragé par ce commencement de victoire, leur répondit en témoignant également sa fidélité pour l'empereur et son mépris pour les faux dieux, dont il releva les infamies, leur opposant la véritable grandeur de Jésus-Christ. Après qu'il eut parlé long-temps, les préfets lui dirent : Victor, ne cesseras-tu point de philosopher? Choisis, en un mot, ou d'apaiser les dieux ou de périr misérablement. Puisque vous me le proposez, dit-il, il faut confirmer mon discours par mon exemple. Je méprise les dieux, je confesse Jésus-Christ; faites-moi souffrir tous les tourments que vous pourrez. Les préfets irri és, voulant le tourmenter l'un plus que l'autre, se divisèrent; l'un d'eux, nommé Euticius, se retira; la charge de faire tourmenter le martyr demeura à Astérius. Il le fit attacher aussitôt, et tourmenter long-temps et cruellement. Le martyr tenoit les yeux au ciel, demandant la patience à celui dont elle est le don. Jésus-Christ lui apparut tenant sa croix entre les mains, et lui dit : La paix soit avec toi, Victor; je suis Jésus, qui souffre dans mes saints; prends courage, je t'assiste dans le combat. Ces paroles firent évanouir la douleur et les tourments. Le martyr commença à louer Dieu d'un visage gai; les bourreaux, déjà fatigués, virent qu'ils n'avançoient rien, et le préfet ordonna de le détacher du chevalet et de le mettre dans une prison très-obscure.

Au milieu de la nuit, Jésus-Christ l'envoya visiter par des anges; la prison fut ouverte et remplie d'une lumière plus claire que le jour; le martyr chantoit avec les anges les louanges de Dieu. Trois soldats qui le gardoient, voyant cette lumière, se jettent aux pieds du saint, le prient de leur pardonner, demandent le baptême. Le martyr les instruit soigneusement, selon que le temps lui permettoit, et, ayant fait venir des prêtres la même nuit, il les mena à la mer, où ils furent baptisés de sa main, et il les retira de l'eau, c'est-à-dire qu'il fut leur parrain. Leurs noms étoient Alexandre, Longin et Félicien. Le lendemain matin, leur conversion étant divulguée, l'empereur envoya des appariteurs qui les prirent avec Victor, et les amenèrent à la place publique, où toute la ville accourut. Les trois soldats persévérèrent fidèlement dans la confession; et aussitôt, par ordre de l'empereur, ils eurent la tête tranchée. Victor prioit Dieu avec larmes qu'il pût être compagnon de leur martyre. Il fut encore frappé, suspendu et battu cruellement à coups de bâton et de nerfs de bœuf. On le remit en prison, où il demeura trois jours en prières, recommandant à Dieu son martyre avec une grande contrition de cœur et des larmes abondantes. Ensuite, l'empereur se le fit encore amener; et, après l'avoir interrogé et menacé, fit apporter un autel de Jupiter, auprès duquel étoit le sacrificateur tout prêt. Alors l'empereur dit à Victor : Mets de l'encens, apaise Jupiter, et sois notre ami. Le martyr s'approcha comme pour sacrifier, et prenant l'autel de la main du sacrificateur le renversa par terre d'un coup de pied. L'empereur lui fit couper le pied sur-le-champ. Ensuite il le fit mettre sous la meule d'un moulin à bras que les bourreaux firent tourner, et commencèrent ainsi à l'écraser, et lui briser même les os. Mais la machine se rompit; et, comme il sembloit respirer encore un peu, on lui coupa la tête. On entendit d'en haut une voix céleste qui dit : Tu as vaincu, bienheureux Victor, tu as vaincu. L'empereur fit jeter dans la mer les corps des martyrs; mais ils vinrent à bord et furent ensevelis par les chrétiens dans une grotte taillée dans le roc, et il s'y fit ensuite plusieurs miracles.

XXI. Constantius et Galérius, césars.

Dioclétien ne se contenta pas d'avoir associé à l'empire Maximien Herculius avec le titre d'auguste (1); mais, pour soutenir les guerres dont l'empire étoit attaqué de toutes parts, il en joignit encore deux autres au second rang et avec le nom de césar, savoir, Constantius Chlorus et Galérius Maximien, surnommé Armentarius, qui étoit le quatrième. Dioclétien adopta celui-ci pour son fils, et lui fit répudier une femme qu'il avoit, pour épouser sa fille Valéria qu'il avoit eue de l'impératrice Prisca (2). Maximien adopta Constans, et lui fit répudier Hélène, dont il avoit déjà Constantin, qui fut depuis empereur, pour épouser Théodore, sa belle-fille; ces adoptions se firent le premier jour de mars, l'an deux cent quatre-vingt-treize. Les quatre princes avoient chacun plus de troupes que l'empire entier n'en entretenoit auparavant (3); et, pour les entretenir, ils firent des impositions extraordinaires, en sorte que les terres demeuroient désertes. Ils divisèrent les provinces et multiplièrent les gouvernements et les officiers; ainsi les juges, manquant

(1) Eutrop. l. IX.
(2) Euseb. VIII, Hist. c. 5.
(3) Lactant. de Mort. n. 7, 8, 9. Aur. Victor.

d'affaires civiles, faisoient plusieurs concussions et plusieurs procès criminels sous de légers prétextes. Constantius eut pour son partage tout ce qui étoit au deçà des Alpes sous l'obéissance des Romains, c'est-à-dire les Gaules et la Grande-Bretagne; Herculius eut l'Afrique et l'Italie; Galérius l'Illyrie et le reste jusqu'au Pont-Euxin.

Dioclétien étoit homme de guerre et politique, et il défendit assez bien l'empire contre les barbares; mais il étoit avare, et, nonobstant la dépense de la guerre, il amassoit des trésors immenses. Il aimoit passionnément les bâtiments, et obligeoit les provinces à fournir des ouvriers et des voitures. Là, il faisoit une basilique, là, un cirque, là, un hôtel des monnoies, là, un arsenal, là, une maison pour sa femme, ou pour sa fille. Et quand un bâtiment étoit achevé par la ruine des provinces, souvent il disoit : Il n'est pas bien fait; qu'on le fasse d'une autre manière. Il falloit abattre et recommencer. Il bâtissoit principalement à Nicomédie, qu'il vouloit égaler à Rome, parce qu'il y faisoit son séjour le plus ordinaire. Maximien Herculius, son frère d'adoption, n'étoit pas moins avide; mais, ayant dans son partage des provinces riches, comme l'Afrique et l'Espagne, il ne se mettoit pas tant en peine de thésauriser. Il fit accuser par calomnies plusieurs sénateurs d'avoir aspiré à l'empire pour usurper leur bien. Il étoit débauché jusqu'à violer des filles de première qualité; partout où il passoit on les enlevoit à leurs parents pour les lui présenter. Il suivoit brutalement toutes ses passions, étoit cruel et imprudent, sans foi et sans parole, amateur des nouveautés. La rudesse de son humeur paroissoit à son visage et à son air négligé, aussi n'avoit-il ni politesse, ni éducation, comme étant né en Pannonie de parents rustiques (1).

Le césar Constance étoit le meilleur des quatre, et on ne lui reproche aucun vice; mais le césar Galérius Maximien étoit le pire. C'étoit une bête féroce, qui tenoit plus du barbare que du Romain; aussi sa mère étoit-elle venue d'au-delà du Danube. Il étoit grand et gros à faire peur; le regard, le geste, la voix, les discours, tout en étoit terrible; son beau-père Dioclétien, naturellement timide, le craignoit horriblement. Tels étoient ceux qui gouvernoient alors l'empire.

Ils laissèrent d'abord les chrétiens en liberté : ce qui n'empêcha pas qu'Herculius, suivant son humeur brutale et inégale, ne les persécutât quelquefois, comme nous avons vu dans les Gaules (2). Les autres leur furent même favorables, jusqu'à leur confier des gouvernements de provinces, et leur donner des charges dans leurs palais, souffrant qu'à leur vue ils parlassent librement de la vraie religion, et l'exerçassent avec leurs femmes, leurs enfants et leurs domestiques. Ils les distinguoient et les chérissoient plus que leurs autres serviteurs. Tels étoient à Nicomédie, auprès de Dioclétien, Dorothée, le plus cher et le plus fidèle de ses officiers, à qui les gouverneurs et les magistrats rendoient de grands honneurs, et Gorgonius, aussi fort célèbre. Les assemblées ecclésiastiques étoient si nombreuses dans toutes les villes, que les anciens bâtiments n'étant plus suffisants, il fallut en faire partout des nouveaux dès les fondements; et personne n'empêchoit ces grands ouvrages.

Cette prospérité causa du relâchement. Les chrétiens étoient envieux les uns des autres, et se déchiroient par des injures et des médisances. Les peuples étoient séditieux, et les chefs divisés contre les chefs. L'hypocrisie et la dissimulation étoient grandes, les pasteurs oublioient la loi de Dieu, avoient des jalousies entre eux, exerçoient des haines, usoient de menaces, et poursuivoient avec ambition les charges ecclésiastiques, comme des dominations temporelles. Ces péchés attirèrent la persécution, et voici quel en fut le commencement.

XXII. Commencement de persécution.

Dioclétien étoit en Orient; comme il étoit craintif et curieux de l'avenir, il faisoit immoler des bêtes pour consulter les entrailles; quelques-uns de ses serviteurs chrétiens qui étoient présents firent sur le front le signe de la croix, ce qui troubla les sacrifices (1). Les aruspices ne trouvoient plus dans les entrailles des victimes les marques accoutumées, et, quelque quantité qu'ils en fissent immoler, elles ne leur montroient rien; enfin leur chef, soit par soupçon, soit qu'il l'eût vu, dit qu'il y avoit là des hommes profanes dont la présence empêchoit que les sacrifices ne réussissent. Alors, l'empereur en furie commanda que l'on fît sacrifier non-seulement ceux qui servoient aux sacrifices, mais tous ceux qui étoient dans le palais, et que, s'ils refusoient, ils fussent châtiés à coups de fouet. Il écrivit aussi à ceux qui commandoient les troupes de contraindre les soldats à sacrifier et de casser ceux qui n'obéiroient pas (2). Ainsi, la persécution commença par les chrétiens qui servoient dans les armées; et plusieurs quittèrent volontiers le service plutôt que de renoncer à Dieu. On se contenta d'abord de cette peine, et on en fit mourir peu; car les empereurs craignoient le grand nombre des chrétiens.

XXIII. Martyre de saint Maximilien.

Sous le consulat de Tuscus et d'Anulinus, le quatrième des ides, c'est-à-dire le douzième de mars, l'an deux cent quatre-vingt-seize (3),

(1) Victor. de Cas.
(2) Eus. VIII, Hist. init.

(1) Lactant. de Mort. n. 10.
(2) Eus. VIII, c. 4.
(3) Acta sinc p. 309.

à Tébeste en Numidie, Fabius Victor fut présenté avec son fils Maximilien dans la place devant le proconsul Dion; et Pompéien, avocat, demanda que ce jeune homme fût mesuré, pour être engagé au service de guerre. Car, chez les Romains, tous les jeunes gens étoient obligés à servir un certain nombre de campagnes, et, sur le grand nombre de ceux qui étoient en âge, on choisissoit les plus grands et les mieux faits. Le proconsul Dion lui demanda comment il s'appeloit. Maximilien répondit : Pourquoi voulez-vous savoir mon nom ? Il ne m'est pas permis de porter les armes, parce que je suis chrétien. Ce n'étoit pas la profession des armes précisément que les chrétiens rejetoient, mais l'idolâtrie, qui en étoit inséparable, après les ordres que Dioclétien venoit de donner, comme on voit en d'autres actes. Le proconsul dit : Appliquez-le à la mesure. Maximilien dit : Je ne puis porter les armes; je ne puis mal faire; je suis chrétien. Le proconsul dit : Qu'il soit mesuré. Il le fut, et un officier dit tout haut : Il a cinq pieds et dix pouces. C'étoit la mesure suffisante. Dion dit aux officiers (1) : Qu'on le marque. C'étoit aussi l'usage de les marquer par des piqûres sur la peau ou autrement. Maximilien résistoit, en disant : Je n'en ferai rien; je ne puis porter les armes. Dion lui dit : Il faut que tu les portes, ou que tu périsses. Maximilien dit : Je n'en ferai rien. Coupez-moi la tête, je ne sers point le siècle, je sers mon Dieu. Dion dit : Qui te l'a persuadé ? Mon esprit, dit Maximilien, et celui qui m'a appelé. Dion dit à Victor : Conseille ton fils. Victor répondit : Il a son conseil; il sait ce qui lui est bon. Dion dit à Maximilien : Reçois la marque. Il répondit : Je ne la recevrai point; j'ai déjà la marque de Jésus-Christ mon Dieu. Dion dit : Je t'enverrai tout-à-l'heure à ton Christ. Je voudrois, répondit-il, que vous le fissiez tout-à-l'heure; c'est ma gloire. Dion dit aux officiers : Qu'on le marque. Il résistoit en disant : Je ne recevrai point la marque du siècle. Si vous me la donnez, je la romprai, parce qu'elle ne vaut rien. Je suis chrétien. Il ne m'est pas permis de porter du plomb à mon cou, après le signe salutaire de Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, que vous ne connoissez pas. Le proconsul, après l'avoir encore pressé plusieurs fois, lui dit : A la suite de nos maîtres, Dioclétien et Maximien, Constance et Maxime, il y a des soldats chrétiens qui font le service. Maximilien dit : Ils savent ce qui leur convient; pour moi, je suis chrétien, et je ne puis faire de mal. Quel mal font ceux qui servent? dit le proconsul. Maximilien répondit : Vous savez ce qu'ils font. On voit par-là qu'ils ne refusoient pas le service de guerre comme mauvais par lui-même, mais à cause des occasions du péché, principalement sous des empereurs païens.

Dion, voyant qu'il ne pouvoit le persuader, dit : Mettez son nom; puis il ajouta : Parce que tu as refusé le service par un esprit rebelle, tu seras condamné comme tu mérites pour donner exemple aux autres. Et il récita la sentence sur la tablette : Parce que Maximilien a refusé le serment militaire par un esprit de révolte, il est ordonné qu'il sera puni par le glaive. Maximilien répondit : Dieu soit loué. Il étoit âgé de vingt-un ans, trois mois et dix-huit jours. Comme on le menoit au supplice, il dit : Mes chers frères, hâtez-vous de toutes vos forces, et avec tout l'empressement possible, d'aller voir le Seigneur, et d'obtenir de lui une couronne pareille. Il dit à son père d'un visage gai : Donnez à cet exécuteur l'habit neuf que vous m'aviez préparé pour la guerre, ainsi puissions-nous être ensemble dans la gloire avec le Seigneur. Aussitôt il fut exécuté. Une dame, nommée Pompéienne, obtint son corps du juge, le mit dans sa litière, le conduisit à Carthage, et l'enterra sous une petite montagne près de saint Cyprien. Elle mourut treize jours après, et y fut aussi enterrée. Victor, père du martyr, retourna chez lui avec une grande joie, rendant grâces à Dieu, à qui il avoit envoyé devant un tel présent, qu'il suivit bientôt après; mais on ne sait lequel c'est de plusieurs martyrs du même nom de Victor qu'honoroit l'église d'Afrique.

XXIV. Succession d'évêques. Schisme de Mélèce.

L'année suivante, deux cent quatre-vingt-seize de J.-C., sous le sixième consulat de Dioclétien et le second de Constantius, le vingtième d'avril, mourut le pape Caïus, après avoir tenu le saint-siége douze ans et quatre mois (1). On élut à sa place Marcellin, qui gouverna l'Eglise huit ans. La même année, deux cent quatre-vingt-seize, treizième de Dioclétien, Zambda succéda à Hyménée, évêque de Jérusalem. Zambda mourut deux ans après la quinzième année de Dioclétien, deux cent quatre-vingt-dix-huit de J.-C., et Hermon lui succéda (2). L'année suivante, deux cent quatre-vingt-dix-neuf de J.-C., Cyrille, évêque d'Antioche, étant mort, Tyran lui succéda (3). Ce fut le dixième évêque d'Antioche qui gouvernoit cette église du temps de la persécution. Du même temps, vivoit à Tyr l'évêque Tyrannion, qui souffrit le martyre (4). Théonas, évêque d'Alexandrie, mourut la dix-septième année de Dioclétien, trois cents de J.-C., après avoir gouverné cette église dix-neuf ans. Pierre lui succéda et la gouverna douze ans, trois ans

(1) V. inf. n. 27, Veget. liv. I, c. 5; ibid. c. 8; et lib. II, c. 5.

(1) Lib. pontif. Eus. Chr. an. 296.

(2) Eus. Chr. an. 303; Eus. VII, Hist. c. 13.

(3) Euseb. VII, Hist. c. ult.

(4) Athan. 2, Apol.

avant la persécution, et neuf ans depuis, jusqu'à ce qu'il souffrit le martyre.

De son temps, se forma un schisme en Egypte (1). Car Mélétius ou Mélèce, évêque de Lycopolis en Thébaïde, ayant été convaincu de plusieurs crimes, et entre autres d'avoir sacrifié aux idoles, fut déposé dans un concile par Pierre, évêque d'Alexandrie. Mélèce n'eut point recours à un autre concile, et ne chercha point à se justifier devant les successeurs de Pierre, car il vécut long-temps après; mais il fit un schisme, se séparant de Pierre et des autres évêques, contre lesquels il commença à publier des calomnies pour couvrir la honte de sa déposition. Il prétendoit s'être séparé de Pierre pour n'avoir pas été de même avis touchant la réconciliation des apostats, et l'accusoit de trop d'indulgence (2). Ce schisme commença vers l'an trois cent un, et eut de grandes suites.

XXV. Édit de Dioclétien contre les manichéens.

Dès l'an deux cent quatre-vingt-seize ou environ, l'empereur Dioclétien recouvra l'Egypte, après avoir défait Achille, qui y régnoit depuis six ans (3). Etant à Alexandrie, il répondit à Julien, proconsul d'Afrique, qui l'avoit consulté touchant les manichéens. Dans ce rescrit, il dit que l'oisiveté excite les hommes à passer les bornes de la nature, et à introduire des superstitions vaines et honteuses; mais qu'il n'est pas permis de résister à ce que les dieux ont ordonné, et à ce que plusieurs grands hommes ont approuvé et établi par de sages conseils. L'ancienne religion, continue-t-il, ne doit pas être corrigée par une nouvelle; car c'est un très-grand crime de retoucher à ce que les anciens ont une fois défini, et qui a pris un cours certain et un état fixe. C'est pourquoi, nous avons une grande application à punir l'opiniâtreté des méchants dont l'esprit est corrompu, et qui introduisent des sectes nouvelles et inconnues pour exclure à leur fantaisie, par de mauvaises religions, celles que les dieux nous ont accordées. Ce discours semble regarder en général tous ceux qui portoient le nom de chrétiens. Le rescrit continue : Nous avons appris que les manichéens, dont vous nous avez écrit, sont comme de nouveaux monstres venus depuis très-peu de temps en notre monde de chez les Perses nos ennemis, et qu'ils commettent quantité de crimes en troublant le repos des peuples; de sorte qu'il est à craindre que dans la suite du temps ils n'introduisent chez les Romains les coutumes exécrables et les lois infâmes des Perses. Et, comme ce que vous nous écrivez de leur religion a un rapport manifeste avec les maléfices des magiciens, nous ordonnons qu'ils subissent les mêmes peines. Que les auteurs et les chefs soient brûlés avec leurs écritures abominables, que les sectateurs opiniâtres soient punis de mort et leurs biens confisqués, excepté les personnes constituées en dignité, qui seront seulement condamnées aux mines avec confiscation de biens. Les empereurs chrétiens ont depuis suivi ces lois contre les manichéens (1).

XXVI. Hérésie d'Hiérax.

Vers le même temps, s'éleva en Egypte une hérésie nouvelle, dont l'auteur fut Hiérax ou Hiéracas (2). Il étoit Egyptien, de Léonto, fort instruit dans les sciences des Grecs et des Egyptiens, parlant bien l'une et l'autre langue, surtout la sienne. Etant chrétien, il tomba dans l'erreur et fit une secte particulière. Il nioit la résurrection de la chair, et n'admettoit que celle de l'âme, c'est-à-dire la résurrection spirituelle du péché à la grâce. Il condamnoit le mariage comme étant de l'imperfection de l'ancienne loi, et disoit que la continence étoit cette sanctification sans laquelle personne ne verra Dieu (3); que les enfants qui meurent avant l'usage de la raison sont exclus du royaume des cieux, parce qu'il est écrit que personne ne sera couronné s'il n'a combattu dans les règles (4); que Melchisédech étoit le Saint-Esprit, dont il est écrit qu'il prie pour nous par des gémissements inénarrables, et disoit que c'est lui qui est le prêtre éternel. Il se fondoit principalement sur un livre apocryphe, nommé la montée d'Isaïe. Hiérax s'attiroit des sectateurs par l'austérité de sa vie, car il s'abstenoit du vin et de la plupart des viandes ordinaires. Il n'admettoit entre ses disciples que des vierges, des veuves ou des continents, et séduisit plusieurs de ceux qui pratiquoient en Egypte la vie ascétique. Il composa un grand nombre de livres en grec et en égyptien, entre autres une explication de l'ouvrage des six jours, mêlée de plusieurs fables. Il composa aussi plusieurs cantiques. Il vécut plus de quatre-vingt-dix ans, et jusqu'à la fin il avoit la main bonne pour écrire, et ses yeux ne s'étoient point affoiblis.

Dioclétien, étant en Egypte, envoya le césar Galérius contre Narsès, roi de Perse, qui, à l'exemple de Sapor, son aïeul, avoit fait une grande entreprise pour envahir les provinces orientales de l'empire romain (5). Dioclétien, craignant l'exemple de Valérien, aima mieux y envoyer Galérius que d'y aller en personne, et demeura cependant en Orient. Galérius défit par adresse les Perses, embarrassés de grands

(1) Ath. Or. I, in Ar. p. 305, B; et Apol. 2, p. 777, B. Socr. lib. I, c. 3.

(2) Epiph. Hær. 68. Pag. an. 306, n. 24.

(3) Eutrop. l. IX. Collat. Leg. Mosaic. tit. 15, ex Cod. Greg.

(1) L. 4, 5. 11, 12, 16, Cod. de Hær. et Manich.

(2) Epiph. Hær. 67.

(3) Heb. XII, 14.

(4) 1 Tim. II, 5.

(5) Lact. de Mort. c. 9.

équipages. Narsès s'enfuit; Galérius prit ses femmes et ses enfants, et revint chargé de butin, après avoir repris la Mésopotamie, et borné l'empire par le Tigre. C'étoit sous le cinquième consulat d'Herculius, et le second de Galérius (1), c'est-à-dire l'an deux cent quatre-vingt-dix-sept. Cette victoire le rendit insolent et terrible à Dioclétien. Ayant reçu de lui une lettre, où il lui donnoit à l'ordinaire le titre de césar, il s'écria d'un ton et d'un regard farouche : Quoi! toujours césar? Il vouloit passer pour le fils de Mars, sans se mettre en peine de l'honneur de sa mère Romula.

XXVII. Saint Marcel centurion, et saint Cassien, martyrs.

Ce fut alors que les soldats chrétiens commencèrent à être persécutés par Vétérius, maître de la milice, l'an deux cent quatre-vingt-dix-huit, sous le consulat de Faustus et de Gallus (2). On peut rapporter au même temps le martyre de quarante soldats chrétiens, qui souffrirent de grands tourments à Lauriac dans le Norique, ville à présent ruinée, qui étoit sur la rivière d'Ens, près son embouchure dans le Danube. Florien, leur compagnon, se joignit à eux, et le préfet Aquilin le fit battre à coups de bâton, et ensuite jeter dans la rivière d'Ens.

A Tingi ou Tanger en Mauritanie, près le détroit (3), le jour de la naissance de l'empereur étant venu, pendant que tout le monde étoit occupé aux festins et aux sacrifices, Marcel, centurion dans la légion de Trajan, tenant ces festins pour profanes, ôta la ceinture militaire devant les enseignes de la légion, et dit à haute voix : Je suis soldat de Jésus-Christ, le roi éternel. Il jeta aussi son sarment de vigne et ses armes, et ajouta : Je ne veux plus servir dans les troupes de vos empereurs, ni à vos dieux de bois et de pierre, qui sont des idoles sourdes et muettes. Si la condition des gens de guerre est telle qu'ils soient obligés de sacrifier aux dieux et aux empereurs, je laisse le sarment de vigne et la ceinture, et je renonce au service. On voit ici manifestement la cause qui obligeoit les chrétiens à déserter, c'est qu'on les forçoit de prendre part à l'idolâtrie. Au reste, la ceinture où pendoit l'épée étoit la marque de la milice, et le sarment de vigne étoit la marque des centurions; car ils s'en servoient pour châtier les soldats, et ne les frappoient point autrement (4).

Les soldats furent surpris d'entendre Marcel parler ainsi; ils l'arrêtèrent et en donnèrent avis à Anastase Fortunat, président de la légion, qui le fit mettre en prison. Quand les festins furent finis, comme il étoit assis dans son consistoire, il commanda qu'on fît entrer le centurion Marcel. On l'amena, et Fortunat lui dit : De quoi vous êtes-vous avisé de jeter le baudrier et le sarment de vigne contre la discipline militaire? Marcel dit : Dès le douzième jour des calendes d'août, lorsque vous célébriez la fête des empereurs, je répondis tout haut, devant tout le monde et devant les enseignes de cette légion, que j'étois chrétien, et que dorénavant je ne pouvois plus servir que Jésus-Christ, fils de Dieu, le père tout-puissant. Cette autre fête de l'empereur devoit être le jour qu'Herculius avoit été nommé césar, le vingt-unième de juillet (1). Fortunat dit : Je ne puis dissimuler votre témérité; ainsi j'en donnerai avis aux empereurs et au césar. Vous serez conduit sain et sauf à mon seigneur Aurélien Agricolaüs, vicaire des préfets du prétoire. Régulièrement, le préfet de la légion devoit juger les soldats sans les renvoyer au gouverneur de la province; mais le préfet du prétoire, dont Agricolaüs tenoit la place, avoit juridiction sur les gens de guerre.

Marcel fut donc mené sous garde dans la Mauritane Tingitane devant Aurélien Agricolaüs (2). Il lui fut présenté le trentième d'octobre, et un des officiers dit : Anastase Fortunat, président de la légion, renvoie devant vous Marcel, centurion, qui est ici présent. Voici la lettre qu'il en a écrite; je la lirai si vous l'ordonnez. Agricolaüs dit : Qu'on la lise. Un officier dit : Ce soldat a jeté la ceinture militaire, a témoigné qu'il étoit chrétien, et a prononcé devant tout le peuple plusieurs blasphèmes contre les dieux et contre César; c'est pourquoi nous l'avons renvoyé devant vous, afin que vous en ordonniez comme il vous plaira. Après la lecture de la lettre, Agricolaüs dit : Avez-vous ainsi parlé en présence du président? Marcel dit : Oui, j'ai parlé ainsi. Agricolaüs dit : Etiez-vous centurion ordinaire? Marcel dit : Oui, je l'étais. Agricolaüs dit : Quelle fureur vous a fait jeter les marques de votre serment, et dire de telles paroles? Marcel répondit : Ceux qui craignent Dieu n'ont point de fureur. Agricolaüs dit : Avez-vous dit tout ce qui est contenu dans les actes du président? Je l'ai dit, reprit Marcel. Agricolaüs dit : Avez-vous jeté vos armes? Marcel répondit : Je les ai jetées parce qu'il ne faut pas qu'un chrétien, qui sert Jésus-Christ, serve pour les embarras du siècle. Agricolaüs dit : Ce que Marcel a fait est de telle nature, que la discipline doit être observée pour l'en punir. Et il prononça cette sentence contre lui : Il est dit que Marcel, qui étoit centurion ordinaire, qui s'est déshonoré en renonçant publiquement à son serment, et qui a proféré en présence du tribun d'autres paroles pleines de fureur, sera exécuté à mort. On lui coupa la tête, et il mourut ainsi pour le nom de Jésus-Christ. La désertion, principalement accompagnée d'un autre crime, comme

(1) Idac. Fast. Chron. Pasch.
(2) Prosp. in Chron. Eus. Chron. edit. Pontac.
(3) Acta sinc. p. 312.
(4) V. Baron. hic an. 298, n. 3.

(1) Pag. an. 298, n. 2.
(2) L. desert. ff. de Re Milit. lib. 1, ff. de Pref. præst.

d'impiété et de désobéissance, étoit un crime capital par les lois romaines (1).

Le greffier qui devoit écrire cette sentence, après avoir écrit tout ce qui est rapporté ci-dessus, étoit Cassien (2). Mais, voyant la constance de Marcel, il témoigna à haute voix que cette condamnation lui faisoit horreur, et jeta à terre les tables et le stylet dont il écrivoit. Tous les officiers furent surpris, Marcel rioit; le juge se leva de son siége tout ému, et lui demanda pourquoi il avoit jeté les tables avec dédain. Cassien répondit : Parce que vous avez dicté une sentence injuste. Il le fit aussitôt prendre et mettre en prison. Marcel, qui avoit ri de joie, prévoyant que Cassien seroit compagnon de son martyre, fut exécuté le même jour, trentième d'octobre. Comme on le menoit au supplice, il dit au juge Agricolaüs : Dieu vous fasse du bien. Ensuite il eut la tête tranchée. Un mois après, et le troisième de décembre, Cassien fut ramené au même lieu où Marcel avoit été interrogé; il fit à peu près les mêmes réponses, et obtint aussi la couronne du martyre.

XXVIII. Persécution générale.

L'empereur Dioclétien vint passer l'hiver à Nicomédie, la dix-neuvième année de son règne, trois cent deux de J.-C. Le césar Galérius Maximien, après avoir défait les Perses, y vint aussi pour l'exciter à persécuter les chrétiens, poussé lui-même par sa mère, femme superstitieuse qui adoroit les dieux des montagnes, et faisoit tous les jours des sacrifices et des festins de viandes immolées (3). Les chrétiens, loin d'y prendre part, jeûnoient cependant et s'appliquoient à la prière. Elle en conçut de la haine contre eux, et, par ses plaintes, excita son fils à les perdre; car il n'étoit pas moins superstitieux qu'elle. Il délibéra sur cette affaire avec Dioclétien pendant tout l'hiver; et, comme personne n'étoit admis à ce conseil, on croyoit qu'il s'agissoit de l'intérêt capital de l'empire. Le vieil empereur résista long-temps à l'emportement de Galérius, montrant combien il étoit dangereux de troubler le repos du monde, et de répandre tant de sang. Que les chrétiens ne demandoient qu'à mourir; qu'il se falloit contenter de détourner de cette religion les officiers du palais et les gens de guerre.

Galérius ne se rendit point à ces raisons. Dioclétien voulut donc prendre conseil; car il avoit cette malice, de ne point consulter quand il vouloit faire du bien, afin d'en avoir seul l'honneur, mais de consulter quand il vouloit faire du mal, afin d'en rejeter le blâme sur d'autres. On fit entrer quelque peu d'officiers de justice et de guerre, et on leur demanda leur avis suivant leur dignité. Quelques-uns, poussés par leur haine particulière, disoient qu'il falloit ôter les ennemis des dieux et de la religion publique; et ceux qui étoient d'un autre avis firent semblant d'être de celui-ci, voyant où penchoit Galérius. Dioclétien ne se rendit pas pour cela; il dit qu'il falloit principalement consulter les dieux, et envoya un aruspice à Apollon de Milet. Apollon répondit non par la prêtresse, mais du fond d'un antre obscur, que les justes qui étoient sur la terre l'empêchoient de dire la vérité, et que c'étoit la raison pourquoi les oracles qu'il rendoit du trépied étoient faux. La prêtresse disoit la même chose, ayant les cheveux épars, se lamentant du malheur du genre humain (1). Dioclétien demanda à ses officiers, qui étoient ces justes sur la terre. Un de ceux qui servoient aux sacrifices dit : Ce sont les chrétiens sans doute. L'empereur l'écouta avec plaisir, et résolut la persécution, ne pouvant résister à ses amis, au César et à Apollon. Il vouloit toutefois garder la modération de ne point répandre de sang; au lieu que Galérius vouloit que l'on brûlât vifs ceux qui refuseroient de sacrifier.

Le jour qui fut marqué pour l'exécution (2), comme un jour convenable et heureux, fut la fête des Terminales, le dernier jour de l'ancienne année romaine, qui étoit le vingt-troisième de février, comme pour terminer en ce jour la religion chrétienne. Ce jour étant donc venu, l'an trois cent trois de J.-C., qui étoit le vingtième du règne de Dioclétien, son huitième consulat, et le septième de Maximilien Herculius; dès la pointe du jour, un préfet, avec des capitaines, des tribuns et des trésoriers, vint à l'église de Nicomédie. Ayant rompu les portes, on cherchoit l'idole du dieu. On brûle les Ecritures que l'on trouve, on abandonne tout au pillage; on prend, on court de tous côtés. L'église étoit en un lieu élevé que l'on voyoit du palais. Dioclétien et Galérius la regardoient, et consultèrent long-temps s'il ne valoit pas mieux la brûler. Dioclétien fut d'avis que non et l'emporta, de peur qu'allumant un si grand feu on ne brûlât une grande partie de la ville; car l'église étoit environnée de toutes parts de plusieurs grandes maisons. On envoya des soldats prétoriens qui marchoient en bataille avec des cognées et d'autres ferrements; ils environnèrent le bâtiment, et, quoiqu'il fût fort élevé, en peu d'heures ils le rasèrent.

Le lendemain, on afficha un édit portant que toutes les églises seroient rasées et les Ecritures brûlées; que tous ceux de cette religion seroient privés de tout honneur et de toute dignité; qu'ils seroient sujets aux tourments, de quelque ordre et de quelque rang qu'ils fussent; que

(1) L. Non omn. v, § Qui Desert. ff. de Re Milit. lib. Omne VI, § Centum. 2, ff. eod.
(2) Acta sinc. p. 315.
(3) Lact. de Mort. Persec. n. 10, 11. Pagi. hoc an.

(1) Constant. ap. Eus. l. XI, Vit. c. 50.
(2) Eus. VIII, Hist. c. 2; Pagi. an. 302, 5.

l'on auroit action contre eux, et qu'ils n'en auroient contre personne, non pas même pour redemander ce qu'on leur auroit enlevé, pour se plaindre d'une injure ou d'un adultère; que les affranchis perdroient la liberté. Il y eut un chrétien d'une qualité distinguée, qui, poussé d'un zèle excessif, eut la hardiesse d'arracher publiquement cet édit et de le déchirer, se moquant des victoires contre les Goths et les Sarmates dont il faisoit mention. Ce chrétien fut pris aussitôt, tourmenté et brûlé, ce qu'il souffrit avec une patience admirable. Cet édit fut bientôt suivi d'un autre, qui ordonnoit de prendre partout les évêques, les mettre aux fers, et ensuite les contraindre à sacrifier par toutes sortes de moyens. On écrivit à l'empereur Maximien Herculius et au césar Constance de faire la même chose de leur côté, quoiqu'on n'eût pas attendu leur avis pour une affaire de cette importance.

XXIX. Martyrs de Nicomédie.

Le césar Galérius, non content de ses édits, et voulant pousser Dioclétien à une persécution plus cruelle, fit mettre le feu secrètement au palais; et, quelque partie ayant été brûlée, on en accusoit les chrétiens, comme des ennemis publics (1). On disoit qu'ils avoient comploté avec les eunuques de faire périr les deux empereurs, qui avoient pensé être brûlés vifs dans leur propre maison. Dioclétien, tout fin qu'il croyoit être, ne soupçonna rien de cet artifice, mais, brûlant de colère, il ordonna aussitôt que l'on tourmentât cruellement tous les siens. Il étoit assis, faisant griller ces innocents. Tous les juges et tous les chefs des offices du palais faisoient donner la question par le pouvoir qu'il leur avoit attribué; c'étoit à qui découvriroit le premier quelque chose; mais on ne trouvoit rien, parce qu'on ne mettoit pas à la question les serviteurs de Galérius, entre lesquels étoient les coupables. Il étoit présent et fort empressé pour ne pas laisser ralentir la furie du vieil empereur. Quinze jours après, il entreprit encore un autre embrasement; mais on s'en aperçut de bonne heure, sans toutefois découvrir l'auteur. Galérius, qui avoit préparé son voyage, partit le même jour, quoique ce fût encore au fort de l'hiver, disant hautement qu'il s'enfuyoit pour n'être pas brûlé tout vif.

Dioclétien étendoit sa colère non-seulement contre ses domestiques, mais contre tous. Il contraignit sa fille Valéria toute la première, et sa femme Prisca, de sacrifier. Il fit mourir des eunuques autrefois très-puissants, qui avoient soutenu et le palais et lui-même. Dorothée, le premier d'entre eux avec Gorgonius, et plusieurs qui étoient sous sa charge, furent étranglés après de longs tourments. Pierre, ayant refusé de sacrifier, fut élevé nu en l'air et fouetté par tout le corps. Comme on l'avoit déchiré jusqu'à lui découvrir les os sans ébranler sa constance, on mit du sel et du vinaigre dans ses plaies; on apporta un gril et du feu, et on le fit rôtir comme les viandes que l'on veut manger, lui déclarant qu'il ne sortiroit point de cet état s'il ne vouloit obéir; il demeura ferme, et mourut dans ce tourment. On compte encore entre ces martyrs domestiques de l'empereur l'eunuque Indes, Mygdonius, et Mardonius (1).

On prit les prêtres et les diacres, et sans aucun examen sur leur confession, on les condamnoit et on les menoit au supplice avec tous les leurs (2). Anthime, évêque de Nicomédie, eut la tête coupée; plusieurs autres furent égorgés (3); plusieurs de tout âge et de tout sexe furent brûlés, non pas un à un, mais à tas, en mettant du feu autour d'eux. On dit qu'il y eut des hommes et des femmes qui, par un excès de zèle, sautèrent d'eux-mêmes dans le bûcher. D'autres, liés par les bourreaux en grande quantité, furent mis dans des barques et jetés en mer avec de grosses pierres au cou. On jeta aussi dans la mer les corps des officiers de l'empereur que l'on avoit enterrés d'abord; mais ensuite on les fit déterrer, de peur que, s'ils demeuroient dans des tombeaux, on ne les adorât comme des dieux; car c'est ainsi que les païens jugeoient des honneurs que l'on rendoit aux martyrs. Toutefois Dioclétien et Maximien avoient eux-mêmes décidé que les criminels suppliciés ne devoient pas être privés de sépulture (4).

La persécution s'étendit sur tout le peuple de Nicomédie (5). Les juges, dispersés par tous les temples, contraignoient tout le monde à sacrifier; les prisons étoient pleines. On inventoit des tourments inouis; et, de peur de se méprendre en rendant justice à des chrétiens, il y avoit des autels devant les tribunaux et dans les cabinets des juges, pour faire sacrifier les parties avant que de plaider leurs causes. On vit dans la même province de Bithynie un gouverneur transporté de joie, comme s'il eût vaincu un peuple barbare, parce qu'un chrétien qui avoit résisté pendant deux ans avec une grande force parut à la fin céder (6).

XXX. Écrits contre la religion chrétienne.

Dans le même temps que l'on abattoit l'église de Nicomédie, il y eut deux auteurs qui publièrent des écrits contre la religion chrétienne (7). L'un étoit philosophe de profession, mais dont les mœurs étoient contraires à sa doctrine; en public il recommandoit la modération, la frugalité, la pauvreté, mais il ai-

(1) Lact. n. 14.

(1) Mart. 26 dec.
(2) Lactan. n. 15.
(3) Eus. VIII, c. 6.
(4) L. Obnox. Cod. de Relig.
(5) Lactant.
(6) Lact. lib. V, Inst. c. 11.
(7) Id. ibid.

moit l'argent, le plaisir et la dépense, et faisoit meilleure chère chez lui qu'au palais. Tous ses vices se couvroient par l'extérieur de ses cheveux et de son manteau, par ses grandes richesses et le crédit qu'il avoit auprès des magistrats, dont il vendoit les jugements et intimidoit ses voisins, qui n'osoient se plaindre des maisons et des terres qu'il avoit usurpées sur eux. On ne sait qui étoit ce philosophe; mais on sait qu'il publia trois livres contre la religion chrétienne (1). Il disoit d'abord qu'il étoit du devoir d'un philosophe de remédier aux erreurs des hommes, les ramenant au vrai chemin, c'est-à-dire au culte des dieux qui gouvernoient le monde, et de ne pas souffrir que les gens simples demeurassent en proie à la malice des séducteurs; qu'il vouloit montrer la lumière de la sagesse à ceux qui ne la voyoient pas, et les guérir de cette obstination qui les faisoit souffrir inutilement tant de tourments. Afin que l'on ne doutât pas du motif qui l'excitoit, il s'étendoit sur les louanges des princes, relevoit leur piété et leur sagesse, qui se signaloient même dans la défense de la religion, en réprimant une superstition impie et puérile. Mais, lorsqu'il vouloit entrer en matière, il ne savoit ce qu'il attaquoit; seulement il découvrit sa malice, d'avoir choisi ce ce temps pour publier cet ouvrage.

L'autre auteur étoit du nombre des juges, et un de ceux qui avoient conseillé la persécution. On croit que c'étoit Hiéroclès, né en une petite ville de Carie, et depuis gouverneur d'Alexandrie. Il écrivit deux livres, qu'il intitula philalèthes (2), c'est-à-dire amis de la vérité, et adressa son discours aux chrétiens mêmes pour ne pas paroître les attaquer, mais leur donner de salutaires conseils. Il s'efforçoit de montrer de la contradiction dans les Écritures saintes, et en paroissoit si bien instruit, qu'il sembloit avoir été chrétien. Il attaquoit principalement saint Pierre, saint Paul et les autres disciples qu'il accusoit d'imposture, les reconnoissant toutefois pour des pêcheurs grossiers et ignorants sans considérer combien il étoit impossible que des ignorants, fussent d'habiles trompeurs. Il disoit que Jésus-Christ, ayant été chassé par les juifs, avoit assemblé neuf cents hommes, avec lesquels il pilloit le pays. Voulant réfuter ses miracles sans oser les nier, il s'efforçoit de montrer qu'Apollonius de Tyane en avoit fait de pareils ou même de plus grands. C'est ainsi qu'à Nicomédie on attaquoit les chrétiens par la violence et par les discours.

Peu de temps après (3), il y eut quelque entreprise contre l'empire vers Mélitine en Arménie, et un autre en Syrie, où un nommé Eugène fut reconnu empereur par ses soldats. Ce fut l'occasion d'un nouvel édit contre les chrétiens, portant que tous ceux qui gouvernoient les églises fussent mis aux fers; en sorte que c'étoit un spectacle pitoyable. On voyoit partout les prisons remplies, non plus d'homicides et de scélérats, mais d'évêques, de prêtres, de diacres, de lecteurs et d'exorcistes, il n'y restoit plus de place pour les malfaiteurs. Ensuite il vint d'autres lettres, portant que les prisonniers qui sacrifieroient seroient mis en liberté, et que ceux qui persévéreroient seroient tourmentés en toutes manières. Ce qui produisit une multitude innombrable de martyrs en chaque province, principalement en Afrique, en Mauritanie, en Thébaïde et en Egypte, dont plusieurs passèrent d'une ville et d'une province à l'autre. Un entre autres, nommé Donat, à qui Lactance adresse l'écrit de la mort des persécuteurs (1), fut tourmenté jusqu'à neuf fois par trois différents juges, par Flaccus, préfet de Bithynie, par Hiéroclès, un de ceux qui avoient conseillé la persécution, et enfin par Priscillien, son successeur.

XXXI. Martyrs de Palestine.

En Palestine, le premier qui souffrit le martyre fut Procope, qui dès sa jeunesse avoit conservé la chasteté et pratiqué toutes les vertus (2). Son corps, abattu d'austérités, sembloit être mort, et ne se soutenir que par la vigueur de l'âme (3); sa nourriture n'étoit que du pain et de l'eau, encore n'en prenoit-il que de deux ou trois jours l'un, et quelquefois au bout de sept jours. Il méditoit jour et nuit les saintes Écritures; mais il ne s'étoit guère appliqué aux lettres humaines. Le lieu de sa naissance étoit Elia, c'est-à-dire Jérusalem, mais sa résidence étoit à Scythopolis, où il faisoit trois fonctions dans l'Église, de lecteur, d'interprète en langue syriaque, et d'exorciste. Les lectures publiques de l'Écriture se faisoient en grec, et il l'expliquoit au peuple en syriaque, qui étoit la langue vulgaire.

Etant envoyé de Scythopolis à Césarée avec quelques autres, il fut arrêté à la porte de la ville, et mené au gouverneur, nommé Flavien. Ainsi, il ne fut point mis en prison; mais d'abord qu'il fut présenté au tribunal, et qu'on lui eut ordonné de sacrifier aux dieux, il dit qu'il n'en connoissoit qu'un à qui on doit sacrifier, ainsi qu'il le veut lui-même; et comme on lui ordonna d'offrir des libations aux quatre empereurs, il dit un vers d'Homère, qui porte, Qu'il n'est pas bon d'avoir plusieurs maîtres; et aussitôt on lui coupa la tête, le septième de juillet, un mercredi, à Césarée en Palestine. Après lui, dans la même ville, plusieurs évêques du pays souffrirent de grands tourments.

Quelques-uns cédèrent par lâcheté à la première attaque. Il y en avoit un à qui on tenoit

(1) Pagi. an. 302, n. 13.
(2) Epiph. Hær. 68.
(3) Eus. VIII, c. 6, et ibi. Vales.

(1) Lactant. de Mort. n. 16.
(2) Eus. de Martyr. Pal. c. 1.
(3) Acta sinc. p. 372.

les mains en l'approchant de l'autel des idoles, et on lui jetoit dedans du sacrifice profane, afin qu'il parût y participer; et, quoiqu'il n'y eut pas touché, il se retiroit sans rien dire, tandis que l'on disoit qu'il avoit sacrifié. Un autre, emporté demi-mort, étoit jeté comme s'il eût déjà rendu l'âme; on le relâchoit et le comptoit entre ceux qui avoient sacrifié. Un autre crioit et protestoit qu'il n'obéiroit pas; mais on le frappoit au visage, plusieurs mains lui fermoient la bouche, et on le repoussoit de force quoiqu'il n'eût pas sacrifié. Les païens comptoient pour beaucoup de paroître réussir dans leur dessein. Deux seuls d'entre tous ceux-là reçurent la couronne du martyre, Alphée et Zachée, dont le dernier étoit diacre de l'église de Cadare ou Gadda. Après avoir été fouettés, déchirés et tourmentés en plusieurs manières, ils furent tenus jour et nuit dans les entraves écartés jusqu'au quatrième trou, et eurent enfin la tête tranchée le dix-septième du mois Dius ou novembre.

Romain souffrit le même jour à Antioche. Il étoit de Palestine, diacre et exorciste de l'église de Césarée; car en ces temps-là, comme les clercs étoient en petit nombre, ils faisoient souvent plusieurs fonctions. Il se trouvoit à Antioche lorsque l'on abattit les églises; et voyant plusieurs personnes qui s'approchoient en foule des idoles, hommes, femmes, enfants, ce spectacle lui parut insupportable. Il s'avança et leur fit des reproches à haute voix (1). Cette hardiesse fut cause qu'on l'arrêta; et, comme le juge Asclépiade le faisoit tourmenter cruellement, il ne laissoit pas, au milieu des tourments, de montrer la vanité de l'idolâtrie et l'excellence du christianisme (2). Enfin, il proposa au juge d'interroger un enfant innocent pour voir ce qu'il en diroit.

On en prit un d'environ sept ans, nommé Barulas. Romain lui demanda lequel il valoit mieux adorer Jésus-Christ, et par lui le père ou la multitude des dieux. L'enfant répondit: Il n'y a qu'un Dieu, et Jésus-Christ est le vrai Dieu. Le juge fit approcher sa mère, en présence de laquelle il le fit fouetter si cruellement, que le sang couloit de tous côtés. Tous les assistants et les bourreaux mêmes ne pouvoient retenir leurs larmes; la mère l'encourageoit, et le reprit comme d'une foiblesse de ce qu'il demandoit à boire. L'enfant fut mis en prison, et on recommença à tourmenter Romain, qui fut enfin condamné au feu, et l'enfant à perdre la tête. La mère le porta entre ses bras jusqu'au lieu du suppiice, et le donna au bourreau sans pleurer; seulement elle le baisa et se recommanda à ses prières. Elle étendit son manteau pour recevoir le sang et la tête qu'elle emporta dans son sein.

Cependant, on amena Romain au même lieu; on l'attacha au pieu, et on l'entoura de bois que l'on alloit allumer. On attendoit seulement l'ordre de l'empereur Galérius, qui étoit présent à Antioche. Il y avoit des juifs qui disoient: Chez nous, les trois enfants furent sauvés de la fournaise, mais ceux-ci brûlent. Aussitôt le ciel se couvrit, et il vint une si grande pluie qu'on ne put pas même allumer le feu. Le martyr s'écria: Où est donc ce feu? L'empereur le fit délivrer; mais le juge le condamna à avoir la langue coupée. Un médecin, nommé Ariston, qui, par foiblesse, avoit renié la foi, se trouva présent; il avoit sur lui les instruments nécessaires pour cette opération, car les médecins faisoient alors la chirurgie. On le contraignit malgré lui à couper la langue du martyr, et il la garda comme une relique précieuse. Le martyr fut envoyé en prison. En entrant, le geôlier lui demanda son nom: il le dit, et parla encore depuis, à toute occasion, prononçant mieux qu'il ne faisoit avant qu'on lui eût coupé la langue, car naturellement il bégayoit. Le juge et l'empereur l'ayant appris, ils soupçonnèrent le médecin, comme chrétien, de l'avoir épargné. On le fit venir; il montra la langue qu'il avoit gardée, et dit: Qu'on fasse venir un homme qui ne soit point assisté de Dieu, qu'on lui coupe autant de la langue; s'il peut vivre après, accusez-moi d'artifice. On prit un condamné, on mesura exactement la langue coupée, on lui en coupa autant, et aussitôt il mourut. Cependant saint Romain étoit aux fers, où il demeura long-temps, les deux pieds étendus jusqu'au cinquième trou. Enfin, la fête de la vingtième année du règne étant proche, comme on délivroit tous les prisonniers, on le laissa seul en prison, et on l'y étrangla sans le tirer de ses entraves. Cela se passa la première année, lorsque la persécution n'attaquoit que les ministres de l'Eglise.

A Tyr, plusieurs martyrs, après avoir souffert des coups de fouet innombrables avec une constance merveilleuse, furent exposés à des léopards, des ours et des sangliers, que l'on excitoit avec le fer et le feu (1). Ces bêtes venoient avec des cris terribles, et les martyrs les attendoient de pied ferme; mais elles n'osoient pas en approcher, et se retournoient contre les païens qui les excitoient. Il n'y avoit que les martyrs qu'elles épargnoient, quoiqu'ils fussent nus et qu'ils remuassent les mains pour les attirer, car on leur commandoit de le faire. Quelquefois les bêtes s'élançoient contre eux; mais il sembloit qu'une force divine les repoussât en arrière. Une première bête n'ayant rien fait, on en faisoit venir une seconde et une troisième contre le même martyr. Un d'eux, qui n'avoit pas vingt ans, se tenoit debout, les mains étendues en forme de croix, et prioit tranquillement sans faire aucun mouvement, au milieu de ces bêtes qui sembloient l'aller dévorer, et qui, par une vertu secrète, retournoient en arrière. Cinq autres, qui étoient Egyptiens, furent exposés à un taureau furieux; il jetoit en l'air de ses cornes les païens qui s'approchoient de lui, et les laissoit demi-morts; mais, venant en furie contre les martyrs, il ne pouvoit s'approcher d'eux, et retournoit en arrière, trépignant des pieds et donnant des cornes de côté et d'autre. On leur présenta encore d'autres bêtes, et enfin on leur coupa la tête à tous et on les jeta dans la mer. Eusèbe, depuis évêque de Césarée, raconte ces faits pour les avoir vus de ses yeux.

(1) Prudent. Peristep. Hymn. 10.

(2) Acta sinc p. 379.

(1) Eus. VIII, Hist. c. 7.

XXXII. Martyrs d'Égypte.

En Egypte, une infinité d'hommes, de femmes et d'enfants moururent en diverses manières (1); et toutefois les païens mêmes en sauvèrent plusieurs, cachant ceux qui avoient recours à eux, et s'exposant à la perte de leurs biens et à la prison plutôt que de les trahir (2). Saint Athanase disoit depuis l'avoir appris de ses pères. Quant aux martyrs, les uns, après avoir souffert les dents de fer, les fouets et les tortures, furent brûlés, les autres noyés dans la mer, d'autres eurent la tête tranchée, d'autres moururent dans les tourments, d'autres moururent de faim, d'autres furent crucifiés, les uns à l'ordinaire, comme les malfaiteurs, les autres cloués la tête en bas; et on les gardoit jusqu'à ce qu'ils mourussent de faim sur leurs poteaux. En Thébaïde, on exerça des cruautés incroyables. Au lieu d'ongles de fer, on se servoit de tests de pots cassés, pour déchirer les martyrs par tous les corps jusqu'à ce qu'ils expirassent. On attachoit des femmes par un pied, et on les élevoit ainsi en l'air avec des machines; en sorte qu'elles demeuroient pendues la tête en bas, entièrement nues, donnant un spectacle également honteux et cruel. Il y avoit des hommes que l'on lioit par les jambes à de grosses branches de deux arbres que l'on avoit approchées avec des machines, puis on les lâchoit pour reprendre leur situation naturelle, et en se redressant elles démembroient les martyrs.

Ces cruautés ne durèrent pas peu de temps; mais pendant les années entières on en faisoit mourir par jour, tantôt dix, tantôt vingt, tantôt trente, tantôt soixante, tantôt cent, avec leurs femmes et leurs enfants tout petits. Eusèbe dit avoir appris, étant sur les lieux, qu'en un jour on avoit coupé tant de têtes que le fer en étoit émoussé, et se cassoit même quelquefois, et que les bourreaux étoient si las de tuer, qu'ils se relayoient les uns les autres. Il dit avoir vu lui-même, sitôt que des chrétiens étoient condamnés, d'autres accourir de toutes parts autour du tribunal en se confessant chrétiens, et recevoir leur condamnation de mort avec joie, en riant et en chantant des cantiques d'action de grâces jusqu'au dernier soupir. Il y en avoit entre eux de distingués par leur naissance, par leur réputation, par la science et la philosophie.

Tel étoit Philorome, qui exerçoit une charge considérable à Alexandrie, et qui tous les jours rendoit la justice entouré de gardes, suivant l'usage des magistrats romains. Tel étoit aussi Phileas, évêque de Thmouis. Il s'étoit acquitté dignement des charges publiques de son pays, et étoit célèbre pour la philosophie. Ces deux martyrs étoient sollicités par une infinité de personnes, parents et amis, par les magistrats, par le juge même, de s'épargner et d'avoir pitié de leurs femmes et de leurs enfants; mais ils demeurèrent fermes, et eurent tous deux la tête coupée. Quelque temps auparavant Philéas, étant à Alexandrie, avoit écrit à son peuple de Thmouis une lettre, où il disoit en parlant des martyrs:

Qui pourroit faire le dénombrement des exemples de vertu qu'ils ont donnés (1)? Car, comme il étoit permis à tous ceux qui vouloient de les maltraiter, on se servoit de tout pour les frapper, de gros bâtons, de baguettes, de fouets, de lanières et de cordes. On lioit à quelques-uns les mains derrière le dos, puis on les attachoit au poteau, et on les étendoit avec des machines; ensuite on leur déchiroit avec les ongles de fer non-seulement les côtes comme aux meurtriers, mais le ventre, les jambes et les joues. D'autres étoient pendus par une main dans la galerie, souffrant une douleur excessive par l'extension des jointures. D'autres étoient liés à des colonnes contre le visage, sans que leurs pieds portassent à terre, afin que le poids du corps tirât leurs liens. Ils demeuroient en cet état, non-seulement tandis que le gouverneur leur parloit, mais presque tout le jour. Car, quand il passoit à d'autres, il laissoit des officiers pour observer les premiers, et pour voir s'il n'y en auroit point quelqu'un qui cédât à la force des tourments. Il ordonnoit de serrer les liens sans miséricorde, et, quand ils seroient prêts à rendre l'âme, les détacher et les traîner par terre; car ils nous comptoient pour rien, non plus que si nous n'étions plus.

Il y en avoit qu'après les tourments on mettoit aux entraves, étendus au quatrième trou; en sorte qu'ils étoient contraints à demeurer couchés sur le dos, ne pouvant plus se soutenir. D'autres jetés sur le pavé, faisant plus de pitié à voir que dans l'action de la torture, à cause de la multitude des plaies dont ils étoient couverts. Les uns sont morts constamment dans les tourments; d'autres, étant mis en prison demi-morts, ont fini peu de jours après par les douleurs; les autres, ayant été pansés, sont encore devenus plus courageux par le temps et par le séjour de la prison. De sorte que, quand on leur

(1) Athan. ad Sol. l. I, p. 853, A.

(2) Euseb. VIII, Hist. c.

(1) Euseb. VIII, Hist. c. 10.

a donné le choix de demeurer libres en s'approchant des sacrifices profanes, ou d'être condamnés à mort, ils ont choisi la mort sans hésiter; car ils savoient ce qui est marqué dans les divines Ecritures (1), Celui qui sacrifie à des dieux étrangers sera exterminé. Et encore, Tu n'auras pas d'autres dieux que moi. C'est ainsi que le martyr Philéas écrivoit peu avant sa mort, étant encore en prison, pour encourager son troupeau.

XXXIII. Saint Philéas et saint Philorome.

Lorsqu'il fut sur l'échafaud, Culcien, gouverneur d'Egypte, le pressa de sacrifier, du moins au seul dieu qu'il reconnoissoit (2). Philéas répondit : Il ne désire pas de tels sacrifices, parlant des sacrifices sanglants. Culcien dit : Quels sont donc les sacrifices qui lui plaisent? Philéas répondit : La pureté du cœur et des sens, et la vérité dans les paroles. Culcien dit : Moïse n'a-t-il pas sacrifié? Philéas répondit : Il étoit ordonné seulement aux juifs de sacrifier à Dieu seul, à Jérusalem ; les juifs pèchent maintenant, en célébrant ailleurs leurs solennités. Culcien dit : Laisse ces paroles inutiles, et sacrifie. Philéas répondit : Je ne souillerai point mon âme. Culcien dit : Perdons-nous l'âme? Philéas répondit : L'âme et le corps. Culcien dit : Ce même corps, cette chair ressuscitera-t-elle? Oui, dit Philéas. Culcien dit encore : Paul n'a-t-il pas nié Jésus-Christ? Non, dit Philéas, à Dieu ne plaise. Culcien ajouta : Paul n'étoit-il pas persécuteur? Philéas répondit : Non, à Dieu ne plaise. Culcien dit : Paul n'étoit-il pas un homme du commun, un Syrien qui parloit syriaque? Philéas répondit : Non, il étoit Hébreu et parloit grec, et avoit une sagesse au-dessus de tous les hommes. Culcien dit : Tu diras peut-être qu'il étoit au-dessus de Platon. Philéas répondit : Il étoit plus sage, non-seulement que Platon, mais que tous les philosophes ; car il a persuadé les sages ; et, si vous voulez, je vous dirai ses discours.

Culcien dit : Sacrifie donc. Philéas dit : Je n'en ferai rien. Est-ce par conscience? dit Culcien. Oui, répondit Philéas. Pourquoi donc, dit Culcien, ne fais-tu pas conscience d'abandonner ta femme et tes enfants? Parce, dit Philéas, que je dois à Dieu un plus grand amour. A quel dieu? dit Culcien. Philéas étendit les mains au ciel, et dit : Au Dieu qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent. Les avocats vouloient empêcher Philéas de tant parler, et lui disoient : Pourquoi résistez-vous au gouverneur? Philéas répondit : Je réponds à ce qu'il me demande, et ensuite, ce ne sont pas seulement les chrétiens qui font ainsi ; voyez l'exemple de Socrate, comme on le menoit à la mort : sa femme, présente avec ses enfants, ne le fit pas revenir. Culcien dit : Jésus-Christ étoit-il Dieu? Oui, répondit Philéas. Culcien dit : Comment es-tu persuadé qu'il étoit Dieu? Philéas répondit : Il a fait voir des aveugles et ouïr des sourds ; il a purifié des lépreux, ressuscité des morts, rendu la parole à des muets, guéri grand nombre de maladies, et fait plusieurs autres miracles. Culcien dit : Un crucifié est-il Dieu? Philéas répondit : Il a été crucifié pour notre salut ; il savoit qu'il le devoit être, et qu'il devoit souffrir des affronts ; et il s'est livré à toutes ces souffrances pour nous. Car tout cela avoit été prédit de lui par les saintes Ecritures, que les juifs croient avoir, et ne les ont pas ; vienne qui voudra voir s'il n'est pas ainsi.

Culcien dit. Souviens-toi que j'ai épargné ton honneur ; car j'aurois pu te maltraiter dans ta ville, et je ne l'ai pas fait. Philéas répondit : Je vous en remercie, mais faites-moi la grâce entière. Que désires-tu? dit Culcien. Philéas répondit : Suivez votre humeur, faites ce qui vous est commandé. Culcien dit : Veux-tu ainsi mourir sans sujet? Non pas sans sujet, dit Philéas, mais pour Dieu et pour la vérité. Culcien dit : Paul étoit-il Dieu? Non, répondit Philéas. Qu'étoit-il donc? dit Culcien. Philéas répondit : Un homme semblable à nous ; mais le Saint-Esprit étoit en lui, et par la vertu du Saint-Esprit il faisoit des miracles. Culcien dit : Je te donne en grâce à ton frère. Philéas répondit : Faites-moi la grâce entière, suivez votre passion, et faites ce qui vous est commandé. Culcien dit : Si tu n'avois rien, je ne te pardonnerois pas ; mais parce que tu as beaucoup de bien, et que tu peux nourrir presque toute la province, je t'épargne, et je te conseille de sacrifier. On voit par-là quelles étoient les aumônes des chrétiens riches. Culcien dit : Ta pauvre femme te regarde. Philéas répondit : Jesus-Christ est le Sauveur de tous nos esprits. Il m'a appelé à l'héritage de sa gloire, il peut aussi l'y appeler. Les avocats voulurent faire croire qu'il demandoit un délai, et se jetèrent à ses pieds avec tous tous les officiers, le curateur et tous ses parents, le priant d'avoir égard à sa femme, et de prendre soin de ses enfants (1). Il demeura ferme comme un rocher battu par la tempête, disant qu'il devoit tenir pour ses parents les saints martyrs et les apôtres.

Philorome, ce magistrat d'Alexandrie dont j'ai parlé, se trouva présent, et, voyant la fermeté de Philéas, il s'écria : Pourquoi faites-vous de vains efforts contre la constance de cet homme ; pourquoi le voulez-vous rendre infidèle à Dieu? Ne voyez-vous pas qu'il ne vous voit ni ne vous entend, et qu'il est tout occupé de la gloire céleste? Ces paroles tournèrent la colère de tout le monde contre Philorome ; ils demandèrent qu'il fût condamné comme Philéas par le même jugement. Le juge y consentit volontiers, et ordonna que tous deux eussent la tête coupée. Comme on les menoit au lieu ordinaire de l'exécution, le frère de Philéas,

(1) Ex. XXII, 20 ; XX, 3. (2) Acta sinc. p. 548.

(1) Euseb. VIII, Hist. c. 8.

qui étoit un des avocats, s'écria : Philéas demande abolition. Culcien le rappela, et lui dit : As-tu appelé? Philéas répondit : Je n'ai point appelé, Dieu m'en garde! Ne prenez pas garde à ce malheureux ; pour moi, je rends de grandes actions de grâces aux empereurs et à vous, d'être devenu cohéritier de Jésus-Christ. Quand ils furent arrivés au lieu de l'exécution, Philéas étendit les mains vers l'orient, et dit à haute voix : Mes chers enfants, vous qui cherchez Dieu, veillez sur vos cœurs ; car l'ennemi, comme un lion rugissant, cherche à vous abattre ; nous n'avons pas encore souffert, nous commençons à souffrir, et à être disciples de Jésus-Christ. Mes chers enfants, attachez-vous à ces préceptes. Invoquons celui qui est sans tache, incompréhensible, assis sur les chérubins, auteur de tout, le commencement et la fin ; à lui soit gloire dans les siècles des siècles. Amen. Quand il eut ainsi parlé, les bourreaux leur coupèrent la tête à tous deux.

XXXIV. Martyrs de Syrie, etc.

Il y eut à Alexandrie plusieurs martyrs à qui on coupoit le nez, les oreilles et les mains ; puis on mettoit le reste du corps en pièces. A Antioche, on en grilla plusieurs pour les faire souffrir long-temps (1) ; et d'autres aimèrent mieux laisser brûler leur main droite que de toucher aux sacrifices profanes ; d'au res, fuyant la tentation, avant que de tomber entre les mains des persécuteurs, se précipitèrent de dessus des toits élevés. Ce qui doit être attribué à une inspiration particuliere du Saint-Esprit, sans être tiré à conséquence (2). Il y eut deux sœurs vierges, à Antioche même, d'une noblesse, d'une beauté, d'une piété singulière, que les persécuteurs firent jeter dans la mer. Dans la même ville, on compte encore pour martyrs Basilisse, Antoine, prêtre, Anastase, et plusieurs autres ecclésiastiques, Marcionille, un enfant nommé Celse, sept frères, et plusieurs autres. Dans la haute Syrie, nommée Augusta Euphratésia, Sergius et Bacchus, depuis très-illustres par leurs miracles (3).

En Mésopotamie, plusieurs furent pendus par les pieds, et étouffés d'un petit feu allumé au-dessous (4). En Arabie, on les tuoit à coups de cognées. En Cappadoce, on leur brisoit les jambes. Dans le Pont, on leur fichoit sous les ongles des roseaux pointus ; à d'autres on répandoit sur le dos du plomb fondu, et on leur faisoit souffrir des tourments si infâmes, qu'il n'est pas même possible de les exprimer. Les juges s'étudioient à trouver des inventions nouvelles de supplices, comme s'ils eussent combattu pour gagner un prix (5). En Phrygie, il se trouva une petite ville dont le gouverneur, le trésorier, tous les officiers et tout le peuple confessèrent qu'ils étoient chrétiens, et refusèrent d'obéir à ceux qui les vouloient faire idolâtrer. On envoya des gens de guerre qui entourèrent la ville, y mirent le feu et la brûlèrent avec les femmes et les enfants, qui invoquoient Jésus-Christ, Dieu souverain Celui de cette ville qui se signala le plus, fut un officier romain, nommé Adaucus, d'une noblesse considérable en Italie, qui avoit passé par toutes les charges, même par celle de catholique, ou trésorier général.

XXXV. Histoire de saint Théodote, hôtelier.

Le gouverneur de Galatie, nommé Théotecne, étoit un homme violent et cruel, qui avoit promis à l'empereur d'y exterminer le christianisme. Sur le seul bruit de son arrivée dans la province (1), les églises furent dissipées, et un grand nombre de fidèles s'enfuirent dans les déserts et sur les montagnes. Car, il fit marcher devant lui plusieurs officiers l'un après l'autre, chargés de menaces terribles, et enfin des édits qui ordonnoient la démolition des églises et le reste de la persécution. Les païens étoient dans les festins et dans la joie ; ils se jetoient dans les maisons des chrétiens, et prenoient tout ce qu'ils rencontroient, sans que l'on osât leur résister seulement d'une parole ; autrement on étoit accusé de sédition. Aucun chrétien n'osoit plus paroître en public ; les principaux étoient en prison chargés de fers ; les femmes de condition étoient entraînées par des hommes insolents ; la plupart se retiroient dans les déserts, où ils se cachoient dans des cavernes, réduits à vivre d'herbes et de racines. Etant accoutumés à une vie plus commode, ils succomboient à cette misère ; les uns mouroient de faim, les autres venoient se faire prendre.

A Ancyre, capitale de cette province, étoit un chrétien, nommé Théodote, marié, et menant une vie commune en apparence, jusque-là qu'il tenoit une hôtellerie, mais en effet d'une vertu singulière. Dès sa jeunesse, il avoit méprisé les plaisirs et les richesses, s'appliquant au jeûne et à l'aumône. Il secouroit les malades et les affligés, travailloit à la conversion des pécheurs, et par ses exhortations fit plusieurs martyrs. Il avoit même le don des miracles, et guérissoit les maladies incurables, par ses prières et par l'imposition de ses mains.

Pendant la persécution, il assistoit les confesseurs prisonniers, et enterroit les corps des martyrs, quoiqu'on l'eût défendu sous peine de mort. C'étoit lui qui fournissoit du pain et du vin pour le saint sacrifice ; car on ne pouvoit en acheter, parce que le gouverneur avoit fait

(1) Euseb. VIII, Hist. c. 12.
(2) Aug. lib. de Civit. c. 26.
(3) Martyr. 9 janu.
(4) Eus. VIII, c. 12.
(5) Eus. VIII, c. 11.

(1) Acta sinc. p. 354.

offrir aux idoles tous les vivres que l'on trouvoit en public. Mais Théodote avoit fait ses provisions, et son métier lui donnoit occasion de donner à manger, et même de loger plusieurs personnes; en sorte que son hôtellerie devint l'église où on célébroit les mystères, l'hospice des étrangers et le refuge de tous les chrétiens.

Il alla à un bourg, nommé Mal, distant de la ville environ quarante milles ou treize lieues, pour recueillir les reliques du martyr Valens, que l'on avoit jetées dans le fleuve Halys. Il rencontra quelques chrétiens, qui avoient été arrêtés peu auparavant par leurs parents pour avoir renversé un autel de Diane, et qu'il avoit délivrés avec beaucoup de peine et de dépense. Ils lui rendoient grâce comme au bienfaiteur commun de tous les affligés. Il les pria de manger avec lui, pour continuer ensuite leur voyage, et ils s'assirent ensemble sur l'herbe près d'une caverne, au bord du fleuve, à deux stades du bourg, en un lieu orné de toutes sortes de fleurs, et environné de beaux arbres, d'où les oiseaux se faisoient entendre. Théodote envoya quelques-uns de ses compagnons au bourg inviter le prêtre de manger avec eux, et leur faire les prières ordinaires des voyageurs. Car, autant qu'il pouvoit, il ne mangeoit point sans la bénédiction d'un prêtre. Ceux qui étoient envoyés trouvèrent le prêtre qui sortoit de l'église après la prière de l'heure de sexte. Il leur demanda s'ils étoient chrétiens, et les pria d'entrer chez lui. Puis il ajouta : Voilà mon songe : j'ai vu deux hommes qui vous ressembloient et qui m'ont dit qu'ils apportoient un trésor à ce pays. Il est vrai, dirent-ils, nous avons un trésor, qui est Théodote, homme d'une piété singuliere; mais montrez-nous le prêtre de ce bourg. C'est moi-même, dit Fronton, car il se nommoit ainsi. Mais il vaut mieux que vous ameniez chez moi Théodote. Il ne convient pas de demeurer dans le bois, en un lieu où il y a des chrétiens. Ils se joignirent et se baisèrent. Théodote s'excusoit de venir chez le prêtre Fronton, parce qu'il étoit pressé de retourner à Ancyre pour secourir les chrétiens. Après qu'ils eurent mangé, Théodote dit au prêtre en souriant : Ce lieu me paroît bien propre à mettre des reliques. Le prêtre dit : Il en faut avoir avant que de songer à bâtir. C'est mon affaire, dit Théodote, ou plutôt celle de Dieu, de vous fournir des reliques; ayez soin seulement de bâtir l'église, et n'y perdez point de temps; les reliques viendront bientôt. En disant cela, il tira son anneau de son doigt, et le donna au prêtre, en prenant Dieu à témoin de sa promesse. Ensuite il vint à la ville, où tout étoit renversé par la persécution, comme en un tremblement de terre.

XXXVI. Martyre de sept vierges.

Il y avoit sept vierges âgées et exercées à la vertu depuis leur première jeunesse, que le gouverneur, voyant fermes dans les tourments, avoit livrées à de jeunes insolents pour les outrager au mépris de la religion. Elles levoient les mains et les yeux au ciel, invoquant Jésus-Christ, protecteur de la pureté. Le plus impudent de la troupe ayant tiré à part Técuse, la plus âgée de toutes, elle lui prit les pieds en pleurant, et lui dit : Mon fils, que cherches-tu avec des personnes consumées, comme tu vois, de vieillesse, de jeûnes, de maladies, de tourments? J'ai plus de soixante-dix ans, et les autres ne sont guère plus jeunes, tu nous verras bientôt déchirer par les bêtes et par les oiseaux. Car, le gouverneur a défendu qu'on nous donne la sépulture. Elle ôtoit son voile en disant ces paroles, pour lui montrer ses cheveux blancs, et ajoutoit : Tu as peut-être une mère de cet âge, laisse-nous nos larmes, et prends pour toi l'espérance de la récompense que tu recevras de Jésus-Christ. Les jeunes hommes se mirent à pleurer avec elles, et se retirèrent.

Pour les tenter d'une autre manière, le gouverneur voulut les faire prêtresses de Diane et de Minerve. On avoit accoutumé de laver ces idoles tous les ans dans un étang voisin; et cette fête se rencontroit alors. Comme on les portoit en pompe dans des chariots, il fit mettre aussi dans des chariots les vierges debout et nues par dérision. Après, suivoient les idoles et une grande foule de peuple, avec des flûtes et des cymbales, et des femmes qui dansoient, les cheveux épars comme des bacchantes. Cependant, Théodote prioit pour les vierges exposées, craignant la foiblesse du sexe. Il s'étoit enfermé dans une petite maison appartenant à un nommé Théocharis, près l'église des patriarches, avec Polychronius, neveu de la vierge Técuse, et quelques autres chrétiens. Ils étoient demeurés prosternés en oraison depuis le grand matin jusqu'à l'heure de sexte, quand la femme de Théocharis leur vint dire que les vierges avoient été noyées dans le lac. Alors Théodote, se levant de sur le pavé, mais encore à genoux, étendit les mains au ciel, fondant en larmes, et dit : Seigneur, je vous rends grâce de n'avoir point voulu que mes pleurs fussent inutiles. Puis, il demanda à la femme ce qui s'étoit passé. Elle qui avoit été présente à tout avec les autres, dit : Toutes les promesses du gouverneur ont été inutiles; les prêtresses de Diane et de Minerve, qui présentoient aux vierges la couronne et l'habit blanc pour marques du sacerdoce, ont été de même rejetées avec injures; enfin le gouverneur a commandé qu'on leur attachât des pierres au cou, si grosses que chacune auroit chargé une charrette, qu'on les mît dans de petits bateaux, et qu'on les portât au plus profond de l'étang. Elles y ont donc été noyées environ à deux cents pieds du bord.

Théodote demeura au même lieu, consultant avec Polychronius et Théocharis comment ils

pourroient tirer les corps de l'étang. Sur le soir, un jeune homme, nommé Glycérius, qui étoit aussi chrétien, leur vint dire que le gouverneur avoit mis des soldats près de l'étang pour garder les corps. Théodote en fut fort affligé, et quitta les autres pour aller à l'église des patriarches; mais les païens en avoient muré la porte. Ainsi, il se prosterna en dehors près de la conque où étoit l'autel, et y demeura quelque temps en prière. De là, il alla à l'église des pères qu'il trouva aussi murée, et pria de même. Ayant entendu derrière lui un grand bruit, il crut qu'on le poursuivoit, et revint chez Théocharis où il s'endormit. Alors, la vierge Técuse lui apparut, et lui dit : Tu dors, mon fils Théodote, sans te soucier de nous. Ne te souviens-tu pas des instructions que je t'ai données en ta jeunesse pour te conduire à la vertu contre l'attente de tes parents? Tu m'honorois comme ta mère, et tu m'oublies après ma mort; ne laisse pas nos corps en proie aux poissons. Un grand combat t'attend dans deux jours; lève-toi, va à l'étang, mais garde-toi d'un traître.

Il se leva et raconta sa vision à ses compagnons; et, le jour étant venu, ils envoyèrent Glycérius et Théocharis reconnoître plus exactement la garde, espérant que les soldats se seroient retirés à cause de la fête de Diane; mais ils étoient demeurés. Les chrétiens laissèrent donc encore passer ce jour-là. Le soir, ils sortirent étant à jeun, et portant des serpes tranchantes pour couper les cordes qui tenoient les pierres. La nuit étoit obscure, sans lune et sans étoiles. Etant arrivés au lieu où l'on exécutoit les criminels, plein de têtes coupées, fichées sur des pieux, et de restes hideux de corps brûlés, ils furent saisis d'horreur; mais ils entendirent une voix qui leur dit : Approche hardiment, Théodote. Chacun d'eux fit sur son front le signe de la croix, et aussitôt ils virent une croix lumineuse vers l'orient; ils se mirent à genoux, et adorèrent vers ce côté; ils continuèrent à marcher dans une telle obscurité, qu'ils ne se voyoient pas l'un l'autre. Il tomboit une grande pluie, et la boue étoit telle, qu'à peine ils pouvoient se soutenir. Ils s'arrêtèrent encore à prier; ils virent un feu qui leur montroit le chemin, et deux hommes revêtus d'habits éclatants, avec la barbe et les cheveux blancs, qui leur dirent : Courage, Théodote; le Seigneur a écrit ton nom entre les martyrs; il nous a envoyés pour te recevoir; c'est nous que l'on appelle les pères. Tu trouveras sur l'étang saint Sosandre armé, qui épouvante les gardes; mais tu ne devois pas amener un traître avec toi.

En effet, le martyr Sosandre apparut aux gardes, armé d'une cuirasse, d'un casque, d'un bouclier et d'une lance qui jetoit du feu de toutes parts; et en même temps la pluie et le vent étoient violents, avec des tonnerres et des éclairs. Les gardes épouvantés s'enfuirent dans les cabanes voisines. Le vent étoit si grand, qu'en chassant l'eau vers les bords, il découvroit le fond où étoient les corps des vierges. Ainsi Théodote et les siens coupèrent les cordes, tirèrent les corps, les mirent sur des chevaux, et les apportèrent à l'église des patriarches, auprès de laquelle ils les enterrèrent. Les noms de ces sept vierges étoient Técuse, Alexandria, Phaïna, Claudia, Euphrasie, Matrone, et Julitte. Les trois premières avoient renoncé à tout pour mener la vie apostolique.

Le lendemain, le bruit s'étant répandu que ces corps avoient été enlevés, toute la ville fut en rumeur. Dès qu'un chrétien paroissoit, on le traînoit à la question. Théodote ayant su que l'on en avoit pris ainsi plusieurs, vouloit se livrer lui-même; mais les frères l'en empêchèrent. Polychronius, voulant s'assurer de la vérité, se déguisa en paysan, et s'en alla dans la place; mais il fut pris et amené au gouverneur, où, après avoir été battu, se voyant menacé de mort, il avoua que Théodote avoit enlevé les reliques des vierges, et indiqua le lieu où il les avoit cachées. Elles en furent tirées et brûlées. Ainsi les chrétiens reconnurent que c'étoit le traître dont ils avoient été avertis. On le dit à Théodote, qui dit adieu aux frères, les exhorta à prier pour lui sans relâche, et se prépara au combat. Il pria long-temps avec eux, et demanda à Dieu la fin de la persécution et le repos de l'Eglise; il les embrassa avec quantité de larmes de part et d'autre, et leur recommanda, quand le prêtre Fronton viendroit de Mal avec son anneau, de lui donner ses reliques, s'il pouvoit les dérober. En disant cela il fit le signe de la croix sur tout son corps, et marcha hardiment au lieu du combat.

XXXVII. Martyre de saint Théodote.

Il rencontra deux citoyens de ses amis, qui lui voulurent persuader de se sauver pendant qu'il étoit encore temps; mais il leur dit : Si vous voulez me faire plaisir, allez plutôt dire aux magistrats : Voilà Théodote, que les prêtres de Minerve et de Diane accusent avec toute la ville; il est à la porte. Etant entré, il regardoit en souriant le feu des chaudières bouillantes, les roues et plusieurs autres instruments de supplice que l'on avoit préparés. Le gouverneur lui proposa de le mettre au nombre de ses amis, et de lui procurer la faveur des empereurs. Ils te feront, dit-il, l'honneur de t'écrire et de recevoir tes lettres; tu seras sacrificateur d'Apollon, avec pouvoir sur toute la ville; tu ordonneras les autres sacrificateurs; tu représenteras aux magistrats les besoins du pays, et tu enverras des députations aux empereurs pour les causes communes. Théodote lui répondit en relevant d'un côté les crimes des faux dieux et les infamies que les païens mêmes leur attribuoient, et de l'autre côté la grandeur et les miracles

de Jésus-Christ. La multitude des idolâtres fut irritée de son discours; les sacrificateurs déchiroient leurs habits et leurs couronnes; le peuple crioit pour exciter le gouverneur. Il fit donc attacher Théodote au chevalet, et plusieurs bourreaux l'un après l'autre le déchirèrent long-temps avec les ongles de fer. On ajouta du vinaigre sur ses plaies, et on y mit le feu. Le martyr, sentant l'odeur de sa chair brûlée, détourna un peu le visage, et le gouverneur crut qu'il commençoit à céder aux tourments. Non, dit Théodote, mais fais-toi mieux obéir; tes ministres se relâchent; invente de nouveaux tourments pour m'éprouver, ou plutôt reconnois le courage que me donne Jésus-Christ, et qui fait que je te méprise comme un vil esclave, et tes empereurs aussi. Le gouverneur lui fit battre les mâchoires avec des pierres, pour lui casser les dents. Le martyr dit : Quand tu me ferois couper la langue, Dieu exauce les chrétiens sans qu'ils parlent. Le gouverneur l'envoya en prison, mais en passant dans la place, il montroit à tout le monde son corps déchiré, comme une preuve de la puissance de Jésus-Christ et de la force qu'il donne aux siens, de quelque condition qu'ils soient sans distinction de personnes. Il est juste, disoit-il, de lui offrir de tels sacrifices, puisqu'il a souffert le premier pour chacun de nous.

Au bout de cinq jours le gouverneur se fit amener Théodote, et, après avoir fait rouvrir ses plaies, comme on l'eut déchiré de nouveau et mis sur des tessons brûlants qui lui firent une extrême douleur, le voyant invincible, il le condamna à perdre la tête, et ordonna que le corps fût brûlé, de peur que les chrétiens ne l'ensevelissent. Le martyr, étant arrivé au lieu de l'exécution, demanda encore à Jésus-Christ la fin de la persécution et la paix de l'Eglise; puis, se tournant vers les frères, il leur dit : Ne pleurez point, rendez grâces à notre Seigneur Jésus-Christ, qui m'a fait achever ma course, et vaincre l'ennemi. Désormais, je prierai Dieu pour vous dans le ciel avec confiance. Cela dit, il reçut le coup avec joie. On mit le corps sur un grand bûcher; mais il y parut une si grande lumière, que personne n'osa en approcher pour l'allumer. Le gouverneur, l'ayant appris, ordonna des soldats pour garder la tête et le corps au même lieu.

Cependant, le prêtre Fronton vint à Ancyre, portant l'anneau du martyr, et espérant d'emporter des reliques, comme il lui avoit promis. Il menoit une ânesse chargée de vin vieux de son crû et de sa vigne qu'il cultivoit lui-même. Il arriva sur le soir, et son ânesse se coucha au lieu où étoit le corps du martyr. Les gardes l'invitèrent à demeurer avec eux. Ils avoient fait une hutte de roseaux et de branches de saule, et le corps étoit auprès, couvert d'herbes et de feuillées; le feu étoit allumé et le souper prêt. Le prêtre ayant déchargé son ânesse, leur fit goûter de son vin, qu'ils trouvèrent excellent. En buvant, ils parloient des coups qu'ils avoient soufferts pour avoir mal gardé des femmes qui avoient été jetées dans l'étang, et qui en avoient été tirées par un homme de fer, dont ils gardoient encore le corps. Fronton les fit expliquer, et il se trouva que cet homme de fer étoit Théodote, qu'ils nommoient ainsi parce qu'il avoit paru insensible à tous les tourments. Alors, le prêtre Fronton rendit grâces à Dieu et invoqua son secours; puis, quand il vit les gardes profondément endormis, il prit le corps du martyr, lui remit son anneau au doigt, le chargea sur son ânesse, et remit les feuilles et les herbes afin que les gardes ne s'aperçussent de rien. Il laissa aller son ânesse, qui d'elle-même retourna au bourg, et s'arrêta en un lieu où depuis fut bâtie une église en l'honneur de saint Théodote. Cette histoire a été écrite par Nil, témoin oculaire, qui avoit passé sa vie avec le martyr, avoit été en prison avec lui, et étoit parfaitement informé de tout.

XXXVIII. Persécution en Occident.

La persécution se faisoit aussi en Occident, après que Maximilien Herculius et Constantius Chlorus eurent reçu les lettres de leurs collègues d'Orient (1). Constantius avoit, comme les autres empereurs, un grand nombre de chrétiens entre ses officiers et dans son palais (2). Il leur proposa le choix, ou de demeurer dans leurs charges s'ils sacrifioient aux idoles, ou s'ils le refusoient d'être bannis de sa présence et de perdre ses bonnes grâces. Plusieurs préférèrent l'intérêt temporel à la religion, plusieurs demeurèrent fermes; mais ils furent tous bien étonnés, quand Constantius déclara qu'il tenoit les apostats pour des lâches et des intéressés, et que, n'espérant pas qu'ils lui fussent plus fidèles qu'à Dieu, il les éloignoit pour jamais de son service; au contraire, ceux qui s'étoient montrés vrais serviteurs de Dieu, il les jugea dignes de les retenir auprès de lui, de leur confier la garde de sa personne et de son état; et de les compter entre ses meilleurs amis. Le césar Constantius se contenta de cette feinte pour exécuter l'édit de Dioclétien. Il est vrai qu'il souffrit que l'on abattit les églises, considérant qu'elles pouvoient être rebâties (3); mais il ne fit mourir personne, et il n'y eut point alors de sang de répandu dans les Gaules. En Italie, le vieux Maximien, qui de lui-même étoit cruel, obéit volontiers aux ordres de Dioclétien.

Le quatorzième d'avril de cette année trois cent trois, comme il étoit à Rome à célébrer les jeux dans le grand cirque (4), à la sixième

(1) Lactant. de Mort. n. 15.

(2) Eus. Vit. Const. l. I, c. 16.

(3) Lactant. ibid.

(4) Lactant. S. Sabini. Baluz. tom. 2; Miscell. p. 47.

course il gagna sur la faction bleue, et la plus grande partie du peuple s'écria : Otez les chrétiens, et assurez nos plaisirs. Ce qui fut dit douze fois. Par la vie de l'empereur, point de chretiens. Il y avoit quatre factions de ceux qui conduisoient des chariots dans le cirque, la blanche, la bleue, la verte, et la rouge, suivant la couleur de leurs habits; le peuple faisoit divers cris pour demander ce qu'il souhaitoit aux magistrats qui présidoient aux spectacles. Ces acclamations étoient soigneusement marquées; et, comme on en abusoit souvent, les mêmes empereurs, Dioclétien et Maximien, avoient ordonné que l'on n'écouteroit point les vaines acclamations du peuple, quand il demanderoit l'absolution d'un coupable ou la condamnation d'un innocent (1).

Le peuple cria encore dix fois en regardant Hermogénien, préfet de Rome : Auguste, autant que vous aimez la victoire, demandez au préfet ce que nous disons. Alors, Hermogénien fit savoir à l'empereur ce que le peuple avoit dit. L'empereur Maximien ordonna que l'on s'assemblât au Capitole; et une multitude innombrable de peuple s'y trouva le dix-neuvième d'avril. L'empereur leur parla en ces termes : Vous qui aimez la religion, il nous semble juste qu'elle s'augmente sous notre règne par vos bons avis. C'est pourquoi, je donnerai pouvoir de faire arrêter les chrétiens partout où on en trouvera par le préfet de Rome ou par ses officiers, et les faire sacrifier. Alors le peuple se sépara, criant tout d'une voix : Auguste, soyez victorieux et florissant avec les dieux.

Ensuite, un particulier vint trouver Hermogénien, préfet de Rome, et lui dit : Il y a un évêque qui fait tous les jours des assemblées avec les chrétiens, et leur explique les livres, séduisant le peuple. Le préfet en donna anssitôt avis à l'empereur Maximien, qui en eut de la joie, et fit écrire, le dernier avril, une lettre à Vénustien, gouverneur de Toscane, portant que partout où l'on trouveroit des chrétiens on les contraignit de sacrifier aux dieux, autrement qu'ils perissent par les supplices et que leurs biens fussent confisques.

XXXIX. Martyre de Sabin d'Assise.

Vénustien, gouverneur de Toscane, commença donc à chercher avec soin s'il trouveroit quelque chrétien caché. On lui découvrit l'évêque Sabin, et il le fit arrêter à Assise, où il fut mis en prison avec deux diacres, Marcel et Exupérance et plusieurs clercs. Vénustien vint à Assise, et le lendemain se fit dresser un tribunal au milieu de la place; on lui présenta l'évêque et ses deux diacres. Le gouverneur lui demanda son nom, puis sa condition, s'il étoit libre ou esclave. Il falloit que son extérieur fût bien pauvre. Sabin répondit : Je suis esclave de Jésus-Christ, délivré de la servitude du démon. Vénustien lui demanda quelle charge il avoit. Sabin dit : Bien que pécheur et indigne, je porte le nom d'évêque. Et ces deux, dit Vénustien, quelle charge ont-ils? Ce sont mes diacres, dit Sabin. Vénustien lui dit : Quel pouvoir te donne la hardiesse de faire des leçons en secret, et d'enseigner au peuple à quitter les dieux pour suivre un homme mort? Sabin dit : Vous savez donc que Notre Seigneur Jésus-Christ est mort? Venustien dit : Et il a été véritablement mis à mort et enseveli. Sabin dit : Vous ne savez pas qu'il est ressuscité le troisième jour? Vous devriez pourtant savoir le tout. Vénustien dit : Choisis l'un des deux, ou de sacrifier aux dieux et de vivre, ou de mourir dans les tourments que tu mérites, et ressuscite ensuite comme le Christ, ton Seigneur. Sabin dit : C'est ce que je désire d'être tué et de mourir, afin que je ressuscite comme mon Seigneur Jésus-Christ.

Sabin continua de parler de la grandeur de Jésus-Christ et de la vanité des idoles, et ajouta : Pour vous montrer qu'il ne sert de rien d'adorer les démons, que l'on apporte ici votre dieu. Vénustien commanda que l'on apportât son dieu qu'il avoit dans sa chambre, partout où il logeoit : c'étoit un Jupiter de corail d'un ouvrage merveilleux, dont les vêtements étoient d'or. On l'apporta dans les mains avec des flambeaux, en faisant de grands cris, et Vénustien dit : Voilà notre protecteur. Sabin lui demanda la permission d'en faire ce qu'il voudroit, et, ayant pris l'idole entre ses mains et fait sa prière, il la jeta contre le pavé et la brisa. Vénustien se frappa le front de colère, et fit aussitôt couper à Sabin les deux mains. Marcel et Exupérance, ses deux diacres, furent saisis de crainte, et tremblèrent très-long-temps, mais l'évêque Sabin ayant les mains coupées les encourageoit.

Vénustien ramassa les morceaux de son idole dans des linges et dans une boîte d'argent qu'il envoya chez lui, et fit pendre au chevalet les deux diacres en présence de l'évêque. Comme il leur commandoit de sacrifier, Marcel dit : Nous nous sommes une fois offerts en sacrifice à Dieu. Ils furent long-temps frappés à coups de bâton, et crièrent : Nous sommes renouvelés au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Vénustien dit : Je vais vous renouveler. Et leur fit déchirer les côtes avec les ongles de fer. Ils expirèrent tous deux dans ce tourment; le juge fit jeter leurs corps dans la rivière, et envoya l'évêque Sabin en prison. Un pêcheur et un prêtre recueillirent les corps des saints martyrs, Exupérance et Marcel, et les ensevelirent près le chemin, le dernier jour de mai.

Une dame chrétienne, nommée Sérène, de la ville de Spolette, qui étoit veuve depuis trente-un an, appliquée à la prière, au jeûne et à

(1) L. Decur. Cod. de pæn.

l'aumône, ayant appris ceci, venoit de nuit servir l'évêque Sabin, lui embrasser les pieds et les baiser. Elle ramassa ses mains coupées et les serra dans sa maison, les embauma dans un vaisseau de verre, les touchoit jour et nuit, et les mettoit sur ses yeux. Son petit-fils, nommé Priscien, qu'elle aimoit uniquement, étoit devenu aveugle, quoique les médecins eussent épuisé leur art pour le guérir. Elle le présenta à l'évêque Sabin, et lui dit : Seigneur, je vous conjure par Jésus-Christ, en qui vous croyez, de mettre vos bras sur son serviteur que voici, et de prier Dieu le créateur, et je crois qu'il sera éclairé. Alors Sabin, à genoux et répandant des larmes, dit : Seigneur, écoutez-moi, pécheur que je suis. Eclairez nos ténèbres, vous qui êtes la lumière de vérité et de vie, par Notre Seigneur Jésus-Christ et le Saint-Esprit, qui vit et règne avec vous dans les siècles des siècles. Ils répondirent, Amen. L'évêque Sabin mit les bouts de ses bras sur les yeux de l'aveugle, disant : Celui-là t'ouvre les yeux, qui a ouvert la mer et fait passer Israël au milieu; qu'il introduise sa lumière dans tes yeux, afin que toutes les nations connoissent qu'il est le créateur de toutes choses visibles et invisibles, que c'est lui qui a ouvert les yeux de l'aveugle-né. Alors, les yeux de Priscien furent ouverts. Tous ceux qui étoient dans la prison, voyant les merveilles de Dieu, se jetèrent aux pieds de Sabin, le priant de les baptiser. Ils furent baptisés le même jour au nombre de onze. Ce miracle de l'aveugle guéri ne put demeurer caché.

Un mois après, le gouverneur de Toscane, Vénustien, eut un si grand mal aux yeux, qu'il en perdoit la nourriture et le sommeil; et les médecins ne pouvoient le soulager. On lui dit que l'évêque Sabin avoit guéri un aveugle; il envoya sa femme et ses deux fils pour prier l'évêque avec grand honneur. Sabin remercia Dieu et vint chez Vénustien; on le prit entre les mains et on le jeta aux pieds de l'évêque, qui, le voyant en cet état, dit tout haut avec larmes : Que Jésus-Christ vous éclaire, lui qui a éclairé l'aveugle-né. Vénustien répondit en pleurant avec sa femme et ses enfants : Nous avons péché. Sabin répondit : Si vous croyez de tout votre cœur et avec repentir, rien ne sera refusé à votre foi; que l'on apporte ici les morceaux de l'idole. On les lui apporta, et il les fit mettre en poudre et jeter dans la rivière. Vénustien étoit pressé de ses douleurs. Sabin lui dit : Croyez-vous de tout votre cœur? Vénustien répondit : Je crois, mais vous me représentez le péché que j'ai commis contre vous, et c'est ce qui me tourmente. Sabin répondit : Mes péchés en sont la cause; seulement je vous avertis de vous repentir, de croire au Seigneur Jésus-Christ et recevoir le baptême; vous serez guéri, et vous obtiendrez la vie éternelle. Vénustien dit : Baptisez-moi au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, afin que je reçoive l'effet de vos promesses. Alors, l'évêque Sabin pria à genoux, et quoiqu'il eût les mains coupées, le fit catéchumène avec sa femme et ses fils; et, ayant pris de l'eau, le baptisa en disant : Croyez-vous en Dieu le père tout-puissant? Vénustien répondit, Je crois. Et en Jésus-Christ son fils? Il répondit : Je crois. Et au Saint-Esprit? Il répondit, Je crois. Et en celui qui est monté aux cieux, et qui doit encore venir pour juger les vivants et les morts, et le monde par le feu? Il répondit, Je crois. Et en son avénement et en son règne, la rémission des péchés et la résurrection de la chair? Vénustien répondit : Je crois en Jésus-Christ, fils de Dieu qui m'éclairera.

En même temps, on le lava du bassin et ses yeux furent ouverts; en sorte qu'il ne sentoit plus aucune douleur après son baptême. Il tenoit les pieds de Sabin et les arrosoit de ses larmes, en disant : Priez Notre Seigneur Jésus-Christ qu'il me pardonne le mal que je vous ai fait. Sabin répondit : Mon fils, j'ai souffert tout cela à cause de mes péchés, vous ne m'avez point offensé; et ils demeurèrent ensemble. L'empereur Maximien étant averti que Vénustien avoit été baptisé en fut irrité, et envoya le tribun Lucius avec commission de faire mourir Sabin et Vénustien. Le tribun Lucius vint, et, sans forme de procès, fit couper la tête à Vénustien, gouverneur de Toscane, avec sa femme et ses fils, en la ville d'Assise. Les chrétiens cachèrent si bien leurs corps, qu'on ne put les retrouver. En même temps, le tribun arrêta l'évêque Sabin et l'amena à Spolète, où il le fit battre jusqu'à la mort. La veuve Sérène, qui avoit déjà recueilli ses mains, le rejoignit à son corps, qu'elle ensevelit à deux milles ou environ de Spolète, le septième de décembre.

XL. Persécution en Afrique. Recherche des livres.

L'édit de la persécution fut apporté en Afrique : on abattit les églises, et on fit la recherche des livres sacrés (1). A Cyrthe, colonie romaine de Numidie, Munatius Félix, qui en étoit curateur ou premier magistrat, et qui étoit aussi flamine perpétuel, c'est-à-dire sacrificateur des idoles, alla avec ses officiers faire cette recherche, le dix-neuvième de mai. Quand ils furent arrivés à la maison où les chrétiens s'assembloient depuis la démolition des églises, le curateur Félix dit à Paul, qui étoit l'évêque de la ville : Montrez-nous les écritures de la loi et tout ce que vous avez ici, pour exécuter l'ordre que nous avons reçu. L'évêque dit : Ce sont les lecteurs qui ont les écritures; ce que nous avons ici, nous vous le donnons. Félix dit à l'évêque Paul : Montrez les lecteurs, ou les envoyez quérir. L'évêque dit : Vous les connoissez tous. Félix dit : Nous ne les connoissons pas. Vos officiers, dit l'é-

(1) Gesta purgat. Cæcil. Baluz. Miscell. tom. 2, p. 91, an 303.

vêque, je veux dire Edésius et Junius, vos notaires, les connoissent. Félix dit : Sans préjudice des lecteurs que les officiers montreront, donnez toujours ce que vous avez. L'évêque Paul étant assis, et avec lui Montan, Victor, Deusatelius et Mémorius, prêtres, Mars et Hélius, diacres, étant debout avec Marcuclius, Catullin, Sylvain et Carose, sous-diacres, Janvier, Méracle, Fructuose, Miggin, Saturnin, Victor et les autres fossoyeurs. Victor, fils d'Aufidius, écrivit ainsi en un mémoire : Deux calices d'or; six calices d'argent; six burettes d'argent; un petit chaudron d'argent; sept lampes d'argent; deux grands chandeliers; sept petits chandeliers de cuivre avec leurs lampes; onze lampes de cuivre avec leurs chaînes; quatre-vingt-deux tuniques de femmes; trente-huit voiles de tête; seize tuniques d'hommes; treize paires de chausses à homme, quarante-sept paires à femme. C'étoient des habits que l'on gardoit pour les pauvres; et l'on peut juger de la richesse des grandes églises par ces vases d'or et d'argent trouvés en une ville de Numidie. Le curateur Félix dit à Marcuclius, à Sylvain et à Carose : Montrez-nous ce que vous avez. Sylvain et Carose dirent : Nous avons tiré dehors tout ce qui étoit ici. Félix leur dit : Les actes sont chargés de votre réponse.

Lorsqu'on fut arrivé à la bibliothèque, on y trouva les armoires vides. Sylvain montra des chapiteaux et des lampes d'argent, qu'il dit avoir trouvées derrière un grand vase. Victor, fils d'Aufidius, lui dit : Tu étois mort si tu ne les avois trouvées. Le curateur Félix dit à Sylvain : Cherche mieux, de peur qu'il n'y soit demeuré quelque chose. Sylvain dit : Il n'y a plus rien; nous avons mis tout dehors. Quand on eut ouvert la salle à manger, on y trouva quatre vaisseaux de vin et six d'huile. Félix dit : Montrez-nous les écritures que vous avez, afin que nous puissions obéir aux ordres des empereurs. Catulin leur donna un livre extraordinairement grand. Félix dit à Marcuclius et à Sylvain : Pourquoi n'avez-vous donné qu'un livre? donnez les écritures que vous avez. Ils dirent : Nous n'en avons pas davantage; car nous sommes sous-diacres; les lecteurs ont les livres. Félix dit : Montrez-nous les lecteurs. Marcuclius et Catulin dirent : Nous ne savons où ils demeurent. Si vous ne le savez pas, dit Félix, dites-nous leurs noms. Catulin et Marcuclius dirent : Nous ne sommes pas traîtres; nous voici, faites-nous tuer. Félix dit : Qu'on les arrête.

Lorsqu'on fut arrivé à la maison d'un des lecteurs, nommé Eugène : Félix lui dit : Donnez les écritures que vous avez pour obéir à l'ordre. Il tira quatre livres. Félix dit à Sylvain et à Carose : Indiquez les autres lecteurs. Ils dirent : L'évêque a déjà dit qu'Edusius et Junius, notaires, les connoissent tous; qu'ils vous mènent chez eux. Edusius et Junius dirent : Seigneur, nous vous les allons montrer. Quand on fut arrivé à la maison de Félix, marbrier, car les clercs exerçoient aussi des métiers, il donna cinq livres. Ensuite on alla chez Victorin, qui en donna huit; puis chez Projectus, qui en donna cinq grands et deux petits. Lorsqu'on fut arrivé en la maison du grammairien Victor, Félix lui dit : Donnez les écritures que vous avez pour obéir aux ordres. Victor le grammairien présenta deux volumes et quatre cahiers. Le curateur Félix lui dit : Donnez les écritures; vous en avez davantage. Victor le grammairien dit : Si j'en avois eu davantage, je les aurois données. On alla chez Euticus de Césarée, et Félix lui dit : Donnez les écritures que vous avez, pour obéir aux ordres. Euticus dit : Je n'en ai point. Félix dit : Votre déclaration est dans les actes. Ensuite on alla en la maison de Coddeon, et sa femme donna six volumes; car les lecteurs étoient mariés. Félix dit : Cherchez si vous n'en avez pas davantage, donnez-les. La femme répondit : Je n'en ai point. Félix dit au nommé le Bœuf, serviteur public : Entre et cherche, de peur qu'il n'y en ait encore. Le serviteur public dit : J'ai cherché et je n'en ai point trouvé. Félix dit à Victorin, à Sylvain et à Carose : Si vous n'avez pas fait ce que vous deviez, vous en répondrez. Ainsi les livres et les meubles de l'église de Cyrthe furent livrés aux persécuteurs; et le sous-diacre Sylvain, qui avoit livré tout ce qu'il avoit trouvé, en exécutant les ordres de l'évêque Paul, ne laissa pas d'être élu évêque depuis par brigue et par simonie.

XLI. Martyre de saint Félix de Tibiure.

L'édit de la persécution fut affiché dans la petite ville de Tibiure, dans l'Afrique particulière ou proconsulaire, le cinquième jour de juin (1). Félix, qui en étoit évêque, étoit allé ce jour-là même à Carthage. Magnilien, curateur de la ville, se fit amener Aper, prêtre, Cyrus et Vital, lecteurs, et il leur dit : Avez-vous les livres divins? Aper dit : Nous les avons. Magnilien dit : Donnez-les, afin qu'on les brûle. Aper dit : Notre évêque les a chez lui. Magnilien dit : Où est-il? Je ne sais, dit Aper. Magnilien dit : Vous serez entre les mains des officiers, jusqu'à ce que vous rendiez raison de votre conduite au proconsul Anulin. L'évêque Félix revint le jour suivant de Carthage à Tibiure. Magnilien l'envoya quérir par un officier, et lui dit : Evêque Félix, donnez tous les livres et les parchemins que vous avez. Félix, évêque, dit : Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Magnilien dit : Ce que les empereurs commandent l'emportera sur ce que vous dites, donnez les livres afin qu'on les brûle. Félix dit : Il vaut mieux qu'on me brûle moi-même que ces écritures divines; car il

(1) Acta sinc. p. 376.

faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. Magnilien dit : Ce que les empereurs ont commandé vaut mieux que ce que vous dites. L'évêque Félix dit : Les ordres de Dieu valent mieux que ceux des hommes. Magnilien dit : Pensez-y bien. Le troisième jour, le curateur commanda qu'on lui amenât l'évêque Félix, et lui dit : Y avez-vous bien pensé? Félix dit : Ce que j'ai dit d'abord je le dis maintenant, et je le dirai encore devant le proconsul. Magnilien dit : Vous irez donc devant le proconsul, et lui rendrez compte. Il lui donna pour conducteur Vincent Celsin, décurion de la ville de Tibiure. Félix partit de Tibiure le huitième des calendes de juillet, c'est-à-dire le vingt-quatrième de juin ; on le conduisoit lié. Le proconsul ordonna qu'on le mît dans la prison lié comme il étoit.

Le lendemain avant le jour, l'évêque Félix fut présenté au proconsul, qui lui dit : Pourquoi ne rendez-vous pas ces écritures inutiles? Félix dit : Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Le proconsul ordonna qu'on le mît lié au fond de la prison. Au bout de seize jours, on amena l'évêque Félix de la prison avec ses liens devant le proconsul Anulin, à la quatrième heure de la nuit. On peut croire que la chaleur les obligeoit à faire ces procédures la nuit; car c'étoit en Afrique, au mois de juillet. Anulin dit à l'évêque Félix : Que ne donnez-vous ces écritures inutiles ? Félix répondit : Je ne les donnerai pas. Alors, le proconsul ordonna qu'on le mènerait au préfet du prétoire, le quinzième de juillet. Le préfet le fit mettre dans sa prison avec des chaînes plus pesantes; et, neuf jours après, il ordonna qu'on l'embarqueroit pour le mener aux empereurs L'évêque Félix entra dans le vaisseau avec de grosses chaînes, et demeura au fond de cale pendant quatre jours, ayant les pieds dans l'eau. Il arriva au port sans avoir ni bu ni mangé, dans la ville d Agrigente en Sicile, où les frères le reçurent, et ceux qui l'accompagnoient, avec un grand honneur. De là, ils allèrent à la ville de Cartane, où ils furent reçus de même. Ensuite ils arrivèrent à Messine, puis à Tauromine, où ils furent reçus de la même manière. Ils passèrent le détroit et arrivèrent à une ville de Lucanie, puis à Vénuse en Apulie. Alors le préfet fit ôter les chaînes à Félix, et lui dit : Félix, que ne donnez-vous les écritures; est-ce que vous ne les avez pas? Il répondit : Je les ai, mais je ne les donnerai pas. Le préfet dit : Faites mourir Félix par le glaive. L'évêque Félix dit à haute voix : Je vous rends grâce, Seigneur, d'avoir bien voulu me délivrer. Le trentième jour d'août on le mena au lieu où il devoit souffrir. La lune devint rouge comme du sang ce même jour, c'est-à-dire qu'il y eut une éclipse. L'évêque Félix éleva les yeux au ciel, et dit tout haut : Je vous rends grâce, mon Dieu, j'ai vécu cinquante-six ans en ce monde, j'ai gardé la virginité, j'ai conservé l'Evangile, j'ai prêché la foi et la vérité. Seigneur Jésus-Christ, Dieu du ciel et de la terre, je baisse la tête pour vous être immolé, à vous qui vivez éternellement.

XLII. Martyre d'Abitine.

Dans une autre ville de l'Afrique proconsulaire, nommée Abitine, les chrétiens s'assemblèrent en la maison d'un nommé Octave Felix, le douzième de février, sous le neuvième consulat de Dioclétien et le huitième de Maximien, c'est-à-dire l'an trois cent quatre(1). Pendant qu'ils y célébroient les divins mystères, suivant la coutume, les magistrats de la colonie vinrent accompagnés des soldats stationnaires. Ils arrêtèrent Saturnin, prêtre, et ses quatre enfants, savoir, Saturnin le jeune et Félix, lecteurs, Marie, religieuse, et Hilarien, enfant. Ils arrêtèrent aussi Dativus, sénateur, Félix, Eméritus, Ampélius, Rogatien, Quintus, Maximien, Thélica, et plusieurs autres. Ils étoient en tout quarante-neuf, trente-deux hommes et dix-sept femmes, qui marchoient gaiement à la place où on les menoit, ayant Dativus à leur tête. Le prêtre Saturnin étoit entouré de ses enfants. Dans cette même place, l'évêque Fondanus avoit livré les écritures divines ; et, comme le magistrat les eut mises dans le feu, quoique le temps fût serein, il vint tout d'un coup une grande pluie avec une grêle qui gâta tout le pays. Dativus, Saturnin et les autres, ayant confessé Jésus-Christ, on les chargea de chaînes, et on les conduisit à Carthage. Pendant le voyage ils témoignoient leur joie par le chant des hymnes et des cantiques.

Ils furent livrés aux officiers du proconsul Anulin, qui les lui présentèrent, et lui dirent que c'étoient des chrétiens que les magistrats d'Abitine renvoyoient devant lui pour s'être assemblés et avoir célébré les mystères contre l'édit des empereurs et des césars. D'abord, le proconsul interrogea Dativus de quelle condition il étoit et s'il avoit assisté à l'assemblée. Il répondit : Qu'il étoit chrétien, qu'il s'étoit trouvé à l'assemblée. Le proconsul lui demanda qui avoit présidé à l'assemblée; et aussitôt il commanda aux officiers de le mettre sur le chevalet, de l'étendre et de préparer les ongles de fer. Les bourreaux lui avoient déjà mis les côtes à nu, et tenoient les instruments tout prêts, quand Thélica se jeta au milieu d'eux, et s'écria : Nous sommes chrétiens, nons avons fait l'assemblée. Le proconsul en furie lui fit donner de grands coups, le fit étendre sur le chevalet et déchirer avec des ongles de fer. Cependant, Thélica disoit : Je rends grâces à Dieu. Jésus-Christ, fils de Dieu, délivrez vos serviteurs en votre nom. Comme il répétoit cette prière, le proconsul lui dit : Qui est avec vous l'auteur de votre assemblée? Il répondit : C est

(1) Acta sinc. p. 409.

le prêtre Saturnin et tous les autres. Le proconsul cherchoit Saturnin, il le lui montra, non pour le trahir, puisque aussi bien il étoit présent, mais pour montrer que la collecte avoit été célébrée tout entière, puisqu'il y avoit un prêtre.

Cependant, Thélica dans ses douleurs prioit le Seigneur, et demandoit pardon pour ses ennemis; il disoit au proconsul et à ses bourreaux : Vous faites une injustice, malheureux, vous agissez contre Dieu. Dieu très-haut, ne consentez point à leurs péchés. Vous péchez, misérables, de mettre en pièces des innocents : nous ne sommes point homicides, nous n'avons fait tort à personne. Mon Dieu, ayez pitié d'eux. Je vous rends grâce; donnez-moi la force de souffrir pour votre nom; délivrez vos serviteurs des peines de ce monde; je vous rends grâce, et ne puis assez vous rendre grâce. Pendant qu'on redoubloit les coups de dents de fer, et que le sang couloit en abondance de ses côtes, le proconsul lui disoit : Commences-tu à sentir ce qu'il faut que tu souffres? Il répondit : C'est pour ma gloire; je commence à voir le royaume éternel, le royaume incorruptible. Seigneur Jésus-Christ, nous sommes chrétiens, vous êtes notre espérance. Dieu très-saint, Dieu très-haut, Dieu tout-puissant, nous vous rendons nos actions de grâce. Pendant qu'il prioit ainsi, le proconsul lui dit : Tu devois obéir aux ordres des empereurs et des césars. Thelica répondit : Je ne me soucie que de la loi de Dieu, que j'ai apprise. Je la garde, je meurs pour elle, il n'y en a point d'autre. Anulin ordonna qu'on le mit en prison.

Cependant Dativus, étendu sur le chevalet, répétoit souvent qu'il étoit chrétien et qu'il avoit assisté à la collecte. Fortunatien, avocat, frère de la martyre Victoire, et alors éloigné de la religion chrétienne, dit au proconsul : C'est lui, seigneur, qui, pendant que nous étudions ici, a séduit notre sœur Victoire, et l'a menée de cette ville de Carthage avec Restituta et Secunda en la colonie d'Abitine. Il n'est jamais entré dans notre maison que pour attirer ces jeunes filles par ses persuasions. Victoire ne souffrit pas qu'on accusât faussement Dativus. Personne, dit-elle, ne m'a persuadé de sortir, et je ne suis point venue à Abitine avec lui; je puis le prouver par des citoyens. J'ai tout fait de mon propre mouvement et par ma volonté; j'ai assisté à l'assemblée et célébré le mystère du Seigneur avec les frères, parce que je suis chrétienne. Alors son frère se mit à dire beaucoup d'injures à Dativus. Dativus, au contraire, dessus le chevalet, répondoit à tout et se justifioit. Anulin commanda qu'on lui enfonçât les dents de fer, et les bourreaux lui déchirèrent les côtes, en sorte que l'on voyoit le dedans de la poitrine. Dativus disoit : Seigneur Jésus-Christ, que je ne sois pas confondu. Le proconsul fit cesser les tourments; puis il lui demanda s'il avoit assisté à la collecte, c'est-à-dire à l'assemblée. Il répondit qu'il étoit arrivé comme on la tenoit, qu'il avoit assisté au mystère du Seigneur, et qu'un seul d'entre eux étoit la cause de ce qu'on avoit célébré la collecte. Sa réponse irrita le proconsul, qui le fit encore déchirer avec les dents de fer. Dativus répéta sa prière : Je vous prie, Jésus-Christ, que je ne sois pas confondu. Et il ajouta : Qu'ai-je fait? Saturnin est notre prêtre.

XLIII. Confession du prêtre Saturnin.

Le proconsul dit à Saturnin (1) : Est-ce toi qui les as assemblés contre l'ordre des empereurs et des césars? Saturnin répondit : Nous n'avons point craint de célébrer le mystère du Seigneur. Pourquoi? dit le proconsul. Il répondit : Parce qu'on ne peut pas y manquer. Aussitôt qu'il eut fait cette réponse, le proconsul le fit attacher auprès de Dativus, qui prioit cependant et disoit : Seigneur Jésus-Christ, secourez-moi, je vous prie, ayez pitié de moi, conservez mon âme, gardez mon esprit. Je vous prie, Seigneur, que je ne sois pas confondu, donnez-moi la patience. Le proconsul lui disoit : Tu devois bien plutôt travailler dans cette ville à tirer les autres de l'erreur que de désobéir aux ordres des empereurs et des césars. Dativus crioit encore plus haut, Je suis chrétien. Le proconsul dit, C'est assez, et le fit mettre en prison.

Le prêtre Saturnin étoit sur le chevalet, déjà teint du sang que les autres martyrs y avoient laissé, on lui demanda s'il étoit l'auteur de l'assemblée? Il dit : Oui, j'ai été présent à la collecte. Alors le lecteur Eméritus se présenta pour le combat, et dit : C'est moi qui en suis l'auteur, puisque la collecte s'est faite dans ma maison. Apparemment il logeoit avec Octave Félix. Le proconsul continuoit d'interroger le prêtre et lui disoit : Saturnin, pourquoi faisois-tu contre les ordonnances? Saturnin lui répondit : On ne peut omettre la célébration du saint mystère ; la loi l'ordonne. Le proconsul dit : Tu ne devois pas pourtant mépriser les défenses des empereurs. Puis il commanda aux bourreaux de le tourmenter. Ils se jetèrent sur le corps de ce vieillard, et le déchirèrent de telle sorte, qu'au milieu du sang on voyoit les os à découvert. Cependant Saturnin disoit : Jésus-Christ, exaucez-moi, je vous prie; je vous rends grâces, mon Dieu. Commandez qu'on me coupe la tête. Jésus-Christ, ayez pitié de moi, je vous prie; fils de Dieu, secourez-moi. Le proconsul lui dit : Pourquoi contreviens-tu aux ordonnances? Saturnin dit : La loi l'ordonne; la loi l'enseigne. Alors Anulin dit : C'en est assez; et le fit mettre en prison, le destinant au supplice qu'il souhaitoit.

Quand Eméritus fut attaché, le proconsul

1) N. 9.

lui dit : L'on a donc célébré la collecte dans ta maison, contre les ordres des empereurs? Oui, dit Eméritus, nous avons célébré les mystères du Seigneur dans ma maison. Pourquoi, dit le proconsul, leur permettois-tu d'y entrer? Parce, dit-il, qu'ils sont mes frères, et que je ne pouvois pas les en empêcher. Le proconsul dit : Tu devois les en empêcher. Je n'ai pu, lui répondit-il, car nous ne pouvons pas nous passer du saint mystère. Le proconsul commanda qu'on l'étendît sur le chevalet et qu'on le tourmentât. Pendant qu'un bourreau tout frais le frappoit violemment, il disoit : Jésus-Christ, secourez-moi, je vous prie. Vous faites contre le commandement de Dieu, malheureux que vous êtes. Le proconsul dit : Tu ne devois pas les recevoir. Il lui répondit : Je ne pouvois me dispenser de recevoir mes frères. Il valoit mieux, dit le proconsul, obéir aux ordres des empereurs et des césars. Eméritus dit : Dieu est plus grand que les empereurs. Je vous prie, Jésus-Christ, à vous la louange; Seigneur Jésus-Christ, donnez-moi la patience. Pendant qu'il prioit ainsi, le proconsul dit : As-tu quelques écritures en ta maison? Il répondit : J'en ai, mais c'est dans mon cœur. Le proconsul ajouta : En as-tu dans ta maison, ou non? Eméritus dit : Je les ai dans mon cœur. Je vous prie, Jésus-Christ, à vous la louange; Jésus-Christ, délivrez moi; je souffre en votre nom, je souffre peu de temps, je souffre volontiers. Jésus-Christ, que je ne sois pas confondu. C'en est assez, dit le proconsul; ensuite il mit son interrogatoire au greffe avec les autres, et dit : Vous serez tous châtiés comme vos réponses le méritent.

Félix se présenta pour le combat. Le proconsul fatigué leur dit à tous d'une voix plus foible : J'espère que vous prendrez le parti de conserver votre vie, en obéissant aux ordonnances. Ils répondirent tout d'une voix : Nous sommes chrétiens, nous ne pouvons faire autre chose que de garder la loi sainte du Seigneur, jusqu'à répandre notre sang. Le proconsul dit à Félix : Je ne te demande pas si tu es chrétien, mais si tu as assisté à la collecte, ou si tu as quelques écritures. Félix dit : Les chrétiens ne peuvent se passer du mystère du Seigneur, ni le mystère se célébrer sans les chrétiens. Nous avons célébré la collecte avec grande religion; nous nous assemblons toujours pour lire les Ecritures divines. Le proconsul le fit frapper à coups de bâton, jusqu'à ce qu'il rendît l'âme. Un autre Félix fit la même confession et fut traité de même; on lui donna tant de coups de bâton, qu'il mourut dans la prison. Après eux souffrit Ampélius, gardien fidèle de la loi et des Ecritures divines. Le proconsul lui demanda s'il avoit assisté à la collecte. Il répondit gaiement et d'une voix ferme : J'ai assisté à la collecte avec mes frères, j'ai célébré le mystère du Seigneur; je porte avec moi les Ecritures divines, mais c'est dans mon cœur qu'elles sont écrites. Je vous rends grâce, Jésus-Christ; exaucez-moi, Jésus-Christ. Après qu'il eut ainsi parlé, on le frappa sur le cou, et on le mit en prison avec les autres. Rogatien confessa le nom du Seigneur, et fut joint à eux sans qu'on le fît souffrir. Quintus, étant appliqué à la question, confessa hautement le nom du Seigneur; on le frappa à coups de bâton, et on le mit dans la prison pour être réservé au martyre. Maximien, qui le suivoit, fit la même confession et soutint le même combat. Après lui, le jeune Félix dit tout haut que le mystère du Seigneur étoit l'espérance et le salut des chrétiens. Pendant qu'on le frappoit à coups de bâton, il dit : J'ai célébré le mystère de tout mon cœur; j'ai assisté à la collecte avec mes frères, parce que je suis chrétien. Il mérita par cette confession d'être joint à eux.

XLIV. Confession de Saturnin le jeune, etc.

Ensuite on appela le jeune Saturnin, fils de Saturnin le prêtre. Le proconsul lui demanda : Et toi, Saturnin, y as-tu assisté. Il répondit, Je suis chrétien. Le proconsul dit : Je ne te demande pas cela, mais si tu as assisté aux mystères. Saturnin répondit : J'y ai assisté, parce que Jésus-Christ est notre Sauveur. A ce mot de Sauveur, le proconsul en colère le fit étendre sur le chevalet où avoit été son père, et lui dit : Que dis-tu, Saturnin; regarde où tu es; as-tu quelques écritures? Il répondit, Je suis chrétien. Le proconsul lui dit : Je demande si tu as été à l'assemblée, et si tu as des écritures? Il répondit : Je suis chrétien; après Jésus-Christ nous n'avons point de nom à révérer. Le proconsul dit : Puisque tu demeures dans ton obstination, il faut aussi te tourmenter; dis si tu as quelques écritures. Et il dit aux officiers, Tourmentez-le. Les licteurs commencerent à lui déchirer les côtes avec les dents de fer, encore teintes du sang de son père. Il crioit à haute voix : J'ai les Ecritures divines, mais c'est dans mon cœur. Je vous prie, Jésus-Christ, donnez-moi la patience, j'espère la vie. Le proconsul dit : Pourquoi faisois-tu contre l'ordonnance? Il répondit : Parce que je suis chrétien. Après cette réponse le proconsul dit, C'est assez. On cessa de le tourmenter, et on le mit en prison avec son père. La nuit s'approchoit, le proconsul et les bourreaux étoient fatigués; ne pouvant plus attaquer chacun des confesseurs en particulier, il leur dit à tous (1) : Voyez-vous ce qu'ont souffert ceux qui ont persévéré dans leur confession, et ce que souffriront ceux qui persévéreront encore. Que ceux d'entre vous qui voudront qu'on ait de l'indulgence pour eux le déclarent donc, afin qu'on leur sauve la vie? Les confesseurs crièrent tous : Nous sommes chrétiens. Le proconsul les fit mettre en prison, les destinant au martyre.

(1) N. 15.

Les femmes et les vierges ne furent pas privées de la gloire du combat (1). Victoire étoit distinguée par sa naissance et par sa beauté, et plus encore par sa vertu. Dès l'enfance, elle avoit donné des marques d'un amour singulier pour la pureté; et ses parents la voulant marier malgré elle, elle se jeta par une fenêtre et se sauva à l'église, où elle consacra sa virginité à Dieu. Le proconsul lui demanda ce qu'elle professoit; elle répondit à haute voix, Je suis chrétienne. L'avocat Fortunatien, son frère, vouloit lui montrer par de vains raisonnements qu'elle avoit perdu l'esprit; mais elle répondit : Je suis en mon bon sens, je n'ai jamais changé. Le proconsul lui dit : Voulez-vous aller avec Fortunatien votre frère? Elle répondit : Non, parce que je suis chrétienne, et ceux-là sont mes frères qui gardent les commandements de Dieu. Ensuite le proconsul, quittant son autorité de juge, tâcha de la persuader : Songez à vous, disoit-il; vous voyez que votre frère cherche les moyens de vous sauver. Victoire répondit : Je suis en mon bon sens, je n'ai point changé; j'ai été à l'assemblée, et j'ai célébré le mystère du Seigneur avec mes frères, parce que je suis chrétienne. Sa réponse irrita le proconsul; il l'envoya en prison avec les autres, et les destina tous au martyre. Il ne restoit plus qu'Hilarien, un des fils du prêtre Saturnin, encore en bas âge. Le proconsul lui dit : As-tu suivi ton père et tes frères? Il répondit avec sa voix d'enfant (2) : Je suis chrétien; j'ai été à l'assemblée de mon propre mouvement avec mon père et mes frères. Le proconsul dit : Je te couperai les cheveux, le nez et les oreilles, et je te laisserai en cet état. Le jeune Hilarien répondit à haute voix : Faites tout ce que vous voudrez, je suis chrétien. Le proconsul ordonna qu'on le mît aussi en prison. Hilarien dit avec joie : Je rends grâces à Dieu. Ces martyrs demeurèrent long-temps en prison, et la plupart y moururent de faim les uns après les autres.

XLV. Conduite de Mensurius, évêque de Carthage.

L'évêque de Carthage étoit alors Mensurius, qui avoit succédé à Lucien, successeur de saint Cyprien (3). Craignant que les persécuteurs ne trouvassent les livres sacrés, il les emporta et les serra, laissant dans la basilique neuve tout ce qu'il avoit d'écrits réprouvés des hérétiques. Les persécuteurs les trouvèrent, les emportèrent, et ne lui demandèrent rien davantage. Quelques décurions de Carthage donnèrent avis au proconsul qu'on avoit trompé ceux qui avoient eu charge d'emporter et de brûler les écritures des chrétiens, qu'ils n'avoient laissé que des écrits qui ne les regardoient point, et que leurs vraies écritures étoient dans la maison de l'évêque, d'où il falloit les tirer pour les brûler; mais le proconsul ne le voulut pas. Mensurius écrivit tout cela à Second, évêque de Tigisi, et alors primat de Numidie; et dans la même lettre il blâmoit ceux qui, sans être pris, s'offroient aux persécuteurs, et disoient d'eux-mêmes, sans qu'on leur demandât, qu'ils avoient des écritures, et qu'ils ne les donneroient pas. Cette conduite déplaisoit à Mensurius, et il défendoit que ces téméraires fussent honorés comme martyrs. Il se plaignoit aussi dans cette lettre de quelques-uns qui, étant chargés de crimes et de dettes envers le fisc, se faisoient prendre à l'occasion de la persécution pour se délivrer de leur misère par une mort honorable, ou pour expier leurs crimes, à ce qu'ils croyoient, ou pour gagner de l'argent et faire bonne chère dans la prison, en abusant de la charité des chrétiens. Second de Tigisi répondit à Mensurius, et lui raconta ce que les persécuteurs avoient fait en Numidie, comme plusieurs avoient été pris pour ne vouloir pas livrer les saintes Ecritures, combien ils avoient souffert, et comment, après plusieurs grands tourments, on les avoit fait mourir. Il disoit qu'on les devoit honorer comme martyrs, et les louoit par l'exemple de cette femme de Jéricho, qui ne voulut pas livrer les espions de Josué (1) à ceux qui les poursuivoient.

Cependant, un des diacres de l'église de Carthage, nommé Félix, fut accusé d'avoir composé un libelle diffamatoire contre l'empereur (2). La crainte le fit cacher chez l'évêque Mensurius; on le lui demanda, il nia de l'avoir : l'empereur en fut averti. Il vint un ordre portant que si Mensurius ne rendoit pas le diacre Félix, on l'envoyât lui-même à la cour. Ayant reçu cet ordre, il se trouva fort embarrassé, car l'église de Carthage avoit quantité de vases d'or et d'argent, qu'il ne pouvoit ni enfouir en terre ni emporter avec lui. Il les confia aux vieillards qu'il estima les plus fidèles, et en fit un mémoire qu'il donna à une vieille femme, à condition que, s'il ne revenoit pas après que la paix seroit rendue aux chrétiens, elle les rendroit à celui qu'elle trouveroit assis dans la chaire épiscopale. Mensurius étant arrivé à la cour, plaida si bien sa cause, qu'il fut renvoyé à Carthage; mais il mourut avant que d'y arriver.

XLVI. Arnobe écrit pour la religion.

En ce même temps, Arnobe, rhéteur fameux en Afrique, écrivit pour la défense de la religion chrétienne (3). Comme il enseignoit la rhétorique dans la ville de Sicca, étant encore

(1) N. 16.
(2) N. 17.
(3) Aug. Brev. Collat. die 3, c. 13.

(1) Jos. II.
(2) Optat. cont. Parm. lib. I.
(3) Hier. add. ad Chron. Eus.

païen, il fut pressé par des songes d'embrasser la foi ; mais parce qu'il l'avoit toujours combattue, les évêques ne pouvoient croire qu'il voulût sérieusement être chrétien. Pour leur donner un gage de sa conversion, il écrivit un ouvrage où il combat fortement l'idolâtrie, et réfute les calomnies que l'on avançoit contre les chrétiens ; mais il lui est échappé dans cet ouvrage quelques erreurs, parce qu'il n'étoit pas assez instruit de la religion chrétienne, n'étant pas encore baptisé. Il se plaint que l'on avoit abattu les églises et brûlé les livres sacrés, disant que l'on devoit plutôt brûler les livres des poëtes païens et demolir les théâtres (1). Il compte mille cinquante ans ou environ depuis la fondation de Rome jusqu'au temps où il écrivoit (2), et environ trois cents ans depuis qu'il y avoit des chrétiens.

XLVII. Martyrs d'Espagne. Saint Vincent, sainte Eulalie.

En Espagne, le gouverneur Dacien exerçoit la persécution (3). On prit à Sarragosse l'évêque Valère, et Vincent, le premier de ses diacres, né à Huesca d'une famille illustre ; car son aïeul paternel, Agressus, avoit été consul. Il étoit jeune et bien fait, il avoit très-bien étudié, et l'évêque, après l'avoir instruit de la science divine, lui avoit donné la charge d'instruire les autres à sa place, parce qu'il ne parloit pas facilement (4). Dacien les fit amener chargés de chaînes à Valence, où il étoit. Comme il les eut exhortés à sacrifier, Vincent, voyant que Valère gardoi le silence, et sachant sa difficulté de parler, lui dit : Mon père, si vous l'ordonnez, je répondrai. Mon cher fils, dit Valère, comme je t'ai confié la parole de Dieu, je te charge aussi de répondre pour la foi, que nous soutenons ici. Alors, Vincent déclara qu'ils étoient chrétiens et prêts à tout souffrir pour le vrai Dieu. Dacien envoya l'évêque en exil, et fit mettre Vincent à la question. On l'attacha au chevalet, et on l'étendit. Il disoit : Voilà ce que j'ai toujours désiré, voilà le but de mes vœux. Dacien s'en prit à ses bourreaux, et les fit battre de verges et de bâtons, croyant que c'étoit par leur faute qu'il ne sentoit pas les tourments. Ensuite, il le fit étendre sur un gril en forme de lit de fer rouge et posé sur le feu, où on le brûloit encore par-dessus, en lui appliquant les lampes brûlantes, et on jetoit du sel sur le feu, qui en pétillant entroit dans les plaies jusqu'au dedans du corps. Le martyr demeuroit immobile, et prioit les yeux levés vers le ciel. Dacien le fit ôter de là, et le fit mettre dans un cachot noir, semé de pots cassés, pour renouveler ses plaies. Il y fut enfermé et laissé seul, ayant les pieds étendus dans les entraves ; il s'y endormit, et à son réveil il trouva le cachot éclairé d'une lumière céleste, les entraves rompues, les tests changés en fleurs, il vit une troupe d'anges qui le venoient consoler, et commença à chanter les louanges de Dieu. Les gardes, entendant ces voix si douces, regardèrent par les fentes de la porte, et virent le martyr qui se promenoit en chantant. A ce miracle, ils se convertirent, et le martyr les confirma par ses discours.

Dacien, l'ayant appris, et voulant lui ôter la gloire de mourir dans les tourments, le fit mettre sur un lit mollet pour le laisser reposer, et ensuite le tourmenter de nouveau. Les fidèles de la ville y accoururent ; ils baisoient ses plaies et les essuyoient avec des linges, pour garder son sang chez eux comme la benédiction de leurs familles. Le martyr mourut aussitôt qu'il fut sur ce lit. Dacien fit jeter le corps dans un champ, pour être mangé des bêtes ; mais un corbeau le garda contre les autres oiseaux, et chassa même un loup qui vouloit en approcher. Dacien le fit jeter en haute mer, cousu dans un sac et attaché à une meule ; mais le martyr apparut à un saint homme, lui déclara qu'il étoit arrivé à terre, et lui marqua l'endroit. Comme celui-ci hésitoit, doutant de la vérité de sa vision, une sainte veuve fut aussi avertie en songe du lieu où le corps étoit caché dans le sable ; elle le dit à plusieurs chrétiens, et, les ayant menés avec elle, ils trouvèrent le saint corps et le portèrent à une petite église, où ils l'enterrèrent.

Dans la même ville de Sarragosse, où saint Vincent étoit diacre, on compte un grand nombre de martyrs sous le même Dacien (1), entre autres dix-huit, dont les reliques furent conserveesdans le même sépulcre, savoir, Optat, Lupercus, Successus, Martial, Urbain, Julia, Quintilien, Publius, Fronton, Félix, Cécilien, Evotius, Primitius, Apodémius et quatre Saturnins. La vierge Encratide ou Engratia fut tellement tourmentée, qu'elle eut tout le corps dechiré, une mamelle coupée, et une partie du foie arrachée. En cet état, elle fut mise en prison vivant encore, et ne mourut que de la corruption de ses plaies (2). A Géronde ou Girone, on marque Félix, qui mourut dans les tourments. A Barcelone, Cucuphas, martyr illustre, et Eulalia (3). A Cordoue, Acisclus et Zoïle. Osius, qui en étoit évêque, confessa la foi dans cette persécution, et vécut plus de soixante ans après.

A Mérida, capitale de Lusitanie, Eulalie, vierge de famille noble, souffrit le martyre âgée seulement de douze ans (4). Dès l'enfance, elle avoit témoigné son amour pour la virginité, en méprisant les ornements et montrant une gravité au-dessus de son âge. Elle montroit aussi

(1) Arnob. l. IV, in fin.
(2) Id. lib. II, sub. fin. Lib. I.
(3) Acta sinc. p. 387. Prudent. Peristeph. Hymn 5.
(4) Aug. Serm. 275, 274, etc.

(1) Martyr. 3 nov. Prud. Hymn. IV. Martyr. 16 ap. Acta sinc. p. 516.
(2) Prud. ibid. Martyr. 1, aug. 25 jul.
(3) Athan. ad Solit.
(4) Prudent. Hymn. 3.

une telle ardeur pour le martyre, que ses parents la tenoient cachée loin de la ville, dans une maison de campagne. Mais elle s'échappa de nuit toute seule, vint à la ville à pied, à travers champ, et se présenta le matin au tribunal en criant : Vous cherchez les chrétiens, me voici ; je méprise les idoles parce qu'elles ne sont rien, et Maximien parce qu'il les adore. Le gouverneur, après avoir en vain essayé de l'adoucir, la menaça des tourments. Eulalie lui cracha contre les yeux, renversa les idoles, et foula aux pieds la farine qu'on leur offroit. Aussitôt, deux bourreaux lui déchirèrent les côtés jusqu'aux os. Elle comptoit les coups, et disoit que c'étoit une écriture qui gravoit en elle la victoire de Jésus-Christ ; elle ne jetoit ni larmes ni gémissements, et paroissoit insensible. On lui appliqua les flambeaux ardents ; le feu prit à ses cheveux épars, dont elle se couvroit le sein par modestie ; et la flamme étant montée à sa tête, elle ouvrit la bouche pour la recevoir et en fut étouffée. On vit pencher sa tête mourante, et en même temps une colombe blanche comme neige parut sortir de sa bouche et s'élever au ciel, réprésentant son âme pure ; les bourreaux mêmes virent ce prodige. C'étoit au mois de décembre : aussitôt il tomba quantité de neige sur la place, qui couvrit le corps de la martyre et parut l'ensevelir. La vierge Léocadie étoit en prison à Tolède (1) ; ayant appris les tourments de sainte Eulalie et des autres martyrs, elle se mit à genoux et rendit l'esprit en priant Dieu.

A Complut, Just et Pasteur, deux jeunes enfants qui étoient aux écoles, mais déjà bien préparés au martyre, voyant tous les chrétiens étonnés de l'arrivée du gouverneur Dacien qui venoit les persécuter, jetèrent leurs livres et s'offrirent tous deux gaiement au martyre (2). Dacien les fit tourmenter cruellement, et leur fit couper la tête. La jeunesse pouvoit excuser ces excès de ferveur ; mais en général il étoit défendu de se présenter au martyre. Voilà les plus illustres martyrs d'Espagne sous cette persécution. On croyoit y avoir éteint le christianisme, comme il paroît par ces inscriptions que l'on dit avoir trouvées (3) : Dioclétien, Jovius, Maximien Herculius, césars, augustes, après avoir étendu l'empire romain en Orient et en Occident, et avoir aboli le nom des chrétiens qui renversoient l'état. Et cet autre : Dioclétien, césar-auguste, après avoir adopté Galérius en Orient, avoir aboli partout la superstition de Christ, et étendu le culte des dieux.

XLVIII. Saint Euplius.

En Sicile, la même année trois cent quatre, sous le neuvième consulat de Dioclétien et le huitième de Maximien, le douzième d'août (4), dans la ville de Catane, Euplius, diacre, étant amené près du cabinet du gouverneur et hors du rideau, s'écria : Je suis chrétien, et je désire mourir pour le nom de Jésus-Christ. Le gouverneur, qui étoit le consulaire Calvisien, l'ayant ouï, dit : Qu'on fasse entrer celui qui a crié. Euplius entra dans le cabinet du juge portant les Evangiles. Un des amis de Calvisien, nommé Maxime, dit : Il ne doit pas tenir de tels écrits contre les ordres des empereurs. Calvisien dit à Euplius : D'où viennent ces écrits, sont-ils sortis de ta maison ? Euplius répondit : Je n'ai point de maison, mon Seigneur Jésus-Christ le sait. Calvisien dit : Les as-tu apportés ici ? Euplius dit : Je les ai apportés ici moi-même, comme vous voyez ; on m'en a trouvé saisi. Calvisien dit : Lisez-les. Euplius les ouvrit et lut : Bien heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, puisque le royaume des cieux est à eux (1). Et en un autre endroit : Que celui qui veut venir après moi porte sa croix, et qu'il me suive (2). Pendant qu'il lisoit, Calvisien dit : Que veut dire cela ? Euplius dit : C'est la loi de mon Seigneur qui m'a été confiée. Calvisien dit : Par qui ? Euplius répondit : Par Jésus-Christ, fils de Dieu vivant. Calvisien prononça cet interlocutoire : Puisque sa confession est évidente, qu'il soit interrogé à la question ; qu'on le livre aux bourreaux. Après qu'on l'eut livré, l'on commença le second interrogatoire à la question.

Le même jour, Calvisien dit à Euplius, comme on l'eut présenté à la question : Que dis-tu maintenant de ce que tu nous as avoué aujourd'hui ? Euplius fit sur son front le signe de la croix de la main qu'il avoit libre, et dit : Je confesse encore ce que j'ai déjà dit, que je suis chrétien, et que je lis les divines Ecritures. Calvisien dit : Pourquoi as-tu gardé ces Ecritures que les empereurs ont défendues, au lieu de les livrer ? Euplius répondit : C'est que je suis chretien, et qu'il ne m'étoit pas permis de les livrer, il vaut mieux mourir. La vie éternelle y est ; celui qui les livre perd la vie éternelle ; pour ne la pas perdre, je donne ma vie. Calvisien prononça cet interlocutoire : Qu'on donne la question à Euplius, qui a lu les Ecritures au peuple, au lieu de les livrer suivant l'édit des princes. Euplius dit pendant qu'on le tourmentoit : Je vous rends grâce, Jésus-Christ, vous pour qui je souffre ces tourments, conservez-moi. Calvisien dit : Quitte cette folie, Euplius, adore nos dieux, et on te délivrera. Euplius dit : J'adore Jésus-Christ, je déteste les démons, faites ce qu'il vous plaira, je suis chrétien ; il y a long-temps que je désire ceci, faites ce qu'il vous plaira ; ajoutez d'autres tourments, je suis chrétien. Après que les bourreaux l'eurent tourmenté long-temps, Calvisien les fit cesser, et dit : Misérable, adore les dieux ; adore Mars, Apollon et Esculape. Euplius dit : J'adore le

(1) Martyr. 9 decemb.
(2) Prud. Hymn. 4. Martyrol. 6 aug.
(3) Ap Gruser, p. 280.
(4) Acta sinc. p. 348.

(1) Matth. V, 10.
(2) Marc. XVI, 22.

père, le fils et le Saint-Esprit ; j'adore la sainte trinité, hors laquelle il n'y a point de Dieu ; périssent les dieux qui n'ont pas fait le ciel, la terre et ce qu'ils contiennent ; je suis chrétien Calvisien dit : Sacrifie, si tu veux être délivré Euplius dit : Je me sacrifie maintenant à Jésus-Christ, mon Dieu, je ne puis faire davantage ; vos efforts sont vains, je suis chrétien. Calvisien commanda qu'on recommençât à le tourmenter plus rudement. Euplius dit, pendant qu'on le tourmentoit : Je vous rends grâce, Jésus-Christ ; secourez-moi, Jésus-Christ ; c'est pour vous, Jésus-Christ, que je souffre ces tourments. Il le répéta plusieurs fois. Comme les forces lui manquoient, il disoit encore ces paroles ou d'autres semblables, des lèvres seulement, sans voix.

Calvisien entra derrière le rideau, et dicta sa sentence ; puis il sortit avec une tablette, et lut : J'ordonne qu'on punisse par le glaive Euplius, chrétien, pour avoir méprisé les édits des princes, et blasphémé contre les dieux sans avoir voulu s'en repentir ; menez-le. Alors on lui pendit au col l'Evangile dont on l'avoit trouvé saisi, et un crieur disoit : Euplius, chrétien, ennemi des dieux et des empereurs. Euplius, joyeux, disoit toujours : Je rends grâce à Jésus-Christ, mon Dieu. Quand il fut arrivé au lieu du supplice, il pria long-temps à genoux ; et, rendant encore grâce, il présenta son col, que le bourreau lui coupa. Les chrétiens enlevèrent son corps, l'embaumèrent et l'ensevelirent. Dans la même persécution, à Syracuse, souffrit Luce ou Lucie, vierge et martyre illustre.

XLIX. Saint Genès, et autres martyrs à Rome.

L'empereur Dioclétien étoit en Italie, et y passa une grande partie de cette année trois cent quatre (1). Il étoit venu à Rome, dès l'année précédente, célébrer la vingtième année du règne de Maximilien Herculius, qui commençoit le vingtième de novembre, et en même temps il triompha des Perses. On peut rapporter à ces réjouissances le martyre de saint Genès. Il étoit comédien ; et, jouant sur le théâtre devant l'empereur et tout le peuple, il se coucha comme s'il eût été malade, et dit : Ah ! mes amis, je me sens bien pesant, je voudrois être soulagé. Les autres répondirent : Comment te soulagerons-nous ? Veux-tu que nous te fassions raboter pour te rendre plus léger ? Insensés, dit-il : je veux mourir chrétien. Pourquoi ? dirent-ils. Afin qu'en ce grand jour, Dieu me reçoive comme un fugitif. On fit venir un prêtre et un exorciste, c'est-à-dire des comédiens qui en faisoient le personnage. S'étant assis près de son lit, ils lui dirent : Mon enfant, pourquoi nous as-tu envoyés quérir ? Genès fut changé tout d'un coup par inspiration divine, et leur répondit sérieusement : Parce que je veux recevoir la grâce de Jésus-Christ, et renaître pour être délivré de mes péchés. Ils accomplirent les cérémonies du baptême ; et, quand on l'eut revêtu d'habits blancs, des soldats le prirent en continuant le jeu, et le présentèrent à l'empereur pour être interrogé comme les martyrs.

Alors, il parla ainsi du lieu élevé où il étoit : Ecoutez, empereur et toute la cour, les sages et le peuple de cette ville ; toutes les fois que j'ai seulement ouï nommer un chrétien, j'en ai eu horreur, et j'ai insulté à ceux qui persévéroient dans la confession de ce nom. J'ai détesté mes parents mêmes et mes alliés, à cause du nom de chrétien, et j'ai méprisé cette religion jusqu'à m'informer exactement de ses mystères pour vous en divertir. Mais quand l'eau m'a touché à nu, et quand j'ai été interrogé, j'ai répondu que je croyois ; j'ai vu une main qui venoit du ciel et des anges lumineux au-dessus de moi ; ils ont lu dans un livre tous les péchés que j'ai commis depuis mon enfance, les ont lavés dans la même eau dont j'ai été arrosé en votre présence, et m'ont ensuite montré le livre plus blanc que la neige. Vous donc maintenant, grand empereur, et vous peuple, qui avez ri de ces mystères, croyez avec moi que Jésus-Christ est le véritable Seigneur, qu'il est la lumière et la vérité, et que c'est par lui que vous pouvez obtenir le pardon. L'empereur Dioclétien, extrêmement indigné de ces paroles, le fit battre cruellement à coups de bâton, et on le mit entre les mains du préfet Plautien, pour le contraindre à sacrifier. Le préfet le fit mettre sur le chevalet, où il fut long-temps déchiré avec les ongles de fer, et brûlé avec des flambeaux ; mais il disoit constamment : Il n'y a point d'autre roi que celui que j'ai vu ; je l'adore et je le sers ; et, quand on me tueroit mille fois pour son service, je serai toujours à lui ; les tourments ne m'ôteront Jésus-Christ ni de la bouche ni du cœur. J'ai grand regret de mon égarement, de l'horreur que j'ai eue de son saint nom et d'être venu si tard à l'adorer. Enfin il eut la tête tranchée le vingt-cinquième d'août.

Dioclétien ne demeura pas à Rome jusqu'à la fin de l'an trois cent quatre (1) ; mais, choqué de la liberté du peuple, il en partit le vingtième de décembre, et se rendit à Ravenne, où il commença son neuvième consulat le premier de janvier trois cent quatre. En ce voyage, la pluie, le froid, et encore plus le chagrin, lui causèrent une maladie foible, mais longue, qui le retint à Ravenne tout l'été. Cependant à Rome, la même année trois cent quatre, il y eut plusieurs martyrs (2), entre autres Soteris, vierge de noble race, de la même famille dont vint saint Ambroise ; elle comptoit des préfets et des consuls entre ses ancêtres. On lui commanda de sacrifier, elle le refusa (1) ; le persécuteur lui fit donner des soufflets ; elle ôta son voile et découvrit volontiers pour le martyre son visage qu'elle avoit accoutumé de cacher avec soin, car elle étoit d'une rare beauté. Elle souffroit constamment la honte et la douleur des coups qui la défiguroient, sans tourner le visage, sans jeter ni larme ni soupir ; enfin elle mourut par le glaive qu'elle désiroit. Dans le même temps, souffrit aussi à Rome Pancrace, illustre martyr, âgé de quatorze ans (2). Agnès, jeune vierge de douze ans, qui eut la tête coupée, étonnant les bourreaux même par sa fermeté (3). C'est aussi le temps du martyre de saint Sébastien (4). Il étoit de Milan, mais la persécution n'y avoit pas encore commencé ou étoit déjà ralentie ; il vint à Rome où elle étoit violente, et il y souffrit le martyre. Marcellin, prêtre, et Pierre, exorciste, eurent la tête coupée dans un forêt par ordre du juge, afin que personne ne connût le lieu de leur sépulture. Ils nettoyèrent la place de leurs propres mains, et après qu'ils furent exécutés, leurs corps demeurèrent dans une caverne, d'où une sainte femme, nommée Lucille, les retira, en ayant été avertie par eux-mêmes en révélation. Le bourreau, qui les avoit mis à mort, raconta tout cela depuis à Damase, alors enfant, et ensuite pape, qui en a conservé la mémoire. Cette forêt, nommée auparavant la forêt Noire, fut depuis nommée la forêt Blanche, et on y bâtit une ville qui devint un siége épiscopal. On marque plusieurs autres martyrs à Rome dans cette persécution, dont on peut voir les noms dans les martyrologes. Le pape Marcellin mourut cette même année trois cent quatre, après huit ans et trois mois de pontificat ; et le saint-siége vaqua trois ans (5).

On compte un grand nombre de martyrs dans le reste de l'Italie. A Bologne, Agricola fut pris avec Vital, son esclave ; l'esclave fut mis en croix et exécuté le premier pour épouvanter le maître. On les enterra tous deux avec les juifs, d'où saint Ambroise les retira dans la suite. A Milan, Nazarius et Celsus, Nabor et Félix, Gervais et Protais, dont le même saint Ambroise découvrit les reliques. A Aquilée, Cantius et Cantien frères, et Cantianille leur sœur, qui étoient de la famille consulaire Anicia (6). Ils vouloient se retirer de la ville, et étoient montés sur un chariot attelé de mules, dont l'une tomba tout d'un coup, comme ils n'étoient pas encore loin ; on les arrêta, et ils souffrirent le martyre avec Protus, leur gouverneur.

(1) Lact. Mort. c. 17. Acta sinc. p. 288.

(1) Lactant. de Mort. n. 17.

(2) Act. sinc. p. 405.

(1) Ambros. de Exhortat. Virg. c. 12 ; et de Virgin. l. III, c. 6.

(2) Martyr. 12 mai.

(3) Ambros. de Virgin. lib. I.

(4) Prud. Hym. 14. Ambros in Ps. 118, n. 44. Damas. carm. 12.

(5) Lib. Pontif. Pag. an. 304, n. 9.

(6) Serm. S. Max. inter Ambr. 4, de SS.

L. Sainte Afre.

Dans la Rhétie à Auguste, aujourd'hui Augsbourg, on prit une femme nommée Afre, connue pour avoir été abandonnée à la débauche publique (1). Le juge, nommé Gaïus, l'ayant interrogée et sachant qui elle étoit, lui dit : Sacrifie aux dieux ; il t'est plus avantageux de vivre que de mourir dans les tourments. Afre répondit : J'ai assez commis de péchés avant que de connoître Dieu ; mais je ne ferai jamais ce que vous me commandez. Gaïus dit : Va sacrifier au Capitole. Afre répondit : Mon Capitole est Jésus-Christ que j'ai devant les yeux ; je lui confesse tous les jours mes péchés ; et, parce que je suis indigne de lui offrir un sacrifice, je désire de me sacrifier moi-même pour son nom, afin que le corps par lequel j'ai péché soit purifié par les tourments. Gaïus dit : A ce que j'apprends, tu es une femme publique ; sacrifie, puisque tu es étrangère au Dieu des chrétiens. Afre répondit : Mon Seigneur Jésus-Christ a dit qu'il étoit descendu du ciel pour les pécheurs. Ses Evangiles témoignent qu'une femme perdue lui arrosa les pieds de ses larmes et reçut le pardon, et qu'il n'a jamais méprisé ni ces femmes ni les publicains, à qui même il a permis de manger avec lui. Le juge dit : Sacrifie, afin que tes amants continuent à t'aimer et à t'enrichir. Afre répondit : Je ne recevrai jamais de cet argent détestable ; j'ai jeté comme des ordures ce que j'en avois, en sentant ma conscience chargée. Mes frères les pauvres n'en vouloient point ; mais je les ai obligés par mes prières à le recevoir, afin qu'ils priassent pour mes péchés. On voit ici l'ancienne discipline, suivant laquelle l'Eglise ne recevoit point, même pour les pauvres, les offrandes des pécheurs publics, ni l'argent acquis par de mauvaises voies (2).

Gaïus dit : Jésus-Christ ne veut point de toi. C'est en vain que tu veux le reconnoître pour ton Dieu, une femme publique ne peut être nommée chrétienne. Afre répondit : Il est vrai que je ne mérite pas le nom de chrétienne ; mais la miséricorde de Dieu, qui ne regarde pas le mérite, m'a bien voulu admettre à ce nom. Gaïus dit : Comment le sais-tu ? Afre répondit : Je connois que Dieu ne m'a pas rejetée de devant sa face, en ce qu'il me permet de venir à la glorieuse confession de son saint nom, par laquelle j'espère recevoir le pardon de tous mes crimes. Le juge dit : Ce sont des contes ; sacrifie plutôt aux dieux qui te sauveront. Afre répondit : Mon Sauveur est Jésus-Christ, qui étant sur la croix promit les biens du paradis au larron qui le confessoit. Gaïus dit : Sacrifie, que je ne te fasse fouetter en présence de tes amants. Afre répondit : Je n'ai de la confusion que de mes péchés. Le juge dit : Sacrifie donc. Je suis honteux de disputer si long-temps avec toi,

(1) Acta sinc. p. 501.

(2) Constit. ap. lib. IV, c. 5, 6.

sinon tu mourras. Afre répondit : C'est ce que je désire, si je n'en suis pas indigne, de trouver le repos par cette confession. Gaïus dit : Sacrifie, autrement je te ferai tourmenter, et ensuite brûler vive. Afre répondit : Que ce corps, dans lequel j'ai péché, reçoive divers tourments; pour mon âme, je ne la souillerai point par les sacrifices des démons.

Alors, le juge dicta cette sentence : Nous ordonnons qu'Afre, femme publique, qui s'est déclarée chrétienne, et qui n'a pas voulu participer aux sacrifices, soit brûlée vive. Aussitôt les exécuteurs l'enlevèrent et la menèrent dans une île du Lec, où ils la dépouillèrent et la lièrent à un poteau. Elle leva les yeux au ciel et pria avec larmes, disant : Seigneur, Dieu tout-puissant, Jésus-Christ, qui n'êtes pas venu appeler les justes mais les pécheurs à pénitence, qui avez promis par votre parole inviolable qu'à quelque heure que le pécheur se convertisse, vous oublierez ses péchés, recevez à cette heure la pénitence de mes souffrances; et, par ce feu temporel préparé à mon corps, délivrez-moi du feu éternel qui brûle l'âme et le corps. Ensuite, on l'environna de sarment et on y met le feu. On l'entendit qui disoit : Je vous rends grâce, Seigneur Jésus-Christ, de l'honneur que vous me faites de me recevoir en victime pour votre nom, vous qui avez été offert en la croix, victime unique pour tout le monde, juste pour les injustes, exempt de péché pour tous les pécheurs. Je vous offre mon sacrifice à vous, mon Dieu, qui régnez avec le père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Amen. En disant cela elle rendit l'esprit. Cependant, Digna, Euménia et Euprepia, qui avoient été ses esclaves, pécheresses comme elle, et baptisées avec elle par le saint évêque Narcisse, étoient sur le bord du fleuve. Elles se firent passer dans l'île, et trouvèrent le corps de sainte Afre tout entier. Un garçon, qui étoit avec elles, repassa à la nage, et en porta la nouvelle à Hilaria, mère de la martyre. Elle vint la nuit avec les prêtres de Dieu, enleva son corps, et le mit, à deux milles de la ville, dans un sépulcre qu'elle avoit bâti pour elle et pour les siens. Gaïus, l'ayant appris, y envoya, avec ordre de leur persuader de sacrifier s'il étoit possible, sinon de les brûler dans le sépulcre même. Les soldats, après avoir employé en vain les promesses et les menaces, les voyant fermes à refuser de sacrifier, emplirent le sépulcre de sarment et d'épines sèches, le fermèrent sur elles, y mirent le feu et se retirèrent. Ainsi le même jour que sainte Afre avoit été ensevelie, sa mère et ses trois servantes souffrirent aussi le martyre. Les sépulcres des anciens étoient des bâtiments élevés, souvent assez grands pour contenir des logements.

LI. Saint Irénée de Sirmium.

A Sirmium, ville célèbre dans la Pannonie, le gouverneur Probus commença la persécution par le clergé (1). Il prit Montan, prêtre de l'église de Singidum, et le fit mourir. Ensuite, Irénée, évêque de Sirmium, fut aussi arrêté, et, comme il refusoit constamment de sacrifier aux idoles, Probus le fit tourmenter cruellement. Son père et sa mère, le voyant dans les tourments, le prioient de se laisser fléchir. Ses enfants encore petits le prenoient par les pieds, en disant : Mon père, ayez pitié de vous et de nous; des femmes éplorées s'efforçoient aussi de le toucher; tous ses parents, ses domestiques, ses voisins et ses amis l'exhortoient en pleurant à avoir pitié de sa jeunesse. Le gouverneur lui dit : Que dis-tu? laisse-toi fléchir à leurs larmes; conserve ta jeunesse et sacrifie. Il répondit : Je me conserve pour l'éternité, en ne sacrifiant point. Le gouverneur le fit mettre en prison, où il demeura long-temps, souffrant divers tourments. Au second interrogatoire, après l'avoir encore pressé de sacrifier, il lui demanda s'il avoit une femme. Non, dit Irénée. Et des enfants? Je n'en ai point. Et des parents? Je n'en ai point. Et qui sont donc, dit Probus, ceux qui pleuroient au premier interrogatoire? Irénée répondit : Mon Seigneur Jésus-Christ a dit (2) : Qui aime son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses frères, ou ses parents plus que moi, n'est pas digne de moi. En disant cela, il levoit les yeux au ciel, comme pour dire qu'il ne connoissoit plus personne sur la terre. Probus dit : Sacrifie du moins à cause d'eux. Irénée dit : Mes enfants ont le même Dieu que moi, qui peut les sauver. Probus dit : Je prononcerai ta sentence. Je vous en serai obligé, dit Irénée. Probus prononça donc ainsi : J'ordonne qu'Irénée, désobéissant aux ordres des empereurs, soit précipité dans le fleuve. Irénée dit : Après tant de menaces j'attendois de grands tourments, et que vous me feriez mourir par le fer. Je vous prie de le faire, afin que vous voyiez combien la foi donne aux chrétiens de mépris pour la mort. Probus, irrité, commanda qu'on lui coupât aussi la tête. Irénée en remercioit Dieu, comme d'une seconde victoire. Étant venu sur le pont, il se dépouilla de ses habits, et dit, les mains étendues au ciel : Seigneur Jésus-Christ, qui avez bien voulu souffrir ponr le salut du monde, ouvrez-moi vos cieux, puisque je souffre pour votre nom et pour le peuple de votre église catholique de Sirmium. Daignez, par votre miséricorde, me recevoir et les confirmer dans votre foi. Ainsi il eut la tête tranchée et fut jeté dans la Save, le sixième d'avril.

LII. Saint Pullion.

Ensuite, le gouverneur Probus vint à Cibale, autre ville de Pannonie, dont il ne reste plus

(1) Acta sinc. p. 430; Ibi. p. 432.

(2) Matth. x, 37.

aujourd'hui de vestige, quoique ce fût alors une ville épiscopale. Le même jour que le gouverneur y arriva, on prit Pullion, premier des lecteurs, et on le lui présenta, comme un homme qui ne cessoit de parler insolemment contre les dieux et contre les princes. Probus lui demanda son nom, s'il étoit chrétien, quelle charge il avoit, ce que c'étoit que les lecteurs. Pullion répondit : Ceux qui ont accoutumé de lire au peuple la parole de Dieu. Oui, dit Probus, ces gens qui séduisent des femmes légères, les empêchant de se marier, et leur persuadant, à ce que l'on dit, une chasteté inutile. Pullion répondit : Ceux-là sont légers et impudents, qui quittent leur Créateur pour suivre vos superstitions. Mais ceux-là sont fermes et fidèles à leur roi éternel, qui s'efforcent d'accomplir, malgré les tourments, les préceptes qu'ils ont lus. Probus dit : Quels commandements? de quel roi? Les saints commandements de Jésus-Christ, dit Pullion. Quoi, dit Probus, que disent-ils? Pullion répondit : Ils enseignent qu'il n'y a qu'un Dieu qui lance le tonnerre, que l'on ne peut nommer dieu ce qui est fait de bois ou de pierre; ils corrigent les pécheurs; ils fortifient les bons dans l'innocence. Ils enseignent aux vierges à garder l'état sublime de l'intégrité, aux femmes la continence qui convient à la production des enfants, aux maîtres à commander avec douceur à leurs frères, aux esclaves à servir plus par amour que par crainte, à obéir aux rois et aux puissances, quand ils commandent des choses justes, à rendre l'honneur aux parents, la pareille aux amis, le pardon aux ennemis, l'affection aux citoyens, l'humanité aux hôtes, la compassion aux pauvres, la charité à tous. Ne faire mal à personne, souffrir patiemment les injures, n'en faire aucune, céder ses biens, ne point désirer ceux d'autrui, pas même d'un regard de complaisance. Enfin, que celui-là vivra éternellement, qui pour la foi méprisera la mort d'un moment, que vous pouvez nous donner. Si ces maximes vous déplaisent, vous pouvez les condamner avec connoissance de cause. Probus dit : Et que servira tout cela à un homme mort, privé de la lumière et de tous les biens du corps? C'est, dit Pullion, que la lumière perpétuelle et les biens permanents valent mieux. Que sert tout cela? dit Probus; fais ce que les empereurs ordonnent; sacrifie ou tu mourras par le glaive. Pullion dit : Faites ce qui vous est ordonné; pour moi, je dois suivre de toute ma force les traces des évêques, des prêtres et de tous les pères qui m'ont instruit. Probus le condamna au feu. Aussitôt, les exécuteurs l'emmenèrent à un mille de la ville, où il accomplit son martyre en louant Dieu, le vingt-septième d'avril.

LIII. Saint Philippe d'Héraclée, etc.

Philippe, vieillard vénérable, étoit évêque d'Héraclée, métropole de Thrace (1). Il avoit été diacre, puis prêtre, et enfin son mérite l'éleva à l'épiscopat. Il avoit deux disciples, entre autres Sévère, prêtre, et Hermès, diacre, qu'il confirmoit dans la sainte doctrine par de fréquents entretiens. La persécution étant ouverte, plusieurs lui conseilloient de sortir de la ville; mais, au contraire, il ne bougeoit de l'église, exhortant les frères à la patience. Vers le saint jour de l'Epiphanie, comme il leur parloit, Aristomaque, stationnaire de la ville, vint mettre le scellé à l'église par ordre du gouverneur. Saint Philippe dit : Homme insensé, crois-tu que Dieu habite dans les murailles, plutôt que dans les cœurs des hommes? Le lendemain, le stationnaire sortit, après avoir trouvé et scellé tous les vases sacrés de l'église. Les frères qui se trouvèrent présents étoient abattus de tristesse; mais saint Philippe, appuyé sur la porte de l'église, qu'il ne quittoit point, les encourageoit et leur donnoit à chacun les instructions convenables. Ensuite, comme ils s'étoient assemblés, le gouverneur Bassus trouva Philippe avec les autres à la porte de l'église. Il les fit amener devant son tribunal, et dit : Qui de vous est le docteur des chrétiens? Philippe dit : Je suis celui que vous cherchez. Bassus dit : Vous avez tous ouï la loi de l'empereur, qui défend aux chrétiens de s'assembler, et ordonne qu'ils sacrifient ou qu'ils périssent. Apportez donc en ma présence tout ce que vous avez de vases d'or ou d'argent, ou de quelque métal que ce soit et de quelque valeur, et les écritures dont vous vous servez pour lire et pour enseigner, de peur que vous ne le fassiez après les tourments. Philippe dit : Si vous vous plaisez à nous tourmenter, nous sommes prêts à le souffrir. Quant aux vases que vous demandez, nous allons vous les donner; nous méprisons tout cela, ce n'est pas par les métaux précieux que nous honorons Dieu, mais par la crainte; et l'ornement du cœur lui plaît davantage que l'ornement de l'église. Pour les écritures, il ne convient ni à vous de les recevoir, ni à moi de les donner. Alors, le gouverneur fit amener les bourreaux, et il en vint un, nommé Mucapor, très-inhumain. Le gouverneur fit entrer le prêtre Sévère dont il ne put rien tirer. Il fit long-temps tourmenter Philippe; et le diacre Hermès, qni étoit proche, dit : Quand vous auriez pris toutes nos écritures, en sorte qu'il ne parût plus sur la terre de trace de la vraie doctrine, nos enfants feront de plus grands volumes par le soin qu'ils auront de la mémoire de leurs pères et du salut de leurs âmes, et enseigneront avec plus d'ardeur à craindre Jésus-Christ.

Après cela, il entra dans le lieu où on avoit caché toute l'argenterie et les écritures. Publius, assesseur du gouverneur, homme in-

(1) Acta sinc. p. 443.

téressé, le suivit, et voulut détourner quelques vases ; comme Hermès s'efforçoit de l'en empêcher, Publius le frappa sur le visage jusqu'au sang. Le gouverneur Bassus en fut irrité contre Publius, et commanda que l'on prît soin d'Hermès ; mais il fit donner à ses officiers tous les vases et les écritures que l'on avoit trouvés, et fit mener à la place Philippe et les autres entourés de gardes pour réjouir les infidèles et épouvanter les chrétiens. Afin qu'ils ne pussent s'assembler, il fit découvrir l'église et en ôter les tuiles, ce qui fut exécuté promptement. Cependant il chargea ses soldats des écritures et les fit brûler ; la flamme s'éleva si haut qu'elle épouvanta les assistants. On le vint dire à Philippe dans le marché, où il étoit assis entouré de plusieurs personnes ; il prit occasion de ce feu pour parler aux assistants de la vengeance divine dont les impies sont menacés, et leur représenta leurs temples, leurs idoles et leurs dieux mêmes, brûlés en diverses occasions, commençant par la mort d'Hercule, protecteur d'Héraclée, et dont elle avoit pris le nom. Tout cela tendoit apparemment à montrer que la religion n'étoit point intéressée à ce brûlement des Ecritures.

Cependant, Cataphronius, sacrificateur, parut dans la place avec ses ministres, qui portoient l'appareil du sacrifice et du festin profane. Alors Hermès dit : Ce repas que vous voyez est une invocation du démon, et on l'apporte pour nous en infecter. Incontinent après, le gouverneur Bassus entra dans la place, suivi d'une grande multitude de tout sexe et de tout âge, dont les uns, suivant la légèreté du peuple, étoient affligés du supplice des chrétiens, les autres n'en étoient que plus irrités, principalement les juifs. Bassus pressa Philippe de sacrifier premièrement aux dieux, puis aux empereurs, puis à la fortune de la ville, et lui dit enfin : Sois au moins touché de la présence d'Hercule, dont tu vois la statue si grande et si belle. A quoi Philippe répondit, en détestant le culte des idoles, et en démontrant l'absurdité. Bassus vint ensuite à Hermès, et lui dit : Sacrifie au moins, toi. Je ne sacrifie point, dit Hermès, je suis chrétien. Bassus dit : De quelle condition es-tu ? Hermès répondit : Je suis décurion, et j'obéis en tout à mon maître, parlant de l'évêque. Bassus dit : Si l'on persuade à Philippe de sacrifier, suivras-tu son autorité ? Hermès répondit : Je ne le suivrois pas ; mais on ne lui persuadera pas. Après l'avoir inutilement menacé et pressé de sacrifier, du moins aux empereurs, il les fit tous mettre en prison.

Comme ils y alloient, quelques insolents poussoient le saint vieillard Philippe et le faisoient souvent tomber ; mais il se relevoit avec un visage gai, sans témoigner ni indignation ni douleur. Tous admiroient sa patience. Ils entrèrent avec joie dans la prison, disant un psaume pour remercier Dieu de la force qu'il leur avoit donnée. Peu de jours après, on leur permit de demeurer dans le maison d'un nommé Pancrace, voisine de la prison. Là, plusieurs chrétiens venoient de divers endroits, et ils les instruisoient des mystères de la religion. Ils furent remis dans la prison, qui étoit contiguë au théâtre ; en sorte qu'il y avoit une entrée secrète de la prison dans le théâtre fermé de tous côtés. Ils y recevoient le peuple, qui venoit les voir en foule avec tant d'empressement, qu'ils les visitoient même la nuit, et se prosternoient à terre pour baiser les pieds de saint Philippe.

Cependant, le temps du gouvernement de Bassus finit, et Justin lui succéda. Les chrétiens en furent affligés ; car il étoit beaucoup plus rude que Bassus, qui souvent se rendoit à la raison parce que sa femme servoit Dieu depuis quelque temps. Alors Zoïle, magistrat de la ville, entouré de peuple et de soldats, fit amener saint Philippe au tribunal du gouverneur Justin, qui lui demanda s'il étoit l'évêque des chrétiens ? Je le suis, répondit Philippe, je ne le puis nier. Justin lui déclara l'ordre des empereurs, et le pressa de sacrifier. Philippe répondit : Je suis chrétien, c'est pourquoi je ne le puis faire ; vous avez ordre de punir, non pas de contraindre. Justin dit : Tu ne sais pas les tourments qui t'environnent? Philippe répondit : Vous pourrez me tourmenter, non pas me vaincre ; personne ne m'obligera de sacrifier. Justin dit : Tu seras traîné par les pieds au milieu de la ville, et si tu vis encore on te mettra en prison pour te tourmenter de nouveau. Philippe répondit : Plût à Dieu que tu le voulusses faire ! Justin commanda qu'on lui liât les pieds et qu'on le traînât. Il choqua contre tant de pierres qu'il fut déchiré par tout le corps, et les frères le portèrent dans la prison. Le peuple s'empressoit avec fureur pour chercher le prêtre Sévère qui s'étoit caché. Mais enfin, poussé du Saint-Esprit il se présenta lui-même et fut amené au gouverneur, qui, ayant essayé en vain de l'intimider, le fit mettre en prison. Il traita de même Hermès, et tint les martyrs en prison dans le mauvais air, pendant sept mois de suite ; puis il les fit amener à Adrianopolis ou Andrinople. Les chrétiens d'Héraclée furent sensiblement affligés de l'absence de leur saint docteur.

LIV. Saint Philippe et ses compagnons, transférés à Andrinople.

Les martyrs, étant arrivés à Andrinople, furent gardés dans la maison de campagne d'un nommé Sempor jusqu'à l'arrivée du gouverneur. Le lendemain, tenant sa séance publique dans les thermes, il fit amener Philippe, et, l'ayant trouvé toujours de même, commanda qu'on le dépouillât. Il fut battu de verges jusqu'à lui découvrir les entrailles. Son courage étonnoit les bourreaux et Justin même, qui le fit mettre en prison. Alors, il appela Hermès, à qui tous les officiers étoient favorables à cause de la charge de décurion qu'il avoit exercée et qui lui avoit donné occasion de leur faire plaisir. Mais il alla aussi dans la prison, où les saints martyrs rendirent avec grande joie leurs actions de grâces à Jésus-Christ pour ce commencement de victoire. Saint Philippe, qui avoit toujours eu le corps délicat, ne sentoit aucune incommodité.

Trois jours après, Justin les fit encore amener devant son tribunal, et, ayant inutilement pressé Philippe d'obéir aux empereurs, il dit à Hermès : Si l'approche de la mort dégoûte ce vieillard des biens de la vie, rends-toi plus heureux en sacrifiant. Hermès lui répondit, en montrant l'aveuglement et l'absurdité de l'idolâtrie ; en sorte que Justin s'écria en colère : Tu me parles comme si tu pouvois me faire chrétien. Hermès répondit : Je souhaite que non-seulement vous, mais tous les assistants puissent devenir chrétiens. Enfin Justin prononça leur sentence en ces termes : Philippe et Hermès, qui, méprisant l'ordre des empereurs, se sont rendus indignes même du nom de Romains, nous commandons qu'ils soient brûlés vifs, afin que les autres apprennent à obéir à l'empereur. Ils alloient au feu avec joie. Le prêtre Sévère, qui étoit demeuré seul dans la prison, ayant appris qu'on les menoit au martyre, se réjouit de leur gloire, et pria Dieu instamment de ne le pas juger indigne d'y participer, puisqu'il avoit été avec eux dans la prison et confessé avec eux. Il fut exaucé et souffrit le martyre dès le lendemain.

Philippe avoit tellement mal aux pieds qu'il ne pouvoit marcher, et on le portoit au supplice. Hermès le suivoit à grande peine, affligé du même mal, et lui disoit : Mon maître, hâtons-nous d'aller au Seigneur ; ne soyons point en peine de nos pieds, dont nous n'aurons plus de besoin. Puis, il dit à la multitude qui suivoit : Le Seigneur m'avoit fait connoître par révélation ce que je devois souffrir. Pendant que je dormois, j'ai cru voir une colombe blanche comme la neige, qui, étant entrée dans la chambre, s'est arrêtée sur ma tête, et, descendant sur mon estomac, m'a présenté une viande fort agréable. J'ai connu que le Seigneur m'appeloit et me vouloit honorer du martyre. En effet, cette viande délicieuse semble marquer l'eucharistie, que les martyrs recevoient avant le combat (1).

Quand ils furent arrivés au lieu du supplice, les bourreaux, suivant la coutume, couvrirent de terre les pieds de Philippe jusqu'aux genoux, et, lui ayant lié les mains derrière le dos, les clouèrent au poteau. Ils firent aussi descendre Hermès dans une fosse, et comme il se soutenoit d'un bâton, parce que ses pieds trembloient, il dit en riant : Ah ! démon, tu ne peux même me souffrir ici ! Aussitôt on lui couvrit les pieds de terre, mais avant que l'on allumât le feu, il appela un chrétien, nommé Véloge, et lui dit : Je vous conjure, par Notre Seigneur Jésus-Christ, de dire de ma part à mon fils Philippe, qu'il rende tous les dépôts que j'ai reçus, de peur qu'il ne m'en reste quelque scrupule ; les lois même de ce monde l'ordonnent. Dites-lui encore qu'il est jeune, et qu'il doit gagner sa vie de son travail, comme il m'a vu faire, et se bien conduire avec tout le monde. Il étoit assez naturel que les chrétiens confiassent leurs dépôts à un diacre, choisi à cause de sa fidélité pour garder les trésors de l'Église. Hermès, ayant ainsi parlé, fut aussi attaché les mains derrière le dos. On mit le feu au bûcher, et les autres martyrs rendoient grâces à Dieu tant qu'ils purent parler. Leurs corps furent trouvés entiers : Philippe ayant les mains étendues, comme dans la prière, Hermès ayant le teint frais, les oreilles seulement un peu livides. Justin commanda de jeter leurs corps dans l'Hèbre ; mais quelques citoyens d'Andrinople montèrent dans des barques avec des filets, les pêchèrent encore entiers, et les cachèrent pendant trois jours en un lieu nommé Ogestiron, à douze milles de la ville.

LV. Sainte Agape et sainte Chionie.

A Thessalonique, la même année trois cent quatre (1), le gouverneur Dulcétius étant sur son tribunal, Artémensis, greffier, dit : Je lirai, si vous l'ordonnez, l'information faite touchant les personnes qui sont présentes, envoyées par le stationnaire. Dulcétius dit : Je l'ordonne d'en faire lecture. Le greffier dit : Je vous lirai par ordre, seigneur, tout ce qui est écrit. Voici ce que demande le bénéficier Cassander. Ces bénéficiers étoient des soldats qui servoient sous les gouverneurs, ainsi nommés à cause des bienfaits qu'ils avoient reçus du prince. Cassander disoit donc : Sachez, seigneur, qu'Agathon, Agape, Chionie, Irène, Cassia, Philippa et Eutychia ne veulent pas manger de ce qui a été immolé aux dieux ; c'est pourquoi je les ai fait conduire devant vous. Alors Dulcétius leur dit : Quelle folie est la vôtre de ne vouloir par obéir aux ordres pieux des empereurs et des césars ! Et parlant à Agathon : Toi qui allois aux sacrifices, selon la coutume de ceux qui sont consacrés aux dieux, pourquoi n'as-tu pas mangé de ces sacrifices? Agathon répondit : Parce que je suis chrétien. Dulcétius lui dit : Es-tu encore aujourd'hui dans cette résolution ? Assurément, dit Agathon. Dulcétius dit : Et toi, Agape, que dis-tu ? Elle répondit : Je crois au Dieu vivant, et je ne veux pas perdre la satisfaction d'avoir bien fait. Le gouverneur dit : Et toi, Chionie?

(1) Sup. l. v, n. 12.

(1) Acta sinc., p. 42.

Parce, dit-elle, que je crois au Dieu vivant; je n'ai point voulu faire ce que vous dites. Le gouverneur se tourna vers Irène, et lui dit: Que réponds-tu? Pourquoi n'as-tu pas obéi aux ordres très-pieux des empereurs et des césars? Par la crainte de Dieu, dit Irène. Ensuite, le gouverneur dit: Et toi, Cassia, que dis-tu? Je veux sauver mon âme, dit Cassia. Et le gouverneur ajouta: Ne veux-tu pas participer aux sacrifices? Point du tout, dit-elle. Alors le gouverneur dit: Et toi Philippa, que dis-tu? Elle répondit: Je dis la même chose Quelle est, dit-il, la même chose que tu dis? Philippa lui dit: J'aime mieux mourir que de manger de vos sacrifices. Le gouverneur dit: Et toi, Eutychia, que dis-tu? Je dis de même, dit-elle; j'aime mieux mourir que de faire ce que vous commandez. Le gouvernenr lui dit: As-tu un mari? Il est mort, répondit Eutychia. Le gouverneur dit: Combien y a-t-il qu'il est mort? Eutychia dit: Il y a bientôt sept mois. Le gouverneur ajouta: Et de qui donc es-tu grosse? Eutychia répondit: De ce mari que Dieu m'avoit donné. Le gouverneur dit: Je t'exhorte, Eutychia, à quitter cette folie et à rentrer dans des sentiments raisonnables. Qu'en dis-tu, veux-tu obéir à l'édit des empereurs? Eutychia répondit: Je n'y veux point obéir, car je suis chrétienne, servante du Dieu tout-puissant. Alors il dit: Puisqu'Eutychia est enceinte, qu'on la garde dans la prison. Car, suivant les lois romaines, on n'exécutoit point à mort les femmes enceintes (1).

Ensuite Dulcétius ajouta: Et toi Agape, que dis-tu? veux-tu faire ce que nous faisons, nous qui sommes dévoués aux empereurs et aux césars? Agape dit: Il n'est point à propos de me dévouer à Satan. Ces discours ne me tournent pas l'esprit, il est invincible. Le gouverneur dit: Et toi, Chionie, que dis-tu à cela? Chionie répondit: Personne ne peut pervertir notre esprit. Le gouverneur dit: N'y a-t-il point chez vous quelques mémoires des chrétiens impies, quelques parchemins ou quelques livres? Chionie répondit: Nous n'en avons aucun, seigneur; les empereurs qui règnent maintenant nous ont tout enlevé. Le gouverneur dit: Qui vous a donné ces sentiments? Chionie répondit: C'est le Dieu tout-puissant. Il ajouta: Qui sont ceux qui vous ont fait venir cette folie? Dieu tout-puissant, dit Chionie, et son fils unique Notre Seigneur Jésus-Christ. Le gouverneur dit: C'est une chose manifeste, qu'il faut que nous soyons tous soumis aux ordres des empereurs et des césars. Puis donc qu'après tant de temps, tant d'avertissements, tant d'édits et de menaces, vous avez eu l'audace et la témérité de mépriser leurs ordres, en gardant le nom impie de chrétiens, et puisque jusqu'à présent vous n'avez pas voulu obéir aux stationnaires et aux principaux soldats qui vous ont sollicités de renoncer par écrit à Jésus-Christ, recevez les peines que vous méritez. Ensuite il leur lut ainsi la sentence qui étoit écrite: Agape et Chionie, pour avoir, par un esprit de malice et de contradiction, contrevenu à l'édit sacré des empereurs et des césars, et faire encore à présent profession de la téméraire et fausse religion des chrétiens, que toutes les personnes pieuses ont en horreur; je les condamne à être jetées au feu. Et il ajouta: Pour Agathon, Cassia, Philippa et Irène, qu'on les garde en prison tant qu'il me plaira.

LVI. Sainte Irène.

Après que ces saintes femmes eurent été consommées par le feu, l'on mena de rechef Irène devant le gouverneur, qui lui parla ainsi: Ta folie est manifeste par ta conduite, d'avoir voulu garder jusqu'à présent tant de parchemins, de livres, de mémoires et d'écrits de tout ce qu'il y a jamais eu de chrétiens; on te les a représentés; tu les a reconnus, quoique tu eusses nié tous les jours de les avoir. Tu n'es pas contente du supplice qn'on a fait souffrir à tes sœurs, tu n'as point la crainte de la mort devant les yeux; ainsi il faut te punir. Cependant je ne refuse pas d'user encore de quelque condescendance; si tu veux du moins à présent reconnoître les dieux, tu demeureras impunie. Que dis-tu donc? Feras-tu ce que les empereurs ont commandé? Es-tu prête d'immoler aux dieux, et de manger des sacrifices? Irène répondit: Nullement, nullement par ce Dieu tout-puissant, qui a créé le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent. Car, on menace de la peine terrible du feu éternel ceux qui auront renoncé à Jésus, le verbe de Dieu. Le gouverneur dit: Qui t'a persuadé de garder jusqu'à aujourd'hui ces livres et ces écrits? Irène dit: Le Dieu tout-puissant, qui nous a commandé de l'aimer jusqu'à la mort. C'est pourquoi, nous n'avons pas osé le trahir; mais nous avons mieux aimé être brûlées vives, ou souffrir tout ce qui pourroit nous arriver, que de découvrir de tels écrits. Le gouverneur dit: Qui savoit que ces écrits étoient dans la maison où tu demeurois? Irène répondit: Personne ne le savoit que Dieu tout-puissant, à qui rien n'est caché; car nous nous cachions même de nos domestiques comme de nos plus grands ennemis, de peur qu'ils ne nous accusassent; ainsi nous ne les avons montrés à qui que ce soit.

Le gouverneur dit: Où vous cachâtes-vous l'année passée, lorsque l'on commença à publier ce pieux édit des empereurs et des césars? Irène dit: Nous nous cachâmes où il plut à Dieu; nous fûmes sur les montagnes à découvert, Dieu le sait. Le gouverneur dit: Chez qui viviez-vous? Irène répondit: Nous étions à l'air, allant de montagne en montagne. Le gouverneur dit: Qui étoient ceux qui vous fournissoient du pain? Dieu, dit Irène, qui donne la nourriture à tous. Le gouverneur dit: Votre père savoit-il cela? Irène répondit: Non, par le Dieu tout-puissant, il ne le savoit pas, il n'en a pas eu la moindre connoissance. Le gouverneur dit: Qui sont donc ceux de vos voisins qui en ont eu connoissance? Irène dit: Interrogez nos voisins, informez-vous des lieux, ou de ceux qui savent où nous étions. Le gouverneur dit: Quand vous fûtes revenues des montagnes, comme vous dites, lisiez-vous ces écrits devant quelqu'un? Irène répondit: Ils étoient dans notre maison, et nous n'osions les en tirer; c'est pourquoi nous étions dans une extrême peine de ne pouvoir les lire jour et nuit, comme nous avions toujours fait jusqu'à l'année dernière que nous les cachâmes. Le gouverneur dit: Tes sœurs ont souffert le supplice auquel nous les avions condamnées; pour toi, quoique avant ta fuite tu aies été condamnée à mort pour avoir caché ces écritures, je ne veux pas que tu meures si promptement; mais j'ordonne que, par les soldats et par Zozime, bourreau public, tu sois exposée nue dans un lieu infâme, que tu n'aies qu'un pain par jour du palais, et que les soldats ne te permettent pas de sortir de ce lieu-là. Quand les soldats et le bourreau Zozime furent venus, le gouverneur leur dit: Sachez que si j'apprends qu'elle ait été un moment hors du lieu que j'ai ordonné, vous serez punis du dernier supplice. Il ajouta: Qu'on tire ces écrits hors des coffres et des cassettes d'Irène.

Irène fut donc exposée dans un lieu public de débauche; mais, par la grâce du Saint-Esprit qui la protégeoit, pas un homme n'osa approcher d'elle ni lui faire ou lui dire rien de déshonnête. Le gouverneur la fit encore amener devant son tribunal, et lui dit: Persistes-tu dans la même folie? Ce n'est point dans la folie, dit Irène, c'est dans la piété envers Dieu que je persiste. Le gouverneur, ayant demandé du papier écrivit cette sentence contre elle: Puisque Irène n'a pas voulu obéir aux ordres des empereurs et immoler aux dieux, qu'au contraire elle persévère encore à présent dans la religion des chrétiens, j'ordonne qu'elle sera présentement brûlée vive, comme ses deux sœurs l'ont été.

Le gouverneur Dulcétius ayant donné cette sentence, les soldats se saisirent d'Irène, la menèrent en un lieu élevé, où ses deux sœurs avoient souffert le martyre et, ayant allumé un grand bûcher, ils lui commandèrent de monter dessus. Sainte Irène, chantant des psaumes et célébrant la gloire de Dieu, se jeta dans le grand bûcher, et y fut consumée le vingt-cinq de mars, l'an trois cent quatre.

LVII. Sainte Anysie, saint Démétrius.

Dans la même ville de Thessalonique, il vint en pensée à une vierge chrétienne, nommée Anysie, d'aller à l'assemblée des fidèles (1). Comme elle passoit par la porte de Cassandre, il s'excita un tumulte parmi le peuple. Un des gardes de l'empereur, l'ayant vue, fut épris de sa beauté. Il alla au devant d'elle et lui dit: Demeure là, où vas-tu? Anysie, voyant son insolence, et pensant à la tentation, fit sur son front le signe de la croix. Le soldat, se trouvant offensé de son silence, la saisit, et lui demanda rudement: Qui es-tu, où vas-tu? Je suis, dit-elle, servante de Jésus-Christ, et je vas à l'assemblée du Seigneur. Je t'empêcherai bien, dit-il, d'y aller, je t'emmènerai sacrifier aux dieux; car nous adorons aujourd'hui le soleil: les païens nommoient le dimanche le jour du soleil. En disant cela, il lui arracha le voile pour découvrir son visage. Anysie tâcha de l'en empêcher, et lui dit en lui soufflant au visage: Va, misérable, Jésus-Christ te punira. Le soldat, emporté de colère, tira son épée, qu'il lui passa au travers du corps par le côté. Elle tomba aussitôt par terre, tremblante et palpitante, baignée de son sang.

On compte plusieurs autres martyrs à Thessalonique pendant cette persécution; le plus illustre de tous est saint Démétrius (2). Il fut arrêté par ceux qui étoient députés pour prendre les chrétiens. L'empereur Maximien Galérius, qui étoit à Thessalonique, alloit à l'amphithéâtre voir les gladiateurs; comme il en étoit proche, on lui présenta Démétrius; ayant appris que c'étoit un chrétien, il commanda qu'on le gardât là auprès en un bain public, et alla voir les combats. Il y avoit un gladiateur nommé Lyéus, que l'empereur aimoit fort, et qui passoit pour invincible. L'empereur promit une grande récompense à celui qui oseroit le combattre. Un jeune homme, nommé Nestor, se leva des degrés d'en haut et accepta le combat, quoique l'empereur l'en voulût détourner. Il donna à Lyéus un coup mortel, dont il tomba sur-le-champ, et l'empereur en eut un tel dépit qu'il se leva sur l'heure, et retourna tout chagrin à son palais, sans rien faire donner à Nestor. On le fit souvenir de Démétrius, et dans sa colère il commanda qu'on le perçât à coups de lance au même lieu où on le gardoit. Quelques hommes pieux vinrent de nuit en cachette enlever le corps du martyr avec la poussière et la terre où il étoit, et le conservèrent.

(1) L. prægn. ff. de pœnis.

(1) Acta ap. Sur. 30 dec. et ap. Baron. an. 303, n. 48.

(2) Acta tom. I, Analect. p. 65.

LIVRE NEUVIÈME.

I. Actes de saint Tharaque, saint Probus et saint Andronic.

A Tarse, métropole de Cilicie, le gouverneur Numérien Maxime étant assis sur son tribunal, Démétrius, centurion, lui présenta Tharaque, Probus et Andronic (1), en disant : Vous voyez, seigneur, devant votre tribunal ceux qui ont été présentés à votre grandeur à Pompeïople par les spiculateurs Eutolmius et Palladius, comme étant de la religion impie des chrétiens, désobéissant aux ordres des empereurs. Le gouverneur Maxime dit à Tharaque : Comment t'appelles-tu ? car tu dois répondre le premier, puisque tu es en rang et le plus avancé en âge. Tharaque dit : Je suis chrétien. Maxime dit : Laisse ce mot impie. Quel est ton nom, dis ? Tharaque dit : Je suis chrétien. Maxime dit : Frappez-le sur la bouche, et lui dites, Ne réponds pas l'un pour l'autre. Tharaque dit : Je dis mon vrai nom ; si vous demandez mon nom d'usage, mes parents m'ont nommé Tharaque, et, quand je portois les armes, on me nommoit Victor. Maxime dit : De quelle condition es-tu ? Tharaque répondit : Ma condition est militaire, ma famille romaine, je suis né à Claudiopolis en Isaurie; et, parce que je suis chrétien, j'ai maintenant quitté le service. Maxime dit : C'est qu'il ne t'étoit pas permis de servir à cause de ton impiété. Qui t'a donc donné ton congé ? Tharaque dit : J'ai prié Fulvion, chef de file, et il m'a congédié. Maxime dit : Et moi aussi, en considération de tes cheveux blancs, je veux te favoriser, te procurer de l'honneur et l'amitié des empereurs, pourvu que tu m'obéisses. Approche donc, et sacrifie aux dieux comme les empereurs font eux-mêmes par toute la terre. Tharaque dit : Ils se trompent eux-mêmes, entraînés par la grande erreur de Satan. Maxime dit : Cassez-lui les mâchoires pour avoir dit que les empereurs se trompent. Tharaque dit : Je l'ai dit, et je le dis toujours, qu'ils se trompent comme hommes. Maxime dit : Sacrifie, te dis-je, aux dieux de nos pères, et quitte ta fantaisie. Tharaque dit : Je sers le dieu de mes pères, non par des sacrifices sanglants, mais par la pureté du cœur; car Dieu n'a pas besoin de tels sacrifices. Maxime dit : J'ai encore pitié de ta vieillesse, et je te conseille de quitter cette folie, d'honorer les empereurs, d'avoir du respect pour nous, et d'observer les lois de nos pères. Tharaque dit : Je ne m'éloigne point de la loi de mes pères. Maxime dit : Approche donc et sacrifie. Tharaque dit : Je ne puis faire une impiété; j'ai dit que j'honore la loi de mes pères. Maxime dit : Quelle autre loi y a-t-il donc, misérable ? Tharaque dit : Oui, il y en a une, et vous la violez en adorant des pierres, du bois, des inventions humaines. Maxime dit : Frappez-le sur le cou, en lui disant, Quitte ta folie. Tharaque dit : Je ne quitte point cette folie qui me sauve. Maxime dit : Je te la ferai bien quitter, et je te rendrai sage. Tharaque dit : Faites ce que vous voudrez, mon corps est en votre puissance.

Maxime dit : Otez-lui sa tunique et le battez de verges. Tharaque dit : C'est maintenant que vous m'avez rendu vraiment sage, en me fortifiant par les coups pour me donner plus de confiance au nom de Dieu et de son Christ. Maxime dit : Impie et maudit, comment nies-tu les dieux, toi qui confesses que tu sers deux dieux ? Tharaque dit : Je confesse le Dieu qui est réellement. Maxime dit : Tu as encore nommé Dieu un certain Christ. Tharaque dit : Il est ainsi, car ce Christ est le fils du Dieu vivant; c'est l'espérance des chrétiens, c'est lui qui nous sauve par ses souffrances. Maxime dit : Quitte ces vains discours, approche et sacrifie. Tharaque dit : Je ne suis point un discoureur, j'ai désormais soixante ans, j'ai été ainsi élevé, et je ne quitte point la vérité. Démétrius, centurion, dit : Mon ami, épargne-toi, crois-moi, sacrifie. Tharaque dit : Retire-toi, ministre de Satan, et prends pour toi tes conseils. Maxime dit : Qu'on le mette aux grands fers et qu'on le remène en prison. Amenez celui qui est le second en âge.

Démétrius, centurion, dit : Le voilà, seigneur. Maxime dit : Laisse à part le langage inutile, dis comment t'appelles-tu ? Probus dit : Premièrement et principalement je m'appelle chrétien, ensuite parmi les hommes on m'appelle Probus. Maxime dit : De quelle condition es-tu ? Probus dit : Mon père étoit de Thrace, je suis né à Side en Pamphylie, je suis du peuple et chrétien (1). Maxime dit : Ce nom ne

(1) Acta sinc. p. 457.

(1) Paganus.

sert de rien, crois-moi, sacrifie aux dieux, afin que tu sois honoré par les empereurs, et que tu aies notre amitié. Probus dit : Je n'ai pas besoin de l'honneur des empereurs et ne me soucie pas de votre amitié. J'avois des biens considérables, que j'ai méprisés pour servir au Dieu vivant par Jésus-Christ. Maxime dit : Otez-lui son manteau, ceignez-le, étendez-le et le frappez de nerfs de bœuf. Cette manière de ceindre les patients, marquée même dans l'Evangile (1), servoit apparemment à ne les pas exposer nus; on leur faisoit donc comme une ceinture de leur tunique ou de quelque autre chose. Tandis que l'on frappoit Probus à coups de nerfs, le centurion Démétrius lui dit : Epargne-toi, mon ami, tu vois ton sang couler par terre. Probus dit : Je vous abandonne mon corps, vos tourments me sont des parfums. Maxime dit : Ne quitteras-tu pas enfin ta folie ? Qu'attends-tu, misérable ? Probus dit : Je ne suis point fou, je suis plus sage que vous, puisque je n'adore point les démons. Maxime dit : Tournez-le et le frappez sur le ventre. Probus dit : Seigneur, assistez votre serviteur. Maxime dit : Dites-lui en le frappant, Où est celui qui t'assiste ? Probus dit : Il m'assiste et m'assistera ; car je méprise si bien vos tourments, que je ne vous obéis pas. Maxime dit : Regarde ton corps, misérable, la terre est remplie de ton sang. Probus dit : Sachez qu'autant que mon corps souffre pour Jésus-Christ, autant mon âme est plus vigoureuse. Maxime dit : Mettez-le aux fers ; étendez-le au quatrième trou, et ne souffrez pas que personne le panse. Amenez l'autre au milieu du tribunal.

Démétrius, centurion, dit : Le voilà, seigneur. Maxime dit : Comment t'appelles-tu ? Andronic dit : Je suis chrétien, car c'est ce que vous voulez savoir ; je vous le dis donc, je suis chrétien. Maxime dit : Puisque ce nom n'a servi de rien à ceux qui ont passé devant toi, dis-moi en un mot ton nom, que je te demande. Andronic dit : Si vous demandez mon nom vulgaire parmi les hommes, on m'appelle Andronic. Maxime dit : De quelle naissance es-tu ? Andronic dit : Je suis noble et fils des premiers de la ville d'Ephèse. Maxime dit : Laisse tous ces discours recherchés, je te parle en père; crois-moi, ceux qui ont passé devant toi ont voulu faire les insensés, ils n'y ont rien gagné. Honore les empereurs, sacrifie aux dieux de nos pères et on te fera du bien. Andronic dit : Vous les nommez bien les dieux de vos pères, puisque vous avez pour père Satan, et vous êtes devenus des démons, car vous faites ses œuvres. Maxime dit : La jeunesse te rend insolent. Andronic dit : Je vous parois jeune par l'âge, mais mon esprit est avancé et préparé à tout. Maxime dit : Laisse tous ces discours et sacrifie pour éviter les tourments. Andronic dit : Croyez-vous à mon âge que je n'aie pas de sens et que j'aie moins de courage que les autres ? Je suis prêt à tout.

Le gouverneur dit : Déshabillez-le, ceignez-le et l'attachez. Demétrius, centurion, lui dit : Obéis, mon ami, avant que ton corps soit perdu. Andronic dit : Il vaut mieux perdre mon corps que mon âme, fais ce que tu voudras. Maxime dit : Obéis et sacrifie avant que je commence à te faire périr. Andronic dit : Je n'ai jamais sacrifié aux démons dès mon enfance, je ne commencerai pas à présent. Maxime dit : Qu'on le touche. Athanase, corniculaire, c'étoit une espèce de greffier, lui dit : Obéis au gouverneur, par l'âge je suis ton père, et je te le conseille. Andronic dit : Retire-toi, prends ton conseil pour toi, tu n'en es pas plus sage pour être vieux ; tu te presses bien de me donner ce beau conseil, de sacrifier aux pierres et aux démons. Le gouverneur lui dit : Misérable, es-tu insensible aux tourments pour n'avoir pas pitié de toi, et ne pas quitter cette folie ? Andronic dit : Cette folie nous est nécessaire, à nous qui espérons en Jésus-Christ, mais la sagesse temporelle attire la mort éternelle à ceux qui l'ont. Le gouverneur dit : Qui t'as appris cette folie ? Andronic dit : Notre Sauveur, pour qui nous vivons et vivrons dans le ciel, ayant notre espérance en lui. Le gouverneur Maxime dit : Quitte cette folie avant que je te fasse périr par des tourments plus rigoureux. Andronic dit : Mon corps est devant vous ; vous avez le pouvoir, faites ce que vous voudrez. Le gouverneur dit : Déchirez-lui les jambes bien fort. Andronic dit : Dieu le voie et juge promptement ; je n'ai point fait de mal et vous me tourmentez comme un meurtrier. Maxime dit : Tu es impie envers les dieux, tu méprises les empereurs et mon tribunal, et tu dis que tu ne fais point de mal. Andronic dit : Je combats pour la piété envers le vrai Dieu. Maxime dit : Si tu avois de la piété, tu honorerois les dieux que les empereurs mêmes honorent avec piété. Andronic dit : C'est impiété cela, et non piété, de laisser le Dieu vivant pour adorer du bois et des pierres. Maxime dit : Les empereurs sont des impies, bourreau ? Andronic dit : Oui, à mon avis ils le sont. Vous-même, si vous voulez raisonner droit, vous voyez bien que c'est une impiété de sacrifier aux démons. Maxime dit : Retournez-le et piquez-lui les côtés. Andronic dit : Je suis devant vous, faites souffrir à mon corps tout ce qu'il vous plaira. Le gouverneur dit : Mettez-y du sel, et lui frottez les côtés avec des tessons. Andronic dit : Vous avez fortifié mon corps par les plaies. Maxime dit : Je te ferai périr petit à petit. Andronic dit : Je ne crains point vos menaces, ma résolution est plus forte que toutes vos inventions et toute votre malice; c'est pourquoi je méprise vos tourments. Le gouverneur dit : Mettez-lui les fers au cou et aux pieds, et le gardez dans la prison.

(1) Joan. XXI, 7, 18.

II. Second interrogatoire.

Le second interrogatoire se fit à Mopsueste. Le gouverneur Maxime dit : Faites venir ces impies qui suivent la religion des chrétiens. Démétrius, centurion, dit : Les voilà, seigneur. Le gouverneur dit à Tharaque : Il me semble que la plupart des hommes honorent la vieillesse à cause qu'elle est accompagnée de bon sens. Prends donc de toi-même un bon conseil, et ne suis point aujourd'hui tes premiers sentiments ; sacrifie aux dieux, et tu recevras la louange que mérite la piété. Tharaque dit : Je suis chrétien ; pour cette louange que vous dites, je souhaite que vous et les empereurs sortiez de votre aveuglement pour prendre des pensées plus raisonnables, afin que le vrai Dieu vous fortifie et vous donne la vie. Le gouverneur dit : Frappez-lui la bouche à coups de pierre, et dites, Quitte cette folie. Tharaque dit : Si je n'étois sage, je serois fou comme vous. Le gouverneur dit : Regarde tes dents ébranlées, et prends pitié de toi, misérable. Tharaque dit : Vous ne m'affligeriez point quand vous me feriez couper tous les membres l'un après l'autre ; mais je demeurerois ferme en celui qui me donne la force, qui est Jésus-Christ. Le gouverneur dit : Crois-moi, car c'est ton intérêt ; approche et sacrifie. Tharaque dit : Si je savois qu'il me fût plus avantageux, je ne souffrirois pas tout ceci. Et comme Tharaque ne parloit plus, le gouverneur dit : Frappez-lui la bouche, et lui dites qu'il crie. Tharaque répondit : Mes dents sont tombées ; et j'ai les mâchoires brisées ; je ne puis parler. Maxime dit : Et en cet état tu n'obéis pas, insensé ? Approche des autels et sacrifie aux dieux. Tharaque dit : Si vous m'avez ôté l'usage de la parole, du moins vous ne me ferez point changer de sentiment, au contraire, vous avez encore accru ma fermeté par vos supplices. Le gouverneur dit : Je saurai bien t'ôter cette fermeté, impie. Tharaque dit : Je suis prêt à soutenir tous vos assauts ; mais je vous surmonte, au nom de Dieu qui me fortifie. Le gouverneur dit : Ouvrez-lui les mains et les approchez du feu. Tharaque dit : Je ne crains point votre feu temporel ; je crains seulement d'être condamné au feu éternel si je vous obéissois. Le gouverneur dit : Voilà tes mains toutes perdues par le feu ; quitte ta folie, insensé, et sacrifie. Tharaque dit : Vous parlez à moi comme si je refusois vos cruelles inventions ; apprenez maintenant, du moins, que je suis ferme contre toutes vos attaques. Le gouverneur dit : Liez-le par les pieds, attachez-le en haut, et mettez sous son visage une fumée piquante. Tharaque dit : Je me suis moqué de votre feu et je ne craindrai point votre fumée. Maxime lui dit : Tandis que tu es suspendu, consens de sacrifier. Tharaque lui dit : Sacrifiez vous-même, proconsul, comme vous avez accoutumé de sacrifier à des hommes ; pour moi, Dieu me garde de le faire. Maxime dit : Mettez de bon vinaigre avec du sel et versez-lui dans les narines. Tharaque dit : Ton vinaigre est doux et ton sel est insipide pour moi. Maxime dit : Mêlez de la moutarde au vinaigre et lui mettez dans le nez. Tharaque dit : Tes ministres te trompent, Maxime, ils m'ont donné du miel pour de la moutarde. Maxime dit : Je chercherai pour toi de nouveaux tourments à la prochaine séance, et je te rendrai sage. Tharaque dit : Et moi je viendrai plus préparé contre tes inventions. Maxime dit : Détachez-le, mettez-le aux fers et le livrez au geôlier. Appelez celui qui suit.

Démétrius, centurion, dit : Le voici, seigneur. Maxime dit : Dis-moi, Probus, as-tu résolu de te délivrer des tourments, ou n'as-tu pas encore renoncé à ta folie ? Je te conseille d'approcher et de sacrifier aux dieux, comme les empereurs font, pour le salut de tous les hommes. Probus dit : Je viens devant vous aujourd'hui mieux préparé et fortifié par la question que j'ai déjà soufferte. Eprouvez-moi donc par toutes vos inventions ; car ni vous, ni vos empereurs, ni les démons que vous servez, ni votre père Satan, ne me persuaderont jamais cette impiété, d'adorer les dieux que je ne connois point. J'ai mon Dieu, le Dieu vivant qui est au ciel, c'est celui-là que j'adore et que je sers. Maxime dit : Et ceux-ci ne sont pas des dieux vivants, impie ? Probus dit : Ceux qui sont dans les pierres et dans du bois, dans les ouvrages des hommes, comment peuvent-ils être des dieux vivants ? vous vous trompez, proconsul, c'est une grande ignorance de les servir. Maxime dit : Tu crois donc, méchant, que je me trompe quand je t'avertis et quand je sers les dieux ? Probus dit : Périssent les dieux qui n'ont point fait le ciel et la terre, et tous ceux qui les servent. Maxime dit : Laisse tes fantaisies, sacrifie aux dieux, Probus, et te sauve. Probus dit : Je ne sers point les dieux, mais je sers et j'adore le Dieu que je connois véritable. Maxime dit : Eh bien, approche de l'autel de Jupiter et sacrifie, afin de ne pas servir plusieurs dieux, comme tu dis. Probus dit : J'ai un dieu dans le ciel, c'est celui-là que je crains ; mais je ne sers point ceux que vous appelez dieux. Maxime dit : Je te l'ai déjà dit, et je te le répète ; sacrifie à Jupiter le grand, l'invincible, qui voit tout. Probus dit : Au mari de sa propre sœur, à cet adultère, à cet impudique, à ce profane, comme tous les poëtes le témoignent, pour ne pas dire le reste de ses infamies ; vous êtes assez injuste pour m'obliger à lui sacrifier ? Maxime dit : Frappez-le sur la bouche et lui dites, Ne blasphèmes pas. Probus dit : Pourquoi me maltraitez-vous ? Je vous ai dit ce que disent d'eux ceux qui les adorent ; je ne mens donc pas, je dis la vérité, vous le savez bien.

Maxime dit : J'entretiens ta folie en ne te punissant pas. Faites rougir des fers et le

mettez dessus. Probus dit : Votre feu est froid et ne me touche pas. Maxime dit : Rougissez-les plus fort, et mettez-le dessus, le tenant des deux côtés. Probus dit : Votre feu est devenu plus froid, vos ministres se moquent de vous. Maxime dit : Liez-le, étendez-le et lui déchirez le dos avec des nerfs crus, en lui disant, Sacrifie et sois sage. Probus dit : Je n'ai pas craint votre feu, et je ne me soucie pas de vos tourments. Si vous avez inventé quelqu'autre supplice, montrez-le, afin que je montre la puissance de Dieu qui est en moi. Maxime dit : Rasez-lui la tête, et y mettez des charbons ardents. Probus dit : Vous m'avez brûlé les pieds et la tête, et vous voyez que je suis serviteur de Dieu, et que je souffre vos menaces. Maxime dit : Si tu étois serviteur des dieux, tu leur sacrifierois et serois pieux. Probus dit : Je suis serviteur de Dieu et non des dieux, qui sont perdus, et perdent avec eux ceux qui les honorent. Maxime dit : Tous ceux donc qui les honorent, maudit que tu es, ne sont-ils pas autour de mon tribunal, honorés des dieux et des empereurs ; ils vous regardent avec mépris vous autres que l'on punit pour votre impiété. Probus dit : Croyez-moi, ils sont perdus s'ils ne se repentent et s'ils ne servent le Dieu vivant. Maxime dit : Déchirez-lui le visage, afin qu'il ne dise pas le dieu, mais les dieux. Probus dit : Vous me faites frapper parce que je dis la vérité. Maxime dit : Qu'on le remette aussi en prison, et faites venir celui qui suit.

Démétrius, centurion, dit : Voici Andronic. Maxime dit : Ceux qui ont été examinés devant toi ont souffert inutilement plusieurs tourments ; mais, après mille supplices, ils ont été contraints d'honorer les dieux, et sont prêts à recevoir des empereurs des honneurs extraordinaires. Epargne-toi donc les tourments, sacrifie aux dieux, et tu recevras les honneurs convenables ; sinon je te jure, par les dieux et par les empereurs invincibles que je punirai extraordinairement ta désobéissance. Andronic dit : N'accuse pas d'une telle foiblesse ceux qui t'ont répondu devant moi, et ne crois pas me tromper par tes artifices, ni faire que je t'obéisse, je ne serai pas si lâche. Je demeure ferme, armé de la foi que j'ai en mon Seigneur ; et je ne crains ni toi ni ton tribunal. Déploie donc toutes tes menaces et tous tes tourments. Maxime dit : Etendez-le aux pieux et le fouettez de nerfs crus. Andronic dit : Tu ne me fais pas grand'chose, après ce grand serment, par tes dieux et par les empereurs. Athanas, corniculaire, dit : Tout ton corps n'est qu'une plaie, et tu trouves que ce n'est rien, misérable ? Andronic dit : Ceux qui aiment le Dieu vivant ne se soucient pas de cela. Maxime dit : Frottez-lui le dos avec du sel : Andronic dit : Fais-moi saler davantage, afin que je sois incorruptible, et que je résiste mieux à ta malice. Maxime dit : Tournez-le et le frappez sur le ventre, afin d'aigrir ses premières plaies, et que la douleur pénètre jusqu'aux moelles. Andronic dit : Je suis entièrement guéri des plaies que m'avoient faites les tourments de la première journée, comme vous l'avez vu quand on m'a présenté à votre tribunal. Celui qui m'a guéri alors me guérira encore. Maxime dit : Méchants soldats, ne vous avois-je pas défendu que personne les pansât, afin qu'ils fussent réduits à nous obéir ? Pégase geôlier dit : Par votre grandeur, personne d'eux n'a été pansé, et personne n'est entré à eux ; on les a gardés enchaînés dans le plus profond de la prison. Si vous me trouvez menteur, ma tête en répondra. Maxime dit : Comment donc leurs blessures ont-elles disparu ? Pégase geôlier dit : Je ne sais comment ils ont été guéris, par votre vertu. Andronic dit : Insensé, notre Sauveur et notre médecin est grand. Il guérit ceux qui espèrent en lui, non par l'application des médicaments, mais par sa parole. Quoiqu'il habite les cieux, il nous est présent, parce qu'il est partout ; mais tu ne le connois pas, insensé que tu es. Maxime dit : Ces sots discours ne serviront de rien, mais approche et sacrifie aux dieux, de peur que je ne te fasse un méchant parti. Andronic dit : Je n'ai rien à répondre, que ce que je vous ai dit une et deux fois ; car je ne suis pas un enfant, pour me laisser amuser par des flatteries. Le gouverneur dit : Vous ne me surmonterez pas vous autres, et ne mépriserez pas mon tribunal. Andronic dit : Nous ne nous laisserons pas vaincre non plus par vos menaces ; vous nous trouverez de braves combattants par la force que Dieu nous donne en Notre Seigneur Jésus-Christ. Et vous connoissez peut-être bien, proconsul, que nous ne craignons ni vous ni vos tourments. Le gouverneur dit : Qu'on me prépare divers supplices pour la prochaine séance ; qu'on mette celui-ci en prison avec des chaînes de fer, et qu'on ne les laisse voir à personne dans le cachot.

III. Troisième interrogatoire de saint Tharaque.

Le troisième interrogatoire se fit à Anazarbe en Cilicie. Numérius Maxime dit : Appelez ces impies de la religion des chrétiens. Démétrius, centurion, dit : Les voilà, seigneur. Tharaque étant venu, le gouverneur lui dit : Veux-tu du moins à présent céder aux coups, quitter ta confession impudente et sacrifier aux dieux, par qui toutes choses subsistent ? Tharaque dit : Malheur à toi et à eux si le monde est gouverné par ceux qui sont destinés au feu et à des tourments éternels : et non-seulement malheur à eux, mais à tous ceux qui font leur volonté ! Le gouverneur dit : Cesseras-tu de blasphémer, méchant ; penses-tu l'emporter par ton impudence, et m'obliger à te faire couper la tête pour me défaire de toi ? Tharaque dit : Si je pouvois mourir promptement, ce ne seroit pas un grand combat, mais allonge et fais ce que tu voudras, afin que ma couronne aug-

mente devant le Seigneur. Le gouverneur dit : Les autres prisonniers, que les lois font punir en souffrent autant. Tharaque dit : C'est en quoi est votre erreur et votre grand aveuglement de ne pas voir que ceux qui font des crimes méritent ce qu'on leur fait souffrir; mais ceux qui souffrent pour Jésus-Christ recevront de lui leur récompense. Le gouverneur dit : Impie et maudit, quelle récompense attends-tu après une si misérable mort? Tharaque dit : Il ne t'est pas permis de t'en informer, ni de savoir quelle est la récompense qui nous est réservée; c'est pourquoi nous souffrirons l'insolence de tes menaces.

Le gouverneur dit : Tu me parles, malheureux, comme si tu étois mon égal. Tharaque dit : Je ne suis pas ton égal, ni ne désire de l'être; mais je parle librement, et personne ne peut m'en empêcher, à cause de Dieu qui me donne de la force par Notre Seigneur Jésus-Christ. Le gouverneur dit : Je t'ôterai bien cette liberté, méchant. Tharaque dit : Personne ne peut m'ôter la liberté de parler, ni toi, ni tes empereurs, ni votre père Satan, ni les démons que tu adores. Le gouverneur dit : Parce que je te parle, impie, je te rends insolent. Tharaque dit: Ne t'en prends qu'à toi-même. Pour moi, le Seigneur que je sers sait que ton visage même me fait horreur, bien loin que j'aime à te répondre. Maxime dit : Enfin, songe à ne te pas faire tourmenter davantage, et viens sacrifier. Tharaque dit : Dans ma première confession à Tarse, et dans la seconde à Mopsueste, j'ai confessé que je suis chrétien; je suis encore ici le même, car il ne m'est pas permis de renverser la vérité. Maxime dit : Quand je t'aurai perdu de tourments, à quoi te servira de te repentir, misérable? Tharaque dit : Si je me repentois, j'aurois craint tes tourments la première ou la seconde fois et j'aurois fait ta volonté, maintenant je suis ferme, et par la grâce de Dieu je ne me soucie point de toi. Fais ce que tu voudras, impudent. Maxime dit : J'ai accru ton impudence en ne te punissant pas. Tharaque dit : Je l'ai dit et le dis encore, mon corps est en ton pouvoir, fais ce que tu voudras. Maxime dit : Liez-le et l'attachez afin qu'il devienne sage. Tharaque dit : Si j'étois fou je serois impie comme toi. Le gouverneur Maxime dit : Pendant que tu es attaché, obéis avant que de souffrir les peines que tu mérites. Tharaque dit : Quoiqu'il ne te soit pas permis de me faire souffrir toutes sortes de peines à cause de ma condition militaire, je ne refuse pourtant pas tes intentions. Fais ce que tu voudras. Maxime dit : Un soldat qui honore avec piété les dieux et les empereurs, reçoit des dons et avance dans les honneurs ; pour toi, tu n'es qu'un impie; et tu as été cassé honteusement; c'est pourquoi je te ferai souffrir des tourments plus grands. Tharaque dit : Uses-en comme il te plaira. Je t'en ai prié plusieurs fois, que diffères-tu? Le gouverneur dit : Ne pense pas, comme j'ai dit, que je te veuille promptement ôter la vie. Je te punirai petit à petit; et ce qui restera de ton corps je le donnerai aux bêtes. Tharaque dit : Ne te contente pas de promettre; fais au plutôt ce que tu as à faire. Le gouverneur dit : Tu te flattes, méchant, qu'après ta mort quelques femmes vont embaumer ton corps avec des parfums; mais j'aurai soin d'en dissiper les restes. Tharaque dit : Et maintenant et, après ma mort, fais de mon corps ce que tu voudras.

Le gouverneur dit : Approche, te dis-je, et sacrifie aux dieux. Tharaque dit : Je te l'ai dit plusieurs fois, stupide que tu es, que je ne sacrifie point à tes dieux et n'adore point des abominations. Le gouverneur dit : Prenez-lui les joues et lui déchirez les lèvres. Tharaque dit : Tu as défiguré mon visage, mais tu as renouvelé mon âme. Maxime dit : Tu me forces, misérable, à te traiter autrement que je n'ai fait. Tharaque dit : Ne crois pas m'épouvanter par des paroles; je suis prêt à tout, portant les armes de Dieu. Maxime dit : Quelles armes portes-tu, maudit que tu es, tout nu et tout couvert de plaies? Tharaque dit : Tu es trop aveugle pour les voir; mais avec cette armure divine je puis éteindre tous les traits enflammés de ton père le démon (1). Maxime dit : Je souffre ta folie. Tes réponses ne m'aigriront pas jusqu'à te faire mourir promptement. Tharaque dit : Quel mal ai-je fait de dire que tu ne peux voir mes armes, n'ayant point le cœur pur, mais étant impie et ennemi des serviteurs de Dieu? Maxime dit : Je te soupçonne d'avoir mal vécu dès auparavant, et d'avoir été, comme on dit, un enchanteur avant que de venir à mon tribunal. Tharaque dit : Je n'ai point été tel ni ne le suis, car je ne sers point les démons comme vous autres, mais je sers Dieu, qui me donne la patience et me suggère les paroles que je dois dire. Maxime dit : Ces raisonnements ne te serviront de rien; sacrifie pour te délivrer de ces souffrances. Tharaque dit : Tu me crois bien insensé de quitter mon Dieu, qui me fera vivre éternellement, et m'attacher à toi qui peux soulager mon corps pour un moment en tuant mon âme pour l'éternité.

Le gouverneur dit : Faites rougir des broches et les mettez sur ses mamelles. Tharaque dit : Quand tu ferois encore pis, tu n'obligeras point un serviteur de Dieu à adorer les démons. Le gouverneur dit : Apportez un rasoir, coupez-lui les oreilles et lui rasez la tête; puis avec le rasoir ôtez-lui tout autour la peau de la tête. Tharaque dit : Quand tu m'écorcherois tout le corps, je ne m'éloigne point de mon Dieu. Le gouverneur dit : Prenez les broches toutes rouges et lui mettez dans les côtés. Tharaque dit, pendant qu'il souffroit : Que Dieu voie du ciel et qu'il juge! Le gouverneur dit : Quel Dieu invoques-tu, maudit? Tharaque dit : Celui que tu ne connois pas, qui rendra à un chacun selon ses œuvres. Le gouverneur dit : Je l'ai déjà dit; je ne souffrirai pas que ces femmes enveloppent tes reliques dans du linge et les embaument avec des parfums, mais je te ferai brûler, malheureux, et jeter tes cendres au vent. Tharaque dit : Je te l'ai déjà dit, et je te le dis encore, fais ce que tu voudras, mon corps est en ta puissance. Le gouverneur dit : Qu'on le remette en prison, et qu'on le garde pour l'exposer demain aux bêtes. Amenez-en un autre.

(1) Eph. IV, 13, 16.

IV. Troisième interrogatoire de saint Probus.

Démétrius, centurion, dit : Seigneur, voilà Probus. Le gouverneur dit : Pense à toi, Probus, de peur de retomber dans les mêmes maux. Je suis persuadé que tu es devenu sage, et que tu veux sacrifier afin d'être honoré de nous comme pieux envers les dieux. Probus dit : Nous sommes dans le même sentiment; nous servons au Seigneur notre Dieu. N'espérez pas nous entendre parler autrement; ni vos flatteries ni vos menaces ne serviront de rien, vous n'amollirez pas mon courage, je me présente hardiment devant vous, méprisant votre dureté. Qu'attendez-vous donc? que ne déployez-vous votre fureur? Le gouverneur dit : Vous avez tous concerté de renoncer aux dieux avec la même malice. Et après quelques réponses de Probus, Maxime dit : Liez-le, mettez-lui la ceinture et le pendez par le bout des pieds. Probus dit : Tu ne cesses point d'être impie, tyran, et de combattre pour les démons tes semblables. Le gouverneur dit : Crois-moi, épargne ton corps avant que d'être tourmenté, tu vois les maux qu'on te prépare. Probus dit : Tout ce que tu me feras sera utile à mon âme. Ainsi fais ce que tu voudras. Le gouverneur dit : Rougissez les broches et mettez-lui sur les côtés afin qu'il soit sage. Probus dit : Plus je te parois fou, plus je suis sage devant mon Dieu. Le gouverneur ajouta : Rougissez davantage les broches et lui brûlez le dos. Probus dit : Mon corps est en ton pouvoir. Que le Seigneur voie du ciel mon abaissement et mes souffrances, et qu'il juge entre toi et moi. Maxime dit : Celui que tu invoques, misérable, c'est lui qui t'a livré comme tu mérites pour souffrir ceci. Probus dit : Mon Dieu est bon, il ne veut mal à aucun des hommes, mais chacun connoît ce qui lui est avantageux, étant libre et maître de sa raison. Maxime dit : Versez-lui du vin des autels et lui mettez de la chair dans la bouche. Probus dit : Seigneur Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, voyez d'en-haut la violence qu'on me fait, et jugez ma cause. Le gouverneur dit : Tu as bien souffert, misérable, et enfin tu as mangé du sacrifice. Que feras-tu maintenant? Probus dit : Tu n'as rien fait de merveilleux de me faire prendre par force des sacrifices impurs; le Seigneur connoît ma résolution. Le gouverneur dit : Tu en as bu et mangé, stupide, promets-tu de le faire de toi-même pour être tiré de tes liens? Probus dit : Malheur t'arrive, méchant, plutôt que tu surmontes ma résolution, et que tu profanes ma confession; mais sache que quand tu m'aurois fait avaler tous tes sacrifices immondes, tu ne me ferois point de mal; car le Seigneur voit du ciel la violence que je souffre.

Le gouverneur dit : Rougissez les broches et lui brûlez le gras des jambes. Probus dit : Ni ton feu, ni tes tourments, ni ton père Satan, ne peuvent obliger le serviteur du vrai Dieu à se départir de sa confession. Le gouverneur dit : Tu n'as plus de partie saine en ton corps, et tu persistes dans ta folie, misérable. Probus dit : Je t'ai abandonné mon corps, afin que mon âme demeure saine et entière. Maxime dit : Faites rougir des clous pointus et lui en percez les mains. Probus dit : Je vous rends grâce, Seigneur Jésus-Christ, de ce que vous avez bien voulu que mes mains soient clouées en votre nom, à l'imitation de votre passion. Le gouverneur dit : Le grand nombre des tourments t'a rendu encore plus fou. Probus dit : Ta grande puissance et ta malice sans bornes t'a rendu non-seulement fou, mais encore aveugle; car tu ne sais ce que tu fais. Maxime dit : Impie, tu oses nommer fou et aveugle celui qui combat pour la piété des dieux. Probus dit : Plût à Dieu que tu fusses aveugle des yeux et non pas du cœur! Le gouverneur dit : Estropié de tout le corps, tu te plains de moi parce que je t'ai laissé les yeux sains, et, encore après quelques autres réponses, il dit : Crevez-lui les yeux, afin que tout vivant il perde le jour petit à petit. Probus dit : Tu m'as ôté les yeux du corps; mais malheur à toi, cruel tyran, il ne sera jamais en ton pouvoir de m'ôter les yeux vivants. Le gouverneur dit : Tu es tout en ténèbres, misérable, et tu parles? Probus dit : Si tu connoissois tes ténèbres, impie, tu m'estimerois heureux. Maxime dit : Tu es mort de tout le corps, et tu ne cesses pas de discourir. Probus dit : Tant que mon esprit demeure en moi, je ne cesserai point de parler par le Dieu qui me fortifie. Maxime dit : Après tous ces tourments, espères-tu encore vivre? et ne vois-tu pas que je ne te laisserai point la liberté de mourir? Probus dit : C'est pour cela que je combats, afin que ma bonne confession soit parfaite, de quelque manière que tu me fasses mourir, impitoyable et ennemi du genre humain. Le gouverneur dit : Emportez-le, mettez-le dans les fers, gardez-le dans la prison; ne permettez pas qu'aucun de leurs compagnons approche d'eux et les loue de ce qu'ils sont demeurés dans leur impiété. Bien entendu qu'au premier combat des bêtes on les exposera. Appelez l'impie Andronic.

V. Troisième interrogatoire de saint Andronic.

Démétrius, centurion, dit : Le voilà, sei-

gneur. Le gouverneur dit : A présent au moins as-tu pitié de ta jeunesse, et as-tu pris la sage résolution d'être pieux envers les dieux? autrement tu ne trouveras point de miséricorde. Approche donc, sacrifie aux dieux et te sauve. Andronic dit : Malheur à toi, ennemi de toute vérité, bête impudente, tyran, j'ai souffert toutes tes menaces, et maintenant tu crois me persuader de mal faire. Non, tu ne rompras pas ma confession ; je suis prêt à soutenir toutes tes attaques par le Seigneur, et à te montrer la vigueur de ma jeunesse et la fermeté de mon âme. Maxime dit : Il me semble que tu es en furie et possédé du démon. Andronic dit : Si j'étois possédé du démon, je t'obéirois ; mais comme je n'ai point de démon, je n'obéis point. Car, tu es tout entier au démon et tu fais les œuvres des démons. Le gouverneur dit: Ceux qui ont passé devant toi ont dit ce qu'ils ont voulu avant les tourments; mais la cruauté des peines les a persuadés d'être pieux envers les dieux et soumis aux empereurs, et ils se sont sauvés. Andronic dit : Quand tu mens, tu ne fais rien qui ne s'accorde à tes mauvaises maximes. Car ceux que tu adores ne sont point demeurés dans la vérité; tu es menteur comme ton père. C'est pourquoi Dieu te jugera promptement, ministre de Satan. Maxime dit : Si je ne te traite en impie et si je n'abaisse ta suffisance, je ne gagnerai rien. Andronic dit : Je ne crains ni toi, ni tes menaces au nom de mon Dieu. Le gouverneur dit : Faites des paquets de papier et mettez-lui le feu sur le ventre. Andronic dit : Quand tu me brûlerois tout entier, tant que je respire tu ne me vaincras pas, maudit tyran ; le Dieu que je sers m'assiste et me donne des forces. Le gouverneur dit : Tu résistes encore, insensé ; demande du moins à mourir pour ton intérêt. Andronic dit : Tant que je suis en vie je surmonte ta méchanceté, et je prétends que tu me fasses mourir tout entier ; car c'est là ma gloire devant Dieu. Le gouverneur dit : Chauffez des broches et les lui mettez toutes rouges entre les doigts. Andronic dit : Insensé, qui méprises Dieu, tout rempli de pensées de Satan, tu vois mon corps brûlé par les tourments, et tu penses que je craigne tes inventions. Jésus-Christ est en moi, je ne te crains point.

Le gouverneur dit : Ne sais-tu pas, insensé, que celui que tu invoques est un certain malfaiteur, qui fut mis en croix par l'autorité d'un gouverneur, nommé Pilate, et que nous en avons les actes? Andronic dit : Tais-toi, maudit, il ne t'est pas permis de dire cela, car tu n'es pas digne de parler de lui, impie. Si tu en étois digne tu ne persécuterois pas les serviteurs de Dieu; mais tu n'as point de part à son espérance. Le gouverneur dit : Et toi, quel profit trouves-tu à croire et à espérer en cet homme que vous appelez le Christ? Andronic dit : J'y trouve un grand profit, et j'aurai une grande récompense pour tout ce que je souffre. Après quelques autres discours, le gouverneur dit : Ouvrez-lui la bouche, mettez-y des viandes de dessus l'autel, et versez-y du vin. Andronic dit : Seigneur mon Dieu, voyez la violence que l'on me fait. Le gouverneur dit : Que feras-tu maintenant, maudit démon ; ceux à qui tu n'as pas voulu sacrifier, tu goûtes de leur autel? Andronic dit : Insensé, tu m'en as fait verser par force; je n'en suis point souillé, parce que je ne l'ai point fait volontairement. Dieu le sait, lui qui sonde les pensées et qui peut me délivrer de la fureur de Satan et de ses ministres. Maxime dit : Je te ferai couper la langue pour t'empêcher de tant parler. J'ai tort de te souffrir, je te rends plus insensé. Andronic dit : Je t'en prie, fais-moi couper les lèvres et la langue, où tu crois que j'ai reçu tes abominations. Maxime dit : Quoi donc, insensé, jusqu'à quand te laisseras-tu tourmenter? vois que tu en as goûté, comme j'ai dit. Andronic dit : Malheur à toi, infâme tyran, et à ceux qui t'ont donné cette puissance, je ne goûterai jamais de tes sacrifices impies. Tu verras ce que tu as fait contre un serviteur de Dieu. Le gouverneur dit : Méchant, tu maudis nos princes, qui nous ont procuré une si longue paix? Andronic dit : J'ai maudit, et je maudis ces pestes et ces sangsues qui renversent le monde. Que le Seigneur avec son bras puissant les confonde et les perde. Le gouverneur dit : Mettez un fer dans sa bouche, détachez-lui les dents, et coupez sa langue qui blasphème, afin qu'il apprenne à ne pas injurier les empereurs. Emportez ses dents et sa langue; brûlez-les et les réduisez en cendres, que vous sèmerez partout, de peur que quelqu'un de cette religion impie, ou quelque femme, ne les recueille pour les emporter et les garder comme quelque chose de précieux, de saint; pour lui, remenez-le et le gardez dans la prison pour être exposé aux bêtes avec ses compagnons au premier combat.

VI. Dernier combat des martyrs.

Après que les martyrs eurent été ainsi interrogés pour la troisième fois, Maxime appela Térentien, pontife de Cilicie, et lui ordonna de donner le lendemain un spectacle de bêtes à tout le peuple de la ville. Aussitôt, Térentien donna ordre à ceux qui gouvernoient les bêtes de se tenir prêts. Dès le grand matin, toute la ville, jusqu'aux femmes et aux enfants, sortit pour aller à l'amphithéâtre, qui étoit environ à un mille. Quand il fut rempli de peuple, Maxime y vint et assista aux spectacles. Après que les jeux eurent duré une partie du jour, comme il y avoit déjà plusieurs hommes par terre, tués ou par les gladiateurs ou par les bêtes, Maxime envoya tout d'un coup des soldats pour amener les martyrs. Le feu et les autres tourments les avoient mis hors d'état de marcher; ainsi les soldats furent contraints de les apporter. Quelques chrétiens, qui les observoient secrètement pour être les témoins de leur combat, se mirent alors sur une montagne voisine, et, s'étant assis entre des rochers, ils prioient avec des larmes et des soupirs. Quand les martyrs furent apportés au milieu de l'amphithéâtre, il s'éleva un grand murmure parmi le peuple. Plusieurs étoient indignés de leur condamnation injuste; plusieurs, pour ne point voir ce spectacle, se retirèrent, disant des injures à Maxime. Il donna ordre de marquer ceux qui s'en alloient, et de les citer devant lui le lendemain pour les condamner.

On lâcha plusieurs bêtes qui ne touchèrent point aux martyrs. Maxime s'en mit fort en colère. Il fit venir le gouverneur, le fit fouetter, et lui dit avec de grandes menaces : Si tu as quelque bête bien furieuse, lâche-la promptement contre ces criminels. Celui-ci tout tremblant lâcha une ourse qui avoit déjà tué trois hommes ce même jour. Quand elle fut proche, elle passa par-dessus les autres et courut à Andronic, puis elle s'assit auprès de lui et léchoit ses plaies. Andronic mettoit sa tête sur elle et s'efforçoit de l'irriter pour sortir plus tôt de la vie, mais l'ourse demeura couchée auprès de lui. Maxime en colère la fit tuer, et elle fut égorgée aux pieds d'Andronic. Térentien le pontife, craignant que Maxime ne s'en prît à lui-même, commanda de lâcher une lionne qu'Hérode, pontife d'Antioche, lui avoit envoyée. Quand elle parut, elle fit trembler les spectateurs par son rugissement et le grincement de ses dents, et, voyant les martyrs étendus par terre, elle vint à Tharaque, se baissa et se prosterna à ses pieds. Tharaque étendit la main, et la prenant par les crins et par les oreilles, l'attiroit à lui. Elle se laissoit tirer comme un mouton, sans résister, puis elle secoua la main de Tharaque et retourna vers la porte sans s'arrêter à Probus ni à Andronic. Maxime défendit qu'on lui ouvrît; et la lionne, prenant les planches avec les dents, s'efforçoit de les rompre, en sorte que le peuple épouvanté cria qu'on lui ouvrît. Maxime indigné s'en prenoit à Térentien, et commanda que l'on fît entrer des gladiateurs pour égorger les martyrs, ce qui fut exécuté.

Maxime sortant du spectacle laissa dix soldats avec ordre de garder les corps des martyrs que l'on avoit jetés pêle-mêle avec les corps des criminels. Il étoit déjà nuit. Alors, les chrétiens qui observoient ceci descendirent de la montagne, se mirent à genoux, et prièrent Dieu qu'il leur fît la grâce de pouvoir retirer les reliques des saints martyrs. Après leur prière, s'étant approchés, ils virent les gardes qui faisoient bonne chère, et un grand feu allumé auprès des corps. Ils se retirèrent un peu, se mirent encore à genoux, et prièrent tout d'une voix Dieu et son Christ, par le Saint-Esprit, de leur accorder son secours pour délivrer ces saints corps d'entre les corps profanes et immondes. Aussitôt, la terre trembla, l'air fut agité de tonnerres et d'éclairs, il vint une pluie épouvantable et la nuit étoit fort noire. Un peu après, le temps s'étant apaisé, ils prièrent encore et s'approchèrent des corps, ils trouvèrent que la pluie avoit éteint le feu et que les gardes s'étoient retirés. Voyant cela, ils approchèrent plus hardiment; mais, comme ils ne pouvoient discerner les corps saints, ils étendirent les mains au ciel et prièrent Dieu de les leur faire reconnoître. Aussitôt il leur envoya du ciel une étoile brillante qui leur marqua les corps en s'arrêtant sur chacun. Ils les emportèrent avec joie et retournèrent à la montagne voisine, en priant Dieu qui les favorisoit. Ayant passé une grande partie de la montagne, ils se déchargèrent pour se reposer un peu, et prièrent Dieu d'achever leur ouvrage et de leur faire connoître le lieu où ils devoient mettre les reliques de ces saints. Il les exauça, et leur envoya encore l'étoile pour les conduire. Elle les quitta à un endroit où ils virent une roche creuse, et y cachèrent les corps avec grand soin, puis revinrent à la ville voir ce qui se passoit; car ils savoient bien que l'on rechercheroit ces corps.

En effet, Maxime fit punir les gardes d'avoir laissé dérober les corps et se retira de la ville. Après quoi, c'est-à-dire au bout de trois jours, trois de ces chrétiens, savoir, Marcion, Félix et Barbas, demeurèrent au lieu où étoient les saintes reliques pour le rendre plus sûr, résolus d'y passer leur vie, et espérant d'être enterrés auprès d'eux. Les fidèles eurent soin de recueillir les actes des trois interrogatoires des martyrs, et en obtinrent une copie d'un des spiculateurs, nommé Sabaste, moyennant deux cents deniers, qui font près de quatre-vingts livres de notre monnoie. Ensuite ils envoyèrent ces actes aux fidèles d'Iconium par quelques-uns de ceux qui avoient été spectateurs de l'exécution, et les chargèrent d'une lettre, dont le titre est tel : Pamphile, Marcien, Lysias, Agatocles, Parménon, Diodore, Félix, Gemellus, Athénion, Tharaque et Orose, à Aquilus Bassus, Bérulle, Timothée et tous les frères qui sont à Icone. Ensuite ils les prient d'envoyer ces actes aux frères de la Pisidie et de la Pamphilie pour les édifier et les fortifier dans la foi. Après les actes et le récit de l'exécution, ils mettent la date en ces termes : Les saints martyrs ont été consommés la première année de la persécution, le cinquième des ides d'octobre, ou le onzième d'Hyperberetée. La nuit suivante, ont été mis dans la montagne les corps des saints martyrs Probus, Tharaque et Andronic, à l'illustre ville d'Anazarbe.

VII. Sainte Julitte et saint Cyrique.

Dans la même province de Cilicie, à Tarse, qui en étoit la métropole, Julitte souffrit le martyre avec son enfant (1). Elle étoit de Ly-

(1) Acta sinc. p. 518.

caonie, de race royale, et craignant la persécution qui s'y exerçoit cruellement par le gouverneur Domitien; elle abandonna ses biens qui étoient grands, et s'enfuit avec deux servantes et son fils Cyrique, âgé seulement de trois ans. Elle arriva à Séleucie, où elle trouva la persécution encore plus violente, sous le gouverneur Alexandre, pire que Domitien. Elle passa donc à Tarse; mais Alexandre y arriva en même temps comme de concert. Elle fut prise tenant son enfant entre ses bras; les servantes s'enfuirent et regardoient ce qu'elle deviendroit. On la présenta au tribunal, Alexandre lui demanda son nom, sa condition, son pays; elle répondit : Je suis chrétienne. Alexandre lui fit ôter son enfant qui résistoit de tout son pouvoir, et ne quittoit point les yeux de dessus elle; mais les bourreaux le portèrent au gouverneur, qui fit étendre la mère et battre cruellement à coups de nerfs. Elle répondit seulement : Je suis chretienne et je ne sacrifierai jamais aux démons. Cependant Alexandre tenoit l'enfant sur ses genoux, le flattoit de la main, tâchoit de le baiser et de l'empêcher de pleurer. Mais l'enfant, ayant toujours les yeux sur sa mère, s'éloignoit du gouverneur autant qu'il pouvoit, détournoit la tête, le repoussoit des mains et des pieds dont il lui donnoit des coups dans les côtés, lui égratignoit le visage de ses petits ongles, et disoit comme sa mère : Je suis chrétien. Le gouverneur, irrité, le prit par le pied et le jeta à terre du haut de son tribunal. La tête de l'enfant se cassa, sa cervelle fut répandue sur les coins des degrés, et toute la place d'alentour arrosée de son sang. Sa mère le vit et dit : Je vous rends grâce, Seigneur, de ce que vous avez bien voulu que mon fils reçût avec moi la couronne immortelle.

Mais le juge, affligé de ce qu'il venoit de faire, lui fit déchirer les côtés, et répandre sur ses pieds de la poix bouillante, que l'on apporta dans une chaudière. En même temps il lui faisoit dire par un crieur : Julitte, prends pitié de toi et sacrifie aux dieux, de peur que tu ne meures malheureusement comme ton fils. Elle répondit en criant : Je ne sacrifie point aux statues sourdes et muettes, c'est-à-dire aux démons; mais j'adore Jésus-Christ, fils unique de Dieu, par qui le père a tout fait, et je me presse de rejoindre mon fils dans le royaume des cieux. Le juge ordonna qu'elle eût la tête coupée, et que le corps de son fils fût jeté au lieu des suppliciés. Les bourreaux, lui ayant mis un bâillon dans la bouche, la menèrent au lieu ordinaire des exécutions, où, après qu'elle eut fait sa prière à Jésus-Christ, elle eut la tête coupée, et son corps fut jeté hors la ville avec celui de son fils; c'étoit le seizième de juillet. Le lendemain ses deux servantes enlevèrent les corps de nuit et les enterrèrent. Une d'elles vécut jusqu'au temps de Constantin et de la liberté de l'Eglise; elle découvrit le lieu aux fidèles, et les saintes reliques furent honorées.

VIII. Martyrs de Palestine.

Cette seconde année la persécution fut plus violente en Palestine que la précédente (1). Urbain, qui en étoit gouverneur, reçut d'abord des lettres de l'empereur, qui ordonnoient généralement que tout le monde dans les villes sacrifiât aux idoles, sans se restreindre au clergé seul comme auparavant. A Gaza, Timothée, après plusieurs tourments, fut brûlé à petit feu. Avec lui souffrirent Agapius et Thècle, qui furent condamnés à être dévorés par les bêtes. Ensuite, comme les païens célébroient une fête et un spectacle ordinaire, le bruit courut que l'on exposeroit aux bêtes ceux qui venoient d'être condamnés. Alors six jeunes hommes, Timolaüs, né dans le Pont; Denis de Tripoli de Phénicie; Romulus, sous-diacre de Diospolis; deux Egyptiens, Pausis et Alexandre; un autre Alexandre de Gaza, ces six se lièrent les mains pour montrer qu'ils étoient prêts au martyre, et, comme le gouverneur Urbain alloit au spectacle des bêtes, ils s'approchèrent de lui en courant et confessant qu'ils étoient chrétiens. Le gouverneur et ceux qui l'accompagnoient furent surpris. On mit les martyrs en prison, et peu de jours après on leur enjoignit deux autres, un second Agapius, qui avoit déjà souffert plusieurs tourments pour la foi en une autre occasion, et un second Denis qui le servoit. Ces huit eurent la tête coupée à Césarée, tous en un même jour, le vingt-quatrième du mois Distrus ou de mars.

IX. Saint Dydime et sainte Théodore.

En Egypte, à Alexandrie, le juge Proculus, étant assis sur son tribunal, dit : Appelez la vierge Théodore (2). Un officier dit : La voilà. Le juge dit : De quelle condition êtes-vous? Théodore répondit : Je suis chrétienne. Êtes-vous née libre ou esclave? Je vous l'ai déjà dit, je suis chrétienne. Jésus-Christ est venu me délivrer, car en ce monde je suis née de parents libres. Le juge dit : Appelez le curateur de la ville, et quand il fut venu il lui dit : Que savez-vous de la vierge Théodore? Lucius, curateur, dit : Par votre grandeur elle est libre et de très-bonne maison. Le juge dit à Théodore : Pourquoi donc n'avez-vous pas voulu vous marier? Elle répondit : Pour Jésus-Christ, car, venant en ce monde dans la chair, il nous a tirés de la corruption et nous a promis la vie éternelle. Le juge dit : Les empereurs ont ordonné que vous autres vierges sacrifiiez aux dieux, ou soyez exposées aux lieux infâmes. Théodore répondit : Je crois que vous n'ignorez pas que Dieu regarde la volonté, et que la violence que l'on souffre n'est plus un crime. Le juge dit : J'ai pitié de toi par la considération de ta naissance et de ta beauté. Je t'avertis

(1) Eus. de Mart. Palest. c. 3.

(2) Acta sinc. p. 427.

de ne me pas mépriser, car tu n'y gagneras rien, par tous les dieux. Puis, il répéta la même ordonnance des empereurs. Théodore fit la même réponse, et ajouta : Si vous voulez me couper la tête, ou la main, ou le pied, ou mettre mon corps en pièces, ma volonté n'a point de part à ces violences. Mon vœu consiste dans la promesse que j'ai faite à Dieu par sa grâce; il est le maître et conserve son bienfait comme il lui plaît. Le juge dit : Ne déshonore pas ta famille par une infamie éternelle, puisque, suivant le témoignage du curateur, tu es noble et digne d'honneur. Théodore dit : Je confesse premièrement Jésus-Christ, qui m'a donné l'honneur et la noblesse; il sait comment il conservera sa colombe. Le juge lui dit : Donnez-lui de grands soufflets et lui dites : Ne sois point insensée, approche et sacrifie aux dieux. Théodore répondit : Par le secours du Seigneur, je ne sacrifie point et je n'adore point les démons. Le juge dit : Tu m'as contraint, malgré ta condition de te faire un affront devant tout ce peuple qui attend ton jugement. Et ensuite : Je te donne trois jours de temps, et par les dieux si tu n'obéis je t'exposerai, afin que toutes les femmes te voient, et que cet affront les corrige. Théodore dit : Ces trois jours sont déjà passés pour moi. Faites ce que vous voudrez; mais je vous prie de me mettre à couvert d'insulte, jusqu'à ce que vous donniez votre sentence. Le juge dit : J'ordonne que Théodore soit sous sûre garde jusqu'à trois jours pour voir si elle reviendra de son opiniâtreté. Mais ne lui faites point de violence à cause de sa noblesse.

Trois jours après, il s'assit et fit appeler Théodore, et, voyant qu'elle persistoit dans sa résolution, il dit : La crainte des empereurs m'oblige à prononcer contre toi, de peur de me rendre coupable moi-même, c'est toi qui te livres au lieu infâme. Voyons si ton Christ, pour qui tu t'opiniâtres à résister, t'en délivrera. Théodore répondit : Dieu qui connoît les choses cachées et qui sait tout avant qu'il arrive, qui m'a gardée sans tache jusqu'à présent, saura bien aussi me garantir de ceux qui me voudroient faire injure. Elle fut donc menée dans ce lieu, et, y étant entrée, elle leva les yeux au ciel et dit : Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, secourez-moi et me tirez d'ici, vous qui avez secouru Pierre dans la prison et l'en avez tiré sans aucun mal; tirez-moi d'ici sans tache, afin que tous voient que je suis votre servante. Le peuple étoit autour de la maison, observant qui entreroit le premier; mais Dieu suscita un chrétien, nommé Didime, qui s'habilla en soldat et y entra. Théodore, le voyant, fut troublée, et fuyoit par les coins de la chambre. Il lui dit : Je ne suis pas ce que vous pensez; je suis votre frère, qui n'ai pris cet habit profane que pour vous délivrer. Venez, changeons d'habit, prenez celui-ci qui vous a fait peur, et sortez; je demeurerai avec le vôtre. Elle y consentit, et prit entre autres un chapeau qu'il portoit, et l'enfonça sur son visage comme de honte, suivant qu'il l'avoit avertie. Il lui dit aussi de baisser les yeux et de ne parler à personne. Ainsi elle sortit heureusement.

Une heure après, un autre entra, et trouvant un homme au lieu d'une fille, il fut surpris et dit en lui-même : Est-ce que Jésus change aussi les filles en hommes? Celui qui étoit entré est sorti. Qui est celui-ci? Où est la fille que l'on y a enfermée? J'avois bien ouï dire qu'il avoit changé l'eau en vin, et je croyois que ce fût une fable. Je crains qu'il ne me change moi-même en femme. Mais Didyme ne se cacha point, et dit : Le Seigneur ne m'a point changé, il m'a couronné aussi bien qu'elle. Vous ne la tenez plus, prenez-moi. Celui qui étoit entré le dernier sortit; et le juge ayant appris ce qui s'étoit passé, fit amener Didyme. Il lui demanda son nom, et qui l'avoit envoyé pour faire cette action. C'est Dieu, répondit Didyme. Le juge dit : Confesse, avant les tourments, où est Théodore. Didyme répondit : Par Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, je n'en sais rien. Ce que je sais, certainement, c'est qu'elle est servante de Dieu, et qu'il l'a conservée sans tache. Le juge dit : Didyme, de quelle condition es-tu? Didyme répondit : Je suis chrétien, délivré par Jésus-Christ. Le juge le menaça, s'il ne sacrifioit aux dieux, de le faire tourmenter doublement, comme chrétien et comme ayant délivré Théodore; mais, le voyant ferme, il ordonna qu'il eût la tête coupée et que son corps fût jeté au feu.

Théodore courut au lieu du supplice pour lui disputer la couronne du martyre (1). C'est moi, disoit Didyme, qui ai été condamné. Et moi, disoit Théodore, je ne veux pas être coupable de votre mort; j'aime mieux mourir innocente. J'ai consenti que vous m'ayez sauvé l'honneur, mais non pas la vie; j'ai fui l'infamie et non pas la mort. Si vous m'aviez privée du martyre, vous m'auriez trompée. Enfin, ils gagnèrent tous deux et furent tous deux martyrs.

Ce sont les principaux martyrs qui souffrirent pendant la seconde année de la persécution, trois cent quatre de J.-C., et elle cessa dès lors en Occident. Eusèbe, qui vivoit alors, le témoigne en ces termes (2) : Toute l'Italie, la Sicile, la Gaule, l'Espagne, la Mauritanie et l'Afrique, reçurent promptement la paix par un regard favorable de Dieu, avant que les deux premières années de la persécution fussent finies.

X. Dioclétien renonce à l'empire.

L'empereur Dioclétien fut malade pendant toute l'année trois cent quatre (3), et son neuvième consulat. Après avoir passé l'été à Ravenne, il fit le tour de la Pannonie par le Danube, et se rendit à Nicomédie, où sa maladie devint considérable. Il ne laissa pas de se montrer pour faire la dédicace d'un cirque au bout

(1) Amb. II, de Virgin. 4.

(2) Palest. c. 3, in fin.

(3) Lactant. de Mort. Persec. n. 17, et ibid. Tomard.

de l'an de sa vingtième année. Sa maladie augmenta tellement, que l'on faisoit des prières dans tous les temples pour sa vie; le treizième de décembre, on le crut mort. Il revint le lendemain; mais l'esprit lui demeura si affoibli, qu'il tomboit en démence à certaines heures, puis revenoit en son bon sens. La plupart crurent que l'on céloit sa mort en attendant le césar Galérius, et ils n'en furent désabusés que quand il parut en public, le premier jour de mars de l'année trois cent cinq (1). Comme il étoit malade depuis près d'un an, à peine étoit-il connoissable. Galérius arriva à Nicomédie peu de jours après cet accident, et il se prévalut de l'état où il trouva Dioclétien, son père adoptif, pour l'obliger à quitter l'empire, comme il l'avoit déjà persuadé à Maximien Herculius, lui faisant peur d'une guerre civile. D'abord il s'y prit doucement, comme par affection, représentant à Dioclétien son grand âge, ses infirmités, et le besoin qu'il avoit de se reposer après ses grands travaux. Il lui alléguoit l'exemple de Nerva, qui avoit cédé l'empire à Trajan. Dioclétien disoit qu'il seroit honteux, après l'éclat d'une si haute élévation, de tomber dans l'obscurité d'une vie basse, et qu'il ne seroit pas même trop sûr, à cause de la multitude d'ennemis qu'il s'étoit faits dans un si long règne; que Nerva n'avoit régné qu'un an et étoit revenu à la vie privé, dans laquelle il avoit vieilli, que si Galérius désiroit le nom d'empereur, rien n'empêchoit qu'on les appelât tous augustes.

Galérius, qui vouloit quelque chose de plus qu'un nom, répondit : Il faut toujours garder l'ordre que vous avez établi, que l'empire ait deux chefs souverains, et deux moindres pour les aider. La concorde peut aisément se maintenir entre deux, mais nullement entre quatre égaux. Si vous ne voulez pas céder, je prendrai mes mesures pour n'être pas plus longtemps au dernier rang. Il y a déjà quinze ans que je suis relégué en Illyrie ou sur les bords du Danube, à combattre avec des nations barbares, tandis que les autres règnent à leur aise dans les pays plus libres et plus paisibles. Le foible vieillard, l'oïant ainsi parler, dit en pleurant : Soit, si vous le voulez. Il avoit déjà reçu des lettres du vieux Maximien, qui lui mandoit ce que Galérius lui avoit dit, et il avoit appris que Galérius augmentoit ses troupes. Etant donc résolu que Dioclétien et Maximien Herculius se retireroient, et que Constantius et Galérius, de césars deviendroient augustes, c'est-à-dire empereurs, il restoit de choisir deux césars pour remplir leur place. Il sembloit que l'on dût choisir leurs fils. Maximien Herculius en avoit un, nommé Maxence, gendre de Galérius. Constantius avoit un fils, nommé Constantin. Maxence étoit méchant et de mauvais naturel, et si superbe qu'il n'adoroit ni son père ni son beau-père. Aussi le haïssoient-ils tous deux. Le respect que l'on rendoit aux empereurs s'appeloit adoration. Constantin étoit un jeune homme bien fait de corps et d'esprit, de bonnes mœurs, qui avoit du génie pour la guerre, et une honnêteté singulière, en sorte que les soldats l'aimoient et le peuple le désiroit; il y avoit long-temps que Dioclétien l'avoit fait tribun du premier rang, et il étoit alors présent à Nicomédie. Mais Galérius craignit de n'être pas assez le maître s'il faisoit césar un homme de ce mérite et si agréable à tout le monde; il voulut avoir des gens qui dépendissent de lui absolument. Qui ferons-nous donc césars? dit Dioclétien. Galérius dit : Sévère. Quoi! dit Dioclétien, ce danseur, cet ivrogne, qui fait de la nuit le jour, et du jour la nuit? Il en est digne, dit Galérius, il a fidèlement commandé les troupes, et je l'ai envoyé à Maximien pour recevoir de lui la pourpre. Dioclétien dit : Soit. Quel autre nous donnerez-vous? Celui-ci, dit Galérius, en montrant son neveu, fils de sa sœur, nommé Daïa ou Daza, qui étoit un jeune homme demi-barbare, à qui Galérius avoit donné le nom de Maximin, approchant de son nom de Maximien. Dioclétien dit en soupirant : Ce ne sont pas là des gens capables de soutenir l'état. Mais, c'est désormais votre affaire, j'ai assez travaillé; s'il arrive quelqu'inconvénient, on ne s'en prendra pas à moi.

Les choses étant ainsi résolues, ils parurent le premier jour de mai, l'an trois cent cinq. A trois milles de la ville étoit une éminence, au haut de laquelle Galérius lui-même avoit reçu la pourpre, et on y avoit érigé une colonne avec une statue de Jupiter. Ils y allèrent, et assemblèrent les soldats pour les haranguer. Le vieil empereur dit en pleurant qu'il étoit infirme et demandoit du repos après ses travaux, qu'il laissoit l'empire aux autres plus vigoureux et substituoit d'autres césars. On étoit dans une grande attente, et tout le monde jetoit les yeux sur Constantin, qui étoit sur le tribunal. Tout d'un coup, Dioclétien déclara césars Sévère et Maximin. La surprise fut grande. On demandoit si Constantin avoit changé de nom. Mais Galérius, étendant la main, repoussa Constantin, tira Daïa qui étoit derrière, lui ôta son habit ordinaire et le mit en présence. Tout le monde demandoit qui il étoit et d'où il étoit venu; mais ils étoient si surpris, que personne n'osa parler. Dioclétien se dépouilla de sa pourpre et la jeta sur ce jeune homme. Ils descendirent du tribunal; Dioclétien traversa la ville en chariot, et fut renvoyé dans son pays, étant redevenu Dioclès et simple particulier; il retourna à Dioclée en Dalmatie. Le nouveau césar Daïa ou Maximin eut le gouvernement de l'Orient. Il n'y avoit pas long-temps qu'il avoit été tiré des forêts, où il gardoit des troupeaux; il avoit été d'abord écuyer, puis protecteur, c'est-à-dire garde du corps, puis tribun, et

(1) Lactant. de Mort. n. 17.

enfin césar, et tout cela en très-peu de temps; il ne savoit ni la guerre ni les affaires.

XI. Tyrannie de Maximien Galérius.

Son oncle, Maximien Galérius, se regarda dès lors comme le maître du monde. Ce n'est pas qu'il n'eût partagé avec Constantius, en sorte que Galérius avoit l'Illyrie, la Grèce et l'Orient, et Constantius la Gaule, l'Espagne, l'Italie et l'Afrique, mais il refusa l'Italie et l'Afrique; et d'ailleurs, Galérius ne le comptoit guère. Car, Constantius étoit doux naturellement et alors affoibli par la maladie, en sorte qu'il espéroit le voir mourir bientôt ou le dépouiller aisément, croyant qu'il ne pourroit lui seul résister à trois. Galérius avoit un ami qu'il consultoit sur toute sa conduite, ayant contracté avec lui une liaison fort étroite dès le commencement qu'il avoit porté les armes, c'étoit Licinius; mais il n'avoit pas voulu le faire césar, de peur de l'adopter pour son fils; il le réservoit pour le nommer auguste et frère à la place de Constantius, faire césar son fils Candidien, qui n'avoit encore que neuf ans, et se déposer lui-même, mais pour garder la souveraine autorité sur les quatre autres, savoir, sur Licinius et Sévère augustes, Maximien et Candide césars; en sorte qu'ils ne fussent que les remparts de sa puissance, et qu'à cet abri il passât tranquillement sa vieillesse. Tels étoient les projets de Galérius.

Cependant, il gouvernoit tyranniquement. Depuis qu'il eut vaincu les Perses, il louoit hautement leur gouvernement despotique et leur coutume de traiter leurs sujets comme des esclaves. Il diminuoit donc en tout la liberté des Romains. Il faisoit mettre à la torture toutes sortes de personnes, sans avoir égard aux dignités; on enlevoit de force pour son palais des femmes libres et même des nobles. Il avoit de grands ours à qui on trouvoit qu'il ressembloit assez bien; il leur faisoit dévorer des hommes pour se divertir, principalement pendant son souper. Il se plaisoit à faire brûler les gens à petit feu, et, s'étant exercé à tourmenter les chrétiens, il traitoit de même tous les autres qu'il comptoit pour coupables; en sorte que c'étoit une faveur d'avoir la tête coupée. Sous son règne, l'éloquence fut éteinte, les avocats et les jurisconsultes furent bannis ou tués; les études lui sembloient pernicieuses, et il haïssoit les gens de lettres. Les juges qu'il envoyoit dans les provinces étoient des soldats grossiers et ignorants, ils n'avoient point d'assesseurs, et il leur donnoit toute sorte de licence sans respect pour les lois. Il désola les provinces par la grandeur des cens et des capitations, et par la rigueur de l'exaction. Il sembloit vouloir se venger sur tous les Romains de ce que Trajan avoit fait pour subjuguer les Daces, ses ancêtres; et afin que personne ne s'exemptât de ses impositions sous prétexte de mendicité, il fit assembler tout ce qu'il put de mendiants, les fit mettre dans des barques, et jeter tous dans la mer. Telle étoit la tyrannie de Galérius Maximien. Il l'exerça principalement contre les chrétiens; ainsi cette troisième année la persécution fut la plus cruelle, mais seulement en Orient. Il n'y avoit plus de distinction de clercs et de laïques, on faisoit mourir indifféremment tous les chrétiens (1). Le césar Maximin qui gouvernoit sous lui la province d'Orient, le secondoit bien, la confusion étoit grande, plusieurs s'enfuyoient et se dispersoient en divers lieux.

XII. Martyre de saint Apphien.

A Césarée en Palestine, il y avoit un jeune homme, nommé Apphien, qui n'avoit pas encore vingt ans. Il étoit né à Pagas en Lycie, de parents fort riches, et avoit étudié à Béryte, où étoit alors une école célèbre de droit romain; mais il s'y étoit préservé des tentations de son âge et des mauvaises compagnies, vivant avec la pureté et la modestie que demandoit le christianisme. Etant retourné à sa ville, où son père tenoit le premier rang, il ne put demeurer avec ses parents, n'y ayant pas la liberté de vivre suivant sa religion, et s'enfuit secrètement, sans même emporter de quoi subsister, tant il se fioit à la Providence. Elle le conduisit à Césarée, où il vécut avec Eusèbe l'historien, et en peu de temps s'instruisit, autant qu'il étoit possible, des saintes Ecritures, et se prépara courageusement au martyre par des exercices de piété.

La persécution fut alors excitée pour la seconde fois, la troisième année depuis son commencement. Il vint des lettres du nouveau césar Maximin, portant ordre aux gouverneurs de faire sacrifier tout le monde sans distinction. Par toute la ville de Césarée, les crieurs appeloient les hommes avec leurs femmes et leurs enfants aux temples des idoles, et les tribuns appeloient chaque soldat par son nom sur les rôles. Alors, Apphien, sans avoir communiqué son dessein à personne, non pas même à Eusèbe ni aux autres avec qui il vivoit, alla trouver le gouverneur Urbain comme il sacrifioit, et s'approcha de lui sans que les gardes qui l'environnoient s'en aperçussent. Il lui prit hardiment la main, l'empêcha de sacrifier, et, lui parlant gravement, lui conseilla de se désabuser, lui représentant qu'il n'étoit pas raisonnable de quitter le seul vrai Dieu, pour sacrifier à des idoles et à des démons. Aussitôt, ceux qui entouroient le gouverneur se jetèrent sur Apphien comme des bêtes farouches, lui donnèrent mille coups par tout le corps, et le mirent en prison, où il demeura un jour et une nuit, les deux pieds étendus dans les entraves.

(1) Euseb. de Martyr. Pal. c. 4.

Le lendemain, il fut présenté au gouverneur, qui, le voulant contraindre à sacrifier, lui fit souffrir des tourments très-cruels. Il eut les côtés déchirés, non-seulement une et deux fois, mais plusieurs, en sorte que l'on voyoit les os et les entrailles; et son visage devint si enflé des coups qu'il avoit reçus, qu'il n'étoit plus reconnoissable. Comme il ne se rendoit point, les bourreaux lui entourèrent les pieds de mèches trempées d'huile, et les allumèrent. Le feu lui fondoit la chair, et pénétroit jusqu'aux os, et le suc de son corps dégouttoit comme de la cire fondue; mais il demeura toujours ferme, et fut remis en prison. Le troisième jour, il fut encore présenté au juge; il persista dans sa confession, et, quoique demi-mort, il fut jeté dans la mer. Aussitôt, il s'éleva une si grande tempête, non-seulement sur la mer, mais dans l'air, que la terre et toute la ville en fut ébranlée; et la mer, comme ne pouvant porter le corps du martyr, le jeta devant les portes de la ville. Tous ceux qui étoient alors à Césarée furent témoins de cette merveille, entre autres Eusèbe qui la raconte. Ce fut le deuxième jour du mois de Xantique ou le deuxième d'avril, un vendredi. Dans le même temps et les mêmes jours, un jeune homme, nommé Ulpien, souffrit le martyre à Tyr. Après avoir été fouetté et tourmenté cruellement, il fut enfermé dans un sac de cuir avec un chien et un aspic, et jeté dans la mer; c'étoit la peine des parricides.

Apphien avoit un frère de père, nommé Edésius. Il confessa plusieurs fois, et, après une longue prison, il fut condamné à travailler aux mines de Palestine. Il avoit plus étudié que son frère; et, avant que d'être chrétien, il avoit été philosophe, et en gardoit encore l'habit. Enfin, se trouvant à Alexandrie et voyant les excès auxquels le juge se laissoit emporter contre les chrétiens, en tourmentant des hommes graves et livrant des femmes d'une piété singulière et des vierges mêmes à des infâmes marchands d'esclaves, il s'approcha hardiment, et, ayant couvert le juge de confusion par ses reproches, il souffrit généreusement plusieurs sortes de tourments, et fut enfin jeté dans la mer comme son frère : ceci arriva peu de temps après.

XIII. Concile de Cyrthe.

En Afrique, la persécution étant cessée, mais les églises n'étant pas encore rebâties, onze ou douze évêques de Numidie s'assemblèrent à Cyrthe pour élire un successeur à l'évêque de cette ville, qui étoit mort (1). Ce fut le quatrième jour de mars, après le neuvième consulat de Dioclétien, autrement sous le cinquième de Constantius et de Galérius, c'est-à-dire cette année trois cent cinq de J.-C. Ils s'assemblèrent donc dans la maison d'Urbain Donat. Second, évêque de Tigisite, qui tenoit la première chaire, s'étant assis, dit : Commençons par nous éprouver, afin que nous puissions ordonner ici un évêque; puis il dit à Donat de Masculite : On dit que vous avez livré les écritures. Donat répondit : Vous savez, mon frère, comme Florus m'a cherché pour m'obliger à offrir de l'encens. Dieu n'a pas permis que je sois tombé entre ses mains; mais puisque Dieu m'a pardonné, réservez-moi aussi à Dieu. Second dit : Que ferons-nous donc des martyrs qui ont été couronnés pour ne les avoir pas livrées? Donat dit : Renvoyez-moi à Dieu, je lui en rendrai compte. Second lui dit : Passez d'un côté. Puis il dit à Marin de Tibilite : On dit que vous les avez aussi livrées. Marin répondit : J'ai donné de petits papiers à Pollus, mais j'ai conservé mes livres. Second dit : Passez de ce côté. Puis il dit à Donat de Calame : On dit que vous avez livré les écritures. Donat répondit : J'ai donné des livres de médecine. Second dit : Passez à côté. Puis il dit à Victor de Russicade : On dit que vous avez livré les quatre évangiles. Victor répondit : C'est Valentin le curateur; c'est lui qui m'a forcé à les jeter au feu; je savois bien qu'il les falloit perdre. Pardonnez-moi ce péché, et Dieu me le pardonnera. Second dit : Passez à côté.

Ensuite il dit à Purpurius de Limate : On dit que vous avez fait mourir les deux enfants de votre sœur, à Milée, dans la prison. Purpurius répondit : Pensez-vous m'épouvanter comme les autres? Et vous, qu'avez-vous fait, lorsque le curateur et le sénat vous ont arrêté pour vous faire livrer les écritures? Comment vous êtes-vous tiré de leurs mains, sinon en donnant ou en faisant donner tout ce que vous aviez? Ils ne vous laissoient pas aller aisément. Pour moi, j'ai tué et je tue ceux qui sont contre moi; ne m'obligez pas d'en dire davantage, vous savez que je ne me soucie de personne. Second le jeune dit à son oncle Second : Entendez-vous ce qu'il dit contre vous? Il est prêt à se retirer et à faire schisme, non-seulement lui, mais tous ceux que vous accusez; je sais qu'ils doivent vous quitter, et donner une sentence contre vous; vous demeurerez seul comme un hérétique. Que vous importe ce que chacun d'eux a fait? Ils en rendront compte à Dieu. L'évêque Second dit à Félix de Rotaria et à Victor de Garbe : Que vous en semble? Ils répondirent : Ils ont à en rendre compte à Dieu. Second dit : Vous le savez et Dieu aussi; asseyez-vous. Ils répondirent tous : Dieu soit loué. Après ce préliminaire, ces évêques, traditeurs par leur propre confession, ne laissèrent pas de procéder à l'élection d'un évêque de Cyrthe, capitale de Numidie.

(1) Aug. Brevit. Collat. Die pert. c. 15, 17. id. cont. Cresc. lib. III, c. 26, 27. Optat. Milevit. lib. I, An 305.

XIV. Concile d'Elvire.

On rapporte à ce même temps, où la persécution étoit apaisée en Occident, le concile tenu en Espagne, à Elvire (1), c'est-à-dire Elibéris ou Illibéris, dans la province Bétique. Cette ville est à présent ruinée, mais on croit qu'elle étoit proche de Grenade (2). Dix-neuf évêques s'y assemblèrent, entre autres Osius de Cordoue, déjà confesseur, et depuis encore plus célèbre; Sabin, de Séville; Flavius, d'Elvire, Libérius, de Mérida; Valère, de Sarragosse, fameux confesseur; Décentius, de Léon; Mélanthius, de Tolède; Vincent, d'Ossone; Quintien, d'Evora; Patrice, de Malaga. Avec les évêques vingt-six prêtres prirent séance au concile, les diacres étant debout, et tout le peuple présent. On y fit quatre-vingt-un canons de discipline, qui commencèrent par l'idolâtrie, comme le plus grand de tous les crimes.

Le premier porte : Que quiconque, après le baptême, étant en âge de raison, sera venu à un temple pour idolâtrer et l'aura fait, ne recevra pas la communion, même à la fin de sa vie. Les fréquentes chutes, que l'on avoit vues pendant la persécution, pouvoient obliger à cette sévérité envers ceux qui auroient apostasié volontairement. On défend aux chrétiens de monter au Capitole des païens, même pour voir le sacrifice; si un fidèle l'a fait, il est condamné à dix ans de pénitence (3). Il y avoit des chrétiens foibles, qui prenoient les charges de flamines, ou sacrificateurs des idoles (4), à cause de la dignité temporelle qui y étoit jointe : le concile les condamne comme les autres, s'ils ont sacrifié (5); mais s'ils ont seulement donné les spectacles, on leur accorde la communion à la fin, après avoir fait la pénitence légitime (6); s'ils sont catéchumènes, et qu'ils se soient abstenus des sacrifices, après trois ans ils seront admis au baptême (7). Les prêtres des faux dieux qui auront seulement porté la couronne, sans sacrifier ni contribuer aux frais du service des idoles, sont reçus à la communion après deux ans. Une des cérémonies des sacrifices profanes étoit de se couronner de fleurs (8). Le duumvir, pendant l'année de sa magistrature, devoit s'abstenir d'entrer dans l'église, parce qu'il ne pouvoit s'exempter d'assister au moins à quelque cérémonie païenne. Il est défendu aux femmes de donner leurs habits pour l'ornement d'une pompe séculière, c'est-à-dire païenne, sous peine d'être privées de la communion pendant trois ans (9). Il est défendu aux propriétaires des terres de passer en compte ce qui aura été employé pour une idole, sous peine de cinq ans d'excommunication (1). On exhorte les fidèles de ne point souffrir d'idoles dans leurs maisons, autant qu'il sera possible; s'ils craignent la violence de leurs esclaves, qu'au moins ils se conservent purs eux-mêmes (2). Les esclaves étoient en grand nombre, la plupart idolâtres, et soutenus par les magistrats. Si quelqu'un brise des idoles et est tué sur la place, il ne sera point reçu au nombre des martyrs, parce que cela n'est point écrit dans l'Evangile, et on ne trouve point qu'il ait jamais été pratiqué sous les apôtres (3).

Celui qui en aura fait mourir un autre par maléfice, parce qu'il n'a pu commettre ce crime sans idolâtrie, il ne recevra pas la communion même à la fin (4). Une maîtresse qui aura fouetté si cruellement son esclave qu'elle en soit morte, s'il paroît qu'elle l'a tuée volontairement, elle fera pénitence pendant sept ans (5); si c'est involontairement, pendant cinq ans (6). Si un fidèle, s'étant rendu dénonciateur, a fait proscrire ou mettre à mort quelqu'un, il ne recevra pas la communion même à la fin; si la cause est plus légère, il la recevra dans les cinq ans (7). Le faux témoin sera puni à proportion de l'accusation; si c'est contre un évêque, un prêtre ou un diacre, et qu'il ne l'ait pas prouvé, il ne recevra pas la communion, même à la mort (8). Ceux qui seront trouvés mettre des libelles diffamatoires dans l'église, seront anathématisés.

Si un fidèle est tombé dans l'adultère, et après avoit été mis en pénitence retombe dans la fornication, il ne recevra pas la communion même à la fin (9). Si un fidèle marié a commis adultère plusieurs fois, on l'ira trouver à l'article de la mort; s'il promet de cesser, on lui donnera la communion; s'il guérit et retombe, on ne souffrira pas qu'il se joue davantage de la communion (10). Si un homme marié tombe une fois, il fera cinq ans de pénitence : la femme de même (11). Le mari complice de l'adultère de sa femme ne recevra pas la communion même à la mort; s'il la quitte, il sera admis après dix ans. Si une femme devenue grosse d'adultère fait périr son fruit, on lui refusera la communion, même à la fin, à cause du double crime. De même si elle a vécu dans l'adultère jusqu'à la mort. Si elle l'a quitté, elle recevra la communion après dix ans de pénitence (12). Une catéchumène, qui aura étouffé son fruit conçu d'adultère, recevra le baptême à la fin (13). Si une veuve épouse celui avec qui elle aura péché, elle sera admise à la communion après cinq ans de pénitence (14) : si elle le quitte

(1) Concil. tom. I, p.
(2) Mendoza. l. I, c. 1.
(3) C. 59.
(4) C. 2, et ibid. Albaspin.
(5) C. 3.
(6) C. 4.
(7) C. 55.
(8) Act. XIV, 12.
(9) C. 57.

(1) C. 40.
(2) C. 41.
(3) C. 60.
(4) C. 6
(5) C. 5.
(6) C. 73, 75.
(7) C. 75, 52.
(8) C. 7.
(9) C. 47.
(10) C. 69.
(11) C. 65, 70.
(12) C. 63.
(13) C. 64.
(14) C. 68.

pour épouser un autre, elle n'aura pas la communion, même à la mort (1). Ceux qui abusent des garçons ne recevront pas la communion, même à la fin (2). Une mère, ou toute autre qui fait un trafic infâme d'une fille, ne recevra pas la communion, même à la mort (3). Il semble que dans ce concile le mot d'adultère ne se prend pas toujours en son propre sens, mais quelquefois pour la simple fornication.

Les divorces sont défendus; les femmes qui sans cause auront quitté leurs maris pour en épouser d'autres ne recevront pas la communion, même à la fin (4). Si une femme chrétienne quitte son mari adultère, mais chrétien, et veut en épouser un autre, qu'on lui empêche; si elle l'épouse, qu'elle ne reçoive la communion qu'après la mort de celui qu'elle aura quitté (5). Celle qui épouse un homme qu'elle sait avoir quitté sa femme sans cause, celle-là ne recevra pas la communion, même à la mort (6). Quant aux mariages, il est défendu de donner à des gentils des filles chrétiennes, de peur de les exposer en la fleur de leur âge à l'adultère spirituel (7). Il en est de même des juifs et des païens, et les parents qui violent cette défense sont retranchés de la communion pour cinq ans (8); mais ceux qui donneroient leurs filles aux sacrificateurs des idoles (9) ne recevroient pas la communion, même à la fin. Les parents qui auront faussé la foi des fiançailles seront retranchés pour trois ans, si ce n'est que le fiancé ou la fiancée soient trouvés en faute griève (10). Celui qui épousera la sœur de sa défunte femme sera retranché pour cinq ans (11); celui qui commettra un inceste en épousant la fille de sa femme ne recevra pas la communion, même à la fin (12).

Touchant les ordinations. Il est défendu d'ordonner dans une province ceux qui auront été baptisés dans une autre, parce que leur vie n'est pas connue (13). On ne doit point ordonner les affranchis dont les patrons sont dans le siècle, c'est-à-dire païens (14). C'est à cause des devoirs des affranchis, qui étoit un reste de servitude (15). On ne doit point ordonner sous-diacres ceux qui ont commis un adultère en leur jeunesse, de peur qu'ensuite ils n'arrivent par subreption à un degré plus élevé; si on en a ordonné, ils seront déposés (16). Il est ordonné généralement aux évêques, aux prêtres, aux diacres et à tous les clercs qui sont dans le service, de s'abstenir de leurs femmes, sous peine d'être privés de l'honneur de la cléricature (17). Si on découvre qu'un évêque, un prêtre ou un diacre, ait commis adultère depuis son ordination, il ne recevra pas la communion, même à la mort, tant pour le crime que pour le scandale (1). L'évêque, ou tout autre clerc, n'aura avec lui que sa sœur ou sa fille qui soit vierge ou consacrée à Dieu, mais point d'étrangère (2). Si on découvre que quelqu'un des clercs ait pris des usures, il sera dégradé et excommunié (3). Si un laïque en est convaincu et qu'il se corrige, on lui pardonnera; s'il persévère dans cette iniquité, on le chassera de l'église. Les évêques, les prêtres et les diacres ne quitteront point leurs places pour trafiquer (4), et ne voyageront point par les provinces, pour fréquenter les foires et les marchés. Toutefois, ils pourront envoyer leur fils, leur affranchi ou quelqu'autre personne pour se procurer la subsistance; et s'ils veulent trafiquer, ils trafiqueront dans la province. Les églises n'avoient point encore de revenus fixes, et la plupart des clercs étoient pauvres jusqu'aux évêques.

Les vierges consacrées à Dieu, qui auront trahi leur vœu et vécu dans la débauche, n'auront pas la communion, même à la fin; mais, si elles ne sont tombées qu'une fois par séduction ou par foiblesse, et ont fait pénitence toute leur vie, on leur donnera la communion à la fin (5). Les filles qui n'ont pas gardé leur virginité, si elles épousent ceux qui les ont corrompues, seront réconciliées après un an de pénitence; mais si elles ont connu d'autres hommes, elles feront pénitence pendant cinq ans (6).

XV. Suite du concile d'Elvire.

Touchant le baptême. Ceux qui commencent à se convertir à la foi, s'ils sont de bonnes mœurs, doivent être admis dans deux ans à la grâce du baptême, si la maladie n'oblige de les secourir plus tôt (7). On corrigera la coutume de mettre de l'argent dans les fonts (8) en recevant le baptême, de peur que l'évêque ne semble vendre ce qu'il a reçu gratuitement (9). Les évêques ne doivent pas leur laver les pieds, mais les clercs (10). En voyage sur mer (11), ou si l'église n'est pas proche (12), un fidèle qui a gardé l'intégrité de son baptême, et qui n'est point bigame, pourra baptiser un catéchumène en nécessité de maladie (13), à la charge, s'il survit, de le mener à l'évêque pour le perfectionner par l'imposition des mains, c'est-à-dire le confirmer. Si un diacre gouvernant un peuple a baptisé quelques personnes sans évêque et sans prêtre, l'évêque doit les perfectionner par sa bénédiction; s'ils décèdent auparavant, chacun sera sauvé selon sa foi.

(1) C. 72.
(2) C. 71.
(3) C. 12.
(4) C 8.
(5) C. 9.
(6) C. 10.
(7) C. 15.
(8) C. 16.
(9) C. 17.
(10) C. 54.
(11) C. 61.
(12) C. 66.
(13) C. 16.
(14) C. 51.
(15) C. 80. V. ff de Ope. libert.
(16) C. 30.
(17) C. 33.

(1) C. 19.
(2) C. 27.
(3) C. 20.
(4) C. 18.
(5) C. 13.
(6) C. 14.
(7) C. 42.
(8) C. 48.
(9) Cang. Gloss. Can. cha.
(10) C. 38.
(11) C. 77.
(12) C. 44.
(13) C. 62.

On voit ici des diacres qui avoient une espèce de paroisse. Celle qui a été prostituée publiquement et ensuite mariée, si elle vient à la foi, doit être reçue sans difficulté. Si un cocher du cirque ou un pantomime veulent se convertir, qu'ils renoncent premièrement à leur métier sans espérance d'y retourner. Si, après avoir été reçus, ils contreviennent à cette défense, qu'on les chasse de l'église. Si les gentils étant malades désirent qu'on leur impose les mains, et que leur vie ait quelque chose d'honnête, on leur imposera et on les fera chrétiens, c'est-à-dire catéchumènes, puisqu'il n'est parlé que d'imposition des mains (1). Celui qui a été catéchumène et qui pendant un temps infini n'est point venu à l'église, si quelqu'un du clergé le reconnoît pour chrétien, ou si quelques fidèles en sont témoins, on ne lui refusera pas le baptême (2). On voit ici que le nom de chrétien se donne au catéchumène, et le nom de fidèle à celui qui est baptisé (3). Ceux qui sont tourmentés par les esprits immondes étant à l'article de la mort (4), doivent être baptisés ou recevoir la communion, s'ils sont déjà fidèles.

Si un fidèle, devenu apostat, n'est point venu à l'église pendant un temps infini, et qu'il revienne sans avoir été idolâtre, il recevra la communion après dix ans (5). Celui qui, étant dans la ville, manquera de venir à l'église par trois dimanches, sera exclus autant de temps pour correction (6). Les évêques ne doivent point recevoir de présents de celui qui ne communie point (7). Le nom d'un énergumène ne doit point être récité à l'autel avec l'oblation (8); et on ne doit point lui permettre de servir dans l'église de sa main. Si quelqu'un passe de l'église catholique à une hérésie et revient, il fera dix ans de pénitence, et ensuite recevra la communion (9). Les petits enfants qui auront été pervertis seront reçus sans différer, parce qu'il n'y a point de leur faute (10). On donnera seulement des lettres de communion à ceux qui apporteront des lettres de confession, de peur qu'ils n'abusent du nom glorieux de confesseurs pour exercer des concussions sur les simples. Les chrétiens en voyage prenoient des lettres de leurs évêques pour témoigner qu'ils étoient dans la communion de l'Eglise (11); s'ils avoient confessé la foi devant les persécuteurs, on le marquoit, et quelques-uns en abusoient. Partout, et principalement au lieu de la première chaire épiscopale, on doit interroger ceux qui portent des lettres de communion, pour savoir si tout va bien (12). Ainsi chaque évêque, ou du moins le métropolitain de chaque province, pouvoit être instruit de l'état de toutes les églises. On défend aux femmes de donner de ces lettres en leur nom, ni d'en recevoir adressées à elles seules.

Touchant diverses cérémonies. On célébrera tous les mois les jeûnes doubles, nommés superpositions, excepté les deux mois de juillet et d'août, à cause de la foiblesse de quelques-uns (1). Ces jeûnes doubles ou renforcés étoient des jours que l'on passoit entiers sans manger (2). Le concile ajoute (3): On corrigera l'abus, en sorte que l'on observe le jeûne double tous les samedis. On voit donc que dès lors on jeûnoit en Espagne le samedi comme à Rome, et, qu'outre les deux jours de jeûne de chaque semaine, on en observoit un tous les mois. Il faut corriger la mauvaise coutume (4), en sorte que, suivant l'autorité des Ecritures (5), on célèbre la Pentecôte, non le quarantième jour après la pâque, mais le cinquantième; qui ne le fera pas, sera noté comme introduisant une nouvelle hérésie. On traite d'hérésie l'erreur sur ces cérémonies principales (6). On n'allumera point de cierges pendant le jour dans les cimetières, pour ne point inquiéter les esprits des saints, c'est-à-dire ne point troubler l'attention des fidèles qui s'y assembloient pour prier (7). Il est défendu aux femmes de passer la nuit en veilles dans les cimetières, parce que souvent il se commet des crimes en secret, sous prétexte de prière (8). Il ne doit point y avoir de peintures dans les églises, de peur que ce qui est servi et adoré ne soit peint sur les murailles (9). Peut-être craignoit-on que ces peintures, ne pouvant être enlevées dans le temps de la persécution, ne fussent profanées par les infidèles. Il est défendu aux clercs et à tous les fidèles de manger avec les juifs, sous peine d'excommunication (10). Si un fidèle joue de l'argent aux dés, il sera excommunié; s'il se corrige, il pourra être réconcilié après un an.

Sur la pénitence. Celui qui est tombé dans une faute mortelle ne doit pas recevoir la pénitence d'un prêtre, mais de l'évêque; toutefois si la maladie y oblige, le prêtre ou le diacre lui doit donner la communion par ordre de l'évêque (11). Il faut entendre par la communion le viatique, ou quelqu'absolution de juridiction, non celle qui est attachée à l'ordre sacerdotal, comme dans la lettre de saint Cyprien (12). Tous les évêques sont convenus que chacun doit recevoir la communion de l'évêque qui l'en a privé pour quelque crime (13).

(1) C. 39.
(2) C. 45.
(3) V. Aug. tract. 44, in Joan.
(4) C. 2, 37.
(5) C. 46.
(6) C. 21.
(7) C. 28.
(8) C. 29.
(9) C. 22.
(10) C. 25.
(11) C. 58. Thomass. p. 1, l. 1, c. 3, n. 4.
(12) C. 81.

(1) C. 23. De Pœnit. colomb.
(2) Cang. Gloss. I, Superpositio.
(3) C. 26.
(4) C. 43.
(5) Levit. XXIII; Deut. XVI.
(6) C. 34.
(7) C. 35.
(8) C 36.
(9) C. 50.
(10) C. 79.
(11) C. 32.
(12) Thomass. Discipl. I, lib. I, n. 25, 8.
(13) Cyp Ep. 18. Pam 13, sup. liv. VI.

Si un autre évêque ose l'admettre sans le consentement de celui qui l'avoit excommunié, qu'il sache qu'il en rendra compte à ses confrères au péril de sa place, c'est-à-dire que c'est une cause de déposition (1). Voilà ce qui fut ordonné dans le concile d'Elvire, le plus ancien dont il nous reste des canons de discipline. Le mot de communion s'y prend d'ordinaire pour la participation aux sacrements et aux prières publiques de l'Église, et la communion libre avec les fidèles, quoiqu'en quelques canons ce concile semble le prendre comme nous pour la participation de l'eucharistie (2). Le mot d'excommunication se prend pour un retranchement de la communion pendant quelque temps, tendant à la correction du pécheur, non pour l'anathème par lequel un incorrigible est retranché pour toujours et mis au rang des infidèles.

XVI. Histoire de Boniface et d'Aglaé.

Il y avoit à Rome une femme puissante, nommée Aglaé, fille d'Acace, qui avoit été proconsul, de race de sénateurs (3); elle avoit donné trois fois les jeux publics à ses dépens à Rome. Elle avoit soixante-treize intendants pour gouverner son bien, et un au-dessus de tous, nommé Boniface, avec lequel elle entretenoit un commerce criminel. Il étoit adonné au vin et à toutes sortes de débauches, mais il avoit trois bonnes qualités, l'hospitalité, la libéralité, la compassion. S'il voyoit un étranger ou un voyageur, il le servoit avec toute sorte d'affection; la nuit il alloit par les places et par les rues, et donnoit aux pauvres ce dont ils avoient besoin. Après plusieurs années, Aglaé, touchée de componction, l'appela et lui dit : Mon frère Boniface, tu vois en quels péchés nous sommes engagés sans songer qu'il faudra nous présenter devant Dieu, et lui rendre compte de ce que nous avons fait de mal en ce monde. J'ai ouï-dire aux chrétiens que, si quelqu'un sert les saints qui combattent pour Jésus-Christ, il aura part avec eux au jour du terrible jugement de Dieu. Je viens aussi d'apprendre que les serviteurs de Jésus-Christ combattent contre le démon en Orient, et livrent leurs corps aux tourments pour ne point nier Jésus-Christ. Va donc, et nous apporte des reliques des saints martyrs, afin que nous les servions, que nous leur bâtissions des oratoires dignes d'eux, et que par leur moyen nous soyons sauvés, nous et plusieurs autres.

Boniface prit quantité d'or pour acheter des reliques et pour donner aux pauvres, avec douze chevaux, trois litières et divers parfums pour honorer les martyrs. En partant il dit à sa maîtresse par plaisanterie : Madame, si je trouve des reliques des martyrs, je les apporterai; mais si mes reliques viennent sous le nom de martyr, recevez-les. Aglaé lui dit : Quitte tes folies, et songe que tu vas quérir des reliques des saints martyrs. Pour moi, pauvre pécheresse, je t'attends dans peu, et je prie le Dieu tout-puissant, qui a pris pour nous la forme d'esclave et répandu son sang pour le salut du genre humain, d'envoyer son ange devant toi, de conduire tes pas par sa miséricorde, et d'accomplir mon désir sans considérer mes péchés. Boniface partit, et par le chemin il disoit en lui-même : Il est juste que je ne mange point de chair et que je ne boive point de vin, puisque, tout indigne et tout pécheur que je suis, je dois porter les reliques des saints martyrs; et, levant les yeux au ciel, il dit : Seigneur Dieu tout-puissant, père de votre fils unique, venez à mon secours et conduisez mon voyage, afin que votre nom soit glorifié dans tous les siècles. Amen.

Après quelques jours de chemin, il arriva à la ville de Tarse, et, sachant qu'il y avoit des martyrs qui combattoient, il dit à ceux qui l'accompagnoient : Mes frères, allez chercher une hôtellerie, et faites reposer les chevaux; je m'en vais voir ceux que je désire le plus. Etant arrivé au lieu du combat, il vit les martyrs dans les tourments. L'un pendu la tête en bas et du feu dessous; un autre étendu à quatre pieux; un autre scié par les bourreaux; un autre avoit les mains coupées; un autre, ayant un pieu fiché dans la gorge, étoit ainsi cloué à terre; un autre avoit les pieds et les mains renversés et attachés par derrière, et les bourreaux le frappoient à coups de bâton. Ils étoient jusqu'au nombre de vingt hommes; et leurs tourments faisoient grande horreur aux spectateurs. Boniface s'approcha des martyrs et les baisoit en criant : Qu'il est grand le Dieu des chrétiens; qu'il est grand le Dieu des saints martyrs. Je vous prie, serviteurs de Jésus-Christ, priez pour moi, afin que j'entre en part avec vous au combat contre le démon. Il s'assit à leurs pieds, et embrassoit leurs liens, les baisant et disant : Combattez, martyrs de Jésus-Christ, foulez aux pieds le démon; un peu de patience, le travail est petit, et la récompense est grande.

XVII. Martyre de saint Boniface.

Le gouverneur, jetant les yeux sur le peuple, l'aperçut et dit : Qui est celui-là qui se moque ainsi de moi et des dieux? qu'on l'amène à mon tribunal. Puis il lui dit : Dis-moi, qui es-tu, toi, qui méprises la splendeur de mon siége? Boniface dit : Je suis chrétien, et ayant Jésus-Christ pour maître, je vous méprise, vous et votre tribunal. Le gouverneur dit : Comment t'appelles-tu? Boniface dit : Je vous l'ai déjà dit, je suis chrétien; mais si vous voulez savoir mon nom vulgaire, on m'appelle Boniface. Le gouverneur dit : Avant que je te touche les côtes, approche et sacrifie. Boniface dit : Je vous ai déjà dit plusieurs fois que je suis chrétien, et que je ne sacrifie point aux démons. Si vous voulez faire quelque chose, faites; voilà mon corps devant vous. Le gouverneur en colère fit aiguiser des roseaux, et les lui fit enfoncer sous les ongles des mains. Boniface regardoit le ciel et souffroit patiemment. Ce que voyant le gouverneur, il commanda qu'on lui ouvrît la bouche et qu'on y versât du plomb bouillant. Avant qu'on le fît, Boniface, regardant au ciel, fit cette prière : Je vous rends grâce, Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, venez au secours de votre serviteur, soulagez-moi dans ces peines, et ne permettez pas que je sois vaincu par cet infâme gouverneur. Vous savez que c'est pour votre nom que je souffre. Ayant achevé sa prière, il cria aux autres martyrs : Je vous prie, serviteurs de Jésus-Christ, priez pour moi. Les martyrs dirent tous d'une voix : Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même enverra son ange pour vous délivrer de cet infâme, il achèvera dans peu votre course, et placera votre nom entre les premiers nés. Après qu'ils eurent achevé leur prière et dit amen, le peuple se mit à pleurer, et cria à haute voix : Il est grand le Dieu des chrétiens, il est grand le Dieu des martyrs; Jésus-Christ, fils de Dieu, sauvez-nous. Nous croyons tous en vous, et nous avons recours à vous : anathème aux idoles des gentils. Alors, tout le peuple courut renverser l'autel et jeter des pierres au gouverneur. Il se leva et se retira effrayé de ce tumulte.

Le lendemain, il s'assit sur son tribunal, fit amener Boniface, et lui dit : Misérable, d'où te vient cette fureur de mettre tes espérances en un homme, et un homme qui a été crucifié comme malfaiteur? Boniface lui dit : Tais-toi, n'ouvre pas tes lèvres infâmes pour nommer Notre Seigneur Jésus-Christ, serpent dont l'esprit est ténébreux, qui as vieilli en de mauvais jours. Malheur à toi; car Jésus-Christ, mon maître, a souffert pour sauver le genre humain. Le gouverneur irrité commanda que l'on emplît une chaudière de poix, et que quand elle seroit bouillante on y jetât Boniface la tête la première. Le martyr, ayant fait le signe de la croix, y fut jeté. Mais, un ange descendit du ciel et toucha la chaudière, qui fondit aussitôt comme la cire devant le feu. Elle ne fit point de mal à Boniface; mais elle brûla plusieurs des ministres. Le gouverneur, épouvanté de la puissance de Jésus-Christ et de la patience du martyr, commanda qu'on lui coupât la tête avec l'épée, disant : Nous ordonnons que celui qui n'obéit pas aux lois des empereurs souffre la peine capitale. Les soldats le tirèrent promptement du tribunal. Le martyr, ayant fait le signe de la croix, pria les bourreaux de lui donner un peu de temps pour prier, et se tenant debout, tourné vers l'Orient, il dit : Seigneur Dieu tout-puissant, père de Notre Seigneur Jésus-Christ, venez au secours de votre serviteur, envoyez votre ange et recevez mon âme en paix, afin que le dragon meurtrier ne lui puisse nuire. Mettez-moi en repos avec le cœur de vos saints martyrs, et délivrez votre peuple de cette oppression des impies. Car, à vous appartiennent l'honneur et la puissance avec votre fils unique, et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Amen. Ayant achevé sa prière, il fut exécuté; et il se fit un grand tremblement de terre, en sorte que tous s'écrièrent : Il est grand le Dieu des chrétiens, et plusieurs crurent en Jésus-Christ.

XVIII. Reliques de saint Boniface.

Cependant, les compagnons de Boniface le cherchoient partout, et, ne le trouvant point, ils se disoient l'un à l'autre : Il est à présent dans un cabaret ou ailleurs à se réjouir, tandis que nous nous tourmentons à le chercher. En discourant ainsi, ils rencontrèrent le frère du geôlier, et lui dirent : N'avez-vous point vu ici un étranger venu de Rome? Il leur dit : Hier il y eut un étranger qui fut martyrisé pour Jésus-Christ, et il eut la tête coupée. Et où est-il? dirent-ils. Il répondit : Dans l'arène, et ajouta : Comment est-il fait? Ils dirent : C'est un homme carré, épais, blond, qui porte un manteau d'écarlate. Il dit : Celui que vous cherchez souffrit hier le martyre. Ils répondirent : Celui que nous cherchons est un ivrogne et un débauché, qui n'a rien de commun avec le martyre. Il leur dit : Que vous coûtera-t-il de venir jusqu'à l'arène et de le voir? Ils le suivirent, et il leur montra son corps étendu. Ils le prièrent de leur montrer aussi sa tête, il l'alla quérir et leur apporta. Le visage du martyr, étant présenté à ses compagnons, se mit à rire par la vertu du Saint-Esprit. Eux l'ayant reconnu pleurèrent amèrement, en disant : Ne vous souvenez pas de notre péché et du mal que nous avons dit de vous, serviteur de Jésus-Christ, et ils dirent à l'officier : Voilà celui que nous cherchons; nous vous prions de nous le donner. Il refusa de le leur donner gratuitement, ils lui en payèrent cinq cents sous d'or et l'emportèrent. Ils l'embaumèrent et l'enveloppèrent de linges précieux, le mirent dans une des litières, et reprirent leur chemin avec joie, louant Dieu de l'heureuse fin du saint martyr.

Cependant, un ange apparut à Aglaé, et lui dit : Celui qui étoit votre esclave est à présent notre frère, recevez-le comme votre seigneur, et le placez dignement. Car, tous vos péchés vous seront remis par son intercession. Elle se leva promptement, et prit avec elle des ecclésiastiques pieux; ainsi, faisant des prières avec des cierges et des parfums, ils allèrent au devant des saintes reliques, qui furent mises à cinquante stades de Rome, et elle y fit bâtir un oratoire digne du martyr. Il s'y fit plusieurs miracles, les démons y étoient chas-

(1) C. 53, 37.
(2) C. 37.
(3) Vales. ad lib. XXVII. Amon. p. 332.

sés, et les maladies guéries. Saint Boniface souffrit le martyre à Tarse, métropole de Cilicie, le quatorzième de mai, et fut enseveli à Rome le sixième de juin. Aglaé renonça au monde, donna tout son bien aux pauvres, et affranchit tous ses esclaves, retenant seulement quelque peu de ses filles, qui renoncèrent au monde avec elle. Elle se consacra ainsi au service de Jésus-Christ, et lui devint si agréable, qu'elle chassoit les démons et guérissoit toutes sortes de maladies par ses prières. Elle vécut encore dans les exercices de piété treize ans, après lesquels elle s'endormit en paix, et fut enterrée auprès de saint Boniface.

XIX. Saint Antoine sort du château.

Saint Antoine avoit passé environ vingt ans dans le château désert où il s'étoit enfermé, sans sortir et sans être vu de personne (1). Enfin, plusieurs, désirant avec ardeur imiter sa manière de vivre, et ses amis voulant à toute force rompre sa porte, il sortit comme d'un sanctuaire où il s'étoit consacré à Dieu et rempli de son esprit, et parut pour la première fois hors du château à ceux qui venoient vers lui. Ils furent remplis d'étonnement de voir son corps dans le même état, ni grossi manque d'exercice, ni atténué par tant de jeûnes et de combats contre les démons; il étoit tel qu'ils l'avoient connu avant sa retraite. Son âme étoit tranquille, ni abattue de tristesse, ni dissipée par la joie; il ne fut ni troublé de voir une si grande multitude, ni réjoui des compliments qu'il recevoit; mais il étoit égal en tout, comme gouverné par la raison et ferme dans son état naturel. Dieu guérissoit par lui plusieurs malades, délivroit plusieurs possédés, et donnoit tant de grâce à ses paroles qu'il consoloit les affligés et réconcilioit ceux qui étoient mal ensemble, leur disant à tous qu'il n'y a rien dans le monde de préférable à l'amour de Jésus-Christ. Il les exhortoit aussi à penser sérieusement aux biens à venir, et à la bonté que Dieu nous a témoignée, en livrant son propre fils à la mort pour notre salut (2) Ainsi, il persuada à plusieurs d'embrasser la vie solitaire; ce qui fut la cause de tant de monastères qui s'établirent depuis dans les montagnes, et qui peuplèrent les déserts. Les uns demeurèrent près de lui, à l'orient du Nil, en un lieu nommé Pisper; les autres à l'occident, vers la ville d'Arsinoé.

L'obligation de visiter ses disciples l'ayant engagé à traverser le canal d'Arsinoé qui étoit plein de crocodiles, il se mit en prière et le passa, sans que lui, ni aucun de ceux qui l'accompagnoient, reçût le moindre mal. Etant retourné à son monastère, il continua les mêmes travaux. Ses fréquentes exhortations augmentoient la ferveur de ceux qui avoient déjà embrassé la vie monastique, et portoient plusieurs autres à l'embrasser; et ainsi, par l'attrait de ses paroles, il se fit plusieurs monastères qu'il gouvernoit tous comme leur père (1). Un jour entre autres, comme ils étoient tous assemblés autour de lui, il leur fit un grand discours en sa langue égyptienne, les exhortant à ne compter pour rien leurs travaux passés, et leur découvrant les divers artifices des démons et les moyens de les vaincre. Il y avoit donc dans les montagnes des monastères remplis de solitaires, qui passoient leur vie à chanter, à étudier, à jeûner, à prier, à se réjouir dans l'espérance des biens à venir, à travailler pour pouvoir donner l'aumône, conservant entre eux la charité et l'union. Ainsi l'on pouvoit voir véritablement comme un pays particulier de piété et de justice. Il n'y avoit là personne qui fît tort à autrui ou qui en reçût; on n'y entendoit point la voix du collecteur (2); tous n'avoient autre désir que de s'avancer dans la vertu.

Antoine vivoit d'ordinaire retiré dans son monastère particulier, augmentant ses exercices, et soupirant sans cesse par la pensée des demeures célestes. Considérant la fragilité de cette vie et la noblesse de l'âme, il avoit honte d'être obligé à manger, à dormir et à descendre aux autres nécessités du corps. Souvent, lorsqu'il étoit prêt à manger avec ses disciples, se ressouvenant de la nourriture spirituelle, il s'en abstenoit et s'éloignoit d'eux. Ainsi, il mangeoit d'ordinaire seul, et ne laissoit pas de manger souvent avec ses frères lorsqu'ils l'en prioient, afin de pouvoir avec plus de liberté leur tenir des discours utiles. Il disoit qu'il faut plutôt donner tous nos soins à l'âme qu'au corps, que nous ne devons accorder au corps que fort peu de temps par nécessité, et tout employer à l'utilité de l'âme, afin qu'elle ne soit pas entraînée par les plaisirs du corps, et qu'au contraire elle le réduise en servitude. Telles étoient les maximes de saint Antoine.

XX. Persécution en Cappadoce. Saint Théodore.

La persécution de César Maximin fut cruelle en Cappadoce comme dans le reste de l'Orient (3). Il se piquoit de paroître plus zélé pour l'idolâtrie que les autres princes, et ils paroissoient humains au prix de lui. Plusieurs martyrs combattirent jusqu'à la mort; plusieurs, en ayant été fort proches, furent conservés pour être l'exemple des autres. Il y en eut qui s'enfuirent, entre autres le père et la mère de Basile, père du grand saint Basile, depuis évêque de Césarée. Ils savoient la règle du martyre, qui étoit de ne point aller au combat volontairement pour épargner et les persécuteurs et les chrétiens foibles, mais de ne pas reculer quand on étoit en présence. Ils se retirèrent donc dans les forêts de Pont avec

(1) Vita S. Ant.

(2) Rom. VIII, 32.

(1) C. 24.

(2) Job. XXXIX, 10.

(3) Greg. Naz. Orat. 26, p. 319.

très-peu de domestiques, et y menèrent une vie très-rude pendant sept ans, c'est-à-dire depuis l'an trois cent six jusqu'à l'an trois cent treize, et la fin de la persécution. Ils étoient riches et accoutumés à une vie différente de celle qu'ils passoient dans ces bois inhabités, loin de leurs amis, exposés aux injures du temps, réduits à une nourriture très-chétive. Ils prièrent Dieu de les soulager, comme il avoit secouru son peuple dans le désert; et aussitôt il leur envoya quantité de cerfs, dont ils prirent autant qu'ils voulurent.

A Amasie, métropole du Pont, on prit Théodore pauvre et nouveau soldat venu d'Orient, qui étoit là avec sa légion en quartier d'hiver (1). Il fut présenté au gouverneur et au tribun ensemble, qui lui demandèrent pourquoi il n'obéissoit pas aux empereurs (2). Il répondit : Je ne connois point les dieux; mon dieu est Jésus-Christ, le fils unique de Dieu. Frappez, déchirez, brûlez-moi, coupez-moi la langue, si mes paroles vous choquent. Un soldat des premiers rangs voulut se moquer de cette réponse, et dit : Quoi donc, Théodore, ton dieu a-t-il un fils? Est-il sujet à l'amour et aux passions comme les hommes? Non, répondit-il, mon Dieu n'est point sujet aux passions, et toutefois je reconnois qu'il a un fils dont la naissance est digne de lui. Mais toi, n'as-tu pas de honte d'adorer une déesse comme une femme, mère de douze enfants? C'étoit Cybèle, la mère des dieux, que l'on adoroit à Amasie. On donna à Théodore du temps pour délibérer, et, pendant cet intervalle, poussé d'un zèle extraordinaire, il brûla le temple de Cybèle, bâti sur le bord du fleuve. Il ne s'en cacha point, et étant de nouveau présenté devant les juges, il le confessa sans attendre qu'on l'interrogeât. Ils ne laissèrent pas de le flatter, et de lui promettre de l'élever au-dessus de la bassesse de sa naissance, et de lui donner la dignité de pontife. Il s'en moqua, disant qu'il estimoit les pontifes les plus malheureux de tous les idolâtres, comme étant les plus criminels.

Alors, ils le firent pendre au chevalet et tourmenter cruellement, mais il ne disoit que ce verset du psaume (3): Je bénirai Dieu en tout temps, sa louange sera toujours en ma bouche. On le mit en prison, où la nuit on entendit une multitude de personnes qui chantoient, et on vit des flambeaux allumés comme dans les veilles des chrétiens. Le geôlier, étonné de cette vision, entra dans le cachot, où il ne trouva que le martyr et les autres prisonniers tous endormis. Après plusieurs épreuves, Théodore fut condamné au feu, et consomma ainsi son martyre.

XXI. Épître canonique de saint Pierre d'Alexandrie.

La quatrième année de la persécution, qui étoit l'an trois cent six de J.-C., Pierre, évêque d'Alexandrie, voyant approcher la pâque et étant pressé de plusieurs qui étoient tombés dans la persécution et demandoient d'être réconciliés à l'Église, donna les règles suivantes dans un traité de la pénitence.

Ceux qui ont été présentés et mis en prison (1), qui ont souffert les fouets et d'autres tourments insupportables, et qui ensuite ont été trahis par la foiblesse de la chair, quoique nous ne les ayons pas reçus d'abord à cause de la grandeur de leur chute; toutefois, parce qu'ils ont long-temps résisté, qu'ils ne sont tombés que par foiblesse, qu'ils portent en leurs corps les stigmates de Jésus-Christ, et qu'il y en a qui sont dans le deuil depuis trois ans; il suffit de leur ordonner après le retour encore quarante jours que Notre Seigneur jeûna après son baptême, pendant lesquels ils s'exerceront extraordinairement, ils jeûneront plus exactement, ils veilleront dans les prières et méditeront ce que le Sauveur dit à celui qui le tentoit de l'adorer, Retire-toi, Satan (2), et le reste. Ceux qui ont souffert l'infection et les autres incommodités de la prison, et qui ensuite été vaincus sans combat, une année leur suffira outre le reste du temps, puisqu'enfin ils se sont donnés à la persécution pour le nom de Jésus-Christ (3). Quant à ceux qui n'ont rien souffert, mais qui, trahis par la crainte, se sont livrés comme des transfuges (4), et maintenant viennent à la pénitence, il faut leur proposer la parabole du figuier stérile que le maître vouloit faire couper (5), et le jardinier demanda encore un an de pénitence. S'ils montrent des fruits dignes de pénitence, ils pourront être secourus dans le même espace de temps. Car, pour ceux qui sont entièrement désespérés (6), qui ne font point de pénitence, qui ne changent point de peau non plus que l'Ethiopien, ou sont changeants comme le léopard, on leur dira ce qui est dit à un autre (7) : Puisse-t-on ne jamais manger de ton fruit : aussi sécha-t-il incontinent.

Ceux qui ont imité David (8), qui feignit d'être épileptique, et n'ont pas nié ouvertement, mais ont éludé les artifices des ennemis comme des enfants plus habiles que les autres, par exemple, s'ils ont passé devant les autres; s'ils ont donné des billets, s'ils ont envoyé des païens à leur place, quoiqu'ils aient, à ce qu'on dit, entraîné quelques-uns des confesseurs; toutefois, parce qu'ils ont évité avec grand soin d'allumer le feu de leurs mains, et d'offrir l'encens aux démons, et qu'il est constant qu'ils ont agi par ignorance, on leur donnera six mois pour faire pénitence. Quelques-uns

(1) Greg. Nyss. Orat. in Tho.

(2) Acta sinc. p. 531.

(3) Ps. 33.

(1) Tom. I, cont. p. 030, Can. 1.

(2) Matth. IV.

(3) Can. 2.

(4) Can. 3.

(5) Luc. XIII, 6.

(6) Can. 4.

(7) Marc. X, 13.

(8) Can. 5. 1 Reg. XXI, 13.

ont substitué à leur place des esclaves chrétiens (1). Les esclaves qui étoient sous la main de leur maître, et pour ainsi dire dans leurs prisons, feront un an de pénitence, et apprendront désormais, comme esclaves de Jésus-Christ, à faire sa volonté, et à ne craindre que lui. Les maîtres seront en pénitence trois ans; tant parce qu'ils ont dissimulé que parce qu'ils ont fait sacrifier leurs esclaves (2). Qu'ils regardent ce qu'ils ont fait d'avoir attiré à l'idolâtrie nos conserviteurs.

Ceux qui après leur chute sont revenus au combat se déclarant chrétiens (3), et ont souffert la prison et les tourments, il est juste de les consoler, et de communiquer avec eux en tout, et pour la paix et pour la participation du corps et du sang, et pour l'exhortation; puisque, si tous ceux qui sont tombés eussent fait de même, ils auroient témoigné une parfaite conversion.

XXII. De ceux qui se livroient eux-mêmes.

Quant à ceux qui se sont approchés du combat à l'étourderie au lieu de le différer avec prudence, s'exposant à la tempête ou plutôt l'excitant contre les frères, il ne faut pas laisser de communiquer avec eux, puisqu'ils l'ont fait au nom de Jésus-Christ (4). Quoiqu'ils n'aient pas bien considéré ces paroles : Ne nous exposez pas à la tentation. Peut-être aussi ne savent-ils pas qu'il s'est souvent détourné de ceux qui le vouloient prendre; et qu'au temps de sa passion il ne se livra pas, mais attendit que l'on vint à lui avec des épées et des bâtons (5). Il a dit : On vous livrera aux tribunaux; et non pas : Vous vous livrerez; et encore : Quand on vous poursuivra en une ville fuyez à une autre. Car, il ne veut pas que nous allions chercher les satellites du démon, de peur que nous ne soyons cause de leur perte, en les aigrissant et les portant à commettre des crimes; mais que nous attendions et nous tenions sur nos gardes. C'est ainsi qu'Etienne fut lapidé par les juifs, Jacques décollé par l'ordre d'Hérode, Pierre le premier des apôtres souvent pris, mis en prison, traité avec opprobre, et enfin crucifié à Rome. Ainsi, Paul, après plusieurs persécutions et plusieurs périls, eut la tête tranchée en la même ville; toutefois à Damas, il se fit descendre de nuit par la muraille dans une corbeille. Car, ils se proposoient principalement d'annoncer la parole de Dieu, et cherchoient ce qui étoit utile non à eux, mais au salut de plusieurs.

Il n'est pas juste de laisser dans le ministère (6) les clercs qui se sont livrés eux-mêmes et sont tombés, puis ont combattu de nouveau. Comment osent-ils demander ce qu'ils ont quitté dans le temps où ils pouvoient être utiles aux frères? Tant qu'ils sont demeurés fermes, on leur pardonnoit leur impudence; mais, puisqu'ils sont tombés, ils ne peuvent plus servir comme étant prévaricateurs et s'étant souillés eux-mêmes. Qu'ils songent plutôt à faire pénitence et à se corriger de la vaine gloire. La communion leur suffit; mais il faut en avoir un soin particulier, de peur qu'on ne les afflige jusqu'à leur donner prétexte de chercher à sortir de cette vie, ou que quelques-uns ne prétendent excuser leur chute par la crainte du châtiment.

Il y en a qui se sont présentés dans la première chaleur de la persécution, entourant le tribunal et regardant les saints martyrs, dont le zèle les excitoit par une louable émulation, principalement parce qu'ils voyoient tomber ceux qui se retiroient (1); mais ils sont tombés, après avoir souffert la prison, la faim, la soif, ou les tourments. Puisque l'on demande avec empressement des prières pour eux, il est juste de les leur accorder. Il ne peut nuire à personne de pleurer avec ceux qui pleurent pour leurs parents, leurs frères ou leurs enfants; et nous savons que Dieu a fait quelquefois des grâces aux uns pour la foi des autres, en remettant les péchés, en rendant la santé corporelle, en ressuscitant des morts.

Ceux qui ont donné de l'argent pour se délivrer entièrement de la vexation des méchants sont exempts de reproche (2). Ils ont souffert de la perte en leurs biens pour éviter la perte de leur âme : ce que d'autres plus intéressés n'ont pas fait. On ne peut accuser non plus ceux qui se sont retirés, après avoir tout quitté (3), comme si les autres avoient été pris pour eux. Car, à Ephèse on prit dans le théâtre Cajus et Aristarque, qui accompagnoient Paul (4); et, quoiqu'il voulût se montrer au peuple, on l'en empêcha, parce que la sédition étoit excitée à cause de lui. Pierre, le prince des apôtres, fut délivré de prison par un ange (5) : ce qui fut cause qu'Hérode fit mourir les gardes, et toutefois on n'en accuse point Pierre.

Si on a fait violence à quelques-uns, si on leur a mis un bâillon à la bouche, s'ils ont souffert constamment qu'on leur brûlât les mains en les traînant aux sacrifices profanes, comme m'ont écrit de leur prison les bienheureux martyrs qui sont en Libye et d'autres de nos confrères, ils doivent être comptés entre les confesseurs et même entre les ministres sacrés, puisqu'ils ne pouvoient plus parler ni se remuer pour résister à la violence, et qu'ils n'ont point consenti aux crimes des persécuteurs (6).

Telles sont les règles de pénitence de saint

(1) Can. 6.
(2) Can. 7.
(3) Can. 8.
(4) Can. 9.
(5) Matth. XXVI. Marc. XIII.
(6) Can. 10.

(1) Can. 11.
(2) Can. 12.
(3) Can. 13.
(4) Act. XIX.
(5) Act. XII.
(6) Can. 14.

Pierre d'Alexandrie, où, suivant l'usage de ces premiers siècles, il résout tous les cas par l'autorité de l'Ecriture. Il ajoute à la fin cette règle touchant les jeûnes de l'Eglise (1) : Personne ne doit nous reprendre de ce que nous jeûnons la quatrième et la sixième férie, comme il nous est ordonné suivant la tradition. La quatrième à cause du conseil que tinrent les juifs de trahir le Seigneur, la sixième à cause de sa passion. Pour le dimanche, nous le passons en joie à cause de sa résurrection; et nous avons appris à ne pas même fléchir les genoux en ce saint jour.

XXIII. Mort de Constantius Chlorus. Constantin, empereur.

L'empereur Constantius étoit dans la Grande-Bretagne, malade à l'extrémité. Il avoit écrit à l'empereur Galérius Maximien, auprès duquel étoit son fils Constantin, de le lui envoyer pour le voir, et depuis long-temps il le demandoit inutilement. Mais Galérius cherchoit à se défaire du jeune Constantin, et l'avoit souvent exposé aux bêtes, sous prétexte de jeux et d'exercices (2). Car, il n'osoit pas l'attaquer ouvertement de peur d'exciter contre lui-même une guerre civile, et principalement de s'attirer la haine des troupes, ce qu'il craignoit le plus. Enfin, ne pouvant plus lui refuser son congé, un soir il lui donna une lettre et lui dit de partir le lendemain matin après avoir reçu ses ordres, prétendant le retenir sous quelque prétexte, ou écrire devant à Sévère de l'arrêter. Constantin le prévit bien, et, après le souper, quand Galérius fut endormi, il partit en diligence, et enleva les chevaux publics de plusieurs journées. Le lendemain, Galérius dormit exprès jusqu'à midi, puis il demanda Constantin. On lui dit qu'il étoit parti aussitôt après le souper (3). Il commença à murmurer et à s'emporter; il demanda des chevaux pour le faire ramener. On lui dit qu'ils étoient enlevés par toutes les postes; à peine put-il retenir ses larmes. Mais Constantin, faisant une diligence incroyable, arriva près de son père Constantius, comme il étoit prêt à mourir (4). Constantius le recommanda aux soldats, le marquant ainsi son successeur à l'empire, et mourut dans son lit avec consolation à York, le vingt-cinquième de juillet, l'an de J.-C. trois cent six. Il avoit régné treize ans comme césar, et près de quinze mois comme empereur. Les soldats reconnurent Constantin pour empereur, et le revêtirent de la pourpre, sitôt qu'il parut en public (5). Du côté de son père, il descendoit de l'empereur Claude II, qui descendoit de Vespasien, d'où lui vint le nom de Flavius (6). Sa mère étoit Hélène, que Constantius avoit pris à titre de concubine, parce qu'elle n'étoit pas de condition à être son épouse selon les lois, mais d'une naissance si obscure, que l'on disoit même que son père avoit tenu hôtellerie. Constantius la quitta l'an deux cent quatre-vingt-treize, pour épouser la belle-fille de Maximien Herculius, nommée Théodore, dont il laissa plusieurs enfants, Constantius, Dalmace, Annibalius, et deux filles, Constantia et Eutropia. Constantin avoit trente-un ans quand il vint à l'empire. Il étoit de belle taille et de bonne mine, robuste, adroit à toutes sortes d'exercices, et instruit des bonnes lettres; le latin étoit sa langue naturelle, et le grec lui étoit presque aussi familier (1). La première ordonnance qu'il fit à son avénement à l'empire fut pour rendre aux chrétiens le libre exercice de leur religion.

Les images de Constantin furent apportées à Rome. C'étoit l'usage de faire ainsi reconnoître les nouveaux empereurs. Maxence, fils d'Herculius, y étoit, qui, profitant de la disposition des soldats et des citoyens mécontents de Galérius, prit lui-même le titre d'empereur, c'est-à-dire de césar, le vingt-septième d'octobre de cette année trois cent six. D'abord, il fit semblant d'embrasser la foi chrétienne pour flatter le peuple romain. Il commanda à ses sujets de cesser la persécution, et voulut paroître beaucoup plus doux et plus humain que ses prédécesseurs (2). On trouve vers ce même temps que Melchiade, alors prêtre de l'église romaine, et depuis pape, envoya le diacre Straton avec des lettres de l'empereur Maxence et du préfet du prétoire au préfet de Rome, pour rentrer dans les lieux que l'on avoit ôtés aux chrétiens pendant la persécution (3). L'image de Constantin fut aussi portée à Galérius en Orient, couronnée de laurier suivant la coutume. Galérius délibéra long-temps s'il la recevroit (4). Il pensa la brûler, et celui qui l'avoit apportée; mais ses amis lui représentèrent qu'il avoit fait des césars inconnus malgré les soldats, qui, en étant irrités, se joindroient volontiers à Constantin. Il reçut donc son image à contre-cœur, et lui envoya à lui-même ensuite la pourpre, pour faire croire qu'il l'associoit volontairement à l'empire.

XXIV. Martyre de saint Agapius, sainte Domnine, etc.

Cependant, la persécution continuoit en Orient. Cette année, qui en étoit la quatrième, le vendredi vingtième de novembre, à Césarée de Palestine, le césar Maximin étant présent et célébrant la fête de sa naissance par des spectacles, on amena dans l'arène, pour combattre contre les bêtes, Agapius, qui y avoit été déjà exposé avec Thècle, la deuxième année

(1) Can. 15.
(2) Lactant. de Mort. Pers. c. 24; Zozim. lib. I.
(3) Eus. Vitæ Const. c. 12, 13, etc.
(4) Id. Hist. c. 26, 27.
(5) Id. in Fast.
(6) Gallican. in panegyr. 4. Zozim. lib. II, Eutrop. lib. X, Ambros. Infan. Theo.

(1) Lact. Num. 24; Id. n. 26.
(2) Euseb. Hist. VIII, c. 14.
(3) Aug. Brevit. dici 3, c. 18, et ad Donat. c. 12 et 13.
(4) Lact. n. 25.

de la persécution (1). Il avoit été plus de trois fois tiré de prison, pour être produit dans l'arène avec les malfaiteurs ; et les juges avoient toujours différé son supplice, soit par pitié, soit par espérance de le faire changer. Ce jour donc, il fut amené en présence du césar au milieu de l'arène avec un esclave, qui avoit, dit-on, tué son maître. Ce criminel ayant quelque temps combattu contre les bêtes, le peuple en eut pitié ; l'empereur lui accorda la liberté avec honneur ; et le peuple se mit à jeter de grands cris, dont l'amphithéâtre retentit, pour louer l'empereur de la grâce qu'il avoit faite à ce misérable. L'empereur appela ensuite Agapius, et lui proposa de renoncer au christianisme ; mais il confessa à haute voix, et protesta qu'il étoit prêt à souffrir tout avec plaisir pour le créateur de l'univers. En même temps, il courut au devant d'un ours qu'on avoit lâché contre lui, et qui, après l'avoir déchiré, le laissa respirant encore. Il fut remis en prison où il vécut un jour ; et le lendemain on lui attacha des pierres aux pieds, et on le jeta dans la mer. Tel fut le martyre d'Agapius.

C'est environ le temps du martyre de sainte Domnine, avec ses deux filles, Prosdose et Bérénice (2). C'étoit une femme des plus nobles et des plus riches d'Antioche, bien faite, d'un grand esprit et d'une grande réputation. Ses deux filles étoient d'une beauté singulière, élevées dans la piété. Pour éviter la persécution, elle s'enfuit avec elles jusqu'à Edesse, souffrant toutes les incommodités d'un voyage qu'elle faisoit sans secours, et chargée de la garde de ses filles. Mais comme l'édit de la persécution portoit que les parents et les proches seroient obligés de découvrir les chrétiens, le mari de sainte Domnine vint à Edesse avec des soldats, et, l'ayant trouvée, l'emmena avec ses filles, et la fit conduire à Hiérapolis de Syrie. Dans le chemin, se rencontroit une rivière ; pendant que les soldats dînoient, sainte Domnine prit ses deux filles, et les tenant toutes deux par les mains, couvertes modestement de leurs habits, elle entra avec elles dans la rivière, où elles se noyèrent toutes trois, pour éviter, non-seulement les tourments, mais les outrages dont leur pureté étoit menacée. L'église grecque les a toujours honorées comme martyres, ne doutant point qu'elles n'eussent cherché la mort par une inspiration particulière du Saint-Esprit.

XXV. Herculius reprend la pourpre. Mort de Sévère. Licinius, empereur.

L'empereur Galérius, s'étant enfin résolu à recevoir l'image de Constantin, ne voulut toutefois le reconnoître que pour césar, et donna le titre d'auguste à Sévère, qui étoit plus âgé, et qu'il avoit déjà fait césar (1). Ainsi, les deux augustes étoient Galérius lui-même et Sévère ; les deux césars Maximin et Constantin, qui se trouvoit réduit au quatrième rang, au lieu du second que l'armée lui avoit donné. Il s'en contenta pour lors, et Galérius croyoit avoir bien arrangé ses affaires (2) ; mais il fut confondu par la nouvelle qui lui vint que Maxence, son gendre, avoit été déclaré empereur à Rome. Galérius le haïssoit et ne pouvoit faire trois césars ; c'est pourquoi il résolut de le perdre, et envoya contre lui Sévère avec l'armée qui avoit été commandée par Maximien Herculius (3). Maxence, pour s'attirer cette armée plus sûrement, envoya la pourpre à Herculius, son père, qui avoit quitté l'empire et demeuroit alors en Campanie, et le nomma auguste pour la seconde fois. Herculius, qui aimoit les nouveautés, et qui avoit quitté l'empire malgré lui, le reprit volontiers. Voilà donc deux empereurs en Italie, Herculius et son fils Maxence, c'est-à-dire six en tout. Sévère s'avança et marcha jusqu'à Rome ; mais aussitôt ses troupes l'abandonnèrent pour se ranger du côté d'Herculius, leur ancien empereur. Sévère se retire et s'enfuit à Ravenne, où il s'enferme avec peu de troupes ; mais, voyant qu'on alloit le livrer à Maximien, il se rendit et remit la pourpre à celui de qui il l'avoit reçue, c'est-à-dire à Maximien Herculius. Il n'y gagna que de mourir plus doucement ; car peu de jours après on lui fit couper les veines. Ainsi finit Sévère, environ le mois de février de l'an trois cent sept.

Herculius, qui connoissoit la fureur de Galérius, ne douta point que, quand il auroit appris la mort de Sévère, il ne vînt avec une armée en Italie (4). C'est pourquoi, ayant laissé Rome en état de défense, il alla en Gaule trouver Constantin pour l'attirer à son parti, en lui faisant épouser Fausta, sa fille cadette, qu'il avoit eue d'Eutropia. Constantin avoit déjà une femme ou concubine, nommée Minervine, dont il avoit un fils nommé Crispe. En faveur de son mariage avec Fausta, il reçut le nom d'Auguste, le dernier jour de mars de cette année trois cent sept. Cependant, Galérius vint en Italie avec une armée, et marcha droit à Rome, résolu de casser le sénat et de massacrer le peuple. Il trouva tout fermé et fortifié. Il n'avoit pas assez de troupes pour environner Rome, dont il ne connoissoit pas la grandeur ; car il ne l'avoit jamais vue. Quelques légions l'abandonnèrent, irritées de ce qu'il les faisoit marcher contre son beau-père et contre Rome ; le reste branloit. Pour les retenir, il fut réduit aux prières et aux soumissions, et à leur abandonner le pillage de l'Italie partout où ils passèrent. Ainsi, sans rien faire, il se retira en Illyrie. Herculius, étant revenu de Gaule à

(1) Euseb. de Mart. Palæst. c. 6. Ibid. c. 3.

(2) Euseb. VIII, Hist. c. 12. Acta p. 831. ex S. Chrysost.

(1) Lactant. de Mort. n. 25.

(2) Lact. n. 26.

(3) Zozim. l. III.

(4) Lactant. de Mort. n. 27.

Rome, régnoit avec son fils Maxence ; mais on obéissoit plus volontiers au fils, qui avoit été choisi empereur le premier dans ce dernier temps, et avoit associé son père. Le vieillard en conçut une jalousie puérile contre son fils, et il ne se trouvoit pas assez libre avec lui. Il assembla le peuple et les soldats pour les haranguer ; et, après avoir discouru long-temps sur les maux de l'état, il se tourna, les mains étendues contre son fils, disant qu'il en étoit la cause, et lui arracha la pourpre de dessus les épaules. Maxence, ainsi dépouillé, se jeta du tribunal en bas, et fut reçu par les soldats ; leurs cris et leur fureur épouvantèrent le père dénaturé, et il s'enfuit de Rome. Il retourna en Gaule, où il demeura quelque temps. Puis il passa en Pannonie, et vint à Carnonte trouver Galérius, l'ennemi de son fils, sous prétexte de traiter avec lui, mais en effet pour le perdre, s'il pouvoit. Dioclès y étoit aussi ; car Galérius l'avoit fait venir pour donner en sa présence l'empire à Licinius, à la place de Sévère. La cérémonie s'en fit le dixième de novembre trois cent sept, en présence des deux vieillards, Dioclès et Herculius. Ainsi, il y eut encore six empereurs à la fois : Galérius ; Licinius ; Maximin ; Constantin ; Herculius, et Maxence. Herculius vit par-là ses mesures rompues, et, s'étant accommodé avec Galérius, ils furent consuls ensemble l'année suivante trois cent huit.

XXVI. Martyrs de Palestine.

Cette année trois cent sept, la persécution continua en Orient sous le césar Maximin, et c'en étoit la cinquième année (1). Le jour de Pâques, qui étoit le second de Xantique ou d'avril, à Césarée de Palestine, une vierge tyrienne, qui n'avoit pas encore dix-huit ans, nommée Théodosia, vit quelques prisonniers, confesseurs de Jésus-Christ, assis devant le prétoire. Elle s'approcha d'eux pour les saluer, et les prier de se souvenir d'elle quand ils seroient devant Dieu. Aussitôt, elle fut prise par les soldats et présentée au gouverneur, qui lui fit déchirer les côtés et les mamelles jusqu'aux os ; et, comme elle respiroit encore et montroit un visage gai, il la fit noyer dans la mer. Ensuite, venant aux autres confesseurs, il les envoya tous aux mines de cuivre qui étoient à Phaino en Palestine.

Le quatrième de novembre, en la même ville de Césarée, plusieurs autres confesseurs, qui étoient avec le prêtre Sylvain, furent envoyés travailler aux mêmes mines par le même gouverneur, après leur avoir fait brûler les jointures des pieds. Le prêtre Sylvain fut depuis évêque et martyr. Avec ces confesseurs, fut aussi condamné Domnin, qui avoit confessé plusieurs fois, et qui étoit connu de tout le monde en Palestine pour la liberté avec laquelle il parloit. Il fut condamné au feu par le gouverneur Urbain, qui jugea tous ces martyrs et plusieurs autres. Il y en eut trois qu'il condamna à se battre ensemble à coups de poing, comme les athlètes. Il fit dévorer par les bêtes un sage et saint vieillard, nommé Auxence. Il en envoya d'autres aux mines de cuivre, après les avoir fait tailler et rendus eunuques, quoique ce fussent des hommes faits. Il en tenoit d'autres en prison après de cruels tourments, entre lesquels étoit l'illustre Pamphile, prêtre de l'église de Césarée. Mais Urbain, qui traitoit ainsi les chrétiens, et qui s'étudioit à inventer tous les jours contre eux de nouvelles cruautés, tomba dans la disgrâce du césar Maximin, dont la faveur le rendoit extrêmement fier. Il fut accusé, amené devant le tribunal, condamné à avoir la tête tranchée, et exécuté avec les autres criminels.

L'année suivante, trois cent huit, sixième de la persécution, entre une multitude innombrable de confesseurs relégués depuis long-temps en un lieu de la Thébaïde, nommé Porphyrite à cause des carrières de porphyre, on en prit quatre-vingt-dix-sept, hommes, femmes et petits enfants, et on les envoya en Palestine au gouverneur Firmilien, successeur d'Urbain (1). Après qu'ils eurent confessé Dieu le créateur et Jésus-Christ, il leur fit, par ordre de l'empereur, brûler avec un fer chaud les nerfs de la jointure du pied gauche. Puis, avec des stylets on leur creva à chacun l'œil droit, et on le brûla avec des fers chauds jusqu'au fond de l'orbitre et à la racine. En cet état, on les envoya travailler aux mines qui étoient dans la province. Le césar Maximin voulut aussi voir combattre devant lui les confesseurs de Palestine, qui avoient été condamnés au combat à coups de poing, quoiqu'ils n'eussent point été nourris à ses dépens, ni exercés comme les athlètes avoient accoutumé de l'être. Ils déclarèrent leur fermeté dans la foi et devant les procurateurs de César et devant Maximin lui-même, et souffrirent plusieurs tourments.

Incontinent après, on en amena d'autres que l'on avoit pris à Gaza, parce qu'ils avoient fait une assemblée pour lire les saintes Ecritures. Les uns eurent aussi les pieds brûlés et les yeux crevés ; les autres eurent les côtés déchirés et souffrirent des tourments plus cruels. Entre les chrétiens de Gaza, étoit une vierge qui, menacée de perdre l'honneur, dit que le césar donnoit le gouvernement à des juges bien cruels. Pour la punir de parler ainsi contre le prince, on lui donna plusieurs coups, puis, l'ayant suspendue en haut, on lui déchira les côtés. Alors, une vierge de Césarée même, nommée Valentine, mal faite de corps et de mauvaise mine, mais d'un grand courage, cria au juge du milieu de la foule : Tourmenteras-tu long-

(1) Eus. de Mart. Palæs. c. 7.

(1) Eus. Mart. Palæst. c. 8.

temps ainsi ma sœur ? On la prend, elle confesse hardiment le nom du Sauveur, et, comme elle refusoit de sacrifier, on la traîne de force à l'autel. Elle se jette dessus, et renverse à coups de pieds les bois et tout ce qui y étoit. Le juge en furie lui fit déchirer les côtés plus cruellement qu'à aucune autre; puis il la fit attacher avec celle qu'elle nommoit sa sœur, et les fit brûler toutes deux ensemble.

En même temps, un martyr, nommé Paul, fut condamné à perdre la tête. Il demanda à l'exécuteur un peu de temps, et l'ayant obtenu il pria Dieu à haute voix de se rendre favorable aux chrétiens, et de leur accorder au plus tôt la liberté; puis il pria pour la conversion des juifs, puis pour les samaritains, ensuite pour les gentils, afin qu'ils vinssent à la connoissance du vrai Dieu, et particulièrement pour la multitude qui l'environnoit. Enfin, il pria pour les empereurs, pour le juge qui l'avoit condamné et pour le bourreau qui l'alloit exécuter, afin que ce péché ne leur fût pas imputé. Tous les assistants l'ouïrent ainsi prier, et la plupart en furent touchés jusqu'aux larmes. Il se prépara lui-même, présenta son cou à découvert pour recevoir le coup, et souffrit ainsi le martyre le vingt-cinq de Panémus ou juillet, l'an trois cent huit. Peu de temps après, cent trente confesseurs égyptiens, par l'ordre de Maximin, eurent un pied estropié et un œil crevé, et furent envoyés, partie aux mines de Palestine, partie à celles de Cilicie.

Il y eut ensuite quelque relâche à la persécution, et les confesseurs qui travailloient aux mines de Thébaïde furent mis en liberté. Les chrétiens espéroient du repos; mais tout d'un coup, on ne sait comment, la persécution se ralluma plus violente qu'auparavant. Maximin envoya des lettres contre eux dans toutes les provinces; et les gouverneurs, par leurs lettres et par leurs édits, ordonnèrent à tous les magistrats des villes et à tous les commandants des places de faire exécuter les ordres de l'empereur. Que les temples des idoles, qui étoient ruinés, fussent relevés et réparés au plus tôt; que tous, hommes, femmes, esclaves, et jusqu'aux enfants à la mamelle, offrissent des sacrifices et de libations, et en goûtassent réellement; que tous les vivres exposés dans les marchés fussent profanés par ces libations; qu'aux portes des bains il y eût des gardes pour obliger tous ceux qui en sortiroient à sacrifier. Les gentils mêmes étoient fatigués de ces nouvelles vexations, et s'en plaignoient hautement.

Alors, à Césarée, trois chrétiens, Antonin, prêtre, Zébinas, natif d'Eleutherople, et Germain, s'approchèrent de Firmilien, gouverneur de Palestine, comme il sacrifioit, et l'exhortoient à haute voix de quitter cette folie, puisqu'il n'y a point d'autre dieu que le Créateur. Il demanda qui ils étoient. Ils répondirent hardiment qu'ils étoient chrétiens; et Firmilien leur fit couper la tête sans autres tourments. C'étoit le treizième de novembre. Le même jour une vierge de Scytople, nommée Ennathas, fut traînée par force devant Firmilien. Après qu'il lui eut fait souffrir plusieurs coups et de grands tourments, un tribun qui commandoit près de là, nommé Maxis, robuste de corps et brutal, la prit de son autorité, la dépouilla toute nue de la ceinture en haut, la promena ainsi par toute la ville de Césarée, la fouettant de lanières par la place et par les rues, en sorte qu'il s'en faisoit un plaisir. Enfin, il la ramena au tribunal; et le juge la fit brûler toute vive. Il défendit de donner la sépulture aux corps des martyrs, et les fit garder jour et nuit à l'air exposés aux bêtes. Pendant plusieurs jours, il y avoit un grand nombre d'hommes occupés à cette garde, dont quelques-uns étoient en sentinelles sur des lieux élevés. Les bêtes et les oiseaux déchirèrent donc ces corps, et en dispersèrent les os et les entrailles; en sorte que ces restes hideux étoient semés tout autour de la ville, et que leurs ennemis mêmes en avoient horreur. Alors, quoique le temps fût beau et l'air très-serein, les colonnes des galeries publiques de la ville parurent couvertes de gouttes d'eau, la place et les rues furent mouillées: ce qui fit dire au peuple que la terre et les pierres les plus dures pleuroient de ces inhumanités. Le quatorze de décembre ou Apellée, on prit dans la même ville de Césarée des fidèles qui étoient partis d'Egypte, pour aller en Cilicie secourir les confesseurs condamnés aux mines. Il furent arrêtés par les gardes qui étoient aux portes de la ville à observer ceux qui entroient; et ils furent condamnés à la même peine que ceux qu'ils alloient soulager; on leur creva un œil, on leur estropia un pied. Mais on en fit mourir trois qui furent pris à Ascalon. Le premier, nommé Arès, fut brûlé; les deux autres, Promus et Elie, eurent la tête coupée.

XXVII. Mœurs de Maximin et de Maxence.

Le césar Maximin qui persécutoit ainsi les chrétiens, étoit fort adonné à la magie par foiblesse et par superstition, et n'osoit entreprendre la moindre chose sans consulter les oracles et les devins (1). Il fit réparer les temples dans toutes les villes, établit partout des sacrificateurs des idoles, et en chaque province un pontife avec une compagnie d'officiers et de gardes, et une grande autorité dans l'état. Il donnoit des dignités et de grands priviléges aux enchanteurs et aux magiciens, les regardant comme des hommes pieux et aimés des dieux. Il accabla les provinces où il commandoit d'exactions extraordinaires, et enleva à plusieurs riches leurs anciens patrimoines. Le vin le mettoit en fureur, et il donnoit étant ivre

(1) Eus. III, Hist. c. 14. Inf. n. 48.

des ordres dont il se repentoit à jeun. Son exemple excitoit ses soldats et les gouverneurs des provinces au luxe et à la débauche. Par toutes les villes où il passoit, il corrompoit des femmes et enlevoit des filles; mais il y eut des chrétiens qui préférèrent la mort à cette infamie. Une femme d'Alexandrie entre les autres lui résista courageusement. Elle étoit noble, riche et savante; car ce n'étoit point une chose extraordinaire de voir en cette ville-là des femmes instruites des lettres humaines et de la philosophie; et à ces marques quelques-uns ont cru que c'étoit l'illustre Catherine ou Hécatérine. Quoiqu'elle demeurât invincible aux poursuites de Maximin, il ne se put résoudre à la faire mourir; il se contenta de lui ôter tout son bien et de l'envoyer en exil.

A Antioche, une vierge, nommée Pélagie (1), âgée d'environ quinze ans, se trouva assiégée dans sa maison, en l'absence de sa mère et de ses sœurs (2). Comme elle savoit que l'on en vouloit à sa vie ou à son honneur, elle préféra la mort, et crut que Dieu lui permettoit de la chercher. Elle se précipita du toit de la maison, et fut honorée comme martyre. Les persécuteurs, voyant qu'elle leur avoit échappé, cherchèrent sa mère et ses sœurs (5). Elles s'étoient sauvées à la campagne, et se trouvèrent pressées par la rivière qui leur fermoit le chemin, elles relevèrent modestement leurs robes pour marcher plus librement, et, se tenant par les mains, elles entrèrent dans la rivière, cherchant les endroits où son lit étoit le plus profond. Ainsi, la mère et la fille moururent ensemble, se tenant étroitement embrassées (4).

Maxence, qui commandoit cependant à Rome, ressembloit tellement à Maximin par ses vices, que l'on eût pu les prendre pour deux frères. Il n'étoit ni moins impie ni moins infâme.

XXVIII. Martyrs de Palestine. Saint Pamphile, etc.

La septième année de la persécution, qui étoit l'an trois cent neuf de J.-C., l'onzième de janvier ou Audynée, Pierre Apselam fut martyrisé à Césarée en Palestine (5). Il étoit du bourg d'Anéa au territoire d'Eleutérople, et menoit la vie ascétique. Le juge et ses conseillers le prièrent plusieurs fois d'avoir pitié de lui-même et de considérer sa jeunesse, car il étoit à la fleur de son âge; mais il demeura ferme et fut condamné au feu. Avec lui et dans le même bûcher fut brûlé un évêque des marcionites, nommé Esclépius, attaché par un faux zèle à son hérésie.

Au mois de février, Pamphile, prêtre de Césarée, fut présenté au gouverneur Firmilien, avec douze autres martyrs (1). Pamphile étoit né à Béryte en Phénicie, et disciple de Piérius d'Alexandrie dont nous avons parlé (2). Il avoit été ordonné prêtre par l'évêque Agapius. Il passa sa vie dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes, l'humilité, le mépris du monde et des espérances passagères, la libéralité à distribuer son bien aux pauvres, la générosité à servir ses parents et ses amis. Il vivoit en vrai philosophe, étudioit les saintes Écritures avec une application extraordinaire, écrivit de sa main la plus grande partie des œuvres d'Origène, et composa une apologie pour le défendre. Il rechercha avec grand soin tous ses ouvrages et ceux des auteurs ecclésiastiques, dont il composa une bibliothéque célèbre à Césarée, où il établit aussi une école chrétienne (3). Il avoit une industrie et une patience singulière, pour venir à bout de ses desseins. Il fut interrogé le premier, ensuite un vieillard vénérable, nommé Valens, diacre de l'église d'Élia, c'est-à-dire de Jérusalem, dont la bonne mine étoit ornée par des cheveux blancs, et qui savoit si parfaitement l'Ecriture, qu'il en citoit par cœur tel passage qu'il vouloit aussi facilement que s'il l'eût lu dans le livre. Le troisième étoit Paul, de la ville de Jamnia, homme d'une grande piété et d'une grande ferveur, qui avoit déjà confessé et souffert les fers brûlants. Ces quatre furent envoyés en prison et y demeurèrent deux ans entiers.

Cependant on prit des chrétiens égyptiens qui avoient conduit des confesseurs en Cilicie. En revenant, ils furent arrêtés à la porte de Césarée par des barbares que l'on y avoit mis en garde, et qui leur demandèrent qui ils étoient et d'où ils venoient; ils ne purent cacher la vérité et furent réputés pris sur le fait. Ils étoient cinq, qui au lieu de noms de faux dieux que leurs parents leur avoient donnés, avoient pris des noms de prophètes, savoir, Elie, Jérémie, Isaïe, Samuel et Daniel. On les mena au gouverneur, et, après avoir confessé la foi, ils furent aussitôt envoyés en prison.

Le lendemain, qui étoit le seizième de février ou Péritius, le gouverneur fit amener Pamphile et les autres martyrs. Quand il vint à ces cinq Egyptiens, il demanda au premier, qui étoit un jeune homme, comment il s'appeloit. Elie, répondit-il. Firmilien, sans pénétrer le mystère de ce nom, lui demanda ensuite son pays. Elie répondit que Jérusalem étoit sa patrie. Firmilien ne connoissoit point ce nom, quoiqu'il fût en Palestine; car depuis le temps de l'empereur Adrien, on ne se servoit plus que du nom d'Elia. Il vouloit donc savoir quelle étoit cette ville, et en quel pays. Il fit attacher le martyr les mains derrière le dos, et tirer ses pieds avec des machines, pour

(1) Ambros. de Vir. l. III, c. 7.
(2) Chrysost. Orat. de Pelag.
(3) Acta sinc. p. 5, 6.
(4) Euseb. VIII, Hist. c.
(5) Eus. Mar. Psal 14. c. 10.

(1) Phot. Bibl. cod. 18.
(2) Sup. lib. VIII, n. 13. Euseb. VII, Hist. c. 15, ult. et de Mart. c. 11, et ibid. Vales.
(3) Eus. de Mart. Palæs. c. 4. Hier. de Script.

l'obliger à dire la vérité. Elie répondit qu'il disoit vrai; et comme le juge le pressoit, il dit que cette cité n'étoit la patrie que des gens de bien, et qu'elle étoit située à l'orient. Le juge, embarrassé, croyoit que ce fût quelque ville où les chrétiens se voulussent fortifier contre les Romains. Enfin, après l'avoir bien fait tourmenter et déchirer, voyant qu'il n'en pouvoit tirer autre chose, il le condamna à perdre la tête. Les autres moururent de même après de pareils combats.

Firmilien vint ensuite à Pamphile et à ceux qui l'accompagnoient, et après les avoir encore interrogés, les condamna à la même peine. Un jeune homme d'entre les esclaves de Pamphile, qu'il avoit pris soin d'instruire, nommé Porphyre, voyant la sentence prononcée contre son maître, s'écria du milieu de la foule, et demanda que lui et les autres fussent enterrés après leur mort. Firmilien lui demanda s'il étoit chrétien; il répondit que oui. Firmilien le mit entre les mains des bourreaux, et, comme il refusa de sacrifier, il le fit déchirer jusqu'aux os. Porphyre ne disoit pas un mot, et ne témoignoit point sentir de la douleur. Firmilien, voyant qu'il y perdoit son temps, le fit enfin brûler à petit feu. Porphyre marcha au supplice avec joie, ayant le corps défiguré, mais le visage beau; il étoit vêtu d'un manteau de philosophe, qu'il avoit accoutumé de porter, et marquoit à ses amis tranquillement ce qu'il désiroit qu'ils fissent pour lui. Il conserva la gaieté de son visage étant attaché au poteau; et comme le feu étoit éloigné tout autour, il ouvrit la bouche pour recevoir la flamme plus aisément. D'abord que le feu le toucha, il dit tout haut : Jésus, fils de Dieu, secourez-moi. Puis il garda le silence, souffrant constamment jusqu'au dernier soupir. Telle fut la fin du jeune Porphyre.

Un confesseur, nommé Séleucus, vint en porter la nouvelle à Pamphile, et salua un des martyrs par le saint baiser. Des soldats le prirent et le menèrent à Firmilien, qui le condamna aussitôt à perdre la tête. Séleucus étoit né en Cappadoce, et avoit porté les armes dans les troupes romaines. C'étoit un jeune homme si bien fait, si grand, si fort, de si bonne mine, que tout le monde en parloit, et il étoit déjà avancé dans le service. Il fut cassé comme chrétien, et embrassa la vie ascétique, c'est-à-dire la méditation continuelle des saintes Ecritures, et les autres exercices de piété. Cependant, il s'appliquoit à secourir les veuves, les orphelins, les malades, les pauvres et les personnes abandonnées, et leur tenoit lieu de père. Tel étoit le martyr Séleucus, qui fut exécuté le dixième en ce même jour. Firmilien fit mourir ensuite Théodule, un de ses propres domestiques, et celui qu'il considéroit le plus, tant à cause de sa fidélité inviolable, qu'à cause de son grand âge; car il étoit bisaïeul, et voyoit la troisième génération de ses enfants. Son crime étoit le même que celui de Séleucus, d'avoir témoigné de l'amitié aux martyrs; mais Firmilien en fut plus irrité, parce qu'il étoit de sa famille, et il le fit mettre en croix.

Un chrétien de Cappadoce, nommé Julien, arriva alors à Césarée de Palestine pour la première fois. Il étoit d'une vie très-sainte, et recevoit des inspirations du Saint-Esprit. Ayant appris dans les rues la mort des martyrs, il alla droit à la place où ils étoient, et, voyant leurs corps étendus par terre, rempli d'une grande joie, il se mit à les embrasser l'un après l'autre. Les exécuteurs de justice le prirent et le menèrent à Firmilien, qui le condamna à être brûlé à petit feu. Julien étoit transporté de joie, et rendoit tout haut grâces à Dieu de l'honneur qu'il recevoit. Ce fut le douzième de ceux qui souffrirent avec Pamphile. Leurs corps demeurèrent à l'air quatre jours et quatre nuits, gardés par l'ordre de Firmilien; mais ni oiseaux, ni chiens, ni autres bêtes n'y touchèrent; ils furent enlevés entiers et ensevelis honorablement.

Tout le monde parloit encore de leur martyre, quand des chrétiens du pays nommé Mangance, savoir Adrien et Eubule, vinrent à Césarée voir les autres confesseurs. A la porte de la ville on leur demanda où ils alloient; ils avouèrent ingénument la vérité, et furent menés à Firmilien, qui leur fit déchirer les côtés, et ensuite les condamna aux bêtes. Deux jours après, c'est-à-dire le cinquième de mars de cette année trois cent neuf, où le peuple de Césarée célébroit la fête de la fortune de la ville, Adrien fut exposé à un lion, puis égorgé. Eubule fut traité de même, deux autres jours après, le septième de mars à midi. Le juge lui offrit la liberté s'il vouloit immoler aux idoles; mais il préféra la mort. Il fut déchiré par les bêtes, et tué ensuite par le glaive. Ce fut le dernier de tous qui souffrit le martyre à Césarée de Palestine, et la persécution y finit cette septième année. Le gouverneur Firmilien, qui l'avoit si cruellement exercée, mourut aussi par le glaive, et fut mené au supplice avec d'autres criminels.

De tous les disciples du martyr Pamphile, le plus fameux fut Eusèbe, depuis évêque de Césarée, et auteur de l'Histoire ecclésiastique (1). Il étoit né vers la fin du règne de Gallien, en Palestine, ou du moins il y avoit été élevé (2). Un de ses maîtres fut Dorothée, prêtre de l'église d'Antioche, à qui il dit avoir ouï expliquer les saintes Ecritures. Mais Agapius, évêque de Césarée, l'ayant mis dans son clergé, il lia une étroite amitié avec le prêtre Pamphile, en sorte qu'on le nomma depuis Eusèbe de Pamphile; et il écrivit trois livres de la vie de ce martyr (3). Eusèbe étoit déjà prêtre de l'église de Césarée pendant cette

(1) Vales. de Vita et Scr. Eus.
(2) Eus. I, Vit. Cons. c. 19; III, Hist. c. 28; VII, c. 26; VII, Hist. c. 32.
(3) Hier. Script. Eus.

persécution, et y demeura presque toujours, instruisant et exhortant les martyrs, dont il nous a laissé l'histoire. Il visitoit continuellement Pamphile dans la prison, et ils composèrent ensemble cinq livres pour la défense d'Origène, auxquels Eusèbe en ajouta un sixième après la mort de Pamphile (1). Tout l'ouvrage étoit dédié aux confesseurs qui étoient aux mines de Palestine; mais de ces six livres il ne nous en reste que le premier de la version de Rufin (2). Pendant la persécution, Eusèbe fit un voyage à Tyr, où il fut témoin du martyre de cinq Egyptiens, qu'il a décrit. Il alla jusqu'en Egypte et en Thébaïde. Il fut lui-même mis en prison dans cette persécution, et soupçonné de n'en être sorti qu'en sacrifiant aux idoles. Mais, il n'y a pas d'apparence qu'il eût été élevé à l'épiscopat après une chute si honteuse.

Il écrivit une réponse (3) aux deux livres d'Hiéroclès contre la religion chrétienne, où il s'attache seulement à la comparaison d'Apollonius de Tyane avec Jésus-Christ, renvoyant pour tout le reste à l'ouvrage d'Origène contre Celse (4). Hiéroclès ne nioit pas les miracles de Jésus-Christ, mais leur opposoit ceux que les Grecs attribuoient à quelques personnages illustres, et s'arrêtoit à Apollonius, comme le plus nouveau (5). Là, il disoit ces paroles remarquables (6) : Cependant nous ne tenons pas pour un dieu celui qui a fait de si grandes choses, mais pour un homme favorisé des dieux; au lieu que les chrétiens, pour quelque peu de miracles, disent que Jésus est Dieu : témoignage irréprochable de la créance des chrétiens. Hiéroclès ajoutoit que les actions de Jésus n'avoient été écrites que par des ignorants et des imposteurs, comme Pierre, Paul et les autres; au lieu que celles d'Apollonius avoient été écrites par Maxime, Damis et Philostrate, qui étoient des philosophes et des savants.

Eusèbe s'attache à Philostrate, qui avoit recueilli tout ce qu'en avoient écrit les autres, et convient qu'il étoit homme de lettres et d'une grande érudition, mais non pas amateur de la vérité; pour le mieux prouver, il examine l'un après l'autre ses huit livres de la vie d'Apollonius que nous avons encore, et montre qu'ils sont remplis de fables absurdes et même de contradictions. La principale est qu'il fait passer Apollonius pour un homme divin qui savoit tout par lui-même (7), et toutefois il nomme les maîtres qu'il eut pour diverses sciences (8), et dit que ce fut pour s'instruire qu'il alla voir les sages de l'Inde et de l'Ethiopie (9), et que dans ces voyages il se servoit d'interprètes (10), lui qui savoit toutes les langues, même des oiseaux. Eusèbe réfute en particulier les miracles d'Apollonius (1), montrant que les faits sont très-douteux, et, qu'en tout cas, on peut les attribuer au démon. Il soutient qu'il n'étoit qu'un magicien, et remarque, comme un fait constant, que de son temps, je dis du temps d'Eusèbe, Apollonius n'étoit plus compté au nombre des philosophes (2). Il ne manque pas de marquer la prodigieuse différence de Jésus-Christ qui a été prédit avant sa venue, et dont la doctrine si sainte et si salutaire au genre humain a fait en si peu de temps de tels progrès, malgré l'opposition de toutes les puissances (3). En effet, Apollonius est tombé depuis dans un tel oubli, que plusieurs ont trouvé mauvais que j'en aie tant parlé dans les deux premiers livres de cette histoire ecclésiastique; mais j'ai cru devoir faire connoître ce grand original des imposteurs, et ne rien dissimuler de ce que ses partisans les plus prévenus en ont dit avec quelque sorte de vraisemblance.

XXIX. Autres martyrs. Saint Quirin, saint Cérénus, etc.

On rapporte à la même année trois cent neuf le martyre de saint Quirin, évêque de Siscia dans la haute Pannonie, c'est-à-dire la Croatie impériale (4). Le gouverneur Maxime ayant ordonné de le prendre, il sortit de la ville pour se dérober à la persécution; mais il fut pris et présenté au gouverneur, qui lui demanda où il fuyoit. Je ne fuyois pas, dit Quirin, mais j'exécutois l'ordre de mon maître. Car il est écrit (5) : Si on vous persécute en une ville, fuyez en une autre. Maxime dit : Qui a ordonné cela? Quirin répondit : Jésus-Christ, qui est le vrai Dieu. Maxime dit : Et ne sais-tu pas que les ordres des empereurs te peuvent trouver partout (6), et que celui que tu nommes le vrai Dieu ne peut te secourir quand tu seras pris, comme tu vois maintenant? Quirin répondit : Le Dieu que nous adorons est toujours avec nous, et peut nous secourir quelque part que nous soyons; il est ici qui me fortifie et qui vous répond par ma bouche. Maxime, après l'avoir pressé de sacrifier par diverses menaces, lui offrit de le faire sacrificateur de Jupiter. Quirin répondit : Je fais maintenant une vraie fonction de sacrificateur en m'offrant moi-même en sacrifice au vrai Dieu. Maxime le fit mettre en prison et charger de chaînes. Il se mit en prière et dit : Je vous rends grâce, Seigneur, d'avoir reçu ces affronts pour vous, et je vous prie que ceux qui sont en cette prison connoissent que j'adore le vrai Dieu, et qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous. A minuit, il parut une grande lumière dans la

(1) Phot. c. 118.
(2) VIII, Hist. c. 7; ibid. c. 9. Inf. lib. XI, c. 45.
(3) Sup. liv. VIII, n. 30.
(4) Eus. in Hier.
(5) Lact. lib. VII.
(6) Ap. Eus. p. 512, D.
(7) P. 424, D.
(8) 518.
(9) 521, D.
(10) P. 550, A.

(1) 534.
(2) P. 536, D.
(3) 541, A.
(4) Acta sinc. p. 552.
(5) Matth. X, 25.
(6) 26, ff. de Opert. libert,

prison; le geôlier Marcel l'ayant vue, se jeta aux pieds de saint Quirin, lui disant avec larmes : Priez le Seigneur pour moi, car je crois qu'il n'y a point d'autre Dieu que celui que vous adorez. Le saint évêque l'ayant long-temps exhorté, le marqua au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire au moins il le fit catéchumène. Trois jours après, Maxime envoya saint Quirin à Amantius, gouverneur de la première Pannonie, pour être jugé souverainement.

On le mena chargé de chaînes par toutes les villes qui étoient sur le Danube, jusqu'à ce qu'Amantius ordonna de le garder à Sabarie. Des femmes chrétiennes lui apportèrent à boire et à manger; et, comme il bénissoit ce qu'elles lui offroient, les chaînes tombèrent de ses mains et de ses pieds. Amantius se le fit présenter dans le théâtre après avoir vu les actes de ce qui s'étoit passé devant Maxime, et tâcha de l'ébranler par la considération de son grand âge, mais, le voyant inflexible, il lui fit attacher une meule au cou, et le fit jeter dans le fleuve. Au lieu d'aller au fond, il demeura long-temps sur l'eau, au grand étonnement du peuple, qui le regardoit assemblé en foule sur les bords (1). Saint Quirin les exhortoit à demeurer fermes dans la foi et à ne craindre ni les tourments ni la mort. Mais, voyant qu'il n'enfonçoit point, et craignant de perdre la couronne du martyre, il dit : Jésus tout-puissant, il n'est pas extraordinaire que vous arrêtiez les fleuves comme vous arrêtâtes le Jourdain, ni que vous fassiez marcher sur les eaux comme vous fîtes marcher Pierre sur la mer; ce peuple a assez vu en moi l'effet de votre puissance, accordez-moi la grâce qui reste, et qui est la plus précieuse, de mourir pour vous, Jésus-Christ mon Dieu. Après cette prière, il rendit l'esprit, et coula à fond; son corps fut trouvé assez proche, et honoré ensuite comme il méritoit. Il mourut le quatrième de juin.

Dans la même province de Pannonie, à Sirmium, vivoit un vieillard, nommé Sérénus, Grec de naissance, qui s'y étoit établi et cultivoit un jardin pour vivre, ne sachant point d'autre métier (2). La crainte de la persécution le fit cacher pendant quelques mois, puis il retourna à son jardin. Un jour, il y vint une femme avec deux filles pour s'y promener. Le vieillard lui dit : Que faites-vous ici? Je prends plaisir, dit-elle, à me promener dans ce jardin. Sérénus dit : Une femme de votre condition ne doit pas se promener à heure indue; il est déjà midi : vous êtes venue ici à quelque autre dessein; retirez-vous et gardez la bienséance qui convient aux personnes de votre sorte. Il étoit ordinaire aux Romains de se reposer à midi, comme on fait encore en Italie. Cette femme s'en alla pleine de dépit et de colère, parce qu'en effet le saint vieillard avoit deviné son mauvais dessein, et elle écrivit à son mari qui étoit dans les gardes de l'empereur Maximien, se plaignant de l'affront qu'elle avoit reçu. Il en parla à l'empereur et lui dit : Pendant que nous sommes attachés à votre personne, on maltraite nos femmes dans les pays éloignés. L'empereur lui donna une lettre pour le gouverneur de la province, afin qu'il se fît faire justice. Il partit avec cette lettre, et, étant arrivé, il la présenta au gouverneur, qui s'étonna que l'on eût osé attaquer la femme d'un officier servant auprès du prince, et demanda qui c'étoit. C'est, dit le mari, un homme du peuple, nommé Sérénus, jardinier. Le gouverneur le fit venir aussitôt, et, après lui avoir demandé son nom et sa condition, lui demanda pourquoi il avoit maltraité la femme de cet officier. D'abord il nia d'avoir maltraité aucune femme; mais, quand on lui eût parlé du jardin, il dit : Je me souviens d'une qui vint il y a quelques jours se promener dans mon jardin à heure indue : je la repris, et lui dis qu'il n'étoit pas honnête de sortir à une telle heure de la maison de son mari. Le mari, apprenant l'action honteuse de sa femme, rougit et se tut, et ne fit plus aucune poursuite auprès du gouverneur; mais le gouverneur, faisant réflexion sur la réponse du saint vieillard, dit en lui-même : Cet homme-ci est un chrétien qui trouve mauvais qu'une femme soit venue dans son jardin à heure indue, et lui demanda : De quelle nation es-tu? Il répondit aussitôt : Je suis chrétien. Le gouverneur dit : Où t'es-tu caché jusqu'à présent, et comment as-tu évité de sacrifier aux dieux? Sérénus répondit : Dieu m'a laissé en vie, comme il lui a plu. J'étois comme une pierre rejetée du bâtiment, maintenant, puisqu'il a voulu que je sois découvert, je suis prêt de souffrir pour son nom, afin d'avoir part à son royaume avec ses saints. Le gouverneur fort en colère dit : Puisque tu nous as échappé jusqu'à présent, et qu'au mépris des ordres des empereurs tu n'as pas voulu sacrifier aux dieux, nous ordonnons que tu perdes la tête. Aussitôt il fut emmené au lieu de l'exécution, et eut la tête coupée le vingt-troisième de février.

Cependant plusieurs évêques furent condamnés à garder des chameaux et à nourrir les chevaux de l'empereur (1). Le procurateur et les magistrats leur firent souffrir plusieurs affronts et plusieurs tourments, pour avoir les vases sacrés et les trésors de l'église. Il est vrai que quelques-uns le méritoient par le peu de soin qu'ils prenoient du troupeau de Jésus-Christ, par leur ambition, par leur facilité à imposer les mains contre les lois de l'Eglise, par les divisions qu'ils excitoient entre les confesseurs mêmes, par les nouveautés qu'ils introduisoient. Ces désordres des pasteurs attiroient la colère de Dieu sur l'Eglise.

(1) Prud Peristep. Hym. 7.
(2) Acta sinc. p. 54.

(1) Euseb. de Martyr. c. 12.

Le pape Marcel mourut cette année trois cent neuf, après avoir tenu le saint siége un an et près de huit mois (1). Il avoit été odieux à plusieurs, parce qu'il vouloit obliger ceux qui étoient tombés dans la persécution à faire pénitence de leur crime; la division en vint jusqu'à la sédition et aux meurtres. Enfin, il fut banni par Maxence, qui régnoit à Rome. Le saint siége vaqua quelques mois (2); ensuite Eusèbe fut élu au mois d'avril de l'an trois cent dix, et ne dura guère que quatre mois, jusqu'au vingt-sixième de septembre. Le deuxième de juillet trois cent onze, Melchiade ou Miltiade, son successeur, fut ordonné.

Etienne, évêque de Laodicée en Syrie, après Anatolius, avoit une grande réputation pour les lettres humaines et pour la philosophie (3); mais il montra bien qu'il n'étoit pas vrai philosophe par sa lâcheté dans la persécution. Son église, qui en paroissoit ébranlée, fut soutenue par Théodote, son successeur. Il étoit excellent médecin, d'une grande probité, doux, humain et secourable envers ceux qui avoient besoin de lui, fort exercé dans l'étude de la religion.

XXX. Derniers martyrs de Palestine.

La septième année de la persécution finissant, elle s'affoiblissoit insensiblement. Il y avoit un grand nombre de martyrs aux mines de cuivre de Palestine, et ils y jouissoient d'une telle liberté, qu'ils y avoient bâti des églises (4). Le gouverneur de la province, se trouvant sur les lieux, et apprenant leur manière de vivre, en écrivit à l'empereur. Ensuite l'intendant des mines y vint, et, comme par ordre de l'empereur, divisa les confesseurs, en envoya une partie en Chypre, d'autres dans le Liban, dispersa les autres en divers lieux de Palestine, et leur prescrivit différents travaux. Il en choisit quatre qui paroissoient les premiers de tous, et les envoya à celui qui commandoit les armées de ces quartiers-là. C'étoit Pelée et Nil, évêque d'Egypte, un prêtre et Patermouthi, le plus connu par le soin qu'il prenoit de tous. Le commandant leur proposa de nier leur religion, et, comme ils le refusèrent, il les fit consumer par le feu.

Il y avoit d'autres confesseurs à qui l'on avoit donné un quartier séparé à habiter, parce qu'ils étoient exempts du travail comme trop vieux ou comme invalides; leur chef étoit l'évêque Sylvain, sorti de Gaza, vrai modèle de piété chrétienne. Depuis le premier jour de la persécution, il s'étoit signalé par plusieurs combats et plusieurs confessions illustres, et sembloit être réservé pour mettre le sceau à la persécution de Palestine. Avec lui étoient plusieurs Egyptiens, entre autres Jean, qui avoit perdu la vue dès auparavant, et toutefois dans la persécution; après lui avoir brûlé le pied, on ne laissa pas de lui brûler l'œil dont il ne voyoit plus. Quoique sa vertu fût grande, sa mémoire étoit encore plus surprenante. Il savoit toute l'Ecriture sainte par cœur, en sorte qu'il étoit toujours prêt à en réciter ce qu'il vouloit. J'avoue, dit Eusèbe, que moi-même je fus surpris la première fois que je le vis dans l'église, debout au milieu d'une grande multitude, récitant quelque partie de l'Ecriture divine. Tant que je n'entendis que sa voix, je crus qu'il lisoit, comme on a accoutumé de le faire dans les assemblées; mais quand je fus assez proche pour voir ce qui se passoit, que tous les autres avec de bons yeux étoient debout tout autour, et que lui, ne se servant que des yeux de l'âme, parloit comme un prophète, je ne pouvois assez admirer et louer Dieu. Ce sont les paroles d'Eusèbe. Tous ces confesseurs, qui étoient dans un lieu séparé, s'occupoient à prier, à jeûner, et aux autres exercices de piété qui leur étoient ordinaires, quand il vint un ordre de Maximin, suivant lequel ils furent tous décapités en un même jour. Ils étoient au nombre de trente-neuf. Ce furent les derniers martyrs de Palestine; et la persécution y dura huit ans, c'est-à-dire jusqu'en trois cent dix.

XXXI. Mort de Maximin Herculius.

Le vieux Maximin Herculius étoit revenu en Gaule, et avoit quitté l'empire pour la seconde fois, dans le dessein de surprendre Constantin son gendre (1). Les Francs étoient en armes pour entrer dans les Gaules, et Constantin pensoit à les réprimer. Herculius lui persuada de ne pas faire marcher contre eux toute son armée, disant qu'un petit corps suffisoit pour les défaire. Constantin, qui ne se défioit de rien, le crut comme un vieillard expérimenté, et laissa la plus grande partie de ses troupes. Herculius attendit quelques jours, et, quand il crut que Constantin étoit sur les terres des barbares, tout d'un coup il reprend la pourpre, s'empare des trésors, et fait des largesses aux soldats, publiant des mensonges contre Constantin, qui, ayant appris ces nouvelles, revint avec son armée, et fit une diligence incroyable. Herculius fut surpris avant qu'il eût pourvu à ses affaires, et les troupes retournèrent à Constantin; c'étoit dans la Belgique. Herculius, se voyant le plus foible, s'enfuit dans la seconde Narbonnoise, et s'enferma dans Arles; étant poursuivi, il passa à Marseille, où Constantin vint l'assiéger. Herculius parut sur la muraille; Constantin s'approcha, et lui demanda sans aigreur ce qu'il avoit voulu faire, ce qui lui manquoit, et pourquoi il tenoit une conduite si indigne de lui. Herculius lui répondit par des injures;

(1) Damas. car. 26.
(2) Chr. Dam. Pagi an. 311, n. 7.
(3) Eus. VII, Hist.
(4) Eus. de Mart. Pal. c. 13.

(1) Lactant. de Mort. n. 29.

mais cependant on ouvrit les portes de la ville, et on y reçut les troupes de Constantin. On lui amena son beau-père; il se contenta de lui ôter la pourpre, après lui avoir reproché ses crimes, et lui donna la vie.

Mais Herculius ne pouvoit demeurer en repos (1). Il sollicite sa fille Fausta par prières et par flatteries d'abandonner Constantin, lui promettant un mari plus digne, et lui propose de laisser sa chambre ouverte et mal gardée. Elle lui promet, et aussitôt le rapporte à son mari; on prépare tout pour prendre Herculius sur le fait; un misérable eunuque est mis dans le lit à la place de Constantin. Herculius se lève au milieu de la nuit et trouve l'occasion favorable, peu de gardes et éloignés. Il leur dit en passant : J'ai fait un songe que je veux conter à mon fils. Il entre armé, et après avoir tué l'eunuque, il ressort, se vantant de ce qu'il croyoit avoir fait. Constantin paroît aussitôt d'un autre côté avec une troupe de gens armés. On tire de la chambre le corps mort; Herculius demeure sans voix et sans mouvement. Enfin, on lui donna le choix de genre de mort, il choisit la corde et être étranglé : mort que les Romains estimoient la plus honteuse. Telle fut la fin de Maximin Herculius.

Depuis que Licinius avoit été fait empereur (2), Maximin Daïa souffroit impatiemment de n'avoir que le nom de césar et le troisième rang, lui qui avoit reçu la pourpre le premier. Galérius essaya inutilement de le soumettre à ses volontés; enfin Maximin ôta le nom de césar, se déclara lui et Licinius augustes, Maxence et Constantin, fils des augustes, comme ils l'étoient en effet; mais ce nom étoit un titre de dignité. Maximin écrivit ensuite à Galérius, comme pour lui en donner part, que dans le dernier champ de Mars, c'étoit un nom d'assemblée militaire, l'armée lui avoit donné le nom d'auguste. Galérius reçut tristement cette nouvelle, et commanda de nommer empereurs tous les quatre, c'est-à-dire Licinius et Maximin, Constantin et Maxence.

XXXII. Maladie de Galérius.

Galérius étoit entré dans la dix-huitième année de son règne, le premier de mars trois cent dix, ayant été fait césar par Dioclétien, en deux cent quatre-vingt-treize (3). En cette dix-huitième, année Dieu le frappa d'une plaie incurable. Il lui vint un ulcère au périnée, qui s'étendit assez loin : on y appliqua le fer; la cicatrice étoit fermée quand la plaie se rouvrit, et il perdit du sang jusqu'à mettre sa vie en péril. On arrêta le sang; la cicatrice se referma et se rouvrit encore; il perdit plus de sang qu'auparavant; il devint pâle, ses forces diminuèrent (4). Le sang fut arrêté, mais la gangrène gagnoit tout autour. On appelle de toutes parts les plus fameux médecins : ils ne font rien. On a recours aux idoles, à Apollon, à Esculape : Apollon donne un remède qui augmente beaucoup le mal. Tout le siége et les parties inférieures s'en alloient en corruption. Les médecins, n'espérant plus de vaincre le mal, cherchent au moins à l'adoucir; mais il se retire au dedans et gagne les intestins : il s'y forme des vers. Une odeur insupportable s'étend non-seulement dans le palais, mais dans toute la ville de Sardique où il étoit, les conduits de l'urine et des autres excréments étoient confondus. Ses douleurs insupportables lui faisoient jeter des cris horribles. On faisoit cuire des animaux qu'on lui appliquoit tout chauds pour attirer les vers, et en effet il en sortoit une quantité prodigieuse; mais la corruption s'étendoit toujours. Son corps étoit défiguré en deux manières : le haut jusqu'à la plaie étoit si maigre et si desséché, que l'on ne voyoit qu'une peau livide enfoncée entre les os; le bas étoit enflé comme des outres, et il n'y avoit plus forme de pieds. L'empereur Galérius fut un an entier dans cette horrible maladie.

Il fit mourir plusieurs médecins qui ne pouvoient apporter de remède à son mal, ni en supporter la mauvaise odeur. Un d'eux, se voyant en ce péril, lui dit : Vous vous trompez, seigneur, si vous croyez que les hommes puissent vous ôter le mal que Dieu vous envoie : cette maladie n'est pas humaine ni sujette à nos remèdes. Souvenez-vous de ce que vous avez fait contre les serviteurs de Dieu et contre la sainte religion, et vous verrez où vous devez avoir recours. Je puis mourir comme les autres, mais les médecins ne vous guériront pas. Galérius commença alors de comprendre qu'il étoit homme (1); dompté par la maladie et pressé par la douleur, il s'écria qu'il rétabliroit le temple de Dieu, et qu'il satisferoit pour son crime (2); et, n'en pouvant plus, il fit dresser un édit en son nom et aux noms de Constantin et de Licinius. Galérius lui-même y est nommé consul pour la huitième fois, ce qui marque l'an trois cent onze. Voici les termes de l'édit (3).

XXXIII. Édit en faveur des chrétiens.

Entre les soins que nous prenons continuellement de l'utilité publique, nous avions voulu ci-devant rétablir toutes choses suivant les anciennes lois des Romains, et faire en sorte que les chrétiens, qui avoient quitté la religion de leurs ancêtres, revinssent à résipiscence. Car, ils étoient tellement préoccupés par un certain raisonnement, qu'ils ne suivoient plus ces maximes que leurs pères avoient établies, mais selon leurs fantaisies ils se faisoient des

(1) C. 30.
(2) C. 32.
(3) Pag. an. 311, n. 11. Lact. c. 33.
(4) Euseb. VIII, Hist. c. 16.

(1) Lact. n. 33
(2) Euseb. VIII, Hist. c. 17.
(3) Pagi. an. 311.

lois pour les observer, et assembloient le peuple en divers endroits. Enfin, comme nous avions fait une ordonnance pour les ranger aux maximes des anciens, plusieurs ont été mis en péril et plusieurs ont péri effectivement. Et comme nous les voyons la plupart demeurer dans leurs sentiments sans rendre aux dieux le culte qui leur est dû ni servir le Dieu des chrétiens, ayant égard à notre clémence et à la coutume que nous avons toujours observée de faire grâce à tous les hommes, nous avons cru devoir aussi étendre notre indulgence sur eux; en sorte qu'ils puissent être chrétiens comme auparavant, et rétablir les lieux de leurs assemblées, à la charge qu'ils ne fassent rien contre les règles. Au reste, nous ferons savoir aux juges par une autre lettre ce qu'ils devront observer. Donc, suivant cette grâce que nous leur faisons, ils seront obligés de prier leur Dieu pour notre santé, pour l'état et pour eux-mêmes, afin que l'état prospère de tous côtés, et qu'ils puissent vivre en sûreté dans leurs maisons.

Cet édit fut dressé en latin à Sardique, où étoit l'empereur, et ensuite publié et affiché dans les principales villes, et traduit en grec pour l'Orient (1). Il fut publié par toute l'Asie et les provinces voisines, et en particulier à Nicomédie, le dernier jour d'avril, sous le huitième consulat de Galérius et le second de Maximin, l'an trois cent douze. Alors les prisons furent ouvertes aux chrétiens; et entre les autres confesseurs, Donat, ami de Lactance, fut délivré, après y avoir demeuré six ans (2). Mais dans les provinces qui obéissoient à Maximin, c'est-à-dire la Syrie, l'Égypte et leurs dépendances, cet édit ne fut pas publié de même. Il déplaisoit à Maximin, ennemi capital de la religion chrétienne; toutefois, n'osant pas s'opposer à la volonté de Galérius, il supprima l'édit et se contenta d'ordonner de vive voix aux officiers qui dépendoient de lui de faire cesser la persécution; et ils s'en donnèrent avis par écrit les uns aux autres. Sabin, préfet du prétoire d'Orient, déclara la volonté de l'empereur par cette lettre écrite en latin et depuis traduite en grec :

Il y a long-temps que les empereurs nos divins maîtres ont ordonné avec une application et une dévotion particulière de ramener tous les esprits à la manière de vie la plus sainte et la plus droite, afin que ceux même que l'on voit suivre des coutumes différentes de celles des Romains, rendissent aux dieux immortels le culte qui leur est dû. Mais l'opiniâtreté et la dureté de quelques-uns a été si excessive, que ni les justes raisons du commandement n'ont pu leur faire changer de sentiment, ni les supplices n'ont pu les épouvanter. C'est pourquoi nos, divins maîtres les très-puissants empereurs, poussés par leur bonté et leur piété naturelle, et jugeant indigne de leurs maximes de laisser tant de personnes se mettre en péril, m'ont ordonné de vous écrire que si l'on trouve quelque chrétien observant la religion particulière de sa nation, vous le délivrerez de tout trouble et de tout péril, et ne le teniez punissable d'aucune peine pour ce sujet, puisque l'on a reconnu par un si long temps qu'il n'y a aucun moyen de les persuader et de les guérir de cette opiniâtreté. Vous devez donc écrire aux trésoriers, aux gouverneurs et aux curateurs du territoire de chaque ville, afin qu'ils sachent qu'ils ne doivent pas passer plus avant dans la poursuite de cette affaire. Telle fut la lettre de Sabin, préfet du prétoire.

Les gouverneurs et les magistrats des villes et de la campagne, croyant que c'étoit en effet l'intention de l'empereur, la firent connoître par écrit, et commencèrent même par l'exécution. Tous les confesseurs qui étoient en prison furent délivrés, ceux qui travailloient aux mines furent renvoyés; il sembloit que la lumière parût tout d'un coup après une nuit obscure. On voyoit dans toutes les villes les églises célébrer leurs assemblées et leurs collectes ordinaires. Les infidèles en étoient surpris, et, admirant ce changement si peu attendu, disoient tout haut que le Dieu des chrétiens étoit grand et le seul vrai Dieu. Les chrétiens qui avoient été fidèles dans la persécution reprenoient leur première liberté; ceux qui étoient tombés cherchoient avec empressement le remède à leurs âmes malades, priant ceux qui étoient demeurés fermes de leur tendre la main, et Dieu de leur être propice. Les confesseurs, délivrés du travail des mines, retournoient chez eux et traversoient les villes remplis d'une joie incroyable. On en voyoit sur les grands chemins et dans les places publiques des troupes nombreuses, qui marchoient en chantant à Dieu des psaumes et des cantiques; ils achevoient ainsi leur voyage, revenoient dans leurs maisons avec des visages contents; les infidèles mêmes se réjouissoient avec eux.

Maxence de son côté rendit aussi la liberté à l'Église, après s'être rendu maître de l'Afrique (1). Il y voulut faire recevoir ses images après la mort de son père Herculius; mais les soldats les refusèrent, et demeurèrent fidèles à Galérius. Dès lors, Maxence y eût passé, s'il n'eût été retenu par les devins qui ne trouvoient pas les présages favorables, et par la crainte d'Alexandre, lieutenant du préfet du prétoire, qui commandoit en Afrique. Maxence essaya de s'en défaire par artifice; mais, la trahison ayant été découverte, les soldats donnèrent la pourpre à Alexandre, qui soutint mal sa révolte, étant déjà vieux et naturellement timide et paresseux.

Il arriva cependant à Rome un accident qui pensa la renverser. Le temple de la Fortune fut brûlé sans que l'on pût savoir d'où venoit le feu. Comme on s'empressoit à l'éteindre, un soldat dit des paroles injurieuses à cette prétendue divinité, et fut tué par le peuple su-

(1) Eus. IX, Hist. c. 1.
(2) Eus. II, Hist. c. 1.

(1) Zozim. lib. II, p. 674.

perstitieux, ce qui excita une sédition de soldats; et le mal eût été loin si Maxence ne l'eût promptement arrêté. On peut croire que le soldat qui fut tué étoit chrétien, mais non pas ceux qui excitèrent la sédition à son sujet; seulement on voit que le mépris des faux dieux commençoit à éclater. Maxence méditoit dès lors de faire la guerre à Constantin, sous prétexte de venger la mort de son père Herculius; mais il voulut auparavant réduire l'Afrique. Il y envoya des troupes: dès le premier choc, celles d'Alexandre plièrent; lui-même fut pris et étranglé. Cette victoire fut un prétexte à Maxence de piller l'Afrique et de triompher à Rome; et ce fut alors apparemment qu'il envoya en Afrique une indulgence, c'est-à-dire des lettres d'amnistie ou de grâce, et qu'il rendit la liberté aux chrétiens! (1).

XXXIV. Commencement du schisme des donatistes.

L'Eglise étant donc en paix, les évêques s'assemblèrent à Carthage pour élire un évêque à la place de Mensurius (2). Bothrus et Céleusius, qui aspiroient à cette chaire, firent en sorte que l'on n'appelât que les évêques voisins, sans attendre ceux de Numidie, comme en effet il n'étoit point nécessaire. Car, c'étoit la coutume que les évêques des grands siéges étoient ordonnés, non par d'autres métropolitains des provinces voisines, mais par un évêque de la même province. Ainsi, à Rome même, l'évêque d'Ostie étoit dès lors en possession d'ordonner le pape (3). Les évêques de la province d'Afrique s'étant donc assemblés à Carthage, choisirent par le suffrage de tout le peuple Cécilien, diacre de la même église. Félix, évêque d'Aptunge, lui imposa les mains, et il fut ordonné évêque. Comme il fut assis dans la chaire épiscopale, on lui remit le mémoire des vases d'or et d'argent que Mensurius, son prédécesseur, avoit confiés en partant aux anciens de Carthage. Le mémoire fut présenté à l'évêque Cécilien en présence de témoins; on appela les anciens à qui le dépôt avoit été confié. Ils avoient compté d'en profiter, et plutôt que de le rendre ils firent un parti contre Cécilien.

Bothrus et Céleusius, irrités de n'avoir pas été élus, se joignirent à eux; Lucilla s'y joignit aussi. C'étoit une femme riche, puissante et factieuse, qui depuis long-temps ne pouvoit supporter la discipline de l'Eglise, et que Cécilien étant diacre avoit choquée pour ce sujet (4). Ces trois partis joints ensemble en firent un, qui se déclara contre Cécilien, refusant de communiquer avec lui, et voulant faire casser son ordination (5). Le chef de ce parti étoit un nommé Donat des Cases noires, qui, dès le temps que Cécilien étoit diacre, avoit déjà fait un schisme. Ils envoyèrent à Second, évêque de Tigisi et primat de Numidie, le priant de venir à Carthage. Avec lui, vinrent Donat de Mascule, Victor de Russicade, Marin de Tibili, Donat de Calame, Purpurius de Limate, Ménale et plusieurs autres évêques, jusqu'au nombre de soixante-dix, irrités de n'avoir pas été appelés à l'ordination de l'évêque de Carthage (1). Tous ceux qui s'étoient avoués traditeurs dans le concile tenu à Cyrthe le quatrième de mars de l'année trois cent cinq, étoient de ce nombre. Sylvain, évêque de Cyrthe, y étoit aussi, lui qui, étant sous-diacre sous l'évêque Paul (2), avoit livré une lampe et un chandelier d'argent l'an trois cent quatre, le dix-neuvième de mai. Ces soixante-dix évêques furent reçus et logés par le parti contraire à Cécilien, et pas un d'eux n'alla à la basilique, où presque toute la ville s'étoit assemblée avec lui, où la chaire épiscopale et l'autel sur lequel saint Cyprien, saint Lucien et les autres évêques avoient offert le sacrifice; mais ils érigèrent autel contre autel, et s'assemblèrent séparément en concile.

Ils citèrent Cécilien pour comparoître devant eux, mais le peuple catholique ne l'y laissa pas aller, et lui-même ne jugea pas raisonnable de quitter l'église pour aller dans une maison particulière s'exposer à la passion de ses ennemis (3). Il leur manda pour réponse: S'il y a quelque chose à prouver contre moi, que l'accusateur paroisse et qu'il le prouve. Ils ne purent rien inventer contre la personne de Cécilien; mais ils nommèrent quelques-uns de ses confrères, comme étant traditeurs, ce qu'ils disoient être prouvé par des actes publics, et toutefois ils ne firent point lire ces actes dans leur concile. Celui qu'ils accusoient le plus âprement étoit Félix d'Aptunge, ordinateur de Cécilien, et ils disoient qu'il étoit la cause de tout le mal. Cécilien, l'ayant appris, leur manda pour réponse: Si ceux qui m'ont ordonné sont traditeurs, s'ils croient que Félix ne m'ait rien donné par l'imposition de ses mains, qu'ils m'ordonnent eux-mêmes, comme si je n'étois encore que diacre. Ce qu'il disoit, non qu'il révoquât en doute son ordination, mais pour se moquer d'eux et leur ôter tout prétexte. Au reste, ce discours semble montrer que de diacre il avoit été fait évêque, sans jamais avoir été prêtre, comme il a été pratiqué long-temps depuis, même dans l'église romaine (4). Les schismatiques, ayant reçu cette réponse de Cécilien, dirent leur avis chacun en particulier, commençant par Second de Tigisi, qui présidoit à l'assemblée. Un

(1) Optat. Milev. lib I, cont. Parm.
(2) Optat. Milev. ibid. v. Vales. de Schism. Donat. c. 1.
(3) Aug. Brevic. coll. c. 16.
(4) Aug. Ep. 43, al. 162, c. 5.
(5) Aug. Brevi. die. 3, c. 12.

(1) N. 12.
(2) Sup. lib. VIII, n. 30.
(3) Aug. Brevic. d. 3, c. 14, et Ep. 43.
(4) V. Mabillon Com. in ord. Rom. n. 16, 18. Aug. ibid. c. 16.

d'eux, nommé Marcien, donna son avis en ces termes (1): Notre Seigneur a dit dans l'Evangile (2): Je suis la vraie vigne et mon père est le vigneron. Il coupera et jettera tous les ceps qui ne portent point de fruit. Donc, ni les traditeurs, ni les idolâtres, ni ceux qui sont ordonnés dans le schisme par les traditeurs, ne peuvent demeurer dans l'église de Dieu, s'ils ne sont réconciliés par la pénitence après avoir reconnu et pleuré leur faute. C'est pourquoi Cécilien, ayant été ordonné dans le schisme par des traditeurs, doit être excommunié. Purpurius de Limate, le même qui avoit avoué dans le concile de Cyrthe d'avoir tué son neveu, dit, en parlant de Cécilien: Qu'il vienne recevoir l'imposition des mains, et on lui cassera la tête pour pénitence.

Enfin, ils condamnèrent Cécilien, et fondèrent leur jugement sur trois chefs. Sur ce qu'il n'avoit pas voulu se présenter à leur concile; sur ce qu'il avoit été ordonné par des traditeurs; sur ce qu'on disoit qu'étant diacre il avoit empêché de porter de la nourriture aux martyrs qui étoient en prison. Ainsi, regardant le siége de Carthage comme vacant, ils procédèrent à une nouvelle élection, et ordonnèrent un nommé Majorin, domestique de Lucilla, qui avoit été lecteur dans la diaconie de Cécilien. En faveur de cette ordination, Lucilla donna quatre cents bourses (3): on fit courir le bruit que c'étoit pour les pauvres; mais aucun ni des clercs, ni des veuves, et du reste du menu peuple n'en toucha rien; les évêques partagèrent tout entre eux. Ensuite, les schismatiques écrivirent des lettres de tous côtés en Afrique pour détourner tous les fidèles de la communion de Cécilien. Mais il se crut suffisamment justifié, étant uni par lettres de communion avec toutes les églises, et principalement avec l'église romaine (4), où a toujours été la primauté de la chaire apostolique. Telle fut l'origine du schisme des donatistes en Afrique. Car on leur donna ce nom à cause de Donat des Cases noires, et d'un autre Donat plus fameux, qui succéda à Majorin dans le titre d'évêque de Carthage (5).

XXXV. Mort de Galérius. Persécution de Maximin.

Cependant l'empereur Galérius, se voyant à l'extrémité, recommanda à Licinius, qui étoit auprès de lui, sa femme Valeria, fille de Dioclétien, et son fils Candidien, âgé de quinze ans, et, peu de jours après son édit en faveur des chrétiens, il finit misérablement, tout son corps étant consumé et corrompu; c'étoit la dix-neuvième année de son règne, et la vingtième devoit commencer le premier de mars de l'année suivante.

Sitôt que Maximin eut appris la mort de Galérius, il partit d'Orient avec une extrême diligence pour se rendre maître des provinces jusqu'au détroit de Chalcédoine, pendant l'absence de Licinius qui s'arrêtoit en Illyrie (1). La guerre étoit prête à se déclarer, et ils étoient en armes sur les bords de l'Hellespont chacun de leur côté; enfin ils s'accommodèrent et firent un traité sur le détroit même. Maximin revint après avoir mis ses affaires en sûreté, et se montra tel à tout l'Orient qu'il avoit été en Syrie et en Egypte (2). Il résolut d'ôter aux chrétiens la liberté que l'édit de Galérius leur accordoit. D'abord, il leur défendit sous quelque prétexte de s'assembler dans les cimetières; ensuite, pour paroître forcé à révoquer l'édit, il s'attira sous main des députations des villes, qui demandoient qu'il fût défendu aux chrétiens de bâtir des lieux d'assemblées dans leurs enceintes. Antioche fut la première à demander en grâce qu'il ne fût permis à aucun chrétien d'y demeurer. Le chef de cette poursuite étoit le curateur de la ville, nommé Théotecne, homme violent et artificieux, qui avoit persécuté les chrétiens de tout son pouvoir, s'appliquant à les tirer de leurs cachettes comme des voleurs, et à inventer contre eux toutes sortes de calomnies, et qui en avoit fait mourir un très-grand nombre. Enfin, il éleva une idole de Jupiter Philien, c'est-à-dire présidant à l'amitié, et fit, pour la consacrer, des cérémonies, des sacrifices et des purifications profanes (3). Entre autres, il fit voir à l'empereur, pour lui plaire, un oracle, par lequel ce dieu demandoit que ses ennemis, les chrétiens, fussent bannis de la ville et du territoire.

Théotecne ayant ainsi commencé, tous les autres magistrats des villes sujettes à Maximin, firent faire des décrets semblables, y étant excités encore par les gouverneurs des provinces, qui en faisoient leur cour à l'empereur (4). Il répondit à leurs décrets par des lettres très-favorables; et ainsi la persécution recommença après environ six mois d'intervalle, depuis le commencement de mai jusque vers la fin d'octobre. Maximin établit en chaque ville pour sacrificateurs des idoles, et pour pontifes au-dessus d'eux, les personnages les plus considérables, et qui avoient le plus paru dans les charges. Ces pontifes étoient d'une institution nouvelle; ils s'appliquoient avec grand soin aux cérémonies de leur fausse religion, ils faisoient tous les jours des sacrifices devant tous leurs dieux (5); et, avec le secours des anciens sacrificateurs, ils empêchoient les chrétiens de bâtir des églises, ni de faire l'exercice de leur religion en public et en particulier; ils les prenoient de leur autorité pour les faire sacrifier, ou les présentoient aux juges. Maxi-

(1) Cont. Fulgent. Donat. ad Aug. c. ult.
(2) Joan. XVI.
(3) Gesta. Zenopili. consul.
(4) Aug. Epist. 433.
(5) Aug. Hær. 69.

(1) Lactant. de Mort. n. 36.
(2) Eus. II, Hist. c. 2.
(3) Ibid. c. 3.
(4) C. 4.
(5) Lact. n. 36.

min n'en demeura pas là; il choisit dans les provinces des personnes plus élevées en dignité pour en faire des pontifes d'un ordre supérieur, et il voulut que les uns et les autres portassent des manteaux blancs. L'empressement extraordinaire du prince excitoit tout le monde; les officiers et les particuliers croyoient que le meilleur moyen d'obtenir toutes les grâces qu'ils désiroient, étoit de crier contre les chrétiens, et d'inventer contre eux quelque malice nouvelle (1).

On fabriqua de faux actes de Pilate, contenant plusieurs blasphêmes contre Jésus-Christ, comme si c'eût été la procédure que Pilate avoit faite contre lui, et par l'ordre de l'empereur on les envoya partout, dans les villes et dans le plat pays, pour être exposés en public à tout le monde, et pour servir aux enfants de leçons que les maîtres d'écoles leur faisoient apprendre par cœur. Un commandant, du nombre de ceux que les Romains appeloient ducs, ayant pris à Damas dans la place de misérables femmes débauchées, les menaça de les mettre à la question, et leur fit dire qu'elles avoient été chrétiennes, qu'elles savoient leurs abominations, et qu'ils commettoient des impuretés dans les églises mêmes. Enfin, on leur fit dire tout ce qu'on voulut pour décrier la religion, et leurs dépositions furent rédigées en forme authentique, communiquées à l'empereur, et par son ordre envoyées et publiées dans toutes les villes et les autres lieux. Ce duc se tua lui-même peu de temps après.

Ainsi donc, les enfants dans les écoles (2) avoient à la bouche tout le long du jour les noms de Jésus et de Pilate, et dans toutes les villes on voyoit des décrets et des rescrits de l'empereur, gravés en tables d'airain. Celui qu'il envoya à la ville de Tyr contenoit ce qui suit : A la fin, la foiblesse de l'esprit humain a secoué l'obscurité de l'erreur, qui tenoit auparavant les hommes plutôt malheureux qu'impies, enveloppés des ténèbres pernicieuses de l'ignorance; et ils reconnoissent qu'ils sont gouvernés par la providence des dieux immortels. Nous ne pouvons exprimer la joie que nous avons ressentie de recevoir cette illustre marque de votre dévotion envers les dieux, quoique dès auparavant personne n'ignorât quelle étoit votre religion, fondée, non sur une créance de paroles vaines, mais sur une suite continuelle de miracles éclatants. C'est pourquoi, votre ville s'appelle avec juste titre le siége et l'habitation des dieux immortels, ayant tant de preuves évidentes de leur présence. Maintenant, elle a négligé tous ses intérêts particuliers; et, sitôt qu'elle s'est aperçue que ceux qui suivoient la maudite folie recommençoient à se glisser, et que le feu assoupi se réveilloit, elle a eu recours à notre piété comme au rempart de toutes les religions. C'est le grand Jupiter, lui qui préside à votre illustre ville, qui conserve vos dieux domestiques, vos femmes, vos enfants, vos maisons; c'est lui qui vous a inspiré cette salutaire pensée, nous montrant combien il est utile de s'approcher des saintes cérémonies avec la veneration qui leur est due. Car, qui est assez insensé pour ne pas comprendre que c'est par la faveur des dieux que la terre donne ses fruits en abondance, que nous sommes exempts de guerres, de mauvais air, de tempêtes, de tremblements de terre; au lieu que ces malheurs étoient fréquents auparavant? Et tout cela arrivoit à cause de la pernicieuse erreur et de l'extravagance de ces scélérats, qui couvroient presque toute la terre de confusion : voyez la beauté des moissons et des prairies, et la sérénité du ciel. Réjouissez-vous de ce que la puissance du terrible Mars étant apaisée par vos sacrifices, vous jouissez d'une paix tranquille. Tous ceux qui, sortant de cet aveuglement, sont revenus à des sentiments raisonnables, doivent se regarder comme sauvés d'un naufrage et délivrés d'une dangereuse maladie; mais que ceux qui demeurent dans leur maudite folie soient chassés au plus loin de votre ville et de son territoire, comme vous l'avez demandé, afin que, délivrée de toute profanation, elle puisse servir les dieux suivant les mouvements de sa piété. Au reste, pour vous faire connoître combien cette demande nous a été agréable, nous vous permettons de nous demander telle grâce qu'il vous plaira, en considération de votre affection pour le service des dieux. Vous l'obtiendrez sans délai, comme un témoignage éternel à vous et à vos descendants, de la manière dont nous avons récompensé votre religion.

Tel fut le rescrit de Maximin pour la ville de Tyr; par où l'on peut juger des autres, et en général des solides raisons que les païens employoient contre la religion chrétienne. Maximin fit alors par tout son empire ce qu'il avait fait en Orient (1). Il défendoit, sous prétexte de clémence, de faire mourir les chrétiens, et commandoit seulement de les mutiler. Ainsi on arrachoit les yeux aux confesseurs, on leur coupoit les mains, les pieds, le nez ou les oreilles. Toutefois on en fit mourir plusieurs.

XXXVI. Saint Apollonius et saint Philémon.

Le moine Apollonius, qui pour son mérite avoit été ordonné diacre, avoit soin pendant la persécution de visiter les frères et de les encourager; en sorte qu'il fit plusieurs martyrs (2). Il fut pris et mis en prison dans la ville d'Antinoüs en Egypte. Plusieurs païens venoient lui insulter et lui dire des injures, entre autres un nommé Philémon, joueur de flûte, fameux et chéri de tout le peuple. Il

(1) Eus. II, c. 4.

(2) Eus. IV, c. 7.

(1) Lactant. de Mort. n. 30.

(2) Acta sinc. p. 530, ex Ruf. et Pall.

traitoit Apollonius d'impie et de séducteur, digne de la haine publique. Apollonius lui répondit : Mon fils, Dieu veuille avoir pitié de toi, et ne te pas imputer ces discours. Philémon fut touché de ces paroles, et en sentit un effet si merveilleux en son cœur, que tout à coup il se confessa chrétien. Il court au tribunal du juge, nommé Arien, et s'écrie devant tout le peuple : Vous êtes injuste de punir les amis de Dieu; les chrétiens ne font ni n'enseignent rien de mauvais. Le juge, qui connoissoit le personnage, crut d'abord que c'etoit un jeu; mais quand il vit qu'il continuoit sérieurement et constamment, il dit : Tu es fou, Philémon, tu as perdu l'esprit tout d'un coup. Ce n'est pas moi, dit Philémon, qui suis fou; c'est toi-même : tu es un juge très-injuste et très-insensé de faire périr tant d'hommes justes. Pour moi, je suis chrétien, et il n'y a point de meilleurs gens que les chrétiens. Le juge, après avoir essayé de le ramener par la douceur, lui fit souffrir toute sorte de tourments.

Mais, sachant que ce changement de Philémon venoit des discours d'Apollonius, il le fit tourmenter cruellement, l'accusant d'être un séducteur. Apollonius dit : Plût à Dieu que vous, mon juge, et tous les assistants qui m'entendent, pussiez tous suivre cette erreur dont vous m'accusez! Le juge, ayant ouï ces paroles, le condamna à être brûlé avec Philémon devant tout le peuple. Mais, après qu'ils furent entrés dans le feu, saint Apollonius dit à haute voix : Seigneur, ne livrez pas aux bêtes ceux qui vous confessent; mais montrez-nous évidemment votre puissance (1). Aussitôt, un nuage plein de rosée les environna et éteignit le feu. Le juge et le peuple étonnés se mirent à crier tout d'une voix : Le Dieu des chrétiens est grand et unique, c'est le seul immortel. Le prefet d'Alexandrie l'ayant appris en fut extraordinairement irrité; il choisit le plus cruel de ses officiers, et fit mener à Alexandrie, chargés de chaînes, le juge Arien qui s'étoit converti, et ceux qui avoient attiré le miracle. Pendant le voyage, saint Apollonius commença à instruire dans la foi ceux qui les conduisoient, et il les persuada tellement, qu'ils s'offrirent au juge avec leurs prisonniers, et se confessèrent aussi chrétiens. Le préfet d'Egypte, les voyant immobiles dans la foi, les fit jeter au fond de la mer, et les baptisa sans y penser. Leurs corps se trouvèrent ensuite tout entiers sur le rivage, on les mit dans un même sépulcre, et il s'y fit depuis des miracles en grand nombre.

XXXVII. Autres martyrs d'Alexandrie.

Plusieurs autres souffrirent le martyre à Alexandrie, Faustus, Didius et Amonius, prêtres, Hésychius, Théodore et Pacome, évêques de diverses églises, et un grand nombre d'autres en divers lieux où leur mémoire fut depuis célèbre. C'est le temps du martyr de saint Pierre, évêque d'Alexandrie. Il avoit tenu le siége douze ans, trois ans avant la persécution, neuf ans depuis qu'elle eut commencé (1). Il passa ces neuf années dans des exercices de piété plus rigoureux, ne laissant pas de prendre grand soin de son église. Car, il n'étoit pas moins recommandable par la science de la religion que par la vertu. Il fut arrêté sans aucun sujet, et lorsqu'on s'y attendoit le moins, par ordre de Maximin, qui lui fit promptement couper la tête, le vingt-cinquième de novembre cette année trois cent onze, neuvième de la persécution. Outre les canons de pénitence que j'ai rapportés, il avoit écrit un livre de la divinité (2), où il parloit très-correctement du mystère de l'incarnation, disant que le verbe Dieu s'est fait homme sans quitter sa divinité. L'église d'Alexandrie demeura un an sans pasteur (3).

Alors, saint Antoine quitta son monastère, et vint à Alexandrie avec les martyrs que l'on y conduisoit de toutes parts, disant : Allons aussi combattre ou voir les combats (4). Quelque désir qu'il eût du martyre, il ne voulut pas se livrer lui-même; mais il servoit les confesseurs dans les mines où ils travailloient et dans les prisons. Il prenoit grand soin d'encourager devant les tribunaux ceux qui y étoient appelés, et, après qu'ils avoient confessé, il les accompagnoit jusqu'à l'exécution. Le juge, voyant la fermeté d'Antoine et de ses compagnons, défendit à aucun moine de paroître dans les jugements ou de séjourner dans la ville. Tous les autres se cachèrent ce jour-là; mais Antoine méprisa tellement cette ordonnance, que le lendemain il se mit en un lieu élevé, ayant exp ès lavé son habit de dessus, qui étoit blanc, afin qu'il parût davantage. Il se présenta ainsi au juge comme il passoit avec sa suite, et fut sensiblement affligé de n'avoir pas souffert le martyre; mais Dieu le réservoit pour l'instruction des solitaires. Après la mort de saint Pierre d'Alexandrie, le fort de la persécution étant passé, il retourna à son monastère.

XXXVIII. Saint Lucien d'Antioche.

A Emèse en Phénicie, trois martyrs furent exposés aux bêtes et dévorés (5). L'un d'eux étoit l'évêque Sylvain, très-avancé en âge, qui avoit passé quarante ans entiers dans l'épiscopat. Mais un des plus illustres martyrs de cette persécution fut Lucien, prêtre de l'église d'Antioche, très-austère en sa vie, très-savant et très-

(1) Ps. LXXIII, 19.

(1) Eus. VII, Hist. c. ult. et IX, c. 6.

(2) An. 311, Conc. Eph. in Calc. Act. I, tom. 4, p. 286.

(3) Gelas. Cyzic. lib. II, c. 1.

(4) Athanas. Vita. An. c. 15, p. 479.

(5) Eus. IX, Hist. c. 6.

éloquent (1). Il fit une édition de l'Ecriture sainte, ou plutôt une correction des Septante suivant les meilleurs exemplaires, en sorte qu'il y en avoit trois éditions fameuses. Celle d'Egypte faite par Hésychius, celle de Palestine par le martyr Pamphile, celle d'Antioche par le martyr Lucien. Sa doctrine toutefois fut quelque temps suspecte : on l'accusa d'être dans les sentiments de Paul de Samosate, et il demeura séparé de la communion sous trois évêques, apparemment Domne, Timée et Cyrille. Mais peut-être ne l'accusoit-on que faute de le bien entendre, comme saint Denis d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, il mourut dans la communion de l'Eglise, considéré comme un grand ascète et un grand martyr (2). Il fut mené à Nicomédie, où l'empereur Maximin demeuroit alors (3), et présenta au gouverneur une apologie de la doctrine chrétienne, qui ne servit qu'à le faire mettre en prison. De là, il écrivit plusieurs lettres, une entre autres à l'église d'Antioche, qui finissoit par ces mots (4) : Toute la compagnie des martyrs vous salue. Je vous annonce la bonne nouvelle que le pape Anthime a terminé sa course par le martyre. Cette lettre fait voir qu'il étoit en communion avec les autres martyrs et avec l'église d'Antioche. Le pape Anthime qu'il nomme est l'évêque de Nicomédie.

Le gouverneur, après avoir inutilement exposé Lucien à plusieurs tourments, le voulut éprouver par la faim (5); et, quand il l'eut long-temps soufferte, on dressa devant lui une table chargée de viandes offertes aux idoles pour irriter l'appétit par la présence de l'objet; mais le saint martyr demeura ferme. Le gouverneur le fit amener à son tribunal, l'interrogea encore dans les tourments, et lui demanda son pays, ses parents, sa profession; mais il répondoit seulement à toutes les questions : Je suis chrétien. Il mourut en prononçant cette sainte profession, l'an trois cent douze, le septième de janvier, jour auquel l'Eglise célèbre encore sa mémoire (6). Il fut enterré à Deprane, ville de Bythinie, que Constantin rétablit depuis avec exemption de tributs en l'honneur de ce martyr, et lui donna le nom de sa mère, en la nommant Hélénople. Dans le même temps, Basilique, évêque de Comane, souffrit aussi le martyre à Nicomédie (7).

XXXIX. Autres martyrs.

Je rapporterai ici trois martyrs illustres, dont on ne sait pas précisément le temps, saint Gordius, saint Barlaam et sainte Julite. Gordius étoit de Césarée en Cappadoce, il porta les armes et fut centurion (1). Mais, voyant la violence de la persécution, il quitta le service, abandonna ses biens, ses esclaves, ses parents, ses amis, et se retira dans les lieux déserts, où il s'exerça long-temps aux jeûnes, aux veilles, aux prières, à la méditation de l'Ecriture sainte. Quand il crut être assez préparé au combat, il revint, et prit le temps d'une fête que les païens célébroient en l'honneur de Mars. Tout le peuple étoit assemblé pour voir des courses de chevaux ; les juifs et plusieurs chrétiens foibles y assistoient avec les infidèles. Gordius se présenta hardiment au milieu de la carrière, et s'écria : Voilà que ceux qui ne me cherchoient point m'ont trouvé; je me suis montré à ceux qui ne m'interrogeoient point (2). Ces paroles attirèrent sur lui les yeux de toute l'assemblée. Il étoit tel qu'un homme qui depuis long-temps habitoit les montagnes, la barbe longue, les cheveux négligés, le corps sec, mal vêtu, portant une besace, appuyé sur un bâton. Tous se mirent à crier, les chrétiens de joie, les païens de fureur : le gouverneur qui présidoit aux jeux fit faire silence, et on amena Gordius à son tribunal. Il essaya en vain les menaces des plus cruels tourments, et les promesses les plus flatteuses. Enfin, il fit venir un bourreau avec l'épée nue, et condamna le martyr à la mort. Tout le peuple du spectacle environnoit le tribunal : ceux qui étoient demeurés dans la ville y accoururent aussi, jusqu'aux vieillards les plus infirmes et aux filles les plus retirées. Les parents et les amis de Gordius l'embrassoient en pleurant pour lui persuader de ne se pas perdre dans la fleur de sa jeunesse, et du moins de dissimuler sa foi. Mais il demeura ferme, et leur dit : Ne pleurez point sur moi, mais sur les ennemis de Dieu qui persécutent les chrétiens, et qui se préparent un feu bien plus terrible que celui dont ils nous menacent. Après leur avoir parlé long-temps, il fit sur lui le signe de la croix, et s'en alla au supplice avec un visage ferme et sans changer de couleur.

Barlaam étoit un homme rustique, simple et ignorant, mais d'un grand courage (3). Il fut mis en prison, et souffrit tous les tourments jusqu'à lasser les bourreaux qui l'avoient déchiré de coups. Enfin, il fut amené devant l'autel des idoles; on lui mit dans la main des charbons ardents avec de l'encens, afin qu'il semblât l'offrir en secouant la main. Mais il tint sa main ferme comme si elle eût été de bronze, et aima mieux la laisser brûler. En la même ville de Césarée, Julite, femme chrétienne, fit appeler en justice un homme riche et puissant, qui vouloit usurper tout son bien sans fondement (4). Ne pouvant se défendre, il s'avisa de dire qu'elle n'étoit

(1) Hier. in Catal. id Ep. 107, et in Ruf.
(2) Athan. in Synop. Script.
(3) Euseb. VIII, Hist. c. 13
(4) Chr. Pasc. an. 303, p. 277.
(5) Chrysos. Hom. 46, an. 312.
(6) Martyr. Rom. Chr. Pasch. an. 317, p. 283.
(7) Pall. Vita Chr. c. 11, p. 59.

(1) Acta sinc. p. 567. Ex Basil. Hom. 19.
(2) Rom. x, 20.
(3) Acta sinc. p. 565. Ex S. Basil. Hom. 18.
(4) Acta sinc. p. 573. Ex Basil. Orat. 3.

pas recevable à paroître en justice, parce qu'elle étoit chrétienne ; et en effet les derniers édits le portoient. Le juge, laissant le principal de l'affaire civile, fit apporter du feu et de l'encens ; et, comme elle refusa de sacrifier, il la condamna au feu. Elle, après avoir dit beaucoup de choses sur la confession du nom de Dieu, se jeta gaiement sur le bûcher, et y mourut. Son corps demeura entier, et fut ensuite enterré dans le vestibule de la principale église. A sa mort, il sortit une fontaine qui fut d'une grande utilité à la ville.

XL. Famine et peste.

Cependant, malgré la protection des dieux, dont les païens s'étoient flattés, et les beaux discours des édits de Maximin, son empire fut affligé de toutes sortes de maux (1). Les pluies d'hiver, cause de la fécondité dans les pays chauds, furent beaucoup moindres qu'à l'ordinaire; de là vint une famine imprévue, et ensuite la peste avec une autre maladie, consistant principalement en un ulcère enflammé que l'on nommoit charbon. Ce mal s'étendoit par tout le corps; mais il attaquoit principalement les yeux, et fit quantité d'aveugles, hommes, femmes et enfants. En même temps, Maximin s'attira la guerre avec les Arméniens, anciens amis et alliés des Romains. Ils étoient chrétiens, et affectionnés à la religion ; et il se les rendit ennemis en les voulant obliger à sacrifier aux idoles. Il souffroit beaucoup en cette guerre d'Arménie, lui et ses troupes; et cependant les villes de son obéissance étoient ravagées par la peste et par la famine. Une médimne de froment se vendoit deux mille cinq cents dragmes attiques. La médimne étoit d'environ deux boisseaux et un quart, et les deux mille cinq cents dragmes faisoient plus de neuf cent soixante livres de notre monnoie. Il mouroit un grand nombre de personnes dans les villes, et plus encore dans la campagne. En sorte que les registres de cens qui contenoient les noms des paysans, étoient presque tous effacés. Quelques-uns vendoient pour un peu de nourriture ce qu'ils avoient de plus cher; d'autres, après avoir vendu leurs fonds petit à petit, étoient réduits à la misère. Il y en avoit qui mâchoient quelques poignées de foin et de mauvaises herbes, qui ruinoient leur santé. Des femmes les plus nobles étoient réduites à mendier dans les places des villes ; la honte qui paroissoit sur leurs visages et la propreté de leurs habits faisoient voir leur qualité. Les uns, desséchés et semblables à des fantômes, alloient en bronchant de côté et d'autre, et tomboient enfin de foiblesse dans les rues ; puis, couchés sur le ventre, ils demandoient un petit morceau de pain, et prêts à rendre le dernier soupir, ils crioient qu'ils mouroient de faim, n'ayant plus de force que pour cette parole. Les plus accommodés, étonnés de la multitude de ceux qui demandoient, après avoir beaucoup donné, devenoient durs et insensibles, craignant de tomber dans le même besoin. En sorte que l'on voyoit au milieu des places et des rues des corps morts tout nus, qui demeuroient plusieurs jours sans sépulture. Quelques-uns furent mangés des chiens : ce qui fit que les vivants se mirent à tuer les chiens, de peur qu'ils ne devinssent enragés, et ne les attaquassent eux-mêmes.

La peste ne faisoit pas moins de ravage, principalement sur ceux qui étoient à couvert de la famine. Il y eut un grand nombre de personnes constituées en dignité, de magistrats et de gouverneurs de provinces, que la violence du mal emporta en peu de temps, comme si la famine les eût exprès gardés à la peste. Tout étoit plein de gémissements; dans les places et dans les rues, on ne voyoit que des enterrements avec les flûtes et les tambours; souvent on portoit ensemble deux ou trois corps, et les familles entières périssoient. Il n'y eut que les chrétiens qui montrèrent de l'humanité en cette occasion, et s'appliquèrent à secourir les misérables. On les voyoit occupés tout le jour, les uns à ensevelir les morts dont personne ne prenoit soin et qui tomboient à milliers, les autres à rassembler les pauvres affamés et leur distribuer du pain. En sorte que tout le monde en parloit, et confessoit hautement que les chrétiens étoient les seuls qui confessent la véritable piété.

XLI. Tyrannie de Maximin.

L'empereur Maximin n'en étoit ni moins avare, ni moins débauché pour tous ces malheurs (1). Les impositions extraordinaires qu'il faisoit enlevoient tout ce que Dioclés et Maximien avoient laissé. On fermoit les greniers des particuliers, on scelloit leurs magasins, on exigeoit par avance les tributs des années suivantes. On enlevoit des troupeaux de bétails pour les sacrifices ordinaires et pour la subsistance des troupes, qui prodiguoient les vivres; tout cela ne contribua pas peu à la cherté et à la famine. Sa passion pour les femmes étoit encore plus insupportable ; il y avoit des eunuques et d'autres ministres infâmes qui cherchoient partout. Sitôt que l'on trouvoit un beau visage, c'étoit aux maris et aux pères à se retirer. On dépouilloit les femmes et les filles de qualité pour les visiter; et, si quelqu'une en faisoit difficulté, on la faisoit mourir comme criminelle de lèze-majesté. Il y eut des maris qui se tuèrent eux-mêmes, ne pouvant se consoler qu'il eût abusé de leurs femmes qu'ils aimoient pour leur fidélité; souvent il les leur

(1) Eus. IX, Hist. c. 6, 8.

(1) Lact. n. 37.

renvoyoit après en avoir abusé, et c'étoient les premiers du sénat qu'il traitoit ainsi.

Sophronie, femme du préfet de Rome, étant abandonnée par son mari à l'empereur Maximin, demanda un peu de temps pour se parer; mais, quand elle fut seule dans sa chambre, elle se perça d'une épée, et ne laissa que son corps mort à ceux qui l'attendoient pour l'emmener. Maximin avoit établi que personne ne se mariât sans sa permission, et il faisoit épouser à ses esclaves des filles nées libres dont il avoit abusé. Ses officiers suivoient son exemple; ils enlevoient à leur gré les filles de médiocre condition, et ils demandoient à l'empereur les plus considérables que personne n'osoit leur refuser quand ils avoient une requête répondue de lui. Ses gardes et la plupart de sa suite étoient des barbares, principalement des Goths, qui, chassés par les leurs, s'étoient donnés à Galérius.

Maximin n'épargna pas même l'impératrice qu'il venoit d'appeler sa mère, Valérie, fille de Dioclès, veuve de Galérius. Elle avoit passé dans ses terres croyant y être plus en sûreté, vu principalement qu'il étoit marié; mais elle n'avoit pas encore achevé son deuil, qu'il lui envoya faire des propositions de mariage, étant prêt à répudier sa femme, si Valérie consentoit à l'épouser. Valérie répondit qu'elle ne pouvoit penser à des noces dans l'état de deuil où elle étoit; que, s'il répudioit une femme dont il étoit content, il pourroit lui en faire autant à elle-même; enfin, qu'il étoit sans exemple qu'une femme de son rang se fût remariée. Ayant reçu cette réponse, il entre en furie, la proscrit, lui ôte son bien, ses officiers, fait mourir les eunuques dans les tourments, l'envoie en exil avec sa mère, les faisant souvent changer de place comme pour s'en jouer. Il condamne ses amis sous de faux prétextes d'adultère. L'impératrice Valérie, étant ainsi reléguée dans les déserts de Syrie, trouva moyen d'en donner avis secrètement à Dioclès, son père. Il envoya prier Maximin de la lui envoyer, et, après plusieurs ambassades réitérées, il ne put l'obtenir.

XLII. Guerre de Maxence contre Constantin.

Maxence avoit déclaré la guerre à Constantin, sous prétexte de venger la mort de son père Herculius. Constantin, de sa part, avoit fait abattre les images de Maximien Herculius, et en même temps celles de Dioclétien; car, dans la plupart des peintures, ils étoient joints ensemble (1). Cela n'étoit jamais arrivé à un empereur de voir de son vivant ses images abattues; aussi Dioclétien en conçut un tel chagrin, qu'il résolut de mourir. Maximin avoit de la jalousie contre Licinius, que Galérius lui avoit préféré. Ainsi, nonobstant le traité qu'ils venoient de faire, quand il sut que Constantin avoit promis sa sœur à Licinius, la liaison de ces deux empereurs lui parut une conjuration contre lui. Il envoya donc secrètement à Rome, pour demander à Maxence son alliance et son amitié. Ce secours parut à Maxence comme venu du ciel: il reçut bien les ambassadeurs, on fit le traité, on mit ensemble les images des deux empereurs Maximin et Maxence. Maxence se tenoit enfermé dans Rome, à cause d'un oracle qui le menaçoit de mort s'il sortoit hors des portes. Il ne laissoit pas de faire la guerre par de bons capitaines, et il étoit le plus fort. Outre l'armée de son père, dont il avoit dépouillé Sévère, il en avoit une autre de Maures et d'Italiens qui lui étoit particulière. Il y eut quelques combats où les troupes de Maxence eurent l'avantage; enfin Constantin, se servant de tout son courage et résolu à tout événement, approcha de Rome avec toutes ses troupes, et campa vis-à-vis du pont Milvius.

XLIII. Croix miraculeuse.

Comme ses forces étoient moindres que celles de Maxence, il crut avoir besoin d'un secours supérieur, et pensa à quelle divinité il s'adresseroit (1). Il considéra que les empereurs, qui de son temps avoient été zélés pour l'idolâtrie et la multitude des dieux, avoient péri misérablement; et que son père Constance, qui avoit honoré toute sa vie le seul Dieu souverain, en avoit reçu des marques sensibles de protection. Il résolut donc de s'attacher à ce grand Dieu, et se mit à le prier instamment de se faire connoître à lui, et d'étendre sur lui sa main favorable. L'empereur Constantin prioit ainsi de toute affection, quand, vers le midi, le soleil commençant à baisser, comme il marchoit par la campagne avec des troupes, il vit dans le ciel, au-dessus du soleil, une croix de lumière et une inscription qui disoit: Ceci te fera vaincre. Il fut étrangement surpris de cette vision, et les troupes qui l'accompagnoient, et qui virent la même chose, ne furent pas moins étonnées. L'empereur, longtemps après, racontoit cette merveille, et assuroit avec serment l'avoir vue de ses yeux, en présence d'Eusèbe, évêque de Césarée, qui en a écrit l'histoire.

Constantin fut occupé le reste du jour de cette merveille, pensant à ce qu'elle pouvoit signifier. La nuit, comme il dormoit, Jésus-Christ lui apparut avec le même signe qu'il avoit vu dans le ciel, et lui ordonna d'en faire une image et de s'en servir contre ses ennemis dans les combats. L'empereur se leva avec le jour, et déclara le secret à ses amis; puis il fit venir des orfèvres et des joailliers, et, s'étant assis au milieu d'eux, leur expliqua la

(1) Zozim. lib. II, p. 675.

(1) Eus. Vita. Constant. lib. I, c. 27, 28, etc.

figure de l'enseigne qu'il vouloit faire, et leur commanda de l'exécuter avec de l'or et des pierres précieuses. En voici la forme: Un long bois comme d'une pique revêtu d'or avoit une traverse en forme de croix; au bout d'en haut étoit attachée une couronne d'or et de pierreries qui enfermoit le symbole du nom de Christ, c'est-à-dire les deux premières lettres chi X et ro P, le ro posé au milieu du chi. A la traverse de la croix pendoit un petit drapeau carré d'une étoffe très-précieuse, de pourpre tissue d'or et chargée de pierreries. Au-dessus de ce drapeau et au-dessous de la petite croix, c'est-à-dire du monogramme, étoit en or l'image de l'empereur et de ses enfants Telle fut l'enseigne que fit faire Constantin; la forme n'en étoit pas nouvelle, mais on ne trouve point avant ce temps le nom de *Labarum*, que l'on lui donna toujours depuis (1). L'empereur en fit faire de semblables pour toutes ses troupes. Lui-même portoit sur son casque la croix, ou le monogramme de Christ; ses soldats le portoient sur leurs écus; et les médailles des empereurs chrétiens en sont pleines. L'empereur choisit ensuite cinquante hommes des plus braves et des plus pieux de ses gardes, qui eurent la charge de porter le Labarum tour à tour.

Cependant il fit venir des évêques, et leur demanda quel étoit ce dieu qui lui avoit apparu, et que signifioit ce signe (2). Ils lui dirent: Ce dieu est le fils unique du seul Dieu; le signe que vous avez vu est le trophée de la victoire qu'il a remportée sur la mort, quand il est venu sur la terre. Là-dessus, ils lui expliquèrent la cause de son avénement et le mystère de l'incarnation. L'empereur écoutoit ces discours, et, toujours frappé de ce qu'il avoit vu, les recevoit comme des instructions divines. Il voulut dès lors lire les saintes Ecritures, avoir toujours des évêques auprès de lui, et honorer en toutes manières le dieu qui lui avoit apparu.

XLIV. Victoire de Constantin.

Maxence demeuroit enfermé dans Rome, où il s'abandonnoit à toutes sortes de crimes (3). Un jour, sur un sujet assez léger, il fit massacrer une grande multitude de peuple par les soldats prétoriens; sous divers prétextes il fit mourir plusieurs sénateurs l'un après l'autre pour avoir leur bien, il réduisoit le peuple à une extrême famine. Il étoit fort superstitieux, et cherchoit à s'attirer la victoire par des opérations magiques (4); il faisoit immoler des lions, et offroit des sacrifices détestables, jusqu'à faire ouvrir des femmes enceintes, et fouiller dans les entrailles des petits enfants. Effrayé de quelque mauvais augure, il quitta le palais avec sa femme et son fils, et il se retira dans une maison particulière (1).

La cinquième année de son règne finissoit le vingt-huitième d'octobre de cette même année trois cent douze. Ce même jour, Constantin, encouragé par la vision céleste, mit ses troupes en bataille et s'approcha de Rome. Maxence fit sortir les siennes sans sortir lui-même; elles passèrent le pont, les deux armées se rencontrèrent, et le combat s'échauffa. Cependant il y eut sédition dans Rome, et le peuple disoit tout haut que Maxence abandonnoit la cause publique. Comme il donnoit les jeux du cirque pour la fête de son avénement à l'empire, le peuple s'écria que Constantin étoit invincible. Consterné par ce cri, il s'enfuit du cirque, appela quelques sénateurs, et fit consulter les livres des Sibylles. On trouva que ce jour-là l'ennemi des Romains devoit périr misérablement, il crut la victoire assurée pour lui (2). Il sort et vient à l'armée; une infinité de chouettes vinrent aussitôt se reposer sur les murailles. A la vue de Maxence, le combat se rallume, ses gens plient, il fuit; et, poussé par la foule, il regagne le pont qu'il avoit fait faire avec des bateaux, mais en telle sorte que le milieu se pouvoit rompre en ôtant des chevilles de fer qui le tenoient. Il avoit cru par-là tendre un piége à ses ennemis, et il y fut pris lui-même. Le pont se trouva rompu, les bateaux s'enfoncèrent avec les hommes qui étoient dessus. Maxence tout le premier tomba dans le Tibre, ensuite ses gardes; et telle fut la fin de ce tyran. Son corps fut trouvé, on lui coupa la tête, et on la porta dans Rome sur une pique.

Elle ouvrit aussitôt ses portes à Constantin, et il y entra victorieux. Le sénat et tout ce qu'il y avoit de grands, le peuple romain, et jusqu'aux femmes et aux enfants, le reçurent comme leur libérateur, avec une joie qui paroissoit à leurs regards et à leurs cris. Une grande multitude accourut de toute l'Italie à cette heureuse nouvelle. Constantin triompha; la pompe fut ornée par les sénateurs délivrés des prisons, où les retenoit Maxence, dont la tête fut portée dans le triomphe, et ensuite envoyée en Afrique. Le sénat fit ériger un arc de triomphe à l'honneur de Constantin, qui se voit encore à Rome avec cette inscription: A l'empereur césar Flavius Constantin, grand, pieux, heureux, le sénat et le peuple romain a dédié cet arc de triomphe, parce que, poussé par la Divinité et par sa grandeur d'âme, accompagné de son armée, il a vengé l'état en même temps du tyran et de toute sa faction par ses justes armes. On orna cet arc de plusieurs bas-reliefs excellents, qui avoient été faits autrefois en l'honneur d'Antonin le pieux et de Marc-Aurèle. On dressa une statue à Constantin dans une

(1) V. Cang. Gloss. Prud. in Sym. lib. I.
(2) Eus. II, Vit. c. 3.
(3) Eus. I, Vita Const. 33, 34; etc. VIII, Hist. 26.
(4) Prud. in Sym, l. I.

(1) Panegyr. 24.
(2) Zozim. lib. II, p. 676.

place publique de Rome, où il vouloit paroître avec une longue croix à la main au lieu de lance, et fit mettre à la base cette inscription (1) : Par ce signe salutaire, vraie marque de courage, j'ai délivré votre ville du joug du tyran, et j'ai rétabli le sénat et le peuple en son ancienne splendeur. L'Italie dédia à Constantin un écu et une couronne d'or, Rome une statue d'or, comme d'un dieu ; il demeura à Rome le reste de cette année.

XLV. Mort de Dioclétien.

Maximin ayant appris la défaite de Maxence, en fut aussi affligé que s'il avoit été vaincu lui-même (2). Mais, ayant appris ensuite que le sénat avoit donné à Constantin le titre de premier empereur que lui-même s'attribuoit, il en fut tellement irrité, qu'il se déclara ouvertement son ennemi, et lui disoit des injures mêlées de railleries. Cependant, le vieux Dioclès étoit toujours languissant. Depuis qu'il eut appris que Constantin avoit abattu ses images avec celles d'Herculius, il résolut de mourir; il alloit de côté et d'autre, agité de continuelles inquiétudes, sans prendre ni nourriture ni repos. Il ne faisoit que gémir et répandre des larmes, il se tournoit et retournoit sans cesse, tantôt dans son lit, tantôt à terre. Cet empereur, qui avoit régné vingt ans si heureusement, tombé depuis sept ans dans une vie obscure, méprisé et maltraité, réduit enfin à haïr la vie, mourut d'épuisement et d'affliction le troisième de décembre de cette année trois cent douze.

XLVI. Édit de Constantin et de Licinius en faveur des chrétiens.

Constantin ayant passé à Rome deux mois et demi, en partit le dix-huitième de janvier trois cent treize, et se rendit à Milan. Licinius s'y trouva aussi pour recevoir Constantia, sœur de Constantin, qu'il devoit épouser, et les noces y furent célébrées. Ce fut là que les deux empereurs firent un édit en faveur des chrétiens, en ces mots (3) : Nous, étant heureusement assemblés à Milan, moi Constantin auguste et moi Licinius auguste, et traitant de tout ce qui regarde la sûreté et l'utilité publique, nous avons cru qu'un de nos premiers soins devoit être de régler ce qui regarde le culte de la Divinité, et de donner aux chrétiens et à tous les autres la liberté de suivre telle religion que chacun voudroit, afin d'attirer la faveur du ciel sur nous et sur tous nos sujets. Nous avons donc résolu, par un conseil salutaire, de ne dénier à qui que ce soit la liberté d'attacher son cœur à l'observance des chrétiens, ou à telle religion qu'il croiroit lui être la plus convenable, afin que la souveraine Divinité, dont nous suivons la religion d'un cœur libre, puisse nous favoriser en tout de ses grâces ordinaires. C'est pourquoi, vous devez savoir (ils parlent aux officiers à qui l'édit est adressé) que, nonobstant toutes les clauses des lettres qui vous ont été adressées touchant les chrétiens, il nous a plu maintenant d'ordonner purement et simplement que chacun de ceux qui ont la volonté d'observer la religion chrétienne le fasse sans être inquiété ni molesté en façon quelconque. Ce que nous avons cru devoir vous déclarer nettement, afin que vous sachiez que nous avons donné aux chrétiens la faculté libre et absolue d'observer leur religion. Bien entendu que les autres auront la même liberté pour maintenir la tranquillité de notre règne.

Nous avons de plus ordonné à l'égard des chrétiens, que si les lieux où ils avoient coutume de s'assembler ci-devant, et touchant lesquels vous aviez reçu certains ordres par des lettres à vous adressées, ont été achetés par quelqu'un, soit de notre fisc, soit de quelque personne que ce soit, ils soient restitués aux chrétiens sans argent ni répétition de prix et sans aucun délai ni difficulté. Que ceux qui les auront reçus en don les rendent pareillement au plus tôt, et que, tant les acheteurs que les donataires, s'ils croient avoir quelque chose à espérer de notre bonté, s'adressent au vicaire de la province, afin qu'il leur soit pourvu par nous. Tous ces lieux seront incontinent délivrés à la communauté des chrétiens par vos soins. Et parce qu'il est notoire qu'outre les lieux où ils s'assembloient ils avoient encore d'autres biens appartenants à leur communauté, c'est-à-dire aux églises et non aux particuliers, vous ferez rendre à leurs corps et communauté toutes ces choses aux conditions ci-dessus exprimées, sans aucune difficulté ni contestation, à la charge que ceux qui les auront restituées sans remboursement pourront espérer de notre grâce leur indemnité. En tout ceci, vous emploierez très-efficacement votre ministère pour la communauté des chrétiens, afin d'exécuter nos ordres au plus tôt, et procurer la tranquillité publique. Ainsi, la faveur divine, que nous avons déjà éprouvée en de si grands événements, continuera toujours à nous attirer d'heureux succès avec le bonheur des peuples. Et afin que cette ordonnance puisse venir à la connoissance de tous, vous la ferez afficher partout avec votre attache, en sorte qu'elle ne puisse être ignorée de personne. Tel fut l'édit de Constantin et de Licinius pour la liberté de la religion chrétienne.

XLVII. Guerre de Maximin.

Maximin, apprenant qu'ils étoient occupés à célébrer des noces, partit de Syrie, fit marcher ses troupes dans la plus grande rigueur de l'hiver, et, doublant les journées, se rendit

(1) Eus. II, Hist. c. 9; Vita c. 4.
(2) Lact. n. 44, idem. 42.
(3) Lact. Num. 45. Eus. Hist. 5.

en Bithynie avec une armée fatiguée (1). Il perdit par les pluies, les neiges, les boues, le froid et le travail, des chevaux et des bêtes de toutes sortes ; les chemins en étoient couverts et sembloient montrer une défaite. Il ne se tint pas dans ses bornes : il passa le détroit et vint en armes aux portes de Bysance, où Licinius avoit laissé une garnison pour de tels événements. Il usa de prières et de menaces, et consuma les onze jours, pendant lesquels on envoya des lettres et des courriers à Licinius. La garnison de Bysance étant trop foible se rendit; Maximin passa à Héraclée, où il perdit encore quelques jours. Licinius, étant accouru à grandes journées, étoit déjà à Andrinople, et Maximin ayant pris Périnthe à composition, ils se trouvèrent à deux-journées l'un de l'autre. Licinius songeoit plutôt à amuser son ennemi qu'à le combattre, car à peine avoit-il pu ramasser trente mille hommes, et Maximin en avait soixante-dix mille; mais les armées étoient si proches, que l'on attendoit de jour en jour une bataille. Alors, Maximin fit vœu à Jupiter que, s'il remportoit la victoire, il aboliroit entièrement le nom des chrétiens. La nuit suivante, comme Licinius dormoit, un ange lui apparut, et l'avertit de se lever promptement et de prier le dieu souverain avec toute son armée, lui promettant la victoire s'il le faisoit. A ces mots, il crut qu'il s'étoit levé, et qu'étant debout avec celui qui l'avertissoit, il apprenoit de lui la forme et les paroles de la prière. S'étant éveillé, il fit appeler un secrétaire, et lui dicta les paroles qu'il avoit ouïes en cette sorte: Grand Dieu, nous te prions. Dieu saint, nous te prions; nous te recommandons toute justice, nous te recommandons notre salut, nous te recommandons notre empire. C'est par toi que nous vivons ; c'est par toi que nous sommes victorieux et heureux. Dieu grand et saint, exauce nos prières; nous te tendons les bras. Dieu saint et grand, exauce-nous. On en fit plusieurs copies que l'on distribua aux préfets et aux tribuns, afin que chacun l'enseignât à ses soldats. Tous sentirent croître leur courage, croyant que le ciel leur promettoit la victoire. Licinius marqua le jour de la bataille au premier de mai de cette année trois cent treize où il finissoit la huitième année depuis que Maximin avoit été déclaré césar, le premier de mai trois cent cinq. Licinius vouloit le vaincre le jour de son avénement à l'empire, comme Maxence avoit été vaincu le jour du sien. Maximin voulut anticiper, et mit ses troupes en bataille le matin du dernier d'avril, afin de célébrer le lendemain sa fête après la victoire. La nouvelle vint au camp de Licinius que Maximin s'étoit avancé ; on prend les armes, on s'avance à sa rencontre. Il n'y avoit entre-deux qu'une plaine stérile, nommée Champserain. Déjà les deux armées étoient en présence, quand les soldats de Licinius ôtèrent leurs écus et leurs casques, levèrent les mains au ciel, et firent la prière qu'ils avoient apprise, et que leurs chefs et l'empereur prononçoient les premiers. L'autre armée entendit avec étonnement le bruit confus de leur voix. Après avoir dit trois fois la prière, pleins d'un nouveau courage, ils reprennent leurs casques et leurs écus.

XLVIII. Victoire de Licinius. Fin de la persécution.

Les empereurs s'avancèrent et eurent une conférence ; mais il fut impossible de porter Maximin à la paix. Il méprisoit Licinius, et croyoit que ses soldats l'alloient abandonner parce que Licinius étoit ménager, et lui, prodigue ; et il avoit entrepris la guerre sur cette espérance que, prenant l'armée de Licinius sans combat, il doubleroit ses forces pour attaquer Constantin. On s'approche donc, on sonne les trompettes, on déploie les enseignes ; les gens de Licinius fondent vigoureusement sur leurs ennemis. Ceux-ci épouvantés ne purent ni tirer leurs épées ni jeter leurs traits. Maximin tournoit autour des bataillons et sollicitoit les troupes de Licinius, tantôt par des prières, tantôt par des promesses : personne ne l'écoutoit. On le charge, il fuit vers les siens, qui se laissoient tuer sans résistance, et ce grand nombre de légions tombe comme une moisson sous les mains d'un petit nombre. Ils sembloient tous avoir oublié leur nom, leur courage, leurs anciennes récompenses, et n'être pas venus pour combattre, mais pour se faire égorger, comme des victimes dévouées à la mort par l'ordre de Dieu. Il en étoit déjà tombé une grande multitude, quand Maximin, voyant tourner la chose autrement qu'il ne pensoit, quitta la pourpre, prit un habit d'esclave et repassa le détroit. Après lui, personne n'eut honte de s'enfuir. Il demeura sur la place la moitié de son armée, le reste se rendit ou prit la fuite. Il arriva à Nicomédie la nuit d'après le premier jour de mai, ayant fait soixante milles en un jour et en deux nuits; il prit à la hâte sa femme, ses enfants et quelque peu d'officiers de son palais, et marcha vers l'orient; mais il s'arrêta en Cappadoce, ayant rassemblé quelques fuyards et quelques troupes d'orient; et ce fut là qu'il reprit la pourpre. Licinius, ayant reçu une partie de l'armée de Maximin qui se rendit à lui et qu'il distribua dans ses troupes, fit passer son armée en Bithynie peu de jours après la bataille. Il entra à Nicomédie, et rendit grâces à Dieu, qui lui avoit donné la victoire; puis le treizième de juin, sous le troisième consulat de Constantin avec lui, c'est-à-dire l'an trois cent-treize, il fit publier l'édit donné en faveur des chrétiens à Milan quelques mois auparavant, et les exhorta de vive voix à rétablir les églises en leur premier état. Ainsi finit la persécution au bout de dix ans et environ quatre mois. Car, elle avoit commmencé à Ni-

(1) Lact. n 45.

comédie lorsque l'église y fut abattue le vingt-troisième de février l'an trois cent trois.

XLIX. Mort de Maximin Daïa.

Licinius avec son armée victorieuse suivit Maximin, qui s'enfuit et se retira dans les détroits du mont Taurus, dont il ferma les passages par quelques retranchements; et comme les vainqueurs perçoient tout du côté droit, il se retira enfin à Tarse. Là, se trouvant en péril par mer et par terre, et ne voyant plus de refuge, la crainte et le chagrin le firent recourir à la mort comme au remède le plus assuré. Il se remplit de vin et de viandes, comme ceux qui en prennent pour la dernière fois, puis il avala du poison; mais comme il avoit l'estomac plein, l'effet présent n'en fut pas grand; et il produisit une langueur qui le tourmenta plus long-temps. Il sentoit brûler ses entrailles avec des douleurs si excessives qu'il en vint jusqu'à la fureur, et que pendant quatre jours il prenoit de la terre à pleines mains pour la manger, comme pressé d'une faim extrême; puis il se battoit la tête contre les murailles, de sorte que ses yeux enflèrent et qu'il en perdit la vue. Alors, il crut voir Dieu qui le jugeoit, environné d'officiers vêtus de blanc. Il crioit comme ceux qui sont à la torture, et disoit : Ce n'est pas moi qui l'ai fait, ce sont les autres. Ensuite il avouoit, comme vaincu par les tourments; et, de temps en temps, il prioit Jésus-Christ en pleurant d'avoir pitié de lui. Il rendit l'esprit avec les gémissements d'un homme qui se sent brûler; et telle fut la fin de Maximin Daïa, le plus cruel de tous les persécuteurs.

Toute leur race périt aussi. Licinius fit mourir Valère et Candidien; on ne sait qui étoit Valère. Candidien étoit fils de Galérius et d'une concubine; mais sa femme Valérie l'avoit adopté parce qu'elle étoit stérile. Licinius fit aussi punir de mort Sévérien, fils de Sévère, qui avoit suivi Maximin dans sa fuite, l'accusant d'avoir voulu prendre la pourpre après la mort de Maximin. Il fit mourir encore le fils aîné de Maximin, âgé de huit ans, sa fille âgée de sept ans, fiancée à Candidien, et fit précipiter leur mère dans le fleuve Oronte, qui passe à Antioche, où elle avoit souvent fait noyer des femmes vertueuses. Valerie, veuve de Galérius et fille de Dioclétien, après avoir erré pendant quinze mois en diverses provinces, vêtue pauvrement, fut enfin reconnue et arrêtée à Thessalonique avec sa mère. Leur supplice fut un grand spectacle, et attira la compassion du peuple, qui considéroit d'où elles étoient tombées. On leur coupa la tête, et on jeta les corps dans la mer. Tout ceci a été écrit dans le temps même par Lactance, en son traité de la mort des persécuteurs, pour faire voir la vengeance divine sur cette race criminelle.

LIVRE DIXIÈME.

I. Liberté de l'église.

Les chrétiens, se voyant en liberté après tant de persécutions, regardoient avec étonnement les merveilles de la puissance divine; une sainte joie éclatoit sur leurs visages (1). A la place des églises ruinées, on en bâtissoit partout de nouvelles, plus grandes et plus belles. Leurs dédicaces étoient des fêtes magnifiques (2); les évêques s'y assembloient en grand nombre, les peuples y accouroient en foule; tout âge, tout sexe y prenoit part. La rencontre des parents et des amis qui se trouvoient après une longue séparation, rendoit plus sensible l'union des membres de l'Eglise, et ils chantoient tout d'une voix des cantiques d'allégresse. Les prélats s'appliquoient aux saintes cérémonies qu'ils accomplissoient religieusement, et principalement les symboles mystiques de la passion du Sauveur, c'est-à-dire le saint sacrifice, et, si l'on veut, le baptême (3). Ils occupoient le peuple du chant des psaumes et de la lecture des saintes Ecritures; les plus éloquents d'entre eux prononçoient des panégyriques, c'est-à-dire des discours de louange et d'action de grâce pour entretenir saintement la joie de l'assemblée.

II. Lettres favorables de Constantin.

On voyoit partout des lettres de l'empereur, pour restituer aux chrétiens leurs biens confisqués, pour rappeler les bannis et délivrer les prisonniers. Il rendoit tous les honneurs possibles aux évêques, comme à des hommes consacrés à son Dieu, jusqu'à les admettre à sa table, quelque pauvre que fût leur extérieur (4). Il fournissoit les frais de tous leurs voyages. Ses libéralités étoient grandes envers les églises; il leur élevoit de grands bâtiments, et ornoit les sanctuaires de présents magnifiques (5). Il répandoit des aumônes très-abondantes sur toutes sortes de pauvres, même sur les païens. A ceux qui mendioient publiquement, il donnoit non-seulement la nourriture, mais le vêtement; il assistoit plus libéralement ceux qui étoient tombés d'une meilleure fortune, donnant aux uns des fonds de terre, aux autres des charges. Il prenoit un soin particulier des orphelins et des veuves; il dotoit les filles et les marioit à des hommes riches et connus de lui. C'est apparemment sur ce prétexte que Zosyme, historien païen, se plaint que Constantin donnoit avec profusion à des personnes inutiles (1).

On peut juger de ses libéralités par la lettre qu'il écrivit en particulier à Cécilien, évêque de Carthage, en ces termes (2): Ayant résolu de donner quelque chose pour l'entretien des ministres de la religion catholique par toutes les provinces d'Afrique, de Numidie et de Mauritanie, j'ai écrit à Ursus, trésorier général d'Afrique, et lui ai donné ordre de vous faire compter trois mille bourses. Quand donc vous aurez reçu cette somme, faites-la distribuer à tous ceux que j'ai dit, suivant l'état qu'Osius vous en a envoyé. Que si vous trouvez qu'il manque quelque chose pour accomplir mon intention, vous ne devez point faire de difficulté de le demander à Héraclidas, intendant de mon domaine (3); car je lui ai donné ordre, de bouche, de vous faire compter sans délai tout l'argent que vous lui demanderiez. On peut appeler bourse ce que les Romains nommoient alors *follis*. C'étoit une somme de deux cent cinquante de leurs deniers d'argent, qui revient à cent quatre livres trois sols quatre deniers de notre monnoie. Ainsi les trois mille bourses font plus de trois cent mille livres. Constantin écrivit aussi à Anulin, proconsul d'Afrique, pour la restitution des biens des églises, en ces termes (4): Aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, nous voulons que vous fassiez restituer aux églises des chrétiens catholiques tout ce qui leur appartenoit dans chaque ville ou dans les autres lieux, et qui est maintenant occupé par des citoyens ou par d'autres personnes. Faites-leur rendre incessamment tout ce qu'elles avoient, soit jardins, soit maisons, soit quelque autre chose où elles eussent droit, si vous voulez nous donner des marques de votre obéissance (5). Il adressa au même Anulin une lettre portant que, dans sa

(1) Euseb. x, Hist. c. 1, 2.
(2) Ibid. c. 3.
(3) Vales. hic.
(4) Eus. Vita Const. l. 1, c. 41.
(5) Ibid. c. 41.

(1) C. 43.
(2) Zos. lib. 2.
(3) Eus. x, Hist. c. 6.
(4) Ibid. c. 5.
(5) Ibid. c. 7.

province, tous les ministres de l'église catholique, à laquelle, dit-il, Cécilien préside, et que l'on a coutume de nommer clercs, seront exempts de toutes les charges publiques, afin que rien ne les détourne du service de la religion. On ne peut douter qu'il n'ait écrit de même aux autres gouverneurs des provinces.

Constantin ne fit pas célébrer les jeux séculaires, dont le temps échut l'année qu'il fut consul avec Licinius pour la troisième fois, c'est-à-dire l'an de J.-C. trois cent treize, et les païens ne manquèrent pas de dire que les dieux, irrités de cette omission, en avoient puni l'empire romain par tous les malheurs qui arrivèrent depuis (1). Cette même année trois cent treize fut la première des indictions, qui commencèrent le vingt-quatrième de septembre de l'année précédente trois cent douze (2) : on n'en sait pas bien l'origine. Le nom signifie l'imposition d'un tribut; il est assez vraisemblable que c'étoit ce que les provinces devoient fournir aux troupes pour leurs subsistances; que cette imposition se renouveloit tous les ans un peu avant l'hiver (3), comme la taille parmi nous, et que l'on en comptoit quinze de suite, parce que les soldats romains étoient obligés à servir quinze campagnes. Il étoit nécessaire de marquer ici le commencement des indictions, parce que l'on s'en sert encore dans le style ecclésiastique.

III. Dédicace de l'église de Tyr.

Entre les églises qui furent rebâties en ce commencement de liberté, nous avons la description particulière de celle de Tyr, dont Paulin étoit évêque. Elle avoit été ruinée comme les autres, et les infidèles avoient pris à tâche d'en défigurer même la place, en y amassant toutes sortes d'immondices. Quoiqu'il fût facile de trouver une autre place, l'évêque Paulin aima mieux faire nettoyer celle-ci, pour rendre plus sensible la victoire de l'Église. Tout son peuple contribua libéralement avec une sainte émulation; ils mirent tous la main à l'œuvre, l'évêque tout le premier; et ce nouveau bâtiment fut beaucoup plus grand et plus magnifique que l'ancien qui avoit été ruiné. Cette église est la première dont nous trouvions la description; mais celles que nous voyons incontinent après dans les autres pays y sont si conformes qu'elles paroissent avoir été bâties à peu près sur le même modèle, qui par conséquent venoit d'une tradition plus ancienne. Voici donc quelle étoit l'église de Tyr. Une enceinte de muraille renfermoit tout le lieu saint, dont l'entrée étoit un grand portail tourné à l'orient, si élevé qu'il paroissoit de fort loin, attirant les regards des infidèles comme pour les appeler à l'église. On entroit d'abord dans une grande cour carrée, environnée de quatre galeries soutenues de colonnes, c'est-à-dire un péristyle, et entre les colonnes étoit un treillis de bois, en sorte que les galeries étoient fermées, mais à jour. Là, s'arrêtoient ceux qui avoient encore besoin des premières instructions. Au milieu de la cour, et vis-à-vis de l'entrée de l'église, étoient des fontaines qui donnoient de l'eau en abondance, afin que l'on se pût laver avant que d'entrer, et pour être des symboles de la purification spirituelle. Ayant passé la cour, on trouvoit le portail de l'église ouvert aussi vers l'orient par trois portes : celle du milieu étoit beaucoup plus haute et plus large que les deux autres; ses battants étoient de cuivre avec des liaisons de fer, ornés de sculptures agréables. Par cette principale porte on entroit dans la nef ou le corps de la basilique, et par les autres dans les bas côtés ou galeries qui l'accompagnoient de part et d'autre, et au-dessus desquelles étoient des fenêtres fermées seulement de treillis de bois d'un ouvrage délicat avec divers ornements. Car, dans les pays chauds les vitres ne sont pas d'usage.

La basilique étoit grande et élevée, soutenue de colonnes beaucoup plus hautes que celles du péristyle. Le dedans étoit bien éclairé et brilloit de tous côtés, orné des matières les plus précieuses et des ouvrages les plus exquis. Elle étoit pavée de marbre en très-beaux compartiments, couverte de cèdre, que le voisinage du Liban fournissoit en abondance. Au fond, on voyoit des trônes, c'est-à-dire des siéges fort élevés, pour les prêtres et pour l'évêque au milieu d'eux. Ces siéges étoient disposés en demi-cercle qui enfermoit l'autel par derrière; car il n'y en avoit qu'un seul, en sorte que l'évêque dans les prières regardoit le peuple en face, et étoit tourné à l'orient. Le sanctuaire étoit fermé au peuple par une balustrade ou treillis de bois orné de sculptures d'une délicatesse admirable, et tout le reste de la basilique étoit rempli de bancs rangés avec un grand ordre. Des deux côtés, en dehors, étoient de grandes salles et d'autres pièces destinées pour les catéchumènes, comme le baptistère et les lieux où on les instruisoit. On peut aussi compter entre ces pièces, la diaconie, la sacristie, la salle d'audience et d'autres semblables, nommées en d'autres églises. Ces pièces avoient des portes de communications pour entrer dans la basilique par les bas côtés. L'église ainsi accompagnée étoit enfermée d'une muraille, pour la séparer de tous les lieux profanes.

A la dédicace de cette église de Tyr, Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine, et successeur d'Agapius, prononça un panégyrique devant un grand peuple et en présence de plusieurs évêques, à qui il adresse la parole, particulièrement à Paulin, évêque de la ville, vieillard

(1) Zosym. lib. II, p. 671.
(2) Pagi. an. 312, n. 20. Chr. Pasch. p. 181.
(3) Baron. an. 312, n. 106.

vénérable et son ami particulier (1). Il commence en ces termes : O amis de Dieu et pontifes, qui portez la sainte tunique et la couronne céleste de gloire, qui avez l'onction divine et la robe sacerdotale du Saint-Esprit. Ces paroles semblent montrer que dès lors les évêques portoient quelques ornements, au moins dans les églises, d'autant plus qu'il est souvent parlé de leur couronne. Il s'étend ensuite sur les merveilles de Dieu, qui leur étoient connues, non pas par le rapport de leurs pères, mais par le témoignage de leurs propres yeux. Il décrit la persécution, et relève la puissance de Jésus-Christ, qui a rendu son Église plus florissante de jour en jour, malgré la guerre que tous les hommes lui ont faite pendant des siècles entiers, qui a dompté les nations barbares les plus farouches, et étendu son empire aux extrémités de la terre. Il marque comme la merveille la plus extraordinaire ce qu'on n'avoit point encore vu, que les empereurs même connoissoient le vrai Dieu; et c'est ce qui fait croire que ce discours a été prononcé lorsque la bonne intelligence de Constantin et de Licinius duroit encore. Car, il parle des mêmes empereurs qui venoient de purger le monde des tyrans impies.

IV. Préparation évangélique d'Eusèbe.

Vers le même temps, Eusèbe écrivit son grand ouvrage de la préparation et de la démonstration de l'Evangile, adressé à Théodote, que l'on croit être l'évêque de Laodicée en Syrie, dont Eusèbe fait l'éloge dans son histoire (2). C'est un corps entier de controverse contre les païens et contre les juifs, pour montrer que les chrétiens n'ont pas reçu l'Evangile par une foi aveugle et une crédulité téméraire (3); mais qu'après un examen sérieux ils ont été persuadés par de solides raisons et déterminés par un jugement bien fondé à quitter le paganisme dans lequel ils avoient été élevés, pour embrasser la doctrine des Hébreux sans s'assujettir aux cérémonies judaïques. Le traité de la préparation a pour sujet la première partie, et montre pourquoi les chrétiens ont rejeté la doctrine des Grecs et des autres païens pour s'attacher à celle des Hébreux (4) : le traité de la démonstration prouve l'autre partie; pourquoi, ayant embrassé la doctrine des Hébreux, nous n'observons pas la loi de Moïse, en un mot, quelle est la différence entre les chrétiens et les juifs.

La préparation est divisée en quinze livres, dont les six premiers contiennent la réfutation du paganisme, les neuf suivants montrent l'excellence de la doctrine des Hébreux. Il propose d'abord la théologie fabuleuse des nations les plus célèbres, c'est-à-dire des Phéniciens, des Egyptiens, des Grecs, des Romains (1); de peur qu'on ne l'accuse de leur imposer, il rapporte les propres paroles de leurs auteurs, de Diodore de Sicile, de Sanchoniathon, cité par Philon, Byblien, de Ménéthon, Egyptien, de Denis d'Halicarnasse (2). Après avoir montré l'absurdité de ces fables et de leurs suites, c'est-à-dire des cérémonies superstitieuses, et des mystères infâmes dont elles étoient le fondement, il réfute la théologie allégorique de quelques philosophes, qui dans les derniers temps s'étoient avisés de donner des sens mystérieux aux fables les plus grossières, et de les expliquer par la physique (3). Eusèbe montre, au contraire, que la vraie théologie des païens n'étoit que les fables prises au pied de la lettre comme les poëtes les avoient proposées, et que, suivant même les allégories des physiciens, c'étoit toujours une idolâtrie grossière, puisque sous les noms des dieux et des déesses on n'auroit adoré que les astres et les éléments, enfin des corps et de la matière.

Ces philosophes mystérieux, dont le plus célèbre est Porphyre, ruinoient l'idolâtrie en la voulant rendre raisonnable (4). Car, ils mettoient un dieu souverain au-dessus duquel étoient d'autres dieux subalternes, puis des démons bons et mauvais, et enfin des héros (5). Il n'y avoit que les mauvais démons qui demandassent des sacrifices sanglants; ils étoient aussi les auteurs des oracles, des devinations et de toute la magie. Or, ces philosophes enseignoient qu'il falloit renoncer au culte des démons pour servir le Dieu souverain, et ce dieu étoit si grand, selon eux, que tout culte extérieur, même de paroles, étoit indigne de lui, ainsi il ne devoit plus rester parmi les hommes de marque sensible de religion (6). Eusèbe s'attache en particulier à réfuter les oracles comme ce qui retenoit plus les peuples dans leurs anciennes superstitions (7). Il les combat, et toute devination en général, par les raisons des philosophes grecs, épicuriens et péripatéticiens, et il examine en détail tous les oracles célèbres pour en montrer l'illusion (8). Enfin, il détruit l'opinion du destin sur laquelle ils étoient fondés, montrant par les philosophes que cette opinion détruit le libre arbitre (9).

Il passe ensuite aux Hébreux, et montre l'excellence de leur doctrine, en la comparant avec ce qu'il a rapporté des autres nations (10). Il distingue les Hébreux des Juifs (11), en ce que les Juifs sont un peuple particulier, soumis à la loi de Moïse et à toutes ses cérémonies et ses observances pénibles, au lieu que les Hébreux, c'est-à-dire les fidèles qui ont vécu depuis le commencement du monde jusqu'à Moïse, ne

(1) Eus. x, Hist. c. 3.
(2) VII, Hist. c. 32.
(3) Euseb. Præp. lib. I, init.
(4) Præp. lib. XV, init.

(1) Lib. I.
(2) Lib. II.
(3) Lib. III.
(4) Lib. IV, V, etc.
(5) IV, n. 10, etc.
(6) IV, n. 18, etc.
(7) Lib. IV, n. 1,2,3.
(8) Lib. V.
(9) Lib. VI.
(10) Lib. VII.
(11) VII, c. 6.

suivoient que la loi de nature et la lumière de la raison, commune à toutes les nations. Leur morale étoit très-pure, leur doctrine consistoit principalement à reconnoître un dieu créateur de l'univers, qui le gouverne par sa providence et sa parole ou sagesse subsistante, par laquelle il a tout fait : des esprits bons et mauvais, les uns parfaitement soumis à ses volontés, les autres rebelles : l'homme composé de deux parties, d'un corps terrestre et d'une âme immortelle.

Il vient à la loi de Moïse faite pour les Juifs (1), c'est-à-dire pour la nation particulière qui habitoit la Judée. Il en décrit l'excellence par les témoignages de Philon, de Joseph et d'un autre Juif célèbre, nommé Aristobule. Il montre que les Juifs et leurs histoires n'ont pas été inconnus aux Grecs, en rapportant les passages des auteurs grecs qui en ont parlé (2). Il preuve par leur propre aveu qu'ils avoient emprunté tous les arts, les lettres et les sciences de ceux qu'ils nommoient barbares, et en particulier des Hébreux ; et il démontre l'antiquité de Moïse et des prophètes au-dessus des auteurs grecs, par ce qu'en avoient déjà écrit Afriquain, Tatien et Clément Alexandrin (3). Pour montrer de plus en plus avec combien de raison nous avons preféré les traditions hébraïques aux grecques, il fait voir la conformité des sentiments des plus célèbres philosophes avec les Hébreux, et commence par Platon, comme le plus excellent de tous (4). Il se sert même de son autorité pour montrer l'impiété de la théologie fabuleuse des poètes (5), et la nécessité de soutenir la vérité, même aux dépens de notre vie (6). Quant aux philosophes dont la doctrine ne s'accorde pas avec la nôtre, il montre combien ils s'accordent peu entre eux, et les combat les uns par les autres. Il s'attache en particulier à refuter Aristote, comme le plus dangereux, et à montrer l'utilite de la physique et de toute la philosophie, que les chretiens ont rejetee, non par ignorance, mais par un mépris bien fondé (7). Voilà le dessein des quinze livres de la preparation évangélique.

V. Démonstration évangélique.

La démonstration contient principalement la controverse contre les juifs, pour montrer que nous avons eu raison de ne pas suivre leur manière de vivre, quoique nous ayons embrassé la doctrine des Hébreux. Cet ouvrage étoit divisé en vingt livres, dont il ne nous reste que la moitié ; les dix derniers sont perdus. Il montre dans le premier que la loi mosaïque ne convenoit qu'à un peuple particulier, habitant une certaine terre, obligé de sacrifier en un seul temple : ce que toutes les nations ne pourroient exécuter, quand elles voudroient. Cependant, par les propres livres des juifs, toutes les nations sont appelées à une nouvelle alliance; et c'est l'Évangile qui n'enseigne que la loi naturelle observée avant Moïse, et qui mène la loi écrite à sa perfection. Là, il distingue deux sortes de chrétiens (1), les uns plus parfaits, qui renoncent au mariage, aux enfants, à la possession des biens temporels, à la compagnie des hommes, pour se consacrer entièrement à Dieu, et lui offrir continuellement pour tous les autres les sacrifices de leurs prières et de toutes sortes de vertus; les autres qui demeurent dans la vie commune, dans le mariage, le soin des enfants et d'une famille, portant les armes, labourant, trafiquant, faisant toutes les fonctions de la vie civile, mais sans négliger la piété, ayant des temps réglés pour s'y exercer et pour s'en instruire. On voit ici manifestement la vie ascétique et monastique, usitée dès lors et préférée à la vie commune.

Eusèbe montre ensuite que nous ne sommes point étrangers aux promesses de Dieu, par les prophéties de la vocation des gentils répandues dans tous les livres sacrés (2). Cette vocation de toutes les nations à la connoissance du vrai Dieu est une des marques de la venue du Messie (3); une autre marque est la réprobation des juifs, à la réserve d'un petit nombre, et tout cela est prédit dans leurs Écritures (4). Il fait voir combien Jésus-Christ est au-dessus de Moïse, et il s'attache à prouver sa divinité contre ceux qui ne croient pas aux saintes Écritures. La pureté de sa morale et ses miracles prouvent qu'il n'est ni un imposteur ni un pur homme. On ne peut révoquer en doute qu'il ait fait des miracles, si l'on considère la simplicité de ses disciples, leur bonne foi, leur désintéressement, leur persévérance jusqu'à la mort, l'impossibilité qu'ils aient conçu le dessein de tromper le monde, ni qu'ils aient réussi. On ne peut attribuer à la magie les miracles de Jésus-Christ si on en considère l'effet, qui n'est que d'établir la vertu et la piété ; les oracles mêmes des faux dieux, rapportés par Porphyre, le reconnoissent pour un saint personnage (5), dont l'âme étoit heureuse dans le ciel. On vit ici le discours peut-être le plus fort qui soit dans les anciens, touchant le témoignage des apôtres, et les preuves sensibles de la divinité de Jésus-Christ.

L'auteur entre plus avant dans notre doctrine, et traite théologiquement de la nature du verbe, montrant qu'il est, avant toute créature, fils unique de Dieu, infiniment au-dessus de tous les esprits créés, dont il explique aussi la nature (6). Il expose notre créance touchant son incarnation ; ensuite, il commence à prouver toute cette doctrine par les prophéties (1); après avoir montré combien elles sont au-dessus des oracles des démons, et combien les prophètes du vrai Dieu sont différents des devins du paganisme (2). Il entre dans le détail des révélations sur la préexistence du verbe divin, sur son incarnation en général et en particulier (3). Sur le temps de sa venue, où il explique les semaines de Daniel selon Afriquain, les commençant à la vingtième année d'Artaxerxe (4). Sur toutes les circonstances de sa naissance, de sa vie mortelle et de sa passion, finissant avec l'explication du psaume vingt-et-unième (5). C'est tout ce que nous avons : les dix derniers expliquent apparemment le reste, c'est-à-dire livres les propheties touchant la sépulture de Jésus-Christ, sa résurrection, son ascension, l'établissement de son Eglise et son dernier avénement. Tel est ce grand ouvrage d'Eusèbe, le plus ample que nous ayons, pour la défense de la religion chrétienne contre les païens et contre les juifs.

VI. Saint Antoine sur la montagne.

Les savants soutenoient ainsi la religion par leur doctrine et leur éloquence ; mais il y avoit des saints ignorants qui la soutenoient encore mieux par leurs vertus et leurs miracles (6). Après le voyage que saint Antoine fit à Alexandrie pendant la persécution, étant retourné à son monastère, il demeura quelque temps enfermé sans vouloir ouvrir à ceux qui le venoient importuner pour être guéris de leurs maux. Mais ils ne laissoient pas d'être délivrés en se tenant assis hors du monastère et priant avec foi. Enfin, pour conserver la retraite et fuir la vanité, il résolut d'aller à la haute Thébaïde, où il étoit inconnu. Ainsi, ayant pris du pain de ses disciples, il s'assit sur le bord du Nil pour voir s'il passeroit un bateau dans lequel il pût monter. Etant dans cette pensée, il entendit d'en haut une voix qui lui disoit : Antoine, où vas-tu? quel est ton dessein? Lui, sans se troubler, parce qu'il étoit accoutumé à entendre souvent de semblables voix, répondit : Ces peuples ne me laissent point en repos et me demandent ce qui est au-dessus de mes forces. La voix lui dit : Quand tu iras en Thébaïde et dans les lieux où il n'y a que des troupeaux, tu verras redoubler tes peines ; mais si tu veux être véritablement en repos, va dans le fond du désert. Et qui m'enseignera le chemin? dit-il. Aussitôt la voix lui montra des Sarrasins qui alloient de ce côté-là ; il se joignit à eux, et les pria qu'il pût aller en leur compagnie dans le désert : ce qu'ils lui accordèrent volontiers. On appeloit dès lors Sarrasins certains Arabes qui erroient dans ces déserts des deux côtés de la mer Rouge.

Saint Antoine, ayant marché avec eux trois jours et trois nuits, arriva à une montagne très-haute, sous laquelle couloit une eau douce, claire et fraîche ; autour étoit une plaine et quelques palmiers négligés. Il s'affectionna à ce lieu-là ; et, ayant pris du pain de ceux qui l'avoient conduit, il y demeura seul, le regardant comme sa maison. Les Sarrasins y passoient exprès ; et lui apportoient volontiers du pain ; il recevoit aussi quelque petit soulagement des palmiers. Cette montagne est à une journée de la mer Rouge, et on la nomma Colzim ou le mont Saint-Antoine (1). Les frères, ayant découvert le lieu de sa retraite, eurent soin de lui envoyer du pain. Mais, voulant leur épargner un si grand travail, il les pria de lui apporter un hoyau avec une cognée et un peu de blé ; puis, ayant considéré la terre d'autour la montagne, il en laboura un petit endroit le mieux arrosé, et y sema. Ainsi, il recueilloit tous les ans de quoi faire son pain, et avoit la joie de n'être à charge à personne. Mais, voyant que quelques personnes le venoient chercher, il cultiva aussi quelques herbes pour leur donner un petit rafraîchissement après ce pénible voyage. Les frères qui le servoient le prièrent de trouver bon qu'ils lui apportassent tous les mois des olives, des légumes et de l'huile ; car il étoit déjà vieux, et en trois cent quinze il eut soixante-cinq ans (2). Il faisoit des corbeilles, qu'il donnoit à ceux qui le venoient voir, au lieu de ce qu'ils lui apportoient. Ceux-ci entendoient souvent un grand tumulte de voix et comme un bruit d'armes, et voyoient la nuit la montagne pleine de bêtes farouches tandis qu'il étoit en prières. Car, il soutint dans ce désert de terribles tentations.

Étant prié par les frères de descendre de la montagne pour les aller voir, il partit avec eux, faisant porter sur un chameau du pain et de l'eau (3). Car, tout le désert est sec, et il n'y a de bonne eau que dans cette montagne seule où étoit son monastère. L'eau leur manqua dans le chemin par une chaleur très-violente, et, après en avoir cherché de tous côtés, ne pouvant plus marcher, ils étoient couchés par terre sans espérance, laissant aller le chameau à l'aventure. Le saint vieillard, pénétré de douleur de les voir en ce péril, s'écarta un peu en soupirant, et se mit en prières, à genoux, les mains étendues. Aussitôt, le Seigneur fit sortir de l'eau de l'endroit où il s'étoit mis en prières, ils burent tous, et reprirent haleine, remplirent leurs outres, cherchèrent le chameau, et le trouvèrent attaché à une pierre où sa corde s'étoit accrochée par hasard ; ainsi ils achevèrent heureusement leur voyage. Saint Antoine étant arrivé au monastère de Pisper, il y fut reçu comme un père, et sentit une grande joie de voir la ferveur des

(1) Lib. VIII.
(2) Lib. IX.
(3) Lib. X.
(4) Lib. XI. XII.
(5) Lib. XIII.
(6) Lib. XIV.
(7) Lib. XV.

(1) Lib. I, n. 8.
(2) Lib. XIV.
(3) Lib. III, n. 2, p. 91.
(4) N. 3, 4, etc.
(5) P. 134.
(6) Lib. IV.

(1) Lib. V, c. 1.
(2) Lib. VI, VII.
(3) VIII.
(4) IX.
(5) X.
(6) Sup. lib. IX, 3, 37. Vita S. Ant. c. 16; p. 479.

(1) Vanslob. Relat. d'Eg. p. 300.
(2) C. 17.
(3) C. 18.

moines, et sa sœur qui avoit vieilli dans la virginité, qui conduisoit d'autres vierges. Après quelques jours, il retourna à la montagne, où plusieurs continuoient de l'aller trouver pour recevoir ses instructions ou la guérison de leurs maladies.

Entre autres avis importants, il conseilloit cette pratique pour éviter le péché (1). Que chacun de nous, disoit-il, marque et écrive ses actions et les mouvements de son âme, comme si nous devions nous en rendre compte les uns aux autres. Assurez-vous que la honte d'être connus nous fera cesser de pécher, et d'avoir aucune mauvaise pensée : notre écriture nous tiendra lieu des yeux de nos frères. Il compatissoit aux affligés, et prioit avec eux; mais, comme il ne tiroit point de gloire d'être souvent exaucé, aussi ne murmuroit-il point quand il ne l'étoit pas. Il rendoit toujours grâce à Dieu, et exhortoit les malades à prendre patience et à reconnoître que la guérison ne dépendoit ni de lui ni d'aucun homme, mais de Dieu seul, qui la donne quand et comme il lui plaît (2). Un officier du palais, nommé Fronton, ne put être guéri en sa présence, mais en arrivant en Egypte, comme il lui avoit prédit; et une fille de Busiris fut guérie, sans qu'il souffrît même qu'on l'amenât devant lui. Elle demeura hors de la montagne chez le confesseur Paphnuce, où ses parents l'avoient conduite. Saint Antoine, étant un jour assis sur la montagne, appela deux moines qui s'y rencontrèrent, et leur dit : Prenez une cruche d'eau et courez sur le chemin de l'Egypte; de deux frères qui venoient, l'un vient de mourir, l'autre va expirer si vous ne vous pressez, car je l'ai connu dans l'oraison. Les moines trouvèrent l'un mort, qu'ils enterrèrent, l'autre couché par terre, prêt à rendre l'âme. Ils le firent revenir et l'amenèrent au saint vieillard ; c'étoit à une journée de chemin. Il eut plusieurs autres révélations de choses éloignées et cachées, particulièrement de l'état de l'âme après cette vie (3).

C'étoit malgré lui qu'il les racontoit ; mais ses disciples, le voyant long-temps en prière, puis étonné en lui-même, lui demandoient et le pressoient tellement, qu'il étoit forcé de parler comme un père qui ne pouvoit rien cacher à ses enfants, et qui croyoit que ces connoissances leur seroient utiles pour connoître le fruit de leurs exercices (4). Il étoit très-patient et très-humble ; car, avec toute sa réputation, il ne laissoit pas d'honorer extraordinairement l'ordre ecclésiastique, et de céder à tous les clercs. Il s'inclinoit devant les évêques et les prêtres ; et si quelque diacre le venoit trouver pour profiter de ses instructions, il lui disoit ce qui lui étoit utile, mais il lui cédoit l'honneur de la prière. Loin d'avoir honte d'apprendre, il écoutoit tout le monde ; et si quelqu'un disoit quelque chose d'utile, il avouoit qu'il en avoit profité. Son visage avoit une grâce extraordinaire, en sorte que, sans l'avoir jamais vu, on n'avoit point de peine à le reconnoître entre plusieurs autres moines. Il attiroit les regards, non qu'il fût d'une taille avantageuse, mais parce que la pureté et la tranquillité de son âme paroissoient toujours sur son visage par une sainte joie, sans aucun trouble de passion. Trois moines avoient accoutumé de l'aller voir une fois l'an : deux lui proposoient des questions, le troisième ne disoit jamais mot. Saint Antoine lui en demanda la raison, craignant que ce ne fût par crainte. Il répondit : Mon père, il me suffit de vous voir (1).

VII. Saint Ammon de Nitrie.

Dans une autre partie de l'Egypte, vivoit un autre solitaire nommé Ammon (2), plutôt ami que disciple de saint Antoine : c'étoit dans le désert de Nitrie (3). Ammon naquit en Egypte, d'une famille noble et riche. A l'âge de vingt-deux ans, ses parents l'obligèrent de se marier ; mais il persuada à sa femme de garder la continence, et ils vécurent ainsi dix-huit ans ensemble. Ensuite, il se retira au mont de Nitrie, où il devint supérieur de plusieurs moines, et fit plusieurs miracles (4). Un jour, voulant passer avec Théodore, son disciple, un fleuve, nommé Licus, qui étoit débordé, il pria Théodore de s'écarter, afin qu'ils ne se vissent point nus en nageant; puis il demeura pensif, ayant honte de se voir nu lui-même, et se trouva tout d'un coup transporté de l'autre côté du fleuve. Théodore, voyant qu'il étoit passé le premier sans être mouillé, lui demanda comment cela s'étoit fait, et le pressa tant qu'il lui avoua le miracle, lui ayant fait promettre de ne le dire à personne qu'après sa mort. Il alloit souvent trouver saint Antoine; et, dans une visite que saint Antoine lui rendit, ils marquèrent ensemble la place d'un nouveau monastère, en y plantant une croix à la distance de douze milles ou quatre lieues, que saint Antoine jugea suffisante (5). La femme de saint Ammon fut aussi, de son côté, la mère de plusieurs vierges ; et il la visitoit deux fois l'an. Il mourut âgé de soixante-deux ans ; et saint Antoine, quoique éloigné de treize journées de chemin, connut le moment de sa mort, en voyant son âme monter au ciel.

VIII. Commencements de saint Pacôme.

Dans la haute Thébaïde vivoit saint Pacôme, le premier dont nous ayons une régle, et qui ait donné la forme entière à la vie cénobitique (6). Il

(1) C. 19.
(2) C. 20.
(3) C. 21, 22.
(4) C. 23.

(1) Coteler. Monu. n. p. 349.
(2) Vita Patr.
(3) Ib. II, c. 30.
(4) Vita S. Ant. p. 48,
(5) Coteler. Monum. to. I, p. 352.
(6) V. Gr. ap. Boll.

étoit né dans la Thébaïde, de parents infidèles; mais, dès l'enfance, il marqua son opposition à l'idolâtrie. Ayant goûté du vin offert aux idoles, il le rejeta à l'heure même. Une autre fois ses parents le menèrent pour sacrifier à un idole sur le bord du Nil, et le sacrificateur ne vit point l'effet accoutumé de ses cérémonies profanes ; il en demeura surpris; mais le démon lui fit connoître que l'enfant Pacôme étoit cause de son silence, et s'écria : Que vient faire ici cet ennemi des dieux? hâtez-vous de le chasser. Ses parents le firent instruire soigneusement dans les lettres égyptiennes; et, dès sa première jeunesse, il chérissoit la chasteté et s'exerçoit à l'abstinence. A l'âge de vingt ans il fut enrôlé pour servir dans la guerre de Constantin contre Maxence. On l'embarqua sur un vaisseau avec plusieurs autres; et le soir ils arrivèrent dans une ville dont les habitants, touchés de compassion pour ces jeunes gens que l'on menoit à la guerre contre leur gré, leur donnèrent tous les secours nécessaires. Pacôme demanda qui étoient ces gens si charitables. On lui répondit que c'étoient des chrétiens. Il demanda ce que vouloit dire ce nom. On lui dit que c'étoit une espèce de gens qui croyoient en Jésus-Christ, fils unique de Dieu, et s'efforçoient de faire du bien à tout le monde, espérant d'en être récompensés dans une autre vie. Pacôme, touché de ce discours, leva les mains au ciel, et dit : Dieu tout-puissant, qui avez créé le ciel et la terre, si vous me tirez de cette affliction et me faites connoître la manière parfaite de vous servir, je m'y attacherai tout le reste de ma vie. Il continua son voyage; et, lorsqu'il se sentoit flatté par les plaisirs des sens, il repoussoit les tentations par le souvenir de sa promesse.

La guerre finie, Pacôme eut congé et retourna en Thébaïde. Il alla à l'église d'un bourg nommé Chinobosque, où il fut fait catéchumène, et peu de temps après baptisé. Ensuite, ayant appris qu'un vieillard, nommé Palémon, servoit Dieu dans le fond du désert, il alla le trouver à l'heure même et frappa à la porte de sa cellule. Le vieillard l'entr'ouvrit un peu, et lui dit d'un ton sévère : Que demandez-vous? Pacôme dit : Dieu m'a envoyé vers vous pour être solitaire. Palémon répondit : Vous ne le pouvez être ici. La vie monastique n'est pas une chose facile ; plusieurs sont venus ici dégoûtés du monde, et nont pas persévéré. Comme Pacôme insistoit, Palémon ajouta : Je vous ai déjà dit que vous ne pouvez être reçu dans ce monastère ; allez dans un autre, et quand vous y aurez pratiqué la pénitence quelque temps, je pourrai vous recevoir. Mais considérez, mon fils, que je ne mange que du pain et du sel, je n'use jamais d'huile, je ne bois point de vin, je veille la moitié de la nuit, et je l'emploie à psalmodier ou à méditer l'Ecriture sainte ; quelquefois je passe la nuit entière sans dormir. Ces paroles faisoient trembler Pacôme, et toutefois il s'engagea à tout avec tant de foi, que Palémon lui ouvrit sa porte, et lui donna l'habit monastique. On voit ici l'antiquité de ces pratiques, car la conversion de saint Pacôme ne peut guère être arrivée plus tard que l'an trois cent treize.

Il demeura donc avec saint Palémon, travaillant à filer du poil et en faire des sacs pour avoir de quoi nourrir les pauvres. Un jour de Pâques, Palémon dit à Pacôme d'apprêter à manger pour la solennité de la fête. Pacôme mêla un peu d'huile au sel qu'ils avoient accoutumé de prendre avec les herbes sauvages; mais Palémon, l'ayant vu, se frappa le front, et dit avec larmes : Mon Seigneur a été crucifié, et je mangerai de l'huile, et ne put jamais s'y résoudre. Quelquefois il mangeoit sans boire, quelquefois il buvoit sans manger. Et comme on l'exhortoit à prendre quelque soulagement à cause de ses infirmités, il alléguoit l'exemple des martyrs qui avoient tant souffert pour Jésus-Christ; et, en effet, il avoit vu les persécutions. Saint Pacôme s'étant avancé assez loin dans un canton nommé Tabenne, comme il étoit en prière, il entendit une voix qui lui dit : Demeure ici, Pacôme, et y fais un monastère, car plusieurs viendront te trouver pour leur salut, et tu les conduiras suivant la régle que je te donnerai. Aussitôt, un ange lui apparut, et lui donna une table où étoit écrite cette régle qui y fut observée depuis. Il raconta cette révélation à saint Palémon, le priant de passer à ce lieu. Ils y bâtirent une petite cellule, et s'y établirent. Saint Palémon mourut quelque temps après dans une heureuse vieillesse. Ensuite Jean, frère de saint Pacôme et son aîné, vint le chercher et demeura avec lui, pratiquant les mêmes exercices. Ils donnoient aux pauvres ce qui leur restoit de leur travail, sans rien réserver pour le lendemain. Ils ne changeoient d'habits que par la nécessité extrême de les laver, et saint Pacôme portoit toujours un cilice. Il passa quinze ans sans se coucher, ne se reposant qu'assis au milieu de sa cellule, sans même s'appuyer contre la muraille; il prioit d'ordinaire debout, les mains étendues en croix, et passoit quelquefois les nuits en cette posture. Jean étant mort, Pacôme demeura seul quelque temps, et souffrit quantité de tentations et d'illusions du démon; cependant, il bâtissoit un monastère assez spacieux pour recevoir une grande multitude, suivant la promesse qu'il avoit reçue du ciel. Il fut quelquefois consolé par les visites d'un moine, nommé Apollon, qui mourut chez lui dans une heureuse vieillesse, et fut enseveli de ses mains. Souvent, Pacôme marchoit sur les serpents et les scorpions sans en souffrir de mal; souvent, quand il vouloit passer le fleuve, il se faisoit porter par des crocodiles. Telle étoit dès lors la vie monastique en Egypte, où il y avoit plusieurs monastères en différentes solitudes.

IX. Commencements de saint Hilarion.

D'un autre côté, saint Hilarion s'établit en Palestine. Il étoit né dans un bourg, nommé Tabathe, à cinq milles de Gaze, au midi (1). Ses parents étoient idolâtres, et l'envoyèrent dès sa première jeunesse à Alexandrie, pour étudier la grammaire. Il fit du progrès dans les lettres et dans la vertu; et, croyant en Jésus-Christ, il préféroit aux spectacles profanes les assemblées ecclésiastiques. Ayant ouï parler de saint Antoine, dont le nom étoit célèbre en Egypte, il l'alla voir au désert; et aussitôt il changea d'habit et demeura auprès de lui environ deux mois, observant sa manière de vivre, son assiduité à l'oraison, son humilité à recevoir les frères, sa sévérité à les reprendre, sa vigueur à les exhorter, sa persévérance dans les austérités. Mais, ne pouvant souffrir la multitude de ceux qui venoient pour être guéris ou délivrés des démons, et voulant commencer, comme saint Antoine, par une entière solitude, il retourna dans son pays avec quelques moines. Il trouva son père et sa mère morts; il donna une partie de son bien à ses frères et le reste aux pauvres, sans se rien réserver. Il n'avoit encore que quinze ans, et c'étoit environ l'an trois cent sept. Il se retira dans un désert, à sept milles de Majuma; ses parents et ses amis l'avertirent que ce lieu étoit décrié par les meurtres et les brigandages; mais il ne craignoit que la mort éternelle. On admiroit son courage dans un âge si tendre, et un corps naturellement délicat. Dès le commencement de sa retraite, des voleurs le vinrent chercher et lui demandèrent ce qu'il feroit s'il venoit des voleurs? Il répondit: Quand on n'a rien, on ne les craint point. Mais, dirent-ils, on te peut tuer. Il est vrai, répondit-il; mais c'est pour cela que je ne crains point les voleurs, parce que je suis prêt de mourir. Il souffrit dans ce désert de grandes tentations des démons, et commença à y être connu par ses miracles au bout de vingt-deux ans, c'est-à-dire lorsqu'il en avoit trente-sept, et vers l'an trois cent vingt-neuf.

Il étoit vêtu d'un sac, d'une tunique de peau que saint Antoine lui avoit donnée et d'un manteau de paysan, et demeuroit dans cette vaste solitude entre la mer et un marais, changeant souvent de place à cause des voleurs, et ne mangeant que quinze figues après le soleil couché. Sentant des tentations de volupté, il diminuoit cette nourriture, passoit quelquefois trois ou quatre jours sans manger, et labouroit la terre, outre les corbeilles de jonc qu'il faisoit à l'imitation des moines d'Egypte pour gagner sa nourriture. Par ses travaux, il réduisit son corps à n'avoir que la peau et les os. Sa couche n'étoit qu'une natte de jonc étendue sur la terre, et sa cellule si petite, qu'elle paroissoit plutôt un tombeau qu'une maison. Il ne coupoit ses cheveux qu'à Pâques, et ne lavoit jamais son sac, disant qu'il étoit superflu de chercher de la propreté dans un cilice; il ne quittoit sa tunique que quand elle étoit tout-à-fait usée. De temps en temps, il changeoit sa nourriture; mais, pendant plus de trente ans, ce fut six onces de pain d'orge avec des herbes un peu cuites, et sur la fin un breuvage de farine et d'herbes pilées du poids de cinq onces. Avec cela, il vécut quatre-vingts ans, et mourut vers l'an trois cent soixante-douze.

(1) Hier. Vita. Hilar.

X. Troubles des donatistes.

L'empereur Constantin avoit donné ordre à Anulin, proconsul d'Afrique, et à Patrice, vicaire du préfet du prétoire, de s'informer de ceux qui troubloient la paix de l'Eglise catholique, et qui s'efforçoient de corrompre le peuple par leurs erreurs, c'étoient les donatistes (1); et, écrivant à Cécilien, évêque de Carthage, à la fin de la lettre que j'ai déjà rapportée (2), il lui marquoit de s'adresser aux mêmes juges pour avoir justice de ces insensés. En exécution de cet ordre, Anulin les exhorta à la paix (3); mais, peu de jours après, quelques-uns du parti contraire à Cécilien, ayant assemblé du peuple avec eux, vinrent présenter au proconsul un paquet cacheté et un mémoire ouvert, le priant instamment de les envoyer à la cour. Le paquet portoit pour titre: Mémoire de l'Eglise catholique touchant les crimes de Cécilien, présenté par le parti de Majorin. Le mémoire ouvert et attaché à ce paquet contenoit ces mots (4): Nous vous prions, Constantin très-puissant empereur, vous qui êtes d'une race juste, dont le père a été le seul entre les empereurs qui n'a point exercé la persécution, que, puisque la Gaule est exempte de ce crime, vous nous fassiez donner des juges de Gaule pour les différents que nous avons en Afrique avec les autres évêques. Donné par Lucien, Digne, Nassutius, Capiton, Fidentius et les autres évêques du parti de Majorin.

L'empereur, ayant reçu ces mémoires avec la relation d'Anulin, lui écrivit d'envoyer Cécilien et ses adversaires, chacun avec dix clercs de son parti, pour se trouver à Rome dans le second d'octobre, et y être jugés par des évêques (5). Anulin exécuta cet ordre, et en rendit compte à l'empereur, qui écrivit aussi au pape Miltiade et aux évêques de Gaule et d'Italie pour s'assembler à Rome le même jour, et leur envoya tous les mémoires et les papiers qu'Anulin lui avoit envoyés sur ce sujet. La lettre au pape est adressée aussi à Marc, que l'on croit être celui qui fut pape après saint Sylvestre (1). L'empereur y dit: J'ai jugé à propos que Cécilien aille à Rome avec dix évêques de ceux qui l'accusent, et dix autres qu'il croira nécessaires pour sa cause, afin qu'en présence de vous, de Réticius, de Materne et de Marin, vos collègues, à qui j'ai donné ordre de se rendre en diligence à Rome pour ce sujet, il puisse être entendu comme vous savez qu'il convient à la très-sainte loi. Réticius et les deux autres étoient les évêques de Gaule.

(1) Ap. Euseb. x, Hist. c. 6.
(2) Sup. n. 2.
(3) Ap. Aug. Ep, 88.
(4) Ap. Op. lib. II.
(5) Ap. Aug. Col. 3, c. 318; Brev. p. 3, c. 12.

XI. Concile de Rome.

Cécilien avec les dix évêques catholiques, et les dix de l'autre parti, qui avoient à leur tête Donat des Cases-Noires, se trouvèrent à Rome au jour nommé, et le concile s'assembla dans le palais de l'impératrice Fausta, nommé la maison de Latran, ce même jour second d'octobre trois cent treize, qui étoit un vendredi (2). Le pape Miltiade présidoit. Ensuite, étoient assis les trois évêques gaulois, Réticius d'Autun, Materne de Cologne, Marin d'Arles; puis quinze évêques italiens, Mérocles de Milan, Stemnius de Rimini, Félix de Florence, Gaudence de Pise, Protérius de Capoue, Théophile de Bénévent, Savin de Terracine, Second de Preneste, Maxime d'Ostie, et quelques autres, faisant en tout dix-neuf évêques, le pape compris. L'ordre de cette séance est remarquable, particulièrement en ce que les trois évêques gaulois y tiennent le premier rang, et qu'entre les Italiens, les évêques d'Ostie et de Preneste, quoique suffragants du pape, n'ont point de rang particulier. On travailla trois jours durant avec des notaires qui rédigeoient en même temps les actes, c'est-à-dire le procès-verbal. Le premier jour, les juges informèrent qui étoient les accusateurs et les témoins contre Cécilien. Les évêques du parti de Majorin présentèrent un mémoire d'accusations donné contre lui par ceux de son parti, et sous ce prétexte ils prétendirent que tout le peuple de Carthage l'avoit accusé. Mais, les juges n'eurent point d'égard à ce mémoire, parce qu'il ne contenoit que des cris confus d'une multitude sans accusateur certain. Ils demandoient des témoins et des personnes qui voulussent soutenir l'accusation en leur nom; mais ceux que Donat et les autres évêques du parti de Majorin produisirent comme accusateurs et comme témoins déclarèrent qu'ils n'avoient rien à dire contre Cécilien.

Ensuite Cécilien accusa Donat d'avoir commencé le schisme à Carthage du vivant de Mensurius, d'avoir rebaptisé, d'avoir imposé de nouveau les mains à des évêques tombés dans la persécution. Enfin, dit-il, Donat et ses collègues ont soustrait les accusateurs et les témoins, qu'eux-mêmes avoient amenés d'Afrique contre moi, tant leur calomnie étoit évidente. Donat confessa qu'il avoit rebaptisé et imposé les mains aux évêques tombés, et promit de représenter les personnes nécessaires à cette cause, qu'on l'accusoit d'avoir soustraites. Mais, après l'avoir promis deux fois, il se retira, et n'osa plus lui-même se présenter au concile, craignant que les crimes qu'il avoit confessés ne le fissent condamner présent, lui qui étoit venu de si loin pour faire condamner Cécilien. Le second jour, quelques-uns donnèrent un libelle de dénonciation contre Cécilien. On examina les personnes qui l'avoient donné, et les chefs d'accusation qu'il contenoit; mais il ne se trouva rien de prouvé.

Le troisième jour, on examina le concile tenu à Carthage par soixante-dix évêques qui avoient condamné Cécilien et ses ordinateurs. C'étoit le grand fort de ses adversaires: ils faisoient sonner bien haut ce grand nombre d'évêques, et qu'étant tous du pays ils avoient jugé avec grande connoissance de cause. Mais, Miltiade et les autres évêques du concile de Rome n'eurent aucun égard au concile de Carthage, parce que Cécilien y avoit été condamné absent et sans être entendu. Or, il rendoit de bonnes raisons pour ne s'y être pas présenté. Il savoit que ces évêques avoient été appelés à Carthage par ses adversaires qui logeoient chez eux, et concertoient tous avec eux. Il savoit les menaces de Purpurius, évêque de Limate, dont la violence étoit connue. Les évêques du concile de Rome jugèrent donc que tout ce qui avoit été traité en ce concile de Carthage étoit encore en son entier, savoir: si Félix d'Aptonge étoit traditeur, ou quelqu'autre de ceux qui avoient ordonné Cécilien. Mais ils trouvèrent cette question difficile et inutile. Elle étoit difficile parce qu'il y avoit des témoins à interroger, des actes à examiner, et que Cécilien accusoit ses accusateurs du même crime, d'avoir livré les saintes Ecritures, à cause du concile de Cyrthe où ils l'avoient confessé. D'ailleurs il étoit inutile d'examiner si Félix étoit traditeur, puisque, quand il l'eût été, il ne s'ensuivoit pas que l'ordination de Cécilien fût nulle (1), car la maxime étoit constante qu'un évêque, tant qu'il étoit en place sans être condamné ni déposé par un jugement ecclésiastique, peut légitimement faire des ordinations, et toutes les autres fonctions épiscopales.

Les évêques du concile de Rome crurent donc ne devoir point toucher à cette question, de peur d'exciter de nouveaux troubles dans l'église d'Afrique au lieu de la pacifier. Ils déclarèrent Cécilien innocent, et approuvèrent son ordination; mais ils ne séparèrent pas de leur communion les évêques qui avoient condamné Cécilien, ni ceux qui avoient été envoyés pour l'accuser. Donat des Cases-Noires fut le seul qu'ils condamnèrent

(1) Ap. Euseb. x, Hist. c. 5.
(2) Optat. l. I, coll. 3, Carth. Aug. Ep. 172.

(1) Sup. l. IX, n, 13.

comme auteur de tout le mal, convaincu de grands crimes par sa propre confession. On laissa le choix aux autres de demeurer dans leurs siéges, quoiqu'ordonnés par Majorin hors de l'Eglise, à la charge de renoncer au schisme (1). En sorte que, dans tous les lieux où il se trouveroit deux évêques, l'un ordonné par Cécilien, l'autre par Majorin, on conserveroit celui qui seroit ordonné le premier, et on pourvoiroit l'autre d'une autre église.

Voilà le jugement du concile de Rome, où l'on voit une discrétion singulière, et un exemple remarquable de dispense contre la rigueur des règles, pour le bien de la paix. En ce concile, chaque évêque dit son avis, selon la coutume, et le pape Miltiade conclut l'action, disant le sien en ces termes : Puisqu'il est constant que Cécilien n'a point été accusé par ceux qui étoient venus avec Donat comme ils l'avoient promis, et qu'il n'a été convaincu par Donat sur aucun chef, je suis d'avis qu'il soit conservé en tous ses droits dans la communion ecclésiastique. Nous n'avons pas le reste de la sentence sur les autres chefs. Le pape et les autres évêques rendirent compte à l'empereur Constantin de ce jugement, lui envoyant les actes du concile, et lui mandèrent que les accusateurs de Cécilien étoient aussitôt retournés en Afrique. Le pape Miltiade ou Melchiade mourut trois mois après, le dixième de janvier l'an trois cent quatorze; ayant tenu le saint siége deux ans et demi; et Sylvestre lui succéda le trente-unième du même mois de janvier (2).

Donat des Cases-Noires demanda qu'il lui fût permis de retourner en Afrique, à la charge de ne point aller à Carthage (3). Un nommé Philumène, qui sollicitoit l'empereur pour lui, demanda aussi que pour le bien de la paix Cécilien fût retenu à Bresse en Italie; ce qui fut fait. Cependant on envoya en Afrique deux évêques, Eunomius et Olympius, qui demeurèrent quarante jours à Carthage pour déclarer où étoit l'Eglise catholique; mais le parti de Donat vouloit l'empêcher, et tous les jours il y avoit du tumulte. Enfin, Eunomius et Olympius prononcèrent que l'Eglise catholique étoit celle qui étoit répandue par tout le monde, et que le jugement donné à Rome par les dix-neuf évêques ne pouvoit être infirmé. Ainsi, ils communiquèrent avec le clergé de Cécilien, et s'en revinrent après avoir dressé des actes de toute leur procédure; cependant, Donat vint à Carthage contre sa parole; ce que Cécilien ayant appris, il revint aussi en diligence à son troupeau. Ainsi la division recommença entre les deux partis.

Les donatistes revinrent à l'empereur, soutenant toujours que Cécilien étoit indigne des fonctions du sacerdoce (1). Il leur représenta que la cause avoit été terminée à Rome par des juges irréprochables; mais ils croyoient qu'elle n'avoit pas été entendue tout entière, et que des évêques en petit nombre s'étoient enfermés en un lieu et avoient jugé ce qu'ils avoient voulu avec précipitation. Le prétexte de dire que la cause n'avoit pas été ouïe tout entière étoit l'affaire de Félix d'Aptonge, que le concile de Rome n'avoit pas voulu examiner.

XII. Justification de Félix d'Aptonge.

Pour y satisfaire, Constantin écrivit à Vérus ou Vérin, vicaire du préfet du prétoire en Afrique, pour en prendre connoissance. Vérin étant malade, Elien, proconsul d'Afrique, exécuta l'ordre, et interrogea tous ceux qui pouvoient avoir connoissance du fait en question, savoir, si Félix, évêque d'Aptonge, avoit livré les saintes Ecritures pendant la persécution. Il fit venir Claude Saturien, qui avoit été curateur de la république d'Aptonge, l'année de la persécution, c'est-à-dire en trois cent trois; Alfius Cécilien, qui avoit été magistrat, c'est-à-dire duumvir la même année; Callidius Gratien, qui étoit curateur cette année trois cent quatorze; Supérius, soldat stationnaire; Ingentius, greffier, accusé d'avoir falsifié une lettre d'Alfius Cécilien à Félix; Solon, serviteur public et quelques autres. Le proconsul Elien les interrogea le quinzième des calendes de mars, sous le consulat de Volusien et d'Annien, c'est-à-dire le quinzième de février trois cent quatorze (2). Nous avons une grande partie de son procès-verbal, où, après la lecture de quelques actes, un officier du proconsul, nommé Agélas, du nombre apparemment de ceux que l'on nommoit excepteurs, parle ainsi :

Il y a d'autres lettres nécessaires en cette affaire, il importe de les lire. Le proconsul Elien dit : Lis-en, en présence de Cécilien, afin qu'il reconnoisse s'il les a dictées. Agésilas lut un acte fait à Carthage, en ces termes : En jugement devant Aurélius Didymus Spérétius, sacrificateur de Jupiter et duumvir de Carthage. Maxime dit : Je parle au nom des anciens du peuple chrétien de la loi catholique; c'étoit toutefois les donatistes. Il continue : Il faudra poursuivre devant les empereurs contre Cécilien et Félix, qui veulent usurper le gouvernement de la religion. On cherche les preuves de leurs crimes. Car, la persécution étant ordonnée contre les chrétiens, c'est-à-dire qu'ils sacrifiassent ou qu'ils donnassent à brûler toutes les écritures qu'ils avoient, Alfius Cécilien que vous voyez présent étoit alors magistrat. Sa charge l'obligeoit

(1) Aug. Ep. 50. Chr. Damas. Pag. an. 313, n. 13.
(2) Const. Ep. ad Elas.
(3) Optat. lib. I.

(1) Const. Ep. ad Elas. et ad Christ.
(2) Aug. post. Coll. c. 33. Miscell. Balus. tom. 2.

d'exécuter l'ordre du proconsul pour contraindre tout le monde à sacrifier et à livrer les écritures. Vous voyez qu'il est vieux et qu'il ne peut aller à la cour; je vous prie qu'il déclare devant vous s'il a écrit des lettres de la convention qu'il avoit faite sur ce sujet, et si le contenu de ses lettres est véritable, afin que l'on en puisse découvrir la vérité devant l'empereur. Comme Cécilien étoit présent, le duumvir Spérétius lui dit : Avez-vous ouï cette réquisition ?

Alfius Cécilien dit : J'étois à Zama pour acheter des livres avec Saturnin. Quand nous y fûmes arrivés, les chrétiens mêmes envoyèrent vers moi au prétoire pour me dire : Avez-vous reçu l'ordre de l'empereur ? Non, dis-je, mais j'en ai déjà vu des copies; et à Zama, et à Furnes j'ai vu abattre des églises et brûler des écritures. Donnez donc les écritures, si vous en avez, pour obéir à l'ordre de l'empereur. Alors, ils envoyèrent à la maison de l'évêque Félix, pour en tirer les écritures et les brûler. Galatius vint avec nous au lieu où ils avoient accoutumé de célébrer leurs prières. Nous en emportâmes la chaire, des lettres missives et les portes, et le tout fut brûlé suivant l'ordre de l'empereur. Et comme nous eûmes envoyé à la maison de l'évêque Félix, les officiers publics nous rapportèrent qu'il étoit absent. Il est vrai que depuis, Ingentius, scribe d'Augentius avec qui j'ai exercé l'édilité, m'étant venu trouver, j'ai dicté à Augentius une lettre pour le même évêque Félix.

Maxime dit : Que la lettre lui soit représentée, afin qu'il la reconnoisse. Cécilien répondit, C'est la même. Maxime dit : Puisqu'il a reconnu sa lettre, je vais la lire, et je prie qu'elle soit insérée dans les actes tout au long. Il lut ainsi : Cécilien à son père Félix, salut. Ingentius étant venu trouver mon collègue Augentius son ami pour lui demander si dans l'année de mon duumvirat on a brûlé quelques écritures de votre loi suivant l'ordonnance de l'empereur, j'ai dit que je n'ai autre chose, sinon que Galatius, un des vôtres, a tiré publiquement de l'Eglise des lettres missives. Je souhaite, mon cher père, que vous soyez longtemps en bonne santé.

C'étoit la fin de la lettre; mais on y avoit ajouté ce qui suit, faisant toujours parler Cécilien à Félix : Vous me dites, Prenez la clef et emportez les livres que vous trouverez sur la chaire et sur la pierre, c'est-à-dire apparemment sur l'autel; mais prenez garde que les officiers n'emportent l'huile et le blé. Je vous dis, Ne savez-vous pas que l'on abat la maison où l'on trouve des écritures? Vous me dites, Que ferons-nous donc ? Je vous dis, Que quelqu'un de vous les porte dans la place, où vous faites vos prières, j'y viendrai avec les officiers et les emporterai. Nous y vînmes en effet, nous emportâmes tout suivant la convention, et nous les brûlâmes suivant l'ordre de l'empereur. Par cette lettre de Cécilien, les donatistes prétendoient prouver que Félix, évêque d'Aptonge, étoit traditeur. Maxime, l'ayant lue, dit : Puisque la lettre a été lue, et qu'il reconnoît l'avoir envoyée, je demande acte de ce qu'il a dit. Spérétius, duumvir, dit, Ce que vous avez dit est écrit.

Après la lecture de cet acte fait à Carthage devant Spérétius, Agésilas dit devant le proconsul Elien : Cécilien vient de reconnoître sa lettre et dit que ce qu'on a lu à la fin est faux. Cécilien dit : Seigneur, j'ai dicté jusqu'à ces mots, je souhaite, mon cher père, que vous soyez en bonne santé. C'étoit en effet la conclusion ordinaire des lettres. Apronien, qui parloit pour les catholiques, dit : C'est ainsi que ceux qui n'ont pas voulu s'unir à l'Eglise catholique ont toujours agi par des faussetés et des impiétés, en intimidant, en jouant la comédie. Pendant que Paulin étoit vicaire d'Afrique, on suborna un particulier qui faisoit le courrier, et venoit aux catholiques pour les épouvanter. La fourbe fut découverte; on vouloit imposer au saint évêque Félix d'avoir livré et brûlé les écritures. Ingentius aussi, ne cherchant qu'à nuire au saint évêque Cécilien, a été aposté pour venir avec des lettres prétendues de l'évêque Félix au duumvir Cécilien, feignant d'être envoyé vers lui par Félix. Je dirai les propres mots qu'il a employés pour cette fiction. Le proconsul dit, Dis-les.

Apronien dit : Il a fait dire à Félix : Dites à mon ami Cécilien, J'ai reçu onze volumes des livres divins de grand prix, et, parce qu'à présent on me les veut faire rendre, dites que vous les avez brûlés pendant que vous étiez en charge. C'est donc sur quoi il faut interroger Ingentius; comment le tout a été forgé et machiné, comment il a voulu circonvenir le magistrat et le faire mentir, pour donner atteinte à la réputation de Félix, et par conséquent à l'honneur de Cécilien et à son ordination. Qu'il dise qui l'a envoyé, car il est, comme un député de nos adversaires, par la Mauritanie et la Numidie.

Comme Ingentius étoit présent, le proconsul Elien lui dit : Par l'ordre de qui t'es-tu chargé de faire ce qu'on te reproche ? Où ? dit Ingentius. Le proconsul dit : Puisque tu fais semblant de ne pas entendre ce qu'on te demande, je le dirai plus clairement. Qui t'a envoyé au magistrat Cécilien ? Ingentius dit : Personne ne m'y a envoyé. Le proconsul dit : Comment donc y es-tu venu ? Ingentius dit : On traitoit l'affaire de Maur, évêque d'Utique, qui avoit acheté l'épiscopat. Félix, évêque d'Aptonge, vint à la ville, et dit, Que personne ne communique avec lui parce qu'il a fait une fausseté. Je lui dis, Ni avec lui ni avec toi, qui es un traditeur. Car, j'étois fâché de l'affaire de Maur, qui étoit mon hôte, et avec qui j'avois communiqué en pays étranger quand je fuyois la persécution. Depuis, je menai avec moi trois anciens dans le pays de Félix, afin qu'ils vissent

s'il étoit véritablement traditeur ou non. Apronien dit : Ce n'est pas ainsi qu'il est venu vers Cécilien pour s'informer de lui. Le proconsul dit à Cécilien : Comment Ingentius est-il venu vers vous? Cécilien répondit : Il vint chez moi. Je dînois avec mes ouvriers. Il s'arrêta à la porte, en disant, Où est Cécilien? Je répondis, Il est ici ; qu'y a-t-il ? tout va-t-il bien? Oui, dit-il. Je lui dis, Voulez-vous dîner avec nous? Il me dit, Je vais revenir. Il revient seul et commence à me dire, Je suis chargé de m'informer si on a brûlé des écritures l'année de votre duumvirat. Je lui, dis Tu m'incommodes, tu es un espion, retire-toi. Il revint avec mon collègue avec qui j'ai été édile, c'étoit Augentius, qui me dit, Félix, notre évêque, a envoyé cet homme afin que vous lui écriviez. C'est qu'il a reçu des livres de prix qu'il voudroit ne pas rendre. Ecrivez-lui qu'ils ont été brûlés l'année de votre duumvirat. Je lui dis, Est-ce là la bonne foi des chrétiens?

XIII. Ingentius convaincu de faux.

Ingentius, se sentant alors pressé, dit au proconsul : Seigneur, qu'Augentius vienne aussi. J'ai mon honneur à garder, et nous avons ses lettres. Le proconsul dit à Ingentius : Tu es convaincu d'ailleurs. Puis il dit à ses officiers, qu'on l'attache et ensuite qu'on le suspende. C'étoit pour lui donner la question. Puis il dit à Cécilien : Comment Ingentius est-il venu vers vous? Cécilien répondit : Il me dit, Notre évêque Félix m'a envoyé ici afin que vous lui écriviez. Il y a, dit-il, un certain misérable qui a chez moi des livres très-précieux, et que je ne veux pas rendre. Ecrivez-moi qu'ils ont été brûlés afin que je les garde. Je dis alors : Est-ce là la bonne foi d'un Chrétien; et je commençai à le reprendre. Mon collègue me dit, écrivez à notre évêque Félix. Je dictai donc la lettre, et il paroît jusqu'où je l'ai dictée. Il semble que Cécilien ne savoit pas lire.

Le proconsul dit : Ecoutez sans crainte la lecture de votre lettre. Agésilas la lut, comme elle est ci-dessus insérée dans l'acte de Spérétius, duumvir de Carthage. Quand il eut lu ces mots, Je souhaite, mon cher père, que vous soyez en bonne santé, le proconsul dit à Cécilien : Vous avez dicté jusque-là? Oui, répondit-il, le reste est faux. Agésilas continua de lire le reste comme il est ci-dessus, et Cécilien dit encore : Cela est faux, ma lettre ne va que jusqu'à ces mots, Je souhaite, mon cher père, que vous soyez en bonne santé. Le proconsul dit : Qui croyez-vous qui a ajouté à votre lettre? Cécilien dit : C'est Ingentius. Le proconsul dit : Votre déclaration est dans les actes.

Puis il dit à Ingentius : Tu vas être tourmenté, ne ments pas. Ingentius dit : J'ai failli, c'est moi qui ai ajouté à cette lettre, étant fâché à cause de Maur, mon ami. Le proconsul dit : Les empereurs Constantin le grand et Licinius ont la bonté de favoriser les chrétiens ; mais ce n'est pas pour corrompre la discipline, c'est au contraire afin que cette religion soit observée. Ne te flatte donc pas pour me dire que tu es décurion, et que tu ne dois point être mis à la question; tu y seras mis pour t'empêcher de mentir, ce qui ne convient point aux chrétiens, comme l'on sait. Dis donc tout simplement pour éviter les tourments. Ingentius dit : Je l'ai déja confessé sans torture. Alors Apronien dit au proconsul : Ayez la bonté de lui demander par quelle autorité, par quel artifice, avec quelle fureur il a parcouru toute la Mauritanie, et même la Numidie? comment il a excité sédition dans l'Eglise catholique? Le proconsul dit à Ingentius: As-tu été en Numidie? Il répondit: Non, seigneur, qu'on le prouve. Le proconsul ajouta : Ni en Mauritanie? Ingentius répondit : J'y ai été pour trafiquer. Apronien dit : Il ment en cela même, seigneur, en disant qu'il a été en Mauritanie sans aller en Numidie, car ce n'est que par la Numidie que l'on va en Mauritanie. Le proconsul dit à Ingentius : De quelle condition es-tu? Ingentius répondit : Je suis décurion de Zique. Le proconsul dit aux officiers : Descendez-le. Puis il dit à Cécilien pour l'éprouver : Ce que vous avez dit est faux. Cécilien répondit : Non, seigneur. Faites venir celui qui a écrit la lettre, c'est son ami, il dira jusqu'où je l'ai dictée. Le proconsul dit : Qui est celui que vous voulez qui vienne? Cécilien dit : C'est Augentius avec qui j'ai été édile, c'est lui qui a écrit la lettre; il n'y a que lui par qui je puisse prouver jusqu'où je l'ai dictée ; il le peut dire. Le proconsul dit : Il est donc constant que la lettre est fausse. Cécilien répondit : Oui, seigneur, je ne ments point, sur ma vie. Le proconsul dit : Puisque vous avez été duumvir en votre ville, il faut ajouter foi à vos paroles. Apronien dit : Cela ne leur est pas nouveau; ils ont ajouté aux actes ce qu'ils ont voulu, ils en font métier.

Le proconsul dit : La déclaration de Cécilien qui dit que les actes ont été falsifiés, et que l'on a beaucoup ajouté à sa lettre, fait voir manifestement à quel dessein Ingentius l'a fait, qu'il soit donc mis en prison, car il faut l'interroger plus rigoureusement. Quant au saint évêque Félix, il est manifeste qu'il est innocent d'avoir brûlé les Ecritures divines, puisque personne n'a pu prouver qu'il les ait seulement livrées. Car, il paroît par tous les interrogatoires qu'il n'y a point eu d'Écritures divines trouvées gâtées ou brûlées; que le saint évêque Félix n'a point été présent, n'a rien fait faire de semblable, et n'en a pas même eu connoissance. Agésilas dit : Qu'ordonne votre grandeur de ceux qui sont venus pour l'instruire? Le proconsul Elien dit : Qu'ils retournent chez eux. Il envoya à l'empereur une relation de tout ce qu'il avoit fait en cette cause,

avec les actes (1); et Constantin écrivit ensuite à Probien, proconsul d'Afrique, successeur d'Elien, de lui envoyer à sa cour Ingentius le faussaire sous bonne garde, pour fermer la bouche aux accusateurs de l'évêque Cécilien (2).

XIV. Concile d'Arles.

Cependant, fatigué par les plaintes des donatistes, qui disoient toujours que le concile de Rome n'avoit pas été assez nombreux, et, voulant leur ôter tout prétexte de tumulte, il résolut de faire assembler un plus grand concile, et dans les Gaules, comme ils désiroient, c'est-à-dire en la ville d'Arles. Il écrivit donc à Ablavius ou Elasus (3), vicaire d'Afrique, qui étoit chrétien, lui ordonnant de faire venir Cécilien, quelques personnes qu'il choisiroit, et d'autres évêques de toutes les provinces d'Afrique, savoir, de la Proconsulaire, de la Byzacène, de celle de Tripoli, des Numidies et des Mauritanies, avec ceux que chacun choisiroit, quelques-uns aussi du parti contraire à Cécilien; et de donner à chacun de ces évêques des lettres pour faire le voyage aux dépens du public, les faisant venir par terre autant qu'il se pouvoit, c'est-à-dire par la Mauritanie et l'Espagne. L'empereur écrivit aussi aux évêques (4), et nous avons la lettre adressée à Chrestus, évêque de Syracuse en Sicile, qui porte : Comme nous avons ordonné à plusieurs évêques de divers lieux de s'assembler en la ville d'Arles dans le premier d'août, nous avons aussi jugé à propos de vous écrire, afin que vous preniez une voiture publique, par l'ordre de Latronien, correcteur de Sicile, avec deux personnes du second ordre à votre choix, et trois valets pour vous servir pendant le chemin; et que vous vous trouviez au même lieu dans le jour marqué. On exprimoit dans ces lettres le nombre de personnes, parce que, durant le voyage, on leur fournissoit aux dépens du public la voiture, le logement et la nourriture (5). Chrestus, au lieu de deux prêtres, ne mena avec lui qu'un diacre, nommé Florus. Par cette lettre, on peut juger de celles qui furent écrites aux autres évêques; car c'étoit apparemment une lettre circulaire, où l'on ne changeoit que les noms des évêques et des gouverneurs (6). On croit que le pape étoit invité à ce concile, puisqu'il y envoya ses légats.

Les évêques s'assemblèrent donc à la ville d'Arles au jour nommé, le premier août de cette année trois cent quatorze. Le nombre des Gaulois étoit le plus grand; on en voit seize dans les souscriptions, entre lesquels sont les trois qui avoient assisté au concile de Rome. Il y eut au moins trente-trois évêques à ce concile, et quelques absents y envoyèrent des prêtres à leur place. Plusieurs églises de Gaule y sont marquées, entre autres Arles, Marseille, Vienne, Lyon, Autun, Reims, Trèves, Cologne, Rouen et Bordeaux. Dans la Grande-Bretagne, York et Londres. Il y a quelques Italiens, plusieurs Espagnols et plusieurs Africains. Marin, évêque d'Arles, étoit accompagné d'un prêtre et de quatre diacres; les légats que le pape saint Silvestre avoit envoyés de Rome, étoient deux prêtres, Claudien et Vitus, et deux diacres, Eugène et Cyriaque.

On examina d'abord la cause de Cécilien, évêque de Carthage. Les donatistes avançoient contre lui deux chefs d'accusation; l'un personnel, qu'étant encore diacre pendant la persécution, il étoit allé, par ordre de l'évêque Mensurius, à la porte de la prison, avec des fouets et une troupe de gens armés, pour empêcher de porter de la nourriture aux martyrs qui y étoient enfermés (1). L'autre chef d'accusation étoit que les évêques ordinateurs de Cécilien avoient livré les Ecritures, entre autres Félix d'Aptonge. Les évêques du concile d'Arles, non plus que ceux du concile de Rome, ne trouvèrent aucunes preuves de ces accusations; ainsi Cécilien fut encore absous, et ses accusateurs condamnés. Mais, avant de se séparer, les évêques du concile d'Arles firent des canons de discipline, qu'ils adressèrent au pape saint Silvestre avec une lettre synodale.

Elle porte en tête les noms de trente-trois évêques, dont Marin, évêque d'Arles, est le premier; ce qui fait croire qu'il présidoit à ce concile. Les évêques disent qu'ils y ont été amenés par la volonté de l'empereur, et, après avoir marqué qu'ils ont condamné les donatistes, ils ajoutent : Plût à Dieu, notre cher frère, que vous eussiez assisté à ce grand spectacle; leur condamnation en eût été plus sévère, et notre joie plus grande; mais vous ne pouvez quitter ces lieux où les apôtres président, et où leur sang rend continuellement gloire à Dieu. Nous n'avons pas cru toutefois devoir seulement traiter du sujet pour lequel nous étions assemblés; nous avons fait divers réglements en présence du Saint-Esprit et de ses anges, et suivant ses mouvements; et nous avons cru que, selon l'ancien usage, c'étoit à vous principalement à les notifier aux autres, puisque vous avez la plus grande part dans le gouvernement de l'Eglise. Les réglements de ce concile sont compris en vingt-deux canons.

XV. Canons du concile d'Arles.

Le premier porte que la pâque sera observée par tout le monde en même jour, et que le pape en écrira des lettres à tous, suivant la coutume. Ce réglement étoit nécessaire à cause

(1) August. coll. d. 3, c. 559.
(2) Epist. Constant. ad Prob.
(3) Ep. ad Ablav.
(4) Eus. x, Hist. c. 5.
(5) Subscr. Conc. Arel.
(6) Vales. de Schism.

(1) Aug. Brev. coll. 3. Act. SS. Dativi, etc.

de ceux qui la célébroient encore le quatorzième de la lune (1); et les évêques regardoient comme un grand mal la moindre division dans la célébration du mystère, qui est le fondement de notre salut (2). Il est dit que tous les ministres de l'Eglise demeureront dans les lieux où ils auront été ordonnés (3), et que s'ils les abandonnent pour aller ailleurs, ils seront déposés (4). Les clercs usuriers seront excommuniés, suivant la loi de Dieu (5). Il est défendu aux diacres d'offrir, comme ils faisoient en plusieurs lieux (6). Les diacres de la ville épiscopale ne doivent rien s'attribuer de ce qui appartient aux prêtres, ni le faire sans leur participation (7). Quand un évêque étranger vient en une ville, on doit lui donner place pour offrir le saint sacrifice (8). Aucun évêque ne doit s'attribuer d'ordonner tout seul des évêques, il doit en prendre avec lui sept autres, ou trois tout au moins (9). Ceux qui ont été excommuniés ne peuvent rentrer dans la communion, qu'au même lieu où ils ont été privés, afin qu'aucun évêque ne soit foulé par son confrere (10).

Ceux qui quittent les armes (11) pendant la paix de l'Eglise seront retranchés de la communion. Sous les empereurs chrétiens, les fidèles n'avoient plus de raison de craindre la profession des armes, comme ils faisoient auparavant, à cause du péril de l'idolâtrie. Les fidèles qui conduisent des chariots dans le cirque (12), et les gens de théâtre tant qu'ils demeurent dans ces professions, seront séparés de la communion (13). On voit les raisons de ces canons dans le traité des spectacles de Tertullien (14), où il montre qu'ils étoient tous fondés dans l'idolâtrie, et propres à corrompre les mœurs (15). Les gouverneurs de province qui sont parvenus à ces charges étant fidèles, doivent prendre comme les autres des lettres de communion de leur évêque (16) : et l'évêque du lieu où ils exercent leur charges doit avoir soin d'eux, et peut les excommunier s'ils font quelque chose contre la discipline. Il en est de même de tous ceux qui ont des charges publiques. Les chrétiens passantd'une province à l'autre prenoient des lettres de leur évêque, pour montrer qu'ils étoient dans la communion de l'Eglise; et les Romains avoient pour maxime de ne point donner les charges aux naturels du pays (17). Parce qu'en Afrique la coutume de rebaptiser duroit encore, il est ordonné que, si quelque hérétique vient à l'église, on lui demande le symbole (18). Si l'on trouve qu'il ait été baptisé au nom du père, du fils et du Saint-Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le Saint-Esprit; s'il ne répond pas suivant la foi de la trinité, qu'on le baptise. Comme le prétexte du schisme des donatistes étoit d'accuser les catholiques de souffrir les traditeurs, le concile ordonne que ceux qui seront coupables d'avoir livré les Ecritures ou les vases sacrés, ou déféré leurs frères, soient déposés de l'ordre du clergé, pourvu qu'ils en soient convaincus par des actes publics, non par de simples paroles (1). Que s'ils ont ordonné quelqu'un qui soit approuvé d'ailleurs, que cette ordination ne lui nuise point. Ceci se rapporte manifestement à Cecilien. Le concile ajoute : Et parce que plusieurs résistent à la règle de l'Eglise, et prétendent être admis à accuser avec des témoins corrompus par argent, qu'ils ne soient point reçus, sinon à prouver par des actes publics, comme il a été dit. Cela regarde les calomnies des donatistes. Et encore (2) : Ceux qui accusent leurs frères à faux, ne recevront la communion qu'à la mort.

Ceux qui après avoir apostasié ne se représentent point à l'église (3), pas même pour demander la pénitence, et qui demandent la communion étant malades, on la leur doit refuser, si ce n'est qu'ils reviennent en santé, et fassent des fruits dignes de pénitence (4). On ne se fioit pas alors à ces conversions excitées par la seule crainte de la mort (5). Les filles chrétiennes qui épousent des païens, seront quelque temps séparées de la communion (6). Les maris chrétiens et jeunes qui surprennent leurs femmes en adultère, et à qui par conséquent il est défendu de se remarier, seront exhortés, autant qu'il sera possible, de ne point prendre d'autres femmes du vivant des leurs, quoiqu'adultères (7). On ne parle ici que d'exhortation, parce que les lois civiles permettoient de se remarier après le divorce, et quoique l'Eglise ne les suivît pas, en ce qui étoit contraire à l'Evangile, elle usoit de condescendance, pour ne les pas contredire ouvertement. Voilà les canons du concile d'Arles.

XVI. Concile d'Ancyre.

On rapporte au même temps le concile d'Ancyre et le concile de Néocésarée, célèbres par leurs canons (8); et il est certain que les conciles furent fréquents dans ces commencements de la liberté de l'Eglise. Ancyre étoit métropole de la Galatie, et Marcel en étoit alors évêque; on en marque dix-sept qui assistèrent avec lui à ce concile, entre autres (9) : Vital d'Antioche; Agricola de Césarée en Palestine, successeur du martyr Agapius, et prédécesseur

(1) L. IV, n. 35; Sup. l. III, n. 43.
(2) C. 2.
(3) C. 11.
(4) C. 12.
(5) C. 15.
(6) C. 18.
(7) C. 19.
(8) C. 20.
(9) C. 16.
(10) C. 17.
(11) C. 3, v. Aubesp.
(12) C. 4.
(13) C. 5.
(14) Sup. l. V, n. 21.
(15) C. 7.
(16) V. Aubes. pine.
(17) Cod. ut nulli patr. l, tit. 41.
(18) C. 8.

(1) C. 13.
(2) C. 14.
(3) C. 22.
(4) V. Conc. Eliber, c. 46.
(5) Cyp. Ep. ad Anon.
(6) C. 11.
(7) C. 10.
(8) Eus. X.
(9) Suscrip. Conc. Anc.

d'Eusèbe l'historien (1); Léonce de Césarée en Cappadoce; Longin de Néocésarée dans le Pont; Narcisse de Néroniade en Cilicie; Loup de Tarse; Pierre d'Icone en Lycaonie; Basile d'Amassée sur l'Hellespont, depuis martyr; Eustolius de Nicomédie, successeur du martyr Anthime. Ce concile fit vingt-cinq canons, dont les premiers regardent ceux qui étoient tombés dans la persécution qui ne venoit que de finir en Orient.

Les prêtres qui avoient sacrifié aux idoles, et qui étoient revenus au combat de bonne foi et sans artifice, on leur conserve l'honneur et le droit d'être assis dans l'église auprès de l'évêque (2); mais on leur défend d'offrir, de prêcher ni de faire aucune fonction sacerdotale. On ordonne le même pour les diacres; mais on permet aux évêques d'ajouter ou diminuer, selon la ferveur de la pénitence (3). Les paroles dont use le concile pour distinguer les fonctions des prêtres et des diacres, sont remarquables. A l'égard des prêtres il dit, offrir et prêcher, ou faire l'homélie; à l'égard des diacres, il dit, présenter l'offrande et annoncer, parce qu'ils faisoient dans l'église ce que faisoient les crieurs publics dans les assemblées profanes. Ceux qui ont fui, et ont été pris ou trahis par leurs domestiques, qui ont perdu leurs biens, souffert les tourments ou la prison, à qui l'on a mis par force de l'encens dans leurs mains, ou des viandes immolées dans la bouche, tandis qu'ils crioient qu'ils étoient chrétiens, et qui ont depuis témoigné leur douleur par leur habit et leur manière de vivre, ceux-là étant exempts de péché ne doivent point être privés de la communion; et si quelques-uns les en ont privés par ignorance ou par trop d'exactitude, qu'ils soient reçus sans délai. Ceci est égal pour les clercs et pour les laïques. Même les laïques qui se trouvent en ce cas pourront être promus aux ordres, si leur vie précédente est sans reproche. On pourra aussi admettre aux ordres les catéchumènes qui ont sacrifié avant leur baptême (4).

Ceux qui, après avoir sacrifié par force, ont encore participé au festin des idoles; s'ils y ont été en habit de fête, et témoignant de la joie, ils seront pendant un an auditeurs, prosternés pendant trois ans, deux ans participant seulement aux prières, et ensuite ils seront reçus à la communion parfaite (5). Mais, s'ils ont assisté à ce festin en habit de deuil, et quoiqu'ils aient mangé (6), n'ont fait que pleurer pendant tout le repas, après qu'ils auront été trois ans prosternés, ils seront admis aux prières sans offrir. Que s'ils n'ont point mangé, ils ne seront prosternés que deux ans, demeureront un an sans offrir, et au bout des trois ans auront la communion parfaite. Mais, les évêques auront le pouvoir d'allonger ou d'abréger ce temps, et d'user d'indulgence selon la manière dont les pénitents se conduiront, pendant le temps de leur pénitence devant et après (1). Ceux qui ont sacrifié, cédant à la simple menace du supplice, de la perte de leurs biens ou de l'exil, et qui, n'ayant point fait de pénitences jusqu'à présent, viennent à l'occasion du concile, témoignant vouloir se convertir, on les recevra auditeurs jusqu'au grand jour de Pâque; ensuite ils seront trois ans prosternés, après deux ans ils communiqueront sans offrir, et toute la pénitence sera de six ans. Ceux qui auront été reçus à pénitence avant ce concile, leurs six années courront dès lors. Ceux qui seront en péril de mort, seront reçus suivant la règle (2). Ceux qui à une fête profane ont mangé dans le lieu destiné aux païens, mais des viandes qu'ils y avoient eux-mêmes apportées, seront reçus après avoir été prosternés deux ans (3). Ceux qui ont sacrifié par force deux et trois fois, seront quatre ans prosternés, deux ans sans offrir, et on les recevra la septième. Ceux qui non-seulement ont apostasié, mais y ont contraint les frères, ou ont été cause de les y contraindre, seront trois ans auditeurs, six ans prosternés, un an sans offrir, dix ans en tout en pénitence (4).

Les autres canons du concile d'Ancyre sont sur d'autres points de discipline. Les diacres qui à leur ordination ont protesté qu'ils prétendoient se marier; s'ils l'ont fait ensuite, demeureront dans le ministère, puisque l'évêque le leur a permis. S'ils n'ont rien dit dans leur ordination et se marient ensuite, ils seront privés du ministère. Encore aujourd'hui parmi nous, les clercs ne font que tacitement le vœu de continence, en ne répondant rien à la déclaration que l'évêque leur en fait au sous-diaconat. Il n'est pas permis aux chorévêques d'ordonner des prêtres ou des diacres, ni aux prêtres de la ville de rien faire en chaque diocèse, sans la permission par écrit de l'évêque (5). Les chorévêques n'étoient, comme l'on croit, que des prêtres à qui l'évêque donnoit presque toute son autorité pour la campagne. Les prêtres ou les diacres qui s'abstiennent de manger de la chair, seront obligés au moins d'en goûter, et de ne pas refuser les herbes cuites avec de la graisse, sous peine d'être déposés (6). C'est à cause des hérétiques, qui par superstition s'abstenoient de la chair comme mauvaise (7). Si les prêtres pendant la vacance du siége ont vendu des biens de l'Eglise, elle y doit rentrer; mais c'est à l'évêque à juger s'il lui est plus avantageux de recevoir le prix ou les fonds aliénés. Ceux qui étant ordonnés évêques n'auront pas été reçus par le peuple, auquel ils étoient destinés, et qui voudroient s'emparer d'un autre diocèse, et y

(1) Sup. n. 3.
(2) C. 1.
(3) C. 2.
(4) C. 12.
(5) C. 4.
(6) C. 5.

(1) C. 6.
(2) C. 7.
(3) C. 8.
(4) C. 9.
(5) C. 13, ex edit. Dion. et Isid.
(6) C. 14.
(7) C. 15.

exciter des séditions contre l'évêque établi, seront séparés de la communion (1). S'ils veulent conserver leurs séances entre les prêtres où ils étoient auparavant, on leur laissera cet honneur; mais, s'ils y excitent des séditions contre les évêques, ils seront privés même de l'honneur de la prêtrise et excommuniés.

Les filles qui auront été enlevées après les fiançailles, doivent être rendues à leurs fiancés, quand même les ravisseurs en auroient abusé (2). Ceux qui manquent à la promesse de garder la virginité, seront traités comme ceux qui se remarient (3). Il est défendu aux vierges de loger avec des hommes, sous le nom de sœurs (4). Celui qui aura commis adultère ou souffert que sa femme le commette, fera sept ans de pénitence. Ceux qui ont commis des péchés contre nature, si c'est avant l'âge de vingt ans, seront quinze ans prosternés, et cinq ans sans offrir (5). S'ils sont tombés dans les mêmes péchés après l'âge de vingt ans, et étant mariés, ils seront vingt-cinq ans prosternés, et cinq ans sans offrir. S'ils ont péché après l'âge de vingt-cinq ans, étant mariés, ils n'auront la communion qu'à la fin de la vie (6). Les femmes, qui pour faire périr le fruit de leur débauche se font avorter, ne doivent communier qu'à la fin de leur vie, suivant l'ancienne règle, mais nous avons cru plus humain de régler leur pénitence à dix ans (7). On commençoit dès lors à adoucir la rigueur de l'ancienne discipline. Ceux qui auront tué volontairement, demeureront prosternés, et ne recevront la communion qu'à la fin de leur vie (8). Les homicides involontaires doivent faire sept ans de pénitence, suivant l'ancienne règle, et cinq selon la nouvelle (9). Ceux qui suivent les superstitions des païens et consultent les devins, ou introduisent des gens chez eux pour découvrir ou défaire des maléfices, seront cinq ans en pénitence, trois ans prosternés, deux ans sans offrir. Voilà les canons du concile d'Ancyre.

XVII. Concile de Néocésarée.

Le concile de Néocésarée doit avoir été tenu quelque temps après, une partie des mêmes évêques y assistèrent; et on voit encore à leur tête Vital d'Antioche, qui semble avoir présidé à l'un et à l'autre concile. A celui-ci se trouvèrent Basile d'Amasée, Léonce de Césarée en Cappadoce, Loup de Tarse, Narcisse de Néroniade et Longin de Néocésarée dans le Pont, où le concile se tenoit; cette église étoit déjà illustre par saint Grégoire thaumaturge, qui l'avoit gouvernée cinquante ans auparavant. Nous avons les canons de ce concile au nombre de quinze,

Si un prêtre se marie, il sera déposé; s'il commet une fornication ou un adultère, il sera même mis en pénitence (1). On ne peut ordonner un laïque dont la femme sera convaincue d'adultère (2). Si elle le commet après l'ordination du mari, et qu'il ne la quitte pas, il sera privé de son ministère. Ceci se peut entendre des moindres clercs qui peuvent être mariés. Si un prêtre confesse qu'il a commis un péché de la chair avant son ordination, il n'offrira plus, mais il gardera le reste de ses avantages, à cause de ses autres bonnes qualités (3). S'il ne le confesse point et n'en est point convaincu, on laisse à sa discrétion d'en user comme il voudra (4). Le diacre qui se trouve dans le même cas, sera mis au rang des ministres inférieurs (5). On ne doit point ordonner de prêtre avant trente ans, quelque digne qu'il soit, puisque Notre Seigneur Jésus-Christ n'a commencé à enseigner qu'à cet âge après son baptême (6). Celui qui a été baptisé en maladie ne peut être ordonné prêtre, parce qu'il semble n'avoir pas embrassé la foi avec une liberté entière; on pourra toutefois l'ordonner pour son mérite, et pour la rareté des sujets (7). Voilà des causes de dispense. Les prêtres de la campagne ne peuvent offrir dans l'église de la ville en présence de l'évêque ou des prêtres de la ville, ni donner le pain ou le calice dans la prière; mais en leur absence, celui qui s'y trouvera seul le peut; les chorévêques offrent par préférence (8). Comme il n'y avoit qu'un sacrifice, il étoit nécessaire de régler celui qui devoit l'offrir, c'est-à-dire présider à l'action; et la préférence des prêtres de la ville est remarquable (9). Il ne doit y avoir que sept diacres en chaque ville (10), quelque grande qu'elle soit, suivant la première instruction (11). On l'a toujours gardée à Rome.

On doit baptiser une femme enceinte quand elle le désire, et l'enfant sera baptisé séparément, car chacun répond pour soi dans le baptême (12). Peut-être craignoit-on que l'enfant ne parût baptisé deux fois. Si un catéchumène pèche depuis qu'il est admis à prier à genoux dans l'église, qu'il soit remis au rang des simples auditeurs; s'il pèche encore en cet état qu'il soit chassé (13). On voit ici deux ordres de catéchumènes, dont les uns n'étoient admis qu'à écouter les lectures et les instructions, comme les païens; les autres, plus avancés, étoient admis à prier avec les fidèles, mais à genoux et avant le sacrifice. Celui qui a désiré une femme, sans accomplir son mauvais désir, paroît avoir été

(1) C. 18.
(2) C. 11.
(3) C. 19.
(4) C. 20.
(5) C. 16.
(6) C. 21.
(7) C. 22.
(8) C. 23.
(9) C. 24.

(1) C. 1.
(2) C. 8.
(3) C. 9.
(4) C. 10.
(5) C. 11.
(6) Luc. III, 23.
(7) C. 22.
(8) C. 13.
(9) C. 14.
(10) C. 15.
(11) Act. VI.
(12) C. 6.
(13) C. 5.

conservé par la grâce (1). C'est-à-dire que l'on n'imposoit point de pénitence canonique pour les péchés de simple pensée. Une femme qui a épousé les deux frères, ne recevra la communion qu'à la mort, encore à la charge, si elle revient en santé, de quitter ce mari et de faire pénitence (2). Ceux qui se marioient plusieurs fois étoient mis en pénitence pendant un certain temps (3); c'est pourquoi il étoit défendu aux prêtres d'assister aux festins des secondes noces; quoiqu'elles soient permises, on les regardoit comme une foiblesse (4). Voilà les quinze canons du concile de Néocésarée.

XVIII. Appel des donatistes à l'empereur.

Les pères du concile d'Arles écrivirent à l'empereur Constantin pour lui rendre compte de ce qui s'y étoit passé, du jugement qu'ils avoient rendu, et de l'opiniâtreté de quelques-uns des donatistes; car il y en eut plusieurs qui renoncèrent au schisme pour se réunir à Cécilien. Mais quelques chicaneurs opiniâtres appelèrent du jugement des évêques à l'empereur (5). Il en fut extrêmement irrité, et envoya des tribuns et des soldats de son palais pour amener à sa cour ces séditieux, les menaçant de les maltraiter s'ils ne se soumettoient au plus tôt. Il écrivit aussi au vicaire d'Afrique d'envoyer à son palais, sous bonne garde, tous ces rebelles (6). Cependant, il écrivit aux évêques assemblés à Arles d'avoir encore patience, et de laisser aux schismatiques la liberté de prendre le bon parti (7); mais s'ils les voyoient demeurer dans l'opiniâtreté, en ce cas de s'en retourner aussitôt chacun chez eux. Cette conduite donna juste sujet de blâmer Constantin de trop d'indulgence envers des méchants qui ne le méritoient pas, et qui n'en devenoient que plus insolents (8).

Les donatistes que Constantin avoit fait amener à sa cour, loin d'être punis, comme il les menaçoit, de la témérité de leur appel, firent si bien par eux-mêmes et par leurs amis, qu'ils persuadèrent à l'empereur de les juger lui-même, après le jugement des évêques, quelque aversion qu'il eût eue auparavant d'une telle entreprise contre l'autorité ecclésiastique (9). Mais il étoit si éloigné de le faire comme supérieur des évêques, qu'il déclare lui-même qu'il doit être jugé par eux, et qu'il regarde leur jugement comme celui de Dieu même. Il le fit donc seulement pour céder à l'importunité des donatistes, pour leur fermer la bouche à jamais, et pour n'omettre aucun moyen de pacifier l'Eglise, joint qu'il n'en connoissoit pas encore bien les lois, n'étant ni baptisé ni même catéchumène. D'abord il avoit résolu de faire venir d'Afrique Cécilien; ensuite il changea d'avis, et renvoya en Afrique les évêques donatistes, afin que, suivant leur désir, tout le différend qu'ils avoient avec Cécilien y fût examiné et décidé par les juges que l'empereur auroit choisis (1). Peu de jours après, il changea d'avis une seconde fois, et trouva plus à propos de faire venir d'Afrique Cécilien, afin de juger la cause lui-même en personne, craignant que les donatistes, opiniâtres comme ils étoient, ne se rendissent pas au jugement des autres. Il écrivit donc à Cécilien qu'il se trouvât à Rome un certain jour pour défendre sa cause. Il donna ordre aussi à ses adversaires de s'y rendre, leur promettant que, s'ils pouvoient convaincre d'un seul crime Cécilien présent, il le tiendroit convaincu de tous ceux qu'ils lui reprochoient. Cependant, afin d'avoir de quoi convaincre les donatistes de leurs calomnies, il écrivit à Pétrone Probien, proconsul d'Afrique, d'envoyer à la cour Ingentius, qui étoit en prison pour avoir été convaincu de fausseté par Elien, son prédécesseur. C'étoit sous le quatrième consulat de Constantin et de Licinius, c'est-à-dire l'an trois cent quinze.

Cécilien ne s'étant pas trouvé à Rome au jour nommé, on ne sait par quelle raison, ses adversaires en prirent avantage, et pressèrent l'empereur de le condamner par contumace, comme refusant de se soumettre au jugement du prince (2). Mais Constantin donna un délai, et commanda aux parties de se trouver à Milan. Alors quelques donatistes, le regardant comme prévenu contre eux en faveur de Cécilien, se dérobèrent de la cour; et l'empereur, s'en étant aperçu, donna des gardes aux autres, et les fit conduire à Milan. Mais, ceux qui s'étoient dérobés étant arrivés en Afrique, y excitèrent de nouveaux troubles, et donnèrent beaucoup d'affaires à Domitius Celsus, vicaire d'Afrique, que l'empereur avoit chargé d'y pacifier les choses. Leur chef étoit Ménalius, évêque en Numidie, qui autrefois étant appelé au concile de Cyrthe, feignit d'avoir mal aux yeux pour n'y point aller, craignant d'être convaincu d'avoir encensé les idoles. Celsus envoya sa résolution à l'empereur, accusant ce Ménalius comme le principal auteur de la sédition (3). L'empereur lui répondit de laisser les séditieux (4), de dissimuler pour lors leur insolence, et de mander à Cécilien et à ses adversaires que lui-même Constantin viendroit en Afrique incontinent, qu'il prendroit connoissance de leur différend avec des juges choisis, et puniroit très-sévèrement les auteurs du trouble, quels qu'ils fussent.

(1) C. 4.
(2) C. 2.
(3) C. 3.
(4) C. 7.
(5) Aug. Ep. 68.
(6) Ep. Const. Cels.
(7) Ep. Const. ad Ep. Cath.
(8) Eus. I, Vita c. 45; IV, c. 54.
(9) Epist. ad Episc. Cathol.

(1) Aug. Ep. 48, ad Cl. etc.
(2) Aug. Ep. 43, al 162, ad Gloriam. etc.
(3) Optat. l. I.
(4) Ep. Constantin. ad Cels.

XIX. Constantin condamne les donatistes à Milan.

Celsus, ayant reçu cette réponse, fit venir Cécilien et ses adversaires, et leur lut la lettre de l'empereur, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu. Alors, Cécilien, craignant l'indignation du prince, qui paroissoit dans cette lettre, alla en diligence à la cour, qu'il trouva à Milan. Et l'empereur, sachant son arrivée, résolut d'y terminer l'affaire. Il fit donc venir devant lui Cécilien et ses accusateurs dans son consistoire; car c'est ainsi que l'on nommoit le conseil où l'empereur traitoit les affaires les plus importantes, et où il jugeoit en personne (1). Mais, ce jugement fut rendu secrètement, avec les seules personnes nécessaires, et cela pour le respect de la religion, afin que les païens ne connussent pas les différends des évêques. L'empereur écouta tout ce que les parties voulurent proposer; il examina très-soigneusement toute l'affaire, ayant tous les actes, tant ecclésiastiques que séculiers, car on lui avoit tout envoyé (2). Enfin, il donna sa sentence (3), par laquelle il déclare Cécilien innocent, et les évêques du parti de Donat, calomniateurs. Il écrivit ce qu'il avoit fait en ce jugement à Eumalius, vicaire d'Afrique, par une lettre du quatrième des ides de novembre, sous le consulat de Sabin et de Rufin, c'est-à-dire du dixième de novembre trois cent seize (4).

Les donatistes ne se rendirent pas plus au jugement de l'empereur qu'à ceux des évêques (5); ils se plaignirent qu'il s'étoit laissé gagner par l'évêque Osius, qui favorisoit Cécilien, et qui l'avoit prévenu contre eux (6). C'est pourquoi Constantin fut obligé, malgré toute sa douceur, de bannir les plus séditieux, ce qu'il fit dans ce même mois de novembre trois cent seize (7). Mais au reste, il écrivit aux évêques et au peuple catholique d'attendre de Dieu le remède de ce mal, et de ne se défendre que par la patience, considérant que ceux qui seroient maltraités par ces séditieux auroient la gloire du martyre (8). Ensuite, les évêques d'Afrique lui écrivirent que les donatistes s'étoient emparés de l'église que lui-même avoit fait bâtir pour les catholiques dans la ville de Cyrthe, capitale de Numidie, nommée alors Constantine, de son nom; et qu'ayant été souvent averti de la rendre par l'empereur et par les juges, suivant son ordre, ils ne l'avoient pas voulu faire. Sur quoi les évêques, imitant la patience de Dieu, leur avoient abandonné ce bâtiment, et demandoient à l'empereur un autre lieu de son domaine; il le leur accorda très-volontiers, et donna les ordres nécessaires pour leur bâtir une nouvelle église. Et comme les donatistes avoient excité les magistrats à imposer aux clercs de l'Eglise catholique les charges publiques et les fonctions municipales contre l'exemption que l'empereur leur en avoit accordée, il ordonna qu'ils en fussent déchargés (1). Enfin, voyant que la douceur ne faisoit que les rendre plus insolents, il fit contre eux une loi très-sévère, par laquelle il leur ôtoit les basiliques, et confisquoit tous les lieux où ils avoient accoutumé de s'assembler.

XX. Lois de Constantin en faveur de l'Église.

On trouve de lui quelques autres lois en faveur de l'Eglise, données vers le même temps. L'une du seizième de novembre trois cent quinze, sur ce que les juifs avoient jeté des pierres, et insulté à quelques-uns d'entre ceux qui s'étoient convertis (2); par laquelle l'empereur leur déclare, et à leurs patriarches et à leurs autres chefs, que si à l'avenir quelqu'un fait un pareil attentat, il sera brûlé avec tous ses complices (3). Il fit deux autres lois, pour introduire en faveur de la religion deux nouveaux moyens d'affranchir les esclaves. La première est du septième juin trois cent seize, adressée à Protogène, évêque de Sardique, porte que l'on avoit déjà ordonné, long-temps auparavant, que les maîtres pussent affranchir leurs esclaves dans l'Eglise catholique, pourvu qu'ils le fissent en présence du peuple et des évêques, et qu'il y en eût un écrit, quel qu'il fût. C'est pourquoi il permet aux évêques d'affranchir comme ils voudront, pourvu qu'il y ait une preuve certaine de leur volonté. La seconde loi qui est du premier de mai trois cent vingt-un, étend ce privilége à tous les clercs, et veut que leurs affranchis jouissent de la liberté entière de quelque manière qu'ils l'aient reçue, au lieu que les laïques ne pouvoient la donner que dans l'assemblée de l'Eglise en présence de l'évêque.

XXI. Persécution de Licinius.

Tandis que Constantin favorisoit ainsi l'Eglise, Licinius commença à la persécuter. Leur union n'avoit pas duré long-temps (4). Peu après que Licinius eut épousé Constantia, sœur de Constantin, et partagé l'empire avec lui, Constantin lui proposa de faire césar Bassien, qui avoit épousé son autre sœur Anastasie; mais Licinius rendit ce projet inutile, et débaucha Bassien, qu'il arma contre Constantin même, par le moyen de Sinicius, frère de Bassien (5). Constantin, ayant convaincu et

(1) Brev. Coll. 3, c. 19.
(2) Coll. 3, c. 516.
(3) Aug. Ep. 162.
(4) Aug. ad Donat. post. Coll.
(5) Aug. Ep. 68, nunc, 88, Cler. Hipp.
(6) Janu. Ep. 165, nunc. 53.
(7) Generos. п. cont. Peit. l. c. 92, n. 206, post. Coll. in. c. ult.
(8) Epist. Constant. ad Epist. Afric. alia ad Zeuz. Gall. etc.

(1) V. Cod. Theodos. l. 16. tit, 2, 1, 2.
(2) 1. Cod. Theod. de Jud.
(3) Cod. de his qui. in eccl. tit. 13, lib. I.
(4) Pag. an. 316. n. 5.
(5) Eus. Chron. an. Ex. Anonym. ap. Ammian. Val. Zos. l. 2.

châtié Bassien, demandoit aussi Sinicius pour le punir; mais Licinius refusa de le livrer. Ainsi, la guerre fut déclarée, et il y eut une grande bataille près de Cibale, en Pannonie, où Licinius fut défait le huitième octobre trois cent quatorze. Après avoir demandé plusieurs fois la paix à Constantin, enfin il l'obtint, et ils partagèrent l'empire de nouveau. Les deux fils de Constantin, Crispe et Constantin le jeune, et Licinius ou Licinien, fils de Licinius, furent tous trois faits césars; les pères furent consuls ensemble l'an trois cent quinze.

Mais, Licinius recommença bientôt à brouiller les affaires, et à maltraiter les chrétiens en haine de Constantin (1). Premièrement (2), pour trouver des prétextes de calomnie contre les évêques, il leur défendit d'aller dans les maisons des païens, de peur qu'ils ne les convertissent; d'avoir aucune communication les uns avec les autres; de visiter les églises voisines ni de tenir des conciles: en sorte qu'il les mettoit dans la nécessité de s'exposer à la peine s'ils contrevenoient à sa loi, ou de violer les canons s'ils lui obéissoient; car il n'est pas possible de régler les grandes affaires de l'Eglise autrement que par des conciles. Ce sont les paroles d'Eusèbe (3). Ensuite Licinius chassa tout d'un coup de son palais tous les chrétiens, envoya en exil ses serviteurs les plus fidèles, donna comme esclaves ceux qu'il avoit honorés pour leurs grands services, confisqua leurs biens, et les menaça même de mort. C'etoit l'an trois cent dix-neuf. Constantin étant consul pour la cinquième fois avec le jeune Licinius, césar, l'empereur Licinius fit une seconde loi, par laquelle, sous prétexte d'honnêteté, il défendoit aux femmes de se trouver avec les hommes aux prières communes ou aux instructions dans les églises, et aux évêques de les instruire (4). Il vouloit qu'elles fussent instruites par d'autres femmes; mais comme tout le monde s'en moquoit, il s'avisa d'un autre moyen pour détruire les églises. Il voulut que les assemblées se fissent hors des villes en pleine campagne, disant que l'air y étoit meilleur.

Comme il vit que cette ordonnance n'étoit pas mieux observée, il commença à persécuter tout ouvertement, et commanda qu'en chaque ville les appariteurs et les autres officiers des gouverneurs fussent cassés s'ils ne sacrifioient aux idoles; ainsi plusieurs perdirent leurs charges (5). La persécution fut principalement contre les évêques, qu'il regardoit comme ses plus grands ennemis à cause de l'affection que Constantin leur témoignoit. On compte entre les autres, saint Basile, évêque d'Amasée dans le Pont; et ce fut dans cette ville et les autres de la même province qu'on exerça les plus grandes cruautés (1). On abattit quelques églises de fond en comble, et on ferma les autres (2). On fit mourir plusieurs évêques, et il y en eut dont les corps furent mis en pièces comme la chair à la boucherie, puis jetés dans la mer pour être la pâture des poissons (3). Les fidèles recommencèrent à s'enfuir comme dans les persécutions précédentes, et à se retirer dans les montagnes et les solitudes. Cependant, Licinius ne vouloit pas que l'on parlât de persécution, et la désavouoit de paroles, tandis qu'il l'exerçoit si cruellement en effet. Saint Blaise, évêque de Sébaste, en Arménie, souffrit le martyre en ce temps-là, le troisième de février, apparemment de l'année trois cent vingt, sous le gouverneur Agricola (4). Après avoir eu les côtés déchirés avec des peignes de fer, et souffert plusieurs autres tourments, il eut la tête coupée et deux jeunes enfants avec lui. On fit aussi mourir sept femmes, qui furent reconnues chrétiennes parce qu'elles recueilloient les gouttes de son sang.

XXII. Les quarante martyrs.

Dans la même ville de Sébaste, souffrirent quarante soldats chrétiens de différents pays, tous jeunes, bien faits, braves, et déjà considérables par leurs services (5). Le gouverneur Agricola ayant publié les ordres de l'empereur, ils s'avancèrent hardiment, et dirent qu'ils étoient chrétiens. Il essaya de les persuader par douceur, et de les piquer d'honneur, et de les tenter par des promesses; enfin il en vint aux menaces, mais les martyrs répondirent généreusement: Que pouvez-vous nous donner qui égale ce que vous voulez nous ôter? Votre pouvoir ne s'étend que sur nos corps; vous voulez dominer sur nos âmes, et vous regardez comme une grande injure si nous ne vous préférons pas à notre Dieu. Vous n'avez pas affaire à des lâches ni à des gens qui aiment la vie. Le gouverneur s'avisa d'un nouveau supplice. L'Arménie est un pays froid; c'étoit l'hiver, le neuvième de mars, et le vent de bise souffloit par une forte gelée. Il les fit mettre pendant une nuit sur un étang qui étoit au milieu de la ville, tellement glacé que l'on y passoit à pied sûrement. Il commanda qu'ils y fussent exposés tout nus; et afin de les tenter plus violemment par la facilité du remède, il fit préparer un bain chaud dans un gymnase qui étoit proche.

Les martyrs se dépouillèrent gaiement de tous leurs habits, et s'encourageoient l'un l'autre comme pour une faction militaire, disant qu'une mauvaise nuit leur vaudroit l'éternité. Ils faisoient tous la même prière:

(1) Soc. lib. I, c. 3.
(2) Eus. I, Vit. c. 51; x, Hist. c. 8.
(3) Eus. Vita III, 52. An. Vales.
(4) C. 53.
(5) C. 54.

(1) Eus. Chr. an. Pagi. 316, in. Martyrol. 26 apr.
(2) Eus. II, Vit. c. I.
(3) Id. x, Hist. c. 8.
(4) Socr. I, c. 3, Martyrol.
(5) Acta sinc. p. 583, ex Basil. Hom. 20.

Seigneur, nous sommes entrés quarante au combat, qu'il n'en manque pas un. Cependant, ils eurent la douleur de voir un d'entre eux perdre courage, et sortir de dessus l'étang pour se jeter dans le bain chaud. Il y avoit là un garde qui se chauffoit en attendant, et qui observoit si quelqu'un des martyrs se viendroit rendre. Il vit un spectacle surprenant. Des anges qui descendoient du ciel, et qui distribuoient des récompenses à ces généreux soldats, excepté à un seul; et c'étoit ce lâche qui se laissoit vaincre à la douleur. Mais il n'y gagna rien, car sitôt qu'il eut touché l'eau chaude il mourut. Quand le garde le vit venir, touché de la vision céleste, il ôta tous ses habits, et se mit à sa place avec les martyrs qu'il consola ainsi de la perte de ce malheureux.

Le jour étant venu, comme ils respiroient encore, on les mit sur des chariots, et on les jeta dans le feu, qui rendit leurs douleurs plus cruelles, les faisant passer d'une extrémité à l'autre. Il y en eut un que les bourreaux laissèrent, qui sembloit plus vigoureux, et qu'ils espéroient de faire changer; mais sa mère, qui se trouva présente, le mit de ses propres mains dans le chariot avec les autres, en disant : Va, mon fils, achève cet heureux voyage avec tes camarades, afin que tu ne te présentes pas à Dieu le dernier. Après qu'ils eurent été brûlés, on jeta leurs cendres dans le fleuve; et toutefois leurs reliques furent conservées et portées en diverses provinces, où depuis on bâtit des églises en leur honneur, et on célébra leur mémoire avec grande solennité.

XXIII. Information contre Sylvain, évêque de Cyrthe.

En Afrique, l'Eglise souffroit une autre persécution de la part des donatistes, particulièrement à Constantine, capitale de Numidie, où ils avoient Sylvain pour évêque et pour chef de la sédition; mais il fut alors puni. Il avoit déposé un nommé Nondinaire, son diacre et son élève, prétendant en avoir été offensé. Celui-ci avoit essayé de l'apaiser par le moyen des autres évêques, amis de Sylvain, sans avoir pu rentrer dans ses bonnes grâces. De dépit, il se rendit son dénonciateur, et donna aux catholiques les preuves de ses crimes, d'avoir livré les vases sacrés dans la persécution, et de s'être fait ordonner évêque par brigue et par simonie. L'information en fut faite juridiquement par Zénophile, consulaire de Numidie; et nous en avons encore le procès-verbal qui commence ainsi (1) : Sous le consulat de Constantin le grand, auguste, avec Constantin le jeune, très-noble césar, le jour des ides de décembre, c'est-à-dire le treizième de décembre l'an trois cent vingt, Sextus de Thamugade étant entré, et Victor le grammairien, en présence du diacre Nondinaire, Zénophile, consulaire, dit : Comment t'appelles-tu? Il répondit : Victor. Zénophile dit : De quelle condition es-tu? Victor répondit : Je suis professeur des lettres romaines, grammairien latin. Zénophile dit : Quelle est ta dignité? Victor dit : Mon père étoit décurion de Constantine, mon grand-père soldat : il avoit servi à la cour. Notre origine est du sang des Maures. Zénophile dit : Explique-nous simplement comme ayant ton honneur devant les yeux, quelle a été la cause de division entre les chrétiens. Victor dit : Je ne sais pas l'origine de la division; je suis un simple particulier. Comme j'étois à Carthage, l'évêque Second y étant enfin venu, on dit qu'ils trouvèrent je ne sais quel défaut dans l'ordination de l'évêque Cécilien, et ils en ordonnèrent un autre. Voilà d'où a commencé la division à Carthage; et voilà pourquoi je ne puis en bien savoir l'origine. Car, notre ville de Constantine n'a jamais eu qu'une église, et s'il y a eu de la division, nous n'en savons rien. Second, qu'il nomme ici, est l'évêque de Tigisi, qui présida au concile de Cyrthe en trois cent cinq.

Zénophile lui demanda : Communiques-tu avec Sylvain? C'étoit l'évêque de Constantine (1). Oui, répondit Victor. Zénophile dit : Pourquoi donc laissant à part celui dont l'innocence est justifiée.... Et il ajouta : On dit de plus que tu sais certainement une autre chose; c'est que Sylvain est traditeur, confesse-le. Victor dit : Je ne sais point cela. Zénophile dit au diacre Nondinaire : Victor dit qu'il ne sait point que Sylvain soit traditeur. Nondinaire dit : Il sait s'il a livré des écritures. Victor répondit : J'avois fui cette tempête; et si je mens, que je périsse. La persécution ayant éclaté tout d'un coup, nous nous enfuîmes au mont de Bellone. J'étois assis avec le diacre Mars et le prêtre Victor. On demanda à Mars tous les livres, il dit qu'il ne les avoit point. Victor donna les noms de tous les lecteurs. On vint à ma maison. Comme j'étois absent, les magistrats montèrent, et on emporta mes livres. Quand je vins je ne les trouvai plus. Nondinaire dit : Tu as pourtant répondu dans les actes, que tu as donné les livres; pourquoi nier ce qu'on peut prouver? Zénophile dit : Avoue simplement, de peur que tu ne sois interrogé plus rigoureusement. Nondinaire dit : Qu'on lise les actes. Zénophile dit : Qu'on les lise. Nondinaire les donna, et un greffier les lut. C'étoient les actes de Munatius Félix, curateur de Cyrthe, du dix-septième mai, trois cent trois, qui ont été rapportés ci-dessus (2).

Après cette lecture, Zénophile dit à Victor le grammairien : Confesse simplement. Victor répondit : Je n'y étois pas. Le diacre Nondi-

(1) Tom. 2, Misc. Baluz. p. 91.

(1) Sup. l. x, n. 3. (2) Liv. VIII, n. 41.

naire dit : Nous allons lire les lettres des évêques; et il lut la copie de ce mémoire, que lui-même Nondinaire avoit présenté aux évêques. Jésus-Christ est témoin et ses anges, que ceux avec qui vous avez communiqué sont des traditeurs, savoir, Sylvain, évêque de Cyrthe, qui est traditeur et larron du bien des pauvres. Vous savez tous tant que vous êtes d'évêques, de prêtres, de diacres et d'anciens, ce qui regarde les quatre cents bourses de Lucilla, et votre complot de faire Majorin évêque, d'où est venu le schisme. Victor le Foulon a aussi donné vingt bourses en présence de vous et du peuple, pour être fait prêtre; Jésus-Christ le sait et ses anges. On lut aussi la copie d'une lettre de Purpurius, évêque de Limate, à Sylvain, évêque de Cyrthe, par lequel il l'exhortoit à se réconcilier avec son diacre Nondinaire, qu'il avoit déposé, lui recommandoit fort le secret de ce qui s'étoit passé entre eux, et reconnoissant la vérité de ce que Nondinaire avançoit dans son mémoire contre Sylvain. Une autre lettre du même évêque Purpurius aux clercs et aux anciens de l'église de Cyrthe pour le même sujet, c'est-à-dire pour les exhorter à réconcilier leur évêque avec son diacre. Une autre lettre de l'évêque Fortis à Sylvain sur le même sujet, où il témoigne craindre que l'affaire ne devienne publique, et ne soit portée avec scandale au jugement des gentils. Une autre lettre de Fortis au clergé et aux anciens sur le même sujet. Il témoigne désirer que cette réconciliation se fasse avant Pâque, afin qu'ils puissent célébrer la fête en paix. Une autre lettre de Sabin, évêque de Numidie, à Sylvain sur le même sujet, où il lui dit : Je m'étonne qu'un homme de votre gravité en ait agi de la sorte avec son fils qu'il a nourri et ordonné. C'est ainsi que l'on regardoit un diacre à l'égard de son évêque. Une autre lettre de Sabin à Fortis, où il l'exhorte à travailler à cette paix comme ami particulier de Sylvain. Toutes ces lettres sont remplies de passages de l'Ecriture, et leur style est fort ecclésiastique, même celles du meurtrier Purpurius.

XXIV. Preuves que Sylvain étoit traditeur et schismatique.

Après ces lectures, le consulaire Zénophile dit : Par les actes et les lettres qui ont été lues, il est certain que Sylvain est traditeur; et parlant à Victor : Confesse simplement, lui dit-il, si tu sais qu'il ait livré quelque chose. Victor dit : Il a livré, mais non pas en ma présence. Zénophile dit : Quel ministère avoit alors Sylvain dans le clergé? Victor dit : La persécution commença sous l'évêque Paul, et Sylvain étoit sous-diacre. Le diacre Nondinaire dit : Quand on vint à le faire évêque, le peuple dit : Qu'on en fasse un autre, exaucez-nous, mon Dieu. Zénophile dit à Victor : Le peuple a-t-il dit que Sylvain étoit traditeur? Victor dit : Moi-même je me suis efforcé de l'empêcher d'être évêque. Zénophile lui dit : Tu savois donc qu'il étoit traditeur? Confesse-le. Victor dit : Oui, il étoit traditeur. Nondinaire dit : Vous autres anciens vous criez, Exaucez-nous, mon Dieu; nous voulons un de nos citoyens, celui-ci est traditeur. Ce citoyen qu'ils demandoient étoit Donat. Zénophile dit à Victor : Tu as donc crié avec le peuple que Sylvain étoit traditeur, et qu'il ne devoit pas être évêque? Victor dit : J'ai crié et le peuple aussi, car nous demandons un de nos citoyens, homme sans reproche. Je savois bien que nous en viendrions là, et que l'affaire seroit portée aux empereurs.

On fit aussi entrer Victor de Samsuric et Saturnin, fossoyeurs. Zénophile, ayant demandé à ce dernier son nom et sa condition, lui dit : Sais-tu que Sylvain soit traditeur? Saturnin dit : Je sais qu'il a livré une lampe d'argent. Zénophile dit : Et quoi encore? Saturnin répondit : Je ne sais autre chose, sinon qu'il la tira de derrière un vaisseau d'huile. On fit retirer Saturnin; et Zénophile, ayant aussi demandé à Victor de Samsuric son nom et sa condition, lui dit : Qui a livré le chapiteau d'argent? Victor répondit (1) : Je ne l'ai pas vu, je dis ce que je sais. Zénophile dit : Quoiqu'il soit déjà prouvé par les interrogatoires précédents, dis-nous toutefois si Sylvain est traditeur? Victor répondit : Comme on nous menoit à Carthage, j'ai ouï de la propre bouche de l'évêque ces paroles : On m'a donné une lampe d'argent et un chapiteau d'argent, et je les ai livrés. Zénophile dit : A qui l'as-tu ouï-dire? Victor dit : A l'évêque Sylvain. Zénophile dit : Tu lui as ouï-dire à lui-même qu'il les avoit livrés. Victor dit : Je lui ai ouï-dire à lui-même qu'il les avoit livrés de ses mains. Zénophile dit : Où l'as-tu ouï? Victor dit : Dans l'église. Zénophile dit : A Constantine? Victor dit : Il commença à parler au peuple, en disant : De quoi dit-on que j'ai été traditeur, d'une lampe et d'un chapiteau?

Zénophile dit à Nondinaire : Sur quoi crois-tu qu'il faille encore interroger ceux-ci? Nondinaire dit : Sur les cuves du fisc, savoir qui les a enlevées. Zénophile dit : Quelles cuves? Nondinaire dit : Elles étoient dans le temple de Serapis, l'évêque Purpurius les a enlevées; et le vinaigre qui étoit dedans, l'évêque Sylvain l'a pris avec le prêtre Dontius et le diacre Lucien. Zénophile dit à Nondinaire : Ceux qui sont ici savent-ils ce fait? Nondinaire répondit : Oui, ils le savent. Le diacre Saturnin dit : Nos anciens disoient qu'elles avoient été enlevées. Par qui? dit Zénophile. Saturnin dit : Par l'évêque Purpurius; et le vinaigre par Sylvain, avec Dontius et Supérius, prêtres, et Lucien, diacre. Nondinaire dit : Victor a donné vingt bourses, et on l'a fait prêtre. Zénophile dit : A qui les a-t-il données? Saturnin dit : A l'évê-

(1) V. l. VIII, n. 41.

que Sylvain. Zénophile dit à Saturnin : Donc, pour être fait prêtre, il a donné à l'évêque Sylvain vingt bourses de récompense. Saturnin dit : Il les a données. Zénophile dit : Où a mis cet argent devant Sylvain. Saturnin dit : Devant la chaire des évêques. Zénophile dit à Nondinaire : Qui a enlevé l'argent? Nondinaire dit : Les évêques l'ont partagé entre eux. J'appelle toujours bourse, ce que le latin appelle *follis*, valant plus de cent de nos livres.

Zénophile dit à Nondinaire : Veux-tu que l'on fasse venir Donat? Nondinaire dit : Oui, qu'il vienne. C'est lui de qui le peuple a crié : Exaucez-nous, mon Dieu, nous voulons un de nos citoyens. Zénophile dit à Nondinaire : Est-il vrai que le peuple a ainsi crié? Oui, dit Nondinaire. Zénophile dit à Saturnin : A-t-on crié : Sylvain est traditeur? Saturnin dit : Oui. Nondinaire dit : Quand il fut fait évêque, nous ne communiquâmes point avec lui, parce qu'on disoit qu'il étoit traditeur. Saturnin dit : Ce qu'il dit est vrai. Nondinaire dit : Je vis le gladiateur Mutus le porter sur son cou. Zénophile dit à Saturnin : Est-il vrai? Oui, dit Saturnin. Zénophile dit : Tout ce que dit Nondinaire est-il vrai, que des gladiateurs l'ont fait évêque? Oui, dit Saturnin, il y avoit aussi des prostituées. Zénophile dit : Quoi, des gladiateurs l'ont porté : c'est-à-dire qu'ils l'avoient placé dans la chaire épiscopale. Saturnin dit : Ils l'ont porté avec la populace. Car, les citoyens étoient enfermés dans l'aire des martyrs. Nondinaire dit : Le peuple de Dieu étoit-il là ? Saturnin dit : Il étoit enfermé dans la Case-Majeure. C'étoit le nom de l'église, nommée autrement l'aire des martyrs. Zénophile dit : Tout ce que dit Nondinaire est donc vrai? Oui, dit Saturnin. Zénophile dit à Victor : Qu'en dis-tu? Victor dit : Tout est vrai, seigneur. Nondinaire dit : L'évêque Purpurius emporta cent bourses. Zénophile dit à Nondinaire : Touchant les quatre cents bourses, qui crois-tu qu'il faille interroger? Nondinaire dit : Qu'on fasse venir le diacre Lucien, car il sait tout Zénophile dit : Ceux-ci le savent-ils? Non, dit Nondinaire. Zénophile dit : Qu'on fasse venir Lucien. Nondinaire dit : Ceux-ci savent qu'on a reçu quatre cents bourses, mais ils ne savent pas que les évêques les ont partagées. Zénophile dit à Saturnin et à Victor : Savez-vous que l'on a reçu des bourses de Lucilla? Saturnin et Victor dirent : Oui, nous le savons. Zénophile dit : Les pauvres ne les ont-ils pas reçues? Ils dirent : Personne n'en a rien reçu. Zénophile leur dit : N'a-t-on rien emporté du temple de Sérapis? Ils dirent : Purpurius a enlevé les cuves; l'évêque Sylvain avec les prêtres Dontius et Supérius et le diacre Lucien ont enlevé le vinaigre. Zénophile dit : Par les réponses de Victor le grammairien, de Victor de Samsuric et de Saturnin, il paroit que Nondinaire n'a rien avancé que de vrai, qu'on les fasse sortir.

XXV. Autres témoins des mêmes faits.

Ensuite, il dit à Nondinaire : Quels autres crois-tu que l'on doive interroger? Nondinaire dit : Le diacre Castus, afin qu'il dise si Sylvain est traditeur. C'est lui qui l'a fait diacre. Castus étant entré, Zénophile lui demanda son nom et sa condition, puis si Sylvain étoit traditeur, et il répondit comme les autres touchant la lampe livrée, les cuves et le vinaigre enlevé. Ensuite Zénophile lui dit : Confesse combien de bourses Victor a données pour être fait prêtre. Castus dit : Seigneur, il a apporté un sac ; mais je ne sais ce qu'il y avoit. Zénophile dit : A qui a-t-on donné ce sac? Castus dit : Il fut apporté là dans la Case Majeure. Zénophile dit : L'argent ne fut point distribué au peuple? Castus dit : Non, je n'en ai rien vu. Zénophile dit : Des bourses que Lucilla donna, le menu peuple n'en reçut-il rien ? Castus dit : Je ne vis personne en rien recevoir. Zénophile lui dit : Que devinrent-elles donc ? Castus dit : Je n'en sais rien. Nondinaire dit : Vous avez bien vu ou entendu si on a dit aux pauvres : C'est Lucilla qui vous donne de son bien. Castus dit : Je n'ai vu personne en recevoir. Zénophile dit : Il est clair, par la confession de Castus, qu'il ne sait point que les bourses données par Lucilla aient été distribuées au peuple ; ainsi qu'il se retire.

On fit entrer le sous-diacre Crescentien, et Zénophile lui ayant demandé son nom, lui dit : Confesse simplement, comme les autres, si tu sais que Sylvain soit traditeur. Crescentien dit : Les clercs le plus anciens ont tout dit. Zénophile dit : Qu'ont-ils dit ? Crescentien dit : Ils disoient qu'il étoit traditeur. Zénophile lui dit ensuite : Quand il fut fait évêque, y étois-tu ? Crescentien dit : J'y étois avec le peuple enfermé dans la Case-Majeure. Le diacre Nondinaire dit : Ce sont des gladiateurs qui l'ont fait évêque. Zénophile dit à Crescentien : Est-il vrai que le gladia eur Mutus l'a porté ? Il répondit : Assurément. Zénophile lui dit encore : Sais-tu que l'on a enlevé des cuves du temple de Sérapis? Crescentien répondit : Plusieurs disoient que l'évêque Purpurius avoit enlevé les cuves, et que notre vieil évêque Sylvain avoit eu le vinaigre ; les enfants d'Elion le disoient aussi. Zénophile lui demanda encore si le peuple avoit reçu quelque chose des quatre cents bourses de Lucilla. Crescentien dit : Personne n'en a rien reçu. Je ne sais même qui les a données. Nondinaire dit : Les veuves n'en ont jamais rien reçu? Non, dit Crescentien. Zénophile dit : Quand on donne ainsi quelque chose, tout le peuple ne le reçoit-il pas publiquement? Crescentien dit : Je n'ai ni ouï ni vu rien donner à personne. Il nous en seroit venu quelque petite part. Zénophile dit : Où donc a-t-on porté ces bourses? Je ne sais, dit Crescentien, personne n'en a rien reçu. Nondinaire dit : Combien Victor a-t-il donné de bourses

pour être fait prêtre? Crescentien dit : J'ai vu apporter des paniers avec de l'argent. Zénophile dit : A qui a-t-on donné ces paniers? Crescentien dit : A l'évêque Sylvain. Zénophile dit : On n'en donna rien au peuple? Rien, répondit-il. Nous en devions avoir aussi quelque chose, si ont l'eût distribué à l'ordinaire. Zénophile dit à Nondinaire : Que crois-tu qu'il y a de plus à demander à Crescentien? Nondinaire dit : Voilà tout. Xénophile dit : Puisque le sous-diacre Crescentien a tout confessé simplement, qu'on le fasse retirer. Ensuite, entra le sous-diacre Janvier, qui fut aussi interrogé ; mais nous n'avons pas le reste de ce procès-verbal.

XXVI. Indulgence de l'empereur pour les donatistes.

Sylvain étant ainsi convaincu d'avoir livré les vases sacrés dans la persécution, et d'avoir été fait évêque par brigue et par simonie, Zénophile en envoya la relation à l'empereur Constantin, y ajoutant que Sylvain étoit dans la Numidie le principal auteur du schisme, qu'il y entretenoit la sédition, et avoit usurpé sur les catholiques la basilique de Constantine. L'empereur touché de ces considérations l'envoya en exil avec quelques autres de sa faction. Peu de temps après, les évêques donatistes présentèrent une requête à Constantin, le priant de les laisser en liberté, sans les contraindre à communiquer avec Cécilien; parce qu'il n'y avoit rien qu'ils ne souffrissent plutôt (1). Ils le prioient aussi de rappeler Sylvain et les autres de leur exil, ce que l'empereur eut encore la bonté de leur accorder, sans s'arrêter aux injures qu'ils disoient à Cécilien, si pleinement justifié (2). Il écrivit à Vérin, vicaire d'Afrique, qu'il avoit rappelé les donatistes de leur exil, et qu'il falloit laisser à Dieu la punition de leur fureur. Cette lettre étoit du troisième des nones de mai, sous le second consulat de Crispe et de Constantin le jeune, c'est-à-dire le cinquième de mai l'an trois cent vingt-un, c'étoit quatre ans et six mois après qu'il avoit envoyé les premiers en exil, au mois de novembre trois cent seize (3). Ainsi les donatistes eurent la liberté de conscience, dont ils n'usèrent pas mieux qu'auparavant.

Leur schisme s'étendit jusqu'à Rome (4); et, comme il y en avoit quelques-uns qui s'y étoient établis, ils demandèrent un évêque pour présider à leurs assemblées, et on leur envoya d'Afrique Victor de Garbe, peut-être le même qui avoit assisté au concile de Cyrthe, composé de traditeurs en trois cent cinq (5). Quoiqu'il y eût plus de quarante églises à Rome, ils ne purent en obtenir aucune, et furent obligés de s'assembler hors de la ville, dans une caverne qu'ils fermèrent de claies ; et, comme c'étoit dans une montagne, on leur donna le nom de *montenses*, c'est-à-dire montagnards; mais on ne sait pas le temps précis de leur commencement.

XXVII. Édit en faveur de la religion.

L'empereur Constantin continuoit toujours à protéger la religion. Le sixième de mars de la même année trois cent vingt-un, il ordonna que l'on célébreroit le jour du soleil, c'est-à-dire le dimanche (1); en sorte que tous les juges et le peuple des villes observassent le repos, mais il permit le travail de la campagne, pour ne pas manquer l'occasion de le faire utilement. Il ordonna aussi l'observation du vendredi, en mémoire de la passion de Notre Seigneur. C'étoient les deux jours où les chrétiens s'assembloient le plus ordinairement (2). Le premier juillet de la même année, il ordonna que chacun eût la liberté de laisser en mourant ce qu'il voudroit de ses biens à l'Eglise catholique. C'est-à-dire, qu'il leva quelque défense qui en avoit été faite auparavant (3). Il abolit aussi les anciennes lois romaines, qui imposoient des peines à ceux qui gardoient le célibat, et à ceux qui n'avoient point d'enfants légitimes, les rendant incapables de recevoir des legs ou des donations, parce que le célibat des païens n'avoit pour l'ordinaire autre principe que le libertinage et la débauche (4). Il étoit donc juste de changer ces lois en faveur des chrétiens, dont la continence méritoit plutôt d'être récompensée. Il abolit encore par une loi le supplice de la croix, auparavant usité chez les Romains. Par une autre, il permit aux parties de décliner la juridiction des magistrats séculiers, pour s'en rapporter au jugement des évêques (5), donnant autorité à leurs sentences, comme si elles étoient émanées de lui-même, et ordonnant aux magistrats et à leurs officiers de les mettre à exécution (6). Ainsi il autorisa les arbitrages des évêques, déjà établis entre les chrétiens.

XXVIII. Commencement de l'hérésie d'Arius.

L'Eglise étoit en cet état, quand elle fut attaquée au dedans par la plus grande tentation qu'elle eût éprouvée jusqu'alors. Ce fut l'hérésie d'Arius, prêtre d'Alexandrie. Il étoit natif de Lybie, et avoit suivi quelque temps le schisme de Mélèce (7). L'ayant quitté, il se

(1) Coll. Carth. 3, c. 544. Breviar. c. 12.
(2) Aug. Ep. 152.
(3) August. post. Coll. c. 33.
(4) Opt. lib. II.
(5) Sup. lib. II, n. 13, p. 604.

(1) Lib. III, Cod. de Fer.
(2) Eus. IV, Vit. c. 18. Sozom. lib. I, c. 7. Sup. lib. VI, n. 17. Lib. I, cod. de Sacr. Eccles.
(3) Lib. I, Cod. Theod. de Infirm. Pœn. Calib. lib 8.
(4) Eus. IV, Vit. c. 26. Sozom I, Hist. c. 9.
(5) Ibid. c. 8, 9.
(6) Constit. Ap. lib. II, c. 46, etc.
(7) Sozom. I, c. 15.

réconcilia avec saint Pierre, évêque d'Alexandrie, qui même l'ordonna diacre; mais ensuite il le chassa de l'Eglise, parce qu'Arius le blâmoit d'excommunier les partisans de Mélèce (1). Saint Pierre ayant souffert le martyre en trois cent onze, le siége d'Alexandrie vaqua pendant un an, après lequel on élut Achillas, qui étoit déjà prêtre sous saint Thomas, et dès lors avoit le soin de l'école chrétienne d'Alexandrie (2). C'étoit un homme très-grave, d'une âme grande, d'une vie pure; la piété et la sagesse reluisoient dans toutes ses actions (3). Toutefois, il reçut Arius qui vint lui demander pardon, il l'admit à sa communion, lui permit d'exercer ses fonctions de diacre, et enfin il l'éleva à la prêtrise. Saint Achillas ne gouverna l'église d'Alexandrie que quelques mois, et, après sa mort, on élut Alexandre vers l'an trois cent treize; sa vie étoit sans reproche, sa doctrine apostolique; il étoit éloquent, aimé du clergé et du peuple, doux, affable, libéral et charitable envers les pauvres (4).

Dès lors, Arius étoit non-seulement prêtre, mais chargé de la prédication et du gouvernement d'une église (5). Car, il y en avoit plusieurs à Alexandrie, où le peuple fidèle s'assembloit. On en nomme jusqu'à neuf, en chacune desquelles un prêtre présidoit et expliquoit les saintes Ecritures : c'étoit à peu près comme nos paroisses. Celle d'Arius se nommoit Baucale. Il avoit prétendu à l'épiscopat, et ne pouvoit souffrir qu'Alexandre lui eût été préféré (6). Ne trouvant rien à reprendre en ses mœurs, il chercha à calomnier sa doctrine, et il s'en présenta une occasion (7). Alexandre, parlant de la sainte trinité en présence des apôtres et des autres clercs, soutint qu'il y avoit unité dans la trinité (8). Arius prétendit que c'étoit introduire l'hérésie de Sabellius, et donna dans l'extrémité opposée, disputant avec trop d'aigreur, disant : Si le père a engendré le fils, celui qui est engendré a un commencement de son être; d'où s'ensuit qu'il y a eu un temps auquel le fils n'étoit point, et par conséquent qu'il est tiré du néant. Il ajoutoit que le fils de Dieu est sa créature et son ouvrage, capable de vertu et de vice par son libre arbitre; et plusieurs autres conséquences de son mauvais principe. Cette doctrine étoit nouvelle et inconnue jusqu'alors; au contraire, saint Alexandre enseignoit avec toute l'Eglise, que le fils de Dieu est de même dignité est de même substance que lui (9).

Arius ne répandit d'abord sa doctrine que dans les entretiens particuliers; en sorte que le mal demeura quelque temps caché; mais, quand il se vit écouté et soutenu d'un grand nombre de sectateurs, il la prêcha publiquement. Les autres prêtres qui gouvernoient les églises d'Alexandrie (1), se donnèrent aussi la liberté de prêcher des doctrines différentes, et le peuple prit parti pour chacun d'eux. Les plus fameux étoient Colluthe, Carponas et Sarmate; mais ces deux derniers se rangèrent du côté d'Arius, qui attira un grand nombre de vierges, douze diacres, sept prêtres, et même quelques évêques. Il avoit de grands talents pour séduire (2) : il étoit déjà vieux; on croyoit voir en lui de la vertu et du zèle; son extérieur étoit composé, sa taille extraordinairement grande, son visage sérieux et abattu, comme de mortification. son habit austère; car il ne portoit qu'une tunique sans manches, et un manteau étroit. D'ailleurs, sa conversation étoit douce et agréable, propre à gagner les esprits; il étoit instruit de la dialectique et des sciences profanes. Saint Alexandre essaya d'abord de le ramener par les avertissements charitables, et usa d'une telle patience, que quelques-uns s'en plaignoient. Colluthe en prit pretexte de se séparer, de tenir des assemblees à part, et même d'ordonner des prêtres, comme s'il eût été évêque, prétendant avoir besoin de cette autorité pour résister à Arius (3).

On dit même qu'il ajouta l'hérésie au schisme, enseignant que Dieu n'est point l'auteur des maux qui affligent les hommes, comme si ce n'étoit pas des biens par rapport à la justice (4). Mais la secte de Colluthe fut bientôt dissipée.

Comme celle d'Arius alloit toujours croissant, saint Alexandre assembla son clergé, et donna à Arius la liberté de soutenir son opinion (5). Il y eut deux conférences, dans lesquelles on ne put convenir de rien. Enfin, le saint évêque, voyant que cette erreur passoit d'Alexandrie dans les autres villes, assembla un concile, où tout d'une voix furent excommuniés le prêtre Arius, les diacres Achillas, Euzoïus, Aïthales, Lucius, Sarmate, Jules, Ménas, un autre Arius et Helladius, neuf diacres en tout. C'étoit environ l'an trois cent vingt (6). Il écrivit une lettre synodale à tous les évêques qui défendoient la doctrine apostolique, entre autres à Philogone d'Antioche, à Eustache de Berée, à l'évêque de Byzance, soit que ce fût encore Métrophane ou Alexandre. Nous avons la lettre qu'Alexandre d'Alexandrie lui adressa, où, entrant en matière, il parle ainsi (7) :

XXIX. Première lettre de saint Alexandre.

Arius et Achillas ont depuis peu formé une conspiration contre l'Eglise. Ils tiennent continuellement des assemblées, s'exerçant jour et nuit à inventer des calomnies contre Jésus-Christ et contre nous. Ils censurent la sainte doctrine apostolique, et, imitant les juifs, ils nient la divinité de notre Sauveur; ils excitent contre nous tous les jours des séditions et des persécutions, soit en nous traduisant devant les tribunaux par le crédit de quelques femmes indociles qu'ils ont séduites, soit en déshonorant le christianisme par l'insolence des jeunes filles de leur parti, que l'on voit courir dans les rues. Il ajoute qu'ils ont écrit à plusieurs évêques, sous prétexte de leur demander la paix et l'union, mais en effet pour en tirer de grandes lettres, qu'ils pussent lire à leurs sectateurs, afin de les retenir dans l'erreur. Il se plaint que quelques-uns les avoient reçus à leur communion, contre le canon apostolique. En effet, c'étoit une ancienne règle, qu'un évêque ne devoit pas recevoir ceux qui avoient éte excommuniés par un autre, et nous la lisons entre les canons attribués aux apôtres (1).

Ensuite, il rapporte ainsi leur fausse doctrine : Ils disent qu'il y avoit un temps où le fils de Dieu n'étoit point, qu'il a été fait après n'avoir point été, et qu'il a été fait tel que sont naturellement tous les hommes. Car, ils disent que Dieu a tout fait de rien, et comprennent le fils de Dieu dans la création de tout ce qui est; conséquemment ils disent qu'il est de nature changeante, susceptible de vice et de vertu. Nous pouvons aussi, disent ces scélérats, devenir enfants de Dieu comme lui; car il est écrit (2) : J'ai engendré des enfants et les ai élevés. Et quand on leur objecte les paroles qui suivent, Et ils m'ont méprisé, ils sont assez impies pour répondre, que Dieu ayant prévu que ce fils ne le mépriseroit point, l'a choisi entre tous, sans qu'il ait rien de sa nature, qui le distingue des autres fils. Car, disent-ils, il n'y a personne qui soit naturellement fils de Dieu, ni qui lui appartienne proprement; mais celui-ci, étant changeant de sa nature, a été choisi parce qu'il s'est exercé à la vertu avec tant d'application qu'il ne s'est point changé en pis. En sorte que, si Paul ou Pierre avoient fait le même effort, leur filiation ne différeroit point de la sienne. Et ils détournent à ce sens ces paroles du psaume (3) : Tu as aimé la justice et haï l'iniquité; c'est pourquoi, ô Dieu, le Seigneur ton Dieu t'a oint de l'huile d'allégresse, plus excellemment que les autres.

Après avoir ainsi rapporté les blasphèmes d'Arius, il explique la doctrine de l'Église. Et premièrement, il insiste sur cette parole de saint Jean (4) : Le fils unique qui est dans le sein du père, pour montrer qu'ils sont inséparables. Et, pour montrer qu'il n'est pas mis au nombre des choses tirées du néant, il examine ces paroles (1) : Au commencement étoit le verbe, et le reste. Si toutes choses, dit-il, ont été faites par lui, comment celui qui a donné l'être aux créatures, peut-il n'avoir pas toujours été? Car, la raison ne peut comprendre que l'ouvrier soit de même nature que l'ouvrage. Or, il est contraire et entièrement éloigné d'être au commencement, et d'avoir commencé d'être; au lieu qu'on ne voit aucune distance entre le père et le fils, pas même concevable par la pensée. Saint Jean, considérant donc de loin que le verbe étoit Dieu, et qu'il étoit au-dessus de l'idée des créatures, n'a point voulu parler de sa génération et de sa production, n'osant pas employer les mêmes mots pour montrer le créateur et la créature. Non que le verbe ne soit engendré, il n'y a que le père seul qui ne le soit point; mais parce que la production ineffable du fils unique de Dieu surpasse la pensée des évangélistes, et peut-être même celle des anges. Au reste, c'est une imagination insensée que le fils soit tiré du néant, et que sa production soit temporelle. Car, ce que l'on dit qu'il n'étoit pas, doit se rapporter à quelque espace de temps ou de siècle; or, s'il est vrai que tout a été fait par lui, il est clair que tout siècle, tout temps, tout espace est son ouvrage; et comment n'est-il pas absurde qu'il y ait eu un temps auquel ne fut pas celui qui a fait tous les temps, c'est-à-dire que la cause soit postérieure à l'effet?

Il applique ici ces paroles de saint Paul (2) : Qu'il est né avant toute créature; que Dieu l'a établi héritier de tout, et qu'il a fait par lui les siècles mêmes. Et encore (3) : Tout a été créé par lui dans le ciel et sur la terre, les choses visibles et les invisibles, les principautés, les puissances et le reste; et il est avant toutes choses (4). Le père est donc toujours père, parce que le fils existe toujours avec lui. C'est une impiété de dire que la sagesse de Dieu, ou sa puissance, n'ait pas toujours été; que son verbe ait été autrefois imparfait, ou de nier l'éternité des autres nations qui caractérisent le père et le fils. La filiation du Sauveur n'a rien de commun avec la filiation des autres; étant conforme à la nature divine du père, elle le met infiniment au-dessus de ceux qui sont devenus par lui enfants adoptifs.

Il est d'une nature immuable, étant parfait et sans aucun besoin de rien; les autres, étant sujets au changement en bien et en mal, ont besoin de son secours. Car, quel progrès pourroit faire la sagesse de Dieu? que pourroit apprendre la vérité même? comment se pourroit perfectionner la vie, la vraie lumière? Mais, combien est-il plus contre la nature que la sagesse devienne jamais susceptible de folie, ou la puissance de Dieu de foiblesse; que la rai-

(1) Sup. liv. IX, n. 37.
(2) Euseb. VII, Hist. c. 32.
(3) Gelas. Gyz. lib. XI, c. 8. Sozom. I, c. 15.
(4) V. Pag. an. 311, n. 19. Theod. I, Hist. c. 1.
(5) Epiph. Hæres. c. 69, n. 2. Sozom. I, c 15.
(6) Theod. I, Hist. c. 2.
(7) Socr. I, Hist. c. 5.
(8) Sozom. I, c. 5.
(9) Theod. lib. I, c. 2.

(1) Epiph. Hær. 69.
(2) Epiph. Hæres. 69, n. 3.
(3) Ath. Apol. p. 732.
(4) Aug. Hær. 65.
(5) Ruf. I, c. 1. Soz. I, c. 15.
(6) Ath. Er. I. Ar. p. 305.
(7) Theod. I, c. 3.

(1) Can. Apost. 6.
(2) Isa. 1, 2, sect. 70.
(3) Ps. 44, 48.
(4) Jo. I, 18.

(1) Jo. I, 1.
(2) Colos. c. 15.
(3) Heb. 1, 2.
(4) Coloss. I, 16.

son soit déraisonnable, ou la vraie lumière mêlée de ténèbres? Ceux qui sont ses créatures, les hommes et les anges, ont reçu des bénédictions pour croître, en s'exerçant aux vertus et aux préceptes de la loi, afin de ne point pécher. C'est pourquoi, Notre Seigneur Jésus-Christ, étant par nature fils du père, est adoré de tous (1). Les autres, quittant l'esprit de servitude, et recevant l'esprit d'adoption par le progrès dans les bonnes œuvres, deviennent par sa grâce enfants adoptifs. Saint Paul déclare sa filiation véritable, propre, naturelle, excellente, en disant de Dieu (2) : Il n'a pas épargné son propre fils, mais il l'a livré à la mort pour nous tous; car il l'appelle son propre fils, à la différence de nous, qui ne le sommes ni proprement ni par nature. Il rapporte encore ce passage de l'Evangile (3) : Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui je me plais; et ces deux des psaumes? Le Seigneur m'a dit (4) : Tu es mon fils, et je t'ai engendré de mon sein avant l'aurore. Tout cela, pour montrer qu'il est fils véritablement et par nature.

XXX. Suite de la lettre de saint Alexandre.

Saint Alexandre ajoute : Je laisse plusieurs choses que je pourrois dire, mes chers frères, craignant d'être importun si j'usois de plus longs discours en parlant à des docteurs qui sont du même sentiment. On voit ici et en quelques autres endroits que saint Alexandre adresse la parole à plusieurs évêques : ce qui fait croire que c'est une lettre circulaire. Il continue : Vous êtes instruits de Dieu même, et vous n'ignorez pas que cette nouvelle doctrine ne soit celle d'Ébion et d'Artemas, et une imitation de Paul de Samosate, qui a été chassé de l'Eglise par un concile, et par le jugement de tous les évêques du monde. Lucien lui succéda, et demeura séparé plusieurs années sous trois évêques; et ceux-ci sont imbus de la même impiété. Nous ne voyons point d'autre Lucien à qui ces paroles de saint Alexandre puissent convenir, que le fameux martyr, prêtre d'Antioche, dont en effet Arius se vantoit d'être disciple (5). Il se peut faire que sa doctrine, faute d'être bien entendue, ait été quelque temps suspecte; mais quoi qu'il en soit, il est certain qu'au temps de son martyre il étoit dans la communion de l'Eglise : aussi saint Alexandre dit bien qu'il en a été séparé, mais non pas qu'il en soit demeuré exclus. Il ajoute : Ils sont échauffés par l'approbation de trois évêques de Syrie, ordonnés je ne sais comment, dont le jugement vous doit être réservé. Ces trois évêques qu'il ne nomme point par retenue sont Eusèbe de Césarée en Palestine, Paulin de Tyr, et Patrophile de Scythopolis.

(1) Rom. VIII, 15.
(2) Rom. VIII, 32.
(3) Matth. III, 17.
(4) Ps. 2, 7. Ps. 103, 3.
(5) V. to. 2. l. IX, n. 38, p. 678.

Ils savent par cœur, continue-t-il, les passages qui parlent de la passion du fils de Dieu, de son humiliation, de sa pauvreté, de son anéantissement, et tous les autres termes semblables qu'il a empruntés pour nous; ils les opposent à sa divinité. Mais, ils oublient les passages qui marquent sa gloire naturelle, sa noblesse et sa demeure dans le sein du père, comme celui-ci (1) : Le père et moi nous sommes une même chose. Ce que le Seigneur dit, non pour montrer qu'il est le père ou que les deux personnes n'en sont qu'une, mais que le fils garde naturellement la ressemblance exacte du père, et qu'il est une image parfaitement conforme à l'original.

Il ajoute en parlant des Ariens : Ils ne croient pas qu'on puisse leur comparer aucun des anciens, ou de ceux qui ont été nos maîtres en notre jeunesse, ni qu'aucun des évêques qui sont au monde soit arrivé à la mesure de la sagesse; ils sont les seuls sages, les seuls inventeurs de la doctrine; à eux seuls a été révélé ce qui n'est pas même venu en pensée à aucun autre sous le soleil. Et ensuite : Ils nous accusent d'enseigner qu'il y a deux êtres non-engendrés, et soutiennent qu'il le faut dire, ou dire comme eux que le fils est tiré du néant. Ne voyant pas la distance qu'il y a entre le père non-engendré et les créatures qu'il a faites de rien; au milieu de ces deux extrêmes est le fils unique, le Dieu verbe, par qui le père a tout fait de rien, que le père a engendré de lui-même.

Saint Alexandre explique ensuite sa foi en ces termes : Nous croyons, avec l'église apostolique, en un seul père, non-engendré, qui n'a aucun principe de son être immuable et inaltérable, toujours le même, incapable de progrès ou de diminution, qui a donné la loi, les prophètes et les évangiles, qui est le Seigneur des patriarches, des apôtres et de tous les saints. Et en un seul Seigneur Jésus-Christ, le fils unique de Dieu, engendré, non du néant, mais du père qui est, non à la manière des corps par retranchement ou par écoulement, comme veulent Sabellius et Valentin, mais d'une manière ineffable et inénarrable, comme il est dit (2) : Qui racontera sa génération, et comme il a dit lui-même (3) : Personne ne connoît qui est le père, que le fils; et personne ne connoît qui est le fils, que le père. Nous avons appris qu'il est immuable et inaltérable comme le père, qu'il n'a besoin de rien, qu'il est parfait et semblable au père, et qu'il ne lui manque que de n'être pas non-engendré comme lui; c'est en ce sens qu'il a dit lui-même (4) : Le père est plus grand que moi. Nous croyons aussi que le fils procède toujours du père; mais qu'on ne nous soupçonne pas pour cela de nier qu'il soit engendré; car ces mots : Il étoit et toujours et avant les siè-

(1) Jo. I, 30.
(2) Isa. LIII, 8.
(3) Luc. X, 22.
(4) Joan. XIV, 28.

cles, ne signifient pas la même chose que non-engendré. Ils semblent signifier comme une extension de temps, mais ils ne peuvent exprimer dignement la divinité, et, pour ainsi dire, l'antiquité du fils unique. Il faut donc conserver au père cette dignité propre de n'être point engendré, en disant qu'il n'a aucun principe de son être; mais il faut aussi rendre au fils l'honneur qui lui convient, lui attribuant d'être engendré du père sans commencement, et reconnoissant comme la seule propriété du père, de n'être point engendré.

Nous confessons encore un seul Saint-Esprit, qui a également sanctifié les saints de l'ancien Testament, et des divins docteurs du nouveau. Une seule église catholique et apostolique, toujours invincible, quoique tout le monde conspire à lui faire la guerre, et victorieuse de toutes les entreprises impies des hérétiques, par la confiance que nous donne le père de famille en disant (1) : Prenez courage, j'ai vaincu le monde. Après cela, nous reconnoissons la résurrection des morts, dont Notre Seigneur Jésus-Christ a été les prémices, ayant pris de Marie la mère de Dieu, un corps véritable, non en apparence. Le terme de mère de Dieu *Theotocos*, est ici très-remarquable pour les suites. Saint Alexandre continue : Sur la fin des siècles, il a habité avec le genre humain pour détruire le péché; il a été crucifié, il est mort, sans aucun préjudice de sa divinité; il est ressuscité, il est monté au ciel, et il est assis à la droite de la majesté. Voilà ce que nous enseignons, ce que nous prêchons, voilà les dogmes apostoliques de l'Eglise, pour lesquels nous sommes prêts à souffrir la mort et les tourments.

Arius et les autres qui combattent avec lui ces vérités, ont été chassés de l'Eglise, suivant cette parole de saint Paul (2) : Si quelqu'un vous annonce un autre Evangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. Qu'aucun de vous ne reçoive donc ceux-ci que nos frères ont excommuniés; que personne n'écoute leurs discours, ni ne lise leurs écrits : ce sont des imposteurs qui ne disent jamais la vérité. Condamnez-les avec nous, à l'exemple de nos confrères qui m'ont écrit, et qui ont souscrit au mémoire que je vous envoie avec leurs lettres, par mon fils le diacre Apion. Il y en a de toute l'Égypte et de la Thébaïde, de la Lybie et de la Pentapole, de Syrie, de Lycie, de Pamphylie, d'Asie, de Cappadoce et des provinces circonvoisines. Je m'attends à recevoir de vous des lettres semblables. Car, après plusieurs autres remèdes, j'ai cru que ce consentement des évêques achèveroit de guérir ceux qu'ils ont trompés. Telle est la lettre de saint Alexandre, à la fin de laquelle sont les noms de ceux qui étoient excommuniés, savoir, le prêtre Arius et les neuf diacres que j'ai nommés, et dont le premier est Achillas.

(1) Joan. XVI, 33.
(2) Gal. I, 8.

XXXI. Seconde lettre de saint Alexandre.

Le mal croissoit toujours, et il s'étendoit dans l'Égypte, dans la haute Thébaïde et la Lybie, jusque-là que deux évêques s'étoient déclarés pour Arius, Second de Ptolémaïde dans la Pentapole, et Théonas de Marmarique, et qu'Eusèbe de Nicomédie prenoit hautement son parti (1). Saint Alexandre, voyant tout cela, assembla un second concile à Alexandrie des évêques d'Égypte et Lybie, au nombre de près de cent, où il excommunia de nouveau Arius et ses sectateurs (2); et il en rendit compte par une lettre adressée à tous les évêques du monde, où il dit, qu'il avoit voulu garder le silence pour étouffer le mal en la présence des apostats, et ne pas souiller les oreilles des personnes simples. Mais, ajoute-t-il, puisque Eusèbe, qui croit disposer des affaires de l'Eglise, parce qu'il a laissé Béryte, et usurpé l'église de Nicomédie sans que l'on en ait fait justice, se met aussi à la tête de ces apostats, et écrit de tous côtés en leur faveur, je suis obligé de rompre le silence pour vous faire connoître à tous, et les personnes des apostats, et les malheureux discours de leur hérésie, afin que vous ne vous arrêtiez point à ce qu'Eusèbe vous pourroit écrire. Ceux qui se sont séparés sont : Arius; Achillas; Aïthalès; Carponès, un autre Arius, Sarmate, Euzoïus, Lucius, Julien, Ménas, Helladius et Gaïus; et avec eux, Second et Théonas, ci-devant évêques. Voici ce qu'ils disent et qu'ils ont inventé sans autorité de l'Ecriture.

Dieu n'a pas toujours été père, mais il a été un temps qu'il ne l'étoit point. Le verbe de Dieu n'a pas toujours été, il a été fait de rien; ce fils est une créature et un ouvrage; il n'est point semblable au père en substance, ni son verbe véritable, ni sa vraie sagesse. On le nomme improprement verbe et sagesse, ayant été fait lui-même par le verbe propre de Dieu, et par la sagesse qui est en Dieu, par laquelle Dieu a tout fait. C'est pourquoi, il est changeant et altérable de sa nature, comme toutes les créatures raisonnables; il est étranger, différent et séparé de la substance de Dieu. Le père est ineffable pour le fils, qui ne le connoît pas parfaitement; car le fils ne connoît pas même sa propre substance telle qu'elle est. Il a été fait pour nous, afin d'être comme l'instrument par lequel Dieu nous a créés; et il n'auroit point été, si Dieu n'avoit voulu nous faire. On leur a demandé si le verbe de Dieu peut changer, comme le diable a fait, et ils n'ont pas eu horreur de dire : Oui, il le peut, car il est d'une nature changeante, puisqu'il a pu être engendré et créé. Comme Arius et ses sectateurs soutenoient tout cela avec impudence (3), nous les avons anathématisés, étant assemblés avec les évêques d'Egypte et de Lybie; Eusèbe et son

(1) Socr. I, c. 6.
(2) Vales. in Theod. His. I, c. 4.
(3) V. Vales.

parti les ont reçus, s'efforçant de mêler la vérité avec le mensonge; mais ils n'y réussiront pas, la vérité demeure victorieuse.

Car, qui a jamais ouï rien de semblable, ou qui le peut ouïr maintenant sans être surpris, et sans boucher ses oreilles, de peur qu'elles n'en soient souillées? Qui peut entendre dire à saint Jean : Au commencement étoit le verbe, sans condamner ceux qui disent : Il a été un temps qu'il n'étoit point? Qui peut ouïr dans l'Evangile, le fils unique, et tout a été fait par lui, sans détester ceux qui disent que le fils est une des créatures (1)? Comment peut-il être l'une des choses qui ont été faites par lui? ou comment est-il fils unique, s'il est mis au nombre de tous les autres? Comment est-il sorti du néant, puisque le père dit (2) : Mon cœur a produit une bonne parole, et je t'ai engendré dans mon sein devant l'aurore (3)? Comment peut-il être dissemblable au père en substance, lui qui est l'image parfaite et la splendeur du père (4), et qui dit (5) : Celui qui me voit, voit aussi mon père? S'il est le verbe, c'est-à-dire la raison et la sagesse du père, comment n'a-t-il pas toujours été? Ils doivent donc dire que Dieu a été sans raison et sans sagesse. Comment peut-il être sujet au changement, lui qui dit (6) : Je suis dans le père, et le père en moi, et encore (7) : Le père et moi, nous ne sommes qu'un? Et selon l'apôtre (8) : Jésus-Christ est le même aujourd'hui qu'hier, et dans tous les siècles. Quelle raison ont-ils de dire qu'il a été fait pour nous, quand saint Paul dit (9) : Que tout est pour lui et par lui? Quant à ce blasphème : Que le fils ne connoît pas parfaitement le père, il renverse cette parole du Seigneur (10) : Comme le père me connoît, je connois le père. Si donc le père ne connoît le fils qu'imparfaitement, le fils connoît le père de même : ce qui n'est pas permis de dire.

C'est ainsi que nous les avons souvent réfutés par les divines Écritures; mais ils changent comme le caméléon; ce sont les pires de tous les hérétiques, puisque, voulant détruire la divinité du verbe, ils approchent le plus de l'antechrist. Ayant donc ouï nous-mêmes de nos oreilles leur impiété, nous les avons anathématisés et déclarés étrangers de la foi et de l'Eglise catholique; et nous en donnons avis à votre piété, nos chers et vénérables confrères, afin que si quelqu'un d'eux a l'audace de se présenter à vous, vous ne le receviez point, et que vous n'ajoutiez point de foi à ce qu'Eusèbe ou quelqu'autre pourroit vous écrire à leur sujet. On trouve dans quelques exemplaires de cette lettre les souscriptions de dix-sept prêtres et de treize diacres d'Alexandrie, de seize prêtres et de seize diacres de la Maréote, mais on ne trouve point celles de cent évêques (1).

XXXII. Acte de la déposition d'Arius.

Après cette lettre, saint Alexandre réitéra la déposition d'Arius par un acte écrit en ces termes (2) : Alexandre, aux prêtres et aux diacres d'Alexandrie et de Maréote, nos chers frères en Notre Seigneur, salut en leur présence. Quoique vous ayez déjà souscrit aux lettres que j'ai envoyées aux sectateurs d'Arius, les exhortant à renoncer à leur impiété et à suivre la foi catholique, et que vous ayez déclaré la droiture de vos sentiments conformes à la doctrine de l'Eglise catholique; toutefois, puisque j'ai écrit à tous nos confrères touchant les Ariens, j'ai cru nécessaire de vous assembler, vous clercs de la ville, et de vous mander, vous clercs de Maréote principalement, parce que quelques-uns d'entre vous ont suivi les Ariens, et ont bien voulu être déposés avec eux, savoir : Charez et Piste, prêtres; Sérapion; Parammon; Zosime, et Irénée, diacres. J'ai donc voulu que vous connoissiez ce que j'écris maintenant, que vous témoigniez y consentir, et que vous donniez votre suffrage pour la déposition d'Arius, de Piste et de leurs adhérents. Car, il est à propos que vous sachiez ce que nous écrivons, et que chacun de vous l'ait dans le cœur comme s'il l'avoit écrit lui-même.

Arius, se voyant ainsi condamné, sortit d'Alexandrie et se retira en Palestine, où il trouva de l'appui auprès de quelques évêques (3). Son plus puissant protecteur étoit Eusèbe de Nicomédie, dès lors avancé en âge, de grande autorité à la cour, qui résidoit d'ordinaire en cette ville. Arius lui écrivit cette lettre, où il explique lui-même sa doctrine.

XXXIII. Lettre d'Arius à Eusèbe de Nicomédie.

A mon très-cher seigneur Eusèbe, homme de Dieu, fidèle orthodoxe, Arius, injustement persécuté par le pape Alexandre pour la vérité victorieuse de tout, que vous défendez vous-même, salut en Notre Seigneur (4). Mon père Ammonius partant pour Nicomédie, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de prendre cette occasion de vous saluer, et en même temps d'informer votre charité de la grande persécution que l'évêque nous fait, remuant tout contre nous, jusqu'à nous avoir chassés de la ville comme des impies, parce que nous ne convenons pas de ce qu'il dit publiquement : Dieu est toujours, le fils est toujours; le père et le fils sont ensemble; le fils est avec Dieu sans être engendré; il est toujours engendré; il est

(1) V. Vales.
(2) Ps. 44.
(3) Ps. 109.
(4) Heb. I, 2.
(5) Jo. XIV, 9.
(6) Jo. XIV, 10.
(7) Jo. X, 20.
(8) Heb. XIII, 8.
(9) Heb. II, 10.
(10) Jo. X, 15.

(1) Gelas. Cyz. lib. II, c. 3.
(2) Coteler. not. in lib. VIII, Constant. Apost. p. 317.
(3) Epiph. Hæres. 69, n. 4.
(4) Epiph. ibid. n. 5. Theod. I, c. 5.

engendré et ne l'est pas. Le père ne précède pas le fils d'un moment, pas même de la pensée. Toujours Dieu, toujours le fils : le fils procède de Dieu même. Et parce qu'Eusèbe de Césarée, votre frère, Théodote, Paulin, Athanase, Grégoire, Aëtius et tous les Orientaux disent que Dieu est, avant son fils, sans commencement, ils ont été frappés d'anathème, excepté seulement Philogone, Hellanique et Macaire, trois hérétiques ignorants, qui disent que le fils est, les uns une expiration, les autres une projection, les autres, non-engendré comme le père. Nous ne pouvons seulement entendre de telles impiétés, quand ces hérétiques nous menaceroient de mille morts. Mais que disons-nous, que pensons-nous, qu'avons-nous enseigné, qu'enseignons-nous encore? Que le fils n'est point non-engendré, ni portion du non-engendré en aucune manière, ni tiré d'aucun sujet. Mais que par la volonté, et le conseil du père, il a subsisté avant les temps et avant les siècles, pleinement Dieu, fils unique, inaltérable, et qu'avant d'être engendré, ou créé, ou terminé, ou fondé, il n'étoit pas; car il n'étoit pas non-engendré. Nous sommes persécutés pour avoir dit : Le fils a un commencement, et Dieu n'en a point. C'est pour cela qu'on nous persécute, et pour avoir dit qu'il est tiré du néant. Ce que nous avons dit, parce qu'il n'est ni une portion de Dieu, ni tiré d'un sujet. C'est pour cela qu'on nous persécute. Vous savez le reste. Je souhaite que vous vous portiez bien en Notre Seigneur, et que vous vous souveniez de mes afflictions, pieux Eusèbe collucianiste. Telle fut la lettre d'Arius.

XXXIV. Évêque de l'un et de l'autre parti.

Il appelle Eusèbe collucianiste, parce qu'ils avoient été ensemble disciples du martyr saint Lucien, prêtre d'Antioche. Les évêques qu'Arius nomme en cette lettre, sont (1) : Eusèbe de Césarée en Palestine, et le titre qu'il lui donne de frère de l'autre Eusèbe fait croire qu'ils étoient effectivement parents; Théodote, évêque de Laodicée en Syrie, dont Eusèbe a fait l'éloge; Paulin de Tyr; Athanase d'Anazarbe en Cilicie; Grégoire de Rérite; Aëtius de Lydda, autrement Diospolis. Voilà ceux qu'il prétend avoir pour lui (2). Les trois qu'il avoue lui être contraires, sont, Philogone d'Antioche, Hellanique de Tripoli en Phénicie, Macaire de Jérusalem. Philogone fut d'abord engagé dans les affaires temporelles, et plaida devant les tribunaux : il étoit marié, et avoit une fille (3). Son mérite le fit élire évêque d'Antioche vers l'an trois cent dix-huit, après Vital, successeur de Tyran, qui avoit tenu ce siége apostolique depuis l'an deux cent quatre-vingt-dix-neuf jusqu'en trois cent douze (4). Philogone gouverna l'église d'Antioche pendant cinq ans, en des temps fort difficiles. La persécution ne venoit que de cesser, il en restoit de fâcheuses suites et bien des abus à corriger, et il eut besoin d'une grande sagesse pour arrêter le cours de l'hérésie qui commençoit à paroître. Macaire, évêque de Jérusalem, avoit succédé à Hermon en trois cent quatorze, et saint Athanase le compte entre les plus grands évêques de son siècle (1).

XXXV. Lettre d'Eusèbe de Nicomédie à Paulin de Tyr.

Eusèbe de Nicomédie, ayant reçu la lettre d'Arius, écrivit à Paulin de Tyr, louant le zèle d'Eusèbe de Césarée pour la défense de la vérité, c'est-à-dire, suivant sa pensée, pour la doctrine d'Arius; et blâmant le silence de Paulin, qu'il exhorte à écrire pour le soutenir. Il explique lui-même cette doctrine en ces termes : Nous n'avons jamais ouï-dire qu'il y ait deux êtres non-engendrés, ni un divisé en deux à la manière des corps. Nous n'avons rien appris de semblable. Mais nous croyons qu'il y a un être non-engendré, et un être qu'il a véritablement produit; mais sans le tirer de sa substance, sans participer aucunement à la nature non-engendrée, entièrement différente de nature et de puissance, toutefois produit à la ressemblance parfaite de la nature et de la puissance de celui qui l'a fait. Nous croyons que son commencement est inexplicable par le discours, et même incompréhensible par la pensée, non-seulement des hommes, mais de tout ce qui est au-dessus des hommes. Et en parlant ainsi, nous ne nous fondons pas sur nos raisonnements, mais sur l'Écriture, qui nous apprend qu'il est créé, fondé et engendré dans sa substance, dans sa nature inaltérable, et dans sa ressemblance avec celui qui l'a fait, comme le Seigneur dit lui-même (2) : Dieu m'a créé au commencement de ses voies, et m'a fondé avant le siècle, et m'a engendré avant toutes les collines. S'il étoit tiré de lui comme une partie ou comme un écoulement de sa substance, on ne diroit plus qu'il a été créé ou fondé; il seroit dès le commencement non-engendré, comme celui dont il procéderoit. Que si, parce qu'il est dit engendré, on prend prétexte de dire qu'il est produit de la substance du père, et qu'il a par conséquent l'identité de nature, nous savons que l'Écriture ne dit pas de lui seul qu'il est engendré, mais encore de ceux dont la nature est entièrement dissemblable; car elle dit des hommes (3) : J'ai engendré et élevé des enfants, et ils m'ont méprisé. Et encore (4) : Tu as abandonné Dieu qui t'a engendré. Et ailleurs (5) : Qui a engendré les gouttes de rosée? Non pour dire qu'une sub-

(1) Theod. I, c. 5.
(2) VII. Hist. c. 32. Sup. liv. IX, n. 20.
(3) Chrysost. Hom. in Philog. tom. 6.
(4) Sup. liv. IX, n. 24.

(1) Orat. I, in Arian. p. 291.
(2) Prov. VIII, 21, sec. 70.
(3) Isa. 1, 2, sec. 70.
(4) Deut. XXXII, 18.
(5) Job. XXXVIII, 28.

stance soit tirée de l'autre, mais qu'il a tout produit par sa volonté; car rien n'est tiré de sa substance. Il est Dieu; le reste est fait, selon son bon plaisir, par son verbe, pour lui devenir semblable. Dieu a tout fait par lui, mais tout vient de Dieu. Prenez ceci et le mettez en œuvre selon la grâce que Dieu vous a donnée, et l'écrivez au plus tôt au seigneur Alexandre; car je m'assure que vous le persuaderez. Telle fut la lettre d'Eusèbe à Paulin.

XXXVI. Lettres d'Arius à saint Alexandre.

Arius lui-même écrivit de Nicomédie à saint Alexandre, en ces termes (1): Au bienheureux pape Alexandre, notre évêque, les prêtres et les diacres, salut en Notre Seigneur. La foi que nous avons reçue de nos ancêtres, et apprise de vous, bienheureux pape, est telle: Nous reconnoissons un Dieu, seul non-engendré, seul éternel, seul sans principe, seul véritable, qui seul possède l'immortalité (2), seul sage, seul bon, seul puissant, seul juge de tous, qui conduit et gouverne tout, immuable, inaltérable, juste et bon, le même Dieu de la loi des prophètes et du nouveau Testament, qui a engendré son fils unique avant le temps des siècles (3), par qui il a fait les siècles mêmes, et tout le reste Il l'a engendré non en apparence, mais en vérité (4); il lui a donné l'être par sa volonté, et l'a rendu immuable et inaltérable, créature de Dieu parfait, non comme une des créatures; fils, non comme un de ses fils. Il n'est pas sorti hors du père, comme Valentin l'a enseigné. Il n'est pas, comme Manès l'a inventé, une partie consubstantielle du père, ni tel que dit Sabellinius, qui, divisant l'unité, a dit qu'il est fils et père tout ensemble, ni, selon Hiéracas, une lampe allumée d'une lampe, ou un flambeau partagé en deux. Ce n'est pas non plus, que celui qui étoit auparavant, ait été engendré depuis ou cree fils. Vous-même, bienheureux pape, avez souvent condamné, au milieu de l'Église et dans l'assemblée des prêtres, ceux qui introduisoient ces erreurs.

Mais nous disons qu'il a été créé par la volonté de Dieu avant les temps, et avant les siècles, et qu'il a reçu du père la vie, l'être et la gloire, que le père lui a conférée en même temps. Car, le père, lui donnant la possession de toutes choses, ne s'est pas privé de ce qu'il en a lui-même, comme non-engendré. Il est la source de tout, en sorte qu'il y a trois hypostases. Dieu, étant la cause de tout, est sans principe et très-seul. Le fils, engendré hors le temps par le père, créé et fondé avant les siècles, n'étoit pas avant que d'être engendré; mais il subsiste par le père, seul engendré hors le temps avant toutes choses. Car, il n'est pas éternel, ni coéternel au père, ou non-engendré comme lui; et il n'a pas l'être en même temps que son père, comme quelques-uns disent des choses relatives, introduisant deux principes non-engendrés. Mais comme l'unité est le principe de tout, ainsi Dieu est avant toutes choses. C'est pourquoi, il est aussi avant le fils comme vous nous l'avez enseigné, prêchant au milieu de l'Église. Donc, en tant qu'il tient de Dieu l'être, la gloire et la vie, et qu'il en a reçu toutes choses, c'est ainsi que Dieu est son principe; car il le précède étant son Dieu, et avant lui. Que si quelques-uns entendent ces expressions: Il est de lui et de son sein, et je suis sorti de mon père, et je viens, comme s'il étoit une partie consubstantielle ou une projection; le père sera composé et divisible, et muable, et corps selon eux, et sujet à toutes les suites de la nature corporelle, lui qui est Dieu incorporel. Telle fut la lettre d'Arius, où l'on voit le fond de son hérésie. On ne peut s'empêcher d'admirer l'audace avec laquelle il soutient à son évêque d'avoir enseigné cette doctrine; lui qui, dans sa lettre à Eusèbe de Nicodémie (1), se plaint que son évêque enseigne que le fils est coéternel au père.

Ce fut comme l'on croit vers ce même temps qu'Arius composa sa Thalie (2). C'étoit un cantique sur la même mesure et sur le même air des chansons infâmes que Sotade avoit autrefois composées pour les festins et pour les danses, ce qui suffisoit pour rendre ce cantique odieux, outre les erreurs qu'il contenoit; car Arius y avoit enfermé la substance de sa doctrine. Il fit plusieurs autres cantiques, pour la répandre et l'insinuer agréablement dans les esprits, même des personnes les plus grossières: il y en avoit pour les voyageurs, pour les mariniers, pour ceux qui tournoient la meule (3).

XXXVII. Concile de Bithynie pour Arius.

Eusèbe de Nicomédie et ceux de son parti, se sentirent offensés de ce qu'Alexandre d'Alexandrie n'avoit point cédé aux prières qu'ils lui avoient faites plusieurs fois, de recevoir Arius; et ils en furent plus animés à établir sa doctrine (4). Dès lors, ils conçurent une haine mortelle contre Athanase, diacre d'Alexandrie; car, s'en étant informés curieusement, ils apprirent qu'il étoit continuellement avec l'évêque, et qu'il en étoit singulièrement estimé (5). Ils assemblèrent donc un concile en Bithynie, et écrivirent à tous les évêques du monde, de communiquer avec les Ariens, comme ayant des sentiments orthodoxes, et de disposer Alexandre de communiquer avec eux. Comme

(1) Athanas. de Synod. p. 885. Ep. Hær. 69, n. 7,8.
(2) A. Tim. VI, 16.
(3) 2. Tim. I, 9.
(4) Heb. I, 2.

(1) Sup. n XXXIII.
(2) Athan. in Ar. Or. 2, p. 188, 310; et de Sym. p. 883. Sup. l. III, c. 51.
(3) Philostorg. lib. II, c. 2.
(4) Sozom. l. I, c 15.
(5) Conc. Alex. ap. Ath. 2 pol. Ap. 725, D.

ils ne gagnoient rien sur Alexandre, qui demeuroit toujours ferme, Arius envoya à Paulin de Tyr, à Eusèbe de Césarée et à Patrophile de Scythopolis, et leur demanda, pour lui et pour les siens, permission d'assembler le peuple qui étoit avec eux, comme étant déjà ordonnés prêtres; puisque c'étoit la coutume à Alexandrie que les prêtres assemblassent le peuple des églises particulières, sans préjudice de l'évêque, qui étoit au-dessus de tous. Car alors, il n'y avoit d'ordinaire en chaque ville qu'une assemblée ecclésiastique, où l'évêque présidoit, et c'étoit apparemment la grandeur d'Alexandrie, qui obligeoit à en tenir plusieurs. Ces trois évêques, s'étant assemblés avec d'autres évêques de Palestine, accordèrent à Arius ce qu'il demandoit, et lui permirent à lui et aux autres prêtres alexandrins de son parti, d'assembler leurs sectateurs comme auparavant, mais à la charge de demeurer soumis à Alexandre, et de le prier toujours qu'il leur accordât sa paix et sa communion. Ainsi, l'on voyoit en Palestine des assemblées particulières sous ces prêtres Ariens, qui malgré l'évêque d'Alexandrie prétendoient faire parti de son église.

XXXVIII. Seconde guerre de Licinius.

Le crédit d'Eusèbe de Nicomédie devint très-grand par le séjour que Constantin fit en cette ville, après avoir entièrement défait Licinius (1). Car, Constantin ne put souffrir longtemps la persécution que son collègue exerçoit contre les chrétiens; et Licinius s'attira d'ailleurs son indignation (2). Constantin étoit à Thessalonique, quand les Goths ou plutôt les Sarmates, voyant la frontière mal gardée, entrèrent dans la Thrace et la Mésie, et pillèrent le plat pays (3). Constantin les arrêta par sa vigueur et par la terreur de son nom, et leur fit rendre les captifs. Licinius se plaignit qu'il avoit entrepris la défense de ses terres, contre la foi des traités; et employant tantôt les prières, tantôt les menaces, il l'excita à lui déclarer la guerre. Licinius s'étoit d'ailleurs rendu odieux par son avarice, sa cruauté, ses débauches; il faisoit mourir plusieurs personnes pour avoir leurs richesses, ou il corrompoit leurs femmes.

A l'occasion de cette guerre, les Romains faisoient les sacrifices qu'ils appeloient *des lustres*, comme pour se purifier et attirer la faveur des dieux. Mais comme on y vouloit obliger les chrétiens et même les ecclésiastiques, Constantin fit une loi, par laquelle il défendit de les y contraindre, sous peine de coups de bâton ou de grosse amende, selon la condition des personnes (4). Cette loi fut donnée à Sirmium, le huitième des calendes de juin sous le consulat de Sévère et de Rufin, c'est-à-dire le vingt-cinquième mai trois cent vingt-trois qui fut le temps où commença cette guerre (1).

Les préparatifs en furent grands par mer et par terre. Constantin avoit deux cents galères à trente rames, et plus de deux mille moindres bâtiments; cent vingt mille hommes de pied, dix mille, tant sur les vaisseaux qu'en cavalerie (2). Sa flotte étoit au port de Pirée, près d'Athènes, commandée par Cripse, son fils, qu'il avoit fait césar cette même année. Licinius avoit trois cent cinquante galères d'Egyptiens, de Phéniciens, d'Africains et de Grecs asiatiques; cent cinquante mille hommes de pied, et quinze mille chevaux; sa flotte étoit dans l'Hellespont, commandée par Amand. Constantin, pour montrer qu'il attendoit de Dieu la victoire, menoit avec lui des évêques, et faisoit marcher à la tête de ses troupes l'enseigne ornée de la croix, c'est-à-dire le labarum. On le gardoit dans une tente séparée loin du camp; et, la veille des jours de combat, l'empereur s'y retiroit pour prier avec peu de personnes, observant une pureté particulière, et pratiquant le jeûne et la mortification.

Licinius s'en moquoit, et menoit avec lui des devins égyptiens, des magiciens, des empoisonneurs, des sacrificateurs et des prophètes des faux dieux, auxquels il sacrifioit, les interrogeant sur l'événement de la guerre (3). Ils lui promettoient une victoire certaine, par de longs oracles composés en vers magnifiques. Les interprètes des songes, les augures et les aruspices lui faisoient les mêmes promesses, qui le remplissoient de confiance (4). Il assembla les plus confidents de ses gardes et de ses amis dans un bois qu'ils estimoient sacré, rempli de plusieurs idoles; et, après qu'il leur eut allumé des cierges et fait les sacrifices ordinaires, il dit à ceux qui l'accompagnoient: Voilà, mes amis, les dieux de nos pères, que nous honorons, comme nous avons appris d'eux. Notre adversaire les a abandonnés pour je ne sais quel dieu étranger, dont le signe infâme profane son armée. Cette occasion fera voir qui de nous est dans l'erreur. Si ce dieu étranger de Constantin, dont nous nous moquons aujourd'hui, lui donne la victoire, malgré l'avantage du nombre, il faudra le reconnoître; si les nôtres l'emportent, comme il n'en faut pas douter, après cette victoire nous ferons la guerre aux impies qui les rejettent. Eusèbe de Césarée dit avoir appris ce discours de ceux qui l'avoient ouï de leurs oreilles.

Licinius étoit campé avantageusement sur une montagne près d'Andrinople (5). Con-

(1) Socr. Hist. 6. Eus. II, Vit. c. 3.
(2) Anon. Vales. post. Amm. Marc. V. Pagi ad. 318, n. 3.
(3) Zosim. lib. II, p. 680.
(4) God.Theod, lib. XVI, l. V, tit. 2, de Episc. V. ibi. Gothofr.

(1) Pagi. an. 323, n. 3.
(2) Zosim. ibid.
(3) Eus. Vit. II, c. 3,4, c. 12, 14.
(4) Ibid. c. 5.
(5) Zosim. p. 681. Anonim.

stantin, plus habile et mieux servi, surprit ses troupes et les mit en tel désordre, qu'il en demeura près de trente-quatre mille sur la place; son camp fut pris, et Licinius lui-même obligé de s'enfuir et de s'enfermer dans Byzance (1). C'étoit le cinquième des nones de juillet, sous le troisième consulat de Crispe et de Constantin le jeune, c'est-à-dire le troisième juillet l'an trois cent vingt-quatre. Constantin suivit Licinius, et l'assiégea dans Byzance. Cependant, sa flotte, conduite par Crispe, arriva à Gallipoli, où elle gagna une victoire si entière sur celle de Licinius, qu'Amand qui la conduisoit eut peine à se sauver. Licinius, voyant qu'il alloit être assiégé par mer comme il l'étoit déjà par terre, s'enfuit à Chalcédoine avec ses trésors. Constantin le poursuivit, et se rendit maître des côtes de Bythinie. Licinius vint encore au devant; il y eut un second combat près de Chalcédoine; il y fut défait, et avec un tel carnage, que, de cent trente mille hommes qu'il avoit, à peine s'en sauva-t-il trois mille. Aussitôt Byzance et Chalcédoine ouvrirent les portes à Constantin. Licinius se retira à Nicomédie, et Constantin l'y assiégea encore (2). Alors, désespérant de ses affaires, il sortit en état de suppliant, lui présentant la pourpre, le reconnoissant pour son empereur et son maître, demandant pardon du passé, et se contentant qu'il lui sauvât la vie, en considération de sa femme Constantia, sœur de Constantin. Le vainqueur lui accorda cette grâce, et l'envoya à Thessalonique, où, comme il ne pouvoit vivre en repos, il le fit mourir l'année suivante.

XXXIX. Protection divine sur Constantin.

Constantin reçut en cette guerre plusieurs marques de la protection divine. Dans les villes qui obéissoient à Licinius, on crut voir, en plein midi, les troupes de Constantin passer au travers, comme déjà victorieuses, quoiqu'elles en fussent encore éloignées (3). Dans les combats, partout où paroissoit le labarum, les ennemis fuyoient, et sa présence rassuroit les troupes ébranlées (4). Cinquante hommes choisis entre les protecteurs ou gardes du corps étoient destinés à la garde de cette enseigne (5), et la portoient tour à tour sur leurs épaules. Un d'eux, épouvanté dans le combat, la donna à un autre pour s'enfuir plus librement, et aussitôt il fut tué d'un trait dans le ventre (6). On tira plusieurs coups sur celui qui avoit pris le labarum, mais il ne fut blessé d'aucun; ils portèrent tous sur le bois de l'enseigne. Eusèbe avoit appris cette nouvelle de la propre bouche de l'empereur (7). Licinius, s'étant aperçu de la vertu de cette enseigne, donnoit ordre à ses gens de l'éviter autant qu'il seroit possible.

Quand Constantin entra dans Byzance, quelques philosophes s'approchèrent de lui, et se plaignirent qu'il introduisoit une religion nouvelle, au mépris des anciennes coutumes des Grecs et des Romains, observées par ses ancêtres. Ils demandèrent à entrer en dispute sur cette doctrine avec Alexandre, qui étoit évêque de Byzance; et il accepta le combat par ordre de l'empereur, quoiqu'il fût peu exercé à la dialectique; mais il étoit d'une vertu singulière. Les philosophes, étant assemblés, vouloient tous parler; mais saint Alexandre les pria d'en choisir un pour porter la parole. Quand ils l'eurent fait, saint Alexandre dit à celui qui étoit chargé de parler : Au nom de Jésus-Christ, je te commande de te taire. Aussitôt il demeura muet, comme s'il eût eu la bouche fermée; et on jugea que ce n'étoit pas un petit miracle d'avoir fait taire un philosophe.

XL. Nouveaux édits de Constantin pour l'Église.

Par cette victoire, la paix et la sûreté au dehors furent entièrement rendues à l'Eglise; et, pour la confirmer, Constantin fit plusieurs lois (1). Il ordonna que l'on rappelât tous ceux qui avoient été bannis pour la foi; que l'on déchargeât des fonctions publiques ceux que l'on y avoit rendus sujets, en les mettant exprès au tableau du conseil des villes, où ils n'étoient point auparavant; que l'on rendit les biens à ceux qui en avoient été dépouillés. Il rendit la liberté à ceux qui avoient été relégués dans les îles ou condamnes aux mines et aux autres ouvrages publics, entre autres à ceux qui avoient été engagés comme esclaves du fisc aux manufactures des toiles et d'étoffes (2). Il donna le choix à ceux qui avoient été dégradés de la milice comme chrétiens, de rentrer dans le service, ou de se retirer avec un congé honorable (3). Voilà pour les personnes. Quant aux biens, il rendit aux parents les successions des martyrs, des confesseurs (4), des bannis pour la foi, qui avoient été dépouillés. Au défaut des parents, il donna ces biens aux églises des lieux, et confirma les donations des martyrs et des confesseurs (5). Il condamna tous les possesseurs à rendre ces héritages, mais sans restitution des fruits, pourvu qu'ils les rendissent d'eux-mêmes (6). Il voulut que le fisc fît la même restitution: que l'on rendît aux églises tous leurs immeubles, maisons, terres, jardins, et particulièrement les lieux honorés par les corps des martyrs qui y étoient enterrés (7). Il promit de dédommager ceux qui auroient reçu du fisc quelqu'un de ces héritages à titre d'achat, de donation ou autrement.

(1) Idat in Fast.
(2) Zosim.
(3) Eus. Vit. II, c. 6.
(4) C. 7.
(5) C. 8.
(6) C. 9.
(7) C. 6. Sozom. I, Hist. c. 18.

(1) Eus. II, Vit. c. 20.
(2) C. 34.
(3) C. 33.
(4) C. 35.
(5) C. 36.
(6) C. 37.
(7) C. 39, 40, 41.

Cet édit fut proposé en Orient, et l'empereur le fit exécuter réellement (1). Les gouverneurs qu'il envoyoit dans les provinces étoient chrétiens pour la plupart; et il défendoit à ceux qui étoient encore païens de sacrifier aux idoles. Il en usoit de même à l'égard des officiers supérieurs, comme les préfets du prétoire et leurs vicaires. Il fit en même temps deux autres lois: l'une qui défendoit de sacrifier aux idoles, ni dans les villes, ni à la campagne, ni d'ériger des idoles, ni d'exercer les devinations ou les autres superstitions; l'autre loi ordonnoit de rebâtir des églises plus grandes qu'auparavant, comme si tous les hommes devoient se faire chrétiens : ce qui ne paroissoit pas alors croyable (2). Ces lois étoient adressées aux gouverneurs des provinces, et elles les exhortoient à ne point épargner la dépense que l'empereur fournissoit de son trésor. Il y avoit aussi des lettres conformes adressées à chaque évêque, au moins à ceux des grands siéges, pour les exhorter d'exciter les autres évêques, les prêtres et les diacres à rétablir ou augmenter les anciennes églises, ou même d'en bâtir de nouvelles, et à demander aux gouverneurs les choses nécessaires pour ces ouvrages (3). Il fit encore un grand édit adressé aux provinces d'Orient, pour exhorter tous ses sujets à quitter l'idolâtrie et embrasser la vraie religion (4); mais il déclare qu'il ne veut contraindre personne; il laisse une entière liberté de conscience (5), et défend aux particuliers de s'inquiéter l'un l'autre pour la diversité de leurs sentiments, n'approuvant pas ceux qui disoient déjà qu'il falloit abattre les temples.

XLI. Suite de l'arianisme.

Constantin travailloit ainsi en faveur de l'Eglise, quand il apprit la division qui commençoit en Egypte et dans les provinces voisines, à l'occasion des dogmes d'Arius. Ce n'étoient pas seulement les évêques et les prêtres qui disputoient, les peuples entiers étoient divisés, le désordre vint à tel point, que les païens, dans leurs théâtres, tournoient en raillerie le christianisme. Les statues mêmes de l'empereur furent outragées; et l'on croit que ce fut en cette occasion que, pour toute vengeance, il se contenta d'une raillerie; car, comme on lui disoit avec chaleur qu'on avoit jeté des pierres à une de ses statues, il porta la main à son visage, et dit qu'il ne se sentoit point blessé (6). Il y avoit déjà un grand nombre de lettres écrites de part et d'autre par les évêques. Arius recueillit toutes celles qui le favorisoient (7). Saint Alexandre d'Alexandrie recueillit toutes celles qui soutenoient la doctrine catholique, et on en comptoit des siennes seules jusqu'à soixante-dix (1). Ces lettres servirent depuis de fondement aux disputes entre les catholiques et les diverses sectes d'ariens (2). Les nouvelles de cette division affligèrent sensiblement Constantin; mais, comme il n'étoit encore ni baptisé, ni suffisamment instruit des mystères, il fut aisé à Eusèbe de Nicomédie de lui en donner telle impression qu'il voulut. L'empereur avoit un grand respect pour les évêques, et Eusèbe étoit à portée de lui parler facilement; car, après avoir vaincu Licinius, il fit du séjour à Nicomédie, qui, depuis Dioclétien, avoit été en Orient la résidence ordinaire des empereurs. Eusèbe fit entendre à Constantin que cette division des églises n'avoit autre fondement que des disputes de mots et de vaines subtilités qui ne faisoient rien au fond de la religion; que le plus grand mal étoit l'aigreur des esprits, et en particulier l'aversion de l'évêque Alexandre contre le prêtre Arius; et qu'il étoit de la piété de l'empereur d'employer son autorité pour lui imposer silence.

XLII. Lettre de Constantin à Alexandre et à Arius.

Il envoya donc à Alexandrie Osius, évêque de Cordoue, capitale d'Espagne, en qui il avoit une confiance particulière, comme nous l'avons déjà vu (3). C'étoit un vieillard d'environ soixante-sept ans, évêque depuis trente ans, confesseur dans la persécution de Maximien, renommé par toute l'Eglise. L'empereur le chargea d'une lettre adressée conjointement à Alexandre et à Arius, où il marque ainsi l'idée qu'on lui avoit donnée de leur différend (4) : J'apprends que telle a été l'origine de votre dispute (5). Vous, Alexandre, demandiez aux prêtres ce que chacun d'eux pensoit sur un certain passage de la loi, ou plutôt sur une vaine question. Vous, Arius, avançâtes inconsidérément ce que vous deviez n'avoir jamais pensé, ou l'étouffer par le silence. Il falloit ne point faire une telle question, ou n'y point répondre. Ces questions, qui ne sont point nécessaires, et qui ne viennent que d'une oisiveté inutile, peuvent être faites pour exercer l'esprit, mais elles ne doivent pas être portées aux oreilles du peuple. Qui, peut bien entendre des choses si grandes et si difficiles, ou les expliquer dignement? et à qui d'entre le peuple pourra-t-il les persuader? Il faut réprimer en ces matières la démangeaison de parler, de peur que le peuple ne tombe dans le blasphème ou dans le schisme.

Pardonnez-vous donc réciproquement l'indiscrétion de la demande et l'inconsidération de la réponse; car il ne s'agit point du capital de la loi, vous ne prétendez pas introduire

(1) C. 44.
(2) C. 45.
(3) C. 46.
(4) C. 47, 48, 56, etc.
(5) C. 60.
(6) Chrisost. Stat. Orat. 20.
(7) Soc. I, c. 6.

(1) Epiph. Hæres. 69, n. 4.
(2) Eus. II, c 63. Socr. I, c. 7.
(3) Sup. n. 2, 20.
(4) Sup. liv. VIII, n. 4, 6, p. 528.
(5) Eus. II, Vit. c. 69.

une nouvelle religion; vous êtes d'un même sentiment dans le fond, et vous pouvez aisément vous réunir. Etant divisés pour un petit sujet, il n'est pas juste que vous gouverniez selon vos pensées une si grande multitude du peuple de Dieu. Cette conduite est basse et puérile, indigne de prêtres et d'hommes sensés. Puisque vous avez une même foi, et que la loi vous oblige à l'union des sentiments, ce qui a excité entre vous cette petite dispute ne doit point vous diviser. Je ne le dis pas pour vous contraindre à vous accorder entièrement sur cette question frivole, quelle qu'elle soit; vous pouvez conserver l'unité avec un différend particulier, pourvu que ces diverses opinions et ces subtilités demeurent secrètes dans le fond de la pensée. Il finit ainsi: Pour vous montrer jusqu'à quel excès j'ai été affligé de ce différend, dernièrement, étant venu à Nicomédie, j'avois résolu d'aller en Orient, c'est-à-dire vers la Syrie et l'Egypte; mais cette nouvelle m'a fait changer d'avis, pour ne pas voir ce que je ne croyois pas même pouvoir entendre. Ouvrez-moi donc, par votre union, le chemin de l'Orient, que vous m'avez fermé par vos disputes. Ainsi parloit l'empereur Constantin, ou plutôt le secrétaire qui dressa cette lettre par son ordre; et peut-être fut-elle composée par Eusèbe de Nicomédie. Au reste, cette question, qu'on y traite de si frivole, n'étoit rien moins que de savoir si Jésus-Christ étoit Dieu ou créature; et par conséquent, si tant de martyrs et d'autres saints qui l'avoient adoré depuis la publication de l'Evangile avoient été idolâtres en adorant une créature, ou s'ils avoient adoré deux dieux, supposé qu'étant Dieu il ne fût pas le même Dieu que le père.

XLIII. Concile tenu à Alexandrie par Osius.

Osius, étant arrivé à Alexandrie avec cette lettre de l'empereur, y assembla un concile nombreux, dans lequel le prêtre Collute, qui avoit fait schisme, et qui, se portant pour évêque, avoit prétendu ordonner les prêtres, rentra dans son état de simple prêtre; ses ordinations furent déclarées nulles, et ceux qu'il avoit ordonnés redevinrent simples laïques (1). Ainsi, fut ôté ce schisme, dont toutefois on voit ensuite quelques restes; et c'est tout l'effet que nous connoissons de ce concile d'Osius (2). Car, il ne put apaiser la dispute qu'Arius avoit émue; seulement nous voyons qu'il traita des termes de substance et d'hypostase pour exclure l'erreur de Sabellius (3). Osius ne put terminer non plus la question de la pâque, pour laquelle aussi il avoit été envoyé (4). Car, plusieurs en Orient étoient encore attachés à la célébrer la quatorzième de la lune comme les juifs; et cette diversité produisoit une division très-sensible, en ce que les uns étoient en fête et en joie, tandis que les autres étoient encore dans le jeûne et l'affliction.

XLIV. Audius schismatique.

Il y avoit dès lors en Mésopotamie une secte de schismatiques, dont l'erreur la plus sensible étoit cet attachement à célébrer la pâque, comme les juifs (1); on les nommoit Audiens ou Odiens, du nom d'Audius, leur chef, qui parut dans le même temps que le concile s'assembla pour déposer Arius. Audius étoit de Mésopotamie, célèbre dans son pays pour ses bonnes mœurs et son zèle. Il faisoit profession de dire hardiment la vérité, sans avoir égard aux personnes; il résistoit en face aux évêques et aux prêtres, quand ils faisoient quelque chose contre les règles, et ne pouvoit se taire, particulièrement s'il voyoit quelque ecclésiastique intéressé, ou vivant dans le luxe et les délices. S'étant ainsi rendu incommode à ceux dont la vie n'étoit pas tout à fait régulière, il fut contredit, haï et maltraité. Il souffrit longtemps leurs mépris et leurs insultes, continuant toujours à fréquenter les assemblées ecclésiastiques; et, quoique ses ennemis l'en eussent chassé, il ne cessoit pas de dire la vérité, sans rompre le lien de l'unité, ni se séparer de l'Eglise catholique. Enfin, on en vint jusqu'à le frapper lui et les siens par plusieurs fois, et on le poussa tellement, qu'il se sépara de l'Eglise, et fut suivi de plusieurs. Ce n'étoit d'abord qu'un simple schisme, et ils faisoient profession d'une morale très-sévère, sans errer dans la foi. Ils vivoient tous du travail de leurs mains, tant les laïques que les prêtres et les évêques; car Audius lui-même fut ordonné évêque par un évêque qui s'étoit séparé pour de semblables disputes.

Toutefois, ils furent bientôt quartodécimains et anthropomorphites (2). Ils célébroient la pâque le quatorzième de la lune, comme les juifs, prétendant que c'étoit l'ancienne coutume de l'Eglise, et, pour le prouver, alléguoient le livre des constitutions apostoliques, mais différent de celui que nous avons sous ce nom. Ils étoient anthropomorphites (3), en ce qu'ils prenoient trop à la lettre ce qui est dit que l'homme est fait à l'image de Dieu, sans distinguer si cette image étoit selon l'âme ou selon le corps, et, joignant les passages qui semblent attribuer à Dieu un visage, des yeux, des mains et le reste; ils le figuroient corporel et sous une forme humaine. Leur vie au reste étoit pure et innocente, au moins dans ces commencements; et ils avoient grand nombre de monastères, mais ils ne vouloient ni prier ni communiquer avec personne qui ne fût de leur secte, quel que sainte que fût sa vie (4).

(1) Ap. Athan. Apol. 2, 794, D. 732, C.
(2) Eus. II, Vit. c. ul.
(3) Socr. III, Hist. c. 10. Sozom. I, Hist. c. 10.
(4) Eus. III, Vit. c. 5.

(1) Theod. Fabul. IV, c. 10. Epih. Hæres. 78.
(2) Epiph. ibid. n. 9, 10.
(3) V. Petav. hic. Epiph. n. 2, 3, etc.
(4) Epiph. n. 15.

LIVRE ONZIÈME.

I. Convocation du concile de Nicée.

L'empereur Constantin, ayant appris par le retour d'Osius le peu d'effet de sa lettre et la grandeur des maux de l'Eglise, qui demandoient un remède plus puissant, résolut par le conseil des évêques d'assembler un concile œcuménique, c'est-à-dire de toute la terre habitable (1). La chose étoit jusqu'alors sans exemple; l'Eglise n'avoit pas eu la liberté de faire de si grandes assemblées sous les empereurs païens, et Constantin ne venoit que de réunir tout l'empire en sa personne par la défaite de Licinius. Il choisit pour le lieu de l'assemblée la ville de Nicée, l'une des principales de la Bithynie, voisine de Nicomédie où il résidoit; et il envoya de tous côtés aux évêques des lettres respectueuses, pour les inviter à s'y rendre en diligence. Il leur fournit libéralement les voitures, soit des chevaux, soit la commodité de ce que les Romains appeloient la course publique, pour ceux qui voyageoient par ordre du prince (2).

II. Saint Paphnuce et saint Spyridion.

Les évêques s'assemblèrent à Nicée au nombre de trois cent dix-huit, sans compter les prêtres, les diacres et les acolytes. On leur fournit à eux et à leur suite toutes les choses nécessaires, par ordre de l'empereur. Les plus illustres étoient Alexandre, évêque d'Alexandrie, accompagné du diacre Athanase, natif d'Alexandrie, et encore jeune (3), qu'il estimoit particulièrement, et qui lui fut d'un grand secours. Il y avoit encore deux fameux évêques entre ceux d'Egypte, Potammon d'Héraclée sur le Nil, et Paphnuce de la haute Thébaïde, qui dans la persécution avoit eu l'œil droit crevé, et le jaret gauche coupé, comme plusieurs autres confesseurs condamnés aux mines (4). Il avoit été moine à Pisper, disciple de saint Antoine; il chassoit les démons par sa parole, et guérissoit les malades par sa prière; on disoit même qu'il avoit rendu la vue à des aveugles. Pendant le concile, l'empereur le faisoit souvent venir dans son palais, l'embrassoit et lui baisoit l'œil qu'il avoit perdu pour la foi.

Spyridion, évêque de Trimithonte en l'île de Chypre, n'étoit pas moins admirable (1). Il gardoit des moutons, tout évêque qu'il étoit; et des voleurs, étant entrés de nuit dans sa bergerie, se trouvèrent attachés par des liens invisibles. Le saint vieillard, venant le matin pour mener paître son troupeau, les trouva encore suspendus, et, en ayant appris le sujet, il les délia par sa parole, et leur dit: Prenez un bélier, afin que votre peine ne soit pas perdue, mais vous auriez mieux fait de le demander. Il avoit une fille, nommée Irène, qui le servoit, et demeura vierge jusqu'à sa mort. Un particulier vint demander un dépôt qu'il lui avoit confié à l'insu de son père. Il chercha par toute la maison sans rien trouver; le dépositaire persistoit, pleurant, pressant, menaçant de se tuer. Spyridion va au tombeau de sa fille, et l'appelle par son nom, Irène. Que vous plaît-il, mon père? répondit-elle. Où avez-vous mis, dit-il, le dépôt d'un tel? Elle répond: Vous le trouverez enterré en tel endroit. Il l'y trouva en effet et le rendit. On racontoit plusieurs autres miracles de saint Spyridion.

On admiroit aussi son exactitude pour la tradition ecclésiastique (2). Un jour, les évêques de Chypre étant assemblés, Triphylle, évêque de Lèdre, fut chargé de prêcher le peuple dans la célébration des mystères. C'étoit un homme éloquent et de grande littérature. Etant obligé de citer ce passage de l'Evangile (3): Emporte ton grabat et marche, il dit un autre mot grec, comme qui diroit lit au lieu de grabat. Spyridion en fut indigné, et dit: Es-tu meilleur que celui qui a dit grabat, pour avoir honte d'employer ses paroles? et il se leva de sa chaire à la vue du peuple. Telle étoit sa gravité, et l'autorité que lui donnoit sa vertu et son grand âge. Voici un exemple de son hospitalité. Pendant le carême, et lorsqu'il avoit coutume avec sa famille de passer quelques jours de suite sans manger,

(1) Eus. III, Vit. c. 6. Ruf. I, Hist. c. 1. Sozom. I, c. 17.
(2) Sup. liv. V, n. 56.
(3) Ruf. I, c. 5. Soc. I, c. 8. Athan. Apolo. 2, p. 770, A.
(4) Ruf. I, c. 4 Sozom. I, c. 10.

(1) Ruf. I, c. 5. Sozom. I, c. 11.
(2) Sozom. ibid.
(3) Jo. V, 8.

c'est-à-dire apparemment pendant la semaine sainte, il lui vint un voyageur fort fatigué. Il dit à sa fille, qui vivoit encore : Lavez-lui les pieds et lui donnez à manger. Il n'y a, dit-elle, ni pain ni farine : nous n'en avons pas besoin à cause du jeûne. Spyridion, ayant fait sa prière à Dieu et ses excuses à l'hôte, commanda à sa fille de faire cuire de la chair de porc salé qu'il avoit dans sa maison. Quand elle fut cuite, il se mit à table avec l'hôte, en mange le premier, et l'invita à en faire autant. Celui-ci s'en excusoit, en disant qu'il étoit chrétien. C'est pour cela, dit-il, que vous devez moins en faire de difficulté, puisque la parole de Dieu dit (1) : Que tout est pur à ceux qui sont purs. Voulant montrer par ce discours et par son exemple combien les chrétiens doivent s'éloigner des scrupules judaïques.

III. Saint Jacques de Nisibe.

Saint Jacques, évêque de Nisibe en Mésopotamie, étoit aussi fameux par ses miracles (2). Il étoit de Nisibe même, que l'on nommoit en grec Antioche de Mygdonie. D'abord, il embrassa la vie solitaire et demeuroit sur les plus hautes montagnes. L'hiver, il se mettoit à couvert dans une caverne; pendant les trois autres saisons, il demeuroit à l'air dans les bois. Sa nourriture n'étoit que des fruits sauvages qu'il cueilloit sur les arbres, et des herbes qu'il trouvoit propres à manger; mais il n'usoit point de feu. Sa tunique et son manteau n'étoient que de poil de chèvre très-rude. Dieu lui donna le don de prophétie et des miracles; et il en fit dans un voyage de Perse, qu'il avoit entrepris pour visiter les nouvelles églises qui s'y formoient (3). En effet, on trouve un évêque de Perse, nommé Jean, au concile de Nicée. Le mérite et la réputation de Jacques le firent choisir pour évêque de Nisibe, sa patrie; mais il garda dans la ville la même manière de vie que sur les montagnes, ajoutant aux jeûnes et aux autres austérités le soin des pauvres, la correction des pécheurs, et les autres travaux de l'épiscopat. Un jour, comme il passoit en un certain lieu, quelques pauvres s'approchèrent de lui, demandant de quoi enterrer un de leurs camarades, qui étoit étendu comme mort. Il leur donna, et pria Dieu en même temps pour le mort de lui pardonner ses péchés, et l'admettre à la compagnie des saints, et alors ce misérable qui faisoit le mort expira en effet. Quand le saint fut passé, ses camarades le voulant faire lever, furent bien surpris de le trouver mort; ils coururent après le saint, se jetèrent à ses pieds, avouant leur imposture, et s'excusant sur leur pauvreté. Il les écouta, et rendit la vie par sa prière à celui à qui sa prière l'avoit ôtée. Tel étoit l'illustre Jacques de Nisibe.

(1) Tit. I, 17.
(2) Theod. I, Hist. c. 7. Idem. Philoth. c. 1.
(3) Gelas. lib. II, c. 27,

IV. Autres évêques illustres.

Paul, évêque de Néocésarée sur l'Euphrate, avoit perdu l'usage des deux mains, dont on lui avoit brûlé les nerfs avec un fer chaud dans la persécution de Licinius (1). Eustache, évêque d'Antioche, se trouva aussi au concile. Il étoit de Side en Pamphylie; et, ayant été quelque temps évêque de Bérée en Syrie, il avoit été appelé au siége d'Antioche après la mort de saint Philogone (2). Eustache étoit confesseur, également estimé pour la sainteté de sa vie, et pour sa doctrine (3). Il composa contre les ariens plusieurs ouvrages que nous n'avons plus; mais il nous reste de lui un traité de la Pythonesse, où il montre, contre l'opinion d'Origène, qu'elle ne fit pas revenir Samuel même, mais seulement que le démon agit sur l'imagination de cette femme et de Saül.

On vit aussi à Nicée Macaire, évêque de Jérusalem (4), Léonce de Césarée, métropole de la Cappadoce, qui avoit déjà assisté au concile d'Ancyre et au concile de Néocésarée, aussi bien qu'Amphion, évêque d'Epiphanie en Cilicie. De la même province, vint aussi Macédonius de Mopsueste, alors encore catholique, depuis arien. Léonce avoit souffert de grands travaux pour la foi, et formé plusieurs martyrs, entre autres saint Grégoire d'Arménie. En venant du concile, il instruisit à la foi Grégoire, depuis évêque de Nazianze, père de saint Grégoire le théologien (5). De la même province de Cappadoce, vint Eupsyque de Tyane; et des provinces voisines, Logien de Néocésarée; Basile d'Amasée; Mélèce de Sébastopolis; Hypatius de Gangre en Paphlagonie, qui fut, diton, au retour du concile, tué à coups de pierres par les novatiens (6). Marcel, évêque d'Ancyre, métropole de la Galatie, depuis célèbre par les erreurs dont il fut accusé, mais toujours très-opposé aux ariens, fut reconnu très-orthodoxe dans le concile (7).

On y compte aussi Théonase de Cyzique; Marin de Troade; Eutychius de Smyrne; Nunéchius de Laodicée en Phrygie. De Thrace, Phédria; Pédore ou Pédérote, évêque d'Héraclée, qui en étoit la métropole, compté par saint Anathase entre les hommes apostoliques. Métrophane, évêque de Byzance, ne pouvoit venir au concile à cause de son grand âge, y envoya des prêtres à sa place, entre lesquels étoit Alexandre, qui lui succéda incontinent après (8). De Macédoine, Alexandre de Thessalonique, qui appeloit saint Athanase son fils, depuis même que ce saint fut évêque d'Alexandrie, marque de sa grande autorité (9). De

(1) Theod. I, c. 7.
(2) Hier. in Catal. et Epist. 126, ad. Evagr.
(3) Sozom. I, c. 2.
(4) Sup. l. x, n. 16,17.
(5) Greg. Naz. Orat. 19.
(6) Philostorg. lib. I, c. 7. Martyrol. l. 14 nov. ex Menol.
(7) Epist. Jul. ap. Ath. Apol. l. 2, p. 750. Gelas. l. II, c. 35.
(8) Er. I, in Ar. p. 291. Gelas. Cyz. lib. II, c. 6 et 35.
(9) V. Pagi. an. 207, n. 6. Ath. Apol. 2, p. 783, et 799.

Grèce, Piste, évêque d'Athènes; Aristée, d'une autre ville. Un autre Piste, évêque de Marcianopolis en Mysie. De Dacie, Protogène, évêque de Sardique, illustre dès lors; Sylvestre, d'une autre ville. De Sicile, Capiton; d'Afrique, Cécilien, évêque de Carthage. On n'y trouve personne du parti des donatistes. Ils avoient pris occasion de la guerre de Licinius pour exciter de grands troubles en Afrique, pendant que Constantin étoit occupé si loin; et après sa victoire, il avoit résolu d'y envoyer des Orientaux pour réunir les esprits, voyant que les Occidentaux n'y avoient pas réussi (1). Mais, la nouvelle qu'il reçut en même temps de la question de l'arianisme, lui fit voir que les Orientaux eux-mêmes avoient plus besoin d'être réunis.

V. Légats du pape.

Le pape saint Sylvestre, ne pouvant assister au concile à cause de son grand âge, y envoya deux prêtres, Vitus et Vincent, avec ordre de consentir à ce qui s'y feroit (2). Vitus se trouve aussi nommé Viton et Victor. On croit qu'Osius, évêque de Cordoue, étoit chargé de représenter le pape en ce concile. Il paroît y avoir présidé, puisque son nom se trouve à la tête de toutes les souscriptions. Saint Athanase dit qu'il a gouverné tous les conciles; et il est certain qu'il présidoit au concile de Sardique, vingt-deux ans après (3). Or, on ne voit pas comment un simple évêque de Cordoue auroit présidé de son chef tous les évêques du monde, même ceux d'Alexandrie et d'Antioche, présents en personne. Gélase de Cysique dit expressément qu'Osius tenoit la place de Sylvestre, évêque de la grande Rome, avec les prêtres Viton et Vincent, et il ne doit point être suspect en ce point, étant Grec, et écrivant sur les actes et les mémoires des Grecs (4). Enfin la pratique suivante y est conforme; dans les conciles œcuméniques dont nous avons les actes, nous voyons les légats du pape à la tête; et c'est d'ordinaire un évêque avec deux prêtres. Voilà les plus illustres évêques qui assistèrent à ce concile.

VI. Évêques ariens.

On en compte jusqu'à vingt-deux du parti d'Arius, dont les plus connus sont les deux Eusèbes de Nicomédie et de Césarée; Théodote, de Laodicée; Paulin, de Tyr; Athanase, d'Anazarbe; Grégoire, de Béryte; Aétius, de Lydde. Arius lui-même comptoit ces sept pour lui (5). On y en doit joindre sept autres (6) : Maris, de Calcédoine; Théognis, de Nicée; Ménophante, d'Ephèse; Narcisse, de Néroniade, en Cilicie; Patrophile, de Scythopole, en Palestine; Second, de Ptolémaïde, en Lybie, et Théonas, de Marmarique. Ces deux derniers avoient été déposés au second concile tenu à Alexandrie par saint Alexandre (1). Les ariens, étoient en petit nombre en comparaison des catholiques, qui étoient près de trois cents; encore ceux-là, pour la plupart, dissimuloient soigneusement leurs erreurs (2). Il y avoit aussi au concile plusieurs laïques exercés à la dialectique, pour venir au secours des évêques des deux partis, la plupart plus versés dans les saintes lettres que dans les sciences humaines (3).

(1) Const. ap. Eus. II, Vit. c. 66, 67, 68.
(2) Theod. II, Hist. c. 8.
(3) Apol. p. 703, D.
(4) Gelas. l. II, c. 5.
(5) Sup. l. x, n. 34.
(6) Socr. I, Hist. c. 8.

VII. Conversion d'un philosophe.

Quelques philosophes païens se trouvèrent à cette assemblée, et entrèrent en conversation avec les évêques; les uns vouloient savoir quelle étoit notre doctrine; les autres, irrités de ce qu'ils voyoient le paganisme pencher à sa perte, cherchoient à exciter des disputes entre les chrétiens, et à les diviser (4). On dit qu'un vieillard, du nombre des confesseurs, simple laïque et ignorant, ne pouvant souffrir le faste d'un de ces philosophes, s'attacha à lui parler. Il fit rire les plus emportés de ceux qui le connoissoient, et donna de la crainte aux plus sages : toutefois le respect les obligea de le laisser faire. Il parla donc ainsi : Philosophe, écoute au nom de Jésus-Christ. Il n'y a qu'un Dieu créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles; qui a tout fait par la vertu de son verbe, et a tout affermi par la sainteté de son esprit. Ce verbe que nous appelons le fils de Dieu, ayant pitié des hommes et de leur vie brutale, a bien voulu naître d'une femme, converser avec les hommes et mourir pour eux, et il viendra encore pour juger comment chacun aura vécu. Voilà ce que nous croyons sans curiosité. Ne te fatigue donc pas en vain pour chercher des raisons contre les vérités de la foi, ou pour examiner comment cela peut s'être fait ou non; mais réponds-moi si tu le crois, c'est ce que je demande. Je le crois, dit le philosophe étonné. Il rendit grâce au saint vieillard de l'avoir vaincu, il se fit chrétien, et conseilla aux autres de faire de même, assurant avec serment qu'il s'étoit senti poussé par une force divine à se convertir.

VIII. Mémoires contre les évêques.

L'empereur étoit à Nicée dès le vingt-troisième de mai; plusieurs évêques voulurent profiter de l'occasion pour leurs intérêts particuliers, et lui donnèrent des mémoires contre

(1) Sup. l. x, n. 57.
(2) Theod. I, Hist. c. 7.
(3) Socr. I, c. 8. Sozom. I, c. 17.
(4) Ibid. c. 18. Ruf. I, c. 2. Socr. I, c. 8.

leurs confrères (1). On croit que c'étoient principalement les ariens contre les catholiques. L'empereur les reçut, les fit rouler et attacher tous ensemble bien cachetés, ordonnant qu'on les lui gardât jusqu'à un certain jour, qu'il marqua. Cependant, il s'appliqua à réconcilier ceux qui se plaignoient les uns des autres, et le jour étant venu il se fit apporter ce paquet, et dit aux évêques : Vous ne devez pas être jugés par les hommes, puisque Dieu vous a donné le pouvoir de nous juger nous-mêmes ; remettez à son jugement vos différends, et unissez-vous pour vous appliquer à décider ce qui regarde la foi. Alors, il brûla tous ces mémoires en leur présence, assurant avec serment qu'il n'en avoit pas lu un seul, parce que les fautes des évêques ne devoient pas être publiées, de peur de scandaliser le peuple. On dit même qu'il ajouta que, s'il voyoit de ses yeux un évêque commettre un adultère, il le couvriroit de sa pourpre.

IX. Conférence des évêques.

Avant le jour de la séance publique, les évêques tinrent des conférences particulières, où ils appelèrent Arius (2). Il expliqua toutes ses erreurs, comme nous les avons rapportées dans ses lettres (3) : Que Dieu n'a pas toujours été père, et qu'il y a eu un temps où son fils n'étoit pas ; qu'il est tiré du néant, créature et ouvrage comme le reste. Il est muable de sa nature ; c'est par son libre arbitre qu'il a voulu demeurer bon, et quand il voudra il peut changer comme les autres. C'est pourquoi Dieu, prévoyant qu'il seroit bon, l'a prévenu de cette gloire, qu'il auroit eue depuis sa vertu ; en sorte qu'il est devenu tel par ses œuvres que Dieu a prévues. Il disoit donc que Jésus-Christ n'étoit pas vrai Dieu, mais par participation, comme tous les autres à qui le nom de Dieu est attribué. Il ajoutoit qu'il n'étoit pas le verbe substantiel du père et sa propre sagesse, par laquelle il a tout fait, mais qu'il a été fait lui-même par la sagesse éternelle ; qu'il est étranger en tout de la substance du père, que nous n'avons pas été faits pour lui, mais lui pour tous ; quand Dieu qui étoit seul auparavant a voulu nous créer. Qu'il a été fait par la volonté de Dieu, comme le reste, n'étant point auparavant. Car, il n'est point une production propre et naturelle du père, mais un effet de sa grâce ; il n'est point la vertu naturelle et véritable de Dieu, mais l'Ecriture lui donne le nom de vertu, comme elle le donne aux chenilles et aux hannetons. Il disoit encore que le père est invisible au fils, et qu'il ne peut le connoître parfaitement, mais seulement selon la mesure de son être, qui a commencé ; enfin, qu'il ne connoît pas sa propre substance. Tels étoient les blasphèmes d'Arius, odieux même à réciter.

Les évêques, assemblés de tant de pays, se bouchoient les oreilles, et rejetoient cette doctrine, comme étrangère et éloignée de la foi de l'Église (1). Les uns vouloient condamner sans examen toute nouveauté, pour se tenir à la foi qu'ils avoient reçue par tradition dès le commencement ; c'étoient principalement ceux que la simplicité de leurs mœurs éloignoit de toute curiosité dans la religion (2). D'autres soutenoient qu'il ne falloit pas suivre sans examen les anciennes opinions. Ces conférences donnèrent occasion à plusieurs des évêques et des clercs qui les avoient suivis, de montrer combien ils étoient forts dans la dialectique et exercés à la dispute ; et ils commencèrent à être connus de l'empereur et de sa cour, entre autres le diacre Athanase d'Alexandrie.

X. Séance publique du concile.

Le jour marqué pour la séance publique du concile étoit, selon les Romains, le treizième des calendes de juillet, sous le consulat de Paulin et de Julien ; selon les Macédoniens, le dix-neuvième de Désius, l'an d'Alexandrie six cent trente-six, selon nous le dix-neuvième de juin, l'an de J.-C. trois cent vingt-cinq (3). Ce jour venu, tous ceux qui devoient assister au concile se rendirent dans une salle qui étoit au milieu du palais, plus grande que toutes les autres pièces, et remplie de bancs rangés de deux côtés, où, s'étant assis, ils attendoient en silence. Alors, entrèrent quelques personnes de la suite de l'empereur, non de sa garde ordinaire, ni de gens armés, mais de ses amis et des chrétiens seulement. Tous s'élevèrent au signal qui marquoit l'entrée de l'empereur ; et il parut au milieu de l'assemblée, vêtu de pourpre, et orné d'or et de pierreries qui jetoient un éclat merveilleux.

La religion et le respect paroissoient sur son visage, il rougissoit, il baissoit les yeux et marchoit modestement. D'ailleurs, il étoit bien fait, d'un corps robuste, et d'une taille au-dessus de tous ceux qui l'environnoient ; tous ses avantages rehaussoient sa modestie et sa piété. Etant arrivé au haut de la salle, il se tint debout au milieu à la première place, devant un petit siége d'or qui lui étoit préparé. Il ne s'assit qu'après que les évêques l'en eurent prié par signe, et tous s'assirent après lui.

Alors l'évêque, qui étoit assis le premier (4) du côté droit, on croit que c'étoit Eustache d'Antioche, se leva, et, adressant la parole à l'empereur, rendit grâce à Dieu pour lui ; puis

(1) Lib. III, Cod. Theodor. de Div. Resec. v. Pag. an. 325, n. Ruf. I, c. 2. Sozom. I, c. 17. Theod. I, c. 11.
(2) Sozom. I, c 17.
(3) Athan. Or. in Ar. p. 294, C.

(1) Ibid. p. 295, D.
(2) Sozom. I, c. 12.
(3) Socr. lib. I, c. 13. V. Pagi. an. 325, n. 3, 5. Eus. III, Vit, c. 10.
(4) Ibid. c. 11. Theod. 8, c. 7.

il se rassit, et tous demeurèrent en silence, les yeux arrêtés sur l'empereur. Il les regarda d'un visage serein ; et, après s'être un peu recueilli en lui-même, il parla d'une voix douce et tranquille, leur témoignant une grande joie de les voir tous rassemblés, et un extrême désir de les voir parfaitement réunis de sentiments (1). Il parla en latin, qui étoit sa langue naturelle, et la langue de l'empire ; mais on l'expliquoit en grec, parce que la plupart des pères entendoient mieux cette langue, qui s'étendoit partout l'Orient. Ensuite, l'empereur donna la parole à ceux qui présidoient au concile, et laissa aux évêques une pleine liberté d'examiner la doctrine (2).

XI. Examen de la doctrine d'Arius.

On examina d'abord celle d'Arius, on l'entendit lui-même, et il avança les mêmes blasphèmes en présence de l'empereur (3). Les eusébiens, voulant le défendre, cherchoient à disputer, et ne disoient que des impiétés : les autres évêques, qui étoient sans comparaison le plus grand nombre, leur demandoient doucement de rendre raison de leur doctrine, et d'en apporter des preuves conformes à la religion. Mais sitôt qu'ils voulurent parler, ils se combattoient eux-mêmes ; ils demeuroient interdits, voyant l'absurdité de leur hérésie, et confessoient par leur silence la honte que leur attiroit leur vanité. Les évêques, ayant détruit les discours qu'ils avoient inventés, expliquèrent contre eux la sainte doctrine de l'Église (4). L'empereur écouta patiemment cette dispute, qui fut d'abord fort échauffée. Il s'appliquoit avec grande attention aux propositions que l'on avançoit de part et d'autre, et, les reprenant tour à tour, il tâchoit de rapprocher peu à peu ceux qui disputoient avec plus de contention. Il parloit à chacun d'eux avec douceur, se servant de la langue grecque, qu'il n'ignoroit pas ; il employoit les raisons, les prières, les louanges pour les amener tous à la raison.

On lut dans le concile une lettre d'Eusèbe de Nicomédie, qui contenoit l'hérésie manifestement, et découvroit la cabale du parti (5). Elle excita une telle indignation qu'on la déchira devant tout le monde, et Eusèbe fut couvert de confusion. Il y disoit entre autres choses, que si l'on reconnoissoit le fils de Dieu increé, il faudroit aussi le connoître consubstantiel au père (6) : ce qui semble montrer que c'étoit la lettre à Paulin de Tyr, où cette pensée se trouve exprimée par d'autres paroles (7). Les ariens présentèrent aussi à l'assemblée une confession de foi qu'ils avoient dressée ; mais sitôt qu'elle eut été lue, on la déchira en la nommant fausse et illégitime ; il s'excita contre eux un grand tumulte, et tout le monde les accusa de trahir la vérité (1).

Le concile, voulant détruire les termes impies dont les ariens se servoient, et employer les paroles autorisées par l'Écriture, dit que le fils est Dieu (2). Mais, les eusébiens vouloient que ce terme nous fût commun avec lui, parce qu'il est écrit (3) : Il n'y a qu'un Dieu de qui est tout. Et encore (4) : Je fais toutes choses nouvelles, et tout est de Dieu. Les pères, voyant leur malice, furent contraints d'expliquer plus clairement comme le fils est de Dieu, et de dire qu'il est de la substance de Dieu ; car il est vrai de dire que les créatures sont de Dieu, puisqu'il est l'auteur ; et cette expression est nécessaire, pour montrer qu'elles ne sont pas par hasard contre les philosophes qui vouloient que le monde se fût formé par un concours fortuit d'atomes, et pour établir contre quelques hérétiques qu'il n'a été fait ni par les anges, ni par un autre auteur que le vrai Dieu. Donc, Dieu, qui étoit, a fait par son verbe toutes choses qui n'étoient point auparavant, le verbe seul est du père ; et, pour le mieux exprimer, on dit qu'il est de la substance du père, ce qui ne convient à aucune des créatures. Voilà pourquoi on employa ce mot de *substance*, dont il fut depuis tant disputé.

Les évêques demandèrent à ce petit nombre d'ariens s'ils diroient que le fils est la vertu du père, son unique sagesse, son image éternelle, qui lui est semblable en tout, immuable, subsistant toujours en lui, enfin vrai Dieu Les eusébiens se contenoient et n'osoient contredire ouvertement de peur d'être convaincus, mais on s'aperçut qu'ils se parloient bas et se faisoient signe des yeux que ces termes de *semblable* et *toujours*, et *en lui*, et le nom de *vertu*, nous étoient encore communs avec le fils : Nous pouvons, disoient-ils, sans peine accorder ces termes. Celui de semblable, parce qu'il est écrit que l'homme est l'image et la gloire de Dieu. Celui de toujours, parce qu'il est écrit (5) : Car nous qui vivons sommes toujours. En lui, parce qu'il est dit (6) : En lui nous sommes, et nous avons la vie et le mouvement. Le mot d'invariable, parce qu'il est écrit, que rien ne nous sépare de la charité de Jésus-Christ. La vertu, parce qu'il est parlé de plusieurs vertus, et ailleurs la chenille et le hanneton sont appelés vertu, et la grande vertu (7). Souvent en parlant du peuple il est dit, que la grande puissance de Dieu sortit d'Egypte, et il y a d'autres vertus célestes ; car il est dit (8) : Le seigneur des

(1) Eus. c. 12.
(2) Socr. I, c. 8. Athan. Or. 1, in Ar. p. 396, A.
(3) Epist. Synod. ap. Socr. I, c. 9. Athan. de Decr. p. 251, A.
(4) Eus. III, Vit 13.
(5) Eustath. ap. Theod. I, c. 8.
(6) Ambros. III, de Fide, c. 7, aliàs 15, n. 125.
(7) Ap.Theod. c. 6. Sup. l. X, n. 43.

(1) Theod. I, c. 7.
(2) Athan. Decret. p. 367 ; et Ep. ad Afric. p. 936 ; et ap. Theodor. 1, Hist. c. 8.
(3) 1 Cor. VIII, 6.
(4) 1 Cor. V, 17.
(5) 1 Cor. XV, 9.
(6) 2 Cor. IV, 11.
(7) Act. XVII, 18. Rom. VIII, 34. 1 Cor. XII, 10. Jo. II, 25.
(8) Ps. XLV, 12.

vertus est avec nous. Enfin quand ils diront que le fils est vrai Dieu, nous n'en serons point choqués, car il l'est vraiment, puisqu'il a été fait.

XII. Nécessité du terme de consubstantiel.

Alors, les évêques, voyant leur dissimulation et leur mauvaise foi, furent contraints, pour s'expliquer plus nettement, de renfermer en un seul mot le sens des Ecritures, et de dire que le fils est CONSUBSTANTIEL au père, se servant du mot grec *homoousios*, que cette dispute a rendu depuis si célèbre. Il marque que le fils n'est pas seulement semblable au père, mais si semblable qu'il est le même, et montre que la ressemblance et l'immutabilité du fils est autre que celle que l'on nous attribue, et que nous acquérons par la vertu et l'observation des commandements. D'ailleurs, les corps semblables peuvent être séparés et éloignés, comme entre les hommes un père et un fils quelque semblables qu'ils soient; mais la génération du fils de Dieu est bien différente. Il n'est pas seulement semblable, mais inséparable de la substance du père; le père et lui ne font qu'un, comme il a dit lui-même (1), le verbe toujours dans le père, et le père dans le verbe, comme la splendeur est à l'égard de la lumière. Voilà pourquoi les pères du concile de Nicée s'arrêtèrent au mot de consubstantiel; c'est saint Athanase qui nous l'apprend, lui qui y fut présent, et qui y eut si grande part. Nous apprenons, d'ailleurs, que les pères avoient remarqué que ce mot étoit redoutable aux ariens. Eusèbe de Nicomédie, dans sa lettre qui avoit été lue, relevoit comme un grand inconvénient que si l'on reconnoissoit le fils incréé (2), il faudroit avouer qu'il est de même substance que le père.

Les ariens rejetèrent avec murmure et moquerie le terme de consubstantiel, disant qu'il ne se trouvoit point dans l'Ecriture, et qu'il enfermoit de mauvais sens (3). Car, disoient-ils, ce qui est de même substance qu'un autre en vient de trois manières, ou par division, ou par écoulement, ou par production. Par production, comme la plante de sa racine (4); par écoulement, comme les enfants des pères; par division, comme deux ou trois coupes d'une seule masse d'or. Les catholiques expliquèrent si bien le terme de consubstantiel, que l'empereur lui-même comprit qu'il n'enfermoit aucune idée corporelle, qu'il ne signifioit aucune division de la substance du père absolument immatérielle et spirituelle, et qu'il falloit l'entendre d'une manière divine et ineffable (5). Ils montrèrent encore l'injustice des ariens (1), de rejeter ce mot, sous prétexte qu'il n'est pas dans l'Ecriture, eux qui employoient tant de mots qui ne sont point dans l'Ecriture, en disant que le fils de Dieu étoit tiré du néant, et n'avoit pas toujours été. Ils ajoutèrent que le mot de consubstantiel n'étoit pas nouveau, et que d'illustres évêques de Rome et d'Alexandrie, c'étoient les deux saints Denis, s'en étoient servis pour condamner ceux qui disoient que le fils étoit un ouvrage, et non pas consubstantiel au père (2). Eusebe de Césarée fut obligé de le reconnoître lui-même.

Quelques-uns insistoient sur ce que le mot de consubstantiel avoit été rejeté comme impropre dans le concile d'Antioche tenu contre Paul de Samosate, mais c'est qu'il le prenoit d'une manière grossière, et marquant de la division comme on dit que plusieurs pièces de monnoie sont d'un même métal (3). Il étoit seulement question contre Paul de montrer que le fils étoit avant toutes choses, et qu'étant verbe s'étoit fait chair (4); mais les ariens accordent qu'il étoit avant le temps, soutenant qu'il avoit été fait, et qu'il étoit une des créatures. Ils disoient que sa ressemblance et son union avec le père n'étoit pas selon la substance ni selon la nature, mais selon la conformité de la doctrine. Les pères ne trouvèrent donc point de terme plus propre pour trancher toutes leurs mauvaises subtilités que celui de consubstantiel, et ce mot fut toujours depuis la terreur des ariens.

XIII. Symbole de Nicée.

Après que l'on fut convenu de ce mot et des autres les plus propres pour exprimer la foi catholique, Osius en dressa le formulaire, et Hermogènes, depuis évêque de Césarée en Cappadoce, l'écrivit (5). Il fut conçu en ces termes : Nous croyons en un seul Dieu, père tout-puissant, créateur de toutes choses visibles et invisibles, et un seul Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu engendré du père, c'est-à-dire de la substance du père. Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu (6); engendré et non fait, consubstantiel au père, par qui toutes choses ont été faites au ciel et en la terre. Qui pour nous autres hommes, et pour notre salut, est descendu des cieux, s'est incarné et fait homme, a souffert, est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux, et viendra juger les vivants et les morts. Nous croyons aussi au Saint-Esprit. Quant à ceux qui disent : il y a eu un temps où il n'étoit pas, et il n'étoit pas avant que d'être engendré, et il a été tiré du néant, ou qui prétendent que le fils de Dieu est d'une autre hypostase, ou d'une autre substance muable, ou

(1) Jo. x, 30.
(2) Ambr. III, de Fide c. 5, n. 125.
(3) Soc. I, Hist. c. 2, p. 29, A.
(4) Basil. Epist. 300.
(5) Euseb. Cæsar. ap. Theod. I, Hist. c. 12.

(1) Athan. ad Afric.
(2) Sup. liv. VII, n. 45, p. 389.
(3) Sup. liv. VIII, n. 1, Basil. Ep. 300.
(4) Athan. de Syn. p. 920, 921, etc.
(5) Athan. ad Solit. p. 837. Basil. Ep. 319 Euseb. Cæsar. ap. The. I, c. 2.
(6) Socr. I, c. 8. Basil. Epist. 77. Ruf. c. 5.

altérable, la sainte Eglise catholique et apostolique leur dit anathème.

Tous les évêques approuvèrent ce symbole et y souscrivirent, hors un petit nombre d'ariens (1). D'abord, ils furent dix-sept qui refusèrent d'y souscrire; ensuite ils se réduisirent à cinq : Eusèbe de Nicomédie; Théognis de Nicée; Maris de Chalcédoine; Théonas, et Second de Lybie. Eusèbe de Césarée approuva le mot de consubstantiel, après l'avoir combattu le jour précédent (2). Des cinq, il y en eut trois qui cédèrent à la crainte d'être déposés et bannis, car l'empereur avoit menacé d'exil ceux qui ne voudroient pas souscrire (3). Il n'y eut que Théonas et Second qui demeurèrent opiniâtrement attachés à Arius, et le concile les condamna avec lui (4). Les trois qui cédèrent furent Eusèbe de Nicomédie, Théognis et Maris. Eusèbe se donna bien du mouvement pour engager l'empereur à le soutenir, lui faisant parler sous main par différentes personnes pour se garantir d'être déposé (5). Mais enfin il céda aux persuasions de Constantia, sœur de l'empereur, et, ne pouvant éviter de souscrire, il distingua la profession de foi de l'anathème qui étoit à la fin, et souscrivit à la foi, mais non pas à l'anathème : Parce, disoit-il, qu'il étoit persuadé qu'Arius n'étoit pas tel que les pères le croyoient, en ayant une connoissance particulière par ses lettres et par ses conversations. On dit même, et c'est Philostorge, auteur arien, qui le dit (6), qu'Eusèbe et Théognis usèrent de fraude dans leurs souscriptions qui furent semblables, et que dans le mot homoousios ils insérèrent un iota qui faisoit *homoiousios*, c'est-à-dire semblable en substance, au lieu que le premier signifie de même substance. En condamnant Arius, on condamna ses écrits, et nommément sa thalie. On condamna aussi les personnes que le concile d'Alexandrie avoit condamnées avec lui, entre autres le diacre Euzoïus, depuis évêque arien d'Antioche, et Piste, depuis évêque arien d'Alexandrie.

XIV. Décret sur la pâque.

La question de la pâque, agitée du temps du pape saint Anicet et de saint Policarpe, et depuis sous le pape saint Victor, n'étoit pas encore finie (7), ce fut un des deux principaux motifs de la convocation du concile de Nicée, c'est-à-dire le plus important après l'hérésie d'Arius; car les églises de Syrie et de Mésopotamie suivoient encore l'usage des juifs, et célébroient la pâque le quatorzième de la lune (1), sans considérer si c'étoit le dimanche ou non. Tout le reste des églises célébroient la pâque le dimanche, c'est-à-dire Rome, l'Italie, l'Afrique, la Lybie, l'Egypte, l'Espagne, la Gaule, la Bretagne, toute la Grèce, l'Asie, et le Pont. C'étoit une diversité scandaleuse de voir encore les uns dans le jeûne et l'affliction, tandis que les autres étoient dans la joie.

Cette question ayant été examinée, tous les pères convinrent d'observer la pâque le même jour, et les Orientaux promirent de se conformer à la pratique de Rome, de l'Egypte, et de tout l'Occident; mais on prononça en d'autres termes sur cette matière que sur celle de la foi (2). C'est saint Athanase qui en remarque la différence. Sur la foi on dit : Voici quelle est la foi de l'Eglise catholique : Nous croyons, et le reste, pour montrer que ce n'étoit pas un règlement nouveau, mais une tradition apstolique. Aussi ne mit-on point à ce décret la date du jour ni de l'année. Sur la pâque on dit : Nous avons résolu ce qui suit, pour marquer que tous y devoient obéir (3). Le jour de la pâque fut fixé au dimanche immédiatement suivant la pleine lune la plus proche de l'équinoxe du printemps; parce qu'il est certain que Notre Seigneur ressuscita le dimanche, qui suivit le plus près la pâque des juifs. Pour trouver plus aisément le premier jour de la lune, et par conséquent le quatorzième, le concile ordonna que l'on se serviroit du cycle de dix-neuf ans, parce qu'au bout de ce terme les nouvelles lunes reviennent à peu près aux mêmes jours de l'année solaire (4). Ce cycle, nommé en grec Ennéadecaëtéride, avoit été trouvé environ sept cent cinquante ans auparavant par un Athénien, nommé Méton, et on l'a nommé depuis nombre d'or, parce qu'on s'accoutuma à marquer en lettres d'or dans les calendriers les jours des nouvelles lunes (5). On croit que le concile chargea de ce calcul Eusèbe de Césarée, et il est certain qu'il avoit composé un canon pascal de dix-neuf ans (6), et qu'il avoit expliqué l'origine et le sujet de cette question dans un discours dédié à l'empereur Constantin, qui l'en remercia par une lettre (7).

Nonobstant la décision du concile, il resta des quartodécimains attachés opiniâtrement à célébrer la pâque le quatorzième, entre autres les audiens schismatiques en Mésopotamie, dont il a été parlé : seulement le concile leur servit de prétexte pour calomnier l'Eglise, et dire que ce n'étoit qu'alors que l'on avoit com-

(1) Ruf. c. 5. Socr. c. 1, 8.
(2) Ath. Des. p. 251.
(3) Eustath. ap. Theod. c. 8.
(4) Epist. Syn. ap. Socr. I, c. 9.
(5) Epist. Constant. ad Theodor. I, Hist. c. 20. Libell. Euseb. ap Socr. I, Hist. c. 14, et ap. Sozom. II, c. 16.
(6) Philostorg. lib. I, c.
(7) Sup. l. III, n. 43. L. IV, n. 43. Ath. de Syn. p. 872, D.

(1) Ad Afr. p. 953. B. Constant. ap. Eus. III, Vit. c. 18, 19.
(2) Epist. Syn. ap. The. I, c. 9.
(3) Ath. de Syn. p. 873, A.
(4) Amb. Ep. 23, ad Ep. Æmil.
(5) Petav. Rat. I, 1, p. lib. 1.1, c. 8, et 2, p. lib. I, c. 2.
(6) Hier. de Scrip. in Hyppolito.
(7) Euseb. IV, Vit. c. 34, 35.

mencé, par complaisance pour Constantin, à quitter l'ancienne tradition (1). Les évêques ayant déféré à Constantin le vieillard Audius, chef de ce schisme, qui détournoit les peuples de l'unité de l'Eglise, l'empereur le bannit en Scythie. Il y demeura plusieurs années, et passa bien avant chez les Goths, où il instruisit plusieurs personnes dans le christianisme, et y établit des vierges, des ascètes et des monastères très-réguliers. Leur plus grand mal étoit l'opiniâtreté dans le schisme.

XV. Décret touchant les Méléciens.

Le concile voulut aussi pourvoir au schisme des méléciens, qui divisoient l'Egypte depuis vingt-quatre ans, et fortifioient les ariens par leur union avec eux (2). On usa d'indulgence à l'égard de Mélèce, car à la rigueur il ne méritoit aucune grâce. On lui permit de demeurer dans sa ville de Lycopolis, mais sans aucun pouvoir, ni d'élire, ni d'ordonner, ni de paroître pour ce sujet ou à la campagne, ou dans aucune autre ville; en sorte qu'il n'avoit que le simple titre d'évêque (3). Quant à ceux qu'il avoit ordonnés, il fut dit qu'ils seroient réhabilités par une plus sainte imposition des mains, et admis à la communion avec l'honneur et les fonctions de leur ordre, mais à la charge de céder le rang en chaque diocèse et en chaque église à ceux qui avoient été ordonnés auparavant par l'évêque Alexandre. Ceci se doit entendre principalement des évêques; car Mélèce avoit eu l'audace d'en ordonner plusieurs, et on en trouve jusqu'à vingt-huit, la plupart dans la haute Egypte. Or, leur ordination n'étoit pas légitime, étant faite sans le consentement de l'évêque d'Alexandrie, contre l'ancienne coutume de la province (4). Le concile veut encore que ceux qui ont été ordonnés par Mélèce n'aient aucun pouvoir d'élire ceux qui leur plaira, ou d'en proposer les noms, sans le consentement de l'évêque catholique soumis à Alexandre: ce qui étoit nécessaire pour empêcher qu'ils ne fortifiassent leur cabale. Au contraire, ceux qui n'avoient point pris de part au schisme, et qui étoient demeurés sans reproche dans l'Eglise catholique, on leur conserve le pouvoir d'élire et de proposer les noms de ceux qui sont dignes d'entrer dans le clergé, et généralement de faire toutes choses selon la loi ecclésiastique (5). Que si quelqu'un d'eux vient à mourir, on pourra faire monter à sa place quelqu'un des nouveaux reçus, pourvu qu'il en soit trouvé digne, que le peuple le choisisse, et que l'évêque d'Alexandrie confirme l'élection. Tout cela fut accordé aux

(1) Sup. lib. x, n. 44. Epiph. Hæres. 70, n. 9, 14.
(2) Sup. l. VIII, n. 24.
(3) Synodica ap. Theod. lib. I, c. 9; et ap. Socr. I, c. 9.
(4) Athan. Apol. 2, p. 789.
(5) V. Vales. ad Eus. III, Vit. c. 69, 63.

méléciens; mais pour la personne de Mélèce, on défendit de lui donner aucun pouvoir ni aucune autorité, à cause de son esprit indocile et entreprenant, de peur qu'il n'excitât de nouveaux troubles; et l'expérience fit voir ensuite que l'on n'avoit eu que trop d'indulgence pour ses sectateurs, et qu'il eût mieux valu ne les point recevoir du tout (1).

XVI. Canons de Nicée.

Le concile de Nicée fit encore des canons, ou règles générales de discipline, non pour en établir une nouvelle, mais pour conserver l'ancienne, qui se relâchoit (2). Ces canons sont au nombre de vingt, reconnus de toute l'antiquité (3). Le premier est conçu en ces termes : Si quelqu'un a été fait eunuque, ou par les chirurgiens en maladie, ou par les barbares, qu'il demeure dans le clergé; mais celui qui s'est mutilé lui-même étant en santé, doit être interdit s'il se trouve dans le clergé, et désormais on n'en doit promouvoir aucun. Et comme il est évident que ceci est dit seulement contre ceux qui de dessein prémédité osent se mutiler eux-mêmes, le canon reçoit dans le clergé ceux qui ont été fait eunuques par les barbares ou par leurs maîtres, si d'ailleurs on les trouve dignes. Ce canon fait connoître que le zèle mal réglé de la pureté avoit porté plusieurs personnes à imiter Origène; et nous voyons en effet une secte entière, quoiqu'assez obscure, qui se distinguoit principalement par cette cruelle pratique. On les nommoit valésiens; ils étoient tous eunuques, et ne permettoient à leurs disciples de manger rien qui eût vie, jusqu'à ce qu'ils fussent au même état; ensuite ils leur permettoient tout, comme étant en sûreté contre les tentations (4). Ils ne mutiloient pas seulement leurs disciples, mais leurs hôtes, et souvent malgré qu'ils en eussent. Il y en avoit au delà du Jourdain, à l'entrée de l'Arabie.

Le second canon du concile de Nicée défend les ordinations des néophytes en ces termes: Parce qu'il s'est fait bien des choses contre la règle de l'Eglise par nécessité, ou en cédant à l'importunité; en sorte que des hommes à peine sortis du paganisme pour embrasser la foi, après avoir été instruits peu de temps, ont été amenés au baptême, et aussitôt promus à l'épiscopat ou à la prêtrise : il a été jugé à propos que désormais on ne fasse rien de semblable. Car, il faut du temps pour instruire le catéchumène, et encore plus pour l'éprouver après qu'il est baptisé. L'apôtre dit clairement (5): Non un néophyte, de peur que l'orgueil ne le fasse tomber dans la condamnation et dans le piége du démon. Que si, dans la suite du temps,

(1) Athan. Apol. 2, p. 788.
(2) Tom. 2, Conc. p. 38.
(3) Justel Bibil. tom. 1.
(4) Ep. Hær. 58.
(5) 1 Tim. III, 6.

cette personne se trouve coupable de quelque péché de la chair, et en est convaincu par deux ou trois témoins, qu'il soit privé de son ministère. Qui contreviendra à ce canon se mettra lui-même en péril d'être déposé, ayant la hardiesse de résister au grand concile. Il est à croire que les ariens, comme les autres hérétiques, méprisoient cette règle (1). Le concile emploie ici le terme du *péché animal*, que je rends par péché de la chair. Le concile de Néocésarée, et auparavant encore le concile d'Elvire, avoient ordonné la même chose touchant ces sortes de péchés (2).

XVII. Célibat. Remontrance de saint Paphnuce.

Le troisième canon de Nicée pourvoit encore à la pureté des ecclésiastiques en ces termes : Le grand concile a défendu généralement, que ni évêque, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre clerc ne puisse avoir de femmes sous-introduites, si ce n'est la mère, la sœur, la tante, et les autres personnes qui sont hors de tout soupçon. On nommoit femmes sous-introduites, principalement à Antioche, celles que les ecclésiastiques tenoient dans leurs maisons, par un usage que l'Eglise condamnoit, comme il fut reproché à Paul de Samosate (3). Parce qu'encore que ce fût sous prétexte de charité et d'amitié spirituelle, les conséquences en étoient trop dangereuses, ne fût-ce que pour le scandale (4). Le concile d'Elvire avoit déjà fait la même ordonnance (5). On vouloit à Nicée passer plus avant (6), et faire une loi générale qui défendît à ceux qui étoient dans les ordres sacrés, c'est-à-dire, comme l'explique Socrate, aux évêques, aux prêtres et aux diacres, d'habiter avec les femmes qu'ils avoient épousées étant laïques. Sozomène y ajoute les sous-diacres. Alors le confesseur Paphnuce, évêque dans la haute Thébaïde, se leva au milieu de l'assemblée, et dit à haute voix : Qu'il ne falloit point imposer un joug si pesant aux clercs sacrés; que le lit nuptial est honorable et le mariage sans tache (7). Que cet excès de rigueur nuiroit plutôt à l'Eglise; que tous ne pouvoient porter une continence si parfaite, et que la chasteté conjugale en seroit peut-être moins gardée. Qu'il suffisoit que celui qui étoit une fois ordonné clerc, n'eût plus la liberté de se marier, suivant l'ancienne tradition de l'Eglise, mais qu'il ne falloit pas le séparer de la femme qu'il avoit épousée étant encore laïque. Ainsi parloit saint Paphnuce, quoique luimême eût gardé la virginité; car il avoit été nourri dès l'enfance dans un monastère, et il étoit célèbre par sa pureté, autant qu'aucun autre. Tout le concile suivit son avis, et on ne

(1) V. Tertull. Præsc. c. 48.
(2) Conc. Neoc. c. 9, 10; Eliber. c. 5.
(3) Sup. VIII, n. 4.
(4) Conc. Eliber. c. 27.
(5) Sozom. I, c. 13.
(6) Socr. l. I, c. 11.
(7) Heb. XIII, 4.

fit point sur ce sujet de loi nouvelle, c'est-à-dire que chaque église demeura dans son usage et sa liberté.

En effet, les coutumes étoient différentes sur ce point. L'historien Socrate, qui rapporte ce fait, témoigne ailleurs qu'en Thessalie, on excommunioit un clerc s'il habitoit avec sa femme, quoiqu'il l'eût épousée avant son ordination; et que la même coutume s'observoit en Macédoine et en Grèce (1). Qu'en Orient tous observoient cette règle, mais volontairement, sans y être obligés par aucune loi, non pas même les évêques; en sorte que plusieurs avoient eu des enfants de leurs femmes légitimes pendant leur épiscopat. Mais, saint Jérôme et saint Epiphane, plus anciens que Socrate, nous apprennent plus distinctement la différence de ces usages (2). Saint Jérôme dit que les églises d'Orient, d'Egypte et du saint siége apostolique, prenoient pour clercs des vierges ou des continents, ou que, s'ils avoient des femmes, ils cessoient d'être leurs maris. Voilà les trois grands patriarchats, Rome, Alexandrie et Antioche; car ce dernier est ce qu'il appelle l'Orient. Saint Epiphane dit (3): Que l'Eglise observe exactement de ne point ordonner les bigames, quoiqu'ils n'aient épousé la seconde femme qu'après la mort de la première; que celui même qui n'a été marié qu'une fois n'est point reçu pour être diacre, prêtre, évêque ou sous-diacre du vivant de sa femme, s'il ne s'en abstient; principalement dans les lieux où les canons sont gardés exactement. Car, il avoue qu'en quelques lieux il y avoit des prêtres, des diacres et des sous-diacres qui usoient du mariage. Cet usage, ajoute-t-il, n'est pas conforme à la règle, mais à la foiblesse des hommes qui se relâchent selon l'occasion, et à cause de la multitude, pour laquelle on manqueroit de ministres. On peut donc dire que le célibat des clercs étoit alors mieux gardé qu'à présent, puisque la Grèce et tout l'Orient s'en sont relâchés depuis plusieurs siècles; mais il suffisoit que l'usage ne fût pas universel, pour empêcher le concile de Nicée d'en faire une loi universelle. Car, en ces temps-là on ne faisoit pas de canons pour introduire de nouvelles pratiques au hasard d'être mal observées, mais pour confirmer les anciens usages de tradition apostolique.

XVIII. Autres canons pour le clergé.

Le neuvième canon pourvoit encore à la pureté du clergé, en disant: Si quelqu'un a été ordonné prêtre sans examen, ou si dans l'examen il a confessé les péchés qu'il avoit commis, et qu'après sa confession on n'ait pas laissé de lui imposer les mains contre les canons, nous ne le recevons point. Car, l'Eglise catho-

(1) Lib. V, c. 22, p. 235.
(2) Hier. adv. Vigil. c. 1.
(3) Ep. Hær. 59, Carth. n. 4.

lique soutient la qualité d'irrépréhensible, c'est-à-dire qu'elle observe la règle donnée par saint Paul sur ce sujet (1). Jusque là et long temps après, le crime étoit une irrégularité, c'est-à-dire, que quiconque en avoit commis un depuis son baptême, n'étoit point admis aux ordres, quelque pénitence qu'il eût faite, parce que la mémoire qui en reste affoiblit toujours la réputation; et l'on a sujet de soupçonner ceux qui sont tombés d'être plus foibles que ceux dont la vie est entière. Le dixième canon applique cette règle en particulier à ceux qui avoient idolâtré pendant la persécution, en disant : Ceux qui étant tombés ont été ordonnés par ignorance, ou avec connoissance de la part des ordinateurs, ne préjudicient point au canon; car, étant connus, ils sont déposés. Le dix-septième canon regarde encore les mœurs des clercs, et leur défend l'usure en ces termes : Parce que plusieurs ecclésiastiques, s'adonnant à l'avarice et à l'intérêt sordide, oublient l'Ecriture divine, qui dit (2) : Il n'a point donné son argent à usure, et prêté à douze pour cent, le saint et le grand concile a ordonné que si, après ce règlement, il se trouve quelqu'un qui prenne des usures d'un prêt, qui fasse quelque trafic semblable, qui exige une moitié au-delà du principal, ou qui use de quelqu'autre invention pour faire un gain sordide, il sera déposé et mis hors du clergé. Comme l'usure étoit permise par les lois romaines, il étoit difficile d'en abolir l'usage; et l'Eglise commença par la défendre expressément aux clercs, sans pour cela l'approuver chez les laïques.

Le dix-huitième canon regarde les diacres en particulier, et dit : On a rapporté au grand concile qu'en quelques lieux les diacres donnent l'eucharistie aux prêtres. Mais, ni les canons ni la coutume ne permettent que ceux qui n'ont pas le pouvoir d'offrir donnent le corps de Jésus-Christ à ceux qui l'offrent. On a encore appris que quelques diacres prennent l'eucharistie même avant les évêques. Qu'on abolisse tous ces abus. Que les diacres se contiennent dans leurs bornes, sachant qu'ils sont les ministres des évêques, et inférieurs aux prêtres. Qu'ils reçoivent l'eucharistie en leur rang après les prêtres, de la main de l'évêque ou du prêtre. Qu'il ne soit non plus permis aux diacres de s'asseoir entre les prêtres; c'est contre les canons et contre l'ordre. Que si quelqu'un ne veut pas obéir, même après ce règlement, qu'il soit interdit du diaconat. Les diacres avoient été institués pour servir aux tables, c'est-à-dire principalement à la table sacrée (3). Saint Justin témoigne qu'ils distribuoient le pain et le vin à chacun des assistants (4). Depuis, ils ne donnoient que la communion du calice après l'évêque ou le prêtre officiant, qui distribuoit de sa main l'espèce du pain; car alors il n'y avoit ordinairement qu'un seul sacrifice pour tout le clergé et tout le peuple. D'ailleurs, les diacres avoient l'administration des offrandes et de tout le temporel, qui appartenoit aux églises; c'étoit par leurs mains que les pauvres recevoient les aumônes, et les clercs leurs pensions et leurs rétributions. Cette fonction leur attiroit une grande considération, et une espèce d'autorité sur les prêtres les moins désintéressés. Le concile d'Arles avoit déjà commencé à réprimer les entreprises des diacres, en leur défendant de se rien attribuer de ce qui appartient aux prêtres (1).

XIX. Ordination et juridiction des évêques.

Le quatrième canon règle l'ordination des évêques, et dit : L'évêque doit être institué, autant qu'il se peut, par tous ceux de la province. Mais, si cela est difficile pour une nécessité pressante, ou pour la longueur du chemin, il faut du moins qu'il y en ait trois assemblées, qui fassent l'ordination avec le suffrage et le consentement par écrit des absents; mais c'est au métropolitain en chaque province à confirmer ce qui a été fait. On voit ici la division des provinces établie, et le nom de métropolitain donné dès lors à l'évêque de la capitale, que les Grecs nomment métropole, comme qui diroit mère-ville; et ces provinces étoient réglées suivant la division de l'empire romain. Le concile d'Arles avoit ordonné la même chose, contre quelques évêques qui s'attribuoient l'autorité d'ordonner seuls d'autres évêques (2). On peut joindre à ce canon le quinzième, qui défend les translations, en ces termes : A cause des grands troubles et des séditions qui sont arrivées, il a été résolu d'abolir entièrement la coutume qui se trouve introduite en quelques lieux contre la règle; en sorte que l'on ne transfère d'une ville à l'autre, ni évêque, ni prêtre, ni diacre. Que si quelqu'un, ap ès la définition du saint concile, entreprend rien de semblable ou y consent, on cassera entièrement cet attentat, et il sera rendu à l'église dans laquelle il a été ordonné évêque ou prêtre. L'exemple d'Eusèbe, qui de Béryte avoit passé à Nicomédie, peut avoir donné occasion à ce canon; mais Eusèbe n'étoit pas seul, et l'abus commençoit à se tourner en coutume. Au reste, il est remarquable que le canon s'étend aux prêtres et aux diacres, et ne leur ordonne pas moins la stabilité qu'aux évêques. Le seizième l'étend même à tous les clercs, en disant : Ceux qui témérairement, sans avoir la crainte de Dieu devant les yeux, ni connoître les canons, se retirent de l'église en laquelle ils sont prêtres, diacres, ou en quelque rang du clergé

(1) 1 Tim. III, 2, · Vide Dist. 50, c. 55, etc.
(2) Ps. XIV, 5.
(3) Act. VI.
(4) Justin. Apol. 2, in fin.

(1) Concil. Arel. c. 18.
(2) Concil. Arel. I, c. 20.

que ce soit, ceux-là ne doivent aucunement être reçus en aucune autre église; mais on leur doit imposer une nécessité absolue de retourner dans leur diocèse, ou les excommunier s'ils demeurent. Que si quelqu'un a la hardiesse d'enlever celui qui dépend d'un autre, et l'ordonner dans son église sans le consentement du propre évêque d'avec lequel le clerc s'est retiré, l'ordination sera sans effet.

XX. Priviléges des grands siéges.

Le sixième canon règle encore les bornes de la juridiction, principalement pour l'ordination des évêques; le voici : Que l'on observe les anciennes coutumes établies dans l'Égypte, la Lybie et la Pentapole; en sorte que l'évêque d'Alexandrie ait l'autorité sur toutes ces provinces, puisque l'évêque de Rome a le même avantage : à Antioche aussi et dans les autres provinces, que chaque église conserve ses priviléges. En général, qu'il soit notoire que si quelqu'un est fait évêque sans le consentement du métropolitain, le grand concile déclare qu'il ne doit point être évêque. Mais, si l'élection étant raisonnable et conforme aux canons, deux ou trois s'y opposent par une opiniâtreté particulière, la pluralité des voix doit l'emporter. La dernière partie de ce canon confirme ce qui est dit, dans le quatrième de l'autorité du métropolitain pour les élections. Mais la première partie, qui est la plus importante, fait voir un degré au-dessus des métropolitains, c'est-à-dire une juridiction sur plusieurs provinces attribuées à certains évêques, que l'on a depuis nommés patriarches ou primats, comme on a aussi nommé les métropolitains archevêques; car ces noms n'étoient pas encore en usage.

Nous voyons donc que dès lors les évêques des trois premières villes du monde, Rome, Alexandrie et Antioche, avoient juridiction sur les provinces voisines, et que d'autres avoient encore d'autres priviléges. Il y en eut trois que l'on nomma depuis exarques, savoir, l'évêque d'Ephèse, capitale de l'Asie proprement dite, l'évêque de Césarée en Cappadoce, et celui d'Héraclée en Thrace (1). L'archevêque de Carthage avoit aussi une grande autorité sur toutes les provinces d'Afrique. Tous ces droits paroîtront davantage dans la suite de l'histoire : mais il ne faut pas croire qu'ils aient commencé seulement du temps des monuments qui nous en restent. Rufin, qui vivoit dans le même siècle du concile de Nicée, explique le pouvoir qui est attribué au pape dans ce canon, en disant qu'il avoit le soin des églises *suburbicaires* (2), ce qui signifie quelqu'étendue des provinces soumises à Rome d'une manière particulière; mais, quoi que signifie ce mot obscur, il ne regarde l'évêque de Rome que comme patriarche en Occident, sans préjudice de la qualité de chef de l'Eglise universelle, si bien établie dans les siècles précédents. Au reste, on croit que les entreprises des méléciens contre la juridiction de l'évêque d'Alexandrie furent l'occasion de ce canon.

Le septième canon de Nicée regarde en particulier l'église de Jérusalem. Puisque, suivant la coutume, dit-il, et la tradition ancienne, l'évêque d'Elia est en possession d'être honoré, il continuera à jouir de cet honneur, sans préjudice de la dignité du métropolitain. Jérusalem, ayant été ruinée par Titus, avoit été rétablie par Ædrien, ainsi qu'on a déjà vu (1), sous le nom d'Elia, comme une ville nouvelle peu considérable, et soumise à Césarée, métropole de la Palestine. Mais, les chrétiens conservoient toujours la mémoire de son antiquité, des mystères qui s'y étoient accomplis, et principalement de ce que le royaume spirituel de Jésus-Christ y avoit commencé par s'étendre par toute la terre. Cet honneur ne pouvoit guère consister qu'en la préséance sur les autres évêques de la province; et en effet nous avons vu des conciles de Palestine où l'évêque de Jérusalem présidoit, avec celui de Césarée, au rapport d'Eusèbe même, évêque de Césarée; et il nous a conservé la suite de tous les évêques de Jérusalem, comme des autres siéges apostoliques (2).

Le cinquième canon regarde encore la juridiction des évêques, et porte : Touchant les excommuniés, clercs ou laïques, la sentence doit être observée par tous les évêques de chaque province, suivant le canon qui défend que les uns reçoivent ceux que les autres ont chassés. Mais il faut examiner si l'évêque ne les a point excommuniés par foiblesse, par animosité, ou par quelque passion semblable. Afin que l'on puisse l'examiner dans l'ordre, il a été jugé à propos de tenir tous les ans deux conciles dans chaque province, où tous les évêques traiteront en commun ces sortes de questions; et tous déclareront légitimement excommuniés ceux qui seront reconnus avoir offensé leurs évêques, jusqu'à ce qu'il plaise à l'assemblée de prononcer un jugement plus favorable pour eux. Or, ces conciles se tiendront, l'un avant le carême, afin qu'ayant banni toute animosité on présente à Dieu une offrande pure; le second vers la saison de l'automne. L'occasion de ce canon semble avoir été le mépris qu'Eusèbe de Nicomédie et ceux de son parti avoient témoigné de l'excommunication prononcée par saint Alexandre contre Arius, comme il s'en plaignoit lui-même dans ses lettres. L'ancien canon mentionné dans celui-ci est nommé apostolique dans la lettre de saint Alexandre à l'évêque de Byzance; et il avoit été confirmé dans le concile d'Arles (3). On voit ici l'usage fré-

(1) Conc. I, Constantin. c. 2.
(2) Ruf. lib. I, c. 6.

(1) Liv. III, n. 24
(2) V. Hist. c. 12, 13, IV, c. 8.
(3) Sup. l. x, n. 31

quent des conciles provinciaux, qui ne pouvoient se tenir si régulièrement pendant les persécutions; mais sitôt que l'Eglise est en liberté, elle en profite pour les établir, parce que c'étoit le tribunal ordinaire où se devoient juger toutes les affaires importantes de l'Eglise. On voit aussi qu'il y est parlé du carême, comme d'un temps observé par toute l'Eglise, et comme nous en parlons aujourd'hui. Le mot grec *tessaracosté* signifie quarantaine, comme le latin *quadragesima;* parce qu'en effet la plupart jeûnoient quarante jours, quoiqu'il y eût de la différence en quelques églises (1). Au reste, pendant le carême, les évêques étoient tellement occupés à l'instraction des peuples, particulièrement des catéchumènes et des pénitents, que ce n'eût pas été un temps propre à tenir des conciles.

XXI. Canons pour la pénitence.

A la suite du dixième canon qui condamnoit les ordinations des apostats, on fit l'onzième qui s'étend aux laïques, et qui porte : Ceux qui ont apostasié sans contrainte, sans perte de leurs biens, sans péril ou rien de semblable, comme il est arrivé sous la tyrannie de Licinius, le concile a trouvé bon d'user envers eux d'indulgence, bien qu'ils en soient indignes. Ceux donc qui se repentiront sincèrement seront trois ans entre les auditeurs, quoique fidèles sept ans prosternés, et pendant deux ans ils participeront aux prières du peuple sans offrir. On voit ici les mêmes degrés de pénitence, qui ont été déjà marqués en d'autres canons (2). Il y en avoit un premier de demeurer quelques années à pleurer hors de la porte de l'église; le concile en dispense les apostats pénitents, puisqu'il n'en fait point mention. Et comme cet onzième canon ne regarde que les fidèles, on en fit un autre touchant les catéchumènes, qui est le quatorzième, et qui porte : Quant aux catéchumènes tombés, le grand concile a ordonné qu'ils seront trois ans auditeurs; et qu'ensuite ils seront avec les catéchumenes, c'est-à-dire avec les compétants. Car, il y avoit deux degrés de catéchumènes : les oïants ou *auditeurs*, qui se préparoient de loin à devenir chrétiens, en écoutant les instructions; ceux qui demandoient le baptême, et que l'on nommoit *compétants*, parce qu'ils étoient plusieurs qui le demandoient ensemble : ils étoient admis aux prières qui précédoient le sacrifice.

Le douzième canon regarde une autre espèce d'apostasie : Ceux, dit-il, qui ayant été appelés par la grâce, et ayant d'abord montré de la ferveur, et quitté leurs emplois, sont retournés ensuite à leur vomissement comme des chiens, jusqu'à donner de l'argent et des présents pour rentrer dans leurs charges; ceux-là seront dix ans prosternés après avoir été trois ans auditeurs. Mais surtout il faut examiner leur disposition et le genre de leur pénitence. Car, ceux qui vivent dans la crainte, les larmes, les souffrances, les bonnes œuvres, et qui montrent leur conversion, non par l'extérieur, mais par les effets; ceux-là, ayant accompli leur temps d'auditeurs, pourront participer aux prières, et il sera libre à l'évêque d'user envers eux d'une plus grande indulgence. Mais, ceux qui ont montré de l'indifférence, et qui ont cru que l'extérieur d'entrer dans l'Eglise suffisoit pour leur conversion, ceux-là accompliront leur temps tout entier. Il ne faut pas entendre ce canon, comme s'il condamnoit le service de la guerre ou de la cour, puisque le concile d'Arles condamnoit au contraire ceux qui quittoient le service pendant la paix de l'Eglise. Ce canon douzième doit s'entendre du temps de la persécution, et de ceux qui, ayant quitté le service pour s'en mettre à couvert, avoient cherché à y rentrer, la persécution durant encore, et s'étoient exposés de nouveau à l'idolâtrie (1). Il faut remarquer en ce canon la faculté qu'il donne à l'évêque d'user d'indulgence.

Le treizième canon dit : Quant aux mourants, on gardera toujours la loi ancienne et canonique; en sorte que, si quelqu'un décède, il ne sera point privé du dernier viatique si nécessaire. Que si quelqu'un a reçu la communion étant à l'extrémité, et revient en santé, il sera avec ceux qui ne participent qu'à la prière. En général, à l'égard de tous les mourants qui demandent la participation de l'eucharistie, l'évêque l'accordera avec examen. On voit ici que le viatique est la communion et l'eucharistie; on en voit l'antiquité et la nécessité.

XXII. Canons pour les novatiens et les paulianistes.

Il y a deux canons du concile de Nicée qui regardent certains hérétiques; le huitième est pour les novatiens en ces termes : Ceux qui se nomment purs, s'ils reviennent à l'Eglise, le grand concile juge qu'après avoir reçu l'imposition des mains, ils doivent demeurer dans le clergé. Mais, avant toutes choses, il faut qu'ils déclarent par écrit qu'ils approuveront et suivront les décrets de l'Eglise catholique et apostolique, savoir, de communiquer avec les bigames, et avec ceux qui sont tombés dans la persécution, à qui l'on a réglé le temps de leur pénitence. Dans les lieux donc où il ne se trouvera point d'autres clercs, soit villes, soit villages, qu'ils gardent le rang où ils se trouvent ordonnés. Mais, si quelques-uns viennent dans un lieu où il y ait un évêque

(1) Socr. lib. v, c. 22, p. 235.
(2) Sup. l. vii, n. 17.

(1) Can. 3.

ou un prêtre catholique, il est évident que l'évêque de l'Eglise catholique aura la dignité épiscopale; et celui qui porte le nom d'évêque chez les prétendus purs aura le rang de prêtre, si ce n'est que l'évêque catholique veuille bien lui faire part du nom d'évêque. Autrement, il lui trouvera une place de chorévêque ou de prêtre, afin qu'il paroisse effectivement dans le clergé, et qu'il n'y ait pas deux évêques dans la même ville.

Les novatiens, qui se nommoient en grec *catharis*, c'est-à-dire purs (1), condamnoient la pénitence que l'Eglise accordoit aux apostats, et les secondes noces. L'imposition des mains par laquelle on les reçoit, semble se devoir entendre, comme à l'égard des méléciens, de celle que l'on donnoit aux hérétiques en les réconciliant à l'Eglise, mais non pas d'une nouvelle ordination. Il est à remarquer qu'en faveur de la réunion on laisse dans le clergé ceux que les hérétiques avoient ordonnés; mais les dernières paroles de ce canon sont encore plus remarquables, et contiennent une règle importante, que jamais il ne doit y avoir deux évêques dans la même ville. L'empereur, poussé par le zèle de réunir les églises, avoit appelé au concile un évêque novatien, nommé Acésius (2). Après que l'on eut écrit le décret de la foi, et que le concile y eut souscrit, l'empereur demanda à Acésius s'il étoit d'accord de la confession de foi et du décret sur la pâque? Il répondit : Seigneur, le concile n'a rien ordonné de nouveau; c'est comme je l'ai appris, ce qui s'est conservé depuis le commencement, et depuis les apôtres, touchant la règle de la foi et le temps de la pâque. Pourquoi donc, dit l'empereur, vous séparez-vous de la communion des autres? Acésius lui expliqua ce qui étoit arrivé sous la perfection de Decius, et la sévérité du canon qui défendoit, à ce que prétendoient les novatiens, de recevoir à la participation des saints mystères ceux qui après le baptême avoient commis quelqu'un de ces péchés que l'Ecriture appelle digne de mort (3). Qu'il falloit les exciter à pénitence, sans leur faire espérer le pardon par le ministère des prêtres, mais par la seule bonté de Dieu, qui a toute puissance de remettre les péchés. Après qu'il eut ainsi parlé, l'empereur lui dit : Acésius, prenez une échelle et montez tout seul au ciel.

L'autre canon du concile de Nicée touchant certains hérétiques, est le dix-neuvième, qui porte : Quant aux paulianistes qui reviennent à l'Eglise catholique, il est décidé qu'il faut absolument les rebaptiser. Que si quelques-uns ont été autrefois dans le clergé et sont trouvés sans reproche, étant rebaptisés, ils seront ordonnés par l'évêque de l'Eglise catholique; mais si dans l'examen on les trouve indignes, il faut les déposer. On gardera la même règle à l'égard des diaconesses, et généralement de tous ceux qui sont comptés dans le clergé. On parle des diaconesses que l'on trouve portant l'habit; mais, comme elles n'ont reçu aucune imposition des mains, elles doivent être comptées absolument entre les laïques. Les paulianistes étoient les sectateurs de Paul de Samosate, qui ne croyoit Jésus-Christ qu'un pur homme, et ne baptisoit point au nom du père, et du fils, et du Saint-Esprit (1). C'est pourquoi, le concile ordonne de les baptiser, et non pas les novatiens qui n'erroient ni dans la foi de la trinité, ni dans la forme du baptême. Nous trouvons à la fin du concile d'Ephèse une confession de foi contre Paul de Samosate, attribuée au concile de Nicée, où il est plusieurs fois répété que le fils de Dieu est consubstantiel au père (2). Mais d'ailleurs on y prend tant de soin d'expliquer le mystère de l'incarnation, et la distinction des deux matières unies en une seule personne, que cette définition semble être plutôt de quelque concile tenu dans le cinquième siècle.

Les diaconesses recevoient l'imposition des mains, portoient un habit particulier, et étoient comptées entre les personnes consacrées à Dieu (3). Le concile met celle des paulianistes au rang des laïques, parce qu'elles n'avoient que l'habit sans imposition des mains. Au reste, les diaconesses faisoient à l'égard des femmes les mêmes fonctions que les diacres à l'égard des hommes, autant qu'elles en étoient capables, principalement pour la visite des pauvres et l'instruction des catéchumènes (4). Elles tenoient les portes du côté de l'église (5) où les femmes étoient séparées des hommes, et, dans l'action du baptême, elles leur aidoient à se déshabiller et à se revêtir, afin que tout se fît avec bienséance.

Le dernier canon de Nicée regarde une simple cérémonie, et porte : Parce qu'il y en a qui fléchissent les genoux le dimanche et pendant le temps pascal, afin que tout soit uniforme dans tous les diocèses, le saint concile a ordonné que l'on fera debout les prières que l'on doit à Dieu. On voit combien les pères étoient soigneux de conserver jusqu'aux moindres traditions, quand elles étoient anciennes : or, celle-ci l'étoit dès le temps de Tertullien (6). Voilà les vingt canons du concile de Nicée. Le respect de ce grand concile a fait passer sous son nom plusieurs autres règles qu'il n'avoit pas faites; et les chrétiens orientaux des derniers temps lui ont attribué toute l'ancienne discipline de l'Église : c'est ce qu'on appelle les canons arabiques du concile de Nicée.

(1) Sup. lib. vi, n. 5.
(2) Socr. i, c. 10. Soz. i, c. 22.
(3) 1 Jo. v, 16.

(1) Innoc. i, Epist. 21, c. 5.
(2) Conc. Ep. Par. 3, c.5, p. 679, A.
(3) Conc. Chalced. c. 5.
(4) Const. Epist. lib. xv, c. 11, 57, 111.
(5) Epiph. Expos.
(6) Tertull. de Cor. c. 3.

XXIII. Lettre synodale.

Le concile, avant que de se séparer, écrivit une lettre synodale adressée principalement à l'église d'Alexandrie, comme la plus intéressée à tout ce qui s'y étoit fait. Elle s'adresse aussi à tous les fidèles d'Egypte, de Pentapole, de Lybie et de toutes les églises qui sont sous le ciel. Les évêques y reconnoissent d'abord que c'est par la grâce de Dieu et de l'empereur Constantin qu'ils sont assemblés de différentes provinces; puis ils ajoutent : Avant toutes choses, l'impiété d'Arius et de ses sectateurs a été examinée en présence de l'empereur; et on a résolu tout d'une voix de l'anathématiser, lui, sa doctrine impie, ses paroles et ses pensées, par lesquelles il blasphémoit contre le fils de Dieu, en disant : Qu'il est tiré du néant; qu'il n'étoit point avant que d'être engendré, et qu'il y a eu un temps auquel il n'étoit pas; que, par son libre arbitre, il est capable de vice et de vertu, et qu'il est créature. Le saint concile a anathématisé tout cela, souffrant même avec peine d'entendre prononcer ces blasphèmes. Pour ce qui regarde la personne d'Arius, vous avez déjà appris, ou vous apprendrez assez comment il a été traité. Nous ne voulons pas paroître insulter à un homme qui a reçu la digne récompense de son crime. Ceci se doit entendre de l'exil auquel Arius fut condamné aussitôt par l'empereur, car sa mort n'arriva que quelques années après. La lettre synodale continue : Son impiété a eu la force de perdre avec lui Théonas de Marmarique et Second de Ptolémaïde, et ils ont été traités de même. Ils racontent ensuite ce qui avoit été ordonné par les méléciens, comme il a été rapporté ci-dessus, se remettant du surplus à l'évêque Alexandre, parce que tout s'est fait avec sa participation et de son autorité. Ils rapportent aussi le décret touchant la pâque, et ajoutent (1) : Réjouissez-vous donc de tant d'heureux succès, de la paix et de l'union de l'Église, et de l'extirpation de toutes les hérésies, et recevez avec beaucoup d'honneur et de charité notre collègue, votre évêque Alexandre, qui nous a réjouis par sa présence, et qui, dans un âge si avancé, a pris tant de peine pour vous procurer la paix. Ils finissent en se recommandant à leurs prières.

XXIV. Lettres de l'empereur. L'exécution du concile.

L'empereur Constantin écrivit en même temps deux lettres pour publier les ordonnances du concile, et les faire connoître à ceux qui n'y avoient pas assisté. La première est adressée aux églises en général, et ce qu'elle explique en beaucoup de paroles se réduit à dire que la question de la foi a été examinée et si bien éclaircie, qu'il n'y est resté aucune difficulté (2); qu'il a été résolu tout d'une voix que la pâque seroit partout célébrée le même jour, et que l'on n'auroit sur ce point rien de commun avec les juifs (1). Il exhorte tout le monde à exécuter l'ordonnance du concile, ajoutant ces paroles remarquables (2) : Tout ce qui se fait dans les saints conciles des évêques doit être rapporté à la volonté de Dieu. Il envoya des copies de cette lettre dans toutes les provinces (3). La seconde est adressée en particulier à l'église d'Alexandrie; et, après avoir parlé de l'union dans la foi, il ajoute : C'est pour y parvenir que, par la volonté de Dieu, j'ai assemblé à Nicée la plupart des évêques, avec lesquels moi-même, comme un d'entre vous, car je me fais un souverain plaisir de servir le même maître, je me suis appliqué à l'examen de la vérité. On a donc discuté très-exactement tout ce qui sembloit donner prétexte à la division. Et Dieu veuille nous le pardonner! quels horribles blasphèmes a-t-on osé avancer touchant notre Sauveur, notre espérance et notre vie! professant une créance contraire aux Écritures divines et à notre sainte foi. Plus de trois cents évêques, très-vertueux et très-éclairés, sont convenus de la même foi, qui est en effet celle de la loi divine. Arius seul a été convaincu d'avoir, par l'opération du démon, semé cette doctrine impie, premièrement parmi vous, et ensuite ailleurs. Recevons donc la foi que Dieu tout-puissant nous a enseignée; retournons à nos frères, dont un ministre impudent du démon nous avoit séparés (4). Car, ce que trois cents évêques ont ordonné n'est autre chose que la sentence du fils unique de Dieu; le Saint-Esprit a déclaré la volonté de Dieu par ces grands hommes qu'il inspiroit. Donc, que personne ne doute, que personne ne diffère; mais revenez tous de bon cœur dans le chemin de la vérité. C'est ainsi que l'on proposoit la décision du concile, comme un oracle divin après lequel il n'y avoit plus à examiner; car on ne doit pas douter que ces lettres de l'empereur ne fussent dictées par les évêques, ou du moins dressées suivant leurs instructions.

Il publia encore une autre lettre, ou plutôt un édit qui condamne Arius et ses écrits, en ces termes : Constantin, vainqueur, grand, auguste, aux évêques et aux peuples. Puisque Arius a imité les méchants, il mérite d'être noté d'infamie comme eux. Porphyre, ayant composé des écrits impies contre la religion, est devenu l'opprobre de la postérité, et ses écrits ont été supprimés; de même je veux qu'Arius et ses sectateurs soient nommés porphyriens, afin qu'ils portent le nom de ceux qu'ils ont imités; que s'il se trouve quelqu'écrit composé par Arius, il soit jeté au feu, afin qu'il n'en reste aucun monument, et je déclare que quiconque sera convaincu d'avoir caché quelqu'écrit d'Arius, au lieu de le re-

(1) Sup. n. 15.
(2) Ap. Eus. III, Vita c. 17. Theod. I, c. 10. Socr. I, c. 9. Ibid. c. 18.

(1) C. 19.
(2) C. 20.
(3) Socr. I, c. 9, p. 15.
(4) Socr. I, c. 9, p. 27.

présenter et de le brûler, celui-là sera puni de mort aussitôt qu'il sera pris. Je prie Dieu qu'il vous conserve. On voit ici comme l'empereur use de son autorité temporelle pour exécuter le jugement du concile. On croit qu'il donna aux ariens le nom de porphyriens, pour montrer qu'ils vouloient ramener l'idolâtrie; car, en disant que le fils qu'ils appeloient Dieu engendré étoit une créature, ils adoroient la créature outre le créateur, et ne différoient des païens qu'en ce qu'ils n'en adoroient qu'une (1). En même temps, l'empereur exila Arius et les deux évêques qui étoient demeurés les plus opiniâtres dans son parti, Second et Théonas.

Il fit publier une autre lettre contre Arius et ses sectateurs, qu'il fit proposer partout dans les villes, et nous la lisons encore (2). Elle est trop longue, d'un style d'orateur, ou plutôt de déclamateur emporté, assez ordinaire en ce temps-là, dans la chute des beaux-arts. L'auteur y dispute contre Arius, lui dit des injures, le raille et tourne en ridicule son extérieur sévère et négligé. Il lui applique une prétendue prophétie de la sibylle Erythrée. Ce qu'il y a de plus remarquable, est que les sectateurs y sont condamnés à payer, outre leur capitation, celle de dix autres personnes. L'exemplaire qui nous reste fut porté en Egypte par deux officiers, nommés Sinclétius et Gaudentius, lorsque Patérius en étoit gouverneur, et fut lu dans le palais.

XXV. Conclusion du concile.

La conclusion du concile se rencontra au même temps que le commencement de la vingtième année du règne de Constantin, c'est-à-dire le vingt-cinquième d'août trois cent vingt-cinq (3). Ce devoit être le vingt-cinquième de juillet, car il avoit commencé à régner à pareil jour de l'an trois cent six; mais on croit qu'en faveur de la conclusion du concile il différa cette fête, qui se célébroit par tout l'empire avec grande solennité (4). En cette joie publique, Eusèbe de Césarée prononça un panégyrique de louange de l'empereur, et en sa présence, au milieu des évêques; et l'empereur les voulut régaler magnifiquement, avant qu'ils se retirassent (5). Ils vinrent tous au palais; et c'étoit pour eux un spectacle bien nouveau de passer sans crainte au milieu des gardes qui étoient à l'entrée l'épée nue à la main (6). Ils entrèrent jusqu'aux appartements les plus secrets, et se mirent à table, les uns avec l'empereur, les autres séparément sur des lits preparés des deux côtés. Ils croyoient voir une image du règne de Jésus-Christ, et plutôt un songe qu'une vérité. L'empereur, après le festin, les salua chacun en particulier, et leur fit des présents magnifiques à proportion de leur dignité (1); puis, quand ils furent prêts à se séparer, il leur parla pour prendre congé d'eux, et les exhorter à la paix, à l'union et la condescendance réciproque, et conclut en se recommandant à leurs prières (2). Ainsi finit le grand concile de Nicée, dont les Grecs et les Orientaux célèbrent encore la mémoire entre les fêtes des saints. L'empereur fit de grandes largesses aux peuples des villes et de la campagne à cette fête de la vingtième année de son règne, et donna aux évêques des lettres pour les gouverneurs des provinces (3), par lesquelles il établissoit aux vierges, aux veuves et aux clercs, des pensions annuelles, mesurées par sa liberalité, plutôt que par leurs besoins. Elles durèrent jusqu'au règne de Julien l'apostat, qui les ôta toutes.

Les principaux évêques furent chargés de porter dans leurs provinces, et de faire connoître partout les ordonnances du concile, et voici le catalogue qui nous en reste (4). Osius, par les prêtres Viton et Vincent qui l'accompagnoient, les envoya à Rome, en Italie, en Espagne, et à toutes les autres nations jusqu'à l'Océan, c'est-à-dire en Gaule, en Germanie, en Bretagne. Alexandre d'Alexandrie avec Athanase, son archidiacre, à toute l'Egypte, la Lybie, la Pentapole et aux provinces voisines. Macaire de Jérusalem avec Eusèbe de Césarée à la Palestine, l'Arabie et la Phénicie. Eustache d'Antioche à la Célésyrie, la Mésopotamie et la Cilicie. Jean, évêque persan, à toute la Perse et aux grandes Indes. Léonce de Césarée, à la Cappadoce, la Galatie, le Pont, la Paphlagonie, la grande et la petite Arménie. Théonas de Cyzique, à l'Asie, l'Hellespont, la Lydie et la Carie, par les évêques qu'il avoit sous lui, Eutychius de Smyrne et Marin de Troade. Nunéchius de Laodicée, à la première et à la seconde Phrygie. Alexandre de Thessalonique, par ceux qui dépendoient de lui, à la première et seconde Macédoine avec la Grèce, la Thessalie, l'Achaïe, l'Illyrie, l'une et l'autre Scythie. Alexandre de Byzance, alors prêtre, et depuis évêque, avec Paul, lecteur, son notaire, à toutes les îles Cyclades. Protogène de Sardique, à la Dacie, la Dardanie, et les pays voisins. Piste de Marcianople, à la Mysie et aux nations voisines. Cécilien de Carthage, à toutes les provinces d'Afrique, de Numidie et de Mauritanie. Ce dénombrement est utile pour connoître la subordination des églises, et la géographie ecclésiastique.

XXVI. Lettres d'Eusèbe de Césarée.

Eusèbe de Césarée écrivit en son particulier

(1) Athan. IV, in Arian. p. 468, 469.
(2) Socr. I, c. 9, p. 31, D. et ibi Vales. Gelas. Cyz. lib. III, c. 1.
(3) Eus. III, Vit. c. 15. Sozom. I, c. ult.
(4) Sup. liv. IX, n. 23. Pagi. an. 35, n. 3.
(5) Eus. Vit. c. 1.
(6) Ibid. c. 15. Theod. I, c. 1.

(1) Eus. III, Vit. c. 16.
(2) Ibid. c. 27.
(3) Eus. III, Vit. c. 22. The. I, c. 11.
(4) Gelas. lib. II, c. 35.

une lettre à son église, où quelques-uns apparemment l'accusoient d'avoir trahi le parti (1). Il suppose qu'ils ont déjà appris par la renommée ce qui s'est passé dans le concile touchant la foi ; mais, pour les en mieux instruire, il leur envoie la formule qu'il dit avoir proposée, et ensuite celle du concile. Dans la sienne, il reconnoît que Jésus-Christ est le verbe de Dieu, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vie de vie, fils unique, premier né de toute créature, engendré du père avant tous les siècles. Il dit d'abord : C'est ce que nous avons appris des évêque nos prédécesseurs, et au premier catéchisme, et quand nous avons reçu le baptême, et par la lecture des saintes Écritures, ce que nous avons cru et enseigné dans la prêtrise et dans l'épiscopat. Et à la fin, il ajoute : Nous assurons que nous le croyons ainsi, que nous l'avons toujours cru, et que jusqu'à la mort nous persévérerons dans cette foi, anathématisant toute hérésie. Nous protestons devant Dieu tout-puissant et Notre Seigneur Jésus-Christ que nous avons eu ces sentiments dans le cœur et dans l'âme, depuis que nous nous connoissons, que nous le pensons encore et le disons en vérité ; et nous pouvons prouver que nous l'avons cru et enseigné par le passé.

Il ajoute qu'après qu'il eut proposé cette formule, personne ne put y contredire, que l'empereur reconnut que c'étoit sa créance, et voulut que tout le monde y souscrivît, en y ajoutant seulement le mot de consubstantiel. L'empereur, dit-il, expliqua ce mot lui même, en disant qu'on ne l'entendoit pas d'une manière corporelle, par division ou par section, mais d'une manière divine et mystérieuse, convenable à la nature spirituelle. Il rapporte ensuite le symbole du concile, et dit : Je me fis encore expliquer comment on disoit que le fils est de la substance du père et consubstantiel ; et je crus devoir admettre ce mot, pour le bien de la paix, voyant qu'on lui donnoit un bon sens, entièrement éloigné des idées corporelles, et qu'il avoit été employé par quelques anciens évêques, savants et illustres écrivains (2). Il remarque ici principalement saint Denis d'Alexandrie. Il ajoute que tous ont consenti à la formule de foi du concile, après l'avoir bien examinée ; qu'ils ont aussi reçu sans peine l'anathème qui est à la fin, parce qu'il defend d'employer des termes qui ne sont point dans l'Ecriture, et qui étoient la cause de tout le désordre. C'est ainsi qu'Eusèbe de Césarée justifioit la conduite qu'il avoit tenue dans le concile.

XXVII. Exil d'Eusèbe de Nicomédie.

Mais Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée firent bientôt paroître que leurs souscriptions n'avoient pas été sincères (3). On dit qu'ils les effacèrent, ayant gagné celui qui gardoit les actes du concile par ordre de l'empereur, et qu'ils entreprirent d'enseigner publiquement qu'il ne faut pas croire que le fils soit consubstantiel au père. Qu Eusèbe en étant accusé, dit hardiment à l'empereur, en montrant l'habit qu'il portoit : Si on déchiroit ce manteau en ma présence, je ne dirois jamais que les deux pièces fussent de la même substance (1). Il est certain que l'empereur ayant fait venir d'Alexandrie des ariens qui brouilloient encore, Eusèbe et Théognis les reçurent, les mirent en sûreté et communiquèrent avec eux. On tint donc un concile, ils furent deposés et d'autres évêques mis à leur place ; Amphion à Nicomédie et Chrestus à Nicée (2). Pour Eusèbe et Théognis, l'empereur irrité les envoya en exil dans les Gaules, trois mois après le concile de Nicée, et ils y demeurèrent trois ans (3).

En même temps, Constantin écrivit à l'église de Nicomédie une grande lettre, dont la première partie est un discours de théologie assez obscur sur la divinité du verbe, le reste est une invective véhémente contre Eusèbe (4). Il l'accuse d'avoir été complice de la cruauté du tyran, c'est-à-dire Licinius, dans les massacres des évêques et dans la persécution des chrétiens. Il a, dit-il, envoyé contre moi des espions pendant les troubles, et il ne lui manquoit que de prendre les armes pour le tyran ; j'en ai des preuves par les prêtres et les diacres de sa suite que j'ai pris. Et ensuite, pendant le concile de Nicée, avec quel empressement et quelle impudence a-t-il soutenu contre le témoignage de sa conscience l'erreur convaincue de tous côtés ? tantôt en m'envoyant diverses personnes pour me parler en sa faveur ; tantôt en implorant ma protection, de peur qu'étant convaincu d'un si grand crime, il ne fût privé de sa dignité. Il m'a circonvenu et surpris honteusement, et a fait passer toutes choses comme il a voulu. Encore depuis peu, voyez ce qu'il a fait avec Théognis. J'avois commandé qu'on amenât d'Alexandrie quelques déserteurs de notre foi, qui allumoient la discorde : ces bons évêques, que le concile avoit réservés pour faire pénitence, non-seulement les ont reçus et protégés, mais encore ont communiqué avec eux. C'est pourquoi, j'ai fait prendre ces ingrats, je les ai envoyés au loin. Il exhorte les peuples à qui il écrit, à s'attacher à la vraie foi, et à recevoir avec joie les évêques fidèles, purs et sincères, c'est-à-dire Amphion et Chrestus, usant de menaces contre ceux qui oseront encore faire mention des séducteurs et leur donner des louanges (5). L'empereur écrivit aussi à Théodote de Laodicée,

(1) Theod. de Decr. p. 151, c. et de Synod. p. 882, B.
(2) Ath. ad Afric. p. 939, C.
(3) Sozom. II, c. 21.

(1) Epist. ad Nicom. ap. Theod. I, c. 20.
(2) Syn. ad Athan. Apol. p. 727, C.V. Vales. Not. ad Socr. I, c. 14.
(3) Philostorg. lib. II, c. ult.
(4) Gelas. l. III, c. 2. Th. l. I, c. 20.
(5) Gelas. lib. III, c. 3.

pour l'exhorter doucement à profiter de cet exemple, et à effacer de son esprit les mauvaises impressions qu'Eusèbe et Théognis pourroient lui avoir données.

XXVIII. Conduite de saint Alexandre avec Mélèce.

Saint Alexandre d'Alexandrie, étant de retour en Égypte, et connoissant l'esprit artificieux de Mélèce, lui demanda un état des évêques qu'il prétendoit avoir en Égypte, et des prêtres et des diacres qu'il pouvoit avoir à Alexandrie, dans le territoire qui en dépendoit (1). Ce qu'il fit, de peur que Mélèce, abusant de la liberté que le concile lui avoit accordée ne vendit plusieurs titres, et ne fit des faussetés, en supposant tous les jours ceux qu'il voudroit. Mélèce donna l'état des évêques au nombre de vingt-neuf, dont lui-même étoit le premier ; et le dernier Jean de Memphis, qui par ordre de l'empereur devoit être avec l'archevêque, apparamment afin que l'on pût l'observer de plus près : les clercs d'Alexandrie étoient quatre prêtres et cinq diacres. Le nom d'archevêque attribué ici à l'évêque d'Alexandrie est remarquable. Mélèce, en donnant cet état, présenta à saint Alexandre ceux qui y étoient nommés ; il lui rendit aussi les églises dont il avoit usurpé la supériorité, et demeura à Lycopolis, où il mourut quelque temps après (2). Mais, en mourant il nomma pour son successeur, contre l'ordonnance du concile de Nicée, un de ses disciples, nommé Jean ; et peut-être le même Jean de Memphis. Ainsi le schisme recommença, et les méléciens continuèrent leurs assemblées (3) ; il y en eut toutefois qui revinrent de bonne foi à l'unité de l'Église (4). Mais, les schismatiques envoyèrent à l'empereur une députation contre Alexandre, dont les principaux députés étoient Paphnuse, anachorète, de qui la mère avoit confessé la foi ; Jean, chef de tout le parti, et Gallinique, évêque de Péluse (5). Ils furent reçus de l'empereur avec honneur, comme des évêques ; mais il ordonna, même par écrit, que le décret du concile fût observé, et les exhorta à la concorde (6).

XXIX. Saint Athanase, évêque d'Alexandrie.

Saint Alexandre d'Alexandrie mourut cinq mois après qu'il fut revenu chez lui, le lundi vingt-deuxième du mois égyptien Bermouda, c'est-à-dire le dix-septième avril, l'an trois cent vingt-six (7). Il déclara qu'il désiroit Athanase pour son successeur ; et on crut qu'il le faisoit par inspiration divine (8). Car, comme il étoit près de mourir, il l'appela par son nom. Saint Athanase s'étoit absenté et caché, prévoyant ce qui arriva. Un autre Athanase, qui étoit présent, répondit ; mais saint Alexandre ne lui dit mot, montrant que ce n'étoit pas lui qu'il avoit appelé. Il appela encore Athanase, et répéta ce nom plusieurs fois. Celui qui étoit présent se tut ; on comprit de qui le saint évêque parloit ; et il ajouta par esprit prophétique : Athanase, tu penses avoir échappé par la fuite, mais tu n'échapperas pas (1). En effet, après la mort d'Alexandre, les évêques de la province s'étant assemblés avec tout le peuple catholique, la multitude s'écria tout d'une voix pour demander Athanase, temoignant que c'étoit un homme vertueux, pieux, véritablement chrétien, menant la vie ascétique. Ils le demandoient publiquement à Jésus-Christ, et conjuroient les évêques de l'ordonner, ne sortant point de l'église pendant plusieurs jours, et ne les en laissant point sortir. Il fut donc ordonné évêque d'Alexandrie par le plus grand nombre des évêques, à la vue de toute la ville et de toute la province. Toutefois, les ariens osèrent bien avancer depuis, que six ou sept évêques l'avoient ordonné en cachette. L'ordination de saint Athanase ne se fit que le vingt-septième de décembre de cette année trois cent vingt-six, car il se cacha long-temps (2) ; et il en falloit encore pour assembler les évêques de toutes les provinces qui dépendoient d'Alexandrie. Il tint le siége quarante-six ans entiers, aussi étoit-il encore jeune à proportion d'une telle place.

XXX. Saint Grégoire de Nazianze le père.

Nous avons dit que Léonce, évêque de Césarée en Cappadoce, venant au concile de Nicée, instruisit dans la véritable foi Grégoire, depuis évêque de Nazianze, et père du théologien (3). Grégoire étoit de la secte des hypsistaires, ainsi nommés parce qu'ils faisoient profession d'adorer le Dieu très-haut, en grec *hypsistos* (4) ; mais ils révéroient aussi le feu et les lampes, et observoient le sabbat et la distinction des viandes, comme les juifs. Grégoire vivoit moralement bien, observant la justice et la chasteté conjugale avec sa femme Nonne, chrétienne, et d'une rare vertu ; et ce fut elle qui contribua le plus à sa conversion. Et, ayant conçu le désir, il le fit connoître aux évêques, qui passèrent au lieu où il étoit en allant au grand concile, particulièrement à saint Léonce de Césarée. En l'instruisant, ils le firent mettre à genoux par mégarde, au lieu que les catéchumènes doivent être debout, et cette méprise fut regardée comme un présage de son épiscopat (5) ; parce que dès lors on faisoit mettre à genoux celui que l'on ordonnoit évêque. Peu de temps après, il reçut le bap-

(1) Ath. Ap. p. 788.
(2) Sozom. II, c. 21.
(3) Epiph. Hæres. 68, n. 5.
(4) Athan. Apol. p. 764, B.
(5) Ep. ibid.
(6) Eus. III, Vit. c. 23.
(7) Pagi. an. 326, n. 3.
(8) Theod. I, 26.

(1) Syn. ap. Ath. 2 Ap. p. 726.
(2) Pagi. an. 326, n. 3.
(3) Sup. n. 4.
(4) Greg. Naz. Orat. 19, p. 289, B.
(5) Ibid. p. 294.

tême, et, sortant du bain sacré, il fut environné d'une lumière extraordinaire, et si sensible, que l'évêque de Nazianze, qui le baptisoit, s'écria qu'il seroit un jour son successeur.

En effet, quelques années après ayant été suffisamment éprouvé, il fut élevé à l'épiscopat de cette même ville (1). C'étoit, comme l'on croit, vers l'an trois cent vingt-huit. Il pouvoit être âgé de cinquante ans, et il en vécut encore plus de cinquante, c'est-à-dire en tout près de cent ans. Quoiqu'il eût étudié tard les saintes Ecritures, il en acquit en peu de temps une telle connoissance, et instruisit si bien son troupeau, qu'il se préserva des troubles que l'arianisme excitoit par tout l'Orient, et adoucit les mœurs sauvages de son peuple; car la ville de Nazianze étoit petite et peu considérable jusque-là; elle étoit en Cappadoce, voisine de Césarée.

Du mariage de Grégoire et de Nonne naquirent trois enfants, deux fils, Grégoire et Césaire, et une fille nommée Gorgonie, que l'on croit avoir été l'aînée. Grégoire fut le fruit des prières de sa mère, qui avoit instamment demandé à Dieu de lui donner un fils. Aussi, le lui offrit-elle aussitôt après sa naissance, et sanctifia ses mains en lui faisant toucher les livres sacrés (2). Il s'appliqua dès l'enfance à les lire, et donna dès lors de grandes marques de vertu. Etant encore fort jeune, il eut un songe mystérieux (3). Il crut voir auprès de lui deux jeunes filles de même âge, et d'une rare beauté, vêtues de blanc, mais sans ornement, et avec une extrême modestie. Elles le baisoient et le caressoient comme leur enfant. Transporté de joie, il leur demanda leurs noms; l'une dit: Je m'appelle la chasteté, l'autre la tempérance: nous sommes debout devant le trône de Jésus-Christ, en la compagnie des troupes célestes; viens avec nous, mon enfant, nous t'élèverons jusqu'à la lumière de la trinité immortelle. Ayant ainsi parlé, elles s'envolèrent au ciel, et, comme il les suivoit de la vue, il s'éveilla. Dès lors, il conçut de l'amour de la virginité, et renonça au mariage. Tels furent les commencements du jeune Grégoire.

XXXI. Lois de Constantin.

Nous trouvons quelques lois de Constantin touchant les matières ecclésiastiques, données pendant le cours de son règne trois cent vingt-six, c'est-à-dire sous son septième consulat, et le premier de son fils Constantius (4). La première est du premier jour de juin, adressée à Ablavius, et défend d'exempter des charges publiques des villes ceux qui y étoient sujets, sous prétexte de cléricature. Elle ordonne donc que l'on n'élira de nouveau un clerc, que pour remplir une place vacante par la mort d'un autre; que l'on n'élira point ceux qui, par leur naissance ou par leurs richesses, sont sujets aux charges publiques. Car, il faut, dit la loi, que les riches portent les charges du siècle, et que les pauvres soient nourris des biens des églises. Le nombre des clercs étoit réglé, parce qu'il n'y avoit point d'ordinations vagues, tous étoient attachés à une église certaine. Ils étoient exempts des charges publiques, mais on ne souffroit pas que cette exemption tournât en abus.

Les deux autres lois de cette année regardent les hérétiques (1). L'une est du premier septembre, et porte que les priviléges accordés en considération de la religion, ne doivent profiter qu'aux catholiques, non aux hérétiques et aux schismatiques, qui doivent au contraire être chargés plus que les autres (2). La dernière accorde aux novatiens la paisible possession des maisons de leur église et de leurs sépultures, qu'ils avoient acquises à juste titre, non de ce qui avant leur division avoit appartenu à l'Eglise catholique. Les novatiens étoient les moins odieux des hérétiques de ce temps-là (3); et leur évêque Acésius étoit estimé de l'empereur à cause de ses mœurs.

XXXII. Invention de la croix par sainte Hélène.

Entre les libéralités que fit Constantin à l'occasion de la vingtième année de son règne, on peut compter les bâtiments de plusieurs églises magnifiques, particulièrement dans la terre sainte (4). Les païens s'étoient efforcés d'abolir la mémoire de la résurrection de Jésus-Christ (5). Ils avoient comblé la grotte du saint sépulcre, élevé au-dessus une grande quantité de terre, pavé de pierre le haut, et bâti un temple de Vénus, où ils offroient des sacrifices à cette idole; afin que les chrétiens parussent l'adorer, quand ils viendroient en ce lieu pour adorer Jésus-Christ (6). Constantin donna ordre d'y bâtir une église magnifique, et en écrivit à l'évêque Macaire, lui recommandant que ce bâtiment surpassât en beauté, non-seulement les autres églises, mais tous les édifices des autres villes. J'ai donné ordre, ajoute-t-il, à Dracilien, vicaire des préfets du prétoire et gouverneur de la province, d'employer suivant vos ordres les ouvriers nécessaires pour élever les murailles. Mandez-moi quel marbre précieux, et quelles colonnes vous jugerez plus convenables, afin que je les y fasse conduire. Je serai bien aise de savoir si vous jugez à propos que la voûte de l'église soit ornée de lambris ou de quelqu'autre sorte d'ouvrage; si c'est du lambris, on y pourra mettre de l'or.

Ce fut sainte Hélène, mère de l'empereur,

(1) Ibid. p. 296.
(2) Carm. I, 39.
(3) Carm. IV, 71.
(4) L. VI, Cod. Theodor. de Epist. et Cler. lib. XVI.

(1) L. I, Cod. Theod. de Hæres. lib. XVI.
(2) Lib. II, ibid.
(3) Sozom. II, c. 32.
(4) Sup. l. II, n. 25.
(5) Eus. III, Vit. c. 26, 27, etc.
(6) Ruf. I, Hist. c. 7.

qui se chargea elle-même de l'exécution (1). Elle étoit alors âgée de quatre-vingt ans, vivant depuis plusieurs années dans la piété et les œuvres de charité. L'empereur son fils lui fit connoître la vraie religion qu'elle ignoroit auparavant, lui donna le titre d'auguste, et fit mettre son effigie sur la monnoie d'or (2). Elle disposoit de ses trésors, mais c'étoit pour faire des libéralités et des aumônes. Elle étoit très-assidue aux églises, les paroit de divers ornements, et ne négligeoit pas les oratoires des moindres villes (3); on la voyoit au milieu du peuple avec un habit simple et modeste dans les assemblées ecclésiastiques.

Elle alla, nonobstant son grand âge, visiter les saints lieux, et prendre soin de les orner de somptueux édifices par la libéralité de son fils (4). En traversant l'Orient, elle fit des largesses extraordinaires aux gens de guerre, aux communautés et à chacun des particuliers qui s'adressoient à elle (5). Aux uns elle donnoit de l'argent, aux autres des habits; elle délivroit les uns des prisons, les autres du travail des mines; elle rappeloit les exilés. Etant arrivée à Jérusalem, elle commença par faire abattre le temple et l'idole de Vénus, qui profanoient le lieu de la croix et de la résurrection (6). On ôta les terres, on creusa si avant que l'on découvrit le saint sépulcre (7); et tout proche on trouva trois croix enterrées (8). On ne savoit laquelle étoit celle du Sauveur; l'évêque saint Macaire imagina ce moyen de s'en éclaircir. Il fit porter les croix chez une femme de qualité, malade depuis long-temps, et réduite à l'extrémité: on lui appliqua chacune des croix en faisant des prières; et sitôt qu'elle eut touché la dernière elle fut entièrement guérie. Avec la croix, on trouva aussi le titre, mais séparé avec les clous, que sainte Hélène envoya à l'empereur avec une partie considérable de la croix, laissant l'autre à Jérusalem. Elle la fit mettre dans une châsse d'argent, et la donna en garde à l'évêque pour la conservation à la postérité. En effet, dans le siècle suivant on ne la montroit qu'une fois l'année à la solennité de Pâque, c'est-à-dire le vendredi saint (9). L'évêque, après l'avoir adorée le premier, l'exposoit pour être adorée de tout le peuple, et de là sans doute est venue dans toutes les églises cette pieuse cérémonie. On ne montroit point à Jérusalem la vraie croix hors ce seul jour, sinon quelquefois par grâce particulière de l'évêque, en faveur des personnes de piété qui avoient fait exprès le pèlerinage. Quant aux clous, Constantin en fit mettre une partie dans son casque, et une partie au mors de la bride de son cheval, pour lui servir de sauvegarde dans les combats.

Cependant, par ses ordres et par les soins de sa mère, on bâtissoit l'église du saint sépulcre, qui ne fut achevée que six ans après (1). Autour, s'élevoit une ville contre l'ancienne, mais non à la même place; et ce sembloit être la nouvelle Jérusalem prédite par les prophètes (2). Près de là, sur le haut du mont des Olives, l'empereur fit aussi bâtir une église magnifique pour honorer le lieu de l'ascension de Jésus-Christ, et une autre à Bethléem, pour honorer la grotte sanctifiée par sa naissance (3). Ces édifices étoient ornés de dons précieux, de vases d'or et d'argent, de voiles de diverses couleurs, et servoient à éterniser la mémoire de l'empereur et de sa mère. Elle fit encore quelque séjour en Palestine, et, entre les autres marques de sa piété, elle rendit un grand honneur aux vierges consacrées à Dieu (4). Car, les ayant toutes assemblées, et fait coucher sur plusieurs nattes, elle les servit à table, tenant elle-même l'aiguière sur le bassin pour leur laver les mains, apportant les viandes, versant le vin, et leur présentant à boire. Enfin, cette pieuse princesse, étant retournée à Rome, y mourut au mois d'août de cette même année trois cent vingt-six, entre les bras de l'empereur son fils, et de ses petits-fils les césars; et l'empereur lui fit des funérailles royales (5). L'Eglise honore sa mémoire le dix-huitième d'août (6). Constantin étoit à Rome dès le mois de juillet: il y célébra la vingtième année de son règne par des fêtes magnifiques, et y demeura trois mois; mais son application à ruiner l'idolâtrie le rendit odieux au sénat et au peuple romain, et ce fut le dernier voyage qu'il fit à Rome.

XXXIII. Constantin s'applique à ruiner l'idolâtrie.

En effet, il y eut des temples en plusieurs villes, dont il fit ôter les portes; d'autres qu'il fit découvrir, en sorte qu'ils tomboient en ruine; d'autres dont il fit enlever les statues de bronze, révérées et fameuses depuis plusieurs siècles, pour les exposer aux yeux de tous dans les places publiques (7). Quant aux idoles d'or et d'argent, il en fit un autre usage; il envoya secrètement dans les provinces des chrétiens de son palais, gens de confiance, qui, sans violence et sans éclat, obligèrent les sacrificateurs à donner les idoles les plus précieuses, même celles que l'on disoit être descendues du ciel, et de les tirer des lieux secrets où elles étoient cachées. Les particuliers craignoient pour eux et pour leurs familles s'ils résistoient à la volonté de l'empereur; les prê-

(1) Theod. II, c. 8.
(2) Euseb. III, Vit. c. 17.
(3) Ibid. c. 45.
(4) Ibid. c. 45.
(5) Ibid. 44.
(6) Theod. I, c. 78. Ruf. I, c. 78. Socr. I, c. 17. Soz. II, c. 1.
(7) Ambros. de Ob. Th. n. 42, etc.
(8) Cyrill. Hier. Ep. ad Const. imp.
(9) Paulin. Epist. II, ad Seve.

(1) Eus. II, c. 33.
(2) Ibid. c. 41.
(3) C. 53.
(4) Ruf. II, c. 8. Theod. I, c. 18.
(5) Theophan. Pagi. n 9.
(6) Gothefr. Chron. Cod. Theod.
(7) Eus. III, Vit. c. 24 Sozom. lib. III, c. 5.

tres et les gardiens des temples n'osoient s'y opposer, se voyant abandonnés de la multitude; et les émissaires de l'empereur, mettant à part pour le faire fondre ce qu'il y avoit d'or et d'argent, laissoient aux idolâtres ce qui restoit d'inutile. Il prit soin de détruire entre les autres quelques temples les plus odieux (1). En un lieu, nommé Aphaque, sur une des hauteurs du mont Liban, et près du fleuve Adonis, étoit un temple de Vénus, bâti à l'écart, et loin de tout commerce. On disoit qu'à un certain jour, en vertu d'une certaine invocation, un feu semblable à une étoile tomboit du sommet de la montagne et se perdoit dans le fleuve, et que c'étoit Vénus, Uranie ou Céleste. Ce temple, en effet, étoit une école d'impureté, où des hommes efféminés et des femmes abandonnées commettoient toutes sortes d'abominations, sous prétexte de religion; et cela impunément, parce qu'aucun homme grave n'osoit seulement y passer. L'empereur fit abattre ce temple depuis les fondements par la main des soldats qu'il y envoya, et le lieu fut purifié.

A Ege, en Cilicie, étoit un temple fameux d'Esculape, où l'on disoit que souvent il apparoissoit à ceux qui dormoient, et guérissoit toutes sortes de maladies (2); les peuples le regardoient comme un dieu sauveur, les sages même d'entre les païens en publioient les merveilles (3). Constantin fit encore ruiner ce temple de fond en comble par ses soldats; en sorte qu'il n'en resta pas de vestige. En Egypte, les païens attribuoient à leur dieu Sérapis l'inondation du Nil, qui fait la fertilité du pays, parce que la colonne qui servoit à la mesurer étoit dans le temple de cette idole. Constantin l'ayant fait transférer dans l'église d'Alexandrie, les païens disoient que le Nil ne monteroit plus à cause de la colère de Sérapis; mais l'année suivante et toutes les autres, il monta à l'ordinaire.

En Cilicie, il y avoit un fameux oracle d'Apollon Pythien, dont l'empereur fit abattre le temple de fond en comble. Alors, un grand nombre de païens ouvrirent les yeux, connoissant la vérité de leur religion; plusieurs devenoient chrétiens, plusieurs méprisoient au moins ce qu'ils respectoient auparavant, voyant ce que cachoit la belle apparence des temples et des idoles. On y trouvoit ou des os et des têtes de morts détournées pour des opérations magiques, ou de sales haillons, ou des monceaux de foin et de paille; car c'étoit ce qui remplissoit le creux des idoles. On ne trouvoit dans les parties les plus secrètes des temples, ni dieu qui rendît des oracles, comme on avoit cru, ni de démon, ni fantôme ténébreux. Il n'y avoit caverne si obscure et si profonde, ni sanctuaire si fermé, où ceux que l'empereur envoyoit, et les soldats même, ne pénétrassent impunément; on reconnoissoit l'aveuglement qui régnoit depuis tant de siècles.

A Heliopolis de Phénicie, les païens adorateurs de Vénus avoient leurs femmes communes, et prostituoient leurs filles aux passants (1), comme par droit d'hospitalité. Constantin leur défendit de le faire à l'avenir, et leur écrivit pour les exhorter à se convertir et à reconnoître le vrai Dieu. Il fit même bâtir une grande église en ce lieu-là, où jamais il n'y en avoit eu; il y établit un évêque, des prêtres et des diacres, et, pour attirer plus de gens à la vraie religion, il donna de grands biens pour les pauvres.

XXXIV. Église au chêne de Mambré.

Eutropia, Syriène et mère de l'impératrice Fausta, écrivit à l'empereur son gendre, qu'auprès du chêne de Mambré, dans la Palestine (2), où Abraham avoit logé et exercé l'hospitalité envers les trois anges, on avoit dressé des idoles et un autel, et que l'on y offroit des sacrifices impies. Ce lieu se nommoit autrement le Térébinthe, à cause d'un arbre très-ancien (3); c'étoit à trente milles ou dix lieues de Jérusalem, autrement à deux cent cinquante stades. On y faisoit tous les ans en été une fête célèbre, et on y tenoit une foire où venoit un grand nombre de marchands du pays même et des parties plus avancées de la Palestine, de la Phénicie et de l'Arabie. Chacun célébroit la fête selon sa religion : les juifs honoroient la mémoire de leur patriarche, les chrétiens l'apparition du fils de Dieu. Car, les Orientaux, pour la plupart, croyoient qu'il y avoit paru lui-même avec deux anges. Les païens honoroient les anges, et on croit que les idoles qu'ils y avoient dressées étoient pour les représenter comme des dieux ou des démons favorables. Ils les invoquoient et leur offroient des libations de vin et de l'encens; d'autres immoloient un bœuf, un bouc, un mouton ou un coq. Chacun nourrissoit avec soin pendant toute l'année ce qu'il avoit de meilleur, pour en faire avec les siens le festin de cette fête. Ils avoient tous un tel respect pour ce lieu, ou craignoient tellement la vengeance divine, s'ils l'eussent profané, qu'ils n'osoient y commettre aucune impureté, ni avoir commerce avec les femmes, quoiqu'elles y fussent plus en vue et plus parées qu'à l'ordinaire, et qu'ils campassent tous pêle-mêle, car c'étoit un camp sans bâtiments, hors la maison que l'on disoit être celle d'Abraham auprès du chêne, et le puits où personne ne puisoit pendant la fête; parce que les païens en gâtoient l'eau, y jetant du vin, des gâteaux, des pièces de monnoie, des parfums secs ou liquides, outre les lampes qu'ils allumoient sur le bord.

(1) Eus. ibid. 35. Soc. I, c. 18. Sozom. ibid. (2) Ibid, c. 36. (3) Socr. I, c. 18, c. 57.

(1) Can. 58. Socr. I, c. 18. XVIII. (2) Ibi. c. 52, V. Val. Gen. (3) Sozom. II, 6, 4.

La belle-mère de Constantin (1), étant venue en Palestine pour accomplir un vœu, et ayant vu ces superstitions qui se pratiquoient au chêne de Mambré, lui en donna avis, et il écrivit une lettre adressée à saint Macaire et aux autres évêques de Palestine, par laquelle, après leur avoir doucement reproché leur négligence à souffrir une telle profanation, il dit qu'il a écrit au comte Acace de faire incessamment brûler les idoles qui se trouveroient en ce lieu-là, renverser l'autel, et punir selon leur mérite ceux qui, au mépris de cette défense, seroient assez hardis pour y commettre quelque impiété. Il ajoute qu'il a ordonné que le même lieu soit orné d'une église, et recommande aux évêques que, s'il se passe quelque chose de contraire à ces ordres, ils ne manquent pas de l'en avertir incontinent, afin que les coupables soient punis du dernier supplice. En exécution de cet ordre, on bâtit en ce lieu une église magnifique. Mais apparemment ceci ne se passa que quelque temps après le voyage de sainte Hélène.

XXXV. Histoire du comte Joseph.

L'empereur Constantin fit bâtir plusieurs églises en Palestine, par les soins du comte Joseph, juif de naissance, dont la conversion est remarquable (2). Il étoit natif de Tibériade, et tenoit le rang d'apôtre; car c'est ainsi que les juifs nommoient ceux qui étoient les premiers après le patriarche chef de toute la nation, et qui composoient son conseil. Le patriarche étoit alors Hillel, de la race du fameux Gamaliel. Hillel, étant malade et près de mourir, pria l'évêque voisin de Tibériade de le venir trouver et de lui donner le baptême, sous prétexte de médecine. L'évêque vint à titre de médecin, et fit préparer un bain comme un remède utile au malade, qui de son côté fit retirer tout le monde, comme par pudeur. Ainsi le patriarche fut baptisé et reçut les saints mystères. Joseph étoit à la porte, et, regardant par des fentes, il vit tout ce qui se passoit au dedans, et le remarqua soigneusement. Il vit aussi que le patriarche ayant dans la main une quantité d'or considérable, le donna à l'évêque, en disant : Offrez-le pour moi, car il est écrit que Ce que les prêtres de Dieu lient et délient sur la terre, est lié et délié au ciel. Ensuite on ouvrit les portes, ceux qui étoient venus voir le patriarche, lui demandoient comment il se trouvoit de son bain, et il répondit qu'il se portoit très-bien, l'entendant d'une autre manière qu'eux. Après deux ou trois jours, pendant lesquels l'évêque le visitoit souvent comme médecin, il mourut heureusement, laissant son fils qui étoit très-jeune, sous la conduite de Joseph et d'un autre personnage très-vertueux. Ce fils, nommé Judas, étoit le patriarche des juifs; car cette dignité passoit de père en fils par succession, et pendant son bas âge, ses deux tuteurs gouvernoient tout.

Il y avoit à Tibériade une chambre destinée à garder le trésor, et scellée, ce qui faisoit soupçonner qu'elle renfermoit de grandes richesses. Joseph eut la hardiesse de l'ouvrir en secret, mais il n'y trouva que des livres, savoir, l'évangile selon saint Jean, et les actes des apôtres, l'un et l'autre traduits de grec en hébreu, et l'évangile selon saint Matthieu en hébreu, comme il l'avoit écrit. La lecture de ces livres et le souvenir de ce qui s'étoit passé au baptême du patriarche donnoit à Joseph de grandes inquiétudes. Cependant, le jeune patriarche Judas, devenant grand, s'abandonna à la débauche, jusqu'à employer la magie pour corrompre des femmes. Il attaqua aussi une femme chrétienne, qui rendit les charmes inutiles par le nom de Jésus-Christ et le signe de la croix. Cette preuve du pouvoir de Jésus-Christ toucha encore fortement Joseph, mais sans le persuader de se faire chrétien. Le Sauveur lui apparut lui-même en songe, et lui dit : Je suis Jésus que tes pères ont crucifié; crois en moi. Il ne se rendit pas, et tomba dans une grande maladie, dont on désespéroit. Le Sauveur lui apparut encore, lui disant de croire, et qu'il seroit guéri. Il le promit, mais il ne tint pas sa parole, et demeura dans son endurcissement. Il tomba dans une autre maladie aussi dangereuse; et, comme on crut qu'il alloit mourir, un vieux docteur de la loi vint lui dire à l'oreille : Crois en Jésus-Christ crucifié sous Ponce Pilate, fils de Dieu, et ensuite né de Marie, qui est le Christ de Dieu, qui est ressuscité, et qui doit venir juger les vivants et les morts. Saint Épiphane, qui raconte cette histoire, témoigne que les juifs avoient accoutumé d'en user ainsi, et qu'il avoit appris d'un autre, qui étoit encore juif, qu'étant malade à la mort on lui avoit dit à l'oreille : Jésus-Christ crucifié, fils de Dieu, te jugera. Il semble qu'ils employoient ces paroles comme un caractère pour guérir les maladies.

Joseph demeuroit toujours endurci. Jésus-Christ lui apparut encore en songe, et lui dit : Je te guéris, crois quand tu seras relevé. Il releva en effet de cette maladie, mais il ne crut point. Jésus-Christ lui apparut en songe, comme il étoit en santé, et lui en fit des reproches, et lui dit : Pour te convaincre, si tu veux faire quelque miracle en mon nom, je te l'accorde. Il y avoit à Tibériade un insensé qui alloit tout nu par la ville, et déchirois tous les habits qu'on lui donnoit. Joseph, voulant faire l'expérience de sa vision, mais encore incertain et honteux, l'amena chez lui, et ayant fermé la porte, prit de l'eau sur laquelle il avoit fait le signe de la croix, et en arrosa de sa main le furieux, en disant : Au

(1) Euseb. III, Vit. c. 52, 53. (2) Epiph. Hæres. XXX, n. 5.

nom de Jésus Nazaréen crucifié, sors de lui, démon, et qu'il soit guéri. Cet homme fit un grand cri, tomba par terre, écuma, se débattit violemment, puis demeura long-temps immobile. Joseph crut qu'il étoit mort. Une heure après, il se leva en se frottant le visage, et, voyant sa nudité, il se couvroit des mains comme il put, ne se pouvant plus souffrir ainsi. Joseph lui donna un habit, il s'en vêtit, et, étant revenu en son bon sens, il lui rendit, et à Dieu, de grandes actions de grâces, voyant qu'il étoit guéri par son moyen. Ce miracle fut connu par toute la ville; et les juifs disoient: Joseph a ouvert le trésor, il a trouvé écrit le nom de Dieu, et, l'ayant lu, il fait de grands miracles. Ils disoient la même chose de Jésus-Christ qu'il avoit fait des miracles par la vertu du nom ineffable de Dieu qu'il avoit trouvé dans le temple. Joseph demeura encore endurci.

Le patriarche Judas, étant venu en âge d'homme, lui donna par reconnoissance, ou lui confirma la charge d'apôtre, qui étoit lucrative chez les juifs. Il l'envoya en Cilicie avec ses lettres, où, étant arrivé, il faisoit payer les dîmes et les prémices par les juifs de la province. Dans une certaine ville, il se trouva logé près de l'église, ayant fait amitié avec l'évêque, il lui demanda secrètement les Evangiles et les lisoit. Sa charge d'apôtre l'obligea de déposer et de changer plusieurs moindres officiers, comme des archisynagogues, des prêtres, des anciens, des azanites, c'est ainsi qu'ils nommoient ceux qui tenoient lieu de diacres ou de ministres. Joseph, voulant corriger leurs fautes et conserver la discipline, s'attira la haine de plusieurs. Pour s'en venger ils recherchoient curieusement ses actions, si bien qu'étant entrés chez lui tout d'un coup, ils le surprirent lisant les Evangiles. Ils se saisirent du livre, et de Joseph lui-même, le trainant par terre, et le maltraitant avec de grands cris; ils le menèrent dans la synagogue et le fouettèrent; l'évêque survint et le tira de leurs mains. Une autrefois ils le rencontrèrent dans un voyage, le jetèrent dans le fleuve Cydnus, qui passe en Cilicie, et crurent l'avoir noyé; mais il s'en sauva, et reçut peu de temps après le baptême. Il alla à la cour et fut aimé de l'empereur Constantin, à qui il raconta toute son histoire. L'empereur lui donna la dignité de comte, et lui dit de demander encore ce qu'il voudroit. Joseph demanda pour toute grâce d'avoir commission de l'empereur pour faire bâtir des églises dans les villes et bourgades des juifs, où jamais personne n'y en avoit pu bâtir, parce qu'il n'y avoit en ces lieux avec eux, ni païens, ni samaritains, ni chrétiens. Ce qu'ils observoient principalement à Tibériade, à Diocésarée, à Séphoris, à Nazareth et à Capharnaum, de n'y souffrir aucun mélange d'étrangers.

Joseph, ayant reçu ce pouvoir par lettres de l'empereur avec la dignité de comte, vint à Tibériade. Ses lettres lui donnoient commission de faire travailler aux dépens de l'empereur, et lui attribuoient une pension. Il commença à bâtir premièrement à Tibériade, et se servit d'un grand temple qu'il y trouva commencé et imparfait, que l'on nommoit Adrianée, parce qu'il avoit été commencé par l'empereur Adrien, apparemment dans le dessein de le consacrer à Jésus-Christ, comme il fit dans toutes les villes, au rapport de Lampride (1). Celui de Tibériade étoit déjà élevé à quelque hauteur, et bâti de pierres carrées de quatre coudées; les citoyens en vouloient faire un bain public. Le comte Joseph, ayant entrepris d'en faire une église, fit bâtir hors de la ville sept fours à chaux; mais les juifs en arrêtèrent le feu par des enchantements, en sorte que les ouvriers, voyant qu'avec quantité de menu bois ils ne pouvoient faire de feu, s'en plaignirent au comte. Il y accourut aussitôt, et, ayant fait emplir d'eau un grand vase de cuivre, en présence d'une grande multitude de juifs assemblés pour voir ce qu'il vouloit faire, il fit de son doigt le signe de la croix sur le vase, et dit: Au nom de Jésus le Nazaréen, que mes pères et ceux de tous les assistants ont crucifié, que cette eau ait la vertu de délier tout le charme que ceux-ci ont fait, et de donner au feu son activité pour l'accomplissement de la maison du Seigneur. Il prit de l'eau avec sa main, et en arrosa chaque fournaise. Le charme s'évanouit, et la flamme commença à sortir à gros bouillons devant tout le peuple, qui s'écria: Il n'y a qu'un dieu qui assiste les chrétiens, et ils se retirèrent. Comme ils persécutoient souvent le comte Joseph, il se contenta de bâtir à Tibériade une petite église dans une partie du temple d'Adrien, et vint s'établir à Scythopolis. Il bâtit aussi, et acheva des églises à Diocésarée, et en quelques autres villes.

XXXVI. Nouvelles églises à Rome et ailleurs.

Constantin fit bâtir plusieurs autres églises en divers lieux (2); il orna les principales villes de chaque province. A Nicomédie, capitale de Bithynie, et résidence des empereurs depuis plusieurs années, il en fit élever à ses dépens une très-grande et très-magnifique. A Antioche, capitale de tout l'Orient, il en fit une autre d'une beauté singulière; le corps de l'église étoit d'une hauteur extraordinaire, de forme octogone, et ses ornements si riches, qu'on la nomma l'église d'or. Elle étoit accompagnée tout autour de plusieurs salles ou chapelles, et de lieux élevés et souterrains, le tout enfermé dans une vaste enceinte. A Rome, il bâtit premièrement la basilique, qui de son nom a toujours été nommée Constantinienne, autrement l'église du Sauveur, dans le palais

(1) Lamprid. in Alexand. p. 220. Sup. lib. v, n. 48.

(2) Eus. III, 6, 30.

de l'impératrice Fausta, sa femme, auparavant nommé la maison de Latran, où s'étoit déjà tenu le concile contre les donatistes (1). Et parce qu'il y fit aussi un baptistère, et que les baptistères avoient l'image de saint Jean-Baptiste, on nomme plus ordinairement cette église Saint-Jean-de-Latran. C'est la principale église de Rome, où est marquée la station des jours les plus solennels; et les papes y ont fait leur résidence pendant plusieurs siècles.

On trouve, suivant les anciens mémoires de l'église romaine (2), que Constantin donna à ce baptistère en maisons et en terres, non-seulement en Italie, mais en Sicile, en Afrique et en Grèce, treize mille neuf cent trente-quatre sous d'or de revenu annuel: ce qui revient à près de cent quinze mille livres de rente. Car, le sou d'or de ce temps-là valoit huit livres cinq sous de notre monnoie. Il bâtit sept autres églises à Rome. Celle de Saint-Pierre au Vatican, à la place d'un temple d'Apollon, pour honorer le lieu du martyre, et la sépulture du prince des apôtres; celle de Saint-Paul au lieu de son martyre; celle de Sainte-Croix en la maison de Sessorius, que l'on nomme Sainte-Croix-de-Jérusalem, à cause d'une portion de la vraie croix qu'il y mit. Celle de Sainte-Agnès avec un baptistère, à la prière de sa fille Constantia et de sa sœur du même nom, qui furent baptisées par saint Sylvestre. Celle de Saint-Laurent hors de la ville, sur le chemin de Tibur, au lieu de la sépulture de ce martyr. Celle des martyrs saint Marcellin et saint Pierre, au lieu dit entre deux lauriers, où fut la sépulture de sainte Hélène. Il fit aussi de grands dons à l'église que saint Sylvestre avoit bâtie dans la maison d'un de ses prêtres, nommé Equitius, près les thermes de Domitien. Dans le reste de l'Italie, Constantin bâtit encore plusieurs églises; une à Ostie en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, et de saint Jean-Baptiste; une à Albe en l'honneur de saint Jean-Baptiste; une à Capoue en l'honneur des apôtres, que l'on nomma Constantinienne; une autre à Naples. Les revenus dont il dota toutes ces églises montent ensemble à dix-sept mille sept cent dix-sept sous d'or, c'est-à-dire à plus de cent quarante mille livres de notre monnoie. Elles avoient encore la valeur de plus de vingt mille livres de rentes, en divers aromates que les terres d'Egypte et d'Orient devoient fournir en espèces. Encore ne les comptai-je que suivant les prix d'aujourd'hui, beaucoup moindres sans comparaison que ceux d'alors.

L'église de Saint-Pierre, par exemple, avoit des maisons dans Antioche, et des terres aux environs, à Tarse en Cilicie, et à Tyr. Elle en avoit en Egypte près d'Alexandrie et ailleurs, et dans la province de l'Euphrate, près de Cyr. Une partie de ces terres étoit destinée à fournir tous les ans une certaine quantité de nard, de baume, de storax, de cannelle, de safran, et d'autres drogues précieuses pour les encensoirs et pour les lampes. Je ne parle point des vases d'or et d'argent pour le service et l'ornement de ces églises, dont les mêmes mémoires, rapportés par Anastase, font un long dénombrement. Il peut avoir confondu ce qui avoit été donné par d'autres empereurs; mais les titres des immeubles doivent avoir été mieux conservés. Ceci peut suffire pour donner quelqu'idée de la magnificence royale avec laquelle Constantin fonda tant d'églises. Il ne tiroit pas du trésor public toutes ces libéralités; il y appliquoit des biens confisqués sur des martyrs ou sur d'autres chrétiens dont il ne se trouvoit point d'héritiers, les revenus des temples d'idoles qu'il ruina, et les jeux profanes qu'il abolit. En effet, il ôta en Orient les combats des gladiateurs (1); du moins il défendit d'y employer ceux qui étoient condamnés pour leur crimes, ordonnant au préfet du prétoire de les envoyer plutôt travailler aux mines. La loi est datée du premier d'octobre trois cent vingt-cinq, à Béryte en Phénicie.

XXXVII. Conversions de païens.

Il se convertissoit un grand nombre de païens; les uns par la connoissance de l'inutilité de leurs anciennes superstitions, et de leur peu de fondement (2); les autres par émulation des chrétiens qu'ils voyoient honorés et chéris de l'empereur, et pour se conformer à l'inclination du maître. D'autres, s'appliquant à considérer la doctrine chrétienne, touchés par des miracles ou des songes, ou par les entretiens des évêques ou des moines, jugeoient qu'il valoit mieux être chrétiens. Depuis ce temps, on vit les villes et les peuples entiers se convertir, abattre d'eux-mêmes leurs temples et leurs idoles, et bâtir des églises. Les habitants de Majuma, qui étoit le port de Gaza en Palestine, auparavant très-attachés à leurs anciennes superstitions (3), se firent chrétiens tout d'un coup; et l'empereur, répondant à leur piété, érigea en cite ce lieu qui ne l'étoit pas, et la nomma Constantia, du nom de Constantius, le plus cher de ses fils. Par une raison semblable, il nomma Constantine une ville de Phénicie (4). Il nomma aussi Hélénople, en l'honneur de sa mère, une petite ville de Bithynie, nommée auparavant Drépane, qu'il érigea en cité, et lui donna exemption de tribut, en l'honneur du martyr saint Lucien d'Antioche, dont les reliques y étoient. Eusèbe de Nicomédie (5), qui se vantoit d'être disciple de saint Lucien, procura peut-être cette fondation

(1) Sup. liv. x, n. 12.

(2) Anastas. Bibl. in Silvestro.

(1) Socr. I, c. 18. Lib. I, Cod. Theod. de Glad. l. xv, et ib. Goth.

(2) Sozom. II, c. 5, 38.

(3) Euseb. IV, Vit. c. 37,

(4) Euseb. ibid. Socr. c. 39. I, c. 18; Chron. pasch. an. 327.

(5) Sup. l. IX, n. 39.

La religion chrétienne s'étendoit même hors de l'empire romain (1). Les nations des environs du Rhin, et les parties les plus reculées de la Gaule vers l'Océan, étoient déjà chrétiennes; les Goths et les autres peuples voisins du Danube l'étoient aussi, et la religion avoit donné à toutes ces nations des mœurs plus douces et plus raisonnables. Elles avoient commencé à se convertir par les incursions qu'elles firent sous l'empereur Gallien, environ soixante ans auparavant (2); les évêques captifs leur avoient inspiré l'amour de la religion, par leur vertu et par leurs miracles, et les ayant instruits, y avoient formé des églises (3). Les Arméniens avoient reçu le christianisme depuis long-temps. On dit que leur prince Tiridate, à l'occasion d'un miracle arrivé dans sa maison, s'étoit fait chrétien, et avoit ordonné à tous ses sujets d'embrasser la même religion. Elle s'étoit étendue dans les pays voisins; et le commerce de l'Osroëme et de l'Arménie l'avoit fait passer en Perse, où il y avoit des églises nombreuses (4). L'empereur Constantin en étoit bien informé; c'est pourquoi Sapor, roi de Perse, lui ayant envoyé une ambassade et des présents pour faire un traité d'alliance, il la fit, et lui renvoya des présents plus magnifiques (5). En même temps, il lui écrivit une grande lettre en faveur des chrétiens qui étoient dans ses états. Il y relève les avantages de la vraie religion, la punition des persécuteurs, particulièrement de Valérien, pris par les Perses, et finit en lui recommandant les chrétiens.

XXXVIII. Mission de Frumentius.

Le christianisme s'étendit encore plus loin. Un philosophe, nommé Métrodote, poussé par la curiosité de voir le pays et de connoître le monde, alla jusqu'à l'Inde ultérieure, comme parlent les anciens; mais en effet ce n'étoit qu'une partie de l'Ethiopie (6). A son retour, il présenta à Constantin des perles et des pierreries, et se plaignit que le roi de Perse, Sapor, lui avoit ôté des choses bien plus précieuses (7). A l'exemple de Métrodote, un autre philosophe tyrien, nommé Moripius, entreprit le même voyage par le même motif, et mena avec lui deux jeunes enfants qu'il instruisoit, parce qu'ils lui étoient proches : le plus jeune se nommoit Edésius, l'autre Frumentius. Le philosophe, ayant satisfait à sa curiosité, se mit en chemin pour revenir; et le vaisseau qui le portoit mouilla dans un port pour faire de l'eau, ou prendre quelqu'autre chose nécessaire. C'étoit la coutume chez ces barbares d'égorger tous les Romains qui se trouvoient chez eux, quand ils avoient appris de leurs voisins que leurs traités avec les Romains étoient rompus. On attaque le vaisseau, le philosophe et tous les autres sont tués. On trouve sous un arbre les enfants étudiant et préparant leurs leçons; les barbares en ont pitié et les mènent à leur roi. Il fit Edésius son échanson; et, croyant voir en Frumentius plus d'esprit et de conduite, il lui confia ses écritures et ses comptes. Depuis ce temps, ils furent fort honorés et fort aimés de ce roi. Il mourut, laissant le royaume à sa femme, avec un fils encore enfant, et accorda à ces deux jeunes hommes la liberté de faire ce qu'ils voudroient. Mais la reine, qui n'avoit personne plus fidèle dans tout son royaume, les pria instamment d'en partager le soin avec elle, jusqu'à ce que son fils fût en âge; principalement Frumentius, dont la sagesse étoit plus profonde, car l'autre ne montroit que de la fidélité et de la modération.

Frumentius ayant ainsi le gouvernement de cet état, Dieu lui inspira de chercher avec soin s'il y avoit des chrétiens entre les Romains qui venoient y trafiquer, de leur donner un grand pouvoir, et les exhorter à faire en chaque lieu des maisons d'assemblée pour y prier en commun, à la manière des Romains. Lui-même en donnoit l'exemple et les attiroit à l'imiter par sa faveur et par ses bienfaits. Il fournissoit les places pour bâtir, et les autres choses nécessaires, s'empressant à planter et fructifier le christianisme. Le jeune roi étant venu en âge de gouverner, Edesius et Frumentius lui rendirent un compte fidèle de leur administration, et revinrent en leur pays, malgré les prières de la reine et du jeune roi, et les efforts que l'on fit pour les retenir. Edesius se pressa d'aller à Tyr pour revoir ses parents; mais Frumentius prit le chemin d'Alexandrie, disant qu'il n'étoit pas raisonnable de cacher l'œuvre de Dieu. Il raconte à saint Athanase, qui en étoit évêque, tout ce qui s'étoit passé, et l'exhorte à choisir quelqu'un qui fût digne d'être envoyé pour évêque à ce grand nombre de chrétiens déjà assemblés, et à ces églises bâties dans les terres des barbares. Saint Athanase, considérant attentivement les discours et les actions de Frumentius dans une assemblée d'évêques, dit comme Pharaon à Joseph (1) : Et quel autre pourrons-nous trouver qui ait l'esprit de Dieu comme vous, et qui puisse exécuter de si grandes choses? Puis, l'ayant ordonné évêque, il lui commanda de retourner avec la grâce de Dieu au lieu d'où il venoit (2). C'étoit Auxume en Ethiopie, où Frumentius fit des miracles comme les apôtres, et convertit une infinité de barbares. Rufin, qui rapporte cette histoire, l'avoit apprise de la bouche d'Edésius, qui fut depuis ordonné prêtre à Tyr, sa patrie. Toute l'Eglise honore la mémoire de saint Frumentius; les

(1) Soz. II, c. 6.
(2) Sup. l. VII, n. 58.
(3) Soz. II, c. 8.
(4) Sup. n. 3.
(5) Eus. IV, Hist. c. 8, 9, etc. Socr. I, c. 25.
(6) Sup. I, c. 9.
(7) Am. M r. l. XV, c. 4, et ibi. Vales. et Cend. an Const. 21.

(1) Gen. XLI, 38.
(2) Inf. lib. XIII, n. 34.

latins le vingt-septième d'octobre, les grecs le trentième novembre, et les abyssins le reconnoissent encore pour leur apôtre (1).

XXXIX. Conversion des Ibériens.

La conversion des Ibériens, peuples voisins du Pont-Euxin, ne fut pas moins merveilleuse (2). Une femme chrétienne, étant captive chez eux, attira leur admiration par la pureté de sa vie, sa sobriété, sa fidélité, son assiduité à l'oraison qui lui faisoit veiller les nuits entières. Les barbares étonnés lui demandoient ce que cela vouloit dire. Elle déclara simplement qu'elle servoit ainsi le Christ, son Dieu Ce nom leur étoit aussi nouveau que le reste ; mais sa persévérance excitoit la curiosité naturelle des femmes, pour savoir si ce grand zèle de religion étoit de quelqu'utilité. C'étoit leur coutume quand quelqu'enfant étoit malade, que la mère le portoit par les maisons, pour s'informer si quelqu'un savoit un remède. Une femme, ayant ainsi porté son enfant partout inutilement, vint aussi trouver la captive. Elle lui dit qu'elle ne savoit aucun remède humain; mais que son Dieu, Jésus-Christ qu'elle adoroit, pouvoit donner la santé aux malades les plus désespérés. Ayant donc mis l'enfant sur le cilice qui lui servoit de couche, et ayant fait sur lui sa prière, elle le rendit guéri à sa mère. Le bruit de ce miracle se répand, et vient aux oreilles de la reine, qui étoit malade avec de grandes douleurs, et réduite au désespoir. Elle prie qu'on lui amène la captive, qui refuse d'y aller, craignant de paroître avoir trop bonne opinion d'elle-même, et manquer contre la bienséance de son sexe. La reine se fait porter à la cellule de la captive, qui la met sur son cilice, et, ayant invoqué le nom de Jésus-Christ, la fait lever aussitôt en parfaite santé. Elle lui apprend que c'est Jésus-Christ, Dieu et fils de Dieu souverain qui l'a guérie, et l'exhorte à l'invoquer, disant que c'est lui qui donne la puissance aux rois, et la vie à tous les hommes.

La reine retourna chez elle remplie de joie; le roi lui demanda comment elle avoit été guérie si promptement, et, l'ayant appris, il commanda que l'on portât des présents à la captive. Mais la reine lui dit : Seigneur, elle méprise tout cela ; elle ne veut ni or ni argent; le jeûne est sa nourriture; la seule récompense que nous pouvons lui donner c'est d'adorer Jesus-Christ, ce Dieu qu'elle a invoqué pour me guérir. Le roi différa pour lors, et négligea de se convertir, quoique sa femme l'en pressât souvent; mais un jour, comme il chassoit dans les bois, il survint une obscurité si épaisse en plein jour, que toute sa suite s'écarta, et il demeura seul égaré, ne sachant où se tourner. Dans cet embarras, il lui vint en pensée que si ce Christ, dont la captive avoit parlé à sa femme, le délivroit de ces ténèbres, il quitteroit tous les autres dieux pour l'adorer. Sitôt qu'il eut fait ce vœu de pensée, sans prononcer une parole, le jour revint, et il arriva heureusement à la ville. Il conte la chose à la reine : on fait promptement venir la captive; il lui déclare qu'il ne veut plus honorer d'autre Dieu que Jésus-Christ, et lui demande la manière de le servir. Elle l'explique autant qu'elle en étoit capable, demande que l'on bâtisse une église et en décrit la forme.

Le roi, ayant assemblé son peuple, raconte ce qui étoit arrivé à lui et à la reine, et les instruit comme il pouvoit dans la religion chrétienne : la reine, de son côté, instruit les femmes; on s'empresse d'un commun consentement à bâtir l'église. Les murailles étoient déjà élevées, il étoit temps de poser les colonnes. On dressa la première et la seconde; mais quand ce vint à la troisième, après l'avoir élevée en penchant, on ne put jamais passer outre, quelque force d'hommes et de bœufs et quelque machine qu'on employât. On essaya plusieurs fois sans pouvoir même l'ébranler; on ne savoit plus que faire, le roi commençoit à se décourager. Tout le monde s'étant retiré à la fin du jour, la captive demeura seule dans le bâtiment, et y passa la nuit en prières. Le roi inquiet vint de grand matin avec les siens, et vit la colonne posée à plomb sur la base, mais à un pied de distance, en sorte qu'elle étoit suspendue en l'air. Tout le peuple commence à louer Dieu, et dire que la religion de la captive étoit véritable, et à leurs yeux la colonne descend insensiblement sur la base, sans que l'on y touchât; les autres furent si faciles à placer, que l'on acheva de les mettre le même jour. L'église étant bâtie, comme ce peuple désiroit ardemment d'être instruit dans la foi, on envoya par le conseil de la captive une ambassade au nom de toute la nation à l'empereur Constantin. On lui expose la chose, et on le prie d'envoyer des évêques pour achever l'œuvre de Dieu. Il les envoya avec honneur, et sentit plus de joie de cette conversion que d'une grande conquête. Rufin, qui rapporte encore cette histoire, dit l'avoir apprise à Jérusalem de Bacurius, homme très-pieux et très-sincère, qui, après avoir été roi de cette nation, étoit devenu chez les Romains comte des domestiques, et duc des limites de la Palestine du temps de l'empereur Théodose (1).

XL. Rappel d'Arius et d'Eusèbe de Nicomédie.

Après la mort de sainte Hélène, l'empereur Constantin témoigna une tendresse particulière

(1) Holst. not. ad Mart. Rom. p. 323.
(2) Ruf. I, c. 10.

(1) Socr. I, c. 20. V. Val. ad Amm. Marc. lib. 31, c. 12

à sa sœur Constantia, veuve de Licinius, comme pour se consoler de la perte de leur mère commune (1). Constantia avoit grande confiance en un prêtre qui favorisoit secrètement le parti d'Arius. Il fut long-temps sans lui en parler ; mais quand il se fut assez établi dans sa familiarité, il commença peu à peu à lui insinuer qu'on avoit rendu Arius odieux injustement, que son évêque, jaloux de l'affection que le peuple lui portoit, avoit fait éclater son inimitié particulière. Il répeta si souvent de semblables discours, qu'il gagna l'esprit de Constantia. Elle tomba malade de la maladie dont elle mourut, et dans les visites que lui rendoit l'empereur son frère pour la consoler et lui parler de piété, on dit qu'elle lui demanda pour dernière grâce de prendre confiance en ce prêtre, et d'écouter ce qu'il lui diroit pour son salut. Pour moi, disoit-elle, étant prête à sortir du monde, je n'y ai plus aucun intérêt ; mais je crains pour vous, que les souffrances des innocents exilés n'attirent la ruine de votre état. Constantin, persuadé de la bonne intention de sa sœur et de son affection pour lui, donna libre accès à ce prêtre, prit confiance en lui, et après l'avoir écouté, crut qu'Arius pouvoit être calomnié, et le rappela de son exil. Il rappela aussi Eusèbe de Nicomédie (2), Maris et Théognis, après qu'ils eurent envoyé aux principaux évêques une rétractation par écrit en ces termes : Ayant été condamné par votre piété sans connoissance de cause, nous devons souffrir en patience votre jugement ; mais, de peur de donner nous-mêmes par notre silence un prétexte aux calomnies, nous déclarons que nous convenons de la foi, et qu'ayant examiné le sens du mot de consubstantiel, nous sommes entièrement portés à la paix, n'ayant jamais suivi l'hérésie. Mais après avoir représenté pour la tranquillité des églises ce qui nous venoit dans l'esprit, et avoir persuadé ceux que nous devions satisfaire, nous avons souscrit à la profession de foi. Il est vrai que nous n'avons pas souscrit à l'anathème, non que nous trouvions à dire à la profession de foi, mais parce que nous ne croyons pas que l'accusé fût tel que vous pensiez, étant assuré du contraire par les lettres qu'il nous avoit écrites, et parce qu'il nous avoit dit de sa bouche. Mais, si votre saint concile l'a cru coupable, nous ne nous opposons pas à votre jugement, nous y acquiesçons, et nous vous assurons par cet écrit de notre consentement. Non que nous ayons peine à porter l'exil, mais pour nous purger de tout soupçon d'hérésie. Car, si voulez bien nous admettre en votre présence, vous nous trouverez entièrement soumis à vos jugements. Au reste, puisque vous avez usé d'indulgence envers l'accusé lui-même jusqu'à le rappeler, il seroit étrange de nous rendre suspects par notre silence, tandis que celui qui sembloit coupable est rappelé et justifié. Ayez donc la bonté, comme il est digne de vous, d'en parler à l'empereur, de remettre en ses mains cette requête, et de résoudre au plus tôt ce que vous croirez devoir faire pour nous. Telle fut la rétractation d'Eusèbe et de Théognis, où l'on voit la distinction du droit et du fait, c'est-à-dire de la foi et de l'anathème contre les personnes. L'accusé qu'ils ne nomment point est Arius, et l'on voit qu'il étoit déjà rappelé après avoir satisfait aux évêques, sans doute par quelque rétractation équivoque, comme il fit depuis. Eusèbe et Théognis furent donc rappelés après environ trois ans d'exil, c'est-à-dire l'an trois cent vingt-huit. Ils rentrèrent dans leurs églises (1), et en chassèrent ceux qui avoient été ordonnes à leurs places, Amphion à Nimédie et Chrestus Nicée.

Quoiqu'Arius, fût revenu de son exil (2), saint Athanase ne vouloit point le recevoir ni lui permettre de rentrer à Alexandrie ; ainsi, les ariens, le regardant comme un ennemi irréconciliable, résolurent de le perdre (3). Eusèbe de Nicomédie écrivit en Égypte aux méléciens (4), les gagna par de grandes promesses, et prit avec eux de secrètes liaisons, se chargeant de les avertir quand il seroit temps qu'ils agissent. Cependant, il commença par écrire à saint Athanase, l'exhortant à recevoir Arius ; il l'en prioit par ses lettres et le faisoit menacer de vive voix ; mais saint Athanase répondit qu'il n'étoit pas juste de recevoir les auteurs de l'hérésie anathématisés par le concile œcuménique. Eusèbe lui en fit écrire par l'empereur même. La lettre fut portée par deux officiers du palais, Synclétius et Gaudence, et contenoit ces paroles entre autres : Etant donc informé de ma volonté, laissez libre l'entrée de l'église à tous ceux qui veulent y venir ; car si j'apprends que vous l'ayiez refusée à quelqu'un de ceux qui la désirent, j'enverrai aussitôt vous déposer, et même vous éloigner. Saint Athanase, sans s'étonner de ces menaces, écrivit à l'empereur, et lui fit entendre qu'une hérésie qui attaque Jésus-Christ ne peut avoir de communion avec l'Église catholique.

XLI. Saint Antoine vient à Alexandrie.

On peut croire que, pour fortifier les catholiques, il fit venir à Alexandrie saint Antoine, qui n'y avoit point paru depuis la persécution de Maximin (5). Il est certain que ce saint abbé, à la prière des évêques et de tous les fidèles, descendit de la montagne, et étant entré dans Alexandrie excommunia les ariens, disant que c'étoit une des dernières hérésies

(1) Ruf. I, c. II. Sozom. I, c. 27. Socr. I, c. 25.

(2) Socr. I, c. 14. Soz. II, c. 16; et ibid. Vales. Pagi. an. 327, n. 14.

(1) Philos II, c. 7.

(2) Socr. ibid. c. 14.

(3) Athan. Apol. p. 777, D.

(4) Athan. Apol. p. 778, A.

(5) Sup. l. IX, n. 27.

qui procédoit l'antechrist (1). Il enseignoit au peuple que le fils de Dieu n'est point une créature, ni fait de rien, mais éternel, de la substance du père, son verbe et sagesse. N'ayez donc, disoit-il, aucune communication avec les impies ariens. Vous êtes chrétiens ; ceux qui disent que le fils de Dieu est une créature, ne diffèrent en rien des païens, adorant la créature au lieu du créateur (2). Tout le peuple se réjouissoit de lui entendre anathématiser l'hérésie ; on accouroit en foule pour le voir ; les païens mêmes et leurs sacrificateurs venoient à l'église, en disant : Nous désirons de voir l'homme de Dieu, car tous le nommoient ainsi, et par ses prières Dieu délivra plusieurs possédés et guérit plusieurs insensés. Plusieurs, même des païens, désiroient au moins de le toucher, croyant en être soulagés ; et, dans ce peu de jours, il se fit plus de chrétiens, qu'il ne s'en seroit fait en une année. Quelques-uns croyant que la foule pourroit l'importuner, voulant faire retirer tout le monde, il leur dit sans s'émouvoir : Ils ne sont pas en plus grand nombre que les démons avec qui nous combattons sur la montagne. Comme il s'en retournoit accompagné de plusieurs personnes et de saint Athanase lui-même, lorsqu'ils furent à la porte de la ville, une femme crioit derrière : Demeurez, homme de Dieu, ma fille est cruellement tourmentée par le démon ; demeurez, je vous prie, que je ne meure moi-même à force de courir. On le pria d'arrêter, et il le fit volontiers. La femme s'approcha, sa fille se jetoit par terre ; mais Antoine ayant prié et nommé Jésus-Christ, le démon sortit et sa fille se leva guérie ; la mère bénissoit Dieu ; tous lui rendirent grâces, et Antoine partit avec joie, retournant à la montagne comme à sa maison.

Deux philosophes païens l'y allèrent trouver un jour. Il avança, et leur parlant par interprète, il leur dit : Pourquoi vous fatiguez-vous tant à chercher un insensé ? Ils dirent qu'ils le croyoient très-sage, et il ajouta : Si vous venez chercher un insensé, votre peine est inutile ; et si vous me croyez sage, devenez comme moi. Car, si je vous étois allé chercher, je vous imiterois : or, je suis chrétien. Ils se retirèrent étonnés. D'autres l'étant venu trouver sur la montagne extérieure, et croyant se moquer de ce qu'il n'avoit pas étudié, il leur dit : Que vous ensemble ? lequel est le premier, le bon sens ou les lettres ? lequel est la cause de l'autre ? C'est, dirent-ils, le bon sens qui est le premier, et qui a trouvé les lettres. Donc, reprit Antoine, les lettres ne sont pas nécessaires à celui qui a le sens droit. Ils s'en allèrent surpris de la sagesse de cet ignorant, car il n'étoit point rustique pour avoir vieilli dans la montagne, mais agréable et civil ; et ses discours étoient assaisonnés d'un sel divin. Une autre fois, il confondit d'autres philosophes, leur montrant par un grand discours l'excellence de la religion chrétienne, et l'absurdité de l'idolâtrie, dont ils faisoient profession (1).

XLII. Calomnie contre saint Athanase.

Eusèbe de Nicomédie, voyant la fermeté de saint Athanase à ne point recevoir Arius, écrivit aux méléciens qu'il étoit temps d'exécuter leur dessein, et d'inventer des prétextes pour accuser saint Athanase (2). Après en avoir cherché plusieurs inutilement, ils l'accusèrent de concert avec les eusébiens d'avoir imposé aux Egyptiens un nouveau tribut de tuniques de lin pour l'église d'Alexandrie (3), et d'avoir commencé par eux à l'exiger. L'empereur étoit à Nicomédie, quand cette plainte lui fut portée par trois des principaux méléciens, Ision, Eudémon et Callinique, dont les noms se trouvent dans l'état des évêques méleciens que Mélèce donna à saint Alexandre (4). Deux prêtres de l'église d'Alexandrie, Apis et Macaire se trouvèrent à Nicomédie tout à propos pour justifier leur évêque ; en sorte que l'empereur écrivit en Egypte, condamnant Ision, et mandant à saint Athanase de se rendre auprès de sa personne. Eusèbe retint à la cour les méléciens ; et sitôt que saint Athanase y fut arrivé, ils proposèrent deux nouvelles occasions ; l'une contre le prêtre Macaire, l'accusant d'avoir brisé un calice ; l'autre contre saint Athanase, qui étoit un crime d'état, disant qu'il avoit envoyé une bourse pleine d'or à un rebelle, nommé Philumène (5). Constantin examina ces accusations à Psammathie, près de Nicomédie ; et, ayant reconnu l'innocence de saint Athanase, il le renvoya avec une lettre adressée au peuple catholique d'Alexandrie, où, après avoir déploré la malice de ceux qui troublent et divisent l'Eglise pour satisfaire à leur jalousie et à leur ambition, il ajoute (6) : Les méchants n'ont eu aucun pouvoir contre votre évêque. Croyez-moi, mes frères, toute leur application est d'abuser de notre temps, et de se mettre hors d'état de se repentir en cette vie. Et ensuite : J'ai reçu avec joie votre évêque Athanase, je lui ai parlé comme à un homme de Dieu, et je l'ai chargé de vous saluer de ma part. Le prêtre Macaire fut aussi justifié devant l'empereur.

XLIII. Déposition de saint Eustathe d'Antioche.

Un autre ennemi redoutable des ariens, étoit Eustathe, évêque d'Antioche, la première église après Alexandrie, et la troisième du monde (7). Il étoit confesseur, docte et élo-

(1) Vita Ant. c. 24, p. 491, C.

(2) Rom. I, 25.

(1) C. 26, 27.

(2) Ath. ibid. p. 778, C. Socr. I, p. 27.

(3) Cang. Glos. Sticharion.

(4) Ap. Athan. ibid. p. 789

(5) Theod. I, c. 26.

(6) Ap. Ath. p. 779.

(7) Ath. ad Solit. p. 812. Hier. Ed. 84.

quent, et combattit l'hérésie par plusieurs écrits. Son exactitude l'empêcha d'admettre dans le clergé plusieurs personnes suspectes, dont la plupart furent depuis faits évêques par le crédit des ariens, comme Etienne, Léonce l'eunuque, et Eudoxe, alors évêque de Germanie, qui furent tous trois évêques d'Antioche l'un après l'autre: George de Laodicée; Théodose de Tripoli, et Eustathe de Sebaste. Saint Eustache d'Antioche ne se contentoit pas de conserver son église (1); il envoyoit dans les autres des hommes capables d'instruire et d'encourager les fidèles. Il attaqua en particulier Eusèbe de Césarée, et l'accusa d'avoir altéré la confession de foi de Nicée (2); Eusèbe soutenoit qu'il ne s'en étoit point écarté, mais qu'Eustathe introduisoit le sabellianisme Car, c'étoit le reproche ordinaire de ceux qui n'aimoient pas le mot de consubstantiel, ils accusoient ceux qui le recevoient de favoriser les erreurs de Sabellius de Montan. Ce n'est pas que Montan lui-même eût rien avancé contre la trinité, mais il y avoit de ses disciples, qui nioient, comme Sabellius, la distinction des personnes, et disoient que le même étoit père, fils et Saint-Esprit (3). Saint Eustathe n'étoit pas moins déclaré contre Paulin de Tyr, et Patrophile de Scythopolis, qui, par leur autorité, entraînoient la plupart des évêques d'Orient (4).

Les ariens ayant donc résolu de le perdre (5), Eusèbe de Nicomédie feignit un grand désir de voir Jérusalem, et en particulier l'église magnifique que l'empereur y faisoit bâtir. Il le flatta si bien par ce prétexte, qu'il partit de Nicomédie avec grand honneur, l'empereur fournissant les voitures et tous les frais du voyage. Théognis de Nicée, son confident, partit avec lui. Arrivés à Antioche, ils se couvrirent du masque de l'amitié, et reçurent de saint Eustathe toutes sortes de bons traitements, et toutes les marques de la charité fraternelle. Quand ils furent arrivés aux saints lieux, ils virent ceux qui étoient dans leurs sentiments, Eusèbe de Césarée, Patrophile de Scythopolis, Aëtius de Lydde, Théodote de Laodicée et les autres ariens; ils leur découvrirent leur dessein, et revinrent avec eux à Antioche; car tous ceux-ci les accompagnèrent au retour sous prétexte de leur faire honneur.

Tous ces évêques, se trouvant ensemble à Antioche, tinrent un concile où Eustathe assista et plusieurs évêques catholiques, qui ne savoient rien du complot. Quand on eut fait sortir tout le monde, les ariens firent entrer une femme débauchée qu'ils avoient apostée; et qui, montrant un enfant à la mamelle, qu'elle nourrissoit, dit qu'elle l'avoit eu de l'évêque Eustathe, criant avec impudence. Eustathe demanda qu'elle produisît quelque témoin: elle dit qu'elle n'en avoit point; mais les juges lui déférèrent le serment. Elle jura, et dit encore à haute voix que l'enfant étoit à Eustathe; et comme s'il eût été convaincu, il fut condamné à la pluralité des voix. Les évêques, qui n'étoient point du complot, réclamoient ouvertement contre la sentence, et défendoient à Eustathe d'y acquiescer. Ils représentoient qu'elle étoit contre toutes les règles; puisque la loi de Dieu dit expressément (1), que pour la preuve il faut deux ou trois témoins; et saint Paul défend de recevoir autrement une accusation contre un prêtre (2). Toutefois Eustathe demeura condamné et déposé, seulement on ne publia pas la cause (3). On dit sourdement qu'il avoit été chargé d'un crime honteux, à quoi l'on joignit le reproche général de sabellianisme.

A la place de saint Eustathe, on voulut mettre Eusèbe de Césarée, et le transférer à Antioche. Sa réputation étoit grande, et l'empereur même l'estimoit. Le concile donc en écrivit à l'empereur, témoignant qu'ils désiroient cette translation, et que le peuple y consentoit (4). Mais en effet, il n'y en avoit qu'une partie; l'autre tenoit ferme pour Eustathe, et vouloit le conserver (5). Cette division du peuple vint jusqu'à la sédition, et pensa renverser la ville d'Antioche; car tout le monde prit parti, même les magistrats et les soldats (6); et ils en seroient venus aux mains, si l'empereur n'y eût mis ordre. Eusèbe et Théognis retournèrent promptement auprès de lui, laissant les autres évêques assemblés à Antioche. Ils persuadèrent à l'empereur qu'Eustathe étoit coupable, non-seulement du crime dont on l'accusoit, mais d'avoir autrefois fait injure à sainte Hélène, sa mère, et d'agir tyranniquement; car ils faisoient tomber sur lui la haine de la sédition. L'empereur envoya à Antioche, pour adoucir les esprits, un de ses plus fidèles serviteurs qui avoit la dignité de comte, et écrivit lettres sur lettres pour les exhorter à la paix (7). Il se fit envoyer Eustathe, qui, avant de partir, assembla son peuple, et l'exhorta à demeurer ferme dans la bonne doctrine, et ces exhortations furent de grand poids, comme la suite fera voir. L'empereur l'ayant ouï, ne laissa pas d'ajouter foi aux calomnies, et l'envoya en exil en Thrace; plusieurs prêtres et plusieurs diacres furent bannis avec lui (8). On croit qu'un de ces prêtres, bannis alors, fut Paul, depuis évêque de Constantinople, que l'empereur Constantin envoya dans le Pont. Saint Eustathe crut que le meilleur parti étoit de porter tranquillement cette persécution, et nous ne voyons aucun

(1) Chrysost. Hom. 51, in Eus.
(2) Socr. I, c. 23. Soz. II, l. XVIII.
(3) Theod. III, Fabul. c. Vales. ad Socr. I, c. 23.
(4) Soz. II, c. 19.
(5) Theod. I, Hist. c. 21.

(1) Deut XIX, 15.
(2) I Tim. V, 19.
(3) Socr. I, c. 24. Soz. II, c. 16.
(4) Euseb. III, Vita c. 62.
(5) Ibid. c. 59.
(6) Theod. I, c. 21.
(7) Chrys. in Eust.
(8) Pagi. an. 340, n. 10. Sozom. I, c. 19. Theod. I, 21.

effort qu'il ait fait pour se rétablir. Il mourut dans son exil, et fut enterré à Trajanople, dans la Thrace. La malheureuse femme qui l'avoit accusé, étant tombée dans une longue et fâcheuse maladie, déclara à plusieurs évêques toute l'imposture, et avoua qu'on l'avoit engagée à cette calomnie pour de l'argent (1); mais elle ne croyoit pas son serment entièrement faux, parce qu'elle avoit eu cet enfant d'un ouvrier en cuivre, nommé Eustathe.

Cependant, Eusèbe de Césarée ne jugea pas à propos d'accepter la translation de son église à celle d'Antioche, soit par zèle de la discipline, comme l'empereur le crut, soit par la crainte du peuple catholique d'Antioche, qui ne vouloit point reconnoître d'autre évêque que saint Eustathe. Eusèbe écrivit donc à l'empereur, et l'empereur lui répondit par une lettre qu'Eusèbe a pris grand soin de nous conserver (2). Constantin le loue de son attachement aux canons et à la tradition apostolique, et le félicite de ce que presque tout le monde l'a jugé digne de gouverner l'Eglise. L'empereur écrivit en même temps au peuple d'Antioche, pour le détourner du dessein d'élire Eusèbe. Je connois, dit-il (3), depuis long-temps sa doctrine et sa modestie, et j'approuve la bonne opinion que vous en avez; mais il ne faut pas pour cela renverser ce qui a été sagement établi, ni priver les autres de ce qui leur appartient. Ce que vous avez fait n'est pas retenir un évêque, c'est l'enlever; il n'y a que de la violence en un tel procédé, et point de justice; c'est un sujet de sédition. Il les exhorte enfin à conserver la tranquillité, puisque l'on a ôté d'entre eux ce qui pouvoit causer de la corruption. Par où il semble marquer la calomnie contre Eustathe, à laquelle il avoit ajouté foi.

Eusèbe rapporte une troisième lettre de l'empereur adressée à Théodote, à Théodore, à Narcisse, à Aëtius, à Alphée et aux autres évêques qui étoient à Antioche (4). Si Eusèbe de Nicomédie et Théognis y eussent encore été, il est vraisemblable qu'ils eussent été nommés. Dans cette lettre, Constantin témoigne qu'il a été informé de tout, tant par les lettres des évêques que par celles d'Acace et de Stratégius. On croit qu'Acace étoit le comte d'Orient (5), dont la résidence étoit à Antioche, et Stratégius, autrement Mausonien, le comte que l'empereur y avoit envoyé exprès pour apaiser cette sédition. Les lettres d'Eusèbe, dit-il, me paroissent très-conformes aux lois de l'Eglise; mais il faut aussi vous dire mon avis. J'ai appris qu'Euphronius, prêtre, citoyen de Césarée en Cappadoce, et George d'Arétuse, aussi prêtre, ordonnés par Alexandre d'Alexandrie, sont très-éprouvés pour la foi. Vous pourrez les proposer avec les autres que vous jugerez dignes de l'épiscopat, pour en décider conformément à la tradition apostolique. Une telle proposition de l'empereur ne pouvoit manquer d'être d'un grand poids. Aussi furent-ils tous deux évêques, George à Laodicée, Euphrone à Antioche même, mais après quelque intervalle; car d'abord on y mit Paulin de Tyr, qui mourut six mois après, et Eulalius lui succéda. C'étoit l'an trois cent vingt-huit ou environ. Eulalius ne dura que trois mois, et Euphronius lui succéda, qui mourut aussi après un an et quelques mois (1). Le peu de durée de ces trois évêques fait que les historiens ne les comptent pas tous, ou les placent diversement. Enfin Placillus ou Flacillus fut ordonné évêque d'Antioche vers l'an trois cent trente-un, et tint le siége douze ans. Tous ces évêques étoient du parti des ariens, et cependant le peuple catholique, qu'ils nommoient les eustathiens, tenoit à part ses assemblées.

Les ariens firent aussi chasser en même temps deux autres saints évêques, Asclépas de Gage et Eutrope d'Andrinople (2). Asclépas fut accusé de mauvaise doctrine, et Quintien fut mis en sa place. Eutrope reprenoit souvent Eusèbe de Nicomédie, et conseilloit à ceux qui passoient chez lui à Andrinople de ne pas croire ses discours impies. Ils se servirent contre lui de la passion de Basiline, femme de Jules Constantius, et mère de Julien l'apostat; car Eusèbe étoit parent de cette princesse, et elle haïssoit Eutrope.

XLIV. Fondation de Constantinople.

Constantin se rendit odieux au sénat et au peuple idolâtre de Rome, qui étoit encore le plus grand nombre par le mépris qu'il faisoit de l'idolâtrie (3). Il commença par les divinations, qui en étoient une partie considérable. Comme il étoit à Rome, il vint une fête où, suivant la coutume, il devoit monter au capitole avec toute sa cour; mais il se moqua ouvertement de cette cérémonie. Les païens voulurent s'en venger par des discours injurieux; il se dégoûta de Rome, et résolut de bâtir une ville qui pût lui être comparée, et d'y établir sa résidence. Dioclétien avoit déjà voulu le faire à Nicomédie, et la rendre égale à Rome. Constantin voulut d'abord bâtir près de l'ancienne Troie (4); il y jeta des fondemens, et commença à élever des murailles; mais il changea d'avis, et, étant venu à Bysance, il fut touché de sa situation merveilleuse, sur des collines qui s'avancent dans le détroit qui fait la communication des deux mers de la Propontide et du Pont-Euxin, et des deux continents d'Europe et d'Asie. Il se fixa en ce lieu

(1) Hier. de Scrip. 85.
(2) Eus. III, Vita c. 61.
(3) Ibid. c. 60.
(4) Ibid. c. 62.
(5) Vales. ad Eus. hic.

(1) Pagi an. 240, n. 20. Philastr. III, c. 15. Theod. I, c. 22.
(2) Ath. ad Solit. p. 812, D. Id. Ap. p. 766., A, Id. p. 812, D.
(3) Soz. lib. II, p. 685, 686.
(4) Lact. de Mort. Soz. II, Hist. c. 3.

et y bâtit la grande ville qui porte encore son nom.

L'ancienne Bysance avoit été bâtie par Byzas, roi de Thrace (1), la troisième année de la trentième olympiade, c'est-à-dire l'an quatre-vingt-dix-neuf de la fondation de Rome, la cinquante-cinquième de Manassés, roi de Juda. Chalcédoine, qui est vis-à-vis du côté de l'Asie, avoit été bâtie dix-huit ans auparavant la deuxième année de la vingt-sixième olympiade. Byzance conserva sa liberté sous les Romains comme les autres villes grecques, qui vivoient suivant leurs anciennes lois; elle avoit même la dignité de métropole. Mais l'empereur Sévère l'ayant prise sur le parti de Pescennius Niger, la démantela, la ruina, la réduisit en une simple bourgade dépendante de Périnthe, autrement Héraclée, à qui elle demeura toujours sujette, en sorte que l'évêque de Byzance reconnoissoit celui d'Héraclée pour son métropolitain. Constantin la prit sur Licinius, et quelques-uns ont dit qu'il l'avoit rebâtie comme un monument de sa victoire.

En effet, il commença à y faire travailler peu de temps après, c'est-à-dire l'an trois cent vingt-six, et il la fit dédier solennellement l'an trois cent trente, indiction troisième, le lundi onzième de mai. C'étoit l'an mil quatre-vingt, après la fondation de Rome, par conséquent l'an neuf cent quatre-vingt-un, après la fondation de Byzance. On nomma la nouvelle ville en grec, qui était la langue du pays, *Konstantinou-Polis*, c'est-à-dire ville de Constantin (2). Elle fut aussi nommée la nouvelle Rome. Sa dédicace fut célébrée tous les ans comme un jour de fête avec des jeux solennels. L'enceinte des nouveaux murs fut de quinze stades, qui font environ trois quarts de lieue, mais elle fut augmentée par les empereurs suivants. Constantin y attira de nouveaux habitants de l'ancienne Rome et des provinces (3), et lui donna de grands revenus, tant pour l'entretien des bâtiments que pour la nourriture des citoyens. Il y établit un sénat, des magistrats et des ordres du peuple, semblables en tout à ceux de Rome, dont les lois y étoient observées, et la nouvelle Rome en avoit tous les priviléges (4). Elle étoit divisée comme l'ancienne, en quatorze régions ou quartiers, et ornée des mêmes sortes d'édifices publics, hormis les temples. Il y avoit plusieurs places environnées de galeries couvertes (5). La principale de ces places garda le nom de Constantin, et sa statue étoit au milieu sur une colonne de porphyre. Il y avoit deux palais pour la demeure de l'empereur, et devant le plus grand un cirque ou hippodrome pour les courses de chevaux, des stades ou carrières pour les courses à pied, un amphithéâtre pour les combats de bêtes, des théâtres pour les autres spectacles, plusieurs portiques ou galeries pour les promenades, des bains, des aqueducs, des fontaines en grand nombre. Il y avoit un capitole où les professeurs des arts et des sciences avoient leurs auditoires, un prétoire et plusieurs autres tribunaux de différentes juridictions, plusieurs basiliques où l'on s'assembloit pour les affaires, des greniers publics et grand nombre de degrés pour distribuer le pain à trois sortes de personnes, aux officiers du palais, aux soldats et aux citoyens; car Constantin accorda à tous ceux qui bâtissoient dans sa ville une certaine quantité de pain, pour eux et leur famille, à perpétuité.

XLV. Églises de Constantinople.

Mais ce qu'il y eut de plus considérable à Constantinople furent les églises. Constantin en bannit l'idolâtrie; il n'y laissa point de temples, ou il les fit consacrer à Dieu; il n'y souffrit point d'autels où l'on brûlât des victimes, et ne laissa des idoles que dans les lieux profanes pour y servir d'ornements (1). Il y fit même apporter exprès celles qui étoient les plus renommées dans chaque province, pour exposer au mépris et à la dérision publique ce qui étoit gardé dans les temples avec le plus de vénération. Ainsi, l'on voyoit d'un côté l'Apollon Pythien, d'un autre côté le Sminthien; le trépied de Delphes, si fameux par les oracles, étoit dans l'hippodrome (2), les Muses d'Hélicon dans le palais. Constantinople en étoit toute remplie. On y voyoit aussi Rhée, la mère des dieux, apportée du mont de Dindyme, près de Cyzique, où l'on disoit que les Argonautes l'avoient placée (3); mais Constantin la défigura en lui ôtant ses lions et changeant la situation de ses mains, en sorte qu'elle paroissoit suppliante.

La principale église fut dédiée à la sagesse éternelle, d'où elle garde encore le nom de Sainte-Sophie (4). Il y en eut une en l'honneur des douze apôtres (5). Elle étoit en forme de croix, d'une hauteur merveilleuse, incrustée en dedans de marbre de diverses couleurs, depuis le pavé jusqu'au toit, qui étoit revêtu d'un lambris de menuiserie tout doré. Le dessus étoit couvert de cuivre au lieu de tuiles, et doré en plusieurs endroits, en sorte qu'il réfléchissoit fort loin les rayons du soleil; le dôme étoit environné d'un balustre de cuivre et d'or. Cette église étoit au milieu d'une grande cour carrée, fermée de quatre galeries, accompagnées de basiliques ou grandes salles, de bains, de chambres et de divers appartements pour ceux qui avoient la garde du lieu. Constantin le destina pour sa sépulture, et y fit mettre son tombeau au milieu de douze autres qu'il

(1) Chr. Eus.
(2) Socr. I, Hist c. 12.
(3) Sozom. I, c. 3.
(4) Ib. II, c. 9.
(5) V. Cang. Constan. Christ.

(1) Euseb. III, Vita, c. 48.
(2) Ibid. c. 54.
(3) Soz. II, p. 687.
(4) Cedren.
(5) Eus. IV, Vit. c. 58, e. ibi. Vales.

avoit élevés pour la mémoire des apôtres, six de chaque côté (1). Il le faisoit par un mouvement de foi, pour participer après sa mort aux prières qui s'y célébroient en l'honneur des apôtres, persuadé de l'utilité qui en reviendroit à son âme. C'est ainsi qu'en parle Eusèbe de Césarée.

Constantin bâtit encore à Constantinople une église de Sainte-Irène joignant Sainte-Sophie, si ce n'est la même sous ces deux divers noms de sagesse et de paix (2). On lui en attribue encore plusieurs autres. Celle de Sainte-Euphémie près l'hippodrome, celle de Saint-Mocius au lieu d'un temple d'Hercule, une de Saint-Procope, une de Saint-Acace, une de Saint-Agathonique, une de Saint-Diomède, hors la ville, au lieu nommé Hebdomon, parce qu'il étoit à sept milles; une église de Saint-Jean-l'évangéliste au lieu nommé Anaplus, sur le bord de la mer, du côté d'Europe; une église en l'honneur de l'archange saint Michel, célèbre depuis par plusieurs miracles. Dans la ville, hors les églises, Constantin mit encore des marques de sa religion (3). Sur les fontaines qui étoient au milieu des places, on voyoit l'image du bon pasteur, et Daniel entre les lions, de bronze doré. Dans la principale chambre de son palais, au milieu et tout en haut, étoit un grand tableau, contenant une croix de pierres précieuses enchâssées en or. Au vestibule, étoit un autre tableau où il étoit représenté avec ses enfants, ayant la croix sur la tête, et sous ses pieds un dragon percé d'un dard par le milieu du ventre, et précipité dans la mer (4).

Il falloit des livres pour le service des nouvelles eglises de Constantinople (5). L'empereur s'adressa pour ce sujet à Eusèbe de Césarée, et lui écrivit une lettre, par laquelle il lui marque, qu'une grande multitude s'étant convertie à la foi dans cette nouvelle ville, il a jugé à propos d'y bâtir plusieurs églises, et le charge de faire écrire en beau parchemin par les meilleurs ouvriers cinquante exemplaires des saintes Écritures lisibles et portatifs, d'une écriture belle et correcte. J'ai écrit, ajoute-t-il, au trésorier de la province de fournir toute la dépense nécessaire; vous aurez soin que ces exemplaires soient écrits au plus tôt; et en vertu de cette lettre vous prendrez des voitures publiques pour me les envoyer par un des diacres de votre église. Eusèbe ne manqua pas d'exécuter promptement cet ordre, et d'envoyer à l'empereur ces exemplaires en cahiers de trois et de quatre feuilles magnifiquement ornés. Au reste, il avoit raison de s'adresser à Eusèbe plutôt qu'à un autre pour voir des exemplaires corrects; parce qu'outre qu'il étoit connu pour très-savant, il avoit hérité de la bibliothèque du martyr Pamphile.

Il n'y avoit pas long-temps qu'Eusèbe avoit mis au jour son histoire ecclésiastique. C'est la plus ancienne qui nous reste, elle commence à l'avénement du Sauveur et à la publication de l'Evangile, et continue jusqu'à la fin des persécutions et la défaite de Licinius. Tout l'ouvrage est distribué en dix livres, et ce qui le rend plus précieux, est le grand nombre de passages des auteurs les plus anciens qui, la plupart, ne nous restent plus ailleurs. On croit qu'il prit occasion de la solennité de la vingtième année du règne de Constantin pour publier cet ouvrage. Sa chronique finit aussi au même temps, c'est-à-dire l'an trois cent vingt-sept. Ce sont des tables de l'histoire universelle, depuis le commencement du monde, année par année; et c'est le principal fond qui nous reste pour l'étude de la chronologie (1).

XLVI. Lois contre les hérétiques.

L'empereur, croyant avoir éteint les disputes des ariens, fit une loi contre les autres hérétiques (2), nommément contre les novatiens, les valentiniens, les marcionites, les paulianistes, les cataphrygiens ou montanistes; par laquelle il leur défend de s'assembler pour l'exercice de leur religion (3), ni dans les lieux publics, dont ils étoient en possession, ni même dans leurs maisons particulières, ordonnant que les lieux d'assemblées leur seroient ôtés et donnés à l'Église catholique, ou adjugés au public (4). Il ordonna aussi la recherche de leurs livres, et par-là on découvrit que plusieurs s'appliquoient à des maléfices. Les chefs s'enfuirent; quant à leurs sectateurs, il y en eut un grand nombre qui revinrent à l'Église, les uns de mauvaise foi, en dissimulant pour un temps, les autres sincèrement. Les évêques les discernoient avec soin, rejetant les hypocrites, et ne recevant les autres qu'après de longues épreuves. Ils traitoient ainsi les hérétiques; mais pour ceux qui n'étoient que schismatiques, on les admettoit sans difficulté, sitôt qu'ils revenoient à l'Église (5).

Cette loi ne nomme point les ariens, parce qu'ils ne faisoient point encore un corps à part; ils se contentoient de disputer en particulier sur la doctrine, et ne laissoient pas de s'assembler dans les églises avec les catholiques. Pour les anciens hérétiques nommés dans la loi, elle les fit tomber pour la plupart; en sorte que la mémoire même s'en abolit en peu de temps. Ils avoient eu sous les empereurs païens la même liberté de dogmatiser et de s'assembler que les catholiques; car les païens ne les distinguoient pas, ils méprisoient et persécutoient

(1) Eus. ibid. 69.
(2) Soc. I, c. 16; II, c. 6 et 7.
(3) Soz. II, c. 3. Eus. III, Vit. c. 49.
(4) Ibid c. 3.
(5) Ap. Eus. IV, Vit. c. 56.

(1) Pagi. an. 325, n. 21.
(2) Circonc. Eus. III, c. 64.
(3) Ibid. c. 65.
(4) Ibid. c. 66.
(5) Soz. II, c. 32.

également tout ce qui portoit le nom de chrétiens Mais, depuis cette loi de Constantin, ils n'osoient s'assembler, ni en public, ni en secret, étant partout observés par les évêques et les clercs. Ainsi ceux qui demeurèrent opiniâtres, moururent sans laisser de successeurs de leur doctrine. Car, la plupart de ces sectes étoient peu nombreuses, à cause de l'absurdité des dogmes, ou des mauvaises mœurs de leurs auteurs La vertu apparente des novatiens les soutint plus long-temps, et il demeura aussi des montanistes dans la Phrygie, où ils avoient pris naissance.

Les donatistes commençoient alors à se déclarer plus ouvertement, et on croit qu'ils donnèrent occasion à une loi adressée à Valentin (1), consulaire de Numidie, le cinquième février trois cent trente, par laquelle Constantin ordonne que les lecteurs, les sous-diacres et les autres clercs, qui par la vexation des hérétiques sont appelés aux charges publiques des villes, en soient déchargés, et qu'ils jouissent de l'immunité entière comme en Orient. Les hérétiques, ne pouvant contester cette exemption aux évêques et aux prêtres, la disputoient aux moindres clercs. On rapporte à l'an trois cent vingt-neuf le commencement de Donat, faux évêque de Carthage, qui fut plus hardi que ses prédécesseurs, disant insolemment, Mon parti, il méprisoit les gouverneurs, et sembloit ne reconnoître aucun supérieur sur la terre (2). Vers le même temps, comme l'on croit, commencèrent, chez les donatistes, les circoncellions. C'étoient des troupes de furieux, qui couroient par les bourgades et les marchés avec des armes, se disant les défenseurs de la justice, mettant en liberté les esclaves, déchargeant les gens obérés de leurs dettes, et menaçant de mort les créanciers s'ils ne les déchargeoient (3). Il n'y avoit point de sûreté sur les grands chemins; ils faisoient descendre les maîtres de leurs chariots pour les faire courir devant leurs esclaves, qu'ils avoient fait monter à leur place; personne n'étoit assuré dans sa maison. Les deux plus fameux étoient Maxida et Fasir, qui prenoient le beau titre de chefs des saints. Leurs propres évêques furent contraints de les abandonner, et d'écrire au comte Taurin, qu'ils ne pouvoient les corriger et qu'il les réprimât lui-même. Il envoya contre eux des soldats en un lieu nommé Octavense, et il y en eut plusieurs de tués, que les donatistes honorèrent depuis comme martyrs. Ils en révéroient aussi qui s'étoient précipités ou tués eux-mêmes d'une autre manière, par une fureur que leurs sectaires traitoient de zèle pour la religion.

Cette même année trois cent trente, fut donnée une loi en faveur des juifs, qui confirme à leurs patriarches et à leurs anciens, c'est-à-dire à ceux qui gouvernoient leurs synagogues, l'exemption de toutes charges personnelles et civiles, pour ne les point détourner de leurs fonctions (1). Une autre loi de l'année suivante accorde l'exemption de toutes charges corporelles, généralement à tous ceux qui servoient aux synagogues (2).

XLVII. Calomnies contre saint Athanase. Arsène.

Cependant les ennemis de saint Athanase continuoient de l'attaquer par leurs calomnies (3). Ils renouvelèrent contre le prêtre Macaire l'accusation d'avoir brisé un calice dans la Maréote, province d'Egypte, chez un nommé Ischyras, qu'ils qualifioient prêtre, et disoient que, comme il offroit le saint sacrifice, Macaire étoit venu par ordre de l'évêque Athanase, avoit renversé l'autel, brisé le calice et maltraité Ischyras. Ils inventèrent contre saint Athanase lui-même une calomnie encore plus noire. Ils l'accusèrent d'avoir tué Arsène, évêque mélécien d'Hypsèle en Thébaïde; et ajoutèrent qu'il lui avoit coupé la main droite, pour s'en servir à des opérations magiques. En effet, Arsène avoit disparu tout à coup; et les méléciens montroient une main droite desséchée, qu'ils portoient dans une boite, et qu'ils disoient être la main d'Arsène, se plaignant avec larmes que l'on avoit caché le reste du corps (4). Le principal acteur de cette pièce étoit Jean Arcaph, chef des méléciens. L'accusation fut portée jusqu'à l'empereur, et la main lui fut représentée. Il écrivit à Antioche au censeur Dalmace, son frère, et lui ordonna de prendre connoissance de cette affaire. Dalmace, ayant reçu l'ordre, écrivit à saint Athanase de venir et de se tenir prêt pour répondre à l'accusation (5).

Saint Athanase, qui sur le témoignage de sa conscience avoit jusque-là méprisé cette calomnie, commença à la regarder sérieusement, quand il vit que l'empereur en étoit touché. Il écrivit aux évêques d'Egypte, pour s'informer où pouvoit être Arsène, qu'il n'avoit point vu depuis cinq ou six ans, et il envoya un de ses diacres le chercher. Le diacre chercha si bien, qu'il apprit qu'Arsène étoit caché dans le monastère de Prémencyrce, au territoire d'Antéople dans la Thébaïde (6). Il y alla aussitôt accompagné de quelques autres; mais il ne l'y trouva plus. Car Pinnes, prêtre et supérieur du monastère, l'avoit mis dans un bateau avec un moine nommé Elie, pour descendre par le Nil dans la basse Egypte. Le diacre, ne trouvant plus Arsène, se saisit du prêtre Pinnes

(1) L. VII, Cod. Theod. de Episc. lib. XVI, et ibid. Goth.
(2) Hier. in Chr.
(3) Opt. lib. III.

(1) L. II, Cod. Theod. Jul. lib. XVI.
(2) L. IV, ibid.
(3) Ath. Apol. p. 781.
(4) Socr. I, c. 26. Theod. I, c. 30.
(5) Ath. Ap. p. 782.
(6) Ath. Ap. p. 784.

et du moine Elie, et les fit conduire à Alexandrie. On les présenta au duc de la province; c'étoit l'officier qui y commandoit les troupes; et ils avouèrent qu'Arsène étoit vivant, et qu'il avoit été caché chez eux. Pinnes donna aussitôt avis de tout ceci à Jean Arcaph, afin qu'il ne s'opiniâtrât pas davantage à accuser saint Athanase de la mort d'Arsène, puisque toute l'Egypte savoit qu'il étoit vivant; et la lettre tomba entre les mains de saint Athanase.

Il falloit encore trouver Arsène (1). Il étoit sorti d'Alexandrie, et avoit passé à Tyr. Des serviteurs du consulaire Archelaüs, ayant ouï-dire dans un cabaret qu'Arsène étoit caché dans une certaine maison, remarquèrent ceux qui l'avoient dit, et en avertirent leur maître. On le chercha, on le trouva, il fut mis en sûreté, et le consulaire en donna avis à saint Athanase. Arsène, se voyant pris, nia qu'il fût Arsène, jusqu'à ce qu'il eût été présenté juridiquement à Paul, évêque de Tyr, qui le connoissoit depuis long-temps (2). Saint Athanase envoya à l'empereur un diacre, nommé Macaire, pour l'instruire de tout ce qui s'étoit passé; et l'empereur écrivit à Dalmace de faire cesser les poursuites, commanda aux eusébiens assemblés à Antioche de s'en retourner à leurs églises, et écrivit à saint Athanase une lettre où il condamne avec indignation les impostures des méléciens (3). Il ordonne qu'elle soit lue souvent au peuple, et ajoute que, si les imposteurs continuent leurs entreprises, il ne les traitera plus selon les lois de l'Eglise, mais selon les lois publiques, et prendra connoissance de l'affaire par lui-même. Les méléciens cédèrent à ce coup. Arsène lui-même écrivit à saint Athanase, au nom de tout son clergé d'Hypsèle, pour lui demander sa communion, et lui protester l'obéissance qu'il lui devoit selon les canons, comme à son métropolitain. Jean, le chef des méléciens, demanda aussi la paix et l'amitié de saint Athanase, et en écrivit à l'empereur, qui en eut tant de joie, qu'il manda à Jean de le venir trouver par les chariots publics, pour recevoir des marques de sa bienveillance (4). Ainsi finit alors l'affaire d'Arsène.

XLVIII. Concile de Tyr.

Mais Eusèbe et ceux de son parti n'abandonnèrent pas leur entreprise; et, ayant encore gagné quelques méléciens, ils les présentèrent à l'empereur, renouvelant contre Athanase des accusations vagues de crimes énormes. Ils firent tant qu'ils le portèrent à assembler un concile, et proposèrent la ville de Césarée en Palestine, à cause d'Eusèbe, qui en étoit évêque, l'un des principaux du parti (1). Saint Athanase ne voulut point s'y rendre, sachant qu'il n'y auroit point de liberté. Il se passa trente mois, c'est-à-dire deux ans et demi, depuis l'an trois cent trente-un, que ce concile avoit été indiqué, jusqu'à l'an trois cent trente-quatre (2). Enfin, les eusébiens se plaignirent à l'empereur de la désobéissance d'Athanase, le traitant de superbe et de tyran. L'empereur en fut irrité, et en prit de mauvaises impressions contre lui. Il changea le lieu du concile, et ordonna qu'il s'assembleroit à Tyr. Ce fut en l'année trois cent trente-cinq, la trentième du règne de Constantin, sous le consulat de Constantius et d'Albin. La cause de la convocation de ce concile étoit, disoit-on, pour réunir les évêques divisés, et rendre la paix à l'Église (3). L'empereur étoit bien aise encore d'assembler un grand nombre d'évêques en Palestine, pour rendre solennelle la dédicace de l'église de Jérusalem, qui étoit achevée; mais les eusébiens firent en sorte qu'il ne manda à ce concile que les évêques qu'ils lui marquèrent, et qu'il y envoya un comte pour les appuyer de son autorité, sous prétexte de maintenir l'ordre, et d'empêcher le tumulte. Ce comte étoit Flavius Denis, auparavant consulaire de Phénicie, dont Tyr étoit capitale. L'assemblée fut nombreuse. Il y eut des évêques de toutes les parties de l'Égypte, de la Lybie, de l'Asie, de la Bythinie, de toutes les parties de l'Orient, de la Macédoine, de la Pannonie; mais ils étoient ariens pour la plupart. Les plus célèbres étoient: les deux Eusèbes; Placille ou Flaccille d'Antioche; Théognis de Nicée; Maris de Calchédoine; Narcisse de Néroniade; Théodore de Périnthe ou Héraclée, homme très-savant, qui écrivit des commentaires sur l'évangile de saint Matthieu et de saint Jean, sur saint Paul et sur les psaumes; son style étoit clair et élégant, et il s'attachoit au sens historique. Patrophile de Scythopolis; Théophile; Ursace de Singidon, et Valens de Murse, deux villes de Pannonie; ces deux évêques étoient des premiers disciples d'Arius; Macédonius de Mopsueste; George de Laodicée (4). Il y avoit aussi quelques évêques qui n'étoient pas du parti des ariens, comme Maxime de Jérusalem, qui avoit succédé à saint Macaire (5). Maxime avoit souffert dans la persécution de Maximien, on l'avoit condamné aux mines, et on lui avoit crevé l'œil droit, et brûlé un des jarrets, comme à plusieurs autres confesseurs. Marcel d'Ancyre et Alexandre de Thessalonique se trouvèrent aussi à ce concile. Asclepas de Gaze y vint encore avec quelques autres, à qui l'on imputoit des erreurs contre

(1) Socr. I, c. 9.
(2) Athan. Apol. p. 783.
(3) Ap. Ath. p. 785.
(4) Ap. Ath. p. 786. Ap. Ath. p. 787.

(1) Soz. II, c. 26. Theod. I, c. 28. Socr. I, c. 28. Epiph. Hæres. 60.
(2) Vales. Pagi. an. 332, n. 2.
(3) Eus. IV, Vit. c. 41, 42.
(4) Theod. I, c. 3. Hier. de Scrip.
(5) Ruf. I, c. 17. Theod. II, c. 26.

la foi (1). Il y avoit soixante évêques, sans les Egyptiens, qui ne vinrent pas d'abord; car saint Athanase refusa tant qu'il put de s'y trouver.

Il savoit que Flaccille, un de ses adversaires, présidoit à ce concile, comme évêque d'Antioche, capitale de tout l'Orient; il savoit que plusieurs magistrats séculiers y assistoient, le gouverneur de la Palestine, Archélaüs, comte d'Orient, et surtout le comte Denis, envoyé exprès de la cour pour cette commission, qui étoit accompagné de ministres de justice, d'appariteurs et de soldats (2). C'étoit un geôlier qui tenoit la porte pour faire entrer les évêques, au lieu que les diacres le devoient faire. Le prêtre Macaire fut amené d'Alexandrie à ce concile chargé de chaînes, et traîné par des soldats; et, comme saint Athanase tardoit d'y venir (3), on lui envoya des lettres de l'empereur, qui le menaçoit de l'y faire amener de force; et nous en voyons encore une adresse au concile, qui menace même d'exil celui qui refusera d'y assister (4). Saint Athanase y vint donc enfin pour ôter à ses ennemis tout prétexte de le décrier auprès de l'empereur, et de dire qu'il refusoit d'obéir, parce qu'il se sentoit coupable. Il amena avec lui quarante-neuf évêques d'Egypte, entre autres, les illustres confesseurs Paphnuce et Potamon.

Quand saint Athanase fut entré dans le concile de Tyr, on le fit demeurer debout comme un accusé devant ses juges. Potamon ne le put souffrir; il en répandit des larmes, et, s'adressant à Eusèbe de Césarée, il lui dit tout haut (5) : Quoi, Eusèbe! tu es assis pour juger Athanase qui est innocent? le peut-on souffrir? Dis-moi, n'étois-tu pas en prison avec moi durant la persécution? Pour moi, j'y perdis un œil : te voilà sain et entier; comment en es-tu sorti sans rien faire contre ta conscience? Eusèbe se leva à l'instant, et sortit de l'assemblée en disant : Si vous avez la hardiesse de nous traiter ainsi en ce lieu, peut-on douter que vos accusateurs ne disent vrai? Et si vous exercez ici une pareille tyrannie, que ne faites-vous point chez vous? Paphnuce, de son côté, s'adressa à Maxime de Jérusalem, et, traversant l'assemblée, il le prit par la main et lui dit (6) : Puisque je porte les mêmes marques que vous, et que nous avons perdu chacun un œil pour Jésus-Christ, je ne puis souffrir de vous voir assis dans l'assemblée des méchants. Il le fit sortir, l'instruisit de toute la conspiration qu'on lui avoit dissimulée, et le joignit pour toujours à la communion de saint Athanase. Les autres évêques d'Egypte insistoient aussi à ne point reconnoître pour juges de leur archevêque ceux qui étoient ouvertement déclarés contre lui. Ils récusoient nommément les deux Eusèbe, Narcisse, Flaccille, Théognis, Maris, Théodore, Patrophile, Théophile, Macédonius, George, Ursace et Valens. Ils reprochoient à Eusèbe de Césarée, son apostasie, à George de Laodicée, qu'il avoit été déposé par saint Alexandre; mais on n'eut point d'égard à ses remontrances.

XLIX. Accusations contre saint Athanase. Ischyras.

On attaquoit l'ordination de saint Athanase. Ses ennemis disoient (1) : Tous les évêques d'Egypte étoient convenus de ne point ordonner d'évêque à Alexandrie, jusqu'à ce qu'ils eussent terminé leurs différents (2) : il y en a sept qui ont violé leur serment pour élire Athanase, c'est ce qui nous a obligés à nous retirer de sa communion (3). Lui, de son côté, a eu recours aux voies de fait, jusqu'à faire emprisonner ceux qui lui résistoient. On l'accusoit encore d'avoir commis de grandes violences à la fête de Pâques, se faisant accompagner par des comtes, qui, pour contraindre les peuples de communiquer avec lui, envoyoient les uns en prison, faisoient battre, fouetter et tourmenter les autres (4). On lisoit un acte qui portoit que le peuple d'Alexandrie ne pouvoit, à cause de lui, se résoudre à venir aux assemblées de l'Eglise; mais cet acte, aussi bien que les autres accusations, ne venoit que de la part des méléciens, des colluthiens et des ariens (5). Aucun des cent évêques, qui reconnoissoient Alexandrie pour leur métropole, ne se plaignoient d'Athanase; et de tous les catholiques d'Égypte, il n'y en avoit aucun, ni prêtre, ni laïque, qui fit aucune plainte contre lui.

L'accusation qui fit le plus de bruit dans ce concile, fut celle d'Ischyras et du calice rompu. Voici comme les accusateurs la proposoient. Dans le canton d'Egypte, nommé Maréote, près d'Alexandrie, il y avoit un prêtre, nommé Ischyras, qui gouvernoit un village, nommé la paix de Secontarure. Athanase, faisant sa visite dans la Maréote, voulut interdire Ischyras, et envoya le prêtre Macaire, qui arriva comme Ischyras étoit à l'autel et offroit le sacrifice (6). Macaire entra avec violence, rompit le calice, brisa l'autel, renversa à terre les saints mystères, brûla les livres sacrés, abattit la chaire sacerdotale, et démolit l'église jusqu'aux fondements. De plus, Athanase a plusieurs fois déféré Ischyras à Hygin, gouverneur d'Egypte, l'accusant faussement d'avoir jeté des pierres à la statue de l'empereur, et l'a fait mettre en prison. Il a déposé Callinique,

(1) Socr. I, c. 28.
(2) Synodica. Alexand. Apol. Athan. Apol. II, p. 723.
(3) Ibid. p. 783.
(4) Ap. Eus. IV, Vit. c. 42.
(5) Epiph. Hæres. 61. Synodica. Ap. Ath. Ap. p. 728.
(6) Eus. I, 4.

(1) Philos. III, c. 11.
(2) Soz. I, c. 17, 25.
(3) Syn. Alex. Ap. Ath. p. 726.
(4) Epist. Pseudo Synodica. Sardin. Apol. Hilar. fragm.
(5) Soz. II, c. 25.
(6) Soz. ibid.

évêque catholique de Péluse, qui avoit été dans la communion d'Alexandrie, et la cause de sa déposition est, que Callinique refusoit de communiquer avec Athanase, s'il n'avouoit la vérité de ce calice rompu. A la place de Callinique, Athanase a donné l'église de Péluse à un prêtre, nommé Marc, qui avoit été déposé. Cependant, Callinique étoit gardé par des soldats, présenté au tribunal des juges, et battu outrageusement. Cinq autres évêques du parti de Jean le mélécien, savoir, Euplus, Pacome, Isaac, Achille et Herméon, accusoient aussi Athanase de les avoir frappés avec excès.

Saint Athanase répondoit (1) : Ischyras n'a jamais été prêtre et n'a point eu d'église. Il n'a jamais été ordonné dans l'Eglise catholique, et ne l'a pas été non plus chez les méléciens, puisqu'il ne se trouve point dans l'état que Mélèce donna à l'évêque Alexandre du clergé de sa communion. Il est vrai qu'Ischyras prétendoit avoir été ordonné par Colluthe; mais Colluthe, étant rentré dans la communion de l'Eglise au concile d'Alexandrie où vint Osius, toutes les ordinations qu'il avoit faites furent déclarées nulles. Quelque temps après, faisant ma visite dans la Maréote, je fus averti, par le prêtre de qui dépendoit le hameau de Secontarure, qu'Ischyras continuoit d'y faire les fonctions de prêtre, quoiqu'il n'eût pas plus de sept personnes dans sa communion, dont ses parents mêmes n'étoient pas. J'envoyai le prêtre du lieu avec le prêtre Macaire, qui étoit de ma suite, pour m'amener Ischyras. Ils le trouvèrent malade au lit dans sa chambre, et dirent à son père de l'avertir de ce qu'ils venoient lui signifier de ma part, qu'il n'eût plus à s'ingérer d'aucune fonction de prêtre. Voilà tout ce qui se passa à cette visite. Ce jour-là n'étoit pas un jour d'assemblée pour les chrétiens, puisqu'il n'étoit pas dimanche. Ischyras, étant laïque, n'avoit pas de vases sacrés; le lieu où il fut trouvé étoit une maison particulière, et celui où il tenoit ses assemblées étoit une petite chambre appartenant à un orphelin, nommé Ision. Cependant Ischyras, s'étant joint aux méléciens, nous a déjà accusés, le prêtre Macaire et moi, devant l'empereur à Nicomédie; mais, n'ayant pu rien prouver, l'empereur a méprisé cette calomnie. Depuis, le même Ischyras, pressé par les réprimandes de ses parents et les reproches de sa conscience, est venu fondant en larmes se jeter à mes pieds et me demander ma communion. Il m'a donné même une déclaration par écrit signée de sa main, par laquelle il proteste que ce n'est point de son mouvement qu'il a parlé contre moi, mais à la suggestion de trois évêques méléciens, Isaac, Heraclide et Isaac de Lété, qui l'ont même frappé outrageusement pour l'y contraindre, declarant au surplus que toute l'accusation est fausse, et qu'il n'y a eu ni calice brisé, ni autel renversé. Cet écrit est signé d'Ischyras, et donné en présence de six prêtres et de sept diacres qui y sont nommés. Après l'avoir reçu, je n'ai pas jugé pour cela Ischyras digne de la communion de l'Eglise; et vous le voyez encore contre moi avec les méléciens. Telle étoit la défense d'Athanase.

L. Députation dans la Maréote.

Ce fait d'Ischyras et du calice rompu étant articulé si diversement par les deux parties, les eusébiens persuadèrent au comte Denis qu'il falloit en avoir des informations plus amples; et, pour cet effet, envoyer des commissaires à la Maréote, qui s'instruisissent exactement de la vérité sur les lieux (1). Saint Athanase et les évêques d'Egypte représentoient que cette procédure étoit inutile, et que depuis deux ou trois ans que l'on méditoit cette accusation, on avoit eu le loisir d'en chercher toutes les preuves. Du moins, ils demandoient que si on jugeoit nécessaire cette information sur les lieux, on n'y envoyât point de commissaires suspects ou récusés. Le comte en convenoit, et il écrivit au concile que les commissaires devoient être nommés du consentement de tous. Néanmoins les eusébiens s'assemblèrent en secret, et choisirent pour commissaires six des plus grands ennemis d'Athanase, Théognis, Maris, Macédonius, Théodore, Ursace, et Valens (2). Il y avoit déjà quatre jours que les méléciens qui étoient à Tyr avoient envoyé quatre des leurs en Egypte, ne doutant point que cette députation ne fût ordonnée; et le soir même ils dépêchèrent un courrier pour faire venir des méléciens de tout le reste de l'Egypte dans la Maréote, où il n'y en avoit point encore, et y assembler les colluthiens et les ariens.

Cependant, les eusébiens couroient de tous côtés à Tyr pour faire signer à chaque évêque en particulier leur décret de députation, ce que, voyant les évêques d'Egypte, ils firent une protestation par écrit, adressée à tous les évêques (3), par laquelle, après avoir représenté la conspiration des eusébiens, leurs artifices et leurs violences, ils concluent en exhortant les pères à penser qu'ils rendront compte de cette action au jour du jugement, et à se garder de rien faire pour appuyer les entreprises des eusébiens. Alexandre de Thessalonique écrivit au comte Denis sur le même sujet (4), en ces termes : Je vois une conspiration manifeste contre Athanase; car, sans nous rien faire savoir, ils ont affecté de députer tous ceux qu'il avoit récusés, quoique l'on eût arrêté qu'il faudroit délibérer tous ensemble qui on y enverroit. Prenez donc garde que l'on ne précipite rien, de peur que l'on ne vous blâme de

(1) Ap. 2, p. 781, etc.

(1) Athanas. Apol. 2, p. 789.
(2) Ath. 2, Apol. p. 740.
(3) Ibid. p. 595.
(4) Athanas. 2, Apol. p. 798.

n'avoir pas suivi dans ce jugement les règles de la justice. On craint que ces députés, parcourant les églises dont les évêques sont ici, n'y jettent tellement l'épouvante que toute l'Egypte en soit troublée; car ils sont tout-à-fait abandonnés aux méléciens. Le comte Denis envoya cette lettre aux eusébiens, les avertissant qu'Athanase auroit sujet de se plaindre qu'il étoit circonvenu et traité injustement, et leur représentant que ce leur seroit un grand reproche de n'avoir pas le suffrage d'Alexandre, qu'il nomme le seigneur de son âme, tant il avoit pour lui de respect et de tendresse (1). Mais la cabale des eusébiens l'emporta, et les évêques d'Egypte, voyant que le comte Denis étoit près d'y céder, lui adressèrent encore une protestation pour le conjurer de ne passer pas outre en cette affaire, et d'en réserver sa connoissance à la personne de l'empereur. Tout cela fut sans effet, et les députés partirent avec l'autorité du concile, et une lettre adressée à Philagre, préfet d'Egypte: ils avoient aussi une escorte de soldats.

LI. Continuation du concile de Tyr. Arsène.

On continuoit à Tyr de calomnier saint Athanase. Il fut accusé d'avoir violé une vierge consacrée à Dieu; et, en effet, les évêques étant assemblés, on fit paroître au milieu d'eux une personne qui s'écria qu'elle étoit bien malheureuse, qu'elle avoit fait vœu de virginité; mais qu'ayant logé chez elle l'évêque Athanase, il avoit abusé d'elle malgré toute sa résistance, et lui avoit fait ensuite quelque présent pour l'apaiser (2). Saint Athanase étoit averti, et avoit concerté ce qu'il devoit faire avec un de ses prêtres, nommé Timothée. Etant entré, et sommé de répondre à cette accusation, il ne dit mot, comme si elle ne l'eût pas regardé. Mais Timothée, prenant la parole et se retournant vers la femme, dit : Quoi! vous prétendez que j'ai logé chez vous et que je vous ai déshonorée? La femme étendit la main vers Timothée, le montra du doigt et s'écria, haussant encore la voix : Oui, c'est vous-même qui m'avez fait cet outrage, ajoutant les circonstances du temps et du lieu avec beaucoup de paroles. La plupart des assistants ne purent s'empêcher de rire de voir une accusation si mal concertée et si bien détruite; et ceux qui avoient fait venir cette malheureuse furent couverts d'une telle confusion, qu'ils la chassèrent promptement de l'assemblée, nonobstant l'opposition d'Athanase, qui demandoit qu'elle fût arrêtée et mise à la question, s'il étoit besoin, pour découvrir les auteurs de la calomnie. Ils empêchèrent même que cette ridicule accusation ne fût insérée dans les actes du concile.

Mais, ils s'écrièrent en tumulte qu'il y avoit des crimes plus importants à examiner, qu'on ne s'en justifioit point par subtilité; qu'il suffisoit d'avoir des yeux pour en être convaincu (1). Alors ils ouvrirent leur boîte et firent paroître cette main desséchée, qu'ils gardoient depuis si long-temps. Athanase, dirent-ils, voilà votre accusateur, voilà la main droite de l'évêque Arsène : c'est à vous à dire comment et pourquoi vous l'avez coupée. Il se leva alors un bruit confus; tous s'écrièrent d'étonnement et d'indignation, les uns contre saint Athanase, croyant l'accusation véritable; les autres contre ses accusateurs, sachant combien elle étoit fausse. Saint Athanase, ayant enfin obtenu un peu de silence, demanda si quelqu'un de la compagnie connoissoit Arsène; plusieurs se levèrent, en disant qu'ils l'avoient connu particulièrement. Alors, saint Athanase demanda un de ses domestiques, et lui donna ordre d'aller quérir un homme qu'il montra à l'assemblée, lui faisant lever la tête et disant : Est-ce là cet Arsène que j'ai tué et à qui j'ai coupé une main après sa mort, cet homme que l'on a tant cherché? Ceux qui connoissoient Arsène furent étrangement surpris de le voir, les uns parce qu'ils le croyoient mort, les autres parce qu'ils le croyoient fort éloigné; car Arsène n'avoit point paru d'abord au concile de Tyr. On dit même que les eusébiens le tenoient caché dans un autre pays, mais qu'ayant su le péril où se trouvoit saint Athanase à son occasion, il s'enfuit de nuit et vint le trouver en diligence. Quoi qu'il en soit, il se rendit secrètement à Tyr, et se vint offrir à saint Athanase, qui le tint caché chez lui jusqu'au moment qu'il l'envoya quérir pour le produire dans le concile.

Arsène se présenta couvert de son manteau, en sorte que ses mains ne paroissoient point; saint Athanase en découvrit une en levant un côté du manteau; on attendoit s'il montreroit l'autre, lorsqu'il tira un peu Arsène par derrière, comme pour lui dire de s'en aller; mais aussitôt il leva l'autre côté du manteau, et découvrit l'autre main. Alors il s'adressa à tout le concile, et dit : Voilà Arsène avec ses deux mains; Dieu ne vous en a pas donné davantage : c'est à mes accusateurs à chercher où pouvoit être placée la troisième, ou à vous à examiner d'où vient celle que l'on vous montre. Les ariens s'écrièrent qu'Athanase étoit un magicien qui trompoit les yeux par ses prestiges. Jean le mélécien sortit dans le tumulte et s'enfuit; les autres se jetèrent en furie sur saint Athanase, et l'auroient mis en pièce si le comte Archélaüs et les autres officiers de l'empereur ne l'eussent arraché de leurs mains. Ils furent contraints, pour le mettre en sûreté, de l'embarquer sur un vaisseau et de le faire partir la nuit suivante. Ses accusateurs, pour

(1) Ibid. p. 793.

(2) Ruf. I, 17. Theod. I c. 30. Soz. c. 25.

(1) Ruf. I, 17. Soc. I, 29. c. 25. Athan. Ap. 2, p. 789, Theodor. I, 30. Sozom. II, D.

donner quelque couleur à leur imposture, dirent qu'un évêque dépendant d'Athanase, nommé Plusien, avoit, par son ordre, mis le feu à la maison d'Arsène, et qu'après l'avoir attaché à une colonne et fouetté avec des courroies, il l'avoit enfermé dans une chambre d'où il s'étoit sauvé : ce qui avoit donné juste sujet de le croire mort, et de s'informer de ce qu'il étoit devenu, parce que c'étoit un homme illustre et un confesseur (1). Quant au reproche de magie contre saint Athanase, quelque absurde qu'il fût, il ne laissa pas de trouver créance auprès de ceux qui ne le connoissoient point, comme les païens. Et Ammien Marcellin rapporte sérieusement dans son histoire qu'il passoit pour devin et très-savant dans les augures (2). Mais les chrétiens ont attribué à une grâce divine la connoissance qu'il avoit de l'avenir.

LII. Information dans la Maréote. Protestation.

Les députés du concile de Tyr, étant arrivés en Egypte, cherchoient des preuves contre lui, touchant l'affaire d'Ischyras (3). Quand ils furent à Alexandrie, ils s'adressèrent au préfet d'Egypte, qui partit avec eux, accompagné de ses officiers et de ses soldats, pour aller dans la Maréote. Ce préfet se nommoit Philagre, natif de Cappadoce, homme de mauvaises mœurs, païen et apostat; ses soldats étoient païens; les commissaires menoient Ischyras qui mangeoit et logeoit toujours avec eux. Etant arrivés dans la Maréote, ils prirent sa maison pour y loger et y faire leurs informations. Ils n'interrogèrent ni les prêtres de la ville d'Alexandrie, ni ceux du canton de Maréote, qui s'offroient de les instruire de la vérité; mais ils firent parler des ariens et les parents d'Ischyras; ils ouïrent même des catéchumènes, des juifs et des païens, quoiqu'il s'agît du saint sacrifice et des mystères, dont il n'y avoit que les chrétiens baptisés qui fussent instruits : on n'osoit même en parler devant les autres, suivant la discipline qui s'observoit encore alors exactement dans l'Eglise. Entre ces témoins il y en avoit que l'on prétendoit qu'Athanase avoit fait enlever par le trésorier général, en sorte que l'on ne savoit ce qu'ils étoient devenus; et toutefois ils se trouvoient présents, et déposoient dans les informations. Outre que les commissaires choisissoient les témoins, ils les intimidoient par leurs menaces et par la crainte de Philagre, ils leur marquoient par des signes ce qu'ils devoient répondre, et les soldats frappoient et outrageoient ceux qui faisoient résistance. Toutefois, par ces informations si irrégulières, il paroissoit qu'Ischyras étoit malade dans sa chambre, quand le prêtre Macaire entra chez lui; que ce jour n'étoit pas un dimanche, et qu'il n'y avoit point eu de livres brûlés. Aussi, les commissaires ne firent délivrer qu'une expédition de ces informations, et ne permirent point que l'on en donnât des copies.

Le clergé de l'Eglise catholique protesta par écrit contre cette procédure. La protestation du clergé de la ville étoit conçue en ces termes (1) : Aux évêques qui sont venus de Tyr, savoir, Théognis, Maris, Macédonius, Théodore, Ursace et Valens, de la part des prêtres et des diacres de l'église catholique d'Alexandrie, sous le révérendissime évêque Athanase. Vous deviez en venant ici amener avec vous le prêtre Macaire, comme vous ameniez son accusateur; car c'est l'ordre des jugements, suivant les saintes Ecritures (2), que l'accusateur paroisse avec l'accusé. Mais, puisque vous n'avez pas amené Macaire, et que notre révérendissime évêque Athanase n'est pas venu avec vous, nous vous avons priés que du moins nous pussions assister à la procédure, afin que notre présence la rendît plus authentique, et que nous y pussions déférer. Vous nous l'avez refusé, et vous avez voulu agir seuls avec le préfet d'Egypte et l'accusateur; c'est pourquoi, nous déclarons que nous prenons un mauvais soupçon de cette affaire, et que votre voyage nous paroît visiblement une conspiration. Nous vous donnons donc cette lettre, qui servira de témoignage à un véritable concile, afin que tout le monde sache que vous avez fait ce que vous avez voulu en l'absence d'une des parties, et que votre unique dessein a été de nous surprendre. Nous en avons donné copie à Pallade, curieux de l'empereur, de peur que vous ne la cachiez; car votre conduite nous oblige à nous défier, et à user de précaution avec vous. Cet acte étoit signé de seize prêtres et de cinq diacres.

Il y eut une protestation semblable adressée au concile de l'Eglise catholique par tous les prêtres et tous les diacres de la Maréote, pour faire connoître la vérité qu'ils savoient certainement (3). Ils déclarent que jamais Ischyras n'a été du nombre des ministres de l'Eglise; qu'il avoit seulement prétendu avoir été ordonné par Colluthe, mais que, depuis le concile d'Osius, il est demeuré au rang des laïques. Que jamais il n'a eu d'église dans la Maréote, et que ce que l'on impute à leur évêque touchant le calice rompu est une pure calomnie. Ce que nous disons, ajoutent-ils, parce que nous ne nous éloignons point de notre évêque; nous sommes tous avec lui quand il visite la Maréote, car il ne fait jamais ses visites seul, mais avec tous nous autres prêtres et les diacres, et beaucoup de peuple. Les commissaires n'ont trouvé personne parmi tous les catholiques, qui ait rien dit contre l'évêque; ils nous ont rejetés, et n'ont pas

(1) Soz. II, c. 25.

(2) Amm. lib. XV, c. 7. Soz. IV, c. 9, in fin.

(3) Ath. 2, Ap. p. 790. Epist. Jud. ibid. p. 736 747.

(1) Ap. Athanas. Apol. 790.

(2) Act. XXV, 16.

(3) Ap. p. 792.

même voulu que nous fussions présents, pour leur dire si les témoins que l'on produisoit étoient catholiques ou ariens. Nous voudrions tous vous aller trouver, mais nous avons cru qu'il suffisoit d'y envoyer quelques-uns de nous avec ces lettres. L'acte est signé de quinze prêtres et de quinze diacres. Ces prêtres et ces diacres de la Maréote adressèrent un autre acte au préfet Philagre, à Pallade le curieux, et à Antoine, biarque, centenier des préfets du prétoire (1). On appeloit curieux certains contrôleurs qui avoient l'œil sur les voitures publiques, et en général sur tout ce qui regardoit le service de l'empereur (2); le biarque étoit un intendant des vivres (3). Cette dernière protestation contient en abrégé le même fait d'Ischyras, et finit en conjurant ces officiers au nom de Dieu, de l'empereur et de ses enfants, d'en donner avis à l'empereur. Elle est datée du consulat de Jules Constantius et de Rufin Albin, le dixième du mois égyptien Thot, c'est-à-dire le septième de septembre de l'année trois cent trente-cinq.

Les commissaires étant de retour à Alexandrie, les soldats qui les accompagnoient commirent des violences odieuses contre des vierges catholiques (4). On tira l'épée contre elles, on les déchira à coups de fouet; quelques-unes furent tellement mal traitées, qu'elles en demeurèrent estropiées et boiteuses. Les artisans et la populace païenne furent soulevés contre elles, et excités à les dépouiller toutes nues, à les frapper, et à les menacer d'autels et de sacrifices idolâtres. Il se trouva un homme assez insolent pour prendre par la main une de ces vierges consacrées à Dieu, et la traîner devant un autel qui se rencontra par hasard, comme s'il eût voulu renouveler la persécution; les autres vierges s'enfuyoient et se cachoient, et les païens se moquoient de la religion chrétienne. Ces violences se commettoient en la maison où les évêques étoient logés et présents, comme pour les divertir, et encore un jour de jeûne, par des gens qui sortoient de leur table.

LIII. Fin du concile de Tyr.

Quand ils revinrent à Tyr, ils n'y trouvèrent plus saint Athanase; mais, après qu'ils eurent rapporté leur information, les eusébiens firent prononcer contre lui une sentence de déposition, avec défense de demeurer à Alexandrie, de peur que sa présence n'y excitât de nouveaux troubles (5). La plupart des évêques souscrivirent à ce jugement, mais il y en eut qui le refusèrent constamment, entre autres Marcel d'Ancyre. Le concile écrivit à Constantin pour lui mander la déposition d'Athanase; ils l'écrivirent aussi à tous les évêques, les avertissant de ne le pas admettre dans leur communion, de s'abstenir de lui écrire ou de recevoir ses lettres. Ils disoient pour raison de sa condamnation, qu'après s'être fait attendre long-temps à Césarée, il étoit venu à Tyr avec une grande escorte, et y avoit excité du trouble, refusant d'y répondre, récusant ses juges, et faisant injure à plusieurs évêques. Qu'il avoit été convaincu d'avoir brisé un calice par les informations faites dans la Maréote, et de plusieurs autres crimes qu'ils rapportoient succinctement, n'oubliant pas même la mort d'Arsène, quoique son nom parût entre les souscriptions de ce jugement.

Le concile de Tyr, avant que de se séparer, reçut à la communion de l'Église Jean le méléclen, avec tous ceux de son parti, leur conservant tous leurs honneurs, comme à des gens injustement persécutés. Ils donnèrent aussi à Ischyras le nom d'évêque, et obtinrent de l'empereur que le trésorier général d'Égypte lui fit bâtir une église à Secontarure, comme pour rétablir celle qu'ils prétendoient qu'Athanase avoit fait abattre, quoiqu'il n'y eût jamais eu en ce lieu ni évêque, ni chorévêques (1). Toutes les églises de la Maréote étoient soumises à l'évêque d'Alexandrie, il y avoit environ dix grandes bourgades, dont chacune avoit un prêtre; mais celle d'Ischyras étoit si petite, que l'église étoit dans la bourgade voisine. Cette création d'un évêché sans peuple étoit contre l'ancienne tradition et contre toutes les règles; mais les eusébiens n'osoient laisser Ischyras mécontent, de peur qu'il ne découvrît la vérité. Ils étoient prêts d'achever leur ouvrage, en recevant Arius à la communion de l'Église, quand ils reçurent une lettre de l'empereur, qui leur ordonnoit de terminer cette assemblée, et de se rendre en diligence à Jérusalem, pour y dédier l'église qu'il avoit fait bâtir. Cet ordre leur fut apporté par Marien, notaire de l'empereur, qui étoit une charge considérable.

LIV. Dédicace de l'église du Saint-Sépulcre.

Ils partirent donc de Tyr dans les voitures publiques, et se rendirent à Jérusalem, où ils trouvèrent d'autres évêques que Constantin y avoit fait venir en grand nombre de tous côtés (2). Ainsi ce concile fut très-nombreux; mais nous ne connoissons point les évêques qui y assistèrent, hors ceux qui vinrent de Tyr, et un évêque de Perse, que l'on croit être le martyr saint Milles. Un peuple innombrable étoit accouru de toutes les provinces de l'empire pour voir la cérémonie; on leur fournissoit à tous les choses nécessaires aux dépens de l'empereur, qui avoit envoyé des personnes

(1) Ap. 2, p. 794, Not. Curiosus.
(2) Cang. Gloss. lat. Impær.
(3) Ibid. Biar.
(4) Athanas. Apol. p. 734.
(5) Socr. I, c. 32. Soz. II, c. 25. Ep. Hær. 60.

(1) Athanas. 2, Apol. p. 802, B.
(2) Eus. Vit. IV, c. 43.

considérables de sa cour, pour faire les honneurs de cette fête sous les ordres de Marien. Cet officier fit distribuer de grandes sommes d'argent, un grand nombre d'habits à une infinité de pauvres, et offrit de riches présents de la part de l'empereur pour orner la nouvelle église.

La caverne du saint sépulcre, pour laquelle tout l'édifice fut bâti, étoit revêtue en dehors de colonnes excellentes et de magnifiques ornements (1). Delà on passoit dans une grande place pavée de marbre, et environnée de longues galeries de trois côtés, c'est-à-dire excepté le côté du levant où étoit l'église. Elle étoit admirable pour sa hauteur, sa longueur et sa largeur; le dedans étoit incrusté de marbre de diverses couleurs; le dehors bâti de pierres si polies et si bien jointes, qu'elles ne cédoient pas au marbre en beauté. Le toit étoit couvert de plomb, et revêtu en dedans d'un lambris orné de sculptures, et tout doré, jetant un éclat merveilleux. De chaque côté de l'église étoient deux galeries à deux étages, l'une en bas, l'autre en haut: elles s'étendoient par toute la longueur de l'église, et leurs voûtes étoient aussi enrichies d'or. Celles qui joignoient le corps de l'église étoient soutenues de grandes colonnes; celles qui étoient au delà, s'appuyoient sur des pilastres très-ornés. Il y avoit trois portes tournées à l'orient, c'est-à-dire qu'on regardoit l'orient en y entrant. Vis-à-vis, et au chef de tout l'édifice, étoit un demi-cercle couronné de douze colonnes en l'honneur des douze apôtres, et leurs chapiteaux étoient ornés de grandes coupes d'argent. Ce demi-cercle étoit le presbytère ou sanctuaire, au milieu duquel étoit l'autel.

En sortant de l'église, hors la cour qui a été marquée, on trouvoit une avant-cour, accompagnée de deux galeries, une de chaque côté. On en sortoit par une porte qui servoit d'entrée à tout le lieu saint, et donnoit sur une grande place où se tenoit le marché. Ce premier vestibule étoit magnifiquement orné; et les passants étoient frappés de ce qu'ils en découvroient au dedans. Telle étoit l'église du Saint-Sépulcre, au rapport d'Eusèbe qui assista à la dédicace. Il ajoute que l'empereur l'avoit pourvue avec une magnificence royale, d'une quantité innombrable de vases d'or et d'argent, ornés même de pierreries. Au reste, ceux qui vont aujourd'hui visiter les saints lieux y chercheroient inutilement les vestiges de ce superbe édifice; il a été plusieurs fois ruiné et rebâti. Il fut entre autres abattu l'an mil neuf (2), par Aziz ou son fils, l'un des califes fatimites, et rétabli par l'empereur Michel paphlagonien, environ trente ans après. Autour de l'église, bâtie par Constantin, se forma une nouvelle ville, qui sembloit à quelques-uns être la nouvelle Jérusalem prédite par les prophètes (1). Ce qui est certain, c'est qu'elle n'étoit pas à la place de l'ancienne, au dehors de laquelle étoient le Saint-Sépulcre et le Calvaire. Depuis ce temps elle perdit le nom d'Élia, que l'empereur Adrien lui avoit donné environ deux cents ans auparavant (2): elle reprit le nom de Jérusalem, et ne cessa d'être fréquentée par les pèlerinages des chrétiens, que la piété y attiroit de toutes les parties du monde.

Pendant la fête de la dédicace (3), les évêques occupoient le peuple de divers exercices de piété. Les uns offroient des sacrifices non sanglants, et des prières pour l'Église, pour l'empereur et pour ses enfants. Ceux qui étoient les plus savants et les plus éloquents faisoient des discours publics, soit pour expliquer ce que l'on avoit lu des saintes Écritures et en découvrir le sens mystique, soit pour enseigner la théologie la plus sublime, soit pour faire des panégyriques à la louange de l'empereur, et relever par leurs descriptions la magnificence de la nouvelle église; Eusèbe s'y signala entre les autres. Cette dédicace se fit en trois cent trente-cinq, en même temps que l'on célébroit la fête de la sainte croix, c'est-à-dire le treizième de septembre.

LV. Concile de Jérusalem, où Arius est reçu.

Voilà ce qui paroissoit au dehors; mais, dans les assemblées des évêques qui composoient le concile, on traitoit d'autres affaires (4). Arius y vint avec une lettre de l'empereur, et une confession de foi qu'il lui avoit présentée; car l'empereur l'avoit invité plusieurs fois à le venir trouver, espérant qu'il se repentiroit sincèrement de ses erreurs, et voulant le renvoyer à Alexandrie. Il vint enfin à Constantinople avec le diacre Euzoïus, que saint Alexandre d'Alexandrie avoit déposé avec lui; et ils présentèrent à l'empereur un écrit en ces termes: A Constantin, notre maître très-pieux et très-chéri de Dieu, Arius et Euzoïus. Suivant vos ordres, seigneur, nous vous exposons notre foi, et nous déclarons par écrit, devant Dieu, que nous, et ceux qui sont avec nous, croyons comme il s'ensuit, c'est à savoir en un seul Dieu père tout-puissant, et en Notre Seigneur Jésus-Christ, son fils, produit de lui avant tous les siècles, Dieu verbe, par qui tout a été fait au ciel et sur la terre. Qui est descendu, s'est incarné, a souffert, est ressuscité et monté aux cieux, et doit encore venir juger les vivants et les morts. Et au Saint-Esprit: nous croyons la résurrection de la chair, la vie éternelle, le royaume des cieux, et en une seule Église catholique de Dieu, étendue d'une extrémité à l'autre. C'est la foi que nous avons

(1) Eus. III, Vit. c. 24, 35, 36, etc.
(2) Glaber. lib. III, c. 7. Cedren. an. 1009, p. 706; Id. p. 531.

(1) Euseb. III, Vita, c. 33.
(2) Sup. l. III, n. 24.
(3) Euseb. IV, Vita, c. 43.
(4) Socr. I, c. 25, 26. Soz. II, c. 27.

prise dans les saints Évangiles, où le Seigneur dit à ses disciples : Allez, instruisez toutes les nations, et les baptisez au nom du père, et du fils, et du Saint-Esprit. Si nous ne croyons pas ainsi, et ne recevons pas véritablement le père, le fils et le Saint-Esprit, comme toute l'Eglise catholique, et comme l'enseignent les Ecritures, que nous croyons en toutes choses : Dieu est notre juge, et maintenant, et au jugement futur. C'est pourquoi nous vous supplions, très-pieux empereur, puisque nous sommes enfants de l'Église, et que nous tenons la foi de l'Eglise et des saintes Ecritures, que vous nous fassiez réunir à l'Église notre mère, en retranchant toutes les questions et les paroles superflues, afin qu'étant en paix avec l Église, nous puissions tous ensemble faire les prieres accoutumées pour la prospérité de votre empire et de votre famille.

Constantin fut satisfait de cette profession de foi, ne prenant pas garde que le mot de consubstantiel n'y étoit point, ni rien d'équivalent; qu'au contraire, il étoit rejeté sous le nom général de paroles inutiles, et que cette clause, de croire selon les Ecritures, étoit un prétexte pour expliquer comme on vouloit les termes qui paroissoient les plus forts pour la divinité du fils de Dieu. L'empereur crut donc qu'Arius et Euzoïus étoient revenus de bonne foi à la décision du concile de Nicée; il en eut de la joie, mais il ne s'attribua pas de les recevoir à la communion avant le jugement de ceux qui devoient les examiner, suivant la loi de l'Eglise; ainsi il les envoya au concile qui se tenoit à Jérusalem, auquel il écrivit d'examiner leur profession de foi, et de juger en leur faveur, s'ils paroissoient orthodoxes ou calomniés par envie, ou s'ils s'étoient repentis après avoir été légitimement condamnés. Les évêques du parti ne manquèrent pas d'embrasser cette occasion, qu'ils cherchoient depuis long-temps. Ils reçurent Arius et Euzoïus avec les prêtres de leur parti, et avec toute la multitude du peuple qui avoit été séparé de l'Église à cause d'Arius (1).

La lettre synodale étoit adressée à l'église d'Alexandrie, aux évêques de l'Égypte, de la Thébaïde, de la Lybie et de la Pentapole, et généralement à tous les évêques, les prêtres et les diacres de tout le monde. Nous avons été comblés de joie, disoit-elle, par les lettres que l'empereur nous a écrites, pour nous exhorter à bannir de l'Eglise de Dieu l'envie qui avoit séparé depuis si long-temps les membres de Jésus-Christ, et de recevoir avec un cœur de charité ceux du parti d'Arius (2). L'empereur rend témoignage à la pureté de leur foi, dont il est informé, non-seulement par le rapport d'autrui, mais pour les avoir ouïs lui-même par leur bouche, et avoir vu leur confession de foi par écrit, qu'il nous a envoyée au bas de ses lettres, et que nous avons tous reconnue être orthodoxe et ecclesiastique. Nous croyons que cette réunion vous remplira de joie, lorsque vous recevrez vos frères, vos pères, vos propres entrailles; car il ne s'agit pas seulement des prêtres du parti d'Arius, mais de toute la multitude qui étoit séparée de vous à leur occasion. Puis donc que vous ne pouvez douter qu'ils n'aient été reçus par ce saint concile, recevez-les avec un esprit de paix, d'autant plus que leur confession de foi montre clairement qu'ils conservent la tradition et la doctrine apostolique reçue universellement de tout le monde. Marcel, évêque d'Ancyre, métropolitain de Galatie, ne se trouva point à ce concile, ne voulant avoir aucune part à la réception d'Arius (1). Ceux du parti le citèrent pour y comparoître, l'accusant d'avoir écrit des erreurs contre la foi, dans un livre qu'il avoit composé pour réfuter celui du sophiste Astérius, grand partisan des ariens; mais, comme cette accusation se poursuivoit, les évêques furent mandés inopinément par l'empereur, et obligés d'aller à Constantinople pour rendre raison du jugement qu'ils avoient rendu contre saint Athanase.

LVI. Plainte de saint Athanase à l'empereur, et son exil.

Car, s'étant sauvé de Tyr, il vint à Constantinople, et comme l'empereur entroit à cheval dans la ville, il se présenta tout d'un coup à lui au milieu de la rue, accompagné de quelques autres (2). Constantin, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à trouver Athanase en ce lieu, en fut fort surpris, et, ne le reconnoissant pas d'abord, il demanda qui c'étoit; quelques-uns des siens le lui firent connoître, et lui contèrent l'injustice qu'il avoit soufferte (3). Saint Athanase demandoit audience; mais Constantin refusoit de l'écouter, ne voulant point communiquer avec un homme qu'il regardoit comme condamné par un concile d'évêques; et peu s'en fallut qu'il ne le fît chasser de sa présence. Alors, saint Athanase lui dit (4) : le Seigneur jugera entre vous et moi, puisque vous vous joignez à ceux qui me calomnient; et il insista hardiment, disant qu'il ne demandoit aucune grâce, sinon de faire venir ceux qui l'avoient condamné, afin de pouvoir se plaindre en sa présence. Cette demande parut raisonnable à l'empereur et conforme à ses maximes; c'est pourquoi il manda à Constantinople tous les évêques qui avoient été assemblés à Tyr, pour lui faire une relation exacte de tout ce qui s'étoit passé en ce concile, où l'on disoit que l'on avoit procédé avec beaucoup de désordre et de tumulte. Cette lettre ayant été rendue aux évêques comme ils étoient à Jérusalem, ils se

(1) Socr. I, c. 33. Soz. II, c. 2.

(2) Athan. de Synod. p. 890.

(1) Soz. II, 33. Soc. I, c. 36.

(2) Soc. c. 32, 34. Soz. II, c. 28.

(3) Athan. Apol. 2, p 804.

(4) Epiph. Hæres. 68, n. 8.

gardèrent bien de venir tous, quoiqu'elle le portât expressément; mais les eusébiens firent en sorte qu'il n'y eût que six députés, savoir, les deux Eusèbes, Théognis, Patrophile, Ursace et Valens : les autres se retirèrent à leurs églises.

Les députés, étant arrivés à Constantinople, ne parlèrent plus ni du calice, ni d'Arsène; mais ils inventèrent une nouvelle calomnie. Ils dirent qu'Athanase avoit menacé d'empêcher à l'avenir que l'on ne transportât du blé d'Alexandrie à Constantinople. A ce discours, l'empereur s'enflamma de colère, et fit de terribles menaces contre Athanase (1); car il étoit fort jaloux de la grandeur de sa ville de Constantinople qui ne pouvoit subsister sans les convois de l'Egypte; et sur un semblable soupçon, il avoit fait trancher la tête au philosophe Sopater, qu'il chérissoit auparavant (2). L'accusation et les menaces de l'empereur furent entendues par cinq évêques d'Egypte qui étoient avec Athanase (3), savoir, Adamance, Anubien, Agathammon, Arbéthion et Pierre. Athanase gemit, et protesta que cette accusation n'étoit point vraie. Car, disoit-il, comment aurois-je un tel pouvoir, moi qui ne suis qu'un simple particulier et un homme pauvre (4)? Mais, Eusèbe de Nicomédie soutint publiquement la calomnie; et, pour la rendre vraisemblable, jura qu'Athanase étoit riche, puissant et capable de tout. L'empereur ajouta foi trop aisément à ces évêques, qui lui paroissoient être tout autres que ce qu ils étoient en effet, et crut faire grâce à Athanase de ne le pas condamner à mort (5). Il se contenta de l'exiler, et l'envoya à Trèves, qui étoit alors la capitale des Gaules. Toutefois, saint Athanase excuse Constantin, et reconnoît qu'il l'exila moins pour le punir, que pour l'éloigner de ses ennemis et le mettre à couvert de leur fureur (6). Les eusébiens firent bannir en même temps quatre prêtres de l'église d'Alexandrie, et, voulurent établir un autre évêque à la place de saint Athanase; mais l'empereur refusa d'y envoyer celui qu'ils avoient choisi; et comme ils insistèrent, il leur fit des menaces si rigoureuses, qu'ils abandonnèrent cette entreprise (7).

Saint Athanase arriva à Trèves au commencement de février l'an trois cent trente-six. Cette ville étoit la métropole de la première province Belgique, et le séjour le plus ordinaire des gouverneurs, ou même des empereurs quand ils étoient dans les Gaules; parce que leurs guerres étoient contre les peuples de Germanie, qui faisoient des efforts continuels pour entrer sur les terres des Romains. L'évêque de Trèves étoit Maximin illustre par la pureté de sa foi, la sainteté de ses mœurs et ses miracles (1). Il étoit d une famille noble, né à Poitiers, dont son frère Maxence fut évêque. Pour lui, il fut attiré à Trèves, comme plusieurs autres, par la réputation de l'évêque Agritius, qui l'éleva sous sa discipline, et l'appela aux fonctions ecclesiastiques. Après sa mort, il fut élu pour remplir sa place par les suffrages de tout le clergé et le peuple, et par le choix des évêques voisins. Tel étoit Maximin, évêque de Trèves, qui reçut avec respect Athanase, tout disgracié qu'il étoit. Il est vrai que Constantin le jeune, fils de l'empereur, qui commandoit dans les Gaules, et résidoit à Trèves, le traitoit aussi avec beaucoup d'honneur, et lui fournissoit abondamment toutes les choses nécessaires à sa subsistance. Outre sa grande réputation, il étoit porté à le respecter par l'affection qu'il savoit que son peuple d'Alexandrie lui portoit, et par la dignité de son extérieur. Le saint siége de Rome venoit de changer d'évêque; le pape saint Sylvestre, après l'avoir rempli pendant près de vingt-deux ans, étoit mort le dernier jour de décembre trois cent trente-cinq. Et Marc avoit été mis à sa place le dix-huitième de janvier trois cent trente-six.

LVII. Concile de Constantinople. Marcel d'Ancyre déposé.

On tenoit cependant à Constantinople un concile assemblé de diverses provinces; de Pont, de Cappadoce, d'Asie, de Phrygie, de Bythinie, de Thrace et d'autres parties d Europe (2) Alexandre, évêque de Constantinople, voyant que les eusébiens y dominoient, s'efforça de l'empêcher; mais il ne put. On y traita l'affaire de Marcel d'Ancyre, et on continua la procédure (3), qui avoit été commencée contre lui à Jérusalem. L'accusation étoit d'avoir écrit des hérésies dans son livre contre le sophiste Astérius. On appeloit sophistes ceux qui faisoient profession de philosophie et d'éloquence : Astérius l'avoit exercée dans la Galatie, étant né en Cappadoce, et l'avoit quittée pour se faire chrétien; on prétendoit même qu'il avoit été disciple de saint Lucien d'Antioche (4). Ce qui étoit constant, c'est qu'il avoit sacrifié aux idoles dans la persécution de Maximien, et que cette tache avoit empêché les eusébiens de l'élever à la clericature; quoiqu'il fût le plus zélé de leurs disciples, qu'ils l'eussent toujours auprès d'eux, et le fissent même assister aux assemblées des évêques. Ce fut par leurs avis qu'il composa un livre rempli de leur doctrine, c'est-à-dire des plus grands blasphèmes d'Arius. Il couroit dans la Syrie et de tous côtés montrer cet ouvrage à tout le monde; et pour le lire publiquement, il avoit la hardiesse de s'asseoir dans les églises à la place des ecclé-

(1) Athan. 2, Ap. p. 805. Synod. Alex. ibid. p. 829, 730.

(2) Eunap. in Ædesio.

(3) Apol. 2, p. 730.

(4) Apol. 2, p. 730.

(5) Theod. I, 33.

(6) Apol. 2, p. 808, C.

(7) Ath. Ap. 2, 748; ad Solit. 844.

(1) Vita S. Max. ap. S. 29 mai.

(2) Eus. in Marcell. lib. II, in fin. p. 55, D.

(3) Sup. n. 55.

(4) Athan. de Synod. p. 887.

siastiques. Marcel, évêque d'Ancyre, métropole de la Galatie, entreprit de réfuter ce livre, et en composa un qu'il intitula (1) : De la Sujétion de Notre Seigneur Jésus-Christ, où il expliquoit ces paroles de saint Paul (2): Quand Jésus-Christ aura remis le royaume à son père, et le reste. Eusèbe de Césarée composa trois livres, que nous avons encore, pour répondre à celui de Marcel. Acace, qui lui succéda à Césarée, fit un livre sur le même sujet. Astérius défendit lui-même sa cause, et écrivit contre Marcel, l'accusant de sabellianisme; c'étoit le reproche ordinaire que les ariens faisoient aux catholiques, et ce fut le fondement de l'accusation formée contre Marcel à Jérusalem, et renouvelée à Constantinople.

Les eusébiens prétendoient aussi l'avoir convaincu de tenir la doctrine de Paul de Samosate, et de dire que le fils de Dieu avoit pris son commencement de Marie, et que son règne auroit une fin (3). Ils disoient même qu'il avoit promis de brûler son livre; et comme il refusoit de le faire, et résistoit courageusement à toutes leurs sollicitations, ils aigrirent l'empereur contre lui, sous prétexte qu'il lui avoit fait injure en n'assistant pas à la dédicace de l'église de Jérusalem. Ils le déposèrent donc, et même l'excommunièrent; puis ils mirent à sa place Basile, qui avoit la réputation d'être éloquent et capable d'instruire. Ils crurent, en le faisant évêque, donner un puissant défenseur à leur hérésie (4). En même temps, ils dressèrent une exposition de leur foi, opposée aux prétendues hérésies de Marcel, et l'envoyèrent aux évêques d'Orient, pour leur faire savoir en quels temps ils avoient reçu la doctrine de la consubstantialité (5). Car, n'osant combattre ouvertement le symbole de Nicée, qui étoit la foi du prince, ils tâchoient de l'éluder par des explications captieuses.

LVIII. Mort d'Arius.

Mais le but principal des eusébiens dans ce concile de Constantinople étoit le rétablissement entier d'Arius (6). Il étoit présent, et l'empereur l'avoit fait venir pour rendre compte de sa conduite. Car, après qu'il eut été reçu à Jérusalem, il s'en alla à Alexandrie, espérant profiter de l'absence de saint Athanase; mais le peuple catholique ne l'y pouvoit souffrir, et, comme il avoit grand nombre de partisans, il s'excita des tumultes, dont l'empereur fut averti, et ordonna à Arius de venir à Constantinople. On disoit même que les eusébiens avoient sollicité cet ordre, du moins ils voulurent en profiter pour faire rentrer Arius en la communion de l'Eglise, dans la ville impériale, à la face de l'univers. Le saint évêque Alexandre de Constantinople, quoique âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, leur résista avec une force invincible, et n'ayant pu détourner l'ordre de l'empereur pour faire venir Arius, il n'eut aucune complaisance pour lui quand il fut arrivé. Les eusébiens le prioient d'avoir compassion de ce prêtre, et de le recevoir en esprit de paix; ils le faisoient solliciter par d'autres personnes, qui, ne s'apercevant pas de leur malice, venoient de bonne foi lui faire de grands éloges de la douceur. Alexandre répondoit : La douceur dont j'userois envers Arius, seroit une vraie cruauté à l'égard d'une infinité d'autres; les lois de l'Eglise ne me permettent pas de contrevenir par une fausse compassion à ce que j'ai moi-même ordonné avec tout le saint concile de Nicée.

Les eusébiens, voyant que l'artifice étoit inutile, s'emportèrent contre Alexandre (1), et le menacèrent hautement que, s'il ne recevoit Arius au certain jour qu'ils lui marquoient, ils le feroient déposer lui-même, et qu'après l'avoir relégué bien loin, on mettroit en sa place un autre évêque, qui ne manqueroit pas de recevoir Arius et ses disciples. L'exemple de saint Athanase montroit quel étoit leur pouvoir; et l'Eglise sembloit réduite à une terrible extrémité. Alors saint Jacques de Nisibe, qui se trouva à Constantinople, conseilla aux fidèles d'avoir recours à Dieu, et de faire pendant sept jours des jeûnes et des prières (2). Comme on savoit qu'il avoit le don des miracles et de la prophétie, son conseil fut suivi; Alexandre l'exécuta le premier, il renonça aux discours et aux constestations (3), et pendant que les eusébiens s'agitoient par leurs intrigues, il s'enfermoit seul dans l'église de la paix. Là, se jetant sous l'autel, le visage contre terre, il prioit avec larmes, et continuoit sans interruption pendant plusieurs nuits.

Les eusébiens persuadèrent à l'empereur qu'Arius tenoit la doctrine de l'Eglise, et, sur ce fondement, résolurent de le faire recevoir dans la communion un certain jour qui étoit un dimanche. Le samedi précédent, Constantin, voulant s'assurer davantage, fit venir Arius dans son palais, et lui demanda s'il suivoit la foi de Nicée (4). Arius dit que oui. Constantin lui demanda sa profession de foi par écrit (5). Arius la donna aussitôt. Elle étoit conçue avec un tel artifice, que l'hérésie n'y paroissoit point, et on n'y voyoit que des paroles de l'Ecriture. Constantin lui demanda s'il n'avoit point d'autre créance, et ajouta : Si vous parlez sincèrement, vous ne devez pas craindre de prendre Dieu à témoin de la vérité; mais si vous faites un faux serment, craignez la vengeance divine. Arius jura qu'il n'avoit jamais dit ni écrit autre chose que ce qui étoit dans son papier, et qu'il n'avoit jamais tenu les erreurs pour lesquelles on l'avoit condamné à Alexandrie. Quelques-uns ont dit que le papier qu'il tenoit à la main étoit le symbole de Nicée, qu'en même temps il tenoit sous son bras un autre papier où étoit sa véritable doctrine, et que c'étoit à ce dernier qu'il prétendoit rapporter son serment. Quoi qu'il en soit, l'empereur, trompé par ce serment, manda l'évêque Alexandre, et lui dit qu'il falloit tendre la main à un homme qui cherchoit à se sauver (1). Alexandre s'efforça de détromper l'empereur; mais, voyant qu'il ne faisoit que l'irriter par ses remontrances, il se tut et se retira.

(1) Hilar. contr. Ari.
(2) 1 Cor. XV, 24.
(3) Socr. I, c. 36. Soz. II, c. 33.
(4) Ath. in Ari. I, p. 290.
(5) Epiphan. Hæres. 73, n. 1.
(6) Ruf. I, 11, Socr. 3, C. 37. Soz. II, 19.

(1) Epiph. Hæres. 60, n. 10.
(2) Theodor. in Philot. c. 1.
(3) Socr. I, c. 37.
(4) Socr. I, c. 38.
(5) Ath. ad Seraph. p. 670.

Les eusébiens le rencontrèrent, comme ils accompagnoient Arius qu'ils avoient pris à la sortie du palais, et le menoient par la ville avec pompe, pour le faire voir à tout le monde (2). Ils vouloient le faire entrer dans l'église à l'heure même; et comme Alexandre s'y opposoit, ils renouvelèrent leurs menaces, et lui dirent qu'ils avoient fait venir Arius à Constantinople malgré lui, et qu'ils sauroient bien aussi malgré lui le faire recevoir à la communion le jour suivant. Eusèbe de Nicomédie lui dit ces mêmes paroles (3) : Si vous ne le voulez pas recevoir de gré, je le ferai entrer demain avec moi dès le point du jour; et comment l'empêcherez-vous? Alexandre, saisi de douleur, entra promptement dans l'église accompagné de deux personnes, dont l'une étoit Macaire, prêtre d'Alexandrie. Là, le saint vieillard, fondant en larmes, se prosterna devant l'autel, le visage contre terre, et dit : Seigneur, s'il faut qu'Arius soit demain reçu dans l'Eglise, retirez votre serviteur de ce monde; mais si vous avez encore pitié de votre église, et je sais que vous en aurez pitié, voyez les paroles d'Eusèbe : ne permettez pas que votre héritage tombe dans le mépris, ôtez Arius du monde, de peur que, s'il entre dans votre église, il ne semble que l'hérésie y soit entrée avec lui. Alexandre prioit ainsi le samedi sur les trois heures après midi, et cependant les eusébiens continuoient de mener Arius par la ville comme en triomphe; et lui, se comptant déjà pour rétabli, tenoit plusieurs vains discours. Il étoit près de la place de Constantin, où étoit la colonne de porphyre, quand il fut saisi de crainte et du reproche de sa conscience. En même temps, il se sentit pressé de quelque nécessité naturelle, qui lui fit demander quelque lieu public de commodité, comme il y en avoit dans toutes les grandes villes; on lui en montra un derrière la place, il y entra, et quelque temps après on l'y trouva mort, ayant perdu une grande quantité de sang (1).

Cette nouvelle s'étant répandue par toute la ville, les fidèles accoururent à l'église, pour rendre grâce à Dieu d'une protection si visible qu'il avoit donnée à la vérité. Car, ils ne regardoient point la mort d'Arius comme un accident naturel, mais comme l'effet des prières d'Alexandre et de Jacques de Nisibe, et comparoient cette mort si hideuse à celle de Judas, dont Arius avoit imité l'impiété (2). Alexandre eut la consolation de célébrer le lendemain le saint sacrifice en la compagnie des seuls orthodoxes, remerciant Dieu du secours qu'il avoit donné à son église en une telle extremité. Constantin, voyant le doigt de Dieu et la prompte punition du parjure d'Arius, ne douta plus qu'il ne fût véritablement hérétique, et s'attacha plus que jamais à la foi de Nicée. Plusieurs ariens se convertirent; mais ceux qui demeurèrent opiniâtres, attribuèrent cette mort à un sortilége, tant il étoit constant qu'elle n'étoit pas naturelle. Le lieu où elle arriva fut regardé comme maudit; on l'alloit voir en foule, et on s'avertissoit d'éviter le siége funeste (3). Cela dura jusqu'à ce qu'un arien, riche et puissant, y fit bâtir une maison, afin d'en effacer la mémoire en changeant la forme de l'édifice.

LIX. L'empereur écrit à saint Antoine.

La réputation de saint Antoine vint jusqu'à l'empereur; il lui écrivit avec ses deux fils Constantius et Constant, le traitant de père, et lui demandant réponse (4). Antoine, sans s'émouvoir quand il reçut ces lettres, appela les moines, et leur dit : Ne vous étonnez pas si un empereur nous écrit, ce n'est qu'un homme : étonnez-vous plutôt de ce que Dieu a écrit une loi pour les hommes, et nous a parlé par son propre fils. Il ne vouloit pas même recevoir ces lettres, disant qu'il ne savoit pas y répondre. Mais les moines, lui ayant représenté que les empereurs étoient chrétiens, et qu'ils pourroient se scandaliser comme étant méprisés, il permit qu'on les lût, et y fit réponse, donnant aux empereurs des avis salutaires, de ne pas faire grand cas des choses présentes, mais de penser plutôt au jugement futur; de considérer que Jésus-Christ est le seul roi véritable et éternel; enfin il les prioit d'être humains, d'avoir soin de la justice et des pauvres; et cette lettre fut bien reçue.

Mais saint Antoine en écrivit ensuite d'autres à l'empereur, qui ne lui furent pas si agréables (5). C'étoit pour demander le retour de saint Athanase, et le prier de ne pas croire les calomnies des méléciens. Constantin lui ré-

(1) Lib. Marc. et Faust. p. 18.
(2) Ath. I, cont. Arian; Id. ad Serap. p. 679.
(3) Epiphan. Hæres. 69, n. 10.

(1) Socr. I, c. 36, et ibid. Vales.
(2) Greg. Naz. Or. 16. Amb. I, de Fide Grat. c. 9.
(3) Soz. II, c. 30.
(4) Vita Ant. c. 28. Hier. Chr. an. 337.
(5) Soz. II, c. 13.

pondit qu'il ne pouvoit mépriser le jugement du concile; il entendoit celui de Tyr. Car, disoit-il, quand même quelques-uns auroient jugé par haine ou par faveur, on ne doit pas croire la même chose d'un si grand nombre de bons et sages évêques : qu'Athanase étoit insolent, superbe et séditieux. Car, c'étoit principalement sur cette calomnie que ses ennemis insistoient, sachant combien l'empereur étoit sensible de ce côté-là. Le peuple d'Alexandrie crioit aussi sans cesse, et faisoit des prières publiques pour le retour de saint Athanase; mais l'empereur leur écrivit, les accusant de folie et d'emportements, et recommandant aux clercs et aux vierges sacrées de se tenir en repos. Il assuroit qu'il ne révoqueroit point ses ordres, et ne rappelleroit point Athanase, parce qu'il étoit séditieux, et condamné par un jugement ecclésiastique. Et comme il eut appris que l'église d'Egypte étoit divisée, que les uns étoient pour Athanase, les autres pour Jean le mélécien, il exila Jean lui-même, quoiqu'il eût été rétabli par le concile de Tyr. Ce fut bien malgré les ennemis de saint Athanase; mais Constantin étoit inflexible à l'égard de ceux qu'il croyoit auteurs de division entre les chrétiens.

On trouve un rescrit en faveur des juifs convertis, donné cette année trois cent trente-six, sous le consulat de Népotien et de Facondus (1), par lequel l'empereur défend aux juifs d'inquiéter ceux d'entre eux qui se font chrétiens, ou leur faire aucun mauvais traitement, sous peine d'être punis à proportion de l'injure. En même temps, il défendit aux juifs de circoncire les esclaves qu'ils auroient achetés, soit chrétiens, soit de quelque secte que ce fût, sous peine de leur faire perdre l'esclave en lui donnant la liberté (2).

LX. Baptême de Constantin, et sa mort.

L'empereur Constantin étoit alors âgé d'environ soixante-cinq ans, et avoit joui jusque-là d'une si parfaite santé, qu'il faisoit encore sans peine tous les exercices militaires (3). Se préparant à la guerre contre les Perses, il avoit retenu des évêques pour le suivre, et il avoit fait faire une tente en forme d'église portative, ornée richement, pour y prier avec eux. La fête de Pâque étant venue, il passa la veille en prières avec les fidèles selon la coutume (4), car il étoit le premier à célébrer cette solennité; et, pour la rendre plus éclatante, il faisoit éclairer pendant cette nuit, non-seulement les églises, mais les rues par toute la ville de Constantinople (5). Des hommes préposés pour cela y allumoient de grands cierges, ou plutôt des colonnes de cire, et quantité de flambeaux. Le jour étant venu, il faisoit de grandes libéralités au peuple, pour imiter les bienfaits du Sauveur. Ayant donc célébré la pâque à son ordinaire, cette année trois cent trente-sept (1), il tomba malade et eut recours aux bains chauds de Constantinople, puis à ceux d'Hélénople : et là il passa beaucoup de temps en prières dans l'église du martyr saint Lucien. Ce fut alors que, se voyant proche de sa fin, il résolut de recevoir le baptême (2). Ayant donc repassé dans son esprit la nécessité de ce sacrement et sa vertu merveilleuse, il se jeta par terre dans cet oratoire, et confessa ses péchés; puis il reçut l'imposition des mains avec les premières oraisons, pour être mis au rang des catéchumènes. Delà, il se fit transporter à Achiron, près de Nicomédie; ayant fait venir les évêques, il leur parla ainsi (3) : Voici le temps que j'ai tant souhaité, où j'espère obtenir de Dieu la grâce du salut, et ce signe si saint qui donne l'immortalité. J'avois eu dessein de recevoir le baptême dans le fleuve du Jourdain, où le Sauveur l'a reçu lui-même pour nous montrer l'exemple; mais Dieu, qui connoît ce qui nous est le plus utile, veut me faire ici cette faveur: ne faites donc point de difficulté de me l'accorder. S'il permet que je passe encore quelque temps sur la terre, je suis résolu de me mêler avec tous les fidèles dans les assemblées de l'Eglise, et de me prescrire pour la conduite de ma vie des règles qui soient dignes de la sainteté de Dieu. C'étoit une dévotion ordinaire en ces premiers temps de se faire baptiser dans le Jourdain, ou du moins de s'y baigner, comme font encore les pèlerins (4). Après qu'il eut ainsi parlé, Eusèbe de Nicomédie et les évêques qui l'accompagnoient, lui donnèrent le baptême et les autres sacrements, observant exactement toutes les cérémonies accoutumées; puis ils lui firent quitter la pourpre, et on le revêtit d'habits blancs, mais dont la magnificence étoit convenable à sa dignité; son lit aussi fut tout couvert de blanc (5). Alors, élevant sa voix, il adressa sa prière à Dieu, pour lui rendre grâce d'un tel bienfait, et finit par ses paroles : Maintenant je me trouve véritablement heureux, je me puis croire digne de la vie immortelle, participant de la lumière divine; quel malheur d'être privé de tels biens! Et comme ses capitaines, étant entrés dans sa chambre, s'affligeoient de sa perte, et prioient que Dieu prolongeât ses jours, il leur répondit qu'il connoissoit mieux que personne les grands biens qu'il venoit de recevoir, et qu'il ne vouloit plus différer d'aller à son Dieu. Tout cela se passoit à la fête de la Pentecôte.

Constantin avoit fait son testament, par le-

(1) L. v, Cod. Theod. de Jud.
(2) L. I, Cod. Theod. N. Christ. man.
(3) Eus. IV, Vita c. 33 56.
(4) C. 57.
(5) C. 22.

(1) Eus. c. 6. Socr. I, c. 39.
(2) Soz. n. 11, 34. Theod. c. I, 32.
(3) V. Vales. in Eus. IV, 16. Chron. Hier. an. 938.
(4) Eus. et Hier. de Loc. Vales. ubi sup.
(5) Eus. IV, Vit. c. 6.

quel il avoit confirmé le partage de l'empire, fait de son vivant entre ses trois fils et ses deux neveux. Il ordonna aussi que saint Athanase fût rappelé de son exil, quoiqu'Eusèbe de Nicomédie s'efforçât de l'en détourner (1). Le dépositaire du testament de Constantin fut ce prêtre arien, que sa sœur Constantia lui avoit recommandé en mourant, et Constantin lui ordonna de ne le remettre qu'entre les mains de son fils Constantius. L'empereur Constantin, ayant ainsi donné ordre à toutes choses, mourut sur le midi le jour de la Pentecôte, vingtième de mai, sous le consulat de Félicien et de Tatien, c'est-à-dire l'an trois cent trente-sept, après en avoir régné trente-un. C'étoit le plus long règne que l'on eût vu depuis Auguste (2). Le corps fut mis dans un cercueil d'or, et porté à Constantinople; en attendant que quelqu'un de ses fils fût arrivé, on le déposa dans la principale chambre du palais, élevé sur des degrés couverts de pourpre, et environnés de quantité de flambeaux, dans des chandeliers d'or; plusieurs personnes y veilloient jour et nuit, et ce spectacle étoit tout à fait nouveau (3). Constantius fut le seul de ses fils qui se trouva à temps pour prendre soin de sa sépulture; car, comme il étoit le plus proche, il reçut le premier la nouvelle de sa maladie, et toutefois il le trouva mort (4). Il fit porter le corps avec pompe dans l'église des apôtres, et suivit lui-même le convoi; puis il se retira avec les soldats, n'étant que catéchumène. Mais le clergé et le peuple fidèle vinrent faire les prières et offrir le sacrifice. Le corps de l'empereur étoit élevé sur une haute estrade pendant les prières, et fut enterré dans le vestibule de la basilique près de la porte. Il y eut des personnes destinées pour demeurer en ce lieu, et y faire des prières (1).

La mémoire de l'empereur Constantin est en bénédiction dans l'Eglise, pour les grands biens qu'il lui a faits, en la protégeant de tout son pouvoir, et montrant en tant de manières son zèle pour la véritable religion. Les Grecs l'honorent entre les saints, et en font la fête le vingt-unième de mai, le joignant à sa mère sainte Hélène (2). On doit croire que le baptême a effacé toutes les taches de sa vie; mais on y en trouve de grandes, depuis même qu'il eût vu la croix miraculeuse, et qu'il se fût déclaré pour la religion chrétienne. De Minervine, sa première femme (3), il avoit un fils nommé Crispe, qu'il avoit fait césar, et qu'il destinoit à l'empire, dont en effet il s'étoit montré digne, par plusieurs belles actions (4); toutefois il le fit mourir, persuadé des calomnies dont Fausta, sa seconde femme chargea, ce jeune prince, et ensuite à la persuasion d'Hélène, sa mère, il fit mourir Fausta dont il avoit reconnu l'imposture, et qu'il avoit d'ailleurs convaincue de s'être abandonnée à un valet; il la fit étouffer dans un bain chaud. Après cela, on ne s'étonnera pas s'il ajoutoit foi trop facilement aux calomnies des ariens contre saint Athanase et les autres évêques catholiques. Eusèbe, son grand admirateur (5), avoue lui-même que plusieurs se plaignoient de sa trop grande facilité, et qu'elle donna cours à deux grands vices : à la violence de ceux qui opprimoient les foibles pour contenter leur avidité insasiable, et à l'hypocrisie des faux chrétiens qui entroient dans l'Eglise pour gagner ses bonnes grâces. Enfin, on ne se trompera point sur Constantin, en croyant le mal qu'en dit Eusèbe, et le bien qu'en dit Zosyme.

(1) Theod. I, c. 32.
(2) Eus. IV, 68.
(3) Eus. IV, c. 70.
(4) Ibid. c. 71.

(1) Chr. in 2 Cor. Hom. 2, ad Pap an. 66.
(2) Men. ibd.
(3) Zos. lib. II, p.685.
(4) Vic. Epit. Philos. II c. 4.
(5) Eus. V, c. 54.

LIVRE DOUZIÈME.

I. Partage entre les enfans de Constantin.

Les trois fils de Constantin partagèrent l'empire, comme il l'avoit ordonné. Constantin, qui étoit l'aîné, eut l'Espagne, la Gaule et tout ce qui est en deçà des Alpes; Constant, qui étoit le plus jeune, eut l'Italie, l'Afrique, la Sicile et l'Illyrie; Constantius, qui étoit le second, eut l'Asie, l'Orient et l'Égypte (1). Ils avoient un oncle, nommé Jules Constantius, fils de Constantius Chlorus, mais d'une autre mère que Constantin le grand, c'est-à-dire de Théodora; et de la même femme, Constantius Chlorus avoit eu un autre fils, Dalmace, surnommé Hanniballien, que Constantin, son frère, fit censeur. Celui-ci étoit mort, et avoit laissé deux fils, Jules Dalmace et Claude Hanniballien. Constantin avoit donné à Dalmace le titre de césar avec la Thrace, la Macédoine et l'Achaïe; à Hanniballien le titre de roi, avec la Cappadoce, le Pont et l'Arménie; sa résidence étoit à Césarée de Cappadoce.

Quelque temps après la mort du grand Constantin, les soldats ne voulant, disoient-ils, obéir qu'à ses enfants, firent mourir son frère Jules et ses deux neveux, Dalmace et Hanniballien (2). On accusa l'empereur Constantin d'avoir ordonné secrètement ces exécutions, ou du moins d'y avoir consenti trop facilement; quelques-uns même ont prétendu que Constantin en avoit donné l'ordre avant sa mort. Quoi qu'il en soit, deux des nouveaux empereurs en profitèrent : Constantius eut la Thrace avec la Cappadoce, Constantin eut l'Achaïe et la Macédoine. Il resta deux fils de Jules, qu'il avoit eus de différents lits; le premier, nommé Gallus, de Galla, de laquelle il avoit eu aussi la femme de l'empereur Constantius; le second, nommé Julien, de Basiline, fille d'Anicius Julien, d'une femme illustre, mais païenne. Ces deux jeunes princes furent épargnés par mépris (3) : Gallus, parce qu'il étoit alors malade, et que l'on ne croyoit pas qu'il pût vivre long-temps; Julien, pour son bas âge, car il n'avoit pas huit ans, étant né à Constantinople le sixième de novembre, l'an trois cent trente-deux, sous le consulat de Pacatien et d'Hilatien; par où l'on voit qu'il y eut quelques années d'intervalle entre la mort de Constantin, celle de son frère et de ses neveux. Eusèbe de Nicomédie prit soin de l'éducation de Gallus et de Julien, parce qu'il étoit parent, quoiqu'éloigné, de Basiline, mère de Julien (1). On le mena en Cappadoce, près le mont Argée, à un lieu nommé Macel, où étoit une maison royale, bâtie magnifiquement, accompagnée de bains, de fontaines et de jardins. On leur donna des maîtres pour les lettres, les sciences et les exercices convenables à leur âge; on les instruisit des saintes Écritures; et, comme ils témoignoient de la piété, on les mit dans le clergé, où on leur donna l'ordre des lecteurs.

II. Constantius gagné par les ariens.

L'empereur Constantius donna un grand pouvoir aux eunuques de son palais, dont le principal était Eusèbe, préfet de la chambre, homme vain, avare, injuste et cruel (2), qui, d'une très-basse origine, s'étoit élevé jusqu'à gouverner l'empereur. Cet Eusèbe tomba dans l'arianisme à la persécution du prêtre, que le grand Constantin avoit fait dépositaire de son testament, et qui avoit acquis par-là une grande autorité et une grande liberté d'entrer dans le palais; il avait même infecté de son hérésie l'esprit de l'impératrice (3). L'empereur commença aussi à révoquer en doute ce que l'on devoit croire de cette nouvelle opinion; tout le monde en disputoit dans le palais, les femmes avec les eunuques, les gardes mêmes (4). De là, ce mal se répandit dans les familles particulières, dans les autres villes et les provinces éloignées; car le tumulte que ces questions causoient excitoit tout le monde à en demander le sujet, et à entrer en dispute. L'Illyrie toutefois et le reste de l'Occident n'y prirent point de part, et demeurèrent fermes dans la foi de Nicée. Eusèbe de Nicomédie et Théognis conçurent alors de grandes espérances (5), et, pour

(1) Eus. IV, Vita c. 51. Zosym. lib. II, p. 591. Aur. Vic. Ep.
(2) Zos. p 692.
(3) Soz. V, Hist. c. 2.

(1) Amm. lib. XXII, p. 320, c. 3.
(2) Socr. II, Sozom. III, c. 1.
(3) Amm. lib. XV, c. 3; XXII, c. 3. Jul. ad Ath. The. II, c. 3.
(4) Ath. ad Solit. p. 819, 854, 856.
(5) Soz. III, c. 1.

empêcher saint Athanase de rentrer à Alexandrie, ils résolurent d'y mettre un évêque de leur parti.

III. Rappel de saint Athanase.

Mais l'empereur Constantin le jeune ne leur en donna pas le temps; car, dès l'année trois cent trente-huit, il envoya saint Athanase à son église, avec une lettre adressée au peuple catholique d'Alexandrie, où il dit que le saint évêque avoit été envoyé dans les Gaules, de peur que, par la fureur de ses ennemis, il ne demeurât exposé à un malheur sans remède (1); que l'intention du grand Constantin étoit de le rendre à son église, s'il n'eût été prévenu par la mort. Quand donc, ajoute-t-il, Athanase sera arrivé chez vous, vous connoîtrez combien nous l'avons honoré, et vous ne devez pas vous en étonner, puisque nous y avons été portés par votre affliction, que nous nous représentions, et par la présence vénérable de ce grand homme. Que la Providence divine vous conserve, mes chers frères! Donné à Trèves, le quinzième des calendes de juillet, c'est-à-dire le dix-septième de juin. L'empereur Constantin n'osa s'opposer au retour de saint Athanase, qui partit de Trèves après un exil de deux ans et quatre mois. Il passa par la Syrie, arriva en Égypte, et rentra à Alexandrie, où il fut reçu avec une joie incroyable de tout le monde, du clergé, du peuple, de la ville et de la campagne, qui accouroient en foule pour le voir. Toutes les églises retentissoient de prières et d'actions de grâces (2). Les autres évêques qui avoient été chassés de leurs siéges, furent aussi rétablis, entre autres Asclépas de Gaze et Marcel d'Ancyre. Les ariens se plaignirent hautement du retour d'Athanase, comme d'une entreprise contre la discipline de l'Église, disant qu'il ne pouvoit être rétabli que par l'ordonnance d'un concile, après avoir été chassé par le concile de Tyr.

IV. Nouvelles calomnies contre saint Athanase.

Ils écrivirent des lettres aux trois empereurs pour l'accuser de plusieurs crimes, dont celui-là étoit le premier, d'avoir violé les canons en rentrant dans son siége sans ordonnance de concile (3). Ils l'accusoient encore d'avoir causé à son retour du tumulte et des séditions, des pleurs et des gémissements parmi le peuple, qui, disoient-ils, le recevoit à regret; d'avoir pillé les églises d'Alexandrie; d'y avoir commis des violences et des meurtres; d'avoir détourné le fonds des aumônes que l'empereur Constantin avoit ordonnées pour la subsistance des veuves et des ecclésiastiques en Lybie, et en quelques endroits de l'Égypte (1); et d'avoir fait vendre pour son profit particulier le blé destiné à cet usage, dont il avoit la distribution. Ils obtinrent même une lettre de l'empereur Constantius, qui appuyoit ce dernier chef d'accusation. Mais ces calomnies ne firent pas grand effet auprès de Constant ni de Constantin, quoique les eusébiens y eussent envoyé des députés pour les soutenir; car saint Athanase y envoya aussi des ecclésiastiques avec des lettres qui le justifièrent, et couvrirent ses ennemis de confusion (2).

Les eusébiens envoyèrent à Rome Macaire, prêtre, Martyrius et Hésychius, diacres, pour porter au pape Jules des lettres où ils accusoient non-seulement saint Athanase, mais encore Asclépas de Gaze et Marcel d'Ancyre (3). Ces députés sollicitèrent en faveur de Piste, que les eusébiens avoient ordonné évêque pour Alexandrie (4), et qui n'en fut jamais en possession; ils vouloient engager le pape à lui écrire, comme étant en sa communion. Saint Athanase envoya de son côté quelques prêtres à Rome; mais, sitôt que Macaire sut qu'ils alloient arriver, il craignit d'être honteusement convaincu au sujet de Piste, et se retira de nuit tout malade qu'il étoit, quoique le pape l'attendît; Martyrius et Hésychius demeurèrent. Les députés de saint Athanase, étant arrivés, firent connoître au pape que ce prétendu évêque que Piste étoit un des premiers disciples d'Arius; que lui et Second de Ptolémaïde, qui l'avoit ordonné, avoient été excommuniés par saint Alexandre, et ensuite par le concile de Nicée; et le diacre Martyrius n'osa dire le contraire. Ils confondirent de même les eusébiens sur tous les chefs d'accusation, dans une conférence publique en présence du pape (5). Enfin, les députés des eusébiens le prièrent d'assembler un concile, et d'y mander Athanase et ses accusateurs, déclarant qu'ils réservoient à y produire leurs preuves. Le pape accepta la proposition, écrivit aux uns et aux autres, et manda saint Athanase en particulier (6).

V. Mort du jeune Constantin.

Le jeune Constantin ne vécut pas long-temps après avoir renvoyé saint Athanase (7). Il étoit entré en différent avec Constant touchant l'Afrique et l'Italie; Constant dissimula sa haine pendant trois ans, voulant surprendre son frère (8); enfin, le voyant entré sur ses terres, il envoya des troupes, sous prétexte de donner du secours à Constantius pour la guerre contre les Perses. Ils prirent Constantin à leur avantage, et le tuèrent près d'Aquilée, sous le consulat

(1) Ath. Apol. 2, p. 805. Theodor. l. II, c. 2. V. P. an. 38.
(2) Syn. Alex. ap. Ath. 2 Ap. p.728, H.
(3) Ap. Ath. p. 714.

(1) Ath. p. 737.
(2) Ad Solit. p. 815. Ap. ad Const. p. 675, D.
(3) Jul. P. Ap. Ath. Ap. 2, p. 743.
(4) Epiph. Hæres. 69, n.8.
(5) Jul. Ap. Ath. Ap. 2, p. 741.
(6) Ad Solit. p. 819.
(7) Socr. ibid. c. 5. Zos. lib. II, p. 692.
(8) Vic. Ep.

d'Acyndinus et de Proculus, c'est-à-dire l'an trois cent quarante. Constant joignit à son partage celui de Constantin, et tout l'empire fut réduit à deux parties, l'Orient et l'Occident. La mort de Constantin ôta une puissante protection à saint Athanase et à toute l'Église catholique.

VI. Mort d'Eusèbe de Césarée ; sa doctrine.

Ce fut environ ce temps-là, c'est-à-dire vers l'an trois cent quarante, que mourut Eusèbe de Pamphile, évêque de Césarée, en Palestine (1), le plus savant homme que l'Église ait eu de son temps. Outre les ouvrages dont j'ai parlé, savoir, le traité contre Hiéroclès, la préparation et la démonstration évangélique, la chronique et l'histoire ecclésiastique, il composa encore sur la fin de sa vie un grand traité contre Marcel d'Ancyre, la vie de l'empereur Constantin ou plutôt son éloge, et un panégyrique qui en est comme l'abrégé, et qu'il prononça en sa présence à la solennité de la trentième année de son règne (2). Nous avons ces ouvrages, mais nous avons perdu les trente livres contre Porphyre, et plusieurs autres. C'est principalement par l'ouvrage contre Marcel que l'on doit juger de la doctrine d'Eusèbe touchant le verbe divin ; car cet ouvrage est écrit depuis que les ariens eurent ému la question, et qu'ils eurent été condamnés au concile de Nicée, dans le fort des disputes, et sur la matière même qui y est traitée à fond.

Il est divisé en cinq livres : les deux premiers sont intitulés simplement, Contre Marcel d'Ancyre, et ne contiennent presque autre chose que l'exposition de ses sentiments, qui suffit, à ce qu'Eusèbe prétend, pour le convaincre de sabellianisme. Les trois autres livres sont intitulés, De la théologie ecclésiastique, et adressés à Flaccile, évêque d'Antioche ; dans ceux-ci, Eusèbe réfute Marcel, et lui oppose la doctrine qu'il dit être celle de l'Église catholique. C'est à peu près la même qu'il avoit proposée dans ses autres ouvrages, particulièrement dans la démonstration évangélique (3). Il condamne ceux qui avoient osé dire que le verbe étoit créature et tiré du néant. Car, dit-il, comment seroit-il fils et fils unique de Dieu, s'il étoit de même nature que toutes les autres créatures? Et encore (4) : Ceux qui mettent deux hypostases, l'une non-engendrée, l'autre créée de rien, sauvent bien l'unité de Dieu ; mais, selon eux, il n'y a plus de fils unique ; il n'est ni Seigneur, ni Dieu, et n'a plus rien de commun avec la divinité du père. Et ailleurs (5), expliquant ce fameux passage, où, suivant la version grecque, la sagesse dit (6) : Le Seigneur m'a créé, il dit : Si quelqu'un veut dire qu'il a été créé, qu'il ne le dise pas, comme s'il avoit passé du non-être à l'être, ou comme s'il avoit été tiré du néant à la manière des autres créatures, ainsi que quelques-uns ont mal pensé. Ensuite il explique doctement ce passage suivant l'hébreu, et montre qu'il n'étoit pas ignorant de cette langue.

Il dit que le fils de Dieu est la source de la vie, la vie, la lumière, la raison même (1). Il parloit ainsi dans la démonstration évangélique, ajoutant qu'il est la beauté et la bonté même, s'il est permis de donner ces noms à ce qui est produit. Dans le même ouvrage, il disoit (2) : Il est dangereux de dire simplement que le fils a été tiré du néant, comme les autres productions ; car autre est la génération du fils, autre la création faite par le fils. Ces paroles sont d'autant plus remarquables, qu'il les a écrites avant le concile de Nicée ; et, dans le même ouvrage, il dit qu'il faut concevoir le fils, non comme n'étant point en certain temps et produit ensuite, mais comme étant avant des temps infinis, préexistant et coexistant toujours avec le père. Cette doctrine est bien contraire à celle d'Arius, qui accusoit saint Alexandre de dire (3) : Toujours le père, toujours le fils. Eusèbe dit encore, dans la théologie, que le père a déclaré son fils seigneur, sauveur et Dieu de tout, et participant de son trône : tout cela semble justifier la foi d'Eusèbe.

Toutefois, en écrivant à l'évêque Euphration, il n'avoit pas craint de dire nettement que le Christ n'est pas vrai Dieu, et nous trouvons dans ce même ouvrage contre Marcel des expressions fâcheuses (4). Il semble mettre de la différence entre la divinité du fils et celle du père, car il dit (5) : S'ils craignent que nous ne mettions deux dieux, qu'ils sachent que, même en confessant que le fils est Dieu, il ne se trouve qu'un seul Dieu, savoir, celui qui seul est sans principe et non-engendré, qui possède la divinité en propre, et qui est cause que le fils est, et qu'il est tel. Il ne dit jamais, suivant le langage reçu depuis dans l'Église, que le père et le fils sont un seul Dieu. Il ne se sert point du terme de consubstantiel ; et, quand il le reçut au concile de Nicée, ce ne fut qu'avec des explications qui n'établissent pas l'égalité parfaite, comme nous avons vu dans sa lettre (6). Au contraire, il accuse Marcel de sabellianisme, parce qu'il disoit qu'avant la création du monde il n'y avoit que Dieu seul, et que Dieu et son verbe étoient une seule et même chose : ce qu'il n'y a point de catholique qui ne dise aujourd'hui. Eusèbe prétend que parler ainsi (7) c'est nier l'hypostase du fils et le

(1) Soc. II, c. 14. Soz. III, c. 2.
(2) IV. Vita, c. 49.
(3) Beol. I, c. 9.
(4) Ibid. c. 10.
(5) III, The. c. 2, p. 150, D.
(6) Prov. VIII, c. 22,

(1) I The. c. 2; IV, Dem. c. 2.
(2) V, Dem. c. 2, p. c. 214.
(3) Sup. lib. X, I, c. 11.
(4) Ath. de Syn. p. 886. C.
(5) C. 11.
(6) Sup. l. XI, n. 26. I The. c. 16, 17.
(7) II The. c. 14, p. 122, D. II The. c. 4.

mettre dans le père, comme un accident dans son sujet. Suivant ce principe, il ne veut pas que l'on dise que le souverain Dieu s'est incarné, parce qu'il ne donne ce titre qu'au père. Il semble mettre de l'inégalité entre le père et le fils, en disant (1) : Il n'est pas nécessaire de mettre deux dieux en mettant deux hypostases ; car nous ne les tenons pas égales en dignité, ni toutes deux sans principes et non-engendrées ; c'est pourquoi le fils même enseigne que le père est aussi son Dieu (2). Il dit ensuite que nous ne rendons au fils les honneurs divins qu'à cause du père, que nous honorons par lui, comme un roi en son image (3). Et ailleurs (4), que le fils reconnoit son père pour seul vrai Dieu, parce qu'encore que lui-même soit vrai Dieu, il ne l'est pas comme image ; et le titre de seul convient au père, comme étant l'original.

Il semble encore plus marquer l'inégalité du père et du fils, en disant que le fils n'est ni le souverain Dieu, ni un des anges, mais qu'il est au milieu et le médiateur du père et des anges (5). Il parle de même dans la démonstration évangélique (6), et prétend prouver qu'il étoit nécessaire que Dieu produisit avant tout le reste une puissance moyenne pour tempérer la disproportion infinie qu'il y a entre lui et la créature. Dans ce même ouvrage, il nomme le fils ministre et instrument de la création ; il le nomme même ouvrage, *démiourgema* (7). Il dit que le père existe et subsiste avant la génération du fils, en tant qu'il est seul non-engendré (8). Il dit que le fils n'est pas un accident inséparable, comme la splendeur de la lumière, mais qu'il subsiste par la volonté du père, qui l'a produit de porpos délibéré (9). Enfin, ce qui paroit moins excusable, il dit que le Saint-Esprit n'est ni Dieu ni fils, mais une des choses faites par le fils, et il le dit dans l'ouvrage contre Marcel. On peut toutefois expliquer favorablement la plupart des expressions d'Eusèbe, si l'on considère que de son temps, quoique la doctrine de l'Église fût certaine, son langage sur ce mystère si sublime n'étoit pas entièrement formé, et tout le monde n'étoit pas encore convenu des termes les plus propres pour trancher également toutes les chicanes des hérésies opposées à Arius (10). Marcel d'Ancyre reprochoit à Astérius d'admettre dans la trinité deux personnes distinctes, parce que le mot grec *prosopon*, qui signifie personne, n'étoit pas universellement reçu en cette matière. On peut dire encore qu'Eusèbe ne distingue pas assez ce qui convient à Jésus-Christ selon la nature divine et selon la nature humaine.

Mais quand on pourroit excuser la doctrine d'Eusèbe de Césarée, il est difficile de justifier sa conduite. Il est marqué dès le commencement (1) entre les évêques qui prirent Arius sous leur protection contre saint Alexandre d'Alexandrie. Il ne dit pas un mot dans son histoire ecclésiastique de cette dispute si fameuse ; et afin que l'on ne puisse dire qu'il ne fit son histoire dans le temps qu'elle commençoit, il n'en parle pas plus clairement dans la vie de Constantin ; il se contente de dire en général qu'il y avoit de la division dans l'Église, principalement en Egypte, sans en jamais expliquer le sujet ; et on croiroit, selon lui, que dans le concile de Nicée on ne traita point de question plus importante que celle du jour de la pâque. En rapportant les lois de Constantin contre les hérétiques, il ne parle point de celle qui condamnoit au feu les écrits d'Arius ; en parlant du concile de Tyr, il ne dit pas un mot du procès de saint Athanase, qui en étoit le sujet (2). Ce silence si affecté autorise plus ceux d'entre les anciens qui l'ont accusé d'arianisme que ceux qui l'en ont voulu justifier. Aussi Acace, son disciple et son successeur dans le siége de Césarée, fut dans la suite un des chefs des ariens. Cet Acace étoit borgne, et le surnom lui en demeura. Il avoit de l'esprit et du savoir, et composa plusieurs ouvrages, entre autres la vie d'Eusèbe, son prédécesseur (3).

VII. Mort de saint Alexandre de Constantinople. Paul évêque; puis Eusèbe.

Vers le même temps mourut saint Alexandre de Constantinople, après avoir vécu quatre-vingt-dix-neuf ans, dont il avoit passé vingt-trois dans l'épiscopat (4). Comme il étoit prêt à mourir, ses clercs lui demandèrent à qui on devoit confier après lui le gouvernement de l'Église. Si vous cherchez, dit-il, un homme d'une vie exemplaire et capable d'instruire, vous avez Paul ; si vous regardez l'habileté pour les affaires du dehors et pour le commerce avec les grands, joint à un extérieur de piété, Macédonius vaut mieux. Paul étoit originaire de Thessalonique, encore jeune, mais d'une prudence fort avancée (5). Il avoit déjà été exilé par le grand Constantin, à la sollicitation des ariens : Macédonius étoit vieux diacre depuis long-temps. Tant que saint Alexandre vécut, les catholiques eurent le dessus à Constantinople. A sa mort, les ariens se relevèrent et se crurent assez forts pour faire élire Macédonius : ce qui causa quelque trouble, car les catholiques demandoient Paul, et ils l'emportèrent pour cette fois. Paul fut donc ordonné évêque de Con-

(1) Ibid. c. 7, p. 109.
(2) Jo. XX, 17.
(3) Ibid. c. III, c.
(4) Ibid. c. 23, p. 14.
(5) Lib. I, c. 1, 8, D.
(6) IV, Dem. c. 6.
(7) Ibid. c. 2, 4.
(8) C. 2.
(9) C. 3, p. 147, D; Ib. p. 148, A. III, The. c. 6, p. 175, A.
(10) Ap. Eus. III, The. c. 4, p. 168, C.

(1) Sup. l. X, n. 34, 42.
(2) V. Test. de Eus. Ap. Vales.
(3) Soc. II, Hist. c. 4.
(4) Soc. II, c. 6. Soz. III, c. 3. V. Pag. 340, n. 3.
(5) Ath. ad Sol. p. 813.

stantinople dans la basilique de la Paix, depuis jointe à Sainte-Sophie (1). Macédonius forma d'abord quelqu'accusation contre lui; mais il l'abandonna, se réunit, et étant ordonné prêtre, servit sous lui en cette qualité. Comme l'élection de Paul s'étoit faite en l'absence de l'empereur Constantius, il en fut extrêmement irrité lorsqu'il vint à Constantinople (2). Il prétendit qu'il étoit indigne de l'épiscopat; et, par la faction de ses ennemis, il assembla un concile, où il le fit déposer et mettre à sa place Eusèbe de Nicomédie, qui fut ainsi transféré pour la seconde fois, contre les règles de l'Eglise (3). Depuis ce temps, les ariens furent les maîtres à Constantinople, l'espace de quarante ans.

VIII. Concile d'Alexandrie pour saint Athanase.

Cependant, il s'assembla à Alexandrie un concile d'environ cent évêques de l'Egypte, de la Thébaïde, de la Lybie et de la Pentapole, qui tous ensemble écrivirent une lettre synodale à tous les évêques catholiques du monde (4). Ils se plaignent d'abord de ce que les eusébiens ne cessent point de persécuter saint Athanase; qu'ils l'ont fait exiler, et auroient voulu le faire mourir; et que, depuis son retour, ils ont envoyé aux trois empereurs une lettre remplie de nouvelles calomnies, où ils ne l'accusent pas de moins que d'avoir commis des meurtres (5). Quand ces accusations seroient véritables, disent-ils, ils seroient coupables de violer la règle du christianisme en portant aux oreilles des empereurs des accusations de meurtres contre des évêques (6); mais ce n'est que mensonge et calomnie, et nous avons honte d'être obligés d'y répondre. Ils entrent donc en justification en disant : Les meurtres et les emprisonnements sont éloignés de notre église. Athanase n'a livré personne au bourreau, ni mis personne en prison; notre sanctuaire est encore pur, comme il l'a toujours été; il ne se glorifie que du sang de Jésus-Christ. Athanase n'a fait mourir ni prêtre ni diacre : il n'est auteur ni de meurtre ni de bannissement. Ses ennemis avouent clairement dans leur lettre que c'est le préfet d'Egypte qui a condamné quelques particuliers (7), et ils n'ont pas de honte d'attribuer ces condamnations à Athanase, qui n'étoit pas encore rentré à Alexandrie, et qui se trouvoit alors en Syrie, au retour de son exil. Ces procès n'ont été faits pour aucune cause ecclésiastique, comme vous verrez par les actes que nous vous envoyons; car nous les avons curieusement recherchés, ayant su ce que les eusébiens ont écrit. Vous pourrez juger par-là des calomnies précédentes.

Ils reprennent ensuite, depuis l'origine, les persécutions que saint Athanase avoit souffertes. Que, dès la déposition d'Arius, les ariens l'avoient pris en haine, lorsqu'il n'étoit encore que diacre, à cause du crédit qu'il avoit auprès d'Alexandre, son évêque. Que leur haine s'étoit accrue au concile de Nicée, où ils avoient connu son zèle par leur propre expérience; que, le voyant élevé à l'épiscopat et ennemi déclaré de l'hérésie, ils avoient fait éclater leur malice, excitant l'empereur contre lui, le menaçant de tenir des conciles, comme fut enfin celui de Tyr. Ils viennent aux calomnies avancées contre saint Athanase, dont la première étoit, que six ou sept évêques l'avoient ordonné secrètement. Au contraire, disent-ils, nous sommes témoins, nous et toute la ville et toute la province, que tout le peuple de l'Eglise catholique demanda Athanase pour évêque tout d'une voix (1), et que la plus grande partie de nous l'ordonnèrent aux yeux de tout le peuple; sur quoi nous sommes plus croyables que ceux qui n'y étoient pas.

Mais, Eusèbe reprend l'ordination d'Athanase, lui qui peut-être n'a jamais reçu d'ordination, et qui, quand il l'auroit reçue, l'a lui-même anéantie. Il étoit d'abord à Béryte, il l'a quittée pour venir à Nicomédie; l'une et l'autre, contre la loi. Le désir de la seconde lui a fait mépriser l'affection qu'il devoit porter à la première; et il n'a pas même gardé la seconde qu'il avoit injustement usurpée; il vient d'en sortir pour envahir encore la place d'un autre, mettant la religion dans la richesse et dans la grandeur des villes, et ne comptant pour rien le partage que l'on a reçu par l'ordre de Dieu. Les évêques d'Egypte parlent ici de la dernière translation d'Eusèbe à Constantinople, et continuent : Il ne sait pas que le Seigneur est au milieu de deux ou trois assemblés en son nom (2); il ne pense pas à ce que dit l'apôtre (3) : Je ne tire point ma gloire du travail d'autrui, et à ce prétexte qu'il donne (4) : Si tu es lié à une femme, ne cherche point à te délier. Car si cela est dit d'une femme, combien doit-on plus l'entendre d'une église? Quiconque y est une fois lié par l'épiscopat, ne doit plus en chercher d'autre, de peur d'être trouvé adultère suivant les divines Ecritures. Telles étoient alors les maximes des saints évêques touchant les translations. Ils viennent au concile de Tyr, et montrent comme la cabale d'Eusèbe y dominoit, appuyée du comte Denis et de la puissance séculière, comme saint Athanase fut obligé de s'en retirer pour se plaindre à l'empereur, la nouvelle calomnie dont les eusébiens le chargèrent touchant le blé de Constantinople. Ils soutiennent que l'on ne doit point donner le nom de concile à une assemblée qui n'agissoit que par l'autorité du prince, où les évêques étoient con-

(1) Ath. ib.
(2) Soc. II, c. 7. Soc. III, c. 4.
(3) Soc. V, Hist. c. 7.
(4) Athanas. 2, Apol. p. 720, B; Ibid. ad Afric. p. 940, D.
(5) 2 Ap. p. 723, B.
(6) P. 724, A.
(7) P. 725, A.

(1) Sup. liv. XI, n. 29.
(2) Mat. XVIII, 20.
(3) 2 Cor. X, 15.
(4) 1 Cor. II, 27.

traints de se trouver par ses ordres, et où il y avoit un comte et des soldats, comme les satellites des évêques. Ils justifient saint Athanase du meurtre d'Arsène et du calice d'Ischyras; sur quoi ces paroles sont remarquables : Puisqu'il n'y avoit point là d'église ni de prêtre pour sacrifier, et que le jour ne le demandoit pas, n'étant pas un dimanche; comment y auroit-on brisé une coupe mystique (1)? Il y a quantité de coupes dans les maisons et dans le marché; on les brise sans impiété : mais c'est une impiété de briser volontairement la coupe mystique. Elle ne se trouve que chez les prêtres légitimes, vous avez droit de la présenter aux peuples, vous l'avez reçue suivant la règle de l'Eglise. Que si celui qui brise le calice est impie, celui-là l'est bien davantage qui profane le sang de Jésus-Christ.

Passant à la députation du concile de Tyr pour informer dans la Maréote, ils relèvent les irrégularités de la procédure. On avoit exclu, disoient-ils (2), les ministres sacrés, et on informoit devant des païens touchant une église, une coupe, une table, les choses saintes; et ce qui est pire, on citoit des païens pour témoins. Ils représentent les violences qui furent commises à Alexandrie par l'autorité du préfet Philagre, et disent que l'on exila quatre prêtres de cette ville, qui toutefois n'avoient point été à Tyr. Ils justifient saint Athanase de la nouvelle calomnie, d'avoir vendu et détourné à son profit le blé que le grand Constantin avoit donné pour la nourriture des veuves, en Lybie et en quelques cantons d'Egypte (3); quoiqu'en effet, on eût toujours continué de le distribuer, et qu'il n'en revînt à saint Athanase que de la peine.

Les évêques d'Egypte ajoutent (4) : Nous vous avons envoyé le témoignage des évêques de Lybie, de Pentapole et d'Egypte, pour vous faire connoître la calomnie. Les eusébiens ne font tout cela que pour établir l'hérésie des ariens, en retenant par la crainte les défenseurs de la vérité; mais, grâce à votre piété, vous avez écrit plusieurs fois anathème aux ariens, et vous ne leur avez point donné place dans l'Eglise. Quant aux eusébiens, il est aisé de les convaincre; car, après leurs premiers écrits touchant les ariens dont nous vous avons envoyé des copies, ils soulèvent ouvertement contre l'Eglise catholique ces mêmes ariens qu'elle a anathématisés; ils leur ont donné un évêque; c'est de Piste apparemment que la lettre parle. Elle continue : Ils divisent l'Eglise par les menaces et la terreur, afin d'avoir partout des ministres de leur impiété; ils envoient même aux ariens des diacres, qui sont reçus publiquement dans leurs assemblées, ils leur écrivent et reçoivent leurs réponses, en déchirant l'Eglise par cette communication. Ils envoient partout des lettres pour établir leur hérésie, comme vous pourrez apprendre de ce qu'ils ont écrit à l'évêque de Rome, et peut-être à vous-mêmes.

C'est pourquoi, étant maintenant assemblés, nous vous écrivons et vous conjurons de recevoir ce témoignage, de compatir à notre confrère Athanase, d'animer votre zèle contre les eusébiens, auteurs de cette entreprise, afin qu'à l'avenir il n'arrive rien de semblable. Nous vous demandons justice de tant de crimes, suivant cette parole de l'apôtre (1) : Otez les mauvais d'entre vous, car leurs actions les rendent indignes de la communion des fidèles. Ne les écoutez donc point, s'ils vous écrivent encore contre l'évêque Athanase; car tout ce qui vient d'eux n'est que mensonge. Quand leurs lettres porteroient les noms de quelques évêques d'Egypte, ce ne sera pas nous assurément, mais des méléciens, toujours schismatiques et séditieux; ils ordonnent sans raison des hommes presque parents, et font des choses que nous avons honte d'écrire; mais vous pourrez les apprendre de ceux qui vous rendront cette lettre. Ainsi finit la lettre que les évêques d'Egypte envoyèrent à tous les évêques, et en particulier au pape Jules. Ils y joignirent plusieurs actes pour justifier ce qu'ils avançoient, savoir, les procès de ceux que le gouverneur d'Egypte avoit fait punir avant le retour de saint Athanase (2); la lettre que le grand Constantin avoit écrite quand il sut qu'Arsène étoit vivant, celle d'Alexandre de Thessalonique, la rétractation d'Ischyras, les protestations du clergé d'Alexandrie et de la Maréote, les attestations de divers évêques d'Egypte et de Lybie que saint Athanase avoit distribué fidèlement le blé des veuves, la lettre des eusébiens en faveur des ariens. Plusieurs autres évêques écrivirent au pape Jules pour saint Athanase (3).

IX. Prédiction de saint Antoine.

Cependant saint Antoine eut une révélation de ce qui devoit arriver dans l'église d'Alexandrie (4). Un jour, étant assis, il entra comme en extase, et demeura long-temps en contemplation, gémissant de temps en temps. Une heure après, il se tourna vers les assistants, il soupira, il trembla, il se leva pour prier, se mit à genoux, y demeura long-temps, et se releva en pleurant. Les assistants tremblants et saisis de crainte lui demandoient ce que c'étoit, et le pressèrent tant, qu'enfin ils l'obligèrent de leur parler. Il fit un grand soupir, et leur dit : O mes enfants, il vaut mieux que je meure avant que ce que j'ai vu

(1) P. 731, D.
(2) P. 732, D.
(3) P. 377, C.
(4) P. 378, A.

(1) 1 Cor. V, 13.
(2) Ath. p. 379, A.
(3) Ap. Ath. p. 745.
(4) Vita Ant. c. 28, p. 497, D.

s'accomplisse. Comme ils le pressoient encore, il dit en pleurant : La colère de Dieu va tomber sur l'Eglise; elle va être livrée à des hommes semblables aux bêtes brutes. Car j'ai vu la sainte table environnée de tous côtés de mulets qui renversoient à coups de pied ce qui étoit dessus; comme quand ces animaux sautent et ruent en confusion. Vous avez ouï sans doute comme j'ai soupiré, j'entendois une voix qui disoit : Mon autel sera profané. Voilà ce que dit alors le saint vieillard; et deux ans après on vit l'accomplissement de sa prophétie. Toutefois, il consola dès lors ses disciples, en ajoutant (1) : Ne vous découragez pas, mes enfants; comme le Seigneur s'est mis en colère, il nous pardonnera; l'Eglise reprendra sa beauté et sa splendeur ordinaire; vous verrez les persécutés rétablis, l'impiété renfermée dans ses tannières, la foi catholique prêchée librement partout. Seulement, ne vous laissez pas infecter par les ariens; cette doctrine n'est pas celle des apôtres, mais celle des démons et de leur père le diable; elle est stérile et sans raison comme les mulets. Ainsi parloit saint Antoine, marquant le caractère de l'arianisme, qui nioit la fécondité de la nature divine et de la divinité du verbe.

X. Concile d'Antioche. Dédicace.

L'église magnifique que le grand Constantin avoit commencée à Antioche, ne fut achevée qu'au bout de dix ans, la cinquième année du règne de ses enfants, trois cent quarante-un de Jésus-Christ. On célébroit avec solennité ces années cinq, dix, vingtième des règnes; ainsi on voulut faire en celle-ci la dédicace de cette église, et pour cet effet on assembla à Antioche un grand nombre d'évêques (2). Eusèbe de Constantinople, qui ne pouvoit vivre en repos, prit ce prétexte pour tenir un grand concile et exécuter ses mauvais desseins contre saint Athanase. Il y vint quatre-vingt-dix-sept évêques, dont la plupart étoient catholiques; mais il y en avoit quarante ariens (3). Les provinces dont ils s'assemblèrent étoient : la Syrie, la Phénicie, la Palestine, l'Arabie, la Mésopotamie, la Cilicie, l'Isaurie, la Cappadoce, la Bythinie et la Thrace. Les évêques les plus connus étoient : Eusèbe de Constantinople, Dianée de Césarée en Cappadoce, Flaccille d'Antioche, Théodore d'Héraclée, Narcisse de Néroniade, Macédonius de Mopsueste, Maris de Chalcédoine, Acace de Césarée en Palestine, Patrophile de Scythopolis, Eudoxe de Germanie en Syrie, George de Laodicée, Théophrone de Tyane. Entre ceux-là étoient quatre métropolitains d'Antioche, d'Héraclée, des deux Césarées. Marcel d'Ancyre, métropolitain de Galatie, fut le cinquième, s'il est vrai, comme il y a lieu de le croire, qu'il assista à ce concile (1). Saint Maxime, évêque de Jérusalem, refusa de s'y trouver, se souvenant comme il avoit été surpris pour souscrire à la condamnation de saint Athanase. Il n'y vint aucun évêque d'Italie, ni du reste de l'Occident, ni personne de la part du pape Jules, bien qu'il y ait un canon qui défend aux églises de rien ordonner sans le consentement de l'évêque de Rome. Ce sont les paroles de Socrate, que l'on entend des ordonnances générales, et non des règlements particuliers (2).

Ce concile d'Antioche se tint sous le consulat de Marcellin et de Probin, indiction quatorzième, c'est-à-dire l'an trois cent quarante-un, avant le mois de septembre. L'empereur Constantius y étoit présent en personne. Comme les évêques eusébiens étoient accusés d'hérésie par tous les autres, ils dressèrent une confession de foi en forme de lettre, qu'ils leur présentèrent, afin qu'ils ne fissent point de difficulté de communiquer avec eux (3). Elle étoit conçue en ces termes : Nous n'avons point été les sectateurs d'Arius, comment suivrions-nous un prêtre, étant évêques? Nous n'avons reçu aucune autre profession de foi, que celle qui a été proposée dès le commencement; mais nous avons examiné et éprouvé sa foi, et nous l'avons reçu, plutôt que nous ne l'avons suivi. Vous le verrez par ce que nous allons dire. Nous avons appris dès le commencement de croire en un seul Dieu, souverain, créateur et conservateur de toutes les choses intelligibles et sensibles. Et en un seul fils unique de Dieu, subsistant avant tous les siècles, et coexistant au père qui l'a engendré; par qui ont été faites toutes les choses visibles et invisibles. Qui dans les derniers jours est descendu selon le bon plaisir du père, a pris chair de la Sainte-Vierge, et a accompli toute la volonté de son père, a souffert, est ressuscité, est retourné au ciel; qui est assis à la droite du père, et qui doit venir juger les vivants et les morts; qui demeure roi et Dieu dans tous les siècles. Nous croyons aussi au Saint-Esprit. Et, s'il faut l'ajouter, nous croyons encore la résurrection de la chair et la vie éternelle. Cette formule étoit conçue de telle sorte, qu'elle pouvoit contenter les catholiques et les ariens (4). Elle ne contenoit que ce dont les uns et les autres convenoient, et on n'y employoit aucun terme qui ne fût de l'Ecriture; on n'y disoit ni que le fils fût coéternel ou consubstantiel au père, ni qu'il ne le fût pas. Les eusébiens eurent soin d'envoyer cette lettre à tous les évêques en chaque ville, et on doit croire que ceux qui étoient à Antioche s'en contentèrent, puisqu'ils communiquèrent avec eux.

(1) Inf. n. 14.
(2) Soc. I, c. 8. Soz. III, c. 5.
(3) Pallad. Vita. Chr. p. 78.

(1) Socr. II, c. 8, Soz. II, c. 6.
(2) V. Val. hic
(3) Ath. Syn. p. 892, D. Soc. II, c. 10.
(4) Soz. III, c. 5.

Après la cérémonie de la dédicace, on traita des affaires de l'Eglise, et proprement de ce qui regardoit la foi (1). On ne parla point de l'hérésie qui disoit que le père, le fils et le Saint-Esprit étoient de substance différente, c'est-à-dire de celle d'Arius, déjà condamnée, et rejetée de tous au moins en apparence; mais on s'assembla contre l'hérésie, qui, après le concile de Nicée, revenoit à dire que c'étoient seulement trois noms attribués au père. Car, un des évêques étoit soupçonné de cette erreur; et la suite fait voir que c'étoit Marcel d'Ancyre accusé de sabellianisme. Pour condamner cette hérésie, on proposa une confession de foi composée autrefois par le martyr saint Lucien, et que l'on disoit avoir trouvée écrite de sa propre main (2). Tous les quatre-vingt-dix-sept évêques l'approuvèrent; elle étoit conçue en ces termes :

XI. Formule de foi.

Suivant la tradition de l'Evangile des apôtres, nous croyons en un seul Dieu, père tout-puissant (3), créateur de toutes choses; et en un seul Seigneur Jésus-Christ, le fils unique de Dieu, par qui tout a été fait, qui a été engendré du père avant tous les siècles. Dieu de Dieu, tout de tout, seul d'un seul, parfait de parfait, roi de roi, seigneur de seigneur; verbe vivant, sage, vie, lumière véritable, voie, vérité, résurrection, pasteur, porte, immuable et inaltérable; image invariable de la divinité, de l'essence, de la puissance, de la volonté et de la gloire du père; le premier né de toute créature, qui étoit au commencement en Dieu, verbe Dieu, comme il est dit dans l'Evangile, Et le verbe étoit Dieu; par qui toutes choses ont été faites, et en qui toutes choses subsistent; qui dans les derniers jours est descendu d'en haut, est né d'une vierge suivant les Ecritures, et a été fait homme; médiateur de Dieu et des hommes; apôtre de notre foi; auteur de la vie. Et un peu après : Nous croyons aussi au Saint-Esprit qui est donné aux fidèles, pour leur consolation, leur sanctification et leur perfection. Comme Notre Seigneur Jésus-Christ a ordonné à ses disciples, en disant : Allez, instruisez toutes les nations, baptisez au nom du père, et du fils, et du Saint-Esprit. Il est clair que c'est d'un père qui est vraiment père, d'un fils qui est vraiment fils, d'un Saint-Esprit qui est vraiment Saint-Esprit. Ce ne sont pas de simples noms donnés en vain; mais ils signifient exactement la subsistance, l'ordre et la gloire propre à chacun de ceux que l'on nomme; en sorte que ce sont trois choses quant à la subsistance, une quant à la concorde. Et ensuite : Si quelqu'un enseigne qu'il y ait eu un temps ou un siècle avant que le fils de Dieu fût engendré, qu'il soit anathème. Et si quelqu'un dit que le fils soit créature comme une des créatures, ou production comme une autre production, et ne se conforme pas à la tradition des Ecritures, qu'il soit anathème.

Les saints évêques qui approuvèrent cette confession de foi, n'avoient en vue que l'erreur qui éludoit la vérité des personnes divines, par la pluralité des noms qu'elle attribuoit au père seul (1). C'est pourquoi, ils dirent trois hypostases, pour signifier par ce mot des personnes subsistantes, non pour séparer la substance du père, du fils et du Saint-Esprit par la diversité d'essence. Dans cette formule, il n'y a rien qui marque diversité d'essence et de nature entre le père et le fils, puisqu'il est dit Dieu de Dieu, tout de tout, parfait de parfait. Il est dit un d'un seul, pour exclure les idées de la génération des hommes; il est dit roi de roi, seigneur de seigneur, pour montrer l'égalité de puissance; et ce qui achève d'exclure toute diversité, c'est qu'il est dit image immuable et inaltérable de la divinité, de l'essence et de la gloire du père, pour montrer qu'il est né de lui, sans aucun changement de la nature divine en l'un ni en l'autre. C'est ainsi que, quelques années après, saint Hilaire expliquoit cette profession de foi, et montroit qu'elle étoit entièrement catholique. Il traduit par essence le mot grec *ousia*, qui se rend plus souvent par substance; mais c'est qu'il emploie celui de la substance par le grec *hypostasis*, que j'ai rendu par substance. Cette formule fut depuis très-célèbre, principalement parmi ceux qui, sans être promptement ariens, rejetoient le terme de consubstantiel.

Toutefois, comme la longueur de cette formule la rendoit un peu obscure, Théophrone, évêque de Tyane, en proposa une plus courte en ces termes (2) : Dieu sait, et je le prends à témoin sur mon âme, que je crois ainsi : en Dieu père tout-puissant, créateur de l'univers, de qui est tout, et en son fils unique, Dieu verbe, puissance et sagesse, Notre Seigneur Jésus-Christ par qui est tout, engendré du père avant les siècles, Dieu parfait de Dieu parfait, qui est en Dieu en hypostase; et qui dans les derniers jours est descendu et né de la Vierge, et le reste qui regarde l'incarnation. Puis il ajoute : Et au Saint-Esprit le consolateur, l'esprit de vérité que Dieu, par ses prophètes, a promis de répandre sur ses serviteurs; que le Seigneur a promis d'envoyer à ses disciples, et l'a envoyé en effet. Que si quelqu'un enseigne ou pense quelque chose contre cette foi, qu'il soit anathème. Soit qu'il tienne l'opinion de Marcel d'Ancyre ou de Sabellius, ou de Paul de Samosate, qu'il soit anathème, lui et tous ceux qui communiquent avec lui. Théophrone, ayant composé cette

(1) Hilar. de Syn. p. 333, 334.
(2) Soz. III, c. 5.
(3) Ath. de Syn. p. 92, D. Hil. de Syn. p. 332. Soc. II, c. 10.

(1) Hilar. de Syn. p. 334, 335.
(2) Ath. de Synodica. p. 894.

confession de foi, la proposa devant le concile; tous les évêques la reçurent et y souscrivirent. Elle a deux choses particulières; l'une, qu'elle explique plus nettement la précédente, la distinction des personnes, sans diversité de substance, en disant que le verbe est en Dieu en hypostase, c'est-à-dire, subsistant par lui-même, et non comme un accident dans son sujet. L'autre chose qui lui est particulière, est de nommer l'évêque dont la foi suspecte donnoit occasion à ces confessions de foi, savoir, Marcel d'Ancyre, et les deux anciens hérétiques qu'il étoit accusé de suivre.

XII. Canons du concile d'Antioche.

Le concile, ayant ainsi réglé ce qui regardoit la foi, composa vingt-cinq canons de discipline, qui ont été reçus par toute l'Eglise. Le premier (1) ordonne que ceux qui s'opiniâtrent encore à ne pas observer le décret du concile de Nicée touchant la pâque, soient excommuniés et chassés de l'Eglise, s'ils ne sont que laïques; s'ils sont clercs, c'est-à-dire évêques, prêtres ou diacres, le concile les déclare dès lors étrangers de l'Eglise, comme chargés non-seulement de leur péché, mais de celui des peuples qu'ils pervertissent, en se séparant et faisant la pâque avec les juifs. Non-seulement ils sont déposés, mais privés de tous les honneurs extérieurs dont jouit le clergé, et ceux qui oseront communiquer avec eux après leur déposition, encourent la même peine. On voit ici une censure portée de plein droit, sans attendre le jugement, et étendue à ceux qui communiquent avec le coupable.

Le second canon condamne ceux qui entroient dans l'Eglise et écoutoient les saintes Ecritures, mais, par un esprit de désobéissance, ne participoient point à la prière avec le peuple, ou refusoient la communion de l'eucharistie. Ils seront chassés de l'Eglise jusqu'à ce qu'ils confessent leur péché, qu'ils supplient pour obtenir le pardon, et montrent des fruits de pénitence. Il n'est pas permis de communiquer avec les excommuniés, ni de s'assembler dans les maisons pour prier avec ceux qui ne prient pas avec l'Eglise, ni de recevoir dans une église ceux qui ne vont pas aux assemblées dans une autre. Si un évêque, un prêtre, un diacre ou quelqu'autre du clergé, est trouvé communiquant avec les excommuniés, il sera aussi excommunié. Ces deux premiers canons peuvent bien avoir été faits à l'occasion des audiens schismatiques, qui avoient commencé en même temps que les ariens (2). Car, ils faisoient la pâque avec les juifs, sans se soucier de l'ordonnance du concile de Nicée; ils ne prioient point avec ceux qui n'étoient pas de leur secte, et prétendoient remettre les péchés par une simple cérémonie, sans observer le temps prescrit pour la pénitence, suivant les lois de l'Eglise. Le cinquième canon regarde encore les schismatiques, et porte: Si un prêtre ou un diacre, au mépris de son évêque, se sépare de l'Eglise, tient une assemblée à part et érige un autel, et refuse d'obéir à l'évêque étant rappelé une et deux fois, qu'il soit déposé absolument sans espérance d'être rétabli. S'il continue de troubler l'Eglise, qu'il soit réprimé par la puissance extérieure, comme séditieux. C'est ce que nous appelons aujourd'hui implorer le secours du bras séculier. Le concile ajoute (1): Celui qui aura été excommunié par son évêque, ne sera point reçu par les autres, qu'il ne se soit justifié dans un concile, et y ait obtenu un jugement plus favorable. Cette règle est commune pour les clercs et pour les laïques (2). Aucun étranger ne sera reçu sans lettres pacifiques (3): les prêtres de la campagne n'en donneront point, ni des autres lettres canoniques, sinon aux évêques voisins; mais les chorévêques donneront des lettres pacifiques.

Touchant la stabilité et la résidence des ecclésiastiques (4), le concile d'Antioche, suivant la disposition de celui de Nicée, prononce ainsi: Si un prêtre diacre, ou un autre clerc, quitte son diocèse pour passer dans un autre, y demeurer long-temps et s'y établir, il ne fera plus de fonction, principalement s'il refuse de retourner dans le diocèse, étant rappelé par son évêque (5). Mais, s'il persévère dans la désobéissance, il sera déposé absolument, sans espérance d'être rétabli. Si un autre évêque reçoit celui qui aura été déposé pour ce sujet, il sera puni par le concile, comme infracteur des lois de l'Eglise. Si un évêque, un prêtre ou quelqu'autre clerc entreprend d'aller trouver l'empereur, sans le consentement et les lettres des évêques de la province et principalement du métropolitain, qu'il soit privé non-seulement de la communion, mais de sa dignité (6), comme ayant la hardiesse d'importuner les oreilles de l'empereur comme les lois de l'Eglise. Si quelqu'affaire nécessaire l'oblige d'y aller, qu'il le fasse de l'avis du métropolitain et des comprovinciaux, et qu'il soit muni de leurs lettres.

En particulier contre les translations des évêques (7). Qu'un évêque ne passe point d'un diocèse à l'autre, soit en s'y ingérant volontairement, soit en cédant à la violence du peuple, ou à la nécessité imposée par les évêques; mais qu'il demeure en l'Eglise qu'il a reçue de Dieu, la première pour son partage, suivant qu'il a déjà été ordonné. On marque

(1) C. Ant. to. 2, Conc. 561.

(2) Sup. l. x, n. 34. Ep. Hær. 70. The. Hær. F. IV, c. 10.

(1) C. 5.
(2) C. 7.
(3) C. 8.
(4) C. 3.
(5) C. Nic. 15, 16.
(6) C. 11.
(7) C. 21.

ici le quinzième canon de Nicée, et on retranche tous les prétextes de l'éluder, comme d'avoir été forcé par l'affection du peuple, ou par le choix des évêques. Ce canon fait voir qu'Eusèbe de Constantinople ne dominoit dans le concile d'Antioche, si ce n'est qu'ayant satisfait son ambition, il consentit volontiers à borner celle des autres.

Si un évêque vacant s'empare d'une église vacante, et en usurpe le siége sans le concile légitime, qu'il soit chassé, quand même tout le peuple de l'église qu'il a envahie le choisiroit (1). Le concile légitime ou entier est celui où le métropolitain est présent. Si un évêque, ayant reçu l'imposition des mains, refuse d'aller servir l'église qui lui est confiée, qu'il soit excommunié jusqu'à ce qu'il obéisse, ou que le concile de la province en ordonne autrement (2). Si l'évêque ordonné n'a pu prendre possession de son église sans qu'il y ait de sa faute (3), mais par le refus du peuple, ou par quelqu'autre cause qui ne vienne pas de lui, il jouira de l'honneur et des fonctions, à condition de ne point s'ingérer aux affaires de l'église dans laquelle il assiste aux offices divins; et il se soumettra aux ordonnances du concile de la province. Voilà ce que le canon seizième appelle un évêque vacant, et on ne dit point que le peuple auquel il étoit destiné dût être contraint à le recevoir; tant le gouvernement des églises étoit doux et volontaire!

L'évêque ne sera ordonné que dans un concile en présence du métropolitain, et de tous les évêques de la province que le métropolitain doit convoquer par ses lettres (4). Le mieux est qu'ils s'y trouvent tous; mais s'il est difficile, du moins que la plus grande partie soient présents ou donnent leur consentement par lettre, afin que l'ordination soit légitime; autrement elle ne sera d'aucune valeur. Mais si l'ordination est faite suivant cette règle, et que quelques-uns s'y opposent par opiniâtreté, la pluralité des suffrages l'emportera. Le concile d'Arles et le concile de Nicée avoient déjà ordonné la même chose. Le concile d'Antioche continue (5): Il n'est pas permis à un évêque de se donner un successeur, même à la fin de sa vie (6). S'il le fait, l'ordination sera nulle, et on gardera la règle de ne promouvoir à l'épiscopat que celui qui, après le décès du premier, sera trouvé digne par le jugement des évêques assemblés en concile. Origène avoit autrefois remarqué cet abus des évêques qui prétendoient se donner des successeurs (7). Il est vrai toutefois que l'on avoit souvent égard en cette matière au jugement d'un saint évêque.

XIII. Suite des canons d'Antioche.

Contre les entreprises d'autorité. Le concile veut que ceux qui sont dans les bourgs ou les villages, ou que l'on nomme chorévêques, quoiqu'ils aient reçu l'ordination d'évêques, connoissent les bornes de leur pouvoir, et se contentent de gouverner les églises qui leur sont soumises (1). Ils peuvent ordonner des lecteurs, des sous-diacres et des exorcistes, mais non pas des prêtres ou des diacres, sans l'évêque de la ville dont ils dépendent. Celui qui osera violer cette règle sera déposé, le chorévêque sera ordonné par l'évêque de la ville (2). Ce canon semble donner aux corévêques le caractère épiscopal: ce qui n'est pas sans difficulté. Le treizième porte (3): Qu'aucun évêque ne soit assez hardi pour passer d'une province dans une autre, et y ordonner personne pour les fonctions ecclésiastiques quand même il en mèneroit d'autres avec lui, s'il n'est appelé par les lettres du métropolitain et des évêques de la province où il va. Que si sans être appelé il va faire des ordinations, ou disposer des affaires ecclésiastiques qui ne le regardent point, tout ce qu'il aura fait sera nul; et, pour peine de son entreprise déraisonnable, il est déposé dès à présent par le saint concile. Les évêques de chaque province doivent savoir que l'évêque de la métropole prend aussi le soin de toute la province, parce que tous ceux qui ont des affaires viennent à la métropole de tous côtés (4). C'est pourquoi, l'on a jugé qu'il devoit les précéder en honneur, et que les autres ne devoient rien faire de considérable sans lui, suivant l'ancienne règle observée par nos pères. Chaque évêque n'a pouvoir que sur son diocèse, c'est-à-dire la ville et le territoire qui en dépend. Il le doit gouverner selon sa conscience; il peut ordonner des prêtres et des diacres, et juger les affaires particulières; mais il ne fera rien au-delà sans l'avis du métropolitain, ni le métropolitain sans l'avis des autres.

Touchant les jugements ecclésiastiques. Pour les besoins de l'Eglise et la décision des différents, il a été jugé à propos que les évêques de chaque province s'assemblent en concile deux fois l'année, étant avertis par le métropolitain (5). Le premier concile se tiendra dans la quatrième semaine après Pâques; le second aux ides d'octobre, qui est le dixième d'Hyperbéretée. En ces conciles viendront les prêtres, les diacres et tous ceux qui croiront avoir reçu quelque tort, et on leur fera justice; mais il n'est pas permis de tenir des conciles en particulier sans les métropolitains. Les deux conciles par an avoient déjà été ordonnés à Nicée (6), il n'y a que le temps de différent. Le concile d'Antioche dit encore (7): Si un évêque est accusé, et que les voix des comprovinciaux soient partagees, en sorte que les uns le jugent innocent, les autres coupable; le métropolitain

(1) C. 16.
(2) C. 17.
(3) C. 18.
(4) C. 19.
(5) Conc. Arel. I, c. 20; Nic. c. 4.
(6) C. 23.
(7) Id. Num. Hom, 22.

(1) C. 10.
(2) V. Conc. Anc, 13. V. Conc. Neoc. c. 14.
(3) C. 13.
(4) C. 9. Nic. c. 4.
(5) C. 20.
(6) Nic. c. 5.
(7) C. 14. Ant.

en appellera quelques-uns de la province voisine pour lever la difficulté, et confirmera le jugement avec ses comprovinciaux. Mais si un évêque est condamné tout d'une voix par tous les évêques de la province, il ne pourra plus être jugé par d'autres, et ce jugement subsistera (1). Si un évêque déposé par un concile, ou un prêtre ou un diacre déposé par son évêque, ose s'ingérer dans le ministère pour servir comme auparavant, il n'aura plus d'espérance d'être rétabli dans un autre concile, et ses défenses ne seront plus écoutées (2). Même tous ceux qui communiqueront avec lui seront chassés de l'Eglise, principalement s'ils savoient sa condamnation. Ce canon quoique juste en lui-même, semble avoir été proposé artificieusement par les eusébiens pour s'en prévaloir contre saint Athanase, comme ils firent, aussi bien que du suivant. Si un prêtre ou un diacre déposé par son évêque, ou un évêque déposé par un concile, ose importuner les oreilles de l'empereur au lieu de se pourvoir devant un plus grand concile, il sera indigne de pardon (3); on n'écoutera point sa défense, et il n'aura point d'espérance d'être rétabli.

Touchant le temporel des églises. Que les biens de l'église lui soient conservés avec tout le soin et la fidélité possible devant Dieu qui voit et juge tout (4). Ils doivent être gouvernés avec le jugement et l'autorité de l'évêque, à qui tout le peuple et les âmes des fidèles sont confiées. Ce qui appartient à l'église doit être connu, particulièrement aux prêtres et aux diacres, et rien ne doit leur être caché. En sorte que si l'évêque vient à décéder, on sache clairement ce qui appartient à l'église, afin que rien n'en soit perdu ni dissipé, et que les biens particuliers de l'évêque ne soient point embarrassés, sous prétexte des affaires de l'église. Car, il est juste devant Dieu et devant les hommes de laisser les biens propres de l'évêque à ceux pour lesquels il en aura disposé, et de garder à l'église ce qui est à elle. Il ne faut par qu'elle souffre aucun dommage, ni que son intérêt soit un prétexte pour confisquer les biens de l'évêque, embarrasser d'affaires ceux qui lui appartiennent, et rendre sa mémoire odieuse.

L'évêque doit avoir la disposition des biens de l'église pour les disperser à tous ceux qui en ont besoin avec toute la religion et la crainte de Dieu possible (5). Il prendra lui-même pour ses biens, s'il a besoin, ce qui est nécessaire pour lui et pour les frères à qui il fait l'hospitalité; en sorte qu'ils ne manquent de rien, suivant cette parole du divin apôtre (6): Ayant de quoi nous nourrir et nous couvrir, soyons-en contents. Que s'il ne s'en contente pas, et tourne les biens de l'église à son usage particulier; s'il administre les revenus de l'église, sans la participation des prêtres et des diacres, donnant l'autorité à ses domestiques, ses parents, ses frères ou ses enfants, de manière que les affaires de l'église en soient secrètement endommagées, il en rendra compte au concile de la province. Que si d'ailleurs l'évêque ou ses prêtres sont en mauvaise réputation comme détournant à leur profit les biens de l'église, en sorte que les pauvres en souffrent et que la religion en soit décriée, ils seront aussi corrigés suivant le jugement du concile. Ce canon semble n'accorder à l'évêque, et par conséquent aux autres clercs, l'usage des biens ecclésiastiques, qu'en cas qu'ils en aient besoin, et ne puissent subsister d'ailleurs. Voilà les vingt-cinq canons du concile d'Antioche. Ils furent accompagnés d'une lettre syodnique au nom de tout le concile, pour les adresser aux évêques de toutes les provinces, et les prier de les confirmer par leur consentement (1). Et en effet, comme la discipline en étoit sainte et apostolique, ils furent reçus par toute l'Eglise.

XIV. Grégoire intrus à Alexandrie.

Toutefois, les eusébiens en prirent occasion de persécuter de nouveau saint Athanase. Le quatrième et le douzième canon ôtent toute espérance de rétablissement à un évêque déposé, s'il n'a pas laissé de faire ses fonctions, ou s'il s'est adressé à l'empereur. Ils prétendirent qu'il étoit tombé dans ces deux cas, puisqu'ayant été déposé à Tyr, il s'étoit plaint au grand Constantin, et depuis étoit rentré dans son église sans être rétabli par un concile. Peut-être aussi, de ces deux canons en firent-ils un nouveau, qu'ils supposèrent avoir été fait par tout le concile (2). Quoi qu'il en soit, s'étant unis quarante qu'ils étoient, et autorisés par la présence de l'empereur, ils pressèrent l'ordination d'un évêque d'Alexandrie à la place d'Athanase comme déposé (3); et c'étoit principalement pour en venir là qu'ils avoient procuré ce concile. Ils renouvelèrent donc contre lui et leurs dernières calomnies, et même les anciennes qu'ils avoient avancées à Tyr, et proposèrent d'abord pour lui succéder Eusèbe, depuis évêque d'Emèse. Il étoti natif d'Edesse en Mésopotamie, d'une famille noble (4). Dès sa jeunesse, il avoit appris les saintes lettres; puis il avoit été instruit dans les sciences des Grecs à Edesse même; enfin Patrophile de Scythopolis et Eusèbe de Césarée lui avoient expliqué les livres sacrés (5). Il se trouva à Antioche lorsqu'Eustathe fut déposé, et il demeura avec Euphrone, son successeur. Il alla à Alexandrie, fuyant l'honneur du sacerdoce, et y apprit la philosophie.

(1) C. 15.
(2) C. 4.
(3) C. 12.
(4) C. 24.
(6) C. 25.
(5) 1 Tim. IV, 8.

(1) Tom 2, Concil. p. 560.
(2) V. pagi. 341, n. 32, etc.
(3) Soc. II, c. 8. Soz. III, c. 5.
(5) Soc. II, c. 9.
(6) Sup. II, c. 49.

Etant revenu à Antioche, il s'attacha à Flaccille, successeur d'Euphrone; et c'est l'état où il se trouvoit lorsqu'Eusèbe de Constantinople le proposa pour Alexandrie. Mais, sachant combien saint Athanase étoit aimé de son peuple, il refusa cet évêché, et fut envoyé à Emèse. Son ordination excita du trouble, parce qu'il étoit décrié comme étant mathématicien, c'est-à-dire astrologue, et il fut obligé de s'enfuir. Il se retira à Laodicée auprès de l'évêque George, qui, l'ayant ramené à Antioche, procura son rétablissement à Emèse par le moyen de Flaccille et de Narcisse. Il fut encore accusé comme tenant les erreurs de Sabellius; mais tout cela n'arriva que long-temps après. L'empereur Constantius l'emmena avec lui, marchant contre les barbares; on disoit même qu'il avoit fait des miracles: ce qui a donné occasion de le mettre en quelques martyrologes. Il mourut sous cet empereur, et fut enterré à Antioche (1). Il composa des livres innombrables d'un style élégant et d'une rhétorique populaire; les principaux étoient contre les juifs, les gentils, les novatiens, et des homélies courtes sur les Evangiles; mais il ne nous en reste rien.

Eusèbe d'Emèse ayant refusé la chaire d'Alexandrie, les eusébiens proposèrent Grégoire, et l'ordonnèrent en effet (2). Ce Grégoire étoit né en Cappadoce et avoit fait du séjour à Alexandrie pour étudier (3). Saint Athanase l'y avoit reçu favorablement, prenant confiance en lui, et le traitant comme son fils, et toutefois on l'accusoit d'avoir eu part à la calomnie du meurtre d'Arsène. Les eusébiens l'ayant ordonné contre toutes les règles pour une église qui ne le demandoit point, et où ils n'avoient aucun pouvoir, se servirent de l'autorité de l'empereur pour le mettre en possession. Ils obtinrent qu'il écrivît des lettres, et qu'il fît une seconde fois préfet d'Egypte Philagre, dont ils avoient déjà éprouvé le talent pour persécuter les catholiques, quand ils firent les informations dans la Maréote (4). Il étoit compatriote de Grégoire, apostat et sans honnêteté dans ses mœurs. Avec lui, l'empereur envoya un eunuque, nommé Arface, et des soldats pour prêter main-forte. D'abord le préfet proposa publiquement des lettres en forme d'édit, portant que Grégoire de Cappadoce venoit de la cour pour succéder à Athanase (5). Tout le monde fut troublé d'une chose si nouvelle, et dont on n'avoit pas encore ouï parler. Le peuple catholique s'assembla avec plus d'empressement dans les églises, se plaignant hautement aux autres juges et à toute la ville, et représentant qu'il n'y avoit ni accusation ni plainte contre Athanase de la part des fidèles, et que c'étoit un jeu joué par les ariens; que, quand même Athanase seroit prévenu de quelque crime, il falloit le juger légitimement, et lui donner un successeur suivant les règles.

Le préfet Philagre gagne la populace païenne, les juifs et les gens déréglés, par des promesses qu'il accomplit ensuite. Il assemble les pâtres et la jeunesse la plus insolente des places publiques, les échauffe, et les envoie par troupes avec des épées et des bâtons contre le peuple assemblé dans les églises; ils se jetèrent dans celle qui portoit le nom de Quirin. Ils y mirent le feu et au baptistère; des vierges furent dépouillées et traitées indignement: et, ne voulant pas souffrir, elles furent en péril de leur vie; des moines furent foulés aux pieds et en moururent (1). Il y en eut de confisqués comme esclaves, d'autres tués à coups d'épée et de bâton, d'autres blessés ou battus; les saints mystères furent emportés et jetés à terre par des païens, qui sacrifièrent sur la sainte table des oiseaux et des pommes de pin (2), en louant leurs idoles et blasphémant contre Jésus-Christ; ils brûlèrent les livres sacrés qu'ils trouvèrent dans l'église. Les juifs et les païens entrèrent dans le baptistère, et s'étant mis tout nus, y firent et y dirent de telles infamies, que la pudeur ne permet pas de les raconter. Quelques impies, imitant la persécution, prenoient des vierges et des femmes qui gardoient la continence, les traînoient pour les contraindre à blasphémer et à renier le Seigneur; et, comme elles le refusoient, ils les frappoient et les fouloient aux pieds. L'église fut abandonnée en proie; les uns enlevoient ce qu'ils trouvoient devant eux, d'autres partageoient les dépôts de quelques particuliers. Il y avoit quantité de vin: ils le burent, le répandirent ou l'emportèrent; ils pillèrent l'huile, ils enlevèrent les portes et les balustres, ils mirent les lampes à terre contre les murailles, ils allumèrent les cierges de l'église en l'honneur de leurs idoles. On prenoit des prêtres et des laïques, on menoit des vierges dévoilées devant le tribunal du gouverneur, et on les mettoit en prison; d'autres étoient vendus comme esclaves, d'autres fouettés. On ôtoit le pain aux ministres de l'église et aux vierges.

Tout cela se passoit dans le carême et vers la fête de Pâque. Le vendredi saint, Grégoire entra dans une église avec le gouverneur et des païens, et, voyant l'horreur que les peuples avoient de son entrée violente, il obligea le gouverneur à faire fouetter publiquement, et mettre en prison trente-quatre personnes, tant vierges que femmes mariées et hommes de condition. Une de ces vierges entre autres fut fouettée, tenant encore entre ses mains le psautier qui fut déchiré par les bourreaux. Ils voulurent en faire de même dans une au-

(1) Hieras. in Catalog. Scrip.
(2) Soc. II, c. 10.
(3) Greg. Naz. Orat. 22, p. 681, C.
(4) Ath. ad Solit. p. 815, C. Sup. l. X, n. 29.
(5) Athan. ad Orthod. p. 944.

(1) Ep. J. Ap. Ath. Ap. 2, p. 749, c. 751.
(2) Ad Ort. p. 75.

tre église, où saint Athanase logeoit le plus ordinairement pendant ces jours-là, afin de le prendre et de s'en défaire. Mais, se voyant découvert, et craignant que l'on ne commît da .s cette église les mêmes excès que dans les autres, il se déroba à son peuple avant que Grégoire fût arrivé, et s'embarqua pour aller à Rome, voulant assister au concile qui s'y devoit tenir. Grégoire n'épargna pas même la fête de Pâque, et fit emprisonner plusieurs catholiques en ce saint jour. Il s'empara de toutes les églises, en sorte que le peuple et le clergé catholique étoit réduit à n'y point entrer, ou à communiquer avec les ariens.

Grégoire ne vouloit pas même souffrir que les catholiques priassent dans leurs maisons; il les dénonçoit au gouverneur, et il observoit les ministres sacrés avec une telle rigueur, que plusieurs particuliers qui se trouvoient en danger ne pouvoient recevoir le baptême, et les malades étoient privés de consolation, ce qui leur étoit plus amer que la maladie; mais ils aimoient mieux s'en passer que de recevoir la main des ariens sur leurs têtes. De peur que ces violences ne fussent connues, Grégoire fit donner des ordres pressants aux maîtres des vaisseaux, et même aux passagers de ne point parler contre lui, et au contraire de se charger de ses lettres; quelques-uns le refusèrent, et souffrirent pour ce sujet la prison, les fers et les tourments. Il fit aussi écrire par le gouverneur un décret adressé à l'empereur, comme au nom du peuple, contre saint Athanase, le chargeant de telles calomnies qu'il y avoit de quoi le condamner, non-seulement à l'exil, mais à la mort. Ce décret fut souscrit par des païens et des gardiens d'idoles, et par les ariens avec eux.

Cependant les eusébiens écrivirent à Philagre, afin qu'il accompagnât Grégoire dans une visite par toute l'Egypte. On fouettoit des évêques, et on les mettoit aux fers; Sarapammon, évêque et confesseur, fut banni; Potammon, aussi évêque et confesseur, qui avoit perdu un œil dans la persécution, fut frappé sur le cou jusqu'à ce qu'on le crût mort. A peine put-on le faire revenir au bout de quelques heures à force de remède; mais il mourut, peu de temps apres, avec la gloire d'un double martyre. C'est le même Potammon, évêque d'Héraclée, qui avoit assisté au concile de Nicée et depuis à celui de Tyr (1); l'Eglise honore sa mémoire le dix-huitième de mai. Il y eut plusieurs autres évêques battus et plusieurs solitaires fustigés; et pendant ces exécutions, Grégoire étoit assis avec un officier, nommé Balacius, qui portoit le titre de duc. Après cela, il invitoit tout le monde à communiquer avec lui, ne voyant pas la contradiction de les faire maltraiter comme des méchants, et de leur offrir sa communion comme à des saints (1). Il persécuta la tante de saint Athanase, jusqu'à ne permettre pas qu'on l'enterrât quand elle fut morte; et elle fût demeurée sans sépulture, si ceux qui l'avoient retirée ne l'eussent portée en terre, comme leur appartenant. Il ôta l'aumône que l'on donnoit à des pauvres enfermés, faisant casser les vaisseaux dans lesquels on leur portoit du vin et de l'huile. Voilà une partie des violences de Grégoire.

(1) Sup. lib. xv, n. 2, 48. Mart. 18.

(1) Ath. ibid. 217. 500, A.

XV. Saint Antoine déclaré pour saint Athanase.

Comme il ne s'appuyoit que sur la puissance temporelle, il se tenoit bien plus honoré de l'amitié des magistrats que de celle des évêques et des moines. Quand il recevoit des lettres de l'empereur, d'un gouverneur ou d'un juge, il étoit dans une joie extraordinaire, et faisoit des présents à ceux qui les apportoient; mais quand saint Antoine lui écrivit de sa montagne, il n'en témoigna que du mépris, et fut cause de celui qu'en fit aussi le duc Balacius. Car saint Antoine, ayant appris les violences qu'il faisoit pour servir les ariens, jusqu'à battre des vierges, dépouiller et fouetter des solitaires, il lui écrivit en ces termes (2) : Je vois la colère de Dieu venir sur toi. Cesse donc de persécuter les chrétiens, de peur qu'elle ne te surprenne; car elle est prête à tomber. Balacius se mit à rire, jeta la lettre par terre et cracha dessus; il maltraita ceux qui l'avoient apportée, et les chargea de dire à Antoine pour réponse, Puisque tu prends soin des moines, je vais aussi venir à toi. Cinq jours n'étoient pas passés que la vengeance divine éclata sur lui. Il alloit avec Nestorius, vicaire d'Egypte, à Chérée, qui étoit la première couchée d'Alexandrie; tous deux montés sur des chevaux de Balacius, les plus doux de son écurie. Ils n'étoient encore arrivés au gîte, quand les chevaux commencèrent à se jouer ensemble, comme il est ordinaire; mais tout d'un coup celui que montoit Nestorius, et qui étoit le plus doux, se jeta sur Balacius, le mordit et lui déchira la cuisse à belles dents. On le rapporte à la ville, il mourut en trois jours; et tout le monde admira le prompt accomplissement de la prédiction de saint Antoine. Aussi, les autres officiers avoient un merveilleux respect pour lui (3). Tous les juges le prioient de descendre de la montagne, puisqu'ils ne pouvoient l'aller trouver, à cause de ceux qui les suivoient pour leurs affaires. Ils demandoient seulement à le voir; et, comme il s'en excusoit, ils lui envoyoient des criminels conduits par des soldats. Ainsi, forcé par la compassion qu'attireroit leurs plaintes, il venoit à la montagne extérieure, et ce n'étoit pas sans fruit. Il conseilloit aux juges de préférer la justice à toutes choses, de craindre Dieu, et de se souvenir qu'ils seroient jugés comme ils auroient jugé les autres; mais rien ne lui étoit si cher que le séjour de sa montagne. Un jour donc, ayant été forcé de descendre par les prières d'un capitaine qui portoit le titre de duc, il lui donna en peu de mots des avis salutaires; et, comme le duc le pressoit de demeurer plus long-temps, il dit : Comme les poissons meurent s'ils sont long-temps sur la terre, ainsi les moines se relâchent en demeurant avec vous; il faut nous presser de retourner à la montagne, comme le poisson à la mer.

(2) Vita S. An. c. 30, p. (3) C. 29, p. 499.

XVI. Mort de saint Paul, ermite.

Saint Antoine avoit alors quatre-vingt-dix ans; et il lui vint en pensée qu'il n'y avoit point dans le désert d'autre moine parfait que lui (1). La nuit, comme il dormoit, il lui fut révélé qu'il y en avoit plus avant un autre plus excellent, et qu'il devoit l'aller voir. Sitôt que le jour parut, le saint vieillard commence à marcher appuyé sur son bâton, sans savoir où il alloit, mais se confiant que Dieu lui feroit voir son serviteur. En effet, comme il le lui avoit fait connoître, il lui fit trouver le chemin de sa demeure, et le troisième jour de grand matin il arriva à la caverne où saint Paul, le premier ermite, s'étoit retiré, il y avoit quatre-vingt-dix ans, à peu près en même temps que saint Antoine étoit né. Saint Antoine ne vit rien d'abord tant l'entrée en étoit obscure (2). Il avançoit doucement, et s'arrêtant de temps en temps pour écouter, marchant légèrement et retenant son haleine. Enfin, il aperçut de loin quelque lumière, cela le fit hâter; il choqua des pieds contre une pierre et fit du bruit. Alors saint Paul ferma au verrou sa porte qui étoit ouverte. Saint Antoine se prosterna, et y demeura jusqu'à plus de midi, le priant d'ouvrir, et lui disant : Vous savez qui je suis, d'où je viens et pourquoi. Je sais que je ne mérite pas de vous voir; toutefois, je ne m'en irai point sans vous avoir vu. Je mourrai à votre porte, au moins vous enterrerez mon corps. Paul lui répondit : On ne demande point en menaçant; vous étonnez-vous que je ne vous reçoive pas, puisque vous ne venez que pour mourir?

Alors, il lui ouvrit sa porte en souriant. Ils s'embrassèrent, se saluèrent par leurs noms, eux qui jamais n'avoient ouï-parler l'un de l'autre, et rendirent ensemble grâce à Dieu. Après le saint baiser, s'étant assis, Paul commença ainsi : Voici celui que vous avez cherché avec tant de peine; un corps consumé de vieillesse, couvert de cheveux blancs et négligés, un homme qui sera bientôt réduit en poudre. Mais, dites-moi, comment va le genre humain? fait-on de nouveaux bâtiments dans les anciennes villes? comment le monde est-il gouverné? y a-t-il encore des adorateurs des démons? Comme ils s'entretenoient de cette sorte, ils voyoient un corbeau perché sur un arbre, qui, volant doucement, vint mettre devant eux un pain tout entier, et se retira. Ah! dit saint Paul, voyez la bonté du Seigneur, qui nous a envoyé à dîner. Il y a soixante ans que je reçois tous les jours la moitié d'un pain; à votre arrivée Jésus-Christ a doublé la portion. Ayant fait la prière, ils s'assirent sur le bord de la fontaine. Pour savoir qui romproit le pain, la dispute pensa durer jusqu'au soir. Paul alléguoit l'hospitalité, et Antoine l'âge; ils convinrent que chacun le tireroit de son côté. Ensuite ils burent un peu d'eau, appliquant la bouche sur la fontaine, et passèrent la nuit en veilles et en prières.

Le jour étant venu, saint Paul dit à saint Antoine : Mon frère, je savois il y a longtemps que vous demeuriez en ce pays, et Dieu m'avoit promis que je vous verrois; mais parce que l'heure de mon repos est arrivée, il vous a envoyé pour couvrir mon corps de terre. Alors saint Antoine, pleurant et soupirant, le prioit de ne le pas abandonner, et de l'emmener avec lui. Il répondit : Vous ne devez pas chercher ce qui vous est avantageux; il est utile aux frères d'être encore instruits par votre exemple. C'est pourquoi, je vous prie, si ce n'est point trop de peine, allez quérir, pour envelopper mon corps, le manteau que vous a donné l'évêque Athanase. Ce n'est pas que saint Paul se souciât beaucoup que son corps fût enseveli; mais il vouloit épargner à saint Antoine l'affliction de le voir mourir. Saint Antoine, étonné de ce qu'il lui avoit dit de saint Athanase et du manteau, crut voir Jésus-Christ présent en lui, et n'osa rien répliquer; mais en pleurant, il lui baisa les yeux et les mains, et retourna à son monastère avec plus de diligence, que son corps épuisé de jeûnes et de vieillesse ne sembloit porter. Deux de ses disciples qui le servoient depuis long-temps vinrent au devant de lui, et lui dirent : Mon père, où avez-vous tant demeuré? Il répondit : Ah! malheureux pécheur que je suis, je porte bien à faux le nom de moine! J'ai vu Elie, j'ai vu Jean dans le désert, j'ai vu Paul dans le paradis. Il n'en dit pas davantage, et, se frappant la poitrine, il tira le manteau de sa cellule. Ses disciples le prioient de s'expliquer; mais il leur dit : Il y a temps de parler et temps de se taire.

Alors il sortit, et, sans prendre aucune nourriture, il retourna par le même chemin (1), ayant toujours Paul dans l'esprit et devant les yeux, et craignant ce qui arriva. Le lendemain, il avoit déjà marché trois heures, quand il vit au milieu des anges, des prophètes et des apôtres, Paul monter en haut,

(1) Hier. Vit. Pauli. (2) Sup. l. vi, n. 48.

(1) Eccl. iii.

revêtu d'une blancheur éclatante. Aussitôt, il se prosterna sur le visage, jeta du sable sur sa tête, et dit en pleurant : Paul, pourquoi me quittez-vous? je ne vous ai pas dit adieu; falloit-il vous connoître si tard pour vous perdre sitôt? Il sembla voler pendant le reste du chemin; et, quand il fut arrivé dans la caverne, il trouva le corps à genoux, la tête levée, les mains étendues en haut. Il crut d'abord qu'il vivoit et prioit encore, et se mit aussi à prier; mais ne l'entendant point soupirer comme il avoit accoutumé, il l'embrassa en pleurant, et vit qu'il ne prioit plus que de la posture. Il enveloppa le corps, le tira dehors, et chanta des hymnes et des psaumes suivant la tradition de l'Église. Mais il étoit affligé de n'avoir point apporté d'instrument pour creuser la terre, et ne savoit quel parti prendre, de retourner au monastère ou de demeurer; quand deux lions accoururent du fond du désert, faisant flotter leurs crinières. D'abord il en frémit; mais la pensée de Dieu le rassura. Ils vinrent droit au corps de saint Paul, et le flattant de leurs queues se couchèrent à ses pieds, rugissant comme pour témoigner leur douleur. Puis, ils commencèrent là proche à gratter la terre de leurs ongles, et, jetant le sable dehors, ils firent une fosse capable de tenir un homme. Aussitôt, comme pour demander leur récompense, ils vinrent à saint Antoine la tête basse et remuant les oreilles. Il comprit qu'ils demandoient sa bénédiction, et dit : Seigneur, sans la volonté duquel un moineau ne tombe pas à terre (1), donnez-leur ce que vous savez qui leur convient : et, faisant signe de la main, il leur commanda de s'en aller. Après qu'ils furent partis, il enterra le corps, et éleva de la terre au-dessus suivant la coutume. Le lendemain, il prit la tunique que saint Paul s'étoit faite lui-même de feuilles de palmier entrelacées comme dans les corbeilles; il retourna à son monastère avec cette riche succession, et raconta tout par ordre à ses disciples. Il se revêtit toujours depuis de la tunique de saint Paul aux jours solennels de Pâques et de la Pentecôte.

XVII. Miracles de saint Hilarion.

Saint Antoine recevoit aussi une grande consolation par les nouvelles qu'il apprenoit de temps en temps de saint Hilarion (2). Il lui écrivoit et recevoit volontiers de ses lettres; et quand il venoit à lui des malades du côté de la Syrie : Pourquoi, disoit-il, vous êtes-vous fatigués à venir si loin, puisque vous avez là mon fils Hilarion? Saint Hilarion commença à faire des miracles, après qu'il eut été vingt-deux ans dans le désert, c'est-à-dire vers l'an trois cent vingt-neuf (3). Un des premiers fut la guérison miraculeuse des trois fils d'Elpide, qui fut depuis préfet du prétoire (4). Il revenoit de voir saint Antoine avec eux et avec sa femme Aristenète chrétienne, et illustre par sa vertu; à Gaze, ses enfants furent saisis d'une fièvre double tierce si violente, que les médecins en désespéroient. La mère affligée vint trouver le saint dans son désert, montée sur un âne, et accompagnée de quelques femmes et de quelques eunuques. Quoiqu'il eût fait résolution de n'entrer dans aucun lieu habité, elle le pressa tant qu'il vint à Gaze; et, s'étant approché des lits de ces trois enfants, il invoqua Jésus-Christ : aussitôt il sortit de ces corps brûlants une sueur si abondante, qu'ils paroissoient trois fontaines; ils prirent de la nourriture, ils reconnurent leur mère, bénirent Dieu et baisèrent les mains du saint. Le bruit de ce miracle s'étant répandu, les peuples de Syrie et d'Egypte venoient à l'envi voir Hilarion; plusieurs se firent chrétiens, et plusieurs embrassèrent la vie monastique. Il n'y avoit point encore de monastères en Palestine et en Syrie; saint Hilarion en fut le fondateur, comme saint Antoine de ceux d'Egypte.

Saint Hilarion rendit la vue à une femme du bourg de Facidia, près de Rinocorure en Egypte; elle étoit aveugle depuis dix ans, et avoit dépensé tout son bien à se faire traiter (1). Si vous l'aviez donné aux pauvres, lui dit-il, Jésus-Christ le vrai médecin vous auroit guérie; il lui cracha sur les yeux et les guérit. Il délivra plusieurs possédés, entre autres un nommé Orion, tourmenté par une légion de démons. Etant guéri, il vint au monastère avec sa femme et ses enfants, apportant de grands présents (2). N'aviez-vous pas lu, dit le saint, ce qui arriva à Giézi (3) et à Simon (4), à l'un pour avoir voulu vendre la grâce du Saint-Esprit; à l'autre pour avoir voulu l'acheter. Et comme Orion lui disoit en pleurant, Prenez et le donnez aux pauvres, il répondit : Vous pouvez mieux distribuer votre bien, vous qui allez par les villes et qui connoissez les pauvres. Pourquoi désirerois-je le bien d'autrui, après avoir quitté le mien? le nom des pauvres est souvent un prétexte d'avarice; la charité est sans artifice, on ne peut mieux donner qu'en ne gardant rien pour soi. Orion demeuroit triste, couché sur le sable; saint Hilarion lui dit : Ne vous affligez point, mon fils; ce que je fais, je le fais pour vous et pour moi; si je prends ceci, j'offenserai Dieu, et la légion des démons rentrera en vous.

Un citoyen de Majume, nommé Italicus, qui étoit chrétien, nourrissoit des chevaux pour courir dans le cirque contre un duumvir de Gaze, adorateur de Marnas (5); c'étoit le nom de l'idole de Gaze, qui signifie en syriaque seigneur des hommes. Italicus, sachant que son adversaire usoit de maléfices pour arrêter ses chevaux, vint à saint Hilarion lui demander du secours (1). Le vénérable vieillard trouva ridicule d'employer des prières pour un sujet si frivole, et lui dit en souriant : Que ne donnez-vous plutôt aux pauvres le prix de vos chevaux pour le salut de votre âme? Italicus répondit que c'étoit une charge publique à laquelle il étoit forcé; qu'étant chrétien il ne pouvoit user d'art magique, et avoir recours à un serviteur de Jésus-Christ contre les habitants de Gaze, ennemis de Dieu, qui insultoient à l'Église. A la prière des frères, saint Hilarion fit remplir d'eau une coupe de terre dans laquelle il buvoit, et la lui donna. Italicus en arrosa l'écurie, les chevaux, les cochers, le chariot et les barrières. Le peuple étoit dans une grande attente; car son adversaire avoit publié la chose pour s'en moquer. Le signal donné, les chevaux d'Italicus sembloient voler, les autres sembloient avoir des entraves; il s'élève de grands cris, et les païens mêmes disoient : Marnas est vaincu par Jésus-Christ. Les vaincus demandoient en furie qu'on leur livrât Hilarion, le magicien des chrétiens, pour le punir; mais plusieurs infidèles se convertirent. Le saint délivra aussi une fille de Gaze, qu'un jeune homme avoit rendue amoureuse par des paroles et des figures monstrueuses, gravées sur une lame de cuivre, qu'il avoit mise sur le seuil de sa porte avec une tresse de fil. Le démon prétendoit être attaché par ses charmes; mais saint Hilarion délivra la fille, sans vouloir que l'on cherchât ni le jeune homme, ni les marques du sortilége, disant qu'il ne falloit pas qu'il parût nécessaire de rompre le charme pour chasser le démon, ni ajouter foi à ses paroles toujours trompeuses.

La réputation de saint Hilarion s'étendoit si loin, qu'un garde de l'empereur Constantius, du nombre de ceux que l'on nommoit candidats, à cause de l'habit blanc qu'ils portoient, vint aussi le trouver pour être délivré d'un démon qui le tourmentoit dès l'enfance (2). L'empereur lui donna des voitures publiques et des lettres pour le consulaire de Palestine; ainsi il arriva à Gaze avec une grande suite; car ces gardes, qui servoient auprès de la personne du prince, tenoient un rang considérable. Il s'adressa au décurion du lieu, et demanda où demeuroit le moine Hilarion. Ils l'y menèrent, et pour lui faire honneur et pour apaiser le saint qu'ils avoient maltraité; car ils craignoient que l'empereur n'eût envoyé ces officiers pour les en punir. Le saint vieillard se promenoit sur le sable, récitant des psaumes. Il s'arrêta quand il vit venir cette grande troupe, les salua tous, et leur donna sa bénédiction de la main. Une heure après, il congédia tous les autres, ne retenant que le candidat avec ses esclaves, et les officiers qui l'accompagnoient. Car à son visage et à ses yeux il avoit reconnu ce qui l'amenoit. Il étoit de la nation des Francs, on le voyoit à la blancheur de son teint et à ses cheveux blonds; il ne savoit point d'autre langue que le latin, et sa langue naturelle, qui étoit la germanique. Le saint l'interrogea en syriaque; aussitôt il fut élevé, en sorte qu'il touchoit à peine des pieds à la terre, et criant effroyablement, il répondit en syriaque, selon l'idiome de Palestine, prononçant parfaitement avec l'accent et les aspirations. Le saint l'interrogea aussi en grec, pour le faire entendre à ses interprètes, qui ne savoient que cette langue et la latine. Le démon déclara comment il étoit entré, et prétendoit y avoir été forcé par des opérations magiques. Saint Hilarion dit : Je ne me soucie pas comment tu es entré; mais au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, je te commande de sortir. Le Franc, étant guéri, lui offrit par simplicité dix livres d'or; et saint Hilarion lui fit présent d'un pain d'orge, en lui disant que ceux qui se nourrissoient ainsi comptoient l'or pour de la boue.

XVIII. Visite de saint Hilarion.

Son exemple ayant produit une multitude innombrable de monastères dans toute la Palestine, il les visitoit à certains jours avant la vendange; car ces moines avoient des vignes qu'ils cultivoient (1). Tous les frères se joignoient à lui pour l'accompagner en cette visite, portant leur provision (2); et ils s'assembloient quelquefois jusqu'à deux mille. Mais avec le temps, chaque bourgade offroit volontiers aux moines de son voisinage des vivres pour ces saints hôtes. Saint Hilarion ne manquoit à visiter aucun des frères, quelque peu considérable qu'il fût, et dressoit un mémoire de sa visite, marquant les lieux où il devoit loger, et ceux où il ne faisoit que passer (3). Dans une de ses visites, il vint à Eleuse en Idumée, le jour que tout le peuple étoit assemblé dans le temple de Vénus pour célébrer sa fête; car les Sarrasins adoroient cette déesse, à cause de la planète qui en porte le nom. Comme saint Hilarion avoit délivré plusieurs possédés de cette nation, quand ils surent qu'il passoit par là, ils vinrent audevant par troupes avec leurs femmes et leurs enfants, baissant la tête, et criant *Barec*, c'est-à-dire en syriaque, bénissez. Il les reçut avec douceur et humilité, les conjurant d'adorer Dieu plutôt que des pierres. En même temps, il regardoit le ciel, fondant en larmes, et leur promettoit de les venir voir souvent, s'ils croyoient en Jésus-Christ; ils ne le laissèrent point aller qu'il ne leur eût tracé le plan d'une église, et que leur sacrificateur, couronné comme il étoit, n'eût été fait catéchumène.

(1) Matth. I, 29. (2) Vita S. Hil. c. 10. (3) Sup. l. x, c. 10. (4) C. 8.

(1) C. 10. (2) C. 13. (3) 4 Reg. v, 20, 28. (4) Act. VIII, 18. (5) C. 15.

(1) Roch. Ch. lib. II, c. 12, p. 824. (2) C. 17.

(1) C. 21. (2) C. 19. (3) C. 20.

XIX. Lettre de saint Athanase aux orthodoxes.

Cependant, saint Athanase écrivit une lettre circulaire à tous les évêques orthodoxes, pour les instruire de ce qui s'étoit passé dans l'intrusion de Grégoire (1). Il la commence par l'histoire de ce lévite, dont la femme étant morte des outrages qu'elle avoit soufferts, il la coupa en douze pièces, qu'il envoya à chacune des tribus d'Israël (2). Il compare la persécution présente à ce désastre, et exhorte tous les évêques à se réunir en cette occasion pour secourir l'Église, et pour empêcher la corruption de la discipline et de la foi. Car, dit-il, l'une et l'autre est en danger, si Dieu ne se sert promptement de vous pour punir ces crimes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les canons ont été donnés aux églises, nous les avons reçus par une sage et ferme tradition de nos pères. La foi n'a pas commencé maintenant, elle nous est venue du Seigneur par ses disciples. De peur donc que ce qui s'est conservé dans les églises depuis le commencement jusqu'à nous ne périsse en nos jours, et que l'on ne nous demande compte de ce qui nous a été confié, excitez-vous, mes frères, comme étant les dispensateurs des mystères de Dieu, et voyant votre bien pillé par les étrangers. Vous en apprendrez davantage de ceux qui vous rendront cette lettre; mais je ne puis m'empêcher de vous le marquer en abrégé, afin que vous voyiez qu'il n'est jamais rien arrivé de semblable dans l'Eglise depuis l'ascension du Sauveur.

Il vient à l'intrusion de Grégoire, qu'il dit avoir été envoyé aux ariens par les eusébiens, ou plutôt par Eusèbe même. Il montre combien son ordination est irrégulière, en disant (3): S'il y avoit quelque plainte contre moi, il falloit, selon les canons et la parole de saint Paul (4), que le peuple fût assemblé avec l'esprit des ordinateurs, et la puissance de Notre Seigneur Jésus-Christ que toutes choses fussent examinées, et faites régulièrement en présence du peuple et du clergé, qui demanderoit un évêque; et non pas qu'un homme vînt de dehors, comme ayant acheté le nom d'évêque, se jeter lui-même, par force et par l'autorité des juges séculiers, entre des gens qui ne le demandent ni ne le connoissent, et ne savent rien de ce qui s'est passé. Ce seroit anéantir les canons, et donner aux païens lieu de soupçonner que les ordinations se font, non selon une loi divine, mais par brigue et par autorité. Il décrit ensuite l'entrée de Grégoire, et les violences qui s'y commirent; comme lui-même fut obligé de s'enfuir pour sauver sa vie; la persécution que l'on fit au clergé et au peuple pour les obliger à communiquer avec Grégoire; puis il ajoute:

Grégoire est donc arien, et envoyé par les ariens; car personne qu'eux ne l'a demandé (1). C'est pourquoi, comme mercenaire et étranger, il traite cruellement le peuple catholique, par le moyen du gouverneur. Vous savez que les eusébiens avoient auparavant ordonné Piste pour les ariens (2), et qu'après que je vous en eus écrit il fut rejeté et anathématisé justement par tous tant que vous êtes d'évêques catholiques; c'est pour cela qu'ils ont maintenant envoyé Grégoire aux mêmes ariens. Et, de peur de recevoir encore un affront par les lettres que nous écrivons contre eux, ils ont employé contre nous la puissance séculière, afin qu'étant maîtres des églises ils semblent éviter le soupçon de l'arianisme. Mais, ils s'y sont encore trompés; car personne ne s'est joint à Grégoire, sinon les hérétiques, ceux qui pour leurs crimes ont été chassés de l'Eglise, ou ceux qui dissimulent par la crainte du gouverneur. C'est une pièce que les eusébiens méditent, et composent depuis long-temps.

Ensuite, il les excite ainsi à s'animer pour la cause commune: Tandis que vous êtes assis dans l'église, dit-il, avec le peuple assemblé sans aucune plainte contre vous, si quelqu'un venoit tout d'un coup avec un ordre de l'empereur pour prendre votre place, ne le trouveriez-vous pas mauvais? n'en demanderiez-vous pas justice? Vous devez donc être indignés de ces excès, de peur que, si on les dissimule, le mal ne passe bientôt aux autres églises, et que la charge d'enseigner parmi nous ne soit plus qu'une marchandise et une affaire temporelle. Et ensuite (3): Si, dès l'année dernière, avant que tout ceci fût arrivé, nos frères de Rome ont demandé un concile pour faire justice de ce qui s'étoit passé auparavant, combien devez-vous être plus indignés pour tant de nouveaux excès? Il finit sa lettre en priant les évêques de ne point recevoir celles de Grégoire, s'il leur écrit, mais de les déchirer, et de traiter avec mépris ceux qui les apporteront, comme des impies et des ministres d'iniquité. Si même il ose vous écrire, dit-il, selon la formule pacifique, c'est-à-dire, non comme évêque, mais comme simple fidèle, ne recevez pas ses lettres; car ceux qui s'en chargent, ne le font que par la crainte du gouverneur. Ne vous laissez pas non plus prévenir de ce que les eusébiens pourroient vous écrire en sa faveur. Au reste, Grégoire ne peut nier qu'il ne soit arien, puisqu'Ammon, qui souscrit ses lettres, à été chassé de l'Eglise il y a long-temps par le bienheureux Alexandre, principalement pour son impiété. Je vous prie par toutes sortes de raisons de me faire réponse, et de condamner les impies, afin que notre clergé et notre peuple se réjouissent de votre union, et que les coupables soient excités à pénitence.

(1) Ath. t. I, p. 943.
(2) Jud. XIX, 39.
(3) P. 944, D.
(4) 1 Cor. V, 4.

(1) P. 948, D.
(2) Sup. n. 4.
(3) P. 950, A.

XX. Saint Athanase à Rome.

Saint Athanase, étant arrivé à Rome, y fut bien reçu par plusieurs personnes considérables, entre autres par Eutropia, tante des empereurs, par Abutérius et Spérantius, et par le pape Jules, qui rendoit depuis grâce à Dieu de lui avoir fait connoître un si grand homme (1). Il avoit succédé au pape Marc, qui étoit mort le septième d'octobre trois cent trente-six; le saint siége vaqua quatre mois, et Jules fut élu le dix-huitième de janvier trois cent trente-sept; en sorte qu'il gouvernoit l'église romaine depuis quatre ans (2). Saint Athanase laissa à l'Eglise le soin de ses affaires; sa principale occupation étoit d'assister aux divins offices (3). Il avoit amené avec lui quelques moines, entre autres Ammonius et Isidore (4). Ammonius étoit si peu curieux, qu'il n'alla voir aucun des bâtiments magnifiques de Rome, et ne visita que les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Depuis, comme on le traînoit par force pour le faire évêque, il s'enfuit et se coupa l'oreille droite, afin d'éviter l'ordination par cette difformité (5). Isidore étoit très-savant dans les saintes Ecritures, et très-éclairé dans les choses de Dieu; sa douceur extrême le faisoit respecter, même des païens (6). Il fut depuis prêtre et supérieur de l'hôpital d'Alexandrie, et vécut quatre-vingt-cinq ans. Il pouvoit en avoir vingt-trois quand il vint à Rome. Saint Athanase commença à y faire connoître la profession monastique, principalement par l'écrit qu'il avoit composé de la vie de saint Antoine, quoique ce saint vécût encore. Jusque-là cette profession étoit méprisée comme nouvelle; elle étoit même inconnue aux dames romaines: Marcelle fut la première qui l'embrassa, sans toutefois sortir de Rome. Saint Athanase y demeura dix-huit mois, attendant inutilement les eusébiens (7).

Cependant, le pape Jules leur écrivit pour les inviter à venir à Rome au concile que leurs députés avoient demandé (8). Il leur marquoit un certain jour auquel ils devoient venir, s'ils ne vouloient se rendre suspects; sa lettre n'étoit adressée qu'à ceux qui lui avoient écrit par Martyrius et Hésychius, et elle étoit seulement en son nom, quoiqu'il fût bien assuré que tous les évêques d'Italie et des provinces voisines étoient du même avis. Il envoya cette lettre par deux de ses prêtres, Elpidius et Philoxène, qui trouvèrent encore les eusébiens à Antioche. Ceux-ci furent extrêmement surpris d'apprendre qu'Athanase étoit à Rome, car ils ne s'attendoient pas qu'il y dût aller. D'ailleurs ils comprirent que ce concile de Rome seroit un jugement vraiment ecclésiastique, qu'il n'y auroit ni comte ni soldats aux portes, ni ordres de l'empereur. Ainsi, la peur et le reproche de leur conscience les empêcha d'y aller; ils retinrent les prêtres envoyés par le pape, même au delà du terme prescrit, et cependant ils dressèrent une quatrième confession de foi quelques mois après les précédentes, où ils ne mirent rien expressément que de catholique; mais ils supprimèrent le mot de consubstantiel, quoiqu'ils semblent n'avoir fait cette formule que pour se purger du soupçon d'arianisme comme la première.

Marcel d'Ancyre, qui venoit d'être condamné à Antioche, se rendit aussi à Rome; et le pape ne fit pas difficulté de communiquer avec lui, parce que sa foi s'étoit fait connoître au concile de Nicée contre les ariens (1). Il demeura quinze mois à Rome, attendant inutilement ses adversaires. Outre Athanase et Marcel, plusieurs évêques de Thrace, de Syrie, de Phénicie, de Palestine, et des prêtres d'Alexandrie et d'autres lieux, se rendirent aussi à Rome (2). Entre ces évêques on nomme Asclépas de Gaze, et Lucius d'Andrinople, persécutés et chassés de leurs siéges par la faction des ariens. Tous les évêques opprimés avoient recours au pape, parce que la dignité et la prérogative de son siége lui donnoient droit de prendre soin de toutes les églises. C'est ainsi qu'en parlent Socrate et Sozomène, auteurs grecs, et par conséquent non suspects de flatter l'église romaine (3).

XXI. Saint Paul rétabli à Constantinople et rechassé.

Eusèbe de Constantinople ne survécut pas long-temps au concile d'Antioche, et il devoit être dans une extrême vieillesse, s'il étoit déjà vieux quand l'arianisme commença, vingt ans auparavant (4). Le parti des ariens ne mourut pas avec lui; ceux qui lui aidoient à le soutenir se mirent à la tête (5), savoir, Théognis de Nicée, Maris de Chalcédoine, Théodore d'Héraclée, Ursace de Singidon, et Valens de Murse dans la haute Pannonie. Après la mort d'Eusèbe, le peuple catholique de Constantinople rétablit Paul dans son siége, dont il avoit été injustement chassé; mais les ariens, conduits par Théognis et Théodore, ordonnèrent Macédonius dans une autre église. Le peuple des deux partis s'échauffa tellement, qu'il en vint à la sédition et à une espèce de guerre civile; il y avoit continuellement des combats; et plusieurs personnes y périrent.

(1) Ath. Ap. I, p. 677, D; 678, A.
(2) Mart. 7 oct. Pagi. an. 336.
(3) Ibid. p. c. 675.
(4) Soc. IV, Hist. c. 23, sub fin.
(5) Pal. Laus. c. 1.
(6) Hieras. Epist. 16, ad Princ.
(7) Ep. Jul. ap. Ath. p. 748, B.
(8) Ap. 2, p. 730. Ad Sol. 816. Soz. III, c. 8.

(1) Ath. ad Sol. p. 813, A. Marc. lib. ap. Ep. Hær. 72, n. 2.
(2) Epist. Ju. ap. Ath. p. 751, A. Soc. II, c. 15.
(3) Soz. III, c. 8.
(4) Ep. Hær. 69, n. 5.
(5) Soc. II, c. 12. Soz. III, c. 7.

Ce désordre vint aux oreilles de l'empereur Constantius, qui étoit encore à Antioche; comme il envoyoit en Thrace Hermogène, maître de la milice, il lui donna ordre en passant de chasser Paul (1). Hermogène, étant arrivé à Constantinople la mit toute en trouble, voulant exécuter cet ordre par violence; le peuple se souleva, et se mit en devoir de défendre son évêque. Et, comme Hermogène insistoit pour l'enlever à main armée, la multitude irritée, comme il arrive en ces occasions, s'emporta contre lui avec fureur, brûla sa maison, le tua lui-même, et le traîna par la ville. Ce désordre arriva sous le consulat des deux empereurs, qui étoit le troisième de Constantius, et le second de Constant, c'est-à-dire l'an trois cent quarante-deux. Constantius, ayant appris le meurtre d'Hermogène, monta à cheval, partit d'Antioche, et vint à Constantinople avec une extrême diligence, nonobstant les neiges et les pluies; ce qui montre que c'étoit l'hiver (2). Il ne fit mourir personne; mais, se laissant fléchir aux larmes du peuple qui vint au devant de lui, et aux prières du sénat, il se contenta, pour punir le peuple, de lui ôter la moitié du blé que l'empereur son père lui faisoit donner gratuitement, et qui venoit d'Alexandrie, c'est-à-dire quarante mille mesures au lieu de quatre-vingt mille. Mais, il chassa Paul de la ville, sans toutefois confirmer l'élection de Macédonius, étant mal content de ce qu'on l'avoit ordonné sans son consentement, et le regardant aussi bien que Paul comme la cause de la sédition. Il le laissa seulement comme il étoit, souffrant qu'il tînt les assemblées dans l'église où il avoit été ordonné, et s'en retourna à Antioche.

XXII. Concile de Rome.

Les eusébiens y étoient encore assemblés, car la mort d'Eusèbe n'empêcha pas qu'on ne les nommât long-temps ainsi, et ils y retenoient toujours les légats du pape, Elpidius et Philoxène. Enfin, ils les renvoyèrent au mois de janvier avec une lettre, par laquelle ils s'excusoient d'aller à Rome pour se trouver au concile (3), sous prétexte de la guerre de Perse, de la longueur du chemin et de la brièveté du terme prescrit, se plaignant de la convocation de ce concile, comme injurieuse à ceux qui avoient déjà été tenus pour les mêmes causes, c'est-à-dire celui de Tyr contre saint Athanase, celui de Constantinople contre Marcel d'Ancyre et les autres semblables. Ils se plaignoient aussi que le pape eût reçu à sa communion ces deux évêques, qu'ils prétendoient condamnés. Ils reconnoissoient la primauté de l'église romaine, mais en remarquant que l'Evangile avoit commencé en Orient. Ils soutenoient que le pouvoir des évêques étoit égal, et ne se devoit pas régler par la grandeur des villes. Tout le style de cette lettre étoit artificieux et moqueur, plein de contention et d'ostentation d'une vaine éloquence. Elpidius et Philoxène apportèrent cette lettre et revinrent à Rome, affligés de ce qu'ils avoient vu à Antioche, et de ce qu'ils avoient appris des violences commises à Alexandrie.

Le pape Jules ayant reçu la lettre des Orientaux, et l'ayant lue avec une sérieuse réflexion, la garda par devers lui sans la faire voir, espérant toujours que quelqu'un viendroit de leur part, et qu'il ne seroit pas obligé de la publier; car il savoit combien il affligeroit plusieurs personnes qui étoient à Rome. Enfin, quand il fut assuré que les Orientaux ne viendroient point, il assembla un concile d'environ cinquante évêques, pour juger la cause de saint Athanase, et des autres qui s'étoient venus plaindre des eusébiens (1). On dit que saint Paul de Constantinople y étoit aussi venu, ayant été chassé par l'empereur. Le concile se tint à Rome dans l'église où le prêtre Viton avoit accoutumé d'assembler le peuple (2), c'est-à-dire dont il étoit curé, comme nous dirions aujourd'hui; or, ce prêtre avoit été un des légats du pape saint Sylvestre au concile de Nicée.

La cause de saint Athanase fut examinée de nouveau dans le concile. On approuva la conduite du pape à l'égard des eusébiens, la lettre qu'il leur avoit écrite par Elpidius et Philoxène, et la patience avec laquelle il les avoit attendus. Leur refus de venir au concile, après que leurs députés l'avoient demandé, les rendit suspects; et leur lettre étant lue publiquement, tout le monde en fut si étonné, qu'à peine pouvoit-on croire qu'ils l'eussent écrite, tant elle parut éloignée de l'esprit de sincérité et de charité qui régnoit dans les personnes ecclésiastiques. Au contraire, on eut grand égard à la lettre du concile tenu deux ans auparavant à Alexandrie, où saint Athanase étoit justifié par le témoignage de cent évêques. Plusieurs autres évêques, plusieurs prêtres, et plusieurs diacres de la Maréote, et d'ailleurs, étoient venus à Rome pour défendre saint Athanase (3). Ils représentoient d'une manière touchante les violences des eusébiens, et particulièrement les dernières exercées à l'occasion de Grégoire, et rapportoient les lettres des évêques et des prêtres d'Egypte, qui se plaignoient qu'on les avoit empêchés de venir au concile : c'étoient des préjugés bien favorables pour saint Athanase.

Dans le fond, on ne voyoit aucune preuve des accusations formées contre lui. Arsène qu'on l'accusoit d'avoir tué étoit vivant; il n'y

(1) Soc. II, c. 1.
(2) Lit. Bas. p. 128.
(3) Ath. Apol. p. 744, D. Epist. Jud. ibid. p. 740, etc.

(1) Ath. ad Solit. p. 818, A.
(2) Soc. II, c. Soz. III, c. Ath. Ap. p. 730, C.
(3) Sup. n. 8.

avoit eu ni autel renversé ni calice brisé chez Ischyras, comme il paroissoit par sa propre reconnoissance et par les informations que les accusateurs eux-mêmes avoient faites dans la Maréote, qu'ils avoient envoyées au pape, et dont la nullité étoit évidente à la seule lecture. Ainsi, la procédure du concile de Tyr, sur lequel celui d'Antioche étoit fondé, fut trouvée entièrement injuste et irrégulière; et saint Athanase fut déclaré innocent, et confirmé dans la communion de l'Eglise comme évêque légitime.

XXIII. Profession de foi de Marcel d'Ancyre.

On examina aussi la cause de Marcel d'Ancyre, et on lut apparemment dans ce concile un mémoire en forme de lettre qu'il avoit adressé au pape, pour satisfaire à la demande qu'il lui avoit faite d'expliquer sa foi (1). Le mémoire étoit conçu en ces termes : A mon très-saint collègue Jules, salut en Jésus-Christ. Puisque quelques-uns de ceux qui ont été condamnés pour leurs erreurs contre la foi, et que j'ai convaincus dans le concile de Nicée, ont osé en récriminant écrire à votre sainteté, comme si j'avois moi-même des sentiments contraires à ceux de l'Eglise; j'ai cru nécessaire de venir à Rome, et de vous prier de les mander, afin que je puisse les convaincre en leur présence que ce qu'ils ont écrit contre moi est faux, qu'ils persistent encore dans leur ancienne erreur, et qu'ils ont fait des entreprises étranges contre les églises et contre nous qui les gouvernons. Mais, puisqu'ils n'ont pas voulu venir, quoique vous leur ayez envoyé des prêtres, et que je sois demeuré à Rome quinze mois entiers, j'ai cru nécessaire, avant que d'en partir, de vous donner ma profession de foi écrite de ma propre main en toute vérité, comme je l'ai apprise dans les Ecritures divines, et de vous représenter les mauvais discours dont ils se servent pour séduire les auditeurs.

Ensuite, il les accuse de dire que Notre Seigneur Jésus-Christ n'est pas le véritable verbe de Dieu, mais qu'il y a un autre verbe, une autre sagesse, une autre vertu, par qui ayant été fait, il a été nommé verbe, sagesse et vertu. C'est pourquoi, ils lui attribuoient une autre hypostase, différente de celle du père. Ils disoient que le père préexistoit au fils, et ne le reconnoissent être de Dieu, que comme toutes les autres choses. Qu'il y avoit un temps auquel il n'étoit pas, qu'il est créature et ouvrage. Pour moi, dit-il, je crois un Dieu et son fils unique le verbe, toujours coexistant au père; qui n'a jamais commencé d'être; qui est véritablement de Dieu; non créé, non fait, mais toujours existant et toujours régnant avec Dieu le père. C'est le fils, la vertu, la sagesse, le propre et le véritable verbe de Dieu Notre Seigneur-Jésus-Christ. Et ensuite (1) : Nous avons appris par les saintes Ecritures, que la divinité du père et du fils est indivisible. Car, si quelqu'un sépare le fils, c'est-à-dire le verbe, d'avec le Dieu tout-puissant, il faut, ou qu'il croie qu'il y a deux Dieux, ce qui est éloigné de la vraie doctrine, ou qu'il confesse que le verbe n'est pas Dieu : ce qui n'est pas moins éloigné de la foi catholique, puisque l'évangéliste dit : Et le verbe étoit Dieu (2). Pour moi j'ai appris certainement que le fils est la vertu du père, inséparable et indivisible. Car Jésus-Christ lui-même dit (3) : Le père est en moi et je suis dans le père. Et encore (4) : Le père et moi nous sommes un. Et encore : Qui me voit, voit le père. C'est la foi que j'ai prise dans les saintes Ecritures, et que j'ai reçue de nos pères spirituels. Je la prêche dans l'église de Dieu; je vous la donne maintenant par écrit; j'en garde autant par devers moi, et je vous prie d'en insérer la copie dans la lettre que vous écrirez aux évêques, de peur que quelques-uns de ceux qui ne me connoissent pas bien, ne se trompent en ajoutant foi à ce que mes calomniateurs ont écrit. Tel fut le mémoire de Marcel d'Ancyre.

XXIV. Lettre du pape Jules.

Le concile en fut satisfait; il déclara Athanase, Marcel et Asclépas innocents, mal condamnés et mal déposés. Il y a apparence qu'il rétablit aussi les autres évêques qui étoient venus se plaindre; et de l'avis de tous, le pape Jules écrivit aux Orientaux en ces termes (5) : Jules à Danius, à Flaccille, à Narcisse, à Eusèbe, à Maris, à Macédonius, à Théodore, et autres qui nous ont écrit d'Antioche avec eux, nos chers frères en Notre Seigneur, salut. Danius ou Dianée, qui est ici nommé le premier, étoit évêque de Césarée en Cappadoce (6); Eusèbe est apparemment celui d'Emèse. Après ce titre, la lettre commence ainsi : J'ai lu la lettre que m'ont apportée mes prêtres Elpidius et Philoxène, et je me suis étonné que, vous ayant écrit avec charité et dans la sincérité de mon cœur, vous m'ayez répondu d'un style si peu convenable, qui ne respire que la contention, et fait paroître du faste et de la vanité. Ces manières sont éloignées de la foi chrétienne; puisque je vous avois écrit avec charité, il falloit répondre de même, et non pas avec un esprit de dispute. Car, n'étoit-ce pas une marque de charité de vous avoir envoyé des prêtres pour compatir aux affligés, et d'avoir exhorté ceux qui m'avoient écrit à venir pour régler promptement toutes choses, pour faire cesser les souffrances de nos frères, et les plaintes que l'on faisoit contre vous?

(1) Epist. Hær. 72, n. 2. Ep. Jul. ap. Ath. Ap. 1, p. 750, B.

(1) Ibid. n. 111.
(2) Jo. I.
(3) Jo. XIV, 10.
(4) Jo. X, 30.
(5) Ap. Ath. Apol. 2, p. 738; et t. 2, Conc. p. 493.
(6) Soz. III, c. 3; Ibid, c. 6.

Et ensuite (1) : Si celui qui a dicté votre lettre a cherché la gloire de l'éloquence, ce motif conviendroit mieux à d'autres. Dans les affaires ecclésiastiques, il ne s'agit pas d'ostentation de paroles, mais de canons apostoliques, et du soin de ne scandaliser personne. Que si la cause de votre lettre est le chagrin et l'animosité que quelques petits esprits ont conçus les uns contre les autres, il ne falloit pas que le soleil se couchât sur leur colère, ou du moins qu'elle fût poussée jusqu'à la montrer par écrit. Car enfin, quel sujet vous en ai-je donné par ma lettre? Est-ce parce que je vous ai invités à un concile? Vous deviez plutôt vous en réjouir. Ceux qui se tiennent assurés de leur conduite ne trouvent pas mauvais qu'elle soit examinée par d'autres, ne craignant pas que ce qu'ils ont bien jugé devienne jamais injuste. C'est pourquoi le grand concile de Nicée a permis que les décrets d'un concile fussent examinés dans un autre, afin que les juges, ayant devant les yeux le jugement qui pourra suivre, soient plus exacts dans l'examen des affaires, et que les parties ne croient pas avoir été jugées par passion. Vous ne pouvez honnêtement rejeter cette règle, car ce qui a une fois passé en coutume dans l'Église, et qui est confirmé par les conciles, ne doit pas être aboli par un petit nombre.

Il leur représente ensuite combien ils sont déraisonnables de se plaindre d'avoir été invités à ce concile, qui avoit été demandé par leurs propres députés, le prêtre Macaire et les diacres Martyrius et Hésychius, se trouvant confondus par les députés de saint Athanase. De là, il passe à une autre plainte. Chaque concile, disoient les eusébiens, doit avoir une autorité inébranlable (2), et c'est déshonorer le juge que de faire examiner par d'autres son jugement, ce qu'ils disoient principalement pour soutenir leurs conciles de Tyr et de Constantinople ; à quoi Jules répond ainsi : Voyez, mes chers frères, qui sont ceux qui déshonorent un concile et qui renversent les jugements déjà prononcés! Et, pour ne charger personne en particulier, je me contente de ce qui vient d'être fait, et que l'on ne peut ouïr sans horreur. Les ariens, qu'Alexandre, l'évêque d'Alexandrie, d'heureuse mémoire, avoit chassés, qui avoient été non-seulement excommuniés en chaque ville, mais anathématisés par tout le concile de Nicée, et dont le crime étoit si grand, puisqu'ils n'attaquoient pas un homme, mais Jésus-Christ même, le fils du Dieu vivant; on dit que ces ariens, rejetés et notés par toute l'Église, sont maintenant reçus. Je ne crois pas que vous-mêmes le puissiez apprendre sans indignation. Il ajoute ensuite que Grégoire, prétendu évêque d'Alexandrie, lui a envoyé à Rome Carponas et d'autres ariens notés, et que leurs propres députés, Macaire, Martyrius et Hésychius, l'ont voulu obliger d'écrire à Piste, qu'ils avoient nommé évêque d'Alexandrie avant Grégoire. Qui sont donc, dit-il (1), ceux qui déshonorent les conciles? Ne sont-ce pas ceux qui ne comptent pour rien les suffrages de trois cents évêques? car l'hérésie des ariens a été condamnée et proscrite par tous les évêques du monde ; mais Athanase et Marcel en ont plusieurs qui parlent et qui écrivent pour eux. On nous a rendu témoignage que Marcel avoit résisté aux ariens dans le concile de Nicée ; qu'Athanase n'avoit pas même été condamné dans le concile de Tyr, et qu'il n'étoit pas présent dans la Maréote, où l'on prétend avoir fait des procédures contre lui. Or vous savez, mes chers frères, que ce qui est fait en l'absence d'une des parties est nul et suspect. Nonobstant tout cela, pour connoître plus exactement la vérité et ne recevoir de préjugé ni contre vous, ni contre ceux qui nous ont écrit en leur faveur, nous les avons tous invités à venir, afin de tout examiner dans un concile, et ne pas condamner l'innocent ou absoudre le coupable.

Il ne faut pas s'étonner que le pape, écrivant aux eusébiens, leur parle des ariens comme d'hérétiques abominables et rejetés de tout le monde; ils n'osoient le nier ouvertement, et, quoique tout l'effort de leur cabale ne tendît qu'à rétablir cette hérésie, ou plutôt à la maintenir, ils se gardoient bien de le dire ni d'avouer qu'ils fussent ariens. On le voit par la première profession de foi qu'ils donnèrent à Antioche lors de la dédicace. Ils ne faisoient paroître en ce temps-là autre dessein que de faire condamner Athanase, Marcel et leurs autres ennemis, et les empêcher de rentrer dans leurs siéges.

Les eusébiens, pour relever l'autorité des conciles, avoient allégué les exemples de ceux qui condamnèrent Novat et Paul de Samosate. Le pape répond que ces exemples confirment l'autorité du concile de Nicée, et que les ariens qu'il a condamnés ne sont pas moins hérétiques que les novatiens et les paulianistes. Il leur reproche un autre attentat contre le concile de Nicée, les translations d'évêques, et retourne contre eux, pour les confondre, ce qu'ils avoient avancé pour affoiblir l'autorité de l'église romaine. Si vous croyez véritablement, dit-il, que la dignité épiscopale est égale partout, et si, comme vous dites, vous ne jugez point des évêques par la grandeur des villes, il falloit que celui à qui on en avoit confié une petite y demeurât, sans passer à celle dont il n'est pas chargé, ni mépriser celle qu'il a reçue de Dieu, et Dieu même qui l'y a mis, pour rechercher la vaine gloire des hommes.

Ils se plaignoient de la brièveté du terme qu'il leur avoit donné pour venir au concile. Il montre que ce n'est qu'un prétexte, puisqu'ils ne se sont pas même mis en chemin, qu'ils

(1) P. 740, C (2) Sup. n. 4, p. 742, A.

(1) P. 743, B. Sup. n. 4.

ont retenu ses prêtres jusqu'au mois de janvier : c'est donc seulement une preuve qu'ils se défioient de leur cause. Ils se plaignoient encore qu'il n'avoit écrit qu'à Eusèbe seul et non à eux tous ; il dit qu'il n'a dû répondre qu'à ceux qui lui avoient écrit, et ajoute : Vous devez savoir qu'encore que j'aie écrit seul, ce n'est pas mon sentiment particulier, mais celui de tous les évêques d'Italie et de ce pays-ci; je n'ai pas voulu les faire tous écrire, pour ne pas charger de trop de lettres ceux à qui j'écrivois; mais encore à présent les évêques sont venus au jour nommé, et ont été du même avis. On voit par-là que cette lettre du pape Jules est le résultat du concile de Rome, et qu'il ne s'attribue point à lui seul l'autorité de décider.

XXV. Suite de la lettre du pape Jules.

Il vient ensuite au fond, et montre que ce n'est ni légèrement ni injustement qu'il a reçu à sa communion saint Athanase et Marcel d'Ancyre (1). Eusèbe, dit-il, m'a écrit auparavant contre Athanase, vous venez vous-mêmes de m'écrire ; mais plusieurs évêques d'Egypte et d'autres provinces m'ont écrit pour lui. Premièrement, les lettres que vous avez écrites contre lui se contredisent, et les secondes ne s'accordent pas avec les premières, en sorte qu'elles ne font point de preuve. De plus, si vous voulez que l'on croie vos lettres, on doit aussi croire celles qui sont en sa faveur, d'autant plus que vous êtes éloignés, et que ceux qui le défendent, étant sur les lieux, savent ce qui s'y est passé, connoissent sa personne, rendent témoignage à sa conduite, et assurent que tout n'est que calomnie. Ici il explique le fait d'Arsène, et encore plus celui d'Ischyras, comme il a déjà été expliqué (2), montrant que la calomnie des eusébiens paroissoit par leur propre information de la Maréote (3), et il ne manque pas de relever l'absurdité de prétendre qu'Ischyras, qui étoit malade au lit derrière la porte d'une petite chambre, eût offert le sacrifice, puisqu'il falloit être pour cela debout devant l'autel, et d'en produire pour témoin un catéchumène, puisque quand l'heure de l'oblation étoit venue on faisoit sortir les catéchumènes. Nous avons été étonnés, ajoute-t-il, de voir que cette information touchant une coupe et une table sacrée se fît en présence du gouverneur et de sa cohorte, devant des païens et des juifs (4). Cela nous paroissoit d'abord incroyable, mais les actes en font foi. On ne permet pas aux prêtres d'y assister, eux qui sont les ministres des sacrements ; et devant un juge séculier, des catéchumènes présents, et, ce qui est pire, des païens et des juifs, ennemis du christianisme, on informe touchant le corps et le sang de Jésus-Christ. S'il s'étoit commis quelque crime, il falloit qu'il fût examiné légitimement dans l'Eglise par les ecclésiastiques.

Il ne manque pas de relever l'irrégularité de l'ordination de Grégoire. Voyez, dit-il (1), qui sont ceux qui ont agi contre les canons; nous qui avons reçu un homme si bien justifié, ou ceux qui à Antioche, à trente-six journées de distance, ont donné le nom d'évêque à un étranger, et l'ont envoyé à Alexandrie avec une escorte de soldats. On ne l'a pas fait quand Athanase fut envoyé en Gaule; car on l'auroit dû faire dès lors, s'il avoit été véritablement condamné; cependant, à son retour, il a trouvé son église vacante, et y a été reçu. Maintenant, je ne sais comment tout s'est fait. Premièrement, pour dire le vrai, après que nous avions écrit pour tenir un concile, il ne falloit pas en prévenir le jugement. Il blâme ici la précipitation du concile d'Antioche. Ensuite, il ne falloit pas introduire une telle nouveauté dans l'Eglise. Car, qu'y a-t-il de semblable dans les canons ou dans la tradition apostolique? que l'Eglise étant en paix, et tant d'évêques vivant dans l'union d'Athanase, évêque d'Alexandrie, envoie Grégoire, étranger, qui n'y a point été baptisé, qui n'y est point connu, qui n'a été demandé ni par les prêtres, ni par les évêques, ni par le peuple ; qu'il soit ordonné à Antioche et envoyé à Alexandrie, non avec des prêtres et des diacres de la ville, ni avec des évêques d'Egypte, mais avec des soldats; car c'est ce que disoient ceux qui sont venus ici, et de quoi ils se plaignoient. Quand même Athanase après le concile auroit été trouvé coupable, l'ordination ne se devoit pas faire ainsi contre les lois et les règles de l'Eglise. Il falloit que les évêques de la province ordonnassent un homme de la même église d'entre ses prêtres ou ses clercs. Si l'on avoit fait la même chose contre quelqu'un de vous, ne crieriez-vous pas, ne demanderiez-vous pas justice? Mes chers frères, nous vous parlons en vérité comme en la présence de Dieu, cette conduite n'est ni sainte, ni légitime, ni ecclésiastique. Voilà les règles des élections suivant le témoignage de ce saint pape.

Venant à Marcel d'Ancyre (2), il témoigne être entièrement satisfait de sa foi, et la trouve conforme à celle de l'Eglise catholique ; puis il ajoute : Il nous a assuré qu'il avoit toujours eu les mêmes sentiments ; et nos prêtres qui avoient assisté au concile de Nicée ont rendu un témoignage qu'il étoit orthodoxe (3). Il ajoute que l'on avoit commis à Ancyre les mêmes excès qu'à Alexandrie, comme Marcel et d'autres lui avoient appris, et continue ainsi : On nous a fait des plaintes si atroces contre quelques-uns de vous, car je ne les veux pas nommer, que je n'ai pu me résoudre à les

(1) P. 745, D.
(2) Sup. lib. XI, n. 46, 47, 49.
(3) P. 747, C.
(4) P. 750, A.

(1) P. 748, C.
(2) P. 751, B.
(3) P. 750, D.

écrire; mais peut-être les avez-vous apprises d'ailleurs. C'est donc principalement pour cela que j'ai écrit et que je vous ai invités à venir, afin de vous le dire de bouche, et que l'on pût corriger et rétablir tout. C'est ce qui doit vous exciter à venir, pour ne vous pas rendre suspects de ne vous pas justifier.

Il les exhorte ensuite à corriger tous ces désordres, et dit entre autres choses (1) : O mes frères, les jugements de l'Eglise ne sont plus selon l'Evangile; ils vont désormais au bannissement et à la mort. Si Athanase et Marcel étoient coupables, il falloit nous écrire à tous, afin que le jugement fût rendu par tous. Car, c'étoient des évêques et des églises qui souffroient, et non pas des églises du commun, mais celles que les apôtres ont gouvernées par eux-mêmes. Pourquoi ne nous écrivoit-on pas principalement touchant la ville d'Alexandrie? ne savez-vous pas que c'étoit la coutume de nous écrire d'abord, et que la décision devoit venir d'ici? Si donc il y avoit de tels soupçons contre l'évêque de ce lieu-là, il falloit écrire à notre église. Maintenant, sans nous avoir instruits, après avoir fait ce que l'on a voulu, on veut que nous y consentions sans connoissance de cause. Ce ne sont pas là les ordonnances de Paul; ce n'est pas la tradition de nos pères, c'est une nouvelle forme de conduite. Je vous prie, prenez-le en bonne part, c'est pour l'utilité publique que je vous écris; je vous déclare ce que nous avons appris du bienheureux apôtre Pierre, et je le crois si connu de tout le monde, que je ne l'aurois pas écrit sans ce qui est arrivé. Il faut bien remarquer ce que dit ici le pape Jules touchant les jugements ecclésiastiques et l'autorité de l'église romaine, sans laquelle on ne doit point décider les affaires importantes, comme la déposition des évêques des premières églises et des siéges apostoliques. Mais il faut observer aussi que le pape ne s'attribue pas ce droit à lui seul, mais à son église; et ces mots, il falloit écrire à nous tous, semblent s'étendre encore plus loin, à tous les évêques d'Italie, et peut-être de tout l'Occident; car c'étoit la coutume de les consulter en ces rencontres, comme témoigne saint Ambroise avec les autres évêques d'Italie; dans une lettre écrite à l'empereur Théodose le grand, quarante ans après ceci (2). Ce qui paroît évidemment, c'est que la force des jugements ecclésiastiques venoit du consentement universel. Le pape Jules conclut sa lettre sans aucune menace, en priant seulement les Orientaux de ne plus rien faire de semblable, et d'écrire plutôt contre les auteurs de ces désordres. Afin, dit-il, de ne nous pas exposer à la risée des païens, principalement à la colère de Dieu, à qui chacun de nous rendra compte au jour du jugement. Nous n'avons point d'autre original de cette lettre, que le grec rapporté par saint Athanase; et comme il ne dit point que ce fut une traduction, on peut croire qu'elle avoit été écrite ainsi, car les papes ne manquoient pas d'interprètes et de secrétaires (1).

XXVI. Députation des Orientaux vers Constant.

Le pape, voyant le peu d'effet de sa lettre, fit connoître à l'empereur Constant l'injustice que l'on faisoit à saint Athanase et à saint Paul de Constantinople (2). L'empereur en fut touché, et écrivit à Constantius son frère (3), le priant de lui envoyer trois évêques pour rendre compte de la déposition de Paul et d'Athanase. Constantius en envoya quatre : Narcisse de Néroniade, Théodore d'Héraclée, Maris de Chalcédoine et Marc d'Aréthuse en Syrie, qui vinrent en Gaule où étoit l'empereur, comme députés du concile d'Antioche (4). Maximin de Trèves ne voulut point les recevoir; et eux ne voulurent point accepter de conférence avec saint Athanase, prétendant justifier leur procédé et soutenir le jugement des Orientaux. Et comme on leur demanda leur profession de foi, ils cachèrent celle qui avoit été publiée à Antioche, c'est-à-dire la seconde, et présentèrent à l'empereur Constant la dernière, composée quelques mois après. Il vit ainsi qu'ils avoient persécuté ces deux évêques sans sujet, et que ce n'étoit pour aucun crime, comme ils prétendoient qu'ils rejetoient leur communion, mais parce qu'ils ne convenoient pas avec eux de la doctrine : ce qui obligea l'empereur à les renvoyer, sans se laisser persuader à leurs discours.

XXVII. Lois contre l'idolâtrie.

On trouve quelques lois des deux empereurs données vers ce même temps contre l'idolâtrie. L'une de Constantius en trois cent quarante-un, qui défend les sacrifices (5); l'autre de cette année trois cent quarante-deux, adressée au préfet de Rome, et par conséquent de Constant, qui ordonne que les temples qui sont hors la ville demeureront en leur entier, à cause des spectacles qui en avoient tiré leur origine, et dont il ne veut pas priver le peuple; mais, au reste, il veut que toute superstition soit abolie. Par une autre loi de cette année trois cent quarante-deux (6), l'empereur ordonne que les temples seront fermés partout, sans qu'il soit permis à personne d'en approcher, et défend les sacrifices sous peine de la vie et de confiscation des biens, menaçant les gouverneurs des provinces de la même peine s'ils négligent de punir ces crimes.

(1) P. 753, B.
(2) Amb. Ep. 13 nov. ed. p. 816.

(1) Val. Obs. Eccl. lib. I, c. 8.
(2) Soc. II, c. 18.
(3) Soz. III. c. 10.
(4) Ath. de Syn. p. 894.
(5) L. II, Cod. The. de Pagan. L. 3, ibid. v. Gothofred.
(6) Lib. IV, ibid.

XXVIII. Persécution de Perse. Saint Simon et saint Usthazade.

Cependant, Sapor, roi de Perse, persécutoit cruellement les chrétiens, qui étoient en grand nombre dans son royaume. On croit que la foi y étoit entrée par le commerce de l'Osroëne et de l'Arménie avec la Perse; et elle s'y étoit tellement accrue, par le temps, qu'il y avoit des églises nombreuses (1). Les mages en furent sensiblement affligés; car c'étoient eux qui gouvernoient la religion des Perses dès l'origine de la nation, étant comme une race sacrée, où le sacerdoce se conservoit par succession. Les juifs, naturellement ennemis des chrétiens, étoient aussi jaloux de leurs progrès. Siméon, surnommé le Foulon, autrement Jombaphée, étoit archevêque de Séleucie et de Ctésiphonte, les deux villes royales de Perse, éloignées seulement l'une de l'autre d'environ trente milles, ou dix lieues : Séleucie étoit aussi nommée Salec. Siméon fut accusé auprès du roi Sapor d'être ami de l'empereur romain, et de lui découvrir les affaires des Perses. Sapor, persuadé de cette calomnie, commença par accabler les chrétiens d'impositions excessives, pour les réduire à une pauvreté insupportable; car il savoit que la plupart s'exerçoient au mépris des richesses, et il commit l'exaction de ces tributs à des hommes impitoyables. Ensuite il ordonna de faire mourir par le glaive les prêtres et les ministres de Dieu, d'abattre les églises, de confisquer leurs trésors, et de lui amener Siméon comme traître à la religion et à l'état. Cette persécution commença la septième année de Constantius, trois cent quarante-trois, de J.-C. (2). Les mages avec le secours des juifs eurent bientôt abattu les églises.

Siméon fut pris et mené au roi chargé de fers. Il ne se prosterna point devant lui, comme il avoit accoutumé : de quoi Sapor extrêmement irrité lui en ayant demandé la cause, Siméon répondit : Les autres fois on ne m'amenoit pas enchaîné pour trahir le vrai Dieu, c'est pourquoi je suivois sans résistance la coutume d'honorer la royauté; maintenant il ne m'est plus permis de le faire, puisque je viens combattre pour la religion. Après qu'il eut ainsi parlé, le roi lui commanda d'adorer le soleil, lui promettant de grandes récompenses s'il obéissoit, sinon le menaçant de le faire périr, et tous les chétiens avec lui. Comme il demeura ferme, le roi commanda qu'on le tînt quelque temps en prison, espérant apparemment qu'il changeroit de sentiment. Un vieil eunuque, nommé Usthazade, qui avoit élevé le roi Sapor en son enfance, et étoit le premier de sa maison, se trouva assis à la porte du palais, comme on menoit Siméon en prison. Il se leva et se prosterna devant lui. Siméon lui fit des reproches véhéments d'un ton de colère, et passa en détournant le visage; parce qu'Usthazade, qui étoit chrétien, s'étoit laissé contraindre depuis peu à adorer le soleil. Aussitôt, l'eunuque, pleurant avec de grands cris, quitta l'habit blanc qu'il portoit, en prit un noir pour marque de deuil, et demeura assis devant le palais, gémissant et fondant en larmes. Hélas, disoit-il, que dois-je attendre de Dieu que j'ai renoncé; puisque dès à présent, à cause de lui, Siméon, mon ancien ami, s'est ainsi détourné de moi sans me vouloir parler?

Sapor, l'ayant appris, envoya quérir Usthazade et lui demanda la cause de son deuil, et s'il étoit arrivé quelque malheur dans sa maison. Non, seigneur, répondit-il, mais plût à Dieu qu'au lieu de ce qui m'est arrivé je fusse tombé dans toutes sortes de malheurs! Je suis affligé de vivre et de voir le soleil, que j'ai adoré en apparence, par complaisance pour vous. Je mérite la mort à double titre, pour avoir trahi Jésus-Christ et pour vous avoir trompé. Ensuite, il jura le créateur du ciel et de la terre qu'il ne changeroit plus de sentiment. Le roi, surpris de ce changement si peu attendu, n'en fut que plus irrité contre les chrétiens, croyant qu'ils l'avoient procuré par des enchantements. Toutefois, la compassion qu'il avoit de ce vieillard le fit paroître tantôt doux, tantôt cruel, pour tâcher de le gagner. Mais, Usthazade protestoit toujours qu'il ne seroit jamais si insensé, que d'adorer la créature pour le créateur. Alors, Sapor revint à la colère, et commanda qu'on lui coupât la tête. Comme les bourreaux le menoient, il les pria d'arrêter un peu, parce qu'il avoit quelque chose à dire au roi : et ayant appelé un des eunuques les plus fidèles, il le chargea de dire à Sapor : Je n'ai besoin du témoignage de personne pour vous assurer de l'affection avec laquelle je vous ai servi depuis ma jeunesse, et votre père avant vous : vous en êtes assez informé. La seule récompense que je vous demande, est que ceux qui ne savent pas le sujet de ma mort, ne croient pas que je sois puni pour avoir trahi l'état, ou pour quelqu'autre crime. C'est pourquoi, je vous prie qu'un crieur public déclare que l'on coupe la tête à Usthazade, non comme méchant, mais comme chrétien, et parce qu'il n'a pas voulu renoncer à son Dieu pour obéir au roi. Usthazade voulut ainsi réparer le scandale qu'il avoit causé en adorant le soleil; et Sapor lui accorda sa demande, croyant épouvanter les chrétiens, quand ils verroient qu'il n'épargnoit pas même un vieillard par qui il avoit été élevé, et un domestique si fidèle.

Siméon, ayant appris dans la prison le martyre d'Usthazade, en rendit grâce à Dieu; et, le lendemain, qui étoit le vendredi saint, le roi commanda qu'il mourût aussi par le glaive; car, ayant été encore amené devant lui, il avoit

(1) Soz. II, c. 89. Act. sin. p. 632.
(2) Hier. Chr.

parlé très-courageusement de la religion, et n'avoit voulu adorer ni lui, ni le soleil. Le même jour du vendredi saint, le roi commanda que l'on fit mourir aussi cent autres chrétiens prisonniers, et que Siméon fût exécuté le dernier, après les avoir vus mourir tous : c'étoient des évêques, des prêtres et des clercs de divers ordres. Comme on les menoit à la mort, le grand chef des mages s'avança et leur demanda s'ils vouloient vivre et suivre la religion du prince en adorant le soleil. Pas un n'accepta la vie à ce prix, et, quand ils furent au lieu de l'exécution, les bourreaux commencèrent à couper des têtes. Cependant, Siméon, debout au milieu d'eux, les exhortoit à la constance, leur parlant de la mort et de la résurrection, leur prouvant par l'Écriture qu'une telle mort est la véritable vie, que la vraie mort est d'abandonner Dieu par lâcheté, et que de toutes les bonnes œuvres, la plus excellente est de mourir pour Dieu. Après que les cent martyrs eurent été exécutés, Siméon le fut aussi avec Abdéchalas et Ananias, tous deux vieillards et prêtres de son église, qui avoient été pris avec lui et l'avoient accompagné dans la prison.

Pousiqués, intendant des ouvriers du roi, étoit présent (1); et, voyant Ananias qui trembloit comme on le préparoit au supplice : Mon père, lui dit-il, fermez un peu les yeux et prenez courage, vous allez voir la lumière de Jésus-Christ. A peine eut-il ainsi parlé qu'il fut pris et mené au roi; et, comme il confessa qu'il étoit chrétien, et parla librement en faveur de la religion et des martyrs, le roi s'en tint offensé, et le fit mourir d'un nouveau genre de supplice. Les bourreaux lui percèrent la gorge auprès des tendons, et par-là lui arrachèrent la langue. Sa fille, vierge consacrée à Dieu, fut dénoncée en même temps, et exécutée à mort.

XXIX. Autres martyrs. Saint Sadoht. Sainte Tarbule.

L'année suivante, le même jour du vendredi saint, on publia par toute la Perse un édit de Sapor, qui condamnoit à mort, non-seulement les ecclésiastiques, mais tous ceux qui se confesseroient chrétiens. On dit qu'il y en eut alors une multitude innombrable qui passèrent par le tranchant de l'épée; car les mages cherchoient avec soin par les villes et par les villages ceux qui s'étoient cachés, pendant que d'autres se découvroient eux-mêmes, pour ne pas paroître renoncer Jésus-Christ par leur silence. Comme on faisoit mourir tous les chrétiens sans miséricorde, il y en eut plusieurs d'exécutés, même dans le palais, jusqu'à l'eunuque Azade, très-chéri du roi, et dont il fut extrêmement affligé quand il apprit sa mort. Il défendit alors de tuer indifféremment tous les chrétiens, et se réduisit aux ecclésiastiques.

Le successeur de saint Siméon dans l'évêché de Séleucie et de Ctésiphonte fut saint Sadoht ou Sadost, c'est-à-dire ami du roi; en effet, il étoit rempli de l'amour du roi céleste (1). Il assembla ses prêtres et ses diacres, qui se tenoient cachés par la crainte de la persécution, et leur raconta en ces termes un songe qu'il avoit eu : J'ai vu cette nuit une échelle lumineuse qui touchoit au ciel; au haut étoit le saint évêque Siméon, dans une gloire immense, et moi j'étois en bas sur la terre. Il m'a dit avec une grande joie : Montez, Sadoht, montez, ne craignez point; je montai hier, vous monterez aujourd'hui. J'ai cru dès lors être appelé à la confession de Jésus-Christ, et j'ai compris que je souffrirai le martyre cette année, comme il le souffrit l'année dernière. Ensuite, il commença à exhorter son clergé au mépris de la mort, et au désir de la gloire éternelle.

Le roi Sapor vint cette année à Séleucie : on lui déféra Sadoht, et il le fit amener avec son clergé et d'autres ecclésiastiques du pays voisin, des moines et des religieuses : le tout au nombre de cent vingt-huit personnes. On les chargea de fers, et on les mit dans une prison obscure et incommode, où ils demeurèrent cinq mois dans de grandes souffrances. On leur lioit les jambes avec des cordes, et on leur serroit les épaules et les reins avec des pièces de bois pour les étendre; en sorte que leurs os craquoient comme si on eût pressé des fagots de bois. En les tourmentant, on leur disoit : Adorez le soleil, obéissez au roi et vous vivrez. Saint Sadoht répondoit pour tous, qu'ils adoroient le Créateur, et non le soleil qui est son ouvrage, ni le feu que les Perses adoroient aussi. Enfin, ils furent condamnés à perdre la tête : on les mena hors de la ville, et ils ne cessèrent point de louer Dieu jusqu'à ce qu'on les eût tous exécutés. Saint Sadoht fut mené, chargé de chaînes, dans un pays nommé Béthusa, à la ville de Béthlapat ou Béthlabad, et y eut la tête tranchée. Les Latins honorent ces saints martyrs le vingt-unième de février, et les Grecs le dix-neuvième d'octobre.

En ce même temps, la reine tomba malade, et les juifs accusèrent les sœurs de l'évêque saint Siméon de l'avoir empoisonnée pour venger la mort de leur frère (2). Elles étoient deux : l'une, vierge sacrée, nommée Tarbula ou Pherbuta; l'autre, veuve, qui avoit renoncé aux secondes noces. La reine crut facilement cette calomnie, tant par la disposition naturelle des malades, qui prêtent volontiers l'oreille aux remèdes extraordinaires, que par la confiance particulière qu'elle avoit aux juifs; car elle étoit dans leurs sentiments et pratiquoit leurs cérémonies. On prit donc les deux sœurs, et avec elles une servante de Tarbula, vierge comme elle; on les mena au palais, et on les

(1) C. 11

(1) Act. sinc. p. 642. (2) C. 12.

mit entre les mains des mages pour faire leur procès. Le mauptés, c'est ainsi que l'on nommoit le pontife des mages, vint les interroger avec deux autres officiers (1). Comme on leur parla de l'empoisonnement dont on les accusoit, Pherbuta répondit que la loi de Dieu condamne à mort les empoisonneurs comme les idolâtres, et qu'elles étoient autant éloignées de ce crime que de renoncer à Dieu. Et comme on disoit qu'elles l'avoient fait pour venger leur frère, Pherbuta dit : Et quel mal avez-vous fait à mon frère? Il est vrai que vous l'avez fait mourir par envie, mais il vit et règne dans les cieux. Après cet interrogatoire, on les envoya en prison.

Pherbuta étoit d'une beauté rare, et le mage en avoit été frappé. Il envoya donc secrètement le lendemain lui dire que, si elle vouloit être sa femme, il obtiendroit du roi sa grâce et celle de ses compagnes; mais elle le refusa avec mépris et indignation, disant qu'elle étoit épouse de Jésus-Christ, et ne craignoit point la mort, qui la rejoindroit à son cher frère. Les juges firent leur rapport au roi, comme si les martyres eussent été convaincues de l'empoisonnement, et le roi ordonna de leur sauver la vie si elles adoroient le soleil. Comme elles le refusèrent, on remit aux mages à ordonner le genre de mort, et ils dirent que la reine ne pouvoit être guérie qu'en passant au milieu de leurs corps coupés en deux. On mena donc ces saintes femmes devant la porte de la ville : chacune fut attachée à deux pieux, à l'un par le cou, à l'autre par les pieds; et, les ayant ainsi étendues, on les coupa par le milieu avec des scies; puis, ayant planté en terre trois grandes pièces de bois de chaque côté de la rue, on y pendit les moitiés de leurs corps. On apporta la reine dans cette rue, et on la fit passer au milieu de cette boucherie, suivie d'une multitude innombrable de peuple; car c'étoit le jour que le roi recevoit certain tribut. Au reste, de couper des victimes en deux pour passer au travers, c'étoit en Orient une ancienne cérémonie pratiquée dans les alliances, et approuvée même dans l'Écriture (2). On trouve aussi que les Macédoniens prétendoient purifier leur armée en la faisant passer entre les moitiés d'une chienne coupée en deux.

XXX. Autres martyrs. Saint Acepsimas, etc.

Comme Sapor ne permettoit plus de faire mourir pour la religion que les ecclésiastiques, les mages, parcourant toute la Perse, s'appliquèrent à persécuter les évêques et les prêtres, principalement dans la province d'Adiabène, dont la plupart des habitants étoient chrétiens; aussi étoit-elle sur la frontière des Romains. On prit l'évêque Acepsimas et plusieurs de ses clercs (1). Ensuite, les mages, ayant consulté, se contentèrent de la capture du prélat, et renvoyèrent les autres dépouillés de leurs biens. Un prêtre, nommé Jacques, suivit volontairement Acepsimas, et obtint des mages d'être mis en prison avec lui. Il lui rendoit avec joie les services dont il avoit besoin, à cause de son grand âge; il pansoit ses plaies, et le soulageoit autant qu'il pouvoit; car, peu après sa prise, les mages le fouettèrent cruellement avec des lanières crues, pour le contraindre à adorer le soleil; et, comme il ne céda point, ils le remirent en prison. Un autre prêtre, nommé Aïthalas, Azadan et Abdjésu, diacres, étoient aussi en prison pour la religion, après avoir été rudement fouettés par les mages : Abdjésu signifie serviteur de Jésus. Long-temps après, le grand chef des mages parla de ces prisonniers au roi Sapor, qui lui permit de les punir comme il voudroit, s'ils n'adoroient le soleil. Le mage leur déclara cet ordre, et, comme ils répondirent nettement qu'ils ne trahiroient jamais Jésus-Christ, il les tourmenta sans miséricorde. L'évêque Acepsimas mourut en persévérant constamment dans la confession de la foi; et des Arméniens, qui étoient en otages chez les Perses, enlevèrent secrètement ses reliques et les enterrèrent. Les autres, quoiqu'ils n'eussent pas été moins tourmentés, vécurent contre toute apparence; et, comme ils ne changeoient point de sentiments, on les remit en prison. Aïthalas en étoit : à force de l'étendre en le frappant, on lui disloqua les jointures des bras avec les épaules, ses mains demeurèrent mortes et pendantes, en sorte qu'il falloit lui mettre la nourriture dans la bouche.

Sous ce même règne, il y eut une multitude innombrable de prêtres, de diacres, de moines, de vierges et d'autres personnes consacrées à la religion, qui souffrirent le martyre. On a conservé les noms de vingt-trois évêques, entre lesquels étoient Dausas et Milles. Dausas avoit été pris par les Perses, en un lieu nommé Zabdée, et fut alors martyrisé avec Mareabdes, chorévêque, et ses clercs, au nombre d'environ deux cent cinquante, qu'ils avoient aussi pris captifs. Milles avoient d'abord porté les armes en Perse, puis il embrassa la vie apostolique, et fut ordonné évêque d'une ville du pays (2). Il y souffrit beaucoup, et fut souvent battu et traîné, sans pouvoir convertir personne; de sorte qu'il se retira mal content, donnant sa malédiction à cette ville. Peu de temps après, les principaux de ce lieu ayant offensé le roi, il y envoya une armée avec trois cents éléphants; la ville fut renversée et réduite en terre labourable. Cependant, Milles s'en alla en dévotion à Jérusalem, portant seulement un sac où étoit le livre des Evangiles; de là, il passa en Egypte pour y visiter les moines; enfin il souffrit le martyre, et des

(1) Act. sinc. p. 639.
(2) Gen. XV, 10. Jerem. XXXIV, 18. Liv. lib. XL, c. 6; X, 9.

(1) Soz. II, c. 13. (2) Cap. 14.

Syriens écrivirent sa vie pleine de miracles. Il y eut un très-grand nombre d'autres martyrs en Perse, qui souffrirent de très-cruels tourments; car le pays étoit fertile en telles inventions. On avoit conservé les noms de seize mille, tant hommes que femmes : le reste étoit en si grand nombre, que l'on n'avoit jamais pu le savoir, quelque soin qu'en eussent pris les Perses, les Syriens et les habitants d'Edesse.

XXXI. Mission de Théophile l'Indien.

Le christianisme faisoit toujours du progrès hors l'empire romain; et l'empereur Constantius prit soin de l'étendre par une ambassade qu'il envoya aux peuples que l'on nommoit alors Homérites (1), qui habitoient l'extrémité de l'Arabie heureuse, vers l'Océan, et que l'on prétendoit être les anciens Sabéens. Ils gardoient la circoncision le huitième jour, comme descendus d'Abraham par Cétura, et ne laissoient pas d'adorer le soleil, la lune et les démons du pays. Il y avoit un grand nombre de juifs mêlés avec eux. Constantius y envoya donc une ambassade avec des présents magnifiques, pour gagner le chef de la nation, entr'autres deux cents des plus beaux chevaux de Cappadoce, le priant de permettre que l'on bâtît des églises pour les Romains qui y voyageoient, et pour ceux du pays qui se voudroient convertir : les ambassadeurs portoient avec eux de quoi faire la dépense de ces bâtiments. Un des principaux de cette ambassade étoit Théophile l'Indien, qui, ayant été envoyé en otage très-jeune au grand Constantin, par les habitants de l'île Diu, sa patrie, avoit demeuré long-temps chez les Romains, et embrassé la vie monastique avec une grande réputation de vertu. Eusèbe de Nicomédie l'avoit ordonné diacre; et à l'occasion de cette ambassade, les ariens lui firent donner la dignité d'évêque. Car, il étoit de leur parti; et peut-être ne procurèrent-ils cette mission que par jalousie de celle que Frumentius avoit faite de l'autre côte de la mer Rouge en Ethiopie, et qui avoit été appuyée par saint Athanase (2). Ce qui est certain, est que Théophile l'Indien étoit de leur parti, qu'ils l'élevoient jusqu'au ciel, et lui attribuoient le don des miracles.

L'ambassade eut un grand succès, nonobstant la résistance de juifs : le prince des Homérites se convertit et fit bâtir trois églises, non au dépens de l'empereur, mais aux siens : l'une dans la ville capitale de toute la nation nommée Tafar ou Dafar; l'autre à Adane ou Aden, qui étoit la ville où les Romains abordoient pour le commerce vers l'Océan; la troisième à la ville de commerce des Perses, à l'embouchure du golfe Persique. Théophile, ayant dédié ces églises, et ayant mis autant qu'il put les ornements convenables, passa dans l'île de Diu sa patrie, et de là en d'autres parties des Indes, où il réforma quelques abus dans les pratiques de la religion; car ils écoutoient assis la lecture de l'Evangile, et faisoient d'autres choses contre les règles. Enfin, de la grande Arabie il passa de l'autre côté de la mer Rouge chez les Ethiopiens Auxumites, où Frumentius étoit évêque. Etant revenu de tous ces voyages, il reçut de grands honneurs de l'empereur Constantius, et demeura avec le titre d'évêque, sans être attaché à aucune église particulière.

(1) Philost. lib. III, c. 4, 5, 6. (2) Sup. liv. XI, n. 38.

XXXII. Longue formule des Orientaux.

Les eusébiens s'assemblèrent à Antioche, trois ans après qu'ils eurent envoyé aux Occidentaux la quatrième formule de foi, dont il a été parlé, c'est-à-dire, l'an trois cent quarante-cinq (1). Dans ce concile ils en firent encore une nouvelle, qui pour sa longueur fut nommée Macrostiches ou à longues lignes, et qui ne contient rien que l'on puisse absolument condamner (2). D'abord, c'est l'exposition de la foi, formée presque toute des paroles de l'Ecriture sainte, sans parler de consubstantiel ni de substance. Ensuite, on condamne ceux qui disent que le fils est tiré du néant, ou d'une autre hypostase et non de Dieu, et qu'il y a eu un temps ou un siècle où il n'étoit point. On condamne aussi ceux qui disent qu'il y a trois dieux; ou que Jésus-Christ n'est pas Dieu; ou qu'avant les siècles il n'étoit ni le Christ, ni le fils de Dieu; ou que le père, le fils et le Saint-Esprit, sont le même; ou que le fils n'est pas engendré; ou que le père ne l'a pas engendré par sa volonté. C'est-à-dire, comme ils l'expliquent ensuite, que l'on ne doit pas dire qu'il l'ait engendré malgré lui par une nécessité forcée. Ils disent que le père, le fils et le Saint-Esprit sont trois choses ou trois personnes. Ils condamnent Paul de Samosate, qui nioit que Jésus-Christ fût Dieu avant les siècles, et disoient que ce n'étoit qu'un pur homme, qui par son mérite avoit été fait Dieu; mais ils reconnoissoient qu'il est de sa nature Dieu véritable et parfait, qui étant Dieu s'est fait homme, sans perdre ce qu'il étoit.

Ils condamnent encore ceux qui l'appellent simple verbe de Dieu et sans subsistance propre, comme étant dans un autre, tantôt comme parole proférée, tantôt comme parole conçue; voulant qu'il n'ait été avant les siècles ni Christ ni fils de Dieu ni son image, ni médiateur, mais qu'il soit devenu Christ et fils de Dieu depuis l'incarnation, c'est-à-dire, depuis environ quatre cents ans, que son règne ait commencé alors, et doive finir au jugement. Tels sont, disent-ils, les sectateurs de Marcel et de Photin d'Ancyre. Et, après l'avoir réfuté, ils ajoutent : Nous

(1) Ath. de Syn. p. 695.
(2) Soc. II, c. 19. Sozom. III, c. 11. V. Pagi an. 344, n. 2.

croyons que Jésus-Christ n'a reçu aucune dignité nouvelle, mais qu'il a toujours été parfait et en tout semblable au père. Nous condamnons aussi ceux qui disent que le même est père, fils et Saint-Esprit, appliquant les trois noms à une seule et même personne; puisque, par l'incarnation, ils rendent compréhensible et passible le père qui est incompréhensible et impassible. Ce sont ceux que les Romains nomment patropassiens, et nous sabelliens. Ils finissent par ces mots : Nous avons été obligés de faire cette exposition de foi plus étendue après celle que nous avions donnée en abrégé. Nous ne le faisons pas par vanité, mais pour effacer tous les soupçons de ceux qui ne connoissent pas nos sentiments, et pour faire connoître à tous les Occidentaux la calomnie des hérétiques, et la pure doctrine des Orientaux, fondée sur le témoignage inébranlable des Ecritures.

Photin, qui est ici condamné avec Marcel d'Ancyre, étoit évêque de Sirmium, capitale de l'Illyrie (1). Il étoit né en Galatie, à Ancyre même, et avoit été instruit par l'évêque Marcel, dont il fut quelque temps diacre (2). Il parloit facilement, étoit éloquent et persuasif; ce qui lui attacha fortement son peuple depuis qu'il fut évêque. Mais ses mœurs étoient corrompues, et sa doctrine le fut bientôt, jusqu'à devenir hérétique. Il nioit la trinité, ne reconnoissant qu'une seule opération ou énergie dans le père, le verbe et le Saint-Esprit. Selon lui, le père seul étoit Dieu; le Saint-Esprit ne subsistoit pas personnellement; le Christ et le fils de Dieu n'étoit pas avant Marie, et n'étoit pas Dieu, mais un pur homme, né toutefois d'une vierge par opération du Saint-Esprit. Ainsi il joignoit les erreurs de Sabellius et de Paul de Samosate. C'est ici le premier concile où nous le trouvons condamné : il le fut plusieurs fois depuis (3); et comme son nom signifie en grec lumineux, les anciens l'ont quelquefois nommé Scotin, ui veut dir e ténébreux.

XXXIII. Concile de Milan.

Les Orientaux envoyèrent en Occident leur longue formule par Eudoxe de Germanicie, Macédonis de Mopsueste, Martyrius, Démophile, et quelques autres évêques (4). Ils trouvèrent plusieurs évêques occidentaux assemblés à Milan, où étoit l'empereur Constant; et il y avoit même fait venir saint Athanase. Les Occidentaux refusèrent de souscrire cette nouvelle formule, quelqu'instance qu'en fissent les députés orientaux, et dirent qu'ils

(1) Hier. Script. Soc. II, c. 18. Sever. Sulp. p. 11. Vinc. Lirin. Comm. 1.
(2) Epiph. Hær. 71. Hil. Frag. p. 411, B. edit. Par. 1605.
(3) Inf. n. 39.
(4) Socr. II, 20. Sozom. III, c. 11. Athan. Synod. p. 695, D.

se contentoient de la foi de Nicée, sans vouloir rien chercher au delà (1). Au contraire, ils pressèrent les députés orientaux de condamner la doctrine d'Arius, ce qu'ils refusèrent, et se retirèrent en colère du concile de Milan (2) : c'étoit l'an trois cent quarante-six. Saint Athanase étoit venu à ce concile sans en savoir le sujet, et il apprit que quelques évêques avoient prié l'empereur Constant d'écrire à son frère Constantius, pour assembler un concile d'Orient et d'Occident; afin de réunir l'Eglise divisée, et de rétablir Athanase et Paul dans leurs siéges, comme Constant en avoit plusieurs fois prié Constantius par lettres, mais inutilement (3). Constantius se rendit à la proposition du concile, et on convint de le tenir à Sardique en Illyrie, métropole des Daces, aux confins des deux empires. Les évêques qui excitèrent le plus l'empereur Constant à demander ce concile, furent le pape Jules, Osius et saint Maximin de Trèves (4).

XXXIV. Concile de Sardique.

Le concile se tint donc à Sardique du commun consentement des deux empereurs et par leur ordre, la onzième année depuis la mort du grand Constantin, sous le consulat d'Eusèbe et de Rufin, c'est-à-dire l'an trois cent quarante-sept (5). Il s'y trouva des évêques de plus de trente-cinq provinces, entr'autres d'Italie, d'Espagne, de Gaule, d'Afrique, de Pannonie, de Dacie, de Thrace, de Macédoine, de Thessalie, d'Achaïe, des Cyclades, de Crète, de Phrygie et des autres provinces de l'Asie mineure (6); de Cappadoce, de Galatie, de Cilicie, de Syrie, de Mésopotamie, de Phénicie, de Palestine, d'Arabie, de Thébaïde, d'Egypte. Le nombre des évêques étoit environ de cent soixante-dix (7) : cent Occidentaux et les autres Orientaux. Les plus célèbres furent : le grand Osius de Cordoue; Protogène de Sardique; Protais de Milan; Sévère de Ravenne; Lucile de Vérone; Janvier de Bénévent; Vincent de Capoue; Vérissime de Lyon; Maximin de Trèves; Euphratas de Cologne; Gratus de Carthage. Saint Athanase, Marcel d'Ancyre et Asclépas de Gaze ne manquèrent pas aussi de s'y trouver, et ils étoient le principal sujet du concile (8). Le pape Jules s'excusa d'y venir, sur la crainte que les schismatiques et les hérétiques ne profitassent de son absence pour nuire à son troupeau; et son excuse fut approuvée par le concile. Il envoya à sa place les prêtres Archidame et Philoxène, et le diacre Léon.

(1) Apol. I, p. 676. A.
(2 Epist. II, Liberii ad Const.
(3) Pagi. 344, n. 3, etc. Apol. I, ibid. Socr. II, c. 20. Sozom. II, c. 11.
(4) Epist. Pseudosyn. ap. Hilar. Frag. et tom. 3, Conc. p. 700.
(5) Ath. Apol. 2, p. 754, C. Socr. II, c. 20. Sozom. III, c. 11.
(6) Inscrip. Ep. synod. et Epist. Pseudosyn. Athan. ad Solit. p. 819.
(7) Athan. ad Solit. p. 818, B.
(8) Synod. ad Jul.

De la part des Orientaux ou plutôt des eusébiens, les principaux évêques étoient: Théodore d'Héraclée; Narcisse de Néroniade; Etienne d'Antioche; Acace de Césarée en Palestine; Ménophante d'Éphèse; Ursace et Valens; Quintien de Gaze; Marc d'Aréthuse; Eudoxius de Germanicie; Basile d'Ancyre; Callinique de Péluse, mélecien, et le fameux Ischyras. Ils menoient avec eux deux comtes, Musonien et Hésychius, qui avoient la charge de Castrensis: c'étoit un officier de la chambre de l'empereur (1). Les eusébiens croyoient, à leur ordinaire, dominer dans le concile par l'autorité séculière (2), et cette espérance les y faisoit venir avec un grand empressement.

Mais, quand ils virent que les Occidentaux n'avoient à leur tête qu'Osius, et que ce concile seroit un jugement purement ecclésiastique, sans assistance de comte ni de soldats, ils furent surpris et troublés par les remords de leur conscience. Ils s'étoient imaginés que saint Athanase et les autres accusés n'oseroient pas même se présenter; cependant, ils les voyoient comparoître hardiment. Ils voyoient qu'il étoit venu contre eux-mêmes des accusateurs de diverses églises, avec les preuves en main; que quelques-uns de ceux qu'ils avoient fait bannir se représentoient avec les chaînes dont on les avoit chargés, que des évêques venoient parler pour d'autres qui étoient encore exilés; que des parents et des amis de ceux qu'ils avoient fait mourir se présentoient; que d'autres évêques racontoient comment par des calomnies ils avoient mis leur vie en péril, et avoient fait effectivement périr de leurs confrères, entr'autres l'évêque Théodule, qui étoit mort dans sa fuite. Quelques-uns montroient les coups d'épée qu'ils avoient reçus; d'autres se plaignoient de la faim qu'on leur avoit fait souffrir. Ce n'étoient pas seulement des particuliers, mais des églises entières dont les députés représentoient les violences des soldats et de la populace, les menaces des juges, les suppositions des lettres fausses, les vierges dépouillées, les ministres sacrés emprisonnés, les églises brûlées; et tout cela pour contraindre les catholiques à communiquer avec les ariens. Les eusébiens voyoient encore que deux évêques orientaux, Arius ou Macaire d'Arabie et Astérius de Palestine, ayant fait le voyage avec eux, les avoient quittés, pour se joindre aux Occidentaux, à qui ils avoient découvert leurs fourberies et leurs alarmes (3).

Voyant tout cela, ils résolurent de venir à Sardique, pour témoigner de la confiance en leur cause; mais, y étant arrivés, ils se renfermèrent dans le palais où ils étoient logés, et se dirent les uns aux autres : Nous sommes venus pour une chose, et nous en voyons une autre; nous avons amené des comtes, et le jugement se fait sans eux : nous serons assurément condamnés (1). Vous savez tous quels sont les ordres des empereurs : Athanase a les procédures de la Maréote, qui ne serviront qu'à le justifier et à nous couvrir de confusion. A quoi donc nous arrêtons-nous? Inventons des prétextes et nous retirons : il vaut mieux fuir, quelque honte qu'il y ait, que d'être convaincus et jugés calomniateurs. Si nous fuyons, nous pouvons encore soutenir notre parti; s'ils nous condamnent en notre absence nous avons la protection de l'empereur, qui ne nous laissera pas chasser de nos églises. Telles étoient les pensées des eusébiens. Osius et les autres évêques leur parloient souvent, relevant la confiance de saint Athanase et des autres accusés. Si vous craignez le jugement, disoient-ils, pourquoi êtes-vous venus? il falloit ne pas venir, ou ne pas reculer ensuite. Voilà Athanase et ceux que vous accusiez en leur absence : ils se présentent, afin que vous puissiez les convaincre, si vous avez de quoi le faire. Si vous en faites semblant sans le pouvoir, vous êtes des calomniateurs manifestes; et c'est le jugement que le concile portera de vous.

Les pères du concile représentèrent souvent tout cela aux Orientaux de vive voix et par écrit (2); mais le prétexte qu'ils prirent d'abord, pour ne se pas joindre à eux, fut qu'ils communiquoient avec Athanase, Marcel et les autres accusés (3); qu'ils étoient assis et conféroient avec eux dans l'église, où apparemment se tenoit le concile, suivant la coutume, et qu'ils célébroient avec eux les divins mystères. Ils demandoient que les Occidentaux commençassent par les séparer de leur communion. Ceux-ci soutenoient que cela n'étoit ni convenable ni possible, puisqu'Athanase avoit pour lui le jugement du pape Jules rendu avec grande connoissance de cause, et le témoignage de quatre-vingts évêques. Les Orientaux prétendoient qu'Athanase, Marcel et les autres dont ils se plaignoient (4), étoient jugés par les conciles, contre lesquels on ne pouvoit plus revenir : d'autant moins que la plupart des témoins, des juges et des autres personnes nécessaires ne vivoient plus. On leur répondoit que le concile de Sardique étoit assemblé pour examiner ces prétendus jugements; qu'Athanase se présentoit pour être jugé, au lieu qu'on l'avoit condamné absent, et que les procédures faites contre lui étoient rapportées.

Les Orientaux se réduisirent à dire : Puisque de six évêques qui ont fait l'information dans la Maréote, il y en a encore cinq de vivants, que l'on envoie de chaque côté quelques évêques sur les lieux où Athanase a commis les crimes; s'ils se trouvent faux, nous serons condamnés, et non recevables à nous plaindre, ni aux empereurs, ni au concile, ni à aucun

(1) Cang. Gloss. Gr. et Gloss. Lat.
(2) Athan. 2, Ap. p. 764, D; et ad Solit. p. 818, C.
(3) Epist. Synod. ad Om. Episc. Apud. Ath. p. 762, B.

(1) Ad Solit. p. 318.
(2) Epist. Synod. ad Al. Item. Epist. ad Omnes Episc.
(3) Epist. Pseudosyn.
(4) Epist. Pseudosyn.

évêque; s'ils se trouvent vrais, vous serez condamnés et non recevables, vous qui avez communiqué avec Athanase depuis sa condamnation. Mais, les Occidentaux refusèrent cette proposition, qui ne tendoit qu'à éluder le jugement, et à multiplier les procédures inutiles, outre que Grégoire, étant le maître en Egypte, les eusébiens y eussent fait ce qu'ils auroient voulu. Comme ils étoient venus trouver Osius dans l'église où il demeuroit (1), il les invita à proposer ce qu'ils avoient à dire contre Athanase, les exhortant à parler hardiment, et les assurant qu'ils ne devoient attendre qu'un jugement très-équitable. Il le fit une et deux fois, ajoutant que s'ils ne vouloient pas parler devant tout le concile, ils s'expliquassent du moins à lui seul. Je vous promets, disoit-il, que si Athanase se trouve coupable, nous le rejetterons absolument, et quand même il se trouveroit innocent et vous convaincroit de calomnies : si vous ne pouvez vous résoudre à le recevoir, je me fais fort de l'emmener en Espagne avec moi. Saint Athanase consentoit à cette proposition; mais ses ennemis se défioient tant de leur cause, qu'ils la refusèrent comme les autres.

Le concile étoit d'ailleurs bien informé de leur mauvaise volonté par Macaire et Astérius, qui les avoient quittés après être venus d'Orient avec eux (2). Ces deux évêques racontoient que pendant tout le voyage les eusébiens faisoient en certains lieux des assemblées, où ils avoient résolu que, quand ils seroient arrivés à Sardique, ils ne se soumettroient à aucun jugement, et ne s'assembleroient pas même avec le concile, mais qu'ayant signifié leur présence par une protestation, ils se retireroient promptement. En effet, étant arrivés, ils ne permirent point à ceux qui étoient venus d'Orient avec eux d'entrer dans le concile, ni même d'approcher de l'église où il se tenoit. Car, il y avoit plusieurs évêques orientaux attachés à la saine doctrine, qui vouloient se séparer d'eux, et qu'ils retenoient par menaces et par promesses. C'est ce que témoignoient Macaire et Astérius, se plaignant de la violence qu'ils avoient eux-mêmes soufferte.

XXXV. Retraite des Orientaux, et jugement du concile.

Les eusébiens ne pouvant plus reculer, et le jour marqué pour le jugement étant expiré, ils dirent qu'ils étoient obligés de se retirer parce que l'empereur leur avoit écrit pour célébrer sa victoire sur les Perses (3); et ils n'eurent point de honte d'envoyer une telle excuse par Eustathe, prêtre de l'église de Sardique. Le concile, ne pouvant plus douter de leur mauvaise intention, leur écrivit nettement : Ou venez vous défendre des accusations dont vous êtes chargés, particulièrement des calomnies, ou sachez que le concile vous condamnera comme coupables, et déclarera ceux qui sont avec Athanase innocents et exempts de tout reproche. Leur conscience les pressa plus que cette lettre; ils s'enfuirent en diligence, et se retirèrent à Philippopolis en Thrace.

Il y avoit trois choses à traiter dans le concile : la foi catholique, les causes de ceux que les eusébiens accusoient, et les plaintes formées contre les eusébiens mêmes (1). On proposa de composer une nouvelle profession de foi; et cette proposition fut soutenue avec chaleur, et rejetée par le concile avec indignation. Il ordonna que l'on n'écriroit rien touchant la foi, et que l'on se contenteroit du symbole de Nicée, parce qu'il n'y manquoit rien; et qu'en faisant une autre formule, il sembleroit que l'on jugeât ce symbole imparfait, et on donneroit prétexte à ceux qui vouloient écrire souvent des confessions de foi. Ceux qui avoient fait cette proposition ne laissèrent pas de dresser une formule, que quelques-uns firent passer depuis sous le nom du concile de Sardique (2).

On traita l'affaire de saint Athanase; et, quoique la fuite de ses adversaires le justifiât assez, on examina de nouveau leurs accusations, autant qu'on le pouvoit en leur absence (3). Quant au meurtre d'Arsène, la calomnie étoit évidente et grossière, puisqu'il vivoit comme tout le monde savoit, et qu'il se montroit lui-même. Quant au calice brisé chez Ischyras, les propres informations faites par les adversaires dans la Maréote, détruisoient leur prétention; d'ailleurs, deux prêtres, autrefois méléciens, et depuis reçus par saint Alexandre, rendoient témoignage que jamais Ischyras n'avoit été prêtre, même du temps de Mélèce. Ainsi, on reconnut la justice du jugement rendu à Rome par le pape Jules en faveur d'Athanase; et la vérité du témoignage que lui rendoient les quatre-vingts évêques d'Egypte. Sa cause se trouva sans aucune difficulté, et tous les évêques le reconnurent innocent, et le confirmèrent dans la communion de l'Eglise. Ils déclarèrent encore innocents quatre prêtres d'Alexandrie, que les eusébiens avoient persécutés et obligés à fuir pour éviter la mort (4), savoir, Aphthone, Athanase, fils de Capiton, Paul et Plution. Leurs noms, hormis celui de Paul, se trouvent dans la protestation contre l'information de la Maréote (5) : ce qui montre leur attachement à saint Athanase.

Le concile examina la cause de Marcel d'Ancyre (6). Et comme les eusébiens renfermoient leur accusation dans son écrit contre Astérius, qu'ils prétendoient être plein d'hérésies, le concile fit lire cet écrit, et trouva qu'il n'avan-

(1) Epist. Osii. ap. Ath. ad Solit. p. 839, A.
(2) Synod. ap. Ath. p. 765, C.
(3) Sozom. III, c. 11. Ath. ad Solit. p. 810.

(1) Synodica. ad Julium. Athan. ad Antioch. p. 576, C.
(2) Ap. Theod. II, c. 8.
(3) Epist. Synod. ad Alex. ap. Ath. p. 717, 758. Item ad Omn. Episc. ibid. p. 763.
(4) P. 759, D.
(5) P. 791.
(6) Epist. pseudosyn.

çoit que par manière de questions ce que l'on prétendoit qu'il eût soutenu (1). En lisant ce qui précédoit et ce qui suivoit, on voyoit qu'il étoit orthodoxe; car il ne disoit point, comme ils prétendoient que le verbe de Dieu eût pris son commencement de la Sainte-Vierge Marie, ni que son règne dût finir, mais que son règne étoit sans commencement et sans fin. Ainsi, le concile le déclara innocent. Asclépas de Gaze rapporta les procédures faites à Antioche en présence de ses accusateurs et d'Eusèbe de Césarée; et son innocence parut par les avis de ceux qui l'avoient jugé dans le même concile qui déposa sur des calomnies saint Eustathe, évêque d'Antioche (2). Les pères du concile de Sardique jugèrent donc Asclépas pleinement justifié.

Ils vinrent ensuite à la troisième question qu'ils avoient à juger, et qui sans doute étoit la plus considérable, savoir, les plaintes formées de toutes parts contre les eusébiens. La plus capitale étoit celle que le pape Jules avoit déjà si bien relevée dans sa lettre (3), qu'ils communiquoient avec les ariens condamnés au concile de Nicée, et notés en particulier; et que non-seulement ils les avoient reçus dans l'église, mais encore qu'ils avoient élevé les diacres au sacerdoce, et les prêtres à l'épiscopat. On voyoit partout leur dessein d'établir cette hérésie; car toutes les violences qu'ils avoient commises à Alexandrie et ailleurs n'étoient que contre ceux qui refusoient de communiquer avec les ariens. Ils furent convaincus de calomnie par la justification de ceux qu'ils avoient voulu perdre. Théognis en particulier fut convaincu d'avoir fabriqué de fausses lettres contre Athanase, Marcel et Asclépas, afin d'irriter les empereurs contre eux: les lettres furent lues dans le concile, et ceux qui avoient été alors diacres de Théognis, en montrèrent la fausseté. On prouva que Valens avoit voulu quitter son église de Murse pour usurper celle d'Aquilée, beaucoup plus considérable (4); et que dans la sédition excitée à cette occasion, un évêque, nommé Viator, avoit été tellement pressé et foulé aux pieds, qu'il en étoit mort le troisième jour à Aquilée même.

Le concile prononça donc une condamnation contre les chefs de cette faction, que l'Eglise avoit tolérés jusque-là, savoir: Théodore d'Héraclée; Narcisse de Néroniade; Etienne d'Antioche; George de Laodicée; Acace de Césarée en Palestine; Ménophante d'Ephèse; Ursace de Singidon; et Valens de Murse. Ces huit furent déposés et excommuniés (5), c'est-à-dire privés non-seulement de l'épiscopat, mais de la communion des fidèles. On traita de même les trois usurpateurs des siéges de saint Athanase, de Marcel et d'Asclépas, c'est-à-dire Grégoire d'Alexandrie, Basile d'Ancyre, et Quintien de Gage. On défendit de les reconnoître pour évêques, d'avoir aucune communication avec eux, de recevoir leurs lettres et de leur écrire.

XXXVI. Lettres du concile de Sardique.

Tel fut le jugement du concile de Sardique, qu'il déclara par quatre lettres synodales, l'une aux empereurs, l'autre à tous les évêques, la troisième au pape Jules en particulier, la quatrième aux églises dont les évêques avoient été rétablis. Nous avons la lettre adressée à l'église d'Alexandrie, la lettre à tous les évêques, et la lettre au pape Jules; mais celle qui fut écrite aux empereurs est perdue (1). Elle contenoit le récit de tout ce qui s'étoit passé, et tendoit à prier les empereurs de faire cesser la persécution des ariens, et empêcher que les magistrats, qui ne doivent avoir soin que des affaires publiques, ne jugeassent les clercs, et n'employassent leur autorité séculière pour inquiéter les fidèles, sous prétexte des affaires ecclésiastiques.

La lettre au pape approuve les raisons par lesquelles il s'étoit excusé de venir au concile (2), et ajoute qu'il est très-convenable que les évêques apportent de tous côtés les affaires au chef de l'Eglise, c'est-à-dire au siége de saint Pierre. Ils disent sommairement ce qui s'est passé dans le concile, sur les trois points qu'il avoit à traiter, la foi, les évêques persécutés, et les crimes des ariens; car, disoient-ils, les empereurs ont permis que tout fût examiné de nouveau. Les pères se rapportent du surplus aux actes et aux pièces, à la relation que les légats du pape lui en feroient de vive voix, et à la lettre des empereurs, dont ils lui envoient copie. Ils le prient de donner connoissance par écrit de tout ceci aux évêques d'Italie, de Sicile et de Sardaigne, de peur que, par ignorance, ils ne reçoivent des lettres de ceux que le concile a excommuniés.

La lettre à l'église d'Alexandrie porte que le concile a reconnu la justice et l'exactitude du jugement rendu par le pape en faveur de saint Athanase (3): ce qui marque que le concile l'avoit examiné. Ensuite, ils expliquent au long les preuves de la calomnie des eusébiens, et dans leur manière d'agir et dans le fond des accusations. Ils exhortent l'église d'Alexandrie à conserver avant toute choses la foi catholique, pour laquelle et pour leur évêque Athanase ils doivent souffrir toutes sortes de persécutions, les regardant comme une espèce de martyre. Ils déclarent la déposition de Grégoire ou plutôt la nullité de son ordination, exhortant tous ceux qui ont communiqué avec lui par crainte ou par fraude à l'abandonner et à se réunir à

(1) Ap. Ath. p. 764, C.
(2) Sup. l. XI, n. 40.
(3) Synod. ad Omnes.
(4) Synod. ad Jul.
(5) Synod. ad Omn. p. 766.

(1) Ap. Athan. Apol. I, p. 756. Apol. Theodor. II, c. 8. Ep. Synod. ad Alex.
(2) Tom. II, Conc. p. 660.
(3) Tom. II, Conc. p. 664, et ap. Ath. p. 756.

l'église catholique. Avec cette lettre, ils joignoient la copie de la lettre à tous les évêques. Afin, disent les pères du concile, que vous donniez votre consentement à ce que nous avons ordonné. Enfin, la lettre à tous les évêques contient une ample relation de tout ce qui s'étoit passé au concile, comme il a été rapporté (1); car c'est là principalement que nous en voyons l'histoire. Elle finit en ces termes: Ayez soin, nos chers confrères, de donner votre consentement comme présents en esprit à notre concile, et de le marquer par votre souscription, afin de conserver l'uniformité des sentiments entre tous nos collègues. Quelques-uns joignoient à cette lettre la profession de foi qui avoit été proposée et rejetée par le concile (2); mais elle en doit être retranchée.

XXXVII. Canons de Sardique.

Le concile de Sardique fit aussi vingt canons de discipline, proposés par divers évêques, la plupart par Osius, et approuvés par tous les autres (3). Les deux premiers sont contre les translations en ces termes: Osius, évêque de Cordoue, a dit (4): Il faut déraciner absolument la pernicieuse coutume, et défendre à aucun évêque de passer de sa ville à une autre. Il ne s'en est point trouvé qui ait passé d'une grande à une petite; ainsi il est manifeste qu'ils n'y sont poussés que par l'avarice et l'ambition. Si vous l'approuvez tous, cet abus sera puni plus sévèrement; en sorte que celui qui l'aura commis, n'ait pas même la communion laïque. Tous répondirent: Nous l'approuvons. Osius ajouta (5): S'il s'en trouve quelqu'un assez insensé pour vouloir s'excuser et soutenir qu'il a reçu des lettres du peuple, il est manifeste que l'on aura pu corrompre par argent quelque peu de ceux dont la foi n'est pas sincère pour les faire crier dans l'église, et le demander pour évêque. Il faut donc condamner absolument ces artifices; en sorte que celui-là ne reçoive pas même à la mort la communion laïque. Ordonnez-le, si vous l'approuvez tous. Le concile a répondu: Nous l'approuvons. En ceci le concile de Sardique déroge au concile de Nicée, qui ordonnoit de ne refuser la communion à aucun de ceux qui la demanderoient à la mort (6).

Osius proposa encore ce canon touchant les ordinations des évêques: S'il ne reste qu'un évêque dans une province qui en avoit plusieurs, et qu'il néglige de venir pour en ordonner un, le peuple étant déjà assemblé; les évêques de la province voisine doivent l'inviter à se trouver avec eux, pour ordonner un évêque qui remplisse un des siéges vacants (1): s'il ne répond pas à leurs lettres, ils satisferont le peuple, et feront l'ordination sans lui (2). Au reste, on ne doit point permettre d'ordonner un évêque dans un village, ou dans une ville si petite qu'un seul prêtre y peut suffire, pour ne pas avilir le nom et la dignité d'évêque. Ceux donc qui sont invités d'une autre province ne doivent en ordonner que dans les villes qui en ont eu, ou qui sont si grandes et si peuplées qu'elles méritent d'en avoir. Afin que ces mots de grandes villes et peuplées ne nous imposent pas, il faut bien remarquer quelles sont celles que le concile trouve indignes d'un évêque, celles où un seul prêtre peut suffire: ainsi nous ne serons pas surpris de la multitude d'évêchés que nous trouvons dans tous les pays, qui étoient les mieux peuplés en ces premiers siècles de l'Eglise. Au reste, la prétendue ordination d'Ischyras semble avoir donné lieu à ce canon.

Les entreprises des eusébiens peuvent aussi avoir été l'occasion de cet autre (3). Si un riche, un avocat, ou un homme d'affaires est demandé pour évêque, il ne doit être ordonné qu'après avoir fait les fonctions de lecteur et de diacre, ou de prêtre. Il passera tous ces degrés, et y demeurera long-temps, afin que l'on puisse éprouver sa foi, sa modestie et la gravité de ses mœurs, et l'élever jusqu'à l'épiscopat s'il s'en trouve digne. Car, il n'est pas permis d'ordonner légèrement des néophites. On défend aussi aux évêques de solliciter les clercs de leurs confrères, et en général de les ordonner sans le consentement de leur évêque (4); parce, dit-on, que ces entreprises sont les sources ordinaires des divisions.

XXXVIII. Canons sur la résidence.

Il y a plusieurs canons en ce concile touchant la résidence des évêques, et particulièrement contre leurs voyages à la cour, nouvel abus introduit seulement depuis la conversion des empereurs. Voici comme Osius s'en plaint (5): Notre importunité, nos assiduités et nos demandes injustes nous ôtent le crédit et l'autorité que nous devrions avoir. Car, il y a des évêques qui ne cessent point de venir à la cour, particulièrement des africains. Ils méprisent (nous le savons) les salutaires conseils de notre frère Gratus. C'étoit l'évêque de Carthage, présent au concile. Osius continue: Les affaires qu'ils portent à la cour ne sont d'aucune utilité pour l'Eglise: ce sont des emplois et des dignités séculières qu'ils demandent pour d'autres personnes. Il est honnête aux évêques d'intercéder pour les veuves ou les orphelins dépouillés; car souvent ceux qui souffrent vexation ont recours à l'Eglise, ou les coupables condamnés à l'exil et à quelque

(1) Tom. II, Conc. p. 670. Ap. Athan. p. 760. Ap. Hilar. Fragment. ap. Theod. II, c. 8.
(2) Theod. ibid. Vales.
(3) Tom. II, Conc. p. 644.
(4) Can. 1.
(5) Can. 2.
(6) Can. Nic. 13.

(1) Can. 5, Lat.
(2) Can. 6.
(3) Can. 13, Lat. 10, Gr.
(4) Can. Lat. 18. Can. Lat. 19. Gr. 15.
(5) Can. 8, Lat. Gr. 7.

autre peine. Ordonnez donc, s'il vous plaît, que les évêques n'aillent à la cour que pour ces causes, ou quand ils seront appelés par des lettres de l'empereur. Ils dirent tous : Nous le voulons ; qu'il soit ordonné.

Osius ajouta (1) : Pour ôter aux évêques les prétextes d'aller à la cour, il vaut mieux que ceux qui auront à solliciter ces affaires de charité, le fassent par un diacre dont la présence sera moins odieuse, et qui pourra plus promptement rapporter la réponse. On l'ordonna ainsi. On ajouta que les évêques de chaque province enverroient au métropolitain les requêtes et le diacre qu'ils en auroient chargé, afin qu'il lui donnât des lettres de recommandation, adressées aux évêques des villes où se trouveroit l'empereur (2). Que si un évêque a des amis à la cour, on ne l'empêche pas de leur recommander par son diacre quelque affaire honnête et convenable. Ceux qui viendront à Rome présenteront à l'évêque de Rome les requêtes dont ils seront chargés, afin qu'il examine si elles sont justes et honnêtes, et qu'il prenne soin de les envoyer à la cour. Ces règles furent approuvées de tous (3).

Gaudence, évêque de Naïsse en Mésie, ajouta qu'il étoit nécessaire, pour retenir par la crainte ceux qui n'observeroient pas ces règles, d'ordonner qu'ils seroient déposés de l'épiscopat avec connoissance de cause (4). Et pour venir à l'exécution, continua-t-il, il faut que chacun de nous qui sommes sur le canal, ainsi nommoit-on les grands chemins, que chacun, dis-je, quand il verra passer un évêque, s'enquière où il va, et des causes de son voyage (5). S'il va à la cour, qu'il voie s'il y est invité ; mais s'il y va pour des sollicitations, telles qu'il a été dit, qu'il ne souscrive point à ses lettres, et ne le reçoive pas même à sa communion. Cet avis fut approuvé de tout le monde. Seulement Osius y ajouta une restriction : Que ceux qui avant que de savoir ce décret du concile arriveroient aux villes situées sur les grandes routes, en seroient avertis par l'évêque du lieu, et que celui qui seroit ainsi averti enverroit son diacre de ce lieu-là, et retourneroit à son diocèse (6).

Osius se plaignit d'un autre abus. Quelquefois, dit-il (7), un évêque vient dans un autre diocèse, ou dans une autre province, et y demeure long-temps par ambition, parce que l'évêque du lieu a peut-être moins de talent pour instruire ; et l'évêque étranger se met à prêcher souvent pour le faire mépriser et se faire désirer, et transférer à cette église. Réglez donc le temps du séjour ; car il y a de l'inhumanité à ne pas recevoir un évêque, et du danger à le souffrir trop long-temps. Je me souviens que nos frères ont ordonné ci-devant dans un concile, que si un laïque passoit trois dimanches, c'est-à-dire trois semaines, sans venir à l'assemblée de la ville où il demeure, il seroit privé de la communion. Si on l'a ordonné pour les laïques, il est bien plus à propos qu'un évêque ne s'absente pas plus long-temps de son église sans une grande nécessité. Cet avis fut approuvé de tous. On croit que le concile, dont parle Osius, étoit le concile d'Elvire (1), où il avoit assisté environ quarante-deux ans auparavant ; car nous y trouvons l'ordonnance dont il parle ici. Il ajouta cet autre canon, qui fut aussi approuvé (2). Il y a des évêques qui ont peu de bien dans leur diocèse, et beaucoup ailleurs, dont ils peuvent soulager les pauvres. On doit leur permettre de demeurer trois semaines dans les lieux où leur bien est situé pour en recueillir les fruits ; et, afin que cet évêque ne passe pas un dimanche sans venir à l'église, qu'il fasse l'office dans l'église la plus proche, où un prêtre a coutume de le faire ; mais qu'il n'aille pas trop souvent à l'église de la ville, où réside l'évêque, pour éviter tout soupçon d'ambition, sans préjudice de son intérêt domestique. Cette règle de n'être absent que trois semaines fut étendue aux prêtres et aux diacres, sur ce qu'Aétius, évêque de Thessalonique (3), représenta que, dans sa ville qui étoit grande et métropole de la Macédoine, il en venoit souvent des autres pays, et qu'après un long séjour, on avoit peine à les faire retourner chez eux. Mais sur la remontrance d'Olympius, évêque d'Enos en Thrace, on ajouta cette exception en faveur des évêques persécutés et chassés injustement de leurs siéges pour la défense de la vérité, qu'on leur permettroit de demeurer ailleurs, jusqu'à ce qu'ils eussent la liberté de retourner chez eux, puisqu'ils méritoient toutes sortes de bons traitements (4). L'injustice des ariens ne rendoit ces cas que trop fréquents.

XXXIX. Canons sur les jugements ecclésiastiques.

On confirma ce qui avoit déjà été ordonné, qu'un diacre, un prêtre ou un autre clerc excommunié par son évêque ne devoit pas être reçu par un autre, et que l'évêque qui, le sachant excommunié, le recevroit à sa communion au mépris de son confrère, en rendroit compte à l'assemblée des évêques (5). Osius ajouta (6) : Si un évêque, se laissant aller à la colère plus qu'il ne doit, s'emporte contre son prêtre ou son diacre et l'excommunie, l'excommunié pourra s'adresser aux évêques voisins, et il doit être écouté. L'évêque qui l'a condamné doit trouver bon que l'affaire soit examinée par plusieurs ; mais, avant cet examen personne ne doit avoir la hardiesse de communiquer avec le condamné. Que si l'assemblée trouve de la part des clercs du mépris de leur évêque et de l'insolence, qu'on leur fasse une sévère réprimande ; car, comme l'évêque doit témoigner à ses clercs une charité sincère, aussi de leur part doivent-ils avoir pour lui une véritable soumission.

(1) Can. 9, Lat 8, Gr.
(2) Can. 9, Gr.
(3) Can. 10. Lat.
(4) Can. 11. Lat. 20, Gr.
(5) V. Berg. Grands-Chemins, liv. IV, ch. 18, n. 9.
(6) Can. 12, Lat.
(7) Can. 14, Lat. 11, Gr.

(1) Conc. Eliber. c. 21.
(2) Can. Sardic. Lat. 15, Gr. 12.
(3) Can. Lat. 20, Gr. 16.
(4) Can. Lat. 21.
(5) Can. Lat. 16, Gr. 13.
(6) Can. Lat. 17, Gr. 14.

On régla encore la manière de juger les évêques, et c'est le canon le plus fameux du concile de Sardique. A la suite des deux premiers qui défendent les translations, et pour en ôter les occasions, qui étoient les voyages inutiles des évêques, Osius dit (1) : Il faut ajouter qu'aucun évêque ne passe de sa province à une autre où il y a des évêques s'il n'y est invité par ses confrères, car nous ne voulons pas fermer la porte à la charité ; et, pour en ôter tout prétexte, il ajoute encore : Si deux évêques de même province ont une affaire ensemble, aucun des deux ne pourra prendre pour arbitre un évêque d'une autre province ; que si un évêque, ayant été condamné, se tient si assuré de son bon droit qu'il veuille être jugé de nouveau dans un concile, honorons, si vous le trouvez bon, la mémoire de l'apôtre saint Pierre ; que ceux qui ont examiné la cause écrivent à Jules, évêque de Rome ; s'il juge à propos de renouveler le jugement, qu'il donne des juges ; s'il ne croit pas qu'il y ait lieu d'y revenir, on s'en tiendra à ce qu'il aura ordonné. Le concile approuva cette proposition. L'évêque Gaudence ajouta (2) : Que pendant cette appellation on n'ordonneroit point d'évêque à la place de celui qui étoit déposé, jusqu'à ce que l'évêque de Rome eût jugé sa cause.

Pour éclaircir davantage le canon précédent, Osius dit : Quand un évêque déposé par le concile de la province aura appelé et eu recours à l'évêque de Rome, s'il juge à propos que l'affaire soit examinée de nouveau, il écrira aux évêques de la province voisine afin qu'ils en soient les juges ; et si l'évêque déposé persuade à l'évêque de Rome d'envoyer un prêtre d'auprès de sa personne, il le pourra faire, et envoyer des commissaires pour juger de son autorité avec les évêques ; mais, s'il croit que les évêques suffisent pour terminer l'affaire, il fera ce que sa sagesse lui suggérera. Le jugement que le pape Jules, avec le concile de Rome, avoit rendu en faveur de saint Athanase et des autres évêques persécutés, semble avoir donné lieu à ce canon, et nous avons vu que ce pape se plaignoit que l'on eût jugé saint Athanase sans lui en écrire (3). Tel fut le vrai concile de Sardique. Outre les évêques présents, plusieurs autres y souscrivirent sur les copies qui leur en furent envoyées, et saint Athanase en compte plus de trois cents (4).

XL. Conciliabule de Philippopolis.

Cependant les Orientaux, qui s'étoient retirés de Sardique, s'arrêtèrent à Philippopolis en Thrace, sur les terres de Constantius, assez près de Constantinople, et, prétendant être le véritable concile (1), ils écrivirent une lettre adressée à Grégoire, usurpateur du siége d'Alexandrie, à Amphion de Nicomédie, à Donat, évêque schismatique de Carthage, à Didier de Campanie, Fortunat de Naples, Eutychius de Rimini, Maxime de Salone en Dalmatie, et généralement, disent-ils, à tous les évêques, les prêtres et les diacres de l'église catholique ; car c'est ainsi qu'ils les nomment, suivant le style ordinaire de chaque parti. Ils disent avoir été assemblés à Sardique de diverses provinces d'Orient dont ils font l'énumération, et y avoir célébré le concile. Ils commencent par se vanter d'un grand zèle pour la discipline de l'Église et pour la fermeté de ses jugements, et entrent en matière par Marcel d'Ancyre, dont la condamnation avoit plus de fondement. Ils l'accusent d'avoir renouvelé les hérésies de Sabellius et de Paul de Samosate, et disent que dans le concile de Constantinople, tenu sous le grand Constantin, après avoir été plusieurs fois averti inutilement et repris de ses erreurs, il a été juridiquement condamné (2). Ils viennent ensuite à saint Athanase ; ils l'accusent de sacrilége et de profanation des mystères, d'avoir brisé de ses propres mains un calice sacré, rompu l'autel, renversé la chaire sacerdotale, démoli l'église jusqu'aux fondements, et emprisonné le prêtre. Tout cela est la calomnie d'Ischyras. Ils passent légèrement sur celle d'Arsène ; mais ils chargent saint Athanase de violences commises à la fête de Pâques à son occasion, dont il est difficile de deviner le prétexte ; car ils ne doivent parler en cet endroit que de ce qui précéda son exil, puisqu'ils ajoutent que pour tous ces crimes il y eut un concile indiqué premièrement à Césarée en Palestine, puis tenu à Tyr, où les évêques assemblés de plusieurs provinces, ne voulant pas juger légèrement, envoyèrent des personnes illustres d'entre eux, qui, ayant été sur les lieux et reconnu de leurs yeux la vérité, en firent leur rapport au concile : c'est la députation de la Maréote ; qu'ensuite Athanase fut condamné présent, qu'il s'enfuit et appela à l'empereur, qui, ayant examiné et reconnu ses crimes, l'envoya en exil.

Mais, ajoutent-ils, ayant procuré son retour, et revenant long-temps après de Gaule à Alexandrie, il commit des crimes pires que les précédents. Par tout le chemin, il troubloit l'Église, en rétablissant les évêques condamnés, promettant à d'autres leur rétablissement, mettant pour évêques des infidèles du vivant des vrais pasteurs, et cela par la violence et

(1) Can. 3.
(2) Can. 4.
(3) Sup. n. 24.
(4) Apol. 2, p. 720, C.

(1) Sozom. III, c. 11, t. 2, Fragm. Conc. p. 699. ex Hilar.
(2) Sup. liv. XI, n. 54.

les armes des gentils, agissant en désespéré, sans respect pour les lois. Enfin un saint évêque ayant été mis à sa place par le jugement d'un concile, il a amené des gentils, brûlé le temple de Dieu, brisé l'autel, et s'en est fui secrètement. Ils parlent de l'intrusion de Grégoire; ils attribuent à saint Athanase les violences faites à cette occasion, le chargeant des crimes de son ennemi.

Ils accusent de même Paul de Constantinople, Marcel d'Ancyre, Asclépas de Gaze et Lucius d'Andrinople de plusieurs crimes, de violences et de sacriléges que l'on peut voir dans leur lettre. Mais l'évidence de leurs calomnies contre saint Athanase doit faire juger des autres faits, dont nous ne sommes pas si bien instruits. Ils reviennent à lui, et disent qu'il a parcouru divers pays, trompant par ses artifices et ses flatteries de bons évêques qui ne savoient pas ses crimes, particulièrement des Egyptiens, et mendiant des lettres en sa faveur, qui troublent la paix des églises. Mais, ajoutent-ils, les recommandations de ceux qui n'ont point été juges ni présents quand on interrogeoit Athanase, ne doivent servir de rien contre le jugement porté il y a long-temps par un concile de saints évêques. Enfin, voyant que tout cela lui étoit inutile, il est allé à Rome trouver Jules et quelques évêques d'Italie, qu'il a séduits par des lettres pleines de faussetés, et ils l'ont reçu à leur communion avec une facilité excessive, qui les a engagés à prendre sa défense pour soutenir leur propre conduite. Tous les autres, qui ont été convaincus de crimes, sont maintenant joints à Marcel et à Athanase, comme Asclépas, déposé il y a dix-sept ans, c'est-à-dire au concile d'Antioche, en trois cent trente, Paul, Lucius et tous leurs semblables (1). Ils ont couru ensemble dans les pays étrangers, non dans les lieux où ils avoient commis leurs crimes, ni dans le voisinage, ni où étoient leurs accusateurs, mais dans les pays éloignés, se justifiant devant ceux qui ne les connoissoient point, et leur persuadant de ne pas croire leurs juges. Voilà leur finesse; ils savent que plusieurs de leurs juges, de leurs accusateurs et des témoins sont morts; c'est pourquoi ils veulent revenir après tant de jugements, croyant que la longueur du temps a obscurci leurs crimes, et ils demandent à se défendre devant nous, qui ne les avons ni accusés ni jugés, eux qui n'ont pu se défendre quand ils avoient leurs accusateurs en face!

XLI. Plainte contre le concile de Sardique.

Athanase est allé en Italie et en Gaule solliciter ce jugement. Jules, évêque de Rome, Maximin de Trèves, Osius et plusieurs autres, y ont consenti mal à propos, et ont obtenu de la bonté de l'empereur qu'il se tînt un concile à Sardique. Nous y sommes venus, appelés par des lettres de l'empereur, et, y étant arrivés, nous avons appris qu'Athanase, Marcel et tous les scélérats, justement condamnés et déposés par le jugement des conciles, étoient assis au milieu de l'église avec Osius et Protogène; qu'ils y parloient, et qui, pis est, y célébroient les divins mystères. Protogène n'avoit pas de honte de communiquer avec Marcel, dont il avoit condamné l'hérésie par quatre fois en concile, de vive voix, et en souscrivant au jugement des évêques. Ils accusent de même saint Athanase d'avoir condamné Asclépas, et saint Paul d'avoir condamné saint Athanase; mais nous ne voyons point d'ailleurs de preuves de ces faits.

Quant à nous, continuent les Orientaux, nous attachant à la discipline de l'Eglise, nous avons ordonné à ceux qui étoient avec Protogène et Osius, d'exclure de leur assemblée les condamnés, et de ne point communiquer avec les pécheurs, ensuite d'écouter avec nous ce que nos pères avoient jugé contre eux. Ils n'ont point voulu se séparer de leur communion, autorisant l'hérésie de Marcel, et les crimes d'Athanase et des autres, et les préférant à la foi et à la paix de l'Eglise. Nous n'en voyons pas la raison, si ce n'est qu'ils craignent, en les rejetant, de se condamner eux-mêmes; parce qu'ils avoient communiqué avec eux. Ils prétendoient encore introduire une nouvelle erreur, préférant aux conciles orientaux le jugement de quelques évêques d'Occident, se faisant juges des juges mêmes, et voulant retoucher au jugement de ceux qui sont déjà avec Dieu. Les Orientaux pourroient de même détruire ce que les Occidentaux auroient fait, mais nous nous en tenons aux règles que nos pères nous ont laissées: ce que des conciles légitimes ont ordonné doit demeurer ferme, l'Eglise n'y peut toucher, elle n'a pas reçu de Dieu un tel pouvoir. Les Orientaux ont confirmé ce qui avoit été jugé à Rome par les conciles contre Novat, Sabellius et Valentin; et tous ont confirmé ce qui avoit été ordonné en Orient contre Paul de Samosate. On voit ici les commencements de la jalousie des évêques d'Orient contre ceux d'Occident, dont nous verrons de terribles effets dans toute la suite de l'histoire.

Ils continuent: Nous les avons priés plusieurs fois de ne pas renverser cette tradition, au mépris du droit divin, et de ne pas continuer à troubler le monde entier pour un ou deux scélérats, qui devroient céder d'eux-mêmes, s'il leur restoit quelque crainte et quelque semence de religion, et dire comme le prophète (1): Jetez-moi dans la mer, puisque je suis cause de la tempête. Et quand même ils ne seroient pas coupables, tout le monde devroit les rejeter avec horreur; puisqu'ils déchirent l'unité de l'Eglise par leur attachement

(1) Sup. liv. XI, n. 41.

(1) Jon. I, 32.

à leur dignité et par leur ambition enragée. C'est pour eux que nous avons été contraints de quitter le soin des peuples, la prédication de l'Evangile, et venir de si loin, malgré notre grand âge et nos infirmités corporelles; ensorte que nous en avons laissé quelques-uns des nôtres malades par les chemins: c'est pour eux que les voitures publiques sont ruinées. Les peuples en murmurent, et les frères attendent avec inquiétude par toutes les provinces quelle sera la fin de ces maux. Après donc avoir prié pendant plusieurs jours Osius et Protogène de les rejeter, nous leur avons offert d'envoyer de nouveau sur les lieux les cinq évêques qui restoient des six qui avoient été à la Maréote, nous soumettant à n'être plus ouïs si les accusations ne se trouvoient pas véritables; mais ils n'ont pas voulu l'accepter. Au contraire, ils nous ont traités de schismatiques, soulevant le peuple contre nous, et excitant la ville à sédition.

XLII. Excommunication contre Jules, Osius, etc.

Voyant les choses en cet état, nous avons résolu de retourner chacun chez nous, et de vous écrire de Sardique pour vous apprendre ce qui s'est passé, et vous déclarer notre jugement. Il n'est pas impossible qu'ils eussent écrit cette lettre à Sardique, encore qu'ils ne l'aient publiée que depuis leur retraite à Philippopolis. Quoi qu'il en soit, voici leur prétendu jugement. Nous, quatre-vingts évêques, vous dénonçons expressément qu'aucun de vous ne se laisse surprendre pour communiquer avec Osius, Protogène, Athanase, Marcel, Asclépas, Paul, Jules, ni avec aucun de ceux qui sont condamnés et rejetés de l'Eglise, ni à leurs adhérents; c'est pourquoi vous ne devez jamais leur écrire, ni recevoir leurs écrits. Ils ajoutent ensuite Gaudence de Naïsse et Maximin de Trèves, et voici les raisons qu'ils rendent de leur jugement. Ils condamnent le pape Jules comme l'auteur du mal; parce qu'il a le premier communiqué avec Athanase et avec les autres condamnés. Ils condamnent Osius par la même raison, et de plus, pour avoir persécuté un certain Marc, et défendu quelques méchants évêques qu'ils nomment; mais nous ne savons pas le fondement de ces calomnies. Ils condamnent Maximin, pour n'avoir pas voulu recevoir les évêques qu'ils avoient envoyés en Gaule, c'étoient les députés du concile d'Antioche, en trois cent quarante-deux (1), pour avoir communiqué le premier avec Paul de Constantinople, et avoir été cause de son rappel et des homicides qui avoient suivi. Ils disent que Protogène s'est condamné lui-même; parce qu'il a plusieurs fois souscrit la condamnation de Marcel; que Gaudence n'a pas suivi son prédécesseur Cyriaque, qui avoit souscrit à la condamnation des coupables; et qu'il a eu l'impudence de défendre Paul.

Et parce, disent-ils, que ceux qui étoient avec Osius ont voulu ruiner la foi catholique, en introduisant l'hérésie de Marcel, nous avons été obligés de dresser une confession de foi que nous vous prions tous de souscrire aussi bien que nos décrets, sitôt que vous aurez reçu nos lettres. Ils mettent ensuite leur confession de foi, qui n'a de remarquable que l'omission affectée du consubstantiel. Cette lettre est souscrite par soixante-treize évêques (1), dont les principaux sont Etienne d'Antioche, qui est le premier; Ménophante d'Ephèse; Acace de Césarée en Palestine; Théodore d'Héraclée; Quintien de Gage; Marc d'Aréthuse; Dion ou plutôt Dianée de Césarée en Cappadoce; Basile d'Ancyre; Eudémon de Tanis, et Callinique de Péluse, tous deux méléciens; le fameux Ischyras de Maréote; Narcisse d'Irénopolis; Eutychius de Philippopolis, et Valens de Murse. Cette lettre (2) fut adressée entre autres à Donat, évêque schismatique de Carthage, pour l'attirer au parti des ariens. Ce qui n'empêcha pas les donatistes de demeurer dans la vraie doctrine sur ce point de la consubstantialité du verbe. Seulement, ils prenoient avantage de cette lettre, pour montrer qu'ils étoient unis de communion avec les Orientaux, la faisant passer sous le nom du concile de Sardique; et il faut avouer que cet équivoque nuisit depuis au véritable concile (3). Ceux qui ne voulurent pas reconnoître l'autorité de ses canons, particulièrement touchant les appellations à Rome, le traitoient de concile d'ariens (4); et ceux qui vouloient faire valoir ces canons, les attribuoient au concile de Nicée, considérant celui de Sardique comme une suite. Enfin, le concile de Sardique fut décrié par l'absolution de Marcel d'Ancyre, dont la réputation est demeurée tachée sur le point de la doctrine: saint Athanase lui-même, ayant découvert dans ses discours quelques nouveautés qui avoient donné occasion aux erreurs de Photin, se sépara de sa communion (5); et saint Epiphane dit qu'ayant un jour demandé à saint Athanase ce qu'il en pensoit, saint Athanase lui répondit en souriant (6): Il n'étoit pas éloigné de la malice.

Depuis ces deux conciles, l'Orient fut quelque temps divisé de l'Occident; la borne de leur communion étoit celle des empires, le mont Tisouquis entre la Thrace et l'Illyrie (7). Jusque-là, c'est-à-dire en Orient, ceux qui croyoient différemment ne laissoient pas de communiquer ensemble; mais en deçà vers

(1) Sup. n. 23.

(1) Ap. Hilar. de Synod. p. 336.

(2) Ap. Ath. 2, Ap. p. 789.

(3) Aug. Ep. 44, n. 6, ad Eleus.

(4) V Conc. Carth. XI, an. 419.

(5) Hilar. Fragm. p. 413, A.

(6) Epiph. Hæres. 72, n. 4.

(7) Socr. II, c. 20. Soz. III, c. 13.

l'Occident, il n'y avoit plus de communion avec les hérétiques : l'Eglise y étoit pure, conservant la doctrine qu'elle avoit reçue de ses pères, sans disputes ni divisions. Il est vrai qu'Auxence, évêque de Milan, Ursace et Valens s'efforçoient d'établir l'arianisme, mais le pape et les autres évêques leur résistoient soigneusement. La confusion étoit plus grande en Orient. On disputoit sur le consubstantiel : plusieurs n'étoient choqués que du mot, et ne s'opiniâtroient à le combattre, que parce qu'ils s'y étoient engagés d'abord. D'autres, à force de disputer, s'étoient fait une telle habitude de penser ce qu'ils soutenoient, qu'ils ne pouvoient plus changer d'opinion; d'autres, frappés de l'inconvénient des disputes, tomboient dans celui d'une complaisance excessive, et prenoient l'un ou l'autre parti, selon que le crédit ou l'amitié les attiroient; d'autres, méprisant ces disputes comme frivoles, suivoient paisiblement la foi de Nicée. Le plus grand nombre y étoit attaché, particulièrement les moines, qui commençoient alors à reluire par une sainteté éclatante.

XLIII. Violence des ariens.

Ceux que le concile de Sardique avoit condamnés redoublèrent leurs violences. Les clercs d'Andrinople ne voulurent point communiquer avec eux quand ils y passèrent, les regardant comme des fugitifs et des coupables (1). Ils s'en plaignirent à l'empereur Constantius, et firent couper la tête à dix laïques employés à la fabrique des armes qui étoit en cette ville; et cela par le ministre de Philagre, qui avoit été fait comte encore une fois. On voyoit devant la ville les tombeaux de ces martyrs; car l'Eglise les honore comme tels l'onzième de février, avec saint Lucius, leur évêque, qui mourut aussi pour cette cause. Comme il parloit contre les ariens avec une grande liberté, et réfutoit leur hérésie, ils le firent charger de deux chaînes de fer, qui le tenoient par le col et par les mains, et l'envoyèrent ainsi en exil où il mourut (2) : on les soupçonna même d'avoir avancé sa mort. Ils firent bannir un évêque, nommé Diodore, apparemment celui de Ténédos, qui souscrivit au concile de Sardique (3). Ils persécutèrent Olympius d'Enos et Théodule de Trajanapolis, tous deux en Thrace. L'empereur, surpris par les calomnies d'Eusèbe, les avoit déjà condamnés par écrit à être bannis de leurs villes et de leurs églises, et punis de mort partout où on les trouveroit; ils le firent souvenir de cet ordre et en poursuivirent l'exécution.

Ils firent envoyer dans la haute Lybie les deux évêques qui les avoient quittés à Sardique, Arius et Astérius, l'un de Pétra en Palestine, l'autre de Pétra en Arabie; et leur exil fut accompagné de mauvais traitements. Comme ils en vouloient particulièrement à saint Athanase, ils firent reléguer en Arménie deux prêtres et trois diacres d'Alexandrie; ils firent écrire de garder les ports et les entrées des villes, de peur que saint Athanase ne se servît de la permission de retourner que le concile lui donnoit : ils firent même écrire aux juges d'Alexandrie que si Athanase ou quelques prêtres qu'ils nommoient étoient trouvés dans la ville ou dans son territoire, il seroit permis de leur faire couper la tête. Ils obtinrent des voitures publiques pour aller en divers lieux; et, quand ils trouvoient quelqu'un qui leur reprochoit leur faute, ou qui détestoit leur hérésie, ils le faisoient fouetter, emprisonner ou bannir. La terreur faisoit un grand nombre d'hypocrites; et plusieurs s'enfuyoient dans les déserts, plutôt que de tomber entre leurs mains. Voilà ce qui se passoit en Orient.

XLIV. Second concile de Milan.

En Occident, peu de temps après le concile de Sardique et la même année trois cent quarante-sept, il s'en tint un à Milan, où résidoit l'empereur Constant, pour chercher le remède à cette division des églises, et les moyens d'exécuter le jugement de Sardique, et pour condamner Photin (1). Il l'avoit déjà été par les eusébiens à Antioche en trois cent quarante-cinq (2); mais il ne l'avoit point encore été en Occident, où il tenoit une place considérable, étant évêque de Sirmium, métropole de l'Illyrie. Aussi ce concile fut nombreux, rassemblé au moins de cette province et de celle d'Italie, dont la métropole étoit Milan; et il y assista des prêtres de l'église romaine. Ursace et Valens, qui, quoiqu'évêques, étoient des ignorants et des esprits légers, se voyant condamnés et déposés par les Occidentaux entre lesquels ils se trouvoient situés, voulurent profiter de l'occasion de ce concile pour se faire absoudre, et feignirent d'abjurer l'arianisme par un écrit qu'ils présentèrent au concile signé de leur main, demandant pardon de leur faute : le concile leur fit grâce et leur rendit la communion (3).

On ne pouvoit exécuter le jugement du concile (4) de Sardique, ni rétablir les évêques injustement chassés, sans l'autorité de l'empereur d'Orient (5). C'est pourquoi le concile de Milan députa vers lui deux évêques, Vincent de Capoue, peut-être le même qui avoit assisté au concile de Nicée au nom de saint Sylvestre, et Euphratas de Cologne. L'empereur Constant les chargea d'une lettre à son frère, et envoya avec eux un officier de guerre, nommé Salien, illustre par sa vertu et sa piété. Par cette lettre, Constant prioit son frère Constantius d'écouter les évêques qu'il lui envoyoit, de s'informer des crimes d'Etienne d'Antioche et des autres du même parti, et de rétablir Paul et Athanase, puisqu'ils étoient pleinement justifiés. Il ajoutoit à la fin des menaces de les rétablir malgré lui, et de lui déclarer la guerre.

(1) Ath. ad Solit. p. 820, C.

(2) Ibid. p. 821.

(3) Soz. VI, c. 2.

(1) V. Pagi. an. 345, n. 5, et 347, n. 7, etc.

(2) Hilar. Fragm. p. 411, B. Sup. n. 28.

(3) Ep. ad Fragm. Hilar. p. 412. Epist. Synod. Arimin.

(4) Socr. lib. II, c. 22.

(5) Theod. II, c. 8. Ath. ad Solit. p. 820.

XLV. Étienne d'Antioche déposé.

Les députés étant arrivés à Antioche où étoit Constantius, Etienne, évêque de cette ville, entreprit de les perdre de réputation pour leur ôter tout crédit (1). Il y avoit un jeune homme insolent et de mœurs très-corrompues, que l'on nommoit Onagre, c'est-à-dire âne sauvage, parce qu'il frappoit des pieds et des mains. Non-seulement il insultoit à tout le monde dans la place publique, mais il entroit impudemment dans les maisons pour en tirer les hommes et les femmes les plus honnêtes. Celui-ci, poussé par l'évêque Etienne, fit marché avec une femme publique pour passer la nuit, disoit-il, avec des étrangers qui venoient d'arriver. Il prit quinze compagnons; et, les ayant cachés derrière des murailles qui étoient sur la colline, il amena la femme. Puis, ayant fait le signal dont ils étoient convenus, et voyant que ses compagnons y étoient, il vint au logis des évêques, et trouva la porte de la cour ouverte; car il avoit gagné par argent un des domestiques. Il fit entrer la femme toute déshabillée, lui montra la porte de la première chambre, où couchoit un des évêques, et lui dit d'y entrer; cependant il sortit pour appeler ses compagnons. Il se trouva qu'Euphratas, qui étoit le plus vieux des deux évêques, couchoit dans cette première chambre, et Vincent dans une autre plus reculée. La femme entra volontiers, croyant que quelque jeune homme la demandoit; mais elle fut bien étonnée de trouver un homme endormi, qui ne s'attendoit à rien. Au bruit qu'elle fit en marchant, Euphratas s'éveilla et dit : Qui va là ? Elle répondit; et Euphratas, entendant une voix de femme dans les ténèbres, crut que c'étoit une illusion du démon, et appela Jésus-Christ à son secours. Onagre survint avec sa troupe, criant contre les évêques que c'étoient des scélérats. La femme, voyant à la lumière le visage d'un vieillard et l'apparence d'un évêque, crioit de son côté qu'on l'avoit surprise. Onagre vouloit l'obliger à se taire et à calomnier l'évêque. Cependant, au bruit, les domestiques accoururent et Vincent se leva : on ferma la porte de la cour pour arrêter les conjurés; mais on ne put en prendre que sept, que l'on garda avec la femme; Onagre se sauva avec les autres. La chose ayant éclaté, quand il fut jour, toute la ville accourut à cette maison; et le scandale fut d'autant plus grand, que c'étoit aux fêtes de Pâque. Les évêques éveillèrent Salien, cet officier qui étoit venu avec eux; et dès le grand matin ils allèrent ensemble au palais de l'empereur, se plaignant hautement qu'Etienne eût osé entreprendre une telle calomnie, et disant qu'il n'étoit besoin, pour punir ses crimes, ni de jugement en forme ni de tourments; mais qu'il suffisoit d'un jugement ecclésiastique. Salien soutenoit le contraire, et prioit l'empereur de commander qu'une action si hardie fût examinée non par un concile, mais dans les formes de la justice, et promettoit de livrer les clercs des évêques tous les premiers pour être mis à la question, disant qu'il falloit y mettre aussi ceux d'Etienne. Il s'y opposoit impudemment, et disoit que des clercs ne devoient pas être exposés aux tourments; mais l'empereur et ses grands officiers furent d'avis que l'on donneroit la question, avec cette précaution seulement, que cette information se feroit en secret dans le palais. On voit ici la différence des jugements ecclésiastiques et des jugements séculiers. Dans les ecclésiastiques, les évêques étoient les juges, les lois étoient l'Ecriture sainte et les canons, les tourments ni la prison n'avoient point de lieu; les peines n'étoient que spirituelles, comme la déposition et l'excommunication.

On interrogea d'abord la femme, et on lui demanda qui l'avoit amenée au logis des évêques. Elle dit que c'étoit un certain jeune homme qui l'avoit demandée pour des étrangers, et le reste comme il s'étoit passé. Ensuite, on présenta à la question le plus jeune des prisonniers, qui n'attendit pas les coups de fouet; mais il découvrit tout le complot, et déclara qu'Onagre en étoit l'auteur. On fit venir Onagre, et il dit qu'il l'avoit fait par l'ordre d'Etienne. On fit aussi venir la maîtresse de la femme; car ces misérables étoient d'ordinaire esclaves. Elle reconnut et convainquit ceux qui s'étoient adressés à elle; et on trouva que c'étoient des clercs d'Etienne, qui le chargèrent aussi. Etant ainsi convaincu, on le mit entre les mains des évêques qui étoient présents pour le déposer : ce qu'ils firent, et le chassèrent de l'Eglise (1). L'empereur Constantius, frappé de cet événement, commença un peu à rentrer en lui-même. Ce que les ariens avoient fait à Euphratas lui fit juger de leurs autres entreprises. Dès lors, il ordonna le rappel des prêtres et des diacres d'Alexandrie, qui étoient exilés en Arménie; et il écrivit expressément à Alexandrie, de ne plus persécuter les clercs ni les laïques qui étoient pour saint Athanase.

(1) Ath. ad Solit. p. 822. Theod. II, Hist. c. 9.

(1) Ath. ad Solit. p. 822, C.

XLVI. Léonce, évêque d'Antioche.

Mais les ariens eurent encore le crédit de faire élire évêque d'Antioche l'eunuque Léonce, un des appuis de leur parti (1). Il étoit Phrygien de naissance et d'un esprit caché; il prétendoit avoir été disciple du martyr saint Lucien, et avoit suivi les erreurs d'Arius dès le commencement. Saint Eustathe, évêque d'Antioche, qui le connoissoit, lui refusa toujours l'entrée dans son clergé; mais, après l'exil de saint Eustathe, il fut élevé à la prêtrise. Depuis il fut déposé en vertu du premier canon de Nicée, pour s'être lui-même rendu eunuque (2). Car, comme il vivoit avec une jeune femme, nommé Eustolie, qu'il faisoit passer pour vierge quoiqu'il l'eût corrompue, se trouvant pressé de rompre ce commerce scandaleux, il se fit lui-même de sa main cette opération, pour avoir prétexte d'habiter librement avec cette femme qu'il ne pouvoit quitter (3). Ce crime, qui l'avoit fait déposer de la prêtrise et le rendoit irrégulier n'empêcha pas les ariens de le faire évêque d'Antioche (4). Il tint ce siége pendant huit ans, usant d'une profonde dissimulation pour cacher son hérésie, et ne pas éloigner de lui les catholiques dont il craignoit la multitude, et encore plus les menaces de l'empereur Constantius contre ceux qui diroient que le fils n'étoit pas semblable au père. Mais sa conduite le découvroit; car il n'ordonnoit aucun catholique, et ne donnoit à aucun de l'emploi dans son église, quelque vertueux qu'il fût : il donnoit toute sa confiance aux ariens et les élevoit aux ordres sacrés, quoiqu'ils vécussent dans la débauche. Ainsi, le clergé étoit beaucoup plus infecté d'hérésie que le peuple. Il éleva au diaconat Aétius qui devint plus célèbre dans la suite; mais deux illustres laïques, Flavien et Diodore, s'y opposèrent, et menacèrent Léonce de se séparer de sa communion, d'aller en Occident et de faire connoître sa conduite. Léonce en eut peur, et interdit le ministère à Aétius, continuant de le favoriser en tout le reste.

Flavien et Diodore, qui soutinrent alors à Antioche la doctrine, avoient tous deux embrassé la vie ascétique. Diodore étoit si pauvre, qu'il ne possédoit rien sur la terre, ni maison, ni table, ni lit : ses amis le nourrissoient, et il donnoit tout son temps à la prière et à l'instruction (5). La pâleur de son visage et le reste de son extérieur témoignoit sa mortification extrême, qui lui causa une foiblesse d'estomac avec de grandes douleurs; mais il ne laissa pas de vivre très-long temps. Il avoit étudié à Athènes la philosophie et la rhétorique, et avoit été disciple de Sylvain de Tarse, dont lui-même fut ensuite évêque (1). Flavien fut évêque d'Antioche, mais long-temps après. L'un et l'autre s'appliquoient jour et nuit du temps de Léonce à exciter dans les fidèles le zèle de la religion. Ils les assembloient aux tombeaux des martyrs, et y passoient les nuits avec eux à louer Dieu. Léonce n'osoit les en empêcher, à cause de la multitude qui les suivoit d'une grande affection; mais, avec une douceur apparente, il les pria de faire ce service dans l'Eglise. Quoiqu'ils connussent bien sa malice, ils ne laissèrent pas de lui obéir. Ils furent les premiers qui instituèrent la psalmodie à deux chœurs, chantant alternativement; et cet usage, ayant commencé à Antioche, s'étendit par toute la terre. On dit que Flavien fut le premier qui, ayant assemblé plusieurs moines, chanta : Gloire au père, et au fils, et au Saint-Esprit (2). Auparavant, à ce que prétendoient les ariens, on disoit : Gloire au père par le fils dans le Saint-Esprit; et quelques-uns : Gloire au père dans le fils et le Saint-Esprit. Les catholiques et les ariens priant ensemble le disoient chacun à leur manière (3); mais ceux qui étoient auprès de Léonce observèrent qu'il passoit sous silence tout le reste du verset, et disoit seulement à la fin : Et dans les siècles des siècles. Il y avoit toujours à Antioche un autre parti de catholiques qui ne communiquoient point avec les ariens, et ne reconnoissoient point d'évêque depuis saint Eustathe, aussi les nommoit-on eustathiens.

XLVII. Commencements d'Aétius.

Aétius, que Léonce avoit fait diacre, étoit Syrien, natif d'Antioche (4). Son père avoit servi entre les officiers du gouverneur; mais, s'étant mal conduit, il perdit la vie, et son bien fut confisqué. Aétius ayant été quelque temps esclave d'une femme, et recouvré sa liberté, on ne sait comment, s'appliqua au métier de chaudronnier, et gagnoit sa vie avec peine à raccommoder la vaisselle de cuivre. Une femme lui ayant donné un collier ou un brasselet d'or à redresser, il lui en rendit un de cuivre doré tout semblable; mais, la dorure s'étant effacée et la fraude découverte, il fut poursuivi en justice et puni comme larron : ce qui lui fit faire serment de renoncer à son métier. Il se mit donc à la suite d'un charlatan, nommé Sopole, qui couroit le pays sous le nom de médecin; puis, ayant trouvé un Arménien assez simple pour le croire fort habile, il en tira beaucoup d'argent, et commença à exercer la médecine de son chef, et à se mêler dans les assemblées des médecins, où il disputoit et crioit vigoureusement : ce qui lui attira l'af-

(1) Theod. II, c. 10. Philostorg. III, c. 15. Epiph. Hær. n. 69, 5.
(2) Ath. ad Solit. p. 822, C.
(3) Ath. Ap. p. 718, C.
(4) Theod. II, c. 24. Ath. ad Solit. p. 817, B.
(5) Facund. lib. IV, c. 2, ex Chrys.

(1) Ibid. ex Julian. Imp. et ibid. Vales. Greg. Nyss. lib. I, Cont. Eunom. p. 30, in Append.
(2) Philost. III, c. 13.
(3) Theod. II, c. 24.
(4) Philost. lib. III, c. 15,

fection de ceux qu'il appuyoit de sa voix et de sa hardiesse.

Se trouvant un peu au large, il quitta encore la médecine, et s'appliqua à la philosophie; car, parmi ces Grecs qui n'avoient aucune langue à apprendre, il ne falloit que de l'esprit pour aspirer à toutes sortes de sciences. Son premier maître fut Paulin, qui de l'évêché de Tyr passa à celui d'Antioche après la déposition de saint Eustathe. Mais, Paulin étant mort six mois après, Eulalius qui lui succéda chassa Aétius d'Antioche. Il se retira à Anazarbe en Cilicie, et se mit d'abord au service d'un grammairien, qui lui enseigna son art; puis il se retira auprès de l'évêque d'Anazarbe, nommé Athanase; de là il passa à Tarse, où il demeura assez long-temps auprès d'un prêtre arien, nommé Antoine, qui se vantoit aussi bien qu'Athanase d'Anazarbe d'être disciple de saint Lucien. Car, la plupart des premiers ariens se faisoient honneur d'un tel maître, comme Arius même. Aétius revint ensuite à Antioche, pour écouter Léonce, qui n'étoit encore que prêtre. Il fut aussi disciple d'Eustathe, depuis évêque de Sébaste, qui étoit à Antioche vers le même temps (1). Mais, comme Aétius ne pouvoit retenir sa langue, il fut encore chassé d'Antioche et retourna en Cilicie, où il s'attacha à disputer avec un de ceux que l'on nommoit borboriens, et qui étoient les plus infâmes des gnostiques : Aétius fut entièrement vaincu, et en pensa mourir de chagrin; mais il prétendit avoir eu une vision céleste, pour le consoler et le rendre dès lors invincible dans la dispute.

Il alla ensuite en Egypte, pour voir à Alexandrie un chef des manichéens, nommé Aphthone, qui avoit la réputation d'une grande sagesse et d'une grande éloquence; mais Aétius, étant entré en dispute avec lui, lui ferma la bouche en peu de paroles, et le couvrit d'une telle confusion, qu'il tomba malade et mourut au bout de sept jours. Ce fut à Alexandrie qu'Aétius s'appliqua à la dialectique sous un sophiste sectateur d'Aristote (2) : il ne s'occupoit qu'à réduire en figures de syllogismes la doctrine de l'Eglise touchant le verbe divin; et il demeuroit assis depuis le matin jusqu'au soir, appliqué à former une théologie en méthode géométrique. Il s'attachoit fort aux catégories d'Aristote, dit l'historien Socrate; et peut-être sous ce nom entend-il toute sa logique (3). Il ajoute qu'Aétius ne comprenoit pas le but de cet ouvrage, qui n'étoit que d'exercer les jeunes gens contre les sophistes qui se moquoient de la vraie philosophie; c'est pourquoi les académiciens, sectateurs de Platon blâmoient cette méthode d'Aristote. Mais Aétius demeura dans ces subtilités, faute d'avoir été instruit par un académicien, et ne put jamais comprendre qu'il pût y avoir de génération éternelle. Il avoit fort peu d'étude, mais un grand exercice de disputer, comme en peut avoir un homme rustique. Il ne connoissoit presque pas la sainte Ecriture, et n'avoit point étudié les anciens interprètes, comme Clément d'Alexandrie, Africain, et Origène.

Sa hardiesse à disputer sur la nature de Dieu fit que le peuple lui donna le surnom d'Athée (1). Toutefois il se vantoit de connoître Dieu aussi clairement qu'il se connoissoit lui-même; et, abusant de ce passage de l'Evangile (2) : Que la vie éternelle est de connoître Dieu et Jésus-Christ, il déduisoit toute la religion de cette connoissance spéculative, n'estimant ni les jeûnes et les autres pratiques de piété, ni même l'observation des commandements de Dieu. Jusque-là que, comme on se plaignoit devant lui de quelques-uns qui étoient tombés en faute avec des femmes, il n'en fit que rire, traitant ce crime de nécessité naturelle du corps, comme de se gratter l'oreille. Au reste, la doctrine d'Aétius étoit le pur arianisme; et il ne différoit des autres qu'en ce qu'il avoit mieux suivi leur principe, et poussé plus loin les conséquences, soutenant que le verbe, non-seulement n'étoit pas égal au père, mais ne lui étoit pas même semblable.

XLVIII. Paul et Macaire envoyés en Afrique.

On peut croire qu'au retour du concile de Sardique, Gratus, évêque de Carthage, pria l'empereur Constant de remédier aux besoins de l'église d'Afrique (3). Car, cet empereur y envoya deux personnages considérables, Paul et Macaire, sans autre commission qui parût que de distribuer des aumônes et soulager les pauvres en chaque église; mais, en même temps, ils exhortoient tous les fidèles à revenir à l'unité de l'église catholique, et à quitter le schisme des donatistes. Ceux-ci firent courir le bruit que Paul et Macaire venoient exciter la persécution; que quand l'autel seroit préparé pour le saint sacrifice, ils feroient paroître une image et la mettroient sur l'autel (4). Ce qui faisoit dire aux fidèles : Quiconque participera à ce sacrifice, c'est comme s'il mangeoit des viandes immolées aux idoles. Mais, quand ils furent arrivés, on ne vit rien de semblable; et le saint sacrifice fut célébré à l'ordinaire sans rien ajouter ou diminuer. On croit que c'étoit l'image de l'empereur (5); et, en effet, on continua sous les empereurs chrétiens d'apporter leurs images dans les provinces et de les proposer pour être honorées par le peuple, mais sans aucun mélange de superstition (6); au lieu que sous les

(1) Basil. Ep. 79, 82.
(2) Ep. Hær. 76, n. 2.
(3) Soc. lib. III, c. 35. V. Aug. IV, Conf. c. 16.

(1) Sozom. lib. III, c. 15. Epiph. Hær. 76, n. 4.
(2) Joan. XVII, 3.
(3) Optat. lib. III.
(4) Ibid. sub. fin.
(5) Baron. an. 348, n. 33.
(6) 1 Un. Cod. Theod. de Imag. Imper. lib. XV.

empereurs païens on les adoroit, et on leur offroit de l'encens et des sacrifices.

Paul et Macaire s'adressèrent à Donat, faux évêque de Carthage, lui déclarant le sujet de leur voyage, et comme l'empereur envoyoit des ornements pour les églises et des aumônes pour les pauvres (1). Il est vrai qu'il n'y avoit rien pour Donat en particulier; il répondit en colère : Qu'a de commun l'empereur avec l'Eglise? et dit beaucoup d'injures à l'empereur. Il ajouta qu'il avoit déjà envoyé des lettres partout, pour défendre de distribuer aux pauvres ce qu'ils auroient apporté. Un autre Donat, évêque schismatique de Bagaïe, fit encore pis. Comme il sut que Paul et Macaire approchoient de sa ville, il envoya des crieurs dans les lieux circonvoisins et dans les marchés pour assembler tous les circoncellions, ces furieux qui couroient en armes par la campagne, et que les évêques donatistes avoient été obligés d'abandonner eux-mêmes sous le comte Taurin (2). Donat de Bagaïe eut alors recours à eux; et Paul et Macaire, craignant leur fureur, demandèrent main-forte au comte Sylvestre, non pour faire violence à personne, mais pour se défendre et pour conserver l'argent des pauvres dont ils étoient chargés.

Les donatistes assemblèrent une grande multitude, et, pour la nourrir, firent d'une église le magasin de leurs vivres. Quand les fourriers vinrent pour marquer les logis des soldats de Sylvestre, on refusa de les recevoir; ils retournèrent maltraités à leurs compagnies : tous en furent irrités, de telle sorte que leurs officiers mêmes ne pouvoient les retenir. Il se rencontra donc des gens armés de part et d'autre, qui remplirent les villes de tumulte. Les évêques donatistes s'enfuirent tous avec leur clergé; quelques-uns furent tués, quelques-uns pris et relégués en des lieux éloignés. Quoique les évêques catholiques n'y eussent aucune part, les donatistes en prirent prétexte de décrier la réunion d'un grand nombre des leurs, qui revinrent alors à l'église catholique. Ils traitèrent Paul et Macaire de persécuteurs, et tous les catholiques de païens, leur donnant le nom de macariens; un nommé Marculus se précipita d'un rocher; Donat de Bagaïe se jeta dans un puits; les donatistes attribuèrent leur mort à cette persécution, et les honorèrent comme martyrs (3).

XLIX. Premier concile de Carthage.

Après cette réunion, Gratus assembla un concile nombreux de toutes les provinces d'Afrique, que l'on compte pour le premier de Carthage, parce que c'est le plus ancien dont nous ayons les canons; car, au reste, nous y avons déjà vu plusieurs conciles, particulièrement sous saint Cyprien (1). Celui-ci ne peut avoir été célébré plus tôt que l'an trois cent quarante-huit, ni plus tard que l'an trois cent quarante-neuf. Gratus en fit l'ouverture, en remerciant Dieu d'avoir réuni les membres de son Eglise, et proposa aux évêques de faire les règlements nécessaires pour conserver la discipline, sans altérer l'union par une excessive dureté. Ils firent quatorze canons proposés par Gratus et par d'autres évêques, et approuvés de tous, suivant la forme du concile de Sardique. Le premier est pour ne point rebaptiser ceux qui l'ont été dans la foi de la trinité. C'étoit l'erreur capitale des donatistes de croire nul le baptême donné hors de leur communion. C'est aussi contre leurs abus que l'on défend de profaner la dignité des martyrs (2), en honorant comme tels ceux qui s'étoient précipités ou tués d'une autre manière par folie, et à qui l'Eglise n'accorde la sépulture que par compassion. A plus forte raison, ceux qui se tuent par désespoir et par malice.

On renouvelle les défenses déjà faites aux clercs en tant de conciles, d'habiter avec des femmes (3) : et on l'entend de toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe, qui ont embrassé la continence même dans la viduité, leur défendant d'habiter avec des personnes étrangères, ni même de les visiter (4). On renouvelle la défense faite aux clercs de prêter à usure, comme étant un péché condamnable même dans les laïques, et contraire aux prophètes et à l'Evangile (5). On défend aussi aux clercs de se charger de l'intendance des maisons et du maniement des affaires séculières (6), suivant la règle de saint Paul (7). Par conséquent, on défend d'ordonner ceux qui sont intendants, agents des affaires, ou tuteurs exerçant en personne, jusqu'à ce que les affaires soient finies et les comptes rendus; de peur que, s'ils étoient ordonnés plus tôt, l'Eglise n'en reçût du déshonneur. On défend aux laïques de choisir des clercs pour garder leurs magasins, ou tenir leurs comptes (8).

Il est défendu aux évêques d'entreprendre les uns sur les autres (9). Aucun ne doit recevoir le clerc d'un autre, sans les lettres de son évêque, ni le garder chez lui, ni ordonner un laïque d'un autre diocèse sans le consentement de son évêque (10). Sur ce canon, Gratus dit : Cette pratique conserve la paix ; et je me souviens que dans le saint concile de Sardique il a été défendu de solliciter les clercs d'un autre diocèse (11). Antigone, évêque de Madaure, se plaignit d'un autre évêque, nommé Optautius (12). Ils avoient divisé leurs

(1) Optat ibid.
(2) Sup. liv. XI, n. 43.
(3) Aug. trac. II, in Jo. n. 15.

(1) To. 2, Conc. p. 713.
(2) C. 2.
(3) C. 3.
(4) C. 4.
(5) C. 13.
(6) C. 6.
(7) 2 Tim. 11, 4, c. 8.
(8) C. 9.
(9) C. 10.
(10) C. 5.
(11) C. Sard. 18. Lat.
(12) C Carthag. 12.

diocèses d'un commun consentement, dont il y avoit des actes signés de leur main; cependant Optautius ne laissoit pas de visiter le peuple d'Antigone et de se l'attirer. Le concile ordonna que les conventions seroient observées pour maintenir la paix. On étendit aux laïques la défense de communiquer avec le peuple d'un autre diocèse sans les lettres de son évêque, pour empêcher les artifices de ceux qui, fuyant la communion de l'un, étoient admis par surprise à celle d'un autre (1). On ordonne de réprimer l'orgueil des clercs qui ne sont pas soumis à leurs supérieurs (2) ; mais, pour les juger, il faut un certain nombre d'évêques, trois pour un diacre, six pour un prêtre, douze pour un évêque; et ce nombre est remarquable (3). L'observation de tous ces canons est recommandée sous peine d'excommunication pour les laïques, et de déposition pour les clercs; le tout avec connoissance de cause.

L. Rappel de saint Athanase.

Grégoire, usurpateur du siége d'Alexandrie, mourut dix mois après qu'Étienne eut été déposé du siége d'Antioche, c'est-à-dire au commencement de l'an trois cent quarante-neuf (4). Alors Constantius, n'ayant plus de prétexte d'empêcher le retour de saint Athanase, et intimidé par les menaces de l'empereur, son frère, consulta les évêques orientaux, qui lui conseillèrent de le rappeler plutôt que de s'exposer à une guerre civile (5). Il lui écrivit donc une lettre fort obligeante, où il témoigne une grande compassion des maux qu'il a soufferts, éloigné de sa patrie (6). J'espérois, dit-il, que vous viendriez vous-même m'en demander le remède; peut-être la crainte vous a retenu : je vous écris donc, afin que vous ne différiez pas davantage. J'ai aussi prié mon seigneur et mon frère l'empereur Constant de vous permettre de venir. Saint Athanase ne se pressa pas; et Constantius lui écrivit une seconde lettre pour l'exhorter à venir hardiment à sa cour, et lui offrit les voitures publiques. Il lui envoya même un des prêtres d'Alexandrie qui étoit à la suite de sa cour, puis un diacre, nommé Architas, avec une troisième lettre pour le rassurer et le presser de venir incessamment; et il lui fit écrire par six de ses comtes à qui il savoit que saint Athanase se fieroit davantage. Ils l'assuroient que l'empereur l'attendoit depuis un an entier, et qu'il n'avoit jamais voulu permettre que l'on ordonnât un évêque à Alexandrie à la place de Grégoire (7).

Saint Athanase reçut les lettres de Constantius à Aquilée (1), où il séjourna long-temps au retour du concile de Sardique. Ayant reçu la troisième lettre, il résolut de remettre le tout à Dieu, et de retourner en Orient; mais auparavant, comme l'empereur Constant l'avoit mandé, il alla le trouver en Gaule, apparemment à Milan, sa résidence ordinaire dans la Gaule, qu'on nommoit à Rome Cisalpine. Il alla aussi à Rome dire adieu au pape saint Jules et à son église, qui le reçut avec une extrême joie (2). Le pape écrivit à l'église d'Alexandrie une lettre pleine de tendresse, où il les félicite de leur fermeté dans la foi, et rend témoignage à la charité que leur évêque a toujours conservée pour eux (3) : il se représente l'allégresse publique avec laquelle il sera reçu, et finit par des prières, pour leur attirer les grâces qu'ils méritent. Partout où saint Athanase passa, les évêques lui donnèrent des lettres de paix.

LI. Saint Athanase à Antioche.

Il arriva à Antioche où étoit l'empereur Constantius, qui le reçut d'un visage favorable, et il lui confirma de vive voix la permission de retourner en son pays et de reprendre le gouvernement de son église, lui accordant encore des lettres outre les ordres qu'il avoit déjà donnés, de garder les passages, afin qu'il pût achever librement son voyage (4). Saint Athanase se plaignit de ce que l'empereur avoit autrefois écrit contre lui, et le pria de ne plus écouter ses ennemis en son absence. Appelez-les, dit-il, si voulez : je suis content qu'ils paroissent et je les convaincrai. L'empereur ne le voulut pas; mais il ordonna d'effacer tout ce qui avoit été écrit à son désavantage, et l'assura qu'il ne recevroit plus de calomnies contre lui. Pour montrer que cette résolution seroit inébranlable, il l'a confirma par des serments, et en prit Dieu à témoin. Il lui dit plusieurs autres choses pour le consoler, et écrivit plusieurs lettres en sa faveur, une aux évêques et aux prêtres de l'église catholique, il faut entendre d'Égypte, où il déclare que tout ce qui a été ordonné contre ceux qui communiquoient avec Athanase doit être mis en oubli (5); qu'ils seront à l'avenir exempts de tout soupçon; que les clercs qui sont avec lui jouiront de l'exemption des tributs, dont ils jouissoient auparavant, et que la meilleure marque du bon parti sera d'être uni à lui. La seconde lettre est adressée au peuple catholique d'Alexandrie, et tend principalement à l'exhorter à la paix, l'avertissant que l'empereur a écrit aux juges de punir les séditieux selon les lois (6). Il y a deux lettres à Nestorius, préfet d'Égypte,

(1) C. 7.
(2) C. 11.
(3) C. 14.
(4) Athan. ad Solit. p. 823.
(5) Pag. 348, n. 2, Soz. III, c. 10. Soc. II. Hist. c. 23. Philos. III, c. 12.
(6) Ap. Ath. Ap. p. 769.
(7) Ad Solit. p. 823.

(1) Ap. 1, p. 676, B.
(2) Ap. p. 770, B.
(3) Ap. Athan. Apol. 2, 770.
(4) 2 Ap. p. 772; ad Sol. p. 823.
(5) Ap. 2, p. 772.
(6) Ibid. p. 773.

dont la première fut aussi envoyée aux gouverneurs de la province augustamnique, de la Thébaïde et de la Lybie. La seconde ordonne à Nestorius d'envoyer à la cour toutes les lettres qui se trouveront dans ses registres contre la réputation d'Athanase (1). Un décurion, nommé Eusèbe, fut chargé de l'exécution de ces ordres, et retira tous ces actes des registres du duc et du préfet d'Egypte (2).

Pendant le séjour que saint Athanase fit à Antioche, il ne communiqua point avec Léonce, et l'évita comme un hérétique (3); mais il communiqua avec les eustathiens, qui étoient la plus pure partie du peuple catholique, et assista à leurs assemblées, qui se tenoient dans des maisons particulières. L'empereur lui dit un jour : Vous voyez que je suis prêt d'accomplir tout ce que je vous ai promis; mais j'ai aussi une grâce à vous demander. C'est que de tant d'églises qui dépendent de vous, vous en laissiez une à ceux qui ne sont pas de votre communion. Athanase répondit : Il est juste, seigneur, de vous obéir; mais, puisque dans cette ville d'Antioche il y a aussi des gens qui fuient la communion de ceux qui ne sont pas dans nos sentiments, je demande pour eux la même grâce, qu'ils aient une église où ils puissent s'assembler en liberté. La proposition parut juste à l'empereur; mais les ariens ne furent pas d'avis de l'accepter. Car, disoient-ils, notre doctrine ne fera pas grand progrès à Alexandrie tant qu'Athanase y sera : au contraire, si nous souffrons que les eustathiens s'assemblent librement à Antioche, leur grand nombre paroîtra, et ils entreprendront quelque chose. Il vaut donc mieux demeurer comme nous sommes. En effet, ils voyoient que, bien qu'ils fussent maîtres des églises et qu'une grande partie du peuple catholique s'y assemblât avec eux, les catholiques ne laissoient pas de témoigner la diversité de leur créance dans la conclusion des psaumes, en disant (4) : Gloire au père et au fils et au Saint-Esprit, et non pas comme les ariens : Gloire au père par le fils. Léonce n'osoit l'empêcher; mais il en voyoit bien la conséquence, et disoit, en touchant ses cheveux blancs : Quand cette neige sera fondue, il y aura bien de la boue, pour marquer la division du peuple qui éclateroit après sa mort. L'empereur renvoya donc saint Athanase sans lui demander autre chose. Il renvoya, en même temps, Marcel à Ancyre et Asclépas à Gaze. Asclépas fut reçu agréablement; mais à Ancyre, comme il fallut chasser Basile, il y eut de grands troubles, qui furent occasion de nouvelles calomnies contre Marcel (5).

LII. Commencements d'Apollinaire.

Saint Athanase, continuant sa route vers l'Égypte, travailloit par toutes les villes où il passoit à ramener les évêques qui s'étoient écartés de la doctrine du consubstantiel (1). Il étoit reçu diversement; ses amis sentoient une joie pure, quelques-uns avoient honte de leur conduite, ou se repentoient d'avoir écrit contre lui; d'autres cachoient leurs sentiments. En passant à Laodicée de Syrie, il fut reçu par Apollinaire, lecteur, qui étoit originaire d'Alexandrie (2). Son père, qui en étoit natif et portoit le même nom, avoit d'abord enseigné la grammaire à Béryte, puis à Laodicée, où il s'étoit marié et avoit eu ce fils, qui s'étoit aussi appliqué avec succès aux lettres humaines, et enseignoit la rhétorique. Ils étoient tous deux dans le clergé : le père prêtre, le fils lecteur, dès le temps de l'évêque Théodote, prédécesseur de George, qui tenoit alors le siége de Laodicée. Saint Athanase ayant vu ce jeune homme, le prit en affection pour ses bonnes qualités; car il avoit un grand esprit naturel et bien cultivé par les lettres. L'évêque George, qui étoit arien, en fut irrité, regardant comme un crime d'être en communion avec Athanase; ainsi, il chassa honteusement de l'église Apollinaire, l'accusant d'avoir en cela violé les canons. Il rappela encore une ancienne faute qu'Apollinaire avoit effacée par la pénitence. Du temps de l'évêque Théodote, il y avoit à Laodicée un fameux sophiste païen, nommé Épiphane, fort ami des Apollinaire, et dont le fils étoit disciple. L'évêque leur avoit défendu de le fréquenter, craignant qu'il ne les entraînât au paganisme; mais ils ne laissoient pas de le voir. Un jour, Epiphane récitoit un hymne à la louange de Bacchus, en présence de plusieurs personnes et des deux Apollinaire, le père et le fils. Au commencement, il dit, selon la coutume, que ceux qui n'étoient pas initiés et les profanes eussent à se retirer; mais les Apollinaire ne sortirent point, ni aucun autre des chrétiens qui étoient présents. L'évêque Théodote, l'ayant appris, le trouva fort mauvais; il pardonna aux autres, qui n'étoient que laïques, après une légère réprimande; mais, pour les Apollinaire, il les blâma publiquement et les sépara de l'Église. Toutefois, comme ils firent pénitence dans les larmes et les jeûnes, il les reçut quelque temps après. Ce fut donc cette ancienne faute que George reprocha de nouveau au jeune Apollinaire, avec la communion de saint Athanase, pour avoir prétexte de le chasser de l'Église.

LIII. Saint Athanase à Jérusalem, puis à Alexandrie.

Saint Athanase, ayant traversé la Syrie,

(1) Ibid. p. 774. Ad Sol. p. 824.
(2) Ap. 2, p. 774.
(3) Sozom. III, c. 20.
(4) Sup. n. 25.
(5) Socr. II, c. 23. Soz. III, c. 24.

(1) Philost. III, c. 12.
(2) Soz. VI, c. 25. Socr. II, c. 46.

vint en Palestine, où tous les évêques le reçurent favorablement, excepté deux ou trois ariens, comme Acace de Césarée et Patrophile de Scythopolis (1). Tous les autres embrassèrent sa communion, et s'excusèrent d'avoir écrit contre lui, disant qu'on les y avoit contraints par violence. Ils s'assemblèrent en concile à Jérusalem, où ils écrivirent une lettre synodale en sa faveur, adressée aux évêques d'Égypte et de Lybie, aux prêtres, aux diacres et au peuple d'Alexandrie, pour les féliciter du retour de leur évêque. Ils les exhortent aussi à prier pour les empereurs : ce qui montre que Constant vivoit encore, et que c'étoit la même année trois cent quarante-neuf. Cette lettre étoit souscrite par seize évêques, dont le premier est saint Maxime de Jérusalem, qui présidoit au concile; et tous, excepté un nommé Macrin, avoient assisté au concile de Sardique.

Saint Athanase entra en Égypte par Péluse, et, traversant le pays pour aller à Alexandrie, il exhortoit en chaque ville de s'éloigner des ariens, et de s'attacher à ceux qui confessoient le consubstantiel (2). Il fit même des ordinations en quelques églises. Enfin, il arriva à Alexandrie, où il fut reçu avec une joie incroyable, non-seulement du peuple, mais des évêques d'Égypte et des deux Lybies, qui accouroient de tous côtés. Ils se réjouissoient de voir encore leur ami en vie contre leur espérance, et de se voir eux-mêmes délivrés de la tyrannie des hérétiques. L'allégresse étoit générale, et, dans les saintes assemblées, ils s'excitoient les uns et les autres à la vertu. Plusieurs filles, qui auparavant se destinoient au mariage, consacrèrent à Jésus-Christ leur virginité. Plusieurs jeunes hommes embrassèrent la vie monastique, touchés des exemples des autres. Les pères y excitoient leurs enfants, ou du moins se laissoient fléchir à leurs prières, pour ne les en point détourner. Les maris et les femmes se persuadoient l'un à l'autre de vaquer à la prière, suivant le conseil de l'apôtre (3); la charité des peuples s'appliquoit à nourrir et à vêtir des orphelins et des veuves; l'émulation étoit telle, que chaque maison sembloit être une église destinée à la prière et à la pratique des vertus. Voilà les effets que la joie publique produisoit alors chez les chrétiens. Les églises étoient dans une paix profonde, tous les évêques écrivoient à saint Athanase, et recevoient de lui des lettres pacifiques selon la coutume. Plusieurs se rétractoient de ce qu'ils avoient écrit contre lui. Plusieurs de ses ennemis se réconcilioient avec lui sincèrement. Quelques-uns le venoient trouver de nuit, et s'excusoient sur la nécessité qui les avoit engagés avec les ariens (4), dont ils détestoient l'hérésie; et protestoient que dans le cœur ils avoient toujours communiqué avec lui.

LIV. Rétractation d'Ursace et de Valens.

La rétractation la plus importante fut celle d'Ursace et de Valens. Ils prirent l'occasion d'un concile assemblé de plusieurs provinces pour déposer de l'épiscopat Photin, condamné à Milan comme hérétique deux ans auparavant (1). Ce concile apparemment se tenoit à Rome; car ce fut au pape Jules qu'Ursace et Valens s'adressèrent pour le prier d'être reçus à la communion de l'Église (2). Jules, ayant pris conseil, leur accorda cette grâce, pour diminuer d'autant les forces des ariens à l'avantage de l'Église. Mais, on ne les reçut qu'à condition de reconnoître l'innocence de saint Athanase; et ils le firent par écrit en ces termes : Au seigneur le bienheureux pape Jules, Valens et Ursace, salut (3). Parce que nous avons ci-devant écrit plusieurs choses fâcheuses touchant l'évêque Athanase, et qu'ayant reçu sur ce sujet des lettres de votre sainteté, nous ne lui en avons point rendu compte (4), nous déclarons devant votre sainteté, en présence de tous nos frères les prêtres, que tout ce qui est venu jusqu'ici à nos oreilles touchant cet évêque nous a été faussement rapporté, et ne doit avoir aucune force; et par conséquent nous embrassons de très-bon cœur la communion du même Athanase, vu principalement que votre sainteté a bien voulu, par sa bonté, nous pardonner notre faute. Nous déclarons aussi par cet écrit, signé de notre main, que nous anathématisons, comme nous avons toujours fait, l'hérétique Arius et ses sectateurs, qui disent qu'il y avoit un temps où le fils n'étoit pas; qu'il est tiré du néant, et qu'il n'a pas été avant les siècles, comme il est contenu dans notre précédent écrit que nous avons présenté à Milan (5). Ceci étoit écrit de la main de Valens, et au-dessous de la main d'Ursace : Moi, Ursace, évêque, j'ai souscrit cette profession de foi.

Il semble, suivant cet écrit, qu'Ursace et Valens, dans leur première rétractation faite à Milan, avoient seulement renoncé à l'arianisme, et qu'à Rome on les obligea de plus à justifier saint Athanase. Quoi qu'il en soit, quelque temps après, étant à Aquilée, ils lui écrivirent à lui-même en ces termes : A notre seigneur et frère Athanase, Ursace et Valens. Nous avons trouvé l'occasion de notre frère, le prêtre Moïse, qui va vers votre charité, par qui nous vous saluons très-affectueusement de la ville d'Aquilée, et nous souhaitons que cette

(1) Ap. 2, p. 774, C. Ad Solit. p. 825, E.
(2) Socr. II, c. 24. Ath. ad Solit. p. 825, C.
(3) 1 Cor. VII, 5.
(4) Ad Solit. p. 827.

(1) Hilar. Fragm. p. 411.
(2) V. Pagi. an. 349, n. 4, 5, etc.
(3) Ath. 2, Ap. p. 775.
(4) Hilar. Fragm. p. 411.
(5) Sup. n. 42.

lettre vous trouve en bonne santé. Vous nous donnerez de la confiance, si vous voulez bien aussi nous écrire de votre part. Soyez assuré, par cette lettre, que nous avons avec vous la paix et la communion ecclésiastique. La divine bonté vous conserve, notre cher frère. Ces deux lettres d'Ursace et de Valens furent envoyées à saint Athanase par Paulin, évêque de Trèves, successeur de saint Maximin (1). Ursace et Valens souscrivirent ensuite à des lettres pacifiques qui leur furent présentées par deux prêtres de saint Athanase, Pierre et Irénée, avec un laïque nommé Ammonius, quoique saint Athanase ne les eût point chargés de lettres pour eux.

(1) 2 Ap. p. 775, D. Ad Solit. p. 826.

LIVRE TREIZIÈME.

I. Mort de Constant. Magnence, Vetranion, Nepotien, empereurs.

Cependant, il s'éleva en Gaule un parti contre l'empereur Constant (1). On se plaignoit qu'il donnoit trop de crédit à des barbares, qu'il exerçoit des cruautés et qu'il vendoit les gouvernements. Les chefs de la conjuration furent Chrestius, Marcelin et Magnence. Ils s'assemblèrent à Autun, où Marcelin, préfet du trésor, leur fit un grand festin et à plusieurs officiers des troupes, le jour de la naissance de son fils, pendant que l'empereur Constant étoit à la chasse : c'étoit le quinzième des calendes de fevrier, sous le consulat de Sergius et de Nigrien, c'est-à-dire le dix-huitième de janvier l'an trois cent cinquante de J.-C. Le festin dura bien avant dans la nuit ; et Magnence, étant sorti sous prétexte de quelque nécessité, revint paré de l'habit impérial, et fut salué auguste par toute la compagnie (2). Constant, l'ayant appris, s'enfuit vers les Pyrénées; Gaïson le poursuivit par ordre de Magnence, le joignit à Elne et le fit mourir. Il avoit régné treize ans, depuis la mort du grand Constantin son père ; et en avoit vécu environ vingt-neuf. Vétranion, qui commandoit en Pannonie, ayant appris ces nouvelles, se déclara aussi empereur à Sirmium le premier jour de mars ; et Népotien, fils d'Eutropia, sœur du grand Constantin, prit la pourpre à Rome le troisième de juin, comme y ayant droit par la naissance ; mais il n'étoit soutenu que d'une troupe de gladiateurs. Ces trois prétendus empereurs faisoient profession du christianisme.

II. Siége de Nisibe. Saint Jacques.

L'empereur Constantius, qui étoit alors à Édesse, faisant la guerre aux Perses, ayant appris la révolte de Magnence, commença à marcher vers l'occident (3) ; et Sapor, roi de Perse, profitant de l'occasion, vint assiéger pour la seconde fois Nisibe en Mésopotamie, le plus puissant rempart de l'empire sur cette frontière (4). Il avoit une grande armée d'infanterie et de cavalerie, avec plusieurs éléphants: le siége dura quatre mois (1). On fit la circonvallation, on éleva des tours, on employa toutes les machines dont on se servoit alors dans les siéges, mais inutilement. Enfin, après soixante-dix jours de travaux, Sapor fit arrêter le fleuve Mygdone, qui traversoit la ville, par une digue qu'il fit élever assez loin au-dessus, et qu'il fit rompre quand l'eau fut à sa hauteur. Cette eau retenue, venant avec effort contre la muraille de la ville, en abattit une espace considérable. Les Perses témoignèrent leur joie par de grands cris; mais ils différent l'assaut au lendemain, parce que l'inondation rendoit la brèche inaccessible. Quand ils approchèrent, ils furent bien surpris de trouver derrière une nouvelle muraille. C'étoit saint Jacques, l'évêque de cette ville, célèbre par sa vertu et par ses miracles, qui avoit encouragé la garnison et les habitants à élever si promptement cet ouvrage, demeurant cependant en prière dans l'église (2).

Sapor, s'étant lui-même approché, crut voir sur la muraille un homme vêtu à la royale, dont la pourpre et la diadème jetoient un éclat merveilleux. Il ne douta point que ce ne fût l'empereur romain, et menaça de mort ceux qui lui avoient dit qu'il n'étoit pas à Nisibe. Mais, comme ils l'assurèrent de nouveau que Constantius étoit à Antioche, il comprit ce que signifioit la vision, et que Dieu combattoit pour les Romains: de dépit il jeta en l'air un javelot, comme pour se venger du ciel. Alors saint Ephrem, diacre et disciple de saint Jacques, le pria de monter sur la muraille pour voir les Perses, et jeter sur eux sa malédiction. Le saint évêque monta sur une tour ; et, voyant cette multitude infinie, il ne fit autre imprécation que de demander à Dieu des moucherons pour faire éclater la puissance par les plus petits animaux. Il en vint aussitôt fondre sur les ennemis comme des nuées. Ils entroient dans les trompes des éléphants, dans les oreilles et les naseaux des chevaux et des autres bêtes, qui, entrant en fureur, rompoient leurs brides et leurs harnois, jetoient leurs hommes, troubloient les rangs,

(1) Zosym. lib. II, p. 693. Victor. Ep.
(2) Idac. Fast. an. 350.
(3) Philost. p. 111, c. 22.
(4) Julian. Orat. I. Pagi. 350, n. 5.

(1) Theod. II, Hist. c. 30, et Philoth. c. 1. Philost. III, c. 23. Chr. pasch, an. 350.
(2) Sup. liv. XI, n. 2.

et fuyoient où elles pouvoient. Sapor, forcé de reconnoître la puissance de Dieu, leva le siége et se retira honteusement. Philostorge, arien, et par conséquent peu favorable à saint Jacques de Nisibe, rendoit témoignage à ce miracle dans son histoire (1). Le saint mourut quelque temps après, sous le règne de Constantius, qui le fit enterrer dans la ville de Nisibe, suivant l'ordre du grand Constantin, son père, comme pour en être le protecteur (2); car l'usage étoit de mettre des sépultures hors les villes. Il laissa un grand nombre de livres en sa langue syriaque, la plupart de morale : on comptoit en tout vingt-six volumes. Il y avoit entre autres une chronique moins curieuse que celle des Grecs, mais plus solide; car elle n'étoit composée que de passages de l'Ecriture, et tendoit à fermer la bouche à ceux qui veulent philosopher vainement sur l'antechrist, ou sur le dernier avénement de Notre Seigneur.

III. Déposition de Vétranion.

L'empereur Constantius, ayant donné ordre à la sûreté des places de Syrie, partit d'Antioche avant le mois juin, pour marcher contre Magnence (3). Ses troupes étant assemblées, il conseilla à tous ceux qui n'avoient pas encore reçu le baptême de le recevoir au plus tôt, leur représentant les périls de la guerre, et déclarant que ceux qui ne seroient pas baptisés n'avoient qu'à quitter le service et se retirer chez eux. Toutefois, il ne se fit baptiser lui-même qu'onze ans après, et à l'article de la mort. Peut-être donnera-t-on le nom de païens à ceux qui quittèrent le service plutôt que de se faire chrétiens; car *paganus* en latin signifioit celui qui ne portoit pas les armes, étant opposé à *miles*, et de là il peut s'être étendu à tous les infidèles en général; peut-être aussi ce nom vient-il de *pagus*, d'où nous avons fait pays; car les paysans furent les derniers qui s'opiniâtrèrent à conserver l'idolâtrie. Magnence envoya des ambassadeurs à Constantius et à Vétranion, à qui Constantius avoit envoyé de son côté, pour n'avoir pas deux ennemis à combattre à la fois.

Vétranion préféra l'alliance de Constantius (4); et comme c'étoit un vieillard grossier, simple et presque imbécile, Constantius lui persuada ce qu'il voulut. Ils se joignirent en Pannonie; et Constantius, étant monté sur le tribunal avec Vétranion, commença à haranguer les soldats en latin, et leur représenta ce qu'ils devoient à la mémoire du grand Constantin, les serments qu'ils avoient fait d'obéir à ses enfants, la trahison de Magnence et la mort indigne de Constant, les conjurant de ne pas laisser ce crime impuni, et de lui aider à recouvrer la succession de son frère. Quoiqu'il ne parlât directement que contre Magnence, les soldats, gagnés auparavant, en firent l'application à Vétranion, et crièrent tout d'une voix qu'il falloit ôter tous ces faux empereurs, pour n'obéir qu'à Constantius, et le proclamèrent auguste et empereur, sans faire aucune mention de Vétranion. Ce pauvre vieillard, se voyant abandonné, quitta la pourpre, descendit du tribunal, et se vint jeter aux pieds de Constantius, qui non-seulement lui donna la vie, mais le fit manger à sa table, et l'envoya à Pruse en Bithynie, où il lui fournit magnifiquement de quoi vivre le reste de ses jours, lui pardonnant de bonne foi sa révolte (1). Vétranion, de son côté, lui fut fidèle, et acheva sa vie en repos Comme il étoit chrétien, il assistoit assidûment aux assemblées des fidèles, distribuoit de grandes aumônes, et honoroit les ministres de l'Eglise. Il écrivoit souvent à Constantius, pour le remercier du bien qu'il lui avoit procuré, et lui conseilloit de se le procurer à lui-même, renonçant à l'embarras des affaires (2). Vétranion fut déposé le vingt-cinquième de décembre trois cent cinquante, après avoir régné dix mois.

IV. Gallus césar.

Magnence s'étoit délivré cependant de Népotien, ayant envoyé contre lui Marcelin, qui le vainquit en un grand combat. Népotien fut tué et sa tête portée par la ville de Rome au bout d'une lance (3). Il ne régna que vingt-huit jours, depuis le troisième de juin jusqu'au premier de juillet trois cent cinquante; sa mort fut suivie d'une cruelle proscription (4). On fit mourir Eutropia, sa mère, et plusieurs autres personnes considérables. Ainsi, au commencement de l'an trois cent cinquante-un, il ne restoit plus que Magnence, qui disputât l'empire à Constantius. Avant que de marcher contre lui, il voulut pourvoir à la sûreté de sa maison et des provinces d'Orient contre les Perses; et n'ayant point d'enfants mâles, il choisit Gallus, son cousin germain, fils de Jules Constantius, et le déclara césar le quinzième de mars trois cent cinquante-un, lui faisant épouser sa sœur Constantia, veuve d'Annibalien. Gallus avoit environ vingt-cinq ans, et on le trouve aussi nommé Constantius; car l'empereur lui donna son nom. Il l'envoya à Antioche où Gallus fit transporter dans le faubourg de Daphné les reliques de saint Babylas, pour purger ce lieu de la superstition et des impuretés qui s'y commettoient, et depuis ce temps il ne se rendit plus d'oracles au fameux temple d'Apollon, qui rendoit ce lieu illustre (5).

(1) Lib. III, c. 23.
(2) Gennad. Catalog. n. 1.
(3) Theod. III, c. 3.
(4) Zosym. 2, p. 694. Victor. de Cæsar. et in Ep. Eutrop.

(1) Chr. pasch. an. 350, p. 292.
(2) Socr. II, c. 28. Soz. IV, c. 4.
(3) Zosym. lib. II, p. 44. Victor. Epit. Eutrop.
(4) Ath. 5, Apol. p. 617
(5) Sozom. V, Hist. c. 19.

V. Croix miraculeuse.

Dans le même temps que Gallus vint à Antioche, il arriva un grand miracle en Orient. Une croix lumineuse parut dans le ciel sur la ville de Jérusalem (1), s'étendant depuis le calvaire jusqu'au mont des Olives, par l'espace de quinze stades, qui font près de trois quarts de lieue : la largeur étoit proportionnée à la longueur; ce n'étoient pas des rayons étendus comme d'une comète, mais un amas de lumière épaisse et éclatante. Ce phénomène parut en plein jour à neuf heures du matin, le septième de mai de cette année trois cent cinquante-un. Tous ceux qui se trouvèrent à Jérusalem en furent épouvantés : ils quittèrent les places, les maisons et tout ce qui les occupoit, pour courir à l'église avec les femmes et les enfants; tous ensemble louoient Jésus-Christ, et confessoient sa divinité. La nouvelle s'en répandit promptement de tous côtés; car il venoit toujours à Jérusalem des étrangers de tous les pays du monde pour prier et pour visiter les saints lieux. Ce miracle convertit un grand nombre de païens et de juifs.

L'empereur Constantius en reçut divers avis, mais principalement par saint Cyrille, évêque de Jérusalem, qui venoit de succéder à saint Maxime. Nous avons encore la lettre où il raconte ainsi le miracle : Du temps de Constantin, votre père d'heureuse mémoire, le bois salutaire de la croix fut trouvé à Jérusalem : de votre temps les miracles ne viennent plus de la terre, mais du ciel. Car, pendant ces saints jours de la Pentecôte aux nones de mai, vers l'heure de tierce, une très-grande croix, composée de lumière, a paru au-dessus du saint Golgotha, s'étendant jusqu'à la sainte montagne des Olives, et s'est montrée très-clairement, non à une ou deux personnes, mais à tout le peuple de la ville. Ce n'a point été, comme on pourroit penser, un phénomène passager : il a subsisté sur la terre pendant plusieurs heures, visible aux yeux, et plus éclatant que le soleil dont la lumière l'auroit effacé si la sienne n'eût été plus forte. Aussitôt, tout le peuple de la ville est accouru dans l'église, avec une crainte mêlée de joie : les jeunes et les vieux, les hommes et les femmes, et jusqu'aux filles les plus retirées; les chrétiens du pays et les étrangers, et les païens qui étoient venus de divers lieux. Tous d'une voix louoient Notre Seigneur Jésus-Christ, le fils unique de Dieu, le faiseur de miracles, voyant par expérience la vérité de la doctrine chrétienne, à qui le ciel rend témoignage. Ce que saint Cyrille nomme ici les jours de la Pentecôte ne sont pas les fêtes qui la suivent, mais, selon le style des anciens, les jours qui la précèdent, c'est-à-dire les cinquante jours du temps pascal. Il finit en souhaitant que l'empereur glorifie à jamais la sainte et consubstantielle trinité : ce qui montre combien saint Cyrille étoit attaché à la foi de Nicée, quoiqu'il eût liaison avec Acace de Césarée, qui l'avoit ordonné évêque.

VI. Concile de Sirmium. Photin déposé.

L'empereur étoit demeuré en Pannonie après la déposition de Vétranion, et, ayant envoyé des troupes contre Magnence, il attendoit à Sirmium l'événement de la guerre. Il y assembla un concile cette même année trois cent cinquante-un, après le consulat de Sergius et de Nigrien (1), car la guerre civile fit qu'il n'y eut point de consuls reconnus par tout l'empire : ce qui obligea de compter par ceux de l'année précédente. Ce concile fut composé de plusieurs évêques orientaux qui avoient suivis l'empereur. Les plus fameux sont Narcisse de Néroniade; Théodore d'Héraclée; Basile d'Ancyre; Eudoxe de Germanicie; Démophile de Bérée; Cécropius de Nicomédie; Sylvain de Tarse; Macédonius de Mopsueste, et Marc d'Aréthuse. Ursace et Valens y étoient aussi, et on y compte jusqu'à vingt-deux évêques. Le but de ce concile étoit la déposition de Photin, évêque de la ville même de Sirmium, qui s'y maintenoit toujours, bien qu'il eût été condamné déjà plusieurs fois par les évêques d'Occident. Les Orientaux le condamnèrent aussi, et le déposèrent comme tenant la doctrine de Sabellius et de Paul de Samosate (2); et ce jugement comme juste fut approuvé de tout le monde (3).

On n'approuva pas de même une nouvelle formule de foi qui y fut dressée en grec. Elle contient d'abord une exposition de la foi un peu étendue, puis vingt-sept anathèmes contre différentes erreurs des ariens déclarés, des sabelliens et de Photin. Cette formule n'est pas tant mauvaise en elle-même que suspecte, à cause des évêques qui l'approuvèrent, dont plusieurs avoient été déposés au concile de Sardique. Elle ne dit, ni que le fils soit consubstantiel au père, ni même qu'il lui soit semblable, et dit expressément (4) : Nous n'égalons pas le fils au père, mais nous concevons qu'il lui est soumis. Elle dit anathème à ceux qui diront, que ce n'est pas le fils qui apparut à Abraham, ou qui lutta contre Jacob (5); et il est vrai que plusieurs des anciens ont cru (6) que le fils de Dieu avoit commencé dès lors à être envoyé vers les hommes. Photin le nioit, parce qu'il ne vouloit pas avouer que Dieu eût un fils avant

(1) Socr. II, c. 28. Soz. IV, c. 5.

(1) Socr. II, c. 28, 29.
(2) Hilar. Fragm. p. 412, E.
(3) Socr. II, c. 30. Hilar. de Synod. p. 339. Athan. de Synod. p. 900. V. Pagi. n. 351, n. 12.
(4) Soz. I, c. 6.
(5) An. 17.
(6) Ath. 15, 16.

que Jésus fût né de Marie, mais d'ailleurs, les ariens en abusoient, prétendant prouver par-là que le père seul étoit de sa nature invisible et incompréhensible. Or, saint Augustin a fort bien prouvé depuis que ces apparitions ont été exécutées par des anges; que souvent il n'y a pas plus de raison de les rapporter à une des personnes divines qu'à l'autre, et que la trinité même s'est manifestée aux hommes en ces occasions (1).

Cette formule ayant été approuvée de tous les évêques du concile, ils voulurent persuader à Photin d'y souscrire, lui promettant de le rétablir dans son siége à cette condition (2); mais il ne l'accepta pas; et, se sentant soutenu par son peuple qui l'aimoit, il se plaignit à l'empereur d'avoir été injustement condamné. Il obtint une conférence pour examiner encore sa doctrine : Basile d'Ancyre se chargea de disputer contre lui, en présence des évêques et de huit commissaires nommés par l'empereur d'entre les sénateurs, entre autres Thalassius, qui avoit un grand crédit auprès de l'empereur, et qui fut envoyé cette année avec le césar Gallus en qualité de préfet du prétoire d'Orient (3). La conférence fut écrite sur-le-champ par six notaires ou écrivains en notes, qui en firent trois copies; l'une fut envoyée cachetée à l'empereur, l'autre aussi cachetée fut délivrée aux comtes ou sénateurs, la troisième à Basile et au concile (4). La dispute fut grande, mais Photin y fut vaincu et demeura condamné. L'empereur le bannit, et il passa le reste de sa vie en exil, où il composa un ouvrage contre toutes les hérésies, qui ne tendoit qu'à établir la sienne. Il l'écrivit en grec et en latin; car il n'ignoroit pas cette langue, quoiqu'il fût né en Orient. A sa place, on fit évêque de Sirmium Germinius, venu de Cyzique, et du parti des ariens (5).

VII. Magnence vaincu à Murse.

Magnence, étant maître des Gaules et de l'Italie, avoit passé les Alpes, et s'étoit avancé dans l'Illyrie et la Pannonie, où ses troupes en vinrent enfin aux mains avec celles de Constantius, dans une grande plaine près de Murse sur la Drave, où est à présent le pont d'Essec (6). Constantius ne jugea pas à propos d'exposer sa personne dans cette bataille (7); il demeura cependant dans une église des martyrs hors de la ville, ayant pris avec lui pour sa consolation Valens, évêque de Murse même, fameux arien. Celui-ci avoit adroitement donné ordre d'être averti en diligence de l'événement du combat, afin d'être le premier à porter une bonne nouvelle, ou à se mettre en sûreté. Ainsi, comme l'empereur et le peu de gens qui l'accompagnoient étoient en grande inquiétude, Valens vint dire que les ennemis fuyoient. L'empereur lui dit de faire entrer celui qui en avoit donné l'avis: Valens dit que c'étoit un ange. Constantius le crut, il dit souvent depuis hautement, qu'il devoit cette victoire plutôt aux mérites de Valens qu'à la valeur de ses troupes; et le crédit des ariens s'accrut considérablement par cette imposture. La bataille de Murse se donna le vingt-huitième de septembre cette année trois cent cinquante-un (1). La victoire fut sanglante, mais entière. Magnence fut contraint de repasser les Alpes et de se retirer dans les Gaules, où, ayant encore été vaincu, il se tua à Lyon d'un coup d'épée, ayant régné trois ans et demi, et vécu près de cinquante (2). Décentius, son frère, qu'il avoit fait césar, s'étrangla quand il eut appris sa mort. Mais tout ceci n'arriva que deux ans après, au mois d'août de l'an trois cent cinquante-quatre (3).

VIII. Martyre de saint Paul de Constantinople.

La prospérité de Constantius releva le courage des ariens, et renouvela la persécution contre les évêques catholiques, que l'autorité de Constant avoit arrêtée (4). Ursace et Valens revinrent au parti, disant tout haut, quoique faussement, que leur rétractation avoit été forcée, et que l'empereur Constant les y avoit contraints par violence (5).

Un des premiers évêques dont ils se délivrèrent, fut saint Paul de Constantinople. Depuis que Constantius l'avoit chassé en trois cent quarante-deux, il étoit revenu à Constantinople, soit par le crédit de Constant ou autrement; et il y demeura pendant le concile de Sardique, où le peuple ne permit pas qu'il fût mené, craignant les entreprises de ses ennemis. Mais depuis, Constantius, étant à Antioche, manda à Philippe, préfet du prétoire, très-favorable aux ariens, de chasser Paul de l'église et de mettre Macédonius à sa place. Philippe, craignant une sédition, usa d'artifice: il cacha l'ordre de l'empereur, et, sous prétexte de quelques affaires publiques, il alla le premier dans un bain, nommé Zeuxippe, d'où il envoya respectueusement prier Paul de le venir trouver, comme pour une affaire nécessaire. Il y vint: le préfet lui montra l'ordre de l'empereur, l'évêque se soumit volontiers, bien qu'il fût condamné sans connoissance de cause. Mais, comme le peuple, se doutant de quelque chose, s'étoit déjà assemblé en grand nombre autour de ce bain public, Philippe fit rompre

(1) De Trin. lib. II, c. 9, 10, etc.
(2) Socr. II, c. 30.
(3) Epiph. Hær. 71, n. 1. Sozom. lib. II, p. 698.
(4) V. Vales. ad Socr. II, c. 30.
(5) Athan. ad Solit. p. 810. Orat. I, in Arian. p. 292, B.
(6) Zozim. lib. II, p. 699.
(7) Sulp. Sever. Hist. lib. II.

(1) Idac. Fast.
(2) Aurel. Epit.
(3) Idac. Fast. p. 353, n. 3.
(4) Athan. ad Solit. p. 828, A.
(5) Sup. liv. XII, n. 18. Theod. 2, Hist. c. 5. Socr. II, c. 16.

le treillis d'une fenêtre, par laquelle on amena Paul dans le palais. Il s'y trouva un vaisseau tout prêt, pour le jeter dedans et l'envoyer en exil : ce qui fut exécuté promptement.

Cependant Philippe sortit du bain public et marcha droit à l'église, menant avec lui dans son chariot Macédonius, qui s'étoit trouvé là comme sorti d'une machine. Ils étoient environnés de soldats l'épée à la main. Le peuple courut à l'église, tant les catholiques que les ariens, chacun s'en voulant saisir le premier. Mais, quand ils en furent proche, une peur sans raison les prit tous et les soldats mêmes. La foule étoit si grande, que le préfet et Macédonius ne pouvoient trouver de passage; les soldats commencèrent à pousser; le peuple trop pressé ne pouvoit reculer, ils crurent qu'il résistoit exprès pour les empêcher d'entrer, et, ayant les épées nues, ils commencèrent à frapper tout de bon, en sorte qu'il mourut, à ce que l'on disoit, plus de trois mille personnes, les uns tués par les soldats, les autres étouffés dans la presse. Telle fut l'entrée de Macédonius dans l'église de Constantinople.

L'évêque Paul fut envoyé chargé de chaînes de fer, premièrement à Singate en Mésopotamie, d'où il fut transféré à Emèse, et enfin à Cucuse, sur les confins de la Cappadoce et de l'Arménie, dans les déserts du mont Taurus (1). Là, ses ennemis l'enfermèrent dans un lieu étroit et obscur, où ils le laissèrent, espérant qu'il mourroit de faim. Mais, au bout de six jours, ayant trouvé qu'il respiroit encore, ils l'étranglèrent, et publièrent qu'il étoit mort de maladie. Philagre, vicaire du préfet du prétoire, qui étoit alors sur les lieux, et très-favorable aux ariens, peut-être fâché de ne l'avoir pas fait mourir lui-même, dit à plusieurs personnes comment la chose s'étoit passée; et saint Athanase témoigne l'avoir appris d'eux-mêmes. Toute l'Eglise honore saint Paul de Constantinople comme martyr (2). Sa mort arriva vers le commencement de cette année trois cent cinquante et un, et la vengeance divine suivit de près le préfet Philippe, qui l'avoit procurée aussi bien que son exil; car, avant l'année révolue, il fut honteusement privé de sa charge; et, devenu simple particulier, banni de son pays, n'attendant que l'heure où l'on viendroit le faire mourir, il périt misérablement.

IX. Calomnies contre saint Athanase.

Le principal objet de la haine des ariens étoit toujours saint Athanase. Ils le voyoient en repos dans son église, uni de communion avec plus de quatre cents évêques (3). Le pape, toute l'Italie, la Sicile et les autres îles, toute l'Afrique, la Gaule, la Grande-Bretagne, l'Espagne et le grand Osius, la Pannonie, la Dalmatie, la Dacie, la Macédoine, la Grèce, la plus grande partie de la Palestine, toute l'Egypte et la Lybie, conservoient avec lui la paix et l'union ecclésiastique. Les ariens ne le pouvoient supporter : l'envie et la crainte de voir leur hérésie vaincue et proscrite en tous lieux les agitoit violemment. Les chefs du parti étoient alors Léonce d'Antioche, George de Laodicée, Acace de Césarée en Palestine, Théodore d'Héraclée, Narcisse de Néroniade, tous déposés au concile de Sardique, dont le jugement les avoit couverts de confusion. Ils s'adressent à l'empereur tous ensemble et lui disent : Vous n'avez pas voulu nous croire la première fois ; nous vous disions bien, quand vous rappelâtes Athanase, que c'étoit bannir notre doctrine. Il s'y est opposé dès le commencement et ne cesse de l'anathématiser : il a rempli le monde des lettres qu'il écrit contre nous; la plupart des évêques sont en communion avec lui; il a gagné une partie de ceux qui sembloient être pour nous, il aura bientôt le reste; nous demeurerons seuls. Il est à craindre que l'on ne nous appelle hérétiques et vous aussi, et qu'on ne nous traite comme les manichéens.

A ces considérations, ils en ajoutoient de plus pressantes pour Constantius. Athanase, disoient-ils, a été l'occasion du mécontentement de l'empereur Constant, votre frère, et vous a pensé jeter dans une guerre civile. Il a mal parlé de vous à Constant, les deux fois qu'il lui a parlé; enfin il a été du parti de Magnence, et lui a écrit une lettre dont nous avons la copie (1). Il a dédié sans votre participation l'église que Grégoire avoit commencée à Alexandrie par vos ordres et à vos dépens. Constantius, échauffé par ces discours, et parce qu'en marchant contre Magnence il avoit vu lui-même la multitude d'évêques qui communiquoient avec saint Athanase, changea entièrement de disposition à son égard. Il oublia des lettres favorables qu'il lui avoit écrites, et les promesses qu'il lui avoit faites de vive voix, même avec serment, lorsqu'il le renvoya chez lui; il résolut de le faire condamner par les évêques d'Occident, et de le chasser encore de son église. Ou plutôt il se laissa entraîner à la passion des ariens.

X. Libère, pape. Concile d'Arles.

Ils commencèrent par s'adresser au pape Libère. Il avoit succédé à Jules, qui mourut le douzième d'avril, sous le cinquième consulat de l'empereur Constantius, avec le césar Constantius Gallus, c'est-à-dire l'an trois cent cinquante-deux, après avoir tenu le saint siége quinze ans deux mois et six jours (2). Nous n'a-

(1) Athan. ad Solit. p. 83, 84. Id. Apol. p. 703. Theod. II, c. 5.
(2) Menolog. 6 sept. Martyr. 7 juin.
(3) Athan. ad Solit. p. 827.

(1) Ap. I, p. 677.
(2) Lib. Pont. Sup. l. XI n. 58.

vons de lui que les deux lettres dont il a été parlé; la grande aux eusébiens, l'autre à l'église d'Alexandrie, sur le retour de saint Athanase (1). Libère fut élu pape malgré lui, un ou deux mois après, s'étant acquitté de son devoir dans un ministère inférieur avec une grande humilité (2). Les évêques orientaux lui écrivirent contre saint Athanase, pour lui persuader de lui refuser sa communion, et il lut leur lettre dans un concile d'évêques d'Italie assemblés à Rome; mais il y lut aussi une lettre de soixante-quinze évêques d'Egypte en faveur de saint Athanase. C'est pourquoi le concile, voyant un plus grand nombre d'évêques de son côté, jugea qu'il étoit contre la loi de Dieu de consentir aux Orientaux. Libère leur fit réponse conformément à cette résolution; et de l'avis du même concile, il envoya à l'empereur Constantius Vincent, évêque de Capoue, et quelques autres pour le prier de faire assembler un concile à Aquilée, comme il avoit résolu depuis long-temps. On croit que Vincent de Capoue est le même qui, vingt-huit ans auparavant, avoit présidé au concile de Nicée, au nom du pape saint Sylvestre. Le concile se tint dans les Gaules, à Arles, où l'empereur vint après la défaite et la mort de Magnence (3), et y séjourna depuis le mois d'octobre de l'an trois cent cinquante-trois, jusqu'au printemps de l'année suivante.

Au mois de mai de la même année, étant à Constantinople, il avoit fait un édit en faveur des clercs, pour rendre plus faciles les assemblées ecclésiastiques des peuples qui se convertissoient tous les jours (4). Il accorde aux clercs par cette loi, premièrement l'exemption des cens que l'on payoit au fisc pour les fonds de terres, secondement l'exemption des charges sordides, comme de fournir de la farine, du pain, du charbon, à l'exemple des principaux officiers qui en étoient exempts. La troisième exemption est de la contribution lustrale, qui se levoit sur les marchands. La dernière des parangaries ou corvées, pour fournir les chevaux et les voitures publiques. On étend ces priviléges à leurs femmes, leurs enfants et leurs esclaves; car la plupart des clercs inférieurs étoient mariés, et plusieurs étoient marchands ou artisans. Or, il est certain, dit cette loi, que le gain qu'ils tirent de leurs boutiques tourne au profit des pauvres. Sur la fin de la même année, Constantius fit une loi pour défendre les sacrifices nocturnes, que Magnence avoit permis (5). Car, tout chrétien qu'il étoit, il donnoit créance aux magiciens et aux enchanteurs, contre la loi de Dieu. Les ariens lui avoient fait aussi publier un édit, pour condamner au bannissement tous ceux qui ne souscriroient pas la condamnation d'Athanase (1).

Comme ils savoient que les Occidentaux n'y avoient jamais voulu consentir, ce fut la première chose qu'ils demandèrent dans le concile d'Arles. Les légats du pape, savoir, Vincent de Capoue et Marcel, évêque d'une autre ville de Campanie, demandoient que l'on traitât la cause de la foi avant la cause personnelle d'un particulier, et que l'on commençât par la condamnation de l'hérésie d'Arius (2). Ils allèrent même jusque-là, touchés du trouble de toutes les églises, de promettre, et par écrit, qu'à cette condition ils consentiroient à la condamnation d'Athanase. On s'assembla là-dessus, et après avoir délibéré, les Orientaux répondirent qu'ils ne pouvoient condamner la doctrine d'Arius, et qu'il falloit excommunier Athanase; car c'étoit la seule chose qu'ils prétendoient. Enfin Vincent de Capoue céda à la violence et aux mauvais traitements, et consentit à la condamnation de saint Athanase (3). Saint Paulin, évêque de Trèves, refusa constamment d'y souscrire (4), déclarant qu'il consentoit seulement à la condamnation de Photin et de Marcel, mais non pas à celle d'Athanase. Il fut donc banni, et envoyé en Phrygie, parmi les montanistes (5) : on changea de temps en temps le lieu de son exil, et il y mourut cinq ans après, en trois cent cinquante-huit.

XI. Lettre de l'empereur à saint Athanase, par Montan.

Cependant saint Athanase, sachant que l'on avoit prévenu l'empereur contre lui par plusieurs calomnies, et ne croyant pas qu'il y eût pour lui de sûreté à la cour, y envoya cinq évêques choisis et trois prêtres pour apaiser l'empereur, répondre aux calomnies, et faire tout le reste de ce qu'ils jugeroient utile pour l'Église et pour lui (6). Mais, les ariens persuadèrent à l'empereur que saint Athanase avoit écrit pour demander à venir en Italie, afin de remédier aux maux de l'Église. L'empereur lui envoya un officier du palais, nommé Montan, avec une lettre qui lui permettoit de venir, et lui offroit les commodités du voyage. Saint Athanase, qui n'avoit rien demandé, fut extrêmement surpris; toutefois, comme la lettre de l'empereur ne portoit point d'ordre de venir, mais seulement une permission, il crut devoir demeurer dans son église, et ne laissa pas de se tenir prêt à partir au premier ordre. Il demeura vingt-six mois sans ouïr parler de rien. Ses ennemis vouloient apparemment le tirer d'Alexandrie, pour y mettre plus facilement en son absence un évêque de leur parti, et ils ne laissèrent pas de le calomnier de n'être pas venu, comme s'il eût méprisé un ordre de l'empereur. Entre les évêques qu'envoya saint Athanase, étoit Sérapion de Thmouis, qui avant son épiscopat avoit été moine et supérieur de plusieurs moines, aussi bien qu'Ammon, que l'on croit aussi avoir été un des cinq envoyés (1). Car, on avoit dès lors élevé à l'épiscopat plusieurs saints moines; et saint Athanase en compte jusqu'à sept dans sa lettre à Draconce, que l'on peut raisonnablement rapporter à ce temps-ci.

(1) Epist. 2, Liberii. ap. Hilar. Fragm. pag. 456. et ap Lucif. et tom. 2, Conc. p 743.
(2) Epist. 1, t. 2, Conc. p. 745.
(3) Amm. XIV, c. 3, p. 353. n. 5.
(4) L. X, Cod. Theod. de Ep. l. XIII, XIV, de Extraord. etc. C. Theod. lib. XI.
(5) L. V, Cod. Theod. de pag. Athan. Ap. 1, p. 678, A.

(1) Sev. Sulp. Hist lib. II. p. 406, Varior.
(2) Ep. Lib. ad Const.
(3) Ath. Ap. p. 692, B.
(4) Lib. Marc. et Faust. p. 28.
(5) Sev. Sulp. ibid. Ath. p. 692, A. Hilar. in Const. p. 291, D. Hier. Chr. 359.
(6) Soz. VI, c. 9. Ath. 1, Ap. p. 686.

XII. Lettre de saint Athanase à Draconce.

Draconce étoit moine, prêtre et abbé d'un monastère. Il fut élu évêque d'Hermopolis près d'Alexandrie, du consentement général même des païens (2). Mais, après avoir été ordonné, il se retira et se cacha, ne pouvant se résoudre à accepter une telle charge, et étant soutenu par les conseils de quelques autres. Saint Athanase, qui étoit lié avec lui d'une étroite amitié, lui écrivit sur ce sujet une lettre, qui commence ainsi : Je ne sais que vous écrire. Me plaindrai-je de votre refus, ou de ce que vous avez égard au temps, et vous cachez par la crainte des juifs? Mais soit ce motif, soit un autre, il y a lieu, mon cher Draconce, de se plaindre de votre conduite. Il ne falloit pas vous cacher après avoir reçu la grâce, ni donner aux autres un prétexte de fuir, étant aussi sage que vous êtes. Cette union si peu attendue qui a paru dans votre élection, sera nécessairement rompue par votre retraite; cette église sera en proie à plusieurs, et à plusieurs qui ne vont pas droit, mais tels que vous les connoissez; et les païens qui auroient promis de se faire chrétiens demeureront païens, vous voyant mépriser la grâce que vous avez reçue. Quelle excuse pourrez-vous alléguer? Quel remède apporterez-vous à tant de maux? O mon cher Draconce, vous nous avez mis dans l'affliction, au lieu de la joie et de la consolation que nous attendions de vous. Vous devez savoir qu'avant votre ordination vous viviez pour vous; à présent vous êtes à votre peuple; il attend de vous la nourriture, la doctrine de l'Ecriture sainte. Si vous vous nourrissez seul, quand Notre Seigneur Jésus-Christ viendra nous juger, qu'elle excuse aurez-vous d'avoir laissé mourir de faim son troupeau?

Si vous craignez le temps, où est donc votre courage? C'est en ces rencontres qu'il faut montrer de la hardiesse et du zèle pour Jésus-Christ. Est-ce que la disposition des églises ne vous plaît pas, ou que vous ne croyez pas que le ministère épiscopal ait sa recompense? Ce seroit mépriser le Sauveur qui l'a établi : de telles pensées ne seroient pas dignes de Draconce. Ce que le Seigneur a ordonné par les apôtres est bon et solide; il demeurera, et la lâcheté des frères cessera. Si tous avoient eu les même sentiments, comment auriez-vous été fait chrétien sans évêques? Et si ceux qui viendront après nous prenoient les mêmes pensées, comment les églises subsisteroient-elles? Ceux qui vous donnent de tels conseils, croient-ils que vous n'avez rien reçu, parce qu'ils le méprisent? Ils devroient donc croire aussi que la grâce du baptême ne seroit rien pour ceux qui la mépriseroient. N'avez-vous pas ouï ce que dit l'apôtre (1) : Ne négligez pas la grâce qui est en vous. Qui veulent-ils que vous imitiez, celui qui doutoit et qui voulant bien suivre Jésus-Christ, différoit et délibéroit à cause de ses parents (2)? Ou le bienheureux Paul, qui, à l'instant que le ministère lui est confié, ne défère point à la chair et au sang? Car encore qu'il dise (3) : Je ne suis pas digne d'être nommé apôtre, toutefois connoissant ce qu'il a reçu, et de qui il l'a reçu, il dit (4) : Malheur à moi, si je ne prêche l'Evangile! Au contraire, en le prêchant (5), ceux qu'il instruit sont sa joie et sa couronne. Son zèle le fait prêcher jusqu'en Illyrie : il n'y a point de peine d'aller à Rome et de passer en Espagne, afin que sa récompense croisse avec son travail.

Peut-être vous conseillent-ils de vous cacher, à cause du serment que vous avez fait, de ne point paroître, si vous étiez ordonné, et croient en cela qu'il y a de la piété. Mais la véritable piété est de craindre Dieu, qui vous a imposé cette charge. Qu'ils blâment donc aussi Jérémie et le grand Moïse (6). Etant envoyés et ayant reçu la grâce de la prophétie, ils se sont excusés; mais ensuite ils se sont soumis. Quand vous auriez la voix foible et la langue embarrassée, quand vous vous croiriez trop jeune, craignez celui qui vous a formé, et qui vous connoissoit avant que de vous former. Quand vous auriez donné votre parole, qui doit être pour les saints comme un serment, lisez Jérémie; après qu'il eut dit (7) : Je ne parlerai plus au nom du Seigneur, il craignit le feu secret qu'il sentoit en lui, et, sans s'arrêter à ce qu'il avoit dit, il prophétisa jusqu'à la fin. Ne savez vous pas ce qui arriva à Jonas pour s'être enfui, et qu'il ne laissa pas de prophétiser ensuite? Le Seigneur nous connoît mieux que nous-mêmes : il sait à qui il confie ses églises. Celui qui n'en est pas digne ne doit pas regarder sa vie passée, mais son ministère, de peur qu'il n'ajoute aux désordres de sa vie la malédiction de sa négligence. Quand vous seriez véritablement foible, vous devez prendre soin de l'Eglise, de peur que ses ennemis,

(1) Inf. XIV, n. 26. Ep. ad Serap. p. 672, D. Ep. ad Dracon. p. 957, D.
(2) P. 845. t. 1.

(1) 1 Tim. IV, 14.
(2) Luc. IX, 60, 61.
(3) Gal. I, 16.
(4) 1 Cor. XV, 9
(5) Ibid. IX, 16.
(6) Exod. IV, 10. Jerem. V, 6.
(7) Jerem. XX, 9.

la trouvant abandonnée, ne prennent l'occasion de la ravager. Ne nous laissez pas seuls dans le combat : venez à nous qui vous aimons, et qui vous conseillons suivant l'Ecriture.

Vous n'êtes pas le seul d'entre les moines qui avez été ordonné, ni le seul qui avez gouverné un monastère et qui avez été chéri des moines. Vous savez que Sérapion est moine, et de combien de moines il a été supérieur : vous n'ignorez pas de combien de moines Apollos a été le père ; vous connoissez Agathus et Ariston ; vous vous souvenez d'Ammonius qui a voyagé avec Sérapion. Peut-être, avez-vous ouï-parler de Mouite dans la haute Thébaïde ; vous pouvez être informé de Paul, qui est à Latos, et de plusieurs autres. Tous ceux-là n'ont point renoncé à leur ordination, et toutefois ils n'en sont pas devenus pires ; au contraire, ils attendent la récompense de leurs travaux. Combien d'idolâtres ont-ils convertis? Combien en ont-ils ramené de leurs coutumes diaboliques ? Combien de serviteurs ont-ils acquis au Seigneur ? Ils ont persuadé la virginité aux filles et la continence aux jeunes hommes. Ne croyez donc pas ceux qui vous disent que l'épiscopat est une occasion de péché ; vous pouvez étant évêque avoir faim et soif comme Paul, et ne point boire du vin comme Timothée. Nous connoissons des évêques qui jeûnent, et des moines qui mangent ; des évêques qui ne boivent point de vin, et des moines qui en boivent ; des évêques qui font des miracles, et des moines qui n'en font pas. Plusieurs évêques n'ont jamais été mariés, et plusieurs moines ont eu des enfants. Aussi, il y a des évêques qui ont été pères, et des moines qui ont gardé la continence parfaite. Et d'ailleurs, nous savons qu'il y a des clercs qui souffrent la faim et des moines qui jeûnent ; la couronne ne se donne point selon les lieux, mais selon les œuvres. Hâtez-vous, puisque la sainte fête approche. Qui annoncera au peuple le jour de la pâque en votre absence ? Qui leur apprendra à la solenniser dignement ? Il semble que cette fête devoit être l'épiphanie, où, suivant l'ancienne coutume, on annonçoit la pâque de la même année.

XIII. Grande apologie de saint Athanase.

Ce fut aussi vers le même temps que saint Athanase écrivit sa grande apologie, que l'on compte ordinairement pour la seconde, et qui contient toutes les preuves de son innocence. Elle est adressée à ses amis, et montre deux choses, premièrement que sa cause ne devoit plus être examinée, après avoir été jugée solennellement par les conciles d'Alexandrie, de Rome et de Sardique, dont le jugement avoit été confirmé par la rétractation d'Ursace et de Valens. En second lieu, il prouve que, dans le fond, le jugement rendu en sa faveur étoit solidement établi sur la vérité et sur la justice de sa cause. Aussi, dans cet écrit, il n'y a de lui qu'une préface et une conclusion fort courte : tout le corps de l'ouvrage est un tissu de pièces qui servoient à sa défense, suivant la division qui vient d'être marquée (1). C'est-à-dire qu'il rapporte premièrement l'histoire de sa justification, commençant au concile d'Alexandrie, en trois cent trente-quatre, et finissant à la rétractation d'Ursace et de Valens, en trois cent quarante-neuf (2). Ensuite, il montre que ceux qui l'ont absous ne l'ont fait ni par complaisance, ni par crainte, mais par un pur motif de justice ; et, pour cet effet, il reprend l'histoire de toutes les calomnies avancées contre lui dès l'origine, c'est-à-dire dès la conjuration des ariens avec les méléciens, au commencement de son épiscopat. Là, il rapporte l'affaire d'Ischyras et celle d'Arsène, la procédure du concile de Tyr, la députation à la Maréote, son bannissement à Trèves, et finit à la lettre du jeune Constantin pour son retour (3). Ce qui est dit à la fin de la chute de Libère et de celle d'Osius, semble avoir été ajouté depuis ; et il paroît, par le corps de la pièce, qu'elle est écrite avant qu'Ursace et Valens eussent rétracté leur rétractation, ou du moins avant que saint Athanase en eût connoissance.

XIV. Libère demande un concile.

Le pape Libère, ayant appris la foiblesse avec laquelle Vincent de Capoue, son légat au concile d'Arles, avoit cédé aux ariens, en fut sensiblement affligé. Il en parloit ainsi dans une lettre à Osius (4) : J'espérois beaucoup de lui, parce qu'il savoit très-bien l'affaire, et qu'il en avoit été plusieurs fois juge avec vous. Non-seulement il n'a rien obtenu, mais il a été entraîné lui-même dans la dissimulation. J'en suis doublement affligé, et j'ai résolu de mourir pour Dieu plutôt que d'être le dernier délateur. Il veut dire être le calomniateur de saint Athanase. Il en écrivit aussi à Cécilien, évêque de Spolète, l'exhortant à ne se pas décourager par l'action de Vincent (5). Comme Libère étoit en cette peine, voyant qu'on pressoit publiquement les autres évêques d'Italie pour les contraindre à se soumettre au jugement des Orientaux, Lucifer vint fort à propos le trouver. Il étoit évêque de Cagliari, métropole de Sardaigne et des îles voisines (6) ; son mépris pour le monde, son amour pour les saintes lettres, la pureté de sa vie et sa constance dans la foi, l'avoient déjà rendu illustre dans l'Eglise (7). Il connoissoit à fond toute cette affaire, et savoit que le dessein des hérétiques étoit d'attaquer la foi, sous prétexte de la personne de saint Athanase. Il s'offrit avec un grand zèle d'aller à la cour, et d'expliquer tout à l'empereur pour obtenir de lui que l'on pût traiter dans un concile tout ce qui étoit en question.

(1) P. 7, 2.
(2) P. 7, 7.
(3) P. 805.
(4) Fragm. Epist. ap. Bar. an. 353, n. 19, et in Fragm. Hil. p. 426.
(5) Hilar. in Fragm. p. 425. Ep. 3, ad Euseb. tom. 2, Conc. p. 740.
(6) Athan. Apol. 1, p. 703, D.
(7) Lib. Faust. et Marc. p. 28.

Libère accepta cette offre, et envoya avec Lucifer un prêtre nommé Pancrace ou Eutrope, et un diacre nommé Hilaire, qu'il chargea d'une lettre pour l'empereur, pleine de respect et de fermeté (1). Il lui représente qu'il ne lui avoit pas demandé un concile seulement pour l'affaire d'Athanase, mais pour plusieurs autres, et qu'avant toutes choses on devoit traiter la cause de la foi. Il se justifie de ce qu'on l'accusoit d'avoir supprimé les lettres des Orientaux qui chargeoient Athanase, en disant qu'il les a lues en plein concile, mais qu'il n'a pu y ajouter foi parce qu'elles étoient contredites par le jugement de soixante-quinze évêques d'Egypte. Il dit ensuite : Les Orientaux témoignent qu'ils veulent avoir la paix avec nous. Quelle paix, seigneur, peut-il y avoir, puisqu'il y a quatre évêques du même parti, savoir, Démophile, Macédonius, Eudoxe et Martyrius, qui, à Milan, il y a huit ans, n'ayant pas voulu condamner l'opinion hérétique d'Arius, sortirent en colère du concile ? On voit par-là que cette lettre est écrite l'an trois cent cinquante-quatre ; car ce concile dont il parle est le premier de Milan, tenu en trois cent quarante-six. Libère représente encore dans cette lettre ce qui venoit de se passer à Arles, où, quelques offres que ses légats eussent faites, jamais les Orientaux n'avoient voulu condamner l'hérésie d'Arius ; c'est pourquoi il conjure l'empereur de faire encore tout examiner soigneusement dans une assemblée d'évêques (2), où l'on commencera par convenir de la foi de Nicée, et le prie d'écouter favorablement Lucifer, Pancrace et Hilaire, qu'il lui envoie.

Il écrivit en même temps à Eusèbe, évêque de Verceil, et par conséquent voisin de la cour, qui se tenoit à Milan (3). Il étoit natif de Sardaigne, et de là pouvoit venir sa liaison avec Lucifer de Cagliari ; mais il quitta son pays et le repos dont il pouvoit jouir dans sa famille (4). A Rome, il fut ordonné lecteur ; ensuite il vint à Verceil, et s'y fit estimer à tel point, que le siége venant à vaquer, on le préféra à tous ceux du pays (5). Tout le peuple le demanda : les évêques l'élurent, et c'est le premier évêque de cette église que l'on connoisse. Il fut le premier dans l'Occident qui joignît la vie monastique à la vie cléricale (6), vivant lui-même et faisant vivre ses clercs dans la ville à peu près comme les moines des déserts, dans les jeûnes, la prière fréquente le jour et la nuit, la lecture et le travail, séparés de la compagnie des femmes, se gardant l'un l'autre contre les tentations (1). Leur communauté se nommoit aussi monastère, et de cette sainte école sortirent plusieurs illustres évêques. Saint Eusèbe profita lui-même de cette vie austère pour supporter plus facilement les persécutions qu'il eut à souffrir ensuite (2). Le pape Libère connoissoit son zèle et son union avec Lucifer, c'est pourquoi il lui écrivit, le priant de se joindre à lui, s'il en trouvoit l'occasion, pour persuader à l'empereur ce qui étoit de l'intérêt de la foi, pour apaiser son indignation et le porter à procurer la paix des églises (3). Non content de cette première lettre, il lui en écrivit une seconde, après que ses légats furent partis, le priant encore de se joindre à eux pour la défense de la foi catholique et de l'absent que l'on vouloit condamner contre toutes les lois, c'est-à-dire de saint Athanase. Eusèbe reçut très-bien les légats et en écrivit à Libère, qui le remercia par une troisième lettre, l'encourageant de plus en plus à travailler pour la cause de l'Eglise, et à procurer le concile (4). Libère avoit encore écrit à Fortunatien, évêque d'Aquilée, le croyant plus touché de l'espérance des biens éternels que de la crainte des hommes (5) ; il le prioit de s'appliquer avec eux à cette affaire, et même de les aider de sa présence, s'ils le désiroient. Fortunatien étoit Africain de nation, et écrivit des commentaires sur les Évangiles, d'un style court et rustique (6). Il ne répondit pas dans la suite à la bonne opinion qu'en avoit le pape Libère.

XV. Mort du césar Gallus.

Tandis qu'en Occident on se préparoit au concile, les juifs se soulevèrent encore en Orient (7). Ils prirent les armes à Diocésarée en Palestine, égorgèrent de nuit la garnison, et coururent les pays voisins, sous la conduite d'un nommé Patrice, qu'ils reconnurent pour leur roi, ne voulant plus obéir aux Romains (8). Le césar Gallus, qui étoit à Antioche, y envoya des troupes, qui en tuèrent une grande quantité, et jusqu'aux enfants, brûlèrent et ruinèrent Diocésarée, Tibériade, Diospolis et plusieurs autres villes. Gallus eut aussi quelque avantage contre les Perses, et ces bons succès le rendirent insolent ; il se laissa emporter à la violence et à la cruauté ; il fut même accusé d'avoir voulu s'attribuer l'empire (9). Enfin, Constantius, l'ayant attiré en Occident, le fit arrêter ; on lui fit son procès, et il eut la tête coupée dans une île nommée Flanone, près de Pole, en Istrie (10). Gallus étoit âgé de vingt-

(1) Ath. ad Solit. p. 836. Ep. ad Const.
(2) Sup. liv. XII, n. 29.
(3) Ep. 2, ad Eus.
(4) Hier. Script.
(5) Ambros. ad Vercell. Ep. 63, n. 68.
(6) N. 66.

(1) N. 82.
(2) N. 71.
(3) Ep. 4.
(4) Ep. 5.
(5) Ead. ep. 5.
(6) Hier. Script.
(7) Socr. II, c. 33. Soz. IV, c. 7.
(8) Hier. Chr. an. 353, Vict. Cæsar.
(9) Philostorg. III, c. 28, et IV, c. 1.
(10) Amm. Marcell. lib. XIV, c. 11.

neuf ans, et en avoit régné quatre, depuis l'an trois cent cinquante-un jusqu'en trois cent cinquante-quatre ; car il mourut sur la fin de cette année, étant consul pour la troisième fois , et Constantius pour la septième. Gallus fit profession de la religion chretienne jusqu'à la fin ; mais il étoit attaché aux ariens, car il donna accès auprès de lui à Théophile l'Indien ou le Blemmyen, ce fameux voyageur dont il a été parlé (1). Théophile introduisit auprès de Gallus Aétius, que Léonce avoit fait diacre à Antioche (2) ; mais, ayant eu part aux violences de Gallus, ils furent enveloppés dans sa disgrâce (3). Théophile, qui l'accompagna dans son dernier voyage, fut banni en même temps que Gallus fut tué, et Aétius fut épargné par mépris.

Julien, frère de Gallus, fut alors en grand péril (4). Il avoit conçu de hautes espérances quand Gallus fut fait césar. Il commença à sortir de la crainte dans laquelle il avoit vécu depuis son enfance, et, quittant le château de Macel en Cappadoce, où il avoit été enfermé six ans avec son frère, il passa en Asie et en Grèce pour continuer et perfectionner ses études. A la mort de Gallus, on lui fit un crime de ces voyages ; on l'accusa premièrement d'avoir quitté le château de Macel, ensuite d'avoir vu son frère qui passoit à Constantinople (5) ; mais il montra qu'il n'avoit fait ni l'un ni l'autre sans ordre de Constantius, et fut puissamment secouru par l'impératrice Eusébia. On l'amena à Côme, auprès de Milan ; il vit une fois l'empereur, et enfin, au bout de six mois, il obtint la liberté de retourner en Grèce continuer ses études, et se retira à Athènes.

XVI. Apostasie de Julien.

Julien avoit alors vingt-trois ans, et depuis trois ans il n'étoit plus chrétien qu'en apparence (6). Il dit lui-même qu'il l'avoit été vingt ans, c'est-à-dire depuis le commencement de sa vie ; car il fut baptisé dès l'enfance. Constantius, le faisant élever avec son frère Gallus, avoit eu soin de lui donner des maîtres chrétiens, entre autres le sophiste Ecébole, qui lui enseigna la rhétorique (7) ; mais, dès-lors, il arriva un accident que l'on regarda comme un présage miraculeux de son apostasie. Gallus et Julien firent bâtir une église en l'honneur du martyr saint Mamas, sur son sépulcre, près de Césarée en Cappadoce (8). Le côté de Gallus se bâtit fort bien, celui de Julien ne put subsister : les murailles tombèrent, la terre repoussa les fondements. Lorsque les deux frères furent plus avancés, et qu'ils étudièrent la

(1) Soz. IV, c. 7. Theod. III, Hist. I, c. 3.
(2) Greg. Nyss. l. I, Conc. Eunom. p. 30, B.
(3) Philost. IV, c. 1. Sup. l. XII, n. 31.
(4) Amm. lib. XV, c. 2.
(5) Julian. ad Athan.
(6) Jul. Ep. 51, p. 210. Soz. V, Hist. c. 2.
(7) Socr. III, c. 1.
(8) Greg. Naz. in Jul. Or. p. 59. Theod. III, c. 2, Soz. V, c. 2.

philosophie et l'éloquence, Julien, s'exerçant à parler avec Gallus, prenoit souvent le parti des païens, sous prétexte de soutenir la cause la plus foible, mais en effet il suivoit son inclination (1). Quand Gallus fut fait césar, l'empereur Constantius permit à Julien d'aller étudier dans l'Asie mineure, mais avec défense expresse de fréquenter le sophiste Libanius, parce qu'il étoit païen. L'Asie fut pour Julien une école d'impiété ; on y enseignoit l'astrologie, les horoscopes, la divination par les prodiges, et la magie. Il alla à Pergame voir le sophiste Edésius, le plus fameux de ceux qui faisoient profession de la philosophie superstitieuse de Plotin et de Porphyre. Edésius, consumé de vieillesse et de maladie, renvoya Julien à ses disciples (2) : Allez, dit-il, puiser chez eux la sagesse et les sciences, et, si vous arrivez aux mystères, vous aurez honte de porter le nom d'homme. Je voudrois que Maxime fût ici, mais on l'a envoyé à Ephèse, et je vous dirois aussi la même chose de Priscus, mais il est passé en Grèce. Il vous reste ici de mes disciples, Eusèbe et Chrysanthe. Julien s'attacha donc à ces deux derniers, sans quitter Edésius.

Chrysanthe étoit dans les mêmes sentiments que Maxime, attaché à la magie ; Eusèbe ne comptoit de science solide que la dialectique et les raisonnements, traitant le reste d'imagination et d'imposture. Julien l'ayant un jour prié de s'expliquer, il lui dit : Maxime est très-savant et d'un grand esprit naturel, mais il abuse de ses avantages, il méprise les démonstrations et s'amuse à des folies. Dernièrement, il nous mena tout ce que vous nous voyez ici, au temple d'Hécate, et, après que nous eûmes adoré la déesse, il nous dit : Asseyez-vous, mes amis, voyez ce qui va arriver, et si je me distingue du commun. Ayant dit cela, quand nous fûmes tous assis, il purifia un grain d'encens, et dit tout bas un certain hymne. Alors, la statue de la déesse parut sourire ; et, comme nous témoignions notre étonnement : Ne faites point de bruit, dit-il, les flambeaux que la déesse tient à ses mains vont s'allumer ; et ils furent plutôt allumés qu'il ne l'eut dit. Nous nous retirâmes étonnés de ces prodiges ; mais, pour vous, continua Eusèbe parlant à Julien, ne les admirez point, non plus que moi, qui suis purifié par la raison.

Julien, ayant ouï ce discours, dit à Eusèbe : Adieu, appliquez-vous à vos livres, vous m'avez montré celui que je cherchois ; et, ayant baisé Chrysanthe à la tête, il s'en alla promptement à Ephèse, où il trouva Maxime, et s'attacha tellement à s'instruire de sa doctrine, que lui et Chrysanthe, qu'il avoit fait venir, ne pouvoient suffire à contenter sa curiosité. Avec la superstition et la folle créance de connoître l'avenir (3), Maxime inspira à Julien le désir de

(1) Gr. Naz. p. 61, C. etc.
(2) Eunap. in Max. p. 80,
(3) Socr. III, c. 1.

régner, conformément aux bruits qui se répandoient déjà parmi le peuple, qu'il étoit digne de l'empire, pour son esprit, son éloquence et sa modération apparente (1). Car on le voyoit à Constantinople, où il demeura quelque temps, avec un extérieur de philosophe, un habit simple et des manières populaires. Toutefois, craignant l'empereur Constantius, il feignoit toujours d'être chrétien ; et, pour mieux dissimuler, il se fit raser la tête, et professa quelque temps extérieurement la vie monastique. Il ne se cacha pas si bien de Gallus, son frère, qui, pour le ramener au christianisme, lui envoya Aétius, ce sophiste arien qui fit depuis tant de bruit, mais dont Gallus avoit une grande opinion (2). Aétius le rassura, en lui disant que Julien fréquentoit les églises et les mémoires des martyrs, et qu'il persévéroit dans la religion chrétienne.

Après la mort de Gallus, Julien, étant passé en Grèce, se confirma de plus en plus dans l'idolâtrie, et continua de chercher partout des devins et des interprètes d'oracles. Il tomba entre autres dans les mains d'un imposteur, qui, l'ayant mené dans un temple d'idoles et fait entrer dans la partie la plus secrète, commença à invoquer les démons (3). Ils parurent sous la forme qu'ils avoient accoutumé de prendre ; Julien en eut peur, et fit sur son front le signe de la croix, aussitôt les démons disparurent. L'enchanteur s'en plaignit à Julien, qui avoua sa peur, et témoigna admirer la vertu de la croix. Ce n'est pas la crainte, dit l'enchanteur, qui les a fait retirer, mais l'horreur qu'ils ont eue de votre action. Julien se paya de cette raison, et se fit initier aux cérémonies profanes.

XVII. Concile de Milan.

L'empereur Constantius étoit à Milan et y fit assembler le concile, que le pape Libère et les évêques orientaux demandoient instamment, mais dans des vues bien différentes (4) ; le pape pour réunir les églises (5), les Orientaux pour faire souscrire les Occidentaux à la condamnation de saint Athanase. Il n'y vint pas un grand nombre d'évêques orientaux (6) : la plupart s'excusèrent sur leur vieillesse, ou sur la longueur du chemin ; mais les Occidentaux furent plus de trois cents. Ils s'assemblèrent dans les premiers mois de l'année trois cent cinquante-cinq, sous le consulat d'Arbétion et de Lollien. Comme saint Eusèbe de Verceil faisoit difficulté d'y venir (7), le concile lui députa deux évêques, Eustomius et Germinius, dont le dernier étoit le nouvel évêque de Sirmium, et les chargea d'une lettre pour l'ex-

(1) Sozom. V, c. 1.
(2) Epist. Gall. ap. Julian.
(3) Theod. III, Hist. c. 3.
(4) Sup. lib. II, p. 408.
(5) Soz. IV, c. 9.
(6) Socr. I', c. 36.
(7) P. 355, n. 2. Sulpit. 2, p. 42.

hortér à prendre confiance en eux, et se résoudre par leur conseil à conserver l'unité et le lien de la charité, c'est-à-dire à juger, touchant les hérétiques Marcel et Photin et le sacrilége Athanase, ce que presque tout le monde avoit jugé (1), ajoutant que, s'il croit devoir agir autrement, ils ne laisseront pas de juger suivant la règle de l'Evangile ; c'est ainsi qu'ils nomment leurs préjugés. Ils n'osoient pas qualifier saint Athanase d'hérétique, quoiqu'ils ne le persécutassent qu'à cause de son zèle pour la vraie doctrine ; mais ils le nomment sacrilége, à cause de la calomnie du calice rompu chez Ischyras, qui étoit le plus solide fondement de leur persécution. Cette lettre étoit souscrite par trente évêques, entre lesquels on voit Valens de Murse, Ursace de Singidon, Saturnin d'Arles, Germinius de Sirmium, Epictète de Centumcelles, Léonce d'Antioche, Acace de Césarée, Patrophile de Scythopolis, tous fameux ariens. L'empereur écrivit aussi à Eusèbe, comme toutes choses étant déjà réglées par le concile, pour l'exhorter à être du même avis que les autres. Saint Eusèbe fit réponse, et promit que, quand il seroit à Milan, il feroit tout ce lui paroîtroit juste et agréable à Dieu. Lucifer et les deux autres légats du pape, Pancrace et Hilaire, écrivirent à Eusèbe de leur côté, le pressant de venir pour dissiper les artifices des ariens, et résister à Valens, comme saint Pierre à Simon le magicien.

Quand saint Eusèbe de Verceil fut arrivé à Milan, on l'empêcha pendant dix jours d'entrer dans l'église où se tenoit le concile, puis on le manda quand on jugea à propos (2). Il vint avec les trois légats du pape, Lucifer, Pancrace et Hilaire. On le pressa d'abord de souscrire à la condamnation de saint Athanase ; il dit qu'il falloit auparavant être assuré de la foi des évêques, parce qu'il savoit certainement que quelques-uns des assistants étoient infectés d'hérésie. Il proposa le symbole de Nicée, et promit que, quand tous l'auroient signé, il feroit ce que l'on désiroit. Denis, évêque de Milan, successeur de Protais, se mit le premier en état de souscrire au symbole de Nicée ; mais Valens de Murse lui arracha le papier et la plume d'entre les mains, et s'écria qu'on ne feroit jamais rien par cette voie. La contestation fit tant de bruit qu'elle vint à la connoissance du peuple : et tout le monde fut sensiblement affligé de voir la foi attaquée par les évêques. Les ariens, craignant le jugement du peuple, passèrent de l'église au palais, par ordre de l'empereur, qui voulut présider à ce jugement (3).

Le concile étant donc transféré au palais, les ariens y proposèrent un édit ou une lettre de l'empereur, qui contenoit tout le venin de leur hérésie. L'empereur prétendoit avoir reçu en

(1) Ap. Bar. ann. 355, et in Append. to. 2, Conc. p. 773, 774
(2) Hilar. 2, Orat. ad Constant. in fine, p. 305.
(3) Sev. Sulp. lib. II.

songe un ordre d'expliquer ainsi la foi (1); et, pour faire recevoir aux évêques cet écrit, il leur représentoit qu'il ne vouloit que rétablir la paix, et que l'on ne devoit pas douter que sa foi ne fût catholique, puisque Dieu se déclaroit en sa faveur par tant de victoires. Les légats du pape, Lucifer, Pancrace et Hilaire, répondirent que la foi de Nicée avoit toujours été la foi de l'Église, et demandèrent la condamnation de la doctrine d'Arius (2) : Constantius soutint qu'elle étoit catholique, et ajouta qu'il ne leur demandoit pas conseil, et qu'ils ne l'empêcheroient pas de suivre Arius s'il vouloit (3). Les ariens firent paroître au dehors la lettre de l'empereur, afin que, si le peuple la recevoit favorablement, elle fût autorisée; si elle étoit mal reçue, que la faute en retombât sur l'empereur, en qui elle seroit pardonnable, parce que, n'étant que catéchumène, il pouvoit encore ignorer les mystères; mais, cette lettre ayant été lue dans l'église, le peuple la rejeta.

On revint donc à presser la condamnation de saint Athanase (4). L'empereur ayant fait venir Lucifer, Eusèbe et Denis, les pressoit d'y souscrire Ils insistoient sur la rétractation d'Ursace et de Valens, qui avoient eux-mêmes reconnu son innocence. Alors l'empereur se leva brusquement (5), et dit : C'est moi qui suis l'accusateur d'Athanase, croyez sur ma parole ce que l'on vous dit contre lui. Ils répondirent : Quand vous l'accuseriez, on ne peut le juger en son absence. Il ne s'agit pas ici d'une affaire temporelle pour vous en croire comme empereur, c'est le jugement d'un évêque. Mais comment le pouvez-vous accuser? vous êtes trop éloigné pour savoir le fait par vous-même; et si vous dites ce que vous avez appris de ses ennemis, il est juste que vous croyiez aussi ce qu'il dit : si vous les croyez plutôt que lui, on pourra juger qu'ils n'accusent Athanase que pour vous plaire (6). L'empereur se tint offensé de ce discours; et, comme il les pressoit toujours de souscrire à la condamnation de saint Athanase, et de communiquer avec les hérétiques, ils lui dirent que ce n'étoit pas la règle de l'Église. Mais ce que je veux, dit-il, doit passer pour règle; les évêques de Syrie trouvent bon que je parle ainsi, obéissez donc, ou vous serez exilés. Les évêques étonnés levèrent les mains au ciel, et lui représentèrent hardiment que l'empire ne lui appartenoit pas, mais à Dieu, de qui il l'avoit reçu, et qui pouvoit l'en priver; ils le menaçoient du jour du jugement, et lui conseilloient de ne pas corrompre la discipline de l'Église, en y mêlant la puissance romaine. Mais il n'écouta rien, et, sans les laisser parler davantage, il les menaça, il tira l'épée contre eux, et commanda d'en mener quelques-uns au supplice; puis, changeant aussitôt d'avis, il les condamna seulement au bannissement (1). Denis, évêque de Milan, s'étoit laissé persuader de souscrire la condamnation de saint Athanase, pourvu que les évêques examinassent la foi; mais, comme il demeura ferme en ce point de soutenir la foi de Nicée, sa souscription ne lui servit de rien, et il fut envoyé en exil. Avant que d'emmener les légats du pape, le diacre Hilaire fut dépouillé et fouetté sur le dos, en lui disant : Pourquoi n'as-tu pas résisté à Libère? pourquoi as-tu apporté ses lettres? C'étoit Ursace, Valens et les eunuques de leur faction qui le maltraitoient ainsi, en riant et se moquant de lui, cependant il bénissoit Dieu.

XVIII. Eusèbe, Denis et Lucifer, exilés.

Les tribuns se firent un chemin au travers du peuple avec toute sorte de cruauté, et entrèrent jusque dans le sanctuaire, pour arracher les évêques de l'autel; ils partirent pour leur exil, levant les yeux au ciel et secouant la poussière de leurs pieds (2). Telle fut l'issue du concile de Milan, la plupart des évêques par surprise ou par foiblesse souscrivirent à la condamnation de saint Athanase (3). On remarque entre les autres, Fortunatien d'Aquilée, qui succomba après avoir résisté généreusement. Denis, Eusèbe et Lucifer ne furent pas les seuls qui demeurèrent fermes (4); il y en eut plusieurs autres qui n'abandonnèrent point saint Athanase, et qui furent bannis comme eux, soit au sortir du concile de Milan, ou quelque temps après. Mais on inventa des calomnies contre chacun d'eux, afin qu'ils ne parussent pas bannis pour la cause de Dieu (5). On remarque entre autres Exupérance, qui avoit servi sous Eusèbe dans l'église de Verceil, et qui fut depuis évêque de Tortone. Maxime, évêque de Naples, fut long-temps éprouvé par les tourments, parce que la foiblesse de son corps faisoit espérer qu'il y succomberoit; enfin il fut banni et mourut dans son exil (6). Les ariens lui donnèrent pour successeur un nommé Zosyme. Rufinien, homme d'une simplicité admirable, souffrit le martyre en cette occasion; car Epictète, arien, évêque de Centumcelles, le fit courir si long-temps devant son chariot, que ses veines se rompirent, et il perdit tout son sang par la bouche (7).

(1) Lucif. De non Conven. p. 205, Edit. Paris. 1568; Idem de non Parc. p. 226. Idem 11, pro Ath. p. 104. Idem 1, pro Ath. p. 22, de Reg. apost. init.
(2) Idem 11, pro Ath. p. 112.
(3) Idem de non Parc. p. 235. Sulp. p. 410.
(4) Sulp. p. 409. Lucif. II, pro Ath. p. 105. Ath. ad Solit. p. 831.
(5) Ad Solit. p. 861, D, 862.
(6) Ibid. p. 831.

(1) Sup. liv. II, p. 409. Lucif. pro Ath. 105. Ath. ad Solit. p. 836, C.
(2) Hilar. in Const. 1, p. 291, D. Ath. ad Solit. p. 832, A. Ruf. lib. I, c. 20.
(3) Athan. Apol. I, p. 692, B.
(4) Ap. 2, p. 807, A. Ad Solit. p. 742, C.
(5) Lucif. II, pro Ath. p. 206. Serm. 56, in app. Amb. n. 2, ad Serm. 15.
(6) Libell. Faust. et Marc. p. 29.
(7) Ibid. p. 30, 54.

Les évêques exilés profitèrent de leur exil pour servir l'Église. En quelque lieu qu'ils allassent, ils prêchoient dans leurs fers la foi catholique, condamnoient l'hérésie arienne et publioient l'infâme rechute d'Ursace et de Valens (1). Tout le monde les regardoit avec respect comme des confesseurs de Jésus-Christ; on leur apportoit de tous côtés en abondance de l'argent pour leur dépense, et presque toutes les provinces leur envoyèrent des députés (2) : au contraire, les ariens étoient en horreur comme leurs bourreaux. En effet, leur exil fut accompagné des circonstances les plus fâcheuses; et on les envoya dans des lieux séparés, ce que Maximien et les autres persécuteurs idolâtres ne faisoient pas (3). Eusèbe de Verceil fut relégué, en Palestine à Scythopolis, dont l'évêque étoit Patrophile, l'un des chefs des ariens. Lucifer fut envoyé à Germanicie en Syrie, dont Eudoxe, autre arien célèbre étoit évêque, et il parle ainsi lui-même de ce qu'il souffroit, s'adressant à l'empereur : Parce que nous nous sommes séparés de votre concile d'iniquité, nous sommes exilés, nous languissons en prison, privés de la vue du soleil, gardés avec soin dans les ténèbres (4); et on ne laisse entrer personne pour nous voir. Saint Denis de Milan fut relégué en Cappadoce (5); et il obtint par ses prières d'y mourir promptement, pour ne pas voir le trouble de son église. Ses reliques furent rapportées depuis à Milan; et l'Église honore sa mémoire le vingt-cinquième de mai (6). A sa place on mit Auxence, arien, qui avoit été fait prêtre par Grégoire, le faux évêque d'Alexandrie. L'empereur le fit venir exprès de Cappadoce à Milan, où il n'étoit point connu; et il ne savoit pas parler latin, non plus que la plupart des Grecs. C'étoit un savant homme d'affaires plutôt qu'un chrétien; et il fut instrus à main armée dans cette église.

Le pape Libère écrivit à saint Eusèbe de Verceil et aux autres confesseurs exilés une lettre circulaire, où il dit (7) : Quelle louange puis-je vous donner, étant partagé entre la douleur de votre absence et la joie de votre gloire? vous ne pouvez recevoir de meilleure consolation de ma part, que de me croire exilé avec vous. J'aurois souhaité, mes chers frères, d'être le premier immolé pour vous tous, et vous donner l'exemple de la gloire que vous avez acquise; mais ç'a été la récompense de vos mérites. Et ensuite : Soyez assurés des promesses célestes. Et parce que vous êtes devenus plus proches de Dieu, secourez-moi auprès de lui par vos prières; en sorte que je puisse supporter ces efforts, d'autant plus terribles que l'on nous menace de jour en jour. Priez que la foi demeure inviolable, l'état de l'église catholique en son entier, et que le Seigneur daigne aussi nous accorder la récompense. Et comme je désire savoir plus exactement tout ce qui s'est passé dans le combat, je vous prie de me marquer tout dans vos lettres, afin que votre exhortation puisse fortifier mon courage abattu par diverses maladies, et mon corps même dont les forces sont atténuées. On peut juger, par ces dernières paroles, que Libère étoit dans un âge avancé.

XIX. Libère persécuté.

Les ariens, croyant que, s'ils pouvoient le gagner, ils seroient bientôt maîtres de tous les autres, le persuadèrent à l'empereur; car il désiroit ardemment que la condamnation d'Athanase fût confirmée par l'autorité, qui réside principalement dans les évêques de Rome (1). C'est ainsi que parle Ammien Marcellin, l'historien païen du même temps. L'empereur envoya donc au pape un eunuque, nommé Eusèbe, avec des présents et des lettres pleines de menaces. L'eunuque, étant arrivé à Rome, exhorta Libère à souscrire contre saint Athanase, et à communiquer avec les ariens, disant que c'étoit la volonté de l'empereur; puis, lui montrant les présents, il lui prenoit les mains et lui disoit : Obéissez à l'empereur et recevez ceci. Le pape répondit : Comment seroit-il possible de condamner Athanase, après qu'il a été si bien justifié, non-seulement par un concile, mais par deux assemblés de tous les pays du monde, et que l'église romaine l'a renvoyé en paix? Qui nous recevra, si nous rejetons absent celui que nous avons chéri présent? Ce n'est pas là la règle de l'Église, ni la tradition que nous avons reçue de nos pères, qui l'avoient reçue du bienheureux apôtre saint Pierre. Mais si l'empereur prend soin de la paix de l'Église, s'il veut faire révoquer ce que nous avons écrit pour Athanase, que l'on casse aussi ce qui a été fait contre lui et contre tous les autres, que l'on tienne un concile vraiment ecclésiastique, loin du palais, sans que l'empereur y soit, sans comte, sans juge qui menace, mais où l'on se contente de la crainte de Dieu et de l'ordonnance des apôtres; afin qu'avant toutes choses on conserve la foi de l'Église, que les pères ont déclarée dans un concile de Nicée, que les ariens soient chassés, et que les catholiques aient liberté de parler. Car, il n'est pas possible d'admettre au concile ceux dont la créance est mauvaise, ni bienséant de juger une affaire personnelle avant l'examen de la foi. Notre Seigneur Jésus-Christ ne guérissoit les maladies qu'après qu'ils avoient déclaré ce qu'ils croyoient de lui. Voilà ce que nous avons appris de nos pères : dites-le à l'empereur; car c'est ce

(1) Ath. ad Solit. p. 832.
(2) Sulpit. lib. II, p. 414.
(3) Ath. ad Solit. p. 836.
(4) Lucif. I, pro Ath. p. 17. Id. de non Coven. cum hæret. p. 199.
(5) Ambr. Ep. 6, n 70; al. Ep. 25.
(6) Martyr. Rom. Hilar. in Auxent. p. 314, F. Ath. ap Solit. p. 861, A. Ambr. III, de Epir. c. 10, n. 59.
(7) Epist. 6, p. 750, t. 2, Conc.

(1) Athan. ad Solit. p. 832, D. Amm. l. XV, c. 7.

qui lui est utile et ce qui peut édifier l'Eglise. Qu'il n'écoute point Ursace et Valens; après leur rétractation, ils ne méritent plus de créance. Ainsi parloit le pape Libère.

L'eunuque affligé, non pas tant de ce qu'il refusoit de souscrire contre saint Athanase, que parce qu'il se déclaroit ennemi de l'hérésie, oublia qu'il étoit devant un évêque, et lui fit de grandes menaces, puis il s'en alla à l'église de l'apôtre saint Pierre, où il déposa ses présents comme une offrande; mais Libère, l'ayant appris, en fut extrêmement irrité contre le gardien de l'église, qui ne l'avoit pas empêché; et il fit jeter dehors cette offrande profane. L'eunuque en fut encore plus en colère; et, étant de retour, il dit à l'empereur pour l'aigrir : Il ne faut plus se mettre en peine de ce que Libère ne veut pas souscrire, mais de ce qu'il se déclare contre notre doctrine, jusqu'à anathématiser nommément les ariens; il échauffa par ce discours les autres eunuques, qui étoient en grand nombre auprès de Constantius, et pouvoient tout sur son esprit. L'empereur écrivit donc à Léonce, qui étoit gouverneur de Rome, de surprendre Libère par artifice pour le tirer et l'envoyer à la cour, ou de le persécuter à force ouverte. La terreur fut grande par toute la ville; on employa de grandes promesses pour exciter plusieurs personnes contre Libère. On menaça plusieurs familles; plusieurs évêques se cachèrent, plusieurs femmes de qualité se retirèrent à la campagne, pour éviter les calomnies des hérétiques. On mit en fuite des personnes établies et domiciliées à Rome; on tendit des piéges aux ascètes; on garda le port et les avenues de la ville, afin qu'aucun catholique ne pût entrer pour voir Libère. Rome connut par expérience ce qu'elle ne pouvoit croire du ravage que faisoient les hérétiques dans les autres églises. Enfin, Libère fut enlevé de Rome au milieu de la nuit et avec grande difficulté par la crainte du peuple qui le chérissoit ardemment (1).

XX. Libère à Milan devant l'empereur.

Quand il fut arrivé à Milan, l'empereur lui donna audience, ou plutôt l'interrogea, apparemment dans son consistoire. C'est ainsi que l'on nommoit le conseil où s'examinoient les affaires les plus importantes; et les actes en étoient rédigés par l'art des notes : ce qui donna moyen à des personnes pieuses de conserver cet interrogatoire, pour exciter le zèle des chrétiens par un tel exemple (2). L'empereur Constantius dit : Parce que vous êtes chrétien et évêque de notre ville, nous avons jugé à propos de vous faire venir pour vous exhorter à renoncer à cette maudite extravagance, à la communion de l'impie Athanase. Toute la terre l'a jugé ainsi, et il a été retranché de la communion de l'Eglise par le jugement d'un concile. L'évêque Libère répondit : Seigneur, les jugements ecclésiastiques se doivent faire avec une grande justice. C'est pourquoi, si votre piété le trouve à propos, ordonnez que l'on établisse un tribunal; et si Athanase est trouvé digne de condamnation, sa sentence sera prononcée suivant l'ordre de la procédure ecclésiastique; car nous ne pouvons condamner un homme que nous n'avons pas jugé. L'empereur Constantius dit : Toute la terre a condamné son impiété, et il ne cherche qu'à gagner du temps, comme il a toujours fait. Libère dit : Tous ceux qui ont souscrit n'ont point vu de leurs yeux ce qui s'est passé; ils ont été touchés par le désir de la gloire, ou par la crainte et l'infamie dont vous les menaciez. L'empereur dit : Que veut dire la gloire, la crainte et l'infamie? Libère dit : Tous ceux qui n'aiment pas la gloire de Dieu, préférant vos bienfaits, ont condamné sans le juger celui qu'ils n'ont point vu; cela ne convient pas à des chrétiens. L'empereur dit : Toutefois il a été jugé, étant présent au concile de Tyr; et, dans le concile, tous les évêques du monde l'ont condamné. Peut-être l'empereur veut-il ici parler du concile de Milan, qui en effet étoit très-nombreux. Libère répondit : Jamais il n'a été jugé en sa présence; tous ceux qui le condamnèrent alors, c'est-à-dire à Tyr, le condamnèrent sans raison, après qu'il se fut retiré.

L'eunuque Eusèbe dit : Il a été reconnu ennemi de la foi catholique dans le concile de Nicée. Cet Eusèbe étoit sans doute le préfet de la chambre, qui avoit alors tant de crédit; et, comme il étoit arien, il nommoit foi catholique l'hérésie que saint Athanase avoit toujours combattue. Libère, sans s'arrêter à lui, continua ainsi de répondre à l'empereur : Il n'y en a que cinq qui l'ont jugé, savoir, ceux qui ont été envoyés dans la Maréote pour informer contre lui. De ces cinq deux sont morts, Théognis et Théodore; les trois autres vivent, savoir, Maris, Valens et Ursace. Le concile de Sardique a prononcé sa sentence contre ces commissaires, et ils ont donné des requêtes au concile pour demander pardon des informations calomnieuses qu'ils avoient faites par défaut contre Athanase dans la Maréote (1); nous avons maintenant leurs requêtes entre les mains. Libère parle ici de la rétractation d'Ursace et de Valens au concile de Rome après le concile de Sardique. Il continue ainsi : A qui doit-on nous obliger de communiquer, à ceux qui ont condamné Athanase et en ont ensuite demandé pardon, ou à ceux qui viennent de les condamner?

L'évêque Epictète dit : Seigneur, ce n'est pas pour l'intérêt de la foi ou des jugements ecclésiastiques que Libère vous tient ce discours, mais pour se vanter à Rome aux séna-

(1) Amm. lib. XV, c. 7. (2) Theod. II, c. 15, 16.

(1) V. Vales. in Theod.

teurs qu'il a confondu l'empereur. Constantius dit à Libère : Pour combien vous comptez-vous dans le monde, de vous élever seul avec un impie pour troubler la paix de l'univers? Libère dit : Quand je serois seul, la cause de la foi ne succomberoit pas pour cela. Autrefois, il ne se trouva que trois personnes qui résistèrent à l'ordonnance. Il entendoit les compagnons de Daniel; l'eunuque Eusèbe le comprit bien et dit : Vous faites de l'empereur un Nabuchodonosor? Libère répondit : Non, mais vous n'êtes pas plus raisonnable de vouloir que nous condamnions un homme que nous n'avons point jugé. Je demande aussi, moi, que l'on commence par apporter une signature générale, qui confirme la foi de Nicée; qu'ensuite on rappelle de leur exil tous nos frères; qu'on les rétablisse dans leurs siéges; et, quand on verra ceux qui troublent maintenant les églises se conformer à la foi apostolique, alors que tous s'assemblent à Alexandrie où est l'accusé et les accusateurs, et ceux qui prennent leurs intérêts, afin qu'ayant tout examiné nous en puissions juger.

Epictète dit : Les voitures publiques ne suffiront pas pour transporter tant d'évêques. Libère répondit : L'Eglise n'a pas besoin de voitures publiques, chaque église fournira bien à conduire son évêque jusqu'à la mer. L'empereur dit : Ce qui est une fois réglé ne peut être renversé; le jugement de la plupart des évêques doit l'emporter. Vous êtes le seul qui vous attachez à l'amitié de cet impie. Libère dit : Seigneur, nous n'avons jamais ouï-dire qu'un accusé n'étant présent, un juge le traite d'impie, comme étant son ennemi particulier. L'empereur dit : Il a offensé généralement tout le monde, et moi plus que personne. Il ne s'est pas contenté de la perte de mon frère aîné; il n'a point cessé d'exciter Constant, d'heureuse mémoire, à me haïr, si je n'avois résisté par ma douceur à ses efforts et à ceux de mon frère. Je ne me saurois si bon gré de rien, non pas même de la défaite de Magnence ou de Sylvain, que d'avoir éloigné ce scélérat des affaires de l'Eglise. Ce Sylvain étoit un capitaine de la nation des Francs, nourri parmi les Romains, qu'il servit long-temps fidèlement (1); mais, poussé au désespoir par des calomnies dont on le noircit auprès de Constantius, il se révolta et fut tué à Cologne, après avoir porté le titre d'empereur seulement vingt-huit jours. Cet événement étoit arrivé cette même année trois cent cinquante-cinq.

Libère dit : Seigneur, ne vous servez pas des évêques pour vous venger de vos ennemis (2); les mains des ecclésiastiques doivent être occupées à sanctifier; commandez, s'il vous plaît, que les évêques soient renvoyés chez eux; et, s'ils s'accordent sur la foi orthodoxe de Nicée, qu'ils s'assemblent afin de pourvoir à la paix de l'univers; mais qu'il ne semble pas que l'on veuille opprimer un innocent. L'empereur dit : Il n'est question que d'une chose. Je veux vous renvoyer à Rome quand vous aurez embrassé la communion des églises. Cédez au bien de la paix; souscrivez et retournez à Rome. Libère dit : J'ai déjà pris congé des frères de Rome; car les lois de l'Eglise sont préférables au séjour de Rome. L'empereur dit : Vous avez trois jours pour délibérer si vous voulez souscrire et retourner à Rome, ou voyez en quel lieu vous voulez être mené. Libère dit : L'espace de trois jours ou de trois mois ne change point ma résolution; c'est pourquoi envoyez-moi où il vous plaira.

XXI. Libère exilé. Félix, anti-pape.

Deux jours après l'empereur fit appeler Libère; et comme il n'avoit point changé de sentiment, il ordonna de le reléguer à Bérée en Thrace (1). Quand Libère fut sorti, l'empereur lui envoya cinq cents sous d'or pour sa dépense; c'étoit plus de quatre mille livres de notre monnoie. Libère dit à celui qui les avoit apportés : Allez, donnez-les à l'empereur, il en a besoin pour ses soldats. L'impératrice lui en envoya autant. Libère dit : Rendez-les à l'empereur, il en a besoin pour la dépense de ses armées; et si l'empereur n'en a pas besoin, qu'il les donne à Auxence ou à Epictète : ils en ont besoin. Comme il n'avoit rien voulu prendre de l'empereur ni de l'impératrice, l'eunuque Eusèbe lui en offrit d'autres; mais Libère lui dit : Tu as rendu désertes toutes les églises du monde, et tu m'offres une aumône comme à un criminel; va, commence par te faire chrétien. Et, sans avoir rien pris, il partit trois jours après pour aller en exil. Libère conseille à l'eunuque Eusèbe de se faire chrétien, parce que les catholiques ne tenoient pas les ariens pour chrétiens. Démophile, célèbre arien, étoit évêque de Bérée, où il l'envoyoit. Epictète, dont il est ici parlé plusieurs fois, étoit un jeune néophite, hardi et violent, que l'empereur avoit fait évêque d'un lieu fort éloigné de son pays, et où il n'étoit pas connu; c'étoit Centumcelles, sur la mer de Toscane près de Rome (2). Ce fut par son ministère que l'empereur fit mettre un évêque à Rome à la place de Libère (3). Tout le clergé avoit juré de n'en recevoir point d'autre tant qu'il vivroit; mais la faction des ariens choisit Félix, archidiacre de l'église romaine; et, comme on ne leur donnoit entrée dans aucune église, ils l'ordonnèrent dans le palais. Trois eunuques représentèrent l'assemblée du peuple, et trois évêques, dont l'un étoit Acace de Césarée, lui imposèrent les mains (4). Félix toutefois garda

(1) Amm. Marcell. lib. XV, c. 5. (2) Pagi 353, n. 4.

(1) Theod. ib. Soz. IV, c. 11.
(2) Libell. Faust. p. 30. Ath. in Arian. I, p. 290, B; et ad Solit. p. 831, B.
(3) Hier. Chr. p. 350.
(4) Athan. ibid. Hier. Script in Acac. Theod. II, c. 17. Sozom. IV, c. 11.

toujours la foi de Nicée ; seulement il communiquoit avec les ariens.

XXII. Osius persécuté. Sa lettre.

Après l'exil du pape Libère et de tant d'évêques, les ariens crurent encore n'avoir rien fait tant qu'Osius seroit en repos (1). Il étoit regardé comme le premier des évêques, il avoit été confesseur, il avoit plus de soixante ans d'épiscopat. Il conduisoit tous les conciles ; ses lettres étoient reçues partout avec soumission ; il avoit proposé le symbole de Nicée et déclaré partout les ariens hérétiques. Ils s'adressèrent donc à l'empereur, et dirent que tout le reste étoit inutile si l'on ne gagnoit ce vieillard. L'empereur lui écrivit, et le fit venir dans le même temps qu'il écrivit à Libère. Quand il fut arrivé, l'empereur lui voulut persuader de condamner saint Athanase et de communiquer avec les ariens ; mais le saint vieillard lui témoigna la peine que de tels discours lui faisoient, même à entendre : il le reprit avec autorité, et lui persuada de le laisser retourner à son église. Les ariens s'en plaignirent, et les eunuques de leur parti pressèrent tant l'empereur, qu'il écrivit encore à Osius avec menaces, et d'une manière injurieuse, lui nommant les autres exilés, et lui reprochant qu'il étoit le seul qui lui résistât ; quelquefois aussi il le flattoit et le nommoit son père, car il lui écrivit plusieurs lettres. Osius demeura ferme, et répondit à l'empereur par cette lettre (2).

Osius à l'empereur Constantius, salut en Notre Seigneur. J'ai confessé la première fois dans la persécution sous Maximien, votre aïeul. Si vous voulez aussi me persécuter, je suis encore prêt à tout souffrir, plutôt que de répandre le sang innocent, et de trahir la vérité ; et je renonce à votre communion si vous écrivez et menacez de la sorte. N'écrivez donc plus ainsi, ne suivez pas la doctrine d'Arius, n'écoutez pas les Orientaux, et ne croyez pas Ursace et Valens. Ce n'est pas tant contre Athanase qu'ils parlent qu'en faveur de l'hérésie. Croyez-moi, Constantius, je suis votre aïeul par l'âge. J'étois au concile de Sardique quand vous nous assemblâtes tous, vous et votre frère Constant, d'heureuse mémoire. J'invitai moi-même les ennemis d'Athanase à venir dans l'église où je logeois, pour dire ce qu'ils savoient contre lui, les exhortant à ne rien craindre et à n'attendre qu'un jugement équitable. Je ne le fis pas une fois, mais deux, leur offrant, s'ils ne vouloient pas que ce fût devant tout le concile, du moins de me le dire à moi seul, et promettant s'il se trouvoit coupable que nous le rejetterions absolument. En cas qu'il se trouve innocent, disois-je, et qu'il vous convainque de calomnie, si vous ne voulez pas le recevoir, je lui persuaderai de venir avec moi en Espagne. Athanase y consentoit ; mais ils n'osèrent, et refusèrent également. Athanase vint ensuite à votre cour à Antioche, quand vous l'eûtes mandé ; et, comme ses ennemis y étoient, il demanda qu'on les appelât tous ensemble ou séparément, afin qu'ils prouvassent en sa présence leurs accusations, ou qu'ils ne le calomniassent plus en son absence. Vous ne l'écoutâtes point, et ils le refusèrent de leur côté.

Pourquoi donc les écoutez-vous encore ? comment souffrez-vous Valens et Ursace, après qu'ils se sont rétractés et ont reconnu par écrit leur calomnie, car ils ne l'ont point fait par force comme ils prétendent ; ils n'ont point été pressés par des soldats, votre frère n'y a point eu de part. On n'en usoit pas de son temps, comme l'on fait aujourd'hui, à Dieu ne plaise. Eux-mêmes de leur bon gré vinrent à Rome, et écrivirent en présence de l'évêque et des prêtres, ayant auparavant écrit à Athanase une lettre d'amitié et de paix. S'ils prétendent avoir souffert violence, s'ils reconnoissent que c'est un mal, si vous ne l'approuvez pas, ne le faites donc pas, n'écrivez point et n'envoyez point de comtes ; rappelez les exilés, pour ne pas exercer de plus grandes violences que celles dont vous vous plaignez. Car, qu'est-ce que Constant a fait de semblable ? quel évêque a été exilé ? quand a-t-il assisté à un jugement ecclésiastique ? quel de ses officiers a contraint de souscrire contre quelqu'un pour donner prétexte à Valens de tenir ces discours ? Cessez, je vous prie, d'agir ainsi, et souvenez-vous que vous êtes un homme mortel. Craignez le jour du jugement ; ne vous ingérez point dans les affaires ecclésiastiques ; ne prétendez point nous donner des ordres en ces matières, apprenez-les plutôt de nous. Dieu vous a donné l'empire et nous a confié l'Eglise ; comme celui qui entreprend sur votre puissance contrevient à l'ordre de Dieu, ainsi, craignez de vous charger d'un grand crime, si vous tirez à vous ce qui nous regarde. Il est écrit (1) : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Il ne nous est donc pas permis de dominer sur la terre, et vous n'avez pas la puissance de sacrifier. Je vous écris ceci par le soin que j'ai de votre salut, mais touchant ce que vous m'avez mandé, voici mon sentiment. Je ne puis ni convenir avec les ariens, dont j'anathématise l'hérésie, ni écrire contre Athanase justifié par l'église romaine, par tout le concile, et par moi-même. Vous le savez si bien que vous l'avez rappelé, et lui avez permis de retourner avec honneur dans son pays et dans son église. Quel prétexte avez-vous d'un tel changement ? Il a les mêmes ennemis qu'il avoit auparavant ; ce qu'ils disent tout bas, car ils n'osent le dire tout haut en sa présence, c'est ce qu'ils disoient contre lui, avant

(1) Athan. ad Solit. p. 837, C.
(2) Ibid. p. 838.

(1) Matth. XXII, 21.

que vous l'eussiez rappelé ; c'est ce qu'ils publioient dans le concile, et dont ils ne purent donner de preuve quand je les en pressai, comme j'ai dit. S'ils en eussent eu, ils n'eussent pas fui si honteusement. Qui vous a donc persuadé après tant de temps d'oublier vos lettres et vos paroles ? Arrêtez-vous, et n'écoutez pas les méchants, de peur de vous rendre coupable pour leurs intérêts. Vous agissez ici pour eux, mais au jour du jugement vous vous défendrez tout seul. Ils veulent se servir de vous pour opprimer leur ennemi particulier, et vous rendre le ministre de leur méchanceté, pour semer dans l'Eglise leur détestable hérésie. Il n'est pas prudent de se jeter dans un péril évident, pour faire plaisir à d'autres. Cessez, je vous prie, et me croyez, Constantius ; il me convient de vous écrire ainsi, et à vous de ne le pas mépriser. Telle fut la lettre d'Osius ; mais l'empereur n'en fut point touché (1) ; il ne laissa pas de le menacer et de chercher des prétextes de le maltraiter ; et quoiqu'il ne s'en trouvât point, sinon qu'il encourageoit les autres évêques, principalement en Espagne, à ne pas abandonner saint Athanase. Constantius ne laissa pas de se le faire encore amener, et de le tenir un an à Sirmium, sans respect pour son âge, car Osius avoit environ cent ans.

XXIII. Persécution générale.

Cette persécution contre les catholiques fut générale (2). L'empereur Constantius envoyoit partout des officiers avec des ordres menaçants adressés aux évêques et aux juges. Aux évêques pour écrire contre saint Athanase, et communiquer avec les ariens, sous peine de bannissement pour eux, et pour les peuples qui s'assembloient avec eux, de prison, de punition corporelle, de confiscation de biens. Les juges étoient chargés de l'exécution, et pour les y exciter, ceux qui étoient envoyés avoient avec eux des clercs d'Ursace et de Valens, qui dénonçoient à l'empereur les juges négligents. Les autres hérétiques avoient la liberté de publier leurs blasphèmes à la faveur des ariens. il n'y avoit que les catholiques de persécutés. Plusieurs évêques furent donc menés devant les juges, qui leur ordonnoient de souscrire, ou de se retirer de leurs églises. Plusieurs particuliers s'écartèrent en chaque ville, de peur d'être accusés comme amis des évêques. Car, on avoit aussi écrit aux magistrats municipaux, avec menace d'amende, s'ils ne contraignoient chacun leur évêque à souscrire. Toutes les villes étoient pleines de crainte et de trouble. On envoyoit quelques évêques à l'empereur, afin qu'ils fussent intimidés par sa présence ; on inventoit contre quelques-uns des calomnies pour épouvanter les autres ; et il y en eut plusieurs qui cédèrent et qui renoncèrent à la communion de saint Athanase. Ceux qui venoient trouver l'empereur n'avoient point la permission de le voir, ni même de sortir de leur logis ; on ne leur donnoit aucun relâche qu'ils n'eussent souscrit, et s'ils le refusoient ils étoient bannis. Les ariens vouloient grossir leur parti, du moins en apparence, en amassant un grand nombre de signatures (1). L'empereur ne relâchoit point les évêques exilés pour ce sujet, quoique dans le même temps il rappelât souvent au bout de peu de mois des criminels bannis pour des larcins, des meurtres ou des séditions.

Quiconque étoit ami des ariens, quoique chargé d'ailleurs et convaincu d'une infinité de crimes, n'étoit point accusé, ou, s'il étoit jugé pour la forme, il étoit justifié (2). Il devenoit célèbre parmi eux et ami de l'empereur ; il obtenoit des juges tout ce qu'il vouloit. Au contraire, celui qui combattoit leur hérésie, quelque innocent qu'il fût, étoit aussitôt enlevé sous quelque prétexte, comme d'avoir mal parlé de l'empereur, ou blasphémé contre Dieu ; il étoit jugé par l'empereur et envoyé en exil. A la place d'un évêque ainsi exilé, on envoyoit aussitôt quelqu'un zélé pour l'hérésie, que l'on faisoit recevoir à main armée par les peuples qui ne le connoissoient point ; et l'on punissoit de confiscation et de peines les plus rigoureuses ceux qui refusoient de s'y soumettre. On vouloit les contraindre à haïr celui qu'ils aimoient, qui les avoit instruits, qui étoit leur père spirituel, pour aimer un homme dont ils ne vouloient point, et confier leurs enfants à celui dont ils ne connoissoient ni la vie ni la conduite.

XXIV. Commencements de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile.

Depuis la mort du césar Gallus, Julien, son frère, étoit demeuré à Athènes, qui étoit encore célèbre pour la philosophie, l'éloquence et les beaux-arts. Il y passa la plus grande partie de cette année trois cent cinquante-cinq, et y connut entre autres saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, si illustres depuis dans l'Eglise (3). Ils étoient tous deux de Cappadoce, Basile de Césarée, autrement nommée Mazaca, grande ville, métropole de la province, et dont presque tous les habitants étoient chrétiens ; Grégoire étoit de Nazianze, autrefois Diocésarée, fils de Grégoire, qui étoit alors évêque de la même ville (4). Le fils avoit un très-bel esprit et une très-forte inclination pour les lettres. Au sortir de l'enfance il alla étudier à Césarée, capitale de la province, puis à Césarée de Palestine, où il apprit la rhétorique, sans imiter les mœurs des maîtres qui l'en-

(1) Athan. ad Solit. p. 841.
(2) Ibid. p. 829, B.

(1) Ad Solit. p. 856, A.
(2) Ibid. p. 810, D. p. 812, D.
(3) Naz. Orat. 4, p. 132, D.
(4) Sup. liv. XI, n. 30.

seignoient (1). Le sien fut Thespésius; Euzoius, depuis évêque Arien de la même ville y étudioit en même temps (2). Grégoire étudia ensuite à Alexandrie, puis il s'embarqua pour passer en Grèce; mais pendant ce voyage il fut accueilli d'une furieuse tempête, qui lui donna de terribles alarmes, parce qu'il n'étoit pas encore baptisé. Enfin il arriva heureusement à Athènes, et s'y appliqua à l'étude de l'éloquence pendant plusieurs années, se préservant de la corruption des mœurs qui régnoit dans cette ville curieuse (3).

Basile y vint après lui. Son père, nommé aussi Basile, étoit originaire du Pont, d'une famille noble, fils de Macrine, née à Néocésarée, et instruite par les disciples de saint Grégoire thaumaturge (4). Son mari et elle avoient un grand zèle pour la foi, et souffrirent considérablement dans la persécution de Maximin Daïa. Leur fils Basile fut savant, éloquent, et d'une grande piété. Il épousa Emmélie, illustre aussi par sa piété et son amour pour les pauvres. Elle auroit désiré de demeurer vierge; mais, ayant perdu jeune son père et sa mère, et se voyant exposée à être enlevée à cause de sa rare beauté, elle se résolut au mariage pour se mettre en sûreté, et épousa Basile, dont elle eut dix enfants (5). Macrine qui fut l'aînée de tous, garda la virginité, et vécut dans une vertu parfaite. Basile fut l'aîné des fils; Grégoire fut depuis évêque de Nysse, et Pierre, le plus jeune de tous, fut évêque de Sébaste. Saint Basile fut élevé auprès de sainte Macrine, son aïeule paternelle, de qui il apprit dès l'enfance la saine doctrine de l'Eglise, suivant la tradition de saint Grégoire thaumaturge (6). Son père l'instruisit aussi dans la piété et dans les lettres humaines. Ensuite, il alla à Césarée continuer ses études; delà il passa à Constantinople, où il écouta les sophistes ou philosophes qui y avoient le plus de réputation. Enfin, il vint à Athènes, où il fut reçu par saint Grégoire de Nazianze, déjà lié avec lui d'une amitié qui dura toute leur vie (7).

Grégoire rendit d'abord service à Basile, en le mettant à couvert de l'insolence des autres étudiants (8). Ils étoient passionnés chacun pour leurs sophistes, comme le peuple dans les spectacles prenoit parti pour ceux qui faisoient courir des chevaux. Ainsi ces jeunes gens alloient au-devant de ceux qui venoient de nouveau pour étudier à Athènes (9); ils les attendoient dans les ports, les avenues, et jusque dans les lieux déserts, se répandant par toute la Grèce, et faisant entrer le peuple dans leurs factions. Après avoir conduit le nouveau venu chez eux, ou chez quelqu'un de leurs amis, ils l'exposoient à une dispute publique, où il étoit permis à qui vouloit de l'attaquer. Cet exercice faisoit plus de peur que de mal, et servoit à rendre le nouveau venu plus traitable et moins présomptueux. Ensuite, ils le conduisoient au bain en cérémonie, marchant devant lui deux à deux. Quand ils étoient proche, ils commençoient à crier et à sauter comme des furieux, faisant semblant de l'empêcher de passer outre. Ils frappoient à la porte et faisoient grand bruit pour l'épouvanter, puis ils le laissoient entrer; et dès lors il étoit initié, et on lui faisoit part de tous les honneurs des autres étudiants. Grégoire, ayant représenté à ses amis la sagesse et la gravité de Basile, joint la réputation qu'il avoit déjà, le fit exempter de cette formalité.

Basile fut si dégoûté de ces manières d'agir peu sérieuses, qu'il vouloit quitter Athènes, si Grégoire ne l'eût retenu. Basile avoit avant l'âge la gravité d'un vieillard, et s'attiroit plus d'estime par sa vertu que par sa science et son éloquence, quoiqu'il excellât en l'une et en l'autre (1). Il travailloit avec grande application, bien qu'il eût une telle vivacité d'esprit, qu'il sembloit pouvoir tout apprendre sans travail. Aussi, devint-il très-savant. Il se forma une éloquence forte et enflammée; il savoit la grammaire, qui consistoit à bien parler la langue grecque, à connoitre l'histoire et le poètes; il savoit toutes les parties de la philosophie, soit pratique, soit spéculative; il possédoit la logique de telle sorte, qu'il étoit difficile de se tirer de ses arguments. Il étudia l'astronomie, la géométrie et l'arithmétique, autant qu'il étoit nécessaire pour n'être pas embarrassé par ceux qui s'en piquoient, rejetant le reste comme superflu (2). Ses fréquentes maladies l'engagèrent à apprendre la médecine. C'est ainsi que saint Basile étudia les sciences profanes, sans quitter les saintes lettres qu'il avoit étudiées dès le berceau. Ses maîtres pour l'éloquence furent Himérius et Prophérésius, qui étoit aussi de Césarée en Cappadoce et chrétien (3).

XXV. Julien fait césar.

Quand le prince Julien vint à Athènes, il entra dans la connoissance de Basile et de Grégoire, et étudia avec eux, non-seulement les lettres profanes, mais les saintes Ecritures, quoique dès lors il eût résolu de renoncer au christianisme; mais il n'osoit le déclarer. Ils découvrirent le dérèglement de son esprit, par sa physionomie et tout son extérieur. Il étoit de médiocre taille, le cou épais, les épaules larges, qu'il haussoit et remuoit souvent, aussi bien que la tête (4). Ses pieds n'étoient

(1) Greg. Pref. Vitæ Gre. Naz. Carm. 1.
(2) Hier. Scrip. in Euz.
(3) Basil. Ep. 331, Greg. Naz. Orat. 20, p. 18. Basil. Ep. 75.
(4) Sup. liv. IX, n. 20.
(5) Greg. Naz. Vita 5, Marc. p. 178.
(6) Bas. Ep. 75.
(7) Naz. Orat. 20, p. 325.
(8) Ibid. p. 327.
(9) Ernap. in Psal.

(1) Gr. Naz. Orat. 20, p. 332.
(2) Gr. Nyss. in Basil. p. 911, D.
(3) Socr. lib. IV, c. 26. Soz. lib. VI, c. 17.
(4) Amm. Marc. lib. XXV, c. 5.

point fermes, ni sa démarche assurée. Ses yeux étoient vifs, mais égarés et tournoyants (1); le regard furieux, le nez dédaigneux et insolent, la bouche grande, la lèvre d'en bas pendante, la barbe hérissée et pointue; il faisoit des grimaces ridicules, et des signes de tête sans sujet, rioit sans mesure et avec de grands éclats, s'arrêtoit en parlant, et reprenoit haleine, faisoit des questions impertinentes et des réponses embarrassées l'une dans l'autre, qui n'avoient rien de ferme ni de méthodique. Grégoire disoit en le voyant : Quel mal nourrit l'empire romain! Dieu veuille que je sois faux prophète!

Julien étoit à Athènes, quand il vint un ordre de l'empereur pour le rappeler en Italie (2). Le mauvais état des Gaules, que les barbares ravageoient, obligea Constantius à le déclarer césar et l'y envoyer, tandis que lui-même demeuroit en Italie, pour ne pas trop s'éloigner des autres parties de l'empire. Julien sortit d'Athènes à regret, soit par l'amour de l'étude, soit par la crainte de ses ennemis, fondée sur l'exemple de son frère (3). Il tournoit ses yeux baignés de larmes vers le temple de Minerve, dont il réclamoit la protection; il crut effectivement en avoir senti les effets, et qu'elle lui avoit envoyé pour sa conservation des anges tirés du soleil et de la lune; car c'est ainsi qu'il en parle. Etant arrivé à Milan, on lui fit quitter sa barbe et son manteau de philosophe; il fut déclaré césar par Constantius, en présence des soldats, le huitième des ides de novembre, sous le consulat d'Arbétion et de Lollien, c'est-à-dire le sixième de novembre trois cent cinquante-cinq (4). Peu de jours après, Constantius lui fit épouser sa sœur Hélène, et le fit partir promptement pour aller en Gaule, le faisant observer de près, et prenant toutes les précautions qu'il pouvoit pour l'empêcher de se rendre trop puissant.

XXVI. Persécution contre saint Athanase.

Saint Athanase avoit été vingt-six mois sans recevoir aucun ordre de l'empereur Constantius, depuis la lettre que Moutan lui avoit apportée (5). Il est vrai qu'incontinent après le concile de Milan, l'empereur avoit écrit au gouverneur d'Egypte, d'ôter à Athanase le blé que Constantin, son père, avoit accordé aux églises, et de le donner aux Ariens, et encore de permettre à qui le voudroit d'insulter à ceux qui s'assembloient avec Athanase. Au bout de vingt-six mois, Diogène et Hilaire, notaires de l'empereur (6), c'étoient des secrétaires et des personnes considérables, vinrent avec de palatins, c'est-à-dire de moindres officiers, apportant au duc d'Egypte et à ses soldats des lettres menaçantes pour contraindre tout le monde à communiquer avec les ariens. Diogène vouloit obliger saint Athanase à se retirer; mais il demanda où étoit l'ordre de l'empereur : le clergé et le peuple d'Alexandrie demandoient la même chose (1). Diogène ne montra point de lettre qui ordonnât à saint Athanase de sortir, et il ne se présenta pas même devant lui (2); au contraire, voyant le peuple prêt à s'armer pour la défense de son évêque, il se retira sans rien faire.

On fit donc venir d'Égypte et de Lybie des légions conduites par le duc Syrien; et, dès qu'il fut arrivé à Alexandrie, les ariens se vantèrent qu'ils alloient faire ce qu'ils vouloient. Syrien pressa saint Athanase de partir pour aller à la cour de l'empereur; mais il demanda encore à voir des lettres qui portassent cet ordre (3). Car, disoit-il, je ne suis revenu que par ordre exprès de l'empereur; il m'en a écrit jusqu'à trois lettres, et, après la mort de son frère Constant, il m'a encore écrit de demeurer dans mon église sans m'inquiéter de rien, ni avoir égard à ceux qui me voudroient épouvanter. Cette dernière lettre me fut rendue par Pallade, qui a été maître du palais, et par Astérius, qui a été duc d'Arménie. Ayant donc des ordres précis, je ne dois sortir que par des ordres semblables, sans compter le devoir d'évêque et les règles de l'Écriture, qui ne me permettent pas d'abandonner mon troupeau. Comme Syrien avoua qu'il n'avoit point d'ordre par écrit, saint Athanase insista qu'au moins lui ou Maxime, préfet d'Égypte, lui en écrivissent; mais ils ne voulurent point faire, ni même dire positivement qu'ils agissoient par ordre de l'empereur. Saint Athanase crut donc avoir droit de supposer qu'ils n'agissoient que de leur chef à la sollicitation des ariens (4), voyant en effet qu'ils en avoient toujours une troupe autour d'eux, qu'ils les faisoient manger à leur table, et délibéroient avec eux de tout ce qu'ils devoient faire. Le péril manifeste où il exposoit son église, s'il l'abandonnoit à la merci des hérétiques, le rendoit si ferme dans la résolution de n'en point sortir (5).

Le peuple d'Alexandrie avec les prêtres et la plus grande partie de la ville, allèrent trouver Syrien, et le prièrent d'écrire à Athanase pour marquer son pouvoir, ou de ne plus troubler les assemblées jusqu'à ce qu'ils eussent envoyé des députés à l'empereur. Après qu'ils eurent insisté long-temps, Syrien, voyant que la prière étoit raisonnable, leur

(1) Greg. Naz. Orat. 4, p. 122, A.
(2) Amm. lib. XV, c. 8. Zos. lib. III, init.
(3) Julian. Ep. ad Ath. p. 504, 505.
(4) Lib. Paneg. in Jul. p. 235, C.
(5) Sup. n. 11, ad Solit. p. 829, A.
(6) Ibid. p. 843, A.

(1) Ad Solit. p. 845, A. Apolog. p. 688, B.
(2) Soz. IV, Hist. c. 9.
(3) Athan. Apol. p. 683, etc.
(4) P. 690. A.
(5) P. 689, D.

protesta par la vie de l'empereur qu'il en useroit ainsi. C'étoit en présence du préfet Maxime, du notaire Hilaire, des deux compagnies d'officiers, du duc et du préfet; et le prytanis, magistrat de la ville, demeura dépositaire de cette parole, qui fut donnée le dix-huitième de janvier, l'an trois cent cinquante-six. Et sur laquelle le peuple continua de s'assembler sans inquiétude.

XXVII. Lettre de saint Athanase aux évêques d'Égypte.

Cependant saint Athanase écrivit une lettre circulaire aux évêques d'Égypte et de Lybie, pour les encourager contre la persécution des ariens. Il marque ainsi le sujet de sa lettre : J'ai appris certainement que quelques ariens assemblés ont fait un écrit touchant la foi, qu'ils veulent vous envoyer pour le souscrire, menaçant de faire bannir quiconque le refusera; et ils ont déjà commencé à inquiéter les évêques de ces quartiers (1). Cet écrit des ariens étoit peut-être la lettre de l'empereur Constantius, qu'ils proposèrent au concile de Milan l'année précédente; peut-être aussi avoient-ils fait quelque confession de foi à Antioche, lorsqu'ils y ordonnèrent George, évêque d'Alexandrie (2). Quoi qu'il en soit, saint Athanase prétend que cette tentative vise à deux fins. L'une, dit-il, de couvrir par vos signatures la honte du nom d'Arius, et de ne paroître pas suivre ses erreurs; l'autre d'obscurcir le concile de Nicée, et d'effacer la foi qui y a été exposée (3).

Cette variation continuelle des ariens et ces fréquentes formules montrent clairement leur ignorance et leur mauvaise foi. Car, ou ils écrivent sans sujet, ou à dessein de soutenir l'hérésie, et de la cacher par des termes équivoques, n'osant la défendre ouvertement. Mais, ce qui découvre leurs sentiments, c'est qu'ils reçoivent et favorisent les ariens les plus déclarés, comme : Seconde de Pentapole; George de Laodicée; Léonce l'eunuque; Urface; Valens, et les autres que le concile de Sardique a déposés (4). C'est par ce même motif qu'ils ont fait évêques des gens venus de fort loin et inconnus aux peuples, comme Cécropius de Nicomédie et Auxance de Milan, parce qu'ils étoient propres à soutenir leur hérésie.

C'est pour cela, continue-t-il, qu'ils veulent envoyer maintenant un certain George de Cappadoce, qu'ils ont bien payé, mais dont on ne fait aucun compte; car il a la réputation de n'être pas même chrétien (5). Saint Athanase fait ensuite le dénombrement des plus grands évêques de son temps et les plus attachés à la foi catholique. Premièrement, le grand confesseur Osius; Maximin de Gaule et son successeur, c'est-à-dire Paulin de Trèves (1); Philogone et Eustathe d'Oriten, c'est-à-dire d'Antioche; Jules et Libère, évêques de Rome; Cyriaque de Mysie; Piste et Aristée de Grèce; Sylvestre et Protogène de Dacie, c'est-à-dire de Sardique; Léonce et Eupsyquius de Cappadoce; Cécilien d'Afrique, c'est-à-dire de Carthage; Eustorge d'Italie; Capiton de Sicile; Macaire de Jérusalem; Alexandre de Constantinople; Pédérote d'Héraclée; Basile; Mélèce; Longin d'Arménie et du Pont; Loup et Amphion de Cilicie; Jacques de Mésopotamie, c'est-à-dire de Nisibe; Alexandre d'Alexandrie.

Pour rendre inutiles les artifices des ariens, qui déguisoient leurs erreurs (2), il rapporte la doctrine d'Arius à découvert, telle qu'il la proposa d'abord, lorsqu'il fut chassé de l'Eglise par saint Alexandre, son évêque (3); puis il la réfute par les passages les plus formels de l'Ecriture, et marque soigneusement à la fin comment il faut distinguer ce qui est dit de Jésus-Christ comme Dieu, et ce qui est dit de lui comme homme (4). Il rapporte la mort d'Arius, comme la peine de sa dissimulation et de son parjure. Il exhorte les évêques à s'attacher à la foi de Nicée (5), à se défier des hérétiques, et à leur résister courageusement : parce qu'il s'agit ici de toute la religion. Le martyre, dit-il, ne consiste pas seulement à ne point offrir d'encens aux idoles (6) : il y a le martyre de la conscience, qui est de ne pas renier la foi (7). Judas le traître n'a point sacrifié aux idoles, ni Hyménée et Alexandre, dont la foi a fait naufrage; au contraire, Abraham, David, Samuel et les autres, dont saint Paul relève la foi, n'ont point répandu leur sang (8). Les ariens et les méléciens se haïssent pour leurs différents particuliers, et ne se réunissent que pour combattre la vérité. Et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils sont connus pour ennemis de l'Eglise. Il y a cinquante-cinq ans que les méléciens ont fait schisme, et trente-six ans que les ariens ont été déclarés hérétiques et chassés de l'Eglise par le jugement de tout le concile universel (9). Il faut entendre le premier concile de saint Alexandre avec les évêques d'Égypte, tenu en trois cent vingt; car cette lettre ne peut avoir été écrite plus tard que l'an trois cent cinquante-six. Et pour les méléciens, leur schisme commença vers l'an trois cent un (10). Par toute cette lettre, Athanase excuse autant qu'il est possible la bonne intention de l'empereur Constantius, rejetant tout sur la malice des ariens (11).

(1) Orat. I, in Ar. p. 283. Ibid. p. 287, D.
(2) Sup. n. XVI.
(3) Ath. Orat. I, instr. p. 288.
(4) P. 289.
(5) P. 290, C.

(1) P. 291, B.
(2) P. 294, C.
(3) P. 296, A.
(4) P. 299, D.
(5) P. 301, C.
(6) P. 304, C.
(7) 2 Tim. II, 17; IV, 14.
(8) Heb. XI.
(9) P. 305, B.
(10) Sup. liv. X, n. 31.
(11) Sup. liv. VIII, n. 24.

XXVIII. Violences de Syrien.

Nonobstant la parole que Syrien avoit donnée le dix-huitième de janvier, vingt-trois jours après, c'est-à-dire le neuvième de février (1), le peuple étant assemblé la nuit dans l'église de Saint-Théonas pour veiller en prières, parce que l'on devoit célébrer les mystères le lendemain, qui étoit un vendredi, Syrien vint à l'église sur le minuit (2), conduit par les ariens et accompagné d'Hilaire. Ils étoient suivis de plus de cinq mille hommes des légions, le casque en tête, l'épée nue à la main, avec des arcs, des massues et d'autres armes. Ces troupes investirent l'église, afin que personne ne se pût échapper. Mais saint Athanase ne crut pas devoir abandonner son peuple en ce péril; il demeura assis dans sa chaire, et fit lire par un diacre un des psaumes qui porte que la miséricorde de Dieu est éternelle, exhortant le peuple à se retirer cependant chacun chez soi. Durant cette lecture, les soldats rompirent les portes, entrèrent, et commencèrent à crier et à faire sonner leurs armes et briller leurs épées à la lueur des lampes. Syrien commanda de tirer, et il y eut des hommes tués à coups de flèches, d'autres foulés aux pieds, tombant en confusion par l'effort que les soldats faisoient pour entrer. Quelques vierges y moururent, d'autres furent dépouillées toutes nues : ce qui leur étoit plus terrible que la mort. Des soldats environnoient le sanctuaire pour prendre saint Athanase, qui demeuroit toujours assis dans sa chaire, ne voulant sortir que le dernier, quoique ceux qui étoient les plus proches de lui, tant du clergé que du peuple, lui criassent de se retirer. Enfin, il se leva et ordonna de faire une prière, les conjurant encore de s'en aller tous, et disant qu'il valoit mieux qu'il fût exposé au péril. La plupart étoient sortis et les autres suivoient, quand les moines et les clercs qui restoient l'entraînèrent en s'en allant. Il fut tellement poussé dans la foule, qu'il pensa être mis en pièces. Il tomba dans une grande foiblesse, et on l'enleva pour mort; en sorte qu'il fut sauvé comme par miracle, au travers des soldats qui entouroient le sanctuaire, et des autres qui environnoient l'église. Ensuite, on se mit à piller; on rompoit les portes, et tous entroient indifféremment dans des lieux dont l'entrée n'étoit pas même permise à tous les chrétiens. Gorgonius, capitaine de la ville, assistoit à ce désordre.

On fit enlever par des soldats les corps morts pour les cacher; mais les vierges qui avoient été tuées, furent mises dans des sépulcres et considérées comme martyres. On honore encore la mémoire de tous ceux qui moururent en cette occasion (3). Les fidèles pendirent dans l'église les flèches, les épées et les autres armes qu'ils y trouvèrent, pour servir de preuve incontestable de cette violence, qu'ils attestèrent encore par une protestation solennelle. Syrien voulut les obliger à la révoquer, et à déclarer qu'il n'y avoit point eu de tumulte ni personne de tué; il fit même donner des coups de bâtons à ceux qui l'allèrent prier de ne forcer personne à nier la vérité. Il envoya plusieurs fois le bourreau de sa cohorte et le capitaine de la ville, pour ôter les armes qui étoient suspendues dans l'église; mais les catholiques l'empêchèrent, et firent une seconde protestation qui commence ainsi :

XXIX. Protestation du peuple d'Alexandrie.

Le peuple de l'église catholique d'Alexandrie, qui est sous le révérendissime évêque Athanase (1). Nous avons déjà protesté touchant l'invasion nocturne faite dans notre église, quoiqu'il ne fût pas besoin de protestation pour une chose notoire à toute la ville. On a exposé en public les corps de ceux qui ont été trouvés morts : les armes et les arcs qui sont dans l'église crient vengeance. Mais, puisque l'illustre duc Syrien veut nous faire dire qu'il n'y a point eu de tumulte, c'est une preuve manifeste qu'il n'a pas agi par la volonté du très-clément empereur Constantius; car, s'il l'avoit fait par ordre, il ne craindroit rien. Et ensuite : Quelques-uns de nous étant prêts d'aller vers le très-pieux empereur, nous conjurons par le Dieu tout-puissant pour le salut de l'empereur même, le préfet d'Egypte Maxime et les curieux de lui rapporter le tout, et au préfets du prétoire. Nous conjurons aussi tous les maîtres de vaisseaux de le publier partout, de le porter aux oreilles de l'empereur, des préfets et des juges de chaque lieu; afin que l'on connoisse la guerre que l'on fait à l'Eglise, et que, sous le règne de Constantius, Syrien a fait souffrir le martyre à des vierges et à d'autres personnes. Car la veille du cinquième jour avant les ides de février, c'est-à-dire le quatorzième du mois Méchir, comme nous étions dans l'église à veiller et à prier... Il raconte ensuite tout ce qui s'étoit passé. Méchir étoit le sixième mois des Egyptiens, qui commençoit le vingt-sixième de janvier, et dont le quatorzième tomboit au huitième de février, c'est-à-dire au jeudi, veille du neuvième, qui cette année trois cent cinquante-six, étoit le vendredi. La protestation finit ainsi : S'il y a ordre de nous persécuter, nous sommes prêts à souffrir tous le martyre; s'il n'y a point d'ordre de l'empereur, nous prions Maxime, préfet d'Egypte, et tous les magistrats, de le prier qu'on n'entreprenne plus rien de semblable. Nous prions aussi qu'on lui porte la requête que nous faisons, afin que l'on n'entreprenne point d'in-

(1) Protest. pop Ap. Ath. p. 866.
(2) Ath. de Fuga. p. 719.
(3) Martyr. Rom. 28 jan.

(1) Ap. Ath. p. 866.

troduire ici un autre évêque : nous sommes préparés à la mort, par l'affection que nous portons au révérendissime Athanase, que Dieu nous a donné dès le commencement, suivant la succession de nos pères, que l'empereur Constantius lui-même nous a envoyé avec des lettres accompagnées de serments. Nous ne croyons pas qu'il veuille les violer. Au contraire, nous sommes persuadés que, s'il apprend ce qui s'est passé, il en sera indigné, et qu'il ordonnera de nouveau que l'évêque Athanase demeure avec nous. Donné sous le consulat de ceux qui seront désignés après Arbétion et Lollien, le dix-septième de Méchir, autrement la veille des ides de février. C'est-à-dire le douzième de février, trois cent cinquante-six.

Loin que cette protestation eût aucun effet, l'empereur Constantius approuva tout ce qui s'étoit passé (1). Il écrivit au sénat et au peuple d'Alexandrie, excitant la jeunesse à s'assembler et à poursuivre Athanase, sous peine de son indignation. Il tâchoit aussi de cacher la honte de son changement, en disant qu'il n'avoit souffert le retour d'Athanase qu'en cédant pour un temps à l'amitié de son frère, et qu'en le bannissant il imitoit le grand Constantin, son père, qui l'avoit relégué dans les Gaules (2). Enfin il prétendoit couvrir toute sa conduite du zèle des canons de l'Eglise. Cette lettre fut apportée et proposée en public par le comte Héraclius (3); et il déclara de la part de l'empereur que, si l'on n'y obéissoit pas, il ôteroit le pain que l'on donnoit par ordre public, et réduiroit en servitude plusieurs des magistrats et du peuple. Il menaçoit même de renverser les idoles, pour intimider les païens, qui étoient encore en grand nombre. En faisant ces menaces, il disoit publiquement que l'empereur ne vouloit point d'Athanase, et qu'il commandoit que l'on donnât les églises aux ariens. Tous s'en étonnoient, et, se regardant l'un l'autre, ils se demandoient si Constantius étoit devenu hérétique? Héraclius fit plus, il contraignit des sénateurs, des magistrats et des païens, gardiens des temples d'idoles, de déclarer par écrit qu'ils recevroient l'évêque que l'empereur enverroit. Ces païens rachetoient par cette souscription la sûreté de leurs idoles et de leurs manufactures, et cédoient à la volonté du prince, comme quand on leur envoyoit un gouverneur.

XXX. Violence d'Héraclius.

La résistance des catholiques leur attira bientôt de nouvelles violences (4). Le peuple étant assemblé dans la grande église, un mercredi, qui étoit jour de station, le comte Héraclius prit avec lui le préfet d'Egypte, Cataphronius, Faustin, catholique ou trésorier général, et un hérétique, nommé Bithynus; puis, alléguant l'ordre de l'empereur, il excita les plus jeunes des idolâtres qui se trouvoient sur la place, à s'en aller dans l'église jeter des pierres au peuple. L'office étoit fini, et la plupart des fidèles s'étoient retirés : il ne restoit que quelques femmes, qui demeuroient assises, apparemment pour se reposer après la prière, qui se faisoit alors debout. Tout d'un coup ces jeunes gens entrent nus avec des bâtons et jetant des pierres. Ils frappent les vierges, arrachent leurs voiles, leur découvrent la tête; et, irrités par la résistance, ils leur donnoient des coups de pied, et leur disoient des paroles insolentes. Elles fuyoient pour ne les point ouïr, comme pour éviter des morsures d'aspics : les ariens n'en faisoient que rire. Ensuite, les païens prirent les bancs, la chair, l'autel qui étoit de bois, les rideaux de l'église, et tout le reste qu'ils purent emporter, et le brûlèrent devant le portail dans la grande place. Ils jetèrent de l'encens sur ce feu en louant leurs idoles, et en disant : Constantius est devenu païen, et les ariens ont reconnu notre religion. Ils prirent même une génisse, qui servoit à tirer de l'eau pour arroser les jardins du quartier, et pensèrent la sacrifier : ils n'en furent empêchés que parce qu'ils reconnurent que c'étoit une femelle; car il n'étoit pas permis de les immoler.

Dans ce désordre il arriva deux accidents, qui parurent des marques sensibles de la vengeance divine (1). Un jeune insolent courut s'asseoir dans la chaire épiscopale, et faisoit résonner son nez d'une façon déshonnête; puis il se leva et s'efforça de rompre la chaire, mais, en tirant à lui, un morceau de bois lui entra dans le ventre, de telle sorte qu'il lui fit sortir les intestins; il tomba, on l'emporta et il mourut un jour après. Un autre entra avec des feuilles qu'il secouoit à la manière des païens en se moquant. Aussitôt, il fut tellement ébloui qu'il ne voyoit plus et ne savoit où il étoit : il seroit tombé si on ne lui eût donné la main pour le soutenir et l'emmener. A peine put-il au bout d'un jour revenir à lui; et il ne savoit ni ce qu'il avoit fait ni ce qui lui étoit arrivé. La terreur de ces exemples arrêta l'emportement des païens; mais les ariens n'en furent que plus endurcis.

XXXI. Intrusion de George à Alexandrie.

George, qu'ils avoient ordonné évêque d'Alexandrie, étoit de Cappadoce, homme de basse naissance, fils d'un foulon (2). Il fut d'abord parasite et livré à qui lui faisoit bonne chère. Ensuite, il se mit dans les affaires, et prit la

(1) Ad Solit. p. 845, B.
(2) V. inf. n. 48.
(3) Ibid. p. 846, C.
(4) Ad Solit. p. 847, B.

(1) P. 848, C.
(2) Amm. Marc. lib. XXII, c. 11. Greg. Naz. Orat. 21. p. 382, B. Ath. ad Solit. p. 844, c. 861, A.

commission de fournir la chair de porc que l'on donnoit aux soldats; mais, ayant mal versé et tout consumé, il s'enfuit de Constantinople, où il avoit cet emploi, et demeura quelque temps errant de province en province. Il étoit grossier et ignorant, sans agrément dans l'esprit, sans aucune teinture des bonnes lettres, païen dans le fond et chrétien seulement de nom; ainsi il suivoit la doctrine qui convenoit mieux à ses intérêts, mais sans témoigner aucune piété, même en apparence (1) : au contraire, il étoit avare, malfaisant, brouillon et naturellement cruel. Ce fut ce personnage que les ariens choisirent pour remplir le siége d'Alexandrie à la place de saint Athanase, le regardant comme un homme agissant et attaché à leur doctrine. On croit qu'ils l'ordonnèrent à Antioche dans un concile de trente évêques de leur parti, tenu l'an trois cent cinquante-quatre (2), où ils condamnèrent de nouveau saint Athanase, et écrivirent à tous les évêques de ne point communiquer avec lui (3), mais avec George, qu'ils avoient ordonné. Quoi qu'il en soit, il entra à Alexandrie pendant le carême de cette année trois cent cinquante-six, et commença ses violences à la fête de Pâques. Le peuple catholique abandonna les églises, et s'assembla ce saint jour et les dimanches suivants dans un lieu désert près le cimetière (4). La semaine d'après la Pentecôte, le peuple, après avoir jeûné, vint en ce même lieu pour prier. George, l'ayant appris, excita le duc Sébastien, qui étoit manichéen, d'y aller, comme il fit le dimanche même, avec des soldats armés, au nombre de plus de trois mille (5). Ils donnèrent l'épée à la main sur ce peuple assemblé pour prier, avec des femmes et des enfants; mais il en restoit peu, et la plupart s'étoient déjà retirés. Sébastien fit allumer un grand feu, devant lequel il pressoit les vierges de dire qu'elles suivoient la foi d'Arius; mais, voyant que la vue de ce feu ne les ébranloit pas, il les fit dépouiller et frapper sur le visage, de telle sorte que longtemps après on avoit encore peine à les reconnoître. Il fit prendre quarante hommes, à qui l'on déchira le dos, les frappant avec des branches de palmes fraîchement coupées et encore armées de leurs pointes, qui entrèrent si avant que pour les retirer il fallut mettre les blessés entre les mains des chirurgiens, et leur faire plusieurs incisions; quelques-uns même en moururent. Il y eut des vierges traitées de la même sorte (6). On refusa de rendre les corps de ceux qui moururent en cette occasion : on les détourna, on les jeta aux chiens, et leurs parents les retirèrent à grande peine pour les enterrer secrètement. Ils furent comptés pour martyrs, et l'Eglise fait encore leur mémoire le vingt-unième mai. Ceux qui restèrent en vie furent bannis dans le désert, nommé la grande Oasis (1).

XXXII. Persécution à Alexandrie.

Sous prétexte de chercher saint Athanase, on scella plusieurs maisons, on en pilla plusieurs, on ouvrit même des sépultures, on enleva des dépôts que saint Athanase avoit mis chez des personnes de probité (2). Les catholiques perdoient la plus grande partie de leur bien pour conserver le reste, et empruntoient pour se racheter de la vexation des ariens (3). Ils fuyoient leur rencontre (4), plusieurs passoient de rue en rue, de la ville dans les faubourgs; mais ceux qui les retiroient étoient traités comme eux. D'autres passoient la nuit dans le désert; d'autres aimoient mieux s'exposer à la mer que d'entendre leurs menaces; car ils avoient toujours à la bouche le nom de l'empereur (5). Ils enlevèrent plusieurs vierges de leurs maisons, et insultèrent à d'autres dans les rues, principalement par leurs femmes qui se promenoient insolemment comme des bacchantes, cherchant l'occasion d'outrager les femmes catholiques.

On chassa par l'autorité du duc Sébastien les prêtres et les diacres qui servoient dans l'église d'Alexandrie depuis le temps de saint Pierre et de saint Alexandre, et on rétablit ceux qui avoient été chassés dès le commencement avec Arius (6). Deux prêtres, entre autres Hiérax et Dioscore, furent envoyés en exil, et leurs maisons pillées (7). Il y eut des vierges qui furent attachées à des poteaux, et eurent les côtés déchirés jusqu'à trois fois : ce que l'on ne faisoit pas aux véritables criminels. Un vertueux sous-diacre, nommé Eutychius, après avoir été fouetté sur le dos avec des lanières de cuir de bœufs quasi jusqu'à la mort, fut envoyé aux mines de Phaino, lieu si malsain, que les criminels pouvoient à peine y vivre quelques jours; et, sans lui donner seulement quelques heures pour se faire panser de ses plaies, on le pressa tellement de partir qu'il mourut en chemin bientôt après avec la gloire du martyre. L'Eglise honore sa mémoire le vingt-sixième de mars, avec d'autres martyrs qui souffrirent sous cette persécution de George (8). Comme le peuple sollicitoit pour Eutychius, les ariens firent prendre un nommé Hermias, et trois autres personnages considérables que le duc Sébastien mit en prison après les avoir déchirés de coups. Les ariens, voyant qu'ils n'en étoient pas morts, se plaignirent et menacèrent d'écrire aux eunuques; le duc en eut peur, et fit battre une seconde fois ces innocents, qui disoient seulement : On nous frappe

(1) Ath. de Syn. p. 912, B. Id. in Ar. Orat. I, p. 290, C.
(2) Sozom. III, Hist. c. 7, in fine. Id. lib. IV, c. 8.
(3) Pagi. ann. 354; n. 9.
(4) Apolog. p. 692, C.
(5) De Fuga p. 704, C.
(6) Ad Solit. p. 859, B.

(1) Martyr. Rom.
(2) Ad Solit. p. 849, C.
(3) P. 859, C.
(4) P. 853, B.
(5) P. 850, A.
(6) P. 852, 858, B.
(7) P. 859, A. p. 852, B.
(8) Martyr. Rom.

pour la vérité, nous ne communiquons point avec les hérétiques, frappez tant qu'il vous plaira, vous en rendrez compte devant Dieu. Les ariens vouloient les faire mourir en prison; mais le peuple prenant son temps obtint leur liberté au bout d'environ sept jours. Les ariens s'en vengèrent sur les pauvres; car après que le duc leur eut livré les églises, les pauvres et les veuves, ne pouvant plus y demeurer, étoient assis dans les lieux que leur avoient marqués les clercs, qui prenoient soin d'eux. Mais les ariens, voyant que les catholiques leur donnoient abondamment, chassèrent les veuves à coups de pied, et dénoncèrent à Sébastien ceux qui leur donnoient. Il reçut favorablement cette accusation, étant manichéen, et par conséquent ennemi des pauvres et de l'aumône. C'étoit donc une nouvelle espèce de crime d'avoir assisté les misérables. Cette conduite rendoit les ariens odieux à tout le monde, et les païens mêmes les maudissoient comme des bourreaux. Au reste, on voit ici que les pauvres étoient logés dans les églises, c'est-à-dire dans les bâtiments qui les accompagnoient, du moins ils y avoient leur place pour recevoir les aumônes.

XXXIII. Évêques d'Égypte chassés.

La persécution s'étendit hors d'Alexandrie, par toute l'Egypte et la Lybie. Il y eut un ordre de Constantius pour chasser des églises les évêques catholiques, et les livrer tous aux ariens (1). Aussitôt Sébastien commença de l'exécuter, écrivant aux gouverneurs particuliers et aux puissances militaires. On voyoit des évêques prisonniers, des prêtres et des moines chargés de chaînes, après avoir été battus jusqu'à la mort. Tout le pays étoit en trouble; les peuples murmuroient d'une ordonnance si injuste et de la dureté de l'exécution; car, quoique l'ordre ne portât que de les chasser de leur pays, on les envoyoit à deux ou trois provinces au delà, dans des solitudes affreuses, ceux de Lybie dans la grande Oasis, en Thébaïde, ceux de Thébaïde dans la Lybie Ammonique (2). On traitoit ainsi de vénérables vieillards, évêques depuis un grand nombre d'années, les uns dès le temps de saint Alexandre, les autres depuis saint Achillas, quelques-uns depuis saint Pierre, qui avoit souffert le martyre quarante-cinq ans auparavant. On ne cherchoit qu'à les faire mourir en traversant les déserts, car on n'avoit point pitié des malades; on ne les pressoit pas moins, en sorte qu'il les falloit porter dans des brancards, et faire suivre de quoi les enterrer. Quelques-uns moururent dans le lieu de l'exil, d'autres en chemin, et il y en eut un dont on ne permit pas aux siens d'emporter le corps. On persécuta ainsi près de quatre-vingt-dix évêques, c'est-à-dire à peu près autant qu'il y en avoit dans toute l'Egypte et la Lybie. Seize furent bannis, plus de trente chassés : quelques-uns dissimulèrent par contrainte, entre autres Théodore d'Oxyrinque, qui se fit même réordonner par George (1).

Entre les évêques bannis fut Draconce, qui avoit tant résisté à accepter l'épiscopat; et, entre les évêques persécutés, nous retrouvons ceux dont saint Athanase lui avoit proposé l'exemple, et qui de la vie monastique avoient été élevés à l'épiscopat (2). Draconce fut envoyé aux déserts près de Clysma, sur les bords de la mer Rouge, et relégué dans le château de Thébate, où saint Hilarion le visita. Il visita aussi l'évêque de Philon, relégué à Babylone, dans la seconde Augustamnique (3) : Adelphius fut relégué à Psinabla, en Thébaïde. On croit que c'est celui à qui saint Athanase écrivit une lettre pour réfuter une erreur des ariens, qui ne vouloient pas que l'on adorât la chair de Jésus-Christ. Il y montre que sa chair est adorable comme unie à la divinité, et prouve solidement l'unité de personne en Jésus-Christ, nonobstant la distinction des natures. Il donne à Adelphius le titre de confesseur, ce qui peut faire croire que cette lettre fut écrite depuis son exil. Le prêtre Hiérax, à qui saint Athanase lui permet de la communiquer, étoit aussi un des confesseurs exilés (4). Saint Sérapion de Thmouis fut persécuté en cette même occasion. Il y eut des monastères ruinés et des moines que l'on voulut jeter dans le feu.

XXXIV. Évêques intrus.

A la place de ces saints évêques, on mettoit de jeunes débauchés encore païens, ou à peine catéchumènes, quelques-uns bigames, d'autres chargés de plus grands reproches (5). On demandoit seulement qu'ils fissent profession de l'arianisme, qu'ils fussent riches et accrédités dans le monde. Ils achetoient l'épiscopat comme au marché; ensuite les ariens, bien escortés de soldats, les faisoient élire et les mettoient en possession (6). C'étoient principalement les décurions et les autres magistrats des villes qui se faisoient ainsi ordonner évêques pour jouir des exemptions et avoir le premier rang. Les plus faciles à les recevoir et à traiter de leur promotion pour de l'argent étoient les méléciens, qui lisoient peu les saintes Ecritures, et savoient à peine ce que c'étoit que le christianisme. Ces évêques ne connoissoient ni l'importance de leur charge, ni la différence de la vraie et de la fausse religion; de méléciens ils deve-

(1) Apol. p. 697; Ad Sol. p. 857, 858.
(2) Ad Solit. p. 863, A. Apol. p. 692, C. Ad Afric. p. 940, D. De Fuga. p. 705, C.

(1) Marc. et Faust. p. 77.
(2) Sup. n. 12, ad Drac. p. 957, D.
(3) Hier. Vita Hilar. c. 25; infr. n. 37.
(4) Hier. de Script. Ad Solit. p. 856, C.
(5) Ibid. D. Apol. p. 693, A.
(6) Ad Solit. p. 853, A.

noient aisément ariens, prêts, si l'empereur le commandoit, de changer encore et de tourner à tous vents, pourvu qu'ils conservassent leur exemption et leur préséance. Ils demeuroient païens dans le cœur, et traitoient les affaires de l'Eglise par une politique purement humaine. Ces faux pasteurs commencèrent à altérer la foi en Egypte, où la doctrine catholique avoit été prêchée jusque-là avec une entière liberté; et, comme les vrais fidèles s'éloignoient d'eux, ce fut une nouvelle occasion au duc Sébastien de les fouetter, de les emprisonner et de confisquer leurs biens. Il y avoit à Barcé, dans la Pentapole, un prêtre nommé Second, qui ne vouloit pas se soumettre à l'évêque, nommé aussi Second, l'un des premiers ariens (1). Cet évêque et un certain Etienne, que les ariens firent depuis évêque en Lybie, tous deux ensemble donnèrent au prêtre Second tant de coups de pied, qu'il en mourut (2). Il disoit cependant : Que personne ne poursuive en justice la vengeance de ma mort; Notre Seigneur, pour qui je souffre, me vengera. Mais ils ne furent touchés ni de ces paroles, ni de la circonstance du temps, car ce fut en carême qu'ils le tuèrent.

George, le faux évêque d'Alexandrie, ne manquoit rien pour s'enrichir et s'accréditer; il ne se soutenoit que par la puissance temporelle, abusant de la légèreté et du faux zèle de l'empereur (3). Il employoit le bien des pauvres, c'est-à-dire le revenu de son église, qui étoit grand, à gagner ceux qui étoient en charge, et principalement les eunuques du palais. D'ailleurs, il prenoit à toutes mains; il enlevoit aux particuliers ce qu'ils avoient hérité de leurs parents; il prit la ferme de tout le salpêtre, et se rendit maître de tous les étangs où croissoit le papier d'Egypte, et de tous les marais salants (4). Il ne négligeoit pas les moindres profits; et, comme on portoit en terre les corps morts sur de petits lits, il en fit faire un certain nombre dont il obligeoit de se servir, même pour les étrangers, et cela sous certaine peine, prenant un droit pour chaque mort. Sa vie étoit voluptueuse, et ses mœurs cruelles; il accusoit plusieurs personnes auprès de l'empereur comme peu soumis à ses ordres, et les païens mêmes se plaignoient qu'en cela il oublioit sa profession, qui ne recommande que la justice et la douceur (5). On disoit qu'il avoit malicieusement donné avis à l'empereur qu'il avoit droit d'appliquer à son trésor les revenus de tous les bâtiments d'Alexandrie, parce qu'ils avoient été construits la première fois aux dépens d'Alexandre le grand, fondateur de la ville, aux droits duquel l'empereur avoit succédé. Par tous ces moyens, il se rendit étrangement odieux aux païens mêmes, et tout le monde le regardoit comme un tyran.

Le peuple, irrité, l'attaqua un jour comme il étoit dans l'église, et le pensa tuer : il se sauva à peine, et s'enfuit près de l'empereur (1). Cependant ceux qui soutenoient saint Athanase, c'est-à-dire les catholiques, rentrèrent dans les églises; mais ils ne les gardèrent pas long-temps. Le duc d'Egypte survint et les rendit à ceux du parti de George. Ensuite il vint un notaire de l'empereur pour châtier les alexandrins, et il en fit battre et tourmenter plusieurs. George lui-même revint peu de temps après, plus terrible que devant, et plus haï, comme ayant excité l'empereur à faire tous ces maux. Les moines d'Egypte le décrioient à cause de son faste et de son impiété, et la vertu leur donnoit une grande autorité parmi le peuple.

Aétius, ce sophiste arien que Léonce avoit fait diacre à Antioche, et qu'il avoit été obligé d'interdire, revint alors à Alexandrie, où il fut un des flatteurs et des parasites de George, qui le rétablit dans ses fonctions, en sorte qu'on le nommoit son diacre : aussi le servit-il fidèlement, et par ses discours impies et par ses actions criminelles (2). Eunomius devint alors disciple d'Aétius, et fut depuis aussi célèbre que son maître. Cet Eunomius étoit de Cappadoce, sur les confins de la Galatie, fils d'un pauvre laboureur, qui cultivoit de ses mains un petit champ, et l'hiver gagnoit sa vie à montrer à lire et à écrire à des enfants (3). Eunomius, trouvant cette vie trop pénible, renonça à la charrue, et s'appliqua à écrire en notes. Il exerça cet art sous un de ses parents, qui le nourrissoit pour son travail; puis, il instruisit ses enfants, et se mit à étudier la rhétorique. Après diverses aventures qui n'étoient pas à son honneur, ayant ouï-parler d'Aétius comme d'un grand philosophe, il vint à Antioche le chercher; et, ne l'y trouvant point, il passa à Alexandrie, où il logea avec lui, et étudia sous lui la théologie, c'est-à-dire l'arianisme (4). Avec de tels secours George parcouroit l'Egypte, ravageoit la Syrie, et attiroit à son parti autant d'Orientaux qu'il pouvoit, attaquant toujours les plus foibles et les plus lâches (5).

XXXV. Saint Athanase au désert.

Saint Athanase étoit cependant dans le désert (6). Il s'y étoit retiré d'abord en sortant d'Alexandrie, lorsque George y entra; mais bientôt après, il voulut sortir de sa retraite, pour aller trouver l'empereur, se confiant en ses promesses réitérées tant de fois, et en sa propre innocence. Il étoit déjà en chemin,

(1) Ad Solit. p. 853, D.
(2) Philostorg. lib. VIII, c. 2.
(3) Greg. Naz. Orat. 21, p. 385, D.
(4) Epiph. Hæres. 76, n. 1,
(5) Amm. Marc. l. XXXII, n. 11.

(1) Soz. IV, c. 10.
(2) Sup. l. XII, n. 43. Gr. Nyss. I, cont. Eunom. p. 30, C. Theodor. II, Hist. c. 27, 28.
(3) Greg. Nyss. ibid. p. 30, D.
(4) Philot. III, c. 20.
(5) Greg. Naz. Gr. 21, p. 385, C.
(6) Ap. p. 691, D.

quand il apprit les violences que l'on avoit faites en Occident contre Libère, Osius, Denis, et les autres (1). Comme il ne le pouvoit croire, il apprit ce qui se passoit en Egypte et en Lybie, les évêques chassés et le reste de la persécution, particulièrement les violences commises pendant le temps pascal à Alexandrie. Tout cela ne le détournoit pas encore d'aller à l'empereur, dans la créance que l'on abusoit de son nom, et que l'on étendoit ses ordres au delà de ses intentions. Enfin on lui montra deux lettres de Constantius, qui le désabusèrent et l'arrêterent. La première adressée au peuple d'Alexandrie, où il les loue de la soumission qu'ils lui avoient témoignée, en chassant Athanase et s'unissant à George (2). Il y traite Athanase de trompeur, d'imposteur et de charlatan; et toutefois il reconnoit que le plus grand nombre est pour lui. Il dit qu'il ne diffère en rien des plus vils artisans, ce qui marque sans doute sa pauvreté et la simplicité de son extérieur; enfin, il l'accuse d'avoir fui le jugement, qui est l'ancienne calomnie du concile de Tyr. Au contraire, il traite ses ennemis de gens graves et admirables; et George en particulier de l'homme le plus capable de les instruire des choses célestes, et le plus savant dans le gouvernement spirituel. Sur la fin il menace des dernières rigueurs, et de la mort même, ceux qui auront la témérité de demeurer encore dans le parti d'Athanase. L'opposition de cette lettre à celles que le même empereur avoit données auparavant en faveur de saint Athanase, montre assez qu'il n'avoit écrit ni les unes ni les autres; et qu'elles étoient composées par des secrétaires, suivant les intérêts de ceux qui les sollicitoient, comme il se fait d'ordinaire (3).

L'autre lettre étoit adressée à Aïzan et Sazan, princes d'Auxume en Ethiopie, à qui l'empereur commande comme à ses sujets, quoiqu'il les traite de frères (4). Il leur mande d'envoyer au plus tôt l'évêque Frumentius en Egypte, pour être instruit et examiné par George, et même, ce semble, pour être ordonné de nouveau. C'est ce même Frumentius qui avoit le premier porté la foi dans ce pays, dont il avoit été ordonné évêque par saint Athanase (5); c'est pourquoi les ariens craignoient qu'il ne se retirât chez lui, et ne vouloient pas qu'il fût en sûreté, même chez les barbares. Saint Athanase ayant donc vu ces deux lettres, quitta le dessein d'aller trouver l'empereur, voyant comme il étoit obsédé par ses ennemis et comme ils étoient animés contre lui; en sorte qu'il y avoit sujet de craindre, qu'avant qu'il pût approcher du prince, ils ne lui fissent perdre la vie. Il retourna donc dans le désert, se réservant pour un temps plus favorable.

Il profita de sa fuite pour visiter à loisir les monastères d'Egypte, et connoitre ces hommes qui, s'étant séparés du monde, vivoient uniquement à Dieu (1). Les uns étoient anachorètes, gardant une entière solitude, et ne parlant qu'à Dieu et à eux-mêmes, les autres cénobites, pratiquant la loi de charité dans une communauté, morts pour tout le reste des hommes, se tenant lieu de monde les uns aux autres, et s'excitant mutuellement à la vertu. Saint Athanase fit voir, en conversant avec eux, que l'on pouvoit allier le sacerdoce à cette sainte philosophie, l'action à sa tranquillité; et que la vie monastique consistoit plutôt dans l'égalité des mœurs que dans la retraite corporelle. Ils apprirent plus de lui pour la perfection religieuse, qu'il ne profita d'eux: ses maximes étoient pour eux des lois, et ils le respectoient comme un homme d'une sainteté extraordinaire. Aussi ne craignirent-ils pas d'exposer leur vie pour lui. Les ariens envoyèrent des soldats le poursuivre jusque dans ces déserts (2); on le chercha partout sans le trouver; et les moines, qui rencontrèrent ces meurtriers, ne daignèrent leur parler; mais ils présentoient la gorge à leurs épées, comme s'exposant pour Jésus-Christ, et croyant qu'il y avoit plus de mérite à souffrir pour lui en la personne d'Athanase, qu'à jeûner et à pratiquer toutes les autres austérités. Saint Athanase, de son côté, craignant que les moines ne fussent inquiétés à son occasion, se retira plus loin et se cacha entièrement.

XXXVI. Mort de saint Antoine.

Il n'eut pas la consolation de trouver saint Antoine, il étoit mort dès le commencement de cette année, trois cent cinquante-six (3). Quelques mois auparavant, il alla, selon sa coutume, voir les moines qui étoient dans la montagne extérieure, et il leur dit: C'est ici ma dernière visite, et je suis trompé, si nous nous revoyons jamais en cette vie. Il est temps que je m'en aille, puisque j'ai près de cent cinq ans. A ces mots, ils pleuroient et embrassoient le saint vieillard qui leur parloit avec joie, comme quittant un pays étranger pour retourner à sa patrie. Il les exhortoit à ne se point décourager dans les pénibles exercices, mais à vivre comme devant mourir chaque jour. Il leur recommandoit aussi de s'éloigner des méléciens et des ariens. Et ne vous troublez pas, dit-il, pour voir les juges à leur tête: cette puissance mortelle et imaginaire passera bientôt. Gardez la tradition des pères, et principalement la foi en Notre Seigneur Jésus-Christ, que vous avez apprise dans les Écritures, que je vous ai souvent remise en mémoire.

Les frères le vouloient obliger à demeurer

(1) P. 692, A.
(2) Ap. Ath. p. 694.
(3) Sup. liv. XII, n. 45.
(4) Ibid. p. 695.
(5) Sup. l. XI, n. 36.

(1) Greg. Naz. Or. 21, p. 331, B.
(2) Ep. 2, Athan. ap. Lucifer.
(3) Vita Ant. c. 31, p. 501, C.

avec eux, et y finir ses jours; mais il ne voulut pas, pour plusieurs raisons, et principalement pour celle-ci. Les Egyptiens aimoient à conserver les corps des personnes vertueuses, surtout des martyrs; ils les ensevelissoient et les enveloppoient de linges; mais ils ne les enterroient point: au contraire, ils les mettoient sur des lits et les gardoient dans leurs maisons, croyant honorer ainsi les morts. C'étoit une coutume particulière aux Egyptiens (1). Nous trouvons même que, dans les temps plus anciens, ils enfermoient les corps embaumés et ensevelis dans des boites de bois, qui représentoient une figure humaine, et les posoient debout dans des lieux où ils les gardoient, et on voit encore aujourd'hui de ces boites et des momies qu'elles enferment. Il y avoit en cet usage un grand péril d'idolâtrie chez les Egyptiens les plus superstitieux de tous les hommes.

Saint Antoine avoit souvent prié les évêques d'instruire les peuples sur ce point. Il en avoit lui-même repris sévèrement les laïques, et particulièrement les femmes, disant que cet usage n'étoit ni légitime ni pieux, puisque les corps des patriarches et des prophètes étoient encore conservés dans les tombeaux, et que le corps même du Sauveur fut mis dans un sépulcre fermé d'une pierre, jusqu'à sa résurrection. Il prouvoit par-là que c'étoit mal fait de ne pas cacher les corps des défunts, quelque saints qu'ils fussent, puisque rien n'est plus grand et plus saint que le corps du Seigneur. Plusieurs le crurent, ils enterrèrent leurs morts, et remercièrent Dieu de l'instruction qu'il leur avoit donnée. Ce fut donc la crainte qu'on ne traitât ainsi son corps, qui l'obligea de se presser, et de dire adieu aux moines de la montagne extérieure. Etant rentré dans la montagne intérieure, où il avoit accoutumé de demeurer, il tomba malade au bout de quelques mois. Il n'avoit auprès de lui que deux de ses disciples, Macaire et Amathas, qui le servoient depuis quinze ans, à cause de sa vieillesse. Il les appela et leur dit: J'entre, comme il est écrit, dans la voie de mes pères; car je vois que le Seigneur m'appelle. Et, après les avoir exhortés à la persévérance et à l'éloignement des schismatiques et des ariens, il leur recommanda de ne pas permettre que son corps fût porté en Egypte, de peur qu'on ne le gardât dans les maisons. Enterrez-le vous-mêmes, dit-il, et le couvrez de terre, en un lieu qui ne soit connu que de vous seuls. Au jour de la résurrection, je le recevrai incorruptible de la main du Sauveur. Partagez mes habits, donnez à l'évêque Athanase une de mes peaux de brebis, avec le manteau sur lequel je couche, qu'il m'a donné tout neuf, et que j'ai usé; donnez à l'évêque Sérapion l'autre peau de brebis, et gardez pour vous mon cilice. Adieu, mes enfants, Antoine s'en va et n'est plus avec vous.

Quand il eut ainsi parlé, ils l'embrassèrent; il étendit ses pieds, et demeura couché avec un visage gai, comme s'il eût vu ses amis le venir voir. Il finit ainsi le dix-septième de janvier, l'an trois cent cinquante-six, étant âgé de cent cinq ans (1). Depuis sa jeunesse jusqu'à un si grand âge, il garda toujours la même ferveur dans ses exercices. La vieillesse ne l'obligea ni à prendre une nourriture plus délicate, ni à changer la manière de se vêtir, ni à se laver même les pieds. Toutefois il n'avoit aucune incommodité, sa vue n'étoit point affoiblie, ses dents étoient seulement usées; mais il n'en avoit pas perdu une seule. Enfin, il étoit plus fort et plus vigoureux que ceux qui se nourrissent de diverses viandes, qui se baignent et changent souvent d'habits. Ses disciples l'enterrèrent comme il leur avoit ordonné, et personne qu'eux deux ne sut le lieu de sa sépulture.

Saint Athanase et saint Sérapion de Thmouis reçurent comme un grand trésor les habits qu'il leur avoit laissés. Ils croyoient voir Antoine en les regardant; et les portant sur eux, ils croyoient porter ses instructions. Sans aucune science humaine, sans aucun art qui le rendit recommandable, sa piété seule le fit connoître partout; et sa réputation s'étendit bientôt, non-seulement dans l'Orient, mais à Rome, en Afrique, en Espagne et en Gaule. Quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire, il reste quelques ouvrages de lui, qu'il avoit dictés en sa langue égyptienne, et qui furent traduits en grec et du grec en latin. Il y a sept lettres d'un esprit et d'un style apostolique, envoyées en divers monastères, dont la principale est aux arsénoïtes (2). On trouve aussi sous son nom une règle courte de quarante-huit articles, adressée aux moines de Nacalon, qui la lui avoient demandée.

XXXVII. Saint Hilarion en Égypte.

Saint Hilarion apprit aussitôt par révélation la mort de saint Antoine en Palestine, où il étoit (3). Aristenète, cette dame chrétienne, dont il avoit guéri les trois fils au commencement qu'il fit des miracles, l'étant venue trouver, lui témoigna qu'elle vouloit aussi aller voir saint Antoine. Il lui dit en pleurant: Je voudrois bien y aller moi-même, si je n'étois comme prisonnier dans ce monastère, ou si ce voyage pouvoit être utile; mais il y a deux jours que le monde est privé de ce grand homme. Elle le crut, et s'arrêta; et peu de jours après elle reçut la nouvelle de la mort de saint Antoine (4). Saint Hilarion étoit alors âgé de soixante-cinq ans; et il y avoit deux ans qu'il vivoit dans une extrême affliction, d'être accablé de la multitude qui le cherchoit

(1) Herod. lib. II, c. 80. Diod. lib I, n 58

(1) Hier. Chr. Pagi ann. 358, n. 2.
(2) Hier. de Script. Bibl. Pat. tom. 3. Cod. Regul. init.
(3) Vita Hilar. C. 14.
(4) C. 23.

à cause de ses miracles, et de ne pouvoir jouir de la solitude (1). En effet, tout le monde venoit à lui, les évêques, les prêtres, des troupes de clercs et de moines, les dames chrétiennes, le peuple des villes et de la campagne; les juges même et les personnes puissantes y accouroient, pour recevoir de lui du pain ou de l'huile qu'il eût bénie. Comme les frères lui demandoient ce qu'il avoit et de quoi il s'affligeoit, il leur dit : Je suis revenu dans le siècle et j'ai reçu ma récompense en cette vie. Voilà que toute la Palestine et les provinces voisines m'estiment quelque chose, et sous prétexte du monastère et des besoins des frères, je possède des héritages et des meubles. Les frères le gardoient donc soigneusement, et principalement Hésychius, le plus cher de ses disciples.

Un jour, enfin, il résolut de partir et se fit amener un âne; car il étoit si atténué de jeûnes, qu'il ne pouvoit presque marcher. La nouvelle s'en étant répandue, comme si la Palestine eût été menacée de sa ruine, plus de dix mille personnes de tout âge et de tout sexe s'assemblèrent pour le retenir. Il ne se laissoit point ébranler par leurs prières, et, remuant le sable avec son bâton, il disoit : Mon Dieu n'est point trompeur ; je ne puis voir les églises renversées, les autels de Jésus-Christ foulés aux pieds, le sang de mes enfants répandu. Tous les assistants comprenoient que quelque secret qu'il ne vouloit pas déclarer lui avoit été révélé, et ils le gardoient toujours de peur qu'il ne leur échappât. Il résolut donc et protesta tout haut de ne boire ni manger, si on ne le laissoit aller. Après qu'il eut été sept jours sans rien prendre, ils le laissèrent enfin, il prit congé de la plupart, et partit avec une multitude infinie, qui l'accompagna jusqu'à Béthel, près de Gaze. Là, il les congédia, et choisit quarante moines, qui portoient leur provision et pouvoient marcher en jeûnant, c'est-à-dire ne mangeant qu'après le soleil couché. Le cinquième jour, il vint à Péluse; il visita les frères qui étoient dans le désert voisin, et au lieu nommé Lychnos, en trois jours il arriva à Thébare pour voir l'évêque Draconce, qui y étoit relégué, et qui reçut une merveilleuse consolation de cette visite (2). Trois jours après, il arriva avec grande peine à Babylone d'Egypte, pour voir l'évêque Philon, aussi relégué par la persécution des ariens. Deux jours après il vint à la ville d'Aphrodite, où il s'adressa au diacre Baïsane, qui avoit accoutumé de louer des dromadaires à ceux qui alloient voir saint Antoine, pour porter l'eau dont on manquoit dans ce désert. Alors, saint Hilarion dit aux frères que le jour de la mort de saint Antoine approchoit, c'est-à-dire l'anniversaire, et qu'il vouloit le célébrer, en veillant toute la nuit au lieu où il était mort.

Après donc avoir marché trois jours dans un horrible désert, ils arrivèrent à la montagne de saint Antoine, où ils trouvèrent deux moines, Isaac et Pélusien, dont le premier avoit été interprète du saint (1). Cette montagne étoit de roche et très-haute, étendue d'environ mille pas; du pied sortoient des sources, dont les unes se perdoient dans le sable, les autres tomboient plus bas, et peu à peu formoient un ruisseau, sur les bords duquel croissoit une infinité de palmes qui rendoient le lieu très-agréable et très-commode. Saint Hilarion s'y promenoit de tous côtés avec les disciples de saint Antoine. Voici, disoient-ils, où il chantoit, voici où il prioit; là il travailloit, là il se reposoit quand il étoit las. Il a planté lui-même ces vignes et ces petits arbres; il a dressé ce terrain de ses propres mains; il a creusé avec un grand travail ce réservoir pour arroser son jardin; il s'est servi plusieurs années de ce hoyau pour labourer. Saint Hilarion se couchoit sur son lit, et le baisoit comme s'il eût été encore chaud. La cellule n'avoit en carré que ce qu'il faut à un homme pour s'étendre en dormant. De plus, tout au haut de la montagne, où l'on n'alloit que par une montée très-rude en forme de vis, on voyoit deux cellules de la même grandeur, où il se retiroit, pour éviter la foule des visites, et même la compagnie de ses disciples; elles étoient taillées dans le roc, on y avoit seulement ajouté des portes. Quand ils furent arrivés au jardin : Voyez-vous, dit Isaac, ce petit jardin planté d'arbres et d'herbes potagères? Il y a environ trois ans, comme une troupe d'ânes sauvages le ravageoit, il arrêta un de leurs chefs, le frappant de son bâton par les côtés, et leur dit : Pourquoi mangez-vous ce que vous n'avez pas semé? Depuis ce temps-là, ils se contentoient de venir boire, sans toucher aux arbres ni aux herbes. Saint Hilarion demanda encore à voir le lieu où il étoit enterré; ils le menèrent à l'écart; mais on ne sait s'ils le lui montrèrent ou non. Ils disoient que saint Antoine l'avoit fait cacher, de peur que Pergamius, qui étoit très-riche en ces quartiers-là, n'emportât le corps chez lui et ne fit bâtir une église.

XXXVIII. Disciples de saint Antoine.

Entre les disciples de saint Antoine, les plus illustres furent Macaire, Amathas, Sarmathas, Pithyrion, Isaac, Paphnuce, Paul le simple, Pior, Krone, Ammonas, Hiérax. Macaire et Amathas sont ceux qui le servirent les quinze dernières années de sa vie, et prirent soin de sa sépulture. Macaire fut abbé du mont Pisper, où avoit demeuré saint Antoine, et il eut sous sa conduite cinq mille moines : on trouve une règle qui porte son nom (2). Il ne faut pas le

(1) C. 25. (2) Sup. n. 32.

(1) Vita Hilar. c. 26. Sup. l. x, n. 6. p. 205. Cod. Reg. p. 46. Rosvv. p. 479, ex Pallad. c. 19.
(2) Vit. Post. ap. Rosvv.

confondre, ni avec saint Macaire l'ancien ou l'Egyptien, qui vivoit dans le désert de Scétis, ni avec saint Macaire d'Alexandrie. Toutefois saint Macaire l'ancien est aussi nommé disciple de saint Antoine. On racontoit de lui ce miracle entre autres. Un homme ayant été tué dans le voisinage, on en accusa un innocent, qui se réfugia à la cellule de saint Macaire. Ceux qui venoient pour le prendre disoient qu'ils seroient eux-mêmes en péril s'ils ne le mettoient entre les mains de la justice : l'accusé protestoit avec serment qu'il n'avoit aucune connoissance de ce meurtre. Saint Macaire demanda où on avoit enterré le mort; il y alla avec eux. S'étant mis à genoux, il invoqua le nom de Jésus-Christ et leur dit : Le Seigneur va montrer si celui que vous poursuivez est vraiment coupable; et, élevant la voix, il appela le mort par son nom. Il répondit de son sépulcre, et saint Macaire continua : Je te conjure, par la foi de Jésus-Christ, de dire si tu as été tué par cet homme que l'on accuse. Il répondit nettement que ce n'étoit point là celui qui l'avoit tué. Les assistants, étonnés, se jetèrent aux pieds du saint, et le prièrent de lui demander qui étoit le meurtrier. Pour cela, dit-il, je ne lui demanderai point; il me suffit que l'innocent soit délivré : ce n'est pas à moi à découvrir le coupable. Voilà ce que fit saint Macaire l'ancien.

Sarmatas fut tué peu de temps après par les Sarrasins, dans une irruption qu'ils firent au monastère de saint Antoine (1). Pithyrion eut la conduite des moines qui demeuroient dans les grottes près de son dernier ermitage. Isaac y demeuroit, et c'est un de ceux que saint Hilarion y trouva (2). Paphnuce est le fameux évêque et confesseur, qui avoit eu un œil crevé dans la persécution, et qui assista au concile de Nicée. Saint Paul le simple n'embrassa la vie monastique qu'à l'âge de soixante ans; et par son obéissance il vint à un tel degré de sainteté, qu'il faisoit de plus grands miracles que saint Antoine, qui lui renvoyoit ceux qu'il ne pouvoit guérir (3). Pior arriva de si bonne heure à une grande perfection, que saint Antoine lui permit à l'âge de vingt-cinq ans de demeurer seul où il voudroit (4). Il alla dans le désert, entre Nitrie et Scétis, et demeura trente ans en un lieu où il avoit creusé un puits d'une eau salée et amère. Il ne mangeoit par jour qu'un pain de six onces et cinq olives, encore faisoit-il ce repas en se promenant, pour montrer qu'il ne vouloit pas en faire une occupation. Il alla par ordre de saint Antoine visiter sa sœur, qui le désiroit ardemment; mais il se tint hors la porte de la maison, les yeux fermés (5). Sa sœur se jeta à ses pieds, transportée de joie; il lui dit : Me voici, je suis Pior, votre frère, voyez-moi tant qu'il vous plaira; et aussitôt il retourna à son désert.

Crone étoit encore un des interprètes (1) de saint Antoine pour expliquer en grec ce que le saint disoit en égyptien. Il fut depuis prêtre du monastère de Nitrie, et excelloit en humilité : il vécut plus de cent dix ans (2). Un autre prêtre aussi, nommé Crone, gouverna une communauté de deux cents hommes, près du bourg de Phœnix; et pendant soixante ans qu'il fut prêtre, servant à l'autel, il ne sortit jamais de son désert, et ne vécut que du travail de ses mains (3). Ammonas demeura en Scétis, et fut depuis ordonné évêque. Plusieurs des disciples de saint Antoine en formèrent d'autres, qui établirent et gouvernèrent des monastères nombreux (4). Ils n'avoient besoin d'aucun secours humain pour ces établissements. La place ne leur manquoit pas dans les déserts; en pays chaud il leur falloit peu d'habits, et des logements seulement pour être à l'ombre, c'est-à-dire des grottes ou des cabanes de roseaux, et d'autres matières selon les lieux. Leur nourriture étoit ordinairement un peu de pain, qu'ils gagnoient de leur travail, et en avoient encore beaucoup de reste pour faire l'aumône. Ainsi, ils ne cherchoient personne, et c'étoient les séculiers qui les alloient chercher dans leurs déserts, attirés par leurs vertus et par leurs miracles.

XXXIX. Apologie de saint Athanase à Constantius.

Saint Athanase profita encore de sa retraite pour composer plusieurs écrits, entre autres l'apologie adressée à l'empereur Constantius, où il se justifie de toutes les calomnies dont ses ennemis avoient voulu le noircir dans l'esprit de ce prince (5). Il tranche d'abord en un mot les anciennes accusations, en marquant le grand nombre d'évêques qui avoient écrit en sa faveur la rétractation d'Ursace et de Valens, et que l'on n'avoit jamais agi contre lui qu'en son absence. Mais il s'étend sur les accusations nouvelles, qui regardoient personnellement l'empereur Constantius. La première étoit, qu'Athanase avoit mal parlé de lui à l'empereur Constant, son frère, et avoit travaillé à les brouiller. Il répond premièrement, en le niant formellement, et prenant Dieu à témoin; puis il en montre l'impossibilité en ce que jamais il n'a parlé seul à seul à l'empereur Constant, mais toujours en la compagnie de l'évêque de la ville et des autres qui s'y rencontroient (6). Il en prend à témoin Osius, Fortunatien, évêque d'Aquilée, Crispin de Padoue, Lucillus de Vérone, Vincent de Capoue. Et parce, ajoute-t-il, que Maximin de Trèves et Protais de Milan sont morts, Eugène, qui étoit

(1) Hier. Ch. an. 358.
(2) Vita S. Ant. c. 38.
(3) Sup. l. XI, n. 2. Ruf. lib. II, c. 31. Pall. Laus. c. 23.
(4) Rosvv. p. 563.
(5) Id. p. 570, n. 34. Pall. Laus. c. 87.

(1) Pall. Laus. c. 23, 25.
(2) Ruf. II, c. 25.
(3) Pall. Laus. c. 89.
(4) Monum. Græc. t. 1, p. 382.
(5) P. 673.
(6) P. 674, D.

maître des offices, en peut rendre témoignage; car il étoit devant le rideau, et il entendoit ce que nous demandions à l'empereur, et ce qu'il nous disoit.

Il rend un compte exact du voyage qu'il fit en Italie, du temps que Grégoire fut intrus à sa place (1). Etant sorti d'Alexandrie, dit-il, je n'allai point à la cour de votre frère, ni ailleurs qu'à Rome; et, laissant à l'Eglise le soin de mes affaires, j'étois assidu aux prières publiques. Je n'ai point écrit à votre frère, sinon lorsque les eusébiens écrivirent contre moi, et que je fus obligé de me défendre étant encore à Alexandrie, et quand je lui envoyai des exemplaires de l'Ecriture sainte, qu'il m'avoit ordonné de lui faire faire. Au bout de trois ans, il m'écrivit de me rendre auprès de lui à Milan. J'en demandai la cause, et j'appris que quelques évêques l'avoient prié de vous écrire pour assembler un concile. Quand je fus arrivé à Milan, il me témoigna beaucoup de bonté; il voulut bien me voir, et me dit qu'il avoit écrit et envoyé vers vous, pour vous prier que l'on tînt un concile. Il me fit venir encore une fois dans les Gaules, où le père Osius étoit venu, afin que nous allassions de là à Sardique. Après le concile, comme j'étois à Naïsse, il m'écrivit; je revins à Aquilée, j'y demeurai, et j'y reçus vos lettres. Il m'appela encore une fois, je retournai en Gaule, puis je vous allai trouver. En quel temps donc, en quel lieu, en présence de qui m'accuse-t-on de lui avoir ainsi parlé? Souvenez-vous, seigneur, vous qui avez si bonne mémoire, de ce que je vous ai dit, quand j'ai eu l'honneur de vous voir, la première fois à Viminiac; la seconde à Césarée de Cappadoce; la troisième à Antioche; voyez si je vous ai dit du mal des eusébiens, mes calomniateurs. Aurois-je été assez insensé pour dire du mal d'un empereur à un empereur, et d'un frère à son frère (2)?

Le second chef d'accusation étoit, qu'Athanase avoit écrit au tyran Magnence; les ariens disoient même avoir donné copie de la lettre. Quand j'eus appris, dit-il, cette calomnie, je fus comme hors de moi; je passois les nuits sans dormir, j'attaquois mes dénonciateurs comme présents; je jetai d'abord un grand cri, et je priois Dieu avec des larmes et des sanglots, que vous me voulussiez écouter favorablement. Ensuite, il prend Dieu à témoin qu'il n'a jamais connu Magnence; et montre les causes qu'il avoit de le détester, comme le meurtrier de l'empereur Constant, son bienfaiteur, et de ceux qui l'avoient reçu charitablement à Rome, savoir, Eutropia, tante des trois empereurs, Abutérius, Spérantius et plusieurs autres: que c'étoit un impie adonné aux magiciens et aux enchanteurs. Il prend à témoin les ambassadeurs que Magnence envoya à Constantius (3), les évêques Servais et Maxime, et les laïques qui les accompagnoient, Clémentius et Valens; car ils avoient passé à Alexandrie. Demandez-leur, dit-il, s'ils m'ont apporté des lettres; car ce m'eût été une occasion de lui écrire. Au contraire, voyant Clémentius, je me souvins de votre frère d'heureuse mémoire; et comme il est écrit: J'arrosai mes habits de mes larmes. Il prend encore à témoin Félicissime, qui étoit alors duc d'Egypte, et plusieurs autres officiers, qu'en cette occasion il dit, Prions pour le salut de notre très-pieux empereur Constantius; que le peuple cria tout d'une voix, Christ, secourez Constantius, et continua long-temps. Cette forme de prière est remarquable; et nous voyons encore dans l'onzième siècle des litanies semblables (1). Quant à la lettre dont les ariens disoient avoir des copies, il dit qu'on peut bien avoir contrefait son écriture, puisque l'on contrefait même celle de l'empereur, et que les écritures ne font point de foi, si elles ne sont reconnues. Il demande où l'on a trouvé cette lettre, et qui l'a donnée. Car, dit-il, j'avois des écrivains, je les représente; et le tyran avoit des gens pour recevoir ses lettres, que vous pouvez faire venir. Si j'étois accusé devant un autre juge, j'en appellerois à l'empereur; étant accusé devant vous, qui puis-je invoquer? le père de celui qui a dit, Je suis la vérité; et là-dessus il adresse à Dieu sa prière. Il s'agit ici, continue-t-il, non d'un intérêt pécuniaire, mais de la gloire de l'Eglise: ne laissez pas ce soupçon contre elle, que des chrétiens, et principalement des évêques, écrivent de telles lettres et forment de tels desseins. On voit combien les saints étoient jaloux de la fidélité envers les princes, et qu'en ces matières les évêques mêmes ne reconnoissoient point d'autres juges sur la terre.

XL. Suite de l'apologie.

La troisième accusation étoit d'avoir célébré l'office dans la grande église d'Alexandrie, avant qu'elle fût dédiée. Oui, dit-il (2), on l'a fait, je le confesse, mais nous n'avons pas célébré la dédicace, il n'étoit pas permis de le faire sans votre ordre. Ce qu'il dit, parce que cette église avoit été bâtie aux dépens de l'empereur, d'où elle fut nommée la Césarée. Il continue: Cette assemblée se fit sans dessein et sans être annoncée; on n'y appela aucun évêque ni aucun clerc; tout le monde sait comme la chose s'est passée. C'étoit la fête de Pâques, le peuple étoit très-nombreux; il y avoit peu d'églises et très-petites. On faisoit grand bruit, et on demandoit de s'assembler dans la grande église. Je les exhortois à attendre et à s'assembler comme ils pourroient dans les autres églises, quoiqu'avec incommodité: ils ne m'écoutèrent pas; mais ils étoient prêts à sortir de la

(1) Sup. l. XII, n. 14.
(2) P. 677.
(3) Sup. n. 3.

(1) Baluz. Misc. p. 143, t. 2.
(2) P. 682.

ville, et à s'assembler au soleil dans les lieux déserts, aimant mieux souffrir la fatigue du chemin que de passer la fête en tristesse. En effet, dans les assemblées du carême il y avoit eu plusieurs enfants, plusieurs vieilles femmes, plusieurs jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe si maltraités de la presse, qu'on les avoit emportés dans les maisons; quoique personne n'en fût mort, tout le monde en murmuroit, et c'eût été bien pis le jour de la fête: la joie eût été tournée en pleurs.

J'ai suivi en cela l'exemple de nos pères. Alexandre, d'heureuse mémoire, fit l'assemblée dans l'église de Théonas, qui passoit alors pour la plus grande, et qu'il faisoit encore bâtir, parce que les autres étoient trop petites. J'ai vu pratiquer la même chose à Trèves et à Aquilée; on y a assemblé le peuple dans des églises qui n'étoient pas achevées, et votre frère, d'heureuse mémoire, assista à Aquilée à une telle assemblée. Ce n'a donc pas été une dédicace, mais une assemblée ordinaire. Eût-il été plus à propos de nous assembler dans des lieux déserts et ouverts, où les païens eussent pu s'arrêter en passant, que dans un lieu fermé de murailles et de portes, qui marque la différence des chrétiens et des profanes? Valoit-il mieux que le peuple fût séparé et pressé avec péril en plusieurs églises, que d'être assemblé dans un même lieu, puisqu'il y en avoit un qui les pouvoit tous contenir, où ils pouvoient prier et dire amen tout d'une voix pour montrer l'union des cœurs? Quelle joie des peuples de se voir ainsi réunis, au lieu d'être divisés comme auparavant! Au reste, les prières qui ont été faites dans cette église n'empêchent pas que l'on n'en fasse solennellement la dédicace, quand il en sera temps (1). Saint Athanase ne méprisoit donc pas cette cérémonie de la dédicace des églises, puisqu'il se défend si sérieusement sur ce point; mais il croyoit que l'on pouvoit en cas de nécessité se servir d'une église avant qu'elle fût dédiée.

Le quatrième et le dernier chef d'accusation étoit d'avoir désobéi à l'empereur, en refusant plusieurs fois de sortir d'Alexandrie (2). Je n'ai point résisté, dit-il, à vos ordres: à Dieu ne plaise; je ne suis pas assez considérable pour résister au trésorier d'une ville, beaucoup moins à un si grand empereur. Ensuite, il raconte tout ce qui s'étoit passé (3). La lettre de l'empereur, apportée par Montan, qui supposoit que saint Athanase demandoit congé d'aller en Italie, la venue de Diogène (4), vingt-six mois après les menaces de Syrien, la lettre que l'empereur lui avoit envoyée autrefois par Pallade et par Astérius, pour l'exhorter à demeurer dans son église. Sa défense sur ce point se réduit à dire, qu'ayant eu des ordres de l'empereur pour retourner à son église et pour y demeurer, et n'en ayant point eu pour en sortir, il a dû demeurer. Joint le devoir général d'évêque et la connoissance particulière du péril auquel il exposoit son troupeau, s'il l'abandonnoit aux ariens. Il rapporte ensuite les violences de Syrien, sa retraite, le dessein qu'il avoit d'aller trouver l'empereur (1), et comme il en fut détourné par ce qu'il apprit de la persécution exercée en Occident et en Égypte même (2), et par les lettres de l'empereur au peuple d'Alexandrie et aux princes d'Auxume. C'est, dit-il, ce qui m'a obligé à retourner dans le désert; voyant tant d'évêques persécutés, parce qu'ils ne vouloient pas renoncer à ma communion, et des vierges mêmes si indignement traitées, j'ai vu que mes ennemis en vouloient à ma vie. Je me suis retiré pour laisser passer leur fureur, et vous donner occasion d'user de votre clémence (3). Recevez cette apologie, rendez à leurs patries et à leurs églises tous les évêques et les autres ecclésiastiques, afin que l'on voie la malice des calomniateurs, et que vous puissiez dire avec confiance à Jésus-Christ, le roi des rois, maintenant et au jour du jugement: Je n'ai perdu aucun des vôtres. Telle est l'apologie de saint Athanase à l'empereur Constantius. Il écrivit en même temps des discours de consolation pour les vierges que les ariens persécutoient jusqu'à leur refuser la sépulture (4).

XLI. Souffrances de saint Eusèbe de Verceil.

Entre les confesseurs exilés pour la cause de saint Athanase, le plus illustre est saint Eusèbe de Verceil. Il étoit à Scythopolis en Palestine, sous la main de l'évêque Patrophile, un des plus anciens et des plus zélés ariens. Saint Eusèbe fut visité par plusieurs personnes, et entre autres par le diacre Syrus et l'exorciste Victorin, qui lui apportèrent des lettres et des aumônes de son église, et de quelques églises voisines, savoir, de Novare, de Régé et de Tortone. Le diacre Syrus passa outre, pour visiter les saints lieux. Cependant, les ariens tirèrent saint Eusèbe du logis qu'eux-mêmes lui avoient fait marquer par les agents de l'empereur, et l'en tirèrent avec violence, le traînant par terre et le portant à la renverse à demi nu. Ils le mirent dans une autre maison, où ils le gardèrent pendant quatre jours, enfermé dans une petite chambre, disant qu'ils avoient reçu ce pouvoir de l'empereur. Là, ils venoient lui faire des reproches et le presser d'entrer dans leurs sentiments; mais il leur abandonnoit son corps, comme à des bourreaux, sans leur répondre une parole (5). On dit qu'entre

(1) P. 6 6.
(2) P. 68
(3) Sup. n. 11.
(4) Sup. n. 26.

(1) Sup. n. 27.
(2) Sup. n. 34.
(3) P. 700, B.
(4) Theod. l. I, c. 14, in fin.
(5) Serm. 16, Append. Ad. S. Amb. n. 6.

autres tourments, ils le traînèrent à la renverse sur un escalier, en descendant et en montant. Ils empêchèrent les prêtres et les diacres de le venir voir comme auparavant, et le menacèrent de fermer la porte à tous les autres. Alors, il fit une protestation contre eux, qui commençoit ainsi : Eusèbe, serviteur de Dieu, avec les autres serviteurs qui souffrent avec moi pour la foi ; à Patrophile le geôlier et aux siens. Après leur avoir reproché leurs violences, il leur déclare, qu'il ne mangera point de pain et ne boira point d'eau, qu'ils ne lui aient tous promis, et par écrit, de ne point empêcher ses frères, qui souffrent pour la même cause, de le venir voir, et lui apporter de chez eux la nourriture nécessaire. Autrement, il proteste qu'ils seront coupables de sa mort, et qu'il écrira à toutes les églises, afin que tout le monde connoisse ce que les ariens font souffrir aux catholiques. Après sa souscription, il ajoutoit : Je te conjure, toi qui lis cette lettre, par le père, le fils, le Saint-Esprit, de ne la pas supprimer, mais de la faire lire aux autres.

Après qu'il eut été ainsi quatre jours sans manger, ils le renvoyèrent encore à jeun à son premier logis ; tout le peuple le reçut avec joie, et entoura de lampes cette maison. Saint Eusèbe recommença à faire des aumônes, les ariens ne le purent souffrir ; au bout de vingt-cinq jours ils revinrent à son logis, armés de bâtons, avec une multitude de gens perdus ; et, ayant rompu la muraille d'une maison voisine, ils se jetèrent sur lui avec violence, l'enlevèrent encore, et l'enfermèrent dans une prison très-étroite, avec un prêtre nommé Tégrin. Ils enlevèrent et enfermèrent aussi les autres prêtres et les diacres qui l'accompagnoient, et, trois jours après, les envoyèrent en exil en divers lieux, de leur autorité privée. D'autres, qui étoient venus le voir, furent enfermés pendant plusieurs jours dans la prison publique. Non contents de mettre en prison les hommes qui le servoient, ils y mirent aussi des religieuses ; puis, revenant à son logis, ils pillèrent tout ce qu'il y avoit, soit pour ses besoins, soit pour ceux des pauvres ; et, comme toute la ville en murmuroit, ils rendirent quelques meubles de peu de conséquence et gardèrent l'argent. Cependant, ils empêchoient qu'aucun des siens ne lui portât à manger ; et, comme il ne vouloit rien recevoir d'eux, il demeura six jours sans prendre aucune nourriture, et fut prêt à mourir de défaillance. Enfin, le sixième jour, pressés des cris de diverses personnes, ils laissèrent approcher un des siens pour le secourir.

Le diacre Syrus ne fut point arrêté avec les autres, parce qu'il étoit allé visiter les saints lieux. Quand il fut de retour, saint Eusèbe trouva moyen de lui donner une lettre, quoiqu'on le gardât très-étroitement pour l'empêcher d'écrire. Cette lettre, que nous avons encore, est adressée aux mêmes églises qui lui avoient écrit. D'abord, il témoigne l'extrême consolation qu'il a reçue, en apprenant qu'ils demeurent fermes dans la foi suivant ses instructions, ensuite il raconte les persécutions qu'il souffroit, et conclut par une salutation générale, dont il les prie de se contenter, Parce, dit-il, que je suis trop pressé pour vous nommer chacun en particulier, comme j'avois accoutumé. Saint Eusèbe fut visité entre autres par saint Epiphane, qui étoit du pays même, né près d'Eleuthéropolis en Palestine, et y avoit passé sa jeunesse dans la vie monastique sous saint Hilarion, saint Hésychius, et les autres moines les plus excellents (1). Il avoit même demeuré long-temps en Egypte, et pouvoit alors avoir quarante-cinq ans. Saint Eusèbe étoit logé chez le comte Joseph, et saint Epiphane apprit de la bouche de ce comte son histoire, telle que je l'ai rapportée, l'occasion de sa conversion (2), sa dureté à résister aux révélations et aux miracles, les persécutions qu'il avoit souffertes de la part des juifs, la protection de l'empereur Constantin (3). Il avoit fait à Scythopolis des bâtiments considérables, et il y étoit logé magnifiquement : mais il n'eût pu y subsister, s'il ne se fût soutenu par sa dignité de comte. Car, il étoit déclaré ennemi des ariens, qui dominoient dans cette ville, par le crédit que donnoient à leur évêque ses richesses et la familiarité avec l'empereur Constantius. Ils flattoient le comte Joseph pour l'attirer dans leur parti, et le faire entrer dans le clergé, en lui faisant même espérer l'épiscopat ; mais, de peur qu'ils ne lui fissent violence pour l'ordonner, il se remaria après la mort de sa femme. Il étoit âgé d'environ soixante-dix ans, quand saint Epiphane apprit son histoire, en visitant chez lui saint Eusèbe, qui fut depuis relégué encore deux fois (4), premièrement en Cappadoce, puis dans la Thébaïde d'Egypte, où fut son troisième exil.

XLII. Exil de saint Hilaire.

L'église gallicane conservoit la foi dans sa pureté par l'Ecriture et la tradition, sans avoir besoin des confessions de foi écrites sur le papier. Il est vrai que Saturnin, évêque d'Arles, favorisoit les ariens, étant lié étroitement avec Ursace et Valens (5). Mais outre le soupçon d'hérésie, c'étoit un homme corrompu dans l'esprit et dans les mœurs, emporté et factieux. C'est pourquoi, la plupart des évêques de Gaule, dont le plus illustre étoit saint Hilaire de Potiers, se séparèrent de la communion de Saturnin, d'Ursace et de Valens, accordant aux autres, qui étoient de leur parti, la faculté de se repentir, pourvu que ce décret fût approuvé

(1) Sozom. VI, c. 32.
(2) Epiph. Hæres. 30, n. 5.
(3) Sup. l. XI, n. 34.
(4) Hier. Script. Theod. III, c. 4.
(5) Hilar de Syn. p. 348, D. Edit. Paris. 1605. Sever Sulp. lib. II, p. 416, 435, Ed varior.

par les confesseurs exilés pour la foi (1). Après cela toutefois, Saturnin et ceux de sa faction firent en sorte que les mêmes évêques qui les avoient condamnés furent contraints de se trouver à un concile de Béziers, et saint Hilaire y dénonça les protecteurs de l'hérésie, invitant les évêques assemblés d'en prendre connoissance. Mais les hérétiques, qui craignoient de se voir confondus publiquement, ne voulurent point qu'il fût écouté. Saturnin envoya à l'empereur Constantius (2) une fausse relation de ce qui se passoit dans le concile ; et, quoique saint Hilaire s'en plaignît, et que César Julien qui étoit alors en Gaule en fût témoin, les ariens se moquèrent du césar, et trompèrent l'empereur, de qui ils obtinrent un ordre pour bannir saint Hilaire, et l'envoyer en Phrygie (3). Ils y firent aussi bannir Rodanius, évêque de Toulouse, qui, bien que moins vigoureux naturellement qu'Hilaire, se soutenoit contre eux par son union avec lui. Les clercs de l'église de Toulouse furent maltraités à coups de bâton, les diacres meurtris de balles de plomb (4) ; l'évêque Rodanius mourut dans son exil en Phrygie, aussi bien que Paulin de Trèves (5).

Saint Hilaire étoit né à Poitiers, d'une des plus illustres familles des Gaules (6). Il étudia avec succès les sciences profanes, et s'appliqua particulièrement à l'éloquence, imitant le style de Quintilien (7). Tout cela étant encore païen ; car il ne se fit chrétien qu'en âge mûr, et il raconte ainsi les motifs de sa conversion : Je considérois, dit-il (8), que l'état le plus désirable selon le sens, est le repos dans l'abondance, mais que ce bonheur nous est commun avec les bêtes. Je compris donc que le bonheur de l'homme devoit être plus relevé, et je le mettois dans la pratique de la vertu et la connoissance de la vérité. La vie présente n'étant qu'une suite de misères, il me parut que nous l'avions reçue pour exercer la patience, la modération, la douceur, et que Dieu tout bon ne nous avoit point donné la vie pour nous rendre plus misérables en nous l'ôtant. Mon âme se portoit donc avec ardeur à connoître ce Dieu, auteur de tout bien ; car je voyois clairement l'absurdité de tout ce que les païens enseignoient touchant la divinité, la partageant en plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, l'attribuant à des animaux, à des statues et à d'autres choses insensibles ; je reconnus qu'il ne pouvoit y avoir qu'un seul Dieu, éternel, tout-puissant, immuable.

Plein de ces pensées, je lus avec admiration ces paroles dans les livres de Moïse (9) : Je suis celui qui est. Et dans Isaïe (10) : Le ciel est mon trône, et la terre mon marche-pied. Et encore (1) : Il tient le ciel dans sa main et y renferme la terre. La première figure montre que tout est soumis à Dieu ; la seconde, qu'il est au delà de tout. Je vis qu'il est la source de toute beauté et la beauté infinie, en un mot, je compris que je le devois croire incompréhensible. Je portois plus loin mes désirs, et je souhaitois que ces bons sentiments que j'avois de Dieu et les bonnes mœurs eussent une récompense éternelle. Cela me sembloit juste ; mais la foiblesse de mon corps et même de mon esprit me donnoit de la crainte, quand les écrits des évangélistes et des apôtres me firent trouver plus que je n'eusse osé espérer, particulièrement le commencement de l'évangile de saint Jean. C'est ainsi que saint Hilaire rapporte les motifs de sa conversion. Il étoit marié et avoit une fille nommée Apra ; la mère et la fille furent chrétiennes comme lui (2). Etant encore laïque, il menoit une vie très-sainte, et s'éloignoit avec grand soin des juifs et des hérétiques. Le peuple de Poitiers, d'un commun accord, le demanda pour évêque, et l'on croit qu'il succéda à saint Maxence ou Maixent, frère de saint Maximin de Trèves. On ne mit point d'autre évêque à la place de saint Hilaire pendant son exil, et il continua de gouverner son église par ses prêtres (3).

XLIII. Violence de Macédonius à Constantinople.

La persécution contre les catholiques fut grande à Constantinople sous l'évêque arien Macédonius, et sa conduite ne fut pas moins violente que son entrée. Il étoit aidé d'Eleusius et de Marathonius (4). Ce dernier avoit été numéraire ou payeur des officiers du préfet du prétoire ; ayant amassé beaucoup de bien en cette charge, il la quitta et s'appliqua à gouverner les hôpitaux de malades et d'autres pauvres, puis, à la persuasion d'Eustathe, évêque de Sébaste, il embrassa la vie ascétique, et fonda un monastère à Constantinople ; il fut diacre de cette église, et prit soin de plusieurs monastères d'hommes et de femmes ; enfin Macédonius le fit évêque de Nicomédie. Eleusius avoit eu une charge honorable à la cour, et Macédonius le fit évêque de Cyzique. L'un et l'autre, Eleusius et Marathonius, passoient pour gens de bonnes mœurs, mais passionnés contre les défenseurs du consubstantiel, beaucoup moins toutefois que Macédonius.

Celui-ci obtint un édit de l'empereur, qu'il fit afficher par toutes les villes et exécuter à main armée, en vertu duquel les défenseurs du consubstantiel devoient être chassés, non-seulement des églises, mais des villes, et leurs églises abattues (5). Il passa plus avant, et contraignoit les catholiques à communiquer avec

(1) Hilar. I, in Const. in. p. 286, B.
(2) Ad Const. 3, init.
(3) Sever. Sulp. 2, p. 412.
(4) Hilar. in Const. p. 293.
(5) Sulp. Sever. 2, p. 436.
(6) Fortun. Vit. lib. I.
(7) Hier. Ep. 84.
(8) Hilar. de Trin. 1.
(9) Exod. III, 14.
(10) Isa. LXVII, 1.

(1) Ibid. XL, 12, sec. 70.
(2) Fortun. Vit. lib. I.
(3) Ad Const. 3, p. 306, F.
(4) Sup. n. 8. Soz. IV, c. 20, 27. Socr. II, c. 38.
(5) Socr. II, c. 27. Soz. IV, c. 20.

les ariens par les mêmes violences dont les païens usoient pendant les persécutions. On bannissoit les catholiques, on confisquoit leurs biens, on les marquoit sur le front avec des fers chauds, on les frappoit, on leur faisoit souffrir toutes sortes de tourments, et quelques-uns en moururent (1). On compte plusieurs martyrs en cette occasion, entre autres deux qui avoient vécu avec le saint évêque Paul, et qui lui servoient de secrétaires : c'étoient Martyrius, diacre, et Marcien, chantre et lecteur. Macédonius les livra au préfet et les fit condamner à mort comme ayant été cause du massacre d'Hermogène et de la sédition qui s'excita en ces temps-là (2). Ils souffrirent constamment, et furent enterrés hors de la ville, au lieu où on exécutoit les criminels ; mais depuis, s'y étant fait des miracles, le lieu fut purifié, et l'on y bâtit une église comme à un tombeau de martyrs. Saint Jean Chrysostôme la commença, et Sisinnius l'acheva. L'Eglise honore leur mémoire le vingt-cinquième d'octobre.

Comme les novatiens croyoient le verbe consubstantiel, ils furent compris dans cette persécution avec les catholiques (3). Agélius, leur évêque, s'enfuit ; plusieurs de ceux qui passoient entre eux pour les plus pieux furent pris et maltraités, parce qu'ils ne vouloient pas communiquer avec Macédonius. Après les avoir battus, on les forçoit de participer aux mystères qu'on leur mettoit dans la bouche, l'ouvrant avec un baillon : ce qu'ils estimoient le plus grand de tous les tourments. Les ariens enlevoient des femmes et des enfants qui n'étoient pas encore baptisés, et les baptisoient par force. S'ils résistoient, ils les battoient, les mettoient en prison, et leur faisoient souffrir de cruels tourments. Par exemple, il y eut des femmes à qui, pour avoir refusé de participer aux mystères, ils coupèrent les mamelles en les serrant entre le bord d'un coffre et le couvercle ; ils les brûlèrent à d'autres, en y appliquant un fer rouge ou des œufs brûlants. Deux novatiens entre les autres, Auxanon, depuis prêtre, et Alexandre Paphlagonien, qui menoient ensemble la vie ascétique, furent tourmentés et mis en prison. Alexandre en mourut, et les novatiens lui bâtirent une église comme à un martyr. Auxanon vécut très-long-temps après, et c'est de lui que l'historien Socrate dit avoir appris toutes ces particularités.

L'édit de l'empereur qui servoit de fondement aux violences de Macédonius ordonnoit d'abattre les églises de ceux qui croyoient le consubstantiel : il en fit abattre une des trois que les novatiens avoient à Constantinople ; mais aussitôt ils s'assemblèrent en si grand nombre, qu'en peu de temps ils transportèrent les matériaux de l'autre côté de la mer, en un lieu nommé Sycai. L'un portoit des tuiles, l'autre une pièce de bois ; les femmes et les enfants y travailloient avec ardeur, comme pour le service de Dieu : ainsi l'église fut promptement rebâtie ; mais, depuis, l'empereur Julien leur ayant rendu l'ancienne place, ils y rapportèrent les matériaux, rebâtirent leur église plus belle que devant, et la nommèrent Anastasie, c'est-à-dire ressuscitée. Il y eut alors quelqu'ouverture de réconciliation entre les catholiques et les novatiens ; les catholiques, n'ayant plus d'églises à Constantinople, aimoient mieux s'assembler avec eux dans celles qui leur restoient qu'avec les ariens, qu'ils avoient en horreur ; mais la jalousie de quelques novatiens empêcha la réunion, sous prétexte d'une ancienne défense qu'ils alléguoient (1).

Eleusius, en même temps, secondant Macédonius, qui l'avoit fait évêque de Cyzique, abattit l'église que les novatiens y avoient, et Macédonius, sachant qu'il y avoit un grand nombre de novatiens dans la Paphlagonie, particulièrement à Mantinie, il y fit envoyer, par ordre de l'empereur, quatre compagnies de soldats pour les obliger, par la crainte, à recevoir la doctrine d'Arius (2). Les novatiens, réduits au désespoir, se mirent en défense, et, s'armant de faux, de coignées et de tout ce qu'ils trouvèrent, marchèrent contre les soldats : il y eut un combat où plusieurs Paphlagoniens furent tués, mais peu de soldats s'en sauvèrent. Cette conduite rendit Macédonius odieux à ceux même de son parti, et déplut à l'empereur. Il l'irrita beaucoup plus par une autre entreprise. L'église des apôtres, à Constantinople, menaçoit ruine, et on n'y pouvoit prier sans péril. Macédonius en voulut enlever le corps du grand Constantin, qui y étoit enterré ; le peuple s'y opposa comme à un crime ; d'autres soutenoient qu'il étoit permis de le transférer, en sorte qu'il se fit deux partis, et les défenseurs du consubstantiel étoient de celui qui s'opposoit au dessein de Macédonius, soit par aversion pour lui, soit par affection pour la mémoire de Constantin. Ils en vinrent aux mains ; il y eut plusieurs hommes tués, tellement que la cour de l'église et le puits qui y étoit fut rempli de sang qui couloit même dans la galerie joignante, et jusque dans la rue. L'empereur Constantius, ayant appris cet accident, fut extrêmement irrité contre Macédonius, tant à cause de la perte des hommes que de la hardiesse qu'il avoit eue de toucher au corps de son père.

On trouve vers le même temps des translations de reliques considérables à Constantinople (3). Celles de saint Timothée, disciple de saint Paul et premier évêque d'Ephèse, y furent apportées avec toute sorte d'honneur, le premier de juin, sous le huitième consulat

(1) Soz. IV, c. 2, 3.
(2) Sup. liv. XII, n. 18.
(3) Socr. II, c. 38. Soz. IV, c. 20.

(1) Soz. IV, c. 20.
(2) Ibid. c. 20.
(3) Chr. Pasch.

de Constantius, et le premier de Julien, c'est-à-dire l'an trois cent cinquante-six (1). On les mit dans la même église des apôtres, sous la sainte table. L'année suivante, trois cent cinquante-sept, le troisième de mars, on apporta encore à Constantinople les reliques de saint Luc et de l'apôtre saint André, par les soins de l'empereur Constantius, et elles furent mises solennellement dans la même église des apôtres (2).

XLIV. Constantius à Rome.

Constantius étoit cependant en Occident. Après avoir demeuré long-temps à Milan, il vint à Rome célébrer la vingtième année de son règne, et y fit son entrée solennelle avec sa femme Eusébia, le quatrième des calendes de mai, sous son neuvième consulat, et le deuxième de Julien, c'est-à-dire le vingt-huitième d'avril l'an trois cent cinquante-sept (3). Constantius n'avoit point encore vu Rome, et cette entrée fut son triomphe pour la défaite de Magnence, vaincu six ans auparavant et dans une guerre civile, qui n'étoit pas matière de triomphe (4). Constantius y parut avec une pompe et une gravité si affectée, qu'il fit plus paroître de vanité que de grandeur, et il admira plus Rome qu'il n'y fut admiré. On remarque, en général, que jamais en public il ne se moucha ni ne cracha, ni ne tourna le visage d'un côté à l'autre (5). Les femmes de ceux qui tenoient à Rome les charges et les dignités prièrent leurs maris de demander à l'empereur le retour du pape Libère, exilé deux ans auparavant. Ils répondirent qu'ils craignoient la colère de l'empereur, que peut-être il ne pardonneroit rien à des hommes, qu'il auroit plus d'égards pour elles, et que, s'il ne leur accordoit ce qu'elles demandoient, du moins il ne leur en arriveroit aucun mal. Ces dames suivirent le conseil de leurs maris, et se présentèrent devant l'empereur, parées avec leur magnificence ordinaire, afin que, jugeant de leur qualité par leurs habits, il eût plus de considération pour elles. Elles le supplièrent donc d'avoir pitié de cette grande ville, privée de son pasteur, et exposée aux insultes des loups. Constantius répondit que Rome avoit un pasteur capable de la gouverner, sans qu'il en fût besoin d'autre : il entendoit Félix. Les dames romaines répartirent que personne n'entroit dans l'église quand Félix y étoit, parce qu'encore qu'il gardât la foi de Nicée, il communiquoit avec ceux qui la corrompoient. L'empereur se laissa fléchir, et, après avoir délibéré avec les évêques qui l'accompagnoient, il ordonna que si Libère entroit dans leurs sentiments, il seroit rappelé et gouverneroit l'Eglise en commun avec Félix (1). Mais, quand on lut dans le cirque les lettres qui portoient cet ordre, le peuple s'écria qu'il étoit juste ; et, comme il y avoit deux factions dans le cirque, distinguées par les couleurs, chacune, disoient-ils, aura son pasteur. Après s'être ainsi moqués des lettres de l'empereur, ils s'écrièrent tous d'une voix : Un Dieu, un christ, un évêque!

Constantius, étant à Rome, fit ôter du lieu où le sénat s'assembloit un autel de la Victoire, où les païens avoient accoutumé de prêter serment (2). Au commencement de l'année précédente, il avoit fait une loi contre eux, par laquelle il défendoit, sous peine de la vie, de sacrifier ou d'adorer des idoles (3) ; et une autre, par laquelle il défendoit de consulter les aruspices, les mathématiciens, c'est-à-dire les astrologues, les augures, les devins, les magiciens et les enchanteurs (4), en un mot, il interdisoit toutes sortes de divinations et de maléfices, et sous peine de la vie. Il en fit encore une cette année trois cent cinquante-sept, contre les magiciens, particulièrement contre ceux qui troubloient les éléments, attaquoient la vie des hommes, et prétendoient faire revenir les ombres des morts (5). Il défendit qu'à Rome les soldats et les palatins, c'est-à-dire les officiers du palais, s'engageassent à combattre aux spectacles comme gladiateurs (6). Constantin avoit aboli ces combats en Orient, mais à Rome c'étoit beaucoup d'en diminuer la licence. Constantius fit aussi cette année une loi en faveur des clercs copiates, c'est-à-dire les fossoyeurs qui avoient soin des enterrements (7). Il les exempte par un privilége particulier de la contribution lustrale, que payoient tous les marchands.

XLV. Seconde formule de Sirmium. Chute d'Osias.

L'empereur Constantius ne demeura qu'un mois à Rome, et, en étant parti le vingt-neuvième de mai, il revint à Milan, où il demeura jusqu'au mois de décembre ; puis il passa en Illyrie, et s'arrêta à Sirmium (8). Les ariens y dressèrent alors une formule de foi, qui est la seconde de celles qui furent faites en cette ville, et est principalement attribuée à Potamius, évêque de Lisbonne (9). Elle commence ainsi : Ayant été jugé à propos de traiter de la foi, on a tout examiné et expliqué soigneusement en présence de nos très-saints frères, Valens, Ursace et Germinius. On est convenu qu'il n'y a qu'un Dieu père tout-puissant,

(1) Chr. Hier. an. 357, 359. Idaci fasti. an. 356, 357.
(2) Hier. in Vigilant. c. 2.
(3) Idac. Fast. Chr. Pasc. Amm. Marc. lib. XVI, c. 10.
(4) Sup. n. 7.
(5) Amm. lib. XXI, c. 16. Theod. II, c. 17.

(1) Soz. I, c. 7.
(2) Relat Symm. ap. Amb.
(3) L. VI, Cod. Theod. de Pag. lib. XVI.
(4) L. IV, de Malef. Cod. et ibid Gothof. lib. IX.
(5) L. V, ibid.
(6) L. II, Cod. Theod. de Gladiat. lib. XV.
(7) L. I, ibid. de Lust. Cod. lib. XIII, et ib. Goth. Sup. n. 10.
(8) Amm. XVI, 10. Idac. Fast. Pag. 237, n. 2, ap. Hilar. de Syn. p. 323.
(9) Ap. Ath. de Syn. p. 902. ap. Socr. II, c. 30.

comme on le croit par tout le monde; et un seul Jésus-Christ, son fils unique, notre Seigneur, notre Sauveur, engendré de lui avant les siècles. Que l'on ne peut ni ne doit reconnoître deux dieux, puisque le Seigneur lui-même dit (1) : J'irai à mon père et votre père, à mon Dieu et votre Dieu. Cette preuve fait voir que les auteurs de cette formule ne relèvent l'unité de Dieu que pour attribuer la divinité au père seul, à l'exclusion du fils. Ils se découvrent encore plus ensuite, lorsqu'ils disent : On s'est accordé sur tout le reste sans difficulté; mais comme quelques-uns, en petit nombre, étoient frappés du mot de *substance*, que l'on appelle en grec *ousia*, c'est-à-dire, pour l'expliquer plus clairement, des termes d'*homoousion* ou *homoiousion*, on a jugé à propos de n'en faire aucune mention, tant parce qu'ils ne se trouvent point dans l'Écriture, que parce que la génération du fils est au-dessus de la connoissance des hommes (2). Voilà le principal venin de cette formule. Car, en défendant de dire (3) que le fils est consubstantiel, on fait entendre qu'il est d'une autre substance, ou tiré du néant comme les créatures. Ils ajoutent : Personne ne peut douter que le père ne soit plus grand en honneur, en dignité, en gloire, en majesté, par le nom même de père, puisque le fils dit (4) : Celui qui m'a envoyé est plus grand que moi. Et tout le monde sait que c'est la doctrine catholique, qu'il y a deux personnes du père et du fils; que le père est plus grand, le fils soumis, avec toutes les choses que le père lui a soumises. Que le père est sans commencement, invisible, immortel, impassible, au lieu que le fils est né du père, Dieu de Dieu, lumière de lumière. Il a pris de la vierge Marie un corps, c'est-à-dire un homme, par lequel et avec lequel il a souffert. Toutes ces expressions tendent à faire le fils de nature différente du père, et même passible.

Potamius, auteur de cette formule, étoit évêque de Lisbonne en Lusitanie (5). D'abord il soutint la foi catholique; puis il la trahit pour obtenir une terre du fisc qu'il désiroit avoir. Osius le fit connoître aux églises d'Espagne, et le rejeta comme un hérétique. Aussi, Potamius se plaignit de lui à l'empereur Constantius et fut un des auteurs de la persécution que souffrit ce vénérable vieillard. Il y succomba enfin, et c'est ici le temps de sa chute. Il étoit à Sirmium depuis un an comme en exil : l'empereur avoit persécuté à cause de lui tous ses parents, et il en vint même à la violence ouverte contre sa personne, sans respect pour son âge et sa dignité (6). Car Osius avoit plus de cent ans, et il étoit évêque depuis plus de soixante : il avoit confessé dans la persécution, les évêques le regardoient comme leur père, et il conduisoit depuis long-temps tous les conciles (1). Constantius ne laissa pas de le faire charger de coups et de l'exposer à des tourments très-douloureux, jusqu'à ce que la foiblesse du corps, entraînant l'esprit et le courage, il céda pour un temps, en souscrivant à cette formule dressée par Potamius (2), et communiquant avec Ursace et Valens dans le concile qui fut alors tenu à Sirmium; mais il ne souscrivit point à la condamnation de saint Athanase (3). Il obtint ainsi sa liberté et retourna mourir en Espagne dans son siége. Il ne survécut pas long-temps à sa faute, mais il ne la négligea pas; car, étant prêt de mourir, il protesta par une manière de testament contre la violence, il anathématisa l'hérésie arienne, et exhorta tout le monde à la rejeter (4).

XLVI. Chute du pape Libère.

Le pape Libère avoit été deux ans en exil, et la rigueur en augmentoit jusqu'à lui ôter un diacre, nommé Urbicus, qu'il avoit auprès de lui (5). Fortunatien, évêque d'Aquilée, fut le premier à le solliciter de se rendre aux volontés de l'empereur, et il ne le laissa point en repos qu'il n'eût souscrit. Démophile, évêque de Bérée, où Libère étoit en exil, lui présenta la profession de foi de Sirmium (6), c'est-à-dire, suivant l'opinion la plus probable, la première composée contre Photin au concile tenu l'an trois cent cinquante-un, où Démophile même avoit assisté (7), qui supprimoit tacitement les termes de consubstantiel et de semblable en substance, mais qui, au reste, pouvoit être défendue comme elle l'a été par saint Hilaire. Libère l'approuva et la souscrivit comme catholique (8) : il renonça à la communion de saint Athanase, et embrassa celle des Orientaux, c'est-à-dire des ariens. Il chargea donc Fortunatien d'une lettre à l'empereur Constantius, lui demandant que, pour le bien de la paix et de la concorde, il le renvoyât à son église; et qu'il rappelât aussi de leur exil ses légats et les autres évêques exilés (9). Ensuite il écrivit aux évêques d'Orient en ces termes (10) : Je ne défends point Athanase, seulement parce que Jules, mon prédécesseur d'heureuse mémoire, l'avoit reçu, je craignois d'être estimé prévaricateur; mais quand il a plu à Dieu que j'aie connu que vous l'avez condamné justement, j'y ai consenti aussitôt, et j'ai chargé notre frère Fortunatien des lettres que j'en ai écrites à l'empereur. Ainsi, rejetant de notre communion Athanase, dont je ne prétends pas

(1) Joan. XX, 17.
(2) Isa. LIII, 8.
(3) Hilar. de Syn. p. 322.
(4) Joan. XIV, 28.
(5) Lib. Marc. et Faust. p. 34.
(6) Ath. de Fuga p. 203, D; 70, A.

(1) Socr. II, Hist. c. 31. Sulpit. Server. lib. II, p. 417.
(2) Athan. Apol. 2, p. 807, B.
(3) Socr. IV, Hist. c. 12. Ath. ad. Solit. p. 841, D.
(4) Philostorg. IV, c. 3. Ath. ibid.
(5) Liber. Ep. 10, ad Vin.
(6) Ep. 7.
(7) Sup. n. 6.
(8) De Syn. 340, etc.
(9) Liber. Ep. 9, in Fra. Hil. p. 417.
(10) Lib. Ep. 7, p. 426.

même recevoir les lettres, je déclare que je veux avoir la paix et l'union avec vous, et avec tous les évêques orientaux par toutes les provinces. Et afin que vous connoissiez clairement la sincérité avec laquelle je vous parle, notre frère Démophile, ayant bien voulu me proposer la foi véritable et catholique que plusieurs de nos frères les évêques ont examinée à Sirmium, je l'ai reçue volontiers sans y rien trouver à redire. Au reste, je vous prie, que, puisque vous me voyez d'accord avec vous en toutes choses, vous vouliez bien travailler en commun, afin que je sois rappelé de mon exil et que je retourne au siége que Dieu m'a confié.

Il écrivit encore à Vincent de Capoue (1), qui avoit été son légat, et s'étoit laissé gagner par l'empereur. Priez le Seigneur, dit-il, de nous donner la patience; notre cher fils le diacre Urbicus, qui étoit ma consolation, m'a été ôté par Vénérius, agent de l'empereur. C'est pourquoi j'ai cru vous devoir avertir que je me suis retiré de cette dispute, dont Athanase est le sujet, et que j'en ai écrit à nos frères les évêques d'Orient. Nous avons la paix de tous côtés : faites-le savoir à tous les évêques de Campanie, et écrivez-en à l'empereur, afin que je puisse aussi être délivré de cette grande affliction. Il avoit ajouté de sa main : Nous avons la paix avec tous les évêques d'Orient, et moi en particulier avec vous. Je me suis déchargé envers Dieu; c'est à vous de voir si vous voulez que je périsse en cet exil. Le Seigneur jugera entre vous et moi. C'est ainsi que le pape Libère abandonna saint Athanase, dont la cause étoit alors inséparable de celle de la foi.

XLVII. Lettres de saint Athanase aux solitaires.

Saint Athanase cependant écrivit une apologie pour justifier sa fuite contre les calomnies des ariens, particulièrement de Léonce d'Antioche, de Narcisse de Néroniade et de George de Laodicée, qui l'accusoient de lâcheté (2). Il montre combien il sied mal à ses persécuteurs de lui faire ce reproche, et se justifie pleinement, par l'autorité des Écritures et par l'exemple des prophètes, des apôtres et de Jésus-Christ même. Il écrivit vers ce même temps la lettre aux solitaires, comme il paroît en ce qu'il dit, que Léonce occupe le siége d'Antioche : ce qui ne peut aller plus loin que le commencement de l'an trois cent cinquante-huit. Cette lettre étoit un grand traité composé de deux parties (3); la première dogmatique, qui est perdue; la seconde historique, dont la plus grande partie nous reste, avec la préface de tout l'ouvrage. Il y marque d'abord que c'est pour satisfaire à leurs instances réitérées (4), qu'il leur écrit ses souffrances et celles de l'Église; et qu'il entreprend de réfuter l'hérésie des ariens. Mais, ajoute-t-il, plus j'ai voulu écrire, plus je me suis efforcé de penser à la divinité du verbe, et plus la connoissance s'est retirée loin de moi; et j'ai reconnu que j'en étois d'autant plus éloigné, que je m'imaginois la comprendre. Car je ne pouvois même écrire ce que je croyois entendre, et ce que j'écrivois étoit encore au-dessous de cette petite ombre de la vérité que j'avois dans l'esprit. J'ai pensé plusieurs fois abandonner l'entreprise; et ce n'est que pour ne vous pas affliger et ne pas donner avantage par mon silence à ceux qui disputent avec vous, que je me suis forcé à écrire quelque chose et à vous l'envoyer. Car, encore que nous soyons fort éloignés de comprendre la vérité à cause de la foiblesse de la chair, il est possible toutefois de connoître l'impertinence des impies. S'il est impossible de comprendre ce que Dieu est, il est possible de dire ce qu'il n'est pas. Il en est de même du fils de Dieu; il est aisé de condamner ce qu'avancent les hérétiques et de dire : Le fils de Dieu n'est pas cela; il n'est pas permis d'en avoir même de telles pensées, bien loin de les exprimer de la langue.

Je vous ai donc écrit ce que j'ai pu : recevez-le, mes chers frères, non comme une explication parfaite de la divinité du verbe, mais seulement comme une réfutation de l'impiété de ses ennemis, et un secours pour défendre la saine doctrine. Que s'il y manque quelque chose, et je crois que tout y manque, pardonnez-le-moi sincèrement, et du moins recevez ma bonne volonté pour défendre la vérité. Et ensuite : Quand vous aurez lu ceci, priez pour nous, et vous excitez les uns les autres à le faire. Mais renvoyez-le-moi aussitôt, sans en donner de copie à qui que ce soit : ne le copiez pas pour vous-mêmes, mais contentez-vous de la lecture, quelque désir que vous ayez de le lire plusieurs fois. Car il n'est pas sûr de faire passer à la postérité les écrits des ignorants comme nous, qui ne faisons que bégayer. C'est ainsi que parloit de sa doctrine le plus sublime théologien de son temps, et peut-être de toute l'église grecque. Après cette préface, suit la seconde partie de tout l'ouvrage, qui est l'histoire des persécutions de saint Athanase; encore est-elle imparfaite, et ne commence qu'après le concile de Tyr, l'an trois cent trente-cinq. Elle finit aux violences qui suivirent l'intrusion de George, et fait mention de la chute d'Osius et de celle de Libère, par où l'on voit que cet ouvrage ne peut être écrit avant l'an trois cent cinquante-sept (1).

Saint Athanase y réfute les prétextes dont l'empereur Constantius vouloit colorer sa persécution, dans une lettre écrite au peuple d'Alexandrie, et publiée par le comte Héraclius (2). Constantius disoit qu'il n'avoit souffert le retour d'Athanase, qu'en cédant pour un

(1) Ep. 10. Sup. n. 10.
(2) Ath. p. 701, to. 1.
(3) P. 812, C.
(4) P. 808.

(1) P. 841, D, p. 887, A.
(2) Sup. n. 28.

temps à l'amitié de son frère Constant. Saint Athanase répond que ses promesses ont donc été trompeuses, et qu'il n'a plus considéré son frère après sa mort (1), quoiqu'il ait soutenu la guerre civile pour recueillir sa succession. Constantius disoit qu'en bannissant Athanase il imitoit le grand Constantin, son père. Il l'imite, répond saint Athanase, en ce qui fait plaisir aux hérétiques, mais non en ce qui leur déplaît. Constantin, sur les calomnies des eusébiens, envoya pour un temps Athanase dans les Gaules, le dérobant à leur cruauté; mais il ne se laissa pas persuader d'envoyer à sa place l'évêque qu'ils vouloient; il les en empêcha et arrêta leur entreprise par de terribles menaces. Comment donc, s'il veut suivre la conduite de son père, a-t-il envoyé premièrement Grégoire et maintenant George le banqueroutier? pourquoi s'efforce-t-il de faire entrer dans l'Église les ariens, que son père appeloit porphyriens? Il se vante de prendre soin des canons, lui qui fait tout le contraire. Car quel canon porte qu'on envoie un évêque de la cour; que des soldats insultent les églises; que des comtes et des eunuques gouvernent les affaires ecclésiastiques; que l'on juge les évêques suivant des édits (2)?

Saint Athanase n'épargne plus Constantius dans cet écrit. Il marque sa légèreté par la contradiction de ses lettres et de ses ordres, qui montroient qu'il n'agissoit pas de son mouvement, mais selon qu'il étoit poussé. Il marque sa cruauté, en ce qu'il n'avoit pas épargné ses propres parents. Car, dit-il, il a égorgé ses oncles, il a fait mourir ses cousins; il a vu dans la souffrance la fille de son beau-père, sans en avoir pitié (3); il a marié à un barbare, c'est-à-dire à Arsace, roi d'Arménie, Olympiade, fiancée à son frère, qu'il avoit gardée jusqu'à la mort, comme devant être sa femme. Enfin il ne feint point de traiter Constantius d'antechrist. Pour montrer l'injustice de la persécution des ariens, il dit (4) : S'il est honteux que quelques évêques aient changé par la crainte, il est bien plus honteux de leur avoir fait violence, et rien ne marque plus la foiblesse d'une mauvaise cause. Ainsi le démon n'ayant rien de vrai, vient avec la hache et la coignée rompre les portes de ceux qui le reçoivent (5), mais le Sauveur est si doux, qu'il se contente d'enseigner, et de dire (6) : Si quelqu'un veut venir après moi; et, celui qui veut être mon disciple. Et quand il vient à chacun de nous, il ne fait point de violence; mais il frappe à la porte, et dit : Ouvre-moi, ma sœur, mon épouse (7) : si on lui ouvre, il entre; si on ne veut pas, il se retire. Car la vérité ne se prêche pas avec les épées et les dards, ni par les soldats, mais par le conseil et la persuasion. Et quelle persuasion, où règne la crainte de l'empereur? quel conseil, où la résistance se termine à l'exil ou à la mort? Et ensuite : C'est le propre de la vraie religion de ne point contraindre, mais de persuader (1). Car le Seigneur lui-même n'a point usé de violence; il a laissé la liberté en disant à tous : Si quelqu'un veut venir après moi; et à ses disciples (2) : Voulez-vous aussi vous en aller? Et ailleurs : Quelle église adore maintenant Jésus-Christ en liberté? Si elle conserve la piété, elle est en péril; si elle dissimule, elle craint (3). Il a tout rempli d'hypocrisie et d'impiété, autant qu'il est en lui. S'il y a quelque fidèle serviteur de Jésus-Christ, et il y en a plusieurs partout : ils se cachent comme le grand Elie, jusqu'à ce qu'ils trouvent un autre Abdias (4); ils sont dans les cavernes et les trous de la terre, ou errants dans les déserts.

Il y a une autre petite lettre de saint Athanase aux solitaires, qui se trouve seulement en latin avec les œuvres de Lucifer. Souvent des ariens et des catholiques, qui communiquoient avec eux, venoient exprès trouver les moines, pour se vanter ensuite qu'ils étoient dans leur communion. Les fidèles en étoient scandalisés; c'est pourquoi saint Athanase prie ces solitaires d'examiner avec soin la foi de ceux qui les visitoient, de rejeter absolument ceux qui tenoient la doctrine des ariens, et à l'égard de ceux qui étoient seulement dans leur communion, de les exhorter à la quitter, et communiquer avec eux s'ils le promettent, mais d'éviter ceux qui ne voudront pas rompre avec les hérétiques.

XLVIII. Déposition de saint Cyrille de Jérusalem.

Acace de Césarée demeuroit toujours dans son siége, nonobstant le décret du concile de Sardique, qui l'avoit déposé (5). Il étoit en contestation pour les droits de sa métropole avec saint Cyrille de Jérusalem, qui, occupant un siége apostolique, ne prétendoit pas dépendre de lui. Ce différent s'augmenta par la diversité de leurs sentiments; car Acace enseignoit l'arianisme, et saint Cyrille suivoit la doctrine catholique, soutenant le fils consubstantiel; ainsi ils s'accusoient l'un l'autre d'erreur en la foi. Acace, dont l'esprit étoit actif et pénétrant, prévint saint Cyrille, et le cita plusieurs fois (6); mais saint Cyrille, ne le reconnoissant pas pour supérieur, n'avoit garde de comparoître (7). Cependant Acace en prit prétexte de le faire déposer dans un concile, comme ayant refusé pendant deux années de suite de comparoître, pour répondre aux accusations in-

(1) P. 833, D.
(2) P. 856.
(3) Amm. lib. XX, c. 11.
(4) P. 860, B, p. 830, D.
(5) s. 73.
(6) Luc. IX, 23.
(7) Cant. V, 2.

(1) P. 855, A.
(2) Joan. VI, 67.
(3) P. 846, 8.
(4) 3 Reg. XVIII, 4. Heb. XI, 38.
(5) Theod. II, Hist. c. 26. Sozom. IV, c. 25.
(6) Philost. IV, c. 12.
(7) Soc. II, c. 40, p. 125.

tentées contre lui. Au fond, on accusoit saint Cyrille d'avoir vendu les trésors de l'Église. Il est vrai que, le territoire de Jérusalem étant affligé d'une famine, le peuple qui manquoit de vivres jetoit les yeux sur lui; et comme il n'avoit point d'argent, il vendit quelques vases de réserve et quelques étoffes précieuses (1). On dit qu'ensuite quelqu'un reconnut qu'une femme de théâtre étoit revêtue d'une étoffe qu'il avoit donnée à l'église; qu'il s'informa curieusement où elle l'avoit prise, et trouva qu'elle l'avoit achetée d'un marchand, et le marchand de l'évêque. Voilà les prétextes dont Acace se servit pour déposer saint Cyrille.

Ne se tenant pas pour bien condamné, il en appela à un plus grand tribunal, et envoya l'acte d'appel à ceux qui l'avoient déposé (2). L'empereur Constantius autorisa cet appel, mais il fut regardé comme irrégulier (3), et on accusa saint Cyrille d'avoir été le premier qui eût usé d'appellation, comme dans les tribunaux séculiers. Acace ne déposa pas seulement saint Cyrille, il le chassa encore de Jérusalem; et saint Cyrille s'en alla à Antioche, qu'il trouva sans évêque, parce que Léonce étoit mort, et n'avoit pas encore de successeur (4). Il passa donc à Tarse, et demeura avec l'évêque Sylvain. Acace, l'ayant appris, écrivit à Sylvain, et lui déclara la déposition de Cyrille; mais Sylvain ne l'empêcha pas pour cela d'officier dans l'église, tant par le respect qu'il avoit pour lui, que par la considération du peuple, qui recevoit avec grand plaisir ses instructions.

XLIX. Lettres des évêques de Gaule à saint Hilaire.

Il y avoit déjà trois ans que saint Hilaire de Poitiers étoit exilé, et il n'avoit point reçu de lettres des évêques de Gaule, bien qu'il leur eût écrit plusieurs fois de divers lieux (5). Il craignit que ce silence ne fût affecté, et qu'ils ne fussent tombés dans l'erreur, comme tant d'autres; ainsi il avoit résolu de se taire aussi de son côté, et de n'avoir plus de communication avec eux, après les avoir avertis plusieurs fois, suivant le précepte de Notre Seigneur. Car il ne pouvoit croire qu'ils n'eussent reçu aucune des lettres, par lesquelles il les informoit de l'état des églises d'Orient, de la foi et du zèle de plusieurs évêques. Enfin il reçut de leurs lettres, et connut que s'il n'en avoit pas reçu plus tôt, ce n'étoit que par la difficulté de savoir où il étoit. Il apprit avec une extrême joie qu'ils avoient conservé la pureté entière de la foi; qu'ils étoient demeurés unis à lui en esprit, et avoient rejeté pendant trois ans la communion de Saturnin, évêque d'Arles, auteur de son exil; que, depuis peu, comme on leur eut envoyé de Sirmium la formule de Potamius, non-seulement ils ne l'avoient pas reçue, mais ils l'avoient nommément condamnée. Ils le prioient aussi de leur expliquer nettement quelle étoit la foi des Orientaux sur la divinité du fils de Dieu, et ce que vouloient dire tant de différentes confessions de foi, qu'ils avoient dressées depuis le concile de Nicée. Saint Hilaire, extrêmement consolé par ces lettres, y répondit quelque temps après par son traité des synodes.

L. Traité de saint Phébade d'Agen.

La seconde formule de Sirmium, dressée par Potamius, ne fut pas seulement condamnée en Gaule; mais elle y fut doctement réfutée par saint Phébade, évêque d'Agen. Il déclare d'abord qu'il n'écrit que par la nécessité de défendre la foi contre l'hérésie, qui en usurpoit le nom, et prenoit même le titre de catholique. Il examine ensuite toutes les paroles de la formule de Sirmium, depuis le commencement jusqu'à la fin, et montre que ce qu'elle sembloit même avoir de bon y étoit mis artificieusement pour être détourné à un mauvais sens. Quoique le principal sujet de cet écrit soit le mystère de la trinité, saint Phébade ne laisse pas d'y traiter de l'incarnation; à cause d'une lettre de Potamius, envoyée en Orient et en Occident, où il disoit, que la chair et l'esprit de Jésus-Christ étant unis par le sang de Marie, et réduits en un seul corps, Dieu étoit devenu passible. En sorte que de l'esprit de Dieu et de la chair de l'homme, ils faisoient je ne sais quelle troisième chose, qui n'étoit proprement ni Dieu ni homme. Et tout cela, pour ne pas avouer que le verbe fût impassible de sa nature comme le père. Il montre donc par l'Ecriture les propriétés différentes des deux substances en Jésus-Christ.

Il s'élève contre les évêques qui défendoient de dire qu'il n'y a en Dieu qu'une substance, et relève l'autorité des pères de Nicée. Il montre que le mot de substance est souvent employé dans l'Ecriture, et qu'il ne signifie rien d'indigne de Dieu. Après avoir doctement expliqué la foi catholique touchant l'unité de substance et la distinction des personnes, il conclut ainsi : C'est ce que nous croyons, ce que nous tenons, ce que nous avons reçu des prophètes, ce que les Evangiles nous ont annoncé, ce que les apôtres nous ont enseigné, ce que les martyrs ont confessé dans leurs souffrances. Nous sommes si fortement attachés à cette foi, que si un ange du ciel nous avançoit le contraire, nous lui dirions anathème (1). Je n'ignore pas qu'après avoir examiné toutes ces vérités, et les avoir exposées à la lumière de l'intelligence publique, on nous oppose, comme une puissante machine,

(1) Soz. IV, c. 25.
(2) Soc. II, c. 40.
(3) V. Marc. Concord. l. VII, c. 2. § 10.
(4) Theod. II, Hist. c. 26.
(5) Hilar. de Syn. init.

(1) Gal. I, 8.

le nom d'Osius, le plus ancien de tous les évêques, et dont la foi a toujours été si sûre. Mais je réponds en peu de mots que l'on ne peut employer l'autorité d'un homme qui se trompe à présent, ou qui s'est toujours trompé. Tout le monde sait quels ont été ses sentiments jusqu'à ce grand âge, avec quelle fermeté il a reçu la doctrine catholique à Sardique et à Nicée, et condamné les ariens. S'il a maintenant d'autres sentiments, s'il soutient ce qu'il a condamné auparavant, et condamne ce qu'il a soutenu, je le dis encore, son autorité n'est pas recevable. Car, s'il a mal cru pendant près de quatre-vingt-dix ans, je ne croirai pas qu'il croie bien après quatre-vingt-dix ans. Et s'il croit bien maintenant, que doit-on juger de ceux qu'il a baptisés dans la foi qu'il tenoit alors, et qui sont sortis du monde? que diroit-on de lui-même, s'il fût mort avant ce concile? Donc, comme j'ai dit, le préjugé de son autorité n'a aucune force, parce qu'elle se détruit elle-même. Aussi, lisons-nous que la justice du juste ne le sauvera point s'il tombe une fois dans l'erreur (1). Ainsi finit le traité de saint Phébade d'Agen, écrit par conséquent après la chute d'Osius et avant sa mort.

(1) Ezech. XXXIII, 12.

LIVRE QUATORZIÈME.

I. Retraite de saint Basile.

Saint Basile et saint Grégoire de Nazianze ne demeurèrent pas long-temps à Athènes après le césar Julien : leurs études étant finies, ils résolurent de retourner à leur pays; mais saint Basile quitta le premier. Etant revenu à Césarée de Cappadoce, il plaida d'abord quelques cause; car c'étoit par où commençoient ceux qui aspiroient aux charges, et ce qui rendoit si célèbre l'étude de l'éloquence. Mais la philosophie avoit déjà mis Basile au-dessus de l'ambition, et il méprisoit les dignités, non par humilité, mais par la bonne opinion qu'il avoit de lui-même et de ses grandes connoissances (1). Sa sœur Macrine lui fit bientôt goûter une autre philosophie; en sorte que, méprisant toute la gloire humaine et l'estime qu'il pouvoit acquérir par ses discours, il se réduisit à la pauvreté parfaite, et à travailler de ses mains, pour n'avoir plus aucun obstacle dans la pratique de la vertu.

Sainte Macrine étoit l'aînée des dix enfants de Basile et d'Emmélie (2); et sa mère l'avoit élevée avec un soin particulier. Quoiqu'elle lui eût donné une nourrice, elle la tenoit le plus souvent entre ses bras; et, comme le naturel de cette enfant se trouva merveilleux, soit pour l'ouverture d'esprit, soit pour la docilité, sa mère ne souffrit point que l'on suivît la méthode ordinaire, qui étoit de commencer l'instruction des enfants par les poètes, c'est-à-dire par des tragédies passionnées ou des comédies déshonnêtes. Mais elle lui faisoit apprendre les parties de l'Ecriture sainte les plus proportionnées à son âge, principalement les livres de Salomon et les psaumes, dont le chant lui devint si familier qu'il accompagnoit toutes ses actions en se levant du lit, en s'appliquant à son travail, en se reposant; entrant et sortant de table, se couchant et se relevant pour prier, elle chantoit toujours des psaumes. Elle excelloit dans les ouvrages de laine, qui faisoient l'occupation ordinaire des femmes; et, dès l'âge de douze ans, sa beauté fut d'un si grand éclat, qu'un grand nombre de jeunes gens la recherchèrent. Celui que son père avoit choisi entre tous mourut avant l'accomplissement des noces; et Macrine en prit prétexte de demeurer vierge, disant qu'elle le regardoit toujours comme son époux, et leur séparation comme un voyage, par l'espérance de la résurrection. Elle demeura donc attachée à sa mère, lui rendant toutes sortes de services, jusqu'à lui faire son pain et la nourrir du travail de ses mains; elle lui fut d'un grand secours après la mort de son père, pour soutenir tout le poids de sa nombreuse famille et l'administration de ses grands biens répandus en trois provinces. Telle étoit sainte Macrine; et saint Basile à son retour d'Athènes trouva sa famille en cet état.

Il commença alors, dit-il lui-même (1), à s'éveiller comme d'un profond sommeil, à regarder la vraie lumière de l'Evangile, et à reconnoître l'inutilité de la sagesse humaine; il déplora sa jeunesse consumée dans l'acquisitions des sciences vaines, et, ayant lu dans l'Evangile que le principal moyen pour la perfection est de vendre ses biens, les donner aux pauvres, et se décharger entièrement des soins et des affections de la vie, il désiroit de trouver quelqu'un qui eût suivi ce chemin et qui pût lui servir de guide. Dans ce dessein, il entreprit des voyages, et il trouva plusieurs de ces saints qu'il cherchoit près d'Alexandrie et dans le reste de l'Egypte; il en trouva en Palestine, en Syrie et en Mésopotamie; car la vie monastique s'étoit déjà répandue dans toutes ces provinces. Il admira leur abstinence, leur fermeté dans les travaux, leur application à la prière. Comme ils avoient dompté le sommeil, et ne cédoient à aucune nécessité de la nature, gardant toujours leur âme libre et élevée dans la faim, la soif, le froid et la nudité, négligeant le corps, et ne daignant lui donner aucun soin, mais vivant comme dans une chair étrangère, et montrant, par les effets, ce que c'est d'être voyageurs ici-bas et citoyens du ciel. Ce sont les paroles de saint Basile, et il ajoute qu'il fut touché d'un désir ardent d'imiter de tels exemples.

Saint Grégoire de Nazianze quitta Athènes, peu de temps après lui, dans l'impatience de re-

(1) Greg. Nyss. Vit. Mac. p. 181, D. (2) Ibid. p. 179.

(1) Ep. 79, p. 893, D.

joindre un tel ami (1). Ce ne fut qu'à son retour qu'il reçut le baptême; et dès lors il renonça à la gloire, aux délices et aux biens de la terre, pour s'appliquer à une vie vraiment chrétienne. Il méditoit les saintes Ecritures pour purifier son esprit de la corruption des livres profanes (2). Il domptoit sa chair et l'ardeur de sa jeunesse par de grands travaux, en jeûnant, en retenant ses regards, en réprimant le ris et la colère, couchant sur la terre dans des habits rudes, et ne cherchant de remède à l'insomnie que dans ses larmes; le jour il courboit son dos par le travail, il passoit la nuit à louer Dieu. Tels furent ses commencements. De tous les biens temporels, il ne se réserva que l'éloquence, pour l'employer au service de Dieu. Étant alors en âge de prendre parti, il douta s'il devoit se retirer entièrement, à l'exemple d'Elie, de saint Jean-Baptiste, des récabites, ou demeurer dans la société pour s'instruire plus à fond des saintes lettres (3). Enfin il choisit une vie moyenne, qui joignît la tranquillité de l'une à l'utilité de l'autre. Mais ce qui le détermina principalement à demeurer dans le monde, fut le grand âge de ses parents, qui l'obligea de prendre soin d'eux et de leurs affaires (4). Il y éprouva de grandes peines, et par la difficulté de gouverner des domestiques, qui s'aigrissent contre la sévérité des maîtres et abusent de leur douceur; et par le poids des tributs, dont les terres étoient chargées, et la dureté de ceux qui en faisoient le recouvrement; enfin par les procès, où il avoit à combattre la mauvaise foi des parties et la corruption des juges, et où il reconnoît impossible de conserver la pureté de cœur sans une grâce particulière de Dieu. Ces embarras l'empêchèrent de suivre saint Basile dans sa retraite, comme il lui avoit promis (5).

Saint Basile ne l'attendit pas; et au retour de ses voyages d'Egypte et d'Orient, ayant résolu d'imiter les solitaires qu'il avoit vus, il se joignit d'abord à des personnes qu'il trouva dans son pays, pratiquant à l'extérieur la même manière de vivre (6). C'étoit Eustathe de Sébaste et ses disciples, dont l'habit grossier, la vie austère et l'éloignement de tous les plaisirs faisoient croire à saint Basile que leur intérieur étoit saint, et que leur compagnie pourroit lui être utile pour son salut.

Plusieurs l'avertissoient de les éviter, comme des gens suspects d'arianisme, à cause d'Eustathe, leur maître; mais saint Basile prenoit ces avis pour des médisances, et craignoit de juger témérairement de son prochain: il ne s'en désabusa que dans la suite. Cependant, il choisit pour sa retraite un lieu désert dans la province de Pont, près du fleuve Iris et d'Ibore, petite ville épiscopale. Ce qui l'y attira, c'est que sainte Macrine, sa sœur, s'y étoit déjà retirée avec leur mère sainte Emmélie, en une terre qui leur appartenoit. Sainte Macrine y avoit assemblé plusieurs femmes de ses domestiques et de ses amies, et formé un monastère qu'elle gouvernoit, éloigné seulement de sept ou huit stades, c'est-à-dire un peu plus d'un quart de lieue d'une église des quarante martyrs, à qui toute cette famille avoit une dévotion particulière; et sainte Emmélie y avoit fait mettre de leurs reliques, dont la translation fut accompagnée de deux miracles. En ce monastère, elles vivoient toutes dans une parfaite égalité, sans distinction de dignité ni de rang (1), même table, des lits pareils, toutes choses communes; leurs délices étoient l'abstinence, leur gloire d'être inconnues, leurs richesses la pauvreté et le mépris de tous les biens sensibles. Toute leur occupation étoit la méditation des choses divines, la prière, la psalmodie jour et nuit; le travail étoit leur repos; elles s'avançoient dans la perfection de jour en jour.

II. Vie de saint Basile dans le désert.

Ce fut donc près de ce monastère que saint Basile se retira, dans un lieu sauvage, au pied d'une montagne, environnée de bois, de vallées profondes et d'un fleuve tombant dans un précipice (2). Il en fit une agréable peinture à son ami Grégoire, qui lui répondit par une raillerie, tournant en ridicule son désert, comme Basile s'étoit moqué d'une retraite qu'il lui avoit proposée. Car l'austérité de ces saints ne diminuoit rien de l'enjouement de leur esprit. Mais ensuite, saint Basile lui rendit compte sérieusement des occupations de sa solitude par une lettre fameuse, où toutefois il semble dire plutôt ce que l'on doit faire dans le désert que ce qu'il y fait (3); car il témoigne d'abord être peu satisfait de lui-même, et avoir jusque-là tiré peu de fruit de sa retraite. Il montre l'utilité de la solitude, pour fixer les pensées et apaiser les passions dont elle ôte la matière. Sortir du monde, dit-il, ce n'est pas en être dehors corporellement, mais rompre le commerce de l'âme avec le corps, n'avoir ni cité, ni famille, ni amis, ni biens, ni affaires, oublier ce que l'on a appris des hommes pour être prêt à recevoir les instructions divines. L'occupation du solitaire est d'imiter les anges, en s'appliquant à la prière et aux louanges du Créateur, dès le commencement de la journée. Le soleil étant levé, il se met au travail, qu'il accompagne toujours de prières. Il médite l'Ecriture sainte pour acquérir les vertus et former ses mœurs par les préceptes et par les exemples des saints; la prière succède à la lecture pour rendre les instructions plus efficaces. Saint Basile règle aussi la manière de parler, supposant des

(1) Carm. 1, p. 5, B.
(2) Carm. 54, p. 1, 30, C.
(3) Carm. 1, p. 5, C.
(4) Carm. 2, p. 33, B.
(5) Greg. Ep. 5.
(6) Basil. Ep. 79.

(1) Greg. Nyss. Vit. Mac. p. 384.
(2) Bas. Ep. 19.
(3) Ep. 1.

compagnons de solitude, comme en effet il en eut bientôt plusieurs. Il faut interroger sans contention et répondre sans faste, ne point interrompre, ne point s'empresser de parler, apprendre sans honte, enseigner sans jalousie, et publier avec reconnoissance de qui l'on a appris. User d'un temps modéré, être affable, agréable, non par des plaisanteries affectées, mais par la douceur et la bonté, éloignant toute rudesse, même dans les corrections que l'humilité prépare mieux. L'humilité du solitaire doit paroître dans tout son extérieur, l'œil triste et baissé vers la terre, la tête mal peignée, l'habit sale et négligé; tel naturellement que ceux qui portoient le deuil l'affectoient alors. Il ne doit être vêtu que pour couvrir le corps contre le froid et le chaud, sans couleur éclatante, sans délicatesse. Il ne doit non plus chercher qu'à contenter la nécessité dans la nourriture; en sorte que le pain et l'eau avec quelques légumes lui suffisent, tant qu'il se portera bien. Qu'il mange sans avidité, s'occupant de pensées pieuses sur la nature et la diversité des aliments proportionnés à nos corps; que le repas soit précédé et suivi de prières; que de vingt-quatre heures du jour il n'y en ait qu'une tout au plus pour le soin du corps, et que ce soit toujours la même. Que le sommeil soit léger à proportion de la nourriture, et que le milieu de la nuit soit pour un solitaire ce que le matin est pour les autres; afin qu'il profite du silence de la nature, pour méditer dans un plus grand recueillement les moyens de se purifier de ses péchés et d'avancer dans la perfection. Cette lettre est comme l'abrégé de ce que saint Basile enseigna depuis dans ses règles.

Il le pratiquoit le premier: il vivoit dans une extrême pauvreté, n'ayant pour se couvrir qu'un seul habit, c'est-à-dire une tunique et un manteau, ne vivant que de pain et d'eau, avec du sel et quelques herbes (1). Il devint si pâle et si maigre, qu'il sembloit n'avoir presque pas de vie; il portoit un cilice, mais dont il n'usoit que la nuit pour le mieux cacher; il n'avoit pour lit que la terre, ne se baignoit jamais, et ne faisoit point de feu. Comme il étoit naturellement délicat, ses austérités lui attirèrent des maladies si fréquentes, qu'elles devinrent continuelles, et dans sa plus grande santé il étoit plus foible que les malades ordinaires.

Saint Grégoire de Nazianze vint enfin se joindre à son ami et aux autres qui étoient avec lui dans cette solitude. Ils y faisoient leurs délices de souffrir, ils prioient ensemble, ils étudioient l'Ecriture sainte, ils travailloient de leurs mains, portant du bois, taillant des pierres, plantant des arbres, les arrosant, portant du fumier dans leur jardin pour y faire venir quelques herbes, et traînant un chariot fort pesant; en sorte que les marques leur en demeurèrent long-temps aux mains (1). Cependant leur maison n'avoit ni couverture ni porte; on n'y voyoit ni feu ni fumée; le pain qu'ils mangeoient étoit si dur et si mal cuit, que les dents n'y entroient et n'en sortoient qu'avec peine. Ils quittèrent les livres profanes, dont ils s'étoient tant occupés pendant leur jeunesse, pour s'appliquer uniquement à l'Ecriture sainte; et, afin de la mieux entendre, ils étudioient les anciens interprètes, particulièrement Origène, dont ils firent ensemble un extrait sous le nom de Philocalie, que nous avons encore (2). Les habitants de Néocésarée voulurent confier à saint Basile l'éducation de leur jeunesse, et lui députèrent leurs principaux magistrats pour le tirer de la solitude; mais il les refusa (3); et même étant venu dans la ville quelque temps après, il résista aux prières de tout le peuple assemblé autour de lui, qui, pour l'engager à cet emploi, lui promettoit toutes choses. Grégoire, frère de Basile, et depuis évêque de Nysse, n'eut pas la même fermeté; et depuis sa conversion, étant déjà prêtre, il se laissa persuader d'enseigner la rhétorique à des jeunes gens. Ses amis et tous les chrétiens en furent scandalisés; et saint Grégoire de Nazianze l'en reprit par une lettre pleine de vigueur et de charité (4).

III. Ascétiques de saint Basile.

Saint Basile eut bientôt dans sa retraite un grand nombre de disciples, qu'il élevoit à Dieu, et qu'il faisoit vivre dans une parfaite union (5). Il leur écrivit en divers temps plusieurs préceptes de piété, que la plupart des moines d'Orient ont pris depuis pour leur règle, et que l'on nomme en général les ascétiques de saint Basile. Le premier traité est un recueil de passages de l'Écriture, sous le nom de Morales, dont voici l'occasion. Dans les voyages qu'il fit en Égypte et en Orient, il vit la division des églises, la persécution des plus saints évêques, et les désordres que produisoient partout les violences des ariens. Il en fut sensiblement touché, et, cherchant la cause d'un si grand mal, il crut l'avoir trouvée en cette parole de l'Ecriture (6): En ce temps-là il n'y avoit point de roi en Israël, et chacun faisoit ce qui lui plaisoit. C'est ainsi, dit-il, que nous vivons: il semble que Dieu ne soit plus notre roi; nous méprisons sa sainte loi, pour nous faire chacun nos maximes particulières; nous suivons des traditions humaines et de mauvaises coutumes; nous ne considérons pas ce que dit Jésus-Christ (7), qu'il est descendu du ciel, non pour faire sa volonté, mais celle du père qui l'a envoyé, et qu'il ne

(1) Greg. Naz. Orat. 20, p. 357. Greg Nyss. in Bas. p. 290. Greg. Naz. Ep. 6.

(1) Greg. Naz. Ep. 9.
(2) Greg. Ep. 87.
(3) Bas. Ep. 64.
(4) Greg. Naz. Ep. 43.
(5) Id. Ep. 9.
(6) Bas. de Judic. Die. Jud. XVII, XX.
(7) Jo. VI, 38.

fait rien de lui-même (1) ; que le Saint-Esprit ne dit rien de lui, mais ce qu'il a entendu. Saint Basile montre ensuite par les exemples de l'ancien et du nouveau Testament, avec quelle sévérité Dieu punit les moindres désobéissances. Par ces considérations, il crut devoir faire un recueil de ce qui est plus expressément marqué dans les saintes Ecritures, comme agréable ou désagréable à Dieu ; pour servir aux personnes pieuses à s'éloigner de leur volonté propre, de la coutume et des traditions humaines, et s'attacher uniquement à l'Evangile. Ce recueil est composé de quatre-vingts articles tirés du nouveau Testament, et ne contient que les paroles de l'Ecriture.

Les autres traités ascétiques sont les règles de deux sortes ; les grandes dont chacune est plus étendue, mais qui sont moins en nombre ; car il n'y en a que cinquante-cinq ; les petites dont il y a jusqu'à trois cent treize articles, mais plus courts. Les unes et les autres sont par manière de questions du disciple et de réponses du maître. Les grandes règles contiennent les principes de la vie spirituelle expliqués à fond, et toujours par l'autorité de l'Ecriture ; les petites entrent plus dans le détail ; mais ni les unes ni les autres ne contiennent guère de préceptes, qui ne soient à l'usage de tous les chrétiens : il y en a peu qui ne conviennent qu'à des solitaires. Les disciples de saint Basile étoient cénobites vivant en communauté (2) ; aussi le pays étoit trop froid pour se pouvoir écarter dans les déserts comme en Egypte, et vivre en anachorètes. Quelques-uns attribuoient ces ascétiques à Eustathe de Sébaste, qu'ils croyoient auteur de la vie monastique dans l'Arménie, la Paphlagonie et le Pont (3) ; mais il est constant qu'ils sont de saint Basile, entre autres, par l'autorité de Rufin qui vivoit dans le même temps, et les traduisit en latin. Au reste, ces moines de Cappadoce servirent depuis très-utilement l'Eglise contre les hérésies d'Eunomius et d'Apollinaire (4) ; car l'autorité que leur avoit acquise leur sainte vie, retenoit les peuples dans la doctrine catholique. Saint Basile eut pour compagnons de sa retraite ses deux frères, saint Grégoire, depuis évêque de Nysse, et saint Pierre, depuis évêque de Sébaste, qui prit soin après lui de la conduite de son monastère (5). Celui-ci étoit le plus jeune de tous les frères. Il perdit son père en venant au monde, et sa sœur sainte Macrine lui tint lieu de père, de précepteur et de toutes choses (6). Elle l'éleva dès le berceau, et ne souffrit point qu'il s'appliquât aux études profanes ; mais elle cultiva son naturel, qui étoit excellent, par la seule étude de la vertu, et il y fit un tel progrès, qu'il n'étoit pas inférieur à saint Basile, quoiqu'il n'eût ni sa doctrine ni son éloquence (1).

IV. Eudoxe, évêque d'Antioche.

Léonce, évêque arien d'Antioche, étant mort, Eudoxe, évêque de Germanicie, un des chefs du même parti, s'empara de ce siége (2). Il étoit en Occident auprès de l'empereur, quand on y reçut la nouvelle de la mort de Léonce. Eudoxe dit artificieusement à l'empereur que son église de Germanicie avoit besoin de sa présence en cette occasion, et demanda permission d'y retourner promptement. L'empereur, ne pénétrant point son dessein, lui donna congé. Eudoxe avoit mis dans ses intérêts les eunuques de la chambre ; et, appuyé de leur crédit, il laissa son église de Germanicie, et s'en alla en diligence à Antioche, où il se fit reconnoître évêque, comme par ordre de l'empereur, sans le consentement de George de Laodicée, ni de Marc d'Aréthuse, qui étoient les évêques de Syrie les plus considérables, ni des autres qui avoient droit à cette élection. Eudoxe étoit originaire d'Arabisse, dans la petite Arménie, fils de Césarius, qui, après avoir aimé les femmes et vécu dans la débauche, avoit expié ses péchés par le martyre (3). Le fils étoit d'un naturel doux, ingénieux et adroit, mais extrêmement timide et adonné au plaisir. Saint Eustathe, évêque d'Antioche, n'avoit pas voulu le recevoir dans son clergé, à cause de sa mauvaise doctrine ; mais, après que saint Eustathe fut banni, les ariens, non-seulement l'admirent à la cléricature, mais l'élevèrent à l'épiscopat, et le mirent à Germanicie sur les confins de Syrie, de Cilicie et de Cappadoce ; il assista en cette qualité au concile d'Antioche de la dédicace en trois cent quarante-un. Il étoit pur arien, disciple d'Aétius, qui ne vouloit pas reconnoître le fils de Dieu semblable en substance au père (4). Les eunuques de la cour étoient dans la même erreur ; et l'on nomma cette secte les anoméens, du mot grec *anomoios*, qui signifie dissemblable.

Eudoxe, ayant envahi le siége d'Antioche, ne se mit pas en peine de cacher sa malice, comme Léonce avoit fait ; il combattoit ouvertement la doctrine catholique, et persécutoit en toutes manières ceux qui osoient lui résister (5). Aétius, ayant appris son établissement, revint aussitôt d'Egypte, et amena avec lui Eunomius, préférant le séjour d'Antioche à tout par la conformité qu'il trouvoit en Eudoxe, et quant aux sentiments et quant à sa vie molle et voluptueuse. Il étoit donc son flatteur et son parasite ; et, attiré par la

(1) Jo. XVI, 13.
(2) Soz. IV, c. 35.
(3) Soz. III, c. 14. p. 424, B. Hier. Script. Rus. II, Hist. c. 9. Cod Regul. t. 1.
(4) Soz. VI, c. 27.
(5) Bas. Ep. 79, p. 896, D.
(6) Greg. Nyss. Vit. S. Mac. p. 185.

(1) Theod. c. IV, Hist. 30,
(2) Socr. II, c. 37. Soz. IV, 12. Theod. II, Hist. 25.
(3) Phil. IV, c. 4.
(4) Ath. de Syn. p. 860, 913, C. Sup. l. XII, n. 47.
(5) Theod. II, Hist. 25.

bonne chère, il suivoit les meilleures tables. Eudoxe le voulut rétablir dans le diaconat où Léonce l'avoit élevé, et le proposa dans un concile, qu'il se pressa d'assembler (1) ; mais la haine contre Aétius l'emporta sur l'empressement d'Euxode, et il ne put obtenir son rétablissement. En ce concile, étoient Acace de Césarée et Uranius de Tyr, uni de sentiments avec Eudoxe. Ils condamnèrent également le mot d'*homoiousios* et celui d'*homoousios*, c'est-à-dire de semblable en substance et de consubstantiel (2), sous prétexte que les évêques d'Occident l'avoient ainsi décidé. C'étoit la seconde formule de Sirmium, qu'Osius avoit souscrite, dont Eudoxe et ses partisans ne manquèrent pas de se prévaloir. Ils écrivirent même une lettre de remercîment à Ursace, à Valens et à Germinius, leur attribuant cet heureux succès, d'avoir ramené les Occidentaux aux bons sentiments.

V. Concile des demi-ariens à Ancyre.

Les entreprises d'Euxode trouvèrent de la résistance, et plusieurs personnes de l'église d'Antioche furent chassées pour s'y être opposées (3). Elles s'adressèrent à George de Laodicée, et il leur donna une lettre pour Macédonius de Constantinople, Basile d'Ancyre et Cécropius de Nicomédie, en ces termes : Le naufrage d'Aétius emporte Antioche presque entière. Car Eudoxe élève à la cléricature tous ceux que nous avons rejetés comme disciples de cet infâmes hérétique, le mettant lui-même au rang de ceux qu'il honore le plus. Prenez donc soin de cette grande ville, de peur que sa chute n'entraîne celle de tout le monde. Assemblez-vous en aussi grand nombre que vous pourrez, et demandez les souscriptions des autres évêques, afin qu'Eudoxe chasse Aétius de l'église d'Antioche, et qu'il retranche ses disciples qu'il a promus aux ordres. Que s'il persiste avec Aétius à dire le fils dissemblable, et à préférer aux autres ceux qui osent le dire, l'église d'Antioche est perdue. Cette lettre de George de Laodicée fut rendue à Basile d'Ancyre, comme il célébroit la dédicace d'une église qu'il avoit bâtie. Il avoit appelé à cette cérémonie plusieurs évêques voisins, entre autres Eustathe de Sébaste et Eleusius de Cyzique (4). Mais le concile ne fut pas nombreux, et plusieurs évêques s'excusèrent par lettres de s'y trouver, parce que l'on ne faisoit que sortir de l'hiver, et que la fête de Pâques approchoit ; elle fut le douzième d'avril cette année trois cent cinquante-huit.

On prétend que Basile d'Ancyre avoit jeté les yeux sur le siége d'Antioche, et que la jalousie l'animoit contre Eudoxe (5). L'exemple des Occidentaux toucha les évêques de ce concile d'une meilleure jalousie ; car ils apprirent que les évêques de Gaule, demeurant inébranlables dans la foi, avoient rejeté la fausse formule de Sirmium, non-seulement en ne la recevant pas, mais en la condamnant, quand elle vint à leur connoissance (1). Les Orientaux eurent quelque honte d'avoir jusque-là fomenté l'hérésie ; et le résultat de ce concile fut la condamnation des anoméens. Nous avons la lettre synodale adressée aux évêques de Phénicie et à tous les autres, que ceux qui écrivent prétendent être dans leurs sentiments (2). Ils se plaignent que l'on a voulu altérer la foi par des nouveautés profanes à Antioche, à Alexandrie et en Asie, et ajoutent que, pour y remédier, ils ont fait une exposition de la foi, plus ample que celles qui avoient déjà été faites à Antioche au concile de la dédicace, à Sardique, c'est-à-dire à Philippopolis, et à Sirmium contre Photin, qu'ils reçoivent toutes comme catholiques ; mais ils ne font point mention du concile de Nicée. Ils prient les évêques de recevoir leur nouvelle exposition, et de retrancher de l'Eglise ceux qui demeureront dans les erreurs contraires.

Leur exposition de la foi est longue, mais solide et théologique. Ils posent d'abord la nécessité de reconnoître en Dieu un père, un fils et un Saint-Esprit, par conséquent d'exclure du fils l'idée de créature. Or, l'idée de fils enferme la ressemblance de substance, autrement ce n'est qu'un nom vain, qui ne signifie en effet qu'une créature. Quelqu'autre prérogative que l'on donne au fils, si on lui ôte celle d'être semblable en substance, il demeure au rang des choses créées. Car on ne peut en Dieu imaginer autre raison de se servir du nom de fils, que d'exprimer une production semblable à son principe, quant à la substance : toutes les autres idées qu'enferme la filiation dans les choses créées seroient très-indignes de la divinité. Il faut exclure les sens métaphoriques, dans lesquels le nom de fils est communiqué aux hommes et aux autres créatures : ce ne sont que des équivoques, et ce n'est pas sans sujet que Jésus-Christ est nommé fils unique. Il ne faut point en cette matière écouter la raison humaine, ni les subtilités de la dialectique (3). Ce qui est dit contre Aétius, dont le fort étoit la logique d'Aristote (4). Ils expliquent doctement le passage de saint Paul (5), où il est dit que Jésus-Christ est l'image de Dieu, et comparent les principaux passages de l'ancien et du nouveau Testament, sur la génération du verbe (6). Toute cette doctrine est recueillie en dix-huit anathèmes, qui terminent la lettre ; et elle est souscrite par douze évêques, dont les premiers sont Basile d'Ancyre et Eustathe de Sébaste. Ce qu'il y a de mauvais, c'est qu'en établissant que le fils est semblable au

(1) Socr. II, c. 37.
(2) Soz. IV, c. 12, 13.
(3) Id. c. 13.
(4) Syn. ap. Ep. Hær. 73, n. 2.
(5) Phil. IV, c. 6.

(1) Hilar. de Syn. p. 320.
(2) Ap. Ep. Hær. 73, n. 2.
(3) N. 6. Sup. l. XII, n. 47.
(4) N. 7, etc.
(5) Coloss. I, 15.
(6) N. 10, 11.

père en substance, ils nient qu'il soit de la même substance; et le dernier anathème condamne expressément le terme de consubstantiel. C'est ce qui fit nommer demi-ariens ceux qui soutenoient cette doctrine (1).

VI. Députés d'Ancyre à Sirmium.

Les évêques de ce concile résolurent de donner avis à l'empereur de ce qu'ils avoient fait, et de lui demander qu'il pourvût à l'exécution des décrets de Sardique, de Sirmium et des autres conciles, qui avoient défini que le fils est semblable au père en substance (2). Sous le nom du concile de Sardique, ils entendoient toujours leur conciliabule de Philippopolis. Basile et Eustathe se chargèrent de la deputation; et avec eux Eleuzius de Cyzique, et un prêtre nommé Léonce, qui avoit servi auparavant à la chambre de l'empereur. Ils trouvèrent encore la cour à Sirmium; et, ayant retranché de leur exposition de foi au moins le dernier anathème, de peur de choquer ceux qui étoient attachés au consubtantiel, ils la présentèrent à l'empereur, et l'accompagnèrent d'un grand discours, où ils expliquèrent que le fils est semblable au père en toutes choses (3).

En arrivant à la cour, ils trouvèrent un prêtre d'Antioche, nommé Asphale, très-ardent sectateur d'Aétius, qui, ayant fait les affaires qui l'avoient amené, s'en retournoit avec des lettres de l'empereur en faveur d'Eudoxe, et étoit prêt à partir (4). Mais Basile d'Ancyre, ayant fait connoître à l'empereur le venin de cette hérésie, lui persuada de condamner Eudoxe, de retirer d'Asphale la lettre qu'il lui avoit donnée, et d'en écrire une autre toute contraire à l'église d'Antioche, par laquelle il désavouoit Eudoxe, et disoit qu'il ne l'avoit point envoyé. Il y traite Aétius de sophiste et de charlatan pernicieux; il recommande aux fidèles de l'éviter aussi bien qu'Eudoxe, mais il se contente de leur défendre d'assister aux assemblées ecclésiastiques, les menaçant de plus grandes peines s'ils ne se corrigent. Cette lettre est une des preuves les plus sensibles de la légèreté de Constantius.

Cependant, il se tint un concile à Sirmium, soit que le second ne fût pas encore séparé, soit que l'on en eût assemblé un troisième, des évêques qui se trouvoient à la cour. Basile d'Ancyre et les autres demi-ariens y dominèrent. Ils firent abroger la seconde formule de Sirmium, que Potamius avoit dressée, où le consubstantiel et le semblable en substance étoient également rejetés (5). Valens et Ursace l'abandonnèrent eux-mêmes, et dirent qu'ils avoient voulu supprimer également le consubstantiel et le semblable en substance, croyant que c'étoit la même chose, comme si des évêques qui avoient vieilli dans ces disputes, pouvoient ignorer la différence de ces termes. Les députés d'Ancyre, non contents de faire condamner en ce concile la formule de Potamius, voulurent en tirer les exemplaires; et, comme plusieurs les cachoient, l'empereur ordonna par édit de les rechercher sous certaine peine; mais cette pièce étoit déjà trop répandue pour la pouvoir supprimer (1). Au contraire, Basile et Eustathe renfermèrent dans un seul écrit tout ce qui avoit été ordonné contre Paul de Samosate, contre Photin et contre Marcel d'Ancyre, dans le concile d'Antioche de la dédicace. Tout cela, pour faire rejeter le consubstantiel, comme un terme odieux et déjà condamné dans les conciles. L'empereur avoit fait venir le pape Libère de Bérée à Sirmium; on lui fit approuver cet écrit, et par conséquent abandonner le consubstantiel; et on tira le même consentement de quatre évêques d'Afrique, qui se trouvèrent présents, savoir, Athanase, Alexandre, Sévérien et Crescent. On y fit aussi souscrire Ursace, Valens et Germinius de Sirmium; mais Libère protesta de son côté qu'il excommunioit ceux qui disoient que le fils n'étoit pas semblable au père en substance et en toutes choses. Ce qu'il fit parce qu'Eudoxe et les autres partisans d'Aétius à Antioche avoient fait courir le bruit qu'il croyoit la dissemblance comme eux. L'empereur, étant ainsi satisfait de Libère, lui permit de retourner à Rome. Les évêques qui étoient à Sirmium écrivirent à l'antipape Félix, qu'ils reconnoissoient pour évêque légitime, de le recevoir, de gouverner l'église romaine conjointement avec lui, et d'oublier tout le passé; car l'affection que le peuple portoit à Libère avoit excité une grande sédition et causé jusqu'à des meurtres.

Basile et Eustathe n'accusèrent pas seulement d'hérésie Aétius et Eudoxe, mais encore de crime d'état, et d'avoir eu part à la conjuration de Gallus (2); Théophile l'Indien, que les ariens faisoient passer pour un apôtre et un faiseur de miracles, se trouvant engagé dans la même accusation, fut relégué à Héraclée, dans le Pont. Eudoxe eut ordre de sortir d'Antioche et de demeurer chez lui : Aétius fut mis en la puissance de ses accusateurs, et on l'envoya en exil à Pépuse de Phrygie. Eunomius qu'Eudoxe venoit d'ordonner diacre et de députer vers l'empereur pour sa justification, fut pris en chemin par les gens de Basile, et relégué à Midaïe en Phrygie. Eudoxe lui-même se retira en Arménie, son pays natal; quelques autres furent bannis jusqu'au nombre de soixante-dix; ainsi le parti des anoméens sembloit entièrement dissipé.

VII. Libère rentre à Rome.

Le pape Libère revint à Rome la troisième

(1) Bas. Ep. 74, p. 875, C.
(2) Soz. IV, c. 13. Theod. II, c. 25.
(3) Phil. IV, c. 8.
(4) Soz. IV, c. 4.
(5) Socr. II, c. 30, in fin. Sozom. IV, c. 6.

(1) Soz. V, c. 15.
(2) Phil. IV, c. 8.

année de son exil, c'est-à-dire l'an trois cent cinquante-huit, le second jour d'août. Il y entra comme victorieux; et le peuple accourut au devant de lui avec joie (1). L'antipape Félix, odieux au sénat et au peuple, fut chassé de la ville; mais, comme sa faction n'étoit pas éteinte, il rentra peu après à la faveur des clercs de son parti, et osa bien indiquer la station dans la basilique de Jules, au delà du Tibre; la multitude des fidèles avec les nobles le chassèrent honteusement de Rome une seconde fois. L'empereur le vouloit maintenir avec Libère, et leur faire gouverner en commun l'église romaine, contre les canons qui ne permettent pas deux évêques dans un siége (2) : mais il fut obligé malgré lui de l'abandonner (3). Félix, étant chassé la seconde fois, se retira dans une petite terre qu'il avoit sur le chemin de Porto, où il vécut encore près de huit ans, gardant la dignité épiscopale sans fonction, et ne mourut que le dixième des calendes de décembre (4), sous le consulat de Valentinien et de Valens, c'est-à-dire le vingt-deuxième de novembre trois cent soixante-cinq. Ni saint Optat, ni saint Augustin, ne le comptent point dans la suite des évêques de Rome.

VIII. Tremblement de terre à Nicomédie.

L'empereur Constantius, non content de ce qu'il venoit de faire à Sirmium, crut nécessaire d'assembler un concile universel contre les anoméens, à cause des entreprises d'Aétius, et de ce qui s'étoit passé à Antioche (5). D'abord il l'indiqua à Nicée; mais Basile d'Ancyre et ceux de son parti l'en détournèrent, à cause du grand concile dont la mémoire leur étoit odieuse. Il fut donc résolu de s'assembler à Nicomédie; et l'on envoya des lettres de l'empereur, pour y faire venir en diligence à un certain jour les évêques qui passoient pour les mieux instruits et les plus éloquents. Ils devoient assister au concile chacun au nom de tous les évêques de sa nation, c'est-à-dire que l'empereur nommoit les députés de chaque province. La plupart étoient déjà en chemin, quand la nouvelle se répandit que la ville de Nicomédie venoit d'être renversée par un tremblement de terre. On disoit plus : comme d'abord on fait toujours les malheurs plus grands, on disoit que Nicée, Périnthe, les villes voisines et Constantinople même y avoit part, et qu'à Nicomédie plusieurs évêques avoient été accablés dans l'église avec une grande multitude de peuple, hommes, femmes et enfants qui s'y étoient réfugiés. Ce qui se trouva vrai, est que le neuvième des calendes de septembre, sous le consulat de Dacien et de Céréal, c'est-à-dire le vingt-quatrième d'août de cette année trois cent cinquante huit, à la seconde heure du jour, selon nous à huit heures du matin (1), ce tremblement commença; et, comme ce n'étoit pas l'heure de s'assembler dans les églises, personne n'y fut surpris; aussi personne n'eut-il le loisir de s'y réfugier, tant cet accident fut prompt. Chacun périt ou échappa, selon le lieu où il se trouvoit. Il n'y mourut que deux évêques, Cécropius de Nicomédie, et un autre d'une ville du Bosphore; et ils furent surpris hors de l'église. Le tremblement de terre ne dura que deux heures, mais il fut suivi d'un embrasement de cinquante jours. Car le feu des fourneaux, des cuisines et des bains, des forges et des autres lieux semblables, se communiquant dans le renversement des maisons aux toits et aux autres matières combustibles, gagna partout, et ne fit qu'un grand bûcher de toute la ville. L'ébranlement s'étendit fort loin dans le Pont et l'Asie, et en deçà de la mer dans la Macédoine; on compta jusqu'à cent cinquante villes qui s'en ressentirent.

Il y avoit alors à Nicomédie un saint solitaire, nommé Arsace, Persan de nation, qui avoit été gouverneur des lions de l'empereur, et s'étoit rendu illustre entre les confesseurs dans la persécution de Licinius. Ayant quitté les armes, il se retira dans la citadelle de Nicomédie, et demeuroit dans une tour, menant la vie ascétique. Il faisoit des miracles; et un jour, par l'invocation du nom de Jésus-Christ, il arrêta un possédé qui couroit par la ville l'épée à la main et faisoit fuir tout le monde. Arsace donc, ayant appris par révélation le malheur dont la ville étoit menacée, et reçu ordre d'en sortir, alla promptement à l'église, et recommanda aux ecclésiastiques de prier avec ferveur pour apaiser la colère de Dieu. On se moqua de sa prédiction, il s'en retourna dans sa tour, où il se mit en prière prosterné sur le visage, et, le tremblement de terre étant passé, on l'y trouva mort en cette posture. On dit qu'il aima mieux mourir que de voir la ruine d'une ville où il avoit commencé à connoître Jésus-Christ, et appris la philosophie chrétienne, car on nommoit ainsi la vie ascétique.

IX. Projets de conciles.

Le voyage des évêques ayant été rompu par cet accident, les uns attendirent de nouveaux ordres de l'empereur, les autres déclarèrent par lettres leurs sentiments touchant la foi (2). Constantius consulta Basile d'Ancyre, qui lui écrivit en louant sa piété, le consolant du malheur de Nicomédie par les exemples des histoires sacrées, et l'exhortant à presser le concile, et à ne pas renvoyer sans rien faire les évêques qui étoient déjà en chemin. Il mar-

(1) Anast. in lib. Libell. Marc. et Faust. p. 4.
(2) Soz. IV, c. 15.
(3) Th. II, Ep. c. 17. Phil. IV, n. 3.
(4) Libell. Marc. et Faus.
(5) Soz. IV, c. 16.

(1) Amm. Marc. lib. XVII, c. 1.
(2) Soz. IV, c. 16.

qua Nicée pour le lieu de l'assemblée, croyant faire plaisir à l'empereur qui l'avoit nommé d'abord. Conformément à cette lettre, l'empereur ordonna que les évêques s'assembleroient à Nicée au commencement de l'été de l'année suivante, trois cent cinquante-neuf, excepté ceux à qui leur santé ne le permettroit pas; que ceux-là envrroient à leurs places des prêtres ou des diacres qu'ils choisiroient, pour déclarer leurs sentiments, délibérer sur les choses douteuses, et résoudre tout en commun. Que dix députés d'Occident et autant d'Orient, choisis par le concile, viendroient à la cour pour lui faire le rapport de ce qui auroit été résolu, afin qu'il vît aussi s'il étoit conforme aux saintes Ecritures, et qu'il pût décider ce qu'il y auroit à faire pour le mieux. Ainsi il se faisoit le juge du concile universel et l'arbitre de la foi.

Cependant il changea encore de résolution (1). Car les anoméens, c'est-à-dire les partisans d'Eudoxe, d'Acace, d'Ursace et de Valens, ayant un peu relevé leur crédit, firent en sorte qu'il convoquât deux conciles au lieu d'un. Ils voyoient leur condamnation inévitable, si tous les évêques s'assembloient en un seul concile, parce que tous seroient, ou pour la foi de Nicée et le consubstantiel, ou pour la formule de la dédicace d'Antioche, qui contenoit aussi le nom de substance (2). D'ailleurs, il étoit plus facile de diviser les esprits des évêques séparés, et de faire de loin de faux rapports d'un concile à l'autre. Du moins, ils espéroient que, s'ils ne gagnoient les deux conciles, ils en gagneroient un, et que, s'ils étoient condamnés par l'un, ils ne le seroient pas par l'autre; voilà les motifs secrets. Ceux que l'on publia et que l'on fit goûter à l'empereur, furent de lui épargner la dépense, et aux évêques la fatigue d'un trop grand voyage. L'eunuque Eusèbe, qui favorisoit Eudoxe, aida par son crédit à faire passer cette résolution (3). En attendant que l'on eût déterminé le lieu de chaque concile, l'empereur manda aux évêques de demeurer dans leurs églises ou dans les lieux auxquels ils se trouveroient; et il écrivit à Basile d'Ancyre, de consulter tous les évêques d'Orient touchant le lieu du concile, afin de le déclarer au commencement du printemps. Car il ne croyoit plus que Nicée fût convenable à cause du trouble que le tremblement de terre avoit excité dans le pays. Basile envoya aux évêques la lettre de l'empereur, y joignant les siennes, pour les exhorter à mander promptement le lieu qui leur plairoit le plus. On proposa Tarse en Cilicie; mais ceux du parti d'Eudoxe s'y opposèrent, peut-être à cause de l'évêque Sylvain, qui leur étoit contraire (4); et la même raison put faire rejeter Ancyre, qui fut aussi

(1) Phil. IX, c. 10. Soz. IV, 216.
(2) Conc. Paris. ap. Hil. Fragm.
(3) Soz. IV, c. 17.
(4) Phil. IV, c. 11.

nommée. Pour l'Occident, on ne voit pas qu'il y ait eu d'autre lieu proposé que Rimini, où se tint en effet le concile.

Pendant que les Orientaux étoient dans cette incertitude touchant le lieu du concile, Basile alla trouver l'empereur, qui demeuroit alors à Sirmium (1). Il y trouva quelques évêques, qui y étoient pour leurs affaires particulières, entre autres Marc d'Aréthuse et George, usurpateur d'Alexandrie. On résolut que le concile d'Orient se tiendroit à Séleucie en Isaurie. Ensuite Valens, qui étoit aussi à Sirmium et ses partisans, c'est-à-dire les anoméens, y firent dresser et signer par les évêques présents une nouvelle formule, où le mot de substance étoit rejeté nommément, comme inconnu au peuple, et occasion de scandale, et comme ne se trouvant point dans l'Ecriture (2). On ordonnoit de ne faire aucune mention de substance en parlant de Dieu à l'avenir. La formule finissait par ces mots, Nous disons que le fils est semblable au père en tout, comme les saintes Ecritures le disent et l'enseignent. Ce qu'il y eut de plus singulier à cette formule, c'est la date que l'on mit à la tête en ces termes : Exposition de la foi faite en présence de notre seigneur le très-pieux et victorieux empereur Constantius, auguste, éternel, sous le consulat de Flavius Eusèbe et d'Hypatius à Sirmium, l'onzième des calendes de juin, c'est-à-dire le vingt-deuxième de mai trois cent cinquante-neuf. Elle fut composée par Marc d'Aréthuse (3), écrite en latin et souscrite par ceux qui se trouvèrent présents, savoir, Marc d'Aréthuse, George d'Alexandrie, Basile d'Ancyre, Germinius de Sirmium, Hypatien d'Héraclée, Valens de Murse, Ursace de Singidon, et Pancrace de Péluse (4). Il y eut deux signatures singulières, celle de Valens en ces termes : Les assistants savent comment nous avons souscrit ceci la veille de la Pentecôte; et notre pieux empereur le sait, lui à qui j'en ai rendu témoignage de vive voix et par écrit. Ensuite il mit la souscription ordinaire avec cette clause, Que le fils est semblable au père, sans dire, en tout; mais l'empereur le contraignit de l'ajouter. Au contraire, Basile, se doutant des mauvais sens que l'on pouvoit donner à cette formule, souscrivit ainsi : Moi, Basile, évêque d'Ancyre, je crois, comme il est écrit ci-dessus que le fils est semblable au père en tout, c'est-à-dire non-seulement quant à la volonté, mais quant à la subsistance, l'existence et l'être, comme étant fils selon l'Ecriture, esprit d'esprit, vie de vie, lumière de lumière, Dieu de Dieu, en un mot, fils en tout semblable au père. Et si quelqu'un dit qu'il soit semblable seulement en quelque chose, je le tiens séparé de l'église catholique, comme ne tenant pas le fils semblable au père,

(1) Soz. IV, c. 16.
(2) Ap. Ath. de Syn. p. 875, et ap. Soc. II, c. 23.
(3) Soz. IV, c. 17. V. Val. ad Socr. II, c. 30.
(4) Epiph. Hær. 73, n. 28.

suivant les Ecritures. On peut remarquer ici que Basile, n'osant employer le mot de substance, *ousia*, que l'on étoit convenu de supprimer dans cette formule, emploie tous les mots approchants et équivalents; parce qu'il croyoit en effet le fils semblable en substance. Cette formule ainsi souscrite fut remise entre les mains de Valens, qui la porta au concile de Rimini.

La résolution étant prise touchant la tenue des deux conciles, et le lieu de chacun déterminé, l'empereur donna ses ordres pour y faire aller les évêques, non plus par députés, mais tous généralement (1), et il envoya partout des officiers, pour leur faire donner les voitures et les choses nécessaires au voyage. Il écrivit à chaque concile de régler les questions de la foi, d'examiner ensuite les causes des évêques, qui se plaignoient d'avoir été déposés ou exilés injustement, et quand ils auroient tout jugé, de lui envoyer dix députés de chaque côté pour lui faire le rapport. Le concile de Rimini s'assembla le premier. Il y vint des évêques d'Illyrie, d'Italie, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules, de la Grande-Bretagne. Ceux des deux dernières provinces refusèrent ce qui leur fut offert de la part de l'empereur, ne croyant pas le pouvoir accepter honnêtement, et aimèrent mieux vivre à leurs dépens. Il n'y eut que trois évêques de Bretagne qui acceptèrent ce secours, étant si pauvres qu'ils n'avoient pas de quoi subsister, et aimant mieux être à charge au fisc qu'à leurs confrères, qui offroient de contribuer pour leur dépense (2). Telle étoit la charité et le désintéressement des évêques.

X. Traité de saint Hilaire, des synodes.

Ceux de Gaule et de Bretagne étoient bien instruits de la créance des Orientaux, par un écrit que saint Hilaire leur avoit envoyé de Phrygie. C'étoit son traité des synodes, composé vers la fin de l'an trois cent cinquante-huit (3), pendant que l'on délibéroit du lieu où se tiendroit le concile en Orient. En ce traité saint Hilaire explique les différentes formules de foi que les Orientaux avoient faites depuis le concile de Nicée, afin de montrer aux Occidentaux qu'elles étoient bonnes ou du moins tolérables; et qu'ils ne devoient pas regarder comme ariens ceux qui les recevroient. Il les prie de juger eux-mêmes de ces formules dont ils lui avoient demandé l'explication (4), et de suspendre leur jugement jusqu'à la fin de son écrit. La première formule qu'il explique est celle que les demi-ariens venoient de faire au concile d'Ancyre la même année trois cent cinquante-huit (5). Et pour la mieux faire entendre, il rapporte auparavant celle que les

(1) Soz. IV, c. 17.
(2) Sever. Sulp. 2, Hist. p. 420.
(3) Sup. XII, n. 43. Hilar. de Syn.
(4) Sup. XIII, n. 50.
(5) Sup. n. 2.

purs ariens avoient dressée à Sirmium en trois cent cinquante-sept (1), qu'il appelle le blasphème d'Osius et de Potamius, parce que Potamius en étoit l'auteur, et qu'Osius l'avoit signée dans sa chute. De la définition d'Ancyre, il n'explique que douze anathèmes, entre lesquels n'est pas le dernier, qui condamnoit le consubstantiel, et que l'on n'avoit pas publié avec les autres. Ce n'est pas qu'on ne pût encore excuser sur ce point les pères d'Ancyre, en disant qu'ils ne rejetoient le consubstantiel que dans le mauvais sens que quelques-uns lui donnoient. La seconde formule que saint Hilaire explique est celle du concile d'Antioche de la dédicace tenu en trois cent quarante-un (2), très-fameuse chez les Orientaux. C'est la seconde de celles qui furent proposées au concile, et elle fut approuvée par les quatre-vingt-dix-sept évêques qui y assistèrent. On l'attribuoit au martyr saint Lucien, et il n'y manque que le mot de consubstantiel; mais cela même la rendoit plus agréable à ceux à qui ce terme étoit suspect. Saint Hilaire montre qu'elle est toute catholique. Il rapporte ensuite pour la troisième celle du concile de Sardique, c'est-à-dire du conciliabule de Philippopolis (3), qui en prenoit faussement le nom; mais sa confession de foi ne laissoit pas d'être catholique, et il n'y manquoit que le mot de consubstantiel. La quatrième est celle du premier concile de Sirmium, tenu en trois cent cinquante-un (4), contre Photin par les Orientaux, avec les vingt-sept anathèmes, qui à la vérité n'excluent pas formellement la doctrine des demi-ariens, mais aussi ne contiennent rien de manifestement mauvais, et excluent formellement plusieurs erreurs des purs ariens, de Sabellius et de Photin : c'est ce que saint Hilaire relève.

Ne vous étonnez pas, mes frères, ajoute-t-il, de ces fréquentes expositions de foi : la fureur des hérétiques les a rendues nécessaires (5). Car les églises orientales sont dans un tel péril, qu'il est rare d'y trouver, même parmi les évêques, cette foi que je vous rapporte, et dont je vous laisse le jugement. Je parle comme savant, de ce que j'ai ouï et de ce que j'ai vu moi-même. Hors l'évêque Eleusius et quelque peu avec lui, la plus grande partie des dix provinces d'Asie où je suis, ne connoissent point Dieu, ou ne le connoissent que pour le blasphémer. Tout est plein de scandales, de schismes, d'infidélité. Que vous êtes heureux, cependant, d'avoir conservé dans sa pureté la foi apostolique, d'avoir ignoré jusqu'ici ces professions écrites, et de vous être contentés de professer de bouche ce que vous croyez du cœur! Ensuite il explique les termes dont l'ambiguité rendoit suspecte aux Orientaux la foi des Occidentaux. Premiè-

(1) Sup. XII, n. 46.
(2) Sup. XII, n. 11.
(3) Sup. liv. XII, n. 40.
(4) Sup. XIII, n. 6.
(5) P. 338, etc. 347,

rement, le mot de *substance*, montrant les mauvais sens que peut avoir cette proposition : Qu'il n'y a qu'une substance du père et du fils; car on pouvoit entendre une seule personne substance, ou une même substance divisée en deux. C'est pourquoi, il conseille d'expliquer distinctement ce que l'on croit du père et du fils, avant que de le renfermer dans cette expression abrégée. Il explique ensuite le terme de *semblable*, et dit que c'est le même dire (1) : Que le fils est semblable au père en toutes choses, et de dire qu'il lui est égal. Ainsi le mot d'*homoiousios*, qui signifie semblable en substance, peut avoir un aussi bon sens que l'*homoousios*, qui signifie de même substance. Saint Hilaire s'adresse ensuite aux Orientaux bien intentionnés, pour leur lever tous les scrupules qu'ils avoient sur le terme de *consubstantiel* (2); et, rapportant le symbole de Nicée, il montre que ce terme n'y est employé que pour condamner les vrais ariens, qui vouloient que le fils fût une simple créature, et pour montrer qu'il est produit de la substance même du père (3). Il prouve, en général, qu'il ne faut pas supprimer une bonne expression, à cause du mauvais sens qu'elle peut avoir, par l'exemple des Ecritures, dont les hérétiques abusent. Il presse les Orientaux de ne pas rendre suspect leur *homoiousios* en rejetant *homoousios*, et de ne pas s'arrêter aux mots puisqu'ils conviennent de la chose. Il ajoute ces paroles remarquables : Je prends à témoin le Seigneur du ciel et de la terre que, sans avoir ouï ni l'un ni l'autre, j'ai toujours cru l'un et l'autre; que par *homoiousios* il falloit entendre l'*homoousios*; que rien ne pouvoit être semblable selon la nature, qui ne fut de même nature. Baptisé depuis longtemps, depuis quelque temps évêque, je n'ai ouï parler de la foi de Nicée, que sur le point de mon exil; mais les Evangiles et les écrits des apôtres m'avoient donné l'intelligence de ces termes.

XI. Concile de Rimini.

Les évêques de Gaule, ainsi instruits de la foi des Orientaux, se trouvèrent avec les autres évêques d'Occident à Rimini, en latin *Areminum*, ville célèbre d'Italie, sur la mer Adriatique (4). Le concile fut nombreux, et il s'y trouva plus de quatre cents évêques, entre lesquels on compte environ quatre-vingts ariens. Les plus célèbres des catholiques, que nous connoissions, étoient : Restitut, évêque de Carthage, qui semble avoir présidé au concile (5); Musonius, évêque de la province Byzacène en Afrique, à qui tous les autres déféroient pour son grand âge; Grécien, évêque de Calles en Italie : des Gaules, saint Phébade d'Agen et saint Servais de Tongres. Entre les ariens, on remarque Ursace, Valens, Germinius, Caïus de Pannonie, Démophile de Bérée, Auxence, Epictète, Mygdonius et Mégasius. Taurus, préfet du prétoire en Italie (1), y assista de la part de l'empereur, avec ordre de ne point laisser aller les évêques qu'ils ne convinssent d'une même foi; et l'empereur lui promit le consulat s'il y réussissoit, comme en effet il fut consul l'an trois cent soixante-un. Constantius écrivit au concile pour avertir les pères principalement de ne rien ordonner contre les Orientaux, leur déclarant qu'il ne l'appuieroit point de son autorité, et réitérant l'ordre de lui envoyer dix députés (2). Cette lettre est datée du sixième des calendes de juin, sous le consulat d'Eusèbe et d'Hypatius, c'est-à-dire du vingt-septième de mai trois cent cinquante-neuf, et le concile de Rimini commença peu de temps après.

Les catholiques s'assemblèrent dans l'église; les ariens dans un autre lieu, que l'on avoit laissé vacant exprès, dont ils firent leur oratoire, car ils ne prioient plus ensemble (3). Quand on commença à traiter de la foi, tous les autres évêques ne se fondoient que sur les saintes Ecritures; mais Ursace, Valens et les autres chefs des ariens se présentèrent avec un papier dont ils lurent la date (4), demandant qu'on ne parlât plus d'autre écrit sur la foi, ni d'autre concile, et soutenant qu'il ne falloit rien leur demander davantage, ni examiner leurs sentiments, mais se contenter de ce seul écrit (5). C'étoit la dernière formule de Sirmium, dressée le vingt-deuxième de mai de cette année trois cent cinquante-neuf, où, rejetant les mots de substance et de consubstantiel, on disoit seulement que le fils est semblable au père en toutes choses (6). Il vaut mieux, disoient-ils, parler de Dieu plus simplement, pourvu que l'on en pense ce que l'on doit, que d'introduire des mots nouveaux qui sentent la subtilité de la dialectique, et ne font qu'exciter des divisions; et il ne faut pas troubler l'Eglise pour deux paroles qui ne se trouvent point dans l'Ecriture. Ils pensoient ainsi surprendre les Occidentaux (7); car les Orientaux, par qui ces ariens étoient instruits, les regardoient comme des gens simples.

Les évêques catholiques répondirent qu'ils n'avoient point besoin de nouvelle formule, et proposèrent de condamner nettement la doctrine d'Arius. Tous s'y accordèrent, excepté Ursace, Valens et les autres de leur faction; ainsi leur artifice fut découvert (8). Nous ne sommes pas assemblés, disoient les évêques catholiques, pour apprendre ce que nous devons croire; nous l'avons appris de ceux qui

(1) P 352.
(2) P. 354, B.
(3) P. 358.
(4) Ath de Syn. p. 874, C. Sever. lib. II, p. 419.
(5) Gesta. 6 id. octob. ap. Hilar. Fragm. p. 453. Hier. in Luc. c. 7.

(1) Sever. lib. II, p. 41.
(2) Ap. Hilar. Fragm. p. 457.
(3) Sever. Sulp. lib. II, p. 421.
(4) Ath. de Syn. p. 874.
(5) Sozom. IV, c. 17.
(6) Sup. n. 6.
(7) Theod. II, c. 18.
(8) Ath. de Syn. p. 876, B.

nous ont catéchisés et baptisés, qui nous ont ordonnés évêques, de nos pères, des martyrs et des confesseurs à qui nous avons succédé, de tant de saints qui se sont assemblés à Nicée, et dont plusieurs vivent encore, nous ne voulons point d'autre foi, et nous ne sommes venus ici que pour retrancher les nouveautés qui y sont contraires. Que veut dire votre formule datée de l'année et du jour du mois? en a-t-on jamais vu de semblable (1)? N'y avoit-il point de chrétiens avant cette date? et tant de saints, qui avant ce jour-là se sont endormis au Seigneur, ou qui ont donné leur sang pour la foi, ne savoient-ils ce qu'ils devoient croire? c'est plutôt une preuve que vous laissez à la postérité de la nouveauté de votre doctrine. Les ariens vouloient soutenir leurs dates par l'exemple des prophètes; mais on leur répondoit que les prophètes ne venoient pas poser les fondements de la religion, ni enseigner une foi nouvelle; ils annonçoient seulement les promesses de Dieu, principalement touchant le messie, et ensuite sur ce qui devoit arriver aux israélites et aux autres nations; ainsi l'observation des temps étoit nécessaire pour montrer quand ils avoient vécu, et quand ils avoient prédit des choses futures. L'Eglise a bien accoutumé de dater les actes des conciles, et les règlements pour les affaires sujettes aux changements, mais non pas les confessions de foi, où elle ne fait que déclarer ce qu'elle a toujours cru. On trouvoit encore absurde dans cette formule datée, le titre d'éternel que l'on donnoit à l'empereur, en même temps qu'on le refusoit au fils de Dieu.

Le concile fit lire les professions de foi des autres sectes et celle du concile de Nicée, à laquelle seule il s'arrêta, rejetant toutes les autres, et en forma son décret à peu près en ces termes (2) : Nous croyons que le moyen de plaire à tous les catholiques, est de ne nous point éloigner du symbole que nous avons appris, et dont nous avons reconnu la pureté, après en avoir conféré tous ensemble (3). C'est la foi que nous avons reçue par les prophètes de Dieu le père, par Jésus-Christ Notre Seigneur, que le Saint-Esprit nous a enseignée par tous les apôtres, jusqu'au concile de Nicée, et qui subsiste à présent. Nous croyons qu'on ne doit y rien ajouter ni diminuer; qu'il n'y a rien à faire de nouveau, et que le nom de substance et la chose qu'il signifie, établie par plusieurs passages des saintes Ecritures, doit subsister dans sa force comme l'église de Dieu a toujours accoutumé de le professer. Tous les évêques catholiques, sans en excepter un seul, souscrivirent à ce décret, aussi bien qu'à un autre, par lequel ils condamnèrent de nouveau la doctrine d'Arius en ces termes (4) : Les blasphèmes d'Arius, quoique déjà condamnés, demeuroient cachés, parce que l'on ignoroit qu'il les eût proférés; mais Dieu a permis que son hérésie a été examinée de nouveau, pendant que nous sommes à Rimini. C'est pourquoi nous la condamnons avec toutes les hérésies qui se sont élevées contre la tradition catholique et apostolique, comme elles ont déjà été condamnées par les conciles précédents. Ensuite ils prononcent dix anathèmes contre diverses erreurs d'Arius, de Photin et de Sabellius.

Comme Valens, Ursace et les autres ariens ne voulurent point consentir à ce décret, les évêques catholiques les jugèrent ignorants, malicieux et hérétiques; et comme tels, les condamnèrent et les déposèrent. Nous avons l'acte de leur déposition en ces termes (1) : Sous le consulat d'Eusèbe et d'Hypatius, le douzième des calendes d'août, c'est-à-dire le vingt-unième de juillet, le concile des évêques étant assemblé à Rimini, après que l'on eut traité de la foi, et résolu ce que l'on devoit faire, Grécien, évêque de Calles, dit : Mes chers frères, le concile universel a souffert, autant qu'il étoit possible, Ursace, Valens, Caïus et Germinius, qui ont troublé toutes les églises par les variations de leurs sentiments, et ont osé maintenant entreprendre de joindre le raisonnement des hérétiques à la foi catholique, de ruiner le concile de Nicée, et nous proposer par écrit une foi étrangère, qu'il ne nous étoit pas permis de recevoir. Il y a long-temps qu'ils sont hérétiques, et nous avons reconnu qu'ils le sont encore à présent; aussi ne les avons-nous point admis à notre communion, les condamnant de vive voix en leur présence. Dites donc encore ce que vous en ordonnez, afin que chacun le confirme par sa souscription. Tous les évêques dirent : Nous voulons que ces hérétiques soient condamnés, afin que la foi catholique demeure ferme et l'Eglise en paix.

XII. Députation de l'empereur.

Le concile, ayant ainsi procédé, tant pour la décision de la foi que pour le jugement des personnes, auroit pu se séparer, n'eût été l'ordre de l'empereur, qui les obligeoit à envoyer des députés pour l'informer de ce qui s'étoit passé (2). Ils y satisfirent, et envoyèrent dix évêques, qu'ils chargèrent d'une lettre à l'empereur. D'abord ils reconnoissent que c'est par son ordre qu'ils se sont assemblés; qu'ils ont été d'avis de conserver la foi ancienne, reçue par la prédication des prophètes, des apôtres de Jésus-Christ même, principalement la définition du concile de Nicée, faite par tant de saints évêques avec une si mûre délibération, en présence de l'empereur

(1) Soc. XI, c. 7. ex Ath. de Synod. 870, D.
(2) Soz. IV, c. 17.
(3) Ap. Hilar. Fram. in fine.
(4) Ibid.

(1) Ap. Hilar. Fragm. in fin. Ap. Ath. de Syn. p. 879, D.
(2) Ap. Socr. II, c. 37. Sozom IV, C. Ath. de Syn. p. 877. Hilar. Fragm. p. 451.

Constantin, qui a été baptisé dans cette foi et y est mort. Ils répètent souvent cette protestation de ne rien innover dans la foi, et supplient l'empereur plusieurs fois de ne point souffrir que l'on y ajoute ou que l'on en retranche rien, lui déclarant qu'il n'y a point d'autre moyen d'établir la paix et de faire cesser la division des églises, principalement à Rome. Ils se plaignent d'Ursace et de Valens, qui, ayant été excommuniés long-temps auparavant, s'étoient rétractés par écrit au concile de Milan : Et toutefois, ajoutent-ils, ils ont osé nous présenter un écrit, pour introduire des nouveautés ; et, voyant qu'il n'étoit pas approuvé, ils sont venus dans notre assemblée, comme pour en dresser un autre. Ils marquent la charge qu'ils ont donnée à leurs députés, qui n'est que de conserver les anciennes décisions, d'instruire l'empereur de ce qui s'est passé au concile, et lui faire voir les noms et les souscriptions des évêques. Ils prient l'empereur d'écouter favorablement leurs députés, et de les renvoyer eux-mêmes à leurs églises, afin qu'elles ne demeurent pas plus long-temps abandonnées de leurs pasteurs, et que ceux qui sont incommodés en pays étrangers, à cause de leur grand âge et de leur pauvreté, ne souffrent pas davantage. Enfin qu'il ne permette plus qu'on les fatigue par de tels voyages, ni qu'on les sépare de leurs troupeaux ; qu'il les laisse en paix dans leurs églises prier pour la prospérité de son règne.

Les députés qui portèrent cette lettre, entre lesquels étoit Restitut de Carthage, étoient des jeunes gens qui manquoient de capacité et de prudence (1) : au contraire, les ariens envoyèrent en même temps des vieillards habiles et rusés, à la tête desquels étoient Ursace et Valens. Ils étoient aussi dix; ainsi il s'en trouva vingt en tout, qui se disoient députés du concile de Rimini. Les catholiques avoient ordre de ne communiquer en aucune manière avec les ariens, et de n'entrer en aucun traité, mais de renvoyer tout au concile : on avoit cru sans doute remédier par-là à leur peu de capacité. Constantius n'étoit plus en Illyrie, il s'étoit avancé vers l'Orient, à cause de la guerre des Perses. Les ariens ayant fait diligence, arrivèrent les premiers auprès de lui, et le prévinrent aisément contre le concile, lui lisant la formule qu'ils y avoient présentée (2). Car, comme elle avoit été composée à Sirmium en sa présence, il trouva mauvais qu'elle n'eût pas été reçue à Rimini. Il traita les ariens avec beaucoup d'honneur et de bienveillance, et ne témoigna que du mépris pour les catholiques. Ses officiers, qui étoient d'intelligence avec les ariens, prirent la lettre du concile pour la lui rendre; mais ils ne laissèrent point approcher de lui les députés, disant qu'il étoit trop occupé des affaires d'état pour leur donner audience. On les fatigua ainsi par un long séjour à la suite de la cour.

Enfin l'empereur écrivit au concile une lettre assez froide, par laquelle il s'excuse sur son voyage contre les barbares, de n'avoir pu voir encore les vingt évêques qu'ils lui avoient envoyés (1); car il confond tous les députés ensemble. Vous savez, dit-il, qu'il faut avoir l'esprit libre pour s'appliquer aux choses de la religion; c'est pourquoi nous leur avons ordonné d'attendre notre retour à Andrinople. Cependant trouvez bon d'attendre aussi leur réponse, afin que, quand ils vous auront porté la nôtre, vous puissiez terminer les affaires de l'Eglise. Les évêques du concile de Rimini répondirent à cette lettre, en protestant de nouveau qu'ils ne se départiroient jamais de ce que leurs pères avoient décidé touchant la foi, et le suppliant encore de les renvoyer à leurs églises avant l'hiver (2). Ce fut peut-être dans cet intervalle que, traitant des priviléges de l'Eglise, ils résolurent de demander à l'empereur que les terres appartenant aux églises fussent exemptes de toutes les charges publiques (3). L'empereur le refusa, conservant seulement aux églises l'exemption des charges extraordinaires. Mais, quant aux personnes des clercs négociants et aux terres de ceux qui en possédoient en propre, il les soumit même aux charges extraordinaires, comme il paroit par une lettre écrite l'année suivante, trois cent soixante, le trentième de juin, à Taurus, préfet du prétoire, le même qui avoit assisté au concile. Il est vrai qu'en trois cent soixante-un, étant à Antioche, il fit une disposition contraire, et rétablit tous les clercs dans l'exemption de toutes les charges extraordinaires (4).

XIII. Assemblée à Nice.

Cependant les députés qui étoient à Andrinople furent conduits malgré eux à une petite ville voisine, nommée Nice ou Nicée, et auparavant Ustodizo, où les ariens, séduisant les plus simples et intimidant les autres, leur firent souscrire une formule de foi semblable à la dernière de Sirmium, qui avoit été rejetée à Rimini (5), et encore pire, en ce qu'elle disoit que le fils est semblable au père, selon les écritures, sans ajouter en toutes choses (6). Elle rejette absolument le mot de substance, comme introduit par les pères avec trop de simplicité, et scandalisant les peuples ; elle ne veut pas que l'on parle d'une seule hypostase en la personne du père, du fils et du Saint-Esprit. Enfin elle dit anathème à toutes les hérésies, tant anciennes que nouvelles, contraires à cet écrit, c'est-à-dire qu'elle con-

(1) Sever. Sulp.

(2) Sozom. IV, c. 19. Theod. II, c. 19.

(1) Ap. Socr. II, c. 37.

(2) Ap. Socr. ibid. Ap. Theod. II, c. 20.

(3) Sozom. IV. c. 19, L. XV, Cod. Theod. de Episc. et ibid Gothofr.

(4) L. XVI, ibid.

(5) Theod. II, c. 2. Ath. ad Afric. p. 935.

(6) Ap. Theod. ibid.

damne la doctrine catholique. Ceux qui se trouvèrent à Nicée signèrent cette formule, et les ariens la voulurent faire passer pour la profession de foi de Nicée en Bythinie, et tromper les simples par cette confusion de nom (1); car c'est pour cela qu'ils avoient affecté ce lieu; mais l'artifice étoit si grossier que peu de gens y furent trompés. Les députés du concile de Rimini, ayant signé cette formule, firent un acte de réunion avec les ariens en ces termes :

Sous le consulat d'Eusèbe et d'Hypatius, le sixième des ides d'octobre, c'est-à-dire le dixième d'octobre trois cent cinquante-neuf, les évêques s'étant assis à Nicée, nommée auparavant Ustodizo, en la province de Thrace, savoir, Restitut, Grégoire, Honorat et les autres qui y sont nommés jusqu'au nombre de quatorze, que nous ne connoissons point d'ailleurs (2). Il y a apparence que les dix premiers députés y sont, et que les quatre autres avoient apporté la seconde lettre du concile de Rimini. Après les avoir nommés, l'acte continue ainsi : Restitut, évêque de Carthage, a dit : Vous savez, mes saints confrères, que, quand on traita de la foi à Rimini, la dispute causa de la division entre les pontifes de Dieu par la suggestion du démon; d'où il arriva que moi, Restitut, et la partie des évêques qui me suivoit, nous prononçâmes une sentence contre Ursace, Valens, Germinius et Caïus, comme auteurs d'une mauvaise doctrine, c'est-à-dire que nous les séparâmes de notre communion. Mais, ayant examiné toutes choses de plus près, nous avons trouvé ce qui ne doit déplaire à personne, c'est-à-dire que leur foi est catholique, suivant leur profession, à laquelle nous avons aussi tous souscrit, et qu'ils n'ont jamais été hérétiques. C'est pourquoi, la concorde et la paix étant un très-grand bien devant Dieu, nous avons été d'avis de casser d'un commun consentement tout ce qui a été fait à Rimini, de les recevoir pleinement à notre communion, et ne laisser aucune tache sur eux. Puisque nous sommes présents, chacun doit dire si ce que j'ai avancé est véritable, et le souscrire de sa main. Tous les évêques dirent, Nous le voulons, et souscrivirent.

XIV. Suite du concile de Rimini.

Les députés eurent alors la liberté de retourner à Rimini, et l'empereur manda en même temps au préfet Taurus de ne point souffrir que le concile se séparât jusqu'à ce que tous les évêques eussent souscrit cette formule de Nice en Thrace, et d'envoyer en exil les plus opiniâtres, pourvu qu'ils ne fussent pas plus de quinze (3). Il écrivit aussi aux évêques, pour leur enjoindre de supprimer les mots de substance et de consubstantiel (1). Ursace et Valens revinrent donc à Rimini victorieux; leur parti prit le dessus, et s'empara de l'église, dont il chassa les catholiques. Ceux qui avoient été toujours de leur parti dans le concile écrivirent aux évêques d'Orient qu'ils étoient de même sentiment qu'eux, et qu'ils en avoient toujours été (2). Ensuite, répondant à la lettre de l'empereur, ils lui en écrivirent une remplie de flatterie et de bassesse, où ils déclarèrent qu'ils ont obéi à ses ordres et consenti à la foi des Orientaux, et à la suppression des mots d'*ousia* et d'*homoousios*, noms, disent-ils, inconnus à l'Eglise et scandaleux, noms indignes de Dieu, et qui ne se trouvent point dans les saintes Ecritures. C'est pourquoi ils supplient l'empereur d'ordonner au préfet Taurus de les renvoyer à leurs églises, et de ne les pas retenir plus long-temps avec ceux qui sont infectés d'une doctrine perverse. On voit par-là que cette lettre n'étoit que d'une partie des évêques; aussi est-elle au nom du concile de Rimini consentant aux Orientaux, à la différence de ceux qui n'étoient pas d'accord avec eux, et porte les noms de Mygdonius, Mégasius, Valens et Epictète, tous ariens déclarés.

Les évêques catholiques qui étoient à Rimini refusèrent d'abord de communiquer avec leurs députés après leur retour, quoiqu'ils s'excusassent sur la violence que l'empereur leur avoit faite (3); mais, quand ils apprirent les ordres qu'il avoit donnés, leur trouble fut bien plus grand, et ils ne savoient à quoi se résoudre. La plupart vaincus peu à peu, partie par foiblesse, partie par ennui du séjour en pays étranger, cédèrent à leurs adversaires, qui avoient pris le dessus depuis le retour des députés; et, les esprits étant une fois ébranlés, on courut en foule à l'autre parti jusqu'à ce que les catholiques furent réduits à vingt, d'autant plus fermes qu'ils étoient en plus petit nombre. A leur tête, étoient Phébade, évêque d'Agen, et Servais, de Tongres. Le préfet Taurus, voyant qu'ils ne cédoient point aux menaces, les attaqua par les prières, et les conjuroit avec larmes de prendre un parti plus modéré. Voilà, disoit-il, le septième mois que les évêques sont enfermés dans une ville, pressés par la rigueur de l'hiver et par la pauvreté, sans espérance de retour : ceci ne finira-t-il point ? Suivez l'exemple des autres et l'autorité du plus grand nombre. Phébade déclara qu'il étoit prêt à souffrir l'exil, et tous les supplices qu'on voudroit, mais qu'il ne recevroit jamais la formule de foi dressée par les ariens.

Cette contestation dura quelques jours; et, comme la paix n'avançoit point, Phebade se relâcha peu à peu et se rendit enfin à une proposition des hérétiques. Car Ursace et Valens soutenoient que c'étoit un crime de rejeter une

(1) Sozom. IV, c. 19.

(2) Ap. Hilar. Fragm. p. 452.

(3) Sev. Sulp. lib. II, p. 427.

(1) Ap. Hilar. Fragm. p. 453, F.

(2) Ap. Hilar. Ibid.

(3) Sulp. Sever. 2, p. 427.

profession de foi proposée par les Orientaux de l'autorité de l'empereur, qui ne contenoit que la doctrine catholique, et demandoient comment pourroient finir les divisions, si les Occidentaux rejetoient ce que les Orientaux auroient approuvé? Or, en cela ils mentoient: les Orientaux pour la plupart avoient rejeté cette formule purement arienne, qui condamnoit le mot de *substance;* au contraire, ils vouloient le conserver, comme nous avons vu dans le concile d'Ancyre, disant seulement que le fils étoit semblable en substance (1), au lieu que les Occidentaux et les vrais catholiques le reconnoissent de même substance. On dit que ce fut par cette fraude (2) que les ariens firent tomber à Rimini la plupart des catholiques, leur persuadant que la suppression du mot de *substance* réuniroit l'église d'Occident avec celle d'Orient (3). On dit même qu'ils leur demandèrent si c'étoit Jésus-Christ qu'ils adoroient, ou la consubstantialité? et qu'ils leur rendirent par-là ce terme odieux (4). Valens et Ursace passèrent plus avant, et dirent à Phébade et à Servais que, si cette formule de foi ne leur paroissoit pas assez ample, ils y ajoutassent ce qu'ils voudroient, promettant de leur part d'y consentir (5). Une proposition si plausible fut reçue favorablement de tout le monde; et les catholiques, qui cherchoient à finir l'affaire de quelque manière que ce fût, n'osèrent y résister. Rien ne paroissoit plus convenable à des serviteurs de Dieu que de chercher l'union. La formule de foi que l'on proposoit, et qui étoit celle de Sirmium et de Nice en Thrace, n'avoit rien d'hérétique en apparence. On n'y disoit point que le fils de Dieu fût créature, tirée du néant, ni qu'il y eut un temps où il n'étoit pas: au contraire, on disoit qu'il étoit né du père avant tous les siècles, et Dieu de Dieu (6). La raison de rejeter le mot d'*ousia* ou substance étoit probable, parce qu'il ne se trouvoit point dans les Ecritures, et qu'il scandalisoit les simples par sa nouveauté. Les évêques ne se mettoient pas en peine d'un mot, croyant que le sens catholique étoit en sûreté.

Enfin, comme il s'étoit répandu un bruit parmi le peuple que cette exposition de foi étoit frauduleuse, Valens de Murse, qui l'avoit composée, déclara, en présence du préfet Taurus, qu'il n'étoit point arien, au contraire, qu'il étoit entièrement éloigné de leurs blasphèmes. Mais cette protestation, faite en particulier, ne suffisoit pas pour apaiser les soupçons du peuple; c'est pourquoi, le lendemain, les évêques étant assemblés dans l'église de Rimini avec une grande foule de laïques, Musonius, évêque de la province Byzacène en Afrique, à qui tous déféroient le premier rang pour son âge, parla ainsi: Nous ordonnons que quelqu'un de nous lise à votre sainteté ce qui s'est répandu dans le public, et qui est venu jusqu'à nous, afin de condamner tout d'une voix ce qui est mauvais et qui doit être rejeté de nos oreilles et de nos cœurs. Tous les évêques répondirent: Nous le voulons. Alors Claude, évêque de la province d'Italie, nommée Picénum, commença à lire par l'ordre de tous les blasphèmes que l'on attribuoit à Valens. Mais Valens les désavoua et s'écria: Si quelqu'un dit que Jésus-Christ n'est pas Dieu, fils de Dieu, engendré du père avant les siècles, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que le fils de Dieu n'est pas semblable au père selon les Ecritures, qu'il soit anathème. Si quelqu'un ne dit pas que le fils de Dieu est éternel avec le père, qu'il soit anathème. Tous répondirent à chaque fois: Qu'il soit anathème (1). Valens ajouta comme pour fortifier la doctrine catholique: Si quelqu'un dit que le fils de Dieu est créature, comme sont les autres créatures, qu'il soit anathème. Tous répondirent: Qu'il soit anathème, sans s'apercevoir du venin caché sous cette proposition. Car les catholiques entendoient qu'il n'étoit point du tout créature, et Valens entendoit qu'il étoit créature, mais plus parfaite que les autres. Ils reconnurent trop tard le double sens de cet équivoque; et leur faute consista principalement à s'y être laissé surprendre. Valens ajouta: Si quelqu'un dit que le fils de Dieu est tiré du néant et non pas de Dieu le père, qu'il soit anathème. Tous s'écrièrent de même. Enfin il dit: Si quelqu'un dit: Il y avoit un temps auquel le fils n'étoit pas, qu'il soit anathème. Tous répondirent: Qu'il soit anathème. Cette parole de Valens fut reçue de tous les évêques et de toute l'Eglise, avec un applaudissement et une joie extraordinaire, parce que ces expressions sembloient être le caractère propre de l'arianisme. Ils élevoient jusqu'au ciel Valens par leurs louanges, et condamnoient avec repentir les soupçons qu'ils avoient eus de lui. Alors l'évêque Claude ajouta: Il y a encore quelque chose qui est échappé à mon frère Valens: nous le condamnerons, s'il vous plait, en commun, afin qu'il ne reste aucun scrupule. Si qu'elqu'un dit que le fils de Dieu est avant tous les siècles, mais non avant tous les temps absolument, en sorte qu'il mette quelque chose avant lui, qu'il soit anathème. Tous répondirent: Qu'il soit anathème; et Valens condamna de même plusieurs autres propositions qui sembloient suspectes, à mesure que Claude les prononçoit. Telle fut la fin du concile de Rimini, dont les commencements avoient été si beaux: et les évêques retournèrent avec joie à leurs provinces, ne s'apercevant pas qu'ils avoient été trompés. Avant que de se séparer, ils envoyèrent à l'empereur des députés, dont les premiers étoient Ursace, Valens, Mygdonius,

(1) Sup. n. 5.
(2) Sozom. IV, c. 10.
(3) Conc. Paris. Ap. Hilar. Fragm.
(4) Ruf. I, Hist. c. 21.
(5) Sup. Sev.
(6) Hier. in Lucif. c. 7.

(1) Sulp. Sever. 2, p. 430.

Mégasius, Caïus, Justin, Optat et Martial (1); par-là on voit le parti qui avoit prévalu dans la fin malheureuse de ce concile, dont les actes restèrent, et sont cités par saint Jérôme (2). Les députés se rendirent à Constantinople, où ils trouvèrent ceux du concile de Séleucie.

XV. Concile de Séleucie.

Car, en même temps que les évêques d'Occident étoient à Rimini, les Orientaux s'assemblèrent à Séleucie, métropole de l'Isaurie, et surnommée la rude, sans doute à cause des montagnes (3). Il s'y trouva cent soixante évêques de trois différents partis, des demi-ariens, des anoméens et des catholiques. Les principaux des demi-ariens étoient, George de Laodicée, Eleuzius de Cyzique, Sophronius de Pompéïopolis en Paphlagonie, Sylvain de Tarse, Macédonius de Constantinople, Basile d'Ancyre, et Eustathe de Sébaste: c'étoit le plus grand nombre, et il y en avoit jusqu'à cent cinq. On comptoit environ quarante anoméens; et à leur tête, Acace de Césarée, George d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, Uranins de Tyr, Patrophile de Scythopolis (4). Le plus petit nombre étoit des catholiques défenseurs du consubstantiel; et ils ne pouvoient guère être que quinze, la plupart Egyptiens. Saint Hilaire de Poitiers s'y trouva aussi par la providence divine (5). C'étoit la quatrième année de son exil en Phrygie; et, quoiqu'il n'y eût aucun ordre particulier pour lui, toutefois, sur l'ordre général d'envoyer tous les évêques au concile, le vicaire du préfet du prétoire et le gouverneur de la province l'obligèrent à s'y trouver et lui fournirent la voiture. Etant arrivé à Séleusie, il fut reçu très-favorablement et attira la curiosité de tout le monde. On lui demanda d'abord quelle étoit la créance des Gaulois; car les ariens les avoient rendus suspects de ne reconnoitre la trinité que dans les noms, comme Sabellius. Il expliqua sa foi, conforme au symbole de Nicée, et rendit témoignage aux Occidentaux qu'ils tenoient la même créance: ainsi, ayant levé tous les soupçons, il fut admis à la communion des évêques et reçu dans le concile.

Deux commissaires de l'empereur y assistèrent (6). Léonas, qui avoit été questeur, homme considérable par sa naissance et par sa sagesse, mais favorable aux anoméens; Lauricius, qui commandoit les troupes dans l'Isaurie, car c'étoit une frontière exposée aux courses des barbares. Léonas avoit ordre d'être le modérateur du concile, Lauritius de prêter main forte, s'il étoit besoin. Il y avoit aussi des écrivains envoyés pour rédiger les actes, c'est-à-dire le procès-verbal du concile, qui se trouvoit depuis dans le recueil de Sabin, évêque d'Héraclée en Thrace, du parti des Macédoniens. Le concile de Séleucie commença à s'assembler le vingt-septième de septembre de cette année trois cent cinquante-neuf, sous le consulat d'Eusèbe et d'Hypatius. Léonas exhorta chacun à proposer ce qu'il voudroit; mais les évêques dirent que l'on ne pouvoit agiter aucune question jusqu'à ce que ceux qui manquoient fussent venus. Ces absents étoient Macédonius de Constantinople, Basile d'Ancyre, et quelques autres qui craignoient d'être accusés. Macédonius se disoit malade; Patrophile étoit demeuré dans un faubourg de Séleucie, sous prétexte d'un mal aux yeux: chacun des autres avoit quelque excuse semblable. Léonas soutint que l'on ne devoit pas laisser, en leur absence, de proposer la question; mais les évêques trouvèrent une autre défaite, et dirent qu'ils n'agiteroient aucune question qu'auparavant on n'eût examiné la vie de ceux qui étoient accusés. Ils vouloient parler de Cyrille de Jérusalem, d'Eustathe de Sébaste et de quelques autres (1). Cyrille avoit été déposé par Acace de Césarée, comme il a été dit; ensuite il s'étoit trouvé à un concile de Militine en Arménie, où Eustathe fut déposé, et saint Cyrille s'étoit opposé aux décrets de ce concile avec Eustathe et Elpide de Satales. Les évêques commencèrent alors à se diviser (2); les uns vouloient que l'on examinât d'abord les accusations, les autres que l'on traitât la question de la foi avant toutes choses. La variété des ordres de l'empereur échauffoit la dispute; car on représentoit ses lettres, qui tantôt portoient que l'on commençât par l'un, tantôt par l'autre. Cette contestation en vint jusqu'à une division déclarée entre les acaciens et les demi-ariens, qui sépara en deux le concile de Séleucie.

Il passa enfin à commencer par la question de la foi; les acaciens, c'est-à-dire les anoméens, rejetoient ouvertement le symbole de Nicée, et faisoient entendre qu'il falloit dresser une nouvelle formule. Mais les autres, qui étoient le plus grand nombre, recevoient le symbole de Nicée en tout le reste, trouvant seulement à redire au terme de consubstantiel. Les anoméens ne vouloient point que l'on parlât de substance, et prenoient pour règle la formule composée à Sirmium par Marc d'Aréthuse, le vingt-deuxième de mai. Ils n'avançoient que des propositions impies (3), disant que rien ne pouvoit être semblable à la substance de Dieu; qu'il ne pouvoit y avoir en Dieu de génération; que Jésus-Christ étoit une créature dont la création étoit traitée de

(1) Ep. Orient. ap. Hilar. Fragm. p. 428.
(2) Hier. Adv. Lucifer. c. 7.
(3) Socr. II, c. 39. Ath. de Syn. p. 580. Sozom. IV, c. 22.
(4) Hilar. ad Const. p. 292, B.
(5) Sulp. Sever. 2. p. 451.
(6) Socr. II, c. 39.

(1) Sup. XIII, n. 48.
(2) Sozom. IV, c. 25. Basil. Ep. 74, p. 875, C.
(3) Sup. n. 6. Hilar. ad Const. 1.

génération divine; qu'il étoit tiré du néant, et par conséquent ni fils ni semblable à Dieu. On lut publiquement ces paroles tirées d'un sermon prononcé à Antioche par l'évêque Eudoxe : Dieu étoit ce qu'il est; il n'étoit point père, parce qu'il n'avoit point de fils (1). Car, s'il avoit un fils, il faudroit aussi qu'il eût une femme, et le reste que l'on peut voir dans saint Hilaire. Car c'est lui qui rapporte avec horreur ces blasphèmes, qu'il avoit ouïs de ses oreilles. Aussi s'éleva-t-il un grand tumulte dans l'assemblée à cette lecture (2). Après que la dispute eut duré jusqu'au soir, Sylvain de Tarse s'écria à haute voix qu'il ne falloit point faire de nouvelle exposition de foi, mais s'en tenir à celle du concile d'Antioche de la dédicace. Quand il eut dit cela, les acaciens se retirèrent; ceux de l'autre parti rapportèrent la formule d'Antioche; elle fut lue, et ainsi se termina la première session du concile.

Le lendemain, s'étant assemblés dans l'église de Séleucie, et ayant fermé les portes, ils confirmèrent par leurs souscriptions la formule qui avoit été lue. A la place de quelques absents, souscrivirent des lecteurs et des diacres, à qui ils en avoient donné pouvoir. Cependant Acace et ses partisans se plaignirent de ce procédé et de ces souscriptions faites à portes fermées, disant que ce qui se faisoit en cachette étoit suspect. Il dressa donc ce même jour, vingt-huitième de septembre, une protestation contre la violence qu'il prétendoit avoir été soufferte par ceux de son parti, et la fit servir de préface à une nouvelle formule de foi qu'il tenoit toute prête à publier, et qu'il avoit déjà communiquée à Léonas et à Lauricius (3). Il ne fit rien davantage ce jour-là.

XVI. Confession de foi d'Acace.

Le troisième jour, qui étoit le vingt-neuvième de septembre, Léonas fit en sorte de rassembler les deux partis; et d'ailleurs Macédonius de Constantinople et Basile d'Ancyre se trouvèrent au concile. Mais les acaciens refusoient encore de venir, soutenant que l'on devoit auparavant exclure ceux qui avoient déjà été déposés, et ceux qui étoient encore alors accusés. Après une grande contestation, il passa à cet avis, les accusés se retirèrent, et les acaciens entrèrent. Saint Hilaire fut du nombre de ceux qui sortirent, s'il ne s'étoit déjà retiré auparavant. Alors Léonas dit que les acaciens lui avoient donné un écrit, sans dire ce qu'il contenoit. Tous écoutèrent paisiblement, croyant que ce fût toute autre chose qu'une exposition de foi; et l'écrit fut lu en ces termes : Hier, cinquième des calendes d'octobre (1), nous avons apporté tous nos soins pour conserver la paix de l'Eglise avec toute la modération possible, et pour établir la foi solidement suivant l'ordre de l'empereur chéri de Dieu, conformément aux paroles des prophètes, sans y rien mêler qui ne soit tiré de l'Ecriture. Mais dans le concile, quelques-uns nous ont insultés, nous ont fermé la bouche, et nous ont fait sortir malgré nous, ayant avec eux ceux qui ont été déposés en diverses provinces, ou ordonnés contre les canons; en sorte que le concile étoit rempli de tumulte, comme le très-illustre comte Léonas et le très-illustre gouverneur Lauricius, ont vu de leurs yeux. C'est pourquoi nous déclarons que nous ne refuserons point la formule de foi authentique dressée à la dédicace d'Antioche (2). Et parce que les mots de consubstantiel et de semblable en substance ont excité jusqu'ici beaucoup de troubles, et que quelques-uns sont accusés d'avoir dit encore depuis peu que le fils est dissemblable au père, nous déclarons que nous rejetons le consubstantiel comme étranger à l'Ecriture, et que nous condamnons le dissemblable, tenant pour étrangers de l'Eglise tous ceux qui sont dans ces sentiments. Mais nous confessons clairement la ressemblance du fils avec le père, suivant l'apôtre, qui dit qu'il est l'image de Dieu invisible (3). Ensuite ils mettent une formule de foi semblable à celle de Sirmium, du vingt-deuxième de mai, comme ils marquent eux-mêmes à la fin. Après cette lecture, Sophronius de Pompéïopolis s'écria (4): Si c'est exposer la foi de proposer tous les jours nos sentiments particuliers, nous perdrons la règle de la vérité. Il y eut plusieurs autres discours sur ce sujet et sur les accusés, et la session se sépara.

Les acaciens ne condamnoient la dissemblance que de parole, et pour apaiser l'indignation que leurs blasphèmes excitoient. Un d'eux étant venu pour sonder saint Hilaire, le saint, comme s'il eût ignoré ce qui s'étoit passé, lui demanda ce qu'ils vouloient dire, de rejeter l'unité et la ressemblance de substance, et de condamner la dissemblance (5). L'arien répondit que Jésus-Christ n'est pas semblable à Dieu, mais à son père. Cela parut encore plus obscur à saint Hilaire, et il lui en demanda l'explication. L'arien répondit : Je dis qu'il est dissemblable a Dieu, et qu'on peut entendre qu'il est semblable à son père, parce que le père a voulu faire une créature qui voulût des choses semblables à lui. Il est donc semblable au père, parce qu'il est fils de sa volonté plutôt que de la divinité; mais il est dissemblable à Dieu, parce qu'il n'est ni Dieu ni né de Dieu, c'est-à-dire de sa

(1) Hilar. ad Const. I, p. 292.
(2) Socr. II, c. 39.
(3) Socr. II, c. 40.

(1) Ap. Socr. ibid. Ap. Epiph. Hær. 73, n. 25.
(2) Ap. Athan. de Syn. p. 904.
(3) Col. I, 15.
(4) Socr. II, c. 40.
(5) In Const. I, p. 293.

substance. Saint Hilaire demeura interdit, et ne put croire que ce fût là leur sentiment, jusqu'à ce qu'ils le déclarassent publiquement.

Le quatrième jour, ils s'assemblèrent tous et disputèrent encore opiniâtrement (1). Acace dit : Puisqu'on a une fois changé le symbole de Nicée et plusieurs fois ensuite, rien n'empêche que l'on ne dresse encore à présent une autre confession de foi. Eleusius de Cyzique répondit : Le concile n'est pas maintenant assemblé pour apprendre ce qu'il ne sait pas, ni pour recevoir une foi qu'il n'ait pas; il marche dans la foi de ses pères, et ne s'en écarte ni à la vie ni à la mort. La maxime étoit bonne; mais, par la foi de ses pères, il entendoit celle de la dédicace d'Antioche. Sur quoi l'historien Socrate remarque, qu'il falloit bien plutôt s'en tenir à la foi de Nicée, proposée par les pères de ceux qui s'assemblèrent à Antioche; et qui, dressant une nouvelle formule, avoient semblé renoncer à la foi de leurs pères.

On vint ensuite à une autre question. Car, comme les acaciens, dans la formule qu'on avoit lue, disoient que le fils étoit semblable au père; on demanda en quoi il lui étoit semblable. Les acaciens disoient qu'il ne l'étoit que quant à la volonté, et non quant à la substance; tous les autres disoient qu'il l'étoit aussi quant à la substance. La journée se passa dans cette dispute. On reprochoit à Acace que, dans les écrits qu'il avoit publiés, il disoit que le fils étoit semblable au père en toutes choses. Comment donc, lui disoit-on, niez-vous à présent la ressemblance en substance? Il répondit que jamais aucun auteur ancien ni moderne n'avoit été jugé sur ses écrits. Comme la dispute s'échauffoit, les acaciens voulurent se prévaloir de la confession de foi dressée à Sirmium par Marc d'Aréthuse, et souscrite par Basile d'Ancyre, où l'on convenoit d'abolir le mot de substance (2). Sur quoi Eleusius de Cyzique dit : Si Basile ou Marc ont fait quelque chose en leur particulier, ou s'ils ont quelque différent avec les acaciens, cela ne regarde point le concile; et il n'est point nécessaire d'examiner si leur exposition de foi est bonne ou mauvaise. Il faut suivre celle qui a été autorisée à Antioche par les évêques plus anciens qu'eux; quiconque introduit autre chose est hors de l'Eglise. Tous ceux qui étoient de son parti, c'est-à-dire les demi-ariens, lui applaudirent.

XVII. Fin du concile de Séleucie.

Comme la dispute ne finissoit point, Léonas se leva et sépara l'assemblée; et telle fut la fin du concile de Séleucie (3). Car, le lendemain, les acaciens ne voulurent plus y venir; et Léonas lui-même, étant invité de s'y trouver, le refusa, disant que l'empereur l'avoit envoyé pour assister à un concile où l'on fût d'accord, mais que, puisqu'ils étoient divisés, il ne pouvoit s'y trouver. Allez donc, ajouta-t-il, discourir vainement dans l'église. Ceux qui l'allèrent inviter de la part du concile trouvèrent les acaciens chez lui; en sorte que l'on vit manifestement qu'il les favorisoit, et qu'il avoit rompu le concile pour leur faire plaisir. Aussi dès lors crurent-ils avoir tout gagné. Les autres évêques les rappelèrent plusieurs fois; mais ils ne voulurent plus revenir : tantôt ils proposoient de venir chez Léonas par députés, tantôt ils assuroient que l'empereur les avoit chargés de juger les autres. Ils ne vouloient ni convenir d'une même foi, ni se défendre des accusations formées contre eux, ni venir examiner l'affaire de saint Cyrille de Jérusalem, qu'eux-mêmes avoient déposé; et il n'y avoit personne pour les y contraindre.

Enfin, après plusieurs citations et plusieurs délais (1), le reste du concile prononça une sentence de déposition contre Acace de Césarée, George d'Alexandrie, Uranius de Tyr, Théodule de Chérétapes en Phrygie, Théodose de Philadelphie en Lydie, Evagre de Mitilène, Léonce de Tripoli en Lydie, Eudoxe d'Antioche, Patrophile de Scythopolis. Tous ces évêques furent déposés. Ceux-ci furent privés de la communion, c'est-à-dire réduits à la communion de leurs églises, Astérius, Eusèbe, Abgar, Basilique, Phébus, Fidélis, Eutychius, Magnus et Eustathe. Il fut ordonné qu'ils demeureroient en cet état, jusqu'à ce qu'ils se fussent purgés des crimes dont on les chargeoit. On rétablit saint Cyrille à Jérusalem, et on ordonna pour Antioche, à la place d'Eudoxe, Anien, prêtre de la même église, qui fut aussitôt consacré par les soins de Léonas, évêque de Séleucie. Après toutes ces procédures, ils écrivirent aux églises dont ils avoient déposé les évêques, pour leur en donner avis (2). L'ordination d'Anien pour Antioche fut sans effet; car les acaciens se saisirent de lui, et le remirent à Léonas et à Lauricius, qui le firent garder par des soldats et le condamnèrent ensuite à l'exil. Les évêques qui l'avoient élu s'en plaignirent par une protestation contre les acaciens, adressée à Léonas et à Lauricius; mais enfin, comme ils n'obtenoient rien, ils se séparèrent. Leur jugement ne fut pas mieux exécuté dans le reste; les évêques déposés n'obéirent point; quelques-uns retournèrent à leurs diocèses, comme Patrophile de Scythopolis et George d'Alexandrie; d'autres allèrent à Constantinople se plaindre à l'empereur, et Acace y emmena Eudoxe, l'encourageant contre sa timidité naturelle.

(1) Soc. II, c. 40.
(2) Sozom. IV, c. 22.
(3) Socr. II, c. 40.

(1) Basil. Conc. Eun. Ath. de Syn. p. 881.
(2) Soz. IV, c. 24.

XVIII. Traité des synodes, par saint Athanase.

Saint Athanase, ayant appris de sa retraite ce qui s'étoit passé à Séleucie jusqu'à la fin du concile (1), et à Rimini jusqu'à la première députation vers l'empereur, en donna aussitôt avis à ses amis : c'étoient apparemment les solitaires, puisqu'il suppose qu'ils ont seulement pu entendre parler de ces conciles, et qu'ils ne sont pas instruits, même de ce qui s'est fait publiquement pour les assembler. Il montre que ces deux conciles ont été convoqués à la poursuite des ariens, sous prétexte d'établir la foi de Jésus-Christ, mais en effet, pour détruire la définition de Nicée, après laquelle il n'y avoit plus rien à chercher (2). Il relève l'absurdité de leur formule, datée du mois, du jour et du consulat : Pour montrer, dit-il, à tous les gens sages, que leur foi n'a pas commencé plus tôt que maintenant sous Constantius (3). Et ensuite (4) : Si la foi a commencé selon eux sous le présent consulat, que feront les anciens et les bienheureux martyrs? On voit par-là que ce traité est écrit cette même année trois cent cinquante-neuf. Il rapporte ensuite ce qui s'est passé à Rimini, finissant par la sentence de déposition contre Ursace, Valens et les autres ariens (5); puis il vient au concile de Séleucie, qu'il rapporte sommairement.

Après cela, pour montrer les variations continuelles des ariens, il rapporte ce qu'ils ont dit en divers temps, commençant par les blasphèmes d'Arius extraits de sa thalie (6). Il ajoute les écrits de ses disciples, entre autres du sophiste Astérius. De là il passa aux conciles qu'ils avoient tenus, pour dresser de nouvelles confessions de foi et supprimer celle de Nicée (7); il commence à celui de Jérusalem, tenu sous le grand Constantin, en trois cent trente-cinq (8); parce qu'ils ne traitèrent point de la foi à celui de Tyr, dont celui-ci fut comme une suite. Il vient au concile d'Antioche (9) de la dédicace, en trois cent quarante-un, dont il rapporte les trois formules; puis celle qu'ils envoyèrent en Gaule par Narcisse et les autres (10); puis la longue exposition qu'ils envoyèrent en Italie l'an trois cent quarante-cinq, par Eudoxe et les autres; puis celle de Sirmium, dressée contre Photin, en trois cent cinquante-un; puis la seconde de Sirmium dressée par Potamius, en trois cent cinquante-sept (11). Il marque ensuite la troisième de Sirmium, qu'il avoit déjà rapportée, et qui est datée du vingt-deuxième de mai de cette année trois cent cinquante-neuf. Enfin il ajoute celle du concile de Séleucie, dressée par les acaciens, le vingt-huitième de septembre de la même année.

En cet endroit, il y a un supplément ajouté par quelqu'autre, ou par saint Athanase lui-même, pour rapporter de suite la formule de foi dressée à Nice en Thrace et approuvée à Constantinople en trois cent soixante, et marquer celle d'Antioche de l'année suivante, et la mort de l'empereur Constantius (1). Tout cela ne peut être écrit qu'après l'an trois cent soixante-un; mais c'est une addition manifeste. Dans le reste de cet écrit, saint Athanase entreprend la défense du terme de consubstantiel, si odieux aux ariens, et qu'ils ne cherchoient qu'à supprimer par tant de formules (2). Il attaque premièrement les purs ariens, puis ceux qui approuvoient le symbole de Nicée, à la réserve du seul mot de consubstantiel, comme Basile d'Ancyre (3); et il traite ceux-là de frères, qui ont les mêmes sentiments, et ne disputent que du mot (4). Il réfute ce que l'on disoit, que le mot de consubstantiel avoit été condamné au concile d'Antioche, tenu contre Paul de Samosate en deux cent soixante-neuf (5), et montre que ce concile le rejeta en un sens tout différent, qui étoit celui de Paul; et à cette occasion il explique le sentiment de saint Denis d'Alexandrie, calomnié sur ce point. Enfin il fait voir les raisons solides qui ont obligé les pères de Nicée à employer ce terme de consubstantiel (6). Saint Athanase marque plusieurs fois en ce traité qu'il n'a pas en main les pièces nécessaires pour prouver ce qu'il avance, et dont il souhaiteroit d'envoyer des copies : ce qui montre qu'il étoit en fuite, et hors de chez lui.

Ces deux points touchant le consubstantiel, c'est-à-dire les motifs qui avoient obligé les pères de Nicée à s'en servir, et le véritable sentiment de saint Denis d'Alexandrie qui sembloit l'avoir rejeté; ces deux points étoient d'une telle importance, que saint Athanase en fit deux traités séparés, y étant encore déterminé par des occasions particulières. Le traité des décrets de Nicée est adressé à un savant homme, qui étoit entré en dispute avec des ariens et des eusébiens, en présence de plusieurs catholiques, et en avoit écrit le résultat à saint Athanase (7), savoir, que les ariens, se voyant pressés, s'étoient réduits à demander pourquoi les pères de Nicée avoient employé les mots de substance et de consubstantiel inconnus à l'Ecriture. Saint Athanase, pour satisfaire à cet ami, lui fait voir que les pères avoient été forcés par les mauvaises subtilités des ariens à employer ce mot, qui les tranchoit toutes et ne laissoit point d'ambiguité (8). Il autorise les termes de substance et de consubstantiel par la tradition, rapportant les passages des auteurs plus anciens, qui les avoient employés, premièrement de Théo-

(1) V. Hermant. Vie de S. Ath. VIII, 27. Eclairciss.
(2) Athan. de Syn. init. p. 859.
(3) P. 871, A.
(4) P. 87, B.
(5) P. 875.
(6) P. 883, D.
(7) P. 887, D. p. 890.
(8) Sup. liv. XI.
(9) P. 892.
(10) P. 895, 896.
(11) P. 900, 902, D. 904, B; 904, C.

(1) P. 905, C.
(2) P. 908, etc.
(3) P. 915.
(4) P. 917, D.
(5) Sup. liv. VIII, n. 4.
(6) P. 02, D.
(7) De Decr. Nic. init.
(8) P. 267.

gnoste, qu'il qualifie de savant homme, et que nous ne connoissons point d'ailleurs (1); puis de saint Denis, évêque d'Alexandrie, et de saint Denis, évêque de Rome du même temps; enfin d'Origène, à qui il donne toujours le titre de laborieux. Il rapporte les passages de tous ces auteurs, et ajoute à la fin du traité : Quand vous l'aurez reçu, lisez-le en votre particulier; si vous l'approuvez, lisez-le aussi aux frères qui seront présents, afin qu'ils sachent estimer le concile et condamner les ariens. Une autre conférence, où les ariens, ne sachant que dire, avoient avancé que saint Denis d'Alexandrie avoit été dans leurs sentiments, obligea saint Athanase de prendre sa défense, pour montrer qu'il n'en avoit point eu d'autres que ceux de l'Eglise, entièrement opposés aux ariens (2). Il se plaint d'abord, qu'il a été averti tard de cette conférence, et témoigne être curieux de ces sortes de nouvelles.

XIX. L'empereur condamne Aëtius.

Les demi-ariens, avant que de quitter Séleucie, choisirent dix députés pour envoyer à l'empereur, l'instruire de ce qu'ils avoient fait, suivant l'ordre qu'il en avoit donné en indiquant les deux conciles. Les principaux étoient, Eustathe de Sébasie, Basile d'Ancyre, Sylvain de Tarse, et Eleusius de Cyzique. Saint Hilaire partit avec eux et fit aussi le voyage de Constantinople, pour savoir ce que l'empereur ordonneroit de lui, et s'il le renverroit en son exil (3). Acace et ceux de son parti furent plus diligents que les demi-ariens; ils arrivèrent les premiers et prévinrent l'empereur, ayant gagné les plus puissants de la cour (4), par la conformité de leurs sentiments, par les flatteries et les présents qu'ils leur faisoient, aux dépens de leurs églises. L'autorité d'Acace étoit grande : il avoit naturellement de la force dans ses pensées et ses discours, et de l'industrie pour exécuter ses desseins; il gouvernoit une église illustre; il faisoit gloire d'être disciple d'Eusèbe, son prédécesseur, dont les écrits et la réputation faisoient passer Acace pour plus savant que les autres. Il lui fut donc facile de donner à l'empereur mauvaise impression du concile de Séleucie, en lui disant que l'on y avoit rejeté la profession de foi, qui avoit été dressée à Sirmium en sa présence. Les dix députés des Orientaux, étant arrivés à Constantinople, aimèrent mieux ne point entrer dans l'église que de communiquer avec eux, qu'ils avoient déposés à Séleucie (5). Il demandèrent à l'empereur que l'on examinât les blasphèmes et les crimes d'Eudoxe : l'empereur dit qu'il falloit auparavant juger la question de la foi. Basile d'Ancyre, se fiant à son ancienne familiarité, voulut lui parler librement et lui représenter, que son procédé tendoit à ruiner la doctrine des apôtres; mais l'empereur en colère lui imposa silence, lui reprochant qu'il étoit l'auteur du trouble des églises.

Eustathe prit la parole, et dit : Seigneur, puisque vous voulez que l'on examine la foi, voyez les blasphèmes qu'Eudoxe a osé avancer contre le fils de Dieu. En même temps, il lui présenta une exposition de foi, où entre autres impiétés étoient ces paroles : Ce qui est énoncé différemment est dissemblable en substance. Il n'y a qu'un Dieu le père, de qui est tout, et un Seigneur Jésus-Christ par qui est tout, de qui et par qui sont des énonciations dissemblables; donc le fils est dissemblable à Dieu le père. L'empereur Constantius ayant fait lire cette exposition, et fort irrité de son impiété, demanda à Eudoxe si cet écrit étoit de lui; il dit qu'il n'étoit pas de lui, mais d'Aëtius. L'empereur commanda que l'on fît venir Aëtius, car il étoit à Constantinople, et Eunomius aussi. Aëtius étant entré, l'empereur lui montra l'exposition, lui demandant si c'étoit son ouvrage. Lui, qui ne savoit rien de ce qui s'étoit passé, ni à quoi tendoit cette question, suivit la prévention naturelle des hommes en faveur de leurs ouvrages, et crut qu'en avouant cet écrit il ne s'attireroit que des louanges; il dit donc qu'il en étoit lui-même l'auteur. L'empereur, frappé d'une telle impiété, le fit chasser du palais, et donna ordre de l'envoyer en exil dans la Phrygie.

Eustathe continua de soutenir qu'Eudoxe étoit dans les mêmes sentiments, qu'Aëtius logeoit et mangeoit avec lui, et que c'étoit par son ordre qu'il avoit écrit ces blasphèmes. La preuve qu'il y a part, disoit-il, est claire; c'est lui seul qui a dit que l'exposition est d'Aëtius. Il ne faut pas, dit l'empereur, juger sur des conjectures; il faut examiner les faits avec soin. Et bien, dit Eustathe, si Eudoxe veut vous persuader qu'il n'est pas dans les mêmes sentiments, qu'il anathématise l'écrit d'Aëtius. L'empereur accepta volontiers la proposition, et lui ordonna de le faire. Eudoxe s'en défendoit et employoit divers artifices pour éluder; mais, quand il vit que l'empereur irrité menaçoit de l'envoyer avec Aëtius comme complice de son impiété, il désavoua sa propre doctrine, qu'il soutenoit alors et qu'il ne cessa point ensuite de soutenir. L'empereur, voulant faire condamner Aëtius juridiquement, en donna la commission à Honorat, qu'il venoit de faire préfet de Constantinople, et lui joignit les principaux du sénat. Il assista lui-même en personne au jugement, où Aëtius fut convaincu d'erreur dans la foi; et l'empereur et tous les assistants furent scandalisés de ses blasphèmes (1) : ses partisans en

(1) P. 27, A.
(2) P. 548.
(3) Sulp. Sever. 2, p. 431.
(4) Sozom. IV, c. 23. Hil. in Const. I, p. 293.
(5) Epist. Orient. ap. Hilar. Fragm. p. 429, A. Theod. II, c. 7.

(1) Philost. IV, c. 12; V, c. 1.

furent fort surpris, car ils s'étoient attendus que personne ne pourroit résister à ses raisonnements, le croyant invincible dans la dispute.

XX. Les anoméens se relèvent.

Cependant les derniers députés du concile de Rimini arrivèrent à Constantinople, c'est-à-dire Ursace, Valens et les autres chefs des ariens d'Occident (1). Ils se joignirent d'abord, sans délibérer, à ceux qui avoient été condamnés à Séleucie, parce qu'en effet ils étoient dans les mêmes sentiments. Les députés du concile de Séleucie, c'est-à-dire les Orientaux demi-ariens, les avertirent de ce qui se passoit, et voulurent les retenir par une lettre qu'ils leur écrivirent, à la tête de laquelle on voit les noms des dix-huit évêques, c'est-à-dire les dix députés et quelques autres qui s'y étoient joints. Les premiers sont, Sylvain de Tarse, Sophronius de Pompéïopolis, Néon de Séleucie. Par cette lettre ils exhortent les députés de Rimini à se joindre à eux, pour empêcher l'hérésie des anoméens de prévaloir dans l'Eglise. Nous l'avons, disent-ils, montrée à l'empereur ; il en a été indigné et a voulu que tout cela fût anathématisé ; mais on prépare une ruse, de condamner Aëtius auteur de cette hérésie, plutôt que son erreur, en ce que le jugement semble prononcé contre sa personne et non contre sa doctrine. Ils les prient aussi de donner avis aux églises d'Occident de tout ce qui se passe ; avec cette lettre ils leur envoyèrent la copie des blasphèmes d'Aëtius.

Les ariens occidentaux furent tellement irrités contre celui d'entre eux qui avoit reçu cette lettre, et entrèrent en telle fureur de voir leur hypocrisie découverte, qu'ils pensèrent le déposer (2) ; car il falloit condamner l'erreur d'Aëtius avec les Orientaux, ou, ne la condamnant pas, montrer que c'étoient leurs sentiments. Ils prirent ce dernier parti, et continuèrent à embrasser la communion de ceux qui avoient été condamnés à Séleucie, c'est-à-dire des anoméens. Comme on leur demandoit dans une grande assemblée, pourquoi ils n'avoient pas dit aussi à Rimini que le fils de Dieu fût créature, ils répondirent qu'on n'y avoit pas dit qu'il n'étoit pas créature, mais qu'il n'étoit pas semblable aux autres créatures, en disant qu'il n'étoit pas créature comme les autres. Et, saint Hilaire soutenant qu'il est avant tous les temps, ils expliquèrent son éternité comme celle des anges et des âmes humaines, non de ce qui précède la durée du monde, mais de l'avenir. Ils se sauvoient encore de la ressemblance qu'ils lui accordoient, par cette clause, selon les Ecritures, qui donnoit lieu à plusieurs défaites. C'est

(1) Sozom. ibid. Sup. n. 11. Hilar. Fragm. p. 428.
(2) Hilar. Fragm. p. 419, 430.

ainsi qu'ils éludèrent, par des explications captieuses, les anathêmes qu'ils avoient prononcés à Rimini, abusant de la simplicité des catholiques.

Les anoméens orientaux, c'est-à-dire Acace et ses partisans, embrassèrent avidement ce secours inopiné, qui leur vint si à propos, lorsque la condamnation d'Aëtius les réduisoit à jurer contre leurs sentiments qu'ils n'abandonnoient point le nom de substance, et ne croyoient point que le fils fût dissemblable en substance (1). Quand ils virent que les Occidentaux avoient abandonné à Rimini le nom de substance, ils déclarèrent qu'ils recevoient de tout leur cœur la même formule. Car, disoient-ils, si elle prévaut, avec le nom de substance on abolira le consubstantiel, que les évêques d'Occident estiment tant, par le respect du concile de Nicée. L'empereur donna dans cette proposition et approuva la formule de Rimini, considérant le grand nombre des évêques. Il crut que pour le sens il importoit peu que l'on dit semblable ou consubstantiel, mais qu'il importoit fort de ne point user de paroles inconnues à l'Ecriture, pourvu que l'on en employât d'autres de même valeur ; or, il croyoit tels les termes de semblable selon les Ecritures, employés dans la formule de Nicée en Thrace, reçue à Rimini. Il obligea donc les évêques qui se trouvoient à Constantinople de souscrire à cette formule, même les députés de Séleucie (2). Il y employa tout le jour du dernier décembre et même une partie de la nuit, quoiqu'il se préparât à la cérémonie du lendemain, où il devoit commencer son dixième consulat avec l'année trois cent soixante.

XXI. Concile de Constantinople en trois cent soixante.

Les acaciens, ayant ainsi prévalu, tinrent au commencement de cette année un concile à Constantinople, pour renverser ce qui s'étoit fait à Séleucie. Ils y firent venir les évêques de Bithynie, et il y en eut au moins cinquante. Les plus connus sont : Acace de Césarée, Eudoxe d'Antioche, Uranius de Tyr, Démophile de Bérée, George de Laodicée, Maris de Chalcédoine, Ulsias, évêque des Goths, qui toutefois étoient encore catholiques (3). Comme on disputoit de la foi dans ce concile, saint Hilaire, voyant le péril extrême où elle étoit réduite, parce que les Occidentaux avoient été trompés, et que les Orientaux étoient opprimés par la brigue la plus forte, présenta une requête à l'empereur, qui est le troisième des discours que nous avons de lui à Constantius (4). Il parle d'abord de l'injustice de son exil, et se soumet à passer sa vie en pénitence au rang des laïques, s'il a fait quelque chose

(1) Sozom. VI, c. 25.
(2) Sup. n. 18.
(3) Philost. IV, c. 12. Soz. IV, c. 24.
(4) Sever. Sulp. 2, p. 432, Hier. Script. in Hilar.

d'indigne, non pas de la sainteté d'un évêque, mais de la probité d'un simple fidèle. Il offre de convaincre de fausseté l'auteur de son exil, c'est-à-dire Saturnin d'Arles, qui étoit alors présent à Constantinople.

Mais, laissant à la discrétion de l'empereur de l'écouter sur ce point quand il lui plaira, il lui parle du péril de la foi ; et, après lui avoir représenté l'absurdité de tant de nouvelles formules, il lui demande audience sur ce sujet, en présence du concile qui en disputoit alors. Et je la demande, dit-il, non pas tant pour moi que pour vous et pour les églises de Dieu. J'ai la foi dans le cœur, et n'ai pas besoin d'une profession extérieure, je garde ce que j'ai reçu ; mais souvenez-vous qu'il n'y a point d'hérétique qui ne prétende que sa doctrine est conforme à l'Ecriture. Il promet de ne rien dire d'étranger à l'Evangile, rien qui puisse causer du scandale, et qui ne serve à la paix de l'Orient et de l'Occident. Les ariens n'osèrent accepter ce défi ; et ils persuadèrent à l'empereur de renvoyer Hilaire en Gaule, comme un homme qui semoit la discorde et qui troubloit l'Orient. On le renvoya donc, mais sans révoquer la sentence de son exil.

Les acaciens, délivrés d'un tel adversaire, confirmèrent la formule de foi qui avoit été reçue à Rimini, et la firent souscrire aux demi-ariens, en leur promettant de condamner le dogme des anoméens : ce que toutefois ils ne firent pas (1). Ainsi tous les évêques présents la signèrent (2). Ensuite le concile, pour contenter l'empereur, procéda à la condamnation d'Aëtius, le déposa du diaconat et le chassa de l'Eglise. Ils en écrivirent une lettre à George d'Alexandrie, par laquelle ils déclarent qu'ils ont déposé Aëtius comme auteur du scandale et de la division des églises (3), et défendu de lire ses écrits comme inutiles, le menaçant d'anathême avec ses sectateurs s'il persiste dans les mêmes sentiments ; que tous les évêques ont souscrit à sa condamnation, excepté Serras, Etienne, Héliodore et Théophile, quoique Serras rendît témoignage d'avoir ouï dire à Aëtius que Dieu lui avoit révélé tout ce qu'il avoit tenu caché depuis les apôtres jusqu'alors. Ils déclarent donc qu'ils ont séparé de leur communion ces quatre évêques pour six mois, à condition que si dans ce terme ils ne se soumettent ils seront déposés, et on leur donnera des successeurs. Serras était évêque de Parétoine en Egypte, Etienne de Ptolémaïde et Héliodore de Souzouse, toutes deux en Lydie : et c'est apparemment pour cette raison que la lettre s'adresse à George d'Alexandrie, dont ils dépendoient. Ce qui est remarquable dans cette lettre, c'est ce qu'ils se gardent bien de qualifier Aëtius d'hérétique, ni de condamner son dogme de la dissemblance du fils.

(1) Sozom. IV, c. 23, et VI, c. 7.
(2) Philost. IV, c. ult.
(3) Ap. Theod. II, c. 28.

Outre ces quatre évêques, il y en eut quelqu'autres qui refusèrent de condamner Aëtius, savoir, Théodule de Chérétapes en Phrygie, Léonce de Tripoli, Théodose de Philadelphie, et Phébus de Polycalandes, toutes trois en Lydie (1). Aëtius lui-même, ainsi condamné par ses amis foibles et politiques, fut envoyé en exil à Mopsueste en Cilicie, et depuis à Amblade en Pisidie, au pied du mont Taurus, lieu malsain et habité par des barbares (2). Ce fut là qu'il soutint plus ouvertement son hérésie, et publia pour la soutenir un écrit de quarante-sept articles, que saint Epiphane a conservé et réfuté. Il avoit fait jusqu'à trois cent de ces syllogismes, pour renverser la doctrine de la trinité par des raisonnements humains.

XXII. Déposition d'évêques.

Après que les acaciens eurent ainsi contenté l'empereur, ils se contentèrent eux-mêmes, en déposant plusieurs évêques orientaux du parti contraire (3) Mais, comme ils n'étoient pas bien d'accord entre eux touchant la foi, ils ne fondèrent leurs condamnations sur aucune erreur dans la doctrine, mais seulement sur les mœurs et sur de prétendues contraventions aux canons : prétextes qui ne manquoient jamais, pour calomnier même les plus saints évêques (4). Macédonius fut déposé du siége de Constantinople pour avoir reçu à la communion un diacre convaincu d'adultère ; mais ce qui lui nuisit le plus, fut d'avoir irrité l'empereur, en transportant le corps du grand Constantin d'une église à l'autre, et donné par-là sujet à une sédition, où il s'étoit commis des meurtres. (5)

Basile d'Ancyre étoit regardé par les anoméens comme chef du parti contraire, aussi ramassèrent-ils contre lui un grand nombre d'accusations. Qu'il avoit maltraité un prêtre, nommé Diogène, qui alloit d'Alexandrie à Ancyre, lui avoit ôté des papiers et l'avoit frappé. Qu'il avoit fait bannir et condamner à d'autres peines par les magistrats, sans forme de procès, des clercs d'Antioche et d'autres de devers l'Euphrate, de Cilicie, de Galatie et d'Asie ; en sorte qu'étant chargés de fers ils avoient encore donné leur bien aux soldats qui les conduisoient, pour n'en être pas maltraités. On ajoutoit que, l'empereur ayant ordonné qu'Aëtius et quelques-uns de ses sectateurs fussent menés à Cécropius pour répondre aux accusations dont il les chargoit, Basile avoit persuadé à celui qui avoit reçu l'ordre du prince de faire ce qu'il lui plaisoit ; qu'il avoit écrit au préfet Hermogène et au gouverneur de Syrie, pour lui marquer ceux qu'il falloit reléguer et en quel lieu, et que l'empe-

(1) Philost. VII, c. 6.
(2) Id. V, c. 1, 2.
(3) Epiph. Hær. 76, n. 11, p. 924.
(4) Socr. II, c. 42.
(5) Soz. IV, c. 24. Sup. XIII, n. 43.

reur les ayant rappelés de leur exil, il l'avoit empêché, résistant aux magistrats et aux évêques. On ajoutoit qu'il avoit excité le clergé de Sirmium contre l'évêque Germinius, et qu'écrivant qu'il communiquoit avec lui et avec Valens et Ursace, il n'avoit pas laissé de les décrier auprès des évêques d'Afrique. Qu'en étant accusé il l'avoit nié avec un faux serment; puis, étant convaincu, il avoit tâché d'excuser ce parjure par des subtilités. Qu'il avoit été cause de la division en Illyrie, en Italie et en Afrique, et de ce qui étoit arrivé dans l'église romaine. Qu'ayant fait mettre un esclave aux fers, il l'avoit contraint de déposer faux contre sa maîtresse. Qu'il avoit baptisé et élevé au diaconat un homme qui avoit mené une vie infâme, et qui entretenoit une femme sans être marié; qu'il n'avoit pas séparé de l'Eglise un charlatan, à cause de quelques homicides. Qu'il avoit fait des conjurations en présence de la sainte table, jurant avec de grandes malédictions, et faisant jurer ses clercs; qu'ils ne s'accuseroient point l'un l'autre, pour se mettre à couvert par cet artifice des accusations du clergé qu'il gouvernoit. Voilà ce que l'on reprochoit à Basile d'Ancyre.

Contre Eustathe de Sébaste, on disoit qu'étant prêtre il avoit été condamné et exclu des prières par son père Eulalius, évêque de Césarée en Cappadoce, parce qu'il portoit un habit qui ne convenoit pas à un prêtre; qu'ensuite il avoit été excommunié par un concile de Néocésarée dans le Pont, et déposé par Eusèbe, évêque de Constantinople, pour avoir malversé dans quelques affaires dont il l'avoit chargé (1). Qu'il avoit été convaincu de parjure dans un concile d'Antioche; qu'il vouloit renverser les décrets du concile de Mélitine où il avoit été déposé (2). Enfin, qu'étant chargé de tant de crimes, il prétendoit juger les autres et les traitoit d'hérétiques. Eleusius, évêque de Cyzique, fut accusé d'avoir ordonné diacre inconsidérément un nommé Héraclius, Tyrien et sacrificateur d'Hercule, qui, étant accusé de magie et poursuivi, s'étoit enfui à Cyzique et avoit feint d'être chrétien (3). On ajoutoit qu'Eleusius, ayant ensuite appris quel il étoit, ne l'avoit pas chassé de l'église. On lui reprochoit aussi d'avoir ordonné sans examen des hommes condamnés par Maris, évêque de Chalcédoine, qui étoit présent au concile. Héortase fut déposé pour avoir été fait évêque de Sardis, sans le consentement des évêques de Lydie; et Draconce de Bergame, pour avoir eu auparavant un autre évêché en Galatie : l'une et l'autre ordination fut jugée illicite. Sophronius de Pompéïpolis fut accusé d'avoir revendu par avarice les offrandes faites à l'église, et de ce qu'après une première et une seconde citation, s'étant enfin présenté, il n'avoit point voulu se défendre devant le concile, mais avoit demandé des juges séculiers. On accusa Néon de Séleucie en Isaurie, d'avoir affecté qu'Anien fût ordonné évêque d'Antioche dans son église, et d'avoir fait évêques des décurions ignorants des saintes Ecritures et des canons, qui ensuite avoient déclaré par écrit, qu'ils aimoient mieux demeurer sujets aux charges publiques pour conserver leurs biens, que de les quitter pour être évêques. Saint Cyrille de Jérusalem fut déposé de nouveau, comme ayant communiqué avec Eustathe et Elpidius, qui avoient contrevenu au concile de Militine, où il avoit assisté avec eux, et d'avoir communiqué avec Basile d'Ancyre et George de Laodicée depuis sa première déposition, dont le prétexte avoit été, comme j'ai dit, les obligations qu'il avoit vendues pendant la famine (1). On déposa encore, sous divers autres prétextes, Sylvain de Tarse et Elpidius de Satales, principalement comme auteurs des derniers troubles de l'Eglise.

Il ne faut pas croire que toutes ces accusations fussent bien prouvées, l'examen fut irrégulier, les accusateurs étoient les juges, les témoins subornés, les suffrages forcés (2). Il y eut dix évêques, qui refusèrent de souscrire aux dépositions; les acaciens les interdirent de leurs fonctions et de la communion des autres jusqu'à ce qu'ils eussent souscrit, et déclarèrent que, s'ils ne le faisoient dans six mois, ils seroient déposés. L'avantage de ce concile sur celui de Séleucie, c'est que ses jugements furent exécutés par l'autorité de l'empereur (3). Les évêques déposés furent en effet chassés de leurs siéges et bannis. Basile d'Ancyre fut envoyé en Illyrie, Eustathe en Dardanie; Macédonius fut seulement chassé de Constantinople, et se retira en une terre voisine, où il mourut. Les évêques relégués révoquèrent en chemin les souscriptions de la formule de Rimini, et se déclarèrent, les uns pour le semblable en substance, les autres même pour le consubstantiel (4). Ils écrivirent à toutes les églises des lettres contre Eudoxe et contre ceux de son parti (5), les conjurant de fuir leur communion, comme d'hérétiques défenseurs d'une doctrine abominable, qui ne s'étoient emparés de leurs églises que par le désir de la vaine gloire, et par la puissance temporelle, que pour eux ils ne pouvoient acquiescer à leur déposition.

XXIII. Évêques intrus.

Les acaciens ne laissèrent pas de remplir leurs siéges. Eudoxe lui-même se mit à Constantinople, et en prit possession le vingt-

(1) Socr. II, c. 53. Soz. IV c. 24.
(2) Sup. XV.
(3) Basil. Ep 74, p. 775, C.

(1) Sup. XIII, n. 48.
(2) Basil. cont. Eunom. p. 64, D. Greg. Naz. Orat. 21, p. 387, A.
(3) Soz. IV, c. 25.
(4) Basil. Ep. 73, 870, D. Sozom. IV, c. 26. Philos. V, c. 1.
(5) Basil. Ep. 72, p. 866, D. Ep. 73, p. 870, C.

septième d'Audinée ou de janvier de cette année trois cent soixante, en présence de soixante-douze évêques (1). Ainsi le même concile, qui venoit de déposer Draconce pour avoir été transféré, approuvoit la seconde translation d'Eudoxe, qui avoit passé de Germanicie à Antioche, et d'Antioche à Constantinople (2). Il officia pour la première fois à la dédicace de l'église de Sainte-Sophie, le seizième des calendes de mars ou le quatorzième de Péritius, c'est-à-dire de février, environ trente-quatre ans après que le grand Constantin en eut posé les fondements (3). En cette cérémonie, Eudoxe commença son sermon par des mots grecs équivoques, qui sembloient signifier que le père est impie et le fils pieux, mais qu'il expliqua en disant : Que le père n'honore personne, et que le fils honore son père. En sorte que l'indignation qu'il avoit excitée d'abord, se retourna en éclats de rire, et c'est ainsi que ces hérétiques accoutumoient le peuple à leurs blasphèmes. A cette dédicace l'empereur Constantius fit de grands présents à l'église. Il offrit plusieurs grands vases d'or et d'argent, plusieurs tapis pour l'autel tissus d'or et ornés de pierreries, des rideaux d'or et de diverses couleurs pour les portes de l'église et pour celles des vestibules de dehors (4). Il fit aussi des largesses magnifiques à tout le clergé, aux vierges et aux veuves qui étoient sur le canon, c'est-à-dire sur le catalogue de l'église et aux hôpitaux. Pour la nourriture de ces personnes, des pauvres, des orphelins et des prisonniers, il régla une plus grande mesure de blé que celle qu'avoit ordonnée le grand Constantin son père.

A la place de Basile, Athanase fut fait évêque d'Ancyre; Acace, autre que celui de Césarée, fut mis à Tarse au lieu de Sylvain, Onésime à Nicomédie au lieu de Cécropius, mort deux ans auparavant dans le tremblement de terre (5). A Cyzique, au lieu d'Éleusius, on mit Eunomius, qui fut depuis hérésiaque; comme il passoit pour fort éléquent, Eudoxe crut important de l'avoir si près de Constantinople, espérant qu'il attireroit tous les peuples par ses discours (6). Eunomius n'accepta cette place qu'après qu'Eudoxe et Marie lui eurent promis que dans trois mois Aétius, son maître, seroit rétabli et rappelé de son exil. Eunomius fut mis en possession des églises par ordre de l'empereur; mais les sectateurs d'Eleusius bâtirent une église hors la ville, où ils tinrent leurs assemblées. A la place de saint Cyrille, on mit à Jérusalem Irénée ou Hérennius (7). A Sardis, au lieu d'Héortase on mit Théosèbe, quoique convaincu de blasphèmes abominables.

Le concile de Constantinople envoya par tout l'empire la formule souscrite à Rimini, avec ordre de l'empereur d'envoyer en exil tous ceux qui n'y voudroient pas souscrire (1). Acace et les autres espéroient par-là abolir la mémoire du concile de Nicée. Ils écrivirent aussi aux Orientaux qui étoient dans leurs sentiments, pour leur donner avis de tout ce qu'ils avoient fait, entr'autres à Patrophile de Scythopolis, qui de Séleucie étoit allé droit chez lui. Ainsi finit ce concile de Constantinople.

XXIV. Persécution pour la formule de Rimini.

Les souscriptions que l'on exigea partout en exécution de cet ordre, causèrent un grand trouble dans l'Eglise. Ce fut une espèce de persécution, plns dangereuse que celle des païens, en ce qu'elle venoit du dedans. La souscription devint une disposition nécessaire pour entrer dans l'épiscopat, ou pour s'y conserver (2). Presque tous signèrent, même sans être persuadés de l'erreur : très-peu s'en exemptèrent, ou parce qu'ils eurent le courage de résister, ou parce que leur obscurité les fit négliger. Mais nous n'en connoissons aucun en Orient, qui soit demeuré ferme et en possession de son siége, quoiqu'il soit certain qu'il y en eut; et dans toutes les provinces quelques-uns furent chassés pour ce sujet. Tous les autres cédèrent au temps; les uns plus tôt, les autres plus tard, soit par crainte, soit par intérêt, soit par ignorance. Le prétexte de la paix et de la soumission à l'empereur fit entrer presque tous les prélats dans la communion des ariens (3). Le vieil évêque de Nazianze, Grégoire, eut la foiblesse de signer comme les autres, quoique sa foi fût très-pure (4) : il se laissa surprendre par simplicité aux paroles artificieuses des hérétiques. Les moines qui faisoient la partie la plus pure de son église, ne crurent pas pouvoir demeurer après cela dans sa communion : ils s'en séparèrent et attirèrent une grande partie du peuple. Grégoire le fils, qui étoit auprès de lui pour le soulager dans sa vieillesse, lui demeura toujours uni, sans approuver en aucune manière l'erreur de ceux à qui le père s'étoit laissé séduire; et enfin il réconcilia avec lui les moines et les autres qui s'en étoient séparés sans aigreur, mais par un pur zèle pour la foi. Dianée, évêque de Césarée en Cappadoce, tomba dans la même faute, et souscrivit comme les autres à la formule de Constantinople (5). Saint Basile en fut sensiblement affligé, aussi bien que plusieurs autres personnes pieuses du pays. Mais la douleur de saint Basile fut d'autant plus grande, qu'il av été élevé dès sa tendre jeunesse dans un r oit pect et une affection particulière pou es- évêque, dont il avoit reçu le baptême et l'or-

(1) Socr. II, c. 43.
(2) Chron. Pasch. p. 294.
(3) Soz. IV, c. 26.
(4) Chron. Pasch. p. 294.
(5) Philost. c. 1.
(6) Socr. IV, c. 7. Philost. V, c. 3.
(7) Basil. I, Conc. Eun. p. 4, D.

(1) Socr. II, c. 43. Soz. IV, c. 26.
(2) Greg. Naz. Or. 21, p. 387.
(3) Hier. Chr. an 301.
(4) Greg. Naz. Or. 19, p. 207. Or. 12, p. 16, etc.
(5) Basil. Ep. 80.

dre de lecteur, et que Dianée étoit en lui-même très-estimable, par sa gravité, sa douceur, sa noble simplicité (1). Il est vrai qu'il n'eut pas assez de fermeté à se déclarer pour le bon parti : il assista au concile d'Antioche pour la dédicace en trois cent quarante-un (2). Dans celui de Sardique il se joignit aux ariens, mais il répara ces fautes avant la mort.

En Occident, saint Hilaire, retournant à son église, trouva partout les mêmes désordres (3). L'empereur avoit donné un plein pouvoir à Ursace et à Valens, envoyant la formule de Rimini par toutes les villes d'Italie avec ordre de chasser les évêques qui refuseroient d'y souscrire, et d'en mettre d'autres à leur place : ainsi la persécution étoit générale. Les évêques qui s'étoient laissés surprendre à Rimini, se contentoient de gouverner leurs églises, sans communiquer avec les autres évêques ; quelques-uns écrivoient aux confesseurs bannis pour la cause de saint Athanase, déclarant leur foi et demandant leur communion; d'autres demeuroient dans la communion des ariens, bien qu'à regret, n'espérant pas de changement; quelques-uns voulurent soutenir ce qu'ils avoient fait par surprise, comme fait à dessein. Quelques-uns toutefois demeurèrent fermes, entre autres le pape Libère et Vincent de Capoue, qui refusèrent constamment de souscrire la formule de Rimini (4), et par-là réparèrent la faute qu'ils avoient faite quelques années auparavant. On dit même que le pape fut obligé de sortir de Rome, et de se cacher dans les cimetières près de la ville, où Damase et d'autres de son clergé le venoient trouver, et qu'il y demeura jusqu'à la mort de Constantius (5). En Espagne, Grégoire, évêque d'Elvire, signala sa fermeté, en résistant à la prévarication des autres (6). Il en écrivit à saint Eusèbe de Verceil, qui lui fit réponse du lieu de son troisième exil, c'est-à-dire de la Thébaïde, le louant d'avoir résisté au scandale d'Osius et d'avoir refusé son consentement à ceux qui étoient tombés à Rimini et avoient communiqué avec Ursace, Valens et les autres, qu'ils avaient eux-mêmes condamnés auparavant (7). Il l'exhorte à conserver la foi de Nicée sans craindre la puissance temporelle; il lui offre sa communion, et le prie de lui mander ceux qui sont demeurés fermes, ou qu'il a fait revenir. Grégoire ne fut ni chassé ni exilé comme les autres (8).

XXV. Commencements de saint Martin.

Saint Hilaire, étant arrivé en Gaule, retrouva son cher disciple saint Martin, qui s'étoit attaché à lui dès devant son exil (1). Martin étoit né à Sabarie en Pannonie, c'est-à-dire aux confins de l'Autriche et de la Hongrie ; mais la ville ne subsiste plus. Il avoit été nourri à Pavie, en Italie. Ses parents étoient païens, son père tribun militaire. Martin suivit aussi d'abord la profession des armes, mais contre son inclination, et servit dans la cavalerie sous Constantius et sous Julien. Il étoit dès lors converti ; car, à l'âge de dix ans, il s'enfuit à l'église malgré ses parents, et demanda qu'on le fit catéchumène. A douze ans, il voulut se retirer dans le désert, et l'auroit fait si la foiblesse de son âge ne l'en eût empêché; mais il avoit toujours le cœur à l'église et aux monastères. Il vint un ordre des empereurs pour enrôler les enfants des vétérans. Son père le découvrit lui-même; il fut pris, enchaîné et engagé à prêter le serment de la milice. Il se contenta d'un seul valet, encore le traitoit-il d'égal; ils mangeoient ensemble, et le maître lui rendoit le plus souvent jusqu'aux moindres services. Pendant qu'il porta les armes, il se préserva de tous les vices qui accompagnent d'ordinaire cette profession, et se fit aimer de tous ses camarades par sa bonté et sa charité. Il étoit patient et humble au delà des forces humaines, et toutefois il n'étoit pas encore baptisé. Il soulageoit tous ceux qui souffroient, ne se réservant de sa paye que de quoi vivre au jour la journée. Un jour, comme il ne lui restoit que ses armes et ses habits, au milieu d'un hiver si rude que plusieurs mouroient de froid, il rencontra à la porte de la ville d'Amiens un pauvre tout nu qui prioit inutilement les passants d'avoir pitié de lui ; il crut qu'il lui étoit réservé : il tira son épée, coupa son manteau en deux et lui en donna la moitié. Quelques-uns des assistants se moquèrent de son habit défiguré, d'autres eurent regret de n'avoir pas exercé la charité. La nuit, il vit en songe Jésus-Christ revêtu de cette moitié de manteau, qui lui commandoit de le regarder, et disoit aux anges qui l'environnoient : Martin, encore catéchumène, m'a revêtu de cet habit. Cette vision le détermina à recevoir promptement le baptême; mais, après l'avoir reçu, il demeura encore deux ans dans le service, à la prière de son tribun, avec qui il vivoit familièrement, et qui lui promettoit de renoncer au monde quand le temps de son emploi seroit fini. Enfin il prit occasion d'une largesse que le césar Julien faisoit aux soldats pour lui demander son congé. Julien lui reprocha que c'étoit de peur de se trouver à la bataille, qui devoit être le lendemain. Martin répondit : Je serai demain sans armes à la tête des troupes, et, muni seulement du signe de la croix, je percerai sans crainte les bataillons des ennemis. On le mit en prison pour lui faire tenir sa parole ; mais les barbares envoyèrent le lendemain demander la paix.

(1) Id. de Sp. S. c. 29, p. 217, D.
(2) Sup. liv. XII, n. 10. Ibid. n. 40. Inf. XV, n. 15. Socr. II, c. 37.
(3) Soz. IV, c. 18. Hier. IX, Lucif. V, 7.
(4) Damas. ap. Theod. II, c. 22.
(5) Act. ap. Bar. an. 359, n. 37.
(6) Marc. et Faust. p. 34.
(7) Fragm. Hilar. p. 433.
(8) Marc. et Faust. p. 40.

(1) Sulp. Sever. de Vita Mart. c. 2, 3, etc.

Martin, ayant quitté le service, alla trouver saint Hilaire, le plus illustre évêque des Gaules, et demeura quelque temps auprès de lui. Saint Hilaire voulut l'ordonner diacre pour se l'attacher davantage; mais, comme il s'en trouvoit indigne, saint Hilaire fut obligé de ne le faire qu'exorciste pour s'accommoder à son humilité. Ayant été averti en songe d'aller voir ses parents, qui étoient encore païens, il obtint son congé de saint Hilaire, qui lui fit promettre de revenir. Il convertit sa mère et plusieurs autres, mais son père demeura païen. Martin résista fortement aux ariens, qui dominoient en Illyrie, jusqu'à être plusieurs fois maltraité et enfin battu de verges et chassé de la ville. Il revint donc en Italie, et, sachant que l'église de Gaule étoit aussi troublée et saint Hilaire exilé, il se retira près de Milan, y menant la vie monastique; mais il y fut encore violemment persécuté par l'évêque arien Auxence, un des chefs du parti, qui le chassa enfin du pays. Saint Martin crut devoir céder au temps, et se retira en la petite île Gallinaire, à la côte de Ligurie, près d'Albengue, avec un prêtre de grande vertu. Il y vécut quelque temps de racines, et, ayant un jour mangé par mégarde de l'hellébore, il en pensa mourir, mais il se guérit par la prière. Ayant appris le retour de saint Hilaire, il alla au devant de lui jusqu'à Rome, et, comme il étoit déjà passé, il suivit ses traces. L'ayant joint, il en fut reçu très-agréablement, et se mit en retraite près de Poitiers, à deux lieues de la ville, et c'est le premier monastère que nous connoissions dans les Gaules. Un catéchumène s'y joignit à lui pour recevoir ses instructions. Peu de jours après la fièvre le prit, et saint Martin, qui étoit dehors, étant revenu au bout de trois jours, le trouva mort sans avoir reçu le baptême, tant il avoit été surpris. Il fait sortir tout le monde, et, s'étant enfermé seul dans la cellule où étoit le corps, il se couche dessus, et, après y avoir été quelque temps en oraison, il se releva, et, le regardant fixément, il attendoit l'effet de sa prière avec une grande confiance. Au bout de deux heures, tous les membres du mort commencèrent à se remuer, et enfin il ouvrit les yeux. Étant revenu en vie, il fut aussitôt baptisé, et vécut ensuite plusieurs années. Peu de temps après, comme saint Martin passoit dans la terre d'un homme considérable, nommé Lupicin, il entendit de grands cris, et apprit qu'un des esclaves s'étoit pendu. Il s'enferma de même avec le corps, et, ayant prié quelque temps, le releva et le mena par la main jusqu'au vestibule de la maison, où tout le monde attendoit. Ces miracles firent regarder saint Martin comme un homme apostolique.

Saint Hilaire ressuscita aussi un enfant qui étoit mort sans baptême. Il trouva à son retour sa fille Abra en parfaite santé, et lui demanda si elle vouloit aller trouver l'époux qu'il lui avoit destiné (1). Elle répondit qu'elle désiroit ardemment de lui être unie au plus tôt. Alors il ne cessa point de prier, jusqu'à ce que, sans maladie et sans douleur, elle mourut pour aller à Jésus-Christ, et il l'ensevelit de ses propres mains. L'épouse de saint Hilaire, voyant l'heureuse fin de sa fille, le pria de lui procurer le même bonheur : il l'envoya aussi à la gloire éternelle par la force de ses prières, tant il étoit détaché des affections de la chair et du sang !

XXVI. Écrit de saint Hilaire contre Constantius.

Ce fut vers le temps de son retour qu'il écrivit son traité contre l'empereur Constantius ; mais on croit qu'il ne le publia qu'après la mort de ce prince, et on doute qu'il soit achevé. Il commence ainsi (2) : Il est temps de parler, puisque le temps de se taire est passé (3). Attendons Jésus-Christ, puisque l'antechrist domine; que les pasteurs crient puisque les mercenaires ont pris la fuite; perdons la vie pour nos brebis (4), parce que les larrons sont entrés, et que le lion furieux tourne à l'entour ; allons au martyre avec ces cris, puisque l'ange de Satan s'est transformé en ange de lumière. Et ensuite : Mourons avec Jésus-Christ pour régner avec lui. Se taire plus long-temps seroit défiance et non pas modération ; il n'est pas moins dangereux de se taire toujours que de ne se taire jamais. Il marque ensuite ce qu'il avoit fait cinq ans auparavant, après l'exil de saint Paulin de Trèves, d'Eusèbe de Verceil et des autres confesseurs, c'est-à-dire en trois cent cinquante-cinq, ce qui prouve qu'il écrivoit ceci en trois cent soixante. Il montre qu'il n'écrit point par passion, mais pour l'intérêt de la religion, en ce qu'il a gardé si long-temps le silence depuis qu'il est persécuté. Il regrette de n'avoir pas vécu du temps de Néron et de Décius pour combattre un ennemi déclaré plutôt qu'un persécuteur déguisé, qui n'use que d'artifices et de flatteries, et qui, sous prétexte d'honorer Jésus-Christ et de procurer l'union de l'Église, détruit la paix et renonce à Jésus-Christ.

Il soutient qu'il a raison de traiter Constantius d'antechrist et de tyran, il lui reproche les violences exercées à Rimini et les cabales des Orientaux à Séleucie. Il le traite de loup ravissant couvert de la peau de brebis qui se découvre par ses œuvres. Vous ornez, dit-il, le sanctuaire de l'or du public; vous offrez à Dieu ce que vous avez ôté à des temples d'idoles ou confisqué sur les criminels; vous saluez les évêques par le baiser par lequel Jésus-Christ a été trahi; vous baissez la tête pour recevoir leur bénédiction, et vous foulez aux

(1) Fortun. Vita S. Hilar. l. II, in fin.
(2) Hier. de Script.
(3) Eccl. III, 7.
(4) Joan. X, 12.

pieds leur foi; vous les recevez à votre table, comme Judas qui en sortit pour trahir son maître; vous leur remettez la capitation que Jésus-Christ paya pour éviter le scandale; vous donnez les tributs pour inviter les chrétiens à renoncer à la foi; vous relâchez vos droits pour faire perdre ceux de Dieu. On voit par ces reproches quels honneurs les empereurs chrétiens rendoient aux évêques. Le reste de l'écrit contient la réfutation solide des prétextes pour lesquels Constantius rejetoit le consubstantiel et le semblable en substance, avec la défense du symbole de Nicée. Il finit en relevant la témérité de vouloir mesurer par notre raison l'être divin, tandis que nous nous connoissons si peu nous-mêmes; mais cet écrit semble être imparfait. Il écrivit aussi un ouvrage contre Ursace et Valens, où il faisoit l'histoire du concile de Rimini et de celui de Séleucie. Il ne nous en reste que des fragments (1), mais très-précieux, principalement par les actes et les lettres qui s'y sont conservés.

XXVII. Concile de Paris.

On y voit entre autres la lettre synodale d'un concile de Paris, par laquelle les évêques de Gaule répondent aux évêques d'Orient, qui avoient écrit à saint Hilaire pour lui découvrir l'artifice des hérétiques à diviser l'Orient d'avec l'Occident, sous prétexte du mot de substance. C'étoit apparemment Basile d'Ancyre et les autres catholiques ou demi-ariens, qui, ayant été déposés au concile de Constantinople par la faction des anoméens (2), écrivirent de tous côtés contre eux. Les évêques du concile de Paris reconnoissent donc que ceux qui ont consenti à supprimer le mot d'*ousia* ou substance, soit à Rimini, soit à Nice en Thrace, ne l'ont fait la plupart que sous l'autorité du nom des Orientaux. Vous avez, disent-ils, introduit ce mot autrefois contre l'hérésie des ariens; nous l'avons reçu et toujours inviolablement conservé. Nous avons embrassé le mot d'*homoousios* pour exprimer la vraie et légitime naissance du fils unique de Dieu, détestant l'union introduite par les blasphèmes de Sabellus. Nous n'entendons pas non plus que le fils soit une portion du père, mais que de Dieu non-engendré entier et parfait, est né un Dieu, fils unique, entier et parfait; et quand nous disons, qu'il est d'une même substance que le père, ce n'est que pour exclure la création, l'adoption ou la simple dénomination. Nous n'avons pas de peine aussi à entendre dire qu'il est semblable au père, puisqu'il est l'image de Dieu invisible (3); mais nous ne concevons de ressemblance digne de lui que celle d'un vrai Dieu à un vrai Dieu, qui exclut l'union et rétablit l'unité; car l'union emporte singularité, l'unité marque seulement la perfection de celui qui est engendré. Et ensuite:

Ainsi, nos chers frères, connoissant par vos lettres que l'on a abusé de notre simplicité touchant la suppression du mot de substance, et ayant appris de notre frère Hilaire que ceux qui sont retournés de Rimini à Constantinople n'ont pu se résoudre à condamner de si grands blasphèmes, quoique vous les en eussiez avertis, comme témoigne votre lettre incluse, nous révoquons aussi tout ce qui a été fait mal à propos et par ignorance. Nous tenons pour excommuniés Auxence, Ursace, Valens, Caïus, Mégase et Justin, suivant vos lettres et suivant la déclaration de notre frère Hilaire, qui a protesté qu'il n'auroit jamais de paix avec ceux qui suivroient leurs erreurs. Nous condamnons aussi tous les blasphèmes que vous avez mis en suite de vos lettres; mais surtout, nous rejetons les évêques apostats, qui, par l'ignorance ou l'impiété de quelques-uns, ont été substitués à la place de nos frères si indignement exilés. Protestant devant Dieu que si quelqu'un dans les Gaules prétend s'opposer à ce que nous avons ordonné, il sera privé de la communion et du sacerdoce. Et comme Saturnin a résisté avec une extrême impiété aux ordonnances salutaires, sachez qu'il a été excommunié par tous les évêques de Gaule, suivant les lettres que nos frères en ont déjà écrites par deux fois, s'étant rendu indigne du nom d'évêque, tant par ses anciens crimes dissimulés si long-temps, que par la nouvelle impiété de ses lettres téméraires. Ainsi finit la lettre synodale du concile de Paris. Il est vraisemblable qu'il fut tenu peu de temps après le retour de saint Hilaire et du vivant de Constantius (1). Les évêques de Gaule étoient à couvert de sa persécution par l'autorité de Julien, qui fut reconnu auguste à Paris dès l'an trois cent soixante, et sa résidence en cette ville peut avoir donné sujet d'y assembler le concile plutôt qu'ailleurs (2); car il faisoit encore profession du christianisme.

XXVIII. Écrit de Lucifer contre Caliari.

D'un autre côté, Lucifer de Cagliari publia pendant son exil divers écrits pour la défense de la foi et contre la persécution de Constantius. Le premier ouvrage adressé à l'empereur pour la défense de saint Athanase est divisé en deux livres, et commence ainsi: Tu nous contrains, Constantius, de condamner notre confrère Athanase en son absence; mais la loi de Dieu nous le défend. Par ton autorité royale, tu pousses les prêtres de Dieu à répandre le sang, et tu ne sais pas que c'est vouloir nous faire oublier les droits de la justice, que nous avons reçus de Dieu. Diras-tu que Dieu permet de condamner sans l'ouïr un absent, et qui

(1) Hier. Script. Ruf. pro Orig.
(2) Sup. n. 22.
(3) Coloss. I, 15.

(1) Pagi an. 360, n. 23.
(2) Inf. n. 34.

plus est, un innocent, quand tu vois qu'Adam et Eve, nos premiers parents, n'ont été frappés du jugement de Dieu qu'après avoir été ouïs? Et Dieu appela Adam, et lui dit (1): Adam, où es-tu? et le reste, car il met le passage tout au long; puis il ajoute: Quelle est donc ton impudence de donner aux serviteurs de Dieu une forme de juger qui ne vient pas de sa loi? sans craindre, que, comme on disoit alors, Le serpent m'a trompé, nous disions à Dieu, L'empereur Constantius nous a séduits. Ne vois-tu pas que tu serois frappé de la même sentence de Dieu irrité que le serpent à qui il dit (2): Parce que tu as fait cela, tu seras maudit, et le reste. Il continue d'alléguer de longs passages et d'en faire l'application à l'empereur, avec autant de liberté et de véhémence que s'il parloit au moindre particulier; et il ne garde point d'autre méthode dans tous ses ouvrages que de parcourir ainsi de suite tous les livres de l'Ecriture. Il use de répétitions fréquentes; le style est dur et rustique, comme il le nomme lui-même; ses écrits ne sont recommandables que par la générosité des sentiments et la force des expressions (3).

Le second ouvrage est intitulé: Des rois apostats, et tend, comme il le déclare d'abord, à désabuser Constantius de l'avantage qu'il prétendoit tirer de la prospérité temporelle, en disant que, si la foi qu'il professoit n'eût été catholique, et si la persécution qu'il faisoit aux défenseurs de la foi de Nicée n'eût été agréable à Dieu, il n'auroit pas joui d'un empire si florissant. Lucifer réfute cette erreur, par les exemples des mauvais princes que Dieu a laissé régner même sur son peuple, sans parler des infidèles. Le titre du troisième ouvrage est (4): Qu'il ne faut point communiquer avec les hérétiques; et le dessein est de répondre au reproche que Constantius faisoit aux évêques catholiques, d'être les ennemis de la paix, de l'union et de la charité fraternelle. Il prouve donc par les autorités de l'Ecriture la nécessité de se séparer des méchants.

Le quatrième écrit a pour titre: Qu'il ne faut point épargner ceux qui pèchent contre Dieu; et commence ainsi, s'adressant à l'empereur: Te voyant surmonté en toutes manières par les serviteurs de Dieu, tu as dit que nous te faisions injure au lieu de t'honorer, et que nous sommes des insolents. Ensuite il entreprend de justifier sa conduite, par les exemples de l'Ecriture. Il dit dans cet écrit (5): Si tu étois tombé entre les mains de Mathathias ou de Phinées, te voyant vivre comme les infidèles, ils t'auroient fait mourir par le glaive; et moi, parce que je blesse de ma parole ton esprit trempé du sang des chrétiens, je te fais injure. Pourquoi, empereur, ne te venges-tu pas de moi? que ne poursuis-tu la réparation de ces injures contre un mendiant? ce n'est pas que tu ne le veuilles, mais tu n'en as pas encore reçu le pouvoir de celui qui, parce que je suis à lui, me donne la liberté de reprendre tes actions criminelles, et de te dire que j'ai renoncé à toi, à toutes les richesses de ton royaume, et à ton père le démon. Sache que nous sommes affligés de ce que tu nous épargnes, toi qui as accoutumé de dévorer par le glaive ceux qui te déplaisent. Voilà ce qui rendoit ces saints évêques si hardis, le mépris des richesses et de la vie même. Il ajoute ensuite: Devons-nous respecter ton diadème, tes pendants d'oreilles, tes bracelets et tes habits précieux, au mépris du Créateur (1)? Que tu es peu sensé de dire, Je suis traité injurieusement par Lucifer, par un misérable, moi qui suis empereur, et tu ne dis pas par un évêque qui t'a reconnu pour un loup ravissant (2). Et encore: Tu m'accuses d'injure; à qui t'en plaindras-tu? à Dieu que tu ne connois pas? à toi-même? que feras-tu, toi, homme mortel, qui ne peux nuire aux serviteurs de Dieu? si tu nous tourmentes, nous en serons plus vigoureux; si tu nous fais mourir, nous arriverons à une meilleure vie.

Il s'objecte l'Écriture, qui commande d'obéir aux rois et aux puissances (3); mais il répond que l'empereur aussi, puisqu'il se dit chrétien, doit écouter avec respect les corrections des évêques. Car il leur est ordonné d'exhorter et de reprendre avec empire et de ne se laisser mépriser à personne (4). Puis il ajoute (5): Sachez que nous connoissons l'obéissance que nous devons et à toi et à tous ceux qui sont en dignité; mais nous la devons seulement pour les bonnes œuvres, non pour condamner un innocent et pour abandonner la foi. J'ajoute, dit-il, que l'apôtre parle des princes et des magistrats qui ne croyoient pas encore au fils unique de Dieu, et qui devoient être attirés à la foi par notre humilité, notre patience et notre obéissance dans les choses raisonnables. Mais, parce qu'étant empereur tu feins d'être un d'entre nous, si tu veux sous ce prétexte nous contraindre d'abandonner Dieu et d'embrasser l'idolâtrie, devons-nous t'obéir, de peur qu'il ne semble que nous manquions aux préceptes de l'apôtre? On voit ici les bornes de la puissance temporelle. Les chrétiens doivent obéir même aux princes infidèles, dans toutes les choses raisonnables, et doivent désobéir même aux princes chrétiens, en tout ce qui est manifestement contraire à la loi de Dieu. Au contraire, les princes chrétiens doivent être soumis aux évêques, et en tout ce qui regarde la religion, et recevoir d'eux l'instruction et la correction, tandis qu'ils leur commandent en tout le reste. Le dernier traité de Lucifer a pour titre: Qu'il faut mourir pour le fils de Dieu; et le dessein est de montrer à

(1) Gen. III, 9.
(2) Ibid. 14.
(3) De non. part. p. 274. Edit. Paris, 1568.
(4) De non. conven.
(5) P. 253.

(1) P. 292.
(2) P. 300.
(3) P. 257. Rom. XIII.
(4) Tit. II, 15.
(5) P. 299.

Constantius qu'avec toute sa puissance temporelle, il ne peut rien gagner sur les catholiques qui sont préparés au martyre.

Lucifer ne se contenta pas de composer ces écrits ; mais il en envoya du moins quelqu'un à l'empereur, qui, surpris de cette hardiesse, lui fit écrire par Florentius, maître des offices, en ces termes (1) : On a présenté un livre à l'empereur en votre nom ; il a commandé de le porter à votre sainteté pour savoir si vous l'avez effectivement envoyé. Vous devez donc écrire ce qui en est, et nous renvoyer le livre, afin qu'on le puisse présenter encore à son éternité. Lucifer répondit : Vous devez savoir que j'ai envoyé le porteur du livre, qui, comme vous dites, a été trouver l'empereur en mon nom ; et qu'après avoir considéré le livre même, je l'ai donné à porter à Bonose, agent de l'empereur. Maintenant, c'est à votre générosité de soutenir hardiment que je l'ai reconnu ; car, quand vous aurez examiné les raisons qui m'ont fait écrire de la sorte, vous verrez que, par le secours de Dieu, nous attendons avec joie la mort que l'on nous prépare.

Saint Athanase, ayant ouï-parler des écrits de Lucifer, lui écrivit de sa retraite pour le congratuler de sa fermeté, et lui envoya un diacre, nommé Eutychès, lui demandant la copie de ses ouvrages (2). Les ayant reçus, il lui écrivit encore, lui donnant de grandes louanges, et disant qu'il représente la fermeté des apôtres et des prophètes, qu'il est l'Élie de son temps, et que c'est le Saint-Esprit qui parle en lui (3). Il fit tant de cas des écrits de Lucifer, qu'il les traduisit en grec. Lucifer fut exilé en quatre lieux différents ; premièrement à Germanicie en Syrie ; puis à Eleuthéropolis en Palestine, dont l'évêque Eutychius lui fit souffrir mille indignités, et persécuta tous ceux qui communiquoient avec lui (4). Un jour entre autres il fit rompre à coups de hache la porte du lieu où Lucifer étoit enfermé avec les catholiques. On se jeta sur lui avec fureur, on renversa les saints mystères, on battit tous les assistants, et on emporta les vases sacrés et les livres saints. Le troisième exil de Lucifer fut en Thébaïde ; on ne sait pas le lieu du quatrième.

XXIX. Eumonius déposé par son parti.

Eudoxe, ayant établi Eunomius à Cyzique, craignit qu'il ne se décriât trop tôt, s'il se déclaroit pour arien comme il étoit, et que l'empereur ne le pût souffrir (5). Il lui conseilla donc de dissimuler, et de ne donner aucune prise à ceux qui ne cherchoient qu'un prétexte pour l'accuser. Le temps viendra, disoit-il, de publier ce que nous cachons maintenant ; nous l'enseignerons à ceux qui l'ignorent ; et ceux qui résisteront, nous les persuaderons, nous les contraindrons, ou nous les ferons punir. Eunomius profita de cet avis et prêcha ses impiétés en termes couverts ; mais ceux qui étoient nourris de la parole de Dieu en virent bien l'artifice. Quelqu'indignation qu'ils en eussent, ils crurent qu'il y auroit de l'imprudence à le contredire ouvertement. Ils firent donc semblant d'être hérétiques, le vinrent trouver chez lui, et le prièrent de leur expliquer nettement la vérité de sa doctrine, sans les laisser davantage dans l'incertitude. Il s'enhardit à leur découvrir ses sentiments ; sur quoi ils lui dirent qu'il étoit contre la justice et la piété de ne pas communiquer la vérité à tous ceux qu'il gouvernoit. Ainsi il se laissa persuader de prêcher ouvertement l'hérésie.

Ces nouveaux discours d'Eunomius excitèrent un grand tumulte à Cyzique (1), et ceux même qui l'avoient fait déclarer, allèrent à Constantinople avec plusieurs ecclésiastiques de Cyzique et le déférèrent à Eudoxe, l'accusant d'enseigner le fils non semblable au père, et de persécuter ceux qui n'étoient pas dans ses sentiments (2). Un prêtre, nommé Hésychius, étoit le plus ardent à le poursuivre, et faisoit grand bruit à Constantinople. Eudoxe, fâché qu'Eunomius eût si mal suivi ses conseils, promit d'avoir soin de cette affaire ; mais il la tiroit en longueur, et disoit toujours qu'il n'avoit pas le temps de s'y appliquer. Les accusateurs, pénétrant son dessein, allèrent à l'empereur qui étoit à Constantinople, se plaignirent hautement d'Eunomius, et dirent que ses blasphèmes étoient pires que ceux d'Arius. L'empereur commanda à Eudoxe de faire venir Eunomius, et de le déposer, s'il étoit coupable. Eudoxe différoit toujours, malgré les sollicitations des accusateurs ; ils retournèrent à l'empereur, crièrent, pleurèrent et le touchèrent si vivement, qu'il menaça Eudoxe de le chasser lui-même de son siége, et de l'envoyer avec Eunomius tenir compagnie à Aétius, s'il n'en faisoit justice. Eudoxe céda enfin : il cita publiquement Eunomius pour venir à Constantinople rendre compte de sa foi ; mais il lui manda secrètement de se retirer de Cyzique, et de ne s'en prendre qu'à lui-même du malheur qu'il s'étoit attiré par son imprudence. Ensuite il le condamna en son absence, et le déposa de l'épiscopat dans un concile qu'il avoit assemblé pour cet effet à Constantinople. Eunomius n'y comparut point, se plaignant que ses juges étoient ses parties. Depuis ce temps, il fit un parti séparé des autres ariens ; car plusieurs, indignés de la lâcheté avec laquelle Eudoxe l'avoit abandonné, se joignirent à lui et furent nommés eunomiens. Lui-même toutefois avoit auparavant abandonné son maître Aétius ; et ce ne fut qu'après avoir été condamné qu'il se sépara d'Eudoxe. Il se retira en Cappadoce, sa patrie, et ordonna des évêques

(1) Ap. Lucifer.
(2) Ap. Lucifer.
(3) Libell. Marc. p. 72.
(4) Ibid. p. 89.
(5) Sup. n. 19. Theod. Hist II, c. 29. Fabul. IV, c. 3.

(1) Socr. IV, 7.
(2) Philost. VI, c. 1.

et des prêtres, tout déposé qu'il étoit (1). On ne mit point d'autre évêque à Cyzique, parce que le peuple demeura toujours attaché à Eleusius, qui en étoit évêque avant Eunomius.

XXX. Hérésie de Macédonius.

Macédonius devint aussi chef de parti, depuis qu'il fut déposé de Constantinople (2). Car, s'étant déclaré contre Eudoxe et les autres vrais ariens dont la cabale avoit prévalu, il soutint toujours le fils semblable en substance, ou même consubstantiel, selon quelques auteurs ; mais il continua de nier la divinité du Saint-Esprit, comme les purs ariens, soutenant que ce n'étoit qu'une créature semblable aux anges, mais d'un rang plus élevé. Basile d'Ancyre, Eustathe de Sébaste, Sophronius de Pompéïopolis, Eleusius de Cyzique, et généralement tous ceux qui avoient été déposés au concile de Constantinople en trois cent soixante, embrassèrent cette opinion ; quelques catholiques même y tombèrent (3). C'est-à-dire que, n'ayant aucune erreur sur le fils, ils ne tenoient le Saint-Esprit que simple créature.

Le plus grand appui de cette secte fut Marathonius, évêque de Nicomédie, et disciple de Macédonius (4). Comme il étoit riche, libéral envers les pauvres, et d'une vie édifiante, son crédit étoit grand sur le peuple et sur les moines ; en sorte que quelques-uns donnèrent à cette secte le nom de marathonius. Elle se répandit dans plusieurs monastères et parmi le peuple de Constantinople ; toutefois ils n'y eurent ni évêque, ni église, tant que les ariens y dominèrent, et jusqu'au règne d'Arcadius. Ils s'étendoient principalement dans la Thrace, la Bithynie et l'Hellespont, et surtout dans la ville de Cyzique ; et ils étoient de mœurs irréprochables pour la plupart ; leur extérieur étoit grave, et leur vie approchoit de la discipline monastique. On les appeloit en général *pneumatomaques*, c'est-à-dire en grec ennemis du Saint-Esprit.

XXXI. Traité de saint Athanase pour le Saint-Esprit.

Saint Athanase fut averti de cette nouvelle hérésie par Sérapion, qui lui écrivit leurs principales raisons, l'exhortant à y répondre (5). On croit que c'étoit l'évêque de Thmouis. Saint Athanase étoit alors dans le désert persécuté et cherché pour le faire périr. Cette nouvelle lui fut un surcroît d'affliction ; et, malgré l'état incommode où il se trouvoit, il ne laissa pas d'écrire à Sérapion un traité assez long, qu'il nomme toutefois une lettre courte, par rapport à l'importance de la matière, et qu'il ne lui envoie, dit-il, que pour lui donner occasion de suppléer ce qui y manque. Il donne à ces nouveaux hérétiques le nom de *tropiques*, parce qu'ils prétendoient expliquer l'Ecriture par des *tropes*, c'est-à-dire des figures de discours. Il réfute premièrement les passages par lesquels ils prétendoient montrer que le Saint-Esprit étoit créature, et distingue soigneusement tous les sens du mot d'esprit dans les livres sacrés (1). Ensuite il vient aux objections tirées de la raison humaine. Si le Saint-Esprit, disoient-ils (2), n'est pas créature, ni un des anges, s'il procède du père, il est donc aussi fils ; et le verbe et lui sont deux frères. Comment donc appelle-t-on le verbe fils unique ? et pourquoi le nomme-t-on le premier après le père, et le Saint-Esprit ensuite, s'ils sont égaux ? Que si le Saint-Esprit procède du fils, le père est donc son aïeul. C'est ainsi qu'ils se jouoient de la divinité par leur curiosité sacrilége.

Saint Athanase répond premièrement que, s'il étoit permis de faire de pareilles questions, et de suivre, en parlant de Dieu, les idées de la génération humaine, on demanderoit aussi qui est le père du père et le fils du fils et des petits-fils ; puisque, parmi les hommes, celui qui est père à l'égard de l'un, est fils à l'égard de l'autre, et ainsi à l'infini, et le fils n'est qu'une portion de son père. Il n'en est pas de même en Dieu, où le fils est l'image entière de tout le père, et toujours fils, comme le père toujours père, sans que le père puisse être fils, ni le fils être père. Il n'est donc permis de parler en Dieu, ni de frère ni d'aïeul, puisque l'Ecriture n'en parle point, et qu'elle ne donne jamais au Saint-Esprit le nom de fils, mais seulement le nom d'esprit du père et d'esprit du fils. La sainte trinité n'a qu'une même divinité, elle n'est toute qu'un seul Dieu ; et il n'est pas permis d'y joindre une créature, cela suffit aux fidèles ; la connoissance humaine ne va pas plus loin, les chérubins couvrent le reste de leurs ailes (3).

Il montre ensuite par les saintes Ecritures, que le Saint-Esprit est Dieu (4) ; ce qui lui est attribué ne convient qu'à Dieu, comme d'être sanctifiant, vivifiant, immuable, immense. Il insiste sur la tradition de l'Eglise, qui a toujours cru et enseigné une trinité en Dieu (5), non-seulement de nom, mais réelle, sur le fondement de ces paroles de Jésus-Christ (6) : Allez, baptisez au nom du père, et du fils, et du Saint-Esprit. Si le Saint-Esprit est créature, ce n'est plus trinité, mais dualité ; ou bien la trinité sera un composé monstrueux, et les chrétiens adoreront la créature avec le créateur, comme on reprochoit aux ariens. Aussi fait-il voir que tout ce que les tropiques disoient contre le Saint-Esprit, les ariens le diroient contre le

(1) Philost. VI, c. 3.
(2) Ruf. I, c. 25. Theod. II, c. 6.
(3) Socr. II, c. 45. Soz. IV, c. 27.
(4) Sup. XIII, 13.
(5) Tom. 1, p. 173.

(1) P. 175, 184, D.
(2) P. 189, D. Ep. Hær. 74, n. 8.
(3) Isa. VI, 2.
(4) P. 196.
(5) P. 202.
(6) Matth. XVIII, 19.

fils (1). Il finit en priant Sérapion de corriger son écrit et d'excuser la foiblesse des expressions, protestant qu'il n'y a mis que ce qu'il a reçu de la tradition apostolique, sans rien ajouter à ce qu'il a appris, mais l'écrivant conformément aux saintes Ecritures.

Saint Athanase écrivit quelque temps après au même Sérapion deux autres lettres beaucoup plus courtes sur le même sujet. L'une, parce qu'il l'avoit prié de réduire en abrégé le premier traité; l'autre, pour répondre encore aux objections des hérétiques tirées de la raison humaine (2). La première lettre montre que tout ce qui est dit du fils est dit aussi du Saint-Esprit, et par conséquent qu'on doit le reconnoître Dieu comme le fils; la seconde fait voir que le Saint-Esprit ne peut être nommé fils, et qu'il ne faut dire de Dieu que ce qu'il nous en a révélé lui-même. Au reste, ce sont dans le fond les mêmes preuves du premier traité. On voit par ces lettres l'estime que saint Athanase faisoit de Sérapion, puisqu'il les soumettoit à sa censure. Aussi étoit-ce un homme non-seulement d'une très-sainte vie, mais d'une grande éloquence et d'un esprit fort éclairé (3), d'où lui vint le surnom de scolastique, c'est-à-dire de savant. Saint Antoine le chérissoit particulièrement, car avant son épiscopat il avoit été moine et supérieur de plusieurs moines. Il laissa quelques écrits, entre autres un traité contre les manichéens, que nous avons encore, et plusieurs lettres (4). Un autre Sérapion, prêtre et abbé dans le canton d'Arsinoé, avoit sous sa conduite environ dix mille moines en divers monastères (5). Ils se louoient pendant la moisson pour couper les blés; chacun en gagnoit par-là douze artabes, c'est-à-dire deux setiers, dont ils remettoient une grande partie à leur abbé pour les pauvres: et ces aumônes étoient si abondantes que personne ne manquoit de nourriture dans leur voisinage. On en chargeoit même des bateaux pour envoyer à Alexandrie.

XXXII. Concile d'Antioche. Saint Mélèce.

La guerre des Perses ayant attiré l'empereur Constantius en Orient, il passa l'hiver à Antioche en trois cent soixante; et, l'année suivante, il y assembla un concile très-nombreux, voulant faire condamner également le consubstantiel et le dissemblable en substance (6). Les évêques demandèrent avant toutes choses que l'on donnât à l'église d'Antioche un pasteur, avec lequel on pût régler la foi. Car saint Eustathe étoit mort, Eudoxe avoit quitté Antioche pour Constantinople, et Anien, élu au concile de Séleucie, avoit aussitôt été exilé. Plusieurs, même des évêques, faisoient tous leurs efforts pour occuper cette grande place; et, comme le peuple et les évêques étoient divisés dans la créance, chacun favorisoit celui qu'il croyoit dans son sentiment (1). Enfin, ils s'accordèrent tous de choisir Mélèce, auparavant évêque de Sébaste. Il étoit né d'une famille illustre à Mélitine, dans la petite Arménie, juste, sincère, simple, craignant Dieu, irrépréhensible en ses mœurs, et surtout le plus doux de tous les hommes (2). La tranquillité de son âme paroissoit dans ses yeux; un souris agréable ornoit ses lèvres; ses mains étoient toujours prêtes à embrasser et à bénir (3). Il fut élu évêque de Sébaste, en Arménie, à la place d'Eustathe; mais, ne pouvant vaincre l'indocilité de son peuple, il se retira à Bérée (4). Les ariens le croyoient à eux; et les principaux auteurs de sa promotion à Antioche furent Acace de Césarée et George de Laodicée, espérant qu'il réuniroit à leur parti toute l'église d'Antioche, et même les eustathiens; car Acace dès lors se rapprochoit des catholiques. Eux, qui connoissoient mieux la foi de Mélèce, consentirent volontiers à son élection; le décret en fut dressé, tout le monde y souscrivit, et, d'un commun accord, on le mit en dépôt entre les mains d'Eusèbe, évêque de Samosate (5).

L'empereur, ayant donné ordre de faire venir Mélèce, tous les évêques assemblés allèrent au devant de lui avec tout le clergé et tout le peuple: les ariens et les eustathiens s'empressoient également de le voir, les uns sur sa réputation, les autres sur l'espérance qu'il se déclareroit pour la foi de Nicée; la curiosité attiroit jusqu'aux juifs et aux païens, et tous admirèrent sa douceur et sa modestie. Il commença à entrer en fonction par une prédication selon la coutume (6), et l'empereur voulut que le sujet fût ce passage fameux des proverbes (7): Le Seigneur m'a créé au commencement de ses voies; car c'est ainsi qu'il est dans le grec, et c'étoit le grand fort des ariens. L'empereur ordonna que ce que chacun diroit seroit écrit en même temps par des écrivains en notes. George de Laodicée commença et prêcha ouvertement l'hérésie, Acace de Césarée suivit, et tint le milieu entre ces blasphèmes et la vérité catholique; Mélèce parla le troisième, et fit un discours que saint Épiphane nous a conservé, et qui est un modèle de l'éloquence chrétienne (8). Il commence par l'humilité et la paix; et, entrant insensiblement en matière, il parle très-dignement du fils de Dieu, disant qu'il demeure en lui en identité, qu'il est semblable au père et son image parfaite. Il explique le passage des proverbes par les autres, où l'Écriture dit nettement que le fils est engendré. Elle se sert, dit-il, du mot de créer ou fonder, pour montrer qu'il subsiste par lui-même, et qu'il est permanent; du mot d'engendrer, pour montrer son excellence au-dessus des productions tirées du néant. Il finit en réprimant la téméraire curiosité des hommes, qui veulent pénétrer la profondeur de la nature divine, et exhortant à s'en tenir à la simplicité de la foi. Tout cela en un discours d'un quart d'heure, qui n'est qu'un tissu de l'Écriture.

(1) 207, D.
(2) Tom. 2, p. 10, 16.
(3) Hier. Script.
(4) Canis. antiq. lect.
(5) Pallad. Laus. c. 76.
(6) Amm. Marc. XX, ult. XXI, c. 6. Theod. II, c. 31.

(1) Sozom. IV, c. 18. Ruf. I, c. 24.
(2) Philost. V, c. 5, Greg. Naz. Or. in Mel. p. 1023 C.
(3) Greg. Naz. Carm. de Vita S. p. 24, C.
(4) Theod. II, c. 31. Soz. II, 25. Socr. II, c. 44.
(5) Epiph. Hæres. 73, n. 18. Philost. V, c. 1. Theod. II, c. 31.
(6) Cons. Apost. lib. VIII, c. 5.
(7) Prov. VIII, 22.
(8) Hær. 73, n. 29.

Ce discours, prononcé si hardiment en présence de l'empereur, attira de grandes acclamations du peuple; mais les ariens en furent extrêmement indignés, parce qu'encore que Mélèce se fût abstenu par discrétion des termes de consubstantiel et de substance, il s'étoit assez déclaré pour la vérité catholique. Eudoxe fit tous ses efforts pour l'obliger à se rétracter, et, le trouvant inflexible, il s'adressa à l'empereur avec les autres ariens, qui se repentoient de l'élection de Mélèce; et ils l'accusèrent de sabellianisme, suivant leur style ordinaire. Ils l'accusèrent aussi d'avoir reçu à sa communion des prêtres déposés par Eudoxe, c'est-à-dire apparemment des catholiques persécutés injustement. Constantius les crut avec sa légèreté accoutumée, et donna ordre de le reléguer en Arménie, à Mélitine, sa patrie, un mois après qu'il étoit entré à Antioche (1). Saint Mélèce avoit si bien profité de ce peu de temps, qu'il avoit banni l'erreur de son église; et, retranchant les incorrigibles, il laissa les autres inébranlables dans la foi. Le gouverneur, l'ayant pris dans son chariot pour l'emmener en exil, fut poursuivi par le peuple à coups de pierres; mais saint Mélèce le couvrit de son manteau.

Cependant, saint Eusèbe de Samosate s'étoit retiré en son église (2), emportant l'acte de l'élection de saint Mélèce, dont il étoit dépositaire. Les ariens, craignant ce témoignage de leur mauvaise foi, persuadèrent à l'empereur de le redemander; il y envoya en poste, mais Eusèbe répondit: Je ne puis rendre un dépôt public, que tous ceux de qui je l'ai reçu ne soient assemblés. L'empereur, irrité de cette réponse, lui écrivit encore, le pressant de rendre cet acte, et ajouta que, s'il ne le rendoit, il avoit ordonné qu'on lui coupât la main droite. Mais ce n'étoit que pour l'épouvanter; car il avoit défendu au porteur de la lettre d'en rien faire. Eusèbe, ayant lu la lettre, présenta ses deux mains, et dit au porteur: Coupez-les-moi toutes deux; car je ne rendrai point le décret, qui est une conviction si claire de la méchanceté des ariens. L'empereur Constantius ne put s'empêcher de louer un si grand courage, et l'admira toujours depuis.

XXXIII. Euzoïus, évêque d'Antioche.

Pour remplir le siége d'Antioche, l'empereur envoya quérir à Alexandrie Euzoïus, un des premiers disciples d'Arius, et déposé du diaconat dès le commencement par saint Alexandre, son évêque (1). L'empereur lui fit imposer les mains par les évêques; mais cette ordination divisa de nouveau l'église d'Antioche. Aucun catholique ne voulut communiquer avec Euzoïus (2); et ceux qui, depuis trente ans, avoient souffert tous les mauvais traitements des ariens, sous Étienne, sous Léonce et sous Eudoxe, crurent s'en devoir enfin séparer, et commencèrent à tenir leurs assemblées à part, dans l'église des apôtres, nommée en grec *palaia*, c'est-à-dire l'ancienne (3), parce qu'elle étoit en effet la première d'Antioche, et dans le quartier nommé la vieille ville. Ils vouloient se rejoindre avec les eustathiens, c'est-à-dire avec cette partie des catholiques qui, depuis l'injuste déposition de saint Eustathe, n'avoient point communiqué avec les ariens; mais les eustathiens refusèrent cette union, parce que saint Mélèce avoit été élu par les ariens, et que plusieurs de ceux qui le suivoient avoient reçu d'eux le baptême. L'église d'Antioche étoit donc divisée en trois; car, outre les ariens, qui reconnoissoient Euzoïus pour leur évêque, il y avoit deux partis catholiques divisés par un schisme, sans aucune diversité de créance, savoir, les eustathiens et les méléciens, qui s'assembloient dans la Palée, et qui faisoient le plus grand nombre. Ceux-ci gardèrent une telle affection pour leur saint pasteur, quoiqu'il ne les eût gouvernés qu'un mois, que l'on en voyoit partout des marques. Dès qu'ils l'eurent reçu dans la ville, ils donnèrent son nom à leurs enfants; en sorte que l'on entendoit partout le nom de Mélèce, dans les places, dans les rues, dans la campagne (4). Ils portoient son image gravée dans leurs cachets, ou en sculpture sur leurs vaisselles, dans leurs chambres et en tous lieux. Saint Chrysostôme, qui le rapporte, l'avoit vu dans son enfance.

Ce fut à peu près en ce temps que les ariens firent leur dernière formule de foi, s'étant assemblés à Antioche en petit nombre, lorsque l'empereur y étoit, et qu'Euzoïus en étoit évêque, sous le consulat de Taurus et de Florentius, qui est cette année trois cent soixante-un (5). C'étoit apparemment dans le même concile qu'ils avoient élu saint Mélèce. Ce qui est certain, c'est que ce petit nombre d'évêques remua de nouveau les questions déjà terminées, disant qu'il falloit ôter le mot de semblable de l'exposition de foi reçue à Rimini et à Constantinople; et, sans dissimuler davantage, ils di-

(1) Hier. Chr. an. 361. Philost. V, c. 5. Chrysost. in Mel. tom. 5, p. 538, liv. X. Edit. Savill.
(2) Theod. II, c. 32.

(1) Philost. V, c. 5. Sup. lib. X, n. 28.
(2) Theod. II, c. 31. Socr. II, c. 44.
(3) V. Vales. in Theod. hîc.
(4) Chrys. in Melet. p. 537.
(5) Socr. II, c. 45.

rent que le fils est en tout dissemblable du père, non-seulement selon sa substance, mais encore selon la volonté, et déclarèrent qu'il est tiré du néant, comme Arius avoit dit d'abord (1). Les sectateurs d'Aétius, qui étoient à Antioche, embrassèrent cette opinion; aussi ce concile reçut les ariens les plus déclarés et leur donna des églises, afin qu'ils publiassent librement leur impiété. Mais les catholiques d'Antioche prirent occasion de cette nouvelle formule, pour ajouter au nom d'ariens ceux d'anoméens et d'exoucontiens, tirant ce dernier des trois mots *ex ouk onton*, qui signifient en grec DU NÉANT, ou de ce qui n'est point. Quand ils demandoient aux ariens pourquoi donc, dans leur exposition de foi, ils disoient que le fils étoit Dieu de Dieu, les ariens répondoient: C'est, comme l'apôtre dit, que tout est de Dieu: dans ce tout est compris le fils de Dieu. C'est pour cela qu'ils ajoutoient ces mots à leur confession de foi: Selon les Écritures. George de Laodicée étoit l'auteur de ce sophisme, ignorant, dit l'historien Socrate, comment Origène avoit autrefois expliqué cette expression de l'apôtre (2). Toutefois, ces évêques ariens, ne pouvant souffrir les reproches qu'on leur faisoit, revinrent à la formule de Constantinople, et se retirèrent chacun chez eux.

Il n'est pas aisé de compter toutes les professions de foi que les ariens avoient faites jusqu'alors. Socrate en compte neuf jusqu'à celle-ci, qui est la dixième (3). Saint Athanase en met autant, mais on en peut compter jusqu'à seize. La première sera la lettre d'Arius à saint Alexandre (4); la seconde, la déclaration d'Arius et d'Euzoïus à l'empereur Constantin, approuvée au concile de Jérusalem en trois cent trente-cinq (5); la troisième, celle qui fut faite au concile de Constantinople, contre Marcel d'Ancyre en trois cent trente-six, nous ne l'avons pas. La quatrième, la cinquième et la sixième, sont celles du concile d'Antioche à la dédicace en trois cent quarante-un (6); la septième, celle qui fut dressée quelques mois après, et apportée en Gaule à l'empereur Constant, par Narcisse et les autres en trois cent quarante-deux (7); la huitième, la longue exposition apportée en Italie l'an trois cent quarante-cinq, par Eudoxe et les autres (8). La neuvième, celle du faux concile de Sardique en trois cent quarante-sept (9). La dixième, celle du concile de Sirmium contre Photin en trois cent cinquante-un (10). La onzième, celle de Sirmium dressée par Potamius en trois cent cinquante-sept (11); la douzième est la lettre du concile d'Ancyre, avec les dix-huit anathèmes (1); la treizième est la formule de Sirmium, datée du vingt-deuxième de mai trois cent cinquante-neuf (2); la quatorzième, celle que les acaciens proposèrent au concile de Séleucie, le vingt-huitième de septembre de la même année trois cent cinquante-neuf (3); la quinzième, celle de Nice en Thrace, souscrite à Rimini et à Constantinople, et pour la plupart des évêques; la seizième, celle de ce concile d'Antioche en trois cent soixante-un.

XXXIV. Julien proclamé empereur.

Pendant que l'empereur Constantius s'occupoit à tenir des conciles et à dresser de nouvelles formules de foi, le césar Julien faisoit de grands progrès dans les Gaules (4). Il vainquit plusieurs fois les barbares qui faisoient effort depuis long-temps pour s'établir sur les terres de l'empire, particulièrement les Francs et les Allemands; il les repoussa au delà du Rhin, et fit le dégât bien avant dans leurs pays. On le rendit suspect à Constantius, naturellement défiant; en sorte que, pour l'affoiblir, il envoya lui demander une partie considérable de ses troupes, sous prétexte de la guerre contre les Perses. Ces soldats, nés en Gaule et en Germanie où ils avoient leurs femmes et leurs enfants, regardèrent cet ordre comme une condamnation pour les reléguer aux extrémités du monde; et, quoique Julien les exhortât à obéir, ils se mutinèrent, prirent les armes, et le déclarèrent auguste, malgré sa résistance. Ce fut à Paris où Julien séjournoit volontiers à cause de la situation avantageuse, et il y avoit fait bâtir un palais, des bains et un aqueduc, dont nous voyons encore les restes magnifiques (5). La nuit qui précéda cette déclaration, Julien avoit dit à ceux qui l'approchoient de plus près, qu'en dormant il avoit vu un personnage tel que l'on représentoit le génie de l'empire, c'est-à-dire un jeune homme nu tenant une corne d'abondance, qui lui faisoit ce reproche: Il y a long-temps, Julien, que je demeure caché dans le vestibule de ta maison, désirant augmenter ta dignité. Je me suis retiré plusieurs fois comme refusé; si tu ne me reçois pas à présent que tant de gens s'y accordent, je m'en irai triste et confus; mais souviens-toi bien que je ne demeurerai pas long-temps avec toi. Un tel songe étoit de grand poids pour Julien. Il raconte ainsi lui-même la manière dont il accepta l'empire (6): Jupiter, le Soleil, Mars, Minerve et tous les dieux savent que je n'en soupçonnois rien, jusqu'à l'heure que j'en ai appris la nouvelle, vers le coucher du soleil. Aussitôt le palais fut environné, et j'entendis de grands cris; je n'osois m'y fier, et doutois de ce qu'il falloit faire.

(1) Athan. du Syn. p. 906, D.
(2) Athan. du Syn. p. 886, D.
(3) Socr. II, c. 41, de Syn.
(4) Sup. X, n. 36, liv. XI, n. 35.
(5) Ibid. n. 57.
(6) Liv. XII, n. 11. Ibid. n. 26.
(7) Ibid. n. 30.
(8) Ibid. n. 39.
(9) Liv. XII, n. 6.
(10) Ibid. n. 46.
(11) Sup. liv. XIV, n. 2.

(1) N. 7.
(2) N. 13.
(3) N. 10, 17.
(4) Amm. Marc. lib. XX, c. 4.
(5) Amm. Marc. XX, c. 5. Julian. Misopog. p. 61.
(6) Epist. ad Ath. p. 521.

J'étois monté à une chambre haute, séparée de celle de ma femme, qui vivoit encore. De là par une fenêtre j'adorai Jupiter; et, comme les cris augmentoient, et que tout le palais étoit en trouble, je le priai de me donner un présage. Il le fit, m'ordonnant de me laisser persuader et de ne point m'opposer à l'affection de l'armée. Et toutefois, ayant eu de tels signes je ne cédai pas aisément, et je résistai autant qu'il me fut possible. Quelque temps auparavant il avoit fait venir de Grèce un de ces ministres des faux dieux, que les Grecs nommoient *hiérophantes*, avec lequel il avoit fait quelque cérémonie très-secrète (1); car il faisoit encore profession extérieure du christianisme, et il n'y avoit qu'Oribase de Pergame, son médecin, et un Africain, nommé Evemère, qui sussent son secret.

Ayant accepté l'empire, il écrivit à Constantius, pour le prier de le trouver bon, protestant de ne lui être pas moins soumis, et offrant de recevoir de sa main un préfet du prétoire (2). Mais, pour les autres officiers, il vouloit en avoir la disposition. Cette lettre fut portée par Pentadius et Eleuthère, deux officiers considérables, qui trouvèrent Constantius à Césarée de Cappadoce. Quand il eut ouï la lecture de la lettre, il s'emporta extraordinairement, et, regardant ceux qui l'avoient apportée avec des yeux qui ne leur promettoient que la mort, il les fit sortir sans leur rien demander ni rien écouter davantage. Il délibéra s'il quitteroit la guerre des Perses pour marcher contre Julien; mais il se contenta de lui écrire qu'il ne pouvoit approuver ce qui s'étoit passé. Et si vous voulez, disoit-il, vous mettre en sûreté, vous et vos amis, vous devez vous contenter du titre de césar, et recevoir les officiers que je vous enverrai. Cette lettre de Constantius fut portée par le questeur Léonas, qui avoit assisté au concile de Séleucie (3). Il envoya encore à Julien un évêque de Gaule, nommé Epictète, pour l'assurer qu'il lui sauveroit la vie, prétendant lui faire assez de grâce (4).

Léonas étant arrivé à Paris, Julien le reçut selon sa dignité et son mérite (5); le lendemain, il assembla les soldats et le peuple dans le champ des exercices, où, étant monté sur son tribunal, il se fit présenter la lettre de Constantius. On la lut publiquement; mais, quand on vint à l'endroit où Constantius condamnoit tout ce qui s'étoit passé, et vouloit que Julien se contentât du titre de césar, on entendit de tous côtés des voix terribles qui confirmoient à Julien le titre d'auguste, au nom de la province, des soldats et de l'état, à qui il étoit nécessaire contre les barbares. Ainsi Léonas fut bien heureux de s'en retourner en sûreté. C'étoit l'année trois cent soixante; et Julien, ayant fait encore quelqu'expédition militaire au delà du Rhin, revint en Gaule et passa l'hiver à Vienne. Il portoit les marques d'empereur, c'est-à-dire la pourpre et le diadème, orné de pierreries; et, ayant pacifié les Gaules et perdu sa femme Hélène, sœur de Constantius, il se trouvoit plus disposé à lui faire la guerre (1), prévoyant même que ce prince devoit mourir bientôt, soit par l'art de la divination, comme les païens le croyoient, soit qu'il l'eût fait empoisonner comme les chrétiens l'ont publié. Il prétendit avoir eu la nuit à Vienne une vision d'un fantôme lumineux, qui lui prononça et lui répéta plusieurs fois quatre vers grecs, portant que, quand Jupiter seroit en Aquarius et Saturne au vingt-cinquième degré de la Vierge, l'empereur Constantius finiroit en Asie d'une triste mort (2). Julien feignit encore d'être chrétien pour s'attirer tout le monde, et ne point trouver d'obstacle, quoique depuis long-temps il y eût renoncé en secret, s'appliquant aux superstitions païennes des aruspices et des augures (3). Le jour de l'Epiphanie, sixième de janvier de l'an trois cent soixante-un, il alla à l'église et fit la prière solennelle avec les chrétiens. On célébroit alors en ce jour la naissance de Jésus-Christ aussi bien que son baptême.

Julien passa ensuite en Pannonie, surprit Sirmium, s'assura du Pas de Suques, qui étoit l'entrée de la Thrace, et s'arrêta à Naïsse, pendant que ses forces s'assembloient. Ce fut alors qu'il renonça ouvertement au christianisme (4). Car dans une lettre au philosophe Maxime, où il témoigne avoir passé de Gaule en Illyrie, il dit ces paroles: Nous servons les dieux ouvertement, et la multitude des troupes qui me suivent est pieuse. Nous sacrifions des bœufs publiquement, et nous avons offert aux dieux plusieurs hécatombes en actions de grâces. Les dieux me commandent de conserver en tout la pureté autant qu'il est possible, et je leur obéis volontiers. Ils me promettent de grandes récompenses de mes travaux, si je ne me néglige point.

XXXV. Mort de Constantius.

Constantius, occupé à la guerre contre les Perses, ne put d'abord marcher en personne contre Julien, dont il apprit les progrès à Edesse, car il s'étoit avancé jusque-là; mais, ayant su le lendemain que Sapor s'étoit retiré, il retourna promptement à Antioche, et en partit sur la fin de l'automne pour aller à Constantinople. En arrivant à Tharse, il fut attaqué d'une petite fièvre, qu'il crut dissiper par l'agitation du voyage; mais il fut contraint de s'arrêter au premier gîte à Mopsucrène, c'est-à-dire la fontaine de Mopsus, dieu de Cilicie, cé-

(1) Eunap. in Maximo. p. 90.
(2) Amm. XX, c. 8, 9.
(3) Sup. n. 12.
(4) Jul. ad Ath. p. 525.
(5) Amm. XX, 9.

(1) Amm. XXI, 1.
(2) Amm. Ibi. Greg. Naz. Or. 3.
(3) Amm. XXI, 2. Vales. hic.
(4) Epist. 33, p. 182.

lèbre par ses oracles (1). C'étoit au pied du mont Taurus, à l'extrémité de la province vers la Cappadoce. Constantius, se voyant près de la mort, voulut recevoir le baptême qu'il avoit différé jusque-là (2), et le reçut de la main d'Euzoïus, évêque arien d'Antioche. Ainsi il mourut dans l'hérésie, le troisième des nones de novembre, sous le consulat de Taurus et de Florentius, c'est-à-dire le troisième de novembre l'an trois cent soixante-un (3). Il étoit dans la quarante-cinquième année de son âge et la vingt-cinquième de son règne, depuis la mort du grand Constantin, son père (4). Il troubla la religion chrétienne, simple d'elle-même, par une superstition de vieille (5), et s'appliquant plus à l'examiner curieusement qu'à la régler sérieusement, il excita plusieurs divisions, qu'il fomenta ensuite par des disputes de mots; et il ruina les voitures publiques, en faisant aller et venir des troupes d'évêques, pour les conciles où il vouloit se rendre l'arbitre de la religion. C'est ainsi qu'en parle Ammien Marcellin, qui étant païen ne doit pas être suspect.

Sitôt que Constantius fut mort, ceux qui étoient auprès de lui envoyèrent deux comtes en donner avis à Julien, et le prier de venir incessamment dans l'Orient, qui étoit prêt à lui obéir. Ils le trouvèrent à Naïsse en Dacie, occupé à consulter les aruspices sur les entrailles des bêtes, et les augures sur le vol des oiseaux, et embarrassé de l'ambiguïté des présages (1). Enfin cette agréable nouvelle le rassura; il marcha vers la Thrace, et arriva à Constantinople l'onzième de décembre de la même année trois cent soixante-un. Le corps de Constantius y fut apporté sous la conduite de Jovien, depuis empereur, et enseveli avec la magnificence convenable, auprès du grand Constantin dans l'église des apôtres.

(1) Amm. Marc.
(2) Socr. II, c. 49. Philost. VI, c. 5.
(3) Athan. de Syn. p. 907.
(4) Chron. Idac. an. 361. Chr. Pasch. p. 294, D.
(5) Amm. XXI, c. 16.

(1) Amm. XXII, init.

LIVRE QUINZIÈME.

I. Julien change la cour de Constantinople.

Peu de temps après que l'empereur Julien fut entré à Constantinople, il établit à Chalcédoine un tribunal extraordinaire contre ceux qui avoient eu le plus de pouvoir sous l'empereur Constantius; et on y examina leur conduite avec une rigueur qui parut excessive aux flatteurs même de Julien. Les deux consuls, Taurus et Florentius, furent du nombre des accusés (1). Taurus avoit mérité le consulat par les violences qu'il exerça au concile de Rimini (2); on l'envoya en exil à Verceil; et ce qu'il y eut de plus honteux, c'étoit la date des actes de son procès. Les interrogatoires, par exemple, commençoient ainsi : Sous le consulat de Taurus et de Florentius, Taurus étant amené par les crieurs publics. La mort d'Ursulus, comte des largesses, c'est-à-dire grand trésorier, fut la plus odieuse; car il avoit soutenu Julien dans les Gaules, lui faisant fournir par les trésoriers des lieux tout l'argent qu'il demandoit, contre les ordres de Constantius, qui ne vouloit pas qu'il eût de quoi donner aux troupes. Aussi Julien, voyant les reproches et les malédictions que lui attiroit cette mort, fut réduit à la désavouer. D'autres furent approuvées de tout le monde, principalement celle de l'eunuque Eusèbe, préfet de la chambre de Constantius, cet Arien si passionné; car il fut aussi condamné et exécuté à mort.

Plusieurs chrétiens furent enveloppés dans cette recherche et dans la réforme des officiers du palais impérial, que Julien cassa sous prétexte d'en bannir le luxe et de vivre en philosophe (3). Il demanda un jour un barbier pour lui faire les cheveux; car, pour sa barbe, il affectoit de la laisser croître (4). Le barbier de Constantius se présenta vêtu magnifiquement. Julien en fut surpris, et dit : J'ai demandé un barbier, et non pas un sénateur. Il s'informa de ce que lui valoit sa charge, et trouva qu'il avoit par jour vingt rations de pain et autant de fourrage pour ses chevaux, et par an de gros gages sans les grâces extraordinaires. Cela fut cause qu'il chassa tous les barbiers, tous les cuisiniers et les autres officiers semblables, disant qu'ils ne lui étoient point nécessaires, et particulièrement les eunuques parce qu'il n'avoit plus de femme (1). Il est certain que la mollesse étoit excessive à la cour de Constantius, soit pour les habits d'or et de soie, soit pour la délicatesse des tables. Il y avoit jusqu'à mille barbiers et autant de cuisiniers; ceux qui versoient à boire et servoient à table étoient encore en plus grand nombre. Plusieurs officiers de cette cour avoient abusé de leur fortune; mais on les accusoit entre autres choses de s'être enrichis des dépouilles des temples des idoles.

II. Philosophes appelés.

Julien, ayant ainsi réduit le palais en solitude, le remplit de philosophes, de magiciens, de devins et de charlatans de toutes sortes. Un des premiers qu'il manda fut le philosophe Maxime, qui étoit en Asie avec Chrysanthe. Ayant reçu la lettre qu'il leur écrivoit à tous deux, ils consultèrent leurs dieux avec tout l'art et la circonspection qu'ils purent employer; mais ils ne rencontrèrent que des présages funestes (2). Chrysanthe, épouvanté de ce qu'il voyoit, dit à Maxime : Mon cher ami, je prétends non-seulement mourir ici, mais me cacher sous terre, si je puis. Maxime répondit : Il me semble, Chrysanthe, que tu as oublié la doctrine que nous avons apprise. Les Hellènes parfaits ne doivent pas céder à ce qu'ils rencontrent d'abord, mais forcer la nature divine de venir à eux. Peut-être, répartit Chrysanthe, es-tu assez habile et assez hardi pour le faire, pour moi je ne puis combattre de tels signes; et, ayant ainsi parlé, il se retira. Maxime continua d'employer tous les secrets de son art, jusqu'à ce qu'il eût trouvé ce qu'il désiroit. Il partit, et toute l'Asie se mit en mouvement pour lui faire honneur : les peuples accouroient en foule à son passage avec leurs magistrats à la tête, les femmes mêmes s'empressoient de faire leur cour à la sienne. Quand il arriva à Constantinople, l'empereur

(1) Amm. Marc. lib. XXII, c. 3.
(2) Sup. l. XIV, n. 11.
(3) Greg. Naz. Or. 3, p. 75. Amm. XXII, c. 4.
(4) Socr. II, c. 1. Liban. Orat. 10, p. 92.

(1) Jul. ad. Ath. p. 504.
(2) Eunap. in Max. p. 90.

étoit au sénat et y parloit; mais sitôt qu'il apprit la nouvelle que Maxime étoit venu, il oublia sa dignité et la bienséance (1), il courut au devant de toute sa force, loin au delà du vestibule, l'embrassa et le baisa comme auroit fait un particulier, et le fit entrer dans le sénat, quoiqu'il ne fût point sénateur. L'empereur s'appliquoit avec Maxime à consulter les dieux, y passant non-seulement le jour, mais la nuit (2). Ce philosophe l'obsédoit de telle sorte, qu'il sembloit le gouverner, lui et tout l'empire. Enflé de cette faveur, il commença à s'habiller plus mollement qu'il ne convenoit à sa profession, et devint plus rude et plus difficile à ceux qui l'abordoient; mais l'empereur ne s'apercevoit pas de ce changement.

Priscus, que l'empereur fit aussi venir de Grèce, usa plus modérément de sa fortune. Chrysanthe, étant encore appelé avec de pressantes instances, consulta les dieux, et, trouvant toujours d'aussi mauvais présages, il tint ferme et demeura à Sardis. L'empereur le fit souverain pontife de Lydie et sa femme souveraine prêtresse. Chrysanthe, prévoyant la révolution prochaine, soit par magie, soit par prudence naturelle, usa modérément du pouvoir que lui donnoit cette charge (3). Il ne se pressa point, comme les autres, de relever les temples, il ne maltraita point les chrétiens inutilement; mais il se conduisit si doucement, qu'on ne s'aperçut presque pas en Lydie du rétablissement des sacrifices, ni de leur suppression qui suivit de près. Julien mandoit aussi avec un grand empressement plusieurs de ceux qu'il avoit connus dans les écoles d'Asie, et leur enfloit le cœur par des promesses magnifiques; mais, quand ils étoient arrivés, il les payoit de belles paroles, les appeloit ses compagnons, les faisoit quelquefois manger à sa table, buvoit à leur santé, et les renvoyoit sans rien faire. Il y eut toutefois plusieurs rhéteurs et plusieurs sophistes à qui il donna des charges et des gouvernements : leur crédit croissoit de jour en jour, et leurs espérances encore plus.

Au milieu de cette troupe de philosophes, le nouvel empereur vivoit lui-même en philosophe, et en portoit les marques extérieures, particulièrement la barbe. Constantius la lui fit couper en le faisant césar, car les Romains se rasoient alors; mais il la reprit quand il fut le maître. On le voit par ses médailles : toutes celles où il est nommé césar sont sans barbe; et, dans la plupart de celles qui lui donnent le titre d'auguste, il porte la barbe longue autant que la pouvoit avoir un homme de trente ans, car il n'en avoit pas davantage quand il parvint à l'empire. Il se disoit Grec, affectoit d'imiter les Grecs, comme plus savants que les Romains; et tout ce que nous avons de ses écrits est en grec (1). Enfin il se piquoit de rétablir dans sa perfection l'hellénisme, c'est-à-dire les mœurs des anciens Grecs, et particulièrement leur religion. Car le nom d'*Hellènes* signifioit alors païens, tant chez les chrétiens que chez les païens eux-mêmes (2).

III. Rétablissement de l'idolâtrie.

Le rétablissement du paganisme fut donc le premier soin de Julien sitôt qu'il se trouva le maître. Il donna des ordres exprès pour ouvrir les temples, pour réparer ou rebâtir ceux qui étoient démolis. Il leur attribua de grands revenus, il fit redresser les autels, il renouvela les sacrifices et les anciennes cérémonies de chaque ville (3). On le voyoit lui-même en public offrir des victimes et des libations; il honoroit tous les ministres de la religion profane, les sacrificateurs, les hiérophantes, ceux qui communiquoient les mystères, les gardiens des idoles et des temples. Il rétablit leurs pensions, et leur rendit les honneurs, les priviléges et les exemptions qui leur avoient été accordées par les anciens rois. Aussi vouloit-il qu'ils observassent exactement l'abstinence superstitieuse de certaines viandes, et les purifications extérieures prescrites par leur religion.

Ceux qui prétendoient savoir son secret, disoient qu'il avoit commencé par effacer son baptême avec le sang des victimes, opposant à nos saintes cérémonies celles que les païens croyoient leur servir d'expiation, et prenant dans ses mains les entrailles des animaux immolés pour les purifier de l'eucharistie qu'il y avoit reçue (4). Comme il étoit curieux observateur des entrailles des victimes, on dit qu'un jour il y vit une croix couronnée, c'est-à-dire environnée; d'un grand cercle; mais l'aruspice qui présidoit à cette action dit que ce cercle, qui entouroit la croix, marquoit que les chrétiens étoient pris et enfermés de toutes parts. Une autrefois, comme il sacrifioit plusieurs vaches à Proserpine, le sacrificateur s'écria que les cérémonies ne pouvoient pas avoir leur effet, et qu'elles étoient empêchées par la présence de quelque chrétien, demandant que l'on fît retirer ceux qui avoient été lavés et oints, c'est-à-dire qui avoient reçu le baptême (5). L'empereur effrayé, regarda de tous côtés, et reconnut que c'étoit un jeune homme de ses gardes. Celui-ci ne le nia pas, il jeta sa demi-pique ornée de pierreries, et se retira, laissant l'empereur et le pontife en désordre.

Julien fit dresser à Constantinople l'idole de la Fortune dans la principale basilique, lui sacrifia publiquement, comme au génie de cette

(1) Amm. XXII, c. 7. Lib. Orat. 10, p. 299, B.
(2) Eunap. p. 93.
(3) Eunap. ibid. et Chr. p. 182.

(1) Sup. l. XII, n. 1. Mis. 106.
(2) Sup. l. IV, n. 7.
(3) Amm. XXII, c. 5. Lib. Orat 10, p. 289, 290, etc. Soz. V, c. 3.
(4) Greg. Naz. Or. 3, p. 70, B.
(5) Prudent. Apotheos. V, 450.

ville, d'où Constantin avoit banni l'idolâtrie (1). Comme il sacrifioit à cette idole, Maris, évêque de Chalcédoine, lui reprocha publiquement son impiété et son apostasie. Julien se contenta de lui dire qu'il étoit aveugle; car sa vue étoit affoiblie par son grand âge, et on le menoit par la main. Et ton Dieu galiléen, ajouta-t-il, ne te guérira pas. Maris répondit : Je rends grâce à mon Dieu de ce que je suis aveugle, pour ne pas voir un apostat comme toi. Julien passa outre sans rien dire, pour montrer sa modération. Il ordonna que la coudée, dont on se servoit pour mesurer l'accroissement du Nil si important à l'Egypte, fut reportée dans le temple de Sérapis, d'où Constantin l'avoit fait ôter pour la mettre dans l'église (2). Julien honoroit particulièrement Sérapis, Isis, Anubis, comme l'on voit par ses médailles. Il est souvent représenté en Sérapis avec le boisseau sur la tête, et à côté sa femme Hélène en Isis. Il écrivit plusieurs fois aux communautés des villes pour les exciter à l'idolâtrie, favorisant celles qu'il y voyoit portées, et leur offrant tout ce qu'elles demanderoient. Au contraire, il témoignoit toute sorte d'aversion contre les villes chrétiennes; il n'y entroit point dans ses voyages, et ne recevoit ni leurs députations ni leurs plaintes.

IV. Rappel des exilés.

Il avoit en tête deux grandes entreprises, d'abattre les chrétiens au dedans de l'empire, et les Perses au dehors. Les chrétiens lui tenoient plus au cœur; mais il n'osoit les attaquer ouvertement, sachant leur prodigieuse multitude (3). Elle étoit telle qu'on ne pouvoit les attaquer même en secret, sans exposer l'empire au hasard d'un renversement universel : c'est ainsi qu'en parle saint Grégoire de Nazianze. D'ailleurs Julien craignoit de passer pour un tyran et de se rendre odieux : au contraire, il affectoit de paroître doux et humain, comme un philosophe qui ne se gouvernoit que par raison (4). Il cherchoit donc tous les moyens d'attirer l'affection des peuples, en révoquant ce que Constantius avoit fait de dur et d'injuste, rappelant les bannis, rendant les biens confisqués, donnant à tous la liberté de leur religion (5). Enfin, il savoit que les chrétiens ne craignoient ni la mort ni les tourments, et il ne vouloit pas leur procurer l'honneur du martyre, connoissant, par l'expérience des persécutions passées, que plus elles étoient cruelles plus elles fortifioient le christianisme. Ce ne sont pas seulement les auteurs chrétiens, c'est Libanius païen et grand admirateur de Julien, qui explique ainsi ses motifs (6).

Il voulut donc attaquer plus finement les chrétiens. Il rappela tous les évêques et tous les autres qui avoient été exilés sous Constantius à cause de la religion, sans distinction d'hérétiques et de catholiques. Il en fit même venir quelques-uns dans son palais, et les exhorta à suivre hardiment chacun sa religion avec une entière liberté. Ce procédé avoit un bel extérieur de clémence; mais Julien en usoit ainsi, dit Ammien Marcellin, afin qu'ayant augmenté la division par la licence, il fût délivré de la crainte qu'il avoit eue d'un peuple réuni.

Les évêques catholiques profitant de cette liberté, saint Mélèce revint à Antioche (1); Lucifer et saint Eusèbe de Verceil partirent de la Thébaïde pour revenir à leurs églises : mais saint Athanase n'osa sortir encore de sa retraite, parce que George étoit toujours le maître à Alexandrie (2). Les ariens eurent la même liberté de revenir, et Aétius en particulier fut rappelé avec honneur, parce que c'étoit l'amitié du césar Gallus, frère de Julien, qui lui avoit attiré la haine de Constantius (3). Julien lui écrivit une lettre fort obligeante, le priant de le venir trouver, et lui donna même une terre auprès de Mitylène en l'île de Lesbos (4). Il écrivit aussi à l'hérésiarque Photin une lettre, où il le louoit de ce qu'il nioit la divinité de Jésus-Christ et s'emportoit furieusement contre Diodore, prêtre d'Antioche, et depuis évêque de Tarse (5). Il ordonna sous grosse peine à Eleusius de Cyzique de faire rebâtir dans deux mois l'église des novatiens, qu'il avoit abattue sous Constantius. Il favorisa les donatistes en Afrique, et prit le parti de tous les hérétiques, non-seulement contre les catholiques, mais contre les autres hérétiques (6).

V. Persécution couverte.

Toutefois, ceux qui profitèrent le plus de cette liberté furent les catholiques; car les ariens, qui dominoient auparavant, furent abaissés (7). Julien, ayant appris que les ariens avoient maltraité les valentiniens à Edesse, écrivit en ces termes : J'ai résolu d'user avec tous les galiléens d'une telle humanité, qu'aucun d'eux, en quelque lieu que ce soit, ne souffre violence, qu'il ne soit ni traîné au temple, ni maltraité en aucune autre manière contre sa religion (8). Mais les ariens, insolents de leurs richesses, ont attaqué les valentiniens, et ont commis à Edesse des excès qui n'arriveront jamais dans une ville bien policée. Donc, pour leur aider à pratiquer leur admirable loi, et leur faciliter l'entrée du

(1) Socr. III, c. 11. Sup. liv. XI, n. 15. Soz. V, c. 4; Ibid. c. 3.
(2) Sup. l. XIII, n. 33.
(3) Greg. Naz. Or. 3, p. 79, D. Id. p. 80, et 4, p. 133, D.
(4) Socr. III, c. 1.
(5) Greg. Naz. p. 72.
(6) Lib. Or. 10, p. 290.

(1) Chr. Pasch.
(2) Theod. III, c. 4.
(3) Soz. III, c. 3. Sup. liv. XIII, n. 15.
(4) Philost. IX, c. 4. Jul. Ep 31.
(5) Facund. l. IV, p. 163, 164.
(6) Soz. III, c. 5.
(7) Inf. n. 31.
(8) Ep. 43, Ecebol.

royaume des cieux, nous avons ordonné que tous les biens de l'église d'Edesse lui soient ôtés, l'argent pour être distribué aux soldats, les fonds de terre pour être réunis à notre domaine; afin que, devenant pauvres, ils soient plus sages, et ne soient pas privés du royaume céleste qu'ils espèrent. Tel fut le caractère de la persécution de Julien : la douceur apparente et la dérision de l'Evangile. Il dit dans une autre lettre : Par les dieux, je ne veux point que l'on fasse mourir les galiléens, qu'on les frappe injustement, ni qu'on leur fasse souffrir aucun mal; mais je suis d'avis qu'on leur préfère les serviteurs des dieux (1). La folie des galiléens a pensé tout perdre, si la bonté des dieux ne nous avoit conservés. Et dans une autre lettre : Nous ne permettons point de les traîner aux autels (2); au contraire, nous leur déclarons nettement que, si quelqu'un d'entre eux veut de son bon gré participer à nos libations, il doit auparavant offrir des sacrifices d'expiation et se rendre les dieux propices. Tant nous sommes éloignés de vouloir ou de penser qu'aucun impie prenne part à nos saints sacrifices avant qu'il ait purifié son âme par les prières adressées aux dieux, et son corps par les purifications légitimes. Un homme qui parloit ainsi pouvoit bien avoir cherché les moyens d'effacer son baptême. Mais, en épargnant le sang des chrétiens, il ne laissa pas de les attaquer directement. Premièrement, il s'efforça de leur donner un nom méprisable en les appelant galiléens, et il l'ordonna même par une loi. Ensuite il révoqua tous les priviléges que les empereurs chrétiens avoient accordés en faveur de la religion, comme l'exemption des charges publiques, dont les clercs jouissoient, quoique décurions (3). Il ôta les pensions que Constantin leur avoit données, aussi bien que celles des vierges et des veuves que l'église nourrissoit; car Constantin, en réglant les affaires des églises, leur avoit assigné un entretien suffisant sur le revenu de chaque ville. Julien ôta ces pensions, ordonnant même la restitution du passé, dont l'exaction se fit avec une extrême rigueur; mais tout fut rétabli après sa mort. Il fit aussi enlever l'or, l'argent, les vases précieux et les autres richesses des églises, sous prétexte de faire pratiquer aux chrétiens la pauvreté évangélique; et parce que l'Evangile ordonne de souffrir les injures et de fuir les honneurs, il défendit aux chrétiens de plaider, de se défendre en justice, et d'exercer des charges publiques (4).

VI. Défense d'enseigner et d'étudier.

Il passa plus loin, et défendit aux chrétiens d'enseigner les lettres humaines; nous en avons encore l'ordonnance, où il en rend cette raison (1), que ceux qui enseignent doivent être de bonnes mœurs, et conformer leurs sentiments aux maximes publiquement reçues et à ce qu'ils enseignent eux-mêmes. Qu'il est de mauvaise foi d'expliquer aux jeunes gens les anciens auteurs, les leur proposant comme de grands personnages, et condamner en même temps leur religion (2). Homère, dit-il, Hésiode, Démosthène, Hérodote, Thucydide, Isocrate et Lysias, ont reconnu les dieux pour auteurs de leur doctrine : les uns ont cru être consacrés à Mercure, les autres aux muses. Puisqu'ils vivent des écrits de ces auteurs, ils se déclarent bien intéressés de trahir leur conscience pour un peu d'argent. Jusqu'ici il y a eu plusieurs raisons de ne pas fréquenter les temples; et la terreur répandue partout étoit une excuse de ne pas découvrir les sentiments les plus véritables touchant les dieux; mais, puisqu'ils nous ont eux-mêmes donné la liberté, il me paroît absurde d'enseigner ce que l'on ne croit pas. Si ceux-ci estiment sage la doctrine des auteurs dont ils sont les interprètes, qu'ils commencent par imiter leur piété envers les dieux. S'ils croient qu'ils se sont trompés sur ce qu'il y a de plus important, qu'ils aillent expliquer Matthieu et Luc dans les églises des galiléens. Il ajoute que cette loi n'est que pour ceux qui enseignent, et que les jeunes gens ont la liberté d'apprendre ce qu'ils voudront. Il seroit juste, dit-il, de les guérir malgré eux comme des frénétiques; mais je leur fais grâce, et je crois qu'il faut instruire les ignorants, et non pas les punir. Ceci nous explique une loi de Julien, qui porte que les professeurs doivent exceller, premièrement par les mœurs, et qui ordonne qu'en chaque ville celui qui veut enseigner soit examiné par le conseil; et que, s'il est approuvé, le décret soit envoyé à l'empereur pour le confirmer (3). Cette loi est du quinzième des calendes de juillet, sous le consulat de Mamertin et de Névitta, c'est-à-dire du dix-septième de juin trois cent soixante-deux.

Les vrais motifs de cette défense étoient les grands avantages que les chrétiens tiroient des livres profanes, pour combattre le paganisme (4), soit par l'absurdité des fables en elles-mêmes, soit par les raisonnements que Platon et les autres philosophes avoient employés pour en montrer les suites pernicieuses, soit par la méthode de parler et de raisonner que l'on apprend dans ces auteurs (5). Il y entroit aussi de la jalousie que Julien avoit conçue contre plusieurs chrétiens savants, comme saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, le jeune Apollinaire et plusieurs autres, tant catholiques qu'ariens. Cette défense excita les

(1) Ep. 7, Artabie.
(2) Ep 52, Bost. Soz. v, c. 5.
(3) Greg. Naz. Or. 3, p. 81, B. Jul. Ep. 11. Bysant. l. L, Cod. Th. d: Decur. lib. I, ibid. de Coll. Iusir. Soz. v, c. 5.
(4) Greg. Naz. Or. 3, p. 86, D. Ibid. p. 94, C. Soz. v, c. 10.

(1) Amm. xxv, c. 4.
(2) Ep. 42.
(3) L. v, Cod. Theod. de Med. et prof.
(4) Theod. III, c. 8.
(5) Soz. v, c. 18.

deux Apollinaires à composer divers ouvrages utiles à la religion (1). Le père, qui étoit grammairien, écrivit en vers héroïques, et à l'imitation d'Homère, l'histoire sainte, jusqu'au règne de Saül, en vingt-quatre livres, intitulés des vingt-quatre lettres de l'alphabet grec. Il imita Ménandre par des comédies, Euripide par des tragédies, Pindare par des odes; prenant des sujets de l'Ecriture sainte, et suivant le caractère et le style de chaque poème, afin que les chrétiens se pussent passer des auteurs profanes pour apprendre les belles-lettres (2). Le fils, qui étoit sophiste, c'est-à-dire rhéteur et philosophe, fit des dialogues à la manière de Platon, pour expliquer les Evangiles et la doctrine de Platon, écrivit aussi contre l'empereur et contre les philosophes païens un ouvrage intitulé : *De la Vérité*, où il montroit leur erreur touchant la Divinité, sans employer aucun passage des saintes Ecritures. Car l'empereur, pour se moquer des livres sacrés, avoit écrit aux plus célèbres évêques ces trois mots : *Anegnon, egnon, categnon*, c'est-à-dire, j'ai lu, j'ai compris, j'ai condamné, se jouant sur la rencontre des mots. On lui répondit suivant le même jeu, qu'une autre langue ne peut exprimer : Tu as lu, mais tu n'as pas compris, car, si tu avois compris, tu n'aurois pas condamné. Quelques-uns attribuoient cette réponse à saint Basile. La persécution de Julien dura si peu, que les ouvrages des Apollinaires furent inutiles, et on revint à la lecture des auteurs profanes, dont les chrétiens s'étoient servis librement dès le commencement, pour en tirer ce qu'ils ont d'utile. Aussi n'avons-nous plus ces ouvrages des Apollinaires, excepté la paraphrase des psaumes.

Ecebole, fameux sophiste à Constantinople, céda au temps, et se rendit aux caresses de Julien, à qui il avoit enseigné la rhétorique (3). Il avoit paru chrétien fervent sous Constantius, sous Julien il fut ardent païen; après sa mort, il voulut revenir au christianisme, et, se prosternant à la porte de l'église, il crioit : Foulez-moi aux pieds comme le sel insipide. Telle fut la légèreté d'Ecebole. Mais la plupart des professeurs chrétiens aimèrent mieux abandonner leurs chaires que leur religion (4). On remarque entre les autres Proérésius et Victorin. Le premier étoit un fameux sophiste d'Athènes, qui quitta volontairement son école, bien que Julien, qui avoit étudié sous lui, l'exceptât de la loi générale et lui permît d'enseigner (5).

Victorin étoit Africain, et enseignoit à Rome la rhétorique depuis long-temps; il avoit vu entre ses disciples les plus illustres sénateurs, et on lui avoit érigé pour son mérite une statue dans la place de Trajan; mais il étoit demeuré idolâtre jusqu'à la vieillesse (1). A la fin, il se convertit. Il lisoit l'Ecriture sainte, examinoit soigneusement tous les livres des chrétiens, et disoit en secret à un ami chrétien qu'il avoit nommé Simplicien : Sachez que je suis déjà chrétien. Simplicien répondit : Je n'en croirai rien, que je ne vous voie dans l'église. Victorin se moquoit de lui, en disant : Sont-ce les murailles qui font les chrétiens? ils se redirent souvent la même chose de part et d'autre, car Victorin craignoit de choquer les amis puissants qu'il avoit entre les idolâtres. Enfin, s'étant fortifié par la lecture, il eut peur que Jésus-Christ ne le renonçât devant les saints anges, s'il craignoit de le confesser devant les hommes; il vint trouver Simplicien lorsqu'il s'y attendoit le moins, et lui dit : Allons à l'église, je veux devenir chrétien. Simplicien, transporté de joie, l'y conduisit. Victorin reçut les cérémonies du catéchuménat, et donna son nom peu après pour être baptisé, au grand étonnement de Rome et au grand dépit des païens. Quand ce vint à l'heure de faire la profession de foi que l'on prononçoit à Rome, d'un lieu élevé, à la vue de tous les fidèles, les prêtres offrirent à Victorin de la faire en secret, comme on l'accordoit à quelques-uns que la honte pouvoit troubler; mais il aima mieux la prononcer en public. Lorsqu'il monta pour réciter le symbole, comme il étoit connu de tout le monde, il s'éleva un murmure universel, chacun disant tout bas pour s'en réjouir avec son voisin : Victorin! Victorin! Un moment après le désir de l'entendre fit faire silence. Il prononça le symbole avec fermeté, et chacun des assistants le mettoit dans son cœur par l'affection et la joie. Telle fut la conversion de Victorin; et, peu de temps après, l'édit de Julien lui donna occasion de quitter son école de rhétorique. Il avoit traduit en latin plusieurs livres des platoniciens; et, depuis sa conversion, il écrivit de la trinité contre les ariens quatre livres que nous avons, et des commentaires sur saint Paul, mais avec peu de succès, parce qu'il s'étoit appliqué trop tard à l'étude des saintes lettres (2).

Julien ne défendit pas seulement aux chrétiens d'enseigner les lettres humaines, mais encore de les apprendre, ne voulant pas que leurs enfants étudiassent les poètes, les orateurs et les philosophes, ni qu'ils fréquentassent les écoles de ceux qui les enseignoient (3). Prétendant qu'il ne devoit être permis qu'à ceux qui suivoient la religion des anciens Grecs, de s'appliquer à leurs études, et même de parler purement leur langue; que les galiléens devoient demeurer dans l'ignorance et la barbarie que les Grecs leur reprochoient,

(1) Socr. III, c. 16.
(2) Soz c. 5, 18.
(3) Socr. III, c. 13.
(4) Or. 7, c. 30.
(5) Eunap. in Prores. p. 153. Hier. Chr. an. 363.

(1) Aug. VIII, Conf. c. 2, etc. Hier. Chr an. 355.
(2) Aug. ibid. c. 5. Hier. de Script. et Præm. in Ep ad Gula.
(3) Aug. XVIII, Civit. c. 82. Socr. III, c. 12. The. III, c. 8.

et se contenter de croire sans raisonner (1).

VII. Julien veut imiter les chrétiens.

Mais quelque mépris qu'il témoignât pour les chrétiens, il sentoit l'avantage que leur donnoit la pureté de leurs mœurs et l'éclat de leurs vertus. Il voulut donc les imiter et profiter de leur exemple, pour réformer le paganisme qui faisoit peu de progrès, nonobstant sa puissante protection (2). Voici comme il s'en explique, écrivant à Arsace, souverain pontife de Galatie : L'hellénisme ne va pas encore comme il devroit, et c'est par notre faute (3). De la part des dieux tout est grand et magnifique, au-dessus de tous les souhaits et de toutes les espérances. Soit dit sans les offenser ; qui eût osé, il y a quelque temps, espérer un tel changement? Quoi donc, croyons-nous que cela suffise? sans regarder ce qui a le plus accru l'athéisme, savoir, l'hospitalité, le soin des sépultures et la feinte gravité des mœurs, nous devons pratiquer tout cela véritablement. Et il ne suffit pas que vous soyez tel, tous les pontifes de Galatie le doivent être. Persuadez-leur d'être gens de bien par raison ou par crainte; autrement privez-les des fonctions du sacerdoce, s'ils ne servent les dieux avec leurs femmes, leurs enfants et leurs domestiques, et s'ils souffrent que dans leurs familles il y ait des galiléens. Avertissez-les ensuite qu'un sacrificateur ne doit point aller au théâtre, ni boire dans un cabaret, exercer un métier vil ou honteux. Honorez ceux qui obéiront, et chassez les autres.

Etablissez en chaque ville plusieurs hôpitaux pour exercer l'humanité envers les étrangers, non-seulement d'entre les nôtres, mais envers tous, pourvu qu'ils soient pauvres. J'ai déjà réglé le fonds nécessaire pour cette libéralité, en commandant que l'on donnât tous les ans par toute la Galatie trente mille boisseaux de blé et soixante mille setiers de vin, dont je veux que le cinquième soit employé pour les pauvres qui servent les sacrificateurs, le reste distribué aux étrangers et aux mendiants. Car il est honteux qu'aucun juif ne mendie, que les impies galiléens, outre leur pauvres, nourrissent encore les nôtres, et que nous les laissions sans secours. Apprenez aux hellénistes de contribuer pour ces œuvres, et à ceux de la campagne d'offrir aux dieux les prémices des fruits. Montrez-leur que ces libéralités sont de nos anciennes maximes. Ensuite il rapporte trois vers de l'Odyssée (4), où Homère, faisant parler Eumée, représente l'obligation d'assister les étrangers et les pauvres, comme envoyés par Jupiter.

Julien continue ainsi : Voyez rarement les gouverneurs chez eux, écrivez-leur le plus souvent. Quand ils entrent dans la ville, qu'aucun sacrificateur n'aille au devant, mais seulement quand ils viennent aux temples des dieux; et qu'il demeure au dedans du vestibule, qu'aucun soldat n'y entre devant eux, mais qui voudra les suivre. Dès que le magistrat touche la porte du lieu sacré, il devient particulier : c'est vous, comme vous savez, qui commandez au dedans, suivant la loi divine à laquelle on ne peut résister sans arrogance. Je suis prêt à secourir les habitants de Pessinonte, s'ils se rendent propice la mère des dieux; s'ils la négligent, non-seulement ils ne seront pas innocents, mais, j'ai peine à le dire, ils ressentiront mon indignation.

Dans un autre écrit adressé aussi à un pontife, il dit qu'il lui a donné cette charge, étant persuadé de son mérite, afin qu'il puisse instruire les autres avec plus d'autorité, non-seulement dans les villes, mais à la campagne (1). J'agirai de concert avec vous, dit-il, moi qui, par la grâce des dieux, porte le titre de souverain pontife; non que j'en sois digne, mais je désire de l'être, et je les en prie continuellement. Il commence ensuite à lui donner des préceptes de morale, et dit que les pontifes doivent vivre comme étant toujours en la présence des dieux, dans une grande pureté, s'abstenant non-seulement de faire des actions déshonnêtes, mais de prononcer ou d'ouïr des paroles sales (2); qu'ils doivent éloigner d'eux les railleries insolentes, et les conversations impures; ne lire ni Archiloque, ni Hipponas, ni les auteurs de l'ancienne comédie : c'est-à-dire du caractère d'Aristophane, qui en effet est très-infâme. Il veut qu'ils se réduisent à l'étude de la philosophie, et encore de celle qui reconnoît les dieux pour auteurs, et qui en parle dignement, c'est-à-dire celle de Pythagore, de Platon, d'Aristote et des stoïciens. Mais il leur défend les épicuriens et les pyrrhoniens, regardant comme un effet de la providence des dieux, que la plupart de leurs livres fussent déjà perdus (3). Il leur conseille de lire les histoires véritables, non les fables composées en forme d'histoire, principalement celles qui traitoient d'amour, comme nos romans, parce qu'elles ne sont propres qu'à allumer les passions. Toute lecture, dit-il, ne convient pas aux personnes consacrées aux dieux, il veut qu'ils s'appliquent principalement à purifier leurs pensées. Qu'ils apprennent les hymnes des dieux, sur tout ceux que l'on chante dans les temples (4). Qu'ils prient souvent en particulier et en public; s'il se peut trois fois le jour, du moins le matin et le soir (5). Qu'ils observent exactement les cérémonies établies par les anciennes lois; qu'ils pratiquent les purifications réglées, principalement la nuit qui précède le jour de leur service; qu'ils viennent ensuite au temple, et y demeurent le temps prescrit par la loi, comme à Rome, de trente jours. Pendant tout ce temps ils doivent s'occuper à méditer la sagesse, à prévoir et à disposer tout ce qui regarde le service des dieux, sans sortir du temple pour aller chez eux, ou à la place publique, ou pour visiter le magistrat. Le temps du service étant passé, le prêtre doit céder la place à un autre; et, revenant à la vie commune, il peut aller chez ses amis, et même se trouver aux repas où il sera prié, mais avec choix; il peut paroître dans la place, mais rarement, et parler au gouverneur, mais pour ceux qu'il doit raisonnablement secourir (1). Dans le temple et pendant le service, il doit porter des habits très-magnifiques; mais au dehors des habits simples et ordinaires, et ne pas abuser pour la vanité de ce qui lui est accordé pour l'honneur des dieux.

Qu'aucun des prêtres, continue-t-il, n'approche, en aucune manière, des spectacles impurs, et ne les introduise dans sa maison (2). Je voudrois les bannir entièrement des théâtres, s'il étoit possible, et les rendre à Bacchus dans leur ancienne pureté (3). Mais, ne croyant pas que cela soit possible, ni expédient quant à présent, je renonce à cette affectation. Seulement je veux que les prêtres laissent au peuple l'impureté des spectacles. Qu'aucun d'eux n'aille donc au théâtre, et n'ait pour ami un comédien, un meneur de chariots, ou un danseur, je leur permets seulement d'aller, s'ils veulent, aux combats sacrés, où il est défendu aux femmes, non-seulement de combattre, mais de regarder. Pour les chasses, qui se font dans les théâtres des villes : non-seulement les prêtres doivent s'en abstenir, mais encore leurs enfants. Après ces paroles de Julien, on ne doit pas s'étonner que les spectacles fussent défendus aux chrétiens.

Il vient ensuite au choix des prêtres, et veut que l'on ne considère que leur affection envers les dieux et envers les hommes, sans s'arrêter aux richesses ni à la naissance (4). Pour les exciter à la libéralité, il dit : Les impies galiléens, ayant observé que nos prêtres négligeoient les pauvres, se sont appliqués à les assister; et comme ceux qui veulent enlever des enfants pour les vendre les attirent en leur donnant des gâteaux, ainsi ils ont jeté les fidèles dans l'athéisme en commençant par la charité, l'hospitalité et le service des tables; car ils ont plusieurs noms pour ces œuvres, qu'ils pratiquent abondamment.

Julien vouloit pousser plus loin l'imitation du christianisme, et établit dans toutes les villes des écoles publiques semblables aux églises, où l'on fit des lectures et des explications, soit pour la morale, soit pour les mystères; que l'on priât à certains jours et à certaines heures à deux chœurs; qu'il y eût des châtiments réglés pour les fautes; des préparations pour être initié aux cérémonies sacrées (1). Outre les hôpitaux, il vouloit bâtir des monastères, c'est-à-dire des lieux de retraite, de méditation et de purification pour les hommes et pour les vierges. Il admiroit entre autres l'usage des lettres ecclésiastiques, que les évêques donnoient aux voyageurs, et sur lesquelles ils étoient reçus par les chrétiens avec toute sorte de charité. Mais Julien n'eut pas le temps d'exécuter tous ces beaux desseins.

VIII. Confessions de Césaire.

Cependant il s'efforçoit de persuader tout ce qu'il pouvoit de chrétiens, par les bienfaits, les honneurs, les promesses, les caresses, descendant jusqu'à des flatteries indignes de son rang. Il attaqua, entre les autres, Césaire, frère de saint Grégoire de Nazianze, qu'il trouva à la cour de Constantinople, exerçant la médecine avec une grande considération (2). Il avoit étudié à Alexandrie, non-seulement la médecine, mais la géométrie, l'astronomie, la philosophie et l'éloquence. Etant venu à Constantinople, son mérite et son extérieur avantageux lui attirèrent l'estime de tout le monde. Pour l'y arrêter on lui offrit des honneurs publics, une alliance noble, et la dignité de sénateur. La ville envoya une députation à l'empereur Constantius, pour le supplier d'y arrêter Césaire en qualité de médecin : ce que l'empereur accorda. Il vivoit noblement à la cour, exerçant sa profession gratuitement, chéri des grands et de l'empereur même. Toutefois il ne se laissoit ni éblouir par les honneurs ni amollir par les délices, et comptoit toujours pour son capital d'être chrétien. Souvent même, il soutint la vérité de la religion par des discours subtils, fervents et pieux.

Quand Julien fut parvenu à l'empire, Césaire demeura quelque temps à sa cour : ce qui causa un grand scandale (3). Saint Grégoire, son frère, lui en écrivit en ces termes : Vous nous couvrez de confusion; je voudrois que vous pussiez entendre ce que disent de vous ceux de la famille, les étrangers et tous les chrétiens qui nous connoissent. Voir le fils d'un évêque servir à la cour, désirer la puissance et la gloire séculière, se laisser vaincre à l'intérêt, et ne pas compter pour toute gloire et pour toute richesse de résister courageusement en cette occasion, et de fuir au plus loin toutes les abominations. Comment les évêques pourront-ils exhorter les autres à ne pas céder au temps, ni se laisser entraîner dans l'idolâtrie? Comment pourront-

(1) Soz. v, c. 18. Greg. Naz. Or. 3, p. 51. 97, etc.
(2) Soz. v, c. 26.
(3) Jul. Ep. 49.
(4) Odyss. XIV, v, 56.

(1) Frag. Jul. p. 545.
(2) P. 547.
(3) P. 550.
(4) P. 552.
(5) P. 553.

(1) P. 554.
(2) P. 555.
(3) P. 556.
(4) P. 557.

(1) Greg. Naz. Or. 3, p. 101, etc. Soz. v, c. 16.
(2) Greg. Naz. tom. 10, p. 163, 164, etc.
(3) Id. Ep. 17.

ils reprendre les autres pécheurs, s'ils n'osent corriger leurs propres enfants? Mon père est si affligé, que la vie lui est insupportable; et je ne le consolois qu'en me rendant caution de votre foi, et l'assurant que vous cesseriez de nous affliger. Pour ma mère, on n'ose lui dire cette nouvelle, et on emploie mille inventions pour la lui cacher : la foiblesse de son sexe et l'ardeur de sa piété la lui rendroient insupportable. Profitez de cette occasion, vous n'en aurez jamais une plus belle de vous retirer.

Cette lettre ne fut pas sans effet, et Césaire ne trompa pas l'espérance de son frère (1). Julien, qui l'estimoit pour son esprit et sa doctrine, fit tous ses efforts pour le gagner, et l'attaqua par des discours artificieux devant un grand nombre de témoins. Mais Césaire repoussa tous ses artifices comme des jeux d'enfants, et protesta à haute voix qu'il étoit chrétien et qu'il le seroit toujours. Julien s'écria : O l'heureux père! ô les malheureux enfants! sachant que Grégoire, qu'il avoit connu à Athènes, ne lui étoit pas moins opposé, et réserva de s'en venger après la guerre de Perse. Cependant Césaire quitta la cour, et se retira chez son père, en Cappadoce, par un exil volontaire et glorieux.

IX. Confessions de soldats chrétiens.

Julien pervertit un grand nombre de soldats et d'officiers de ses troupes; les uns ambitieux et intéressés, les autres foibles dans la foi, qui n'avoient pour loi que la volonté du prince. C'étoit une ancienne coutume d'adorer, non-seulement les empereurs, mais encore leurs images (2); et cette adoration n'étoit qu'un honneur civil, sans rapport à la religion. Les images des empereurs étoient ordinairement accompagnées de victoires, de captifs ou d'autres semblables figures indifférentes; mais Julien fit joindre aux siennes des idoles, afin qu'on ne pût leur rendre les honneurs ordinaires sans idolâtrie, Jupiter qui sortoit du ciel, et lui présentoit la couronne et la pourpre; Mars et Mercure, qui le regardoient, comme pour rendre témoignage à sa valeur et à son éloquence. La plupart n'y firent point de réflexion, et les adorèrent; quelque peu évitèrent ce piége, étant mieux instruits et plus pieux, et ils en furent punis comme d'un manque de respect envers l'empereur; il surprit encore plusieurs soldats par cet artifice. C'étoit la coutume qu'en certaines occasions, l'empereur, assis sur un tribunal élevé, distribuoit de sa main des largesses à ses troupes, leur donnant des pièces d'or, selon leur rang et leur mérite. Julien y ajouta une cérémonie extraordinaire; il fit mettre auprès de lui un autel avec des charbons ardents, et de l'encens sur une table, voulant que chacun mît de l'encens sur le feu avant de recevoir son or (1). Ceux qui furent avertis évitèrent le piége, en feignant d'être malades; quelques-uns, par intérêt ou par crainte, négligèrent leur salut, la plupart ne s'aperçurent point de l'artifice; quelques-uns de ces derniers s'en allèrent manger ensuite, et, voulant boire, ils invoquaient à leur ordinaire le nom de Jésus-Christ, levant les yeux au ciel, et faisoient le signe de la croix sur la coupe. Un de leurs camarades s'en étonna et leur dit : Qu'est ceci? vous invoquez Jésus-Christ après l'avoir renoncé? Comment! répondirent les autres, demi-morts d'étonnement, que voulez-vous dire? Parce, dit-il, que vous avez mis de l'encens sur le feu. Aussitôt ils s'arrachèrent les cheveux, jetant de grands cris, se levèrent de table, et coururent dans la place, transportés de zèle, criant et disant : Nous sommes chrétiens dans le cœur; que tout le monde l'entende; et Dieu premièrement, à qui nous vivons, et pour qui nous voulons mourir. Nous ne vous avons point trompé, Sauveur Jésus, nous n'avons point renoncé à la bienheureuse confession; si la main a failli, le cœur ne l'a point suivie; l'empereur nous a trompés; nous renonçons à l'impiété, nous voulons l'expier par notre sang.

Ils coururent jusqu'au palais, et, jetant aux pieds de l'empereur l'or qu'ils avoient reçu, ils s'écrièrent : Vous ne nous avez pas fait un présent; vous nous avez condamnés à mort; faites-nous grâce; immolez-nous à Jésus-Christ; jetez-nous dans le feu, coupez nos mains criminelles; donnez votre or à d'autres, qui le prendront sans regret. L'empereur fut tellement irrité de leur hardiesse, que, dans le premier mouvement, il commanda qu'on leur coupât la tête. On les mena hors de la ville, et le peuple les suivit, admirant leur courage (2). Quand ils furent arrivés au lieu de l'exécution, le plus âgé de tous pria le bourreau de commencer par le plus jeune, de peur que le supplice des autres ne le décourageât. Ce jeune homme, nommé Romain, s'étoit déjà mis à genoux, et le bourreau avoit l'épée nue à la main, quand on vint annoncer la grâce, et crier de loin de ne les pas exécuter. En effet, Julien y ayant fait reflexion, ne voulut pas leur donner la gloire du martyre. Le jeune soldat en fut pénétré de douleur, et dit : C'est que Romain n'étoit pas digne de porter le nom de martyr. L'empereur ne leur fit grâce que de la vie, et les bannit aux extrémités de l'empire, leur défendant de demeurer dans les villes.

Entre les officiers chrétiens qui préférèrent leur religion à leur fortune, on remarque les empereurs qui succédèrent les premiers à Julien, savoir, Jovien, Valentinien et Valens. La confession de Valentinien fut remarquable. Comme il commandoit la compagnie des gardes de l'empereur, que l'on nommoit Joviens, il étoit de son devoir de le suivre, et d'être toujours le plus proche de sa personne (1). Julien entroit un jour en dansant dans le temple de la Fortune, et des deux côtés de la porte étoient des gardiens du temple, avec des branches trempées d'eau lustrale, pour en arroser ceux qui entroient (2). Une goutte de cette eau étant tombée sur le manteau de Valentinien, il donna un coup de poing au ministre du temple, disant qu'il l'avoit souillé de cette eau impure, et déchira l'endroit de son manteau qu'elle avoit touché. L'empereur en fut irrité et le bannit, sous prétexte qu'il ne tenoit pas sa compagnie en bon état, ne voulant pas lui procurer l'honneur d'être confesseur de Jésus-Christ. Il le relégua dans une garnison d'un pays désert (3), Sozomène dit à Mélitine, en Arménie, Philostorge à Thèbes, dans la Haute-Egypte, et peut-être fut-il transféré de l'une à l'autre. Mais il ne fut point cassé pour cela ni privé de sa charge, non plus que son frère Valens ni Jovien, parce que Julien les jugeoit utiles au service de l'état.

(1) Or. 10, p. 167, C.

(2) Greg. Naz. Or. 3, p. 83, 84.

(1) Theod. III, c.16. Soz. V, c. 17.

(2) Theod. III, c. 17.

X. Martyrs sous Julien.

Nonobstant sa feinte douceur et ses précautions pour priver les chrétiens de la gloire du martyre, ils furent persécutés ouvertement en divers lieux, et il y eut plusieurs martyrs (4). Les ordres que l'empereur donna pour rétablir l'idolâtrie remplirent les villes de séditions. Les païens ouvrirent leurs temples, et allumèrent du feu sur leurs autels; la terre fut arrosée du sang des victimes, l'air rempli de l'odeur de la graisse. Ils couroient par les rues comme agités de démons qu'ils adoroient, se moquant des chrétiens, et leur insultant avec la dernière insolence. Les chrétiens les plus imparfaits ne pouvant souffrir leurs blasphèmes, répondoient par des injures, et leur reprochoient l'absurdité de leur religion. Les païens, fiers de la protection de l'empereur, en venoient bientôt aux coups, et leurs violences demeuroient impunies; car l'empereur les dissimuloit, et donnoit au contraire les charges civiles et militaires aux plus cruels ennemis des chrétiens, qui leur faisoient tous les maux possibles, hors de les contraindre ouvertement à sacrifier. Ainsi, Julien, sous prétexte de liberté de religion, mit la confusion par tout l'empire.

Pour commencer l'histoire de ces martyrs, par le voisinage de Constantinople à Dorostore en Thrace, c'est-à-dire en Mésie, comprise sous le gouvernement général de Thrace, Emilien fut jeté au feu par les soldats, sous le vicaire Capitolin, pour avoir renversé des autels (1). A Mère ou Myre, ville épiscopale de Phrygie, le gouverneur de la province, Amachius, commanda d'ouvrir le temple, d'en ôter les ordures et de nettoyer les idoles. Les chrétiens en furent sensiblement affligés; trois d'entre eux, Macédonius, Théodule et Tatien, transportés de zèle, se jetèrent de nuit dans le temple et brisèrent les idoles. Le gouverneur, extrêmement irrité, étoit prêt à faire mourir plusieurs personnes de la ville qui en étoient innocentes; mais les auteurs de l'action se présentèrent d'eux-mêmes, ne voulant pas que d'autres mourussent pour eux. Le gouverneur leur offrit leur grâce s'ils vouloient sacrifier; ils aimèrent mieux mourir, et il leur fit souffrir toutes sortes de tourments. On les mit enfin sur des grils, et, après y avoir été quelque temps, ils dirent : Amachius, si tu veux manger de la chair rôtie, fais-nous tourner de l'autre côté, de peur de ne nous trouver qu'à demi cuits; et ils finirent ainsi leur vie.

A Pessinonte, en Galatie, sur les confins de la Phrygie, deux jeunes hommes souffrirent le martyre en présence de Julien même (2). Car, ayant demeuré environ huit mois à Constantinople, il se mit en chemin vers le commencement de l'été pour aller à Antioche, et se préparer à la guerre contre les Perses. Il passa d'abord à Chalcédoine, puis à Nicomédie, qu'il trouva encore toute désolée du tremblement de terre, et y fit des libéralités considérables. De là, il vint par Nicée aux confins de la Galatie; puis, prenant à la droite, il se détourna pour aller à Pessinonte voir l'ancien temple de la mère des dieux, d'où l'idole avoit été transportée à Rome par Scipion Nasica (3). Julien y honora la déesse par des sacrifices et des vœux, et en donna le sacerdoce à une femme, nommée Callixène, qui étoit déjà prêtresse de Cérès, et éprouvée, comme il dit, par une longue fidélité au service des dieux. Ce fut là qu'il fit mourir ces deux jeunes chrétiens. L'un avoit renversé l'autel de la déesse, et, étant amené devant l'empereur, il se moqua de sa pourpre et de ses vains discours; l'autre, se voyant tout déchiré de coups et n'ayant plus qu'un souffle de vie, montra aux bourreaux une jambe qui restoit entière, se plaignant qu'ils l'eussent épargnée. Enfin, tous deux furent exposés au feu et aux bêtes, et souffrirent le martyre avec leur mère et l'évêque de la ville.

XI Saint Basile, prêtre d'Ancyre, etc.

De Pessinonte, Julien revint à Ancyre, ca-

(1) Socr. III, c. 13. Aug. XVIII, Civit. 1, 2. Sozom. VI, c. 6.

(2) Theod. III, c. 16.

(3) Soz. VI, c. 6. Philost. VIII, c. 7. Socr. IV, c. 1.

(4) Theod. III, c. 6.

(1) Theod. III, c. 7. Chr. Pasc. 5, an. 363, p. 297. Hier. Chr. an. 363. Socr. III, c. 15. Acta sinc. p. 649. Soz. V, c. 11.

(2) Greg. Naz. Or. 4, p. 133, A. Goth. Chr. G. Th. Amm. XXII, c. 9.

(3) Liban. Pane. p. 247, B. Jul. Epist. 21. Gr. Naz. ibid.

pitale de Galatie. Là étoit un prêtre, nommé Basile comme l'évêque, mais bien différent (1). Car, sous le règne de Constantius, ce prêtre résista toujours constamment aux ariens (2); jusque-là qu'Eudoxe et ceux de son parti dans le concile de Constantinople lui défendirent de tenir les assemblées ecclésiastiques. Depuis le règne de Julien, le prêtre Basile alloit par toute la ville, exhortant publiquement les chrétiens à demeurer fermes sans se souiller par les sacrifices et les libations des païens. Son zèle le rendit odieux aux gentils; et un jour enfin, les voyant sacrifier publiquement, il s'arrêta, et, jetant un grand soupir, il pria Dieu qu'aucun chrétien ne tombât dans cet excès. Alors on le prit, et on le présenta au gouverneur de la province, nommé Saturnin, l'accusant de sédition, d'avoir renversé des autels et dit des injures à l'empereur. Le gouverneur, l'ayant interrogé, et le trouvant ferme dans la foi, le fit suspendre et déchirer jusqu'à lasser les bourreaux, puis l'envoya en prison.

Cependant il en donna avis à l'empereur, qui n'étoit pas encore à Ancyre (3). Il envoya le comte Elpidius, qui avoit renoncé au christianisme par complaisance pour lui, et Pégasse, aussi apostat, qui, n'ayant pu ébranler la constance de Basile, le firent encore interroger et tourmenter par le gouverneur. Julien vint quelque temps après à Ancyre; les sacrificateurs allèrent au devant de lui, portant avec eux l'idole d'Hécate; et, quand il fut entré dans le palais, il les assembla et leur distribua de l'argent. Le lendemain, pendant les spectacles, Elpidius lui fit son rapport touchant Basile, et, au sortir du théâtre, Julien commanda qu'on l'amenât au palais. Basile lui reprocha son apostasie, et lui prédit que Jésus-Christ lui ôterait bientôt l'empire. Alors Julien dit : Je voulois te renvoyer, mais l'impudence avec laquelle tu rejette mes conseils et me dis des injures, m'oblige à te maltraiter. Il laissa à un comte, nommé Frumentin, le soin de le tourmenter et partit pour Antioche. Le comte, ayant encore éprouvé en vain la constance du martyr, le fit mourir dans les tourments le vingt-huitième jour de juin, l'an trois cent soixante-deux. On compte trois autres martyrs qui souffrirent sous Julien à Ancyre, Mélasippe, Antoine et Carina (4).

Philorome, qui étoit aussi à Galatie, confessa le nom de Jésus-Christ en présence de Julien, et lui parla si hardiment, qu'il le fit raser et l'exposa à des enfants pour lui donner des soufflets (5). Philorome lui en rendit grâce, et dès lors renonça au monde et embrassa la vie ascétique, et s'y rendit si illustre, qu'il étoit honoré des personnes les plus nobles, quoiqu'il fût de condition servile, et né d'une mère esclave. Il fut ordonné prêtre, et vécut plus de quatre-vingts ans. Busiris, hérétique de la secte des encratites ou abstinents, fut aussi pris à Ancyre de Galatie, apparemment après le départ de Julien. On l'accusoit d'avoir insulté aux païens, et le gouverneur le fit amener en public, et pendre au chevalet (1). Busiris leva les mains sur sa tête pour découvrir ses côtes, et dit au gouverneur : Il ne falloit point donner à tes officiers la peine de me pendre et de me dépendre, je me tiendrai en cette posture autant qu'il te plaira. Le gouverneur fut étonné de la promesse, et encore plus de l'exécution. Car Busiris tint ses bras élevés tandis qu'on le déchiroit avec les ongles de fer, et demeura ferme en cette posture autant que le gouverneur voulut. Il fut mis en prison, et délivré quelque temps après sur la nouvelle de la mort de Julien. Il vécut jusqu'au règne de Théodose, renonça à l'hérésie, et revint à l'Eglise catholique.

XII. Martyrs en Cappadoce.

De Galatie, Julien, continuant son voyage, passa en Cappadoce, où il y eut aussi des martyrs, particulièrement à Césarée, qui en étoit la capitale (2). Julien la haïssoit, parce qu'elle étoit presque toute chrétienne. Depuis longtemps on y avoit abattu les temples de Jupiter et d'Apollon, regardés comme les dieux tutélaires de la ville (3). Celui de la Fortune restoit seul, et les chrétiens venoient encore de l'abattre sous son règne. Il en punit toute la ville, il l'effaça du catalogue des cités, quoiqu'elle fût métropole de la province, et voulut qu'elle reprît son ancien nom de Mazaca, lui ôtant celui de Césarée, que l'empereur Tibère lui avoit donné (4). Il se plaignit que les païens ne se fussent pas exposés pour secourir leur fortune, sans considérer leur petit nombre. Il ôta aux églises de la ville et de son territoire tout ce qu'elles possédoient en meubles et en immeubles, employant les tourments pour en faire la recherche, et les condamna en trois cents livres d'or, qu'il fallut payer comptant en son trésor. Il fit enrôler tous les clercs entre les bas officiers ministres de justice sous le gouverneur de la province, qui étoit la milice la plus méprisable et souvent onéreuse. Quant aux laïques, il les fit taxer avec leurs femmes et leurs enfants, pour payer le tribut comme dans les villages, les menaçant avec serment que, s'ils ne rétablissoient promptement les temples, il ne cesseroit point de maltraiter la ville, et que les têtes des galiléens ne seroient point en sûreté (5). Tous ceux qui avoient mis la main à la démolition du temple de la Fortune furent punis, les uns de mort, les autres d'exil (6); et entre ceux qui souffrirent la mort pour cette cause, on

(1) Amm. ibid.
(2) Soz. V, c. 11. Act. sin. p. 550.
(3) Theod. III, c. 12.
(4) Martyr. 7 nov.
(5) Pal. Laus. 113.

(1) Soz. V, 11.
(2) Soz. V, c. 4, D.
(3) Greg. Naz. Or. 3, p. 91, D. Or. 19, p. 309.
(4) Soz. ibid. Eus. Chr. Lat. an. 7, Tiber.
(5) V. Vales. hîc. in Soz. V, c. 4.
(6) Soz. IV, c. 11.

compte Eupsychius, de noble race, et nouvellement marié, que l'Eglise honore comme martyr le neuvième d'avril (1).

XIII. Eusèbe, évêque de Césarée en Cappadoce.

Diane, évêque de la même ville de Césarée, mourut vers ce temps-là (2) Etant tombé malade, il appela ses clercs, entre lesquels étoit saint Basile, et leur dit : Dieu m'est témoin que, quand j'ai consenti à la formule de foi dressée à Constantinople, je l'ai fait en simplicité, sans prétendre porter préjudice à la foi de Nicée (3). Je n'ai dans le cœur que ce que j'ai reçu par la même tradition, et je souhaite de n'être jamais séparé des bienheureux trois cent dix-huit évêques qui ont publié cette sainte confession de foi. Tous les assistants demeurèrent pleinement satisfaits; ils embrassèrent sa communion, et il ne leur resta aucune peine contre lui.

Après sa mort, la ville se trouva divisée pour le choix d'un évêque (4) : la dignité du siége métropolitain et le zèle pour la religion échauffoit les esprits, quelques-uns même suivoient les mouvements de l'amitié particulière. Enfin tout le peuple s'accorda à choisir un des premiers de la ville, nommé Eusèbe, homme d'une vertu singulière, mais qui n'étoit pas encore baptisé. Ils l'enlevèrent malgré lui avec le secours des soldats qui se trouvèrent présents, le mirent dans le sanctuaire, le présentèrent aux évêques qui étoient assemblés pour l'élection, et les prièrent de le baptiser et l'ordonner évêque, mêlant la persuasion et la violence. Les évêques cédèrent à la multitude; ils baptisèrent Eusèbe, l'ordonnèrent évêque et l'intronisèrent. Mais, quand ils se furent retirés et se virent en liberté, ils résolurent de déclarer nul tout ce qu'ils avoient fait et l'ordination illégitime, comme n'étant qu'une cérémonie extérieure, où leur volonté n'avoit eu aucune part. Ils vouloient même s'en prendre à Eusèbe, comme auteur de la violence.

Le saint vieillard Grégoire, évêque de Nazianze, et l'un d'entre eux, ne fut pas de cet avis. Car, disoit-il, puisque Eusèbe a été forcé aussi bien que vous, il a droit de vous accuser de son côté; et vous n'êtes pas plus excusables que lui. Il falloit résister alors jusqu'à la dernière extrémité, et non pas venir ensuite attaquer Eusèbe, principalement dans ce temps, où il seroit plus à propos d'apaiser les anciennes inimitiés que d'en exciter de nouvelles. En effet, l'empereur étoit présent, indigné de cette élection. Il la traitoit de sédition, menaçant Eusèbe en particulier; et c'étoit le même temps où la ville étoit en plus grand péril à cause du temple de la Fortune. Le gouverneur vouloit profiter de l'occasion pour faire sa cour aux dépens d'Eusèbe, avec qui il étoit brouillé d'ailleurs. Il écrivit donc aux évêques qui l'avoient ordonné, pour les obliger à l'accuser, mêlant des menaces dans ses lettres, et ajoutant que l'empereur le vouloit. Le vieillard Grégoire, ayant reçu la lettre qui s'adressoit à lui, répondit sans hésiter : Très-puissant gouverneur, nous ne reconnoissons pour censeur de notre conduite et pour maître, que celui à qui l'on fait maintenant la guerre, c'est-à-dire Jésus-Christ. Il examinera cette ordination que nous avons faite selon les règles et qui lui est agréable. Pour vous, il vous est très-facile de nous faire violence en toute autre chose; mais personne ne nous empêchera de défendre ce que nous avons bien fait, si ce n'est que vous fassiez aussi quelque loi sur ce sujet, vous à qui il n'est pas permis de prendre connoissance de nos affaires. Le gouverneur fut d'abord irrité de cette lettre, mais ensuite il l'admira; et elle apaisa même la colère de l'empereur. La suite justifia la providence, qui avoit conduit l'élection d'Eusèbe.

Le vieillard Grégoire se signala encore en défendant son église de Nazianze (1). On y envoya, comme dans les autres villes, une compagnie de soldats armés d'arcs et de flèches, pour s'emparer de l'église, ou pour la ruiner; mais Grégoire résista avec un tel zèle, que le capitaine fut obligé d'abandonner l'entreprise et de se retirer au plus vite pour se mettre en sûreté. Le saint vieillard faisoit faire des prières publiques pour obtenir la délivrance de l'Eglise et la fin de la persécution; mais en particulier il prioit durant la nuit, couchant sur la terre, nonobstant son grand âge, et arrosant le pavé de ses larmes. Ce qu'il continua pendant près d'une année, et si secrètement, qu'il s'en seroit caché même à sa famille si son fils Grégoire ne l'eût découvert.

XIV. Saint Grégoire de Nazianze et saint Basile, prêtres.

Le fils avoit été ordonné prêtre vers le commencement de cette année, mais avec une extrême répugnance; car, outre les raisons générales de la dignité du sacerdoce, de la sainteté et de la capacité qu'il demande, il voyoit des difficultés particulières dans un temps où l'Eglise étoit si cruellement déchirée au dedans par les hérétiques, et attaquée au dehors par les païens. Son père n'ignoroit pas ses sentiments, et toutefois le peuple conspirant avec lui, il l'éleva au second rang du sacerdoce, le chargeant de l'instruction des catéchumènes et du ministère de la parole, dont il ne pouvoit presque plus s'acquitter à cause de son grand âge (2). Le fils, accablé de ce coup inopiné, se retira peu de jours après dans la solitude du Pont, auprès de saint Ba-

(1) Martyr. Rom. et ib. Baron.
(2) Bas. Ep. 86.
(3) P. 919, D. Sup. XIV, n. 24.
(4) Greg. Naz. Or. 19, p. 308, C.

(1) Greg. Naz. 19, p 307, D.
(2) Carm. I, p. 6, C.

sile ; mais, ayant un peu digéré son chagrin, pressé par l'affection de son père et de tout le peuple fidèle, frappé de l'exemple de Jonas, et, craignant de résister à l'ordre de Dieu, il revint à Pâques, qui, cette année trois cent soixante-deux, étoit le trente-un de mars. Il parla dans l'église le jour de la fête, dont il prit occasion pour se pardonner réciproquement la violence qu'ils lui avoient faite en son ordination, et le chagrin qu'il leur avoit donné par sa retraite. Plusieurs de ceux qui avoient désiré Grégoire avec plus d'empressement, ne se trouvèrent pas à ce premier sermon. Il en fut touché, et par un second discours il leur en fit des reproches animés d'une charité sincère. Mais, comme il savoit que plusieurs avoient blâmé sa retraite, l'accusant de mépriser les ordres, ou d'aspirer à un plus haut rang que la prêtrise, il fit quelque temps après son apologie par un grand discours, où il traite à fond la dignité, les devoirs et les périls du sacerdoce, et rend de solides raisons de sa crainte et de sa fuite, de sa soumission et de son retour (1).

Saint Basile fut ordonné prêtre vers le même temps. Il étoit revenu à Césarée, et assista à la mort de l'évêque Dianée. Eusèbe, qui étoit néophyte, voulut s'appuyer du secours d'un homme vertueux, instruit et éloquent comme Basile, et déjà éprouvé dans le ministère ecclésiastique; car il avoit l'ordre de lecteur. Saint Basile écrivit sur son ordination à son ami saint Grégoire, qui lui répondit : Vous avez aussi été pris (2). On nous a mis par force au rang des prêtres, que nous ne désirions pas. Car nous sommes témoins l'un et l'autre combien nous chérissons la philosophie humble et cachée. Peut-être eût-il mieux valu que cela ne fût point arrivé ; mais je ne sais qu'en dire, jusqu'à ce que je connoisse la conduite de l'esprit. Puisque la chose est faite, il faut s'y soumettre, principalement à cause du temps, qui nous attire les langues des hérétiques, et ne pas faire honte à ceux qui nous ont confié le ministère, ou au genre de vie que nous avons embrassé. On croit que le premier sermon de saint Basile fut l'explication du commencement des proverbes.

Eusèbe, son évêque, par un effet de la foiblesse humaine, eut ensuite un différent avec lui, dont on ne sait pas le sujet. Seulement on conjecture qu'il étoit jaloux de l'autorité que lui donnoient son éloquence et sa vertu (3). Les moines, qui regardoient saint Basile comme leur chef, prirent son parti, et attirèrent une grande quantité de peuple, même des plus considérables. D'ailleurs la personne d'Eusèbe étoit peu favorable, à cause de son ordination plus violente que canonique ; enfin il se trouvoit alors à Césarée des évêques d'Occident, qui prenoient le parti de saint Basile, et attiroient à eux tout ce qu'il y avoit de catholiques. On croit que c'étoient saint Eusèbe de Verceil et Lucifer de Cagliari (1). L'église de Césarée alloit donc être déchirée par un schisme, si la sagesse de saint Basile ne l'eût prévenu. Il se retira dans le Pont avec saint Grégoire de Nazianze, et gouverna les monastères qui y étoient établis.

XV. Julien à Antioche.

L'empereur Julien, continuant son voyage, passa de Cappadoce en Cilicie, vint à Tarse, et enfin à Antioche, où il arriva à la fête d'Adonis, c'est-à-dire à la fin du mois de juillet. Et comme cette fête se célébroit par des chants lugubres, pour plaindre la mort d'Adonis, tué par un sanglier et pleuré par Vénus, elle parut aux païens d'un triste présage pour l'entrée de l'empereur dans la capitale de l'Orient (2). Il visitoit tous les temples sur les collines et sur les montagnes les plus rudes. Ainsi, peu de temps après son arrivée à Antioche, il alla au mont Cassien visiter un fameux temple de Jupiter, et en revint promptement pour la fête d'Apollon, qui se célébroit tous les ans au bourg de Daphné, près d'Antioche, à deux lieues de l'autre côté du fleuve Oronte (3) : c'étoit au dixième mois, nommé Loüs par les Macédoniens, qui répondoit au mois d'août. Julien s'attendoit à voir dans cette occasion la richesse et la magnificence d'Antioche. Il se figuroit une grande pompe, des victimes, des libations, des parfums, des danses, de jeunes hommes revêtus de robes blanches et superbement ornés. Quand il fut entré dans le temple, il fut bien surpris de n'y trouver ni victimes, ni encens, pas même un gâteau. Il crut que tout l'appareil étoit dehors, et que l'on attendoit qu'il donnât le signal, comme souverain pontife. Enfin il demanda ce que la ville devoit sacrifier à cette fête. Le sacrificateur lui répondit : J'apporte une oie de chez moi, la ville n'a rien préparé. Alors Julien, s'adressant au sénat, parla ainsi : Il est étrange qu'une si grande ville témoigne plus de mépris pour les dieux que la moindre bourgade des extrémités du Pont; et que, possédant des terres immenses, aujourd'hui que la fête de son dieu arrive la première, depuis que les dieux ont dissipé le nuage de l'impiété, elle n'offre pas un oiseau, elle qui devroit immoler des bœufs par tribu, ou du moins un taureau en commun pour toute la ville. Il n'y a que le sacrificateur, lui qui devroit plutôt remporter chez lui ses portions de vos offrandes. Chacun de vous permet à sa femme d'emporter tout hors de chez lui pour donner aux galiléens; et, nourrissant les pauvres de vos

(1) Or. 2, p. 46. Or. 1.
(2) Greg. Naz. Or. 20, p. 336, B. Greg. Naz. Ep. 11.
(3) Greg. Naz. Or. 20, p. 336, C. p. 337.

(1) Elias. Cret. n. 53, Inf. n. 28.
(2) Amm. XXII, c. 2. Hier. in VIII, Ezech. Goth. Chr. C. Th.
(3) Mis. p. 997, etc.

biens, elles donnent crédit à l'impiété. Pour célébrer sa naissance, chacun prépare deux fois le jour une table magnifique à ses amis ; à cette fête solennelle personne n'a apporté ni huile pour la lampe, ni libation, ni victime, ni encens. Un homme raisonnable ne seroit pas content d'un tel procédé, bien loin qu'il puisse être agréable aux dieux (1). Ainsi parloit Julien auprès de l'autel aux pieds de l'idole; mais ni le sénat, ni le peuple d'Antioche ne fut touché de sa harangue.

XVI. Conversion du fils d'un sacrificateur.

La fête de Daphné duroit sept jours, pendant lesquels Julien fit un festin public selon la coutume. Le sacrificateur avoit deux fils qui étoient ministres du temple, et arrosoient d'eau lustrale les viandes que l'on servoit à l'empereur (2). L'un d'eux fit cette fonction le premier jour, et aussitôt s'enfuit à Antioche en courant, et alla trouver une vertueuse diaconesse, amie de sa mère, qui l'avoit souvent exhorté à se faire chrétien. Après la mort de sa mère, il avoit continué de la voir, et, ayant profité de ses instructions, il lui demanda enfin comment il pourroit embrasser la religion qu'elle lui enseignoit. Il faut, lui dit-elle, fuir votre père, lui préférer celui qui vous a créés l'un et l'autre, et passer dans une ville où vous puissiez éviter les mains de l'empereur, et je vous promets d'en prendre soin. Je viendrai, répondit le jeune homme, et je remettrai mon âme entre vos mains. Ce fut donc en exécution de cette promesse qu'il s'enfuit de Daphné, et vint chez la diaconesse, la priant d'accomplir sa parole. Elle se leva aussitôt, et le mena à saint Mélèce. Car il étoit revenu à Antioche, sur la liberté que l'empereur avoit donnée aux exilés. Il fit demeurer quelque temps ce jeune homme dans une chambre haute. Cependant son père le cherchoit. Après avoir fait le tour de Daphné, il vint à Antioche, il parcourut toutes les rues ; enfin, passant devant le logis de saint Mélèce, il vit son fils qui regardoit par le treillis de la fenêtre. Il y courut et l'en tira de force, l'emmena chez lui, et premièrement lui donna quantité de coups de fouet ; puis, ayant fait rougir au feu de grandes aiguilles, il lui en perça les mains, les pieds et le dos, et ensuite il l'enferma dans sa chambre, qu'il barricada par dehors, et s'en retourna à Daphné. Le jeune homme, rempli d'un zèle extraordinaire, brisa toutes les idoles de son père; puis, craignant sa colère, il pria Jésus-Christ de le délivrer. Car c'est pour vous, disoit-il, que j'ai souffert et que j'ai fait tout ceci. Comme il parloit ainsi, les barricades tombèrent, les portes s'ouvrirent, et il courut chez la diaconesse qui l'avoit instruit. Elle l'habilla en femme, le prit avec elle dans sa litière, et le ramena à saint Mélèce, qui le mit entre les mains de saint Cyrille de Jérusalem, avec lequel il partit la nuit et s'en alla en Palestine (1). Théodoret, qui raconte cette histoire, l'avoit apprise de la propre bouche de celui à qui elle étoit arrivée, qui la lui raconta dans sa vieillesse, ajoutant qu'après la mort de Julien il avoit même converti son père le sacrificateur.

XVII. Martyrs en Syrie.

Julien, voyant Antioche toute chrétienne, la prit en aversion; mais il fut très-content des villes voisines. Car, aussitôt qu'il eut donné ses ordres pour rétablir l'idolâtrie, elles relevèrent les temples, renversèrent les tombeaux des martyrs, et persécutèrent ouvertement les chrétiens (2). A Aréthuse en Syrie, l'évêque Marc avoit abattu du temps de Constantius un temple très-respecté des païens, et très-magnifique, il avoit bâti une église, et converti grand nombre d'infidèles (3). Sous Julien, voyant les païens prêts à faire éclater contre lui la haine qu'ils gardoient depuis long-temps, il voulut d'abord s'enfuir, suivant le précepte de l'Evangile (4) ; mais, sachant que l'on avoit pris à sa place quelques personnes de son troupeau, il revint et se livra aux persécuteurs. Ils le prirent, tout le peuple s'amassa autour de lui; ils le traînèrent par les rues, le prenant aux cheveux et partout où ils pouvoient atteindre, sans avoir pitié de sa vieillesse, ni respecter sa vertu et sa doctrine : ils le dépouillèrent premièrement, et le fouettèrent par tout le corps, ensuite ils le jetèrent dans les cloaques infects, et, l'en ayant retiré, ils l'abandonnèrent à la multitude des enfants, leur commandant de le percer sans miséricorde des stylets dont ils écrivoient. On lui serra les jambes avec des cordes jusqu'aux os, on lui coupa les oreilles avec du fil fort et délié. Après cela, ils le frottèrent de miel, et le mirent dans un panier suspendu en l'air au fort de l'été, à midi, au plus grand soleil, pour attirer sur lui les guêpes et les abeilles. Ils le tourmentoient ainsi, pour l'obliger à rebâtir le temple qu'il avoit abattu, ou du moins à en payer les frais; mais il souffrit tout sans jamais vouloir rien promettre. Et comme ils crurent que sa pauvreté le mettoit hors d'état de trouver une si grosse somme, ils lui en remirent la moitié ; mais, loin de leur rien accorder, ils les railloit encore suspendu comme il étoit, et percé de coups, leur disant qu'ils étoient bas et terrestres, et lui céleste et élevé. Ils se réduisirent à lui demander une petite partie de la dépense de ce bâtiment ; mais il leur dit qu'il y avoit autant d'impiété à donner une obole qu'à donner tout. Enfin ils le laissèrent aller, vaincus

(1) Ibid. p. 100.
(2) Theod. III, c. 24.

(1) V. Vales. hic.
(2) Mis. p. 95. The. III, Hist. c. 7.
(3) Greg. Naz. Or. 3, p. 88. Soz. V, c. 10.
(4) Matth. X, 23.

par sa patience, et dans la suite ils reçurent même de sa bouche les instructions de la véritable religion. La constance de cet évêque frappa tellement le préfet du prétoire, qui étoit païen, qu'il dit à Julien : N'est-il pas honteux, seigneur, que les chrétiens soient tellement au-dessus de nous, et que nous soyons vaincus par un vieillard, qu'il ne seroit pas même glorieux de vaincre ?

Les temples abattus étoient un prétexte général de persécuter les chrétiens, car Julien avoit ordonné de les rebâtir partout à leurs dépens ; mais il sembloit que Marc d'Aréthuse dût être épargné en particulier, puisqu'il avoit été un des évêques qui avoient sauvé Julien au commencement du règne de Constantius, en le cachant lorsque toute sa famille fut en péril. Au reste, Marc d'Aréthuse avoit été toujours du parti des ariens, ou du moins des demi-ariens, entre lesquels il s'étoit signalé; mais les louanges que lui donne saint Grégoire de Nazianze, qui sans doute le connoissoit parfaitement, donnent sujet de croire qu'il étoit alors dans la communion de l'Eglise (1).

A Héliopolis en Phénicie, près du mont Liban, étoit un diacre, nommé Cyrille, qui du temps de Constantin avoit brisé plusieurs idoles (2). Les païens en avoient gardé un tel ressentiment, qu'ils ne se contentèrent pas de le tuer, mais ils lui fendirent le ventre et mangèrent de son foie. La punition divine éclata sur tous ceux qui avoient pris part à cette inhumanité. Les dents leur tombèrent toutes à la fois, leur langue se corrompit, et ils perdirent la vue (3). En la même ville d'Héliopolis, des vierges consacrées à Dieu, qui ne se laissoient voir à personne, furent produites en public, dépouillées, exposées nues à la vue et aux insultes de tout le peuple. Ils leur rasèrent la tête, leur ouvrirent le ventre, et y jetèrent de l'orge qu'ils firent manger à des pourceaux, pour les engager à leur dévorer les entrailles avec le grain qui les couvroit. On croit que ce qui les anima d'une telle fureur contre ces vierges, c'est que Constantin leur avoit défendu de prostituer leurs filles, comme ils avoient accoutumé, lorsqu'il y fit bâtir la première église, après avoir ruiné le temple de Vénus (4).

XVIII. Martyrs à Gaze.

A Gaze et à Ascalon en Palestine, on exerça les mêmes cruautés sur des prêtres et des vierges (5) : de leur fendre le ventre, et d'y faire manger de l'orge aux pourceaux. A Gaze même, trois frères, Eusèbe, Nestable et Zénon, furent cruellement martyrisés. On les prit dans leurs maisons où ils étoient cachés, on les mit en prison, on les fouetta (1). Ensuite le peuple, assemblé au théâtre, cria que c'étoient des sacriléges, qui avoient abusé de la licence des derniers temps pour ruiner la religion. Ils s'excitèrent tellement par ces cris, que l'assemblée se tourna en sédition. Ils coururent à la prison pleins de fureurs, en tirèrent les trois frères, et commencèrent à les traîner, tantôt sur le ventre, tantôt sur le dos, les déchirant contre le pavé et les frappant de pierres, de bâtons et de tout ce qu'ils rencontroient. Les femmes mêmes, quittant leurs ouvrages, les piquoient de leurs fuseaux ; les cuisiniers, qui étoient dans la place, prenoient leurs chaudières de dessus le feu et versoient sur eux l'eau bouillante, ou les perçoient de leurs broches. Après les avoir mis en pièces et leur avoir cassé la tête, en sorte que la cervelle étoit répandue par terre, ils les traînèrent hors de la ville au lieu où l'on jetoit les bêtes mortes. Ils y allumèrent du feu, les brûlèrent, et mêlèrent les os qui restoient avec ceux des chameaux et des ânes, en sorte qu'il n'étoit pas aisé de les démêler.

Avec les trois frères fut pris un jeune homme, nommé Nestor, qui souffrit comme eux la prison et les fouets; mais, quand on le traîna par la ville, le peuple en eut pitié à cause de sa beauté, on le jeta hors des portes, respirant encore, mais en apparence prêt à mourir. Quelques-uns l'enlevèrent et le portèrent chez Zénon, cousin des martyrs, où il mourut, comme on le pensoit encore, de ses blessures. Zénon avoit aussi pensé être pris et tué avec ses parents. Mais, tandis que le peuple étoit occupé à les massacrer, il trouva l'occasion de s'enfuir à Anthédon, ville épiscopale, entre Gaze et Ascalon, sur la mer, à vingt stades de Gaze, c'est-à-dire à une lieue. Cette ville n'étoit pas moins idolâtre; et comme il fut reconnu pour chrétien, on le battit de verges cruellement, et on le chassa. Il se retira donc à Majume et y demeura caché. C'étoit l'arsenal de Gaze, dont Constantin avoit fait une ville séparée, parce qu'elle étoit fort attachée au christianisme : il lui avoit donné le droit de cité et le nom de Constantia, ne voulant pas qu'elle fût sujette à Gaze, où l'idolâtrie régnoit (2). Julien, par la même raison, ôta à Majume tous ses priviléges, lui rendit son ancien nom, et la remit sous la dépendance de Gaze : ce qui subsista pour le gouvernement temporel. Mais pour le spirituel, Majume eut toujours son évêque particulier, son clergé, les fêtes de ses martyrs, la mémoire de ses évêques, et les bornes de son territoire distinguées.

Une femme chrétienne, établie à Gaze, connut par révélation qu'elle devoit retirer les reliques des trois frères, Eusèbe, Nestable et Zénon, et les remettre à l'autre Zénon, dont

(1) Greg. Naz. Or. 3, p. 90, C. Sup. liv. XII, n. 1.
(2) Theod. III, c. 7.
(3) Soz. V, c. 10.
(4) Liv. XI, n. 33.
(5) Theod. II, c. 7.

(1) Soz. V, c. 9.
(2) Soz. V, c. 1. Sup. l. XI, n. 37.

Dieu lui fit connoître par la même voie le visage et la demeure. Elle alla donc, peu de temps après leur martyre, les recueillir de nuit, et, les ayant mises dans un vase, elle les remit à Zénon, qui les conserva pour lors dans sa maison ; mais, étant devenu évêque de Majume sous l'empereur Théodose, il les enterra auprès du confesseur Nestor, sous l'autel d'une église qu'il bâtit. Plusieurs autres chrétiens s'enfuirent par les villes et les bourgades à l'occasion de cette persécution, et de ce nombre furent les ancêtres de l'historien Sozomène dans le même pays de Gaze (1). Les habitants de Gaze craignoient d'être punis de cette sédition (2); et l'on disoit déjà que l'empereur, irrité, vouloit les faire décimer; mais c'étoit un faux bruit. Julien ne leur fit pas même une réprimande par lettres, comme il fit à d'autres en des occasions semblables : au contraire, il priva de sa charge le gouverneur et l'exila, prétendant lui faire grâce en lui donnant la vie; et cela, parce qu'il avoit mis en prison les auteurs du massacre pour en faire justice, quoiqu'il eût aussi emprisonné un grand nombre de chrétiens. Car, disoit Julien, est-ce une si grande affaire qu'une troupe de Grecs ait tué dix galiléens ?

XIX. Saint Hilarion persécuté.

Les païens de Gaze, conservant le ressentiment de l'affront que saint Hilarion avoit fait à leur dieu Marnas, et des conversions que ses miracles avoient opérées, présentèrent requête à l'empereur Julien, et obtinrent qu'il fût condamné à mort avec Hésychius, son cher disciple, sans doute à titre de magiciens; et l'on envoya partout des ordres pour les chercher (3). Saint Hilarion étoit demeuré en Egypte (4). Car après avoir visité le dernier monastère de saint Antoine, il revint à Aphrodite, et demeura avec deux frères seulement dans le désert voisin, pratiquant l'abstinence et le silence avec une telle ferveur, qu'il ne faisoit, disoit-il, que commencer à servir Jésus-Christ. Le pays n'avoit point eu de pluie depuis trois ans, c'est-à-dire depuis la mort de saint Antoine : ce qui faisoit dire au peuple que les éléments mêmes en faisoient le deuil. La renommée de saint Hilarion les attira; et ils vinrent en foule, hommes et femmes, avec des visages atténués de famine, lui demander de la pluie comme au successeur de saint Antoine. Il fut sensiblement affligé de leur misère, et, levant les yeux et les mains au ciel, il obtint aussitôt ce qu'il demandoit. Mais cette terre altérée, étant arrosée de la pluie, produisit une telle multitude de serpents et d'animaux venimeux, qu'une infinité de personnes en furent piquées, et seroient mortes à l'instant si elles n'avoient eu recours à saint Hilarion. Il bénissoit de l'huile, dont ces laboureurs et ces pâtres, touchant leurs plaies, guérissoient infailliblement.

Le saint, voyant les honneurs extrêmes qu'il recevoit en ce lieu-là, prit le chemin d'Alexandrie, pour passer dans le désert d'Oasis (1). Et parce que, depuis qu'il avoit embrassé la vie monastique, il n'avoit jamais demeuré dans les villes, il s'arrêta chez les moines de sa connoissance, en un lieu nommé Bruchion. Ils le reçurent avec une joie extrême; mais, le soir, ils furent bien surpris d'apprendre que ses disciples préparoient son âne, et qu'il se disposoit à partir. Ils se jetoient à ses pieds, et, couchés devant la porte, ils protestoient de mourir plutôt que d'être privés d'un tel hôte. Je me presse, dit-il, de partir, pour ne vous attirer rien de fâcheux ; la suite vous fera voir que je ne le fais pas sans sujet. En effet, le lendemain, les habitants de Gaze, avec les licteurs du préfet, arrivèrent à ce monastère, où ils avoient appris la veille que saint Hilarion étoit venu ; et, ne le trouvant point, ils se disoient l'un à l'autre : Ne nous a-t-on pas dit vrai ? c'est un magicien, et il connoît l'avenir. Saint Hilarion, étant sorti de Bruchion, entra dans l'Oasis par un désert inaccessible, et y demeura environ un an. Mais, voyant que sa réputation l'y avoit suivi, il résolut de passer dans les îles désertes, puisqu'il ne pouvoit plus se cacher dans l'Orient.

XX. Suite de la persécution générale.

A Sébaste en Palestine, les païens ouvrirent le sépulcre de saint Jean-Baptiste, brûlèrent ses os, et jetèrent les cendres au vent. Toutefois, on sauva quelque partie de ses reliques (2). Des moines de Jérusalem, étant venus à Sébaste faire leurs prières, se mêlèrent parmi les impies qui ramassoient ces os pour les brûler, et, en ayant pris quelques-uns à la dérobée, ils les portèrent à leur abbé, nommé Philippe. Celui-ci, se croyant indigne de garder un tel trésor, l'envoya à saint Athanase par Julien, son diacre, qui fut depuis évêque de Palestine. Saint Athanase enferma ces reliques, en présence de peu de témoins, dans le creux d'une muraille, au sanctuaire d'une église, disant par esprit de prophétie que la génération suivante en profiteroit : ce qui arriva sous l'évêque Théophile et l'empereur Théodose. Le sépulcre de saint Jean-Baptiste ne laissa pas d'être toujours honoré à Sébaste, comme contenant encore ses cendres (3).

A Péneade, autrement Césarée de Philippe, étoit la statue de Jésus-Christ, que la femme

(1) Soz. V, c. 9; Soz. V, Hist. c. 15.
(2) Greg. Naz. Or. 3, p. 91, D.
(3) Sup. liv. XI, n. 17. Hier. Vita Hilar. c. 28. Soz. V, c. 10.
(4) Sup. liv. XIII, c. 37. Vita c. 27.

(1) C. 23.
(2) Theod. II, c. 7. Ruff. II, Hist. c. 28.
(3) Hier. Ep. 17, c. 8; Ep. 27, c. 6.

guérie de sa perte de sang lui avoit fait ériger (1). On voyoit d'un côté la figure d'une femme à genoux, les mains étendues comme suppliante, vis-à-vis un homme debout, enveloppé de bonne grâce d'un grand manteau, tendant la main vers la femme. Les deux statues étoient de bronze, posées devant la porte de la maison de la femme, dans la ville, auprès d'une fontaine, avec d'autres statues qui faisoient un agréable spectacle. De la base de cette image de Jésus-Christ sortoit une certaine herbe inconnue aux médecins, qui, étant montée jusqu'à la frange de son manteau, guérissoit toutes sortes de maladies. On n'en savoit point la raison, ni pour quel sujet avoit été dressée la statue, ni qui elle représentoit, parce que le temps y avoit amassé beaucoup de terre; mais enfin on découvrit la base, et on y rouva une inscription par où l'on apprit toute 'histoire. Julien fit abattre cette statue et mettre la sienne à la place; mais la foudre tomba dessus avec tant de violence, qu'elle la coupa par le milieu du corps, lui abattit la tête, et l'enfonça le visage en dessous. Elle demeura ainsi noircie de la foudre, et s'y voyoit encore du temps de Sozomène, soixante ans après. Quant à la statue de Jésus-Christ, les païens la traînèrent dans la ville par les pieds et la brisèrent; mais les chrétiens la recueillirent et la mirent dans l'église, où on la gardoit encore du même temps de Sozomène. Il est vrai qu'elle n'étoit que dans la diaconie ou sacristie, et que l'on ne l'adoroit pas, parce, dit Philostorge, qu'il n'est pas permis d'adorer du bronze ou d'autre matière; mais on la conservoit avec la bienséance convenable, pour la montrer à ceux qui venoient la voir par dévotion. Quelques particuliers conservèrent soigneusement la tête, qui s'étoit séparée du corps de la statue comme on la traînoit.

A Émèse, en Syrie, les païens profanèrent l'église nouvellement bâtie, la dédiant à Bacchus, qu'ils nommoient Gynide ou Androgyne, parce qu'ils lui donnoient les deux sexes, et y placèrent son idole (2). Tite étoit évêque de Bostre, à l'entrée de l'Arabie Pétrée, près de la Palestine (3). Comme l'empereur l'avoit menacé de s'en prendre à lui et à ses clercs, si le peuple faisoit quelque sédition, Tite lui envoya une requête par laquelle il lui représentoit qu'il travailloit au contraire à contenir le peuple dans son devoir, usant de ces paroles entre autres : Quoique les chrétiens soient en aussi grand nombre que les païens, et qu'ils soient retenus par nos exhortations, afin qu'il n'arrive aucun désordre. Julien se servit de ces paroles pour rendre Tite odieux au peuple de Bostre, comme s'il les accusoit d'être portés d'eux-mêmes à la sédition, et leur ordonna de le chasser de leur ville par un édit qui commence ainsi.

(1) Eus. VII, c. 18. Phil. VII, c. 3. Soz. V, 21.
(2) Theod. III, c. 7.
(3) Soz. V, c. 15.

XXI. Lettre de Julien aux Bostriens.

Julien aux Bostriens : Je croyois que les chefs des galiléens reconnoîtroient qu'ils m'ont plus d'obligation qu'à mon prédécesseur, puisque, sous lui, la plupart d'entre eux ont été chassés, emprisonnés, persécutés, et que l'on a même égorgé une grande multitude de ceux que l'on nomme hérétiques, comme à Samosate, à Cyzique, en Paphlagonie, en Bythinie, en Galatie et en plusieurs autres pays, où l'on a pillé et ruiné des bourgades (1). Sous mon règne, au contraire, les bannis ont été rappelés, les biens confisqués ont été rendus. Cependant, ils sont venus à un tel point de fureur, que, parce qu'il ne leur est plus permis de tyranniser les autres, ils font tous leurs efforts pour troubler les peuples; impies contre les dieux, et rebelles à nos commandements si doux. Et ensuite.

Il est donc vrai que les peuples, excités par ceux que l'on nomme clercs, au lieu de s'estimer heureux de n'être pas punis de leurs fautes passées, regrettent leur première domination; et, parce qu'il ne leur est plus permis de juger, de faire des testaments, de s'approprier les héritages d'autrui, de tirer tout à eux, ils excitent partout des séditions. C'est pourquoi je déclare à tous les peuples, par cet édit, qu'ils ne doivent point se laisser persuader par les clercs, de prendre des pierres, et de désobéir aux magistrats; qu'ils s'assemblent tant qu'il leur plaira, et qu'ils fassent pour eux-mêmes les prières qu'ils voudront. Mais que, s'ils veulent les exciter à sédition pour leur intérêt, ils ne les suivent plus, s'ils ne veulent être punis.

Il s'adresse ensuite à la ville de Bostre en particulier; et, après avoir rapporté les paroles que l'évêque lui avoit écrites, il ajoute : Vous voyez comme il dit, que votre soumission ne vient pas de vous, mais de lui, qui vous retient par ses exhortations. Chassez-le donc de la ville comme votre accusateur, et, pour vous, vivez en paix les uns avec les autres : que ceux qui sont dans l'erreur n'attaquent point ceux qui servent les dieux légitimement, suivant la tradition de tous les siècles. Et vous, serviteurs des dieux, ne ruinez et ne pillez point les maisons de ceux qui s'égarent plutôt par ignorance que par choix. Il faut instruire les hommes et les persuader par raison, non par les injures et les tourments corporels. Je le dis encore, et je le répète plusieurs fois, que l'on ne mal traite point le peuple des galiléens : ceux qui se trompent dans les plus grandes choses sont plus dignes de pitié que de haine. Ceux-là se punissent eux-mêmes, qui quittent les dieux pour s'adresser aux morts et à leurs reliques. Cette lettre est datée d'Antioche, le premier d'août trois cent soixante-deux.

(1) Ep. 52.

XXII. Martyrs à Antioche.

Julien fit venir à Antioche Artémius, duc d'Égypte, accusé par les Alexandrins de crimes atroces, c'est-à-dire d'avoir brisé plusieurs idoles du temps de Constantin, et d'avoir prêté main-forte à George, l'évêque arien, pour dépouiller les temples de leurs ornements et de leurs richesses (1). L'empereur ne se contenta pas de priver Artémius de ses biens, il lui fit couper la tête; et l'Église l'honore entre les martyrs le vingtième d'octobre. Il punit aussi quelques-uns de ses gardes, que l'on nommoit scutariens, à cause des écus qu'ils portoient, entre autres Juventin et Maximin, qui s'étoient plaints trop librement des piéges qu'il tendoit aux chrétiens pour les engager à l'idolâtrie (2). Car il avoit infecté les fontaines de la ville d'Antioche et du bourg de Daphné, y faisant jeter quelque liqueur offerte aux idoles; et il faisoit arroser de cette eau tout ce qui se vendoit au marché, le pain et la viande, les fruits, les herbes, tous les vivres. Les chrétiens ne pouvoient s'empêcher d'en gémir, et ne laissoient pas d'user de ces viandes, observant le précepte de l'apôtre, qui dit : Mangez tout ce qui se vend au marché, sans vous informer de rien (3).

Un jour donc, dans un repas, Juventin et Maximin déplorèrent avec chaleur ces profanations, et employèrent ces paroles des compagnons de Daniel : Vous nous avez livrés à un roi apostat le plus injuste du monde (4). Quelqu'un de ceux qui mangeoient avec eux ayant rapporté ces paroles à l'empereur, il fit venir devant lui Juventin et Maximin, et leur demanda ce qu'ils avoient dit. Ils profitèrent de l'occasion et répondirent hardiment : Seigneur, ayant été nourris dans la piété et dans les louables maximes de Constantin et de ses enfants, nous gémissons de voir à présent tout rempli d'abomination et toutes les viandes souillées de sacrifices profanes. Nous nous en sommes plaints en particulier, et nous nous en plaignons en votre présence : c'est la seule chose qui nous fait peine sous votre règne. L'empereur, ayant ouï ce discours, les fit frapper et tourmenter jusqu'à la mort, publiant pour cause de leur supplice, non pas la religion, mais l'insolence de leurs paroles. L'église d'Antioche en célébra la mémoire le cinquième de septembre, qui fut apparemment le jour de leur martyre, et nous les honorons encore le vingt-cinquième de janvier (5). C'est ainsi que les soldats chrétiens obéissoient à Julien, tout infidèle et tout apostat qu'il étoit, comme témoigne saint Augustin, qui vivoit alors (6). Quand il vouloit, dit-il, leur faire adorer les idoles, ils préféroient la loi de Dieu à ses ordonnances; quand il leur commandoit de marcher contre les ennemis, ils obéissoient promptement.

(1) Amm. XXI. Theod. III, c. 18. Jul. Ep. 10.
(2) Theod. III, c. 15.
(3) 1 Cor. X, 25.
(4) Daniel. III, 32, sec. 70.
(5) Martyr. Rom.
(6) Aug. in Ps. 124. n. 7.

XXIII. Massacre de George d'Alexandrie.

La nouvelle de la mort d'Artémius étant venue à Alexandrie, le peuple idolâtre, qu'il avoit menacé de maltraiter, s'il revenoit avec la même puissance, étant délivré de cette crainte, retourna sa furie contre le faux évêque George. Il s'étoit rendu odieux à tout le monde : aux catholiques, par la persécution qu'il leur avoit fait souffrir sous Constantius; aux ariens, en les forçant de souscrire à la condamnation d'Aétius; aux païens, par le pillage de leurs temples, et par les vexations qu'il exerçoit indifféremment contre toutes sortes de personnes (1). La dernière fois qu'il revint de la cour, passant près d'un beau temple du Génie, accompagné à son ordinaire d'une grande multitude, il tourna les yeux vers ce temple, et dit : Combien ce sépulcre durera-t-il? Ces paroles furent un coup de foudre pour les païens, qui craignirent qu'il ne ruinât encore cet édifice. Mais voici ce qui mit le comble à leur fureur.

Il y avoit à Alexandrie un lieu abandonné depuis long-temps et plein d'immondices, où les païens avoient autrefois immolé des hommes, dans les cérémonies de Mithra. Constantius l'avoit donné à l'église d'Alexandrie comme une place inutile, et George la fit nettoyer, y voulant bâtir un église (2). En y travaillant, on trouva fort avant sous terre un lieu secret où les mystères des païens étoient cachés, c'est-à-dire des idoles et des instruments pour leurs cérémonies, qui parurent étranges et ridicules à ceux qui les virent. On y trouva aussi quantité de crânes d'hommes et d'enfants que l'on disoit avoir été tués pour connoître l'avenir par leurs entrailles, et pour forcer les âmes à revenir par des cérémonies magiques. Les chrétiens, ayant fait cette découverte, prirent soin d'exposer en public les mystères ridicules des païens et les marques de leur cruauté. Mais les païens, ne pouvant souffrir cet affront, et transportés de colère, s'armèrent de tout ce qui leur tomba sous la main, se jetèrent sur les chrétiens, en blessèrent et en firent mourir plusieurs en différentes manières, les uns à coups d'épée, les autres à coups de pierre ou de bâton; ils en étranglèrent avec des cordes, ils en crucifièrent au mépris de la croix; les personnes les plus proches ne furent pas épargnées : le frère s'arma contre son frère, le père contre ses enfants.

Les chrétiens cessèrent de purifier le temple de Mithra; mais les païens se jetèrent sur George et le tirèrent de l'église avec de grands cris. Ils sembloient le devoir tuer sur-le-

(1) Amm. XXII, c. 11. Soz. VI, c. 7. Philost. VII, c. 2. Sup. XIII, n. 34.
(2) Socr. III, c. 2. Soz. V, c. 7.

champ, toutefois ils se contentèrent de l'emprisonner. Peu de temps après, ils accoururent un matin à la prison, et, l'en ayant tiré, le traînèrent par la ville les jambes écartées, le foulant aux pieds et lui faisant divers outrages (1). Ils prirent avec lui Draconce, maître de la monnoie, et Diodore, qui avoit le rang de comte, et les traînèrent ainsi par les pieds avec des cordes, l'un pour avoir renversé dans la maison de la monnoie un autel dressé depuis peu, l'autre parce qu'il se donnoit la liberté de couper les cheveux longs des enfants, à qui on les laissoit croître par une superstition païenne, pour les consacrer ensuite aux faux dieux en les coupant (2). Après que George, Draconce et Diodore eurent été ainsi tourmentés tout le jour, on mit leurs cadavres déchirés sur des chameaux, et on les mena au bord de la mer, où, les ayant brûlés à la hâte, on jeta les cendres dans l'eau, de peur que les chrétiens ne les honorassent comme martyrs; mais il n'y avoit rien de semblable à craindre, du moins pour George; il n'étoit que trop notoire que la religion n'étoit pas la cause de sa mort, et que ses crimes l'avoient rendu exécrable à tout le monde (3). Toutefois, les ariens trouvèrent dans cette mort de quoi calomnier saint Athanase et les catholiques (4).

XXIV. Lettre de Julien.

Julien, ayant appris cette sédition, entra en grande colère, et témoigna la vouloir punir avec la dernière rigueur; mais il fut apaisé par ses proches, particulièrement par le comte Julien, son oncle, qui avoit été préfet d'Egypte (5). Il se contenta donc de leur faire une sévère réprimande par une lettre qu'il leur écrivit en ces termes (6) : Quand vous n'auriez pas de respect pour Alexandre, votre fondateur, ou plutôt pour le grand dieu Sérapis, comment n'avez-vous point eu d'égard au devoir commun de l'humanité, et à ce que vous me devez; à moi, dis-je, à qui tous les dieux, et principalement le grand Sérapis, ont donné l'empire de l'univers? Au lieu de me réserver la connoissance de vos injures, vous vous êtes laissé surprendre à la colère, et vous n'avez pas eu honte de commettre les mêmes excès qui vous rendoient vos ennemis si justement odieux. Il rapporte les sujets de plaintes qu'ils avoient contre George, et ajoute : Etant donc irrités contre cet ennemi des dieux, au lieu de le poursuivre en justice, vous avez profané votre ville sacrée. Et ensuite : Des citoyens osent déchirer un homme comme des chiens, et ne craignent point d'étendre vers les dieux leurs mains souillées de son sang! Mais George méritoit d'être ainsi traité. J'ajouterois peut-être qu'il méritoit un châtiment plus rigoureux, mais vous n'en deviez pas être les exécuteurs. Vous avez des lois que vous devez honorer, du moins en public. Vous êtes bienheureux d'avoir commis cette faute sous mon règne; car j'ai pour vous une affection fraternelle, par le respect du dieu et la considération de mon oncle. Sous un gouvernement sévère, on apporteroit à un tel mal des remèdes amers. Je me contente du plus doux, qui est la parole, persuadé que vous en serez touchés si vous êtes véritablement Grecs d'origine, et si vous conservez le caractère de cette ancienne noblesse.

Comme on avoit pillé les biens de George après sa mort, Julien écrivit à Ecdicius, préfet d'Egypte, de conserver les livres (1). C'est, dit-il, ma curiosité dès l'enfance, et je sais que George en avoit beaucoup, de philosophie, de rhétorique et de la doctrine impie des galiléens. Je voudrois pouvoir abolir entièrement ces derniers; mais, pour ne pas en perdre avec ceux-là d'autres plus utiles, qu'on recherche tout très-exactement, et que l'on se serve pour cet effet du secrétaire de George. S'il s'en acquitte fidèlement, qu'il ait la liberté pour récompense, sinon qu'on le mette à la torture. Je connois les livres de George, parce que, quand j'étois en Cappadoce, il m'en a prêté plusieurs pour faire transcrire, que je lui ai rendus. Julien en écrivit aussi à Porphyre, trésorier général d'Egypte, le chargeant de rassembler cette bibliothèque par toutes sortes de moyens, et de la lui envoyer à Antioche (2).

XXV. Retour de saint Athanase.

Après la mort de George, saint Athanase, ne voyant plus d'obstacle à son retour, rentra dans Alexandrie. Il avoit été caché près de sept ans, depuis le neuvième de février trois cent cinquante-six jusqu'à cette année trois cent soixante-deux, environ le mois d'août (3). Son entrée fut un triomphe, mais convenable à un disciple de Jésus-Christ (4). Il étoit monté sur un âne, au milieu d'une foule innombrable de peuple qui venoit au devant de lui, remontant depuis Alexandrie jusqu'à Chérée, à une journée et plus. Toute l'Egypte sembloit y être accourue; on montoit sur toutes les éminences pour le voir, pour ouïr le son de sa voix : on croyoit se sanctifier par son ombre (5). Le peuple d'Alexandrie étoit séparé en plusieurs troupes, distinguées par le sexe, l'âge et les professions (6), comme on avoit accoutumé dans les entrées solennelles. Les différentes nations qui se trouvoient

(1) Amm. XXII, 11.
(2) The. in Levit. XXVIII.
(3) Ep. Hær. 76, n. 1.
(4) Soz. V, c. 7. Philost. VII, c. 1.
(5) Amm. XXII, c. 11. Soz. V, c. 7.
(6) Ep. 10.

(1) Ep. 9. V. Lib. Paneg. 2, 34, B.
(2) Ep. 36.
(3) Sup. l. XII, n. 28.
(4) Greg. Naz. Or. 21, p. 391, C.
(5) Ibid. 390, A.
(6) P. 391, B.

en cette grande ville formoient un concert de louanges et de cris de joie en diverses langues; on répandit des parfums, on alluma des flambeaux par toute la ville, on fit des festins en public, et, dans les maisons particulières, on passa les nuits entières en réjouissances.

Alors les catholiques rentrèrent dans toutes les églises et en chassèrent les ariens, qui furent réduits à s'assembler dans les maisons particulières (1). Leur chef étoit un prêtre nommé Lucius, et on dit que dès lors ils l'ordonnèrent évêque à la place de George. Saint Athanase traita si doucement ceux qui l'avoient persécuté, qu'ils n'eurent aucun sujet de se plaindre de son retour (2). Il soulagea les opprimés sans distinguer ceux de son parti de ceux du parti contraire; il releva la prédication de la sainte doctrine sur la trinité; il purgea le sanctuaire en éloignant ceux qui trafiquoient des choses saintes : il attiroit tous les esprits et les conduisoit par la seule volonté.

XXVI. Concile d'Alexandrie.

Comme saint Eusèbe de Verceil et Lucifer de Cagliari revenoient de la Thébaïde, où ils avoient été relégués, saint Eusèbe proposa à Lucifer d'aller ensemble trouver saint Athanase pour délibérer avec lui sur les affaires de la religion, particulièrement sur la réunion de l'église d'Antioche (3). Lucifer aima mieux aller lui-même à Antioche, et se contenta d'envoyer à Alexandrie deux de ses diacres, avec ordre de consentir à tout ce qui se feroit dans le concile qu'on y devoit tenir. Saint Eusèbe vint à Alexandrie, où saint Athanase, de concert avec lui, assembla en effet un concile qui ne fut pas nombreux, mais tout composé de confesseurs (4). Les premiers étoient saint Athanase et saint Eusèbe de Verceil; ensuite saint Astérius de Pétra en Arabie, et plusieurs évêques d'Egypte (5), savoir : Caïus, Ammonius, Draconce, Adelphius, Paphnuce, qui tous avoient été chassés ou bannis, et plusieurs autres, vingt en tout, sans ceux qui ne sont pas nommés. Outre les évêques présents, il y avoit des députés de quelques absents, les deux diacres de Lucifer, Hérennius et Agapet, deux autres diacres, Maxime et Calimère, envoyés par le prêtre Paulin, chef des eustathiens d'Antioche, et quelques moines de la part de l'évêque Apollinaire. L'on croit que c'étoit l'hérésiarque, qui n'étoit pas encore connu pour tel.

Le concile s'appliqua premièrement à rendre à l'Eglise sa tranquillité, après la tempête que les ariens venoient d'exciter sous Constantius, en faisant souscrire la formule de Rimini (6). Tout le monde s'étoit trouvé arien sans y penser, c'est-à-dire que les évêques catholiques étoient surpris du mauvais sens que les ariens donnoient aux paroles qu'ils avoient approuvées dans un autre sens, et qui avoient servi d'appât pour les engager dans leur communion. Ils avoient dit anathème à quiconque soutiendroit que le fils de Dieu est créature comme les autres créatures, entendant par-là qu'il n'est créature en aucune manière, au lieu que les ariens entendoient qu'il est créature, mais différente des autres (1). Ils paroissoient donc hérétiques contre le témoignage de leur conscience, ne voyant dans leur cœur que la vérité catholique qu'ils y avoient toujours conservée. Ils protestoient par le corps du Seigneur et par tout ce qu'il y a de plus saint dans l'Église, qu'ils n'avoient soupçonné aucun mal dans cette profession de foi. Nous avons cru, disoient-ils, que le sens s'accordoit aux paroles, et dans l'Eglise de Dieu, où règne la simplicité et la sincérité, nous n'avons pas craint que l'on enfermât dans le cœur autre chose que ce que l'on montroit sur les lèvres; la bonne opinion que nous avions des méchants nous a trompés, nous n'avons pas cru que des pontifes de Jésus-Christ combattissent contre lui. Ils parloient ainsi en pleurant, et protestant qu'ils étoient prêts à condamner leur souscription et tous les blasphèmes des ariens. Ils disoient encore pour s'excuser qu'ils avoient cédé pour un temps à la violence, de peur que l'on ne mît à leur place des hérétiques qui corrompissent les églises, et qu'ils avoient mieux aimé se charger de ce fardeau que de laisser périr les peuples.

Quelques-uns de ceux qui n'avoient point souscrit faisoient scrupule de les recevoir; ils refusoient de reconnoître pour évêque aucun de ceux qui s'étoient souillés par la communion des hérétiques, en quelque manière que ce fût. Et, par une sévérité excessive, ils vouloient qu'on les déposât, et que l'on ordonnât de nouveaux évêques. On l'avoit tenté en quelques lieux; mais ceux à qui leur conscience ne reprochoit rien, avoient peine à se laisser déposer; et ils étoient tellement aimés de leur peuple, qu'il étoit prêt à prendre des pierres, et à lapider ceux qui l'auroient entrepris. Les plus sévères vouloient du moins qu'ils se contentassent de la communion de leur église, comme quelques-uns avoient fait depuis leur chute; mais de les laisser toujours en cet état, c'étoit diviser l'Église, et exposer ces évêques si maltraités à devenir effectivement ariens. On opposoit donc à ce zèle trop ardent la maxime de l'apôtre, de chercher, non ce qui nous est utile, mais ce qui est salutaire au plus grand nombre (3). Car c'est ainsi que l'Église avoit coutume de secourir la multitude prête à périr par le schisme et

(1) Socr. III, c. 4.
(2) Greg. Naz. Or. 21, p. 392, C.
(3) Sup. n. 7. Socr. III, c. 4. Ruf. I, c. 27. Soz. V, 6, c 12. Theod. III, c. 4, 5.
(4) Ruf. I, c. 28. Socr. III, c. 7.
(5) Ath. Ep. ad Ant. 574, et 530.
(6) Ruf. I, c. 28. Sup. XIV, n. 24. Hier. in Lucif. c. 7.

(1) Sup. XIV, n. 14.
(2) Ruf. I, c. 28. 1 Cor. X, 33. Aug. Ep. 50, ad Bon. c. 10, n. 41.

champ, toutefois ils se contentèrent de l'emprisonner. Peu de temps après, ils accoururent un matin à la prison, et, l'en ayant tiré, le traînèrent par la ville les jambes écartées, le foulant aux pieds et lui faisant divers outrages (1). Ils prirent avec lui Draconce, maître de la monnoie, et Diodore, qui avoit le rang de comte, et les traînèrent ainsi par les pieds avec des cordes, l'un pour avoir renversé dans la maison de la monnoie un autel dressé depuis peu, l'autre parce qu'il se donnoit la liberté de couper les cheveux longs des enfants, à qui on les laissoit croître par une superstition païenne, pour les consacrer ensuite aux faux dieux en les coupant (2). Après que George, Draconce et Diodore eurent été ainsi tourmentés tout le jour, on mit leurs cadavres déchirés sur des chameaux, et on les mena au bord de la mer, où, les ayant brûlés à la hâte, on jeta les cendres dans l'eau, de peur que les chrétiens ne les honorassent comme martyrs; mais il n'y avoit rien de semblable à craindre, du moins pour George; il n'étoit que trop notoire que la religion n'étoit pas la cause de sa mort, et que ses crimes l'avoient rendu exécrable à tout le monde (3). Toutefois, les ariens trouvèrent dans cette mort de quoi calomnier saint Athanase et les catholiques (4).

XXIV. Lettre de Julien.

Julien, ayant appris cette sédition, entra en grande colère, et témoigna la vouloir punir avec la dernière rigueur; mais il fut apaisé par ses proches, particulièrement par le comte Julien, son oncle, qui avoit été préfet d'Egypte (5). Il se contenta donc de leur faire une sévère réprimande par une lettre qu'il leur écrivit en ces termes (6) : Quand vous n'auriez pas de respect pour Alexandre, votre fondateur, ou plutôt pour le grand dieu Sérapis, comment n'avez-vous point eu d'égard au devoir commun de l'humanité, et à ce que vous me devez; à moi, dis-je, à qui tous les dieux, et principalement le grand Sérapis, ont donné l'empire de l'univers? Au lieu de me réserver la connoissance de vos injures, vous vous êtes laissé surprendre à la colère, et vous n'avez pas eu honte de commettre les mêmes excès qui vous rendoient vos ennemis si justement odieux. Il rapporte les sujets de plaintes qu'ils avoient contre George, et ajoute : Etant donc irrités contre cet ennemi des dieux, au lieu de le poursuivre en justice, vous avez profané votre ville sacrée. Et ensuite : Des citoyens osent déchirer un homme comme des chiens, et ne craignent point d'étendre vers les dieux leurs mains souillées de son sang! Mais George méritoit d'être ainsi traité. J'ajouterois peut-être qu'il méritoit un châtiment plus rigoureux, mais vous n'en deviez pas être les exécuteurs. Vous avez des lois que vous devez honorer, du moins en public. Vous êtes bienheureux d'avoir commis cette faute sous mon règne; car j'ai pour vous une affection fraternelle, par le respect du dieu et la considération de mon oncle. Sous un gouvernement sévère, on apporteroit à un tel mal des remèdes amers. Je me contente du plus doux, qui est la parole, persuadé que vous en serez touchés si vous êtes véritablement Grecs d'origine, et si vous conservez le caractère de cette ancienne noblesse.

Comme on avoit pillé les biens de George après sa mort, Julien écrivit à Ecdicius, préfet d'Egypte, de conserver les livres (1). C'est, dit-il, ma curiosité dès l'enfance, et je sais que George en avoit beaucoup, de philosophie, de rhétorique et de la doctrine impie des galiléens. Je voudrois pouvoir abolir entièrement ces derniers; mais, pour ne pas en perdre avec ceux-là d'autres plus utiles, qu'on recherche tout très-exactement, et que l'on se serve pour cet effet du secrétaire de George. S'il s'en acquitte fidèlement, qu'il ait la liberté pour récompense, sinon qu'on le mette à la torture. Je connois les livres de George, parce que, quand j'étois en Cappadoce, il m'en a prêté plusieurs pour faire transcrire, que je lui ai rendus. Julien en écrivit aussi à Porphyre, trésorier général d'Egypte, le chargeant de rassembler cette bibliothèque par toutes sortes de moyens, et de la lui envoyer à Antioche (2).

XXV. Retour de saint Athanase.

Après la mort de George, saint Athanase, ne voyant plus d'obstacle à son retour, rentra dans Alexandrie. Il avoit été caché près de sept ans, depuis le neuvième de février trois cent cinquante-six jusqu'à cette année trois cent soixante-deux, environ le mois d'août (3). Son entrée fut un triomphe, mais convenable à un disciple de Jésus-Christ (4). Il étoit monté sur un âne, au milieu d'une foule innombrable de peuple qui venoit au devant de lui, remontant depuis Alexandrie jusqu'à Chérée, à une journée et plus. Toute l'Égypte sembloit y être accourue; on montoit sur toutes les éminences pour le voir, pour ouïr le son de sa voix : on croyoit se sanctifier par son ombre (5). Le peuple d'Alexandrie étoit séparé en plusieurs troupes, distinguées par le sexe, l'âge et les professions (6), comme on avoit accoutumé dans les entrées solennelles. Les différentes nations qui se trouvoient

(1) Amm. XXII, 11.
(2) The. in Levit. XXVIII.
(3) Ep. Hær. 76, n. 1.
(4) Soz. V, c. 7. Philost. VII, c. 1.
(5) Amm. XXII, c. 11. Soz. V, c. 7.
(6) Ep. 10.

(1) Ep. 9. V. Lib. Paneg. 2, 34, B.
(2) Ep. 36.
(3) Sup. l. XII, n. 28.
(4) Greg. Naz. Or. 21, p. 391, C.
(5) Ibid. 390, A.
(6) P. 391, B.

en cette grande ville formoient un concert de louanges et de cris de joie en diverses langues; on répandit des parfums, on alluma des flambeaux par toute la ville, on fit des festins en public, et, dans les maisons particulières, on passa les nuits entières en réjouissances.

Alors les catholiques rentrèrent dans toutes les églises et en chassèrent les ariens, qui furent réduits à s'assembler dans les maisons particulières (1). Leur chef étoit un prêtre nommé Lucius, et on dit que dès lors ils l'ordonnèrent évêque à la place de George. Saint Athanase traita si doucement ceux qui l'avoient persécuté, qu'ils n'eurent aucun sujet de se plaindre de son retour (2). Il soulagea les opprimés sans distinguer ceux de son parti de ceux du parti contraire; il releva la prédication de la sainte doctrine sur la trinité; il purgea le sanctuaire en éloignant ceux qui trafiquoient des choses saintes : il attiroit tous les esprits et les conduisoit par la seule volonté.

XXVI. Concile d'Alexandrie.

Comme saint Eusèbe de Verceil et Lucifer de Cagliari revenoient de la Thébaïde, où ils avoient été relégués, saint Eusèbe proposa à Lucifer d'aller ensemble trouver saint Athanase pour délibérer avec lui sur les affaires de la religion, particulièrement sur la réunion de l'église d'Antioche (3). Lucifer aima mieux aller lui-même à Antioche, et se contenta d'envoyer à Alexandrie deux de ses diacres, avec ordre de consentir à tout ce qui se feroit dans le concile qu'on y devoit tenir. Saint Eusèbe vint à Alexandrie, où saint Athanase, de concert avec lui, assembla en effet un concile qui ne fut pas nombreux, mais tout composé de confesseurs (4). Les premiers étoient saint Athanase et saint Eusèbe de Verceil; ensuite saint Astérius de Pétra en Arabie, et plusieurs évêques d'Egypte (5), savoir : Caïus, Ammonius, Draconce, Adelphius, Paphnuce, qui tous avoient été chassés ou bannis, et plusieurs autres, vingt en tout, sans ceux qui ne sont pas nommés. Outre les évêques présents, il y avoit des députés de quelques absents, les deux diacres de Lucifer, Hérennius et Agapet, deux autres diacres, Maxime et Calimère, envoyés par le prêtre Paulin, chef des eustathiens d'Antioche, et quelques moines de la part de l'évêque Apollinaire. L'on croit que c'étoit l'hérésiarque, qui n'étoit pas encore connu pour tel.

Le concile s'appliqua premièrement à rendre à l'Église sa tranquillité, après la tempête que les ariens venoient d'exciter sous Constantius, en faisant souscrire la formule de Rimini (6). Tout le monde s'étoit trouvé arien sans y penser, c'est-à-dire que les évêques catholiques étoient surpris du mauvais sens que les ariens donnoient aux paroles qu'ils avoient approuvées dans un autre sens, et qui avoient servi d'appât pour les engager dans leur communion. Ils avoient dit anathème à quiconque soutiendroit que le fils de Dieu est créature comme les autres créatures, entendant par-là qu'il n'est créature en aucune manière, au lieu que les ariens entendoient qu'il est créature, mais différente des autres (1). Ils paroissoient donc hérétiques contre le témoignage de leur conscience, ne voyant dans leur cœur que la vérité catholique qu'ils y avoient toujours conservée. Ils protestoient par le corps du Seigneur et par tout ce qu'il y a de plus saint dans l'Église, qu'ils n'avoient soupçonné aucun mal dans cette profession de foi. Nous avons cru, disoient-ils, que le sens s'accordoit aux paroles, et dans l'Église de Dieu, où règne la simplicité et la sincérité, nous n'avons pas craint que l'on enfermât dans le cœur autre chose que ce que l'on montroit sur les lèvres; la bonne opinion que nous avions des méchants nous a trompés, nous n'avons pas cru que des pontifes de Jésus-Christ combattissent contre lui. Ils parloient ainsi en pleurant, et protestant qu'ils étoient prêts à condamner leur souscription et tous les blasphèmes des ariens. Ils disoient encore pour s'excuser qu'ils avoient cédé pour un temps à la violence, de peur que l'on ne mît à leur place des hérétiques qui corrompissent les églises, et qu'ils avoient mieux aimé se charger de ce fardeau que de laisser périr les peuples.

Quelques-uns de ceux qui n'avoient point souscrit faisoient scrupule de les recevoir; ils refusoient de reconnoître pour évêque aucun de ceux qui s'étoient souillés par la communion des hérétiques, en quelque manière que ce fût. Et, par une sévérité excessive, ils vouloient qu'on les déposât, et que l'on ordonnât de nouveaux évêques. On l'avoit tenté en quelques lieux; mais ceux à qui leur conscience ne reprochoit rien, avoient peine à se laisser déposer; et ils étoient tellement aimés de leur peuple, qu'il étoit prêt à prendre des pierres, et à lapider ceux qui l'auroient entrepris. Les plus sévères vouloient du moins qu'ils se contentassent de la communion de leur église, comme quelques-uns avoient fait depuis leur chute; mais de les laisser toujours en cet état, c'étoit diviser l'Église, et exposer ces évêques si maltraités à devenir effectivement ariens. On opposoit donc à ce zèle trop ardent la maxime de l'apôtre, de chercher, non ce qui nous est utile, mais ce qui est salutaire au plus grand nombre (3). Car c'est ainsi que l'Église avoit coutume de secourir la multitude prête à périr par le schisme et

(1) Socr. III, c. 4.
(2) Greg. Naz. Or. 21, p. 392, C.
(3) Sup. n. 7. Socr. III, c. 4. Ruf. I, c. 27. Soz. V, 6, c 12. Theod. III, c. 4, 5.
(4) Ruf. I, c. 28. Socr. III, c. 7.
(5) Ath. Ep. ad Ant. 574, et 530.
(6) Ruf. I, c. 28. Sup. XIV, n. 24. Hier. in Lucif. c. 7.

(1) Sup. XIV, n. 14.
(2) Ruf. I, c. 28. 1 Cor. X, 33. Aug. Ep. 50, ad Bon. c. 10, n. 41.

l'hérésie. Il vaut mieux, disoit-on, nous abaisser un peu pour relever ceux qui sont tombés, et entrer dans le royaume des cieux en grande compagnie, que d'en être jaloux, comme si nous devions seuls y prétendre.

Le concile d'Alexandrie suivit cet avis le plus doux, et ordonna premièrement que l'on pardonneroit aux chefs du parti hérétique s'ils renonçoient à l'erreur, mais sans leur donner place dans le clergé, parce qu'ils ne pouvoient s'excuser sur la surprise (1). Que ceux qui avoient été entraînés par violence obtiendroient aussi le pardon, et de plus conserveroient leur rang dans le clergé, en renonçant à l'erreur et à la communion des hérétiques. Non que l'on crût, dit saint Jérôme, que ceux qui avoient été hérétiques pussent être évêques mais; parce qu'il étoit constant que ceux que l'on recevoit n'avoient jamais été hérétiques. Ces paroles de saint Jérôme ne signifient pas que l'hérésie fasse perdre le caractère et la puissance de l'ordre, mais seulement qu'elle empêche d'en exercer légitimement les fonctions sans dispense de l'Église.

XXVII. Doctrine sur la trinité et l'incarnation.

Quant à la doctrine, on traita dans le concile d'Alexandrie de la divinité du Saint Esprit, et on condamna ceux qui le disoient créature, prétendant toutefois professer la foi de Nicée et renoncer à l'arianisme (2). On déclara donc qu'il ne falloit point séparer le Saint-Esprit de la substance de Jésus-Christ, ni diviser la trinité, en y mettant rien de créé, d'inférieur ou de postérieur. On traita aussi du mot d'*hypostase*, parce que quelques-uns se plaignoient de ceux qui en admettoient trois, disant que ces mots ne se trouvoient point dans l'Ecriture (3). Le concile les pria de ne rien demander outre la foi de Nicée, et toutefois il examina les sentiments de ceux qui parloient des trois hypostases. On leur demanda s'ils les employoient dans le sens des ariens, comme divisées, étrangères, de diverse substance, et chacune subsistant par elle-même: tels que les enfants des hommes et les productions des autres créatures. S'ils vouloient dire trois substances différentes, comme sont l'or, l'argent et le cuivre; ou comme d'autres hérétiques, trois principes, ou trois dieux. Ils assurent qu'ils ne disoient rien de tout cela, et qu'ils n'en avoient jamais eu la pensée. Le concile leur dit: Comment donc l'entendez-vous, et pourquoi enfin vous servez-vous de ces paroles? Ils répondirent: Parce que nous croyons que la sainte trinité n'est pas seulement trinité de nom, mais qu'elle est et subsiste véritablement. Nous savons que le père est et subsiste véritablement, que le fils est et subsiste véritablement dans la substance du père, et que le Saint-Esprit subsiste et existe. Nous n'avons point dit trois dieux ou trois principes, et nous ne souffririons pas qu'on le dit ou qu'on le pensât. Nous connoissons la sainte trinité, mais une seule divinité, un principe; le fils consubstantiel au père, comme nos pères ont dit: Le Saint-Esprit ni créature ni étranger, mais propre et inséparable de la substance du fils et du père.

Le concile, ayant approuvé cette explication des trois hypostases, examina ceux que l'on accusoit de n'en admettre qu'une, pour voir s'ils n'étoient point dans les sentiments de Sabellius, anéantissant le fils et le Saint-Esprit, et prétendant que le fils étoit sans substance, ou le Saint-Esprit sans subsistance. Ils assurèrent qu'ils ne le disoient point, et ne l'avoient jamais pensé. Mais, ajoutèrent-ils, nous prenons le mot d'hypostase dans le même sens que celui de substance; et nous croyons qu'il n'y en a qu'une, parce que le fils est de la substance du père, et à cause de l'identité de nature. Car nous croyons qu'il n'y a qu'une divinité et une nature divine, et non pas une nature du père, à laquelle celle du fils et du Saint-Esprit soit étrangère. Ceux qui admettoient trois hypostases s'accordèrent avec ceux-ci; et ceux qui n'en admettoient qu'une convinrent de l'explication des premiers: tous les deux partis anathématisèrent Arius, Sabellius, Paul de Samosate, Valentin, Basilide et Manès. Tous convinrent que la confession de foi de Nicée étoit la meilleure et la plus exacte, qu'il falloit à l'avenir s'en contenter, et se servir de ses paroles (1). Au reste, le mot *hypostasis* étoit inconnu aux anciens philosophes, et aux autres bons auteurs de la langue grecque, du moins en ce sens: les nouveaux philosophes l'avoient introduit, et s'en servoient fréquemment au lieu d'*ousia*, qui signifie essence ou substance (2). Osius avoit traité cette question dans le concile qu'il tint à Alexandrie, du temps du grand Constantin; mais le concile de Nicée, qui vint incontinent après, n'en fit aucune mention.

On traita aussi du mystère de l'incarnation dans le concile d'Alexandrie, on interrogea ceux qui disputoient sur ce sujet, et on les fit convenir de part et d'autre qu'il ne faut pas mettre Jésus-Christ seulement au rang des prophètes, et ne le regarder que comme un saint homme, venu à la fin des siècles (3). Car il est dit simplement des prophètes que la parole de Dieu leur a été adressée; mais il est dit de Jésus-Christ, que la parole ou le verbe lui-même a été fait chair, et qu'étant dans la forme de Dieu, il a pris la forme d'esclave; qu'il s'est fait homme, et est né de Marie, selon la chair à cause de nous; et qu'ainsi le genre humain, entièrement et parfaitement

(1) Ath. ad Ruf. tom. 2, p. 41. Hier. in Lucif. c. 7.
(2) Socr. III, c. 7. Ath. ad Antioc. p. 575, D. Ruf. I, c. 29.
(3) Ath. ad Ant. p. 576, D.

(1) Socr. III, c. 7.
(2) Sup. l. X, n. 43.
(3) Ad Ant. p. 578, B.

délivré du péché par lui, et affranchi de la mort, est introduit dans le royaume des cieux. Ils confessèrent aussi que le Sauveur n'avoit pas un corps sans âme, sans sentiment ou sans pensée, et que cela n'est pas possible, puisqu'il ne nous a pas seulement procuré le salut du corps, mais aussi de l'âme. Etant vraiment fils de Dieu, il est devenu aussi fils de l'homme, et étant le fils unique de Dieu, lui même est devenu le premier né entre plusieurs frères. C'est pourquoi le fils de Dieu qui étoit devant Abraham, n'est pas un autre que celui qui est venu après Abraham (1); et celui qui a ressuscité Lazare, n'étoit pas un autre que celui qui demandoit où on l'avoit mis (2): c'étoit le même qui demandoit comme un homme où il étoit, et qui le ressuscitoit comme Dieu. C'étoit le même qui crachoit par le corps, comme homme, et qui par l'esprit, comme fils de Dieu, guérissoit l'aveugle-né (3); qui souffroit en sa chair, comme dit saint Pierre; et qui comme Dieu ouvroit les sépulcres et ressuscitoit les morts (4). Ceux qui disputoient au sujet de l'incarnation, convinrent d'expliquer ainsi tout ce qui en est dit dans l'Évangile.

Cette doctrine n'étoit pas nouvelle, mais conforme à la tradition ecclésiastique, et aux écrits des anciens (5). Saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, Apollinaire d'Hiérapolis, qui vivoit sous Marc-Aurèle, Sérapion d'Antioche avoit écrit la même chose, que le verbe incarné avoit une âme (6). Origène l'avoit enseigné, et le concile tenu de son temps au sujet de Bérylle, évêque de Bostre en Arabie, en avoit écrit de même. Saint Athanase lut dans le concile d'Alexandrie l'apologie qu'il avoit écrite long-temps auparavant, pour justifier sa fuite contre les calomnies de Léonce d'Antioche et des autres ariens. Enfin le concile écrivit à Lucifer, à Cymatius de Palte en Syrie, et à Anatolius d'Eubée, qui étoient à Antioche, pour leur rendre compte de ce qui s'étoit passé (7); et cette lettre, qui est connue sous le nom de lettre de saint Athanase à l'église d'Antioche, fut envoyée par saint Astérius de Pétra, et saint Eusèbe de Verceil.

XXVIII. Lettre à l'église d'Antioche.

Les pères du concile d'Alexandrie y parlent ainsi: Recevez tous ceux qui voudront avoir la paix avec vous, principalement ceux qui s'assemblent dans Palée, c'étoit le parti de saint Mélèce (8); attirez aussi ceux qui quittent les ariens et les recevez avec une affection paternelle, les unissant à nos chers frères qui suivent Paulin, sans leur demander autre chose que d'anathématiser l'hérésie arienne, et de confesser la foi de Nicée. Qu'ils condamnent aussi ceux qui disent que le Saint-Esprit est créature, et les erreurs de Sabellius, de Paul de Samosate, de Valentin, de Basilide et de Manès. Et ensuite, empêchez absolument qu'on lise, ou qu'on montre l'écrit que quelques-uns font valoir, comme étant une exposition de foi du concile de Sardique; car ce concile n'a rien fait de semblable (1). Il est vrai que quelques-uns demandèrent que l'on écrivit touchant la foi, et entreprirent témérairement de le faire; mais le saint concile en fut indigné, et ordonna de se contenter de la définition de Nicée. Les pères d'Alexandrie rapportent ensuite ce qu'ils ont fait touchant les questions de l'hypostase et de l'incarnation, et comment, en faisant expliquer ceux qui parloient différemment, ils les ont trouvés dans les mêmes sentiments. Ils exhortent ceux à qui ils écrivent d'en user de même, de recevoir à la paix tous ceux qui donneront les mêmes explications à ces paroles, de rejeter les autres comme suspects, et en général d'exhorter tous les catholiques à fuir les jugements téméraires et les disputes de mots, et à conserver l'union par tous les moyens possibles. Ils ajoutent à la fin: Lisez ceci publiquement dans le lieu où vous avez accoutumé de vous assembler; car il est juste que l'on y fasse la réunion de ceux qui voudront accepter la paix, ensuite on tiendra les assemblées dans le lieu dont tout le peuple conviendra en votre présence. Cette lettre fut souscrite par saint Athanase, par les autres évêques présents, par les deux diacres de Lucifer, et les deux de Paulin. Saint Eusèbe de Verceil y souscrivit en latin, comprenant dans la souscription la substance de la lettre. Outre les trois absents, Lucifer, Cimatius et Anatolius, la lettre étoit aussi adressée à Eusèbe, et à Astère, quoique présents, parce qu'elle leur servoit d'instruction et de commission.

Saint Athanase écrivit aussi en son particulier à plusieurs évêques ce qui s'étoit passé en ce concile, principalement ce qui regardoit la réconciliation de ceux qui avoient souscrit au concile de Rimini. Nous avons la lettre qu'il en écrivit à Rufinien, où il marque que les autres évêques avoient ordonné la même chose dans toutes les provinces (2), nommément en Grèce, c'est-à-dire en Achaïe, en Espagne, en Gaule et à Rome, et que l'église romaine avoit approuvé cette conduite. Saint Athanase demande en cette lettre, que ceux qui reviennent anathématisent nommément Euzoïus et Eudoxe, qui faisoient le fils de Dieu créature. Il écrivit aussi à saint Basile de se contenter de la profession de foi de Nicée, pour recevoir ceux qui revenoient de l'arianisme, lui marquant que tous les évêques de Macédoine et d'Achaïe en usoient ainsi (3). On voit

(1) Joan. VIII, 58.
(2) Joan. XI, 34.
(3) Joan. IX, 63.
(4) Pet. 4, 1.
(5) Socr. III, c. 7.
(6) Sup. IV, n. 4. Eus. IV, Hist. 33. Sup. lib. VI, n. 12. Socr. III, c. 8. Sup. l. XIII, n. 47.
(7) Ap. Ath. tom. I, p. 5; t. 2, Conc. p. 810.
(8) Sup. l. XIII, n. 33.

(1) Sulp. l. XII, n. 35.
(2) Tom. 2, p. 40. tom. 7, Conc. p. 76, C.
(3) Basil. Ep. 75, p. 82, D.

comme cette discipline étoit reçue à Rome, par une lettre du pape Libère aux évêques d'Italie, qui fait mention de ce qui avoit été réglé en Egypte et en Achaïe, et ordonne de recevoir ceux qui sont tombés à Rimini, pourvu qu'ils fassent profession de la foi de Nicée, et de condamner les chefs du parti (1).

XXIX. Ordination de Paulin, schisme de Lucifer.

Saint Eusèbe de Verceil partit d'Alexandrie aussitôt après le concile, et se rendit à Antioche; mais pour saint Astère de Pétra, nous n'en trouvons plus rien depuis ce concile, sinon que l'Eglise l'honore entre les saints confesseurs. Saint Eusèbe étant arrivé à Antioche y trouva une nouvelle cause de division. Lucifer avoit essayé de réunir les deux partis catholiques sous un même évêque, et il eût pu réussir s'il l'eût choisi agréable aux uns et aux autres (2). Mais, voyant que ceux qui résistoient le plus à la paix étoient les Eustathiens, il voulut les contenter en leur donnant pour évêque le prêtre Paulin, qu'ils reconnoissoient déjà pour chef, et il espéra que les méléciens plus pacifiques pourroient se résoudre à l'accepter. Il ordonna donc Paulin, évêque d'Antioche, et fut assisté en cette action par deux confesseurs, Gorgonius, évêque de Germanicie, et Cymatius de Palte (3). Paulin étoit digne de l'épiscopat; il avoit été ordonné prêtre par saint Eustathe, et n'avoit jamais communiqué avec les hérétiques, mais les méléciens ne voulurent point le reconnoître. Ainsi cette ordination ne fit que fortifier le schisme dans l'église d'Antioche, où il se trouva trois évêques, Mélèce et Paulin catholiques, et Euzoïus, arien. Ce schisme dura quatre-vingt-cinq ans, depuis la déposition de saint Eustathe en trois cent trente jusqu'à la réunion des eustathiens en quatre cent quinze, sous l'évêque Alexandre (4). Comme les ariens étoient en possession de toutes les églises, saint Mélèce, revenu depuis peu de son exil, fut obligé de se contenter de la Palée hors des murs de la ville, dont ceux de sa communion étoient en possession. Euzoïus en laissa à Paulin une petite dans la ville, ne l'en voulant pas chasser, par respect pour son grand âge, sa douceur et sa sainte vie (5), outre que Mélèce lui étoit beaucoup plus odieux à cause de ce qui s'étoit passé en son ordination. Saint Eusèbe de Verceil, trouvant l'église d'Antioche en cet état, ne voulut communiquer avec aucun des deux partis catholiques, pour ne pas augmenter, en se déclarant, la division qu'il venoit apaiser. Il s'abstint aussi de blâmer publiquement Lucifer, en considération des grands services qu'il avoit rendus à l'Eglise, il se contenta de s'affliger en secret de sa précipitation indiscrète, et de promettre que l'on redresseroit dans un concile ce qui s'étoit passé. Mais quelque soin qu'il prit ensuite de réunir l'Eglise, il ne put y réussir; car la présence de saint Mélèce fortifioit son parti. Saint Eusèbe se retira donc sans rien faire.

(1) Lib. Ep. II, ap. Hilar. Fragm. 12.
(2) Martyr. Rom. 10 jun. Ruf, I, c. 30. Socr. III, c. 9. Sozom. V, c. 13. Theod. III, c. 5.
(3) Hier. Chr. an. 363, et ibi Scalig.
(4) Theod. III, c. 5. Sup. l. XI. n. 43.
(5) Sup. XIV, n. 32.

Lucifer se tint offensé qu'Eusèbe n'eût pas approuvé l'ordination de Paulin; il rompit la communion avec lui, et par conséquent avec l'Eglise catholique. Il vouloit même rejeter les décrets du concile d'Alexandrie; mais, se trouvant engagé par le pouvoir qu'il avoit donné à ses diacres de l'approuver, il vouloit désavouer ses diacres et les déposer. Après avoir bien délibéré, il résolut de conserver ses diacres, et de rejeter le concile d'Alexandrie, se contredisant lui-même. Mais il ne pouvoit se résoudre à recevoir ceux qui avoient souscrit au concile de Rimini, et l'aversion qu'il en avoit l'engagea à se séparer même de ceux qui les recevoient après la satisfaction convenable. Ce fut l'origine d'un nouveau schisme; car il eut quelques sectateurs, quoiqu'en petit nombre, que l'on nomma lucifériens, et qui s'étendoient principalement en Sardaigne et en Espagne (1). On ne fait autre reproche à Lucifer que sa dureté inflexible, et on ne l'accuse d'aucune erreur dans la foi. Il partit d'Antioche après y avoir fait un long séjour, et revint en Sardaigne en son église de Cagliari, où il mourut huit ans après, en trois cent soixante-dix (2).

Hilaire, diacre de l'église romaine, qui étoit de Sardaigne, et qui avoit accompagné Lucifer dans sa légation vers l'empereur Constantius, et souffert l'exil, les fouets et les tourments après le concile de Milan, poussa le schisme jusqu'à rebaptiser ceux qui avoient été baptisés par les ariens : ce que Lucifer ne faisoit pas (3). Mais comme Hilaire n'étoit que diacre, et n'avoit ni prêtres ni évêques, il ne pouvoit consacrer l'eucharistie, ni par conséquent donner le baptême solennel, qui suivant l'usage de ce temps-là ne se donnoit point sans l'eucharistie. Il pouvoit encore moins ordonner des clercs : ainsi sa secte périt bientôt avec lui.

XXX. Travaux de saint Eusèbe de Verceil et de saint Hilaire.

Saint Eusèbe de Verceil emmena en Occident le prêtre Evagré, fils de Pompéien d'Antioche, qui fut depuis successeur de Paulin, dans un des siéges de cette église. Saint Eusèbe parcourut l'Orient, secourant ceux dont la foi étoit foible, les instruisant et les ramenant à l'unité catholique (4). Delà il passa en Illyrie, et re-

(1) Aug. de Hæres.
(2) Hier. Chr. an. 37. Luc. I, Hist. c. 10.
(3) Sup. l. XII, c. 14, n 16. Hier. in Lucif. c. 8.
(4) Basil. Ep. 8. Ruf. I, c. 30. Socr III, c. 10. Soz. V, c. 3.

vint enfin en Italie, où il fut reçu avec une extrême joie. Il y trouva saint Hilaire de Poitiers, qui de son côté travailloit au rétablissement de la foi catholique, avec autant de zèle et encore plus de succès. Il étoit du même avis que saint Athanase, touchant ceux qui avoient souscrit à la formule de Rimini, et contre le sentiment de plusieurs, qui ne vouloient point communiquer avec eux; il les appeloit tous à la pénitence (1). Il assembla pour ce sujet plusieurs conciles dans les Gaules, entre lesquels on peut compter celui de Paris, que j'ai déjà rapporté. Dans ces conciles on condamna ce qui s'étoit fait à Rimini, et on rétablit la foi des églises en son premier lustre (2). Saturnin d'Arles, homme méchant et d'un esprit pervers, s'y opposoit. Mais, ayant été convaincu de plusieurs crimes énormes, outre l'hérésie dont il étoit soupçonné, il fut chassé de l'Eglise, et Paterne de Périgueux, qui n'étoit pas plus sensé, et ne cachoit pas ses mauvais sentiments sur la foi, fut déposé de l'épiscopat : on pardonna à tout le reste, et tout le monde reconnut que saint Hilaire seul avoit purifié la Gaule de la tache de l'hérésie.

Il passa ensuite en Italie, et saint Eusèbe de Verceil eut une grande joie de l'y trouver. Ils y travaillèrent conjointement au rétablissement de la paix, mais saint Hilaire réussissoit mieux par la douceur de son naturel, la réputation de sa doctrine et son adresse à persuader (3). Les évêques d'Italie écrivirent alors à ceux d'Illyrie, pour les féliciter d'être rentrés dans les bons sentiments (4). Nous sommes tous d'accord, disent-ils, de garder les décrets de Nicée contre Arius et Sabellius, dont Photin est héritier en partie; nous avons cassé d'un consentement unanime de toutes les provinces les décrets de Rimini, corrompus par les chicanes de quelques particuliers. Nous vous envoyons les copies de nos souscriptions, afin que quiconque veut avoir la paix avec nous, nous envoie la sienne en diligence, portant qu'il approuve la foi de Nicée, et condamne le concile de Rimini. On voit par cette lettre l'effet des travaux de saint Eusèbe dans l'Illyrie, où l'hérésie avoit dominé sous Photin, Germinius, Ursace et Valens.

XXXI. Martyrs en Italie et en Gaule.

On trouve plusieurs martyrs à Rome sous Julien dans les anciens matyrologes. Jean et Paul frères, que l'on dit avoir été en des charges considérables à la cour dès le temps de Constantin, Pigménius, P. iscus, Jean et Janvier, prêtres. Bibiane, vierge, sa mère Dafrose et son père Flavien, que l'on dit avoir été préfet. Gordien, vicaire du préfet, et quel-

(1) Sulp. Sev. v. l. II, p. 433, etc.
(2) Sup. l. XV, n. 27.
(3) Ruf. 6, c. 31.
(4) Ap Hilar. Fragm. 12, n. 3.

ques autres (1). Les plus illustres de tous ces martyrs sont saint Jean et saint Paul. Ce qui est certain, est que Julien fit préfet de Rome, en trois cent soixante-trois, Apronien, païen et ennemi des chrétiens. Celui-ci, en venant à Rome, perdit un œil, et crut que c'étoit par quelque maléfice : ce qui l'excita à rechercher sévèrement les empoisonneurs ou magiciens. Or c'étoit un des prétextes sous lesquels on persécutoit les chrétiens.

En Gaule, un soldat, nommé Victrice, se présenta devant le tribun un jour solennel, où les troupes étoient assemblées, et se dépouilla de ses armes, déclarant qu'il renonçoit au service (2). Le tribun le fit frapper à coups de bâton, et déchirer avec des têts de pots cassés, et il le renvoya au comte, qui le condamna à perdre la tête. Le bourreau, en le menant au supplice, marquoit de la main l'endroit où il devoit frapper, quand il perdit subitement la vue. Victrice fut mis en prison avec des fers aux mains, qu'on lui serra jusqu'aux os; il pria les ministres de la prison de le relâcher un peu, et, comme ils le lui refusèrent, il adressa sa prière à Jésus-Christ, et ils virent les chaînes tomber d'elles-mêmes. Ils n'osèrent les remettre, mais ils coururent épouvantés raconter cette merveille au comte, qui se convertit lui-même, et il laissa Victrice en liberté. Il fut depuis évêque de Rouen, et il travailla puissamment à la propagation de la foi dans toute la côte de l'Océan, qu'habitoient les Morins et les Nerviens. On compte aussi entre les martyrs de Gaule Eliphius de Toul, qui est honoré à Cologne. Salluste, ami de Julien, étoit alors préfet des Gaules (3); c'est à lui à qui il adresse l'oraison à la louange du soleil, où il déploie les ornements de sa rhétorique, et les mystères de sa théologie païenne : il le fit consul avec lui l'an trois cent soixante-trois (4). Saint Hilaire écrivit un petit traité contre ce préfet Salluste, et contre un médecin, nommé Dioscore, apparemment pour la défense de la religion chrétienne (5).

XXXII. Violences des donatistes en Afrique.

En Afrique, les donatistes profitèrent de l'occasion. Ils présentèrent requête à Julien, pour lui demander le rappel de leurs évêques, bannis sous l'empereur Constant, quand il envoya Paul et Macaire en Afrique. Julien leur accorda facilement ce qu'ils demandoient, et ordonna qu'ils rentreroient dans les églises. Ils vinrent à main armée en prendre possession, et commirent en divers lieux des meurtres et des violences si atroces, que les juges se crurent

(1) Bar. an. 302, ex Mart. et Act. Mart. Rom. 1 dec., 10 mai, 26 junii. Amm. XXVI, c. 3.
(2) Paulin. Epist. 28, ad Victric. 26, Martyrol. 7, Aug.
(3) Martyrol. 16 octobr. Amm. XXI, c. 8. Jul. Orat. 8.
(4) Hier. Script.
(5) Id. ad Magum. Ep. 48, p. 310.

obligés d'en envoyer la relation à l'empereur (1). Félix, évêque de Zabe, et Janvier de Flumenpisce, vinrent à Limelle, où, trouvant l'église fermée, ils firent monter sur le toit et ôter les tuiles; et, comme les diacres catholiques défendoient l'autel, il y en eut plusieurs de blessés et deux de tués. Primose, évêque catholique de Limelle, se plaignit de cette violence dans un concile que les donatistes tenoient à Tébeste, mais ils n'eurent point d'égard à sa plainte. A Thipase, ville de la Mauritanie césarienne, deux évêques donatistes de Numidie, Urbain de Formes et Félix d'Idicre, accoururent accompagnés de quelques officiers et du gouverneur Athénius, avec des enseignes militaires. Ils chassèrent le peuple catholique, blessèrent des hommes, traînèrent des femmes, en firent avorter quelques-unes, tuèrent des enfants. Ils firent même jeter l'eucharistie aux chiens; mais les chiens devenus enragés se tournèrent contre leurs maîtres, et les déchirèrent à belles dents. On jeta par une fenêtre la fiole du saint chrême, qui tomba entre des pierres sans se casser; des religieuses furent corrompues en cette occasion, une entre autres par l'évêque Félix, qui lui avoit lui-même imposé la mitre, comme son père spirituel. Cette mitre étoit un bonnet de laine blanche, orné de pourpre, que l'on donnoit en Afrique aux vierges consacrées à Dieu, pour marque de leur profession, comme ailleurs le voile.

Les donatistes ôtoient à celles qu'ils attiroient à leur parti, les mitres qu'elles avoient reçues des évêques catholiques, et leur en donnoient d'autres (2). Ils exorcisoient les fidèles pour les baptiser de nouveau, ils lavoient les murailles des églises, brisoient les autels et en faisoient du feu, car la plupart en Afrique n'étoient que de bois; ils rompoient les calices sacrés et les fondoient, pour les convertir en d'autres usages. En un mot, ils tenoient pour profane tout ce que les évêques catholiques avoient consacré; et c'est pour cette raison qu'ils jetoient aux chiens leur eucharistie. Ils remettoient les diacres, les prêtres, et les évêques au rang des laïques, ils imposoient la pénitence aux vierges et aux enfants les plus innocents. Mais comme ces pénitences n'étoient que pour la forme, ils n'y observoient point les temps réglés par les canons; l'un la faisoit pendant un an, l'autre un mois, l'autre à peine un jour.

XXXIII. Confession de saint Apollonius en Égypte.

Par toutes les provinces, les gouverneurs païens prenoient avantage de l'indignation de l'empereur pour maltraiter les chrétiens, pour exiger d'eux de grosses sommes, et leur faire souffrir des tourments, sachant bien qu'encore qu'ils excédassent leurs ordres, ils n'en seroient pas repris (1). En effet, si les chrétiens s'en plaignoient, l'empereur leur répondoit : La souffrance est votre partage, c'est ce que votre Dieu vous recommande. En Égypte, saint Apollonius vivoit depuis quarante ans dans le désert, avec un grand nombre de disciples (2). Ayant su que l'un d'eux avoit été pris pour lui faire porter les armes malgré lui, car Julien faisoit enrôler les clercs et les moines, il alla dans la prison le consoler. Le centurion survint, et, indigné qu'Apollonius eût osé entrer, il l'enferma dans la prison avec ceux qui l'avoient accompagné à cette visite, voulant les enrôler tous, et fit renforcer la garde. Mais, au milieu de la nuit, un ange éclatant d'une grande lumière vint, et ouvrit les portes de la prison. Les gardes se jetèrent aux pieds des saints, les priant de se retirer, disant qu'ils aimoient mieux mourir pour eux que de résister à la puissance divine qui les protégeoit. Le matin le centurion lui-même, avec les personnes les plus considérables, vint en hâte à la prison, les priant tous de sortir, parce que la nuit un tremblement de terre avoit renversé sa maison, et tué ses plus chers domestiques. Les saints se retirèrent chantant les louanges de Dieu, et retournèrent à leur désert. Saint Apollonius vécut encore long-temps, et fit plusieurs autres miracles; il demeuroit en Thébaïde, près d'Hermopole, et avoit sous sa conduite près de cinq cents moines.

XXXIV. Saint Athanase chassé.

Les païens d'Alexandrie ne laissèrent pas long-temps saint Athanase en repos (3). Cette ville passoit pour sacrée parmi eux, et dédiée au grand Sérapis : toutes sortes de sacrificateurs et de magiciens s'y assembloient, et y exerçoient toutes leurs impiétés sous la protection de l'empereur, jusqu'à égorger des enfants innocents de l'un et de l'autre sexe, pour regarder leurs entrailles et manger de leur chair : ce qui se fit aussi sous ce règne à Athènes, autre siége de l'idolâtrie. Les Alexandrins conspirèrent donc contre saint Athanase, et représentèrent à l'empereur qu'il rendoit inutile tout leur art, qu'il corrompoit la ville et toute l'Égypte, et que, s'il y demeuroit, il n'y resteroit pas un païen (4). Sur cet avis, Julien leur écrivit en ces termes (5) : Celui qui avoit été chassé par les ordres de plusieurs empereurs devoit au moins en attendre un nouveau avant que de revenir. Car j'ai bien accordé aux galiléens, bannis par Constantius d'heureuse mémoire, le retour dans leur pays, mais non pas dans leurs églises. Cepen-

(1) Optat. lib. II, Sup. XII, n. 48. Aug. ad Dona. Ep. 105, al. 166.
(2) Op. liv. VI.

(1) Socr. III, c. 14.
(2) Ruf. Vit. Patr. lib. II, c. 7. Pallad. Laus. c. 52.
(3) Eunap. in Ædes. p. 72.
(4) Socr. III, c. 13. Ruf. I, c. 31. Theod. III, c. 9.
(5) Jul. Ep. 26.

dant j'apprends que l'audacieux Athanase a repris avec sa hardiesse accoutumée le siége qu'ils nomment épiscopal, au grand déplaisir du peuple pieux d'Alexandrie. C'est pourquoi je lui ordonne de sortir de la ville à l'instant qu'il aura reçu ma lettre, sous peine, s'il y demeure, d'un châtiment plus grand et plus rigoureux.

Le peuple chrétien d'Alexandrie écrivit à Julien, au nom de toute la ville, pour obtenir la conservation de saint Athanase; et l'on voit combien Julien en fut irrité par sa réponse : Quand vous auriez, dit-il, pour fondateur quelqu'un de ceux qui ont violé leur propre loi, et souffert la peine qu'ils méritoient pour avoir introduit une doctrine nouvelle, vous ne devriez pas demander Athanase (1). Mais, ayant pour fondateur Alexandre, et pour dieu tutélaire le roi Sérapis, avec sa compagne Isis, la reine de toute l'Égypte, il est étonnant que vous ne suiviez pas la plus saine partie de la ville, et que la partie corrompue ose prendre le nom de la communauté. J'ai grande honte pour les dieux que quelqu'un de vous autres Alexandrins se confesse galiléen. Les pères des vrais Hébreux ont autrefois été esclaves des Égyptiens, et vous qui avez soumis les Égyptiens, vous vous rendez esclaves de ceux qui ont méprisé les lois de leurs pères. C'est un reproche que les païens faisoient souvent aux chrétiens, de n'être que des juifs déserteurs et révoltés contre leur loi. Julien continue : Vous ne vous souvenez point de votre ancienne félicité, lorsque l'Égypte étoit en commerce avec les dieux et comblée de biens. Mais, dites-moi, quel bien vous ont apporté les auteurs de cette nouvelle doctrine? Vous avez pour fondateur Alexandre de Macédoine, serviteur des dieux, qui par Jupiter étoit bien au-dessus de tous ceux-ci, et de tous les Hébreux, qui valoient mieux qu'eux. Les Ptolomées, qui ont ensuite élevé votre ville comme leur chère fille, ne l'ont pas conduite à cette grandeur et à cette heureuse abondance, par les discours de Jésus, ni par la doctrine des maudits galiléens.

Auguste, ayant ôté les Ptolomées qui ne gouvernoient pas bien, vous pardonna vos fautes par le respect du grand dieu Sérapis, et en faveur du philosophe Arius, son ami. Voilà les grâces particulières que notre ville a reçues des dieux. Ignorez-vous celles qu'ils répandent sur tout le genre humain? Etes-vous seuls insensibles à la splendeur du soleil? Ne savez-vous pas qu'il fait l'été et l'hiver, qu'il produit tous les animaux et toutes les plantes? Ne voyez-vous pas que la lune tire de lui la vertu de produire toutes choses? Cependant vous n'osez adorer aucun des dieux, et vous reconnoissez pour Dieu verbe, Jésus, que ni vous ni vos pères n'avez vu, au mépris de celui que tout le genre humain regarde et adore pour son bonheur : je dis le grand soleil, l'image vivante, animée, raisonnable, bienfaisante, du père intelligible. Croyez-moi, et revenez à la vérité; j'ai marché jusqu'à vingt ans dans votre voie, et voici la douzième année, qu'avec l'aide des dieux je marche dans celle-ci. Ces paroles montrent que la lettre est écrite après le sixième de novembre de l'année trois cent soixante-deux, car Julien, étant né le sixième de novembre trois cent trente-un (1), ne fut qu'alors dans sa trente-deuxième année, et nous apprenons ici qu'il avoit renoncé au christianisme dès l'âge de vingt ans. Il continue ainsi sa lettre aux Alexandrins.

Si vous voulez demeurer dans la doctrine de ces imposteurs, accordez-vous ensemble, et ne désirez point Athanase. Il y a plusieurs de ses disciples capables de contenter par leurs discours impies la démangeaison de vos oreilles. Que si votre affection pour lui a pour fondement son habileté dans les autres choses, car j'apprends que c'est un grand fourbe, sachez que c'est pour cela même que je le chasse de votre ville; un petit homme de rien, comme celui-ci, qui se mêle de beaucoup d'affaires, et fait gloire d'exposer sa vie, n'est propre qu'à causer du désordre.

Julien écrivit ensuite à Ecdicius, préfet d'Égypte, pour presser l'exécution de cet ordre : Quand vous n'auriez, dit-il, autre chose à me mander, vous devriez au moins m'écrire touchant Athanase, l'ennemi des dieux (2). Je jure le grand Sérapis, que si, avant les calendes de décembre, il ne sort d'Alexandrie, ou plutôt de toute l'Égypte, je ferai payer à la compagnie de vos officiers une amende de cent livres d'or. Il ajouta de sa main : Je suis sensiblement affligé du mépris des dieux; et jamais vous ne me donnerez de plus agréable nouvelle, que d'avoir chassé d'Égypte ce scélérat, qui a osé, sous mon règne, baptiser des femmes grecques et nobles.

Il fallut donc encore faire marcher des troupes contre saint Athanase, attaquer l'église et en venir aux violences (3). La grande église d'Alexandrie, qui étoit la Césarée, fut brûlée par les païens et par les juifs, Julien avoit même donné ordre de tuer saint Athanase; tous les fidèles alarmés l'environnoient avec larmes; mais il leur dit : Ce n'est qu'un nuage qui se dissipera bientôt (4). Il prit congé d'eux, recommanda l'église aux plus capables d'entre ses amis, et, sachant que ceux que l'on avoit envoyés contre lui étoient arrivés, il entra dans un bateau qu'il trouva sur le bord du Nil, et remonta vers la Thébaïde. Celui qui avoit ordre de le tuer, ayant appris sa fuite, le poursuivit en diligence; mais il fut prévenu, et un ami avertit saint Athanase qu'on le suivoit à grande force. Ceux qui l'accompa-

(1) Ep. 51.

(1) Sup. liv. XII, n. 1.
(2) Ep. 6.
(3) Ruf. I, c. 34.
(4) Theod. III, c. 9. Soc. III, c. 14. Sozom. V, 6, c. 15.

gnoient lui conseillèrent de s'enfuir dans le désert ; lui, au contraire, fit tourner le bateau et redescendre promptement vers Alexandrie, pour montrer, disoit-il, que celui qui nous protége est plus grand que celui qui nous persécute. Quand ils rencontrèrent le meurtrier, il demanda si Athanase étoit bien loin, et où ils l'avoient laissé? Ceux qui l'accompagnoient répondirent : Il est proche, et vous le joindrez bientôt, si vous vous pressez. Le meurtrier passa outre, se pressant en vain ; et saint Athanase rentra dans Alexandrie, où il demeura caché jusqu'à la mort de Julien.

XXXV. Commencements des macédoniens.

Eleusius, évêque de Cyzique, étoit un des chefs des macédoniens, qui commencèrent sous le règne de Julien à porter ce nom, et à faire un corps à part (1). Eustathe de Sébaste en Arménie, et Sophronius de Pompeïopolis en Paphlagonie, étoient avec Eleusius à la tête de ce parti. Se trouvant en liberté à la mort de Constantius, ils rassemblèrent ceux qui avoient été dans leurs sentiments à Séleucie, et tinrent quelques conciles, où ils condamnèrent le parti d'Acace avec la formule de Rimini, et confirmèrent celle d'Antioche, qu'ils avoient déjà confirmée à Séleucie (2). Comme on leur demandoit ce qui les divisoit alors des acaciens, avec qui ils avoient été auparavant unis de communion ; ils répondirent ainsi par la bouche de Sophronius : Les Occidentaux, tenant le consubstantiel, confondent mal à propos les deux hypostases du père et du fils : en Orient Aétius, qui tient le dissemblable en substance, sépare trop le fils de la nature du père ; pour nous, nous disons que le fils est semblable au père en substance, prenant un juste milieu entre ces deux extrémités (3). Les purs ariens avoient toujours pour évêques à Constantinople, Eudoxe, et Euzoïus à Antioche ; Aétius et Eunomius, les chefs du parti, étoient à Constantinople, et ce fut en ce temps-là qu'ils ordonnèrent évêque Aétius ; Euzoïus de son côté tint un concile à Antioche, pour casser ce qui avoit été fait à Constantinople sous l'empereur Constantius, contre Aétius, et contre les autres. Au reste, les disputes et divisions entre les évêques n'eurent pas grand cours sous le règne de Julien ; la persécution générale les tenoit en crainte et en silence.

La ville de Cyzique députa à l'empereur Julien pour quelques affaires particulières et pour le rétablissement des temples des idoles (4) ; il loua leur piété, accorda leurs demandes, et prit cette occasion pour chasser de la ville l'évêque Eleusius, comme ayant profané les temples, établi des retraites pour les veuves et des communautés de vierges, et persuadé aux païens de mépriser les coutumes de leurs pères. Il défendit aussi aux chrétiens étrangers qui étoient avec Eleusius d'entrer dans Cyzique, sous prétexte qu'ils se joignoient aux chrétiens de la ville, pour exciter les séditions à cause de la religion. Car, quelque désir que Julien eût de rétablir le paganisme, il voyoit bien qu'il y eût eu de la folie à vouloir forcer les peuples entiers, et punir ceux qui refuseroient de sacrifier. Le nombre en étoit si grand, qu'à peine les magistrats de chaque ville eussent pu les compter. Il n'osoit pas même leur défendre de s'assembler ; mais il s'appliquoit à chasser des villes les évêques et les clercs, croyant voir tomber en peu de temps la religion, quand les peuples n'auroient plus personne pour les instruire et leur administrer les sacrements. Le prétexte étoit que les ecclésiastiques excitoient le peuple à la sédition. C'est ainsi qu'il fit sortir de Cyzique Eleusius et ceux de sa suite, quoiqu'il n'y eût pas la moindre apparence de trouble. C'est ainsi qu'il chassa Titus de Bostre, comme j'ai dit (1).

XXXVI. Superstitions de Julien.

Julien étoit toujours à Antioche, où il passa l'hiver, c'est-à-dire le reste de l'an trois cent soixante-deux et le commencement de trois cent soixante-trois (2). Il se préparoit à la guerre contre les Perses, qu'il méditoit depuis long-temps, espérant réparer les pertes que les Romains avoient faites de ce côté-là depuis environ soixante ans, c'est-à-dire depuis le règne de Dioclétien. Son naturel inquiet ne lui permettoit pas de demeurer en repos ; et les victoires qu'il avoit remportées en Gaule dans sa première jeunesse lui enfloient le cœur et lui faisoient désirer d'ajouter à ses titres celui de vainqueur des Perses. Les gens sages, particulièrement les chrétiens, voyant les préparatifs qu'il faisoit, disoient qu'il se pressoit trop, qu'il n'étoit pas temps d'attaquer les Perses avant que l'empire fût bien paisible au dedans, et que Julien, abusant de sa prospérité, couroit hasard de tout perdre. Ils parloient ainsi devant ceux qui pouvoient le redire à l'empereur ; mais il ne s'en pressoit pas moins, et faisoit gloire de mépriser ces avis, comme venant de personnes timides et malignes. Entre les préparatifs de cette entreprise, il faisoit un grand nombre de sacrifices, les autels étoient toujours arrosés de sang ; il immoloit quelquefois cent bœufs à la fois et une infinité de menu bétail ; il faisoit chercher par mer et par terre des oiseaux rares, qu'il déchiroit de ses propres mains (3) ; les festins de ces sacrifices donnoient occasion aux soldats de se remplir de vin et de viandes ; en sorte que souvent il falloit les emporter sur les épaules

(1) Soz. v, c. 14.
(2) Sup. l. xiv, n. 1.
(3) Philost. vii, c. 5, 6. Soz. vii, c. 4.
(4) Id. v, c. 15.

(1) Sup. n. 20.
(2) Amm. xxii, c. 12. Greg. Naz. Or. 4, 113, C.
(3) Liban. Paneg. 246, A.

depuis les temples jusqu'à leurs logis, au travers des rues, principalement les Gaulois, qui étoient en grand crédit. La dépense de ces cérémonies étoit excessive, au jugement des païens mêmes.

Les devins avoient pleine liberté d'exercer leur art, qui sous Constantius étoit défendu sous peine de la vie (1). Julien faisoit consulter tous les oracles ; on regardoit les entrailles des bêtes, on observoit le chant et le vol des oiseaux, on employoit avec affectation tous les moyens de rechercher l'avenir. Il y avoit au bourg de Daphné, près d'Antioche, une fontaine de Castalie, de même nom et de même vertu, à ce que l'on prétendoit, que celle de Delphes (2). On disoit que l'empereur Adrien y avoit appris qu'il devoit régner ; et que, de peur qu'un autre n'en tirât la même connoissance, il l'avoit fait boucher de grandes pierres. Julien voulut la faire ouvrir, et ne manqua pas de consulter le fameux oracle de ce lieu-là.

Le temple de Daphné étoit environné d'un bois sacré, de quatre-vingts stades de tour, qui font plus de trois lieues et demie, composé de cyprès, de lauriers et d'autres arbres, dont le feuillage épais faisoit une ombre impénétrable (3). Le terrain au-dessous étoit arrosé d'eaux claires et abondantes, orné de toutes sortes de fleurs, selon les saisons ; on respiroit un air frais et parfumé. Les Grecs disoient que c'étoit le lieu où la nymphe Daphné, fuyant d'Arcadie Apollon qui la poursuivoit, avoit été changée en laurier, qu'il chérissoit ce lieu et l'honoroit de sa présence : aussi y étoit-il particulièrement adoré. Le temple lui étoit consacré et à sa sœur Diane ; il y avoit droit d'asile : le peuple d'Antioche et du voisinage s'y assembloit tous les ans pour célébrer une fête solennelle. Il est vrai que le bourg étoit petit et peu fréquenté des gens vertueux. La situation du lieu excitoit à la mollesse ; et la fable amoureuse, sur laquelle étoit fondée toute cette superstition, étoit un prétexte assez plausible pour exciter les passions des jeunes gens. L'exemple du dieu ne leur permettoit pas d'être sages, ni de souffrir que les autres le fussent : quiconque demeuroit à Daphné sans avoir d'amourettes passoit pour un stupide et un insensible ; on le fuyoit comme un impie, dont la rencontre étoit de mauvais présage.

XXXVII. Translation de saint Babylas.

Pour sanctifier ce lieu si profane, le césar Gallus, frère de Julien, y avoit fait apporter d'Antioche les reliques de saint Babylas onze ans auparavant, et depuis ce temps l'oracle ne parloit plus (4). Les païens s'en prenoient à la cessation des sacrifices et du culte d'Apollon ; mais, quoique Julien n'épargnât ni les victimes, ni les libations, il ne parla pas davantage ; seulement à la fin il rendit raison de son silence, et dit qu'il ne pouvoit plus rendre d'oracles, parce que le lieu étoit plein de corps morts. Julien l'entendit bien ; et, quoiqu'il y eût plusieurs autres morts enterrés à Daphné, il comprit que son Dieu ne se plaignoit que du martyr Babylas, et commanda que les galiléens enlevassent son cercueil (1). Les chrétiens y vinrent en foule, de tout âge et de tout sexe ; et, ayant mis le coffre précieux sur un chariot, ils le transportèrent à Antioche, dont Daphné étoit éloigné de quarante stades, c'est-à-dire près de deux lieues (2). Ils regardoient cette translation comme un triomphe du martyr, vainqueur des démons, et témoignoient leur joie en chantant des psaumes, pour se soulager, disoient-ils, dans la fatigue d'un si long chemin. Ceux qui savoient le mieux chanter commençoient, et tout le peuple répondoit, répétant à chaque verset ces paroles : Que tous ceux-là soient confondus, qui adorent les statues et qui se glorifient en leurs idoles! Leurs voix s'élevoient jusqu'au ciel. L'empereur, extrêmement irrité de ces chants et de cette pompe, résolut d'en punir les chrétiens (3). Salluste, préfet du prétoire d'Orient, autre que celui des Gaules, tout païen qu'il étoit, n'en fut pas d'avis, et représenta à l'empereur qu'il leur donneroit la gloire du martyre. Mais Julien s'opiniâtra ; et, pour lui obéir, Salluste, dès le lendemain, fit prendre et mettre en prison plusieurs chrétiens. Il s'en fit amener un, qui se trouva être un jeune homme nommé Théodore, et le fit tourmenter depuis le matin jusqu'au soir par plusieurs bourreaux tour à tour, avec tant de cruauté qu'il n'étoit mémoire de rien de semblable (4). Cependant Théodore, attaché au chevalet, avec deux bourreaux à ses deux côtés, ne faisoit que répéter d'un visage tranquille et gai le même psaume que l'église avoit chanté le jour précédent. Salluste le renvoya en prison, et alla rendre compte à l'empereur de ce qu'il avoit fait, lui conseillant d'abandonner une entreprise qui ne lui attireroit que de la confusion (5). Rufin, qui rapporte cette histoire, dit avoir vu lui-même à Antioche ce Théodore ; et, comme il lui demandoit s'il avoit senti la douleur, il répondit qu'il en avoit un peu senti d'abord ; mais qu'ensuite il voyoit auprès de lui un jeune homme qui lui essuyoit la sueur du visage avec un linge très-blanc, et lui donnoit souvent de l'eau fraîche ; que cette eau le consoloit à tel point, qu'il fut plus triste quand on le détacha du chevalet (6).

Julien reçut un pareil affront d'une veuve, nommée Publie, célèbre par sa vertu (7). De

(1) Liban. de Vita. sua. c. 11, p. 41. Mamertin. Grat. n. 23.
(2) Soz. v, c. 19. Greg. Naz. Or. 4, p. 127, C.
(3) Sozom. v, c. 19. Strab. lib. 56, p. 50, D. Chryst. in S. Babyl. to. p. 52, 1, 456, Ep. Gr.
(4) Sup. l. xiii, n. 4.

(1) Ruf. i, c. 35.
(2) Thod. iii, c. 10.
(3) Psal. 96, 7. Sozom. v, c. 20.
(4) Ruf. ibid.
(5) Aug. xviii, Civit. c. 52.
(6) Theod. iii, c. 2.
(7) Theod. iii, c. 19.

son mariage, qui avoit peu duré, elle avoit un fils, nommé Jean, qui fut long-temps le premier des prêtres de l'église d'Antioche, et qui eut souvent des suffrages pour en être élu évêque, mais il évita toujours cette charge. Sa mère, Publie, gouvernoit une communauté de vierges, avec lesquelles elle chantoit les louanges de Dieu. Quand l'empereur passoit, elles élevoient leurs voix toutes ensemble, et chantoient principalement les psaumes qui relèvent la foiblesse des idoles, comme celui-ci : Les idoles des gentils sont or et argent, ouvrages des mains des hommes (1). Puissent leur ressembler ceux qui les font et qui se confient en elles! Julien, fort irrité, commanda à ces filles de se taire dans le temps qu'il passeroit. Publie, méprisant sa défense, les encouragea et leur fit chanter comme il passoit une autre fois : Que Dieu se lève, et que ses ennemis se dissipent (2). Julien, en colère, se fit amener Publie, et sans respect pour son grand âge, ni pour sa vertu, il lui fit donner par un de ses gardes des soufflets des deux côtés, qui lui rougirent toutes les joues. Elle le tint à grand honneur, et, retournant à sa chambre, elle continua ses cantiques spirituels.

XXXVIII. Temple de Daphné brûlé.

Les reliques de saint Babylas furent remises à Antioche, dans le lieu saint où elles étoient avant la translation que fit faire le césar Gallus. Mais, peu de temps après, le feu prit au temple de Daphné et consuma le toit tout entier, les ornements et l'idole d'Apollon, qui, n'étant que de bois doré, quoique très-belle, fut réduite en cendres depuis la tête jusqu'aux pieds (3). Les murailles et les colonnes restèrent si entières, qu'il sembloit que ce fût une démolition faite de main d'homme plutôt qu'un effet du feu. Cet accident arriva l'onzième des calendes de novembre, c'est-à-dire le vingt-deuxième d'octobre trois cent soixante-deux. Le comte Julien y courut aussitôt, quoiqu'il fût nuit (4). C'étoit l'oncle de l'empereur, apostat comme lui, qu'il avoit fait comte d'Orient, et qui en cette qualité résidoit à Antioche. Il ne put remédier à l'incendie ; et l'empereur, l'ayant appris, entra en telle fureur, qu'il fit mettre à la question les ministres du temple et le sacrificateur même, pour savoir qui avoit allumé ce feu ; car il vouloit que ce fussent les chrétiens. Mais, quelques tourments que l'on fit souffrir à ces idolâtres, ils dirent que ce feu n'avoit point commencé par en bas, mais par en haut; et des paysans du voisinage assuroient avoir vu la foudre tomber du ciel. Quelques païens disoient qu'un philosophe cynique, nommé Asclépiade, étant venu de loin à Daphné pour voir Julien, avoit mis devant les pieds d'Apollon une petite idole d'argent de la déesse Celeste, qu'il portoit toujours avec lui, et, qu'après avoir allumé des cierges, suivant la coutume, il s'étoit retiré ; qu'au milieu de la nuit quelques étincelles avoient volé vers le toit, dont la matière étoit très-sèche, et que, personne ne s'étant trouvé à propos pour arrêter le feu, on n'avoit pu l'éteindre ensuite (1). Ainsi, il étoit constant que le feu avoit pris par en haut, et que les chrétiens ne l'avoient pas mis. Pour eux, ils ne doutoient point que Dieu ne l'eût envoyé à la prière du martyr saint Babylas (2).

Julien voulut toujours s'en prendre aux chrétiens, et prétendit que c'étoit une vengeance de la translation des reliques (3). Il fit fermer pour la seconde fois la grande église d'Antioche, après en avoir fait tirer les vases sacrés pour les porter à son trésor (4). Ce fut le comte Julien, son oncle, qui exécuta cet ordre avec Félix, comte des largesses, ou grand trésorier, et Elpidius, comte des affaires privées, c'est-à-dire intendant des domaines : ils étoient tous trois apostats. Félix, admirant la richesse de ces vases, car Constantin le grand et Constantius avoient cru qu'il étoit de leur gloire de les faire magnifiques ; Félix donc disoit en les regardant : Voyez en quelle vaisselle est servi le fils de Marie. Le comte Julien, pour montrer qu'il n'y avoit point de providence divine qui prît soin des chrétiens, jeta de ces vases par terre, s'assit dessus, fit de l'eau sur la sainte table, et donna un soufflet à l'évêque Euzoïus, qui voulut l'en empêcher; car les ariens étoient en possession de la grande église. Après l'avoir ainsi pillée et profanée, il en fit condamner les portes et fit fermer les autres églises. Tous les ecclésiastiques s'enfuirent : il n'y eut qu'un prêtre catholique, nommé Théodore ou Théodoret, qui ne sortit point de la ville (5). Le comte Julien, prétendant que ce prêtre avoit la garde des trésors de l'église et pouvoit lui en donner la connoissance, le fit prendre et tourmenter cruellement ; et, comme il persista courageusement dans la confession de la foi, il lui fit couper la tête.

XXXIX. Autres martyrs à Antioche.

L'empereur avoit fait ôter du labarum la croix et le nom de Jésus-Christ que Constantin y avoit mis; et l'avoit réduit à l'ancienne forme qu'il avoit sous les empereurs païens, comme l'on voit par ses médailles. Le comte Julien s'aperçut que Bonose et Maximilien, officiers des troupes que l'on nommoit herculiens anciens, n'avoient point changé le labarum (6). Car, depuis le règne de Dioclétien,

(1) Psal. 113, 4, 8.
(2) Psal. 67.
(3) Chrys. p. 463. Soz. v, c. 20. Theod. III, c. 11.
(4) Amm. XXII, c. 15.

(1) Amm. ibid.
(2) Chrys. ibid.
(3) Mis. p. 96. Hier. Chr. an. 34.
(4) Soz. v, c. 8. Theod. II, c. 12.
(5) Sozom. v, c. 8.
(6) Greg. Naz. Or. 3, p. 75, D.

il y avoit certaines compagnies que l'on nommoit joviens de son nom, et herculiens du nom de Maximilien (1). Le comte Julien leur commanda donc de changer leur enseigne, et d'adorer les dieux que l'empereur et lui adoroient. Ils le refusèrent, disant qu'ils vouloient garder la loi qu'ils avoient reçue de leurs parents. Le comte fit attacher Bonose, et lui fit donner plus de trois cents coups de lanières plombées, mais Bonose ne fit que sourire sans rien répondre à ses interrogations. Le comte fit ensuite approcher Maximilien, qui dit : Que vos dieux vous entendent auparavant, et qu'ils vous parlent, et puis nous les adorerons. Vous savez vous-même qu'il nous est défendu d'adorer des idoles sourdes et muettes. Ce qu'il disoit, parce que le comte Julien avoit été chrétien. Il les fit attacher tous deux, et battre jusqu'à trois fois de balles de plomb, mais ils ne sentoient point la douleur ; il les fit tremper dans de la poix bouillante, qui ne leur fit non plus aucun mal, en sorte que les juifs et les gentils disoient qu'ils étoient magiciens. Le comte Julien les fit remettre en prison, et leur envoyoit du pain marqué de son sceau, apparamment avec quelque figure d'idole ; aussi n'en mangèrent-ils point. Ils furent visités dans la prison par le comte Hormisdas, qui étoit chrétien, et qui, les trouvant pleins de santé et de joie, se recommanda à leurs prières. C'étoit un frère de Sapor, roi de Perse, qui, s'étant retiré chez les Romains, passa la plus grande partie de sa vie à la cour de Constantin et de Constantius (2). Le comte Julien les interrogea encore avec le préfet Salluste, qui refusa de les faire tourmenter ; et comme Julien les pressoit toujours de changer le labarum, ils répondirent : Nous sommes chrétiens, nous nous souvenons de ce que nous avons promis à notre père Constantin, quand il reçut la sainte alliance à Achyron, près de Nicomédie, à la fin de ses jours, et nous fit jurer de ne jamais rien faire contre la pourpre de ses enfants ou contre l'Église. Alors Julien les condamna à mourir par le glaive, avec tous les autres qui étoient en prison. Saint Mélèce et d'autres évêques les accompagnèrent jusqu'au lieu du martyre, qu'ils reçurent avec joie.

On compte entre les martyrs d'Antioche sous Julien deux prêtres de la même église, Eugène et Macaire, qu'il fit reléguer dans l'Oasis, avec ordre secret de les faire mourir (3). Il est certain qu'il fit tuer plusieurs personnes de nuit, et qu'on jeta des corps dans l'Oronte, en si grand nombre, que son lit en fut resserré (4). On trouva depuis dans les lieux les plus secrets du palais, dans des puits et dans des fosses, des corps de petits enfants de l'un et de l'autre sexe, disséqués pour des opérations magiques, et de plusieurs personnes persécutées pour la religion. L'empereur porta plus loin la vengeance de l'incendie de Daphné. Car, ayant appris que l'on avoit bâti des églises en l'honneur des martyrs auprès du temple d'Apollon de Dydime, devant la ville de Milet, il écrivit au gouverneur de Carie que, s'ils étoient couverts et avoient la table sacrée, il les fît brûler; s'ils n'étoient qu'à demi bâtis, qu'il les fît démolir par les fondements. Ce que l'on crut qu'il avoit fait à cause de l'accident d'Antioche. Il y eut quelques apostats dans cette persécution, comme Théotecne, prêtre de l'église d'Antioche, et un évêque, nommé Héron, natif de Thèbes d'Égypte (1). Tous deux passèrent volontairement à l'idolâtrie, et tous deux sentirent la main de Dieu. Théotecne fut rongé des vers, perdit la vue, et mourut en se mordant la langue. Héron tomba dans une maladie de corruption, et, abandonné de tout le monde, expira publiquement dans la rue (2).

XL. Mort du comte Julien.

Le comte Julien ne porta pas loin la peine de son impiété. Il fut frappé d'une maladie, où le fondement et les parties voisines se corrompirent, et jetoient une telle abondance de vers, qu'on ne pouvoit l'épuiser (3). Il tenta toutes sortes de remèdes. On tuoit des oiseaux recherchés à grands frais, dont on appliquoit la graisse sur les parties malades pour attirer les vers au dehors ; mais ils se cachoient dans le fond, et rongeoient jusqu'à la chair vive. Cependant les excréments sortoient par la bouche, n'ayant plus leurs cours ordinaires. Sa femme, qui étoit chrétienne et illustre pour sa piété, lui disoit : Il faut louer le Sauveur Jésus-Christ de ce qu'il vous montre sa puissance par ce châtiment; vous n'auriez pas connu qui est celui que vous avez attaqué, s'il avoit usé de sa patience ordinaire. Le comte Julien, touché des discours de sa femme et de ses propres souffrances, pria l'empereur de rendre l'église aux chrétiens ; mais il ne le persuada pas, et mourut en cet état (4). Le trésorier Félix fut aussi frappé de Dieu, et mourut subitement un peu avant le comte Julien, jetant jour et nuit le sang par la bouche. Ces deux morts parurent de mauvais augure au peuple idolâtre; et, voyant dans les inscriptions publiques faites à l'honneur de l'empereur ces trois mots latins, *Felix*, *Julianus*, *Augustus*, ils concluoient que l'empereur, marqué par le dernier mot, suivroit bientôt les deux autres, et lui-même en étoit épouvanté. C'étoit au commencement de l'an trois cent soixante-trois, où il se fit consul pour la qua-

(1) Acta sinc. p. 66, 4.
(2) Zos. l. II, p. 684. Amm. l. XVI, c. 11.
(3) Martyr. 20 dec.
(4) Greg. Naz. Or. 3, p. 91, B.

(1) Chr. Pasch. an. 363, p. 296. Philost. VII, c. 13.
(2) Soz. v, c. 20.
(3) Theod. III, c. 13. Soz. v, c. 8. Chrys. in Babyl. 2, t. 5, p. 462.
(4) Amm. XXIII, .

trième fois, et avec lui Salluste, préfet des Gaules.

XLI. L'empereur odieux à Antioche.

Julien s'étoit rendu odieux au peuple d'Antioche, à force de vouloir être populaire. Incontinent après qu'il y fut entré, la populace cria dans le théâtre, se plaignant de la cherté des vivres; les officiers de la ville lui montrèrent clairement qu'on ne pouvoit faire alors de diminution, et que sa cour et les troupes qui le suivoient, devoient plutôt faire enchérir les denrées (1). Mais il étoit opiniâtre, et ne démordoit point de ce qu'il avoit entrepris. Il fixa donc le prix du blé à un sou d'or pour quinze boisseaux, et commença le premier à faire porter le blé que l'on avoit apporté d'Égypte pour sa provision. Les principaux de la ville pour profiter de l'occasion, achetèrent ce blé, et au lieu d'apporter le leur à Antioche, le vendirent à la campagne à plus haut prix; les marchands se retirèrent, et en peu de temps la disette et la cherté fut plus grande que devant. L'empereur irrité fit venir dans son palais tous les officiers de la ville, leur fit des reproches véhéments, les mit en prison, mais incontinent après il les renvoya chacun chez eux. Ainsi il mit toute la ville contre lui, les riches qu'il avoit maltraités, et le peuple qui souffroit la disette.

Comme ils étoient railleurs, ils se vengèrent en se moquant de son extérieur affecté et de ses superstitions. Ils disoient que l'on pouvoit filer sa barbe et en faire des cordes; qu'il s'efforçoit d'élargir les épaules et de marcher à grands pas pour imiter les héros d'Homère, malgré sa petite taille; que c'étoit un sacrificateur et un victimaire plutôt qu'un prince. Enfin ils se plaignoient qu'il faisoit la guerre au Chi, c'est-à-dire à Christ, et ils regrettoient le Cappa, c'est-à-dire Constantius, marquant ces noms par les premières lettres (2). Ils faisoient ces railleries dans les maisons et dans les places publiques, et en composèrent des chansons en vers anapestes.

Julien ne leur donnoit que trop de prise. Il sacrifia une fois dans le temple de Jupiter, puis dans celui de la Fortune et dans celui de Cérès, plusieurs fois à Daphné (3). A la fête des Syriens, il retourna au temple de Jupiter Philien, c'est-à-dire protecteur de l'amitié. La fête qu'ils nommoient commune étant arrivée, il retourna au temple de la Fortune, et, ayant laissé passer un jour malheureux, il retourna faire des vœux solennels à Jupiter Philien. Il ne prisoit pas moins le titre de pontife que celui d'empereur. Il faisoit tous les jours ce que les autres faisoient tous les mois : il saluoit le

(1) Amm. XXII, c. 14. Julian. Misop. p. 108, 109. Lib. Or. funeb. p. 306. Soc. III, c. 17. Soz. V, c. 19.

(2) Jul. Misop. p. 83, p. 95, 101.

(3) Jul. Misop. p. 70. Lib. Panegy. p. 245.

lever et le coucher du soleil par le sang des victimes; la nuit il offroit encore des sacrifices aux démons nocturnes. Ne pouvant aller au temple tous les jours, à cause de ses occupations, il faisoit un temple de son palais et de son jardin. Non content d'assister aux sacrifices, il les offroit de sa main, allant et venant, fendant le bois, soufflant le feu de sa bouche, portant les victimes, prenant le couteau pour les égorger, maniant leurs entrailles pour les considérer, en sorte qu'il en avoit les doigts ensanglantés (1). On voyoit accourir de tous côtés à sa cour des magiciens, des devins et des imposteurs de toutes sortes. Le palais étoit rempli d'artisans des métiers les plus sordides, d'esclaves fugitifs, de misérables qui, après avoir été convaincus d'empoisonnements et de maléfices, avoient langui longtemps dans les prisons ou dans le travail des mines (2). C'étoit tout d'un coup des hiérophantes et des pontifes vénérables. L'empereur renvoyoit des gouverneurs de province et des magistrats sans leur donner audience, et paroissoit dans les rues au milieu d'une troupe d'hommes efféminés et de femmes prostituées; son cheval et ses gardes marchoient loin derrière, et ces infâmes environnoient l'empereur éclatant de rire, et tenant des discours convenables à leurs mœurs. Saint Chrysostôme, qui rapportoit ceci vingt ans après, voyoit bien qu'on auroit peine à le croire; mais il en prend à témoin tous ses auditeurs (3). Au reste, c'étoit le culte de Vénus, de Cybèle et des autres divinités semblables qui attiroit autour de Julien tant de personnes infâmes : il ne souffroit la débauche dans les autres que par religion (4); car, pour sa personne, les chrétiens ne l'en accusent pas, et les païens l'en justifient. Il est vrai qu'il fait assez entendre qu'il avoit quelque concubine, en disant qu'il couche seul la plupart des nuits, car il n'avoit plus de femme; mais, chez les païens, ce n'étoit pas un reproche. Il mangeoit et dormoit très-peu, passant la plus grande partie des nuits à étudier. Il faisoit profession d'une philosophie austère, qui méprisoit les délices et le soin du corps; il blâmoit les spectacles et n'y assistoit que pour la forme, autant que sa religion et sa dignité l'y obligeoient, et, comme Antioche étoit une ville délicieuse, il attribuoit à son éloignement des plaisirs l'aversion qu'elle avoit pour lui (5).

XLII. Misopogon.

Il fut extrêmement irrité de ces railleries; car sa philosophie ne l'avoit pas encore délivré des passions, particulièrement de la colère. En rendant la justice, il remplissoit le palais de

(1) Greg. Naz. Or. 4, p. 12, C.

(2) Chrys. 2, in S. Bab. t. 5. p. 469.

(3) Ibid. p. 469, I. 37.

(4) Amm. XXV, c. 4. Mis. p. 69.

(5) Mis. 59, 60.

ses cris, comme s'il eût été la partie plutôt que le juge (1). Quelquefois, des gens de campagne l'ayant abordé en public pour lui faire quelque prière, choqué de leur rusticité, il les maltraitoit à coups de poing et de pied, en sorte qu'ils s'estimoient heureux de sauver leur vie. D'abord il menaça la ville d'Antioche de toutes sortes de mauvais traitements; il dit qu'il n'y reviendroit plus, et qu'au retour de sa campagne il établiroit sa résidence à Tarse en Cilicie. Cependant il se contenta d'une vengeance peu philosophique, et publia contre la ville d'Antioche une satire sous le nom de Misopogon, qui veut dire en grec ennemis de la barbe. C'est une ironie perpétuelle, où, faisant semblant de se railler lui-même et de convenir de ses défauts, il se moque en effet du peuple d'Antioche, et lui reproche tous ses vices, mais ajoutant beaucoup à la vérité, comme dit Ammien lui-même. Il composa ce discours en trois cent soixante-trois, sept mois après son arrivée à Antioche (2).

On ne peut nier que l'esprit n'y brille de tous côtés; mais la plupart de ces railleries ne sont pas de notre goût, et en s'accusant d'être mauvais plaisant, il disoit peut-être plus vrai qu'il ne pensoit. D'abord il attaque sa barbe et les petits animaux qui s'y promènent, puis sa tête mal peignée, ses grands ongles, ses mains sales, sa poitrine velue. Il passe à sa vie dure, son éloignement des spectacles, ses veilles, sa sobriété, et leur oppose les délices d'Antioche, où il dit qu'il y avoit plus de farceurs que de citoyens (3). Il leur reproche l'amour excessif de la liberté, jusqu'à ne vouloir obéir ni aux lois, ni aux magistrats, ni aux dieux (4); en sorte que leur ville est pleine de gens qui ne le connoissent point, que ceux qui par complaisance viennent au temple avec lui n'y gardent ni silence ni modestie (5). Au contraire, il rend témoignage aux Athéniens, comme étant de tous les hommes les plus religieux envers les dieux et les plus honnêtes aux étrangers (6). Il reproche à Antioche d'aimer Jésus-Christ et de le prendre pour dieu tutélaire au lieu de Jupiter, d'Apollon et de Calliope. Il se plaint que leurs vieilles se prosternent auprès des sépulcres, et font des vœux pour être délivrées de lui, par où il marque le culte des martyrs. Votre peuple, dit-il, me hait parce qu'il a embrassé l'athéisme, et qu'il me voit attaché à la religion de nos pères; les riches, parce que je les empêche de vendre trop cher, tous à cause des danseurs et des théâtres; non que j'en prive les autres, mais parce que je m'en soucie moins que des grenouilles d'un marais (7). Et ensuite :

(1) Greg. Naz. 4, p. 121, A. Amm. XXII, c. 14. Socr. III, c. 17.

(2) Misop. p. 66. Pagina. 362, n. 6.

(3) P. 88.

(4) Mis. p. 67.

(5) P. 71, 74.

(6) P. 89, 90.

(7) P. 95.

Vous avez calomnié les villes voisines, qui sont sacrées et servent les dieux avec moi, les accusant d'avoir composé ce que l'on a fait contre moi; mais je sais qu'elles m'aiment plus que leurs propres enfants, car elles ont rétabli les temples des dieux et renversé tous les sépulcres des impies, sitôt que j'en ai donné le signal, et, par grandeur d'âme, ils ont fait contre les ennemis des dieux plus même que je ne voulois. Il se plaint de l'embrasement du temple de Daphné, dont il charge les chrétiens, et ajoute : Mais dès avant cette incendie j'ai cru que le dieu avoit abandonné ce temple; sa statue me le fit savoir la première fois que j'y entrai, et j'en prends à témoin le grand soleil contre les incrédules (1).

XLIII. Miracles au temple de Jérusalem.

En haine des chrétiens, Julien favorisa les juifs. Il leur remit des tributs que l'on avoit accoutumé d'exiger d'eux, et en brûla les mémoires; il en rejeta la haine sur les chrétiens domestiques de Constantius (2). Il exhorta même leur patriarche Jule, qu'il traite de frère très-vénérable, d'empêcher que leurs apôtres n'exigeassent certains droits sur le peuple; tout cela pour les mettre plus en état d'offrir tranquillement leurs prières au Dieu, auteur de l'univers, pour la prospérité de son règne, afin qu'à son retour de la guerre de Perse il puisse habiter avec eux la sainte cité de Jérusalem, qu'il désire depuis long-temps de rebâtir, et y rendre gloire avec eux à l'être souverain (3). C'est la substance d'une lettre qu'il adressa à la communauté des juifs (4).

Il leur avoit en effet promis de rétablir Jérusalem; car, comme il aimoit les sacrifices, ayant assemblé leurs chefs, il leur demanda pourquoi ils n'en faisoient point, puisque leur loi l'ordonnoit (5). Ils répondirent qu'ils n'en pouvoient faire qu'à Jérusalem, et il leur offrit de rebâtir leur temple : ce qu'ils acceptèrent avec grande joie, croyant avoir trouvé l'occasion favorable de leur rétablissement. Mais Julien avoit encore une autre vue; il vouloit démentir les prophéties (6), tant celle de Daniel, qui porte que la désolation durera jusqu'à la fin, que celle de Jésus-Christ, qu'il n'y demeureroit pas pierre sur pierre. Il fit donc venir de toutes parts les plus excellents ouvriers, et donna l'intendance de ce grand ouvrage à Alypius, un de ses meilleurs amis, le chargeant d'y faire travailler incessamment sans épargner la dépense (7). Les juifs accouroient de toutes parts à Jérusalem, insultoient aux chrétiens, et les menaçoient avec une in-

(1) Sup. n. 15.

(2) Jul Ep. 25.

(3) Sup. l. XI, n. 35.

(4) Chrys. in Jud. Or. 2, to. 6, p. 334.

(5) Ruf. I, Hist. c. 37. Theod. III, Hist. c. 20.

(6) Socr. III, c. 20. Soz. V, c. 21. Dan. IX, 27.

(7) Matth. XXIV, 2. Amm. XXIII, c. 1. Greg. Naz. Or. 4, p. 111.

solence extrême, comme si le temps étoit venu où leur royaume devoit être rétabli. Leurs femmes se dépouilloient de leurs ornements les plus précieux pour contribuer aux frais de l'ouvrage, y travailloient de leurs mains, et portoient la terre dans les pans de leurs robes (1). On dit même qu'ils firent faire pour ce pieux travail des pics, des pelles et des corbeilles d'argent (2). Saint Cyrille, évêque de Jérusalem, revenu de son exil, voyoit tranquillement tous ces préparatifs, se confiant à la vérité infaillible des prophéties, et il assura qu'on en alloit voir l'accomplissement.

En travaillant aux fondements, une pierre du premier rang se déplaça, et découvrit l'ouverture d'une caverne creusée dans le roc (3). On y descendit un ouvrier attaché à une corde, et, quand il fut dans la caverne, il sentit de l'eau jusqu'à mi-jambe. Il porta les mains de tous côtés, et, sur une colonne qui s'élevoit un peu au-dessus de l'eau, il trouva un livre enveloppé d'un linge très-fin : il le prit et fit signe qu'on le retirât. Tous ceux qui virent ce livre furent surpris qu'il n'eût point été gâté; mais leur étonnement fut bien plus grand, particulièrement des païens et des juifs, quand, l'ayant ouvert, ils y lurent d'abord en grandes lettres ces paroles : Au commencement étoit le verbe, et le verbe étoit en Dieu, et le reste, car c'étoit l'évangile de saint Jean tout entier.

Comme Alypius pressoit fortement l'ouvrage, étant aidé par le gouverneur de la province, des globes terribles de flammes, sortant auprès des fondements par des élancements fréquents, rendirent le lieu inaccessible, ayant plusieurs fois brûlé les ouvriers : ainsi cet élément s'obstinant à les repousser, on abandonna l'entreprise (4). Ce sont les paroles d'Ammien Marcellin, historien païen du même temps, autant ennemi des chrétiens qu'admirateur de Julien. Les auteurs chrétiens témoignent la même chose, et ajoutent les circonstances suivantes : Ce prodige arriva la nuit qui précédoit le jour auquel, après avoir nettoyé et préparé la place, on devoit commencer l'ouvrage (5). Il survint un grand tremblement de terre, qui jeta au loin de tous côtés les pierres des fondements, et renversa presque tous les bâtiments du lieu, entre autres des galeries publiques où s'étoient logés quantité de juifs destinés à ce travail; et tous ceux qui s'y trouvèrent en furent accablés, ou du moins estropiés. Des tourbillons de vents emportèrent tout d'un coup le sable, la chaux et les autres matériaux, dont on avoit amassé des monceaux immenses (6). Le feu consuma même les marteaux, les ciseaux, les scies, et les autres outils que l'on avoit serrés dans un bâtiment enfoncé au bas du temple. Le jour venu, comme les juifs étoient accourus pour voir le désordre de la nuit, il sortit de ce bâtiment un torrent de feu qui s'étendit par le milieu de la place, et continua de courir çà et là, après avoir brûlé et tué les juifs qui s'y trouvèrent. Ce feu recommença plusieurs fois pendant toute la journée. La nuit suivante, ils virent tous sur leurs habits des croix lumineuses qu'ils ne pouvoient effacer, quelque moyen qu'ils employassent. Il parut aussi une croix de lumière dans le ciel. Les juifs ne laissèrent pas de revenir au travail, pressés tant par leur inclination que par les ordres de l'empereur; mais ils furent toujours repoussés par ce feu miraculeux. Nous ne connoissons point de miracle mieux attesté que celui-ci. Aussi plusieurs païens et plusieurs juifs en furent touchés, et, reconnoissant la divinité de Jésus-Christ, demandèrent le baptême.

XLIV. Julien marche contre les Perses.

Julien avoit fait pendant tout l'hiver les préparatifs de la guerre de Perse. Il avoit consulté tous les oracles, entre autres ceux de Delphes, de Délos et de Dodone; et tous lui avoient promis la victoire (1). Il y en avoit un entre autres, où tous les dieux ensemble l'assuroient qu'ils partoient ayant Mars à leur tête, pour lui préparer des trophées près du fleuve qui porte le nom d'une bête farouche, c'est-à-dire du Tigre. Toutefois les livres de la Sibylle, qu'il avoit fait consulter à Rome, lui défendoient de sortir de ses terres; et il y eut un grand nombre de mauvais présages, qu'il méprisa contre les règles de sa religion, et qui continuèrent pendant tout le voyage. Mais les philosophes qui le gouvernoient l'emportèrent sur les devins. Plusieurs nations lui envoyèrent offrir du secours: il reçut civilement leurs ambassadeurs; mais il refusa leurs offres, disant qu'il n'étoit pas de la dignité de l'empire romain d'être soutenu par les étrangers, mais de les secourir. Il rebuta plus rudement les Sarrasins. Car, comme ils se plaignoient de n'être pas payés de leurs pensions, il dit qu'un empereur belliqueux avoit du fer et non pas de l'or. Ce qui les obligea de prendre parti pour les Perses. Il écrivit toutefois à Arsace, roi d'Arménie, allié des Romains, lui mandant de se tenir prêt à marcher au premier ordre (2). Dans la lettre il se vantoit excessivement comme grand capitaine et ami des dieux, blâmant au contraire Constantius, son prédécesseur, de lâcheté et d'impiété; et, comme il savoit qu'Arsace étoit chrétien, il affectoit de blasphémer contre Jésus-Christ, dont le secours, disoit-il, ne vous servira de rien si vous méprisez mes ordres. On faisoit partout des vœux pour la prospérité de ses armes; et ce qu'il promettoit le plus à ses dieux, c'étoit d'exterminer les chrétiens à

(1) Theod. ibid. Ruf. ibid.
(2) Socr. ibid.
(3) Phil. VII, c. 14.
(4) Amm. XXIII, c. 1.
(5) Amb. Ep. 40, n. 12. Ruf. I, c. 38. Socr. III, c. 20. Soz. V, c. ult.
(6) The. III, c. 20.

(1) Theod. III, c. 21.
(2) Soz. VI, c. 1.

son retour. Il se hâtoit de finir la guerre étrangère, pour n'avoir plus que cette affaire, se proposant, entre autres choses, de placer l'idole de Vénus dans les églises, et d'élever un amphithéâtre à Jérusalem, pour y exposer aux bêtes les évêques et les moines (1). Cependant, pour fournir aux frais de la guerre, il fit taxer tous ceux qui ne vouloient pas sacrifier aux idoles; et l'exaction en fut rigoureuse.

Il vouloit surprendre les ennemis accoutumés à se mettre en campagne, et prévenir même le bruit de sa marche (2). Il partit donc d'Antioche dès le cinquième jour de mars, de l'an trois cent soixante-trois, et y laissa pour gouverneur un nommé Alexandre, homme turbulent et cruel, disant qu'il ne méritoit pas ce gouvernement, mais qu'Antioche méritoit un tel gouverneur. Une grande multitude de peuple le conduisoit, et la plus grande partie du sénat vint jusqu'à Litarbe, distant de quinze lieues, lui souhaiter un heureux voyage, et un retour glorieux (3). Il leur parla rudement, et leur dit qu'ils ne le verroient plus, et qu'il avoit résolu de passer l'hiver à Tarse, où en effet il donna ordre que l'on préparât toutes choses; mais il n'y revint que mort.

En passant près de Cyr, il vit une troupe de peuple assemblé à l'entrée d'une caverne (4). Il demanda ce que c'étoit, et on lui dit que c'étoit la retraite d'un saint moine, nommé Domitius, que le peuple venoit trouver en foule pour recevoir sa bénédiction, et la guérison de diverses maladies. Julien lui envoya dire par un de ses référendaires : Si tu es entré dans cette caverne pour plaire à ton dieu, ne cherche point à plaire aux hommes, mais demeure seul. Domitius répondit : Ayant consacré à Dieu mon corps et mon âme, je me suis enfermé dans cette caverne depuis longtemps; mais je ne puis chasser le peuple qui vient avec foi. Alors Julien commanda de boucher la caverne, où le saint demeura enfermé, et finit ainsi sa vie. L'Eglise l'honore entre les martyrs (5).

Julien, ayant passé l'Euphrate, laissa Edesse à gauche sans y entrer, parce qu'elle étoit chrétienne; mais il s'arrêta à Carres, et y sacrifia à la lune qui y étoit particulièrement adorée (6). Là il fit venir devant l'autel Procope, son parent, et sans témoins il le revêtit de sa pourpre, avec ordre de prendre hardiment l'empire, s'il apprenoit qu'il fût mort en Perse. Etant sorti du temple, il en fit fermer et sceller les portes, et y mit des gardes, afin que personne n'y entrât jusqu'à son retour. On l'ouvrit après sa mort, et on y trouva une femme pendue par les cheveux, les mains étendues, à qui on avoit ouvert le ventre, pour chercher dans son foie des signes de la victoire. Etant entré à Nisibe, il en fit ôter les reliques de saint Jacques, évêque de cette ville, que Constantius y avoit fait apporter, suivant l'ordre de son père Constantin, et que les habitants regardoient comme leur sauvegarde (1). Aussi attribuèrent-ils à cette perte celle de leur ville, qui fut abandonnée aux Perses incontinent après la mort de Julien.

XLV. Il écrit contre la religion chrétienne.

Pendant ce voyage, Julien écrivit son grand ouvrage contre la religion chrétienne, profitant des nuits encore longues; et Libanius mettoit cet ouvrage au-dessus de ce que Porphyre avoit écrit sur le même sujet (2). Il étoit divisé en sept livres, ou, selon d'autres, en trois; et saint Cyrille d'Alexandrie nous en a conservé une grande partie, qu'il a insérée à la réponse qu'il y fit depuis. Il est vraisemblable que Maxime, et les autres philosophes qui accompagnoient Julien, avoient mis la main à cet ouvrage, et qu'ils avoient recueilli leurs plus fortes objections contre la religion chrétienne, pour les faire valoir sous le nom de l'empereur (3). Aussi y trouve-t-on la plupart de celles de Celse, à qui Origène avoit si bien répondu, et celles qu'Eusèbe avoit réfutées dans la préparation évangelique (4). L'ouvrage de Julien commençoit ainsi : Je crois qu'il est bon d'exposer à tous les hommes les raisons qui m'ont persuadé que la secte des galiléens est une invention humaine, qu'elle n'a rien de divin, et qu'elle est composée malicieusement pour abuser de la partie crédule et puérile de l'âme, en faisant croire comme vérités des fables prodigieuses. J'avertis d'abord les lecteurs, s'ils veulent répondre, de ne rien dire hors de la cause, mais d'agir comme en justice réglée, et de ne prétendre point récriminer, jusqu'à ce qu'ils se soient défendus sur mes premières accusations (5). Ce qui lui faisoit prendre cette précaution, c'est qu'il savoit avec quelle force les chrétiens avoient accoutumé de relever les absurdités du paganisme.

Après cette préface, il entre en matière, et dit qu'il veut premièrement comparer les sentiments des Grecs, touchant la divinité, avec ceux des Hébreux (6); et ensuite, demander aux galiléens pourquoi ils ont préféré la doctrine des Hébreux à celle des Grecs; et pourquoi, ne s'en tenant pas à celle des Hébreux, ils ont suivi un chemin particulier, prenant le plus mauvais des uns et des autres (7); des

(1) Oros. lib. VII, c. 30. Socr. III, c. 13.
(2) Socr. III, c. 21.
(3) Jul. Ep. 27. Am. XXIII, c. 2.
(4) Chr. Pasch. an. 363, p. 297.
(5) Niceph. X, c. 9. Martyrol. 5 jul. et 7 aug. ubi. et Menolog. Theod. III, c. 26.
(6) Amm. XXIII, c. 3.

(1) Gennad. Catalog. n. 1. Sup. l. XII, n. 2.
(2) Socr. III, c. 23. Hier. Ep. 84.
(3) Ad Magn. Cyril. Præ. in Julian. p. 2, E.
(4) Sup. l. VII, n. 16. Sup. X, n. 4. Ap. Cyril. 106, l. II, p. 39.
(5) Ibid.
(6) P. 42.
(7) Lib. VI, p. 202, p. 238

Hébreux le mépris des dieux, des Grecs le mépris des cérémonies, c'est-à-dire des distinctions de viandes et des purifications. C'est en effet l'objection qu'il presse le plus dans la suite de l'ouvrage, et il reproche souvent aux chrétiens d'avoir rejeté la circoncision et les autres cérémonies de la loi mosaïque, pour lesquelles il témoigne une grande estime, parce quelles avoient du rapport à celles des Egyptiens et de pythagoriciens qu'il admiroit (1). Par la même raison il leur reproche de ne point offrir des sacrifices d'animaux, quoiqu'ordonnés par la loi de Dieu, et pratiqués auparavant par les patriarches (2).

En cet ouvrage de Julien on peut remarquer quelques témoignages favorables à la foi catholique, d'autant plus forts qu'ils sont moins suspects. Après avoir relevé les grandes choses qu'il prétend avoir été faites depuis plusieurs siècles par ses dieux et par ses héros, il ajoute (3) : Il y a trois cents ans que Jésus est renommé pour avoir persuadé quelques miracles, sans avoir rien fait digne de mémoire pendant le temps qu'il a vécu; si ce n'est que l'on compte pour de grandes actions, d'avoir guéri les boiteux et les aveugles, et conjuré les possédés dans les bourgades de Betsaïde et de Béthanie. Il reconnoît manifestement la vérité de ces faits : après quoi il importe peu qu'il les juge merveilleux ou méprisables. Il témoigne aussi que les chrétiens adoroient le fils de Dieu, puisqu'il leur en fait un reproche, comme s'ils contrevenoient à la défense d'adorer un autre Dieu que le père (4), quoiqu'il avoue qu'ils ne convenoient pas d'adorer deux ou trois dieux (5). En ce même endroit, il témoigne que les chrétiens ne cessoient point d'appeler Marie mère de Dieu *Theotocon*, et il le répète encore ailleurs : ce qui est important pour la suite de l'histoire (6). Il prétend que saint Jean l'évangéliste est le premier qui ait parlé clairement de la divinité de Jésus-Christ, et s'explique ainsi (7) : Vous êtes si misérables, que vous ne vous en êtes pas tenus à ce que les apôtres vous avoient enseigné; mais ceux qui ont suivi l'ont encore poussé à une plus grande impiété. Car ni Paul, ni Matthieu, ni Luc, ni Marc, n'ont osé dire que Jésus fût Dieu; mais le bon homme Jean, voyant que cette maladie avoit déjà gagné une grande multitude en plusieurs villes de Grèce et d'Italie, apprenant aussi, comme je crois, que l'on révéroit, quoiqu'en cachette, les sépulcres de Pierre et de Paul, a osé l'avancer le premier; et, ayant un peu parlé de Jean-Baptiste, il revient au verbe qu'il annonce, et dit : Le verbe a été fait chair et a habité parmi nous. Julien reconnoît donc ici que saint Jean a enseigné clairement la divinité de Jésus-Christ, et il le dit encore expressément ensuite.

Il reconnoît de plus que, dès le temps de saint Jean, on honoroit le sépulcre des autres apôtres, et il se plaint en plusieurs endroits de ce culte que les chrétiens rendoient aux morts, c'est-à-dire aux martyrs (1). Encore, dit-il, si vous nous aviez quittés pour suivre les Hébreux, cela seroit plus supportable; vous n'adoreriez qu'un Dieu au lieu de plusieurs, et non pas un homme, ou plutôt plusieurs misérables hommes (2). Et ailleurs, parlant de l'adoration de Jésus-Christ : Ce mal a commencé par Jean; mais qui pourroit assez détester ce que vous avez inventé depuis, ajoutant plusieurs nouveaux morts à cet ancien mort (3)? Vous avez tout rempli de sépulcres et de monuments, quoiqu'il ne soit dit nulle part chez vous que l'on doive fréquenter les sépulcres et s'y prosterner. Il reconnoît toutefois ensuite que cette tradition venoit des apôtres, prétendant que le culte des morts avoit pour but quelqu'opération magique, parce qu'en effet il étoit tel chez les païens (4). Enfin, il demeure constant que les chrétiens rendoient aux morts qu'ils estimoient saints, des honneurs si grands, qu'ils paroissoient aux païens une espèce d'adoration. Julien reproche aussi aux chrétiens le culte de la croix; car, en parlant de ce bouclier, que les Romains nommoient *ancile*, et qu'ils prétendoient avoir été envoyé du ciel à Numa, il s'écrie (5) : Après cela, misérables que vous êtes, ayant chez vous cette arme céleste que le grand Jupiter ou Mars votre père vous a envoyée pour être un gage réel de sa protection perpétuelle sur votre ville, au lieu de l'honorer et de l'adorer, vous adorez le bois de la croix, et vous en représentez l'image sur votre front et au devant de vos maisons. Doit-on haïr les plus sages d'entre vous, ou avoir pitié des plus simples, que vous avez conduits à cet abîme d'erreur, de quitter les dieux éternels pour vous attacher à ce mort des juifs?

Ce qui choquoit le plus les païens dans le culte des martyrs et de leurs reliques, c'est qu'ils regardoient les corps morts et leurs tombeaux comme des choses immondes et malheureuses, quoique appartenant à une partie de leur religion, par laquelle ils honoroient les manes et les dieux infernaux. C'est pourquoi il étoit de leurs maximes de ne faire les funérailles que de nuit. Julien l'ordonna par une loi expresse cette même année trois cent soixante-trois, avant que de partir d'Antioche, le douzième de février (6). Il défend d'abord de toucher aux sépulcres, dont plusieurs ôtoient les ornements pour enrichir

(1) Lib. VII, p. 238; IX, 305, 314; X, 351.
(2) P. 354, 356, 358.
(3) Lib. VI, p. 191.
(4) Lib. V, p. 159; VIII, 262; IX, 290, B. Ibid. D.
(5) P. 276, E.
(6) Lib. VI, p. 213.
(7) Lib. X, p. 327.

(1) P. 333.
(2) Lib. VI, p. 201.
(3) Lib. X, p. 33.
(4) P. 339.
(5) Lib. VI, p. 194.
(6) L. V, Cod. Theod. de Sepulch. viol. v. ibid. Gothofr.

leurs salles et leurs galeries; car il prétend que la religion des mânes y est offensée. Il ajoute, comme un autre abus dangereux, que l'on porte les morts en plein jour, au milieu de la plus grande foule du peuple : ce qui souille, dit-il, les yeux par des regards malheureux. Car peut-on bien commencer une journée par des funérailles? Et comment pourra-t-on s'approcher des dieux et des temples? La douleur aime le secret, et il n'importe aux morts que leurs funérailles se fassent de jour ou de nuit. Il faut donc les dérober à la vue du peuple, et que la douleur y paroisse plutôt que la pompe et l'ostentation. Il est aisé de voir combien Antioche toute chrétienne donnoit lieu à de tels reproches.

XLVI. Ses autres écrits et sa philosophie.

Outre les fragments de l'ouvrage contre la religion chrétienne, nous avons plusieurs discours et plusieurs lettres de Julien, qui font voir le caractère de son esprit et de sa philosophie (1). Une des plus longues lettres est adressée à un nommé Sérapion, en lui envoyant un cent de figues sèches de Damas. La moitié de la lettre est une louange des figues par tous les lieux communs de la rhétorique, avec des autorités d'Aristophane, d'Hérodote, d'Homère, d'Hippocrate, d'Aristote et de Théophraste. L'autre partie est la louange du nombre centenaire par ses propriétés arithmétiques et par les exemples des poëtes. La plupart de ses lettres commencent par quelque citation ou quelque fable; celles qui s'adressent à des sophistes sont pleines de louanges outrées et d'un empressement qui marque plus de légèreté que d'affection; tous ses ouvrages ne respirent que la vanité, la pédanterie, la superstition. J'ai parlé du Misopogon. Il y a deux discours à la louange de Constantius, où les flatteries sont autant prodiguées qu'en aucun autre panégyrique. La conduite de Julien en a fait voir la sincérité, et il se dédit assez lui-même dans la grande lettre aux Athéniens, qui est l'apologie de sa révolte (2). Il y a un panégyrique du soleil et un de la mère des dieux, remplis des vains mystères de sa théologie païenne (3). Ce dernier discours fut composé en une nuit (4), et en deux jours il en écrivit un contre un cynique relâché, qui vouloit vivre commodément, et osoit blâmer Diogène; il y en a un contre un autre cynique nommé Hermogène, qui avoit parlé devant lui avec peu de respect des dieux et de la fable; enfin, son chef-d'œuvre, le discours des césars, est une satire des empereurs précédents, particulièrement de Constantin.

Quant à la philosophie, Julien étoit passionné pour tout ce qui en portoit le nom, comme font voir ses discours sur les cyniques, mais il faisoit particulièrement profession d'être platonicien (1). Il avoit eu pour pédagogue un eunuque nommé Mardonius, Scythe de nation, qui l'avoit élevé depuis l'âge de sept ans, et lui avoit inspiré une grande estime de Platon et d'Aristote, l'accoutumant dès lors au mépris des plaisirs, à la frugalité et à la gravité philosophique (2). Il eut ensuite pour maîtres Maxime et Priscus, disciples d'Edésius, qui avoit succédé à Iamblique, le plus fameux de ceux qui avoient recueilli la tradition de Plotin et de Porphyre (3). Or, Plotin, comme j'ai marqué en son temps, faisoit profession de suivre principalement la doctrine de Platon (4); mais il y joignoit celle de Pythagore et les mystères des anciens Egyptiens, en sorte que cette philosophie étoit mêlée d'une théologie superstitieuse et fabuleuse, qui venoit au secours de l'idolâtrie chancelante. On la peut voir expliquée au long dans le traité d'Iamblique, qui sert de réponse aux puissantes objections que Porphyre lui-même avoit proposées contre la religion païenne qu'il professoit, dans sa lettre à Anébo, Egyptien (5).

Iamblique, dans ce traité, suppose, sans le prouver, qu'il y a quatre sortes d'esprits : les dieux, les démons, les héros et les âmes (6); il distingue deux sortes de démons, les uns bons, les autres mauvais, et reconnoît des anges, des archanges, des princes du monde et des puissances qui gouvernent la matière : tout cela semble être compris sous le genre des démons. Il suppose que tous ces différents esprits apparoissent aux hommes, et donne les marques pour les distinguer (7). Il suppose encore qu'il y a une divination surnaturelle par les oracles, les augures et les autres moyens que l'idolâtrie autorisoit, dont il rend des raisons de convenance assez ingénieuses (8). Mais il prétend bien distinguer les opérations religieuses que les Grecs nommoient *theourgia*, d'avec les opérations magiques qu'ils nommoient *goetia*, et qu'ils attribuoient à l'art des hommes et aux impostures des mauvais démons (9). Iamblique explique de même les sacrifices, et prouve, contre Porphyre, qu'ils ne servent point de pâture aux démons (10). Il suppose que chaque homme a son démon particulier; mais il ne convient pas qu'il soit attiré par l'influence de la nativité, comme prétendoient les faiseurs d'horoscopes; au reste, il tient l'astrologie pour une science très-certaine (11); enfin, cet

(1) Ep. 24.
(2) Liban. Orat. 10, p. 278.
(3) Liban. Orat. 10, p. 300, A. Orat. 6, p. 36.
(4) Orat. 7.

(1) Mis. 80, 81.
(2) P. 73, 93.
(3) Sup. lib. XIII, n. 16. Eunap. in Iambl.
(4) Sup. liv. VII, n. 59.
(5) Aug. X, Civit. c. 11.
(6) Imabl. de Myster. Sect. 1.
(7) Sect. 2.
(8) Sect. 3, c. 31.
(9) V. Aug. X, Civit. c. 9.
(10) Sect. 5.
(11) Sect. 9.

ouvrage d'Iamblique consiste à rendre de belles raisons des choses qui ne sont point.

C'est la doctrine que Julien avoit apprise si avidemment et si sérieusement embrassée ; la légèreté de son esprit et sa curiosité lui avoient fait admirer les discours pompeux de ces philosophes, leurs rêveries et leurs prestiges ; car ils prétendoient avoir commerce avec les dieux, et faire des prodiges, comme on voit par Eunapius, auteur païen du même temps, disciple de Chrysanthe, qui nous a laissé leurs vies. L'ambition avoit fait désirer à Julien de connoître l'avenir (1) ; son élévation au-dessus de ses espérances lui parut une preuve solide de la vérité des prédictions et de la protection des dieux, et voilà ce qui lui donna un tel mépris du christianisme (2). Sa prévention alloit jusqu'à attribuer à la séduction des mauvais démons ce qui paroissoit manifestement au-dessus de l'humanité, comme la constance des martyrs et l'austérité des moines.

XLVII. Mort de Julien.

De Carres il y avoit deux chemins pour entrer sur les terres de Perse, l'un à gauche par l'Adiabène en passant le Tigre, l'autre à droite par l'Assyrie en repassant l'Euphrate (3). Julien avoit fait préparer des vivres sur les deux routes ; et après avoir fait une fausse marche vers le Tigre, il tourna à droite, vint sur l'Euphrate, où arriva sa flotte, composée de mille bâtiments chargés de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche (4). Cette marche fut troublée par plusieurs accidents que les devins jugeoient sinistres, suivant les règles de leur art, et soutenoient que l'empereur ne devoit point passer outre ; mais les philosophes, dont l'autorité étoit souveraine auprès de Julien, rendoient des raisons naturelles de ces accidents ; ou, s'ils convenoient que ce fussent des prodiges, ils leur donnoient, par un tour d'esprit, des explications favorables. Julien, étant entré dans l'Assyrie, prit quelques places, et eut quelqu'avantage dans un combat contre un parti des Perses. En actions de grâce, il voulut sacrifier à Mars dix taureaux ; mais neuf tombèrent d'eux-mêmes avant que d'être présentés à l'autel, le dixième rompit ses liens, et ayant été ramené à peine et immolé, ses entrailles donnèrent de tristes présages (5). Julien en fut si indigné, que, prenant Jupiter à témoin, il protesta de ne sacrifier jamais à Mars (6). S'étant avancé jusqu'à la grande ville de Ctésiphonte, il la trouva si forte, qu'il n'osa en former le siége, et se contenta de faire le dégât dans le pays. Ce fut là qu'il fit deux fautes considérables ; la première de refuser la paix, que le roi de Perse lui offroit à des conditions avantageuses, la seconde de brûler sa flotte (1). Il se fioit aux prédictions du philosophe Maxime, et s'imaginoit égaler ou même surpasser la gloire d'Alexandre le grand, dont il croyoit que l'âme avoit passé dans son corps ; car la métempsycose étoit un des principaux dogmes de sa philosophie. A la persuasion de quelques transfuges, il quitta les bords du fleuve pleins de défilés, où les partis des Perses le fatiguoient, pour prendre le plus court par le milieu du pays. Ainsi sa flotte lui devenoit inutile, et pouvoit servir aux ennemis, outre qu'il falloit vingt mille hommes pour la conduire (2). Il la fit donc brûler, contre l'avis de tout le monde, et continua sa marche par des pays naturellement fertiles, mais où les Perses, ayant mis eux-mêmes le feu, consumèrent les grains et les fourrages, en sorte que les Romains furent bientôt réduits à une extrême disette (3). On ne voyoit point paroître Procope et Sébastien, à qui Julien avoit laissé une partie de ses troupes vers le Tigre, avec ordre de le rejoindre ; mais ils s'étoient brouillés ensemble. Arsace, roi d'Arménie, qui devoit se rendre avec eux dans l'Assyrie, ne venoit point non plus, n'osant lui-même dégarnir son pays. Tout cela décourageoit l'armée de Julien, et les ennemis la fatiguoient continuellement.

La nuit de devant, le vingt-sixième de juin, comme Julien écrivoit dans sa tente à l'imitation de Jules-César, il vit ce même génie de l'empire qui lui avoit apparu, quand il fut proclamé empereur à Paris (4). Mais, cette seconde fois, il lui parut plus pâle, la tête et la corne d'abondance couverte de son manteau, sortant tristement entre les tapisseries (5). Il en fut étonné, comme il l'avoua à ses amis ; et, se levant de son lit qui étoit par terre, il offrit quelques libations pour apaiser les dieux, et vit en l'air de ces feux qui semblent quelquefois tomber du ciel. Étant saisi d'horreur, et, craignant une menace de Mars à l'heure même et avant le jour, il fit venir les aruspices toscans, qui lui défendirent de rien entreprendre ce jour-là, lui montrant, dans les livres de Tarquitius, au titre des choses divines que, quand on avoit vu un brandon céleste, on ne devoit point combattre. Julien ne voulut ni les croire, ni différer même de quelques heures, mais il marcha sitôt que le jour fut venu.

Pendant cette marche, les Perses attaquèrent d'abord l'arrière-garde des Romains (6). Julien, qui s'étoit avancé sans armes pour découvrir le pays, étant averti de cette attaque, y courut, prenant seulement à la hâte un écu, sans mettre sa cuirasse, ou par oubli, ou à

(1) Aug. v, Civit. c. 21.
(2) Fragm. p. 529.
(3) Amm. XXIII, c. 3.
(4) Ibid. c. 5.
(5) Id. XXV, c. 11 ; c. 6.
(6) Id. c. 7.

(1) Socr. III, c. 21. Lib. Or. fun. p. 322, 301.
(2) Aug. V, Civit. c. 21.
(3) Amm. XXIII, 3 ; XXIV, 7.
(4) Amm. XXV, c. 2.
(5) Sulp. l. XIV, n. 24.
(6) C. 3. Lib. Or. fun. p. 303, 304.

cause de la chaleur qui étoit extrême. Mais aussitôt un autre avis le rappela à l'avant-garde. Les Perses y furent repoussés, et, comme ils tournoient le dos, Julien se mit à crier en levant les bras, pour exciter les siens à les poursuivre, quoique ses gardes l'avertissent de se retirer. Alors, un dard, poussé par un cavalier du côté des Perses, lui effleura le bras, et, perçant les côtes, lui entra bien avant dans le foie. Il s'efforça de retirer le dard jusqu'à se couper les doigts, et tomba sur son cheval. On l'emporta promptement ; les médecins, et surtout son fidèle Oribase, employèrent tout leur art (1). Après le premier appareil, se sentant un peu soulagé, il demanda ses armes et son cheval pour retourner au combat ; mais, comme il perdoit son sang et ses forces, il s'arrêta. Ayant demandé le nom du lieu où il étoit tombé, il apprit qu'il se nommoit Phrygie ; et, se souvenant d'une certaine prédiction, il se tint pour mort. Il parla magnifiquement à ceux qui étoient autour de lui, témoignant qu'il étoit content de mourir, et disant que c'étoit une chose indigne de pleurer un prince qui alloit être réuni au ciel et aux astres. Il s'entretint quelque temps de la noblesse des âmes avec les philosophes Maxime et Priscus, et mourut ainsi au milieu de la nuit, le sixième des calendes de juillet, c'est-à-dire le vingt-sixième de juin de cette année trois cent soixante-trois, âgé de trente-un ans, huit mois et vingt jours, puisqu'il étoit né le sixième de novembre, l'an trois cent trente-un. Il avoit régné un an, huit mois et vingt-trois jours depuis la mort de Constantius (2).

J'ai rapporté la mort de Julien suivant le récit d'Ammien Marcellin, qui étoit présent, et de Libanius, contemporain et païen comme lui, qui toutefois s'efforce de détourner sur les chrétiens le soupçon de cette mort (3). Saint Grégoire de Nazianze dit qu'elle étoit différemment racontée, tant par les présents que par les absents. Les uns disoient qu'il avoit été tué par un de ses propres soldats, et les Perses le reprochèrent depuis aux Romains ; d'autres par un bouffon de l'armée des Perses ; d'autres par un Sarrasin. Saint Grégoire ajoute que Julien, étant blessé, fut porté sur le bord du fleuve, et qu'il voulut se jeter dedans, afin de se dérober aux yeux des hommes, et passer pour un dieu, comme Romulus et quelques autres ; mais qu'un de ses eunuques le retint, et découvrit son dessein (4). Théodoret ajoute : On dit qu'étant blessé, il emplit aussitôt sa main de son sang et le jeta en l'air, disant : Tu as vaincu, galiléen (5). Sozomène rapporte la même circonstance, mais comme un discours de peu de personnes. D'autres disoient qu'il avoit jeté son sang contre le soleil, lui reprochant de favoriser les Perses (1).

XLVIII. Révélations de cette mort.

On raconte aussi plusieurs visions célestes qui découvrirent cette mort en divers lieux. Un officier de Julien, allant le trouver en Perse faute d'autre logement, coucha dans une église qu'il trouva sur le grand chemin (2). La nuit, il vit une grande assemblée d'apôtres et de prophètes qui déploroient les maux que l'empereur faisoit à l'Eglise, et délibéroient des moyens de l'en délivrer. Après qu'ils se furent entretenus long-temps, deux d'entre eux se levèrent, exhortant les autres à prendre courage, et quittèrent promptement la compagnie, comme pour aller détruire l'empire de Julien. L'officier, craignant l'événement de cette vision, interrompit son voyage, et coucha encore au même lieu. La nuit suivante, il vit la même assemblée ; et tout d'un coup les deux qui étoient partis revinrent comme de loin dire aux autres que Julien avoit été tué. Le même jour, Didyme l'aveugle, célèbre docteur de l'église d'Alexandrie, étant chez lui très-affligé de l'égarement de l'empereur et de l'oppression des églises, passa la journée en jeûnes et en prières, et ne voulut pas même prendre de nourriture. Lorsque la nuit fut venue, il s'endormit dans une chaire où il étoit assis, et crut voir des chevaux blancs courir en l'air, montés par des gens qui crioient : Dites à Didyme, Aujourd'hui, à sept heures, Julien a été tué. Lève-toi donc, mange et l'envoie dire à l'évêque Athanase. Didyme marqua l'heure, le jour, la semaine et le mois, et la révélation se trouva véritable. Car la septième heure de la nuit est, selon nous, une heure après minuit, qui est celle où Julien mourut. Pallade dit avoir appris cette histoire de la propre bouche de Didyme.

Saint Julien Sabas, fameux solitaire de l'Osroëne, dont le monastère étoit à plus de vingt journées du camp de l'empereur, eut aussi révélation de sa mort (3). Il savoit les menaces qu'il avoit faites contre l'Église ; et il y avoit dix jours qu'il étoit en prière, lorsque ses disciples lui virent tout d'un coup retenir ses larmes, prendre un visage serein, et témoigner même de la joie contre son ordinaire ; car il avoit toujours un air triste et pénitent. Ils lui en demandèrent la cause, et il leur dit : Le sanglier furieux et immonde qui ravageoit la vigne du Seigneur est étendu mort. Ils chantèrent des cantiques d'actions de grâce ; et, quand la nouvelle fut venue, ils connurent que l'empereur étoit mort le même jour et à la même heure que le saint vieillard l'avoit connu.

(1) Philos. VII, c. 15.
(2) Pag. an. 337, n. 7 ; 363, n. 5.
(3) Soz. VI, c. 12. Lib. Or. fun. p. 323, 324. Orat. 4, p. 116, 117.
(4) Amm. XXV, c. 6, p. 431.
(5) III, Hist. c. 25.

(1) VI, c. 2, p. 519, B.
(2) Soz. VI, c. 2.
(3) Laus. Hist. c. 4. Thc. III, c. 24. Philos. l. II, p. 775, C.

On met au nombre des prédictions de cette mort un mot ingénieux d'un grammairien chrétien d'Antioche, qui, étant distingué pour son savoir, étoit familier avec le sophiste Libanius (1). Celui-ci, pour se moquer de sa religion, lui demandoit un jour : Que fait maintenant le fils du charpentier? Il fait un cercueil, répondit le grammairien.

XLIX. Jovien, empereur.

Le même jour que Julien mourut, c'est-à-dire le matin du vingt-septième de juin trois cent soixante-trois, les principaux officiers de l'armée s'assemblèrent pour le choix d'un empereur, pressés par la nécessité de se retirer d'entre les ennemis qui les environnoient de toutes parts (2). On choisit Jovien, le premier des domestiques, c'est-à-dire des gardes de l'empereur, fils du comte Varonien, homme illustre et d'un grand mérite. Quoique Jovien ne fût ni général d'armée, ni du premier rang après les généraux, il ne laissoit pas d'être fort connu par sa bonne mine et son grand courage (3). Il étoit si grand que l'on chercha long-temps un habillement impérial qui lui pût convenir, sans en pouvoir trouver. Il étoit gros à proportion, ce qui le faisoit marcher un peu pesamment, quoiqu'il n'eût que trente-deux ans. La joie éclatoit sur son visage; il railloit volontiers avec ceux qui l'approchoient. Il étoit bon et bienfaisant. Il avoit donné des preuves de son courage en plusieurs occasions de guerre, et particulièrement en résistant à Julien pour conserver sa religion; car il étoit chrétien et confesseur, comme il a déjà été dit (4). On dressa aussitôt un tribunal, sur lequel on le fit monter; on lui donna les titres de césar et d'auguste, la pourpre et les ornements impériaux. Alors il dit avec sa liberté ordinaire (5) : Comme je suis chrétien, je ne puis commander à ceux qui ont servi sous Julien, et qui sont infectés de ses erreurs : une telle armée, dénuée du secours de Dieu, ne peut manquer d'être en proie aux ennemis. Les soldats s'écrièrent tout d'une voix : Ne craignez rien, seigneur, vous commanderez à des chrétiens; les plus vieux d'entre nous ont été instruits par Constantin, les autres par Constantius : celui qui vient de mourir a trop peu régné pour affermir l'erreur, même en ceux qu'il a séduits (6).

Jovien, réjoui de cette réponse, ne songea plus qu'à sauver l'armée, et la tirer du pays ennemi. Après quelques jours de marche, pendant laquelle les Romains se défendoient vaillamment, le roi de Perse envoya leur offrir la paix; et Jovien l'accepta pour trente ans, quoiqu'à des conditions désavantageuses. Mais l'armée manquoit de vivres, et alloit périr infailliblement; en sorte que les païens mêmes regardoient cette offre de paix comme l'effet d'une protection particulière de Dieu. Les Romains abandonnèrent cinq provinces sur le Tigre, avec les villes de Nisibe et de Singare, dont on fit sortir les habitants. Ceux de Nisibe offroient de se défendre eux-mêmes, mais Jovien voulut observer la foi du traité : ce que les historiens païens lui reprochent comme une foiblesse, et un prétexte pour couvrir la peur qu'il avoit de Procope; et l'événement fit voir que cette crainte n'eût pas été sans fondement (1).

L. Funérailles de Julien.

Procope étoit parent de Julien, et commandoit une partie de ses troupes; et ce fut lui que Jovien chargea de conduire son corps à Tarse en Cilicie, où il avoit choisi sa sépulture (2). Il fut enterré près de la ville, vis-à-vis de Maximin Daïa, le dernier des persécuteurs; en sorte qu'il n'y avoit que le grand chemin entre les deux sépulcres : ce qui néanmoins se fit sans dessein. Les funérailles de Julien furent célébrées à la manière des païens, mais avec peu de cérémonie (3). Ils le mirent au nombre des dieux, et lui consacrèrent un temple auprès de son sépulcre. Plusieurs villes mirent son image au rang de leurs idoles, lui rendant les mêmes honneurs et lui adressant des prières. Un de ceux qui apportèrent la nouvelle de sa mort pensa être lapidé, comme proférant un blasphème contre un dieu immortel. C'est Libanius qui le rapporte; car il fit deux discours sur la mort de Julien : le premier n'est qu'une courte déclamation pour déplorer cet accident si funeste à la philosophie et à l'idolâtrie; l'autre une longue oraison funèbre composée à loisir, prononcée environ dix-huit mois après (4).

Autant que les païens furent affligés de la mort de Julien, autant les chrétiens en furent réjouis. Sur quoi un païen dit agréablement : Comment les chrétiens peuvent-ils dire que leur Dieu est patient? Rien n'est plus prompt ni plus furieux que sa colère; il n'a pu en différer un moment l'effet. A Antioche ce ne fut que festins et réjouissances (5). La joie n'éclatoit pas seulement dans les églises et les oratoires des martyrs; le peuple s'écrioit dans les théâtres : Où sont tes oracles, Maxime insensé? Dieu a vaincu et son Christ. Mais la mémoire de Julien devint plus exécrable, quand on trouva dans son palais, à Antioche même, des coffres pleins de têtes, et des puits remplis de corps humains.

(1) Theod. III, Hist. 23. Sozom. VI, c. 2.
(2) Amm. XXV, c. 6. Theod. IV, c. 1. Greg. Naz. Or. 4, p. 117.
(3) Amm. XXV, c. ult.
(4) Sup. n. 9.
(5) Soc. III, c. 22.
(6) Theod. IV, 2. Amm. XXV, c. 8.

(1) Eutrop. Brev. in fine. Amm. ibid.
(2) Amm. XXIII, c. 2, et XXV, c. 6, 9.
(3) Philost. VIII, c. 1. Gr. Naz. Or. 4, p. 120, A.
(4) Lib. Or. 10, p. 330, 331. Id. Or. 9, p. 257, A. Orat. 9, et 10. p. 327, B.
(5) Hier in Habac. III, 14. Theod. III, c. ult. Ibid. c.27.

LI. Discours de saint Grégoire de Nazianze contre lui.

Dans cette joie publique, saint Grégoire de Nazianze composa deux discours pour consoler les affligés et soutenir les foibles, scandalisés de la prospérité des méchants (1). Il y dépeint Julien de toutes ses couleurs, et, pour montrer combien étoit insensé le dessein d'abolir le christianisme, il en relève les avantages. La force de la prédication, qui, n'étant que folie en apparence, a vaincu les sages, et s'est étendue par toute la terre; le courage des martyrs qui ont souffert comme s'ils n'avoient point eu de corps. Eux, ajoute-t-il, dont on célèbre les fêtes, qui chassent les démons, qui guérissent les maladies, qui apparoissent et qui prédisent l'avenir; dont les corps ont autant de pouvoir que leurs saintes âmes, soit qu'on les touche ou qu'on les honore; dont les moindres gouttes de sang, les moindres marques de leurs souffrances ont autant de pouvoir que leurs corps. Il relève ensuite les vertus des solitaires, qu'il oppose à celles des philosophes, des guerriers et des autres grands hommes de l'antiquité profane; et il montre combien ces saints sont au-dessus par le courage, la fermeté, le mépris des richesses, des plaisirs, de la vie même (2). Enfin, à ce petit nombre qui s'étoit distingué chez les païens par la doctrine et la vertu, il oppose les milliers innombrables de chrétiens de tout sexe et de toute condition par toute la terre habitable, qui pratiquoient des choses semblables, et encore plus merveilleuses. Non-seulement, dit-il, des gens de basse naissance, accoutumés au travail et à la frugalité; mais des plus riches et des plus nobles, qui, pour imiter Jésus-Christ, embrassent des souffrances qui leur sont nouvelles, et pratiquent ces vertus sans discourir, mettant leur morale non dans les paroles, mais dans les effets.

Pour montrer encore l'extravagance de cette entreprise de Julien, il ajoute (3) : Il ne voyoit pas, ce grand politique, que les persécutions précédentes ne pouvoient exciter de grands troubles; parce que peu de gens connoissoient la vérité, et que notre doctrine n'avoit pas encore tout son éclat. Maintenant qu'elle s'est étendue et qu'elle a pris le dessus, vouloir changer la religion chrétienne, ce n'étoit rien moins entreprendre que d'ébranler la puissance romaine, et mettre en péril tout l'empire. Ce que saint Grégoire dit ici du petit nombre des chrétiens sous les persécutions précédentes, se doit entendre par comparaison du prodigieux accroissement qui arriva durant la paix sous Constantin et Constantius; car au reste Tertullien faisoit bien voir dès son temps que le nombre des chrétiens étoit très-grand en soi, et très-capable de résister aux persécuteurs, s'ils n'eussent été retenus par les saintes maximes de l'Évangile (1).

Saint Grégoire relève l'injustice de la persécution de Julien, en montrant la modération des chrétiens dans leur prospérité. Avons-nous, dit-il, jamais traité les vôtres comme vous nous avez si souvent traités? Quelle liberté vous avons-nous ôtée? Contre qui avons-nous excité les peuples ou les magistrats? De qui avons-nous mis la vie en péril? Qui avons-nous exclus des charges et des honneurs dus au mérite? Il montre ensuite l'absurdité du dessein qu'avoit Julien de copier les pratiques du christianisme. Nos maximes, dit-il, nous conviennent tellement, qu'il est impossible à d'autres de les imiter; parce qu'elles ne sont pas tant établies par l'industrie des hommes que par la puissance divine et par le temps qui les a fortifiées (2). Ensuite, supposant l'exécution réelle du dessein de Julien : Qu'il y ait, dit-il, un théâtre magnifique; que les hérauts appellent le peuple, qu'il s'assemble, que ceux qui président soient les plus considérables par l'âge, la vertu, la naissance, la sagesse mondaine. Ils seront ornés de pourpre, de couronnes; car les païens font grand cas des marques de dignité, et de ce qui distingue du vulgaire. Voudront-ils encore en ce point s'abaisser jusqu'à nous imiter, et mettre la grandeur dans les mœurs plutôt que dans l'extérieur? Car nous faisons peu d'état de ce qui frappe les yeux : notre grande application est à former l'homme intérieur, et à porter le peuple que nous instruisons aux choses spirituelles. Ceci semble montrer que les évêques et les prêtres ne portoient pas encore d'ornements considérables, et que l'appareil des assemblées ecclésiastiques étoit fort simple.

Saint Grégoire continue : Que ferez-vous ensuite? Vous ferez paroître des interprètes des oracles divins, vous ouvrirez des livres de théologie et de morale. Quels livres, de quels auteurs? Il sera beau de faire chanter la théogonie d'Hésiode, les guerres des Titans et des géants avec leurs noms terribles. Ensuite il fait paroître Orphée et Homère, parcourant les fables les plus infâmes et les plus absurdes. Il montre les impertinences des allégories, par lesquelles on s'efforçoit de les expliquer; Car, dit-il, s'il y a chez eux une autre théologie, qu'on nous la montre à nu, afin que nous les combattions (3). Mais pourquoi présenter au peuple, à si grands frais, des objets impies et scandaleux dans les temples et sur les autels? S'ils disent que ce sont des inventions des poètes, pour attirer le peuple par la fable et par la musique, pourquoi rendent-ils de si grands honneurs à ce poètes, qui déshonorent leurs dieux, au lieu de les punir

(1) Orat.3, p.52,53, 76.
(2) P. 77, D; p. 78, D; p. 79, p.
(3) P. 80.

(1) Apolog. c. 37.
(2) P. 99; p. 102.
(3) P. 105, C.

On met au nombre des prédictions de cette mort un mot ingénieux d'un grammairien chrétien d'Antioche, qui, étant distingué pour son savoir, étoit familier avec le sophiste Libanius (1). Celui-ci, pour se moquer de sa religion, lui demandoit un jour : Que fait maintenant le fils du charpentier? Il fait un cercueil, répondit le grammairien.

XLIX. Jovien, empereur.

Le même jour que Julien mourut, c'est-à-dire le matin du vingt-septième de juin trois cent soixante-trois, les principaux officiers de l'armée s'assemblèrent pour le choix d'un empereur, pressés par la nécessité de se retirer d'entre les ennemis qui les environnoient de toutes parts (2). On choisit Jovien, le premier des domestiques, c'est-à-dire des gardes de l'empereur, fils du comte Varonien, homme illustre et d'un grand mérite. Quoique Jovien ne fût ni général d'armée, ni du premier rang après les généraux, il ne laissoit pas d'être fort connu par sa bonne mine et son grand courage (3). Il étoit si grand que l'on chercha long-temps un habillement impérial qui lui pût convenir, sans en pouvoir trouver. Il étoit gros à proportion, ce qui le faisoit marcher un peu pesamment, quoiqu'il n'eût que trente-deux ans. La joie éclatoit sur son visage; il railloit volontiers avec ceux qui l'approchoient. Il étoit bon et bienfaisant. Il avoit donné des preuves de son courage en plusieurs occasions de guerre, et particulièrement en résistant à Julien pour conserver sa religion; car il étoit chrétien et confesseur, comme il a déjà été dit (4). On dressa aussitôt un tribunal, sur lequel on le fit monter; on lui donna les titres de césar et d'auguste, la pourpre et les ornements impériaux. Alors il dit avec sa liberté ordinaire (5) : Comme je suis chrétien, je ne puis commander à ceux qui ont servi sous Julien, et qui sont infectés de ses erreurs : une telle armée, dénuée du secours de Dieu, ne peut manquer d'être en proie aux ennemis. Les soldats s'écrièrent tout d'une voix : Ne craignez rien, seigneur, vous commanderez à des chrétiens; les plus vieux d'entre nous ont été instruits par Constantin, les autres par Constantius : celui qui vient de mourir a trop peu régné pour affermir l'erreur, même en ceux qu'il a séduits (6).

Jovien, réjoui de cette réponse, ne songea plus qu'à sauver l'armée, et la tirer du pays ennemi. Après quelques jours de marche, pendant laquelle les Romains se défendoient vaillamment, le roi de Perse envoya leur offrir la paix; et Jovien l'accepta pour trente ans, quoiqu'à des conditions désavantageuses. Mais l'armée manquoit de vivres, et alloit périr infailliblement; en sorte que les païens mêmes regardoient cette offre de paix comme l'effet d'une protection particulière de Dieu. Les Romains abandonnèrent cinq provinces sur le Tigre, avec les villes de Nisibe et de Singare, dont on fit sortir les habitants. Ceux de Nisibe offroient de se défendre eux-mêmes, mais Jovien voulut observer la foi du traité : ce que les historiens païens lui reprochent comme une foiblesse, et un prétexte pour couvrir la peur qu'il avoit de Procope; et l'événement fit voir que cette crainte n'eût pas été sans fondement (1).

L. Funérailles de Julien.

Procope étoit parent de Julien, et commandoit une partie de ses troupes; et ce fut lui que Jovien chargea de conduire son corps à Tarse en Cilicie, où il avoit choisi sa sépulture (2). Il fut enterré près de la ville, vis-à-vis de Maximin Daïa, le dernier des persécuteurs; en sorte qu'il n'y avoit que le grand chemin entre les deux sépulcres : ce qui néanmoins se fit sans dessein. Les funérailles de Julien furent célébrées à la manière des païens, mais avec peu de cérémonie (3). Ils le mirent au nombre des dieux, et lui consacrèrent un temple auprès de son sépulcre. Plusieurs villes mirent son image au rang de leurs idoles, lui rendant les mêmes honneurs et lui adressant des prières. Un de ceux qui apportèrent la nouvelle de sa mort pensa être lapidé, comme proférant un blasphème contre un dieu immortel. C'est Libanius qui le rapporte; car il fit deux discours sur la mort de Julien : le premier n'est qu'une courte déclamation pour déplorer cet accident si funeste à la philosophie et à l'idolâtrie; l'autre une longue oraison funèbre composée à loisir, prononcée environ dix-huit mois après (4).

Autant que les païens furent affligés de la mort de Julien, autant les chrétiens en furent réjouis. Sur quoi un païen dit agréablement : Comment les chrétiens peuvent-ils dire que leur Dieu est patient? Rien n'est plus prompt ni plus furieux que sa colère; il n'a pu en différer un moment l'effet. A Antioche ce ne fut que festins et réjouissances (5). La joie n'éclatoit pas seulement dans les églises et les oratoires des martyrs; le peuple s'écrioit dans les théâtres : Où sont tes oracles, Maxime insensé? Dieu a vaincu et son Christ. Mais la mémoire de Julien devint plus exécrable, quand on trouva dans son palais, à Antioche même, des coffres pleins de têtes, et des puits remplis de corps humains.

(1) Theod. III, Hist. 23. Sozom. VI, c. 2.
(2) Amm. XXV, c. 6. Theod. IV, c. 1. Greg. Naz. Or. 4, p. 117.
(3) Amm. XXV, c. ult.
(4) Sup. n. 9.
(5) Soc. III, c. 22.
(6) Theod. IV, 2. Amm. XXV, c. 8.

(1) Eutrop. Brev. in fine. Amm. ibid.
(2) Amm. XXIII, c. 2, et XXV, c. 6, 9.
(3) Philost. VIII, c. 1. Gr. Naz. Or. 4, p. 120, A.
(4) Lib. Or. 10, p. 330, 331. Id. Or. 9, p. 257, A. Orat. 9, et 10. p. 327, B.
(5) Hier in Habac. III, 14. Theod. III, c. ult. Ibid. c. 27.

LI. Discours de saint Grégoire de Nazianze contre lui.

Dans cette joie publique, saint Grégoire de Nazianze composa deux discours pour consoler les affligés et soutenir les foibles, scandalisés de la prospérité des méchants (1). Il y dépeint Julien de toutes ses couleurs, et, pour montrer combien étoit insensé le dessein d'abolir le christianisme, il en relève les avantages. La force de la prédication, qui, n'étant que folie en apparence, a vaincu les sages, et s'est étendue par toute la terre; le courage des martyrs qui ont souffert comme s'ils n'avoient point eu de corps. Eux, ajoute-t-il, dont on célèbre les fêtes, qui chassent les démons, qui guérissent les maladies, qui apparoissent et qui prédisent l'avenir; dont les corps ont autant de pouvoir que leurs saintes âmes, soit qu'on les touche ou qu'on les honore; dont les moindres gouttes de sang, les moindres marques de leurs souffrances ont autant de pouvoir que leurs corps. Il relève ensuite les vertus des solitaires, qu'il oppose à celles des philosophes, des guerriers et des autres grands hommes de l'antiquité profane; et il montre combien ces saints sont au-dessus par le courage, la fermeté, le mépris des richesses, des plaisirs, de la vie même (2). Enfin, à ce petit nombre qui s'étoit distingué chez les païens par la doctrine et la vertu, il oppose les milliers innombrables de chrétiens de tout sexe et de toute condition par toute la terre habitable, qui pratiquoient des choses semblables, et encore plus merveilleuses. Non-seulement, dit-il, des gens de basse naissance, accoutumés au travail et à la frugalité; mais des plus riches et des plus nobles, qui, pour imiter Jésus-Christ, embrassent des souffrances qui leur sont nouvelles, et pratiquent ces vertus sans discourir, mettant leur morale non dans les paroles, mais dans les effets.

Pour montrer encore l'extravagance de cette entreprise de Julien, il ajoute (3) : Il ne voyoit pas, ce grand politique, que les persécutions précédentes ne pouvoient exciter de grands troubles; parce que peu de gens connoissoient la vérité, et que notre doctrine n'avoit pas encore tout son éclat. Maintenant qu'elle s'est étendue et qu'elle a pris le dessus, vouloir changer la religion chrétienne, ce n'étoit rien moins entreprendre que d'ébranler la puissance romaine, et mettre en péril tout l'empire. Ce que saint Grégoire dit ici du petit nombre des chrétiens sous les persécutions précédentes, se doit entendre par comparaison du prodigieux accroissement qui arriva durant la paix sous Constantin et Constantius; car au reste Tertullien faisoit bien voir dès son temps que le nombre des chrétiens étoit très-grand en soi, et très-capable de résister aux persécuteurs, s'ils n'eussent été retenus par les saintes maximes de l'Evangile (1).

Saint Grégoire relève l'injustice de la persécution de Julien, en montrant la modération des chrétiens dans leur prospérité. Avons-nous, dit-il, jamais traité les vôtres comme vous nous avez si souvent traités? Quelle liberté vous avons-nous ôtée? Contre qui avons-nous excité les peuples ou les magistrats? De qui avons-nous mis la vie en péril? Qui avons-nous exclus des charges et des honneurs dus au mérite? Il montre ensuite l'absurdité du dessein qu'avoit Julien de copier les pratiques du christianisme. Nos maximes, dit-il, nous conviennent tellement, qu'il est impossible à d'autres de les imiter; parce qu'elles ne sont pas tant établies par l'industrie des hommes que par la puissance divine et par le temps qui les a fortifiées (2). Ensuite, supposant l'exécution réelle du dessein de Julien : Qu'il y ait, dit-il, un théâtre magnifique; que les hérauts appellent le peuple, qu'il s'assemble, que ceux qui président soient les plus considérables par l'âge, la vertu, la naissance, la sagesse mondaine. Ils seront ornés de pourpre, de couronnes; car les païens font grand cas des marques de dignité, et de ce qui distingue du vulgaire. Voudront-ils encore en ce point s'abaisser jusqu'à nous imiter, et mettre la grandeur dans les mœurs plutôt que dans l'extérieur? Car nous faisons peu d'état de ce qui frappe les yeux : notre grande application est à former l'homme intérieur, et à porter le peuple que nous instruisons aux choses spirituelles. Ceci semble montrer que les évêques et les prêtres ne portoient pas encore d'ornements considérables, et que l'appareil des assemblées ecclésiastiques étoit fort simple.

Saint Grégoire continue : Que ferez-vous ensuite? Vous ferez paroître des interprètes des oracles divins, vous ouvrirez des livres de théologie et de morale. Quels livres, de quels auteurs? Il sera beau de faire chanter la théogonie d'Hésiode, les guerres des Titans et des géants avec leurs noms terribles. Ensuite il fait paroître Orphée et Homère, parcourant les fables les plus infâmes et les plus absurdes. Il montre les impertinences des allégories, par lesquelles on s'efforçoit de les expliquer; Car, dit-il, s'il y a chez eux une autre théologie, qu'on nous la montre à nu, afin que nous les combattions (3). Mais pourquoi présenter au peuple, à si grands frais, des objets impies et scandaleux dans les temples et sur les autels? S'ils disent que ce sont des inventions des poètes, pour attirer le peuple par la fable et par la musique, pourquoi rendent-ils de si grands honneurs à ce poètes, qui déshonorent leurs dieux, au lieu de les punir

(1) Orat. 3, p. 52, 53, 76.
(2) P. 77, D; p. 78, D; p. 79, p.
(3) P. 80.

(1) Apolog. c. 37.
(2) P. 99; p. 102.
(3) P. 105, C.

comme des impies? Nous avons aussi une doctrine cachée; mais ce qui paroît n'a rien d'indécent, et ce que l'on cache est merveilleux : c'est un beau corps dont l'habit n'est pas méprisable. Pour vos fables, leur sens caché est incroyable, et l'écorce pernicieuse. Après la doctrine des païens, il attaque leur morale, et montre que leurs fables renversent les plus grands principes, comme l'union entre les hommes, fondement de la société civile, le respect pour les parents, le mépris des richesses, la chasteté et la sobriété; puis, il oppose la perfection de la morale chrétienne.

Dans le second discours contre Julien, saint Grégoire marque les reproches ordinaires des païens contre les chrétiens en ces termes : Voilà ce que nous disons, nous autres pauvres galiléens, adorateurs du crucifié, disciples des pêcheurs et des ignorants. Nous qui chantons assis avec de vieilles femmes, consumés par de longs jeûnes et demi-morts de faim, passant la nuit en des veilles inutiles. Et ensuite : Nous n'avions autres armes, autre muraille, autre défense que l'espérance en Dieu, étant entièrement destitués de tout secours humain, montrant que les seules armes des chrétiens persécutés sont les prières. Il conclut par deux avis importants qu'il donne aux fidèles. Le premier de profiter du châtiment, et ne pas oublier la tempête dans le temps du calme (1). Témoignons notre joie, dit-il, non par la propreté du corps, la magnificence des habits, les festins et les excès de bouche, dont vous savez les suites encore plus honteuses. N'ornons pas de fleurs nos places publiques, ou les vestibules de nos maisons, n'y allumons pas des lampes, et ne les déshonorons pas par le son des flûtes, et nos tables en y répandant des parfums. C'est ainsi que les païens célèbrent leurs nouvelles lunes; mais ce n'est pas ainsi que nous devons honorer Dieu. C'est par la pureté de l'âme, par la joie intérieure, la lumière des saintes pensées, l'onction mystique, la table spirituelle. L'autre avis qu'il donne aux fidèles, est de ne pas se prévaloir du temps pour se venger des païens, mais de les vaincre par leur douceur. Que celui, dit-il, qui est le plus animé contre eux les réserve au jugement de Dieu. Ne songeons ni à faire confisquer leurs biens, ni à les traîner devant les tribunaux pour être bannis ou fouettés, ni en un mot à leur rien attirer de ce qu'ils nous ont fait souffrir. Rendons-les, s'il est possible, plus humains par notre exemple. Si quelqu'un des vôtres a souffert, votre fils, votre père, votre parent, votre ami, laissez-lui la récompense entière de ses souffrances. Contentons-nous de voir le peuple crier publiquement contre nos persécuteurs, dans les places et les théâtres, et eux-mêmes reconnoître enfin que leurs dieux les ont trompés. Telle est la vengeance que saint Grégoire de Nazianze propose aux chrétiens (1). Quoique dans ces deux discours il n'épargne pas Julien, on ne peut le soupçonner de lui rien imposer, quand on les compare avec ce qu'ont dit de lui les païens et ses admirateurs, comme Libanius et Ammien Marcellin; mais il y avoit en ce prince un tel mélange de bonnes et de mauvaises qualités, qu'il étoit facile de le louer et de le blâmer sans altérer la vérité (2).

LII. Jovien rend la paix à l'Église.

L'empereur Jovien, persuadé que l'impiété de son prédécesseur avoit attiré les malheurs de l'empire, écrivit sans différer aux gouverneurs des provinces, que l'on s'assemblât dans les églises. Alors on cessa de voir couler le sang des victimes que Julien prodiguoit; on ferma tous les temples des idoles; les païens se cachoient: les philosophes quittoient le manteau, nommé en grec *tribonion*, et en latin *pallium*, qui étoit la marque de leur profession, et reprenoient l'habit commun. On voit par les médailles de Jovien qu'il remit la croix au labarum (3). Il rendit les immunités aux églises, au clergé, aux veuves et aux vierges, et tout ce que Constantin et ses enfants avoient ordonné en faveur de la religion, et qui avoit été révoqué par Julien. Jovien rétablit en particulier la distribution de blé, que Constantin avoit donnée aux églises; mais, à cause de la disette qui couroit alors, il n'en rétablit que le tiers, avec promesse de rendre le tout quand la famine seroit cessée. Il fit aussi une loi qu'il adressa à Second, préfet du prétoire d'Orient, portant peine de mort contre ceux qui oseroient enlever les vierges sacrées, ou même les solliciter au mariage; car, sous Julien, plusieurs en avoient épousé par force ou par séduction (4).

Sitôt que Jovien fut rentré sur les terres de l'empire, il fit une loi, par laquelle il rappeloit les évêques bannis, soit par Julien, soit par Constantius, et ordonnoit que les églises seroient rendues à ceux qui avoient conservé la foi de Nicée dans sa pureté (5). Et, comme il connoissoit saint Athanase pour le principal défenseur de la foi, il le pria par une lettre de lui écrire exactement ce que l'on devoit croire. Saint Athanase n'avoit pas attendu son ordre pour sortir de sa retraite; mais sitôt qu'il eut appris la mort de Julien par la révélation de Didyme, il parut au milieu de son peuple qui en fut agréablement surpris, et rentra dans ses fonctions ordinaires.

LIII. Lettre de saint Athanase à Jovien.

Ayant reçu la lettre de l'empereur, il assembla les évêques les plus savants, et lui fit réponse au nom de tous les évêques d'Egypte, de Thébaïde et de Lybie. Ils lui déclarent que l'on doit uniquement s'attacher à la foi de Nicée, et ajoutent : Sachez, empereur chéri de Dieu, que c'est la doctrine qui a été prêchée de tout temps, et dont les églises particulières conviennent (1). Celles d'Espagne, de Bretagne, des Gaules; celles de toute l'Italie et de la Campanie, de Dalmatie, de Mysie, de Macédoine, et de toute la Grèce; toutes celles d'Afrique, de Sardaigne, de Chypre, de Crète, de Pamphylie, de Lycie, d'Isaurie; celles de toute l'Egypte et de la Lybie, du Pont, de la Cappadoce et des pays voisins; celles d'Orient, excepté quelque peu qui suivent l'opinion d'Arius. Nous connoissons par les effets la foi de toutes ces églises, et nous en avons des lettres. Or le petit nombre de ceux qui s'opposent à cette foi ne peut former un préjugé contre le monde entier. Ensuite le symbole de Nicée est inséré dans la lettre tout au long; et elle continue (2) : Il faut, seigneur, s'en tenir à cette foi, comme divine et apostolique, sans y rien changer par des raisonnements probables, comme ont fait les ariens, en disant que le fils de Dieu est tiré du néant; qu'il y avoit un temps où il n'étoit pas, qu'il est créé et sujet au changement. Le concile de Nicée ne dit pas simplement que le fils est semblable au père, ou semblable à Dieu, mais qu'il est de Dieu et vrai Dieu. Il dit qu'il est consubstantiel, c'est-à-dire un fils véritable né d'un père véritable. Les pères n'ont pas séparé le Saint-Esprit comme étranger du père et du fils; mais ils l'ont glorifié avec le père et le fils, parce que la sainte trinité n'a qu'une même divinité. Voilà le témoignage authentique que saint Athanase rendit alors à la vérité (3). L'empereur ne se contenta pas de cette lettre; mais voulant voir saint Athanase, et s'entretenir avec lui, il lui manda de le venir trouver à Antioche, où il s'étoit arrêté au retour de Perse; et saint Athanase s'y rendit volontiers par le conseil de ses amis.

(1) P. 122, 133, D; 128, 129, C; 130, 131.

(1) P. 132.

(2) Amm. XXV, c. 4. Aur. Vict. de Cæs.

(3) Soz. VI, c. 3. Socr. III, c. 24. Soz. VI, c. 3. Theod. IV, c. 4.

(4) Sozom. VI, c. 3, l. II. Cod. Theod. de Rap. vel. Mart. tit. 25, lib. IX, l. V, Cod. de Ep.

(5) Theod. IV, Hist. c. 2. Greg. Naz. Or. 21, p. 394

LIV. Requête des demi-ariens.

Les hérétiques de leur côté ne demeurèrent pas en repos. Les évêques de tous les différents partis se pressèrent d'aller au-devant de l'empereur, sitôt qu'ils surent qu'il revenoit de Perse (4). Chacun espéroit de l'attirer à sa créance; mais il s'étoit déclaré de tout temps pour la foi du consubstantiel. Les macédoniens, ou demi-ariens, furent les premiers qui lui envoyèrent une requête, pour obtenir les églises à la place des anoméens. Cette requête fut présentée au nom de Basile d'Ancyre, Sylvain de Tarse, Sophrone de Pompeïopolis' Pasinique de Zènes ou Zénopolis et Lycie' Léonce de Comanes, Gallistrate de Claudiopolis et Théophile de Castabales en Cilicie. Ils demandoient aussi que ce qui avoit été fait à Rimini et à Séleucie subsistât, et que ce qui avoit été fait au contraire par brigue et par violence fût cassé, ou que, les choses demeurant en l'état où elles étoient avant ces conciles, il fût permis aux évêques de tous les partis de s'assembler entre eux comme ils voudroient, sans communiquer avec les autres (1). L'empereur Jovien, ayant reçu cette requête, n'y fit point de réponse, et se contenta de dire : Je hais les disputes, j'aime et j'honore ceux qui concourent à l'union. Cette parole étant venue aux oreilles des autres, arrêta leur empressement. Acace de Césarée en Palestine, et ceux qui suivoient son autorité, montrèrent alors clairement qu'ils inclinoient toujours à complaire aux maîtres. Car, voyant que l'empereur qui étoit à Antioche honoroit saint Mélèce, ils entrèrent en conférence avec lui, et approuvèrent le consubstantiel dans un concile qui se tint en ce temps-là.

LV. Concile d'Antioche.

A ce concile d'Antioche assistèrent vingt-sept évêques de différentes provinces, dont les principaux étoient saint Mélèce, saint Eusèbe de Samosate, Tite de Bostre, Pélage de Laodicée, Irénion de Gaze, Acace de Césarée : Athanase d'Ancyre y envoya deux prêtres; quelques autres évêques en usèrent de même. Pélage et Athanase avoient été faits évêques au concile de Constantinople en trois cent soixante, par les soins d'Acace de Césarée; mais ils furent depuis de dignes défenseurs de la vérité (2). Le résultat de ce concile fut une lettre synodale, adressée à l'empereur Jovien, pour confirmer la foi de Nicée, comme avoit fait le concile d'Alexandrie; mais le mot de consubstantiel n'y est pas expliqué si nettement (3). Voici comme en parle le concile d'Antioche : Le fils a été engendré de la substance du père, et il est semblable au père en substance. Non que l'on imagine aucune passion dans la génération ineffable, ou que l'on emploie le nom de substance, selon l'usage de la langue grecque; mais pour renverser ce que l'impie Arius avoit osé dire, que Jésus-Christ étoit tiré du néant, et que les anoméens disent encore avec plus d'insolence. Le symbole de Nicée est aussi rapporté tout au long dans cette lettre.

Quoique son exposition de foi soit catholique, toutefois elle fut blâmée par ceux du parti opposé à Mélèce de la communion de Paulin, comme favorisant les demi-ariens et les macédoniens; et nous avons encore un petit

(1) Theod. IV, c. 2, 3. ap. Ath. to. I, p. 245, 246, D.

(2) Sup. XI, n. 13.

(3) Greg. Naz. Or. 21, p. 394, D. Epiph. Hær. 68, n. 10. Sozom. VI, c. 5.

(4) Socr. III, c. 25.

(1) Soz. VI, c. 24. Socr. III, c. 25.

(2) Sup. l XIX, n. 23

(3) Ap. Socr. III, c. 25.

écrit, qui tend à la détruire, sous ce titre : Réfutation de l'hypocrisie de Mélèce et d'Eusèbe de Samosate, qui ont de mauvais sentiments sur le consubstantiel (1). Le prétexte d'accuser cette exposition est, qu'elle emploie le mot de semblable en substance, comme une explication du consubstantiel ; et qu'elle ne dit rien de la divinité du Saint-Esprit. Ce qui est certain, c'est qu'une partie de ceux qui communiquoient avec saint Mélèce et avec son concile tenoient le Saint-Esprit créature, quoiqu'ils n'eussent point d'erreur touchant le fils. Pour Acace de Césarée, sa conduite précédente donne grand sujet de douter, qu'il crût sincèrement le consubstantiel, et il y en pouvoit avoir quelques autres dans la même dissimulation (2). On accusoit aussi Paulin d'Antioche des erreurs de Sabellius et d'Apollinaire ; et, pour s'en justifier auprès de saint Athanase, il lui donna, tandis qu'il étoit à Antioche, une confession de foi suivant la formule que saint Athanase lui avoit écrite de sa main, conforme à la définition du concile d'Alexandrie de l'année précédente trois cent soixante-deux. En voici les termes : Moi, Paulin, évêque, je crois, comme j'ai appris, un père subsistant parfait, et un fils subsistant parfait, et le Saint-Esprit subsistant parfait. C'est pourquoi je crois l'explication écrite ci-dessus, de trois hypostases et d'une hypostase ou substance. Car on doit croire et confesser la trinité et une seule divinité. Quant à l'incarnation du verbe, je crois, comme il est écrit ci-dessus, que le verbe a été fait chair, selon saint Jean, non qu'il ait souffert du changement, comme disent les impies ; mais il s'est fait homme pour nous, engendré de la sainte Vierge et du Saint-Esprit. Car le Sauveur n'avoit pas un corps sans âme, sans sentiment, ou sans entendement, puisqu'il s'est fait homme pour nous. C'est pourquoi j'anathématise ceux qui rejettent la foi de Nicée, et qui ne confessent pas que le fils est de la substance du père et consubstantiel ; j'anathématise aussi ceux qui disent que le Saint-Esprit est une créature faite par le fils. J'anathématise encore Sabellius et Photin et toutes les hérésies. Telle fut la confession de foi que Paulin donna à saint Athanase, écrite de sa main. Saint Athanase vouloit aussi entrer dans la communion de saint Mélèce ; mais, par le mauvais conseil de quelques-uns, il remit cette réunion à un autre temps (3).

LVI. Division entre les ariens.

Les purs ariens, cependant, étoient divisés entre eux. Euzoïus n'avoit fait aucune diligence pour exécuter le décret de son concile d'Antioche, pour la justification d'Aëtius : c'est pourquoi Aëtius et Eunomius se mirent à la tête du parti, et ordonnèrent des évêques pour plusieurs églises, même pour Constantinople où ils étoient, et où plusieurs se séparoient d'Eudoxe et des chefs des autres sectes pour se joindre à eux (1). Eudoxe, ayant ainsi perdu toute espérance de réunion, devint leur ennemi irréconciliable, et appuya un nommé Théodose, qui se sépara des eunoméens avec quelques autres, et se déclara contre l'ordination d'Aëtius. Mais Euzoïus d'Antioche n'approuva pas le procédé d'Eudoxe de Constantinople. Telle étoit la division des ariens.

LVII. Instance des ariens contre saint Athanase.

Ceux d'Alexandrie firent encore alors un effort contre saint Athanase (2). Lucius, leur chef, et quelques autres, étant venus à Antioche, se présentèrent devant l'empereur Jovien, comme il sortoit par la porte Romaine pour aller au champ des exercices, et lui dirent : Nous prions votre puissance et votre piété de nous écouter. L'empereur dit : Qui êtes-vous ? Ils répondirent : Nous sommes chrétiens, seigneur. D'où et de quelle ville ? dit l'empereur. Ils répondirent : d'Alexandrie. Que voulez-vous ? dit-il. Nous vous supplions de nous donner un évêque. L'empereur dit : J'ai déjà commandé qu'Athanase, que vous aviez auparavant, reprît le siége. Les ariens dirent : Seigneur, il y a plusieurs années qu'il a été accusé et banni. Un soldat, animé de zèle, dit : Je vous supplie, seigneur, examinez vous-même qui ils sont, et d'où ils viennent. Ce sont des productions de Cappadoce, des restes du malheureux Georges, qui ont désolé Alexandrie et tout le monde. L'empereur, ayant ouï ces paroles, piqua son cheval et passa outre. Les ariens revinrent une autre fois, et dirent : Nous avons des accusations et des preuves contre Athanase. Il y a dix ans et même vingt qu'il a été banni par Constantin et Constantius, d'éternelle mémoire, et par le très-aimé de Dieu, le très-philosophe et très-heureux Julien. L'empereur Jovien dit : Des accusations de dix et de vingt ans sont effacées. Ne me parlez point d'Athanase ; je sais pourquoi il a été accusé, et comment il a été banni.

Les ariens revinrent une troisième fois à la charge, et dirent : Nous avons encore quelques autres accusations contre Athanase. L'empereur dit : On ne peut connoître qui a raison dans la foule et la confusion des voix : choisissez deux personnes d'entre vous, et deux autres d'entre le peuple ; car je ne puis répondre à chacun de vous en particulier. Ceux d'entre le peuple dirent : Ce sont les restes de l'impie Georges qui a désolé notre province. Les ariens dirent : De grâce, qui vous voudrez, hormis Athanase. L'empereur dit : Je vous ai dit que ce qui regarde Athanase est déjà réglé. En entrant en colère, il dit à ses gardes en latin *feri*, *feri*, c'est-à-dire frappe, frappe. Les ariens dirent : De grâce, si vous envoyez Athanase, notre ville est perdue ; personne ne s'assemble avec lui. L'empereur répondit : Cependant je m'en suis informé curieusement, et je sais qu'il a de bons sentiments, qu'il est orthodoxe, et qu'il enseigne une bonne doctrine. Il est vrai, dirent les ariens, qu'il dit bien de bouche, mais il a de mauvais sentiments dans l'âme. L'empereur dit : Il suffit que vous lui rendez témoignage qu'il dit bien et qu'il enseigne bien. S'il pense mal, il en rendra compte à Dieu. Nous autres hommes, nous entendons les paroles ; c'est Dieu qui connoît le cœur. Les ariens dirent : Commandez que nous puissions nous assembler. Et qui vous en empêche ? répondit-il. Ils dirent : Seigneur, il nous appelle hérétiques et dogmatistes. L'empereur répondit : C'est son devoir et de ceux qui enseignent bien. Les ariens dirent : Seigneur, nous ne le pouvons supporter ; il nous a ôté les terres des églises. L'empereur dit : C'est donc pour vos intérêts que vous êtes venus ici, et non pas pour la foi. Puis il ajouta : Retirez-vous et vivez en paix. Et ensuite : Allez à l'église, vous avez demain une assemblée, après laquelle chacun souscrira ce qu'il croit. Il y a ici des évêques, Athanase même y est ; ceux qui ne sont pas instruits dans la foi l'apprendront de lui. Vous avez demain et après-demain, car je vais aux champs.

Un avocat cynique dit à l'empereur : Seigneur, à l'occasion de l'évêque Athanase, le trésorier m'a ôté mes maisons. L'empereur dit : Si le trésorier t'a pris tes maisons, qu'a de commun cela avec Athanase ? Un autre avocat, nommé Pétalas, dit : J'ai une accusation contre Athanase. L'empereur dit : Et toi, qui es païen, qu'as-tu de commun avec les chrétiens ? Quelques-uns du peuple d'Antioche prirent Lucius, et le présentèrent à l'empereur, en disant : De grâce, seigneur, regardez quel homme ils ont voulu faire évêque. Apparemment son extérieur n'étoit pas avantageux. Lucius toutefois se présenta encore à l'empereur à la porte de son palais, et le pria de l'écouter. L'empereur s'arrêta, et dit : Dis-moi, Lucius, comment es-tu venu ici, par mer ou par terre ? Par mer, dit Lucius. L'empereur dit : Je te le dis, Lucius : Que le Dieu du monde, et le soleil et la lune punissent ceux qui sont venus avec toi, de ne t'avoir pas jeté dans la mer ; que le vaisseau n'ait jamais un vent favorable, et que dans la tempête il ne trouve point de port. Les ariens, par le moyen d'Euzoïus, avoient prié Probatius et les autres eunuques du palais de les recommander. Mais l'empereur le sachant, fit châtier sévèrement les eunuques, et dit : Si quelqu'un veut solliciter contre les chrétiens, qu'il soit ainsi traité. L'empereur, fort satisfait de la conversation de saint Athanase, le renvoya en Egypte gouverner les églises, et demeura rempli d'une haute estime de sa capacité et de sa vertu (1).

LVIII. Saint Athanase en Thébaïde.

On peut rapporter à ce temps de paix la visite que fit saint Athanase dans les églises de la haute Thébaïde. En remontant le Nil, il arriva par bateau jusqu'à Tabenne, où étoit le monastère de saint Pacôme. Ce saint avoit un grand respect et une grande affection pour saint Athanase, connoissant la sainteté de sa vie, les grandes persécutions qu'il avoit souffertes pour la foi, sa charité envers tout le monde, et particulièrement envers les moines. Il se pressa donc d'aller avec tous les siens au devant du saint archevêque, et ils le reçurent avec grande joie, chantant des hymnes et des psaumes. Mais saint Pacôme se tint caché dans la foule des moines, sans se présenter à lui, parce qu'il savoit qu'Aprion, évêque de Tentyre, qui étoit dans son voisinage, avoit souvent parlé de lui à saint Athanase, comme d'un homme admirable et d'un vrai serviteur de Dieu, le priant de l'élever au sacerdoce. Saint Pacôme avoit alors un grand nombre de disciples, qu'il avoit reçus suivant l'ordre exprès de Dieu, réitéré jusqu'à trois fois par le ministère des anges, et il les conduisoit selon la règle qu'il avoit reçue du ciel écrite sur une table (2). En voici les principaux articles. Il étoit permis à chacun de manger et de jeûner selon ses forces, et on mesuroit le travail à proportion. Ils logeoient trois à trois en différentes cellules, mais la cuisine et le réfectoire étoient communs. Leur habit étoit une tunique nommée lébitone. Elle étoit de lin, sans manches, mais avec un capuce ; ils portoient une ceinture, et dessus la tunique une peau de chèvre blanche, nommée en grec *melotes*, qui couvroit les épaules ; ils gardoient l'un et l'autre en mangeant et en dormant ; mais, venant à la communion, ils ôtoient la melote et la ceinture, ne gardant que la tunique. Pendant le repas, ils se couvroient la tête de leurs capuces pour ne se point voir les uns les autres, et observoient le silence. Les hôtes ne mangeoient point avec la communauté. Les novices étoient trois ans sans étudier les choses de plus grande perfection, se contentant de travailler en simplicité. Tout le monastère étoit divisé en vingt-quatre troupes, dont chacune portoit le nom d'une des lettres de l'alphabet grec, avec un rapport secret aux mœurs de ceux qui la composoient. Les plus simples, par exemple, étoient rangés sous l'iota, dont la figure est I ; les plus difficiles à conduire, sous le Xi, dont la figure est Ξ, afin que l'abbé pût aisément s'informer de l'état de chacun dans une si grande multitude, en interrogant les supérieurs par ce langage mystérieux, qui n'étoit

(1) Hier. Chr. an. 363. Ep. Hær. 77, n. 20, 21. Ap. Athan. tom. I, p. 572.
(2) Ep. Hær. 73, n. 34.
(3) Basil. Ep. 325, p. 100,

(1) Philost. VIII, c. 2. Sup. n. 35.
(2) Acta ap. Ath. t. 2, p. 27. Sozom. VI, c. 5.

(1) Soz. VI, c. 5.
(2) Sup. l. XIV, n. 8. Vita S. Pach. c. 22.

connu que des plus spirituels. Enfin l'ange, qui parloit à saint Pacôme, lui ordonna de faire douze oraisons le jour, douze le soir, et douze la nuit. Il trouvoit que c'étoit peu; mais l'ange lui répondit : On ordonne ce que les plus foibles peuvent accomplir sans peine, les parfaits n'ont pas besoin de cette loi, car ils ne cessent point de prier dans leurs cellules.

LIX. Saint Pacôme.

Saint Pacôme commença donc à recevoir tous ceux qui s'adressoient à lui pour faire pénitence; mais il ne les admettoit à la compagnie des moines qu'après une longue épreuve. Il leur montroit l'exemple gardant plus d'austérité, quoique chargé du soin de tout le monastère. Il servoit à table, il travailloit au jardin, il répondoit à ceux qui frappoient à la porte, il assistoit les malades jour et nuit. Ses trois premiers disciples furent Psenthessus, Suris et Obsis. Les plus distingués ensuite furent Pécuse, Corneille, Paul, un autre Pacôme et Jean (1).

Il chargea des soins du monastère ceux qui en étoient capables. Aux jours de fêtes ils appeloient les prêtres des villages voisins pour célébrer chez eux les saints mystères; car saint Pacôme ne souffroit point que les moines fussent élevés à la cléricature, disant qu'il leur étoit plus avantageux de retrancher toute occasion de vanité et de jalousie entre eux. Il ne laissoit pas de recevoir à la vie monastique ceux qui avoient auparavant été ordonnés par les évêques, et de se servir de leur ministère. Il les recevoit avec respect, quoiqu'ils fussent soupçonnés d'être tombés dans quelque faute, laissant aux évêques à les juger.

Dans le grand nombre de ceux qui se rangeoient sous sa conduite, il y avoit des vieillards, des enfants, des personnes de toutes sortes (2). Aussi les conduisoit-il différemment suivant leurs forces et leurs dispositions naturelles. Les uns travailloient pour gagner de quoi vivre, les autres servoient la communauté : ils ne mangeoient pas tous en même temps, mais chacun selon son travail et sa dévotion : seulement il les exhortoit tous à l'obéissance, comme au chemin le plus court pour la perfection. Il établit, pour le soulager, des supérieurs particuliers sur chaque maison et sur chaque tribu, qui toutes ensemble composoient plusieurs milliers de moines. Si quelqu'un de ces supérieurs particuliers étoit absent, il suppléoit à son défaut, comme serviteur de tous, et visitoit soigneusement ces monastères.

Voyant dans son voisinage de pauvres gens occupés à nourrir du bétail, et privés de la participation des sacrements et de la lecture des saintes Ecritures, il prit la résolution, de concert avec saint Aprion, évêque de Tentyre, de faire bâtir une église dans leur bourg, qui étoit presque désert (1). Et comme il n'y avoit point encore de lecteurs, ni d'autres clercs ordonnés pour célébrer l'office dans cette nouvelle église, il y alloit avec ses moines à l'heure des assemblées ecclésiastiques, et lisoit l'Ecriture sainte, sans rougir à son âge de cette fonction, l'une des moindres de l'Eglise. Il lisoit avec une attention et une dévotion qui le faisoient paroître aux yeux du peuple plutôt un ange qu'un homme. Il en attira ainsi plusieurs à la foi chrétienne; car, il avoit un grand zèle pour la conversion des païens (2). Son aversion pour les hérétiques n'étoit pas moindre, particulièrement pour Origène, qu'il regardoit comme tel, à cause des erreurs que l'on avoit puisées dans ses écrits. C'est l'état où se trouvoit saint Pacôme quand saint Athanase visita la Thébaïde.

LX. Monastère de la sœur de saint Pacôme.

La sœur de saint Pacôme, ayant appris les merveilles de sa vie, vint à son monastère pour le voir. Il lui fit dire par le portier (3) : Ma sœur, vous savez maintenant que je suis en vie et en santé; allez en paix, et ne vous affligez pas de ce que je ne vous vois point des yeux du corps; si vous voulez suivre ma manière de vie, pensez-y bien; et, si je vois que ce soit une résolution ferme, je vous ferai bâtir un logement, où vous pourrez demeurer avec bienséance, et je ne doute point que par votre exemple le Seigneur n'en attire d'autres. La sœur, ayant ouï ces paroles, pleura amèrement, et, touchée de componction, elle se résolut à servir Dieu. Saint Pacôme lui fit bâtir par ses frères un monastère éloigné du sien, le Nil entre deux; et en peu de temps elle devint la mère d'une grande multitude de religieuses. Saint Pacôme chargea un saint vieillard, nommé Pierre, de visiter de temps en temps ces servantes de Dieu, les instruire et les consoler par ses exhortations. Il leur donna une règle, et forma entièrement leur vie sur celle de ses moines. Si quelqu'un des frères avoit dans le monastère des filles, une sœur ou une parente qu'il voulût voir, on envoyoit avec lui un des anciens des plus éprouvés. D'abord il s'adressoit à la supérieure, et, en sa présence et de quelques autres anciennes, le moine voyoit sa parente en toute modestie, sans donner ni recevoir aucun présent. Si les filles avoient besoin des moines pour bâtir ou pour quelque travail, on choisissoit pour les conduire des hommes d'une vertu bien éprouvée : ils travailloient avec la crainte de Dieu, et revenoient au monastère à l'heure du repas, se gardant bien de boire ni manger chez elles. Quand une religieuse étoit morte, les autres préparoient tout ce qui

(1) C. 235, c. 24. (2) C. 25.

(1) C. 26.
(2) C. 27, 44.
(3) C. 28.

étoit nécessaire pour sa sépulture, et la portoient sur le bord du fleuve qui séparoit les deux monastères, chantant des psaumes selon la coutume. Alors les moines passoient avec des rameaux de palmes et d'oliviers, et en chantant ils la portoient de l'autre côté, et l'enterroient avec joie dans leurs sépulcres.

LXI. Miracles de saint Pacôme.

Saint Pacôme eut aussi le don des miracles. Une femme de la ville de Tentyre étoit depuis long-temps affligée d'une perte de sang (1). Ayant appris quelle étoit la vertu de saint Pacôme, elle s'adressa au confesseur Denis, prêtre et économe de l'église de Tentyre, ami particulier du saint, et le pria de le faire venir, comme pour quelqu'affaire nécessaire. Saint Pacôme, étant venu à l'église, fit sa prière, puis salua Denis, et s'assit auprès de lui. Pendant qu'ils s'entretenoient, la femme vint par derrière, et poussée d'une grande foi, mais tremblante de respect, elle toucha le capuce qui lui couvroit la tête, et aussitôt elle fut guérie. Elle se prosterna sur le visage, rendit grâce à Dieu, et, ayant reçu la bénédiction du prêtre Denis, elle retourna chez elle. Un homme, ayant vu saint Pacôme à la porte du monastère, accourut de loin se jeter à ses pieds, le priant de délivrer sa fille du démon qui la tourmentoit. Il le laissa à la porte, et étant entré lui fit dire par le portier (2) : Nous n'avons pas coutume de parler aux femmes; mais si vous avez quelque habit de votre fille, envoyez-le moi, je le bénirai, et vous le renverrai, me confiant en Jésus-Christ, qu'elle sera délivrée. On lui apporta donc une tunique de la fille; mais il la regarda d'un œil sévère, et dit : Cet habit n'est pas à elle.

Le père assuroit que si; et saint Pacôme ajouta : Je sais bien qu'il est à elle, mais elle avoit consacré à Dieu sa virginité, et ne l'a pas gardée; c'est pourquoi j'ai dit que ce n'étoit pas là son habit. Qu'elle vous promette en la présence de Dieu de vivre désormais en continence, et Jésus-Christ la guérira. Le père affligé examina sa fille, qui lui confessa sa faute, et lui promit avec serment de n'y plus retomber. Alors saint Pacôme pria pour elle, et lui envoya de l'huile qu'il avoit bénite; sitôt qu'elle en eut été ointe, elle fut guérie.

Un autre homme, ayant un fils possédé, vint trouver saint Pacôme, qui lui donna un pain béni, lui recommandant soigneusement d'en faire toujours prendre un peu au possédé avant ses repas (3). Le père lui en donna, mais le démon ne lui permit pas d'en goûter, et, ayant devant lui d'autre pain, il en emplit ses mains, et commença d'en manger. Le père rompit le pain béni en petits morceaux qu'il cacha dans des dattes, dont il avoit ôté les noyaux, et ne donna autre chose à manger à son fils que ces dattes; mais le possédé les ouvrit, jeta les morceaux de pain, et ne touchant pas même aux dattes, il ne vouloit rien manger. Le père le laissa plusieurs jours sans nourriture. Enfin, pressé de la faim, il prit du pain béni, s'endormit aussitôt, et fut délivré du démon. Saint Pacôme guérit plusieurs autres malades; mais, quand Dieu n'exauçoit pas ses prières, il ne s'en affligeoit pas, persuadé que souvent il nous fait plus de grâce de nous refuser ce que nous lui demandons, que de nous l'accorder.

Varus, évêque de Panos, écrivit à saint Pacôme, le priant de venir fonder des monastères auprès de sa ville (1). Il lui accorda sa demande, et visita en passant tous les monastères qui étoient sous sa conduite. Quand il fut arrivé à Panos avec ses moines, l'évêque le reçut avec un très-grand respect, fit une grande fête à sa venue, et lui donna des places pour bâtir les monastères. Le saint homme y travailla avec joie; mais, comme on faisoit un mur de clôture, quelques méchants venoient la nuit abattre ce que l'on avoit bâti le jour. Le saint vieillard exhortoit ses disciples à le souffrir avec patience; mais Dieu en fit justice, et ces méchants, s'étant assemblés pour continuer leur crime, furent brûlés par un ange et consumés, en sorte qu'ils ne parurent plus. Le bâtiment étant achevé, saint Pacôme y laissa des moines, à qui il donna pour supérieur Samuël, homme d'une humeur gaie et d'une grande frugalité. Et parce que ces monastères étoient près de la ville, il y demeura long-temps lui-même, jusqu'à ce que ce nouvel établissement fût bien affermi.

Il avoit le don de prophétie, et Dieu lui révéla entre autres choses quel seroit l'état de ses monastères après sa mort (2). Qu'ils s'étendroient extrêmement, et que quelques-uns des moines conserveroient la piété et l'abstinence; mais que plusieurs tomberoient dans le relâchement et se perdroient. Que ce mal arriveroit principalement par la négligence des supérieurs, qui, manquant de confiance en Dieu et cherchant à plaire à la multitude, sèmeroient la discorde, et n'auroient plus que l'habit de moine. Que les pires s'étant une fois emparés du gouvernement, il se formeroit des jalousies et des querelles; on aspireroit aux charges avec ambition, et le choix ne se feroit plus par le mérite, mais par l'ancienneté; les bons n'auroient plus la liberté de parler, et, se tenant en silence et en repos, seroient encore persécutés. Saint Pacôme, extrêmement affligé de cette révélation, fut consolé par une vision céleste, où Jésus-Christ même lui apparut au milieu des anges.

(1) C. 34.
(2) C. 36.
(3) C. 37.

(1) C. 39. (2) C. 45.

LIVRE SEIZIÈME.

I. Mort de Jovien. Valentinien et Valens, empereurs.

Jovien ne demeura pas long-temps à Antioche, et en partit avant la fin de l'année trois cent soixante-trois, au fort de l'hiver, pour aller à Constantinople. Il passa à Tarse, où il donna ordre d'orner le sépulcre de Julien. Il se trouva à Ancyre en Galatie le premier jour de l'an trois cent soixante-quatre, et y prit les ornements consulaires avec son fils Varronien, encore enfant. Jovien, étant arrivé à Dadastane, aux confins de Galatie et de Bithynie, fut trouvé mort la nuit du seize au dix-septième de février (1). On crut qu'il avoit été étouffé par la vapeur du charbon que l'on avoit mis dans sa chambre pour l'échauffer et en sécher les murailles. On crut aussi qu'il y avoit eu de l'indigestion, car il mangeoit à proportion de sa grande taille, et on l'accusoit d'être sujet au vin. Il mourut en sa trente-troisième année, n'ayant pas régné huit mois entiers : on envoya son corps à Constantinople pour être enterré avec les empereurs.

L'armée étant arrivée à Nicée, capitale de Bithynie, on élut empereur tout d'une voix Valentinien, qui commandoit une compagnie nommée la seconde des scutariens, et qui étoit demeurée à Ancyre (2). Il y eut dix jours d'interrègne jusqu'à ce qu'il fût arrivé, et qu'il eût pris solennellement la pourpre : ce qu'il ne fit que le vingt-sixième de février. Valentinien étoit né à Cibale en Pannonie, d'une famille médiocre dans l'origine : mais son père Gratien s'étoit élevé, par tous les degrés militaires, jusqu'à la dignité de préfet du prétoire. Le fils avoit le courage ferme, l'esprit pénétrant, le visage agréable, le discours poli. Julien le relégua, comme il a été dit, pour sa hardiesse à confesser la foi, quand il frappa le ministre des idoles qui l'arrosoit d'eau lustrale (3). Le jour même de son élection, comme ses soldats vouloient l'obliger à prendre un collègue, il leur dit : Il dépendoit de vous de me choisir pour empereur; mais, puisque je le suis, c'est à moi à juger ce qui est du bien public (1). Toutefois l'état de l'empire, attaqué de tous côtés par les barbares, le fit résoudre à prendre un collègue; et comme il délibéroit sur ce choix, Dagalaïfe, qui commandoit la cavalerie, lui dit : Si vous aimez les vôtres, vous avez un frère; si vous aimez l'état, cherchez-en un autre. Il ne laissa pas de prendre son frère Valens; et, étant arrivé à Constantinople, il le déclara empereur, un mois après qu'il le fut lui-même, le cinquième des calendes d'avril, c'est-à-dire le vingt-huitième de mars. Valens étoit chrétien comme son frère; mais il n'étoit pas encore baptisé. Ils partagèrent l'empire, les officiers et les armées; en sorte néanmoins que la principale autorité demeura toujours à Valentinien, qui prit l'Occident pour lui, comme le plus violemment attaqué par les barbares, et laissa l'Orient à Valens. Après avoir passé l'hiver à Constantinople, ils s'avancèrent ensemble en Pannonie jusqu'à Sirmium, où ils se séparèrent. Valentinien prit le chemin de Milan, et Valens retourna à Constantinople.

Dès cette année trois cent soixante-quatre, marquée par le consulat de Jovien et de Varronien, ils firent plusieurs lois en faveur du christianisme (2). Ils levèrent la défense d'instruire la jeunesse, le permettant à tous ceux qui s'en trouvoient capables. Ils défendirent les sacrifices nocturnes et les cérémonies magiques. Toutefois Prétextat, qui étoit proconsul en Grèce, et fort zélé pour le paganisme, ayant représenté que la vie seroit insupportable aux païens si on abolissoit les coutumes de leurs pères, on leur permit de les suivre, mais sans y rien ajouter. Car le but de la loi étoit principalement d'abolir les victimes humaines, et les opérations cruelles de la magie (3). Les empereurs permirent même en général, dans ce commencement, que chacun suivît telle religion qu'il voudroit. Et comme les chrétiens, se trouvant en liberté, étoient tentés de renverser les temples des païens, les empereurs permettoient d'y mettre des gardes, pourvu qu'on n'y employât pas des chrétiens, comme il paroît, par un rescrit de l'an trois cent soixante-cinq, adressé à Symmaque, préfet de Rome, et païen. Quoique toutes les lois qui furent faites sous les deux empereurs portent également leurs noms, suivant la coutume, il faut attribuer à Valentinien toutes celles d'Occident. Ainsi Valentinien est l'auteur de la loi adressée à Viventius, préfet des Gaules, qui porte que les personnes qui vivent dans la virginité perpétuelle, et les veuves dont la maturité de l'âge promet qu'elles ne se remarieront pas, seront exemptes de la capitation, aussi bien que les pupilles de l'un et de l'autre sexe, jusqu'à vingt ans, et les femmes jusqu'à ce qu'elles soient mariées. Il défendit aussi aux ministres de justice de faire le dimanche aucune poursuite contre les chrétiens. Il ordonna qu'en faveur du jour de Pâque les prisons seroient ouvertes à ceux qui étoient prévenus de crimes, si ce n'étoit de sacrilége, de lèse-majesté et des autres crimes les plus atroces, entre lesquels il compte les adultères. Il défendit de condamner les criminels à servir de gladiateurs dans les spectacles.

(1) Amm. xxv, c. ult. Soc. iii, c. ult.
(2) Amm. xxvi, c. 1. Vict. Epit.
(3) Sup. l. xv, n. 9.

(1) Theod. iv, Hist. c. 5. Soz. vi, c. 6. Amm. xxvi, c. 4. Theod. iv, c. 12. Amm. xxvi, c. 5.
(2) L. 6. de Med et prof. cod. Th. lib. xiii. L. 7, c. Th. de Malef. lib. ix. Zosim. lib. 4, p. 735, 736.
(3) L. 9, ibid. de Malef. L. 4, Cod. Th. de Censu. l. xiii. L. 1, de Execut. lib. viii, l. 10; de Exact. l. x, Cod. Th. Lib. 3, l. 4, C. Th. de Indulg. l. ix. L. 1, c. Th. de Pœn.

II. Conférence de saint Hilaire avec Auxence.

L'empereur Valentinien étoit à Milan dès le premier jour de juin de l'année trois cent soixante-quatre, et il y passa la plus grande partie de l'année trois cent soixante-cinq. Saint Hilaire y étoit encore, et combattoit avec saint Eusèbe de Verceil pour la religion catholique, contre Auxence, évêque arien de Milan. Auxence prévint l'empereur, disant qu'Hilaire et Eusèbe étoient des séditieux et des calomniateurs qui l'accusoient faussement d'être arien, quoiqu'il n'enseignât que la foi catholique (1). L'empereur, voulant établir la paix, fit publier un édit pressant, par lequel il défendoit que personne troublât l'église de Milan. Saint Hilaire s'y opposa, et représenta à l'empereur qu'Auxence étoit un blasphémateur et un ennemi de Jésus-Christ, dont la créance n'étoit pas telle que l'empereur pensoit. Valentinien, touché de cette remontrance, ordonna qu'ils s'assemblassent avec d'autres évêques, environ au nombre de dix, en présence du questeur et du maître des offices. En cette conférence, Auxence commença par chicaner, en proposant des fins de non recevoir, comme dans un tribunal séculier, et disant qu'Hilaire ne devoit point être écouté comme évêque, puisqu'il avoit été condamné par Saturnin au concile de Béziers. Saint Hilaire sut bien se défendre de ce reproche, et les commissaires jugèrent que, sans s'arrêter aux exceptions, il falloit traiter de la foi suivant l'ordre de l'empereur (1). Auxence, se sentant pressé et voyant le péril où il s'exposoit en niant la foi catholique, déclara qu'il croyoit Jésus-Christ vrai Dieu, de même divinité et de même substance que le père, de peur que ce qui s'étoit dit n'échappât à la mémoire de ceux qui avoient assisté à la conférence. Saint Hilaire présenta aussitôt par le questeur un écrit à l'empereur, contenant ce dont on étoit demeuré d'accord : tous furent d'avis qu'Auxence devoit faire la même confession publiquement. Il fut donc obligé de l'écrire; mais, après y avoir bien rêvé, il trouva moyen de se jouer de la bonne foi de l'empereur par un écrit dont voici les paroles :

Aux très-heureux et très-glorieux empereurs Valentinien et Valens, augustes, Auxence, évêque de l'église catholique de Milan (2). J'estime, très-pieux empereurs, que la réunion procurée par six cents évêques, après tant de travaux, ne doit pas être altérée par la contestation de quelques particuliers rejetés il y a dix ans, comme on le prouve par écrit. Cette union de tant d'évêques est le concile de Rimini; et ces personnes rejetées sont saint Hilaire et saint Eusèbe de Verceil, condamnés et bannis par la faction des ariens en trois cent cinquante-cinq. Auxence ajoute : Je n'ai jamais connu Arius, je ne l'ai point vu de mes yeux, je ne sais point sa doctrine; mais j'ai cru depuis l'enfance, comme j'ai été instruit et comme j'ai appris dans les saintes Ecritures, j'ai cru, dis-je, et je crois en un seul vrai Dieu, père tout-puissant, invisible, impassible, immortel; et en son fils unique, Notre Seigneur Jésus-Christ, né du père avant tous les siècles, et avant tout commencement, Dieu, vrai fils d'un vrai Dieu père, selon qu'il est écrit dans l'Evangile. Il continue ce qui regarde l'incarnation et le Saint-Esprit; puis il ajoute : Je n'ai jamais prêché deux dieux, car il n'y a point deux pères pour les nommer deux dieux, ni deux fils, mais un seul fils d'un seul père, Dieu de Dieu, comme il est écrit (3). Il y a un seul Dieu père de qui est tout, et un seul Seigneur Jésus-Christ par qui est tout. Les évêques catholiques ont toujours condamné dans leurs assemblées toutes les hérésies, mais particulièrement dans le concile de Rimini. Et afin que vous connoissiez mieux la vérité de ce qui s'est passé, je vous en ai envoyé les actes, et je demande que vous vouliez bien les faire lire. Vous verrez par-là que ceux qui sont déposés depuis long-temps, c'est-à-dire Hilaire et Eusèbe, s'efforcent de faire partout des schismes. Car vous savez bien que l'on ne doit plus toucher à l'exposition de la foi catholique, qui a été bien faite une fois, suivant les saintes Ecritures.

(1) Got. Chron. Cod. Theod. Hilar. cont. Aux. n. 7.

(1) Sup. l. xii, n. 42.
(2) Ap. Hilar. p. 1270, nov. edit. 1693. Sup. l. xiii, n. 18.
(3) 1 Cor, viii, 6.

III. Écrit de saint Hilaire.

Auxence ayant donné cet écrit, on répandit dans le peuple qu'il avoit reconnu que Jésus-Christ étoit vrai Dieu, de même divinité et de même substance que le père, et qu'il ne s'éloignoit point du sens de l'exposition de foi de saint Hilaire (1). Ainsi l'empereur, croyant Auxence effectivement catholique, embrassa sa communion. Mais saint Hilaire soutenoit toujours que ce n'étoit que feinte, que l'on détruisoit la foi, que l'on se moquoit de Dieu et des hommes. Alors l'empereur Valentinien lui ordonna de sortir de Milan. Il obéit, et, n'ayant plus d'autre moyen de défendre la vérité, il publia un écrit adressé à tous les évêques et à tous les peuples catholiques, où il découvre toute la fraude d'Auxence. Il montre d'abord qu'il ne faut pas se laisser éblouir par le nom de paix,et que l'Eglise n'a besoin d'aucun appui temporel, ce qu'il explique ainsi :

Il faut gémir de la misère et de l'erreur de notre temps, où l'on croit que Dieu a besoin de la protection des hommes, et on recherche la puissance du siècle pour défendre l'église de Jésus-Christ (2). Je vous prie, vous qui croyez être évêques, de quel appui se sont servi les apôtres pour prêcher l'Evangile? Quelles puissances leur ont aidé à annoncer Jésus-Christ, et faire passer presque toutes les nations de l'idolâtrie au culte de Dieu? Appeloient-ils quelqu'officier de la cour quand ils chantoient les louanges de Dieu en prison, dans les fers, et après les coups de fouet (3)? Saint Paul formoit-il l'église de Jésus-Christ par des édits de l'empereur, quand il étoit lui-même un spectacle dans le théâtre? Je pense qu'il se soutenoit par la protection de Néron, de Vespasien ou de Décius, dont la haine a révélé le lustre de la doctrine céleste. Lorsqu'ils se nourrissoient du travail de leurs mains, qu'ils s'assembloient en secret dans des chambres hautes, qu'ils parcouroient les bourgades, les villes. et presque toutes les nations par mer et par terre, malgré les ordonnances du sénat et les édits des princes, je crois qu'alors ils n'avoient pas les clefs du royaume des cieux? Au contraire, la puissance de Dieu contre la haine des hommes n'a-t-elle pas paru manifestement, en ce que plus on défendoit de prêcher Jésus-Christ et plus il étoit prêché? Maintenant, hélas! les avantages humains rendent recommandable la foi divine, et, cherchant à autoriser le nom de Jésus-Christ, on fait croire qu'il est foible par lui-même. L'Eglise menace d'exils et de prisons, et veut se faire croire par force, elle qui a établi son autorité par les exils et les prisons. Elle attend comme une grâce que l'on communique avec elle, après s'être établie par la terreur des persécutions; elle bannit les évêques, après s'être étendue par le bannissement des évêques; elle se glorifie d'être aimée du monde, elle qui n'a pu être à Jésus-Christ sans être haïe du monde. Telle est l'Eglise en comparaison de celle qui nous avoit été confiée, et que nous laissons perdre maintenant.

Ensuite saint Hilaire rapporte ce qui s'étoit passé à Milan, et découvre les artifices de l'écrit d'Auxence. Premièrement, dit-il, il donne pour sainte la confession de foi de Nicée en Thrace, extorquée par violence et rejetée de tout le monde. Auxence ne nommoit pas Nicée en Thrace. Mais la formule de Rimini, sur laquelle il appuyoit, étoit en effet la même (1). Saint Hilaire continue : Il dit qu'il ne connoît point Arius, quoiqu'il ait été fait prêtre à Alexandrie dans l'église arienne, à laquelle Grégoire présidoit. On étoit convenu d'écrire que Jésus-Christ est vrai Dieu de même divinité et de même substance que le père; cependant il met ces paroles d'un artifice diabolique que Jésus-Christ est né devant tous les temps, Dieu vrai fils, afin que, selon les ariens, le vrai se rapporte à *fils* et non pas à *Dieu*. On ne peut bien exprimer en françois l'équivoque des paroles latines, *Deum verum filium*, où le *verum* se peut rapporter également au mot qui précède et au mot qui suit. Saint Hilaire continue : Et, pour montrer encore plus la différence de cette expression, on ajoute, d'un vrai Dieu père, pour marquer que le père est vraiment Dieu, et que Jésus-Christ n'est vraiment que fils. Dans la suite du discours, Auxence dit qu'il n'y a qu'une divinité, et ne l'attribue pas au fils, mais au père seul. Il dit qu'il n'enseigne pas deux dieux, parce qu'il n'y a pas deux pères. Qui ne voit que la divinité unique est proposée comme appartenant au père seul? d'où viennent ces paroles du style de Satan, nous connoissons un seul vrai Dieu père. Et encore : Le fils semblable, selon les Ecritures, au père qui l'a engendré. Si cela est écrit quelque part dans les livres sacrés, il peut se justifier; mais si le père et le fils sont un par la vérité de la divinité, pourquoi préfère-t-on l'opinion imparfaite de la ressemblance? Il est vrai, Jésus-Christ est l'image de Dieu, mais l'homme l'est aussi. Vous nommez Jésus-Christ Dieu (2), Moïse est nommé le dieu de Pharaon. Vous nommez Jésus-Christ fils et premier né de Dieu, Israël est aussi nommé son premier né. Vous dites que Jésus-Christ est né devant les temps, le démon aussi est créé avant les temps et les siècles. Vous ne refusez à Jésus-Christ que ce qu'il est, c'est-à-dire de le reconnoître vrai Dieu, d'une même divinité et d'une même substance que le père. Si vous le croyez, pourquoi ne l'avez-vous pas écrit simplement? Si vous ne le croyez pas, pourquoi ne l'avez-vous pas simplement nié (3)? Il avoit marqué auparavant que ces expressions artificieuses des

(1) Hilar. n. 10.
(2) In Aux. n. 3.
(3) Act. XVI, 25.

(1) N. 8. Sup. l. XIV, n. 13, 14.
(2) N. 14.
(3) Ex. VII, 1; IV, 22.

ariens empêchoient le peuple catholique de périr sous leur conduite, parce qu'il jugeoit de la foi de ces faux docteurs par leurs paroles; en sorte, dit-il, que les oreilles du peuple sont plus pures que le cœur de ses évêques (1).

Il finit en exhortant les catholiques à fuir la communion des ariens. Vous faites mal, dit-il, de tant aimer les murailles, de respecter l'église dans les bâtiments, de faire valoir sous ce prétexte le nom de paix. Peut-on douter que l'antechrist ne doive s'asseoir dans ces mêmes lieux? Les montagnes, les forêts, les lacs, les prisons, les gouffres me semblent plus sûrs, puisque l'esprit de Dieu y a fait parler les prophètes. Saint Hilaire dit ceci contre ceux qui aimoient mieux s'assembler avec les ariens que de quitter les lieux où ils avoient accoutumé de prier, pour s'assembler à la campagne et dans des lieux écartés, comme il étoit ordinaire en Orient. C'est ainsi que ce saint évêque s'opposoit à Auxence, conservant toujours un grand respect envers l'empereur (2). Il retourna à Poitiers, et y mourut en paix la quatrième année de Valentinien, trois cent soixante-sept de J.-C. On y conserva un livre des Evangiles, qu'il avoit écrit en grec de sa main, où saint Jean étoit ensuite de saint Matthieu (3). Son sépulcre fut célèbre par un très-grand nombre de miracles pendant plusieurs siècles; et en plusieurs anciens sacramentaires, on trouve son nom dans le canon de la messe, au premier rang après les martyrs. Saint Eusèbe de Verceil mourut quelque temps après, au moins ne sait-on rien de lui depuis cette dispute; et Auxence fut aussi combattu par Philastre, évêque de Bresse, et par Evagre, prêtre d'Antioche, qui étoit venu en Italie avec saint Eusèbe (4).

IV. Concile de Lampsaque.

Dès le commencement de ce règne, les évêques d'Hellespont et de Bithynie, et tous les autres Macédoniens ou demi-ariens obtinrent la permission des empereurs de s'assembler pour redresser la doctrine de la foi (5). Ce fut à Lampsaque, ville voisine du détroit de l'Hellespont, qu'ils tinrent leur concile, la septième année après celui de Séleucie, sous le consulat des deux empereurs Valentinien et Valens, c'est-à-dire l'an trois cent soixante-cinq. Ils y passèrent deux mois à délibérer, et enfin ils ordonnèrent que ce qui avoit été fait à Constantinople en trois cent soixante, à la poursuite d'Eudoxe et d'Acace, chef des anoméens, seroit nul (6); que l'on n'auroit pas plus d'égard à l'exposition de foi, qui avoit été apportée, comme étant celle des évêques occidentaux, c'est-à-dire, à celle de Rimini. Que l'on tiendroit l'opinion, que le fils est semblable au père en substance (1), et que l'addition de semblable étoit nécessaire, pour signifier la différence des hypostases. Que l'on suivroit par toutes les églises la confession de foi de Séleucie, proposée auparavant à la dédicace de l'église d'Antioche. Que ceux qui avoient été déposés par les anoméens reprendroient leurs siéges, comme chassés injustement Que si quelqu'un vouloit les accuser, ils s'exposeroit à la même peine en cas de calomnie. Que les juges seroient les évêques orthodoxes du pays, assemblés avec ceux des provinces voisines, dans l'église où seroient les témoins de la conduite de l'accusé. Voilà ce qu'ordonnèrent les évêques du concile de Lampsaque. Ils appelèrent ensuite les anoméens, et leur offrirent de les recevoir à pénitence; et comme ils ne s'y soumirent pas, les demi-ariens notifièrent leurs décrets à toutes les églises.

Ils prévoyoient bien qu'Eudoxe mettroit la cour de son côté, c'est pourquoi ils résolurent de le prévenir, et vinrent trouver à Héraclée l'empereur Valens, pour l'instruire de ce qu'ils avoient fait à Lampsaque. Mais Eudoxe avoit gagné déjà l'empereur et ceux qui l'environnoient. Ainsi, quand les députés de Lampsaque s'adressèrent à lui, il les exhorta à n'avoir point de différent avec Eudoxe, et comme ils s'en défendoient et se plaignoient de la surprise dont on avoit usé à Constantinople et des artifices avec lesquels on avoit renversé les décrets de Séleucie, il se mit en colère, les envoya en exil, et fit donner les églises à ceux du parti d'Eudoxe.

V. Révolte de Procope, et sa mort.

Il commença ainsi à persécuter les demi-ariens et les catholiques; mais cette première persécution fut interrompue par la guerre civile contre Procope (2). C'étoit ce parent de Julien qu'il avoit destiné à régner à sa place, et qui avoit pris soin de sa sépulture. Il s'étoit caché depuis ce temps-là, et demeura quelque temps près de Chalcédoine, dans une maison de campagne de l'hérétique Eunomius (3). De là il passa secrètement à Constantinople, et, profitant de l'absence de Valens qui étoit en Orient, et de la haine que lui attiroient l'avarice et la cruauté de Pétrone, son beau-père, il se fit reconnoître empereur le vingt-huitième septembre, cette même année trois cent soixante cinq. Valens avoit marché vers la Syrie pour s'opposer aux Perses, en cas qu'ils voulussent rompre la trêve, et s'étoit arrêté à Césarée en Cappadoce (4). Il revint sur ses pas : Procope eut d'abord quelques avantages, mais il fut enfin abandonné par les siens dans la ba-

(1) N. 6.
(2) Vita S. Hilar. in Ed an. 1693.
(3) Pagi ad an. 369, n. 3.
(4) Gaud Vita S. Phil. Hier. Ep. 48.
(5) Socr. IV, c. 2, 4. Soz. VI, c. 7. V. Pagi. an. 365, n. 2.
(6) Sup. l. XIV, n. 21.

(1) Sup. lib. XIV, n. 16; XII, n. 11.
(2) Sup. l. XV, n. 44
(3) Phil. IX, c. 5.
(4) Idac. Fast.

taille qui se donna près de Nicolie en Phrygie, d'où, s'étant sauvé dans les bois, il fut arrêté par deux de ses capitaines, et amené à Valens, qui lui fit trancher la tête le vingt-septième de mai trois centsoixante-six (1), autrement le sixième des calendes de juin, sous le consulat du jeune Gratien, fils de Valentinien, avec Dagalaïfe.

Valens, étant en Orient, voulut punir le philosophe Maxime, celui qui avoit perverti Julien et l'avoit gouverné jusqu'à la fin par ses illusions et ses impostures. Il avoit aussi accusé auprès de lui Valentinien, comme ayant commis des impiétés contre le paganisme. Valens se fit donc amener Maxime avec Priscus, qui, n'étant pas trouvé coupable, fut renvoyé, et s'en retourna en Grèce (2). Pour Maxime, le peuple crioit contre lui dans les théâtres, et plusieurs se plaignoient à l'empereur de sa mauvaise conduite : il fut condamné à une très-grosse amende, parce que l'on étoit persuadé qu'il avoit beaucoup pillé. On lui fit aussi souffrir de cruels tourments ; et, pour s'en délivrer, il chargea sa femme, qui étoit présente, de lui acheter du poison (3). Elle en voulut boire la première et en mourut : Maxime n'en but point, mais il fut délivré par Cléarque, qui fut fait proconsul d'Asie dans le temps de la révolte de Procope, et qui persuada même à l'empereur Valens de le laisser en liberté, après avoir modéré l'amende. C'est ainsi que Maxime se sauva pour cette fois. Le médecin Oribase, autre confident de Julien, fut dépouillé de son bien et banni chez les barbares.

VI. Valens soutient les ariens.

La guerre civile n'ayant duré que six mois, Valens recommença bientôt à troubler ceux qui n'étoient pas dans ses sentiments sur la religion (4). Il étoit extrêmement irrité contre les évêques du concile de Lampsaque, parce qu'ils avoient condamné les ariens et la formule de Rimini. Dans cette colère, il fit venir de Cyzique Eleusius, et, ayant assemblé des évêques ariens, il le pressa d'embrasser leur communion. D'abord Eleusius résista courageusement ; mais la crainte de l'exil et de la perte de ses biens lui fit faire ce que l'on voulut. Il s'en repentit aussitôt, et, étant retourné à Cyzique, il confessa son péché devant tout le peuple, se plaignant avec larmes de la violence qu'on lui avoit faite, et les exhortant à choisir un autre évêque ; mais le peuple de Cyzique avoit tant de respect pour sa vertu, qu'ils ne purent se résoudre à lui donner un successeur. Les catholiques de Constantinople, c'est-à-dire ceux qui suivoient la foi de Nicée, ne furent pas mieux traités que les demi-ariens (1). Les novatiens furent enveloppés avec eux dans la persécution, comme ayant la même foi sur la trinité : les uns et les autres furent chassés de la ville. L'empereur fit fermer les églises des novatiens, car pour les catholiques ils n'en avoient plus depuis qu'elles leur avoient été ôtées par Constantius.

VII. Députation des Orientaux en Occident.

Les demi-ariens, se voyant ainsi persécutés par Eudoxe et par les purs ariens, et n'ayant pas la liberté de s'assembler en un seul lieu, tinrent divers petits conciles à Smyrne, en Pisidie, en Isaurie, en Pamphilie et en Lycie (2), convinrent ensemble qu'il falloit en cette extrémité avoir recours à l'empereur Valentinien et au pape Libère, et qu'il valoit mieux embrasser la foi des Occidentaux que communiquer avec le parti d'Eudoxe. Ils envoyèrent donc Eustathe de Sébaste, Sylvain de Tarse et Théophile de Castabale en Cilicie, avec ordre de ne point disputer avec Libère sur la foi, mais de communiquer avec l'église romaine, et d'approuver la créance du consubstantiel. Les lettres dont ils les chargèrent s'adressoient au pape Libère et aux évêques d'Occident, comme à ceux qui, ayant conservé la foi pure depuis les apôtres, étoient plus obligés que les autres à la maintenir.

Les députés, étant arrivés en Italie, trouvèrent que l'empereur Valentinien en étoit parti sur la fin de l'an trois cent soixante-cinq, pour aller en Gaule faire la guerre aux barbares. Ils ne jugèrent pas à propos de le suivre dans un pays où les chemins n'étoient pas libres à cause de la guerre ; ils demeurèrent à Rome, et rendirent au pape Libère les lettres dont ils étoient chargés (3). D'abord le pape ne vouloit point les recevoir, les regardant comme des ariens qui avoient aboli la foi de Nicée. Ils répondirent qu'ils étoient revenus de l'erreur, et qu'ils avoient rejeté depuis long-temps la créance des anoméens, et confessé le fils semblable au père en toutes choses, qu'il n'y avoit point de différence entre le semblable et le consubstantiel. Libère leur demanda leur confession de foi par écrit, et ils la donnèrent telle que nous l'avons encore.

Ils y déclarèrent, comme députés du concile de Lampsaque vers le pape et vers tous les évêques d'Italie et d'Occident, que l'on doit tenir inviolablement la foi du concile de Nicée, que le consubstantiel y a été mis saintement et religieusement contre l'erreur d'Arius. Ils condamnent Arius et sa doctrine impie, avec ses disciples et ses adhérents (4). Ils condamnent tous les hérétiques, les sabelliens, les patropassiens, les marcionites, les photiniens, les marcelliens et Paul de Sasomate, leur doctrine et tous leurs adhérents, enfin toutes les hérésies contraires à la foi de Nicée. Ils condamnent particulièrement l'exposition qui fut lue au concile de Rimini, et qui, ayant été apportée à Constantinople de Nicée en Thrace, fut souscrite par ceux que l'on avoit séduits avec parjure. Or, notre foi, disent-ils, et celle des évêques dont nous sommes députés, est telle : Nous croyons un seul Dieu, et le reste. Ils transcrivent tout au long le symbole de Nicée, mettent leurs souscriptions, et ajoutent : Si quelqu'un, après cette exposition de foi, veut intenter contre nous ou contre ceux qui nous ont envoyés quelqu'accusation, qu'il vienne avec des lettres de votre sainteté devant les évêques orthodoxes que vous aurez approuvés ; qu'il y soit jugé avec nous, et que celui qui sera convaincu soit puni (1). L'original de cette déclaration demeura en dépôt à Rome.

(1) Amm. XXVI, c. 9. Idac. Fast.
(2) Zosim. lib. IV, p. 735. Eunap. in Max. p. 98.
(3) Lib. Or. Fun. p. 327. Eunap. Orib. p. 173.
(4) Sozom. VI, c. 8. Socr. IV, c. 6.

(1) Soz. VI, c. 9.
(2) Socr. IV, c. 11. Soz. VI, c. 10.
(3) Amm. XXVI, c. 5. Socr. IV, c. 11 ; ibid. c. 12.
(4) Soz. VI, c. 51.

Le pape Libère, ayant pris ainsi ses sûretés avec les députés des Orientaux, les reçut à sa communion, et les renvoya avec une lettre adressée aux évêques qui les avoient députés, avec cette souscription : A nos chers frères et collègues Evéthius, Cyrille et les autres, qui y sont nommés jusqu'au nombre de soixante-quatre, et à tous les évêques orthodoxes d'Orient, Libère, évêque, et les évêques d'Italie et d'Occident, salut en Notre Seigneur. Le pape, mettant ainsi leurs noms avant le sien, use envers eux de la même civilité dont ils avoient usé envers lui (2). Il témoigne la joie avec laquelle il a reçu les marques de la pureté de leur foi et de leur union avec tous les Occidentaux. Il relève la foi de Nicée ; il dit que l'effort que les ariens ont fait à Rimini pour l'ébranler est demeuré inutile. Car, ajoute-t-il, presque tous ceux qui avoient été séduits ou forcés sont revenus, ont anathématisé l'exposition de Rimini, souscrit à la foi de Nicée, et sont rentrés dans notre communion, animés d'une plus forte indignation contre la doctrine d'Arius et contre ses disciples.

VIII. Mort de Libère. Damase, pape. Schisme d'Ursin.

Le pape Libère ne survécut pas long-temps à cette réunion des Orientaux. Il mourut le huitième des calendes d'octobre, sous le consulat de Gratien et de Dagalaïfe, c'est-à-dire, le vingt-quatrième septembre l'an trois cent soixante-six, après avoir tenu le saint siége pendant quatorze ans et quelques mois (3). Sa chute n'a pas empêché que sa mémoire n'ait été en vénération, et que les évêques les plus illustres de ce temps-là, saint Epiphane, saint Basile et saint Ambroise, ne l'aient nommé avec les marques ordinaires de respect. On élut à sa place Damase, Espagnol de naissance, dont le père, nommé Antoine, avoit été successivement excepteur ou écrivain, lecteur, diacre, et enfin prêtre de l'église romaine, attaché au titre de Saint-Laurent. Damase servit en la même église que son père, et garda la continence parfaite, au rapport de saint Jérôme. Lorsque Libère fut banni par Constantius en trois cent cinquante-cinq, il étoit déjà diacre de l'église romaine, et s'engagea par un serment solennel, avec le reste du clergé de Rome, à ne recevoir jamais d'autre pape du vivant de Libère, qu'il accompagna quelque temps à Bérée dans son exil (1). Il avoit plus de soixante ans quand il fut élu pape, et il fut ordonné dans la basilique de Lucine, autrement de Saint-Laurent, qui étoit son titre.

Peu de temps après, Ursin aussi, diacre de l'église romaine, ne pouvant souffrir que Damase lui eût été préféré, assembla une troupe de gens séditieux dans une autre basilique, et persuada à Paul, évêque de Tibur, homme grossier et ignorant, de l'ordonner évêque, contre la règle de la tradition générale qui vouloit trois évêques pour en ordonner un, et contre l'ancienne coutume de l'église romaine, dont l'évêque devoit être consacré par celui d'Ostie (2). Le peuple prit parti dans ce schisme et en vint à la sédition. Juventius, préfet de Rome, et Julien, préfet de l'annone, c'est-à-dire des vivres, envoyèrent en exil Ursin avec les diacres Amantius et Loup, ses principaux fauteurs : il y eut aussi sept prêtres arrêtés et chassés de la ville (3). Mais le peuple du parti d'Ursin les arracha aux officiers qui les menoient, et les conduisit aussitôt à la basilique de Libère, autrement de Sicine, où Ursin avoit été ordonné. C'est aujourd'hui l'église de Sainte-Marie-Majeure. Le peuple du parti de Damase s'assembla avec des épées et des bâtons, et assiégea la basilique le vingt-cinquième d'octobre, à huit heures du matin, la même année trois cent soixante-six (4). Il y eut un grand combat. On rompit les portes de la basilique, on y mit le feu, on en découvrit le toit, et enfin on y trouva les corps de cent trente-sept personnes tuées de l'un et l'autre sexe. Le préfet Juventius, ne pouvant apaiser la sédition, fut contraint de se retirer à une maison de campagne.

Ammien Marcellin, auteur païen, qui vivoit alors, rapportant cette histoire, blâme également l'animosité des deux partis, et ajoute : Quand je considère la splendeur de Rome, je ne nie pas que ceux qui désirent cette place ne doivent faire tous leurs efforts pour y arriver, puisqu'elle leur procure un établissement sûr, où ils sont enrichis des offrandes des dames ;

(1) Basil. Ep. 82, p. 911, D.
(2) V. Vales. ad Socr. p. 40, C.
(3) Lib. Marcell. Præf. p. 4. Sup. lib. XIII, n. 10. Ep. Hæres. 75, n. 2. Bas. Ep. 74, p. 875, D. Ambr. de Virg. lib. III, c. 1, et 4. Damas. Carm. 78.

(1) Hier. Ep. 50, ad Pam. c. 7. Marcell. Præf. libel. p. 2, 3. Hier. Chr. an. 367.
(2) Ruf. II, Hist. c. 10.
(3) Sulp. liv. IX, n. 34. Ex. Aug. Brev. Coll. c. 16.
(4) Amm. XXVII, c. 3.

ils sortent dans des chariots, vêtus splendidement, et font si bonne chère que leurs tables surpassent celles des rois. Ils pourroient être véritablement heureux, si, méprisant la grandeur de Rome, ils imitoient la vie de quelques prélats des provinces, qui, par la frugalité de leur nourriture, la pauvreté de leurs habits et la modestie de leurs yeux baissés vers la terre, se rendent recommandables au Dieu éternel et à ses vrais adorateurs. Ces dernières paroles d'Ammien méritent plus de créance que ce qu'il dit des papes. Il falloit toutefois que leur vie eût quelqu'éclat extérieur, puisqu'au rapport de saint Jérôme, Prétextat, qui fut depuis préfet de Rome, disoit par plaisanterie au même pape Damase (1) : Faites-moi évêque de Rome, et aussitôt je serai chrétien. Dès le commencement de ce schisme, Valentinien ordonna que l'évêque de Rome examineroit les causes des autres évêques avec ses collègues ; et en général il ordonna par une loi que, dans les causes de la foi ou de l'ordre ecclésiastique, le juge devoit être d'une dignité égale, c'est-à-dire que les évêques seroient jugés par des évêques, et non par des laïques.

IX. Concile de Tyane.

Eustathe et les autres députés des Orientaux, étant partis de Rome avec la lettre du pape Libère, s'en allèrent en Sicile, et y firent assembler un concile des évêques du pays, devant lesquels ils approuvèrent la foi de Nicée et le terme de consubstantiel, comme ils avoient fait à Rome ; et les évêques de Sicile leur donnèrent des lettres conformes à celles de Libère (2). Eustathe en particulier alla en Illyrie, et ce fut lui apparemment qui fit revenir du pur arianisme Germinius, évêque de Sirmium (3). Car nous avons une profession de foi, où il déclare qu'il croit le fils de Dieu semblable au père en divinité, en puissance, en gloire, en sagesse, en tout. Les autres évêques ariens d'Illyrie, dont les principaux étoient Valens, Ursace et Pallade, furent alarmés de cette rétractation de Germinius, et lui en écrivirent plusieurs lettres, dont l'une est datée du quinzième des calendes de janvier, sous le consulat de Gratien et de Dagalaïfe, c'est-à-dire le dix-huitième décembre trois cent soixante-six ; mais Germinius persista à soutenir le fils semblable au père en tout, excepté l'innascibilité.

Les députés du concile de Lampsaque, étant revenus en Orient, trouvèrent un concile assemblé à Tyane, où étoient Eusèbe, évêque de Césarée en Cappadoce, Athanase d'Ancyre, Pélage de Laodicée, Zénon de Tyr, Paul d'Emèse, Otrée de Mélitine, le saint vieillard Grégoire de Nazianze, et plusieurs autres qui avoient assisté au concile d'Antioche, sous Jovien, en trois cent soixante-trois, où fut établie la foi du consubstantiel (1). En ce concile de Tyane, on lut les lettres de Libère et des évêques d'Italie, de Sicile, d'Afrique et de Gaule, que les députés avoient apportées ; et l'on peut croire que les Occidentaux les avoient données volontiers pour effacer la honte du concile de Rimini. Les pères du concile en eurent une très-grande joie ; ils rétablirent Eustathe de Sébaste, autrefois déposé, et le reçurent comme évêque catholique ; et ils écrivirent à toutes les églises d'Orient de lire les décrets des évêques d'Asie qui avoient envoyé ces députés, les lettres de Libère et des Occidentaux, et de faire réflexion sur leur nombre (2). Car, disoient-ils, vous trouverez que tous ces évêques ensemble sont beaucoup plus que ceux du concile de Rimini. Ils les exhortoient donc à entrer dans leur communion et à le déclarer par écrit. Ils les invitoient aussi à s'assembler à Tarse en Cilicie avant la fin du printemps, à un certain jour qu'ils marquoient ; apparemment ils vouloient prévenir les chaleurs de l'été, excessives en Cilicie. Il y eut plusieurs messages pour cet effet, principalement vers les évêques catholiques ; et, dans ce concile de Tarse, on devoit confirmer la foi de Nicée et apaiser toutes les disputes.

X. Commencement de la persécution de Valens.

Mais, comme on étoit prêt à le tenir, environ trente-quatre évêques asiatiques s'assemblèrent dans la Carie (3). Ils louoient le zèle pour la réunion des églises, mais ils rejetoient le mot de consubstantiel, et vouloient que l'on s'en tînt à la confession de foi de la dédicace d'Antioche et de Séleucie, qu'ils soutenoient être l'ouvrage du martyr saint Lucien. Il y eut un plus puissant obstacle au concile de Tarse. L'empereur Valens, à la sollicitation d'Eudoxe de Constantinople, écrivit aux évêques et leur défendit avec menace de tenir ce concile ; et d'ailleurs il ordonna aux gouverneurs des provinces de chasser des églises les évêques déposés sous Constantius, qui avoient repris leurs siéges sous Julien. On croit que ceci se passoit au commencement de l'an trois cent soixante-sept.

En vertu de cet ordre, les officiers qui commandoient en Egypte, et particulièrement le préfet Tatien, voulurent ôter les églises à saint Athanase, et le chasser d'Alexandrie ; car l'ordonnance de l'empereur portoit de grandes peines contre les magistrats et contre les officiers qui servoient sous eux, s'ils manquoient à l'exécuter, c'est-à-dire à des amendes et même des punitions corporelles. Les chrétiens, s'étant

(1) Hier. Ep. 61, ad Pammach. c. 3. Ep. Conc. Rom. an. 378, t. 2, Conc. p. 1001. Ambr. p. 21, ad Valentin. al. 13, ant.

(2) Socr. IV, c. 12.

(3) Ep. Illyr. ap. Theod. IV, c 9.

(1) Hilar. Fragm. 13, 14, 15. Sup. l. XV, n. 55. Bas. Ep. 74, p. 875, D.

(2) Ep. 82, p. 911, D.

(3) Soz. VI, c. 12. V. Pagi. an. 370, n. 3. Soc. IV, c. 14.

assemblés, prièrent le préfet de ne pas chasser légèrement leur évêque et de bien examiner les termes de l'ordonnance. L'empereur veut, disoient-ils, que l'on chasse seulement ceux qui sont revenus sous Julien, après avoir été chassés sous Constantius. Athanase a véritablement été chassé sous Constantius, mais il a été rappelé par lui-même. Julien, qui a rappelé tous les autres, l'a persécuté lui seul ; et c'est Jovien qui l'a rappelé. Le préfet ne se rendit point à ces raisons ; mais le peuple fidèle continuoit de lui résister, et d'empêcher qu'il ne fît violence à saint Athanase. Voyant donc le peuple s'amasser de toutes parts, la ville pleine de tumulte et la sédition prête à éclater, il en avertit l'empereur, et laissa cependant saint Athanase à Alexandrie.

Plusieurs jours après, comme la sédition paroissoit apaisée, saint Athanase sortit secrètement le soir, et se cacha dans une maison de campagne. Mais, la même nuit, le préfet d'Egypte et le commandant des troupes se saisirent de l'église où le saint évêque demeuroit ordinairement ; car ils croyoient que le peuple ne pensoit plus à s'émouvoir, et d'ailleurs c'étoit l'heure où tout le monde dormoit. Ils cherchèrent donc saint Athanase partout, même dans les chambres les plus hautes, et se retirèrent sans rien faire, fort étonnés de ne le point trouver. De quelque manière qu'il eût été averti, soit par un ange, comme crurent quelques-uns, soit par une voie naturelle, il est certain qu'il se retira fort à propos ; et ce fut en cette occasion qu'il se cacha dans le sépulcre de son père. Il pouvoit y demeurer sans incommodité ; car chez les anciens, particulièrement en Egypte, les sépulcres étoient des bâtiments en pleine campagne, si considérables, qu'il y avoit des logements. C'est ainsi que saint Athanase se retira pour la quatrième fois, de peur d'être l'occasion des maux qui suivent ordinairement les émotions populaires. Il ne demeura que quatre mois dans ce sépulcre, car l'empereur Valens donna bientôt ordre de le rappeler. On croit qu'il le donna malgré lui, craignant que Valentinien, son frère, qui soutenoit la foi de Nicée, ne trouvât mauvais qu'il maltraitât un si grand homme, ou que ses admirateurs, qui étoient en grand nombre, ne fissent quelque mouvement préjudiciable à l'état. Peut-être que les chefs des ariens craignirent que saint Athanase n'allât trouver les empereurs, qu'il ne fît changer de sentiment à Valens, ou n'animât Valentinien contre lui. Car ils avoient vu les effets de son puissant génie sur Constantius, qui fut trop heureux de lui accorder son rappel et de le presser même de retourner en Egypte. Ce sont les conjectures de l'historien Sozomène. Il est certain que saint Athanase fut épargné dans la persécution de Valens, qu'il demeura paisible dans son église, et que l'Egypte fut tranquille pendant ce qui lui resta de vie. Ce n'est pas que Lucius ne pressât souvent Valens de l'envoyer à Alexandrie, dont les ariens l'avoient ordonné évêque ; mais la crainte du peuple le retenoit (1).

Valens avoit résolu de marcher contre les Goths, qui avoient passé le Danube, et ravageoient la Thrace (2). Mais, avant que de s'exposer aux périls de cette guerre, il voulut recevoir le baptême, et le reçut en effet de la main d'Eudoxe, le fameux arien qui tenoit alors le siége de Constantinople. Dans la cérémonie même, Eudoxe lui fit jurer de demeurer toujours dans sa créance, et de poursuivre partout ceux du sentiment contraire. C'est ainsi que Valens acheva de se livrer aux ariens, avec lesquels sa femme Albia Dominica avoit commencé de l'engager. L'hérétique Eunomius avoit été condamné par sentence d'Auxone, préfet du prétoire, à aller en exil en Mauritanie, comme complice de la conjuration de Procope. Il marchoit pendant l'hiver pour se rendre au lieu de son exil. Mais, étant arrivé à Murse en Pannonie, il y fut reçu à bras ouverts par l'évêque Valens, arien comme lui. L'empereur y vint aussi avec Domnin, évêque de Marcianopole, aussi arien. Ces deux évêques soutinrent qu'Eunomius avoit été calomnié, et représentèrent à l'empereur sa disgrâce d'une manière si pathétique, qu'il révoqua la condamnation d'exil. Il vouloit même voir Eunomius ; mais Eudoxe de Constantinople l'en empêcha par artifice, craignant sans doute la diminution de son crédit. L'empereur Valens persécuta plus ouvertement les catholiques trois ans après, lorsqu'il se trouva en liberté, ayant terminé la guerre contre les Goths (3).

Cependant, l'empereur Valentinien fut attaqué dans les Gaules d'une dangereuse maladie, qui fit craindre quelque mouvement pour la succession de l'empire (4). Pour le prévenir, sitôt qu'il fut guéri, il déclara auguste son fils Gratien, âgé seulement de huit ans. Ce fut à Amiens, le neuvième des calendes de septembre, c'est-à-dire le vingt-quatrième d'août de cette année trois cent soixante-sept (5). Valentinien avoit eu ce fils de Sévéra, qu'il répudia ensuite, et épousa Justine, veuve du tyran Magnence, à cause de sa beauté ; il en eut un fils, nommé Valentinien comme lui, et trois filles.

XI. Voyages de saint Hilarion, et sa mort.

C'est à peu près le temps où saint Hilarion mourut dans l'île de Chypre, après avoir inutilement cherché à se cacher en divers pays. Il avoit demeuré un an dans le désert d'Oasis, quand un de ses disciples, nommé Adrien, lui apporta la nouvelle que Julien étoit mort, et

(1) Epiph. Hær. 68, n. 10.

(2) Theod. IV, 6. 12. Hier. Chr. an. 368.

(3) Philost. IX, c. 8.

(4) Amm. XXVII, c. 6. Zos. l. IV, p. 742. Soc. IV, c. 2.

(5) Idac. Fast. Cang. famil. Bys. Zos. IV, p. 767. Socr. IV, c. 31.

qu'un empereur chrétien régnoit à sa place, l'invitant à retourner à son monastère de Palestine. Le saint rejeta bien loin cette proposition, et, ayant loué un chameau, il vint à Parétoine, où il s'embarqua pour passer en Sicile avec un de ses disciples, nommé Zanan. Au milieu de la mer, le fils du patron fut saisi du démon, et commença à crier : Hilarion, serviteur de Dieu, pourquoi ne nous laisses-tu pas en repos, du moins sur mer (1)? Donne-moi le temps d'arriver à terre. Il répondit : Si mon Dieu te le permet, demeure. S'il te chasse, pourquoi t'en prends-tu à un pécheur et un mendiant? Il parloit ainsi, de peur que les mariniers et les marchands ne le découvrissent quand ils seroient arrivés. L'enfant fut délivré peu de temps après; mais le saint fit promettre au père et à tous les autres qu'ils ne diroient son nom à personne. Etant abordés à Pachin en Sicile, il offrit au patron, pour payer son passage et celui de son disciple, un livre des Evangiles, qu'étant jeune il avoit écrit de sa main. Le patron le refusa, d'autant plus qu'il voyoit qu'ils n'avoient pour tout bien que ce livre et les habits qu'ils portoient.

Saint Hilarion, craignant d'être découvert par les marchands d'Orient, s'avança dans les terres à vingt milles de la mer, et s'arrêta dans un lieu désert, où, ramassant du bois, il faisoit tous les jours un fagot qu'il mettoit sur le dos de son disciple, afin de le vendre au prochain village et d'acheter un peu de pain pour eux et pour ceux qui venoient par hasard les trouver. Cependant un possédé s'écria à Rome dans l'église de Saint-Pierre : Il y a quelques jours qu'Hilarion, serviteur de Jésus-Christ, est entré en Sicile; il croit être bien caché, mais je m'en vais le découvrir. En effet, il s'embarqua avec ses esclaves, aborda à Pachin, alla se prosterner devant la cabane du saint vieillard, et fut aussitôt délivré. Depuis ce temps-là une multitude innombrable de malades et de personnes pieuses vinrent à lui. Entre autres un des principaux, qui, étant guéri d'hydropisie, lui offrit de grands présents; mais il lui dit cette parole de l'Evangile (2) : Vous l'avez reçu gratuitement, donnez-le gratuitement.

D'un autre côté, Hésychius, fidèle disciple de saint Hilarion, le cherchoit partout, persuadé que, quelque part qu'il fût, il ne seroit pas long-temps caché (3). Enfin, à Méthone, aujourd'hui Modon, à l'extrémité du Péloponèse, un juif, qui vendoit de vieilles hardes, lui dit qu'il avoit paru en Sicile un prophète des chrétiens, et qu'il faisoit tant de miracles, qu'on le prenoit pour un des saints de l'antiquité. Hésychius s'embarqua donc, arriva heureusement à Pachin, et, s'étant informé du saint au premier village, il trouva que tout le monde le connoissoit; mais, ce qu'on admiroit le plus, c'est qu'après tant de miracles il n'avoit rien pris de personne, pas même un morceau de pain. Hésychius apprit bientôt de Zanan que le saint vieillard étoit résolu d'aller en quelque pays barbare où l'on n'entendit pas même sa langue. Il le mena donc à Epidaure, en Dalmatie, où il fut bientôt découvert par ses miracles. Il délivra le pays d'un serpent de grandeur énorme qui dévoroit les troupeaux et les hommes mêmes, et, dans le tremblement de terre qui arriva le douzième des calendes d'août, sous le premier consulat de Valentinien et de Valens, c'est-à-dire le vingt-unième de juillet, l'an trois cent soixante-cinq (1), la mer ayant passé ses bornes et menaçant la ville d'Epidaure d'être renversée, les habitants en foule l'amenèrent sur le rivage. Il fit trois croix sur le sable et étendit les mains contre la mer, qui s'arrêta aussitôt, s'élevant comme une haute montagne, et retourna sur elle-même.

Saint Hilarion, sachant le bruit qu'avoit fait ce miracle, s'enfuit de nuit dans une petite barque, d'où il passa dans un vaisseau pour aller dans l'île de Chypre (2). Ils rencontrèrent deux bâtiments de pirates : tous ceux qui étoient dans le vaisseau venoient l'un après l'autre tout éperdus lui en dire la nouvelle. Il sourit en les regardant de loin; puis, se tournant vers ses disciples, il leur dit : Gens de peu de foi, que craignez-vous? Sont-ils en plus grand nombre que l'armée de Pharaon? Quand les pirates furent à un jet de pierre, il s'avança sur la proue, étendit la main contre eux et dit : Contentez-vous d'être venus jusqu'ici. Aussitôt les vaisseaux des pirates reculèrent malgré les efforts de leurs rames, et retournèrent vers le rivage beaucoup plus vite qu'ils n'étoient venus.

Etant arrivé en Chypre, il se retira à deux milles de Paphos, où il fut quelques jours en repos (3); mais il n'y avoit pas été trois semaines que par toute l'île ceux qui étoient possédés des démons commencèrent à crier qu'Hilarion, serviteur de Jésus-Christ, étoit venu, et qu'ils devoient l'aller trouver; la plupart disoient qu'ils le connoissoient bien, mais qu'ils ne savoient où il étoit. Dans un mois il s'en assembla autour de lui environ deux cents, tant hommes que femmes, et, pour se venger en quelque manière des démons, qui ne le laissoient point en repos, il les pressa tellement par ses prières, que dans une semaine il délivra tous les possédés.

Il demeura deux ans dans l'île de Chypre, songeant toujours à s'enfuir, et enfin, par le conseil d'Hésychius, sans sortir de l'île, il se retira à douze milles de la mer, entre des montagnes très-rudes, dans un lieu assez agréable, où il y avoit de l'eau et des arbres fruitiers, dont toutefois jamais il ne mangea.

(1) C. 30, C. 31.
(2) Matth. x, 8.
(3) C. 32. C. 33.

(1) Amm. XXVI, in fine. Hier. Ch. an. 365. Idac. Fast. an. 365. Chr. Pasch. an. eod. p. 301.
(2) C. 34.
(3) C. 35. C. 36,

Il y fit encore plusieurs miracles, et les habitants gardoient avec grand soin les passages, de peur qu'il ne leur échappât (1). Enfin, sachant que sa mort étoit proche, il écrivit de sa main une petite lettre à Hésychius, qui étoit absent, pour lui laisser toutes ses richesses, c'est-à-dire son évangile et ses habits, consistant en une tunique de poil rude, une cuculle et un petit manteau. Ce fut comme son testament. Plusieurs personnes pieuses vinrent de Paphos, sachant qu'il avoit prédit sa mort, entre autres une femme, nommée Constantia, dont il avoit guéri le gendre et la fille. Il leur fit faire serment à tous de ne pas garder son corps un moment, mais de l'enterrer tout vêtu dans le jardin où il étoit. Etant prêt à expirer, il disoit les yeux ouverts : Sors, mon âme, sors, que crains-tu? Tu as servi Jésus-Christ près de soixante-dix ans, et tu crains la mort? On l'enterra aussitôt comme il l'avoit désiré. Hésychius, qui étoit en Palestine, l'ayant appris, revint en Chypre, et, feignant de vouloir demeurer dans ce même jardin, il déroba le corps au péril de sa vie, environ dix mois après. Constantia avoit accoutumé de veiller au sépulcre de saint Hilarion et de lui parler comme s'il eût été présent pour lui demander ses prières; mais quand elle apprit que l'on avoit enlevé son corps, elle mourut à l'instant. Hésychius le porta à Majuma, et l'enterra dans son ancien monastère avec un grand concours de moines et de peuple. Les habits n'étoient point gâtés, et le corps étoit aussi entier que s'il eût été vivant, rendant même une odeur très-agréable. Les habitants de Chypre prétendirent toujours avoir son esprit, et, quoiqu'il se fit tous les jours de grands miracles en Palestine au lieu où étoient ses reliques, il s'en faisoit encore plus au jardin de Chypre. Il mourut âgé de quatre-vingts ans, et par conséquent vers l'an trois cent soixante-six, puisqu'il avoit soixante-cinq ans à la mort de saint Antoine (2).

XII. Concile de Laodicée.

On rapporte à ces temps-là avec assez de vraisemblance le concile de Laodicée, dans la Phrygie pacatienne, célèbre par ses soixante canons, composés sur diverses matières de discipline, principalement touchant les rites et la vie cléricale (3). Il défend de promouvoir au sacerdoce les nouveaux baptisés, de faire les ordinations en présence des auditeurs, c'est-à-dire de ceux qui n'étoient admis dans l'église qu'aux instructions et non aux prières. Il ne veut pas que l'on laisse au peuple le choix de ceux qui doivent être élevés au sacerdoce, mais que les évêques soient choisis par le métropolitain avec les évêques circonvoisins, après les longues épreuves de leur foi et de leurs mœurs. Il défend d'établir des évêques dans les bourgs et les villages, mais seulement des visiteurs, et que ceux qui y sont déjà établis ne fassent rien sans l'ordre de l'évêque de la ville, non plus que les prêtres. Il défend d'établir dans l'église les femmes que l'on nommoit anciennes ou présidentes. C'étoient les plus anciennes diaconesses, et qui avoient séance devant les autres. Le concile défend cette distinction, apparemment parce que quelques-unes en abusoient, car saint Epiphane témoigne que le rang de diaconesses est le plus haut où les femmes aient été élevées dans l'Eglise, qu'il n'y a jamais eu de prêtresses, et qu'elles ne peuvent avoir part au sacerdoce.

Le concile défend aux clercs de prêter à usure et d'entrer dans les cabarets, ce qu'il défend même aux moines. Voici les ordres ecclésiastiques qu'il nomme : prêtres, diacres, ministres ou sous-diacres, lecteurs, chantres, exorcistes, portiers (1). Il défend aux clercs, et même à tous les chrétiens, de se baigner avec les femmes, qui étoit un abus commun chez les païens. Il défend aux clercs d'assister aux spectacles qui accompagnoient les noces et les festins, et veut qu'ils se lèvent et se retirent avant l'entrée des danseurs; il défend la danse à tous ceux qui assistent aux noces, leur permettant seulement de faire un repas modeste, comme il convient à des chrétiens; il défend aux clercs de voyager sans lettres canoniques et sans ordre de l'évêque. Les évêques étant appelés au concile ne doivent pas le mépriser, mais y aller pour instruire ou s'instruire eux-mêmes. Ils ne sont excusés que pour maladie.

Quant aux prières et aux cérémonies ecclésiastiques, après le sermon de l'évêque, on doit faire d'abord la prière des catéchumènes; après qu'ils sont sortis, on fait la prière des pénitents (2). Ils s'approchent, reçoivent l'imposition des mains et se retirent. Alors se font les prières des fidèles au nombre de trois, la première tout bas, la seconde et la troisième à haute voix; ensuite on donne la paix, et, après que les prêtres l'ont donnée à l'évêque, les laïques la donnent aussi. Alors on célèbre la sainte oblation, et il n'est permis qu'aux prêtres d'entrer dans le sanctuaire et d'y communier. Les prêtres ne doivent entrer et s'asseoir dans le sanctuaire qu'avec l'évêque, s'il n'est malade ou absent. Le diacre ne doit s'asseoir devant le prêtre qu'après qu'il le lui a ordonné; les diacres doivent aussi être honorés par les sous-diacres et par tous les clercs. Les sous-diacres ne doivent point avoir place dans la diaconie ni toucher les vases sacrés; ils ne doivent point porter l'orarium ni quitter les

(1) C. 37. C. 38.
(2) Sup. l. XII. n. 37, p. 372, 11.
(3) Can. 3; c. 5; c. 13; c. 12; c. 57; c. 11. Hæres. 79. n. 4.

(1) C. 24; c. 30; c. 54; c. 41, 42; c. 40.
(2) C. 9; c. 56; c. 20; c. 21, c. 22, c. 23.

portes un moment, mais vaquer à la prière. Ce canon semble confondre les sous-diacres avec les portiers. Les lecteurs et les chantres ne doivent point porter l'orarium en lisant ou en chantant. C'étoit un linge que l'on portoit autour du col, et dont est veau notre étole. Personne ne doit exorciser, ni dans l'église, ni dans les maisons, sans être ordonné par l'évêque (1). Les femmes ne doivent point entrer dans le sanctuaire.

On ne doit point dire dans l'église des cantiques particuliers, ni lire d'autres livres que les écritures canoniques de l'ancien et du nouveau Testament (2). En suite de ce canon, le concile rapporte le catalogue des Ecritures. Dans l'ancien Testament, il omet Judith, Tobie, la sagesse, l'ecclésiastique et les machabées; dans le nouveau, il omet seulement l'apocalypse, par où l'on voit qu'il y avoit encore quelques églises particulières qui doutoient de l'autorité de ces livres. Personne ne doit chanter dans l'église, sinon les chantres ordonnés, qui montent sur l'ambon et chantent sur le livre. Dans les prières publiques, on ne doit point joindre les psaumes, mais faire une lecture entre chaque psaume. Le samedi on doit lire l'Évangile avec les autres Ecritures. Les chrétiens ne doivent point judaïser en chômant le samedi, mais travailler ce jour-là et lui préférer le dimanche, le chômant, s'il est possible, en chrétiens. Ces paroles, s'il est possible, semblent marquer que les chrétiens n'observoient pas l'abstinence du travail si rigoureusement que les juifs.

A la fête de Pâque, on ne doit point envoyer la sainte eucharistie à d'autres diocèses comme eulogie, c'est-à-dire comme le pain béni que l'on envoyoit en signe de communion (3). Les clercs ou les laïques invités à l'agape ne doivent point emporter leurs plats pour ne pas troubler le bon ordre de l'église. On ne doit point faire les agapes dans l'église, ni manger ou dresser des tables dans la maison de Dieu. Ni les évêques ni les prêtres ne doivent offrir le sacrifice dans les maisons. Pendant le carême, on ne doit offrir le pain, c'est-à-dire consacrer l'eucharistie, que le samedi et le dimanche. On ne doit pas déshonorer le carême en rompant le jeûne le jeudi de la dernière semaine; mais il faut jeuner tout le carême en xérophagie, c'est-à-dire ne mangeant que des viandes sèches. Pendant le carême, on ne doit point célébrer les fêtes des martyrs, mais en faire mémoire le samedi et le dimanche. On ne doit faire en carême ni noces ni fêtes pour la naissance (4).

On ne doit admetttre personne au baptême après deux semaines de carême (5). C'est que le carême entier étoit destiné à l'examen des catéchumènes. Les compétents doivent apprendre le symbole, et le réciter devant l'évêque ou les prêtres le jeudi de la semaine sainte. Ceux qui sont baptisés en maladie, et qui en relèvent, doivent apprendre le symbole, et connoître le don de Dieu, qu'ils ont reçu. Ceux qui sont baptisés doivent recevoir ensuite l'onction céleste, et participer à la royauté de Jésus-Christ. Les pécheurs qui ont persévéré dans la prière et dans les exercices de la pénitence, et montré une parfaite conversion, doivent être admis à la communion en vue de la miséricorde de Dieu, après leur avoir donné un temps pour faire pénitence, proportionné à leur chute. Ceux qui ont contracté de secondes noces, librement et légitimement, sans faire de mariage clandestin, seront admis à la communion par indulgence, après quelque peu de temps, employé en jeûne et en prières. Les chrétiens ne doivent pas marier indifféremment leurs enfants à des hérétiques.

On ne doit point permettre aux hérétiques d'entrer dans l'église, ni aux fidèles d'aller aux églises ou aux cimetières des hérétiques pour prier; autrement ils seront excommuniés pour un temps, et ne seront reçus qu'après avoir fait pénitence. Il est défendu sous peine d'anathème de quitter les martyrs de Jésus-Christ pour s'adresser aux faux martyrs des hérétiques. Il ne faut ni recevoir leurs eulogies, ni prier avec eux ou avec les schismatiques. Les novatiens ou les quartodécimains qui se convertissent, ne doivent point être reçus qu'ils n'anathématisent toutes les hérésies, et particulièrement la leur; et alors ceux qu'ils nomment fidèles, ayant appris le symbole de la foi et reçu l'onction sacrée, participeront aux saints mystères. Les montanistes, quoiqu'ils soient au rang des clercs et en grande estime chez eux, seront instruits soigneusement, et baptisés par les prêtres et les évêques de l'église. On voit ici que le baptême des montanistes est rejeté, et non pas des autres. Après le canon qui défend de chercher les faux martyrs des hérétiques, suit celui-ci : Il ne faut pas que les chrétiens quittent l'église de Dieu, pour aller invoquer des anges et faire des assemblées défendues (1). Si donc on trouve quelqu'un adonné à cette idolâtrie cachée, qu'il soit anathème, parce qu'il a laissé Notre Seigneur Jésus-Christ. Il y avoit encore alors en Phrygie et en Pisidie des hérétiques judaïsans, qui vouloient que l'on adorât les anges, comme ceux par qui la loi avoit été donnée. Ils disoient que Dieu étant invisible et incompréhensible, on ne peut atteindre à lui, et qu'il faut se le rendre favorable par les anges (2). C'est ce que rapporte Théodoret, qui vivoit environ soixante ans après ce concile; et il témoigne

(1) C. 23; c. 26; c. 44.
(2) C. 59; c. 60; c. 15; c. 17; c. 16; c. 29.
(3) C. 14, c. 27.
(4) C. 28; c. 58; c. 49; c. 50; c. 51; c. 52.
(5) C. 45; c. 46; c. 47; c. 48; c 2; c. 1; c. 10, 31.

(1) C. 6; c. 6. 9; c. 34; c. c. 32; c 33; c 7; c. 8; c. 55.
(2) Theod. in Coloss. 11, 18.

que de son temps on voyoit encore sur les confins de ces provinces des oratoires de saint Michel. Il applique à ces hérétiques ce canon du concile de Laodicée (1); et il ajoute que, pour guérir cette ancienne maladie, le concile a défendu de prier les anges et d'abandonner Jésus-Christ, c'est-à-dire que l'Eglise a condamné ceux qui s'adressoient aux anges à l'exclusion de Jésus-Christ (2), qui s'arrêtoient à eux comme au dernier objet de leur culte, ne croyant pas que leurs prières pussent arriver jusqu'à Dieu, et qui dressoient des oratoires à saint Michel de leur chef, comme protecteur du peuple de Dieu, non à Jésus-Christ, en mémoire de saint Michel, son serviteur.

Le canon suivant du concile de Laodicée défend aux prêtres et aux clercs d'être magiciens, enchanteurs, mathématiciens ou astrologues, de faire des ligatures ou caractères, et commande de chasser de l'Eglise ceux qui en portent. Il est défendu de recevoir des juifs ou des païens, les présents qu'ils envoyoient à leurs fêtes, ni de les célébrer avec eux. Il est défendu en particulier de recevoir les pains sans levain que les juifs donnent pendant leur pâque, enfin de célébrer les fêtes des gentils avec eux (3). Voilà les canons du concile de Laodicée respectés de toute l'antiquité.

XIII. Renouvellement de la persécution.

Après deux années de guerre, l'empereur Valens réduisit les Goths à lui demander la paix, qu'il leur accorda la troisième année, sous le consulat de Valentinien le jeune et de Victor, c'est-à-dire en trois cent soixante-neuf (4). Ce fut apparemment en ce temps-là que Valens vint à Tomi, grande ville et capitale de la Scythie, sujette aux Romains, située du côté du Pont-Euxin, vers l'embouchure du Danube. L'évêque des Scythes y résidoit. Car quoiqu'ils eussent quantité de villes, de châteaux et de bourgades, leur ancienne coutume étoit de n'avoir qu'un évêque pour toute la nation. C'étoit alors Brétannion ou Vétranion, catholique très-zélé. Valens, étant donc arrivé à Tomi, vint à l'église, et voulut à son ordinaire persuader à l'évêque de communiquer avec les ariens. Mais Brétannion lui résista courageusement, se déclara défenseur de la foi de Nicée, et le quitta pour passer dans une autre église. Il y fut suivi de son peuple, c'est-à-dire presque de toute la ville, qui s'étoit assemblée pour voir l'empereur, s'attendant aussi à quelqu'événement extraordinaire. L'empereur, se voyant abandonné seul avec sa suite, fut piqué de cet affront. Il fit prendre Brétannion, l'envoya en exil; mais il le rappela peu de temps après, craignant d'irriter les Scythes, peuples braves et nécessaires aux Romains pour la conservation de cette frontière. L'Eglise honore saint Brétannion le vingt-cinquième de janvier (1).

La paix étant faite avec les Goths, Valens revint à Constantinople, où il passa la fin de l'an trois cent soixante-neuf (2). Au commencement de trois cent soixante-dix, il en partit pour aller à Antioche soutenir la guerre de Perse, commencée trois ans auparavant. Il n'étoit encore qu'à Nicomédie quand il apprit la mort d'Eudoxe, évêque arien de Constantinople. Il avoit d'abord été évêque de Germanicie en Syrie, pendant environ dix-huit ans; ensuite il avoit occupé deux ans le siége d'Antioche, puis celui de Constantinople pendant onze ans, depuis l'an trois cent soixante jusqu'en trois cent soixante-dix. Les ariens y mirent à sa place Démophile, né à Thessalonique, et auparavant évêque de Bérée en Thrace, le même qui sous Constantius avoit procuré la chute du pape Libère (3). L'empereur approuva son élection, et il fut ordonné par Théodore ou Dorothée, évêque d'Héraclée, qui en cette qualité avoit le privilége de consacrer l'évêque de Constantinople, parce qu'Héraclée en avoit été la métropole. A l'ordination de Démophile, au lieu de l'acclamation ordinaire, *axios*, c'est-à-dire digne, plusieurs crièrent *anaxios*, c'est-à-dire indigne. Les catholiques, voulant aussi profiter de l'occasion, choisirent Evagre pour évêque de Constantinople, et il fut ordonné par un évêque, nommé Eustathe (4).

Ce fut aux ariens un nouveau prétexte de les persécuter; et l'empereur Valens, ayant appris ce qui s'étoit passé, et, craignant quelque sédition, envoya des troupes de Nicomédie à Constantinople, avec ordre de prendre Evagre et Eustathe, et de les envoyer en exil en divers lieux, ce qui fut exécuté (5). On croit qu'Evagre mourut dans son exil, et l'Eglise honore sa mémoire le sixième de mars. Les ariens, devenus plus insolents par la protection de l'empereur, maltraitèrent les catholiques, leur disant des injures, les frappant, les mettant en prison, les traînant devant les magistrats, et leur faisant payer des amendes. On compte saint Euloge, martyr, en cette persécution, avec plusieurs autres dont l'Eglise fait mémoire le troisième de juillet. Pour se plaindre de ces violences, les catholiques envoyèrent à l'empereur une députation de quatre-vingts ecclésiastiques, à la tête desquels étoient Urbain, Théodore et Ménédème (6). Arrivés à Nicomédie, ils présentèrent leur re-

(1) Id. XII, 17.
(2) Perren. réplique, p. 914.
(3) C. 30; c. 37; c. 38; c. 39.
(4) Amm. XXVII, c. 5. Zosim. l. 4, p. v. Chron. Cod. Theod. V. Pagi. an. 369, 1. Sozom. VI, c. 21. Theod IV, c. 35.

(1) Martyrolog.
(2) Philost. IX, n. 5. Soc. VI, c. 14. Soz. VI, c. 13. Philost. IX, c. 8.
(3) Sup. liv. XIV, n. 4, 23. Philost. IX, n. 10.
(4) Soz. c. 16.
(5) Socr. IV, c. 15.
(6) Martyr. Rom. 3 jul. Menolog. eod. Soc. IV, c. 16.

quête à l'empereur, et lui exposèrent les souffrances des catholiques. Il fut extrêmement irrité de leurs plaintes; mais, craignant d'exciter une sédition, il dissimula sa colère, et donna ses ordres secrets à Modeste, préfet du prétoire, pour les faire périr sans bruit. Le préfet feignit donc de vouloir les envoyer en exil, ce qu'ils acceptèrent généreusement; mais il les fit mettre dans un vaisseau qui n'étoit point lesté, et donna ordre aux matelots d'y mettre le feu quand il seroit en pleine mer. Cela fut exécuté. On les embarqua sous prétexte de les mener en exil; mais au milieu du golfe d'Astaque, au fond duquel est Nicomédie (1), les mariniers mirent le feu au bâtiment, passèrent dans une chaloupe qu'ils faisoient suivre, et se retirèrent. Un grand vent du levant, qui souffloit par hasard, poussa le vaisseau brûlant jusqu'au havre, nommé Dacidize, dans la côte de Bythinie, où il acheva de se consumer; et tel fut le martyre de ces quatre-vingts ecclésiastiques, dont l'Eglise fait la mémoire le cinquième de septembre (2). On attribua à une punition divine de cette cruauté la famine qui affligea cette année la Phrygie et les pays voisins, et qui obligea plusieurs habitants à déserter pour se retirer à Constantinople et ailleurs.

XIV. Saint Basile résiste à Valens.

De Bythinie, Valens passa en Galatie, où il ravagea l'église avec beaucoup de facilité. Il espéroit en faire de même en Cappadoce, à cause du différent survenu quelques années auparavant entre Eusèbe, évêque de Césarée, et saint Basile, dont les personnes les plus considérables avoient pris le parti (3). Sa retraite même les avoit irrités contre l'évêque qui en étoit cause, et ils sembloient disposés à se séparer de lui. Saint Basile demeuroit tranquille dans la solitude du Pont, s'appliquant aux exercices de la vie monastique. Saint Grégoire de Nazianze y étoit d'abord avec lui, et, comme l'évêque Eusèbe l'invitoit à se trouver aux assemblées ecclésiastiques, il lui écrivit en philosophe chrétien (4) : Je ne puis souffrir l'injure que vous avez faite à mon frère Basile; m'honorer et le maltraiter, c'est comme si vous caressiez quelqu'un d'une main, lui donnant un soufflet de l'autre. Croyez-moi, donnez-lui satisfaction, et vous serez satisfait de lui; pour moi, je le suivrai comme l'ombre suit le corps (5). Cette lettre fit quelque peine à Eusèbe; mais saint Grégoire l'adoucit ensuite, et, la persécution étant venue, il s'offrit d'aller à son secours; puis, le voyant tout-à-fait bien disposé, il en avertit saint Basile, l'exhortant à le prévenir, et à ne se pas laisser vaincre en ce combat de vertu. Il y joint la considération du temps. Les hérétiques, dit-il, ont conjuré contre l'Eglise; les uns sont déjà venus, on dit que les autres viennent, la saine doctrine est en péril. Si vous croyez que je doive vous accompagner, je ne le refuserai pas. En effet, il se chargea de la commission, et ramena saint Basile, qui de son côté ne se fit pas beaucoup prier (1). Il quitta donc sa solitude de Pont, revint à Césarée, sitôt qu'il apprit que l'empereur en approchoit, avec les évêques ariens qui l'accompagnoient toujours, et à qui l'absence de saint Basile donnoit de grandes espérances. Valens fit tous ses efforts pour le gagner. Il le menaça, il le flatta, lui promettant sa faveur, et même le gouvernement de l'Eglise (2). Saint Basile, au contraire, l'exhorta lui et sa suite à se reconnoître, à faire pénitence, et à cesser de persécuter les serviteurs de Dieu, contre lesquels leurs efforts étoient inutiles. Loin de conserver quelque ressentiment contre l'évêque Eusèbe, il s'unit avec lui pour combattre les ennemis communs. Il fit cesser tout scandale et toute division entre les catholiques; enfin il agit si puissamment, que l'empereur et ses évêques ariens furent obligés de se retirer sans rien faire, et saint Grégoire de Nazianze n'eut pas peu de part à cette victoire.

Ensuite saint Basile s'appliqua de plus en plus à servir son évêque, à effacer tous les soupçons passés, et à montrer à tout le monde qu'il savoit obéir (3). Il étoit toujours auprès d'Eusèbe, il l'instruisoit, il l'avertissoit, il exécutoit ses ordres, il lui tenoit lieu de tout. Conseiller fidèle au dedans, ministre actif au dehors, quoiqu'il ne tînt que le second rang dans l'église, comme prêtre il avoit la principale autorité, parce qu'il conduisoit l'évêque. Car Eusèbe, évêque depuis peu d'années, et ordonné sitôt qu'il fut baptisé, respiroit encore un peu l'air du monde, et n'étoit pas assez instruit des choses spirituelles pour se conduire en ce temps de trouble (4). Il avoit donc besoin de secours; mais il l'embrassoit avec joie, et croyoit avoir de l'autorité quand Basile en avoit. Saint Basile servoit l'Eglise en plusieurs manières. Il parloit avec hardiesse aux magistrats et aux personnes plus puissantes. Il terminoit les différents au gré des parties. Il assistoit les pauvres dans les besoins spirituels et corporels. Il les nourrissoit, il logeoit les étrangers, il prenoit soin des vierges et des moines, comme il paroît par les règles qu'il leur donna par écrit et par tradition; il régloit les prières et le service de l'autel. C'est saint Grégoire de Nazianze qui le témoigne; et par-là il semble marquer la liturgie attribuée de tout temps à saint Basile, et encore usitée dans les églises orientales, quoique la

(1) Theod. IV, Hist. c. 24.
(2) Martyr. Rom. Menolog. Soc. ibid. Hier. Chr.
(3) Greg. Nyss. cont. eun. 1, l. 48. Soz. IV, c. 15.
(4) Sup. l. XV, n. 14. Greg. Naz. Ep. 20.
(5) Ep. 169, 170; Ep. 19.

(1) Greg. Or. 20, p. 337. Soz. VI, c. 15.
(2) Greg. Nyss. p. 49, B. Greg. Or. 20, p. 339.
(3) Ibid. p. 340.
(4) Sup. liv. XV, n. 13.

suite des temps y ait apporté quelque changement.

Il signala principalement sa charité dans la famine qui affligea la Phrygie et les pays voisins pendant cette année trois cent soixante-dix (1). Ce fut la plus cruelle famine dont on eût mémoire en Cappadoce; et la ville de Césarée, éloignée de la mer, ne recevoit aucun secours par le commerce. Ceux qui avoient des blés, loin d'être touchés du besoin des pauvres, cherchoient à en profiter. Toutefois saint Basile fit tant par ses prières et ses exhortations, qu'il ouvrit les greniers des riches. Ensuite il assembla le pauvre peuple demi-mort de faim; et, faisant apporter des chaudières pleines de légumes cuits avec de la chair salée, lui-même, ceint d'un linge, leur distribuoit de sa main, se faisant aider de ses amis et de ses serviteurs, et accompagnoit cette aumône de la parole pour la nourriture des âmes.

Ancyre et Néocésarée perdirent alors leurs pasteurs; et saint Basile écrivit à ces églises des lettres de consolation, qui sont de grands éloges pour ces évêques. Celui de Néocésarée étoit Musonius. Saint Basile l'appelle la colonne de la vérité, le gardien des lois paternelles, l'ennemi de la nouveauté (2). On voyoit, dit-il, en lui l'ancienne forme de l'Eglise, et on s'imaginoit avoir vécu avec ceux qui la gouvernoient deux cents ans auparavant. Il félicite cette ville d'avoir eu, depuis le grand saint Grégoire thaumaturge jusqu'à celui-ci, une suite continuelle de saints pasteurs. Il les exhorte à lui choisir un successeur sans ambition et sans cabale, et à s'attacher au bien commun, qui renferme l'avantage de chaque particulier.

L'évêque d'Ancyre étoit Athanase, qui avoit été mis à la place de Basile au concile de Constantinople en trois cent soixante. Saint Basile témoigne une extrême affliction de sa mort, et lui donne des louanges d'autant moins suspectes, qu'Athanase avoit reçu un peu légèrement quelque mauvaise impression de sa doctrine (3).

XV. Mort de sainte Émélie, de saint Césaire et de sainte Gorgonie.

On avoit déjà donné des successeurs à ces deux évêques, quand saint Basile manda à saint Eusèbe de Samosate la mort de sa mère sainte Emélie, qui mourut fort âgée dans le monastère où elle s'étoit retirée avec sainte Macrine, sa fille (4). Elle n'avoit alors auprès d'elle que deux de ses enfants, sainte Macrine, l'aînée de tous, et saint Pierre, depuis évêque de Sébaste, le dixième et le dernier. Comme ils étoient des deux côtés de son lit, elle les prit chacun d'une de ses mains, et dit : Seigneur, je vous offre, suivant votre loi, les prémices et la dîme de mes couches. Elle fut enterrée avec son époux dans l'église des quarante martyrs, à sept ou huit stades du monastère, c'est-à-dire un bon quart de lieue (1). L'Eglise honore sa mémoire le trentième jour de mai. Saint Basile fut plus touché de cette mort, que son âge et sa vertu ne sembloient lui permettre. Il sortoit d'une maladie qui l'avoit réduit à l'extrémité, et que la rigueur excessive de l'hiver avoit rendue plus fâcheuse, et l'état où il voyoit l'Eglise n'étoit pas propre à le consoler (2).

Saint Grégoire de Nazianze perdit vers le même temps Césaire, son frère, et Gorgonie, sa sœur, que l'Eglise compte aussi entre les saints (3). Césaire avoit été glorieusement rappelé à la cour par Jovien; et Valens l'avoit fait questeur ou trésorier de la Bythinie, où il demeuroit. Saint Grégoire, loin de s'en réjouir, étoit affligé de le voir embarrassé d'affaires temporelles, et l'exhortoit à s'en dégager. Il fut déterminé par l'accident du tremblement de terre, qui acheva de renverser la ville de Nicée le onzième jour d'octobre trois cent soixante-huit. Césaire fut presque le seul homme de marque qui s'en sauva; mais il perdit une partie de son bien, et demeura enveloppé sous les ruines, dont il se retira comme par miracle avec de légères blessures. Il résolut donc de se donner entièrement à Dieu; mais il mourut peu de temps après, ayant auparavant reçu le baptême, et laissa ses biens aux pauvres, n'ayant ni femme ni enfants. Saint Grégoire, son frère, fit son oraison funèbre, en présence de son père et de sa mère. L'église grecque honore la mémoire de Césaire le neuvième de mars, et l'église latine le vingt-cinquième de février. Sainte Gorgonie, leur sœur, mourut quelque temps après, et saint Grégoire lui fit aussi une oraison funèbre, où, dépeignant ses vertus, il donne le modèle de la perfection chrétienne pour les femmes mariées. Son recueillement et sa modestie alloient jusqu'à compter pour beaucoup le moindre souris; elle mortifioit ses yeux, ses oreilles et tous ses sens; elle méprisoit la parure, dont les femmes sont si curieuses; mais elle prenoit grand soin de la décoration des églises. Quoiqu'elle eût un grand esprit, une prudence qui la rendoit le conseil de tout le pays, une connoissance profonde des mystères de la religion, tant par la lecture des livres sacrés que par ses propres méditations, elle n'en étoit pas moins affectionnée au silence, et prenoit grand soin de cacher ses bonnes œuvres, et d'avoir plus de piété au dedans qu'elle n'en marquoit au dehors. Sa maison étoit ouverte à toutes les personnes

(1) Greg. Naz. Or. 20, p. 341.
(2) Ep. 62.
(3) Sup. liv. XV, n. 12. Ep. 67; Ep. 53.
(4) Greg. Nyss. Vita S. Macr. p. 186. V. Pagi an. 379, n. 8.

(1) Greg. ibid. p. 201, B. Mart. Rom.
(2) Basil, Ep. 7, ad. Euseb. Samos.
(3) Greg. Or. 10, p. 168, c. 168. Id. Carm. p 34, C. Orat. 10, p. 173, C. Orat. II, p. 181, 182.

vertueuses; elle avoit un respect particulier pour les prêtres, une compassion tendre pour les affligés, et faisoit de grandes libéralités aux pauvres, particulièrement aux veuves. Ses prières étoient ferventes et attentives, ses larmes abondantes, ses génuflexions fréquentes, ses jeûnes, ses veilles, son application à la psalmodie n'étoient pas moindres. Cependant elle ne fut baptisée que vers la fin de sa vie, mais avant que de mourir elle eut la consolation de voir son mari, ses fils et ses petits-fils, recevoir la même grâce (1). Sa confiance en Dieu étoit telle, qu'après une chute dangereuse elle ne voulut point par modestie employer le secours de la médecine, et se trouva miraculeusement guérie. Une autre fois, dans une grande maladie où les médecins désespéroient de sa santé, elle mit sa tête sur l'autel, et commença à prier avec des cris et des larmes abondantes, dont elle se fit une onction, y mêlant ce qu'elle avoit pu réserver des antipes du précieux corps et du sang, c'est-à-dire de la sainte eucharistie, et s'en retourna aussitôt guérie parfaitement, ce qui ne peut être arrivé qu'après son baptême, puisque l'on n'a jamais donné l'eucharistie qu'aux fidèles baptisés. Telle fut sainte Gorgonie, dont l'Eglise honore la mémoire le neuvième décembre.

XVI. Réunion des moines de Nazianze.

Saint Grégoire de Nazianze étoit alors auprès de son père, le soulageant dans sa vieillesse, et portant, en qualité de prêtre, une partie du fardeau de l'épiscopat. Un des premiers services qu'il lui rendit fut de réconcilier avec lui les moines qui s'étoient séparés de sa communion, lorsqu'il eut signé la formule de Rimini (2). Il y en avoit plusieurs considérables pour leur piété et pour leur doctrine, entre autres Clédone, Eulale et Cartère. Clédone, après avoir paru à la cour avec éclat, donna tous ses biens aux pauvres, et se retira dans la solitude; il fut prêtre, et demeura lié d'une amitié particulière avec saint Grégoire le fils. Eulale est celui qu'il fit depuis ordonner évêque de Nazianze, après la mort de son père; il étoit son cousin, et avoit un frère, nommé Hellade, qui embrassa avec lui la vie solitaire, mais il mourut quelque temps après. On croit que Cartère est celui qui conduisit les monastères d'Antioche avec Diodore, et qui fut le maître de saint Chrysostôme (3). Tels étoient les principaux de ces solitaires, qui s'étoient séparés de l'évêque Grégoire. L'autorité de leur vertu avoit attiré avec eux une partie du troupeau, et ils avoient passé jusqu'à se faire ordonner des prêtres par d'autres évêques pour leur administrer les sacrements.

Le saint vieillard fit tous ses efforts pour les réunir par ses exhortations, par ses prières et par sa douceur; il demandoit à Dieu jour et nuit cette grâce, avant la fin de sa longue vie, et son fils ne la demandoit pas moins ardemment. La douleur qu'il en ressentoit l'occupoit le jour et la nuit, et les exercices de piété, loin de le consoler, lui remettoient devant les yeux ces chers frères, avec qui il les avoit si souvent pratiqués (1); il s'imposa silence, et ne parla point en public pendant tout ce temps. Enfin il persuada à son père de demander pardon de sa faute, et de faire une confession claire de la vraie foi. Les solitaires et ceux qui les avoient suivis quittèrent les soupçons qu'ils avoient conçus du saint vieillard, et reconnurent que sa créance avoit toujours été pure (2). Lui, de son côté, les reçut avec joie, et reçut avec eux les prêtres qu'ils avoient fait ordonner. Saint Grégoire le fils célébra cette réunion par un excellent discours, où il dit, entre autres choses, que les réconciliations suivies de rechutes fréquentes sont pires que la division même, parce qu'elles ôtent l'espérance d'une réconciliation solide; qu'il y a une mauvaise paix et une bonne division.

Quand l'impiété est manifeste, il faut marcher tête baissée contre le fer, le feu, les puissances, et ne rien craindre tant que craindre quelque chose plus que Dieu. Mais, quand notre peine n'est fondée que sur des soupçons, il est bien plus avantageux de demeurer en un même corps, pour nous redresser les uns les autres, que de nous engager par la division à des préjugés qui ôtent la confiance, et vouloir ensuite corriger les autres avec empire, en tyrans plutôt qu'en frères.

Le saint vieillard Grégoire tomba malade, et fut réduit à une extrémité qui ôtoit toute espérance (3). Une fièvre violente mettoit tout le dedans en feu; les forces lui manquoient; il ne prenoit ni nourriture ni repos; il avoit des palpitations et des angoisses continuelles; sa bouche, tout ulcérée en dedans, pouvoit à peine avaler de l'eau; l'art des médecins ni le soin des domestiques n'y pouvoient suffire. Il ne connoissoit plus les assistants, et il ne lui restoit qu'un petit souffle de vie: c'étoit la nuit de Pâques. Grégoire le fils, Nonne sa mère, tout le clergé et tout le peuple étoient dans l'église en prières, partagés entre la joie de la fête et la douleur de cette perte. L'heure de célébrer les mystères étant venue, le saint vieillard commença à se remuer foiblement; il appela d'une voix très-basse un serviteur, lui commanda de s'approcher, de lui donner ses habits et lui tendre la main. Celui-ci obéit avec surprise et empressement, et le saint évêque, s'appuyant sur lui, se leva, étendit

(1) P. 188; p. 185, B; p. 187, A.
(2) Sup. l. XIV, n. 24. Greg. Carm. 47, p. 107, D.
(3) Greg. Ep. 195, ad. Loll. Ep. 105, ad Cesar. Soc. VI, c. 3. Soz. VIII, c. 2.

(1) Vita Greg. Naz.
(2) Orat. 19, p. 297. Orat. 12, p. 202, D; 203.
(3) Greg. Orat. 19, p. 304, 305.

pour la prière ses mains languissantes, et célébra comme il put les mystères en peu de mots, s'unissant en esprit au peuple qui prioit dans l'église. Ayant prononcé, selon la coutume, les paroles de l'eucharistie, et donné sa bénédiction au peuple, il se remit au lit, prit un peu de nourriture, dormit, et se rétablit peu à peu, en sorte que le dimanche de l'octave de Pâques, que l'on nommoit dès lors le dimanche nouveau ou du renouvellement, comme le nomme encore l'église grecque, ce jour, dis-je, il vint offrir le sacrifice dans l'église avec tout son peuple. Saint Grégoire, son fils, racontoit depuis en public cette guérison comme un miracle évident.

XVII. Saint Basile, évêque de Césarée.

Eusèbe, évêque de Césarée en Cappadoce, mourut peu de temps après que son église eut été attaquée par Valens, ayant combattu généreusement en cette persécution et en celle de Julien (1). Aussi se trouve-t-il au nombre des saints en quelques martyrologes, quoique mal à propos confondu avec Eusèbe de Césarée en Palestine. A sa mort, l'église de Césarée en Cappadoce se trouva exposée aux mêmes troubles qu'à son élection. La foi catholique qu'elle avoit toujours conservée, et l'union qui y avoit toujours régné, excitoient l'envie des hérétiques: c'étoit un des plus grands siéges de tout l'Orient, la métropole de toute la Cappadoce, et peut-être de tout ce qu'on appeloit diocèse de Pont, dans le gouvernement politique, c'est-à-dire que plus de la moitié de l'Asie mineure en dépendoit. Le clergé de Césarée écrivit selon la coutume aux évêques de la province, et ils vinrent pour procéder à l'élection.

Le saint évêque de Nazianze y étant appelé comme les autres, craignit de n'y point assister, tant pour son extrême vieillesse que pour une maladie qui lui étoit survenue (2). Il écrivit donc au clergé et au peuple de Césarée en ces termes: Je suis un petit pasteur d'un petit troupeau; mais la grâce n'est pas resserrée par la petitesse des lieux; qu'il soit donc permis, même aux petits, de parler librement. Il s'agit de l'Eglise, pour laquelle Jésus-Christ est mort; l'œil est le flambeau du corps, et l'évêque le flambeau de l'Eglise. Puisque vous m'avez appelé suivant les canons, et que je suis retenu par la vieillesse et la maladie, si le Saint-Esprit me donne la force d'assister en personne à l'élection, car il n'y a rien d'incroyable aux fidèles, ce sera le meilleur et le plus agréable pour moi; si l'infirmité me retient, je concours autant que peut un absent. Je ne doute pas que, dans une si grande ville, et qui a toujours eu de si grands prélats, il n'y ait d'autres personnes dignes de la première place; mais je ne puis en préférer aucun à notre cher fils le prêtre Basile. C'est un homme, je le dis devant Dieu, dont la vie et la doctrine sont pures, et le seul, ou du moins le plus propre de tous à s'opposer aux hérétiques et à l'intempérance de langue qui règne à présent. J'écris ceci au clergé, aux moines, aux dignités, au sénat et à tout le peuple; si mon suffrage est approuvé comme juste et venant de Dieu, je suis présent spirituellement, ou plutôt j'ai déjà imposé les mains; si l'on est d'un autre avis, si l'on juge par cabales et par intérêts de famille, si le tumulte l'emporte sur les règles, faites entre vous ce qu'il vous plaira; je me retire.

Le saint vieillard Grégoire écrivit aussi à saint Eusèbe de Samosate, pour implorer son secours en cette occasion, quoiqu'il ne fût pas de la province, lui représentant le péril où se trouvoit l'église de Césarée par les entreprises des hérétiques (1). Saint Eusèbe de Samosate vint en effet, et sa présence fut très-efficace pour consoler et soutenir les catholiques; car encore que saint Basile fût manifestement le plus digne de remplir le siége de Césarée, les premières personnes du pays s'y opposoient; ils soutenoient leur faction par les plus méchants d'entre le peuple, et avoient gagné une partie des évêques. Ainsi, quand ils furent assemblés, ils écrivirent à l'évêque de Nazianze pour l'inviter à venir, mais d'une manière qui lui fit entendre qu'ils ne le désiroient pas. Il leur marqua par sa réponse qu'il l'avoit bien compris, et leur déclara, comme il avoit fait au clergé et au peuple de Césarée, qu'il donnoit son suffrage au prêtre Basile comme au plus digne, et protesta contre l'élection que l'on pourroit faire par cabale. Et si l'on oppose, dit-il, le prétexte de sa mauvaise santé, vous ne cherchez pas un athlète, mais un docteur. Il ne se contenta pas d'écrire; mais sachant qu'il manquoit une voix pour rendre l'élection canonique, nonobstant son grand âge et sa maladie, qui le réduisoit presque à l'extrémité, il sortit de son lit et se fit porter à Césarée, s'estimant heureux s'il achevoit sa vie par une si bonne œuvre (2). Saint Basile fut donc élu, et ordonné canoniquement évêque de Césarée en Cappadoce, et l'Eglise fait la mémoire de cette ordination le quatorzième de juin.

XVIII. Sa conduite.

Le saint vieillard Grégoire s'en retourna à Nazianze, guéri et fortifié comme par miracle (3). Les évêques opposés à Basile souffroient avec peine qu'il l'eût emporté sur eux;

(1) Greg. Naz. Or. 1, p. 310, G. Ger. 20, p. 342, D. Vita Greg. Martyr. Hier. et Usuard. 21 jun.
(2) Greg. Or. 18, p. 311. Ap. Greg. Ep. 22. Luc. XI, 34.

(1) Ap. Basil. Ep. 4. Or. 19, p. 311, D. Greg. Ep. 29.
(2) Gr. Or. 20, p. 343; p. 312.
(3) Greg. Naz. Or. 19,

la honte et le dépit les poussoient jusqu'à lui dire des injures. Grégoire les vainquit encore par sa patience, et, content d'avoir gagné dans le fond, il leur laissoit la satisfaction de parler. Avec le temps, leur chagrin se tourna en admiration, et ils le regardèrent depuis comme leur arbitre et leur patriarche.

Saint Basile en usa de même; il s'appliqua à guérir les esprits aigris contre lui, non par des flatteries et des bassesses, mais par une conduite noble et élevée, ne regardant pas seulement le présent, mais les disposant à lui être soumis à l'avenir (1). Il ne se servoit pas d'artifice pour se les assujettir, mais il les gagnoit par amitié, n'usant pas de sa puissance, et leur faisant sentir qu'il les épargnoit; il employoit peu de paroles et beaucoup d'effets. Tous étoient forcés de céder à la supériorité de son génie et à l'éminence de sa vertu, et demeuroient persuadés qu'il falloit lui être uni et soumis, ou renoncer au salut éternel. Ainsi domptés, ils s'empressoient à se justifier, à lui témoigner de l'amitié, et montrer du progrès dans la vertu; car c'étoit la seule justification solide. Il n'y eut que quelques incorrigibles, dont il ne se mit pas en peine. C'est ainsi que saint Grégoire nous dépeint la conduite de son ami; il ne se pressa pas de l'aller trouver après son épiscopat (2). Saint Basile l'avoit invité à le venir voir malade, et il s'étoit mis en chemin; mais, apprenant en même temps que les évêques s'assembloient à Césarée pour élire un successeur à Eusèbe, il retourna sur ses pas, accusant saint Basile de simplicité, s'il ne voyoit pas le soupçon qu'il donnoit de vouloir fortifier sa brigue en appelant ses amis. Peut-être saint Grégoire craignoit-il d'être élu lui-même. Il garda la même conduite après l'élection, et se contenta d'écrire à saint Basile (3) que, quelque joie qu'il eût de sa promotion, il n'iroit pas le trouver sitôt, quand même il le demanderoit, pour ne pas donner lieu à les calomnier l'un et l'autre; qu'il iroit quand Dieu l'ordonneroit, et quand les ombres de l'envie seroient dissipées. Saint Basile s'en plaignit d'abord, mais enfin il goûta les raisons de son ami.

XIX. Il travaille à réunir les catholiques.

Saint Basile, étendant ses vues et son zèle sur toute l'Eglise, étoit sensiblement affligé de la division qui régnoit en Orient, même entre les évêques catholiques (4). Pour y remédier, il crut devoir exciter les évêques d'Occident, et employer auprès d'eux l'autorité de saint Athanase. Il lui écrivit donc dès le commencement de son épiscopat, et lui dit : Il y a longtemps que je suis persuadé que la seule voie de secourir nos églises est la jonction des évêques d'Occident. S'ils veulent montrer le même zèle pour nous qu'ils ont employé chez eux contre une ou deux personnes, peut-être avancera-t-on quelque chose. Les puissances respecteront l'autorité d'un si grand nombre d'évêques, et les peuples les suivront sans résistance. Laissez ce monument digne de vous, et couronnez par cette seule action les combats infinis que vous avez soutenus pour la foi. Envoyez de votre sainte église des hommes puissants dans la sainte doctrine vers les évêques d'Occident, pour leur exposer les maux qui nous accablent; il l'excite à prendre soin par lui-même de l'église d'Antioche, sans attendre le secours de l'Occident, lui représentant que la division de cette église est le mal le plus pressant, et qu'elle est comme la tête d'où la santé se communiquera à tout le corps. Il envoya cette lettre par Dorothée, diacre de l'église d'Antioche, et à sa prière il en joignit une seconde pour s'expliquer plus nettement au sujet de cette église et de saint Mélèce, à qui Dorothée étoit attaché (1). Saint Basile déclare donc à saint Athanase qu'il faut réunir à saint Mélèce toutes les parties de l'église d'Antioche : Ce sont, dit-il, les vœux de tout l'Orient, et je le souhaite en mon particulier, comme lui étant uni en toutes manières. C'est un homme irrépréhensible dans la foi, et incomparable dans les mœurs; et l'on trouvera quelqu'expédient pour contenter les autres. Au reste, vous n'ignorez pas que les Occidentaux qui vous sont les plus unis sont du même sentiment. Dans ces lettres, saint Basile traite toujours saint Athanase de père, et lui parle avec un extrême respect. Saint Athanase les reçut favorablement, et renvoya le diacre Dorothée avec un de ses prêtres, nommé Pierre, pour travailler à la réunion des esprits (2).

Saint Basile, ayant reçu par eux la réponse de saint Athanase, lui renvoya Dorothée avec une lettre où il loue son application au bien de l'Eglise universelle, et ajoute (3) : Il nous a paru convenable d'écrire à l'évêque de Rome, qu'il considère ce qui se passe ici, et qu'il en donne son avis. Car, comme il est difficile d'envoyer de delà des députés en commun par l'ordonnance d'un concile, il doit user de son autorité en cette affaire, et choisir des gens capables de porter la fatigue du voyage, et de parler avec douceur et fermeté à ceux d'entre nous qui ne vont pas droit. Il faudra qu'ils apportent avec eux tous les actes de Rimini, pour casser ce qui s'y est fait par violence. Qu'ils viennent secrètement, sans bruit et par mer, avant que les ennemis de la paix s'en aperçoivent. Quelques-uns aussi désirent, et nous le croyons nécessaire, qu'ils condamnent l'hérésie de Marcel. Car jusqu'ici ils ne cessent d'anathématiser Arius; mais on ne voit point qu'ils se plaignent de Marcel, dont l'hérésie est diamétralement opposée. Elle atta-

(1) Id. Or. 20, p. 334, C.
(2) Or. 20, p. 344, A. Ep. 20, 29, in fin.
(3) Ep. 24.
(4) Greg. Or. 20, p. Basil Ep. 48.

(1) Ep. 50.
(2) Basil. Ep. 52.
(3) Ep. 57; Ep. 52.

que la substance même du fils de Dieu, disant qu'il n'étoit pas avant que de sortir du père, et qu'il ne subsiste plus après y être retourné : nous en avons la preuve par ses livres. Cependant les Occidentaux ne l'ont jamais blâmé, quoiqu'on leur puisse reprocher de l'avoir reçu du commencement à la communion ecclésiastique par ignorance de la vérité. Saint Basile parle de ce qui se passa à Rome sous le pape Jule, en trois cent quarante-deux (1), et ce qu'il dit ici de l'hérésie de Marcel est remarquable, surtout écrivant à saint Anathase.

Saint Basile écrivit aussi au pape saint Damase, le traitant de très-vénérable père (2). Mais on peut douter s'il donne ces termes d'honneur à sa dignité ou à sa personne, puisqu'il les donne aussi à saint Athanase. Presque tout l'Orient, dit-il, depuis l'Illyrie jusqu'à l'Egypte, est agité d'une grande tempête. Tous les défenseurs de la vérité sont chassés des églises pour les livrer aux ariens. Nous n'attendions du secours que de votre charité, mais nous voyant frustrés de cette espérance, nous ne pouvons plus nous empêcher de vous écrire, pour vous exciter à prendre soin de nous, et nous envoyer des personnes qui puissent réunir ceux qui sont divisés, ou du moins vous faire connoître les auteurs de la division; afin que vous sachiez désormais avec qui vous devez être en communion. Le secours que nous vous demandons n'est pas sans exemple. Nous savons par tradition, et par les lettres que nous gardons encore, que le bienheureux Denis, votre prédécesseur, visita par lettre notre église de Césarée, consola nos pères, et leur envoya des gens pour délivrer nos frères de captivité. Saint Basile parle ici de l'incursion des Goths dans l'Asie mineure, sous l'empereur Gallien, qui se rapporte au temps du pape saint Denis (3). A cette lettre, saint Basile joignit une instruction pour ceux qui iroient à Rome, et il envoya l'une et l'autre à saint Mélèce par Dorothée, pour ne rien faire que de concert avec lui. Il marque qu'il voit des menaces et des préparatifs de persécution.

XX. Concile de Rome et d'Illyrie.

Le pape Damase avoit eu plusieurs combats à soutenir contre la faction de l'antipape Ursin (4). Quoiqu'il eût été banni en trois cent soixante-six, les schismatiques importunèrent tant l'empereur Valentinien, qu'ils obtinrent son rappel, et de ceux qui avoient été relégués avec lui, par un rescrit adressé à Prétextat, préfet de Rome, à la charge de les punir plus sévèrement s'ils recommencent à brouiller. Ursin revint donc à Rome avec deux de ses diacres, dès le quinzième de septembre trois cent soixante-sept; mais il fut encore chassé deux mois après, et envoyé en exil en Gaule avec plusieurs autres. Ainsi la paix fut rendue à Rome par l'autorité de Prétextat (1), et par le témoignage qu'il rendit à la vérité, comme dit Ammien Marcellin (2). Les schismatiques, quoiqu'ils n'eussent plus de clercs à leur tête, ne laissoient pas de tenir des assemblées dans les cimetières des martyrs, et avoit même une église. C'est pourquoi, le défenseur de l'église romaine et le pape Damase présentèrent une requête à l'empereur Valentinien, sur laquelle il donna ordre à Prétextat de mettre cette église, qui leur restoit seule, en la puissance de Damase : ce qui fut exécuté, et les schismatiques chassés à main armée (3). Le pape Damase fit des vœux aux saints martyrs pour le retour du clergé schismatique; et, l'ayant depuis obtenu, il s'en acquitta par des vers en leur honneur.

Il assembla vers ce temps-là à Rome un concile nombreux, avec lequel il écrivit aux évêques d'Egypte, et peut-être à tous les autres, pour relever ceux qui étoient tombés dans l'arianisme (4). Car Rome et tout l'Occident étoient fermes dans la foi de Nicée, excepté un très-petit nombre de purs ariens. En ce concile, Ursace et Valens furent nommément condamnés; mais on n'y parla point d'Auxence, usurpateur de l'église de Milan, peut-être par respect pour l'empereur Valentinien, qui étoit entré dans sa communion (5). Saint Athanase, ayant reçu cette lettre de saint Damase, assembla les évêques d'Egypte et de Libye, au nombre d'environ quatre-vingt-dix, et lui écrivit au nom de tous touchant Auxence, s'étonnant qu'il n'eût point encore été déposé et chassé de l'Eglise, puisqu'il étoit non-seulement arien, mais encore coupable de plusieurs maux qu'il avoit commis avec Grégoire, l'usurpateur du siége d'Alexandrie. Les évêques d'Egypte eurent satisfaction quelque temps après. Car les évêques de Gaule et de Vénétie s'étant plaints qu'Auxence et quelques autres soutenoient la doctrine des anoméens, il se tint à Rome un concile de quatre-vingt-treize évêques de diverses nations, en vertu d'un rescrit de l'empereur, pour examiner la cause d'Auxence, et expliquer la foi catholique (6). Auxence et ses adhérents y furent excommuniés. On confirma la foi de Nicée, et on déclara nul tout ce qui s'étoit fait au contraire à Rimini. Nous avons deux exemplaires de la lettre synodale de ce concile; l'original latin qui porte en tête le nom du pape Damase, de Valérien, évêque d'Aquilée, et de huit autres, et s'a-

(1) Sup. l. XII, n. 23, 25.
(2) Ep. 220.
(3) Sup. l. VII, n. 56. Ep. 57.
(4) Sup. n. 20. Lib. Marc. et Fausti, p. 9. Ap. Baron. an. 368, p. 209, A.

(1) Rescr. ap. Baron. an. 371, init.
(2) Lib. XXVII, c. 9.
(3) Marc. et Faus. p. 10. Ap. Baron. an. 368, init. Ap. Baron. ap. tom. 4, p. 5.
(4) Atha. ad. Afric. p. 931.
(5) Sozom. VI, c. 23. Athan. ad Afric. p. 941. Sup. n. 2, p. 940, D.
(6) Tom. 2, Conc. p. 892.

dresse aux évêques catholiques d'Orient; la version grecque qui ne nomme que Damase et Valérien, et s'adresse aux évêques d'Illyrie (1). En effet, il y avoit raison particulière de leur adresser les décrets de ce concile, à cause du crédit que l'arianisme avoit eu dans cette province, par Ursace, Valens, Gaïus et Germanius.

La lettre aux Orientaux accuse plutôt d'ignorance que de malice les évêques dénoncés par ceux de Gaule et de Vénétie, et parle d'Auxence comme déjà condamné. Elle dit que ce qui avoit été fait à Rimini a été corrigé dès le commencement par ceux mêmes qui y avoient assisté; qu'ils ont avoué qu'on les avoit surpris par une expression nouvelle, et qu'ils n'avoient pas compris qu'elle fût contraire à la définition de Nicée. Car, dit la lettre, le nombre de ceux qui étoient à Rimini ne peut former aucun préjugé, puisqu'il est certain que ni l'évêque de Rome, dont il falloit demander l'avis avant tous les autres, ni Vincent qui a conservé pendant tant d'années la pureté du sacerdoce, ni les autres semblables n'y ont point donné leur consentement. Vu principalement, comme nous avons dit, que ceux mêmes qui avoient paru céder à la violence, étant mieux conseillés, ont protesté qu'ils en avoient du déplaisir. Les évêques d'Illyrie reçurent aussi la lettre synodale qui leur étoit adressée, et qui à la fin les exhortoit à déclarer la sincérité de leur foi (2). En effet, ayant obtenu de l'empereur Valentinien la permission de s'assembler, ils tinrent un concile, et firent un décret contenant une confession de foi conforme à celle de Nicée, où ils disent : Nous croyons, comme les conciles qui viennent d'être tenus à Rome et en Gaule, une seule et même substance du père et du fils et du Saint-Esprit en trois personnes, c'est-à-dire en trois parfaites hypostases. Touchant l'incarnation, ils disent que Jésus-Christ est un Dieu, portant la chair, et non un homme portant la divinité, et anathématisent celui qui a écrit, que le fils étoit en puissance dans le père, avant que d'être actuellement engendré : ce qui convient à toutes les créatures. Ils semblent marquer ici Marcel d'Ancyre. Ils envoyèrent ce décret aux évêques d'Asie et de Phrygie, à qui ils donnèrent charge de s'informer s'il étoit vrai que l'on enseignât dans toute l'Asie que le Saint-Esprit est séparé du père et du fils, comme ils disent l'avoir appris d'Eustathe, leur confrère. C'est apparemment l'évêque de Sébaste, qui en revenant de Rome avoit passé en Illyrie. Ils leur recommandent aussi la discipline des ordinations, de tirer les évêques du corps des prêtres, les prêtres et les diacres du corps du clergé, et non du conseil des villes, ou des charges militaires (1). Enfin ils mettent les noms des six évêques ariens qu'ils avoient déposés. L'empereur Valentinien accompagna cette lettre d'un rescrit adressé aux mêmes évêques d'Asie et de Phrygie, où il les exhorte à embrasser le décret du concile d'Illyrie, et à ne pas abuser de l'autorité de l'empereur, c'est-à-dire de son frère Valens, pour persécuter les serviteurs de Dieu.

XXI. Lettre de saint Athanase aux Africains.

Le même concile d'Alexandrie écrivit aussi aux évêques d'Afrique, c'est-à-dire de la province de Carthage (2), pour les fortifier contre ceux qui vouloient faire valoir le concile de Rimini, au préjudice du concile de Nicée, sous prétexte de l'obscurité du mot de consubstantiel. Saint Athanase, écrivant au nom de ce concile, fait voir que le concile de Rimini, tant qu'il a été libre, n'a rien voulu ajouter au concile de Nicée, qu'il a même excommunié Ursace, Valens, Eudoxe et Auxence, et qu'ainsi il est plus contraire que favorable aux ariens. Il fait voir quelle est l'autorité du concile de Nicée, pourquoi il s'est servi du terme de consubstantiel, et quel en est le sens. Enfin il traite en peu de mots de la divinité du Saint-Esprit. Au reste, quoique cette lettre aux Africains soit au nom de quatre-vingt-dix évêques d'Egypte et de Libye, elle est proprement de saint Athanase; et les évêques au nom desquels il parle n'étoient pas tous présents au concile; mais ils étoient si unis de sentiments, qu'ils souscrivoient les uns pour les autres. Cette lettre eut sans doute son effet; et l'église d'Afrique demeura ferme dans la foi de la trinité, comme tout le reste de l'Occident.

XXII. Lettre à Épictète.

Il faut rapporter au même temps, c'est-à-dire aux dernières années de saint Athanase, sa fameuse lettre à Epictète, puisqu'il y parle d'abord des conciles de Gaule, d'Espagne et de Rome, où les ariens qui se cachoient encore avoient été anathématisés, et l'autorité du concile de Nicée reconnue. Il y avoit eu à Corinthe une dispute touchant le mystère de l'incarnation. Quelques-uns disoient que le corps de Jésus-Christ étoit consubstantiel au verbe, prétendant qu'autrement on admettoit quaternité au lieu de trinité. De là suivoit que le corps de Jésus-Christ n'étoit pas tiré de Marie, puisqu'il étoit éternel comme la divinité, ou que la divinité du verbe avoit changé de nature en devenant chair. D'autres donnoient dans l'excès opposé, et disoient que Jésus-Christ étoit un homme adopté pour être fils de

(1) Ap. Theod. II, Hist. c. 22, ap. Soz. VI, c. 23. IV, 9. Pagi an. 365, n. 8. Theod. Chron. p. 52, an. 366. Theod. IV, c. 8, 9.
(2) Vales. not. ad Theod.

(1) Sup. n. 9. Theod. IV, c. 8.
(2) Tom. 1, p. 931; p. 934; p. 941, D. V. 640, D.

Dieu, et par conséquent semblable aux autres prophètes; que le verbe de Dieu étoit un autre que le Christ, fils de Marie, qui avoit souffert. Ceux qui disputoient sur ces questions étoient les disciples d'Apollinaire; mais il n'étoit pas encore reconnu pour auteur de ces erreurs (1). Comme elles excitoient beaucoup de troubles, on fut obligé de tenir un concile, où tous demeurèrent à la fin d'accord, et convinrent de la foi catholique. On rédigea par écrit les actes du concile, et Epictète, évêque de Corinthe, qui y avoit assisté, les envoya à saint Athanase.

Il ne put lire sans horreur de telles propositions; et, pour les réfuter, il rappelle ceux qui les avançoient au concile de Nicée, auquel ils doivent se conformer, s'ils sont enfants de l'Eglise (2). Ce n'est pas, dit-il, du corps de Jésus-Christ, mais du fils de Dieu lui-même, que le concile a déclaré qui est consubstantiel au père; il a dit que le corps est tiré de Marie. En effet, si le verbe est consubstantiel au corps tiré de terre, et le même verbe consubstantiel au père, le père sera consubstantiel au corps fait de terre; et comment vous plaindrez-vous que les ariens font le fils créature, vous qui faites le père consubstantiel aux créatures? Si le corps est avant Marie éternellement, comme le verbe, à quoi sert l'avénement du verbe? vouloit-il se revêtir de ce qui lui étoit consubstantiel? vouloit-il s'offrir pour lui-même en sacrifice et se racheter lui-même?

Il montre ensuite par l'Ecriture que Jésus-Christ a pris un corps semblable au nôtre, du sang d'Abraham et de la substance de Marie, qui l'a véritablement enfanté et allaité de ses mamelles (3). Ce corps a souffert la circoncision, la faim, la soif, le travail, et enfin la croix, au lieu que le verbe est impassible. Ce corps étoit dans le sépulcre, tandis que le verbe sans le quitter descendit aux enfers; parce que le corps n'étoit pas le verbe, mais le corps du verbe, qui s'est attribué les souffrances de son corps, afin que nous puissions participer à sa divinité. Tout cela n'a point été fiction et apparence, mais vérité et réalité; autrement le salut des hommes et la résurrection ne seroient que fiction et apparence, suivant la doctrine de Manès. Jésus-Christ dit après sa résurrection : Touchez et voyez; un esprit n'a pas de la chair et des os, comme vous voyez que j'en ai (4). Il ne dit pas : Je suis de la chair et des os, mais : Je les ai. Quant à ce que dit saint Jean, que le verbe a été fait chair, c'est comme ce que dit saint Paul, que Jésus-Christ a été fait malédiction (5); non qu'il soit devenu la malédiction même, mais parce qu'il s'en est chargé. Au reste, il ne faut point craindre que le corps de Jésus-Christ, étant d'une autre nature que le verbe, fasse quaternité au lieu de trinité. La créature ne peut être égalée à Dieu, et la divinité ne reçoit point d'addition. L'incarnation n'a rien ajouté au verbe, c'est la chair seule qui a reçu des avantages infinis par l'union du verbe.

Quant à ceux qui disoient que le fils de Marie n'étoit pas le Christ, Seigneur et Dieu, saint Athanase leur demande pourquoi donc, dès sa naissance, il est nommé Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous? Comment saint Paul dit qu'il est Dieu béni dans les siècles (1)? Pourquoi saint Thomas, en le voyant, s'écrie (2): Mon Seigneur et mon Dieu? Si la parole de Dieu est venue au fils de Marie comme aux prophètes, pourquoi est-il né d'une vierge, et non d'un homme et d'une femme comme les autres saints? Pourquoi est-il dit de lui seul qu'il est mort pour nous? de lui seul, qu'il est venu à la fin des siècles? Pourquoi est-il le seul qui soit déjà ressuscité? Il est dit des autres, que la parole de Dieu leur a été adressée, et de celui-ci seul, que la parole ou le verbe a été fait chair (3). C'est lui que le père a montré sur le Jourdain et sur la montagne, en disant : C'est ici mon fils bien-aimé! C'est lui que les ariens ont renoncé, et que nous reconnoissons et adorons, ne séparant point le fils et le verbe, mais sachant que le verbe même est le fils, par qui tout a été fait et qui nous a rachetés. Et un peu après (4) : Je vous prie, vous et tous ceux qui entendront ce discours, de le prendre en bonne part; s'il y manque quelque chose pour la doctrine, de le corriger et m'en avertir; si le sujet n'est pas exprimé avec la dignité et la perfection convenables, d'excuser la foiblesse de mon style. C'est ainsi que le grand Athanase jugeoit de ses écrits dans le temps où il étoit le plus consommé en doctrine.

XXIII. Autres lettres de saint Athanase.

Il écrivit aussi à un abbé, nommé Ammon, père de plusieurs monastères, contre la superstition ridicule de quelques moines, qui se croyoient souillés par les excréments et les évacuations naturelles, prenant trop grossièrement ce passage de l'Evangile (5) : Ce n'est pas ce qui entre en l'homme qui souille l'homme, mais ce qui en sort. Il faut prendre garde, dit saint Athanase, d'où sort ce qui souille l'homme. Ce n'est pas du corps, mais du cœur, où est le dépôt des mauvaises pensées et des péchés. Il montre doctement que tout l'ouvrage de Dieu est bon et pur; que toutes les fonctions naturelles du corps sont innocentes et utiles, et qu'il n'y a que l'abus qui en rend quelques-unes criminelles, comme

(1) Tom. 1, p. 582, A. P. 588, C. P. 591. Epiph. Hær. 77. Demœrit. c. 2.
(2) P. 584.
(3) P. 585, C.
(4) Luc. XXIV, 39.
(5) Joan. 1. Gal. 11, 13, p. 589.

(1) Rom. XIX, 5.
(2) J. XX, 28, p. 59.
(3) Mat. IX.
(4) P. 591.
(5) Tom. 2, p. 35. Marc. VII, 15.

l'homicide est un crime, quoiqu'il soit permis et même louable de tuer les ennemis en guerre juste.

Il y avoit dans la Pentapole, aux confins de la Libye, deux bourgades nommées Palebisque et Hydrax, qui avoient toujours été du diocèse d'Erythre, et n'étoient pas assez considérables pour avoir un évêque (1). Toutefois, comme Erythre étoit éloigné de ces bourgades, et qu'Orion, évêque d'Erythre, étoit un vieillard fort doux, les habitants de ces bourgades, sans même attendre sa mort, voulurent se donner un évêque qui fût plus propre à les défendre de leurs ennemis et à prendre soin de leurs affaires temporelles. Un nommé Sidère vint alors de l'armée, pour faire valoir quelques terres qui lui avoient été accordées. C'étoit un jeune homme agissant et vigoureux, capable de se faire craindre de ses ennemis et de servir ses amis. Les habitants de Palebisque ne trouvèrent personne qui leur convînt mieux, d'autant plus que l'on avoit besoin d'habileté et de prudence pour s'opposer à l'hérésie dominante. Ils choisirent donc Sidère pour leur évêque, et le firent ordonner par un seul évêque, qui fut Philon de Cyrène.

Cette ordination étoit tout-à-fait irrégulière. Il devoit être ordonné à Alexandrie ou sur les lieux par trois évêques, avec la permission de l'évêque d'Alexandrie. Mais la persécution ne permettoit pas d'observer la rigueur des règles. Ainsi saint Athanase céda au temps, et laissa ce nouvel évêque à Palebisque. Il fit plus; et, le jugeant capable des plus grandes affaires, il le transféra quelque temps après à Ptolémaïde, métropole de la province, pour y conserver la doctrine catholique, qui y étoit presque éteinte depuis que Second, l'un des premiers ariens, en avoit été évêque. Mais Sidère quitta Ptolémaïde dans sa vieillesse pour revenir à Palebisque; et, comme il n'avoit succédé à personne dans ce siége, aussi n'eut-il point de successeur.

D'un autre côté, saint Athanase employa toute la rigueur des peines ecclésiastiques contre le gouverneur de Libye, homme de mœurs brutales, abandonné à la cruauté et à la débauche. Saint Athanase l'excommunia, et en écrivit aux autres évêques, particulièrement à saint Basile, afin que tout le monde évitât sa communion. Saint Basile lui fit réponse qu'il avoit publié l'excommunication dans son église (2), que ce malheureux seroit l'exécration de tous les fidèles, et que personne n'auroit de commerce avec lui, ni de feu, ni d'eau, ni de couvert. Il ajoute qu'il a notifié cette condamnation à tous les domestiques, les amis et les hôtes du gouverneur : ce qui peut faire croire qu'il étoit de Cappadoce. On voit ici quelles étoient dès lors les suites de l'excommunication, même pour le commerce de la vie civile.

Nous avons aussi deux lettres de saint Athanase pour la défense de saint Basile (1) : la première à deux prêtres, Jean et Antiochus, où il le nomme vrai serviteur de Dieu ; l'autre à un prêtre, nommé Pallade, où saint Athanase parle ainsi : Quant à ce que vous m'avez demandé touchant les moines de Césarée, qui s'opposent à notre frère l'évêque Basile, ils auroient raison si sa doctrine étoit suspecte ; mais ils sont assurés, comme nous le sommes tous, qu'il est la gloire de l'Eglise et qu'il combat pour la vérité; loin de le combattre lui-même, il faut approuver sa bonne intention. Car, suivant le rapport de Dianée, ils se chagrinent en vain; et je suis persuadé qu'il se fait foible avec les foibles, afin de les gagner. Nos frères doivent louer Dieu d'avoir donné à la Cappadoce un tel évêque (2). Mandez-leur que c'est moi qui l'écris, afin qu'ils aient les sentiments qu'ils doivent pour leur père, et qu'ils conservent la paix des églises.

XXIV. Discrétion de saint Basile calomniée.

Cette condescendance de saint Basile, dont saint Athanase dit que quelques-uns se scandalisoient, étoit apparemment la manière dont il parloit de la divinité du Saint-Esprit (3). Car il se contentoit que les macédoniens, qui vouloient se réunir à l'Eglise, confessassent la foi de Nicée, et déclarassent qu'ils ne croyoient point le Saint-Esprit créature, sans les obliger à dire expressément qu'il est Dieu. Et lui-même, dans ses écrits et dans ses discours publics, s'abstenoit de lui donner formellement le nom de Dieu, quoiqu'il usât des termes équivalents et qu'il montrât sa divinité par des preuves invincibles. La raison de cette conduite étoit la circonstance du temps (4). Il voyoit que les hérétiques, avec la protection de Valens, ne cherchoient qu'un prétexte pour chasser de leurs siéges les évêques les plus zélés pour la vérité, et lui-même tout le premier; que l'église d'Orient étoit pleine de division et de troubles. Ainsi, il comptoit que le moyen le plus efficace pour conserver la religion étoit de procurer la paix, usant à l'égard des foibles de toute la condescendance possible; et il espéroit qu'après leur réunion Dieu les éclaireroit davantage par la communication des catholiques et par l'examen paisible de la vérité. C'est ainsi que saint Grégoire de Nazianze justifie la conduite de son ami, qui s'en explique lui-même dans deux lettres aux prêtres de Tarse (5).

Saint Basile n'avoit pas laissé de nommer le Saint-Esprit Dieu dans des écrits publics, lorsqu'il le croyoit utile, comme dans sa lettre à l'église de Césarée écrite vers l'an trois cent soixante-trois. Et il en usa toujours ainsi dans

(1) Syn. Ep. 67, p. 209, 210. (2) Ep. 47.

(1) Tom. 1, p. 951, 952.
(2) 1 Cor. IX, 22.
(3) Basil. Ep. 203, 204.
(4) Greg. Naz. Or. 20, p. 364.
(5) D, Ep. 203, 204.

les entretiens particuliers, surtout avec saint Grégoire de Nazianze, à qui il protesta, comme ce saint le témoigne, qu'il vouloit perdre le Saint-Esprit s'il ne l'adoroit avec le père et le fils comme consubstantiel (1). Ils étoient même convenus, que tandis que Basile useroit de cette précaution, Grégoire, qui étoit moins exposé à la persécution, prêcheroit hautement cette vérité. En un repas où saint Grégoire se trouva avec plusieurs de leurs amis communs, la conversation tomba sur saint Basile. Tous en parloient avec admiration et louoient ensemble les deux amis quand un des conviés qui étoit moine s'écria : Vous êtes de grands flatteurs. Louez tout le reste, j'y consens; mais pour le capital, qui est la foi, ni Basile ni Grégoire ne méritent point de louange; l'un la trahit par ses discours, l'autre par son silence. Où l'avez-vous appris, dit Grégoire, téméraire que vous êtes ? Le moine répondit : Je viens de la fête du martyr Eupsyque, et là j'ai ouï le grand Basile parler merveilleusement bien de la divinité du père et du fils ; pour le Saint-Esprit, il a passé par auprès. D'où vient, ajouta-t-il, regardant Grégoire, que vous parlez clairement de la divinité du Saint-Esprit, comme vous fîtes en une telle assemblée, et que Basile en parle obscurément, et avec plus de politique que de piété? C'est, répondit Grégoire, que je suis un homme caché et peu connu : ainsi je parle sans conséquence. Basile est illustre par lui-même et par son église, tout ce qu'il dit est public; on lui fait une forte guerre, et les hérétiques cherchent à relever quelque parole de sa bouche, afin de le chasser de l'Église, lui qui est presque la seule étincelle qui nous reste. Il vaut donc mieux céder un peu à cet orage, et faire connoître la divinité du Saint-Esprit par d'autres paroles; la vérité consiste plus dans le sens que dans les mots. Mais, quoi que pût dire saint Grégoire de Nazianze, les assistants ne goûtèrent point ce ménagement. Il rendit compte de cette conversation à saint Basile, qui lui répondit (2) : Si nos frères ne sont pas encore convaincus de mes sentiments, je n'ai rien à répondre. Car comment persuaderai-je, par une petite lettre, ceux qu'un si longtemps n'a pas persuadés ? Dans peu, Dieu aidant, les calomnies seront convaincues par des effets. Car nous nous attendons à être bientôt au moins chassés de l'Église et du pays, pour la défense de la vérité : peut-être nous arrivera-t-il encore pis. Et quand il n'arriveroit rien de ce que nous espérons, le tribunal de Jésus-Christ n'est pas éloigné.

XXV. Concile d'Antioche.

Le voyage du diacre Dorothée, que saint Basile avoit envoyé en Occident de concert avec saint Mélèce et avec saint Athanase, ne procura aux Orientaux d'autre secours que des lettres qui furent apportées par Sabin, diacre de l'église de Milan (1). Il en rendit à saint Basile de la part de saint Valérien, évêque d'Aquilée, et il apporta à Antioche la lettre du concile de Rome tenu par quatre-vingt-treize évêques contre Auxence, à laquelle sont joints trois extraits des décrets du même concile, qui expliquent la foi de la trinité, c'est-à-dire la divinité du verbe contre les ariens, les demi-ariens et Marcel d'Ancyre, la divinité du Saint-Esprit contre les macédoniens, et la foi de l'incarnation contre Apollinaire, sans toutefois nommer aucun de ces hérétiques. Cette lettre fut reçue et approuvée par toute l'église d'Orient, dans un concile d'Antioche de cent quarante-six évêques, qui confirmèrent par leurs souscriptions la foi du concile de Rome. Saint Mélèce est à la tête, puis saint Eusèbe de Samosate, saint Pélage de Laodicée, Zénon de Tyr, Euloge d'Edesse, Bématius de Malle en Cilicie, Diodore de Tarse, les autres ne sont pas nommés. On attribue avec raison à ce même concile d'Antioche une lettre des évêques d'Orient à ceux d'Italie et de Gaule, qui se trouve entre celles de saint Basile, apparemment parce qu'il l'avoit composée, et qui porte les noms de Mélèce, Eusèbe, Basile, Bassus, Grégoire, Pélage, et plusieurs autres, jusqu'au nombre de trente-deux, ajoutant encore à la fin, et les autres : ce qui marque un concile nombreux (2). Le diacre Sabin fut chargé de cette lettre; et les Orientaux se rapportent à lui, de faire un récit plus exact de leurs maux, qu'ils décrivent ainsi : Il ne s'agit pas d'une église ni de deux; l'hérésie s'étend presque depuis les confins de l'Illyrie jusqu'à la Thébaïde. La sainte doctrine est renversée, les lois de l'Église confondues; les ambitieux s'emparent des premières places, qui deviennent la récompense de l'impiété. La gravité sacerdotale est perdue; on ne trouve plus de pasteurs qui sachent leur devoir, ils tournent à leur profit le bien des pauvres, ou en font des libéralités. La rigueur des canons est oubliée; la licence de pécher est grande. Car ceux qui ont acquis l'autorité par la faveur des hommes, témoignent leur reconnoissance en accordant tout aux pécheurs. Ainsi les peuples sont sans correction, et les pasteurs n'osent parler étant esclaves de ceux qui les ont élevés. La foi catholique devient un prétexte pour couvrir les inimitiés particulières. Quelques-uns, craignant d'être convaincus de crimes honteux, excitent du désordre dans le peuple pour s'y cacher, et rendent la guerre irréconciliable, parce qu'ils craignent que la paix ne découvre leur infamie. Les infidèles rient de ces maux, les foibles en

(1) Ep. 141, p. 934, C. Greg. Ep. 26. Greg. Or. 20, p. 365, A. (2) Bas. Ep. 33.

(1) Sup. n. 18. Bas. Ep. 324. Sup. n. 19. Tom. 2, c. 3, p. 41, Bas. Ep. 69.
(2) Vales. ad. Theod. v, Conc. p. 892.

sont ébranlés, la foi devient douteuse, et l'ignorance se répand dans les esprits. Les gens de bien ont la bouche fermée, tandis que les méchants blasphèment en liberté. Les sanctuaires sont profanés, les peuples catholiques fuient les lieux d'oraison comme des écoles d'impiété, et vont dans les déserts élever leurs mains au ciel avec larmes et gémissements. Le bruit de ce qui est arrivé dans la plupart des lieux est parvenu jusqu'à vous : vous savez que les hommes et les femmes, les enfants et les vieillards se répandent hors des villes, et célèbrent les prières à découvert, souffrant toutes les injures de l'air avec une extrême patience. La lettre continue en conjurant les Occidentaux par les termes les plus forts, de venir promptement au secours, et d'envoyer une députation nombreuse, qui puisse avoir l'autorité d'un concile. Elle marque la division qui régnoit même entre les catholiques, c'est-à-dire le schisme d'Antioche, et finit par l'approbation de la lettre synodale des Occidentaux.

Saint Basile écrivit aussi par le diacre Sabin aux évêques d'Illyrie, d'Italie et de Gaule, et à quelques-uns de ceux qui lui avoient écrit en particulier, entre autres à Valérien d'Illyrie, ou plutôt d'Aquilée (1). Il le félicite comme les autres, de l'uniformité de créance qui régnoit en Occident, et dit que c'est par eux que la foi doit être renouvelée en Orient, afin de lui rendre les biens qu'ils en ont reçus.

XXVI. Persécution d'Antioche.

La triste peinture que nous voyons dans ces lettres de l'état de l'Orient n'étoit que trop véritable, et la persécution y étoit violente, principalement depuis que l'empereur Valens fut arrivé à Antioche, c'est-à-dire vers le mois de juin de l'an trois cent soixante-dix (2). C'est ainsi qu'il accomplissoit le serment qu'il avoit fait à son baptême entre les mains d'Eudoxe. Saint Mélèce, comme le principal chef des catholiques, fut banni pour la troisième fois, et envoyé en Arménie, sa patrie. Il y demeura près de Nicopolis, dans une terre nommée Géthase, qui lui appartenoit, sur les confins de la Cappadoce : ce qui donna occasion à saint Basile d'un assez fréquent commerce avec lui. Paulin, l'autre évêque catholique d'Antioche, fut épargné, soit à cause de sa vertu, soit à cause de la petitesse de son troupeau. Mais celui de Mélèce ne demeura pas sans conduite ; les prêtres Flavien et Diodore en prirent soin, les mêmes qui, étant encore laïques, l'avoient soutenu sous Constantius (3). Flavien, qui fut depuis évêque d'Antioche, ne parloit pas encore dans les assemblées : il se contentoit de fournir des raisons et des pensées à ceux qui parloient. Diodore fut évêque de Tarse, et dès lors il étoit lié d'amitié avec saint Basile, saint Athanase, Pierre et Timothée, ses successeurs. Jean et Etienne travaillèrent aussi à conserver le troupeau de saint Mélèce, qui les fit tous deux depuis évêques, Jean d'Apamée et Etienne de Germanicie. Les catholiques de la communion de saint Mélèce avoient été chassés de leurs églises, c'est-à-dire de la Palée, et d'une nouvelle que l'empereur Jovien leur avoit donnée (1). Ils s'assembloient donc au pied de la montagne voisine d'Antioche, où il y avoit des cavernes, dans lesquelles on disoit que saint Paul s'étoit autrefois caché. Là ils chantoient les louanges de Dieu et écoutoient sa parole, exposés aux pluies et aux neiges en hiver, et à d'extrêmes chaleurs en été. Toutefois, on envoya des soldats pour les en chasser; et ils s'assemblèrent au bord de l'Oronte, d'où, étant encore chassés, ils allèrent au champ d'exercices ; et delà leur vint le nom de *campenses*, que leur donnoient ceux de la communion de Paulin : encore furent-ils chassés de cette place (2). Cependant l'empereur Valens en fit tourmenter et mettre à mort plusieurs en différentes manières, mais principalement en les jetant dans l'Oronte.

XXVII. Saint Aphraate.

Le palais d'Antioche étoit sur le bord de ce fleuve, et entre deux passoit le grand chemin pour sortir à la campagne (3) Un jour l'empereur Valens, regardant du haut de sa galerie, vit un vieillard vêtu d'un méchant manteau, qui se pressoit de marcher malgré son grand âge. On lui dit que c'étoit le moine Aphraate, pour qui tout le peuple de la ville avoit une vénération merveilleuse. En effet, il avoit quitté sa solitude pour venir au secours de l'Eglise, quoique simple laïque, et alors il alloit se rendre à la place où s'assembloient les catholiques. Où vas-tu ? lui dit l'empereur, Aphraate répondit : Je vais prier pour la prospérité de votre règne. Mais, reprit Valens, tu devois demeurer chez toi et prier en secret suivant la règle monastique. Aphraate répondit : Vous dites fort bien, seigneur, je le devois ; et j'ai continué de le faire, tant que les brebis du Sauveur ont joui de la paix ; mais, dans les périls où elles sont, il faut tenter tous les moyens de les sauver. Dites-moi, seigneur, si j'étois une fille enfermée dans la maison de mon père, et que je visse le feu s'y prendre, que devrois-je faire ? demeurer assise et la laisser brûler, ou plutôt sortir de ma

(1) Basil. Ep. 324.
(2) Sup. n. 26. Socr. IV, c. 17. Greg. Nyss. in Melec. p. 1023, B. Theod. IV, . 13.
(3) Basil. Ep. 187, p. 368, A. Socr. IV, c. 2. Sozom. VI, c. 7. Sup. l. XII, n, 46.

(1) Basil. Ep. 177, 197. Facund. lib. 4, p. 1, c. 2. Theod. IV, c. 25. Id. Philos. c. 2, p. 780, etc. C. 8, p. 815.
(2) Hier. Ep. 57. Damasc. Socr. IV, c. 17.
(3) Theod. IV, Hist. c. 26. Theod. II, c. 7. Id. Philost. c. 8.

chambre, courir et porter de l'eau de tous côtés pour éteindre le feu ? C'est ce que je fais maintenant. Vous avez mis le feu à la maison de notre père, et nous courons pour l'éteindre. Ainsi parla Aphraate. L'empereur se tut. Mais un des eunuques de sa chambre dit des injures au saint vieillard du haut de la galerie, et le menaça de mort. Quelque temps après cet eunuque étant allé voir si le bain de l'empereur étoit chaud, la tête lui tourna, il se jeta dans la chaudière de l'eau bouillante ; et, comme il étoit seul, il y demeura et y périt. L'empereur envoya un autre eunuque pour l'appeler ; mais il revint dire qu'il ne trouvoit personne dans aucune des chambres. Plusieurs y accoururent, et à force de chercher dans toutes les cuves, à la fin ils trouvèrent ce misérable étendu mort. Le bruit s'en répandit dans toute la ville, et tous louoient le Dieu d'Aphraate. L'empereur épouvanté n'osa l'envoyer en exil, comme il l'avoit résolu, mais il ne laissa pas de persécuter les autres catholiques.

Saint Aphraate étoit Perse de naissance, et d'une illustre famille. S'étant fait chrétien, il quitta son pays et vint à Edesse, où il s'enferma dans une petite maison qu'il trouva hors de la ville, et y vécut dans les exercices de piété. De là il passa à Antioche, dès lors agitée par les hérétiques, c'est-à-dire sous Constantius, et se retira dans un monastère hors de la ville. Il apprit un peu de grec, et avec son langage demi-barbare, s'expliquant à grande peine, il ne laissoit pas d'être plus persuasif que les sophistes les plus fiers de leur rhétorique. Tout le monde couroit à lui, les magistrats, les artisans, les soldats, les ignorants, les savants ; les uns l'écoutoient en silence, les autres lui faisoient des questions. Nonobstant ce travail, il ne voulut jamais avoir personne avec lui pour le servir, ni recevoir rien de personne, que du pain d'un de ses amis, à quoi, dans son extrême vieillesse, il ajouta quelques herbes, et ne prenoit sa nourriture qu'après le soleil couché. Tel étoit le grand Aphraate, qui vint alors au secours de la religion, et fit ensuite plusieurs autres miracles. Théodoret qui les rapporte l'avoit vu, et avoit reçu sa bénédiction étant encore enfant.

XXVIII. Saint Julien Sabbas.

Les hérétiques firent courir le bruit que le grand Julien avoit embrassé leur communion, ce fameux solitaire de l'Osroëne, qui avoit connu par révélation la mort de l'empereur Julien (1). On le nommoit *Sabbas*, c'est-à-dire en syriaque, chenu ou vieillard. Pour dissiper cette imposture, Flavien, Diodore et Aphraate s'adressèrent à Acace, depuis évêque de Bérée, qui avoit été instruit dans la vie monastique par Astérius, disciple de Julien Sabbas. Ils persuadèrent à Acace d'aller avec Astérius trouver le saint vieillard, et de l'emmener au secours de l'Eglise. Quand ils furent arrivés auprès de lui, Astérius lui parla ainsi : Dites-moi, mon père, pourquoi souffrez-vous agréablement tant de peines ? Julien répondit : C'est que le service de Dieu m'est plus cher que mon corps et que ma vie. Je vous montrerai, dit Acace, le meilleur moyen de le servir maintenant. Quand il voulut montrer à saint Pierre comment il feroit voir qu'il l'aimoit plus que les autres, il lui dit (1) : Si tu m'aimes, pais mes brebis. Vous devez faire de même, mon père ; le troupeau est en danger, vous trahiriez la vérité par votre silence. Car votre nom sert d'appât aux ariens pour tromper les simples, et ils se vantent d'avoir votre communion.

Aussitôt que le saint vieillard eut ouï ces paroles, il prit le chemin d'Antioche, renonçant pour un temps à la solitude. Après avoir marché deux ou trois jours dans le désert, il arriva le soir à une bourgade, où une femme riche vint se jeter à ses pieds, et le supplier de loger chez elle avec sa sainte troupe. Il y consentit, quoique depuis plus de quarante ans il n'eût point vu de femmes. Pendant que celle-ci étoit occupée à servir ses hôtes, comme il étoit nuit, un fils unique qu'elle avoit, âgé de sept ans, tomba dans un puits. Cet accident fit du bruit, la mère l'apprit, mais elle commanda à tous ses gens de se tenir en repos, couvrir le puits, et continua à servir ses hôtes. Quand ils furent à table, le saint vieillard dit que l'on appelât l'enfant pour recevoir sa bénédiction. La mère dit qu'il étoit malade ; mais le saint insista et pria qu'on l'apportât. Elle déclara enfin l'accident. Julien se leva de table et courut au puits. Il le fit découvrir et apporter de la lumière ; il vit l'enfant assis sur la surface de l'eau qu'il frappoit de la main en se jouant. On attacha un homme à des cordes, on le descendit dans le puits, et il en retira l'enfant, qui aussitôt courut aux pieds du saint vieillard, disant qu'il l'avoit vu qui le soutenoit sur l'eau.

Quand il fut arrivé à Antioche, le peuple accourut de tous côtés pour le voir, et pour recevoir la guérison de diverses maladies. Il se logea au pied de la montagne dans ces cavernes, où on disoit que saint Paul s'étoit caché ; mais aussitôt il tomba malade lui-même d'une fièvre violente. Acace en étoit affligé, craignant que ceux qui venoient en foule, dans l'espérance d'être guéris, n'en fussent scandalisés. Julien lui dit : Ne vous découragez point, si ma santé est nécessaire, Dieu me la donnera incontinent. Aussitôt il se mit à prier à son ordinaire, prosterné sur les genoux, le front contre terre, demandant à Dieu de lui rendre sa santé, si elle devoit être de quelqu'utilité

(1) Theod. Philot 2 2, p 780, C Sup. liv XV, n. 48.

(1) Joan. XXI, 17.

aux assistants. Il n'avoit pas achevé sa prière, quand il lui vint tout d'un coup une grande sueur, qui emporta sa fièvre. Ensuite il guérit plusieurs malades de toutes sortes, et s'en alla à l'assemblée des catholiques. Comme il passoit devant la porte du palais, un mendiant, qui se traînoit sur son siége n'ayant point l'usage des jambes, étendit la main et l'approcha du manteau du saint vieillard. Aussitôt il fut guéri, se leva en sautant et en courant, ce qui fit assembler tout le peuple de la ville, et le champ des exercices en fut rempli; en sorte que les hérétiques furent chargés de confusion. Saint Julien guérit plusieurs autres malades qui l'attirèrent en leurs maisons, entre autres le comte d'Orient; puis il reprit le chemin de sa cellule.

Passant par la ville de Cyr, à deux journées d'Antioche, il s'arrêta dans l'église d'un martyr, où les catholiques du lieu s'assemblèrent, et prièrent Julien de les délivrer du sophiste Astérius, que les hérétiques avoient fait évêque, et envoyé chez eux pour séduire les simples. Prenez courage, dit le saint vieillard; priez Dieu avec nous, et joignez à la prière le jeûne et la mortification. Ils le firent, et le sophiste Astérius, la veille de la fête où il devoit parler, fut frappé d'une maladie qui l'emporta en un jour. Théodoret qui rapporte ces merveilles, les avoit apprises d'Acace, disciple du saint. Saint Basile secourut en cette occasion l'église d'Antioche par une lettre pleine de tendresse et de consolation (1).

XXIX. Massacre des magiciens.

Tandis que l'empereur Valens persécutoit ainsi les seuls catholiques, il laissoit aux autres l'exercice libre de leur religion, c'est-à-dire à tous les hérétiques, aux juifs et aux païens mêmes (2). Ils observoient en toute sûreté leurs cérémonies profanes, rétablies par Julien et abolies par Jovien. Pendant tout le règne de Valens, on alluma du feu sur les autels, on offrit aux idoles des libations et des victimes, on fit les festins publics dans les places, on célébra les fêtes de Jupiter et Cérès. Aux orgies de Bacchus, on vit les hommes et les femmes courir furieux, portant des peaux de chèvres, déchirant des chiens, et faisant les autres extravagances de cette fête. A la fin, toutefois, l'empereur Valens fit aussi sentir aux païens sa colère; et telle en fut l'occasion.

Comme il étoit à Antioche, on découvrit que deux prétendus devins, Hilaire et Patrice, avoient été employés pour savoir qui devoit régner après Valens (3). Etant pris tous deux et mis à la question, Hilaire dit: Nous avons fait avec des branches de laurier cette table à trois pieds, qui nous est représentée, à l'imitation du trépied de Delphes; et, après l'avoir consacrée par des charmes secrets et de longues cérémonies, nous l'avons posée au milieu d'une maison purifiée de tous côtés par des parfums. On a mis dessus un bassin rond fabriqué de divers métaux, où l'on avoit gravé dans le bord les vingt-quatre lettres de l'alphabet grec, à certaine distance l'une de l'autre. Un homme s'en est approché, vêtu de lin, avec des chaussons de même, et une bandelette autour de la tête, portant de la vervène. Après avoir invoqué par certains cantiques le dieu qui préside à la divination, c'est-à-dire Phébus, cet homme a balancé un anneau pendu à des petits rideaux par un fil très-léger. Cet anneau avoit été auparavant préparé par les mystères de l'art. Nous demandâmes qui doit succéder au règne présent, parce qu'on disoit que ce devoit être un homme accompli; et l'anneau, en sautant sur le bassin, marqua les deux syllabes *théod*, en s'arrêtant sur les quatres lettres grecques thêta, epsilon, omicron et delta. Quelqu'un des assistants s'écria que le destin marquoit Théodore. On n'en chercha pas davantage; car il étoit assez constant entre nous que c'étoit lui qu'on demandoit. Telle fut la confession d'Hilaire.

Ce Théodore tenoit le second rang entre les notaires de l'empereur, dignité très-considérable alors. Il étoit très-bien fait de sa personne, fort instruit des bonnes lettres, et accoutumé à parler à l'empereur avec une grande liberté (1). Il étoit païen: ce qui le faisoit désirer pour maître aux philosophes et autres païens indignés de l'accroissement du christianisme. Ainsi il ne faut pas s'étonner si l'anneau magique bien conduit marqua les premières lettres de son nom. L'empereur Valens, naturellement violent, ayant découvert cette conspiration, fut transporté de fureur, et ne mit point de bornes à sa vengeance. Il fit mourir tous les complices, et tous ceux qui furent même soupçonnés de l'être, les uns par le feu comme magiciens, les autres par le fer. Antioche fut, pour ainsi dire, inondée de sang. On rechercha les philosophes comme magiciens. Maxime fut accusé d'avoir eu connoissance de cette opération magique et d'avoir prédit un grand massacre, après lequel Valens périroit d'une manière extraordinaire (2). Il fut donc amené à Antioche, puis renvoyé en Asie, où le gouverneur Festus lui fit trancher la tête: et telle fut la fin du philosophe Maxime, le principal auteur de l'apostasie de l'empereur Julien. L'épouvante fut si grande parmi les philosophes, que personne n'osa plus en faire profession ni en porter l'habit; et les particuliers même quittèrent les manteaux à frange, qui pouvoient ressembler aux leurs (3).

(1) Bas. Ep. 60.
(2) Theod. IV, Hist. c. 14. Id. V, Hist. c. 21.
(3) Amm. XXIV, c. 2. Zos. IV, p. 43.

(1) Chrys. ad Jun. Vid. 104, 105. Soz. VI, c. 35.
(2) Eunap in Max. p.
(3) Soz. VI, c. 35. Socr. IX, c. 19.

On fit aussi la recherche des écrits de magie, et on brûla publiquement de grands monceaux de livres, où l'on en confondit qui ne traitoient que de lettres humaines ou de jurisprudence. Enfin l'empereur Valens étendit sa précaution, jusqu'à faire mourir plusieurs personnes considérables, dont le nom commençoit par les deux syllabes fatales Théod, c'est-à-dire les Théodores, les Théodoses, les Théodotes, les Théodules, et les autres qui portoient des noms semblables, entre autres Théodose ou Théodosiole, père de l'empereur Théodose, qui succéda effectivement à Valens. Plusieurs changèrent de nom à cette occasion.

Les magiciens furent aussi recherchés à Rome vers le même temps. Plusieurs personnes y furent accusées de ce crime l'an trois cent soixante-dix, entre autres un aruspice fameux, nommé Amantius; quelques sénateurs furent enveloppés dans cette accusation, et l'empereur Valentinien, qui étoit à Trèves, faisant la guerre aux Allemands, ayant été consulté, ordonna de faire le procès aux magiciens (1). Mais il déclara qu'il ne prétendoit pas pour cela défendre absolument l'art des aruspices, et qu'il permettoit à chacun de suivre la religion de ses ancêtres, comme il avoit déclaré dès le commencement de son règne. Il conserva aux sacrificateurs païens leurs droits et leurs exemptions, même dans les Gaules où il étoit, comme il paroît par deux lois des années trois cent soixante-onze et trois cent soixante-douze. Il souffrit à Rome l'autel de la victoire, que Constantius avoit ôté, et qui avoit été rétabli, apparemment sous Julien. Enfin Valentinien fit une loi touchant les gens de théâtre, qui marquoit peu de zèle pour la religion (2). Comme on ne recevoit point ces sortes de gens au baptême, qu'ils ne renonçassent à leur profession, l'empereur défend à la vérité d'obliger ceux qui auroient été baptisés à remonter sur le théâtre; mais en même temps il ordonne que, quand se trouvant en péril de mort ils demanderoient le baptême, on en avertît le magistrat, pour les faire visiter et voir s'ils étoient effectivement en péril. Tous les païens craignoient que les comédiens ne se fissent chrétiens en fraude des plaisirs publics. Cette loi est de l'onzième février trois cent soixante-onze. Ainsi les deux empereurs souffroient l'exercice de l'idolâtrie en Orient et en Occident.

XXX. Ordination de saint Martin.

Mais elle avoit dans les Gaules un puissant adversaire en la personne de saint Martin (3). Le siége de Tours ayant vaqué, sa vertu et ses miracles le firent désirer pour évêque. Mais comme on savoit la difficulté de le tirer de son monastère, un des citoyens, nommé Ruricius, feignit que sa femme étoit malade, et, se jetant à genoux, lui persuada de sortir. Des troupes d'habitants, qui s'étoient mises en embuscade sur le chemin, se saisirent de lui, et le conduisirent jusqu'à Tours, où étoit accourue, non-seulement du pays mais encore des villes voisines, une multitude incroyable de peuple, pour prendre part à cette élection. Tous le jugeoient très-digne de l'épiscopat, hors un petit nombre qui s'y opposoient, même des évêques. Ils disoient que c'étoit une personne méprisable par sa mauvaise mine, ses cheveux mal faits, son habit mal propre. Mais le peuple se moqua de ces reproches, les comptant plutôt pour des louanges. Il fut même frappé d'une rencontre imprévue. Le lecteur qui devoit lire ce jour-là, n'ayant pu percer la foule, un des assistants prit le psautier et lut le premier passage qu'il rencontra. C'étoit ce verset du psaume huitième: Vous avez tiré la louange de la bouche des enfants, à cause de vos ennemis, pour détruire l'ennemi et le défenseur. Car on lisoit alors ainsi, au lieu que nous lisons à présent, l'ennemi et le vengeur. Or, celui qui s'opposoit le plus à l'élection de saint Martin, étoit un évêque, nommé Défensor. Tout le peuple crut qu'il étoit marqué par ce mot du psaume, et que Dieu en avoit permis la lecture pour faire connoître sa volonté. Il s'éleva un grand cri, et le parti contraire fut confondu.

Saint Martin continua dans l'épiscopat sa manière de vivre, conservant la même humilité dans le cœur, la même pauvreté dans ses habits, sans en avoir moins d'autorité. Il demeura quelque temps dans une cellule proche de l'église. Ensuite, ne pouvant souffrir la distraction des visites qu'il recevoit, il se fit un monastère environ à deux milles hors de la ville, qui subsiste encore à présent sous le nom de Marmoutier. C'étoit alors un désert, enfermé d'un côté par une roche haute et escarpée, de l'autre par la rivière de Loire; on n'y entroit que par un chemin fort étroit. Le saint évêque y avoit une cellule de bois, plusieurs des frères en avoient de même, la plupart s'étoient logés dans des trous qu'ils avoient creusés dans le rocher, et l'on en montre encore, que l'on dit avoir été habité par saint Martin.

Il avoit là environ quatre-vingts disciples dont aucun ne possédoit rien en propre; il n'étoit permis à personne de vendre ni d'acheter, comme faisoient la plupart des moines. On n'y exerçoit autre métier que d'écrire; encore n'y appliquoit-on que les jeunes; les anciens s'occupoient à l'oraison. Ils sortoient rarement de leurs cellules, si ce n'étoit pour s'assembler dans l'oratoire. Ils mangeoient tous ensemble après l'heure du jeûne, c'est-à-dire vers le soir; ils ignoroient l'usage du vin s'ils n'y étoient contraints par infirmité. La plupart étoient vêtus de poil de chameau, c'est-à-dire

(1) Hier. Chr. an. 371. Amm. XXVIII, c. 1, p. 512. L. 10, C. Th. de Malef. Sup. n 1.
(2) L. 75, l. 77, C. Th. de Decu. lib. 12. Symm. X, Ep. 54. Sup. XIII, n. 4. L. 1, C. Theod. Scen. lib. 15.
(3) Sev. Sulp. c. 7.

de gros camelot : c'étoit un crime d'être habillé délicatement. Toutefois, il y avoit entre eux plusieurs nobles, élevés d'une manière bien différente ; et plusieurs furent évêques dans la suite. Car il n'y avoit point d'église qui ne désirât d'avoir un pasteur tiré du monastère de saint Martin.

Peu de temps après son ordination, il fut obligé d'aller à la cour de l'empereur Valentinien, dont le séjour ordinaire étoit dans les Gaules (1). Sachant que saint Martin venoit lui demander ce qu'il ne vouloit pas lui accorder, il défendit qu'on le laissât entrer dans le palais. Car, outre qu'il étoit naturellement superbe et violent, sa femme Justine, qui étoit arienne, le détournoit de rendre honneur au saint évêque. Saint Martin, ayant tenté une et deux fois en vain d'approcher de ce prince, eut recours à ses armes ordinaires. Il se revêtit d'un cilice, se couvrit de cendre, s'abstint de boire et de manger, pria jour et nuit. Le septième jour un ange lui a apparut, et lui ordonna d'aller hardiment au palais. Saint Martin y va sur la parole de l'ange ; les portes s'ouvrent, personne ne l'arrête, il arrive jusqu'à l'empereur. Ce prince, le voyant venir de loin, demanda avec emportement pourquoi on l'avoit fait entrer, et ne daigna pas se lever ; mais son siége fut couvert d'un feu qui l'en chassa promptement. Alors, reconnoissant qu'il avoit senti une vertu divine, il embrassa le saint plusieurs fois, et lui accorda tout ce qu'il désiroit, sans attendre qu'il lui demandât. Il lui donna souvent audience, et le fit souvent manger à sa table ; enfin quand il partit, il lui offrit de grands présents, que saint Martin refusa, pour conserver sa pauvreté.

XXXI. Travaux de saint Martin pour la foi.

Dans le voisinage de Tours étoit un lieu révéré par le peuple, comme la sépulture de quelque martyr. Il y avoit même un autel érigé par les évêques précédents (2). Mais saint Martin qui ne croyoit pas de léger, demandoit aux plus anciens du clergé qu'on lui fît voir le nom du martyr, ou le temps de son martyre ; et, n'en trouvant point de tradition certaine, il s'abstint pendant quelque temps d'aller à ce lieu-là, pour éviter de faire tort à la religion, ou d'autoriser la superstition. Un jour enfin il y alla avec quelques-uns de ses frères, et, se tenant debout sur le sépulcre, il pria Dieu de lui faire connoître qui y étoit enterré. Alors, se tournant à gauche, il vit près de lui une ombre sale et d'un regard farouche, à qui il commanda de parler ; l'ombre dit son nom ; et c'étoit un voleur, mis à mort pour ses crimes, que le peuple honoroit par erreur, et qui n'avoit rien de commun avec les martyrs. Saint Martin le vit seul, les autres entendoient seulement sa voix. Il fit ôter l'autel, et délivra le peuple de cette superstition.

(1) Sulp. Dialog. 2, c. 6. (2) Vita, c. 8.

Il ruina plusieurs temples d'idoles, et abattit plusieurs arbres, que les païens honoroient comme sacrés, souvent même au péril de sa vie (1). Ayant abattu un temple très-ancien, il vouloit aussi couper un pin qui étoit proche : le pontife et les autres païens s'y opposoient. Enfin ils lui dirent : Si tu as tant de confiance en ton Dieu, nous couperons nous-mêmes cet arbre, pourvu que tu sois dessous quand il tombera. Il accepta la condition ; il se laissa lier et mettre à leur gré du côté où l'arbre penchoit. Une grande foule s'assembla à ce spectacle ; les moines qui l'accompagnoient étoient saisis de crainte. L'arbre demi-coupé ayant déjà craqué, et commençant à tomber sur saint Martin, il éleva la main et fit le signe de la croix ; aussitôt l'arbre, comme repoussé par un tourbillon de vent, tomba de l'autre côté, et pensa accabler les paysans qui se croyoient le plus en sûreté. Il s'éleva un grand cri, et il n'y eut presque personne de cette prodigieuse multitude qui ne demandât l'imposition des mains pour être reçu catéchumène. Une autre fois, comme il abattoit un temple dans le pays des Éduens, c'est-à-dire dans le territoire d'Autun, une multitude de païens se jeta sur lui en furie, et le plus hardi l'attaqua l'épée à la main. Le saint ôta son manteau, et lui présenta le col à découvert ; mais le païen, ayant levé le bras, tomba à la renverse épouvanté miraculeusement, et lui demanda pardon. Un autre le voulut frapper d'un couteau comme il abattoit des idoles ; mais, dans l'action, le couteau lui échappa et disparut. D'autres fois, il persuadoit aux païens de ruiner eux-mêmes leurs temples. Avant lui, il y avoit très-peu de chrétiens dans ces quartiers de la Gaule, et il les laissa remplis de lieux de piété ; car, aux endroits où il avoit ruiné des temples, il bâtissoit aussitôt des églises ou des monastères.

Il continuoit à faire souvent de grands miracles. Il délivra du démon un esclave de Tétradius, qui avoit été proconsul (2). A Trèves, il guérit une fille paralytique prête à expirer, en lui mettant dans la bouche de l'huile bénite. A Paris, entrant dans la porte de la ville, suivi d'une grande foule, il baisa un lépreux qui faisoit horreur à tout le monde, et lui donna sa bénédiction ; aussitôt il fut guéri, et le lendemain il vint rendre grâce à Dieu dans l'église. Les filets tirés de l'habit ou du cilice de saint Martin guérissoient souvent les malades, étant attachés à leurs doigts ou à leur cou. Arborius, qui avoit été préfet, ayant sa fille malade d'une grosse fièvre quarte, lui appliqua sur la poitrine une lettre du saint, et la fièvre cessa aussitôt. Paulin, depuis illustre par sa sainteté, ayant une grande douleur à un œil,

(1) C. 10 ; c. 13 ; c. 14. (2) C. 16 ; c. 15 ; c. 19 ; c. 20 ; c. 21.

où la cataracte commençoit à se former, saint Martin lui appliqua un pinceau, et le guérit entièrement. Voilà quelques-uns de ses miracles.

XXXII. Persécution en Syrie.

Cependant, la persécution continuoit en Orient, mais avec moins de violence. Car, comme Valens étoit à Antioche, il fut harangué par le philosophe Thémistius, qui, bien que païen, l'adoucit un peu envers les catholiques (1). Il lui représenta qu'il ne falloit pas s'étonner de la diversité des sentiments qui étoient entre les chrétiens, puisqu'elle étoit petite en comparaison de la multitude et de la confusion d'opinions qui régnoient chez les Grecs, c'est-à-dire chez les païens, qui avoient plus de trois cents opinions différentes. Valens se réduisit donc à bannir les ecclésiastiques, au lieu de les faire mourir. Ainsi la persécution s'adoucit, mais elle ne cessa pas (2). Elle s'étendit par toute la Syrie, et saint Pélage, évêque de Laodicée, fut banni entre les autres. Il avoit été marié en sa jeunesse ; mais, le premier jour de ses noces, il persuada à son épouse de garder la continence ; et, comme il n'avoit pas moins cultivé les autres vertus, il fut élu évêque tout d'une voix. Il gouvernoit cette église depuis plusieurs années, et fut alors envoyé en exil en Arabie. Les églises de Chalcide et de Bérée se sentirent aussi de la persécution, et saint Basile leur écrivit des lettres pour les encourager et les consoler. Écrivant à l'église de Chalcide, il marque que la persécution n'est pas encore venue jusqu'à lui et aux églises de Cappadoce, mais que l'exemple des églises voisines la faisoit attendre incessamment (3). Il dit que non-seulement les prêtres et le clergé de Chalcide, mais les plus puissants du peuple, avoient éprouvé la tentation. L'église de Bérée lui envoya le prêtre Acace, qui en fut depuis évêque, par qui il apprit le détail de leurs souffrances, et l'union du peuple avec le clergé. Il les encourage à la persévérance, et dit que leur exemple a déjà relevé plusieurs églises.

En Palestine, Philippe, évêque de Scythopolis et successeur de Patrophile, puis Athanase, successeur de Philippe, Gémellin et plusieurs autres, prêchoient ouvertement le pur arianisme, soutenant que le fils de Dieu étoit créature, et que le Saint-Esprit n'avoit rien de commun avec la nature divine ; et, non contents d'empoisonner le pays par leurs discours, ils persécutoient les catholiques à force ouverte (4). A Jérusalem, un nommé Hilaire ou Hilarion, décrié par la communion des ariens, occupoit la place de saint Cyrille, qui vivoit encore, mais apparemment en exil. Car, après Irénée, que les ariens avoient fait évêque de Jérusalem au concile de Constantinople, en trois cent soixante (1), saint Cyrille étoit rentré dans son siége, apparemment sous Julien, mais il avoit encore été déposséde par Hilaire. A Césarée, Acace le borgne étoit mort quelques années auparavant, et saint Cyrille, qui étoit alors à Jérusalem, mit à sa place Philumène ; mais Eutychius d'Éleutéropolis, qui, bien que catholique dans le cœur, suivoit les ariens en haine de saint Cyrille, établit à Césarée un autre Cyrille, surnommé le vieux. Saint Cyrille y mit ensuite Gélase, son neveu, fils de sa sœur ; et les ariens, profitant de la division de ces trois évêques, qui se disputoient le siége de Césarée, y établirent Euzoïus, qu'il ne faut pas confondre avec Euzoïus d'Antioche. Euzoïus de Césarée travailla avec application à rétablir la bibliothèque de saint Pamphile, faisant transcrire de nouveau les livres sur du parchemin, entre autres les ouvrages d'Origène, dont il retrouva un grand nombre, et en dressa une table (2). Il étoit homme de lettres, et composa lui-même divers ouvrages. Saint Epiphane, dès lors évêque de Salamine, dans l'île de Chypre, étoit en si grande vénération, que les ariens n'osèrent l'attaquer, et il demeura paisible dans son église.

XXXIII. Persécutions à Édesse.

Saint Barses ou Barsin, après avoir vécu long-temps dans la solitude, fut évêque d'Édesse en Mésopotamie (3). Valens le relégua d'abord dans l'île d'Arade en Phénicie. Mais, ayant appris que les maladies qu'il guérissoit par sa parole lui attiroient les peuples en foule, il l'envoya en Egypte, à la ville d'Oxirinque ; et, comme sa réputation y attiroit encore tout le monde, il l'envoya en Thébaïde, à une place nommée Philo, sur la frontière des Barbares. On garda long-temps son lit à Arade ; il y étoit en grand honneur du temps de Théodoret, et plusieurs malades étoient guéris en y couchant. L'église latine honore la mémoire de saint Barses le trentième de janvier, et la grecque le quinzième d'octobre. A sa place, Valens envoya à Édesse un évêque arien ; mais tout le peuple sortoit hors de la ville, et s'assembloit dans la campagne. Valens en fut lui-même témoin, lorsqu'il vint à Édesse visiter l'église fameuse de l'apôtre saint Thomas. Il en fut si irrité qu'il frappa de sa main le préfet Modeste, parce qu'il n'avoit pas eu soin d'empêcher ces assemblées, et lui commanda de ramasser les soldats qu'il avoit sous sa charge, et ce qui se trouveroit de troupes, pour dissiper cette multitude (4). Modeste, quoiqu'arien, fit secrètement avertir les catholiques de ne se

(1) Socr. IV, c. 32. Sozom. VI, c. 36.
(2) 1. Theod. IV, c. 1.
(3) Basil ep. 297. Chal. id. ep. 298, 299. Berœens.
(4) Epiph. Hær. 73, n. 37, 38. Hier. Chro. an. 349.

(1) Sup. l. XIV, n. 23. Epiph. Hær. 73, c. 37.
(2) Hier. Epist. 141, id. de Script. Hier. Ep. 61, c. 2.
(3) Theod. Hist. IV, c. 12. Ruf. 11, c. 5.
(4) Soc. IV, c. 18. Sozom. VI, c. 18. Theod. IV, c. 16.

point assembler le lendemain au lieu où ils avoient accoutumé de prier, parce qu'il avoit ordre de l'empereur de punir ceux qui s'y trouveroient. Il espéroit par cette menace empêcher l'assemblée, et apaiser l'empereur. Mais les fidèles d'Edesse n'en furent que plus excités à s'assembler; et, dès le grand matin, ils se rendirent avec plus de diligence qu'à l'ordinaire au lieu accoutumé, et le remplirent. Le préfet Modeste, l'ayant appris, ne savoit quel parti prendre. Toutefois, il marcha vers le milieu de l'assemblée, faisant avec sa suite un bruit extraordinaire pour épouvanter le peuple. En passant dans la ville, il vit une pauvre femme qui sortoit brusquement de sa maison, sans même fermer la porte, tenant un enfant par la main, et laissant traîner son manteau négligemment, au lieu de se couvrir à la manière du pays. Elle coupa la file des soldats qui marchoient devant le préfet, et passa avec un extrême empressement. Il la fit arrêter, et lui demanda où elle alloit si vite? Je me presse, dit-elle, d'arriver au champ où les catholiques sont assemblés. Tu es donc la seule, dit Modeste, qui ne sais pas que le préfet y marche, et qu'il fera mourir tous ceux qu'il y trouvera? Oui, répondit-elle, je l'ai ouï-dire; et c'est pour cela même que je me presse, craignant de manquer l'occasion de souffrir le martyre. Mais pourquoi mènes-tu cet enfant, dit le préfet? Afin, dit-elle, qu'il ait part à la même gloire. Modeste, étonné du courage de cette femme, retourna au palais, et, en ayant entretenu l'empereur, lui persuada d'abandonner une entreprise dont le succès seroit honteux et malheureux.

Valens résolut donc d'épargner le peuple, et ordonna au préfet Modeste de prendre les prêtres et les diacres, et de leur persuader, ou de communiquer avec l'évêque arien, ou les chasser de la ville et les envoyer aux extrémités de l'empire (1). Modeste, les ayant tous assemblés, essaya de les persuader, en disant qu'il falloit être insensé pour vouloir résister à un si grand prince. Comme ils demeuroient tous en silence, le préfet s'adressa au prêtre Euloge, qui étoit leur chef, et lui demanda pourquoi il ne répondoit point. Euloge dit: Vous ne m'avez rien demandé. Toutefois, dit le préfet, il y a long-temps que je vous parle. Euloge dit: Vous parliez à tout le monde. Si vous m'interrogez en particulier, je vous dirai ma pensée. Eh bien donc, dit le préfet, communiquez avec l'empereur. Euloge répondit: Est-ce que l'empereur a reçu le sacerdoce avec l'empire? Le préfet, piqué de cette réponse, reprit: Je ne dis pas cela, impertinent; je vous exhorte à communiquer avec ceux avec qui l'empereur communique. Nous avons un pasteur, dit Euloge, et nous suivons ses ordres. Alors, le préfet les envoya en Thrace au nombre de quatre-vingts.

(1) Theod. IV, c. 17, 18.

Les grands honneurs qu'ils reçurent pendant ce voyage excitèrent la jalousie de leurs ennemis. Car les villes et les bourgades venoient au devant d'eux les féliciter sur leur victoire. Valens, en ayant reçu des plaintes, les fit séparer deux à deux, prenant soin de ne pas laisser ensemble ceux qui étoient parents. Les uns continuèrent de marcher en Thrace, d'autres furent envoyés aux extrémités de l'Arabie, d'autres dispersés dans les petites villes de Thébaïde. Euloge et Protogène furent envoyés à celle qui portoit le nom d'Antinoüs. C'étoient les deux premiers du clergé d'Édesse, qui avoient long-temps pratiqué la vie monastique, et fait de grands progrès dans la vertu (1). Ils trouvèrent que l'évêque d'Antinoüs étoit catholique, et assistèrent à ses assemblées. Mais, voyant qu'elles étoient peu nombreuses, et que la plupart des habitants étoient païens, ils s'appliquèrent à les convertir. Euloge s'enferma dans une cellule, où il prioit jour et nuit. Protogène, instruit dans les saintes lettres, et exercé à écrire en notes, ayant trouvé un lieu commode, y établit une école, où il montroit aux enfants cette manière d'écrire, et leur faisoit apprendre les psaumes de David et les passages du nouveau Testament les plus convenables. Un de ces enfants étant tombé malade, Protogène alla dans la maison, le prit par la main, et le guérit par sa prière. Les pères des autres enfants l'ayant appris, le menoient dans leurs maisons, et le prioient de secourir leurs malades; mais il refusoit de prier pour eux jusqu'à ce qu'ils fussent baptisés, et le désir de la guérison les y faisoit consentir. Si quelqu'un se convertissoit en santé, il le menoit à Euloge, frappoit à sa porte, et le prioit de lui donner le baptême. Euloge souffroit avec peine que l'on interrompît sa prière; mais Protogène lui représentoit que rien n'est préférable au salut des hommes. Tout le monde s'étonnoit de voir un homme qui savoit si bien instruire, et qui faisoit de tels miracles, céder à un autre l'honneur d'administrer le baptême. On concluoit que la vertu d'Euloge étoit encore plus éminente. Mais peut-être Protogène ne lui déféroit-il que comme au plus ancien prêtre. C'est ainsi que ces deux saints profitèrent de leur exil.

XXXIV. Mort de saint Athanase. Pierre lui succède.

L'Egypte fut en paix tant que saint Athanase vécut. Mais il mourut pendant cette persécution, et comme l'on croit le second jour de mai, l'an trois cent soixante-treize (2). Il mourut dans son lit à Alexandrie, après quarante-six ans entiers d'épiscopat, comblé de mérites et d'années. Avant qu'il expirât, on le pria de désigner son successeur, et il nomma Pierre, homme excellent, déjà vénérable par son âge

(1) Soc. IV, c. 33, 34. S. Leon. tom 3, Com. p. 1352, B.
(2) Soc IV, c. 20. Soz. VI, c. 19. Proter. Ep. ad

et ses cheveux blancs, admirable pour sa piété, sa sagesse et son éloquence, fidèle compagnon de ses travaux et de ses voyages, qui ne l'avoit abandonné dans aucun péril. Ce choix fut confirmé par les suffrages de toute l'église d'Alexandrie, du clergé, des magistrats, des nobles, de tout le peuple qui témoigna sa joie par des acclamations publiques. Les évêques voisins s'assemblèrent en diligence pour célébrer l'élection solennelle et l'ordination. Les moines quittèrent leur solitude pour y assister, et Pierre fut mis sur le trône d'Alexandrie par un consentement unanime de tous les catholiques. Il écrivit aussitôt, suivant la coutume, aux évêques des principaux siéges, et nous avons encore la réponse que lui fit saint Basile. Le pape saint Damase lui écrivit aussi des lettres de communion et de consolation, qu'il lui envoya par un diacre (1).

Mais les ariens ayant pris courage à la mort de saint Athanase, en donnèrent promptement avis à l'empereur Valens, qui étoit alors à Antioche (2). Euzoïus d'Antioche fut d'avis d'aller lui-même mettre Lucius en possession de l'église d'Alexandrie, pour laquelle on l'avoit déjà ordonné. L'empereur approuva ce voyage; le trésorier Magnus fut envoyé avec des troupes pour accompagner Euzoïus, et cependant on écrivit au nom de l'empereur à Pallade, préfet d'Egypte, et aux troupes qui y étoient, pour chasser Pierre. Pallade, qui étoit païen et avoit souvent cherché l'occasion de nuire aux chrétiens, accepta volontiers la commission. Il assembla aussitôt une troupe de juifs et de païens, qu'il gagna par argent et par promesses; et, venant à l'église de saint Théonas, il l'environna, et manda à Pierre d'en sortir s'il n'en vouloit être chassé par force. Pierre se retira, et cette foule d'infidèles étant entrée dans l'église, on y entendit retentir les louanges des idoles, des battements de mains, des voix insolentes et des paroles infâmes contre les vierges consacrées à Jésus-Christ (3). Les gens de bien se bouchoient les oreilles; mais ces insolents ne se contentèrent pas des paroles, ils déchirèrent les habits de ces vierges; et, les ayant dépouillées toutes nues, ils les menèrent en triomphe par la ville, et si quelqu'un vouloit parler pour arrêter leur emportement, il n'en remportoit que des coups. Plusieurs de ces vierges furent violées, plusieurs furent assommées à coups de bâton sur la tête, et on ne permettoit pas même d'enterrer leurs corps. L'Église honore comme martyrs ceux qui furent tués en cette occasion dans l'église de saint Théonas.

Ce qui parut le plus insupportable aux chrétiens, fut la profanation des autels. Les infidèles y firent monter comme sur un théâtre un jeune garçon qui déshonoroit son sexe par sa vie infâme, fardé avec du rouge aux joues et du noir aux sourcils, déguisé en femme à la manière des idoles, c'est-à-dire apparemment vêtu en Bacchus. Ce bouffon commença à danser sur l'autel, se tournant légèrement, et gesticulant des mains de côté et d'autre. Cependant les assistants éclatoient de rire, et proféroient des blasphèmes. Ensuite un autre, très-connu pour ses infamies, se dépouilla tout nu, et monta dans le trône épiscopal, comme pour prêcher. Il commença en effet à haranguer en termes infâmes, enseignant l'impiété, louant la débauche, l'impudicité, les excès de bouche, le larcin, et prétendant montrer l'utilité de tous ces crimes en dérision de la morale chrétienne.

Quelque temps après, Lucius arriva d'Antioche avec Euzoïus et le comte Magnus. Lucius étoit d'Alexandrie, et y avoit été ordonné prêtre par le faux évêque George, à qui les ariens l'avoient destiné pour successeur. Ils voulurent faire approuver leur choix par l'empereur Jovien, qui rejeta Lucius avec mépris (1). Ensuite il fut sacré évêque à Antioche ou ailleurs, hors de l'Egypte, ayant acheté l'épiscopat comme une charge séculière. Magnus étoit trésorier de la maison de l'empereur, qui, ayant brûlé l'église de Béryte sous le règne de Julien, avoit été obligé, du temps de Jovien, à la rebâtir à ses dépens; encore en avoit-il pensé perdre la tête. Lucius vint donc prendre possession de l'église d'Alexandrie, accompagné du gouverneur Pallade, du comte Magnus, de leurs appariteurs et leurs soldats, et d'une troupe de païens qui lui applaudissoient, et lui disoient en face: Tu es le bien venu, évêque, qui ne reconnois point le fils; Sérapis te favorise, et t'a conduit ici.

XXXV. Persécution en Égypte.

En même temps, le comte Magnus fit prendre dix-neuf, tant prêtres que diacres, dont quelques-uns avoient plus de quatre-vingts ans; et, les ayant fait amener devant son tribunal comme des criminels, il leur disoit à haute voix: Cédez, misérables, cédez à l'opinion des ariens. Quand votre religion seroit véritable, Dieu vous pardonnera d'avoir cédé à la nécessité. Il ajoutoit d'un côté les promesses de la part de l'empereur, et de l'autre les menaces. Ils lui répondirent: Cessez vous-même de vouloir nous épouvanter par de vains discours. Nous n'adorons pas un Dieu nouveau; nous ne croyons pas qu'il ait jamais été sans sagesse, que tantôt il soit père et tantôt ne le soit pas, ni que le fils soit temporel. Nos pères assemblés à Nicée ont anathématisé cette erreur, en confessant que le fils est consubstantiel au père. Après qu'ils eurent ainsi parlé, le comte Magnus les fit mettre en prison,

(1) Bas. Ep. 320.
(2) Soc. IV, c. 21. Soz. VI, c. 20. Theod. IV, c. 20.
(3) Theod. IV, c. 22. Martyr. Rom. 13 mai.

(1) Sup. l. XV, n. 56.

et les y retint plusieurs jours, espérant les faire changer. Ensuite il les fit fouetter et tourmenter en présence du peuple qui gémissoit ; puis, ayant fait dresser son tribunal dans un bain public proche du port, entouré de juifs et d'infidèles apostés pour crier contre les saints confesseurs, il les condamna au bannissement et les envoya à Héliopolis de Phénicie, dont tous les habitants étoient idolâtres, et ne pouvoient même souffrir le nom de Jésus-Christ. Il les fit embarquer sur-le-champ, les pressant lui-même l'épée à la main, sans leur donner le temps de prendre les choses nécessaires, sans attendre que la mer qui étoit agitée devînt calme, et sans être touché des cris et des larmes de tout le peuple catholique.

Le préfet Pallade fit mettre en prison plusieurs personnes qui osoient pleurer, et, après les avoir déchirées de coups, il les envoya travailler aux mines ; ils étoient au nombre de vingt-trois moines pour la plupart. Avec eux on prit le diacre que le pape Damase avoit envoyé de Rome, pour porter ses lettres à l'archevêque Pierre. Il fut mené publiquement par les bourreaux, les mains liées derrière le dos ; et, après avoir souffert quantité de coups de fouets, de pierres et de lanières plombées, il s'embarqua avec les autres, sans autres provisions que le signe de la croix qu'il fit sur son front, et fut conduit aux mines de cuivre de Phennesse. On fit mourir dans les tourments jusqu'à de tendres enfants, et on ne permit pas même à leurs parents de leur donner la sépulture. Au contraire, on trancha la tête à ceux qui compatissoient à leur douleur. Euzoïus, ayant réussi dans son entreprise, et mis les ariens, quoiqu'en petit nombre, en possession des églises d'Alexandrie, laissa cette ville tout en larmes, et s'en retourna à Antioche(1).

Peu de temps après l'entrée de Lucius, il vint un ordre de l'empereur, pour chasser d'Alexandrie et de toute l'Egypte ceux qui croyoient le consubstantiel, en un mot, de poursuivre tous ceux que Lucius indiqueroit. La persécution fut violente ; on trainoit les catholiques devant les tribunaux, on les emprisonnoit, on les mettoit à la torture. D'Alexandrie on passa au reste de la province (2). Le comte Magnus prit plusieurs évêques, qui furent persécutés en différentes manières. Onze entre autres, qui, avant leur épiscopat, avoient depuis l'enfance exercé la vie monastique dans le désert, furent relégués à Diocésarée de Palestine, qui n'étoit habitée que par des juifs (3). Les principaux étoient Euloge, qui avoit déjà été banni sous le règne de Constantius, aussi bien qu'Adelphius, évêque d'Onuphis, et Ammonius, évêque de Pacnémoune : ces deux derniers avoient assisté au concile d'Antioche en trois cent soixante-deux. Isidore, évêque d'Hermopole, que l'église latine honore le deuxième de janvier (1). Quelques clercs et quelques moines catholiques, se trouvant à Antioche, portèrent leurs plaintes à l'empereur Valens des violences que l'on exerçoit en Egypte. Mais, étant prévenu par les ariens, il envoya ces catholiques près de Néocésarée de Pont, où la rigueur du climat les fit bientôt mourir.

Entre les évêques que l'on bannit comme ennemis de l'arianisme, saint Mélas de Rhinocorure est remarquable (2). Ceux qui vinrent pour le prendre le trouvèrent qui préparoit les lampes de l'église, comme le dernier de ses ministres, ceint d'un tablier gras, et portant des mèches. On lui demanda où étoit l'évêque. Il est ici, dit-il, et je vous ferai parler à lui. Aussitôt, jugeant que ces gens étoient fatigués du chemin, il les mena dans la maison épiscopale, mit une table devant eux, et leur servit à manger de ce qui se trouva. Après qu'ils eurent mangé, il leur dit que c'étoit lui. Eux, fort surpris, lui avouèrent le sujet de leur voyage ; mais ils lui donnèrent la liberté de se retirer, tant ils avoient conçu de respect pour sa vertu. Il aima mieux souffrir le même traitement que les autres catholiques, et accepta volontiers l'exil. Il avoit acquis toutes ces vertus dans la profession monastique, qu'il avoit exercée depuis la jeunesse. Son frère, Solon, auparavant marchand, ayant embrassé le même genre de vie, profita si bien sous sa conduite, qu'il fut après lui évêque de Rhinocorure. Ces deux frères eurent des successeurs dignes d'eux ; et Sozomène témoigne que leurs saintes instructions duroient encore de son temps, et que le clergé de cette église vivoit en communauté. L'Eglise honore saint Mélas le treizième de janvier (3).

XXXVI. Moines persécutés.

Lucius s'appliqua particulièrement à persécuter les moines d'Egypte, connoissant leur attachement pour la doctrine catholique et leur autorité sur le peuple, qui, ne sachant pas disputer sur les mystères, étoit persuadé que la vérité se trouvoit du côté de ces saints, si éclatants par leurs vertus et par leurs miracles (4). Lucius donc, désespérant de les persuader, essaya de les réduire par force, mais il n'y réussit pas. Il alla lui-même les poursuivre dans leurs déserts avec le duc d'Egypte et une grande multitude de soldats. On les trouvoit faisant leurs exercices ordinaires, priant, guérissant des malades, chassant des démons. Quelques-uns d'entre eux attendoient l'insulte des soldats, quand on leur apporta un homme qui depuis long-temps avoit les jointures des pieds tellement desséchées, qu'il ne

(1) Soz VI, c. 19.
(2) Soc. IV, c. 21, 24. Theod. IV, c. 22
(3) Epiph. Hær. 72, n. 10. Sup. l. XIII, n. 33. Athan. t. 1, p. 155.

(1) Pallad. Laus. c. 11, 7. Martyr. Theod. IV, c. 22.
(2) Soz. VI, c. 31.
(3) Martyr. Rom.
(4) Ruf. 11, c. 3, 4. Sozom. IV, c. 20.

pouvoit se tenir debout. Ils l'oignirent d'huile, et lui dirent : Au nom de Jésus-Christ que Lucius persécute, lève-toi et retourne en ta maison, et il fut guéri sur-le-champ. Les persécuteurs, sans être touchés de ces miracles, troubloient les saints moines dans leurs prières et les chassoient de leurs retraites ordinaires. Enfin ils en vinrent jusqu'à employer contre eux les fouets, les pierres et les armes ; mais ils n'étendoient pas seulement la main pour arrêter les coups, toujours prêts à présenter leurs têtes aux épées plutôt que d'abandonner la foi de Nicée. Lucius, voyant qu'il ne pouvoit vaincre cette multitude de saints, conseilla au duc d'Egypte de bannir les abbés qui les conduisoient (1).

On prit les deux Macaires, Isidore et quelques autres, et, les ayant enlevés de nuit, on les mena dans une île environnée de marais, où il n'y avoit que des infidèles attachés à leurs anciennes superstitions, et où jamais l'Evangile n'avoit été annoncé (2). Il y avoit un temple d'idoles, dont le sacrificateur étoit honoré comme un dieu. Lorsque la barque qui portoit les confesseurs fut près de terre, la fille du sacrificateur fut saisie du démon et courut furieuse vers le rivage où les rameurs abordoient. Comme elle couroit en criant, plusieurs personnes étonnées de ce prodige la suivirent. Quand elle fut prête du bateau, elle commença à crier à haute voix : O que vous êtes puissants, serviteurs du grand Dieu ! O serviteurs de Jésus-Christ ! vous nous chassez partout, des villes, des villages, des montagnes, des déserts. Nous espérions être à couvert de vos attaques dans cette petite île ; c'est notre ancienne habitation, nous n'y nuisons à personne, nous y sommes inconnus ; mais si vous la voulez encore, prenez-la, nous nous retirons, nous ne pouvons résister à votre vertu. Les démons, ayant ainsi parlé, jetèrent la fille par terre et se retirèrent. Les saints moines la relevèrent et la remirent en pleine santé de corps et d'esprit. Les assistants, et son père tout le premier, se jetèrent aux pieds des saints et les prièrent de les instruire, et, après les préparations nécessaires, ils reçurent le baptême et changèrent leur temple en église. Ainsi furent convertis tous les habitants de cette île. La nouvelle en étant venue à Alexandrie, le peuple vint en foule faire des reproches à Lucius, craignant que la colère de Dieu ne tombât sur eux si on ne relâchait ces saints. Lucius eut peur d'une sédition, et donna ordre secrètement que ces saints moines retournassent à leurs cellules.

Isidore et les deux Macaire, qui sont nommés dans ce récit, étoient des plus illustres solitaires de toute l'Egypte. Isidore, dans sa première jeunesse, avoit mené la vie ascétique sur le mont de Nitrie (3). C'étoit un lieu fameux entre les solitudes d'Egypte, qui avoit pris son nom d'un village voisin, où l'on amassoit du nitre, à quarante milles d'Alexandrie, qui font environ treize lieues, au delà du lac Mœris, vers le midi. Cinq mille moines y habitoient dispersés différemment en cinquante maisons ou environ. Les uns demeuroient seuls, les autres deux ou trois ensemble ou en plus grand nombre, car chacun menoit la vie qu'il vouloit, selon ses forces, quoiqu'ils fussent tous très-unis par la charité. Saint Isidore fit le voyage de Rome avec saint Athanase, et y fut connu des personnes les plus illustres ; il fut prêtre et gouverna l'hôpital d'Alexandrie. Il avoit des sœurs vierges, qui vivoient dans une communauté de soixante-dix filles, et, quoiqu'il fût riche, il ne leur laissa rien en mourant.

XXXVII. Les deux Macaire.

Les deux Macaire étoient celui d'Egypte et celui d'Alexandrie. L'Egyptien ou l'ancien fut le premier qui habita le désert de Scétis. Dès sa jeunesse il fit paroître une telle discrétion, qu'on le nomma l'enfant vieillard, et, à l'âge de quarante ans, il reçut le don des miracles pour chasser les démons et délivrer les possédés (1). Il fut ordonné prêtre et vécut jusqu'à l'an trois cent quatre-vingt-onze. On remarquoit trois morts qu'il avoit ressuscités, un entre autres pour convaincre un hérétique hiéracite qui nioit la résurrection. Saint Macaire d'Alexandrie demeuroit tantôt à Nitrie, tantôt à Scétis, une journée au delà, et fut prêtre du monastère des Celles, au delà du mont de Nitrie, à dix milles ou trois lieues (2). On avoit ainsi nommé ce lieu à cause de la multitude des cellules qui y étoient répandues, mais si éloignées, que de l'une à l'autre on ne pouvoit se voir ni s'entendre. Les moines qui les habitoient s'assembloient dans l'église la samedi et le dimanche. Si quelqu'un y manquoit, on jugeoit qu'il étoit malade ; les autres l'alloient voir et lui portoient des rafraîchissements : ils ne se visitoient point hors de ce cas, et un grand silence régnoit dans ce désert.

Saint Macaire d'Alexandrie est fameux pour sa mortification. Ayant un jour désiré de manger des raisins, on lui en envoya de très-beaux, mais il les envoya à un autre moine qui étoit malade. Celui-ci, par le même esprit, les envoya à un autre, et ce troisième à un quatrième. Il se les envoyèrent ainsi tous jusqu'au dernier, qui les rapporta à saint Macaire sans savoir qu'ils fussent venus de lui. Pendant sept ans, il ne mangea rien qui eût passé par le feu ; pendant trois ans, il vécut de quatre ou cinq

(1) Socr. IV, c. 22, 25.
(2) Theod. IV, c. 14.
(3) Pall. Laus. c. 1 ; id. c. 7, 14. Vitæ Patr. c. 21.

(1) Sup. l. XIII, n. 38. Pall. Laus. c. 19. Vitæ Patr. c. 28.
(2) Sup. l. VII, n. 26. Vitæ Patr. c. 29. Pall. c. 20. Vitæ Patr. c. 22. Pall. c. 69.

onces de pain trempé dans l'eau. Pour vaincre le sommeil, il passa vingt jours et vingt nuits à découvert, exposé à l'ardeur du soleil d'Egypte et au froid de la nuit, qui est tel que la règle de saint Pacôme ordonne d'allumer du feu.(1), Saint Macaire ayant ouï louer l'institut du monastère de Tabenne, prit l'habit d'un ouvrier, traversa le désert de quinze jours de chemin, et se présenta à saint Pacôme, le priant de le recevoir. Saint Pacôme lui dit : Vous êtes trop âgé pour entreprendre notre manière de vivre ; c'est tout ce que peuvent faire ceux qui s'y exercent dès la jeunesse : vous en serez choqué et vous retirerez, nous chargeant de malédictions. Saint Macaire continua de postuler sept jours durant sans manger, et lui dit enfin : Recevez-moi, mon père ; si je ne fais comme les autres, vous me chasserez. Saint Pacôme persuada aux frères de le recevoir. Or ils étoient quatorze cents dans ce monastère.

Après qu'il y eut été quelque temps, le carême vint. Saint Macaire vit que les frères pratiquoient diverses austérités : l'un mangeoit le soir, l'autre au bout de deux jours, l'autre au bout de cinq, l'autre étoit debout toute la nuit, et demeuroit tout le jour assis à travailler. Macaire, ayant fait tremper des branches de palmier pour les mettre en œuvre, se tint debout en un coin, et demeura en cette posture pendant tous les quarante jours, jusqu'à Pâques, sans prendre ni pain ni eau, ni se mettre à genoux, ni s'asseoir, ni se coucher. Seulement, pour toute nourriture, il prenoit le dimanche quelques feuilles de chou crues pour paroître manger et fuir la vanité; les autres jours il demeuroit en silence, priant et travaillant. Les moines, l'ayant vu, en murmurèrent, et dirent à saint Pacôme : D'où nous avez-vous amené cet homme sans corps pour nous condamner? Chassez-le, où nous sortirons tous. Saint Pacôme pria Dieu de lui faire connoître qui il étoit, et, ayant appris par révélation que c'étoit saint Macaire, il le prit par la main, le mena à l'oratoire où étoit l'autel, l'embrassa et lui dit : Vous êtes Macaire, et vous me l'avez caché. Il y a long-temps que j'ai ouï-parler de vous et que je désirois vous voir. Je vous remercie d'avoir humilié mes enfants, mais vous nous avez assez édifiés ; retirez-vous, je vous prie, et priez pour nous. Ainsi saint Macaire s'en retourna. Il fit un grand nombre de miracles sur des malades et des possédés.

XXXVIII. Saint Moïse, évêque des Sarrasins.

Les Sarrasins faisoient la guerre aux Romains sous la conduite de la reine Mavia, ou plutôt Maouvia, déjà chrétienne(2). L'empereur Valens, assez pressé d'ailleurs, fit la paix avec elle; mais elle mit entre les conditions du traité que l'on donneroit pour évêque à son peuple un moine de la même nation, nommé Moïse, célèbre par ses vertus et ses miracles, qui habitoit dans le désert, aux confins de l'Egypte et de la Palestine. Les généraux de l'armée romaine accordèrent volontiers cette condition, et, quand ils en eurent donné avis à Valens, il commanda que Moïse fût mené promptement à Alexandrie pour y recevoir l'imposition des mains, suivant la coutume, parce que c'étoit l'église la plus proche. Les généraux prirent donc Moïse dans son désert et le menèrent à Lucius; mais Moïse, lui étant présenté, lui dit en présence des magistrats et de tout le peuple assemblé : Arrêtez! je ne suis pas digne de porter le nom d'évêque ; mais, si j'y suis appelé tout indigne que je suis pour le bien des affaires publiques, je prends à témoin le créateur du ciel et de la terre que je ne recevrai point l'imposition de vos mains souillées du sang de tant de saints. Lucius lui répondit : Si vous ignorez encore quelle est ma foi, vous n'avez pas raison de vous éloigner de moi sur des calomnies; apprenez-la donc de ma bouche, et jugez-en par vous-même. Votre foi, répondit Moïse, me paroît très-clairement; les évêques, les prêtres et les diacres exilés, envoyés parmi les infidèles, condamnés aux mines, exposés aux bêtes ou consumés par le feu, sont des preuves de votre créance : les yeux sont des témoins plus fidèles que les oreilles. Moïse, ayant ainsi parlé, protesta avec serment que jamais il ne recevroit d'ordination par les mains de Lucius.

Lucius l'eût volontiers fait mourir; mais il falloit contenter la reine des Sarrasins. On mena donc Moïse, selon son désir, aux évêques catholiques, relégués sur la montagne ; il reçut d'eux l'imposition des mains, et conserva toujours avec eux la communion. Il trouva peu de chrétiens chez les Sarrasins ; mais il en convertit un grand nombre par ses instructions et par ses miracles. Il les maintint en paix avec les Romains, à qui la reine Maouvia fut toujours fidèle. L'Eglise honore la mémoire de saint Moïse, le septième de février. Saint Hilarion avoit déjà converti quelques Sarrasins; et un saint moine en avoit converti une tribu entière, obtenant par ses prières un fils à leur prince, nommé Zocom (1). Mais la plus grande partie de cette nation très-nombreuse étoit encore idolâtre.

XXXIX. État de l'église romaine.

Cependant Pierre, l'évêque légitime d'Alexandrie, écrivit après sa retraite à tous les évêques catholiques une grande lettre, où il dépeignoit pathétiquement toutes les violences commises à Alexandrie, et une partie de la

(1) Reg. c. 5.
(2) Soc. IV, c. 36. Soz. VI, c. 38. Theod. IV, c. 25, Ruf. 11, c. 6.

(1) Martyrol. Sup. liv. XII, n. 18. Sozom. VI, c. 30.

persécution exercée dans le reste de l'Egypte(1). Ensuite il passa la mer, et se retira à Rome près le pape saint Damase, qui le reçut charitablement. Pour mettre devant les yeux des Romains les cruautés exercées en cette occasion (2), Pierre leur présenta un habit sanglant, qui tira les larmes de tout le monde. Il demeura environ cinq ans à Rome, jusqu'en trois cent soixante-dix-huit.

Le pape saint Damase étoit toujours inquiété par les schismatiques du parti d'Ursin, malgré la protection de l'empereur Valentinien. Après qu'Ursin eut été chassé de Rome, et envoyé en exil dans les Gaules sur la fin de l'année trois cent soixante-sept, ceux de son parti, n'osant s'assembler dans la ville à cause des défenses du préfet Olybrius, s'assembloient hors des murs, et en très-grand nombre (3). Aginatius, qui étoit à Rome vicaire du préfet du prétoire, en écrivit à l'empereur Valentinien, qui envoya à Olybrius et à Aginatius chacun un rescrit, portant défense aux schismatiques de s'assembler dans l'étendue de vingt milles près de Rome. Olybrius étoit préfet de Rome en trois cent soixante-neuf, ayant succédé à Prétextat. Mais deux ans après, sous la préfecture d'Ampélius, c'est-à-dire en trois cent soixante-onze, l'empereur Valentinien permit à Ursin, avec sept des siens, de sortir du lieu de leur exil, et d'aller où il voudroit, pourvu qu'il ne mît le pied ni à Rome, ni dans les régions suburbicaires, ce qui ne peut guère signifier en cet endroit que le voisinage de Rome (4). Cet ordre fut adressé à Ampelius, et séparément à Maximin, vicaire de Rome, et successeur d'Aginatius. Il ne paroît pas qu'Ursin et son parti ait fait du bruit pendant le reste de la vie de Valentinien.

Mais les lucifériens, autres schismatiques, tenoient toujours à Rome des assemblées, et ils semblent être compris dans un rescrit adressé à Simplicius, vicaire de Rome après Maximin, en trois cent soixante-quatorze (5). Par ce rescrit, l'empereur ordonne que tous ceux qui feront des assemblées illicites avec mépris de la religion, seront bannis à cent milles de Rome, et que ceux qui ont été condamnés par le jugement des évêques catholiques, ne pourront retourner aux églises qu'ils ont corrompues, ni demander à l'empereur la révision de leurs procès (6). Ce fut apparemment en exécution de ce rescrit que Damase fit prendre un prêtre luciférien, nommé Macaire, qui tenoit une assemblée de nuit dans une maison particulière. Il fut envoyé en exil aussi bien que quelques autres lucifériens, prêtres et laïques. Toutefois, Damase ne put empêcher qu'ils n'eussent à Rome un évêque, nommé Aurélius, qui y demeura jusqu'à sa mort, et eût pour successeur Ephésius, qui subsista aussi à Rome malgré les poursuites de Damase. L'évêque le plus fameux de ce parti étoit Grégoire d'Elvire ou Elibéris, dans l'Espagne Bétique, dont saint Eusèbe de Verceil avoit loué la fermeté (1). Les lucifériens lui attribuoient le don des miracles, et rendoient cette raison de ce qu'il n'avoit jamais été exilé : comme si l'on eût craint en l'attaquant d'attirer la colère de Dieu. Il vécut jusqu'à la dernière vieillesse, et composa divers traités d'un style assez médiocre (2).

Les donatistes avoient aussi un évêque à Rome, qui assembloit son petit troupeau hors de la ville, dans la caverne d'une montagne, d'où leur vint le nom de montenses. On les nommoit aussi cutzupites. Les donatistes envoyoient d'Afrique ce prétendu évêque de Rome, ou bien leurs évêques alloient l'ordonner sur les lieux (3). On en compte jusqu'à six de suite, qui occupèrent le siége de cette caverne, savoir : Victor, envoyé d'Afrique vers le commencement de ce siècle, Boniface, Encolpius, Macrobe, Lucien, Claudien (4). Les donatistes avoient encore un évêque en Espagne, qui gouvernoit la maison et les terres d'une femme de qualité ; et un autre dans un lieu inconnu hors de l'Afrique. Ils furent protégés en Afrique par Gildon, frère de Firmus, roi de Mauritanie, qui se révolta contre l'empereur Valentinien, et dont Gildon releva le parti après sa défaite (5). Un évêque donatiste, nommé Optat, l'accompagnoit dans ses violences, ce qui le fit nommer Optat Gildonien.

XL. Saint Optat écrit contre les donatistes.

Saint Optat, évêque de Milève, qui nous a conservé les noms des évêques donatistes de Rome, écrivoit en ce temps sous Valentinien ; et voici l'occasion qui le fit écrire. Parménien, évêque donatiste de Carthage et successeur de Donat, ayant écrit contre l'Eglise, plusieurs catholiques avoient désiré une conférence des deux partis ; mais les donatistes l'avoient refusée, ne voulant pas même parler aux catholiques, ni approcher d'eux sous prétexte de ne pas communiquer avec les pécheurs (6). Optat répondit donc par écrit à Parménien, ne le pouvant faire autrement, et montra qu'il avoit avancé plusieurs choses avantageuses à l'église catholique, plusieurs contraires à son parti, plusieurs en apparence contraires à l'Eglise, mais fausses en effet, entre autres que l'Eglise

(1) Theod. IV, c. 21. Soc. IV, c. 22.
(2) Greg. Naz. Or. 23. p. 418, D.
(3) Sup. n. 19.
(4) Reser. ap. Baron. an. 369, init. Ap. Baron. an. 371, init.
(5) L. 1, Cod. Th. de His qui lat. IX, 29.
(6) Reser. Gratiani. to. 2, Conc. p. 1004. Libell. Marc. et Fausti, p. 65, 66, etc.

(1) P. 69; p. 65; p. 69. Sup. l. XIV, n. 24. Lib. Marc. p. 37, ibid. p. 40.
(2) Hier. Script. Greg. Bœt.
(3) Optat. lib. II. Sup. l. X, n. 26.
(4) Epist. Conc. Ro. tom. 2, Conc. p. 1002, C. Aug. de Hæres. c. 69.
(5) Id. Epist. 53, al. 165. Aug. II, cont. Petit. c. ult. Id. III, cont. Gres. c. 63, n. 70.
(6) Hier. Script. Sup. l. XI, n. 46. Optat. lib. 1.

avoit demandé des soldats contre eux, ce qu'Optat nie absolument.

L'ouvrage est divisé en six livres; car saint Jérôme n'en reconnoît pas davantage, et on doute que celui qui passe aujourd'hui pour le septième soit du même auteur. Dans le premier, saint Optat fait l'histoire du schisme des donatistes, commencé un peu plus de soixante ans auparavant, à l'occasion de ceux qui, étant tombés dans la persécution de Dioclétien, avoient été nommés traditeurs. Il conduit cette histoire jusqu'à la justification de Félix d'Aptonge (1). Pour montrer quels sont les schismatiques, il dit ces paroles remarquables : Ce n'est pas Cécilien qui s'est séparé de Majorin, son aïeul, c'est Majorin qui s'est séparé de Cécilien. Cécilien n'a pas quitté la chaire de Pierre ou de Cyprien, mais Majorin dont tu tiens la chaire, qui n'avoit point d'origine avant Majorin même (2). Dans le second livre, supposant comme un principe accordé entre les chrétiens qu'il n'y a qu'une église, il montre, par la succession de l'église romaine, que c'est la catholique, et dit : Tu ne peux nier que dans la ville de Rome la chaire épiscopale a été donnée à Pierre le premier, qui s'y est assis, lui qui étoit le chef de tous les apôtres, afin que tous gardassent l'unité par cette chaire unique; que chaque apôtre ne prétendît pas avoir la sienne, et que celui qui élèveroit une autre chaire fût schismatique et pécheur. Donc, dans cette chaire unique, Pierre s'est assis le premier : Lin lui a succédé, à Lin Clément, à Clément Anaclet, puis Evariste, Sixte, Télesphore, Hygin, Anicet, Pie, Soter, Eleuthère, Victor, Zéphyrin, Calliste, Urbain, Pontien, Anthérus, Fabien, Corneille, Lucius, Etienne, Sixte, Denis, Félix, Eutychien, Caïus, Marcellin, Marcel, Eusèbe, Miltiade, Sylvestre, Marc, Jules, Libère, Damase, qui est aujourd'hui, notre confrère : avec qui tout le monde est en communion comme nous, par le commerce des lettres formées. Montrez l'origine de votre chaire, vous qui voulez vous attribuer l'Eglise. Vous prétendez aussi avoir quelque part à la ville de Rome, mais si l'on demande à Macrobe où il est assis, peut-il dire qu'il est assis dans la chaire de Pierre? Je ne sais s'il l'a jamais vue : il n'a jamais approché de son tombeau, où l'on voit les monuments des deux apôtres : dites s'il a pu y entrer et y offrir le sacrifice. Il faut que votre confrère Macrobe avoue qu'il est assis où étoit autrefois Encolpius, et, si on pouvoit interroger Encolpius, il diroit qu'il a succédé à Boniface de Balles ; qu'il auroit pu dire qu'il avoit succédé à Victor de Garbe, envoyé d'Afrique par les vôtres, il y a long-temps, pour un petit nombre d'errants. Que veut dire cela, que votre parti n'a pu avoir à Rome d'évêque romain, et que ceux qui se sont succédé dans cette ville sont Africains et étrangers : l'imposture n'est-elle pas manifeste ?

Les donatistes reprochoient aux catholiques d'avoir exercé des violences contre eux. Saint Optat le nie formellement, et défie Parménien de marquer aucun évêque, ou aucun autre ministre de l'Eglise en particulier qui les ait persécutés. Au contraire, il fait tomber ce reproche sur les donatistes, et rapporte au long les cruautés qu'ils exercèrent du temps de Julien. Et comme le prétexte des donatistes étoit le voyage de Paul et de Macaire, envoyés en Afrique par l'empereur Constant pour procurer l'unité, saint Optat emploie le troisième livre à justifier l'Eglise des violences exercées en cette occasion (1). Il montre que les donatistes se les sont attirées, et que l'Eglise n'y a pris aucune part. Nous ne l'avons, dit-il, ni désiré, ni conseillé, ni su; nous n'y avons point coopéré. En parlant des discours séditieux du faux évêque Donat et de la soumission due aux puissances, il dit que l'état n'est pas dans l'Eglise, mais l'Eglise dans l'état, c'est-à-dire dans l'empire romain (2). Et ensuite, il n'y a au-dessus de l'empereur que Dieu seul, qui a fait l'empereur : ainsi Donat, s'élevant au-dessus de l'empereur, semble avoir excédé les bornes de l'humanité et s'estimer un Dieu.

Dans le quatrième livre, ces paroles sont remarquables touchant le péché originel : Personne n'ignore que tout homme qui naît, quoiqu'il naisse de parents chrétiens, ne peut être sans l'esprit du monde, qui doit nécessairement être chassé de l'homme avant le bain salutaire. C'est ce que fait l'exorcisme, par lequel l'esprit immonde est chassé. Dans le cinquième livre, il traite du baptême, et montre que sa validité ne dépend point de la dignité du ministre. Les ouvriers, dit-il, changent et se succèdent les uns aux autres, mais les sacrements ne peuvent changer. Ils sont saints par eux-mêmes, et non par les hommes (3). Dans le sixième livre, il relève les sacriléges que les donatistes avoient commis dans les églises des catholiques sous le règne de Julien. On y voit que les autels étoient de bois, et qu'on les couvroit d'un linge pour la célébration des mystères. Mais surtout l'on y voit très-clairement le grand respect que les fidèles portoient aux autels et aux vases sacrés; qu'ils tenoient l'eucharistie pour un véritable sacrifice, croyant que l'on attiroit sur l'autel le Saint-Esprit, et que le corps de Jésus-Christ y étoit présent comme sur la croix, où les juifs le firent mourir ; qu'ils regardoient comme des crimes énormes de renverser les autels, de rompre ou d'appliquer à des usages profanes les calices qui avoient porté le sang de Jésus-Christ (4).

(1) Sup. l. IX, n. 34. Sup. l. X, n. 12.

(2) P. 439, Bibl. PP. P. 446, E.

(1) Sup. l. XV, n. 32. Sup. l. XII, n. 48.

(2) P. 457, A; p. 458, D; p. 459, B.

(3) P. 469, D; p. 474, E.

(4) Sup. l. XV, n. 32. L. VI, init. p. 479, E; 480, A.

XLI. Lois de Valentinien.

Ce fut contre les donatistes que l'empereur Valentinien adressa une loi à Julien, proconsul d'Afrique, portant que celui qui auroit rebaptisé seroit réputé indigne du sacerdoce. Cette loi est datée de Trèves, le dixième des calendes de mars, sous le quatrième consulat de Valentinien et de Valens, c'est-à-dire le vingtième février trois cent soixante-treize. L'année précédente, trois cent soixante-douze (1), il avoit fait une loi contre les manichéens, adressée à Ampelius, préfet de Rome, portant que partout où on les trouveroit assemblés on puniroit leurs docteurs sévèrement, et on confisqueroit les maisons où ils auroient enseigné. Cette loi semble avoir été une suite de la recherche contre les magiciens, faite à Rome en trois cent soixante-onze et en trois cent soixante-douze; car les manichéens étoient accusés de magie et d'employer des ligatures, des charmes et d'autres prestiges (2).

Valentinien avoit fait une autre loi honteuse au clergé, mais nécessaire. Elle défendoit aux ecclésiastiques et aux continents, c'est-à-dire aux ascètes ou religieux, d'aller aux maisons des veuves ou des filles orphelines, et permettoit aux parents ou aux alliés de les déférer aux tribunaux publics. Elle ordonnoit, de plus, qu'ils ne pourroient rien recevoir de la femme à qui ils se seroient particulièrement attachés, sous prétexte de religion, ni par aucune sorte de donation, ni par testament, non pas même par une personne interposée : le tout sous peine de confiscation, si ce n'étoit qu'ils fussent héritiers naturels de ces femmes par droit de proximité (3). Cette loi fut adressée au pape saint Damase, et lue dans les églises de Rome le troisième des calendes d'août, sous le troisième consulat de Valentinien et de Valens, c'est-à-dire le trentième de juillet trois cent soixante-dix. On peut croire que le pape l'avoit demandée lui-même, afin de réprimer par le secours de la puissance séculière l'avarice de plusieurs clercs, qui faisoient la cour aux dames romaines pour profiter de leurs richesses immenses.

XLII. Martyrs chez les Goths.

L'Eglise fut alors persécutée chez les Goths, et il y eut même des martyrs. La religion chrétienne étoit depuis long-temps établie parmi cette nation, que les anciens ont quelquefois confondue sous le nom de Scythes et de Sarmates. Théophile, leur évêque, assista et souscrivit au concile de Nicée, suivant le rapport de Socrate (4). Saint Cyrille de Jérusalem témoigne que, dès son temps, il y avoit eu des martyrs chez les Goths aussi bien que chez les Perses; et ailleurs il compte les Goths et les Sarmates entre les nations qui, outre les simples chrétiens, avoient des évêques, des clercs, des moines et des vierges (1). Philostorge rapporte que, sous le grand Constantin, une grande multitude de Gètes, c'est-à-dire de Goths, furent chassés de leur pays à cause de la religion, et que l'empereur les logea dans la Mésie. Il fait remonter l'origine de leur conversion aux courses qu'ils avoient faites dans l'Asie mineure, sous l'empereur Galien, particulièrement dans la Galatie et la Cappadoce (2).

Du temps de l'empereur Valens, les Goths étoient divisés et obéissoient à deux rois, Fritigerne et Athanaric. La plupart étoient encore païens, et plusieurs chrétiens des sujets de Fritigerne souffrirent le martyre, quoiqu'il fût allié des Romains (3). Mais sous Athanaric, qui étoit leur ennemi, la persécution fut bien plus grande. Il en fit mourir plusieurs par divers supplices : les uns à cause de la hardiesse avec laquelle ils répondoient aux juges, les autres sans même les écouter. Car il fit mettre une idole sur un chariot, que l'on promenoit par les cabanes de ceux qui étoient dénoncés comme chrétiens, et on leur commandoit de l'adorer et de lui sacrifier ; s'ils refusoient, on brûloit les cabanes et ceux qui étoient dedans. Pour éviter cette violence, plusieurs personnes de tout sexe et de tout âge, jusqu'à des enfants à la mamelle, se réfugièrent dans la cabane où étoit l'église ; mais les païens mirent le feu à la cabane et les brûlèrent tous. Athanaric, en ayant fait tuer un grand nombre et ayant horreur de faire mourir le reste, les chassa après les avoir fait beaucoup souffrir, et les fit passer sur les terres des Romains (4). Ces martyrs étoient catholiques, au rapport de saint Augustin, et il n'y avoit point encore alors d'ariens chez les Goths.

De tant de martyrs, il y en a peu qui soient connus en particulier. On nomme Barthus et Véréa, prêtres, et Arpila, solitaire, que l'on dit avoir été brûlés avec vingt-trois autres dans une église où ils étoient assemblés, et on rapporte leur martyre au même temps des empereurs Valentinien, Valens et Gratien, mais sous un roi Junghéric. Sous Athanaric on connoit seulement saint Nicétas et saint Sabas. Saint Nicétas est plus fameux, mais son histoire est moins connue. Celle de saint Sabas est plus certaine, s'étant conservée dans une lettre de l'église de Gothie à celle de Cappadoce, à qui ses reliques furent envoyées (5).

(1) L. 1, Cod. Th. de sanc. Bapt. L. III, C. Th. de Hæret.

(2) Epih. Hær. 69, n. 13 et n. 88.

(3) L. XX, C. Th. de Episc.

(4) Euseb. Vit. III, c. 7. Socr. II, c. 41. Cyrill. Catech. 10, p. 92, Catech. 16, p. 186.

(1) Philost. II, c. 5.

(2) Sup. l. VII, c. 58.

(3) Sozom. VI, c. 37. Socr. IV. c. 33.

(4) Hier. Chr. ann. 370. Isid. Chr. Æra. 407. Aug. XVIII, Civit. c. 52. Ambr. in Luc. lib. II, n. 37. V. Ruinart ac. Martyr. p. 671. Menolog. 26. Mart.

(5) Acta. Mar. sinc. p. 674.

XLIII. Saint Sabas.

Saint Sabas, Goth de nation et chrétien dès l'enfance, étoit doux, paisible et modéré dans ses paroles, bien instruit de la religion, qu'il savoit défendre contre les idolâtres, sans rhétorique étudiée, mais avec une grande liberté. Il chantoit dans l'église, et en prenoit un grand soin. Il méprisoit l'argent et la bonne chère, fuyoit la compagnie des femmes, et s'appliquoit tous les jours au jeûne et à la prière, il excitoit tout le monde à la vertu. La persécution ayant commencé, comme on contraignoit les chrétiens à manger des viandes immolées aux idoles, quelques païens s'avisèrent d'offrir à leurs parents chrétiens des viandes qui n'auroient pas été immolées pour tromper les persécuteurs. Saint Sabas, non-seulement refusa d'en manger, mais dit hautement que quiconque en mangeoit n'étoit pas chrétien. Il en préserva ainsi plusieurs ; c'est pourquoi ceux qui vouloient employer cet artifice le chassèrent du village, ensuite ils le rappelèrent. La persécution ayant recommencé, quelques païens, en sacrifiant aux faux dieux, vouloient assurer avec serment qu'il n'y avoit aucun chrétien dans leur village. Mais Sabas se présenta hardiment dans leur assemblée, et dit : Que personne ne jure pour moi, car je suis chrétien. Etant donc pressés par le persécuteur, ils cachèrent leurs parents, et jurèrent qu'il n'y avoit dans leur village qu'un seul chrétien : c'étoit saint Sabas. Le prince, se l'étant fait amener, demanda aux assistants ce qu'il avoit de biens, et, apprenant qu'il n'avoit que l'habit dont il étoit vêtu, il le méprisa, et le fit chasser, disant : Un tel homme ne peut faire ni bien ni mal.

La persécution étant renouvelée, il alla par ordre de Dieu passer la fête avec un prêtre, nommé Sansala. La troisième nuit après, un nommé Atharide vint par ordre public avec une grande troupe fondre sur le village ; et, trouvant le prêtre endormi dans sa maison, il le fit lier avec saint Sabas, que l'on avoit aussi tiré de son lit. Ils mirent le prêtre dans un chariot ; pour saint Sabas, ils le traînèrent nu comme il étoit, par des épines qu'ils avoient brûlées depuis peu, le pressant et le frappant à coups de fouet et de bâton. Le jour étant venu, il leur dit : Ne m'avez-vous pas traîné tout nu par des lieux rudes et pleins d'épines ? Voyez si j'ai les pieds déchirés, et si l'on voit sur mon corps les marques des coups que vous m'avez donnés. Ils n'en virent aucune trace. Alors ils prirent un essieu du chariot, le lui mirent sur les épaules, et lui attachèrent les mains étendues au bout de l'essieu ; puis ils lui attachèrent de même les pieds à l'autre, et le renversèrent par terre couché sur cet essieu. Il passa ainsi la plus grande partie de la nuit. Mais, pendant que les ministres de la persécution dormoient, il vint une femme qui le délia. Il demeura toutefois au même lieu sans crainte, aidant à cette femme qui s'étoit relevée la nuit pour préparer à manger aux domestiques.

Le jour venu, Atharide lui fit lier les mains, et le fit pendre à une poutre de la maison. Peu de temps après, il vint des gens de sa part qui apportoient des viandes immolées, et qui dirent au prêtre et à Sabas : Voilà ce que vous envoie le grand Atharide, afin que vous mangiez et que vous évitiez la mort. Nous n'en mangerons point, dit le prêtre, il ne nous est pas permis. Dites à Atharide qu'il nous fasse plutôt mourir en croix ou de quelqu'autre manière. Saint Sabas dit : Qui a envoyé cela ? Ils répondirent : C'est le seigneur Atharide. Sabas dit : Il n'y a qu'un Seigneur, Dieu qui est au ciel. Ces viandes pernicieuses sont impures et profanes, comme Atharide lui-même qui les a envoyées. Un des serviteurs d'Atharide, irrité de ce discours, poussa la pointe de son dard contre la poitrine de Sabas avec tant de violence, que tous les assistants crurent qu'il en mourroit sur-le-champ. Mais il lui dit : Tu crois m'avoir tué ? sache que je n'en ai pas senti plus de mal que si tu m'avois jeté un flocon de laine. En effet, il ne jeta aucun cri, et on ne trouva sur son corps aucune marque du coup. Atharide, ayant appris tout cela, commanda qu'on le fit mourir. On laissa aller le prêtre, et on mena Sabas pour le noyer au fleuve nommé alors Musée, aujourd'hui Mussous en Valachie. Il dit : Quel mal a fait le prêtre pour ne pas mourir avec moi ? Les ministres lui répondirent : Ce n'est pas à toi à en donner l'ordre. Alors il se mit en prière, et ne cessa de louer Dieu pendant le chemin. Etant arrivé au bord du fleuve, les ministres disoient entre eux : Que ne laissons-nous aller cet homme ? Il est innocent : Atharide n'en saura jamais rien. Saint Sabas leur dit : A quoi vous amusez-vous, au lieu de faire ce qui vous est ordonné ? Je vois ce que vous ne pouvez voir : voilà de l'autre côté ceux qui me recevront dans la gloire. Alors ils le menèrent à l'eau, et il continua de louer Dieu jusqu'à la fin. L'ayant jeté dans le fleuve, ils l'étranglèrent avec la pièce de bois qu'ils avoient attachée à son cou. Il étoit âgé de trente-huit ans, et souffrit le martyre le jeudi de la semaine de Pâques, le jeudi de devant les ides d'avril, sous le consulat de Modeste et d'Arinthée, c'est-à-dire le douzième d'avril, l'an trois cent soixante-douze.

XLIV. Reliques de saint Sabas.

Les ministres de la persécution retirèrent de l'eau le corps du martyr, et le laissèrent sans sépulcre. Mais ni les bêtes ni les oiseaux n'y touchèrent ; les fidèles le gardèrent, et Junius Soranus, duc de Scythie, c'est-à-dire commandant des troupes qui gardoient cette frontière pour l'empereur, fit apporter ses reliques sur les terres des Romains. Puis, voulant gratifier sa patrie, qui étoit la Cappadoce, il les y envoya, du consentement des prêtres.

Les reliques furent accompagnées d'une lettre de l'église de Gothie à l'église de Cappadoce et à tous les chrétiens de l'église universelle. Cette lettre contient la relation du martyre de saint Sabas, et finit ainsi : C'est pourquoi, offrant le saint sacrifice le jour que le martyr a été couronné, donnez part de ceci à nos frères, afin que le Seigneur en soit loué par toute l'église catholique et apostolique ; saluez tous les saints ; ceux qui sont persécutés avec nous vous saluent. On croit avec raison que ce duc de Scythie est celui à qui saint Basile écrivit une lettre, à la fin de laquelle il dit : Vous ferez bien d'envoyer des reliques des martyrs à votre patrie ; s'il est vrai, comme vous me l'avez mandé, que la persécution qui règne en vos quartiers fasse encore à présent des martyrs (1). On croit aussi que la lettre de l'église de Gothie à celle de Cappadoce, qui accompagna les reliques de saint Sabas, fut dressée par saint Aschole, évêque de Thessalonique, capitale de la Macédoine ; car nous avons deux lettres de saint Basile à saint Aschole sur ce sujet, dont la première semble être la réponse à la lettre de l'église de Gothie. Il le remercie des reliques qu'il lui envoie d'un nouveau martyr d'un pays barbare, voisin des Romains, et audelà du Danube, et de la vive et fidèle relation qui accompagne les reliques (2) ; il y marque même que ce martyr a été consommé par le bois et par l'eau, comme porte la relation en propres termes, et il félicite saint Aschole d'avoir honoré sa patrie d'un si beau présent, car il étoit aussi de Cappadoce.

XLV. Union de saint Basile avec Eustathe de Sébaste.

Saint Basile, outre ses maladies continuelles, eut alors à soutenir plusieurs attaques des ennemis de l'Eglise, tant au dedans qu'au dehors. La plus rude pour lui fut la rupture d'Eustathe, évêque de Sébaste. Saint Basile étoit lié avec lui d'amitié depuis long-temps, le regardant comme un homme d'une piété singulière. Depuis son épiscopat, il reçut auprès de lui plusieurs personnes de la main d'Eustathe pour travailler avec lui. Cependant, Eustathe, par ses variations dans la foi, s'étoit rendu suspect à plusieurs catholiques, principalement à son métropolitain Théodote, évêque de Nicopolis, capitale de la petite Arménie, où Sébaste étoit située. Il ne vouloit plus communiquer avec Eustathe ; mais saint Basile ne pouvoit se résoudre à l'abandonner, étant persuadé de son innocence, principalement depuis qu'il avoit fait profession de la foie de Nicée à Rome et à Tyane (3). Théodote ayant appelé saint Basile à un concile qu'il devoit tenir, saint Basile crut que la charité l'obligeoit à s'y trouver ; et, comme Sébaste étoit sur son chemin, il voulut en passant conférer avec Eustathe. Il lui proposa les chefs sur lesquels Théodote l'accusoit d'hérésie, et le pria de lui dire nettement sa créance ; car, disoit-il, je veux demeurer dans votre communion si vous suivez la foi de l'Eglise ; sinon, je suis obligé de me séparer de vous. Ils eurent sur ce sujet un long entretien, que la nuit interrompit sans qu'ils eussent rien conclu. Ils reprirent la conversation le lendemain matin en présence d'un prêtre de Sébaste nommé Pœménius, qui s'opposoit fortement à saint Basile ; mais enfin ils convinrent de tout, et vers l'heure de none ils se levèrent pour prier ensemble et rendre grâce à Dieu. Saint Basile voyoit bien qu'il falloit encore tirer d'Eustathe une confession de foi par écrit ; mais il vouloit, pour plus grande sûreté, la concerter avec Théodote, et en recevoir de lui la formule. Cependant, Théodote, ayant appris que saint Basile avoit été voir Eustathe sans s'informer d'autre chose, ne le pria plus de venir à son concile ; ainsi saint Basile fut obligé de s'en retourner après avoir fait la moitié du chemin, bien affligé d'avoir pris tant de peine inutilement pour la paix des églises.

Quelque temps après, il vint à Gétase, terre appartenant à saint Mélèce, qui y étoit alors. Théodote y étoit aussi ; et, comme il se plaignoit alors de la liaison de saint Basile avec Eustathe, saint Basile expliqua le succès de la visite qu'il lui avoit rendue, et comme il l'avoit trouvé entièrement d'accord avec lui sur la foi. Mais, dit Théodote, il y a renoncé, assurément, sitôt que vous avez été parti. Il n'est point capable, dit saint Basile, d'une telle duplicité, lui qui déteste le moindre mensonge ; mais pour vous en assurer, présentons-lui un écrit où la foi soit clairement exprimée ; s'il le refuse, je me séparerai de sa communion. Saint Mélèce et un prêtre nommé Diodore, qui étoit présent, approuvèrent la proposition ; Théodote même y consentit, et pria saint Basile de venir visiter son église de Nicopolis. Il le laissa à Gétase sur cette parole. Mais, quand saint Basile fut arrivé à Nicopolis, Théodote ne voulut point prier avec lui sans en rendre d'autre raison, sinon qu'il avoit reçu Eustathe à sa communion (1).

Saint Basile porta patiemment cet affront, et ne s'en prit qu'à ses péchés. Il ne laissa pas de continuer son chemin de Nicopolis à Satale en Arménie. Car il étoit chargé avec Théodote d'établir des évêques dans cette province. L'empereur entroit dans cette affaire, et le comte Térence, qui étoit chrétien et fort estimé de saint Basile, la lui avoit recommandée. Le mauvais procédé de Théodote la rendoit plus difficile ; car il avoit dans son diocèse des hommes pieux, habiles, instruits de la langue et des mœurs de la nation. Saint Basile ne

(1) Ep. 241, p. 1015, B. Ep. 338, 339.
(2) P. 1113, C.
(3) Sup. liv. XIV, n. 1. Ep. 370, ad Hilar. Ep. 73, p. 895, A. Ep. 82, ad Patroph. Ep. 187, p. 967, ad Terent.

(1) Ep. 187, 966, D ; p. 968, D.

laissa pas de l'entreprendre seul. Il pacifia les évêques d'Arménie, les excita à sortir de l'indifférence pernicieuse où ils vivoient, et leur donna des règles pour y remédier. L'église de Satale étoit vacante depuis qu'Elpidius, son évêque, avoit été déposé par les ariens au concile de Constantinople, l'an trois cent soixante. Tout le peuple et les magistrats ayant, par un décret public, demandé un évêque à saint Basile, il leur en donna un nommé Péménius (1); c'étoit un de ses parents, dont il se servoit utilement pour le gouvernement de son église de Césarée, et qui lui étoit très-cher et à tout son peuple; mais il s'en priva pour cette église, à laquelle il le crut nécessaire (2).

Cependant il voyoit que la foi d'Eustathe de Sébaste étoit toujours suspecte aux autres, quoique pour lui il ne s'en défiât point encore; que ces soupçons s'étendoient sur lui-même, et que, quelque soin qu'il prît pour s'en justifier, c'étoit toujours à recommencer (3). Voyant donc cela, et se trouvant encore à Nicopolis, il se chargea de porter à Eustathe une profession de foi par écrit, qu'il dressa de concert avec Théodote, et nous l'avons encore. Elle tend principalement à établir l'autorité du symbole de Nicée, qui y est rapporté tout entier. Elle explique comment il n'admet en Dieu qu'une essence, contre les ariens, et plusieurs hypostases contre les sabelliens; elle prononce anathème contre ceux qui faisoient le Saint-Esprit créature : Marcel d'Ancyre y est nommément condamné. Eustathe souscrivit à cette confession de foi en ces termes : Moi Eustathe, évêque, je vous ai lu et notifié ceci à vous Basile; je l'ai approuvé, et j'y ai souscrit en présence de notre frère Fronton, du chorévêque Sévère, et de quelques autres clercs.

XLVI. Eustathe se déclare contre saint Basile.

Saint Basile, ayant cette souscription, indiqua un concile des évêques du pays, c'est-à-dire de Cappadoce et d'Arménie, pour établir entre eux une union solide. Eustathe promit de s'y trouver et d'y amener ses disciples. Le temps et le lieu étoient marqués; le lieu appartenoit à saint Basile, qui s'y rendit le premier pour recevoir ceux du voisinage, et envoya des courriers à ceux qui tardoient (4). Cependant personne ne venoit du côté d'Eustathe; et ceux que saint Basile y envoya rapportèrent qu'ils avoient trouvé ses partisans alarmés, murmurant de ce qu'on leur avoit proposé une foi nouvelle, et protestant d'empêcher Eustathe d'aller au concile. Enfin, après avoir été long-temps attendu, il envoya un homme avec une lettre d'excuse, sans aucune mention de tout ce qui s'étoit passé. Les prélats qui y étoient accourus avec joie auprès de saint Basile, dans l'espérance d'une bonne paix, furent obligés de se séparer confus et affligés. Ainsi il reconnut enfin l'hypocrisie d'Eustathe, et que ceux qui l'en avoient averti depuis si long-temps le connoissoient mieux que lui, et il prit le parti de s'en humilier profondément.

Ce qui obligea Eustathe à lever le masque, c'est qu'il craignit que la communion de saint Basile et la profession de foi qu'il avoit signée ne lui nuisissent auprès d'Euzoïus d'Antioche et à la cour; car il régloit sa foi sur son intérêt, et s'accommodoit au temps (1). Il commença donc à déclamer contre saint Basile dans des assemblées publiques, et à l'accuser d'erreur dans la doctrine (2). Peu de temps après, il alla en Cilicie, et donna à un certain Gélase une profession de foi tout arienne. Etant revenu, il écrivit à saint Basile qu'il renonçoit à sa communion, parce, disoit-il, que vous avez écrit une lettre à Apollinaire, et que vous communiquez avec le prêtre Diodore : c'étoit celui qui fut depuis évêque de Tarse. Cette lettre, ou une semblable, fut apportée à saint Basile par un chorévêque du diocèse de Sébaste, qui, ayant demeuré trois jours à Césarée, vint au logis de saint Basile un soir fort tard. On lui dit qu'il étoit couché et endormi; il s'en contenta, mais il ne revint point le lendemain; et ayant laissé la lettre aux officiers d'un magistrat, il s'en retourna à son pays. Eustathe en prit prétexte de se plaindre du faste de saint Basile, disant qu'il ne vouloit pas recevoir ceux qui venoient de sa part, et même ses chorévêques. Saint Basile ne répondit point à la lettre d'Eustathe, non par mépris, mais par l'extrême douleur dont il fut accablé, de voir la profonde dissimulation dont il avoit usé jusqu'à son extrême vieillesse. Dans ce même temps, Eustathe publia un grand discours plein d'invectives et de calomnies contre saint Basile, l'appelant homoousiaste, et l'accusant de l'avoir surpris, en lui faisant souscrire une profession de foi (3). Cet écrit, que saint Basile appelle libelle de divorce, faisant allusion à l'ancienne loi, étoit adressé à un nommé Dazize, et se répandit en peu de jours dans tout le Pont; il fut porté dans la Galatie, dans la Bythinie et jusque dans l'Hellespont (4). Il couroit depuis sept jours dans la province, avant que saint Basile pût l'avoir. La principale calomnie que contenoit cet écrit étoit que saint Basile étoit uni avec l'hérésiarque Apollinaire, sous prétexte d'une lettre de civilité qu'il lui avoit écrite environ dix-sept ans auparavant, lorsque saint Basile et Apollinaire n'étoient tous deux que laïques; encore Eusta-

(1) Sup. l. XIV, n. 22.
(2) Ep. 183 et 296.
(3) Ep. 82, p. 908, C. Ap Basil. Ep. 78.
(4) Ep. 82, p. 908, D; p. 909.

(1) Ep. 72, p. 867, C; Ep. 73, p. 871, C; Ep. 79, p. 898, D.
(2) Ep. 196, p. 890, B; Ep. 82, p. 909.
(3) Ep. 82, p. 910, C; Ibid. p. 911. Ep. 345, ad Genethel.
(4) Deut. XXIV, 1.

the n'en rapportoit qu'une copie. Mais il mettoit ensuite des erreurs contre la foi, et disoit que c'étoient les paroles des hérétiques, en sorte que les plus simples pouvoient croire qu'elles étoient de saint Basile, comme la lettre. Saint Basile ne crut devoir se défendre que par le silence; et, pendant trois ans entiers, il ne publia aucun écrit pour sa justification; seulement il écrivit quelques lettres à ses amis, pour se déclarer contre les erreurs d'Apollinaire (1). Il s'en expliqua à un nommé Olympius de Néocésarée; il en écrivit à saint Mélèce, qui ne pouvoit croire que ce fût la doctrine d'Apollinaire; il en écrivit à Théodote de Nicopolis. Eustathe fit quelque proposition d'accommodement, par le moyen de saint Eusèbe de Samosate. Mais saint Basile ayant demandé qu'il déclarât nettement s'il rejetoit de sa communion ceux qui ne recevoient pas la foi de Nicée, et ceux qui qualifioient le Saint-Esprit de créature, Eustathe ne répondit que par de grands discours vagues. Saint Eusèbe envoya cette réponse à saint Basile, l'exhortant à la paix (2). Il répondit : Je suis prêt à donner ma vie pour la paix, pourvu qu'elle soit vraie et solide. Si Eustathe veut répondre en un mot, qu'il renonce à la communion des ennemis de la foi; je veux bien m'avouer coupable de tout ce qui est arrivé, mais je ne puis approcher de l'autel avec hypocrisie. Depuis ce temps, l'église de Sébaste fut divisée; une partie demeura attachée à Eustathe, son évêque, l'autre à saint Basile. Et voilà ce qui se passa entre eux depuis le commencement de l'épiscopat de saint Basile jusque vers l'an trois cent soixante-treize.

XLVII. Saint Basile devant Modeste.

La persécution s'étendit aussi sur saint Basile. L'empereur Valens vint lui-même à Césarée de Cappadoce; mais, quand il en fut proche, il envoya devant Modeste, préfet du prétoire, avec ordre d'obliger Basile à communiquer avec les ariens ou de les chasser de la ville (3). Modeste avoit été comte d'Orient sous Constantius, ayant reçu le baptême de la main des ariens; il parut idolâtre sous Julien, qui le fit préfet de Constantinople. Valens le fit préfet du prétoire, et consul en trois cent soixante-douze. Aussi flattoit-il ses passions, sa paresse en lui persuadant que la fonction de juge étoit au-dessous de sa dignité, sa cruauté en l'approuvant (4). Il fut le principal ministre de la recherche des magiciens, et donna l'invention de faire brûler sur la mer les quatre-vingts prêtres députés de Constantinople. Modeste fit donc amener saint Basile devant son tribunal, ayant tout l'appareil de sa dignité, la plus grande de l'empire, les licteurs et leurs faisceaux de verges, les crieurs, les appariteurs (1). Il l'appela simplement par son nom, et lui dit : Basile, que veux-tu dire de résister à une telle puissance et d'être le seul si téméraire? A propos de quoi, répondit Basile : et quelle est cette témérité? Parce, dit Modeste, que tu n'es pas de la religion de l'empereur, après que tous les autres ont cédé. Basile répondit : C'est que mon empereur ne le veut pas, et je ne puis me résoudre à adorer une créature, moi qui suis créature de Dieu, et à qui il a commandé d'être un dieu (2). Il faisoit allusion aux passages de l'Écriture, où les hommes sont nommés des dieux, et particulièrement les prêtres. Modeste lui dit : Et pour qui nous prends-tu? Ne comptes-tu pour rien d'avoir notre communion? Basile répondit : Il est vrai, vous êtes des préfets et des personnes illustres; mais vous n'êtes pas plus à respecter que Dieu. C'est beaucoup d'avoir votre communion, puisque vous êtes ses créatures, mais c'est comme d'avoir celle des gens qui vous obéissent; car ce ne sont pas les conditions, c'est la foi qui distingue les chrétiens. Le préfet Modeste se leva en colère de son siége et dit : Quoi donc! ne crains-tu point que je ne m'emporte, que tu ne ressentes quelqu'un des effets de ma puissance? Qu'est-ce? dit Basile, faites-le-moi connoître. Modeste répondit : La confiscation, l'exil, les tourments, la mort. Faites-moi, dit Basile, quelqu'autre menace si vous pouvez : rien de tout cela ne me regarde. Comment? dit Modeste. Parce, répondit Basile, que celui qui n'a rien est à couvert de la confiscation, si ce n'est que vous ayez besoin de ces haillons et de quelque peu de livres, qui sont toute ma vie. Je ne connois point l'exil, puisque je ne regarde point ce pays-ci comme le mien; partout je trouverai ma patrie, puisque tout est à Dieu. Que me feront les tourments, puisque je n'ai point de corps? Il n'y aura que le premier coup qui trouve prise. La mort sera une grâce, puisqu'elle m'enverra plus tôt à Dieu, pour qui je vis, et à qui je cours depuis long-temps.

Le préfet, surpris de ce discours, dit : Personne n'a encore parlé à Modeste avec tant d'audace. Basile répondit : Peut-être aussi n'avez-vous jamais rencontré d'évêque; car, en pareille occasion, il vous auroit parlé de même. En tout le reste, nous sommes les plus doux et les plus soumis de tous les hommes, parce qu'il nous est commandé. Nous ne sommes pas fiers avec le moindre particulier, bien loin de l'être avec une telle puissance; mais, quand il s'agit de Dieu, nous ne regardons que lui seul. Le feu, le glaive, les bêtes,

(1) Ep. 73, p. 872, D. Ead. Ep. ad Genethel. p. 1121, B; Ep. 382, ad Olymp.
(2) Ep. 73, p. 859, D; Ep. 382; Ep. 59, ad Mel. Ep. 196, ad Theod. Ep. 265, ad Samos. Ep. 8, p. 793, A; Ep. 264, p. 1037, A.
(3) Greg. Naz. Or. 20, p. 348 Theod. IV, Hist. c. 19. Socr. IV, c. 26. Sozom. VI, c. 16. Amm. XIX, c. 11, XXIX, c. 30, c. 4, et ibi Vales.
(4) Sup. n. 28, n. 13.

(1) Greg. Nyss. 1, in Eun. p. 51 Greg. Naz. p. 349.
(2) Ps. 81, 6.

les ongles de fer, sont nos délices. Ainsi maltraitez-nous, menacez-nous, usez de votre puissance; l'empereur doit savoir lui-même que vous ne l'emporterez pas (1). Le préfet, voyant saint Basile invincible, lui parla plus honnêtement. Comptez pour quelque chose, lui dit-il, de voir l'empereur au milieu de votre peuple et au nombre de vos auditeurs. Il ne s'agit que d'ôter du symbole le mot de consubstantiel. Basile répondit : Je compte pour un grand avantage de voir l'empereur dans l'église : c'est toujours beaucoup de sauver une âme; mais, pour le symbole, loin d'en ôter ou d'y ajouter, je ne souffrirois pas même qu'on y changeât l'ordre des paroles (2). Je vous donne, ajouta Modeste, la nuit pour y penser. Basile répondit : Je serai demain tel que je suis aujourd'hui.

XLVIII. Saint Basile reçoit Valens dans son église.

Le préfet Modeste renvoya saint Basile et alla en diligence trouver l'empereur, à qui il dit : Seigneur, nous sommes vaincus (3); cet évêque est au-dessus des menaces : il n'en faut rien attendre que par la force. L'empereur défendit de lui faire violence, et, ne pouvant se résoudre à accepter véritablement sa communion, par la honte de changer de parti, il ne laissa pas de l'accepter extérieurement, venant dans l'église. Il y entra donc le jour de l'Epiphanie, environné de tous ses gardes, et se mêla pour la forme au peuple catholique. Quand il entendit le chant des psaumes, qu'il vit ce peuple immense et l'ordre qui régnoit dans le sanctuaire et aux environs, les ministres sacrés, plus semblables à des anges qu'à des hommes, saint Basile devant l'autel, le corps immobile, le regard fixe, l'esprit uni à Dieu, comme s'il ne fût rien arrivé d'extraordinaire, ceux qui l'environnoient remplis de crainte et de respect; quand Valens vit tout cela, ce fut pour lui un spectacle si nouveau, que la tête lui tourna et sa vue s'obscurcit. On ne s'en aperçut pas d'abord; mais, quand il fallut apporter à la sainte table son offrande, qu'il avoit faite de sa main, voyant que personne ne la recevoit suivant la coutume, parce qu'on ne savoit si saint Basile voudroit l'accepter, il chancela de telle sorte, que, si un des ministres de l'autel ne lui eût tendu la main pour le soutenir, il seroit tombé honteusement. Ce récit, tiré de saint Grégoire de Nazianze, contient plusieurs circonstances remarquables. On voit que, pour être dans la communion parfaite de l'Eglise, ce n'étoit pas assez d'assister aux prières et d'offrir même des dons à l'autel, il y manquoit la participation de l'eucharistie; que chacun faisoit de sa main le pain qu'il offroit, et que l'empereur même n'en étoit pas dispensé; car il ne paroît pas que ces dons pussent être autre chose. Enfin, quoique Valens fût arien déclaré et persécuteur de l'Eglise, non-seulement saint Basile ne l'excommunie pas, mais il le laisse entrer dans l'assemblée des fidèles et reçoit son offrande. Il est vrai qu'on ne voit pas s'il lui permit d'assister au saint sacrifice.

Une autre fois, l'empereur vint encore participer en quelque manière à l'assemblée des fidèles (1). Il entra même au dedans du voile dans la diaconie ou sacristie, et lia conversation avec saint Basile, comme il désiroit depuis long-temps. Saint Grégoire de Nazianze y étoit présent, et témoigne que saint Basile parla d'une manière divine, au jugement de tous les assistants. A la suite de l'empereur, étoit un de ses maîtres d'hôtel, nommé Démosthène, qui, voulant faire quelque reproche à saint Basile, fit un barbarisme (2). Saint Basile le regarda en souriant, et dit : Un Démosthène ignorant. Démosthène, irrité, lui fit des menaces, et saint Basile lui dit : Mêlez-vous de bien faire servir la table, et non pas de parler de théologie. L'empereur prit tant de plaisir aux discours excellents de saint Basile, qu'il commença à s'adoucir et à devenir plus humain envers les catholiques. Il donna de très-belles terres qu'il avoit en ces quartiers-là pour l'usage des pauvres lépreux.

XLIX. Protection divine sur saint Basile.

Mais les ariens qui obsédoient l'empereur Valens reprirent bientôt le dessus. Ils lui persuadèrent de presser encore saint Basile d'entrer dans leur communion, et, sur le refus qu'il en fit, de l'envoyer en exil (3). Tout étoit disposé pour l'exécution de cet ordre, le chariot attelé, saint Basile entouré de ses amis, prêt à partir de bon cœur. C'étoit la nuit, et l'impératrice Dominica, cause de tout le mal, fut inquiétée par des songes effroyables et tourmentée par des douleurs aiguës; en même temps le fils qu'elle avoit eu de l'empereur, nommé Galate, encore enfant, fut saisi d'une fièvre violente qui le mit à l'extrémité. L'impératrice représenta à l'empereur que ces accidents étoient sans doute une punition divine. Le mal de l'enfant étoit si pressant, que les médecins n'y trouvoient point de remède; on avoit recours aux prières, et l'empereur lui-même, prosterné par terre, demandoit à Dieu sa conservation. Il envoya les personnes qui lui étoient les plus chères prier saint Basile de venir promptement (4). Dès qu'il fut entré au palais, le mal de l'enfant diminua notablement; on commença à bien espérer, et saint Basile promit d'obtenir sa guérison, pourvu qu'on lui permît de l'instruire de la

(1) Greg. Nyss. 1, in Eun. p. 50.
(2) Ruf. II, c. 9.
(3) Greg. Naz., p. 350, 351.

(1.) Greg. Naz. p. 351, D. et ibid. Nicet.
(2) Theod. IV, c. 19.
(3) Sozom. VI, c. 16. Socr. IV, c. 26. Greg. Naz. p. 352.
(4) S. Eph. in Basil. p. 63, edit. Coteler.

doctrine catholique. L'empereur accepta la condition. Saint Basile se mit en prières, l'enfant fut guéri. Mais ensuite Valens céda encore aux ariens, et, se souvenant du serment qu'il avoit fait à son baptême entre les mains d'Eudoxe, il lui permit de baptiser son fils, qui retomba et mourut peu de temps après.

Valens ne se rendit pas à ce coup, et les ariens, ne pouvant souffrir saint Basile, lui persuadèrent encore de le bannir. L'ordre en étoit tout dressé, et, pour le souscrire, Valens prit un de ces petits roseaux dont les anciens se servoient comme nous de plumes, et dont on use encore en Levant; mais le roseau se rompit comme refusant d'écrire; il en prit un second qui se rompit de même, et, s'opiniâtrant toujours, il en prit jusqu'à un troisième, qui se rompit encore. Alors il sentit trembler sa main, et, saisi d'horreur, il déchira le papier, révoqua l'ordre, et laissa saint Basile en paix. Le préfet Modeste fut aussi vaincu. Etant tombé malade quelque temps après, il pria saint Basile de le venir voir, et lui demanda le secours de ses prières avec grande humilité (1). Il guérit en effet, publia qu'il lui en avoit l'obligation, et ne cessa de raconter ses merveilles. Ils devinrent amis, et Modeste avoit un très-grand égard aux recommandations de saint Basile, comme il paroît par plusieurs lettres du saint, également pleines de respect et de confiance (2).

Un autre préfet, nommé Eusèbe, oncle de l'impératrice Dominica, et arien comme elle, persécuta saint Basile à l'occasion d'une veuve de condition illustre, qu'un assesseur de ce magistrat vouloit épouser par force. Elle se réfugia dans l'église, à la table sacrée; le préfet la demanda, et saint Basile refusa de la rendre. Le préfet en fureur envoya de ses officiers chercher cette femme jusque dans la chambre du saint évêque pour lui faire affront, quoiqu'il fût si éloigné d'y recevoir des femmes, qu'elles n'eussent même osé le regarder. Il fit plus, il ordonna qu'on lui amenât saint Basile pour se défendre devant lui comme un criminel. Etant donc assis sur son tribunal, et saint Basile debout, il commanda qu'on lui arrachât le méchant manteau qu'il portoit. Saint Basile dit : Je me dépouillerai même de ma tunique, si vous voulez. Le préfet commanda de le frapper et de le déchirer avec les ongles de fer. Saint Basile dit : Si vous m'arrachez le foie, vous me ferez grand bien; vous voyez comme il m'incommode. Cependant toute la ville s'émeut du péril de son évêque. Ceux qui travailloient aux manufactures d'armes et d'étoffes pour l'empereur étoient les plus ardents. Chacun prenoit pour armes ses outils, ou ce qu'il trouvoit sous sa main; les femmes s'armoient de leurs fuseaux. Ce peuple animé cherchoit le préfet pour le mettre en pièces, en sorte qu'il fut réduit à faire le personnage de suppliant, et ce fut saint Basile qui, par son autorité, le garantit de ce péril.

L. Saint Grégoire ordonné pour Sasime.

Outre ces attaques du dehors, saint Basile eut de grands combats à soutenir contre les évêques, ses voisins. La pureté de sa créance étoit un sujet d'aversion, car la plupart ne faisoient profession de la véritable doctrine qu'autant que les peuples les y obligeoient; la gloire, qui l'élevoit au-dessus d'eux, causoit une jalousie d'autant plus violente, qu'ils osoient moins la découvrir. Ils embrassèrent donc volontiers l'occasion qui se présenta de le chagriner par la division de la Cappadoce en deux provinces (1). Saint Basile s'opposa autant qu'il put à cette nouveauté pour l'intérêt de sa ville de Césarée, qui en devoit diminuer notablement. Mais sa résistance fut inutile; la Cappadoce fut partagée en deux provinces : la première, dont Césarée demeura métropole; la seconde, dont la capitale fut Tyane. Anthime, évêque de Tyane, prétendit que le gouvernement ecclésiastique devoit suivre cette division faite pour le gouvernement civil; que les évêques de la seconde Cappadoce devoient le reconnoître pour métropolitain, et que saint Basile n'avoit plus de juridiction sur eux. Saint Basile vouloit conserver les anciens usages et la division des provinces qu'il avoit reçue de ses pères. Le nouveau métropolitain troubloit les conciles, attirant au sien une partie des évêques, qui agissoient à l'égard de saint Basile comme s'ils ne l'eussent jamais connu. Anthime gagnoit par ses persuasions une partie des prêtres et changeoit les autres (2); il s'attiroit les revenus de l'église de Césarée, et principalement ceux qui venoient de l'église de saint Oreste, dans le mont Taurus, et qui passoient par Tyane en allant à Césarée. Il arrêta même une fois saint Basile dans un passage étroit, et lui prit ses mulets. Pour donner un prétexte à ses violences, Anthime accusoit saint Basile d'errer dans la foi, et disoit qu'il ne falloit pas payer le tribut aux hérétiques. Anthime ordonna pour évêque d'une église d'Arménie un nommé Fauste, que saint Basile avoit refusé avec raison, se moquant de son exactitude à observer les canons.

Mais, loin de se décourager par la conduite d'Anthime, saint Basile en profita pour l'utilité de l'Eglise, en créant dans le pays plusieurs nouveaux évêchés. Il en mit un à Sasime, petite bourgade au milieu du grand chemin qui traversoit la Cappadoce, et aux confins des deux nouvelles provinces, et il y destina saint Grégoire de Nazianze (3). Lui qui craignoit

(1) Greg. Naz. p. 353.
(2) Epist. 274, 265, etc. Greg. Naz. et Nicet. n. 79.

(1) Greg. Naz. Or. 20, p. 355. Epis. 379, ad Martin. 61, ad Abyrt. 331, ad Sophroa.
(2) Greg. p. 356. Basil. Ep 195, ad Theod. 313, ad Pœmen.
(3) Or. 7, p. 143, C.

l'épiscopat, refusa d'abord et rejeta bien loin cette proposition, alléguant l'incommodité du lieu qui n'étoit qu'un passage habité de gens ramassés, plein de bruit et de misère, sans eau, sans verdure, sans aucun agrément, où il y auroit continuellement à livrer des combats contre Anthime; et, suivant un peu trop sa vivacité naturelle : Il faut, disoit-il, pour une telle vie, une plus grande vertu que la mienne; puis, se servant de toute la liberté que l'amitié donne, il reprochoit à saint Basile de l'avoir trompé en l'exhortant à la retraite, pour l'engager dans les affaires.

La plupart, touchés des plaintes de saint Grégoire, blâmoient avec lui la conduite de saint Basile; mais il n'en fut point ébranlé, et demeura ferme dans sa résolution (1). Il rapportoit tout au bien spirituel, et ne considéroit point les intérêts de l'amitié quand il s'agissoit du service de Dieu. La haute idée qu'il avoit de l'épiscopat l'empêchoit de regarder aucun siége comme trop petit; il connoissoit l'humilité de son ami, et ne craignoit point de la mettre à de trop fortes épreuves. Son père même agissoit de concert avec saint Basile pour lui faire accepter l'évêché de Sasime (2). Il reçut donc l'ordination, soumettant, comme il dit, plutôt sa tête que son cœur; et il prononça en cette occasion, suivant la coutume, un petit discours, où il traite de tyrannie la violence qu'on lui a faite, et avoue sincèrement le ressentiment qu'il a eu contre Basile; mais il condamne ses premiers mouvements, et déclare qu'il est sincèrement réconcilié avec lui. Peu de temps après, il prononça un autre discours en présence de son père, de saint Basile et des autres évêques qui l'avoient ordonné, où il s'étend davantage sur les raisons qu'il avoit eues de craindre l'épiscopat, dont il représente les terribles obligations. Ensuite saint Grégoire, frère de saint Basile, et dès lors évêque de Nysse en Cappadoce, vint en un lieu où l'on célébroit une fête de martyrs, et saint Grégoire de Nazianze y fit un discours devant le peuple, où il parle encore de son ordination, et de la peine qu'il a eue à s'y soumettre, se plaignant que Grégoire est venu trop tard.

Cependant, comme il ne se pressoit point d'aller à Sasime, saint Basile lui fit des reproches de sa négligence. Ma plus grande affaire, lui répondit saint Grégoire, est de n'en avoir point, c'est ma gloire, et si tout le monde faisoit comme moi, l'Eglise n'auroit point d'affaires (3). Il ne laissa pas de se mettre en devoir d'entrer en possession; mais Anthime s'y opposa, se saisissant des marais de Sasime, et se moqua des menaces dont saint Grégoire voulut user contre lui. Anthime vint ensuite à Nazianze voir l'ancien Grégoire, et fit tous ses efforts pour obliger le fils à le reconnoître comme son métropolitain, lui promettant de le laisser paisible dans son siége. Saint Grégoire ne put souffrir cette proposition, et Anthime se retira en colère (1). Ensuite il lui adressa une lettre pour l'appeler en forme à son concile, comme évêque de sa province. Saint Grégoire la prit à injure; et Anthime le pria de porter au moins saint Basile à quelque accommodement. Mais saint Basile ne fut pas content que son ami fût entré dans cette négociation. Toutes ces difficultés achevèrent de dégoûter saint Grégoire de cet évêché; et, sans y avoir jamais fait aucune fonction, il s'enfuit, se retira en solitude, et s'appliqua à servir et à instruire les malades d'un hôpital.

LI. Saint Grégoire gouverne Nazianze avec son père.

Le saint vieillard Grégoire ne laissa pas longtemps son fils dans cette retraite. Il le pressa d'abord d'aller gouverner son église de Sasime; mais, le trouvant inflexible sur ce point, il lui proposa de gouverner avec lui l'église de Nazianze pour le soulager dans son extrême vieillesse, et le pressa avec tant de force et de tendresse, qu'il ne put résister (2). Mais il ne prétendit point s'engager par-là à gouverner après sa mort, n'y étant lié ni par promesse ni par élection canonique. En cette occasion, il prononça un discours, où, adressant la parole à son père, il dit : J'admire cette antique magnanimité qui vous a mis au-dessus d'un scrupule qui conviendroit à notre temps. Vous ne craignez point que l'on prenne les motifs spirituels pour un prétexte, et que l'on nous soupçonne d'agir ici selon la chair; puisque la plupart regardent le gouvernement des moindres troupeaux comme quelque chose de grand, et comme une espèce de royaume. Il déclare ensuite qu'il ne s'engage qu'à soulager son père, après quoi il prétend suivre librement les mouvements du Saint-Esprit, sans que personne puisse lui faire violence. Car, dit-il (3), il n'est point de notre loi d'user de contrainte; tout y est libre, nous ne sommes pas des magistrats, mais des précepteurs; le mystère de la religion doit être reçu volontairement, et non pas imposé avec empire.

Pendant que saint Grégoire gouvernoit avec son père l'église de Nazianze, Hellénius, son ami, avoit dans la même ville l'intendance des tribus (4). Saint Grégoire lui recommanda dix ou douze moines, les mêmes dont il a déjà été parlé, dont les principaux étoient Clédone, Eulale, Helladius et Cartère. Hellénius lui promit d'en avoir soin, et pour récompense lui demanda quelqu'ouvrage de sa façon. Saint Grégoire lui envoya le lendemain une élégie de trois cent soixante-huit vers, où il relève particulièrement la vie monastique, et ceux qui la pratiquoient à Nazianze. Il dit

(1) Greg. Or. 20, p. 356, D.
(2) Or. 5, p. 135, C; Orat. 5, p. 134; Orat. 7.
(3) Greg. Ep. 3; id. Ep. 33.

(1) Carm. p. 9; Carm. p. 8. Vita Greg. p. 15, A.
(2) Carm. p. 8, B. Or. 8.
(3) P. 14, D.
(4) Bas. Ep. 33, 259. Sup. n. 16. Carm. 4, p. 106.

qu'il y en avoit qui se chargeoient de chaînes de fer pour matter leurs corps, qui s'enfermoient dans des loges, et ne se montroient à personne, qui demeuroient vingt jours et vingt nuits sans manger, pratiquant souvent la moitié du jeûne de Jésus-Christ; un autre s'abstenoit entièrement de parler, ne louant Dieu que de l'esprit; un autre passoit les années entières dans une église, les mains étendues, sans dormir, comme une statue animée. Ces merveilles seroient incroyables sur un témoignage de moindre autorité, et nous en verrons dans la suite d'autres exemples. Saint Grégoire remarque avec indignation que plusieurs moines blâmoient ceux-là comme homicides d'eux-mêmes. Il s'étend ensuite sur les louanges des vierges, dont il dit que les unes vivoient en communauté, les autres chez leurs parents. Il se vante que sa ville de Nazianze, toute petite qu'elle est, contient un grand nombre de personnes pieuses.

LII. Mort de saint Grégoire le père.

Le saint vieillard Grégoire mourut enfin âgé de près de cent ans, dont il en avoit passé quarante-cinq dans l'épiscopat (1). Pendant sa dernière maladie, qui fut longue et fâcheuse, il ne trouvoit point de remède plus sûr à ses maux que de célébrer le saint sacrifice. Il laissa tous ses biens aux pauvres, et fut enterré dans le sépulcre qu'il avoit préparé pour lui et pour son fils. Celui-ci fit son oraison funèbre en présence de saint Basile, qui étoit venu le visiter en cette occasion, et en présence de sa mère sainte Nonne, qui n'étoit pas moins âgée que le père, et mourut peu de temps après. Il y marque l'affliction du peuple pour la perte de ce saint pasteur, et témoigne être persuadé qu'il prie pour eux plus efficacement que durant sa vie mortelle. Il décrit l'église qu'il avoit fait bâtir à Nazianze presque toute à ses dépens. Elle étoit plus grande et plus belle que la plupart des autres, de figure octogone, à faces égales, ornées de galeries, de colonnes et de lambris, avec des sculptures au naturel. Elle étoit fort éclairée, environnée au dehors de galeries qui, formant des angles égaux, enfermoient un grand espace, avec des porteaux et des vestibules qui paroissoient de loin; le tout bâti de pierres carrées, avec du marbre aux bases, aux chapiteaux et aux corniches. On croit que saint Grégoire, le père, mourut l'an trois cent soixante-treize (2). L'Eglise honore sa mémoire le premier jour de janvier, et celle de sainte Nonne le neuvième d'août.

Le fils ne put se retirer aussitôt qu'il l'avoit espéré (3). Ses meilleurs amis lui représentèrent les efforts des hérétiques pour s'emparer de cette église, et lui persuadèrent de la gouverner encore quelque temps, non comme évêque titulaire, mais comme un évêque étranger, qui prenoit soin d'une église vacante : ce qui étoit alors assez ordinaire. Car il protesta toujours qu'il n'avoit jamais été évêque de Nazianze, mais seulement de Sasime; et, dès les funérailles de son père, il déclara aux évêques qui y assistoient qu'il n'en prendroit soin qu'en attendant qu'ils y eussent mis un pasteur, comme il les en supplioit. Sa santé étoit dès lors très-mauvaise (1). On rapporte à ce même temps, où il gouvernoit ainsi l'église de Nazianze après la mort de son père, le discours prononcé en présence de Julien, son ancien ami, qui avoit alors la charge de régler à Nazianze l'imposition des tributs. Il lui recommande les pauvres, le clergé, les philosophes, c'est-à-dire les moines. Aucun lien, dit-il, ne les attache ici-bas, ils possèdent à peine leurs corps. Il n'ont rien pour César, tout est pour Dieu, les hymnes, les prières, les veilles, les larmes; leurs biens sont hors d'atteinte (2). Julien l'avoit invité à venir lui aider à régler l'imposition, mais une maladie l'en empêcha. Nous avons aussi une lettre de saint Basile, par laquelle il prie un officier d'exempter les moines des charges publiques, comme n'ayant plus ni leurs biens qu'ils ont donnés aux pauvres, ni leurs corps, parce qu'ils les consument par la pénitence. On voit par-là que les clercs et les moines n'étoient pas exempts des charges publiques sous ce règne. En effet, nous avons une loi de Valens, qui veut que l'on soumette aux charges des villes les clercs qui y étoient sujets par leur naissance, et du nombre de ceux que l'on nommoit *curiales*, à moins qu'ils n'eussent été dix ans dans le clergé (3). Cette loi est de l'an trois cent soixante-dix, adressée à Modeste, préfet du prétoire; et, par une autre loi que l'on croit du même temps, il ordonne la même chose pour les moines.

Saint Grégoire ne demeura pas long-temps à Nazianze après la mort de son père et de sa mère; et, pressé de ses continuelles infirmités, il ne fit point de difficulté de laisser cette église à laquelle il n'étoit point attaché. Il espéroit même par-là presser les évêques de donner un pasteur à Nazianze, comme il les en avoit souvent priés. Il quitta tout d'un coup, se retira à Séleucie en Isaurie, où sainte Thècle étoit particulièrement honorée, et où il y avoit un monastère de filles apparemment accompagné d'un pour les hommes. Il y demeura assez long-temps; et, comme on l'accusoit de paresse ou de mépris pour l'église de Nazianze, il répondit (4) qu'il n'étoit pas assez mal instruit, pour préférer un peu de repos aux récompenses que Dieu prépare à ceux qui travaillent selon ses ordres.

(1) Greg. Naz. Or. 19, p. 313. P. 288, C; p. 313, C.
(2) Pagi. an. 254, n. 8. Martyrolog.
(3) Greg. Naz. Carm. de Vita, p. 9. Ep. 4, in fin.

(1) Id. Ep. 222, p. 900. Ep. 225, Id. Ep. 65, 824. Ep. 28.
(2) Or. 9, p. 19. Greg. Ep. 168. Bas. Ep. 304, Censit.
(3) L. 9. Cod. Th. de Episc. et ibi. Gothofr. L. 63, de Decur. C.Th Pagi. an. 375, n. 10.
(4) Epist. 22.

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

I. Lettre de saint Basile aux Occidentaux.

Les évêques d'Orient résolurent d'écrire encore aux évêques d'Occident pour implorer leur secours (1). Saint Basile, excité par saint Eusèbe de Samosate, en écrivit à saint Mélèce, et lui dit : Ce qui me paroît le plus important à écrire aux Occidentaux, et qui n'a point encore été traité, c'est de les exhorter à ne pas recevoir sans examen à leur communion ceux qui viennent d'Orient, mais de prendre une fois un parti, et ne recevoir les autres que sur le témoignage de ceux à qui ils ont accordé leur communion. Et qu'ils ne s'arrêtent pas aux formules de foi ; autrement ils se trouveront en communion avec les partis opposés, qui emploient souvent les mêmes paroles, bien que très-éloignés de sentiments. La lettre fut dressée et portée par le prêtre Dorothée à divers évêques qui la souscrivirent, et il fut envoyé en Occident (2). Saint Basile écrivit en cette occasion à tous les Occidentaux en général, et en particulier aux évêques de Gaule et d'Italie. Dans la lettre générale, il compte treize ans depuis que les hérétiques font la guerre à l'Eglise : ce qui convient à l'an trois cent soixante-treize, en comptant cette guerre depuis l'an trois cent soixante, où commença la persécution pour la formule de Rimini. Dans la lettre aux évêques de Gaule et d'Italie, il dit : Nous demandons surtout que vous fassiez connoître à votre prince la confusion où nous sommes, et, si cela est difficile, que du moins il vienne de votre part quelques personnes qui voient de leurs yeux les souffrances de l'Orient ; car il nous est impossible de vous les représenter par le discours. Nous sommes exposés à la persécution, et à la plus violente de toutes les persécutions ; et, ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ni ceux qui souffrent n'ont point la confiance du martyre, ni les peuples ne les honorent point comme martyrs, parce que les persécuteurs portent le nom de chrétiens. Car le seul crime que l'on poursuit si rigoureusement, c'est l'observation exacte des traditions de nos pères. C'est pour cela que les catholiques sont bannis de leurs pays, et transportés dans les solitudes, sans aucun respect pour les cheveux blancs, ni pour la plus parfaite observance de la vie ascétique. On ne condamne point un criminel sans l'avoir convaincu ; mais, pour les évêques, on les prend sur de simples calomnies, et on les envoie au supplice sans aucune preuve. Quelques-uns n'ont pas même été calomniés, mais enlevés de nuit par violence, et envoyés en exil. Il est aisé de voir la suite de ces maux, la fuite des prêtres, des diacres, et de tout le clergé, les larmes des peuples qui se voient privés de leurs pères. La joie et l'allégresse spirituelle est ôtée, nos fêtes sont changées en deuil, les maisons d'oraison sont fermées, les autels inutiles. On ne voit plus les pasteurs présider aux assemblées des fidèles, et leur donner des instructions salutaires. Il n'y a plus ni solennités, ni chants nocturnes, ni cette heureuse joie que goûtent les âmes dans la communication des grâces spirituelles.

Il est à craindre, ajoute-t-il, que cet embrasement ne s'étende jusqu'à vous, et que, comme l'Evangile a commencé chez nous, l'ennemi ne veuille aussi commencer par nous, pour étendre l'erreur par toute la terre (1) Il marque comme on attaque la divinité du fils et du Saint-Esprit, et le péril où est le peuple de s'accoutumer à suivre les hérétiques, les voyant en possession de toutes les fonctions ecclésiastiques. Ils baptisent, dit-il, ils enterrent les morts, ils visitent les malades, ils consolent les affligés, ils assistent les pauvres, ils donnent toutes sortes de secours, ils administrent les sacrements. Nous devions, ajoute-t-il, aller vers vous en grand nombre ; mais nous n'en avons pas même la liberté, car, pour peu que nous quittions nos églises, nous les laisserons exposées à nos ennemis. Mais nous avons seulement envoyé notre confrère le prêtre Dorothée.

II. Évagre à Antioche.

Le prêtre Evagre d'Antioche, qui avoit été en Occident avec saint Eusèbe de Verceil, revint de Rome vers ce temps-là, rapportant un écrit que les Orientaux y avoient envoyé,

(1) Basil. Ep. 58, 59, ad Melet. p. 84, B.
(2) Ep. 70, p. 854, A, Ep. 182, 70, p. 961, B, Sup. l. XIV, n. 24. Ep. 70, p. 860.

(1) P. 872, B.

et dont les Occidentaux les plus exacts n'avoient pas été contents (1). Ils demandoient aux Orientaux une lettre qui suivît mot pour mot un écrit qu'Evagre leur apportoit, et vouloient aussi que les Orientaux leur envoyassent une députation de personnes considérables, afin d'avoir une occasion spécieuse de les visiter ; et c'est peut-être ce qui obligea saint Basile à marquer l'impossibilité où ils étoient d'envoyer plusieurs députés.

Evagre voulut travailler à la réunion de l'église d'Antioche, et convint d'abord avec saint Basile de communiquer avec le parti de saint Mélèce (2). Toutefois, quand il fut à Antioche, il changea d'avis et ne communiqua qu'au parti de Paulin, à qui il demeura tellement uni, qu'il fut depuis son successeur dans le titre d'évêque d'Antioche. Il ne laissa pas d'écrire à saint Basile, pour le prier de travailler à cette paix. Saint Basile répondit qu'autant qu'il désiroit cette paix, autant lui étoit-il impossible de la procurer. Car vous savez, dit-il, que les vieilles maladies ont besoin de temps pour être guéries, et de remèdes puissants pour être déracinées. Un homme et une lettre n'arracheront pas des esprits en un moment l'amour-propre, les soupçons et l'animosité produite par les disputes. Il y a un évêque que regarde principalement le soin de cette église ; il entend saint Mélèce toujours exilé en Arménie ; mais, ajoute-t-il, il n'est pas possible qu'il vienne à nous, ni que j'aille à lui, par la difficulté des chemins et ma mauvaise santé. Je ne refuse pas de lui écrire, mais je n'en attends pas grand succès. Pour persuader, il faut beaucoup parler, beaucoup écouter, répondre aux objections, former des instances : ce que ne peut faire le discours inanimé couché sur le papier. Il ajoute, parlant sans doute de Paulin : Sachez en vérité, mon très-vénérable frère, que je n'ai, par la grâce de Dieu, aucune animosité particulière contre personne ; je ne suis point curieux de savoir de quoi quelqu'un est coupable ou suspect. Mais j'ai été affligé d'apprendre que vous avez fait difficulté de participer à leurs assemblées. Ce n'est pas, s'il m'en souvient bien, ce dont nous étions convenus.

III. Commencement de saint Jérôme.

Ce fut Evagre qui amena en Orient saint Jérôme, que son mérite y rendit bientôt célèbre. Il étoit né à Stridon en Dalmatie, vers l'an trois cent trente. Son père, nommé Eusèbe, avoit du bien et le fit instruire des bonnes lettres (3). Il l'envoya même à Rome, où il étudia sous le fameux grammairien Donat ; mais la corruption de cette grande ville le fit tomber en quelques désordres de jeunesse. Il se corrigea, reçut le baptême étant déjà en âge mûr, et garda depuis inviolablement la continence. Il s'occupoit par un travail assidu à étudier et à transcrire des livres, dont il se fit une bibliothèque à son usage. Tous les dimanches il alloit avec ses compagnons visiter les reliques des martyrs, dans les cimetières souterrains des catacombes. Ensuite il voyagea en Gaule, toujours studieux et curieux d'amasser des livres, jusque-là qu'à Trèves il copia de sa main le traité des Synodes de saint Hilaire. Au retour de Gaule il vint à Aquilée, et demeura quelque temps auprès du saint évêque Valérien, qui avoit succédé à Fortunatien, et qui purgea entièrement cette église de l'arianisme, dont elle avoit été infectée sous son prédécesseur. Il attira auprès de lui tant d'hommes savants et vertueux, que le clergé d'Aquilée fut illustre de son temps. On y comptoit le prêtre Chromace, qui fut évêque après Valérien, et ses deux frères, Jovin, archidiacre, et Eusèbe, diacre dans la même église (1). On y comptoit aussi Héliodore, depuis évêque, et son neveu Népotien ; Nicéas, sous-diacre ; Chrysogone, moine ; Bonose, compatriote de saint Jérôme, nourri de même lait, compagnon de ses études et de ses voyages, qui se retira dans une île déserte vers la Dalmatie, et pratiqua la vie monastique ; Rufin, qui fut baptisé vers l'an trois cent soixante-dix dans un monastère où il s'étoit retiré, et instruit par les soins de Chromace et de ses frères (2). Il fut d'abord un des intimes amis de saint Jérôme, et depuis son plus grand adversaire.

Saint Jérôme entreprit ensuite le voyage d'Orient avec le prêtre Evagre, Innocent et Héliodore (3). Il parcourut la Thrace, le Pont, la Bithynie, la Galatie, et s'arrêta avec lui à Antioche. Là, il fit connoissance avec Apollinaire, dont l'hérésie n'étoit pas encore tout-à-fait reconnue ; il reçut souvent ses instructions, et écouta ses explications sur l'Ecriture sainte, sans entrer en dispute sur ses opinions. Ensuite il se retira dans un désert de la province nommée Chalcide, sur les confins de la Syrie et de l'Arabie, c'est-à-dire des Sarrasins. Il eut pour compagnons de sa retraite Innocent, Héliodore, venus avec lui d'Occident, et un esclave, nommé Hylas. Le prêtre Evagre, qui étoit riche, leur fournissoit toutes les choses nécessaires ; il entretenoit à saint Jérôme des écrivains pour le servir dans ses études, qu'il continuoit toujours, et lui faisoit tenir d'Antioche les lettres qui lui étoient adressées de divers endroits : saint Jérôme perdit deux de ses compagnons, Innocent mourut, Héliodore se retira bientôt avec promesse de revenir. Lui-même fut attaqué de fréquentes

(1) Ep. 8, ad Eus. Sup. l. XV, n 30.
(2) Bas. Ep. 342, p. 1118, C; D, Ep. 342, ad Evagr.
(3) Chr. Prosp. an. 420. Pagi an. 370, n. 9. Vita Hier. per Victor. Bar. an. 372, Rosvveid. init.

(1) Sup. lib. XIII, n. 18. Hier. Chr. an. 376, 378.
(2) Ruff. Invect. 1, p. 160, D.
(3) Ep. 41, ad Ruf. Ep 65, ad Pammach. Ep. 43, ad Chromat. Ep. 41, ad Ruf.

maladies, et, ce qui le fatiguoit encore plus, de violentes tentations d'impureté, par le souvenir des délices de Rome. Comme les jeûnes et les autres austérités corporelles ne l'en délivroient pas, il entreprit une étude pénible pour dompter son imagination. Ce fut d'apprendre la langue hébraïque, prenant pour maître un juif converti (1). Après la lecture de Cicéron et des meilleurs auteurs latins, il lui sembloit rude de revenir à l'alphabet et de s'exercer à des aspirations et des prononciations difficiles. Souvent il quitta ce travail, rebuté par les difficultés, souvent il le reprit, et enfin il acquit une grande connoissance de cette langue.

Mais ce que Jérôme souffrit de plus rude dans son désert, fut la persécution des autres moines, au sujet de la doctrine et du schisme d'Antioche. Comme il étoit étranger et venu d'Occident, il étoit suspect aux catholiques orientaux du parti de Mélèce (2); car il avoit plus d'inclination au parti de Paulin, avec qui communiquoit son ami Evagre, et qui étoit reconnu à Rome pour évêque d'Antioche. Il avoit beau dire qu'il ne prenoit point de parti, on le pressoit de se déclarer pour Mélèce. On le pressoit aussi de reconnoître en Dieu trois hypostases; mais il craignoit cette expression, dont les hérétiques abusoient. Ces difficultés l'obligèrent à consulter le pape saint Damase quelques années après, et enfin à quitter le pays.

IV. Ruffin et sainte Mélanie.

Comme il étoit dans ce désert de Syrie, il apprit que son ami Ruffin, dont il étoit en peine, visitoit les monastères d'Egypte, et qu'il étoit allé à Nitrie voir saint Macaire (3). On croit que c'étoit l'Egyptien. Sainte Mélanie étoit en même temps en Egypte. C'étoit la plus noble des dames romaines, petite-fille de Marcellin, qui fut consul avec Probin, l'an trois cent quarante-un. Elle perdit en un an deux de ses enfants et son mari, demeurant veuve à vingt-deux ans; et elle souffrit ces pertes avec une foi si vive, qu'elle n'en répandit point de larmes. Se voyant libre, elle quitta le fils unique qui lui restoit encore enfant, et qui fut préteur de Rome, et s'embarqua pour passer en Egypte. Quand elle fut arrivée à Alexandrie, elle y trouva saint Isidore, prêtre, qui gouvernoit l'hôpital, et qui étoit très-connu à Rome, depuis le voyage qu'il y avoit fait avec saint Athanase (4); comme il avoit autrefois demeuré au mont de Nitrie, il parla à Mélanie des vertus de ceux qui habitoient ce désert, entre autres de saint Pambo. Elle désira d'y aller, et saint Isidore l'y conduisit. Elle fit présent à Pambo de trois cents livres romaines de vaisselle d'argent, qui reviennent à quatre cent cinquante marcs. Il travailloit à un tissu de feuilles de palmier, et, sans se détourner de son ouvrage, il dit à haute voix : Dieu vous donne votre récompense. Puis il dit à son économe : Prends, et le distribue à tous les frères qui sont en Libye et dans les îles, car ces monastères ont plus de besoin; mais n'en donne point à ceux d'Egypte, le pays est plus riche. Mélanie demeuroit debout, attendant qu'il lui donnât sa bénédiction, ou du moins un mot de louange pour un si grand présent. Comme il ne lui disoit rien, elle dit : Mon père, afin que vous le sachiez, il y a trois cents livres d'argent. Lui, sans faire le moindre signe, ni regarder les étuis de cette argenterie, répondit : Ma fille, celui à qui vous l'avez apporté n'a pas besoin que vous lui en disiez la quantité. Il pèse les montagnes et les forêts dans sa balance (1). Si vous me le donniez, vous auriez raison de m'en dire le poids; mais, si vous l'offrez à Dieu qui n'a pas méprisé deux oboles (2), taisez-vous. Saint Pambo mourut environ vingt ans après, âgé de soixante-dix ans; et il mourut sans aucune maladie, en faisant une corbeille qu'il laissa à Pallade, alors son disciple, n'ayant autre chose à lui donner.

Entre les disciples de Pambo, on comptoit quatre frères, Dioscore, Ammonius, Eusèbe et Euthymius, qui, étant de grande taille, furent nommés les grands frères ou les frères longs, et devinrent fameux dans la suite (3). Dioscore, qui étoit l'aîné, fut évêque d'Hermopole. Ammonius est celui qui avoit fait le voyage de Rome avec saint Athanase; il savoit toute l'Ecriture par cœur, et avoit une grande lecture d'Origène, de Didyme et des autres auteurs ecclésiastiques; tous les quatre frères étoient d'une grande autorité dans ce monastère. Ils avoient trois sœurs, qui avoient fait dans le voisinage un monastère de filles. Sur le même mont de Nitrie, sainte Mélanie vit saint Or, âgé de quatre-vingt-dix ans, et père de mille moines (4). Quand il en recevoit un nouveau, il assembloit tous les autres, dont l'un apportoit de la brique, l'autre du mortier, l'autre du bois, en sorte qu'en un jour ils lui bâtissoient une cellule; et saint Or prenoit lui même le soin de la meubler. L'église grecque honore sa mémoire le septième d'août (5). Sainte Mélanie demeura environ six mois sur le mont de Nitrie à visiter les saints solitaires.

V. Didyme l'aveugle.

Elle vit aussi à Alexandrie Didyme l'aveugle, si renommé pour son savoir (6). Il perdit la vue dès l'âge de quatre ans, lorsqu'il commençoit

(1) Ep. 22, ad Eustath. Ep. 4, ad Rust.
(2) Ep. 57, ad Damas.
(3) Ep. 41, ad Ruf. Ros. p. 425 et 439. Hier. Chr. an. 375. Paulin. Ep. 10, ad Sev. Hier. Ep. 25, ad Paul. c. 5.
(4) Pall. Laus. c. 119.

(1) Ps. XI, 12.
(2) Marc. XII, 42.
(3) V. PP. c. 25. Pall. c. 12. Sup. l. XII, c. 20.
(4) 11, Vit. Patr. c. 7. Pall. c. 9.
(5) Menol. 7 aug. Pall. c. 117.
(6) Hier. de Script. etc. Chr. an. 373. Socr. IV, c. 25. Sozom. III, c. 15. Pall. Laus. c. 3. Theod. IV, Hist. c. 29. Cassiod. Divin. instit. c. 5.

à connoître les lettres. Comme il avoit l'esprit excellent et une grande inclination à l'étude, il ne laissa pas, en écoutant de bons maîtres, d'apprendre parfaitement la grammaire et la rhétorique, ensuite la dialectique, l'arithmétique, la musique et les autres parties des mathématiques, même la géométrie et l'astronomie; il étudia aussi la philosophie dans les ouvrages de Platon et d'Aristote. C'étoit un prodige; plusieurs venoient à Alexandrie pour le voir et l'entendre, d'autres pour savoir au moins ce qui en étoit. Car il n'étoit pas médiocrement instruit de toutes ces sciences, il surpassoit ceux qui avoient les meilleurs yeux. Il s'instruisit aussi parfaitement de la religion et de la théologie, se faisant lire non-seulement l'Ecriture sainte, mais les ouvrages d'Origène et des autres interprètes. Quand ses lecteurs s'endormoient, il continuoit pendant long-temps à veiller en méditant ce qu'il avoit ouï; en sorte qu'il demeuroit comme écrit dans sa mémoire (1). Il joignit la prière à l'étude, demandant à Dieu continuellement la lumière intérieure. Ainsi il se trouva si savant théologien, qu'il fut chargé de l'école chrétienne d'Alexandrie, étant extrêmement approuvé par saint Athanase, et par les autres grands personnages qui étoient alors dans l'Eglise. Les plus saints moines d'Egypte l'estimoient, et le grand saint Antoine le visita quand il vint à Alexandrie pour rendre témoignage à saint Athanase. Il lui demanda s'il n'étoit point affligé d'être aveugle; Didyme eut honte d'abord d'avouer cette foiblesse (2). Comme il ne répondoit rien, saint Antoine lui fit la même question une seconde et une troisième fois. Enfin Didyme confessa simplement qu'il en étoit affligé. saint Antoine lui dit : Je m'étonne qu'un homme sage s'afflige d'avoir perdu ce que possèdent les fourmis et les moucherons, au lieu de se réjouir d'avoir ce qu'ont eu les saints et les apôtres. Il vaut bien mieux voir de l'esprit que de ces yeux dont un seul regard peut perdre l'homme éternellement. Didyme fut aussi fort estimé par les Occidentaux, particulièrement par saint Eusèbe de Verceil, saint Hilaire et Lucifer. Car il résista toujours puissamment aux ariens et aux autres hérétiques de son temps. Il composa plusieurs ouvrages, qu'il dictoit à des écrivains en notes, entre autres un traité du Saint-Esprit contre les macédoniens, que nous avons en latin, de la traduction de saint Jérôme. Il fit aussi plusieurs commentaires sur l'Ecriture. Il expliqua le livre des principes d'Origène, dont il étoit grand admirateur, et disoit que ceux qui le reprenoient ne l'entendoient pas. Il avoit un grand talent de parler, et une grâce particulière dans le son de la voix. Il avoit plus de soixante ans quand Ruffin et Mélanie étoient en Egypte; car il étoit né vers l'an trois cent huit, et il vécut jusqu'à quatre-vingt-cinq ans (1); Ruffin demeura six ans à s'instruire sous lui à Alexandrie, et se trouva enveloppé dans la persécution qu'y souffrirent les catholiques, et particulièrement les moines, après la mort de saint Athanase : Ruffin fut mis en prison et banni comme les autres.

VI. Ruffin et Mélanie en Palestine.

Mélanie s'appliqua de tout son pouvoir à soulager les confesseurs en cette occasion, et y employa ses richesses, qui étoient immenses (2). Elle en nourrit jusqu'à cinq mille pendant trois jours; elle les recevoit dans leur fuite, et les accompagnoit quand ils étoient pris; elle suivit ceux qui furent relégués en Palestine, jusqu'au nombre de cent douze, leur fournissant de quoi subsister; et comme on les gardoit étroitement sans permettre de les visiter, elle prenoit un habit d'esclave, et venoit vers le soir leur apporter les choses nécessaires à la vie. Le consulaire de Palestine le sut, et la fit mettre en prison sans la connoître, croyant en tirer de l'argent en lui faisant peur. Elle lui envoya dire : Je suis fille d'un tel, et autrefois femme d'un tel, et maintenant servante de Jésus-Christ. Ne pensez donc pas me mépriser à cause de l'état où vous me voyez. Il m'est aisé de me relever si je veux, vous ne pouvez m'épouvanter ni me rien faire perdre de mon bien. Je vous avertis, de peur que vous ne tombiez par ignorance dans quelque faute qui vous mettroit en péril. Le gouverneur, épouvanté à son tour, lui fit des excuses, lui rendit les honneurs qui lui étoient dus, et donna ordre qu'on la laissât approcher des exilés autant qu'elle voudroit. Ruffin accompagna Mélanie en ce voyage, et ils vinrent ensemble à Jérusalem, où ils demeurèrent vingt-cinq ans, assistant les étrangers qui y venoient de toutes parts, particulièrement les évêques, les moines et les vierges. Saint Jérôme, ayant appris qu'ils y étoient, écrivit à Ruffin, et adressa la lettre à un solitaire de grande réputation, nommé Florentius, qui étoit aussi à Jérusalem, avec lequel il avoit fait connoissance par lettres. En lui parlant de Ruffin, il dit : Ne jugez pas de moi par ses vertus; vous verrez en lui des marques évidentes de sainteté; je ne suis que cendre et boue. Florentius, qui étoit très-libéral, aida saint Jérôme dans ses études, lui faisant transcrire des livres (3).

Il y avoit dès lors dans la Palestine et dans toute la Syrie grand nombre de moines, tant ermites que cénobites (4). Hésychius ou Hésichas avoit rétabli le monastère de saint Hilarion, où

(1) Ruff. II, Hist. c. 7.
(2) III, Vita PP. c. 218. Hier. Ep. ad Castrut. 33.

(1) Hier. de Script. Ruff. Invect. 2, p. 176, B. Id. 11, Hist. c. 7. Socr. IV, c. 24.
(2) Paul. Ep. 10, ad Sev. Pallad. Laus. c. 117. Sup. l. XVI, n. 34.
(3) Ep. 5. ad Flor. Ep. 6.
(4) Vita Hilar. c. 38. Soz. VI, c. 32. Soz. III, c. 14. Id. V, c. 15. Soz. IV, c. 3. Ruf. II, Hist. c. 28.

il avoit rapporté ses reliques ; et sa fête s'y célebroit solennellement tous les ans. On y honoroit aussi trois autres solitaires, Aurélius, Alexion et Alaphion, qui, du temps de l'empereur Constantius, par leurs vertus avoient notablement servi à la propagation de la foi dans ce pays où l'idolâtrie régnoit, c'est-à-dire aux environs de Gaze. Alaphion fut délivré du démon par saint Hilarion, et se convertit avec un homme de lettres, aïeul de l'historien Sozomène. Ils étoient tous deux du bourg de Béthélia, près de Gaze, ainsi nommé à cause d'un temple fameux, nommé en grec Panthéon, parce qu'il étoit dédié à tous les dieux, comme en syriaque Béthélia signifioit la maison des dieux. Ce furent donc ces deux hommes qui y établirent le christianisme, y fondèrent des églises et des monastères, et y établirent la piété, l'hospitalité et la charité pour les pauvres. En ces temps-ci, sous Valens, étoient près de Béthélie quatre solitaires fameux, Salamanes, Physcon, Malachion, et Crispion, frères et disciples de saint Hilarion. L'abbé Sylvain, né en Palestine, étoit alors en Egypte ; depuis il demeura au mont Sina, ensuite il établit un grand monastère près du torrent de Gérare. Dès le temps de Julien l'apostat, il y avoit un monastère à Jérusalem, gouverné par l'abbé Philippe. Il y en avoit un près de la mer Morte, nommé la Laure de Pharan ; car ce mot de Laure signifioit demeure de moines, qui vivoient dans des cellules éloignées les unes des autres, mais sous la conduite d'un même supérieur.

VII. Moines de Syrie.

Les montagnes près d'Antioche étoient peuplées d'un grand nombre de solitaires (1). On y compte entre autres Macédonius, surnommé Critophage, parce qu'il se nourrissoit d'orge. Pierre de Galatie et Bassus, abbé de deux cents moines. Sur le mont Gorypheentre Antioche et Bérée, étoit l'abbé Eusèbe, Siméon l'ancien gouvernoit deux monastères au mont Aman. Près de Cyr, il y avoit plusieurs anachorètes, entre autres saint Maron, fondateur de plusieurs monastères, dont l'un étoit dans la province d'Apamée, nommée la seconde Syrie. Près de Zeugma sur l'Euphrate, saint Publius fonda un monastère double, qui avoit une maison pour les Grecs et une pour les Syriens ; mais il n'y avoit qu'une église où ils s'assembloient soir et matin, et chantoient l'office chacun en sa langue. Dans la Mésopotamie et la haute Syrie, vers la Perse, on reconnoissoit pour auteur de la vie monastique Aones, qui passoit pour avoir fait en Syrie ce que saint Antoine avoit fait en Egypte (2). Son monastère étoit à Phadane, que l'on disoit être le lieu où le patriarche Jacob rencontra Rachel (3). Il eut pour disciples Gaddanas et Aziz. Ces moines s'étendirent entre Edesse et Nisibe, autour du mont Signoron (1). Au commencement on les nommoit Paissans ; parce qu'ils étoient toujours errants sur les montagnes, comme des bêtes en pâture, sans avoir de maisons, sans manger ni pain ni rien de cuit. Ils louoient Dieu continuellement, et chantoient des hymnes suivant l'usage de l'Eglise ; et quand il étoit temps de prendre quelque nourriture, ils se répandoient par la montagne comme pour paître, chacun une serpe à la main, et mangeoient les herbes qu'ils rencontroient. Leurs retraites étoient des roches et des cavernes, leur sépulture le lieu où la mort les surprenoit, soit en chantant les louanges de Dieu, soit en mangeant leurs herbes (2), soit en se promenant sur les montagnes. Ainsi en parle saint Ephrem.

VIII. Saint Ephrem.

Il en parloit comme savant, il vivoit dans le même temps et le même pays, et fut lui-même un des plus illustres solitaires de la haute Syrie (3). Il étoit né à Nisibe ou aux environs, de parents pauvres et subsistant de leur travail, mais qui avoient confessé Jésus-Christ devant les juges ; et il comptoit des martyrs dans sa famille obscure selon le monde. Son nom est le même qu'Ephraïm, et en général les noms de l'ancien Testament étoient communs en Syrie et dans les parties les plus reculées de l'Orient. Dans sa jeunesse lui étant venu des doutes sur la providence divine, Dieu voulut l'en convaincre par sa propre expérience. S'étant égaré dans les bois, il se retira avec des bergers pour y passer la nuit. Des loups la nuit même ravagèrent le troupeau ; les maîtres s'en prirent au jeune Ephrem, et le mirent en prison avec les bergers. Après y avoir été quelque temps, il fut averti en songe de reconnoître la providence, et d'examiner ce qu'il avoit fait. Etant éveillé, il se souvint que quelque temps auparavant il avoit rencontré dans les bois une vache pleine, appartenant à un pauvre homme, qu'il l'avoit chassée à coups de pierres, jusqu'à ce qu'elle tombât morte. Qu'ayant ensuite rencontré celui à qui elle appartenoit, et qui lui demandoit s'il ne l'avoit point vue, au lieu de lui en dire des nouvelles il lui avoit dit des injures. Ainsi la vache avoit été perdue et mangée par les bêtes. Ephrem se souvint de ce péché, et crut que c'étoit la cause de sa prison. Dans la même prison se trouvèrent avec lui deux hommes aussi accusés injustement sur des conjectures, l'un d'homicide, l'autre d'adultère, mais tous deux coupables d'ailleurs. Il en vint encore trois autres de même qualité ; mais tous les cinq furent enfin justifiés, et les véritables criminels trouvés et punis. Ephrem fut délivré, parce que le juge le connoissoit et le trouva innocent. Ce fut le commencement de sa conversion ; dès lors il embrassa la vie ascétique, et il eut pour maître entre les autres saint Jacques de Nisibe (1). Il étoit auprès de lui quand ce saint délivra la ville assiégée par les Perses.

(1) Theod. Philost. c. 13, c. 9, c. 26. Ibid. c. 4, c. 6. Ibid. c. 16. Ibid. c. 5.
(2) Soz. VI, c. 33.
(3) Gen. XXIX, 10.

(1) Soz. VI, c. 36.
(2) Ephr. Serm. in SS. PP. p. 771.
(3) Sozom. III, c. 16. Eph. Confess. p. 605 ; Ibid. p. 599.

Saint Ephrem, sans avoir étudié, devint très-savant tout d'un coup dans la philosophie et les choses divines : ce qui avoit été marqué par des visions miraculeuses, que ses parents et quelques saints personnages avoient eues à son sujet (2). Il étoit éloquent en sa langue syriaque ; ses discours étoient forts et touchants, et conservoient même une grande partie de leur beauté dans les traductions grecques, qui en furent faites dès son temps. Nous en avons encore un grand nombre traduits en latin sur le grec ; qui ne respirent que la componction et la plus tendre piété. Dès le temps de saint Jérôme, c'est-à-dire peu après la mort de saint Ephrem, on lisoit ses ouvrages dans l'église publiquement après l'Ecriture sainte (3). Il composa aussi des poésies, qu'il mit à la place de celles d'Harmonius, fils de Bardesane. Car, comme Harmonius avoit fait des cantiques sur des airs agréables, mais qui contenoient des erreurs contre la foi (4), touchant l'âme, la formation et la corruption des corps, et la régénération, saint Ephrem fit sur les mêmes chants des hymnes à la louange de Dieu et des saints, que le peuple s'accoutuma à chanter avec plaisir. Il fut ordonné diacre d'Edesse ; mais il aima toujours la vie solitaire.

Entre ses œuvres, il y a plusieurs instructions pour ceux qui la pratiquoient (5). On y voit des moines de trois sortes, des reclus enfermés dans leurs cellules, des ermites dispersés dans les déserts, des cénobites vivant en communauté. On y voit les divers travaux dont ils s'occupoient. Faire des cordes, des paniers, des nattes, du papier, de la toile, écrire des livres, travailler au jardin ou à la cuisine, tourner la meule. Il dit avoir vu un solitaire qui demeuroit sur une colonne : ce qui fut depuis pratiqué par plusieurs autres, nommés en grec stylites par cette raison. Quelqu'estime qu'il eût pour les solitaires qu'il avoit vus errants sur les montagnes, et que l'on nommoit Paissans, il avertit les cénobites de ne pas écouter les tentations qui leur pourroient venir de les imiter, et de s'exposer témérairement à l'horreur du désert, et aux dangers de la faim, des voleurs, des bêtes, des démons et de leurs propres inquiétudes (6). Il ne veut pas même que l'on s'engage aisément à la vie érémitique des anachorètes, qui vivoient dispersés dans des cellules, d'une manière beaucoup plus rude que les cénobites.

Saint Ephrem vint à Césarée voir saint Basile, et voici comme il raconte cette visite (1). Etant, par une occasion de charité, dans une certaine ville, j'ouïs une voix qui me dit : Lève-toi, Ephrem, et mange des pensées. Je répondis fort embarrassé : Où les prendrai-je, Seigneur ? Il me dit : Voilà dans ma maison un vase royal qui te fournira la nourriture. Il fait allusion au nom de Basile, qui signifie royal, et continue : Etant fort étonné de ce discours, je me levai, et j'arrivai au temple du Très-Haut, je montai doucement au vestibule, je regardai par le portail avec empressement, et je vis dans le saint des saints le vase d'élection orné de paroles divines, magnifiquement exposé devant le troupeau, dont tous les yeux étoient arrêtés sur lui. Je vis le temple recevoir de lui la nourriture spirituelle. Je vis autour de lui couler des fleuves de larmes ; tandis qu'il élevoit des prières pour nous sur les ailes de l'esprit et faisoit descendre des paroles, c'est-à-dire la doctrine de saint Paul, la loi de l'Evangile et les mystères terribles. Enfin je vis toute cette assemblée, brillant des splendeurs de la grâce, et je louai la sagesse et la bonté de Dieu, qui honore ainsi ceux qui l'honorent. Saint Ephrem donna publiquement ces louanges à saint Basile (2). Ce qui fit dire à quelques-uns de l'assemblée : Qui est cet étranger qui loue ainsi notre évêque ? il le flatte pour en recevoir quelque libéralité. Mais après l'assemblée finie, saint Basile, connoissant qui il étoit par l'inspiration du Saint-Esprit, le fit appeler, et lui demanda par un interprète, car saint Ephrem ne savoit pas le grec : Etes-vous Ephrem, qui vous êtes si bien soumis au joug du Sauveur ? Il répondit : Je suis Ephrem qui cours le dernier dans la carrière céleste. Saint Basile l'embrassa, lui donna le saint baiser, et le fit manger avec lui ; mais le festin fut principalement de discours spirituels. Il lui demanda ce qui l'avoit porté à le louer ainsi à haute voix. C'est, dit saint Ephrem, que je voyois sur votre épaule droite une colombe d'une blancheur merveilleuse, qui sembloit vous suggérer tout ce que vous disiez au peuple. Saint Basile lui raconta entre autres choses l'histoire des quarante martyrs, et demeura étonné de son esprit et de sa science (3). Saint Ephrem, de son côté, fit depuis un discours à la louange de saint Basile, où il rapporte le détail de cette visite.

IX. Moines auprès de saint Basile.

Saint Basile conservoit toujours dans son

(1) Sup. lib. XIII, n. 2.
(2) Soz. III, c. 16. Greg. Nyss. Or. in S. Ephr. p. 1037, c. to. 2.
(3) Hier. Script.
(4) Sup. liv. IV, n. 9.
(5) Parænes. 47, p. 434.
(6) Parænes. 24, p. 374, 375.

(1) Orat. in Basil. Coteler. Mon. Gr. tom. 3, p. 58. Greg. Nyss. de Vit. Eph. tom. 2, p. 1037, A.
(2) Vita S. Ephr. c. 6. Ep. ib. p. 59.
(3) Soz. VI, c. 16.

épiscopat l'affection pour la vie monastique. Il élevoit des moines auprès de lui à Césarée, et il joignit un monastère à l'hôpital qu'il y fit bâtir (1). Il y avoit à Césarée même un monastère de vierges, gouverné par une nièce de saint Basile; l'église étoit dédiée aux quarante martyrs, et on y conservoit de leurs reliques. Ce sont les religieuses de ce monastère, et des autres dont il prenoit soin, qui sont nommées dans ses écrits chanoinesses ou canoniques, comme vivant régulièrement; et l'on donnoit aussi ce nom aux moines cénobites (2). On voit dans ces règles plusieurs articles qui regardent les filles, et des pénitences particulières pour elles, qui regardent presque toutes des péchés de paroles. Entre les lettres de saint Basile à des religieuses, on peut remarquer celle à Théodora, qui contient en abrégé les principales pratiques de la vie ascétique, surtout celles qui paroissoient petites, jusqu'à ce que l'expérience en ait fait reconnoître l'utilité.

Il bâtit ainsi des monastères proche du commerce des hommes, afin que ceux que la vie active y engageoit ne fussent pas entièrement privés des avantages de la solitude, et que les solitaires ne tirassent pas vanité de leur retraite. C'est ainsi qu'en parle saint Grégoire de Nazianze, faisant entendre que le clergé de saint Basile profitoit de l'exemple et de la conversation des moines (3). En effet, les clercs de saint Basile, même les prêtres, vivoient dans une extrême pauvreté, et travailloient de leurs mains. Un évêque d'un grand siége lui avoit demandé un sujet propre à lui succéder, il lui offre, comme le plus digne de ses prêtres, un qui l'étoit depuis plusieurs années; de mœurs solides, savant dans les canons, exact dans la foi, vivant dans les exercices de la vie ascétique, et ayant le corps consumé d'austérités, pauvre et sans aucun bien en ce monde; en sorte qu'il n'avoit pas de pain, s'il ne le gagnoit que par le travail de ses mains, comme les frères qui étoient avec lui. Dans une autre lettre, il s'excuse à saint Eusèbe de Samosate de ne lui avoir pu envoyer personne depuis long-temps. Car, dit-il, encore que notre clergé semble nombreux, il est composé de gens qui ne sont pas exercés à voyager, parce qu'ils ne font point de trafic, et s'occupent la plupart de métiers sédentaires, dont ils tirent leur subsistance journalière. On voit ici en passant le même usage qui paroît dans saint Cyprien (4), de ne confier qu'à des clercs les lettres ecclésiastiques.

X. Soins des ordinations.

On ne peut mieux voir le soin que prenoit saint Basile pour former son clergé, que par cette lettre à ses chorévêques, où il se plaint que l'on ne garde plus l'exactitude de l'ancienne discipline (1). Il dit que la coutume étoit de ne recevoir les ministres inférieurs qu'après un examen, où l'on s'informoit curieusement de toute leur conduite, s'ils n'étoient point médisants, ivrognes, querelleurs, s'ils se gouvernoient saintement pendant leur jeunesse. Les prêtres et les diacres qui demeuroient avec eux en faisoient leur rapport aux chorévêques, qui, après en avoir averti l'évêque, mettoient le ministre au rang du clergé. Maintenant, dit-il aux chorévêques, vous vous donnez toute l'autorité. Vous ne vous consultez point, et abandonnez ce choix aux prêtres et aux diacres, qui introduisent dans l'Eglise, comme il leur plaît, des sujets indignes, en considération de la parenté ou de l'amitié. De là vient qu'encore que l'on compte plusieurs ministres en chaque bourgade, toutefois il ne s'en trouve aucun digne du service de l'autel, comme vous témoignez vous-même, avouant dans les élections que vous manquez de sujets. Ainsi, voyant que le mal devient sans remède, principalement à présent que plusieurs s'engagent dans le ministère, de peur d'être enrôlés; j'ai cru être obligé de renouveler les anciens canons. Je vous ordonne donc de m'envoyer le catalogue des ministres de chaque bourgade, marquant par qui chacun a été reçu, et quelle vie il mène. Ayez autant de ce catalogue par devers vous, afin de le confronter avec le nôtre, et que personne ne s'y puisse ajouter. Si quelques-uns ont été reçus par les prêtres après la première indiction, ils seront rejetés au rang des laïques; vous les examinerez de nouveau, et, s'ils sont trouvés dignes par votre suffrage, ils seront reçus. Purgez donc l'Eglise, en chassant ceux qui en sont indignes, et à l'avenir examinez ceux qui sont dignes, et les recevez; mais ne les comptez pas dans le clergé sans nous avertir, autrement sachez que celui qui aura été reçu au ministère sans notre ordre sera simple laïque. Telle est la lettre de saint Basile. J'appelle ministres ou ministres inférieurs ceux qui sont marqués en grec par le mot d'*hypérètes*, c'est-à-dire tous ceux qui sont au-dessous des prêtres et des diacres, comme les lecteurs, et les portiers, et souvent des sous-diacres en particulier (2). On voit ici plus distinctement la même discipline, qui est marquée dans quelques lettres de saint Cyprien (3). L'évêque examinoit avec ses prêtres ceux qui étoient dignes d'entrer dans le clergé, et les y destinoit; puis il les faisoit lecteurs ou sous-diacres; et, quand ils avoient encore été éprouvés dans ces ordres inférieurs, il les élevoit au diaconat, et enfin à la prêtrise, de l'avis de son clergé: et c'est ce que saint Basile nomme ici élection. Saint Basile n'établit rien de nouveau, et rappelle seulement l'ancienne discipline reçue par tradition de ses pères. Aussi voyons-nous que saint Paul ordonne d'éprouver les diacres (1) avant que de leur confier le ministère.

Nectarius, personnage considérable, avoit recommandé un homme à saint Basile pour une cure (2). D'abord saint Basile lui témoigne bien du respect et de l'affection; mais ensuite il lui fait entendre qu'il ne peut lui rien accorder sur ce sujet. Je ne serois pas, dit-il, un dispensateur fidèle, je serois un marchand si je donnois le don de Dieu en échange de l'amitié des hommes. Nous ne donnons nos suffrages que sur les témoignages qu'on nous rend de l'extérieur; nous laissons à celui qui connoît le secret des cœurs de juger qui sont les plus dignes. C'est donc le meilleur de donner simplement son témoignage sans passion, de prier Dieu qu'il fasse connoître ce qui est avantageux, et le remercier, quoi qu'il en arrive. Au contraire, on s'expose à un grand péril quand on veut l'emporter absolument, puisqu'on se charge des fautes de ceux qu'on recommande. Si les ordinations se font humainement, ce n'est rien faire, ce n'est qu'une imitation de la vérité. Si ce sont les hommes qui donnent ce pouvoir, qu'est-il besoin de nous le demander? Que ne le prend-on de soi-même? Si c'est de Dieu qu'on le reçoit, il faut prier sans se fâcher, et ne pas demander que notre volonté s'accomplisse, mais s'en rapporter à Dieu.

Il écrivit ainsi aux évêques de sa dépendance sur la simonie (3): Le sujet de cette lettre est si extraordinaire, que mon âme est remplie de douleur, seulement parce que l'on vous en soupçonne. On dit que quelques-uns d'entre vous prennent de l'argent de ceux qu'ils ordonnent, et qu'ils déguisent ce crime du nom de piété: ce qui est encore pire. Car celui qui fait le mal sous le prétexte du bien, est doublement coupable. Il faut dire à celui qui reçoit l'argent ce que les apôtres dirent à Simon (4): Que ton argent périsse avec toi. Car celui qui veut acheter par ignorance le don de Dieu est moins coupable que celui qui le vend. Si vous vendez ce que vous avez reçu gratuitement, vous serez privés de la grâce, comme vendus à Satan. Vous introduisez un trafic dans les choses spirituelles et dans l'Eglise, où le corps et le sang de Jésus-Christ nous est confié. Mais voici l'artifice. On croit ne pas pécher parce que l'on ne prend qu'après l'ordination; c'est toujours prendre. Je vous conjure donc de ne pas souiller vos mains, ni vous rendre indignes de célébrer les sacrés mystères. Pardonnez-moi si j'use de menace; d'abord c'étoit sans croire ce mal, à présent je le crois. Si quelqu'un après cette lettre fait quelque chose de semblable, il sera séparé de notre autel, et cherchera où il puisse acheter et revendre le don de Dieu. C'est-à-dire que cet évêque simoniaque ne seroit point reçu à la célébration ou à la participation des saints mystères quand il viendroit à Césarée.

XI. Pureté du clergé de saint Basile.

Un prêtre, nommé Grégoire ou Parégoire, âgé de soixante-dix ans, tenoit auprès de lui une femme pour le servir. Le chorévêque en avertit saint Basile, qui écrivit à Parégoire de quitter cette femme, suivant l'ordonnance du concile de Nicée; mais Parégoire, au lieu d'obéir, écrivit à saint Basile accusant le chorévêque d'animosité, et saint Basile de facilité à écouter des calomnies (1). Il lui répondit: J'ai lu votre lettre avec beaucoup de patience, et je me suis étonné qu'au lieu de vous justifier par les effets, ce qui étoit court et facile, vous aimez mieux demeurer en faute, et entreprendre inutilement de la réparer par de longs discours. Et ensuite: Plus vous prétendez être libre de toute passion, plus vous deviez céder facilement à mon avis. Car je crois bien qu'à soixante-dix ans on n'est pas si touché d'une femme; et ce que j'en ai ordonné, ce n'est pas que je croie qu'il se soit rien passé de criminel; mais nous avons appris de l'apôtre à ne point donner de scandale à nos frères. Et ensuite: Chassez donc cette femme de votre maison, mettez-la dans un monastère avec des vierges, et faites-vous servir par des hommes. Jusqu'à ce que vous l'ayez fait, tout ce que vous me pourriez écrire ne vous servira de rien, vous mourrez interdit, et vous rendrez compte à Dieu de votre interdiction; que si vous osez faire les fonctions du sacerdoce sans vous être corrigé, vous serez anathème à tout le peuple, et ceux qui vous recevront seront excommuniés par toute l'Eglise. On voit ici l'ordre des peines canoniques, la suspense ou interdiction, l'excommunication du prêtre qui ne la garde pas, et de ceux qui communiquent avec lui.

La lettre au chorévêque Timothée fait voir le détachement que demandoit saint Basile dans ceux qui sont engagés au service de Dieu (2). Est-ce, dit-il, ce même Timothée que nous avons vu dès l'enfance tendre à la vie parfaite, avec une telle ardeur, qu'on l'accusoit d'être excessif? Maintenant vous faites dépendre votre vie de l'opinion des autres, et vous pensez comment vous ferez pour n'être, ni utile à vos amis, ni méprisable à vos ennemis. Et vous ne considérez pas qu'en vous arrêtant à tout cela vous négligez, sans y penser, la véritable vie. Il est impossible de suffire tout ensemble aux affaires de ce monde et à la vie que nous devons mener. Retirons-nous du tumulte; soyons à nous-mêmes, pratiquons en effet la piété, que nous nous proposons depuis si longtemps, et ne donnons à ceux qui veulent nous décrier aucune prise sur nous.

(1) Gaudent. Serm. 17.
(2) Const. Min. Reg. brev. art. 108, 109, 110, 111. Ep. 302.
(3) Orat. 20, p. 159, A. Ep. 139. Innocent. Ep. 2, 3, c. 35, B.
(4) Sup. lib. VI, n. 44. Cypr. Ep. 29, Presbyt.

(1) Ep. 181.
(2) V. Suicer. Thesaur.
(3) Sup. l. VI, n. 44. Cyp. Ep. 29, Presb. et Diacon.

(1) 1 Tim. III, 10.
(2) Ep. 313.
(3) Ep. 30.
(4) Act. VIII, 20.

(1) C. 3. Ep. 198.
(2) Ep. 340.

épiscopat l'affection pour la vie monastique. Il élevoit des moines auprès de lui à Césarée, et il joignit un monastère à l'hôpital qu'il y fit bâtir (1). Il y avoit à Césarée même un monastère de vierges, gouverné par une nièce de saint Basile; l'église étoit dédiée aux quarante martyrs, et on y conservoit de leurs reliques. Ce sont les religieuses de ce monastère, et des autres dont il prenoit soin, qui sont nommées dans ses écrits chanoinesses ou canoniques, comme vivant régulièrement; et l'on donnoit aussi ce nom aux moines cénobites (2). On voit dans ces règles plusieurs articles qui regardent les filles, et des pénitences particulières pour elles, qui regardent presque toutes des péchés de paroles. Entre les lettres de saint Basile à des religieuses, on peut remarquer celle à Théodora, qui contient en abrégé les principales pratiques de la vie ascétique, surtout celles qui paroissoient petites, jusqu'à ce que l'expérience en ait fait reconnoître l'utilité.

Il bâtit ainsi des monastères proche du commerce des hommes, afin que ceux que la vie active y engageoit ne fussent pas entièrement privés des avantages de la solitude, et que les solitaires ne tirassent pas vanité de leur retraite. C'est ainsi qu'en parle saint Grégoire de Nazianze, faisant entendre que le clergé de saint Basile profitoit de l'exemple et de la conversation des moines (3). En effet, les clercs de saint Basile, même les prêtres, vivoient dans une extrême pauvreté, et travailloient de leurs mains. Un évêque d'un grand siége lui avoit demandé un sujet propre à lui succéder, il lui offre, comme le plus digne de ses prêtres, un qui l'étoit depuis plusieurs années; de mœurs solides, savant dans les canons, exact dans la foi, vivant dans les exercices de la vie ascétique, et ayant le corps consumé d'austérités, pauvre et sans aucun bien en ce monde; en sorte qu'il n'avoit pas de pain, s'il ne le gagnoit que par le travail de ses mains, comme les frères qui étoient avec lui. Dans une autre lettre, il s'excuse à saint Eusèbe de Samosate de ne lui avoir pu envoyer personne depuis long-temps. Car, dit-il, encore que notre clergé semble nombreux, il est composé de gens qui ne sont pas exercés à voyager, parce qu'ils ne font point de trafic, et s'occupent la plupart de métiers sédentaires, dont ils tirent leur subsistance journalière. On voit ici en passant le même usage qui paroît dans saint Cyprien (4), de ne confier qu'à des clercs les lettres ecclésiastiques.

X. Soins des ordinations.

On ne peut mieux voir le soin que prenoit saint Basile pour former son clergé, que par cette lettre à ses chorévêques, où il se plaint que l'on ne garde plus l'exactitude de l'ancienne discipline (1). Il dit que la coutume étoit de ne recevoir les ministres inférieurs qu'après un examen, où l'on s'informoit curieusement de toute leur conduite, s'ils n'étoient point médisants, ivrognes, querelleurs, s'ils se gouvernoient saintement pendant leur jeunesse. Les prêtres et les diacres qui demeuroient avec eux en faisoient leur rapport aux chorévêques, qui, après en avoir averti l'évêque, mettoient le ministre au rang du clergé. Maintenant, dit-il aux chorévêques, vous vous donnez toute l'autorité. Vous ne vous consultez point, et abandonnez ce choix aux prêtres et aux diacres, qui introduisent dans l'Eglise, comme il leur plaît, des sujets indignes, en considération de la parenté ou de l'amitié. De là vient qu'encore que l'on compte plusieurs ministres en chaque bourgade, toutefois il ne s'en trouve aucun digne du service de l'autel, comme vous témoignez vous-même, avouant dans les élections que vous manquez de sujets. Ainsi, voyant que le mal devient sans remède, principalement à présent que plusieurs s'engagent dans le ministère, de peur d'être enrôlés; j'ai cru être obligé de renouveler les anciens canons. Je vous ordonne donc de m'envoyer le catalogue des ministres de chaque bourgade, marquant par qui chacun a été reçu, et quelle vie il mène. Ayez autant de ce catalogue par devers vous, afin de le confronter avec le nôtre, et que personne ne s'y puisse ajouter. Si quelques-uns ont été reçus par les prêtres après la première indiction, ils seront rejetés au rang des laïques; vous les examinerez de nouveau, et, s'ils sont trouvés dignes par votre suffrage, ils seront reçus. Purgez donc l'Eglise, en chassant ceux qui en sont indignes, et à l'avenir examinez ceux qui sont dignes, et les recevez; mais ne les comptez pas dans le clergé sans nous avertir, autrement sachez que celui qui aura été reçu au ministère sans notre ordre sera simple laïque. Telle est la lettre de saint Basile. J'appelle ministres ou ministres inférieurs ceux qui sont marqués en grec par le mot d'*hypérètes*, c'est-à-dire tous ceux qui sont au-dessous des prêtres et des diacres, comme les lecteurs, et les portiers, et souvent des sous-diacres en particulier (2). On voit ici plus distinctement la même discipline, qui est marquée dans quelques lettres de saint Cyprien (3). L'évêque examinoit avec ses prêtres ceux qui étoient dignes d'entrer dans le clergé, et les y destinoit; puis il les faisoit lecteurs ou sous-diacres; et, quand ils avoient encore été éprouvés dans ces ordres inférieurs, il les élevoit au diaconat, et enfin à la prêtrise, de l'avis de son clergé: et c'est ce que saint Basile nomme ici élection. Saint Basile n'établit rien de nouveau, et rappelle seulement l'ancienne discipline reçue par tradition de ses pères. Aussi voyons-nous que saint Paul ordonne d'éprouver les diacres (1) avant que de leur confier le ministère.

(1) Gaudent. Serm. 17.
(2) Const. Min. Reg. brev. art. 108, 109, 110, 111. Ep. 302.
(3) Orat. 20, p. 159, A. Ep. 139, Innocent. Ep. 2, 3, c. 35, B.
(4) Sup. lib. VI, n. 44. Cypr. Ep. 29, Presbyt.

(1) Ep. 181.
(2) V. Suicer. Thesaur.
(3) Sup. l. VI, n. 44. Cyp. Ep. 29, Presb. et Diacon.

Nectarius, personnage considérable, avoit recommandé un homme à saint Basile pour une cure (2). D'abord saint Basile lui témoigne bien du respect et de l'affection; mais ensuite il lui fait entendre qu'il ne peut lui rien accorder sur ce sujet. Je ne serois pas, dit-il, un dispensateur fidèle, je serois un marchand si je donnois le don de Dieu en échange de l'amitié des hommes. Nous ne donnons nos suffrages que sur les témoignages qu'on nous rend de l'extérieur; nous laissons à celui qui connoît le secret des cœurs de juger qui sont les plus dignes. C'est donc le meilleur de donner simplement son témoignage sans passion, de prier Dieu qu'il fasse connoître ce qui est avantageux, et le remercier, quoi qu'il en arrive. Au contraire, on s'expose à un grand péril quand on veut l'emporter absolument, puisqu'on se charge des fautes de ceux qu'on recommande. Si les ordinations se font humainement, ce n'est rien faire, ce n'est qu'une imitation de la vérité. Si ce sont les hommes qui donnent ce pouvoir, qu'est-il besoin de nous le demander? Que ne le prend-on de soi-même? Si c'est de Dieu qu'on le reçoit, il faut prier sans se fâcher, et ne pas demander que notre volonté s'accomplisse, mais s'en rapporter à Dieu.

Il écrivit ainsi aux évêques de sa dépendance sur la simonie (3): Le sujet de cette lettre est si extraordinaire, que mon âme est remplie de douleur, seulement parce que l'on vous en soupçonne. On dit que quelques-uns d'entre vous prennent de l'argent de ceux qu'ils ordonnent, et qu'ils déguisent ce crime du nom de piété: ce qui est encore pire. Car celui qui fait le mal sous le prétexte du bien, est doublement coupable. Il faut dire à celui qui reçoit l'argent ce que les apôtres dirent à Simon (4): Que ton argent périsse avec toi. Car celui qui veut acheter par ignorance le don de Dieu est moins coupable que celui qui le vend. Si vous vendez ce que vous avez reçu gratuitement, vous serez privés de la grâce, comme vendus à Satan. Vous introduisez un trafic dans les choses spirituelles et dans l'Eglise, où le corps et le sang de Jésus-Christ nous est confié. Mais voici l'artifice. On croit ne pas pécher parce que l'on ne prend qu'après l'ordination; c'est toujours prendre. Je vous conjure donc de ne pas souiller vos mains, ni vous rendre indignes de célébrer les sacrés mystères. Pardonnez-moi si j'use de menace; d'abord c'étoit sans croire ce mal, à présent je le crois. Si quelqu'un après cette lettre fait quelque chose de semblable, il sera séparé de notre autel, et cherchera où il puisse acheter et revendre le don de Dieu. C'est-à-dire que cet évêque simoniaque ne seroit point reçu à la célébration ou à la participation des saints mystères quand il viendroit à Césarée.

XI. Pureté du clergé de saint Basile.

Un prêtre, nommé Grégoire ou Parégoire, âgé de soixante-dix ans, tenoit auprès de lui une femme pour le servir. Le chorévêque en avertit saint Basile, qui écrivit à Parégoire de quitter cette femme, suivant l'ordonnance du concile de Nicée; mais Parégoire, au lieu d'obéir, écrivit à saint Basile accusant le chorévêque d'animosité, et saint Basile de facilité à écouter des calomnies (1). Il lui répondit: J'ai lu votre lettre avec beaucoup de patience, et je me suis étonné qu'au lieu de vous justifier par les effets, ce qui étoit court et facile, vous aimez mieux demeurer en faute, et entreprendre inutilement de la réparer par de longs discours. Et ensuite: Plus vous prétendez être libre de toute passion, plus vous deviez céder facilement à mon avis. Car je crois bien qu'à soixante-dix ans on n'est pas si touché d'une femme; et ce que j'en ai ordonné, ce n'est pas que je croie qu'il se soit rien passé de criminel; mais nous avons appris de l'apôtre à ne point donner de scandale à nos frères. Et ensuite: Chassez donc cette femme de votre maison, mettez-la dans un monastère avec des vierges, et faites-vous servir par des hommes. Jusqu'à ce que vous l'ayez fait, tout ce que vous me pourriez écrire ne vous servira de rien, vous mourrez interdit, et vous rendrez compte à Dieu de votre interdiction; que si vous osez faire les fonctions du sacerdoce sans vous être corrigé, vous serez anathème à tout le peuple, et ceux qui vous recevront seront excommuniés par toute l'Eglise. On voit ici l'ordre des peines canoniques, la suspense ou interdiction, l'excommunication du prêtre qui ne la garde pas, et de ceux qui communiquent avec lui.

La lettre au chorévêque Timothée fait voir le détachement que demandoit saint Basile dans ceux qui sont engagés au service de Dieu (2). Est-ce, dit-il, ce même Timothée que nous avons vu dès l'enfance tendre à la vie parfaite, avec une telle ardeur, qu'on l'accusoit d'être excessif? Maintenant vous faites dépendre votre vie de l'opinion des autres, et vous pensez comment vous ferez pour n'être, ni utile à vos amis, ni méprisable à vos ennemis. Et vous ne considérez pas qu'en vous arrêtant à tout cela vous négligez, sans y penser, la véritable vie. Il est impossible de suffire tout ensemble aux affaires de ce monde et à la vie que nous devons mener. Retirons-nous du tumulte; soyons à nous-mêmes, pratiquons en effet la piété, que nous nous proposons depuis si long-temps, et ne donnons à ceux qui veulent nous décrier aucune prise sur nous.

(1) 1 Tim. III, 10.
(2) Ep. 313.
(3) Ep. 30.
(4) Act. VIII, 20.

(1) C. 3. Ep. 198.
(2) Ep. 340.

Par cet éloignement des affaires, saint Basile n'entendoit pas que l'on dût renoncer à être utile au prochain par des recommandations et des prières; on le voit par un grand nombre de ses lettres adressées à des magistrats et des personnes puissantes, en faveur des particuliers, principalement des pauvres. Il y en a aussi plusieurs pour consoler des veuves et des personnes affligées. S'il recommandoit les autres, il n'oublioit pas son clergé; et il y a une lettre au préfet Modeste, pour leur conserver l'immunité des charges publiques, qui leur étoit accordée depuis long-temps, et que les officiers inférieurs ne respectoient pas assez (1). En recommandant celui qui avoit soin des fonds de l'église, il dit : Le bien des pauvres est de telle nature, que nous cherchons toujours quelqu'un qui s'en veuille charger, parce que l'église y emploie du sien plutôt qu'elle n'en tire quelque revenu.

Autant que saint Basile vivoit pauvrement, pour ce qui regardoit sa personne, autant étoit-il magnifique pour les pauvres (2). Il fit bâtir près de Césarée, en un lieu inhabité auparavant, un hôpital, qui fut depuis un ornement du pays, et comme une seconde ville. On y logeoit les passants, et on y retiroit toute sorte de personnes qui avoient besoin de secours, particulièrement les lépreux, que l'on voyoit auparavant répandus par la ville et faisant horreur à tout le monde. Il y avoit des logements pour toutes les personnes nécessaires au soulagement des pauvres, les médecins, les serviteurs, les portefaix, les ouvriers, et des ateliers pour tous les métiers qui en dépendoient. Les terres que l'empereur Valens avoit données à l'église de Césarée fournissoient du revenu à cet hôpital, qui subsista long-temps en grande réputation sous le nom de Basiliade. Saint Basile y alloit souvent instruire et consoler les pauvres(3), et ne feignoit point de toucher et d'embrasser les lépreux, pour montrer l'exemple aux autres. Il bâtit aussi une église magnifique, environnée de logements(4); un plus élevé et plus dégagé pour l'évêque, les autres au-dessous pour les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire pour les clercs.

XII. Saint Amphiloque, évêque d'Icone.

Vers le temps qu'Evagre revint à Antioche, l'église d'Icone demeura vacante par la mort de l'évêque Faustin; et saint Basile fut appelé pour la visiter et lui donner un évêque; mais il doutoit s'il devoit se mêler des ordinations hors de sa province (5). Car Icone étoit en Pisidie, anciennement la seconde ville, et alors la métropole, d'une partie que l'on avoit érigée en province sous le nom de seconde Pisidie, autrement Lycaonie. On lui donna pour évêque Amphiloque, ami de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze, mais beaucoup plus jeune qu'eux. Il étoit aussi de Cappadoce et d'une famille noble; il étudia l'éloquence, plaida des causes et en jugea, et acquit une grande réputation de probité, tout jeune qu'il étoit (1). Ensuite il se retira en solitude dans un quartier de la Cappadoce, nommé Ozizale, entretenant commerce avec saint Grégoire de Nazianze (2); mais il n'osoit demeurer avec saint Basile, de peur qu'il ne l'engageât au ministère ecclésiastique, dont il se croyoit très-indigne. Enfin la providence l'attira au milieu de la Pisidie, où il fut élu malgré lui évêque d'Icone. Son père même en fut sensiblement affligé, parce qu'on lui ôtoit la consolation de sa vieillesse, et il s'en prit à saint Grégoire de Nazianze. Saint Basile écrivit à saint Amphiloque sur son ordination, pour le consoler et l'encourager, l'exhortant à résister aux hérétiques, à corriger les mauvaises coutumes, et à ne se laisser pas mener, puisque c'étoit à lui à conduire les autres (3). Ne pouvant le visiter à cause de ses infirmités, il l'invita à le venir voir.

Saint Amphiloque y vint en effet; et, suivant la coutume des évêques étrangers, prêcha devant le peuple de Césarée, qui le goûta plus qu'aucun de ceux qu'il avoit ouïs (4). Ils eurent depuis ce temps un fréquent commerce de lettres. Saint Amphiloque, regardant saint Basile comme son maître, le consultoit sur divers points de doctrine et de discipline; et saint Basile prenoit plaisir à l'instruire, répondant exactement à ses questions, mais avec une extrême modestie, comme si ce lui eussent été des occasions de s'instruire lui-même. Il y a une grande lettre où il résout plusieurs questions; la première sur ce passage de l'Evangile, dont les anoméens abusoient (5) : Personne ne sait le jour et l'heure de la fin du monde que le père. Saint Basile montre qu'il est d'ailleurs constant, par l'Ecriture, que le fils de Dieu connoît ce jour; que ce qui est dit que le père seul le connoît, est par rapport aux anges; et ce qui est dit, que le fils même ne le sait pas, signifie seulement qu'il ne le sait que par le père. Il y a trois autres lettres de saint Basile à saint Amphiloque (6), de pure théologie spéculative, pour répondre aux sophismes d'Aétius, sur la nature de l'esprit humain, sur la différence de la foi et des connoissances naturelles, sur la manière dont nous connoissons Dieu, sur son essence et ses attributs.

(1) Ep. 279, Ep. 229, p. 1008.
(2) Basil. Ep. 372, p. 1147, C. Ep.392, p.1179. A; 394, p. 1179, A. Greg. Naz. Or. 16; Or. 20, p. 359, B; 360.
(3) Soz. VI, c. 34. Greg. Nyss. in Basil. p. 925. D.
(4) D. Ep. 372.
(5) Basil. Ep. 8, ad Eus. Sam.

(1) Theod. IV, Hist. c. 11.
(2) Hier. Ep. 84, ad Mag. Greg. Naz. Epist. 140; ad Them. 159, 160. Id. Ep. 106, ad Cæsar. 110, ad Sop.
(3) Basil. Ep. 393. Greg. Ep. 161.
(4) Ep. 383, ad Amphil. p. 1178, A.
(5) Ep. 394; Ep. c. 1. Præf. Ep. 391.
(6) Matth. XXIV, 36. Marc. XIII, 32.
(7) Ep. 99, 400, 401.

XIII. Livre de saint Basile, du Saint-Esprit.

Il écrivit aussi le livre du Saint-Esprit, à la prière de saint Amphiloque. L'occasion fut, que saint Basile, priant avec le peuple, rendoit gloire à Dieu, tantôt en disant gloire au père avec le fils et avec le Saint-Esprit, tantôt en disant gloire au père par le fils dans le Saint-Esprit (1). Quelques-uns des assistants en furent choqués, disant qu'il se servoit de termes nouveaux et contraires entre eux; et saint Amphiloque en demanda l'éclaircissement. Saint Basile dit qu'Aétius prétendoit montrer la dissemblance des personnes divines par ce passage de saint Paul (2) : Il y a un Dieu père, de qui est tout, et un Seigneur Jésus-Christ par qui est tout, et un Saint-Esprit en qui est tout. Il le reprend de ce qu'il expliquoit ces particules *de*, *par* et *en*, suivant les distinctions des philosophes (3), et soutient qu'il ne faut point appliquer leur doctrine humaine à la doctrine spirituelle, parce que l'Ecriture sainte n'observe point ces distinctions. Il exclut des personnes divines tout ce qui peut donner l'idée d'inégalité; il explique la doctrine de l'Eglise touchant le Saint-Esprit, et résout les objections des hérétiques, montrant principalement par la forme du baptême qu'il doit être mis au même rang que le père et le fils. Il explique la nature et les effets de ce sacrement, et la signification mystérieuse des trois immersions qui se pratiquoient alors. Il marque la procession du Saint-Esprit, qui vient de Dieu non comme les créatures par création, ni comme le fils par génération, mais comme le souffle de sa bouche d'une manière ineffable. Il montre que le Saint-Esprit doit être glorifié comme le père et le fils, que dans l'Ecriture il parle en maître comme le père, qu'il est qualifié seigneur.

Pour montrer l'origine de la forme de doxologie ou glorification, que l'on accusoit de nouveauté, il parle ainsi : Entre les dogmes que l'on conserve dans l'Eglise, par l'instruction et la prédication, les uns nous viennent de l'Ecriture, les autres de la tradition des apôtres, par laquelle nous les avons reçus en secret : les uns et les autres ont la même force dans la religion. Et de cela personne n'en disconvient, pour peu qu'il soit instruit des maximes ecclésiastiques. Car si nous entreprenions de rejeter les coutumes non écrites, comme n'étant pas d'une grande autorité, nous ferions, sans y penser, des blessures mortelles à l'Evangile, ou plutôt nous réduirions la prédication à un simple nom. Par exemple, pour commencer par ce qui est le premier et le plus commun, qui nous a enseigné par écrit de marquer du signe de la croix ceux qui espèrent au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Il entend les catéchumènes. Quelle écriture nous a enseigné de nous tourner à l'orient pendant la prière? Qui des saints nous a laissé par écrit les prières qui accompagnent la consécration du pain de l'eucharistie et du calice de bénédiction? Car nous ne nous contentons pas de ce qui est mentionné dans saint Paul ou dans l'Evangile : mais nous disons d'autres paroles devant et après, comme ayant une grande force pour le sacrement; et nous les avons reçues de la doctrine non écrite. Nous bénissons aussi l'eau du baptême et l'huile de l'onction, et celui qui est baptisé. En vertu de quelle écriture? N'est-ce pas par la tradition tacite et secrète? Et l'onction même de l'huile, quelle parole écrite nous l'a enseignée? Et de plonger l'homme trois fois, d'où l'avons-nous pris? Et tant d'autres cérémonies du baptême, de renoncer à Satan et à ses anges, de quelle écriture viennent-elles? N'est-ce pas ces instructions secrètes que nos pères ont conservées dans un respectueux silence éloigné de toute curiosité? Il s'étend ensuite sur la raison du secret des mystères; comme étant persuadé que cette pratique étoit aussi ancienne que l'Eglise.

Enfin, pour prouver la tradition de la doxologie, il en cite les témoins (1). Premièrement, celui qui l'avoit baptisé lui même, et admis dans le clergé, c'est-à-dire Eusèbe de Cappadoce, ensuite les plus anciens docteurs, saint Clément de Rome, saint Irénée, saint Denis de Rome, saint Denis d'Alexandrie, Eusèbe de Palestine, Origène, Africain, Athénogène, ancien martyr, saint Grégoire thaumaturge dont il fait l'éloge, Firmilien, Mélèce, non pas l'évêque d'Antioche qui vivoit alors, mais celui qui avoit vécu dans le Pont quelque temps auparavant, et dont Eusèbe fait l'éloge. Saint Basile dit que les Orientaux ont le même usage, et qu'il l'a appris d'un excellent homme de Mésopotamie, que l'on croit être saint Ephrem (2). Il dit que tout l'Occident en usoit de même, c'est-à-dire que l'on disoit partout comme on dit encore, gloire au père, et au fils, et au Saint-Esprit.

XIV. Épîtres canoniques à saint Amphiloque.

Saint Basile écrivit aussi à saint Amphiloque trois épîtres canoniques très-célèbres dans l'antiquité. On en compte les canons de suite, comme d'un seul ouvrage, en sorte que la première épître en contient seize; la seconde trente-quatre, jusqu'au cinquantième; la troisième trente-cinq, jusqu'au quatre-vingt-cinquième. Ce sont des réponses aux questions que saint Amphiloque lui avoit proposées sur divers points de discipline, principalement sur la pénitence, à l'occasion de plusieurs cas parti-

(1) Cap. I, p. 144, C, c. 2.
(2) 1 Cor. VIII, 6. Rom. IX, 36.
(3) C. 3, 41, 6, 9, 10, 13, 14, 15, p. 177, D; 18, p. 189, D; 19, 24, p. 193, D; 21, 27, 29.

(1) C. 29.
(2) Eus. VII, Hist. c. ult. Sup. l. VIII, n. 13.

culiers. Saint Basile décide tout suivant les anciennes règles et la coutume établie dans son église. Le premier canon regarde le baptême des hérétiques, et en particulier des cathares ou novatiens. Saint Basile dit que les anciens ont distingué l'hérésie, le schisme et l'assemblée illicite; qu'ils ont appelé hérésie la séparation pour un article de foi; schisme, la séparation pour un point de discipline; assemblée illicite, celle que tenoit un prêtre désobéissant condamné pour quelque crime, mais sans erreur particulière. Ainsi ils nommoient hérétiques les manichéens, les valentiniens, les marcionites, les pépuzéniens ou montanistes. Mais ils ne comptoient les cathares ou novatiens que pour schismatiques; et mettoient en même rang les encratites, les apoctatites, les hydroparastates ou aquariens. Cela supposé, les anciens rejetoient entièrement le baptême des hérétiques, et recevoient celui des schismatiques. Saint Basile dit toutefois qu'il faut suivre la coutume de chaque pays, parce que les usages ont été différents. C'est-à-dire qu'il faut examiner comment chaque espèce d'hérétique donne le baptême dans le pays dont il s'agit; car on doit rejeter celui qui n'est point donné selon la forme que l'Eglise a reçue de Jésus-Christ. Ainsi il décide que le baptême de pépuzéniens est nul, parce qu'ils baptisoient au nom du père et du fils, et de Montan ou Priscilla; et il s'en rapporte à l'usage, parce que les hérétiques, n'ayant point entre eux de règle certaine, pouvoient baptiser différemment en divers lieux. Il décide aussi qu'il faut baptiser les encratites, parce qu'ils avoient perverti la forme du baptême pour se rendre irréconciliables avec l'Eglise. Et toutefois il s'en rapporte encore à la coutume, ce qu'il faut toujours entendre pour la preuve du fait, si le baptême de tels hérétiques en particulier étoit conféré selon la forme observée par l'Eglise. C'est ce qui paroît de plus clair dans ce canon de saint Basile. Il ajoute, dans la seconde épître canonique, qu'il faut rebaptiser les encratites et les apoctatites, comme étant une branche des marcionites, et condamnant le mariage et l'usage du vin en haine du Créateur (1). Ce qui montre qu'il y avoit des encratites de plusieurs sortes, les uns hérétiques proprement, les autres seulement schismatiques. Enfin cette discipline est conforme à celle du concile d'Arles, qui veut que, pour juger de la validité du baptême d'un hérétique, on lui demande le symbole (2), et que s'il ne répond pas suivant la foi de la trinité, on le baptise. Saint Basile veut que l'on reçoive les hérétiques qui se convertissent à l'article de la mort, toutefois avec examen de la sincérité de leur conversion (3).

La plupart des canons de ces lettres à Amphiloque regardent les homicides, ou ceux qui ont péché par rapport au mariage (1). On doit compter pour homicide la femme qui a détruit volontairement son fruit sans distinguer s'il étoit formé ou non, sa pénitence est de dix ans. On traite de même la femme qui, étant accouchée en chemin, a abandonné son enfant. L'homicide est celui qui a frappé à mort son prochain, soit en attaquant, soit en défendant. Mais il faut soigneusement distinguer le volontaire de l'involontaire; et l'on peut voir ces distinctions expliquées très-clairement en des exemples qui les conduisent par tous les degrés. La pénitence de l'homicide volontaire est de vingt ans. Il sera quatre ans pleurant hors de l'Eglise, cinq ans entre les auditeurs, sept ans prosterné pendant les prières, quatre ans consistant ou priant debout (2). La pénitence de l'homicide involontaire est de dix ans, deux ans pleurant, trois ans auditeur, quatre ans proterné, un an consistant. Celui qui attaqué par des voleurs les a attaqués de son côté, s'il est laïque, sera privé de la communion, s'il est clerc il sera déposé. L'homicide commis en guerre, quoique volontaire, n'est point compté pour crime, étant fait pour la défense légitime; mais peut-être est-il bon, dit saint Basile, de conseiller à ceux qui l'ont commis de s'abstenir trois ans de la communion, comme n'ayant pas les mains pures. L'empoisonnement et la magie sont traités comme l'homicide. Celui qui ouvre un tombeau doit faire dix ans de pénitence, comme l'homicide involontaire (3).

XV. Canons sur le mariage.

Pour l'adultère, la pénitence est de quinze ans : quatre ans pleurant, cinq ans auditeur, quatre ans prosterné, deux ans consistant (4). Les femmes adultères ne sont pas soumises à la pénitence publique, de peur de les exposer à être punies de mort; mais elles sont privées de la communion jusqu'à ce que le temps de leur pénitence soit accompli, demeurant debout dans les prières. L'homme marié, péchant avec une femme qui ne l'est pas, n'est pas puni comme adultère; ainsi ce crime n'est pas puni également en l'homme et en la femme. La femme ne peut quitter son mari adultère, le mari doit quitter sa femme. Il n'est pas aisé, dit saint Basile, de rendre raison de cette différence, mais c'est la coutume établie. Pour la fornication, la pénitence est de quatre ans, un en chacun des quatre états de la pénitence. On n'approuvoit pas que la femme quittât son mari, ni pour mauvais traitements, ni pour dissipation de biens, ni pour adultère, ni pour diversité de religion, du moins elle

(1) V. inf. l. XXIII, n. 8. Can. 47, et Innoc. I, Ep. 2, c. 5.
(2) Conc. Arel. I, c. 8. Sup. l. X, n. 15.
(3) C. 3.

(1) C. 2, 8, 33, 43, 52, 56.
(2) Sup. l. VII, n. 58; X, n. 16.
(3) 13, 55, 57, 66.
(4) C. 9, 21, 22, 34, 35, 46, 48, 54, 58, 80.

ne devoit pas se remarier à un autre. Mais on excusoit le mari abandonné; et celle qu'il épousoit ensuite n'étoit point comptée pour adultère; mais si elle l'avoit épousé par ignorance, et qu'il la quittât, s'étant réconcilié avec la première, cette seconde pouvoit se marier. L'église orientale garde encore cet usage, de permettre au mari qui a quitté sa femme pour adultère, de se remarier elle vivante : l'église d'Occident a toujours observé une discipline plus exacte, tenant que le mariage ne peut être résolu que par la mort; toutefois elle tolère l'usage des Orientaux sans le condamner (1). Le mari, qui, ayant quitté sa femme légitime, en avoit épousé une autre, étoit jugé adultère; mais la pénitence n'étoit que de sept ans (2). La femme qui se marie pendant l'absence de son mari, avant que d'avoir la preuve de sa mort, est adultère. Cette règle comprend les femmes des soldats; mais elles méritent plus d'indulgence, parce que l'on présume plus facilement leur mort.

Les secondes noces obligeoient à pénitence, selon les uns d'un an, selon les autres de deux ans, les troisièmes noces de trois ou quatre ans (3). Notre coutume, dit saint Basile, est de séparer cinq ans pour les troisièmes noces : ce n'étoit pourtant pas proprement pénitence publique. Quant à la polygamie, on la regardoit comme bestiale et indigne du genre humain; ceux qui l'avoient commise devoient être un an pleurants et trois ans prosternés. Par cette polygamie, quelques-uns entendent les quatrièmes noces, et au delà. La débauche n'est pas même un commencement de mariage; c'est pourquoi il vaut mieux séparer ceux qui se sont ainsi unis : toutefois, si l'affection est grande, on peut leur permettre de se marier pour éviter un plus grand mal; mais ils doivent faire pénitence pour la fornication. Les mariages incestueux sont punis comme l'adultère. Or, saint Basile compte pour inceste d'épouser deux sœurs l'une après l'autre. Il en écrivit une lettre à Diodore, prêtre d'Antioche, depuis évêque de Tarse (4), où il dit que la coutume qui a force de loi est de séparer ceux qui auroient contracté un tel mariage, et jusque-là ne les point recevoir dans l'Eglise; ensuite il explique la loi mosaïque (5), par laquelle on prétendoit l'autoriser. Le concile de Néocésarée avoit déjà condamné la femme qui épousoit les deux frères (6); et l'on voit ici le pouvoir de l'Eglise sur la validité des mariages. Les mariages de personnes qui sont en puissance d'autrui, c'est-à-dire des esclaves et des enfants de familles sont nuls, sans le consentement du maître ou du père. Le ravisseur, avant que d'être reçu à la pénitence, doit rendre la personne ravie. Il pourra ensuite l'épouser du consentement de ceux dont elle dépend. La fille qui s'est laissé séduire, ayant obtenu le consentement de ses parents, fera trois ans de pénitence (1). Celle qui a souffert violence n'est soumise à aucune peine.

Le prêtre qui, avant son ordination, a contracté par ignorance un mariage illégitime, gardera seulement l'honneur de la séance, et sera privé de toutes les fonctions, n'étant plus en état de sanctifier les autres. Le diacre, tombé en fornication depuis qu'il est diacre, sera privé de ses fonctions, et réduit au rang des laïques, sans autre peine (2). C'étoit l'ancienne règle, que les clercs déposés n'étoient point soumis à la pénitence, pour n'être pas punis deux fois, outre que les laïques étoient rétablis après la pénitence accomplie, au lieu que les clercs déposés n'étoient jamais rétablis (3). Toutefois, celui qui a péché par la chair doit travailler à mortifier sa chair, s'il veut effectivement remédier à son mal, quoique la coutume ne l'oblige pas à la pénitence canonique. Nous devons, dit saint Basile, connoître l'un et l'autre ce qui est de la perfection, et ce qui est de la coutume; et nous contenter de la règle pour ceux qui ne sont pas capables de la perfection. Une diaconesse, ayant consacré son corps, ne devoit plus avoir de commerce avec un homme. Si elle s'étoit abandonnée à un païen elle étoit excommuniée, et reçue seulement après sept ans de pénitence. Pour les vierges tombées après leur profession, l'ancien usage étoit de les recevoir après un an comme les bigames; mais saint Basile est d'avis que l'Eglise étant fortifiée, et le nombre des vierges augmenté, on doit user de plus de rigueur, et traiter la vierge tombée comme une adultère. Seulement il veut qu'elle ait fait profession de virginité de son plein gré en âge mûr, c'est-à-dire à seize ou dix-sept ans accomplis, après avoir été bien examinée, avoir long-temps attendu et demandé (4). Car il y en a plusieurs, dit-il, que les parents présentent avant l'âge pour des intérêts temporels. Cet avis de saint Basile est remarquable, et pour l'âge de la profession des filles, et pour ce qu'il dit, que l'Eglise s'est fortifiée depuis son commencement, loin de reconnoître que l'on dût affoiblir la discipline. Les moines ne faisoient point encore alors de profession expresse de continence; mais il est d'avis qu'on la leur fasse faire, afin que, s'ils la violent, ils soient soumis à la peine de la fornication. Les filles qui avoient fait profession de virginité étant hérétiques, et, s'étant mariées ensuite, n'étoient point punies; et, en général, il n'y avoit

(1) Pallavic. Hist. Conc. Trid. lib. III, c. 4, n. 27.
(2) C. 31, 77.
(3) C. 2, 4, 53, V. Theod. Stud. l. I. Ep. 50, c. 25, 26, 50, 63, 80.
(4) Ep. 197, ad Diod. c. 40, 42.
(5) Deut. XXV, 5.
(6) Conc. Neoc. c. 24.

(1) C. 58, 49.
(2) C. 3, 27, 32, 51, 69, 70.
(3) C. Apost. 25.
(4) C. 6, 14, 18, 19, 20, 62, 63, 64, 75, 76, 79.

point de pénitence canonique pour les péchés commis avant le baptême, même pendant le catéchuménat. Car on parle ici des hérétiques, dont le baptême étoit nul, suivant ce qui a été dit. Les conjonctions des personnes consacrées à Dieu étoient comptées pour fornications, et devoient être rompues. Saint Basile les nomme personnes canoniques, ce qui comprend les clercs et les moines. Les péchés contre nature sont punis comme l'adultère. L'inceste du frère et de la sœur mérite onze ans de pénitence, c'est-à-dire que le coupable sera trois ans pleurant, trois ans auditeur, trois ans prosterné, deux ans consistant, onze en tout. Il en est de même de l'inceste avec la belle-fille.

XVI. Autres canons.

L'apostat qui a renoncé à Jésus-Christ sera toute sa vie en l'état des pleurants ; mais à la mort on lui accordera la pénitence, et on lui donnera la communion avec confiance en la miséricorde de Dieu (1). Ceux qui dans une incursion de barbares auront fait des serments profanes ou mangé des viandes immolées, feront pénitence pendant un temps plus ou moins long, selon qu'ils ont cédé plus ou moins facilement (2). Celui qui s'est adonné à la magie fera la pénitence de l'homicide. Ceux qui usent des divinations comme les païens, ou qui font entrer des gens chez eux pour rompre des charmes, feront six ans de pénitence. Le parjure dix ans, ou seulement six, si c'est par force qu'il a violé son serment. Celui qui a juré de faire du mal à un autre, non-seulement n'est pas obligé d'accomplir son serment, mais il doit être mis en pénitence pour l'avoir fait. Saint Basile écrivit la même chose à un homme de qualité (3), nommé Callisthène, qui avoit juré de punir sévèrement ses esclaves, et il lui représente que la pénitence imposée par l'Eglise ne sera pas moins propre à les châtier que la vengeance publique. Mais revenons aux canons adressés à saint Amphiloque. Quelques personnes juroient de ne point se laisser ordonner prêtres ou évêques. Saint Basile n'est pas d'avis que l'on les y force contre leur serment, disant qu'on avoit trouvé par expérience qu'ils avoient mal réussi ; mais il veut que l'on examine la forme de serment, les paroles et la disposition de celui qui l'a fait. Un vœu ridicule (4), comme de s'abstenir de la chair de porc, n'oblige à rien.

Pour le larcin, si celui qui l'a commis s'accuse lui-même, il sera privé un an de la communion ; s'il est convaincu, deux ans, dont il sera partie prosterné, partie debout. Un usurier peut être admis au sacerdoce s'il se corrige et donne aux pauvres le profit qu'il a tiré de son crime. Le complice d'un péché qui ne s'en est pas accusé, mais en est convaincu, sera en pénitence aussi long-temps que le coupable. En général, si le pécheur travaille avec grande ferveur à accomplir sa pénitence, on peut lui en abréger le temps ; au contraire, s'il a grande peine à se détacher de ses mauvaises habitudes, le temps seul ne lui servira de rien, car il n'est donné que pour éprouver les dignes fruits de pénitence. Gardons-nous donc, dit saint Basile, de périr avec eux, ayons devant les yeux le jour terrible du jugement ; avertissons-les jour et nuit en public et en particulier ; prions Dieu avant toutes choses, que nous puissions les gagner ; mais, si nous ne pouvons, tâchons au moins de sauver nos âmes de la damnation éternelle. Ainsi finit la troisième épître canonique de saint Basile à saint Amphiloque.

Il y a encore quelques lettres de saint Basile remarquables pour la discipline, entre autres trois touchant les censures générales. La première est contre un ravisseur. Elle semble adressée à quelqu'un des évêques dépendants de saint Basile, ou à un de ses chorévêques (1). Il se plaint en général de leur peu de zèle à réprimer cette pernicieuse coutume, et ordonne à celui-ci en particulier de faire rendre la fille à ses parents, d'exclure le ravisseur des prières, et le déclarer excommunié avec ses complices et toute sa maison pendant trois ans. Il ordonne aussi d'exclure des prières tout le peuple de la bourgade qui a reçu la personne ravie, qui l'a gardée et empêché qu'on ne la retirât. La seconde lettre est contre un chicaneur, qui trouvoit moyen de tourner à son avantage les poursuites que l'on faisoit contre lui. Saint Basile ordonne de l'exclure des prières avec toute sa maison, et le priver de toute communication avec le clergé. On voit dans ces deux lettres des censures générales. La troisième est d'un homme qui avoit été averti plusieurs fois, suivant la règle de l'Evangile, sans en avoir profité. Saint Basile ordonne qu'il soit excommunié et dénoncé à toute la bourgade ; en sorte que personne n'ait commerce avec lui pour aucun usage de la vie. Ainsi l'on voit que dès lors l'excommunication portoit quelque contre-coup, même sur le temporel (2). Saint Basile suivoit en ce point l'exemple de saint Athanase.

La lettre à Césaria, touchant la fréquente communion, est trop importante pour n'être pas rapportée ici. Saint Basile y parle ainsi (3) : Il est bon et utile de communier tous les jours, et de participer au sacré corps et au sang de Jésus-Christ. Quant à nous, nous communions quatre fois la semaine : le dimanche, le mercredi, le vendredi et le samedi, et les autres jours, quand nous célébrons la mémoire

(1) C. 73, 81.
(2) 29, 64, 72, 83.
(3) Ep. 388, p. 1164, C. C. 10, et Ep. 3, init. p. 774, D.
(4) C. 14, 27, 61, 71, 74, 84, 85.

(1) Ep. 244, p. 1107 ; 245 ; 246.
(2) Sup. l. XVI, n. 22.
(3) Ep. 389.

de quelque martyr. Mais, que dans le temps de persécution, on soit obligé, n'ayant point de prêtre ou de ministre, de se communier de sa propre main, sans en faire aucune difficulté, il est superflu de le montrer, puisqu'il est établi par une ancienne coutume et une pratique constante. Car tous les moines qui sont dans les déserts où il n'y a point de prêtre, gardent la communion chez eux, et se communient eux-mêmes. A Alexandrie et en Egypte, la plupart des laïques gardent la communion dans leur maison. Car le prêtre, ayant une fois célébré le sacrifice et distribué l'hostie, celui qui l'a prise tout à la fois, et qui communie ensuite à plusieurs fois, doit croire qu'il communie de la main du prêtre qui la lui a donnée ; puisque dans l'église même, le prêtre donne la particule, et celui qui la reçoit la tient en son pouvoir avant qu'il la porte en sa bouche de sa main. C'est donc en effet la même chose, de recevoir du prêtre une seule particule ou plusieurs particules à la fois. Saint Basile parle ici, suivant l'usage de son temps, où le prêtre, en distribuant l'eucharistie, la donnoit de la main, et chacun se la mettoit dans la bouche. Il marque bien clairement que l'on réservoit l'eucharistie pour vouloir communier hors le temps du sacrifice, et hors de l'église, même fort loin, comme dans les monastères des déserts : ce qu'il n'est pas aisé d'entendre de l'espèce du vin.

XVII. Exil de saint Eusèbe de Samosate.

La persécution contre les catholiques s'étendit enfin sur saint Eusèbe de Samosate, que l'ardeur de son zèle rendit insupportable aux ariens (1). Comme il savoit que plusieurs églises étoient privées de leurs pasteurs, il parcouroit la Syrie, la Phénicie et la Palestine déguisé en soldat, et portant sur sa tête un tiare comme les Perses, il ordonnoit des prêtres et des diacres, et d'autres clercs aux églises qui en manquoient ; et, quand il se rencontroit avec des évêques catholiques, il ordonnoit même des évêques. On résolut donc de le bannir et de l'envoyer en Thrace. Celui qui en apportoit l'ordre arriva sur le soir ; et saint Eusèbe lui dit : Ne faites point de bruit, et cachez le sujet de votre voyage, car, si le peuple l'apprend, il vous jettera dans le fleuve, et on m'accusera de votre mort. Ayant ainsi parlé, il célébra à l'ordinaire l'office du soir ; et, quand tout le monde fut endormi, il sortit à pied avec celui de ses domestiques en qui il se fioit le plus, et qui le suivoit portant seulement un oreiller et un livre. Quand il fut arrivé au bord de l'Euphrate, qui passe au pied des murailles de la ville, il entra dans un bateau, et se fit passer à Zeugma, autre ville à soixante-douze milles ou vingt-quatre lieues plus bas sur l'Euphrate. Le jour venu, la consternation fut grande à Samosate. Car le domestique avoit dit aux amis de saint Eusèbe les ordres qu'il avoit donnés touchant les personnes qui le devoient suivre, et les livres qu'il falloit lui porter. Tous déploroient la perte de leur pasteur ; le fleuve fut bientôt couvert de barques ; et, étant descendus à Zeugma où il étoit encore, ils le conjurèrent, en soupirant et jetant des torrents de larmes, de ne les pas abandonner à la merci des loups. Pour réponse, il leur lut le passage de l'apôtre qui ordonne d'obéir aux puissances (1). Quand ils virent qu'ils ne pouvoient le persuader, ils lui offrirent pour les besoins d'un si grand voyage de l'or, de l'argent, des habits et des esclaves. Il se contenta de très-peu de chose qu'il reçut de ses amis les plus particuliers ; et il fortifia tous les assistants par ses instructions et par ses prières, les exhortant à combattre pour la doctrine apostolique. Ensuite il prit le chemin du Danube pour aller au lieu de son exil.

Les ariens envoyèrent à Samosate, pour remplir sa place, un homme doux et modeste, nommé Eunomius. Mais personne, de quelle condition que ce fût, ne venoit avec lui s'assembler dans l'église ; on le laissoit seul, sans vouloir lui parler, ni même le voir. Un jour, étant au bain, comme il vit que ses valets en avoient fermé les portes, et que plusieurs personnes attendoient dehors, il fit ouvrir et invita tout le monde à venir librement se baigner. Mais, voyant encore que ceux qui étoient entrés s'arrêtoient sans se mettre dans l'eau, il les pria d'y entrer avec lui ; et, comme ils demeurèrent en silence, il crut que c'étoit par respect, et pour ne les pas contraindre il se retira promptement. Alors ils firent écouler l'eau où il s'étoit lavé, comme infectée de son hérésie, et s'en firent donner d'autre. Ce qu'Eunomius ayant appris, il quitta la ville, jugeant qu'il y avoit de la folie à y demeurer avec une telle haine des habitants. A sa place, les ariens envoyèrent un nommé Lucius, hardi et violent. Comme il passoit dans la rue, une balle, que des enfants se jetoient en jouant, passa entre les jambes de l'âne sur lequel il étoit monté (2). Ils tirent un grand cri, croyant que leur balle étoit maudite : Lucius s'en aperçut, et commanda à un de ses gens de voir ce qu'ils feroient. Ces enfants allumèrent du feu et firent passer leur balle au travers pour la purifier. Telle étoit l'aversion du peuple de Samosate contre Lucius. Il n'en fut point touché ; au contraire, il fit reléguer plusieurs ecclésiastiques, entre autres le diacre Evolcius, dans la ville déserte d'Oasis, au delà de l'Egypte, et le prêtre Antiochus, neveu de saint Eusèbe et fils de son frère, en un coin de l'Arménie. Mais tout cela n'arriva pas en même temps. Car Antiochus fut quelque temps avec son oncle ; et saint Basile lui écrivant, le félicite de ce que l'exil

(1) Theod. IV, c. 13, 14.

(1) Rom. XIV.
(2) Ibid. c. 15.

lui donne occasion de le posséder plus en repos, que lorsqu'il étoit occupé avec lui du gouvernement de l'Eglise (1).

XVIII. Soin de saint Basile pour les églises.

Saint Eusèbe, allant au lieu de son exil, passa par la Cappadoce; et saint Grégoire de Nazianze, n'ayant pu le voir parce qu'il étoit extrêmement malade, lui écrivit et se recommanda à ses prières comme à celles d'un martyr (2). Saint Basile lui écrivit aussi plusieurs lettres, et en reçut plusieurs pendant cet exil, et prit soin de lui faire tenir les lettres qui venoient de Samosate. Il avoit correspondance avec Otrée, évêque de Mélitine, dans la petite Arménie, et apparemment successeur d'Uranius. Il lui écrivit qu'ils se consoleroient l'un l'autre de l'absence de saint Eusèbe : Vous, dit-il, en m'écrivant ce qui se passe à Samosate, et moi en vous mandant ce que j'apprendrai de Thrace. Il écrivit au conseil public de Samosate, pour consoler et encourager la ville, à laquelle il rend ce témoignage qu'aucune ville de Syrie ne s'étoit tant signalée en cette persécution. Mais il arriva quelque division entre le clergé de Samosate, sur quoi saint Basile, leur envoyant une lettre de saint Eusèbe, leur en écrivit une très-forte pour les exhorter à ne pas ternir la gloire de leur église.

C'est ainsi qu'il prenoit soin des églises abandonnées, nonobstant ses fréquentes et violentes maladies, dont il n'attendoit la fin que par une mort très-proche. Saint Amphiloque lui écrivit touchant la province d'Isaurie dans son voisinage, qui n'avoit alors aucun évêque, au lieu qu'auparavant elle en avoit eu plusieurs. Il eût été meilleur, dit saint Basile, de partager le soin de cette église entre plusieurs évêques; mais, puisqu'il n'est pas facile de trouver des hommes dignes, il faut prendre garde qu'en voulant donner à l'Église de l'autorité par la multitude des pasteurs, et la faire servir plus exactement, nous n'avilissions la religion sans y penser, et ne jettions les peuples dans l'indifférence, en appelant au ministère des sujets peu éprouvés. Peut-être donc vaut-il mieux mettre dans la ville capitale un homme de mérite, et charger sa conscience du gouvernement de tout le reste, à la charge de prendre des ouvriers pour l'aider, s'il trouve le travail audessus de ses forces. Mais, s'il n'est pas facile de trouver un tel homme, travaillons premièrement à donner des évêques aux petites villes ou aux bourgades qui en ont eu anciennement, avant que d'en mettre un dans la métropole, de peur que celui que nous y aurions établi ne nous embarrassât ensuite, en voulant étendre son autorité, et refusant d'approuver l'ordination des autres évêques. Que si cela même est difficile par la circonstance du temps, travaillez à faire borner le territoire du métropolitain, en faisant qu'il ordonne quelques évêques voisins. Nous nous réservons le reste, de donner, dans le temps convenable, à tous les autres lieux, les évêques que nous jugerons les plus propres.

Quelque temps après, il écrivit à saint Amphiloque d'envoyer en Lycie un homme de confiance, pour reconnoître ceux qui suivoient la foi orthodoxe (1). Car, dit-il, j'ai appris d'une personne pieuse qu'ils sont éloignés des sentiments des Asiatiques, et disposés à recevoir notre communion. Il marque ensuite en particulier les évêques et les prêtres auxquels il falloit s'adresser en chaque ville de Lycie, et ajoute : Visitons-les d'abord sans leur écrire, s'il est possible; et, quand nous en serons assurés, nous leur enverrons une lettre, et nous travaillerons à en faire venir quelqu'un pour conférer avec nous. Ceux que saint Basile appelle ici les Asiatiques, sont ceux de cette partie de l'Asie mineure que l'on appeloit proprement diocèse d'Asie, qui étoient infectés de l'hérésie pour la plupart. Nous avons une lettre de saint Amphiloque qui semble être l'exécution de ce conseil de saint Basile. C'est une réponse synodale à des évêques que saint Amphiloque exhorte à l'union et à la fermeté, dans la créance de la divinité du Saint-Esprit. Pour la prouver, il emploie seulement le symbole de Nicée et les paroles de Jésus-Christ (2) : Allez, instruisez toutes les nations, et le reste. Il dit qu'une grande maladie avoit empêché saint Basile d'assister à ce concile; et, pour suppléer à ce qu'il auroit pu écrire, il envoie son livre du Saint-Esprit.

XIX. Lettre de saint Basile pour sa défense.

Saint Basile étoit lui-même suspect à plusieurs évêques, principalement à cause d'Eustathe de Sébaste, avec qui il n'avoit pas encore rompu ouvertement. Les évêques maritimes, que l'on croit être ceux de la province de Pont, étant refroidis à son égard, furent assez longtemps sans lui écrire; mais il les prévint par une lettre qui est un modèle d'humilité et de charité. Il s'excuse d'abord de ne les avoir point été voir (3), sur sa mauvaise santé, le soin des églises et la persécution, dont ceux à qui il écrit étoient exempts. Il dit qu'il eût été convenable à leur charité de lui écrire, pour le consoler et le corriger, s'il a manqué. Il offre de se justifier, pourvu que ce soit en présence de ses adversaires (4). Si nous sommes convaincus, dit-il, nous reconnoîtrons notre faute; vous serez excusables devant le Seigneur de vous être retirés de notre communion; et ceux

(1) Ep. 269.
(2) Greg. Ep. 28, 280, 294, 316.

(1) P. 503.
(2) Coteler. Mon. Eccles. Gr. t. 2, p. 9
(3) E. 77.
(4) P. 886, C; 888, A. Ep. 32, p. 1095.

qui nous auront convaincus recevront la récompense d'avoir publié notre malice cachée. Si vous nous condamnez sans nous avoir convaincus, tout ce que nous y perdrons sera votre amitié, qui véritablement est le plus précieux de tous nos biens. Ensuite, pour montrer la nécessité de conserver l'union, il dit : Nous sommes les enfants de ceux qui ont établi pour loi que, par de petits caractères, les signes de communion passent d'une extrémité de la terre à l'autre. Il parle des lettres formées ou ecclésiastiques. Il propose ensuite une conférence ou chez eux, ou en Cappadoce, pour traiter toutes choses charitablement, et dit qu'encore qu'il écrive seul, c'est de l'avis de tous les frères de Cappadoce. Il en écrivit aussi à Elpide, qui étoit un de ces évêques maritimes, le priant de lui marquer précisément le temps et le lieu de la conférence; afin, dit-il, que chacun sache quand il devra quitter les affaires qu'il a entre les mains.

XX. Lettre à l'église de Néocésarée.

Saint Basile eut encore à se défendre des calomnies qui se répandoient contre lui dans Néocésarée, sa patrie. Si mes péchés ne sont pas sans remède, suivez, dit-il, le précepte de l'apôtre, qui dit (1) : Reprenez, blâmez, consolez; si mon mal est incurable, qu'on le rende public pour en préserver les églises (2). Il y a des évêques, qu'on les appelle pour en connoître; il y a un clergé en chaque église, qu'on assemble les plus considérables. Y parle hardiment qui voudra, pourvu que ce soit un examen juridique, et non pas un combat d'injures. Si ma faute regarde la foi, qu'on me montre l'écrit, et qu'on examine sans prévention si ce n'est point l'ignorance de l'accusateur qui le fait paroître criminel. Pour preuve de la pureté de sa foi, il marque la multitude des églises avec lesquelles il est uni de communion (3). Celles de Pisidie, de Lycaonie, d'Isaurie, de l'une et l'autre Phrygie, de l'Arménie la plus proche, de Macédoine, d'Achaïe, d'Illyrie, de Gaule, d'Espagne, de toute l'Italie, de Sicile, d'Afrique, de ce qui restoit de catholiques en Égypte et en Syrie. Sachez donc, ajoute-t-il, que quiconque fuit notre communion se sépare de toute l'Église; et ne me réduisez pas à la nécessité de prendre une résolution fâcheuse contre une église qui m'est si chère. Interrogez vos pères, et ils vous diront que, quelque éloignées que fussent les églises par la situation des lieux, elles étoient unies pour les sentiments, et gouvernées par le même esprit; les peuples se visitoient continuellement; le clergé voyageoit sans cesse; la charité réciproque des pasteurs étoit si abondante, que chacun regardoit son confrère comme son maître et son guide dans les choses de Dieu.

Il leur écrivit ensuite deux autres lettres plus véhémentes : l'une pour réfuter les vains prétextes qu'ils alléguoient de leur éloignement; l'autre pour les instruire contre les erreurs que l'on débitoit chez eux, et qui étoient le véritable sujet de cette aversion (1). On nous accuse, dit-il, d'avoir des hommes qui s'exercent à la piété après avoir renoncé au monde. Je préférerois à ma propre vie d'être coupable d'un tel crime. J'apprends qu'en Égypte il y a des hommes de cette vertu; il y en a quelques-uns en Palestine; on dit qu'il y en a en Mésopotamie : nous ne sommes que des enfants en comparaison de ces hommes parfaits. S'il y a des femmes qui se conforment à l'Évangile, préférant la virginité au mariage, elles sont heureuses en quelqu'endroit du monde qu'elles soient; chez nous, il n'y a que de petits commencements de ces vertus. On accusoit aussi saint Basile d'avoir introduit la psalmodie et une forme de prières différente de l'usage de Néocésarée, à quoi il répond que la pratique de son église est conforme à toutes les autres. Chez nous, dit-il (2), le peuple se lève la nuit pour aller à l'église; et, après s'être confessé à Dieu avec larmes, il se lève de la prière et s'assied pour la psalmodie; étant divisés en deux, ils se répondent l'un à l'autre pour se soulager; ensuite, un seul commence le chant, et les autres lui répondent. Ayant ainsi passé la nuit en psalmodiant diversement et en priant de temps en temps, quand le jour vient, ils offrent à Dieu tout d'une voix le psaume de la confession. Si vous nous fuyez pour cela, fuyez aussi les Égyptiens, ceux des deux Libyes, de la Thébaïde, de la Palestine, les Arabes, les Phéniciens, les Syriens, ceux qui habitent vers l'Euphrate; en un mot, tous ceux qui estiment les veilles, les prières et la psalmodie en commun. Les prières nocturnes de l'église grecque reviennent encore à cette forme (3); elles commencent par le psaume cinquantième, *Miserere*, et continuent par le cent dix-huitième, *Beati immaculati*. Pour les prières du matin, que nous nommons laudes, l'usage de l'église latine a plus de rapport avec celui de saint Basile.

Les erreurs que l'on enseignoit à Néocésarée, et qui étoient la véritable cause que l'on y décrioit saint Basile, étoient celles de Sabellius (4). Saint Basile soutient que ce n'est qu'un judaïsme déguisé, qui anéantit la préexistence du verbe avant tous les siècles, l'incarnation et ses suites, et les opérations propres du Saint-Esprit. Il dit que les noms différents des personnes divines sont inutiles, s'il n'y a des idées distinctes qui y répondent; et, comme Sabellius admettoit le mot des personnes en grec *prosopa*, disant que Dieu avoit fait divers personnages selon les occasions, saint Basile ne se contente pas que l'on compte des personnes différentes, il veut que

(1) Ep. 75, ad. Neoc. p. 880, B.
(2) 2 Tim. IV.
(3) P. 882, 883, A.

(1) Ep. 63, 64, p. 842, D.
(2) P. 843, D.
(3) V. Horolog. græc.
(4) Ep. 64, p. 847, B.

l'on reconnoisse que chacune subsiste en une véritable hypostase (1). Ils abusoient d'un passage de saint Grégoire thaumaturge, sans prendre garde qu'en cet endroit il ne parloit pas dogmatiquement, et il disputoit seulement contre un païen pour l'amener à la foi.

XXI. Saint Ambroise, évêque de Milan.

Au milieu de tant d'afflictions, saint Basile reçut une grande consolation par la nouvelle de l'ordination de saint Ambroise, évêque de Milan, à la place d'Auxence de Cappadoce, fameux arien, qui mourut enfin après avoir occupé ce siége pendant vingt ans, depuis l'an trois cent cinquante-cinq, et l'exil de saint Denis jusqu'en trois cent soixante-quatorze (2). Le peuple de Milan se trouva divisé pour l'élection d'un évêque; les catholiques et les ariens le vouloient chacun de leur créance; la sédition s'émouvoit, et la ville se voyoit menacée de sa ruine. Ambroise étoit gouverneur de la province en qualité de consulaire de Ligurie et d'Émilie. Il étoit fils d'Ambroise, préfet du prétoire des Gaules; et, ayant fait ses études à Rome, où il avoit été élevé après la mort de son père, son éloquence et sa capacité le firent paroître avec éclat dans l'auditoire de Probus, préfet du prétoire d'Italie, qui le mit au rang de ses conseillers, et ensuite l'envoya à ce gouvernement, lui disant entre autres choses : Allez, agissez non pas en juge, mais en évêque. Ambroise, ayant donc appris que la sédition étoit prête à éclater, vint promptement à l'église pour apaiser le peuple, et parla longtemps, selon les maximes politiques, en faveur de la paix et de la tranquillité publique. Alors tout le peuple éleva sa voix en le demandant lui-même pour évêque. On dit que ce fut un enfant qui commença à crier trois fois : Ambroise évêque, et que le peuple suivit, répétant avec joie le même cri. Ce qui est certain, c'est que tous les esprits furent réunis, comme par miracle, et que tous, ariens et catholiques, s'accordèrent à le demander, quoiqu'il ne fût encore que catéchumène.

Ambroise, extrêmement surpris, sortit de l'église, fit préparer son tribunal, et, contre sa coutume, fit donner la question à quelques accusés, afin de paroître un magistrat sévère jusqu'à la cruauté (3). Mais le peuple n'y fut point trompé, et crioit : Nous prenons sur nous ton péché. Il retourna troublé dans sa maison, et voulut faire profession de la vie philosophique, mais on l'en détourna; et, pour se décrier auprès du peuple, son zèle encore peu éclairé le porta jusqu'à faire entrer chez lui, devant tout le monde, des femmes publiques; mais le peuple crioit encore plus fort : Nous prenons sur nous ton péché. Voyant donc qu'il n'avançoit rien, il voulut s'enfuir. Il sortit de la ville au milieu de la nuit, pensant aller à Pavie; mais il se trouva le matin à la porte de Milan, que l'on appeloit la porte Romaine. Le peuple l'ayant retrouvé, lui donna des gardes. On envoya à l'empereur Valentinien une relation de ce qui s'étoit passé, le priant de consentir à son ordination : ce qui étoit nécessaire à cause de la charge dont il étoit revêtu (1). L'empereur, qui étoit alors à Trèves, dit qu'il étoit ravi que celui qu'il avoit envoyé juge fût demandé pour évêque, et commanda qu'il fût ordonné au plus tôt, ajoutant que cette réunion subite des esprits divisés ne pouvoit venir que de Dieu (2). Pendant que l'on attendoit la réponse de l'empereur, Ambroise s'enfuit encore, et se cacha dans la terre d'un nommé Léonce, du rang des clarissimes. Mais, la réponse étant venue, Léonce lui-même fut obligé de le découvrir; car le vicarie d'Italie, étant chargé de tenir la main à l'exécution de ce rescrit, fit afficher une ordonnance qui enjoignoit à tout le monde de découvrir Ambroise sous de grosses peines. Etant donc découvert et amené à Milan, il comprit que c'étoit la volonté de Dieu qu'il fût évêque, et qu'il ne pouvoit plus s'en défendre.

Comme il n'étoit encore que catéchumène, il demanda d'être baptisé par un évêque catholique, craignant fort de tomber entre les mains des ariens. Etant baptisé, il fit encore tous ses efforts pour retarder son ordination, afin de ne pas violer la règle qui défend d'ordonner un néophite. Mais, comme la raison que donne saint Paul de cette règle est de peur que le néophite ne s'enfle d'orgueil, l'humilité d'Ambroise et le besoin pressant de l'Eglise persuadèrent de l'en dispenser (3). Seulement on lui fit exercer toutes les fonctions ecclésiastiques, et il fut ordonné évêque le huitième jour après son baptême, qui fut, comme l'on croit, le septième de décembre l'an trois cent soixante-quatorze. Tout le peuple eut une extrême joie de son ordination, et tous les évêques d'Occident et d'Orient l'approuvèrent. Il pouvoit alors avoir trente-quatre ans.

Sitôt qu'il fut évêque, il donna à l'Eglise ou aux pauvres tout l'or et l'argent qu'il avoit (4). Pour ses terres il les donna à l'Église, en réservant l'usufruit à sa sœur Marcelline, qui demeuroit à Rome et avoit fait vœu de virginité entre les mains du pape Libère. Il chargea son frère Satyre, qui l'étoit venu voir à Milan, du gouvernement de sa maison. Ainsi, dégagé de tous les soins temporels, il se donna tout entier à son ministère. Premièrement, il s'appliqua avec un travail assidu à l'étude des saintes Ecritures; car jusque-là il n'avoit guère

(1) P. 848, D; 849, B; 850, A.
(2) Sulp. lib. VIII, n. 18. Hier. Chr. an. 376. Ruff. II, Hist. c. 11. Paulin. Vit. Amb. n. 6.
(3) Paul. n 7, 8.

(1) Ambr. Ep. 21, n. 7, ad Valent.
(2) Amm. lib. XXX, p. 4.
(3) Ep. 63, n. 6. 1 Tim. III, 7.
(4) Paul. n. 38. Ambr. III, de Virg. c. 1. De Exces. Satyri n. 20.

lu que des auteurs profanes (1). Il employoit à la lecture tous les moment qu'il pouvoit dérober aux affaires, et même une partie de la nuit. Outre l'Écriture, il lisoit les auteurs ecclésiastiques, entre autres Origène et saint Basile, qui fut celui de tous à qui il s'attacha le plus. Il enseignoit à mesure qu'il étudioit. Il prêchoit tous les dimanches, et offroit tous les jours le saint sacrifice. Son application à instruire eut un tel succès, qu'il ramena toute l'Italie à la foi orthodoxe et en bannit l'arianisme. Peu de temps après son ordination, il se plaignit à l'empereur Valentinien de quelque chose que les magistrats avoient fait contre les règles, et l'empereur lui répondit (2) : Je connoissois depuis long-temps votre liberté à parler, et cela ne m'a pas empêché de consentir à votre ordination; ainsi continuez d'apporter à nos péchés les remèdes qu'ordonne la loi divine. Vers ce même temps, saint Ambroise écrivit à saint Basile, qui lui témoigna par sa réponse une extrême joie de le connoître et d'apprendre que Dieu eût confié son troupeau à un homme tiré, comme il dit, de la ville régnante, établi pour gouverner une province; considérable par la splendeur de sa naissance, l'éclat de sa vie, la force de son éloquence et l'expérience des affaires temporelles, qui a quitté tous les avantages de la vie et les a comptés pour des pertes, afin de gagner Jésus-Christ. Courage donc, continue-t-il, ô homme de Dieu, puisque vous avez reçu l'Évangile, non des hommes, mais du Seigneur lui-même, qui vous a tiré des juges de la terre pour vous mettre sur la chaire des apôtres; soutenez le bon combat, remédiez aux maladies du peuple, s'il y en a quelqu'un frappé du mal de l'arianisme, et entretenez avec nous la charité par des lettres fréquentes qui suppléent à la distance des lieux.

XXII. Concile de Valence.

Saint Ambroise ne fut pas le seul en ce temps-là qui voulut éviter l'épiscopat en donnant mauvaise opinion de ses mœurs. On fut obligé de réprimer ces excès d'humilité dans un concile tenu en Gaule, la même année de son ordination. C'est le concile de Valence, daté du quatrième des ides de juillet, sous le consulat de l'empereur Gratien et Equitus, c'est-à-dire le douzième de juillet trois cent soixante-quatorze (3). Il y avoit au moins vingt évêques, savoir, dix-neuf nommés dans les souscriptions, entre lesquels Florentius de Vienne est le premier, et de plus Fégadius, nommé le premier en tête des lettres, qui semble être saint Febade d'Agen. On y trouve aussi Concordius, évêque d'Arles, Arténius, évêque d'Embrun, Vincent, évêque de Digne, Eortius, que l'on croit être saint Evortius ou Euverte d'Orléans : on ne connoît pas les siéges des autres. Ce qui nous reste de ce concile sont deux lettres et quatre canons. La première lettre est adressée aux évêques de la Gaule et des cinq provinces. On croit que ces cinq provinces, séparées du reste, étoient celles qui, avant la conquête de César, composoient l'ancienne province de Gaule, c'est à-dire la Viennoise, les deux Narbonnoises, les deux des Alpes. Le premier canon porte qu'à l'avenir les bigames ne pourront être ordonnés clercs, soit qu'ils soient tombés dans ce cas avant ou après leur baptême (1). Pour le passé, on ne touche point aux ordinations déjà faites. Les filles, qui après s'être vouées à Dieu se sont mariées, ne seront pas reçues aussitôt à pénitence, et quand elles y auront été reçues, on leur différera la communion jusqu'à ce qu'elles aient pleinement satisfait à Dieu. Ceux qui après leur baptême auront sacrifié aux démons ou souffert d'être baptisés par les hérétiques, seront reçus à la pénitence suivant le concile de Nicée, pour ne les pas désespérer, mais ils la feront jusqu'à la mort (2). Ceux qui lorsqu'on les voudra ordonner pour le diaconat, la prêtrise ou l'épiscopat, se diront coupables d'un crime mortel, ne doivent point être ordonnés; car ils sont en effet coupables ou de ce crime qu'ils avouent, s'il est véritable, ou de mensonge, s'il est faux, puisqu'il n'est pas plus permis de porter faux témoignage contre soi que contre un autre.

La seconde lettre du concile de Valence est adressée au clergé et au peuple de l'église de Frejus, touchant Acceptus, qu'ils demandoient tous pour évêque, et qui s'étoit accusé d'un crime pour éviter l'ordination. Les pères du concile disent qu'ayant résolu de rejeter ces ordinations, ils n'ont pu le dispenser de la règle. Et quoique nous n'ignorions pas, ajoutent-ils, que plusieurs en ont usé ainsi par respect et par crainte du sacerdoce, qui sont des marques de sainteté, toutefois, pour ne donner sujet à personne de juger ou de parler mal des évêques, nous avons résolu que l'on ajouteroit foi au témoignage que chacun rendroit de lui même.

XXIII. Mort de Valentinien. Valentinien le jeune, empereur.

L'empereur Valentinien ayant passé l'hiver à Trèves, en partit au printemps de l'année trois cent soixante-quinze, que l'on comptoit après le consulat de Gratien et d'Equitius, parce que les guerres avoient empêché de créer des consuls cette année. Il marcha en Pannonie, pour réprimer les Sarmates et les Quades, qui avoient fait des courses sur les terres des Romains, et y passa la plus grande partie de cette

(1) 1 Of. c. 1, n. 1, IV. Aug. Confess. VI, c 3. Ambr. Ep. 29, Iren. Hier. I, in Ruff. Aug. ibid. Ambr. Ep. 20, n. 5.
(2) Hier. Chr. an. 376. Theod. IV, Hist. 6, 7. Basil. Ep. 55.
(3) Tom. 2, Conc. p. 904.

(1) V. Pagi an. 374, n 17. C. 2, 3.
(2) C. Nic. n. 22, 13. C. 4.

année. Comme il étoit à Brégition, les députés des Quades vinrent le trouver, pour le prier d'oublier le passé (1), et lui offrir des conditions avantageuses. A peine put-il se résoudre à leur donner audience; et, loin de se laisser fléchir à leurs soumissions, il se mit à leur reprocher l'ingratitude de leur nation, avec une colère violente et d'un ton fort élevé. Il commençoit à s'adoucir, quand tout d'un coup il fut frappé d'apoplexie : son visage s'enflamma, il perdit la parole et la respiration, on l'emporta dans sa chambre, on le mit sur son lit; on voulut le saigner, mais on ne put lui tirer une goutte de sang. Enfin, après de violents efforts, il mourut le quinzième des calendes de décembre, c'est-à-dire le dix-septième de novembre l'an trois cent soixante-quinze, dans sa cinquante-cinquième année, après en avoir régné onze et neuf mois (2). On l'accuse d'avoir été toute sa vie sujet à la colère; mais les païens mêmes ont reconnu en lui de grandes vertus, la valeur et la science de la guerre, la prudence et la vigilance infatigable pour la sûreté de l'empire contre les barbares, le choix des personnes dignes pour les grandes charges. Il étoit éloquent, quoiqu'il parlât peu, propre et poli dans ses repas, sans superfluité, extrêmement chaste, en sorte qu'il retenoit sa cour par son exemple. Ammien le loue surtout de la liberté qu'il laissoit pour la religion, sans obliger tout le monde à suivre la sienne et sans inquiéter personne sur ce sujet. Son corps fut embaumé et envoyé à Constantinople.

Les chefs de l'armée, craignant les entreprises des troupes gauloises qui vouloient s'attribuer la disposition de l'empire, firent aussitôt venir le jeune Valentinien, fils du défunt, âgé seulement de quatre ans, qui étoit demeuré à cent milles ou trente lieues de là avec sa mère Justine (3). Ils le firent apporter en litière dans le camp, et le déclarèrent empereur solennellement le sixième jour après la mort de son père, c'est-à-dire le vingt-deuxième de novembre. Ils n'attendirent pas la permission de l'empereur Gratien, son frère aîné, qui étoit demeuré à Trèves par ordre du père; mais ce prince étoit si bon qu'il ne s'en plaignit point, et traita toujours son jeune frère comme s'il eût été son fils. Il partagea ainsi avec lui l'empire d'Occident (4); Valentinien eut l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique; Gratien eut les Gaules, l'Espagne et la Bretagne; mais tant qu'il vécut il gouverna tout l'Occident, et toutes les lois qui se trouvent données en Occident jusqu'à la mort de Valens, sont datées des lieux où résidoit Gratien, c'est-à-dire de Trèves ou de Mayence, comme étant de lui seul, quoique, suivant l'usage, elles portent le nom des trois empereurs, Valens, Gratien et Valentinien.

(1) Amm. xxx, c. 5.
(2) Idac. Fast. an. 375. Hier. Chr. an. 376. Amm. xxx, c. 9.
(3) Amm. c. 10. Idac. Fast. an. 371.
(4) Zosim. l. iv, p. 746, l. xxx.

XXIV. Lois de Gratien.

Il nous reste deux lois de Gratien en faveur de l'Eglise, données à Trèves l'année suivante, trois cent soixante-seize, sous le cinquième consulat de Valens et le premier de Valentinien le jeune. La première est contre les hérétiques, et renouvelle les défenses qui leur avoient été faites de s'assembler, ordonnant la confiscation de tous les lieux, soit dans les villes, soit à la campagne, où ils auront dressé des autels sous prétexte de religion. L'autre loi de Gratien regarde les jugements ecclésiastiques, et porte que les causes les plus légères, et qui regardent la religion, doivent être jugées sur les lieux et par les conciles de chaque diocèse, mais que les causes criminelles doivent être réservées aux juges séculiers (1). Cette loi est adressée à plusieurs évêques, dont quelques-uns sont nommés, ce qui marque quelque concile assemblé dans les Gaules. Au reste, par le nom de diocèse il ne faut pas entendre comme aujourd'hui le territoire d'une ville épiscopale, mais un grand district, comprenant plusieurs provinces, sous un seul primat ou patriarche. Ainsi l'on croit que ce que la loi appelle jugement sur les lieux, est celui de l'évêque avec son clergé, ou du métropolitain avec les évêques de la province; et ce qu'elle nomme concile de chaque diocèse est celui de plusieurs provinces assemblées, comme l'on en voit plusieurs exemples de Gaule, d'Espagne et d'Afrique.

Cependant Valens, se trouvant plus libre par la mort de son frère pour persécuter la doctrine catholique, et sachant que les moines en étoient un des plus puissants appuis, fit une loi par laquelle il ordonna qu'ils fussent contraints à porter les armes (2). On envoya des tribuns avec des troupes dans les solitudes d'Egypte, où ils tuèrent un grand nombre de ces saints solitaires. Ces violences s'étendirent dans les autres provinces, particulièrement en Syrie, où incontinent après Pâques, apparemment de l'an trois cent soixante-seize, les persécuteurs attaquèrent leurs cellules, brûlèrent leurs travaux, et les mirent eux-mêmes en fuite (3).

Gratien refusa l'habit de souverain pontife que les païens lui présentèrent, disant qu'il n'étoit pas permis à un chrétien de le porter (4). Les païens ne laissèrent pas de lui en donner le titre, comme aux autres empereurs, même depuis Constantin. On le voit par les inscriptions; car les empereurs chrétiens ne jugeoient pas encore à propos de réprimer toutes leurs entreprises. Toutefois, dès le commencement du règne de Gratien, Gracchus, préfet de Rome, encore catéchumène, travailla puissamment à

(1) L. iv, Hær. L. XXIII, C. Th. de Ep. et ib. Goth.
(2) Hier. Chr. an. 376. Or. vii, c. 33. V. Pag. an. 375, n. 10, etc.
(3) Bas. Ep. 200.
(4) Zos. l. iv, p. 761, l. 30. V. P. an. 312, n. 15, 16, etc.

la ruine de l'idolâtrie. Il renversa la caverne de Mithra, rompit et brûla les idoles monstrueuses qu'elle renfermoit (1).

XXV. Condamnation d'Apollinaire.

Pierre, évêque d'Alexandrie, chassé de son siége par la violence des ariens, étoit toujours à Rome, et assista vers ce temps-là à un concile qu'y tint le pape Damase (2), où il condamna Apollinaire et Timothée, son disciple, qui se disoit évêque d'Alexandrie, et les déposa. Ce fut la première fois que l'hérésie d'Apollinaire fut condamnée (3). Elle consistoit principalement à soutenir que Jésus-Christ n'avoit point eu d'entendement humain, c'est-à-dire ce que les Grecs nommoient *nous*, et les latins *mens*, mais seulement la chair, c'est-à-dire le corps et l'âme sensitive comme les bêtes, et que la divinité tenoit lieu d'entendement. Il insistoit sur ces paroles : Le verbe a été fait chair, et disoit que l'âme raisonnable étant la source du péché, le Sauveur n'avoit point dû la prendre (4). Il accusoit ceux qui reconnoissent en Jésus-Christ la nature humaine entière, de le diviser en deux, et soutenoit que deux touts ne pouvoient être vraiment unis. Il disoit que le corps de Jésus-Christ étoit descendu du ciel, et par conséquent qu'il étoit d'une autre nature que la nôtre, et qu'il s'étoit dissipé après la résurrection; en sorte qu'il avoit été homme plutôt en apparence qu'en effet. Apollinaire erroit aussi sur la trinité, la composant d'un grand, d'un plus grand et d'un très-plus grand, et disant que le Saint-Esprit étoit comme la splendeur, le fils le rayon, le père le soleil (5). On l'accusoit même, de dire comme Sabellius, que ce n'étoient que divers noms, et que le même étoit père, fils et Saint Esprit. Il étoit dans l'ancienne erreur des millénaires, et enseignoit que Jésus-Christ régneroit sur la terre, et que l'on observeroit encore toute la loi cérémoniale, la circoncision, le sabbat, la distinction des viandes, les sacrifices sanglants, et tout le reste, ramenant les figures après l'accomplissement réel de la vérité (6).

Les erreurs d'Apollinaire furent long-temps tolérées, par l'estime que les plus saints évêques d'Orient avoient pour sa personne. Car ses mœurs étoient très-réglées; et il avoit été joint d'amitié avec saint Athanase, saint Epiphane, saint Basile même, et saint Grégoire de Nazianze (7). Du commencement, dit saint

(1) Hier. Ep. 7, ad Let. Prud. adv. Symm. l. v, p. 562.
(2) V. Pag. an. 373, Th. an. 366, p. 53.
(3) Hier. Chr. an. 376. Sozom. vi, c. 25. Epist. Damasi 11. tom. 2, Conc. p. 866, ex Theod. v, Hist. c. 10. Epiph. Hæres. 77. Demær. Greg. Naz. 1, ad Cled. Or. 51.
(4) Id. 2, ad Cled. Or. 52, p. 749, A. Epiph. ibid. 2, c. 14. Greg. ibid. p. 744, D.
(5) Bas. Ep. 293, p. 1060, C.
(6) Ibid. et Ep. 74, 876. Greg. Naz. 2, ad Cled. p. 747, C.
(7) Hær. 77, c. 2.

Epiphane, quand quelques-uns de ses disciples nous tenoient ce langage, nous ne croyions pas qu'il pût venir d'un si grand homme; et nous disions que, ne comprenant pas la profondeur de sa doctrine, ils inventoient des dogmes qu'il ne leur avoit pas enseignés. Ainsi le concile d'Antioche, et la lettre de saint Athanase à Epictète, que saint Epiphane rapporte ensuite, condamnèrent ces erreurs sans parler d'Apollinaire (1). Mais en ce même temps-ci, c'est-à-dire vers l'an trois cent soixante-quinze et trois cent soixante-seize, elles éclatèrent de telle sorte, qu'il n'y eut plus moyen de les souffrir (2). Les évêques égyptiens, exilés en Palestine pour la foi, s'opposèrent vigoureusement à lui, et saint Basile leur en écrivit, leur expliquant ses erreurs, et les précautionnant aussi contre celle de Marcel d'Ancyre, que Paulin d'Antioche étoit accusé de favoriser.

Les sectateurs d'Apollinaire allèrent jusqu'à se séparer, et il leur donna à Antioche un évêque particulier. C'étoit Vital, prêtre de la communion de saint Mélèce, illustre par la pureté de ses mœurs, et très-appliqué à la conduite du peuple qui étoit sous sa charge (3) : ce qui lui avoit attiré une grande autorité. On dit qu'il crut que le prêtre Flavien le méprisoit et l'empêchoit d'approcher de Mélèce, leur évêque, à l'ordinaire. Quoi qu'il en soit, il se sépara, et se fit chef d'un quatrième parti à Antioche. Car il y en avoit toujours deux de catholiques, celui de Mélèce et celui de Paulin; et d'ailleurs celui des ariens subsistoit toujours. Euzoïus, qui en étoit le chef, mourut en ce temps; à sa place, ils reconnurent pour leur évêque Dorothée, que d'autres nomment Théodore. Ce fut sous le consulat de Valens et de Valentinien le jeune, c'est-à-dire l'an trois cent soixante-seize. Vital et Apollinaire même prétendoient toujours être catholiques, et se vantoient d'avoir la communion de saint Damase (4). Ils prenoient grand soin de cacher leur doctrine à ceux qui n'étoient pas de leur parti, et affectoient de leur parler le langage de l'Eglise. Saint Epiphane rapporte qu'il y fut trompé lui-même (5).

Etant à Antioche, dit-il, je conférai avec leurs chefs, entre lesquels étoit l'évêque Vital. Il étoit divisé de Paulin, quoique tous deux parussent enseigner la foi orthodoxe; mais chacun avoit son prétexte de division. Vital accusoit Paulin de sabellianisme, c'est pourquoi je m'abstins de communiquer entièrement avec Paulin, jusqu'à ce qu'il m'eût donné sa confession de foi, dont il avoit l'original écrit de la main de notre bienheureux père Athanase. Ceux du parti de Paulin accu-

(1) Sup. l. xvi, n. 21
(2) Bas. Ep. 293. Id. Ep. 74.
(3) Soz. vi, c. 25.
(4) Socr. iv, c. 35. Th. v, Hist. c. 3.
(5) Greg. Naz. ad Cled. p. 28, A. Hæres. 77, n. 20, 22, 23, etc.

soient Vital de dire que Jésus-Christ n'a pas été homme parfait (1). Vital répondit aussitôt : Nous confessons que Jésus-Christ a pris l'homme parfait. Les assistants furent surpris et remplis de joie. Pour moi, connoissant leurs propositions artificieuses, je le pressai de dire s'il confessoit que Jésus-Christ eût pris une chair naturelle? Il dit qu'oui. De la vierge Marie, sans participation de l'homme, par l'opération du Saint-Esprit? Il en convint aussi. Donc le verbe Dieu, fils de Dieu, est venu prendre de la Vierge la chair naturelle? Il l'accorda d'un air sérieux. J'en eus bien de la joie; car on m'étoit venu dire en Chypre qu'il soutenoit le contraire. Je lui demandai encore si le verbe avoit aussi pris une âme. Il en convint avec la même gravité, disant qu'on ne pouvoit dire autrement. Après l'avoir interrogé sur l'âme et sur la chair, enfin je lui demandai si Jésus-Christ avoit un entendement? Il le nia aussitôt. Je lui dis : Comment donc dites-vous qu'il a été homme parfait? Alors, il découvrit le fond de sa pensée en ces termes : Nous disons qu'il est homme parfait, en mettant la divinité pour entendement avec la chair et l'âme. La dispute dura encore quelque temps, mais sans fruit; et saint Epiphane se retira sensiblement affligé de voir des hommes de ce mérite dans une telle erreur.

XXVI. Hérésies touchant la Sainte-Vierge.

Des sectateurs d'Apollinaire vinrent les antidicomarianites, c'est-à-dire les adversaires de Marie, qui disoient qu'elle n'étoit pas demeurée vierge, et qu'après la naissance de Jésus-Christ, elle avoit eu des enfants de saint Joseph (2). Saint Epiphane, ayant appris que cette erreur avoit cours en Arabie, écrivit une grande lettre pour la réfuter, adressée à tous les fidèles de cette province, depuis les évêques jusqu'aux laïques, et même aux catéchumènes. Il rapporte plusieurs traditions touchant saint Joseph, que l'on croit avoir été tirées de quelques livres apocryphes; mais il répond solidement aux objections que les hérétiques prétendoient tirer de l'Ecriture, contre la perpétuelle virginité de Marie. Il y eut dans le même temps et dans le même pays une erreur tout opposée, qui faisoit regarder la Sainte-Vierge comme une espèce de divinité. On nomma ceux de cette secte collyridiens, parce que le culte qu'ils rendoient à la Vierge consistoit principalement à lui offrir des gâteaux, nommés en grec *collyrides*. Cette superstition étoit venue de la Thrace et de la haute Scythie, et avoit passé jusqu'en Arabie; il n'y avoit guère de femmes qui n'en fussent infatuées (3). Elles ornoient un chariot avec un siége carré, qu'elles couvroient d'un linge, et en un certain temps de l'année, pendant quelques jours, elles présentoient un pain et l'offroient au nom de Marie; puis elles en prenoient toutes leur part. Saint Epiphane combat cette superstition, en montrant que jamais dans la vraie religion les femmes n'ont eu part au sacerdoce. Que ce culte est une idolâtrie, puisqu'il n'a pour objet que Marie, qui, toute parfaite qu'elle est, n'est qu'une créature simple, née d'Anne et de Joachim, selon le cours ordinaire de la nature. Saint Epiphane, dans cette hérésie et la précédente, rapporte quelques traditions touchant les parents et la naissance de la Sainte-Vierge. Il conclut qu'elle doit être honorée, mais que Dieu seul doit être adoré.

XXVII. Commencements de saint Épiphane.

Saint Epiphane fut toujours attaché à la communion de Paulin, dont il fut le principal appui en Orient. Il étoit alors âgé pour le moins de soixante ans. Le lieu de sa naissance fut Bésanduc, bourgade de Palestine, dans le territoire d'Eleuthéropole (1) Dès sa jeunesse, il embrassa la vie monastique, dans laquelle il fut instruit par d'excellents maîtres, et fréquenta entre autres saint Hilarion. Il demeura près du lieu de sa naissance, et passa aussi beaucoup de temps en Egypte pour s'instruire; en sorte qu'il devint très-célèbre pour la discipline monastique en Egypte et en Palestine. Etant en Egypte et encore jeune, il conversa avec des gnostiques, et apprit de leur propre bouche leurs mystères infâmes (2). Il y eut de leurs femmes qui le tentèrent; et, n'ayant pu le corrompre, elles disoient en leur style : Nous n'avons pu sauver ce jeune homme. Il en fut préservé par une grâce particulière, et même il le découvrit aux évêques des lieux, qui en firent bannir environ quatre-vingts. Après avoir gouverné quelque temps un monastère qu'il avoit fondé en son pays, il fut ordonné malgré lui, sous ce règne de Valens, évêque de la métropole de l'île de Chypre, nommée auparavant Salamine, et alors Constantia; et comme c'étoit une ville maritime et de grand abord, son application même aux affaires temporelles fit éclater sa vertu, et le rendit en peu de temps célèbre par tout le monde. En l'année trois cent soixante-quatorze, il composa son Ancorat, à la prière de quelques prêtres et de quelques vertueux laïques de l'église de Suèdre en Pamphylie, qui le prièrent de leur expliquer la foi de l'Eglise sur la trinité, particulièrement sur l'article du Saint-Esprit. Il nomma ce discours Ancorat, en grec *Ancyrotos*, comme un ancre propre à affermir l'esprit agité de doutes (3). Il y traite amplement le mystère de la trinité et celui de l'incarnation contre les nouvelles hérésies, et mêle quelques digressions, entre autres un abrégé de chronologie, depuis le commencement du monde jusqu'à son temps, qui finit ainsi : Cette année est la quatre-vingt-dixième depuis Dioclétien, la dixième de Valentinien et de Valens, la sixième de Gratien, sous le consulat de Gratien pour la troisième fois et d'Equitius, indiction seconde, qui sont les caractères de l'an trois cent soixante-quatorze.

Deux ans après il commença son grand ouvrage contre les hérésies, à la prière d'Acace et de Paul, prêtres et archimandrites, c'est-à-dire supérieurs des monastères de Chalcédoine et de Bérée en Syrie, dont la lettre est datée de l'an quatre-vingt-douze de Dioclétien, douzième de Valentinien et Valens, et huitième de Gratien, c'est-à-dire l'an trois cent soixante-quinze. Saint Epiphane intitula cet ouvrage : Panarion, qui signifie, comme il dit lui-même, un coffret plein de médicaments et de remèdes contre divers poisons; il y compte jusqu'à quatre-vingts hérésies, dont il fait l'histoire, et les réfute chacune en particulier, finissant aux messaliens. A la fin, il met une exposition des dogmes de l'Eglise catholique et une description des principaux points de sa discipline, qui mérite d'être rapportée en cette histoire.

XXVIII. Discipline de l'Église.

Premièrement, dit-il, la virginité est gardée par plusieurs personnes, et honorée; ensuite le célibat, la continence, la viduité; puis le mariage, principalement s'il est unique. Toutefois, il est permis à un homme de se marier après la mort de sa femme, et à une femme après la mort de son mari. La source de tous ces biens est le sacerdoce, qui se donne à des vierges pour la plupart, ou à ceux qui ont vécu dans le célibat, ou qui s'abstiennent de leurs femmes, ou qui sont veufs après un seul mariage. Mais celui qui s'est remarié ne peut être reçu dans le sacerdoce, soit dans l'ordre d'évêque, de prêtre, de diacre ou de sous-diacre. Après le sacerdoce vient l'ordre des lecteurs, qui se prend de tous les états de la virginité, du célibat, de la continence, de la viduité, du mariage, même, en cas de nécessité, de ceux qui se sont remariés; car le lecteur n'a point de part au sacerdoce. Il y a aussi des diaconesses établies pour le service des femmes seules, à cause de la bienséance dans le baptême et les autres occasions semblables. Elles doivent être aussi dans la continence, la viduité après un seul mariage, ou la virginité perpétuelle. Ensuite sont les exorcistes, les interprètes pour expliquer d'une langue en l'autre, soit les lectures, soit les sermons; restent les copiates, qui ensevelissent les morts, les portiers, et tout ce qui regarde le bon ordre de l'église.

Les assemblées ordonnées par les apôtres se tiennent le mercredi, le vendredi et le dimanche; en quelques lieux on s'assemble aussi le samedi; le mercredi et le vendredi on jeûne jusqu'à none, parce que le mercredi le Seigneur fut livré, et le vendredi il fut crucifié; notre jeûne est une reconnoissance qu'il a souffert pour nous, et une satisfaction pour nos péchés. Ce jeûne du mercredi et du vendredi jusquà none s'observe toute l'année dans l'Eglise catholique, excepté les cinquante jours du temps pascal, dans lesquels il est défendu de fléchir les genoux ni de jeûner; en ce temps, les assemblées du mercredi et du vendredi se tiennent le matin, et non pas à none, comme le reste de l'année. Le jour de l'Epiphanie, qui est la naissance du Sauveur selon la chair, il n'est pas permis de jeûner, quoiqu'il arrive un mercredi ou un vendredi. Les ascètes observent volontairement le jeûne toute l'année, excepté le dimanche et le temps pascal, et gardent toujours les veilles. L'Eglise catholique compte tous les dimanches pour des jours de joie; elle s'assemble le matin, et ne jeûne point; elle observe les quarante jours avant les sept jours de Pâques dans les jeûnes continuels; mais elle ne jeûne pas les dimanches, même en carême. Quant aux six jours devant Pâques, tous les peuples les passent en xérophagie, c'est-à-dire en ne prenant que du pain, du sel et de l'eau, et vers le soir. Les plus fervents sont deux, trois ou quatre jours sans manger, et quelques-uns toute la semaine jusqu'au dimanche matin au chant du coq. On veille pendant ces six jours, et on tient tous les jours l'assemblée; on la tient aussi tout le carême depuis none jusqu'à vêpres. En quelques lieux, on veille la nuit du jeudi au vendredi, et du dimanche seulement; en quelques lieux on offre le sacrifice le jeudi saint continuant la xérophagie; en d'autres on ne le célèbre que la nuit du dimanche, en sorte que l'office finit au chant du coq le jour de Pâques. On célèbre le baptême et les autres mystères secrets suivant la tradition de l'Evangile et des apôtres.

On fait mémoire des morts en les nommant par leur nom, et célébrant les prières et le sacrifice. On observe assidûment dans l'Eglise les prières du matin avec des cantiques de louanges, et les prières du soir avec des psaumes; il y a des moines qui habitent dans les villes, il y en a qui demeurent dans les monastères éloignés. Il y en a qui portent de longs cheveux par dévotion; mais cette pratique n'est pas conforme au précepte de saint Paul. Il y a plusieurs autres dévotions particulières observées dans l'Eglise, comme de s'abstenir de la chair de toutes sortes d'animaux, des œufs et du fromage; quelques-uns ne s'abstiennent que des animaux à quatre pieds; d'autres retranchent aussi les oiseaux, d'autres les poissons; d'autres s'abstiennent même des œufs, d'autres du fromage; d'au-

(1) Sup. liv. XVI, n. 7.
(2) Ep. Hær. 27, n. 26. Hær. 78.
(3) Id. Hær. 79.

(1) Soz. VI, c. 23 Synops. Anc.
(2) Ep. Hær. 26, n. 17. Ep. init. Hær.
(3) Ancor. init. Ancor. n. 60.

tres du pain même ou des fruits, ou de tout ce qui est cuit; plusieurs couchent à terre, plusieurs vont nu-pieds; d'autres portent un sac en secret et par pénitence; mais il est indécent de le porter à découvert ou d'avoir le cou chargé de chaînes, comme font quelques-uns; la plupart s'abstiennent du bain. Quelques-uns, ayant renoncé au monde, ont inventé des métiers simples et faciles pour éviter l'oisiveté, et n'être à charge à personne. La plupart s'exercent continuellement à la psalmodie, à la prière, à la lecture et à la récitation des saintes Ecritures.

L'Eglise catholique enseigne à tout le monde le fruit de l'hospitalité, de l'aumône et de toutes les œuvres de charité envers tout le monde; elle s'abstient de la communion de tous les hérétiques; elle bannit la fornication, l'adultère, l'impudicité, l'idolâtrie, le meurtre et tous les crimes; la magie, l'empoisonnement, l'astrologie, les augures, les sortilèges, les enchantements, les caractères; elle défend les théâtres, les courses des chevaux, les combats des bêtes, les spectacles de musique; toute médisance, toutes les querelles, les disputes, les injures, les injustices, l'avarice, l'usure; elle n'approuve pas les gens d'affaires, mais elle les met au dernier rang de tous; elle ne reçoit les offrandes que de ceux qui vivent selon la justice. Telle étoit, selon saint Epiphane, la discipline de l'Eglise catholique. Il conclut le livre des hérésies, en faisant les recommandations d'Anatolius, qui en avoit écrit les minutes en notes, et du diacre Hypatius, qui l'avoit mis au net en des cahiers.

XXIX. Question d'une ou de trois hypostases.

Le parti de Paulin d'Antioche fut alors relevé par des lettres de Rome, qui lui accordoient le titre d'évêque d'Antioche, et rejetoient saint Mélèce. Sur cela, les sectateurs de Paulin s'adressèrent au comte Térence, qui étoit alors à Antioche avec une grande autorité, et qui avoit un grand zèle pour l'Eglise, et le prièrent de travailler à réunir avec eux les sectateurs de saint Mélèce, qui étoit toujours en exil (1). Saint Basile, l'ayant appris, écrivit au comte Térence pour le prier de ne s'en point mêler (2). Je ne m'étonne point, dit-il, du procédé des Occidentaux; ils ignorent absolument ce qui se passe ici, et ceux qui paroissent le savoir leur en font un rapport plus passionné que véritable. Ils ignorent ou dissimulent la raison pour laquelle le bienheureux évêque Athanase résolut d'écrire à Paulin; mais vous avez des gens qui peuvent vous raconter ce qui se passa entre les évêques sous l'empereur Jovien, et je vous prie de vous en instruire. Au reste, nous nous réjouissons avec ceux qui ont reçu ces lettres de Rome (1); et si elles contiennent quelque témoignage avantageux, nous souhaitons qu'il soit véritable. Mais cela ne pourra jamais nous persuader de méconnoître Mélèce, ou de croire que les questions qui ont été la source de cette division soient peu importantes. Pour moi, je ne crois pas devoir me relâcher, parce qu'un homme a reçu une lettre qui le rend fier (2); quand il viendroit du ciel, s'il ne marche selon la saine doctrine, je ne puis l'admettre à ma communion.

Considérez, je vous prie, que les ariens n'ont point d'autre prétexte pour ne pas recevoir la doctrine de nos pères, que le mauvais sens qu'ils donnent au mot de consubstantiel, en disant que nous reconnoissons le fils consubstantiel selon l'hypostase. Nous leur donnons prise, si nous nous laissons entraîner à ceux qui tiennent à peu près le même langage par simplicité plutôt que par malice; car ils s'appliquent uniquement à calomnier notre doctrine au lieu d'établir la leur. Et quelle matière plus dangereuse de calomnie que de voir quelques-uns des nôtres dire qu'il n'y a qu'une hypostase du père et du fils et du Saint-Esprit? Ils ont beau soutenir expressément la distinction des personnes; Sabellius a dit la même chose, que Dieu est un en hypostase, mais que l'Ecriture lui fait faire différents personnages, selon les occasions particulières; le faisant parler, tantôt comme père, tantôt comme fils, tantôt comme Saint-Esprit. Si donc on voit aussi des nôtres dire que le père et le fils et le Saint-Esprit sont un, quant au sujet, et trois quant aux personnes, ne paroîtront-ils pas prouver clairement ce qu'on dit de nous? Au reste, que l'hypostase et l'essence ne soient pas la même chose, il me semble que nos frères d'Occident l'ont fait voir eux-mêmes, puisque la pauvreté de leur langue les a obligés à recevoir le mot grec *ousia*, afin de sauver par la distinction des mots la différence qui pourroit être dans le sens. Saint Basile explique ensuite comment, par substance, ousia, il entend ce qui est commun aux trois personnes, et par hypostase les propriétés de chacune, et conclut en priant le comte Térence de laisser le soin de cette réunion aux prélats, particulièrement aux exilés qui combattent pour la religion, où il marque saint Mélèce et saint Eusèbe de Samosate.

On voit, par cette lettre de saint Basile, ce qui éloignoit les Orientaux de communiquer avec Paulin; et saint Jérôme nous montre, dans une des siennes, ce qui faisoit craindre aux Occidentaux la communion de Mélèce; car il fut inquiété de ce schisme d'Antioche jusque dans son désert de Syrie. On lui demandoit pour qui il étoit, pour Vital ou pour Mélèce, ou pour Paulin. L'évêque des ariens et les catholiques du parti de Mélèce lui deman-

(1) Bas. Ep. 349, ad Terent. (2) Ep. 272, ad Mel.

(1) Sup. l. XV, n. 53. (2) Ep. 349, p. 1129, B

doient s'il tenoit trois hypostases dans la trinité. Fatigué de ces questions, il écrivit au pape saint Damase en ces termes (1): Ne suivant autre chef que Jésus-Christ, je suis attaché à la communion de votre sainteté, c'est-à-dire de la chaire de Pierre; je sais que l'Eglise a été bâtie sur cette pierre (2); quiconque mange l'agneau hors de cette maison est profane (3); quiconque n'est pas dans l'arche de Noé périt par le déluge. Ne pouvant pas toujours vous consulter, je m'attache aux confesseurs égyptiens, vos confrères, comme une petite barque se met à l'abri des grands vaisseaux. Je ne connois point Vital, je rejette Mélèce, je ne sais qui est Paulin. Quiconque n'amasse pas avec vous, disperse, c'est-à-dire que qui n'est pas pour Jésus-Christ est pour l'antechrist. On me demande si j'admets trois hypostases; je demande ce que ces mots signifient; on me répond que ce sont trois personnes subsistantes; je dis que je le crois ainsi; on dit qu'il ne suffit pas, et on veut que je dise le mot d'hypostase. Je crains que, par hypostase, on n'entende substance, parce que, dans les écoles séculières, *hypostasis* ne signifie autre chose qu'*ousia*. Ainsi je crains de reconnoître trois natures avec les ariens; et plus on me presse sur ce mot d'hypostase, plus je m'en défie. C'est pourquoi je vous conjure de m'autoriser par vos lettres à ne point dire ou à dire des hypostases. Je vous prie aussi de me marquer avec qui je dois communiquer à Antioche, car les campenses, joints avec les hérétiques de Tarse, ne cherchent qu'à s'autoriser de votre communion pour soutenir trois hypostases dans leur ancien sens. Par les campenses, saint Jérôme entend les sectateurs de saint Mélèce, comme il a été dit (4); et par les hérétiques de Tarse, il entend les disciples de Sylvain, demi-arien, qui en avoit été évêque, ou peut-être Diodore, qui l'étoit alors, après avoir été long-temps prêtre d'Antioche, de la communion de saint Mélèce. Saint Jérôme étoit prévenu contre eux par le prêtre Evagre et les autres de la communion de Paulin, à laquelle il fut toujours attaché. N'ayant point reçu de réponse à cette lettre, il en écrivit une seconde à saint Damase, où il dit (5): D'un côté les ariens exercent leur fureur, soutenus par la puissance temporelle; d'un autre côté, l'Eglise, divisée en trois partis, me veut attirer; les moines qui m'environnent usent sur moi de leur ancienne autorité. Je crie cependant: Si quelqu'un est joint à la chaire de Pierre, il est des miens. Mélèce, Vital et Paulin disent qu'ils sont unis à vous. Je le pourrois croire si un seul le disoit; mais il y en a deux qui mentent, et peut-être tous les trois. C'est pourquoi je conjure votre sainteté de me marquer par vos lettres avec qui je dois communiquer en Syrie. Ne méprisez pas une âme pour laquelle Jésus-Christ est mort. Ces lettres de saint Basile et de saint Jérôme font voir nettement le point de la difficulté d'une ou de trois hypostases. Les Orientaux craignoient de paroître sabelliens s'ils disoient une hypostase, et trois personnes *tria prosopa*; ils ne se contentoient pas de la distinction des personnes, ils vouloient que l'on reconnût que chaque personne subsistoit dans une véritable hypostase (1). Les Occidentaux n'osoient dire trois hypostases, de peur de parler comme les ariens, parce qu'ils rendoient en latin le mot d'hypostase par substance; et le mot de personne, qui ne contentoit pas les Orientaux, leur paroissoit suffisant, parce qu'ils n'en avoient pas de plus propre. Saint Athanase avoit su se mettre au-dessus des paroles, étant assuré du sens; mais en ce temps-ci les esprits étoient éloignés et aigris, et c'est ce qui fit durer si long-temps le schisme d'Antioche (2).

XXX. Lettre de saint Basile à saint Épiphane.

Quoique saint Basile fût entièrement déclaré pour saint Mélèce, il ne s'éloignoit pas de saint Epiphane; au contraire, il avoit pour lui un grand respect, et le regardoit en son temps comme un exemple rare de charité (3). Venant à la division de l'église d'Antioche, il rend ainsi compte du parti qu'il avoit pris (4): Comme le vénérable Mélèce a été le premier à combattre pour la vérité du temps de Constantius, et que mon église étoit en commun avec lui, je suis demeuré dans sa communion, et j'espère y demeurer avec la grâce de Dieu. Car le bienheureux pape Athanase, étant venu d'Alexandrie, étoit tout résolu d'entrer dans sa communion, si par un conseil malicieux on ne lui eût fait remettre cette réunion à un autre temps, et ce fut grand dommage. Pour ceux qui sont venus les derniers, nous n'en avons encore admis aucun à notre communion, non que nous les jugions indignes, mais parce que nous n'avons aucun sujet de condamner Mélèce. Ce n'est pas que nous n'ayions ouï-dire beaucoup de choses contre eux; mais nous ne nous y sommes pas arrêtés, parce que nous n'avons pas ouï les deux parties en présence; suivant ce qui est écrit (5): Notre loi juge-t-elle un homme sans l'entendre? Il seroit digne de votre conduite pacifique, mon très-vénérable frère, non de réunir d'un côté et séparer de l'autre, mais de ramener ceux qui sont séparés à ceux qui étoient déjà réunis. Au reste, j'ai été extrêmement consolé de ce que vous avez écrit suivant la bonne et exacte théologie, qu'il est nécessaire

(1) Hier. Ep. 57.
(2) Matth. XVI.
(3) Exod XIII.
(4) Sup. l. XVII, n. 3.
(5) Ep. 58.

(1) Bas. Ep. 64, p. 850, A. Ep. 391, p. 1172, B. Aug. V, Tr. c. 9.
(2) Greg. Naz. Or. 21, p. 395, D.
(3) Bas. Ep. 325.
(4) P. 1100, B.
(5) Jo. VII, 51.

de confesser trois hypostases. Enseignez-le donc aussi à nos frères d'Antioche ; mais sans doute vous leur avez déjà enseigné, car vous n'êtes pas entré dans leur communion sans vous être assuré d'eux principalement sur ce point. Par ces frères d'Antioche venus les derniers, saint Basile entend Paulin, et peut-être Vital.

Il répond ensuite à saint Epiphane au sujet d'un certain peuple, dont il lui avoit écrit, apparemment pour en parler dans son traité des hérésies, où en effet il en dit un mot (1). C'étoient les mages ou majouses, comme on les nomme encore en Levant. Nous en avons un grand nombre, dit saint Basile, dispersés dans tout notre pays, qui sont venus autrefois d'auprès de Babylone. Ils ont des mœurs particulières, et vivent séparés des autres hommes. Le démon les tient sous une telle captivité qu'il est impossible de leur parler. Car ils n'ont ni livres ni docteurs, mais ils se nourrissent dans une coutume sans raison, qu'ils conservent de père en fils. Ce que tout le monde voit, c'est qu'ils ont horreur de tuer les animaux, les faisant tuer pour leur usage par les mains des autres. Leurs mariages sont contraires aux bonnes mœurs. Ils tiennent pour dieu le feu, et tout ce qui lui ressemble. Ils ne nous ont point dit jusqu'à présent qu'ils descendent d'Abraham, mais ils comptent un certain Zarnoua pour auteur de leur nation. C'est pourquoi je ne puis vous en dire davantage. Les voyageurs modernes nous apprennent qu'il y a encore de ces adorateurs de feu dans la Perse, qui nomment Zerdoust leur législateur (2). On les appelle Gaures ou Parsis.

XXXI. Saint Basile se plaint des Occidentaux.

Saint Basile ne peut souffrir les mauvaises impressions que l'on avoit données au pape contre saint Mélèce et contre saint Eusèbe de Samosate (3). Voici comme il en écrivoit à Pierre d'Alexandrie, qui étoit encore à Rome : J'ai bien de la douleur que notre frère Dorothée ne vous ait pas parlé avec toute la modération convenable. Il m'a raconté à son retour les entretiens qu'il avoit eus avec vous en présence du très-vénérable évêque Damase ; et il m'a affligé en disant que l'on met au nombre des ariens nos très-saints confrères, Mélèce et Eusèbe. Quand il n'y auroit pas d'autre preuve de la pureté de leur foi, la guerre que leur font les ariens en est une suffisante pour ceux qui jugent équitablement ; et vous devez être encore plus unis de charité avec eux, vous qui souffrez comme eux pour Jésus-Christ. Soyez persuadé qu'il n'y a aucun mot de la foi orthodoxe qu'ils n'aient enseigné avec une entière liberté en notre présence, Dieu en est témoin, et que nous n'aurions pas été un moment dans leur communion si nous ne les avions vus marcher droit dans la foi.

Il s'en plaint encore plus fortement à saint Eusèbe de Samosate, lui écrivant pendant son exil : Vous pouvez compter, dit-il (1), que vous avez parlé aux Occidentaux, ayant ouï le récit de notre frère Dorothée. Quelles lettres faudra-t-il lui remettre à son retour ? Pour moi, ce mot de Diomède me vient en l'esprit (2) : Tu ne devois pas prier Achille, il est trop fier. En effet, les gens glorieux, quand on les flatte, n'en deviennent que plus insolents. Si le Seigneur s'apaise envers nous, de quel autre support avons-nous besoin ? Si sa colère continue, quel secours pouvons-nous attendre du faste d'Occident ? Ils sont prévenus de faux soupçons, et font maintenant ce qu'ils ont fait touchant Marcel. Ils s'irritent contre ceux qui leur disent la vérité, et ils affermissent l'hérésie. Pour moi, je voudrois écrire à leur chef sans forme de lettre générale, et sans entrer dans les affaires de l'Eglise, lui marquer seulement qu'ils ne savent point la vérité de ce qui se passe parmi nous, ni ne prennent le chemin de s'en instruire ; qu'il ne faut pas insulter à ceux qui sont abattus par la tentation, ni prendre pour dignité l'orgueil, péché capable tout seul de nous rendre ennemis de Dieu. Ce que saint Basile dit ici, que les Occidentaux affermissent l'hérésie, ne peut marquer aucun soupçon de leur doctrine ; il a souvent rendu témoignage à la pureté de leur foi ; il veut dire seulement que leurs préventions contre les défenseurs de la foi catholique, comme saint Mélèce et saint Eusèbe, donnoient un grand avantage aux hérétiques ; et l'ignorance dont il les accuse n'est que l'ignorance des faits, et de ce qui se passoit en Orient (3). Ce qu'il dit de dur contre le pape ne regarde que la personne de saint Damase, qu'il ne connoissoit que de loin ; pour l'autorité du saint siége et la nécessité d'y avoir recours, il la marque assez dans ses lettres à saint Athanase et aux Occidentaux.

XXXII. Persécution en Cappadoce par Démosthène

Dans la même lettre à saint Eusèbe de Samosate, saint Basile se plaint de plusieurs évêques indignes, établis par la faction des ariens : ce qu'il faut reprendre d'un peu plus haut. Démosthène, vicaire du préfet du prétoire, protégeoit les hérétiques (4) ; il étoit chrétien, mais très-mal instruit, tant de la doctrine que de la discipline, et prétendoit régler souverainement toutes les affaires de l'Eglise. Il fit assembler au milieu de l'hiver un concile d'hérétiques à Ancyre, métropole de Galatie ; Hypsius, successeur d'Athanase, y fut déposé, et on mit à sa place Ecdicius, qui embrassa aussitôt la

(1) Ep. Exp. Fidei, n. 13.
(2) Piet. Val. Lett. 18, dec. 1617.
(3) Epist. 321, p. 1094, C.

(1) Ep. 10, p. 793, C.
(2) Id. ix, v, 694.
(3) Sup. l. xvi, n. 19, xv, n. 1.
(4) Ep. 10, p. 794, D. Ep. 264. p. 1036, D.

communion de Basilique, évêque de Gangres en Paphlagonie, arien déclaré (1). Démosthène entreprit ensuite saint Grégoire de Nysse, frère de saint Basile ; et donna ordre qu'on le lui amenât prisonnier, sous prétexte de quelque argent de son église, qu'on l'accusoit d'avoir détourné ; mais il montroit l'emploi que son prédécesseur en avoit fait, et les évêques de la province témoignoient que les trésoriers de l'église étoient prêts d'en répondre. Saint Grégoire de Nysse ne fut pas pris, et abandonna le pays (2) ; on mit à sa place un misérable esclave, aussi corrompu dans la foi que ceux qui l'ordonnèrent. Saint Grégoire de Nazianze écrivit plusieurs lettres de sa retraite de Seleucie à saint Grégoire de Nysse, pour le consoler pendant cette persécution, qui fut le plus bel endroit de sa vie (3). Car les églises voisines l'appeloient pour les pacifier et les régler.

Démosthène vint ensuite à Césarée, où il soumit tous les ecclésiastiques aux charges publiques, malgré leurs priviléges. Puis il passa à Sébaste, où il traita de même ceux qui étoient de la communion de saint Basile (4). On exerça de grandes violences contre eux, et un de ce clergé, nommé Asclépius, fut battu si outrageusement qu'il en mourut. Démosthène indiqua ensuite à Nysse un concile d'évêques ariens de Galatie et de Pont ; de Nysse, ils allèrent à Sébaste, pour s'unir à Eustathe, qui les y avoit invités par une députation solennelle, et qui les reçut avec tous les honneurs possibles ; ils y tinrent l'assemblée, ils prêchèrent, ils offrirent le saint sacrifice, et distribuèrent l'eucharistie : enfin, Eustathe leur donna toutes les marques de communion, sans pouvoir obtenir qu'ils le reconnussent pour évêque, parce qu'il avoit été déposé par les chefs du parti au concile de Constantinople en trois cent soixante (5). Démosthène troubla aussi l'église de Doares, bourgade de la Cappadoce, autorisant les ariens à y mettre pour évêque un esclave fugitif ; et cela par les intrigues d'une femme sans religion.

Cependant, Théodore, évêque de Nicopolis, étoit mort, et Démosthène avoit essayé de persuader à cette église de recevoir un évêque de la main d'Eustathe ; mais elle le refusa courageusement (6). Les évêques ariens qu'il avoit assemblés à Nysse, entreprirent avec Eustathe de renverser la foi catholique à Nicopolis, et n'y réussirent pas mieux. Mais ils gagnèrent Fronton, prêtre de cette ville, qui avoit toujours paru pur dans sa foi et pieux dans ses mœurs ; il trahit alors la vérité qu'il avoit soutenue auparavant, et se livra aux ariens, pour être évêque de Nicopolis (7). Aussitôt il devint l'horreur de toute l'Arménie, et le bruit de sa chute se répandit promptement dans les provinces voisines. Le peuple de Nicopolis l'abandonna, et alla tenir les assemblées en pleine campagne ; il n'y eut qu'un ou deux ecclésiastiques qui demeurèrent dans l'Eglise avec Fronton. Pour retenir le peuple, il promit de ne se point séparer de la foi catholique. Quelques-uns en furent ébranlés, et quelques ecclésiastiques en écrivirent à saint Basile. Il les exhorta à souffrir ce commencement de persécution, se souvenant qu'ils étoient les enfants des confesseurs et des martyrs ; il leur recommande surtout de ne se fier aucunement aux paroles de Fronton, et déclare qu'on ne peut le reconnoître pour évêque, ni pour clercs ceux qu'il a ordonnés (1). Cette persécution devint ensuite furieuse. Car le peuple fut dissipé, le clergé mis en fuite, les maisons pillées, la ville rendue déserte, tout le pays ruiné ; il y eut même des personnes qui souffrirent des coups et d'autres outrages. Saint Basile sollicitoit les magistrats présents, et écrivoit aux amis qu'il avoit à la cour pour réprimer ces désordres.

XXXIII. Translation d'Euphronius de Colonie.

Péménius, évêque de Satale, étant venu à Nicopolis consoler cette église affligée, ne trouva point de meilleur moyen de la soutenir que de lui donner un évêque catholique, et proposa d'y transférer Euphronius, natif de Nicopolis même, et alors évêque de Colonie, petite ville dans l'extrémité de l'Arménie (2). Cette translation, quoique contraire aux canons, fut approuvée par tous les évêques et par les magistrats de Nicopolis, et Péménius en pressa l'exécution, pour ne pas donner aux hérétiques le loisir de l'empêcher. Saint Basile approuva sa conduite, et en écrivit au clergé de Nicopolis en ces termes : Quand les saints agissent sans avoir aucun motif humain devant les yeux, ni se proposer aucun intérêt particulier, mais seulement le bon plaisir de Dieu (3), il est clair que c'est lui qui conduit leur cœur. Et lorsque des hommes spirituels ouvrent un avis, et que le peuple fidèle le suit d'un commun consentement, qui peut douter qu'il ne vienne de Notre Seigneur ? Il en écrivit aussi aux magistrats de Nicopolis, et commence sa lettre par ces paroles : La disposition des églises se fait par ceux à qui leur gouvernement est confié ; mais elle est confirmée par les peuples (4).

L'église de Colonie ne pouvoit se résoudre à perdre son pasteur, et quelques-uns menaçoient de se séparer de l'Eglise, et de porter cette affaire aux tribunaux séculiers. Ils en écrivirent à saint Basile, qui blâma ceux qui

(1) Ep. 10, p. 794, D. Ep. 73, p. 870, D. Ep. 72, p. 867. Ep. 264.
(2) Ap. Basil. Ep. 385.
(3) Greg. Ep. 142, 34, 35, 36.
(4) Ep. 264, p. 1037, A. Ep. 405. ad Amphil. Ep. 264.
(5) Ep. 85. ap Patroph. Ep. 72, ad Evas. Ep. 82, p. 9 1, A. Ep. 10, p. 795, A. Ep. 295, ad Amphil
(6) Epist. 264, p. 1037, C.
(7) Ep. 10, p. 795, A. Ep. 191.

(1) Ep. 192, p. 976, D. Ep. 199.
(2) Sup. l. xvi, n. 41. Ep. 193.
(3) Id. Ep. 193.
(4) Ep. 294.

faisoient de telles menaces (1), louant au reste le zèle qu'ils témoignoient pour leur évêque, pourvu qu'il fût modéré, et qu'il ne s'opposât pas à ce que les évêques avoient fait par l'ordre de Dieu pour le bien commun de la province. Il promet qu'Euphronius ne les abandonnera pas, et qu'en gouvernant l'église de Nicopolis, il continuera de prendre soin de la leur; il soutient même que cette translation leur est avantageuse, parce que si Nicopolis étoit au pouvoir des ennemis de l'Église, Colonie ne se pourroit soutenir. En même temps, il exhortoit le clergé de Nicopolis à ne pas s'offenser de l'opposition des fidèles de Colonie (2); parce que les plus petits se croient aisément méprisés, et que le dépit les pourroit porter à des extrémités que le malheur du temps rendroit dangereuses. C'est ainsi que saint Basile autorisa la translation d'Euphronius.

XXXIV. Apologie de saint Basile contre Eustathe.

Il y avoit déjà trois ans que saint Basile souffroit les calomnies qu'Eusthate de Sébaste répandoit contre lui, sans se défendre que par le silence, et par quelques lettres particulières à ses amis (3). Enfin, il crut qu'il étoit temps de se justifier publiquement (4). Ses ennemis, loin de s'apaiser, ne faisoient que s'irriter de plus en plus contre lui, et ne cessoient de le diffamer; quand il avoit détruit une de leurs calomnies, ils en inventoient une autre, pour ne pas paroître le haïr sans sujet. Ils l'accusoient faussement, tantôt de croire trois dieux, tantôt de ne croire qu'une personne; puis ils reprenoient ce qu'il disoit effectivement avec l'Église catholique, qu'il y a en Dieu trois hypostases, et une bonté, une puissance, une divinité. Leur extérieur de piété donnoit créance à leurs calomnies, et l'on attribuoit son silence à la foiblesse de sa cause. Il se voyoit fameux malgré lui, mais en mauvaise part, et étoit odieux aux gens de bien prévenus par ses adversaires (5). Il crut donc devoir enfin parler, et se prévaloir des mauvaises démarches qu'ils venoient de faire, en se joignant aux ariens et au vicaire Démosthène, et il commença à écrire contre Eustathe environ l'an trois cent soixante-seize. Il publia une apologie adressée à tous les fidèles, qui se trouve entre ses lettres (6). Il dit qu'au commencement de sa conversion, ayant vu les solitaires d'Egypte, et étant touché de leur exemple, il souhaita de les imiter; et trouvant en son pays des gens qui leur ressembloient à l'extérieur par la pauvreté de leurs habits, c'étoit Eustathe et ses disciples, il en conçut une haute opinion, et crut avantageux de s'attacher à eux, malgré tout ce qu'on lui disoit pour l'en détourner, et qu'il prenoit pour des médisances. Quand il fut évêque, il commença à s'apercevoir de leurs artifices par les espions qu'ils lui donnèrent, sous prétexte de le servir dans ses fonctions; en sorte qu'il en vint à se défier presque de tout le monde. Ils l'attaquèrent sur la foi jusqu'à deux fois; mais ils le trouvèrent toujours ferme dans la doctrine qu'il avoit apprise dès l'enfance, et reçue de sa mère et de son aïeule Macrine, et il les défie de lui montrer qu'il ait jamais varié, ni qu'il ait enseigné aucune erreur, soit dans ses écrits, soit dans ses discours publics ou particuliers.

Le capital de l'accusation étoit qu'Apollinaire avoit enseigné en Syrie une mauvaise doctrine, et que saint Basile lui avoit écrit une lettre, il y avoit plus de vingt ans. Par conséquent, disoit Eustathe, vous êtes dans sa communion et complice de son crime (1). Comment savez-vous, répond saint Basile, que cette lettre est de moi? quand elle en seroit, d'où paroît-il que cet écrit, qui vous est maintenant tombé entre les mains, soit du même temps que ma lettre, et de celle à qui elle est adressée? quelle preuve y a-t-il que je sois dans ses sentiments? Interrogez-vous vous-même, combien de fois vous m'êtes venu voir dans ma retraite, sur le fleuve Iris, en présence de mon frère Grégoire? Combien de jours avons-nous passés chez ma mère, nous entretenant jour et nuit en bonne amitié? Et quand nous allâmes ensemble voir le bienheureux Sylvain de Tarse, ne parlâmes-nous pas de cette matière pendant tout le voyage? A Eusinoé, quand vous m'appelâtes, étant prêt à partir pour Lampsaque avec plusieurs évêques, ne parla-t-on pas de la foi? Vos écrivains en notes n'étoient-ils pas toujours auprès de moi pour écrire ce que je leur dictois contre l'hérésie? Les plus fidèles de vos disciples n'étoient-ils pas toujours avec moi? Quand je visitois les monastères de nos frères, et que je passois avec eux les nuits en prières, nous entretenant continuellement des choses de Dieu sans disputer, ne montrois-je pas nettement mes sentiments? Comment une si longue expérience n'a-t-elle pas prévalu sur un soupçon si léger? N'ai-je pas toujours tenu le même langage? Si ce n'est qu'avec le temps j'aie ajouté quelque chose à mes connoissances imparfaites. D'ailleurs, chacun doit répondre pour soi. Je ne suis ni le maître ni le disciple d'Apollinaire; et, si l'on répondoit pour un autre, il seroit plus juste d'imputer la doctrine d'Arius à ses disciples, et la doctrine d'Aétius à son maître. C'est qu'Eustathe, comme saint Basile explique ailleurs, avoit été disciple d'Arius, et des plus fidèles, lorsqu'Arius étoit le plus en crédit à Alexandrie, et depuis il avoit été le maître d'Aétius (2). Saint Basile découvre enfin la véritable cause de la rupture. C'est, dit-il, que ces honnêtes gens croient que notre communion leur est un obstacle pour reprendre leur puissance, à cause de la confession de foi que nous leur avons fait souscrire, et qui leur pourroit nuire auprès de ceux qui sont maintenant en autorité, c'est-à-dire des ariens; et il parle de ce qui s'étoit passé entre lui et Eustathe à Nicopolis, trois ans auparavant. Telle est l'apologie de saint Basile, à laquelle il renvoie le prêtre Généthlius, lui écrivant sur le même sujet (1).

Il écrivit aussi aux moines qui étoient sous sa conduite, insistant sur les variations d'Eustathe, qui s'attachoit toujours aux plus puissants. Ceux, dit-il (2), qui ont écrit ces lettres fameuses contre Eudoxe et tout son parti, et qui les ont envoyées à toutes les églises, exhortant à fuir leur communion, et protestant contre les sentences par lesquelles ils étoient déposés, comme portées par des hérétiques, il parle de ce qui s'étoit passé à Constantinople en trois cent soixante (3). Ceux-là mêmes, continue-t-il, sont maintenant avec eux. Ils ne le peuvent nier, puisqu'ils ont embrassé leur communion à Ancyre. Il parle du concile assemblé par Démosthène. Demandez-leur, ajoute-t-il, si Basile, qui communique avec Ecdicius, est maintenant orthodoxe. Pourquoi donc, en revenant de Dardanie, renversèrent-ils ses autels pour dresser les leurs? et pourquoi parcourent-ils encore les églises d'Amasée et de Zèle, pour y ordonner de leur autorité des prêtres et des diacres (4)? S'ils communiquent avec eux comme orthodoxes, pourquoi les poursuivent-ils comme hérétiques? Enfin, il exhorte ses moines à se tenir en repos sans entrer dans ces disputes, ni se laisser prévenir contre personne.

Il écrivit à l'église d'Evaise une lettre, où il dit qu'il n'y avoit pas encore tout-à-fait dix-sept ans depuis le concile de Constantinople; et comme il avoit été tenu au commencement de l'an trois cent soixante, cette date marque la fin de l'an trois cent soixante-seize (5). La lettre finit ainsi : Demeurez dans la foi; considérez tout le monde, et voyez combien est petite cette partie malade. Tout le reste de l'Église, qui a reçu l'Evangile depuis une extrémité jusqu'à l'autre, conserve la doctrine saine et incorruptible. Il parle ainsi sous Valens, lorsque l'arianisme triomphoit en Orient. On rapporte au même sujet, c'est-à-dire aux calomnies d'Eustathe, une homélie de saint Basile, contre ceux qui l'accusoient d'admettre trois dieux (6). Il n'y parle point contre ses calomniateurs : il se contente d'abord de se plaindre en général fort tendrement, que la charité et l'union ne règnent plus dans l'Église comme autrefois. Ensuite il explique sa doctrine, et, après avoir protesté contre cette calomnie de trois dieux, il ajoute : Si c'est parce que je ne rejette pas le Saint-Esprit, et que je ne le mets pas au rang des créatures, que je souffre cette calomnie, ne me faites point dire ce que je ne dis pas; dites nettement que c'est moi qui anathématise ceux qui disent que le Saint-Esprit est créature. Je crois cette accusation : je m'expose pour ce sujet au feu, au tranchant des épées, aux roues, aux tourments : je les recevrai avec la même assurance que les martyrs qui reposent ici. Il parloit à une fête de martyrs dans une assemblée d'évêques.

XXXV. Concile de Gangres.

L'hypocrisie d'Eustathe fut enfin reconnue et condamnée au concile de Gangres, dont on ne sait pas le temps; mais, comme saint Basile n'en parle point, il est vraisemblable qu'il ne fut tenu qu'après toutes ces lettres sur la fin du règne de Valens, et peut-être après la mort d'Eustathe, car ce concile est plutôt contre ses disciples que contre lui-même; et saint Epiphane, dans son livre des hérésies, écrit vers l'an trois cent soixante-seize, parle d'Eustathe comme d'un mort (1). Ce concile fut assemblé dans la ville de Gangres, métropole de la Paphlagonie, et nous en avons vingt canons, avec une lettre synodique, adressée aux évêques d'Arménie, qui contient en abrégé les causes du concile exprimées plus distinctement dans les canons, et attribue nommément ces abus aux disciples d'Eustathe. Les canons (2) condamnent d'anathème, premièrement ceux qui blâment le mariage, et qui disent qu'une femme vivant avec son mari ne peut être sauvée. Ceux qui se séparent d'un prêtre qui a été marié, et ne veulent pas participer à l'oblation qu'il a célébrée. Ceux qui embrassent la virginité ou la continence, non pour la beauté de la vertu, mais pour l'horreur du mariage, ou qui insultent aux gens mariés. Les femmes qui abandonnent leurs maris par aversion pour le mariage. Les parents qui abandonnent leurs enfants sous prétexte de vie ascétique, sans prendre soin de leur nourriture, ou de leur conversion à la foi. Les enfants qui, sous le même prétexte de piété, quittent leurs parents sans leur rendre l'honneur qu'ils doivent. Ceux qui enseignent aux esclaves à quitter leurs maîtres et se retirer du service, sous prétexte de piété. Le concile défend aussi de condamner ceux qui mangent de la chair, pourvu qu'ils s'abstiennent du sang, des viandes étouffées et immolées (3), suivant la pratique qui s'observoit encore. De jeûner le dimanche, ou de mépriser les jeûnes de l'E-

(1) Ep. 292, 290.
(2) Ep. 193, p. 978, B.
(3) Sup, l. XVI, n. 46.
(4) Ep. 79, p. 893, B. Ep. 80, p. 900, C.
(5) Ep. 345, p. 1121, C. Ep. 73, p. 869, D.
(6) Ep. 79, p. 894, D.

(1) P. 896, B.
(2) P. 897, C. Ep. 74, p. 875, A; 82, 910, B; p. 898, D.

(1) Sup. l. XVI, n. 45, 46. Ep. 345, 1123, A.
(2) Ep. 73. P. 870, C.
(3) Sup. l. XIV, n. 22.
(4) V. Ep. 72, p. 867.
(5) Ep. 72, p. 866, D; p. 868, D.
(6) Hom. 29, p. 620, 622, I.

(1) Soc. II, c. 42, Soz. IV, c. 24. Lib. Synod. tom. 2, Conc. p. 414. Soz, II, c. 14, p. 424, B.
(2) C. 1, 3, 4, 9, 10, 14, 15, 16.
(3) C. 2. Sup. l. I, n. 32.

glise, qui viennent de la tradition (1) : de mépriser la maison de Dieu et les assemblées qui s'y font; de tenir des assemblées particulières pour y faire les fonctions ecclésiastiques, sans la présence d'un prêtre et le consentement de l'évêque. De prendre à son profit les oblations faites à l'église, ou en disposer sans le consentement de l'évêque, et de ceux qu'il en a chargés De mépriser les agapes ou repas de charité, qui se faisoient en l'honneur de Dieu. De blâmer les mémoires des martyrs, les assemblées qui s'y tenoient, et les offices qui s'y célébroient. Enfin le concile condamne les hommes qui, sous prétexte de vie ascétique, portoient un habit singulier, et condamnoient ceux qui portoient des habits ordinaires, les femmes qui, sous le même prétexte, s'habilloient en hommes, ou se coupoient les cheveux. L'Eglise a approuvé depuis que les religieuses coupassent leurs cheveux, et les usages ont varié selon les pays et les temps sur ces choses indifférentes; mais la vanité et l'affectation opiniâtre ont toujours été condamnées.

Après ces vingt canons, le concile ajoute (2) : Nous ordonnons ceci, non pour retrancher de l'Eglise ceux qui veulent s'exercer à la piété, selon les Ecritures, mais ceux à qui ces exercices sont une occasion de s'élever avec arrogance au-dessus de la vie plus simple, et d'introduire des nouveautés contre l'Ecriture et les canons. Nous admirons donc la virginité, nous approuvons la continence et la séparation du monde, pourvu que l'humilité et la modestie les accompagnent. Mais nous honorons le mariage, et nous ne méprisons pas la richesse accompagnée de justice et de libéralité. Nous louo. s la simplicité des habits, qui sont pour le seul besoin du corps, et nous n'y approuvons ni la mollesse ni la curiosité. Nous honorons les maisons de Dieu, et les assemblées qui s'y font, sans toutefois renfermer la piété dans les murailles; nous louons aussi les grandes libéralités, que les frères font aux pauvres par le ministère de l'Eglise. En un mot, nous souhaitons que l'on y pratique tout ce que nous avons appris par les divines Ecritures, et par les traditions apostoliques. Ainsi parloient les pères du concile de Gangres.

XXXVI. Les Goths deviennent ariens.

Les Goths, qui avoient persécuté les chrétiens, en furent punis par les Huns, qui, ayant passé les Palus Méotides, les attaquèrent et les défirent (3). Une partie des Goths, surnommés Tervinges, envoya demander à l'empereur Valens la permission de passer le Danube, et de s'établir dans la Thrace, à condition de servir dans les armées romaines; le chef de l'ambassade fut l'évêque Ulfila, qui étoit d'une très-grande autorité parmi les Goths, ayant beaucoup travaillé à les humaniser et à les instruire dans la religion, et beaucoup souffert de la part de ceux qui étoient encore païens (1). Etant venu à Constantinople à l'occasion de cette ambassade, il conféra avec les chefs des ariens; et, soit qu'il espérât de réussir en sa négociation par leur crédit, soit qu'il se laissât effectivement persuader, il embrassa leur parti, et fut cause que les Goths s'engagèrent aussi dans l'arianisme, et le portèrent ensuite dans tout l'Occident. Jusque-là ils avoient suivi la doctrine apostolique qu'ils avoient reçue d'abord : et alors même ils ne la quittèrent pas entièrement (2). Car ceux qui les séduisirent leur firent passer les différents des catholiques et des ariens pour des disputes de mots qui n'altéroient point le fond de la doctrine. Ainsi, du temps de Théodoret, les Goths disoient bien que le père étoit plus grand que le fils; mais ils ne disoient pas encore que le fils fût créature, quoiqu'ils communiquassent avec ceux qui le disoient. Ce fut Ulfila qui donna aux Goths l'usage des lettres, par des caractères formés sur les Grecs, et il traduisit en leur langue l'Ecriture sainte; nous en avons encore les Evangiles imprimés, où l'on voit quelle étoit alors la langue des peuples germaniques (3). On dit qu'Ulfila n'avoit pas traduit les livres des rois, de peur que les guerres, dont ils sont remplis, ne semblassent autoriser l'inclination aux armes, qui n'étoit que trop violente chez les Goths (4). Il y avoit aussi chez les Goths des audiens. Car leur chef, ayant été relégué en Scythie, travailla à la conversion des barbares, et établit jusque chez les Goths des monastères, où la pureté des mœurs étoit grande; et ce qu'il y avoit de plus mauvais, étoit l'opiniâtreté dans leur schisme (5). La plupart furent chassés d'entre les Goths avec les catholiques dans la persécution de l'an trois cent soixante-douze (6).

XXXVII. Mort de l'empereur Valens.

L'ambassade que conduisoit Ulfila eut son effet, et l'empereur Valens accorda aux Goths la permission de s'établir dans la Thrace; mais, quoiqu'ils eussent été reçus comme amis, ils furent maltraités par les officiers romains, qui, par avarice, les laissèrent manquer de vivres, et, craignant leur désespoir, en firent tuer quelques-uns. Ainsi tous les barbares se réunirent et commencèrent à piller la Thrace l'an trois cent soixante-dix-sept, sous le consulat de Gratien et de Mérobaude (7). Valens en apprit la nouvelle à Antioche, et, ayant promptement conclu la paix avec les Perses, il résolut de marcher à Constantinople, où il arriva en effet l'année suivante, trois cent soixante-dix-huit (1), le trentième de mai, autrement le troisième des calendes de juin, sous le consulat de Valens même, et le second de Valentinien. En partant d'Antioche, il donna ordre de cesser la persécution contre les catholiques, et de rappeler les évêques et les prêtres exilés et les moines condamnés aux mines (2). Alors les catholiques se relevèrent par toutes les villes, mais particulièrement à Alexandrie. Pierre y retourna avec les lettres du pape Damase, qui autorisoient son élection (3). On lui remit les églises, et on chassa l'usurpateur Lucius, qui se retira à Constantinople, espérant que Valens le rétabliroit, mais il avoit des affaires plus importantes.

(1) C. 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13, 17, 18, 19, 20.
(2) C. 21.
(3) Sup. l. XVI, n. 42. Amm. 3, 4, XXXI

(1) Soz. VI, c. 37.
(2) Theod. IV, c. ult.
(3) Socr. IV, c. 33 Vallafr, de divin, Offi. c. 7.
(4) Philost. 11, c. 5.
(5) Epiph. Hær. 70, n. 14, 15. Sup. l. X, n. 44.
(6) Sup. liv. XVI, n. 42.
(7) Idac. Fast. an. 377.

Il avoit envoyé devant Trajan et Profuturus avec des troupes pour s'opposer aux barbares. Il y eut divers combats, et les Romains eurent quelque désavantage. Valens, étant arrivé à Constantinople, ôta le commandement à Trajan, et lui fit de grands reproches, l'accusant même de lâcheté; mais Trajan lui répondit (4) : Ce n'est pas moi, seigneur, qui ai été vaincu; c'est vous qui avez abandonné la victoire en vous armant contre Dieu, et procurant aux barbares sa protection. Ne savez-vous pas qui sont ceux que vous avez chassés des églises, et ceux à qui vous les avez livrés? Arinthée et Victor, tous deux capitaines illustres, appuyèrent ce discours. Arinthée avoit été consul l'an trois cent soixante-douze. Il étoit homme de guerre, et avoit remporté des avantages contre les Perses, mais d'ailleurs zélé pour la religion chrétienne et pour l'église catholique (5). Il mourut peu de temps après, ayant été baptisé à la mort, et saint Basile, pour qui il avoit eu beaucoup d'amitié, écrivit des lettres de consolation à sa veuve (6). Nous avons aussi deux lettres de saint Basile à Trajan, qui marquent l'amitié qui étoit entre eux (7). Sa femme, Candide, vécut dans une grande piété, et éleva sa fille dans l'amour de la virginité et de la mortification. Le comte Térence, aussi ami de saint Basile, avoit témoigné quelque temps auparavant la même générosité (8) ; car, comme il étoit revenu d'Arménie après avoir remporté des victoires, Valens lui ordonna de demander ce qu'il vou droit. Térence lui présenta une requête où il lui demandoit d'accorder une église aux catholiques. L'empereur, ayant lu la requête, la dechira, et dit à Térence de lui demander autre chose. Térence ramassa les pièces de sa requête et dit : J'ai ce que je demande, seigneur, car Dieu juge l'intention.

L'empereur Valens partit de Constantinople pour aller au camp l'onzième de juin trois cent soixante-dix-huit (1). Le moine Isaac, dont la cellule étoit proche, le voyant passer avec sa suite, lui cria (2) : Où allez-vous, empereur? Vous avez fait la guerre à Dieu, il n'est pas pour vous : c'est lui qui a excité contre vous les barbares. Cessez de lui faire la guerre, autrement vous n'en reviendrez pas et vous perdrez votre armée (3). L'empereur, irrité, commanda qu'on le mît en prison jusqu'à son retour, et dit : Je reviendrai et te ferai mourir pour punition de ta fausse prophétie. Isaac répondit, élevant la voix : Oui, faites-moi mourir si vous me trouvez menteur.

Valens s'avança jusqu'auprès d'Andrinople, et reçut des nouvelles de l'empereur Gratien, son neveu (4), qui, après avoir remporté de grands avantages sur les Germains, marchoit à son secours et le prioit de l'attendre; mais Valens, jaloux des victoires de ce jeune prince, se détermina à donner la bataille avant son arrivée. Pendant qu'on s'y préparoit, Fritigerne, roi des Goths, envoya un prêtre avec une lettre pour déclarer à l'empereur qu'ils ne demandoient que la permission d'habiter en Thrace avec leurs troupeaux; mais cette députation fut sans effet (5). On en vint donc enfin à la bataille, le cinquième des ides d'août, c'est-à-dire le neuvième du mois : les Romains y furent défaits, et à peine se sauva-t-il le tiers de leur armée (6). L'empereur lui-même y périt; mais on ne trouva point son corps, et il passa pour constant qu'ayant été blessé d'un coup de flèche il fut porté dans une cabane qui se trouva proche, suivi de quelques-uns de ses gardes et de ses eunuques. Là, comme on le pansoit, les ennemis, sans savoir qui étoit dedans, voulurent enfoncer la porte, qu'ils trouvoient fermée; les Romains tirèrent sur eux du haut de la maison, et les barbares, pour ne pas perdre le temps de piller ailleurs, amassèrent du bois, des fascines et de la paille, et brûlèrent ce petit bâtiment et tous ceux qui étoient dedans, excepté un des gardes de l'empereur, qui se sauva par une fenêtre et raconta depuis la chose. Ainsi périt l'empereur Valens, âgé de près de cinquante ans, après en avoir régné quatorze quatre mois et quelques jours. Sa mort, si funeste, fut regardée comme une punition divine de la persécution qu'il avoit faite aux catholiques (7). Comme il ne laissa point de fils, tout l'empire revint à ses deux neveux et toute l'autor té à Gratien, car Valentinien n'étoit pas enciore en âge d'agir par lui-même.

(1) Id, an. 378.
(2) Socr. IV, c. 35. Ruff. 11, c. 13.
(3) Hier, Chr. an. 379. Sozom. VI, c. 39.
(4) Theod. IV, c. 33.
(5) Amm. liv. XXVII, c. ult.
(6) Basil. Ep. 380, p. Ad Arinth. Ep 186, 202, ad Uxor. Ar.
(7) Ep. 376, 377. Pall. Laus. c. 145.
(8) Theod. IV, c. 32.

(1) Idac. Fast. an. 378.
(2) Theod. IV, c. 34.
(3) Soz VI, c. 40.
(4) Amm. XXXI, c. 12.
(5) Ibid c. 13. Idac. Faust.
(6) Socr. IV, c. ult. Soz. VI, c. ult.
(7) Theod. IV, Hist. n. 36.

XXXVIII. Ouvrages de saint Ambroise.

Gratien fut toujours sincèrement attaché à la foi catholique. Etant prêt à marcher au secours de Valens, il vouloit se munir d'un préservatif contre les mauvaises doctrines qui avoient cours en Orient. Il s'adressa à saint Ambroise, et lui demanda un traité qui établît la divinité de Jésus-Christ. Saint Ambroise composa, pour le satisfaire (1), les deux premiers livres, intitulés de la Foi. Dans le premier, il montre d'abord en quoi consiste la foi catholique, établissant l'unité de la nature divine et la trinité des personnes (2); il prouve la divinité de Jésus-Christ, puis il réfute les principales erreurs des ariens, que le fils fût dissemblable au père, qu'il eût commencé, qu'il fût créé. Il continue, dans le second, à montrer que les attributs de la divinité conviennent au fils; il explique comment il est envoyé par le père, comment il lui est soumis, comment il est moindre; il distingue ce qui lui convient comme Dieu et comme homme, et, entre autres, les deux volontés (3). Il finit en promettant à l'empereur la victoire sur les Goths, dont il espère que la protection de l'Eglise sera le fruit. Ces deux premiers livres de saint Ambroise sur la foi ont été fort célèbres dans l'antiquité.

Il y avoit à peine trois ans qu'il étoit évêque, et déjà on le regardoit comme le principal docteur de l'église latine (4). Sa réputation s'étendoit jusqu'en Mauritanie, et en attiroit des vierges qui venoient à Milan recevoir le voile de ses mains. Il en venoit aussi des villes voisines, de Plaisance et de Boulogne, et c'étoit le fruit des fréquentes exhortations qu'il faisoit sur cette matière (5); mais elles avoient moins de succès à Milan, où il prêchoit; plusieurs se plaignoient qu'il relevoit trop la virginité, et les mères enfermoient leurs filles de peur qu'elles n'assistassent à ses instructions ou qu'elles n'allassent se consacrer entre ses mains. Les discours qu'il avoit faits sur cette matière ayant eu tant de succès, sainte Marceline, sa sœur, qui avoit depuis long-temps fait vœu de virginité à Rome, l'en félicita par lettres et le pria de les lui envoyer, puisqu'elle ne pouvoit le venir entendre. Ce fut donc à sa prière qu'il recueillit, en trois livres intitulés des Vierges, les sermons qu'il avoit faits sur ce sujet, dont le premier contient l'éloge de sainte Agnès, parce qu'il fut prononcé le jour de sa fête. Il y marque que les vierges de Boulogne étoient au nombre de vingt; qu'elles travailloient de leurs mains, non-seulement pour vivre, mais pour faire des libéralités, et qu'elles avoient un zèle et une industrie singulière pour attirer d'autres filles à cette sainte profession (1). Il exhorte les filles à se consacrer, même malgré leurs parents. Dans le troisième livre, il rapporte le discours que le pape Libère avoit fait à sainte Marcelline, en lui donnant l'habit de vierge dans l'église de Saint-Pierre, le jour de Noël (2). Elle ne vivoit pas en communauté, mais avec ses parents, comme plusieurs vierges en ce temps-là. Elles avoient à l'église leur place séparée par des planches, et on y voyoit des sentences de l'Ecriture sur les murailles pour leur instruction (3).

Le livre des veuves suivit peu de temps après, à l'occasion d'une femme qui, sous prétexte qu'il l'avoit exhortée à quitter le deuil et à se consoler de la mort de son mari, avoit voulu se remarier ayant déjà des filles mariées (4). Il y relève l'indécence de ces mariages, mais il prend grand soin de déclarer qu'il ne condamne point les secondes noces; comme dans les livres des vierges, il ne manque pas d'établir la sainteté du mariage. Dans le livre des veuves, il parle ainsi de l'invocation des saints : Il faut prier les anges, qui nous sont donnés pour notre garde, et les martyrs, dont les corps semblent nous être des gages de leur protection; ils sont les inspecteurs de notre vie et de nos actions. Saint Ambroise écrivit un peu après un traité de la virginité, où il se défend contre ceux qui l'accusoient de la persuader et de défendre le mariage aux filles consacrées à Dieu. Il avoue hautement le fait; mais il montre que la virginité n'est ni mauvaise, ni nouvelle, ni inutile. On se plaint, dit-il, que le genre humain va manquer. Je demande qui a cherché une femme sans en trouver, quelle guerre ou quel meurtre on a vu pour une vierge? Ce sont des suites du mariage de tuer l'adultère, de faire la guerre au ravisseur. Le nombre des hommes est plus grand dans les lieux où la virginité est plus estimée. Informez-vous combien l'église d'Alexandrie, celles de toute l'Orient et d'Afrique ont accoutumé de consacrer de vierges tous les ans : il y en a plus que ce pays-ci ne produit d'hommes.

XXXIX. Sa charité.

Les ravages des Goths dans la Thrace et dans l'Illyrie s'étendirent jusqu'aux Alpes, et donnèrent matière à saint Ambroise d'exercer sa charité (5). Il s'appliqua à racheter les captifs, et y employa même les vases de l'église, qu'il fit briser et fondre pour cet effet, mais seulement ceux qui n'étoient point encore consacrés, réservant ceux qui l'étoient pour un plus grand besoin. Les ariens lui en firent un reproche, dont il ne se défendit qu'en soutenant qu'il étoit plus avantageux de conserver à Dieu des âmes que de l'or. Car, en rachetant ces captifs, on ne sauvoit pas seulement la vie aux hommes et l'honneur aux femmes, mais la foi aux enfants et aux jeunes gens, qu'ils auroient contraints de prendre part à leur idolâtrie. Saint Ambroise dit à cette occasion : L'Eglise a de l'or, non pour le garder, mais pour le distribuer et subvenir aux nécessités. Et ensuite : Je reconnois que le sang de Jésus-Christ, répandu dans l'or, n'y a pas seulement brillé, mais qu'il y a encore imprimé la vertu de la rédemption. On voit ici ce qu'il croyoit de la liqueur contenue dans le calice; on voit qu'il avoit des vases consacrés, et d'autres qui ne l'étoient pas; on voit enfin que les églises étoient richement servies, puisqu'il ne parle que de vases d'or.

En cette même occasion, comme les peuples d'Illyrie, fuyant les barbares, se retiroient en Italie (1), saint Ambroise écrivit à Constantius, nouvel évêque de la Romagne; et, entre plusieurs instructions qu'il lui donna, il l'avertit de se donner de garde de ces Illyriens, la plupart infectés de l'arianisme, à cause de Valens, d'Ursace et des autres évêques hérétiques qui y avoient si long-temps régné. Il lui recommande donc de ne pas permettre qu'ils approchent des fidèles. Il ajoute que la vigueur de la sagesse est de ne pas croire légèrement; et toutefois il veut que Constantius soit facile à recevoir ceux qui voudront revenir, pour ne les pas éloigner, mais que, sans s'y fier entièrement, il leur laisse croire qu'il est content d'eux. Je vous recommande, dit-il, l'église de Forum Cornelii (on croit que c'est Imola), afin qu'étant voisin vous la visitiez souvent, jusqu'à ce qu'on y ordonne un évêque. L'occupation que me donne l'approche du carême m'empêche de me tant éloigner. Cette occupation du carême étoit sans doute l'instruction des catéchumènes Il s'y appliquoit tellement, qu'au temps de sa mort cinq évêques purent à peine remplir ce qu'il avoit accoutumé de faire seul (2).

XL. Mort de saint Satyre.

Vers le même temps, il perdit Satyre, son frère, sur qui il s'étoit déchargé du soin de toutes ses affaires temporelles (3). Satyre voulut passer en Afrique, pour faire payer un nommé Prosper, qui s'applaudissoit, dit saint Ambroise, croyant que mon sacerdoce lui seroit une occasion de ne me pas rendre ce qu'il m'avoit pris. Satyre, s'étant embarqué en hiver et dans un vieux bâtiment, fit naufrage et pensa périr. Il n'étoit pas baptisé, et, pour ne pas mourir entièrement privé des saints mystères, c'est-à-dire l'eucharistie, il la demanda à ceux qui étoient baptisés. Mais, comme il n'étoit pas permis, même de l'avoir, à d'autres qu'aux fidèles, il la fit envelopper dans un orarium : c'étoit une espèce de long mouchoir que les Romains portoient au col en ce temps-là. Il le prit sur lui, se jeta ainsi dans la mer sans chercher de planches pour se soutenir, et arriva le premier à terre. On voit ici que les chrétiens portoient avec eux l'eucharistie dans les voyages, et la regardoient comme un préservatif dans les périls. (1) Satyre étant échappé de celui-ci, et persuadé que le sacrement qui l'avoit ainsi protégé lui seroit bien plus utile quand il le recevroit au dedans, se pressa de se faire baptiser. Il fit donc venir l'évêque du lieu, et, pour s'assurer de sa foi, il lui demanda s'il communiquoit avec les évêques catholiques, c'est-à-dire avec l'église romaine (2). Ainsi parle saint Ambroise, de qui nous tenons tout ce récit. Satyre trouva que l'église de ce lieu étoit du schisme de Lucifer : apparemment c'étoit en Sardaigne. Et il aima mieux s'exposer à la mer encore une fois que de recevoir le baptême de la main d'un schismatique, quoique ce schisme ne fût accompagné d'aucune erreur dans la foi. Etant abordé en pays de catholiques, il reçut la grâce du baptême, et la conserva jusqu'à sa mort. Il se proposa même de garder la continence; mais il en faisoit un secret à son propre frère. Il mourut à son retour à Milan, entre les bras de saint Ambroise et de sainte Marcelline, et leur laissa la disposition de son bien sans faire de testament. Ils crurent qu'il ne les en avoit faits que dispensateurs, et donnèrent tout aux pauvres. Les funérailles de saint Satyre furent faites avec solennité, et saint Ambroise y prononça son oraison funèbre, en présence du corps exposé à découvert. Le septième jour d'après, on revint au tombeau pour y faire les prières accoutumées, et saint Ambroise y prononça encore un discours, pour montrer comme on doit se consoler de la perte des personnes les plus chères par la foi de la résurrection. L'Eglise honore la mémoire de saint Satyre le dix-septième de septembre (3).

XLI. Concile de Rome pour saint Damase.

Dans cet intervalle, entre la mort de Valens et l'élection de Théodose, il se tint un concile à Rome d'un grand nombre d'évêques de toutes les parties d'Italie, qui adressèrent une lettre aux deux empereurs, Gratien et Valentinien (4). Ils les remercient de ce que, pour réprimer le schisme d'Ursin, dès le commencement ils avoient ordonné que l'évêque de Rome jugeroit les autres évêques, en sorte qu'ils ne seroient point sujets au tribunal des juges laïques, et que les causes ecclésiastiques seroient examinées en conscience, et par la considération des mœurs des parties, non par les formalités judiciaires et les rigueurs de la

(1) Ambros. III, de Fide Prolog.
(2) Lib. 1, c. 1, n. 3.
(3) C. 5, 6, 7. etc. Lib. II, c. 9,10; c. 8. Lib II, c. 7; c. 16.
(4) 11. de Virginit. c. 10.
(5) 11. de Virginit. c. 10.

(1) Eod. c. 10.
(2) C. 11. III. de Virginit. c. 1.
(3) Id. de Virginit. laps. c. 6.
(4) C. 11. I. de Virginit. c. 7, c. 9, n. 55, 5, 6, 7.
(5) 11. Offic. c. 15, n. 76. Ibid. c. 29.

(1) Epist. 2, al. 19, n. 20, p. 27.
(2) Paulin. Vit. n. 38.
(3) Admon. t in lib. de Exc. Sat Ambr. de Exc. Sat. n. 24. Ibid. n. 42.

(1) V.Greg. 1, Dialog. c. 36
(2) N. 46, 47, 48, 52, 17, 19, 59, 78.
(3) Martyr. Rom.
(4) Tom. 2, Conc. p. 1001.

question. Ils se plaignent ensuite qu'Ursin, quoique relégué depuis long-temps, ne laissoit pas de solliciter la lie du peuple par les clercs qu'il avoit ordonnés contre les règles; qu'à son exemple quelques évêques, déjà condamnés par le jugement du pape, ou craignant avec raison de l'être, achetoient le secours de la populace, et se maintenoient par force dans leurs églises. Ils se plaignent en particulier de l'évêque de Parme, de Florentius de Pouzzole, d'un nommé Restitut, en Afrique; puis ils ajoutent : Vous aviez aussi ordonné qu'on chassât en Afrique ceux qui rebaptisent; mais, étant ainsi chassés, ils ont ordonné Claudien, et l'ont envoyé, avec le nom d'évêque, pour troubler la ville de Rome. Vous avez commandé qu'il fût chassé de Rome et renvoyé en son pays (1); mais, quoiqu'il ait été arrêté plusieurs fois, il demeure à Rome malgré les juges, gagnant souvent par argent des pauvres pour les rebaptiser. Enfin, la faction d'Ursin en est venue jusqu'à suborner un juif apostat, nommé Isaac, pour attaquer la personne de notre frère saint Damase, et réduire celui qui étoit établi juge de tous à plaider lui-même sa cause, afin qu'il n'y eût personne qui pût juger les usurpateurs de l'épiscopat. Vous avez dissipé leurs artifices; vous avez, par votre jugement, reconnu et publié l'innocence de notre frère Damase. Isaac, n'ayant pu prouver ce qu'il avoit avancé, a eu le sort qu'il méritoit. En effet, il fut relégué dans un coin de l'Espagne.

Les évêques continuent (2) : Nous vous prions donc d'ordonner que quiconque, étant condamné par Damase ou par les évêques catholiques, voudra retenir son église, ou refusera de se présenter au jugement des évêques, y étant appelé, le préfet du prétoire d'Italie, ou le vicaire, le fasse venir à Rome; ou, si la question est émue dans un pays éloigné, qu'il soit amené par les juges des lieux, pour être jugé par le métropolitain; ou, s'il est métropolitain lui-même, qu'on le fasse venir sans délai à Rome, ou devant les juges que l'évêque de Rome aura donnés. Que si le métropolitain, ou quelqu'autre évêque, est suspect à l'accusé, il pourrra appeler à l'évêque de Rome, ou à un concile de quinze évêques voisins. Qu'on impose silence à ceux qui seront ainsi exclus, et que l'on éloigne ceux qui seront déposés du territoire de la ville où ils auront été évêques. Que notre frère Damase ne soit pas de pire condition que ceux au-dessus desquels il est élevé par la prérogative du siége apostolique, quoiqu'il leur soit égal en fonction, et qu'ayant été justifié par vous-mêmes, il ne soit pas soumis aux jugements criminels, dont votre loi a exempté les évêques; car, s'il a bien voulu se soumettre au jugement des évêques, ce ne doit pas être contre lui un prétexte de calomnie. C'étoit apparemment dans ce même concile de Rome que le pape, quoique suffisamment justifié par l'empereur, avoit encore été jugé canoniquement par les évêques. Ils ajoutent : Il ne fait que suivre les exemples de ses prédécesseurs, suivant lesquels l'évêque de Rome peut se défendre dans le conseil de l'empereur, si on ne confie pas sa cause à un concile. Car le pape Sylvestre, étant accusé par des hommes sacriléges, plaida sa cause devant votre père Constantin. Les évêques le nomment père de Gratien, parce que Gratien avoit épousé Constantia, fille posthume de Constantius. Au reste, ce fait du pape Sylvestre est remarquable, et ne se trouve point ailleurs.

XLII. Lois de Gratien pour l'Église.

L'empereur Gratien satisfit à cette requête du concile par un rescrit adressé à Aquilin, vicaire de Rome, qui porte aussi le nom de l'empereur Valentinien, son frère, suivant le style ordinaire (1). Par ce rescrit, les empereurs ordonnent aux vicaires de Rome d'exécuter les ordres précédents; de chasser à cent milles de Rome les séditieux marqués par les conciles des évêques, et de les chasser aussi du territoire des villes qu'ils troublent. Ils ajoutent : Nous voulons que quiconque voudra retenir son église, étant condamné par le jugement de Damase, rendu avec le conseil de cinq ou sept évêques ou par le jugement des évêques catholiques, ou celui qui, étant cité au jugement des évêques, refusera de s'y présenter; nous voulons que, par l'autorité des préfets du prétoire de Gaule ou d'Italie, ou des proconsuls ou des vicaires, il soit renvoyé au jugement des évêques, et conduit à Rome sous bonne garde; que, si le rebelle est dans un pays plus éloigné, toute la connoissance en soit renvoyée à l'évêque métropolitain; ou, s'il est métropolitain lui-même, qu'il se rende à Rome sans délai, ou devant les juges donnés par l'évêque de Rome, ou au concile de quinze évêques voisins, à la charge de n'y plus revenir après ce jugement. Enfin, nous voulons que les gens de mœurs notablement corrompues, ou notés comme calomniateurs, ne soient pas reçus facilement, contre un évêque, comme accusateurs ou comme témoins. Ainsi, les empereurs accordent au concile de Rome tout ce qu'il demandoit.

L'année précédente, l'empereur Gratien avoit fait une loi contre les donatistes (2), adressée à Flavien, vicaire d'Afrique, et datée du seizième des calendes de novembre, sous le consulat de Gratien et de Mérobaude, c'est-à-dire le dix-septième d'octobre trois cent soixante-dix-sept. Elle porte condamnation de ceux qui rebaptisent, et ordre de rendre aux

(1) Sup. liv. XVI, n. 39.

(2) Resc. Grat. in fine.

(1) To. 2, Conc. p. 1003, etc. ap Baron. an. 381.

(2) L. 11, Cod. Th. de S. Bap.

catholiques les églises qu'ils retiennent. Et comme, étant chassés des églises, ils s'assembloient dans les grandes maisons, à la ville ou à la campagne, il est ordonné que ces maisons seront confisquées, et les assemblées dissipées. Le vicaire Flavien, quoiqu'il fût lui-même du parti des donatistes, en fit mourir quelques-uns des plus séditieux, en exécution des lois; et toutefois les autres ne laissèrent pas de communiquer avec lui (1).

Aussitôt après la mort de Valens, Gratien fit une loi, par laquelle il permettoit à chacun de suivre en sûreté la religion qu'il voudroit, et même de s'assembler, excepté les manichéens, les photiniens et les eunomiens (2) : ce qu'il faut entendre pour l'Orient. En même temps, il rappela tous ceux que Valens avoit bannis pour la religion catholique; car, encore que Valens, en partant d'Orient, eût donné des ordres pour les rappeler, l'exécution ne suivoit pas si promptement (3). Gratien chargea Sapor, duc d'Orient, de faire observer ses lois, de chasser les ariens des églises, et de les rendre aux catholiques.

L'année suivante, trois cent soixante-dix-neuf, sous le consulat d'Ausone et d'Olybrius, Gratien, étant à Milan le troisième d'août, fit une loi adressée à Hespérius, préfet du prétoire d'Italie, par laquelle, en révoquant celle qu'il avoit faite à Sirmium en trois cent soixante-dix-huit, il défend à tous les hérétiques, sans exception, d'enseigner leurs erreurs ou de rebaptiser, et à leurs évêques, leurs prêtres et leurs diacres, de tenir des assemblées. Un mois auparavant, le cinquième de juillet, étant à Aquilée, il exempta les clercs marchands de la collation lustrale, jusqu'à la somme de dix sous d'or dans l'Illyrie et l'Italie, et quinze sous d'or dans la Gaule (4). Les dix sous d'or sont environ quatre-vingts francs de notre monnoie, et les quinze sous six-vingt francs. Ainsi l'on favorisoit le trafic des clercs, pourvu qu'il fût très-modique, et seulement pour leur aider à subsister frugalement, non pour les occuper entièrement et les enrichir. Ces deux lois de l'an trois cent soixante-dix-neuf ne furent faites par Gratien qu'après qu'il se fût donné Théodose pour collègue.

XLIII Théodose, empereur.

Car, comme il voyoit l'empire attaqué de tous côtés par les barbares, il crut avoir besoin d'un homme de grand mérite pour lui aider à soutenir un si grand poids (5). Ainsi, quoiqu'il eût un jeune frère déjà reconnu empereur, il fit venir d'Espagne Théodose, et l'associa à l'empire à Sirmium, capitale de l'Illyrie occidentale, où il étoit demeuré depuis la défaite de Valens. Ce fut là qu'il déclara Théodose empereur, le quatorzième des calendes de février, sous le consulat d'Ausone et d'Olybrius, c'est-à-dire le dix-neuvième janvier trois cent soixante-dix-neuf (1). Gratien partagea l'empire avec lui, lui laissant tout l'Orient, avec la Thrace et l'Illyrie orientale, qui comprenoit toute la Grèce, et dont Thessalonique étoit la capitale. L'Occident demeura à Gratien et à Valentinien, son frère, et ils le partagèrent ainsi : Gratien eut la Gaule, l'Espagne, la Bretagne; Valentinien eut l'Italie, l'Afrique et l'Illyrie occidentale. Théodose étoit alors dans sa trente-troisième année, né en Espagne (2), et descendu de l'empereur Trajan, à qui il ressembloit par toutes ses grandes qualités de corps et d'esprit, sans avoir ses défauts. Son père se nommoit aussi Théodose ou Honorius, et fut un des plus grands capitaines de son temps. Il défit en Afrique le tyran Firmius, sous Valentinien le père, en trois cent soixante-treize; mais, trois ans après, en trois cent soixante-seize, il fut calomnié auprès de l'empereur Gratien, et eut la tête tranchée à Carthage, après avoir demandé et reçu le baptême (3). Théodose le fils avoit aussi donné des preuves de sa valeur, et étoit duc de Mésie au temps de la disgrâce de son père; mais, ne s'y trouvant pas en sûreté, il se retira en Espagne, d'où Gratien le fit venir pour l'associer à l'empire, et ce choix fut approuvé de tout le monde (4).

XLIV. Actions de saint Ambroise.

Comme l'empereur Gratien étoit à Sirmium, Pallade et Secondien, évêques en Illyrie, et les seuls de tout l'Occident, qui soutenoient encore le parti des ariens, s'adressèrent à lui, se plaignant qu'on les nommât ariens, et le priant d'assembler un concile de tout l'empire, particulièrement des provinces d'Orient, dont ils espéroient plus de protection (5). Les évêques catholiques consentoient que Gratien fût lui-même l'arbitre de la dispute; mais il la renvoya à leur jugement, et marqua Aquilée pour le lieu du concile (6). Depuis saint Ambroise lui représenta que pour deux hérétiques il n'étoit pas nécessaire de fatiguer tant d'évêques, et que lui avec les autres évêques d'Italie suffiroient pour leur répondre. Gratien se rendit à cet avis, et dispensa même de

(1) Aug. Epist. 87. Al. 164, ad Emerit. n. 8.

(2) Soc. V, c. 2. Sozom. VII, c. 1.

(3) Theod. 5, c. 2. Theophan. an. 371, p. 56. V. Pagi. an. 378, n. 6, 7, etc. Sup. num. 35. L. 5, C. Th. de Hæret.

(4) L. 11, C. Th. de Lustr. Coll.

(5) Socr. V, c. 2. Sozom. VII, c. 2. Theod. V, Hist. c. 5. Zosim. lib IV, p. 75.

(1) Aug. V, Civit. c. 25. Idac. Fast. an. 376. Marcell. Chr. init. Chron. Pasch. p. 303.

(2) Aurel Victor. Epit. in Theod.

(3) Amm. lib. XVII, c. 8. Id lib. XXIX c. 5. Oros. VII, c. 33. Hier. Chr. an. 377. Amm. XXIX, c. ult.

(4) Aurel. Vict. Epist. in Gratian.

(5) Ambr. Ep. 12, n. 3. Ep. 10, n. 2.

(6) Script. imp. in Gestis Conc. Aquil. n. 4.

venir au concile ceux que le voyage pourroit incommoder, à cause de leur grand âge, de leur santé affoiblie par les jeûnes, ou de leur pauvreté si honorable à des évêques ; mais il permit d'y venir à tous ceux qui voudroient. Le concile d'Aquilée ne s'assembla que deux ans après, en trois cent quatre-vingt-un.

Gratien, retournant d'Illyrie en Gaule (1), écrivit à saint Ambroise une lettre de sa main, où il le nomme son père, et le prie de le venir trouver pour l'instruire encore de la vérité dont il étoit déjà très-persuadé, et de lui renvoyer le traité qu'il lui avoit donné, y ajoutant les preuves de la divinité du Saint-Esprit. Saint Ambroise dans sa réponse lui donne le titre de prince très-chrétien, s'excusant de n'avoir pas été au devant de lui, et l'assurant qu'il l'a accompagné en esprit, et suivi par ses prières pendant tout le voyage. Il promet de l'aller trouver en diligence, et cependant il lui envoie les deux livres qu'il lui avoit déjà donnés, c'est-à-dire les deux livres sur la foi ; mais il demande du temps pour le traité du Saint-Esprit. Il y a apparence que l'empereur le prévint, puisqu'il étoit à Aquilée le cinquième de juillet, et à Milan le troisième d'août, où il donna la loi contre les hérétiques, dont il a été parlé, et peut-être fut-elle dressée par le conseil de saint Ambroise (2). Cependant l'empereur désiroit qu'il traitât la matière plus au long; et les hérétiques l'accusoient d'avoir affecté d'être court pour éviter de répondre à leurs objections, parce qu'elles étoient sans réponse. C'est ce qui l'obligea d'ajouter aux deux livres de la foi trois autres livres pour en faire cinq en tout; et ces trois derniers sont principalement employés à expliquer tous les passages de l'Ecriture, que les ariens détournoient à leur avantage. Mais il remet à un autre temps le traité du Saint-Esprit.

L'impératrice Justine demeura quelque temps à Sirmium, apparemment avec le jeune Valentinien son fils (3). Le siége de cette ville, capitale d'Illyrie, vint alors à vaquer, et il étoit important de remédier aux maux qu'y avoient fait l'hérésiarque Photin, et ensuite l'arien Germinius. Photin avoit été déposé et chassé dès l'an trois cent cinquante-un ; mais il n'étoit mort que la douzième année de Valens, c'est-à-dire en trois cent soixante-quinze, en Galatie, sa patrie, et le lieu de son exil. Saint Ambroise se rendit à Sirmium, quoique ce fût hors de sa province, comme il étoit ordinaire aux plus saints évêques de secourir les églises en pareilles occasions. L'impératrice Justine, voulant faire élire un évêque arien, s'efforçoit de le faire chasser de l'Eglise par son autorité, et par la multitude qui y étoit assemblée (4); mais, sans se mettre en peine de ses efforts, il demeuroit sur le tribunal. Ainsi nommoit-on le lieu élevé au fond de l'église, où étoit le siége de l'évêque, et ceux des prêtres à ses côtés (1). Une des vierges ariennes eut l'impudence de monter sur le tribunal, et, prenant saint Ambroise par ses habits, elle le vouloit tirer du côté des femmes, qui l'auroient maltraité et chassé de l'église. Saint Ambroise lui dit : Quoique je sois indigne du sacerdoce, il ne vous convient pas, ni à votre profession, de mettre la main sur un prêtre, quel qu'il soit; vous devriez craindre le jugement de Dieu. Le lendemain on la porta en terre, et saint Ambroise, rendant le bien pour le mal, honora ses funérailles de sa présence. Cet accident n'épouvanta pas peu les ariens, et procura aux catholiques la liberté d'ordonner en grande paix un évêque, qui fut Anémius. Saint Ambroise revint à Milan après cette ordination, et l'impératrice Justine conçut dès lors contre lui cette haine qui eut de si grandes suites (2).

XLV. Retour de saint Mélèce.

En Orient l'Église catholique commençoit à respirer depuis la mort de Valens, principalement pour le retour des évêques bannis (3). Quelques-uns, trouvant des ariens en possession de leurs églises, consentirent qu'ils y demeurassent en embrassant la foi catholique, et cédèrent volontiers leurs chaires pour éviter le schisme. Eulalius, évêque d'Amasée, dans le Pont, trouva à sa place un arien, qui n'avoit pas dans la ville cinquante personnes qui le reconnussent pour évêque. Eulalius ne laissa pas de lui offrir, s'il vouloit se réunir à l'Eglise catholique, de gouverner en commun son troupeau, lui cédant même le premier rang. L'arien refusa, et fut abandonné des siens mêmes, qui se réunirent aux catholiques. L'église d'Antioche étoit toujours divisée. Paulin y étoit demeuré pendant la persécution, et Mélèce, étant revenu après la mort de Valens, fut reçu avec une extrême joie. Toute la ville alla au devant de lui, les uns lui baisoient les mains, les autres les pieds ; ceux que la foule empêchoit d'approcher, s'estimoient heureux d'entendre sa voix ou de voir son visage (4). Le duc Sapor étoit alors à Antioche, chargé de l'exécution des lois faites en faveur de la religion, particulièrement de rétablir les pasteurs exilés, et de rendre les églises à ceux qui communiquoient avec le pape Damase. Paulin prétendoit à ce titre le siége d'Antioche, et Apollinaire soutenoit aussi qu'il communiquoit avec Damase; Mélèce se tenoit en repos. Alors le prêtre Flavien dit à Paulin en présence de Sapor : Si vous communiquez avec Damase, confessez comme lui dans la trinité une essence et trois hypostases. Ceux du parti de Paulin vouloient bien recevoir Mélèce, à condition qu'il gouverneroit avec

(1) Ap. Ambr. Ep. 1.
(2) Sup. n. 42. Lib. III, de Fide, c. 1.
(3) Lib. V, c. 2, n. 34.
(4) Paul. Vit. n. 11.

(1) Mœurs Ch. c.35.
(2) Paul. n. 12.
(3) Soz. VII, c. 2.
(4) Chr. in Malet.

Paulin l'église d'Antioche, et Mélèce, qui étoit le plus doux de tous les hommes, y consentoit, et en pressoit même Paulin (1). Puisque nos ouailles, disoit-il, ont une même foi, rassemblons-les dans une même bergerie, et si le siége épiscopal est cause de notre différent, mettons-y le saint Evangile, et nous asséyons aux deux côtés les premiers au rang des prêtres; celui de nous deux qui survivra aura après la mort de l'autre la conduite du troupeau. Paulin ne voulut point accepter la proposition, ni recevoir pour collègue un homme choisi, disoit-il, par les ariens. Mais ceux de la communion de Mélèce, qui étoient en très-grand nombre, le mirent sur le siége épiscopal dans une église hors la ville, c'est-à-dire apparemment dans la Pallée, et le duc Sapor autorisa cette action.

Saint Mélèce établit vers ce temps-là plusieurs évêques dans les villes, où il y en avoit eu d'ariens. Il avoit déjà donné Diodore à Tarse ; il donna encore Jean à Apamée et Etienne à Germanicie. L'un et l'autre avoient gouverné les catholiques pendant la persécution. Jean étoit illustre par sa naissance, et encore plus par son éloquence et par la sainteté de sa vie. Etienne avoit été nourri dans la science ecclésiastique, et très-bien instruit de la littérature des Grecs. Il corrigea le mal qu'Eudoxe avoit fait à Germanicie, et ramena les ariens à l'unité de l'Eglise. Saint Cyrille rentra alors dans son siége de Jérusalem à la place d'Hilarion ; et Gélase, neveu de saint Cyrille, fut rétabli à Césarée de Palestine, à la place de l'arien Euzoïus, qui en fut chassé par Théodose (2).

XLVI. Martyre de saint Eusèbe de Samosate.

Saint Eusèbe de Samosate, étant revenu de son exil, établit aussi des évêques en divers lieux, soit par l'autorité que lui donnoit son âge, sa vertu, et ce qu'il avoit souffert pour la foi, soit qu'on lui attribue les ordinations qu'il avoit procurées auprès de ceux qui en avoient le pouvoir (3). Il établit donc à Bérée Acace, homme dès lors célèbre. Il avoit excellé dans la vie monastique sous Astérius, disciple de saint Julien Sabas, et continua les mêmes pratiques de vertu pendant son épiscopat, qui dura cinquante-huit ans (4). Sa porte étoit toujours ouverte à tout le monde, en sorte qu'on pouvoit lui parler à toute heure, même pendant son repas, même la nuit (5); car il permettoit d'interrompre son sommeil, tant il craignoit peu d'avoir des témoins de ses actions les plus secrètes. Saint Eusèbe mit aussi pour évêque à Hiéropolis, Théodote, illustre par la vie ascétique; à Chalcide, Eusèbe; à Cyr, Isidore, tous trois d'un rare mérite et d'un grand zèle; à Edesse, saint Euloge, qui avoit été banni en Egypte (1), car saint Barses étoit déjà mort. Euloge fit évêque Protogène compagnon de son exil et de ses travaux, et le mit à Carres pour y rétablir la religion. Le dernier lieu où saint Eusèbe de Samosate institua un évêque, fut à Dolique, petite ville de Syrie, infectée de l'arianisme. Il voulut donc y mettre pour évêque Maris, homme de mérite, et orné de grandes vertus. Mais, comme il entroit lui-même dans la ville, une femme arienne lui jeta du haut de son toit une tuile, dont elle lui cassa la tête, et il mourut peu de temps après. Mais auparavant il fit faire serment à ceux qui étoient présents de ne point poursuivre la punition de cette femme. Telle fut la fin de saint Eusèbe de Samosate. L'Eglise le compte entre les martyrs, et honore sa mémoire le vingt-unième de juin (2). Son successeur fut Antiochus, son neveu, qui l'avoit suivi en Thrace pendant son exil, et qui avoit été lui-même relégué en Arménie. Le concile de la province s'étant assemblé suivant la coutume, pour l'ordonner évêque de Samosate, Jovien, évêque de Perge, qui avoit été quelque temps dans la communion des ariens, s'y trouva comme les autres (3) Tous ayant donné leurs suffrages pour l'élection d'Aniochus, on le mena près de l'autel, et on le fit mettre à genoux pour recevoir l'imposition des mains. Mais comme en se retournant il vit Jovien qui s'avançoit avec les autres, il repoussa sa main, et voulut qu'il se retirât, disant qu'il ne pouvoit souffrir sur sa tête une main qui avoit reçu des mystères célébrés par des blasphèmes, c'est-à-dire l'eucharistie des ariens.

XLVII. Mort de saint Basile et de saint Ephrem.

Saint Basile étoit mort dès le commencement de l'année trois cent soixante-dix-neuf, dans le temps que Gratien régnoit seul en Orient. Avant sa mort, il imposa les mains à plusieurs de ses disciples, pour ordonner des évêques catholiques aux églises de sa dépendance (4). A ses funérailles, il y eut une telle affluence de peuple, que plusieurs furent étouffés dans la presse. Chacun s'efforçoit de toucher la frange de son habit, le lit sur lequel on le portoit, son ombre, croyant en recevoir quelqu'utilité. Les gémissements étouffoient le chant des psaumes, les païens mêmes et les juifs le regrettoient. Toute la terre le pleura, comme le docteur de la vérité et le lien de la paix des églises. Tous ceux qui avoient approché de lui, même pour le servir, se faisoient honneur de rapporter jusqu'à ses actions et ses paroles les moins importantes (5). Plu-

(1) Soc. V, c. 5. Soz. VII, c. 3. Theod. V, c. 23.
(2) Hier. Scrip. Sup. XVI, 32. Ep. Hær. 73.
(3) Theod. V, c. 4.
(4) Idem. Philost. c. 2, p. 777, C.
(5) Soz. VII, c. 17.

(1) Sup. l. XVI, n. 33.
(2) Martyr. Rom.
(3) Theod. IV, Hist. c.15, 16.
(4) Hier. de Scrip. Greg. Naz. Or. 20, p. 370, D.
(5) Carm. 64, p. 152, D. Or. 20, p. 370.

sieurs affectoient d'imiter son extérieur, sa pâleur, sa barbe, sa démarche, et jusqu'à ses défauts, comme sa lenteur à parler. Car il étoit le plus souvent pensif et recueilli en lui-même : ce qui, étant mal imité, dégénéroit en tristesse. On copioit encore son habit, son lit, sa nourriture, quoiqu'en tout cela il eût agi naturellement sans rien affecter. Ses écrits étoient les délices de tout le monde, même des laïques et des païens, on les lisoit non-seulement dans les églises, mais dans les autres assemblées (1).

De plusieurs panégyriques faits en l'honneur de saint Basile, il nous en reste quatre, de saint Grégoire de Nysse, son frère, de saint Ephrem, de saint Amphiloque et de saint Grégoire de Nazianze. Ceux de saint Grégoire de Nysse et de saint Amphiloque furent prononcés au jour de sa mort, c'est-à-dire le premier de janvier, où l'église grecque honore encore sa mémoire, au lieu que l'église latine la célèbre le quatorzième de juin, jour de son ordination. On voit par saint Grégoire de Nysse que l'on faisoit dès lors la fête de saint Basile (2). Saint Grégoire de Nazianze ne prononça son panégyrique que quelques années après, lorsqu'il eut quitté Constantinople et fut retourné dans sa patrie. Helladius succéda à saint Basile dans le siége de Césarée. Saint Ephrem ne survécut pas long-temps à saint Basile; on croit qu'il mourut environ un mois après, car l'église grecque honore sa mémoire le vingt-huitième de janvier, et l'église latine le premier de février. Il fit en mourant un discours que l'on nomme son testament, où il défend très-expressément qu'on l'ensevelisse avec pompe, qu'on lui fasse les honneurs que l'on rend aux saints, que l'on garde ses habits comme des reliques, qu'on l'enterre sous l'autel, ou en aucun autre endroit de l'église. Il veut être mis dans le cimetière, et recommande avec grand soin qu'on fasse pour lui des aumônes, des prières et des oblations, particulièrement au trentième jour. Il donne des bénédictions particulières à plusieurs de ses disciples, et prononce des malédictions contre quelques-uns et contre tous les hérétiques, entre lesquels il nomme les euchites ou messaliens, et les vitaliens, c'est-à-dire les apollinaristes, qui reconnoissent à Antioche Vital pour leur chef. On dit aussi qu'il avertit un de ses disciples, nommé Paulin, de ne se pas laisser emporter à ses pensées, parce qu'il le connoissoit trop curieux, et le nommoit souvent nouveau Bardesane. Ce Paulin étoit prêtre, et avoit un grand talent de parler sur-le-champ. Tant que saint Ephrem vécut, il eut de la réputation entre les docteurs ecclésiastiques; mais, après sa mort, l'ambition le porta à se séparer de l'Eglise, et il écrivit beaucoup de choses contraires à la foi (3).

XLVIII. Mort de sainte Macrine.

Neuf mois après la mort de saint Basile, c'est-à-dire au mois d'octobre trois cent soixante-dix-neuf, il se tint un concile à Antioche, où assista saint Grégoire de Nysse (1). Il revint chez lui vers la fin de l'année, et alla voir sa sœur sainte Macrine, qu'il n'avoit point vue depuis près de huit ans, ayant été obligé de quitter son pays par la persécution des hérétiques (2). Etant proche du monastère qu'elle gouvernoit depuis long-temps dans le Pont, près de la ville d'Ibore, il apprit qu'elle étoit malade; et, quand il fut arrivé, les moines, qui vivoient au même lieu sous la conduite de saint Pierre, son frère, vinrent au devant de lui selon leur coutume; les vierges l'attendirent dans l'église. Après la prière, elles baissèrent la tête pour recevoir sa bénédiction, et se retirèrent modestement, sans qu'il en restât une seule. Il comprit que la supérieure n'y étoit pas, ce qui marque qu'elles étoient toutes voilées (3). Il se fit conduire au dedans, et trouva sa sœur malade d'une fièvre déjà très-violente. Elle n'avoit d'autre lit qu'une planche étendue par terre, et pour chevet une autre planche échancrée, en sorte que le cou y trouvoit sa place. Ce lit étoit tourné à l'Orient, pour y pouvoir prier. Ils tombèrent sur le sujet de saint Basile, ce qui renouvela la douleur de saint Grégoire, et sainte Macrine le consola par un excellent entretien sur la providence, sur la nature de l'âme et la vie future, dont il composa depuis un traité de l'âme et de la résurrection, que nous avons encore; mais on a soutenu qu'il y a long-temps qu'il avoit été corrompu par les origénistes, comme quelques autres traités de saint Grégoire de Nysse (4).

Comme il s'entretenoit avec sa sœur, ils entendirent le chant des psaumes pour la prière des lampes, c'est-à-dire les vêpres. Sainte Macrine envoya son frère à l'église, et pria de son côté (5). Le lendemain au soir, se sentant prête à mourir, elle cessa de lui parler, et se mit en prière, mais d'une voix si basse, qu'à peine pouvoit-on l'entendre. Cependant elle joignoit les mains, et faisoit le signe de la croix sur ses yeux, sur sa bouche et sur son cœur. Et comme on eut apporté de la lumière, on reconnut, au mouvement de ses lèvres et de ses yeux, qu'elle s'acquittoit autant qu'elle pouvoit de la prière du soir, dont elle marqua la fin en faisant le signe de la croix sur son visage, et aussitôt elle rendit l'âme avec un grand soupir (6).

Pour donner ordre à ses funérailles, saint Grégoire retint entre autres deux des principales religieuses, une veuve de qualité, nommée Vestiane, et une diaconesse, nommée Lampadie,

(1) P. 361, D.

(2) Greg. in Bas. t. 2, p. 911.

(3) Gen. Catal. c. 3.

(1) Vita S. Macr. p. 187, D.

(2) Sup. n. 32. Sup. LXIV, n. 3.

(3) P. 189.

(4) T. p. 615. Phot. Cod. 233.

(5) P. 192, 194, D.

(6) P. 95, A.

qui, sous la sainte, conduisoit la communauté. Il leur demanda si elles n'avoient point en réserve quelques habits précieux pour parer son corps suivant la coutume. Lampadie répondit en pleurant : Vous voyez tout ce qu'elle avoit. Voilà son manteau, le voile qui lui couvre la tête, ses souliers usés : c'est toute sa richesse. Saint Grégoire fut donc réduit à l'orner d'un de ses manteaux; car les habits des hommes et des femmes consistoient en de grandes draperies, dont plusieurs pouvoient se servir indifféremment. Vestiane, en accommodant la coiffure, dit à saint Grégoire : Voilà quel étoit son collier. En disant cela, elle le détacha par derrière; et, avançant la main, lui montra une croix et un anneau, l'un et l'autre de fer, que la sainte portoit toujours sur le cœur. Partageons, dit saint Grégoire; gardez la croix et moi l'anneau; car j'y vois aussi une croix gravée. Vous n'avez pas mal choisi, dit Vestiane; l'anneau est creux à cet endroit, et renferme du bois de la croix.

On passa la nuit à chanter les psaumes, comme dans les fêtes des martyrs (1); et, le jour étant venu, comme il étoit accouru une très-grande multitude de peuple, saint Grégoire les rangea en deux chœurs, les femmes avec les vierges, les hommes avec les moines. L'évêque du lieu, nommé Araxe, y étoit aussi avec tout son clergé. Saint Grégoire et lui prirent par devant le lit sur lequel étoit le corps, deux des premiers du clergé le prirent par derrière, et ils le portèrent ainsi lentement, arrêtés par la foule du peuple qui marchoit devant, et s'empressoit tout autour (2). Deux rangs de diacres et d'autres ministres marchoient devant le corps, portant des flambeaux de cire, et on chantoit des psaumes tout d'une voix, depuis une extrémité de la procession jusqu'à l'autre. Quoiqu'il n'y eût que sept ou huit stades jusqu'au lieu de la sépulture, c'est-à-dire environ mille pas, ils furent presque tout le jour à les faire. C'étoit l'église des quarante martyrs, où le père et la mère de sainte Macrine étoient enterrés. Y étant arrivés, on fit les prières accoutumées; et, avant que d'ouvrir le sépulcre, saint Grégoire eut soin de couvrir d'un drap blanc les corps de son père et de sa mère, pour ne pas manquer au respect en les exposant à la vue défigurés par la mort. Ensuite, lui et Araxe prirent le corps de sainte Macrine de dessus le lit, et le mirent comme elle l'avoit toujours désiré, auprès de sainte Emélie, sa mère, faisant une prière commune pour toutes les deux. Tout étant achevé, saint Grégoire se prosterna sur le tombeau, et en baisa la poussière. C'est ainsi qu'il décrit lui-même les funérailles de sainte Macrine, sa sœur, dans la lettre au moine Olympius, qui contient la vie de cette sainte.

XLIX. Sentiment de saint Grégoire de Nysse sur les pèlerinages.

Un concile, apparemment celui d'Antioche, avoit chargé saint Grégoire de Nysse de réformer l'église d'Arabie; et, comme la Palestine en est voisine, il visita Jérusalem et les saints lieux, tant pour s'acquitter d'un vœu que pour procurer la paix entre ceux qui gouvernoient l'église de Jérusalem (1). L'empereur lui donna pour ce voyage la commodité des voitures publiques; en sorte qu'étant maître d'un chariot, il lui servoit, et à ceux qui l'accompagnoient, d'église et de monastère; ils y chantoient les psaumes pendant le chemin, et y observoient les jeûnes. Il visita Bethléem, le Calvaire, le saint sépulcre, le mont des Olives. Mais, au reste, il fut peu édifié des habitants du pays, dont il témoigne que les mœurs étoient très-corrompues, et que toutes sortes de crimes y régnoient, particulièrement les meurtres. C'est pourquoi, étant depuis consulté par un solitaire de Cappadoce sur le pèlerinage de Jérusalem, il déclare qu'il n'approuve point que les personnes qui ont renoncé au monde et embrassé la perfection chrétienne, entreprennent ces sortes de voyages. Premièrement, parce qu'il n'y a aucune obligation, puisque Notre Seigneur n'en a rien ordonné dans l'Evangile; ensuite, parce qu'il y a du danger pour ceux qui se proposent la vie parfaite. La solitude et la séparation du monde leur est nécessaire pour garder la pureté et fuir la rencontre des personnes de différent sexe (2). C'est ce qu'il est impossible d'observer dans les voyages. Une femme, dit-il, ne peut voyager sans quelque homme qui l'accompagne, pour lui aider à monter et à descendre de cheval, et la soutenir dans les mauvais pas. Soit un ami, soit un mercenaire qui lui rende ces services, il y a toujours de l'inconvénient. Dans les hôtelleries et les villes d'Orient, il y a une grande liberté et une grande facilité de mal faire. On y trouve des objets capables de salir les yeux et les oreilles, et par conséquent le cœur. Si la pureté des mœurs est une marque de la présence de Dieu, il faut croire qu'il habite plutôt en Cappadoce qu'ailleurs, et je ne sais si on pourroit compter dans tout le reste du monde autant d'autels élevés en son honneur. Conseillez donc à vos frères de sortir du corps pour aller au Seigneur plutôt que de sortir de Cappadoce pour all en Palestine. Voilà le sentiment de saint G goire de Nysse sur les pèlerinages. Il ne blâme point en général, et il avoit fait lui les celui dont il s'agit; mais il en repr par les inconvénients, qui ont été remarq personnes sages de tous les siècles.

L. Saint Grégoire de Nazianze à [...]ntinople.

De toutes les églises d'Or[...] celle de Con

(1) P. 200.

(2) P. 202.

(1) De Cunt. Hieras. p. 1086, C.

[...]. 1085, 1087.

stantinople étoit la plus désolée. Les ariens y dominoient depuis quarante ans; plusieurs autres hérésies y avoient cours, et le peu qui y restoit de catholiques étoient sans pasteur; car Evagre, qu'ils élurent en trois cent soixante-dix, après la mort de l'arien Eudoxe, fut aussitôt banni par Valens (1). Personne ne parut plus propre à relever cette église que saint Grégoire de Nazianze; sa vertu, sa doctrine et son éloquence lui avoient acquis une grande réputation. Il étoit évêque, mais sans église; car il n'avoit jamais gouverné celle de Sasime, pour laquelle il avoit été ordonné, et il n'avoit gouverné celle de Nazianze que comme étranger, en attendant qu'elle eût un évêque. Il l'avoit même quittée depuis six ans, et vivoit en retraite au monastère de sainte Thècle en Séleucie. Les catholiques de Constantinople désirant donc de l'appeler pour prendre soin de leur église abandonnée (2), les évêques entrèrent dans ce dessein, et ses meilleurs amis l'en pressèrent, entre les autre Bosphore, évêque de Colonie.

Saint Grégoire eut bien de la peine à quitter sa chère solitude, où il vivoit détaché de tout, et goûtoit les douceurs de la contemplation céleste. Sa résistance fut telle, que tout le monde s'en plaignoit (3). On lui reprochoit d'avoir quitté Nazianze; on l'accusoit de mépriser les intérêts de l'Eglise; on lui représentoit qu'elle étoit menacée de nouvelles attaqués (4), et on parloit d'un concile, qui se devoit tenir à Constantinople, pour établir l'hérésie d'Apollinaire (5). Il céda enfin, malgré la foiblesse de son corps usé de vieillesse, d'austérités et de maladies, et il crut ne pouvoir mieux achever sa vie qu'en travaillant pour l'Eglise. Ce fut au plus tard en trois cent soixante-dix-neuf qu'il vint à Constantinople (6).

Son extérieur n'étoit pas propre à lui attirer le respect des hérétiques ni des gens du monde (7). Son corps étoit courbé de vieillesse, sa tête chauve, son visage desséché par ses larmes et ses austérités. Il étoit pauvre, mal vêtu, sans argent; sa parole avoit quelque chose de rude et d'étranger. Il sortoit d'un pays éloigné, et à peine connoissoit-on le lieu de sa naissance; cependant il osoit attaquer l'hérésie triomphante depuis si long-temps dans la capitale de l'empire. Aussi fut-il abord très-mal reçu; les ariens, ignorant qu'ment la foi de l'Eglise, s'imaginèrent passnoit enseigner plusieurs dieux; et, ne pus pour leur évêque Démophile, ils souffrir qu'il vînt lui déclarer la guerre (1). Tous les hérétiques se réunirent contre Grégoire, et le chargèrent de calomnies. Ils passèrent jusqu'aux effets; ils le poursuivirent à coups de pierres, dont il ne reçut aucune blessure dangereuse, et le traînèrent devant les tribunaux des préfets, dont Dieu le délivra glorieusement. Il n'opposa à tousces outrages que sa patience, ravi de participer aux souffrances de Jésus-Christ (2). En arrivant à Constantinople, il fut reçu par des parents qu'il y avoit, et refusa plusieurs autres personnes qui lui offroient leurs maisons. Sa vie étoit si frugale, qu'il n'étoit guère à charge à ses hôtes; sa nourriture étoit, comme il dit, celle des bêtes et des oiseaux. Il sortoit peu; on ne le voyoit, ni dans les places publiques, ni dans les lieux les plus délicieux de cette grande ville. Il ne faisoit point de visites; mais il demeuroit la plupart du temps à son logis, méditant et s'entretenant avec Dieu (3). Cette conduite étoit nécessaire à Constantinople, où la vie peu édifiante des ecclésiastiques faisoit tourner en raillerie la religion; pour y prêcher utilement, on ne pouvoit mener une vie trop sérieuse; et cette philosophie simple et sincère attira enfin à saint Grégoire l'affection du peuple. Quoiqu'il pût s'aider de la puissance temporelle, il ne disputa point aux hérétiques la possession des églises et des biens qui en dépendoient, dont ils s'étoient emparés au préjudice des catholiques (4). Il ne fut point jaloux de l'exécution des édits qu'ils méprisoient, et ne sollicita point contre eux les magistrats.

Il commença à tenir ses assemblées chez ses parents, qui exerçoient envers lui l'hospitalité; car les ariens avoient ôté aux catholiques toutes les églises, et ne leur laissoient la liberté de s'assembler en aucun lieu (5). Cette maison devint ensuite une église célèbre, que l'on nomma l'Anastasie, c'est-à-dire la résurrection, parce que saint Grégoire y avoit comme ressuscité la foi catholique. Quelques-uns disoient que ce nom lui fut confirmé par un miracle, qu'une femme enceinte tomba des galeries hautes où les femmes étoient placées dans l'église, qu'elle se tua de cette chute, et que tout le peuple ayant prié pour elle, elle ressuscita avec son enfant (6). Ce nom fut encore confirmé sous l'empereur Léon de Thrace, environ quatre-vingts ans après, quand on apporta de Sirmium les reliques de sainte Anastasie, vierge et martyre, que l'on mit dans la même église (7). Au reste, il ne faut pas confondre sainte Anastasie des catholiques avec une église des novatiens, qui lui donnèrent le même nom dès le temps de l'empereur

(1) Carm. Vita p. 10, A. Sup. XVI.
(2) Sup. XV, c. 6. Greg. Ep. 14. Soc. Ep.
(3) De Ep. t. 2, Ep. 14. C.
(4) Carm. 1, p. 10, C.
(5) Or. 25, p. 439, A.
(6) Pag. an. 378, n. 15.
(7) Carm. Vita p. 11, D. Or 25, p. 436; 27, 468, B; 28, 483, A.

(1) Carm. p. 11, B.
(2) Or. 28, p.436, A; 27, 468, B; 28, 484, D.
(3) Or.14, p.191, 218, D.
(4) Or.17, p.466; 25, 439, B.
(5) Or.28, p. 484, D. Gr. presb. p. 18, B. Soc. I, c. 7.
(6) Soz. VII.
(7) Theod. Lect. 11. Hist. c. ult.

Julien, en la rebâtissant après qu'elle eut été démolie sous Constantius (1).

LI. Sermons de saint Grégoire de Nazianze.

Saint Grégoire fut bientôt l'admiration de tout le monde par sa profonde connoissance des Ecritures, son raisonnement juste et pressant, son imagination fertile et brillante, sa facilité incroyable à s'expliquer, son style exact et serré. Les catholiques accouroient comme des personnes altérées, ravis d'entendre prêcher la sainte doctrine de la trinité, dont ils étoient privés depuis si long-temps (2). Ceux qui avoient fait venir saint Grégoire le favorisoient comme leur ouvrage; les hérétiques de toutes les sectes, et les païens même vouloient goûter au moins le plaisir de son éloquence. Pour l'entendre de plus près, on forçoit les balustres qui entouroient le sanctuaire où il prêchoit (3). On l'interrompoit souvent pour lui applaudir en battant des mains, ou faisant des exclamations à sa louange; plusieurs écrivoient ses sermons. Il en fit deux au sujet d'une division entre les catholiques de Constantinople, qui pensa ruiner cette église encore mal affermie (4). Le peuple et les évêques même avoient pris parti entre deux prélats: Les uns, dit-il, étoient pour Paul, les autres pour Apollos, par où l'on croit qu'il marque la division de l'église d'Antioche entre Mélèce et Paulin. Les passions, qui étoient la vraie cause de ces divisions, se couvroient du prétexte de la foi; et celui qui le jour précédent étoit catholique se trouvoit hérétique le lendemain, sans savoir comment. C'est le mal que saint Grégoire déplore en cette occasion, que la vertu étoit décriée, que l'on ne croyoit plus qu'il y eût personne qui la pratiquât sincèrement, et que ce mépris passoit jusqu'à la religion, dont on jugeoit par ceux qui l'enseignoient. La réunion des catholiques étant faite, il reprocha aux hérétiques l'avantage qu'ils avoient voulu prendre de cette division, quoiqu'elle ne regardât que le choix des pasteurs, et nullement la doctrine (5). Il réfute sommairement leurs erreurs sur la trinité, et ajoute: J'ai traité ceci en peu de mots pour vous instruire, non pour disputer, selon la méthode des pêcheurs, et non d'Aristote, pour l'utilité et non pour l'ostentation. Ensuite il promet de répondre plus amplement aux objections des hérétiques.

LII. Discours de théologie.

Il le fit en effet par les discours que l'on appelle de la théologie, parce qu'ils renferment la doctrine sur la nature de Dieu et le mystère de la trinité; et l'on croit que ce sont ces discours qui lui ont principalement attiré le nom de théologien. Car c'est ainsi que les anciens, particulièrement les Grecs, le nomment ordinairement pour le distinguer des autres Grégoire, et on a remarqué qu'il est le seul après l'apôtre saint Jean à qui l'on ait donné ce grand nom. Le premier discours de la théologie est comme la préface des autres, et montre les dispositions nécessaires pour parler dignement de Dieu (1). Saint Grégoire condamne la démangeaison de disputer sur la religion qui régnoit alors à Constantinople, même entre les catholiques; mais bien plus entre les hérétiques qui en faisoient leur capital. Les places publiques retentissoient de ces discours; on les entendoit dans les festins, dans les visites; les femmes s'y laissoient emporter contre la modestie de leur sexe. La théologie devenoit un art méprisable et un exercice de vaines subtilités, semblables à ces tours de main dont les charlatans trompent les yeux.

Voici les règles qu'il donne. Il ne convient pas à tout le monde de philosopher sur les choses divines (2), mais seulement à ceux qui ont purifié leur corps et leur âme, ou du moins qui y travaillent, et qui ont fait du progrès dans la méditation des choses saintes. Il n'en faut pas toujours parler, mais quand nous sommes tranquilles, sans passions, libres des images dangereuses qui troublent notre raison. Il n'en faut parler qu'à ceux qui prennent la chose sérieusement, non pas à ceux qui n'en parlent que pour s'amuser, après les spectacles du cirque ou du théâtre, après la musique ou la bonne chère, comptant ces disputes entre leurs divertissements. Il ne faut pas raisonner sur tout, mais sur ce qui est de notre portée et de celle de nos auditeurs. Non, dit-il, qu'il ne faille toujours penser à Dieu; nous devons y penser plus souvent que nous ne respirons, mais il n'en faut parler qu'à propos. Il recommande le secret des mystères, et surtout de n'en point disputer devant les païens. Quand ils entendent parler, dit-il, d'un Dieu engendré ou créé, ou tiré du néant, comment peuvent-ils prendre ces discours, eux qui louent les adultères et les impudicités de leurs dieux, et qui ne peuvent rien concevoir au-dessus du corps (3)? N'est-ce pas leur donner des armes contre nous? Ensuite il se plaint que tous veulent être savants et théologiens, comme s'il n'y avoit point d'autre voie de salut; il les exhorte à s'appliquer plutôt à faire des bonnes œuvres, à dompter leurs passions, à régler leurs mœurs (4). Enfin il leur montre d'autres matières de disputes moins dangereu-

(1) Soc. II, c. 38.
(2) Carm. de Vita, p. 18, C.
(3) Or. 32, p. 528, C. Carm. 9, p. 78, C.
(4) Or. 13 et 14. Carm. 1, p. 11, D.
(5) Or. 14, p. 216, C. P. 219, D. Or. 13. P. 212, 213, B.

(1) Greg. Presb. p. 25, A. Or. 35.
(2) P. 50.
(3) P. 532, D.
(4) Carm. 1, p. 19, 20.

ses, et leur conseille de s'exercer plutôt contre les philosophes; marquant en un mot le foible de chaque secte. Il traite encore dans un autre discours des dispositions nécessaires pour entendre les mystères de la religion, et pour en parler dignement (1).

Dans le second discours de la théologie, saint Grégoire commence à entrer en matière, et parle de la nature divine en général, et de ses attributs; dans le troisième, il prouve la divinité du verbe; dans le quatrième, il répond au passage de l'Ecriture, que les hérétiques alléguoient; enfin, dans le cinquième, il traite du Saint-Esprit contre les macédoniens (2). Il montre que le Saint-Esprit est une substance et non pas un accident ou une opération divine, puisque lui-même opère, parle et agit en diverses manières. S'il est substance, il est Dieu ou créature. Il n'est point créature, puisque nous croyons en lui, et que nous sommes baptisés en son nom. Mais s'il est Dieu, disoient les macédoniens, il est engendré ou il ne l'est pas. S'il n'est pas engendré, il y a donc deux principes; s'il est engendré, ou c'est par le père ou par le fils. Si le père l'a engendré, il y a deux fils, qui sont frères; si le fils l'a engendré, il est donc petit-fils du père.

Saint Grégoire répond : Nous attribuons à Dieu un fils dans un sens très-relevé, parce que nous ne pouvons montrer autrement qu'il procède du père, et qu'il lui est consubstantiel; mais il ne s'ensuit pas que nous devions appliquer à Dieu tous les noms de parenté qui sont parmi nous. Il faudroit donc aussi suivre la grammaire, et reconnoître en Dieu les deux sexes; parce que les noms de Dieu et de père sont masculins, et le nom de divinité féminin. Au reste, le Saint-Esprit n'est ni engendré ni non-engendré, mais il procède du père, comme Jésus-Christ même nous l'enseigne (3). En tant qu'il en procède, il n'est point créature; en tant qu'il n'est point engendré, il n'est pas fils; en tant qu'il est entre le non-engendré et l'engendré, il est Dieu (4). Mais quelle est cette procession? Expliquez-moi l'innascibilité du père et la génération du fils, et je vous expliquerai la procession du Saint-Esprit. Mais que lui manque-t-il pour être fils? Rien, non plus qu'il ne manque rien au fils pour n'être pas père, ni au père pour n'être pas fils. Ces noms n'expriment aucun défaut, mais des relations différentes, qui distinguent trois hypostases en une seule nature divine. Mais comment du même principe peut procéder un fils consubstantiel (5), et un autre aussi consubstantiel sans être fils? Donnez-moi un autre Dieu, et je vous y montrerai les mêmes noms et les mêmes choses. Dans les créatures, je ne puis vous donner des exemples de ce qui ne convient qu'à la nature divine. Toutefois pour donner une comparaison imparfaite : Adam et Eve et leur fils Seth étoient tous trois de même nature. Adam étoit l'ouvrage de Dieu, Eve une portion d'Adam, Seth son fils; Eve et Seth étoient sortis d'Adam, mais diversement.

Saint Grégoire montre ensuite que le Saint-Esprit est adorable, puisque c'est par lui que nous adorons et que nous prions. Il répond à l'objection capitale, que c'étoit admettre trois dieux. Il dit premièrement que les macédoniens, qui reconnoissent la divinité du fils, devroient donc admettre deux dieux (1); et contre ceux qui nioient même la divinité du fils, il dit que nous ne reconnoissons qu'un Dieu, parce qu'il n'y a qu'une divinité, et que ceux qui procèdent de lui se rapportent à lui seul. Aucun des trois n'est ni plus ni moins Dieu, ni devant ni après, ni divisé de volonté ou de puissance; puis il montre la différence de la multitude des faux dieux, et des hommes qui sont en si grand nombre, quoique de même nature. Pour montrer la divinité du Saint-Esprit par les Ecritures, il remarque diverses locutions. L'Écriture dit quelquefois ce qui n'est point, comme quand elle attribue à Dieu des membres et des passions humaines; quelquefois elle ne dit point ce qui est, comme ces mots, sur lesquels les hérétiques qu'il combat faisoient tant de force, innascible, sans principe, immortel; mais elle dit la même chose en d'autres termes. Il ne faut pas s'attacher aux mots, mais au sens. Dieu, voulant conduire les hommes par leur volonté, a ménagé les vérités selon qu'ils les pouvoient porter. L'ancien Testament a parlé plus clairement du père que du fils; le nouveau Testament a parlé plus clairement du fils que du Saint-Esprit; lui-même s'est mieux déclaré quand il est venu sur les apôtres après l'ascension de Jésus-Christ (2). Sa divinité ne laisse pas d'être suffisamment prouvée par les noms que l'Écriture lui donne, et les propriétés qu'elle lui attribue, que saint Grégoire rassemble ici avec grand soin (3). Enfin il montre que toutes les comparaisons tirées des créatures, et appliquées à la trinité divine, sont imparfaites, et par conséquent dangereuses, si on ne s'attache au seul point de la comparaison, écartant avec grand soin toutes les différences.

LIII. Saint Jérôme à Constantinople.

En ce temps-là, saint Jérôme vint à Constantinople écouter saint Grégoire de Nazianze, et il le regarda toujours depuis comme son maître (4). Les calomnies de ceux qui l'accusoient de ne pas bien croire la trinité, parce qu'il ne vouloit pas dire trois hypostases, l'ayant contraint à quitter son désert de Syrie,

(1) Or. 29, init.
(2) Or. 34, 35, 36, 37, p. 195, 599, D.
(3) P. 597, A.
(4) Joan. XV, 26.
(5) P. 598, A.

(1) P. 601.
(2) 609, B.
(3) P. 610, 611.
(4) Descrip. in Greg. Sup. 29.

il alla à Jérusalem, et demeura quelque temps à Bethléem (1). Paulin, évêque d'Antioche, l'ordonna prêtre malgré lui; et il ne le souffrit qu'à condition de ne pas quitter la vie solitaire. Il ne voulut pas même demeurer à Antioche, de peur d'être obligé de prêcher et de faire les fonctions de prêtre. Étant donc venu à Constantinople, il demeura quelque temps auprès de saint Grégoire, étudiant sous lui l'Écriture sainte, comme il témoigne en divers endroits de ses écrits (2). Un jour il le pria de lui expliquer ce que veut dire dans saint Luc le sabbat second premier (3). Saint Grégoire lui répondit agréablement : Je vous en instruirai dans l'église, où tout le monde m'applaudit. Il faudra bien là que vous sachiez ce que vous ne savez pas; car si vous êtes seul sans rien dire, tout le monde vous prendra pour un stupide. On voit par-là qu'il savoit la valeur des acclamations du peuple, qui, comme dit saint Jérôme, admire le plus ce qu'il entend le moins. Ce fut à Constantinople que saint Jérôme, à la prière de ses amis, et pour essayer son génie, composa promptement un petit traité sur la vision rapportée dans le sixième chapitre d'Isaïe (4). On croit aussi que ce fut en ce temps-là qu'il traduisit en latin la chronique d'Eusèbe, et l'adressa à deux de ses amis, le prêtre Vincent et Gallien.

LIV. Baptême de Théodose.

L'empereur Théodose avoit reçu de ses ancêtres la religion chrétienne, et l'attachement à la foi de Nicée; mais il n'avoit pas encore reçu le baptême, et il y fut déterminé par une maladie qui lui vint à Thessalonique. Il fit venir l'évêque, et lui demanda avant toutes choses quelle étoit sa créance (5)? C'étoit saint Ascole, qui étoit alors évêque de Thessalonique; il dit à l'empereur qu'il professoit la foi de Nicée, et que toute l'Illyrie étoit demeurée dans cette créance, sans avoir jamais été infectée de l'arianisme : il faut entendre l'Illyrie orientale, qui comprenoit la Macédoine, dont Thessalonique étoit la métropole. L'empereur, extrêmement réjoui de cette heureuse rencontre, reçut le baptême de la main de saint Ascole, et peu de jours après il guérit aussi de sa maladie.

Saint Ascole n'étoit pas moins considérable par la sainteté de ses mœurs que par la pureté de la foi. Il étoit né en Cappadoce; mais, dès sa première jeunesse, il renonça à ses parents et à sa patrie, et, ayant embrassé la vie monastique, il s'enferma en Achaïe dans une petite cellule (6). Etant encore jeune, il fut ordonné évêque de Thessalonique, à la prière des peuples de Macédoine, et par le choix des évêques. Il rétablit la paix dans cette église, et y affermit la foi ébranlée par la chute de son prédécesseur, que l'on croit avoir été Erémius, ou Herennius, qui, cédant comme plusieurs autres à la persécution de Constantius, renonça à la communion de saint Athanase. Saint Ascole conserva plusieurs fois Thessalonique et toute la Macédoine contre les Goths, sans employer d'autres armes que ses prières (1). Il étoit lié d'amitié avec saint Basile, comme il a été dit; et le pape saint Damase lui commit le gouvernement des dix provinces qui composoient l'Illyrie orientale, pour y exercer son autorité comme son vicaire (2). Tel étoit saint Ascole, qui baptisa l'empereur Théodose.

LV. Lois pour l'Église.

L'empereur s'étant informé de l'état où se trouvoit la religion dans les terres de son obéissance, apprit que jusqu'à la Macédoine elles étoient toutes unies dans la foi de la trinité (3); mais que tout le reste vers l'Orient étoit divisé par un grand nombre de sectes, et particulièrement Constantinople, où l'hérésie régnoit plus que dans tout le reste de l'empire. Ce fut le motif de la loi célèbre *Cunctos populos*, connue par ces deux mots latins, par lesquels elle commence. En voici les termes (4) : Les empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, augustes, au peuple de la ville de Constantinople. Nous voulons que tous les peuples de notre obéissance suivent la religion que l'apôtre saint Pierre a enseignée aux Romains, comme il paroît, parce qu'elle s'y conserve encore à présent; celle que l'on voit suivre au pontife Damase et à Pierre, évêque d'Alexandrie, homme d'une sainteté apostolique; en sorte que, selon l'instruction des apôtres et la doctrine de l'Evangile, nous croyons une seule divinité du père, et du fils, et du Saint-Esprit, sous une pareille majesté et une sainte trinité. Nous voulons que ceux qui suivront cette loi prennent le nom de chrétiens catholiques, et que les autres, que nous jugeons insensés, portent le nom infâme d'hérétiques, et que leurs assemblées ne prennent point le nom d'églises, réservant leur punition premièrement à la vengeance divine, et ensuite au mouvement qui nous sera inspiré du Ciel. Donné à Thessalonique, le troisième des calendes de mars, sous le cinquième consulat de Gratien et le premier de Théodore, c'est-à-dire le vingt-huitième de février trois cent quatre-vingt.

Théodose adressa cette loi au peuple de Constantinople, afin que de la capitale de son em-

(1) Ep. 77, ad Marc. Ep. 99, ad Asel. lib. III, cont. Ruff. c. 7. Ep. 81, ad Pam. c. 16.
(2) In Ephes. v, 32. Ep. 2, ad Nepot. c. 10.
(3) Luc. VI, 1.
(4) In Isa. VI.
(5) Socr. 5, c. 6. Soz. VII, c. 4. Prosp. Chr. an. 381.
(6) Amb. Ep. 15, ad Anat. et Ep. 16. Anys.

(1) Athan. Apolog. p. 692, B.
(2) Ep. 339. Sup. liv. XVI, n. 44. Ep. Bonif. 1, ad Ruff. Collect. Rom. p. 47, et t. 4, Conc. p. 1702.
(3) Soz. VI, c. 4.
(4) L. 1, C. de Serm. Tr. L. II, C. Th. de Fide Cath. lib. XVI.

pire elle se répandit plus promptement dans les provinces. Il y déclare sa foi, pour inviter ses sujets à la suivre, plutôt que les y contraindre, n'imposant encore aucune peine aux hérétiques, et se contentant de les menacer. Il marque la foi de l'Eglise par la tradition de l'église romaine, reçue du prince des apôtres; au pape Damase, il joint Pierre d'Alexandrie, comme l'évêque du second siége du monde; mais il n'y joint pas l'évêque du troisième siége, qui étoit Antioche, parce que cette place étoit disputée entre Mélèce et Paulin, tous deux catholiques. Il ordonne que les seuls adorateurs de la trinité porteront le nom de chrétiens catholiques, parce que les hérétiques prenoient aussi le nom de chrétiens, et quelquefois même de catholiques. Par une autre loi, datée du même lieu et du même jour, qui semble n'être qu'une partie de celle-ci, Théodose condamne de sacrilége ceux qui, par ignorance ou par négligence, violent la sainteté de la loi divine, ce que l'on entend des évêques, qui ne s'opposoient pas assez soigneusement aux hérésies (1). Un mois après, et le sixième des calendes d'avril, c'est-à-dire le vingt-septième de mars, étant encore à Thessalonique, il défendit de faire pendant tout le carême les procédures criminelles (2).

LVI. Hérésie des priscillianistes.

On commença vers ce temps-là à connoître en Occident l'hérésie des priscillianistes. Son premier auteur fut un nommé Marc, Egyptien de Memphis, et Manichéen, qui, étant venu en Espagne, eut pour disciples premièrement une femme de quelque considération, nommée Agape, et ensuite un rhéteur, nommé Elpidius, attiré par cette femme (3). Ils instruisirent Priscillien, dont la secte prit le nom, c'étoit un homme noble, riche et d'un beau naturel, d'une grande facilité à parler, capable de souffrir la veille et la faim, vivant de peu, désintéressé mais ardent, inquiet, vain et enflé des études profanes, auxquelles il s'étoit appliqué; car il avoit beaucoup de lecture et une curiosité infinie, qui l'avoit porté, disoit-on, jusque dans la magie. Il attira à sa doctrine plusieurs personnes nobles, et plusieurs du peuple; surtout les femmes, naturellement curieuses, peu fermes dans la foi, amatrices des nouveautés, accouroient en foule autour de lui; et il s'attiroit un grand respect par son extérieur humble et son visage composé. Cette erreur avoit déjà infecté la plus grande partie de l'Espagne, et même quelques évêques, entre autres Instantius et Salvien, qui commençoient à former un parti pour la soutenir.

(1) L. I, C. de Crim. Sac. 25, C. Th. de Epis.
(2) L. IV, C. Th. de quæst. lib. IX.
(3) Pros. Chr. an. 380. Sev. sup. l. I, Hist. in fine. Hebr. ad Ctesiph. c. 2. Isid. de Vir. ill. c. 2.

Le premier qui s'en aperçut fut Hygin ou Adigin, évêque de Cordoue, dont Instantius et Salvien étoient voisins. Hygin en avertit Idace, évêque de Mérida, qui entreprit avec ardeur de pousser ces hérétiques (1). Le fond de leur doctrine étoit celle des manichéens mêlée des erreurs des gnostiques, et de plusieurs autres. Ils disoient que les âmes étoient de même substance que Dieu, et qu'elles descendoient volontairement sur la terre au travers des sept cieux, et par certains degrés de principautés, pour combattre contre le mauvais principe auteur du monde, qui les semoit en divers corps de chair. Ils disoient que les hommes étoient attachés (2) à certaines étoiles fatales, et que notre corps dépendoit des douze signes du zodiaque, attribuant le bélier à la tête, le taureau au cou, les jumeaux aux épaules, et ainsi du reste, suivant les rêveries des astrologues. Ils ne confessoient la trinité que de parole, disant, avec Sabellius, que le père, le fils et le Saint-Esprit étoient le même, sans aucune distinction réelle de personnes. Ils différoient des manichéens, en ce qu'ils ne rejetoient pas ouvertement l'ancien Testament; mais ce n'étoit qu'artifice, car ils expliquoient tout par des allégories, et joignoient aux livres canoniques beaucoup d'écritures apocryphes. Ils s'abstenoient de manger de la chair comme immonde, et en haine de la génération séparoient les mariages, malgré la partie qui n'étoit pas de leur opinion, disant en général que la chair n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, mais des mauvais anges. Ils s'assembloient de nuit, hommes et femmes, prioient nus, et commettoient beaucoup d'impuretés, qu'ils couvroient d'un secret profond; car ils avoient pour maxime de tout nier quand ils étoient pressés, ce qu'ils exprimoient par un vers latin, qui signifie : Jure, parjure-toi, ne trahis le secret (3). Ils jeûnoient le dimanche, le jour de Pâques et le jour de Noël, et se retiroient ces jours-là pour ne pas se trouver à l'église; tout cela, parce qu'en haine de la chair ils croyoient que Jésus-Christ n'étoit né ni ressuscité qu'en apparence. Ils recevoient dans l'église l'eucharistie comme les autres, mais ne la consommoient pas.

LVII. Concile de Sarragoce.

Idace, évêque de Mérida, attaqua avec tant de chaleur Instantius et les autres priscillianistes, que, loin de les ramener, il ne fit que les aigrir; au contraire, Hygin de Cordoue, qui les avoit poursuivis le premier, se laissa honteusement corrompre, et le reçut à sa communion (4). Enfin, après plusieurs disputes, il se tint un concile à Sarragoce, où les évêques d'Aquitaine se trouvèrent avec ceux d'Es-

(1) Aug. Hær. 70. Ores. Communic. ad Aug.
(2) Sup. l. III, n. 19.
(3) Leo. Ep. 15, al. 93. ad Turib. c. 4, 14.
(4) Sup. ibid.

pagne. Nous avons un fragment de ce concile, qui semble en être la conclusion, daté du quatrième d'octobre de l'ère cinq cent dix-huit, c'est-à-dire l'an troiscent quatre-vingt. Douze évêques y sont nommés, entre autres Fitade, que l'on croit être saint Phébade d'Agen; ensuite saint Delphin de Bordeaux, Ithace, évêque de Sossube, ville d'Espagne, que l'on ne connoît plus, et Idace de Mérida. Ce fragment contient huit canons, qui défendent de jeûner le dimanche par superstition, et de s'absenter des églises pendant le carême, pour se retirer dans les montagnes ou dans des chambres, ou pour s'assembler dans des maisons de campagne (1). On défend aussi de s'absenter pendant les vingt-et-un jours, qui sont depuis le dix-septième de décembre jusqu'au sixième de janvier, c'est-à-dire depuis huit jours avant Noël jusqu'à l'Epiphanie : ce qui montre que dès lors il y avoit au moins une semaine pour se préparer à la fête de Noël. On condamne celui qui sera convaincu de n'avoir pas consumé l'eucharistie, qu'il aura reçue dans l'église : les femmes qui s'assemblent avec des hommes étrangers, sous prétexte de doctrine, ou qui tiennent elles-mêmes des assemblées pour instruire d'autres femmes, ceux qui s'attribuent le nom de docteurs sans autorité légitime. Ceux que les évêques auront séparés de l'église ne doivent point être reçus par d'autres évêques. On défend aux clercs de quitter leur ministère, sous prétexte de pratiquer une plus grande perfection dans la vie monastique; enfin on défend de voiler les vierges qu'à l'âge de quarante ans, et par l'autorité de l'évêque; c'est la première fois que nous trouvons qu'il soit parlé de vie monastique en Espagne : voilà ce qui nous reste du concile de Sarragoce.

Mais il est certain d'ailleurs que les hérétiques, n'ayant osé s'exposer au jugement du concile, furent condamnés en leur absence, savoir, les évêques Instantius et Salvien : et Elpidius et Priscillien, laïques (2). Ithase de Sossube fut chargé de publier le décret des évêques, et particulièrement d'excommunier Hygin de Cordoue, qui avoit reçu les hérétiques après les avoir dénoncés le premier. Instantius et Salvien, loin de se soumettre au jugement du concile, voulurent fortifier leur parti, en donnant le titre d'évêque à Priscillien. Ils l'ordonnèrent donc évêque de Labine ou Labile, que l'on croit être Avila, comprise alors dans la Galice (3).

LVIII. Poursuites d'Idace et d'Ithace.

Cependant Idace et Ithace, croyant pouvoir arrêter le mal dans sa source, poussoient vivement les hérétiques, et, par un mauvais conseil, dit Sévère Sulpice, ils s'adressèrent aux

(1) C. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
(2) Sulp. ibid.
(3) Hier. act. Ctesiph. Pr. Chr. an. 380.

juges séculiers, pour les faire chasser des villes (1). Après plusieurs poursuites honteuses, l'empereur Gratien, à la sollicitation d'Idace, donna un rescrit par lequel il étoit ordonné que tous les hérétiques seroient chassés, non-seulement des églises et des villes, mais de tous les pays. Les priscillianistes, épouvantés par cet édit, n'osèrent se défendre en justice; ceux qui portoient le titre d'évêques cédèrent d'eux-mêmes, les autres se dispensèrent. Instantius, Salvien et Priscillien allèrent à Rome pour se justifier devant le pape Damase. En passant par l'Aquitaine, ils furent reçus magnifiquement par quelques ignorants, et y semèrent leurs erreurs, principalement dans le territoire d'Eluse ou Eause, dont le siége a depuis été réuni à celui d'Auch; ils corrompirent par leurs mauvaises instructions ce peuple, qui étoit bon de lui-même et affectionné à la religion. Saint Delphin les empêcha de s'arrêter à Bordeaux; mais ils demeurèrent quelque temps dans la terre d'une femme, nommée Euchrocia, veuve de Delphidius, orateur et poëte fameux. Priscillien et les siens continuèrent ensuite leur chemin vers Rome, menant avec eux leurs femmes et quelques femmes étrangères, entre autres Euchrocia et sa fille Procula, que l'on accusoit de s'être fait avorter, étant devenue grosse de Priscillien (2). Quand ils furent arrivés à Rome, le pape saint Damase, loin de recevoir leur justification, ne voulut pas même les voir. Salvien mourut à Rome; Instantius et Priscillien revinrent à Milan, où saint Ambroise ne leur fut pas moins contraire.

Se voyant rejetés par les deux évêques, dont l'autorité étoit alors la plus grande, ils changèrent de conduite, et se tournèrent du côté de l'empereur Gratien. A force de sollicitations et de présents, ils gagnèrent Macédonius, maître de offices, et obtinrent un rescrit qui cassoit celui qu'Idace avoit obtenu contre eux, et ordonnoit de les rétablir dans leurs églises. Instantius et Priscillien, appuyés de ce rescrit, revinrent en Espagne et rentrèrent dans leurs siéges, sans opposition. Ce n'est pas que le courage manquât à Ithace, mais la force; car les priscillianistes avoient aussi corrompu le proconsul Volventius. Ainsi ils poursuivirent Ithace lui-même, comme perturbateur des églises, et, voyant contre lui une condamnation rigoureuse, il s'enfuit épouvanté dans les Gaules, et s'adressa à Grégoire, préfet du prétoire. Grégoire, instruit de ce qui s'étoit passé, ordonna qu'on lui amenât les auteurs des troubles, et informa l'empereur de tout, afin qu'il fermât la porte aux sollicitations des hérétiques. Mais ce fut en vain; car l'avarice de quelques personnes puissantes rendoit toutes choses vénales en cette cour. Les hérétiques donc, par leurs artifices et par une grande somme qu'ils donnèrent à Macé-

(1) Sev. Sulp. ibid.
(2) Prosper. Chr. an. 386.

donius, obtinrent que l'empereur otât la connoissance de cette affaire au préfet des Gaules, et la renvoyât au vicaire d'Espagne; car il n'y avoit plus de proconsul. Macédonius envoya des officiers pour prendre Ithace, qui étoit alors à Trèves, et le ramener en Espagne; mais il s'en garantit premièrement par adresse, ensuite par la protection de Britannius, ou Briton, évêque de Trèves : c'est ce qui se passa en cette affaire sous le règne de Gratien. Idace écrivit un livre en forme d'apologie, où il expliquoit les dogmes et les artifices des priscillianistes, et l'origine de leur secte. Il passoit pour éloquent, et fut surnommé Clarus, c'est-à-dire illustre (1).

LIX. Ordination de Maxime le cynique.

Les travaux de saint Grégoire de Nazianze à Constantinople furent troublés par l'ordination irrégulière de Maxime le cynique. C'étoit un Egyptien, né à Alexandrie, d'une famille où il y avoit eu des martyrs. Bien qu'il fût chrétien, il ne laissoit pas de faire profession de la philosophie cynique, dont il portoit l'habit, le bâton, et les grands cheveux (2). Il avoit ainsi couru en divers pays, et avoit été plusieurs fois repris de justice. A Corinthe, il vécut seul quelque temps avec des filles, qu'il prétendoit exercer à la piété : il fut fouetté publiquement en Egypte, et relégué pour des infamies dans le désert d'Osias, où il demeura quatre ans; on l'accusoit de suivre l'hérésie d'Apollinaire. Il vint enfin à Constantinople, et sut si bien feindre, qu'il imposa d'abord à saint Grégoire. Il se vantoit d'avoir quitté pour le service de Dieu la consolation de vivre avec sa mère et ses sœurs, qu'il qualifioit vierges. Il se faisoit honneur des coups de fouet qu'il avoit soufferts, et de son exil, comme si c'eût été pour la religion. Ainsi saint Grégoire le reçut comme un confesseur capable d'honorer son petit troupeau; car il ne faisoit que commencer à rassembler les catholiques de Constantinople dans son Anastasie. Maxime donnoit de grandes louanges à ses discours, et déclamoit fortement contre les hérétiques; il ne respiroit en apparence que zèle et piété. Saint Grégoire y fut si bien trompé, qu'il le reçut dans sa maison et à sa table, lui communiquant ses études et ses desseins avec une entière confiance : et, non content de lui donner de grands éloges dans les conversations particulières, il prononça devant son église, quoique malade, un discours à sa louange, que nous avons encore sous le nom d'éloge du philosophe Héron (3); mais saint Jérôme témoigne que c'étoit la louange du philosophe Maxime, et que d'autres y avoient mis ce faux titre. On voit dans ce discours par où cet imposteur avoit surpris saint Grégoire. Il pratique, dit-il (1), notre philosophie sous un habit étranger ; encore le peut-on prendre pour un signe de la pureté de l'âme. C'est que l'habit des cyniques étoit blanc. Il n'a, dit-il, de cynique, que de parler hardiment, de vivre au jour la journée, de veiller pour la garde des âmes, de caresser la vertu, d'aboyer contre le vice. Car c'est ainsi que les cyniques s'appliquoient toutes les propriétés des chiens, dont on leur avoit donné le nom.

Cependant Maxime, ayant formé le dessein de supplanter saint Grégoire et de se faire lui-même ordonner évêque de Constantinople, se joignit à un prêtre de cette église, qui avoit conçu de l'aversion contre le saint évêque, sans autre sujet que la jalousie de son éloquence. Maxime, de concert avec lui, fit venir d'Egypte d'abord sept hommes capables de l'aider dans son dessein, et ensuite quelques évêques, qui avoient envoyé ces premiers, et qui étoient eux-mêmes envoyés par leur archevêque, Pierre d'Alexandrie, pour ordonner Maxime évêque de Constantinople. Ce n'est pas que Pierre n'eût d'abord approuvé le voyage de Grégoire; il lui avoit même donné ses lettres pour l'établir de sa part sur le siége de cette église, et l'on ne voit point le motif de son changement ni de son attachement à Maxime. Il falloit encore à Maxime de l'argent pour exécuter son dessein. Il trouva un prêtre de l'île de Thasse, qui étoit venu à Constantinople acheter du marbre de Proconèse pour son église, il le flatta de si belles espérances, qu'il l'engagea dans son parti, et se rendit maître de son argent. Il s'en servit à gagner une partie de ceux qui avoient témoigné le plus d'affection à saint Grégoire, et le leur fit regarder comme un homme dont l'amitié étoit inutile, puisqu'il n'avoit rien à donner. Il gagna surtout grand nombre de mariniers pour représenter le peuple, et lui prêter main-forte au besoin. Ils prirent leur temps que saint Grégoire étoit malade; et, sans avertir personne, les Egyptiens entrèrent de nuit dans l'église avec quantité de mariniers, et commencèrent la cérémonie de l'ordination de Maxime; mais le jour les surprit avant qu'elle fût achevée. Les clercs qui logeoient aux environs de l'église s'étant aperçus de cette entreprise, le bruit s'en répandit par toute la ville; et tout le monde accourut aussitôt à l'église, les magistrats, les particuliers, les étrangers, et jusqu'aux hérétiques. Les Egyptiens furent obligés de quitter l'église, et se retirèrent dans une maison particulière, chez un joueur de flûte, accompagnés de quelques-uns du bas peuple et de quelques excommuniés. Ce fut là qu'ils achevèrent l'ordination de Maxime, lui coupèrent ses grands cheveux, qu'ils lui avoient laissés jusqu'alors, et dont tout le monde avoit été scandalisé.

(1) Isid. Hisp. de Vir. ill. 6, 2.
(2) Greg. Naz. Carm. p. 12, D. Orat. 13, p. 411, A. 419, C. Theod. v. c, 8. P. Greg. Or. 23, p. 419, D.
(3) Or. 23.

(1) De Script. in Gregor.

LX. Maxime rejeté de tout le monde.

Tout le clergé et tout le peuple de Constantinople fut étrangement indigné de cet attentat. On publioit tous les crimes de Maxime, et on le chargeoit de malédiction ; enfin on le chassa de la ville (1). Cependant les catholiques qui étoient dans l'Anastasie avec saint Grégoire le gardoient avec grand soin, et prenoient toutes les précautions possibles pour sa sûreté. Quant à lui, pénétré d'une vive douleur, il resolut d'abord de se retirer de Constantinople, et ne put s'empêcher de le témoigner à son peuple en lui disant adieu. A ce mot, toute l'assemblée s'éleva contre lui ; plusieurs accoururent à l'église sur le bruit qui s'en répandit, et tous ensemble le conjurèrent de demeurer, et d'accepter le titre de leur évêque; mais il résista jusqu'à répandre des larmes, et à prononcer des malédictions contre lui-même s'il l'acceptoit, ne croyant pas qu'il fût permis de prendre ce siége sans y avoir été placé selon les formes, par une assemblée d'évêques. Le peuple se réduisit à le supplier de ne les point abandonner. Il demeura quelque temps interdit, ne pouvant leur fermer la bouche, ni se résoudre à les contenter ; le jour baissoit, et ils jurèrent tous, que jusqu'à ce qu'il se fût rendu ils ne sortiroient point de l'église, quand ils y devroient mourir. Il crut même ouïr une voix qui lui reprochoit de bannir avec lui de Constantinople la sainte trinité. Enfin il leur promit de demeurer jusqu'à l'arrivée de quelques évêques, que l'on attendoit dans peu de temps. Mais il ne voulut point s'y engager par serment, n'en ayant fait aucun depuis son baptême. Ainsi l'attentat de Maxime ne fit qu'augmenter l'affection du peuple envers saint Grégoire, et les hérétiques furent trompés dans l'espérance qu'ils avoient conçue d'une grande division entre les catholiques (2).

Maxime, étant chassé de Constantinople, alla trouver l'empereur Théodose à Thessalonique, accompagné des évêques égyptiens qui venoient de l'ordonner, et lui demanda sa protection pour être maintenu dans le siége de Constantinople, mais Théodose le rejeta avec indignation. Saint Ascole et cinq autres évêques de Macédoine écrivirent au pape Damase tout ce qui s'étoit passé au sujet de l'ordination de Maxime (3). Le pape leur témoigne dans sa réponse qu'il étoit sensiblement touché de la témérité des Egyptiens, d'avoir ordonné un homme qui ne devoit pas même passer pour chrétien, portant un habit de philosophe et d'idolâtre, et surtout de longs cheveux, contre la défense expresse de saint Paul. Il ajoute : Et comme j'ai appris que l'on doit tenir un concile à Constantinople, je vous avertis de faire en sorte que l'on élise un évêque sans reproche, afin d'établir une paix solide entre les catholiques. Je vous avertis encore de ne point souffrir qu'un évêque passe d'une ville à une autre, contre les ordonnances de nos ancêtres (1). Ecrivant à saint Ascole en particulier, il lui recommande encore de faire en sorte que l'on mette à Constantinople un évêque catholique (2). Maxime, chassé par l'empereur Théodose, retourna à Alexandrie ; et, ayant gagné par argent quelques vagabonds, il pressa l'évêque Pierre de le faire jouir du siége de Constantinople, le menaçant de le chasser lui-même de celui d'Alexandrie. Mais le préfet d'Egypte, craignant les suites de cette entreprise, chassa de la ville Maxime, qui demeura pendant quelque temps en repos.

LXI. Ariens chassés de Constantinople.

L'empereur Théodose vint enfin à Constantinople sur la fin de l'année trois cent quatre-vingt, c'est-à-dire le vingt-quatrième de novembre, après avoir remporté divers avantages sur les barbares (3). Son premier soin fut de rendre la paix à l'Eglise, et de réunir les esprits. Il fit donc aussitôt savoir à Démophile, évêque des ariens, que s'il vouloit embrasser la foi de Nicée il n'avoit qu'à réunir le peuple et vivre en paix. Démophile rejeta cette proposition; et l'empereur lui fit dire : Puisque vous fuyez la paix et la concorde, je vous commande aussi de quitter les lieux de prière. Démophile, ayant reçu cet ordre, et voyant qu'il ne pouvoit y résister, assembla le peuple de sa communion, et, se levant au milieu de l'assemblée, il dit : Mes frères, il est écrit dans l'Évangile : Si on vous poursuit dans cette ville fuyez dans l'autre ; puis donc que l'empereur nous chasse des églises, sachez que demain nous nous assemblerons hors de la ville. Ayant ainsi parlé, il sortit, et fit depuis des assemblées hors des portes de Constantinople. Lucius, le faux évêque d'Alexandrie, qui en étant chassé, s'étoit retiré à Constantinople, sortit avec Démophile, qui se retira ensuite à Bérée, et mourut au bout de six ans (4). Ainsi deux jours après l'entrée de Théodose, c'est-à-dire le vingt-sixième de novembre trois cent quatre-vingt, les ariens furent chassés des églises de Constantinople qu'ils avoient possédées quarante ans, depuis l'an trois cent quarante, et l'intrusion d'Eusèbe de Nicomédie à la place de saint Paul (5).

Saint Grégoire de Nazianze voulut aussi se retirer, fatigué de ce qui s'étoit passé depuis son arrivée dans cette ville, particulièrement de l'ordination de Maxime. Ce n'est pas qu'il ne fût bien traité de l'empereur ; à la première entrevue, l'empereur lui rendit de grands

(1) Carm. 5, p. 17, B.
(2) Orat. 27, p. 466, B. Epist. Dam. in Conc. R. an. 531, tom. 4, p. 1699. Carm. 1. p. 163, C.
(3) Tom. 4, p. 1699.

(1) 1 Cor. 11, 14.
(2) Ibid. p. 1700.
(3) Socr. v, c. 6. Marcell. Chr. an. 280, Fast. Idac. an. 380. Chr. Pasch. p. 303. Soz. v. 1, c. 5.
(4) Philost. IX, n. 7.
(5) Sup. liv. XII, n. 7.

honneurs, lui donna de grandes louanges, et voulut le mettre lui-même en possession de la grande église (1). Une multitude infinie de peuple arien s'assembla à ce spectacle, toutes les rues en étoient remplies. La crainte de l'empereur retenoit la colère dont ils étoient animés contre saint Grégoire, et qui ne produisoit que des gémissements et des larmes. Saint Grégoire marchoit au milieu des soldats avec l'empereur, levant les yeux au ciel, et si hors de lui, qu'il se trouva dans l'église sans savoir comment. C'étoit le matin, et le temps étoit fort obscur; mais sitôt que l'empereur et saint Grégoire eurent passé la balustre pour entrer dans le sanctuaire, et que tout le peuple fidèle eut commencé à élever la voix et les mains pour louer Dieu, le nuage se dissipa, et toute l'église fut éclairée d'une très-vive lumière, ce qui réjouit le peuple catholique.

Alors, prenant courage, ils crièrent de toute leur force, demandant à l'empereur de leur donner pour évêque saint Grégoire, et de rendre leur joie parfaite : les magistrats le demandoient comme le peuple, les femmes mêmes crioient du haut des galeries, excédant un peu leur modestie ordinaire. Saint Grégoire, si surpris, qu'il n'avoit pas la force de parler, leur fit dire par un des prêtres qui étoient assis au près de lui : Arrêtez, mes amis, retenez vos cris, il ne s'agit à présent que de rendre à Dieu des actions de grâce, nous aurons du temps pour les affaires plus importantes A ces paroles, le peuple battit des mains, charmé de sa modestie, et l'empereur se retira après lui avoir donné des louanges. Ainsi se termina cette assemblée, et il ne fallut autre violence pour retenir le peuple hérétique, que tirer une seule épée et la remettre au fourreau. Mais, quoique saint Grégoire eût refusé ce premier jour de s'asseoir sur le siége épiscopal, il fut ensuite placé, malgré lui, par le zèle du peuple, et il eut peine à le pardonner à ses meilleurs amis, regardant cette action comme irrégulière (2). Car, quoiqu'il n'eût point d'église, et que celle de Constantinople fût vacante, il y avoit un canon du concile d'Antioche, qui défendoit à un évêque vacant de s'emparer d'une église vacante, sans l'autorité d'un concile légitime (3). De plus, l'ordination de Maxime le cynique, tout illégitime qu'elle étoit, ne laissoit pas de causer quelqu'embarras, donnant au moins un prétexte de chicane à ses ennemis. Or, il avoit une attention particulière à les épargner ; loin de les aigrir en profitant du temps et de la faveur du prince, il cherchoit à les adoucir et à les convertir. Il délivra les uns des peines que le reproche de leur conscience leur faisoit craindre, il assista les autres dans leurs besoins.

LXII. Conduite de saint Grégoire de Nazianze.

Le jour même que Théodose l'avoit mené dans l'église, comme il étoit couché dans sa chambre, accablé de travail et de foiblesse, quelques-uns du peuple y entrèrent : et, après y avoir fait leurs compliments et rendu grâce Dieu et à l'empereur, qui leur avoit donné une si heureuse journée, ils se retirèrent (1). Mais il aperçut entre eux un jeune homme pâle, avec des cheveux longs, vêtu comme les personnes affligées ; il en fut effrayé, et avança les pieds hors de son lit pour se lever. Comme les autres s'en alloient, ce jeune homme se jeta promptement à ses pieds, sans parler, et comme saisi de crainte. Saint Grégoire lui demanda qui il étoit, et ce qu'il vouloit ; mais, sans rien répondre, il crioit, il gémissoit, et se tordoit les mains de plus en plus. Ce spectacle tira des larmes à saint Grégoire, et, comme ce jeune homme n'entendoit point raison, on le tira de force d'auprès de lui, et un des assistants dit : C'est un meurtrier, qui vous auroit égorgé sans la protection de Dieu, il vient lui-même s'accuser, et sa conscience est son bourreau. Saint Grégoire, attendri par ce discours, dit au meurtrier : Que Dieu te conserve; je dois bien te traiter humainement, puisqu'il m'a conservé moi-même. Tu es à moi par ton crime, prends garde de devenir digne de Dieu et de moi. Cette action s'étant répandue, adoucit extrêmement toute la ville à l'égard de saint Grégoire.

Une autre fois, apparemment avant l'arrivée de l'empereur, il fut attaqué à coups de pierres jusque dans l'église, au milieu des saints mystères, qui furent troublés, et cette insulte lui fut faite par des vierges, des moines et des pauvres, du parti des ariens (2). Voici comme il en écrivit à Théodore, depuis évêque de Tyane, qui en étoit sensiblement touché (3) : Votre ressentiment est bien fondé; mais peut-être vaut-il mieux montrer un exemple de patience, car la plupart des hommes ne sont point touchés des discours comme des actions. Il est bon de faire punir les coupables pour la correction des autres; mais il est meilleur et plus divin de souffrir, l'un retient les méchants, l'autre les convertit. Embrassons cette occasion de les vaincre par la clémence, et de les ramener à la vraie religion, plutôt par le reproche de leur conscience que par la crainte de notre ressentiment. Ne nous laissons pas surprendre au démon, qui nous voudroit faire perdre promptement cette grande œuvre.

L'empereur avoit mis saint Grégoire en possession de la maison épiscopale (4), et des revenus de l'église de Constantinople, qui avoit la réputation d'être très-riche, par les libéralités que tout ce qu'il y avoit de plus grand

(1) Carm. 1. p. 21, B.
(2) P. 23, D, p. 28, C.
(3) Can. 16. Sup. liv. XII, n. 12.

(1) Carm. 1, p. 21, D, p. 23, B.
(2) Or. 48.
(3) Ep. 81, ad Théod. p. 839.
(4) P. 23, D.

dans le monde lui avoient faites depuis le temps de sa fondation. Elle avoit dans ses trésors quantité de vases et de meubles précieux, et de grands revenus de tous côtés. Saint Grégoire n'en trouva aucun compte dans les papiers de ses prédécesseurs ; et les receveurs, qui en avoient la charge, ne purent l'en instruire, tant la dissipation avoit été grande sous les prélats ariens. On lui conseilloit de prendre quelque laïque pour en faire la recherche, et de s'y appliquer avec ardeur; mais il n'en voulut rien faire, persuadé que chacun ne rendra compte à Dieu que de ce qu'il aura reçu et non de ce qu'il auroit été juste qu'il reçût. Il regardoit comme une honte pour la religion qu'un étranger prît soin des affaires de l'Eglise, il savoit bien que les gens intéressés blâmeroient sa conduite; mais il étoit persuadé qu'elle seroit approuvée des gens de bien, parce qu'encore que l'avarice soit mauvaise en tout le monde, elle est encore beaucoup plus odieuse dans les ecclésiastiques, et dès lors on n'en voyoit que trop les funestes suites. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même. Il vivoit toujours fort retiré, tandis que les autres faisoient leur cour assidûment aux personnes puissantes, particulièrement aux eunuques de la chambre, et employoient mille artifices pour s'insinuer dans le palais. Pour lui, ce n'étoit que par nécessité qu'il voyoit les grands, quand la charité l'obligeoit à leur demander quelque grâce (1); et, lorsqu'il mangeoit à la table de l'empereur, son humeur libre ne souffroit pas peu de la contrainte que le respect attire en ces occasions.

(1) Carm. 1 p. 23, Carm. 10, p. 80. D

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE SEPTIÈME.

LIVRE HUITIÈME.

LIVRE NEUVIÈME.

LIVRE DIXIÈME.

LIVRE ONZIÈME.

LIVRE DOUZIÈME.

LIVRE TREIZIÈME.

LIVRE QUATORZIÈME.

LIVRE QUINZIÈME.

LIVRE SEIZIÈME.

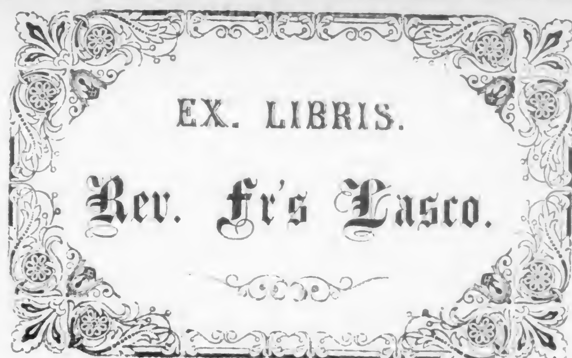
LIVRE DIX-SEPTIÈME.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU TOME PREMIER. g

80
6 v. P. L. 2


COLUMBIA UNIVERSITY
0026060370

VOLUME 2


EX. LIBRIS.
Rev. Fr's Lasco.



HISTOIRE

ECCLÉSIASTIQUE



TOME DEUXIÈME.

Beaugency, — Imp. de Gasnier.

HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE

PAR

L'ABBÉ FLEURY,

PRÊTRE, PRIEUR D'ARGENTEUIL, CONFESSEUR DU ROI LOUIS XV, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

AUGMENTÉE DE QUATRE LIVRES

(LES LIVRES CI, CII, CIII ET CIV)

COMPRENANT L'HISTOIRE DU QUINZIÈME SIÈCLE

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'après un manuscrit de Fleury appartenant à la Bibliothèque impériale,

AVEC

UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

TOME DEUXIÈME.

PARIS
AU BUREAU DE L'ANCIENNE SOCIÉTÉ DE SAINT-NICOLAS,
RUE DE SÈVRES, 19.

1858

HISTOIRE DU CHRISTIANISME.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

I. Concile de Constantinople.

L'empereur Théodose, n'ayant rien plus à cœur que la réunion des églises, avoit résolu dès le commencement de son règne d'assembler à Constantinople tous les évêques de son obéissance (1). Il falloit un pasteur à cette grande ville; saint Grégoire de Nazianze vouloit quitter, l'ordination de Maxime étoit irrégulière, mais il ne laissoit pas d'avoir ses partisans; le schisme d'Antioche duroit toujours (2). On espéroit aussi réunir les macédoniens. Le concile fut donc assemblé par les ordres de Théodose, au mois de mai, sous le consulat d'Eucher et de Syagrius, c'est-à-dire l'an trois cent quatre-vingt-un (3). Il s'y trouva cent cinquante évêques catholiques, dont les principaux étoient: saint Melèce d'Antioche, accompagné de ses prêtres Flavien et Elpidius; Hellade de Césarée en Cappadoce, successeur de saint Basile; saint Grégoire de Nysse; saint Pierre de Sébaste, son frère; saint Amphiloque d'Icone; Optime d'Antioche en Pisidie, Diodore de Tarse; saint Pélage de Laodicée; saint Euloge d'Édesse; Acace de Berée en Syrie; Isidore de Cyr; saint Cyrille de Jérusalem, et son neveu Gélase de Césarée en Palestine (4). On trouve encore dans les souscriptions: Denis de Diospolis en Palestine; Vitus de Carrès en Mésopotamie; Abraham de Batne; Antiochus de Samosate, neveu et successeur de saint Eusèbe; Bosphore de Colonie en Cappadoce; Otrée de Mélitine en Arménie, tous connus d'ailleurs, principalement par les lettres de saint Basile; sans compter les évêques d'Egypte et de Macédoine, qui vinrent ensuite. Théodose y appela aussi les évêques de la secte de Macédonius, ne désespérant pas de les réunir à l'Eglise; et ils y vinrent au nombre de trente-six, la plupart de l'Hellespont; les principaux étoient Éleusius de Cyzique et Mercien de Lampsaque. Ceux qui ont compté cent quatre-vingts évêques au concile de Constantinople y ont apparemment compris ces macédoniens (1). Ce concile n'étoit assemblé que de l'Orient, parce que Théodose, qui l'avoit convoqué, n'y appela que les évêques de son obéissance, et que les hérésies que l'on y vouloit réprimer n'avoient cours qu'en Orient, et on ne voit personne qui y ait assisté de la part de saint Damase et des autres Occidentaux; toutefois il ne laisse pas d'être reconnu pour le second concile œcuménique ou universel, par le consentement que l'Occident a donné depuis à ce qu'il avoit décidé touchant la foi (2).

Saint Melèce présida d'abord au concile, et il reçut des honneurs extraordinaires de l'empereur Théodose (3). Il se ressouvenoit qu'après avoir remporté une grande victoire sur les Barbares, il avoit vu en songe saint Melèce qui le revêtoit du manteau impérial, et lui mettoit la couronne sur la tête. Le matin, il raconta ce songe à un de ses amis, qui lui dit qu'il étoit clair et sans énigme; en effet, peu de jours

(1) Theod. v, c. 6. Socr. v, c. 8.
(2) Marcell. Chr. an. 381.
Chr. Pasch. cod. an. p. 304.
(3) Soz. vii, c. 7.
(4) Theod. v. Hist. c. 8.

(1) Prosp. Chr. an. 381. Theod. v, c. 6. 7.
(2) V. Pag. an. 382, n. 4, 3, c. 6.
(3) Theod. v, c. 6.

après, il fut associé à l'empire par Gratien. Quand donc les évêques assemblés pour le concile de Constantinople vinrent au palais pour saluer Théodose, il défendit que personne lui montrât Mélèce; mais il le reconnut sans peine, et, laissant tous les autres, il courut à lui, l'embrassa, lui baisa les yeux, la bouche, la poitrine, la main qui l'avait couronné, et raconta la vision qu'il avoit eue (1). Il témoigna aussi beaucoup d'amitié à tous les autres, et les pria, comme ses pères, de délibérer sur les affaires de l'Eglise.

La plus pressée étoit de donner un évêque à Constantinople. On commença par prononcer sur l'ordination de Maxime, qui fut déclarée nulle; et on en fit un canon exprès, qui porte que Maxime le cynique n'a jamais été et n'est point évêque; que ceux qu'il a ordonnés, en quelque rang du clergé que ce soit, n'y doivent point être comptés, et que tout ce qui a été fait ou pour lui ou par lui est sans effet (2). Ensuite l'empereur, qui admiroit la vertu et l'éloquence de saint Grégoire de Nazianze, désira qu'on l'établit évêque de Constantinople. Il y résista jusqu'aux cris et aux larmes; mais enfin il se laissa vaincre, se flattant, comme il dit lui-même, que la situation de Constantinople lui donneroit la commodité de réunir l'Orient et l'Occident, divisés depuis si long-temps à l'occasion du schisme d'Antioche (3). Il fut donc établi solennellement évêque de Constantinople par Melèce et par les autres évêques du concile, suivant le désir de l'empereur.

II. Mort de saint Mélèce.

Mais saint Mélèce mourut peu de temps après à Constantinople même, où il avoit prêché plusieurs fois pour l'instruction du peuple, et exhorté ses amis à la paix, jusqu'au dernier soupir. Son corps fut embaumé avec une grande quantité de parfums, enveloppé de drap de lin et de soie, et mis en dépôt dans l'église des apôtres, en attendant qu'on le transportât à Antioche (4). Ses funérailles furent très-magnifiques, par l'affluence du peuple, la quantité du luminaire, le chant des psaumes à plusieurs chœurs en diverses langues. On appliquoit, sur le visage du saint, des linges, que l'on partageoit ensuite pour les distribuer au peuple, qui les gardoit comme des préservatifs (5). Tous ceux qui avoient quelque réputation d'éloquence entre les évêques du concile firent son oraison funèbre (6). Mais il ne nous reste que celle de saint Grégoire de Nysse, où il se contente de déplorer la perte que l'Eglise venoit de faire, et de marquer les circonstances de ses funérailles; parce que ceux qui venoient de parler avant lui avoient suffisamment raconté ses vertus et ses combats pour la foi. Saint Grégoire n'oublie pas de consoler le peuple fidèle, en disant de saint Melèce: Il parle à Dieu face à face, et il prie pour nous et pour les ignorances du peuple (1). Les reliques de saint Mélèce furent ensuite portées à Antioche; toute la ville de Constantinople sortit des portes pour les conduire; tout le long du chemin on les accompagna en chantant des psaumes à deux chœurs; et il y eut un ordre exprès de l'empereur pour recevoir ce saint corps partout dans les villes, contre la coutume des Romains, qui ne souffroient pas de corps morts au-dedans de leurs murailles (2). Il fut enterré auprès de saint Babylas, dans l'église qu'il avoit fait bâtir lui même en l'honneur de ce martyr. Saint Melèce gouverna l'église d'Antioche pendant vingt ans; tout l'Orient lui a donné de grandes louanges, et on le nommoit ordinairement le divin Melèce (3). On ne peut rien ajouter à ce qu'en disent saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Chrysostôme et Théodoret. Saint Épiphane même, quoique uni de communion avec Paulin, loue extrêmement ses vertus dans le traité des hérésies écrit de son vivant; et il nous y a conservé le premier sermon qu'il fit à Antioche, le seul écrit qui nous reste de lui (4). Enfin l'Occident et l'Église romaine, quoique prévenus quelque temps contre Mélèce en faveur de Paulin, lui ont enfin fait justice, et l'ont reçu au nombre des saints, dont l'église implore la protection le même jour qu'il est honoré par les Grecs, c'est-à-dire le douzième de février. Et toutefois l'Église romaine n'a pas fait le même honneur à Paulin (5).

III. Election de Flavien.

La mort de saint Mélèce sembloit avoir fini le schisme d'Antioche, puisqu'on étoit convenu que le survivant de lui ou de Paulin demeureroit seul évêque des catholiques. On disoit même que l'on avoit fait jurer cet accord aux six prêtres du parti de Mélèce, sur qui l'élection pouvoit tomber avec plus de vraisemblance, et entre eux à Flavien; et qu'ils avoient promis avec serment, non-seulement de ne point rechercher cette place, mais de ne la pas accepter si elle leur était déférée (6). Paulin devoit donc être reconnu sans difficulté pour seul évêque d'Antioche. Il n'y avoit pas même d'évêque arien qui lui contestât la place; car Dorothée en avoit été chassé par ordre de l'empereur Théodose, et s'étoit retiré en Thrace, sa patrie, et ce qui restoit d'ariens à Antioche n'étoit conduit que par deux prêtres, Astérius et Crispin, qui ne purent même obtenir la

(1) Ibid. c. 7.
(2) Conc. C. P. can. 4. Soz. VII, c. 9.
(3) Carm. 1, p. 24, D.
(4) Greg. Nyss. Or. in. Melet. p 10, 24. Greg. Naz. Carm. 1, p. 25. B.
(5) G. Nyss. p. 1026. C.
(6) Theod. v. Hist. c. 8.

(1) Greg. Nyss. pag. 1026, A.
(2) Greg. Naz. Carm. I, p. 25, C. Soz. VII, c. 10
(3) Sup. Liv. XIV, n. 31.
(4) Hær. 73, n. 33.
(5) Martyr. Rom. 12. et ibi. Baron.
(6) Socr. v, c. 5. Soz. VII, c. 5.

communion d'Eunomius, tant les ariens étoient divisés entre eux (1).

Nonobstant toutes ces raisons de reconnoître Paulin, les évêques assemblés à Constantinople délibérèrent sur le choix d'un successeur de saint Mélèce. Saint Grégoire de Nazianze s'y opposa fortement; d'autant plus que l'on vouloit qu'il imposât les mains à celui qui seroit élu, car depuis la mort de Melèce il se trouvait à la tête du concile (2). « Vous ne considérez, disait-il, qu'une seule ville, au lieu de regarder l'Eglise universelle. Quand ce seroient deux anges qui contesteroient, il ne seroit pas juste que le monde entier fût troublé par leur division. Tant que Mélèce a vécu, on pouvoit excuter l'éloignement des Occidentaux, et espérer qu'il les gagneroit par sa douceur. Maintenant que Dieu nous a donné la paix, conservons-la; laissons Paulin dans le siége qu'il occupe; il est vieux, sa mort terminera bientôt cette affaire. Il est bon quelquefois de se laisser vaincre. Et afin que l'on ne croie pas que j'en parle par intérêt, je ne vous demande point d'autre grâce que la liberté de quitter mon siége, et de passer le reste de mes jours sans gloire et sans péril. »

Les jeunes évêques s'élevèrent contre l'avis de saint Grégoire, et ils entraînèrent les vieux. Ils ne pouvoient se résoudre à céder aux Occidentaux, sans dire de meilleure raison sinon que l'Orient devoit l'emporter, puisque Jésus-Christ avoit voulu paroître en Orient (3). Flavien, prêtre d'Antioche, fut donc elu pour successeur de saint Mélèce par tous les évêques d'Orient, et du consentement de l'église d'Antioche: ce qu'il faut entendre à l'exception du parti de Paulin. Quoique Flavien fût très-digne de cette place, saint Grégoire de Nazianze demeura ferme, et n'approuva point son élection, quelque instance que pussent faire ses meilleurs amis; au contraire il se fortifia de plus en plus dans la résolution de quitter le siége de Constantinople. Il commença à se retirer des assemblées, qu'il voyoit pleines de confusion, et sa mauvaise santé lui en donnoit assez de prétexte; il changea même de logis, quittant la maison joignant à l'église, où se tenoit le concile, et qui étoit apparemment la maison épiscopale (4). Les personnes les plus affectionnées de son peuple, voyant que c'étoit tout de bon qu'il vouloit quitter, le conjuroient la larme à l'œil de ne point abandonner l'ouvrage qu'il avoit si bien commencé, et de donner à son église ce qui lui restoit de vie; elles le touchoient sensiblement; mais elles ne purent le fléchir, et un nouvel incident acheva de le déterminer.

On appela au concile les évêques d'Égypte et de Macédoine, comme pouvant contribuer à la paix; et ils arrivèrent subitement (5). A la tête des Égyptiens étoit Timothée, évêque d'Alexandrie, qui avoit succédé depuis peu à Pierre, son frère, successeur de saint Athanase (1); et il étoit comme Pierre dans la communion des évêques d'Occident (2). Le plus considérable des évêques de Macédoine étoit Ascale de Thessalonique. Les évêques d'Égypte et de Macédoine, étant arrivés de Constantinople, parurent fort échauffés contre saint Grégoire et contre les Orientaux, qui, de leur côté, ne l'étoient pas moins (3). Les Occidentaux, car les autres regardoient comme tels les Égyptiens et les Macédoniens, se plaignoient que l'on n'avoit pas observé les canons, en ordonnant évêque de Constantinople Grégoire qui l'étoit déjà d'un autre siége. Mais il dit que ces canons n'étoient plus guère en vigueur: il y avoit long-temps qu'il avoit quitté son siége de Sasime; et, pour Nazianze, il n'en avoit jamais été évêque, quoiqu'on lui en fît le reproche (4). Les Égyptiens et les Macédoniens se plaignoient ainsi plutôt par opposition aux Orientaux, que par aversion contre saint Grégoire, ou par désir de mettre un autre à sa place, comme ils le lui disoient en secret.

IV. Retraite de saint Grégoire de Nazianze.

Pour lui, il embrassa avec joie cette occasion d'obtenir la liberté qu'il désiroit depuis si long-temps. Il entra dans l'assemblée, et dit qu'il ne souhaitoit rien tant que de contribuer à l'union de l'Eglise (5). Si mon élection cause du trouble, ajouta-t-il, je serai Jonas; jetez-moi dans la mer pour apaiser la tempête, quoique je ne l'aie point excitée. Si les autres suivoient mon exemple, tous les troubles de l'Eglise seroient bientôt apaisés. Je suis assez chargé d'années et de maladies pour me reposer; je souhaite que mon successeur ait assez de zèle pour bien défendre la foi. Il sortit ainsi de l'assemblée, joyeux de s'être déchargé d'un si pesant fardeau, mais triste de quitter son peuple qu'il aimoit tendrement. Tous les évêques consentirent à cette proposition plus facilement qu'ils ne sembloient le devoir faire (6). Saint Grégoire alla ensuite trouver l'empereur, et, en présence de plusieurs personnes, il lui dit: « Seigneur, j'ai une grâce à vous demander, aussi bien que les autres. Ce n'est ni de l'or, ni du marbre, ni des étoffes précieuses pour orner la table sacrée, ni des charges pour mes parents; je crois mériter quelque chose de plus grand. Accordez-moi de céder à l'envie; je suis odieux à tout le monde, même à mes amis, parce que je ne puis avoir d'égard pour personne que pour Dieu. Vous savez combien c'est malgre moi que vous m'avez mis dans ce siége. » L'empereur

(1) Philost. IX, c. ult. et X, 1.
(2) Greg. Naz. Carm. I, p. 25, C.
(3) Carm. I, p. 27, A.
(4) Carm. I, p. 28, A.
(5) Carm. 1, p. 28, D.

(1) Soz. VII, c. 7.
(2) Epist. Conc.
(3) Aquil. tom. 2. Conc. p. 1000. C. Ibid. p. 1000 D.
(4) Ruff. II Hist. c. 9. Præf. in. Or. 49. Greg. p. 717.
(5) Theod. v, c. 8. Carm. I. p. 29, B.
(6) P. 30, A.

loua ce discours, et tous les assistants y applaudirent; mais Grégoire obtint son congé.

Les raisons publiques des évêques pour accepter si facilement cette démission furent le trouble que causoit l'election de saint Grégoire et ses infirmités corporelles. Mais les raisons secrètes étoient la jalousie de son éloquence et de sa doctrine, et la sévérité de ses mœurs, qui condamnoient leur faste et leur luxe. Quelques-uns, même des catholiques, étoient choqués qu'il prêchât si ouvertement la divinité du Saint-Esprit. Mais plusieurs ne purent souffrir de le voir ainsi abandonné; et, dès qu'ils virent que l'on prenoit cette résolution, ils se bouchèrent les oreilles, frappèrent des mains et s'enfuirent de l'assemblée, pour n'avoir pas la douleur de voir un autre sur son siége (1). Pour les consoler aussi bien que son peuple et son clergé, il prononça dans la grande église de Constantinople, en présence des évêques du concile, le discours célèbre qui est son adieu (2). Il leur rend compte de sa conduite; il représente l'état déplorable où il a trouvé cette église, et l'état florissant où il l'a laissée (3); il montre la doctrine qu'il a enseignée par une exposition sommaire du mystère de la trinité, où, pour terminer toutes les disputes, il emploie le mot de personne *prosopon*, comme équivalant au mot d'hypostase, quand l'un et l'autre est bien expliqué. Il proteste qu'il a gouverné sans intérêt, et ne demande pour récompense que la liberté de se retirer, marquant les reproches qu'on lui faisoit, et combien sa conduite étoit éloignée de plaire au monde. Il finit en prenant congé de son église, de sa chere Anastasie en particulier, de son trône, du clergé, du peuple, de l'empereur, de la cour, de tout le monde (4).

Nous avons encore le testament de saint Grégoire de Nazianze, en date du dernier jour de décembre de cette année trois cent quatre vingt-un. Il y prend le titre d'évêque de Constantinople, et l'on peut croire qu'il le garda même après sa démission, comme il se pratique encore (5). Ce testament est fait dans toutes les formes du droit romain. Il institue héritier Grégoire, diacre et moine, son affranchi, à la charge qu'il rendra tout à l'église de Nazianze, par droit de fidéicommis. Saint Grégoire dit qu'il ne fait en cela que suivre la volonté de ses parents, qui avoient promis tous leurs biens aux pauvres; et que lui-même les leur avoit déjà abandonnés, sous la conduite de trois administrateurs, Marcel, diacre et moine, Grégoire, qu'il fait son héritier, et Eustache, moine, qui avoit aussi été son esclave. Il confirme la liberté à tous ceux qu'il avoit affranchis, et leur conserve leurs pécules. Il fait quelques legs particuliers à Grégoire, son héritier, et au moine Eustache. Il conserve à une vierge nommée Russiene, la pension qu'il lui donnoit pour sa subsistance, avec une habitation à son choix, et lui donne deux filles esclaves, qu'elle choisira, pour demeurer avec elle toute sa vie; il lui donne pouvoir de les affranchir, sinon elles appartiendront à l'église de Nazianze. Il affranchit deux esclaves, dont l'un est Théodose, son notaire, et donne ensuite un legs à un autre notaire, c'est-à-dire ceux qui écrivoient sous lui en notes.

Il fait excuse à Alypienne, qu'il nomme sa chère fille, de ce qu'il ne lui laisse rien; mais il déclare qu'il ne fait point d'état d'Eugénie et de Nonne, parce que leur vie étoit répréhensible. C'étoient ses nièces, et il était nécessaire de les nommer, et de marquer pourquoi il ne les faisoit pas héritières, afin qu'elles ne pussent contester le testament. C'est ce qui s'appeloit déshérité avec éloge. Il nomme Alypienne sa fille, et Mélèce qui l'avoit épousée, son gendre, peut-être parce qu'il l'avoit adoptée; car il est certain d'ailleurs qu'il avoit toujours gardé la continence. Ce testament est signé de sept témoins, dont le premier est saint Amphiloque, et le dernier Clénodius, prêtre d'Icone. Les autres sont des évêques de la même province; ce qui peut faire croire qu'il le fit en Asie, à son retour, peut-être à l'occasion de quelque concile.

V. Ordination de Nectaire.

La cession de saint Grégoire ayant été acceptée par le concile, il fut question de lui donner un successeur. L'empereur recommanda aux évêques d'examiner avec grand soin celui qui en seroit le plus digne, et ils se trouvèrent partagés sur ce choix (1). Il y avoit alors à Constantinople un vieillard, nommé Nectaire, vénérable pour sa dignité, son âge et sa bonne mine. Il étoit né à Tarse, en Cilicie, de famille patricienne, et avoit la charge de prêteur. Ses vertus, et particulièrement sa douceur, le faisoient admirer de tout le monde, mais il n'étoit pas encore baptisé (2). Étant prêt à partir pour retourner en son pays, il alla voir Diodore, évêque de Tarse, pour savoir s'il n'avoit rien à mander chez lui, et se charger de ses lettres. Diodore pensoit alors en lui-même aux choix de l'évêque de Constantinople. Comme il vit Nectaire, ses cheveux blancs, son visage majestueux et la douceur de ses mœurs, lui firent croire qu'il pourroit remplir dignement cette place, et il s'arrêta à cette pensée. Il le mena donc à l'évêque d'Antioche, c'est-à-dire à Flavien, l'entretint de son mérite, et le pria d'y faire une sérieuse réflexion. Comme on proposoit plusieurs personnes très-considérables pour cette place, la pensée de Diodore fit rire Flavien. Toutefois il fit venir Nectaire, et le pria de retarder un peu son départ. Peu de temps après, l'empereur ordonna aux évêques d'écrire sur un papier les noms de ceux

(1) Carm. I, p. 30, C.
(2) Or. 32.
(3) P. 511; P. 520, C. P. 525.
(4) P. 525; P. 527.
(5) App. tom. I.

(1) Soz. VII, c. 7, 8.
(2) Theod. V, c. 8.

qu'ils jugeroient dignes du siége de Constantinople, se réservant d'en choisir un entre tous. Chacun dressa son mémoire, et l'évêque d'Antioche, ayant mis dans le sien ceux qu'il voulut, y ajouta à la fin Nectaire, pour faire plaisir à Diodore. L'empereur, ayant lu ces noms, s'arrêta sur Nectaire, et demeura quelque temps à penser en lui-même, tenant le doigt arrêté sur la dernière ligne; puis, revenant au commencement, il parcourut encore tous les noms, et choisit Nectaire. Tout le monde en fut étonné; on demandoit qui était ce Nectaire, de quelle condition et de quel pays; et, quand on sut qu'il n'était pas même baptisé, on s'étonna encore plus du choix de l'empereur. On croit que Diodore lui-même y fut trompé, que l'âge de Nectaire lui fit juger qu'il étoit baptisé, et qu'autrement il n'auroit pas osé le proposer pour l'épiscopat. Quoi qu'il en soit, cet évènement fut regardé comme ayant quelque chose de divin. Car, quand l'empereur eut appris qu'il n'étoit point baptisé, il persista dans son choix, nonobstant la résistance de plusieurs évêques. Enfin ils cédèrent tous à la volonté du prince, et au désir du peuple qui demandoit aussi Nectaire (1); il fut baptisé, et, portant encore l'habit blanc de néophyte, il fut déclaré évêque de Constantinople d'un commun consentement de tout le concile. On a remarqué les deux Grégoires en particulier, c'est-à-dire celui de Nazianze et celui de Nysse, comme ayant concouru à cette élection avec Diodore de Tarse (2). L'empereur Théodose envoya des députés de sa cour avec des évêques, pour demander au pape sa lettre formée en confirmation de l'élection de Nectaire (3).

Nectaire apprit les fonctions épiscopales de Cyriaque, évêque d'Adane en Cilicie; car il pria Diodore, son métropolitain, de trouver bon qu'il demeurât quelque temps avec lui (4). Il retint plusieurs autres Ciliciens, entre autres Martyrius, son médecin, confident des désordres de sa jeunesse. Nectaire vouloit l'ordonner diacre, mais Martyrius ne le souffrit pas, assurant qu'il en étoit indigne, et prenant Nectaire lui-même à témoin du déréglement de sa vie passée. Et moi, dit Nectaire, qui suis à présent évêque, n'ai-je pas mené une vie encore plus désordonnée que la vôtre, et ne m'avez-vous pas souvent servi dans mes débauches? Mais, répondit Martyrius, vous venez d'être purifié par le baptême, et vous avez reçu par-dessus la grâce du sacerdoce; en sorte que je ne trouve point de différence entre vous et les enfants nouveaux-nés; moi, au contraire, j'ai reçu le baptême il y a long-temps, et j'ai continué de vivre comme auparavant. Ainsi il demeura ferme à refuser l'ordination.

VI. Symbole de Constantinople.

Saint Mélèce avait d'abord présidé au concile de Constantinople. Après sa mort, ce fut saint Grégoire de Nazianze; après la cession de saint Grégoire, Timothée d'Alexandrie, et enfin Nectaire. Il est difficile de marquer en quel temps précis, et sous quel président, se passèrent les actions du concile; mais il est certain que l'on y fit un décret sur la foi, et quelques canons de discipline (1). L'empereur Théodose avoit espéré réunir les macédoniens à l'Église catholique, et dans cette vue il avoit admis leurs évêques au concile jusqu'aux nombre de trente-six, dont Eleusius de Cyzique étoit le chef (2). L'empereur et les évêques catholiques leur représentèrent qu'ils avoient envoyé au pape Libère une députation conduite par Eustache de Sebaste, et que depuis peu, ils avoient volontairement communiqué avec eux sans distinction; qu'ainsi ils ne faisoient pas bien de vouloir renverser la foi qu'ils avoient approuvée, et de quitter le bon parti qu'ils avoient pris (3). Mais les macédoniens déclarèrent qu'ils aimeroient mieux confesser la doctrine des ariens, que de convenir du consubstantiel, et se retirèrent de Constantinople; puis ils écrivirent en chaque ville à ceux de leur parti, les exhortant à ne point consentir à la foi de Nicée. Cette séparation de demi-ariens, ou macédoniens, arriva dès le commencement du concile, et les fit traiter comme des hérétiques déclarés.

On ordonna donc que personne ne pourroit rejeter le symbole de Nicée, mais qu'il demeureroit dans son autorité, et que l'on anathématiseroit toutes les hérésies, particulièrement celle des eunomiens ou anoméens, des ariens ou eudoxiens, des demi-ariens ou ennemis du Saint-Esprit, des sabelliens, des marcelliens, des photiniens, des apollinaristes. En confirmant le symbole de Nicée, on y ajouta quelques paroles touchant le mystère de l'incarnation, à cause des apollinaristes et des autres nouveaux hérétiques, et une explication plus ample de l'article du Saint-Esprit, à cause des macédoniens. Le symbole de Nicée disoit seulement sur l'incarnation de Jésus-Christ: Il est descendu des cieux, s'est incarné et fait homme, a souffert, est ressuscité le troisième jour, est monté aux cieux, et viendra juger les vivants et les morts. Nous croyons aussi au Saint-Esprit. Mais le symbole de Constantinople dit ainsi: Il est descendu des cieux, et s'est incarné par le Saint-Esprit et la vierge Marie, et s'est fait homme. Il a été crucifié pour nous sous Ponce Pilate: il a souffert et a été enseveli; et il est monté aux cieux; il est assis à la droite du Père; et il viendra encore avec gloire juger les

(1) Socr. V, c. 8.
(2) Domnus ap. Facund lib. VIII, c. 5.
(3) Bonif. Ep. ad. Episc. Macedon. tom. 4. Conc. p. 1708. D.
(4) Sozom. VII, c.

(1) Sup. n. 1.
(2) Socr. V, c. 8. Soz. VII, c. 7.
(3) Sup. l. XVI, n. 7.

vivants et les morts; son royaume n'aura point de fin. Le symbole de Nicée portoit simplement: Nous croyons aussi au Saint-Esprit: et ne parloit point de l'Église. Le symbole de Constantinople porte: Nous croyons aussi au Saint-Esprit, seigneur et vivifiant, qui procède du père, qui est adoré et glorifié avec le père et le fils; qui a parlé par les prophètes : nous croyons en une seule Église sainte, catholique et apostolique; nous confessons un baptême pour la rémission des péchés; nous attendons la résurrection des morts et la vie du siècle futur. Amen. Le reste de symbole de Constantinople, c'est-à-dire le commencement, est entièrement conforme à celui de Nicée. C'est ce symbole de Constantinople que nous disons à la messe.

VII. Canons touchant la hiérarchie.

Quant à la discipline, le concile de Constantinople défend aux évêques d'aller aux églises qui sont hors de leur diocèse, et de confondre les églises (1). Mais, suivant les canons, l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Égypte; les évêques d'Orient ne doivent régler que l'Orient, gardant à l'église d'Antioche les priviléges marqués dans les canons de Nicée (2). Les évêques du diocèse d'Asie, ne gouverneront que l'Asie; ceux de Pont, le Pont seulement; ceux de Thrace, la Thrace seule. Les évêques ne sortiront point de leur diocèse, sans être appelés pour des élections, ou d'autres affaires ecclésiastiques; mais les affaires de chaque province seront réglées par le concile de la province, suivant les canons de Nicée. Les églises qui sont chez les nations barbares, seront gouvernées suivant la coutume reçue du temps des pères (3). Tel est le second canon du concile de Constantinople. J'appelle ici une diocèse au féminin, ce que le Grec nomme *Dioikesis*, qui étoit un grand gouvernement comprenant plusieurs provinces, dont chacune avoit sa métropole. Car ce que nous appellons aujourd'hui un diocèse, c'est-à-dire le territoire d'une cité soumis à un seul évêque, se nommoit alors *paroikia*, c'est-à-dire voisinage, d'où nous avons fait le mot de paroisse; je nomme province ce que le grec nomme *eparchia*, et qui étoit moins que la diocèse (4). L'occasion de ce canon fut que, pendant la persécution de Valens, quelques évêques s'étoient mêlés, même utilement, des affaires ecclésiastiques des autres provinces, comme saint Eusèbe de Samosate, qui avoit même ordonné des évêques; et l'on ne vouloit pas que ces exemples fussent tirés à conséquence. On voit dans ce canon tout le plan de l'église orientale; premièrement les deux patriarches, comme on les a nommés depuis; celui d'Alexandrie et celui d'Antioche, dont les droits étoient bien différents (1). L'évêque d'Alexandrie avoit le gouvernement de toutes les églises d'Égypte, compris la Libye et la Pentapole. L'évêque d'Antioche avoit seulement quelques priviléges; mais le gouvernement ecclésiastique de la diocèse d'Orient, dont Antioche étoit la capitale, est ici attribué en général aux évêques d'Orient, entre lesquels il y avoit plusieurs métropolitains (2). Les premiers évêques des trois autres grandes diocèses d'Asie, de Pont et de Thrace, prirent ensuite le titre d'exarques; celui d'Asie étoit l'évêque d'Éphèse; celui de Pont, l'évêque de Césarée en Cappadoce; celui de Thrace avoit été jusque-là l'évêque d'Héraclée; mais il étoit dès lors effacé par celui de Constantinople.

Au reste, en tout ceci le concile de Constantinople, non plus que celui de Nicée, ne prétendoit rien établir de nouveau, mais seulement confirmer les anciennes coutumes. Il les confirme aussi à l'égard des pays barbares, c'est-à-dire hors l'étendue de l'empire romain, parce qu'il falloit s'accommoder à l'état des lieux, et aux mœurs des peuples. Ainsi les Scythes voisins de l'embouchure du Danube, n'avoient qu'un seul évêque, apparemment parce qu'ils étoient encore errants et sans demeure fixe, et nous ne voyons aussi qu'un evêque chez les Goths (3). Tout l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique étoit réglé et confirmé par une ancienne tradition. Ce canon, donnant aux conciles des lieux toute autorité pour les affaires ecclésiastiques, semble ôter la faculté d'appeler au pape, accordée par le concile de Sardique, et revenir à l'ancien droit (4). Il fut aussi ordonné en ce concile que l'évêque de Constantinople auroit la prerogative d'honneur après l'évêque de Rome, parce que Constantinople étoit la nouvelle Rome (5). Ce canon est le plus célèbre de tout le concile; et soit que cet honneur fût nouveau pour l'évêque de Constantinople, soit qu'il en fût déjà en possession, les suites en furent très-importantes; et au lieu d'une simple dignité, ce fut bientôt une juridiction fort étendue.

VIII. Autres canons.

Pour empêcher la facilité de calomnier les évêques catholiques, le concile ordonna qu'il ne seroit pas permis à toute sorte de personnes indifferemment de les accuser (6). S'il s'agit d'un intérêt particulier et d'une plainte personnelle contre l'évêque, on ne regardera ni la personne de l'accusateur ni sa religion, parce qu'il faut faire justice à tout le monde. Si c'est une affaire ecclésiastique, un évêque ne pourra être accusé, ni par un hérétique ou un schismatique, ni par un laïque excommunié ou par un clerc

(1) C. 2, p. 947.
(2) Can. Nic. 6.
(3) Can. Nic. 4, 5. Vide Thomas. discipl. part. I, liv. I, c. 4, n. 12.
(4) Socr. v, c. 8.

(1) V. Thomass. discipl. part I, liv. I, c. 3.
(2) Can. Nic. 6.
(3) Soc. VI, c. 217. Sup. l. XVI, n. 133.
(4) Conc. Sard. c. 3, 43. Supl. l. XII, n. 39.
(5) Can. 3. Socr. v. c. 8. Soz. VII, c. 9.
(6) Can. 6.

déposé. Celui qui est accusé ne pourra accuser un évêque ou un clerc, qu'après s'être purgé lui-même. Ceux qui sont sans reproche, intenteront leur accusation devant tous les évêques de la province. Si le concile de la province ne suffit pas, ils s'adresseront à un plus grand concile, c'est-à-dire à celui de la diocèse. L'accusation ne sera reçue qu'après que l'accusateur se sera soumis par écrit à la même peine, en cas de calomnie. Celui qui, au mépris de ce décret, osera importuner l'empereur, ou les tribunaux séculiers, ou troubler un concile œcuménique, ne sera point recevable en son accusation. Ce canon ne fait point non plus mention du pape, ni des canons de Sardique.

Le concile de Constantinople règle aussi la manière de recevoir les hérétiques qui reviennent à l'Église catholique (1). Les ariens, dit-il, les macédoniens, les sabbatiens, les novatiens, qui se nomment eux-mêmes athares, ou caristères, les quartodécimains et les apollinaristes, sont reçus, en donnant un acte d'abjuration et renonçant à toute hérésie. On leur donne premièrement le sceau, ou l'onction du saint-chrême au front, aux yeux, aux narines, à la bouche, et aux oreilles; et en faisant cette onction, on dit : Le sceau du don du Saint-Esprit. Mais pour les eunomiens qui sont baptisés par une seule immersion, les montanistes ou phrygiens, les sabelliens et les autres hérétiques, principalement ceux qui viennent de Galatie, nous les recevons comme des payens. Le premier jour, nous les faisons chrétiens, le second catéchumènes, le troisième nous les exorcisons après leur avoir soufflé trois fois sur le visage et sur les oreilles : ainsi nous les instruisons, nous les tenons long-temps dans l'église à écouter les écritures, et enfin nous les baptisons (2). On trouve encore dans l'euchologe des Grecs les mêmes onctions et les mêmes paroles, pour le sacrement de confirmation. Quant aux hérétiques que le concile ordonne de baptiser, c'est qu'ils n'étoient point baptisés, ou ne l'étoient pas selon la forme de l'Église; et ce sont les mêmes et du même pays dont parle saint Basile dans sa première épître canonique à saint Amphiloque, et dont il déclare le baptême nul (3).

Il y a un canon particulier dans le concile de Constantinople, sur la réunion de l'église d'Antioche, conçu en ces termes : Touchant le tome des Occidentaux, nous recevons aussi ceux d'Antioche, qui confessent une seule divinité du père et du fils et du Saint-Esprit (4). Ce tome des Occidentaux est quelque écrit envoyé en faveur du parti de Paulin; mais on ne peut dire précisément quel il est. Voilà tout ce qui fut ordonné au concile de Constantinople.

Les évêques écrivirent ensuite une lettre synodale à l'empereur Théodose (5), où après la relation sommaire de ce qu'ils ont fait pour la foi et pour la discipline, ils ajoutent : Nous vous prions donc d'autoriser l'ordonnance du concile, afin que, comme vous avez honoré l'Église par les lettres de convocation, vous mettiez aussi la conclusion et le sceau à nos résolutions. En suite de cette lettre, sont les sept canons. Le premier, pour confirmer la foi de Nicée et condamner nommément les nouveaux hérétiques; le second, pour marquer la distinction des provinces et les priviléges des principales églises; le troisième, pour donner le second rang à l'évêque de Constantinople; le quatrième, contre l'ordination de Maxime le cynique; le cinquième, pour la réunion de l'église d'Antioche; le sixième, touchant les accusations des évêques: le septième, sur la manière de recevoir les hérétiques. Ensuite est le symbole; puis, dans les exemplaires latins, les souscriptions de cent quarante-sept évêques divisés par provinces, dont les premiers sont Nectaire de Constantinople et Timothée d'Alexandrie. Mais on y voit aussi Mélèce d'Antioche, mort avant l'arrivée de Timothée; ce qui fait croire que l'on souscrivoit à mesure que chaque décret étoit formé, et que ceux qui vinrent les derniers souscrivirent à tout ce qui avoit été fait auparavant. Les canons du concile sont datés du septième des ides de juillet, c'est-à-dire du neuvième du même mois (1).

IX. Lois pour l'Église.

Pour satisfaire au désir du concile, l'empereur Théodose fit une loi en date du troisième des calendes d'août, c'est-à-dire du troisième de juillet de la même année trois cent quatre-vingt-un (2), par laquelle il ordonne de livrer incessamment toutes les églises aux évêques qui confessent la sainte trinité, reconnaissant une seule divinité en trois personnes égales, et qui sont dans la communion de Nectaire, évêque de Constantinople; en Egypte, de Timothée d'Alexandrie; en Orient, de Pélage de Laodicée et Diodore de Tarse; dans l'Asie proconsulaire et la diocèse d'Asie, d'Amphiloque, évêque d'Icone et d'Optimus d'Antioche; dans le diocèse de Pont, d'Hélade, évêque de Césarée, d'Otreius de Mélitine et de Grégoire de Nysse (3); et encore de Térence, évêque de Scythie, et de Marmatius de Marcianople: ceux qui communiqueront avec tous ces évêques, doivent être mis en possession des églises, et ceux qui ne conviennent pas avec eux sur la foi, en doivent être chassés comme hérétiques manifestes, sans qu'elles puissent leur être rendues à l'avenir, afin que la foi de Nicée demeure inviolable. Cette loi est adressée au proconsul d'Asie, parce que cette province étoit

(1) Can. 7.
(2) Euchol. p. 64, post r. Bap.
(3) Sup. l. XVII, n. 14.
(4) Can. 5.
(5) Tom. 2, Conc. p. 946.

(1) P. 945.
(2) L. 3, C. Th. de Fide Cath.
(3) Socr. v, c. 8. Sozom. VIII, c. 9.

la plus infectée par les hérétiques que le concile venoit de condamner particulièrement, les macédoniens (1). La loi comprend les cinq grandes diocèses soumises au préfet du prétoire d'Orient, dont la première étoit l'Orient proprement dit, c'est-à-dire la Syrie, puis l'Egypte, l'Asie, le Pont et la Thrace. Quoique Constantinople fût dans cette dernière, son évêque est nommé le premier à cause du rang d'honneur que le concile venoit de lui accorder. L'évêque de la grande Antioche de Syrie n'est point nommé, à cause du schisme qui y duroit; car Paulin n'étoit point reconnu par les Orientaux. Saint Melece étoit mort, et Flavien, élu pour lui succéder, n'étoit peut-être pas consacré évêque, ou du moins n'étoit pas reconnu de tous. L'empereur se contente donc de marquer deux évêques des plus approuvés de la diocèse d'Orient: Pelage de Laodicée et Diodore de Tarse. On joint l'Asie proconsulaire et la diocèse d'Asie, parce qu'encore que ce fussent deux diocèses, suivant le gouvernement temporel, la police ecclésiastique les joignoit, de sorte que la diocèse d'Asie comprenoit onze provinces (2). Quoique Ephèse fût la capitale de cette diocèse d'Asie, son évêque n'est point ici nommé, mais seulement Amphiloque d'Icone et Optimus d'Antioche de Pisidie. Pour la diocèse de Pont, on nomme l'évêque de Césarée, qui en étoit la capitale, savoir: Hellade successeur de saint Basile. Les deux derniers, Térence et Marmarius, sont pour la diocèse de Thrace, outre l'évêque de Constantinople nommé d'abord. Térence étoit évêque de Tomi, métropole de la Scythie; Marmarius, évêque de Marcianopole, métropole de la Mysie. Voilà les raisons que nous connoissons d'avoir nommé ces onze évêques entre les autres, et tous leurs noms se trouvent dans les souscriptions du concile. Socrate dit qu'on les fit patriarches: ce que l'on entend du pouvoir extraordinaire qui leur fut attribué dans ces grands diocèses (3).

Nous trouvons plusieurs autres lois dans Théodose (4), données cette même année trois cent quatre-vingt-un, en faveur de la religion. Il y en a une datée du quatrième des ides, c'est-à-dire du dixième de janvier, par laquelle il ôte aux hérétiques toutes les églises, nonobstant les rescrits qu'ils auroient pu obtenir par surprise. Il y condamne nommément les photiniens, les ariens et les eunomiens; il recommande la foi de Nicée, et défend toutes les assemblées des hérétiques au-dedans des villes. Cette loi est adressée à Eutrope, préfet du prétoire d'Orient, dont saint Grégoire de Nazianze loue la doctrine et la vertu. Par une autre loi adressée au comte d'Orient, et datée du quatorzième des calendes d'août, c'est-à-dire du dix-neuvième de juillet, l'empereur Théodose défend aux eunomiens, aux ariens et aux aetiens, de bâtir des églises dans les villes, ni à la campagne, sous peine de confiscation des lieux (1): c'est-à-dire qu'il ordonne l'exécution de ce qui avoit été résolu dans le concile pour les quinze provinces comprises dans le diocèse d'Orient, où les ariens avoient principalement dominé, et où Eunomius et Aetius avoient enseigné.

Vers le même temps, c'est-à-dire le huitième de mai de la même année trois cent quatre-vingt-un, il fit une loi contre les manichéens, qui confirme les défenses qui leur étoient déjà faites, de rien donner ou recevoir entre eux par testament ou par donation, et de tenir des assemblées; et cela, sous quelques noms qu'ils se deguisent, d'encratites, d'apotactites, d'hydroparastates ou de saccophores (2). C'étoient des hérésies plus anciennes et moins odieuses, dont les manichéens empruntoient les noms pour se garantir de la haine publique. Ils se nommoient encratites ou continents, parce qu'ils condamnoient le mariage; hydroparastates ou aquariens, parce qu'ils n'employoient que de l'eau dans l'eucharistie, condamnant tout l'usage du vin. La profession qu'ils faisoient de pauvreté, leur faisoit prendre le nom d'apotactites ou renonçants, et de saccophores ou porte-sacs; mais ils rassembloient toutes les erreurs de chacune de ces sectes, et en avoient de plus capitales. Cette loi est encore adressée à Eutrope, préfet du prétoire d'Orient, à qui est adressée aussi une loi contre les apostats, datée du même mois, et peut-être du même jour, qui ôte la faculté de tester à ceux qui de chrétiens se font payens, et casse leurs testaments. A la fin de la même année, et le treizième des calendes de janvier, c'est-à-dire le vingtième de décembre, Théodose fit la première loi que nous ayons de lui contre les payens, contre lesquels nous n'en trouvons point auparavant depuis Constantius et l'an trois cent cinquante-six (3). Cette loi de Théodose leur défend de faire des sacrifices de jour ou de nuit, sous peine de proscription. Mais il ne fit pas encore fermer les temples, et il donna, l'année suivante, trois cent quatre-vingt-deux, un rescrit pour permettre expressément de s'assembler dans un temple fameux de l'Osdroène, quoiqu'il y eût des idoles, à la charge toutefois de n'y point faire de sacrifices (4). La même année trois cent quatre-vingt-deux, il fit une loi contre les manichéens plus sévère que la précédente, par laquelle, confirmant à l'égard de tous la peine de ne pouvoir disposer de leurs biens, il ajoute la peine de mort contre ceux qui prennent les noms d'encratiques, de saccophores ou d'hydroparastates, et ordonne à Florus, préfet du prétoire d'Orient, d'établir des inquisiteurs pour les chercher; et c'est la premiere fois que nous trouvons dans les lois

(1) V. Gothofin. hanc. l, Notis imper. c.
(2) Theod. v, c. 28.
(3) V. Vales. ad. Socr. v, c. 8.
(4) L. 6. C. Th. de Hæres.

(1) Epist. 137, 138. L. 8, C. Th. Hæres.
(2) I. 7, Th. de Hæres. Sup. l. xvi, n. 41.
(3) L. 1, C. Th. de Post. L. 7, C. Th. de Pagan. et ibi Gothofr.
(4) L. 8, Cod. L. 9, C. Th. de Hæres.

le nom d'inquisiteurs contre les hérétiques.

L'empereur Théodose, ayant appris ce qui étoit arrivé à saint Paul, évêque de Constantinople (1), que le préfet Philippe avoit fait mourir dans son exil, fit rapporter son corps d'Ancyre, et l'enterra avec grand honneur dans l'église que Macédonius, adversaire de Paul, avait fait bâtir, et qui étoit très-grande et très considérable (2). Elle prit le nom de Saint-Paul; et la plupart du peuple, principalement les femmes, crurent depuis que c'étoit l'apôtre saint Paul dont les reliques y reposoient. Il y avoit des personnes destinées à la garde des églises où reposoient les reliques, et des autres lieux saints; et ces gardiens jouissaient des exemptions personnelles du clergé. Nous en avons une loi célèbre de Théodose, en date du dernier jour de mars trois cent quatre-vingt-un, adressée au comte d'Orient (3). Ce qui fait croire que les lieux saints dont elle parle sont ceux de Jérusalem et du reste de la Palestine.

X. Concile d'Aquilée.

Incontinent après le concile de Constantinople, on tint en Occident celui d'Aquilée, convoqué par les ordres de l'empereur Gratien dès le commencement de l'an trois cent soixante-dix-neuf (4). Nous n'y trouvons que trente-deux ou trente-trois évêques, la plupart d'Italie; mais les autres provinces, excepté l'Espagne, y envoyèrent des députés, en sorte que tout l'Occident y prit part. Il étoit permis aux évêques d'Orient d'y venir, mais ils ne crurent pas le devoir faire. Saint Valérien d'Aquilée y tenoit le premier rang, peut-être à cause de son âge et que le concile se tenoit chez lui; mais saint Ambroise conduisit toute l'action, comme métropolitain du vicariat d'Italie, dont Milan étoit la capitale (5). Il acheva, vers le temps de ce concile, l'ouvrage sur le Saint-Esprit, que l'empereur Gratien lui avoit demandé trois ans auparavant (6). Car il y marque, au commencement, la mort d'Athanaric, roi des Goths, arrivée le vingt-cinquième de janvier trois cent quatre-vingt-un, et nomme pour évêques de Rome, d'Alexandrie et de Constantinople, Damase, Pierre et Grégoire (7); ce qui montre qu'il ne savoit encore ni la mort de Pierre, ni la renonciation de Grégoire. Cet ouvrage est divisé en trois livres; et saint Ambroise y prouve, contre les ariens et les macédoniens, que le Saint-Esprit est Dieu, égal au père et au fils, et de même substance; qu'il a parlé par les prophètes; et tout le reste qu'avoient prouvé les autres docteurs catholiques, comme Didyme, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, dont il emploie judicieusement les preuves et les pensées, pour les faire connoître à l'église d'Occident. Après saint Ambroise, on voit, dans le concile d'Aquinée, Anémius qu'il avoit depuis peu fait élire évêque de Sirmium, capitale de l'Illyrie occidentale; Constantius de Scissia dans la même province, et Felix de Jadres sur la côte de Dalmatie (1). Les députés des Gaules étoient saint Just de Lyon, Constantius d'Orange, Proculus de Marseille; et pour les Alpes, Théodore d'Octodure en Valais, Domnin de Grenoble, et Amantius de Nice. On croit que saint Just de Lyon est le même à qui sont adressées deux lettres de saint Ambroise, sur quelques questions de l'Écriture. Au retour de ce concile, saint Just quitta son église, et se retira dans les solitudes d'Égypte, où il vécut quelques années avec un jeune lecteur nommé Viator, qui l'avoit suivi (2). Après leur mort, leurs corps furent rapportés à Lyon, le deuxième de septembre, jour auquel l'Église honore encore la mémoire de saint Just (3). Constantius, évêque d'Orange, se trouve avoir assisté à plusieurs conciles, aussi bien que Proculus de Marseille, que saint Jérôme qualifie de très-saint et très-docte pontife, et exhorte le moine Rustique à profiter de ses instructions (4).

Les évêques d'Afrique députés au concile d'Aquilée, étoient Felix et Numidius. On n'y voit personne de la part du pape, ni de toute la partie d'Italie qui lui étoit particulièrement soumise, c'est-à-dire du vicariat de Rome (5). Du reste de l'Italie, y assistèrent Eusèbe de Boulogne, dont saint Ambroise loue le zèle à former et à conduire des communautés de vierges; Liménius de Verceil, successeur de saint Eusèbe; Sabin de Plaisance, à qui sont adressées plusieurs lettres de saint Ambroise; Abondantius de Trente; Philastre de Bresse, célèbre par sa sainteté et par son livre des hérésies; Maxime d'Émone en Istrie; Bassi de Lodi, ami de saint Ambroise; Héliodore d'Altino, connu par l'amitié de saint Jérôme; Eventius de Ticinum ou Pavie, nommé aussi Juventius: ces trois sont comptés entre les saints; Exupérance de Tortone, disciple de saint Eusèbe de Verceil et confesseur; Diogène de Gènes (6). Il y en a quelques autres nommés, sans marquer leur siége, ni même leur titre d'évêque. On y trouve aussi le prêtre Chramace, ami de saint Jérôme, et depuis évêque d'Aquilée (7). Voilà ceux qui assistèrent à ce concile, presque tous honorés par l'Église comme saints. De la part des ariens, il ne s'y trouva que Pallade et Secondien, évêques, et un prêtre nommé Attale, disciple de Valens

(1) Socr. v, c. 9. Soz. vii, c. 10.
(2) Sup. l. xiii. n. 8.
(3) L. 26, C. Th. de Episc. et ibi. Gotofr.
(4) Sup. xxxii, n. 4.
(5) Gesta Conc. n. 7, ap. Ambr. Ibid. n. 54, 55, etc.
(6) Sup. xvii, n. 44.
(7) Prol. n. 17, 3.

(1) Sup. xvii, 44.
(2) Ep. 78. Vita ap. Sur. 2 sept.
(3) Martyrol. Rom.
(4) Epist. 4, c. 10.
(5) De Virgin. c. 20, n. 129.
(6) Martyrol. 18 jul. Martyr. 19 janv. Ep. 4, ad Felic. n. 1. Hier. Ep. 1, 2, 3. Martyr. 5 jul. Mart. 8 febr.
(7) Hier. Ep. 43.

évêque de Pétau en Illyrie; ce Valens se tenait alors caché à Milan (1). Le premier jour de septembre, les évêques s'assemblèrent dans l'église d'Aquilée, pressés par les ariens, qui s'y rendirent même avant l'heure marquée (2). Pour remonter à l'origine de la question, on fit lire la lettre d'Arius à saint Alexandre d'Alexandrie, et on les voulut obliger à condamner les blasphèmes qu'elle contenait; ce qu'ils refusèrent toujours, sans toutefois vouloir se reconnoître ariens. Après avoir disputé long-temps sans rien avancer, on convint, afin de les pouvoir condamner juridiquement, de faire dresser des actes, faisant écrire en notes à mesure que l'on parlait; et ces actes commencent ainsi :

XI. Acte du concile d'Aquilée.

Sous le consulat de Syagrius et d'Eucher, le troisième des nones de septembre, c'est-à-dire le troisième du même mois, trois cent quatre-vingt-un, dans l'église, les évêques étant assis, savoir: Valérien, Ambroise, Eusèbe et les autres qui ont été nommés, l'évêque Ambroise a dit: Nous avons long-temps parlé sans actes, mais, puisque Pallade et Secondien nous frappent les oreilles de tant de blasphèmes qu'on aura peine à les croire, et de peur qu'ils n'usent de quelque artifice pour nier ensuite ce qu'ils ont dit, quoique l'on ne puisse douter du témoignage de tant d'évêques, il est bon que l'on fasse des actes. Vous devez donc, saints évêques, déclarer si vous le voulez. Tous les évêques dirent : Nous le voulons. Ensuite saint Ambroise fit lire par un diacre, nommé Sabinien, la lettre de l'empereur pour la convocation du concile. Puis, saint Ambroise dit : Voilà ce que l'empereur a ordonné. Il n'a pas voulu faire tort aux évêques, il les a déclarés interprètes des Ecritures, et arbitres de cette dispute. Ainsi, puisque nous sommes assemblés en concile, répondez à ce qui vous est proposé. La lettre d'Arius a été lue, on va encore la lire, si vous voulez; dès le commencement, elle contient des blasphèmes; elle dit que le père seul est éternel. Si vous croyez que le fils de Dieu ne soit pas éternel, prouvez-le comme vous voudrez; si vous croyez cette proposition condamnable, condamnez-là. L'Evangile est présent, et saint Paul, et toutes les Ecritures. Prouvez, par où il vous plaira, que le fils de Dieu n'est pas éternel.

Pallade dit : Vous avez fait en sorte que le concile ne fût pas général, comme on voit par la lettre de l'empereur que vous avez produite; nous ne pouvons répondre en l'absence de nos confrères. Saint Ambroise dit : Qui sont vos confrères? Les évêques orientaux, dit Pallade. Saint Ambroise dit : Cependant, puisque dans les temps passés l'usage des conciles a été que les Orientaux tinssent le leur en Orient, et les Occidentaux en Occident, nous qui sommes en Occident, nous sommes assemblés à Aquilée, suivant l'ordre de l'empereur. Enfin le préfet d'Italie a même déclaré par ses lettres, que les Orientaux y pouvoient venir s'ils vouloient; mais, parce qu'ils savoient la coutume que j'ai marquée, ils n'ont pas voulu venir. Pallade dit: Notre empereur Gratien a ordonné aux Orientaux de venir; le niez-vous? il nous l'a dit lui-même. Il l'a bien ordonné, dit saint Ambroise, puisqu'il ne l'a pas défendu. Pallade dit : C'est par vos sollicitations que vous les avez empêchés de venir, sous prétexte d'un faux ordre, et vous avez éloigné le concile.

XII. Éternité du fils de Dieu.

Saint Ambroise dit: Il ne faut point s'écarter plus long-temps; répondez maintenant. Arius a-t-il bien dit que le père est éternel? l'a-t-il dit selon les Ecritures ou non? Pallade dit : Je ne vous réponds pas. Constantius, évêque d'Orange, dit : Vous ne répondrez pas, après avoir blasphémé si long-temps? Il faut entendre ceci de la dispute précédente, avant que l'on écrivît les actes. Eusèbe de Boulogne ajouta : Vous devez déclarer simplement votre foi. Si un païen vous demandoit comment vous croyez en Jésus-Christ, vous ne devriez pas rougir de le confesser. Sabin, évêque de Plaisance, dit : C'est vous qui nous avez pressés de nous assembler aujourd'hui, sans attendre le reste de nos frères qui pouvoient venir. Ainsi il ne vous est pas libre de reculer. Dites-vous que le Christ soit créé, ou que le fils de Dieu soit éternel ? Pallade dit : Nous vous avons dit que nous viendrions pour vous convaincre d'avoir eu tort de surprendre l'empereur. Saint Ambroise dit : Qu'on lise la lettre de Pallade, pour voir s'il nous a mandé cela; et on verra qu'il trompe encore. Pallade dit : Oui, qu'on la lise. Les évêques lui dirent : L'empereur étant à Sirmium, l'avez-vous sollicité, ou si c'est lui qui vous a pressé? Pallade dit : Il me dit, Allez. Nous lui dîmes, Les Orientaux sont-ils appelés ? Ils le sont, dit-il. Si les Orientaux n'avoient été appelés, serions-nous venus?

Saint Ambroise dit : Laissons les Orientaux; je demande aujourd'hui votre sentiment. On a lu la lettre d'Arius; vous dites que vous n'êtes point arien ; ou condamnez Arius, ou le défendez. Pallade chicana encore sur l'absence des Orientaux, et saint Ambroise ajouta (1) : C'est vous-mêmes qui nous avez pressés de nous assembler aujourd'hui; vous nous avez dit: Nous venons comme des chrétiens à des chrétiens; vous nous avez donc reconnus pour chrétiens. Vous avez promis de dire vos raisons et d'écouter les nôtres. Je vous ai présenté la lettre qu'a écrite Arius, sous le nom duquel vous dites que l'on vous fait injure; vous dites que vous ne suivez point Arius. Il faut aujourd'hui déclarer votre opinion; ou condamnez-le, ou soutenez-le par tels passages qu'il vous plaira. Puis il ajouta : Donc, suivant la lettre d'Arius, Jésus-Christ, fils de Dieu, n'est pas éternel. Pallade chicana encore sur la validité du concile. Saint Ambroise ajouta : On a condamné, tout d'une voix, celui qui disoit que le fils de Dieu n'est pas éternel ; Arius l'a dit, Pallade le suit, ne voulant pas condamner Arius. Voyez-donc s'il faut approuver son opinion, et s'il parle selon l'Ecriture ou contre l'Ecriture. Car nous lisons : La vertu éternelle de Dieu et sa divinité; et encore : Jésus-Christ est la vertu de Dieu (1). Donc, si la vertu de Dieu est éternelle, Jésus-Christ est éternel. Saint Eusèbe de Bologne dit : C'est là notre foi, c'est la doctrine catholique; anathème à qui ne le dit pas! Tous les évêques dirent, anathème!

Pallade dit : Je n'ai point vu Arius, et je ne sais qui il est. Saint Eusèbe dit : On a proposé le blasphème d'Arius, qui nie l'éternité du fils de Dieu : voulez-vous le condamner avec son auteur, ou le défendre? Pallade dit : Je ne parle point hors du concile légitime. Saint Ambroise continuant de demander les avis, s'adressa aux députés des Gaulois, et Constantius, évêque d'Orange dit : Nous avons toujours condamné cette impiété, et nous condamnons encore, non-seulement Arius, mais quiconque ne dit pas que le fils de Dieu est éternel. Saint Ambroise demanda l'avis de saint Just en particulier, comme député d'une autre partie de la Gaule; et saint Just répondit : Qui ne confesse pas le fils de Dieu coéternel avec le père, soit anathème. Tous les évêques dirent, anathème! Saint Ambroise demanda aussi l'avis aux députés d'Afrique, et l'évêque Félix répondit au nom de tous, qu'ils avoient déjà condamné cette erreur, et qu'ils la condamnoient encore (2). Anémius, comme évêque de Sirmium, capitale de l'Illyrie, prononça le même anathème.

XIII. Divinité du fils de Dieu.

Saint Ambroise dit : Ecoutez la suite. On lut dans la lettre d'Arius ces paroles touchant le père : Seul éternel, seul sans commencement, seul saint véritable, seul ayant l'immortalité. Saint Ambroise dit : Condamnez encore en ce point celui qui dit que le fils n'est pas vrai Dieu. Pallade dit : Qui ne dit que le fils est vrai Dieu? Saint Ambroise dit : Arius l'a dit (3); Passade dit : Puisque l'apôtre dit que Jésus-Christ est Dieu par-dessus tout, quelqu'un peut-il nier qu'il ne soit vrai fils de Dieu? Saint Ambroise dit : Afin que vous sachiez combien simplement nous cherchons la vérité, voyez, je dis ce que vous dites, mais vous n'en dites que la moitié. Car, en parlant ainsi, vous semblez nier qu'il soit vrai Dieu. Si donc vous confessez simplement que le fils de Dieu est vrai Dieu, dites ces paroles dans le même ordre où je les avance. Pallade dit : Je vous parle selon les Ecritures; je dis que le seigneur est vrai fils de Dieu. Saint Ambroise dit : Dites-vous que le fils de Dieu est vrai seigneur? Pallade dit : Puisque je dis qu'il est vrai fils, que faut-il de plus? Saint Ambroise dit : Je ne demande pas seulement que vous disiez qu'il est vrai fils, mais que le fils de Dieu est vrai seigneur. Saint Eusèbe de Bologne dit : Jésus-Christ est vrai Dieu selon la foi catholique. Pallade dit : Il est vrai fils de Dieu. Saint Eusèbe dit: Nous sommes aussi fils par adoption, mais il l'est par la génération divine. Confessez-vous donc que le vrai fils de Dieu soit vrai seigneur, proprement et par nature? Pallade dit : Je dis qu'il est vrai fils unique de Dieu. Eusèbe dit : Vous croyez donc que c'est parler contre les Ecritures, si on dit que Jésus-Christ est vrai Dieu. Comme Pallade ne disoit mot, saint Ambroise dit : Celui qui dit seulement qu'il est vrai fils, sans vouloir dire qu'il est vrai seigneur, semble le nier (1). Que Pallade le confesse donc en cet ordre, s'il peut s'y résoudre, et qu'il déclare s'il dit que le fils de Dieu est vrai seigneur. Pallade dit : Le fils dit (2) : Afin qu'ils vous connoissent vous seul vrai seigneur, et Jésus-Christ que vous avez envoyé. Le dit-il par passion ou en vérité? Saint Ambroise dit : Saint Jean a dit dans son épître (3): Il est vrai Dieu. Niez-le. Pallade dit : Quand je vous dis qu'il est vrai fils, je confesse aussi une vraie divinité. Saint Ambroise dit : En cela même, il y a de la fraude; car, quand vous dites une seule et vraie divinité, vous ne l'attribuez qu'au père et point au fils. Si donc vous voulez parler clairement, puisque vous me renvoyez aux Ecritures, dites comme l'évangéliste saint Jean : Il est vrai Dieu, ou niez qu'il l'ait dit. Pallade dit : Il n'y a point d'autre que le fils qui soit engendré. Saint Eusèbe dit : Jésus-Christ est vrai Dieu selon la foi de tout le monde et la profession catholique (4). Selon votre opinion, ne l'est-il pas ? Pallade dit : Il est la vertu de notre Dieu. Saint Ambroise dit : Vous ne vous déclarez point franchement; et par conséquent anathème à celui qui ne confesse point que le fils de Dieu est vrai seigneur. Tous les évêques dirent : Anathème à celui qui ne dira point que le Christ, fils de Dieu, est vrai seigneur.

En continuant la lecture de la lettre d'Arius, on examina cette parole : Que le père seul possède l'immortalité; et saint Ambroise dit : Le fils de Dieu a-t-il l'immortalité ou ne l'a-t-il pas, selon la divinité? Pallade dit : Recevez-vous ces paroles de l'apôtre ou non (5) : Le roi des rois qui seul a l'immortalité? Saint Ambroise dit : Que dites-vous du Christ, fils de Dieu? Pallade dit : Le nom de Christ est-il divin ou humain? Saint Eusèbe dit : Selon le mystère de l'incar-

(1) Ambr. Ep. n. 10, 2. (2) Synodicæ. Sup. l. x, n. 56.

(1) N. 12.

(1) Rom. i, 20. 1 Cor. i, 6. (2) N. 15, 16. (3) N. 17, n. 18.

(1) N. 20. (2) Joan. xvii. c. 3. (3) Joan. v, 20. (4) N. 21. (5) I Tim. vi, 16.

nation, on l'appelle Christ, mais le même est Dieu et homme (1). Pallade dit : Christ est un nom de la chair, un nom humain ; répondez-moi aussi, vous autres. Saint Eusèbe dit : Pourquoi vous arrêtez-vous à des choses inutiles ? Ce passage de l'apôtre que vous avez allégué pour Arius exprime, si vous l'entendez sous le nom de Dieu, la dignité de toute la nature divine ; car le père et le fils sont marqués par le nom de Dieu. Saint Ambroise dit : Je vous demande clairement votre sentiment (2). Le fils de Dieu a-t-il l'immortalité selon la génération divine, ou ne l'a-t-il pas ? et, après quelques chicanes de Pallade, il ajouta : Que vous semble de celui qui nie que le fils de Dieu ait l'immortalité ? Tous les évêques dirent : Qu'il soit anathème ! Pallade dit : La génération divine est immortelle. Saint Ambroise dit : C'est encore une ruse, pour ne pas s'expliquer clairement sur le fils de Dieu. Je dis que le fils de Dieu a l'immortalité selon sa divinité ; niez-le. Pallade dit : Jésus-Christ est-il mort ou non ? Selon la chair, dit saint Ambroise, notre âme même ne meurt pas (3). Croyez-vous donc que Jésus-Christ soit mort selon la divinité ? Pallade dit : Pourquoi craignez-vous ce nom de mort ? Saint Ambroise dit : Je ne le crains point, au contraire je confesse qu'il est mort selon la chair ; car c'est lui-même qui m'a délivré des liens de la mort. Et comme Pallade parlait toujours ambiguëment, disant qu'il ne connoissoit point Arius, sans vouloir le condamner, saint Ambroise dit : Anathème à celui qui n'explique pas librement sa foi ! Tous les évêques dirent, Anathème !

On continua à lire dans la lettre d'Arius : Seul sage ; et Pallade dit : Le père est sage par lui-même, mais le fils n'est pas sage (4). Saint Ambroise et saint Eusèbe se récrièrent sur cette impiété, et Pallade avoua que le fils de Dieu est la sagesse. Saint Ambroise lui demanda : Est-il sage ou non ? Pallade répondit : Il est la sagesse. Il est donc sage, dit saint Ambroise, puisqu'il est la sagesse (5) ? Pallade dit : Nous vous répondons selon l'Écriture. Saint Eusèbe dit : Anathème à qui nie que le fils de Dieu soit sage ! Tous les évêques dirent, Anathème ! On interrogea aussi Secondien sur ce point ; mais il ne voulut pas s'expliquer.

On passa au titre de bon, et Pallade avoua que Jésus-Christ est bon. Saint Ambroise dit : Arius a donc eu tort de le dire du père seul ? Pallade dit : Celui qui ne dit pas que Jésus-Christ est bon, dit mal. (6). Saint Eusèbe dit : Vous confessez que Jésus-Christ est bon ; mais je le suis aussi, car c'est à moi qu'il est dit : Courage, bon serviteur ; et l'homme bon tire de bonnes choses de son trésor (7). Pallade dit : Je l'ai déjà dit, je ne vous réponds point jusqu'à un concile plein. Saint Ambroise dit : Les juifs disoient : Il est bon. Et Arius nie que le fils de Dieu soit bon. Qui le peut nier ? dit Pallade. Saint Eusèbe dit : Le fils de Dieu est donc un Dieu bon (1) ? Pallade dit : Le père qui est bon a engendré un bon fils. Saint Ambroise dit : Il nous a aussi engendrés bons, mais non pas selon la divinité. Et n'en pouvant tirer autre chose, il dit : Anathème à qui ne confesse pas que le fils de Dieu soit un Dieu bon (2) ! Tous les évêques dirent, Anathème !

On continua de lire : Seul puissant. Saint Ambroise dit : Le fils de Dieu est-il puissant ou non (3) ? Pallade dit : Celui qui a tout fait n'est-il pas puissant ? Saint Ambroise dit : Arius a donc mal dit ; le condamnez-vous du moins en cela ? Pallade dit : Que sais-je qui il est ? Je vous réponds pour moi. Ensuite il avoua que le fils de Dieu est puissant, mais il ne voulut pas avouer qu'il est seigneur puissant. Saint Ambroise dit : Les hommes aussi sont puissants ; car il est écrit : Pourquoi te glorifies-tu en ta malice, toi qui es puissant en iniquité (4) ? Et ailleurs : Quand je suis faible, c'est alors que je suis puissant. Je vous demande de confesser que le Christ, fils de Dieu, est le seigneur puissant, ou de prouver le contraire. Car moi, qui dis que le père et le fils n'ont qu'une puissance, je dis que le fils de Dieu est puissant comme le père (5). Pallade dit : Je l'ai déjà dit : nous vous répondons en cette dispute, comme nous pouvons. Vous voulez seuls être les juges, vous voulez être les parties. Nous ne vous répondons point maintenant ; nous vous répondrons dans un concile général. Saint Ambroise dit : Anathème à qui nie que le Christ soit le seigneur puissant ! Tous les évêques dirent, Anathème !

XIV. Égalité du fils de Dieu.

On examina la qualité de juge, et Pallade avoua que le fils de Dieu est juge de tous. Mais il ajouta : Il y a celui qui donne et celui qui reçoit, voulant dire que le père a donné au fils le pouvoir de juger. Saint Ambroise dit : L'a-t-il donné par grâce ou par nature ? car on le donne aussi aux hommes. Pallade dit : Dites-vous que le père est le plus grand ou non ? Saint Ambroise, voyant qu'il vouloit detourner la dispute par cet incident, qui étoit le grand fort des ariens, lui dit : Je vous répondrai après. Mais, comme il s'opiniâtroit à ne point répondre si on ne lui répondoit sur ce point, saint Eusèbe de Bologne dit : Selon la divinité, le fils est égal au père (6). Vous voyez dans l'Évangile que les juifs le persécutoient, parce qu'il disoit que Dieu étoit son père, se faisant égal à Dieu (7). Ce que les impies ont confessé en le persécutant, nous autres fidèles nous ne pouvons le nier (8). Saint Ambroise ajouta : Vous lisez ailleurs :

(1) N. 23.
(2) N. 24.
(3) N. 25, 26.
(4) N. 27.
(5) Cor. I, 23. n. 28.
(6) N. 29.
(7) Matt. xxv, 280. Luc. vi, 45.

(1) Joan. vii, 12.
(2) N. 30.
(3) N. 31.
(4) N. 32. Ps. li, 3.
(5) I Cor. xii, 10.
(6) C. 3. n. 34.
(7) Joan. x, 33.
(8) C. 18.

Étant en la forme de Dieu, il n'a pas cru que ce fût une usurpation d'être égal à Dieu ; mais il s'est anéanti, prenant la forme d'esclave (1). Voyez-vous comme il est égal en la forme de Dieu ? En quoi donc est-il moindre ? selon la forme d'esclave, non selon celle de Dieu. Saint Eusèbe dit : Comme étant en la forme d'esclave, il n'a pu être au-dessous de l'esclave, ainsi étant en la forme de Dieu, il n'a pu être au-dessous de Dieu. Saint Ambroise dit : Ou dites que, selon la divinité, le fils de Dieu est moindre (2). Pallade dit : Le père est plus grand. Selon la chair, dit saint Ambroise. Pallade dit : Celui qui m'a envoyé est plus grand que moi (3). La chair est-elle envoyée ou le fils de Dieu ? Saint Ambroise dit : Vous voilà convaincu aujourd'hui de falsifier les Écritures, car il est écrit : Le père est plus grand que moi, et non pas : Celui qui m'a envoyé est plus grand que moi. Pallade dit : Le père est plus grand. Saint Ambroise dit : Anathème à celui qui ajoute ou diminue aux divines Écritures ! Tous les évêques dirent, Anathème ! On continua à disputer sur ces paroles : Le père est plus grand. Pallade se leva et voulut sortir ; toutefois il demeura, et, après qu'il eut encore un peu chicané sur ce point, saint Ambroise dit : Anathème à celui qui nie que le fils soit égal au père selon la divinité (4) ! Tous les évêques dirent : Anathème !

Pallade revint encore au même point, disant que le fils est sujet au père, et moindre par conséquent, sans vouloir distinguer l'humanité de la divinité, et renouvelant de temps en temps ses protestations de ne point répondre dans ce concile. Enfin saint Ambroise reprit ainsi : Quand on lisoit les impiétés d'Arius, on a aussi condamné la vôtre qui y étoit conforme. Il vous a plu, au milieu de la lecture, de proposer ce que vous vouliez : on vous a répondu comment le fils a dit que le père est plus grand, à savoir selon la chair qu'il a prise. Vous avez aussi proposé que le fils de Dieu est sujet ; et on vous a répondu qu'il l'est selon la chair, non selon la divinité (5). Vous avez notre déclaration ; écoutez maintenant le reste ; puisqu'on vous a répondu, répondez à ce qu'on va lire. Pallade dit : Je ne vous réponds point, parce que tout ce que j'ai dit n'a point été écrit. On n'écrit que vos paroles ; je ne vous réponds point. Saint Ambroise dit : Vous voyez que l'on écrit tout. Enfin ce qui est écrit ne suffit que trop pour vous convaincre d'impiété. Dites-vous que Jésus-Christ est créature, ou le niez-vous ? Pallade ne voulut point répondre, et demanda de faire venir ses écrivains ; ce que Sabin, évêque de Plaisance, fut d'avis de lui accorder. Mais Pallade revint à demander un plein concile.

Alors saint Ambroise s'adressa au prêtre Attale, qui étoit aussi entre les ariens, et le pressa de déclarer s'il n'avoit pas souscrit au concile de Nicée. Attale, après avoir gardé quelque temps le silence, ne parla que pour refuser de répondre, et l'évêque Sabin dit : Nous sommes témoins qu'Attale a souscrit au concile de Nicée, et qu'il ne veut pas répondre. Saint Ambroise, de l'avis de tous les évêques, fit continuer la lecture de la lettre d'Arius, et dit à Pallade : Je vous ai répondu sur le *plus grand* et sur le *sujet* ; répondez-moi à votre tour. Pallade dit : Je ne vous répondrai point, s'il ne vient des auditeurs après le dimanche. Saint Ambroise dit : Vous étiez venu pour conférer ; mais parce que vous avez vu la lettre d'Arius que vous n'avez pas voulu condamner, et que vous ne pouvez soutenir, vous fuyez maintenant, et vous chicanez (1). Je la lis tout au long. Dites si vous croyez Jésus-Christ créé, s'il a été un temps qu'il n'était pas, ou si le fils unique de Dieu a toujours été ? Pallade dit : Je vous convaincrai d'impiété, vous n'êtes point mon juge ; vous êtes un transgresseur. Sabin de Plaisance dit : Quelles impiétés reprochez-vous à notre frère Ambroise ? dites-les. Pallade dit : Je vous l'ai déjà dit : je répondrai dans un concile général, et devant les auditeurs. Saint Ambroise dit : Je veux être accusé et convaincu dans l'assemblée de mes frères.

XV. Condamnation de Pallade et de Secondien.

Ensuite saint Valérien d'Aquilée dit : Ne pressez pas tant Pallade, il ne peut confesser simplement la vérité catholique ; il se sent coupable de deux hérésies ; il a été ordonné par des photiniens et condamné avec eux, et il va être condamné comme arien. Pallade dit : Prouvez-le. Saint Ambroise dit : Vous m'accusez d'impiété, prouvez-le. Et un peu après, tous les évêques dirent : Nous disons tous anathème à Pallade (2) ! Saint Ambroise dit : Consentez-vous, Pallade, qu'on lise le reste de la lettre d'Arius (3) ? Pallade dit : Donnez-nous des auditeurs, qu'il vienne aussi des écrivains de part et d'autre. Saint Ambroise dit : Quels auditeurs demandez-vous ? Pallade dit : Il y a ici plusieurs personnes constituées en dignité. Saint Ambroise dit : Les évêques doivent juger les laïques, et non pas être jugés par eux. Mais pourtant dites quels juges vous demandez. Le prêtre Chromace dit : Sans préjudice du jugement des évêques, que l'on lise au long ceux qui sont du parti de Pallade. Saint Ambroise ajouta : Nous rougissons de voir que lui, qui se prétend évêque, veut être jugé par des laïques ; et il mérite encore en cela d'être condamné, outre les impiétés dont il est convaincu : ainsi je prononce qu'il est indigne du sacerdoce, qu'il en doit être privé, et un catholique ordonné à sa place (4). Ensuite il fit souvenir les évêques que l'empereur leur avoit envoyé la décision de

(1) Philipp. ii, 6.
(2) N. 36.
(3) Joan. xiv, 27.
(4) N. 37, 31, 39.
(5) N. 40, 41, 42, 43.

(1) N. 44, 45, 46, 47, 48.
(2) N. 49, 50.
(3) C. 51.
(4) N. 52, 53.

cette dispute comme aux interprètes des Écritures, et il prit les voix de tous.

Saint Valérien, évêque d'Aquilée, dit son avis le premier, en ces termes: Il me semble que celui qui défend Arius, est arien; celui qui ne condamne pas ses blasphèmes, est blasphémateur lui-même: c'est pourquoi je suis d'avis qu'il soit retranché de la compagnie des évêques. Pallade, voyant que c'étoit tout de bon, et qu'il alloit être déposé, fit semblant de s'en moquer, et dit: Vous avez commencé de jouer, eh bien! jouez. Nous ne vous répondons point sans un concile oriental. Après quoi on ne dit plus rien. Les évêques continuèrent de dire leur avis, chacun en particulier, dans le même sens, quoiqu'en diverses paroles; et tous le déclarèrent arien, et déposé de l'épiscopat (1). Saint Ambroise s'adressa ensuite à Secondien, et le pressa de reconnoître que le fils de Dieu est vrai Dieu. Mais Secondien ne voulut jamais dire autre chose, sinon qu'il est vrai fils unique de Dieu, et non pas qu'il est vrai Dieu, disant que cette proposition n'est point dans l'Écriture (2). Et quelque instance que fit saint Ambroise, secondé de saint Eusèbe de Bologne, ils n'en purent jamais tirer autre chose. Après que la dispute eut duré depuis le point du jour jusqu'à la septième heure, c'est-à-dire une heure après midi, Secondien fut déposé du sacerdoce, comme Pallade, et le prêtre Attale pareillement condamné (3).

XVI. Lettres du concile d'Aquilée.

Le concile d'Aquilée écrivit ensuite plusieurs lettres, dont quatre nous restent. La première aux évêques de Gaule des provinces de Vienne et de Narbonne, par laquelle il les remercie des députés qu'ils lui ont envoyés, et leur rend compte de la condamnation de Pallade et de Secondien (4). On peut juger qu'il y avait des lettres pareilles aux autres provinces qui avoient envoyé des députés; et peut-être étoit-ce la même lettre, en changeant seulement les noms. Les trois autres lettres du concile d'Aquilée ont été adressées aux empereurs, c'est-à-dire à Gratien. Par la première, les évêques remercient les empereurs de la convocation du concile, et leur rendent compte de ce qui s'y est passé, c'est-à-dire des suites et des chicanes des hérétiques, de leurs blasphèmes et de leur condamnation (5). Ils prient les empereurs de la faire exécuter, en adressant des lettres aux juges des lieux, pour les chasser des églises, et pour faire mettre à leurs places des évêques catholiques, par les députés du concile. Après avoir parlé du prêtre Attale, ils ajoutent: Que dirons-nous de son maître Julien Valens? qui, bien qu'il fût très-proche, a évité le concile, de peur de rendre compte de sa patrie renversée, et de ses citoyens trahis (1). On dit même qu'il a osé paroître devant l'armée romaine, habillé en goth, avec un collier et un bracelet comme les païens, en profanant son sacerdoce. Car il avoit été ordonné évêque à Petau, après le saint homme Marc, dont la mémoire est en admiration; et maintenant il demeure à Milan, après la ruine de sa patrie. Ils demandent donc qu'il soit chassé d'Italie et renvoyé chez lui. Que les empereurs écoutent favorablement les députés du concile, et les renvoient promptement après leur avoir accordé leurs demandes. Enfin qu'en exécution des lois précédentes, les assemblées des photiniens soient défendues, parce qu'ils en tenoient encore à Sirmium.

La seconde lettre aux empereurs, ou plutôt à Gratien, regarde l'antipape Ursin (2). Les évêques avoient reconnu, dans ce concile, qu'il s'étoit joint aux ariens, particulièrement avec Valens de Petau, pour troubler l'église de Milan, tenant des assemblées secrètes avec eux, tantôt devant les portes de la synagogue, tantôt dans les maisons des ariens, et leur donnant des instructions pour troubler la paix de l'Église. Les évêques prient donc l'empereur de ne le plus écouter, et de résister avec fermeté à toutes ses importunités; non-seulement parce qu'il a favorisé les hérétiques, mais parce qu'il a voulu troubler l'église romaine, capitale de tout l'empire, d'où le droit de la communion se répand sur toutes les autres églises; ce sont leurs termes (3).

La troisième lettre du concile d'Aquilée aux empereurs, est proprement pour Théodose, puisqu'elle regarde l'Orient (4). Les évêques y parlent ainsi en substance: Dans tout l'Occident il ne restoit que les deux seuls hérétiques que nous venons de condamner, et qui troubloient seulement deux coins de la Dacie et de la Mésie (5). Dans tout le reste jusques à l'océan, tous les fidèles sont en une même communion. Mais en Orient, quoique les hérétiques soient réprimés, nous apprenons qu'il y a de fréquentes divisions entre les catholiques. On dit que Timothée d'Alexandrie et Paulin d'Antioche, qui ont toujours été dans notre communion, sont inquiétés par ceux dont la foi n'a pas toujours été ferme. Nous souhaitons de les réunir, mais sans préjudice de l'ancienne communion que nous conservons avec les autres. Il y a long-temps que nous avons reçu des lettres des deux partis, et principalement de ceux qui étoient divisés à Antioche; et nous avions résolu d'y envoyer quelques-uns des nôtres, pour être les médiateurs de la paix; mais nous en avons été empêchés par l'irruption des ennemis et le tumulte des affaires publiques.

C'est pourquoi nous vous prions d'ordonner que l'on tienne encore à Alexandrie un concile de tous les évêques catholiques, pour décider

(1) N. 54, 55, 56, 57, etc. n. 65.
(2) N. 70.
(3) Ep. Syn. n. 5, 8, 9.
(4) Ap. Ambr. Ep. 7.
(5) Ap. Ambr. Ep. 10.

(1) N. 8, 9, 10.
(2) Ap. Amb. Ep. 11, n. 3.
(3) N. 4.
(4) Ap. Ambr. Ep. 12.
(5) N. 5.

à qui il faut accorder la communion, et avec qui il la faut garder. C'est ce qui se passa au concile d'Aquilée; et cette dernière lettre montre clairement que les évêques qui y assistèrent ne tenoient pas pour œcuménique le concile qui venoit de se tenir à Constantinople, ou qu'ils ne savoient pas encore ce qui s'y étoit passé.

XVII. Autre concile d'Italie.

Il paroît même que les évêques d'Occident changèrent d'avis; car on ne voit point qu'il se soit tenu alors de concile à Alexandrie; et il est certain qu'ils demandèrent que le concile universel se tînt à Rome, et que l'empereur Gratien l'ordonna. Mais avant qu'il se tînt il y en eut un autre en Italie, où présida saint Ambroise, et dont nous avons deux lettres à l'empereur Théodose (1). Dans la première, ils disent: Nous avions écrit, il y a long-temps, que les deux évêques d'Antioche, Paulin, et Mélèce, que nous estimions catholiques, s'accordassent entre eux; ou du moins, que si l'un mouroit avant l'autre, on ne mît personne à la place du défunt. Maintenant on nous assure que Mélèce étant mort et Paulin encore vivant, qui a toujours été en notre communion, on a substitué ou plutôt ajouté un évêque en la place de Mélèce, contre tout droit et tout ordre ecclésiastique. Et l'on dit que cela s'est fait du consentement et par le conseil de Nectaire, dont nous ne voyons pas que l'ordination soit dans l'ordre. Car l'évêque Maxime nous a fait voir dernièrement, dans le concile, qu'il conserve la communion de l'église d'Alexandrie, en nous lisant les lettres de Pierre, de sainte mémoire; et, comme il nous a prouvé clairement qu'il avoit été ordonné dans une maison particulière par l'ordre des évêques, parce que les ariens tenoient encore les églises, nous n'avons pas eu sujet de douter de son épiscopat; d'autant moins qu'il protestoit que la plupart du peuple et du clergé lui avoit fait violence pour l'ordonner. Toutefois pour ne rien décider par préoccupation en l'absence des parties, nous avons cru, seigneur, devoir vous en instruire, afin que vous puissiez y pourvoir selon l'intérêt de la paix. Car nous avons remarqué que Grégoire ne peut s'attribuer le siège de Constantinople suivant la tradition des pères.

Ils se plaignent ensuite que les Orientaux, sachant que Maxime était venu en Occident pour plaider sa cause dans un concile universel, ont évité de s'y trouver, et n'ont point entendu le jugement des Occidentaux. Toutefois, ajoutent-ils, quand il n'y auroit pas eu de concile indiqué, il auroit agi selon le droit et la coutume de nos ancêtres, ayant recours au jugement de l'église romaine, de l'Italie et de tout l'Occident; comme ont fait Athanase, de sainte mémoire, et depuis Pierre, tous deux évêques d'Alexandrie, et la plupart des Orientaux. Nous ne nous attribuons pas la prérogative de l'examen, mais nous devions avoir part au jugement. Ils concluent qu'ils n'ont pu refuser leur communion à Maxime, ni l'accorder à Nectaire; et que ce différend ne peut s'accorder qu'en remettant à Constantinople celui qui a été ordonné le premier, c'est-à-dire Maxime, ou en tenant à Rome un concile d'eux et des Orientaux, sur l'ordination de l'un ou de l'autre. Car, ajoutent-ils, les Orientaux ne doivent pas refuser l'examen de l'évêque de Rome, et des autres évêques du voisinage et de l'Italie, eux qui ont entendu le jugement du seul Ascole, jusqu'à le faire venir à Constantinople, des parties d'Occident. Pour nous, ayant été avertis, par le prince votre frère, de vous écrire, nous demandons que le jugement soit commun entre ceux d'une même communion. Ce frère est l'empereur Gratien.

L'empereur Théodose répondit à cette lettre et désabusa les évêques d'Italie, leur apprenant quel étoit Maxime, et combien son ordination etait différente de celle de Nectaire. Il leur représenta que ces affaires et celle de Flavien devoient être jugées en Orient, où toutes les parties étoient présentes, et qu'il n'y avoit point de sujet de faire venir les Orientaux en Occident. C'est ce qui paroît par la seconde lettre de saint Ambroise et des évêques d'Italie, où ils remercient l'empereur d'avoir réuni les églises d'Orient avec celles d'Occident, et d'avoir dissipé les fraudes qui les avoient séparés des Orientaux (1). Ils s'excusent de lui avoir écrit sur le désir de se réunir, et de faire cesser les plaintes des Orientaux qui se croyoient négligés. Car, disent-ils, nous n'avons pas demandé un concile pour notre intérêt, puisque tout l'Occident est en paix (2). Ils ajoutent une autre matière pour le concile, touchant ceux qui veulent, disent-ils, introduire dans l'Église je ne sais quel dogme attribué à Apollinaire. Il falloit que l'affaire fût examinée en présence des parties; afin qu'étant convaincu de nouvelle doctrine, il ne se cachât plus sous le nom général de la foi, et fût privé du sacerdoce. On voit par là qu'Apollinaire étoit encore en place, et que son hérésie n'étoit pas connue de tous, du moins en Occident.

XVIII. Second concile de Constantinople.

Cependant, suivant la demande du concile d'Aquilée, l'empereur Théodose en convoqua un pour apaiser les divisions d'Orient, particulièrement d'Antioche; il est vrai qu'il ne le convoqua pas à Alexandrie, comme les Occidentaux avoient demandé, mais à Constantinople; et la plupart des évêques qui avoient assisté au grand concile, s'y rendirent encore l'année suivante, trois cent quatre-vingt-

(1) Soz. VII, c. 11. Hier. Ep. 27, ad Eustoch. c. 2. Ap. Ambr. Ep. 13, 14.

(1) Ep. 14.
(2) N. 4.

deux, (1), sous le consulat d'Antoine et de Syagrius, au commencement de l'été. Saint Grégoire de Nazianze y fut invité; mais il s'en excusa, et en écrivit à un officier considérable, nommé Procope, en ces termes (2): Mon inclination, s'il faut dire la vérité, est de fuir toute assemblée d'évêques, parce que je n'ai jamais vu de concile qui ait eu bonne fin, et qui n'ait augmenté les maux, plutôt que de les guérir. L'amour de la dispute et l'ambition, ne soyez pas scandalisé si je parle ainsi, y règne au-delà de ce qu'on peut dire, et celui qui veut juger les méchants s'expose à être accusé sans les corriger. C'est pourquoi je me renferme en moi-même, je ne compte de sûreté pour l'âme que dans le repos; j'ai même à présent une maladie qui m'autorise, me mettant hors d'état d'agir, et quasi toujours à l'extrémité. Recevez donc mes excuses, et persuadez à l'empereur de ne pas m'accuser de paresse, mais de pardonner à mon infirmité, en vue de laquelle il sait qu'il m'a accordé de me retirer pour toute grâce. On crut que sa maladie étoit un prétexte, et on réitéra les ordres par un autre grand officier, nommé Icare, et par Olympius, gouverneur de Cappadoce. Au reste, cet éloignement des conciles que l'on voit encore en quelques autres écrits de saint Grégoire de Nazianze, ne porte aucun préjudice au respect que l'on doit en général à ces saintes assemblées, ni à la nécessité de les tenir; si bien établies d'ailleurs (3). Il est aisé de voir que le mauvais succès de ses bonnes intentions dans le grand concile de Constantinople, devoit avoir fait une forte impression sur une imagination aussi vive que la sienne, et son chagrin étoit soutenu par son grand âge et ses maladies continuelles.

Les évêques d'Orient, étant à Constantinople, reçurent une lettre synodale des Occidentaux, qui les invitoit à venir à Rome au grand concile qui s'y tenoit; mais ils s'en excusèrent comme d'un voyage qui ne seroit d'aucune utilité (4). Leur réponse étoit adressée à Damase, Ambroise, Briton, Valérien, Aschole, Anémius, Basile, et aux autres évêques assemblés à Rome (5). Ils commencèrent par la description de la persécution dont ils sortoient, et dont les désordres demandoient bien du temps avant d'être réparés, parce qu'encore que les hérétiques fussent chassés des églises, leurs faux pasteurs ne laissoient pas de les assembler dehors, d'exciter des séditions, et de nuire à l'Église de tout leur pouvoir. Ainsi, ajoutent-ils, quelque désir que nous ayons de correspondre à la charité avec laquelle vous nous avez invités, nous ne pouvons dénuer entièrement nos églises, qui commencent à se renouveller; et ce voyage seroit même absolument impossible à la plupart de nous. Car nous étions venus à Constantinople suivant les lettres que vous nous écrivîtes l'année passée, après le concile d'Aquilée, au très-pieux empereur Théodose; nous n'étions préparés que pour ce seul voyage; nous n'apportions le consentement des évêques qui sont demeurés dans les provinces, que pour ce seul concile; nous ne nous attendions point à aller plus loin, et nous n'en avions pas même ouï parler avant que de nous assembler à Constantinople. De plus, le terme étoit trop court pour faire nos préparatifs ou avertir tous les évêques de notre communion, et recevoir leur consentement. Ce que nous avons pu faire, est de vous envoyer nos vénérables frères les évêques Cyriaque, Eusèbe et Priscien, qui vous feront connoître notre amour pour la paix et notre zèle pour la foi.

En effet, si nous avons souffert des persécutions, c'est pour la foi de Nicée, qui nous enseigne à croire au nom du père et du fils et du Saint-Esprit, c'est-à-dire d'une seule divinité, puissance et substance, d'une égale dignité et d'un règne coéternel, en trois parfaites hypostases, ou trois parfaites personnes, *prosopoïs*. En sorte qu'il n'y ait point de lieu à l'erreur de Sabellius, qui confond les hypostases ou détruit les propriétés; ni à celle des eunomiens, des ariens et des ennemis du Saint-Esprit, qui divisent la substance, la nature ou la divinité, et qui introduisent une nature postérieure créée, ou d'une autre substance, dans la trinité incréée, consubstantielle et coéternelle. Nous conservons aussi dans sa pureté la doctrine de l'incarnation; et nous ne recevons point dans ce mystère une chair imparfaite, sans âme ou sans entendement. Mais nous reconnaissons que le verbe de Dieu est entièrement parfait avant les siècles, et dans les derniers jours est devenu homme parfait pour notre salut. Voilà en abrégé la foi que nous prêchons, et dont vous pourrez vous instruire plus amplement par l'écrit du concile d'Antioche, et par celui du concile œcuménique qui fut tenu l'année dernière à Constantinople. On croit que ce concile d'Antioche est celui de l'an trois cent soixante-dix-neuf. Et l'on voit ici que les Orientaux tenoient pour œcuménique celui de Constantinople, en trois cent quatre-vingt-un (1).

Ils rendent compte ensuite de ce qu'ils avoient réglé touchant la discipline. Vous savez, disent-ils, l'ancienne règle confirmée par le décret de Nicée, que les ordinations se feroient dans chaque province par ceux de la province, en y appelant, s'ils vouloient, leurs voisins. Ainsi pour l'église de Constantinople, nouvellement rétablie, nous avons ordonné évêque le vénérable Nectaire, dans le concile œcuménique, d'un commun consentement, à la vue du très-pieux empereur Théodose, du consentement de tout le clergé et de toute la ville. Pour l'église d'Antioche, les évêques de la province et de la diocèse d'Orient ont élu canoniquement le vénérable Flavien, d'un commun accord de toute

(1) Theod. v, c. 8.
(2) Epist 55, 76.
(3) Ep. 83, 84, p. 842. Carm. 11.
(4) Theod. v, c. 8.
(5) Ibid. c. 9.

(1) Sup. l. xviii, n. 48.

l'Église, et tout le concile a approuvé cette ordination comme légitime. Pour l'église de Jérusalem, nous reconnoissons le vénérable évêque Cyrille, qui a autrefois été ordonné canoniquement par ceux de toute la province, et a beaucoup souffert en divers lieux de la part des ariens. Les Orientaux concluent en exhortant les Occidentaux à consentir à tout, en esprit d'union et de charité, quittant tous les préjugés et les affections particulières.

XIX. Concile de Rome.

Mais ils ne les persuadèrent pas pour le point le plus important, qui étoit l'ordination de Flavien (1). Le pape Damase et tous les évêques d'Occident adressèrent leurs lettres synodales à Paulin, comme évêque d'Antioche, et n'écrivirent point à Flavien, ni ne communiquèrent plus avec Diodore de Tarse et Acace de Bérée, qui l'avoient ordonné. Les Égyptiens et les Arabes tinrent aussi pour Paulin; mais les Syriens, ceux de Palestine, de Phénicie, d'Arménie, de Cappadoce, et la plupart de ceux de Galatie et de Pont, prirent le parti de Flavien. C'est tout ce que l'on sait de ce concile de Rome. On voit par l'inscription de la lettre des Orientaux que saint Ambroise, saint Valérien d'Aquilée, saint Aschole de Thessalonique, et Anémius de Sirmium, s'y trouvèrent; et il est certain, d'ailleurs, que saint Épiphane et Paulin d'Antioche y vinrent d'Orient, accompagnés de saint Jérôme (2). Saint Épiphane logea chez Paule, dame romaine, déjà illustre par son rang, et plus illustre depuis par sa sainteté, Paulin la voyoit très-souvent, et ils lui inspirèrent un ardent désir de la solitude. Ils passèrent l'hiver à Rome, et ne retournèrent en Orient que l'année suivante; mais saint Jérôme y demeura près de trois ans (3).

Saint Ambroise, étant à Rome, fut invité par une dame du rang des clarissimes d'aller dans sa maison au-delà du Tibre, et y offrit le sacrifice (4). Une baigneuse, qui étoit au lit, paralytique, ayant appris qu'il étoit dans cette maison, s'y fit transporter dans une chaise, et pendant qu'il prioit et lui imposoit les mains, elle toucha ses vêtements; en les baisant elle fut aussitôt guérie, et commença à marcher. Paulin, secrétaire de saint Ambroise, qui rapporte ce miracle, dit l'avoir appris à Rome même plusieurs années après, par le rapport de quelques saints personnages. On voit, en passant, que l'on célébroit quelquefois le saint sacrifice dans des maisons particulières. Saint Ambroise retrouva à Rome sa chère sœur, sainte Marcelline, qui y demeurait; et elle lui fut d'un grand secours dans une maladie, pendant laquelle il fut visité par saint Aschole de Thessalonique. Ce lui fut une très-sensible consolation; car il ne l'avoit point encore vu, et ils arrosèrent ensemble leurs habits de leurs larmes, en déplorant les maux du siècle (1).

XX. Saint Jérôme à Rome.

Saint Jérôme, pendant son séjour de Rome, s'attacha au pape saint Damase, et lui aidoit à écrire ses lettres (2), pour répondre aux consultations que les conciles de diverses églises lui adressoient. Saint Jérôme s'attira bientôt l'estime et l'affection de tout le monde, par la sainteté de ses mœurs, son humilité, et son éloquence, en sorte qu'on le jugeoit digne de l'épiscopat (3). Le pape Damase l'avoit déjà consulté quelquefois sur diverses questions de l'Écriture, et l'avoit excité à corriger la version latine du nouveau Testament (4). Il continua, l'ayant auprès de lui, à le faire travailler sur l'Écriture, et on rapporte avec raison, au temps qu'il étoit à Rome, le traité sur la vision des chérubins d'Isaïe, et sur la parabole de l'enfant prodigue qu'il dicta l'un et l'autre, ayant mal aux yeux (5); la traduction des deux homélies d'Origène sur le cantique, et la correction du psautier selon les septante (6). Ce fut aussi en ce temps-là, et du vivant du pape saint Damase, qu'il écrivit contre Helvidius, disciple d'Auxence, qui avoit écrit un livre où il prétendoit prouver, par l'Écriture, que la Sainte-Vierge, après la naissance de notre seigneur, avoit eu de saint Joseph d'autres enfans (7); et, passant à la thèse générale, il soutenoit que la virginité n'avoit aucun avantage sur le mariage; erreur qui avoit déjà cours en Orient, comme nous avons vu en parlant des antidicomarianites (8), et commençoit alors à se répandre en Occident. Saint Jérôme méprisa quelque temps le traité d'Helvidius (9), tant par l'obscurité de l'auteur, qu'il ne connoissoit pas, quoiqu'ils fussent tous deux à Rome, que par le peu de mérite de l'ouvrage (10). Enfin il se laissa persuader d'y répondre, et montra clairement qu'il n'y a rien dans l'Écriture qui ne favorise la créance établie dans l'Église que Marie est toujours demeurée vierge, et que saint Joseph n'a été que le gardien de sa virginité. Il soutient même que ce saint a vécu vierge; enfin il relève la virginité, mais sans blâmer le mariage (11). On croit qu'il écrivit dans ce temps-là le dialogue contre les lucifériens, qui, joints aux partisans d'Ursin, brouilloient continuellement à Rome contre le pape Damase. C'est en ce traité que saint Jérôme fait voir clairement, par les actes du concile de Rimini (12), la manière dont les évêques y avoient été surpris.

(1) Soz. vii, c. 11.
(2) Hier. Ep. 27, ad Eustoc. c. 25; Ep. 16, ad. Princ. c. 3.
(3) P. 39. ad Asel.
(4) Paul. Vita Ambr. n. 10.

(1) Ambr. Ep. 15, n. 10.
(2) Hier. ep. 11, ad Ageruc. c. 3.
(3) Ep. 99, ad Asell.
(4) Ap. Hier. Ep. 124, 144, 145. Præf. in Evang. Ep. 145.
(5) Ep. 142, 145, 143.
(6) Post. Epist. 151. Præf. in Psalt.
(7) Ep. 50, ad Pam. c. 7. Gennad. in Helvid.
(8) Sup. xvii, n. 26.
(9) In Helv. c. 1.
(10) C. 8.
(11) C. 9 in fin.
(12) Sup. l. xvv, n. 14.

Une des plus grandes occupations de saint Jérôme, pendant ce séjour de Rome, était de répondre à ceux qui le consultoient sur l'Écriture sainte, principalement aux dames romaines. Car, quelque soin que sa modestie lui fît prendre d'éviter leur rencontre, elles avoient encore plus d'empressement à le chercher (1). Sainte Marcelle, sainte Aselle sa sœur, et leur mère, Albine, furent de ce nombre (2). Marcelle profita en peu de temps de ce que saint Jérôme avoit appris par un long travail, et le consulta souvent depuis, comme il paroît par ses lettres (3). Étant demeurée veuve le septième mois après ses noces, elle refusa d'épouser Céréalis, homme âgé, mais très-noble et très-riche, qui, sous Constantius, avoit été préfet de Rome, et consul l'an trois cent cinquante-huit. Pendant la longue viduité de Marcelle, la pureté de sa conduite ne fut jamais flétrie du moindre soupçon (4). Elle se retira dans une maison de campagne proche de Rome, où elle pratiqua longtemps une vie monastique avec sa fille, la vierge Principia, et leur exemple produisit à Rome un grand nombre de monastères d'hommes et de filles. Sainte Marcelle avoit pris le goût de la piété et de la vie monastique quarante ans auparavant, lorsque saint Athanase vint à Rome, sous le pape Jules, en trois cent quarante-un (5). Elle apprit de lui la vie de saint Antoine, qui vivoit encore, et la discipline des monastères de saint Pacôme, pour les hommes et pour les femmes.

XXI. Sainte Paule.

Paule, amie de Marcelle, est la plus illustre des dames romaines que saint Jérôme instruisit (6). Elle étoit fille de Rogatus et de Blésilla. Le père, Grec d'origine, remontoit sa généalogie jusqu'à Agamemnon; la mère descendoit des Scipions et des Gracques. Paule épousa Jules Toxotius, de la famille Julia, par conséquent descendu d'Iüle et d'Énée; elle en eut quatre filles et un fils. L'aînée des filles, nommée Blésilla, comme son aïeule, fut mariée seulement pendant sept mois, comme sainte Marcelle, et demeura veuve à l'âge de vingt ans (7). Saint Jérôme, pendant son séjour à Rome, lui expliqua le livre de l'ecclésiastique, pour l'exciter au mépris du monde. Elle le pria de lui en laisser un petit commentaire, afin qu'elle pût l'entendre sans lui (8); mais, comme il se préparoit à cet ouvrage, elle mourut d'une fièvre qui l'emporta en peu de temps. Sainte Paule, sa mère, en fut excessivement affligée, et saint Jérôme lui en écrivit une lettre de consolation, où il marque que Blésilla parloit grec comme latin, et qu'elle avoit même appris l'hébreu en peu de jours, et que l'Écriture sainte étoit toujours entre ses mains.

La seconde fille de sainte Paule fut Pauline, qui épousa Pammachius, cousin de sainte Marcelle, de la famille Furia, et qui comptoit plusieurs consuls entre ses ancêtres (1). Il étoit ancien ami de saint Jérôme, qui avoit étudié avec lui, et lui adressa depuis plusieurs de ses ouvrages. Pauline mourut devant lui, et, se trouvant veuf sans enfants, il se donna tout entier au service de Dieu et aux bonnes œuvres (2), embrassa la vie monastique, et employa tout son bien à secourir les pauvres, particulièrement les étrangers, dans un hôpital qu'il établit à Porto, près de Rome. La troisième fille de sainte Paule fut Eustochium, qui ne la quitta jamais, et demeura vierge. La quatrième fut Ruffine, qui épousa depuis Aléthius, du rang des clarissimes. Le fils de sainte Paule, et le dernier de ses enfants, fut nommé, comme son père, Toxotius. Il épousa Léta, fille d'Albin, païen et pontife des idoles, mais qui se convertit en sa vieillesse, à la persuasion de sa fille et de son gendre. Du mariage de Toxotius et de Léta vint la jeune Paule, au sujet de laquelle saint Jérôme écrivit à Léta, déjà veuve, une instruction pour la manière de l'élever chrétiennement. Telle fut la famille de sainte Paule.

Saint Jérôme nous a laissé encore les éloges de deux veuves, Léa et Fabiole, et de la vierge Aselle. Léa gouvernoit un monastère de vierges, qu'elle instruisoit plus par son exemple que par ses paroles; elle passoit les nuits en prières; son habit et sa nourriture étoient très-pauvres, toutefois sans ostentation (3). Elle étoit si humble, qu'elle paroissoit la servante de toutes, elle qui avoit eu autrefois grand nombre d'esclaves. L'Église honore sa mémoire le vingt-deuxième de mars. Saint Jérôme apprit sa mort un matin, comme il expliquoit à sainte Marcelle le psaume soixante-douze, ce qui lui donna occasion de lui envoyer son éloge (4). Deux jours après, il lui envoya celui de sainte Aselle, sœur de Marcelle même, qui vivoit encore. Elle avoit été consacrée à Dieu dès l'âge de dix ans. A douze ans, elle s'enferma dans une cellule, couchant à terre, ne vivant que de pain et d'eau, jeûnant toute l'année, et passant souvent deux ou trois jours sans manger; en carême, les semaines entières. Elle avoit déjà cinquante ans, et ses austérités n'avoient point altéré sa santé. Elle travailloit de ses mains, ne sortoit point, si ce n'étoit pour aller aux églises des martyrs, mais sans être vue. Elle n'avoit jamais parlé à aucun homme, et à peine sa sœur la voyoit-elle. Sa vie étoit simple et uniforme, et elle gardoit au milieu de Rome une parfaite solitude. L'Église en fait mémoire (5) le sixième de décembre. Fabiole étoit de l'illustre famille Fabia. Elle avoit épousé un homme de mœurs si déréglées, que, ne le pouvant souffrir, elle le quitta; mais, se trouvant encore jeune, elle usa de la liberté que lui donnoient les lois civiles, et se remaria à un autre. Après la mort de ce second mari, elle entra en elle-même, et, reconnoissant que ce mariage avoit été contre la loi de l'évangile, elle en fit pénitence publique; et la veille de Pâques elle se présenta à la basilique de Latran avec les pénitents, les cheveux épars, et dans le triste état des autres, tirant les larmes de l'évêque, des prêtres et de tout le peuple. Elle demeura hors de l'église jusqu'à ce que le prêtre l'y rappelât, comme il l'en avait chassée. Ensuite elle vendit tout son bien, et fut la première qui établit à Rome un hôpital de malades, où elle les servoit de ses propres mains. Elle faisoit de grandes libéralités aux clercs, aux moines, aux vierges, non-seulement dans Rome, mais dans toute la côte de Toscane, où il y avoit déjà plusieurs monastères. On juge avec vraisemblance que ces libéralités des dames romaines et des autres chrétiens riches attiroient à Rome un grand nombre de mendiants; et on y rapporte une constitution de Valentinien le jeune, adressée au préfet de Rome en trois cent quatre-vingt-deux, par laquelle il ordonne d'examiner leurs âges et leurs forces, d'assister les invalides, et, pour les valides, les donner au dénonciateur s'ils sont de condition servile, et, s'ils sont libres, les attacher à la culture des terres (1). Aussi les saints ont toujours été d'avis qu'il y eût du choix dans les aumônes, pour ne pas entretenir l'oisiveté et l'avarice des vagabonds, au préjudice des vrais pauvres (2).

XXII. Lettres de Damase contre Apollinaire, etc.

Saint Épiphane et Paulin d'Antioche, ayant passé l'hiver à Rome, retournèrent en Orient l'année suivante, trois cent quatre-vingt-trois. Ils passèrent par la Macédoine, et arrivèrent à Thessalonique, qui changea d'évêque cette même année. Saint Aschole mourut, et les évêques de Macédoine et le clergé de Thessalonique en écrivirent à saint Ambroise, qui, dans sa réponse (3), fit l'éloge de saint Aschole, et les félicita de l'élection d'Anysius, son disciple, qu'ils avoient mis à sa place, et à qui il écrivit aussi, l'exhortant à imiter les vertus de son prédécesseur. Le pape saint Damase donna à Anysius, comme il avoit fait à saint Aschole, le pouvoir de connoître de tout ce qui se passoit dans l'Illyrie orientale (4). Pendant que Paulin d'Antioche étoit à Thessalonique, saint Damase lui adressa une lettre qui commence ainsi (5): Je vous avois déjà écrit, par mon fils Vital, que je laissois tout à votre jugement. C'est pourquoi, afin que vous ne fassiez point de difficulté de recevoir ceux qui voudront se réunir à l'Église, nous vous envoyons notre confession de foi, non pas tant pour vous, qui la tenez comme nous, que pour ceux qui se joindront à vous. Donc, après le concile de Nicée, et celui qui fut tenu à Rome par les évêques catholiques, on a ajouté quelque chose touchant le Saint-Esprit, parce que quelques-uns ont avancé depuis qu'il étoit fait par le fils (1). C'est pourquoi nous anathématisons ceux qui ne disent pas franchement que le Saint-Esprit a la même puissance et la même substance que le père et le fils. Nous anathématisons les sabelliens, qui disent que le père est le même que le fils; Arius et Eunomius, qui disent également, quoique en différentes paroles, que le fils et le Saint-Esprit sont des créatures; les macédoniens, qui viennent d'Arius sous un autre nom; Photin, qui, renouvelant l'hérésie d'Ébion, soutient que notre seigneur Jésus-Christ ne vient que de la vierge Marie; ceux qui disent qu'il y a deux fils, l'un avant les siècles, l'autre après l'incarnation. Ensuite il y a un anathème contre Apollinaire, et un contre Marcel d'Ancyre, sans les nommer; puis un canon contre les translations si fréquentes dès lors en Orient; puis les anathèmes continuent contre diverses propositions des ariens et des macédoniens. Le dernier défend de se servir du nom de dieux au pluriel, en parlant des personnes divines, quoique l'Écriture le donne quelquefois aux anges et aux saints hommes. Saint Damase ajoute ensuite, parlant à Paulin : C'est pourquoi, si mon fils Vital et ceux qui sont avec lui veulent se joindre à vous, ils doivent premièrement souscrire la foi de Nicée; ensuite, parce qu'on ne peut remédier aux maux futurs, il faut déraciner l'hérésie que l'on a dit avoir paru depuis en Orient, et confesser que la sagesse même, le verbe, le fils de Dieu, a pris le corps humain, l'âme et l'entendement, c'est-à-dire Adam tout entier, tout notre vieil homme, sans péché. Car comme, en confessant qu'il a pris un corps humain, nous ne lui attribuons pas pour cela les passions humaines, ainsi, en disant qu'il a pris l'âme et l'entendement de l'homme, nous ne disons pas qu'il ait été sujet au péché, qui vient des pensées. On voit ici que l'erreur d'Apollinaire étoit clairement connue et condamnée à Rome, mais que Vital n'étoit pas encore convaincu d'en être infecté, quoiqu'il en fût soupçonné : au contraire, il avait donné au pape Damase une confession de foi qui paroissoit orthodoxe, et le pape le renvoyoit à Paulin pour s'en éclaircir (2).

On rapporte au même temps une lettre du pape saint Damase aux Orientaux, qui commence ainsi (3) : Quand vous rendez au siége apostolique l'honneur qui lui est dû, le plus grand avantage vous en revient à vous-mêmes, mes très-honorés fils. Ensuite il déclare qu'il a condamné, il y a longtemps (4), Timothée avec

---

(1) Ed. 99, ad. Asell.
(2) Ep. 16, ad princip. c. 3. Præf. in. Ep. ad. Gal.
(3) Ep. 136, 137, etc.
(4) Ep. 10, ad Fur. Ep. 16, ad. Princip.
(5) Supl. l. XII, n. 20.
(6) Hier. Ep. 27, ad Eust. 1.
(7) Ep. 22, ad Eustoth. c. 6. Ep. 25, ad. Paul.
(8) Ep. 116, ad Paul. et Rust.

(1) Ep. 52, ad Pamm. Ep. 50, ad Pamm. init.
(2) Ep. 26, ad eumd.
(3) Ep. 24, ad. Marcell.
(4) Ep. 15, ad Marc.
(5) Martyr. Rom.

(1) L. un. C. de Mend. Val.
(2) Ambr. Offic. 11, c. 26.
(3) Ambr. Ep. 15 et 16.
(4) Ep. Innoc. Coll. Rep. 46
(5) Coll. Romm. Holst. p. 180, t. 2. Conc. p. 854, E.

(1) Ibid. p. 900, B. Theod. v. Hist. c. 11.
(2) Grég. Naz. 2, ad Cledon. p. 746, C.
(3) Ap. Theod. v, c. 10.
(4) Sup. l. XVII. n. 32.

son maître Apollinaire, en présence de Pierre, évêque d'Alexandrie, et qu'ils n'ont pas de sujet de demander qu'il soit déposé de nouveau. Il les exhorte donc à se tenir fermes à la foi de Nicée, et à ne pas souffrir que ceux qui leur sont soumis écoutent de vains discours et des questions déjà résolues.

XXIII. Traité de l'incarnation de saint Ambroise.

C'est à peu près le temps où saint Ambroise écrivit son traité du mystère de l'incarnation, contre les mêmes erreurs. Il y fut engagé par deux cubiculaires ou valets de chambre de l'empereur, Gratien qui étoient ariens. Ils lui proposèrent, comme il prêchoit, une question sur l'incarnation de notre seigneur, et promirent de se trouver le lendemain dans la basilique Portienne, pour en attendre la solution (1). Le lendemain, ces deux officiers, se moquant de leur promesse et de l'évêque, et du peuple assemblé dans l'église, montèrent en chariot et sortirent de la ville pour se promener. Saint Ambroise, ayant longtemps attendu, et ne pouvant plus retenir le peuple, monta sur le tribunal de l'église, et commença à traiter la question, en disant (2) : Je désire, mes frères, payer ma dette; mais je ne trouve point mes débiteurs d'hier, si ce n'est qu'ils croient nous troubler en nous surprenant; mais la vraie foi ne se trouble jamais. Ils viendront peut-être, et, en attendant, arrêtons-nous à ces laboureurs que l'on vient de nous proposer, c'est-à-dire Caïn et Abel, dont on venoit de lire l'histoire. Il en prend occasion d'entrer en matière, et fait d'abord le dénombrement des hérétiques qui erroient sur le fils de Dieu, entre lesquels il compte ceux qui séparoient l'âme raisonnable du mystère de l'incarnation (3), c'est-à-dire les apollinaristes, que toutefois il ne nomma pas, et ajoute que peut-être ils honorent bien la trinité, mais qu'ils ne savent pas distinguer la nature humaine de la divine. La nature de Dieu est simple, dit-il; l'homme est composé d'une âme raisonnable et d'un corps; si vous ôtez l'un des deux, vous ôtez toute la nature de l'homme. Ensuite, entrant en matière, il prouve contre les ariens l'éternité et la divinité du verbe; puis il vient aux apollinaristes, et montre la différence de la chair de Jésus-Christ et sa divinité, car ils vouloient que le verbe eût été changé en chair; puis il détruit leur autre erreur touchant l'âme raisonnable, qu'ils refusoient à Constantinople, comme la source du péché, et il finit là son discours (4).

Cependant les deux valets de chambre de l'empereur, continuant leur promenade, tombèrent du chariot et se tuèrent tous deux; on rapporta les corps et on les enterra. Mais saint Ambroise, loin d'insulter à leur mémoire, n'a fait dans ses ouvrages aucune mention de cet accident, même en rédigeant par écrit le sermon qu'il avait fait à leur occasion. C'est ce qui compose son traité de l'incarnation. Mais l'empereur Gratien, qui n'avoit pas ouï ce sermon, lui proposa une objection, dont les ariens faisoient leur fort, savoir, que le fils étant engendré ne pouvait être de même nature que le père, non-engendré. Il ajouta donc la reponse à cette objection, qui consiste principalement à montrer que la distinction d'engendré et non-engendré ne regarde point la nature, mais la personne (1).

XXIV. Lettre de saint Grégoire de Nazianze à Clédon.

Saint Grégoire de Nazianze écrivit aussi de sa retraite contre les erreurs d'Apollinaire, qui troubloient l'église de Nazianze (2). Etant revenu en Cappadoce, il se retira dans la terre d'Arianze, qui lui venoit de son père; et nonobstant ses infirmités, il y mena une vie très-pénitente, mais que le repos et la solitude lui rendoient agréable. Il passa même le carême entier sans parler, et fit un poëme pour rendre compte de son silence, et un autre à Pâques pour recommencer à parler par les louanges de Jésus-Christ (3). Cependant il trouva que l'église de Nazianze avoit été fort négligée pendant son absence, et même infectée de l'erreur d'Apollinaire. Il prit d'abord patience (4); mais, voyant que les hérétiques, non contents de semer leurs erreurs, le calomnioient lui-même, et prétendoient qu'il étoit dans leurs sentiments, parce qu'il les traitoit encore en frères, il crut se devoir déclarer, et en écrivit au prêtre Clédonius, à qui il avoit laissé, en son absence, le principal soin du troupeau, et qui menoit depuis longtemps la vie monastique. Les apollinaristes se vantoient d'avoir été reçus par un concile d'Occident, sur quoi saint Grégoire dit : S'ils ont été reçus, qu'ils le montrent, et nous serons contents; car ils ne l'auront été qu'en se conformant à la sainte doctrine (5). Et ils ne le peuvent montrer que par un décret synodique, ou par des lettres de communion; car telle est la coutume des conciles.

Entrant en matière, il dit : Que personne ne trompe ni ne se laisse tromper, en croyant un homme sans entendement, l'homme du Seigneur, comme ils le nomment; disons plutôt notre Seigneur et notre Dieu. C'est que les apollinaristes appeloient Jésus-Christ l'homme du Seigneur, en grec *Kyriakon*, en latin *Dominicum* (6). Saint Grégoire continue : Nous ne séparons point l'homme de la divinité, nous enseignons que c'est le même, qui auparavant n'étoit point homme, mais Dieu, et fils unique avant les siècles, sans mélange de corps, ni de rien de corporel; qui à la fin a pris aussi l'humanité, pour notre salut; passible par la chair, impassible par la divinité; borné par le corps, sans bornes par l'esprit; le même terrestre et céleste, visible et intelligible, compréhensible et incompréhensible; afin que l'homme entier, tombé dans le péché, fût réparé par celui qui est homme tout entier et Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie mère de Dieu *Theotocon*, il est séparé de la divinité. Si quelqu'un dit qu'il a passé par la vierge, comme par un canal, et non pas qu'il a été formé en elle d'une manière divine et humaine tout ensemble; divine en ce que l'homme n'y a point eu de part; humaine en ce que les lois de la grossesse ont été observées; il est encore impie. Si quelqu'un dit que l'homme a été formé, et que Dieu ensuite y est entré, il est condamnable. Si quelqu'un introduit deux fils, l'un de Dieu le père, l'autre de la mère, et ne dit pas que c'est le même, il doit déchoir de l'adoption promise aux vrais fidèles. Car il y a deux natures, Dieu et l'homme, comme l'âme et le corps; mais il n'y a pas deux fils ni deux dieux, non plus que deux hommes, quoique saint Paul ait ainsi nommé l'intérieur et l'extérieur de l'homme. Et pour le dire en un mot, le sauveur est composé de deux choses différentes; puisque le visible et l'invisible n'est pas la même chose, non plus que ce qui est sujet au temps, et ce qui n'y est pas sujet; mais ce ne sont pas deux personnes; à Dieu ne plaise! car les deux choses sont unies : Dieu est devenu homme, ou l'homme est devenu Dieu, ou comme on voudra le dire.

Or, je dis que ce sont différentes choses, au contraire, de la trinité. Car nous disons qu'il y en a un autre et un autre, pour ne pas confondre les hypostases, mais non pas une autre chose et une autre chose : les trois sont une même chose par la divinité. Si quelqu'un dit que Dieu a opéré en Jésus-Christ par grâce, comme dans un prophète, et non pas qu'il s'y est uni par sa substance, qu'il soit privé de l'opération divine. Si quelqu'un n'adore pas le crucifié, qu'il soit anathème, et au rang de ses meurtriers. Si quelqu'un dit que Jésus-Christ a été perfectionné par ses œuvres, ou élevé à la dignité de fils, après son baptême ou après sa résurrection, comme ceux que les païens mettent au rang des dieux; qu'il soit anathème! Car ce qui commence, ou profite, ou se perfectionne, n'est pas Dieu, quoique l'on parle ainsi de Jésus-Christ à cause qu'il se découvrit peu à peu (1). Si quelqu'un dit qu'il a maintenant quitté sa chair, que la divinité est dépouillée du corps, et qu'il ne viendra pas avec le corps qu'il a pris et qu'il conserve; puisse-t-il ne point voir la gloire de son avènement! Si quelqu'un dit que la chair de Jésus-Christ est descendue du ciel, et non pas qu'elle est prise ici de nous, qu'il soit anathème (2)!

Venant ensuite au point capital de l'hérésie d'Apollinaire, il dit : Si quelqu'un espère en un homme sans entendement, il est sans entendement lui-même, et indigne d'être sauvé. Car Dieu n'a guéri et ne sauve que ce qu'il a pris. Si Adam n'est tombé qu'à demi, il n'a fallu en prendre et en sauver que la moitié; s'il est tombé tout entier, qu'ils ne nous envient donc pas le salut parfait, et qu'ils ne revêtent pas seulement le sauveur d'os, de nerfs, et de la peinture d'un homme. S'il est homme sans âme, c'est ce que disent les ariens, afin d'attribuer la passion à la divinité, comme au principe des mouvements de son corps. S'il a une âme sans entendement, comment est-il homme? car l'homme n'est pas un animal sans entendement. Ce sera la figure et l'habitation d'un homme, avec l'âme d'un bœuf, ou d'une autre bête. Ce sera donc là aussi ce qui est sauvé; et la vérité m'aura trompé, si je me glorifie de l'honneur qu'un autre aura reçu. Il répond ensuite aux objections d'Apollinaire, et proteste à la fin que ceux qui ne profiteront pas de ses avis, et continueront à diviser l'Église, en rendront compte au jour du jugement. Et, comme Apollinaire imposoit à la multitude par la quantité de ses écrits et les grâces de sa poésie, saint Grégoire promet aussi d'écrire et de faire des vers : ce qui semble être la cause de tant de poésies, qu'il a composées depuis son retour de Constantinople.

Il écrivit une seconde lettre à Clédone, pour contenter ceux qui demandoient des assurances de sa foi, comme s'il n'en eût pas assez donné de preuves (1). Il déclare simplement qu'il n'a point d'autre foi que celle de Nicée, y ajoutant seulement ce qui regarde le Saint-Esprit, dont la question n'avoit pas encore été mue alors. Il déclare aussi sa foi sur l'incarnation; et, parlant des apollinaristes, il ajoute qu'il veut bien donner un éclaircissement touchant Vital, afin, dit-il, qu'on ne m'accuse pas de rejeter maintenant sa confession de foi, que j'ai reçue autrefois, comme il la donna par écrit au bienheureux Damase, évêque de Rome, qui la lui avoit demandée. Ces termes font voir que cette lettre a été écrite quelque temps après que Vital eut donné sa confession de foi, et après la mort de saint Damase. Saint Grégoire continue en disant que les apollinaristes ne déclaroient leur secret qu'à leurs disciples, mais que quand ils se sentoient pressés par la dispute, par les notions communes que l'Écriture nous donne de l'incarnation, ils avouoient que Jésus-Christ avoit la raison et l'entendement, et qu'il étoit homme parfait, entendant que la divinité suppléoit à ce qui manquoit du côté de la nature humaine, comme nous avons vu dans la dispute de saint Epiphane contre Vital (2). Faut-il donc s'étonner, dit saint Grégoire (3), si ma bonne volonté m'a fait prendre du meilleur côté les paroles de Vital, dont d'autres sont choqués, les prenant dans leur vrai sens? De là vient, à mon avis, que Damase lui-même, étant mieux instruit, et sa-

(1) Paul. vita Amb. c. 18.
(2) De Incarn. c. 1.
(3) C. 2, n. 11.
(4) C. 4; 6, n. 49, etc.; 7.

(1) C. 9. n. 79, etc.
(2) Vita Gr. p. 32, etc.
(3) Carm. 54, p. 128; Carm. 55, p. 131; Carm. 5, p. 4, D; Carm. Iamb. 23, p. 244.
(4) Orat. 51.
(5) Sup. l. XVI, n. 16, p. 738, B.
(6) V. Aug. 1. Retr. c. 19.

(1) Luc. 11, 52.
(2) P. 740.

(1) Orat. 52.
(2) Sup. liv. XVII, n. 25.
(3) P. 7, 48, A.]

chant qu'ils persistoient dans les premières explications, les a déclarés excommuniés, et a renversé leur confession de foi avec anathème, indigné qu'ils eussent abusé de sa simplicité. Et ensuite : quelle absurdité de prétendre annoncer aujourd'hui une doctrine cachée depuis Jésus-Christ ! car, s'il n'y a que trente ans que leur foi a commencé, quoiqu'il y en ait près de quatre cents que Jésus-Christ a paru, notre évangile a été inutile pendant tout ce temps, notre foi a été vaine, les martyrs ont souffert en vain, tant de si grands prélats ont en vain gouverné les peuples (1).

XXV. Eulalius, évêque de Nazianze.

Ce fut vers ce temps-là que saint Grégoire se déchargea entièrement du soin de l'église de Nazianze (2). Il demanda instamment aux évêques de la province d'y en établir un, et en particulier à Hellade de Césarée, qui étoit le métropolitain. Il l'obtint enfin, et Eulalius fut ordonné évêque de Nazianze. On croit avec raison que c'est le même dont saint Grégoire parle avantageusement en plusieurs endroits, qui étoit son parent, avoit embrassé la vie monastique, et s'y étoit distingué par sa vertu. Saint Grégoire l'avoit fait prêtre et chorévêque, et eut une grande joie quand il le vit placé dans le siége de Nazianze. Ce fut toutefois encore un nouveau sujet de calomnie contre lui : les uns disoient qu'il avoit méprisé cette église ; les autres, qu'on lui avoit donné un successeur malgré lui (3). Voici comme il en écrivit à saint Grégoire de Nysse qui étoit de la province : Que personne ne me calomnie, comme si on avoit ordonné un autre évêque malgré moi. Je ne suis ni si méprisé, ni si haï ; mais je les en ai beaucoup priés, parce que je suis déjà comme mort, et que je craignois le poids de cette église négligée ; je leur ai demandé cette grâce, qui, sans être contraire aux canons, tendoit à mon soulagement ; et, par vos prières, on a donné à cette église un pasteur digne de vous. Je le remets entre vos mains, le vénérable Eulalius, entre les mains duquel je souhaite de rendre l'esprit. Que si quelqu'un dit que, du vivant de l'évêque, on ne devoit pas en ordonner un autre, qu'il sache que cela ne fait rien contre moi ; car tout le monde sait que j'ai été ordonné pour Sazime, et non pour Nazianze, quoique j'en aie reçu la conduite pour un temps, comme un étranger, par respect pour mon père et pour ceux qui m'en prioient.

Cependant, ayant appris que l'on alloit tenir encore un concile à Constantinople, et en craignant l'évènement par l'expérience du passé, il écrivit à deux magistrats, les premiers de l'Orient, Saturnin, consul de l'année trois cent quatre-vingt-trois, et Posthumien, préfet du prétoire, tous deux chrétiens, et déjà liés d'amitié avec lui ; les priant d'y procurer la paix et le bien de l'Eglise, autant qu'il serait en leur pouvoir. Car, dit-il, en renonçant à la dignité, je n'ai pas renoncé à l'affection et à l'inquiétude pour l'Eglise.

XXVI. Troisième concile de Constantinople sous Théodose.

Le concile se tint en effet. L'empereur Théodose, toujours appliqué à procurer la paix des églises, voulut assembler à Constantinople les évêques de toutes les sectes, et crut qu'en les faisant conférer ensemble, ils pourroient convenir d'un même sentiment (1). Il vint de tous côtés des évêques de toutes les religions ; et ils se trouvèrent à Constantinople au mois de juin, sous le consulat de Merobaude et de Saturnin, c'est-à-dire l'an trois cent quatre-vingt-trois. L'empereur envoya quérir Nectaire, évêque de Constantinople, chercha avec lui les moyens de réunir l'Église, et dit qu'il falloit faire paroître clairement la question qui divisoit les esprits, et la faire cesser. Ce discours donna beaucoup à penser à Nectaire ; il envoya quérir Agélius, évêque des novatiens, qui étoit dans les mêmes sentiments que lui touchant la trinité, et il lui expliqua la pensée de l'empereur. Agésius, qui n'étoit pas fort dans la dispute, fit venir un lecteur de son église, nommé Sisinnius, homme savant et expérimenté dans les affaires, instruit de l'explication des Écritures et des dogmes des philosophes. Il savoit que les disputes sont plus propres à augmenter les divisions qu'à les terminer ; il savoit aussi que les anciens ne donnoient point de commencement à l'existence du fils de Dieu, et le croyoient coéternel au père. Il conseilla donc à Nectaire d'éviter les disputes et les raisonnements, mais de s'en rapporter aux expositions des anciens, et de faire demander par l'empereur aux chefs de partis s'ils faisoient quelque état des docteurs qui avoient été célèbres dans l'Église avant la division, ou s'ils les rejetoient comme étrangers au christianisme. S'ils les rejettent, dit-il, il faut aussi qu'ils les anathématisent ; et s'ils osent le faire, le peuple les chassera, et la victoire de la vérité sera manifeste. S'ils ne rejettent pas les anciens docteurs, c'est à nous à montrer leurs livres qui rendent témoignage à notre doctrine.

Nectaire, ayant ouï Sisinnius parler ainsi, courut au palais, et dit à l'empereur ce qu'on lui avoit conseillé. L'empereur l'approuva et l'exécuta adroitement. Car, sans découvrir son dessein, il demanda seulement aux hérétiques s'ils estimoient ceux qui avaient enseigné dans l'Église avant la division. Ils n'osèrent le nier ; au contraire, ils dirent qu'ils les honoroient comme leurs maîtres. L'empereur leur demanda encore s'ils les suivoient comme des témoins dignes de foi de la doctrine chrétienne.

Cette question embarrassa les chefs des diverses sectes, et les dialecticiens qu'ils avoient amenés en grand nombre, bien préparés à la dispute. Ils se divisèrent, les uns disant que la proposition de l'empereur étoit bonne, les autres qu'elle étoit contraire à leurs intentions. Car ils étoient de différents avis touchant les livres des anciens, et ceux d'une même secte n'étoient pas d'accord. L'empereur, voyant leur confusion, et qu'ils ne s'appuyoient que sur la dispute, et non sur l'autorité des anciens, fit un pas plus avant, et leur ordonna de donner chacun leur profession de foi. Ceux qui étoient estimés les plus habiles écrivirent leur dogme, choisissant avec grand soin les paroles, et les évêques de chaque secte se trouvèrent au palais le jour que l'empereur avait marqué. Nectaire y étoit à la tête de ceux qui soutenoient le consubstantiel ; Démophile pour les ariens, Eunomius pour les eunomiens ; et nous avons encore la confession de foi qu'il adressa en cette occasion. Les macédoniens avoient pour chef Élenzius de Cyzique. L'empereur prit tous leurs écrits ; et, s'étant retiré à part, il employa le secours de Dieu pour choisir la vérité (1). Ensuite, ayant lu chacune de ces confessions de foi, il rejeta toutes celles qui divisoient la trinité et les déchira ; celle du consubstantiel fut la seule qu'il approuva et qu'il reçut. C'est ainsi que Socrate et Sozomène le rapportent.

Il faut croire que l'empereur Théodose, quoique très-bien instruit de la doctrine catholique, ne fit pas ce choix de son chef, et qu'il consulta non-seulement Nectaire, mais les autres évêques catholiques qui étoient à ce concile, comme saint Grégoire de Nysse, dont nous avons encore un discours prononcé en cette assemblée, et saint Amphiloque, qui signala son courage (2). Quoi qu'il en soit, les hérétiques demeurèrent confus (3), s'accusant les uns les autres, et accusés d'ignorance par leurs sectateurs. Ils se retirèrent tristes, et écrivirent, chacun à ceux de sa secte, de ne pas s'affliger du grand nombre qui les quittoit pour embrasser la foi du consubstantiel ; parce, disoient-ils, qu'il y en a beaucoup d'appelés et peu d'élus ; ce qu'ils ne disoient pas, dit Socrate, lorsque leur puissance leur attiroit le plus grand nombre du peuple.

XXVII. Lois contre les hérétiques.

L'empereur fit alors plusieurs lois pour défendre aux hérétiques de s'assembler, et il y fut excité par une action de saint Amphiloque, évêque d'Icone. Peu de temps auparavant, c'est-à-dire au mois de janvier de la même année trois cent quatre-vingt-trois, Théodose avoit déclaré auguste son fils Arcade, âgé seulement de six ans (1). Saint Amphiloque, étant venu au palais avec quelques évêques, rendit à l'empereur les respects ordinaires ; mais il n'en rendit aucun à Arcade, quoiqu'il fût auprès de son père. Théodose crut que l'évêque n'y songeoit pas, et l'avertit de saluer son fils. Saint Amphiloque s'approcha, et le caressant du bout du doigt, lui dit : Bonjour, mon enfant. L'empereur irrité commanda que l'on chassât ce vieillard de sa présence, et on le poussoit déjà dehors lorsque, se retournant vers l'empereur, il lui dit à haute voix : Vous ne pouvez souffrir que l'on méprise votre fils ; ne doutez pas que Dieu n'abhorre de même ceux qui refusent de rendre à son fils unique les mêmes honneurs qu'à lui. Théodose admira la sagesse de l'évêque ; il le rappela, lui demanda pardon, et résolut aussitôt la loi qu'il lui demandoit pour défendre les assemblées des hérétiques.

En effet, nous avons une loi adressée à Posthumien, préfet du prétoire d'Orient, et datée de Constantinople le huitième des calendes d'août, sous le consulat de Mérobaude et de Saturnin, c'est-à-dire le vingt-cinquième de juillet trois cent quatre-vingt-trois (2), et vers le temps du concile, par laquelle il est défendu à tous les hérétiques de tenir des assemblées, même dans les maisons particulières, et permis à tous les catholiques de les empêcher (3). Par une autre loi adressée au même Posthumien, et datée du troisième septembre, la même défense est réitérée, ajoutant les apollinaristes aux ariens et aux macédoniens, nommés dans la précédente. Elle défend aux hérétiques de s'assembler, même à la campagne, et de faire des ordinations d'évêques. Elle confisque les maisons où ils se sont assemblés, et ordonne que leurs docteurs et leurs ministres publics seront chassés et renvoyés aux lieux de leur origine. Enfin elle menace les officiers des magistrats de répondre de leur négligence à l'observation de cette loi. Mais elle ne fut pas rigoureusement exécutée, puisque nous voyons encore ces défenses réitérées quatre mois après, par une loi du douzième des calendes de février, c'est-à-dire du vingt-unième de janvier de l'année suivante (4). Car l'empereur Théodose, n'ayant pour but que de réunir à l'Église les hérétiques, cherchoit plutôt à les intimider qu'à les punir. Les novatiens ne sont point compris dans ces lois, parce qu'ils étoient d'accord avec les catholiques touchant la trinité ; et ils commencèrent à s'assembler dans les villes (5).

Vers le même temps, c'est-à-dire le vingtième de mai, Théodose fit une seconde loi contre les fidèles et les catéchumènes qui retournoient

---

(1) Greg. Naz. Ep. 71, ad Posthum. Ep. 72, ad Satur.

(2) Ep. 135, p. 91, D. Ep. 34, in fin. Ep. 42. Vita Greg. p. 33. Ep. 193. T. 2, Conc. p. 978. Sup. l. XVII, n. 3. Carm. 47. p. 108, A. Ev. 98, p. 843, D.

(3) Ep. 223. Ep. 42.

(1) Socr. V, c. 10. Soz. VII, c. 12.

(1) In notis. Valef. ad t. 2, p. 896. Socr. V, c. 10.

(2) Orat. de Dei Fil. etc.

(3) Socr. Soz. ibid.

(1) Soz. VII, c. 6. Theod. V, c. 10. Socr. V, c. 10. Soz. VII, c. 12. Chr. Pasch. p. 304.

(2) L. 11, C. Th. de Ber.

(3) L. 12, ibid.

(4) L. 13, ibid. Soz. VII, c. 12.

(5) Socr. V, c. 10.

au paganisme, leur ôtant la liberté des testaments (1). Valentinien le jeune, en Italie, en fit une à peu près de la même date contre les apostats de trois sortes, c'est-à-dire les chrétiens qui deviendroient païens, juifs ou manichéens, et contre leurs séducteurs. L'année suivante, trois cent quatre-vingt-quatre, Théodose en fit une pour défendre aux juifs d'avoir des esclaves chrétiens, ou de les rendre juifs, sous peine de les perdre (2).

XXVIII. Mort de Gratien. Maxime, empereur.

Cependant il s'éleva un parti contre Gratien, qui étoit toujours dans les Gaules, faisant la guerre aux Germains. Maxime, Espagnol de naissance, commandait dans la Grande-Bretagne, où il avoit servi sous Théodose. Il prétendoit être son allié, et souffroit avec peine son élévation. Ainsi il profita de la mauvaise disposition des soldats romains contre Gratien; car ils se plaignoient qu'il donnoit toute sa confiance aux Barbares, particulièrement aux Alains (3). Ils reconnurent donc Maxime empereur, et lui donnèrent la pourpre et le diadème. Il passa la mer, entra en Gaule à l'embouchure du Rhin, et souleva les peuples contre Gratien, qui fut abandonné par une partie de ses gens, et ne laissa pas de lui présenter la bataille près de Paris. Mais ses troupes le quittèrent encore, pour prendre le parti de Maxime; et il ne lui resta que trois cents chevaux, avec lesquels il prit le chemin des Alpes, pour passer en Italie (4). Les villes qui se trouvoient sur sa route lui fermèrent les portes. Enfin il fut pris à Lyon, et tué par la perfidie d'Andraganthius (5). On l'invita à un festin, on lui fit serment sur les Évangiles; mais aussitôt on le fit mourir, et on lui refusa même la sépulture (6). Ainsi mourut l'empereur Gratien le huitième des calendes de septembre, sous le consulat de Mérobaude et de Saturnin, c'est-à-dire le vingt-cinquième d'août trois cent quatre-vingt-trois, (7). Il étoit âgé de vingt-quatre ans, étant né en trois cent cinquante-neuf, et en avoit régné seize, partie avec son père, partie avec son frère et avec Théodose. Il étoit bien fait de sa personne et beau de visage; d'un excellent naturel; bien instruit dans les belles-lettres et dans la religion; et il la conserva toujours très-pure par le secours de saint Ambroise, dont il regretta l'absence en mourant, et parla souvent de lui. Il n'étoit adonné ni au sommeil, ni au vin, ni à aucune débauche, surtout à l'égard des femmes. Il étoit doux, modéré, et toutefois actif et vigoureux à la guerre. Mais, voulant borner à des divertissements innocents l'amour du plaisir, si naturel à cet âge, il s'adonnoit excessivement aux exercices du corps, et en particulier à tirer sur des bêtes dans un parc. Il étoit enjoué et trop timide en public; de sorte qu'il étoit gouverné par ceux qui l'approchoient; ils vendoient tout pour satisfaire leur avarice, et fomentoient son aversion pour les affaires.

Maxime associa à l'empire son fils Victor, à qui il fit prendre le nom de Flavius, vénérable depuis Constantin (1). Pour lui, il se nommoit Magnus, Clemens, Maximus. Il établit sa résidence à Trèves, capitale des Gaules, qu'il possédoit entières, avec l'Espagne et la Bretagne, c'est-à-dire tout ce que Gratien s'étoit réservé. Il fit mourir le consul Mérobaude et quelques autres personnes considérables. Macedonius, maître des offices, qui s'étoit laissé corrompre par argent pour favoriser les priscillianistes, fut alors puni, et vérifia une prédiction de saint Ambroise (2). Car ce saint évêque étant un jour allé à son palais, afin d'intercéder pour quelqu'un, il en trouva les portes fermées, et ne put avoir audience. Saint Ambroise dit alors à Macedonius: Tu viendras aussi à l'église, et tu n'y pourras entrer. En effet, après la mort de Gratien, comme il voulut se réfugier dans l'église, il ne put jamais y pénétrer, quoique les portes fussent ouvertes.

Peu de temps après que Maxime fut entré dans Trèves, saint Ambroise y arriva de la part de l'empereur Valentinien, ou plutôt de la part de l'impératrice Justine sa mère, et de ceux qui gouvernoient pendant son bas âge; car il n'avoit que douze ans. Quelque aversion que Justine, comme arienne, eût contre saint Ambroise, elle eut recours à lui en cette occasion, et lui mit entre les mains les intérêts de son fils. Il entreprit ce voyage, tout périlleux qu'il étoit, et passa tout l'hiver auprès de Maxime, en attendant le retour du comte Victor, que Maxime avoit envoyé de son côté vers Valentinien (3). Enfin saint Ambroise obtint la paix qu'il desiroit, empêcha Maxime de passer en Italie, et donna du temps à Valentinien pour pourvoir à sa sûreté (4). Pendant ce séjour à Trèves, saint Ambroise ne communiqua point avec Maxime, parce qu'il le regardoit comme le meurtrier de son maître.

XXIX. Poursuites d'Ithace.

L'évêque Ithace étoit toujours à Trèves, appliqué à poursuivre les priscillianistes. Il avoit évité d'être conduit en Espagne, suivant l'ordre de l'empereur Gratien, surpris par Macedonius; et sitôt qu'il apprit que Maxime étoit reconnu empereur en Bretagne, et qu'il alloit passer en Gaule, il résolut de se tenir en repos jusques à son arrivée (5). Quand Maxime fut entré victorieux dans Trèves, Ithace lui présenta une requête pleine d'accusations contre Priscillien et ses sectateurs (1). Maxime, qui faisoit profession du christianisme, et hors son ambition avoit des sentiments de probité, fut touché de cette requête, et écrivit au préfet des Gaules et au vicaire des Espagnes, de faire conduire à Bordeaux tous ceux généralement qui se trouvoient infectés de cette erreur, pour y être jugés par un concile. Instantius et Priscillien y furent amenés; on fit parler Instantius le premier; et comme il se défendoit mal, il fut déclaré indigne de l'épiscopat. Priscillien, de peur de répondre devant les évêques, appela à l'empereur; et ils eurent la faiblesse de le souffrir, au lieu qu'ils devoient, dit Sulpice Sévère, le condamner par contumace; ou, s'ils lui étoient suspects, avec quelque fondement, réserver ce jugement à d'autres évêques, et non pas laisser à l'empereur le jugement de crimes si manifestes. C'est ce que nous savons de ce concile de Bordeaux.

On mena donc à Trèves, devant Maxime, tous ceux qui étoient enveloppés dans cette accusation; les évêques Idace et Ithace les suivirent comme accusateurs; ce qui déplaisoit aux gens de bien, voyant qu'ils agissoient plutôt par passion de réussir dans leur entreprise que par le zèle de la justice: particulièrement Ithace, qui n'avoit ni la sainteté ni la gravité d'un évêque. Il étoit hardi jusqu'à l'impudence, grand parleur, dépensier, adonné à la bonne chère, et traitoit de priscillianistes ceux qu'il voyoit jeûner et s'appliquer à la lecture. Saint Martin se trouva alors à Trèves, où il étoit venu pour solliciter la grâce de quelques malheureux. Il ne cessoit de reprendre la conduite d'Ithace, et le pressoit de se désister de cette accusation, et d'un autre côté il prioit Maxime d'épargner le sang des coupables, disant que c'étoit bien assez qu'étant déclarés hérétiques par le jugement des évêques, on les chassât des églises; enfin qu'il étoit sans exemple qu'une cause ecclésiastique fût soumise à un juge séculier. Ithace, loin de profiter des avis de saint Martin, osa bien l'accuser lui-même d'hérésie, comme il en faisoit le reproche à tous ceux dont la vie lui paroissoit trop austère. Mais l'empereur Maxime eut tant d'égard aux remontrances du saint évêque, que, tant qu'il fut à Trèves, ce jugement fut différé, et en partant il eut l'autorité d'obliger Maxime à lui promettre que l'on ne répandroit point le sang des accusés.

XXX. Priscillien exécuté à mort.

Mais, après que saint Martin fut parti, l'empereur se laissa entraîner aux mauvais conseils des évêques Magnus et Rufus, dont le dernier est, comme l'on croit, un évêque d'Espagne, depuis déposé pour l'hérésie. L'empereur quitta donc les sentiments de douceur, et commit la cause des priscillianistes à Evodius, qu'il avoit fait préfet du prétoire, homme juste, mais ardent et sévère. Il examina deux fois Priscillien, et le convainquit de plusieurs crimes, par sa propre confession. Car il ne desavouoit pas d'avoir étudié des doctrines honteuses, d'avoir tenu de nuit des assemblées avec des femmes corrompues, et d'avoir accoutumé de prier nu. Évodius le déclara donc coupable, et le mit en prison jusques à ce qu'il en eût fait son rapport au prince. Les actes du procès ayant été portés devant l'empereur, il jugea que Priscillien et ses complices devoient être condamnés à mort. Alors Ithace s'aperçut combien il seroit odieux aux évêques s'il assistoit aux dernières procédures contre ces criminels, car il falloit les juger encore une fois pour prononcer la sentence définitive, et il n'en avoit que trop fait, ayant même été présent quand on leur donnoit la question (1). Ithace donc, craignant de s'attirer plus de haine, se retira; et l'empereur commit à sa place, pour accusateur, un nommé Patrice, avocat du fisc. A sa poursuite, Priscillien fut condamné à mort, et avec lui deux clercs, Félicissime et Arménius, qui avoient depuis peu quitté l'Église catholique pour le suivre. Latronien, laïque, et Euchrocia, furent condamnés de même, et tous les cinq furent exécutés à mort. L'évêque Instantius, déjà condamné par les conciles de Sarragosse et de Bordeaux, fut banni dans l'île Syline, au-delà de la Bretagne. On continua ensuite à faire le procès à d'autres priscillianistes. Asarin et Aurélius, diacres, furent condamnés à mort. Tibérien fut envoyé dans la même île, et ses biens confisqués. Tertullus, Potamius et Jean, furent seulement relégués pour un temps dans les Gaules, tant parce qu'ils étoient moins considérables que parce qu'ils étoient plus dignes de compassion, s'étant accusés eux-mêmes et leurs complices, avant la question. Ainsi furent punis les priscillianistes. En même temps, le peuple de Bordeaux assomma à coups de pierres une femme, nommée Urbica, qui s'obstinait à défendre la même impiété (2).

Car la mort de Priscillien, loin d'éteindre son hérésie, ne fit que l'étendre et la fortifier. Ses sectateurs, qui l'honoroient déjà comme saint, passèrent jusqu'à lui rendre le culte d'un martyr, et leur plus grand serment étoit de jurer par lui. On rapporta en Espagne son corps et ceux des autres que l'on avoit exécutés à mort, et on leur fit des funérailles solennelles. Saint Jérôme, écrivant sept ou huit ans après son catalogue des écrivains ecclésiastiques, et y parlant de Priscillien, dit qu'il a été mis à mort par la faction d'Idace et d'Ithace; que quelques-uns l'accusent de l'hérésie des gnostiques, et que d'autres l'en défendent (3). Mais ensuite, étant mieux instruit du fait, il en parle affirmativement comme d'un hérétique justement condamné. Il témoigne que Priscillien avoit écrit

(1) L. 2, C. Th. de Apost. 25, 25, etc.
(2) L. 5, cod. L. 5, C. Th. de Contr. emp.
(3) Zosim. lib. 4, p. 760. Oros. VII, c. 34. Victor. Epit. in Grat.
(4) Hier. Ep. 3, c. 10.
(5) Ambr. in Ps. 61, n. 23, 25, etc.
(6) De Ob. Valent. n. 79.
(7) Socr. V, c. 11. Marcel. Chr. an. 383. Hier. Chr. an 360. Chr. Pasch. an 351. p. 295. Amm. XXVI, c. 6; XXXI, c. 10. Victor. in Grat. Ruf. I, c. 13.

(1) Zos. lib. 4.
(2) Paul Vita Amb. c. 37.
(3) De Ob. Valent. n. 28.
(4) Ep. 24, n. 3, 6, 7. Ruff. II, c. 15. Ep. 20, Amb. n. 23.
(5) Sup. XVII, n. 58. Sev. Sulp. lib. 2.

(1) Oros. VII, c. 34.

(1) Pacati Paneg. n. 26.
(2) Chr. Prosp. an. 385.
(3) Advers. Pelag. ad Stesip. c. 2, de Scrip.

plusieurs petits ouvrages, et parle ainsi de ceux de Matronien et de Tibérien, de la même secte, tous deux Espagnols. Matronien, que l'on croit être le même que Latronien, étoit savant, et faisoit de très-beaux vers. Tibérien écrivit un apologétique pour son hérésie, d'un style enflé et composé. Ennuyé de son exil dans l'île Sylineil quitta le parti; mais il tomba dans une autre aute, et maria sa fille, qui avoit consacré à Dieu sa virginité.

XXXI. Relation de Symmaque.

Les païens, abattus par les lois de Gratien, relevèrent leurs espérances à sa mort, sous le faible gouvernement de Valentinien et de sa mère. Quand Constantius vint à Rome, en trois cent cinquante-sept, il fit ôter du lieu où le sénat s'assembloit l'autel de la Victoire; mais Julien le fit rétablir, et Valentinien premier le laissa (1). Gratien le fit ôter de nouveau, et confisqua les terres des temples, les revenus destinés aux dépenses des sacrifices et à l'entretien des pontifes, et les pensions des vierges vestales, dont il abolit les priviléges; il attribua même au fisc ce qui à l'avenir seroit donné par testament aux temples, aux pontifes ou aux vestales. Les sénateurs païens se plaignirent de cette ordonnance (2); ils députèrent a Gratien, Symmaque, qui passoit pour l'homme le plus éloquent de son siècle, fils d'un autre Symmaque, et préfet de Rome sous Valentinien premier, en trois cent soixante-cinq (3). Les sénateurs païens députèrent Symmaque le fils, comme au nom de tout le sénat. Mais les sénateurs chrétiens, dont le nombre étoit très-grand, donnèrent aussi de leur côté une requête, par laquelle ils désavouoient celle des païens; et ils protestèrent en public et en particulier qu'ils ne viendroient point au sénat si la prétention des païens avoit lieu. Le pape Damase envoya à saint Ambroise cette requête des sénateurs chrétiens, pour la rendre, comme il fit, à l'empereur Gratien, qui n'eut aucun égard à celle des païens, et ne voulut pas même les écouter. Cela se passa environ l'an trois cent quatre-vingt-deux. Après la mort de Gratien, Symmaque fut préfet de Rome, sous le consulat de Cléarque et de Ricimer, c'est-à-dire en trois cent quatre-vingt-quatre.

Il fit faire un décret au nom du sénat, en forme de plainte de tous ces droits ôtés aux païens. Puis, comme obligé par sa charge de rendre compte de ce qui se passoit à Rome, il dressa une relation qui contenoit les mêmes plaintes, et s'adressoit suivant la formule ornaire aux trois empereurs, Valentinien, Théodose et Arcade; mais elle ne fut en effet présentée qu'à Valentinien. Là, Symmaque, employant tous les artifices de sa rhétorique, dit qu'il agit en deux qualités, comme préfet et comme député (1). Il se plaint de l'audience qui lui avoit été déniée dans sa députation précédente, et se promet que l'on corrigera les désordres du règne passé. Il appuie sur le nom de la victoire, comme si elle eût été attachée à cet autel. Il insiste sur l'antiquité et la force de la coutume; et, employant la figure que les rhétoriciens appellent prosopopée, il fait parler Rome, qui dit qu'elle veut garder la religion dont elle s'est si bien trouvée; qu'elle est trop âgée pour changer, et que c'est lui faire injure que de vouloir la corriger dans sa vieillesse. Pour ne pas offenser les empereurs, il veut faire croire que c'est le même Dieu qui est adoré sous divers noms. Il tâche de les piquer de générosité, par le peu d'utilité qu'apporteront à leur trésor les confiscations dont il se plaint, et de les épouvanter par les calamités publiques qu'il attribue à ce mépris de l'ancienne religion. Sur quoi il fait une description tragique de la famine dont Rome avoit été affligée l'année précédente. C'est ce que le plus habile homme de ce temps-là trouvoit de plus solide pour la défense du paganisme.

XXXII. Réponse de saint Ambroise.

Saint Ambroise, ayant eu avis de cette relation, écrivit au même instant à l'empereur Valentinien, pour empêcher qu'il ne se laissât prévenir par les païens (2). Vos sujets, dit-il, vous servent, et vous servez Dieu; vous devez au moins empêcher que l'on ne serve les faux dieux: or, ce seroit leur donner du vôtre que de leur rendre ce qui est confisqué depuis longtemps. Ils se plaignent de leurs pertes, eux qui n'ont jamais épargné notre sang, et qui ont renversé jusqu'aux bâtiments des églises; ils demandent des priviléges, eux qui, sous Julien, nous ont refusé la liberté commune de parler et d'enseigner. Vous ne devez pas plutôt donner atteinte à ce que vos prédécesseurs ont ordonné pour la religion, qu'à ce qu'ils ont réglé pour les affaires civiles. Que personne n'abuse de votre jeunesse. Si c'est un païen qui vous donne ce conseil, qu'il vous laisse la liberté que vous lui laissez; car vous ne contraignez personne à adorer ce qu'il ne veut pas. S'il se dit chrétien, ne vous laissez pas tromper au nom, il est païen en effet. Ce seroit exciter la persécution contre les sénateurs chrétiens, que de les obliger de jurer devant cet autel; car c'est un petit nombre de païens qui abusent du nom du sénat. Je vous demande donc comme évêque, et au nom de tous les évêques, qui se joindroient à moi si cette nouvelle étoit moins subite et moins incroyable, de ne rien ordonner sur cette requête. Du moins donnez-en avis à l'empereur Théo-

(1) Amm. lib. XXI, c, XXVII, c. Sup. liv. XIII, n. 45. Liv. XV, n. 3.
(2) Ambr. Ep. 17, n. 10.
(3) Gothofr. Prosogri.

(1) Relat. Symm. lib. X, Ep. 17. Ep. 54. etc., ap. Amb. post.
(2) Ep. 17, Ep. 18. n. 1.

dose votre père, que vous avez accoutumé de consulter dans les grandes affaires. Que l'on me donne copie de la relation qui vous a été envoyée, afin que je puisse répondre plus amplement; si on ordonne autre chose, nous ne le pourrons dissimuler. Vous pourrez venir à l'église; mais vous n'y trouverez point d'évêque, ou vous trouverez qu'il vous résistera, et ne recevra point vos offrandes. Il excuse ensuite Valentinien, son père, sur ce qu'il n'a pas été informé qu'il y eût un autel à Rome dans le sénat, et que l'on y fit des sacrifices.

Ensuite saint Ambroise, ayant reçu la copie de la relation de Symmaque, y fit une réponse par laquelle il efface toutes les fausses couleurs de sa rhétorique (1). Il réfute sa prosopopée par une autre en faisant avouer à Rome qu'elle ne doit pas ses victoires à ses dieux, qui lui étoient communs avec ses ennemis, mais à la valeur de ses guerriers; et il relève les malheurs arrivés sous les empereurs idolâtres. Sur la plainte que faisoient les païens de la perte de leurs revenus et de leurs priviléges, il dit: Voyez notre magnanimité. Nous nous sommes accrus par les mauvais traitements, par la pauvreté, par les supplices; ils ne croient pas que leurs cérémonies puissent subsister sans être lucratives. Ils ne peuvent croire que l'on garde la virginité gratuitement. A peine y a-t-il sept vestales, voilà tout le nombre que l'on oblige à garder la chasteté pendant un temps prescrit, par des ornements de tête, des habits de pourpre, la pompe de leurs litières et d'un grand nombre de serviteurs qui les suivent, de grands priviléges et de grands revenus. Il leur oppose la multitude des vierges chrétiennes, dont la pauvreté, les jeûnes, la vie humble et austere sembloient plus propres à détourner de cette profession qu'à y attirer (2).

Ils se plaignent, continue-t-il, que l'on ne donne pas des pensions aux sacrificateurs et aux ministres des temples, aux dépens du public; et, pour nous, au contraire, les lois nouvelles nous privent même des successions des particuliers, dont elles ne privent pas les ministres des temples. Si un prêtre veut jouir de l'exemption des charges de villes, il faut qu'il renonce aux biens de ses ancêtres, tandis qu'un décurion est exempt de ces mêmes charges. Je ne le dis pas pour m'en plaindre, mais pour montrer de quoi je ne me plains pas. Ils répondent que l'Église a des revenus; que ne faisoient-ils le même usage des leurs? Le bien de l'Église est l'entretien des pauvres. Qu'ils comptent les captifs que leurs temples ont rachetés, les pauvres qu'ils ont nourris, les exilés à qui ils ont envoyé du secours. Ce qui ne tournoit qu'au profit des sacrificateurs s'emploie à l'utilité publique; et voilà ce qu'ils allèguent pour cause des calamités. Ensuite il réfute la calomnie de Symmaque, qui imputoit la famine au mépris de la religion, en montrant que ces accidents sont arrivés de tout temps, et que celui de la dernière année n'avoit affligé que l'Italie. Il répondit aussi au malheur de Gratien par les exemples des princes païens, et particulièrement de Julien, qui montrent que ce sont les vicissitudes ordinaires des choses humaines. Ces deux mémoires de saint Ambroise furent lus dans le consistoire de Valentinien, en présence du comte Bauton, maître de la milice, et de Rumoride, revêtu de la même dignité et païen (1); et l'empereur, touché de ces remontrances, n'accorda rien aux païens de ce qu'ils demandoient.

XXXIII. Mort de saint Damase. Saint Sirice, pape.

Symmaque éprouva dans cette même année de sa préfecture la justice des chrétiens (2). Il fut accusé, auprès de l'empereur Valentinien, d'en avoir maltraité quelques-uns à l'occasion d'une commission qu'il avoit reçue pour la recherche de ceux qui auroient endommagé les murailles de la ville. On disoit qu'il avoit fait enlever des chrétiens du fond des églises pour leur donner la question, et qu'il avoit fait amener des évêques de plusieurs villes voisines et éloignées, pour les mettre en prison. Nous avons la lettre qu'il écrivit à l'empereur pour se justifier. Il y allègue le témoignage des officiers qui servoient sous lui, et qui marquoient qu'il n'y avoit aucun chrétien dans les fers ou en prison, quoiqu'il y eût divers criminels. Mais il insiste principalement sur la lettre du pape Damase, qui témoignoit qu'aucun chrétien n'avoit été maltraité ni emprisonné en cette occasion. Le pape saint Damase mourut cette même année trois cent quatre-vingt-quatre (3), le onzième de décembre, âgé de près de quatre-vingts ans, ayant tenu le saint-siége dix-huit ans, depuis l'an trois cent soixante-six. On lui attribue plusieurs miracles de son vivant et après sa mort. Il avoit voulu se faire enterrer en un lieu où étoient les reliques de saint Sixte et de plusieurs autres martyrs; mais il en fut détourné par la crainte de troubler leurs cendres (4). Il fut donc enseveli dans une église qu'il avoit fait bâtir aux catacombes, sur le chemin d'Ardée, auprès de sa mère et de sa sœur, la vierge Irène, dont il avoit fait l'épitaphe. Il fit aussi la sienne, où il marque sa foi sur la résurrection (5). Il bâtit ou répara l'église de Saint-Laurent, auprès du théâtre, où il avoit servi après son père; et elle porte encore son nom. Il la fit orner de peintures d'histoires saintes (6), que l'on voyoit encore quatre cents ans après, et y donna une patène d'ar-

(1) Ep. 18.
(2) N. 11, 12.

(1) Ep. 57, n. 5.
(2) Symm. X, Epist. 54.
(3) Hier. Scrip. Prosp. Chr. ann. 385. Supl. XVI, n. 8. Anast. in Damas.
(4) Damas. Carm. 29.
(5) Carm. 28. Carm. 16. Carm. 18.
(6) Epist. Adr. 3, Conc. VII, c. 19; t. 7. Conc. p. 955, C. Anast.

gent du poids de quinze livres, un vase ciselé de dix livres, cinq calices d'argent de trois livres pièce, cinq couronnes d'argent à porter des cierges, de huit livres pièce, des chandeliers de cuivre de seize livres, des maisons autour de l'église, du revenu de cinquante sous d'or, une terre du revenu de deux cent vingt sous, une autre de cent trois, un bain près de l'église rapportant vingt-sept sous d'or. Tout ce revenu monte à quatre cent cinq sous d'or, qui, à huit livres la pièce, font trois mille deux cent quarante livres de notre monnaie; et les vases d'argent, à douze onces la livre romaine, reviennent à quatre-vingts marcs, sans les façons. Saint Damase fit aussi rassembler l'eau des sources du Vatican, qui mouilloit les corps qui y étoient ensevelis, et de cette eau il y fit des fonds baptismaux (1). Il y laissa quelques écrits, entre autres plusieurs épitaphes, et d'autres inscriptions en vers; et on en a recueilli jusqu'à quarante (2).

A sa place, fut élu Sirice, Romain de naissance, fils de Tiburce, et prêtre du titre de pasteur, qui tint le saint-siége environ quinze ans. L'empereur Valentinien, qui étoit à Milan, approuva cette élection, comme il paroit par un rescrit adressé à Pinien, préfet de Rome, mari de la jeune Mélanie (3). Il porte que Sirice a été élu tout d'une voix, et Ursin rejeté par les acclamations du peuple; par où l'on voit qu'Ursin n'avoit pas encore renoncé à ses prétentions. Ce rescrit est du septième des calendes de mars, c'est-à-dire du vingt-troisième février trois cent quatre-vingt-cinq.

XXXIV. Décrétales de saint Sirice.

Himérius, qui gouvernoit depuis longtemps l'église de Tarragone, métropole d'une grande partie de l'Espagne, avoit envoyé à Rome, vers le pape Damase, un prêtre nommé Bassien, chargé d'une consultation sur divers points de la discipline ecclésiastique. Il n'arriva qu'après l'ordination de Sirice, qui, dès le commencement de son pontificat, fit réponse par une lettre célèbre, la première des lettres semblables qui soient venues jusqu'à nous, et que l'on nomme décrétales, parce que ce sont des résolutions qui ont force de loi (4). Celle-ci est datée du troisième des ides de février, sous le consulat d'Arcade et de Bauton, c'est-à-dire le onzième de février trois cent quatre-vingt-cinq. Votre consultation, dit le pape, a été lue dans l'assemblée de nos frères : ce que l'on peut entendre des évêques qui avoient assisté à son élection, car les décrétales étoient, pour l'ordinaire, le résultat d'un concile; et ensuite : Je répondrai à chaque article, après vous avoir donné part de ma promotion comme il le falloit; ce qui montre

(1) Carm. 39. Hier. Scrip.
(2) Anast. Baron. in Append. t. 4.
(3) Chr. Cod. Th. ap. Baron. an. 385, n. 6.
(4) Tom. 2, Conc. p. 101.

que les papes se tenoient obligés d'avertir de leur ordination les évêques des grands siéges. Il donne ensuite les règles pour réformer divers abus qui régnoient dans les églises d'Espagne (1) sur le baptême. Il défend de baptiser les ariens, suivant les décrets envoyés aux provinces par le pape Libère, après la cassation du concile de Rimini. Ils seront reçus, dit-il, comme les autres hérétiques, par la seule invocation du Saint-Esprit et l'imposition des mains de l'évêque, c'est-à-dire qu'on leur donnera la confirmation. En Espagne, chacun baptisoit quand il le jugeoit à propos, à Noël, à l'Épiphanie, aux fêtes des apôtres et des martyrs (2). Le pape Sirice condamne cet abus; et, conformément à l'usage de toutes les églises, il ordonne de ne baptiser qu'à Pâques, et pendant les cinquante jours suivants jusqu'à la Pentecôte; encore ne doit-on baptiser alors que ceux qui auront été choisis, qui auront donné leur nom avant quarante jours au moins, c'est-à-dire avant le carême, et qui auront été purifiés par les exorcismes, les oraisons journalières et les jeûnes. Dans le reste de l'année, l'on ne pouvoit observer si régulièrement ces saintes préparations. Mais, pour les enfants qui ne peuvent encore parler, et ceux qui se trouvent en quelque nécessité, comme dans un naufrage, une incursion d'ennemis, un siége ou une maladie désespérée, nous voulons, dit le pape, que ceux qui demandent le baptême en ces occasions le reçoivent au même moment; de peur que, si quelqu'un meurt sans baptême, nous ne répondions de la perte de son âme, au péril de la nôtre. L'exception pour les petits enfants est remarquable, et montre l'antiquité de notre usage de les baptiser en tout temps (3).

Sur la pénitence. Les apostats qui retournent à l'idolâtrie sont privés des sacrements; seulement ils seront réconciliés à la mort, s'ils passent tout le reste de leur vie en pénitence. Ceux qui, après avoir fait pénitence, retournent au péché, soit en portant les armes, ou exerçant des charges, soit en fréquentant des spectacles, ou contractant de nouveaux mariages; ceux-là, n'ayant plus le remède de la pénitence, ne participeront qu'aux prières des fidèles, et recevront seulement le viatique à la mort, en cas qu'ils se soient corrigés. La milice et le mariage étoient défendus aux pénitents publics; de sorte que c'étoit un nouveau péché, si, pendant le cours de la pénitence, ils s'engageoient dans le service, contractoient mariage, ou usoient du mariage déjà contracté. Et ce que le pape dit ici, après avoir fait pénitence, se peut entendre après la plus grande partie, avant le dernier degré, et l'absolution reçue. Les moines et les religieuses (4), qui, au mépris de leur profession, auront contracté des mariages sacriléges et condamnés par les lois civiles et ecclésiasti-

(1) N. 1.
(2) C. 2
(3) C. 3.
(4) C. 6.

ques (1), doivent être chassés de la communauté des monastères et des assemblées de l'Église, et enfermés dans des prisons pour y pleurer leurs péchés et ne recevoir la communion qu'à la mort. On peut remarquer ici qu'il y avoit dès lors, en Espagne, des communautés religieuses, outre ce qui a déjà été observé sur le concile de Sarragosse, et que les mariages des personnes de cette profession étoient condamnés par le concours des deux puissances (2). Il est défendu d'épouser la fille fiancée à un autre; et c'est une espèce de sacrilége de violer la bénédiction des fiançailles (3).

XXXV. Règles sur les ordinations.

Il y avait en Espagne des prêtres et des diacres, qui, longtemps après leur ordination, vivoient avec leurs femmes ou avec d'autres, en sorte qu'ils en avoient des enfants, et alléguoient, pour prétexte de leur incontinence, l'exemple des prêtres de l'ancienne loi (4). A quoi le pape répond que ces anciens usoient du mariage, parce que les ministres de l'autel ne pouvoient être d'une autre famille, et toutefois ils se séparoient de leurs femmes dans le temps de leur service. Mais Jésus-Christ étant venu perfectionner la loi, les prêtres et les diacres sont obligés, par une loi inviolable, à garder, du jour de leur ordination, la sobriété et la continence, pour plaire à Dieu dans les sacrifices qu'ils offrent tous les jours. Ceux donc qui ont péché par ignorance et reconnoissent leur faute demeureront dans l'ordre où ils sont, à la charge d'observer la continence à l'avenir; ceux qui voudront défendre leur erreur seront privés de cette fonction ecclésiastique : ce qui est dit en général pour les évêques, les prêtres et les diacres. On n'examinoit pas assez les ordinants, principalement sur la bigamie; c'est pourquoi le pape donne ces règles (5) : Celui qui, dès son enfance, s'est dévoué au service de l'Église, doit être baptisé avant l'âge de puberté, et mis au rang des lecteurs. S'il a tenu jusqu'à trente ans une conduite approuvée, se contentant d'une seule femme, qu'il l'ait épousée vierge avec la bénédiction du prêtre, il doit être acolyte et sous-diacre. Ensuite il peut monter au degré du diaconat, s'il en est jugé digne, après avoir promis la continence. Quand il y aura servi dignement plus de cinq ans, il pourra recevoir la prêtrise. Dix ans après, il pourra monter à la chaire épiscopale, si l'on est content de sa foi et de ses mœurs (6). Mais celui qui, dans un âge avancé, désire d'entrer dans le clergé, ne l'obtiendra qu'à condition d'être mis au rang des lecteurs ou des exorcistes, aussitôt après son baptême, pourvu qu'il n'ait eu qu'une femme et l'ait prise vierge. Deux ans après, il

(1) Sup. XVII, c. 33.
(2) V. Hist. Ord. 8. Ben. liv. 1, c. 6.
(3) Decret. c. 4.
(4) C. 7.
(5) C. 8.
(6) C. 10.

pourra être acolyte et sous-diacre pendant cinq ans, et ainsi être élevé au diaconat, puis, avec le temps, à la prêtrise ou à l'épiscopat, s'il est choisi par le clergé et par le peuple. C'est la première ordonnance ecclésiastique où l'âge des ordinants et les interstices soient marqués si distinctement. On y voit que l'Église ne désapprouve pas que les laïques s'offrent d'eux-mêmes pour entrer dans le clergé. Le clerc qui aura épousé une veuve ou pris une seconde femme, est réduit à la communion laïque (1). Il est défendu aux femmes d'habiter dans les maisons des clercs, sinon celles que permet le concile de Nicée (2).

Nous souhaitons, dit le pape, que les moines qui seront trouvés dignes soient admis dans le clergé, à la charge que, s'ils sont au-dessous de trente ans, ils soient promus aux moindres ordres par tous les degrés, et qu'ils viennent dans un âge mûr au diaconat ou à la prêtrise, mais qu'on ne les fasse pas tout d'un coup sauter à l'épiscopat (3). Comme il n'est point permis aux clercs de faire pénitence publique, ainsi il n'est pas permis d'admettre à l'honneur de la cléricature les laïques qui ont fait pénitence publique, quoique réconciliés et purifiés de leurs péchés. On use d'indulgence pour le passé à l'égard de ceux qui ont péché par ignorance contre ces règles, et qui sont intrus dans le clergé, étant pénitents ou bigames, mais à la charge qu'ils demeureront dans leur rang sans espérance d'être promus à un ordre supérieur. Le pape, envoyant ces décisions à l'évêque Himérius, l'exhorte à en donner part à tous les évêques, non-seulement de sa province de Tarragone, mais de celle de Carthagène, de la Bétique, de la Lusitanie et de la Galice, et des autres provinces de son voisinage; ce qui s'entendoit dans la Gaule Narbonnoise.

XXXVI. Retour de saint Jérôme en Palestine.

Après la mort du pape saint Damase, saint Jérôme ne demeura pas longtemps à Rome (4). La réputation de sa doctrine avoit excité la jalousie de plusieurs du clergé; et sa liberté à reprendre leurs vices, avoit attiré leur haine. Pendant ce séjour de Rome, il écrivit un petit traité de la manière de garder sa virginité, adressé à la vierge Eustochium, fille de sainte Paule (5), où il l'avertit de fuir les hypocrites de l'un et de l'autre sexe; et parlant des clercs en particulier, il dit : Il y en a qui briguent la prêtrise ou le diaconat pour voir les femmes plus librement. Tout leur soin est de leurs habits, d'être chaussés proprement, d'être parfumés. Ils frisent leurs cheveux avec le fer; les anneaux brillent à leurs doigts; ils marchent du bout du pied; vous les prendriez pour de jeunes fiancés, plutôt que

(1) P. 11. c. 12.
(2) Nic. can. 3.
(3) C. 13, 14, 15.
(4) Prof. in Dydim. ad Paul.
(5) Hier. Epist. ad Eust. c. 22, 12.

pour des clercs. Il y en a dont toute l'occupation est de savoir les noms et les demeures des femmes de qualité, et de connoître leurs inclinations. J'en décrirai un qui est le maître en ce métier. Il se lève avec le soleil; l'ordre de ses visites est préparé; il cherche les chemins les plus courts; et ce vieillard importun entre presque jusque dans les chambres où elles dorment. S'il voit un oreiller, une serviette, ou quelque autre petit meuble à son gré, il le loue, il en admire la propreté, il le tâte, il se plaint de n'en avoir point de semblable, et l'arrache plutôt qu'il ne l'obtient. Saint Jérôme marquoit encore leur avarice, en disant que ces clercs intéressés, sous prétexte de donner leur bénédiction, étendoient la main pour recevoir de l'argent, et devenoient dépendants de celles qu'ils devoient gouverner. Il se plaint ailleurs de ceux qui s'attachoient à des personnes âgées et sans enfants, et leur rendoient avec assiduité les services les plus bas et les plus indignes, pour avoir part à leur succession (1).

Plusieurs furent choqués de cette liberté de saint Jérôme, et prirent pour eux ce qu'il disoit (2). On l'attaqua par toutes sortes de médisances; on reprenoit jusques à sa démarche, son rire, l'air de son visage; sa simplicité leur étoit suspecte. Enfin la calomnie s'étendit jusques à noircir sa réputation, sous prétexte des femmes et des vierges à qui il expliquoit l'Écriture sainte, quoique depuis son baptême sa conduite eût toujours été parfaitement pure, désintéressée, et qu'il ne vît que des femmes d'une piété exemplaire et d'une rigoureuse pénitence. En général, le peuple de Rome murmuroit contre les moines venus d'Orient, les regardant comme des Grecs et des imposteurs qui séduisoient les filles de qualité, et les faisoient périr par une vie triste et austère (3).

Saint Jérôme résolut donc de céder à l'envie, et de quitter Rome pour retourner en Palestine (4). Il s'embarqua à Porto au mois d'août de cette année trois cent quatre-vingt-cinq, avec son jeune frère Paulinien, un prêtre nommé Vincent, et quelques autres moines. Plusieurs personnes pieuses le vinrent reconduire; et, comme il étoit prêt à monter dans le vaisseau, il écrivit à sainte Aselle une lettre, où il lui rend compte des causes de son départ, appelant ses calomniateurs au tribunal de Jésus-Christ, et se recommandant aux saintes dames qu'il laissoit à Rome. Il vint à Rège, d'où il passa la mer Ionienne et les Cyclades, et aborda premièrement en l'île de Cypre, où il fut reçu par saint Epiphane. De là il vint à Antioche près l'évêque Paulin, qui le conduisit quand il partit pour Jérusalem, où il arriva au milieu de l'hiver. Il passa en Égypte, et trouva un nouvel évêque à Alexandrie; car Timothée mourut en trois cent quatre-vingt-cinq, sous le consulat d'Arcade et de Bauton, et eut pour successeur Théophile, qui tint le siége vingt-sept ans (1). Nous avons des réponses de Timothée sur dix-huit articles de cas de conscience touchant l'administration des sacrements (2). Saint Jérôme vint à Alexandrie, principalement pour voir le fameux aveugle Didyme, et s'instruire auprès de lui, quoique lui-même eût déjà des cheveux blancs, et fût regardé comme un des plus savants docteurs de l'Église (3). Il demeura un mois avec Didyme, lui proposant des difficultés sur toutes les Écritures; et ce fut à sa prière que Didyme composa trois livres de commentaires sur Osée, et cinq sur Zacharie, pour suppléer à ce qu'Origène n'avoit pas fait (4).

Pendant ce voyage, saint Jérôme visita les monastères d'Égypte; puis il retourna promptement en Palestine, et se retira à Bethléem (5). On croyoit qu'après avoir ouï Didyme, il n'avoit plus rien à apprendre; mais il prit encore pour maître un juif, qui, moyennant un certain salaire, le venoit instruire la nuit, de peur des autres juifs (6). Ce fut alors que saint Jérôme entreprit d'expliquer les épîtres de saint Paul, premièrement l'épître à Philémon, puis aux Galates, puis aux Ephésiens (7). Saint Cyrille de Jérusalem mourut vers ce temps-là, après avoir été souvent chassé de son siége et souvent rétabli, et l'avoir tenu huit ans sans trouble sous Théodose (8). Il reste de lui huit catéchèses, composées pour expliquer le symbole aux cathécumènes, et cinq autres pour expliquer aux nouveaux baptisés les trois sacrements qu'ils venoient de recevoir. Saint Cyrille eut pour successeur Jean, qui avoit auparavant pratiqué la vie monastique (9).

XXXVII. Voyage de sainte Paule.

Sainte Paule suivit de près saint Jérôme: elle quitta Rome, et s'embarqua sans écouter la tendresse maternelle, qui devoit l'empêcher de quitter sa fille Ruffine, déjà nubile, et son fils Toxotius, encore enfant (10). Elle emmena sa fille Eustochium, avec très-peu de domestiques, et s'arrêta d'abord à l'île Pontia, aux côtes d'Italie, pour visiter les cellules où sainte Domitille avoit passé son exil sous l'empereur Domitien, trois cents ans auparavant (11). Ensuite sainte Paule aborda en Cypre, où elle se jeta aux pieds de saint Épiphane, qui la retint dix jours pour la faire reposer. Mais elle employa ce temps à visiter tous les monastères du pays, et y distribuer des aumônes aux solitaires, que l'amour du saint évêque y avoit attirés de tout le monde. De là,

(1) Ep. 2, ad Nepot. c. 7.
(2) Ep. 8, ad Demetr. c. ult. Ep. 100. ad Bon. Ep. 99, ad Asell.
(3) Epist. 13, ad Marcel. in fin. Ep. 25, ad Paul. c. 6.
(4) 3, Apolog. in Ruff. c. 7.

(1) Socr. v, c. 12. Tom. 2, Conc. p. 1791.
(2) Ep. 65, ad Pamm. c. 1. Ep. 51, ad Domn.
(3) Ruffin. Inv. c.
(4) Lib. 2. p. 176. Hier. prœm. ad. Ephes.
(5) Apol. c. 7.
(6) Ep. 65, c. 1.
(7) Præf. ad Gall. Præf. ad Ephe.
(8) Hier. Script.
(9) Inf. n. 55.
(10) Hier. Ep. 27, ad Eust. c. 2, 3.
(11) Sup. l. 11, n. 524.

elle passa à Antioche, où elle fut un peu arrêtée par l'évêque Paulin. Mais elle en partit au milieu de l'hiver, montée sur un âne, au lieu d'être portée par ses eunuques, comme elle avoit accoutumé.

Elle traversa la Syrie et vint à Sidon, près de laquelle, à Sarepta, elle entra dans la petite tour d'Élie. A Césarée, elle vit la maison du centenier Corneille, changée en église, la maison de saint Philippe, et les chambres des quatre vierges prophétesses, ses filles (1). Elle vit près de Jérusalem le tombeau d'Helène, reine d'Adiabène Le gouverneur de Palestine qui connoissoit la famille de sainte Paule, envoya devant des officiers pour lui préparer un palais; mais elle aima mieux une pauvre cellule. Elle visita tous les saints lieux avec une telle dévotion, qu'elle ne pouvoit quitter les premiers que par l'empressement de voir les autres. Prosternée devant la croix, elle y adoroit le sauveur, comme si elle l'y eût vu attaché. Entrant dans le sépulcre, elle baisoit la pierre que l'ange avoit ôtée pour l'ouvrir, et encore plus le lieu où le corps de Jésus-Christ avoit reposé. Au mont de Sion, on lui montra la colonne où il avoit été attaché pendant la flagellation, encore teinte de son sang, et soutenant alors la galerie d'une église (2). On lui montra le lieu où le Saint-Esprit descendit sur les apôtres le jour de la Pentecôte. Après avoir distribué des aumônes à Jérusalem, elle prit le chemin de Bethléem, et vit en passant le sépulcre de Rachel. Étant entrée dans la caverne de la Nativité, elle croyoit y voir l'enfant Jésus, adoré par les mages et les pasteurs. Elle visita la tour d'Ader ou du troupeau, et tous les autres lieux célèbres de la Palestine. Elle vit entre autres, à Bethphagé, le sépulcre de Lazare, et la maison de Marthe et de Marie (3). Sur le mont d'Ephraïm, elle révéra les sépulcres de Josué et du pontife Eléazar. A Sichar, elle entra dans l'église bâtie sur le puits de Jacob, où le sauveur parla à la Samaritaine. Puis elle vit les sépulcres des douze patriarches, et à Sébaste ou samarie ceux d'Élisée et d'Abdias, et surtout celui de saint Jean-Baptiste, où elle fut épouvantée des effets du démon sur les possédés qu'on y amenoit pour être délivrés. Elle vit à Morasthi une église où avoit été autrefois le sépulcre du prophète Michée. C'est saint Jérôme qui décrit ce pélerinage de sainte Paule, et nous apprend ainsi les vestiges de l'antiquité sacrée que l'on montroit de son temps en Palestine.

Sainte Paule, accompagnée de sa fille Eustochium et de plusieurs autres vierges, passa ensuite en Egypte (4). Elle vint à Alexandrie, puis au desert de Nitrie, où l'évêque Isidore, confesseur, vint au-devant d'elle, avec des troupes innombrables de moines, dont plusieurs étoient prêtres ou diacres. Elle visita les plus fameux solitaires, entra dans leurs cellules, se prosterna à leurs pieds; et elle seroit volontiers demeurée dans ce désert avec ses filles, si elle n'en eût été retirée par l'amour des saints lieux. Elle revint donc promptement en Palestine, et s'établit à Béthléem, où elle demeura trois ans dans un petit logement, jusques à ce qu'elle fît bâtir des cellules, des monastères et des maisons d'hospitalité près du chemin, pour recevoir les pélerins. Ce fut là qu'elle passa le reste de ses jours, sous la conduite de saint Jérôme, qui y acheva aussi sa vie, appliqué à l'étude des saintes Écritures et à l'hospitalité envers les étrangers.

XXXVIII. Théodose attaque l'idolâtrie.

L'empereur Théodose travailloit puissamment en Orient à la ruine de l'idolâtrie (1). Le grand Constantin défendit bien de sacrifier aux démons; mais il n'abattit pas les temples; il se contenta d'en défendre l'entrée. Ses enfants suivirent ses traces; Julien s'efforça de rétablir l'idolâtrie; Jovien la défendit de nouveau, mais Valens ne fit la guerre qu'aux catholiques, et laissa suivre à tous les autres telle religion qu'ils vouloient; en sorte que, sous son règne, on sacrifioit publiquement aux idoles, et on célébroit les orgies de Bacchus. Théodose, ayant trouvé les choses dans cet état, entreprit de détruire l'idolâtrie jusques aux fondements. Ne se sentant pas encore en état de faire la guerre à Maxime, il reçut une ambassade de sa part, accepta l'alliance qu'il lui offroit, le reconnut pour collègue, et ordonna à Cynégius, préfet du prétoire d'Orient, qu'il envoyoit en Egypte, d'y faire proclamer Maxime auguste, et d'exposer son image à Alexandrie. Mais, en même temps, il chargea Cynégius de faire fermer les temples, et de défendre à tout le monde d'adorer les idoles: ce qui fut exécuté (2). On marque toujours l'Egypte en ces occasions comme la source des superstitions, et le pays où l'idolâtrie avoit jeté de plus profondes racines. Nous trouvons une loi de Théodose adressée à Cynégius (3), et datée de Constantinople, le huitième des calendes de juin, sous le consulat d'Arcade et de Bauton, c'est-à-dire le vingt-cinquième de mai trois cent quatre-vingt-cinq, par laquelle il est défendu, sous peine d'un supplice rigoureux, de faire des sacrifices d'animaux pour regarder leurs entrailles et y chercher l'avenir, et généralement d'user de quelque espèce de divination que ce soit.

XXXIX. Saint Marcel d'Apamée.

A Héliopolis en Phénicie, le grand et fameux temple de Balanius ou Bélénius, que l'on croit être un nom du soleil, fut converti en église (4).

(1) Sup. l. 1, n. 26.
(2) Hier. Epist. 27, c. 4.
(3) C. 6.
(4) C. 7.

(1) Zosim. liv. 4. p. 762. Theod. v, Hist. c. 21. Sup. l. xvi, n. 29.
(2) Idac. Fast. an. 388.
(3) L. 9, C. Th. de Pag.
(4) Chr. pasch. an. 379, et etc., ibid. Cang.

A Damas, on en fit autant. Saint Marcel d'Apamée fut le premier des évêques qui abattit les temples de sa ville, appuyé sur la loi de l'empereur. Il avoit succédé à l'évêque Jean, qui assista au grand concile de Constantinople en trois cent quatre-vingt-un (1). Marcel étoit un homme d'une vertu singulière, qui avoit eu commerce de lettres avec les martyrs, c'est-à-dire avec saint Eusèbe de Samosate et les autres persécutés sous Valens; et il fut enfin martyr lui-même. Le préfet d'Orient, c'est-à-dire Cynégius, étant venu à Apamée avec deux tribuns et leurs troupes, dont la crainte retint le peuple en repos, le préfet essaya d'abattre le temple de Jupiter, qui étoit très-grand et enrichi de quantité d'ornements; mais il se trouva si solidement bâti que l'entreprise lui parut au-dessus des forces humaines. C'étoient de grandes pierres parfaitement bien jointes, et liées encore avec du fer et du plomb. Saint Marcel, voyant le préfet ainsi découragé, lui conseilla de passer aux autres villes, et se mit à prier Dieu de lui donner quelque moyen pour ruiner cet édifice. Le lendemain matin, un homme qui n'étoit ni maçon ni charpentier, mais simple porte-faix, se présenta de lui-même, et promit d'abattre ce temple très-facilement, demandant seulement le salaire de deux ouvriers. L'évêque le lui promit, et voici comme s'y prit ce manœuvre. Le temple étoit bâti sur une hauteur, et accompagné des quatre côtés d'une galerie qui y étoit jointe, et dont les colonnes aussi hautes que le temple avoient chacune seize coudées de tour; la pierre en étoit très-dure, et donnoit peu de prise aux outils. Le manœuvre creusa la terre autour de chaque colonne, qu'il soutint par-dessus avec du bois d'olivier. En ayant ainsi miné trois, il mit le feu au bois; mais il ne put le faire brûler, et il parut un démon, comme un fantôme noir, qui empêchoit l'effet du feu. Après avoir tenté plusieurs fois inutilement de l'allumer, ils en avertirent saint Marcel, qui dormoit après midi, selon l'usage des pays chauds. Il courut aussitôt à l'église, fit apporter de l'eau dans un vase, et la mit sous l'autel; puis il se prosterna le visage sur le pavé, et pria Dieu d'arrêter la puissance du démon, afin qu'il ne séduisît pas plus longtemps les infidèles. Ensuite il fit le signe de la croix sur l'eau, et commanda à un diacre plein de foi et de zèle, nommé Equitius, de courir promptement en arroser le bois, et y mettre le feu. Le démon s'enfuit, ne pouvant souffrir la vertu de cette eau: ce sont les paroles de Théodoret; et elle servit comme d'huile pour allumer le feu, qui consuma le bois en un instant. Les trois colonnes, n'étant plus soutenues, tombèrent et en entraînèrent douze autres avec un côté du temple. Le bruit retentit par toute la ville, et attira à ce spectacle tout le peuple, qui se mit à louer Dieu. Saint Marcel ruina de même les autres temples, tant de la ville que de la campagne, étant persuadé qu'il ne seroit pas facile autrement de convertir les idolâtres (1).

Ayant appris qu'il y avoit un grand temple dans un canton du territoire d'Apamée, nommé Aulone, il s'y en alla avec des soldats et des gladiateurs. Car les païens défendoient leurs temples, et faisoient souvent venir pour les garder des Galiléens et des habitants du mont Liban. Saint Marcel, étant arrivé près du temple d'Aulone, se tint hors de la portée du trait; car il avoit mal aux pieds, et ne pouvoit ni combattre, ni poursuivre, ni fuir. Tandis que les soldats et les gladiateurs attaquoient le temples, quelques païens sortirent par l'endroit qui n'étoit point attaqué, et, sachant que l'évêque étoit seul, le surprirent, le jetèrent dans un feu, et le firent mourir. On n'en sut rien d'abord; mais on le découvrit avec le temps, et les enfants de Marcel vouloient venger sa mort. Le concile de la province s'y opposa, jugeant qu'il n'étoit pas juste de poursuivre la punition d'une mort, dont il falloit plutôt rendre grâces à Dieu. L'Eglise honore saint Marcel d'Apamée comme martyr, le quatorzième d'août (2).

XL. Rescrit pour les lucifériens.

Théodose adressa au même Cynégius un rescrit en faveur des lucifériens schismatiques. Deux prêtres de cette secte, nommés Marcellin et Faustin, présentèrent une requête aux trois empereurs, Valentinien, Théodose et Arcade, pour demander justice de la persécution qu'ils prétendoient souffrir de la part des catholiques, qu'ils nomment prévaricateurs (3), parce qu'ils avoient reçu à leur communion ceux qui étoient tombés à l'occasion du concile de Rimini. Ces schismatiques avouent que le nombre est très-petit, et condamnent les plus saints évêques: saint Hilaire, qu'ils accusent d'avoir favorisé les prévaricateurs et même les hérétiques, Osius, qu'ils prétendent avoir été persécuteur après sa chûte, et dont ils décrivirent la mort d'une manière terrible, mais fabuleuse; ils n'épargnent pas saint Athanase (4). Mais ils s'emportent principalement contre le pape saint Damase, et se déclarent ouvertement pour l'antipape Ursin (5). Celui qu'ils relèvent le plus, et qu'ils regardent comme le chef de leur communion, est Grégoire, évêque d'Elvire en Espagne: ils lui attribuent le don des miracles, et disent que jamais on n'avoit osé le chasser de son siége ni le bannir (6). Pour l'Orient, ils relèvent extrêmement Héraclide, évêque d'Oxyrinque, en Egypte, qu'ils prétendent avoir souffert de grandes persécutions de la part des ariens et des catholiques (1). Ils avoient même à Rome un évêque nommé Ephésius ou Eurésius. Ils se plaignent qu'on les nomme lucifériens, soutenant qu'ils sont simplement chrétiens, et que Lucifer, n'ayant point eu de dogme particulier, ne doit point être regardé comme chef de secte (2). Enfin ils demandent qu'on les laisse en repos vivre selon leur conscience, déclarant qu'ils laissent volontiers aux autres les églises magnifiques et les riches possessions, dont l'affection, disent-ils, leur a fait perdre l'intégrité de la foi (3). L'empereur Théodose répondit à cette requête par le rescrit adressé à Cynégius, où il reconnoît Grégoire d'Espagne et Héraclide d'Orient pour des évêques saints et louables, et défend d'inquiéter en aucune manière ceux qui sont de leur communion, comme ne désirant que de vivre dans la foi catholique. C'est ainsi que Théodose se laissa surprendre à ces schismatiques; mais on ne voit pas que son rescrit ait eu un grand effet, et ce schisme s'éteignit en peu de temps.

(1) Theod. V. Hist. 4, 21.

(1) Soz. VII, c. 13.
(2) Martyr. Rom. 14, Aug.
(3) Edit. Sirm. 1650. Gennad. Script. in Faust.
(4) Libell. Marcell. et Faust. p. 32, 29, 29.
(5) P. 72.
(6) Præfat. p. 65, 73. Sup. liv. XVI. n. 39.
(7) P. 40.

XLI. Justine attaque saint Ambroise.

La paix que saint Ambroise avoit procurée entre Maxime et Valentinien donna la commodité à l'impératrice Justine, mère de ce jeune prince, de persécuter le saint évêque: ce qu'elle n'avoit osé faire ni du vivant de Valentinien son mari, ni du vivant de Gratien (4). Comme la fête de Pâques approchoit en trois cent quatre-vingt-cinq, elle lui fit demander, au nom de l'empereur son fils, une église où les ariens qu'elle avoit auprès d'elle pussent s'assembler (5). D'abord on demanda la basilique Porcienne, qui étoit hors de la ville, et qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Victor (6). Ensuite on demanda la basilique neuve, plus grande et dans la ville. On envoya premièrement à saint Ambroise des comtes consistoriaux, qui étoient comme des conseillers d'état, afin qu'il donnât la basilique, et qu'il empêchât que le peuple ne s'émût (7). Il répondit qu'un évêque ne pouvoit livrer le temple de Dieu. C'étoit le vendredi avant le dimanche des Rameaux. Le lendemain, samedi, le préfet du prétoire vint dans l'église où saint Ambroise étoit avec le peuple, et s'efforça de lui persuader qu'il cédât au moins la basilique Porcienne. Le peuple se récria, et le préfet dit qu'il en feroit son rapport à l'empereur (8).

Le dimanche, après les lectures de l'écriture sainte et le sermon, les catéchumènes étant congédiés, saint Ambroise expliquoit le symbole à quelques compétents, dans le baptistère de la basilique (1). Les compétents étoient, comme il a été dit, les catéchumènes choisis, que l'on préparoit pendant tout le carême, pour être baptisés à Pâques (2). Comme saint Ambroise étoit occupé à cette fonction, on lui vint dire que l'on avoit envoyé du palais des doyens pour suspendre des voiles dans la basilique Porcienne, et que, sur cette nouvelle, une partie du peuple y alloit. Ces doyens étoient une espèce d'huissiers; et les voiles ou panonceaux étoient la marque qu'une maison ou un autre héritage appartenoit à l'empereur. Saint Ambroise, ayant reçu cet avis, ne laissa pas de continuer ses fonctions et de commencer la messe, c'est-à-dire l'oblation. Pendant qu'il offroit le saint sacrifice, on lui vint dire que le peuple avoit pris un certain Castulus, prêtre des ariens, l'ayant rencontré comme il passoit dans la rue (3). A cette nouvelle, saint Ambroise commença à pleurer amèrement, et à demander à Dieu, dans l'action même du sacrifice, d'empêcher qu'il n'y eût du sang répandu pour la cause de l'Eglise, ou que l'on ne répandît que le sien, non seulement pour son peuple, mais pour les hérétiques. Il envoya des prêtres et des diacres, et delivra ainsi ce prêtre arien du péril où il étoit.

La cour traita de sédition la résistance du peuple (4); on décerna aussitôt de grosses amendes contre tout le corps des marchands. On en mit plusieurs aux fers pendant toute la semaine sainte, où l'on avoit accoutumé de délivrer les prisonniers, suivant les lois des derniers empereurs, et une de Valentinien même donnée cette année trois cent quatre-vingt-cinq, le vingt-troisième de février (5). Il est vrai que ces lois exceptent entre autres les criminels de lèse-majesté. En trois jours, on exigea de ces marchands deux cents livres pesant d'or, c'est-à-dire trois cents marcs; et ils disoient qu'ils en donneroient encore autant, pourvu qu'ils conservassent la foi. Les prisons étoient pleines de marchands (6). On retenoit tous les officiers du palais, les secrétaires, les agents de l'empereur et les menus officiers, qui servoient sous divers comtes; on leur défendoit de paroître en public, sous prétexte de ne se pas trouver dans la sédition. On faisoit de terribles menaces aux personnes constituées en dignité, s'ils ne livroient la basilique. La persécution étoit si échauffée, que, pour peu qu'on y eût donné d'ouverture, on en pouvoit attendre les derniers excès.

Les comtes et les tribuns vinrent sommer saint Ambroise de livrer promptement la basilique, disant que l'empereur usoit de son droit, puisque tout étoit en sa puissance (7). Il répondit: S'il me demandoit ce qui seroit à moi, ma terre, mon argent, je ne les refuserois pas, quoique tout ce qui est à moi soit aux pauvres; mais les choses divines ne sont pas sou-

(1) P. 76, 77, etc.
(2) P. 69, 84. V. Gothof. ad l. 28, C. Th. de Hær.
(3) P. 70, 97.
(4) Sup. n. 28.
(5) Ruff. II, c. 15.
(6) Ambr. ep. 20, ad Socr. n. 1. Mabill. Iter. Italic. p. 17.
(7) Ambr. Ep. 20, n. 2. T. 4, Conc. p. 1701, C.
(8) N. 3.

(1) N. 4.
(2) Sup. liv. XI.
(3) N. 5.
(4) N. 6.
(5) L. 8, C. Th. de Indul. crim.
(6) N. 7.
(7) N. 8.

mises à la puissance de l'empereur. Si on en veut à mon patrimoine, qu'on le prenne; si c'est à mon corps, j'irai au-devant. Voulez-vous me mettre aux fers, me mener à la mort? j'en suis ravi; je ne me ferai point entourer du peuple pour me défendre; je n'embrasserai point les autels en demandant la vie; j'aime mieux être immolé pour les autels. Saint Ambroise parloit ainsi, parce qu'il savoit que l'on avoit envoyé des gens armés, pour s'emparer de la basilique, et il étoit saisi d'horreur, quand il pensoit qu'il pouvoit arriver quelque massacre, qui causeroit la ruine de toute la ville, et peut-être de toute l'Italie (1). Il exposoit sa vie pour détourner de l'Eglise la haine du sang qu'on alloit répandre. Comme on le pressoit d'apaiser le peuple, il répondit: Il dépend de moi de ne le pas exciter; mais il est en la main de Dieu de l'adoucir. Enfin, si vous croyez que je l'échauffe, punissez-moi, ou m'envoyez en tel désert qu'il vous plaira. Après qu'il eut ainsi parlé, ils se retirerent. Saint Ambroise passa toute la journée dans la vieille basilique; mais il alla coucher à sa maison, afin que, si on vouloit l'enlever, on le trouvât prêt.

XLII. Suite de la même persécution.

Il sortit avant le jour, et la basilique fut environnée de soldats (2). Mais on disoit qu'ils avoient mandé à l'empereur que, s'il vouloit sortir, il le pourroit, et qu'ils l'accompagneroient s'il alloit à l'assemblée des catholiques; autrement, qu'ils passeroient à celle que tiendroit saint Ambroise. En effet, ils étoient tous catholiques, aussi bien que les citoyens de Milan. Il n'y avoit d'hérétiques que quelque peu d'officiers de l'empereur et quelques Goths, et l'impératrice menoit partout avec elle ceux de sa communion. Mais alors aucun d'eux n'osoit paroitre. Saint Ambroise comprit par le gémissement du peuple que les soldats environnoient la basilique où il étoit. Mais, pendant que l'on lisoit les leçons, on l'avertit que la basilique neuve étoit aussi pleine de peuple, qu'il paroissoit plus nombreux que quand on étoit en liberte, et que l'on demandoit un lecteur. Les soldats qui entouroient l'église où étoit saint Ambroise, ayant appris l'ordre qu'il avoit donné de s'abstenir de leur communion, commencèrent à entrer dans l'assemblée. A leur vue, les femmes furent troublées, et il y en eut une qui s'enfuit. Mais les soldats dirent qu'ils étoient venus pour prier Dieu, et non pour combattre. Le peuple fit quelques acclamations avec modestie et fermeté. Ils disoient, comme si l'empereur eût été présent: Nous vous prions, Auguste; nous ne combattons pas; nous ne craignons pas, mais nous prions (3). Ils demandoient à saint Ambroise d'aller à l'autre basilique, où l'on disoit que le peuple le désiroit.

Alors il commença à prêcher sur le livre de Job, qui venoit d'être lu, suivant l'office du temps; et cet usage dure encore dans l'église grecque, où on lit le livre de Job à l'office du soir, pendant la semaine sainte, le commençant le lundi, et finissant le vendredi (1). Saint Ambroise, accommodant cette lecture à l'occasion présente, loua la patience de son peuple, et la compara à celle de Job. Il compara aussi les tentations qu'il souffroit à celles de ce saint patriarche. Le démon, dit-il, me veut ôter, en vous, mes enfants et mes richesses; et c'est peut-être parce que Dieu connoît ma foiblesse, qu'il ne lui a pas encore donné de puissance sur mon corps. Il compare à la femme de Job (2) l'impératrice qui le pressoit de livrer l'église, et de blasphémer contre Dieu. Il la compare à Ève, à Jézabel, à Hérodiade. On m'ordonne, dit-il, de livrer la basilique. Je réponds: Il ne m'est pas permis de la livrer; et vous, empereur, il ne vous est pas avantageux de la recevoir. On soutient que tout est permis à l'empereur, que tout est à lui. Je réponds: Ne vous faites pas ce tort de croire que comme empereur vous ayez quelque droit sur les choses divines. On dit de la part de l'empereur: Je dois aussi avoir une basilique. J'ai répondu: Qu'avez-vous de commun avec l'adultère, c'est-à-dire avec l'église des hérétiques? Pendant que saint Ambroise prêchoit ainsi, on l'avertit que l'on avoit ôté les panonceaux de l'empereur, et que la basilique étoit pleine de peuple qui demandoit sa présence. Il y envoya des prêtres, mais il ne voulut pas y aller, et dit: Je me confie en Jésus-Christ que l'empereur sera pour nous (3). Aussitôt, tournant son discours sur cette nouvelle, il continua de prêcher, et dit: Que les oracles du Saint-Esprit sont profonds! Vous vous souvenez, mes frères, avec quelle douleur nous avons répondu à ces paroles qu'on lisoit ce matin (4), Seigneur, les nations sont venues dans votre héritage. Il est venu des Goths et d'autres étrangers en armes; ils ont entouré la basilique; mais ils sont venus gentils, et sont devenus chrétiens. Ils sont venus pour envahir l'héritage, ils sont devenus cohéritiers de Dieu (5). J'ai pour défenseurs ceux que je croyois mes ennemis.

Il continuoit de rendre grace à Dieu de cet heureux changement, admirant comme l'empereur s'étoit adouci par l'affection des soldats, les instances des comtes et les prières du peuple (6). Quand on l'avertit qu'on avoit envoyé un secrétaire de l'empereur chargé de ses ordres, il se retira un peu à l'écart, et le secrétaire lui dit: A quoi avez-vous pensé de faire contre l'ordre de l'empereur? Saint Ambroise répondit: Je ne sais quel est cet ordre, ni de quoi on se plaint. L'officier dit: Pourquoi avez-

(1) N. 9.
(2) N. 11.
(3) N. 14.

(1) Todium impres. an. 1636, n. 15.
(2) N. 16, 17, 18, 19.
(3) N. 20.
(4) N. 78.
(5) N. 21.
(6) N. 22.

vous envoyé des prêtres à la basilique? Si vous êtes un tyran, je le veux savoir, pour songer à me préparer contre vous. Saint Ambroise répondit: Je n'ai rien fait qui donne trop à l'Église. Quand j'ai appris que la basilique étoit investie par les soldats, je me suis contenté de gémir; et comme plusieurs personnes m'exhortoient à y aller, j'ai dit: Je ne puis livrer la basilique, mais je ne dois pas combattre. Quand j'ai su qu'on en avoit ôté les panonceaux de l'empereur, quoique le peuple me demandât, j'y ai envoyé des prêtres, sans y aller moi-même, espérant que l'empereur seroit pour nous. Si cela vous paroit une tyrannie, que tardez-vous à me frapper? mes armes sont le pouvoir de m'exposer. Dans l'ancienne loi, les prêtres donnoient les royaumes, et ne les prenoient pas; et l'on dit d'ordinaire que les empereurs souhaiteroient la discorde, plutôt que les prêtres ne voudroient l'empire. Maxime ne dit pas que je sois le tyran de Valentinien, lui qui se plaint que ma députation l'a empêché de passer en Italie (1). Les catholiques passèrent tout ce jour en tristesse, seulement les enfans en se jouant déchirerent les panonceaux de l'empereur: c'étoient des voiles ou banderoles qui portoient son image, pour marquer que le lieu lui appartenoit (2). Mais, comme la basilique étoit environnée de soldats, saint Ambroise ne put retourner chez lui. Il dit les psaumes avec les freres dans la petite basilique de l'église, c'est-à-dire apparemment qu'ils passèrent la nuit en prieres dans quelque oratoire enfermé dans la même enceinte que la grande église. Car elles étoient accompagnées de plusieurs bâtimens, chambres, salles, bains, galeries (3); ce qui fait entendre comment le peuple y passoit des jours et des nuits de suite. Il y avoit des lieux où l'on pouvoit manger ou dormir avec bienséance.

Le lendemain, qui étoit le jeudi-saint, on lut, suivant la coutume, le livre de Jonas, que l'Eglise lit encore, mais seulement le samedi (4). Apres qu'il fut achevé, saint Ambroise commença à prêcher en ces termes: On a lu un livre, mes freres, qui prédit que les pécheurs reviendront à la pénitence. Le peuple reçut ces paroles, avec espérance que la chose alloit arriver. Saint Ambroise continua de parler; et on vint dire que l'empereur avoit fait retirer les soldats de la basilique, et rendre aux marchands les amendes qu'on avoit exigées d'eux. A cette nouvelle, la joie du peuple éclata par des applaudissements et de grandes actions de grâces, considérant que c'étoit le jour où l'Eglise accordoit l'absolution aux pénitents. Les soldats eux-mêmes s'empressoient à porter cette nouvelle, se jetant sur les autels, et les baisant en signe de paix.

Saint Ambroise écrivit tout ce qui s'étoit passé en cette occasion à sa sœur, sainte Marcelline, qui étoit à Rome, et qui, ayant appris le commencement de la persécution, lui en ecrivit souvent et avec empressement (1). A la fin de sa relation, il ajoute qu'il prévoit encore de plus grands mouvements. Car, dit-il, comme les comtes prioient l'empereur d'aller à l'eglise, il répondit: Si Ambroise vous le commande, vous me livrerez pieds et mains liés. Saint Ambroise ajoute: L'eunuque Calligone, préfet de la chambre, m'a fait dire: Tu méprises Valentinien de mon vivant! je te couperai la tête. J'ai répondu: Dieu permette que tu accompli ses ta menace; je souffrirai en evêque, et tu agiras en eunuque. Calligone eut bientôt apres la tête tranchée, étant convaincu d'un crime (2) infâme.

XLIII. Loi pour les ariens.

L'impératrice Justine plus animée contre saint Ambroise par la résistance du peuple, persuada à Valentinien, son fils, de faire une loi pour autoriser les assemblées des ariens (3). Bénevole, préfet des mémoires, c'est-à-dire comme secrétaire d'état, refusa de dresser cette loi, parce qu'il étoit attaché dès l'enfance à la religion catholique, quoiqu'il ne fût pas encore baptisé (4). On lui promit une dignité plus relevée s'il obéissoit; mais il répondit généreusement: Otez-moi plutôt la charge que j'ai, et me laissez l'intégrité de la foi. En disant cela, il jeta aux pieds de l'impératrice la ceinture qui étoit la marque de sa dignité. Il fut disgracié et privé de sa charge, et se retira à Bresse, sa patrie, où il avoit appris la saine doctrine, par les instructions de saint Philastre. Bénévole, ayant reçu le baptême, fut un des principaux ornements de cette église, et des meilleurs amis de l'évêque saint Gaudence, successeur de saint Philastre. La loi pour les ariens ne laissa pas d'être composée et publiée, et nous l'avons encore, datée de Milan le dixième des calendes de février, sous le consulat d'Honorius et d'Evodius, c'est-à-dire le vingt-troisième de janvier trois cent quatre-vingt-six (5). Honorius étoit le second fils de Théodose, né le neuvième septembre trois cent quatre-vingt-quatre, et désigné consul, avec le titre de très noble enfant, peu de temps après sa naissance (6). Evodius étoit un des principaux ministres de l'empereur Maxime, dont il avoit été préfet du prétoire en trois cent quatre-vingt-cinq, et il étoit ordinaire en ce temps-là de faire un consul pour l'Orient et un autre pour l'Occident.

La loi de Valentinien en faveur des ariens

(1) N. 23, 24.
(2) V. leg. 2; Cod. Ut nemo priv. lib. II, tit. 16. Greg. IV, ep. 33.
(3) Leg. 4, C. Th. De his qui ad eccles. lib. IX.
(4) N. 25, 26.

(1) N. 1, 27.
(2) Aug. VI. Conc. Jul. c. 14, n. 41.
(3) Ruff. II c. 16. Soz. VII, c. 13.
(4) Gaudent Præfat.
(5) L. ult. C. Th. de Fide cath.
(6) Idac. Fast. Chr. Pasch. an. 384. Socr. 4, c. 10.

portoit : Nous donnons permission de s'assembler à ceux dont les sentiments sont conformes à l'exposition de foi faite sous Constantius, d'heureuse mémoire, dans le concile de Rimini, par les évêques assemblés de tout l'empire romain, par eux-mêmes qui y résistent à present, et confirmée à Constantinople. Il sera libre aussi de s'assembler à ceux à qui nous l'avons permis, c'est-à-dire aux catholiques; mais ils doivent savoir que s'ils font quelque trouble contre notre ordonnance, ils seront punis de mort, comme auteurs de sédition, perturbateurs de la paix de l'Eglise et criminels de lèse-majesté. Ceux-là seront aussi sujets au supplice, qui tenteront, par obreption ou en cachette, de se pourvoir contre la présente ordonnance. Le principal auteur de cette loi fut Auxence, que les ariens reconnoissoient pour évêque de Milan. Il étoit Scythe de nation, et se nommoit Mercurin; mais, étant décrié pour ses crimes, il prit le nom d'Auxence, agréable aux ariens, à cause du premier Auxence, prédécesseur de saint Ambroise (1).

XLIV. Remontrance de saint Ambroise.

Quelque temps après la publication de cette loi, Dalmace, tribun et notaire, vint trouver saint Ambroise de la part de l'empereur, pour lui dire qu'il choisit des juges, comme Auxence avoit fait, afin que leur cause fût jugée par l'empereur en son consistoire, lui déclarant que, s'il ne vouloit s'y trouver, il eût à se retirer où il voudroit, c'est-à-dire, céder à Auxence le siége de l'église de Milan (2). Saint Ambroise consulta les évêques qui se trouvèrent à Milan; et ils ne furent point d'avis qu'il allât au palais, ni qu'il s'exposât à ce jugement, se défiant même qu'entre les juges choisis par Auxence il n'y eût quelque païen ou quelque juif. Il adressa donc par leur conseil une remontrance, qu'il envoya à l'empereur, et par laquelle il s'excuse d'obéir à cet ordre, premièrement, par l'exemple de Valentinien le père, qui avoit souvent déclaré, et dans ses discours et par ses lois, que, dans les causes de la foi ou des personnes ecclésiastiques, le juge ne devoit pas être de moindre condition que les parties, c'est-à-dire que les évêques devoient être jugés par des évêques. Qui peut nier, ajouta-t-il, que dans les causes de la foi les évêques ne jugent les empereurs chrétiens, bien loin d'être jugés par les empereurs? Ensuite, parlant des juges choisis par Auxence, il dit : Qu'ils viennent à l'église, non pour être assis comme juges, mais pour écouter avec le peuple, et afin que chacun choisisse celui qu'il doit suivre. Il s'agit de l'évêque de cette église (3). Si le peuple écoute Auxence, et croit qu'il enseigne mieux, qu'il suive sa foi, je n'en serai point jaloux. Saint Ambroise parla ainsi, parce qu'il étoit bien assuré de l'attachement de son peuple à la foi catholique.

Il insiste sur la loi qui venoit d'être publiée, par laquelle il n'étoit plus libre de juger autrement qu'en faveur des ariens, puisqu'il n'étoit pas même permis de présenter aucune requête au contraire. Ce que vous avez prescrit aux autres, dit-il, vous vous l'êtes prescrit à vous-même, car l'empereur fait des lois pour les observer le premier. Voulez-vous, dit-il, que je choisisse des juges laïques, afin que, s'ils conservent la vraie foi, ils soient proscrits, ou mis à mort? Voulez-vous que je les expose à la prévarication ou au supplice? Ambroise ne mérite pas qu'on abaisse pour lui le sacerdoce : la vie d'un seul homme n'est pas comparable à la dignité de tous les évêques (1).

Il déclare ensuite son horreur pour le concile de Rimini, et son attachement au concile de Nicée. C'est la foi, dit-il, que suit l'empereur Théodose, votre père; c'est celle que tiennent les Gaules et les Espagnes. S'il faut prêcher, j'ai appris à prêcher dans l'église, comme ont fait mes prédécesseurs. S'il faut tenir une conférence sur la foi, c'est aux évêques à la tenir, comme on a fait sous Constantin, d'auguste mémoire, qui leur a laissé la liberté de juger (2). On l'a fait aussi sous Constantius; mais ce qui avoit bien commencé n'a pas fini de même. Il parle du concile de Rimini et ajoute : Je serois allé, seigneur, à votre consistoire, vous représenter ceci de bouche, si les évêques et le peuple ne m'en eussent empêché. Et plût à Dieu que vous ne m'eussiez pas dénoncé d'aller où je voudrois. Je sortois tous les jours, personne ne me gardoit; vous deviez alors m'envoyer où il vous plaisoit; maintenant les évêques me disent : Il y a peu de différence de laisser volontairement l'autel de Jésus-Christ ou de le livrer. Plût à Dieu que je fusse assuré que l'on ne livrât point l'église aux ariens; je m'offrirois volontiers à tout ce qu'il vous plairoit ordonner de moi (3).

Après cette remontrance, saint Ambroise se retira de l'église, où pendant quelque temps le peuple le garda jour et nuit, craignant qu'on ne l'enlevât de force : et en effet l'empereur envoya des compagnies de soldats qui gardoient l'église en dehors, y laissant entrer ceux qui vouloient, mais n'en laissant point sortir (4). Saint Ambroise, ainsi enfermé avec son peuple, le consoloit par ses discours, dont il nous reste un des plus considérables, prononcé le dimanche des Rameaux, comme l'évangile qui avoit été lu semble le montrer. Car cette seconde persécution fut excitée dans le même temps que celle de l'année précédente, c'est-à-dire vers la fin du carême. Ce sermon commence ainsi :

(1) Ambr. Serm. de Basilic. n. 22.
(2) Id. Ep. 24, ad Valentin. n. 21.
(3) N. 1, 2, 3, 4, 6.

(1) N. 9, 12, 13.
(2) N. 14, 15.
(3) N. 17, 18, 19.
(4) Paulin. n. 13.

XLV. Sermon contre Auxence.

Je vous vois plus troublés qu'à l'ordinaire, et plus appliqués à me garder; je m'en étonne, si ce n'est parce que vous avez vu que des tribuns m'ont ordonné de la part de l'empereur d'aller où je voudrois, permettant à ceux qui voudroient de me suivre (1). Avez-vous donc craint que je ne vous quittasse pour me sauver? Mais vous avez pu remarquer ma réponse; qu'il ne m'est pas possible d'abandonner l'église, parce que je crains plus le seigneur du monde que l'empereur de ce siècle; que si on me tiroit de force hors de l'église, on pourroit en chasser mon corps et non mon esprit, et que s'il agissoit en prince, je souffrirois en évêque. Pourquoi donc êtes-vous troublés? je ne vous abandonnerai jamais volontairement; mais je ne sais point résister à la violence. Je pourrai m'affliger, je pourrai pleurer et gémir; mes armes sont les pleurs contre les armes, contre les soldats et contre les Goths. Mais aussi je ne sais ni fuir ni quitter l'église, de peur qu'on ne croie que je le fasse par la crainte d'une peine plus rigoureuse.

Il dit ensuite : On m'a proposé de livrer les vases de l'église; j'ai répondu que, si l'on me demandoit ma terre, mon or, mon argent, je l'offrirois volontiers; mais je ne puis rien ôter au temple de Dieu, ni livrer ce que je n'ai reçu que pour le garder. Si on en veut à mon corps et à ma vie, vous devez être seulement les spectateurs du combat (2). Si Dieu m'y a destiné, toutes vos précautions sont inutiles. Celui qui m'aime ne le peut mieux témoigner qu'en me laissant devenir la victime de Jésus-Christ. Et ensuite : Vous êtes troublés d'avoir trouvé ouverte une porte par où on dit qu'un aveugle s'est fait un passage pour retourner chez lui. Reconnoissez donc que la garde des hommes ne sert de rien. Ne vous souvenez-vous pas encore que l'on trouva il y a deux jours, du côté gauche de la basilique, une entrée libre que vous croyiez bien fermée, et qui est demeurée ouverte pendant plusieurs nuits, nonobstant la vigilance des soldats? N'ayez donc plus d'inquiétude; il arrivera ce que Jésus-Christ veut, et ce qui est expédient. C'est ici qu'il apporte l'exemple de saint Pierre (3), à qui Jésus-Christ apparut à la porte de Rome, disant qu'il alloit être encore crucifié; et c'est le plus ancien témoignage qui nous reste de cette histoire. Saint Ambroise ajoute : J'attendois quelque chose de grand, le glaive ou le feu pour le nom de Jésus-Christ; ils m'offrent des délices pour souffrances. Que personne donc ne vous trouble, en disant que l'on a préparé un chariot, ou qu'Auxence a dit des paroles dures (4).

Ce que saint Ambroise dit de ce chariot (1) est expliqué par Paulin dans sa vie. Un nommé Euthimius s'étoit pourvu d'une maison près de l'église, et y avoit mis un chariot pour enlever plus facilement saint Ambroise, et l'emmener en exil. Mais une année après, le même jour qu'il avoit cru l'enlever, lui-même fut mis dans le même chariot, et tiré de la même maison pour aller en exil; et saint Ambroise lui donna de l'argent et les autres choses nécessaires pour son voyage (2). Paulin rapporte encore qu'un aruspice, nommé Innocent, monta sur le haut du toit de l'église, et y sacrifia au milieu de la nuit, pour exciter la haine du peuple contre saint Ambroise; mais plus il faisoit de maléfices, plus le peuple s'affectionnoit à la foi catholique et au saint évêque. Il envoya même des démons pour le tuer; mais ils lui rapportèrent qu'ils n'avoient pu approcher, non seulement de sa personne, mais de la porte même de son logis; parce que toute sa maison étoit environnée d'un feu insurmontable, qui les brûloit même de loin. Ainsi l'aruspice fut contraint de cesser ses maléfices. Lui-même raconta tout cela depuis après la mort de l'impératrice Justine. Car, étant mis à la question pour d'autres crimes, il crioit que l'ange qui gardoit Ambroise lui faisoit souffrir de plus grands tourments, et déclara tout ce qui vient d'être dit. Un autre vint avec une épée jusques à la chambre de saint Ambroise pour le tuer. Mais ayant levé la main avec l'épée nue, son bras demeura étendu en l'air. Alors il confessa que Justine l'avoit envoyé, et aussitôt son bras fut guéri.

Le discours de saint Ambroise convient à ce récit; car il continue de parler ainsi à son peuple (3) : La plupart disoient que l'on avoit envoyé des meurtriers, que j'étois condamné à mort. Je ne les crains point, et je ne la crains point, et je ne quitte point ce lieu-ci. Car où irai-je, où tout ne soit plein de gémissements et de larmes? puisque l'on ordonne par toutes les églises de chasser les évêques catholiques, de punir de mort ceux qui résistent, de proscrire tous les officiers des villes s'ils n'exécutent cet ordre. Et c'est un évêque qui l'écrit de sa main, et qui le dicte de sa bouche. Il relève ensuite très fortement la cruauté d'Auxence, qu'il suppose toujours être l'auteur de cette loi pour le concile de Rimini, qui portoit peine de mort. Il allègue l'exemple de Naboth, dont on avoit lu l'histoire, et dit (4) : J'ai répondu à ceux qui me pressoient de la part de l'empereur : Dieu me garde de livrer l'héritage de Jésus-Christ, l'héritage de mes pères, l'héritage de Denis, qui est mort en exil pour la foi; l'héritage du confesseur Eustorgius, l'héritage de Myroclès et de tous les évêques fidèles, mes prédécesseurs (5). On compte Eustorgius pour le dixième

(1) Serm. de Basil., post. ep. 21, n. 8, 19, 2.
(2) N. 5, 6, 7, 8, 10.
(3) N. 13. Sup. l. 11. n. 25.
(4) N. 15.

(1) Paul. n. 12.
(2) N. 20.
(3) Serm. de Basil. n. 6.
(4) N. 23. 24, 31. Reg. xxi. n. 18.
(5) Sup. l. xiii, n. 18.

évêque de Milan, et Myroclès pour le septième (1). Saint Ambroise insiste sur l'indignité du tribunal qu'Auxence avoit choisi pour juger la cause de la foi, l'empereur, qui n'étoit qu'un jeune catéchumène, et quatre ou cinq païens; puis il ajoute : L'année dernière, quand je fus appelé au palais, en présence des grands et du consistoire, lorsque l'empereur vouloit nous ôter une basilique, fus-je ébranlé à la vue de la cour? ne conservai-je pas la fermeté sacerdotale? Ne se souvient-il pas que, quand le peuple sut que j'étois allé au palais, il accourut avec un tel effort, qu'ils ne le pouvoient soutenir, et qu'un comte militaire étant sorti avec des gens armés pour chasser cette multitude, tous s'offrirent à la mort pour la foi de Jésus-Christ? Ne me pria-t-on pas de parler au peuple pour l'apaiser, et de donner parole que l'on ne prendroit point la basilique? On me demanda cet office comme une grâce; et, quoique j'eusse ramené le peuple, on me voulut charger de la haine de ce concours vers le palais. On veut m'attirer encore cette haine; je crois la devoir modérer sans la craindre. Et ensuite (2) : Qu'avons-nous donc répondu à l'empereur, qui ne soit conforme à l'humilité? S'il demande un tribut, nous ne lui refusons pas : les terres de l'église paient tribut. Si l'empereur désire nos terres, il peut les prendre, aucun de nous ne s'y oppose; je ne les donne pas, mais je ne les refuse pas; la contribution du peuple est plus que suffisante pour les pauvres. On nous reproche l'or que nous leur distribuons; loin de le nier, j'en fais gloire; les prières des pauvres sont ma défense; ces aveugles, ces boiteux, ces vieillards sont plus forts que les guerriers les plus robustes. Nous rendons à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu : le tribut est à César, l'église est à Dieu. Personne ne peut dire que ce soit manquer de respect à l'empereur : qu'y a-t-il de plus à son honneur que le nommer le fils de l'Eglise (3)? L'empereur est dans l'Eglise, non au-dessus.

XLVI. Chant des hymnes.

Saint Ambroise remarque aussi qu'on lui reprochoit de tromper le peuple par le chant de ses hymnes; et il convient qu'il leur a appris à témoigner par ces chants leur foi en la trinité (4). En effet, un des moyens qu'il employa pour consoler son peuple dans cette persécution fut le chant des hymnes qu'il avoit composées, et des *antiphones*, comme les nomme Paulin, c'est-à-dire les psaumes chantés alternativement à deux chœurs (5). Il est certain que ce fut alors que l'on commença à Milan, pendant les veilles de la nuit et aux autres heures des prières publiques, à chanter les hymnes et les psaumes, suivant l'usage des églises orientales; et cette coutume s'étendit de l'église de Milan dans toutes celles d'Occident. Mais, comme on a toujours chanté des psaumes par toute l'Eglise, on ne voit pas bien ce que saint Ambroise introduisit, si ce n'est les hymnes et les chants à deux chœurs. Au reste, nous chantons encore plusieurs hymnes qu'il a composées; et elles furent si célèbres que pour dire une hymne, dans les siècles suivants, on disoit *Ambrosianum* (1).

XLVII. Reliques de saint Gervais et de saint Protais.

Dieu même donna une consolation sensible à l'église de Milan, en découvrant à saint Ambroise, par révélation, les reliques de saint Gervais et de saint Protais, frères et martyrs, dont on avoit oublié depuis longtemps les noms et le lieu de leur sépulture (2). Pendant le fort de la persécution de Justine, saint Ambroise ayant dédié la basilique que l'on nomme encore de son nom l'Ambrosienne (3), le peuple lui demanda tout d'une voix de la dédier comme la basilique Romaine. C'étoit une autre église de Milan, qu'il avoit consacrée auprès de la porte Romaine, en l'honneur des apôtres. Saint Ambroise répondit : Je le ferai si je trouve des reliques des martyrs; et aussitôt il sentit une ardeur comme d'un heureux présage. En effet, Dieu lui révéla en songe que les corps de saint Gervais et de saint Protais étoient dans la basilique de Saint-Félix et de Saint-Nabor (4). Malgré la crainte de son clergé, il fit ouvrir la terre devant la balustrade qui environnoit les sépulcres des martyrs. Il trouva des signes convenables, peut-être quelques palmes gravées, ou quelque instrument de leur supplice. Il fit venir des possédés pour leur imposer les mains; mais, avant qu'il eût commencé de parler, une possédée fut saisie du démon, et étendue contre terre à l'endroit où reposoient les martyrs que l'on cherchoit. Ayant découvert leurs sépulcres, on trouva deux hommes qui parurent plus grands que l'ordinaire, tous les os entiers, beaucoup de sang, la tête séparée du corps (5). On les arrangea, remettant chaque os à sa place; on les couvrit de quelques vêtements, et on les mit sur des brancards. Ils furent ainsi transportés vers le soir à la basilique de Fausta, où l'on célébra les veilles toute la nuit; et plusieurs possédés reçurent l'imposition des mains. Ce jour et le suivant, il y eut un très-grand concours de peuple. Alors les vieillards se ressouvinrent d'avoir ouï autrefois les noms de ces martyrs, et d'avoir lu l'inscription de leur tombeau. Le lendemain, les reliques furent transférées à la basilique Ambro-

(1) Mus. Ital. tom. 1, p. 110. De Basil. n. 26, 27, 28, 29.
(2) N. 30, 33.
(3) N. 35, 36.
(4) N. 34. Paul. Vita, n. 13.
(5) Isidor. I, Offic. c. 7. Aug. IX, Conf. c. 7.

(1) Reg. S. Bened. c. 9, 12, 16, 17.
(2) Paul. Vit. n. 14.
(3) Ambr. Ep. 22, n. 1, 2.
(4) Aug. IX, Conf. c. 7, XXI, Civit. n. 8.
(5) Ambr. Ep. 22, n. 12.

sienne. Il y avoit à Milan un aveugle, nommé Sévère, connu de toute la ville, boucher de son métier, avant la perte de sa vue, et aveugle depuis plusieurs années (1). Celui-ci, entendant le bruit de la joie publique, en demanda le sujet; et l'ayant appris, il se leva promptement, et se fit mener auprès des corps saints. Y étant arrivé, il obtint qu'on le laissât approcher, pour toucher d'un mouchoir le brancard où ils reposoient. Aussitôt qu'il eut appliqué le mouchoir sur ses yeux, ils furent ouverts, et il revint sans guide. Ce miracle se fit en présence d'une infinité de peuple, et entre autres de saint Augustin, qui étoit alors à Milan, et qui en rend témoignage en trois endroits de ses œuvres. Sévère, ayant ainsi recouvré la vue, ne voulut plus l'employer que pour Dieu, et passa le reste de ses jours à le servir dans la basilique Ambrosienne, où étoient les corps des martyrs. Il vivoit encore quand Paulin écrivit la vie de saint Ambroise. Cette translation fut accompagnée d'un grand nombre d'autres miracles, de possédés délivrés, des malades guéris en touchant de leurs mains les vêtements qui couvroient les saints, quelques-uns par leur ombre seule. On jetoit quantité de mouchoirs et d'habits sur les saintes reliques, et on les gardoit comme des remèdes aux maladies. C'est saint Ambroise lui-même qui le témoigne dans un de ses sermons qu'il fit à cette occasion.

Car, après que les saintes reliques furent arrivées à la basilique Ambrosienne, il parla au peuple sur cette joie publique et sur ces miracles, prenant occasion du psaume dix-huitième et du cent douzième, qui venoient d'être lus (2). Il rend grâces à Jésus-Christ d'avoir donné à son Eglise un tel secours, dans un temps où elle en avoit tant de besoin, et déclare qu'il ne veut point d'autres défenseurs. Il dit ensuite : Mettons ces victimes de triomphe au même lieu où Jésus-Christ est hostie. Mais qu'il soit sur l'autel, lui qui a souffert pour tous; eux qui sont rachetés par sa passion, sous l'autel. C'est le lieu que je m'étois destiné; car il est juste que le prêtre repose où il a accoutumé d'offrir; mais je cède le côté droit à ces victimes sacrées. Il vouloit sur l'heure enterrer les saintes reliques; mais le peuple demanda par ses cris qu'il différât jusqu'au dimanche cette cérémonie, que l'on appeloit la déposition. Enfin saint Ambroise obtint qu'elle se feroit le jour suivant. Il y fit un second sermon, dont le principal sujet fut de répondre aux calomnies des ariens (3). Car, encore que ces miracles arrêtassent au dehors l'effort de la persécution, la cour de justice s'en moquoit dans le palais (4). Ils disoient qu'Ambroise avoit suborné par argent des hommes qui feignoient d'être possédés, et ils nioient que ces corps que l'on avoit trouvés fussent de vrais martyrs. Saint Ambroise leur répond par l'évidence des faits, dont tout le peuple étoit témoin, et insiste principalement sur le miracle de l'aveugle. Je demande, ajoute-t-il, ce qu'ils ne croient pas? Est-ce que les martyrs puissent secourir quelqu'un (1)? C'est ne pas croire à Jésus-Christ; car il a dit (2) : Vous ferez des choses plus grandes. Quel est donc l'objet de leur envie? est-ce moi? mais ce n'est pas moi qui fais les miracles; sont-ce les martyrs? ils montrent donc que la créance des martyrs étoit différente de la leur; autrement ils ne seroient pas jaloux de leurs miracles. Ce sont les paroles de saint Ambroise.

Il écrivit à sa sœur, sainte Marcelline, ce qui s'étoit passé à l'invention et la translation de ces saints martyrs, et joignit à sa lettre les deux sermons qu'il avoit faits en cette occasion (3). Pour confondre davantage les ariens, un homme dans la multitude fut tout d'un coup saisi de l'esprit immonde, et commença à crier que ceux-là étoient tourmentés comme lui, qui nioient les martyrs, ou qui ne croyoient pas à l'unité de la trinité qu'enseignoit Ambroise (4). Les ariens le prirent et le noyèrent dans un canal (5). Un d'entre eux des plus ardents à la dispute et des plus endurcis rendit témoignage, qu'étant dans l'église, comme saint Ambroise prêchoit, il avoit vu un ange qui lui parloit à l'oreille; en sorte qu'il ne sembloit faire que rapporter au peuple les paroles de l'ange. L'arien qui avoit eu cette vision se convertit, et commença à défendre la foi qu'il avoit combattue. Ainsi à force de miracles, les ariens furent réduits à se taire, et l'impératrice contrainte à laisser en paix saint Ambroise. Peut-être aussi la crainte de l'empereur Maxime y contribua. Car il écrivit une lettre à l'empereur Valentinien pour l'exhorter à faire cesser cette persécution. Il lui représente que, s'il ne vouloit conserver la paix avec lui, il ne lui donneroit pas un tel avis, puisque cette division seroit utile à ses intérêts (6). Il lui fait voir le danger de changer la foi établie depuis tant de siècles. Toute l'Italie, dit-il, croit ainsi, l'Afrique, la Gaule, l'Aquitaine, toute l'Espagne, Rome enfin qui tient la première place, même en cette matière, c'est-à-dire dans la religion comme dans l'empire. Enfin saint Ambroise et les évêques catholiques demeurèrent en repos.

XLVIII. Commencement de saint Augustin.

Il y avoit environ deux ans que saint Augustin étoit à Milan; il y fut témoin de ces miracles et des combats de saint Ambroise, et se convertit peu de temps après. Il étoit Africain,

(1) Aug. IX, Conf. c. 7. Socr. 286, al. 39. Divers. c. 5. XXII, Civit. c. 8, n. 2.
(2) Ep. 22, n. 9. Ibid. n. 54, etc.
(3) Ep. 22, n. 15, 16, etc.
(4) Paul. Vit. n. 15.

(1) Ep. 22, n. 19.
(2) Joan. XIV, 12.
(3) Id. Ep. 22.
(4) Paul. Vit. n. 6.
(5) Id. n. 17.
(6) Tom. 2, Conc. p. 1031. Theod. V, Hist. c. 14.

né le treizième de novembre l'an trois cent cinquante-quatre, à Tagaste, ville épiscopale de Numidie. Ses parents étoient chrétiens, et de condition honnête; son père se nommoit Patrice, sa mère Monique (1). Ils eurent grand soin de le faire instruire des lettres humaines; et tout le monde remarquoit en lui un esprit excellent, et des dispositions merveilleuses pour les sciences. Etant tombé malade en son enfance et en péril de mort, il demanda le baptême, ayant déjà été fait catéchumène par le signe de la croix et le sel (2). Sa mère alarmée disposoit tout pour le faire baptiser; mais tout d'un coup il se porta mieux, et son baptême fut différé. Il étudia d'abord à Madaure la grammaire et la rhétorique jusqu'à l'âge de seize ans, que son père le fit revenir à Tagaste, et l'y retint un an, pendant qu'il préparoit les choses nécessaires pour l'envoyer achever ses études à Carthage (3); car la passion de faire étudier ce fils lui faisoit faire des efforts au-delà de ses facultés. Pendant ce séjour de Tagaste, le jeune Augustin, méprisant les sages conseils de sa mère, commença à se laisser emporter aux amours déshonnêtes, invité par l'oisiveté et par la complaisance de son père, qui n'étoit pas encore baptisé (4). Mais il le fut avant sa mort, qui arriva peu de temps après. Augustin, étant arrivé à Carthage, se plongea de plus en plus dans l'amour des femmes, qu'il fomentoit par les spectacles des théâtres. Il ne laissoit pas de demander à Dieu la chasteté (5); mais il n'eût pas voulu être exaucé si tôt. Cependant il avançoit avec grand succès dans ses études, qui avoient pour but d'arriver aux charges et aux magistratures; car l'éloquence en étoit alors le chemin. Entre les ouvrages de Cicéron qu'il étudioit, il lut l'Hortensius, que nous n'avons plus, et qui étoit une exhortation à la philosophie (6). Il en fut touché, et commença dès lors, à l'âge de dix-neuf ans, à mépriser les vaines espérances du monde, et à désirer la sagesse et les biens immortels; et ce fut le premier mouvement de sa conversion.

XLIX. Augustin manichéen.

La seule cause qui lui déplaisoit dans les philosophes, c'est qu'il n'y trouvoit point le nom de Jésus-Christ, qu'il avoit reçu avec le lait de sa mère, et qui avoit fait dans son cœur une profonde impression (7). Il voulut donc voir les saintes écritures; mais la simplicité du style l'en dégoûta. Alors il tomba entre les mains des manichéens, qui, ne parlant que de Jésus-Christ, du Saint-Esprit et de la vérité, le séduisirent par leurs discours pompeux, lui donnèrent du goût pour leurs rêveries, et de l'aversion pour l'ancien testament. Cependant sa mère, plus affligée que si elle l'eût vu mort, ne vouloit plus manger avec lui; mais elle fut consolée par un songe. Elle se vit sur une règle de bois, et un jeune homme éclatant qui venoit à elle d'un visage riant, lui demandant la cause de sa douleur; elle répondit qu'elle pleuroit la perte de son fils. Voyez, lui dit-il, il est avec vous; en effet, elle le vit auprès d'elle sur la même règle. Elle raconta ce songe à Augustin, qui lui dit: C'est que vous serez ce que je suis. Mais elle répondit sans hésiter: Non, car on ne m'a pas dit: Tu seras où il est, mais il sera où tu es. Depuis ce temps, elle logea et mangea avec lui, comme auparavant.

(1) V. Pagi. an. 377, n. 3. Possid. Vita, c. 1.
(2) Confess. lib. I, c. 11.
(3) II, Confess. c. 3.
(4) III, Confess. c. 1.
(5) VIII, c. 7.
(6) III, c. 4.
(7) C. 3, 6, 11.

Elle s'adressa à un saint évêque (1), et le pria de parler à son fils. L'évêque répondit: Il est encore trop indocile et trop enflé de cette hérésie, qui lui est nouvelle. Laissez-le, et contentez-vous de prier pour lui, il verra en lisant quelle est cette erreur. Moi, qui vous parle, en mon enfance, je fus livré aux manichéens par ma mère, qu'ils avoient séduite; j'ai non seulement lu, mais transcrit presque tous leurs livres, et de moi-même je me suis désabusé. Sainte Monique ne se rendit pas à ces paroles du saint évêque; et, comme en pleurant abondamment elle continuoit à le presser de parler à son fils, l'évêque lui répondit avec quelque chagrin: Allez, il est impossible que le fils de ces larmes périsse. Ce qu'elle reçut comme un oracle du ciel. Son fils toutefois demeura neuf ans manichéen, depuis l'âge de dix-neuf ans jusqu'à vingt-huit (2).

Il entretenoit une concubine, et lui gardoit la fidélité comme à une femme légitime (3). Ayant achevé ses études, il enseigna dans sa ville de Tagaste la grammaire et ensuite la rhétorique. Un aruspice lui offrit de lui faire gagner le prix en une dispute de poésie, moyennant quelques sacrifices d'animaux; mais il le rejeta avec horreur, ne voulant avoir aucun commerce avec les démons. Toutefois, il ne faisoit point de difficulté de consulter les astrologues, et de lire leurs livres (4). Mais il en fut détourné par un sage vieillard, nommé Vindicien, médecin fameux, qui avoit reconnu par son expérience la vanité de cette étude (5). Augustin avoit alors un ami intime qu'il avoit rendu manichéen, car il s'appliquoit aussi à séduire les autres. Cet ami tomba malade, et demeura longtemps sans connoissance; comme on désespéroit de sa vie, on le baptisa. Quand il fut revenu à lui, Augustin voulut se moquer du baptême, qu'il avoit reçu en cet état; mais le malade rejeta ce discours avec horreur, et mourut peu de jours après, fidèle à la grâce. Augustin avoit environ vingt-six ans quand il écrivit deux ou trois livres de la beauté et de la bienséance; mais cet ouvrage ne subsiste plus (6).

(1) C. 12.
(2) Lib. IV, Conf. c. 1.
(3) IV, c. 2. Possid. c. 2.
(4) IV, Conf. c. 3.
(5) VII, c. 6. IV, c. 4.
(6) C. 13, 14.

L. Augustin se dégoûte des manichéens.

Il commençoit à se dégoûter des fables que les manichéens racontoient, principalement sur le système du monde, la nature des corps célestes et des éléments. Ces connoissances, disoit-il, ne sont pas nécessaires pour la religion; mais il est nécessaire de ne pas mentir, et ne se pas vanter de savoir ce que l'on ne sait point, principalement quand on veut passer, comme Manès, pour être conduit par le Saint-Esprit (1). Il goûtoit beaucoup mieux les raisons que les mathématiciens et les philosophes rendoient des éclipses, des solstices et du cours des astres (2). Il y avoit un évêque manichéen, nommé Fauste, vanté par ceux de sa secte, comme un homme merveilleux et parfaitement instruit de toutes les sciences. Après qu'il eut été longtemps attendu, il vint enfin à Carthage, où Augustin enseignoit la rhétorique. Il trouva un homme agréable et beau parleur, mais qui ne disoit à fond que ce que disoient les autres manichéens; seulement il l'expliquoit avec plus de facilité et de grâce (3). Augustin cherchoit autre chose, et avoit l'esprit trop solide pour se payer de l'extérieur. Toute la science de Fauste étoit d'avoir lu quelques oraisons de Cicéron, très-peu de Sénèque, et ce qu'il y avoit de livres des manichéens écrits en latin. Mais, quand Augustin voulut approfondir avec lui les difficultés qu'il avoit touchant le cours du soleil, de la lune et des autres corps célestes, Fauste lui avoua de bonne foi qu'il n'avoit pas étudié ces questions. Augustin, voyant le peu de satisfaction qu'il avoit tiré du plus fameux docteur des manichéens, s'en dégoûta tout à fait dès lors, à l'âge de vingt-neuf ans. En ce temps, on lui persuada d'aller enseigner à Rome, où les écoliers étoient plus raisonnables qu'à Carthage. Il s'embarqua malgré sa mère et la trompa, sous prétexte d'aller accompagner un ami jusqu'à la mer (4). Arrivé à Rome, il tomba malade d'une fièvre qui le mit à l'extrémité, mais il ne demanda point le baptême. Il étoit logé chez un manichéen, et il continuoit de les fréquenter, retenu par la liaison de l'amitié. Mais il n'espéroit plus de trouver la vérité parmi eux, et ne s'avisoit pas de la chercher dans l'église catholique, tant il étoit prévenu contre sa doctrine. Il commença donc à penser que les philosophes académiciens, qui doutoient de tout, pourroient bien être les plus sages; et il reprenoit son hôte de la trop grande foi qu'il ajoutoit aux fables des manichéens. Cependant la ville de Milan envoya demander à Symmaque, préfet de Rome, un professeur de rhétorique; et par le crédit des manichéens, Augustin obtint cette place, après avoir fait preuve de sa capacité par un discours.

(1) V, Conf. c. 3.
(2) C. 3, n. 6.
(3) C. 6.
(4) C. 8, 9.

Ainsi il vint à Milan en trois cent quatre-vingt-quatre, étant âgé de trente ans (1).

LI. Augustin à Milan.

Saint Ambroise le reçut avec une bonté paternelle qui commença à lui gagner le cœur. Augustin écoutoit assidûment ses sermons, seulement pour la beauté du style, et pour voir si son éloquence répondoit à sa réputation. Il trouvoit son discours moins attrayant que celui de Fauste, mais plus savant et sans comparaison plus solide. Il ne faisoit d'abord aucune attention aux choses que disoit saint Ambroise; mais il ne laissa pas insensiblement d'en être touché malgré lui, et de voir que la doctrine catholique étoit au moins soutenable (2). Il résolut tout à fait de quitter les manichéens, et de demeurer en qualité de catéchumène, comme il étoit dans l'église que ses parents lui avoient recommandée, c'est-à-dire dans l'église catholique, jusqu'à ce que la vérité lui parût plus clairement. Sainte Monique étoit venue le trouver avec une telle foi, qu'en passant la mer, elle consoloit les mariniers, même dans les plus grands périls, par l'assurance que Dieu lui avoit donnée qu'elle arriveroit près de son fils (3). Quand il lui eut dit qu'il n'étoit plus manichéen, mais qu'il n'étoit pas encore catholique, elle n'en fut point surprise; mais elle lui répondit tranquillement qu'elle s'assuroit de le voir fidèle catholique, avant qu'elle sortît de cette vie. Cependant elle continuoit ses prières, et étoit attachée aux discours de saint Ambroise, qu'elle aimoit comme un ange de Dieu, sachant qu'il avoit amené son fils à cet état de doute qui devoit être la crise de son mal (4). Comme elle avoit accoutumé en Afrique d'apporter aux églises des martyrs du pain, du vin et des viandes, elle vouloit faire de même à Milan; mais le portier de l'église l'en empêcha, et lui dit que l'évêque l'avoit défendu. Elle obéit aussitôt, sans aucun attachement à sa coutume. Saint Ambroise au reste avoit aboli ces repas dans les églises, parce qu'au lieu des anciennes agapes sobres et modestes, ce n'étoit plus que des occasions de débauche. Il aimoit de son côté sainte Monique, pour sa piété et ses bonnes œuvres; et souvent il félicitoit Augustin d'avoir une telle mère (5). Car toute sa vie avoit été vertueuse. Elle étoit née dans une famille chrétienne, où elle avoit eu bonne éducation (6). Elle avoit été parfaitement soumise à son mari, souffrant ses débauches et ses emportements avec une patience qui servoit d'exemple aux autres femmes; et elle le gagna à Dieu sur la fin de sa vie. Elle avoit un talent particulier de réunir les personnes divisées. Depuis qu'elle fut veuve,

(1) C. 10, 13.
(2) C. 14.
(3) VI, Confess. c. 1.
(4) C. 2.
(5) IX, Confess. 13, c. 8, 9; V, c. 9.
(6) L. de Ord. c. II, 6; VI, Conf. 13; VI, c. 3.

elle se donna toute aux œuvres de piété; elle faisoit de grandes aumônes, servoit les pauvres, ne manquoit aucun jour à l'oblation du saint autel, ni à venir deux fois à l'église, le matin et le soir, pour entendre la parole de Dieu et faire ses prières, qui étoient toute sa vie. Elle avoit une grande affection pour l'écriture sainte. Dieu se communiquoit à elle par des visions et des révélations, elle savoit les distinguer des songes et pensées naturelles. Telle étoit sainte Monique, au rapport de saint Augustin.

Il estimoit saint Ambroise heureux selon le monde, voyant comme il étoit honoré des personnes les plus puissantes. Mais il ne pouvoit l'entretenir à loisir comme il eût voulu, à cause de la foule de ceux qui le venoient trouver pour diverses affaires; et il n'osoit l'interrompre dans le reste du temps, que le saint évêque donnoit à la lecture. Souvent, dit-il, quand nous étions chez lui, car ce n'étoit point l'usage d'empêcher personne d'entrer, ni de l'avertir, nous le voyions lisant tout bas; et après être demeurés longtemps assis en silence, nous nous retirions, jugeant qu'il ne vouloit pas être interrompu dans ce peu de temps qu'il avoit pour se remettre l'esprit et la voix. Je l'entendois prêcher au peuple tous les dimanches; je reconnoissois de plus en plus que l'on pouvoit dissiper toutes les calomnies dont les imposteurs attaquoient les livres divins, et je commençois à sentir la nécessité de l'autorité et de la foi (1).

Il avoit avec lui deux amis intimes, Alypius et Nébridius (2). Alypius étoit né comme lui à Tagaste, où ses parents tenoient le premier rang. Il étoit plus jeune qu'Augustin, dont il avoit été disciple à Tagaste et à Carthage. Il vint à Rome apprendre le droit, et fut ensuite assesseur du comte des largitions, ou du grand trésorier d'Italie. Augustin étant venu à Rome, Alypius le suivit à Milan, ne pouvant le quitter, et continua d'exercer auprès d'autres magistrats la même charge d'assesseur ou conseiller, avec une grande intégrité. Nébridius étoit d'auprès de Carthage; et il avoit quitté son pays, sa mère, et une belle terre qu'il possédoit, pour venir à Milan vivre avec Augustin, et chercher la vérité. C'étoit le plus grand désir de ces trois amis. Ils vouloient même vivre en commun, et ils se trouvoient environ dix capables d'entrer dans ce dessein (3); quelques-uns étoient très-riches, principalement Romanien, autre citoyen de Tagaste, et parent d'Alypius, que ses affaires avoient attiré à la cour. Augustin le regardoit comme son patron. Il l'avoit aidé dans sa jeunesse à soutenir les frais de ses études, principalement depuis la mort de son père, et l'avoit encore secouru de ses biens et de ses conseils dans toutes ses affaires (4). Mais ce dessein de vie commune fut rompu, parce que quelques-uns avoient déjà des femmes, d'autres comptoient d'en prendre; et ils ne crurent pas qu'elles pussent s'accommoder de cette société. Augustin étoit de ceux qui vouloient se marier; sa mère avoit trouvé une personne qui lui pouvoit convenir, mais si jeune, qu'il falloit attendre environ deux ans (1). Cependant sa concubine l'avoit quitté, et s'en étoit retournée en Afrique, faisant vœu de chasteté pour le reste de ses jours, et lui laissant un fils naturel, qu'elle avoit eu de lui, et qu'il nomma Adéodat, c'est-à-dire Dieudonné. Il prit une autre concubine pour le peu de temps qui restoit jusqu'à son mariage, tant il étoit esclave de cette habitude. Le premier jour de janvier trois cent quatre-vingt-cinq, il prononça un panégyrique pour le consul Bauto, qui entroit en charge ce jour-là (2). En ce temps-là, à l'âge de trente-un ans, il commença à se défaire des images corporelles, auxquelles les manichéens l'avoient accoutumé (3), et prit des idées plus justes de Dieu, de la nature spirituelle et de l'origine du mal. Mais il ne comprenoit pas encore l'incarnation, ne regardant Jésus-Christ que comme un excellent homme; toutefois il goûtoit déjà l'écriture sainte, particulièrement saint Paul (4). En cet état, il s'adressa au prêtre Simplicien, qui, depuis sa jeunesse jusqu'à un âge avancé, avoit vécu dans une grande piété. Il avoit instruit saint Ambroise, qui l'aimoit comme son père. Augustin lui raconta tout le cours de ses erreurs, et lui dit qu'il avoit lu quelques livres des platoniciens, que le rhéteur Victorin avoit traduits en latin. Simplicien le félicita de n'être pas tombé sur les écrits des autres philosophes pleins de séduction; au lieu que ceux-ci insinuoient partout Dieu et son verbe. Il lui raconta la conversion de Victorin, à laquelle il avoit eu tant de part (5). Augustin en fut sensiblement touché, et désiroit ardemment de l'imiter, non seulement en recevant le baptême, mais en renonçant comme lui à la profession de la rhétorique.

LII. Conversion de saint Augustin.

Un jour qu'il étoit à son logis avec Alypius, un Africain, nommé Pontinien, qui avoit une charge considérable à la cour, vint les trouver. Quand ils se furent assis pour s'entretenir, Pontinien aperçut un livre sur la table qui étoit devant eux; il l'ouvrit et trouva que c'étoit saint Paul. Il fut surpris de trouver là ce seul livre, au lieu de quelques livres de lettres humaines; il regarda Augustin avec un souris mêlé d'admiration et de joie; car il étoit chretien, et faisoit souvent de longues prières, prosterné devant Dieu dans l'église. Augustin lui ayant dit qu'il s'appliquoit fort à ces sortes de lectures, la conversation se tourna sur saint

(1) C. 5.
(2) IV, Conf. c. 7, 10.
(3) C. 10, 14.
(4) II, Contr. Acad. c. 2.

(1) 11, 12, 13, 15.
(2) C. 14, 16.
(3) VI, Conf. de Vilabea. n. 4.
(4) XIII, Conf. 112.
(5) Sup. l. XX, n. 6, 5.

Antoine, dont Pontinien raconta la vie, comme très-connue aux fidèles. Augustin et Alypius n'en avoient jamais ouï parler; ils étoient surpris d'apprendre de si grandes merveilles et si recentes; et Pontinien n'étoit pas moins étonné qu'ils les eussent ignorées jusqu'alors. Il leur parla de la multitude des monastères qui remplissoient les déserts et dont ils n'avoient aucune connoissance. Ils ne savoient pas même qu'à Milan, où ils étoient, il y en avoit un hors les murs de la ville, sous la conduite de saint Ambroise. Enfin Pontinien leur raconta la conversion de deux officiers de l'empereur, qui, se promenant avec lui à Trèves, et ayant trouvé chez des moines la vie de saint Antoine, en furent tellement touchés qu'ils embrassèrent sur-le-champ la vie monastique.

Augustin fut profondément touché de ce discours. Il y avoit douze ans que la lecture d'Hortensius de Cicéron l'avoit excité à l'étude de la sagesse. Il avoit cherché la vérité, il l'avoit trouvee; il ne manquoit qu'à se déterminer, et il ne voyoit plus d'excuse (1). Pontinien s'étant retiré, Augustin se leve, et, s'adressant à Alypius, lui dit avec émotion, le visage tout changé, et d'un ton de voix extraordinaire: Qu'est ceci? que faisons-nous? Des ignorants viennent ravir le ciel, et nous avec nos sciences, insensés que nous sommes, nous voilà plongés dans la chair et le sang? Avons-nous honte de les suivre? et n'est-il pas plus honteux de ne pouvoir même les suivre? Alypius le regarda sans rien dire, étonné de ce changement, et le suivit pas à pas dans le jardin, où l'emporta le mouvement qui l'agitoit. Ils s'assirent le plus loin qu'ils purent de la maison. Augustin frémissoit d'indignation de ne pouvoir se résoudre à ce qui sembloit ne dependre que de sa volonté; il s'arrachoit les cheveux, il se frappoit le front, il s'embrassoit le genou avec les mains jointes. Alypius ne le quittoit point, et attendoit en silence l'événement de cette agitation extraordinaire. Augustin, se sentant pressé de répandre sa douleur par des cris et par des pleurs, se leva pour s'éloigner de lui, et, le laissant au lieu où ils s'étoient assis (2), alla se coucher sous un figuier, où, ne se retenant plus, il versoit des torrents de larmes, et crioit: Jusques à quand, Seigneur? quand finira votre colère? Pourquoi demain? pourquoi non maintenant? Alors il entendit, d'une maison voisine, une voix comme d'un enfant, qui répétoit souvent en chantant ces deux mots latins: *Tolle, lege; tolle, lege;* c'est-à-dire prenez, lisez. Il changea de visage, et pensa très-attentivement si les enfants avoient accoutumé de chanter ainsi en quelque lieu; mais il ne se souvint point d'avoir ouï rien de semblable. Il retint ses larmes, et crut que Dieu lui commandoit d'ouvrir le livre, et de lire le premier article qu'il trouveroit, se souvenant que saint Antoine avoit été converti à la lecture de l'évangile. Il revint donc promptement au lieu où Alypius étoit demeuré. Il prit le livre de saint Paul qu'il y avoit laissé, l'ouvrit et lut tout bas le premier article où il jeta les yeux. C'étoit celui-ci (1): Ni dans les festins et l'ivrognerie, ni dans les couches et les impudicités, ni dans les querelles et la jalousie; mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et ne cherchez pas à contenter la chair dans ses désirs. Il n'en lut pas davantage, et aussitôt toutes ses incertitudes se dissipèrent.

Il ferma le livre après avoir marqué l'endroit, et d'un visage tranquille dit la chose à Alypius, qui demanda à voir le passage, et lui en fit remarquer la suite (2): Recevez celui qui est foible dans la foi; s'appliquant à lui-même ces paroles. Ils rentrèrent et vinrent dire cette heureuse nouvelle à sainte Monique, qui fut transportée de joie. Augustin resolut en même temps de renoncer au mariage, et à toutes les espérances du siècle, et premièrement de quitter son école de rhétorique. Mais il le voulut faire sans éclat; et, comme il ne restoit qu'environ trois semaines jusqu'aux vacances, que l'on donnoit pour les vendanges, il remit à ce temps-là à se déclarer, ayant même un prétexte plausible devant le monde, parce que sa poitrine s'étoit échauffée le même été (3); en sorte qu'il eût été obligé de quitter sa profession, ou du moins de l'interrompre quelque temps.

LIII. Premiers ouvrages de saint Augustin.

Quand il fut libre, il se retira à la campagne, en un lieu nommé Cassiciac, dans la maison d'un ami nommé Vérécundus, citoyen de Milan, et professeur de grammaire. Augustin s'y retira avec sa mère, son frère Navigius, son fils Adéodat, Alypius et Nébridius, et deux jeunes hommes ses disciples, Trygétius et Licentius, dont le dernier étoit fils de Romanien (4). Pendant cette retraite, il composa ses premiers ouvrages, qui sont écrits très-poliment; mais ils se sentent encore, comme il le reconnoît, de la vanité de l'école (5). Le premier est contre les académiciens, qui prétendoient que tout étoit obscur et douteux, et que le sage ne devoit rien assurer comme manifeste et certain (6). Plusieurs, touchés de leurs arguments, désespéroient de trouver la vérité. Saint Augustin en avoit été lui-même ébranlé, et il fit ce traité, principalement pour s'affermir contre cette erreur. Le second ouvrage est le traité de la vie heureuse, composé d'un entretien, dont il régala la compagnie comme d'un festin spirituel, le jour de sa naissance, treizième de décembre, et les deux jours suivants. Le sujet est de montrer que la vie heureuse ne se trouve que dans la connoissance parfaite de

(1) C. 7, 8.
(2) C. 12.

(1) Rom. XIII, 13.
(2) Rom. XIV, 1.
(3) IX, Conf. c. 2.
(4) Sup. l. XI, n. 21. VIII, Conf. c. 6; IX, c. 3, 4.
(5) Lib. 1, Retract. c. 1.
(6) III, contr. Acad. c. 20.

Dieu (1). Le troisième ouvrage est le traité de l'ordre, où il examine la grande question si l'ordre de la providence divine comprend toutes choses, bonnes et mauvaises (2) ; mais, voyant que la matière étoit trop élevée pour ceux à qui il parloit, il se réduisit à leur parler de l'ordre des études. Le quatrième ouvrage sont les soliloques, où saint Augustin parle avec sa raison, comme si c'étoient deux personnes (3). Dans le premier livre, il cherche quel doit être celui qui veut acquérir la sagesse, et prouve à la fin que ce qui est véritablement est immortel ; dans le second, il traite de l'immortalité de l'âme ; mais cet ouvrage demeura imparfait. Voilà les quatre traités que saint Augustin composa à Cassiciac, pendant sa retraite, sur la fin de l'an trois cent quatre-vingt-six.

Les trois premiers sont les fruits des savantes conversations qu'il avoit avec ses amis, et qu'il faisoit en même temps écrire en notes, pour en conserver ensuite ce qu'il jugeroit à propos (4). On y voit un grand détail de la manière libre et gaie dont ils vivoient ensemble. Trygétius et Licentius, qui étoient les plus jeunes, continuoient leurs études d'humanités ; et Augustin leur expliquoit tous les jours, avant le souper, la moitié d'un livre de Virgile (5). Licentius suivoit son inclination pour la poésie, et faisoit des vers sur la fable de Pyrame et Thisbé, et saint Augustin travailloit à le détacher doucement de ces bagatelles (6). Quand le temps étoit beau, ils s'entretenoient assis dans une prairie; quand le temps étoit mauvais, ils s'enfermoient dans le bain. Dans ces conversations, ils ne se pressoient pas de répondre, mais souvent ils demeuroient longtemps à penser ce qu'ils devoient dire ; et quand ils croyoient s'être trop avancés, ils revenoient de bonne foi. Car ce n'étoit pas de vaines disputes pour montrer de l'esprit, mais un examen solide de la vérité. Une fois Trygétius, s'étant mépris, vouloit que ce qu'il avoit avancé ne fût pas écrit. Licentius insistoit à le faire écrire (7). Saint Augustin le reprit fortement de cette émulation puérile ; et, comme Trygétius rioit à son tour de la confusion de l'autre, il leur fit à tous deux une sévère réprimande, qu'il finit en leur demandant qu'ils fussent vertueux, pour récompense du soin qu'il prenoit de les instruire. Sainte Monique étoit présente à la plupart de ces conversations, entrant aisément dans tout ce qui regardoit la morale et la religion, quelque relevé qu'il fût. Saint Augustin passoit environ la moitié de la nuit à méditer ces importantes vérités (8) ; et le matin il faisoit de longues prières, accompagnées de larmes : la lecture des psaumes le touchoit sensiblement (1).

Les vacances étaient passées, il manda aux citoyens de Milan de se pourvoir d'un autre professeur d'éloquence (2). Il écrivit à saint Ambroise pour lui faire connoître ses égarements passés et ses dispositions présentes, le priant de lui indiquer ce qu'il devoit lire des saintes écritures pour se préparer au baptême. Saint Ambroise lui conseilla le prophète Isaïe ; mais saint Augustin, n'ayant pas entendu la première lecture qu'il en fit, remit à le lire quand il seroit plus exercé dans le style de l'écriture. Le temps étant venu auquel il devoit donner son nom entre les compétents pour se préparer au baptême, il quitta la campagne et retourna à Milan, c'est-à-dire vers le carême de l'an trois cent quatre-vingt-sept (3). Ce fut là qu'il écrivit le traité de l'immortalité de l'âme, qui n'étoit qu'un mémoire pour achever les soliloques (4). Il entreprit pendant ce même temps d'écrire sur les arts libéraux, c'est-à-dire la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'arithmétique et la philosophie (5). Il acheva le traité de la grammaire et le perdit depuis ; il composa six livres de la musique, qu'il n'acheva que deux ans après en Afrique : il ne fit que commencer tout le reste, et nous n'avons plus de tous ces traités que celui de la musique. Son dessein, dans ses ouvrages, étoit d'élever à Dieu ses amis, appliqués à ces sortes d'études, et de les faire monter par degrés des choses sensibles aux spirituelles, comme l'on voit dans le sixième livre de la musique. Car depuis sa conversion, il consacra toutes ses études au service de Dieu (6). Alypius se préparoit aussi au baptême, par une sincère humilité, et un grand courage à dompter son corps, jusqu'à marcher nu-pieds pendant l'hiver en cette partie de l'Italie, pays froid pour des Africains.

LIV. Traité de saint Ambroise des mystères.

Enfin saint Augustin fut baptisé par saint Ambroise, avec son ami Alypius et son fils Adéodat, âgé d'environ quinze ans (7). Ils furent baptisés la veille de Pâques, qui, cette année trois cent quatre-vingt-sept, se rencontra le septième des calendes de mai, c'est-à-dire le vingt-cinquième d'avril, comme saint Ambroise le décida, étant consulté par les évêques de la province d'Emilie. Ce fut, comme l'on croit, en cette occasion que saint Ambroise fit aux nouveaux baptisés l'instruction qui compose son livre des mystères, ou de ceux qui y sont initiés. Elle avoit été précédée pendant le carême des instructions morales qu'il faisoit

(1) De Beata Vita, n. 6.
(2) I. Retr. c. 2, 3.
(3) II, De Ord. c. 8 ; I, Retr. c. 4.
(4) I, Cont. Acad. c. I, n. 4.
(5) L. de Ord. c. 8, n. 26.
(6) II, Cont. Acad. c. 4. Ibid. c. 3. III, c. 1. I, de Ord. c. 3, n. 8.
(7) I, Cont. Acad. c. 3, n. 8. I, de Ord. c. 10.
(8) I, de Ord. c. 3.

(1) Ibid. c. 8; 10, n. 29. IX, Conf. c. 4.
(2) C. 5.
(3) Ibid. c. 6.
(4) I, Retract. c. 9.
(5) C. 6, 12.
(6) IX, Conf. 4, n. 7 ; Ibid. c. 6.
(7) IX, Aug. Conf. c. 6. Ambr. Ep. 25, n. 15.

tous les jours sur la vie des patriarches et sur les proverbes (1). Ce qui fait voir que l'on lisoit alors à Milan la genèse et les proverbes de Salomon, comme font encore les Grecs à l'office du soir (2). De ces sermons sur la genèse sont venus divers ouvrages de saint Ambroise. L'examéron et les livres suivants, particulièrement ceux d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de Joseph, que l'on rapporte avec vraisemblance à cette année trois cent quatre-vingt-sept (3), quoique l'on ne doive pas douter que, pendant tout le temps de son épiscopat, il n'ait à peu près traité tous les ans les mêmes matières à l'occasion des mêmes lectures.

Dans le livre des mysteres, saint Ambroise explique aux nouveaux baptisés la nature et les cérémonies des trois sacrements qu'ils venoient de recevoir : le baptême, la confirmation, et l'eucharistie. Ce qu'il n'avoit pu faire auparavant, parce, dit-il, que c'eût été trahir le secret des mystères, plutôt que les expliquer (4). Il marque donc les principales cérémonies du baptême : premièrement d'ouvrir les oreilles du catéchumène, en disant · *Ephета*; puis de le faire entrer dans le saint des saints, c'est-à-dire dans le baptistère (5) ; la présence du diacre, du prêtre et de l'évêque ; les renonciations au démon et à ses œuvres, au monde et à ses plaisirs. En renonçant au monde, le catéchumène étoit tourné à l'occident, comme pour lui résister en face ; puis il se tournoit à l'orient, comme pour regarder Jésus-Christ. Saint Ambroise explique ensuite la bénédiction des fonts, en relevant tous les mystères de l'eau marqués dans les lectures de l'ancien et du nouveau testament, que l'on avoit faites pendant le carême, et principalement le samedi-saint : la création, le déluge, le passage de la mer Rouge, la nuée, les eaux de Mara, Naaman, le paralytique de la piscine. Au sortir des fonts, on faisoit aux baptisés l'onction sur la tête, puis on leur lavoit les pieds, et on les revêtoit d'habits blancs. Ensuite ils recevoient le sceau et le gage du Saint-Esprit, avec l'expression des sept dons, c'est-à-dire le sacrement de confirmation (6). Puis ils marchoient vers l'autel en disant, comme nous disons encore en y arrivant (7) : J'entrerai à l'autel du Seigneur, à Dieu qui réjouit ma jeunesse (8). Ils trouvoient l'autel préparé, et assistoient pour la première fois au saint sacrifice.

Ici saint Ambroise leur explique les anciennes figures de l'eucharistie : le sacrifice de Melchisédech, la manne, l'eau de la pierre ; puis il ajoute : Vous direz peut-être : je vois autre chose ; comment m'assurez-vous que je reçois le corps de Jésus-Christ ? Prouvons que ce n'est pas ce que la nature a formé, mais ce que la bénédiction a consacré et que la bénédiction a plus de force que la nature, puisqu'elle change la nature même. Il apporte l'exemple de la verge de Moïse changée en serpent, et de plusieurs autres miracles, et ajoute : Si la bénédiction des hommes a eu le pouvoir de changer la nature, que dirons-nous de la consécration divine, où les paroles mêmes du sauveur opèrent ? La parole de Jésus-Christ, qui a pu faire de rien ce qui n'étoit pas, ne peut-elle pas changer ce qui est en ce qui n'étoit point ? Il dit que le peuple répond *Amen* aux paroles de la consécration, ce qui montre qu'elles se prononçoient tout haut. Il recommande aux nouveaux fidèles le secret des mystères.

LV. Catéchèse de saint Cyrille.

Les cinq catéchèses mystagogiques de saint Cyrille de Jérusalem sont entièrement conformes à cet ouvrage de saint Ambroise, et font voir la même tradition dans l'Orient et dans l'Occident pour la pratique des sacrements. Il est vrai que les catéchèses de saint Cyrille sont plus anciennes de quelques années. Voici donc comme il parle dans la première de ces instructions, que l'on nomme mystagogique, c'est-à-dire introduction aux mystères : Vous êtes entrés d'abord dans le vestibule du baptistère, et comme vous étiez debout, tournés à l'occident, on vous a ordonné d'étendre la main, et vous avez renoncé à Satan comme présent. Et ensuite : Pourquoi regardiez-vous a l'occident ? Parce que c'est le symbole des ténèbres ; dont il est le prince (1). Il explique les renonciations aux œuvres de Satan, qui sont les péchés ; à ses pompes, qui sont les spectacles du théâtre, du cirque et les autres ; à son culte, c'est-à-dire non-seulement à l'idolâtrie, mais à toutes les superstitions, aux enchantements, aux caractères pour des remèdes, aux divinations. Il marque la profession de foi, et ajoute : Tout cela s'est fait au dehors ; ensuite vous êtes entrés dans le saint des saints, c'est-à-dire dans le baptistère. Aussitôt vous avez ôté votre tunique, pour montrer que vous vous êtes dépouillé du vieil homme (2). Ensuite on vous a oints de l'huile consacrée par l'exorcisme, depuis le sommet de la tête jusques en bas. C'est l'huile des catéchumènes, dont les Grecs oignent encore tout le corps. Saint Cyrille poursuit : On vous a conduits au bain sacré du baptême (3). On a demandé à chacun de vous s'il croyait au nom du père, et du fils et du Saint-Esprit ; vous avez fait la confession salutaire ; on vous a plongés trois fois dans l'eau, marquant les trois jours de la sépulture du sauveur (4). Dans la troisième catéchèse, il explique l'onction après le baptême et la confirmation. Jésus-Christ, dit-il, ayant sanctifié les eaux du Jourdain par son baptême, en sortit,

(1) Ambr. de Myst. c. 1.
(2) Triod. Græc.
(3) V. Admonit. in lib. de Joseph.
(4) De Myst. c. 1.
(5) C. 2.
(6) C. 6, 7, 8.
(7) Ps. 14, 4.
(8) C. 9.

(1) P. 227, C. P. 227, B. P. 229. A.
(2) Catech. 2, p. 211.
(3) Euchology. fol. 63.
(4) P. 232, A.

et le Saint-Esprit reposa sur lui sensiblement : ainsi, étant sortis du bain sacré, vous avez reçu l'onction, image de celle de Jésus-Christ. Vous avez été premièrement oints sur le front, puis aux oreilles, aux narines, à la poitrine ; et il explique les raisons de toutes ces onctions, que les Grecs observent encore (1).

Saint Cyrille, dans la quatrième catéchèse, explique le sacrement de l'eucharistie (2). Il en raconte premièrement l'institution par les paroles de saint Paul ; puis il ajoute (3) : Lui-même donc ayant dit en parlant du pain : Ceci est mon corps, qui osera encore en douter ? lui-même ayant dit : Ceci est mon sang, qui pourra jamais dire que ce n'est pas son sang ? Il changea autrefois l'eau en vin à Cana en Galilée, par sa seule volonté ; et on refusera de croire qu'il a changé le vin en sang ? Recevons-le donc avec une entière certitude, comme le corps et le sang de Jésus-Christ. Car, sous la figure du pain, le corps vous est donné, et le sang sous la figure du vin ; afin que, participant au corps et au sang de Jésus-Christ, vous deveniez un même corps et un même sang avec lui (4). Et ensuite : Ne t'arrête pas aux sens, n'en juge pas par le goût, mais par la foi, et sois indubitablement persuadé que tu as l'honneur de recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ. Et encore : Sois persuadé que ce qui paroît du pain n'est pas du pain, quoiqu'il le semble au goût, mais le corps de Jésus-Christ ; et que ce qui paroît du vin, n'est pas du vin, quoique le goût le veuille ainsi, mais le sang de Jésus-Christ. Au commencement de la cinquième catéchèse, il marque distinctement les trois sacrements, en disant : Nous avons suffisamment parlé du baptême de l'onction et de la réception du corps et du sang de Jésus-Christ. Il explique ensuite toutes les cérémonies du saint sacrifice. Le diacre donne à laver à l'évêque et aux prêtres qui entourent l'autel, et on y applique ces paroles du psaume vingt-cinquième (5) : Je laverai mes mains avec les justes, et le reste. Le diacre crie : Embrassons-nous les uns les autres, on se donne le baiser de paix. Le célébrant dit : Élevez vos cœurs, et le reste de la préface, comme nous la disons encore. Il demande qu'il plaise à Dieu d'envoyer son Saint-Esprit sur les dons proposés, afin qu'il fasse du pain le corps de Jésus-Christ et du vin son sang. Après avoir accompli ce sacrifice spirituel et non sanglant, on prie pour la paix de toute l'Église, la tranquillité du monde, les rois, les gens de guerre, et pour tous ceux qui ont besoin de secours (6). On fait mémoire des défunts, premièrement des saints, afin que par leurs prières Dieu reçoive les nôtres ; ensuite on prie pour tous les autres, croyant que la prière qui accompagne le redoutable sacrifice sera d'une grande utilité à leurs âmes. On dit l'oraison dominicale ; le peuple répond : Amen. Le prêtre dit : Les choses saintes sont pour les saints. On vient à la communion. En vous approchant, dit saint Cyrille, n'étendez pas les mains, et n'écartez pas les doigts ; mais mettez votre main gauche sur la droite pour lui servir de trône, puisqu'elle doit recevoir ce grand roi, et creusant la main, recevez le corps de Jésus-Christ en disant : Amen (1). Sanctifiez vos yeux par l'attouchement de ce saint corps, communiez, et prenez garde de n'en rien perdre. Si vous aviez dans les mains de la poudre d'or, avec quelle précaution la tiendriez-vous ? Ceci est bien plus précieux que l'or ni les pierreries ; gardez-vous donc bien d'en laisser tomber la moindre parcelle. Après avoir communié du corps de Jésus-Christ, approchez-vous aussi du calice sans étendre les mains, mais inclinez-vous comme pour l'adorer ; et, en disant Amen, sanctifiez-vous par la communion du sang de Jésus-Christ. Pendant même que vos lèvres en sont encore humectées, portez-y la main pour consacrer votre front, vos yeux et les autres organes des sens (2). Retenez ces traditions dans leur pureté, ne vous privez jamais des saints mystères par vos péchés.

LVI. Mort de sainte Monique.

Saint Augustin, après son baptême, ayant examiné en quel lieu il pourroit servir Dieu plus utilement, résolut de retourner en Afrique avec sa mère, son fils, son frère et un jeune homme nommé Evodius (3). Il étoit aussi de Tagaste : étant agent de l'empereur, il se convertit, reçut le baptême avant saint Augustin, et quitta son emploi pour servir Dieu. Étant arrivés à Ostie, ils s'y reposèrent du long chemin qu'ils avoient fait depuis Milan, et se préparoient à s'embarquer (4). Un jour saint Augustin et sainte Monique sa mère, appuyés ensemble sur une fenêtre, qui regardoit le jardin de la maison, s'entretenoient avec une douleur extrême, oubliant tout le passé, et portant leurs pensées sur l'avenir. Ils cherchoient quelle seroit la vie éternelle des saints. Ils s'élevèrent au-dessus de tous les plaisirs des sens ; ils parcoururent par degrés tous les corps, le ciel même et les astres. Ils vinrent jusqu'aux âmes, et passant toutes les créatures, même spirituelles, ils arrivèrent à la sagesse éternelle, par laquelle elles sont, et qui est toujours sans différence de temps. Ils y atteignirent un moment de la pointe de l'esprit, et soupirèrent d'être obligés d'en revenir au bruit de la voix, et aux paroles passagères. Alors sainte Monique dit : Mon fils, pour ce qui me regarde, je n'ai plus aucun plaisir en cette vie. Je ne sais ce que je fais encore ici, ni pourquoi j'y suis. La seule chose qui me faisoit souhaiter d'y demeurer, étoit de vous voir chrétien catho-

(1) P. 235, B.
(2) Euchol. fol. 64.
(3) 1, Cor. 21, 23. P. 337, A.
(4) P. 238, A. P. 239, A.
(5) Psal. xxv, 6.
(6) P. 240, B. P. 241, C. P. 242, A.

(1) P. 242, A.
(2) H. 243.
(3) ix, Conf. c. 6.
(4) C. 10.

lique avant que de mourir. Dieu m'a donné plus, je vous vois consacré à son service, ayant méprisé la félicité terrestre.

Environ cinq jours après, elle tomba malade de la fièvre (1). Pendant sa maladie, elle s'évanouit un jour ; et comme elle fut revenue, elle regarda saint Augustin et son frère Navigius, et leur dit : Où étois-je ? Et ensuite, les voyant saisis de douleur, elle ajouta : Vous laisserez ici votre mère. Navigius témoignoit souhaiter qu'elle mourût plutôt dans son pays. Mais elle le regarda d'un œil sévère, comme pour le reprendre, et dit à saint Augustin : Voyez ce qu'il dit. Puis s'adressant à tous deux : Mettez ce corps, dit-elle, où il vous plaira, ne vous en inquiétez point ; je vous prie seulement de vous souvenir de moi à l'autel du Seigneur, quelque part que vous soyez. Elle mourut le neuvième jour de sa maladie, dans la cinquante-sixième année de son âge, et la trente-troisième de saint Augustin, c'est-à-dire la même année de son baptême, trois cent quatre-vingt-sept.

Sitôt qu'elle eut rendu l'esprit, saint Augustin lui ferma les yeux, le jeune Adéodat s'écria en pleurant, mais tous les assistants le firent taire, ne voyant aucun sujet de larmes dans cette mort ; et saint Augustin retint les siennes avec un grand effort (2). Evodius prit le psautier, et commença à chanter le psaume centième : Je chanterai miséricorde et justice. Toute la maison répondoit ; et aussitôt il s'y assembla quantité de personnes pieuses, de l'un et de l'autre sexe. On porta le corps, on offrit pour la défunte le sacrifice de notre rédemption : on fit encore des prières auprès du sépulcre, selon la coutume, en présence du corps, avant que de l'enterrer. Saint Augustin ne pleura point pendant toute la cérémonie ; mais enfin la nuit il laissa couler ses larmes, pour soulager sa douleur. Il pria pour sa mère, comme il faisoit encore longtemps après en écrivant toutes les circonstances de cette mort dans le livre de ses confessions ; et il prie les lecteurs de se souvenir au saint autel de Monique, sa mère, et de son père Patrice (3).

LVII. Seconde ambassade de saint Ambroise vers Maxime.

Les mauvais traitements que l'impératrice Justine avoit faits à saint Ambroise n'empêchèrent pas qu'elle ne le priât d'aller une seconde fois trouver l'empereur Maxime, et qu'il n'acceptât cette ambassade (4). Le sujet étoit de demander le corps de l'empereur Gratien et de confirmer la paix ; car on avoit grand sujet de craindre que Maxime, non content de commander dans les Gaules, n'entrât en Italie pour dépouiller Valentinien. Saint Ambroise étant arrivé à Trèves, Maxime refusa de lui donner audience qu'en public dans son consistoire (1) ; et quoique les évêques n'eussent pas accoutumé de s'y présenter, saint Ambroise aima mieux abaisser sa dignité que de manquer à sa commission. Il entra donc dans le consistoire, où il trouva Maxime assis, qui se leva pour lui donner le baiser. Saint Ambroise demeura entre les conseillers qui l'exhortoient de monter au trône de l'empereur ; lui-même l'appeloit. Saint Ambroise répondit : Pourquoi voulez-vous baiser celui que vous ne reconnoissez pas pour évêque ? car, si vous me reconnoissiez, vous ne me verriez pas ici. Après quelques discours, Maxime s'emporta, et lui reprocha de l'avoir joué, l'empêchant d'entrer en Italie, lorsque rien n'eût pu lui résister. Saint Ambroise lui répondit doucement : Je suis venu pour me justifier de ce reproche, quoiqu'il me soit glorieux de me l'être attiré pour sauver un orphelin. Mais où me suis-je opposé à vos légions pour les empêcher d'inonder l'Italie ? Vous ai-je fermé les Alpes avec mon corps ? en quoi vous ai-je trompé ? Quand vous me dites que Valentinien devoit venir à vous, je répondis qu'il n'étoit pas raisonnable qu'un enfant passât les Alpes avec sa mère dans la rigueur de l'hiver, ni qu'on l'exposât sans sa mère aux périls d'un si long voyage. Ensuite il lui reprocha la mort de Gratien, demandant qu'il rendît au moins son corps. Après quelques autres discours, Maxime dit qu'il en délibéreroit, et saint Ambroise se retira, lui déclarant qu'il ne vouloit point avoir de communion ecclésiastique avec lui, et l'avertissant de faire pénitence du sang innocent de son maître qu'il avoit répandu (1). Saint Ambroise s'abstint même de la communion des évêques qui communiquoient avec Maxime ou qui poursuivoient la mort des priscillianistes. Maxime, irrité de tout cela, lui commanda de s'en retourner incessamment (2) ; et saint Ambroise se mit volontiers en chemin, quoique Maxime l'eût menacé, et que plusieurs personnes crussent qu'il s'exposoit à un péril inévitable (3). La seule chose qui l'affligea en partant fut de voir emmener en exil un vieil évêque, nommé Hygin, qui sembloit prêt à rendre le dernier soupir. Saint Ambroise sollicitoit les amis de Maxime pour lui faire donner au moins un habit et un lit de plume pour le soulager ; mais on le chassa lui-même. En chemin, il écrivit à l'empereur Valentinien pour lui rendre compte de son ambassade, craignant que l'on ne le prévînt contre lui par quelque faux rapport (4). Il finit sa lettre par ces mots : Soyez sur vos gardes contre un homme qui couvre la guerre par une apparence de paix.

On ne s'étonnera pas que saint Ambroise refusât de communiquer avec ceux qui poursuivoient la mort des hérétiques si l'on considère combien l'Église abhorroit le sang même des autres criminels. Un juge, nommé Stu-

(1) C. 11.
(2) C. 12.
(3) C. 13.
(4) De Ob. Valent. n. 28.
(5) Epist. 24.

(1) N. 9.
(2) Sup. n. 29.
(3) De Ob. Valent. n. 39.
(4) Ep. 24, n. 1.

dius, consulta saint Ambroise vers le même temps sur cette question, s'il étoit permis de condamner quelqu'un à mort. Saint Ambroise loue sa piété, et décide d'abord qu'il est permis, puisque saint Paul dit que le juge ne porte pas le glaive en vain (1). Il reconnoît que quelques-uns n'admettoient point à la communion des sacrements ceux qui avoient rendu un jugement de mort; mais il ajoute que ceux-là sont hors de l'Église; et on croit que c'étoient les novatiens. Il dit que la plupart des juges s'abstenoient d'eux-mêmes en ce cas de la communion, et qu'il ne peut s'empêcher de les louer. Vous êtes excusable, dit-il, si vous communiez, et louable si vous ne le faites pas. Plusieurs païens se sont glorifiés de n'avoir point ensanglanté leurs haches pendant leur gouvernement : que doivent donc faire les chrétiens? Il apporte l'exemple de Jesus-Christ, qui renvoya la femme adultère et ajoute la raison de pardonner au coupable. Il peut y avoir esperance de correction; il pourra recevoir le baptême : s'il est baptisé, il pourra faire pénitence et offrir son corps pour Jésus-Christ; c'est que les pénitences canoniques pour les grands crimes étoient alors si sévères, qu'elles pouvoient tenir lieu d'un supplice rigoureux. Nos pères, dit-il, ont usé d'indulgence à l'égard des juges de peur que, s'ils leur refusoient la communion, ils ne semblassent prendre le parti des criminels, et procurer l'impunité.

Il traite encore la même question dans une autre lettre, et dit qu'elle s'est échauffée depuis que des évêques ont poursuivi des criminels devant les tribunaux publics, jusques à l'exécution de mort, et que d'autres ont approuvé leur conduite (2). Quand on fait mourir le coupable, dit-il, on détruit la personne plutôt que le crime; quand on lui fait quitter le péché, on délivre la personne et on détruit le crime. Il recommande encore ailleurs cette coutume d'intercéder, pour sauver la vie aux criminels; autant, dit-il, qu'on peut le faire sans trouble, de peur qu'il ne semble que nous agissions par vanité plutôt que par charité, et qu'en voulant remédier à de moindres maux, nous en fassions de plus grands (3). C'est que quelquefois ce zèle de sauver les criminels étoit poussé indiscrètement jusques à exciter sédition (4).

LVIII. Saint Martin à la table de Maxime.

Saint Martin se trouva à Trèves vers le même temps, et la peine qu'il eut à communiquer avec Maxime justifie assez la conduite de saint Ambroise, qui n'étoit point son sujet comme les évêques des Gaules. Plusieurs de diverses provinces faisoient leur cour à Maxime avec une basse flatterie; mais saint Martin conserva toujours une autorité apostolique (1). Il étoit venu intercéder pour quelques malheureux, et étant prié de manger avec l'empereur, il le refusa longtemps, disant qu'il ne pouvoit participer à la table de celui qui avoit ôté à un empereur ses états et à un autre la vie. Maxime assuroit qu'il n'avoit point pris l'empire volontairement, que les soldats l'y avoient contraint; que le succès incroyable qui lui avoit donné la victoire sembloit une marque de la volonté de Dieu, et qu'aucun de ses ennemis n'étoit mort que dans le combat. Saint Martin se laissa vaincre à ses raisons ou à ses prières, et l'empereur en eut une joie extrême. Il convia à ce repas comme à une fête extraordinaire les personnes les plus considérables de sa cour, son frère et son oncle, tous deux comtes, et Evodius, préfet du prétoire. Un prêtre qui accompagnoit saint Martin fut mis à la place honorable entre les deux comtes sur le même lit. Saint Martin s'assit sur un petit siége auprès de l'empereur. Au milieu du repas, un officier, suivant la coutume, présenta la coupe à Maxime; il la fit donner à saint Martin, s'attendant à la recevoir de sa main; mais, quand il eut bu, il donna la coupe à son prêtre, comme au plus digne de la compagnie. L'empereur et tous les assistants en furent agréablement surpris; on en parla dans tout le palais, et on loua saint Martin d'avoir fait à la table de l'empereur ce qu'aucun autre évêque n'auroit fait à la table des moindres juges. Le saint évêque prédit à Maxime que, s'il alloit en Italie faire la guerre à Valentinien, comme il désiroit, il seroit d'abord vainqueur, mais il périroit peu de temps après. Maxime le faisoit souvent venir au palais et tous leurs entretiens étoient de la vie présente, de la vie future et de la gloire éternelle des saints (2).

L'impératrice, attachée jour et nuit aux discours du saint évêque, demeuroit assise à terre à ses pieds, sans pouvoir le quitter. Voulant à son tour lui donner à manger en particulier, elle en pria l'empereur, et tous deux ensemble ils l'en pressèrent, de sorte qu'il ne put s'en défendre. Ce n'est pas qu'il n'y eût grande répugnance, car jamais il ne se laissoit approcher d'aucune femme; mais il se trouvoit pris dans le palais; il avoit des grâces à demander pour délivrer des prisonniers, rappeler des exilés, rendre des biens confisqués. Il étoit touché de la foi de l'impératrice; son âge lui permettoit de le faire avec bienséance, car il avoit alors soixante et dix ans. L'impératrice ne mangea pas avec lui, elle se contenta de le servir. Elle-même lui prépara son siége, lui approcha la table, lui donna à laver, et mit devant lui des viandes qu'elle avoit fait cuire de ses propres mains. Pendant qu'il mangeoit elle se tenoit éloignée debout et immobile, dans la posture modeste d'une servante. Elle lui donnoit à boire; et le petit repas étant fini, elle

(1) Epist. 25. Rom. XIII, 42.
(2) Ep. 26, n. 3, 20.
(3) In. Ps. 118. Serm. 8, n. 41. I. Offic. c. 21.
(4) Lib. 15, 16, C. Th. de pœn.

(1) Sev. Sulp. Vita, n. 23.
(2) Sev. Sulp. Dialog. 2. n. 7.

conserva soigneusement les restes de son pain, et jusqu'aux moindres miettes.

LIX. Saint Martin communique avec les ithaciens.

Mais saint Martin non plus que saint Ambroise ne communiquoit point avec Ithace, ni avec les évêques qui, en communiquant avec lui, s'étoient chargés de la même haine (1). Maxime les soutenoit, et faisoit par son autorité que personne n'osoit les condamner; il n'y eut qu'un évêque, nommé Théognoste, qui rendit publiquement une sentence contre eux. Ces évêques ithaciens, étant assemblés à Trèves pour l'élection d'un évêque, obtinrent de l'empereur qu'il envoyât en Espagne des tribuns avec un souverain pouvoir, pour rechercher les hérétiques, et leur ôter la vie et les biens. On ne doutoit pas que beaucoup de catholiques ne se trouvassent enveloppés dans cette recherche. Car on jugeoit alors les hérétiques à la vue, sur la pâleur du visage et sur l'habit, plutôt que par l'examen de la foi. Ayant obtenu cet ordre, ils apprirent le lendemain, lorsqu'ils s'y attendoient le moins, que saint Martin alloit arriver à Trèves; car il fut obligé d'y faire plusieurs voyages, pour des affaires de charité. Ils en furent fort alarmés, sachant que ce qu'ils venoient de faire lui déplairoit, et craignant que plusieurs ne suivissent l'autorité d'un si grand homme. Ils tinrent conseil avec l'empereur; et il fut resolu d'envoyer au devant de saint Martin des officiers, pour lui défendre d'approcher de plus près de la ville s'il ne promettoit de garder la paix avec les évêques qui y étoient. Saint Martin s'en défit adroitement en disant qu'il viendroit avec la paix de Jésus-Christ.

Étant entré de nuit, il alla à l'église, seulement pour y faire sa prière; et le lendemain il se rendit au palais. Ses principales demandes étoient pour le comte Narsès et le gouverneur Leucadius, qui avoient irrité Maxime par leur attachement au parti de Gratien. Mais ce que saint Martin avoit le plus à cœur, c'étoit d'empêcher que ces tribuns ne fussent envoyés en Espagne avec la puissance de vie et de mort; et il étoit en peine non-seulement pour les catholiques, qui pourroient être inquiétés à cette occasion; mais pour les hérétiques mêmes, à qui il vouloit sauver la vie. Les deux premiers jours, l'empereur le tint en suspens, soit pour lui faire valoir les grâces qu'il demandoit, soit par la répugnance de pardonner à ses ennemis, soit par avarice, pour profiter de leur dépouille. Cependant les évêques, voyant que saint Martin s'abstenoit de leur communion, vont trouver l'empereur, et disent que c'étoit fait de leur réputation si l'opiniâtreté de Théognoste se trouvoit soutenue par l'autorité de Martin; qu'on n'avoit pas dû le laisser entrer dans la ville; que l'on n'avoit rien gagné à la mort de Priscillien, si Martin entreprenoit sa vengeance. Enfin prosternés devant l'empereur avec larmes, ils le conjurent d'user de sa puissance contre lui.

Quelque attaché que Maxime fût à ces évêques, il n'osa user de violence contre un homme si distingué pour sa sainteté. Il le prend en particulier, et lui représente avec douceur que les hérétiques avoient été justement condamnés par l'ordre des jugements, plutôt qu'à la poursuite des évêques; qu'il n'avoit point de cause de rejeter la communion d'Ithace et de ceux de son parti; que Théognoste seul s'étoit séparé d'eux, et plutôt par haine que par raison; que même un concile tenu peu de jours auparavant avoit déclaré Ithace innocent. Comme saint Martin n'étoit point touché de ces raisons, l'empereur entra en colère, le quitta, et envoya aussitôt des gens pour faire mourir ceux dont il demandoit la grâce. Saint Martin en fut averti comme il étoit déjà nuit; alors il court au palais, il promet de communiquer si l'on pardonne à ces malheureux, pourvu que l'on rappelât aussi les tribuns que l'on avoit envoyés en Espagne. Aussitôt Maxime lui accorda tout.

Le lendemain, comme les ithaciens devoient faire l'ordination de l'évêque Félix, saint Martin communiqua avec eux ce jour-là, aimant mieux céder pour un peu de temps que de ne pas sauver ceux qui alloient être égorgés. Mais quelque effort que fissent les évêques pour le faire souscrire à cet acte en signe de communion, ils ne purent jamais l'y résoudre. Le lendemain il sortit promptement de Trèves, et gémissoit par le chemin d'avoir trempé tant soit peu dans cette communion criminelle. Étant près d'un bourg nommé Andethauna, aujourd'hui Ethernach, en Luxembourg, à deux lieues de Trèves, il s'arrêta un peu dans les bois, laissant marcher devant ceux de sa suite. Là, comme il examinoit cette faute, que sa conscience lui reprochoit, un ange lui apparut, et lui dit : Ton remords est bien fondé; mais tu n'as pu en sortir autrement : reprends courage, de peur de mettre en péril même ton salut. Il se donna bien garde depuis ce temps de communiquer avec le parti d'Ithace; et pendant seize ans qu'il vécut encore, il ne se trouva à aucun concile, et s'éloigna de toutes les assemblées d'évêques. Saint Sévère-Sulpice le raconte ainsi, et il ajoute : Au reste, sentant moins de grâce et de facilité à délivrer les possédés, il nous avouoit de temps en temps avec larmes qu'il sentoit une diminution de puissance, à cause de cette malheureuse communion, où il s'étoit engagé malgré lui pour un moment. Félix, qui fut ordonné en cette occasion, étoit, comme l'on croit, évêque de Trèves, homme de mérite, et compté entre les saints (1).

(1) Sever. Sulp. Dial. 3, n. 15.

(1) Martyr. Rom. 26 mart.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

I. Sédition d'Antioche.

L'EMPEREUR Théodose fit de nouvelles impositions pour subvenir aux frais de diverses guerres qu'il eut à soutenir, et pour faire des libéralites aux soldats, principalement à la dixième année de son règne, qui commença en trois cent quatre-vingt-huit, et la cinquième de son fils Arcade, qui fut la précédente (1). Ces impositions donnèrent occasion à la sédition d'Antioche, que l'on croit être arrivée en cette année trois cent quatre-vingt-sept. Le peuple, voyant que l'on mettoit à la torture ceux qui ne payoient pas, entra en fureur, et commença par briser à coups de pierres les images peintes de l'empereur (2); puis il renversa ses statues d'airain, et non-seulement les siennes, mais celles de son père, de ses enfants et de l'impératrice Flacille ou Placille, son épouse, morte quelque temps auparavant (3), et recommandable par ses vertus, principalement par son humilité et sa charité pour les pauvres (4). Elle les visitoit sans suite dans les hôpitaux et dans leurs maisons; elle pansoit les malades dans leurs lits, goûtoit leurs bouillons, les leur faisoit prendre, coupoit leur pain, leur donnoit à boire, faisoit toutes les fonctions de garde et de servante. Elle avertissoit continuellement l'empereur de se souvenir de son premier état, car il l'avoit épousée avant son élévation. Telle étoit l'impératrice Flacille.

Le peuple d'Antioche ne se contenta pas de renverser ses statues (5); il y attacha des cordes, les traîna par toute la ville et les mit en pièces, avec des cris insolents et des railleries piquantes (6). Ces excès furent commis principalement par des enfants, des étrangers et des gens de la lie du peuple; mais l'émotion fut telle par toute la ville, que les magistrats n'osèrent s'y opposer, ni même se montrer, craignant pour leur propre vie (7). Bientôt après, tout ce peuple tomba dans une terrible consternation, prévoyant la colère de l'empereur. Plusieurs abandonnèrent la ville et s'enfuirent en divers lieux aux environs; les autres se cachèrent dans les maisons; personne n'osoit paroître; les rues et les places publiques étoient désertes, car les magistrats commençoient à rechercher les coupables pour en faire justice. (1) On faisoit courir divers bruits de la punition que l'empereur leur préparoit (2). On disoit qu'il confisqueroit tous leurs biens, qu'il les feroit brûler avec leurs maisons, et ruineroit la ville de fond en comble, jusques à y passer la charrue. Toute la consolation d'Antioche dans cette extrême affliction vint de la part des chrétiens, principalement de l'évêque Flavien et du prêtre Jean, plus connu par le surnom de Chrysostôme ou Bouche d'or, que les siècles suivants lui ont donné, à cause de son éloquence.

Flavien partit aussitôt que le désordre fut arrivé pour aller trouver l'empereur (3). Il ne fut retenu ni par son grand âge, ni par la saison, car c'étoit un peu avant le carême, et encore en hiver; ni par l'état où il laissoit sa sœur, qui demeuroit depuis longtemps avec lui, et qui étoit malade à l'extrémité. Il se mit en chemin, et son voyage fut très-heureux. Le temps fut toujours beau malgré la saison, et le saint évêque fit plus de diligence que ceux qui étoient partis le jour même de la sédition pour en porter la nouvelle; car bien qu'ils eussent pris les devants, ils trouvèrent tant d'obstacles, qu'ils furent obligés de quitter leurs chevaux et de monter en chariot (4).

II. Homélies de saint Chrysostôme au peuple d'Antioche.

Cependant le prêtre Jean consoloit le peuple d'Antioche par les discours, que nous avons encore au nombre de vingt, et dont le premier fut prononcé dans l'église que l'on nommoit la Palée ou l'ancienne (5). Il dit qu'il s'est tu pendant sept jours, comme les amis de Job, c'est-à-dire que, pour parler au peuple, il attendit que la première chaleur de la sédition fût apaisée, et que les esprits fussent calmés (6). Il fait une triste peinture de la calamité de cette grande ville, qu'il attribue au peu de soin qu'ils ont eu de reprimer les blasphémateurs, comme il les y avoit exhortés dans son dernier sermon, que l'on a mis à

(1) Theod. v, c. 20.
(2) Liban. in Ellebith.
(3) P. 526, A. P. 527, A.
(4) Theod. v, 10.
(5) Soz. vii, c. 25. Zos. l. 4, p. 766.
(6) Chrysost. Hom. 2. t. 1. p. 26, E.
(7) Liban. ad Theod. p. 395, D. 396.

(1) Chrysost. ibid. p. 25.
(2) Hom. 17, p. 193, B.
(3) Chrys. Hom. 20, p. 224. B; 225.
(4) Hom. 6, p. 28, c. 29.
(5) Hom. 2.
(6) Hom. 1, p. 20, D.

la tête de ceux-ci (1). Ensuite il explique le texte de l'écriture qui avoit été lu suivant le cours de l'office. C'étoit ce passage de la première épître à Timothée (2) : Avertissez les riches de ce siècle de ne pas s'élever; ce qui montre que l'on achevoit la lecture des épîtres de saint Paul, comme nous faisons encore vers le même temps.

Dans l'homélie suivante, il paroit que le carême étoit commencé (3). Pendant ce saint temps, il leur recommande de combattre trois sortes de péchés, la haine, la médisance, le blasphème, contre lequel il avoit commencé de parler, et continué pendant ces vingt homélies. Il est aisé de voir que le malheur présent de la ville les excitoit à ces péchés. Il attaqua les jurements en particulier la première semaine, pendant laquelle il parla tous les jours. Il marque le bon effet que produisoient en ce peuple l'affliction et la crainte (4). La place publique est vide, dit-il, mais l'eglise est pleine; dans la ville on cherche des hommes comme dans des solitudes, dans l'église on est pressé par la foule; tout le monde s'y réfugie comme dans un port pour éviter la tempête. Pendant quatre jours, il ne fit que les consoler et les exhorter à prendre patience, et à se convertir, par les exemples de Job, des trois enfants dans la fournaise et des Ninivites, dont on se servoit d'ordinaire pour exciter à pénitence (5). Il ne commença que le cinquième jour à leur expliquer la Genèse, que l'on lisoit depuis que l'on étoit en carême (6); dans l'église grecque cette lecture commence le lundi de la première semaine à l'office du soir, car ce jour est chez eux le premier du jeûne (7). Saint Jean Chrysostôme continue cette explication les jours suivants, mais il la tourne toujours à la consolation et aux motifs de pénitence.

Dans un de ces discours, il marque l'abus qui régnoit dès-lors de se précautionner contre le jeûne par de grands repas avant que d'y entrer, et après en être sorti, comme pour réparer une perte (8). Dans un autre, il reprend ceux qui se réjouissent comme d'une grande victoire de ce que la moitié du carême étoit passée, et ceux qui s'inquiétoient par avance du carême de l'année suivante. Tout cela vient, dit-il, de ce que nous faisons consister le jeûne dans la seule privation de la nourriture, et non pas dans la conversion des mœurs. Ailleurs il reprend ceux qui faisoient scrupule de venir à l'église après avoir mangé (9). Peut-être, dit-il, la foiblesse de votre santé vous excuse du jeûne, mais elle ne vous dispense pas d'écouter la parole de Dieu; et les repas des chrétiens doivent être si sobres, qu'ils n'empêchent pas l'application aux choses sérieuses. Ce discours fit son effet; et dans le suivant, saint Chrysostôme félicite ses auditeurs de ce que ceux qui ne jeûnoient pas ne laissoient pas de venir à l'eglise après avoir dîné, car le sermon se faisoit le soir en carême, et le sacrifice ensuite (1). Ce saint predicateur ne comptoit pour rien les applaudissements que le peuple lui donnoit quelquefois; il ne regardoit que la conversion effective. Il ne se contentoit pas de parler, il s'informoit exactement du profit que ses auditeurs faisoient, comme un médecin s'informe de l'etat de ses malades; il en étoit continuellement occupé. De là vient que dans ses homélies, il revient toujours aux jurements, et ne veut point cesser qu'il n'en ait guéri son peuple (2). Il leur avoit souvent parlé contre les spectacles, mais la crainte fit plus que tous ses discours. Ils s'en retirèrent d'eux-mêmes dans ce temps d'affliction, et non-seulement les chrétiens, mais les païens quittoient le théâtre et l'hippodrome pour venir à l'église chanter les louanges de Dieu. Toute la ville se purifioit de jour en jour : au lieu des chansons dissolues et des éclats de rire dont les rues et les carrefours retentissoient auparavant, on n'entendoit plus que des gémissements, des prières, des bénédictions; les boutiques étoient fermées, et toute la ville étoit devenue une église (3).

III. Arrivée des commissaires de l'empereur.

Cependant l'empereur apprit la sédition d'Antioche comme il étoit encore à Constantinople au commencement de l'année trois cent quatre-vingt-sept (4). Il ne l'apprit d'abord que par le bruit commun, à cause du retardement des courriers; et dans le premier mouvement de son indignation, il résolut d'ôter à cette ville tous ses priviléges, et de transférer la dignité de métropole de la Syrie et de tout l'Orient à Laodicée, jalouse depuis longtemps de la grandeur d'Antioche (5). Aussitôt il envoya sur les lieux deux de ses principaux officiers, Hellébicus, maître de la milice, et Césarius, maître des offices, pour informer exactement et châtier les plus coupables. L'évêque Flavien les rencontra à mi-chemin, et ayant appris d'eux le sujet de leur voyage, il répandit des torrents de larmes, et redoubla ses prières à Dieu, prévoyant l'affliction de son troupeau (6). En effet, leur arrivée répandit la terreur dans Antioche. Ils la déclarèrent déchue de ses priviléges; ils interdirent les spectacles du théâtre et de l'hippodrome, et ils firent fermer les bains; rude châtiment en pays chaud (7). Ils commencèrent à informer contre les coupables, et principalement contre les sénateurs et les magistrats

(1) P. 28, B.
(2) I, Tim. vi, 17.
(3) Hom. 3, p. 52 D.
(4) Him. 4, p. 63, C. Id. p. 53.
(5) Const. Apost. l. ii, c. 22.
(6) Hom. 7, p. 93, E.
(7) Triodium. Gr.
(8) Hom. 15, init. Hom. 18, init.
(9) Hom. 9, p. 107. D.

(1) Hom. 10, init. Hom. 9, init.
(2) Hom. 15, p. 169.
(3) P. 170, A.
(4) Gothofr. Chr. Cod. Theod.
(5) Soz. vii, c. 23.
(6) Chrys. Hom. 20, 227.
(7) Hom. 14, p. 661, D.

qui n'avoient pas réprimé la sédition (1). Tout le peuple qui restoit dans la ville s'assembloit à la porte du palais où ils avoient dressé leur tribunal. Ces malheureux citoyens se regardoient sans oser se parler, se défiant les uns des autres, parce qu'ils en avoient vu enlever plusieurs, contre leur attente, pour les enfermer dans ce palais. Ils demeuroient donc en silence, levant les yeux et les mains au ciel, et priant Dieu d'adoucir le cœur des juges. Dans la salle, on voyoit des soldats armés d'épées et de massues qui faisoient faire silence, prévenant le tumulte que pourroient exciter les femmes et les parents des accusés. On vit, entre autres, la mère et la sœur d'un de ces malheureux, assises à la porte de la chambre où on les examinoit; quoiqu'elles fussent des premières de la ville, elles étoient seules et négligées, et se couvroient de honte le visage; elles entendoient à travers la porte les menaces des juges, la voix des bourreaux, le son des fouets, les cris de ceux que l'on tourmentoit, qui leur perçoient le cœur. Les juges eux-mêmes, qui étoient humains et vertueux, étoient touchés du mal qu'ils étoient contraints de faire. Le soir étant venu, on attendoit l'événement, et on faisoit des vœux afin que Dieu inspirât aux juges de différer le jugement et de renvoyer à l'empereur. Enfin ils envoyèrent en prison les coupables chargés de chaînes; et l'on voyoit ainsi passer au milieu de la place ceux qui avoient fait la dépense des spectacles et rempli les autres charges publiques. On confisquoit leurs biens, on mettoit des panonceaux sur leurs portes. Leurs femmes, chassées de leurs maisons, étoient réduites à chercher une retraite, qu'elles avoient peine à trouver, parce que chacun craignoit de se rendre suspect en les recevant.

IV. Moines au secours d'Antioche.

Alors les moines qui habitoient aux environs d'Antioche descendirent des montagnes, quittèrent les grottes et les cabanes où ils étoient enfermés depuis plusieurs années, et vinrent dans la ville de leur propre mouvement, pour consoler les affligés (2). Ils n'avoient qu'à se montrer; car ils étoient si mortifiés que leur seule vue inspiroit le mépris de la vie. Ils passèrent la journée à la porte du palais, parlèrent hardiment aux magistrats, et intercédèrent pour les coupables, déclarant qu'ils ne se retireroient point que les juges n'eussent pardonné à ce peuple. Les juges leur representèrent qu'ils n'en étoient pas les maîtres, et qu'il étoit dangereux de laisser de tels excès impunis (3). Les moines s'offrirent d'aller demander cette grâce à l'empereur pour les coupables. Car, disoient-ils, nous avons un maître pieux, nous l'apaiserons assurément; nous ne souffrirons point que vous répandiez le sang de ces malheureux, ou nous mourrons avec eux. Leurs crimes sont grands, nous le confessons; mais ils n'excèdent pas la clémence de l'empereur (1). Les juges, étonnés de leur résolution, car ils étoient prêts à entreprendre le voyage de Constantinople, ne le permirent pas, et firent espérer d'obtenir la grâce de l'empereur, pourvu seulement que les moines leur donnassent leurs remontrances par écrit, comme ils firent. Ayant obtenu des juges ce qu'ils désiroient, ils retournèrent aussitôt à leurs solitudes.

Macédonius, surnommé le Critophage, se signala entre ces saints moines (2). Il étoit très-simple, sans étude, sans connoissance des affaires, ayant passé sa vie sur les montagnes à prier jour et nuit. Ayant rencontré au milieu de la ville deux commissaires de l'empereur, il en prit un par le manteau, et leur commanda à tous deux de descendre de cheval. D'abord ils en furent indignés, ne voyant qu'un petit vieillard couvert de haillons; mais quelques-uns de ceux qui les accompagnoient leur ayant dit qui il étoit, ils mirent pied à terre et lui demandèrent pardon, lui embrassant les genoux (3). Mes amis, dit-il, dites à l'empereur: Vous êtes homme, vos sujets sont aussi des hommes faits à l'image de Dieu. Vous êtes irrité pour des images de bronze; une image vivante et raisonnable est bien au-dessus. Au lieu de celles-ci, il est facile d'en faire d'autres; en effet, on les a déjà rétablies; mais vous ne pouvez donner un cheveu à ceux que vous aurez fait mourir. Macédonius parloit ainsi en syriaque, et on l'expliquoit en grec à Hellebicus et à Césarius; ils en furent surpris, car ce discours paroissoit au-dessus de la portée d'un homme rustique et ignorant; et ils promirent d'en faire leur rapport à l'empereur. Les évêques ne témoignèrent pas moins de zèle que les moines (4). Ils arrêtoient les juges, et ne les laissoient point passer qu'ils ne leur eussent promis une bonne issue de leurs procédures. S'ils étoient refusés, ils usoient d'une grande hardiesse pour les presser davantage; s'ils obtenoient ce qu'ils demandoient, ils leur embrassoient les genoux et leur baisoient les mains, ne montrant pas moins de modestie que de courage. Il est à croire que les évêques voisins d'Antioche y accoururent en cette occasion, et que leur zèle fut secondé par celui des prêtres.

Mais les philosophes païens n'en usèrent pas de même; et saint Chrysostôme ne manqua pas cette occasion de les confondre. Où sont maintenant, disoit-il, ceux qui portent des manteaux, de grandes barbes, des bâtons à la main, ces infâmes cyniques, plus miserables que les chiens qu'ils imitent? Tous ont quitté

(1) Chrys. Hom. 13, p. 148.
(2) Sup. l. xviii, n. 7. Hom. 17, p. 193, C.
(3) P. 105, D.

(1) P. 193, D.
(2) Sup. l. xvii, n. 7. Theod. v, Hist. c. 20. Philost. c. 13.
(3) Chrys. Hom. 17, p. 194, A.
(4) P. 196, E.

la ville, et se sont cachés dans des cavernes. Ceux qui montrent par leurs œuvres qu'ils sont les vrais philosophes ont paru seuls dans la place publique, comme s'il n'étoit rien arrivé. Les habitants des villes ont fui dans les déserts, et les habitants des déserts sont venus dans la ville. Et ensuite: Ce qui se passe maintenant montre la fausseté de leurs histoires, et la vérité des nôtres. Parce que nos moines ont reçu la religion des apôtres, ils imitent leur vertu et leur courage (1). Ainsi nous n'avons point besoin d'écrits pour la montrer; la chose parle d'elle-même, les disciples font connoître leurs maîtres. Nous n'avons pas besoin de discours pour montrer la vanité des païens et la foiblesse de leurs philosophes; les effets font voir que ce n'a jamais été que fable, comédie et fiction. Aussi ne vouloit-il pas que les chrétiens attendissent leur consolation des infidèles. Un magistrat païen leur avoit parlé, pour les rassurer, sur un faux bruit de soldats que l'on disoit qui arrivoient. Saint Chrysostôme leur en fait ce reproche: J'ai loué le soin de ce magistrat; mais j'ai rougi de honte que vous ayez eu besoin d'une consolation étrangère (2). J'ai souhaité que la terre s'ouvrît pour m'engloutir, quand j'ai entendu comme il vous parloit, tantôt pour vous consoler, tantôt pour vous reprocher votre lâcheté; car vous ne deviez pas recevoir de lui des instructions: c'est vous qui devez instruire tous les infidèles. De quels yeux les regarderons-nous désormais? comment leur parlerons-nous pour les encourager dans leurs afflictions?

Les informations étant finies et les coupables mis en prison, les deux commissaires de l'empereur demeurèrent d'accord de lui en faire le rapport, et d'attendre ses ordres avant que de passer outre. Césarius partit pour les aller recevoir, et retourna à Constantinople avec une extrême diligence; Hellébicus demeura à Antioche (3). Alors la tranquillité y revint; on commença à respirer et à concevoir de bonnes espérances, voyant qu'ils n'avoient fait mourir personne, et que l'empereur auroit le loisir de s'apaiser. Saint Jean Chrysostôme, qui avoit gardé le silence pendant tout ce mouvement des commissaires de l'empereur, reprit la parole; et pendant quatre ou cinq jours de suite il commença ses sermons par des actions de grâces sur cet heureux changement (4), continuant toujours de parler sur la création et contre les jurements. Dans un de ses discours suivants, il reprend ceux qui, sous prétexte de la défense des bains, alloient se baigner dans le fleuve, où ils dansoient et commettoient mille insolences, y attirant même des femmes, et cela pendant que les principaux de la ville étoient en prison ou en fuite, et tout le monde en crainte. Il reconnoît que ses auditeurs n'avoient point de part à ces désordres; mais il les exhorte à en corriger les autres.

V. Flavien à Constantinople.

Cependant l'évêque Flavien étoit arrivé à Constantinople. Quand il fut entré dans le palais, il se tint loin de l'empereur sans parler, baissant la tête, et se cachant le visage, comme s'il eût été seul coupable du crime d'Antioche (1). L'empereur s'approcha de lui, et, sans témoigner de colère, lui représenta les grâces qu'il avoit faites à la ville d'Antioche pendant tout le temps de son règne, ajoutant à chaque bienfait qu'il racontoit: Est-ce donc là leur reconnoissance? Quelle plainte peuvent-ils faire contre moi? et pourquoi s'en prendre aux morts? N'ai-je pas toujours préféré cette ville à toutes les autres, même à celle de ma naissance, et n'ai-je pas continuellement témoigné le désir que j'avois de la voir? Alors l'évêque, gémissant amèrement, et redoublant ses larmes: Seigneur, dit-il, nous reconnoissons l'affection que vous avez témoignée à notre patrie, et c'est ce qui nous afflige le plus. Ruinez, brûlez, tuez, faites ce qu'il vous plaira, vous ne nous punirez pas encore comme nous le méritons; le mal que nous nous sommes déjà fait est pire que mille morts. Car qu'y a-t-il de plus amer que d'être reconnus à la face de toute la terre pour coupables de la dernière ingratitude? Les démons ont tout mis en œuvre pour priver de votre bienveillance cette ville, qui vous étoit si chère. Si vous la ruinez, vous faites ce qu'ils désirent; si vous leur pardonnez, vous leur ferez souffrir le supplice le plus rigoureux (2). Vous pouvez en cette occasion orner votre tête d'une couronne plus brillante que celle que vous portez, puisque vous la devez en partie à la générosité d'un autre; au lieu que cette gloire sera le fruit de votre seule vertu. On a renversé vos statues; mais vous pouvez en dresser de plus précieuses dans le cœur de vos sujets, et avoir autant de statues qu'il y aura jamais d'hommes sur la terre. Ensuite il lui rapporta l'exemple de Constantin, qui ne se vengea de ceux qui avoient jeté des pierres à sa statue qu'en portant la main à son visage, et disant qu'il n'en avoit rien senti; il allégua à Théodose ses propres lois, pour délivrer à Pâques les prisonniers, et cette belle parole qu'il avoit ajoutée: Plût à Dieu que je puisse aussi ressusciter les morts (3)! Vous le pouvez maintenant, continua Flavien, et vous ressusciterez toute la ville d'Antioche (4). Elle vous aura plus d'obligation qu'à son fondateur, plus que si vous l'aviez délivrée après avoir été prise par des barbares.

Considérez qu'il ne s'agit pas seulement ici de cette ville, mais de votre gloire, ou plutôt

(1) P. 196, C.
(2) Hom. 16, init.
(3) Liban. in Cæsar. 510. In Helleb. p. 533, B.
(4) Chrys. Hom. 11, p. 127, B. Hom. 11, 12, 13, 17. Hom. 18, p. 211.

(1) Hom. 20, p. 226, D.
(2) P. 229.
(3) L. 6, 7, 8, C. Th. de Indulg. crim.
(4) P. 230.

de celle du christianisme. Les juifs et les païens sont informés de cet accident, et vous regardent attentivement. Si vous suivez la clémence, ils se diront les uns aux autres : Voyez quelle est la force de la religion chrétienne; elle a retenu un homme qui n'a point d'égal sur la terre, et lui a inspiré une sagesse dont un particulier ne seroit pas capable. Assurément le Dieu des chrétiens est grand, puisqu'il élève les hommes au-dessus de la nature (1). Et n'écoutez point ceux qui diront que les autres villes en seront plus insolentes. Vous le pourriez craindre si vous pardonniez par impuissance; mais ils sont déjà morts de peur, et n'attendent à tous moments que le supplice. Si vous les aviez fait égorger, ils n'auroient pas tant souffert. Plusieurs ont été la proie des bêtes farouches en fuyant dans les déserts; d'autres ont passé les jours et les nuits cachés dans les cavernes, non seulement des hommes, mais de petits enfants et des femmes nobles et délicates. La ville est réduite en un état pire que la captivité; tout le monde le sait, et vous ne donneriez pas un si grand exemple aux autres en la renversant de fond en comble. Laissez-la donc désormais un peu respirer; il est facile de punir quand on est le maître, mais il est rare de pardonner.

Quelle gloire pour vous quand un jour on dira qu'une si grande ville étant coupable, tout le monde épouvanté, les gouverneurs, les juges, personne n'osant ouvrir la bouche, un seul vieillard, revêtu du sacerdoce de Dieu, s'est montré et a touché le prince par sa seule présence et par son simple discours (2). Car notre ville, seigneur, ne vous fait pas peu d'honneur, en me chargeant de cette députation, puisqu'elle juge que vous estimez, plus que tout le reste de vos sujets, les prêtres de Dieu, quelque méprisables qu'ils soient. Mais je ne viens pas seulement de la part de ce peuple; je viens de la part du maître des anges, vous déclarer que, si vous remettez aux hommes leurs fautes, votre père céleste vous remettra aussi vos péchés. Souvenez-vous donc de ce jour où nous rendrons tous compte de nos actions. Songez que, si vous avez quelques péchés à expier, vous le pouvez sans aucune peine en prononçant une parole. Les autres députés vous apportent de l'or, de l'argent, des présents; pour moi, je ne vous offre que les saintes lois, vous exhortant à imiter notre maître, qui ne laisse pas de nous combler de ses biens, quoique nous l'offensions tous les jours. Ne trompez pas mes espérances et mes promesses, et sachez que, si vous pardonnez à notre ville, j'y retournerai avec confiance; mais, si vous la rejetez, je n'y rentrerai plus, je la renoncerai pour ma patrie.

VI. Théodose pardonne à Antioche.

Flavien ayant ainsi parlé, Théodose eut peine à retenir ses larmes, et dit : Qu'y a-t-il de merveilleux si nous pardonnons aux hommes, nous qui ne sommes que des hommes, puisque le maître du monde est venu sur la terre, qu'il s'est fait esclave pour nous, et qu'étant crucifié par ceux qu'il avoit comblés de grâces, il a prié son père pour eux? Flavien vouloit demeurer à Constantinople, et célébrer la pâque avec l'empereur; mais l'empereur lui dit : Je sais que votre peuple est encore dans l'affliction : allez le consoler (1). Flavien insistoit et prioit Théodose d'y envoyer son fils; mais il lui répondit : Priez Dieu d'ôter ces obstacles et d'éteindre ces guerres, et j'irai moi-même. L'empereur fit aussi réponse à la lettre des moines d'Antioche, que Césarius avoit apportée, et sembla chercher à se justifier envers eux (2). Les païens voulurent avoir part à l'honneur de cette réconciliation, et ils l'attribuèrent à l'éloquence du sophiste Libanius. En effet, il alla à Constantinople, malgré son grand âge, et se présenta à l'empereur, non comme député du sénat d'Antioche, ainsi que prétend Zosime; mais, comme il dit lui-même, de son chef, sans être envoyé de personne (3). Nous avons quatre harangues qu'il fit en cette occasion : deux à l'empereur Théodose, la première, pour lui persuader de pardonner à Antioche; la seconde, pour le remercier de l'avoir fait; deux à la louange des deux commissaires de l'empereur, Césarius et Hellébicus (4).

Après que l'évêque Flavien fut parti, et qu'il eut passé le détroit, Theodose envoya savoir s'il se pressoit de retourner à Antioche; craignant qu'il ne s'arrêtât en chemin, et qu'il ne célébrât ailleurs la pâque (5). Flavien ne perdit point de temps, mais aussi il ne se piqua pas de porter le premier à Antioche cette heureuse nouvelle : il envoya devant des couriers, qu'il chargea des lettres de l'empereur. A cette nouvelle, le peuple d'Antioche orna de festons la place publique, alluma des lampes, célébra cette fête comme la naissance de leur ville. Flavien eut la joie, en arrivant, de retrouver en vie sa sœur, qu'il avoit laissée à l'extrémité, et de célébrer la pâque avec son troupeau (6). Au reste, il ne s'attribuoit rien de cet heureux succès; et quand on lui demandoit comment il avoit fait pour apaiser l'empereur, il disoit : Je n'y ai rien contribué; c'est Dieu qui lui a attendri le cœur; il s'est apaisé de lui-même, avant que j'eusse ouvert la bouche, et il a parlé de ce qui s'est passé aussi tranquillement que si un autre avoit été offensé (7). Tel fut l'événement de la sédition d'Antioche.

(1) P. 231. (2) P. 132, E. P. 233.

(1) P. 234. (2) Theod. v, Hist. c. 20. (3) Liban. Or. 12, init. Zos. lib. 4, p. 766. (4) Or. 12, 13. (5) Or. 20, 21. Chrys. Hom. 20, p. 234. (6) Ibid. p. 225. (7) P. 226, A.

VII. Commencement de saint Chrysostôme.

Saint Jean Chrysostôme, qui consola tant de peuple en cette occasion, avoit environ quarante ans, étant né vers l'an trois cent quarante sept, à Antioche même, d'une famille noble, et qui avoit servi avec honneur dans la compagnie des officiers du maître de la milice d'Orient. Ses parents étoient chrétiens; son père se nommoit Second, et sa mère Anthuse. Ils eurent deux enfants, une fille et ce fils, qui ressembloit parfaitement au père, et dont la physionomie étoit noble et généreuse (1). Peu de temps après sa naissance, Second mourut, n'ayant vécu que deux ans avec son épouse, qui n'en avoit alors que vingt, et passa le reste de ses jours en viduité. Jean, étant né avec un esprit excellent, s'appliqua à l'étude des lettres. Il fut disciple du sophiste Libanius et du philosophe Andragathius; il plaida quelques causes, et fit des discours que Libanius même admiroit; et ce sophiste dit, en mourant, qu'il eût choisi Jean pour son successeur, si les chrétiens ne le lui eussent enlevé (2). A l'âge de dix-huit ans, il se dégoûta de la vanité des rhéteurs et de l'injustice des tribunaux, et s'appliqua à l'étude des saintes lettres. Saint Mélèce, qui gouvernoit alors l'église d'Antioche, voyant le beau naturel de ce jeune homme, lui permit d'être continuellement auprès de lui; et, après qu'il l'eut instruit pendant trois ans, il le baptisa et le fit lecteur. Jean attira à la retraite Théodore et Maxime, qui étudioient avec lui sous Libanius. Théodore fut depuis évêque de Mopsueste en Cilicie, et Maxime de Séleucie en Isaurie. Tous trois s'exercèrent à la vie ascétique, sous la discipline de Cartère et de Diodore, depuis évêque de Tarse (3).

Jean avoit encore un ami plus intime, nommé Basile, avec qui il délibéra sur le genre de vie qu'ils devoient embrasser, et ils conclurent pour la vie solitaire. Basile s'y résolut sans hésiter (4). Jean eut plus de peine à quitter le monde, et fut retenu principalement par les prières et les larmes de sa mère, qui, pour toute récompense de sa viduité et des soins qu'elle avoit pris de son éducation, ne lui demandoit que de ne la pas abandonner, lui laissant la liberté de vivre, après sa mort, comme il voudroit. Basile exhortoit Jean à s'élever au-dessus de ces considérations, lorsqu'il courut un bruit que l'on vouloit les faire évêques. Jean en fut surpris, ne comprenant pas pourquoi on pensoit à lui, et craignit qu'on ne l'ordonnât par force, comme il étoit alors assez ordinaire. Basile vint le trouver en particulier, croyant lui apprendre cette nouvelle, et le pria d'agir de concert avec lui en cette rencontre, comme ils faisoient en toutes leurs affaires. Car, dit-il, je prendrai le même parti que vous, soit pour fuir l'épiscopat, soit pour l'accepter. Jean ne crut pas devoir faire ce tort à l'Église, de la priver d'un homme capable, quoique jeune, de la conduite des âmes. Il dissimula donc avec lui pour la première fois, et dit que rien ne pressoit, et qu'il étoit d'avis de remettre cette délibération à un autre temps. Cependant il se cacha; et, peu de temps après, celui qui devoit les ordonner étoit venu. Basile, qui ne se doutoit de rien, fut mené sous un autre prétexte, et se laissa ordonner, croyant que Jean en feroit autant. On le trompa même en lui disant que celui qui étoit le plus fier et le plus indocile avoit cédé au jugement des évêques (1). Mais quand Basile sut que Jean s'étoit mis à couvert, il le vint trouver pour se plaindre amèrement de l'artifice dont il avoit usé pour l'engager. Jean lui expliqua ses raisons, et cette conversation fut le sujet des livres du sacerdoce, que Jean écrivit depuis (2). On ne sait qui est ce Basile, ami de sain Jean Chrysostôme, si ce n'est Maxime, évêque de Séleucie en Isaurie, qui, en ce cas, auroit eu deux noms.

Cependant saint Jean Chrysostôme, après avoir été ordonné lecteur, ne jugeant pas en sa conscience que les travaux qu'il pouvoit faire dans la ville fussent suffisants pour dompter l'ardeur de sa jeunesse, se retira sur les montagnes voisines d'Antioche, et ayant trouvé un vieillard syrien fort appliqué à la mortification, il imita la dureté de sa vie, et fut quatre ans sous sa discipline (3). Ensuite il se retira seul dans une caverne, cherchant à y être inconnu. Il y demeura deux ans sans presque dormir, et sans jamais se coucher ni jour ni nuit, en sorte que le froid lui rendit comme mortes certaines parties du corps. Son occupation étoit d'étudier l'écriture sainte et de composer quelques ouvrages de piété.

VIII. Défense de la vie monastique.

Ce fut donc pendant cette retraite qu'il écrivit les trois livres pour la défense de la vie monastique, car plusieurs en regardoient l'austérité comme excessive et employoient les menaces et les violences pour en empêcher la propagation (4). Ce n'étoit pas seulement les païens, mais des chrétiens même; et il y en eut un qui s'emporta jusques à dire : Cela seroit capable de me faire renoncer à la foi et sacrifier aux démons (5). C'étoit le sujet ordinaire des railleries dans la place publique et dans tous les lieux où s'assembloient les gens oisifs. L'un disoit : J'ai été le premier qui ai mis la main sur un moine, et je l'ai roué de coups; l'autre : J'ai découvert la retraite d'un tel; l'autre : J'ai bien échauffé le juge contre lui. L'autre se vantoit de l'avoir traîné par la place et mis au

(1) Pallad. Dialog. p. 40. Socr. vi, 3. Soz. viii, 2. Chrysost. Sacerd. c. 2. (2) Ap. Isid. Pelus. 2. Epist. (3) Socr. vi, c. 3. (4) De Sacerd. c. 1, 2.

(1) C. 3. (2) V, Herman. liv. 1, c. 12. (3) Pallad. Dialog. p. 41. (4) T. 4. (5) Lib. i, c. 2, p. 556, A.

fond d'une prison. Là-dessus les assistants s'éclatoient de rire (1). Les chrétiens en usoient ainsi, et les païens se moquoient des uns et des autres.

Saint Jean Chrysostôme entreprit de désabuser le monde sur ce sujet, non pour l'intérêt des moines, qui mettoient leur gloire dans ses souffrances, mais pour l'intérêt de leurs calomniateurs. Dans le premier livre, il fait voir l'utilité de la vie monastique et la nécessité de la retraite, par la corruption qui régnoit dès lors même parmi les chrétiens, principalement dans les grandes villes. Dans le second, il s'adresse à un père païen qu'il suppose outré de douleur de ce que son fils a embrassé la vie monastique. Il lui montre que c'est la véritable philosophie; que par le mépris des richesses, de la gloire et de la puissance temporelle, un moine est le plus riche, le plus libre, le plus puissant, le plus honoré de tous les hommes, le plus propre à consoler son père. Pour montrer le pouvoir des moines, il dit ces paroles remarquables (2) : Persuadons à votre fils de prier quelqu'un des plus riches entre les personnes pieuses, de lui envoyer telle quantité d'or que vous voudrez, ou plutôt de la donner à un tel pauvre, vous verrez le riche lui obéir plus promptement que ne vous obéiroit un de vos économes. Et quand celui-ci deviendroit pauvre, votre fils l'ordonneroit à un autre, et ensuite à un autre. Il conclut par cette histoire : J'ai eu un ami fils, d'un païen, riche, estimé, considérable en toutes manières; le père d'abord anima contre lui les magistrats, le menaça de prison, le dépouilla de tout, et le laissa dans un pays étranger, manquant même de la nourriture nécessaire. Il espéroit par là le réduire à une vie plus supportable; mais le voyant invincible, il s'est laissé vaincre lui-même; il le respecte maintenant plus que si ce fils étoit son père, et bien qu'il ait plusieurs autres enfants estimés dans le monde, il dit qu'ils ne sont pas dignes d'être les esclaves de celui-ci.

Le troisième livre est adressé à un père chrétien, et le saint y décrit plus au long l'excellence de la vie monastique (3). Il y dit hardiment que l'on voit aussi peu de moines se relâcher que l'on voit peu d'hommes réussir dans les études, et que ce qui renverse tout le monde, c'est que l'on croit que la pratique exacte de l'évangile ne regarde que les moines, et qu'il est permis aux autres de vivre negligemment (4). Il y rapporte une histoire remarquable d'un moine qui, à la persuasion d'une mère vertueuse, voulut bien être le précepteur de son fils. Il le tira de la maison paternelle et le mena dans une autre ville, sous prétexte d'étudier les lettres grecques et latines (5). Là, ce jeune homme vivoit à l'extérieur comme les autres; il n'y avoit rien de farouche ni de dur dans ses manières, rien de singulier dans son habit, son regard, le ton de sa voix; mais chez lui on l'eût pris pour un solitaire des montagnes. Sa maison étoit réglée suivant l'exactitude des monastères, n'ayant rien au-delà du nécessaire. Comme il avoit l'esprit penetrant, une petite partie de la journée lui suffisoit pour l'étude des lettres humaines, et il donnoit tout le reste à la prière continuelle et à la lecture des livres sacrés; il y employoit même une partie de la nuit. Il passoit toute la journée sans manger, souvent deux jours et plus encore. Il dormoit dans un cilice, ayant trouvé cette invention pour se lever promptement. Il n'eût pu souffrir que l'on eût parlé au dehors de sa manière de vivre, car il étoit solidement vertueux, et son précepteur lui avoit tellement imprimé le désir de la perfection, que toute sa peine étoit de le retenir, et de l'empêcher d'aller dans la solitude. Mais il attiroit à Dieu plusieurs des jeunes gens qui étudioient avec lui. Saint Chrysostôme rapporte cette histoire comme l'ayant apprise du moine même qui s'étoit rendu précepteur. Il regarde la vie monastique comme une école de vertu pour tout le monde, puisqu'il conseille à un père d'y engager son fils dès qu'il sera en âge de pécher, comme à dix ans, et de l'y laisser autant qu'il sera nécessaire, même dix ou vingt ans, après quoi il pourra le remettre dans le monde (1). Ce qui fait voir que ceux qui vivoient dans les monastères n'y étoient pas tous également engagés.

IX. Autres ouvrages de saint Chrysostôme.

On voit toutefois, par les deux discours de saint Jean Chrysostôme à son ami Théodore, que l'on ne regardoit pas comme une chose indifferente de quitter les exercices de la vie monastique pour rentrer dans le siècle, et y mener une vie relâchée (2). Ce Théodore étoit illustre par sa naissance, possédoit de grands biens, avoit beaucoup d'esprit, écrivoit et parloit parfaitement bien, ayant fort étudié les rhéteurs et les philosophes. Quand il eut commencé à lire les livres sacrés et à fréquenter les personnes pieuses, il imita leur manière de vie et se signala entre les solitaires. Mais il succomba bientôt à la tentation : il rentra dans le monde, et pensa sérieusement à se marier. Il prétendoit même justifier sa conduite par des exemples tirés de l'histoire, dont il avoit une grande connoissance. Saint Chrysostôme l'ayant appris, lui écrivit avec tant de force, qu'il le fit rentrer dans le bon chemin : il renonça au mariage, quitta tous ses biens, et reprit la profession monastique. Il n'avoit encore que vingt ans, et fut depuis evêque de Mopsueste, en Cilicie. Dans un de ces discours, saint Chrysostôme dit expressément que le mariage n'est plus permis à celui qui a contracté les noces spirituelles (3).

(1) C. 3.
(2) Lib. 2, c. 3.
(3) C, 11, p. 426, E.
(4) C. 12, p. 430, C.
(5) C. 10.

(1) C. 13, p. 436, C.
(2) Soz. VIII, c. 2.
(3) Serm. 2, c. 2, p. 388, A.

On rapporte aussi au temps de sa retraite les deux discours de la componction, adressés à deux solitaires, Démétrius et Stéléchius. Dans le premier il dit : Quand j'eus résolu de quitter la ville pour aller aux cabanes des moines, je m'informois curieusement qui me fourniroit les choses nécessaires; si je pourrois manger tous les jours du pain frais; si on ne m'obligeroit point d'user de la même huile pour la lampe et pour la table, de vivre de légumes, de faire des travaux rudes, comme de bêcher la terre, de porter du bois ou de l'eau : en un mot j'étois fort appliqué à me soulager. Il se corrigea si bien de cette foiblesse, qu'il tomba dans l'excès opposé : en sorte qu'après avoir été cinq ans dans le désert, sentant sa santé affoiblie, et ne pouvant la rétablir en celui-là, il fut obligé de revenir à Antioche et de rentrer au service de l'Église; il avoit au moins alors vingt-six ans (1).

Après qu'il eut servi cinq ans à l'autel, apparemment en qualité de sous-diacre, saint Mélèce l'ordonna diacre à l'âge de trente et un ans (2). On croit que ce fut en ce temps qu'il composa les trois livres de la providence pour la consolation d'un moine de ses amis nommé Stagire, possédé du malin esprit, et plongé dans une tristesse extrême depuis cet accident, qui ne lui étoit arrivé qu'après sa retraite et sa conversion, et contre lequel il avoit employé inutilement toutes sortes de remèdes. Saint Chrysostôme s'etend principalement dans cet ouvrage sur l'utilité des afflictions.

Les talents qu'il avoit pour instruire étant déjà connus de tout le monde, et le peuple trouvant une grande douceur à ses entretiens, il fut ordonné prêtre par l'évêque Flavien, et en fit les fonctions à Antioche pendant douze ans. Son ordination se rapporte à l'an trois cent quatre-vingt-cinq. Et comme en même temps Flavien lui confia le ministère de la parole, il fit un discours en cette occasion qu'il commence par les expressions d'un étonnement extrême, demandant si c'est un songe ou une vérité de se voir, si jeune et avec si peu d'expérience, elevé à une si haute dignité; et toutefois, pour peu d'années qu'il eût été diacre, il ne pouvoit guère avoir moins de trente-cinq ans. Une grande partie de ce discours est employée à faire l'éloge de Flavien. Saint Jean Chrysostôme fit, peu de temps après, le panégyrique de saint Mélèce, où il marque qu'il y avoit cinq ans qu'il étoit mort, ce qui se rapporte en l'an trois cent quatre-vingt-six (3).

Il fit plusieurs discours pour montrer contre les anoméens que la nature de Dieu est incompréhensible à la créature; mais de ses premiers sermons le plus fameux est celui de l'anathème. Plusieurs des catholiques d'Antioche, par un zèle mal réglé, prononçoient anathème contre ceux qu'ils croyoient hérétiques, c'est-à-dire contre ceux qui n'étoient pas de leur communion. Car les sectateurs de Flavien reprochoient le sabellianisme à ceux de Paulin; et les sectateurs de Paulin accusoient ceux de Flavien d'arianisme. Saint Chrysostôme crut devoir parler contre cet excès (1). Je vois, dit-il, des gens qui n'ont point l'esprit formé par l'écriture sainte, ou plutôt qui l'ignorent absolument (je passe le reste en rougissant); des emportés, des discoureurs, qui ne savent ce qu'ils disent ni ce qu'ils assurent; qui ne savent que dogmatiser en ignorants et anathématiser ce qu'ils ne connoissent pas (2); en sorte que les infidèles se moquent de nous. Il leur représente ensuite la force de ce mot d'anathème, qui emporte un abandonnement au démon, et il ajoute : Pourquoi donc usurpez-vous une si grande autorité, dont il n'y a que le collége des apôtres qui en ait été honoré, et ceux qui selon toute l'exactitude des règles sont leurs véritables successeurs? Nos pères étoient si attachés aux commandements de Dieu, qu'ils ne chassoient de l'Église les hérétiques qu'avec les mêmes précautions que s'ils eussent arraché leur œil droit, suivant la parole de l'évangile (3). Il faut anathématiser les hérétiques contraires à notre tradition; mais il faut épargner en tout les personnes. Il est clair qu'en ce discours saint Chrysostôme ne parle que contre des laïques qui prononçoient anathème contre qui il leur plaisoit de leur autorité privée, et on y voit clairement la différence de l'anathème et de la séparation de communion; car ni lui, ni Flavien, ni tous ceux de leur communion ne communiquoient avec les sectateurs de Paulin.

Ce fut aussi vers le même temps que saint Chrysostôme prêcha pour la première fois à la fête de la nativité de notre seigneur, introduite depuis peu à Antioche, à l'imitation des églises d'Occident, comme il le témoigne au commencement de ce discours (4). Ce fut pendant le temps de sa prêtrise, et à Antioche, qu'il fit les homélies sur la Genèse durant le carême. Il y cite l'hébreu en quelques endroits; et il pouvoit l'avoir appris par le commerce des juifs, qui étoient en grand nombre à Antioche, et par la conformité de la langue syriaque, naturelle dans le pays. Il expliqua aussi à Antioche les psaumes, les évangiles entiers de saint Matthieu et de saint Jean, l'épître aux Romains les deux épîtres aux Corinthiens, les deux à Timothée. Il marque qu'après pâques il ne prêchoit que les dimanches et pendant le cours de l'année environ une fois la semaine, quoiqu'il prêchoit à toutes les assemblées. Tel étoit le prêtre Jean, qui consola le peuple d'Antioche, alarmé de la juste colère de l'empereur Théodose (5).

(1) C. 2, p. 388, A. c. 6, p. 111, A. Pallad. p. 41.
(2) P. 42.
(3) Pallad. ibid. T. 4, p. 834, 838, 839, 840. T. 1, p. 323.

(1) T. 4. V. Sup. lib. XII, n. 47; lib. XVII, n. 43. P. 804.
(2) 1, Tim. 1, 7. P. 805, D.
(3) Matth. p. 806, A. P. 809, A.
(4) Tom. 3. Tom. 1. Hom. 20. Hom. 41.
(5) T. 5, Serm. 51. Serm. 66.

X. Maxime en Italie.

Cependant Maxime, amusant toujours Valentinien par des propositions de paix et par une apparence d'amitié, s'avança sans bruit vers l'Italie, passa les Alpes et marcha à Aquilée pour le surprendre; mais Valentinien s'embarqua avec Justine sa mère, traversa la mer, et vint à Thessalonique, où il vint se jeter entre les bras de Théodose, vers la fin de l'an trois cent quatre-vingt-sept. Maxime se rendit aisément maître de l'Italie et de Rome même; il soumit aussi l'Afrique. Ayant appris que l'on avoit brûlé à Rome une synagogue, il y envoya un édit comme pour maintenir la tranquillité publique. Ce qui fit dire au peuple chrétien: Ce prince n'a rien de bon à espérer; il est devenu juif (1).

Théodose, ayant appris que Valentinien étoit à Thessalonique, alla l'y trouver, laissant son fils à Arcade à Constantinople; il dit à Valentinien: Vous ne devez pas vous étonner du mauvais succès de vos affaires, ni des progrès de Maxime, puisque vous combattez la vraie religion, et qu'il la soutient. Ainsi il délivra ce jeune prince des impressions que sa mère lui avoit données, et le ramena à la doctrine de l'Église. Il entreprit même de le rétablir et de venger la mort de Gratien, quoique son intérêt eût plutôt été de profiter du malheur de Valentinien, et de partager l'empire avec Maxime, qui étoit très-puissant, et qu'il avoit ménagé jusques alors. Théodose se déclara donc contre lui et se prépara à la guerre (2).

Pendant ce séjour à Thessalonique, Théodose fit une loi contre les hérétiques, datée du dixième de mars l'an trois cent quatre-vingt-huit, et adressée à Cynégius, préfet du prétoire d'Orient. Elle porte commandement de les chasser hors des villes, particulièrement les apollinaristes, et leur défend d'instituer des évêques ou des clercs, et de tenir des assemblées, et même de se pourvoir devant l'empereur. Le quatorzième de juin suivant, les deux empereurs, étant à Stobe en Macédoine, firent une autre loi adressée à Trifolius, préfet du prétoire d'Italie, qui porte en général les mêmes défenses et qui semble faite pour révoquer la loi que Valentinien, ou plutôt sa mère Justine, avoit faite en faveur des ariens le vingt-troisième de janvier trois cent quatre-vingt-six (3).

XI. Fin de saint Grégoire de Nazianze.

Quant à la loi contre les apollinaristes, on croit qu'elle fut du zèle de saint Grégoire de Nazianze (4). Sa retraite ne l'empêchoit pas de s'intéresser aux maux de toute l'Église, et de celle de Constantinople en particulier. Il en écrivit à l'évêque Nectaire en ces termes: « Ceux de la secte d'Arius ou d'Eudoxe font ostentation de leur hérésie en tenant des assemblées comme s'ils en avoient la permission. Les macédoniens ont l'insolence de se donner le nom d'évêques, et se vantent qu'Eleusius est l'auteur de leurs ordinations. Eunomius, notre mal domestique, ne se contente pas de vivre, mais il compte pour une perte s'il n'attire tout le monde dans sa pernicieuse doctrine. Et ce qui est le plus insupportable, c'est la hardiesse des apollinaristes. Car je ne sais comment votre sainteté a souffert qu'ils se soient donné la licence de tenir des assemblées aussi solennelles que les nôtres. » Il conclut en exhortant Nectaire à représenter à l'empereur que l'affection qu'il a témoignée à l'Église dans tout le reste sera inutile, si cette erreur prévaut à la sainte doctrine. Saint Grégoire appelle Eunomius son mal domestique, parce qu'il étoit natif de Cappadoce, et s'y trouvoit alors relégué. Car l'empereur Théodose, ayant trouvé quelques officiers de sa chambre attachés à la doctrine d'Eunomius, les chassa du palais et le fit promptement enlever lui-même de Chalcédoine. Il l'envoya d'abord à Myssie; mais le lieu de son exil ayant été pris par les barbares, il fut relégué à Césarée de Cappadoce; et comme il étoit odieux à cause des écrits qu'il avoit composés contre saint Basile, il fut envoyé dans ses terres, en un lieu nommé Dacoroène (1).

Depuis cette lettre à Nectaire, nous ne trouvons rien de saint Grégoire qui regarde les affaires générales de l'Église. Il étoit toujours en sa solitude d'Azianze, dans son pays natal; un jardin, une fontaine, des arbres qui lui donnoient du couvert, faisoient toutes ses délices. Au reste il jeûnoit, il prioit avec abondance de larmes; son lit étoit une natte, sa couverture un gros sac, son habit une seule tunique; il alloit nu-pieds, ne faisoit point de feu, n'avoit pour compagnie que les bêtes. Cependant malgré ces austérités, ses maladies continuelles, et son extrême vieillesse, il sentoit encore des combats très-violents de la chair contre l'esprit. C'est ce qui lui fait dire qu'encore qu'il soit vierge de corps, il ne sait pas bien s'il l'est de la pensée. Il fuyoit avec grand soin la vue des femmes; on le voit par une lettre à un de ses parents nommé Valentinien, qui, sous prétexte de jouir de sa compagnie, vint loger chez des femmes vis-à-vis de lui (2). Ce voisinage lui fit quitter la place, quoiqu'il l'eût cultivée par son travail, et que ce fut près d'une église des martyrs. Mais on ne croit pas que ceci se rapporte au temps de sa dernière retraite.

Le principal remède que saint Grégoire employoit contre les tentations (3) étoit la prière et

(1) Zosim., lib. 4, p. 766, 767. Ruff. 11, Hist. c. 16. Chron. Cod. Th. Ambr. Ep. 41, ad Theod., n. 23. Aug. v, Civit. c. 26.

(2) Socr. v., c. 12. Sozom. vii, c. 14. Theod. v, c. 5.

(3) L. 14, C. Th. de Hære. Lib. 15, ibid. Sup. xviii, n. 43.

(4) Or. 46, p. 7, 1. Soz. vi, c. 27.

(1) Philost. x, c. 6.

(2) Carm. 59, p. 138. Carm. 4, p. 70. Ibid. C. Carm. 58, p. 136, A. Ep. 196.

(3) Carm. 58, p. 136, C.

la confiance en la grâce de Dieu. Voici comme il en parle en un de ses poëmes: « La vertu n'est pas seulement un don de Dieu, elle vient aussi de ta volonté; mais elle ne dépend pas de ta volonté seule, il faut une plus grande puissance; ma vue ne suffit pas pour voir les objets visibles, sans la lumière du soleil. Deux parties du bien viennent de Dieu, la première et la dernière; il n'y en a qu'une qui soit à moi. Il m'a rendu capable du bien, et il me donne la force; c'est moi qui cours au milieu de la carrière. Jésus-Christ est mon guide, ma force; c'est par lui que je respire; il me fait voir et courir heureusement. Sans lui, nous ne sommes tous, nous autres mortels, que de vains fantômes, que des cadavres vivants infects par nos péchés. Comme les oiseaux ne peuvent voler sans air, ni les poissons nager sans eau, ainsi l'homme ne peut marcher un pas sans Jésus-Christ. D'où il conclut qu'il ne faut nous glorifier de rien ni rien attribuer à nos forces, mais nous humilier profondément.

Ces saintes poésies furent les occupations de saint Grégoire dans sa dernière retraite. Il y fait l'histoire de sa vie et de ses souffrances; il y dépeint ses tentations et il y déplore ses foiblesses; il prie, il enseigne, il explique les mystères et donne des règles pour les mœurs (1). Outre l'inclination à la poésie, que la beauté et la facilité de son génie lui inspiroit, il regardoit cet exercice comme un travail de pénitence, la composition en vers étant toujours plus difficile qu'en prose. Il vouloit donner à ceux qui aiment la poésie et la musique des sujets utiles pour se divertir, et ne pas laisser aux païens l'avantage de croire qu'ils fussent les seuls qui pussent réussir dans les belles-lettres. D'ailleurs il vouloit opposer des poésies utiles et pieuses à celles d'Apollinaire, comme il s'en explique lui-même. C'est ainsi que saint Grégoire de Naziane profita du loisir de sa retraite, où il finit heureusement ses jours dans une extrême vieillesse. Il semble reconnoître lui-même qu'il faisoit des miracles, en disant que l'on réclamoit son secours dans les maladies, et qu'il avoit souvent chassé les démons en prononçant seulement le nom de Jésus-Christ (2). Il mourut âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, la treizième année de l'empereur Théodose, c'est-à-dire l'an trois cent quatre-vingt-onze de Jésus-Christ. L'église grecque célèbre sa mémoire le vingt-cinquième de janvier, et l'église latine le neuvième de mai.

XII. Prophétie de saint Jean d'Égypte.

Entre les préparatifs de la guerre contre Maxime, l'empereur Théodose fit consulter le célèbre anachorète saint Jean d'Egypte, qui demeuroit dans la Haute-Thébaïde, près la ville de Lycus. Dès l'enfance il avoit appris le métier de charpentier, et avoit un frère teinturier. Il renonça au monde à l'âge de vingt-cinq ans, et se mit sous la conduite d'un vieillard qui l'exerçoit à l'obéissance en lui faisant arroser du bois sec, et autres choses semblables (1). Il passa cinq ans dans un monastère, puis se retira seul au haut d'une montagne, dans une roche où il étoit difficile de monter. Il y avoit taillé trois cellules, l'une pour les besoins du corps, l'autre pour le travail, la troisième pour la prière. Il s'y enferma à l'âge de quarante ans, et demeura trente ans sans voir personne, recevant par une fenêtre ce qui lui étoit nécessaire. Au bout de ce temps, c'est-à-dire à l'âge de soixante et dix ans, il reçut le don de prophétie et de guérir les maladies. Les Éthiopiens ayant fait irruption dans la Thébaïde, celui qui étoit chargé de conduire des troupes contre eux le vint consulter, craignant de venir aux mains avec eux, parce que ses forces étoient très-inégales. Jean lui dit: Si vous marchez un tel jour, vous les joindrez et les vaincrez, et vous serez en réputation auprès des empereurs; ce qui arriva. Il ne laissoit entrer personne dans sa cellule, mais il parloit par la fenêtre. Jamais il ne voyoit de femmes, et il ne voyoit les hommes qu'à certains temps et très-rarement. Il permit de bâtir au dehors un hospice pour ceux qui venoient à lui des pays éloignés. Il apparut en songe à la femme d'un tribun, qui desiroit passionnément de le voir. Il rendit la vue à la femme d'un sénateur par l'huile bénite, dont elle se frotta les yeux trois jours durant (2). Car c'est ainsi qu'il guérissoit les malades, par de l'huile qu'il leur envoyoit, sans permettre qu'on les lui amenât, pour éviter la vanité. Il prédit souvent l'accroissement ou la diminution des eaux du Nil, si importants en Egypte. L'empereur Théodose fit donc consulter ce saint anachorète sur le succès de sa guerre contre Maxime; et Jean lui prédit qu'il seroit victorieux. Il lui fit souvent de semblables prédictions touchant les courses que les barbares feroient sur ses terres, et la manière de les vaincre. Il lui prédit qu'il mourroit de sa mort naturelle.

XIII. Défaite de Maxime et sa mort.

De Thessalonique, l'empereur Théodose s'avança promptement en Pannonie, et y défit en deux combats les troupes de Maxime, quoique plus nombreuses que les siennes. Il passa les Alpes sans obstacle, surprit Maxime dans Aquilée, et y entra sans résistance (3). Maxime abandonné des siens, fut dépouillé des ornements d'empereur, et amené les pieds nus et les mains liées devant Théodose et Valentinien, jusqu'à trois milles de la ville. Théodose lui

(1) Carm. in suos vers., p. 248. Greg. Presb., p. 33.

(2) Or. 51, in fine. Carm. 60, p. 140, B. Carm. 61, p. 142, A. Suid. Greg. V. Pag. an. 389, n. 4.

(1) Pall. Laus. c. 43. Cass. iv, Hist. 24. II, Vit. Patr. c. 1.

(2) Aug. de Cura pro morte.

(3) Chronol. Cod. Th. Zosim. lib. 4, p. 770. Pacat. Paneg. c. 34. 35 et 43. Pros. Chr. an. 389.

reprocha en peu de mots sa tyrannie et ses crimes ; il hésitoit entre la justice et la clémence ; mais les soldats ôtèrent Maxime de devant lui, et lui tranchèrent la tête. C'étoit le cinquième des calendes d'août, c'est-à-dire le vingt-huitième de juillet de cette année trois cent quatre-vingt-huit (1). Maxime avoit régné environ cinq ans depuis la mort de Gratien. Peu de jours après, le comte Arbogaste, envoyé en Gaule par Théodose, prit le jeune Victor, fils de Maxime, et le fit mourir (2). Andragathius, le principal capitaine du même parti, et le meurtrier de Gratien, étoit cependant avec une flotte sur la mer entre la Grèce et l'Italie ; ayant appris la défaite de Maxime, il se jeta tout armé de son vaisseau dans la mer, et se noya. Tel fut l'événement de cette guerre, où il n'y eut presque point de sang répandu. Théodose entra à Aquilée, et demeura en Italie jusqu'à l'an trois cent quatre-vingt-onze (3).

Cependant on répandit à Constantinople de faux bruits d'un combat où Maxime avoit remporté un grand avantage ; l'on disoit même le nombre des morts. Les ariens, irrités de ce que les catholiques étoient en possession des églises, grossirent ces nouvelles, en sorte que ceux qui les avoient ouï dire les soutenoient même à ceux qui les avoient inventées. L'emportement des ariens alla jusqu'à brûler la maison de l'évêque Nectaire. Mais cette sédition n'eut pas de suite ; l'empereur Arcade, qui étoit demeuré à Constantinople, quoique offensé lui-même, intercéda pour les coupables auprès de Théodose son père, et obtint leur pardon (4). Seulement Théodose fit une loi où il défend aux ariens de se prévaloir de quelque ordre qu'ils prétendoient avoir obtenu en leur faveur ; et comme cette loi est datée de cette année et du neuvième d'août, après la défaite de Maxime, on la rapporte avec raison à cette sédition. Les ariens de Constantinople avoient pour évêque Dorothée, qui l'avoit été d'Antioche. Car Démophile étoit mort en trois cent quatre-vingt-six ; et pour lui succéder on avoit fait venir de Thrace un évêque de la même secte, nommé Marin ; mais ne se trouvant pas assez capable, on mit Dorothée à sa place peu de temps après ; ce qui dans la suite produisit un schisme entre eux (5).

XIV. Synagogue brûlée en Orient.

D'Aquilée l'empereur Théodose vint à Milan, où il passa l'hiver, et y demeura jusqu'au mois de mai de l'année suivante, trois cent quatre-vingt-neuf. Saint Ambroise étoit à Aquilée, lorsqu'il apprit que l'empereur avoit condamné un évêque à rétablir une synagogue de juifs à cette occasion (6). A Callinique, petite ville de la province d'Osroène en Orient, les juifs avoient une synagogue, que les chrétiens brûlèrent ; et on accusa l'évêque de l'avoir conseillé. Dans ce même lieu, des hérétiques valentiniens, voyant passer des moines qui alloient à l'église célébrer la fête des Macchabées, suivant l'ancienne coutume, et indignés de ce qu'ils chantoient des hymnes, se jetèrent au milieu d'eux et traversèrent leur marche. Les moines, irrités de cette insolence, brûlèrent le temple des valentiniens ; et on prétendit même qu'ils en avoient enlevé quelques offrandes précieuses. Le maître de la milice d'Orient rendit compte de ces désordres à l'empereur Théodose, qui, regardant cette affaire comme de pure police, répondit que, sans le consulter, on devoit commencer par le châtiment ; et on ordonna que l'évêque de Callinique rétabliroit, la synagogue ou en paieroit la valeur ; que les moines et le peuple seroient punis sévèrement, à cause de l'embrasement ; et que l'on informeroit des offrandes et des richesses qui avoient été enlevées du temple des valentiniens.

Saint Ambroise, ayant appris cette nouvelle à Aquilée, où il étoit, écrivit à l'empereur, qui étoit à Milan, une grande lettre pour obtenir la révocation de cet ordre. Il s'étend d'abord sur la liberté que doit avoir un évêque de faire des remontrances. Qui osera, dit-il, vous dire la vérité, si un évêque ne l'ose pas ? Venant au fait, il se plaint que l'on ait condamné l'évêque de Callinique sans l'entendre, et soutient que s'il acquiesce à la sentence, il sera prévaricateur ; que s'il est puni pour y désobéir, il sera martyr, et que l'empereur sera coupable de sa chute ou de sa mort. C'est que les chrétiens ne croyoient pas qu'il leur fût permis de contribuer en quelque manière que ce fût à l'exercice d'une fausse religion (1). Ainsi du temps de Julien, Marc d'Aréthuse aima mieux souffrir le martyre que de rien donner pour rebâtir un temple d'idoles qu'il avoit ruiné (2). Saint Ambroise déclare qu'il est prêt de se charger du crime que l'on impute à l'évêque de Callinique ; et que quand on déchargeroit l'évêque, il ne seroit pas permis de rien prendre des autres chrétiens pour rebâtir la synagogue. Il objecte la raison de police, et dit que la religion doit l'emporter. Il représente les désordres plus grands que l'on n'avoit pas punis, des maisons des préfets brûlées à Rome, et la maison de l'évêque à Constantinople ; les églises que les juifs avoient brûlées du temps de l'empereur Julien ; deux à Damas, dont une avoit été réparée aux dépens des chrétiens, et non des juifs ; l'autre étoit encore en ruine ; d'autres à Gaze, à Ascalon, à Béryte, à Alexandrie. L'Eglise, ajoute-t-il, n'est pas vengée, et on vengera la synagogue et le temple profane des valentiniens ? Les juifs ont brûlé des églises ; on n'a rien rendu ni rien demandé (3). Et que pouvoit

(1) Socr. v, c. 14. Soz. VIII, c. 14. Idac. Fast.
(2) Sup. lib. XVIII. n. 28.
(3) Oros. VII, n. 35.
(4) Socr. v, c. 13. Sozom. VII, c. 14. Ambr. Ep. 40, n. 13. L. 16, C. Th. de Hær.
(5) Socr. v, c. 12.
(6) Paul. n. 21. Amb. ep. 40, n. 6. Ep. 41, n. 1, 16, 18.

(1) Ep. 40, n. 4, 9, 7.
(2) Sup. l. xv, n. 17.
(3) N. 8, 9, 11, 13, 15, 18, 27, 29.

avoir une synagogue dans une petite ville frontière, qui tout entière ne peut avoir rien de considérable ou de précieux ? Ce sont des artifices des juifs pour calomnier les chrétiens, et leur attirer quelque exécution militaire, des prisons et des supplices. Et ensuite : Si vous ne m'en croyez pas, faites venir tels évêques qu'il vous plaira ; si vous consultez vos comtes sur les affaires pécuniaires, combien plus devez-vous consulter les prêtres du Seigneur dans une affaire de religion ! Que répondrai-je ensuite, si l'on apprend que, par un ordre venu d'ici, des chrétiens soient morts par le glaive ou sous le bâton ? Comment me justifierai-je auprès des évêques, qui gémissent déjà si amèrement des vexations que l'on fait à l'Église, en la personne de ses prêtres et de ses ministres, en les obligeant aux charges des villes ? On voit ici que saint Ambroise étoit regardé comme le principal défenseur des droits de l'Église, à cause du grand crédit et du facile accès qu'il avoit auprès de l'empereur.

Cette lettre n'eut pas l'effet qu'il désiroit ; c'est pourquoi, lorsqu'il fut de retour à Milan, l'empereur étant venu à l'église, il lui parla publiquement, comme il l'en avoit menacé à la fin de sa lettre (1). Il finit en lui représentant les grâces qu'il a reçues de Dieu, et l'exhortant à pardonner aux coupables. Quand il fut descendu de la chaire, l'empereur lui dit : Vous m'avez prêché. Saint Ambroise répondit : J'ai parlé de ce qui vous étoit utile. Théodose dit : Il est vrai que j'avois donné un ordre trop dur pour faire rétablir la synagogue par l'évêque, mais il a été corrigé. Les moines font bien des crimes. Alors Timasius, maître de la milice, homme hautain et insolent, commença à s'emporter contre les moines. Saint Ambroise demeura quelque temps debout, et dit à l'empereur : Mettez-moi en état d'offrir pour vous ; mettez-moi l'esprit en repos. L'empereur, demeurant assis, lui fit quelque signe, et le voyant encore debout, il dit qu'il corrigeroit son rescrit. Saint Ambroise le pressa de faire cesser toute la poursuite ; l'empereur le promit. Saint Ambroise lui dit par deux fois : J'agis sur votre parole. Oui, dit l'empereur, faites sur ma parole. Ainsi saint Ambroise s'approcha de l'autel, ce qu'il n'auroit pas fait autrement. Comme il avoit écrit à sa sœur, sainte Marcelline, l'inquiétude que cette affaire lui avoit donnée, il lui en écrivit aussi l'heureux succès.

XV. Fermeté de saint Ambroise.

Pendant ce séjour que l'empereur fit à Milan, il arriva un jour de fête qu'étant entré à l'église et ayant apporté son offrande à l'autel, il demeura dans l'enceinte du sanctuaire (2). Saint Ambroise lui demanda s'il désiroit quelque chose ; l'empereur lui répondit qu'il attendoit le temps de la communion. Saint Ambroise lui fit dire par l'archidiacre : Seigneur, il n'est permis qu'aux ministres sacrés d'être dans le sanctuaire ; sortez-en donc, et demeurez debout avec les autres ; la pourpre fait des princes, et non pas des prêtres. L'empereur témoigna que ce n'étoit point par hauteur qu'il étoit demeuré dans la balustrade, mais parce que c'étoit l'usage de l'église de Constantinople. Il remercia saint Ambroise de cette correction. Le saint évêque lui marqua une place distinguée hors le sanctuaire, qui le mettoit à la tête de tous les laïques ; et cet ordre s'observa toujours depuis. Théodose, étant retourné à Constantinople, vint à l'église un jour de fête ; et ayant présenté son offrande à l'autel, il sortit du sanctuaire. L'évêque Nectaire lui demanda pourquoi il n'étoit pas demeuré dedans. Théodose répondit en soupirant : A peine ai-je pu apprendre la différence de l'empire et du sacerdoce ; à peine ai-je pu trouver quelqu'un qui m'enseignât la vérité. Je ne connois qu'Ambroise qui porte à juste titre le nom d'évêque.

Saint Ambroise soutint aussi l'intérêt de la religion contre une partie du sénat de Rome, qui députa vers l'empereur Théodose, pour demander encore le rétablissement de l'autel de la Victoire. Il ne feignit point de dire en face à l'empereur ce qu'il devoit sur ce sujet ; il fut même quelques jours sans venir chez lui, et l'empereur ne le trouva pas mauvais. Symmaque étoit apparemment chef de cette députation, car il est certain qu'il fit un discours à la louange de l'empereur dans le consistoire, cette même année trois cent quatre-vingt-huit. Mais comme il demandoit le rétablissement de l'autel de la Victoire, l'empereur le chassa aussitôt de devant lui, le fit mettre dans un chariot et l'envoya à cent milles, avec ordre d'y demeurer. Ce jour-là Symmaque fut aussi obligé de se justifier d'avoir fait un panégyrique à Maxime ; mais enfin Théodose lui pardonna, le traita bien, et le fit même consul, en trois cent quatre-vingt-onze (1).

De Milan, Théodose alla jusques à Rome, avec son fils Honorius, qu'il avoit fait venir de Constantinople, et avec le jeune empereur Valentinien. Ils entrèrent le jour des ides de juin, sous le consulat de Timasius et de Promotus, c'est-à-dire le treizième de juin trois cent quatre-vingt neuf. Ce fut alors que l'idolâtrie reçut à Rome les plus grands coups. On voyoit les plus nobles sénateurs embrasser le christianisme, les Aniciens, les Probes, les Paulins, les Gracques ; le peuple couroit en foule au Vatican révérer les tombeaux des apôtres, ou à Latran recevoir le baptême. Il en restoit peu qui fussent attachés aux anciennes superstitions. Les temples étoient pleins de toiles d'araignées, et tomboient en ruine ; les idoles demeuroient abandonnées sous leurs toits avec les hibous et les chouettes. Théo-

(1) Ep. 41, n. 1, 26, 27. Suid. Timass.
(2) Theod. v, c. 18.

(1) Ep. 57, ad Eugen. n. 4. Prosp. de Promiss. lib. III, c. 28. Symm. II, Ep. 13. Ibid. Ep 31. Socr. v, c. 14.

dose permit de conserver, pour l'ornement de la ville, des statues antiques, qui étoient les ouvrages des grands maîtres (1).

XVI. Manichéens à Rome.

Pendant ce séjour, Théodose fit une loi contre les manichéens, qui ordonne de les chasser de tout le monde, et principalement de Rome; défend d'exécuter leurs testaments, confisque leurs biens au profit du peuple, et veut enfin qu'ils n'aient rien de commun avec le genre humain. Ils étoient en grand nombre à Rome, et quelques années auparavant un de leurs auditeurs, nommé Constantius, avoit entrepris de faire vivre en commun les élus; c'est ainsi qu'ils nommoient les plus parfaits. Constantius, zélé pour la secte et élevé honnêtement, ne pouvoit souffrir les reproches qu'on lui faisoit des mœurs corrompues de ces élus, dispersés et logés misérablement dans tous les quartiers de Rome. Il offrit de rassembler dans sa maison, et d'entretenir à ses dépens, tous ceux qui voudroient vivre dans l'abstinence qu'ils proposoient; car il avoit de grands biens et y étoit peu attaché. Mais il se plaignoit que leurs évêques, loin de l'aider, s'opposoient à son dessein, étant attachés à leur vie relâchée (2). Un de ces évêques, qui paroissoit plus propre à une vie austère, parce qu'il étoit rustique et grossier, étant venu à Rome, Constantius, qui l'attendoit depuis longtemps, lui expliqua son dessein, que l'évêque approuva. Il logea le premier chez Constantius; on y assembla tous les élus que l'on put trouver à Rome; on leur proposa une règle de vie tirée de la lettre de Manès. Plusieurs la trouvèrent insupportable et se retirèrent; la honte en retint plusieurs. Les autres commencèrent à vivre selon cette règle. Constantius les y excitoit avec une grande ardeur, la pratiquant tout le premier.

Cependant il s'élevoit des querelles fréquentes entre les élus; ils se reprochoient des crimes de part et d'autre. Constantius gémissoit de les entendre, et faisoit en sorte que, dans leurs disputes, ils se découvroient imprudemment, et mettoient au jour des abominations inouïes. On connut alors quels étoient ceux qui passoient entre eux pour les plus parfaits. Enfin, comme on vouloit les contraindre à garder cette règle, ils murmurèrent, et soutinrent qu'elle n'étoit pas supportable; la chose en vint à une sédition ouverte. Constantius soutenoit en deux mots qu'il falloit observer tous ces préceptes, ou juger très-impertinent celui qui les avoit donnés, s'ils étoient impraticables. Le tumulte du plus grand nombre l'emporta sur ses raisons; l'évêque même céda, et s'enfuit honteusement. On disoit qu'il avoit apporté de l'argent dans un sac, et le cachoit avec grand soin pour acheter des viandes qu'il mangeoit secrètement, contre la règle. Enfin tout se dispersa; et ceux qui voulurent garder plus longtemps cette règle furent nommés par les autres *mattarii*, c'est-à-dire nattiers, à cause qu'ils couchoient sur des nattes. Constantius se convertit à la religion catholique (1).

XVII. Ecrits de saint Augustin. Mœurs de l'Église.

Saint Augustin rapporte ce fait comme l'ayant appris de témoins irréprochables, à Rome même, où il séjourna depuis la mort de sa mère, pendant le reste de l'année trois cent quatre-vingt sept, et toute l'année trois cent quatre-vingt-huit. Car, comme il venoit de sortir de leurs erreurs, ses premiers travaux, depuis son baptême, furent pour leur conversion. Il ne pouvoit souffrir l'insolence avec laquelle ils vantoient leur prétendue continence et leurs abstinences superstitieuses, pour tromper les ignorants, jusqu'à se préferer aux vrais chrétiens (2). C'est ce qui l'obligea à composer, pendant ce séjour de Rome, les deux livres des mœurs de l'Eglise catholique et des mœurs des manichéens. Dans le premier, il explique les principes de la morale chrétienne, montrant que l'amour de Dieu en est l'unique fondement et l'âme de toutes les vertus. Il finit par une peinture de celles qui se pratiquoient dans l'Église, pour réfuter les calomnies des manichéens par des faits incontestables.

Il décrit premièrement les moines, et entre eux les plus parfaits, c'est-à-dire les anachorètes (3), ces hommes, dit-il, qui ne peuvent se passer d'aimer les hommes, quoiqu'ils se passent de les voir; qui, absolument séparés de tout le monde, se contentent de pain et d'eau, habitant les terres les plus désertes; mais conversant avec Dieu, et heureux par la contemplation de sa beauté. Il est vrai qu'au jugement de quelques-uns ils ont trop abandonné les affaires du monde; mais ceux-là ne comprennent pas combien ils nous sont utiles par leurs prières et par leur exemple. Il descend ensuite aux cénobites, qui, ayant, dit-il, méprisé le monde, mènent en commun une vie très-pure dans les prières, les lectures, les conférences, sans orgueil, sans opiniâtreté, sans envie, modestes, paisibles et parfaitement unis. Aucun ne possède rien en propre, aucun n'est à charge à personne. Ils occupent leurs mains à des travaux suffisants pour nourrir le corps, sans détourner l'esprit de Dieu. Ils donnent leurs ouvrages à ceux qu'ils nomment doyens, parce qu'ils en gouvernent dix; en sorte qu'aucun n'est chargé du soin de son corps pour la nourriture, le vêtement ou les autres choses nécessaires en santé ou en maladie. Ces doyens s'acquittent très-soigneusement de leur charge

(1) Idac. Fast. Prud. 1, Conc. Sym. Hier. Ep. 7 ad Hat. c. 1, 2. Prud. ib. v, 503.

(2) L. 18, C. Th. de Hær. Aug. II, de Mor. Manich. c. ult.

(1) Aug. cont. Faust. lib. 5, c. 5.

(2) I Retract. c. 7.

(3) C. 31.

et rendent compte à celui qu'ils appellent père; et ces pères excellents, non seulement par la saintetete des mœurs, mais encore par la science divine, conduisent sans orgueil, avec une grande autorité, leurs enfants qui leur obéissent avec une affection merveilleuse.

Ils sortent à la fin du jour chacun de leurs demeures encore à jeûn, pour écouter ce père; auprès de chaque père il s'assemble au moins trois mille hommes, car il y a même des communautés beaucoup plus nombreuses. Ils l'écoutent avec une attention incroyable en grand silence, témoignant les sentiments que son discours excite par des gémissements, des pleurs ou une joie modeste. Ensuite on donne au corps sa nourriture, autant qu'il suffit pour la santé; usant très-sobrement même de ce peu de viandes très-pauvres qu'on leur donne. Ils s'abstiennent non seulement de chair et de vin, mais de tout ce qui peut flatter le goût. Ce qui reste, et il leur reste beaucoup par la grandeur de leur travail et la frugalité de leurs repas; ce qui reste est distribué aux pauvres avec plus de soin qu'il n'a été gagné, en sorte qu'ils en envoient des vaisseaux chargés dans les lieux où il y a des pauvres. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage d'une chose si connue. C'est ainsi que saint Augustin dépeint les moines qui vivoient de son temps en Orient, et principalement en Egypte; et il défie par deux fois les manichéens de le démentir (1).

Il passe ensuite aux religieuses, puis au clergé. Combien, dit-il, connois-je d'évêques très-vertueux et très-saints? combien de prêtres, de diacres et autres ministres de l'Église dont la vertu me paroît d'autant plus admirable qu'elle est plus difficile à conserver au milieu de la multitude et dans une vie agitée? Il parle des communautés de religieux dans les villes. J'ai vu, dit-il, à Milan une habitation nombreuse de saints, gouvernée par un prêtre très-vertueux et très-savant (2). J'en connois aussi plusieurs à Rome. Ils ne sont à charge à personne; mais à l'exemple des Orientaux, et suivant l'autorité de l'apôtre, ils s'entretiennent du travail de leurs mains. J'ai appris aussi que plusieurs pratiquent des jeûnes incroyables, non-seulement en ne faisant qu'un repas vers la nuit, ce qui est partout très-usité, mais en passant trois jours de suite sans boire ni manger, et encore davantage. Cependant on ne pousse personne à des austérités qu'il ne puisse porter; on n'impose à personne ce qu'il refuse et les autres ne condamnent pas celui qui n'a pas la force de les imiter.

Il avoue ensuite qu'il y a des chrétiens foibles, superstitieux, même dans la vraie religion, ou tellement abandonnés à leurs passions, qu'ils oublient ce qu'ils ont promis à Dieu. Je sais, dit-il, qu'il y a plusieurs adorateurs de sépultures et de peintures; je sais que plusieurs boivent beaucoup à l'occasion de sépultures, et y font de grands repas qu'ils attribuent à la religion. Ce n'est pas la vénération des saints et de leurs reliques que saint Augustin blâme ici; il s'en explique trop clairement en plusieurs endroits pour en laisser le moindre doute. On ne peut dire non plus qu'il condamne l'usage des peintures, puisqu'il fait mention lui-même de celle où Jésus-Christ étoit représenté avec saint Pierre et saint Paul; et que l'usage en étoit commun dans les églises en Orient et Occident (1). Ceux qu'il appelle donc adorateurs de sépulcres et de peintures sont ceux qui s'attachoient trop grossièrement aux tombeaux et aux images des saints sans élever assez leur cœur aux saints mêmes régnant dans le ciel. L'Église les reprenoit et les instruisoit, sans quitter ses saintes pratiques.

XVIII. Mœurs des manichéens, etc.

Dans le second livre, qui est des mœurs des manichéens, saint Augustin réfute leur erreur capitale, touchant la nature et l'origine du mal; puis il examine ce qu'ils appeloient les trois sceaux de la bouche, de la main et du sein; qui comprenoient toutes leurs abstinences et leurs pratiques supersticieuses, et rapporte enfin plusieurs crimes dont ils étoient convaincus. En parlant de l'abstinence des viandes, il montre qu'elle ne tire son prix que du motif. Si quelqu'un, dit-il, se contente par jour d'un seul repas où on lui serve des herbes assaisonnées d'un peu de lard, dont il ne mange que pour apaiser sa faim, avec deux ou trois verres de vin, qui lui soient nécessaires pour sa santé; qu'un autre ne goûte ni chair ni vin, mais qu'il mange deux fois, à none et au commencement de la nuit, et fasse un grand repas de legumes recherchés et etrangers, assaisonnés et diversifiés en plusieurs manières; qu'il boive du vin cuit ou miellé, du cidre, de la limonade et des liqueurs semblables approchantes du vin, ou encore plus délicieuses; qu'il en boive autant qu'il veut, et qu'il fasse son ordinaire de ces délices sans aucune nécessité, lequel de ces deux vous paroîtra garder une plus grande abstinence? Il est clair que saint Augustin ne combat ici que la superstition des manichéens, qui condamnoient la chair et le vin comme mauvais en eux-mêmes, se donnant toute liberté sur les viandes et breuvages qu'ils permettoient. Mais il témoigne assez dans tout cet ouvrage combien il estimoit les abstinences pratiquées dans l'Église en esprit de mortification, particulièrement celle des moines. Lui-même, depuis qu'il fut évêque, ne mangeoit d'ordinaire que des herbes et des légumes (2).

Il composa encore à Rome un dialogue entre Évodius et lui, où il examine plusieurs questions touchant l'âme (3). Mais parce que sa grandeur y est exactement discutée, pour

(1) n. 68, 74.

(2) c. 32, 33.

(1) C. 34. lib. 1 de Consp. evang. c. 10. Inf. n. 43.

(2) P. 13, n. 29, c. 14. Possid. c. 32.

(3) Retract. c. 8.

montrer que ce n'est pas une étendue corporelle, tout le livre est intitulé : De la qualité de l'âme. Ce fut aussi à Rome qu'il commença les trois livres du libre arbitre, contre les manichéens, a l'occasion de la question de l'origine du mal. Car après l'avoir bien examine, on trouve qu'il ne vient que du libre arbitre de la créature. Cet ouvrage est plein d'une excellente métaphysique, et l'on y voit la résolution des objections les plus spécieuses contre la providence et la bonté du créateur. Saint Augustin n'en fit que le premier livre à Rome ; il acheva le second et le troisième en Afrique, étant deja pretre. C'est encore un dialogue entre lui et Evodius. Après avoir demeuré plus d'un an à Rome, il revint en Afrique vers l'an trois cent quatre-vingt-neuf, avec quelques-uns de ses amis et de ses compatriotes qui servoient Dieu comme lui (1).

Ce fut le pape Sirice qui procura le bannissement des manichéens par l'empereur Théodose ; et comme ils dissimuloient leur profession et se meloient avec les catholiques dans les églises, il ordonna de prendre garde qu'ils ne reçussent la communion et ne touchassent le corps de notre seigneur de leurs bouches impures (2). Il en priva même ceux qui se convertissoient, les reléguant dans des monastères, pour y passer le reste de leurs jours dans les jeûnes et les prières, et permit seulement qu'après les avoir bien éprouvés on leur donnât le viatique à la mort. Il ordonna en général que les hérétiques seroient reçus par l'imposition des mains, et réconciliés en présence de toute l'église ; ce que nous trouvons ordonné en particulier, à l'égard des novatiens et des monteuses ou donatistes de Rome, dans un concile que ce pape y tint avec quatre-vingts évêques le huitième des ides de janvier (3), sous le consulat d'Arcade et de Bauton, c'est-à-dire le sixième de janvier trois cent quatre-vingt-six. Il nous en reste une épître synodale, contenant neuf canons de discipline, et adressée aux évêques d'Afrique (4).

XIX. Condamnation de Jovinien.

Un autre concile de Rome, tenu vers le même temps du voyage de Théodose ou peu après, condamna l'herétique Jovinien. Il avoit passé les premières années de sa vie dans les austérités de la vie monastique, jeûnant, vivant de pain et d'eau, marchant nu-pieds, portant un habit noir et travaillant de ses mains. Mais il sortit de son monastère, qui était à Milan, et alla à Rome, où il commença à semer ses erreurs. Elles se réduisoient à quatre principales : que ceux qui ont été regénérés par le baptême avec une pleine foi ne peuvent plus être vaincus par le démon ; que tous ceux qui auront conservé la grâce du baptême auront une même récompense dans le ciel ; que les vierges n'ont pas plus de mérite que les veuves ou les femmes mariées, si leurs œuvres ne les distinguent d'ailleurs ; enfin qu'il n'y a point de différence entre s'abstenir des viandes et en user avec action de grâces. Il nioit aussi que la sainte vierge Marie fût demeurée vierge après avoir mis Jésus-Christ au monde, pretendant qu'autrement c'étoit attribuer à Jésus-Christ un corps fantastique avec les manichéens (1).

Jovinien vivoit conformément a ses principes (2). Il étoit vetu et chaussé proprement, portoit des étoffes blanches et fines, du linge et de la soie ; il se faisoit les cheveux, fréquentoit les bains et les cabarets, aimoit les jeux de hasard, les grands repas, les mets delicats et les vins exquis ; aussi y paroissoit-il à son teint frais et vermeil et à son embonpoint. Toutefois il se vantoit toujours d'etre moine, et garda le célibat, pour eviter les suites fâcheuses du mariage. Prêchant une doctrine si commode, il ne manqua pas d'avoir à Rome beaucoup de sectateurs ; plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, après avoir vécu longtemps dans la continence et la mortification, se marioient et revenoient à une vie molle et relâchée. Mais aucun évêque ne se laissa séduire à Jovinien.

Il trouva même de la résistance dans des laïques illustres par leur naissance et leur piété, entre lesquels on nomme Pammaque. Ils portèrent au père Sirice un écrit dans lequel Jovinien avoit publié ses erreurs, et lui demandèrent son jugement (3). Le pape assembla son clergé : cette doctrine fut trouvée contraire à la loi chrétienne, et, de l'avis de tous ceux qui étoient présents condamna Jovinien, avec huit autres, qui sont nommes, comme auteurs d'une nouvelle herésie, et on ordonna qu'ils demeureroient séparés de l'Église pour toujours.

Jovinien et les autres condamnés s'en allèrent à Milan, où l'empereur étoit retourné. Mais le pape Sirice y envoya trois prêtres, Crescent, Léopart et Alexandre, avec une lettre à l'église de Milan, qui contenoit la condamnation de ces hérétiques, et la réfutation sommaire de leurs erreurs. Aussi y furent-ils rejetés de tout le monde avec horreur, et les légats du pape les firent chasser de la ville. Les évêques qui se trouvèrent alors à Milan avec saint Ambroise les condamnèrent, conformément au jugement du pape, à qui ils en écrivirent une lettre synodale (4). Ils y louent d'abord sa vigilance pastorale, et ensuite réfutent par l'ecriture les erreurs de Jovinien, s'étendant particulièrement à prouver que la sainte mère de Dieu est toujours demeurée vierge. Cette lettre est souscrite par sept évêques : Eventius de Ceno, Maxime d'Emone, Félix de Iadres, Bassien de Lodi, Théodore d'Octodure, Constantius d'O-

(1) C. 9. Lib. II, init. lib. III, c. 2, etc. Possid. c. 3.
(2) Lib. pontif. in Siric.
(3) Conc. Rom. c. 8.
(4) T. II, Conc. p. 1028.

(1) Ambr. Ep. 42, n. 9. Ambr, Ep. 42, n. 4. Aug. in Jul. I, c. 2. et de Hær. c. 8.
(2) Hier. in Jov. I, c. 23, n. 13.
(3) Ep. 2, Siric. to. 2. Conc. p. 1024. et ap. Amb.
(4) Id. Ep. 2. Ambr. Ep. 42, n. 4, 5, etc.

range, et par le prêtre Aper au nom de Geminien, évêque de Modène. On juge de leurs siéges par le concile d'Aquilée où se trouvent les mêmes noms (1).

En ce concile de Milan, ou dans quelque autre qui le suivit de près, et où les évêques de Gaule se trouvèrent, on confirma la condamnation d'Ithace et de ceux de son parti, faite l'année précédente. Car l'ordination de Felix de Trèves, où ils avoient dominé, troubloit toute la Gaule ; et il fut séparé de la communion, par les lettres du pape et de saint Ambroise : ce qui arriva incontinent après la défaite de Maxime, protecteur des ithaciens. Ithace fut non-seulement déposé de l'épiscopat et excommunié, mais envoyé en exil, où il mourut sous Théodose et Valentinien, c'est-à-dire, au plus tard deux ans après. Pendant que saint Ambroise tenait ce concile, il apprit la triste nouvelle du massacre de Thessalonique, dont voici l'histoire (2).

XX. Massacre de Thessalonique.

Botheric, qui commandoit les troupes en Illyrie, et résidoit a Thessalonique, fit mettre en prison un cocher du cirque, qui avoit voulu corrompre un jeune homme de ses domestiques (3). En une fête où il devoit y avoir des courses magnifiques, le peuple crut ce cocher nécessaire pour la beauté du spectacle, et demanda avec empressement qu'il fût mis en liberté. Ne pouvant l'obtenir, il s'emporta, et en vint à une sédition si furieuse, que quelques officiers furent assommés à coups de pierres, et Botheric même y fut tué. A cette nouvelle, l'empereur Théodose, naturellement prompt, entra en une furieuse colère ; mais saint Ambroise et les autres évêques qui se trouvèrent présents l'adoucirent, de sorte qu'il leur promit de pardonner au peuple de Thessalonique. Depuis il fut aigri de nouveau par les principaux officiers de sa cour, principalement par Ruffin, maître des offices (4). Ils lui représentèrent qu'il étoit d'une extrême conséquence, de ne pas laisser ces violences impunies, et lui firent résoudre une sanglante punition contre la ville de Thessalonique. Mais ils eurent grand soin que cette résolution demeurât secrète, et qu'elle fût exécutée avant que saint Ambroise en eût connoissance.

Donc, comme le peuple de Thessalonique étoit assemblé dans le cirque, on le fit environner secrètement par des soldats, avec ordre de faire main-basse sur tous ceux qu'ils rencontreroient, toutefois jusqu'à un certain nombre sans distinction des innocents et des coupables (5) ; en sorte qu'il y eut des étrangers et des passans enveloppés dans ce massacre, qui dura trois heures, et fit périr environ sept mille personnes. Il y eut un esclave assez généreux pour s'offrir et se faire égorger au lieu de son maître. Un marchand se présenta pour ses deux enfants, offrant aux soldats pour les sauver tout l'or qu'il avoit. Ils en eurent pitié, et lui permirent d'en choisir un, disant qu'ils ne pouvoient le laisser tous les deux, sans se mettre eux-mêmes en péril, à cause du nombre qui leur avoit été marqué. Le père regardoit ses deux enfants en pleurant, sans pouvoir se résoudre, jusqu'à ce qu'ils fussent tous deux égorgés à ses yeux.

La nouvelle de ce massacre étant venue à Milan, les évêques qui y étoient assemblés en furent sensiblement affligés, mais particulièrement saint Ambroise. Il ne voulut pas toutefois se présenter devant Théodose, dans le premier mouvement de sa douleur, et crut aussi lui devoir donner le loisir de revenir à lui. Ainsi, comme l'empereur étoit alors hors de Milan, saint Ambroise en sortit deux ou trois jours avant son retour, et s'en alla à la campagne, sous prétexte d'une indisposition véritable, mais qui ne l'auroit pas empêché d'attendre l'empereur en une autre occasion (1). La nuit avant son départ, il crut voir Théodose venir à l'église, et qu'il lui étoit impossible d'offrir le sacrifice ; ce qu'il prit pour une marque que Dieu vouloit que l'empereur se soumit à la pénitence. Il lui écrivit une lettre de sa main, afin que l'empereur fût assuré qu'elle n'avoit été vue de personne, et elle est venue jusqu'à nous.

XXI. Pénitence de Théodose.

D'abord il s'excuse de ne l'avoir pas attendu à Milan, sur ce qu'encore qu'il soit de sa cour et de ses anciens amis, il est le seul à qui il n'est permis ni d'apprendre les résolutions du consistoire, ni d'en parler. Cependant, dit-il, ma conscience demeureroit chargée par ce reproche du prophète (2) : Si le prêtre n'avertit point le pécheur, il mourra dans son péché, et le prêtre sera coupable de ne l'avoir pas averti. Écoutez, seigneur, continue saint Ambroise, vous avez du zèle pour la foi, de la crainte de Dieu, je ne puis le nier ; mais vous avez une impétuosité naturelle, que vous tournez promptement en compassion si on l'adoucit ; et si on l'excite vous la poussez tellement, que vous ne pouvez presque plus la retenir. Dieu veuille que personne n'échauffe cette humeur, si personne ne l'apaise. Je vous abandonne volontiers à vous-même.

Il lui représente ensuite l'atrocité de ce qui s'étoit passé à Thessalonique, et combien les évêques assemblés en concile à Milan en avoient été affligés (3). Puis il ajoute : En communi-

(1) Sup. XVIII.
(2) Prosp. Chr. an. 389. Conc. Taur. c. 6. Isidor. de vir. Illustr. c. 2. Ambr. ep. 51, n. 6.
(3) Soz. VII, c. 25. Ruf. Hist. c. 28.
(4) Aug. V, Civit. c. 26. Ambr. Ep. 51, n. 16. Paul. Vit Ambr. n. 24
(5) Paul. Vit.

(1) Ambr. Ep. 51, n. 5, 14. Ibid.
(2) Ezech. III, 18. n. 4.
(3) N. 6.

quant avec vous, je n'aurois pas justifié votre action; au contraire, je me chargerois de la haine de ce péché, si personne ne vous disoit qu'il est nécessaire de vous réconcilier à Dieu. Il lui propose ensuite les exemples des princes qui ont fait pénitence, principalement de David; puis il ajoute (1): Vous êtes homme, il vous est arrivé une tentation, surmontez-la. Le péché ne s'efface que par les larmes; il n'y a ni ange ni archange qui puisse le remettre autrement; le seigneur lui-même ne pardonne qu'à ceux qui font pénitence. Je vous conseille, je vous prie, je vous exhorte, je vous avertis. Quelque bonheur que vous ayez eu dans les combats, quelque louange que vous méritiez dans tout le reste, la bonté a toujours été le comble de vos vertus. Le démon vous a envié cet avantage; surmontez-le, tandis que vous avez encore de quoi le faire. N'ajoutez pas à votre péché celui de vous attribuer ce que plusieurs se sont attribués à leur préjudice. Je n'ose offrir le sacrifice, si vous voulez y assister. Ce qui ne seroit pas permis après le sang d'un seul innocent répandu le sera-t-il après le sang de plusieurs? Ne serois-je pas bien aise d'avoir les bonnes grâces de mon prince, en me conformant à votre volonté, si la chose le permettoit? La simple oraison est un sacrifice; elle attire le pardon en montrant de l'humilité; au lieu que l'offrande attireroit l'indignation, en marquant du mépris. Il finit ainsi: Je vous aime, je vous chéris, je prie pour vous. Si vous le croyez, rendez-vous, et reconnoissez la vérité de mes paroles; si vous ne le croyez pas, ne trouvez pas mauvais que je donne à Dieu la préférence.

Saint Ambroise, étant retourné à Milan, refusa à l'empereur Théodose l'entrée de l'église (2). Comme l'empereur représentoit que David avoit commis un adultère et un homicide, saint Ambroise lui répondit aussitôt: Puisque vous avez imité sa faute, imitez sa pénitence. L'empereur se soumit, et s'abstint d'entrer dans l'église pendant huit mois.

La fête de la Nativité de notre Seigneur étant venue, il demeuroit enfermé dans son palais, versant des larmes (3). Ruffin, le maître des offices, et le plus familier de ses courtisans, lui en demanda la cause. L'empereur redoublant ses pleurs et ses sanglots, lui dit: Je pleure, quand je considère que le temple de Dieu est ouvert aux esclaves et aux mendiants, tandis qu'il m'est fermé, et le ciel par conséquent. Ruffin dit: Je courrai si vous voulez à l'évêque, et je le prierai tant, que je lui persuaderai de vous absoudre. Vous ne le persuaderez pas, dit l'empereur, je connois la justice de sa censure, et le respect de la puissance impériale ne lui fera rien faire contre la loi de Dieu. C'est que l'empereur bien instruit savoit qu'il n'étoit permis d'absoudre les pécheurs qu'après qu'ils avoient fait la pénitence canonique. Ruffin insista, et promit de persuader saint Ambroise. Allez donc vite, dit l'empereur; et se flattant de l'espérance que Ruffin lui avoit donnée, il le suivit peu de temps après. Saint Ambroise, voyant Ruffin, lui dit qu'il y avait de l'imprudence de vouloir soutenir ce massacre, dont il avoit été l'auteur par ses mauvais conseils. Comme Ruffin le prioit, lui disant que l'empereur venoit, saint Ambroise enflammé de son zèle, lui dit: Je vous avertis, Ruffin, que je l'empêcherai d'entrer dans le vestibule sacré; mais s'il veut changer sa puissance en tyrannie, je me laisserai égorger avec joie. Ruffin ayant ouï ce discours, l'envoya dire à l'empereur, et lui conseilla de demeurer dans le palais. L'empereur reçut l'avis au milieu de la place, et dit: J'irai, je recevrai l'affront que je mérite.

Étant arrivé à l'enceinte du lieu sacré, il n'entra pas dans l'église, mais il alla trouver l'évêque qui était assis dans la salle d'audience, et il le pria de lui donner l'absolution. Saint Ambroise dit qu'il s'élevoit contre Dieu même, et qu'il fouloit aux pieds ses lois. Je les respecte, dit l'empereur, et je ne veux point entrer contre les règles dans le vestibule sacré; mais je vous prie de me délivrer de ces liens, et de ne pas me fermer la porte que le Seigneur a ouverte à tous ceux qui font pénitence. Saint Ambroise lui dit: Quelle pénitence avez-vous donc faite apres un tel péché? C'est à vous, dit l'empereur, à m'apprendre ce que je dois faire. Saint Ambroise lui ordonna de faire pénitence publique, car encore qu'il se fût abstenu d'entrer dans l'église, il n'avoit point encore pratiqué la pénitence régulière: Il lui demanda de plus une loi qui suspendit les exécutions de mort pendant trente jours. L'empereur accepta l'une et l'autre condition: il fit écrire la loi, et y souscrivit de sa main; il se soumit à la pénitence publique. Aussitôt saint Ambroise leva l'excommunication et lui permit l'entrée de l'église (1). Toutefois l'empereur ne fit pas sa prière debout ou à genoux, mais ayant ôté tous ses ornements impériaux qu'il ne reprit point pendant tout le temps de sa pénitence, il demeura prosterné sur le pavé, disant ces paroles de David (2): Mon âme est attachée à la terre, donnez-moi la vie selon votre parole. En disant cela, il s'arrachoit les cheveux, se frappoit le front, et arrosoit le pavé de ses larmes, demandant miséricorde. Le peuple, le voyant ainsi humilié, prioit et pleuroit avec lui; et il conserva la douleur de ce péché tout le reste de sa vie. Nous avons une loi qui porte le nom de Théodose, et qui ordonne de tenir en suspens le sort des condamnés pendant trente jours (3). Mais elle porte aussi le nom de Gratien, et est datée du quinzième des calendes de septembre, sous le consulat d'Antoine et de Syagrius, c'est-

(1) N. 12.
(2) Paul. Vit. n. 24.
(3) Theod. v, Hist. c. 18.

(1) Ambr. de Ob. Theod. n. 34. Soz. 7. c. 25.
(2) Psal. 118.
(3) Ambr. de Ob. Theod. c. 34. Aug. v. Civit. c. 26. L. 13. C. Th. de Pœn. V. pag. an. 390. n. 4.

à-dire, du dix-huitième d'août trois cent quatre-vingt-deux. Ainsi ce n'est point celle qui fut faite en cette occasion.

XXII. Discipline de la pénitence en Occident.

Saint Ambroise s'appliquoit soigneusement à l'administration de la pénitence à l'égard de toutes sortes de personnes (1). Voici comme en parle Paulin, auteur de sa vie: Toutes les fois que quelqu'un lui avoit confessé ses péchés, pour recevoir la pénitence, il répandoit tant de larmes, qu'il obligeoit le pénitent à pleurer, car il sembloit être tombé avec lui. Mais il ne parloit des crimes qu'on lui avoit confessés qu'à Dieu seul, laissant un bon exemple aux évêques suivants, d'être plutôt intercesseurs devant Dieu qu'accusateurs devant les hommes. On voit dans ce témoignage de Paulin la confession secrète des péchés, faite au pasteur, pour parvenir à la pénitence. Les évêques en étoient encore les ministres ordinaires en Occident; car on n'avoit recours à ce remède que pour les grands péchés, qui n'étoient pas fréquents entre les chrétiens. Cette discipline s'observoit principalement à Rome. Il y avoit un lieu marqué pour les pénitents, où, après la célébration des mystères, auxquels ils ne participoient point, ils se prosternoient à terre avec larmes et gémissemens; et tout le peuple les secondoit par des pleurs et des cris semblables. Ensuite l'évêque, s'étant relevé, relevoit aussi les pénitents, faisoit sur eux les prières convenables, et les renvoyoit. Chacun accomplissoit en son particulier sa pénitence, jeûnant, s'abstenant du bain et de la nourriture ordinaire, ou pratiquant d'autres austérités, selon qu'elles lui avoient été prescrites. Il attendoit le temps marqué par l'évêque, et alors, ayant achevé sa pénitence, il recevoit l'absolution de son péché, et rentroit dans l'assemblée avec tout le peuple. Tel étoit l'usage de Rome jusques aux temps de l'historien Sozomène, vers le milieu du cinquième siècle. On vit à Rome un exemple illustre de pénitence, à peu près dans le temps de celle de Théodose, en la personne de sainte Fabiole, comme il a été dit (2).

La même discipline s'observoit dans l'église d'Afrique, comme il paroît par deux canons d'un concile tenu à Carthage par l'évêque Genethlius, avec plusieurs évêques de diverses provinces, sous le consulat de l'empereur Valentinien et de Néotérius, le seizième des calendes de juillet, c'est-à-dire, le sixième juin trois cent quatre vingt-dix (3). Nudimius, évêque de Maxule, demanda que, suivant l'ordonnance des conciles précédents, il fût défendu aux prêtres de faire le chrême, de réconcilier publiquement les pénitents, et de consacrer les filles; ce qui fut ordonné. Mais Genethlius ajouta: Si quelqu'un se trouve en péril, et demande à être réconcilié aux divins autels, en cas que l'évêque soit absent, le prêtre doit le consulter et réconcilier ainsi par son ordre celui qui est en péril. Ce que tout le concile approuva. L'évêque était donc le ministre ordinaire de la pénitence, et le prêtre seulement en son absence, en cas de nécessité et par son ordre. Ce concile fit quelques autres canons de discipline, la plupart pour empêcher les entreprises des prêtres sur les évêques, et des évêques sur leurs confrères. On y renouvela la loi de la continence imposée aux trois premiers degrés du clergé, l'évêque, le prêtre et le diacre, comme étant d'institution apostolique. On défendit aux prêtres, sous peine de déposition, de célébrer le saint sacrifice dans une maison, ou en quelque lieu que ce soit, sans ordre de l'évêque. Si un prêtre excommunié par son évêque, au lieu de se plaindre aux évêques voisins, tient des assemblées à part et offre le saint sacrifice, il sera déposé, anathématisé et chassé loin de la ville. On voit encore ici la différence de l'excommunication passagère pour corriger le pécheur, et de l'anathème. Il est défendu à aucun évêque, prêtre ou clerc, de recevoir ceux qui ont été excommuniés pour leurs crimes, et qui, au lieu de se soumettre au jugement de leur évêque, vont se pourvoir à la cour ou devant les juges séculiers, ou d'autres juges ecclésiastiques. Celui qui est prévenu de crime n'est point admis à accuser un évêque ou un prêtre. Suivant les anciennes règles, un évêque accusé doit être jugé au moins par douze évêques, un prêtre par six, un diacre par trois, compris l'évêque propre. L'exécution de ce canon n'était pas difficile à cause de la multitude des évêques et même des conciles. Il est défendu à aucun évêque d'entreprendre sur le diocèse de son voisin. On ne doit point donner d'évêques aux diocèses qui n'en ont jamais eu, si ce n'est que le peuple fidèle soit multiplié et le désire; alors on pourra établir un nouvel évêque, par la volonté de celui dont le diocèse dépend. Aucun évêque ne doit entreprendre d'en ordonner un autre, en quelque nombreux concile que ce soit, sans l'ordre par écrit du primat de la province; et avec cet ordre, trois évêques suffisent en cas de nécessité (1).

XXIII. Suppression du pénitencier à Constantinople.

En Orient, la discipline de la pénitence étoit un peu différente. Car il y avoit en chaque église un prêtre pénitencier, sur lequel l'évêque se déchargeoit de l'examen des pénitents (2). On en rapportoit l'origine à l'hérésie de Novatien, qui ne vouloit point accorder de pénitence après le baptême, et on disoit qu'après sa condamnation on avoit ajouté ce prêtre au cata-

(1) Paul. n. 39. Soz. 7, c. 8.
(2) Hier. Epist. 30 ad Can. c. 1, 2. Sup. liv. XVIII, n. 21.
(3) App. Concil. p. 1817. Schsir. Eccl. Afr. diss. 3, c. 4.

(1) Can. 3, 4. 2, 9, 8. 7. 6, 10, 11, 5, 12.
(2) Sup. l. VI, n. 53. Socr. V, c. 19.

logue du clergé. Les hérétiques mêmes avoient suivi cette règle, excepté les novatiens. La fonction du pénitencier, étoit donc de recevoir les confessions de ceux qui étoient tombés depuis leur baptême. C'est pourquoi on le choisissoit d'une probité, d'un secret et d'une prudence singulière. Il prescrivoit à chacun selon son péché la pénitence qu'il devoit faire, et le renvoyoit pour l'accomplir en son particulier (1).

A Constantinople, une femme de qualité vint trouver le prêtre pénitencier, et confessa en détail les péchés qu'elle avoit commis depuis son baptême. Le prêtre lui ordonna de jeûner, et de prier continuellement. Comme à cette occasion elle séjournoit long-temps dans l'église, elle se laissa corrompre par un diacre, qui abusa d'elle. Elle déclara ce péché, qui causa un grand scandale dans le peuple et une grande indignation contre les ecclésiastiques, à cause de la honte qui en revenoit à toute l'Église. L'évêque Nectaire fut embarrassé de ce qu'il devoit faire dans cette occasion. Il déposa le diacre; et, par le conseil d'un prêtre, nommé Eudemon, natif d'Alexandrie, il ôta le prêtre pénitencier, et laissa à la liberté de chacun de participer aux mystères, selon le mouvement de sa conscience. C'est ainsi que l'historien Socrate rapporte la chose, qu'il dit avoir apprise de la propre bouche d'Eudemon, et ajoute qu'il lui dit: Si votre conseil a été utile à l'Église ou non, Dieu le sait; mais je vois que vous avez donné occasion aux fidèles de ne point se reprendre les uns les autres, contre le précepte de l'apôtre qui dit: Ne participez point aux œuvres infructueuses des ténèbres; mais reprenez les plutôt (2). Ces paroles de Socrate ne peuvent s'appliquer qu'à la confession publique de quelques péchés, que le prêtre pénitencier pouvoit ordonner selon qu'il le jugeoit à propos, et qu'il donnoit occasion aux fidèles de reprendre et corriger les pécheurs.

La plupart des églises d'Orient suivirent l'exemple de Constantinople, supprimèrent le prêtre pénitencier, c'est-à-dire, qu'elles revinrent à l'ancien usage conservé en Occident, que l'évêque prit soin par lui-même de la pénitence publique, sans que les pécheurs fussent obligés de s'adresser à un certain prêtre (3). Ils demeurèrent dans l'ancienne liberté marquée par Origène, de choisir leur médecin spirituel et de confesser même en public quelques-uns de leurs péchés s'ils le jugeoient à propos, ou de s'approcher des saints mystères sans avoir recours à la pénitence, s'ils jugeoient en leur conscience qu'elle ne leur fût pas nécessaire comme nous en usons encore. Au reste, on verra suffisamment dans la suite de cette histoire que la suppression du prêtre pénitencier n'a donné aucune atteinte, ni à la confession secrète toujours nécessaire pour l'administration de la pénitence, ni à la pénitence publique, toujours pratiquée en certains cas, même dans l'église de Constantinople.

XXIV. Loi touchant les diaconesses et les moines.

Sozomène semble supposer que la personne qui causa ce scandale étoit une diaconesse (1). Car il estime que ce fut l'occasion de la loi que fit Théodose pour l'honneur et la réputation de l'église, par laquelle il défend de choisir pour diaconesses des femmes moins âgées que de soixante ans, suivant le précepte de l'apôtre. Il veut aussi qu'elles aient des enfants, qu'elles leur demandent un curateur s'ils en ont encore besoin, qu'elles laissent à d'autres le gouvernement de leurs immeubles, et ne jouissent que des revenus dont elles puissent disposer librement. Il leur défend d'aliéner leurs joyaux et leurs meubles précieux, ni d'instituer héritier l'église ou aucun clerc, ni de leur rien laisser par legs, par fidéi-commis, ou par aucune dernière volonté, à peine de nullité. Il défend encore de recevoir dans l'église les femmes qui se coupoient les cheveux sous prétexte de religion, à peine, aux évêques qui le permettoient, d'être déposés. C'est l'exécution d'un canon du concile de Gangre. Cette loi est adressée à Tatien, préfet du prétoire d'Orient, et datée du onzième des calendes de juillet à Milan, sous le quatrième consulat de Valentinien avec Néotérius, c'est-à-dire du vingt-unième de juin trois cent quatre-vingt dix. Mais deux mois après, le vingt-troisième d'août, elle fut révoquée en partie par une autre loi, qui permet aux diaconesses de donner entre-vifs aux clercs ou à l'église, leurs esclaves et tous les autres meubles, même leurs joyaux (2).

Théodose fit dans le même temps une loi contre les moines, qui leur enjoint de se retirer dans les lieux déserts et d'habiter les solitudes (3). Elle est datée du troisième de septembre la même année trois cent quatre-vingt-dix, et adressée au même Tatien, préfet du prétoire d'Orient; ce qui fait croire qu'elle regarde principalement les moines d'Égypte et de Syrie qui, sous prétexte de zèle, venoient dans les villes importuner les juges en demandant la grâce des criminels, jusques à exciter des séditions, et faisoient une guerre ouverte aux païens en abattant les idoles et les temples. Nous avons vu comme Théodose s'en plaignoit à saint Ambroise (4). Toutefois il révoqua cette loi environ vingt mois après, étant revenu à Constantinople, par une autre loi du dix-septième d'avril trois cent quatre-vingt-douze, adressée au même Tatien, par laquelle il attribue la défense précédente à la vexation des juges, et permet aux moines d'entrer librement dans les villes.

(1) Sozom. vii, c. 16.
(2) Eph. v, 11.
(3) Orig. Hom. 2, in Ps. 37, 19.

(1) Sozom. vii, c. 16. L. 7, C. Th. de Episc. i, Tom. v, 9, 10.
(2) Sup. liv. xvii, n. 33. Conc. Gangr. c. 17. L. 28, C. Th. de Episc.
(3) L. i, C. Th. Monarch. et ibi Gothfr.
(4) Sup. n. 4. L. 2, Cod

L'empereur Théodose, ayant passé près de trois ans en Italie, y laissa le jeune Valentinien, et retourna avec son fils Honorius à Constantinople, où il rentra le dixième de novembre, sous le consulat de Tatien et de Symmaque, c'est-à-dire l'an trois cent quatre-vingt-onze (1).

XXV. Hérésie des Massaliens.

Entre les moines vagabonds qui troubloient alors l'Orient, on peut compter les hérétiques massaliens qui faisoient profession de renoncer au monde, quoiqu'en effet ils ne fussent pas tous moines. On les nommoit en syriaque massalins ou messalins, en grec euchytes, c'est-à-dire priants, parce qu'ils faisoient consister dans la prière seule l'essence de la religion (2). On les nommoit aussi en syriaque abin et paanin, c'est-à-dire pervers. Il y en eut de deux sortes; les plus anciens étaient païens, et n'avoient rien de commun avec les chrétiens ni avec les juifs. Quoiqu'ils reconnussent plusieurs dieux, ils n'en adoroient qu'un qu'ils nommoient tout-puissant; on croit avec vraisemblance que ce sont les mêmes que d'autres appellent hypsistaires, ou adorateurs du très-haut (3). Leurs oratoires étoient des bâtiments vastes et découverts en forme de places publiques. Ils s'y assembloient le soir et le matin, et à la lumière de plusieurs lampes chantoient certains cantiques à la louange de Dieu; d'où on les appela aussi en grec euphémites (4). Quelques magistrats en firent mourir plusieurs parce qu'ils corrompoient la vérité, et imitoient les usages de l'église sans être chrétiens. Les euphémites prirent les corps de ceux d'entre eux que l'on avoit fait mourir, et les enterrèrent en des lieux où ils s'assemblèrent pour prier; d'où ils prirent le nom de martyriens. Quelques uns, considérant la grandeur et la puissance du démon pour faire du mal aux hommes, s'adressoient à lui, l'adoroient et le prioient pour l'apaiser; d'où leur vint le nom de sataniens. Tels étoient les massaliens païens.

Ceux qui portoient le nom de chrétiens commencèrent vers le règne de Constantius, mais leur origine étoit incertaine. Ils venoient de Mésopotamie, et il y en avoit à Antioche lorsque saint Épiphane écrivit son traité des hérésies, c'est-à-dire en trois cent soixante-seize. Il attribue leur erreur à l'excessive simplicité de quelques-uns, qui avoient pris trop à la lettre le précepte de Jésus-Christ de renoncer à tout pour le suivre, vendre son bien et le donner aux pauvres. Ils quittoient tout en effet, mais ensuite ils menoient une vie oisive et vagabonde, demandoient l'aumône et vivoient pêle-mêle hommes et femmes, jusques à coucher dans les rues pendant l'été. Ils ne pratiquoient point le jeûne, mais ils mangeoient dès les huit ou neuf heures du matin et même devant le jour, selon que l'appétit les prenoit. Ils rejetoient le travail des mains comme mauvais, abusant de cette parole de Jésus-Christ (1): Travaillez non pour la nourriture qui périt, mais pour celle qui demeure dans la vie éternelle. Saint Épiphane combat principalement cette erreur touchant le travail. Il montre les inconvénients de la mendicité et les lâches complaisances où elle engage envers les riches, même envers ceux dont les biens sont mal acquis. Il rapporte les préceptes de l'apôtre, et la pratique des moines, particulièrement d'Égypte qui accordoient si bien le travail avec la prière; et il ajoute l'exemple des prêtres et des évêques. Car bien qu'ils eussent droit de se faire nourrir par les peuples qu'ils instruisoient, et qui de leurs justes travaux leur devoient les prémices et les oblations, toutefois ils en usoient sobrement. La plupart, dit-il, quoique non pas tous, imitant l'apôtre saint Paul, exercent de leurs mains quelque métier qu'ils trouvent convenable à leur dignité, et à leur application continuelle au gouvernement de l'église, afin qu'après la parole et l'instruction ils aient encore la joie en leur conscience de satisfaire à leurs besoins par le travail de leurs mains, et de donner aux pauvres ce qui leur reste tant des oblations que de leur travail; ce qu'ils font par un excès de zèle envers Dieu et de charité pour le prochain. C'est le témoignage que rend saint Épiphane à la plus grande partie des évêques et des prêtres de son temps.

Les massaliens disoient que chaque homme avoit un démon qui le suivoit depuis sa naissance, et qui le poussoit aux mauvaises actions; que le seul moyen de le chasser de l'âme étoit la prière, et qu'elle arrachoit avec lui la racine du péché. Pour les sacrements, il les regardoient comme des choses indifférentes: l'eucharistie, selon eux, ne faisoit ni bien ni mal; le baptême retranchoit les péchés comme un rasoir, sans en ôter la racine. Ils disoient que l'on rejetoit ce démon familier en se mouchant et crachant, et que quand l'homme étoit ainsi purifié on voyoit sortir de sa bouche une truie avec ses petits cochons, et on y voyoit entrer un feu qui ne brûloit point; au moins quelques-uns leur attribuoient cette fable (2). Ils prenoient à la lettre le précepte de prier continuellement, et en poussaient la pratique jusqu'à un excès incroyable. Ils dormoient la plus grande partie du jour, ensuite ils disoient qu'ils avoient eu des révélations, et faisoient des prédictions dont l'événement montroit la fausseté. Ils se vantoient de voir des yeux du corps la sainte trinité et de recevoir le Saint-Esprit d'une manière visible et sensible. Aussi avoient-ils des transports dans la prière, qui leur faisoient faire des actions extravagantes. Ils s'élançoient tout d'un coup,

(1) Socr. v, c. 18. Martell. Chr. an. 391. Hier. Prœm. in Dial. adv. Pelag.
(2) Epiph. Hær. 80. n. 1.
(3) Sup. l. xi n. 30
(4) Epiph. n. n. 3.

(1) Theod. iv, Hist. c. 11. fo. vi, 27. Hær. 80. n. 4. p. 6.
(2) Theod. Hær. Fab. iv. c. 12. Aug. Hær. 57.

disant qu'ils sautoient par dessus les démons, et disoient qu'ils tiroient contre eux en faisant avec les doigts le geste d'un homme qui tire de l'arc: ils faisoient plusieurs autres folies semblables qui leur attirèrent le nom d'enthousiastes. Quand on demandoit à quelqu'un d'eux s'il etoit patriarche ou prophète, ou ange, ou Jésus-Christ même, il disoit hardiment qu'oui. En un mot, ils croyoient que la science et la vertu des hommes pouvoient arriver, non seulement à la ressemblance mais à l'égalité de Dieu; en sorte que ceux qui étoient parvenus au comble de la perfection ne pouvoient plus pécher, pas même de pensée ou par ignorance. Ils ne se séparoient point de la communion des fidèles, mais cachoient soigneusement leur hérésie, jusques à la nier impudemment et l'anathématiser quand ils étoient convaincus (1). Les chefs de cette secte étoient Adelphius, qui n'étoit ni moine ni clerc, mais pur laïque; Sabbas, qui portoit l'habit de moine et s'étoit fait eunuque, et le nom lui en étoit demeuré; un autre Sabbas, Eustathe le vénérable, Dadoés, Hermas, Siméon et quelques autres.

XXVI. Condamnation des Massaliens.

Flavien, évêque d'Antioche, ayant appris qu'ils demeuroient à Edeste et qu'ils répandoient leur venin dans le voisinage, y envoya une troupe de moines, qui les amenèrent à Antioche; et comme ils nioient leur hérésie, il les convainquit ainsi (2). Il dit que ceux qui les accusoient étoient des calomniateurs, et les témoins des menteurs; et appelant doucement Adelphius, qui étoit très-vieux, il le fit asseoir auprès de lui et lui dit: Nous qui avons longtemps vécu, nous connoissons mieux la nature de l'homme et les artifices des démons, et nous savons par expérience la conduite de la grâce. Ces jeunes gens, qui n'ont point examiné tout cela, ne peuvent supporter les discours spirituels. Dites-moi donc comment vous expliquez que l'esprit malin se retire, et que le Saint-Esprit se communique. Adelphius, flatté par ce discours, dit que le baptême n'étoit d'aucune utilité; qu'il n'y avoit que la prière qui chassât le démon familier que chacun recevoit en naissant avec la nature du premier père; que, quand ce démon étoit chassé par la prière, le Saint-Esprit venoit et montroit sa présence sensiblement et visiblement, en délivrant le corps du mouvement de passions et l'âme de l'inclination au mal; en sorte qu'il n'étoit plus besoin ni de jeûne pour abattre le corps, ni d'instruction pour régler l'esprit; que celui qui étoit en cet état voyoit clairement l'avenir, et contemploit la sainte trinité avec les yeux. Alors Flavien dit à Adelphius ces paroles de l'Écriture: Malheureux vieillard, tu es convaincu par ta propre bouche.

Ensuite il tint concile avec trois évêques, qui apparemment se rencontrèrent à Antioche, et jusques à trente prêtres et diacres (1). Les trois évêques furent Byze de Séleucie, Maruthas de Sopharène vers la Mésopotamie, et Samus, dont on ne sait pas le siège. Bien qu'Adelphius témoignât se repentir et renoncer à son hérésie, le concile ne laissa pas de le condamner avec ses complices, et on les convainquit ensuite du peu de sincérité de leur abjuration. Car on découvrit qu'ils communiquoient par écrit avec ceux qu'ils avoient condamnés comme massaliens, et reconnoissoient être dans les mêmes sentiments. Flavien écrivit une lettre aux fidèles de la province d'Osroène, où étoit Edesse, pour les informer de ce qui s'étoit passé, et il y marquoit que les hérétiques avoient été abattus et anathématisés. Les évêques d'Osroène remercièrent Flavien, et approuvèrent sa conduite: toutefois il ne laissa pas de demeurer un grand nombre de massaliens en Syrie.

Ceux qui en furent chassés se retirèrent en Pamphylie (2). Mais saint Amphiloque, évêque d'Icone en Lycaonie, voisine de cette province, en délivra le pays, et assembla contre eux un concile à Side, métropole de la Pamphylie, où vingt-cinq évêques se trouvèrent avec lui. Ils écrivirent à saint Flavien d'Antioche une lettre synodale, pour l'informer de ce qui s'étoit passé. Dans les actes de ce concile, saint Amphiloque avoit fait insérer les propres paroles des hérétiques, qui montroient clairement la différence de leur doctrine. Letoïus, évêque de Melitine en Arménie, écrivit à saint Flavien pour s'informer des massaliens, et apprit comme ils avoient été condamnés en ce concile; sur quoi Lotoïus, animé de son zèle, et voyant plusieurs monastères infectés de cette erreur, les brûla et chassa les hérétiques. Mais ils trouvèrent de la protection auprès d'un autre évêque d'Arménie, à qui saint Flavien fut obligé de s'en plaindre (3).

XXVII. Schisme d'Antioche. Concile de Capoue.

Le schisme d'Antioche duroit toujours (4). L'évêque Paulin mourut vers l'an trois cent quatre-vingt-neuf, mais le peuple de son parti ne voulut pas pour cela reconnoître Flavien: ils avoient un autre évêque, savoir, le prêtre Evagre, ami de saint Jérôme, fils de Pompéien, d'une famille illustre à Antioche. Paulin seul l'avoit établi dès son vivant, violant en cela plusieurs canons, car il étoit défendu à un évêque d'ordonner son successeur: tous les évêques de la province devoient être appelés à l'ordination, et trois au moins devoient y assister. Les Occidentaux ne laissèrent pas de reconnaître Evagre pour évêque d'Antioche, et de communiquer avec lui comme ils avoient fait avec Paulin, car ceux de ce parti reprochoient toujours à Flavien qu'il avoit violé son serment, prétendant qu'étant prêtre il avoit juré avec les autres de ne point donner de successeur à Mélèce pendant la vie de Paulin. Ainsi de part et d'autre, chacun s'appuyoit plus sur les défauts de l'ordination de son compétiteur que sur la régularité de la sienne. Il se tint un concile à Capoue, en Italie (1), où on accorda la communion à tous ceux qui professoient la foi catholique; et quant au différend d'Evagre et de Flavien, on en renvoya l'examen à Théophile d'Alexandrie et aux évêques d'Égypte, parce qu'ils ne paroissoient point préoccupés, n'ayant embrassé la communion d'aucun des deux.

(1) Epiph. n. 3. Hier. Proœm. in Dial. adv. Pelag. Phot Cod. 52.

(2) Theod. IV, Hist. c. 11 Hær. Fab. II, c. 11.

(1) Dan. XIII, 52, 61. Phot Cod. 52.

(2) Phot. ibid.

(3) Theod. IV. Hist. c. 11.

(4) Socr. V, c. 15. Soz. VII, c. 15. Hier Chr. n. 273. Theod. V, c. 23.

Le même concile de Capoue renvoya le jugement de Bonose, évêque de Sardique, aux évêques voisins, principalement à ceux de Macédoine, avec Anysius de Thessalonique, leur métropolitain. Bonose attaquoit comme Jovinien la virginité perpétuelle de Marie, prétendant qu'elle avoit eu d'autres enfants après la naissance de Jésus-Christ, dont il nioit même la divinité, comme Photin, en sorte que les photiniens furent depuis nommés bonosiaques (2). Les évêques de Macédoine voulurent renvoyer aux évêques d'Italie le jugement de Bonose. Mais ceux ci leur répondirent: Puisque le concile de Capoue vous a été donné pour juge, nous ne le pouvons plus être: c'est vous qui avez l'autorité du concile. On voit ici un exemple de la déférence des évêques pour leurs confrères, et de leur crainte d'entreprendre les uns sur les autres; et cet exemple est d'autant plus remarquable, que quelques-uns même entre les romains attribuent au pape Sirice cette lettre des évêques d'Italie. Anysius de Thessalonique et les autres évêques de Macédoine jugèrent enfin la cause de Bonose, et résolurent que l'on recevroit ceux qu'il avoit ordonnés par attentat, après avoir été interdit de ses fonctions (3). Les évêques de Macédoine firent ce décret contre les règles, par la nécessité du temps, de peur que les clercs, demeurant avec Bonose, n'augmentassent le scandale.

Evagre pressoit l'exécution du concile de Capoue, mais Flavien n'y vouloit point satisfaire, ni se soumettre au jugement des évêques d'Égypte; au contraire, il recommençoit à présenter des requêtes à l'empereur et en obtenoit des rescrits. Théophile d'Alexandrie en écrivit à saint Ambroise, qui lui répondit en ces termes: Evagre n'a pas sujet de presser et Flavien a sujet de craindre; c'est pourquoi il évite le jugement. Qu'ils pardonnent à notre juste douleur; tout le monde est agité à cause d'eux, et toutefois ils ne compatissent point à notre affliction, et ne prennent point un parti conforme à la paix de Jésus-Christ. Et ensuite: On fatiguera encore de vieux évêques, ils quitteront les saints autels pour passer les mers; ceux à qui leur pauvreté n'étoit point à charge seront réduits à la sentir ou à ôter les secours aux autres pauvres. Cependant Flavien seul se croit affranchi des lois: ni les ordres de l'empereur, ni l'assemblée des évêques ne le peuvent obliger à se présenter. Nous ne donnons pas pour cela gain de cause à notre frère Evagre, car nous voyons avec peine que chacun s'appuie sur le défaut de l'ordination de son compétiteur plutôt que sur la régularite de la sienne. Et ensuite: Il faut donc que vous pressiez encore notre frère Flavien, afin que s'il continue dans son refus nous conservions la paix avec tous, suivant le concile de Capoue, sans que la fuite de l'une des parties rende son décret inutile. Au reste nous croyons que vous devez faire part de ceci à notre saint frère l'évêque de Rome, parce que nous ne doutons pas que votre jugement ne soit tel qu'il ne puisse le désapprouver; et c'est le moyen d'établir une paix solide si nous sommes tous d'accord de ce que vous aurez décidé (1).

Le pape se plaignit encore à l'empereur (2) de la conduite de Flavien. Vous abattez, disait-il, les tyrans qui s'élèvent entre vous, et non pas ceux qui attaquent les lois de Jésus-Christ. Théodose, incontinent après son retour à Constantinople, en novembre trois cent quatre-vingt-onze, y avoit déjà fait venir Flavien, et lui avoit ordonné d'aller à Rome, voulant satisfaire aux instances du pape et des autres évêques d'Occident, qui les pressoient de faire cesser le schisme d'Antioche. Flavien s'excusa pour lors sur l'hiver, et s'en retourna chez lui, promettant d'y aller au printemps prochain. Sur les nouvelles instances du pape, l'empereur manda encore Flavien, et le pressa de partir pour aller à Rome. Alors Flavien lui dit hardiment: Si l'on m'accuse d'errer dans la foi, ou de mener une vie indigne du sacerdoce, je ne veux point d'autres juges que mes accusateurs; s'il ne s'agit que de mon siége et d'une dispute de préséance, je ne me défendrai pas, et je céderai la première place à qui la voudra prendre. L'empereur, touché de cette générosité, le renvoya gouverner son église. Evagre mourut peu de temps après, et Flavien fit en sorte que l'on n'en mit plus d'autre a sa place, mais ceux qui avoient de l'aversion pour Flavien continuèrent de tenir à part leurs assemblées (3).

XXVIII. Sédition des païens d'Alexandrie.

L'évêque Théophile s'appliquoit cependant à détruire l'idolâtrie en Egypte, où elle étoit si enracinée (4). Il y avoit à Alexandrie un ancien temple de Bacchus, tellement négligé, qu'il ne restoit d'entier que les murailles. Theo-

(1) Theod. V. c. 23, n. 2.

(2) Epist. Synod. ap. Am. V. Not. in c. 5, n. 33. Amb. de Instit. Virg. Mar. Merc. dissert de 12. Anat. n. 13, p. 128. Sup. n. 40.

(3) Gennad. Atal. c. 14. ad Audent. Holsten Collect. R. p. 189. Innoc. I. Ep. 22. n. 5.

(1) Ambr. Ep. 65, n. 3, 4, 5, 6. 7.

(2) Theod. V, Hist. c. 2.

(3) Socr. V, 15. Soz. VII, c. 1.

(4) Ruff. 11, Hist. c. 22. Soz. VII, c. 15. Socr. V, c. 16.

phile jugea à propos de le demander à l'empereur Théodose, pour augmenter le nombre des églises, à proportion de l'accroissement du peuple fidèle. L'ayant obtenu, il commença à le faire nettoyer, et en ôter les idoles. Dans les lieux souterrains et secrets, que les païens nommoient en grec *adyta*, et qu'ils estimoient sacrés, on trouva des figures infâmes que les Grecs nommoient *phallaous*, et d'autres seulement ridicules, que Théophile fit exprès montrer en public et promener par la ville, pour faire honte aux païens de leurs mystères. Ils ne le purent souffrir. Les philosophes en furent offensés; le peuple entra en fureur, et non contents des cris séditieux, ils en vinrent aux mains, et prirent les armes. Plusieurs combats furent livrés dans les rues, et il en demeuroit sur la place de part et d'autre; mais les chrétiens, quoique plus forts, étoient retenus par la modestie de la religion; et les païens, après en avoir tué plusieurs, se retiroient au temple de Sérapis, comme à leur forteresse. Ils en sortoient tout d'un coup, et, y entraînant les chrétiens qu'ils pouvoient surprendre, ils les forçoient à sacrifier sur les autels: et s'ils le refusoient, ils leur faisoient souffrir les tourments les plus cruels, les crucifioient, leur cassoient les jambes, et les jetoient dans des caves bâties exprès pour être les égouts du sang des victimes et des autres immondices, qui étoient les suites des sacrifices sanglants.

D'abord les païens commettoient ces violences avec crainte, ensuite ils s'enhardirent; et enfin, n'ayant plus rien à ménager, ils agirent en désespérés, et se conservèrent quelque temps dans ce temple, vivant de pillage. Ils choisirent pour chef un nommé Olympe, philosophe de nom et d'habit (1). Il étoit venu de Cilicie, pour se consacrer au culte de Sérapis, et s'établit à Alexandrie comme docteur de la religion des païens. Il assembloit partout ceux qu'il rencontroit, leur enseignoit leurs anciennes lois, et promettoit un bonheur merveilleux à ceux qui les observeroient exactement. Il avoit tous les avantages de la nature, la taille grande et belle, le visage beau; il étoit dans la force de son âge, affable, de bonne conversation, éloquent, tout propre à persuader la multitude, qui le regardoit comme un personnage divin.

Ce temple de Sérapis, où les séditieux s'étoient cantonnés, étoit bâti sur une terrasse élevée de main d'homme, à la hauteur de cent degrés et plus, de forme carrée et spacieuse de tous côtés (2). Tout le dessous étoit voûté et partagé en divers offices, qui avoient des communications secrètes, et de grands jours par en haut. Au-dessus, les extrémités de la terrasse étoient occupées de salles, de chambres et de bâtiments élevés, pour loger les officiers du temple, et les particuliers qui se purifioient. Il y avoit ensuite des galeries, qui formoient une cour quarrée, au milieu de laquelle étoit le temple,

(1) Suid. Olimpus.

(2) Ruff. I Hist. c. 23.

grand et magnifique, bâti de marbre et soutenu de colonnes précieuses. En dedans, les murailles du temple étoient revêtues de lames de cuivre, sous lesquelles on disoit qu'il y avoit d'argent, et encore au-dessous des lames d'or, pour conserver toujours le métal le plus précieux. L'idole de Sérapis étoit d'une si énorme grandeur, que de ses deux mains étendues elle touchoit aux deux murailles du temple. Sa figure étoit d'un homme vénérable, avec de la barbe et de grands cheveux, comme on le voit dans les médailles; mais il étoit accompagné d'une autre figure monstrueuse, ou mystérieuse, d'un animal à trois têtes, dont la plus grande étoit au milieu et représentoit un lion; à côté droit sortoit la tête d'un chien doux et flatteur, à côté gauche celle d'un loup ravissant; et un dragon, enveloppant ces trois animaux par ses replis, venoit poser sa tête sur la main droite de Sérapis (1). Il portoit sur sa tête un boisseau qui faisoit croire à quelques-uns que c'étoit le patriarche Joseph, à qui les Egyptiens superstitieux avoient rendu des honneurs divins, pour l'abondance qu'il leur avoit procurée (2). Car on ne savoit pas bien quel dieu cette idole représentoit, ni d'où elle étoit venue. La matière étoit mêlée; on disoit qu'il y étoit entré toutes sortes de métaux, de pierres précieuses et de bois. Elle étoit peinte de couleur bleue que le temps avoit rendue noire. Le temple avoit une très-petite fenêtre, tellement placée, que le rayon du soleil y entrant, donnoit sur la bouche de Sérapis, et cela précisément au jour que l'on avoit coutume d'apporter l'idole du soleil, pour visiter Sérapis, en sorte que le soleil sembloit le saluer par un baiser à la vue de tout le peuple. On racontoit encore d'autres artifices employés en ce temps pour tromper les idolâtres. Ce qui est certain, est qu'ils tenoient Alexandrie pour une ville sainte, à cause de Sérapis, et qu'elle n'avoit point d'idole plus respectée (3).

Evagre étoit alors préfet d'Egypte, et le comte Romain commandoit les troupes (4). Ayant appris la sédition, ils accoururent au temple de Sérapis, et demandèrent aux païens qui les rendoit si hardis, et ce que vouloit dire cette assemblée, et ce sang des citoyens répandu autour des autels. Les séditieux, ayant fermé les entrées, ne répondirent que par des cris et des voix confuses. En vain on leur fit représenter la puissance romaine, et le châtiment qu'ils devoient craindre. La situation du lieu, qu'ils avoient encore fortifié, ne permettoit pas de les attaquer autrement qu'à force ouverte; et avant que de le faire, les officiers en écrivirent à l'empereur. Les séditieux étoient encouragés par leur désespoir et par les exhortations d'Olympe. Il leur disoit qu'il falloit plutôt mourir que

(1) Macrob, 1. Saturn. c. 20.

(2) V. Aug. XVIII, Civit. c. 5. Clem. Alex. Protrep. p. 14.

(3) Jul. imp. Epist. 10, 51. Eunap. in Ædes. p. 72.

(4) Ruff. II. c. 22. Soz. VII. c. 15.

d'abandonner les lois de leurs pères. Et comme il les voyoit consternés par le renversement de leur idole, il leur disoit que ce n'étoit qu'une matière périssable, et des images sujettes à s'évanouir; mais que de certaines vertus y avoient habité, et s'étaient envolées au ciel. Il avoit même prédit à ses amis que Sérapis quitteroit bientôt son temple.

XXIX. Destruction du temple de Sérapis.

L'empereur Théodose, ayant appris ce qui s'étoit passé à Alexandrie, témoigna qu'il estimoit heureux les chrétiens tués en cette occasion, comme ayant reçu la couronne du martyre; et l'Église les honore encore comme tels le dix-septième de mars (1). Il voulut qu'on pardonnât à ceux qui les avoient mis à mort, tant pour ne pas déshonorer leur martyre par des supplices, que pour attirer les meurtriers au christianisme; mais il ordonna d'abattre les temples d'Alexandrie, comme les causes de la sédition. L'évêque Théophile, qui avoit sollicité cet ordre, prit soin de le faire exécuter avec les magistrats Evagre et Romain, et fit venir des moines à Alexandrie, pour l'aider par leurs prières. Donc la réponse de l'empereur étant venue, tout le peuple s'assembla, chrétiens et païens, comme ayant fait trêve pour quelque temps. Sitôt qu'on eut lu le commencement de la lettre, où la vaine superstition des païens étoit condamnée, les chrétiens firent un grand cri, et les païens furent saisis de frayeur; chacun cherchoit à se cacher, du moins en se mêlant dans la foule des chrétiens. Plusieurs quittèrent Alexandrie, et s'enfuirent en divers lieux, entre autres deux grammairiens qui enseignèrent depuis à Constantinople, dont l'un, nommé Helladius, étoit prêtre de Jupiter, et se vantoit d'avoir tué neuf hommes dans la sédition; l'autre, nommé Amonius, étoit prêtre du singe que les Egyptiens adoroient. Ceux qui gardoient le temple de Sérapis l'abandonnèrent (2). Olympe lui-même s'enfuit. On dit que la nuit précédente il entendit chanter *Alleluia* dans le temple; mais ne voyant personne, et trouvant les portes fermées, avec un profond silence, hors cette seule voix, il connut le présage, sortit secrètement du temple, et ayant trouvé un vaisseau, il passa en Italie. Peut-être avoit-il inventé ce prodige pour colorer sa fuite.

Les païens avoient répandu une opinion que si la main d'un homme touchoit l'idole de Sérapis, la terre s'abîmeroit aussitôt, le ciel tomberoit et le monde reviendroit à l'ancien chaos (3). Cette prévention retint un peu le peuple après la lecture du rescrit de l'empereur; mais un soldat, par ordre de l'évêque Théophile, prit une

(1) Martyr. Rom. 17 mart. Vita Patr. Ros. p. 572. n. 63. Ruff. II, c. 22, 23.

(2) Socr, V. c. 16. Soz. VII, c. 15.

(3) Ruff. II, c. 23. Theod. V, c. 12.

cognée et l'enfonça de toute sa force dans la mâchoire de Sérapis. Tout le peuple jeta un grand cri, chrétiens et païens; ils se rassurèrent; le soldat redoubla ses coups sur le genou de l'idole: elle tomba et fut mise en pièces. comme on abattit la tête, il en sortit une grande quantité de rats. On traîna par toute la ville les membres dispersés de l'idole et on les mit au feu pièce à pièce; le tronc, qui étoit resté, fut brûlé dans l'amphithéâtre. Ainsi finit Sérapis en présence de ses adorateurs, qui s'en moquèrent eux-mêmes.

Après l'idole on attaqua le temple, et on le démolit jusqu'aux fondements, c'est-à-dire jusques à cette masse solide sur laquelle il étoit bâti, et qui n'étoit pas facile à détruire, à cause de la grandeur énorme des pierres. Ce ne fut donc plus qu'un monceau de ruines (1). On y trouva des croix gravées sur quelques pierres; et les chrétiens, qui connoissoient les hiéroglyphes des Egyptiens, c'est-à-dire l'écriture qu'ils tenoient pour sacrée, découvroient que cette figure signifioit chez eux la vie future. Ce fut une occasion à plusieurs païens d'embrasser le christianisme, d'autant plus qu'ils avoient une ancienne tradition que leur religion prendroit fin quand cette figure de la croix paroîtroit. De là vint que les sacrificateurs et les ministres des temples se convertissoient les premiers, comme les mieux instruits (2). Chaque maison d'Alexandrie avoit des bustes de Sérapis contre les murailles, aux portes, aux fenêtres; on les ôta tous sans qu'il en demeurât même de marque, ni même d'aucune autre idole; et on peignit à la place la figure de la croix.

On gardoit dans ce temple la mesure de l'accroissement du Nil, que les païens attribuoient à Sérapis, et l'empereur Julien l'y avoit fait reporter (3). Les païens disoient donc qu'il n'y auroit plus d'inondation; mais elle fut plus grande qu'elle n'avoit été de mémoire d'homme. On remit cette mesure dans l'église où Constantin l'avoit déjà fait porter (4). Quand Théodose apprit ce qui s'étoit passé à Alexandrie, particulièrement à l'occasion de la mesure du Nil, il leva les mains au ciel et dit, transporté de joie: Je vous rends grâce, Jésus, de ce qu'une si ancienne erreur soit abolie, sans que cette grande ville soit renversée (5). Quelques années après, le Nil monta plus tard qu'à l'ordinaire. Les païens s'en prenoient à la défense qu'on leur avoit faite de lui sacrifier suivant leur ancienne coutume. Le gouverneur, les voyant prêts à la sédition, en informa l'empereur, qui répondit: Il faut préférer la religion aux eaux du Nil et à l'abondance qu'elles produisent; que ce fleuve ne coule jamais, s'il faut pour l'attirer des enchantements et des sacrifices sanglants. Peu de temps après, le Nil déborda tellement qu'il mon-

(1) Socr. V. c. 17. Soz. VII.

(2) Ruff. . c. 10.

(3) Ibid. c 30.

(4) Sup. l. XV, n. 3. Sup. l. XI, n. 3.

(5) Sozom. Vit. c. 20.

toit encore après être arrivé à la mesure la plus haute. Alors on craignit qu'Alexandrie ne fût inondée, et les païens s'écrièrent dans les théâtres que le Nil étoit si vieux, qu'il ne pouvoit plus retenir ses eaux. Plusieurs se convertirent à cette occasion.

La place du temple de Sérapis étant nettoyée, on y bâtit deux églises, dans l'une desquelles l'on mit les reliques de saint Jean-Baptiste, qui avoient été apportées à saint Athanase du temps de l'empereur Julien, environ trente ans auparavant (1). Un savant homme, nommé Sophrone, composa un livre considérable de la destruction de Sérapis, comme témoigne saint Jérôme, dont il avoit traduit en grec plusieurs ouvrages. Et c'est par lui que saint Jérôme finit son catalogue des écrivains ecclésiastiques, composé, comme il le témoigne, la quatorzième année de Théodose qui est l'an trois cent quatre-vingt-douze.

XXX. Ruine de l'idolâtrie d'Égypte.

Après la chute de Sérapis, il n'y eut plus de temple ni d'idole qui pût tenir, non-seulement à Alexandrie, mais dans tout le reste de l'Egypte. Chaque évêque en procura la destruction dans les villes et les bourgs, dans la campagne, sur les bords du Nil, jusque dans les déserts. En ruinant les temples d'Alexandrie, on découvrit les cruels mystères de Mithra; on trouva dans les lieux secrets, qu'ils appeloient adytes, des têtes d'enfants coupées, avec les lèvres dorées, comme à des victimes, et des peintures qui représentoient diverses morts inhumaines; car ils égorgeoient des enfants, particulièrement des petites filles, pour regarder dans leurs entrailles. A la vue de ces horreurs, les païens surpris et confus se convertissoient en foule (2).

On découvrit aussi les artifices dont usoient les prêtres des faux dieux pour abuser les peuples. Il y avoit des idoles de bois ou d'airain qui étoient creuses et adossées contre les murs, dans lesquelles on avoit pratiqué des passages secrets. Les prêtres y montoient par des conduits souterrains, entroient dans les idoles, et les faisoient parler comme ils vouloient (3). Un prêtre de Saturne, nommé Tyran, abusa ainsi de plusieurs femmes des principaux de la ville: il disoit au mari que Saturne avoit ordonné que sa femme vînt passer la nuit dans le temple. Le mari, ravi de l'honneur que le dieu lui faisoit, envoyoit sa femme parée de ses plus beaux ornements, et chargée d'offrandes. On l'enfermoit dans le temple devant tout le monde; Tyran donnoit les clés des portes et se retiroit. Mais pendant la nuit il venoit par sous terre, et entroit dans l'idole. Le temple étoit éclairé, et la femme, attentive à sa prière, ne voyant personne et entendant tout d'un coup une voix sortir de l'idole, étoit remplie d'une crainte mêlée de joie. Après que Tyran, sous le nom de Saturne, lui avoit dit ce qu'il jugeoit à propos pour l'étonner davantage ou la disposer à le satisfaire, il éteignoit subitement toutes les lumières, en tirant des linges disposés pour cet effet. Il descendoit alors, et faisoit ce qu'il lui plaisoit à la faveur des ténèbres. Après qu'il eut ainsi trompé des femmes pendant longtemps, une plus sage que les autres eut horreur de cette action: écoutant plus attentivement, elle reconnut la voix de Tyran, retourna chez elle, et découvrit la fraude à son mari. Celui-ci se rendit accusateur. Tyran fut mis à la question, et convaincu par sa propre confession, qui couvrit d'infamie plusieurs familles d'Alexandrie en découvrant tant d'adultères, et rendant incertaine la naissance de tant d'enfants. Ces crimes publics contribuèrent beaucoup au renversement des idoles et des temples.

Théophile fit fondre les idoles de métal pour en faire des chaudières et d'autres vases à l'usage de l'église d'Alexandrie; car l'empereur lui avoit donné ces idoles pour les besoins des pauvres (1): ce qui donna prétexte aux païens de dire que l'évêque avoit excité cette guerre par intérêt. Il réserva une seule idole des plus ridicules, on croit que c'étoit celle du singe, et il la fit exposer en public afin, disoit-il, qu'à l'avenir les païens ne puissent nier qu'ils ont adoré de tels dieux. On rapporte la destruction des temples et des idoles d'Égypte à l'an trois cent quatre-vingt-neuf où elle peut avoir commencé; mais elle continua deux ou trois ans, comme il paroît par une loi de Théodose adressée aux mêmes officiers qui y furent employés, le préfet Evagre et le comte Romain, datée à Aquilée du quinzième des calendes de juillet, sous le consulat de Tatien et de Symmaque, c'est-à-dire le dix-septième de juin trois cent quatre-vingt-onze (2). Elle porte défense à toute personne de sacrifier, de tourner autour des temples et même de les visiter et de rendre aucun culte aux dieux. Le juge qui, pendant qu'il est en charge, sera entré dans ces lieux profanes, est condamné à quinze livres pesant d'or, et ses officiers à autant. C'est que plusieurs magistrats étoient encore païens. Mais malgré le zèle de Théodose, il resta des temples fameux en plusieurs villes d'Orient, par la résistance des peuples, comme en Arabie, à Pétra et à Aréopolis, ancienne capitale des Moabites; en Palestine, à Raphia et à Gaze, où toutefois le temple de Marnas demeura fermé (3).

La ville de Canope étoit une des plus fameuses d'Égypte, située dans une île à douze milles ou quatre lieues d'Alexandrie, à une des embouchures du Nil, en lieu sain et délicieux. Il y avoit plusieurs temples, un grand concours d'étrangers; il s'y commettoit une infinité de crimes, et, sous prétexte d'y enseigner les lettres

(1) Ruff. 11, 27, 28. Sup. l. VI, n. 20.
(2) Ruff, II, c. 14. Socr. v, c. 61.
(3) Theod. v, c. 22. Ruff. II, c. 25.

(1) Socr. v, c. 16. Eunap. in Ædes.
(2) Chr. Marcell. an 389.
(3) Hier. de Loc. Heb. Moab. Ep. 7. ad Lat. 6, 2.

sacerdotales des Égyptiens, on y tenoit presque publiquement école de magie (1). Un sophiste, nommé Antonin, et sa mère Solipâtre, s'y étoient distingués peu auparavant, mais Antonin cachoit son art par la crainte de l'empereur. On disoit qu'il avoit prédit ce renversement des temples, et la ruine même de Sérapis; et cette prédiction étoit si fameuse chez les païens, qu'elle donna sujet depuis à saint Augustin d'écrire le livre de la divination des démons. Le dieu particulier de Canope étoit une idole ridicule, composée d'un gros ventre avec une tête dessus et des pieds au dessous, sans bras, ni jambes, ni autres parties. On en contoit cette histoire: Les Chaldéens portoient partout le feu, qu'ils adoroient, et le vantoient comme vainqueur de tous les dieux (2). Car il n'y avoit point d'idole qui pût lui résister sans être brûlée, fondue ou calcinée. Les Égyptiens avoient de grands vaisseaux de terre percés de plusieurs petits trous par dessous, pour clarifier l'eau bourbeuse du Nil. Le prêtre de Canope en prit un qu'il enduisit de cire par-dessous, le remplit d'eau, coupa la tête d'une vieille statue, et l'attacha proprement dessus. Les Chaldéens y ayant appliqué leur feu, la cire se fondit, l'eau éteignit le feu, et Canope demeura victorieux.

XXXI. Monastère de Canope.

Tous les temples de Canope, avec leurs cavernes destinées aux superstitions criminelles, furent ruinés par les soins de Théophile; on bâtit à la place des églises et des monastères; on y mit des reliques et des images des saints. Voici comme en parle le sophiste Eunapius, un des plus zélés partisans de l'idolâtrie (3). Après avoir déploré la ruine du temple de Sérapis, et comparé l'évêque Théophile à Eurymédon, roi des géants, qui attaquèrent les dieux, il ajoute (4): Ensuite on introduisit dans les lieux sacrés ceux que l'on appelle moines, qui, sous l'apparence d'hommes mènent une vie de pourceaux. Eunapius traite ainsi les moines, à cause de leur pauvreté et de ce qu'ils s'abstenoient des bains; au lieu que les prêtres égyptiens se baignoient jusques à trois fois par jour et s'oignoient d'huiles odoriférantes. Car au reste rien n'étoit plus sobre que ces moines. Il marque qu'ils étoient vêtus de noir et ajoute: On établit ces moines même à Canope, et on engagea les hommes à servir, au lieu des dieux, les plus misérables esclaves. Car ayant rassemblé les têtes de ceux qui avoient été exécutés en justice pour leurs crimes, ils les reconnoissoient pour des dieux, se prosternoient devant eux, et croyoient devenir meilleurs en se souillant à leurs tombeaux. On appeloit martyrs et diacres et médiateurs envers les dieux, ceux qui, après avoir vécu dans une misérable servitude, étoient morts sous les coups de fouets, et dont les images portoient encore les marques de leurs supplices; et toutefois la terre porte de tels dieux. Ce sont les paroles d'Eunapius. On y voit la coutume de mettre des reliques dans les lieux que l'on vouloit consacrer à Dieu, et d'y loger des moines pour les garder. On y voit les saints, particulièrement les martyrs, reconnus pour les intercesseurs envers Dieu, et tellement honorés que les honneurs paroissoient divins aux païens, qui n'en avoient que l'extérieur. Il paroît que l'on se prosternoit à leurs tombeaux, que l'on croyoit se sanctifier en les visitant, enfin que l'on gardoit leurs images et qu'elles portoient les marques de leurs souffrances.

Le plus fameux monastère de Canope étoit celui de Métanée, c'est-à-dire en grec de la pénitence; on y observoit la règle de saint Pacôme comme à Tabenne, et il conserva le droit d'asile attribué à ce lieu par les païens (1). C'est à peu près le temps de la mort de saint Pacôme. Deux jours auparavant, il assembla tous ses frères, et après leur avoir donné quelques instructions pour leur conduite, il leur nomma Pétrone, l'un d'entre eux, comme le plus digne de lui succéder. Ainsi il mourut en paix le quatorzième jour du mois égyptien pachon, c'est-à-dire de mai, jour auquel l'Église honore sa mémoire. Ses disciples firent ses funérailles selon la coutume; ils passèrent la nuit auprès du corps, chantant des psaumes et des hymnes, et le lendemain l'ensevelirent dans la montagne. Saint Pétrone étoit malade au monastère de Chinobosque, et saint Pacôme l'avoit envoyé quérir. C'étoit un homme d'une grande foi, humble dans sa conduite, réglé dans ses mœurs, d'une prudence et d'une discrétion parfaite; mais il manquoit de santé. Il vint à Tabenne encore malade; et après avoir gouverné peu de jours la communauté, il mourut, et laissa pour successeur un saint homme nommé Orfiésius.

XXXII. État de l'Occident.

L'idolâtrie n'étoit pas moins attaquée en Occident, quoiqu'elle y eût de plus puissants défenseurs. Théodose, étant encore en Italie, fit, conjointement avec le jeune Valentinien, deux lois qui regardoient l'Occident, où il le laissoit: la première adressée à Albin, préfet de Rome, et datée de Milan, le vingt-septième de février trois cent quatre-vingt-onze (2), portant défenses à toutes personnes d'immoler des victimes, de visiter les temples, et d'adorer des idoles. Les juges sont nommément compris dans la défense sous peine de quinze livres d'or, et autant contre leurs officiers s'ils ne les dénoncent. L'autre loi, datée de Concordia, l'onzième de mai trois cent quatre-vingt-onze, et adressée à Flavien, préfet du prétoire d'Illyrie et d'Italie,

(1) Amm. XXII, c. 16. Eunap. Ædes. p. 17.
(2) Ruff. II, c. 26.
(3) Ruff. c. 27.
(4) In Ædes. p. 73, 75.

(1) Hier. Præf. in Reg. S. Pach. conc. Calched. Act. III. p. 408, E. Vita S. Pach. c. 55, p. 74.
(2) L. 10, C. Th. de Pag.

est contre les apostats qui profanoient leur baptême en devenant païens (1). Cette loi défend qu'ils soient reçus pour témoins, ni qu'ils puissent faire testament ou recevoir quelque chose du testament d'un autre, c'est-à-dire qu'elle les déclaroit infâmes, et, selon le terme latin, intestables. Elle les prive aussi de toute dignité, soit qu'elle vienne de leur naissance ou qu'elle leur ait été conférée depuis, et leur ôte toute espérance d'être rétablis en leur premier état, quelque repentir qu'ils témoignent.

Après le départ de Théodose, Valentinien, qui n'avoit encore que vingt ans, ne se trouva pas assez fort pour résister à la puissance des païens. Il y en avoit encore plusieurs à Rome dans le sénat, entre autres le fameux Symmaque, consul la même année trois cent quatre-vingt-onze. Mais le plus puissant de tous étoit le comte Arbogaste. Il étoit Franc de nation, homme de cœur, grand capitaine, désintéressé, mais féroce, hardi, ambitieux. L'empereur Gratien l'avoit employé avec Bauton; il étoit devenu général des armées de Valentinien. Il eut la meilleure part à la défaite de Maxime, dont il tua le fils Victor, et fit la paix avec les Francs en trois cent quatre-vingt-neuf. Depuis ce temps, il fut tout-puissant auprès de Valentinien: il lui parloit avec une entière liberté et disposoit de plusieurs choses, même malgré lui, parce qu'il étoit maître des troupes. Il donnoit à des Francs toutes les charges militaires, et les civiles à des gens de sa faction; aucun officier de la cour n'eût osé exécuter les ordres de l'empereur sans l'approbation d'Arbogaste (2). Le jeune prince ne pouvoit souffrir ce joug; il écrivoit continuellement à Théodose, se plaignant des mépris d'Arbogaste, le conjurant de venir promptement à son secours, sinon qu'il iroit le trouver.

Valentinien étoit aimé de tout le monde, hormis des païens. Justine sa mère étoit morte quelques années auparavant; et les mauvaises impressions qu'il avoit reçues d'elle étoient effacées par les instructions et les exemples de Théodose (3). Il avoit déjà beaucoup de gravité et savoit se vaincre lui-même. On l'accusoit d'aimer les jeux du cirque et de s'occuper aux combats des bêtes; il s'en corrigea si bien qu'il ne faisoit pas célébrer ces jeux même aux jours solennels, et qu'il fit tuer toutes les bêtes en même temps. On trouvoit qu'il mangeoit de trop bonne heure; il se mit à jeûner souvent sans cesser de tenir sa table, et d'y recevoir ses comtes, comme la bienséance le demandoit. Il apprit qu'il y avoit à Rome une comédienne qui par sa beauté se faisoit aimer éperduement de la jeune noblesse. Il donna ordre qu'elle vînt à sa cour. Celui qui étoit chargé de l'ordre se laissa corrompre par argent, et revint sans rien faire. Valentinien voulut être obéi et en envoya un autre; mais cette femme étant venue, il ne la vit ni en public, ni en particulier, et la renvoya, se contentant d'avoir montré l'exemple aux jeunes gens. Toutefois il n'étoit point encore marié.

Il écoutoit les affaires dans son consistoire, et souvent redressoit les vieillards qui doutoient, ou qui avoient trop d'égard pour quelque personne. Il aimoit tendrement ses sœurs; néanmoins, ayant pris connoissance d'une affaire où il s'agissoit de quelque héritage que leur mère leur avoit laissé, et que l'on prétendoit appartenir à un orphelin, il renvoya l'affaire au juge public, et en particulier il persuada à ses sœurs de se désister de leur prétention. Quelques personnes nobles et riches étant accusées de crimes d'état, il fit différer le jugement, à cause des saints jours qui se rencontroient, ensuite il déclara l'accusation calomnieuse; et voulut que l'accusé se défendit en liberté, jusqu'à ce que le préfet l'eût jugé. Ainsi personne ne craignit sous son règne ces sortes d'accusations. Il ne souffrit point que l'on imposât rien de nouveau sur les provinces: elles ne peuvent, disoit-il, acquitter les anciennes charges, comment en porteront-elles de nouvelles? Et toutefois il avoit trouvé le trésor épuisé (1). Tel étoit Valentinien, chéri des Romains et respecté des barbares.

XXXIII. Mort de Valentinien. Eugène empereur.

Il étoit en Gaule quand le sénat de Rome députa vers lui, pour lui demander encore une fois le rétablissement des priviléges que son frère Gratien avoit ôtés aux temples des idoles. Mais il le refusa absolument, quelque instance que fissent les païens qui l'environnoient (2). Il apprit vers le même temps que du côté de l'Illyrie les barbares menaçoient les Alpes. Il voulut donc quitter les Gaules pour secourir l'Italie, et donna les ordres nécessaires pour arriver à Milan. Le seul bruit de sa marche fit retirer les barbares, tant ils le respectoient. Ils rendirent même les captifs, s'excusant qu'ils n'avoient pas su qu'ils fussent Italiens. Saint Ambroise avoit promis au préfet et aux autres magistrats d'aller trouver l'empereur pour le prier de secourir l'Italie; mais il s'arrêta, sachant que l'empereur venoit de lui-même. Valentinien, qui étoit encore à Vienne, lui envoya un silenciaire, c'étoit un officier de sa chambre; et lui écrivit de le venir trouver en diligence, voulant qu'il fût caution de sa bonne foi envers le comte Arbogaste; car ce comte avoit beaucoup de respect et d'amitié pour saint Ambroise. Pour le presser, il ajoutait qu'il voulait être baptisé de sa main avant que de passer en Italie (3). Ce n'est pas qu'il n'y eût en Gaule des prélats d'une grande sainteté, comme saint Martin,

(1) L. 4, etc. d Apost. C. Th. l. II, de Fid. Test. ibid.
(2) ulp. Alex. Greg. Tur. lib. II. c. 9.
(3) Ruff. II. c. 17. Philost. II c. 1. Amb. de Ob. Valent. n. 15, 16, etc.

(1) N. 16, 37, 18, 12.
(2) Paul. Vita Ambr. n. 26. Ambr. de. Ob Valent. n. 1. Id. Ep. 37, n. 5. de Ob. Val. n. 22. n. 2.
(3) N. 4. m. 23, et c. 24. n. 25. Paul Vit. n. 30. Ambr. Ep. 33, n. 2.

saint Victrice de Rouen, Delfin de Bordeaux; mais il avoit une confiance particulière en saint Ambroise, et le regardoit comme son père. Depuis qu'il eut envoyé vers lui, il fut dans une continuelle impatience. Le silenciaire étoit parti le soir, et dès le matin du troisième jour, il demandoit s'il étoit revenu; mais ce jour fut le dernier de Valentinien. Car après le dîner, comme il étoit seul à Vienne, se jouant sur le bord du Rhône, dans l'enceinte de son palais (1), et que ses gens étoient allés dîner, Arbogaste le fit étrangler par quelques-uns de ses gardes, qui ensuite le pendirent avec son mouchoir, pour faire croire qu'il s'étoit tué lui-même. Ce jour étoit le samedi quinzième de mai, veille de la Pentecôte, sous le consulat de l'empereur Arcade, pour la seconde fois, et de Ruffin, c'est-à-dire l'an trois cent quatre-vingt-douze (2). Valentinien n'avoit guère que vingt ans quand il fut tué, et en avoit régné dix-sept (3).

Arbogaste ne pouvant lui-même prendre le titre d'empereur, à cause de sa naissance, le donna à un nommé Eugène, qui étoit homme de lettres, et, après avoir enseigné la grammaire et la rhétorique, étoit devenu secrétaire de l'empereur, et avoit acquis de l'estime par son savoir et son éloquence (4). Il favorisoit les païens, et donnoit grande créance aux prédictions des aruspices et des astrologues. C'étoit proprement Arbogaste qui régnoit sous son nom. On fit les funérailles de Valentinien le lendemain de sa mort, jour de la Pentecôte; et on en porta le corps à Milan, pour y être inhumé. Saint Ambroise apprit en chemin cette triste nouvelle, qui le fit retourner sur ses pas; et ayant reçu les ordres de Théodose touchant la sépulture de Valentinien, il le fit mettre dans un tombeau de porphyre, auprès de celui de Gratien, et prononça son oraison funèbre, en présence de ses deux sœurs, Justa et Grata; la troisième étoit l'impératrice Galla, femme de Théodose. Justa et Grata demeurèrent vierges. Dans ce discours, saint Ambroise déplore la mort de Valentinien avec la tendresse d'un père, et console ainsi ses sœurs de ce qu'il n'avoit pas reçu le baptême: Dites-moi quelle autre chose dépend de nous, que de vouloir ou de demander? Il y avoit longtemps qu'il souhaitoit d'être baptisé; et c'est la principale raison pour laquelle il m'avoit mandé. Accordez donc, seigneur, à votre serviteur Valentinien la grâce qu'il a désirée, et qu'il a demandée en pleine santé. S'il avoit différé, étant attaqué de maladie, il ne seroit pas entièrement exclu de votre miséricorde, parce qu'il auroit plutôt manqué de temps que de bonne volonté. Et un peu après: Si ce qui vous touche est que les mystères n'ont pas été solennellement célébrés, les martyrs ne doivent donc pas être couronnés s'ils ne sont que catéchumènes. S'ils sont lavés par leur sang, ce prince a été lavé par sa piété. Il prie Dieu ensuite que ce prince ne soit pas séparé de son père Valentinien et de son frère Gratien: puis il ajoute: Donnez-moi les saints mystères, demandons son repos avec une tendre affection, faisons nos oblations pour cette chère âme. Par où l'on voit qu'il prononça ce discours avant la célébration du saint sacrifice, comme on fait encore en ces occasions; et il promet de l'offrir toute sa vie pour les deux frères Gratien et Valentinien (1).

XXXIV. Théodose se prépare à la guerre.

Théodose avoit déjà appris la mort de Valentinien, quand il reçut une ambassade de la part d'Eugène, qui lui offroit la paix, s'il vouloit le reconnoître pour collègue (2). On ne parloit point d'Arbogaste, et il n'y avoit point de lettres de sa part; seulement quelques évêques qui étoient de cette ambassade témoignèrent qu'il étoit innocent de la mort de Valentinien. Théodose, après avoir retenu quelque temps les ambassadeurs d'Eugène, les renvoya avec des présents et des paroles honnêtes, et ne laissa pas de se préparer à la guerre, après qu'ils furent partis, ne voyant ni honneur ni sûreté à traiter avec des traîtres, et laisser impunie la mort du jeune prince son beau-frère. Entre les préparatifs de cette guerre, il y eut plusieurs actes de religion. Théodose envoya Eutrope, eunuque de son palais, et homme de confiance, vers le fameux anachorète saint Jean d'Égypte, avec ordre de l'amener, s'il étoit possible, sinon de le consulter sur cette guerre, et savoir si Théodose devoit marcher contre Eugène, ou attendre qu'il vînt à lui. L'empereur s'étoit si bien trouvé d'avoir consulté ce saint homme sur la guerre contre Maxime, qu'il y avoit une entière confiance (3).

Depuis son retour d'Orient, il s'étoit appliqué, comme au commencement de son règne, à rendre les églises aux catholiques; et, sans exiger rigoureusement la punition du passé, il se contentoit d'ôter les obstacles à la prédication de la vérité (4). Il étoit de facile accès aux évêques, traitoit familièrement avec eux, prévenoit leurs demandes et faisoit de grandes libéralités pour la construction et l'ornement des églises. Mais afin que l'on n'abusât pas du respect de la religion il fit cette année, trois cent quatre-vingt-douze, le cinquième de mars, une loi qui défend aux juges d'alléguer pour prétexte qu'un criminel leur ait été arraché par les clercs; et une autre, le dix-huitième d'octobre, portant que ceux qui se réfugient dans les églises pour éviter le paiement de leurs dettes en doivent être tirés, à moins que les évêques ne veuillent se charger de payer pour eux (5), ce

(1) Philost. XI, c. 1. Oros. VII, 6, 35. Ruff. II, c. 31.
(2) Epiph. de Pond. n. 28.
(3) Socr. V, c. 25.
(4) Epiph. ibid. De Ob. Val. n. 26. Ep. 53. ad Theod.

(1) N. 51, 52, 53, 54, 55, 56, 78, 80.
(2) Zos. lib. 4, p. 776. Ruff. II, c. 31.
(3) Sup. n. 12.
(4) Ruff. II, c. 19. Socr. V, c. 20.
(5) L. 1. C. Th. de His qui ad eccles. conf. L. 15, C. Th. de Pœu.

que saint Augustin pratiqua depuis étant évêque. Le huitième de novembre de la même année, trois cent quatre-vingt-douze, il fit une loi contre les païens, portant défense à toute personne, en quelque lieu que ce soit, d'immoler des victimes aux idoles, d'offrir du vin ou de l'encens aux dieux pénates ou au génie, d'allumer des lampes ou suspendre des festons en leur honneur(1). Celui qui aura immolé des animaux, consulté leurs entrailles sera traité comme criminel de lèse-majesté ; si l'on a offert de l'encens aux idoles, ou attaché des rubans à un arbre, ou dressé des autels de gazon, la maison ou la terre en laquelle on aura exercé cette superstition sera confisquée. Si quelqu'un sacrifie dans les temples publics, ou dans l'héritage d'autrui, il paiera vingt-cinq livres d'or d'amende ; le propriétaire sera puni de même s'il est complice. Les juges des villes seront punis s'ils ne dénoncent les coupables, et les magistrats qui n'auront pas procédé sur leur dénonciation paieront trente livres d'or, et leurs officiers autant. Cette loi est adressée à Rufin, préfet du prétoire d'Orient, et alors consul ; et l'on croit qu'il y eut grande part ; aussi fut-il bien odieux aux païens, comme on voit dans Claudien et dans Zosime.

Quelques mois auparavant, et le quinzième de juin de la même année, trois cent quatre-vingt-douze, Théodose fit une loi par laquelle il condamne à dix livres d'or par tête les hérétiques qui auront ordonné des clercs ou reçu l'ordination ; le lieu où elle aura été faite sera confisqué. Si le propriétaire l'a ignoré, le locataire de condition libre paiera dix livres d'or ; s'il est de race servile, il sera frappé à coups de bâton et banni. Environ un mois après, le dix-huitième d'août, il fit une autre loi adressée à Potamius, préfet d'Egypte, portant peine de bannissement contre ceux qui oseroient troubler le peuple en disputant de la foi catholique, nonobstant la défense qu'il en avoit déjà faite par deux autres lois (2).

XXXV. Division entre les hérétiques.

Les hérétiques se ruinoient eux-mêmes par leurs divisions. Dorothée et Marin, tous deux évêques des ariens à Constantinople, tenoient leurs assemblées à part, s'étant brouillés sur la question si Dieu pouvoit être nommé père avant l'existence du fils (3). Les Goths se joignirent à Marin, avec Sélinas leur évêque, successeur d'Ulfilas ; ce qui fait nommer ce parti les goths. On les nommoit aussi psatyriens, à cause d'un nommé Théoctiste qui vendoit certaine espèce de gâteaux. Ils se divisèrent encore en deux. Agapius, ordonné évêque d'Éphèse par Marin, fit une secte qui fut nommée des turtiens ou pithéciens, à cause d'un petit bossu nommé Turtius, assez semblable à un singe. Plusieurs ecclésiastiques ariens, choqués de ces divisions, se réunirent à l'Église (1). Les eunomiens se divisèrent aussi sur des questions de mots : les uns suivant un nommé Théophrone, qui avoit fort étudié la logique d'Aristote, les autres un nommé Eutychius. Ils pervertirent la forme du baptême, et baptisoient non au nom de la sainte-trinité, mais en la mort de Jésus-Christ. Les macédoniens furent divisés entre les sectateurs du prêtre Eutrope et de Tarterc, qui tenoient des assemblées séparées.

Il y eut aussi schisme entre les novatiens (2). Un juif nommé Sabbatius se fit chrétien de leur secte, et fut ordonné prêtre par Martien qui, étoit alors évêque à Constantinople. Sabbatius menoit une vie réglée et austère, mais il conservoit toujours quelque attachement au judaïsme, et désiroit d'être évêque. Il commença à tenir des assemblées sous divers prétextes. Marcien se repentit de l'avoir ordonné et disoit : Il auroit mieux valu mettre mes mains sur des épines que les imposer sur sa tête. Enfin il tint un concile des évêques de sa secte à Langure, ville marchande, près d'Hélénople en Bithynie, où Sabbatius fut mandé : on l'interrogea sur la cause de son mécontentement. Il dit que l'on n'observoit pas le décret du concile de Parc touchant la pâque. Parc étoit un village de Phrygie où quelques évêques novatiens s'étoient assemblés sous l'empereur Valens ; et, pour se distinguer davantage des catholiques, avoient ordonné que l'on suivroit le calcul des juifs pour l'observation du jour de la pâque, excepté qu'on la célébreroit toujours le dimanche. Le concile de Sangure, pour ôter tout prétexte à Sabbatius, déclara que chacun celébreroit la pâque tel jour qu'il voudroit, pourvu qu'il ne se séparât point de la communion des autres. Ce décret des novatiens étoit contraire au décret de Nicée et à leurs propres principes, puisqu'ils ne s'étoient séparés de l'Église que sous prétexte de conserver la discipline.

XXXVI. Hérésie des aériens.

On peut aussi compter les aériens entre les branches de l'arianisme quoiqu'ils n'eussent point d'opinions particulières touchant la trinité (3). Leur chef fut Aérius, ami d'Eustathe de Sébaste, avec qui il avoit pratiqué la vie ascétique. Il désiroit l'épiscopat, et, voyant qu'Eustathe y étoit arrivé plus tôt que lui, il en conçut une furieuse jalousie. Eustathe fit ce qu'il put pour l'apaiser ; il l'ordonna prêtre et lui donna la conduite de son hôpital, et comme il murmuroit toujours contre lui, il lui parla et employa les caresses et les menaces, mais il ne put le ramener. Il quitta l'hôpital et attira une grande multitude d'hommes et de femmes. Comme on les chassoit partout des églises, des villes et des villages, ils s'assemblèrent dans les bois, dans

(1) Aug. ep. 263. al. 215. C. Th. L. 1, 2, ibid. L. 12, C. Th. de Pag.
(2) L. 22, C. Th. de Hær. L. 3, de His qui sup. relig.
(3) Sup. n. 13. Socr. v, c. 23. Soz. vii, c. 17. Theod. Hær. Fab. 14, c. 4.

(1) Soc. v, c. 24.
(2) Ibid. c. 21. Soz. vii. 8.
(3) Epiph. Hær. 75.

les cavernes, en pleine campagne, jusques à être quelquefois couverts de neige. Aérius vivoit encore du temps que saint Épiphane écrivoit son traité des hérésies, vers l'an trois cent soixante-seize. Mais la secte dura quelque temps ; et saint Augustin, écrivant du même sujet vers l'an quatre cent vingt-huit, les nomme comme subsistants. Aérius etoit tout-à-fait aérien; mais ses dogmes particuliers se réduisoient principalement à trois : qu'il n'y a aucune différence entre l'évêque et le prêtre ; qu'il est inutile de prier pour les morts ; qu'il est inutile de jeûner, et d'observer les fêtes, même la pâque ; traitant tout cela d'observances judaïques. Saint Épiphane, de son côté, traite cette hérésie d'insensée, et la réfute principalement par la tradition et le consentement de toutes les églises. Il montre la différence de l'évêque et du prêtre, en ce que l'évêque engendre des pères à l'Église, par l'ordination ; et le prêtre lui engendre seulement des enfants, par le baptême ; car le prêtre n'a point le droit d'imposer les mains. Et comme Aérius abusoit des passages où saint Paul semble prendre indifféremment les noms d'évêques et de prêtres. Saint Épiphane soutient que dans les commencements de l'Église, les apôtres établissoient tantôt des évêques et des diacres sans prêtres, tantôt des prêtres avec des diacres sans évêques, selon la disposition des lieux et la capacité des personnes.

XXXVII. Retraite de saint Augustin.

En Afrique, saint Augustin continuoit de combattre fortement les hérétiques, particulièrement les manichéens, qui se ruinoient aussi par leurs divisions (1). Au retour d'Italie, il arriva à Carthage avec son ami Alypius, et logea chez un nommé Innocent, autrefois avocat dans le tribunal du vicaire de la prefecture, et vivant avec toute sa maison dans une grande piété. Il avoit été long-temps traité par les médecins pour plusieurs fistules, et ils lui avoient fait quantité d'incisions, mais un sinus plus profond leur avoit échappé ; et ayant manqué de l'ouvrir, ils prétendoient le guérir par des remèdes extérieurs. Après bien du temps, ils avouèrent qu'il en falloit revenir à l'incision, de l'avis d'un excellent chirurgien d'Alexandrie. Le malade craignoit cette opération, comme une mort certaine: toute la maison étoit dans une affliction extrême. Il étoit visité tous les jours par de saints personnages : Saturnin, évêque d'Usale, Gelocûs, prêtre, les diacres de l'église de Carthage, et entre autres Aurelius, qui en fut depuis evêque. Il les pria de venir le lendemain l'assister à la mort. Ils le consolèrent et l'exhortèrent à se confier en Dieu, et se soumettre à sa volonté. Ensuite ils se mirent à prier à genoux, selon la coutume, et prosternés à terre. Innocent s'y jeta d'un grand coup, commença à prier avec tant de larmes et de sanglots, et à faire des efforts si violents, qu'il sembloit prêt à expirer. Ils se levèrent et se retirèrent après avoir reçu la bénédiction de l'evêque. Le lendemain ils revinrent. Les médecins entrèrent, on mit le malade sur son lit, on ôta les bandages, on découvrit la partie affligée; le chirurgien, armé de ses instruments, cherchoit l'endroit où il devoit couper : il examine avec les yeux, il sonde avec les mains, il trouve une cicatrice très-solide, et le mal entièrement guéri. Saint Augustin, qui était présent, racontoit depuis ce miracle, comme un des plus manifestes de son temps, pour montrer que les merveilles n'avoient pas cessé dans l'Église. A son retour en Afrique, il se retira chez lui à la campagne, avec quelques-uns de ses amis, qui servoient Dieu comme lui (1). Il y demeura environ trois ans, dégagé de tous les soins temporels, vivant à Dieu, dans les jeûnes, les prières et les bonnes œuvres, méditant sa loi jour et nuit, et instruisant les autres, par ses discours et par ses livres, de ce que Dieu lui découvroit dans la méditation où dans la prière. Il écrivit alors les deux livres de la Genèse, contre les manichéens, pour les combattre plus ouvertement, et d'un style plus simple qu'il n'avoit encore fait (2). Il commence dans cet ouvrage à réfuter leurs calomnies contre l'ancien Testament, en répondant aux objections qu'ils proposoient contre le commencement de la Genèse. Il finit à l'endroit où Adam fut chassé du paradis terrestre. Il composa dans ce même temps le livre du maître, qui est un dialogue avec son fils Adéodat, où il examine curieusement l'usage de la parole, et prouve qu'il n'y a point d'autre maître qui nous enseigne que la vérité éternelle, qui est Jésus-Christ. Saint Augustin prend Dieu à témoin dans ses confessions que toutes les pensées qu'il attribue à son fils dans cet ouvrage étaient effectivement de lui, quoiqu'il n'eût que seize ans ; et dit qu'il a vu des effets merveilleux de son esprit, en sorte qu'il en étoit épouvanté; mais il perdit ce fils peu de temps après. Le dernier fruit de sa retraite fut le livre de la vraie religion, où, après avoir montré qu'elle ne se trouve ni chez les païens, ni dans aucune secte hors de l'Eglise catholique (3), il explique l'histoire de la conduite de Dieu pour le salut des hommes, et réfute l'erreur des manichéens touchant les deux principes. Il traite de deux moyens par lesquels Dieu conduit les hommes, l'autorité et la raison ; des trois principaux vices que l'on doit éviter pour s'élever à Dieu, l'amour du plaisir, l'orgueil et la curiosité ; enfin il conclut que la vraie religion consiste à adorer un seul Dieu, père, fils et Saint-Esprit. C'est un des plus excellents ouvrages de saint Augustin, et pour les pensées et pour le style.

(1) Civit. xxii, c. 18.

(1) Possid. c. 3.
(2) Retract. c. 10.
(3) Ibid. c. 12. Conf. x, c. 5. 1 Retract. 13.

XXXVIII. Saint Augustin, prêtre.

Tandis qu'il s'occupoit ainsi dans sa retraite près de Tagaste, il y avoit un agent de l'empereur à Hippone, ville maritime du voisinage, qui, étant déjà de ses amis, désira de le voir et entendre la parole de Dieu de sa bouche (1). Il étoit déjà chrétien; mais saint Augustin espéroit le gagner à Dieu entièrement pour demeurer avec lui dans son monastère. Il vint donc à Hippone pour le désir du salut de cet homme; mais il ne lui persuada pas alors de se retirer (2). Valère étoit évêque d'Hippone: comme il parloit un jour à son peuple de la nécessité où il se trouvoit d'ordonner un prêtre pour son église, eux, qui connoissoient déjà la vertu et la doctrine de saint Augustin, mirent la main sur lui et le présentèrent pour être ordonné. Car il étoit présent au milieu d'eux, ne se doutant de rien; et il évitoit seulement de se rencontrer dans les églises qui manquoient d'évêque, craignant qu'on ne le choisît pour cette dignité. Le peuple d'Hippone, s'étant donc saisi de lui, le présenta à l'évêque Valère, le priant tout d'une voix, avec beaucoup d'empressement et de cris, de l'ordonner prêtre. Saint Augustin fondoit en larmes: quelques-uns les interprétoient comme s'il eût été affligé de n'être que prêtre, et lui disoient pour le consoler: Il est vrai que vous méritiez une plus grande place; mais la prêtrise approche de l'épiscopat. Lui cependant pleuroit par la considération des grands périls qui le menaçoient dans le gouvernement de l'église, où les prêtres avoient alors grande part. Enfin le désir du peuple fut accompli, et saint Augustin ordonné prêtre vers le commencement de l'an trois cent quatre vingt-onze.

Il conserva toujours l'amour de la retraite, et voulut vivre à Hippone dans un monastère, comme il avoit fait à Tagaste (3). L'évêque Valère, sachant son dessein, lui donna un jardin de l'église, où il commença à rassembler des serviteurs de Dieu pauvres comme lui. Car il avoit vendu son petit patrimoine, et l'avoit donné aux pauvres: en sorte qu'il n'apporta à Hippone que l'habit dont il étoit vêtu. Ils vivoient apparemment de leur travail, et observoient la règle établie sous les apôtres, c'est-à-dire que personne n'avoit rien en propre: tout étoit commun, et on distribuoit à chacun selon son besoin. Cependant Valère rendoit grâces à Dieu d'avoir exaucé ses prières; car il lui avoit souvent demandé un homme qui pût édifier l'Église par ses instructions, connoissant ce qui lui manquoit parce qu'il étoit Grec de naissance, et n'avoit pas assez d'usage de la langue latine, ni pour la parole ni pour la lecture. Il donna donc à saint Augustin le pouvoir d'expliquer l'évangile en sa présence, contre l'usage de l'église d'Afrique, où les évêques seuls avoient accoutumé de prêcher. Aussi quelques évêques le trouvoient mauvais. Mais Valère, sachant qu'il suivoit l'usage des Orientaux et des églises orientales, et cherchant l'utilité de l'église, ne se mettoit pas en peine de ces discours.

Saint Augustin ne se rendit pas d'abord à cet ordre de son évêque; il lui demanda du temps pour s'instruire encore, et lui écrivit en ces termes (1): Je vous prie de considérer avant toutes choses qu'il n'y a rien dans la vie, principalement en ce temps, de plus facile et de plus agréable que la fonction d'évêque, de prêtre ou de diacre, si on la fait par manière d'acquit, et en se rendant complaisant; mais que rien n'est devant Dieu plus misérable, et plus injuste et plus condamnable. Au contraire, rien n'est plus difficile, plus laborieux et plus dangereux que ces emplois; et rien plus heureux devant Dieu, si on y sert de la manière qu'il l'ordonne. Je ne l'ai pas apprise de ma jeunesse; et quand je commençois à l'apprendre, on m'a fait violence pour me mettre à la seconde place. Je crois que Dieu m'a voulu châtier de ce que j'osois reprendre les fautes des autres; et j'ai bien reconnu depuis ma témérité. Que si je n'ai vu ce qui me manquoit que pour ne pouvoir plus l'acquérir, vous voulez donc, mon père, que je périsse? Où est votre charité pour moi et pour l'église? Il conclut en lui demandant un peu de temps, comme jusqu'à Pâques, pour s'instruire par la lecture et par la prière, non pas des choses nécessaires au salut, car il avoue qu'il les sait, mais de la manière de les enseigner, sans chercher son utilité, mais uniquement le salut des autres. Il commença ensuite de prêcher, et avec un tel succès, que d'autres évêques suivirent l'exemple de Valère et firent prêcher des prêtres.

Il continuoit cependant d'écrire contre les manichéens, et ce fut au commencement de la prêtrise qu'il écrivit le livre de l'utilité de la foi, à un ami nommé Honorat, qu'il avoit autrefois attiré lui-même dans cette erreur, et qui y étoit principalement retenu par des promesses magnifiques des manichéens, de ne rien enseigner qui ne fût évident par la raison, se moquant de l'Église catholique, qui ordonne de croire. Saint Augustin montre donc dans cet ouvrage l'utilité de la foi, pour préparer aux mystères ceux qui ne sont pas encore capables de les entendre, et défend particulièrement l'ancien Testament contre les calomnies des manichéens. Il y définit ainsi l'hérétique: celui qui, par quelque intérêt temporel, principalement de gloire et de primauté, produit ou embrasse des opinions fausses et nouvelles. Il y montre la différence de la foi et de la crédulité téméraire; la nécessité de la foi humaine dans la plupart des choses de la vie, et les raisons solides de suivre l'autorité de Jésus-Christ et de l'Église catholique. Saint Augustin écrivit ensuite le livre des deux âmes, que les manichéens disoient être dans chaque homme, l'une bonne, l'autre mauvaise (1). La bonne étoit une partie de Dieu, la mauvaise étoit de la nation des ténèbres. Dieu ne l'avoit point faite, mais elle étoit éternelle comme lui, propre à la chair, et cause de tous les maux de l'homme, comme la bonne âme de tous les biens.

(1) Possid. c. 3. Aug. Serm. 355.
(2) Possid. c. 4.
(3) Poss. c. 5. Cod. Serm. 355. Act. IV, 32.

(1) Aug. Ep. 22. al. 148. Poss. c. 5.

XXXIX Conférence avec Fortunat. Première journée.

Il y avoit à Hippone un grand nombre de manichéens, conduits par un prêtre de cette secte, nommé Fortunat, qui y demeuroit depuis long-temps, et s'y plaisoit, à cause de ceux qu'il avoit séduits (2). Les citoyens d'Hippone et les étrangers, tant catholiques que donatistes, allèrent trouver saint Augustin et le prièrent d'entrer en conférence avec lui. Saint Augustin ne le refusa pas, pourvu que Fortunat y consentit. Il avait connu saint Augustin à Carthage, lorsqu'il était encore manichéen, et craignait de conférer avec lui. Toutefois, il fut tellement pressé, principalement par ceux de sa secte, qu'il eut honte de reculer. On prit le jour et le lieu; il y eût un grand concours de personnes curieuses et une grande foule de peuple: la dispute fut écrite en notes, et nous en avons les actes, datés du cinquième des calendes de septembre, sous le consulat d'Arcade et de Ruffin, c'est-à-dire le vingt-septième d'août trois cent quatre-vingt-douze, dans les bains de Sossius, lieu propre pour éviter la chaleur (3). Saint Augustin ouvrit ainsi la dispute: Je tiens maintenant pour erreur ce que je tenois auparavant pour vérité. Je désire savoir de vous, qui êtes présent, si j'en juge bien. J'estime, entre autres, que c'est une très-grande erreur de croire que Dieu tout-puissant, en qui est toute notre espérance, puisse en quelqu'une de ses parties être altéré, ou souillé, ou corrompu. Je sais que votre hérésie le soutient, non pas en ces mêmes termes, car vous dites aussi que Dieu est inaltérable et incomparable. Mais vous dites qu'une certaine nation de ténèbres s'est révoltée contre Dieu; et que, voyant la ruine qui menaçait son royaume, si rien ne résistait à cette nation, il a envoyé une vertu, dont le mélange avec le mal et la nation des ténèbres a formé le monde. De là vient que les bonnes âmes sont ici dans la peine et la servitude, s'égarent et se corrompent, en sorte qu'elles ont eu besoin d'un libérateur qui les délivrât de l'erreur, du mélange, de la servitude. C'est ce que je n'estime pas permis de croire, que Dieu tout-puissant ait craint quelque nation opposée, ou qu'il ait été contraint par nécessité à nous précipiter dans les misères. Fortunat répondit: Je sais que vous avez été des nôtres, voilà les principaux articles de notre foi; mais il s'agit de notre manière de vivre et des calomnies dont on nous charge. Déclarez donc devant les gens de bien qui sont présents, si ce dont on nous accuse est vrai ou faux. Avez-vous assisté à la prière? Saint Augustin dit: Oui, j'y ai assisté. Mais il y a différence entre la question de la foi et celle des mœurs. Ma proposition regarde la foi. Si les assistants aiment mieux que nous parlions des mœurs, je ne le refuse pas. Fortunat dit: Je veux d'abord me justifier dans vos esprits par le témoignage d'un homme digne de foi. Saint Augustin dit: Pour vos mœurs, vos élus peuvent en être bien instruits. Vous savez que je n'ai été chez vous qu'auditeur; ainsi, quoique j'aie assisté à votre prière, il n'y a que Dieu et vous qui puisse savoir si vous en avez quelqu'autre entre vous. Dans celle où j'ai assisté, je n'ai rien vu faire de honteux. La seule chose que j'ai remarquée contraire à la foi que j'ai apprise depuis, c'est que vous faites vos prières contre le soleil. Quiconque vous objecte quelque chose touchant les mœurs, doit s'adresser à vos élus. Ce que j'ai reçu de vous, est la foi que je condamne aujourd'hui; qu'on me réponde à ce que j'ai proposé.

Fortunat dit: Nous soutenons aussi que Dieu est incorruptible, lumineux, inaccessible, incompréhensible, impassible; habitant une lumière éternelle et qui lui est propre; qu'il ne produit rien de lui qui soit corruptible, ni les ténèbres, ni les démons, ni Satan; et que l'on ne peut trouver dans son royaume rien qui lui soit contraire; qu'il a envoyé un sauveur semblable à lui; que le Verbe, né dès la création du monde, est venu ensuite parmi les hommes, et a choisi des ames dignes de lui, sanctifiées par ses commandements célestes, imbues de foi et raison, qui, sous sa conduite, doivent retourner d'ici au royaume de Dieu, suivant sa sainte promesse. Saint Augustin dit: Ces âmes qui viennent, comme vous confessez, de la mort à la vie par Jésus-Christ, quelle cause les a précipitées dans la mort? Fortunat dit: Répondez-moi, je vous prie, s'il y a autre chose que Dieu? Saint Augustin dit: Vous même répondez, s'il vous plaît, quelle cause a livré ces âmes à la mort? Comme Fortunat continuait de chicaner, saint Augustin dit: Nous ne devons pas amuser cette grande assemblée en passant d'une question à l'autre (1). Nous convenons tous deux que Dieu est incorruptible, d'où je conclus ainsi: Si Dieu ne pouvoit rien souffrir de la nation des ténèbres, il nous a envoyés ici sans cause; s'il pouvoit souffrir, il n'est pas incorruptible. Fortunat répondit que Jésus-Christ a souffert. Saint Augustin répliqua: Il a souffert dans la nature humaine qu'il a prise pour notre salut, ce qui ne conclut rien pour la nature divine.

Fortunat, au lieu de répondre, demanda: L'âme est-elle de Dieu, ou non? Saint Augustin dit: Je veux bien dire ce que vous me deman-

(1) Retract. O. 15.
(2) Possid. C. 6.
(3) As. Aug. to. 8.

(1) N. 7.

dez ; souvenez-vous seulement que vous n'avez pas voulu répondre à mes questions, et que je réponds aux vôtres. Autre chose est Dieu, autre chose l'âme. Dieu est impassible et incorruptible ; nous voyons que l'âme est pécheresse, malheureuse et sujette à changement. Si elle est la substance de Dieu, la substance de Dieu est corruptible et sujette à l'erreur, ce qu'il n'est pas permis de dire. Vous dites donc, reprit Fortunat, que l'âme n'est pas de Dieu, tant qu'elle est sujette au péché et à l'erreur ? Saint Augustin répondit : J'ai dit que l'âme n'est pas la substance de Dieu, mais que Dieu en est l'auteur ; autre chose est celui qui a fait, autre chose ce qu'il fait. Son ouvrage ne peut lui être égal. Fortunat dit : Puisque vous dites que l'âme est faite et qu'il n'y a rien hors de Dieu, je demande où il a pris la substance de l'ame ? Saint Augustin dit : Souvenez-vous que vous avouez comme moi que Dieu est tout-puissant ; or, il ne le serait pas s'il avoit besoin de matière pour faire ce qu'il veut : aussi croyons-nous qu'il a tout fait de rien. Fortunat objecta la contrariété qui paraît dans le monde, entre les ténèbres et la lumière, la vérité et le mensonge, la mort et la vie, l'âme et le corps ; d'où il conclut qu'il y a deux substances dans le monde, l'une du corps, l'autre de Dieu. Saint Augustin dit : Ces contrariétés qui nous frappent viennent de notre péché ; car Dieu a tout fait bon ; mais il n'a point fait le péché qui est le seul mal ; ou plutôt il y a deux maux, le péché et la peine du péché (1). Le péché n'appartient point à Dieu ; la peine vient de lui, parce qu'il est juste. Car il a donné le libre arbitre à l'âme raisonnable qui est dans l'homme, afin que nous puissions mériter, étant bons par volonté, non par nécessité. Il avoit tout soumis à cette âme, pourvu qu'elle se soumît elle-même à lui. Si elle ne le vouloit pas, tout ce qui lui auroit dû être soumis devoit retourner à sa perte.

Ensuite Fortunat ayant rapporté un grand passage de saint Paul, saint Augustin en prit occasion de le presser ainsi sur le libre arbitre (2). L'âme à qui Dieu promet le pardon de ses péchés, si elle en fait pénitence, pourroit lui répondre ainsi : Qu'ai-je mérité ? Pourquoi m'avez vous chassée de votre royaume, afin de combattre contre je ne sais quelle nation ? Vous savez la nécessité qui m'a pressée, et je n'ai point eu de liberté. Pourquoi m'imputez-vous les blessures dont vous êtes la cause ? Si je suis une partie de vous même, je ne devois rien souffrir dans cette nation de ténèbres. Mais puisqu'elle ne pouvoit être corrigée que par ma corruption, comment dit-on que je suis une partie de vous, ou que vous êtes incorruptible, ou que vous n'êtes pas cruel de m'avoir fait souffrir pour votre royaume, à qui cette nation de tenèbres ne pouvoit nuire ? Et comme on continuait d'examiner des passages de saint Paul, quoique l'on fût convenu de discuter par raison la créance des deux principes, les assistants firent du bruit, chacun commença à parler de son côté, jusqu'à ce que Fortunat dît, que la parole de Dieu avoit été liée dans la nation des ténèbres. Ce qui ayant fait horreur aux assistants, on se sépara.

XL. Seconde journée.

Le lendemain on reprit la conférence. On convint que Dieu ne peut être auteur du mal ; et saint Augustin insista sur le libre arbitre, sans lequel il n'y auroit ni punition juste, ni mérite (1). Sur quoi Fortunat dit : Si Dieu donnoit la licence de pécher, que vous appelez libre arbitre, il consentiroit à mon péché et en seroit l'auteur, ou ne sachant pas ce que je devois être, il seroit mal de me produire indigne de lui. Et ensuite : Nous péchons malgré nous, contraints par une puissance contraire et ennemie : autrement, s'il n'y a que l'âme seule mise dans le corps à qui Dieu, comme vous le dites, a donné le libre arbitre, elle ne se rendroit pas sujette au péché. Saint Augustin répondit (2) qu'encore que tout ce que Dieu a fait soit bon, son ouvrage ne peut être aussi bon que lui ; car il seroit injuste et impertinent de croire que la créature soit égale au créateur. Puis il insista sur le passage de l'apôtre, que la racine de tous les maux est la cupidité ; et venant à la prétendue nation des ténèbres, il dit : Si c'est elle seule qui pèche, elle seule doit être punie, et non pas l'âme. Car si l'ame est contrainte de mal faire, n'est-il pas contre la raison que la nation des ténèbres pèche et que j'en fasse pénitence ; qu'elle pèche et qu'on m'en accorde le pardon ?

Fortunat allégua les passages de saint Paul qui marquent en nous un combat de la chair contre l'esprit (3) ; à quoi saint Augustin répondit : Le premier homme a eu le libre arbitre, en sorte que rien ne résistoit à sa volonté, s'il eût voulu garder les commandements de Dieu. Mais, depuis qu'il a péché par sa volonté libre, nous, qui descendons de lui, avons été précipités dans la nécessité. Chacun peut reconnoître en soi-même qu'avant d'avoir contracté une habitude, nous sommes libres ; mais quand par cette liberté nous avons fait quelque chose, la douceur pernicieuse et le plaisir de la faire nous engagent de telle sorte, que nous ne pouvons plus vaincre l'habitude que nous avons formée nous-mêmes ; et c'est cette habitude formée dans la chair qui combat contre l'âme. C'est ce que notre seigneur appelle le bon arbre ou le mauvais : et pour montrer que dans ces deux arbres il marque le libre arbitre, et non deux natures différentes,

(1) N. 9, 11, 13, 14, 15. (2) Eph. 11 n. 17.

(1) N. 20.
(2) N. 21. 1 tom. v. 10.
(3) Gal. v, 17. Rom. v. 11, 23, etc. N. 22.

il dit (1) : Ou faites le bon arbre, ou faites le mauvais arbre. Qui peut faire la nature ?

Il revint ensuite à sa première question et pressa Fortunat de dire pourquoi Dieu, à qui rien ne peut nuire, nous a envoyés ici contre la nation des ténèbres. Il répondit par ce passage de l'apôtre (2) : Le vase de terre dit-il à l'ouvrier : Pourquoi m'as-tu fait ainsi ? Il dit d'abord qu'il y avoit nécessité, puis il soutint que Dieu avoit envoyé l'âme volontairement. Saint Augustin fit lire ses paroles précédentes pour montrer la contradiction ; car on écrivoit à mesure qu'ils parloient. Enfin, comme il le pressoit toujours de répondre pourquoi Dieu, à qui rien ne peut nuire, a envoyé ici l'âme dans la misère, il fut réduit à répondre : Que dois-je donc dire ? Je sais, dit saint Augustin, que vous n'avez rien à dire, et que quand j'étois disciple des vôtres, je n'ai jamais rien trouvé à répondre sur cette question ; et c'est par où Dieu m'a fait revenir de cette erreur. Mais si vous avouez que vous n'avez rien à répondre, j'expliquerai la foi catholique, en cas que les assistants le trouvent bon. Fortunat dit : Sans préjudice de ma déclaration, je vous dirai que j'examinerai vos objections avec mes supérieurs, et, s'ils ne me répondent pas bien, ce sera à moi à considérer si je dois chercher ce que vous offrez de me faire voir ; car je veux aussi sauver mon âme. Saint Augustin dit : Dieu soit loué ! Ainsi finit la conférence. Elle fit voir à tous ceux qui avoient bonne opinion de Fortunat la faiblesse de sa secte, qu'il avoit si mal soutenue ; et il en eut tant de confusion qu'il se retira ensuite de la ville d'Hippone, et n'y revint plus ; mais il ne se convertit pas (3).

XLI. Lettre de saint Augustin à Aurélius, touchant les agapes.

Aurélius, auparavant diacre de l'église de Carthage, venoit d'en être fait évêque après Génétius ; et tous les gens de bien avaient conçu une grande espérance que Dieu se serviroit de lui pour rémédier aux maux des églises d'Afrique. Il étoit déjà lié d'amitié avec saint Augustin, et il lui écrivit pour lui demander le secours de ses prières et de ses conseils. Saint Augustin lui fit réponse, le remerciant, au nom d'Alypius et de tous ceux qui vivoient avec lui en communauté, de l'amitié qu'il leur témoignoit (4). Puis, entrant en matière, il l'exhorte à corriger l'abus qui s'étoit introduit en Afrique dans les festins que l'on faisoit en l'honneur des martyrs, non seulement les fêtes. mais tous les jours, et dans les églises mêmes. Il lui propose l'exemple de l'Italie et de la plupart des eglises deçà la mer, où ces désordres n'étoient point, soit parce qu'ils n'y avoient jamais été, soit parce que l'application des évêques les avoit abolis. Ce mal est si grand, ajoute-t-il, qu'il ne peut être guéri que par l'autorité d'un concile ; ou si une église doit commencer, c'est celle de Carthage. Mais il faut s'y prendre doucement ; car on n'ôte pas ces abus durement ni d'une manière impérieuse ; c'est plutôt en enseignant qu'en commandant, plutôt en avertissant qu'en menaçant (1). Car c'est ainsi qu'il faut agir avec la multitude, et user de sévérité contre les péchés des particuliers. Que si nous faisons quelques menaces, que ce soit avec douleur, proposant la vengeance future par les écritures, afin que ce ne soit pas nous et notre puissance, mais Dieu que l'on craigne dans notre discours. Ainsi les spirituels seront touchés les premiers, et ils gagneront le reste de la multitude par leur autorité. Mais parce que ces ivrogneries et ces festins dissolus qui se font dans les cimetières sont regardés par le peuple grossier et ignorant, non seulement comme les honneurs des martyrs, mais encore comme le soulagement des morts, je crois que l'on pourra plus facilement les en détourner, si, en les défendant par l'autorité des écritures, on prend soin en même temps que l'on ne fasse point trop de dépenses aux offrandes qui se font sur les monuments des morts ; car l'on doit croire qu'elles leur sont véritablement utiles, si on les distribue de bonne grâce à tous ceux qui en demandent. Les offrandes sur les sépultures sont marquées dans le livre de Tobie (2).

Le reste de la lettre de saint Augustin à Aurélius contient des avis très-sages et très-modérés, touchant la manière de conserver l'humilité au milieu des honneurs et des louanges, sans préjudice de l'autorité. Aurélius suivit le conseil de saint Augustin, et assembla à Hippone un concile général de toute l'Afrique, où furent faits plusieurs canons qui servirent de modèles aux conciles suivants (3). On en compte jusqu'à quarante-un, dont le trente-unième défend à l'évêque et aux clercs de manger dans l'église, sinon par nécessité, en passant, et ordonne d'empêcher aussi le peuple de faire de tels repas, autant qu'il sera possible. Le concile fit aussi un décret touchant la religion des donatistes, en ces termes : Dans les conciles précédents, il a été ordonné que nous ne recevrions aucun donatiste en son rang du clergé, mais au nombre des laïques, en vue du salut qu'il ne faut refuser à personne. Toutefois, à cause du besoin de clercs, qui est tel dans l'église d'Afrique, que quelques lieux sont entièrement abandonnés, il a été résolu que l'on exceptera de cette règle ceux dont on se sera assuré qu'ils n'auront point rebaptisé, ou qui voudront passer avec leur peuple à la communion de l'Église catholique. Car il ne faut pas douter que le bien de la paix et le sacrifice de la charité n'effacent le mal qu'ils ont fait en rebaptisant, entraînés par l'autorité de leurs an-

(1) Matth. xii, 33.
(2) N. 24, 2. Rom. xix. 21.
(3) Possid. c. 6.
(4) Epist. 21. Al. 64.

(1) N. 5.
(2) Tob. iv, 18.
(3) To. 2, Conc. p. 1180. Conc. Carthag. 112. C. 30 Afric. 6. Dod. Afr. c. 42. p. 1181, D.

cêtres. Mais cette résolution ne sera confirmée qu'après avoir consulté l'église d'outre-mer. Ce concile d'Hippone fut tenu dans la salle du conseil de la basilique de la Paix, sous le consulat de l'empereur Théodose avec Abondantius, c'est-à-dire l'an trois cent quatre-vingt-treize, le huitième d'octobre (1). En ce concile, saint Augustin, par ordre des évêques, fit un discours de la foi et du symbole en leur présence, dont il composa depuis un livre, à la prière de ses amis. C'est un abrégé de la doctrine chrétienne. Vers ce même temps, Alypius, son ami intime, alla à Jérusalem, fit connoissance avec saint Jérôme, lui parla de saint Augustin, et commença de lier l'amitié qui fut depuis entr'eux.

XLII. Écrits de saint Jérôme contre Jovinien.

Saint Jérôme travailloit toujours dans sa retraite de Bethléem à soutenir la doctrine de l'Église. La quatorzième année de Théodose, qui étoit l'an trois cent quatre-vingt-douze, il composa le catalogue des écrivains ecclésiastiques, à la prière de Dexter, préfet du prétoire. Il marque qu'il est le premier qui ait entrepris ce travail, quoiqu'il avoue que l'histoire d'Eusèbe lui à beaucoup servi, et il en fait voir l'utilité contre les calomnies de Celse, de Porphyre et de Julien, pour montrer combien d'hommes savants et éloquents avoient enseigné et soutenu la religion chrétienne. Il commence à saint Pierre et finit à lui-même, faisant le catalogue de ses propres ouvrages jusques à cette année. Les derniers qu'il marque, sont les deux livres contre Jovinien, et l'apologie à Pammaque (2). Il écrivit contre Jovinien, à la prière de quelques fidèles de Rome qui lui envoyèrent les ouvrages de cet hérétique, pour y répondre ; car nonobstant sa condamnation, il avoit à Rome des sectateurs. Saint Jérôme le réfuta en deux livres, dont le premier est employé principalement à montrer l'excellence du célibat. Là, suivant la véhémence de son génie, il relève tellement la virginité au-dessus du mariage, et la viduité au-dessus des secondes noces, qu'il semble regarder le mariage comme un mal, plutôt toléré que permis expressément. Quelques-uns en furent choqués; son ami Pammaque l'en avertit, et prit soin de retirer autant qu'il pût les exemplaires de cet ouvrage contre Jovinien. Saint Jérôme l'en remercia ; mais il l'avertit qu'il prenoit une peine inutile, qu'il s'en étoit répandu plusieurs exemplaires en Orient, et qu'on y en avoit même rapporté de Rome. Car, dit-il, sitôt que j'ai écrit quelque chose, mes amis ou mes envieux ne manquent pas de les publier ; ainsi ce que je puis faire, c'est de vous envoyer une apologie de cet ouvrage ; et il la lui envoya en effet avec cette lettre (3).

Dans cette apologie, il relève et explique tous les endroits où il sembloit parler du mariage avec mépris (1). Comme Jovinien accusoit les catholiques d'être manichéens, il fait remarquer qu'il a d'abord condamné les marcionites, les manichéens et les encratites qui rejetoient le mariage; qu'il a reconnu le mariage digne d'honneur et sans tache, suivant l'Écriture, et qu'il lui a seulement préféré la continence comme un plus grand bien. Qu'il a reconnu le mariage pour la source de la virginité, qu'il a approuvé les secondes et les troisièmes noces; qu'enfin il faut juger des expressions qui paroissent dures, par tout le reste du discours. Il y remarque, comme il avait déjà fait dans l'ouvrage contre Jovinien, que les évêques, les prêtres et les diacres jugeoient le commerce des femmes incompatible avec le commerce de l'autel. Il remarque qu'à Rome les fidèles, même mariés, communioient tous les jours, et que, quand ils croyoient n'être pas en état d'entrer dans l'église, ils ne laissoient pas de prendre le corps de Jésus-Christ dans leurs maisons (2). Il fait observer à ses censeurs la différence des deux manières d'écrire, pour combattre une erreur, ou simplement pour enseigner. Dans le premier, on s'étend davantage et on ne découvre pas toujours son dessein. L'auteur est quelquefois obligé de parler, non selon sa pensée, mais selon la prévention de son adversaire. Il en donne pour exemple les plus éloquents d'entre les payens et d'entre les chrétiens ; et saint Paul même, dont il admire l'éloquence et l'artifice profond, sous une apparence de paroles simples et grossières. Saint Jérôme écrivit aussi sur cette matière à son ami Dominion, contre les déclamations d'un certain moine, dont il témoigne un grand mépris (3).

XLIII. Ordination de Paulinien.

Cependant il avoit en Orient des adversaires plus considérables ; car c'est le temps de son grand différend avec Jean, évêque de Jérusalem, dont l'origine fut telle (4). Paulinien, frère de saint Jérôme, demeuroit avec lui dans le monastère de Bethléem. Ils étoient deux prêtres dans cette communauté, saint Jérôme et saint Vincent ; mais leur humilité étoit telle qu'ils ne vouloient point offrir le saint sacrifice. Paulinien, qui étoit jugé digne du sacerdoce, s'en croyoit lui-même indigne, et de peur d'être ordonné, il évitoit soigneusement la rencontre des évêques. Saint Épiphane, leur ami, avoit fondé un monastère au lieu de sa naissance, en Palestine, dans le diocèse d'Eleuthéropolis. Comme il y étoit, Paulinien l'alla voir avec quelques moines, pour lui donner satisfaction sur quelque chagrin qu'il avoit contre eux (5). Saint Épiphane crut que la Providence le lui

(1) Conc. Afr. t. 2, 1641, C. Cod. Afr. post. c. 33. Aug. 1, Retract. 6, 17.
(2) Sup. n. 19.
(3) Lib. 1, c. 1, c. 22. Apolog. 5, c. 1. Epist. 52 ad Pamm.

(1) L. in Jovin. 1, 3. Heb. XII. 14.
(2) C. 4, Apol. lib. 1. in Jovi. Apol. c. 3, init. c. 6, 4.
(3) Epist. 51.
(4) Epiph. ad Joan. ap. Hier. Ep. 60.
(5) Hier ad Théoph. Ep. 61, c. 3. Sup. liv. XIII, n. 4.

envoyoit, et comme on célébroit l'office dans l'église d'un village près de son monastère, il fit prendre par plusieurs diacres Paulinien, qui ne se doutoit de rien, et leur commanda de lui tenir la bouche, de peur que pour se délivrer il ne les conjurât au nom de Jésus-Christ. Ainsi il l'ordonna diacre malgré son extrême répugnance et les protestations qu'il faisoit de son indignité ; il l'obligea à en faire les fonctions, s'efforçant de le persuader par les passages de l'Écriture et par la crainte des jugements de Dieu. Ensuite, comme il servoit au saint sacrifice, saint Epiphane l'ordonna encore prêtre, avec la même peine, en lui faisant tenir la bouche, et employa les mêmes persuasions pour l'obliger à s'asseoir entre les prêtres. Après cela, il écrivit aux prêtres et aux moines de cette communauté, les reprenant de ce qu'ils ne lui en avoient pas écrit, vu qu'il y avoit plus d'un an que plusieurs s'étoient plaints à lui de n'avoir personne pour célébrer chez eux les saints mystères, et que tous désiroient l'ordination de Paulinien, comme très utile au monastère. Paulinien suivit saint Epiphane en Chypre, et lui demeura soumis, comme étant de son clergé (1), allant seulement quelquefois visiter son frère en Palestine.

Jean de Jérusalem fut extrêmement irrité de cette ordination. Il s'en plaignit hautement, et menaça d'en écrire par toute la terre. Il disoit que saint Epiphane n'ovait aucune juridiction sur Paulinien, ni dans la Palestine, qu'il prétendoit être sa province. Il disoit encore que Paulinien étoit trop jeune pour être prêtre, quoiqu'il fut âgé de trente ans (2). Il ajoutoit quelques reproches contre saint Epiphane, entre autres, que dans les prières du saint sacrifice, il disoit : Seigneur, accordez à Jean de croire la vérité ; comme l'accusant d'hérésie. Il est vrai que saint Epiphane accusoit Jean de soutenir les erreurs attribuées à Origène, et c'étoit la principale cause de leur division. Jean prétendoit qu'on ne lui avoit fait ce reproche que depuis qu'il s'étoit plaint de l'ordination de Paulinien ; mais saint Epiphane et saint Jérôme n'en convenoient pas, et soutenoient au contraire que Jean ne s'étoit plaint de cette ordination que par vengeance de ce qu'ils reprenoient sa doctrine (3).

XLIV. Lettre de saint Epiphane à Jean de Jérusalem.

Saint Epiphane ayant appris les plaintes et les menaces de Jean de Jérusalem, lui écrivit une lettre où il raconte la manière dont il avoit fait cette ordination, et dit (4) : Vous deviez m'en savoir gré, sachant que la crainte de Dieu m'y a obligé, vu, principalement qu'il n'y a point de diversité dans le sacerdoce de Dieu, lorsque l'on pourvoit à l'utilité de l'Eglise. Car encore que les évêques aient chacun leurs églises, dont ils prennent soin, et qu'aucun ne doive s'étendre sur les bornes d'autrui, on préfère à tout la charité sincère de Jésus-Christ. Et ensuite : Oh! que la douceur et la bonté des évêques de Chypre est vraiment louable, et que notre rusticité, comme vous la nommeriez, est digne de la miséricorde de Dieu (1)! Car plusieurs évêques de notre communion ont ordonné dans notre province des prêtres que nous n'avions pu prendre, et nous ont envoyé des diacres et des sous-diacres, que nous avons reçus de bon cœur. Et moi-même j'ai exhorté l'évêque Philon, d'heureuse mémoire, et Théoprobe, d'ordonner des prêtres dans les églises de Chypre, qui étoient proche d'eux et de mon diocèse, parce qu'il est étendu. Pourquoi donc vous tant emporter pour une œuvre de Dieu, qui n'a eu pour but que l'édification des frères ? Il répond ensuite aux reproches personnels, et proteste qu'il n'a jamais parlé de Jean dans les prières publiques, autrement que de tous les autres; en disant (2) : seigneur, conservez celui qui prêche la vérité. Ou bien ; accordez-lui, seigneur, qu'il prêche la parole de vérité ; disant l'un ou l'autre, selon l'occasion et la suite du discours. Ce qui montre que dans les prieres on n'usoit pas encore de formules invariables.

Il vient ensuite aux erreurs d'Origène, qu'il prétend être la véritable cause de l'animosité de Jean, et il les rapporte à huit chefs. Le premier, que le fils de Dieu ne peut voir le père, ni le Saint-Esprit voir le fils. Le second, que les ames ont été des anges dans le ciel, et que pour leurs péchés elles ont été envoyées ici-bas, et emprisonnées dans le corps. Le troisième, que le diable rentrera dans sa première dignité et règnera dans le ciel avec les saints. Le quatrième, que les tuniques de peau dont Dieu revêtit Adam et Ève sont leurs corps, et qu'ils étoient incorporels avant le péché. Le cinquième, que nous ne ressusciterons pas dans cette même chair. Le sixième, que le paradis terrestre est une allégorie du ciel. Le septième, que les eaux que l'Écriture met au-dessus du firmament, sont les anges, et celles de dessous les démons (3). Le huitième, que par le péché l'homme a perdu la ressemblance avec Dieu. Saint Épiphane exhorte Jean de Jérusalem à renoncer à toutes ces erreurs, dont il accuse aussi le prêtre Ruffin d'Aquilée et Pallade de Galatie.

A la fin de la lettre, on lit ces paroles : De plus, j'ai ouï dire que quelques-uns murmuroient contre moi de ce que, lorsque nous allions au saint lieu nommé Bethel pour y célébrer la collecte avec vous, étant arrivé au village d'Anabbatha et ayant vu en passant une lampe allumée, je demandai quel lieu c'étoit ; j'appris que c'étoit une église, et j'y entrai pour prier. Je trouvai un rideau attaché à la porte de cette église,

(1) Hier. Ep. 62, ad. Theoph. c. 2.
(2) Ap. Hier. p. 60.
(3) Hier. Ep. 6. c. 4.
(4) Ap. Hier. Ep. 60.

(1) 2 Cor. x, 16.
(2) C. 21.
(3) Sup. liv. v, n. 14. c. 3, 4.

où étoit peinte une image comme de Jésus-Christ ou de quelque saint ; car je ne me souviens pas bien de ce qu'elle représentoit. Ayant donc vu l'image d'un homme exposée dans l'église de Jésus-Christ, contre l'autorité de l'Ecriture, je déchirai le rideau, et je conseillai à ceux qui gardoient ce lieu d'en envelopper plutôt le corps mort de quelque pauvre pour l'enterrer. Ils murmurèrent et dirent : S'il vouloit déchirer ce rideau, il en devoit donner un autre. Ce qu'ayant ouï, je promis d'en donner un. Je l'envoie maintenant tel que je l'ai pu trouver, et je vous prie d'ordonner aux prêtres du lieu de le recevoir, et de leur défendre d'exposer à l'avenir, dans l'église, des rideaux de la sorte, qui sont contre notre religion, car il est digne de vous d'ôter ce scandale. Si cette partie de la lettre est véritablement de saint Epip ane, il faut avouer qu'il étoit en ce point plus scrupuleux que les autres évêques (1) ; car l'usage des peintures dans les églises étoit reçu en Orient et en Occident, comme il paroît par saint Grégoire de Nysse, par Prudence et par saint Paulin écrivant dans le même temps ; et il est fait mention d'une peinture semblable sur un rideau exposé dans une église : un livre des miracles de saint Etienne, composé par ordre d'Evodius, évêque d'Uzale, ami de saint Augustin. Toutefois les usages des églises pouvoient être différents en ce point, et le grand nombre des juifs qui habitoient en Palestine pouvoit obliger à user des images avec plus de retenue, pour ne pas les scandaliser sans nécessité.

XLV. Lettre de saint Jérôme contre Jean.

Saint Épiphane envoya cette lettre à Jean de Jérusalem par un de ses clercs, et le pressa d'y répondre. Cependant les exemplaires s'en répandirent en Palestine. Eusèbe de Crémone, qui étoit dans le monastère de saint Jérôme, entendant louer cette lettre à tout le monde, le pria de la traduire, car il ne savoit point le grec ; et pour le satisfaire Saint Jérôme fit venir un écrivain en notes et dicta promptement cette traduction, qu'il pria Eusèbe de garder par devers lui et de ne pas la publier. Elle parut toutefois depuis, et nous n'avons plus la lettre de saint Epiphane que dans cette version. Au lieu d'y répondre, Jean de Jérusalem écrivit une apologie qu'il adressa à Théophile d'Alexandrie, mais qui en effet étoit une lettre circulaire à tous les évêques, et il l'envoya en Occident et en plusieurs autres provinces (2). Les exemplaires s'en répandirent à Rome, aussi bien que la lettre de saint Epiphane ; ce qui obligea Pammachius d'écrire à saint Jérôme pour le prier d'expliquer l'état de la question, et de faire connaître à tout le monde la vérité. Saint Jérôme y satisfit, par une grande lettre à Pammachius, écrite l'an trois cent quatre-vingt-treize, comme il paroît par l'éclipse du soleil dont elle fait mention, et il y avoit déjà trois ans que duroit le différend, à commencer depuis que saint Epiphane étant à Jérusalem avoit accusé Jean de suivre les erreurs d'Origène ; ce que saint Jérôme raconte ainsi, adressant la parole à Jean :

Vous avez imposé aux étrangers. Nous étions ici et nous savons tout. Quand le pape Epiphane parloit, dans votre église, contre Origène et vous attaquoit sous son nom, vous et votre troupe faisiez assez voir par votre contenance et vos mines dédaigneuses, que vous le teniez pour un vieux radoteur. N'envoyâtes-vous pas devant le sépulcre du seigneur votre archidiacre lui dire qu'il cessât de parler ainsi ? Quel évêque a jamais traité ainsi son prêtre devant le peuple ? Et quand vous marchiez du lieu de la résurrection à celui de la croix, et qu'une foule de peuple de tout âge et de tout sexe accouroit à lui, lui présentant des enfants, lui baisant les pieds, arrachant la frange de son manteau, en sorte que vous ne pouviez avancer et aviez même de la peine à vous soutenir, l'envie de la gloire du saint vieillard vous fit crier et lui dire en face qu'il s'arretoit tout exprès. Souvenez-vous, je vous prie, de ce jour-là ; quand le peuple s'arrêta jusqu'à une heure après midi, dans la seule espérance d'entendre Epiphane. Vous parlâtes comme un furieux contre les anthropomorphites qui, par une grossière simplicité, croient que Dieu a les membres que l'écriture lui attribue. Vous tourniez les mains, les yeux, tout le corps contre le saint vieillard, voulant le rendre suspect de suivre cette impertinente hérésie. Quand vous eûtes cessé de parler, il se leva pour montrer qu'il vouloit dire quelque chose, et ayant salué l'assemblée de la voix et de la main, il dit : Tout ce que mon confrère a dit contre les anthropomorphites est bon et conforme à la foi, et je les condamne aussi ; mais comme nous condamnons cette hérésie, il est juste que nous condamnions aussi la mauvaise doctrine d'Origène.

Quels éclats de rire, quels cris s'élevèrent ! Je crois que vous vous en souvenez. Il raconte ensuite comment Jean de Jérusalem fit encore en la présence de saint Epiphane un grand sermon, où il traita de tous les dogmes de l'Eglise, de la trinité, de l'incarnation, de la croix, des enfers, de la nature des anges, de l'état des âmes, de la résurrection. Il prétendoit ne l'avoir fait que par occasion ; mais saint Jérôme soutenoit que c'étoit pour se justifier sur la doctrine d'Origène. Quoi qu'il en soit, il rapporte ainsi l'origine de la querelle, pour montrer qu'elle étoit plus ancienne que l'ordination de Paulinien.

Quant à l'apologie de Jean de Jérusalem, saint Jérôme se plaint qu'étant accusé des erreurs d'Origène par tant de moines en Palestine, et par un évêque d'une aussi grande autorité qu'Epiphane, il ne s'en justifie point nette-

(1) Greg. Nyss. in Theod. 1. 1011, D. An 393. Pro l. x. Steph. 1, v. 61, xi, v. 23. Paul Nathal. 11. sub. fine. De Mirac. s. Steph. liv. 11, c. 4, to. 7. Aug.

(2) Hier. Ep. 10 de Opti. Gen. interp. Id. Ep. 61.

ment (1). Je ne veux point, dit-il, que l'on souffre patiemment le soupçon d'hérésie. Puis, venant au détail, il dit que des huit chefs qui lui ont été objectés, il n'en a touché que trois, sans même répondre précisément, et n'a point parlé des autres. Saint Jérôme s'étend sur tous ces points et sur toutes ces erreurs d'Origène, et les réfute amplement. En parlant du symbole, il marque qu'on l'avoit reçu des apôtres, et qu'on le faisoit apprendre par cœur sans l'écrire. Jean attribuoit à Théophile l'inspection sur toutes les églises et principalement sur celle de Jérusalem. A quoi saint Jérôme répond ainsi : Vous qui prétendez suivre les canons de Nicée, répondez-moi. Quel rapport a la Palestine avec l'évêque d'Alexandrie ? Si je ne me trompe, il y est ordonné que Césarée soit métropole de la Palestine, et Antioche de tout l'Orient (2). Vous deviez donc vous adresser à l'évêque de Césarée, sachant que nous sommes dans sa communion, après avoir rejeté la vôtre ; ou si vous vouliez chercher un juge éloigné, il falloit plutôt écrire à Antioche. Ensuite il se plaint du prêtre Isidore, un des quatre grands frères que Théophile avoit envoyés à Jérusalem, et par qui Jean avoit envoyé son apologie. Saint Jérôme soutient qu'Isidore étoit lui-même suspect d'Origénisme, et ajoute : Etant venu ici comme député de Théophile, il n'a point voulu rendre les lettres dont il étoit chargé pour nous, parce que l'évêque de Jérusalem lui avoit fait promettre de ne point les rendre : ainsi il s'est montré partial, lui qui disoit être envoyé pour faire la paix. Deux mois avant la venue d'Isidore, le comte Archélaüs s'étoit rendu médiateur entre l'évêque Jean et les moines, et ils avoient demandé que la foi fut mise pour fondement de l accord. On avoit pris le lieu et le jour près de la pâque, Jean avoit promis d'y venir ; une grande troupe de moines s'y étoit rendue. L'évêque manda tout d'un coup qu'il étoit obligé d'assister une dame malade et qu'il ne pouvoit venir ce jour-là. Quoique les moines crussent qu'ils les jouoit, ils ne laissèrent pas d'attendre. Archélaüs lui écrivit, et l'avertit qu'ils demeureroient le lendemain et jusqu'au troisième jour s'il vouloit venir ; mais l'évêque Jean ne vint point. Jean accusoit saint Jérôme et les autres moines de déchirer l'Église ; à quoi saint Jérôme lui répondit (3) : Nous déchirons l'Église, nous qui, vers la pentecôte, il y a quelques mois, quand le soleil fut obscurci, et que tout le monde crut avec frayeur que le juge alloit venir, présentâmes à vos prêtres quarante personnes d'âge et de sexe différents pour être baptisés. Cependant il y avoit cinq prêtres dans le monastère, qui avoient droit de baptiser, mais ils ne voulurent rien faire qui pût vous choquer et vous donner prétexte de ne pas vous expliquer sur la foi. Ne déchirez-vous pas plutôt l'Église, vous qui avez défendu à vos prêtres à Bethléem de donner le baptême à pâques à nos compétents que nous avons envoyé à Diospolis à l'evêque Denis, confesseur, pour les baptiser.

Saint Jérôme écrivit aussi à Théophile d'Alexandrie, pour répondre à une lettre par laquelle il les exhortoit à la paix (1). Il défend l'ordination de son frère Paulinien, en ce qu'elle avoit été faite dans le monastère de saint Epiphane, au territoire d'Éleuthéropolis, et non d'Élia, c'est-à-dire de Jérusalem ; et que Paulinien n'étoit point trop jeune, puisqu'il avoit trente ans. Qu'ils choisissent, ajoute-t-il : si nous sommes bons, qu'ils nous laissent en paix ; si nous sommes méchants, pourquoi cherchent-ils notre communion ? Il a demandé depuis peu et obtenu qu'on nous envoyât en exil, et plût à Dieu qu'il eût pu l'exécuter. L'Eglise a été fondée par ceux qui ont répandu leur sang et souffert des affronts. C'est ce que saint Jérôme écrivit sur le différend avec Jean de Jérusalem ; on l'accusa de n'avoir pas traduit fidèlemeut la lettre de saint Epiphane à Jean ; et pour s'en justifier, il écrivit une lettre à Pammachius où il montre que la meilleure manière de traduire est de bien exprimer le sens, et non de rendre mot pour mot. Mais il écrivit cette lettre deux ans après (2).

XLVI. Voyage de Pallade.

Ruffin et Pallade, que saint piphÈane marque comme les principaux origénistes, étoient alors en Palestine (3). Ruffin y vint avec Mélanie, dès l'an trois cent soixante-treize, comme il a été marqué, et y demeura vingt-cinq ans. Il avoit été l'ami intime de saint Jérôme ; mais l'attachement à Origène les divisa, et il fut depuis ce temps-ci son plus grand adversaire. Pallade étoit de Galatie ; à l'age de vingt ans, il vint à Alexandrie, sous le consulat de Théodose, c'est-à-dire l'an trois cent quatre-vingt-huit (4). Il tomba d'abord entre les mains du prêtre Isidore, qui étoit alors âgé de soixante et dix ans, et en vécut encore quinze, jusques en quatre cent trois. C'est le même Isidore dont saint Jérôme se plaint. Isidore mit Pallade sous la conduite d'un anachorète, nommé Dorothée, qui vivoit depuis soixante ans dans une caverne près d'Alexandrie, et qui lui ordonna de demeurer trois ans avec lui pour apprendre à dompter ses passions. Pallade ayant vécu deux ans et demi avec ce vieillard, tomba malade, et le quitta pour mener une vie moins austère. Il visita les moines du mont de Vitrie, et y passa une année. Ensuite il se retira dans le désert de Celles et y conversa trois ans avec saint Macaire d'Alexandrie, qui y faisoit les fonctions de prêtre. Il y fit connoissance avec Évagre de Pont, et avec cinq autres moines étrangers. Le désert de Celles fut pendant neuf ans

(1) Ep. 6, c. 2.

(2) C. 3. c. 9, in fin. c. 13. can. Nic. 6 et 7. Sup. l. xi, n. 20.

(3) C. 16.

(1) Ep. 62. c. 3.

(2) Ep. 10 de Opt. Gen. Interpre.

(3) Hier. Ep. 60. c. 1, 5.

(4) Sup. liv. xv, 1. n. 6. Pall. Laus, c. 118. Pall. Lau. pref. et init. Sup. liv. xvi, n. 33. Laus c. 2.

la demeure ordinaire de Pallade; mais il fit quelques voyages pendant ce temps. Il visita le monastère de Scétis et consulta un ancien moine nommé Pachon. Il passa en Palestine et demeura à Bethléem, avec un moine nommé Possidonius, et au mont des Oliviers avec le prêtre Innocent (1). Saint Épiphane fait entendre que Pallade étoit en Palestine lorsque lui-même écrivoit à Jean de Jérusalem, c'est-à-dire en trois cent quatre-vingt-douze.

Évagre de Pont, sous la conduite duquel Pallade s'étoit mis, passoit aussi pour un grand sectateur d'Origène. Il fut ordonné lecteur par saint Basile, et diacre par saint Grégoire de Nysse. Étant venu à Jérusalem, il y trouva l'ancienne Mélanie, et, par son conseil, il prit l'habit monastique vers l'an trois cent quatre-vingt-quatre (2). Il passa ensuite en Egypte et demeura au mont de Nitrie et dans les Celles. Il y mena une vie très-austère, et comme il écrivoit bien vite, il s'occupoit à transcrire des livres pour subsister et se rendit très-savant. Il mourut dans sa solitude, âgé de cinquante-quatre ans. On le croit auteur du second livre de la vie des pères, qui commence par l'histoire de saint Jean d'Egypte, où il parle presque toujours comme témoin oculaire. On attribue à Ruffin la traduction latine de cet ouvrage et l'éloge d'Evagre même qui s'y trouve inséré. Il est certain qu'Evagre, avec Pallade, Albin, Ammonius, et trois autres moines, sept en tout, allèrent voir le fameux saint Jean d'Egypte, en venant de Jérusalem, et qu'ils apprirent de lui la victoire de l'empereur Théodose sur le tyran Eugène, le même jour que la nouvelle en fut apportée à Alexandrie, quoique le monastère de saint Jean fut près de Lycus ou Lycopolis en Thébaïde, à plusieurs journées de distance (3).

XLVII. Guerre de Théodose contre Eugène.

Eutrope, que l'empereur avoit envoyé à saint Jean d'Egypte, ne put lui persuader de quitter sa solitude; mais il prédit que l'empereur seroit victorieux dans cette guerre, non pas toutefois sans effusion de sang, comme dans la guerre avec Maxime; qu'il feroit mourir le tyran, et qu'après sa victoire il mourroit lui-même en Italie, laissant à son fils l'empire d'Occident (4). Eutrope ayant rapporté cette réponse, l'empereur continua de se préparer à la guerre, moins par les armes que par les œuvres de piété, par les jeûnes, les prières, les veilles. Il visitoit avec les évêques et le peuple tous les lieux d'oraisons, il se prosternoit devant les tombeaux des martyrs et des apôtres, implorant leur intercession, comme le secours le plus fidèle. Il fit aussi plusieurs lois pour le soulagement des peuples. Il ôta les tributs que Fatien, préfet du Prétoire, avoit imposés, et ordonna que tous les biens de ceux qu'il avoit fait proscrire leur seroient rendus, ou à leurs plus proches parents. Il défendit aux soldats de rien exiger de leurs hôtes, ni de se faire payer en argent ce qui leur devoit être fourni en espèce. Il réprima le zèle indiscret de ceux qui, sous prétexte de religion, entreprenoient de piller et de ruiner les synagogues des juifs (1). Enfin, il fit une ordonnance pour empêcher que ceux qui auroient osé médire de lui ou de son gouvernement ne fussent poursuivis comme criminels de lèse-majesté. Si c'est par légèreté, dit sa loi, il faut le mépriser; si c'est par folie, on doit en avoir pitié; si c'est par malice, il faut le pardonner. C'est pourquoi nous voulons que la chose nous soit renvoyée en son entier, pour juger, suivant la qualité des personnes, si on doit la négliger ou la poursuivre. Toutes ces lois sont datées de Constantinople, sous le consulat de Théodose et d'Abondantius, c'est-à-dire en trois cent quatre-vingt-treize. Théodose y passa tout le reste de l'année et le commencement de l'année suivante, se préparant à la guerre pendant tout l'hiver.

Eugène s'y préparoit de son côté, mais bien différemment; car, comme il étoit soutenu par les païens, il leur donnoit toute liberté (2). On faisoit à Rome quantité de sacrifices, on répandoit le sang des victimes, on regardoit leurs entrailles et on y trouvoit d'heureux présages sur lesquels on promettoit à Eugène une victoire assurée. Flavien, préfet du Prétoire et ami de Symmaque, qui passoit pour grand politique et pour fort habile en cette science de divination, étoit le plus empressé à pratiquer ces superstitions, et le plus hardi à faire des promesses magnifiques. Eugène s'étant rendu maître des passages des Alpes-Juliennes, souffrit que l'on y mît des idoles de Jupiter, et sa principale enseigne portoit celle d'Hercule. Il accorda aux païens, ce que Valentinien le jeune leur avoit refusé deux fois, le rétablissement de l'autel de la Victoire à Rome, et la restitution du revenu de leurs temples; il l'avoit refusé aussi deux fois, mais il se rendit à la troisième (3). Saint Ambroise voyant Eugène ainsi livré aux païens, ne fit point de réponse à une lettre qu'il lui avoit écrite dès le commencement de son règne; mais il ne laissa pas ensuite de lui écrire, et de le prier pour ceux qui étoient en péril. Montrant ainsi, d'un côté, qu'il étoit incapable de flatter, même au péril de sa vie; et de l'autre, qu'il savoit honorer la puissance, quand la charité le demandoit. Ensuite apprenant qu'Eugène venoit en diligence à Milan, il en sortit et se retira à Boulogne. Il écrivit toutefois à Eugène une lettre où il lui rend compte de sa retraite, et représente comment il

(1) C. 7, 20. Rosw. p. 721, A. n. 29. Laus c. 7, 7. Vita PP. lib. 11, c. 1. Pall. Laus. c. 43, 46.
(2) Pall. Lauss. c. 86.
(3) C. 27. Rosv. p. 479.
(4) Soz. 7. c. 32. sup. n. 34. Philost xi c. 2. Id. c. 33.

(1) L. 25. c. Th. de Ann. et Trib. L. 12 c. Th. de Bon. proser. L. 3 de Solg. 18. 19. 20. de Crog. mil. Ann. T. 9. de Jud. L. 7, c. Th. Si quis imp. maled. l. ix.
(2) Ruff. ii, c. 33.
(3) Aug. v, Civit. c. 26. Theod. v, c. 24. Paulin. Vit. Amb. c. 25. Amb. Ep. 57. n. 6. n. 1. 12.

s'est opposé aux demandes des païens auprès de Valentinien et de Théodose même. Il réfute la mauvaise excuse dont Eugène se servoit en disant qu'il n'avoit pas rendu ces biens aux temples, mais qu'il les avoit donnés à des gens à qui il avoit obligation, c'est-à-dire à Arbogate et à Flavien (1). Votre puissance est grande, dit saint Ambroise; mais considérez celle de Dieu, qui voit tout et qui connaît le fond de votre cœur. Vous ne pouvez souffrir qu'on vous trompe, et vous voulez cacher quelque chose à Dieu. Comment ferez-vous vos offrandes à Jésus-Christ? Comment les prêtres pourront-ils les distribuer? On vous imputera tout ce que feront les païens. La menace de saint Ambroise fut exécutée; l'église de Milan refusa les offrandes d'Eugène et ne voulut pas même l'admettre aux prières; ce qui irrita tellement Arbogaste et Flavien, qu'en sortant de Milan, ils promirent que quand ils reviendroient victorieux, ils feroient une écurie de la basilique et obligeroient le clergé à porter les armes (2).

XLVIII. Saint Ambroise à Boulogne et à Florence.

Au sortir de Milan, saint Ambroise alla à Boulogne, où il étoit invité pour assister à la translation des saints martyrs Vital et Agricola, qui venoient d'y être trouvés. Ces martyrs avoient souffert ensemble : Vital étoit esclave d'Agricola; on l'exécuta le premier pour épouvanter son maître, qui étoit de mœurs très-douces et aimé des persécuteurs mêmes; mais voyant qu'il ne se rendoit point, ils le crucifièrent (3). On les enterra avec les juifs, et les chrétiens ne connoissoient point qu'ils y fussent; mais les martyrs le révélèrent à l'évêque de la même église. On chercha leurs corps et on les enleva au milieu d'une grande foule de chrétiens et de juifs; on trouva plusieurs clous, qui marquoient la multitude des blessures que saint Agricola avoit reçues; on recueillit aussi du sang et du bois de la croix. Les corps saints furent mis sous l'autel de la basilique, avec une grande joie de tout le peuple, et les démons tourmentés à la présence des martyrs, publièrent leurs mérites. Saint Ambroise donc étant invité à cette fête, se rendit à Boulogne, assista à la translation, et emporta quelques parties des reliques, c'est-à-dire des clous et du bois de la croix; car on ne partageoit pas encore les corps. Il n'étoit pas même ordinaire de les tranférer. Il y a une loi de Théodose, de l'année trois cent quatre-vingt-six, qui défend de transporter un corps humain d'un lieu à un autre, ni de vendre ou acheter un martyr, permettant seulement de faire tel édifice que l'on voudra pour honorer son sépulcre. C'est qu'il y avoit dès-lors de faux moines qui couraient les provinces avec de prétendues reliques (4).

De Boulogne, saint Ambroise alla jusqu'à Florence et y demeura quelques jours, pendant lesquels il fut invité par les Florentins d'aller en Toscane, ce qu'il fit, et porta à Florence les reliques de saint Vital, qu'il avoit destinées pour d'autres. Il les plaça sous l'autel d'une église qu'il y dédia et que l'on nomma la basilique Ambrosienne. Une sainte veuve, nommée Julienne, l'avoit fait bâtir, et elle avoit trois filles qui se consacrèrent à Dieu; c'est pourquoi le sermon que saint Ambroise fit à cette dédicace, porte le titre d'exhortation à la virginité, étant principalement employé à l'instruction de ces filles. Il demeuroit à Florence dans la maison d'un citoyen très-considérable nommé Décence, et chrétien, dont le fils encore enfant, nommé Pansophius, étoit tourmenté du malin esprit (1). Le saint évêque le guérit en priant souvent pour lui et lui imposant les mains; mais quelques jours après l'enfant mourut subitement. Sa mère, qui étoit très-pieuse, l'apporta du haut de la maison dans un appartement bas où logeoit saint Ambroise, et le coucha sur son lit pendant qu'il étoit dehors. Saint Ambroise étant de retour, et trouvant cet enfant mort couché sur son lit, fut touché de la foi de la mère, et imitant Elisée, il se coucha sur le corps et obtint par ses prières qu'il ressuscitât. Il le rendit vivant à la mère, et composa depuis un petit livre qu'il adressa à cet enfant, afin qu'il apprit un jour en le lisant ce que son âge ne lui permettoit pas encore d'entendre. Nous n'avons plus cet ouvrage; mais nous savons qu'il n'y faisoit point de mention du miracle. Il revint à Milan quand il sut qu'Eugène en étoit parti pour marcher contre Théodose. Ainsi, il y entra vers le commencement d'août trois cent quatre-vingt-quatorze, et y attendit l'empereur, avec une grande confiance que Dieu lui donneroit la victoire (2).

XLIX. Victoire de Théodose.

Théodose ayant passé tout l'hiver à se préparer à la guerre, et perdu Galla, sa première femme, qui mourut en couche, laissa à Constantinople ses deux fils Arcade et Honorius, avec Ruffin, préfet du prétoire, pour gouverner les affaires d'Orient. Il avoit donné à Honorius le titre d'Auguste, le dixième de janvier trois cent quatre-vingt-treize. Il partit de Constantinople au printemps de l'année suivante trois cent quatre-vingt-quatorze, sous le consulat d'Arcade pour la troisième fois, et d'Honorius pour la seconde (3). Au sortir de Constantinople il s'arrêta à l'Hebdomon, dans l'église qu'il avoit fait bâtir en l'honneur de saint Jean-Baptiste, à qui il recommanda l'heureux succès de ses armes, l'invoquant à son secours. Ce lieu étoit nommé Hebdomon, parce qu'il étoit à sept

(1) Ep. 57. n. 6. n. 7.
(2) N. 8. Paul. n. 31.
(3) Amb. Exhort. Virginit. Paul n. 29.
(4) L. ult. c. Th. de Sep. Chr. Viol. Paul. n. 27. Aug. de Opere Monach. c. 28.

(1) Exhort. Virg. c. 2. Paul n. 28.
(2) Paul n. 31. Amb. Ep. 51, n. 1 1.
(3) Zos. lib. 4. p. 777. Socr. v c. 25, Claud. de 3 Cons. Hon. Soz. vii. c. 24. Soz. vii. c. 21. Chr. Pasch. an 391. Zos. lib. 4, p. 778.

milles de Constantinople. On dit que Théodose y apporta le chef de saint Jean-Baptiste, l'ayant trouvé à un village près de Chalcédoine, où il avoit été apporté du temps de Valens, et étoit gardé par un prêtre nommé Vincent et une vierge nommée Matrone, tous deux de la secte des macédoniens. Matrone demeura dans son erreur; mais Vincent se convertit et suivit l'empereur à Constantinople.

Théodose étant arrivé en Italie, força le passage des Alpes, et trouva toute l'armée d'Eusèbe rassemblée dans la plaine, près d'Aquilée. Il fit avancer d'abord les barbares auxiliaires commandés par Caïnas, qui, après un combat fort disputé, ne purent soutenir l'effort des ennemis commandés par Arbogaste. Dix mille Goths y périrent, et Bocurius, prince Ibère, qui servoit depuis longtemps les Romains, et s'étoit distingué par sa vertu et sa piété, fut tué en combattant vaillamment (1). La nuit sépara les armées, et Eugène, se croyant victorieux, distribua des récompenses et renvoya ses troupes manger et se reposer. Cependant il fit border les passages des montagnes pour enfermer Théodose et empêcher la retraite (2). Les capitaines de l'armée de Théodose lui conseilloient de se retirer et de remettre à l'année suivante la décision de cette guerre; mais il dit qu'il ne pouvoit souffrir que la croix qui marchoit à la tête de ses légions reculât devant l'idole d'Hercule qu'Eugène faisoit porter. Ainsi, quoiqu'il lui restât fort peu de troupes, et encore découragées, il résolut de demeurer. Il se retira dans un oratoire bâti sur le haut de la montagne où il campoit, et là, sans prendre de nourriture ni de repos, il passa la nuit en prières, prosterné sur la terre qu'il arrosoit de ses larmes. Accablé de fatigue, il s'endormit vers le chant du coq, et crut voir deux hommes vêtus de blanc, montés sur des chevaux blancs, qui l'exhortoient à prendre courage, à armer ses troupes au point du jour et les ranger en bataille; car ils disoient être envoyés à son secours et que l'un d'eux étoit Jean l'évangéliste, l'autre Philippe l'apôtre. L'empereur, après cette vision, redoubla la ferveur de ses prières. Un soldat, ayant vu la même chose, le dit à son capitaine, qui le mena au tribun et le tribun au général, qui vint le dire à l'empereur, croyant lui apprendre quelque nouvelle. L'empereur dit : Ce n'est pas pour moi que ce soldat a eu cette vision, je suis assez assuré de la victoire; mais afin que j'aie un témoin de ce que Dieu m'a fait voir le premier. Marchons donc hardiment sous la conduite des saints, regardons leur puissance et non pas le nombre de nos adversaires. Ayant ainsi encouragé ses troupes, il descendit la montagne, et muni du signe de la croix, il marcha contre les ennemis (3).

Alors il commença à s'apercevoir du péril où il étoit, voyant les troupes d'Eugène postées derrière lui sur une hauteur pour lui donner en queue pendant le combat. Mais le comte Arbétion qui les commandoit, touché du respect de l'empereur, se rangea de son parti; et plusieurs autres à son exemple, après que le combat fut commencé, envoyèrent offrir leurs services à Théodose, pourvu qu'il leur conservât un rang honorable. Il leur accorda ce qu'ils désiroient et leur promit par écrit plusieurs charges militaires (1). Comme les défilés et l'embarras du bagage retardoient sa marche, voyant l'ennemi qui s'avançoit pour en profiter, il mit pied à terre, et marchant seul à la tête de ses troupes, il dit : Où est le Dieu de Théodose? Et par cette parole il encouragea tous les siens. Eugène le voyant descendre, fit avancer ses troupes, et se tenant sur une hauteur, il dit que Théodose cherchoit à mourir, et commanda qu'on le lui amenât vivant et enchaîné. Mais, quand on vint à tirer, il se leva un vent très-violent qui souffloit droit au visage des troupes d'Eugène, il repoussoit leurs traits contre eux-mêmes, ils les aveugloit par la poussière qu'il leur jetoit dans les yeux; il leur enlevoit des mains leurs écus ou les leur poussoit contre le visage et les forçoit de rompre leurs rangs. Les troupes de Théodose n'en sentoient aucune incommodité; au contraire, ce vent les aidoit et poussoit leurs traits hors de leur portée ordinaire. Le poète Claudien, quoique païen, a reconnu lui-même que le ciel combattit pour Théodose en cette rencontre (2). Les troupes d'Eugène perdant courage, une partie prit la fuite, les autres mirent bas les armes et demandèrent grâce à Théodose, qui la leur accorda volontiers, et commanda qu'on lui amenât Eugène.

Celui-ci, voyant accourir ses gens sur la montagne où il étoit demeuré, demanda s'ils lui amenoient Théodose : Nous venons, dirent-ils, vous prendre vous-même, et aussitôt ils l'amenèrent à Théodose, dépouillé des ornements impériaux et les mains liées derrière le dos. Théodose lui reprocha la mort de Valentinien, son usurpation, l'injustice de cette guerre et sa confiance en l'idole d'Hercule. Eugène, prosterné aux pieds de Théodose, lui demandoit lâchement la vie, quand les soldats, par son ordre, lui coupèrent la tête, la mirent au bout d'une pique, et la portèrent par tout son camp. A cette vue, tout le reste des troupes se rendit, et les vaincus demeurèrent parfaitement réunis aux victorieux. Arbogaste n'espérant point de pardon s'enfuit dans les montagnes les plus inaccessibles, et voyant qu'on le cherchoit partout, il se perça de deux épées, et mourut ainsi deux jours après la bataille qui fut donnée le sixième de septembre, sous le troisième consulat d'Arcadius et le second d'Honorius, c'est-à-dire l'an trois cent quatre-vingt-quatorze (3).

On dit qu'en même temps, un possédé sortant de l'église de l'Hebdomon près Constantinople fut enlevé en l'air et commença à dire des injures à saint Jean-Baptiste, lui reprochant sa tête coupée, criant : Tu me surmontes et tu surprends mes troupes (1). Les assistants, curieux d'apprendre des nouvelles de la guerre, écrivirent le jour; et, quelques temps après, ils apprirent que c'étoit le jour même de la bataille, par la relation de ceux qui y avoient été. Théodose fit abattre les idoles de Jupiter que l'on avoit mises sur les Alpes, et comme quelques-uns des siens lui dirent qu'ils recevroient volontiers les coups de leurs foudres, qui étoient d'or, il les leur donna libéralement.

(1) Sup. liv. XV n. 39.
(2) Theod. v. c 24.
(3) Soz. VII. c. 24.

(1) Oros. v. 1. c. 35. Amb. De Ob. Th. n, 7.
(2) Claud. de 3. Cons Honor.
(3) Soz. v, c. 25.

L. Clémence de Théodose.

Il se contenta de la mort des deux chefs des rebelles, Eugène et Abogaste, et pardonna à tout le reste. Les enfants de ses ennemis s'étant réfugiés dans l'église, il se servit de cette occasion pour les faire élever dans la religion chrétienne. Loin de leur ôter leurs biens, il leur donna des charges, et ne permit après la victoire aucune vengeance particulière. Il écrivit à saint Ambroise, croyant qu'il se fût éloigné par la mauvaise opinion qu'il avoit de ses affaires, comme si Dieu l'eût abandonné (2); mais ses lettres le trouvèrent à Milan, où il s'étoit rendu dès le commencement d'août. L'empereur lui recommandoit de rendre graces à Dieu pour sa victoire. Saint Ambroise porta la lettre à l'église, la mit sur l'autel et la prit à la main en offrant le sacrifice, afin que la foi de l'empereur parlât par sa bouche, et que sa lettre servît d'offrande. Par sa réponse il le prie de pardonner aux coupables, principalement à ceux qui n'avoient point failli auparavant. Il lui écrivit un peu après par un des diacres, nommé Félix, que l'on croit être celui qui fut depuis évêque de Boulogne, et par cette lettre, il lui demande la grâce de ceux qui s'étoient réfugiés à l'église (3). L'empereur envoya Jean, notaire et tribun, depuis préfet du prétoire, pour les mettre en sûreté, et saint Ambroise alla trouver l'empereur à Aquilée et demanda leur grâce qu'il obtint facilement. L'empereur se prosterna même à ses pieds, reconnaissant qu'il avoit été conservé par ses mérites et par ses prières.

Saint Ambroise revint à Milan, ou Théodose arriva un jour après lui. Il s'abstint de la participation des sacrements, à cause des ennemis qui avoient été tués dans la bataille, quoiqu'en une guerre très-juste, et il s'en abstint jusqu'à ce qu'il eût un témoignage de la grâce divine, par l'arrivée de ses enfants (4). Saint Ambroise loue et rapporte cette conduite de Théodose, qu'il lui avoit peut-être conseillée. Par ces enfants de l'empereur qu'il fit venir en Italie, il faut entendre Honorius, et peut-être sa sœur Placidia; car Arcade demeura à Constantinople. Quand ils furent arrivés, Théodose les mit entre les mains de saint Ambroise, jugeant qu'il ne leur pouvoit donner une meilleure protection. Comme il savoit qu'il lui restoit peu de temps à vivre, suivant la prophétie de saint Jean d'Égypte, il partagea l'empire à ses enfants. Il laissa à Arcade l'Orient, dont lui-même étoit en possession depuis longtemps, et Ruffin pour lui aider à le conduire (1). Il donna à Honorius l'Occident, c'est-à-dire, l'Italie, l'Espagne, la Gaule, l'Afrique et l'Illyrie occidentale; et pour gouverner pendant son bas âge, Stilicon, à qui il avoit fait épouser une de ses nièces. Pendant que Théodose étoit en Italie, il exhorta les sénateurs Romains à quitter leurs anciennes superstitions et embrasser la foi chrétienne, qui délivre de tous les péchés. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient renoncer aux cérémonies avec lesquelles leur ville avoit été fondée et subsistoit depuis douze cents ans, pour embrasser une religion où on leur proposoit de croire sans raisonner, et que s'ils consentoient à ce changement, ils ne savoient ce qui arriveroit. Alors Théodose leur déclara que le trésor public étoit trop chargé de la dépense des sacrifices des autres cérémonies, et qu'il jugeoit cet argent mieux employé à l'entretien de ses troupes. Les sénateurs persistèrent, mais inutilement. Ainsi, les sacrifices cessèrent, les cérémonies profanes furent négligées, on chassa les prêtres et les prêtresses des idoles, et tous les temples demeurèrent abandonnés. C'est Zosime qui le rapporte, comme la cause de la ruine de Rome.

Dans ce dernier séjour de Théodose en Italie, les évêques d'Occident firent encore une tentative contre Flavien d'Antioche, se plaignant que l'empereur ne faisoit point cesser la tyrannie de cet évêque (2). Dites, répondit Théodose, de quelle espèce de tyrannie vous l'accusez? Je suis Flavien, je me charge de plaider sa cause. Et comme ils répondirent qu'ils ne pouvoient plaider contre l'empereur, il les exhorta à travailler désormais à la réunion des églises et à éteindre les animosités et les contentions inutiles. Les évêques d'Occident cédèrent à cet avis de Théodose, et il ne paroît pas qu'ils aient depuis employé contre Flavien l'autorité impériale. Il avoit pour lui l'Orient, l'Asie, le Pont, la Thrace et l'Illyrie.

LI. Concile de Constantinople.

Il assista cette même année à un concile de Constantinople, dont l'occasion fut telle (3). Ruffin, préfet du Prétoire, qui gouvernoit alors l'Orient, fit bâtir un palais et une grande église dans un bourg près de Chalcédoine, nommé le Thêne, à qui il donna depuis, à cause de lui, le nom de Ruffinien. L'église fut nommée en

(1) Soz. VII, c. 24. Aug. v Civ. c. 26.
(2) Amb. Ep. 1.
(3) Epist. 62. Paul. Vita n. 37.
(4) N. 32. De Ob. Th. n. 34.

(1) Ruff. 11. c. ul. Philost XI, c. 2. Soc. v, c. 26. Paul. n. 32. Zos. lib. 4, p. 779.
(2) Theod. v, c. 3.
(3) Soz. VIII, c. 17.

grec *Apostoleton*, parce qu'elle étoit bâtie en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, et Ruffin y mit des moines qui y servirent de clergé. Pour célébrer la dédicace de cette église, il assembla plusieurs évêques de diverses provinces et grand nombre de moines. Il y appela en particulier Evagre de Pont, et l'honoroit tellement qu'à son baptême, qui se fit en cette dédicace, il voulut être levé des fonts de sa main (1). Ainsi l'on voit que les adultes avaient des parrains aussi bien que les enfants.

On croit donc que ce fut à l'occasion de cette dédicace que se tint un concile à Constantinople, dont il nous reste une séance datée du troisième des calendes d'octobre, sous le troisième consulat d'Arcadius et le second d'Honorius, c'est-à-dire du vingt-neuvième de septembre trois cent quatre-vingt-quatorze (2). Outre les dix-neuf évêques dont on y trouve les noms, il est marqué qu'il y en avoit plusieurs autres: Nectarius de Constantinople est le premier, puis Théophile d'Alexandrie, Flavien d'Antioche, Pallade de Césarée en Cappadoce, ou plutôt Hellade, successeur de saint Basile, Gélare de Césarée en Palestine, Grégoire de Nysse, Amphiloque d'Icone, Paul d'Héraclée, Arabien d'Ancyre, Ammon d'Andrinople, Phalerius de Tarse, Lucinius d'Hiérapolis, Elpidius de Laodicée. C'étoient tous des métropolitains de diverses provinces d'Orient, excepté saint Grégoire de Nysse, simple évêque, mais très-vénérable pour son âge et son mérite personnel; outre qu'il avoit été marqué comme le principal évêque du Pont, avec qui on devoit communiquer afin de passer pour catholique, suivant la loi de Théodose du trentième de juillet trois cent quatre-vingt-un. On trouve aussi, entre ces évêques, Théodose de Mopsueste, reconnu pour catholique (3). Il est à remarquer que Nectaire de Constantinople présida à ce concile avant les évêques d'Alexandrie et d'Antioche. Le lieu où se tenoit ce concile étoit le baptistaire de l'église de Constantinople, qui devoit par conséquent être grand, car outre les évêques tout le clergé y assistoit.

On y jugea le différent de deux évêques, Agapius et Bagadius qui se disputoient le siége de Bostre, métropole de l'Arabie. Ils étoient présents et debout, comme parties, et il fut prouvé que la déposition de Bagadius avoit été faite par deux évêques seulement et en son absence; sur quoi Arabien, évêque d'Ancyre, pria le concile de décider en général si une déposition pouvoit être faite par deux évêques et si on pouvoit déposer un absent. Théophile dit: qu'afin de pourvoir à l'avenir, il étoit d'avis que trois évêques ne suffisent pas pour la déposition; mais que tous les comprovinciaux y devoient assister, s'il est possible, et que l'accusé doit être présent. Nectaire approuva cet avis comme conforme aux canons apostoliques, et il fut suivi par Flavien et par tous les autres. Ainsi il fut décidé que le nombre de trois évêques, qui est suffisant pour l'ordination, ne l'est pas pour la déposition.

LII. Epitre canonique de saint Grégoire de Nysse.

Depuis ce concile, il n'est plus parlé de saint Grégoire de Nysse, dont la mémoire est demeurée vénérable dans l'Eglise, à cause de sa vertu, de ses écrits et de saint Basile, son frère (1). L'église grecque l'honore le dixième de janvier, et l'église latine le neuvième de mars. On ne voit plus rien de saint Amphiloque dont l'Eglise honore la mémoire le vingt-troisième de novembre. Saint Grégoire de Nazianze témoigne qu'il guérissoit les maladies par les prières et par l'oblation du saint sacrifice. Il laissa plusieurs écrits fort estimés de l'antiquité, mais dont il ne nous reste presque rien.

Entre ceux de saint Grégoire de Nysse, nous avons une épître canonique, écrite en sa vieillesse à Letoius, évêque de Mélitine en Arménie, qu'il nomme son fils spirituel (2); elle semble faire partie d'une lettre pascale, et les règles de pénitence qu'il y donne sont plus rigoureuses que celles de saint Basile, son frère, quoique fondées tout de même sur la tradition des anciens: ce qui montre la différence de ces traditions, même dans les églises voisines. Pour l'apostasie, la pénitence est de toute la vie: le pénitent sera toujours exclu des prières publiques; mais il priera en particulier et ne recevra la communion qu'à la mort. S'il a apostasié par foiblesse et à force de tourments, il ne fera que la pénitence de la fornication, c'est-à-dire de neuf ans. Ceux qui cherchent les enchanteurs et les devins, si c'est par mépris formé de la religion, sont traités comme apostats; mais si c'est par foiblesse et par petitesse d'esprit, ils sont traités comme ceux qui ont cédé aux tourments.

Pour la simple fornication, il y a neuf ans de pénitence; trois ans entièrement exclu de la prière, trois ans auditeur, trois ans prosterné. Pour l'adultère, le double dans les mêmes états, c'est-à-dire dix-huit ans. Les péchés contre nature sont mis au rang de l'adultère. Selon saint Basile, la pénitence de fornication n'est que de quatre ans, et celle de l'adultère de quinze ans. Pour l'homicide volontaire, saint Grégoire marque trois fois neuf ans, c'est-à-dire vingt-sept; neuf ans en chacun des trois degrés, dont le premier est l'entière exclusion de l'église, le second celui d'auditeur, le troisième de prosterné dans la prière. Pour l'homicide involontaire comme pour la fornication, c'est-à-dire, neuf ans. Saint Basile met dix ans pour l'homicide involontaire (3). Saint Grégoire met le vol à force ouverte au rang de l'homicide:

(1) Herad. Paracl. c. 2. Rosv. p. 9. 7.
(2) To. 2, Conc. p. 115.
(3) Sup. liv. IX, n. 27.

(1) Menol. Martyr. Carm. 51. p. 125. A.
(2) T. 2. Conc. p. 1775.
(3) C. 3. Sup. liv. XVI, n. 13. Ep. ad Amphil. c. 22, c. 80, c. 58. Greg. c. 4, c. 56, 57, c. 5.

pour le simple larcin, il ne marque point le temps de la pénitence, mais il oblige de le réparer par des aumônes, et veut que celui qui n'a rien y satisfasse par son travail corporel, suivant le précepte de l'apôtre (1). Il s'étonne que la tradition des pères n'ait pas prescrit des peines plus sévères pour réprimer l'avarice; et, loin de se plaindre de leur rigueur, il admire leur indulgence sur plusieurs articles en général. Il veut que celui qui vient confesser son péché soit traité plus doucement que celui qui en est accusé et convaincu malgré lui, et que, suivant la ferveur du pénitent, l'évêque puisse abréger le temps de la pénitence; mais il marque que celui à qui on a accordé la communion, le croyant prêt à mourir, doit, s'il revient en santé, accomplir ce qui lui manquoit.

LIII. Donatistes.

Ce fut en ce temps-là que saint Augustin, encore prêtre, commença à écrire contre les donatistes. Ils s'étoient tellement multipliés en Afrique, qu'ils y avoient plus de quatre cents évêques, et l'Eglise catholique y paroissoit accablée de leur grand nombre (2). Son premier ouvrage contre eux fut un cantique en rimes acrostiches, suivant l'ordre de l'alphabet, pour aider la mémoire. Saint Augustin le fit d'un style très-simple, et n'y observa point la mesure des latins, de peur d'être obligé d'y mettre quelque mot hors de l'usage vulgaire; car il composa ce cantique pour l'instruction du plus bas peuple. Ce qui fait voir qu'encore que la langue punique fût encore en usage dans cette partie d'Afrique, il y avoit peu de gens qui n'entendissent le latin. Dans ce cantique, saint Augustin marque sommairement l'histoire du schisme des donatistes, et les raisons les plus sensibles pour les réfuter. Il n'oublie pas de leur reprocher les circoncellions et les autres méchants qu'ils souffroient entre eux. Il écrivit aussi pendant sa prêtrise un autre ouvrage, que nous n'avons plus, contre la lettre de Donat, second évêque donatiste de Carthage. Ils donnèrent alors beaucoup de prise sur eux par leurs divisions domestiques. Car outre le grand parti, que l'on nommoit simplement les donatistes, il y avoit plusieurs autres sociétés peu nombreuses, dont chacune croyoit seule avoir le vrai baptême et être la vraie église. Entre ces petits schismes des donatistes, on connoit les claudianistes, les urbanistes, qui étoient dans un petit coin de la Numidie, les rogatistes, à Cartenne dans la Mauritanie Césarienne, dont le chef fut un certain Rogat qui avoit fait schisme, il y avoit environ trente ans (3). Pendant la guerre du tyran Firmus, c'est-à-dire vers l'an trois cent soixante-douze, ils furent persécutés par les autres donatistes à qui, pour ce sujet, ils donnèrent le nom de firmiens. Mais le grand scandale fut le schisme des maximianistes.

LIV. Schisme de Maximien.

Après la mort de Parménien, successeur de Donat, les donatistes élurent Primien pour évêque de Carthage; mais ensuite le diacre Maximien, ayant été condamné et excommunié par Primien, alla trouver les évêques voisins, et fit un parti contre lui, l'accusant principalement de recevoir à sa communion des personnes indignes. Les anciens en écrivirent à tous les évêques, de leur parti et les prièrent de venir promptement, pour réprimer les entreprises de Primien (1). Ils s'assemblèrent donc à Carthage, au nombre de quarante-trois; mais Primien ne voulut pas paroître devant eux, et ils se contentèrent d'ordonner qu'il pourroit se justifier dans un concile plus nombreux qu'ils devoient tenir ensuite. Ils s'assemblèrent en effet à Cabarrussi dans la province Bizacène, au nombre de plus de cent, et Primien n'y ayant pas non plus comparu, ils le condamnèrent comme convaincu de plusieurs crimes; d'avoir donné des successeurs à des évêques vivants, d'avoir reçu des coupables à la communion; d'avoir engagé des prêtres à une conjuration contre Maximien et contre trois autres diacres; d'avoir fait jeter le prêtre Fortunat dans un cloaque, parce qu'il avoit baptisé des malades; d'avoir refusé la communion au prêtre Démétrius, pour le contraindre à abdiquer son fils; d'avoir fait maltraiter les anciens dans l'église, parce qu'ils trouvoient mauvais qu'il admit les claudianistes à la communion. A quoi les évêques de ce concile ajoutèrent: De ne s'être point présenté devant nous pour être ouï, et d'avoir fermé les portes des basiliques avec le peuple et avec des officiers, pour nous empêcher d'entrer; d'avoir rejeté injurieusement les députés que nous lui avions envoyés.

Pour ces crimes et quelques autres qu'ils expriment, outre ceux qu'ils disent que la pudeur les empêche d'exprimer, ils condamnent Primien et avertissent tous les évêques, les clercs et les peuples d'éviter sa communion, leur donnant toutefois un temps de six mois pour se déclarer, savoir depuis le vingt-quatrième de juin, jour auquel ils rendoient cette sentence, jusques au vingt-cinquième de décembre. On croit que c'étoit l'an trois cent quatre-vingt-treize. Ils écrivirent cette condamnation dans une lettre circulaire, qu'ils nommoient *fractoria*, signée de plusieurs d'entre eux jusqu'au nombre de cinquante-trois. Ayant ainsi condamné et déposé Primien, ils élurent à sa place Maximien pour évêque de Carthage, ce même diacre que Primien avoit condamné, et il

(1) Eph. IV, 18.
(2) Possid. c. 7. 1 Refract. c. 20.
(3) 1 Retract. c. 20. Aug. Hæres. 60. De Bapt. 1, c. 6. In Psalm. 36. n. 20. cont. cresc. v. c. 10. cont. litt. Petell. 11. c. 83. Ep. 93. ad. Vinc. n. 11. 12.

(1). P. S. 36. n. 20. De Dest. cum Emer. n. 6. Cim. Cresc IV, c. 6, 7.

fut ordonné par douze évêques qui lui imposèrent les mains, en présence du clergé de Carthage (1). Primien, voyant son adversaire soutenu par plusieurs évêques de la province proconsulaire, de la Bizacène et de celle de Tripoli, s'appuya de ceux de Mauritanie et de Numidie, outre ceux des autres provinces qui demeuroient dans son parti, car il fut toujours le plus nombreux.. Il assembla donc à Bagaïa en Numidie, un concile de trois cent dix évêques, le huitième des calendes de mai, sous le troisième consulat d'Arcadius et le second d'Honorius, c'est-à-dire l'an trois cent quatre-vingt-quatorze, le vingt-quatrième d'avril. Dans ce concile, Primien ne se tenant point pour condamné fut aussi au second rang au nombre des juges. On condamna Maximien absent, et Eméritus évêque de Césarée en Mauritanie, dicta la sentence en ces termes : Comme par la volonté de Dieu tout-puissant et de son Christ, nous tenions le concile dans la cité de Bagaïa, il a plu au Saint-Esprit, qui est en nous, d'assurer une paix perpétuelle et de retrancher les schismes sacriléges (2). Et ensuite Maximien, rival de la foi, adultère de la vérité, ennemi de l'église notre mère, ministre de Coré, Dathan et Abiron, a été jeté du sein de la paix par la foudre de notre sentence. Le reste est du même style. Ils condamnèrent nommément les douze évêques qui avoient ordonné Maximien, et en général tous les clercs de l'église de Carthage, qui avoient assisté à son ordination. Mais quant aux autres évêques, qui ne lui avoient pas imposé les mains, ils leur donnèrent un délai de huit mois pour se tenir à eux, c'est-à-dire jusqu'au vingt-cinquième de décembre ; après ce jour ils ne seront plus recevables, et demeureront condamnés,

LV. Amitié de saint Augustin avec saint Paulin.

Ce fut dans ce même temps de sa prêtrise que saint Augustin fit amitié avec saint Paulin, depuis évêque de Nole, par l'entremise de saint Alypius, qui venoit d'être fait évêque de Tagaste, sa patrie. Saint Alypius avoit connu saint Paulin à Milan, lorsqu'il y fut baptisé, c'est-à-dire en trois cent quatre-vingt-sept (3). Ayant appris sa conversion, il lui envoya, vers l'an trois cent quatre-vingt-quatorze, cinq ouvrages de saint Augustin contre les manichéens. C'étoit apparemment les livres des mœurs de l'Eglise, du libre arbitre, de la vraie religion, de l'utilité de la foi, et des deux âmes. Saint Paulin en remercia saint Alypius et le pria en même temps de lui écrire l'histoire de sa vie. Il accompagna cette lettre d'une autre pour saint Augustin, où il témoigne être charmé de ses ouvrages, et se recommande à ses prières. Il leur envoie à l'un et à l'autre un pain comme eulogie, c'est-à-dire bénédiction. L'une et l'autre lettre porte le nom de Paulin et de Thérasia ou Thérèse, sa femme, qui avoit quitté le monde avec lui. Dans la lettre à Alypius, saint Paulin se recommande aux frères qui sont dans les églises et les monastères à Carthage, à Tagaste, à Hippone et en d'autres lieux : ce qui marque comme la vie monastique étoit déjà étendue dans l'Afrique. Saint Augustin, répondant à cette lettre, dit entre autres choses : Ne vous laissez pas tant enlever à la vérité dite par moi que vous ne fassiez attention à ce que je dis moi-même, de peur qu'en prenant trop avidement la bonne nourriture que je sers aux autres, apres l'avoir reçue moi-même, vous ne pensiez pas à prier pour les péchés que je commets (1). Et ensuite : il est vrai, qui le peut nier, celui qui a reçu de plus grands dons de Dieu est meilleur que celui qui en a reçu moins ; mais il vaut mieux rendre graces à Dieu d'un don médiocre, que de vouloir etre loué d'un plus grand. Il lui promet ensuite la vie d'Alypius, que le saint évêque n'avoit pu se résoudre à écrire lui-même ; et comme il lui envoyoit cette lettre par Romanien, son ancien ami, il lui recommande Licentius, fils de Romanien. Il ne pouvoit encore détacher ce jeune homme des biens sensibles et des espérances du siecle, ce qui lui donnoit de grandes inquiétudes pour son salut, comme on voit dans la lettre qu'il lui écrivit à lui-meme peu auparavant. Saint Paulin étoit bien digne de l'amitié de saint Augustin ; sa famille étoit des plus illustres de Rome : il avoit de grands biens en Aquitaine et étoit né à Bordeaux ; car les nobles romains avaient de grandes terres dans les provinces et y séjournoient quelquefois (2). Paulin, qui se trouve aussi nommé Pontius et Méropius, fut instruit dans les lettres humaines, par le fameux Ausone, qui cultiva toujours son amitié, et il devint un des écrivains les plus polis de son siecle, pour la prose et pour les vers. Il parvint à de grandes charges et jusqu'au consulat, quoique son nom ne se trouve point dans les fastes. Sa femme avoit des richesses proportionnées aux siennes, et il ne manquoit à leur prospérité temporelle que des enfants. Après en avoir longtemps souhaité, il leur naquit un fils comme ils étaient à Complut, en Espagne ; mais il mourut au bout de huit jours, et ils le firent enterrer auprès des martyrs. En cet état, ils résolurent, après y avoir longtemps pensé, de renoncer au monde et se donner entierement à Dieu. La femme, loin d'y resister, y encouragea son mari. Il fut baptisé par saint Delphin, évêque de Bordeaux, à l'âge d'environ trente-huit ans, l'an trois cent quatre-vingt-douze, d'où il s'ensuit qu'il étoit de l'âge de saint Augustin, et né vers trois cent cin-

(1) Cont. Cresc. III, c. 15. Conc. litt. Per. n. 10. Cont. Cresc. III, c. 19, 53, de Unit. Eccl. c, 3.
(2) III, c. Cresc. c. 6, IV. c. cont. Cresc. c 39. in Ps. 36. Ferm. 2, n. 22, III. cont. cresc. c. 53, c 19.
(3) I. Ret. c. 21. Ap. Aug. Ep. 24. Ep. 25.

(1) Aug. Ep 27, n. 4.
(2) Ep. 26. Vran. Epist. init. Auson. 20 init. Paul. Prem. 15 sub fine.

quante-quatre. Comme il avoit différé son bapteme jusqu'à son entière conversion, il embrassa aussitôt la vie monastique et se retira en Espagne avec son épouse, qu'il ne regardoit plus que comme sa sœur. La retraite d'un homme si illustre fit grand bruit dans le monde ; plusieurs le blamerent, et entre autres, son ami Ausone, qui lui reprocha de se laisser gouverner par sa femme, et d'être devenu atrabilaire ; mais saint Paulin sut bien lui repondre, et en vers, comme Ausone lui écrivoit (1).

LVI. Lettre de saint Jérôme à saint Paulin.

Vigilance, prêtre de l'église de Barcelone, allant à Jérusalem, saint Paulin le chargea d'une lettre pour saint Jérôme où il le consultoit sur la manière dont il devoit vivre dans sa retraite et le félicitoit du bonheur qu'il avoit de vivre dans les saints lieux (2). Il lui envoyoit en meme temps un discours qu'il avoit fait, à la prière d'un de ses amis, pour la défense de l'empereur Théodose contre la calomnie des païens ; mais il ne l'avoit pas publié. Vigilance se trouva en Palestine, dans le temps du tremblement de terre, que l'on croit être l'un de ceux qui précédèrent la mort de Théodose, vers la fin de l'annee trois cent quatre-vingt-quatorze. Saint Jérôme répondit à saint Paulin, et lui dit entre autres choses : Ne croyez pas que rien manque à votre foi, parce que vous n'avez pas vu Jérusalem, ni que j'en sois meilleur pour demeurer à Bethléem. La différence des lieux qui convient à votre dessein, c'est de quitter les villes et demeurer à la campagne. Jérusalem est une grande ville qui a un conseil public, une cour, des officiers, des comédiens, des bouffons, des courtisannes, tout ce qui est dans les autres villes, une grande foule de peuple et un concours continuel de tous les pays du monde. Ainsi vous y trouverez tout ce que vous fuyez ailleurs.

Il lui marque ensuite la différence de la cléricature et de la vie monastique (3) : si vous voulez, dit-il, exercer la fonction de prêtre ou d'évêque, vivez dans les villes et les bourgades, et travaillez à votre salut en procurant celui des autres ; mais si vous voulez mériter le nom de moine que vous portez, c'est-à-dire, de solitaire, que faites-vous dans les villes, qui sont les habitations de la multitude? Chacun a ses modeles ; les évêques et les prêtres doivent imiter les apôtres et les hommes apostoliques ; nos chefs sont les Paul, les Antoine, les Hilarion, et pour remonter à l'Écriture, Elie, les enfants des prophetes et les rocabites. Je vous en prie donc, parce que vous êtes attaché à votre sainte sœur et que vous n'êtes pas entièrement libre, fuyez les assemblées, les repas et les devoirs de civilité. Ne mangez que le soir, et des choses viles, des herbes, des légumes ; vous avez les livres contre Jovinien, où il est traité au long du mépris de la bonne chere. Que l'Écriture sainte soit toujours entre vos mains. Il faut prier souvent et veiller souvent. Distribuez vos aumônes par vous-même. Ne vous chargez point de distribuer celles des autres, et faites les vôtres avec choix et discrétion, comme n'étant plus que le dispensateur de vos biens.

Il loue ensuite son discours pour Théodose, qui étoit un panégyrique pour montrer qu'il avoit vaincu les tyrans par sa foi, plus que par ses armes, et qu'il avoit accordé la souveraine puissance avec l'humilité chrétienne. Saint Jérôme jugeoit ce discours sensé, agréable et composé suivant toutes les règles de l'art. Il exhorte saint Paulin à cultiver ce talent qu'il a pour l'éloquence, et à se nourrir de la lecture de l'Ecriture sainte et des auteurs ecclésiastiques, dont il fait la critique en passant. Vers le même temps, saint Jérôme fut aussi consulté par Furia, dame romaine de la première noblesse, descendue des Camille et alliée de sainte Paule. Elle étoit veuve, jeune et sans enfants, et demandoit des avis pour se conduire en cet état. Saint Jérôme l'exhorte d'y demeurer, nonobstant les instances de son père Létus et de ses domestiques qui la pressoient de se remarier. Il lui représente les inconvénients des secondes noces, et lui conseille de s'abstenir du vin, et non seulement de la chair, mais de la plupart des légumes ; de s'appliquer à la lecture, à la prière, à l'aumône, et vivre dans une très-grande retraite : il la renvoie aussi aux livres contre Jovinien, écrits deux ans auparavant.

LVII. Retraite de saint Paulin.

Comme saint Paulin étoit à Barcelonne et assistoit à l'office de l'église le jour de noël, le peuple animé de zèle, se jeta sur lui tout d'un coup, le présenta à l'évêque Lampius et l'obligea de le consacrer prêtre (1). Saint Paulin ne le voulut point souffrir, parce qu'il ne songeoit qu'à la retraite et à l'obscurité de la vie monastique. Il avoit résolu depuis longtemps de passer sa vie à Nole en Italie, auprès du tombeau de saint Félix. Il ne se laissa donc ordonner qu'à la charge qu'il ne seroit point attaché à l'église de Barcelonne ; mais seulement au sacerdoce en général, et c'est le premier exemple d'une ordination libre sans engagement à aucune église. Il semble aussi qu'il fut d'abord ordonné prêtre sans passer par les ordres inférieurs ; car il prend Dieu à témoin que loin de mépriser le rang de prêtre, il eût souhaité de commencer à servir l'église dans la charge de portier. Alors, pour s'attacher plus parfaitement à Dieu, saint Paulin acheva de se décharger de tous ses biens, les distribuant aux

(1) Aus. Ep. 23, 25. Ad Aus. Ep. 3. Poem. 11. 12.
(2) Hier. Ep. 11. ad Paulin. Paul Ep. 9, Al. 28. Sever-Gennad in Paul. Hier. in Vigil. c. 4. id. Ep. 13, c. 2.
(3) F. 3.

(1) Ep. 10. Ep. al. 6. ad. Sever 2, al 21, ad Amand.

pauvres. Il ouvrit ses greniers et ses celliers à tous venants. Non content des pauvres de son voisinage, il les appeloit de toutes parts pour les nourrir et les vêtir. Il racheta une infinité de captifs et de pauvres débiteurs réduits à l'esclavage faute d'avoir de quoi payer, et paya les dettes de plusieurs autres insolvables. Ayant ainsi donné ordre à ses affaires, il vint en Italie et passa à Milan, où saint Ambroise voulut le retenir et le mettre dans son clergé, en sorte qu'il fut compté pour prêtre de Milan, quelque part qu'il se trouvât. Saint Paulin n'y consentit pas : il continua son voyage et vint à Rome, où il fut mieux reçu du peuple que du clergé, dont une partie et le pape même, ne voulut point avoir de commerce avec lui. Saint Paulin céda à l'envie et se retira ; mais écrivant à son ami Sévère, il ne put s'empêcher de s'en plaindre. Peut-être le pape trouvoit mauvais que saint Paulin eût été ordonné prêtre étant néophyte et simple laïque, contre les règles, dont lui-même recommande l'observation dans une de ses lettres. Mais la violence qu'on avoit faite à saint Paulin le pouvoit bien excuser (1).

Il se retira enfin à Nole et y passa le reste de ses jours, comme il désiroit depuis quinze ans (2). Il y fut déterminé par la dévotion pour le martyr saint Félix, dont les miracles attiroient un grand concours de peuple de toutes les parties de l'Italie. Saint Paulin en avoit une connoissance particulière, à cause des terres de son patrimoine, voisines de Nole. Ainsi, dès sa jeunesse il regarda saint Félix comme son patron et son protecteur, et la dévotion qu'il eut pour lui ne contribua pas peu à sa conversion. Il se retira donc auprès de l'église où reposoient ses reliques, dans une agréable situation, à cinq cents pas de la ville de Nole, et y vécut, avec sainte Thérèse son épouse, d'un petit héritage qu'il s'étoit réservé. Il se regardoit comme le concierge de cette église ; il en nettoyoit les portes le matin et il y veilloit la nuit, et tous les ans il faisoit un poëme à son honneur, qu'il publioit le jour de sa fête, quatorzième de janvier. Il nous en reste dix, dont le premier est composé lorsqu'il étoit encore en Espagne se disposant à revenir en Italie ; le second, la premiere année qu'il y fut établi ; mais il en avoit bien fait davantage, puisqu'il y demeura environ trente-cinq ans. Dans cette retraite, saint Paulin menoit une vie pauvre, se servant de vaisselle de bois et de terre, portant un habit grossier et négligé, jeûnant, priant, pratiquant tous les exercices de la vie monastique.

Saint Ambroise ayant appris sa retraite, en écrivit à saint Sabin, évêque de Plaisance, son ami, prévoyant l'indignation des gens du monde pour un tel changement (3). Ils trouveront, dit-il, insupportable qu'un homme de cette naissance, d'un si beau naturel, quitte le sénat et laisse éteindre sa famille. Eux, qui rasent leurs têtes et leurs sourcils quand ils se consacrent à Isis, traiteront d'action indigne qu'un chrétien change d'habit par zèle de religion.

LVIII. Mort de l'empereur Théodose.

L'empereur Théodose retournoit à Constantinople, au commencement de l'année trois cent quatre-vingt-quinze, lorsqu'il fut attaqué d'une hdropysie mortelle, causée par les fatigues de la dernière guerre (1). Dès qu'il se sentit malade, il se souvint de la prophétie de saint Jean d'Égypte, et, persuadé qu'il n'en relèveroit pas, il s'appliqua jusqu'à la fin à régler les affaires de l'état, dont il prévoyoit les désordres après sa mort. Il recommanda ses enfants à Stilicon, qui avoit épousé Sérène, sa nièce, et résolut même le mariage de Marie leur fille avec Honorius : il les exhorta, en partageant ses états, à conserver tous deux également le zèle pour la religion, comme le soutien de l'empire. N'ayant plus rien à ordonner pour ses enfants, il ne fit son testament que pour le bien des peuples. Il confirma le pardon à ceux qui avoient porté les armes contre lui et dont les lettres n'avoient pu encore être expédiées. Il confirma aussi la décharge d'une imposition qu'il avait promise, et non content de charger ses enfants de l'exécution de ces deux points, il en laissa une loi toute dressée. Ses derniers soins furent pour l'état de l'église. Il mourut à Milan, le dix-septième de janvier, sous le consulat d'Olybrius et de Probin, c'est-à-dire, l'an trois cent quatre-vingt-quinze, après avoir régné seize ans et en avoir vécu soixante (2).

Saint Ambroise fit son oraison funèbre dans l'église au service du quarantième jour, en présence de l'empereur Honorius. Il y marque que les uns observoient le troisième et le trentième jour du décès, les autres le septième et le quarantième ; ce que l'on trouve confirmé d'ailleurs dans l'antiquité ecclésiastique. Il attribue à la foi de Théodose ses victoires, particulièrement la dernière contre Eugène, et exhorte les soldats à garder une fidélité inviolable à ses enfants, considérant, non la foiblesse de leur âge, mais l'obligation qu'ils ont au père. Il relève particulièrement sa clémence, dont tant de rebelles venoient de sentir l'effet, et sa pénitence, dont il est si fidèle témoin. Il se promet qu'il sera auprès de Dieu un puissant protecteur pour la jeunesse de ses enfants (3). Ensuite le corps de Théodose, qui avoit été embaumé, fut transporté à Constantinople et reçu par l'empereur Arcade, qui l'enterra dans le

(1) Ærun. Epist. c. 4. Ep. 3. al. 5. ad Alyp. Ep. 1, al. 5, ad. Sev. Siric. Ep. ad Orthod.
(2) Natab. 2.
(3) Ep. Ambr. 38.

(1) Soc. v, c. ult. Soz. vii. c. ult.
(2) Claud. de 3 Cons. Honor. Theod. v, c. 25. Amb. de Ob. Theod. n. 4, 5. Soz. v, c. ult.
(3) N. 3. Const. apost. viii. c. v. not. Bened. in Ambr. n. 7, 8, 13, 14, 15. Soc. vi, c. 1. Chr. Pasch. p. 306.

tombeau des empereurs, le huitième de novembre de la même année.

LIX. Portrait de Théodose.

Ainsi finit l'empereur Théodose, que tous les auteurs chrétiens, et même la plupart des païens ont relevé par de très-grandes louanges. Zosime seul lui reproche de grands défauts. Il l'accuse d'avoir été naturellement mou et voluptueux, aimant les festins, les danseurs et les spectacles du cirque et du théâtre; en sorte, dit-il, que j'admire l'inégalité de ses mœurs ; car quand il n'avoit rien de fâcheux qui l'excitât, il se laissait aller à son tempérament ; mais quand quelque chose étoit à craindre pour l'état, il quittoit les délices, retrouvoit son courage et sa valeur, et souffroit volontiers le travail et la fatigue. Il l'accuse encore d'avoir aimé l'argent pour fournir aux dépenses de sa table et à ses autres profusions, et d'avoir vendu les gouvernements et les charges, en sorte que l'on voyoit des changeurs et des personnes viles porter publiquement les marques de la magistrature (1). Il reprend la multitude et le trop grand pouvoir de ses eunuques, et il faut avouer que la fortune excessive d'Eutrope donne quelque couleur à ce reproche.

Mais Symmaque, païen comme Zosime, et mieux instruit que lui comme contemporain, écrivant à Flavien, son ami, et lui parlant du panégyrique de Théodose, que lui-même, Symmaque, avoit prononcé publiquement, reconnoît qu'il n'avoit qu'effleuré la matière et loue particulièrement son désintéressement, témoignage qui ne doit pas être suspect, dans une lettre familière entre deux païens très zélés pour l'idolâtrie, et par conséquent peu disposés à flatter Théodose (2). Le sophiste Thémisteius, dans deux de ses harangues, le met au-dessus des plus grands hommes de l'antiquité. Enfin Aurélius Victor, historien païen, en parle ainsi : Théodose ressembloit à Trajan par les qualités de l'esprit et du corps, autant que l'on peut connaître par les écrits des anciens et par les peintures. Il avoit comme lui la taille haute, le corps bien proportionné, la chevelure, le visage à peu près de même, l'esprit entièrement semblable ; doux, complaisant, populaire, ne se croyant distingué des autres que par l'habit, honnête à tout le monde, mais principalement aux gens de bien. Il aimoit les esprits sincères, il admiroit les savants, pourvu qu'ils ne fussent point malins ; il aimoit ceux qu'il avoit connus, étant simple particulier, et leur donnoit des honneurs, de l'argent et d'autres grâces, principalement à ceux dont il avoit éprouvé la fidélité dans sa disgrâce, soit en sa personne, soit en celle de son père. Mais il avoit tant d'aversion des défauts de Trajan, c'est-à-dire des excès de vin et de la passion de triompher, qu'il n'a fait la guerre que quand il s'y est trouvé engagé, et a défendu par une loi de se faire servir dans les festins par des personnes trop parées, et d'y faire venir des musiciennes. Il a chéri la pudeur, jusqu'à défendre le mariage des cousines comme ceux des sœurs. Il étoit médiocrement instruit des lettres, en comparaison des plus savants ; mais pénétrant et curieux de l'histoire, dans laquelle il ne cessoit de détester ceux où il voyoit de l'orgueil, de la cruauté, de la tyrannie, comme Cinna, Marius, Sylla, tous les ambitieux, mais surtout les perfides et les ingrats.

Il est vrai qu'il se mettoit en colère quand il en avoit sujet ; mais il s'apaisoit promptement et un peu de retardement adoucissoit ses ordres, quelquefois sévères. Ce qui est d'une vertu rare, c'est qu'il fut certainement meilleur après que le temps eut accru sa puissance, et encore plus après la guerre civile. Il s'appliqua soigneusement à la police des vivres, et le tyran ayant levé et consumé de grandes sommes, il les rendit à plusieurs de son argent, au lieu que les meilleurs princes rendoient à peine les héritages, et encore nus et dégradés.

Quant au-dedans de sa cour et de sa famille, il honora son oncle comme un père ; il traita comme ses enfants ceux de son frère et de sa sœur ; il eut pour ses parents et ses alliés une affection paternelle. Il savait donner un repas avec politesse et gaieté, sans profusion. Sa conversation était proportionnée aux personnes, à leurs inclinations, à leur dignité, mêlée de gravité et d'agrément. Il était bon père et bon mari. Il s'exerçoit le corps, sans se passionner ni se fatiguer, principalement par la promenade, pour se relâcher l'esprit quand il en avoit le loisir, et il conservoit sa santé par la sobriété. C'est le portrait qu'Aurelius Victor nous a laissé de Théodose.

Nous avons encore une des lois dont il fait mention dans cet éloge de Théodose, datée de Constantinople, le huitième des calendes de juillet, sous le consulat d'Arcade et de Bauton, c'est-à-dire, le vingt-quatrième de juin trois cent quatre-vingt-cinq, portant défenses à toutes personnes d'acheter, d'instruire où de vendre aucune joueuse d'instruments, ou de la faire venir aux festins ou aux spectacles, ou d'avoir des esclaves musiciens de profession. C'était un ancien abus contre lequel les pères ont souvent déclamé (1). L'autre loi, contre les mariages des cousins germains, ne se trouve plus ; mais d'autres auteurs en font mention, et particulièrement saint Ambroise à Paterne. C'étoit un des plus considérables entre les Romains qui l'avoit consulté, de l'avis de son évêque, sur un mariage qu'il vouloit faire de son fils avec la fille de sa sœur, c'est-à-dire, de l'oncle avec la nièce. Saint Ambroise le détourna absolu-

(1) Lib. 4, 1, 738. 7, 8, 773, 734. Themist. orat. 15. 59. Victor epit. in fin.
(2) Symm. 11. Epist. 15.

(1) L. 10, c. Th. de Serm. Gothof. ibid. Amb. Ep. 60, n. 8.

ment de ce mariage, comme contraire à la loi divine et aux lois humaines de son temps.

On trouve une loi de saint Théodose, de l'année trois cent quatre-vingt-dix, adressée au vicaire de Rome, qui condamne au feu un crime qui offense la nature. On en trouve une de l'an trois cent quatre-vingt-neuf, par laquelle il rejette ce qui est donné à l'empereur par codicille, recevant seulement ce qui lui vient par testament. Symmaque relève cette loi par de grands éloges (1).

LX. Anicius Probus et sa famille.

Les consuls de cette année trois cent quatre-vingt-quinze sont remarquables par la splendeur de leur famille, qui devint toute chrétienne. C'étoient deux frères, Olybrius et Probin, et la chose était jusque-là sans exemple que deux frères eussent été consuls ensemble; leur père, Sextus Anicius Petronius Probus, fut le Romain le plus illustre de son temps, par sa noblesse, ses richesses et ses dignités. Son père et son aïeul avoient été consuls, et il le fut lui-même avec l'empereur Gratien, l'an trois cent soixante-quinze. Il fut d'abord proconsul d'Afrique, puis quatre fois préfet du prétoire, tantôt des Gaules, tantôt d'Italie; et ce fut en cette qualité qu'il donna à saint Ambroise le gouvernement de l'Émilie et de la Liturgie. Il avoit des biens immenses, ses terres étoient répandues par toutes les provinces de l'empire; ses libéralités étoient proportionnées à ses richesses. Il étoit chrétien et reçut le baptême à la fin de sa vie, comme il paroît par son épitaphe, où sa femme et ses enfants sont recommandés à ses prières (1). On lui dressa un tombeau magnifique au Vatican, auprès de l'église de saint Pierre; le cercueil étoit de marbre, orné de sculptures qui représentoient Jésus-Christ tenant une croix chargée de pierreries, et accompagné de douze apôtres; et au dessous, des colombes buvant deux à deux dans les vases. On le voit encore à Rome (2). Sa réputation étoit si grande, que deux nobles Perses étant venus en Occident du temps de l'empereur Théodose, n'eurent de la curiosité que pour voir deux personnes, saint Ambroise à Milan, et Probus à Rome. Sa femme fut Proba Faltonia, illustre par sa piété, à qui saint Augustin écrivit depuis une lettre fameuse, touchant l'oraison. Elle eut trois fils, Probin et Olybrius, consuls de cette année, et Probus, consul en quatre cent six. Olybrius épousa Julienne et la laissa bientôt veuve, avec une fille, nommée Démétriade, qui demeura vierge. C'est à cette Julienne que saint Augustin adressa le livre du bien de la viduité; et à Démétriade que saint Jérôme écrivit un traité de la manière de conserver la virginité (3). Telle étoit cette sainte et illustre famille.

(1) L. 6, c. Th. ad. Jul. De adul. L. 2, c. Nic. de Testam. Lib. 11. Ep. 13.

(1) Amm. Marc. lib. xxvi, c. 10 et ibi. Val. Su. lib. xvii, n. 21. Claud. de Cons. Olyb. et Prob. Ap. Baron. an. 395 init.

(2) Paul Vit. Ambr. n.

(3) Ep. 130, al. 121. Hier. Ep. 10. ad Demetr. c. 4, T. 6. Epist. 8.

LIVRE VINGTIÈME.

I. Retraite de saint Arsène.

Après la mort de Théodose, ses deux fils partagèrent l'empire, comme il avoit ordonné (1). Arcade, âgé de vingt ans, régna en Orient; Honorius, âgé seulement de dix ans, en Occident. Ils avoient été élevés par saint Arsène, qui fut leur parrain au baptême, leur gouverneur et leur précepteur, car on ne distinguoit pas alors ces deux fonctions. Il étoit Romain, parfaitement instruit des lettres humaines et divines, et solidement vertueux (2).

Il étoit diacre, et menoit à Rome une vie retirée avec une sœur qu'il avoit, quand l'empereur Théodose, cherchant un homme à qui il pût confier la conduite de ses enfants, en écrivit à l'empereur Gratien. Celui-ci s'adressa au pape, qui lui indiqua Arsène. Gratien l'envoya à Constantinople (3), où Théodose, l'ayant agréé, le mit au rang des sénateurs, et voulut qu'il fût regardé comme le père de ses enfants (4). Un jour, étant venu à leur étude, il vit qu'Arsène leur parloit debout, et qu'ils l'écoutoient assis. Il le trouva mauvais, leur ôta les marques de leur dignité, et fit asseoir Arsène dans une chaire (5).

Arsène conservoit toujours un grand amour pour la retraite, que les soins de son emploi et l'embarras d'une grande fortune lui faisoient désirer ardemment, car les honneurs ne le touchoient point. A la fin, il en trouva l'occasion. Arcade ayant commis une faute considérable, il vint au dernier châtiment, et le fouetta. Le jeune prince en fut tellement irrité, qu'il chargea un officier de ses gardes de le défaire d'Arsène à quelque prix que ce fût. L'officier, qui respectoit Arsène et craignoit l'empereur, découvrit à Arsène la mauvaise volonté du prince, et lui conseilla de se retirer secrètement du palais, l'assurant qu'autrement sa vie ne seroit pas en sûreté. Arsène se mit en prières pour connoître la volonté de Dieu; et il entendit une voix qui lui dit: Arsène, fuis les hommes, et tu te sauveras (6). Il exécuta aussitôt cet ordre; il s'embarqua, passa à Alexandrie, et de là au désert de Scétis, où il embrassa la vie monastique (1). Y étant arrivé, il fit encore la même prière à Dieu pour connoître la voie de son salut, et il ouït encore une voix qui lui dit: Arsène, fuis, garde le silence et le repos, ce sont les moyens d'éviter le péché (2).

L'empereur Théodose, affligé de sa retraite, le fit chercher dans toutes les îles et toutes les solitudes, mais inutilement (3). Enfin, après la mort de Théodose, Arcade apprit le lieu de sa retraite. Il lui écrivit une lettre où il se recommandoit à ses prières, confessa le mauvais dessein qu'il avoit eu contre lui, et lui en demandoit pardon, lui offrant la disposition de tous les tributs d'Égypte, pour les distribuer aux monastères et aux pauvres, et le priant instamment de lui répondre. Arsène ne put se résoudre de lui écrire, mais il lui fit dire: Dieu veuille nous pardonner à tous nos péchés: pour la distribution de l'argent, je n'en suis point capable, puisque je suis déjà mort. Dans les commencements il gardoit encore, sans s'en apercevoir, quelques manières du siècle. Il croisoit les jambes étant assis, et mettoit un pied sur le genou (4). On avoit peine à l'en avertir ouvertement, à cause du respect qu'on lui portoit. L'abbé Pasteur se servit de cette industrie. Il convint avec un autre de se mettre lui-même en cette posture quand ils seroient assemblés, afin de donner occasion de le reprendre. Pasteur le fit, on le reprit de son immodestie; il ne s'en défendit point: Arsène comprit que la correction le regardoit, et en profita suivant l'intention des pères.

II. Vertus de saint Arsène.

Au reste, il ne se distingua que par ses vertus entre les moines de la communauté de Scétis. Personne n'étoit mieux vêtu que lui à la cour, personne n'étoit vêtu plus simplement dans le monastère (5). Il s'occupoit jusqu'à midi à faire des nattes de palmiers, et travailloit assis, ayant un mouchoir dans son sein pour essuyer les larmes qui tomboient continuellement de ses yeux; ce qui dura pendant toute sa vie. Il ne chan-

(1) Sup. liv. xix, n. 58. Vitæ PP lib. iii, c. 37.

(2) Metaphr. ap. Sur. 19, Jul. c. 2, 3.

(3) C. 5.

(4) C. 6.

(5) C. 3.

(6) Aphoth. PP. ap. Coteler.

(1) Monum. Gr. to. 1, p. 153, n. 1.

(2) N. 2.

(3) Metaph. c. 9.

(4) C. 19.

(5) Apopht. n. 4.

geoit qu'une fois par an l'eau où trempoient les feuilles de palme qu'il employoit, se contentant d'en ajouter de temps en temps(1). Les anciens du monastère lui dirent un jour : Pourquoi ne changez-vous point cette eau puante? Il répondit : Je dois souffrir cette odeur à cause des parfums dont j'ai usé dans le monde. Il ne consumoit par an pour sa nourriture qu'une petite mesure de blé nommée thallis ; encore ceux qui le venoient voir en mangeoient avec lui(2). On donna une fois aux frères de Scétis quelques figues(3). C'étoit si peu de chose, qu'ils ne lui en envoyèrent point, craignant de l'offenser. Il ne vint point a l'église, et dit : Vous m'avez excommunié, ne me jugeant pas digne d'avoir part à la bénédiction que Dieu vous a envoyée. Tous furent édifiés de son humilité : le prêtre alla lui porter des figues, et le ramena à l'église avec joie. Il veilloit toute la nuit, et vers le matin, la nature le forçant à dormir, il disoit au sommeil(4) : Viens-çà, mauvais serviteur, et après en avoir pris un peu, il se relevoit aussitôt(5). Il pria une fois deux moines, Alexandre et Zoïle, de l'observer pendant la nuit, et ils ne s'aperçurent point qu'il eût dormi, sinon que le matin il souffla trois fois comme en sommeillant; encore doutèrent-ils s'il ne l'avoit point fait exprès. Le samedi au soir il se mettoit en prière, tournant le dos au soleil, et demeuroit ainsi les mains élevées au ciel jusqu'à ce que le soleil lui donnât sur le visage(6). Il disoit que c'étoit assez pour un moine de dormir une heure(7).

Un jour il était malade en Scétis, le prêtre vint, le porta à l'église, et le mit sur un lit de peaux avec un oreiller sous sa tête(8). Un des moines le vint voir, et, scandalisé de le voir si bien couché, il dit : Est-ce là l'abbé Arsène? Le prêtre le prit en particulier, et lui dit : Que faisiez-vous dans votre village? Le vieillard répondit : J'étois berger. Et comment passiez-vous votre vie? dit le prêtre. J'avois, dit-il, beaucoup de peine. Et maintenant, comment vivez-vous dans votre cellule? J'ai plus de repos, dit-il. Alors le prêtre lui dit : Voyez-vous cet abbé Arsène? Dans le monde, il étoit le père des empereurs ; il avoit mille esclaves vêtus de soie, avec des bracelets et des ceintures d'or, il couchoit sur des lits précieux. Vous, qui étiez berger, n'aviez pas dans le monde la douceur que vous avez ici; et il n'a pas ici les délices qu'il avoit dans le monde; vous êtes soulagé, et il souffre. Le vieillard, touché de ces paroles se prosterna, et dit : Pardonnez-moi, mon père, j'ai péché, il est dans le vrai chemin de l'humiliation ; et s'en retourna édifié (1). Saint Arsène était si pauvre, qu'ayant besoin d'une chemise dans sa maladie, il souffrit qu'on lui donnât par charité de quoi l'acheter, et

(1) N. 18.
(2) N. 17.
(3) N. 16.
(4) N. 14.
(5) N. 14.
(6) N. 3.
(7) N. 13.
(8) N. 36.

dit (1) : Je vous remercie, seigneur, de m'avoir fait la grâce de recevoir l'aumône en votre nom. Un officier de l'empereur vint lui apporter le testament d'un sénateur, son parent, qui lui laissoit une très-grande succession (2). Il le prit et le vouloit déchirer. L'officier se jeta à ses pieds, et lui dit : Je vous prie, ne le déchirez pas; il y va de ma tête. Saint Arsène dit : Je suis mort devant lui, et ne voulut rien recevoir du testament.

La vertu qui éclata le plus en lui fut l'amour de la retraite. Sa cellule étoit éloignée de trente-deux milles, c'est-à-dire de plus de dix lieues ; il n'en sortoit pas volontiers, et d'autres moines lui rendoient les services nécessaires (3). Quand il alloit à l'église, il demeurait assis derrière un pilier et (4), afin que personne ne le vît au visage, et qu'il ne vît personne. L'abbé Marc lui dit un jour (5) : Pourquoi nous fuyez-vous? Arsène lui répondit : Dieu sait comme je vous aime, mais je ne puis être avec Dieu et avec les hommes; les troupes célestes n'ont qu'une volonté, les hommes en ont plusieurs. Un des pères vint frapper à la porte; le saint vieillard ouvrit, croyant que ce fût celui qui le servoit; mais voyant que c'étoit un autre, il se prosterna sur le visage (6). L'autre lui dit : Levez-vous, mon père, afin que je vous embrasse. Je ne me lèverai point, dit-il, que vous ne vous soyez retiré; et quelque instance que l'autre pût faire, il ne se leva point. L'archevêque Théophile vint un jour le voir avec un magistrat, et le pria de lui dire quelque chose (7). Arsène, après avoir gardé un peu de silence, lui dit : Et si je vous dis quelque chose, l'observerez-vous? Ils le promirent; et il leur dit : Où vous saurez que sera Arsène, n'en approchez pas (8). Une autrefois l'archevêque, le voulant entretenir, envoya savoir auparavant s'il ouvriroit sa porte. Il répondit : Si vous venez, je vous ouvrirai; et si je vous ouvre, j'ouvrirai à tout le monde, après quoi je ne demeurerai plus ici. L'archevêque dit : J'aime mieux n'y point aller que de le chasser. Quelques anciens l'ayant un jour pressé de leur parler, et de leur expliquer la raison de cette grande retraite, il leur dit (9) : Tant qu'une fille est dans la maison de son père, plusieurs la recherchent; quand elle est mariée, on en parle diversement, et on n'en fait plus tant de cas. Ainsi les choses spirituelles étant publiées ne peuvent être utiles à tout le monde.

Saint Arsène vécut ainsi jusques à quatre-vingt-quinze ans (10). Car il avait quarante ans quand il quitta la cour, et en passa quarante dans le désert de Scétis (11), dont il sortit quand il fut ravagé par les barbares, et vécut encore quinze ans. Il était de belle taille, mais un peu courbé dans sa vieillesse; il avait bonne mine, les

(1) N. 20.
(2) N. 29.
(3) N. 21.
(4) N. 42.
(5) N. 13.
(6) N. 37.
(7) N. 7.
(8) N. 8.
(9) N. 44.
(10) N. 42.
(11) N. 21.

cheveux tout blancs, la barbe jusques à la ceinture ; mais ses larmes lui avaient fait tomber le poil des yeux. Il ne vouloit jamais parler d'aucune question de l'Ecriture, quoiqu'il eût bien pu le faire, et n'écrivoit pas volontiers des lettres. Il disoit un jour (1) : Toute notre science du monde ne nous sert de rien, et ces Egyptiens rustiques ont acquis les vertus par leur travail. Comme il consultoit un vieil Égyptien sur ses propres pensées, un autre lui dit (2) : Père Arsène, vous qui êtes si bien instruit de toutes les sciences des Romains et des Grecs, comment consultez-vous cet homme grossier? Il répondit : Je sais les sciences des Grecs et des Romains, mais je n'ai pas encore appris l'alphabet de ce vieillard.

III. Cassien en Égypte. Chérémon, Nestéros, Joseph.

On connoît la perfection des moines égyptiens par les relations de Jean Cassien, qui les visitoit dans ce même temps. Il était Scythe de nation, né de parents riches et pieux; il fut instruit à la piété dès sa première jeunesse dans un monastère de Palestine près de Bethléem différent de celui de saint Jérôme, et apparemment plus ancien (3). Cassien y embrassa la vie monastique, et y contracta une amitié particulière avec un moine, nommé Germain : ils conçurent ensemble le désir de visiter les solitaires d'Égypte, pour s'instruire de la perfection de leur etat. L'abbé et les moines de leur communauté y consentirent, à condition qu'ils reviendroient au monastère. S'étant embarqués, ils arrivèrent en Égypte à une ville, nommée Tennèse, dont le territoire étoit tout inondé de marais salés, en sorte que les habitants ne subsistoient que de trafic. Ils y trouvèrent Archébius, évêque de Panéphise, ville voisine, qui les reçut avec une grande charité. Il avoit été tiré d'entre les anachorètes pour être fait évêque; et, loin de s'en élever, il disoit qu'on l'avoit chassé de la vie anachorétique comme indigne, parce qu'il n'avoit pas profité des trente-sept ans qu'il y avoit passés ; toutefois il conservoit dans l'épiscopat toute l'austérité de son premier genre de vie. S'étant donc trouvé à Tennèse pour l'élection d'un évêque, et ayant connu le motif qui avoit attiré en Égypte Cassien et Germain, il leur dit : En attendant que vous passiez plus avant, venez voir près de notre monastère des vieillards si courbés de vieillesse et d'un aspect si vénérable, que leur seule vue est une grande instruction. Vous apprendrez d'eux ce que je ne puis plus vous enseigner, parce que je l'ai oublié.

Archébius, ayant ainsi parlé, prit son bâton et sa peau de chèvre (4), car c'étoit ainsi que les moines d'Égypte voyageoient, et conduisit

(1) N. 5.
(2) N. 6.
(3) Cennad. c. 59. Cass. Coll. XXIV, c. 1. Præt. ad Inst. Col. c. 1. Coll. XI, c. 1, c. 5.
(4) C. 5.

ses hôtes à Panéphise. Le pays tout inondé ne laissoit de sec que quelques hauteurs, qui faisoient comme des îles. Là, vivoient trois anciens anachorètes, Chérémon, Nestéros et Joseph. Archébius mena d'abord ses hôtes à Chérémon, qui étoit le plus proche et le plus vieux. Il avoit plus de cent ans, et la vieillesse l'avoit tellement courbé, qu'il marchait sur ses mains. Cassien et Germain, étonnés de son visage et de sa manière de marcher, le supplièrent de leur dire quelque chose pour leur instruction, puisque c'étoit le sujet de leur voyage (1). Alors Chérémon leur dit avec un profond soupir : Quelle intruction vous puis-je donner, puisque la foiblesse de l'âge, m'obligeant à relâcher mon ancienne austérité, m'a ôté la confiance de parler? Comment puis-je enseigner ce que je ne fais pas moi-même? C'est pour cela que je ne permets à aucun jeune homme de demeurer avec moi, de peur qu'il ne se relâche par mon exemple (2). Il céda toutefois à leurs prières, et les entretint premièrement de la perfection, leur montrant qu'elle consiste dans la charité (3). Après le repas, il leur parla de la chasteté (4) ; et le lendemain, après les prières du matin, il les entretint de la protection de Dieu (5), c'est-à-dire de la grâce, sans laquelle on ne peut conserver la chasteté, ni acquérir les autres vertus. Les questions qu'ils lui proposoient attirèrent ces deux derniers entretiens.

Ils allèrent voir ensuite l'abbé Nestéros (6); car on donnoit le nom d'abbé à tous ces saints vieillards, à cause de leur âge et de leur vertu, quoiqu'ils fussent simples anachorètes, sans avoir d'autres moines à conduire. On croit que ce Nestéros est le même qui est qualifié ailleurs ami de saint Antoine (7). Il entretint Cassien et Germain de la science spirituelle, et de la différence de la vie active et de la vie contemplative; où il marque en passant l'étude des poètes, et des auteurs profanes comme un obstacle à la perfection religieuse. Après le repas et la prière du soir, ils s'assirent sur des nattes à l'ordinaire, et Nestéros, continuant la conversation, leur parla de la diversité des dons de Dieu (8), c'est-à-dire des miracles et des autres grâces semblables, afin qu'ils estimassent davantage les vertus. Le troisième qu'ils visitèrent fut l'abbé Joseph. Il étoit né à Thmuis, d'une famille très-noble, et des premiers de la ville, et avoit été élevé avec grand soin; en sorte qu'il parloit bien grec, et n'avoit point besoin d'interprète comme les autres, qui ne savoient que l'Egyptien. Il demanda d'abord à Cassien et à Germain s'ils étoient frères; et, comme ils eurent répondu qu'ils ne l'étoient que spirituellement, il les entretint de l'amitié, montrant que la véritable est celle qui est fondée sur la vertu.

(1) C. 4.
(2) C. 6.
(3) Coll. XII.
(4) Coll. XIII.
(5) Coll. XIV.
(6) Vitæ PP. lib. 9, n. 11. Rosw. p. 562, c. 12, 13.
(7) Coll. XV.
(8) Coll. XVIII, c. 2.

Ensuite il les mit dans une cellule séparée, pour y passer la nuit (1); mais ils ne purent dormir, tant ils étoient agités par le zèle que son discours avoit excité dans leurs cœurs.

Ils sortirent donc de la cellule, et s'assirent environ à cent pas, dans un lieu plus écarté (2). Alors Germain dit en gémissant : Que ferons-nous? ces saints nous montrent par leurs exemples quel est le chemin de la perfection, et nous y pourroient conduire, sans la promesse que nous avons faite de retourner promptement à notre monastère; et si nous y retournons une fois, on ne nous permettra plus de revenir ici. Ils demeurèrent quelque temps à s'affliger tous deux de cette pensée, se reprochant leur mauvaise honte, qui leur avoit fait faire cette promesse pour obtenir leur congé (3). Enfin, Cassien dit : Consultons ce vieillard, et prenons ce qu'il nous dira pour un oracle divin. Ils attendirent l'heure des prières nocturnes, et quand elles furent finies, ils s'assirent à l'ordinaire sur les nattes où ils avoient couché (4); et Joseph les voyant tristes, leur en demanda le sujet. Germain le lui expliqua, et Joseph leur dit (5) : Êtes-vous persuadés de tirer un plus grand profit pour les choses spirituelles en ce pays-ci? Nous croyons, dit Germain, qu'il n'y a point de comparaison (6). Alors Joseph leur fit un entretien sur l'engagement des promesses, leur montrant qu'il est quelquefois meilleur de ne les pas accomplir. Il approuve même le mensonge officieux, et prétend l'autoriser par des exemples de l'Ecriture, suivant l'erreur de quelques Orientaux. Les deux amis, persuadés par le discours de Joseph, résolurent de demeurer en Égypte, et y passèrent sept ans, pendant lesquels ils écrivoient souvent à leurs frères (7).

IV. Pynufe.

Dans le voisinage de Panéphise, ils virent l'abbé Pynufe, qui leur étoit déjà connu pour avoir été dans leur monastère de Palestine (8). Il étoit prêtre et supérieur d'un grand monastère, et honoré par toute la province pour ses vertus et ses miracles. Ne pouvant à son gré exercer l'humilité, il prit un habit séculier et s'en alla dans la Thébaïde au monastère de Tabenne, fondé par saint Pacôme. Il savoit que la régularité y étoit grande, et espéroit s'y cacher dans la multitude des moines, joint la distance des lieux. On le laissa long-temps à la porte à postuler, et se jeter aux genoux des frères. Ils le regardoient comme un vieillard qui quittoit le monde quand il n'en pouvoit jouir, et qui cherchoit à s'assurer du pain, plutôt qu'à procurer son salut. Enfin, après plusieurs refus, on l'admit et on le fit travailler au jardin sous un jeune frère. Il lui obéissoit avec une extrême soumission; se chargeoit de tous les travaux les plus bas et les plus dégoûtants, et se relevoit même la nuit pour les faire secrètement. Après avoir été ainsi caché pendant trois ans, quoique ses frères le cherchassent par tout le pays, enfin quelqu'un qui venoit de la Basse-Egypte le vit et le reconnut à grand' peine, le trouvant avec un méchant habit, qui labouroit la terre tout courbé, pour semer des herbes, et portoit du fumier. Il douta très-longtemps si c'étoit lui ; mais, l'ayant reconnu au visage et à la voix, il se jeta à ses pieds, au grand étonnement des moines de Tabenne qui le regardoient comme le dernier de la communauté : ils furent bien plus surpris quand ils apprirent son nom, que la renommée avoit rendu célèbre. Touchés d'une sensible douleur, ils lui demandèrent pardon de la manière indigne dont ils l'avoient traité par ignorance. Lui, de son côté, pleuroit abondamment d'avoir été découvert, et d'avoir perdu l'occasion de s'humilier, qu'il avoit tant cherchée. Ses frères le ramenèrent à son monastère, le gardant avec grand soin, de peur qu'il ne leur échappât encore.

(1) C. 2.
(2) C. 2.
(3) C. 4, 5.
(4) C. 6, 7.
(5) C. 8, 9, etc.
(6) C. 31.
(7) Coll. xx, c. 1. Instit. c. 30.
(8) Sup. liv. xv, n. 58.

Toutefois il s'enfuit quelque temps après et passa en pays étranger, pour n'être point reconnu (1). Étant sorti de nuit, il s'embarqua et vint en Palestine au monastère de Bethléem, où Cassien et Germain demeuroient alors. Il y fut reçu comme novice, et l'abbé le mit dans la même cellule qu'eux. Mais il y demeura peu de temps : des moines Égyptiens qui étoient venus aux lieux saints faire leur prière le reconnurent bientôt, et le ramenèrent à son monastère. Cassien et Germain, étant venus en Égypte, le cherchèrent avec grand soin, et furent témoins d'une instruction qu'il donna en présence de toute la communauté à un moine qu'il venoit de recevoir, après l'avoir laissé à la porte pendant plusieurs jours (2). Nous vous avons refusé longtemps, dit-il, non que nous ne désirions de tout notre cœur votre salut, et celui de tous les autres, et que nous ne voulions aller bien loin au-devant de ceux qui veulent se convertir, mais de peur de nous rendre, et vous aussi, très-coupables devant Dieu, si pour avoir été trop facilement reçu vous tombiez dans le relâchement. Ensuite il lui fit une grande instruction sur le renoncement parfait que demande la vie monastique. Les deux amis en furent si touchés, qu'ils tombèrent presque dans le désespoir, tant il se trouvoient éloignés de la perfection de leur état (3). Ce fut une occasion à l'abbé Pynufe de les entretenir de la pénitence, et des moyens de réparer les fautes passées (4). Il les pria instamment de demeurer dans son monastère; mais le désir de voir le fameux désert de Scétis les empêcha de s'y arrêter (5).

(1) C. 31.
(2) C. 32, 33. Coll. xx, c. 2.
(3) C. 3.
(4) C. 4, 5, etc.
(5) C. 11, in fin.

V. Piammon. Jean.

Ils traversèrent donc le Nil, et passèrent à Diolcos, petite ville à l'une des sept embouchures de ce fleuve où il y avoit plusieurs anciens et célèbres monastères (1). Il y avoit aussi des anachorètes dans une île fermée d'un côté par le Nil, et de l'autre par la mer, qui ne contenoit que des sables stériles, et où ils n'avoient d'eau que celle du fleuve, distant de leur habitation de plus de trois milles, en sorte qu'ils la ménageoient avec plus de soin qu'on ne conserve ailleurs le vin le plus précieux; encore ce chemin étoit des montagnes sablonneuses très-difficiles à passer. Un de ces anachorètes, nommé Archébius (2), voyant le désir de Cassien et de Germain de demeurer en ce lieu-là, leur laissa sa cellule toute meublée, feignant d'avoir déjà résolu de loger ailleurs; et après en avoir bâti une autre avec bien de la peine, il la laissa encore par le même artifice à d'autres frères survenants, et en bâtit pour lui une troisième. Cet Archébius étoit d'une bonne famille de Diolcos (3); il se retira dès l'enfance dans un monastère qui n'en étoit qu'à quatre milles, et pendant cinquante ans qu'il y vécut, il ne revint pas à la ville, et ne vit aucune femme, pas même sa mère. Toutefois, sachant qu'après la mort de son père elle étoit inquiétée pour une dette de cent sous d'or qu'il avoit laissée, il fit si bien qu'en travaillant jour et nuit pendant une année sans sortir de son monastère il gagna cette somme, acquitta la dette, et mit sa mère en repos.

Dans cette solitude de Diolcos, Cassien et Germain virent l'abbé Piammon, le plus ancien de tous les anachorètes et leur prêtre (4). Il avoit le don des miracles, et en fit plusieurs en leur présence. Il les reçut avec beaucoup d'humanité; et, leur ayant demandé le sujet de leur voyage, il leur parla des trois genres de moines qui se trouvoient en Egypte (5) : les cénobites, vivant en communauté; les anachorètes, qui, après s'être formés dans la communauté, passoient à une solitude plus parfaite; les sarabaïtes, qui étoient des vagabonds et de faux moines. Il rapporte au temps des apôtres l'institution des cénobites, comme un reste de la vie commune des fidèles de Jérusalem; et dit qu'ils ont produit les anachorètes, dont il compte pour les premiers saint Paul et saint Antoine (6). Quant aux sarabaïtes, le libertinage et l'avarice les faisoient vivre sans règle; et ils s'étoient fort multipliés (7). Les cénobites et les anachorètes étoient à peu près en nombre égal dans l'Egypte; dans les autres pays il y avoit beaucoup plus de sarabaïtes (8); ce que j'ai reconnu, disoit Piammon, du temps de la persécution que Lucius, évêque des ariens, excita sous l'empire de Valens, lorsque je portois des aumônes à nos frères relégués dans les mines de Pont-d'Arménie (1). Il y avoit une quatrième espèce de moines savoir, des ermites libertins, qui se retiroient de l'obéissance pour vivre seuls sous le nom d'anachorètes.

(1) Col. xviii, v. 1. Instit. x, c. 36.
(2) C. 37.
(3) C. 38.
(4) Coll. xviii, c. 1.
(5) C. 4.
(6) C. 5.
(7) C. 6.
(8) C. 7.

Quelques jours après, Cassien et Germain allèrent au monastère de l'abbé Paul, habité de plus de deux cents moines (2); mais alors il s'y en étoit assemblé une multitude infinie des autres monastères, pour célébrer l'anniversaire du précédent abbé. Comme ils étoient dans une grande cour rangés douze à douze pour prendre leur repas, un jeune frère tarda un peu trop à apporter un plat. L'abbé Paul lui donna un soufflet qui s'entendit de fort loin; mais le jeune homme ne murmura point, ne changea point de couleur, ne perdit rien de sa modestie; et tous les assistants en furent extrêmement édifiés. Le plus ancien de ce monastère étoit le vénérable Jean (3), distingué par son humilité, qui lui avoit fait quitter la vie d'anachorète, pour rentrer dans la communauté. Il entretint les deux amis de la différence de ces deux états, des avantages et des périls de l'un et de l'autre (4); il mettoit la souveraine perfection à en joindre les vertus (5), comme j'ai vu, dit-il, en l'abbé Moïse, en Paphnuce et les deux Macaire. Ils étoient insatiables du repos de la solitude, et de leur part ne désiroient aucune société humaine; toutefois, quand on les alloit visiter, ils souffroient la multitude et les foiblesses de leurs frères avec une patience inébranlable, comme s'ils n'eussent fait que les servir toute leur vie.

VI. Thomas Abraham.

Cassien et Germain virent ensuite l'abbé Théonas, et apprirent l'occasion de sa conversion (6). Ses parents l'avoient marié très-jeune pour éviter la débauche. Après qu'il eut vécu cinq ans avec sa femme, un jour il alla, selon la coutume, avec les autres habitants porter au monastère voisin les dîmes ou les prémices de ses fruits. Ils furent reçus par un vieillard, nommé Jean, que l'on avoit choisi pour cette fonction à cause de son mérite, et qui, pour récompense de leur charité (7), leur fit une instruction sur le devoir de donner à Dieu les dîmes et les prémices, afin qu'elles fussent employées aux besoins des pauvres, et sur l'excellence de la perfection évangléique au-dessus de l'obligation de la loi (8). Théonas, touché de cette exhortation, résolut de quitter sa femme, pour embrasser la vie monastique : et, n'ayant pu lui persuader d'en faire autant, il ne laissa pas d'exécuter son dessein, et la quitta malgré elle. Ce que Cassien ne propose pas comme un exemple à imiter, mais comme une conduite extraor-

(1) Sup. liv. xvi, n. 36, c. 8.
(2) Coll. xix, c. 1.
(3) C. 2.
(4) C. 3, 4, etc.
(5) C. 9.
(6) Collect. xxi, c. 1.
(7) C. 2.
(8) C. 5, 6, 7.

dinaire, que Dieu avoit autorisée en donnant ensuite à Théonas le don des miracles (1). Il avança tellement dans la vertu, qu'après la mort d'Elie, successeur de Jean, il fut élu d'un commun consentement pour la même charge de recevoir et distribuer les aumônes, que l'on nommoit en grec la diaconie, et qu'ils estimoient très-importante.

L'abbé Théonas étant venu voir Cassien et Germain dans leur cellule (2), et s'étant assis à terre avec eux, comme c'étoit le temps pascal, il lui demandèrent : Pourquoi chez vous observe-t-on si exactement de ne point fléchir du tout les genoux dans l'oraison pendant ces cinquante jours, et de ne point jeûner jusques à none? car nous ne voyons point qu'on le pratique si régulièrement dans les monastères de Syrie. Théonas répondit (3) : Le jeûne est de soi une chose indifférente qui, par conséquent, peut être observée ou non, selon les occasions (4). Il est de tradition apostolique de célébrer en joie, non-seulement les quarante jours où Jésus-Christ parut après sa résurrection, mais encore les dix jours que ses disciples passèrent en retraite jusques à la descente du Saint-Esprit ; et afin que ce relâchement ne nous fasse pas perdre le fruit de l'abstinence du carême, nous ne le faisons consister qu'à avancer un peu l'heure de notre repas (5), c'est-à-dire de le prendre à sexte au lieu de none, sans rien changer en la qualité ni en la quantité de la nourriture ; ainsi ils ne mangeoient toujours que douze onces de pain par jour. Germain demanda pourquoi le carême n'étoit que de six semaines (6) ou de sept en quelques pays, puisque ni l'un ni l'autre nombre ne sont quarante jours, en ôtant le samedi et le dimanche où l'on ne jeûnoit point, mais seulement trente-six jours. Thomas répondit (7) : Ces trente-six jours sont la dîme de toute l'année, qui est de trois cents soixante-cinq jours; et ce qui fait la diversité, c'est que ceux qui ne jeûnent que six semaines jeûnent le samedi (8). On n'a pas laissé de nommer tout ce temps carême ou quarantaine, peut-être à cause des quarante jours du jeûne de Moïse, d'Elie et de Jésus-Christ même (9). Les parfaits ne s'astreignent pas à cette loi et ne renferment pas leur jeûne à des bornes si étroites (10) : les anciens jeûnoient toute l'année ; et cette loi du carême n'a été introduite qu'en faveur des foibles, afin qu'ils donnassent à Dieu au moins la dîme de l'année (11). On voit ici combien Cassien et ceux dont il rapporte les discours, étoient persuadés de l'antiquité et de l'utilité du carême. L'abbé Théonas les entretint ensuite des illusions nocturnes et de cette parole de saint Paul (12): Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas, leur montrant que les saints mêmes ne sont pas exemps de péché, ni parfaits en cette vie (1).

Cassien et Germain, après avoir demeuré quelque temp en Égypte, furent violemment tentés de retourner en leur pays, auprès de leurs parents, qui, étant riches et pieux, ni les détourneroient point de leur bon dessein, et leur fourniroient abondamment les nécessités de la vie. Ils espéroient même en convertir d'autres par leur exemple et leurs instructions. Enfin, ils se figuroient que, dans le voisinage des terres de leurs ancêtres, ils trouveroient de belles forêts et des solitudes agréables et fertiles. Ils communiquèrent ces pensées à l'abbé Abraham, qui en prit sujet de les entretenir de la mortification, et leur dit (2) : Ces pensées si foibles marquent que vous n'avez pas encore renoncé au monde ni mortifié vos désirs. Nous aurions pu chercher aussi les mêmes soulagements. Nos parents nous nourriroient volontiers; et quand ils nous manqueroient, les riches de ce monde nous fourniroient avec joie tous nos besoins. Nous pouvions mettre nos cellules sur le bord du Nil, et nous épargner la peine d'aller quérir de l'eau à quatre milles. Nous aurions aussi trouvé dans ce pays des déserts agréables, avec des arbres fruitiers et des jardins : mais nous avons préféré à tout ces déserts tristes et secs, et ces sables salés et stériles. Ceux qui tendent à la perfection doivent chercher des lieux où rien ne les invite à sortir de leur cellule, pour travailler au grand air, qui dissipe et fait évaporer l'esprit en diverses pensées (3). Il insiste sur la nécessité du travail des mains pour ne point vivre aux dépens d'autrui, et ne dépendre de personne (4.)

VII. Cassien à Scetis.

Après que Germain et Cassien eurent demeuré sept ans en Egypte (5), ils retournèrent à leur monastère de Bethléem, où ils furent très-bien reçus; et, avec la permission de leurs anciens, ils revinrent pour visiter le désert de Scetis, et y virent entre autres sept illustres solitaires : Moïse, Paphnuce, Daniel, Sérapion, Théodore, Sérène et Isaac (6). L'abbé Moïse avoit été auprès de saint Antoine (7), et comme ils lui demandoient quelques instructions, il se fit beaucoup prier, ne voulant parler de la perfection chrétienne qu'à ceux qui la désiroient ardemment, et non pas à ceux à qui elle étoit indifférente, pour ne pas tomber lui-même dans la vanité ou l'indiscrétion (8). Enfin, se laissant toucher à leurs prières et leurs larmes, il leur parla du but de la vie monastique, qui est d'acquérir la pureté de cœur pour arriver à la vie éternelle (9). Le lendemain, il les entretint de la discrétion, ou plutôt du discernement des esprits et de la prudence, qui règle toutes les autres vertus, dont il confirma la nécessité par plusieurs exemples (1).

Ils eurent aussi une conférence avec l'abbé Paphnuce, surnommé Bubale ou Buffle, à cause de son grand amour pour la solitude, qui lui faisoit fuir la compagnie même des autres anachorètes. Il étoit prêtre du désert de Scétis, et alors âgé de quatre-vingt-dix ans. Toutefois, il n'avoit jamais voulu quitter la cellule qu'il avoit commencé d'habiter en sa jeunesse, quoiqu'éloignée de l'église de cinq milles, qui font près de deux lieues. Il ne laissoit pas d'y aller tous les samedis et les dimanches, et n'en revenoit pas à vuide mais les épaules chargées d'un grand vase qui contenoit sa provision d'eau pour toute la semaine; et dans ce grand âge, il ne voulut jamais souffrir que les jeunes gens le soulageassent de ce travail. Il entretint les deux amis de trois sortes de renonciations nécessaires à un solitaire : aux richesses et aux biens extérieurs, à ses passions, à ses pensées, pour oublier toutes les choses temporelles (2). Daniel étoit principalement recommandable par son humilité (3). Paphnuce le fit ordonner diacre, le préférant à plusieurs autres plus âgés, et même ensuite il le fit élever au sacerdoce ; mais Daniel ne voulut jamais en faire de fonction en sa présence, et continua de lui servir de diacre, tout prêtre qu'il étoit. Paphnuce le destinoit pour son successeur ; mais il fut frustré de son espérance, et Daniel mourut devant lui (4). Il entretint les deux amis de la cause des sécheresses spirituelles et du combat de la chair et de l'esprit (5). Sérapion, qui excelloit principalement dans la discrétion (6), leur parla des huit vices principaux, c'est-à-dire des sources de tous les péchés : la gourmandise, l'incontinence, l'avarice, la colère, la tristesse, l'ennui, la vanité et l'orgueil.

Il y avoit en Palestine un monastère près de Thécué vers la mer Morte et les déserts d'Arabie, où de très-saints moines habitoient depuis très-longtemps (7). Ils furent tués dans une incursion subite des Sarrasins. Les évêques du pays, avec tout le peuple arabe, enlevèrent leurs corps, et les enterrèrent avec les reliques des martyrs. Il s'assembla une multitude infinie de peuples des deux villes voisines, qui disputoient leurs reliques jusqu'au combat et aux épées, les uns se fondant sur le voisinage de leur demeure, les autres sur le lieu de leur origine. L'Église les honore comme martyrs le vingt-huitième de mai (8). Cassien et quelques autres scandalisés de cet événement, comme indigne de la bonté de Dieu, allèrent consulter Théodore, qui demeuroit aux Celles, entre Nitrie et Scétis ; et il les entretint à cette occasion sur la nature du mal et l'utilité des souffrances (1). Sérène, recommandable par sa pureté angélique, leur parla de la mobilité de l'âme, et du pouvoir des démons sur elle (2). Il rapporte comme un fait certain, que les premiers solitaires qui habitèrent ces déserts étoient bien plus tourmentés des démons, et attaqués même visiblement ; en sorte que dans les communautés on étoit obligé de veiller tour à tour pour faire garde ; mais alors leur pouvoir étoit sensiblement diminué. Cet entretien engagea l'abbé Sérène à leur en faire un autre de la nature des démons, de leur chute, de leur subordination et de leurs emplois (3). L'abbé Isaac les entretint de l'oraison.

VIII. Vie des moines d'Égypte.

Le long séjour que fit Cassien chez les moines d'Égypte lui donna moyen de s'instruire parfaitement de leur manière de vivre; et c'est par lui que nous en pouvons le plus savoir (4). Il décrit aussi leur habit (5). Ils portoient une tunique de lin, qui ne venoit guère au dessous des genoux, et dont les manches ne passoient pas les coudes, afin de laisser plus de liberté pour le travail. C'est la même qu'ils nommoient collobe ou lébitone (6). Ils n'approuvoient pas l'usage des cilices, comme extraordinaire; et en général ils blâmoient toute affectation. La tunique étoit large, et pour l'arrêter ils portoient non-seulement une ceinture, mais encore une écharpe ou cordon de laine qui, descendant du cou de part et d'autre, passoit sous les aisselles, et serroit les deux côtés, afin de donner aux bras toute liberté (7). Ils portoient des cuculles ou capuces, mais très petits (8), et qui ne descendoient que jusques au haut des épaules ; et ils ne les quittoient ni jour ni nuit. Ils marchoient nu-pieds pour l'ordinaire (9); mais ils se chaussoient quelquefois, pour se garantir du froid des matinées d'hiver ou de la chaleur du midi; et alors ils portoient cette chaussure vulgaire que l'on nommoit en latin *caligæ*. Par dessus la tunique, ils portoient un manteau, nommé maforte (10), qui couvroit le cou et les épaules, et n'étoit que de lin, comme la tunique, et par-dessus une melote ou peau de chèvre. Ils marchoient avec un bâton à la main.

Leur nourriture ordinaire n'étoit que du pain et de l'eau. Car, après de longues expériences et de mûres délibérations, ils avoient préféré cette nourriture à celle des légumes, des herbes ou des fruits, que d'autres mangeoient sans pain. Le leur étoit du biscuit, et la quantité étoit d'une livre romaine par jour, c'est-à-dire, douze onces, en deux petits pains de six onces chacun,

(1) C. 10.
(2) C. 11.
(3) C. 12, 13, etc.
(4) C. 20.
(5) C. 23.
(6) C. 24.
(7) C. 25.
(8) C. 27.
(9) C. 28.
(10) C. 29.
(11) C. 30.
(12) Coll. xxii, xxiii.

(1) Rom. vii, 19. c. 17, 18, etc.
(2) Coll. xxiv, c. 1.
(3) C. 2.
(4) C. 3, 4.
(5) B. 11, 12, 13.
(6) Coll. xvii, c. 1.
(7) Coll. i, c. 1.
(8) Coll. ii, c. 2.
(9) Coll. i, c. 1, 3.

(1) Coll. iii, c. 1.
(2) C. 6.
(3) Coll. iv, c. 1.
(4) C. 2.
(5) C. 7. Gall. v, 16.
(6) Coll. 7.
(7) Coll. vi, c. 1.
(8) Martyr. Rom.

(1) C. 3, etc., Coll. vii, c. 13.
(2) Coll. viii. Coll. ii, x.
(3) I. Inst. c. 3. Sup. liv. xv, n. 38.
(4) Reg. S. Pach. c. 2.
(5) C. 4.
(6) C. 2.
(7) C. 6.
(8) C. 4.
(9) C. 10.
(10) Hier. Præf. in Reg. S. Pach. c. 7, 8, 9.

nommé *paximacia*, dont ils mangeoient l'un à none et l'autre le soir (1). Les jours qui n'étoient pas jeûne, comme les dimanches et pendant le temps pascal, ils avançoient le premier repas jusques à midi, et ils l'avançoient aussi quelquefois en faveur des hôtes; mais, soit qu'ils mangeassent une ou plusieurs fois (2), ils n'excédoient jamais la mesure qu'ils s'étoient prescrite. Elle paroissoit grande d'abord, et les nouveaux moines avoient peine à manger leurs douze onces de pain; mais à la longue, quand il falloit vivre du pain seul, sans y rien ajouter, quelque jour que ce fût, cette nourriture si sèche paroissoit légère (3). Toutefois, ils ajoutoient en certains jours quelques douceurs; et Cassien dit que l'abbé Serène, les traitant un dimanche, leur donna une sausse avec un peu d'huile et du sel frit, trois olives, cinq pois-chiches, deux prunes, chacun une figue (4). Ils ne prescrivoient pas à tous la même abstinence; ils avoient égard à l'âge, au sexe, à la force de chacun (5). Ils n'approuvoient pas les jeûnes de deux ou trois jours ou plus sans manger, ils aimoient mieux que l'on prît chaque jour de la nourriture.

Ils s'assembloient pour prier le soir et la nuit; et à chaque fois ils récitoient douze psaumes, ce qu'ils croyoient avoir été enseigné à leurs pères par un ange qui vint chanter au milieu d'eux onze psaumes, avec une oraison après chacun, puis y en ajouta un douzième avec *alleluia*, et disparut. Ils y ajoutèrent, pour ceux qui voudroient apprendre l'écriture, deux leçons, une de l'ancien et une du nouveau testament, excepté le samedi, le dimanche et le temps paschal où les deux leçons étoient du nouveau testament (6), l'une des épitres ou des actes, l'autre de l'évangile. Après chaque psaume, ils prioient debout, les mains étendues, se prosternoient un moment, et se relevoient aussitôt de peur de s'endormir, suivant exactement les mouvements de celui qui présidoit à la prière (7). Un profond silence régnoit dans l'assemblée, quelque nombreuse qu'elle fût. On n'entendoit qu'une seule voix, du chantre qui prononçoit le psaume, ou du prêtre qui faisoit la prière. Celui qui chantoit étoit debout, tous les autres assis sur des siéges fort bas, parce que leur jeûne et leur travail continuel ne leur permettoit pas de demeurer debout. Si les psaumes étoient longs, ils les partageoient, ne cherchant pas à en dire beaucoup et promptement, mais à y donner grande attention (8).

Le signal de la prière se donnoit avec une trompe, c'est-à-dire une corne; et celui qui étoit chargé d'éveiller les frères pour la prière de la nuit observoit exactement l'heure aux étoiles, car le ciel est toujours serein en Égypte (9). Ainsi, ils n'avoient ni cloches ni horloges. Dans leurs cellules ils n'avoient pour tous meubles, outre leurs habits, qu'une natte pour se coucher et s'asseoir (1), et un paquet de grosses feuilles de la plante nommé *papyrus* (2), commune en Égypte, d'où vient le nom de papier, parce qu'on s'en servoit aussi pour écrire. Ce paquet étoit leur chevet pour la nuit et leur siége pour le jour; ils s'en servoient aussi dans l'église. Les nattes étoient de jonc ou de feuilles de palmier, et ils les faisoient eux-mêmes. Ils ne s'assembloient point le jour pour prier ensemble, si ce n'étoit le samedi et le dimanche, à tierce, pour la communion (3). Les autres jours, ils demeuroient dans leurs cellules à travailler en priant continuellement; car ils avoient reconnu que rien n'est plus propre à fixer les pensées et empêcher les distractions que d'être toujours occupés (4). Ils travailloient même la nuit quand ils veilloient; et afin que le travail fût compatible avec la prière, ils choisissoient des ouvrages faciles et sédentaires, comme de faire des nattes et des paniers. Ces moines d'Égypte étoient ceux de tous qui recommandoient le plus le travail des mains comme l'unique remède à l'ennui de la solitude et une infinité d'autres maux (5). Ils disoient que le moine qui travaille n'a qu'un démon pour le tenter, et le moine oisif en a sans nombre (6). Ils ne permettoient point que les moines reçussent rien de personne pour leur subsistance (7); au contraire ils travailloient si abondamment, qu'ils exerçoient l'hospitalité envers ceux qui les venoient visiter, et envoyoient de grandes aumônes dans les lieux stériles de la Libye, et même dans les villes pour les prisonniers (8). Ils se fondoient, outre l'expérience, sur les préceptes et l'exemple de saint Paul. Toutefois, nous trouvons des exemples de libéralités faites aux moines même d'Égypte (9): ce qui fait croire que l'on se dispensoit de cette règle de ne rien prendre dans les cas de nécessité.

IX. Dénombrement des monastères d'Égypte.

Il y avoit alors des monastères dans toutes les parties de l'Égypte. Les plus anciens étoient dans la Basse-Thebaïde, vers le fond de la Mer-Rouge. Là étoit le mont Colzin, où mourut saint Antoine (10), et le mont Pisper, autrement la montagne extérieure, qu'il avait aussi habitée, et où demeurèrent la plupart de ses disciples. On en comptoit jusqu'à cinq mille (11), qui après saint Antoine furent gouvernés par un saint Macaire, autre que les deux dont nous avons parlé (12), l'Alexandrin et l'Égyptien. Saint Posthume les gouverna après saint Macaire. Il y avoit un monastère de l'autre côté du Nil, près

(1) Coll. XII, c. 23.
(2) Coll. II, c. 26.
(3) C. 20, 21.
(4) Coll. VIII, c. 1.
(5) V. Instit. c. 5, 9.
(6) C. 7.
(7) C. 10, 12.
(8) C. 11.
(9) Reg. S. Pach. n. 1. Cass. II, Inst. c. 17.

(1) Hier. Præf. Cass. IV. Inst. c. 13.
(2) Coll. I, c. 23.
(3) III, Inst. c. 2.
(4) II, Inst. I. c. 14, c. 12. Coll. XXIV, c. 4, 5.
(5) I. Inst. c. 6, etc.
(6) C. 13.
(7) C. 22.
(8) 1, 6, 7, 8, etc.
(9) V. Sup. XVIII, 4.
(10) Sup. liv. XIII, n. 36.
(11) Rosweid. p. 233.
(12) Sup. liv. XIV, n. 37.

de la ville d'Hermopole, où l'on croyoit que la Sainte-Vierge et saint Joseph avoient amené Jésus enfant, et que l'on nomme aujourd'hui Matarée (1). Là, vivoient environ cinq cents moines sous la conduite de saint Apollon ou Apollonius, qui fut mis en prison sous le règne de Julien (2). Leurs habits étoient toujours blancs; ils observoient une grande propreté, et il leur conseilloit de communier tous les jours. Saint Isidore gouvernoit aussi dans la Thebaïde une communauté de mille moines, qui gardoient une clôture très-exacte (3). Au dedans de leur enclos, ils avoient des puits, des jardins, et tout ce qui leur étoit nécessaire. Personne n'y entroit que pour y passer sa vie. Un vieillard gardoit la porte pour répondre aux survenants, et exercer l'hospitalité (4). Le prêtre Dioscore gouvernoit environ cent moines dans quelque endroit de la Thébaïde. Près d'Antinoopolis, il y en avoit environ deux mille, dont quelques-uns étoient anachorètes enfermés dans des cavernes.

Mais la grande merveille de la Basse-Thébaïde étoit la ville d'Oxyrinque (5), ainsi nommée en grec du nom d'un poisson à bec pointu, que les Égyptiens doroient et qui avoit un temple célèbre en cette ville. Elle étoit peuplée de moines dedans et dehors, en sorte qu'il y en avoit plus que d'autres habitants. Les bâtiments publics et les temples d'idoles avoient été convertis en monastères; et on en voyoit par toute la ville plus que de maisons particulières. Les moines logeoient jusques sur les portes et dans les tours. Il y avoit douze églises pour les assemblées du peuple, sans compter les oratoires des monastères (6). Cette ville, qui étoit grande et peuplée, n'avoit ni hérétiques ni païens, mais tous chrétiens catholiques. Elle fut toutefois divisée quelque temps par un schisme. Car Théodore, qui en étoit évêque, ayant embrassé le parti de George, évêque arien d'Alexandrie, jusqu'à se faire réordonner, les catholiques d'Oxyrinque se firent ordonner un autre évêque, nommé Héraclide, que Théodore persécuta longtemps avec les vierges et les moines de sa communion. Cette ville avoit vingt mille vierges et dix mille moines; on y entendait jour et nuit résonner de tous côtés les louanges de Dieu. Il y avoit, par ordre des magistrats, des sentinelles aux portes pour découvrir les étrangers et les pauvres, et c'étoit à qui les retiendroit le premier pour exercer envers eux l'hospitalité.

Dans la Haute-Thébaïde, étoit le monastère de Tabenne, fondé par saint Pacôme, comme il a été dit (7), où il y avait quatorze cents moines. De l'autre côté du Nil, était celui de sa sœur (1), contenant quatre cents filles. Les successeurs de saint Pacôme furent Pétrone, puis Orsiésius, puis Théodore, qui était entré dans le monastère dès l'âge de quatorze ans, et y avait longtemps vécu avec saint Pacôme (2). Il étoit prêtre, quoique saint Pacôme tînt pour maxime génerale de ne point faire ordonner ses moines (3), de peur d'exciter entre eux des jalousies. Saint Pacôme avoit fondé plusieurs autres monastères. Voyant que ses frères étoient trop pressés à Tabenne à cause de leur grand nombre, il en transféra quelques-uns à un bourg, nommé Pibi (4). Ce second monastère étant encore augmenté, il vint à lui quelque temps après un vieillard nommé Éponychius, supérieur d'un ancien monastère, nommé Chénobosque, dont les moines vivoient dans une grande perfection. Il ne laissa pas de prier saint Pacôme de prendre cette communauté sous sa conduite; ce qu'il fit, et lui envoya des frères de son monastère. Il accorda la même chose aux frères d'un autre monastère, nommé Machons ou Mochans, et il y étendit sa règle. On a des lettres de saint Pacôme à Corneille son disciple, abbé de Mochans (5), et à Syrus ou Sur, abbé de Chnum, qui vécut plus de cent dix ans (6). Saint Pacôme fonda aussi un monastère près de Panos, où il y eut trois cents moines (7). Ammon ou Ammonas gouvernoit un monastère de trois mille moines de la règle de Tabenne (8). Mais le plus grand monastère de cette règle se nommoit en égyptien Baum, et peut-être est-ce le même que Tabenne (9).

Ils s'y assembloient deux fois l'année, à Pâque, et au mois mésauri, c'est-à-dire d'août. Cette dernière assemblée étoit pour pardonner les fautes et réconcilier ceux qui avoient quelque animosité. On y élisoit aussi les supérieurs et les officiers des monastères. Saint Jérôme dit qu'ils se trouvoient jusqu'à cinquante mille ensemble pour célébrer la pâque. C'est le premier exemple que nous trouvions de plusieurs monastères unis en congrégation sous une même règle. Un monastère comprenoit trente ou quarante maisons, dont trois ou quatre faisoient une tribu pour aller ensemble au travail ou servir la même semaine. Chaque maison contenoit environ quarante frères d'un même métier, par exemple, tous nattiers ou tisserands, ou couturiers ou foulons (10). Chaque maison comprenoit plusieurs cellules où ils logeoient trois à trois, mais ils mangeoient dans un refectoire commun. Chaque maison étoit marquée par une lettre de l'alphabet que chacun des moines de la maison portoit sur son capuce (11).

(1) Vitæ PP. II, c. 7. Pall. Laus. c. 52.
(2) Sup. XV, n. 33.
(3) Pall. Laus. c. 71. Vitæ PP. c. 17.
(4) Vitæ PP. II, c. 10. Pall. Laus. c. 68, 96.
(5) Vitæ PP. II, c. 5. Strab. lib. 17, p. 12, D.
(6) Sup. liv. XIII, n. 33. Libell. Marc et Faust. p. 75, 76, etc.
(7) Sup. XV, n. 58, 59. Pall. Laus. c. 38, 39.

(1) Sup. XIX, n. 31. Vita S. Pac. c. 29, 30, etc. Gennad. Scrip. Vita S. Pac. c. 24.
(2) Gennad. Script. Vita S. Pac. c. 24.
(3) Sup. XV. n. 59.
(4) Vita S. Pas. ap. Sur. c. 43.
(5) Cod. Regul. p. 100, 103.
(6) Hier. præf.
(7) Sup. liv. XV, n. 60.
(8) Pall. c. 39. Id. c. 48. V. PP. c. 3.
(9) Epist. Pach. Præf. Hier.
(10) Vita S. Pac. c. 2.
(11) Reg. c. 99.

Dans une ville de la Haute-Thébaïde, il y avoit un monastère de femmes au nombre de plus de cent, fort renommées par leurs vertus(1). Elles ne buvoient point de vin, ne mangeoient point de fruits et jeûnoient souvent deux ou trois jours; elles étoient vêtues d'un cilice qui les couvroit jusqu'aux pieds, n'usoient point de bains et ne lavoient pas même leurs pieds. Elles travailloient tant qu'elles pouvoient, n'usoient point de remèdes dans leurs maladies, mais les recevoient comme une grande bénédiction, et gardoient une clôture exacte. Euphrasie, veuve d'un homme de grande qualité, nommé Antigone, leur ayant offert vingt ou trente livres d'or de revenu, l'abbesse les refusa et reçut seulement de l'huile pour les lampes, et des parfums pour l'oratoire. Euphrasie ou Eupraxie, sa fille, y entra à l'âge de sept ans et devint illustre par ses vertus et par ses miracles. Près d'Antinoüs, il y avoit douze monastères de femmes, un entre autres gouverné par l'abbesse ou Amma Talida, qui pratiquoit la vie monastique depuis quatre-vingts ans (2). Elle avoit avec elle soixante jeunes vierges, qui l'aimoient tellement, que le monastère ne fermoit point à clef comme les autres, mais elles lui étoient attachées par affection et par ses saintes instructions. Elles sortoient le dimanche pour aller à l'église recevoir la communion (3); mais une d'entre elles, nommée Taor, qui étoit fort belle, ne sortoit jamais, et demeuroit toujours à travailler dans le monastère couverte de haillons.

Dans l'Égypte proprement dite, près d'Arsinoé, l'abbé Serapion gouvernoit environ dix mille moines (4). Le désert de Nitrie en avoit cinq mille en cinquante monastères. Ils avoient une église et huit prêtres, dont le plus ancien faisoit seul les fonctions; les sept autres n'en faisoient aucune pendant sa vie. Proche de là étoit le monastère de Celles et le mont de Phermé, habité d'environ cinq cents moines (5). Entre eux étoit Paul, qui faisoit trois cents oraisons par jour, et pour les compter se servoit de trois cents petites pierres qu'il tenoit dans son sein, et les jettoit à mesure. Là proche, étoit le monastère de Scétis, où habitoient les deux Macaire, où demeura saint Arsène et où Cassien passa quelque temps. Près d'Alexandrie, il y avoit environ deux mille moines en divers monastères (6). A Canope, étoient plusieurs monastères, entre autres celui de Métanée (7). A Peluse il y avoit aussi des moines, entre autres le fameux saint Isidore, qui vivoit dans ce même temps. Et c'est l'état des monastères d'Égypte à la fin du quatrième siècle. Le nombre de tous les moines qui ont été marqués monte à plus de soixante et seize mille; celui des religieuses, à vingt mille sept cents ou environ, sans compter les monastères dont le nombre n'est pas exprimé. Je ne dis rien de plusieurs particuliers illustres, dont on peut voir les vertus dans les relations d'Évagre et de Pallade, et les autres recueils des vies des pères.

X. Chute des hérésies.

La mort de l'empereur Théodose n'arrêta point le progrès de la religion : au contraire, ceux qui gouvernoient, attribuant à sa piété la défaite d'Eugène et des autres tyrans, s'appliquèrent à l'imiter (1). Ils confirmèrent les lois qu'il avoit faites en faveur de la religion et en ajoutèrent de nouvelles (2). Nous avons une loi d'Honorius pour conserver les priviléges des églises, en trois cent quatre-vingt-quinze; sept d'Arcade contre les hérétiques (3), et une contre les païens, données à Constantinople partie en trois cent quatre-vingt-quatorze, pendant la vie de son père occupé en Occident; partie en trois cent quatre-vingt-quinze, depuis sa mort, la plupart adressées à Rufin, préfet du prétoire d'Orient, et, comme l'on croit, dressées par son conseil; car il avoit la principale autorité. Mais, étant suspect d'aspirer à l'empire, il fut tué le vingt-sept novembre de la même année trois cent quatre-vingt-quinze.

Les païens se convertissaient, et les hérétiques revenoient à l'Eglise catholique, particulièrement les Eunomiens et les autres ariens, à qui leurs divisions faisoient ouvrir les yeux, et juger que la vérité n'étoit pas de leur côté (4). Les macédoniens n'avoient point d'évêques à Constantinople et n'étoient gouvernés que par des prêtres depuis qu'Eudoxe leur eut ôté les églises: ce qui ne contribuoit pas peu à les affoiblir. Les novatiens étoient aussi troublés par le schisme de Sabbatius; mais ils se soutenoient à Constantinople par la réputation de leur évêque Sisinnius, homme d'esprit et célèbre en son temps par plusieurs réponses vives et ingénieuses. On vantoit fort sa science et sa vertu; toutefois il vivoit délicatement, se baignoit deux fois le jour, et portoit des habits blancs; au lieu que les personnes de piété s'habilloient de noir.

En Afrique, la division des donatistes continuoit toujours, et ils abusoient des lois données contre les hérétiques pour se poursuivre les uns les autres. En exécution du concile de Bagaye tenu par les primianistes (5), le délai qu'ils avoient donné aux maximianistes pour se réunir à eux étant passé et deux mois au-delà, les primianistes présentèrent requête au proconsul de Carthage, le deux de mars trois cent quatre vingt quinze contre Félicien de Mustite et Prétextat d'Assurite, tous deux maximianistes, pour les faire chasser des églises; et cette poursuite dura jusqu'au vingt-deux de décembre de l'année suivante trois cent quatre vingt-seize. Les primianistes se disoient catholiques, et pour le montrer ils produisoient leur concile où les maximianistes étoient condamnés, demandant qu'ils fussent chassés des églises en vertu des lois impériales contre les hérétiques (1). Le juge, par connivence ou par erreur, prononça en leur faveur; et en plusieurs endroits les maximianistes furent chassés par autorité de justice.

(1) Vita S. Euphrax.
(2) Pall. Laus, c. 137.
(3) C. 138.
(4) Sup xiv, n. 30. Pall. Laus. c. 76. Sup. xvi, n. 36. Pall. 7, 14.
(5) Sup. xvi, n, 47. Pall c. 23.
(6) Pall c. 7.
(7) Sup. xxix, n. 31.

(1) Sozom. viii, c. 1.
(2) L. 29, C. Th. de Epist. L. 24, 25, 26, 27, 28, 29.
(3) C. Th. de Heret. L. 13, de Pagnar.
(4) Socr. vi, c. 1. Mor. Chr. an. 395. Sozom. viii, c. 1. Sup. liv. xix, n. 33.
(5) Sup. l.xix, n. 34. Aug. iii, cont. Cresc. c. 56.

XI Saint Augustin prêche contre les agapes.

Saint Augustin faisoit toujours à Hippone les fonctions de prêtre, sous l'évêque Valère, et prêchoit avec un grand succès (2). La fête de saint Léonce, évêque d'Hippone, étant proche, le peuple murmuroit de ce qu'on vouloit l'empêcher de la célébrer avec les réjouissances ordinaires, c'est-à-dire, de faire dans l'église des festins, qui dégénéroient en ivrogneries et en débauches. Car le concile d'Hippone, tenu en trois cent quatre-vingt-treize (3), avoit ordonné qu'on détourneroit le peuple de ces festins, autant qu'il seroit possible. Saint Augustin, qui avoit conseillé ce réglement, sachant le murmure du peuple, commença dès le mercredi qui précédoit la fête, à lui parler sur ce sujet (4), à l'occasion de l'évangile du jour où on avoit lu ce passage (5): Ne donnez pas les choses saintes aux chiens, et ne jetez pas vos perles devant les pourceaux. Il compara aux chiens ceux qui aboyoient contre les commandements de Dieu, et aux pourceaux ceux qui s'attachoient aux sales plaisirs, et vouloient commettre dans l'église ce qui les rendoit indignes des choses saintes.

Comme ce discours avoit eu peu d'auditeurs, et que beaucoup y contredisoient, il parla encore du même sujet dans une plus grande assemblée (6), où l'on avoit lu l'évangile des marchands chassés du temple (7). Il le relut lui-même, et montra combien Jésus-Christ auroit eu plus de zèle à chasser du temple des festins dissolus, qu'un commerce de soi innocent (8). Il ajouta que le peuple juif, tout charnel qu'il étoit, ne faisoit point de festins dans ce temple, où on n'offroit point encore le sang du Seigneur et qu'on ne trouvoit point qu'ils se fussent enivrés, sous prétexte de religion, qu'à l'occasion des idoles. Sur quoi il leur lut tout l'endroit de l'Exode (4), car il avoit préparé les livres et les passages. Ensuite il prit saint Paul (10), et il leur lut les passages où il compte l'ivrognerie entre les plus grands péchés, et les œuvres de la chair, qui excluent du royaume de Dieu. Après avoir relu ces passages et plusieurs autres avec une grande force (11), il rendit le livre, leur ordonna de prier et recommença à parler avec toute la véhémence dont il étoit capable, leur représentant le péril commun des peuples et des prêtres, qui doivent rendre compte de leurs âmes au chef des pasteurs. Je vous conjure, dit-il, par ses humiliations, ses souffrances, sa couronne d'épines, sa croix et son sang; ayez du moins pitié de nous, et considérez la charité du vénérable Valère, qui n'a pas craint de m'imposer à cause de vous la charge périlleuse de vous annoncer la parole de vérité. Il s'est réjoui que je sois venu ici, mais ce n'est pas pour me faire mourir avec vous, ou être spectateur de votre mort. Enfin, je me confie, en celui qui ne peut mentir, que si vous méprisez tout ce que je vous ai dit, il vous visitera par ses fléaux, et ne permettra pas que vous soyez condamnés avec ce monde. Il dit cela d'une manière si touchante, qu'il tira les larmes de ses auditeurs, et ne put retenir les siennes.

Le lendemain, qui étoit le jour du festin (1), il apprit que quelques-uns murmuroient encore, et disoient : De quoi s'avise-t-on maintenant? ceux qui ont souffert cette coutume n'étoient-ils pas chrétiens? Saint Augustin, ne sachant quelle plus grande machine employer pour les ébranler, avoit résolu de lire le passage d'Ézéchiel (2) qui dit que la sentinelle est déchargée quand elle a annoncé le péril; ensuite secouer ses habits, et se retirer. Mais avant qu'il montât en chaire, les mêmes qui avoient fait ces plaintes le vinrent trouver. Il les reçut doucement, et en peu de mots leur fit entendre raison. Quand le temps de prêcher fut venu, il laissa la lecture qu'il avoit préparée, et qui n'étoit plus nécessaire, et pour répondre à cette objection : Pourquoi abolir maintenant cette coutume? il dit : Abolissons-la du moins à présent. Mais, pour justifier ceux qui l'avoient si longtemps soufferte, il expliqua la nécessité qui l'avoit introduite (3). Après les persécutions, les païens qui se convertissoient en foule avoient peine à renoncer aux festins qu'ils faisoient à l'honneur de leurs idoles : on eut égard à cette foiblesse, et on leur permit de faire quelque réjouissance semblable en l'honneur des martyrs, en attendant qu'ils fussent capables des joies purement spirituelles. Nous trouvons en effet que saint Grégoire thaumaturge usa de cette condescendance (4), au rapport de saint Grégoire de Nysse. Mais à présent, ajoute saint Augustin, il est temps de vivre en vrais chrétiens, et de rejeter ce qui n'a été accordé à vos pères que pour les rendre chrétiens (5). Il leur proposa ensuite l'exemple des églises d'outre-mer, c'est-à-dire d'Italie, dans lesquelles cette coutume n'avoit jamais eu lieu, ou avoit été abolie par les bons évêques, entre autres par saint Ambroise, comme saint Augustin témoigne lui-même ailleurs (6). On ob-

(1) Aug. Insp. 57, n. 15.
(2) Epist. 29, ad Alyp.
(3) Sup. liv. xix, n. 41.
(4) Epist. 29, n. 2.
(5) Matth. vii, 6.
(6) N. 3.
(7) Matth. xxi, 12.
(8) N. 4.
(9) Ex. xxii, 6, n. 5, 6.
(10) I. Cor. v, 11, vi, 9.
(11) Gal. 5, 19, n. 7.

(1) N. 8.
(2) Ezech. xxxiii, 9.
(3) N. 9.
(4) Vita Thaum. p. 2066, C.
(5) N. 10.
(6) VI, Confess. c. 12.

jectoit l'exemple de l'église de Saint-Pierre au Vatican, où ces festins se faisoient tous les jours; et saint Paulin se plaint du même abus (1). Saint Augustin répondit : J'ai ouï dire qu'il a été souvent défendu; mais le lieu est éloigné du logement de l'évêque; et, dans une si grande ville, il y a une quantité d'hommes charnels, principalement d'étrangers, qui y abordent de jour en jour. En ce temps-là, et longtemps après, le pape demeuroit au palais de Latran, et le Vatican étoit hors la ville.

Saint Augustin, voyant le peuple d'accord d'abolir cette mauvaise coutume, les pria d'assister à midi aux lectures et au chant des psaumes, que l'on feroit au lieu des festins ordinaires (2). L'assemblée y fut encore plus nombreuse que le matin; on lut et on chanta alternativement jusqu'à l'heure où le clergé revint avec l'évêque, qui obligea saint Augustin de parler encore au peuple. Il y avoit répugnance, et souhaitoit que cette journée si dangereuse fût terminée pour lui; mais il falloit obéir. Il fit un petit discours pour rendre graces à Dieu; et, sachant que les hérétiques faisoient dans leurs églises les festins accoutumés, il ne manqua pas de relever cette opposition. Ensuite, on célébra l'office des vêpres, comme on faisoit tous les jours; et, l'évêque s'étant retiré avec son clergé, il demeura encore quantité de peuple dans l'église à chanter des prières jusqu'à la nuit. Saint Augustin écrivit cet heureux succès à son ami saint Alypius, évêque de Tagaste.

XII. Saint Augustin, évêque d'Hippone.

Il enseignoit en public et en particulier, et combattoit toutes les hérésies, principalement les donatistes et les manichéens, soit en composant des livres, soit en parlant sur-le-champ (3). Les hérétiques aussi bien que les catholiques accouroient avec ardeur pour l'entendre; et plusieurs amenoient des écrivains en notes, pour conserver ses discours. Tout le monde en parloit; sa réputation s'étendoit de tous côtés, et jusqu'aux églises de deçà la mer, qui s'en réjouissoient. Ce fut pendant ce temps de sa prêtrise qu'il commença à expliquer l'Écriture sainte (4). De là vint le livre imparfait sur la Génèse, les deux livres sur le sermon de la montagne, l'explication sur quelques propositions de l'épître aux Romains; car, comme il lisoit cette épître à Carthage avec ceux de sa compagnie, ils faisoient écrire ce qu'il répondoit à leurs questions (5). Il explique aussi l'épître aux Galates, mais tout de suite, et commença d'expliquer de même l'épître aux Romains. Il fit depuis recueillir ses réponses sur diverses questions, traitées depuis son retour en Afrique; ce qui produisit le livre des quatre-vingts-trois questions (6). Il écrivit un livre du mensonge, dont il n'étoit pas content; mais il ne put empêcher qu'il ne devînt public (1). Le livre contre le manichéen Adimante est encore du même temps.

L'évêque Valère, voyant sa réputation (2), commença à craindre qu'on ne le lui enlevât pour le faire évêque : ce qui fût arrivé s'il n'avoit eu soin de le faire si bien cacher qu'il ne put être trouvé par ceux qui le cherchoient. Cette expérience redoubla la crainte de Valère; et, se sentant accablé de vieillesse et d'infirmités, il écrivit secrètement à l'évêque de Carthage, le conjurant qu'Augustin fût ordonné évêque pour l'église d'Hippone, comme son coadjuteur, plutôt que comme son successeur. Il obtint une réponse favorable. Ensuite, il pria le primat de Numidie, qui étoit Mélagius, évêque de Calame, de venir visiter l'église d'Hippone; et, quand il fut arrivé, Valère lui déclara son intention, et aux autres évêques qui se trouvèrent présents par hasard, a tout le clergé et à tout le peuple d'Hippone. Tout le peuple en fut agréablement surpris; et le peuple demanda que la chose fût exécutée, témoignant par ses acclamations l'ardeur de son désir. Il n'y eut que Mélagius qui fit difficulté de l'ordonner. Ayant conçu de l'indignation contre saint Augustin, sans qu'on en sache le sujet, il écrivit qu'il avoit donné à une femme un poison, pour s'en faire aimer du consentement de son mari, et cela sous prétexte d'un pain, et qu'il avait envoyé pour eulogie sans y entendre finesse (3). Mélagius, pressé par le concile de prouver ce qu'il avoit avancé, et ne le pouvant faire, en demanda pardon, et l'obtint, et reconnut si bien l'innocence de saint Augustin, qu'il lui imposa les mains (4).

Saint Augustin soutenoit qu'il ne devoit point être ordonné du vivant de son évêque, contre l'usage de l'église (5). Mais tout le monde lui soutint que c'étoit une chose ordinaire, et on lui en apporta plusieurs exemples des églises d'Afrique et de celles de deçà la mer. Ainsi il fut contraint de se rendre, et, ne trouvant plus d'excuse, il n'osa s'opiniâtrer à refuser (6). Il fut donc ordonné évêque d'Hippone, conjointement avec Valère, sous le consulat d'Olibrius et de Probin, c'est-à-dire l'an trois cent quatre-vingt-quinze, au mois de décembre, près de la fête de Noël, étant entré dans sa quarante-deuxième année depuis le mois de novembre (7). Il reconnut depuis qu'il avoit été ordonné contre les règles, et que le concile de Nicée avoit défendu de donner un évêque à une église, qui en avoit un vivant (8); mais ni lui ni Valère ne savoient alors cette règle. Elle se trouve à la fin

(1) Natal. 9, sub. fin.
(2) N. 11.
(3) Poss. Vita, c. 7.
(4) I. Retr. c. 18, 19.
(5) C. 22.
(6) C. 24, 25, 26, 27.

(1) C. 22.
(2) Poss. c. 8.
(3) Conc. lit. Petil. III, c. 16.
(4) Lib. IV, cont. Cresc. c. 64.
(5) Poss. c. 8.
(6) Ep. 31. ad Paul. al. 34, n. 4.
(7) Prosp. Chron. an. 396. Aug. Serm. 339, an. 25; ex 50, c. 3, n. 3, v. not. Bened. ad Ep. 31. Ep. 2,13. al. 110, n. 4.
(8) Conc. Nic. 8. Sup. l. XI, n. 22.

du canon huitième de Nicée, énoncée et rapportée en passant à l'occasion de la réunion des novatiens. Ainsi il se peut faire que saint Augustin et Valère eussent lu plusieurs fois ce canon, sans peser assez ces dernières paroles, comme il est arrivé à un savant évêque de notre temps (1), qui a cru devoir chercher ailleurs cette disposition du concile de Nicée.

XIII. Reliques des saints Nazaire et Celse.

Saint Augustin, écrivant à saint Paulin, lui fit part de sa promotion à l'épiscopat, et saint Paulin manda cette agréable nouvelle à Romanien, l'ancien ami de saint Augustin, et en même temps écrivit une élégie à son fils Licentius, pour l'exhorter à s'attacher à un si grand maître et à quitter toutes les espérances du siècle (2). Peu de temps après, saint Paulin reçut de saint Ambroise des reliques des saints martyrs Nazaire et Celse, qu'il mit dans l'église de Saint-Félix (3). Saint Ambroise avoit trouvé leurs corps dans un jardin hors de la ville de Milan (4). Paulin, son secrétaire, qui étoit présent, dit : Nous vîmes, dans le sépulcre où reposoit le corps du martyr, son sang aussi frais que s'il avoit été répandu le même jour, et sa tête coupée si entière avec les cheveux et la barbe, qu'il nous sembloit qu'elle venoit d'être lavée et enterrée. Nous fûmes aussi remplis d'une odeur dont la douceur étoit au-dessus de tous les parfums. On recueillit ce sang avec du plâtre et avec des linges; et c'est ainsi que l'on envoyoit des reliques, car on ne divisoit pas encore les corps (5). Paulin avoue qu'il n'avoit pu savoir en quel temps saint Nazaire avoit souffert le martyre. Son corps fut mis sur un brancard, et porté à la basilique des Apôtres, près la porte Romaine. Aussitôt saint Ambroise retourna prier avec son clergé dans le même jardin où étoit saint Celse. Nous ne savons point, dit Paulin, qu'il y eût jamais prié auparavant; mais c'étoit la marque de la découverte du corps d'un martyr quand le saint prélat alloit prier à un lieu où il n'avoit jamais été. Nous apprîmes toutefois des gardiens de ce lieu que leurs parents leur avoient recommandé de ne le point quitter tant que dureroit leur race, parce qu'il y avoit de grands trésors. Le corps du martyr, c'est-à-dire de saint Celse, fut aussi porté à la basilique des Apôtres, où on avoit auparavant mis de leurs reliques avec grande dévotion. Là, comme saint Ambroise prêchoit, un homme du peuple, rempli de l'esprit immonde, commença à crier qu'Ambroise le tourmentoit. Le saint évêque se tourna vers lui, et dit : Tais-toi, démon; ce n'est pas Ambroise qui te tourmente, mais la foi des saints et ton envie, parce que tu vois des hommes monter au lieu d'où tu as été précipité. Ambroise ne sait point s'en faire accroire. A ces mots, le possédé se tut, se coucha par terre, et ne fit plus aucun bruit. On prétend avoir reconnu depuis que saint Nazaire et saint Celse avoient souffert la persécution de Néron (1); et plusieurs églises ont été honorées de leurs reliques.

XIV. Saint Gaudence, évêque de Bresse.

Saint Gaudence en eut sa part, c'est-à-dire du sang recueilli dans du plâtre; et il se contenta d'avoir ce témoignage de leurs souffrances. Saint Ambroise l'avoit ordonné évêque de Bresse quelque temps auparavant, après la mort de saint Philastre. Il fut élu absent, car il étoit allé à Jérusalem, et le peuple s'engagea par serment à ne point avoir d'autre évêque : ce qui obligea saint Ambroise et les évêques de la province à lui écrire par les députés que le peuple lui envoya, pour lui ordonner de revenir, sous peine de désobéissance, et d'être excommunié, même par les évêques d'Orient. Il revint donc, et quoiqu'il alléguât sa jeunesse et son incapacité, malgré toute sa résistance, il fut ordonné évêque. Nous apprenons tout cela du sermon qu'il fit à son ordination. En un autre, il dit que dans son voyage de Jérusalem il passa en Cappadoce, et qu'étant à Césarée, il y trouva des servantes de Dieu qui gouvernoient un monastère, et qui étoient sœurs et nièces de saint Basile (2). Elles avoient autrefois reçu de lui des reliques des quarante martyrs, qu'elles donnèrent à saint Godence, protestant qu'elles avoient toujours demandé à Dieu de laisser ce précieux trésor à quelqu'un qui l'honorât comme elles avoient fait. Saint Gaudence apporta ces reliques en Italie, et les mit dans son église. Nous avons de lui dix-sept sermons, dont les dix premiers furent prononcés aux nouveaux baptisés pendant la semaine de Pâques, et saint Gaudence les écrivit ensuite, à la prière de Bénévole, qui n'avoit pu y assister, étant encore foible des restes d'une grande maladie. C'est ce même Bénévole qui avoit été disgracié par l'impératrice Justine (3) pour avoir refusé de dresser un édit en faveur des ariens. Il s'étoit retiré à Bresse, sa patrie, et étoit le principal ornement de cette église. Dans le second sermon qui avoit été fait pour les néophytes au sortir des fonts, saint Gaudence leur explique les mystères, que l'on ne pouvoit expliquer en présence des catechumènes, et il leur dit : Dans l'ombre de la pâque légale, on immoloit plusieurs agneaux, un en chaque maison; car un seul ne pouvoit suffire pour tous. Mais dans la vérité, où nous sommes, un seul est mort pour tous; et c'est le même qui en chaque maison de l'église, dans le sacrement du pain et du vin, nourrit étant immolé, vivifie ceux qui le croient et sanctifie ceux qui le consacrent. C'est la chair de l'Agneau, c'est son

(1) M. God. Vita de S. August. liv. 1, c. 33.
(2) August. Epist. 31.
(3) Paul. Ep. 7, al. 46.
(4) Natal. 9. Paul. Vita n. 32.
(5) Gaudent. Serm. 17, p. 90, c. t. Bibl. Patr.

(1) Ennod. Carm. 18.
(2) Gaud. Serm. 16.
(3) Sup. liv. XVIII, n. 43. Gaud. Præfat.

sang. Et ensuite : Le même créateur et seigneur de la nature, qui tire le pain de la terre, fait encore du pain son propre corps, parce qu'il le peut et l'a promis ; et celui qui de l'eau a fait du vin fait du vin son sang.

Dans ces sermons, il exhorte les néophytes à mener désormais une vie véritablement chrétienne, à renoncer à toutes les parties de l'idolâtrie : les enchantements, les ligatures, les augures, les sorts, l'observation des songes, les festins funèbres (1). Au contraire, dit-il, soyez sobres, soigneux de venir à l'église, et de vous appliquer avec nous à la prière et à la psalmodie ; que ce soit l'occupation de votre loisir. Il exhorte les gens mariés à la parfaite continence, leur déclarant toutefois qu'ils peuvent user librement de leur mariage (2). Il leur recommande d'éviter l'ivrognerie, les festins dissolus, accompagnés de danses et d'instruments de musique. Malheureuses, dit-il, sont les maisons, qui ne diffèrent point des théâtres : que la maison du chrétien soit exempte de toute la suite du démon. Qu'on y exerce l'humanité et l'hospitalité ; mais qu'elle soit continuellement sanctifiée par les psaumes et les cantiques spirituels ; que la parole de Dieu et le signe de Jésus-Christ soient dans le cœur, dans la bouche, sur le front, à table, au bain, au lit, en en entrant, en sortant, dans la joie, dans la tristesse. A ces dix sermons du temps pascal, saint Gaudence en ajouta quatre sur divers sujets de l'évangile, et un cinquième sur les Macchabées (3), que Bénévole avoit ouïs, mais qu'il avoit encore demandés.

XV. Saint Ambroise sauve des criminels.

L'empereur Honorius, étant consul l'an trois cent quatre-vingt-seize, donna au peuple à Milan un spectacle de bêtes d'Afrique. Un criminel, nommé Cresconius, s'étoit réfugié dans l'église ; mais le peuple, assemblé dans l'amphithéâtre, obtint du comte Stilicon la permission de l'enlever avec des soldats (4). Car Stilicon avoit toute l'autorité pendant le bas âge de l'empereur. Cresconius se réfugia à l'autel, et saint Ambroise, avec le clergé qui s'y trouva, l'entoura pour le défendre ; mais les soldats, qui étoient en grand nombre et conduits par des ariens, furent les plus forts. Ils enlevèrent Cresconius, et s'en retournèrent triomphants à l'amphithéâtre. Ceux qui étoient dans l'église demeurèrent fort affligés ; et saint Ambroise pleura longtemps, prosterné devant l'autel. Mais, quand les soldats furent retournés, et eurent fait leur rapport, deux léopards étant lâchés sautèrent légèrement à l'endroit où ils étoient assis, et les laissèrent considérablement blessés. Stilicon en fut touché ; il se repentit de la violence qu'il avoit faite à l'église, en fit satisfaction à saint Ambroise pendant plusieurs jours, et délivra Cresconius ; mais, comme il étoit coupable de grands crimes, il l'envoya en exil, dont toutefois il fut rappelé peu de temps après.

Du temps de l'empereur Gratien, saint Ambroise avait sauvé la vie à un autre criminel (1). C'étoit un païen constitué en dignité, qui avoit mal parlé de Gratien, disant qu'il étoit indigne de son père. Il fut accusé et condamné à mort. Comme on le menoit au supplice, saint Ambroise vint au palais demander sa grâce ; mais les ennemis du coupable avoient fait en sorte que l'empereur fût occupé à voir des combats de bêtes dans son palais. Ainsi personne de ceux qui étoient à la porte ne voulut l'annoncer, comme étant venu à contre-temps. Il se retira donc, mais il vint sans qu'on s'en aperçût à la porte par où on faisoit entrer les bêtes, entra avec ceux qui les conduisoient, et ne quitta point l'empereur qu'il n'eût obtenu la grâce du criminel.

Saint Ambroise n'avoit pas moins de zèle pour sauver les dépôts que l'on confioit à l'église, et il résista plusieurs fois à des ordres de l'empereur pour les enlever (2). Un particulier avoit obtenu un rescrit de l'empereur pour s'attribuer un dépôt fait par une veuve dans l'église de Pavie : le clergé ne résistoit plus ; les magistrats et les officiers chargés de l'exécution du rescrit disoient qu'on ne pouvoit s'y opposer ; l'agent de l'empereur pressoit. Mais l'évêque de Pavie, de l'avis de saint Ambroise, défendit si bien l'entrée du lieu où étoit le dépôt, qu'on ne le put enlever ; et on se contenta d'une reconnoissance par écrit. On revint encore en vertu de cet écrit et d'un nouvel ordre de l'empereur. L'évêque refusa : il fit lire l'histoire d'Héliodore (3), qui fut si sévèrement puni pour avoir voulu enlever les dépôts sacrés du temple, et, avec bien de la peine, fit goûter ses raisons à l'empereur.

XVI. Jugements notables de saint Ambroise.

Un évêque, nommé Marcel, avoit une sœur veuve, et un frère, nommé Létus. Marcel donna à sa sœur une terre qui lui appartenoit, à la charge qu'en mourant elle la laisseroit aux pauvres et à l'église dont il étoit évêque (4). Létus contesta la donation ; ce qui produisit entre eux un grand procès. Après avoir longtemps plaidé, fait de grands frais, et dit de part et d'autre des choses fâcheuses, ils désirèrent d'être jugés par saint Ambroise, et lui firent renvoyer l'affaire par le préfet du prétoire (5). Saint Ambroise ne voulut point les juger à la rigueur, mais seulement comme arbitre, pour les accommoder et les réconcilier ensemble. Il les fit donc convenir que la terre seroit donnée à Létus en propriété, à la charge d'une pension viagère à la

(1) Serm. 4, sub. fin.
(2) Serm. 8, p. 59, L.
(3) Præfat.
(4) Paul. Vita, c. 34.

(1) Sozom. VIII, c. 25.
(2) II, Offic. c. 29, n. 10.
(3) 2, Macc. III, 10.
(4) Ambr. Epist. 85, al. 49.
(5) N. 2.

sœur, consistant en une certaine quantité de blé, de vin et d'huile, et qu'après la mort de la sœur personne ne pourroit rien demander à Létus, ni au nom de l'évêque Marcel, ni au nom de l'église (1). Saint Ambroise prétendit leur faire aussi gagner leur cause à tous (2) : à Létus, parce qu'il acquit la propriété de la terre ; à la sœur, parce qu'elle s'assura un revenu, sans procès, sans soin, sans péril de mauvaises années ; à Marcel, en ce qu'il contenta son frère, aussi bien que sa sœur, et que l'on suivit l'expédient que lui-même avoit proposé. Il n'y avoit que l'église qui sembloit perdre. Mais saint Ambroise soutient qu'elle gagne assez par la charité qui est conservée, par les vertus que pratique son évêque et le bon exemple qu'il donne en cette occasion (3).

Il y avoit à Vérone une vierge, nommée Indicia (4), que Zénon, évêque de cette ville, avoit consacrée à Dieu, après des épreuves de plusieurs années (5). Elle avoit demeuré à Rome avec sainte Marcelline, dans la maison de saint Ambroise, et avoit toujours donné une grande opinion de sa vertu. Étant revenue à Vérone, elle demeura chez sa sœur, mariée à un nommé Maxime, vivant toujours si retirée, que quelques-uns furent choqués de ce qu'elle ne rendoit pas visite à leurs femmes (6). On fit courir le bruit qu'Indicia était accouchée d'un enfant que l'on avoit fait mourir (7). Maxime, son beau-frère, s'adressa à Syagrius, alors évêque de Vérone, se rendit lui-même dénonciateur, et pressa tellement l'évêque, qu'il appela à l'église les témoins. Trois femmes que l'on disoit avoir semé ce bruit ne parurent point, mais seulement deux hommes, qui disoient l'avoir ouï dire à ces femmes ; et il y avoit contre ces deux hommes des reproches suffisants. Toutefois, sur ce témoignage, l'évêque Syagrius, sans ouïr les défenses d'Indicia, ni consulter les évêques ses confrères, ordonna qu'elle seroit visitée par des matrones (8).

Elle porta ses plaintes à saint Ambroise, et Maxime vint encore à Milan soutenir le jugement de Syagrius (9). Saint Ambroise, pour procéder dans les règles, voulut qu'il y eût un accusateur certain ; mais Maxime ne voulut jamais en prendre la qualité, quoiqu'en effet il en fit toutes les démarches. Les trois femmes que l'on prétendoit être les principaux témoins, nommées Mercuria, Lea et Théodula, ne paroissoient plus, quoiqu'elles eussent été amenées à Milan (10). Les deux hommes qui avoient déposé sur le rapport de ces femmes, nommés René et Léonce, furent interrogés par saint Ambroise, mais ils ne purent convenir des faits qu'ils avançoient (11). Saint Ambroise assembla les évêques pour juger le procès. Il n'y avoit ni accusateur ni témoins suffisants contre Indicia ; et d'ailleurs elle avoit pour elle des témoignages avantageux de sa nourrice, personne libre et digne de foi ; de sainte Marcelline, sœur de saint Ambroise ; de la vierge Paterna, avec laquelle elle avoit toujours été à Milan pendant le procès (1).

Les évêques prononcèrent donc qu'Indicia n'avoit rien fait au préjudice de sa profession ; que Léonce et René demeureroient excommuniés jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait à l'église par leur pénitence, et que Maxime aussi ne pourroit être reçu à la communion s'il ne se corrigeoit (2). Saint Ambroise manda ce jugement à Syagrius par une lettre forte et sévère (3), où il lui représente sa faute, d'ordonner qu'une vierge fût visitée, sans accusateur et sans témoins ; que ces visites sont une peine rigoureuse contre une vierge, et que d'ailleurs elles sont des preuves très-incertaines, selon l'opinion des plus savants médecins, qu'il confirme par un exemple récent (4). Il semble même pencher à rejeter entièrement ces épreuves honteuses (5). Syagrius s'excusoit sur ce que quelques personnes l'avoient menacé de se retirer de sa communion (6). Sur quoi saint Ambroise lui reproche sa foiblesse, de souffrir que des particuliers donnent la loi aux évêques (7), et leur prescrivent la forme de leurs jugements.

XVII. Soin de saint Ambroise pour son clergé.

On peut juger du soin avec lequel saint Ambroise choisissoit son clergé par ces exemples, qu'il rapporte lui-même. Un de ses amis lui rendoit des devoirs assidus pour obtenir la place dans le clergé ; toutefois saint Ambroise ne voulut point l'y admettre, par la seule raison de son geste, qui étoit très-indécent (8). Un autre qu'il avoit trouvé dans le clergé, ayant fait une faute, fut interdit pour quelque temps, et en le rétablissant, saint Ambroise défendit qu'il marchât jamais devant lui, parce qu'il avoit une démarche extraordinaire qui lui blessoit les yeux. Car le saint évêque étoit persuadé que les mouvements mal réglés du corps sont un effet du déréglement de l'esprit. L'événement fit voir qu'il ne s'étoit trompé, ni en l'un ni en l'autre. Le premier abandonna la foi dans le temps de la persécution des ariens ; le second, pour n'être pas jugé par les évêques dans une affaire d'intérêt, renonça aussi à la religion catholique. Il rapporte ces deux exemples dans le traité des offices ou des devoirs, qu'il composa pour l'instruction de son clergé, à l'imitation de Cicéron et des Grecs, que Cicéron même avoit imité en ses offices. Saint Ambroise prend ce que leur morale avoit de bon, l'appuyant par l'autorité de l'écriture, et l'élevant aux maximes de l'é-

(1) N. 8.
(2) N. 9.
(3) N. 10.
(4) Ep. 5, al. 46. Syagr. 1.
(5) N. 21.
(6) N. 16.
(7) N. 19.
(8) N. 2.
(9) N. 4.
(10) N. 20.
(11) N. 19.

(1) N. 21, 22, 23.
(2) N. 24.
(3) D. Ep. 5.
(4) N. 2.
(5) N. 5, 6, etc.
(6) N. 14.
(7) N. 15.
(8) I, Offic. 18, n. 72.

vangile (1). Il défend aux clercs toute poursuite d'affaires et tout trafic, voulant qu'ils se contentent de leur petit patrimoine, s'ils en ont, sinon, de leurs gages. Quelques-uns se dégoûtoient du service de l'Église pour les difficultés qu'ils y trouvoient (2). A quoi bon, disoient-ils, demeurer dans le clergé, m'exposer aux mauvais traitements, me charger de travail, pouvant vivre de mon bien, ou en gagner d'une autre manière? Il leur répond, qu'ils ne sont pas clercs seulement pour vivre, mais pour mériter devant Dieu après leur mort : et c'est le sujet d'une de ses lettres.

Il y en a une à Constantius, nouvellement établi évêque dans le voisinage de Ravenne, qui semble avoir été tiré de son clergé, puisqu'il le nomme son fils (3). Ce sont des préceptes sur sa conduite, principalement pour l'instruction de son peuple. Il lui recommande l'église de *Forum-Cornelii*, que l'on croit être Imola, qui étoit vacante et proche de lui, afin qu'il la visite souvent, jusqu'à ce qu'on y ordonne un évêque. Car, dit-il, les occupations du carême, qui s'approche, ne me permettent pas d'aller si loin (4). Il y en a une à un autre nouvel évêque, nommé Vigile, qui lui avoit demandé des instructions; il lui recommande en particulier d'exhorter son peuple à rendre justice aux mercenaires, fuir l'usure, et pratiquer l'hospitalité, mais surtout d'empêcher les mariages avec les infidèles (5).

Plusieurs disciples de saint Ambroise gouvernèrent saintement des églises. On peut compter pour le premier saint Augustin, puis son ami Alypius et saint Paulin de Nole; mais entre ceux de son clergé, on remarque Vénérius et Félix, qui avoient été ses diacres, dont Vénérius fut évêque de Milan, et Félix de Boulogne, tous deux comptés entre les saints; Théodule, qui avoit été secrétaire de saint Ambroise, fut évêque de Modène (6). Saint Ambroise imposa les mains à saint Gaudence de Bresse, comme il a été dit; à Saint Félix de Côme, et à saint Honorat de Verceil. On voit par ses lettres l'estime qu'il faisoit de saint Félix, et l'étroite amitié qui étoit entre eux (7).

XVIII. Lettres de saint Ambroise à l'église de Verceil.

L'ordination de saint Honorat fut une des dernières actions de la vie de saint Ambroise (8). Après la mort de Liménius, évêque de Verceil, qui avoit assisté au concile d'Aquilée, le siége demeura longtemps vacant par la division qui se trouva dans cette église : et on s'en prenoit à saint Ambroise, qui, étant métropolitain, sembloit y devoir mettre ordre. Cela l'obligea à leur écrire une grande lettre, qui commence ainsi (1) : Je suis accablé de douleur de ce que votre église n'a point encore d'évêque, et qu'elle est maintenant la seule qui en manque dans la Ligurie, l'Émilie, la Vénetie, et les provinces voisines, elle à qui les autres églises avoient accoutumé d'en demander; et, ce qui est de plus honteux, on s'en prend à moi, bien que votre animosité soit le seul obstacle. Car tant qu'il y aura des divisions entre vous, que pouvons nous régler, quel choix pouvez-vous faire? qui peut, voyant les esprits partagés, accepter une charge qu'à peine peut-on porter dans la plus grande union? sont-ce là les instructions de ce saint confesseur? êtes vous les enfants de ceux qui préfèrent à leurs citoyens saint Eusèbe, qu'ils ne connoissoient point auparavant?

Il s'étend ensuite à plusieurs reprises, sur les louanges de saint Eusèbe de Verceil (2). Il les exhorte à se garder de deux moines apostats, Sarmation et Barbatien, qui avoient vécu quelque temps dans le monastère de Milan (3); mais, ne pouvant en souffrir la régularité, les jeûnes, la clôture, le silence, et n'ayant pas profité des avis charitables de saint Ambroise, ils en sortirent, et ne furent pas reçus depuis quand ils voulurent y rentrer. De quoi étant aigris, ils semèrent une doctrine pernicieuse, assez conforme à celle de Jovinien, en disant que l'abstinence et le jeûne, la virginité ni la continence ne servoient de rien. Saint Ambroise les traite d'épicuriens, et les réfute amplement par les autorités et les exemples de l'Écriture. Ensuite il exhorte les fidèles de Verceil à fuir la médisance, la malignité, l'esprit de division, le désir de vengeance, à souffrir les uns des autres, à ne point s'élever à cause des richesses, à exercer de l'hospitalité, la charité (4), et les devoirs réciproques des maris et des femmes, des mères et des enfants, des maîtres et des esclaves. Il leur représente quelles doivent être les qualités d'un évêque, principalement dans cette église de Verceil, où la vie monastique étoit jointe à la cléricature. Saint Ambroise fut obligé d'aller lui-même à Verceil, peu de mois avant sa mort, pour réunir les esprits (5) : et par ses soins on y élut pour évêque Honorat, homme de grand mérite, que l'Église compte entre les saints (6).

XIX. Réputation de saint Ambroise.

La réputation de saint Ambroise s'étendoit aux pays les plus éloignés (7). Elle attira, quelques années auparavant deux Perses des plus puissants et des plus sages de la nation, qui vinrent à Milan, chargés de plusieurs questions, pour éprouver sa sagesse. Ils s'entre-

(1) I, Offic. 36, n. 184.
(2) Ep. 81, Clericis.
(3) Ep. 2, n. 19.
(4) N. 27.
(5) Ep. 19, al. 24.
(6) Martyr. R. 4. Dec. 4. Mai. Paul. Vita n. 35.
(7) Ep. 3 et 4, al. 59, 60.
(8) Ep. 62, al. 25. Sup. XVIII, n. 50. V. not. in Ep. 63.

(1) Ep. 63, al. 25.
(2) N. 2, n. 68, 69, 70, 71.
(3) N. 7, 8, 9.
(4) N. 43, 52, 83, 86, 103, 106, etc.
(5) N. 66.
(6) Vita S. Gaud. Novar. Boll. Febr. Martyr. R. 28 octob.
(7) Paul. Vita c. 25.

tinrent avec lui par interprète depuis la première heure du jour jusqu'à la troisième de la nuit, c'est-à-dire environ depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, et se retirèrent pleins d'admiration. Et, pour montrer que l'unique sujet de leur voyage étoit de le connoître par eux-mêmes, le lendemain ils prirent congé de l'empereur, s'en allèrent à Rome, pour voir la puissance du préfet Probus, et retournèrent chez eux. Le comte Arbogaste étant à table avec quelques rois des Francs, avec qui il faisoit un traité de paix, ils lui demandèrent s'il connoissoit Ambroise. Je le connois, dit-il; je suis de ses amis, et je mange souvent avec lui. Le roi franc lui répondit : C'est pour cela, comte, que tu es victorieux, puisque tu es ami d'un homme qui dit au soleil : Arrête, et il s'arrête. Paulin dit avoir appris ce fait d'un jeune homme qui servoit à boire au comte Arbogaste dans ce repas.

Peu de temps avant la mort de saint Ambroise (1), une reine des Marcomans, nommée Frétigil, ayant ouï parler de lui à un chrétien venu d'Italie, crut en Jésus-Christ, et envoya des ambassadeurs chargés de présents pour l'église de Milan, priant saint Ambroise de l'instruire par écrit de ce qu'elle devoit croire. Il lui écrivit une belle lettre en forme de catéchisme, où il l'exhortoit d'engager son mari à garder la paix avec les Romains. La reine, ayant reçu cette lettre, persuada au roi de se donner aux Romains avec son peuple; elle vint elle-même à Milan, mais elle eut la douleur de ne plus trouver en vie saint Ambroise. Nous n'avons point la lettre qu'il avoit écrite à cette reine.

XX. Miracles de saint Ambroise.

Un esclave du comte Stilicon, ayant été délivré du démon qui le tourmentoit, demeuroit dans la basilique Ambrosienne; et son maître, qui l'aimoit, l'avoit recommandé à saint Ambroise (2). On découvrit qu'il faisoit de fausses lettres pour donner la charge de tribun; en sorte que l'on arrêta des gens qui alloient exercer en vertu de ses provisions. Stilicon relâcha, à la prière de saint Ambroise, ceux qui avoient été ainsi trompés; mais il ne punit point son esclave, et se contenta d'en faire ses plaintes au saint évêque. Comme cet homme sortoit de la basilique, saint Ambroise donna ordre de le chercher, et de le lui amener. Il l'interrogea, et l'ayant convaincu de ce crime, il dit : Il faut qu'il soit livré à Satan, pour la destruction de la chair (3), afin qu'à l'avenir personne n'ose rien faire de semblable. Au même moment, et avant que le saint évêque eût achevé de parler, l'esprit immonde se saisit de lui, et commença à le déchirer, de quoi nous fumes tous fort épouvantés, dit Paulin. Et il ajoute : « Nous vimes pendant ces jours-là plusieurs possédes délivrés par son commandement et par l'imposition de ses mains.

Nicétius, auparavant tribun et notaire, avoit les pieds si douloureux, qu'il ne pouvoit presque paroître en public. Comme il s'approchoit de l'autel pour recevoir le saint-sacrement, saint Ambroise, par hasard, lui marcha sur le pied, et le fit crier; mais il lui dit : « Allez, vous serez désormais guéri (1). En effet, au temps de la mort du saint, il témoignoit avec larmes qu'il n'avoit point senti de mal depuis.

Peu de jours avant que saint Ambroise gardât le lit, comme il dictoit l'explication du psaume quarante-troisième, Paulin, qui écrivoit sous lui, vit tout d'un coup un feu en forme d'un petit bouclier qui lui couvroit la tête, et entra peu à peu par sa bouche; ensuite, son visage devint éclatant comme la neige, puis il prit sa première forme (2). J'en fus tellement épouvanté, ajoute Paulin, que je demeurai immobile, et ne pus écrire ce qu'il disoit qu'après que la vision fut passée. Il disoit un passage de l'Écriture, que je retins fort bien, et il cessa ce jour-là d'écrire ou de dicter, en sorte qu'il ne put achever le psaume. Je rapportai aussitôt ce que j'avois vu au diacre Castus, sous la conduite duquel j'étois, et il me montra par les actes des apôtres que j'avois vu le Saint-Esprit descendre sur le saint évêque. Nous avons cette explication de saint Ambroise sur le psaume quarante-troisieme, où, en effet, il finit au verset vingt-cinq, et ne dit rien sur les deux derniers. Il falloit qu'il se sentit déjà malade, car Paulin témoigne que, quand il se portoit bien, il ne se déchargeoit pas de la peine d'écrire ses livres de sa main (3). Et saint Ambroise dit lui-même qu'il ne dictoit pas tout, principalement la nuit, pour n'incommoder personne, pour peser davantage ce qu'il écrivoit, et rendre son style plus exact (4).

Paulin ajoute : Il prenoit soin de toutes les églises; il prioit jour et nuit avec une grande assiduité; il veilloit beaucoup, et jeûnoit tous les jours, ne dinant jamais que le samedi et le dimanche (5); car, à Milan, on ne jeûnoit point le samedi, même en carême. Mais, quand il se trouvoit à Rome ou ailleurs, où l'on jeûnoit le samedi, il jeûnoit comme les autres, tenant pour maxime de suivre en ce point l'usage des lieux où il se rencontroit. Il donnoit quelquefois à manger, même aux plus puissants de l'empire, aux consuls et aux préfets, qui le tenoient à honneur, comme on le voit dans la personne d'Arbogaste et de Vin-

(1) Id. n. 36.
(2) N. 43.
(3) 1, Cor. v, 5.

(1) Id. n. 44.
(2) N. 42.
(3) N. 38.
(4) Epist. 47, ad Sab. al. 63.
(5) Aug. Ep. 36, al. 86, ad Casul. in fin.

cent, préfet des Gaules (1). Mais il n'alloit jamais manger chez personne, quoiqu'on l'en priât, tant qu'il étoit à Milan (2). Il tenoit encore pour maxime de ne se mêler jamais d'aucun mariage, et ne procurer à personne de charge à la cour, de peur de s'en rendre responsable.

XXI. Mort de saint Ambroise.

Après avoir ordonné un évêque à Pavie, il tomba malade et garda longtemps le lit. Alors, le comte Stilicon dit que la mort d'un si grand homme menaçoit l'Italie de sa perte (3). C'est pourquoi il fit venir les hommes les plus considérables de Milan, qu'il savoit être aimés du saint évêque, et les obligea, partie par prières, partie par menaces, de l'aller trouver, et le presser de demander à Dieu qu'il le laissât encore en vie. Comme ils étoient autour de son lit, et lui demandoient avec larmes cette grâce, il leur répondit : Je n'ai pas vécu avec vous de manière que j'aie honte de vivre, et je ne crains pas de mourir, parce que nous avons un bon maître. Il étoit couché dans une galerie, au bout de laquelle quatre diacres, Castus, Polémius, Vénérius et Félix s'entretenoient de celui qui pourroit lui succéder en l'épiscopat (4), et parloient si bas, qu'à peine pouvoient-ils s'entendre l'un l'autre. Ils nommèrent Simplicien; et saint Ambroise, quoique éloigné, approuvant leur choix, comme s'il eût été présent à leur conversation, s'écria par trois fois : Il est vieux, mais il est bon. Ils furent si épouvantés de l'entendre parler ainsi, qu'ils s'enfuirent. Simplicien fut en effet son successeur, et ensuite Vénérius. Dans le même lieu, comme il étoit en prières, il vit Jésus-Christ venir à lui avec un visage riant. Il le dit à Bassien, évêque de Lodi, qui prioit avec lui, et de qui Paulin dit l'avoir appris (5). Saint Ambroise mourut peu de jours après. Il demeura en prières depuis la onzième heure du jour, c'est-à-dire cinq heures du soir, jusqu'à l'heure qu'il expira, peu après minuit. Il prioit, les mains étendues en forme de croix, remuant les lèvres, sans qu'on pût entendre ce qu'il disoit. Honorat, évêque de Verceil, s'étant couché pour prendre un peu de repos dans un étage plus haut de la maison, il entendit une voix qui l'appela par trois fois, et qui lui dit : Lève-toi promptement, il va partir. Il descendit, et lui donna le corps de notre seigneur; quand il l'eut pris et avalé, il rendit l'esprit. C'étoit la nuit où commençoit le samedi saint, quatrième d'avril, l'an trois cent quatre-vingt-dix-sept, autrement la veille des nones d'avril, sous le consulat de Césarius et d'Atticus. Saint Ambroise avoit été évêque vingt-deux ans et quatre mois, et en avoit vécu au moins cinquante-sept (1).

A la même heure et devant le jour, on porta le corps à la grande église, et il y demeura la nuit suivante, qui étoit la veille de Pâques (2). Plusieurs enfants baptisés cette nuit-là le virent au sortir des fonts : les uns disoient qu'il étoit assis dans sa chaire, sur le tribunal de l'église; les autres, qu'il marchoit, et ils le montroient du doigt à leurs parents, qui toutefois ne le voyoient point. Plusieurs disoient avoir vu une étoile sur son corps. Le dimanche de Pâques, quand le jour parut, après avoir célébré les saints mystères, on leva le corps pour le porter à la basilique Ambrosienne, où il fut enterré. Là une multitude de démons témoignoient leur rage par des cris insupportables; et l'on entendit de semblables cris à sa gloire dans plusieurs provinces et pendant plusieurs années. Le peuple jetoit des mouchoirs pour les faire toucher au corps. Car il se trouva à ses funérailles une multitude innombrable de toutes conditions, de tout sexe et de tout âge, non seulement de chrétiens, mais de juifs et de païens. Les nouveaux baptisés brilloient sur tous les autres, et tenoient le premier rang. Le même jour qu'il mourut, il parut en Orient à quelques saints personnages, priant avec eux, et leur imposant les mains (3). On le connut quelque temps après à Milan, par une lettre datée du jour de sa mort, qui lui étoit adressée comme vivant, et qui fut reçue par Simplicien, son successeur, et gardée soigneusement. Saint Ambroise apparut aussi à Florence, suivant la promesse qu'il avoit faite à ceux qui le prioient de les visiter souvent (4). On le vit plusieurs fois prier devant l'autel de la basilique Ambrosienne, qu'il y avoit bâtie. C'est sur le témoignage de saint Zénon, évêque de Florence, que Paulin rapporte ce fait dans la vie de saint Ambroise, qu'il écrivit quelques années après, à la prière de saint Augustin, sur ce qu'il avoit vu lui-même ou appris de sainte Marcelline, sœur du saint, et d'autres personnes dignes de foi (5).

XXII. Martyrs d'Anaune.

Saint Simplicien, au commencement de son épiscopat, reçut une lettre de saint Vigile, évêque de Trente, contenant la relation du martyre de trois ecclésiastiques que les barbares des montagnes voisines avoient fait mourir, savoir : Sisinnius, diacre; Martyrius, lecteur, et Alexandre, portier (6). Sisinnius étoit Grec, natif de Cappadoce, de race noble, et déjà vieux. Ce fut le premier qui prêcha l'évangile à ces barbares, et il bâtit chez eux une église à ses dépens, tout pauvre qu'il

(1) Paul. Vita c. 36. Sulpic. Dial. i, c. 17.
(2) Poss. Vita Aug. c. 17.
(3) Paul. Vita c. 45. Poss. Vita Aug. c. 27.
(4) N. 46.
(5) N. 47.

(1) Martyrol. R. Pag. an. 397, n. 6.
(2) N. 48.
(3) N. 49.
(4) N. 50.
(5) N. 56.
(6) Ap. Rain. Acta Mart. sinc. p. 684.

étoit (1). Martyrius, ayant quitté la milice du siècle et la compagnie de ses parents, reçut le baptême, et ensuite l'ordre de lecteur, et fut le premier qui fit entendre à ces barbares le chant des louanges de Dieu. Il étoit continuellement appliqué aux œuvres spirituelles, et jeûnait assidûment. Alexandre étoit son frère; tous trois avoient gardé le célibat. Le lieu où il prêchoit l'évangile étoit nommé Anagnia ou Anaunia, à vingt-cinq stades, c'est-à dire à une lieue de la ville de Trente, dans les détroits des montagnes. Ils souffrirent longtemps les insultes des barbares; enfin ils furent martyrisés à cette occasion. Les païens faisoient à la fin du mois de mai des processions profanes autour de leurs terres, prétendant les purifier et attirer sur leurs semences la bénédiction de leurs dieux (2); ils portoient des couronnes, chantoient des cantiques, et menoient en pompe les animaux qu'ils devoient immoler. Comme ils vouloient contraindre un des nouveaux chrétiens à donner aussi des victimes, Sisinnius l'empêcha, et fut blessé dangereusement. Le lendemain, dès le point du jour, les païens, armés de bâtons, de cognées et de semblables instruments, vinrent tout d'un coup à l'église, où ils trouvèrent quelques clercs qui chantoient les prières du matin; ils pillèrent et fouillèrent tout, profanèrent les saints mystères, et abattirent l'église. Le diacre Sisinnius étoit au lit à cause de ses blessures : ils le pressèrent encore de consentir à leurs sacrifices, le frappèrent sur la tête de la trompette dont ils sonnoient en leur cérémonie profane, et l'achevèrent à coups de cognée. Martyrius fut trouvé auprès de lui, pansant ses plaies, et lui donnant un verre d'eau pour le soulager comme il étoit prêt à rendre l'âme. Il se retira dans un jardin attenant l'église, et fut découvert par une fille à qui étoit le jardin. Étant pris, il fut blessé à la tête et percé de bâtons pointus; et, comme on le menoit à l'idole, il expira. Les païens cherchèrent avec soin Alexandre, qui étoit fort connu, comme gardant toujours la porte de l'église. Ils le prirent dans sa maison, et l'attachèrent entre les corps des deux autres martyrs. Ils mirent une sonnette au cou de saint Sisinnius, comme on en attache aux bêtes, et disoient en l'insultant : Que Christ se venge maintenant. Alexandre, tout vivant, étoit lié par les pieds au milieu de deux corps morts, et ils le traînèrent ainsi par des chemins raboteux jusqu'au temple de Saturne, où ils élevèrent un grand bûcher du bois de l'église abattue. Ils y brûlèrent les deux corps, en sa présence, lui ordonnant de sacrifier s'il vouloit éviter le feu; et comme il refusa constamment, ils le firent mourir. Un grand nombre de chrétiens étoient présents au spectacle, mais les païens se contentèrent de leur faire des reproches. Ces trois saints souffrirent le martyre le vendredi, vingt-neuf de mai, et, par conséquent, l'an trois cent quatre-vingt dix-sept, où la lettre dominicale étoit D.

Les meurtriers des martyrs furent pris, et on en vouloit faire justice; mais les chrétiens demandèrent leur grâce à l'empereur, qui l'accorda facilement, pour ne pas déshonorer leur martyre (1). On apporta de leurs reliques à Milan, et ce fut apparemment pour les accompagner que saint Vigile écrivit à saint Simplicien la lettre que nous avons. En même temps, se trouva à Milan un aveugle de la côte de Dalmatie, qui recouvra la vue en touchant le coffre où l'on portoit les reliques. Il raconta qu'il avoit vu, la nuit, aborder au rivage un vaisseau, où étoient quantité d'hommes vêtus de blanc; que, comme ils descendoient à terre, il pria un de la troupe de lui apprendre qui ils étoient. On lui dit que c'étoit Ambroise et sa compagnie. Ayant ouï ce nom, il pria le saint de lui faire recouvrer la vue. Le saint lui dit : « Va à Milan, au devant de mes frères, qui doivent arriver un tel jour, tu recouvreras la vue. » Quoiqu'il n'eût jamais été à Milan, il ne laissa pas d'y venir par le droit chemin. Saint Vigile de Trente écrivit aussi quelque temps après une lettre à saint Jean Chrysostôme, alors évêque de Constantinople, au sujet de ces martyrs, pour accompagner les reliques que le comte Jacques emporta en Orient (2). Saint Vigile souffrit lui-même le martyre par les mains de ces Barbares, qui l'accablèrent de pierres le sixième des calendes de juillet, sous le consulat de Stilicon (3). On croit que c'est son premier consulat, et par conséquent l'an quatre cent, le vingt-six juin. Saint Gaudence de Bresse reçut aussi des reliques de ces martyrs d'Anaune, comme il témoigne dans un sermon prononcé à la fête des quarante martyrs. Il en compte jusqu'à dix, outre ces quarante, dont son église avoit des reliques, savoir : saint Jean-Baptiste, saint André, saint Thomas, saint Luc, saint Gervais, saint Protais, saint Nazaire (4), saint Sisinnius, saint Martyrius et saint Alexandre, qu'il marque avoir été martyrisés depuis peu, au lieu nommé l'Autel d'Agathin.

XXIII. Travaux de saint Augustin.

Saint Simplicien, étant évêque de Milan, écrivit à saint Augustin une lettre pleine d'amitié, où il marquoit qu'il avoit lu ses livres, l'encourageoit à écrire, et lui proposoit diverses questions sur l'écriture. Saint Augustin y satisfit en deux livres qu'il lui envoya, les soumettant à sa censure, car il le regardoit toujours comme son maître; et ce fut le premier ouvrage qu'il composa depuis son épiscopat. Il écrivit vers ce même temps le livre du combat chrétien, d'un style simple, pour ceux

(1) P. 690.
(2) V. Baron. an. 400.

(1) Aug. Ep. 139, al. 158, ad Marcel. n. 2. Paul. vita. Ambr, n. 52.
(2) Poll. 29 mai et Rum. p. 686.
(3) Usuardi Martyr. Fortun. i, Carm. c. 2. Homil. 17.
(4) Aug. Ep. 37, de Divers. q. ad Simpl. t. 6.

qui ne savoient pas si finement le latin (1). Il y parle de la manière de combattre le démon, en combattant nos passions, et y réfute les manichéens; ce qu'il fit encore plus ouvertement dans le livre contre l'épître à Manès, qu'ils appeloient l'épître du fondement, et qui contenoit tout l'essentiel de leur doctrine (2). Il n'en réfuta que le commencement, dont il rapporte le texte, et fait seulement des notes sur le reste, pour la réfuter plus amplement, quand il en auroit le loisir. Il y marque les motifs qui le retenoient dans l'Eglise catholique, le consentement des peuples, l'autorité commencée par la foi des miracles, nourrie par l'espérance, augmentée par la charité, affermie par l'antiquité, la succession dans le siége de saint Pierre, le nom de catholique tellement établi, que si un étranger demande où est l'Eglise catholique, aucun hérétique n'ose lui montrer ni son église ni sa maison.

Saint Augustin, ayant une plus grande autorité comme évêque, s'appliquoit avec plus de ferveur à prêcher non seulement dans son église, mais partout où on le prioit d'aller. Les donatistes, entre les autres, étoient soigneux de rapporter à leurs évêques ses discours, et à lui leurs réponses, auxquelles il répliquoit avec douceur et patience, travaillant jour et nuit à les désabuser. Il écrivit même des lettres à quelques-uns de ces évêques, ou à des laïques distingués, leur rendant raison de sa foi, et les exhortant à se désabuser, ou du moins à entrer en conférence avec lui. Eux, se défiant de leur cause, ne vouloient pas même lui répondre; mais ils disoient contre lui ce que leur fureur leur suggéroit : ils crioient en particulier et en public que c'étoit un imposteur et un loup, qu'il falloit tuer, et que tous les péchés seroient remis à ceux qui en délivreroient leur troupeau.

Proculéien, évêque donatiste d'Hippone, s'étant un jour trouvé dans une maison avec Évode, ami de saint Augustin, dit qu'il vouloit bien conférer avec lui en présence de dix personnes de probité de chaque parti (3). Evode le rapporta avec joie à saint Augustin, qui ne s'en réjouit pas moins, et écrivit à Proculéien une lettre pleine de douceur et de charité, où il le prioit de tenir sa parole, et d'entrer en conférence, lui donnant le choix des témoins, mais demandant que la conférence fût écrite (4). Il lui offrit aussi de conférer seul à seul, ou par lettre, que l'on liroit ensuite au peuple. Enfin, dit-il, j'embrasse volontiers ce que vous ordonnerez; et je vous réponds du vénérable Valère qui est maintenant absent. Proculéien n'accepta point la conférence, prétendant que saint Augustin devoit aller à Constantinople ou à Milève, où les donatistes alloient tenir un concile (5). Saint Augustin répondit que cette proposition étoit ridicule. Il n'y a, dit-il, que l'église d'Hippone qui me regarde, je n'ai affaire qu'à Proculéien; s'il se trouve foible, qu'il implore le secours de tel de ses collègues qu'il voudra. Nous ne traitons les affaires ecclésiastiques dans les autres villes qu'autant que les évêques nos confrères nous le permettent ou nous en chargent. Encore ne vois-je pas ce qu'un homme qui se dit évêque depuis tant d'années peut craindre en un novice comme moi. Si ce sont les lettres humaines, elles n'ont rien de commun avec notre question. Enfin, nous avons ici mon collègue Samsucius, évêque de Turres, qui ne les a point étudiées; je le prierai de prendre ma place, et je me confie que le seigneur l'aidera, combattant pour la vérité.

(1) 2, Retract. c. 1, 3, c. 2. Possid. Vit. c. 9.
(2) Contr. Ep. Fundam. c. 4.
(3) Aug. Ep. 33 al. 147, n. 2.
(4) N. 4.
(5) Epist. 34, al. 168, ad Euseb. n. 3.

XXIV. Troisième concile de Carthage.

Saint Augustin assista en ce temps-là au concile de Carthage, que l'on compte pour le troisième, et qui fut le premier sous l'évêque Aurélius (1). Quarante-quatre évêques y assistèrent. et s'assemblèrent dans la salle du conseil de la basilique de Restitute, sous le consulat de Cesarius et d'Atticus, le cinquième des calendes de septembre, c'est-à-dire, le vingt-huitième d'août trois cent quatre-vingt-dix-sept. Nous avons cinquante canons qui portent le nom de ce concile : on en soupçonne quelques-uns d'avoir été ajoutés des conciles suivants; mais la discipline n'en est pas moins sainte. Le premier porte que tous les évêques d'Afrique recevront de l'église de Carthage l'instruction du jour où l'on doit célébrer la pâque (2); et un autre canon ajoute que ceux qui seront députés chaque année au concile, porteront cette instruction par écrit à leur province. En effet, de peur que les affaires ecclésiastiques ne vieillissent au préjudice du peuple (3), il est ordonné que le concile général de l'Afrique s'assemblera tous les ans, et que toutes les provinces qui ont des premiers siéges, y enverront trois députés de leurs conciles particuliers (4). Le nombre n'en doit pas être plus grand, de peur d'être à charge à leurs hôtes, c'est-à-dire aux évêques qui exerçoient l'hospitalité envers leurs confrères. La province de Tripoli n'enverra qu'un député, à cause du petit nombre de ses évêques; car elle n'en avoit que cinq (5).

Sur les ordinations, il est dit que l'on n'ordonnera aucun clerc qui ne soit éprouvé par l'examen des évêques ou le témoignage du peuple (6); que l'on n'ordonnera point de diacre avant l'âge de vingt-cinq ans (7). Qu'en ordonnant les évêques ou les clercs, on leur lira auparavant les décrets des conciles, afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance (8). Ceux qui dans leur enfance auront été baptisés chez les donatistes, ne

(1) T. Conc. p. 11, 7.
(2) C. 1.
(3) C. 41.
(4) C. 2.
(5) C. 39.
(6) C. 22.
(7) C. 40.
(8) C. 3.

laisseront pas après leur conversion de pouvoir être admis au ministère du saint autel (1). Sur quoi les évêques disoient qu'ils consulteroient leurs confrères Sirice et Simplicien, le pape et l'évêque de Milan, les deux premiers évêques de deçà la mer. Les translations sont défendues, comme les réordinations et les rebaptisations. Et, sur la plainte de l'entreprise d'un évêque, nommé Cresconius, qui avoit quitté son église pour en usurper une autre, le concile ordonne qu'après l'avoir averti charitablement, on s'adressera au gouverneur de la province pour le faire chasser par l'autorité séculière, suivant les ordonnances des empereurs (2). Pour réprimer l'entreprise de deux évêques de Numidie qui avoient ordonné un évêque, on demandoit que les ordinations ne pussent être faites par moins de douze évêques (3). Sur quoi Aurelius de Carthage dit : On gardera l'ancienne forme que trois suffisent. On dit qu'il n'y a que cinq évêques à Tripoli, deux peuvent être empêchés; et en chaque province il est difficile que tous s'y trouvent. Cela doit il empêcher l'utilité de l'Eglise? Dans cette église où vous êtes assemblés, nous avons presque tous les dimanches des ordinations à faire; puis-je assembler souvent dix ou douze évêques? Mais il m'est facile d'appeler avec moi deux de mes voisins. Ce grand nombre d'ordinations d'évêques à Carthage est remarquable, pour montrer qu'elles ne se faisoient pas toujours sur les lieux. Aurélius ajoute (4) : S'il s'élève quelque contradiction dans l'élection d'un évêque, trois ne doivent plus suffire pour le justifier; il y en faut ajouter un ou deux : et l'opposition doit être vidée publiquement dans le lieu même pour lequel il doit être ordonné, avant que de procéder à l'ordination. Tous les évêques furent de cet avis.

Les entreprises des évêques les uns sur les autres sont défendues (5) : aucun ne doit usurper le peuple d'autrui, ni retenir ou promouvoir aux ordres ses clercs, sans sa permission, jusqu'aux lecteurs, aux psalmistes et aux portiers (6). Sur quoi Aurélius dit (7) : Il arrive quelquefois que les églises qui manquent d'évêques ou de prêtres m'en demandent. Pour observer les règles, je m'adresse à l'évêque (8), et l'avertis que son clerc est demandé pour une telle église. Ils n'y ont point résisté jusqu'ici; mais, de peur que cela n'arrive, que jugez-vous à propos de faire si un évêque le refuse, après que je lui aurai demandé en présence de deux ou trois de nos confrères? Car vous savez que je suis chargé du soin de toutes les églises. Numidius et Épigone rendirent témoignage que le siége de Carthage avoit toujours eu ce droit d'ordonner des évêques partout où on en demandoit, en les prenant où il vouloit, après une seule réquisition à l'évêque; et qu'Aurélius en usoit très-modestement. Un évêque, nommé Postmien, dit: Et celui qui n'a qu'un prêtre doit-on le lui ôter? Aurélius répondit : S'il est nécessaire pour l'épiscopat, il faudra le donner; car il est plus aisé de trouver des prêtres que des évêques.

Le prêtre ne consacrera point de vierges sans l'ordre de l'évêque, et ne fera jamais le saint chrême (1). Les lecteurs ne doivent point saluer le peuple (2). Les lieux qui n'ont jamais eu d'évêque ne doivent point en recevoir de nouveau sans le consentement de l'ancien évêque du diocèse (3); et le nouvel évêque ne doit rien entreprendre sur le diocèse qui reste à l'église matrice (4). Mais il paroît, par le texte de ces canons, que l'on s'adressoit à l'évêque de Carthage, pour les érections d'évêchés (5). Les évêques qui, s'étant attiré par de mauvaises voies l'affection de leur peuple, veulent faire un parti, refusent de venir au concile et méprisent leurs frères, seront chassés par l'autorité séculière, même de leurs propres églises (6). L'évêque du premier siége ne sera point nommé prince des prêtres ou souverain prêtre, ou d'autre titre semblable (7), mais seulement évêque du premier siége (8). Ce canon tend à retrancher, non pas le pouvoir des grands évêques, mais le titre ambitieux; et de là peut-être est venu le nom de primat, que prenoient en Afrique les premiers évêques de chaque province.

XXV. Jugements ecclésiastiques.

Quant aux jugements, l'accusation contre un évêque doit être portée au primat de la province, et l'accusé ne doit être suspendu de la communion qu'en cas qu'étant appelé par le primat, il ne se présente pas dans le mois du jour qu'il aura reçu ses lettres (9). S'il a une cause légitime, il aura un délai d'un second mois : après lequel il sera hors de la communion jusqu'à ce qu'il se justifie. S'il ne vient pas même au concile général annuel, il sera réputé s'être condamné lui-même; et tant qu'il sera excommunié, il ne communiquera pas même avec son peuple. Si l'accusateur manque à quelques journées de la cause, il sera excommunié, et l'évêque accusé rétabli; l'accusateur ne sera point admis s'il n'est lui-même sans reproche. La même forme et les mêmes délais s'observent pour le jugement d'un prêtre ou d'un diacre accusé; mais c'est leur évêque qui les juge avec les évêques ses voisins (10). Il en doit appeler cinq pour un prêtre et deux pour un diacre. Il juge seul les autres personnes. Un évêque, un prêtre, ou un autre clerc, qui, étant poursuivi dans l'église, a recours aux juges séculiers (11), si c'est en matière criminelle, il sera déposé, quoiqu'il ait été absous; si c'est en matière civile, il prendra ce qui lui a été adjugé, s'il veut

(1) C. 48.
(2) C. 38.
(3) C. 39.
(4) C. 40.
(5) C. 20.
(6) C. 11, 44.
(7) C. 45.
(8) V. Gr. c. 55.

(1) C. 36.
(2) C. 4.
(3) C. 42.
(4) C. 46.
(5) V. Gr. c. 56.
(6) C. 4.
(7) C. 43.
(8) C. 26.
(9) C. 7.
(10) C. 8.
(11) C. 9.

garder sa place dans le clergé, pour l'affront qu'il a fait à l'Eglise en témoignant se défier de son jugement. On n'imputera rien au juge ecclésiastique dont la sentence aura été cassée sur l'appel par son supérieur ecclésiastique, s'il n'est convaincu de s'être laissé corrompre par animosité ou par faveur (1). Il n'y a point d'appel des juges choisis du consentement des parties.

Il est défendu aux évêques de passer la mer sans la permission et la lettre formée de l'évêque du premier siége de chaque province, qui doit aussi adresser les lettres du concile aux évêques d'outre-mer (2). Les clercs ne doivent point s'arrêter dans une autre ville que celle de leur résidence, sinon pour des causes approuvées par l'évêque ou par les prêtres du lieu (3). Les évêques, les prêtres et les autres clercs ne doivent être ni fermiers, ni gens d'affaires, ni gagner leur vie à aucun trafic sordide, ni rien prendre au-delà de ce qu'ils auroient prêté (4). Ils ne doivent rien donner par donation ou par testament à ceux qui ne sont pas chrétiens catholiques, quoique leurs parents. Ceux qui, n'ayant rien au temps de leur ordination, acquièrent ensuite les héritages en leur nom, seront réputés usurpateurs des biens sacrés s'ils ne les donnent à l'église (5). Mais, s'il leur est venu du bien par donation ou par succession, ils en peuvent disposer. Les enfans des évêques ou des clercs ne doivent point donner de spectacles profanes, ni même assister, non plus que les autres laïques (6). Ils ne doivent point contracter mariage avec des païens, des hérétiques, ou des schismatiques (7). Leurs pères, évêques ou clercs, ne doivent point les émanciper, qu'ils ne soient sûrs de leurs mœurs (8). On ne doit ordonner ni évêques, ni prêtres, ni diacres jusqu'à ce qu'ils aient rendu chrétiens catholiques tous ceux qui sont dans leur maison (9).

XXVI. Autres canons.

Aucune femme étrangère ne doit demeurer avec aucun des clercs, mais seulement la mère, l'aïeule, les tantes, les sœurs, les nièces, celles de leur famille qui y demeuroient avant leur ordination, les femmes de leurs enfants mariés depuis, ou de leurs esclaves (10). Les lecteurs, étant venus en âge de puberté, seront obligés de se marier, ou de faire profession de continence (11). Les clercs ou les continents ne visiteront les vierges ou les veuves que par ordre de l'évêque ou du prêtre, et en la compagnie qu'ils leur auront donnée. Les évêques même ne les visiteront qu'en présence de clercs ou d'autres personnes graves (12). Les clercs n'entreront point dans les cabarets pour boire ou manger, sinon par la nécessité des voyages (1). Les vierges ne seront consacrées qu'à l'âge de vingt-cinq ans (2). Celles qui auront perdu leurs parents seront mises par le soin de l'évêque dans un monastère de vierges, ou en compagnie de quelques femmes vertueuses (3). On voit ici deux sortes de vierges, les unes vivant en communauté, les autres dans les maisons particulières.

Les malades qui ne peuvent répondre seront baptisés sur le témoignage de ceux qui seront auprès d'eux (4). L'évêque réglera le temps de la pénitence (5). Le prêtre ne reconciliera point un pénitent sans l'ordre de l'évêque, ou en son absence par nécessité. Pour les péchés publics, on imposera les mains devant l'abside, c'est-à-dire devant le sanctuaire (6). On ne refusera ni le baptême ni la pénitence aux gens de théâtre, ou aux apostats convertis (7). On ne donnera aux catéchumènes, même pendant les jours les plus solennels de la pâque, que le sel à l'ordinaire (8). C'est qu'on donnoit souvent du sel aux catéchumènes pendant qu'on les disposoit au baptême, comme pour les préparer à l'eucharistie (9). On ne donnera point l'eucharistie aux corps morts (10). On n'offrira pour le sacrement du corps et du sang de notre seigneur que ce qu'il a ordonné, c'est-à-dire du pain et du vin mêlé d'eau (11). On ne célébrera qu'à jeun le sacrement de l'autel, si ce n'est le jeudi saint; et quand on fera des funérailles après dîner, on n'y emploiera que les prières (12). On empêchera autant que l'on pourra les repas dans les églises (13). A l'autel, on adressera toujours la prière au père (14); et ceux qui copieront des prières ne s'en serviront point qu'ils ne les aient communiquées aux personnes les mieux instruites. A la fin de ce concile, il y a un catalogue des saintes écritures, entièrement conforme à celui dont nous usons aujourd'hui (15).

XXVII. Saint Chrysostôme, évêque de Constantinople.

Peu de temps après ce concile de Carthage, mourut Nectaire, évêque de Constantinople; il avoit gouverné cette église pendant seize ans, et mourut le cinquième des calendes d'octobre, sous le consulat de Césarius et d'Atticus, c'est-à-dire le vingt-septième de septembre trois cent quatre-vingt-dix-sept (16). On délibéra quelque temps sur le choix d'un successeur; on proposa divers sujets, et quelques-uns se présentèrent d'eux-mêmes. C'étoient des prêtres qui s'empressoient à la porte du palais, faisoient des présents, ou même se mettoient à

(1) C. 10.
(2) C. 28.
(3) C. 37.
(4) C. 15, 16, 23.
(5) C. 49.
(6) C. 11.
(7) C. 12.
(8) C. 14.
(9) C. 18.
(10) C. 17.
(11) C. 19.
(12) C. 25.

(1) C. 27.
(2) C. 4.
(3) C. 33.
(4) C. 32.
(5) C. 31.
(6) C. 32.
(7) C. 35.
(8) C. 5.
(9) V. Albaspin.
(10) C. 6.
(11) C. 24.
(12) C. 29, 48.
(13) C. 30.
(14) C. 23.
(15) C. 47.
(16) Socr. VI, c. 2. Sozom. VIII, c. 2. Pallad. Dial. p. 42.

genoux devant le peuple, qui en fut indigné et pressa l'empereur de chercher un homme digne du sacerdoce. L'eunuque Eutrope qui gouvernoit l'empereur Arcade, avoit connu le mérite de saint Jean Chrysostôme dans un voyage qu'il avoit fait en Orient pour le service de l'empereur; et sa réputation étoit répandue par tout l'empire : ainsi il fut élu évêque de Constantinople par le consentement unanime du peuple et du clergé, et avec l'approbation de l'empereur. Mais on savoit combien il étoit aimé à Antioche, où il faisoit depuis douze ans les fonctions de prêtre, et combien le peuple d'Antioche étoit facile à émouvoir (1), Eutrope fit donc écrire par l'empereur à Astérius, comte d'Orient, de l'envoyer sans bruit; et le comte, ayant reçu la lettre, pria Jean de venir le trouver comme pour quelque affaire, dans une église près de la porte Romaine. Là, il le prit dans son chariot, et fit marcher en diligence, jusqu'à un lieu nommé Bagras, où il le remit entre les mains d'un eunuque et d'un officier envoyés pour le conduire à Constantinople.

Afin de rendre son ordination plus solennelle, l'empereur avoit convoqué un concile, et y avoit appelé Théophile d'Alexandrie, comme l'évêque du premier siége de son empire. Théophile vouloit faire évêque de Constantinople le prêtre Isidore, qui avoit pratiqué longtemps la vie monastique dans le désert de Scétis, et gouvernoit alors l'hôpital d'Alexandrie (2). Outre son mérite, qui étoit grand, on prétendoit que Théophile lui avoit obligation, pour s'être bien acquitté d'une commission très-délicate. On dit que, dans la guerre du tyran Maxime, Théophile chargea Isidore de lettres et de présents pour les concurrents, l'empereur Théodose et Maxime, lui ordonnant d'aller à Rome, d'attendre l'événement de la guerre, et de donner au vainqueur les lettres et les présents; qu'Isidore exécuta sa commission, mais qu'il fut découvert et obligé, de s'enfuir à Alexandrie. Voilà comme on disoit qu'il avoit gagné la confiance de Théophile. Quand saint Jean Chrysostôme fut arrivé à Constantinople, Théophile, qui étoit habile à connoître les hommes sur la physionomie, fut surpris de la hardiesse et de la fermeté qui paroissoit à son extérieur; et il en eut encore plus de répugnance à consentir à son ordination. Mais enfin on l'y fit résoudre : Eutrope lui montra plusieurs mémoires donnés aux évêques contre lui, disant qu'il n'avoit qu'à choisir, de se défendre contre les accusations, ou de se rendre à l'avis des autres évêques. Il céda, et ordonna Jean, qui fut ainsi établi évêque de Constantinople le vingt-sixième de février, sous le consulat d'Honorius pour la quatrième fois et d'Eutichien, c'est-à-dire l'an trois cent quatre-vingt-dix-huit.

Dans son premier discours, que nous n'avons plus, il parla sur le combat de David contre Goliath, et promit de parler contre les anoméens, ce qu'il exécuta dans le second, qui commence ainsi : Je vous ai parlé un seul jour, et je vous aime déjà, comme si j'avois été nourri avec vous (1). Ce n'est pas que j'aie beaucoup de charité; mais c'est que vous êtes fort aimables. Car qui n'admireroit votre zèle ardent, votre charité sincère, l'affection pour ceux qui vous instruisent, l'union entre vous? Tout cela attireroit une âme de pierre. C'est pourquoi, je ne vous aime pas moins que l'église où je suis né, j'ai été nourri et élevé : elle est sœur de la vôtre; vous le montrerez par la conformité de vos actions. Si elle est plus ancienne, celle-ci est plus ardente pour la foi. L'assemblée y est plus nombreuse, et l'auditoire plus célèbre; mais celle-ci montre plus de patience et de courage. Les loups environnent de tous côtés le troupeau, qui ne diminue pas; vous résistez à la tempête et à la flamme de l'hérésie. En effet, quoique les anoméens et les autres ariens n'osassent s'assembler publiquement à Constantinople, le pays en étoit encore rempli, sans compter les marcionites, les manichéens et les valentiniens, qu'il attaque dans le même discours.

XXVIII. Lois pour l'Église.

On peut juger de l'opiniâtreté des hérétiques de Constantinople par la multitude des lois que l'on fut obligé de faire pour les réprimer. Outre celles des années précédentes, il y en a trois de l'année trois cent quatre-vingt-seize, une de l'année treize cent quatre-vingt-dix sept, et une de trois cent quatre-vingt-dix-huit, partie contre tous les hérétiques, partie contre les eunomiens et les apollinaristes en particulier (2). La dernière est la plus sévère : elle ordonne de chasser de toutes les villes les clercs des eunomiens et les montanistes, et leur défend de s'assembler même à la campagne, sous peine de confiscation de la maison et du dernier supplice contre le concierge. Elle ordonne aussi de brûler leurs livres et défend de les garder sous peine capitale. Cette loi est datée du quatrième jour de mars, et attribuée à Eutrope par l'historien Philostorge, hérétique eunomien; ce qui fait croire qu'elle fut faite par l'autorité de cet eunuque pour autoriser davantage saint Chrysostôme à son entrée en l'épiscopat (3).

On fit aussi en Occident, sous le nom de l'empereur Honorius, des lois favorables à l'Eglise, premièrement, deux générales, pour lui conserver ses priviléges : l'une peu après la mort de Théodose, en trois cent quatre-vingt-quinze; l'autre en trois cent quatre-vingt-dix-sept; une autre plus particulière le vingt-cinquième d'avril trois cent quatre-vingt-dix-huit pour reprimer les violences commises contre les

(1) Sup. liv. XIX, n. 27.
(2) Sup. liv. XVI, n. 36.

(1) Homil. contr. Anom. Gr. t. 6, p. 434; Lat. t. 1.
(2) L. 30, 31, 32, 33, 34. C. Th. de Har.
(3) Philost. XI, c. 5.

églises (1). Elle porte que si quelqu'un, attaquant les églises catholiques, fait quelques injure aux prêtres, aux ministres, au service et au lieu saint, le fait doit être dénoncé aux puissances par les lettres des magistrats et des soldats stationnaires spécifiant les noms de ceux que l'on aura pu reconnoître. Si la violence a été commise par une multitude, et que l'on en connoisse au moins quelques-uns qui puissent découvrir leurs complices, le gouverneur de la province punira de peine capitale ceux qui seront convaincus, sans attendre la plainte de l'évêque, à qui la sainteté de son ministère ne laisse que la gloire de pardonner. Ce sont les termes de la loi. Il sera non-seulement libre, mais louable à tous, de poursuivre comme un crime public les injures atroces faites aux prêtres et aux ministères. Que si la multitude rebelle se défend par les armes et par l'avantage des lieux, en sorte que les officiers ne les puissent prendre, les gouverneurs des provinces d'Afrique demanderont du secours au comte, qui avoit le commandement des troupes.

XXIX. Guerre de Gildon.

On voit par-là que cette loi fut faite particulièrement pour l'Afrique; et on croit avec raison que ce fut à l'occasion des violences que les donatistes y exerçoient, et qui vinrent cette année trois cent quatre-vingt-dix-huit à un plus grand excès à la faveur de la guerre de Gildon. Nubel, un des plus puissants entre les petits rois maures, laissa entre autres trois fils, Firmus, Gildon et Mascezel, qui vivoient sous la protection des Romains. Firmus se révolta sous Valentinien Ier, et fut défait par Théodose, père de l'empereur (2). Gildon, étant demeuré fidèle aux Romains, fut élevé par l'empereur Théodose à la dignité de comte avec le commandement des troupes d'Afrique; mais il se révolta aussi après la mort de Théodose. Son frère Mascezel le quitta et revint en Italie, laissant en Afrique ses deux fils, que Gildon leur oncle fit mourir (3). On le renvoya pour faire la guerre à son frère; et, en passant, il alla à l'île Capraria, et en prit quelques moines, qu'il pria de venir avec lui pour l'aider de leurs prières. On croit que ces moines étoient Eustase et André, dont parle saint Augustin, et que leur voyage lui donna occasion d'écrire à leur abbé Eudoxe et à ses moines. Il les exhorte à ne pas tant aimer leur repos, qu'ils refusent de servir l'Église si elle a besoin de leur travail (4). Mascezel, ayant amené ces moines en Afrique, passoit avec eux les jours et les nuits dans les oraisons et dans les jeûnes, ayant appris sous Théodose la force de telles armes. Il n'avoit que cinq mille hommes contre soixante et dix mille; et, désespérant du salut de son armée et de sa propre vie, il vouloit décamper et passer un défilé. La nuit saint Ambroise lui apparut, et, frappant trois fois la terre de son bâton, lui dit : Ici, ici, ici (1). Il comprit que le saint lui promettoit la victoire au même lieu trois jours après. Il y demeura donc; et le troisième jour, ayant passé la nuit en prières, il marcha contre les ennemis qui l'environnoient. Il proposa la paix aux premiers qui s'avancèrent; mais, voyant un enseigne qui s'y opposoit et excitoit les autres au combat, il lui donna un coup d'épée dans le bras, en sorte qu'il l'obligea de baisser l'enseigne qu'il portoit. Les troupes plus éloignées, voyant que les premiers se rendoient, vinrent à l'envi se rendre à Mascezel, et les barbares qui suivoient Gildon en grand nombre, abandonnés par les troupes réglées, se dispersèrent par la fuite. Gildon s'enfuit lui-même, et, s'étant embarqué, fut ramené en Afrique, où il s'étrangla peu de jours après. Cette guerre fut terminée dans les trois premiers mois de l'année trois cent quatre-vingt dix-huit (2). Gildon étoit païen; mais sa femme étoit chrétienne et vertueuse; il avoit une sœur qui consacra à Dieu sa virginité. Sa fille Salvine, qui avoit épousé Nébrius, neveu de l'impératrice, fut aussi pieuse, comme il paroit par une lettre que saint Jérôme lui écrivit touchant la conduite qu'elle devoit tenir dans sa viduité (3).

Les donatistes profitèrent de cette guerre pour continuer leurs violences avec plus d'impunité. Optat, évêque de Thamagude, dans la province de Carthage, s'y signala entre les autres, et fut tellement attaché à la suite de Gildon, qu'on le nomma Optat Gildonien (4). Il marchoit accompagné d'une troupe de soldats avec lesquels il commit une infinité de crimes par toute l'Afrique pendant dix ans (5). Il opprima des veuves, ruina des orphelins, sépara des personnes mariées, fit vendre le bien des innocents. Il fit la guerre à outrance par terre et par mer à l'Eglise catholique, et se rendit si terrible entre les donatistes mêmes, que ceux de Mustice et d'Assure contraignirent leurs évêques, Félicien et Prétextat, de quitter le schisme de Maximien pour revenir à la communion de Primien, et obligèrent les primianistes à les recevoir, quoique nommément condamnés dans leur concile de Bagaye (6). Enfin Optat, étant accusé comme complice de Gildon, mourut en prison cette année trois cent quatre-vingt-dix-huit (7); et toutefois les donatistes ne se séparèrent jamais de sa communion; ils le reconnurent toujours pour évêque, et après sa mort lui donnèrent le titre de martyr (8).

(1) L. 29, 30, C. Th. de Epist. L. 31, Cod.
(2) Amm. Marc. xxix, c. 5.
(3) Oros. lib. vii, c. 36. Marcel. Ch. an. 398.
(4) Aug. Ep. 48, al. 81.

(1) Paul. Vita Ambr. n. 31.
(2) Pag. an. 398, n. 7, 8, 9, etc.
(3) Hier. Ep. 9.
(4) Aug. I, contr. Gaud. c. 38, n. 31.
(5) II, contr. Ep. Parm. c. 2, n. 4, c. 4. n. 8.
(6) III. Cont. Cresc. c. 78, 14.
(7) Ep. 3. 3, al. 16, c. 3.
(8) II, Bont. Litt. Petil. c. 23, c. 92, n. 209, n. 83. Ep. 76, al. 11, n. 3

XXX. Conférence de saint Augustin avec Glorius, etc.

Saint Augustin continuoit toujours de travailler à la réunion des donatistes, et ne faisoit point de difficulté de conférer avec eux, ou de leur écrire, non des lettres de communion qu'ils n'auroient pas reçues, mais des lettres simples comme à des païens, et sans y prendre le titre d'évêque (1). Un jour, comme il étoit à Tuburse avec Glorius, Eleusius, et quelques autres donatistes, traitant de leur réunion (2), ils produisirent les actes par lesquels il étoit porté que Cécilien, évêque de Carthage, avoit été condamné avec ses ordinateurs, par environ soixante et dix évêques, et la cause de Félix d'Aptonge fut traitée d'une manière très-odieuse (3). Après cette lecture, saint Augustin dit : Nous avons aussi des actes ecclésiastiques, où Second de Tigisi (4), alors primat de Numidie, laissa au jugement de Dieu les évêques qui se confessoient traditeurs, dont les noms se trouvent entre les juges de Cécilien, et Second à leur tête. Ensuite, il rapporta comme, après l'ordination schismatique de Majorin, les donatistes demandèrent à l'empereur Constantin des juges ecclésiastiques; comme Cécilien présent fut absous par le jugement du pape Melchiade, ensuite par le concile d'Arles, et par l'empereur même à qui ils avoient appelé, et comme Félix d'Aptonge fut justifié par le proconsul. Saint Augustin fit même apporter les actes qui prouvoient tous ces faits, et les fit lire en leur présence, pendant un jour entier : on lut avant midi ce qui regardoit Second de Tigisi et Félix d'Aptonge, après midi la justification de Cécilien (5); mais il n'y eut pas assez de temps pour lire les actes de la condamnation de Silvian de Cyrthe (6).

Saint Augustin, étant retourné chez lui, leur écrivit une lettre, où il relève la force de toutes ces preuves, l'injustice de Second de Tigisi, qui, sous prétexte de conserver l'union, avoit laissé au jugement de Dieu les traditeurs présents, convaincus par leur propre confession, et avoit condamné Cécilien absent et innocent, avec qui tout le reste de l'Eglise étoit en communion (7). Au contraire, dit-il, Cécilien pouvoit mépriser la multitude de ses ennemis, se voyant uni par les lettres de la communion à l'Eglise romaine, en laquelle a toujours été la primauté de la chaire apostolique, et avec les autres pays d'où l'Afrique même a reçu l'évangile. Il falloit se plaindre aux évêques d'outremer de la contumace des accusés (8); et, s'ils y avoient persévéré, les dénoncer par une lettre circulaire, pour les exclure de la communion de toutes les églises du monde; alors on auroit pu ordonner en sûreté un autre évêque à Carthage. Mais Second et ses complices vouloient couvrir le crime dont ils se sentoient coupables, d'avoir livré les Ecritures, en accusant faussement les autres (1). Encore n'osèrent-ils spécifier dans leurs actes les crimes dont ils les accusoient.

Il relève la sagesse du concile de Rome (2) et du pape Melchiade, et il ajoute : Dira-t-on qu'il n'a pas dû s'attribuer la connoissance d'une affaire jugée par soixante et dix évêques d'Afrique, avec le primat à leur tête? Mais ce n'est pas lui qui se l'est attribuée : c'est l'empereur qui, à votre prière, a envoyé des évêques pour en juger avec lui (3). Et ensuite: Supposons que ces évêques qui jugèrent à Rome furent de mauvais juges, il restoit encore le concile plénier de l'Eglise universelle, où l'affaire pouvoit être traitée avec les juges mêmes, afin que s'ils étoient convaincus d'avoir mal jugé, leur sentence fût cassée.

XXXI. Conférence avec Fortunius.

Saint Augustin, passant une autre fois à Tuburse, alla trouver l'évêque donatiste Fortunius, qui étoit un vieillard doux et traitable (4). Il y alla en assez grande compagnie; et le bruit s'étant répandu qu'il y étoit, il s'y amassa une grande multitude, par simple curiosité, pour la plupart, comme à un spectacle: aussi faisoient-ils tant de bruit, que la conférence fut peu réglée. Saint Augustin demanda plusieurs fois qu'elle fût rédigée par des écrivains en notes, et à peine put-il obtenir que ceux qui étoient avec lui commençassent à le faire; encore furent-ils obligés de quitter à cause du tumulte. Saint Augustin en écrivit depuis la substance à Glorius et aux autres, les priant de communiquer sa lettre à Fortunius.

On commença par la question de l'Église (5); et Fortunius ayant avancé, qu'il étoit en communion avec toute la terre, saint Augustin lui demanda : Pouvez-vous me donner des lettres de communion que nous appelons formées pour tel lieu que je vous dirai? Pour moi, je suis prêt d'envoyer de ces lettres à toutes les églises que les écrits des apôtres nous marquent, comme subsistant dès lors. Fortunius passa ensuite à la prétendue persécution de Macaire (6), et soutint que les vrais chrétiens sont ceux qui souffrent persécution, alléguant le passage de l'Evangile. Mais saint Augustin lui fit remarquer qu'il y a (7) : Ceux qui souffrent persécution pour la justice et qu'il falloit commencer par prouver la justice de leur cause et de leur séparation, non seulement d'avec les prétendus traditeurs d'Afrique, mais d'avec toutes les églises du monde (8).

Alors Fortunius produisit un livre où il prétendit montrer que le concile de Sardique avoit

(1) Ep. 43. al. 162, n. 1.
(2) C. 2, n. 3.
(3) Sup. liv. ix. n. 34.
(4) Sup. liv. ix, n. 13.
(5) N. 17.
(6) Sup. x, n. 23.
(7) N. 7.
(8) N. 8.

(1) N. 12.
(2) N. 14.
(3) N. 19.
(4) Ep. 44, al. 163.
(5) N. 3.
(6) N. 4. Sup. liv. xxi, n. 48.
(7) Math. v, 10.
(8) C. 3.

écrit à des évêques d'Afrique de la communion de Donat (1). Saint Alypius dit à l'oreille de saint Augustin : Nous avons ouï dire que les ariens ont voulu s'attirer en Afrique les donatistes. Saint Augustin prit le livre, et, considérant les décrets de ce concile, il trouva que saint Athanase et le pape Jules y étoient condamnés, ce qui lui fit connoître que c'étoit un concile d'ariens. C'étoit sans doute celui de Philipopolis qui prenoit le nom de celui de Sardique (2). Saint Augustin demanda permission d'emporter le livre, pour examiner plus à loisir la circonstance des temps, ou du moins de le marquer de sa main, de peur qu'on ne le changeât ; mais on lui refusa l'un et l'autre. On convint à la fin que l'on ne devoit de part ni d'autre se reprocher les violences commises par les méchants, et qu'il falloit examiner la question du schisme. Saint Augustin conjura Fortunius de travailler avec lui pour terminer cette question. Fortunius répondit honnêtement : Vous êtes les seuls qui le demandez ; les autres de votre parti ne veulent point qu'on l'examine. Saint Augustin dit : Je vous trouverai pour le moins dix de nos confrères qui entreront dans cet examen avec autant de douceur et de droiture d'intention que vous en avez trouvé en nous. Fortunius promit d'en fournir autant de son côté, et là-dessus ils se séparèrent.

Saint Augustin, écrivant tout ceci à Glorius et aux autres, les conjure de faire souvenir Fortunius de sa promesse (3) et dit que pour éviter la foule, il est d'avis que l'on s'assemble dans quelque bourgade médiocre, où il n'y ait point d'église, de l'une ni de l'autre communion ; que l'on y porte les saintes écritures, et toutes les pièces que l'on pourra produire de part et d'autre. Afin, dit-il, que, n'étant point interrompus, et préférant cette affaire à toute autre, nous y employions autant de jours que nous pourrons ; et que chacun priant le seigneur dans son logis, nous puissions par sa grâce terminer une affaire si importante. Faites-moi savoir quel sera sur cela votre avis, ou celui de Fortunius. Vers le même temps, il écrivit à Honorat, autre donatiste, qui l'avoit invité à traiter par lettres cette controverse. Il accepte le parti, et prie Honorat de lui répondre sur le point de l'Église (4), comment elle peut être renfermée dans une partie de l'Afrique, contre la promesse de la répandre dans toute la terre, si évidemment accomplie par la prédication de l'évangile.

XXXII. Quatrième concile de Carthage.

La paix ayant été rendue à l'Afrique par la défaite de Gildon, le concile national s'assembla à Carthage le huitième de novembre de la même année trois cent quatre-vingt-dix-huit, autrement le sixième des ides, sous le consulat d'Honorius et d'Eutichien (1). Aurélius y présida avec Donatien et Talabrique, primat de Numidie. Saint Augustin y assista, et il y eut en tout deux cent quatorze évêques. On compte ce concile pour le quatrième de Carthage, et c'est le second sous Aurélius. On y fit cent quatre canons, la plupart touchant l'ordination, et les devoirs des évêques et des clercs. Le premier marque l'examen qui se doit faire, avant que d'ordonner un évêque ; premièrement sur les mœurs, puis sur la foi ; et il est à peu près semblable à celui par lequel commence encore la cérémonie de la consécration d'un évêque (2). L'examen de la foi a principalement rapport aux hérésies qui régnoient alors particulièrement en Afrique. Ensuite est marquée la forme des ordinations, premièrement de l'évêque.

Deux évêques doivent tenir sur sa tête et sur ses épaules le livre des évangiles (3) : un prononce la bénédiction, et tous les autres évêques présents lui touchent la tête de leurs mains. Pour le prêtre, tandis que l'évêque le bénit, et tient la main sur sa tête, tous les autres prêtres qui sont présents y mettent aussi les mains (4). Pour le diacre, l'évêque seul lui met la main sur la tête, parce qu'il n'est pas consacré pour le sacerdoce, mais pour le ministère (5). Le sous-diacre ne reçoit point l'imposition des mains ; mais il reçoit de la main de l'évêque la patène et le calice vide ; et de la main de l'archidiacre, la burette avec l'eau et l'essuie-main (6). L'acolyte reçoit de l'évêque l'instruction de sa charge ; mais il reçoit de l'archidiacre le chandelier avec le cierge et la burette vide, pour servir le vin de l'eucharistie du sang de Jésus-Christ (7). L'exorciste reçoit de la main de l'évêque le livre des exorcismes (8). En ordonnant le lecteur, l'évêque doit instruire le peuple de sa foi, de ses mœurs, et de ses bonnes dispositions : ensuite il lui donne le livre en présence du peuple (9). L'archidiacre doit instruire le portier de ses devoirs ; puis, à sa prière (10), l'évêque lui donne les clefs de l'église de dessus l'autel. En toutes ces ordinations des quatre moindres ordres, le concile de Carthage fait dire à l'évêque les mêmes paroles que l'on dit encore aujourd'hui.

Le psalmiste ou chantre peut recevoir cette charge du prêtre seul (11). La vierge doit être présentée à l'évêque pour être consacrée dans l'habit de sa profession (12). Les veuves choisies pour servir au baptême des femmes, doivent être capables d'instruire les plus grossières, comment elles doivent répondre au baptême, et comment elles doivent vivre ensuite (13). Les époux, ayant reçu la bénédiction du prêtre, doi-

(1) C. 6.
(2) Sup. liv. XII, n. 48.
(3) N. 1.
(4) Ep. 49, al. 61.

(1) Tom. 2. Conc. p. 1192.
(2) Pontific. Rom.
(3) C. 2.
(4) C. 3.
(5) C. 4.
(6) C. 5.
(7) C. 6.
(8) C. 7.
(9) C. 8.
(10) C. 9.
(11) C. 10.
(12) C. 11.
(13) C. 12.

vent par respect garder la continence cette nuit (1).

Le concile règle ensuite la conduite des évêques et des clercs. L'évêque doit avoir son petit logis près de l'église (2) : ses meubles doivent être de vil prix, sa table pauvre ; il doit soutenir sa dignité par sa foi et sa bonne vie (3). Il ne lira point les livres des païens, et lira ceux des hérétiques, seulement par nécessité (4). Il ne se chargera ni d'exécution de testaments, ni du soin de ses affaires domestiques, et ne plaidera point pour des intérêts temporels (5). Il ne prendra pas par lui-même le soin des veuves, des orphelins et des étrangers : il s'en déchargera sur l'archiprêtre, et s'occupera entièrement de la lecture, de la prière et de la prédication (6). Il n'ordonnera point de clercs, sans le conseil de son clergé, et le consentement du peuple (7). Il ne jugera qu'en présence de son clergé sur peine de nullité (8). Il exhortera ceux qui sont en différend à s'accommoder, plutôt qu'à se faire juger (9). On examinera dans les jugements les mœurs et la foi de l'accusateur et de l'accusé (10). L'évêque usera du bien de l'église comme dépositaire (11), et non comme propriétaire ; et l'aliénation qu'il en aura faite, sans le consentement et la souscription des clercs, sera nulle. L'évêque aura un siége plus élevé dans l'église, mais dans la maison, il reconnoîtra les prêtres pour ses collègues, et ne souffrira point qu'ils soient debout, lui étant assis, en quelque lieu que ce soit (12). Les évêques ou les prêtres, venant dans une autre église, garderont leur rang ; et seront invités à prêcher, et à consacrer l'oblation (13). Celui qui sortira quand l'évêque prêche, sera excommunié (14). L'évêque ne doit empêcher personne (15), soit païen, soit hérétique, soit juif, d'entrer dans l'église pour ouïr la parole de Dieu, jusqu'à la messe des catéchumènes, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on les renvoie. L'évêque ne se dispensera point d'aller au concile, sans cause grave, et en ce cas y enverra un député (16). Le concile réconciliera les évêques divisés (17). Il jugera l'accusation intentée par l'évêque, contre un clerc ou contre un laïque (18). Si les juges prononcent en l'absence de la partie, la sentence sera nulle, et ils en rendront compte au concile. (19) La condamnation injuste prononcée par un évêque sera revue dans un concile. Les translations sont défendues (20), si ce n'est pour l'utilité de l'Église, par l'autorité du concile pour les évêques, et par l'autorité de l'évêque, pour les prêtres et les autres clercs.

XXXIII. Suite des canons de Carthage.

Les prêtres qui gouvernent les paroisses demanderont le chrême avant Pâques à leurs propres évêques, en personne, ou par leur sacristain (1). Le diacre est le ministre du prêtre, comme de l'évêque (2). Il ne s'assoiera que par l'ordre du prêtre (3). Il ne parlera point dans l'assemblée des prêtres, s'il n'est interrogé (4). En présence du prêtre, il ne distribuera point au peuple l'eucharistie du corps de Jésus-Christ (5) ; si ce n'est par son ordre, en cas de nécessité. Il portera l'aube pendant l'oblation ou la lecture. C'est la première mention que je trouve d'habits destinés au service de l'autel (6). Les clercs ne doivent nourrir ni leurs cheveux ni leur barbe (7). C'étoit l'usage des Romains en ce temps-là. Ils doivent faire paroître leur profession dans leur extérieur, et ne chercher l'ornement, ni dans leurs habits, ni dans leur chaussure (8). Ils ne doivent point se promener dans les rues et les places, ni se trouver aux foires que pour acheter, sous peine de déposition (9). Celui qui manque aux veilles sans maladie sera privé de ses gages (10). Tous les clercs qui ont la force de travailler doivent apprendre des métiers, et gagner leur vie (11), c'est-à-dire de quoi se nourrir et se vêtir, soit par un métier, soit par l'agriculture, quelque instruits qu'ils soient dans la parole de Dieu, sans préjudice de leurs fonctions. On condamne les clercs envieux, délateurs, flatteurs, médisans querelleurs, joueurs, bouffons, ou trop libres en paroles (12) ; ceux qui chantent à table, ou qui rompent le jeûne sans nécessité (13). L'évêque doit réconcilier les clercs divisés, ou les dénoncer au concile (14). On ne doit jamais ordonner clercs, des séditieux, des vindicatifs, des usuriers, ni des pénitents, quelque bons qu'ils soient (15). On avancera dans les ordres les clercs qui s'appliquent à leur devoir au milieu des tentations (16), et on déposera ceux qu'elles rendent négligents.

Celui qui communique ou qui prie avec un excommunié, sera excommunié (17). Le prêtre donnera la pénitence à ceux qui la demandent : mais on recevra plus tard les pénitents les plus négligents (18). Si un malade demande la pénitence, et qu'avant que le prêtre soit venu, il perde la parole ou la raison (19), il recevra la pénitence sur le témoignage de ceux qui l'ont ouï. Si on le croit prêt à mourir, qu'on le réconcilie par l'imposition des mains, et qu'on fasse couler dans sa bouche l'eucharistie. S'il

(1) C. 13.
(2) C. 14.
(3) C. 15.
(4) C. 16.
(5) C. 18.
(6) C. 20. c. 19. c. 17.
(7) C. 22.
(8) C. 23.
(9) C. 25.
(10) C. 31.
(11) C. 32.
(12) C. 34.
(13) C. 33.
(14) C. 24.
(15) C. 84.
(16) C. 21.
(17) C. 25.
(18) C. 29.
(19) C. 30.
(20) C. 28, 27.

(1) C. 36.
(2) C. 37.
(3) C. 49.
(4) C. 40.
(5) 38.
(6) C. 41.
(7) C. 44.
(8) C. 45.
(9) C. 47. c. 48.
(10) C. 49.
(11) 51, 52, 53.
(12) 54, 55, 56, 57, 58 60.
(13) 61, 62, 63.
(14) 59. 67.
(15) 68.
(16) 42.
(17) 50.
(18) 73, 74, 75.
(19) 76.

survit, il sera soumis aux lois de la pénitence, tant que le prêtre jugera à propos. En général, les pénitents (1), pour avoir reçu le viatique, ne sont point quittes de leur pénitence, jusqu'à ce qu'ils aient reçu l'imposition des mains (2). Ceux qui ayant observé exactement les lois de la pénitence meurent en voyage ou autrement sans secours, ne laisseront pas de recevoir la sépulture ecclésiastique, et de participer aux prieres et aux oblations (3). Les pénitents doivent fléchir les genoux, même les jours de relache comme dans le temps pascal (4). Ceux qui doivent être baptisés donneront leur nom, et seront longtemps éprouvés par l'abstinence du vin et de la chair, et la fréquente imposition des mains (5). Les néophytes s'abstiendront quelque temps des festins, des spectacles et de leurs femmes (6). Celui qui en un jour solennel va aux spectacles au lieu d'aller à l'office de l'église, sera excommunié (7). De même, celui qui s'adonne aux augures, aux enchantements, ou aux superstitions judaïques (8).

Les énergumènes balaieront le pavé des églises (9) : ils y seront assidus, et recevront leur subsistance journaliere par les mains des exorcistes (10). On aura soin des chrétiens qui souffrent pour la foi catholique, et les diacres leur fourniront la substance (11). Ce canon, aussi bien que le quarante-deuxième et le cinquantième, regarde apparemment la persécution des donatistes. Ceux qui refusent aux églises les oblations des defunts ou les rendent avec peine, seront excommuniés comme meurtriers des pauvres. On ne recevra point les oblations de ceux qui sont en differend, ni de ceux qui oppriment les pauvres. On honorera, plus que les autres, les pauvres vieillards de l'église (12). Un laïque n'enseignera point en présence des clercs, que par leur ordre (13). Une femme, quelque instruite et quelque sainte qu'elle soit, n'enseignera point les hommes dans l'assemblée et ne baptisera point (14). Il faut l'entendre hors le cas de nécessité. L'évêque examinera celui qui doit gouverner des religieuses (15). Elles ne doivent point, sous prétexte de leur subsistance, vivre familièrement avec des clercs (16). Les veuves que l'église nourrit doivent être toutes occupées de Dieu (17). Si elles se marient, même apres avoir été enlevées, épousant le ravisseur, elles seront excommuniées (18). Tels sont les canons du quatrième concile de Carthage, célèbre dans l'antiquité, et encore observés pour la plupart.

(1) 77. 78.
(2) 79. 81.
(3) 82.
(4) 83.
(5) 86.
(6) 88.
(7) 89.
(8) 91.
(9) 92.
(10) 93.
(11) 95.
(12) 95.
(13) 94.
(14) 83, 98, 99, 100.
(15) 97.
(16) 46, 102.
(17) 103.
(18) 104.

XXXIV. Du travail des moines.

Le travail des mains recommandé aux clercs dans ce concile étoit encore plus recommandé aux moines; et nous en avons un traité de saint Augustin, écrit peu de temps après. Il en rapporte ainsi l'occasion : Comme il commençoit d'y avoir des monastères à Carthage, les uns, obéissant à l'apôtre, subsistoient de leur travail (1); les autres vouloient vivre des oblations des gens de bien, sans travailler, et prétendoient accomplir mieux le précepte de l'Évangile, où il est dit (2) : Voyez les oiseaux du ciel, et le reste. Les simples laïques séculiers prenoient parti dans cette dispute, et elle commençoit à troubler l'Église. C'est pourquoi, le vénérable Aurélius m'ordonna d'en écrire, et je le fis. Il y traite à fond le sens de ces paroles de saint Paul (3) : Que celui qui ne veut point travailler ne mange point. Car les moines fainéants les expliquoient des travaux spirituels, disant qu'ils instruisoient les seculiers, les consoloient et les exhortoient. Saint Augustin montre que le précepte de l'apôtre se doit entendre du travail corporel, mais d'un travail qui n'occupe point l'esprit, et ne détourne point des choses spirituelles (4); et que saint Paul a également commandé aux serviteurs de Dieu de travailler, et à leurs freres de les assister pour suppléer à leur travail. Il avoue que les ministres de l'autel ont droit de se faire nourrir par le peuple (5); mais les moines contre lesquels il écrit, ne l'étoient pas (6). Il remarque que la plupart de ces fainéants avoient mené dans le monde une vie pauvre et laborieuse : c'étoient des esclaves, des affranchis, des paysans, des artisans; et il ajoute, que ce seroit un grand péché de ne pas recevoir à la profession monastique ces gens de condition vile, parce que souvent il en vient de grands saints. Mais il veut que ceux qui ont été riches, travaillent aussi selon leurs forces (7).

Il se plaint que la gloire de la vie monastique étoit obscurcie par un grand nombre d'hypocrites, dispersés de tous côtés sous l'habit de moines qui parcouroient les provinces, sans être envoyés, ni s'arrêter nulle part (8). Les uns, dit-il, font valoir des reliques de martyrs, si toutefois elles en sont; d'autres vantent leur habit; d'autres feignent d'aller trouver leurs parents qui sont en tel et tel pays; tous demandent, tous exigent, ou de quoi soutenir leur pauvreté lucrative, ou de quoi récompenser leur sainteté feinte; et, quand leurs crimes sont découverts, le nom de moines qu'ils portent ne sert qu'à décrier une si sainte profession. Il réfute à la fin l'attachement de ces

(1) II, Retract. c. 21.
(2) Matt. VI, 2.
(3) 2 Thess. III, 10.
(4) C. 1, n. c. 2, 3, etc. c. 15.
(5) C. 16.
(6) C. 21.
(7) C. 23.
(8) C. 28.

moines fainéants à porter de longs cheveux (1) : ce qui, joint au reste, fait croire qu'ils étoient du genre des massaliens. On y peut aussi rapporter le canon du concile de Carthage (2), qui défend aux clercs les cheveux longs.

XXXV. Arbitrage des évêques.

En ce traité, saint Augustin prend Jésus-Christ à témoin, que, pour sa commodité, il aimeroit beaucoup mieux travailler de ses mains, tous les jours, à certaines heures, autant qu'il est ordonné dans les monastères bien réglés; et avoir le reste du temps libre pour lire, prier et traiter de l'écriture sainte, que de souffrir l'embarras des affaires temporelles, dont il étoit obligé de prendre connoissance (3). Il se plaint souvent de cet accablement d'affaires, où la charité l'engageoit, pour satisfaire au précepte de l'apôtre, qui défend aux chretiens de plaider devant des juges païens (4) ; et Possidius dans sa vie en parle ainsi (5) : A la prière des chrétiens ou des gens de quelque secte que ce fut, il entendoit les causes avec bonté et application, quelquefois jusqu'à l'heure du repas, quelquefois tout le jour sans manger, observant la disposition des esprits, et combien chacun avançoit ou reculoit dans la foi et les bonnes mœurs; et quand il trouvoit l'occasion, il les instruisoit de la loi de Dieu et les exhortoit, ne leur demandant autre chose que l'obéissance chrétienne. Il écrivoit quelquefois des lettres, quand il en étoit prié pour des affaires temporelles; mais il regardoit tout cela comme des corvées qui le détournoient de ses meilleures occupations. On trouve une loi d'Honorius du vingt-sept de juillet trois cent quatre-vingt-dix-huit, à Milan, qui confirme ces arbitrages des évêques en ces termes (6) : Ceux qui voudront de gré à gré plaider devant l'évêque, on ne les empêchera point; mais ils recevront son jugement, comme d'un arbitre volontaire, seulement en matière civile. Ce qui ne nuira point à ceux qui y étant appelés, ne voudront pas s'y présenter.

XXXVI. Loi contre les asiles.

Une autre loi donnée en Orient le même jour, sixième des calendes d'août, sous le consulat d'Honorius et d'Eutichien, c'est-à-dire le vingt-sept juillet trois cent quatre-vingt-dix-huit, reprime l'abus de l'intercession des clercs et des moines, pour sauver les personnes chargées de dettes ou de crimes. En voici les termes : Qu'il ne soit permis à aucun clerc ou moine, même de ceux qu'on appelle cénobites, de revendiquer ou retenir par force les criminels condamnés au supplice. Et ensuite : Que personne aussi ne retienne ou ne défende les coupables que l'on conduit après l'appel au lieu de l'exécution. Que si l'audience des clercs et des moines est telle qu'il en faille venir à une guerre plutôt qu'à une procédure judiciaire, qu'on nous en donne avis, afin que nous puissions au plutôt en faire une sévere punition. Au reste, on s'en prendra aux évêques, s'ils savent que les moines aient commis dans leurs diocèses quelques exces au préjudice de cette loi, et ne les ont pas chatiés. Et comme les évêques ordonnoient quelquefois ceux qui avoient ainsi été sauvez de la prison pour crimes ou pour dettes, la loi ajoute, qu'ils doivent plutôt prendre dans le nombre des moines, les clercs, dont ils croient avoir besoin (1). La même loi porte (2) que si un esclave, un débiteur, un homme chargé de commission publique, enfin qui que ce soit, obligé à rendre compte pour quelque affaire publique ou particulière, se réfugie dans l'église et est ordonné clerc ou défendu par les clercs en quelque manière que ce soit, en sorte qu'ils ne le rendent pas en même état à la première sommation, les décurions et les autres qui sont engagés à des fonctions publiques seront remis en leur premier état, même par force, à la loi qui permettoit aux décurions d'être clercs, en abandonnant leur patrimoine. De plus, ceux qui administrent les affaires des églises, et que l'on nomme économes, seront contraints sans délai à la restitution de la dette publique ou particulière, dont étoient tenus ceux que les clercs ont refusé de représenter.

On croit que toutes ces dispositions sont d'une même loi (3), quoique distribuées sous divers titres du code théodosien, et on attribue cette loi à Eutrope qui gouvernoit sous le nom d'Arcade. On dit même qu'Eutrope la fit pour satisfaire sa passion particulière contre Timase, fameux capitaine qu'il fit condamner et envoyer en exil dans le désert d'Oasis, où il mourut (4). Car sa femme Pentadide s'étant réfugiée dans l'église, il fit publier cette loi, qui non-seulement défendoit de s'y réfugier à l'avenir, mais d'en chasser ceux qui y étoient déjà (5). Cette loi semble avoir été l'occasion d'un concile de Carthage, tenu le vingt-septième d'avril trois cent quatre-ving-dix-neuf, où deux évêques, Epigone et Vincent se chargèrent d'une députation pour obtenir des empereurs une loi qui défendît d'enlever des églises ceux qui s'y réfugioient prévenus de quelques crimes (6).

XXXVII. Chute d'Eutrope.

Eutrope fut réduit avant les six mois à violer lui-même cette loi. Sa puissance étoit montée au comble; il avoit la dignité de patrice, et se fit déclarer consul en Orient, l'an trois cent

(1) C. 31, etc.
(2) Can. 44.
(3) C. 29.
(4) In Ps. 118, Serm. 14, n. 3.
(5) Poss. c. 19.
(6) L. 7, de Epis. Aud.

(1) D. l. 16, et l. 32, de Episc.
(2) L. 3, Th. de His qui ad Eccl. confug.
(3) V. Gothofr.
(4) Socr. VI, c. 5.
(5) Sozom. VIII, c. 7.
(6) Tom. 2, Conc. p. 1642.

quatre-vingt-dix-neuf avec Théodore en Occident; chose sans exemple ni avant ni après, qu'un eunuque fût consul. Ses richesses étoient immenses et croissoient tous les jours par des confiscations et la vente de tous les emplois. Gaïnas, capitaine goth qui commandoit les armées ne le put souffrir; il suscita sous main Tribigilde, son parent, qui ravagea la Phrygie et les provinces voisines, et l'empereur Arcade, que Gaïnas trahissoit, fut obligé, pour faire la paix avec Tribigilde, d'abandonner Eutrope, comme la cause de tous les maux de l'empire (1). On dit même qu'il avoit offensé l'impératrice Eudoxia, jusqu'à la menacer de la chasser du palais, qu'elle alla trouver l'empereur en pleurant et qu'elle acheva de le résoudre.

En cette extrémité, Eutrope se réfugia dans l'église pour sauver sa vie, et saint Chrysostôme s'opposa généreusement à ceux qui voulurent l'en tirer par violence. Il fit même en cette occasion un discours au peuple, profitant du concours prodigieux qu'avoit attiré un tel spectacle (2). D'abord il relève par cet exemple la vanité des choses humaines et la fragilité des grandes fortunes. Où sont maintenant, dit-il à Eutrope, ceux qui vous servoient et qui vous faisoient faire place dans les rues, ceux qui vous donnoient des louanges? Ils s'en sont fuis, ils ont renoncé à votre amitié, ils cherchent leur sûreté à leurs dépens. Nous n'en usons pas ainsi: l'Église à qui vous avez fait la guerre, ouvre son sein pour vous recevoir; et les théâtres que vous avez chéri, qui vous ont tant coûté, qui nous ont si souvent attiré votre indignation, vous ont trahi. Je ne le dis pas pour celui qui est tombé, mais pour soutenir ceux qui sont debout. Il ajoute en parlant d'Eutrope: Hier quand on vint du palais pour le tirer d'ici par force, il courut aux vases sacrés, ayant le visage d'un mort, tremblant de tout le corps, parlant d'une voix entrecoupée et d'une langue bégayante. Il exhorte ses auditeurs à en avoir pitié, et ajoute: Vous direz qu'il a fermé cet asile par plusieurs lois; mais il a appris par expérience le mal qu'il a fait: lui-même a violé la loi le premier, et sa disgrâce est une instruction pour tout le monde. L'autel paroît maintenant plus terrible, en tenant ce lion enchaîné c'est comme l'image du prince qui foule aux pieds les barbares vaincus et captifs. Et ensuite: Ai-je adouci vos esprits, ai-je chassé la colère, ai-je éteint l'inhumanité, ai-je excité la compassion? oui, je le crois, vos visages le témoignent et ces torrents de larmes. Allons donc nous jeter aux pieds de l'empereur, ou plutôt prions le Dieu de miséricorde de l'adoucir, en sorte qu'il nous accorde la grâce entière. Il est déjà fort changé, car ayant appris qu'Eutrope s'étoit réfugié en ce lieu saint, il a parlé à toute sa cour qui vouloit l'aigrir contre le coupable et le demandoit pour l'égorger. Il a répandu des larmes et faisant mention de la table sacrée à laquelle il s'est réfugié, il a appaisé leur colère. Après cela quelle grâce mériteriez-vous, si vous gardiez la vôtre? comment vous approcheriez-vous des saints mystères et demanderiez-vous le pardon de vos péchés? Prions plutôt le Dieu de miséricorde de délivrer ce malheureux de la mort et de lui donner le temps d'expier ses crimes, c'est-à-dire de recevoir le baptême, car Eutrope étoit païen.

Ce discours eut son effet, et saint Chrysostôme sauva la vie à Eutrope; mais ce ne fut pas sans peine, et sans livrer des combats (1). On vint à l'église en armes, on tira des épées, on mena le saint évêque au palais, on lui fit un crime du sermon qu'il avoit prononcé (2), on le menaça de mort; tout cela ne l'ébranla point, il ne rendit point Eutrope et fit voir, comme il dit, la force invincible de l'Église fondée sur la pierre (3). L'église, ajoute-t-il, qui ne consiste pas dans le lieu, ni dans les murailles et dans les toits, mais dans ses mœurs et ses lois. C'est-à-dire que ce qui mettoit en sûreté ceux qui s'y réfugioient, n'étoit pas la force des portes et des batiments, mais le respect de la religion et la sainteté de ses ministres. Eutrope fut pris toutefois, mais par sa faute, étant sorti de l'enceinte de l'église, et il fut condamné à demeurer relégué dans l'île de Chypre avec confiscation de tous ses biens et privation de tous ses honneurs, jusqu'a effacer son nom des fastes; en sorte que l'on ne compta pour consul de cette année que Théodore qui étoit un homme de mérite, chrétien et savant, loué par saint Augustin et par le poëte Claudien (4). La condamnation d'Eutrope est datée du seizième des calendes de février à Constantinople, sous le consulat de Théodore, c'est-à-dire du dix-septième de janvier trois cent quatre-vingt-dix-neuf (5). Mais Gaïnas, ne pouvant souffrir qu'il demeurât en vie, obtint qu'on le fit venir de Chypre à Chalcédoine, on lui fit son procès de nouveau, et il eut la tête tranchée (6).

XXXVIII. Saint Jean Chrysostome réforme son clergé.

Quelques-uns blâmèrent le discours de saint Chrysostôme disant qu'il avoit insulté ce malheureux, mais la véritable cause de ce reproche étoit le chagrin qu'ils avoient contre le saint évêque (7). Il n'y avoit pas encore un an qu'il gouvernoit l'église de Constantinople et l'ardeur de son zèle lui avoit déjà attiré beaucoup d'ennemis à la cour et dans son clergé. Il attaqua premierement les ecclésiastiques qui, sous prétexte de charité, vivoient avec des vierges qu'ils traitoient de sœurs adoptives (8), et que l'on

(1) Zosim. l. 5, p. 753. Sozom VIII, c. 7. Philost. 11. c. 6.
(2) Orat. in Eutrop. A, to. 8, p. 67. P. to. 4, p. 481.

(1) De Promiss. Dei ap. Prosp. p. 3, c. 38.
(2) Serm. in Ps. 94, 1, to. 4, p. 100.
(3) Matth. XVI, 18.
(4) Aug. 1, de Ord. c. 11, 1. Retract. c. 1. Claud. de Cors. Theod.
(5) L. 17, C. Th. de Pœn.
(6) Zos. lib. 5, p. 794. Philostorg. x. c. 6.
(7) Socr. VI, c. 13. Sozom. VIII, c. 7.
(8) Pal. Vita p. 45.

nommoit sous-introduites ou sœurs agapètes, comme qui diroit charitables (1). Les prétextes étoient d'assister une vierge abandonnée, sans parents ni amis, de prendre soin de ses affaires si elle étoit riche, et de la nourrir par charité si elle étoit pauvre; de faire pour elle tout ce que la bienséance ne lui permettoit pas de faire par elle-même, principalement en un pays où les femmes ne paroissent guère en public (2). D'un autre côté, les clercs prétendoient se décharger sur elles du soin de leur ménage et de ces petits soins auxquels les femmes sont plus propres, afin d'être plus libres pour les fonctions de leur ministère. Au reste, ils soutenoient que dans cette familiarité ils ne prenoient aucune liberté criminelle, n'en faisant pas moins profession de continence. Saint Chrysostôme soutenoit au contraire que cette cohabitation étoit pire que d'entretenir des femmes publiques. Ces infâmes, dit-il, qui le font sont des païens qui offrent des moyens de se corrompre à ceux qui le veulent bien; ceux-ci sont des chrétiens qui invitent au mal les saints mêmes.

Nous avons de lui deux discours sur ce sujet, qui semblent être de ce temps. Dans l'un, il attaque les hommes qui avoient de ces fausses sœurs; dans l'autre il attaque les vierges qui vivoient avec les hommes (3). Il suppose, comme ils prétendoient, qu'il ne se passe en eux rien de criminel contre la pureté du corps; mais il ne laisse pas de condamner cette cohabitation, principalement à cause du scandale qu'elle cause, et qui ne doit point être méprisé puisqu'il est bien fondé, et que le sujet de le donner n'est point une chose bonne en soi et nécessaire. Il ruine tous les prétextes de ces honteuses sociétés, et en montre tous les inconvénients: le péril continuel de tomber dans le crime; les mœurs efféminées que produit un tel commerce; l'attachement, quand il n'y auroit autre chose, au plaisir de se voir et de se parler, plus sensible entre les personnes de différent sexe. Dans le traité adressé aux vierges, il marque qu'elles étoient souvent exposées à des épreuves honteuses, et soutient que tout leur mal vient de faire consister la virginité dans le seul éloignement du crime grossier, sans renoncer à la parure et aux autres sujets de la vie mondaine (4). Ces discours commencèrent à aigrir contre saint Chrysostôme ceux de son clergé qui étoient attachés à cet abus (5). Il attaqua ensuite leur avarice, puis leur manière de vivre, les exhortant à se contenter de leurs pensions, et à ne point courir les tables des riches, ni se rendre leurs flatteurs et leurs parasites (6). Il vouloit que l'on donnât abondamment aux prêtres les choses nécessaires, de peur que le travail ne les abattît, et que les petits soins dn temporel ne les détournassent des occupations spirituelles (1); mais il vouloit qu'ils fussent contents de la nourriture et du vêtement, sans attachement aux biens temporels.

XXXIX. Saint Jean Chrysostôme prend soin des pauvres.

Ensuite il examina les mémoires de l'économe, et retrancha des dépenses qui n'étoient point utiles à l'Église (2). Il trouva même de la profusion dans la dépense particulière de l'évêque, et appliqua ce superflu à l'hôpital des malades. Comme les besoins des pauvres augmentoient, il bâtit plusieurs hôpitaux, dont il donna la charge à deux prêtres pieux, et mit, pour les servir, des médecins, des cuisiniers et d'autres ouvriers, du nombre de ceux qui n'étoient point mariés. Il exhorte les fidèles de Constantinople (3) d'avoir chacun leur hôpital domestique, c'est-à-dire en chaque maison une petite chambre pour les pauvres. Il alloit plus loin: il leur proposoit d'imiter les premiers chrétiens de Jérusalem, et de mettre tous leurs biens en commun. Combien pensez-vous, dit-il, que l'on amasseroit d'or, si tous les fidèles vendoient leurs biens? Cela monteroit peut-être à un million de livres d'or, ou plutôt à deux ou trois. Car, il y a bien cent mille chrétiens dans cette ville; le reste est de juifs et de païens; et je ne crois pas qu'il y ait plus de cinquante mille pauvres. Quelle facilité de les nourrir! Encore la dépense seroit-elle beaucoup moindre, les faisant vivre en commun. Ceux même qui ne sont pas chrétiens y contribueront. Et qui demeureroit païen après cela? Je ne crois pas qu'il en restât un seul; nous les attirerions tous. Si nous avançons, j'espère avec l'aide de Dieu que cela sera: croyez-moi seulement, et faisons les choses par ordre (4). Ensuite il fit venir devant lui les veuves, et examina celles qui ne se gouvernoient pas bien, et en trouvant quelques-unes attachées aux plaisirs sensuels, il les exhorta à s'adonner aux jeûnes, et s'abstenir du bain et de la superfluité dans les habits, ou à se marier au plus tôt pour ne pas déshonorer la religion. Car, dit-il, étant délivrées de la sujétion d'un mari, et n'étant pas attachées à Dieu, elles deviennent oisives, causeuses, curieuses, occupées des affaires d'autrui (5).

XL. Il instruit son peuple.

Il exhortoit le peuple à être assidu aux offices de la nuit, c'est-à-dire les hommes qui pendant le jour n'en avoient point le loisir; car, pour les femmes, il vouloit qu'elles demeurassent chez elles, et ne vinssent à l'église (6) que

(1) Sup. liv. VIII, n. 41, n. 17.
(2) Hier. Ep. 22, 5.
(3) A, t. 6, p. 214, p. 23.
(4) P. 231, l. 35.
(5) Pall. p. 45.
(6) P. 46.

(1) Hom. 15, in Tim. ad v, 18; Hom. 25, in 1. Cor. ad. IX, 7.
(2) Pall. p. 46.
(3) Hom. 45, in Acta Mor.
(4) Pall. p. 47.
(5) Hom. 15, in 1 Tim. ad. v, 14.
(6) Pall. p. 47.

le jour. Il faut, dit-il, se souvenir toujours de Dieu (1), mais principalement quand l'esprit est tranquille, c'est-à-dire la nuit; car le jour d'autres soins nous troublent. Et ailleurs (2) : La nuit n'est pas faite pour être passée toute entière dans le sommeil et l'oisiveté. Les artisants, les voituriers, les marchands le font voir, et l'Église, qui se relève à minuit. Relevez-vous aussi, et voyez le bel ordre des étoiles, ce silence profond, ce grand repos; l'âme est alors plus pure, plus légère, plus élevée; les ténèbres et le silence excitent à la componction; tous les hommes étant dans leurs lits, ces ténèbres, représentent la fin du monde. Je parle aux hommes et aux femmes : fléchissez les genoux, gémissez, priez; si vous avez des enfants, éveillez-les aussi, et que votre maison devienne une église pendant la nuit. S'ils sont trop délicats pour souffrir la veille, faites-leur faire une prière ou deux et les recouchez seulement pour les accoutumer à se relever. Ces exhortations déplaisoient aux clercs paresseux, accoutumés à dormir toute la nuit.

Saint Jean Chrysostôme s'appliqua encore à réprimer l'orgueil des riches, et à leur enseigner la modération et l'humilité (3). Quel sujet avez-vous, disoit-il, de vous estimer si fort, et de croire nous faire grâce, quand vous venez ici écouter ce qui sert à votre salut? Votre richesse, vos habits de soie? Et ne savez-vous pas que des vers l'ont filée, et que des barbares l'ont mis en œuvre; que les courtisanes, les voleurs, les sacriléges, les hommes les plus infâmes s'en servent? Descendez une fois de ce faste, considérez la bassesse de la nature, vous n'êtes que terre, poussière, cendre, fumée; vous commandez à plusieurs hommes, mais vous êtes esclave de vos passions. C'est comme celui qui dans sa maison se laisseroit battre par ses valets, et au dehors se vanteroit de sa puissance.

Ses exhortations furent d'un si grand fruit, que l'on voyoit de jour en jour la ville de Constantinople avancer dans la piété (4). Ceux même qui avoient été passionnés pour les courses des chevaux et les autres spectacles, abandonnoient le cirque et le théâtre pour accourir à l'église (5). Aussi voyons-nous des discours très-puissants contre cet abus, prononcés à Constantinople (6). Ce fut là qu'il expliqua entre autres l'épître aux Ephésiens, l'épître aux Colossiens, l'épître aux Hébreux et les actes des apôtres (7). Il parloit trois fois la semaine, et quelquefois sept jours de suite (8). La foule étoit telle à ses sermons, que pour se faire entendre de plus près, il fut obligé de quitter la place ordinaire, et de s'asseoir au milieu de l'église sur la tribune des lecteurs. Quelques-uns y venoient par curiosité; mais plusieurs se convertissoient, tant des païens que des hérétiques.

Un homme de la secte des macédoniens, ayant été converti par ses instructions, voulut aussi ramener sa femme à l'Église catholique. Il l'exhorta longtemps inutilement, parce que la coutume et les conversations des autres femmes la retenoient; enfin, il la menaça de se séparer d'elle. La femme promit ce qu'il voulut, et vint à l'église. Le temps de la communion étant venu, elle reçut l'eucharistie, et baissa la tête comme pour prier. Mais au lieu de consommer l'eucharistie, elle la garda, et mit à sa place un pain que lui donna secrètement une servante affidée. Ayant porté ce pain à sa bouche, elle sentit qu'il devint une pierre sous ses dents. Effrayée de ce miracle, elle courut à l'évêque, lui découvrit tout et lui montra la pierre, où l'on voyoit la marque de la morsure, et qui étoit d'une matière et d'une couleur extraordinaire. Elle demanda pardon avec larmes, et vécut en bonne intelligence avec son mari. La pierre miraculeuse fut gardée dans le trésor de Constantinople, et on l'y voyoit du temps de Sozomène qui raconte cette histoire.

XLI. Il prend soin des autres églises.

Saint Jean Chrysostôme ne bornoit pas ses soins à son église de Constantinople, il les étendoit sur toutes les églises. Il réforma celles des six provinces d'Asie et des onze provinces du Pont : ce sont en tout ving-huit provinces (1). Dès le commencement de son épiscopat, il entreprit de réunir les évêques d'Orient avec ceux d'Egypte et d'Occident, dont ils étoient divisés au sujet de Paulin. Il pria Théophile d'Alexandrie d'y travailler avec lui, et de réconcilier avec le pape, l'évêque Flavien, qu'il regardait toujours comme son maître et son père spirituel. Théophile en étant convenu, on choisit Acace, évêque de Berée, et le prêtre Isidore d'Alexandrie, pour aller à Rome. Ils y négocièrent avec succès et revinrent en Egypte, d'où Acace retourna en Syrie, portant à Flavien et aux siens des lettres pacifiques des évêques d'Egypte et d'Occident. Ainsi la communion fut établie entre ces églises.

Saint Chrysostôme s'appliqua aussi à la conversion des Scythes (2). Il en trouva à Constantinople qui étoient ariens, et pour les ramener, il leur donna des prêtres, des diacres et des lecteurs de leur langue, et leur destina une église particulière, où il alloit quelquefois lui-même, et leur parloit par interprète. Il en convertit ainsi plusieurs. Il apprit qu'il y avoit des Scythes (3) nomades, c'est-à-dire pâtres et errants, campés près du Danube, qui désiroient de s'instruire dans la religion. Il chercha des hommes apostoliques qu'il leur envoya, et ils y travaillèrent avec succès. Sachant qu'il y avoit des

(1) Hom. 13. in Ep. ad Hebr. Mor.
(2) Hom. 26, in acta Mor.
(3) Pall. p. 47. Homil. de Ins. ult. A, to. 6, 723.
(4) Pall. p. 48.
(5) A, t. 5, Serm. 29, Intrate in ang. p. 171.
(6) Hom. 24, 42. Mor. in acta.
(7) Hom. 44, in Acta Mor.
(8) Sozom. VIII, c. 5.

(1) Sozom. 8, c. 3. Theod. 5, c. 98.
(2) Theod. V, c. 30.
(3) C. 31.

marcionites dans le territoire de Cyr, il écrivit à l'évêque, l'exhortant à en délivrer le pays, et lui offrant le secours des lois impériales. Il aida de son crédit le diacre Marc, envoyé par saint Porphyre (1), évêque de Gaze, pour obtenir la protection de l'empereur contre les païens (2), et procura la démolition des temples de la Phénicie. Il assembla des moines zélés, qu'il envoya travailler à cet ouvrage, autorisés par des rescrits de l'empereur, à qui toutefois il ne demanda rien pour les frais de cette mission; mais des dames riches et pieuses y fournirent abondamment.

XLII. Lois contre l'idolâtrie.

Nous avons en effet une loi d'Arcade du troisième des ides de juillet, sous le consulat de Théodore, c'est-à-dire du treizième juillet trois cent quatre vingt dix-neuf, qui ordonne d'abattre les temples de la campagne, mais sans bruit et sans tumulte (3). Et comme elle est adressée à Eutychien, préfet du prétoire d'Orient, on croit avec raison qu'elle regarde la Phénicie. Une autre loi de la même année, du second jour d'octobre, défend le spectacle honteux nommé Majuma, qui avoit lieu principalement dans le même pays (4). Honorius, de son côté, ou plutôt Stilicon, sous son nom, fit aussi des lois contre les païens. Il y en avoit de cette année, une du vingt-neuvième de janvier, adressée aux gouverneurs d'Espagne et des cinq provinces de Gaule (5), qui, en défendant les sacrifices, défend aussi d'ôter les ornements des ouvrages publics, c'est-à-dire les statues qui étoient dans les bains, les places publiques, les rues et les autres lieux. La seconde loi d'Honorius est du vingtième d'août, qui, confirmant toujours la défense des sacrifices et des autres superstitions païennes, permet les assemblées, les spectacles, les festins solennels. Elle est adressée au proconsul d'Afrique, aussi bien que la troisième, à peu près de même date, qui défend d'abattre les temples, mais confirme la défense des sacrifices, ordonne d'ôter les idoles (6). Peut-être elle fut donnée à l'occasion de ce qui étoit arrivée à Carthage la même année, le dix-neuvième de mars (7). Car les comtes Gaudence et Jovius y ruinèrent les temples des faux dieux, et abattirent les idoles : ce qui fit voir la fausseté d'un prétendu oracle des païens, que la religion chrétienne ne devoit durer que trois cent quatre-vingt-quinze ans. Car, à ne compter que depuis la prédication de l'évangile, les trois cent quatre-vingt-quinze ans étaient finis en trois cent quatre-vingt dix-huit, suivant le calcul de saint Augustin, qui marque que plusieurs se convertirent quand ils virent la fausseté de leur oracle.

Le plus fameux temple de Carthage étoit celui de la déesse Céleste, que l'on croit être Cybèle (1). Il ne fut pas abattu alors; mais il avoit été fermé depuis longtemps; l'herbe et les ronces y avoient crû, et les païens disoient qu'il étoit gardé par des dragons et des aspics. Le peuple chrétien demandoit qu'on en fît une église, ce que l'évêque Aurélius leur accorda, et y mit sa chaire épiscopale. Ce fut à la solennité de Pâques; on ouvrit et on nettoya le temple sans péril, et on remarqua sur le frontispice écrit en grosses lettres Aurélius pontife l'a dédié. C'étoit quelque pontife païen; mais la rencontre du nom parut au peuple un présage de la vérité. Les païens rapportoient un oracle de la déesse Céleste, qui promettoit le rétablissement de son culte dans ce temple; mais au contraire, il fut ruiné environ vingt ans après, et converti en cimetière. Vers ce même temps, arriva le martyre de soixante chrétiens, qui furent massacrés par les païens de la colonie de Suffecte, pour avoir abattu et brisé une idole d'Hercule. Nous l'apprenons par une lettre de saint Augustin, adressée aux anciens de cette colonie, où il leur reproche leur cruauté, et leur mépris des lois (2). L'Eglise honore ces martyrs le trentième d'août.

XLIII. Cinquième concile de Carthage.

Nous avons un concile d'Afrique, dont la date la plus certaine est l'ère d'Espagne quatre cent trente-huit, le sixième des calendes de juin, c'est-à-dire le vingt-septième de mai quatre cent (3). Aurélius y présida, et soixante-deux évêques y souscrivirent avec lui; on y fit quinze canons, dont le dernier porte que l'on demandera eux empereurs l'abolition de tous les restes d'idolâtrie, même dans les bois et les arbres. Il y fut défendu d'appeler les clercs en justice pour être témoins (4). Il fut dit que le clerc (5), de quelque rang que ce soit, condamné par le jugement des évêques, ne doit être défendu, ni par l'église qu'il a gouvernée, ni par quelque autre personne que ce soit; c'est-à-dire, comme il est expliqué ailleurs, qu'il falloit demander aux empereurs une loi qui l'ordonnât (6). Et en effet nous en trouvons une d'Honorius en date du quatrième février de la même année quatre cent, qui confirme les dépositions d'évêques faites par les conciles, défendant à l'évêque déposé de demeurer à cent milles près de la ville qu'il a gouvernée, et à qui que ce soit de solliciter l'empereur pour le rétablir.

Le concile défend aux évêques d'aliéner le bien de l'église sans l'autorité du primat de la province et du concile; de résider (7) dans le diocèse ailleurs qu'en l'église cathédrale.

(1) Vita s. Porph. ap. Sur. 26 febr.
(2) Theod. 5, c. 29.
(3) L. 16, C. Th. de Pag. et ibid. Gothofr.
(4) L. 2, C. Th. de Ma. et ibi. Gothofr.
(5) L. 13, C. Th. de Pag.
(6) L. 18, Cod.
(7) Aug. XVIII, Civ. c. ult

(1) Ap. Prosp. III, de Promiss. c. 38.
(2) Aug. Ep. 50, al. 267.
(3) To. 2, Conc. p. 1213. V. Schostr. Diss. 5, c. 9.
(4) Can. 1.
(5) C. 2.
(6) Dion. Exig. n. 62.
(7) L. 33, C. Th. de Episc. C. 4.

L'intercesseur, c'est-à-dire celui qui prenoit soin d'une église vacante, nommé autrement visiteur, doit y procurer un évêque dans l'an; autrement, au bout de l'an, on y mettra un autre intercesseur (1). Les évêques doivent se trouver au concile; ou s'ils ont une excuse légitime, la déclarer par écrit (2); et les primats doivent diviser en deux ou trois bandes les évêques de la province, afin qu'ils viennent tour à tour au concile. Aussi le nombre des évêques étoit grand en chaque province. On ne doit point imposer les mains aux prêtres ou aux diacres coupables pour les mettre en pénitence comme les laïques (3). C'était un abus que pratiquoient les donatistes (4). Un clerc excommunié ne sera plus reçu à se justifier après l'an (5). L'évêque qui aura ordonné clerc ou supérieur de son monastère un moine dépendant d'un autre évêque sera réduit à la communion de son église (6); et le moine ne sera ni clerc ni supérieur. Saint Augustin fait mention de ce canon dans deux de ses lettres, où il dit que l'on ne doit pas ordonner clercs les déserteurs des monastères, mais les meilleurs d'entre les moines (7).

Il est ordonné de baptiser sans scrupule les enfants dont le baptême n'est pas prouvé très-certainement (8); d'ôter les autels consacrés à la mémoire des martyrs, sans preuve certaine, ou sur de prétendues révélations (9). Le jour de la pâque doit être déclaré par les lettres formées (10). La loi de la continence est confirmée pour les évêques, les prêtres et les diacres (11). Ce sont les réglements de ce concile, que l'on compte le cinquième de Carthage et le troisième sous Aurélius.

XLIV. Écrits de saint Augustin.

Saint Augustin continuoit toujours ses travaux pour l'Église; et c'est en ce temps, vers l'an quatre cent, qu'il composa un plus grand nombre de livres : comme le petit traité de la foi des choses qu'on ne voit pas, qui semble avoir été un sermon (12) : d'où vient qu'il n'en parle point dans ses rétractations ; mais il l'envoya longtemps après au comte Darius, comme étant de lui (13). Il y combat les païens, qui se moquoient de la religion chrétienne parce qu'elle ordonnoit de croire des choses qu'on ne voyoit point. Il montre d'abord que personne ne peut, sans renverser les fondements de la société publique, se dispenser de croire des choses qu'il ne voit ni au dehors par les yeux, ni au dedans de lui par la pensée. Ensuite il montre que notre foi est établie sur des preuves sensibles : les prophéties, que nous lisons et dont nous voyons l'accomplissement, particulièrement la vocation des gentils, et l'établissement de l'Église par tout le monde, d'autant plus sensible alors qu'il étoit plus récent. Les choses présentes que nous voyons nous font croire les passées et les futures promises dans les mêmes livres. Ces livres sont entre les mains des juifs nos ennemis, conservés exprès pour rendre témoignage. Et quand il n'y auroit point eu de prophéties, le seul changement du monde, qui a quitté ses anciennes superstitions pour adorer un homme crucifié, prêché par des ignorants, dont les successeurs ne se sont défendus que par leurs souffrances, ce changement suffiroit pour montrer que c'est l'ouvrage de Dieu.

Saint Augustin composa vers le même temps le traité du catéchisme, à la prière de Deogratias, diacre de Carthage, qui étoit chargé de cette fonction. Il lui marque donc la manière dont il doit s'en acquitter, et la substance des choses qu'il doit dire aux catéchumènes. Car il s'agit ici, non pas de l'instruction des enfants chrétiens, mais des païens qui se convertissoient en âge de raison (1). Saint Augustin avoit commencé quelques années auparavant le traité de la doctrine chrétienne, pour montrer plus à fond la manière d'entendre et d'expliquer l'écriture sainte ; mais il ne l'acheva que plus de vingt-cinq ans après.

Il commençoit alors, c'est-à-dire vers l'an quatre cent, le grand ouvrage de la trinité, qu'il dictoit peu à peu, et ne l'acheva que plus de quinze ans après (2). Il l'interrompit pour écrire de suite les quatre livres de la conformité des évangélistes (3), dont il emploie le premier à réfuter les païens, qui, sous prétexte d'honorer Jésus-Christ comme un homme très-sage, méprisoient les évangiles parce qu'il ne les avoit pas écrits lui-même, et soutenoient que ses disciples avoient ajouté à sa doctrine, lui attribuant la divinité et la défense d'adorer les autres dieux. Ce livre est donc une excellente controverse contre les païens, où il montre la supériorité du dieu des Juifs, par l'accomplissement des prophéties touchant la conversion de toutes les nations, et la ruine de l'idolâtrie, exécutée par les dernières lois des empereurs (4). Les trois autres livres lèvent en détail les contrariétés apparentes des évangélistes. Au même temps, se rapportent les questions sur les deux évangiles de saint Matthieu et de saint Luc, et les annotations sur Job (5). Dans le même temps, c'est-à-dire vers l'an quatre cent, saint Augustin écrivit les treize livres de ses confessions, pour son édification et celle des autres. Les dix premiers sont l'histoire de sa vie ; les trois derniers sont des méditations sur le sens allégorique du com-

(1) C. 3. C. 8.
(2) C. 10.
(3) C. 11.
(4) Optat. lib. 1.
(5) C. 12.
(6) C. 13.
(7) Ep. 60, al. 76, ad Aurel. Ep. 64, al. 233 ad Quint.
(8) C. 6.
(9) C. 14.
(10) C. 7.
(11) C. 3.
(12) 11, Retr. c. 4, De Catech. t. 6, p. 142.
(13) Epist. 131, n. 14.

(1) II, Retract. c. 4.
(2) Ibid. c. 15.
(3) Ibid. c. 16.
(4) Sup. n. 42. 11, Retr. c. 12.
(5) 11, Retr. c. 8.

mencement de la genèse, qu'il entreprit peu de temps après d'expliquer suivant le sens littéral dans les douze livres de la genèse à la lettre (1). Ces livres tendent principalement à fournir des réponses au calomnies des manichéens, et contiennent plus de questions que de résolutions ; ils ne furent achevés que quatorze ans après. Il réfuta encore plus ouvertement les manichéens dans les trente-trois livres contre Fauste (2), ce même évêque manichéen qu'il avait connu en sa jeunesse, et dont il avait tiré si peu de satisfaction (3). Il étoit Africain, de Milève, et ayant été dénoncé au proconsul avec quelques autres manichéens, au lieu de la peine de mort qu'il avoit encourue selon les lois, il fut seulement relégué dans une île, à la prière des chrétiens, et rappelé peu de temps après (4). Il composa un livre contre la foi catholique, que saint Augustin entreprit, à la prière des fidèles, de refuter pied à pied, mettant d'abord le texte de Fauste et ensuite ses réponses; ce qui rend ces livres fort inégaux, suivant que ceux de Fauste lui fournissent plus ou moins de matière. C'est principalement une défense de l'ancien testament contre les manichéens.

Quoique l'hérésie de Jovinien eût été condamnée à Rome où elle avoit paru, quelques-uns en disputoient encore en secret, et insistoient principalement sur ce qu'ils prétendoient que l'on n'avoit pu répondre à Jovinien, en faveur de la virginité qu'en blâmant le mariage, reproche qui tomboit principalement sur saint Jérôme. Pour le détruire, saint Augustin écrivit le livre du bien conjugal où il montre que le mariage est bon en soi, non comme un moindre mal, mais comme un vrai bien ; et qu'il a trois biens principaux : les enfants, la fidélité réciproque, le sacrement ou mystère qui le rend indissoluble. Et comme l'argument le plus séduisant de Jovinien étoit de dire aux vierges : Êtes-vous plus parfaites que Sara ou Anne? Il soutient que les saints de l'ancien testament étoient dans leurs mariages, pour le moins aussi parfaits que les continents du nouveau testament, parce qu'ils avoient la même vertu dans la disposition de leur cœur et l'obéissance parfaite, qui vaut mieux que la continence. On attendoit que saint Augustin écrivît aussi de la sainte virginité : il ne différa pas, et il montra combien ce don de Dieu est grand et avec quelle humilité il doit être conservé. On rapporte ces deux traités à l'an quatre cent un.

XLV. Lettre à Janvier.

Les réponses aux questions de Janvier que nous mettons au rang des lettres de saint Augustin, sont aussi du même temps (5). Ces questions sont toutes sur les divers usages des églises ; et saint Augustin y donne pour maxime fondamentale (1) que Jésus-Christ n'a donné au nouveau peuple qu'un très-petit nombre de sacrements, et très-faciles à observer ; comme le baptême, l'eucharistie et les autres, qui sont recommandés dans les écritures du nouveau testament. Quant à ce que nous observons, dit-il, par tradition, si on l'observe par toute la terre nous devons croire qu'il a été ordonné par les apôtres, ou par les conciles généraux (2). Comme la célébration annuelle de la passions de la résurrection, de l'ascension de Jésus-Christ et de la descente du Saint-Esprit. Mais ce qui s'observe différemment en divers lieux, comme de jeûner le samedi ou non, de communier tous les jours ou à certains jours seulement, d'offrir tous les jours ou bien le samedi ou le dimanche seulement, on est libre sur ces choses, et il n'y a point de meilleure règle, pour un chrétien sage que de suivre ce qu'il voit pratiquer dans l'église où il se trouve. Car tout ce qui n'est ni contre la foi ni contre les bonnes œuvres doit passer pour indifférent, et être observé pour le bien de la société. Il approuve ceux qui ne communient pas tous les jours par respect, et ceux qui communient tous les jours par d'autres motifs de respect, pourvu qu'ils ne communient pas dans le temps où on doit s'éloigner de l'autel pour faire pénitence par l'autorité du pasteur. Mais il approuve encore plus celui qui les exhortoit à demeurer en paix nonobstant la diversité de leur conduite. Il marque en cette lettre différents usages des églises. En quelques lieux on ne jeûnoit point les jeudis de carême; quelques-uns offroient deux fois le sacrifice, le jeudi saint, le matin, et le soir après souper : hors ce seul cas, la coutume de recevoir l'eucharistie à jeun étoit dès lors universelle dans l'Église. On ne se baignoit point les jours de jeûne ; mais on se baignoit ordinairement le jeudi saint : ce que saint Augustin croit être venu de ceux qui devoient recevoir le baptême, et qui s'y disposoient par cette propreté extérieure.

Dans la seconde lettre à Janvier (3), saint Augustin rend raison pourquoi à Pâques on observe le jour de la lune et de la semaine plutôt qu'à noël. C'est que le jour de Pâques ne contient pas la simple mémoire, mais la signification des mystères qui y sont accomplis. Saint Paul défend d'observer les jours et le temps en deux manières (4), ou comme les Juifs assujettis aux cérémonies de l'ancienne loi, ou comme les païens qui croyoient des jours heureux et malheureux pour les actions ordinaires de la vie ; mais il ne nous défend pas de nous servir des divisions du temps pour régler prudemment notre conduite. On observe par toute l'Eglise (5) le jeûne des quarante jours avant Pâques, c'est-à-

(1) Ibid. c. 24.
(2) Ibid. c. 7.
(3) Sup. liv. XVIII, n. 50.
(4) Lib. 1, cont. Faust. Lib. V, c. 8.
(5) C. 20.

(1) Epist. 54, al. 118.
(2) V. lib. de Bapt. c. 24.
(3) Ep. 55, al. 119.
(4) Gal. IV, 11.
(5) N. 52.

dire le carême, et les cinquante jours de joie jusques à la pentecôte pendant lesquels on ne jeûne point, on chante *alleluia* et on prie debout. Je ne sais dit saint Augustin, si on observe partout de prier debout ces jours là et le dimanche. Il y a des lieux où on chante aussi *alleluia* en d'autres temps ; mais partout on le chante dans le temps pascal. L'octave des néophytes est distinguée du reste (1). Le lavement des pieds, étoit en usage à l'imitation de notre seigneur. Quelques-uns n'avoient pas voulu le recevoir de peur qu'il ne fût regardé comme partie du baptême ; d'autres l'avoient aboli par la même raison. Le chant des hymnes et des psaumes, étoit diversement pratiqué et les églises d'Afrique s'y appliquoient moins (2). Saint Augustin est d'avis que l'on y emploie tout le temps des assemblées ecclésiastiques, hors les lectures les instructions et les prières.

Enfin il donne pour règle de conserver et d'imiter tout ce qui peut nous porter à mieux vivre ; à moins que la foiblesse de quelques-uns ne le rende dangereux. Je ne puis approuver, ajoute-t-il (3), les nouvelles pratiques qu'on introduisit quasi comme des sacrements, quoique je n'ose les désapprouver trop librement pour ne scandaliser personne. Mais je suis sensiblement affligé que l'on néglige tant de préceptes si salutaires des livres divins, et que tout soit plein d'instructions humaines jusque là, que si quelqu'un met le pied nu à terre dans l'octave de son baptême, on lui en fait un plus grand crime que s'il s'étoit enivré. Donc toutes ces pratiques, qui ne sont ni contenues dans l'écriture, ni ordonnées par les conciles, ni confirmées par l'usage universel de l'Église et dont on ne voit pas de raison, j'estime sans aucune difficulté qu'elles doivent être retranchées. Car, encore qu'on ne puisse montrer en quoi elles sont contraires à la foi, c'est assez qu'elles chargent de pratiques serviles la religion que Dieu par sa miséricorde a voulu rendre libre ; en sorte que la condition des juifs est plus tolérable, puisqu'au moins ils sont assujettis à la loi de Dieu et non à des institutions humaines. Mais l'Église se trouvant environnée de beaucoup de paille et d'ivraie, tolère beaucoup de choses sans toutefois approuver ni dissimuler, ce qui est contre la foi et les bonnes mœurs. Saint Augustin condamne en particulier l'usage de chercher un sort dans l'Évangile, pour régler les affaires temporelles sur les paroles qui se trouvent à l'ouverture du livre (4).

XLVI. Livres contre Parménien.

Cependant saint Augustin ne laissoit pas de combattre les donatistes. Parménien, qui avoit succédé à Donat en qualité de leur évêque à Carthage, et que saint Optat avoit combattu de son temps (1), avoit laissé une lettre à Tichonius, que saint Augustin entreprit de réfuter. Tichonius étoit un donatiste (2), homme d'esprit, savant et éloquent, qui avoit fort étudié l'écriture sainte, et composé divers ouvrages, entre autres, une explication de l'apocalypse et des règles pour l'intelligence de l'écriture, que nous avons encore et que saint Augustin recommande, pourvu qu'elles soient appliquées avec jugement (3). Ce Tichonius, en étudiant l'écriture, reconnut que l'Église devoit être répandue par tout le monde, et qu'aucun péché ne pouvoit empêcher l'effet des promesses de Dieu. Il commença à défendre fortement cette vérité, sans toutefois cesser d'être donatiste ni voir la conséquence de son principe : que les chrétiens d'Afrique, qui étoient unis de communion avec tout le reste du monde, appartenoient à la véritable Église. Parménien et les autres donatistes virent bien cette conséquence ; et, pour ne la pas accorder, ils aimèrent mieux nier le principe, soutenant que l'Église étoit corrompue par la communion des méchants. Parménien écrivit donc une lettre à Tichonius, comme pour le désabuser ; mais il demeura dans son opinion, et fut ensuite condamné par les donatistes, dans un de leurs conciles. C'est à cette lettre de Parménien, déja mort depuis longtemps, que saint Augustin entreprit de répondre à la prière des frères, et il divisa sa réponse en trois livres.

Il y traita la question de droit contre les donatistes (4), savoir si les bons sont souillés par le commerce des méchants, en demeurant dans l'unité de la même Église et la participation des mêmes sacrements. Il montre donc que les reproches des donatistes (5) contre ceux qu'ils accusoient d'avoir été traditeurs ne pouvoient nuire aux chrétiens des autres pays, qui n'avoient point eu de connaissance de ce qui s'étoit passé en Afrique, ni empêcher l'effet des promesses de Dieu, exprimées en tant d'endroits de l'ancien et du nouveau testament, pour l'universalité de l'Église répandue par toute la terre, et son éternité dans tous les siècles. Et comme les donatistes se prévaloient des passages de l'écriture qui défendent de communiquer avec les méchants, et qui semblent rejeter le sacrifice, la prière et la prédication des impies, saint Augustin explique tous ces passages, et montre que le prêtre, quoique pécheur, est exaucé quand il prie pour le peuple (6) ; que sa prédication est utile aux autres, quand il enseigne la vérité (7) ; et que le sacrifice de l'impie ne nuit qu'à lui-même (8), parce qu'il n'y a qu'un sacrifice toujours saint, offert principalement par Jésus-Christ, toujours juste (9).

En un mot, tous les sacrements profitent à

(1) N. 33.
(2) N. 34.
(3) N. 35.
(4) N. 37. V. Baluz. not. ad 3, Capitulare an. 889, c. 4. S. Aug. p. 213.

(1) Sup. lib. XVI, n. 40.
(2) Gennad. n. 17.
(3) Aug. III, Doct. Chr. c. 30. Bibl. pp. 1677, to. 6.
(4) 11, Retract. c. 17.
(5) Lib I. c. 2, c. 7.
(6) Lib. II, c. 8.
(7) N. 7.
(8) C. 9.
(9) C. 6.

ceux qui les reçoivent dignement, et ne nuisent qu'à ceux qui les administrent indignement (1) ; soit que leur péché soit connu, soit qu'il ne le soit pas. Le bon ministre, en communiquant la grâce au peuple, mérite pour soi la récompense ; le mauvais ne laisse pas de communiquer la grâce (2) ; car c'est Dieu qui donne la grâce par les hommes, comme il la donne quelquefois par lui-même sans le ministère des hommes (3). Ce n'est donc pas participer au péché que de communiquer avec le pécheur, en vivant avec lui et recevant de lui la parole de Dieu ou les sacrements (4), mais en consentant à son péché (5). Ni les prophètes, ni les apôtres, ni Jésus-Christ même, ne se sont point séparés de la société des pécheurs qu'ils reprenoient (6). Toutefois, comme il est quelquefois ordonné de se séparer des méchants, saint Augustin donne les règles de cette séparation, c'est-à-dire de l'excommunication. La sévérité de l'Église est un effet de sa charité, aussi bien que de sa douceur (7). Quand un chrétien est convaincu d'un péché digne d'anathême, l'Église se sépare pour le corriger ; et s'il ne fait pénitence, c'est lui-même qui se retranche de l'Église. Mais, c'est au cas qu'il n'y ait aucun péril de schisme, que ce particulier soit sans appui, et que la multitude aide le pasteur contre lui ; car quand la maladie a gagné le grand nombre, il ne reste aux gens de bien que de gémir (8), de peur d'arracher le bon grain avec l'ivraie. On peut seulement user de reproche envers la multitude, et encore bien à propos, comme à l'occasion des calamités publiques, qui l'humilient et la rendent un peu plus docile ; mais la séparation est inutile, pernicieuse et sacrilége, parce qu'elle ne vient que d'orgueil ; elle trouble les gens de bien foibles sans corriger les méchants emportés. Il n'est donc jamais permis de se séparer de l'Église (9) ; et il n'y a aucune sûreté que dans l'unité de cette Église, fondée sur les promesses de Dieu, et nécessairement connue par toute la terre.

XLVII. Livres du baptême.

Dans ces livres contre Parménien, saint Augustin avoit promis de traiter plus exactement la question du baptême : il en fit incontinent après un ouvrage séparé, divisé en sept livres, d'où il répond aussi aux objections que les donatistes tiroient des écrits et de la conduite de saint Cyprien (10). Pour montrer la validité du baptême des hérétiques, saint Augustin raisonne ainsi : On convient que les apostats et les schismatiques conservent leur baptême, puisqu'on ne les rebaptise point (11) quand ils reviennent à l'Église ; ils conservent aussi leur ordination, puisqu'on ne les réordonne point. On peut donc aussi recevoir le baptême hors de l'Eglise, comme on le peut regarder. Les schismatiques ne sont séparés de nous que spirituellement, par les sentiments et la volonté ; donc ils sont avec nous en tout ce qu'ils croient comme nous ; mais les biens qu'ils ont communs avec nous, c'est-à-dire la créance et les sacrements, leur sont inutiles sans la charité, dont le défaut les sépare de nous ; et quand ils reviennent, ces biens qu'ils ont déjà ne leur sont pas donnés, mais ils commencent à leur être utiles. Il en est de même des méchants qui sont dans l'Église, vivant selon la chair et sans charité : ils reçoivent les sacrements, mais sans fruit. Ils peuvent recevoir ainsi le même baptême ; on ne les rebaptise pas quand ils se convertissent (1) ; mais le sacrement, qui ne servoit qu'à leur perte, commence à servir à leur salut.

Il en est de même des ministres de l'Eglise (2) : pour être avares, envieux, vindicatifs ou tachés d'autres vices, ils n'ont pas moins le pouvoir de baptiser ; ils ne le perdroient pas même quand ils auroient des erreurs dans la foi, soit que leurs vices ou leurs erreurs soient connus ou cachés (3). Que si les méchants qui sont dans l'Eglise peuvent donner et recevoir le baptême, ils le peuvent aussi hors de l'Eglise, puisqu'ils ne le donnent et ne le reçoivent pas en tant qu'ils en sont dehors, mais par la créance et les sacrements qu'ils en ont reçus (4). C'est l'Eglise (5) qui, dans les sociétés séparées, engendre des enfants par le sacrement qui est à elle, ou plutôt c'est Jésus-Christ qui baptise par quelque ministre que ce soit, digne ou indigne (6) ; la sainteté de son baptême ne peut être profanée par les hommes ; la vertu de Dieu y est toujours, soit pour le salut de ceux qui en usent bien, soit pour la perte de ceux qui en abusent. Donc, pour la vérité du sacrement, ni la foi ni les bonnes mœurs ne sont nécessaires dans celui qui le donne ou qui reçoit, mais bien pour l'effet et l'utilité du sacrement (7). Il suffit que le baptême soit donné par les paroles de l'évangile, quelque mauvais sens que leur donne celui qui baptise ou celui qui est baptisé. Cette doctrine est générale à tous les sacrements (8), et saint Augustin dit expressément (9) que ceux qui reçoivent l'eucharistie indignement, ne reçoivent pas moins le corps de Jésus-Christ.

Le baptême des enfants montre que la validité ne dépend d'aucune disposition intérieure (10). Car aucun chrétien, dit saint Augustin, ne dira que le baptême des enfants soit inutile. Et ce baptême seul sauve les enfants, qui meurent avant que de pouvoir croire et faire

(1) C. 10, n. 21.
(2) C. 11, n. 24.
(3) C. 13, n. 34.
(4) C. 20, n. 40.
(5) Lib. III, c. 4.
(6) Lib. II, c. 13, n. 33.
(7) Lib. III, c. 11. c. 12, n. 13.
(8) N. 14, 15.
(9) C. 5, n. 28.
(10) II, cont. Parm. c. 14. II, Retr. c. 18.
(11) 1, de Bapt. c. 1, VI, c. 3, 4, 5.

(1) 1. c. 17.
(2) C. IV, 2, 3.
(3) 1. Cont. Petil. c. 2.
(4) De Bapt. IV, c. 4.
(5) Lib. I, c. 10.
(6) II, c. 10.
(7) II, c. 14, 15.
(8) IV, c. 12, 13.
(9) Lib. 5, c. 8.
(10) IV, c. 23.

de bonnes œuvres. Au contraire, la foi seule et la charité sauve celui qui ne peut recevoir le baptême, comme le bon larron. Mais la vertu seule ne suffit pas à celui qui peut être baptisé, comme le centenier Corneille; parce que le mépris du baptême marqueroit que sa conversion ne seroit pas sincère (1). Tout de même, le baptême seul ne suffit pas à celui qui vient en âge de pratiquer la vertu (2). Mais Dieu supplée à ce qui manque absolument : la foi dans l'enfant, et le sacrement dans l'adulte (3). Quoique le baptême donné hors l'Eglise soit valide, celui qui le reçoit pèche, si ce n'est dans l'extrême nécessité. Dans l'Eglise même, un laïque peut baptiser validement; mais il pèche s'il n'y a nécessité. Si celui qui n'est pas baptisé pouvoit donner le baptême (4), c'étoit une question sur laquelle saint Augustin attendoit la décision d'un concile; et cependant il inclinoit à dire qu'il étoit valide, comme il a été décidé depuis.

Quant à saint Cyprien, saint Augustin n'en parle qu'avec un extrême respect, et ne combat son sentiment qu'avec une très-grande circonspection. Il l'excuse par l'exemple de saint Pierre qui se trompa dans la question des observances légales (5), par l'obscurité de la question que saint Cyprien avoit à traiter, et par la liberté où il étoit de soutenir son opinion avant que cette question eût été décidée par l'autorité d'un concile plénier, c'est-à-dire universel. Il nous donne ces règles touchant l'autorité que l'on doit suivre dans l'Eglise. L'écriture est au-dessus de tout, et il n'est pas permis de disputer de la vérité ou de la droiture de ce qui y est contenu (6). Les écrits des évêques peuvent être corrigés par d'autres évêques plus habiles et par les conciles. Les conciles provinciaux cèdent à l'autorité des généraux; et les généraux eux-mêmes peuvent être corrigés par des conciles postérieurs.

Ce n'est pas mon sentiment particulier, dit-il (7), que je préfère à celui de Cyprien, mais celui de toute l'Eglise, qu'il auroit embrassé s'il l'avoit connu clairement (8). J'use de la liberté qu'il a laissée à chacun de suivre un autre sentiment (9). Il reconnoît lui-même que l'ancienne coutume de l'Eglise lui étoit contraire, et que l'usage de baptiser les hérétiques n'étoit que depuis Agrippin (10). Il n'a point condamné ceux qui étoient morts sans autre baptême que celui qu'ils avoient reçu hors de l'Eglise (11), et ne s'est point séparé de la communion de ceux qui soutenoient contre lui l'ancienne coutume (12), non plus que les évêques avares et usuriers, dont il déploroit la conduite scandaleuse (1). Il a toujours conservé la charité, et par-là, il a condamné manifestement le schisme des donatistes, en montrant qu'il n'est permis de se séparer, ni pour la diversité d'opinions quand la souveraine autorité de l'Eglise n'a pas encore décidé, ni pour les crimes que l'on ne peut corriger. Enfin saint Augustin invoque saint Cyprien, régnant dans le ciel (2), afin d'être aidé par ses prières pour imiter ses vertus, et résister aux hérétiques et aux schismatiques, qui veulent abuser de ses écrits.

Il presse encore les donatistes sur la perpétuité de l'Eglise, et dit : Si c'est un sacrilége et une prévarication de recevoir les hérétiques sans les baptiser; toute l'Eglise, avant Agrippin, étoit tombée dans la prévarication, c'est-à-dire qu'il n'y avoit plus d'Eglise (3). D'où est donc venu Donat? et nous et les donatistes, nous descendons de ces prévaricateurs, qui avoient dès lors perdu l'Eglise (4). Que si la réception de ces hérétiques n'a pas été une cause de séparation, on peut donc communiquer avec les pécheurs. Vous avez donc tort de nous reprocher les prétendus crimes de Cécilien et des autres que vous nommez traditeurs, et d'en faire le fondement de votre schisme, puisque si nous descendons de ces traditeurs, vous descendez comme nous de ces anciens prévaricateurs.

Vers ce même temps, saint Augustin, se trouvant dans l'église de Cyrthe ou Constantine, en Numidie, avec Fortunat, qui en étoit évêque catholique, on lui présenta une lettre de Pétilien, évêque donatiste de la même ville, écrite à ses prêtres. Saint Augustin crut y devoir répondre, ce qu'il fit par une lettre adressée aux fidèles de son diocèse (5). Mais comme on ne lui avoit donné qu'une partie de la lettre de Pétilien, l'ayant ensuite recouvrée toute entière, il y répondit plus exactement, mettant d'abord les paroles de Pétilien, puis ses réponses, comme si c'eût été une conférence (6). C'est le second livre contre Pétilien, qu'il n'écrivit qu'environ deux ans après le premier, c'est-à-dire en quatre cent deux au plus tard, puisqu'il suppose le pape Anastase encore vivant (7). Ensuite, il écrivit une lettre aux catholiques de son diocèse, que l'on nomme ordinairement le livre de l'unité de l'Eglise. Il y traite la question de la vraie Eglise; et, laissant à part toutes les disputes sur les faits, il n'emploie que les passages de l'écriture sainte, établissant d'abord la règle que dans les matières de controverse on ne doit suivre que le sens littéral. Il prouve donc que la vraie Eglise doit être universelle et répandue par toute la terre, et réfute les passages dont les donatistes abusoient pour montrer que l'Eglise n'étoit que chez eux. Pétilien, ayant vu la première lettre de saint

(1) IV, c. 13. IV, c. 25.
(2) IV, c. 25.
(3) I, de Bap. c. 2; IV, c. 3. VII, de Bapt. c. 53.
(4) II, cont. Parm. c. 13, n. 29.
(5) II, Bapt. c. 1, IV, c. 1. Gal. 11.
(6) 2, c. 3.
(7) V, c. 17.
(8) II, c. 4.
(9) VI, c. 7.
(10) II, c. 8.
(11) I. c. 18.
(12) II, c. 6.

(1) III. Cont. Par c. 2, n. 8.
(2) De Bapt. VII, c. 1.
(3) III, c. 2.
(4) VIII, c. 2, 25, 54.
(5) II, cont. Petil. c. 1.
(6) II, Retract. c. 25.
(7) C. 51, n. 118.

Augustin, y fit une réponse, où, faute de raisons, il le chargeoit d'injures et de calomnies. La réplique de saint Augustin fait le troisième livre contre Pétilien, où il montre d'abord l'inutilité des reproches personnels dans les disputes de religion (1), dans lesquelles on ne doit compter pour rien l'autorité de l'homme, mais seulement la cause de Dieu qu'il soutient.

XLVIII. Premier concile de Tolède.

L'Espagne étoit toujours divisée par les priscillianistes, et par le peu de conformité dans la discipline. Ce fut la cause du premier concile de Tolède, tenu au commencement de l'ère quatre cent de J.-C. Il y assista dix-neuf évêques de toutes les provinces d'Espagne (2), dont le premier étoit Patruin de Mérida, et le plus fameux Olympius, qui écrivit un traité contre ceux qui attribuoient les péchés à la nature, et non pas au libre arbitre (3); erreur que les priscillianiste avoient tirée des manichéens. Patruin proposa d'ôter la diversité scandaleuse qui se trouvoit dans leur conduite, principalement touchant leurs ordinations, et qui alloit jusqu'au schisme, et de suivre les règlements du concile de Nicée (4); tous les évêques en convinrent, et on dressa vingt canons.

Ils portent que les diacres ou les prêtres mariés (5) qui n'auront pas gardé la continence avec leurs femmes ne pourront être promus à la prêtrise ou à l'épiscopat; que ceux qui auront fait pénitence publique ne pourront être ordonnés clercs, c'est-à-dire portiers ou lecteurs, si ce n'est en cas de nécessité (6); celui qui s'est engagé dans la milice depuis son baptême, s'il est reçu dans le clergé, ne pourra arriver au diaconat (7); le lecteur qui se remarie demeure lecteur (8); le sous-diacre devient portier ou lecteur (9), mais à la charge de ne lire ni l'épître ni l'évangile; ce qui marque que les lecteurs régulièrement les pouvoient lire, comme en Afrique du temps de saint Cyprien (10); un clerc qui, se trouvant dans le lieu où il y a une église, n'assistera pas au sacrifice que l'on offrira tous les jours, ne sera plus tenu pour clerc (11); ceux qui entrent dans l'église et ne communient jamais seront avertis de se mettre en pénitence, ou ne point s'abstenir de la communion (12); mais celui qui, ayant reçu l'eucharistie de la main du prêtre, ne l'aura pas consommée, sera chassé comme sacrilége (13). C'étoit un des abus des priscillianistes (14). Il est défendu au prêtre de faire le saint-chrême; mais on doit envoyer de chaque église un diacre ou sous-diacre pour le recevoir de l'évêque à Pâques (15); aucune religieuse ne doit faire les prières publiques dans sa maison sans la présence d'un prêtre (1); si la femme d'un clerc a péché, il peut la lier dans sa maison, la faire jeûner et la châtier, sans toutefois attenter à sa vie; mais il ne doit pas même manger avec elle, jusqu'à ce qu'elle ait fait pénitence (2). Saint Augustin témoigne cet usage de se séparer des personnes proches qui vivoient mal, et ne point manger avec elles pour les corriger. La religieuse qui pèche fera dix ans de pénitence; et si elle s'est mariée, elle ne sera admise à la pénitence qu'après s'être séparée de son mari (3); si c'est la fille d'un évêque, d'un prêtre ou d'un diacre, elle ne recevra la communion qu'à la mort, et le père et la mère seront excommuniés s'ils ne se séparent d'elle. La veuve d'un évêque (4), d'un prêtre ou d'un diacre, qui se remarie, ne recevra la communion qu'à la mort (5).

Celui qui avec une femme fidèle a une concubine est excommunié (6); mais si la concubine lui tient lieu d'épouse, en sorte qu'il se contente de la compagnie d'une seule femme, à titre d'épouse ou de concubine à son choix, il ne sera point rejeté de la communion. Ce canon est très-remarquable pour montrer qu'il y avoit des concubines légitimes approuvées par l'Église. C'est que, selon les lois romaines, toute femme ne pouvoit être épouse légitime de tout homme : il falloit que l'un et l'autre fussent citoyens romains, et qu'il y eût proportion entre les conditions. Un sénateur ne pouvoit épouser une affranchie; un homme libre ne pouvoit épouser une esclave, et les conjonctions des esclaves n'étoient point nommées mariages. Or, la femme qui ne pouvoit être tenue à titre d'épouse pouvoit être concubine; et les lois le souffroient pourvu qu'un homme n'en eût qu'une, et ne fût point marié (7). Les enfants qui en venoient n'étoient ni légitimes ni bâtards, mais enfants naturels, reconnus par les pères, et capables de donations (8). L'Eglise n'entroit point dans ces distinctions, et se tenant au droit naturel, approuvoit toute conjonction d'un homme et d'une femme, pourvu qu'elle fût unique et perpétuelle (9); d'autant plus que l'écriture sainte emploie quelquefois indifféremment les noms d'épouse et de concubine. (10).

En ce même concile, Symposius et Dictynnius, évêques, et Comasius, prêtre, abjurèrent les erreurs des priscillianistes. Symposius avoit souscrit à leur condamnation au concile de Saragosse, tenu vingt ans auparavant, en trois cent quatre-vingt (11). Dictynnius étoit son fils, et évêque d'Astorga, et Comasius son dis-

(1) C. 1.
(2) Innoc. I. Sp. Ep. 23, c. 23.
(3) Gennad. c. 23.
(4) Aug. I, in Jul. c. 3, n. 8.
(5) Can. 1.
(6) C. 2.
(7) C. 7.
(8) C. 3.
(9) C. 4.
(10) Sup. liv. VI, n. 50.
(11) C. 5.
(12) C. 13.
(13) C. 4.
(14) Sup. liv. XVII, n. 56.
(15) C. 20.

(1) C. 9.
(2) C. 7.
(3) C. 19.
(4) C. 15.
(5) C. 18.
(6) C. 17.
(7) L. 3, § ff. de Concub.
(8) L. 13. l. 34. ff. ad. Leg. Jul. de Adult.
(9) Aug. de Bono Conjug. c. 5.
(10) Gen. XXV, 1, 6. Jud. XIX, 2, 9, 10, 24, 25, 27, 29.
(11) Chr. Idac. edit. Sirm. Olymp. 294.

ciple. Tous trois condamnèrent les écrits de Priscillien, et particulièrement ce qu'il disoit, qu'il y avoit deux principes, et que le fils de Dieu étoit inaccessible (1). Il paroît que Dyctynnius avoit composé quelques écrits où il y avoit des erreurs, et qu'il les avoit déjà rétractées. Sur leur rétractation, les évêques du concile de Tolède rendirent une sentence qui porte que saint Ambroise avoit pris connoissance de l'affaire de ces deux évêques, et avoit été d'avis qu'ils fussent reçus s'ils condamnoient ce qu'ils avoient fait, et que Dictynnius demeurât prêtre, comme il étoit alors, sans pouvoir être élevé à un plus haut rang; à quoi Symposius répondoit que le peuple l'avoit forcé de l'ordonner évêque. Il est marqué aussi que le pape Sirice avoit donné son avis sur cette affaire. Il est parlé de plusieurs autres évêques, principalement en Galice, qui avoient suivi le parti des priscillianistes, dont les uns sont condamnés, les autres reçus à la communion. Il est dit de Paterne de Brague qu'il s'étoit converti par la lecture des œuvres de saint Ambroise. On lui permet de demeurer dans son église, et on promet de le recevoir à la communion quand le siége apostolique en aura écrit. On promet aussi de recevoir les autres évêques de Galice, s'ils souscrivent à la formule envoyée par le concile, en attendant, disent les pères, ce que le pape qui est à présent, ce que saint Simplicien, évêque de Milan, et les autres évêques écriront. C'est la première fois que l'on trouve l'évêque de Rome nommé simplement le pape, comme par excellence.

XLIX. Mort de saint Martin.

C'est à cette même année quatre cent que l'on rapporte avec plus de vraisemblance la mort de saint Martin, arrivée le dimanche onzième de novembre, jour auquel l'Église honore encore sa mémoire. Il étoit parvenu à une extrême vieillesse, et avoit plus de quatre-vingts ans; il savoit depuis longtemps que sa mort étoit proche, et en avoit averti ses disciples (2). Ayant appris qu'il y avoit de la division entre les clercs de l'église de Cande, à l'extrémité de son diocèse, il y alla pour y établir la paix, suivi à son ordinaire d'un très-grand nombre de ses disciples. Saint Martin ayant demeuré quelque temps en ce lieu-là, et fait ce qu'il désiroit, il songeoit à retourner à son monastère, quand tout d'un coup les forces lui manquèrent; et ayant appelé ses disciples, il leur déclara que sa fin étoit venue. Alors ils commencèrent à lui dire tout d'une voix en pleurant : Mon père, pourquoi nous quittez vous? les loups ravissants se jetteront sur votre troupeau. Nous savons que vous désirez Jésus-Christ, mais votre récompense vous est assurée. Touché de leurs larmes, il pleura lui-même, et dit : Seigneur,

(1) To. 2. Conc. p. 229. Sup. liv. XVII, n. 57.
(2) Sulpic. Ep. 3.

si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail, que votre volonté soit faite.

Il avoit la fièvre qui dura quelques jours, mais il ne laissoit pas de passer les nuits en prières, couché sur la cendre et le cilice; et, comme ses disciples le prioient de souffrir au moins que l'on mît sous lui de la paille, il dit: Mes enfants, il sied mal à un chrétien de mourir autrement que sur la cendre. Il avoit donc toujours les yeux et les mains levées au ciel; et comme les prêtres qui étoient autour de lui, le prioient de se tourner de côté pour se soulager, il dit : Mes frères, laissez-moi regarder le ciel plutôt que la terre, afin que mon âme prenne sa route pour aller à Dieu. Puis, voyant le démon près de lui, il dit: Que fais-tu là, cruelle bête? Tu ne trouveras rien en moi; j'irai dans le sein d'Abraham. En disant ces mots, il expira; et les assistants admirèrent l'éclat de son visage et de tout son corps, qui leur parut comme déjà glorieux. Les habitants de Poitiers prétendoient enlever ses reliques, à cause du séjour qu'il avoit fait chez eux en son premier monastère de Ligugé; mais le peuple de Tours l'emporta. Il y eut une multitude incroyable de peuple à ses funérailles. Comme on le rapportoit a Tours, toute la ville vint au-devant; tout le peuple de la campagne y accourut, et plusieurs des villes voisines; il s'y assembla environ deux mille moines, et une grande troupe de vierges (1). Tous fondoient en larmes, quoique personne ne doutât de sa gloire. On le porta en chantant des hymnes jusqu'au lieu de son sépulcre, où fut depuis bâtie une grande église, et l'illustre monastère de saint Martin de Tours. Il gouverna cette église pendant vingt-six ans, et eut pour successeur un de ses disciples (2). Un autre de ses disciples, savoir Sévère Sulpice, écrivit sa vie.

L. Rufin traduit Origène.

Vers le même temps, Rufin d'Aquilée fut condamné par le pape Anastase, ce qu'il faut reprendre de plus haut. Rufin, ayant demeuré environ vingt-cinq ans à Jérusalem avec sainte Mélanie (3), revint à Rome vers l'an trois cent quatre-vingt-dix-sept. Il y publia une version latine de l'apologie d'Origène, attribuée au martyr saint Pamphile (4), avec une lettre, pour montrer que les œuvres d'Origène ont été falsifiées: l'une et l'autre adressées à Macaire, qui avoit été vicaire du préfet du prétoire, et faisoit profession de piété (5). Ensuite Rufin donna une traduction de l'ouvrage d'Origène *Peri archôn* (6), c'est-à-dire des principes, avec une préface adressée au même Ma-

(1) Greg. Tur. I Hist. c. ult. Id. IV, Mirac. c. 30. Sup. XIV, n. 25.
(2) Greg. II, Hist. c. 1.
(3) Sup. liv. XVIII, n. 6.
(4) Ap. Hier. t. ult.
(5) Pall. Laus. c. 123.
(6) Sup. liv. V, n. 54.

caire, où il dit (1): Je sais que plusieurs de nos frères ont désiré qu'Origène fût traduit en latin par quelques savants hommes; et en effet notre confrère ayant traduit deux homélies sur le cantique à la prière de l'évêque Damase, y a mis une préface si magnifique qu'il n'y a personne à qui il ne donne envie de lire Origène, et il promet de traduire plusieurs autres de ses ouvrages. Je veux donc suivre, quoique d'un style bien inférieur, ce qu'il a commencé et approuvé, et faire connoître cet homme, qu'il appelle le second docteur de l'Eglise après les apôtres, et dont il a traduit plus de soixante et dix homélies. Je suivrai aussi sa méthode, en éclaircissant les endroits obscurs, et supprimant ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'il a dit ailleurs touchant la foi catholique : de quoi je vous ai rendu raison dans l'apologie de Pamphile. Il finit la préface, en conjurant le copiste de transcrire fidèlement cet ouvrage. Le confrère que Rufin ne nomme point, et qu'il semble tant louer, est saint Jérôme qu'il vouloit ainsi prévenir, en montrant comme il s'étoit engagé à approuver Origène.

Rufin, ayant répandu cette version à Rome, se retira a Aquilée, sa patrie, avec une lettre de communion du pape saint Sirice, qui, ne se défiant de rien, la lui avoit accordée facilement (2). Ce saint pape mourut peu de temps après, c'est-à-dire le vingt-sixième de novembre trois cent quatre-vingt-dix-huit, ayant gouverné l'église romaine près de quatorze ans (3). Incontinent après, on élut Anastase, qui ne tint le saint-siége que trois ans et demi. On lui déféra Rufin, comme ayant semé dans Rome les erreurs d'Origène. Sainte Marcelle fut la première qui s'y opposa publiquement, poussée par son zèle pour la foi, et son amitié pour saint Jérôme. Car elle voyoit que cet écrit de Rufin faisoit beaucoup de mal; que quelques prêtres, quelques moines, plusieurs séculiers se laissoient entraîner à ses erreurs. Les autres amis de saint Jérôme, qui se trouvoient à Rome, se joignirent à elle, particulièrement Paulinien, son frère, et son ami Eusèbe, et deux autres prêtres, nommés Vincent et Ruffin. Vincent étoit à Rome longtemps avant Rufin d'Aquilée (4) : Paulinien et Eusèbe partirent un an après lui; l'autre Ruffin, deux ans après. Saint Jérôme avoit envoyé son frère Paulinien, pour vendre ce qui restoit de leur patrimoine en Pannonie, à dessein d'augmenter le monastère qu'il avoit bâti à Bethléem, et y exercer plus aisément l'hospitalité (5). Rufin d'Aquilée fut donc déféré au pape Anastase (6) : on produisit contre lui des témoins, qui ayant été infectés des erreurs d'Origène en étoient revenus : on produisit sa traduction du livre des principes; et, comme il n'y avoit pas mis son nom, on en

(1) Ap. Hier. t. 1. Ep. 65. et t. ult.
(2) Hier. in Ruf. III, c. 6, 7.
(3) Sup. liv. XVIII. n. 33.
(4) Apol. in Rufi. III, c. 7.
(5) Et 25. ad. Pam. in fine.
(6) Epist. 16, ad princip. c. 5.

représenta des exemplaires corrigés de sa main. Le pape lui écrivit plusieurs fois, pour l'obliger à venir à Rome se défendre en personne, mais il s'en excusa toujours.

Cependant les amis de saint Jérôme l'avertirent de ce qui se passoit à Rome (1). Pammaque et Océan lui écrivirent qu'on leur avoit apporté des papiers contenant la version des principes d'Origène. Nous y trouvons, disent-ils, plusieurs propositions qui ne nous paroissent pas catholiques; nous soupçonnons même que l'on en a supprimé plusieurs qui auroient découvert l'impiété de l'auteur. C'est pourquoi, nous vous supplions pour l'utilité de tous ceux qui sont à Rome, de nous faire connoître ce livre d'Origène, tel qu'il est, et de réfuter les erreurs ou les ignorances de cette version. Et comme le traducteur, sans vous nommer, fait entendre adroitement dans sa préface qu'il a exécuté l'ouvrage que vous aviez promis, et que vous êtes dans les mêmes sentiments, vous devez vous purger de ce soupçon, de peur que votre silence ne soit pris pour un aveu.

LI. Saint Jérôme écrit contre Rufin.

Saint Jérôme, ayant reçu cette lettre avec la préface de Rufin, écrivit une lettre à Pammaque et à Océan, où il se justifie des louanges qu'il avoit données à Origène. Il dit qu'il a loué son esprit et son érudition, mais sans approuver sa doctrine, et qu'il s'en est servi comme saint Cyprien de Tertullien, comme on se sert des livres d'Apollinaire contre Porphyre, et de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe. Il avoue qu'il a étudié sous Apollinaire et sous Didyme, et qu'il a eu même un juif pour maître. J'ai lu Origène, ajoute-il, je sais tout ce qu'il a écrit : croyez moi, j'en parle par expérience, ses dogmes sont empoisonnés, et font violence à l'écriture. Il loue les mœurs d'Origène et ses travaux immenses (2); il convient qu'il est excusable en ses erreurs; seulement il ne veut pas qu'on le vante comme un apôtre, et qu'on prétende qu'il ne s'est trompé en rien. Quant à l'apologie d'Origène attribuée au martyr saint Pamphile, il soutient qu'elle n'est pas de lui, mais d'Eusèbe (3). Il écrivit aussi à Rufin, car ils s'étoient séparés en paix, quand Rufin quitta la Palestine (4). Saint Jérôme se plaint doucement de cette préface, où Rufin, le louant en apparence, l'accusoit, en effet d'origénisme; et il le prie de ne plus en user ainsi, de peur que d'autres ne fussent pas si patients.

En même temps, saint Jérôme traduisit les livres des principes d'Origène, comme Pammaque et Océan l'en avoient prié, et il reconnut lui-même la nécessité d'en faire une nouvelle traduction, quand il eut conféré avec le grec la version qu'ils lui avoient envoyée (5). Car il re-

(1) Ap. Hier. Ep. 64.
(2) C. 3.
(3) C. 4.
(4) Epist. 66.
(5) Apol. ad Pam. lib. I, c. 2.

marque que Rufin avoit corrigé les erreurs d'Origène contre la trinité, qui n'eussent pas été souffertes à Rome, mais qu'il avoit laissé les autres dogmes, de la chute des anges et des âmes, de la résurrection, de la multitude des mondes, du rétablissement de toutes choses. Rufin avoit laissé toutes ces erreurs, comme il les avoit trouvées dans l'original, ou les avoit fortifiées par les mémoires de Didyme. Saint Jérôme se crut donc obligé de faire une version plus sincère de cet ouvrage, où toutes les erreurs d'Origène parussent également.

Pammaque, l'ayant reçue, eut horreur de ces erreurs, et tint le livre enfermé, de peur qu'elles ne se répandissent dans le public (1). Mais un frère, poussé d'un zèle indiscret, les demanda pour les lire, promettant de les rendre aussitôt; et Pammaque les lui prêta sans se défier de rien. L'autre prit aussitôt des écrivains en notes, et fit copier tout l'ouvrage si promptement, qu'il le rendit plustôt qu'il n'avoit promis. Il communiqua cette copie à d'autres; mais elle étoit pleine de fautes et manquoit de sens en plusieurs endroits, tant par l'obscurité de la matière que par la précipitation des copistes. C'est pourquoi, dix ans après, et vers l'an quatre cent neuf, un nommé Avitus pria saint Jérôme de lui envoyer cette version dans sa pureté. Saint Jérôme le fit, et pour lui donner en même temps le contre-poison, il lui écrivit une lettre, où il marque les erreurs contenues dans chacun des quatre livres des principes. Nous avons perdu la version de saint Jérôme, et il ne reste que celle de Rufin.

Quand il apprit que saint Jérôme avoit traduit les livres des principes, il en fut tellement irrité, que ses amis de Rome ne jugèrent pas à propos de lui envoyer à Aquilée la lettre que saint Jérôme lui adressoit. Il composoit cependant trois livres contre saint Jérôme, qui parurent quelque temps après; et ce fut à peu près dans le même temps qu'il traduisit l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, à la prière de Chromace, évêque d'Aquilée. Il y ajouta deux livres qui la continuent jusqu'à la mort du grand Théodose. Il témoigne qu'il y travailloit lors qu'Alaric passa dans les Alpes pour entrer en Italie.

LII. Rufin condamné à Rome.

Le pape Anastase l'avoit appelé plusieurs fois à Rome pour se justifier. Il n'y alla point et se contenta de lui écrire une lettre, où il dit pour excuse qu'ayant été trente ans sans voir ses parents, il eût été dur de les quitter si tôt, et qu'il étoit trop fatigué de ses grands voyages (2). Il prétend que sa foi est assez approuvée par la persécution qu'il a soufferte à Alexandrie (3):

(1) Hier. ad Avit. p. 59.
(2) T. ult. Hier.
(3) Sup. lib. XVII, n. 7.

C'est celle du temps de Valens; et toutefois il fait sa profession de foi touchant la trinité, l'incarnation, la résurrection de la chair, l'éternité des peines, assez conforme à la doctrine catholique. Touchant l'origine des âmes, il rapporte trois opinions, entre lesquelles il dit qu'il n'a point pris de parti, et qu'il s'en tient à ce que l'Église enseigne manifestement, que Dieu est l'auteur des âmes et des corps. Sur la tradition d'Origène, il dit qu'il n'est ni son défenseur ni son approbateur, mais seulement son interprète, et proteste qu'il n'a eu ni n'aura jamais d'autre foi que celle de l'église romaine et des églises d'Aquilée et de Jérusalem.

Cette apologie ne contenta pas le pape Anastase; il ne laissa pas de condamner Rufin, et, ayant appris que Théophile d'Alexandrie avoit condamné les écrits d'Origène, et en défendoit la lecture, il les condamna aussi à Rome. Ce qu'il fit principalement à la poursuite de sainte Marcelle, et, comme l'on croit, l'an quatre cent un (1). L'année suivante, il écrivit à Jean, évêque de Jérusalem, qui l'avoit consulté au sujet de Rufin, et lui en parla ainsi (2): C'est à lui à voir comment il se justifiera devant Dieu, qui est juge de sa conscience. Pour Origène, qu'il a traduit en notre langue, je ne savois point auparavant qui il étoit, ni ce qu'il avoit dit. Il témoigne ensuite désapprouver tout à fait cette traduction, comme n'étant propre qu'à infecter l'église romaine d'une mauvaise doctrine. Il se confie en la providence divine que sa conduite sera approuvée par tout le monde, et dit qu'il a écrit plus amplement à son confrère Vénérius. C'étoit l'évêque de Milan qui avoit succédé à Simplicien. Il ajoute qu'il y a un rescrit des empereurs qui défend à tous les fidèles la lecture des livres d'Origène. Il exhorte Jean à ne point s'arrêter aux discours du peuple, et ne prendre de mauvais soupçons contre personne, ce qui semble regarder saint Jérôme, et conclut, parlant de Rufin: Sachez que je le tiens séparé de nous, en sorte que je désire d'ignorer ce qu'il fait et où il est; enfin qu'il voie où il pourra être absous. Ainsi finit la lettre du pape Anastase, qui est le seul écrit que nous ayons de lui. Il y traite Jean de Jérusalem avec beaucoup d'honneur, et dit que la gloire de son épiscopat se répand par tout le monde: ce qui montre que les reproches d'origénisme avancés contre lui par saint Épiphane et par saint Jérôme, n'avoient pas fait grande impression à Rome, ou qu'elle étoit effacée. Origène fut aussi condamné en Italie par Vénérius de Milan, et même par Chromace d'Aquilée; enfin tout l'Occident le condamna (3).

(1) Hier. Ep. 78. ad Pam. et Marc. in fin.
(2) Id. Ep. 16, c. 5, t. 2, Conc. p. 1104. et ap. Hier. t. ult.
(3) Hier. 2, Apolog. c. 6. Epist. Justin. tom. 5. Conc. p. 668, B.

LIVRE VINGT ET UNIÈME.

I. Théophile condamne Origène.

Celui qui entreprit le premier et avec le plus de chaleur la condamnation d'Origène fut Théophile, évêque d'Alexandrie (1). Il fut longtemps à s'y résoudre, quoique poussé par saint Épiphane et saint Jérôme, qui lui écrivit que plusieurs saints n'approuvoient pas la patience dont il usoit envers les hérétiques qu'il espéroit en vain corriger par la douceur. Enfin il fut déterminé par cette occasion. Entre les moines d'Égypte il y en avoit plusieurs de simples et grossiers qui, s'attachant à l'écorce des expressions de l'écriture sainte, s'imaginoient que Dieu avoit une figure humaine, ce qui les fit nommer en grec antropomorphytes (2). Les mieux instruits voulant les désabuser, il s'excitoit des disputes; et comme Origène, décrié d'ailleurs, étoit le plus éloigné de cette grossière explication de l'écriture (3), les antropomorphytes traitoient d'origénistes ceux qui les vouloient désabuser; et ceux-ci les traitoient eux-mêmes de blasphémateurs et d'idolâtres.

L'évêque Théophile soutenoit la saine doctrine et enseignoit publiquement que Dieu est incorporel. Il s'en expliqua même (4) dans une lettre pascale où il réfuta fort au long l'erreur contraire. Cette lettre, étant portée à l'ordinaire dans les monastères, irrita étrangement presque tous les moines d'Égypte. Ils disoient que l'évêque Théophile étoit tombé dans une dangereuse hérésie, et la plupart de leurs anciens avoient résolu de se séparer de sa communion, parce, disoient-ils, qu'il combattoit l'écriture sainte en disant que Dieu n'avoit point de figure humaine, quoique l'Écriture témoignât si expressément qu'Adam avoit été créé à son image. Les moines de Scétis, qui passoient pour les plus parfaits de toute l'Égypte, rejetèrent cette lettre, et entre les prêtres qui les gouvernoient, il n'y eut que l'abbé Paphnuce qui la reçut; ceux des trois autres églises ne permirent pas seulement de la lire dans leurs assemblées.

Entre ces antropomorphytes étoit un vieillard, nommé Sérapion, dont l'austérité et la vie

(1) Prosp. Chr. Pith. an. 7, Arcad. p. 57. Sever. dial. 1. Ep. ad. Epiph. ap. Hier 65, 67; Hier. Ep. 68.
(2) Socr. VI, c. 7. Sozom. VIII, c. 11.
(3) Sup. liv. XIX, n. 45.
(4) Cass. Coll. X, c. 1.

exemplaire autorisoient beaucoup l'hérésie (1). Paphnuce essaya de le désabuser par plusieurs exhortations, mais inutilement; car Sérapion regardoit toujours ce qu'on lui disoit comme une nouveauté contraire à l'ancienne tradition. Il arriva qu'un diacre fort savant, nommé Photin, vint alors de Cappadoce. Paphnuce le reçut avec grande joie, et l'ayant fait venir devant tous les frères, lui demanda comment les églises catholiques de tout l'Orient expliquoient ce passage: Faisons l'homme à notre image et ressemblance. Photin répondit que tous les évêques l'entendoient, non suivant la bassesse de la lettre, mais spirituellement, et prouva doctement par un grand discours et par plusieurs passages de l'écriture que Dieu est immense, invisible et incorporel. Sérapion en fut persuadé: Paphnuce avec les autres qui étoient présents furent ravis que Dieu eût délivré ce saint vieillard de l'erreur où il étoit tombé par simplicité. Ils se levèrent pour prier tous ensemble, et Sérapion, prosterné à terre, crioit en pleurant: Hélas! on m'a ôté mon Dieu, et je ne sais plus ce que j'adore; voulant dire qu'il avoit perdu ce fantôme qu'il avoit accoutumé de former dans son imagination, pour se représenter Dieu dans la prière. Cassien et Germain furent présents à cette conversion (2); et ce fut l'occasion du second entretien qu'ils eurent avec l'abbé Isaac touchant la prière, où il fit voir que cette erreur étoit un reste de l'impression qu'avoit fait l'idolâtrie dans l'esprit des hommes (3).

Mais la multitude des moines ne fut pas si tôt désabusée. Ils quittèrent leurs monastères et vinrent en foule à Alexandrie, murmurant contre Théophile, le traitant d'impie et le voulant tuer. En cette extrémité il usa d'industrie, et se présenta devant eux en disant: En vous voyant je crois voir le visage de Dieu. Cela les apaisa; et ils lui dirent: Si vous dites vrai et si vous croyez que Dieu ait un visage comme le nôtre, anathématisez les livres d'Origène; sinon attendez-vous à être traité comme un impie et un ennemi de Dieu. Je le ferai, dit Théophile, car je suis aussi ennemi des livres d'Origène, et il y a longtemps que j'avois résolu de le condamner. Il renvoya ainsi les moines et tint

(1) C. 13.
(2) Sup. liv. XX, n. 7.
(3) Coll. X. c. 5.

un concile où il fut ordonné que quiconque approuveroit les œuvres d'Origène seroit chassé de l'Eglise; et il en écrivit une lettre synodale à tous les évêques (1).

II. Lettres pascales de Théophile.

Il se déclara encore contre Origène dans les lettres pascales qu'il envoyoit tous les ans à toutes les églises, suivant la coutume (2). Car depuis le concile de Nicée, l'évêque d'Alexandrie étoit chargé d'avertir tous les autres du jour de Pâques. On envoyoit ces lettres après l'Épiphanie, afin que tout le monde sût de bonne heure le jour où commençoit le carême, et les autres fêtes mobiles dépendantes de la pâque; ceux qui portoient ces lettres étoient bien reçus dans toutes les villes: on leur donnoit les choses nécessaires et des chevaux à changer pour continuer le voyage (3). Nous avons trois de ces lettres pascales de Théophile pour les années quatre cent un, quatre cent deux et quatre cent quatre; mais nous les avons seulement en latin, de la traduction de saint Jérôme; et dans les éditions, les deux premières sont transposées (4).

Celle qui est véritablement la première combat plusieurs erreurs d'Origène: premièrement, que le règne de Jésus-Christ dût finir, ce que nous ne trouvons expressément en aucun de ses ouvrages. Mais c'étoit une suite de ses principes. Car si tous les corps doivent être à la fin détruits, comme n'étant faits que pour la punition des esprits, Jésus-Christ doit être sans corps et cesser d'être homme, et par conséquent d'être roi des hommes, au moins selon son humanité. La seconde erreur est que les démons doivent être sauvés, qu'Origène disoit, croyant que par leur libre arbitre ils pouvoient après de longs supplices se purifier enfin, et que Jésus-Christ devoit être le sauveur de toutes les créatures raisonnables. La troisième erreur est que les corps ne ressusciteroient pas entièrement incorruptibles, c'est-à-dire qu'ils seroient à la fin anéantis (5). Ce qu'Origène avançoit en conséquence de son principe, que les corps n'étoient faits que pour la punition des esprits, d'où s'en suivoit qu'ils devenoient inutiles quand l'esprit étoit purifié. La quatrième erreur est qu'il ne falloit point prier le fils de Dieu, ce que j'ai expliqué en son lieu. Théophile relève avec beaucoup de véhémence toutes ces erreurs d'Origène et les réfute par des passages de l'écriture. A la fin de la lettre, il dit: Nous aurons le commencement du carême le huitième jour du mois égyptien phamenot, la semaine sainte le treizième de pharmouthi, le samedi saint le dix huitième, et le jour de Pâques le dix-neuvième du même mois; c'est-à-dire que le carême commençoit cette année-là le lundi quatrième de mars; la semaine sainte, le lundi huitième d'avril, et que le jour de Pâques étoit le dimanche quatorzième du même mois; qui sont des caractères certains de l'année quatre cent un. Les Grecs commençoient encore leur carême par le lundi de la première semaine.

La seconde lettre pascale de Théophile, mal comptée pour la première, réfute d'abord les erreurs d'Apollinaire, et ensuite celles d'Origène. Elle est encore plus véhémente que la première; et il y a sujet de soupçonner Théophile d'avoir trop pris à la rigueur quelques expressions d'Origène, qui pouvoient être bien expliquées (1). Cette lettre marque le commencement du carême le trentième jour du mois melchir, c'est-à-dire le lundi vingt-quatrième de février; la semaine sainte, le cinquième de pharmouthi, c'est-à-dire le lundi trente-unième de mars; le jour de Pâques, l'onzième de pharmouthi, c'est-à-dire le dimanche sixième d'avril. Ce sont les caractères de l'année quatre cent deux. A la fin de la lettre, il est dit: Vous devez savoir qu'à la place des saints évêques qui se sont endormis au seigneur, on a ordonné à Lemnade, pour Héron, Nascas, à Erythro, pour Sabbatius, Paul; à Omboès, pour Sylvain, Verez. Écrivez-leur donc des lettres pacifiques, et recevez les leurs suivant la coutume de l'Église. La troisième lettre pascale marque l'abstinence du vin prescrite en carême comme celle de la chair, et montre la manière de le passer saintement. Théophile y parle encore contre Origène, et indique le commencement du carême, l'onzième de phamenoth; la semaine sainte, le seizième de pharmouthi; la Pâque, le vingt-deuxième; ce sont le septième de mars, l'onzième et le dix-septième d'avril, et par conséquent l'an quatre cent quatre. Il marque aussi les nouveaux évêques, à qui l'on devoit écrire et recevoir leurs lettres. Saint Jérôme traduisit ces lettres à mesure qu'elles parurent, et les envoya en grec et en latin à ses amis à Rome. Nous avons sa lettre à Pammaque et à Marcelle, dont il accompagne la seconde lettre pascale (2): il y fait mention de la première, et loue extrêmement le zèle de Théophile.

III. Théophile chasse les grands frères.

Une animosité particulière excita Théophile à passer encore plus avant. Le prêtre Isidore, ordonné par saint Athanase, et âgé de quatre-vingts ans, gouvernoit alors l'hopital d'Alexandrie (3). Une veuve de qualité lui donna mille sous d'or, et lui fit jurer par la table sacrée qu'il en achèteroit des habits pour les plus pauvres femmes de la ville, sans en donner connoissance à l'évêque Théophile, de peur qu'il n'employât cet argent à acheter des pierres (4); car il étoit passionné pour les bâtiments, et il

(1) Prosp. Chr. Pith. Sever. Dial. 1.
(2) Sines. Ep. 9. S. Leo. Ep. 47. al. 64. ad Marian. Cass. C 2ll. x, c. 1.
(3) Synes. Ep. 13.
(4) Bibl. pp. Paris. to. 3, p. 123.
(5) 11, Princ. c. 3.

(1) V, Huet. Orig. 11, q, 2, n. 28, et q. 3, n. 8.
(2) Hier. Ep. 78.
(3) Sup. liv. xvi, n. 36.
(4) Pallad. Vita Chrys. p. 50.

en faisoit d'inutiles à l'église. Isidore, ayant pris l'argent, l'employa pour les pauvres femmes et les veuves. Théophile le sut, car il avoit des espions qui l'avertissoient de tout. Il appela Isidore et lui demanda doucement ce qui en étoit. Isidore avoua la chose. Théophile en fut irrité; mais il dissimula son ressentiment. On rapporte encore quelque autre cause de la haine de Théophile contre Isidore. Deux mois après, ayant assemblé les prêtres, il produisit un papier, et dit, s'adressant à Isidore (1): Il y a dix-huit ans que j'ai reçu ce mémoire contre vous; mes occupations me l'avoient fait oublier; je viens de le trouver en cherchant d'autres papiers; répondez à la plainte qu'il contient. Il s'agissoit d'un crime abominable. Isidore répondit: Quand il seroit vrai que vous auriez reçu ce mémoire et qu'il vous auroit échappé; celui qui l'avoit donné ne pouvoit-il pas le redemander? Il s'étoit embarqué, dit Théophile. Mais, dit Isidore, n'est-il point revenu du moins au bout de deux ou trois ans? S'il est présent faites-le venir. Théophile, ainsi pressé, remit l'affaire à un autre jour. Cependant, il gagna par promesses un jeune homme pour accuser Isidore, et lui donna, comme on disoit, quinze sous d'or. Celui-ci les porta à sa mère, qui, craignant qu'Isidore ne la poursuivît devant le gouverneur, alla le trouver, et lui montra l'argent qu'elle dit avoir reçu de la sœur de Théophile. Isidore demeura dans sa maison à prier Dieu. Le jeune homme, craignant les lois et la colère de Théophile, se réfugia dans l'église. Théophile condamna sourdement Isidore, et le chassa de l'église, sous prétexte d'un crime infâme que la bienséance ne permettoit pas d'expliquer. Isidore, craignant qu'il n'attentât même à sa vie s'enfuit à la montagne de Nitrie, où il avoit passé sa jeunesse et se retira dans sa cellule à prier Dieu.

Alors Théophile écrivit aux évêques voisins, leur ordonnant sans en rendre de raison de chasser de la montagne et du fond du désert les moines qui étoient à la tête des autres. Ils vinrent à Alexandrie, et prièrent Théophile de leur dire le sujet de leur condamnation. Alors, changeant de couleur et les regardant de travers avec des yeux enflammés, il s'adressa au vieillard Ammonius, lui jeta au cou son pallium, lui donnant des soufflets qui le firent saigner du nez et criant: Hérétique, anathématise Origène! Ammonius étoit un des quatre grands frères célèbres entre ces moines. Ainsi maltraités, ils s'en retournèrent à leurs demeures, et continuèrent leurs exercices ordinaires, s'assurant sur la pureté de leur conscience (2). Théophile assembla contre eux un concile des évêques voisins, et, sans les avoir appelés ni leur avoir donné moyen de se défendre, il en excommunia trois des principaux: Ammonius, Dioscore et un autre, sous prétexte de doctrine corrompue, n'osant prononcer contre toute la multitude. Ensuite, il fit venir de la même montagne cinq moines qui n'étoient pas égyptiens, en fit un évêque d'une bourgade, un autre prêtre, les trois autres diacres, et se servit d'eux pour donner contre ces trois des requêtes qu'ils n'avoient fait que souscrire, et que lui-même avoit composées. Ayant reçu d'eux ces requêtes dans l'église, il va trouver le préfet d'Égypte, et lui présente une requête en son nom, à laquelle il attacha celles qui contenoient des accusations contre les trois moines, demandant qu'ils soient chassés de toute l'Égypte à main armée. Il obtint un ordre avec des soldats; il va de nuit avec de ses gens fondre sur les monastères. D'abord il fit chasser Dioscore, l'un des grands frères, évêque de la montagne, qui fut tiré de son siége par des valets éthiopiens. Ensuite il pille la montagne, abandonnant aux jeunes gens qui le suivoient les petits meubles des moines. Ayant pillé leurs cellules, il cherchoit les trois frères Ammonius, Eusèbe et Euthymius; mais on les avoit descendus dans un puits que l'on avoit couvert d'une natte. Ne les ayant point trouvés, il fit brûler leurs cellules, avec lesquelles furent brûlés les saintes écritures et d'autres bons livres, un jeune garçon et les saints mystères. Théophile retourna ensuite à Alexandrie, et les trois grands frères s'enfuirent en Palestine, et arrivèrent à Jérusalem. Les prêtres et les diacres de la montagne les suivirent et trois cents moines; les autres se dispersèrent en divers lieux. Ceux qui étoient en Palestine se retirèrent la plupart à Scythopolis, à cause qu'elle abondoit en palmiers dont ils avoient besoin pour leurs ouvrages (1). Ils étoient environ quatre-vingts. Théophile, ayant appris qu'ils s'étoient retirés en Palestine, écrivit aux évêques du pays en ces termes (2): Vous ne deviez pas recevoir ces gens-là contre ma volonté; mais puisque vous l'avez fait par ignorance, je vous le pardonne. Prenez donc garde de les recevoir à l'avenir ni dans l'église, ni dans aucun autre lieu. Ainsi les moines furent obligés de changer souvent de place, et enfin se résolurent d'aller à Constantinople.

IV. Saint Chrysostôme résiste à Gaïnas.

Saint Jean Chrysostôme s'y faisoit de plus en plus aimer du peuple par son éloquence et sa magnanimité, et devenoit en même temps plus odieux aux grands et à une partie du clergé. Après la chute de Rufin et d'Eutrope (3), Gaïnas, capitaine goth, devint le plus puissant dans l'empire d'Orient, et l'empereur Arcade fut contraint de lui donner le commandement de toutes ses troupes, tant de cavalerie que d'infanterie. Il étoit arien, comme la plupart des Goths, et il voulut profiter de son crédit pour leur procurer une église à Constantinople, di-

(1) Sozom. viii, c. 12.
(2) Sup. liv. xvii, n. 4.

(1) Soz. viii, c. 13.
(2) Pall. Dial. c. 50.
(3) Socr. vi, c. 6. Sozom. viii, c. 4. Theod. v, c. 32.

sant à l'empereur qu'il n'étoit ni juste, ni honnête, qu'ils fussent obligés de faire leurs prières hors de la ville. L'empereur répondit qu'il verroit et qu'il y mettroit ordre ; puis il envoya quérir saint Jean Chrysostôme, lui proposa la demande de Gaïnas, lui représenta son pouvoir, et lui fit entendre qu'il aspiroit à l'empire, concluant que pour l'apaiser il falloit lui accorder sa demande.

Saint Chrysostôme lui répondit : Ne le permettez pas, seigneur, et ne m'ordonnez pas de donner aux chiens les choses saintes; car je ne pourrai me résoudre à chasser ceux qui reconnoissent la divinité du verbe, pour livrer les temples de Dieu à ceux qui le blasphèment. Au reste, ne craignez point ce barbare ; faites-nous venir ensemble, et je saurai bien lui fermer la bouche. L'empereur accepta ce parti avec joie, et les fit venir le lendemain. Gaïnas renouvela sa demande, et somma l'empereur de sa promesse. Saint Chrysostôme, accompagné de tous les évêques qui se trouvérent à Constantinople, dit qu'un empereur chrétien ne pouvoit rien entreprendre contre la loi de Dieu. Gaïnas dit : Mais je dois avoir aussi bien que les autres un lieu de prières. Jean répondit : Toutes les églises vous sont ouvertes, personne ne vous empêche d'y prier. Mais, dit Gaïnas, je suis d'une autre communion ; je demande une église pour ceux qui en sont ; et je puis bien le demander après les services que j'ai rendus aux Romains. Jean répondit : Vous avez été récompensé au-delà de vos services ; vous êtes général, vous portez l'habit consulaire ; vous devez considérer ce que vous étiez autrefois, et ce que vous êtes maintenant ; comment vous étiez vêtu avant que de passer le Danube, quelle étoit votre pauvreté, quelles sont aujourd'hui vos richesses. En effet, Gaïnas avoit commencé par être simple soldat. Le saint évêque continua en lui représentant les serments qu'il avoit faits à l'empereur Théodose, de lui être fidèle et à ses enfants, et de maintenir l'empire et ses lois ; et il montra celle qui défendoit les assemblées des hérétiques dans les villes (1). Puis, se tournant vers l'empereur, il l'exhorta à soutenir cette loi, disant qu'il eût mieux valu quitter l'empire que de livrer la maison de Dieu. Gaïnas n'osa insister davantage, et les ariens n'eurent point d'église dans Constantinople.

Quelque temps après, Gaïnas se révolta ouvertement (2). Il ravageoit la Thrace, et personne n'osoit s'opposer à lui, ni même se charger d'une députation. On eut recours à saint Chrysostôme, et il accepta la commission sans craindre le ressentiment du barbare, pour l'affaire de l'église qu'il avoit demandée. Gaïnas, ayant appris qu'il venoit, alla loin au-devant de lui, lui prit la main, la mit sur ses yeux, et lui présenta ses enfants, les mettant à ses genoux. Toutefois cette députation ne termina pas la guerre. Gaïnas persista dans sa révolte, et fut enfin défait par Vides, chef des Huns, qui envoya sa tête à Constantinople. Elle fut portée par la ville au bout d'une pique, le troisième de janvier, sous le consulat de Vincent et de Fravitta, en quatre cent un (1).

V. Accusation contre Antonin d'Éphèse.

Pendant cette guerre, et sous l'indiction treizième, c'est-à-dire en quatre cent, avant le mois de septembre, les évêques d'Asie vinrent à Constantinople pour quelques affaires. Il s'y en trouva aussi quelques autres : Théotime de Scythie, Ammon de Thrace, Arabien de Galatie, tous métropolitains et vieux (2). Théotime, évêque de Tomi, et successeur de saint Vétranion, étoit Scythe de nation (3), mais nourri dans la vie monastique, et il en garda l'habit et les grands cheveux, vivant très-simplement, et mangeant selon le besoin, sans avoir de repas réglés. Les Huns des environs du Danube admiroient tellement sa vertu, qu'ils l'appeloient le dieu des Romains. Un jour, comme il marchoit dans le pays des barbares, il en rencontra qui, par le même chemin, alloient à Tomi, qui étoit le lieu de sa résidence. Ceux qui l'accompagnoient commencèrent à crier, se croyant perdus ; pour lui il descendit de cheval, et se mit en prières ; les barbares passèrent sans le voir, ni ceux de sa suite, ni leurs chevaux. Comme ils maltraitoient les scythes par leurs fréquentes incursions, il les adoucit en leur donnant à manger, et en leur faisant des présents. Cela fit croire à un barbare qu'il étoit riche ; il voulut le prendre, et ayant préparé une corde à nœud coulant, il s'appuyoit sur son bouclier, comme il avoit accoutumé en parlant aux ennemis. Il leva la main pour lui jeter la corde et l'attirer vers les siens, mais sa main demeura étendue en l'air, et il ne put la retirer qu'après que saint Théotime eut prié pour lui. Tel étoit ce saint évêque, dont l'Église honore la mémoire le vingtième d'avril (4).

Tous ces évêques, avec saint Jean Chrysostôme, étant assemblés en concile, un dimanche à Constantinople, au nombre de vingt-deux, Eusèbe, évêque de Valentinianople ou Cibliane en Lydie, se présenta devant eux, et leur donna un libelle contre Antonin, évêque d'Éphèse, son métropolitain, contenant sept chefs d'accusation (5) : le premier, d'avoir fondu des vases sacrés et d'avoir employé l'argent au profit de son fils ; le second, d'avoir ôté du marbre de l'entrée du baptistère, pour le mettre dans son bain particulier ; le troisième, d'avoir fait dresser dans la salle à manger des colonnes de l'église couchées depuis longtemps ; le quatrième, de tenir à son service un valet qui avoit commis un meurtre, sans lui avoir fait de cor-

(1) Sozom. ibid.
(2) Theod. v, c. 33.

(1) Chr. Marcel. an. 401. Chr. Pasch. eod.
(2) Pall. Dial. p. 115.
(3) Sozom. vii, c. 26.
(4) Martyr. R. 20 apr.
(5) Pall. p. 126. v. Baud

rection ; le cinquième, d'avoir vendu à son profit des terres que Basiline, mère de l'empereur Julien, avoit laissées à l'Église ; le sixième, d'avoir repris sa femme après en avoir eu des enfants ; le septième, de tenir pour loi et pour maxime de vendre les ordinations des évêques, à proportion du revenu. Eusèbe ajoutoit (1) : ceux qui ont été ordonnés à prix d'argent sont présents, et celui qui l'a reçu ; et j'ai les preuves de tout ce que j'avance.

Saint Jean Chrysostôme lui dit : Mon frère Eusèbe, souvent les accusations qui se font par passion ne sont pas faciles à prouver. Croyez-moi, n'accusez point par écrit mon frère Antonin; nous accommoderons cette affaire. Eusèbe s'échauffa et s'emporta contre Antonin, persistant dans son accusation. Alors, saint Chrysostôme pria Paul d'Héraclée, qui paroissoit ami d'Antonin de les réconcilier ; puis il se leva, et entra dans l'église avec les évêques, car c'étoit le temps du sacrifice (2); et après avoir salué le peuple, en donnant la paix à l'ordinaire, il s'assit avec les autres évêques. Eusèbe entra secrètement, et en présence de tout le peuple et des évêques il donna un autre libelle contenant les mêmes accusations ; et il conjura saint Chrysostôme de lui faire justice par des serments terribles, y joignant même la vie de l'empereur, pour lui conserver la vie. Saint Chrysostôme, voyant son emportement, et voulant empêcher que le peuple ne fût troublé, reçut le libelle ; mais, après la lecture des saintes écritures, il pria Pansophius, évêque de Pisidie, d'offrir le saint sacrifice. Pour lui il sortit avec les autres évêques; car il ne voulait pas sacrifier ayant l'esprit agité, suivant cette parole de l'évangile (3) : Si tu offres ton présent à l'autel, et le reste.

Après que le peuple fut congédié, saint Chrysostôme s'assit dans le baptistère avec les autres évêques, et, ayant appelé Eusèbe, il lui dit devant tout le monde : Je vous le dis encore ; souvent on avance par passion des choses que l'on a peine à soutenir ; si vous pouvez prouver clairement votre accusation, nous ne la rejetons pas, sinon, nous ne vous obligeons point à la soutenir (4). Prenez votre parti avant la lecture du libelle. Car, quand il aura été lu et entendu de tout le monde, et que l'on aura dressé des actes, il ne vous sera plus permis, étant évêque, de vous désister. Eusèbe persista, on fit lire son libelle, et les anciens évêques dirent à saint Jean Chrysostôme : Quoiqu'il n'y ait aucun de ces chefs d'accusation qui ne soit criminel pour ne pas perdre de temps, attachons-nous au dernier qui est le plus horrible; car celui qui aura vendu à prix d'argent la communication du Saint-Esprit, n'aura pas épargné les vases, les marbres ou les terres de l'église (5). Alors, saint Jean Chrysostôme commença l'instruction du procès, et dit : Mon frère Antonin, que dites-vous à cela? Il ne manqua pas de nier. On interrogea ceux qui avoient donné l'argent, ils le nièrent aussi. On continua l'instruction sur quelques indices, et on y travailla avec soin jusqu'à la huitième heure, ou deux heures après midi. Enfin, on en vint aux témoins, devant lesquels l'argent avoit été donné et reçu ; mais ils n'étoient point présents. Saint Chrysostôme, voyant la nécessité d'entendre ces témoins, et la difficulté de les faire venir, résolut d'aller lui-même en Asie achever cette instruction. Mais Antonin, pressé par le reproche de sa conscience, s'adressa à une personne puissante, dont il étoit comme l'intendant pour quelques terres que ce seigneur avoit en Asie, et le pria d'empêcher le voyage de Jean, promettant de faire venir les témoins. On fit donc dire à saint Chrysostôme de la part de l'empereur (1) : Il n'est pas à propos que vous qui êtes notre pasteur, nous quittiez à la veille d'un si grand trouble, et que vous alliez en Asie pour des témoins que l'on peut aisément faire venir. Ce trouble étoit la révolte de Gaïnas. Ainsi on persuada à saint Chrysostôme de demeurer ; et Antonin crut avoir gain de cause par ce délai, espérant écarter les témoins par argent ou par autorité. Saint Chrysostôme le prévint, et résolut avec le concile d'envoyer quelques-uns des évêques présents en Asie pour interroger les témoins. On y en envoya trois, Syncletius, métropolitain de Trajanople ; Hésichius, évêque de Parium et Pallade d'Hélenople. Les actes du concile portoient que celui des deux parties, l'accusateur ou l'accusé, qui dans deux mois ne se rendroit pas à Hypepe pour la poursuite de ses droits, seroit excommunié. Hypèpe étoit une ville d'Asie voisine des parties (2), et des deux évêques commis avec Synclétius.

Hesychius, un de ces deux commissaires ; étant ami d'Antonin, feignit d'être malade, Synclétius et Pallade se rendirent à Smyrne, d'où ils écrivirent aux deux parties de se trouver au lieu marqué ; mais ils étoient déjà d'accord. Antonin avoit gagné par argent Eusèbe, qui lui avoit promis par serment de ne le point poursuivre. Ils ne laissèrent pas de se rendre à Hipèpe pour la forme, et dirent que les témoins étaient absents pour diverses affaires. Les juges demandèrent à Eusèbe : Dans combien de jours les présenterez-vous? Nous les attendrons. Eusèbe croyant les fatiguer, car c'étoit dans le plus grand chaud de l'été, s'obligea de représenter les témoins dans quarante jours, ou de subir la peine des canons. Mais au lieu de les aller chercher, il abandonna l'affaire, et s'alla cacher à Constantinople. Les juges attendirent les quarante jours ; et comme Eusèbe ne paroissoit point, ils écrivirent à tous les évêques d'Asie, pour le déclarer excommu-

(1) Pall. p. 127.
(2) Matt. v, 23.
(3) Pall. p. 129.
(4) P. 128.
(5) P. 130.

(1) P. 131.
(2) P. 132.

nié, comme défaillant ou comme calomniateur (1). Ils attendirent encore un mois, et revinrent à Constantinople où ils le rencontrèrent, et lui firent des reproches. Il s'excusa sur une maladie, et promit de représenter les témoins.

VI. Saint Chrysostôme à Ephèse.

Cependant Antonin mourut; et saint Chrysostôme reçut un décret du clergé d'Ephèse et des évêques voisins, qui le prioient avec des conjurations terribles, de venir réformer cette église affligée depuis longtemps par les ariens et par les mauvais catholiques; et empêcher les brigues de ceux qui s'efforçoient par argent d'occuper le siége vacant (2). Saint Chrysostôme, voyant qu'il s'agissoit de rétablir la discipline dans tout le diocèse d'Asie où elle étoit tombée, tant par le défaut de pasteurs que par leur ignorance, résolut de faire ce voyage nonobstant sa mauvaise santé et la rigueur de l'hiver. Il laissa le soin de l'église de Constantinople à Séverin, évêque de Gabale en Syrie, qui y étoit venu prêcher, et en qui il avoit une entière confiance, et prit pour l'accompagner en son voyage trois évêques, Paul, Syrien et Pallade (3).

Quand ils furent arrivés à Ephèse, les évêques de Lydie, d'Asie, de Phrygie et de Carie s'y assemblèrent au nombre de soixante et dix, attirés par la réputation de saint Chrysostôme, qu'ils désiroient d'entendre, principalement les Phrygiens. Ce concile ordonna pour évêque d'Ephèse Héraclide natif de Chypre, diacre de saint Chrysostôme, qui avoit été moine en Scétis, et disciple du moine Evagre (4). Eusèbe de Valentinianople vint se présenter au concile, demandant à être admis à la communion. Quelques évêques s'y opposoient, disant que c'étoit un calomniateur. Il leur dit : On instruit ce procès depuis deux ans, les témoins ont été cause du retardement; permettez-moi de les représenter aujourd'hui. Car encore qu'Antonin soit mort, ceux qui lui ont donné de l'argent pour être ordonnés, sont vivants. Le concile trouva bon d'examiner la chose. On commença par la lecture du procès commencé. Les témoins entrèrent; six de ceux qui avoient été ordonnés pour de l'argent entrèrent aussi. D'abord ils le nièrent; mais les témoins persistèrent, même les prêtres en qui les accusés sembloient avoir confiance; il y avoit des laïques, il y avoit des femmes (5). Ils spécifioient les gages qui avoient été donnés, les lieux, les temps, la quantité. Enfin les accusés pressés par leur conscience, confessèrent sans beaucoup de peine. Il est vrai, dirent-ils, nous avons donné; mais nous avons cru que c'étoit l'ordre pour nous affranchir des charges curiales. Nous vous prions maintenant de nous laisser, s'il se peut, dans le service de l'église; sinon de nous faire rendre l'or que nous avons donné; car il y en a d'entre nous qui ont donné les ornements de leurs femmes. Saint Chrysostôme dit au concile : J'espère que l'empereur, à ma prière, les délivrera des charges curiales; ordonnez que les héritiers d'Antonin leur rendent ce qu'ils ont donné. Le concile ordonna cette restitution, et déposa ces six évêques simoniaques, leur permettant seulement de communiquer dans le sanctuaire. Ils acquiescèrent au jugement; et on mit en leur place d'autres évêques de mœurs et de capacité convenables, et qui avoient toujours gardé la continence (1). Saint Jean Chrysostôme ôta en passant plusieurs églises aux novatiens et aux quartodécimains.

VII. Déposition de Géronce de Nicomédie.

Il ôta aussi de Nicomédie l'évêque Géronce. Il avoit été diacre de saint Ambroise à Milan, et se vanta d'avoir pris la nuit une onoscélide : c'est ainsi que les Grecs nommoient un spectre, qu'ils se figuroient avec des jambes d'âne (2). Géronce disoit donc qu'il avoit pris ce monstre, qu'il lui avoit rasé la tête, et l'avoit mis dans un moulin pour tourner la meule, qui étoit le châtiment des esclaves (3). Soit qu'il le dit par vanité pour se faire admirer, soit par illusion du démon, saint Ambroise trouva ce discours indigne d'un ministre de Dieu, et ordonna à Géronce de demeurer quelque temps chez lui à faire pénitence. Lui, qui étoit excellent médecin, homme agissant, persuasif, et propre à se faire des amis, se moqua de saint Ambroise, et s'en alla à Constantinople. En peu de temps, il acquit l'amitié de quelques personnes puissantes au palais, qui lui procurèrent l'évêché de Nicomédie. Il fut ordonné par Hellade, évêque de Césarée en Cappadoce, en récompense de ce qu'il avoit obtenu à son fils un emploi considérable à la cour. Saint Ambroise, l'ayant appris, écrivit à Nectaire, évêque de Constantinople, de déposer Géronce, et de ne pas souffrir l'injure qu'on lui faisoit et à la discipline ecclésiastique. Quelque désir qu'en eût Nectaire, il ne put y réussir, par la forte résistance de tout le peuple de Nicomédie.

Saint Jean Chrysostôme déposa Géronce, et ordonna à sa place Pansophius, qui avoit été précepteur de l'impératrice. Il étoit pieux, de mœurs douces et réglées; mais il n'étoit point agréable au peuple de Nicomédie. Ils se soulevèrent plusieurs fois, et racontoient en public et en particulier les bienfaits de Géronce, l'utilité qu'ils recevoient de son art, l'honnêteté et l'application avec laquelle il s'employoit à soulager tous les malades également, tant les riches

(1) P. 133.
(2) P. 134.
(3) Socr. VI, c. 11. Sozom. VIII, c. 10.
(4) Pall. p. 133. Soc. VI, c. 11. Sozom. VIII, c. 6.
(5) Pall. p. 136.

(1) P. 137.
(2) Sozom. VIII, 6.
(3) V. Vales. hic.

que les pauvres. Ils relevoient ses autres bonnes qualités; et faisant des processions dans les rues de Nicomédie et de Constantinople comme à l'occasion des tremblements de terre, des sécheresses, et des autres calamités publiques, ils demandoient à Dieu de leur conserver leur évêque. Enfin, on les contraignit à l'abandonner malgré leurs gémissements et leurs larmes, et cette déposition attira encore bien des ennemis à saint Jean Chrysostôme. Pendant son absence, l'impératrice Eudoxia accoucha d'un fils qui fut nommé Théodose, comme son aïeul (1). Il naquit le quatrième des ides d'avril, sous le consulat de Vincent et de Fravitta, c'est-à-dire le dixième d'avril quatre cent un (2); et cette naissance fut favorable à saint Porphyre, évêque de Gaze, qui étoit venu à Constantinople pour les intérêts de son église.

VIII. Saint Porphyre de Gaze à Constantinople.

Étant né à Thessalonique de parents nobles et riches, il passa en Egypte vers l'an trois cent soixante et dix-huit, et prit l'habit monastique à Scétis (3). Cinq ans après, il se retira en Palestine, vendit son patrimoine, le distribua aux pauvres, et apprit à faire des souliers pour vivre de son travail. L'évêque de Jérusalem l'ordonna prêtre malgré lui, et lui commit la garde de la sainte croix. Il fut encore ordonné malgré lui évêque de Gaze vers l'an trois cent quatre-vingt-seize; mais il continua de pratiquer la vie monastique, ne mangeant que du pain et des légumes, et après le soleil couché. Sa ville de Gaze étoit remplie de païens, qui avoient jusqu'à huit temples; et comme il en convertissoit un grand nombre, ils s'élevèrent avec fureur contre lui et contre son troupeau.

Pour se mettre à couvert de leurs insultes, il envoya son diacre Marc à Constantinople demander à l'empereur la démolition des temples, principalement celui de Marnas. C'étoit lors qu'Eutrope étoit encore en crédit, et saint Jean Chrysostôme déja évêque; par conséquent en trois cent quatre-vingt-dix-huit, Marc obtint un ordre de fermer les temples; mais les officiers, envoyés pour l'exécution, se laissèrent corrompre par argent; ensorte qu'après avoir abattu les idoles et fermé les temples, ils permirent de consulter en secret l'idole de Marnas. Les idolâtres persécutant les chrétiens de plus en plus, saint Porphyre alla trouver l'évêque Jean de Césarée, et le pria de le décharger de cette église, et lui permettre de se retirer. Jean le consola et l'exhorta à demeurer, et Porphyre le conjura de venir donc avec lui à Constantinople. Étant arrivés à Constantinople, ils s'adressèrent à saint Jean Chrysostôme, qui les reçut avec joie et reconnut le diacre Marc qui les accompagnoit, et qui a écrit la vie de saint Porphyre. Il les recommanda à l'eunuque Amantius, qui avoit grand crédit auprès de l'impératrice, et étoit grand serviteur de Dieu.

Amantius les introduisit en effet chez l'impératrice qu'ils trouvèrent couchée sur un lit d'or. Elle les salua la première, leur demandant leur bénédiction, et leur fit excuse de ce qu'elle ne se levoit pas, à cause de sa grossesse. Ils lui racontèrent la persécution des idolâtres, qui ne laissoient pas même aux chrétiens la liberté de cultiver leurs terres, pour pouvoir payer les tributs à l'empereur. L'impératrice leur dit : Ne vous inquiétez point, mes pères; j'espère que Dieu me fera la grâce de persuader l'empereur de vous contenter; allez vous reposer, et priez Dieu pour moi. Ensuite elle se fit aporter de l'argent, et leur en donna environ trois poignées, disant : Prenez toujours ceci pour votre dépense. Ils le prirent, et en sortant ils en donnèrent la plus grande partie aux officiers qui tenoient les portes.

L'impératrice proposa la chose à l'empereur, qui en fit difficulté, craignant de diminuer ses revenus, s'il traitoit mal les habitants de Gaze. Les évêques étant revenus la voir, elle leur en rendit compte, les exhortant toutefois à ne se pas décourager. Alors saint Porphyre se souvint de ce que leur avoit dit un saint anachorète, nommé Procope, qu'ils avoient vu en venant dans l'île de Rhodes; et suivant son instruction, il dit à l'impératrice : Travaillez pour Jésus-Christ et il vous donnera un fils. L'impératrice rougit, et tressaillit de joie, et dit aux évêques : Priez Dieu, mes pères, que j'aie un fils, comme vous dites; et je vous promets de faire tout ce que vous désirez, et de plus de bâtir une église au milieu de la ville de Gaze. Peu de jours après, l'impératrice accoucha de Théodose; la joie fut grande, et le baptême fort solennel; et à cette occasion l'impératrice obtint de l'empereur ce que demandoient les évêques, c'est-à-dire la démolition des temples de Gaze, des priviléges et des revenus pour les églises. Ils passèrent à Constantinople la fête de Pâques, qui cette année quatre cent un étoit le quatorzième d'avril. A leur départ, l'empereur et l'impératrice leur firent de grands présents Quand ils furent arrivés en Palestine, saint Porphyre fit abattre tous les temples de Gaze, avec le secours d'un officier que l'empereur lui avoit donné pour exécuter ses ordres. Il ruina même le temple de Marnas, et bâtit une église à la place, suivant le vœu de l'impératrice.

IX. Entreprise de Sévérien de Gabales.

Saint Jean Chrysostôme revint à Constantinople un peu après Pâques, ayant été absent plus de cent jours, c'est-à-dire environ trois mois. A son retour, il trouva que Sévérien, à qui il avoit confié l'église de Constantinople, cherchoit à s'y établir à son préjudice (1). Sé-

(1) Socr. VI, c. 6. Sozom. VIII, c. 4.
(2) Marcell. Chr. an. 401. Chr. Pasch. eod.
(3) Vita S. Porph. ap. Sur. et Boll. 26, Bed.

(1) Chrys. Homil. de. Regres. ed. A. to. 7, p. 944.

vérien étoit évêque de Gabales en Syrie, et avoit de la réputation pour son éloquence (1) aussi bien qu'Antiochus, évêque de Ptolémaïde en Phénicie, qui parloit avec beaucoup de facilité, et un beau son de voix, d'où vient que quelques-uns le nommoient Chrysostôme ou bouche d'or. Sévérien étoit plus fort dans les pensées et dans les citations de l'écriture ; mais il étoit moins agréable, et en parlant grec il conservoit la prononciation pesante des Syriens. Antiochus vint à Constantinople, prêcha quelque-temps, y amassa beaucoup d'argent, et retourna chez lui. Sévérien, excité par cet exemple, composa beaucoup de sermons, et s'en alla aussi à Constantinople; saint Jean Chrysostôme le reçut agréablement; et Sévérien de son côté ne manqua pas de rechercher son amitié. Son éloquence le fit bientôt connoître à la cour ; il fut aimé et estimé de plusieurs grands, et connu de l'empereur même et de l'impératrice ; car il s'appliquoit à plaire à ses auditeurs. Il fit encore de plus grands progrès pendant l'absence de saint Chrysostôme, qui en fut averti par l'archidiacre Sérapion. C'est-à-dire que Sévérien troubloit par ses cabales l'église de Constantinople.

Sérapion étoit Égyptien, homme colère et prompt, odieux à Sévérien qui le méprisoit de son côté. Un jour, comme Sévérien passoit, Sérapion qui étoit assis ne daigna pas se lever, et lui rendre l'honneur qu'il devoit à sa dignité. Sévérien, outré de colère, s'écria (2) : Si Sérapion meurt chrétien, Jésus-Christ ne s'est pas fait homme. Sérapion releva cette parole pour animer saint Chrysostôme contre Sévérien. On dit même qu'il en supprimoit la moitié, et faisoit dire à Sévérien absolument : Jésus-Christ ne s'est pas fait homme, et en produisoit des témoins. La chose alla si loin, que saint Chrysostôme chassa Sévérien de Constantinople. L'impératrice Eudoxia prit son parti, et le fit revenir de Chalcédoine, où il s'étoit retiré. Saint Chrysostôme refusoit toujours de le recevoir à son amitié, ne pouvant s'y fier. Mais l'impératrice lui présenta dans l'église des Apôtres le jeune Théodose, son fils, et le mit sur ses genoux, le conjurant de recevoir Sévérien. C'est ainsi que Socrate et Sozomène racontent la chose (3). Nous avons la traduction latine des discours que saint Jean Chrysostôme et Sévérien prononcèrent après leur réconciliation devant le peuple de Constantinople. Saint Chrysostôme parla le premier, et Sévérien le lendemain, témoignant recevoir la paix à bras ouverts. Mais la suite fit voir qu'il n'étoit pas revenu de bonne foi.

X. Tumulte des ariens à Constantinople.

Les ariens étoient encore en grand nombre à Constantinople, et comme ils étoient contraints de tenir leurs assemblées hors de la ville, ils s'assembloient au dedans vers les galeries publiques, pour sortir ensemble les jours solennels de chaque semaine, c'est-à-dire le samedi et le dimanche (1). Ils chantoient à deux chœurs des cantiques conformes à leur doctrine ; et après avoir ainsi passé la plus grande partie de la nuit, ils sortoient le matin, et traversoient la ville pour se rendre au lieu de leur assemblée. En ces cantiques ils affectoient d'irriter les catholiques; en disant : Où sont ceux qui disent que trois choses ne sont qu'une puissance ? Saint Jean Chrysostôme craignit qu'ils n'ébranlassent quelques-uns des simples, et excita des catholiques à chanter aussi de leur côté pendant la nuit. Le succès ne fut pas aussi heureux que son intention étoit bonne. Les prières nocturnes des catholiques se faisoient avec plus d'éclat que celles des ariens. Car ils portoient des croix d'argent, chargées de flambeaux de cire : l'invention étoit de saint Chrysostôme, et l'impératrice Eudoxia en faisoit la dépense. Les ariens encore plus fiers de leur puissance passée, ne le purent souffrir ; ils se jetèrent une nuit sur les catholiques, en sorte qu'un eunuque de l'impératrice, nommé Brison, qui chantoit avec les autres, fut blessé au front d'un coup de pierre, et quelques particuliers furent tués de part et d'autre. Cela fut cause que l'empereur défendit aux ariens de chanter en public, renouvelant la défense qui leur avoit été faite sous le pontificat de Nectaire, en trois cent quatre-vingt-seize, de s'assembler dans la ville pour faire des litanies (2), c'est-à-dire des prières de jour et de nuit. Tout cela augmentoit l'affection du peuple pour saint Chrysostôme, et lui attiroit d'ailleurs des ennemis.

XI. Les grands frères à Constantinople.

Les choses étoient en cet état, quand les moines, chassés d'Égypte par Théophile, se retirèrent à Constantinople. Ils se présentèrent à saint Chrysostôme, qui voyant à ses pieds cinquante vieillards, vénérables par leurs cheveux blancs et leur extérieur mortifié, en fut touché jusqu'à verser des larmes, et leur demanda qui les avoit maltraités. C'est, dirent-ils, le pape Théophile. Si vous le craignez, comme font les autres évêques, il ne nous reste que de nous adresser à l'empereur. Mais si vous aimez l'honneur de l'Église, persuadez à Théophile, qu'il nous permette de demeurer en Égypte, puisque nous n'avons failli ni contre la loi de Dieu, ni contre lui. Saint Chrysostôme, croyant qu'il seroit aisé d'adoucir Théophile, s'en chargea volontiers ; mais jusqu'à ce qu'il lui eût écrit, il exhorta les moines à ne dire à personne le sujet de leur voyage. Il les logea à l'église, nommée Anastasie : des femmes pieuses, entre autres sainte Olympiade, fournirent leur subsistance, et eux-mêmes y contribuoient par le travail de leurs mains. En même temps qu'ils arrivèrent à Constantinople, il s'y trouva des clercs de Théophile, qu'il avoit envoyés pour gagner par des présents l'affection des officiers, que l'on devoit envoyer pour gouverner l'Égypte ; afin d'employer leur autorité contre ceux qui lui déplaisoient (1). Saint Chrysostôme ayant appelé ces ecclésiastiques, leur demanda s'ils connoisoient les moines fugitifs. Ils lui répondirent sincèrement : Nous les connoissons; ils ont souffert une grande violence ; vous pouvez, seigneur, ne les pas recevoir à la communion spirituelle, pour ne pas choquer notre évêque, mais les bien traiter d'ailleurs. Saint Chrysostôme prit ce parti, et ne les admit point à la communion des mystères, leur permettant seulement de faire leurs prières dans l'église (2). Cependant, il écrivit à Théophile, et lui demanda en grâce, comme son fils et son frère, de les recevoir. Théophile n'eut point d'égard à cette prière; au contraire, il envoya à Constantinople les cinq moines qu'il avoit subornés pour les accuser (3), et qu'il avoit ordonnés pour cet effet, l'un évêque, l'autre prêtre et les autres diacres. Il les chargea de requêtes qui attaquèrent leur doctrine, car il n'y avoit rien à dire contre leurs mœurs; et ces accusations firent un tel effet dans le palais, qu'on les montroit au doigt comme des magiciens.

Les moines, accusés, après avoir anathématisé toute mauvaise doctrine, présentèrent des requêtes à saint Jean Chrisostôme, contenant plusieurs articles des violences de Théophile, et quelques autres accusations plus honteuses. Saint Chrysostôme les exhorta par lui-même et par d'autres évêques, à se désister de cette procédure, à cause des suites fâcheuses qu'elle pourroit avoir. Il écrivit aussi à Théophile, en ces termes : Leur chagrin les a emportés jusqu'à vous accuser par écrit. Mandez-moi donc votre résolution ; car je ne puis leur persuader de quitter la cour. Théophile en fut tellement irrité, qu'il chassa l'évêque Dioscore de sa propre église (4). C'étoit l'un des quatre grands frères, qui avoit vieilli dans le service de l'Église, les autres étoient à la tête des exilés. Théophile écrivit aussi à saint Jean Chrysostôme, en ces termes : Je crois que vous n'ignorez pas la disposition des canons de Nicée, qu'un évêque ne doit point juger de causes hors de son ressort. Si vous l'ignorez, apprenez-la, et ne recevez point de requête contre moi. Car, si je dois être jugé, c'est par les Égyptiens et non par vous, qui êtes à soizante et quinze journées de distance. Saint Chrysostôme ayant lu cette lettre, la garda par devers lui, et exhorta à la paix les moines des deux partis, c'est-à-dire les réfugiés, et ceux que Théophile avoit envoyés depuis pour les accuser. Mais, les premiers étoient aigris, comme tyrannisés par Théophile; les autres disoient qu'ils n'avoient pas le pouvoir de faire la paix sans lui. Saint Chrysostôme leur ayant ainsi parlé n'y pensa plus.

XII. Lettre de Théophile contre les grands frères.

Théophile savoit combien saint Epiphane étoit zélé contre l'origénisme, et l'avoit autrefois traité d'anthropomorphite (1). Mais il lui écrivit alors, et lui envoyant la lettre synodale de son concile d'Alexandrie, il y en ajouta une particulière, par laquelle il le prie d'assembler tous les évêques de l'ile de Chypre, et d'envoyer des lettres synodales à l'évêque de Constantinople à lui-même, et aux autres qu'il jugera à propos ; afin qu'Origène soit condamné de tout le monde. Car j'ai appris, dit-il, que les calomniateurs de la vraie foi, Ammonius, Eusèbe, et Euthymius sont allés à Constantinople pour tromper quelqu'un de nouveau, s'ils peuvent, et se joindre à ceux qui sont déjà dans leur erreur. Ayez donc soin de faire savoir la chose à tous les évêques d'Isaurie, de Pamphilie et des provinces voisines ; envoyez-leur ma lettre, si vous le jugez à propos, et afin qu'elle arrive plus tôt à Constantinople envoyez-y quelque homme habile, et quelqu'un de vos clercs, comme j'ai envoyé moi-même des monastères de Nitrie des abbés, avec d'autres saints personnages, pour instruire tout le monde de vive voix de ce qui s'est passé. Saint Epiphane ne manqua pas d'assembler un concile des évêques de son île, où il défendit la lecture des livres d'Origène (2). Il écrivit aussi à saint Jean Chrysostôme, l'exhortant à faire la même chose.

D'ailleurs, saint Épiphane envoya à saint Jérôme la lettre générale de Théophile, contre Apollinaire et Origène, ce qui semble marquer la seconde lettre pascale, l'exhortant à écrire en latin sur la même matière pour les Occidentaux. Saint Jérôme traduisit cette lettre de saint Epiphane à lui, et celle de Théophile à saint Epiphane (3). Il traduisit aussi une lettre que Théophile lui avoit écrite à lui-même, pour l'exhorter à fuir les origénistes qui étoient en Palestine ; et une autre par laquelle il lui recommandoit l'évêque Agathon et le diacre Athanase, qu'il envoyoit pour la même affaire (4). Saint Jérôme y joignit ses réponses, dans lesquelles il loue hautement le zèle de Théophile. Dans l'une, il excuse l'évêque de Jérusalem d'avoir reçu un homme suspect (5), ce qui marque qu'il ne tenoit plus cet évêque pour origéniste ; dans l'autre, il témoigne que Théophile avoit écrit sur ce sujet au pape Anas-

(1) Socr. VI, c. 11. Sozom. VIII, c. 10.
(2) Sozom. VIII, c. 9,
(3) To. 7. ed. A, in fine P, to. 2.

(1) Socr. VI, cap. 8. Sozom.
(2) L. 30. C. Th. de Her.

(1) Pall. Dial. p. 60.
(2) Sozom. VIII, c. 13.
(3) Pall. p. 56, p. 61.
(4) P. 62.

(1) Socr. VI, c. 10. Sozom. VIII, c. 14.
(2) Sozom. VIII, c. 14. Socr. VI, c. 10. Ap. Hier. Ep. 73.
(3) Ep. 72.
(4) Ep. 69.
(5) Ep. 70.

tase (1). Cependant, saint Jérôme, ayant reçu les deux livres d'invectives de Rufin, continuoit d'y répondre par son apologie, divisée en trois livres, et adressée à Pammaque et à Mercellin (2). Dans le premier livre, il se défend des accusations de Rufin ; dans le second, il réfute son apologie adressée au pape Anastase ; dans le trosième, il répond à des lettres de Rufin pleines de reproches.

XIII. Concile de Carthage.

A Carthage, il se tint un concile le quatorzième des calendes de juillet, après le consulat de Stilicon, c'est-à-dire le dix-huitième de juin quatre cent un. L'évêque Aurélius y présida, et parla ainsi (3) : Vous connoissez comme moi, mes frères, les nécessités des églises d'Afrique ; et il semble à propos de choisir un d'entre nous pour aller en Italie, et représenter nos besoins à notre saint frère Anastase évêque du siége apostolique, et à notre saint frère Vénérius, évêque de Milan. Car, de ces siéges est venue la défense à laquelle ils verront qu'il est nécessaire de pourvoir. La disette de clercs est si grande, et plusieurs églises tellement abandonnées, qu'il n'y a pas un seul diacre, même non lettré ; et nous ne pouvons plus souffrir les plaintes journalières de diverses paroisses languissantes, et la perte d'une infinité d'âmes dont nous rendrons compte à Dieu. Vous vous souvenez que, dans le concile précédent, il a été ordonné que ceux qui ont été baptisés enfants chez les donatistes, avant que de pouvoir connoître leur erreur, et se convertissent en âge de raison avec connoissance de cause ; que ceux-là puissent être reçus dans le clergé, quand ils seront de bonnes mœurs, principalement dans une si grande nécessité. Il y a aussi quelques-uns de la même secte, qui désirent passer à nous avec leurs peuples, en conservant leur rang ; mais je crois qu'il faut laisser ce cas à nos frères, pour l'examiner plus mûrement, et nous en donner leur avis. Nous demandons seulement leur consentement pour l'ordination de ceux qui sont baptisés dans l'enfance.

On voit par ce discours d'Aurélius la disette des clercs en Afrique, qui venoit en partie de l'oppression des donatistes et de leur multitude, qui ne les empêchoit pas d'ordonner des diacres non lettrés, c'est-à-dire suivant le style de ce temps-là, qui ne savoient ni lire ni écrire. On voit aussi qu'il y avoit eu quelque concile d'Italie, où le pape Anastase et Vénérius de Milan, à la tête des autres évêques, avoient défendu d'ordonner les hérétiques convertis.

Ce concile de Carthage n'étoit pas nombreux ; mais la même année le troisième de septembre, il y en eut un autre à Carthage qui fut général de toutes les provinces d'Afrique ; et Aurélius y présida encore (1). On y lut les lettres du pape Anastase où il exhortoit paternellement les évêques d'Afrique à ne point dissimuler les artifices et les violences des donatistes. C'étoit apparemment la réponse aux lettres du concile précédent. Celui-ci rend grâces à Dieu de la charité du pape ; toutefois il se détermine à agir doucement avec les donatistes, et par voie de persuasion autant qu'il sera possible. On ordonne donc que le concile écrira aux juges d'Afrique (2), pour aider l'Eglise catholique, en recherchant tout ce qui s'est passé dans tous les lieux où les maximianistes ont possédé les églises, et les obligeant à s'en tenir aux actes publics, afin que la vérité soit connue de tout le monde (3). Que l'on enverra des députés d'entre les évêques catholiques, pour exhorter les donatistes à la réunion, en leur faisant voir comment ils en ont usé avec les maximianistes leurs schismatiques, qu'ils ont condamnés dans un concile général ; et dont toutefois ils ont reçu quelques-uns sans les dégrader, et ont approuvé le baptême qu'ils avoient donné. On ordonne encore, comme dans le concile précédent, d'envoyer des lettres aux autres évêques, principalement au pape Anastase, pour lui faire voir la nécessité de recevoir dans leur rang les clercs des donatistes qui se voudront convertir, comme il a été fait dans le commencement du même schisme (4). Non pour contrevenir au concile d'outre-mer, qui défend de recevoir les clercs donatistes dans leur rang, mais pour excepter de cette règle ceux qui serviront à l'utilité de l'Eglise. Ce concile d'outre-mer semble être le même que le concile d'Italie, dont parloit le concile précédent de Carthage ; mais il ne nous est point connu d'ailleurs. Quant à la réception des clercs donatistes au commencement du schisme, on peut entendre le décret du concile de Rome, sous le pape Melchiade, qui conservoit les évêques ordonnés par Majorin en renonçant à leur schisme (5).

En exécution de ce concile de Carthage, saint Augustin promit par écrit et avec serment de recevoir les donatistes avec tout ce qu'ils avoient de bon, c'est-à-dire le baptême, l'ordination, la profession de continence, la bénédiction des vierges (6). Car, dit-il, nous ne rejetons que leur erreur, et nous reconnoissons et respectons en eux le nom de Dieu et ses sacrements. Quand donc ils reviennent à l'Église catholique ils n'y reçoivent pas ce qu'ils avoient ; mais afin qu'il commence à leur être utile, ils y reçoivent ce qu'ils n'avoient pas, c'est-à-dire la charité. Pour faire mieux connoître à tout le monde la

(1) Ep. 71.
(2) Post. Ep. 66.
(3) Ap. Dion. Exig. et Cod. Gr. n, 57. to. 2, Conc. p. 1642, et 1648.

(1) Dion. Exig. n. 66, Cod Gr. cod. to. 2, Conc. p. 1651.
(2) N. 67.
(3) N. 68.
(4) V. Schelstr. dess. 3, c. 10.
(5) Sup. liv. x, n. 11. Aug. Ep. 43. al. 162, ad Glor. n. 16.
(6) Aug. Ep. 61, ad Theod. al. 223.

conduite honteuse des donatistes, l'empereur Honorius avoit ordonné que l'on affichât publiquement le rescrit qu'ils avoient obtenu de l'empereur Julien avec les actes qui les concernoient (1). Cette loi d'Honorius est du vingtsixième de février l'an quatre cent (2). Il y a aussi deux lois du même empereur qui semblent regarder les vexations des donatistes, étant faites pour l'Afrique ; elles concernent toutes deux les priviléges des clercs et sont datées l'une du vingt-cinquième de juin trois cent quatre-vingt-dix-neuf, l'autre du quatorzième de juillet quatre cent un.

XIV. Poursuites des grands frères.

Les grands frères et autres moines d'Égypte qui s'étoient retirés à Constantinople ne trouvant pas que saint Jean Chrysostôme leur fît assez prompte justice, s'adressèrent à l'empereur, et composèrent de longues requêtes où ils accusoient les moines envoyés par Théophile comme des calomniateurs, et Théophile même comme coupable de divers crimes (3). Ils se présentèrent à l'empereur et à l'impératrice en particulier dans l'église de Saint-Jean demandant que la requête des moines, leurs adversaires, fût examinée devant les préfets et que Théophile fût tenu de se présenter, bon gré mal gré, pour être jugé par saint Chrysostôme. La requête eut son effet : un officier nommé Elapius fut envoyé à Alexandrie pour amener Théophile ; et les préfets examinèrent l'accusation formée par ses députés contre les grands frères ; ils ne prouvoient rien et devoient perdre la vie selon les lois comme calomniateurs. Mais ils rejetèrent tout sur Théophile, soutenant qu'il les avoit surpris et leur avoit dicté leurs requêtes. Ainsi on les mit en prison jusqu'à l'arrivée de Théophile ; car on ne se contenta pas qu'ils donnassent caution de se représenter. Quelques-uns moururent en prison pendant le longtemps que Théophile mit à venir (4). Les autres après son arrivée, et moyennant l'argent qu'il donna, en furent quittes pour être envoyés à Proconèse comme convaincus de calomnie.

XV. Saint Epiphane à Constantinople.

Saint Epiphane, excité par Théophile, vint le premier à Constantinople peu de temps après le concile de Chypre, dont il apporta les actes, qui contenoient la condamnation des livres d'Origène, sans condamner sa personne (5). Ayant mis pied à terre il s'arrêta d'abord à l'église de saint-Jean à l'Hebdomon, où il fit l'office et ordonna un diacre ; puis il entra à Constantinople. Saint Jean Chrysostôme envoya tout son clergé au devant de lui pour lui faire honneur, et l'invita à prendre un logement dans les maisons ecclésiastiques ; mais il ne l'accepta pas, et refusa même de se trouver avec saint Chrysostôme, tant on l'avoit prévenu contre lui. Au contraire, il assembla en son particulier les évêques qui se trouvoient à Constantinople, leur montra ce qui avoit été ordonné dans son concile contre les œuvres d'Origène et en persuada quelques-uns d'y souscrire ; mais la plupart le refusèrent. Saint Théotime, l'évêque des Scythes, résista en face à saint Epiphane (1). Il dit qu'il n'étoit pas permis de faire injure à un homme mort depuis si longtemps, ni condamner le jugement des anciens et renverser leurs ordonnances. En même temps, il tira un livre d'Origène, en lut quelque chose et montra qu'il étoit utile à l'Église, ajoutant : Ceux qui blâment ces écrits se mettent au hasard de rejeter sans y penser les vérités mêmes qu'ils contiennent. Saint Jean Chrysostôme gardoit toujours un grand respect pour saint Epiphane et l'invitoit à venir avec lui aux assemblées ecclésiastiques et à loger chez lui. Mais saint Epiphane refusa l'un et l'autre, si Jean ne condamnoit les écrits d'Origène et ne chassoit Dioscore et sa suite (2). Saint Chrysostôme différoit et disoit qu'il ne falloit rien précipiter ni condamner personne sans connoissance de cause. Alors ses ennemis inspirèrent à saint Épiphane une autre résolution. Car comme on devoit s'assembler le lendemain dans l'église des Apôtres, ils lui persuadèrent de se présenter devant le peuple et de condamner publiquement les livres d'Origène et ceux du parti de Dioscore comme origénistes, et de blâmer l'évêque Jean lui-même comme leur adhérent. Ils croyoient ainsi décrier saint Chrysostôme parmi le peuple. Le lendemain, saint Épiphane sortit pour ce dessein, et il étoit déjà près de l'église quand il rencontra le diacre Sérapion que Chrysostôme avoit envoyé au devant, car il avoit été averti du dessein que l'on avoit formé la veille. Sérapion déclara à saint Épiphane que ce qu'il vouloit faire n'étoit ni juste en soi ni avantageux pour lui. Il pourroit, dit-il, s'élever une sédition, et vous seriez en péril comme auteur du désordre. Cette remontrance arrêta saint Epiphane.

Cependant le jeune Théodose tomba malade, et l'impératrice craignant pour lui, envoya à saint Epiphane, le recommandant à ses prières (3). Il promit que l'enfant vivroit si l'impératrice s'éloignoit de Dioscore et des autres hérétiques. L'impératrice répondit : Si Dieu veut prendre mon enfant il est le maître : pour vous si vous pouviez ressusciter les morts votre archidiacre ne seroit pas mort. Cet archidiacre étoit Chryspion, frère de Fuscon et de Salamas, moines fameux sous le règne de Valens. Ammonius et les autres moines d'Egypte, par le conseil de l'impératrice, allèrent trouver saint Epiphane. Il leur demanda qui ils étoient. Ammo-

(1) L. 37. C. Th. de Hæret.
(2) Sup. liv. xv, n. 31. L. 31, l. 36, C. Th. de Episc.
(3) Pall. Dial. p. 62.
(4) P. 64.
(5) Soc. vi, c. 12. Sozom. viii, c. 4.

(1) Sup. n. 5.
(2) Socr. vi, c. 14.
(3) Sozom. viii, c. 5.

nius répondit : Mon père, nous sommes les grands frères : mais je voudrois bien savoir si vous avez jamais vu nos disciples ou nos écrits. Il dit que non, et Ammonius reprit : Comment donc nous avez-vous jugés hérétiques, sans avoir aucune preuve de nos sentiments ? C'est que je l'ai ouï dire, dit saint Épiphane. Ammonius répliqua : Nous avons fait tout le contraire, car nous avons souvent trouvé de vos disciples et de vos écrits entre autres l'Ancorat, et comme plusieurs vouloient le blâmer et l'accuser d'hérésie, nous l'avons défendu et nous avons pris vos intérêts comme d'un père. Vous ne deviez donc pas sur un ouï-dire, nous condamner sans nous entendre, ni irriter ainsi ceux qui ne disent que du bien de vous. Saint Épiphane leur parla plus doucement et les renvoya.

Peu de temps après, il partit de Constantinople pour retourner en Chypre ; soit qu'il se repentît d'être venu, soit qu'il eût révélation de sa mort. On dit qu'étant prêt à s'embarquer, il dit aux évêques qui le conduisoient jusqu'à la mer : Je vous laisse la ville, le palais, le théâtre ; pour moi je m'en vais, car j'ai hâte, j'ai grande hâte. En effet, il mourut sur mer avant que d'arriver en Chypre. On ne sait pas précisément le temps de sa mort ; il est certain qu'il gouverna pendant trente-six ans l'église de Constantia en Chypre, et qu'il arriva à une extrême vieillesse. l'Église honore sa mémoire le douzième de mai (1). Il avait une très-grande érudition, mais sa critique n'est pas toujours sûre ; sa bonté naturelle le rendoit crédule et capable de se laisser prévenir.

XVI. Témoignage de Posthumien.

En effet, nous ne voyons aucune preuve que les grands frères soutinssent les erreurs d'Origène (2) ; et nous avons un témoin oculaire, qui leur est très-avantageux : c'est Posthumien, Gaulois ami de Sévère Sulpice, qui le fait ainsi parler, racontant son voyage d'Orient : Le septième jour, nous arrivâmes heureusement à Alexandrie, où les évêques et les moines se faisoient une guerre honteuse, à l'occasion de ce que les évêques souvent assemblés avoient ordonné, dans leurs conciles, que personne ne lût ou ne retînt les livres d'Origène, qui passoit pour le plus habile interprète des saintes écritures. Mais les évêques rapportoient quelques endroits peu sensés de ses écrits, que ses défenseurs n'osoient soutenir, et disoient que les hérétiques les avoient insérés malicieusement, et qu'il ne falloit pas pour cela condamner le reste, puisque les lecteurs en pouvoient aisément faire le discernement. Les évêques s'y opposoient opiniâtrément, et usoient de leur puissance pour contraindre et condamner le bon avec le mauvais, et l'auteur même, disant que les livres reçus par l'Église étoient plus que suffisants, et qu'il falloit rejeter une lecture qui nuiroit plus aux ignorants, qu'elle ne serviroit aux habiles gens.

Posthumien ajoute : La chaleur des partis alla jusqu'à la sédition, qui, ne pouvant être réprimée par l'autorité des évêques, on employa le préfet par un fâcheux exemple, pour régler la discipline de l'Église. Il épouvanta les moines, et les dissipa ; ils s'enfuirent en divers pays ; et les ordonnances affichées contre eux ne leur permettoient de s'arrêter en aucun lieu. Ce qui me touchoit le plus, c'est que Jérôme, homme très-catholique et très-savant dans la loi de Dieu, passoit pour avoir d'abord suivi Origène, et qu'il étoit maintenant le premier à le condamner et tous ses écrits. Je n'ose juger légèrement de personne ; mais on dit que les plus habiles gens étoient partagés sur ce différend. Soit que ce fût une erreur, comme je l'estime, ou une hérésie, comme l'on croit : non-seulement elle n'a pu être arrêtée par les châtiments souvent employés par les évêques, mais elle n'eut pu s'étendre si loin, si la dispute ne l'eût fait croître. Alexandrie étoit donc agitée de ce trouble quand j'y arrivai. L'évêque me reçut avec beaucoup d'honnêteté, et mieux même que je ne pensois, et s'efforça de me retenir avec lui. Mais nous ne crûmes pas devoir nous arrêter en un lieu où nos frères venoient d'être persécutés d'une manière si odieuse. Car quoiqu'il semble peut-être qu'ils devoient obéir aux évêques, toutefois ce n'étoit pas un sujet pour lequel une si grande multitude, vivant sous la confession de Jésus-Christ, dût être persécutée, principalement par des évêques. Posthumien raconte ensuite comme il alla à Bethléem, et demeura six mois chez saint Jérôme, dont il loue extrêmement le travail infatigable, la profonde érudition, le zèle contre les hérétiques, et contre les moines et les clercs relâchés ou intéressés. Ce qui le purge de tout soupçon d'origénisme.

XVII. Théophile à Constantinople.

Théophile, d'Alexandrie, vint enfin à Constantinople, suivant l'ordre de l'empereur ; mais quoiqu'il fût mandé seul, il amena un grand nombre d'évêques d'Egypte, et même des Indes (1). Il arriva un jeudi à midi, et reçut d'abord de grands applaudissements des mariniers égyptiens, qui avoient amené du blé à Constantinople. Ayant mis pied à terre, il passa devant le vestibule de l'église sans y entrer, comme il devoit suivant la coutume ; et se logea hors de la ville dans une des maisons de l'empereur, nommée Placidienne. Saint Jean Chrysostôme avoit préparé des logements pour lui et pour toute sa suite, et les pria instamment de venir chez lui, mais ils le refusèrent, et Théophile ne voulut ni le voir, ni lui parler,

(1) Pal. Dial. p. 131. Hier. Scrip. Epiph.

(2) Sever Dial. 1.

(1) Chrys. Ep. ad. Inn. c. 15. Pall. Dial. p. 64. Socr. VI,

ni prier avec lui, ni lui donner aucune marque de communion. Il en usa ainsi pendant trois semaines qu'il demeura à Constantinople, et n'approcha pas de l'église, quoique saint Chrysostôme l'invitât continuellement à s'y trouver, à le voir, ou du moins lui dire le sujet de cette guerre qu'il lui déclaroit dès son entrée, et dont le peuple étoit scandalisé : mais Théophile ne voulut jamais lui répondre.

Ses accusateurs, c'est-à-dire les moines qu'il avoit chassés d'Egypte, pressoient saint Jean Chrysostôme de leur faire justice ; et l'empereur l'ayant appelé, lui commanda d'aller au-delà du port, ou logeoit Théophile, et d'entendre sa cause (1). Car on l'accusoit de violences, de meurtres et de plusieurs autres crimes. Mais saint Chrysostôme n'en voulut point prendre connoissance, et par considération pour Théophile, et encore plus par respect pour les canons qui défendoient de juger les causes hors de leurs provinces, et sur lesquels Théophile lui-même insistoit dans ses lettres que saint Chrysostôme gardoit.

Cependant Théophile travailloit jour et nuit aux moyens de chasser saint Chrysostôme de son siége. Il trouva à Constantinople plusieurs personnes animées contre lui (2). Acace, évêque de Berée y étoit venu quelque temps auparavant, et n'ayant pas été bien logé à son gré, il crut que c'étoit un effet du mépris de saint Chrysostôme ; et outré de colère, il s'emporta jusqu'à dire à quelques-uns des clercs de saint Chrysostôme : Je lui prépare un plat de ma façon. Il se lia à Sévérien de Gabales, à Antiochus de Ptolémaïde, et à un abbé syrien, nommé Isaac, exercé à courir en divers pays, et à calomnier des évêques. Ils envoyèrent d'abord à Antioche pour rechercher la jeunesse de saint Chrysostôme, et ne trouvant rien, ils envoyèrent à Alexandrie, vers Théophile, qui chercha dès lors avec soin des prétextes pour l'accuser.

La ville même de Constantinople fournit à Théophile plusieurs ennemis de saint Chrysostôme (3), savoir : ceux de son clergé qui souffroient avec peine la règle qu'il y vouloit introduire ; et en particulier deux prêtres et cinq diacres : deux ou trois personnes de la cour de l'empereur qui procurèrent à Théophile des soldats pour lui prêter main-forte : trois veuves du premier rang, Marsa, veuve de Promotus, Castricia, veuve de Saturnin, tous deux consuls, et Eugraphia, dont le mari n'est pas nommé. Saint Chrysostôme avoit accoutumé de les reprendre, de ce qu'étant vieilles elles se paroient encore et portoient sur le front des cheveux frisés. Les évêques d'Asie qui avoient été déposés, ne manquoient pas non plus de ressentiment. Théophile fomentoit avec soin toutes ces inimitiés : il répandoit de l'argent avec profusion, tenoit une grande table, usoit de caresses, et flattoit l'ambition des ecclésiastiques en leur promettant de plus grandes dignités (1). Il trouva deux diacres que saint Jean Chrysostôme avoit chassés de l'Église pour leurs crimes, l'un pour un meurtre, l'autre pour un adultère : il leur promit de les rétablir dans leur rang, et leur tint parole après l'exil de saint Chrysostôme. Sous cette promesse, il leur persuada de lui présenter des requêtes qu'il avoit dictées lui-même, et qui ne contenoient que des faussetés, hors un seul article. C'est que l'on accusoit l'évêque Jean de conseiller à tout le monde de prendre, après la communion, de l'eau et quelque pastille, de peur de rejeter involontairement avec la salive quelque chose des espèces, et il en usoit ainsi lui-même. Théophile ayant reçu ces requêtes, se rendit chez Eugraphia avec Sévérien, Antiochus, Acace, et les autres ennemis de Jean ; et là, tous ensemble, ils cherchoient la manière de commencer son procès. Un d'entre eux proposa de présenter une requête à l'empereur, et de le faire venir malgré lui dans leur assemblée. Cet avis fut suivi, et l'argent en aplanit les difficultés. On prétend même que l'impératrice Eudoxia étoit personnellement irritée contre Jean. Qu'ayant appris qu'elle avoit excité saint Épiphane contre lui, il avoit suivi l'ardeur de son tempérament, et fait un discours contre les femmes en général, mais que le peuple avoit appliqué à l'impératrice. Qu'en étant avertie par des gens mal intentionnés, elle s'en étoit plainte à l'empereur, et avoit excité Théophile à assembler au plus vite un concile contre Jean.

XVIII. Concile du Chêne.

On choisit pour le lieu du Concile le bourg du Chêne, près de Chalcédoine, dont l'évêque étoit Cyrin, égyptien de naissance et ennemi de saint Jean Chrysostôme. Quand Théophile avec les évêques de sa sorte passa à Chalcédoine en allant à Constantinople, Cyrin s'emporta fort contre Jean, le nommant impie, insolent, inexorable ; ce qui faisoit plaisir aux autres évêques. Mais il ne put aller avec eux à Constantinople, parce que Maruthas, évêque de Mésopotamie, l'avoit blessé par mégarde, en lui marchant sur le pied. Cependant, comme Théophile croyoit Cyrin nécessaire au concile, où on devoit accuser saint Chrysostôme, il alla le tenir chez lui ; joint qu'il craignoit l'affection que le peuple de Constantinople portoit à son évêque. Le lieu du Concile fut donc le bourg du Chêne, où Rufin avoit fait bâtir un palais avec une église dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, et un monastère (2).

Ce fut là que Théophile assembla trente-six évêques de sa province, et quelques autres, jusqu'au nombre de quarante-cinq. Les prin-

(1) Epist. Joan. ad. Inn. ap. Pall. p. 12.

(2) Pall. p. 650. Id. p. 48.

(3) Pall. p. 45. Supp. xx, n. 383. Pall. Dial. p. 58.

(1) Socr. VI, c. 15. Pall. p. 65. p. 66.

(2) Sup. xxx, n. 49. Pall. p. 71, Phot. Cod. 59, in fin.

cipaux étoient : Théophlile lui-même, Acace de Berée, Antiochus de Ptolémaïde, Sévérien de Gabales, Cyrin de Chalcédoine, Paul d'Héraclée, qui présidoit au concile, du moins aux dernières séances. Alors Théophile manda avec autorité l'archidiacre de l'église de Constantinople, nommé Jean, comme si le siége eût déjà été vacant. L'archidiacre obéit, attira la plupart du clergé, se porta pour le premier accusateur, et proposa vingt-neuf chefs d'accusation (1) :

Que saint Chrysostôme l'avoit excommunié lui-même, parce qu'il avoit frappé son valet, nommé Eulalius. Qu'un moine, nommé Jean, avoit été battu, traîné et enchaîné, comme les possédés du démon, par ordre de saint Chrysostôme. Peut-être étoit-ce un de ceux que Théophile avoit envoyés contre les grands frères, et qui avoient été mis en prison comme calomniateurs. A quoi se rapporte un autre article: Que des hommes qui étoient en communion avec toute l'Eglise, ayant été mis en prison par son ordre et y étant morts, il les avoit méprisés jusqu'à ne pas accompagner leur corps à la sépulture. On l'accusoit encore d'avoir injurié les clercs, les appelant gens corrompus, prêts à tout faire, qui ne valoient pas trois oboles, et d'avoir composé contre eux un livre plein de calomnies (c'étoit apparemment le traité contre les femmes sous-introduites); d'avoir fait venir devant son clergé trois diacres, Acace, Edaphius et Jean, et les avoir accusés d'avoir dérobé son pallium, demandant s'ils l'avoient pris pour quelque autre usage (2). Saint Isidore de Peluse, qui vivoit dans le même temps, dit que cet ornement, qui est de laine, signifie la brebis sur les épaules du bon pasteur. On accusoit encore saint Chrysostôme d'avoir fait injure au très-saint Acace, c'est-à-dire à l'évêque de Berée, et n'avoir pas voulu même lui parler; d'avoir livré le prêtre Porphyre à Eutrope, pour le faire bannir. Porphyre étoit un prêtre d'Antioche, dont la conduite ne donnoit que trop de prise sur lui. On accusoit saint Chrysostôme d'avoir aussi livré le prêtre Vénérius d'une manière outrageuse (3); d'avoir donné un coup de poing à Memnon dans l'église des Apôtres, jusqu'à lui faire sortir le sang de la bouche, et n'avoir pas laissé d'offrir les saints mystères; d'avoir appelé saint Épiphane radoteur et petit démon. Mais on voit par plusieurs exemples, que le nom de démon n'étoit pas si odieux chez les anciens, que parmi nous. On disoit encore qu'il avoit fait une conjuration contre Sévérien de Gabales, et qu'il avoit excité contre lui les doyens. C'étoient certains bas officiers de l'église qui servoient aux enterrements. Qu'il avoit décélé le comte Jean dans une sédition militaire. Enfin qu'il étoit lui-même l'accusateur, le témoin et le juge ; comme il paroissoit en l'affaire de l'archidiacre Martyrius et dans celle de Proérésius, évêque de Lycie. Voilà ce que l'on avoit ramassé, pour accuser saint Chrysostôme d'orgueil, d'injustice et de violence (1).

On l'accusoit aussi d'avarice (2); d'avoir vendu quantité de meubles précieux de l'église, et les marbres que Nectaire, son prédécesseur, avoit préparés pour orner l'Anastasie; d'avoir vendu, par un nommé Théodule, la succession de Thècle, laissée apparemment à l'église. Enfin, disoit-on, où ne sait où sont allés les revenus de l'Église. Sur les ordinations, on disoit: qu'il avoit ordonné sans autel des diacres et des prêtres, et plusieurs sans attestations; qu'il avoit fait quatre évêques dans une seule ordination; qu'il avoit ordonné prêtre Sérapion prévenu de crime, et évêque, Antoine, convaincu d'avoir fouillé dans des tombeaux; enfin, qu'il donnoit de l'argent aux évêques qu'il avoit ordonnés, afin de se servir d'eux pour persécuter le clergé. On attaquoit même ses mœurs et sa religion. Il est allé, disoit-on, à l'église sans prier, et y est entré de même. Il se déshabille et s'habille dans son trône, et y mange des pastilles. C'est ce qui a été marqué, qu'il mâchoit quelque chose par respect après la communion; le reste fait voir que dès lors on changeoit d'habit pour le ministère de l'autel; mais peut-être n'étoit-il pas ordinaire de le faire dans l'église. On disoit encore: On chauffe le bain pour lui seul; et après qu'il s'est baigné, Sérapion en ferme l'entrée, afin que personne ne s'y baigne. Il mange seul, vivant licencieusement comme un cyclope. Il reçoit des femmes seul à seul, après avoir fait sortir tout le monde. Voilà les vingt-neuf chefs d'accusation contenus dans le libelle de l'archidiacre Jean.

On poussa cette dernière calomnie jusqu'à l'accuser ouvertement d'abuser d'une femme; et il offroit de s'en justifier par l'inspection de sa personne et l'état où l'avoient réduit les austérités excessives de sa jeunesse (3). L'autre accusation de vivre en cyclope étoit fondée sur ce qu'effectivement il mangeoit seul et voyoit peu de monde chez lui. Ce que ses ennemis comparoient à la vie farouche des cyclopes (4), que les poëtes représentoient comme des hommes sans société enfermés chacun dans sa caverne. Ils supposoient que saint Chrysostôme en usoit ainsi pour faire bonne chère avec plus de liberté; mais c'étoit tout le contraire. Il ne buvoit point de vin à cause qu'il avoit la tête échauffée, si ce n'est que dans les chaleurs il prenoit du vin passé par les roses. Son estomac étoit tellement affoibli et déréglé, que ce qu'on lui avoit préparé le dégoûtoit et il désiroit ce qu'il n'avoit pas. Souvent il oublioit de

(1) Chris. Ep. ad. Inn. ap. Pall. p. 13. Acta ab Pho. xx, n. 30. art. 9.
(2) Art. 1. 2, 19, 3, 8. Sup.
(3) Lib. 1. Ep. 136. art. 20, 21, 22, 27.

(1) Art. 6, 7. Epiph. Expos. fid. in fi. Art. 26.
(2) Art. 3, 4, 16, 17, 13, 24, 14, 15. 18, 10, 29, 12, 8, 23, 25.
(3) Ep. 143, ad Cyriac. Sup. xix, n. 7.
(4) Homer. Odyss. ix, v. 112. Pall. p. 102.

manger, détourné par les affaires ecclésiastiques ou par l'étude de l'écriture, et demeuroit ainsi jusqu'au soir. Il plaignoit extrêmement la dépense de la table, regardant comme un sacrilége d'ôter aux pauvres pour donner aux gens de plaisir ; et il craignoit que ce ne fût un prétexte aux économes pour enfler excessivement leurs comptes. Enfin, il croyoit que dans une si grande ville il falloit recevoir à sa table toutes les personnes constituées en dignité ou n'y recevoir personne. C'est ainsi qu'en parle l'évêque Pallade, son ami ; mais le soin qu'il prend de le justifier sur cet article, fait voir que cette conduite étoit extraordinaire, à cause de l'hospitalité que l'on comptoit, suivant saint Paul, pour un devoir des évêques (1).

XIX. Evêques assemblés avec saint Chrysostôme.

Pendant que Théophile tenoit son concile au Chêne, près de Chalcédoine, saint Jean Chrysostôme étoit à Constantinople et avec lui quarante évêques assis dans la salle de l'évêché (2). Ils s'étonnoient comment Théophile, appelé pour répondre à des accusations atroces, avoit pu si tôt changer l'esprit des puissances, et attirer à son parti la plupart du clergé. Saint Chrysostôme leur dit : Priez, mes frères ; et, si vous aimez Jésus-Christ, que personne n'abandonne pour moi son église. Car, comme il est écrit (3): Je suis près d'être immolé et le temps de ma séparation approche; et je vois bien que je quitterai la vie après avoir souffert plusieurs afflictions. Je connois la conjuration de Satan; il ne peut plus souffrir la guerre que je lui fais par mes discours. Souvenez-vous de moi dans vos prières ; ainsi Dieu vous fasse miséricorde. A ces mots, étant tous accablés de douleur et fondant en larmes, les uns demeurèrent, les autres sortirent de l'assemblée après lui avoir baisé la tête, les yeux et la bouche.

Il les pria de revenir et leur dit : Asseyez-vous, mes frères, sans pleurer ni m'attendrir davantage (4). Jésus-Christ est ma vie et la mort m'est utile. Car le bruit couroit, qu'on devoit lui couper la tête à cause de la liberté de ses discours. Souvenez-vous, continua-t-il, de ce que je vous ai dit souvent que cette vie n'est qu'un passage. Valons-nous mieux que les patriarches, les prophètes et les apôtres pour être immortels dans ce monde? Un des assistants dit en gémissant : Nous pleurons de nous voir orphelins, l'Église veuve, ses lois méprisées, l'ambition triomphante, les pauvres abandonnés, le peuple sans instruction. Saint Chrysostôme, frappant du second doigt sur sa main gauche, comme il faisoit quand il rêvoit profondément, répondit ainsi : C'est assez, mon frère, n'en dites pas davantage ; mais, comme j'ai dit : ne quittez pas vos églises (1). La prédication n'a pas commencé par moi et ne finira pas avec moi. Eulysius, évêque d'Apamée, en Bithynie, dit : Si nous gardons nos églises on ne manquera pas de nous contraindre à communiquer et à souscrire. Communiquez, dit saint Chrysostôme, pour ne pas faire de schisme, mais ne souscrivez pas. Car ma conscience ne me reproche rien qui mérite la déposition.

Comme ils en étoient là, on avertit qu'il y avoit des députés de Théophile. Il les fit entrer, et leur demanda quel rang ils tenoient dans l'Église? Ils répondirent: d'évêques. C'étoient deux jeunes hommes, nouvellement ordonnés en Libye, nommés Dioscore et Paul. Saint Chrysostôme les pria de s'asseoir et de dire pourquoi ils venoient. Ils répondirent : Nous n'avons qu'une lettre à présenter. Il ordonna qu'on la lût. Les députés la firent lire par un jeune domestique de Théophile. Elle portoit : Le saint concile assemblé au Chêne, à Jean, sans lui donner le titre d'évêque. Nous avons reçu contre vous des libelles qui contiennent une infinité de maux (2). Venez donc et amenez avec vous les prêtres Sérapion et Tigrius ; car on en a besoin (3). Tigrius étoit eunuque. Ils demandèrent aussi le lecteur Paul. Après la lecture de cette lettre, les évêques qui étoient avec saint Chrysostôme, députèrent trois évêques, Lupicin, Démétrius et Eulysius, et deux prêtres, Germain et Sévère, et les chargèrent de dire à Théophile: Ne faites point de schisme dans l'Eglise. Si au mépris des canons de Nicée vous voulez juger hors de vos limites, passez vous-même vers nous en cette ville, afin que nous vous jugions le premier (4). Car nous avons des mémoires contre vous qui contiennent soixante et dix articles de crimes manifestes ; et notre concile est plus nombreux que le vôtre ; vous n'êtes que trente-six d'une seule province et nous sommes quarante de diverses provinces, entre lesquels il y a sept métropolitains. Nous avons encore votre lettre, par laquelle vous déclarez à notre confrère Jean qu'il ne faut pas juger hors des limites.

Alors saint Chrysostôme dit à ses évêques : Protestez comme il vous plaira ; il faut aussi que je réponde à ce qui m'a été dénoncé. Et s'adressant aux députés de Théophile, il leur fit cette réponse (5): Jusqu'ici je n'ai point eu de connoissance que personne eût rien à me reprocher ; mais, si vous voulez que je me présente, chassez de votre assemblée mes ennemis manifestes; et je ne disputerai point du lieu où je devrois être jugé, quoique ce dût être assurément en cette ville. Or, ceux que je récuse sont: Théophile, que je convaincrai d'avoir dit à Alexandrie et en Lycie : Je vais à la cour déposer Jean. Ce qui est si vrai que depuis qu'il est arrivé, il n'a voulu ni me parler ni commu-

(1) P. 103. Tim. iii, 2. Tit. 1. 8.
(2) Pall. Dial. p. 67.
(3) 2 Tim. iv, 6.
(4) P. 68. Rhil. pp. 1, 21.

(1) P. 69.
(2) P. 70.
(3) Socr. vi, c. 11. Sozom. viii, c. 17.
(4) Ep. ad. Innoc. ap. Pall. p. 13. p. 71.
(5) P. 72.

niquer avec moi. Je récuse aussi Acace, parce qu'il a dit : Je lui prépare un plat de ma façon. Je n'ai pas besoin de parler de Sévérien et d'Antiochus. Dieu en fera bientôt justice, et les théâtres publics chantent leurs entreprises. Si vous voulez donc effectivement que je me présente, ôtez ces quatre du nombre des juges et ne les faites paraître que comme accusateurs : alors j'irai non seulement devant vous, mais devant un concile de toute la terre. Et sachez que quand vous enverriez mille fois vers moi, vous n'aurez pas d'autre réponse (1).

A peine les députés de Théophile étoient-ils sortis, qu'il vint un notaire de l'empereur, chargé d'un ordre de contraindre Jean à se présenter pour être jugé, comme ses ennemis l'avoient demandé. Le notaire le pressoit d'obéir, et après qu'on lui eut répondu, deux prêtres de saint Chrysostôme, envoyés par Théophile, demandèrent à entrer. C'étoient Eugène, qui depuis pour récompense, eut l'évêché d'Heraclée, et le moine Isaac. Ils lui dirent : Le concile vous mande de passer vers lui pour vous justifier. Saint Jean Chrysostôme répondit par d'autres évêques : Quelle est votre procédure de ne point chasser mes ennemis, et de me citer par mes clercs ? Les partisans de Théophile prirent ces évêques, battirent l'un, déchirèrent les habits de l'autre, chargèrent le troisième des fers qu'ils avoient préparés pour saint Chrysostôme, le jetèrent dans une barque, et l'envoyèrent dans un lieu inconnu.

XX. Suite du concile du Chêne.

Saint Jean Chrysostôme fut ainsi cité jusqu'à quatre fois, et ne fit point d'autrer éponse; mais le concile du Chêne ne laissa pas de procéder contre lui (2). Après que l'on eut examiné quelques-uns des vingt-neuf chefs d'accusation proposés par l'archidiacre Jean, l'évêque Isaac donna aussi un libelle qui en contenait dix-huit, mais à peu près les mêmes. Il y ajoutoit que saint Chrysostôme l'avoit souvent maltraité lui-même, que saint Épiphane n'avoit point voulu communiquer avec saint Chrysostôme, à cause des origénistes, c'est-à-dire d'Ammonius, Euthymius, Eusèbe, Héraclide et Pallade. Il ne parle point de Dioscore, le quatrième des grands frères, parce qu'il étoit mort. Isaac disoit encore : il traite injurieusement les évêques et les fait chasser de sa maison. Il entreprend sur les provinces des autres et y ordonne des évêques. Il fait les ordinations sans assembler le clergé et sans prendre son avis. Il a ordonné évêques des esclaves étrangers, non affranchis et même accusés. Il a reçu des païens qui avoient fait beaucoup de mal aux chrétiens, il les retient dans l'Église et les protége. Il excite le peuple à sédition même contre le concile. Il a enlevé de force des dépôts. Il dit que la table de l'église est pleine de furies. Il se vante en disant : J'aime, j'en suis fou. Il doit expliquer ce que c'est que ces furies, cet amour, cette folie ; car l'Église ne connoît point ce langage. C'étoient quelques expressions de l'ardeur de son zele qu'ils prenoient au criminel. Isaac l'accusoit encore de donner trop de confiance aux pécheurs, en disant : Si tu pèches encore, fais encore pénitence. Viens à moi, et je te guérirai (1). C'est ce que rapporte l'historien Socrate, que saint Chrysostôme avoit osé dire. Si tu te repens mille fois, viens encore. Il dit que plusieurs de ses amis l'en reprirent, et particulièrement Sisinnius, évêque des novatiens. Mais il ne paroît point que saint Chrysostôme parlât de la pénitence publique, qui, selon les canons, ne s'accordoit qu'une fois. Isaac l'accusoit enfin de dire dans l'église des blasphèmes : que la prière de Jésus-Christ n'avoit pas été exaucée, parce qu'il n'avoit pas prié comme il falloit.

Saint Chrysostôme rapporte dans ses lettres une autre accusation, qu'il dénie formellement. On a, dit-il, inventé plusieurs choses contre moi : on dit que j'ai communié quelques personnes qui avoient mangé auparavant; si je l'ai fait, que mon nom soit effacé du livre des évêques, et qu'il ne soit pas écrit dans le livre de la foi orthodoxe. Quant à la calomnie d'exciter le peuple à sédition, particulièrement contre le concile du Chêne, elle peut être fondée sur les sermons qu'il faisoit cependant à Constantinople. Nous en avons un qui commence ainsi : Voici une terrible tempête; mais nous ne craignons point d'être submergés, car nous sommes établis sur la pierre (2). Que craindrons-nous, dites-moi, la mort? ma vie est Jésus-Christ, et la mort m'est avantageuse. L'exil? la terre est au seigneur, et ce qu'elle contient. La confiscation? Nous n'avons rien apporté en ce monde, et nous n'en emporterons rien (3). Il fait voir ensuite que l'Église est invincible : que rien ne peut le séparer de son peuple, dont il portera l'affection partout : il le loue de celle qu'il lui témoigne.

Il vient ensuite aux calomnies dont on le chargeoit. Ils disent : Tu as mangé et puis baptisé. Si je l'ai fait, que je sois anathème (4). Toutefois, ajoute-t-il, il faudroit aussi condamner saint Paul, qui donna le baptême au geôlier après souper (5). J'oserai le dire, qu'ils condamnent Jésus-Christ même, qui donna après souper la communion à ses disciples. C'est la même calomnie dont il parle dans la lettre à Cyriaque, et il s'explique ainsi, parce que l'on ne séparoit point alors l'eucharistie du baptême. Il ajoute : Vous savez, mes chers frères, pourquoi on me veut déposer; c'est que je n'ai pas de tapisseries, que je ne suis pas vetu de soie, que je ne tiens pas de table; car la race de l'aspic domine : il reste de la postérité de Jézabel : la grâce combat encore contre Elie. Il apporte ensuite l'exemple de saint Jean-Baptiste, de son martyre et de sa gloire; et il ajoute : Hérodiade danse encore, en cherchant la tête de Jean. C'est ici un temps de larmes, tout se tourne à l'infamie; puis, à l'occasion du psaume qui exhorte à ne se pas confier aux richesses, il relève l'exemple de David (1); il dit qu'il ne se laissoit pas gouverner par sa femme, et exhorte les femmes à ne point donner de mauvais conseils à leurs maris. Ce discours fut tourné en crime d'état. On crut qu'il marquoit l'impératrice par Jézabel et par Hérodiade; qu'il avoit fait allusion à son nom d'Eudoxia, en disant que tout se tournoit à l'infamie, *eis adoxian* : enfin qu'il opposoit la sagesse de David à la foiblesse d'Arcade, que sa femme gouvernoit (2). Peut-être aussi par la race de l'aspic, vouloit-il marquer l'impératrice, fille de Bauton, de la nation des Francs, qui fut consul en trois cent quatre-vingt-cinq; car elle tenoit de la férocité de son père.

(1) P. 75.

(2) Phot. Cod. 59.

(1) C. 18, 2, 12, 11, 15, 17, 10, 9, 14, 4, 5, 6, 7, 8. Socr. vi, c. 12.

(2) Ep. 143, ad Cyriac. T. 8. p. 259. Gr. to. 7. p. 941, A.

(3) Philip. 1, 21. Psal. 23. 1 Tim. vi, 7.

(4) P. 261.

(5) Act. xvi, 33.

XXI. Condamnation de saint Chrysostôme.

Cependant, le concile du Chêne continuoit ses séances. Après que l'évêque Isaac eut proposé ses dix-huit articles d'accusation contre saint Chrysostôme, on en examina quelques-uns, puis on revint au troisième de l'archidiacre Jean, touchant la vente de quelques meubles précieux (3). Sur cet article, on entendit pour témoins Arsace, premier prêtre, Atticus et Elpidius, prêtres dont les deux premiers succédèrent à saint Chrysostôme dans l'eglise de Constantinople. Les trois mêmes avec le prêtre Acace, déposèrent sur le quatrième article des marbres vendus. Après cet examen, les mêmes prêtres, et encore Eudémon et Onésime, pressèrent la prononciation de la sentence.

Paul, évêque d'Héraclée, présidoit au concile, apparemment comme ancien métropolitain de Thrace; car Byzance dépendoit d'Héraclée, avant qu'elle fût Constantinople (4). Il prit les voix de tous les évêques, au nombre de quarante-cinq, commençant par un évêque nommé Gymnase, et finissant par Théophile, d'Alexandrie. Ils prononcèrent la déposition de saint Jean Chrysostôme. Puis ils écrivirent une lettre synodale au clergé de Constantinople et une autre aux empereurs. Géronce, Faustin et Eugnomone, trois évêques qui se prétendoient injustement déposés par saint Chrysostôme, présentèrent encore trois requêtes. Géronce est sans doute celui de Nicomédie, dont j'ai rapporté l'histoire. Ensuite le concile reçut la réponse de l'empereur. Ainsi se termina la douzième séance (5).

Le seul prétexte de la condamnation de saint Chrysostôme fut la contumace, et qu'ayant été quatre fois appelé par le concile, il n'avoit point voulu se présenter (1). Aussi la lettre ou relation à l'empereur commençoit par ces mots : Comme Jean accusé de quelques crimes, et se sentant coupable, n'a pas voulu se présenter, il a été déposé selon les lois. Mais parce que les libelles contiennent aussi une accusation de lèse-majesté, votre piété commandera qu'il soit chassé et puni pour ce crime; car il ne nous appartient pas d'en prendre connoissance. Ce crime étoit d'avoir parlé contre l'impératrice, et l'avoir nommée Jézabel. Au reste, on voit ici que les évêques n'osoient en connoître, car quelque injuste que fût d'ailleurs le procédé de ceux-ci, les plus zélés défenseurs de saint Chrysostôme ne les blâment point sur cet article. L'empereur donna un ordre conforme à la demande du concile pour chasser saint Chrysostôme de l'église et de la ville de Constantinople. Cet ordre fut exécuté promptement, parce que le saint évêque appeloit de ce concile à un jugement plus juste (2). Il fut chassé de l'église par un comte accompagné de soldats; et le soir bien tard suivi de tout son peuple, il fut traîné au milieu de la ville par un de ces officiers que l'on nommoit curieux, et jeté dans un vaisseau, qui le porta en Asie pendant la nuit. Il arriva dans une maison de campagne près de Prenète, en Bithynie.

XXII. Rappel de saint Chrysostôme.

Mais cet exil ne dura qu'un jour. La nuit suivante, il survint un grand tremblement de terre, qui ébranla même la chambre de l'empereur. L'impératrice épouvantée le pria de rappeler le saint évêque, et lui écrivit elle-même en ces termes (3) : Que votre sainteté ne croie pas que j'ai su ce qui s'est passé. Je suis innocente de votre sang. Des hommes méchants et corrompus ont formé ce complot. Dieu est témoin des larmes que je lui offre en sacrifice. Je me souviens que mes enfants ont été baptisés par vos mains. Sitôt qu'il fut jour, elle envoya des officiers le prier de revenir au plus vite à Constantinople pour y faire cesser le péril. Mais comme on ne savoit où il s'étoit retiré, après les premiers on en envoya d'autres, et d'autres encore après ceux-là, en sorte que le Bosphore étoit plein de ceux qui le cherchoient. Le tumulte étoit grand à Constantinople. Ceux même qui avoient été opposés à saint Chrysostôme en avoient alors pitié, et disoient qu'il avoit été calomnié (4). Ils crioient contre l'empereur et contre le concile, et reconnaissoient la conjuration de Théophile. Sévérien, de Gabales augmenta encore le désordre. Car, prêchant dans une église de Constantinople, il crut bien

(1) Ps. 61, 11.

(2) Pall. p. 74. Philostorg. x.

(3) Ph. c. 59.

(4) Sup. liv. xi, n. 44.

(5) Sup. n. 7.

(1) Socr. vi, c. 15. Sozom. viii, c. 17. Pall. p. 74.

(2) Ep. ad Innoc. ap. Pall. p. 15. p. 75.

(3) Theod. v. c. 34. Pall. p. 75. Chrys. post. Red. A. to. 8. p. 264.

(4) Socr. vi, c. 16. Sozom. viii, c. 18.

prendre son temps pour blâmer saint Chrysostôme, et dit que quand il n'auroit pas été convaincu d'autre chose, sa hauteur suffisoit pour le déposer. Car, disoit-il, tous les autres péchés sont remis aux hommes; mais Dieu résiste aux superbes, selon l'écriture. Ce sermon émut encore plus de peuple (1). Il ne pouvoit se contenir ni dans les églises ni dans les places; il s'avança avec de grands cris jusqu'au palais, demandant que l'évêque Jean fût rappelé. L'eunuque Brison, notaire de l'empereur, fut envoyé en diligence; on trouva enfin le saint évêque à Prénète, et quand le peuple l'eut appris, il courut au-devant: l'embouchure de la Propontide fut bientôt couverte de bâtiments; tout s'embarquoit, jusqu'aux femmes, tenant leurs enfants entre leurs bras. Ainsi saint Chrysostôme revint comme en triomphe, accompagné de plus de trente évêques (2).

Mais il ne rentra pas d'abord à Constantinople; il s'arrêta dans un bourg nommé Marianes, en une maison de l'impératrice, s'excusant de rentrer dans la ville, jusqu'à ce qu'il eût été justifié par un concile plus nombreux (3). Le peuple ne put souffrir ce retardement. Il s'emportoit contre la cour, et força le saint évêque à rentrer. Ils allèrent au-devant chantant des cantiques composés exprès, et portant des cierges allumés; ils l'amenèrent dans l'église; et quelque protestation qu'il pût faire que la sentence prononcée contre lui devoit être révoquée avant qu'il reprît ses fonctions, ils le contraignirent de leur annoncer la paix, et de monter sur son siége, tant ils avoient de passion d'entendre ses instructions (4). Alors il leur fit sur-le-champ un discours que nous avons encore, et qui commence par une comparaison de son église avec Sara, et de Théophile avec le roi d'Égypte, qui avoit voulu la corrompre. Il y loue l'affection de son peuple, et témoigne sa reconnoissance pour l'empereur, particulièrement pour l'impératrice. Il n'oublie rien de ce qu'elle avoit fait pour procurer son retour; la lettre qu'elle lui avoit écrite, le compliment qu'elle lui avoit fait faire à son arrivée, ses instances auprès de l'empereur pour le rappeler. Ce discours attira de si grands applaudissements, que saint Jean Chrysostôme ne put l'achever.

XXIII. Fête de Théophile.

Le concile du Chêne ne laissoit pas de continuer, et on y tint une treizième séance contre Héraclide, que saint Chrysostôme avoit ordonné évêque d'Éphèse à la place d'Antonin, et dont par conséquent la condamnation retomboit indirectement sur lui (5). Le principal accusateur d'Héraclide étoit Macaire, évêque de Magnésie; mais le moine Jean et l'évêque Isaac avoient aussi proposé quelques plaintes contre lui. On prétendoit qu'il avoit frappé quelques personnes, et les avoit fait traîner chargées de chaînes au milieu de la ville d'Éphèse; et qu'avant son épiscopat, il avoit été convaincu de larcin à Césarée de Palestine. Mais comme Héraclide étoit absent, ses amis s'élevèrent contre cette injuste procédure. Ceux du parti de Théophile voulurent la soutenir; le peuple prit part à la querelle des Alexandrins, les Égyptiens contre ceux de Constantinople; on en vint aux mains, plusieurs furent blessés, et quelques-uns même tués; Sévérien et les autres évêques opposés à saint Chrysostôme s'enfuirent de Constantinople saisis de crainte, et se retirèrent chacun chez eux. Théophile lui-même fut épouvanté; car on le menaçoit de le jeter dans la mer. Ainsi, quoique l'empereur eût écrit de tous côtés à la prière de saint Chrysostôme pour assembler des évêques, et composer un concile nombreux où il pût se justifier, Théophile s'embarqua au commencement de l'hiver, et au milieu de la nuit, avec le moine Isaac s'enfuit à Alexandrie. Avant que de partir, il s'étoit réconcilié avec Eusèbe et Euthymius, les deux des grands frères qui restoient en vie. Car l'évêque Dioscore et Ammonius étoient morts quelque temps auparavant. Ammonius avoit passé au Chêne, et pendant qu'on se préparoit au concile, il y tomba malade, et prophétisa avant sa mort qu'il y auroit une grande persécution et un schisme, dont les auteurs finiroient honteusement, et qu'ensuite l'Église seroit réunie (1). Il fut enterré au monastère prochain. Théophile pleura sa mort, et dit, qu'il n'y avoit point eu de son temps de moine tel qu'Ammonius, quoiqu'il eût été cause du trouble. Dioscore fut enterré à Constantinople en l'église de Saint-Moce ou Mucius; et les femmes juroient par ses prières. Le saint vieillard Isidore mourut aussi vers le même temps, c'est-à-dire vers l'an quatre cent trois, âgé de quatre-vingt-cinq ans (2). Théophile invita donc dans le concile du Chêne Eusèbe et Euthymius à témoigner du repentir, leur promettant de ne leur faire aucun mal, et d'oublier tout le passé. Car dans ce concile, il ne fut plus question des livres d'Origène. Les partisans de Théophile crièrent à ces moines de demander pardon, feignant d'intercéder pour eux. Ces bons moines troublés de la présence de tant d'évêques, et accoutumés à dire leur coulpe, même quand on les maltraitoit, se résolurent aisément à demander pardon. Théophile les reçut volontiers, et leur rendit la communion; et ainsi finit son différend avec les moines de Scétis. Mais cette réconciliation si facile augmenta fort la haine

(1) Jac. IV, 6.
(2) Ep. ad Innoc. p. 16.
(3) Socr. VI, p. 16.
(4) A. to. 8, p. 264.
(5) Socr. VI, c. 17. Sozom. VIII, c. 19. Suz. n. 6. Phot. Cod. 59.

(1) Epist. ad. Innoc. p. 16. Sozom. VIII, c. 17. Pall. Dial. p. 157.
(2) Ibid. p. 159. Pall. Laus. c. 21.

contre Théophile, d'autant plus qu'il ne fit plus de difficulté de lire les livres d'Origène (1). Et comme on lui demandoit comment il les chérissoit tant après les avoir condamnés, il répondit: les livres d'Origène sont une prairie, dont je cueille les fleurs sans m'arrêter aux épines. Théophile donc, et ceux de son parti s'étant retirés, saint Chrysostôme demeura en paix plus chéri du peuple que devant, et faisant toutes les fonctions de son ministère. Il ordonna évêque d'Héraclée en Thrace le diacre Sérapion, le premier objet de la haine de ses ennemis.

XXIV Saint Nilammon.

Théophile, arrivant en Égypte, aborda par hasard à une petite ville nommée Gérès, à cinquante stades ou deux lieues et demie de Péluse (2). L'évêque du lieu étoit mort, et les citoyens avoient élu pour son successeur un saint personnage, nommé Nilammon, qui étoit arrivé à la perfection de la vie monastique. Il demeuroit hors de la ville dans une cellule où il s'étoit enfermé, et en avoit muré la porte avec des pierres. Comme il refusoit l'épiscopat, Théophile vint le trouver, et lui conseilla de se rendre, et de recevoir l'ordination de sa main. Nilammon s'en excusa plusieurs fois; et voyant, qu'il ne pouvoit persuader Théophile, il lui dit: Demain, mon père, vous ferez ce qu'il vous plaira; permettez-moi de disposer aujourd'hui mes affaires. Théophile revint le lendemain, suivant la convention, et lui dit d'ouvrir sa porte; Nilammon répondit: Prions auparavant. C'est bien dit, répondit Théophile, et il se mit en prière. La journée se passa ainsi. Théophile et ceux qui étoient avec lui hors de la cellule, après avoir attendu longtemps, appelèrent Nilammon à haute voix; il ne répondit point. Enfin ils ôtèrent les pierres, ouvrirent la porte et le trouvèrent mort. On le revêtit d'habits précieux, on l'enterra aux dépens du public; on bâtit une église sur son tombeau et on célébra tous les ans le jour de sa mort avec grande solennité. L'Église en fait encore la mémoire le sixième de janvier (3).

XXV. Premier concile de Milève.

En Afrique, il y eut un concile à Milève, le sixième des calendes de septembre, sous le cinquième consulat des deux empereurs Arcade et Honorius, c'est-à-dire le vingt-septième d'août quatre cent deux. Aurélius, de Carthage, y présidoit avec Xantipe, primat de Numidie, et Nicétius, primat de la Mauritanie, de Sitifi (4). On y ordonna que suivant l'ancienne règle, les nouveaux évêques céderoient à leurs anciens. L'occasion de ce canon semble avoir été la dispute entre Xantipe et Victorin, pour la primatie de Numidie. Il paroît par une lettre de Saint Augustin, que Victorin avoit voulu comme primat, convoquer un concile, non-seulement de Numidie, mais de Mauritanie; et que Xantipe, évêque de Tagose, lui disputoit la primatie comme plus ancien évêque; car en Afrique, la dignité de primat se régloit par l'antiquité de l'ordination et non par la qualité du lieu, qui n'étoit quelquefois qu'une bourgade. Le concile de Milève ordonne encore, que la matricule et les archives de Numidie soient au lieu du premier siége, c'est-à-dire alors à Tagose, et à la métropole civile, qui étoit Constantine, anciennement nommée Cyrthe. Et afin qu'il n'y eût plus de difficulté pour la date des ordinations, que l'on devoit trouver dans ces archives, le concile ordonne: que désormais tous les évêques qui seront ordonnés dans les provinces d'Afrique, recevront de leurs ordinations des lettres souscrites de leurs mains contenant le jour et le consul, c'est-à-dire l'année (1).

Il fut aussi ordonné en ce concile, que quiconque auroit fait une seule fois fonction de lecteur dans une église, ne pourroit être retenu pour être clerc dans une autre église. L'occasion de ce canon semble avoir été la prétention de l'évêque Sévère, qui revendiquoit un nommé Timothée, quoiqu'il eût fait plusieurs fois fonction de lecteur dans le diocèse de saint Augustin. Maximin, évêque de Bagaye ou de Vagine, s'étant converti du schisme des donatistes, offroit volontairement de céder pour le bien de la paix. Le concile accepte sa cession et ordonne qu'on écrira des lettres à lui et à son peuple, afin qu'il se retire et qu'on mette à sa place un autre évêque. On choisit son frère Castorius, à qui saint Augustin et saint Alypius écrivirent pour l'exhorter à accepter cette charge, et à quitter pour Dieu toutes les espérances du siècle, ce qui semble montrer qu'il n'étoit que simple laïque. Ils donnèrent ordre, qu'on ne lui fît cette lettre que quand son peuple le tiendroit, craignant sans doute qu'il ne s'enfût (2).

XXVI. Concile de Carthage.

L'année suivante vers le même temps, on tint à Carthage un concile général de toutes les provinces d'Afrique, le neuvième des calendes de septembre, sous le consulat du jeune Théodose et de Rumoride, c'est-à-dire le vingt-quatrième d'août quatre cent trois (3). Aurélius, évêque de Carthage, y présidoit; et d'abord il dit que les députés envoyés outre-mer, étant de retour, devoient rendre compte au concile de leur commission: Et quoique d'hier, ajoute-il, nous ayons examiné soigneusement ce qu'ils

(1) Socr. V. c. 17.
(2) Sozom. VIII, c. 19.
(3) Martyr. R. 6 Jan.
(4) Dion. Exig. n. 85. Dion. n. 86. Ferrandi Brev. n. 78. Ep. 59, al. 217, ad Victor.

(1) N. 89. Ferr. n. 10.
(2) N. 90. Aug. Ep. 62, et 63, al. 240, 241. n. 88, et 69, al. 138.
(3) Dion. Exig. n. 90.

ont fait, comme on n'en a point dressé d'actes, il faut aujourd'hui confirmer, par des actes ecclésiastiques, ce que nous fîmes hier. C'est apparemment la députation du concile, tenu le quatorzième de septembre, l'an quatre cent un, au pape Anastase et aux évêques d'outre-mer, pour conserver dans le clergé les donatistes convertis. La réponse que les députés avoient rapportée devoit être du pape Innocent, car le pape Anastase mourut en quatre cent deux, vers la fin du mois d'avril, après avoir tenu le siége trois ans et demi (1). On dit qu'il ordonna que ceux qui viendroient d'outre-mer ne pourroient être reçus dans le clergé sans le témoignage par écrit de cinq évêques, parce qu'il se trouva de son temps des manichéens à Rome. saint Jérôme relève extrêmement les vertus de ce saint pape, et particulièrement sa pauvreté qu'il nomme très-riche; l'Eglise honore sa mémoire le vingt-septième d'avril. Trois semaines après, Innocent fut élu pape, et tint le saint-siége quinze ans. Ce fut donc de son temps que les députés du concile de Carthage retournèrent en Afrique (2).

Avant qu'ils fissent publiquement leur rapport, on examina les lettres de députation des évêques, qui se trouvoient présents à ce concile du vingt-quatrième d'août quatre cent trois. Les quatre députés de l'Afrique Bysacène, et les deux de la Mauritanie de Sitifi, présentèrent leurs lettres, qui furent lues et insérées aux actes. Ces derniers excusèrent ceux de la Mauritanie Césarienne, en disant qu'ils avoient reçu tard la lettre de convocation nommée *tractoria*; mais, ajoutèrent-ils, il faut qu'ils viennent, et nous vous assurons qu'ils consentiront à ce qui aura été fait en ce concile. Il n'y avoit point de députés de la province de Numidie; mais seulement trois évêques, saint Augustin, Alypius et Possidius. Alypius en rendit la raison : que les évêques étoient retenus dans leurs villes à cause du tumulte des nouveaux soldats. On croit que c'étoient des déserteurs, contre lesquels on trouve plusieurs lois d'Honorius données cette année quatre cent trois, et particulièrement une, qui donne pouvoir aux habitants des provinces, d'en faire eux-mêmes justice, s'ils les pillent, excepté de ceux qui sont enrôlés depuis peu, qu'elle ordonne de ramener à leurs compagnies (3). Alypius continue, parlant à Aurélius : Je portois la lettre de votre sainteté au saint vieillard Xantippe, et l'on avoit résolu de tenir un concile pour députer à celui-ci. Mais l'ayant averti ensuite du désordre des déserteurs, il s'est excusé par ses lettres. Aurélius dit : il n'y a pas de doute que quand nos confrères de Numidie auront reçu les actes de ce concile, ils y donneront leur consentement, et en exécuteront les résolutions. C'est moi que regarde le soin de leur en donner connoissance. Quant à nos frères de Tripoli, j'ai appris qu'ils avoient envoyé pour député notre frère Dulcitius, et qu'il s'est embarqué; il faut donc croire que le mauvais temps l'a retardé. C'est pourquoi, si vous le trouvez bon, nous leur enverrons aussi les décrets du concile. Tous les évêques approuvèrent la proposition. On voit ici distinctement la procédure des conciles généraux d'Afrique. L'évêque de Carthage envoyoit à tous les primats ses lettres de convocation. Chaque primat envoyoit les siennes, pour assembler le concile de sa province, où on choisissoit les députés plus ou moins en nombre, selon que la province étoit grande. On excusoit les absents, et l'évêque de Carthage leur envoyoit les décrets du concile pour les confirmer par leur consentement.

Après ces préliminaires, on convint au concile de Carthage, que chaque évêque dans sa ville iroit trouver lui-même l'évêque donatiste, ou se feroit accompagner de l'évêque voisin, et qu'il seroit aussi assisté des magistrats, ou des anciens de chaque lieu (1). Et afin que la conduite fût uniforme, on fit lire dans le concile la formule de l'acte, que les évêques devoient faire devant les magistrats, requérant en vertu de l'ordre du préfet du prétoire, de le faire notifier aux donatistes. Cet acte portoit en substance : Nous vous invitons charitablement, de l'autorité de notre concile, de choisir ceux à qui vous voudrez confier la défense de votre cause, comme nous en choisirons de notre part, pour examiner avec eux dans le temps et le lieu marqué, la question qui nous sépare de communion. Si vous l'acceptez, la vérité paroîtra; si vous refusez, on verra que vous vous défiez de votre cause.

XXVII. Conduite envers les donatistes.

Plusieurs d'entre les donatistes avoient demandé ces conférences. Car quand les évêques catholiques les pressoient de se convertir, ils disoient : Il faut traiter avec nos évêques, nous désirons ardemment une conférence où l'on puisse connoître la vérité. Mais quand on s'adressa aux évêques, en exécution de ce concile de Carthage, ils refusèrent la conférence avec des paroles artificieuses et injurieuses (2). Crispin, évêque donatiste de Calame, étant sommé juridiquement par Possidius, évêque catholique de la même ville, remit d'abord la chose à un concile, où il devoit voir avec ses confrères ce qu'il avoit à répondre. Assez longtemps après, étant pressé de nouveau, il répondit par un acte judiciaire contenant des passages de l'écriture qui ne faisoient rien au sujet, et marquoient seulement de l'aigreur contre les catholiques. En sorte que tout le

(1) Sup. n. 13. Dion. n. 68. Lib. Pontif.
(2) Sup. xx, n. 50. Pagi. an. 398. p. 2. Hier. Epit. 16, ad Princip. c. 4. p. 8. ad Demet. c. 8. Martir. R. 271 apr.
(3) L. 143. C. Th. de Desert.

(1) Dion, Exig. n. 91.
(2) Aug. III. Conc. Cres. c. 45. c. 40.

monde s'en moquoit; d'autant plus que Possidius étoit jeune, et nouvel évêque sorti depuis peu du monastère et du clergé de saint Augustin; et Crispin étoit un vieillard, qui avoit grande réputation de doctrine dans son parti (1). Peu de jours après, comme Possidius étoit en chemin, visitant son diocèse, et prêchant contre l'hérésie, un autre Crispin prêtre et parent de l'évêque, lui dressa une embuscade avec des gens armés. Possidius y pensa donner; mais, étant averti, il se sauva dans une maison, où le prêtre Crispin vint l'assiéger, jetant des pierres et mettant le feu autour. Les gens de la maison trop foibles pour résister, demandoient grâce, et tâchoient d'éteindre le feu. Crispin poussa son entreprise : on enfonça la porte, on blessa les chevaux qui étoient au bas de la maison, on fit descendre d'en haut Possidius, le battant et le maltraitant. Enfin, Crispin feignit de céder aux prières des autres, et empêcha qu'on ne lui fît plus de mal. Il y perdit toutefois ses chevaux et ce qu'il avoit (2).

La nouvelle de cette violence étant venue à Calame, on attendoit que l'évêque Crispin fît justice de son prêtre; et il en fut même sommé juridiquement; mais il n'en fit rien, et les donatistes commençoient à s'émouvoir, jusqu'à empêcher la liberté des chemins. Alors les catholiques eurent recours aux lois, dont ils n'avoient pas encore voulu se servir. L'évêque Crispin poursuivi par le défenseur de l'Eglise, fut déclaré avoir encouru l'amende de dix livres d'or, ordonnée contre les hérétiques. Il en appela au proconsul, et s'y présenta, disant qu'il n'étoit point hérétique. Pour l'en convaincre, on en vint à une conférence à la poursuite de saint Augustin; les deux évêques de Calame, Possidius et Crispin, disputèrent trois fois à Carthage, devant une grande multitude de peuple. Le proconsul déclara Crispin hérétique, et le condamna à l'amende de dix livres d'or, suivant la loi de Théodose; mais à la sollicitation de Possidius, il ne fut pas contraint à la payer. Il appela aux empereurs, prétendant n'être pas hérétique; et il intervint un rescrit du huit décembre quatre cent cinq, qui ordonna que les donatistes paieroient cette amende comme hérétiques; on condamna aussi le juge et ses officiers à pareille amende, pour n'avoir pas fait payer Crispin. Mais les évêques catholiques et principalement saint Augustin les en firent encore tous exempter; ce qui servit beaucoup à la réunion des hérétiques (3).

Quelque temps auparavant, ce même Crispin de Calame, ayant pris une terre, nommée Mappale, à bail emphytéotique, intimida tellement les habitants serfs, qui étoient catholiques, qu'il les contraignit à se faire rebaptiser au nombre d'environ quatre-vingts, nonobstant les lois qui le défendoient. Saint Augustin lui en fit des reproches, par une lettre où il dit : Si c'est volontairement que ceux de Mappale ont passé à votre communion, qu'ils nous entendent l'un et l'autre, qu'on écrive ce que nous dirons : qu'après que nous l'aurons souscrit, on le leur traduise en langue punique : et qu'étant hors d'état de vous craindre, ils choisissent ce qu'ils voudront (1). S'ils ne peuvent comprendre ce que nous dirons, quelle témérité est la vôtre d'avoir abusé de leur ignorance? Si vous prétendez qu'entre ceux qui sont passés à notre communion, il y en a qui ont été forcés par leurs maîtres, faisons la même chose : qu'ils nous entendent, et qu'ils choisissent ce qui leur plaira. Si vous le refusez, qui ne voit que vous ne vous confiez pas en la vérité?

A Hippone, saint Augustin s'adressa à l'évêque donatiste Proculéien, qui répondit d'abord, qu'ils tiendroient un concile, où ils verroient ce qu'ils auroient à répondre. Ensuite ayant été sommé une seconde fois sur sa promesse, il refusa de conférer à l'amiable; et tout cela paroissoit par les actes publics. Alors saint Augustin écrivit une lettre aux laïques donatistes, où il ramasse en abrégé l'état de la question, et les principaux faits qui servoient à la décider, et conclut ainsi (2) : Que vos évêques vous répondent sur tout cela, du moins à vous autres laïques, s'ils ne veulent pas parler à nous; et pensez, si votre salut vous touche, ce que c'est que de ne vouloir pas nous parler. Si les loups sont convenus entre eux de ne point répondre aux pasteurs, à quoi songent les brebis d'approcher des cavernes des loups? Enfin les évêques donatistes firent partout la même chose, et étant sommés par les évêques catholiques de conférer amiablement, ils le refusèrent toujours, sous prétexte de ne point parler à des pécheurs (3). Les circoncellions, enragés du grand nombre des donatistes que saint Augustin ramenoit à l'Eglise, lui dressèrent quelquefois des embûches, lorsqu'il alloit, à son ordinaire, visiter et instruire les paroisses catholiques. Il arriva un jour qu'ils le manquèrent, parce que son guide s'égara, et quitta sans y penser le droit chemin où les donatistes l'attendoient. Il rendit grâces à Dieu de cette erreur si salutaire.

XXVIII. Dispute entre saint Jérôme et saint Augustin.

C'est ici le temps d'un éclaircissement entre saint Jérôme et saint Augustin, qui eût pu altérer la charité entre des personnes moins vertueuses. Alypius étant revenu de Palestine, et ayant parlé à saint Augustin de saint Jérôme qu'il y avoit vu, saint Augustin lui écrivit une lettre pleine d'amitié, où il le prioit, au nom de toutes les églises d'Afrique, de s'appliquer à traduire les interprètes grecs de l'écriture, plu-

(1) Possid. Vita Aug. n. 12.
(2) Aug. III, cont. Cresc. c. 47.
(3) L. 39, C. Th. de Hæret.

(1) II, Cont. lit. Petil. c. 83. Tot. tit. Ne sanct. Bapt. Ep. 66, al. 137.
(2) Ep. 88, al. 68, n. 7. Epist. 76, al. 171.
(3) Epist. 105, al. 166, c. 4, n. 13. Possid. c. 12. Aug. Enchir. c. 17.

tôt que d'entreprendre de traduire en latin le texte même sur l'hébreu, ne croyant pas mieux faire que ceux qui l'avoient déjà traduit en grec (1). Il l'exhorte à marquer seulement les différences de l'hébreu et des septante, comme il avoit fait sur Job. Ensuite il témoigne ne pouvoir approuver l'explication que donnoit saint Jérôme, à l'endroit de l'épître aux Galates, où saint Paul dit qu'il résista en face à saint Pierre (2), parce qu'il étoit répréhensible, s'abstenant de manger avec les gentils convertis pour ne pas choquer les juifs. Saint Jérôme disoit que les deux apôtres n'en avoient ainsi usé que par un artifice charitable; que saint Pierre, quoiqu'il sût bien que les gentils n'étoient point immondes, s'étoit séparé d'eux, pour ne pas éloigner les juifs de l'Évangile; et que saint Paul qui avoit résisté publiquement, quoiqu'il sût bien qu'il ne se trompoit pas, non pour le corriger, mais pour instruire en sa personne les autres juifs, et les désabuser de la nécessité des observances légales. Saint Augustin soutient que cette interprétation renverse toute l'autorité de l'Écriture sainte. Car s'il est permis, dit-il, d'y admettre des mensonges officieux, et de dire que saint Paul en cet endroit ait parlé contre sa pensée, et traité saint Pierre de répréhensible, lorsqu'il ne l'étoit pas, il n'y a point de passage que l'on ne puisse éluder de même. Les hérétiques qui condamnent le mariage diront que saint Paul ne l'a approuvé que par condescendance, pour la foiblesse des premiers fidèles, et ainsi du reste.

Saint Augustin écrivit cette lettre, n'étant encore que prêtre vers l'an trois cent quatre-vingt-quinze et en chargea un de ses amis nommé Profuturus, qui pensoit aller en Palestine; mais comme il se préparoit à partir, il fut fait évêque, et mourut peu de temps après, ensorte que la lettre ne fut point alors rendue à saint Jérôme. Ensuite saint Augustin ayant fait un compliment à saint Jérôme au bas d'une lettre, saint Jérôme lui en écrivit une en trois cent quatre-vingt-seize par un sous-diacre nommé Astérius. Nous n'avons plus cette lettre; mais elle donna occasion à saint Augustin d'écrire encore à saint Jérôme, et de lui faire encore la même objection, mais plus fortement, sur son explication de l'épître aux Galates; car il savoit que sa première lettre n'avoit pas été rendue (3). Il écrivit celle-ci vers l'an trois cent quatre-vingt-dix-sept étant déjà évêque; et vers le même temps, saint Jérôme lui en écrivit une seconde par le diacre Présidius, sans avoir encore reçu la sienne. Car la seconde lettre de saint Augustin fut encore plus malheureuse que la première. Paul qui s'en étoit chargé, ne s'embarqua point, craignant les périls de la mer; et au lieu de rendre à saint Augustin sa lettre, il en donna des copies; en sorte qu'elle se répandit à Rome et en Italie, et saint Jérôme la reçut par le diacre Sisinnius, qui la trouva dans une île de la mer Adriatique. Saint Jérôme en fut piqué et se plaignit que saint Augustin eût écrit un livre contre lui, et l'eût envoyé à Rome; mais saint Augustin l'ayant appris, lui écrivit, prenant Dieu à témoin qu'il ne l'avoit point fait, et le pria de lui écrire (1). C'étoit environ l'an quatre cent deux. Saint Jérôme reçut cette lettre comme le sous-diacre Astérius étoit sur le point de partir (2). Il le chargea donc de la réponse, où il prie saint Augustin de lui expliquer si la lettre dont le diacre Sisinnius lui a apporté la copie, est véritablement de lui; de peur dit-il, qu'étant choqué de ma réponse, vous n'eussiez sujet de vous plaindre, que j'eusse répondu avant que d'être assuré qu'elle fut de vous. Il lui envoie en même temps son apologie contre Rufin.

Avant que de recevoir cette lettre, saint Augustin, trouvant une occasion favorable du diacre Cyprien, écrivit encore à saint Jérôme en quatre cent trois, et lui renvoya les trois lettres qu'il lui avoit déjà écrites, par Profuturus, par Paulet et par un autre, sachant qu'il n'avoit pas reçu la première, et doutant des deux autres. Dans cette quatrième, il continue à l'exhorter à corriger plutôt l'ancienne version de l'Écriture, que d'en faire une nouvelle. Saint Jérôme lui écrivit vers le même temps une autre lettre, avant que d'avoir reçu celle-ci. Il y répond encore à la troisième, que nous comptons pour la soixante-septième de saint Augustin, et se plaint de celle qui s'étoit répandue en Italie, c'est-à-dire de la quarantième. Saint Augustin ayant reçu par Astérius la lettre précédente de saint Jérôme, que nous comptons la quatre-vingt-onzième entre les siennes, et la soixante-huitième dans saint Augustin, comprit qu'il étoit choqué de sa lettre, qui s'étoit répandue en Italie; c'est pourquoi il lui écrivit vers l'an quatre cent quatre la lettre soixante-treizième, où il s'efforce de lui montrer qu'il n'a pas dû craindre qu'il s'offensât de sa réponse (3). Il lui parle de son différend avec Rufin, avec une grande charité, disant que cet exemple lui fait peur, et qu'il vaudroit mieux quitter toutes les contestations de doctrine que d'altérer la charité (4). Il envoya cette lettre à l'évêque Prasidius, pour la faire tenir à saint Jérôme, lui envoyant en même temps des copies des lettres précédentes, tant de saint Jérôme que des siennes, et le priant de l'avertir, s'il trouvoit quelque chose à redire dans son procédé.

XXIX. Éclaircissements entre saint Jérôme et saint Augustin.

Enfin saint Jérôme ayant reçu par le diacre Cyprien les trois lettres de saint Augustin,

(1) Sup. liv. xix, n. 41. Ep. 28, al. 8.

(2) Gal. II, 2. Sup. 5, n. 33. In Epist. ad Gal. c. 2.

(3) Ep. 28, n. 1. Ep. 40, n. 8, 71, n. 2. Ep. 40, al. 9. Ep. Hier. 98, ap. Aug. 39, c. 17.

(1) Ep. 67, al. 12.

(2) Hier. Ep. 91, ap. Aug. 68, al. 13.

(3) Ep. 71, al. Ep. 92. ap. Aug. 72, al. 14. Ep. 73, al. 15. c. 3, n. 9.

(4) Ep. 74, al. 16.

vingt-huit, quarante et soixante et onze, répondit aux questions qu'elles contenoient, dont la principale est celle de l'explication de l'épître aux Galates. Cette lettre est la quatre-vingt-neuvième de saint Jérôme et la soixante-quinzième dans saint Augustin. Saint Jérôme y soutient son opinion par l'autorité d'Origène et des autres interprètes grecs, qu'il a suivis dans son commentaire. Il y marque saint Jean Chrysostôme, comme n'étant plus évêque de Constantinople, ce qui montre que la lettre est écrite vers la fin de l'an quatre cent quatre (1). Au fond, il soutient que saint Pierre ne pouvoit ignorer qu'après l'évangile on n'étoit plus obligé à l'observation de la loi, puisque lui-même avoit été l'auteur du décret du concile de Jérusalem, qui l'avoit décidé (2). D'ailleurs, saint Paul pratiquoit la loi cérémoniale, quand il craignoit de choquer les Juifs, comme lorsqu'il circoncit Timothée, lorsqu'il se fit couper les cheveux à Césarée, lorsqu'il sacrifia à Jérusalem avec quatre Nazaréens. Il n'avoit donc rien à reprocher à saint Pierre. Saint Augustin répondit que saint Paul avoit quelquefois pratiqué la loi, pour montrer qu'il ne la rejetoit pas comme mauvaise (3), mais seulement comme n'étant plus nécessaire au salut après Jésus-Christ, et qu'il n'avoit repris saint Pierre qu'en ce que sa conduite faisoit regarder ces cérémonies comme nécessaires. Saint Jérôme réplique: Les Juifs feroient donc bien, si, après l'évangile, ils observoient encore la loi, s'ils offroient des sacrifices, s'ils pratiquoient la circoncision et le sabbat. Ainsi nous retombons dans l'hérésie de Cerinthe et d'Ébion, qui ont mêlé la loi cérémoniale avec l'évangile. Saint Jérôme envoya cette lettre avec sa précédente, la soixante-douzième, par le diacre Cyprien.

Il écrivit ensuite la lettre quatre-vingt-seizième entre les siennes, et quatre-vingt-unième dans saint Augustin (4). Le porteur de cette lettre fut Firmus; et saint Jérôme semble ne l'avoir écrite que pour excuser l'âcreté de la précédente, et donner à saint Augustin des témoignages de son amitié. Saint Augustin, l'ayant reçue, répondit en même temps aux deux précédentes, soixante-douze et soixante-quinze, par une grande lettre qui fut la dernière entre eux sur cette dispute. Saint Augustin y pose cette maxime: Les livres canoniques sont les seuls que j'ai appris à révérer, jusqu'au point de croire très-fermement qu'aucun de leurs auteurs ne se soit mépris en rien (5). Et si j'y trouve quelque chose qui semble contraire à la vérité, je crois que l'exemplaire est fautif, que le traducteur n'a pas bien pris le sens, ou que je ne l'ai pas entendu. Pour les autres auteurs, quelque sainteté et quelque doctrine qui les distingue, je ne me fais pas une loi, en les lisant, de croire vrai ce qu'ils disent, parce qu'ils l'ont cru, mais parce qu'ils me l'ont persuadé par les auteurs canoniques, ou par quelque bonne raison. Ensuite il répond à l'objection de saint Jérôme; que si saint Paul avoit pratiqué sérieusement la loi cérémoniale depuis son apostolat, les juifs qui se convertissent pourroient encore la pratiquer, et qu'en les approuvant, nous retomberions dans l'hérésie d'Ébion et des autres chrétiens judaïsants. Saint Augustin soutient qu'il n'y auroit pas moins d'inconvénients à observer ces cérémonies par feinte, comme saint Jérôme disoit qu'avoit fait saint Paul, que de les observer sérieusement; et qu'il vaut mieux dire que saint Paul et les autres apôtres les observoient quelquefois, pour les abolir insensiblement, et montrer qu'elles n'étoient pas mauvaises, mais seulement inutiles; que, bien qu'elles fussent mortes, elles méritoient d'être ensevelies honorablement. Mais qui voudroit à présent les déterrer et en ramener la pratique après l'établissement parfait de l'évangile, sembleroit les juger nécessaires, et retomberoit dans le judaïsme. J'avoue donc, dit saint Augustin, qu'en disant que saint Paul pratiqua ces cérémonies, pour montrer qu'elles n'avoient rien de pernicieux, je devois ajouter: Seulement dans le temps où la grâce de la foi commença à être découverte. Ainsi je dois plutôt accuser ma négligence que votre censure. On croit que saint Jérôme se rendit enfin à l'avis de saint Augustin, parce qu'il écrivit depuis que saint Pierre même fut répréhensible, selon saint Paul, pour montrer que personne ne se doit croire irrépréhensible. Saint Augustin reconnoît aussi dans cette lettre l'utilité de la traduction que saint Jérôme avoit faite sur l'hébreu. On rapporte à l'an quatre cent cinq ces deux dernières lettres de saint Jérôme et de saint Augustin sur cette matière (1).

XXX. Mort de sainte Paule.

Pendant cette dispute, c'est-à-dire au commencement de l'an quatre cent quatre, saint Jérôme reçut une grande affliction par la perte de sainte Paule (2). Elle mourut le mardi septième des calendes de février, sous le consulat d'Honorius et d'Aristenète, c'est-à-dire le vingt-sixième janvier quatre cent quatre. Elle étoit âgée de cinquante-six ans, dont elle avoit passé dans la piété cinq ans à Rome et vingt ans à Bethléem. En mourant, elle faisoit le signe de la croix sur ses lèvres, et disoit des versets des psaumes. L'évêque de Jérusalem et ceux de plusieurs autres villes étoient présents, avec une infinité de prêtres et de diacres, et tout le monastère étoit plein de vierges et de moines. Des évêques la portèrent à l'église sur leurs épaules; d'autres portoient des flambeaux et

(1) Ep. Hier. 89. ap. Aug. 75, al. 11, n. 3, 6, 8.

(2) Act. XVI, 1, XVIII, 10; XXI, 20.

(3) Ep. 40, c. 4. 79, n. 55.

(4) Hier. Ep. 96. ap. Aug. 81, al. 18.

(5) Ep. 82. al. 19. ap. Hier. 97. n. 15, 3.

(1) Hier. Ep. 27, ad Eustoch.

(2) N. 16. 17. Lib. 1. in. Pelag. 1. 8. Ep. 82, n. 34.

des cierges, d'autres conduisoient les troupes, qui chantoient des psaumes en hébreu, en grec, en latin et en syriaque. Tous les moines, toutes les vierges et tout le peuple des villes voisines accourut à ses funérailles, les veuves et les pauvres la regrettoient comme leur mère. On la mit au milieu de l'église de la Grotte de Bethléem, et le troisième jour elle fut enterrée au-dessous près de la grotte; mais le concours du peuple dura toute la semaine. Sa fille Eustochium étoit inconsolable, et ce fut pour adoucir sa douleur, que saint Jérôme, très-affligé lui-même, lui adressa la vie ou plutôt l'éloge funèbre de sa sainte mère.

XXXI. Retour de sainte Mélanie à Rome.

Quelque temps auparavant, sainte Mélanie avoit quitté la Palestine, après avoir demeuré vingt-cinq ans à Jérusalem, et étoit revenue à Rome. Le sujet de son retour étoit, que sa petite-fille Mélanie, la jeune, mariée à Pinien, vouloit renoncer au monde; elle craignoit qu'elle ne se laissât séduire, et ne tombât dans quelque erreur contre la foi, ou dans la corruption des mœurs (1). Sainte Mélanie, âgée de soixante-deux ans, s'embarqua donc à Césarée, et, après une navigation de vingt jours, elle arriva en Italie. De Naples, où elle aborda, elle alla à Novole voir saint Paulin, qui vit avec joie, comme il le rapporte, le triomphe de son humilité. Elle étoit montée sur un petit cheval qui ne valoit pas un âne, vêtue d'un méchant habit noir, mais suivie de ses enfants et de ses petits-enfants, qui tenoient à Rome les premières places, et qui étoient venus au-devant d'elle jusqu'à Naples, avec une suite nombreuse. Ils remplissoient la voie Appienne, et la faisoient briller des ornements de leurs chevaux et de leurs chariots dorés; la pourpre et la soie qu'ils portoient, relevoit la pauvreté de la sainte veuve dont ils s'estimoient heureux de toucher les haillons.

Saint Paulin les reçut dans son petit logis, où il n'y avoit qu'une chambre haute et une galerie qui communiquoit aux cellules des hôtes. Il trouva toutefois de quoi loger toute cette compagnie; et tandis que les jeunes gens et les vierges chantoient des louanges de Dieu dans l'église de Saint-Félix, cette nombreuse suite de séculiers demeuroit dans un silence respectueux. Saint Paulin lut à sainte Mélanie la vie de saint Martin, écrite par Sévère Sulpice, sachant combien elle étoit curieuse de telles histoires, et demeura lui-même charmé des vertus de cette sainte veuve. Elle lui fit présent d'une petite particule du bois de la sainte Croix, qu'elle avoit reçue de Jean, évêque de Jérusalem; et saint Paulin s'en servit un jour pour arrêter le feu, qui s'étant pris à une loge pleine de foin, menaçoit de consumer toute son habitation. Il donna depuis cette relique à Sévère, son ami, pour mettre dans une église qu'il faisoit bâtir (1). Saint Paulin reçut dans le temps saint Nicétas, évêque de Dacie, apôtre des nations septentrionales c'est-à-dire des Scythes, des Besses, des Getes et des Daces, dont il convertit un grand nombre, les ramenant de leurs mœurs barbares à la douceur de l'évangile, et faisant de saints moines de ceux qui vivoient de brigandages. Il vint en Italie visiter les saints lieux; il y fut l'admiration des Romains et passa deux fois chez saint Paulin, en revenant et en retournant quatre ans après. L'Eglise honore sa mémoire le septième de janvier (2).

Sainte Mélanie, étant arrivée à Rome, convertit à la foi, Apronien, mari d'Avita, sa nièce. Il étoit du rang des clarissimes, et homme de grande réputation, mais païen. Mélanie ne le rendit seulement pas chrétien, mais encore elle lui persuada de vivre en continence avec sa femme. Elle instruisit aussi dans la foi Albine, sa bru, femme de son fils, et confirma, sa petite fille Mélanie, dans la bonne résolution qu'elle prit de garder la continence avec son mari Pinien, fils de Sévère, qui avoit été préfet. La jeune Mélanie avoit été mariée malgré elle à treize ans; car elle désiroit ardemment imiter ce qu'elle entendoit raconter des vertus de son aïeule (3). Ayant eu deux fils, et les ayant perdus en leur enfance, elle dit à son mari: Si Dieu avoit voulu que nous vécussions dans le monde, il ne nous auroit pas ôté nos enfants si jeunes; et après bien du temps, c'est-à-dire après sept années de mariage, elle lui persuada la continence et renonça au monde à vingt ans.

XXXII. Lettres de saint Innocent aux évêques d'Espagne.

Le pape saint Innocent écrivit cependant aux évêques d'Espagne qui avoient tenu le concile de Tolède en quatre cent. L'évêque Hilaire qui y avoit assisté, alla à Rome avec le prêtre Elpide, et se plaignit au pape que la paix de l'église étoit troublée en Espagne, par le schisme et le mépris des canons (4). Ils furent entendus dans l'assemblée des prêtres de l'église romaine, et on dressa des actes. Le schisme venoit des évêques de la province bétique et de la carthaginoise, qui s'étoient séparés des autres, parce qu'ils avoient reçu à leur communion les évêques de Galice, qui après avoir reçu les erreurs de Priscilien, les avoient abjurées; entre autres Symphosius et Dictinnius, reçus au concile de Tolède. Nonobstant leur conversion, les évêques de la Bétique ne pouvoient se résondre à leur pardonner ni à ceux qui communiquoient avec eux. Quant à la discipline, Hilaire se plaignit de Rufin et Minicius, évêques, qui avoient ordonné des

(1) V. Præf. ad. Ep. Aug. 95. Sup. liv. xvii, n. 6. Pall. laus. c. 18. Paul. Ep. 10. al. 29, ad Sever.

(1) Nat. 10. p. 620. Ep. 11, al. Ep. 10, al. Nat. 9, Poem. de Red. Nic.
(2) Martyr. Rom. laus. c. 118.
(3) C. 119.
(4) Innoc. Epist. 23. ex edit. Sir. Sup. xxx, n. 47.

évêques hors de leurs provinces, et sans le métropolitain, contre les canons de Nicée, et sans avoir égard à la volonté du peuple (1). Rufin lui-même avoit été ordonné contre les canons, après avoir postulé dans la place publique depuis son baptême, et on faisoit le même reproche à Grégoire, évêque de Mérida. Ce fut donc sur ces plaintes que le pape saint Innocent écrivit aux évêques du concile de Tolède, tenu quelque temps auparavant, pour les exhorter à la concorde et à l'observation des canons, particulièrement touchant les ordinations sur lesquelles il leur donne les mêmes règles que dans ses autres décrétales.

XXXIII. Nouvelle conspiration contre saint Chrysostôme.

A peine saint Jean Chrysostôme avoit été deux mois en repos depuis son retour, quand on dressa à Constantinople une statue en l'honneur de l'impératrice Eudoxia. Elle étoit d'argent, posée sur une colonne de porphyre avec une base élevée, dans la place entre le palais, où se tenoit le sénat et l'église de Sainte-Sophie qui étoit vis-à-vis de ce palais, séparée par la place et par une rue qui la traversoit (2). On la dressa sous le consulat de Théodose le jeune et de Rumoride, c'est-à-dire l'an quatre cent trois, apparemment au mois de septembre, où commençoit l'indiction première. A la dédicace de cette statue, on fit à l'ordinaire de grandes réjouissances; car c'étoient des actions très-solennelles, et encore mêlées de superstition, comme il paroît par une loi de Théodose le jeune, donnée vingt-deux ans après, pour en retrancher ce qui sentoit l'idolâtrie (3). Donc à l'occasion de cette statue d'Eudoxia, le préfet de Constantinople, manichéen et demi-payen, excita le peuple à des réjouissances extraordinaires: il y eut des danses et des spectacles de farceurs, qui attiroient de grands applaudissements et des cris, dont le service divin étoit troublé.

Saint Jean Chrysostôme ne put souffrir ces insolences; il en parla avec sa liberté ordinaire, et blâma non-seulement ceux qui les faisoient, mais ceux qui les commandoient. L'impératrice en fut offensée, et résolut d'assembler encore un concile contre saint Chrysostôme, mais il ne se relâcha point, et l'on dit qu'il fit en cette occasion un discours célèbre, qui commençoit par ces paroles: Hérodiade est encore furieuse et demande encore la tête de Jean. Nous en avons un qui commence ainsi, et qui est une invective contre les femmes; mais on ne le croit pas de saint Chrysostôme. Quoi qu'il en soit, il y eut une nouvelle conspiration contre lui. Mais ses ennemis, ne sachant comment s'y prendre, envoyèrent à Alexandrie consulter Théophile, et le prièrent de revenir pour les conduire ou du moins leur fournir quelque moyen de commencer (1). Théophile n'osa retourner à Constantinople, se souvenant de la manière dont il s'en étoit sauvé; mais il y envoya trois évêques, Paul, Pemen, et un troisième ordonné depuis peu; et les chargea des canons du concile d'Antioche, tenu à la dédicace en trois cent quarante et un (2).

Ces évêques, étant arrivés, appelèrent de Syrie, de Cappadoce, de Pont et de Phrygie, tous les métropolitains et les autres évêques, et les assemblèrent à Constantinople. Les principaux de ceux qui s'y trouvèrent, furent: Léonce d'Ancyre en Galatie, Ammonius de Laodicée en Pisidie, Acace de Bérée, Antiochus de Ptolémaïde en Syrie, Brison de Philippopolis en Thrace (3). Etant arrivés à Constantinople, ils communiquèrent avec saint Jean Chrysostôme, pour ne pas faire comme les premiers, mais la cour le trouva mauvais. Aussi la fête de Noël étant venue, l'empereur n'alla point à l'église à l'ordinaire, et fit dire à Jean, qu'il ne communiqueroit point avec lui qu'il ne se fût justifié. Théodore de Tyane étoit venu comme les autres à Constantinople, mais, ayant appris la conjuration formée contre saint Jean Chrysostôme, il s'en alla sans dire adieu, retourna à son église, et demeura jusqu'à la fin dans la communion de saint Chrysostôme et de l'Eglise romaine. Au contraire Pharétrius, de Césarée en Cappadoce, ne sortit point de chez lui, et ne laissa pas de s'unir par lettres aux ennemis de saint Chrysostôme.

XXXIV. Canons du concile d'Antioche.

Dans ce second concile composé d'évêques séduits par les libéralités de la cour, il ne fut plus mention des premières accusations, dont saint Jean Chrysostôme offroit hardiment de se justifier; mais pour lui ôter toute défense, on s'attacha aux canons du concile d'Antioche, c'est-à-dire au quatrième et au douzième. Le quatrième portoit (4): Si un évêque déposé par un concile, ose s'ingérer dans le ministère, pour servir comme auparavant, il n'aura plus d'espérance d'être rétabli dans un autre concile, et ses défenses ne seront plus écoutées. Et le douzième: Si un évêque déposé par un concile ose importuner l'empereur, au lieu de se pourvoir devant un plus grand concile, il sera indigne de pardon; on n'écoutera point sa défense, et il n'aura point d'espérance d'être rétabli. Les ennemis de saint Chrysostôme prétendoient qu'il étoit dans le cas de ces canons, étant rentré dans son siége, sans avoir été justifié par un concile. Ses amis soutenoient que ces canons avoient été faits par les ariens, contre saint Athanase; que le canon quatrième, comme injuste, avoit été re-

(1) Nic. can. 4.
(2) Pall. Dial. Socr. vi, c. 18. Sozom. viii, c. 20. Pros. Chr. an 404.
(3) Marcell. an. 403. L. Unde imag. C. Th. lib. 15. Theophan. p. 68.

(1) To. 7, ed. A. To. 6., ed. P. Pall. Dial. p. 76.
(2) Sup. liv. xii, n. 10.
(3) Pall. p. 77. Socr. vi, c. 18. Sozom. viii, c. 20.
(4) Sup. liv. xvii, n. 15.

jeté à Sardique par les Romains, les Italiens, les Illyriens, les Macédoniens et les Grecs.

Alors Ammonius de Laodicée, et Acace de Bérée, joints à Antiochus de Ptolémaïde, Cyrin de Chalcédoine, et Sévérien de Gabales, allèrent trouver l'empereur, et lui proposèrent de faire venir dix évêques du parti de Jean, car il y en avoit plus de quarante, pour convenir de l'autorité de ces canons. Elpide évêque de Laodicée en Syrie, vieillard vénérable par sa vertu et par ses cheveux blancs, vint au palais avec un autre évêque, nommé Tranquille ; et ils dirent à l'empereur (1) : Jean n'a point été déposé juridiquement la première fois, mais seulement chassé par un comte ; il n'est point rentré de lui-même dans son siége, mais par votre ordre, porté par un de vos notaires : et quant aux canons que l'on produit maintenant, nous montrons que c'est l'ouvrage des hérétiques. Comme les ennemis de saint Chrysostôme continuoient de disputer, criant confusément, s'agitant devant l'empereur, Elpide, profitant d'un petit intervalle de silence, lui dit doucement : Seigneur, sans tant importuner votre clémence, faisons ceci : que nos frères Acace et Antiochus, souscrivent les canons qu'ils proposent comme faits par des orthodoxes, et qu'ils disent : Nous sommes de la même foi que ceux qui les ont dressés, alors notre dispute sera finie. L'empereur, frappé de la simplicité de cette proposition, dit à Antiochus en souriant : Il n'y a point de meilleur expédient. Sévérien et sa cabale changèrent de couleur, et se regardèrent les uns les autres. Toutefois, pressés par la circonstance du lieu, ils promirent de souscrire, et se tirèrent ainsi d'embarras ; mais ils ne tinrent pas leur parole.

Neuf ou dix mois se passèrent dans ces poursuites ; et cependant saint Jean Chrysostôme tenoit ses assemblées avec quarante-deux évêques, et le peuple écoutoit toujours ses instructions avec une merveilleuse affection (2). On rapporte avec raison à ce temps-là une de ses homélies sur l'épître aux Éphésiens, où il montre que le schisme n'est pas moins dangereux que l'hérésie, et parle fortement contre les évêques qui se séparoient de lui sans sujet, et renversoient par leurs entreprises l'ordre de la hiérarchie. Ensuite il s'adresse aux femmes en particulier, et leur dit : S'il y en a quelqu'une qui veuille se venger de moi, je lui en donnerai un moyen pernicieux. Donnez-moi des soufflets, crachez-moi au visage devant tout le monde, chargez-moi de coups. Quoi ! vous frémissez, quand je vous dis de me donner des soufflets, et vous ne frémissez point de déchirer le corps de votre maître ? Les ennemis de saint Chrysostôme, voyant le crédit qu'il avoit, et craignant que ce schisme ne produisit quelque sédition, firent publier une loi, qui défend à tous les officiers du palais de se mêler aux assemblées tumultueuses (1), comme ils appellent, sous peine de privation de leurs charges, et de confiscation des biens. Cette loi est donnée à Constantinople le quatrième des calendes de février, sous le consulat d'Honorius et d'Aristenète, c'est-à-dire le vingt-neuvième de janvier quatre cent quatre.

XXXV. Saint Chrysostôme chassé de l'église.

Le carême étant venu, Antiochus et sa cabale eurent une audience secrète de l'empereur, et lui firent entendre que Jean étoit convaincu, et qu'il devoit donner ordre de le chasser avant la fête de Pâques (2). L'empereur Arcade ne put leur résister, et fit dire à saint Chrysostôme de sortir de l'église. Il répondit : J'ai reçu de Dieu cette église, pour procurer le salut du peuple, et je ne puis l'abandonner ; mais comme la ville est à vous, si vous voulez que je quitte, chassez moi de force, afin que j'aie une excuse légitime. On envoya donc du palais, non sans quelque honte, des gens qui le chassèrent, avec ordre de demeurer cependant dans la maison épiscopale (3). Ils attendoient, dit Pallade, si la vengeance divine se declareroit, pour le rétablir dans l'eglise, en cas d'accident, ou le maltraiter de nouveau. Le jour du grand samedi on lui dénonça encore de sortir de l'église ; il répondit comme il devoit. L'empereur, craignant la sainteté du jour et le tumulte de la ville, envoya quérir Acace et Antiochus, et leur dit : Que faut-il faire ? prenez garde que vous ne m'ayez donné un mauvais conseil. Ils répondirent hardiment : Seigneur, nous prenons sur notre tête la déposition de Jean.

Les quarante évêques qui lui demeuroient unis, se présentèrent dans les églises devant l'empereur et l'impératrice, les priant avec larmes d'épargner l'Eglise de Jésus-Christ et de lui rendre son évêque (4) ; principalement à cause de la pâque, et de ceux qui devoient être baptisés, étant déjà tous instruits. Ils ne furent point écoutés ; mais Paul de Cartéia dit hardiment à l'impératrice : Eudoxia, craignez Dieu, ayez pitié de vos enfants, et ne profanez pas la fête de Jésus-Christ par l'effusion du sang. Ensuite ces évêques se retirèrent, et passèrent la sainte veille chacun dans son logis, accablés de tristesse (5). Les prêtres de Constantinople qui étoient demeurés fidèles à saint Jean Chrysostôme, assemblèrent le peuple dans le bain public, nommé les Thermes Constantiennes, et y célébrèrent la veille de Pâques à l'ordinaire, en lisant les saintes écritures, et baptisant les catéchumènes.

Antiochus, Acace et Sévère l'ayant appris, demandèrent que l'on empêchât cette assemblée. Le maître des offices leur dit : Il est nuit,

(1) Pall. p. 79, 80.
(2) Pall. p. 81. Hom. 11, in Ephes. iv. Mor.

(1) L. 4. C. Th. de His qui sup. relig.
(2) Pall. p. 8.
(3) Pall. p. 82.
(4) Pall. p. 83.
(5) Socr. vi, c. 38.

le peuple est grand, il pourroit arriver du désordre (1). Acace répondit : Les églises sont désertes, nous craignons que l'empereur y venant, et ne trouvant personne, ne s'aperçoive de l'affection du peuple pour Jean, et ne nous regarde comme des envieux. Principalement après que nous lui avons dit que personne ne suit volontiers cet homme, qui n'est point sociable. Le maître des offices, après avoir protesté contre eux de ce qui pourroit arriver, leur donna un nommé Lucius, chef d'une compagnie de gens de guerre, qui passoit pour païen, avec ordre d'inviter doucement le peuple à venir dans l'église. Il y alla, mais il ne fut point écouté, et revint trouver Acace et les siens, leur représentant l'ardeur et la foule du peuple. Ils le prièrent instamment de retourner, joignant à leurs prières l'or et les promesses ; ils lui recommandèrent d'amener le peuple à l'église par la douceur, ou de dissiper par force cette assemblée.

XXXVI. Violences la nuit de Pâques.

Lucius retourna donc accompagné de quelques clercs du parti d'Acace à la seconde veille de la nuit, c'est-à-dire après neuf heures ; car, à Constantinople, le peuple veilloit cette nuit-là jusqu'au premier chant du coq. Quatre cents nouveaux soldats thraciens, fort insolents, le suivoient l'épée à la main (2). Ils fondirent tout d'un coup sur ce peuple, écartant la foule par l'éclat de leurs épées. Lucius marcha jusque dans les eaux sacrées, pour empêcher que l'on n'administrât le baptême, et poussa le diacre si rudement, qu'il répandit les symboles, c'est-à-dire le saint-chrême. Il frappa les prêtres à coups de bâton sur la tête, sans respect pour leur grand âge ; et le sacré lavoir fut mêlé de sang. Les femmes, déjà dépouillées pour le baptême, s'enfuyoient confusément avec les hommes, crainte d'être tuées ou déshonorées, sans avoir le temps de se couvrir autant que la bienséance le demandoit ; plusieurs même furent blessées (3). On entendoit leurs cris et ceux des enfants ; les prêtres et les diacres étoient chassés tout revêtus. L'un blessé à la main se retiroit en criant ; l'autre traînoit une vierge déchirant ses habits ; les vases sacrés étoient au pillage. L'autel étoit entouré de gens armés, les soldats dont quelques-uns n'étoient pas baptisés, vinrent jusqu'au lieu où reposoient les saints mystères, et virent tout à découvert. Même dans cette confusion, le précieux sang de Jésus-Christ fut répandu sur leurs habits. On prit une partie des prêtres, des diacres et on les mit en prison ; on chassa de la ville les laïques constitués en dignités. On afficha plusieurs édits, contenant diverses menaces contre ceux qui ne renonceroient pas à la communion de Jean. C'est ce qui se passa la veille de Pâques seizième d'avril quatre cent quatre (1).

Le lendemain l'empereur, étant sorti pour s'exercer dans le champ, vit auprès du lieu nommé Pempton, parce qu'il étoit à cinq mille de Constantinople, une grande quantité de gens vêtus de blanc. Il demanda à ses gardes ce que c'étoit. Ils dirent que c'étoient des hérétiques. C'étoit en effet les catholiques, qui, étant chassés du bain où ils s'étoient assemblés, et ne voulant pas aller dans les églises avec les ennemis de leur évêque, s'assembloient en pleine campagne ; et il y avoit entre eux environ trois mille nouveaux baptisés, qui portoient l'habit blanc, selon la coutume. Les ennemis de saint Chrysostôme profitant de cette occasion, envoyèrent les plus impitoyables de la suite de l'empereur, pour dissiper la multitude, et prendre ceux qui les instruisoient (2). Ce peuple si nombreux eût pu facilement se défendre, mais il étoit trop bien instruit. On prit donc quelque peu de clercs et plusieurs laïques entre lesquels étoient des femmes de marque. On arracha les voiles à quelques-unes, à quelques autres les pendants et les oreilles mêmes. Une des plus riches et des plus belles prit l'habit d'une esclave et s'enfuit, courant dans la ville pour sauver son honneur. Les prisons furent remplies de différents magistrats, on y chantoit des hymnes et on y offroit les saints mystères, en sorte qu'elles devinrent des églises ; au lieu que l'on entendoit dans les églises des fouets, des tortures et des jurements terribles, pour obliger à anathématiser Jean. Mais plus ses adversaires faisoient d'efforts, plus les assemblées de ceux qui l'aimoient étoient nombreuses ; elles se tenoient tantôt dans un lieu, tantôt dans l'autre, mais principalement dans un espace que le grand Constantin avoit fait enfermer de palissades, pour y voir des courses de chevaux, avant qu'il eût bâti la ville.

Vers ce même temps, un homme possédé du démon, ou qui passoit pour l'être, fut trouvé avec un poignard, dont on prétendoit qu'il vouloit tuer saint Chrysostôme ; le peuple le mena au préfet, comme ayant été gagné par argent pour faire ce coup. Mais Chrysostôme envoya des évêques de ses amis, qui le délivrèrent avant qu'on lui fit aucun mal. Ensuite un valet du prêtre Elpide, ennemi déclaré de saint Chrysostôme, ayant reçu cinquante sous d'or pour le tuer, s'arma de trois poignards et courut vers la maison épiscopale. Un homme qui le reconnut l'arrêta et lui demanda où il alloit. Il ne lui répondit que par un coup de poignard, et frappa de même un second qui cria voyant frapper le premier, ensuite un troisième et un quatrième, et ainsi jusqu'à sept personnes, dont quatre moururent sur-le-champ. Le peuple enfin ayant pris ce meurtrier, le préfet s'en saisit, et pour apaiser le peuple, promit d'en faire justice ; mais il le laissa impuni. De-

(1) Pall. 84.
(2) Pall. p. 85.
(3) Epist. Chrys. ad Innoc. ap. Pall. p. 18. Sozom. viii, c. 21.

(1) Pall. p. 86.
(2) Pall. p. 78. 88.

puis ce temps-là le peuple fit garde jour et nuit devant la maison épiscopale pour la sûreté de saint Jean Chrysostôme (1).

XXVII. Saint Chrysostôme chassé de Constantinople.

Cinq jours après la Pentecôte, qui, cette année quatre cent quatre, fut le cinquième de juin, Acace, Sévérien, Antiochus et Cyrin allèrent trouver l'empereur, et lui dirent : Vous pouvez faire ce qu'il vous plaira, mais nous vous avons dit que nous prenions sur notre tête la déposition de Jean : il ne faut pas nous perdre tous pour épargner un seul homme (2). L'empereur envoya le notaire patrice dénoncer à Jean de se recommander à Dieu et de sortir de l'église. Après un ordre si précis, saint Jean Chrysostôme descendit de la maison épiscopale avec les évêques ses amis, et leur dit : Venez, prions, et prenons congé de l'ange de cette église. Aussitôt un homme puissant et craignant Dieu, qui suivoit le bon parti, lui donna cet avis : Lucius, dont vous connoissez l'insolence, est tout prêt dans un bain public, avec les soldats qu'il commande, pour vous enlever de force, si vous résistez ou différez d'obéir ; la ville est fort émue, sortez donc promptement et secrètement, de peur que le peuple n'en vienne aux mains avec les soldats. Alors saint Chrysostôme prit congé de quelques-uns des évêques avec le baiser accompagné de larmes ; car il n'eut pas la force de les embrasser tous, et dit aux autres dans le sanctuaire : Demeurez ici, je vais un peu me reposer.

Il entra dans le baptistère, et appela Olympiade, qui ne sortit point de l'église, avec Pentalie et Procla diaconesses, et Sylvine, veuve de Nébridius et fille de Gildon (3) : Venez çà, leur dit-il, mes filles, écoutez-moi ; ma fin approche, à ce que je vois, j'ai achevé ma carrière, et peut-être ne verrez-vous plus mon visage. Ce que je vous demande, c'est que votre affection pour l'église ne se relâche point ; et que quand quelqu'un aura été ordonné malgré lui, sans l'avoir brigué, et du consentement de tous, vous baissiez la tête devant lui comme devant moi ; car l'église ne peut être sans évêque. Et comme vous voulez que Dieu vous fasse miséricorde, souvenez-vous de moi dans vos prières. Elles se jetèrent à ses pieds, fondant en larmes. Il fit signe à un des plus sages de ces prêtres, et lui dit : Emmenez-les d'ici, de peur qu'elles ne troublent le peuple. Elles s'apaisèrent un peu, et il sortit du côté de l'orient, tandis qu'à l'occident devant le grand portail de l'église on tenoit par son ordre son cheval, pour donner le change au peuple qui l'y attendoit ; il s'embarqua et passa en Bithynie. Sa mère qui vivoit encore, l'exhorta courageusement à se retirer plutôt que de rien faire d'indigne de lui (4).

Pendant qu'il se retiroit, on vit tout d'un d'un coup une flamme dans l'église, à la chaire où il avoit coutume de s'asseoir, et d'où il prêchoit. Le feu monta au toit, et du dedans gagna le dehors ; en sorte que l'église fut toute brûlée, avec les bâtiments qui l'accompagnoient, excepté une petite sacristie où étoient les vases sacrés, qui sembla conservée par miracle, de peur que les ennemis de saint Chrysostôme ne l'accusassent d'avoir enlevé ces vases (1). De l'église, le feu poussé, par un grand vent de nord, traversa la place sans faire de mal au peuple, mais faisant comme un pont, il prit au palais où se tenoit le sénat, situé au au midi de l'église. Ce palais commença à brûler du côté de l'église, mais du côté du palais de l'empereur qui joignoit celui du sénat : il brûla pendant trois heures, depuis sexte jusqu'à none, et fut consumé tout entier. Dans tout cet incendie, qui commença dès le soir précédent, il ne périt pas une âme, pas même une bête. Les catholiques le regardèrent comme un miracle et un effet de la vengeance divine ; quelques-uns en accusèrent les schismatiques, et dirent qu'avec l'église ils vouloient brûler le peuple qui étoit dedans. Les schismatiques, et les païens après eux, en accusèrent les catholiques, et dirent qu'ils avoient mis exprès le feu à l'église, afin qu'il n'y eût plus d'évêque après Jean ; mais jamais on ne put découvrir l'auteur de cet embrasement (2). Il arriva le lundi vingtième de juin, sous le consulat d'Honorius et d'Aristénète, c'est-à-dire l'an quatre cent quatre.

Cependant les soldats du préfet retenoient saint Jean Chrysostôme prisonnier en Bithynie, avec deux évêques, Cyriaque d'Emèse et Eulysius de Bostre, les menaçant de les punir pour l'embrasement de l'église. Ensuite Cyriaque et Eulysius, ayant été ramenés à Constantinople avec les autres clercs, furent trouvés innocents, et mis hors de prison, mais envoyés en exil. Saint Chrysostôme, étant ainsi retenu, demanda à ses persécuteurs d'être au moins ouï sur cet embrasement de l'église dont ils l'accusoient (3). Mais il ne fut pas plus écouté sur ce point que sur les autres, et on l'envoya sous bonne garde à Cucuse en Arménie.

XXXVIII. Martyre de saint Eutrope et de saint Tigrius.

A Constantinople, le préfet païen, et ennemi des chrétiens, fit souffrir de cruels tourments aux amis de saint Chrysostôme, sous prétexte de l'incendie. Pour en découvrir l'auteur, on mit à la question Eutrope, lecteur et chantre, qui avoit conservé sa virginité, jeune et délicat (4). On lui appliqua le feu, on le frappa de lanières crues et de bâtons ; on lui déchira avec les ongles de fer les côtés, les joues et le front jusqu'à lui arracher les sourcils. Enfin on lui enfonça des flambeaux ardents aux deux

(1) Pall. p. 19. Sozom VIII, c. 22.
(2) Pall. p. 88. 89.
(3) P. 90.
(4) Chrysost. Ep. 137.

(1) Pall. p. 91. p. 92.
(2) Socr. VI, Hist. c. 18. Soz. VIII, c. 22. Zosim. lib. 5, p. 801. Marc. Chr. an 404.
(3) Chr. Pasch. an 404. Pall. p. 93. p. 194.
(4) Sosom. VIII, c. 24. Pall. p. 197.

côtés, où on lui avoit déchiré la chair jusqu'à découvrir les os, et il expira sur le chevalet, sans avoir rien confessé. Les ecclésiastiques qui avoient poursuivi sa mort, l'enterrèrent au milieu de la nuit ; et une vision de personnes qui chantoient rendit témoignage à sa sainteté. Le prêtre Tigrius fut aussi dépouillé, fouetté sur le dos, attaché par les pieds et par les mains, et étendu avec tant de violence, que les jointures furent disloquées. Il étoit barbare de naissance, eunuque et esclave d'un homme puissant, qui l'avoit affranchi pour son mérite ; et il fut élevé jusqu'à la dignité du sacerdoce. Ses mœurs étoient très-douces, et il avoit une adresse particulière à soulager les pauvres et les étrangers. Après les tourments, il fut relégué en Mésopotamie. L'Église honore la mémoire de ces deux martyrs le douzième de janvier (1).

XXXIX. Arsace, évêque de Constantinople.

Les schismatiques ne laissèrent pas longtemps vaquer le siége de Constantinople, et sept jours après la sortie de saint Chrysostôme, le lundi, vingt-septième de juin de la même année quatre cent quatre, ils mirent à sa place le prêtre Arsace, âgé de quatre-vingts ans, l'un de ses plus grands ennemis. Il étoit frère de l'évêque Nectaire, et on avoit voulu le faire évêque de Tarse leur patrie ; mais il l'avoit refusé : sur quoi Nectaire lui reprocha qu'il attendoit sa mort pour lui succéder, et lui fit jurer de ne souffrir jamais qu'on l'ordonnât évêque ; mais il viola son serment (2). Il n'avoit ni le talent de l'action ni le talent de la parole, ce qui étoit le plus remarquable après saint Jean Chrysostôme. Ses partisans vantoient sa douceur, et attribuoient à ceux qui abusoient de son autorité les violences exercées sous son pontificat ; car les catholiques, tenant toujours saint Jean Chrysostôme pour leur véritable pasteur, ne vouloient point communiquer avec Arsace ; et saint Chrysostôme le tenoit pour un usurpateur (3). Les catholiques de Constantinople continuoient donc de tenir à part leurs assemblées ; ce qui attira contre eux une violente persécution, dont l'embrasement de l'église et du sénat fut le premier prétexte. On les nomma joannites. Ils n'osoient s'assembler en public ni paroître dans la place ou dans les bains ; quelques-uns n'étoient pas en sûreté dans leurs maisons, et plusieurs se bannirent volontairement. On remarque particulièrement quelques saintes femmes qui se distinguèrent par l'affection pour leur évêque.

XL. Sainte Olympiade.

La plus illustre fut sainte Olympiade, qui étoit de très-grande naissance, et avoit des biens immenses. Étant orpheline, elle fut mariée jeune avec Nébridius, qui avoit été préfet de Constantinople, et demeura veuve au bout de vingt mois. Outre sa noblesse et ses richesses, elle étoit encore recommandable par les sciences dont elle avoit cultivé son esprit, et par sa rare beauté ; toutefois, elle ne voulut point se remarier. L'empereur Théodose, ayant ouï parler d'elle, voulut lui faire épouser un Espagnol, son parent, nommé Elpide, et l'en pressa extrêmement (1). Elle lui répondit : Si Dieu avoit voulu que je vécusse avec un homme, il ne m'auroit pas ôté le premier ; mais il ne m'a pas jugé propre à cet engagement. L'empereur, irrité de son refus, commanda au préfet de Constantinople de garder ses biens, jusqu'à ce qu'elle eût trente ans. Sous prétexte de cet ordre, le préfet, excité par Elpide, ne lui permettoit ni de voir les évêques, ni d'aller à l'église, espérant la fatiguer tellement, qu'elle se résoudroit au mariage. Mais elle fit encore cette réponse à l'empereur : Vous avez montré envers moi, seigneur, une bonté digne d'un empereur et d'un evêque, en me déchargeant de ce pesant fardeau dont j'étois embarrassée. Vous ferez encore mieux, si vous ordonnez qu'on le distribue aux pauvres et aux églises ; car il y a longtemps que je crains de tirer vanité de cette distribution, et de m'attacher aux biens matériels, au préjudice des véritables richesses (2). L'empereur, touché de cette réponse, et informé de sa manière de vivre, lui fit rendre la libre disposition de ses biens, au retour de la guerre contre Maxime.

Elle ne mangeoit de rien qui eut eu vie, et ne se baignoit point pour l'ordinaire, que si elle y étoit obligée pour sa santé, car elle étoit sujette à un mal d'estomac ; elle entroit dans l'eau avec sa tunique. Ses veilles étoient grandes ; rien n'étoit plus pauvre que ses habits, son humilité étoit extrême, ses larmes continuelles, sa charité sans bornes (3). Elle ornoit les églises de vases sacrés, donnoit aux monastères, aux hôpitaux, aux prisonniers, aux exilés ; elle répandoit ses aumônes par toute la terre, dans les villes, les campagnes, les iles, les déserts. Elle affranchit des milliers d'esclaves. Elle instruisoit les femmes infidèles, elle visitoit les malades, elle assistoit les vieilles gens, les veuves, les orphelins, les vierges ; en un mot, elle s'appliquoit à toutes sortes de bonnes œuvres. Elle fut liée d'amitié avec plusieurs saints évêques, saint Amphiloque, saint Grégoire de Nysse, et saint Pierre de Sébaste, frère de saint Basile, saint Epiphane, saint Optime, évêque d'Antioche en Pisidie, à qui elle ferma les yeux, car il mourut à Constantinople (4). Elle rendit de grands services à Antiochus, à Acace et à Sévérien, qui furent depuis ses persécuteurs. Nectaire la consultoit sur

(1) Martyr. R.
(2) Chr. Pasch. Socr. V, c. 19. Sozom. VII, c. 25.
(3) Sozom. VIII, c. 28. Sup. liv. XVIII, c. 5. Pall. p. 94.
(3) Sozom. VIII, c. 28. Ep. 145. al. 125. ad Cyriac.

(1) Pall. Dial. pp. 150, 165. Idem. Laus. c. 144. Pall. Dialog. p. 164.
(2) P. 165.
(3) Pall. Laus. V. Chrys. Epist. 1. ad Olymp.
(4) Pall. Dial p. 166.

les affaires de l'Église ; mais saint Chrysostôme fut lié avec elle d'une amitié plus particulière que tous les autres. Elle le déchargeoit du soin de sa nourriture ; car il ne prenoit rien du revenu de l'église, et recevoit d'elle sa subsistance de jour en jour, afin d'être uniquement occupé de son ministère.

Telle étoit sainte Olympiade (1), le principal objet de la haine des schismatiques, non seulement à cause de l'amitié de saint Jean Chrysostôme, mais encore à cause des secours qu'elle avoit donnés aux grands frères et aux autres frères persécutés par Théophile. Le préfet de Constantinople, l'ayant fait amener devant son tribunal, lui demanda pourquoi elle avoit mis le feu à l'église ? Je n'ai pas vécu, dit-elle, de manière à en être soupçonnée, puisque j'ai employé les grands biens que j'avois à renouveler les temples de Dieu. Je sais votre vie, dit le préfet (2). Passez donc au rang d'accusateur, répondit-elle, et qu'un autre nous juge. Comme il n'y avoit point de preuves contre elle, le préfet changea de ton, et lui dit, comme par conseil, à elle et à d'autres femmes, qu'elles étoient bien folles de refuser la communion de l'évêque, pouvant se tirer d'affaire en y revenant. Les autres cédèrent par crainte ; mais Olympiade dit : Après avoir été arrêtée devant un si grand peuple sur une calomnie, il n'est pas juste de m'obliger à me défendre sur une autre plainte. Donnez-moi des avocats sur la première accusation ; car, quoi que vous fassiez, je n'entrerai point dans cette communion que la religion me défend. Le préfet la laissa aller comme pour instruire ses avocats ; mais, l'ayant fait ramener un autre jour, il la condamna à payer une grande quantité d'or. Elle ne se rendit pas pour cela ; mais elle quitta Constantinople et alla demeurer à Cyzique.

XLI. Autres saintes persécutées.

Sainte Nicarette se retira aussi de Constantinople en cette occasion. C'étoit une vierge d'une des plus illustres familles de Nicomédie, qui pratiqua toutes les vertus, particulièrement l'humilité, quoiqu'avec un grand courage ; en sorte qu'elle ne se plaignit point de ses grands biens qui lui furent ôtés injustement ; et, par son économie, le peu qu'on lui laissa lui suffit pour vivre avec les siens jusqu'à la vieillesse, et donner encore libéralement (3). Elle préparoit toutes sortes de remèdes pour les pauvres, guérissoit ceux que les médecins n'avoient pu soulager, et faisoit des cures qui paroissoient miraculeuses. Elle avoit grand soin de se cacher : jamais elle ne voulut être élevée au rang de diaconesse, quelque instance que lui en fit saint Jean Chrysostôme, ni prendre la conduite des vierges ecclésiastiques, c'est-à-dire de celles qui n'étoient point enfermées dans des monastères, mais logées chez leurs parents, et dont l'église avoit le catalogue. La mémoire de sainte Nicarette est célébrée le vingt-septième de décembre (1).

Pentadie, veuve du consul Timase, et diaconesse, fut aussi amenée dans la place publique devant le tribunal et de là conduite en prison, étant calomniée au sujet de l'incendie, mais elle résista généreusement. Elle vouloit aussi se retirer de Constantinople, mais saint Chrysostôme, l'ayant appris, l'exhorta à y demeurer, pour encourager et assister les persécutés. Il y eut plusieurs autres saintes femmes qui eurent part à cette persécution, comme Procula ou Amprocla diaconesse, Bassiane, Chalcidie, Asyncritia, connue par les lettre de saint Chrysostôme (2).

On fut enfin obligé de faire cesser les recherches pour l'incendie, comme il paroît par une loi datée de Constantinople le vingt-neuvième d'août quatre cent quatre, adressée au préfet Studius. Elle porte que les auteurs de l'incendie n'ayant pu être trouvés, les clercs seront mis hors des prisons, pour être embarqués et renvoyés chez eux ; que les maisons où on aura retiré des évêques ou des clercs étrangers seront confisquées, comme aussi celles où les clercs de la ville auront tenu des conventicules (3). Peu de jours après, c'est-à-dire le onzième de septembre, on ordonna que les maîtres empêcheroient leurs esclaves d'assister aux conventicules, sous peine de trois livres d'or pour chaque esclave, et que les corps des métiers répondroient aussi de leurs membres, sous peine de cinquante livres d'or. Cette loi est adressée au même Studius, préfet de Constantinople.

XLII. Voyage de saint Chrysostôme.

Saint Chrysostôme étoit à Nicée, et en attendant l'ordre pour aller au lieu de son exil, il ne laissoit pas de s'appliquer à la conversion des païens de Phénicie. Il trouva à Nicée un moine reclus, à qui il persuada d'aller travailler à cette bonne œuvre, l'adressant au prêtre Constantius qui la conduisoit, et à qui il écrivit en partant. Il l'exhorte à ne pas se décourager par les conjectures présentes ; à prendre un grand soin des églises de Phénicie, d'Arabie et d'orient, et à lui écrire très-souvent (4). Il l'excite même à encourager les autres, pour s'opposer vigoureusement aux maux de l'Église, particulièrement en Asie.

On avoit d'abord résolu d'envoyer saint Chrysostôme à Sebaste en Arménie ; mais enfin il reçut ordre d'aller à Cucuse, petite ville de la même province, aux confins de la Cilicie, continuellement exposée aux courses des Isaures

(1) Pall. p. 151.
(2) Sozom. VIII, c. 24.
(3) Sozom. VIII, c. 25.

(1) V. Vales. ad Sozom. Martyr Rom.
(2) Chris. Ep. 180, al. 94. Ep. 182, al. 1. Ep. 217, et Ep. 33. etc.
(3) C. 37, C. Th. Episc. L. 5. de His qui sup. relig.
(4) Epist. 146, al. 221.

qui, habitant les hauteurs inaccessibles du mont Taurus, en descendoient pour ravager le plat pays, trop foibles pour attaquer les villes fermées, trop forts pour être aisément réprimés. Saint Jean Chrysostôme partit de Nicée le quatrième du mois panémus ou juillet, l'an quatre cent quatre, conduit par des soldats prétoriens, commandés par un capitaine nommé Théodore. Ces gardes le traitoient fort humainement, et lui servoient de domestiques. Partout où il passoit, le peuple accouroit pour le voir, fondant en larmes, et jetant des cris lamentables (1). Quand il entra dans la Cappadoce et la Cilicie, près du mont Taurus, les moines et les vierges vinrent par troupes au devant de lui, pleurant et disant : Il eût mieux valu que le soleil eût retiré ses rayons, que de voir la bouche de Jean dans le silence.

Il se portoit assez bien quand il partit, mais la fièvre le prit pendant le voyage, et on ne laissoit pas de le faire marcher jour et nuit. La chaleur étoit grande ; il ne dormoit point, il manquoit de tous les secours nécessaires, et étoit en inquiétude pour l'avenir. Enfin, il n'en pouvoit plus quand il arriva à Césarée de Cappadoce, où il respira un peu. Il y trouva de l'eau pure, du bon pain, un bain passable, et eut la liberté de demeurer quelque temps au lit. C'est ce qu'il marque dans une lettre à Théodora, à qui il se plaint de ce que tant d'amis puissants qu'il avoit, ne pouvoient lui obtenir ce qu'on ne refusoit pas aux plus criminels, de changer le lieu de son exil en un plus supportable (2).

XLIII. Saint Chrysostôme maltraité à Césarée.

Ce peu de repos qu'il goûtoit à Césarée fut bientôt troublé par la malice de l'évêque Pharétrius. Il avoit envoyé au-devant de saint Chrysostôme lui faire des compliments, et lui témoigner une grande impatience de l'embrasser, et de lui donner toutes les marques possibles de charité (3). Saint Chrysostôme qui savoit que Pharétrius avoit souscrit par lettres à sa condamnation, n'attendoit rien de bon de sa part ; mais il ne le témoigna pas à ceux qui lui firent ce compliment. Il arriva à Césarée dans la plus grande ardeur de sa fièvre tierce, tout brisé de la fatigue du chemin. Il envoya d'abord chercher des médecins ; ils vinrent, et en même temps tout le clergé, le peuple, les moines, les religieuses ; tout le monde se mit à le servir et le soulager. Il étoit chéri et visité tous les jours par tout ce qu'il y avoit de gens considérables dans la ville, les magistrats, les sophistes. Pharétrius en fut jaloux, il ne parut point, et attendit la sortie de saint Jean Chrysostôme, qui, voyant son mal diminué, songeoit à continuer son voyage vers Cucuse.

Cependant, il vint nouvelle tout d'un coup, qu'une multitude innombrable d'Isaures couroit le territoire de Césarée, et qu'ils avoient brûlé un gros bourg. Le tribun prit aussitôt ce qu'il avoit de troupes et sortit, craignant qu'ils n'attaquassent la ville même ; tout le monde étoit dans une frayeur extrême, en sorte que jusqu'aux vieillards faisoient la garde sur les murailles. En cette alarme universelle, une troupe de moines vint au point du jour autour du logis de saint Jean Chrysostôme, menaçant de brûler la maison s'il ne sortoit. Ils étoient si furieux, que les gardes en eurent peur ; car ils les menaçoient eux-mêmes et se vantoient d'avoir battu plusieurs soldats prétoriens. Ceux-ci eurent donc recours à saint Chrysostôme, et le conjurèrent de partir, en lui disant : Quand nous devrions tomber entre les mains des Isaures, délivrez-nous de ces bêtes féroces. Le gouverneur, l'ayant appris, vint à cette maison ; mais les moines n'eurent aucun égard à ses remontrances, et il ne se trouva pas le plus fort. Dans cet embarras, il envoya à Pharétrius, le priant d'accorder quelques jours, tant à cause de la maladie de saint Chrysostôme que du péril des Isaures. Tout cela ne servit de rien, les moines revinrent le lendemain plus échauffés, et aucun des prêtres de la ville n'osoit agir, sachant que cette violence se faisoit par ordre de Pharétrius ; ils se cachoient de honte, et ne venoient point quand saint Chrysostôme les mandoit.

Enfin il prit le parti de sortir, et monta en litière en plein midi ayant la fièvre, en présence de tout le peuple qui gémissoit et maudissoit celui qui en étoit cause. Quand il fut sorti de la ville, quelques-uns du clergé vinrent sans bruit l'accompagner ; et comme d'autres personnes disoient : Vous l'exposez à une mort certaine, un de ceux qu'il aimoit le plus, lui dit : Allez, je vous prie, exposez-vous aux Isaures ; sortez seulement d'ici. Seleucie, veuve du fameux Rufin, voyant cela, pria saint Jean Chrysostôme de se retirer dans une maison qu'elle avoit à cinq milles de la ville ; elle envoya des gens avec lui, et il s'y logea en effet. Mais Pharétrius, l'ayant appris, fit de grandes menaces à cette dame, qui, sans en rien témoigner à saint Chrysostôme, donna ordre à son intendant de lui donner toutes sortes de soulagements ; et s'il venoit des moines l'insulter, d'assembler des paysans de ses autres terres et les repousser. Elle pria saint Chrysostôme de se refugier dans sa maison qui avoit un château, et n'étoit pas aisée à prendre ; mais il ne le voulut pas, ne sachant pas ce qui devoit arriver.

Cependant Pharétrius pressa tellement cette femme, que ne pouvant lui résister, et ayant honte d'avouer sa foiblesse, elle fit dire, au milieu de la nuit que les barbares venoient. Le prêtre Evéthius vint éveiller saint Chrysostôme, et lui cria : Levez-vous, je vous prie, les barbares sont ici proche. Que faut-il faire, dit l'é-

(1) Ibid. et Ep. 29. Arabi. Ep. ad Cyr. 145, al. 125. Zosim. lib. 5. Marcell. Chr. Ep. 145, 120. al. 115. ad Theoph. Ep. 7, 8, ad Olymp. Ep. 145, al. 125, ad Cyriac.
(2) Ep. 115, al. 120.
(3) Ep. 15, ad Olymp.

vêque ? nous ne pouvons nous sauver dans la ville, ce seroit encore pis. Sortons, dit le prêtre, et ils se mirent ainsi en chemin par une nuit sans lune et très-obscure. L'évêque fit allumer des flambeaux ; mais Evéthius les fit éteindre, de peur que les barbares ne fussent attirés par la lumière. Comme le chemin étoit rude, pierreux et en montant, un des mulets de la litière tomba, et la renversa ; saint Chrysostôme en sortit. Evéthius descendit de cheval et l'aida à marcher, le traînant comme il pouvoit, tourmenté de la fièvre et de la crainte des barbares. C'est ainsi qu'il sortit de Césarée en Cappadoce.

XLIV. Saint Chrysostôme arrive à Cucuse.

Enfin il arriva à Cucuse après soixante et dix jours de marche, dont il passa plus de trente dans une fièvre violente. Ainsi, étant parti au commencement de juillet, il arriva vers la mi-septembre de la même année quatre cent quatre. Outre sa fièvre, il avoit de grands maux d'estomac, et étoit continuellement fatigué par la difficulté des chemins et la crainte des Isaures. Il se sentit délivré de tous ses maux en arrivant à Cucuse ; et ce lieu, quoique désert, et à l'extrémité de l'empire, lui fut agréable, par le repos et le soulagement qu'il y trouva (1). Un homme de qualité, nommé Dioscore, qui y demeuroit, envoya jusqu'à Césarée un de ses domestiques, le prier d'accepter sa maison, et saint Chrysostôme le préféra à plusieurs autres qui lui faisoient les mêmes offres. Quand il fut arrivé à Cucuse, Dioscore se retira à la campagne, pour lui laisser sa maison libre, après l'avoir soigneusement préparée contre la rigueur de l'hiver que le saint évêque, né à Antioche, craignoit extrêmement. Dioscore lui fit trouver dans sa maison toutes les commodités, et rendre tous les services possibles. Les agents et les économes de plusieurs autres personnes venoient continuellement lui offrir toutes sortes de soulagements, suivant les ordres qu'ils avoient reçus de leurs maîtres. Le même jour qu'il arriva à Cucuse, la diaconesse Sabinienne y arriva aussi ; ayant entrepris ce long voyage, nonobstant son grand âge, pour ne se point séparer de lui, et prête à le suivre jusqu'en Scythie, où le bruit couroit qu'on le vouloit envoyer. Elle fut reçue avec une grande affection par les ecclésiastiques de Cucuse. Saint Chrysostôme y trouva le prêtre Constantius, qui l'y attendoit depuis longtemps y étant venu par sa permission, sans laquelle il n'eût osé entreprendre ce voyage; mais il n'osoit s'y montrer, tant il étoit persécuté.

Adelphius, évêque de Cucuse, reçut saint Chrysostôme avec tant de charité et de respect, qu'il vouloit même lui céder sa chaire; mais le saint savoit trop bien les règles de l'église pour l'accepter. Il prenoit un très-grand plaisir à la conversation de cet évêque ; et il y trouvoit même une grande utilité. Toutes ces considérations et la tranquillité dont il jouissoit en cette solitude, lui firent souhaiter d'y demeurer; et comme sainte Olympiade s'employoit à faire changer le lieu de son exil, il lui écrivit de faire cesser ses poursuites parce que le voyage l'incommoderoit plus que l'exil même, à moins que ce ne fût pour le rapprocher, comme à Cyzique, ou plus près que Nicomédie. Il en écrivit de même à Péanius, un de ses plus puissants amis à Constantinople. Il demeura un an à Cucuse, et pendant ce loisir il écrivit deux traités pour sa consolation et celle des autres; l'un, que personne ne nous peut faire du mal que nous-mêmes ; l'autre contre ceux qui étoient scandalisés de cette persécution. Il écrivit aussi grand nombre de lettres, et toutes celles que nous avons de lui sont du temps de son exil (1).

XLV. Lettres de saint Chrysostôme.

On a mis en tête celles qu'il écrivit à sainte Olympiade comme les plus considérables. Il y en a dix-sept dont plusieurs sont très-longues, comme elle les désiroit. Ce sont des consolations dans l'affliction extrême où elle étoit par son absence et pour les maux de l'église. Il l'exhorte à la patience, il l'encourage par la considération de ses vertus et des bonnes œuvres qu'elle pratiquoit depuis si longtemps ; il lui donne des remèdes contre l'abattement et le découragement, qu'il lui représente comme le plus grand de tous les maux. Il lui marque souvent une ferme espérance de son retour. Dans une de ses lettres il la félicite de ce qu'elle a souffert à l'occasion de l'embrasement de Constantinople et de son exil volontaire; et dans une autre il parle de ceux qui étoient morts en prison et dans les tourments (2).

En lui racontant ce qu'il avoit souffert à Césarée en Cappadoce, il lui recommande étroitement de n'en point parler et d'empêcher que l'on n'en parle. Il recommande la même chose à Péanius et il lui en écrit en ces termes (3) : Ce qui s'est passé de la part de Pharétrius est affligeant et insupportable. Toutefois puisque ces prêtres ne se sont point rencontrés avec nos adversaires, comme vous dites, et ont résolu de ne point communiquer avec eux, mais de demeurer de notre côté, ne leur en dites rien puisque le procédé de Pharétrius envers moi n'est aucunement excusable. Tout son clergé en a été affligé et étoit uni avec moi d'affection. Ainsi, de peur d'aigrir ceux-ci et les éloigner de nous, il veut dire ces prêtres qui étoient à Constantinople, quand vous aurez tout appris des soldats prétoriens, gardez-le par devers

(1) Ep. 48, Bryson. Ep. 111, 234, 235. Ep. 13. 12, al. 13, ad Olymp. Ep.

(1) Ep. 145, al. 125. ad Cyriac. Ep. 137, ad Mart. Ep. 12, al. 13. Ep. 104, al. 193, Ed. A. to. 7. Ed. Par. 1614, to. 4. Pall. Dial. p. 96.

(2) Ep. 2, 3, 6, 17.

(3) Ep. 13, al. 14. Ep. 176, al. 204.

vous. Agissez très doucement avec ses prêtres; je connois votre discrétion, et dites que j'ai oui dire, moi même, qu'il a été très-fâché de ce qui est arrivé, et qu'il n'y avoit rien qu'il ne voulût faire pour le réparer.

Dans cette même lettre, il loue Péanius, du zèle avec lequel il soutenoit à Constantinople ceux qui étoient demeurés fermes dans sa communion. Vous étendez, ajoute-t-il, vos soins par tout le monde en Palestine, en Phénicie et en Cilicie, et vous devez en prendre un soin particulier. Car les évêques de Palestine et de Phénicie, comme je l'ai appris certainement, n'ont point reçu celui que nos adversaires y avoient envoyé, et ne lui ont daigné faire réponse. Mais l'évêque d'Aiges et celui de Tarse sont de leur côté. Celui de Gabales a dit à un de nos amis, que ceux de Constantinople les veulent engager dans leur cabale, mais qu'ils ont résisté jusqu'à présent. Appliquez-vous-y donc, et en écrivez à votre cousin l'évêque Théodore.

Dans la lettre précédente à Olympiade, il dit que l'évêque Héraclide peut donner sa démission s'il veut, et se décharger de tout; car il ne lui reste autre chose. C'est sans doute Héraclide d'Éphèse, que les ennemis de saint Chrysostôme tinrent quatre ans en prison à Nicomédie (1). Et ensuite, rendez tous les services que vous pourrez à l'évêque Maruthas, et faites tous vos efforts pour le retirer du gouffre; car j'ai grand besoin de lui pour les affaires de Perse ; et sachez de lui, s'il est possible, ce qu'il y a fait, et pourquoi il est venu, et me le faites savoir ; et si vous lui avez rendu mes deux lettres. S'il veut m'écrire, je lui écrirai encore ; sinon qu'il vous dise s'il a fait quelque chose de plus en ce pays-là, et s'il y doit faire encore quelque bien à son retour. C'est pour cela que je désirois le voir. Ce gouffre dont saint Chrysostôme veut tirer Maruthas, semble être la liaison avec ses ennemis, car il étoit avec eux en Chalcédoine et au concile du Chêne (2); mais d'ailleurs c'étoit un prélat d'un grand mérite, et l'église l'honore entre les saint martyrs le quatrième décembre.

Saint Chrysostôme continue dans la lettre à Olympiade : Donnez une attention particulière à ce que je vais dire (3). Les moines Marses et Goths, chez qui l'évêque Sérapion se cachoit toujours, m'ont dit que le diacre Modouaire est venu, et a apporté la nouvelle qu'Oulinas, ce grand évêque, que j'ai ordonné il y a quelque temps, et envoyé en Gothie, est mort après avoir fait de grandes choses; et il a apporté des lettres du roi des Goths, qui prie qu'on leur envoie un évêque. Ne voyant donc point de remède plus utile au renversement dont nous sommes menacés, que le retardement, faites-leur différer leur voyage à cause de l'hiver ; aussi ne leur est-il pas possible d'aller maintenant vers le Bosphore, ni dans ces quartiers-là. Car il y a deux choses qui me feroient beaucoup de peine si elles arrivoient : que l'évêque fût ordonné par ceux qui ont fait tant de mal, et absolument que l'on en fît un. Car vous savez vous-même qu'ils n'ont point d'envie d'y en mettre un bon; et vous en voyez les conséquences. Faites donc tout votre possible pour l'empêcher, mais sans bruit. Que Modouaire, s'il se peut, s'échappe secrètement jusqu'ici ; ce seroit un grand point : s'il ne se peut, faisons ce qui se pourra.

XLVI. Saint Maruthas en Perse.

Voici quelle avoit été l'occasion des conversions que saint Maruthas fit en Perse. Il y fut envoyé en ambassade, comme il arrivoit souvent d'en envoyer de part et d'autre (1). Le roi de Perse ayant reconnu la piété de Maruthas, lui rendoit beaucoup d'honneur, et l'écoutoit comme un homme véritablement chéri de Dieu. Les mages qui avoient grand pouvoir auprès du roi en furent allarmés et craignirent qu'il ne convertît le roi au christianisme, d'autant plus qu'il l'avoit délivré d'un mal de tête, qui l'avoit incommodé longtemps, et dont ils n'avoient pu le guérir. Ils firent donc cacher un homme sous terre, au lieu où étoit le feu perpétuel que les Perses adoroient; et quand le roi vint faire sa prière à l'ordinaire, ils firent crier par cet homme, qu'il falloit mettre le roi dehors, parce qu'il avoit commis une impiété, en tenant pour ami de Dieu le prêtre des chrétiens. Isdegerd, c'étoit le nom du roi, ayant ouï ces paroles, voulut renvoyer Maruthas, nonobstant le respect qu'il lui portoit ; mais Maruthas s'étant mis en prière, apprit par révélation la fourberie des mages, et dit au roi : Seigneur, ne vous laissez pas jouer; mais quand vous entendrez cette voix, faites fouiller sous terre et vous trouverez l'artifice ; car ce n'est pas le feu qui parle. Le roi le crut, et revint au lieu où étoit le feu perpétuel. Il entendit encore la même voix; et ayant fait creuser la terre, il découvrit l'homme qui parloit. Il en fut en grande colère, et fit décimer tous les mages ; puis il dit à Maruthas, de bâtir des églises où il voudroit.

Depuis ce temps-là, le christianisme s'étendit chez les Perses. Maruthas étant revenu à Constantinople fut encore envoyé en ambassade peu de temps après ; et les mages recommencèrent à chercher les moyens d'empêcher le roi de le recevoir. Ils répandirent par artifice une mauvaise odeur, en un endroit par où le roi avoit accoutumé de passer, et accusèrent les chrétiens d'en être la cause. Mais, le roi à qui les mages étoient déjà suspects, en rechercha soigneusement les auteurs, et trouva encore que c'étoient des mages. Il en fit punir

(1) Ep. 13, Pall. p. 193, 196.

(2) Sup. n. 18.

(3) D. Ep. 14.

(1) Socr. VII, c. 8.

plusieurs, rendit plus d'honneurs à Maruthas que devant, favorisa les Romains et embrassa leur amitié. Peu s'en fallut même qu'il ne se fit chrétien, à l'occasion d'un autre miracle. Car son fils étant tourmenté du démon, Maruthas et l'évêque de Perse, nommé Abda ou Ablaat, le délivrèrent par leurs jeûnes et leurs prières.

XLVII. Mort de saint Flavien. Porphyre, évêque d'Antioche.

Saint Flavien, évêque d'Antioche, mourut vers le temps de l'exil de saint Chrysostôme, sans avoir jamais consenti à sa condamnation. Il avait tenu ce siége vingt-trois ans. Pour lui donner un successeur, tout le peuple jetoit les yeux sur le prêtre Constantius, qui avoit servi cette église depuis sa plus tendre jeunesse (1). Il servit premièrement l'évêque pour l'expédition des lettres, et s'en acquitta, sans reproche d'aucun intérêt sordide. Ensuite il fut lecteur, puis diacre, et vécut dans une entière pureté de mœurs, gardant toujours le célibat. Il menoit la vie ascétique, et jeûnoit souvent jusqu'au soir, pour soulager les affligés. Il connaissoit promptement, punissoit lentement, étoit méditatif, recueilli, charitable, juste dans les jugements, patient pour les injures, persuasif, d'une physionomie grave, d'un regard sevère, d'une marche prompte. Son visage était souriant jusque dans ses maladies. Tel etoit ce pretre Constantius, ami de saint Jean Chrysostôme, à qui ce saint a écrit plusieurs lettres, et qui vint l'attendre à Cucuse.

Il y avoit dans la même église d'Antioche un nommé Porphyre, qui depuis longtemps avoit exercé les fonctions de diacre, et puis de prêtre, sans avoir jamais rendu à l'Église aucun service spirituel (2). Il s'opposoit toujours aux bons évêques du voisinage; et comme il étoit de Constantinople, il avoit beaucoup de pouvoir auprès des magistrats, et faisoit si bien par ses intrigues, qu'il empêchoit les bonnes ordinations, et obligeoit les évêques, presque malgré eux, à ordonner des gens indignes. Ses mœurs étoient impures, et on l'accusoit des débauches les plus abominables. On voyoit à sa suite des cochers du cirque, des danseurs, et il mangeoit avec eux. Il y avoit preuve, par des plaintes formées devant magistrats, qu'il étoit ami et protecteur de quelques enchanteurs. C'est ce même Porphyre qui avoit été le sujet d'un des chefs d'accusation contre saint Chrysostôme au concile du Chêne, comme ayant voulu le faire bannir par Eutrope. Après la mort de Flavien, il voulut être évêque d'Antioche, et commença par éloigner Constantius (3). Il écrivit à la cour aux évêques qui étoient en crédit, et obtint un ordre de l'empereur pour l'envoyer en exil dans l'Oasis, comme séditieux; mais Constantius, en étant averti, se sauva dans l'île de Chypre à l'aide de ses amis. Porphyre fit arrêter deux autres prêtres, Cyriaque et Diophante, aussi amis de saint Chrysostôme, et tint caché pour son dessein les évêques Acace, Sévérien et Antiochus. Il prit son temps que tout le peuple d'Antioche étoit au bourg de Daphné, occupé à un spectacle qui se faisoit tous les quatre ans, à l'imitation des jeux olympiques (1). Il entra dans l'église avec ses trois évêques et quelques clercs; et ayant fermé les portes, il y fut ordonné en cachette, et avec tant de précipitation qu'ils n'achevèrent pas la prière, de peur d'être découverts. Ensuite Sévérien et les siens se sauvèrent par les montagnes.

Le peuple, étant rentré dans la ville après le spectacle, apprit l'ordination de Porphyre. Il demeura en repos le soir; mais le lendemain ils accoururent tous avec du feu et du sarment pour brûler Porphyre dans sa maison. Il eut recours au comte Valentin, et lui ayant fait de grands présents, il le fit venir à son secours, avec les troupes qui devoient marcher contre les Isaures. On attaqua le peuple qui étoit sorti pour prier dans une terre inculte, et la croix qu'ils portoient sur leurs épaules fut foulée aux pieds. Cependant les Isaures pillèrent Rossé et Séleucie. Quelque temps après, Porphyre envoya à la cour en diligence, et fit donner la charge de capitaine du guet d'Antioche, à un vieillard cruel et corrompu, qui l'aida à se soumettre le peuple. Ainsi il les contraignit à s'assembler extérieurement avec lui dans l'église, le maudissant dans leur cœur (2). Mais les plus considérables du clergé d'Antioche n'approchoient pas des murailles de l'église, et s'assembloient en secret avec les femmes les plus qualifiées et les plus riches. Cette division s'étendoit dans toute la Syrie et dans l'Égypte, et fut occasion d'une loi datée du dix-huitième de novembre, la même année quatre cent quatre et adressée à Eutychien, préfet du prétoire, qui porte : Les gouverneurs des provinces seront avertis d'empêcher les assemblées illicites des catholiques, qui méprisent les saintes églises pour s'assembler ailleurs; et ceux qui s'éloignent de la communion des très-vénérables évêques Arsace, Théophile et Porphyre, seront sans difficulté chassés de l'Eglise (3). On croit que Porphyre avoit poursuivi cette loi, et on l'accusoit d'avoir fait fondre les vases sacrés après son ordination, pour faire des présents aux magistrats qui le protégeoient.

XLVIII. Punition des schismatiques.

Il arriva plusieurs accidents, qui furent re-

(1) Pall. Dial. p. 144. Soc. VII, c. 9. Sozom. VIII, c. 24.
(2) Ibid. p. 142.
(3) Sup. n. 18. Ibid. p. 145.

(1) Sup. liv. XV, n. 36. p. 146.
(2) P. 147, 149.
(3) Sozom. VIII, 6. 24. L. ult. C. Th. de His qui sub. relig. Pall. Dial. p. 145.

gardés comme des punitions divines, pour la persécution excitée contre saint Jean Chrysostôme. Le vendredi, trentième de septembre de la même année quatre cent quatre, à deux heures après midi, il tomba, à Constantinople et aux environs, de la grêle grosse comme des noix; et le jeudi suivant sixième d'octobre, l'impératrice Eudoxia mourut en couche, s'étant délivrée avant terme d'un enfant mort (1). Cyrin, évêque de Chalcédoine, qui blâmoit toujours saint Chrysosthôme, mourut de la blessure que lui avoit faite saint Maruthas, en lui marchant par mégarde sur le pied. Il fallut lui couper la jambe plusieurs fois: le mal gagna l'autre jambe, puis tout le corps, et se trouva sans remède. D'autres moururent de diverses morts, ou furent affligés de maladies horribles. L'un tomba d'un escalier et se tua; un autre fut tourmenté de la goutte aux pieds; un autre mourut subitement, rendant une odeur insupportable (2). Un autre eut les entrailles brûlées d'une fièvre lente avec des douleurs de coliques continuelles, et une démangeaison insupportable au dehors; un autre eut les pieds enflés d'hydropisie; un autre eut la goutte aux quatre doigts; dont il avoit souscrit; un autre eut le bas-ventre enflé, et la partie voisine corrompue avec grande infection et production de vers; d'autres s'imaginoient voir la nuit des chiens enragés, et des barbares l'épée à la main avec des cris horribles. Un autre tombant de cheval se rompit la jambe droite, et mourut aussitôt. Un autre perdit la parole, et fut huit mois sur un lit, sans pouvoir même porter la main à sa bouche. Un autre, ayant la langue si enflée qu'elle remplissoit toute la bouche, écrivit sa confession sur des tablettes.

Saint Nil, illustre solitaire du même temps, témoigna combien il désapprouvoit la persécution de saint Jean Chrysostôme, par deux lettres à l'empereur Arcade, dans la première desquelles il parle ainsi: Comment prétendez-vous voir Constantinople delivrée des fréquents tremblements de terre, et du feu du ciel, tandis qu'il s'y commet tant de crimes, et que le vice y règne avec tant d'impunité? Après que l'on a banni la colonne de l'église, la lumière de la vérité, la trompette de Jésus-Christ, le bienheureux évêque Jean (3). Comment voulez-vous que j'accorde des prières à cette ville ébranlée par la colère de Dieu, dont elle n'attend que les foudres à tous moments, moi qui suis consumé de tristesse, qui me sens l'esprit agité et le cœur déchiré par l'excès des maux qui se commettent à présent dans Byzance? L'autre lettre porte: Vous n'avez pas eu raison d'envoyer en exil Jean, la grande lumière du monde, l'évêque de Byzance, et vous avez cru trop légèrement des évêques peu sensés. Faites donc pénitence d'avoir privé l'Eglise de ses instructions si pures et si saintes. Il témoigne en deux autres lettres son estime pour ce saint docteur (1).

Saint Nil qui parloit si hardiment à l'empereur, étoit de Constantinople même et de la première noblesse. Il fut préfet de Constantinople et jouissoit de très-grands biens (2). Après avoir eu deux fils de son mariage, il crut qu'ils suffisoient pour continuer sa postérité et avoir soin de sa vieillesse. Il se sépara de sa femme, quoiqu'elle eût peine à y consentir, et lui laissant son second fils, il prit l'aîné avec lui pour se retirer dans la solitude. Il alla jusqu'en Arabie, au désert du mont Sinaï, et y vécut longtemps en repos avec des moines d'une grande perfection. Ils demeuroient dans des cavernes, ou dans des cellules qu'ils bâtissoient eux-mêmes, éloignées les unes des autres. La plupart ne mangeoient point de pain, mais seulement des fruits sauvages et des herbes crues; quelques-uns ne mangeoient qu'une fois la semaine. Ils avoient un prêtre, et s'assembloient le dimanche dans l'église pour recevoir la communion, et conférer des choses spirituelles. L'humilité et la charité les unissoit parfaitement.

XLIX. Saint Chrysostôme se plaint au pape.

Cependant on agissoit à Rome pour le rétablissement de saint Jean Chrysostôme. Le premier qui y porta la nouvelle de ce trouble, fut un lecteur d'Alexandrie, qui vint avec des lettres de Théophile, portant que Jean avoit été déposé (3). Le pape Innocent, les ayant lues fut surpris de la hauteur de Théophile qui lui écrivoit seul, sans expliquer les causes de la déposition, ni avec qui il l'avoit faite; il demeura en doute, et ne fit point réponse, ne voyant rien de solide en cette affaire. Alors un diacre de l'église de Constantinople, nommé Eusèbe, qui se trouvoit à Rome pour les affaires ecclésiastiques, vint au pape, et lui présenta une requête, par laquelle il le conjuroit d'attendre un peu de temps, et qu'il verroit toute la conjuration découverte. En effet, trois jours après, il arriva quatre évêques du parti de saint Jean Chrysostôme, Pansophius de Pisidie, Pappus de Syrie, Démétrius de Galatie, Eugène de Phrygie, qui rendirent trois lettres; l'une de saint Chrysostôme, l'autre des quarante évêques qui communiquoient avec lui, la troisième de son clergé. Elles étoient toutes trois conformes, et expliquoient le désordre qui étoit arrivé.

La lettre de saint Chrysostôme n'est adressée, suivant l'inscription, qu'au pape Innocent; mais dans la suite du discours, il parle comme à plusieurs, supposant sans doute qu'elle serait lue dans un concile, suivant la cou-

(1) Chr. Pasch. an. 405. Sacr. VI, c. 19. Sozom. VIII, c. 17. Chr. Prosp. an 405. Marc. an. 404. Eunap. ap. Phot. Cod. 77.
(2) Pall. p. 225, Id. p. 157. p. 238.
(3) Lib. 11. Ep. 265.

(1) III, Epist. 279, 11, Epist. 295, 29. Nill. Narr. 2, p. 13. etc. Boll. 13, janu. p. 955.
(2) Nicep. XIV, Hist. c. 54.
(3) Pall. p. 9, 10.

tume (1); et il est marqué à la fin que l'on en avoit envoyé autant à Vénérius, évêque de Milan, et à Chromace, d'Aquilée. Saint Chrysostôme y marque d'abord, qu'avec les quatre évêques qui ont été nommés, il avoit envoyé deux diacres, Paul et Cyriaque. Il y raconte toute la suite de l'affaire, les plaintes à l'empereur contre Théophile d'Alexandrie, son arrivée à Constantinople, son éloignement de saint Chrysostôme. Au lieu de se justifier, dit-il, il me fit citer moi-même devant son concile, où sachant que je n'avois point de justice à espérer, je ne me présentai point, et je remontrai qu'il n'avoit point de juridiction sur moi. Il ne laissa pas de passer outre; je fus chassé par force de Constantinople. L'empereur me rappela, je rentrai accompagné de trente évêques. Théophile s'enfuit. A mon retour, je priai l'empereur de faire assembler un concile pour juger de ce qui s'étoit passé, mais je ne pus l'obtenir; au contraire, j'ai encore été chassé. Là il explique les violences commises la veille de Pâques, et représente les suites de cette injustice, et la division qu'elle causoit dans tout l'orient. Je vous prie donc, conclut-il, d'écrire des lettres, où vous declariez nul tout ce qui s'est fait contre moi, et où vous m'accordiez votre communion, comme vous avez fait jusqu'ici, puisque je suis condamné sans être ouï, et que j'offre encore de me justifier dans un tribunal non suspect (2).

L. Diverses députations à Rome.

Le pape écrivit en effet des lettres pour réponses à celles-ci (3), par lesquelles il conservoit également sa communion à l'un et à l'autre parti; il rejetoit le prétendu jugement de Théophile, et disoit qu'il falloit assembler un autre concile non suspect, d'Occidentaux et d'Orientaux, rejetant d'entre les juges, premièrement les amis, et ensuite les ennemis. Peu de jours après, un prêtre de Théophile, nommé Pierre, avec Martyrius, diacre de Constantinople, arrivèrent à Rome, et rendirent au pape des lettres de Théophile, et quelques actes par lesquels il paroissoit que Jean avoit été condamné par trente-six évêques, dont vingt-neuf étoient égyptiens. C'étoient les actes du concile du Chêne. Le pape Innocent, les ayant lus, et voyant que les accusations n'étoient point considérables, et que Jean n'avoit point été présent, continua à blâmer Théophile d'avoir prononcé un jugement si sévère contre un absent, et lui répondit en ces termes (4): Mon frère Théophile, nous vous tenons dans notre communion, vous et notre frère Jean, comme nous vous avons déjà déclaré dans des lettres précédentes, et nous vous écrirons la même chose toutes les fois que vous nous écrirez. Que si on examine legitimement tout ce qui s'est passé par collusion, il est impossible que nous quittions sans raison la communion de Jean. Si donc vous vous confiez à votre jugement, présentez-vous au concile qui se tiendra, Dieu aidant, et expliquez les accusations suivant les canons de Nicée, car l'église romaine n'en connoît point d'autres. Il vouloit marquer par-là qu'il n'avoit point d'égard à ceux d'Antioche. Le pape, ayant ainsi renvoyé les députés de Théophile, fit des prières accompagnées de jeûne, pour demander à Dieu de rétablir l'union dans l'église.

Peu de temps après, arriva à Rome un prêtre de Constantinople nommé Théotecne, qui rendit au pape des lettres d'un concile d'environ vingt-cinq évêques du parti de saint Chrysostôme, où ils mandoient qu'il avoit été chassé de Constantinople à main armée, et envoyé en exil à Cucuse, et l'église brûlée. Le pape donna aussi à Théotecne des lettres de communion pour Jean et pour ceux de sa communion, l'exhortant avec larmes à prendre patience, parce qu'il ne pouvoit le secourir, à cause de quelques personnes puissantes qui s'y opposoient (1). Peu de temps après, vint un petit homme mal fait et artificieux, nommé Paterne, qui se disoit prêtre de l'église de Constantinople, et paroissoit par ses discours fort animé contre saint Jean Chrysostôme. Il rendit des lettres d'Acace, de Paul, d'Antiochus, de Cyrin, de Sévérien et de quelques autres en petit nombre, qui accusoient Jean de l'incendie de l'église de Constantinople. Le clergé de Rome jugea cette accusation fausse, parce que Jean, dans le concile celèbre des évêques de son parti, ne s'en étoit pas même defendu, et le pape Innocent ne crut pas ces lettres dignes de réponse.

Après quelques jours, Cyriaque, évêque de Synnade en Phrygie, arriva à Rome, disant qu'il avoit été obligé de fuir à cause de l'edit qui portoit déposition de l'épiscopat et confiscation de biens, contre ceux qui ne communiqueroient pas avec Théophile, Arsace et Porphyre (2). C'est la loi du dix-huitième de novembre quatre cent quatre dont il a été parlé. Cependant saint Chrysostôme, ayant écrit plusieurs fois à Cyriaque de son exil, et ne recevant point de ses nouvelles, se plaignoit de son silence. Mais ensuite il lui écrivit pour le consoler. Après Cyriaque, vint Eulysius, évêque d'Apamée en Bithynie, qui rendit des lettres de quinze évêques du concile de Jean et du saint vieillard Anysius de Thessalonique. Les quinze évêques représentoient la désolation de Constantinople. Anysius se remettoit au jugement de l'Eglise romaine, et le récit d'Eulysius étoit conforme à celui de Cyriaque. Un mois après, Pallade, évêque d'Hélénople, arriva à Rome sans apporter des lettres, disant qu'il avoit aussi

(1) P. 20.
(2) P. 11, 16, 18, 20, 21.
(3) P. 23.
(4) P. 24.

(1) P. 25.
(2) P. 26. L. ult. C. Th. de His qui sup. relig. Chrysost. Ep. 144, all. 202, Ep. 145.

cédé à la fureur des magistrats, et montrant la copie d'un édit qui portoit que qui recèleroit un évêque ou un clerc, ou qui recevroit dans sa maison quelqu'un qui communiquât avec Jean, sa maison seroit confisquée. C'est la loi du vingt-huitième d'août quatre cent quatre. Après Pallade, vinrent à Rome Germain et Cassien, les mêmes qui avoient passé leur jeunesse dans les exercices de la vie monastique, et visité ensemble les monastères d'Egypte (1). Ils s'étoient depuis attachés à saint Chrysostôme, qui avoit ordonné Germain prêtre et Cassien diacre; ils décrivoient la violence que souffroit leur église. Ils montrèrent aussi un état des meubles précieux qu'ils avoient délivrés en présence de Studius, préfet de Constantinople, d'Eutychien, préfet du prétoire, de Jean, comte des trésors, d'Eustache, questeur, et des tabellions ou secrétaires, tant en or qu'en argent et en vetements, pour la justification de l'évêque Jean.

Cependant le pape Innocent écrivit à saint Chrysostôme, par le diacre Cyriaque, une lettre de consolation, l'exhortant à souffrir patiemment sur le témoignage de sa bonne conscience (2). Il écrivit de même au clergé de Constantinople, soumis à Jean; car il y en avoit une partie qui reconnoissoit Arsace. C'est la reponse aux lettres qu'il avoit reçues d'eux par Germain et Cassien; et il marque aussi que les évêques Démétrius, Cyriaque, Eulysius et Pallade étoient déjà venus à Rome. Dans cette lettre le pape Innocent deplore les maux de l'église de Constantinople, particulièrement l'intrusion d'un évêque à la place d'un évêque vivant et innocent au mépris des canons, déclarant qu'il n'en connoît point d'autres que ceux de Nicée, et que ceux que des hérétiques ont composés doivent être rejetés conformément au concile de Sardique, quand même ils seroient d'ailleurs raisonnables. Pour remède à tous ces maux, il dit qu'un concile œcuménique est nécessaire, et qu'il a déjà dit depuis longtemps qu'il falloit l'assembler, qu'en attendant il faut prendre patience et se confier en Dieu.

LI. Saint Victrice et autres évêques des Gaules.

La même année quatre cent quatre il écrivit à saint Victrice, évêque de Rouen, une lettre décrétale pour réponse à la prière qu'il lui avoit faite de lui marquer les règles que suivoit l'Eglise romaine sur divers points de discipline (3). Le pape Innocent lui répond, non pour introduire rien de nouveau, mais pour conserver les anciennes traditions. Sa décretale contient quatorze articles assez semblables à ceux de la décrétale du pape Sirice à Himérius, la plupart sur les ordinations et la continence des clercs. Il y marque que le mariage contracté avant le baptême est compté pour rendre bigame, et par conséquent irrégulier, celui qui en a contracté un autre depuis; parce que le mariage n'est pas comme les péchés, qui sont effacés par le baptême. Il dit qu'une femme qui du vivant de son mari en a épousé un autre n'est reçue à pénitence qu'après la mort de l'un des deux; et que le même doit être observé à l'égard d'une vierge voilée qui s'est mariée au préjudice de son vœu; c'est-à-dire que ces cas étoient de ceux où l'Église abandonnoit les coupables à la miséricorde de Dieu sans leur accorder les sacrements. La décrétale est datée du quinzième des calendes de mars, sous le consulat d'Honorius et d'Aristenète, c'est-à-dire le quinzième de février l'an quatre cent quatre (1).

Le pape connoissoit saint Victrice par lui-même; car il avoit été à Rome, et saint Paulin avoit espéré qu'il viendroit le voir à Nole. Il l'avoit vu autrefois à Vienne chez saint Martin et l'honoroit particulièrement. Saint Paulin, ayant donc été privé de cette consolation et reçu seulement une lettre de sa part, lui fit une reponse où il le loue particulièrement de sa pauvreté apostolique (2). Ensuite, étant allé à Rome à son ordinaire pour la fête des apôtres, il y trouva le diacre Paschase, du clergé de Rouen, disciple de saint Victrice et compagnon de ses voyages: et nonobstant l'impatience qu'avoit Paschase de retourner en Gaule, saint Paulin l'emmena chez lui à Nole, et l'y retint assez longtemps. Il apprit de lui les commencements de la vie de saint Victrice, sa conversion à la foi, sa confession et les grandes choses qu'il avoit faites depuis son épiscopat, en portant la lumière de l'évangile sur les bords de l'Océan aux nations encore barbares des Morins et des Nerviens, dont les pays sont à peu près la Flandre et le Hainaut (3). Saint Victrice avoit établi partout des églises où l'on chantoit les louanges de Dieu, des monastères de vierges et de veuves. On le compte le huitième entre les évêques de Rouen et l'Église honore sa mémoire le septième d'août (4).

Les lettres de saint Paulin nous font connoître plusieurs autres évêques des Gaules illustrés par leur sainteté (5). Saint Delphin de Bordeaux et saint Amand son successeur, saint Aper de Toul, saint Florent de Cahors, saint Alethius son successeur, saint Exupère de Toulouse, saint Simplicien de Vienne, saint Diogénien d'Alby, saint Dynamius d'Angoulème, saint Vénérand de Clermont, saint Pélage de Périgueux. Celui à qui saint Paulin a le plus écrit est Sulpice Sévère, illustre par ses écrits. Il étoit comme lui d'Aquitaine, à ce que l'on croit, d'Agen. Il se convertit à la fleur de son

(1) L. 37, C. Th. de Episc. Pall. p. 27. Sup. lib. xx, n. 3.
(2) Ap. Sozom. VIII, c. 26.
(3) Ep. 2, Innoc. tom. 2, Conc. p. 1249. Sup. lib. XVIII, n. 41.

(1) C. 3, 12, 11.
(2) Paul. Ep. 27, 28, al. 18, et 37. Ep. 27.
(3) Sup. XV, n. 31.
(4) Martyr. R. 7. aug.
(5) Ap. Greg. Turon. lib. II, c. 13.

âge, étant marié, riche et en grande réputation par son éloquence (1). Il fut disciple de saint Martin de Tours, dont il écrivit la vie de son vivant, et ajouta depuis diverses particularités et sa mort dans ses dialogues et ses lettres. Son plus fameux ouvrage est l'histoire sacrée, divisée en deux livres, qui comprennent en abrégé toute la suite de la religion depuis le commencement du monde jusqu'à son temps, c'est-à-dire jusqu'à l'an quatre cent de J.-C. Il fut prêtre, et ne doit pas être confondu avec les évêques de même nom (2).

LII. Concile de Turin.

Vers le même temps, il se tint un concile à Turin, à la prière des évêques des Gaules, dont il nous reste une épître synodale contenant huit articles (3). Le premier regarde Proculus, évêque de Marseille, qui prétendoit devoir présider comme métropolitain aux évêques de la seconde province Narbonnoise, et y ordonner les évêques, disant que leurs églises avoient été de son diocèse ou qu'il les avoit ordonnés. Les évêques du pays soutenoient, au contraire, qu'un évêque d'une autre province ne devoit point les présider; et Marseille étoit en effet de la province de Vienne. Le concile jugea, pour le bien de la paix, que Proculus devoit avoir la primauté qu'il prétendoit, non comme un droit de son siége, mais comme un privilége personnel accordé à son âge et à son mérite (4); qu'ainsi sa vie durant il présideroit les évêques dont il paroîtroit constamment que les églises auroient été de son diocèse, ou qu'eux mêmes auroient été tirés d'entre ses disciples; en sorte qu'ils l'honoreroient comme leur père et qu'il les traiteroit comme ses enfants. Il y avoit longtemps que Proculus étoit évêque, puisque dès l'an trois cent quatre-vingt-un il avoit assisté au concile d'Aquilée comme député des Gaules; et saint Jérôme rend témoignage à sa vertu et à sa doctrine; mais les paroles du concile de Turin semblent marquer qu'il étoit un peu trop jaloux de son autorité (5).

Les évêques d'Arles et de Vienne disputoient ensemble de la primauté. Vienne étoit l'ancienne métropole; mais Arles, depuis le règne de Constantin, qui lui avoit donné son nom avec de grands priviléges, étoit regardée comme la seconde ville des Gaules, dont la première étoit Trèves (6). Le concile de Turin ordonna, que celui des deux évêques qui prouveroit que sa ville étoit métropole auroit le pouvoir de faire des ordinations, leur laissant toutefois, pour le bien de la paix, la liberté de s'attribuer chacun dans sa province les évêques des villes les plus voisines, et de visiter leurs églises comme métropolitains.

Félix, évêque de Trèves, ayant été ordonné par les ithaciens, étoit demeuré attaché à leur communion, que les plus saints évêques rejetoient, à l'exemple de saint Martin et de saint Ambroise (1). Les évêques des Gaules qui communiquoient avec Félix envoyèrent des députés au concile de Turin; mais le concile déclara qu'il ne recevroit que ceux qui se sépareroient de la communion de Félix, suivant les lettres de saint Ambroise et du pape saint Sirice, qui furent lues en présence des députés, et que nous n'avons plus: il fut dit en ce même concile que les évêques qui auroient fait une ordination illicite seroient privés pour toujours du droit d'ordonner. Les autres réglements du concile de Turin ne regardent que des affaires particulières, ou la confirmation des anciens canons. On sait d'ailleurs que Lazare, depuis ordonné évêque par Proculus, y fut condamné comme calomniateur, pour avoir accusé faussement l'évêque Brice, que l'on croit être le successeur de saint Martin dans le siége de Tours (2).

LIII. Concile de Carthage.

Il y eut aussi un concile à Carthage, sous le sixième consulat d'Honorius, le sixième des calendes de juillet, c'est-à-dire le vingt-sixième de juin quatre cent quatre, où l'on résolut d'implorer le secours de l'empereur contre les violences des donatistes (3). Quelques évêques des plus âgés, et qui avoient vu par expérience l'utilité des lois contre les hérétiques, pour les exciter à se convertir, vouloient que l'on priât l'empereur de défendre absolument qu'il y eût des donatistes, en prescrivant une peine à ceux qui voudroient professer cette hérésie. Les autres évêques, entre lesquels étoit saint Augustin, vouloient seulement demander que leurs violences fussent réprimées, que la loi de Théodose, portant amende de dix livres d'or contre tous les hérétiques en général, fût appliquée en particulier aux donatistes, qui prétendoient n'être pas hérétiques, et que tous ne fussent pas sujets à cette peine, mais seulement ceux qui seroient dénoncés par les catholiques à cause de leurs violences.

Cet avis plus doux l'emporta, et les évêques Théasius et Evodius furent députés vers l'empereur avec cette instruction (4). Ils représentèrent que, suivant le concile de l'année dernière, les prélats des donatistes ont été interpellés, par actes des officiers municipaux, de conférer pacifiquement avec nous. Mais se défiant de leur cause, ils n'ont presque point osé répondre, et en sont venus à des violences excessives; en sorte qu'ils ont fait périr plusieurs évêques et plusieurs clercs, sans parler des laïques, ont attaqué des églises, et en ont pris

(1) Gennad. c. 19. Paul. Ep. 1, al. 5.
(2) Pag. an. 400, n. 25.
(3) T. 2, Conc. p. 1155.
(4) V. Not. Sirm. ibid. p. 1810.
(5) Sup. lib. XVIII, n. 10. Ep. 4. n. 10.
(6) C. 2. V. Not. Sirm.

(1) C. 6. Sup. lib. XVIII, n. 56.
(2) Zosim. Ep. 6, ad Af. t. 2, Conc. p. 1569.
(3) Aug. Ep. 185, al. 50. ad Bonif. c. 7. V. ep. 93, ad Vincent. n. 17.
(4) Ap. Dyonis. Exig. c. 93.

quelques-unes. C'est donc maintenant à l'empereur de pourvoir à la sûreté de l'église catholique, afin que ces hommes téméraires n'intimident pas le peuple foible, qu'ils ne peuvent séduire. On connoît la fureur des circoncellions, souvent condamnés par les lois; et nous croyons pouvoir demander du secours contre eux, comme saint Paul employa même le secours militaire contre la conspiration des factieux (1). Ainsi nous demandons que les magistrats des villes et les propriétaires des terres voisines prêtent secours de bonne foi aux églises catholiques; que la loi de l'empereur Théodose, touchant les dix livres d'or contre les hérétiques ordinateurs ou ordonnés, et les propriétaires des lieux où il s'assemblent, soit confirmée et étendue à ceux que les catholiques, étant attaqués par eux, auront dénoncés. Il faut aussi demander que la loi qui défend aux hérétiques de donner ou de recevoir par donation ou par testament, soit exécutée contre ceux qui demeureront donatistes; mais non contre ceux qui se convertiront de bonne foi, avant que d'être poursuivis en justice (2).

Il fut résolu de plus que l'on écriroit au nom du concile aux empereurs et aux plus grands officiers, afin qu'ils sussent que les députés étoient envoyés à la cour du consentement de tous; mais qu'il suffiroit que les lettres fussent souscrites par Aurélius, évêque de Carthage, pour éviter le retardement; que l'on écriroit aussi aux juges d'Afrique, afin qu'en attendant le retour des députés, ils prêtassent secours à l'Eglise catholique, par le moyen des officiers des villes et des propriétaires des terres; enfin que l'on écriroit à l'évêque de Rome, ou aux évêques des lieux, où se trouveroit l'empereur, pour leur recommander les députés.

LIV. Affaire de Spes et de Boniface.

Ce fut peut-être pendant le séjour que saint Augustin fit à Carthage pour ce concile qu'il écrivit les deux lettres sur l'affaire du prêtre Boniface (3). Ce prêtre avoit accusé d'un crime infâme un jeune homme, nommé Spes, qui demeuroit dans le monastère de saint Augustin. Spes au contraire, avoit rejeté le crime sur Boniface, l'accusant de l'en avoir sollicité lui-même. Comme il n'y avoit point de preuve, saint Augustin fut longtemps inquiété de cette affaire, ne trouvant de quoi convaincre ni l'un ni l'autre, quoiqu'il eût meilleure opinion du prêtre, et lui donnât plus de créance; ainsi il avoit pensé de les laisser au jugement de Dieu, jusqu'à ce que Spes, qui lui étoit suspect, lui donnât quelque occasion de le chasser de son monastère. Mais il pressa fortement saint Augustin de le promouvoir dans la cléricature, ou de lui donner des lettres pour être ordonné ailleurs; à quoi saint Augustin ne put se résoudre, à cause du soupçon qu'il avoit contre lui.

Alors Spes commença à demander avec plus d'empressement que, si la cléricature lui étoit refusée, on ne permît pas non plus au prêtre Boniface de garder son rang: Boniface y consentoit plutôt que de causer du scandale en faisant éclater une affaire où il ne pouvoit se justifier devant les hommes. Mais saint Augustin trouva un tempérament, qui fut de les faire convenir tous les deux d'aller à Nole au tombeau de saint Félix; et la convention fut rédigée par écrit. Saint Augustin étoit persuadé que Dieu obligeroit le coupable à confesser son crime. Il avoit vu à Milan un pareil miracle d'un voleur qui, étant venu à un tombeau de saint pour faire un faux serment, fut contraint d'avouer son larcin; le tombeau de saint Félix étoit célèbre par le grand nombre de miracles qui s'y faisoient; et saint Augustin étoit assuré d'en apprendre plus sûrement que d'ailleurs ce qui s'y seroit passé par saint Paulin, son ami, qui y demeuroit. Boniface et Spes y devoient aller secrètement et sans être connus; Boniface même ne prit point de lettre pour faire connoître qu'il étoit prêtre, afin d'être traité également avec sa partie. Saint Augustin vouloit dérober à son église la connoissance de cette affaire, qui ne pouvoit causer que du scandale.

Toutefois elle fut divulguée, et on demandoit que le nom de Boniface fût ôté du catalogue des prêtres (1). Saint Augustin en écrivit premièrement à Félix et à Hilarin, deux des principaux du peuple catholique d'Hippone, disant qu'il ne peut se résoudre à ôter le nom de Boniface d'entre les prêtres, puisqu'il ne l'a convaincu d'aucun crime, et qu'il est persuadé de son innocence; que la cause est pendante au jugement de Dieu, et qu'un tel préjugé lui feroit injure, comme dans les jugements séculiers le juge inférieur n'ose rien attenter au préjudice de l'appel. Il écrivit ensuite à son clergé et à son peuple une lettre pleine de tendresse et de charité, pour les fortifier contre ce scandale, où il consent, suivant leur désir, d'ôter le nom de Boniface du tableau que l'on lisoit dans l'église, pour ne pas choquer les infidèles. Il dit dans cette lettre qu'encore que Dieu soit partout, et doive être adoré en esprit et en vérité, toutefois ce n'est pas à nous à sonder la profondeur de ses conseils et à demander pourquoi il fait ces miracles en un lieu plutôt qu'en un autre. Il reprend son peuple de ce qu'il insulte aux donatistes à cause de la chute de deux diacres qui étoient venus d'entre eux. Nous ne devons, dit-il, leur reprocher autre chose, sinon qu'ils ne sont pas catholiques, afin de ne pas imiter les accusations, fausses pour la plupart, qu'ils répandent contre l'Église. Il prend Dieu à témoin

(1) Act. XXIII, 17, 23.
(2) Sup. lib. XXX, n. 54. L. 29, C. Th. de Hæret. Sup. lib. XVIII. n. 9. L. 7, C. Th. de Hær.
(3) Ep. 78, n. 23.

(1) Epist. 77. al. 136. Epist. 78, al. 137. n. 4, 3, 8, 9.

que, comme il n'a trouvé de meilleurs sujets que ceux qui ont profité dans les monastères, aussi n'en a-t-il point trouvé de pires que ceux qui y sont tombés.

LV. Conférence de saint Augustin avec Félix.

Sur la fin de cette année, saint Augustin convainquit en une conférence publique le manichéen Félix. C'étoit un de leurs élus et de leurs docteurs, venu à Hippone pour y semer son erreur. Quoique ignorant des lettres humaines, il étoit plus rusé que Fortunat, avec qui saint Augustin avoit conféré en trois cent quatre-vingt-douze (1). Après une première conférence, où Félix se vanta de pouvoir soutenir la vérité des écritures de Manès, on en vint à une conférence publique, qui se tint dans l'église d'Hippone, et dont nous avons les actes écrits par des notaires, en date du septième des ides de décembre, sous le sixième consulat d'Honorius, c'est-à-dire du septième de décembre quatre cent quatre.

Saint Augustin prit en main la lettre de Manès, qu'ils appeloient du fondement; Félix la reconnut et en lut lui-même le commencement, où Manès se disoit apôtre de Jésus-Christ. Alors saint Augustin lui dit : Prouvez-nous comment ce Manès est apôtre, car nous ne le voyons point dans l'Evangile. Nous savons celui qui a été ordonné à la place de Judas, qui est saint Mathias, et celui qui a été ensuite appelé du ciel par voie du seigneur, qui est saint Paul (2). Félix dit : Que votre sainteté me prouve comment Jésus-Christ a accompli sa promesse d'envoyer le Saint-Esprit. Saint Augustin lut cette promesse dans l'évangile de saint Luc, conforme à celle qui est dans saint Jean, que Félix avoit cité; puis il lut le commencement des actes des apotres, et la descente du Saint-Esprit. Félix dit : Puisque vous dites que les apôtres ont reçu le Saint-Esprit, donnez-m'en un qui m'enseigne ce que Manès m'a enseigné, ou qui détruise sa doctrine. Saint Augustin dit : Les apôtres ont été enlevés du monde avant que l'erreur de Manès y fût née; c'est pourquoi on ne trouve pas de leurs écrits qui disputent nommément contre lui. Toutefois je vous lirai ce que l'apôtre saint Paul a predit de vos semblables. Et ayant pris l'épître à Timothée (3), il lut l'endroit où il est dit que dans les derniers temps quelques-uns se retireront de la foi et suivront des esprits séducteurs, condamnant le mariage et l'usage des viandes, que Dieu a créées pour être prises avec actions de grâces. Ensuite il pressa Félix de déclarer s'il croyoit que toute viande propre à la nourriture des hommes fût pure, et que le mariage fût permis.

Au lieu de répondre, Félix dit : Vous dites que le Saint-Esprit est venu en Paul; cependant il dit dans une autre épître (1) que nos connaissances sont imparfaites, et que quand la perfection viendra elles seront détruites. Manès est venu, et nous a enseigné le commencement, le milieu et la fin; il nous a instruits de la formation du monde, des causes du jour et de la nuit, du cours du soleil et de la lune; n'ayant point trouvé cela dans Paul, ni dans les écrits des autres apôtres, nous croyons qu'il est le paraclet. Nous ne lisons point dans l'Evangile, répondit saint Augustin, que Jésus-Christ ait dit : Je vous envoie le paraclet pour vous instruire du cours du soleil et de la lune; car il voulait faire des chrétiens, et non pas des mathématiciens. Il suffit aux hommes de savoir de ces choses, pour l'usage de la vie, ce qu'ils en apprennent dans les écoles. Autrement, je vous demande combien il y a d'étoiles, et vous êtes obligé de me répondre, vous qui prétendez que le Saint-Esprit vous a enseigné ces sortes de choses. Mais en attendant, je vous expliquerai ce que dit saint Paul de l'imperfection de nos connoissances. Il parle de l'état de cette vie, et pour le montrer voyez ce qu'il dit (2) : Nous voyons maintenant comme dans un miroir et en énigme, mais alors nous verrons face à face. Dites-moi, vous qui prétendez que l'apôtre prédisoit le temps de Manès, voyez-vous maintenant Dieu face à face?

Félix dit (3) : Je n'ai pas assez de force pour résister à votre puissance, le rang épiscopal est grand; je ne puis résister non plus aux lois des empereurs, et je vous ai prié de m'enseigner sommairement ce que c'est que la vérité. Saint Augustin, après avoir repris en peu de mots ce qui avoit été dit jusque-là, et montré que Félix n'avoit pu lui répondre, ajouta : Vous avez dit que vous craignez l'autorité épiscopale, quoique vous voyiez avec quelle tranquillité nous disputons; ce peuple ne vous fait aucune violence, et ne vous donne aucun sujet de crainte; il écoute paisiblement, comme il convient à des chrétiens. Vous avez dit que vous craignez les lois des empereurs : un homme qui seroit rempli du Saint-Esprit n'auroit pas cette crainte en soutenant la vraie foi. Félix dit : Les apôtres mêmes ont craint. Ils ont craint, dit saint Augustin, jusques à se cacher, non jusques à refuser de déclarer leur foi quand ils étoient pris. Hier vous donnâtes une requête au curateur de la ville, en criant publiquement que vous vouliez être brûlé avec vos livres si on y trouvoit quelque chose de mauvais; vous imploriez si hardiment les lois, et aujourd'hui vous fuyez lâchement la vérité.

Ensuite Félix demanda qu'on lui apportât les écrits de Manès, les cinq autres dont il avoit parlé le jour précédent, et en particulier le livre qu'ils nommoient trésor. Saint Augustin soutint qu'il suffisoit d'examiner l'épître du

(1) II, Retr. c. 8. Posid. Vita c. 16. Sup. lib. XIX, n. 39.

(2) C. 2. Luc. XXIV, 36, etc. Joan. XVI, 13. c. 6, 7.

(3) 1. Tim. IV, 1.

(1) C. 9. 1 Cor. XIII, 9, 10.

(2) 1 Cor. XII, 12.

(3) C. 12.

fondement, qui étoit un des cinq livres; et continuant de la lire, il y trouva ces paroles : Ses royaumes sont fondés sur une terre lumineuse et heureuse, en telle sorte qu'ils ne peuvent jamais être remués ou ébranlés. Sur quoi saint Augustin lui demanda si Dieu avoit fait cette terre, s'il l'avoit engendrée, ou si elle lui étoit coéternelle. Après plusieurs chicanes, Félix dit que cette terre n'étoit ni faite ni engendrée, mais éternelle à Dieu; et qu'il y avoit trois choses de même substance, le père non-engendré, la terre non-engendrée, l'air non-engendré. Saint Augustin lut ensuite ces paroles : Mais le père de la très-heureuse lumière, sachant qu'il s'élevoit des ténèbres une grande destruction qui menaçoit les saints siècles, s'il ne lui opposoit une puissance excellente, pour surmonter la nation des ténèbres, et l'ayant détruite, assurer un repos perpétuel aux habitants de la lumière (1). Sur quoi saint Augustin dit : Comment cette nation de ténèbres pouvoit-elle nuire à Dieu, dont il a dit auparavant que les royaumes étoient si solidement fondés, qu'ils ne pouvoient être ni remués ni ébranlés? Félix dit : Si rien n'est opposé à Dieu, pourquoi Jésus-Christ a-t-il été envoyé pour nous délivrer des liens de la mort? pourquoi sommes-nous baptisés? à quoi servent l'eucharistie et le christianisme? Saint Augustin répondit : Jésus-Christ est venu nous délivrer de nos péchés, parce que nous ne sommes pas engendrés de la substance de Dieu, mais faits par sa parole. Or il y a grande différence entre ce qui est né de la substance de Dieu et ce qu'il a fait. Tout ce qu'il a fait est sujet au changement; mais Dieu n'y est point sujet, parce que l'ouvrage ne peut être égalé à l'ouvrier. Mais vous qui venez de dire que le père qui a engendré des enfants de lumière, et l'air et la terre, et les enfants, ne sont qu'une substance, et que tout est égal; il faut que vous me disiez comme la nation de ténèbres pouvoit nuire à cette substance incorruptible.

Félix dit (2) : Je demande un délai pour pouvoir répondre. Saint Augustin dit : Quand? demain suffit-il? Félix dit : Donnez-moi trois jours, c'est-à-dire, aujourd'hui, demain et après demain, ou jusqu'au lendemain du dimanche, qui sera la veille des ides de decembre. Saint Augustin lui accorda ce délai. Mais, ajouta-t-il, si vous ne pouvez répondre au jour marqué qu'arrivera-t-il? Je serai vaincu, dit Félix. Et si vous vous enfuyez? dit saint Augustin. Félix dit : Je serai coupable envers cette ville et toute autre, et envers ma loi. Saint Augustin dit : Dites plutôt : si je fuis, que je sois tenu d'anathématiser Manès. Je ne le puis dire, dit Félix. Saint Augustin dit : Dites-nous donc nettement que vous pensez à fuir; personne ne vous retient. Félix promit de ne point fuir, et se mit à la garde d'un des assistants, nommé Boniface. Ainsi finit la première journée de la conférence.

LVI. Seconde journée.

On revint dans l'église au jour marqué, douzième de décembre quatre cent quatre. Saint Augustin ayant remis l'état de la question, Félix dit qu'il n'avoit pu se préparer, parce qu'on ne lui avoit point rendu ses écritures. Saint Augustin dit : Vous falloit-il tant de temps pour trouver cette chicane? Vous avez demandé un délai, mais vous n'avez point demandé vos livres. Félix dit : Je les demande maintenant, qu'on me les rende, et je viens au combat dans deux jours; et si je suis vaincu, je me soumets à tout ce qu'il vous plaira. Saint Augustin dit : Tout le monde voit que vous n'avez rien à répondre. Mais puisque vous me demandez vos livres, qui sont gardés sous le sceau public, prenez-les; dites ce que vous voulez qu'on en tire pour le voir maintenant, et répondre. Félix s'en tint à l'épître du fondement, et saint Augustin répéta son objection, et dit : Si vous adorez un Dieu incorruptible, en quoi lui pouvoit nuire cette nation contraire que vous imaginez? Si rien ne lui pouvoit nuire, il n'a point eu de raison pour mêler une partie de lui-même à la nature des démons. Felix, pour justifier Manès, voulut prouver par l'Évangile et saint Paul qu'il y a deux natures, l'une bonne, et l'autre mauvaise. A quoi saint Augustin répondit que tout ce qui subsiste naturellement, visible ou invisible, est l'ouvrage de Dieu, et que l'origine du mal est le libre arbitre; ce qu'il prouva non-seulement par l'Ecriture sainte, mais encore par les livres des manichéens, par le trésor et par les faux actes des apôtres de Leutius, et conclut en disant : Le dieu que vous feignez, et qui ne subsiste que dans votre imagination, mêle malheureusement une partie de lui-même, la purifie honteusement, et la condamne cruellement (1). Il montra, comme il avoit fait dans la conférence avec Fortunat, que selon les manichéens il n'y auroit point de péché ni de justice dans la punition; et qu'il faut bien distinguer ce qui est Dieu, comme procédant de la substance, c'est-à-dire, comme son ouvrage (2).

Enfin, après avoir souvent rebattu les mêmes choses, Félix dit : Dites-moi ce que vous voulez que je fasse. Saint Augustin dit (3) : Que vous anathématisiez Manès, auteur de ces grands blasphèmes. Mais ne le faites que de bon cœur, car personne ne vous y contraint. Félix dit : Condamnez-le le premier, afin que je le condamne ensuite. Saint Augustin, dit : je l'écris même de ma main, car je veux que vous l'écriviez aussi de la vôtre. Félix dit : Condamnez aussi l'esprit qui a ainsi parlé de Manès. Saint Augustin, ayant pris un papier,

(1) C. 14, 17, 18, 19.

(2) C. 20.

(1) C. 2, 3, 4, 5, 6. 10. c. 8, 13, etc.

(2) Sup. lib. XIX, n. 39.

(3) C. 22.

écrivit ces mots : Moi, Augustin, évêque de l'Eglise catholique, j'ai deja anathématisé Manès et sa doctrine, et l'esprit qui a dit par lui de si execrables blasphemes, parce que c'étoit un esprit séducteur, non de vérité, mais d'une erreur abominable ; et maintenant j'anathématise encore de meme Manès et son esprit d'erreur. Il donna le papier a Felix, qui y écrivit aussi ces mots : Moi, Felix, qui ai cru à Manès, je l'anathematise maintenant lui et sa doctrine, et l'esprit seducteur qui a ete en lui ; qui a dit que Dieu avoit melé une partie de lui-meme à la nation des ténèbres; et qu'il la delivroit honteusement en transfigurant ses vertus en femelles contre les démons males, et encore en males contre les femelles, et qu'ensuite il attachoit les restes de cette partie de lui-meme à un globe éternel de ténèbres. J'anathématise tout cela et les autres blasphèmes de Manès. Ensuite saint Augustin et lui souscrivirent aux actes.

LVII. Autres ouvrages contre les manichéens.

Quelque temps après, saint Augustin écrivit contre les manichéens un traité de la nature du bien, où il montre que Dieu est le souverain bien, et une nature immuable ; que toutes les autres natures, soit spirituelles, soit corporelles, viennent de lui ; que toutes, en tant que natures, sont bonnes ; ce que c'est que le mal, et d'où il vient (1) ; combien les manichéens, selon leurs fictions, mettoient de maux dans la nature du bien, et de biens dans la nature du mal. Il rapporte deux passages de Manès : l'un du septième livre de l'ouvrage nommé trésor (2); l'autre de l'épître du fondement, où l'on voit manifestement la source des abominations dont les manichéens étoient accusés, et quelquefois convaincus ; car ils croyoient que les parties de la substance de lumière étoient melées par la génération avec les parties de la substance de ténèbres, et qu'elles en étoient séparées quand leurs élus mangeoient les corps où se rencontroit ce mélange. Un manichéen, nommé Secondin, dont saint Augustin ne connoissoit pas même le visage, lui ecrivit comme son ami, et avec des demonstrations de respect (1), se plaignant de ce qu'il combattoit par ses ecrits la doctrine de Manès, et l'exhortant à reconnoître la vérité ; car il supposoit que saint Augustin ne l'avoit abandonne que par la crainte, et par le désir des honneurs temporels. Saint Augustin lui répondit par un petit ouvrage, qu'il mettoit sans hésiter au-dessus de tous ceux qu'il avoit écrits contre cette hérésie. Il y rend compte des motifs qui l'ont obligé à l'abandonner ; et tire de la lettre même de Secondin des preuves pour la réfuter. A l'argument du petit nombre, il répond qu'encore que le plus grand nombre soit des méchants, les grands crimes sont rares. Ainsi, dit-il, prenez garde que l'horreur de votre impiété ne fasse le petit nombre dont vous vous vantez.

Vers ce même temps, saint Augustin écrivit un ouvrage que nous n'avons plus, contre un catholique nommé Hilarus (2), qui avoit été tribun, et qui, étant irrité contre les ecclésiastiques, blàmoit avec emportement la coutume qui avoit commencé de s'introduire alors à Carthage, de chanter à l'autel des psaumes, soit devant l'offrande, soit pendant la communion. A présent on ne chante plus que les antiennes.

(1) II Retract. c. 9. (2) C. 44, 45.

(1) II, Retract. c. 10. Ap. Aug. t. 8, p. 519. (2) II, Retract. c. 11.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

I. Occupations de saint Chrysostôme à Cucuse.

L'EXIL de saint Chrysostôme ne le rendit que plus illustre par les vertus qu'il y pratiqua. Comme ses amis, et particulierement sainte Olympiade, lui fournissoient de l'argent en abondance, il rachetoit plusieurs captifs d'entre les mains des Isaures, et les renvoyoit chez eux ; il secouroit les pauvres dans leurs besoins, particulièrement à l'occasion de la famine qui survint en ce même temps (1). Il instruisoit et consoloit ceux qui n'avoient pas besoin d'argent ; en sorte qu'il s'attira l'affection de tout le monde dans l'Arménie, où il étoit, et dans les pays voisins. Plusieurs personnes le venoient voir d'Antioche, du reste de la Syrie et de la Cilicie ; il refusoit souvent l'argent qu'on lui envoyoit, comme il paroit par une lettre a une dame nommée Carterie (2), et par une autre a Diogène, homme de qualité. Il leur en fait excuse, assurant qu'il n'en a pas besoin, et qu'il en usera librement dans l'occasion. Toutefois après avoir écrit cette dernière lettre, il fut tellement pressé par Aphraate, envoyé apparemment par Diogène, qu'il accepta sa liberalité, mais à la charge qu'elle seroit employée au secours des églises de Phénicie, où Aphraate même alloit travailler (3).

Car saint Chrysostôme ne cessoit point pendant son exil de prendre soin de ces églises naissantes. Ayant appris que la persécution y avoit recommencé, et que les païens en fureur avoient tué ou blessé plusieurs moines, il écrivit au prêtre Rufin une lettre très-pressante, afin qu'il se hâtât d'y aller, persuadé qu'il étoit que sa seule présence apaiseroit tous les désordres (4). Il le prie de lui donner continuellement de ses nouvelles, même pendant le chemin ; il promet de sa part de lui donner tout le secours possible, et par lui-même et par les autres, écrivant sans cesse, jusqu'à Constantinople, s'il est nécessaire, puis il ajoute : Quant aux reliques des saints martyrs, n'en soyez point en peine ; car je viens d'envoyer le prêtre Térence au très-pieux Orrée, évêque d'Arabisse, qui en a quantité de très-sûres ; et dans peu de jours je vous les enverrai en Phénicie. Hâtez-vous d'achever avant l'hiver les églises qui ne sont pas encore couvertes. Ces dernieres paroles font croire que les reliques devoient servir à la consecration des autels de ces nouvelles églises. Il écrit de même au prêtre Géronce, l'excitant à s'y rendre promptement, et l'assurant qu'il ne manquera de rien, soit pour les batiments, soit pour les besoins des freres, et qu'il en a chargé le prêtre Constantius (1). Il prie le prêtre Nicolas de presser le départ de Géronce, et d'envoyer avec lui le pretre Jean, afin de fortifier par tant de bons ouvriers cette église ébranlée. Le pretre Jean fit en effet le voyage, et saint Chrysostôme ecrivit à Simeon et à Maris, prêtres et moines d'Apamée, les exhortant à lui donner encore quelques bons ouvriers pour l'accompagner en Phenicie.

Il écrivit aussi aux pretres et aux moines qui travailloient à l'instruction de ces païens de Phénicie : de peur que la persécution ne leur fît perdre courage, et abandonner le pays, il leur promet qu'ils ne manqueront de rien, ni pour la nourriture, ni pour le vêtement. Que personne donc, ajoute-t-il, ne vous épouvante ; car nous avons sujet de mieux espérer, comme vous verrez par les copies des lettres du vénérable prêtre Constantius. Il leur represente le courage des apôtres (2), et particulierement de saint Paul, qui prechoit en prison et dans les fers, et convertissoit son geôlier ; et il les exhorte à demeurer fermes et inebranlables, disant qu'il leur envoie le prêtre Jean pour les consoler, et les exhorter à lui écrire, et lui demander tous leurs besoins. Il continuoit ses soins pour les églises de Gothie, et il en écrivit ainsi au diacre Théodule (3) : Quelque grande que soit la tempête, et l'application de ceux qui veulent ruiner les églises de Gothie, ne laissez pas, vous autres, de faire ce qui dépend de vous ; quand vous ne gagneriez autre chose, ce que je ne crois pas, la recompense de votre bonne volonté vous est toujours préparée de la part de Dieu. Ne vous rebutez donc pas, mon cher frère, dans vos soins et vos travaux. Mais surtout priez et ne cessez point de demander à Dieu ardemment qu'il rende la paix à son église ; cependant faites tous vos efforts, comme

(1) Sozom. VIII, c. 7. Pall. Dial. p. 56.
(2) Ep. 138, al. 250. Ep. 57, al. 50.
(3) Ep. 58, al. 51.
(4) Sup. XXII, n. 42. Ep. 191, al. 126. ad Ruf.

(1) Ep. 55, al. 54. Ep. 169, al. 55. Ep. 186, al. 123.
(2) Act. XVI, 25.
(3) Ep. 115, al. 206.

j'ai déja mandé, pour gagner du temps en cette affaire. Il entend sans doute l'ordination de l'évêque, dont il avoit écrit à sainte Olympiade. Il en écrivit aux moines goths, qui étoient dans le monastère de Promotus à Constantinople (1).

Saint Jean Chrysostôme apprit que deux prêtres qu'il avoit laissés à Constantinople, Salluste et Théophile, ne témoignoient pas assez de zèle pour soutenir le peuple, qui lui demeuroit fidèle; qu'ils ne se trouvoient pas souvent aux assemblées ecclésiastiques; que Salluste n'avoit prêché que cinq fois jusqu'au mois d'octobre, et Théophile point du tout (2). Il en fut fort affligé et leur en écrivit très-fortement à l'un et à l'autre, et à Théodore, ami de Salluste, officier du préfet, apparemment le même qui l'avoit conduit à Cucuse. Si c'est une calomnie, leur dit-il, justifiez-vous; si c'est une vérité, corrigez-vous. Songez quel jugement de Dieu vous vous attirez par une telle négligence. Ce temps de tempête est le temps d'amasser des richesses spirituelles. Et ne craignez point, dit-il à Théophile, de me mander vos bonnes œuvres, puisque vous ne ferez qu'exécuter mes ordres.

II. Souffrances de saint Chrysostôme.

L'hiver, toujours rude en Arménie, le fut plus qu'à l'ordinaire en quatre cent quatre, et saint Chrysostôme, né à Antioche, où il avoit passé la plus grande partie de sa vie, et infirme depuis longtemps, en fut extrêmement incommodé. Voici comme il en écrivit à sainte Olympiade au commencement de l'an quatre cent cinq (3): Je vous écris au sortir des portes de la mort. C'est pourquoi je suis ravi que vos gens ne soient pas arrivés plus tôt; car s'ils m'avoient trouvé dans le fort de mon mal, il ne m'auroit pas été facile de vous tromper en vous mandant de bonnes nouvelles. L'hiver, plus rude qu'à l'ordinaire, a redoublé mon mal d'estomac; et j'ai passé ces deux derniers mois dans un état pire que la mort, puisque je n'avois de vie qu'autant qu'il en falloit pour sentir mes maux. Tout étoit nuit pour moi, le jour, le matin, le plein midi, je passois les journées dans le lit, et j'employois en vain mille inventions pour me garantir du froid. J'avois beau allumer du feu, souffrir beaucoup de fumée, m'enfermer dans une chambre sans oser sortir, me charger de cent couvertures; je ne laissois pas de souffrir des maux extrêmes, des vomissements continuels, des douleurs de tête; sans appétit, sans pouvoir dormir pendant ces nuits immenses. Mais pour ne vous pas tenir plus longtemps en peine, j'en suis à présent dehors. Car sitôt que le printemps est venu, et que l'air a un peu changé, tous mes maux se sont évanouis d'eux-mêmes; j'ai pourtant encore besoin d'un régime exact et de me peu charger l'estomac, afin qu'il puisse digérer facilement.

Et dans une autre lettre: Puisque vous voulez savoir de mes nouvelles, sachez que je suis délivré de ma grande maladie, mais j'en sens encore des restes; j'ai de bons médecins, mais nous manquons ici de remèdes et des autres choses propres à rétablir un corps épuisé (1). Nous prévoyons même déjà la famine et la peste, et pour comble de maux, les courses continuelles des voleurs rendent tous les chemins inaccessibles. C'est pourquoi je vous prie de ne m'envoyer plus personne ici, car je crains que ce ne fût une occasion de faire égorger quelqu'un; et vous voyez combien j'en serois affligé. Il en parle de même à un diacre nommé Théodote (2): Ce ne m'étoit pas une petite consolation dans cette solitude de pouvoir vous écrire continuellement, mais l'incursion des Isaures m'en a encore privé; car ils ont recommencé à paroître avec le printemps; ils sont répandus partout, et rendent les chemins inaccessibles. Déjà des femmes nobles ont été prises et des hommes égorgés. Et ensuite: Après avoir beaucoup souffert l'hiver passé, je suis un peu mieux, quoique incommodé de l'inégalité du temps; car nous sommes encore ici dans le fort de l'hiver; mais j'espère que le beau temps de l'été emportera les restes de ma maladie. Car rien ne nuit plus à ma santé que le froid, et rien ne me fait tant de bien que la chaleur. Dans une autre lettre au même Théodote, il dit (3): Je n'ose plus vous attirer ici, tant les maux de l'Arménie sont grands. Quelque part que l'on aille, on voit des ruisseaux de sang, quantité de corps morts, des maisons abattues, des villes ruinées. Nous pensions être en sûreté dans cette forteresse, où nous sommes renfermés comme dans une affreuse prison; mais nous ne pouvons y être tranquilles; car, dit-il, dans une autre lettre, les Isaures attaquent aussi ces places.

Cette forteresse étoit celle d'Arabisse, comme il paroît par la même lettre, et par une autre où il dit: Ayant eu quelque relâche, nous nous sommes réfugiés à Arabisse, dont nous avons trouvé la forteresse plus sûre que les autres: car nous ne nous tenons pas dans la ville. Mais nous avons tous les jours la mort à notre porte parce que les Isaures ravagent tout par le fer et par le feu; nous craignons la famine à cause de la multitude des gens renfermés dans un lieu si étroit. Et dans une lettre à Polybe (4): La crainte des Isaures met en fuite tout le monde; les villes ne sont que les murailles et les toits, les vallées et les bois sont les villes. Les habitants d'Arménie ressemblent aux lions et aux léopards, qui ne trouvent leur sûreté que dans les déserts. Nous changeons tous les jours de

(1) Sup. lib. xix, n. 42. Ep. 163. al. 207.

(2) Ep. 113, al. 210. Theop. Ep. 119, 121, al. 119, 212. Theop. Ep. 198, al. 203. Sallust.

(3) Ep. 5, al. 6.

(1) Ad. Olymp. Ep. 14, al. 15.

(2) Ep. 107, al. 140.

(3) Ep. 104, al. 68.

(4) Ep. 67, al. 131. Ep. 70, al. 69. Ep. 183. al. 127.

place, comme les nomades et les Scythes. Souvent les petits enfants que l'on emporte de nuit à la hâte par le grand froid demeurent morts dans la neige.

Ces alarmes continuelles l'obligèrent à renvoyer un jeune lecteur, nommé Théodote, qu'il avoit pris auprès de lui, pour l'instruire et le former à la piété, joint au mal des yeux, dont ce jeune homme étoit incommodé, et auquel le grand chaud et le grand froid étoient également contraires (1). Il le renvoya donc à son père, homme consulaire, et nommé aussi Théodote, et rendit en même temps des présents que le père lui avoit envoyés. Il recommanda le fils au diacre Théodote pour sa conduite spirituelle, et lui écrivit à lui-même pour le consoler, l'exhorter à prendre grand soin de guérir ses yeux, et s'appliquer autant qu'il pourroit à la lecture de l'Écriture sainte. Apprenez-en, dit-il, toujours la lettre, et quelque jour je vous en expliquerai le sens. Après que saint Jean Chrysostôme eut été un an à Cucuse, ses ennemis le firent transférer à Arabisse, c'est-à-dire apparemment que, depuis la fin de l'année quatre cent cinq, il n'eut plus, comme auparavant, la liberté d'aller à l'une et à l'autre (2). Au reste, ces villes étoient assez voisines; mais Arabisse plus au nord.

III. Députation d'Occident pour saint Chrysostôme.

Cependant ses amis agissoient toujours à Rome. Démétrius, évêque de Pessinonte, y fit un second voyage après avoir parcouru l'Orient et publié la communion de l'église romaine avec saint Chrysostôme, en montrant les lettres du pape saint Innocent (3). Démétrius rapportoit des lettres des évêques de Carie, par lesquelles ils embrassoient la communion de saint Chrysostôme et des prêtres d'Antioche, qui suivoient aussi l'exemple de Rome, et se plaignoient de l'ordination de Porphyre, comme irrégulière. Ensuite arrivèrent à Rome le prêtre Domitien, économe de l'église de Constantinople, et un prêtre de Nisibe, nommé Vallagas ou Vologèse, qui représentèrent les plaintes des églises de Mésopotamie. Ces deux prêtres apportèrent à Rome les actes d'Optat, préfet de Constantinople, par où l'on voyoit que des femmes de qualité, de familles consulaires et diaconesses de l'église de Constantinople, comme Olympiade et Pentadie, avoient été amenées publiquement devant le préfet, pour les obliger à communiquer avec Arsace ou à payer au fisc deux cents livres d'or. Il se trouva à Rome des ascètes et des vierges qui montroient leurs côtés déchirés et les marques des coups de fouet sur leurs épaules.

Le pape saint Innocent en fut touché et écrivit à l'empereur Honorius, lui marquant en détail le contenu des lettres qu'il avoit reçues. L'empereur ordonna que l'on assemblât un concile et qu'on lui rapportât ce qu'on auroit résolu (1). Les évêques d'Italie s'assemblèrent et prièrent l'empereur Honorius d'écrire à l'empereur Arcade, son frère, qu'il ordonnât de tenir un concile à Thessalonique, afin que les évêques d'Orient et d'Occident pussent aisément s'y trouver et former un concile parfait, non par le nombre, mais par la qualité des suffrages, et rendre un jugement définitif. Honorius, ayant reçu cet avis, manda au pape d'envoyer cinq évêques, avec deux prêtres et un diacre de Rome pour porter à son frère Arcade une lettre qu'il lui écrivoit en ces termes:

C'est la troisième fois que j'écris à votre clémence pour la prier de réparer ce qui s'est fait par cabale contre Jean, évêque de Constantinople; mais il me semble que mes lettres ont été sans effet. Je vous écris donc encore par ces évêques et ces prêtres, ayant fort à cœur la paix de l'Église, dont dépend celle de notre empire; afin qu'il vous plaise d'ordonner que les évêques d'Orient s'assemblent à Thessalonique; car ceux de notre Occident ont choisi des hommes inébranlables contre la malice et l'imposture, et ont envoyé cinq évêques, deux prêtres et un diacre de la grande église romaine (2). Recevez-les avec toute sorte d'honneur; afin que si on leur fait voir que l'évêque Jean a été chassé justement, ils me persuadent de renoncer à sa communion, ou qu'ils me détournent de celle des Orientaux s'ils les convainquent d'avoir agi par malice. Car pour les sentiments des Occidentaux à l'égard de l'évêque Jean, vous les verrez par ces deux lettres, que j'ai choisies entre toutes celles qu'ils m'ont écrites et qui valent toutes les autres, savoir: celles de l'évêque de Rome et de l'évêque d'Aquilée. Mais je vous prie surtout de faire trouver au concile Théophile d'Alexandrie, même malgré lui; car on l'accuse d'être le principal auteur de tous ces maux.

Quoique la lettre marque cinq évêques, il n'en paroît que quatre chargés de cette députation, savoir: Émilius, évêque de Bénévent, Gaudence de Bresse, Cythégius et Marien, dont on ne sait pas les siéges; ils étoient accompagnés des prêtres Valentinien et Boniface (3), et chargés des lettres de l'empereur Honorius, du pape Innocent, de Chromace d'Aquilée, de Vénérius de Milan et des autres évêques d'Italie; avec une instruction du concile de tout l'Occident. Ils prirent le chemin de Constantinople par les voitures que fournissoit l'empereur, et furent accompagnés de quatre évêques orientaux qui retournèrent avec eux; savoir: Cyriaque, Démétrius, Pallade et Eulysius. L'instruction des députés portoit que Jean ne devoit point paroître en jugement qu'il n'eût été auparavant rétabli dans son

(1) Ep. 102, al. 61, 188; al. 141, 103; al. 186, 111; al. 102.

(2) Pall. Dial. p. 96.

(3) Pall. p. 27, 28.

(1) P. 27.

(2) P. 30.

(3) P. 32, 31.

église et dans la communion, afin qu'il n'eût aucun sujet de refuser d'entrer au concile.

IV. Décrétale à saint Exupère.

Vers le même temps, le pape saint Innocent étant consulté par saint Exupère, évêque de Toulouse, sur divers points de discipline, lui répondit par une lettre décrétale. Sur la continence des clercs, il renvoie à la décrétale de saint Sirice, donnée vingt ans auparavant; et veut que les diacres et les prêtres qui, ayant ignoré cette loi, auront habité avec leurs femmes, gardent leur rang; à la charge de vivre désormais en continence, et de ne pouvoir monter à un degré plus élevé; mais pour ceux qui ont eu connoissance de la décrétale, il veut qu'ils soient déposés. Quant à ceux qui après leur baptême ont toujours vécu dans l'incontinence, et demandent la communion à la mort, saint Innocent dit que l'ancienne discipline étoit plus sévère, et qu'on leur accordoit seulement la pénitence, et non la communion; c'est-à-dire qu'on leur imposoit la pénitence, et qu'on les abandonnoit ensuite à la miséricorde de Dieu, sans leur donner l'absolution (1). Mais à présent, dit saint Innocent, on leur accorde l'un et l'autre. Il rend raison de cet adoucissement. Du temps que les persécutions étaient fréquentes, on craignoit que la facilité d'être reçu à la communion, et l'assurance d'être reconcilié, ne détournât pas assez de la chute. Mais depuis que l'Eglise est en paix, on a eu plus d'égard à la miséricorde divine, et on n'a pas voulu paroître imiter la dureté des novatiens. Il est remarquable que la discipline étoit plus sévère sous les persécutions, et en général qu'elle peut changer selon les temps.

On doutoit si les chrétiens après leur baptême pouvoient exercer des jugements criminels, ou même donner des requêtes pour demander une peine sanglante. Saint Innocent répond que, puisque la puissance publique portant le glaive pour la vengeance des crimes est établie de Dieu, il est permis aux chrétiens de l'implorer, et même de l'exercer. Saint Ambroise, étant consulté sur ce point, avoit répondu de même (2). Le pape saint Innocent déclare adultères ceux qui, après divorce, contractent un nouveau mariage, et les personnes qu'ils épousent; en sorte que les uns et les autres doivent être exclus de la communion des fidèles. C'est que les divorces étoient permis par les lois civiles. Il marque que les hommes faisoient plus rarement pénitence pour adultère que les femmes; non que la religion chrétienne ne condamne également ce crime en l'un et en l'autre, mais parce que les femmes accusoient plus rarement leurs maris, et que l'Eglise ne punit point les crimes cachés. A la fin de sa décrétale, il met le catalogue des livres sacrés, tel que nous l'avons aujourd'hui, et marque quelques livres apocryphes et condamnés (1). La décrétale est datée du dixième des calendes de mars, sous le consulat de Stilicon et d'Anthémius, c'est-à-dire le vingtième de février quatre cent cinq.

Saint Exupère, à qui cette décretale est adressée, étoit un des plus illustres évêques des Gaules. On croit que c'est le même qui est nommé par saint Paulin comme prêtre de l'église de Bordeaux. Saint Jérôme relève sa charité, en disant qu'étant évêque il jeûnoit pour nourrir les autres. Rien n'est plus riche, dit-il, que celui qui porte le corps du Seigneur dans un panier d'osier, et son sang dans du verre; c'est-à-dire qu'il avoit vendu les vases sacrés pour assister les pauvres. Il le loue d'avoir purgé l'église de simonie, et attribue à ses mérites la conservation de la ville de Toulouse, au milieu des ravages des barbares (2). Vers ce même temps, saint Exupère envoya en Orient le moine Sisinnius, avec une somme d'argent pour soulager les moines de Palestine et d'Egypte. Sisinnius rendit à saint Jérôme une lettre de saint Exupère, des moines Minérius et Alexandre, et de plusieurs personnes pieuses, qui lui proposoient des questions sur l'Ecriture. A cette occasion, saint Jérôme envoya à saint Exupère son commentaire sur le prophète Zacharie, qu'il composa en même temps, sous le consulat d'Arcade et d'Anicius Probus, c'est-à-dire en quatre cent six. Il envoya aussi le commentaire sur Malachie à Minérius et Alexandre, avec une grande lettre sur le jugement dernier et la résurrection (3).

V. Vigilance et ses erreurs.

Par le même moine Sisinnius, saint Jérôme envoya en Gaule son traité contre Vigilance aux prêtres Riparius et Désidérius, qui l'en avoient prié. Vigilance étoit Gaulois de la ville de Convennes, c'est-à-dire de Comminges; il passa en Espagne, et vendit du vin, puis il fut prêtre de l'église de Barcelonne. Ce fut là apparemment qu'il fit connoissance avec saint Paulin, qui en parle dans ses lettres comme d'un ami, et le recommanda à saint Jérôme, quand il alla en Palestine (4). Car Vigilance fit ce voyage, et demeura quelques temps à Jérusalem; il y étoit du temps du tremblement de terre qui arriva en trois cent quatre-vingt-quatorze. Il passa en Égypte et en d'autres pays, commença à enseigner des erreurs; il attaqua même saint Jérôme, l'accusant d'origénisme,

(1) C. 1. Sup. liv. XVIII, n. 54, 55. Decr. Sir. c. 7. Decr. Inn. c. 2. V. sup. liv. VII, n. ex Cypr. ad Anton.
(1) C. 3, 5. Ambr. Ep. 25, 26. Sup. liv. XVIII, n. 57. Decr. Inn. c. 6.

(1) C. 4, 7.
(2) Paul. Ep. 21. al. 12. ad Amand. Hier. ad Ruff. Ep. 4. 10 in fine. Ep. 11, ad Ageruch. c. 6.
(3) Præf. 1, in lib. Zach. Præf. in lib. 2. Præf. in 3. lib. in Amos. Ep. 152.
(4) In Vigil. c. 2. Genn. de Script, Paul. Ep. al, 5. Sup. liv. XII. n. 25. Hier. Ep. 13. ad Paul in Vigil. c. 4. Ep. 75 et 53.

parce qu'il lui avoit vu lire les livres d'Origène. Saint Jérôme lui écrivit sur ce sujet, vers l'an trois cent quatre-vingt-dix-sept, montrant qu'il ne le lisoit que pour profiter de ce qu'il avoit de bon, et exhortant Vigilance à s'instruire ou à se taire (1).

Environ sept ans après, et vers l'an quatre cent quatre, le prêtre Riparius écrivit à saint Jérôme que Vigilance recommençoit à dogmatiser; qu'il parloit contre les reliques des martyrs, et contre les veilles dans les églises (2). Saint Jérôme lui répondit sommairement, ajoutant que si on lui envoyoit le livre de Vigilance, il y répondroit plus amplement. On le lui envoya en effet; le moine Sisinnius, envoyé par saint Exupère, fut aussi chargé par les prêtres Riparius et Desiderius de l'écrit de Vigilance; et saint Jérôme, l'ayant lu, y répondit par un écrit très véhément qu'il dicta en une nuit, parce que Sisinnius étoit pressé d'aller en Egypte.

Saint Jérôme y réfute toutes les erreurs de Vigilance, qu'il dit être successeur de l'hérétique Jovinien, en ce qu'il blâmoit la profession de la continence (3). Il condamnoit le respect que l'on rendoit aux reliques des martyrs, et nommoit cinéraires et idolâtres ceux qui les honoroient. Il traitoit de superstition païenne l'usage d'allumer en plein jour des cierges en leur honneur. Il soutenoit qu'après la mort on ne pouvoit plus prier les uns pour les autres, s'appuyant d'un passage du livre apocryphe d'Esdras (4). Il disoit que les miracles qui se faisoient aux sépulcres des martyrs n'étoient que pour les infidèles. Il condamnoit les veilles publiques dans les églises, excepté la nuit de Pâques, et vouloit que l'on ne chantât *alleluia* qu'à cette fête. Il blâmoit la coutume d'envoyer des aumônes à Jérusalem, et de vendre son bien pour donner aux pauvres, disant qu'il valoit mieux le garder, et leur en distribuer les revenus. Il blâmoit en général la vie monastique, disant que c'étoit se rendre inutile au prochain. Telles étoient les erreurs de Vigilance; il y avoit même des évêques qui les suivoient, principalement celle qui regardoit la continence, sous prétexte qu'elle étoit une occasion de débauche. Ils n'ordonnoient point de diacres qui ne fussent mariés, et ce fut peut-être la cause des consultations des évêques d'Espagne au pape saint Sirice, et des évêques de Gaule au pape saint Innocent.

VI. Écrit de saint Jérôme contre Vigilance.

Saint Jérôme répond sur ce point : Que feront les églises d'Orient, d'Egypte et du siége apostolique, qui prennent les clercs vierges ou continents; ou, s'ils ont des femmes, ils cessent d'en être les maris? Quant à l'honneur des martyrs, il répond (1) : Que personne ne les a jamais adorés, ni crus les hommes des dieux; mais il ajoute : Il se plaint que les reliques des martyrs soient couvertes d'étoffes précieuses, et qu'on ne les jette pas sur un fumier. Nous sommes donc sacriléges quand nous entrons dans les basiliques des apôtres? L'empereur Constantius fit un sacrilége quand il transféra à Constantinople les saintes reliques d'André, de Luc et de Timothée, devant lesquelles les démons rugissent. Il faut encore maintenant traiter de sacrilége l'empereur Arcade, qui, après un si long temps, a transféré de Judée en Thrace les os du bienheureux Samuel. Tous les évêques doivent passer non seulement pour sacriléges, mais pour insensés, d'avoir porté dans un vase d'or et dans la soie des cendres méprisables. Les peuples de toutes les églises étoient insensés d'aller au-devant des saintes reliques, et de recevoir avec tant de joie le prophète, comme s'ils l'avoient vu présent et vivant; en sorte que leurs troupes se joignoient depuis la Palestine jusqu'à Chalcédoine, et louoient Jésus-Christ tout d'une voix. Adoroient-ils Samuel ou plutôt Jésus-Christ dont Samuel a été le lévite et le prophète? En effet, les reliques du prophète Samuel furent apportées à Constantinople du temps de l'évêque Atticus, au mois artemisius, le quatorzième des calendes de juin, sous le consulat d'Arcade et de Probus, c'est-à-dire le dix-neuvième de mai quatre cent six. L'empereur Arcade marchoit devant avec Athémius, préfet du prétoire et consul de l'année précédente, Emilien, préfet de la ville, et tout le sénat; les saintes reliques furent déposées pour un temps dans la grande église, et ensuite mises en une église bâtie en l'honneur du prophète, près de l'Hebdomon (2).

Pour montrer que les saints prient pour nous, saint Jérôme dit (3) : Si les apôtres et les martyrs étant encore dans leurs corps peuvent prier pour les autres, combien plus après leurs victoires, ont-ils moins de pouvoir depuis qu'ils sont avec Jésus-Christ? Et ensuite : Nous n'allumons point de cierges en plein jour, c'est une calomnie. Si quelques séculiers ou quelques femmes le font par ignorance ou par simplicité, quel mal cela vous fait-il? Ils reçoivent leur récompense selon leur foi, comme la femme qui parfuma Jésus-Christ, quoiqu'il n'en eût pas besoin. Sans parler des reliques par toutes les églises d'Orient, quand on va lire l'Evangile, on allume le luminaire en plein jour en signe de joie. L'évêque de Rome fait donc mal lorsque sur les os vénérables, selon nous, et la vile poussière, selon toi, de Pierre et de Paul, hommes morts, il offre à Dieu des sacrifices, et prend des tombeaux pour des autels? Non seulement l'évêque d'une ville, mais tous les évêques du monde sont donc dans l'erreur?

(1) D. Ep. 75.
(2) In Vigil. c. 4. Ep. 53, ad Rip.
(3) In Vigil. c. 2.
(4) Esdr. VII, 45.

(1) C. 2.
(2) Chr. Pasch. p. 308. Theop. Lect. lib. 2, ad fin.
(3) In Vigil. c. 3.

Il accuse Eunomius d'être l'auteur de cette hérésie.

Sur les veilles dans les églises, il dit (1), que ce n'est pas une raison de les abolir, parce qu'elles donnent occasion à quelques désordres entre les jeunes gens et de misérables femmes; autrement, dit-il, il faudroit aussi abolir la veille de Pâques. Il insiste sur les miracles qui se faisoient communément aux tombeaux des martyrs, et ajoute : Quand j'ai été troublé de colère, de quelque mauvaise pensée ou de quelque illusion nocturne, je n'ose entrer dans les basiliques des martyrs. Tu t'en moqueras peut-être comme d'un scrupule de bonne femme. Il justifie ensuite la pratique conservée depuis le temps des apôtres parmi les chrétiens, et même parmi les juifs, d'envoyer des aumônes à leurs frères de Palestine. Enfin il défend la profession monastique, en disant qu'il ne faut point craindre que l'Église manque de ministres, quoiqu'il y ait des solitaires, comme on ne craint point que le genre humain périsse quoiqu'il y ait des vierges (2). Le devoir du moine, dit-il, n'est pas d'enseigner, mais de pleurer pour soi ou pour le monde, et d'attendre en crainte l'avénement du Seigneur. Il fuit les occasions, parce qu'il se défie de sa foiblesse, et n'espère de vaincre que par la fuite. Tel est l'écrit de saint Jérôme contre Vigilance, dont on ne voit point que l'hérésie ait eu de suite, ni qu'on ait eu besoin d'aucun concile pour la condamner, tant elle étoit contraire à la tradition de l'Église universelle.

VII. Violences des Donatistes.

Les députés du concile de Carthage, tenu le vingt-sixième de juin quatre cent quatre, arrivèrent à la cour de l'empereur Honorius, pour demander sa protection contre les donatistes; mais ils trouvèrent qu'il leur avoit déjà accordé par avance plus même qu'ils ne demandoient; car il avoit fait publier une loi qui condamnoit tous les donatistes à des amendes pécuniaires, et leurs évêques et leurs ministres à l'exil. L'occasion de cette loi furent les violences qu'ils avoient exercées contre les catholiques (3). Servus, évêque de Tubursique, poursuivoit la restitution d'un lieu qu'ils avoient usurpé, et les procureurs des parties attendoient le jugement du proconsul, quand les donatistes vinrent tout d'un coup en armes dans sa ville, et à peine put-il sauver sa vie par la fuite; mais ils prirent son père, qui étoit un prêtre fort âgé, et le maltraitèrent de telle sorte qu'il en mourut peu de jours après. Ils avoient aussi usurpé l'église d'une terre nommée Calvienne; et Maximien, évêque catholique de Bagaye, en avoit obtenu en justice la restitution. Ils vinrent l'attaquer dans cette même église, comme il étoit à l'autel, sous lequel il se réfugia pour éviter leurs fureurs; mais ils le brisèrent, car il n'étoit que de bois, et des morceaux de cet autel, avec des bâtons et d'autres armes, ils lui donnèrent tant de coups, que le lieu fut tout rempli de son sang; la plaie par où il en perdoit le plus, étoit un coup de poignard qu'il avoit reçu dans l'aine. Mais comme ils le traînoient sur le ventre demi-nu et demi-mort, la poussière s'y attacha et arrêta le sang. Ils le laissèrent enfin, et les catholiques l'emportèrent comme mort, en chantant des psaumes; mais les donatistes revinrent plus furieux, l'enlevèrent aux catholiques, qu'ils maltraitèrent, et les mirent aisément en fuite, étant en plus grand nombre. Ayant ainsi repris Maximien, ils lui donnèrent encore plusieurs coups, et croyant l'avoir achevé, ils le précipitèrent la nuit du haut d'une tour. Il tomba sur un tas de fumier réduit en poussière, où il demeura couché sans connoissance et prêt à rendre l'âme. Un pauvre homme qui, en passant, s'étoit arrêté là pour quelque nécessité naturelle, fut épouvanté de ce corps; il appela sa femme, qui portoit une lampe, et s'étoit écartée par bienséance. Il reconnut l'évêque, et, avec le secours de sa femme, l'emporta à sa maison, soit par pitié, soit par l'espérance de quelque petit profit, à dessein de le rendre aux catholiques vif ou mort.

Maximien, ainsi sauvé, fut si bien pansé qu'il guérit et vint en Italie à la cour de l'empereur Honorius, où il trouva Tubursique et quelques autres qui avoient souffert de pareilles violences des donatistes, et ne voyoient pas de sûreté à retourner chez eux. On fut particulièrement touché de l'aventure de Maximien; car on l'avoit cru mort, et les cicatrices dont il étoit couvert montroient que ce n'étoit pas sans fondement. La nouvelle de cette cruauté avoit passé la mer, et tous les esprits en étoient saisis d'horreur et d'indignation contre les circoncellions et contre tous les donatistes.

VIII. Lois contre les donatistes.

L'empereur Honorius fit donc publier un édit donné à Ravenne, lieu ordinaire de sa résidence, la veille des ides de février, sous le consulat de Stilicon et d'Anthémius (1), c'est-à-dire le douzième de février l'an quatre cent cinq. Il est conçu en ces termes : Que l'on ne parle plus des manichéens ni des donatistes, qui ne cessent point d'exercer leur fureur, comme nous en sommes informés; qu'il n'y ait qu'une religion, savoir, la catholique. Que si quelqu'un ose pratiquer des cérémonies défendues, il n'évitera pas les peines de tant de constitutions passées, ni de la loi que nous avons publiée depuis peu; et si l'on s'assemble en troupe, l'auteur de la sédition sera puni plus sévèrement. On appela cet édit l'édit d'union;

(1) C. 4.
(2) C. 5, 6.
(3) Sup. liv. XXI, n. 55. Aug. ad Bonif. Ep. 185, al. 50, c. 7. Aug. III, cont. Cresc.

(1) L. 38, C. Th. de Hær.

parce qu'il tendoit à réunir tous les peuples à la religion catholique. Le même jour fut publiée une grande loi adressée à Adrien, préfet du prétoire d'Italie, dont la juridiction s'étendoit en Afrique, portant défense de rebaptiser, sous peine de confiscation de tous les biens et du lieu où ce sacrilége auroit été commis, et de vingt livres d'or d'amende contre les juges qui négligeroient l'exécution de cette loi (1). Peu de temps après, c'est-à-dire le cinquième de mars de la même année, il fut ordonné par un rescrit particulier à Diotime, proconsul d'Afrique, de faire publier dans sa province l'édit d'union du douzième de février.

Les députés du concile de Carthage, arrivant à la cour de l'empereur Honorius, trouvèrent les choses en cet état et n'eurent plus rien à demander (2). Ces lois étant portées en Afrique, plusieurs donatistes se réunirent, principalement ceux qui vouloient depuis longtemps être catholiques, et ne cherchoient que l'occasion de se mettre à couvert de la fureur des emportés ou de l'indignation de leurs parents. D'autres étoient détournés d'entrer dans l'église par les calomnies qu'ils avoient toujours ouï dire, et qu'ils n'auroient jamais approfondies s'ils n'y avoient été contraints. Plusieurs n'étoient retenus dans l'erreur que par la coutume de leurs pères, et n'avoient jamais examiné l'origine de leur hérésie; mais sitôt qu'ils commencèrent à y penser sérieusement, n'y trouvant rien qui méritât de souffrir de si grandes pertes, ils se firent catholiques sans aucune difficulté. L'autorité de ceux-ci en entraîna plusieurs autres, qui n'étoient pas capables d'entendre par eux-mêmes la différence de l'erreur des donatistes et de la vérité catholique. Ainsi les peuples revenant à grandes troupes dans le sein de l'Église, qui les recevoit avec joie, il ne demeura que les plus endurcis, dont quelques-uns entrèrent par dissimulation dans la communion catholique, et se convertirent ensuite par l'habitude et les bonnes instructions (3).

Cependant la même année quatre cent cinq, et le dixième des calendes de septembre, c'est-à-dire le vingt-troisième d'août, il y eut un concile à Carthage, où il fut ordonné que l'on écriroit aux juges de toutes les provinces d'Afrique, pour tenir la main à l'exécution de l'édit d'union, qui n'avoit encore été exécuté qu'à Carthage, et que les deux clercs de l'église de Carthage seroient envoyés à la cour au nom de toute l'Afrique, avec des lettres des évêques, pour rendre grâces à l'empereur de l'extinction des donatistes. On lut aussi dans ce concile des lettres du pape saint Innocent, qui demandoit que les évêques ne passassent pas la mer légèrement; ce qui fut ordonné par le concile sur la fin de la même année quatre cent cinq, c'est-à-dire le huitième de décembre. Il y eut encore un rescrit de l'empereur adressé à Diotime, proconsul d'Afrique, pour l'exécution des peines portées contre les donatistes; et ce fut apparemment l'effet de la députation du concile de cette année (1).

Peu de temps après, saint Augustin écrivit contre un grammairien donatiste laïque, nommé Cresconius, qui, ayant trouvé l'écrit de saint Augustin contre le commencement de la lettre de Petilien, y avoit fait une réplique adressée à saint Augustin même (2). Saint Augustin lui répondit en trois livres. Puis, voyant que le seul argument de leur schisme contre Maximien et Primien suffisoit pour répondre à tout, il en fit un quatrième livre. Il commence par justifier l'éloquence et la dialectique contre les calomnies de Cresconius, qui prétendoient que les chrétiens n'en devoient point user. Saint Augustin montre qu'elles ne sont point à craindre à ceux qui défendent la vérité, et qu'il est permis de reprendre ceux qui se trompent, même de les attaquer et d'user de véhémence, selon que la charité le demande; il confirme tout cela par les exemples des apôtres et de Jésus-Christ même.

IX. Mort d'Arsace. Atticus, évêque de Constantinople.

Le vieil Arsace ne tint que seize jours le siége à Constantinople, et mourut âgé de quatre-vingt-un an, le onzième de novembre, sous le consulat de Stilicon et d'Anthémius, c'est-à-dire en quatre cent cinq. Sa place demeura quelque temps vacante par l'ambition de ceux qui la briguoient. Enfin l'année suivante, quatre cent six, sous le sixième consulat d'Arcade avec Anicius Probus, on élut évêque de Constantinople le prêtre Atticus, quatre mois après la mort d'Arsace, c'est-à-dire vers le dixième de mars (3). Atticus étoit de Sebaste en Arménie; il avoit en sa jeunesse pratiqué la vie monastique, sous la conduite des disciples d'Eustathe de Sébaste, qui étoient de l'hérésie des macédoniens; mais, étant en âge d'homme, il revint à l'Église catholique. Il avoit plus de bon sens naturel que d'étude. Il étoit habile dans la conduite des affaires, soit pour engager une intrigue, soit pour s'en démêler. Il s'acquit beaucoup d'amis par ses manières insinuantes. Car il étoit d'agréable conversation, et savoit s'accommoder à tout le monde. Ses sermons étoient médiocres, en sorte que l'on ne se soucioit pas de les écrire. Quoiqu'il passât pour ignorant, il ne laissoit pas, quand il avoit le loisir, d'étudier les meilleurs auteurs profanes, et d'en parler si à propos, qu'il étonnoit les savants.

Atticus avoit été le principal auteur de la conspiration contre saint Jean Chrysostôme. Comme il vit que ni les évêques d'Orient ni le peuple de Constantinople ne vouloient commu-

(1) L. 4, C. Th. de Sanct. Bapt. iter. l. 5, eod. L. 1, C. Th. de Relig.
(2) Aug. ad Bonif. Ep. 185 al 50, c. 7, n. 25. Epist. 93, ad Vincent. al. 48, c. 5, 18, c. 13, n. 13.
(3) N. 30.

(1) Cod. Can. n° 94. L. 39, Cod. Th. de Hæret.
(2) II Retract. c. 26.
(3) Pall p. 94. Socr. IV, c. 20. Sup. liv. XXI, n. 39. Sozom. VIII, c. 27.

niquer avec lui, il obtint pour les y contraindre des rescrits de l'empereur. Celui qui étoit contre les évêques portait : Si quelqu'un des évêques ne communique pas avec Théophile, Porphyre et Atticus, qu'il soit chassé de l'Église, et dépouillé de ses biens. Ceux qui étoient riches et attachés à leurs biens communiquèrent malgré eux avec Atticus ; ceux qui étoient pauvres et faibles dans la foi se laisserent gagner par présents ; mais il y en eut qui méprisèrent généreusement leurs biens, leur pays et tous les avantages temporels, et s'enfuirent pour éviter la persécution. Les uns allèrent à Rome, les autres se retirèrent dans les montagnes ou dans les monasteres (1). L'édit contre les laïques portait que ceux qui étoient constitués en dignité la perdroient ; les officiers et les gens de guerre seroient casses ; le reste du peuple et les artisans seroient condamnés à une grosse amende et bannis. Nonobstant ces menaces, le peuple, fidèle à saint Jean Chrysostôme, plutôt que de communiquer avec Atticus, faisoit des prières en campagne à découvert avec beaucoup d'incommodité.

X. Violences contre les députés d'Occident.

Cependant les députés du pape et des évêques d'Italie étoient en chemin pour venir à Constantinople ; ils vouloient aller à Thessalonique, et ils avoient des lettres à rendre à l'évêque Anyssius, qui s'intéressait avec zèle pour la bonne cause avec les autres évêques de Macédoine, comme il paroît par les lettres de saint Chrysostôme (2). Mais comme ils passoient le long des côtes de la Grèce pour aller à Athènes, ils furent arrêtés par un tribun militaire, qui les mit entre les mains d'un centurion, les empêcha d'approcher de Thessalonique, et les fit embarquer dans deux vaisseaux. Un grand vent du midi qui s'éleva leur fit passer en trois jours la mer Égée et les détroits de l'Hellespont sans manger. Le troisième jour, à la douzième heure, c'est-à-dire au commencement de la nuit, ils arrivèrent à la vue de Constantinople, près la maison de campagne de Victor ; ils y furent arrêtés par les gardes du port et ramenés en arrière, sans savoir par quel ordre, et on les renferma dans une forteresse maritime de Thrace, nommée Athyra. On les y maltraita ; on mit les Romains dans une chambre, Cyriaque et les autres Grecs en plusieurs différentes, sans leur laisser même un valet pour les servir.

On leur demanda les lettres dont ils étoient porteurs ; mais il répondirent : Comment pouvons-nous, étant députés, nous dispenser de rendre en main propre à l'empereur les lettres de l'empereur son frère et des évêques ? Ils persistèrent à refuser les lettres, quoiqu'ils en fussent pressés par le notaire Patrice, et par quelques autres ensuite. Enfin il vint un tribun nommé Valérien, natif de Cappadoce, qui arracha les lettres à l'évêque Marien avec tant d'effort, qu'il lui rompit le pouce. C'etoient les lettres de l'empereur toutes cachetées, avec les autres lettres. Le lendemain, des gens envoyés par la cour ou par Atticus, car ils ne purent le savoir, vinrent leur offrir trois mille pièces d'argent, et les prier de communiquer avec Atticus, sans parler de l'affaire de Jean. Ils demeurèrent fermes et se contentèrent de prier Dieu que, puisqu'ils ne pouvoient rien faire pour la paix, du moins ils retournassent sans péril à leurs églises. Dieu leur fit connoître par diverses révélations, entre autres à Paul, diacre de l'évêque Émilius, homme très doux et tres sage ; car, étant dans le vaisseau, il vit l'apôtre saint Paul qui lui disoit (1) : Prenez garde comment vous marchez ; non comme imprudent, mais comme sage, parce que les jours sont mauvais. Le même Valérien vint les tirer promptement du chateau d'Athyra, et les fit embarquer sur un vaisseau très-mauvais, avec vingt soldats de diverses compagnies ; on disoit même qu'il avoit donné de l'argent au maître du vaisseau pour le faire périr. Après avoir fait plusieurs stades et étant prêts à faire naufrage, ils abordèrent à Lampsaque, où ayant changé de bâtiment, ils arriverent le vingtieme jour à Otrante en Calabre, sans avoir pû apprendre où étoit saint Jean Chrysostôme, ni ce qu'etoient devenus Cyriaque et les autres évêques orientaux qui etoient partis avec eux comme députés (2).

XI. Evêques orientaux maltraités.

D'abord le bruit courut que ces autres évêques avoient éte jetés dans la mer ; ensuite on sut qu'ils avoient été bannis en des pays barbares, où des esclaves publics les gardoient (3). Cyriaque d'Émèse fut envoyé à quatre-vingt milles au-delà d'Émèse, à Palmyre, forteresse de Perse. Eulysius de Bostre, en Arabie, fut envoyé à trois journées plus avant, dans un château, nommé Misphas, près des Sarrasins. Pallade fut envoyé à Sienne, dans le voisinage des Blemmiens ou Éthiopiens ; Démétrius, dans l'oasis près des Maziques. Les soldats prétoriens qui conduisoient ces évêques leur ôtèrent l'argent qu'ils avoient pris pour la dépense de leur voyage, et le partagèrent entre eux ; et les ayant montés sur des ânes maigres, ils leur faisoient doubler les journées, arrivant fort tard et partant avant le jour ; en sorte que leur estomac ne pouvoit garder le peu de nourriture qu'ils prenoient. Ils les attaquoient continuellement de paroles sales et insolentes ; ils ôtèrent à Pallade son valet, et l'obligèrent lui-même à jeter son écritoire. Ils ne les laissoient point approcher

(1) Pall. id. p. 95, 96.
(2) Sup. p. 3. Pall. p. 13. Ep. 26, al. 162, ad Anys. Ep. 27, al. 165, ad Anys. p. 32.

(1) Eph. 15.
(2) P. 34.
(3) Pall. p. 199.

des églises, et se logeoient ou dans des hôtelleries pleines de femmes perdues, ou dans des synagogues de samaritains et de juifs. Comme ils en étoient fatigués, un d'entre eux dit : Pourquoi nous affligeons-nous de ces logements ? Dépend-t-il de nous de les choisir et d'éviter cette indécence ? Ne voyez-vous pas que Dieu est glorifié en tout ceci ? Combien de ces malheureuses femmes qui avoient oublié Dieu, ou ne l'avoient jamais connu, ont été excitées à penser à lui et à le craindre ? Saint Paul, qui a souffert tout cela, disoit : Nous sommes la bonne odeur de Jésus-Christ, et nous sommes un spectacle aux anges et aux hommes (1).

Les évêques de la communion de Théophile qui se trouvoient sur leur passage, non contents de n'exercer envers eux aucune humanité, faisoient des présents aux soldats prétoriens pour les chasser au plus vite de leurs villes. Ceux qui en usèrent ainsi furent principalement l'évêque de Tarse, celui d'Antioche, celui d'Ancyre surtout, et celui de Péluse. Ils aigrissoient leurs gardes par menaces et par présents, pour ne pas même permettre qu'ils fussent chez les laïques qui le desiroient. Au contraire, les évêques de la seconde Cappadoce, témoignant par leurs larmes la compassion qu'ils avoient des exilés, particulièrement Théodore de Tyane, Bosphore de Colonie, qui avoit quarante-huit ans d'épiscopat, et Sérapion d'Ostracine, qui en avoit quarante-cinq. Bosphore est le même qui assista au concile général de Constantinople en trois cent quatre-vingt-un, si connu par l'amitié de saint Basile. Sérapion, l'un des plus fidèles disciples de saint Chrysostôme, et qu'il avoit ordonné évêque d'Heraclée en Thrace, se cacha longtemps dans un monastère de Goths, peut-être celui de Promotus, à Constantinople (2). Il fut chargé de mille calomnies, amené devant les juges, fouetté et tourmenté jusques à lui arracher les dents, et enfin banni dans son pays, qui étoit l'Égypte. Un saint vieillard, nommé Hilaire, qui depuis dix-huit ans ne mangeoit point de pain, fut relégué à l'extrémite du Pont, après avoir été battu, non par ordre du juge, mais par le clergé. Brison, frère de Pallade, quitta volontairement son église, se retira dans une petite terre qu'il avoit, et y labouroit de ses propres mains, lorsque Pallade écrivoit le dialogue où il décrit cette persécution. Elpide, évêque de Laodicée en Syrie, s'étoit enfermé dans une chambre haute avec Pappus, s'occupant à la prière, et il y avoit trois ans qu'ils n'avoient descendu l'escalier de la maison. Héraclide évêque d'Ephèse, étoit depuis quatre ans prisonnier à Nicomédie ; l'évêque Sylvain étoit à Troade, où il vivoit de sa pêche ; d'autres étoient retirés en divers lieux ; il y en avoit dont on ne savoit ce qu'ils étoient devenus (3). Quelques-uns communiquèrent avec Atticus et furent transférés en des églises de Thrace.

Pour les prêtres, les uns avoient été envoyés en Arabie et en Palestine ; le confesseur Tygrius en Mésopotamie ; Philippe mourut peu après en exil dans le Pont. Théophile étoit en Paphlagonie ; Jean, fils d'Ethrius, bâtit un monastere, à Césarée. Comme on menoit Etienne en Arabie, les Isaures l'attacherent a ses gardes, et le laissèrent en liberté sur le mont Taurus. Saluste étoit en Crète ; Philippe, moine et prêtre des écoles, en Campanie. Le diacre Sophronius, ascète, étoit en prison en Thebaïde. Le diacre Paul, aide de l'économe, étoit en Afrique ; un autre Paul, diacre de l'Anastasie, a Jérusalem. Hellade, prêtre du palais, étoit retiré dans un petit héritage qu'il avoit en Bithynie. Plusieurs étoient cachés a Constantinople ; d'autres s'étoient retires en leur pays (1). Le moine Étienne, qui avoit porté les lettres à Rome, fut pris à Constantinople, battu pour ce sujet, et tenu dix mois en prison. On lui proposa d'embrasser la communion d'Atticus ; et comme il le refusa, on lui déchira violemment les côtés et la poitrine ; mais il en guérit, et dix mois après fut envoyé en exil à Péluse. Un soldat de province des compagnies qui servoient près de l'empereur, ayant été denoncé comme amateur de saint Chrysostôme, fut battu et déchiré impitoyablement, et banni à Pétra en Arabie.

XII. Lettres de saint Chrysostôme à Rome, etc.

Saint Jean Chrysostôme, ayant appris dans son exil ce qui se passoit en Occident, et comme le pape et les autres évêques s'intéressoient à son rétablissement, leur écrivit plusieurs lettres pour les en remercier (2). Il écrivit en particulier à Venerius de Milan, à Chromace d'Aquilée, à saint Gaudence de Bresse, à Aurelius de Carthage, Hésychius de Salone, et en général aux évêques venus d'Occident, et aux prêtres de Rome. Il leur écrivit différentes lettres, selon qu'il trouvoit l'occasion de quelques prêtres qui s'en vouloient charger, et par ces lettres il loue leur charité qui leur a fait entreprendre un si long et si pénible voyage ; il les remercie et les exhorte à soutenir courageusement sa cause, qui est celle de l'Eglise ; mais ils ne savoient pas tout ce qu'ils avoient à souffrir. Il écrivit aussi à Euloge de Césarée, marquant que tous les évêques de Palestine suivent ses traces pour la défense de l'Eglise ; à Jean de Jérusalem, dont il loue la piété et le courage (3). Enfin il écrivit une seconde lettre au pape saint Innocent, où il marque que c'est la troisième année de son exil, c'est-à-dire l'an quatre cent six. Il s'excuse comme aux autres de son long silence, par le grand éloignement,

(1) P. 198. 200. II Cor. 11, 15. I Cor. IV, 9.
(2) P. 201, 202. Sup. liv. XVIII, n. 1. Sup. XXI, n. 21. Chryst. Ep. 13, al. 14, ad. Olymp. Pall. p. 195.
(3) P. 196.

(1) Sup. liv. XII, n. 35. Pall. p. 197.
(2) Ep. 40. al. 182. Ep. 224, al. 155. Ep. 54, al. 149. Ep. 150, al. 184.
(3) Ep. 75; 76; etc. al. 52. Ep. 187, al. 161. Ep. 91 al. 87. Eulog. Ep. 126, al. 88. Joann. Ep. 95, al. 183. Hesych. Ep. 125. Gr. al. 623.

et la difficulté du commerce causée par les incursions des Isaures. Il ajoute qu'il se sert de l'occasion du prêtre Jean et du diacre Paul. Le reste sont des remercîments et des exhortations à continuer de le secourir, sans se décourager du peu de succès. Il écrivit aussi à trois des plus illustres dames romaines, Proba, Julienne et Italique; Proba Faltonia étoit la veuve du fameux Anicius Probus, et Julienne sa bru, veuve d'Olybrius et mère de Démétriade. Saint Chrysostôme recommande à Proba le prêtre Jean et le diacre Paul, et il les recommande aussi aux évêques d'Occident, comme des hommes persécutés partout, et qui ne pouvoient se cacher nulle part (1). Il dit à Italique que les femmes peuvent prendre part aussi bien que les hommes aux combats pour la cause de Dieu et de son Eglise.

Il écrivit aussi à sainte Olympiade, étant à Arabisse, apparemment au printemps de l'an quatre cent six. Ne vous inquiétez point de la rigueur de l'hiver, de mon mal d'estomac, ni des incursions des Isaures; l'hiver a été comme il doit être en Arménie, mais il ne m'a pas beaucoup incommodé, par les précautions que j'ai prises, faisant continuellement du feu, fermant exactement de tous côtés la chambre que j'habite, me couvrant beaucoup, ne sortant point. J'en suis incommodé, mais je le souffre, parce que je m'en trouve bien; car tant que je demeure enfermé, le froid ne me fait pas grand mal; mais pour peu que je sois obligé de sortir, et de sentir l'air de dehors, je n'en souffre pas peu. Et ensuite : Ne vous affligez point de ce que je passe ici l'hiver, car je me porte beaucoup mieux que l'année passée; et vous-même vous porteriez mieux, si vous aviez pris le soin nécessaire de votre santé. Il s'étend sur ce sujet et sur le cas que l'on doit faire de la santé; puis il ajoute : Si notre séparation vous afflige, attendez-vous à en voir la fin. Et je ne le dis pas pour vous consoler, mais je sais qu'il sera sûrement ainsi; autrement il y a long-temps que je serois mort de tout ce que j'ai souffert. Cependant je me porte si bien avec un si foible corps, que les Arméniens mêmes s'en étonnent; ni la rigueur de l'air, ni la solitude, ni la disette des denrées et des personnes pour me servir, ni l'ignorance des médecins, ni le manque de bains, dont j'avois accoutumé d'user continuellement, ni la chambre où je suis toujours enfermé, comme dans une prison, sans faire d'exercice à mon ordinaire, ni d'être toujours dans le feu et la fumée, d'être toujours assiégé et en alarme, rien de tout cela n'a pu m'abbattre; mais je me porte mieux qu'à Constantinople par les soins que j'en ai pris.

XIII. Mort de saint Chrysostôme.

Ses ennemis, apprenant les grands biens qu'il faisoit par la conversion des infidèles du voisinage, et combien ses vertus étoient celèbres à Antioche, resolurent de l'envoyer encore plus loin. C'étoit Sévérien de Gabales, Porphyre d'Antioche et quelques autres évêques de Syrie, qui le craignoient encore, tout exilé qu'il étoit, tandis qu'ils jouissoient des richesses de l'église et disposoient de la puissance séculière. Ils envoyèrent donc à la cour et obtinrent de l'empereur Arcade un rescrit plus rigoureux pour le faire transférer et très-promptement à Pytionte, lieu désert du pays des Tzanes, sur le bord du Pont-Euxin. Le voyage étoit long et dura trois mois, quoique les deux soldats du préfet du prétoire qui conduisoient le saint évêque le pressassent extrêmement, disant que tels étoient leurs ordres (1). L'un d'eux, moins intéressé, lui témoignoit quelque humanité, comme à la dérobée; mais l'autre étoit si brutal, qu'il s'offensoit des caresses qu'on lui faisoit pour l'obliger à épargner le saint évêque. Il le faisoit sortir par la plus forte pluie, en sorte qu'il fut percé jusques à la peau. Il se moquoit de la plus grande ardeur du soleil, sachant que le saint avec sa tete chauve en étoit incommodé. Il ne lui permettoit pas d'arrêter un moment dans les villes ou les bourgades qui avoient des bains, de peur qu'il ne prît ce soulagement.

Quand ils approchèrent de Comane, ils passèrent outre sans s'y arrêter, et demeurèrent dehors dans une église qui étoit à cinq ou six milles, dédiée à saint Basilique, évêque de Comane, qui avoit souffert le martyre à Nicomédie sous Maximin Daïa, avec saint Lucien d'Antioche (2). Comme ils étoient logés dans les batiments dépendants de cette église, saint Basilique apparut la nuit à saint Chrysostôme, et lui dit : Courage, mon frère Jean, demain nous serons ensemble. On disoit même qu'il l'avoit prédit au prêtre qui y demeuroit, en disant : Préparez la place à mon frère Jean, car il vient. Saint Chrysostôme, s'assurant sur cette révélation, pria le lendemain ses gardes de demeurer là jusques à la cinquième heure, c'est-à-dire onze heures du matin; mais il ne put l'obtenir. Ils partirent et marchèrent environ trente stades, c'est-à-dire une lieue et demie, après quoi il fallut revenir à cette église, dont ils étoient partis, tant saint Chrysostôme se trouvoit mal. Étant arrivé, il changea d'habits et se vêtit entièrement de blanc jusques à la chaussure, étant encore à jeun. Il distribua aux assistants le peu qui lui restoit, et, ayant reçu la communion des sacrés symboles de notre Seigneur, c'est-à-dire l'eucharistie, il fit sa dernière prière devant tout le monde, et ajouta ces mots, qu'il di-

(1) Ep. 125, al. 169, ad Jul. Sup. liv. XIX, n. 60. Ep. 188, al. 168; Ep. 84. Ep. 124.

(1) Ep. 16, al. 4. Pall. p. 97, 98, 90.

(2) Sup. liv. IX, n. 38.

soit ordinairement : Dieu soit loué de tout. Puis dit le dernier *Amen*, étendit ses pieds et rendit l'esprit. Il y eut à ses funérailles un si grand concours de vierges et de moines de Syrie, de Cilicie, de Pont et d'Arménie, que l'on croyoit qu'ils s'étoient donné rendez-vous. Ce fut une fête comme d'un martyr, et son corps fut enterré auprès de celui de saint Basilique, dans la même église (1).

Le jour de sa mort et de sa sépulture fut le quatorzième de septembre, autrement le dix-huitième des calendes d'octobre, sous le septième consulat d'Honorius, et le second de Théodose, c'est-à-dire l'an quatre cent sept (2). Il avoit vécu environ soixante ans, et gouverné l'église de Constantinople six ans jusqu'à son exil, et en tout neuf ans et huit mois. Sa mort ne termina pas la division des églises d'orient et d'occident; et tant que les orientaux refusèrent de rétablir sa mémoire, l'Église romaine, suivie de tout l'occident, tint ferme dans la résolution qu'elle avoit prise de ne point communiquer avec les évêques orientaux, principalement avec Théophile d'Alexandrie, jusqu'à ce qu'il se tînt un concile œcuménique pour remédier aux maux de l'Église (3).

XIV. Concile de Carthage.

C'est apparemment le sujet d'un canon du concile général d'Afrique, tenu à Carthage la même année quatre cent sept, le seizième de juin, où l'on résolut d'écrire au pape saint Innocent pour rétablir la paix entre l'eglise romaine et l'eglise d'Alexandrie (4). Aurélius présidoit à ce concile, où d'abord on abrogea le décret du concile d'Hippone, apparemment celui de l'an trois cent quatre-vingt-treize, portant que tous les ans on assembleroit le concile général d'Afrique. On ordonna en celui-ci que pour ne point fatiguer inutilement les évêques, on le tiendroit seulement quand l'intérêt commun de toute l'Afrique le demanderoit, et dans le lieu qui seroit jugé plus convenable; que les autres affaires se jugeroient chacune dans leur province. Pour les appellations, il fut ordonné que l'appelant choisiroit, du consentement de sa partie, des juges dont il ne pourroit plus appeler. Que quiconque demanderoit à l'empereur des juges laïques, seroit privé de la dignité; mais on permet de demander à l'empereur d'être jugé par des évêques. On députa Vincent et Fortunatien vers l'empereur, et on les chargea de demander au nom de toutes les provinces d'Afrique des défenseurs du nombre des scholastiques, c'est-à-dire des avocats qui étoient en exercice, et qu'il leur fût permis d'entrer dans les cabinets des juges toutes les fois qu'il seroit nécessaire pour les affaires de l'Église. On résolut aussi de demander une loi pour empêcher les mariages après le divorce; il fut ordonné que celui qui vouloit aller à la cour, le fît exprimer dans la lettre formée qu'il recevoit pour l'église romaine, afin qu'il y prît une autre lettre pour la cour (1). Que si, étant à Rome, il survenoit une nécessité d'aller à la cour, il devoit la représenter au pape et prendre ses lettres. C'est qu'alors les empereurs d'occident résidoient ordinairement à Ravenne ou ailleurs et rarement à Rome.

On ordonna que les érections de nouveaux évêchés ne se feroient que par le concile de la province et du consentement de l'évêque diocésain. Il est dit que les églises entières des donatistes qui se sont convertis, peuvent garder leurs évêques sans consulter le concile; si ce n'est qu'après la mort de leur évêque elles aiment mieux se réunir à un autre diocèse. Mais on n'accorde aux donatistes la faculté de garder leurs siéges qu'en cas qu'ils se soient convertis avant l'édit d'union, c'est-à-dire la loi du douzième de février quatre cent cinq (2). On ne doit dire à l'autel ni préfaces ni autres prières que celles qui auront été recueillies par les plus habiles gens et qui seront approuvées dans le concile.

XV. Lois d'Honorius pour l'Église.

L'empereur Honorius accorda aux députés des églises d'Afrique ce qu'ils demandoient touchant les défenses, comme il paroit par la loi adressée à Porphyre, proconsul d'Afrique, et donnée à Rome le dix-septième des calendes de décembre, sous son septième consulat, et le second de Théodose, c'est-à-dire le quinzième de novembre quatre cent sept (3). Elle porte confirmation des priviléges accordés par les lois précédentes aux églises et aux clercs, et ordonne que les grâces accordées aux églises par l'empereur, soient notifiées aux juges, et mises à exécution par le ministère des avocats. Les députés du concile d'Afrique avoient encore charge de solliciter contre les donatistes; aussi, la même loi, ou une autre de la même date et de la même adresse, ordonne que tous les hérétiques, nommément les donatistes et les manichéens, qui se convertiront de bonne foi, seront à couvert de toutes les peines des lois publiées contre eux, qu'ils pourroient avoir encourues. Les donatistes et les manichéens sont nommés, comme les deux sectes qui régnoient le plus en Afrique. Le huitième des calendes de mars de l'année quatre cent sept, c'est-à-dire le vingt-deuxième de février, Honorius avoit fait une autre loi adressée à Sénateur, préfet du prétoire, portant des peines rigoureuses contre les manichéens et les priscillianistes; confiscation de tous les biens, incapacité de donation active et passive, recherche après la mort, punition contre les receleurs de leurs assem-

(1) P. 100, 101. Sozom. VIII, c. ult. Socr. VI, c. 21,

(2) V. Vales. Sup. liv. XX, n. 41.

(3) Pall. p. 125.

(4) C. 101, 104, 97.

(1) C. 102, 106.

(2) C. 98, 99, 105.

(3) L. 18, C. Theod. de Episc.

blées (1). La même année quatre cent sept, et le quinzième de novembre, date des lois précédentes, fut donnée une loi adressée à Curtius, préfet du prétoire d'Italie, qui confirme les précédentes contre les païens, ordonnant d'ôter les revenus des temples, d'abattre les idoles et les autels, de convertir les temples à d'autres usages, défendant les solennités profanes. Cette loi fut publiée à Carthage l'année suivante quatre cent huit, le cinquième de juin (2). Toutefois, quatre ans auparavant, Honorius, sous son sixième consulat, c'est-à-dire l'an quatre cent quatre, avait permis aux païens de célébrer encore les jeux séculaires, et souffroit même à Rome les spectacles des gladiateurs.

La loi du quinzième novembre quatre cent sept, fut une suite de la défaite de Radagaise. C'étoit un païen, Scythe de nation, qui, l'année précédente quatre cent six, étoit entré en Italie avec une armée de plus de vingt mille Goths, et menaçoit Rome. Alors les païens s'assembloient, et disoient hautement que cet ennemi avoit pour lui les dieux, et que la ville alloit périr, parce qu'elle les avoit abandonnés; ils faisoient de grandes plaintes, et demandoient le rétablissement des sacrifices. Toute la ville frémissoit de blasphèmes contre le nom de Jésus-Christ, comme étant la malédiction du temps présent. Cependant il vint des troupes de Huns et de Goths au secours des Romains; l'armée de Radagaise se dissipa, et périt misérablement dans les montagnes de l'Apennin. Radagaise lui-même fut pris et tué; et les chrétiens regardèrent cette victoire comme un effet de la protection divine (3).

Ils regardèrent de même la mort du comte Stilicon, qui avoit toute l'autorité en occident, sous le faible empereur Honorius. Stilicon fut accusé d'avoir attiré les barbares qui commençoient à ravager l'empire, et de vouloir chasser du trône l'empereur Honorius, son gendre, pour y mettre son propre fils Eucher, qui étoit païen, et qui pour s'attirer les païens, promettoit de relever les temples et d'abattre les églises (4). Cette conspiration étant découverte, Stilicon fut tué le dixième des calendes de septembre, sous le consulat de Bassus et de Philippe, c'est-à-dire le vingt-trois août quatre cent huit et son fils Eucher ensuite.

XVI. Barbares dans les Gaules.

En effet, dès l'année quatre cent six, les Vandales et les Alains passèrent le Rhin, et entrèrent dans les Gaules; les Quades, les Sarmates, les Gépides, les Hérules, les Saxons et les Allemands les aidèrent à ravager tout ce qu'enferment le Rhin, l'Océan, les Alpes et les Pyrénées. Mayence fut prise et ruinée, et plusieurs milliers de personnes massacrées dans l'église. Wormes fut ruinée après un long siége. Reims, Amiens, Arras, Térouanne, Tournay, Spire, Argentine ou Strasbourg, devinrent des villes germaniques. L'Aquitaine, la Novempopulanie, la province Lionnaise et la Narbonaise, tout fut ruiné à la réserve de peu de villes. C'est ainsi qu'en parle saint Jérôme, qui regrette particulièrement Toulouse. Il se plaint encore que les femmes nobles et les filles consacrées à Dieu, ont été le jouet des barbares, les évêques pris, les prêtres et les clercs tués, les églises renversées, les chevaux attachés aux autels, les reliques déterrées. J'ai vu, dit le prêtre Salvien, dans les villes, les corps morts de l'un et de l'autre sexe nus, déchirés par les chiens, et les oiseaux infecter les vivants qui restoient.

Comme ces barbares étoient encore païens, ils firent grand nombre de martyrs. L'Église honore le quatorzième de decembre saint Nicaise, archevêque de Reims, avec la vierge Eutropie sa sœur, Florentius, diacre, et Jucundus, lecteur tué à la porte de l'église par les Vandales. On croit que saint Diogène, d'Arras, souffrit le martyre dans le même temps. Trèves fut pillée jusqu'à quatre fois, et son évêque Valentin tué. A Besançon, l'évêque Antidius est honoré le dix-septième de juin comme martyrisé par les Vandales. A Semont, en Bourgogne, saint Florentin et saint Hilaire, martyrs, honorés le vingt-septième de septembre. A Auxerre saint Fraterne, évêque, martyrisé le jour même de son sacre. A Langres, saint Didier, évêque, avec saint Valère, son archidiacre, et saint Prudence (1); et plusieurs autres martyrs en divers lieux des Gaules.

Après la mort de Stilicon, la principale autorité vint à Olympius, chrétien très zélé, qui fut fait maître des offices. Saint Augustin étoit de ses amis, et lui écrivit peu de temps après pour les intérêts de l'Église. Car les païens et les hérétiques d'Afrique, ayant appris la mort de Stilicon, prétendirent qu'il étoit l'auteur des lois qui venoient d'être publiées contre eux, et que l'empereur n'y avoit eu aucune part. Par ces discours ils excitoient les peuples contre les catholiques, en sorte que plusieurs évêques passèrent en Italie fugitifs pour implorer la protection de la cour. Saint Augustin prie donc Olympius de travailler avec ces évêques, à réprimer les désordres qui sont arrivés en Afrique; et cependant de faire connoître au plutôt à la province l'affection de l'empereur pour l'église. On croit que ces évêques dont parle saint Augustin, étoient Restitut et Florentius qui furent députés par un concile tenu à Carthage, le treizième d'octobre de cette

(1) C. 106. L. 41, C. Th. de Hær. L. 40, C. Th. de Hær.

(2) L. 19. C. Th. de Pag. v. Sirm. app. C. Th. Claud. de Sexte Consul. Prud. in Symm. lib. 2.

(3) Oros. VII, c. 37. Marcell. Chr. an, 406. Aug. V, Civit. c. 23. Serm. 105, al. 29. de Verb. Dom. c. 10.

(4) Oros. VII, c. 38. Zosim. lib. V, p. 81, etc. Marc. Chr. an. 408.

(1) Ruinard. Hist. Persec. Vandal. Hier. ad Agerut. ad Heliodor. Martyr. R. 14 dec. Martyr. R. 27 sept. Martyr. R. 23 mai.

même année quatre cent huit, contre les païens et les hérétiques; dans le temps, dit l'extrait du concile, que Sévère et Macaire furent tués, et que les évêques Evodius, Théasius et Victor furent maltraités à cause d'eux(1).

La même année, et le seizième des calendes de juillet, c'est-à-dire le seizième jour de juin, il s'étoit déjà tenu un concile à Carthage, où l'évêque Fortunatien avoit été député contre les païens et les hérétiques (2). Mais il est à croire que la nouvelle de la mort de Stilicon ayant augmenté leur insolence, obligea les évêques catholiques à s'assembler, et à députer encore quatre mois après. Le sujet de la première députation fut peut-être le massacre de Calame.

XVII. Sédition de Calame.

Car le premier jour de juin de cette année quatre cent huit, les païens y célébrèrent une de leurs fêtes avec une telle insolence, qu'ils passèrent dansant en troupe dans la rue devant la porte de l'église, ce qui ne s'étoit pas fait du temps même de Julien, et comme les clercs voulurent l'empêcher, on jeta des pierres contre l'église. Environ huit jours après, l'évêque ayant fait signifier au corps de la ville les dernières lois contre les idolâtres, quoiqu'elles fussent assez connues, principalement celle du vingt-quatrième de novembre quatre cent sept, et se mettant en devoir de l'exécuter, l'église fut encore attaquée à coups de pierres (3). Le lendemain, les chrétiens ayant demandé acte de ce qu'ils avoient à dire pour intimider les séditieux, la justice leur fut déniée. Le même jour, il tomba une grêle qui sembloit envoyée exprès pour les épouvanter; mais sitôt qu'elle fut passée, ils revinrent à coups de pierres pour la troisième fois, et enfin mirent le feu à l'église. Un des chrétiens s'étant trouvé en leur chemin, ils le tuèrent; les autres s'enfuirent ou se cachèrent comme ils purent. L'évêque se sauva à peine dans un trou, d'où il entendoit les cris de ceux qui le cherchoient pour le tuer, et qui se reprochoient d'avoir fait en vain tant de mal, puisqu'ils n'avoient pu le trouver. Cela se passa depuis la dixième heure, c'est-à-dire quatre heures après midi, jusque bien avant dans la nuit, sans qu'aucun de ceux qui pouvoient avoir de l'autorité se mît en devoir de l'empêcher.

Saint Augustin se rendit à Calame, peu de temps après, pour consoler et apaiser les chrétiens; les païens mêmes demandèrent à le voir, et il les avertit de ce qu'ils devoient faire pour se retirer de l'inquiétude présente, et même pour chercher le salut éternel. Mais comme ils craignoient toujours, ils lui firent écrire par un d'entre eux, nommé Nectaire, qui étoit un vieillard vénérable et homme de lettres. Il représente à saint Augustin l'amour de la patrie qui le fait agir, et le devoir des évêques qui est de ne faire que du bien, témoignage remarquable de la part d'un païen. Il le prie du moins de séparer les innocents des coupables, offrant au reste de rétablir tout le dommage, et ne demandant que l'exemption de la peine. Saint Augustin loue son affection pour sa patrie, et lui représente que rien n'est plus propre à entretenir la société des hommes, et à rendre une ville florissante, que la religion chrétienne, qui enseigne la frugalité, la tempérance, la foi conjugale, les bonnes mœurs; et rien de plus contraire à la société civile, que la corruption des mœurs qu'entraîne l'idolâtrie par l'exemple des faux dieux. Venant à la sédition de Calame, il demeure d'accord de la douceur qui convient aux évêques. Nous tâchons, dit-il, de faire en sorte que personne ne soit puni des peines les plus sévères, non seulement par nous, mais par qui que ce soit à notre poursuite. Il soutient qu'il est nécessaire de faire un exemple en cette occasion; et toutefois il convient de laisser aux coupables la vie et la santé, et de quoi la soutenir, mais non pas de quoi mal faire : ainsi, toute la peine d'un si grand crime se réduisoit à quelques pertes de biens. Quant aux dommages, dit-il, que les chrétiens ont soufferts, ils les prennent en pénitence, où ils sont réparés par d'autres chrétiens : nous ne cherchons à gagner que les âmes, au prix même de notre sang (1). Nectaire demeura en silence environ huit mois; peut-être dans l'espérance que la mort de Stilicon rendroit meilleure la condition des païens. Enfin il revint à la charge, et donnant de grandes louanges à saint Augustin, avec quelque espérance de sa conversion, il insistoit toujours sur un pardon entier à tous les habitants de Calame. Saint Augustin demeura ferme à vouloir que les coupables fussent punis; mais en même temps il montre la douceur de l'Église par la qualité de la peine. Nous ne prétendons point, dit-il, qu'ils perdent la vie, ni qu'ils souffrent des tourments ou aucune peine corporelle; nous ne voulons pas même les réduire à une telle pauvreté, qu'ils manquent du nécessaire; nous voulons seulement leur ôter la richesse qui les met en état de mal faire, comme d'avoir des idoles d'argent, qui sont cause qu'ils mettent le feu à l'église, qu'ils donnent au pillage à la populace les subsistances des pauvres, répandent le sang innocent. Et ensuite : Trouvez bon du moins qu'ils craignent pour leur superflu, eux qui ne songent qu'à brûler et piller notre nécessaire; et que nous puissions faire ce bien à nos ennemis, de leur épargner des crimes qui leur sont nuisibles, par la crainte de perdre des choses dont la perte n'est point nuisible. Il paroît, par cette lettre, que Possi-

(1) Ep. 27, al. 129. n. 2. Ap Dionis. exig. n. 206.

(2) Ibid.

(3) Aug. Ep. 91, al. 202, ad Nectar. n. 8. Sup. n. 15.

(1) Ap. Aug. Ep. 90, al. 201. Ep. 91, n. 3, 7, 9, 10. Aug. Ep. 104, n. 2, 4, 1.

dius, évêque de Calame, fit le voyage d'Italie, après la violence commise contre son église, apparemment pour se joindre aux députés des deux conciles de l'an quatre cent quatre, et en demander justice (1).

XVIII. Lois pour l'Eglise.

Ces députés d'Afrique obtinrent à la cour d'Honorius ce qu'ils demandoient, comme il paroît par plusieurs lois datées vers la fin de l'an quatre cent huit (2), sous le consulat de Bassus et de Philippe, qui confirment toutes les lois précédentes, contre les donatistes, les manichéens, les priscillianistes, les païens et les célicoles, et en ordonnent l'exécution, défendant expressément leurs assemblées. Il est aussi défendu aux ennemis de la religion catholique d'exercer des charges dans le palais. Les célicoles, ou adorateurs du ciel, dont il est ici parlé, professoient une nouvelle hérésie qui tenoit, à ce que l'on croit, du judaïsme et du paganisme; du moins le nom en étoit nouveau. Ils pervertissoient le baptême comme les donatistes, et il s'en trouvoit principalement en Afrique. Il y eut, l'année suivante quatre cent neuf, une constitution d'Honorius, pour étendre contre eux les peines des hérétiques et des apostats. Quant aux juifs, il y a contre eux une loi de Théodose, du vingt-neuvième mai de cette année quatre cent huit, qui ordonne aux gouverneurs des provinces, d'empêcher qu'à la fête qu'ils célébroient en mémoire de leur délivrance par Esther, ils ne brûlassent une croix, sous prétexte de brûler la figure d'Aman avec son gibet; parce qu'ils le faisoient au mépris de la religion chrétienne (3).

L'empereur Théodose commença à régner après la mort de son père Arcade, arrivée le premier jour de ce même mois de mai, sous le consulat de Bassus et de Philippe, c'est-à-dire en quatre cent huit. Arcade avoit régné treize ans, depuis la mort de Théodose son père, et en avoit vécu trente et un. Prince foible, et toujours gouverné par sa femme et par ses eunuques (4). Son fils Théodose, qui n'avoit que huit ans, et portoit déjà le titre d'auguste, régna en orient sous la conduite d'Anthémius, l'homme le plus sage de son temps, ami de saint Aphraate et de saint Chrysostôme, qui lui écrivit sur son consulat en quatre cent cinq. Théodose le jeune, car il est connu sous ce nom, avoit trois sœurs, Pulchérie, Arcade et Marine, qui, toutes trois demeurèrent vierges. Pulchérie prit soin dans la suite de leur éducation, et de celle de l'empereur son frère, quoiqu'elle n'eût que deux ans plus que lui; mais sa sagesse et sa vertu étoient bien au-dessus de son âge.

(1) Ap. Aug. Ep. 105, al. 255. Ep. 104, n. 5, n. 6, 1.
(2) L. 45, C. Th. de Hæret.
(3) L. 45, eod L. 42, eod. L. 19, C. Th. de Jud. et ibi Gothofr. L. 18, eod. Esth. ix, 21.
(4) Socr. vi, c. 1. Sozom. ix, c. 8. Marc. Chr. an. 408. Th. Philot. c. 8. Chrys. Ep. 25.

On trouve encore deux lois d'Honorius, de l'année quatre cent neuf, qui respirent la piété: l'une en faveur des prisonniers qui ordonne que, tous les dimanches, les juges les feront sortir pour savoir s'ils ont les choses nécessaires, leur ordonner de quoi vivre s'ils en manquent, et les conduire aux bains sous bonne garde; il est recommandé aux évêques de tenir la main à l'exécution de cette loi (1). L'autre ordonne aux chrétiens des lieux voisins de prendre soin que les captifs romains qui retournent chez eux, ne soient ni arrêtés ni maltraités.

La loi d'Honorius contre les donatistes et les juifs ou célicoles fut adressée en particulier à Donat, proconsul d'Afrique; et saint Augustin, d'ailleurs son ami, lui écrivit à ce sujet pour le prier très-instamment de leur épargner la vie (2). Remarquez, dit-il, qu'il n'y a que les ecclésiastiques qui prennent soin de porter devant vous les affaires de l'Eglise. De sorte que, si vous punissez de mort les coupables, vous nous ôterez la liberté de nous plaindre: et quand ils s'en apercevront ils se déchaîneront plus hardiment contre nous: nous nous voyons réduits à la nécessité de nous laisser ôter la vie plutôt que de les exposer à la perdre par vos jugements. Il finit par ces mots: Quelque grand que soit le mal qu'on veut faire quitter et le bien qu'on veut faire embrasser, c'est un travail plus importun que profitable de n'y réduire les hommes que par la force, au lieu de les gagner par l'instruction.

XIX. Rome assiégée par Alaric.

Après la mort de Stilicon, les Goths qui servoient dans les armées romaines, furent maltraités comme ayant été d'intelligence avec lui. On fit mourir en plusieurs villes, leurs femmes et leurs enfants et on pilla leurs biens. Irrités de cette infraction des alliances, ils se réunirent sous Alaric le plus puissant de leurs chefs, qui avoit servi le grand Théodose contre le tyran Eugène et étoit revêtu des dignités romaines. Il essaya encore de faire la paix avec Honorius: et n'ayant pu l'obtenir il marcha vers Rome (3). On dit que, dans cette marche, il rencontra un saint moine qui voulut l'en détourner, lui représentant les maux dont il alloit être cause; et qu'Alaric lui répondit: Je n'y vais point de moi-même, mais quelqu'un me presse et me tourmente tous les jours en disant: Va piller Rome. Y étant arrivé, il l'assiégea si étroitement même du côté de la mer qu'il n'y entroit plus de vivres, et que la famine et la peste commencèrent à la ravager. Plusieurs esclaves, principalement des barbares, passèrent du

(1) L. ult. C. Th. de Cust. reor. l. ix, C. Just de Episc. aud. l. 11, eod.
(2) L. 44, C. Th. de Hær. Ep. 100, al. 127.
(3) Zos. lib. 5, p. 8. 2. Socr. vii, c. 10. Sozom. ix, c. 10.

côté d'Alaric. En cette extrémité, les sénateurs païens crurent nécessaire de sacrifier au Capitole et dans les autres temples. Car des aruspices toscans appelés par Pompéïen, préfet de Rome, promettoient de chasser les barbares par des foudres et des tonnerres, se vantant de l'avoir déjà fait à Narnia, ville de Toscane, qu'Alaric n'avoit pas prise en marchant vers Rome. Zosime dit (1) que, pour plus grande sûreté, on rapporta au pape Innocent le dessein que l'on avoit de faire à Rome des sacrifices, et que le pape préférant le salut de la ville à son opinion permit de les faire en secret. Le croira qui voudra sur la foi de ce païen; mais ce qu'il ajoute est plus vraisemblable. Les Toscans ayant soutenu que ces cérémonies ne servoient de rien à la ville si on ne les faisoit en public, le sénat monta au Capitole, et commença à y faire, et dans les places publiques, ce que l'on avoit résolu; mais personne n'ósa y prendre part. On laissa les Toscans et on songea aux moyens d'apaiser Alaric.

On traita en effet avec lui et on convint de lui donner cinq mille livres d'or, trente mille livres d'argent, quatre mille tuniques de soie, trois mille peaux teintes en écarlate, trois mille livres de poivre. Pour faire cette quantité d'or et d'argent, comme il n'y avoit point de deniers publics on taxa les particuliers qui n'y purent suffire; en sorte qu'il en fallut venir aux ornements des idoles et aux idoles mêmes d'or et d'argent; ce que Zosime déplore comme une impiété, qui mit le comble à la mauvaise fortune de Rome. On fondit entre autres une image de la vertu: après quoi, dit-il, tout ce qu'il y avoit chez les Romains de valeur et de vertu fut éteint comme avoient prédit ceux qui étoient instruits des choses divines. Moyennant ces présents, Alaric leva le siége, et les Romains promirent de procurer la paix entre l'empereur et lui. C'étoit l'année quatre cent neuf, sous le huitième consulat d'Honorius et le troisième de Théodose (2).

En effet, le pape Innocent alla en députation vers l'empereur Honorius qui étoit à Ravenne; et on rapporte avec vraisemblance à cette députation, une loi contre les mathématiciens ou astrologues sous le nom desquels sont souvent compris les aruspices et les autres devins (3). Par cette loi, il leur est ordonné de brûler leurs livres en présence des évêques, et d'abjurer leurs erreurs ou de sortir de Rome et de toutes les autres villes sous peine de déportation. Elle est du vingt-cinquième de janvier quatre cent neuf. Alaric vint jusqu'à Rimini pour s'approcher de l'empereur. Jovius, préfet du prétoire d'Italie, vint conférer avec lui; mais par son imprudence, il rompit la paix qu'il auroit pu faire à des conditions avantageuses.

(1) Lib 5. p. 816.
(2) P. 817, 818.
(3) Sozom. ix, c. 7. L. 12, C. Th. de Math. L. 10, C. Just. de Episc. Aud.

XX. Attale, empereur.

Alaric revint donc assiéger Rome une seconde fois, et s'étant rendu maître du port, il obligea les Romains de déclarer empereur Attale, préfet de la ville, qui favorisoit le paganisme et se fioit entièrement aux promesses des devins; en sorte que contre l'avis d'Alaric il envoya en Afrique un nommé Constant, sans lui donner les forces nécessaires pour s'en rendre maître: il marcha lui-même vers Ravenne, fondé sur des espérances semblables. Honorius, épouvanté, lui envoya ses premiers officiers et lui offrit de le reconnoître pour son collègue; mais Attale le refusa et lui ordonna de choisir une île ou quelque autre lieu pour se retirer. Honorius avoit déjà ses vaisseaux prêts pour s'enfuir vers son neveu Théodose, quand il lui vint d'orient un secours inopiné; en même temps il vint nouvelle à Attale, que Constant avoit eté défait par Héraclien qui tenoit l'Afrique pour Honorius; et qu'Héraclien avoit si bien fait garder les ports, qu'il ne venoit plus de vivres à Rome et que la famine y étoit. Il y retourna donc, et continua de se conduire si mal qu'Alaric, de concert avec Honorius, le fit déposer de l'empire qu'il ne garda pas un an entier. Les païens et les ariens, furent fort affligés de sa déposition. Les païens, voyant sa conduite, et sachant comme il avoit été élevé, espéroient qu'il se déclareroit païen ouvertement, qu'il rétabliroit les temples, les fêtes et les sacrifices. Les ariens espéroient qu'il les rendroit maîtres des églises, comme sous Constantius et sous Valens, parce qu'il avoit eté baptisé par Sigesarius, évêque des Goths, ce qui l'avoit rendu fort agréable à Alaric et à toute la nation. Il avoit déclaré consul, pour l'an quatre cent dix, un païen nommé Tertullus dont le nom fut ôté des fastes (1).

XXI. Rome prise et pillée.

Cependant Alaric étoit venu vers les Alpes, à soixante stades ou trois lieues de Ravenne, et étoit entré en traité avec Honorius, quand Sarus, autre chef des barbares, allié des Romains, craignoit que leur union avec les Goths ne lui nuisît, parce qu'il étoit suspect à Alaric. Il fit donc insulte à ses troupes avec trois cents hommes qu'il avoit, les surprit et en tua quelques-uns. Alaric irrité et alarmé de cet exploit revint sur ses pas, assiégea Rome pour la troisième fois, et la prit par trahison le neuvième des calendes de septembre, l'an onze cent soixante-quatre de sa fondation, sous le consulat de Varnes seul, c'est-à-dire le vingt-quatrième d'août, l'an de J.-C. quatre cent dix (2). Il l'abandonna au pillage, ordonnant toutefois, par respect pour l'apôtre saint Pierre, que son

(1) Ores. vi, c. 42.
(2) Hist. Misc. lib. 18. in fine. Prosp. Chr. 411. Marcel. 410.

église du Vatican fût un lieu de sûreté, ce qui empêcha l'entière destruction de Rome. Car comme l'église étoit grande, et avec les bâtiments qui en dépendoient, occupoit beaucoup de place, il s'y sauva tant de gens qu'ils repeuplèrent la ville.

Dans ce saccagement, plusieurs palais et plusieurs autres édifices publics furent brûlés, quantité de gens tués, plusieurs femmes déshonorées, même des vierges consacrées à Dieu (1). Une femme mariée, d'une excellente beauté et catholique, tomba entre les mains d'un jeune Goth arien, qui voyant qu'elle résistoit à son mauvais désir, tira son épée pour lui faire peur, lui effleura la peau, et lui mit la gorge en sang. Elle présenta hardiment sa tête à couper, et le barbare, touché de sa vertu, la mena lui-même à l'église de Saint-Pierre, la recommanda aux gardes, et leur donna six pièces d'or pour sa nourriture, afin qu'on la rendît à son mari.

Un autre Goth des principaux et chrétien, trouva dans une maison d'une église une vierge consacrée à Dieu et avancée en âge, il lui demanda honnêtement son or et son argent; et elle lui dit avec fermeté qu'elle en avoit quantité, et qu'elle alloit lui montrer (2). En effet elle exposa à ses yeux de si grandes richesses, que le barbare fut étonné du nombre, du poids et de la beauté de tant de vases, dont il ne savoit pas même les noms. Ce sont, lui dit-elle, les vases de l'apôtre saint Pierre, prenez-les si vous osez, vous en répondrez; comme je ne puis les défendre, je n'ose les retenir. Le barbare, touché de respect, l'envoya dire à Alaric, qui commanda qu'aussitôt on rapportât tous les vases, comme ils étoient, à la basilique de Saint-Pierre, et que l'on y menât aussi avec escorte la vierge sacrée, et tous les chrétiens qui s'y joindroient. Cette maison étoit loin de l'église de Saint-Pierre, en sorte qu'il falloit traverser toute la ville; ainsi ce transport des vases sacrés fut un spectacle et une pompe magnifique. Ils étoient portés un à un sur la tête à découvert, et des deux côtés marchoient des soldats l'épée à la main; les Romains et les barbares chantoient ensemble des hymnes à la louange de Dieu. Les chrétiens accouroient de tous côtés; plusieurs païens firent semblant d'être chrétiens en cette occasion, et plus il s'amassoit de Romains pour se sauver, plus les barbares s'empressoient à les entourer pour les défendre.

Les barbares étant entrés chez sainte Marcelle, lui demandoient son or et ses richesses cachées. Elle leur dit qu'elle n'en avoit point, montrant pour preuve la pauvreté de ses habits (3); mais il ne la crurent pas, ils la tourmentèrent à coups de fouet et de bâton; elle se jetoit à leurs pieds, et leur demandoit avec larmes de ne point séparer d'elle sa fille Principia, pour laquelle elle craignoit l'insulte dont elle-même étoit à couvert par son âge avancé. Les barbares en furent touchés, et les conduisirent toutes deux à l'église de Saint-Paul. Car Alaric avoit ordonné qu'elle servît d'asile aussi bien que celle de Saint-Pierre. Sainte Marcelle remercioit Dieu d'avoir sauvé l'honneur de sa fille, et de l'avoir elle-même préservée du pillage par la pauvreté volontaire. Elle mourut peu de jours après entre les bras de sa fille; et l'illustre Pammaque mourut aussi vers le même temps. Un diacre, nommé Denis, qui savoit la médecine, et l'exerçoit gratuitement, fut emmené par les Goths; mais il se rendit si aimable et si vénérable parmi eux, qu'ils le regardoient comme leur maître (1).

(1) Sozom. ix, c. 10.
(2) Ores. vii, c. 39.
(3) Hier. ep. 16, ad Princip. c. 6.

Un grand nombre de chrétiens sortit de Rome à cette occasion, et on regarda comme un effet de la providence, que le pape saint Innocent en fût sorti quelque temps auparavant, pour aller en députation vers l'empereur Honorius; car il étoit encore alors à Ravenne. Les barbares laissèrent sortir ceux qui voulurent, leur donnèrent escorte et les aidèrent à emporter leur bien, moyennant une petite récompense. Le pillage de Rome ne dura que trois jours, et Alaric en sortit le sixième jour après qu'il y fut entré, sans y laisser de garnison (2). Il passa dans la Campanie, où ses troupes pillèrent Nole; et en cette occasion, saint Paulin fit cette prière : Seigneur, que je ne sois pas tourmenté pour de l'or et de l'argent; car vous savez où sont tous mes biens. En effet, il avoit tout donné aux pauvres. Alaric, ayant ravagé toute cette partie de l'Italie, mourut l'année suivante à Cosence, comme il se préparoit à aller en Sicile (3).

XXII. Romains dispersés.

De ceux qui se sauvèrent du sac de Rome, plusieurs se retirèrent dans les îles voisines de la Toscane, d'autres en Sicile et en Afrique; d'autres en Egypte, en orient, en Palestine. Saint Jérôme en reçut plusieurs en Bethléem, et cette occupation charitable, jointe à la douleur qu'il sentoit d'une si grande calamité, retardoit ses travaux, ne lui laissant pour étudier que la nuit, où sa vue affoiblie par son grand âge, étoit fatiguée des lettres hebraiques. Après le commentaire sur Isaïe, qu'il avoit fait à la prière d'Eustochium, elle l'avoit encore engagé à celui d'Ezéchiel, et puis de Jérémie. D'abord il fut sensiblement touché de la nouvelle des deux siéges de Rome, qui suivirent de si près, et de la famine qui y régnoit, jusqu'à manger la chair humaine (4). La nouvelle de la prise l'accabla, jointe à la mort de Pamaque et Mar-

(1) Epitaph. ad Bar. an. 410.
(2) Hier Pres. lib. 1. in Ezech. Oros. vii, c. 39. Id. c. 411. Oros. vii, c. 39. Marcell. Chr. 438.
(3) Hist. Misc. lib. xiii.
(4) Rutil. Itiner. l. 11. Hier. Præfat. in 1. in 3, 7, lib. in Ezech. Epist. 16. ad Princip. c. 3.

celle; mais quand il vit chez lui tant de nobles fugitifs de l'un et de l'autre sexe, réduits tout d'un coup à la mendicité, après leurs richesses immenses, qui cherchoient le vivre et le couvert, nus, blessés et exposés encore aux insultes de ceux qui les croyoient chargés d'or, toutes ces misères le faisoient fondre en larmes, et chercher tous les moyens de les soulager. Il regardoit la fin du monde comme proche, et voyoit cependant en ce terrible événement la main de Dieu et l'accomplissement des prophéties (1). Car il avoit souvent dit que Rome, encore attachée à l'idolâtrie et remplie de vices, étoit la Babylone et la femme prostituée de l'apocalypse, et que la révolte prédite par saint Paul, avant la venue de l'antechrist, étoit la chute de l'empire romain que l'apôtre n'avoit pas voulu marquer plus clairement, pour ne pas attirer la persécution (2).

Dans le même temps les barbares firent de grands ravages en orient, en Syrie, en Phénicie, en Palestine, en Arabie, en Egypte. Saint Jérôme dit qu'à peine avait-il pu luimême échapper de leurs mains. Saint Nil décrit ainsi les désordres que firent dans le désert de Sina les Arabes qui ne vivoient que de chasse et de brigandage (3). Il étoit descendu de la montagne avec son fils, pour visiter à l'ordinaire les moines qui demeuroient à Buisson, c'est-à-dire apparemment au lieu où Moïse vit le buisson ardent. Le quatorze de janvier, dès le grand matin, comme ils venoient de finir l'office, les barbares accoururent en criant, et prirent tout ce qui restoit aux moines de provisions pour leur hiver, savoir, des fruits sauvages desséchés. Ils en chargèrent les moines mêmes, après les avoir fait sortir de l'église, dépouillèrent les plus vieux, et les rangèrent tous nus en file pour les égorger. Ils commencèrent par le prêtre, nommé Théodule, à qui ils coupèrent la tête, sans qu'il fît autre chose que le signe de la croix, en disant : Dieu soit béni. Ensuite, ils tuèrent un vieillard qui demeuroit avec lui, et un jeune homme qui le servoit, et firent signe aux autres, de la main, de s'enfuir (4). Saint Nil ne pouvoit se résoudre à quitter son fils que l'on emmenait captif; mais son fils lui fit signe des yeux de se sauver comme les autres. Il gagna donc la montagne, tournant tant qu'il put les yeux vers son fils qui le regardoit aussi à la dérobée.

Les moines étant sur la montagne, et s'entretenant de cet accident, il vint un esclave de Magadon, sénateur de Pharan, qui étoit la ville la plus proche de ce désert (5). Cet esclave venoit du camp des barbares, encore tout effrayé et hors d'haleine. On lui demanda comment il s'étoit sauvé; et adressant la parole à

(1) Frag. 8. in Ezech. Ep. 17, ad Marcell. c. 7.
(2) In Isaï. xlvii, lib. 2. in Jovin. in fine. Ep. 15, ad Algas. q. ult.
(3) Nill. Narr. 2, p. 27. Coll. 14 Januar. p. 938.
(4) P. 50.
(5) P. 60.

saint Nil, il dit : Les barbares s'entretenant pendant leur souper, dirent que le lendemain matin ils nous immoleroient, votre fils et moi, à l'astre qu'ils adorent, C'étoit l'étoile de Vénus. Ils dressèrent l'autel, et y mirent le bois, sans que nous sussions pourquoi, n'entendant pas leur langage. Mais un des captifs qui le savoit, me le dit en secret. J'en avertis votre fils, et que si nous ne fuyons, nous ne serions pas en vie le lendemain. Il craignit d'être découvert, et aima mieux demeurer, s'abandonnant à la Providence. Pour moi, voyant tous ces barbares pleins de vin, et endormis, je me suis d'abord traîné contre terre, à la faveur de la nuit; puis étant un peu loin de leur camp, j'ai couru de toute ma force. Il leur raconta ensuite plusieurs cruautés des Arabes, entre autres, la mort d'un jeune solitaire, qui avoit mieux aimé perdre la vie, que de leur obéir, en découvrant où étoient les autres moines, ou en s'exposant nu à leurs yeux.

La nouvelle de cette incursion ayant été portée à Pharan, le conseil de la ville résolut de ne la point passer sous silence, et en fit avertir le chef de ces barbares. Cependant les moines allèrent enterrer leurs frères, qu'ils trouvèrent, au bout de cinq jours, encore entiers, sans mauvaise odeur, sans difformité, ni atteints de bêtes (1). Ils en marquèrent les noms pour les honorer comme martyrs, et l'Eglise célèbre encore leur mémoire le quatorzième de janvier. Les moines allèrent ensuite à Pharan, apprendre la réponse du chef des Arabes. Comme ils y entroient, les courriers qu'on lui avoit envoyés apportèrent ses lettres, par lesquelles il mandoit que ceux qui avoient souffert quelque dommage le vinssent trouver, et qu'il leur feroit justice; car il ne voulait pas rompre le commerce avec les Romains, qui lui étoit avantageux. On envoya donc, de Pharan, des ambassadeurs, pour renouveler la paix, et ils furent accompagnés par les parents des captifs, entre lesquels étoit saint Nil. Après douze jours de chemin, étant arrivés au camp du chef des Arabes, qu'ils nommoient l'Amman on l'Iman, il leur donna audience, et leur fit une réponse favorable (2).

On assura à saint Nil que son fils étoit vivant, et esclave en la ville d'Eluze. Il partit pour y aller, et apprit, en chemin, que l'évêque de cette ville avoit acheté son fils, et l'avoit ordonné clerc, et qu'en peu de temps il s'étoit acquis une grande estime. Saint Nil, étant arrivé, reconnut son fils le premier, et tomba en défaillance; son fils l'embrassa, et le fit revenir, puis il lui raconta ainsi son aventure : Quand l'esclave de Magadon se sauva, tout étoit prêt pour notre sacrifice : l'autel, le glaive, la coupe, les libations et l'encens (3). On avoit résolu de nous immoler, le lendemain, au point du jour. J'étois prosterné, le visage contre

(1) P. 87, 60. p. 91, 97.
(2) Martyr. Rom. 14 jan.
(3) P. 110.

terre, priant tout bas, avec l'attention que donnent les grands périls. Seigneur, disois-je, ne permettez pas que mon sang soit offert aux malins esprits, ni que mon corps soit la victime du démon de l'impureté. Rendez-moi à mon père qui espère en vous. Je priois encore quand les barbares se levèrent; troublés de voir le temps du sacrifice déjà passé, car le soleil étoit levé, ils me demandèrent ce qu'étoit devenu l'autre captif; je dis que je n'en savois rien, et ils demeurèrent en repos sans donner aucun signe d'indignation (1). Je commençai à prendre courage, et Dieu me donna assez de force pour leur résister lorsqu'ils voulurent m'obliger à manger des viandes impures, et à me jouer avec des femmes. Quand nous fûmes arrivés en pays habité, ils m'exposèrent en vente, et comme on ne leur offroit que deux sous d'or, après m'avoir ramené plusieurs fois, ils me mirent enfin à l'entrée du bourg, tout nu, une épée pendue au cou, pour montrer que si on ne m'achetoit, ils alloient me couper la tête. Je tendois les mains à ceux qui se présentoient, et les suppliois de donner aux barbares ce qu'ils demandoient, promettant de le leur rendre et de les servir encore. Enfin je fis pitié, et on m'acheta.

L'évêque d'Eluze traita le père et le fils avec beaucoup de charité, et les retint auprès de lui quelque temps pour les remettre de leurs fatigues. Il voulut même récompenser la vertu de saint Nil en l'ordonnant prêtre, malgré toute sa résistance; et quand ils se retirèrent, il leur donna de quoi faire leur voyage, qui étoit long. On ne sait rien du reste de la vie de saint Nil; mais il avoit alors cinquante ans, et on croit qu'il en vécut encore quarante, jusqu'au règne de l'empereur Marcien. Nous avons de lui plusieurs traités de piété, et mille soixante et une lettres, la plupart courtes et d'un style vif et concis (2).

Il y parle ainsi de l'eucharistie (3): Après les invocations terribles et la descente de l'esprit adorable et vivifiant, ce qui est sur la sainte table n'est plus de simple pain et du vin commun, mais le corps et le sang précieux de Jésus-Christ, notre Dieu, qui purifie de toute tache ceux qui le prennent avec une grande crainte et un grand désir. Et dans une autre, il dit que saint Jean Chrysostôme a vu souvent les anges dans l'église, principalement dans le temps du sacrifice non sanglant; que dès que le prêtre commençoit l'oblation, ils entouroient l'autel avec un profond respect, jusqu'à l'accomplissement du mystère terrible: puis, se répandant par toute l'église, ils aidoient les évêques, les prêtres et les diacres à distribuer le corps et le sang précieux. Dans une autre lettre, il reprend un prêtre trop sévère, qui ne comptoit pour rien la confession publique (4) du pénitent, si elle n'étoit suivie de plusieurs austérités. Vous ne faites attention, dit-il, qu'à une partie de l'écriture qui marque la colère de Dieu, et non à sa miséricorde répandue presque partout. Il est très-utile, à ceux qui le peuvent, de donner des preuves de leur pénitence par les œuvres, comme les jeûnes, les veilles, le sac, la cendre et les aumônes abondantes. Mais il ne faut pas rejeter la simple confession de ceux qui n'ont pas la force ou le moyen d'accomplir toutes ces œuvres. Il suffit d'être assuré que la pénitence est sincère. Les opuscules de saint Nil traitent tous de la vie ascétique, c'est-à-dire de la perfection chrétienne. Dans le premier, il reprend fortement le relâchement qui commençoit à s'introduire chez les moines; et le plus fameux de tous ces traités est celui des huit vices capitaux.

Pour revenir aux incursions des barbares, celles qu'ils firent en Egypte obligèrent les moines de Scétis d'abandonner leur solitude; ce qui fit dire à saint Arsenne en pleurant: Le monde a perdu Rome, et les moines ont perdu Scétis (1). Il y eut aussi des moines tués dans ces solitudes d'Egypte, comme rapporte saint Augustin, en déplorant les calamités publiques de ce même temps et les ravages des barbares en Italie, en Gaule et en Espagne. Il en écrit à un prêtre, nommé Victorien, lui marquant ce que l'on doit répondre aux païens scandalisés de ces malheurs, en quel esprit il faut les supporter, et même en profiter à l'exemple des saints.

Entre ceux qui passèrent en Afrique, fuyant Alaric, les plus illustres sont Proba avec Julienne, sa bru, et Démétriade, sa petite-fille, et d'un autre côté Albine, Pinien, son gendre, et Mélanie la jeune, sa fille. Saint Augustin écrivit quelque temps après à Proba une grande lettre, où il lui montre la manière de vivre en vraie veuve, au milieu de sa famille et de ses richesses, et traite principalement de l'oraison. Albine et les siens, prévoyant la ruine de Rome, avoient vendu leurs biens, et en étoient sortis quelque temps avant qu'elle fût assiégée. Mélanie, l'ancienne belle-mère d'Albine, et son fils Publicola; sortirent avec eux; Rufin d'Aquilée les accompagnoit aussi, et passa avec eux en Sicile, où il traduisit les homélies d'Origène sur les nombres, dans le temps que les Goths brûloient la ville de Rège. Rufin mourut en Sicile peu de temps après. Albine avec sa fille Mélanie et son gendre Pinien, passèrent en Afrique, arrivèrent à Carthage, et de là à Tagaste voir l'évêque Alypius. Mélanie l'ancienne retourna à Jérusalem avec son petit-fils Publicola, et y mourut quarante jours après qu'elle y fut arrivée (2). Saint Augustin ne put aller à Tagaste, comme il le souhaitoit ardemment, voir Albine,

(1) P. 117.
(2) P. 123. V. Chronol. Suar. p. 692.
(3) Lib. 1, Ep. 44.
(4) II Epist. 294. III Epist. 43.

(1) Rosvv. 20, p. 564. Ep. III, al. 122, ad Victorian.
(2) Hier. Ep. 8, ad Demet c. 3. Sup. liv. XIX, n. ult. Pall. Laus. 118, al. 33. Ep. 130, al. 121. Præfat. ad Ursac. ap. Vales. not. ad Eus. VI, 38. Hiez. Præf. I. in Ezech. Vita Melan, ap. Metaphr. 31 jan.

Pinien et la jeune Mélanie, étant à Hippone pour le salut de son peuple: Sans cela les pluies et la rigueur de l'hiver, auquel il étoit très-sensible, même en Afrique, ne l'auroient pas retenu (1).

XXIII. Tumulte à Hippone pour Pinien.

Ils vinrent quelque temps après le voir à Hippone; et comme ils étoient dans l'église, le peuple se jeta sur Pinien, demandant avec grands cris à saint Augustin, de l'ordonner prêtre de leur église. Saint Augustin dit qu'il ne l'ordonneroit point malgré lui; mais le peuple se mit à crier plus fort qu'auparavant. Pinien et Mélanie, son épouse, avec laquelle il vivoit depuis longtemps en continence, prétendoient que le peuple d'Hippone n'agissoit ainsi que par intérêt, pour acquérir à l'église et aux pauvres d'Hippone ces richesses qu'il distribuoit avec profusion (2).

Saint Augustin, voyant ce désordre, s'avança et dit à son peuple: Si vous prétendez l'avoir pour prêtre contre la parole que j'ai donnée, vous ne m'aurez point pour évêque; après quoi il quitta la foule, et revint à son siége. Cette réponse surprit le peuple et le retint un peu; puis ils recommencèrent à s'échauffer davantage, croyant forcer saint Augustin à rompre sa parole, ou faire ordonner Pinien par un autre évêque. Saint Augustin disoit à ceux qui pouvoient l'entendre, c'est-à-dire aux plus considérables de la ville qui étoient montés vers le sanctuaire: Je ne puis manquer à ma parole, et Pinien ne peut être ordonné par un autre évêque dans l'église qui m'est confiée, sans mon consentement. Si je le permettois, je manquerois encore à ma parole. Que si vous le faites ordonner malgré lui, tout ce que vous gagnerez, c'est qu'il se retirera après son ordination. Cependant la multitude qui étoit devant les degrés du sanctuaire, persistoit dans la même volonté avec des clameurs horribles, et s'emportoit contre saint Alypius qui étoit présent, comme s'il eût voulu garder Pinien pour son église de Tagaste, afin de profiter de ses richesses. Saint Augustin craignoit qu'il n'arrivât pis, et qu'il ne se mêlât dans la foule des gens perdus qui prissent occasion de ce tumulte, pour commettre quelque violence par le désir de piller, et il ne savoit quel parti prendre. Il vouloit sortir de l'église, de peur qu'elle ne fût profanée, et il craignoit que s'il en sortoit, ce malheur n'arrivât plus tôt, le peuple étant encore plus irrité et moins retenu par le respect. D'ailleurs, s'il passoit au travers de cette foule avec Alypius, il étoit à craindre que quelqu'un ne fût assez hardi de mettre la main sur lui, et il n'y avoit pas d'apparence de le laisser exposé à la fureur de ce peuple.

Comme saint Augustin étoit dans cet embarras, tout d'un coup Pinien lui envoya dire, qu'il vouloit jurer au peuple que si on l'ordonnait malgré lui, il sortiroit absolument d'Afrique. Il croyoit que le peuple cesseroit d'insister sur une prétention qui ne pourroit avoir autre effet que de le chasser; car on étoit bien persuadé qu'il ne se parjureroit pas; mais saint Augustin, qui craignoit que ce serment n'aigrit encore plus le peuple, n'en dit mot, et alla aussitôt trouver Pinien qui l'avoit demandé. Comme il y alloit, Pinien lui fit encore dire qu'il demeureroit, si on ne l'engageoit point à entrer malgré lui dans le clergé. Saint Augustin commença un peu à respirer, et sans lui rien répondre, il alla promptement trouver saint Alypius et lui rapporta ce que Pinien lui avoit dit. Saint Alypius, craignant de choquer la famille de Pinien, dit: Qu'on ne me consulte point là-dessus. Saint Augustin revint au peuple, et ayant fait faire silence, il dit ce que Pinien promettoit de jurer. Comme ils ne songeoient qu'à le faire ordonner prêtre, ils n'en furent pas contents; mais après avoir un peu consulté entre eux, ils demandèrent qu'il ajoutât à sa promesse, que si jamais il consentoit à entrer dans le clergé, ce ne seroit que dans l'église d'Hippone. Saint Augustin le rapporta à Pinien; il y consentit sans hésiter, et le déclara au peuple qui en fut content, et qui demanda le serment qu'on avoit promis.

Saint Augustin retourna trouver Pinien, que l'on gardoit dans un lieu séparé, et le trouva embarrassé sur le choix des paroles du serment, à cause des nécessités de sortir qui pourroient arriver, comme une incursion d'ennemis. Sainte Mélanie, son épouse, vouloit ajouter le mauvais air. Saint Augustin craignoit que toute la restriction ne fût suspecte au peuple. On convint d'en faire l'expérience. Le diacre lut à haute voix les paroles de Pinien, et le peuple en fut content; mais à ces mots de nécessité survenante, il se récria, et recommença à faire du bruit, croyant qu'on le vouloit tromper. Ce que voyant Pinien, il fit ôter le mot de nécessité, et le peuple reprit sa première joie. Pinien vint alors trouver le peuple, et confirma ce que le diacre avoit dit de sa part et le serment qu'il avoit lu. On demanda qu'il souscrivît, et il le fit. Quelques-uns des principaux demandèrent que les évêques souscrivissent aussi. Saint Augustin ayant commencé d'écrire, sainte Mélanie s'y opposa. Saint Augustin s'étonna qu'elle s'en avisât si tard, comme si en ne souscrivant pas, il eût pu annuler le serment. Toutefois, il eut cette complaisance pour elle; il laissa la souscription imparfaite, et personne ne le pressa de l'achever. Pinien sortit d'Hippone le lendemain, et retourna à Tagaste, ce qui causa de l'émotion parmi le peuple; mais il s'apaisa quand il sut qu'il conservoit toujours l'intention de revenir.

XXIV. Lettre de saint Augustin sur le serment de Pinien.

Cependant Albine, sa belle-mère, qui appa-

(1) Aug. Ep. 124, al. 237.
(2) Ep. 126, al. 225.

remment n'étoit pas à Hippone lors de ce tumulte, se plaignit de la violence qu'on lui avoit faite, soutenant que l'on n'en vouloit qu'à son bien, et que le serment qu'il avoit fait par force et par la crainte de la mort ne le pouvoit obliger. Saint Augustin en écrivit à Alypius, pour le prier de guérir de ce soupçon Albine et ses enfants, c'est-à-dire Pinien son gendre et sa fille Mélanie (1). Car, dit-il, quoiqu'ils ne se plaignent que du peuple, on voit bien que ces soupçons tombent sur le clergé et principalement sur les évêques, qui passent pour être les maîtres du bien de l'église. Et nous ne devons pas nous contenter du témoignage de notre conscience, mais si nous avons quelque étincelle de charité, nous devons avoir soin de bien faire, non-seulement devant Dieu, mais devant les hommes. Comme Pinien doutoit s'il étoit obligé à garder ce serment, qu'il n'avoit fait que pour éviter la violence du peuple d'Hippone, saint Augustin donne ces maximes sur la matière des serments : Un serviteur de Dieu, doit plutôt s'exposer à une mort certaine, que de promettre avec serment une action défendue, parce qu'il ne pourroit accomplir le serment que par un crime; mais celui qui a promis une chose permise, par la crainte d'un mal incertain, comme Pinien, doit accomplir sa promesse, plutôt que de commettre un parjure certain. On doit observer le serment, non selon la rigueur des paroles dans lesquelles il est conçu, mais selon l'attente de celui à qui on le fait, connue par celui qui jure. Ainsi l'absence de Pinien n'étoit point contraire à son serment tant qu'il avoit l'espoir de retour.

Saint Augustin écrivit aussi à Albine, non pour se plaindre du soupçon qu'elle avoit de lui, mais pour se justifier et la consoler. Il lui rend un compte exact de tout ce qui s'étoit passé à Hippone au sujet de Pinien. Puis il montre que l'on ne doit pas soupçonner le peuple d'Hippone, de l'avoir voulu retenir par intérêt. Ce n'est pas, dit-il, votre argent qui les a touchés, mais le mépris que vous avez pour l'argent. Ce qui leur a plu en moi, c'est qu'ils savoient que j'avois quitté, pour servir Dieu, quelques petits héritages de mon patrimoine, et ils ne les ont pas enviés à l'église de Tagaste où je suis né; mais comme elle ne m'avoit point engagé dans la cléricature, ils m'y ont fait entrer quand ils ont pu. A combien plus forte raison ont-ils été touchés, de voir en notre cher Pinien le mépris de tant de richesses et d'espérances? Plusieurs trouvent que, loin de quitter les richesses, j'y suis parvenu; mon patrimoine seroit à peine la vingtième partie des biens de cette église; mais Pinien, quand il seroit évêque de quelque église que ce soit, principalement d'Afrique, ne sauroit être que pauvre en comparaison des biens qu'il possédoit. Le soupçon d'intérêt ne peut donc tomber que sur les clercs, et principalement sur l'évêque; car c'est nous que l'on regarde comme les maîtres du bien de l'église (1). Or, Dieu m'est témoin que loin d'aimer, comme l'on croit, cette administration, elle m'est à charge, et que je ne m'y soumets que par la crainte de Dieu et la charité que je dois à mes frères; en sorte que je voudrois m'en pouvoir décharger, si mon devoir me le permettoit. Il ajoute en parlant des apôtres (2) : Nous ne pouvons travailler de nos mains comme eux pour notre subsistance, et quand nous le pourrions, nos grandes occupations, dont je ne crois pas qu'ils fussent chargés, ne nous le permettroient pas. Il traite ensuite la matière du serment prêté par force, comme il avoit fait dans la lettre à Alypius, ne permettant pas de douter qu'on ne doive l'accomplir, et dans le sens de ceux à qui on l'a fait.

XXV. Désintéressement de saint Augustin.

Saint Augustin avoit encore montré son désintéressement en une affaire que l'on croit être arrivée quelques années auparavant. Les habitants de Thiave ayant renoncé au schisme des donatistes, il fallut leur donner un prêtre pour les gouverner; ce fut Honorat, que l'on tira du monastère de Tagaste. La coutume étoit que ceux qui entroient dans les monastères, commençoient par se défaire de tout leur bien au profit des pauvres, ou du monastère même. Si quelqu'un se présentoit qui ne pût encore disposer de son bien, on ne laissoit pas de le recevoir, pourvu qu'il parût sincèrement résolu à le quitter sitôt qu'il pourroit. Honorat étoit dans le cas, et avoit encore son bien quand on l'ordonna prêtre pour l'église de Thiave. La question fut à qui ce bien demeureroit. Ceux de Thiave y prétendoient, par la règle de ce temps-là, que les biens des clercs appartenoient à l'église où on les ordonnoit (3). Alypius, évêque de Tagaste, prétendoit que le bien d'Honorat devoit aller au monastère de Tagaste, et craignoit que s'il alloit à l'église de Thiave, comme étant encore à Honorat, cet exemple ne servît d'occasion à ceux qui entreroient dans les monastères pour différer à quitter leurs biens. Saint Augustin croyoit que le bien d'Honorat devoit appartenir à l'église de Thiave. Saint Alypius vouloit partager le différend, garder la moitié pour le monastère de Tagaste, et laisser l'autre moitié à l'église de Thiave, à condition que saint Augustin feroit trouver d'ailleurs au monastère de Tagaste la valeur de l'autre moitié, et saint Augustin en convint.

Depuis, y ayant pensé plus à loisir, il écrivit à saint Alypius, que ce partage ne lui plaisoit point (4). Car, dit-il, si nous leur ôtions le total, ils croiroient que nous l'aurions trouvé juste; si nous entrons en composition, il semblera que nous n'aurons regardé qu'à l'argent, et le même inconvénient en arrivera; ceux que nous

(1) Ep. 125, al. 224. n. 3, 4.

(1) Ep. 126. n. 7, 8, 9.
(2) N. 10.
(3) Aug. Ep. 83, n. 4.
(4) Ep. 84, al. 259.

voulons convertir garderont la moitié de leur bien en entrant dans le monastère. Il conclut donc de laisser tout le bien d'Honorat à l'église de Thiave, suivant la règle générale, pour éviter le scandale et le soupçon d'avarice, principalement à l'égard des nouveaux réunis. J'ai conté l'affaire, dit-il, à notre confrère l'évêque Samsucius, il a été fort étonné que nous eussions été de cet avis, sans s'arrêter à autre chose qu'à l'apparence honteuse et indigne, non-seulement de nous, mais de qui que ce soit. Saint Augustin convient toutefois de donner au monastère de Tagaste la moitié qu'il avoit promise. Vers ce temps-là, un des amis de saint Augustin, nommé Constantin, lui donna, comme ils étoient ensemble à la campagne, un livre de Petilien, évêque donatiste, et le pria instamment d'y répondre. Le titre étoit : du baptême unique; et le sujet, de montrer que le vrai baptême n'étoit que chez eux (1). Saint Augustin le réfuta par un livre du même titre, du baptême unique, où il ne dit que ce qu'il dit dans ses autres ouvrages sur ce sujet.

XXVI. Lois contre les donatistes.

Les donatistes avoient obtenu une loi qui permettoit l'exercice de leur religion, et que l'on croit leur avoir été accordée par Honorius du temps que l'on craignoit en Afrique Constantin, que le tyran Attale y avoit envoyé, c'est-à-dire vers le milieu de l'an quatre cent neuf. Encouragés par cette loi, ils exerçoient des violences insupportables; ils pilloient les maisons, dissipoient les fruits, répandoient les vins et les autres liqueurs, brûloient les bâtiments. Quand ils prenoient des clercs catholiques, non contents de leur faire des plaies horribles, ils leur mettoient dans les yeux de la chaux et du vinaigre. Saint Augustin apprit un jour qu'en un seul lieu, ils avoient rebaptisé quarante-huit personnes par la terreur de ces cruautés. Un de leurs prêtres, nommé Restitut, dans le territoire d'Hippone à Victoria, s'étoit rendu catholique de sa pure volonté, avant les lois qui l'ordonnoient; les clercs donatistes et leurs circoncellions l'enlevèrent en plein jour de sa maison et le menèrent dans un bourg prochain. Là, en présence de tout le peuple qui n'osoit résister, il fut battu à discrétion, roulé dans une mare bourbeuse et revêtu par dérision d'une natte de jonc. Après s'en être joués autant qu'ils voulurent, ils le menèrent à un lieu dont aucun catholique n'osoit approcher, et ne le renvoyèrent que par force, et le douzième jour après; mais il le tuèrent ensuite : et coupèrent un doigt et arrachèrent un œil à un autre prêtre nommé Innocent (2).

Pour remédier à ces désordres, les évêques catholiques s'assemblèrent à Carthage le dix-huitième des calendes de juillet, après le huitième consulat d'Honorius, et le troisième de Théodose (1), c'est-à-dire le quatorzième juin quatre cent dix. Là, il fut résolu d'envoyer des députés à l'empereur, qui furent les évêques Florentius, Possidius, Presidius et Benenatus, pour demander l'abolition de cette liberté d'exercice, dont les donatistes abusoient. Ils l'obtinrent en effet, n'y ayant plus rien à craindre pour Honorius en Afrique, après la défaite de Constantin et la déposition d'Attale. Honorius donna donc une loi datée du huitième des calendes de septembre, sous le consulat de Varane, c'est-à-dire le vingt-cinquième d'août quatre cent dix, le lendemain de la prise de Rome par les Goths. Cette loi porte que, sans avoir égard à celle que les hérétiques ont obtenue par subreption, il leur est défendu de s'assembler en public, sous peine de proscription et de la vie (2). Il n'étoit pas ordinaire de menacer les hérétiques de peines si rigoureuses, mais la fureur des donatistes le demandoit. Cette loi est adressée au comte Héraclien, qui avoit si bien défendu l'Afrique.

Les députés du concile de Carthage obtinrent encore de l'empereur Honorius un rescrit pour obliger les donatistes à venir à une conférence publique (3). C'étoit le moyen que les évêques catholiques, principalement saint Augustin, jugeoient le plus efficace pour désabuser les peuples. Ils ne pouvoient rien faire avec les évêques donatistes, qui refusoient de conférer avec eux quoiqu'ils y eussent été si souvent invités, et les peuples ne se souvenoient plus de ce qui avoit été fait contre les donatistes sous Constantin, environ cent ans auparavant. Le rescrit de l'empereur Honorius fut adressé à Flavius Marcellin, tribun et notaire, dignité alors considérable. C'étoit un homme pieux et ami de saint Jérôme et de saint Augustin, comme il paroît par leurs lettres (4). Le rescrit ordonne que les évêques donatistes s'assembleront à Carthage dans quatre mois, afin que les évêques choisis de part et d'autre puissent conférer ensemble. Que si les donatistes ne s'y trouvent pas après avoir été trois fois appelés, ils seront dépossédés de leurs églises. Marcellin est établi juge de la conférence, pour exécuter cet ordre et les autres lois données pour la religion catholique; et l'empereur lui donne pouvoir de prendre entre les officiers du proconsul, du vicaire, du préfet du prétoire et de tous les autres juges, les personnes nécessaires pour l'exécution de sa commission. Le rescrit est daté de Ravenne, la veille des ides d'octobre sous le consulat de Varane, c'est-à-dire le quatorzième d'octobre quatre cent dix.

(1) II Retract. c. 34.
(2) Sup. n. 20. Aug. Ep. 111, al. 122. ad Victoriam. Ep. 88, al. 68. ad Janu. n. 6. Cont. Cres. III, c. 48. Ep. 105, al. 166, ad Dom. n. 3. Aug. Ep. 133, al. 159, ad Marcell.

(1) Cod. Afr. n. 107. Dion. Exig.
(2) L. 51. C. Th. de Hær.
(3) Possid. Vita c. 3. Aug. III, contra Jul. c. 1, n. 5.
(4) Col. 1, c. 4. Hier. Ep. 82. Aug. Ep. 136, al. 58, etc.

XXVII. Hérétiques poursuivis en orient.

On poursuivoit aussi les hérétiques en Orient. Cette même année quatre cent dix, le vingt et unième de février, autrement le neuvième des calendes de mars, sous le consulat de Varane, il y eut une loi adressée à Anthémius, préfet du prétoire d'orient, qui porte que les montanistes et les priscillianistes ne seront point reçus au serment de la milice, sans être exempts pour cela des charges municipales et des autres où ils se trouvent engagés par la naissance. Les priscillianistes ne sont pas ici les sectateurs de Priscillien, mais de Priscilla, fausse prophétesse de Montan. Le premier mars suivant, il y eût une autre loi contre les eunomiens, qui leur defend toute libéralité active et passive par donation ou par testament, ordonnant la confiscation des choses données sans qu'aucun particulier puisse en obtenir le don de l'empereur. C'est qu'il y avoit des catholiques qui poursuivoient les hérétiques moins par zèle que par intérêt, pour profiter de leurs dépouilles : ce que les saints évêques condamnoient (1).

Il y avoit vers ce temps-là à Synnade en Phrygie, un évêque, nommé Théodose, qui poursuivoit ardemment les hérétiques du pays où il y avoit beaucoup de Macédoniens. Il les chassoit non seulement de la ville, mais de la campagne. En quoi, dit Socrate, il ne suivoit pas l'usage de l'Eglise catholique qui n'a pas accoutumé de persécuter. C'est-à-dire que ses poursuites étoient trop violentes. Aussi n'agissoit-il pas par zele pour la foi, mais par avarice et pour s'enrichir aux dépens des hérétiques. Il mettoit donc tout en usage contre les Macédoniens ; il les poursuivoit en justice, il armoit ses clercs. Il en vouloit principalement à leur évêque nommé Agapet. Et comme les magistrats de la province ne le punissoient pas assez sévèrement à son gré, il alla à Constantinople demander un ordre du préfet du prétoire. Tandis qu'il y étoit, Agapet prit le bon parti par un coup de désespoir ; ayant tenu conseil avec tout son clergé, il assembla son peuple et leur persuada d'embrasser la foi catholique. Aussitôt il les amena tous à l'église, fit la prière et s'assit dans le siége que Théodose avoit coutume d'occuper. Ainsi, ayant réuni le peuple de l'une et de l'autre communion, il prêcha depuis ce temps la consubstantialité du verbe et se mit en possession des églises qui dépendoient de Synnade. Théodose revint peu de temps après avec les ordres du préfet, et ne sachant rien de ce qui s'étoit passé, il alla droit à l'église ; mais il en fut chassé d'un commun consentement. Il retourna à Constantinople, s'alla plaindre à l'évêque Atticus comme chassé injustement. Mais Atticus, voyant que l'affaire avoit bien tourné pour l'utilité de l'Eglise, consola Théodose, l'exhorta à prendre patience, à embrasser la tranquillité d'une vie privée et préférer le bien public à son intérêt particulier. Il écrivit à Agapet de conserver l'épiscopat sans rien craindre du chagrin de Théodose.

XXVIII. Préliminaires de la conférence de Carthage.

Le tribun Marcellin étant venu à Carthage donna son ordonnance, par laquelle il avertit tous les évêques d'Afrique, tant catholiques que donatistes, de s'y trouver dans quatre mois, c'est-à-dire le premier jour de juin, pour y tenir un concile. Il charge tous les officiers des villes, de le faire savoir aux évêques et de leur signifier le rescrit de l'empereur et cette ordonnance. Il déclare, quoiqu'il n'en eût pas d'ordre de l'empereur, que l'on rendra aux évêques donatistes qui promettront de s'y trouver, les églises qui leur avoient été ôtées selon les lois, et leur permet de choisir un autre juge pour être avec lui l'arbitre de cette dispute. Enfin il leur proteste avec serment qu'il ne leur fera aucune injustice, qu'ils ne souffriront aucun mauvais traitement, et retourneront chacun chez eux en pleine liberté. Il défend cependant que l'on fasse aucune poursuite en vertu des lois précédentes. Cet édit étoit du quatorzième des calendes de mars, c'est-à-dire du seizième de février quatre cent onze, en sorte que les quatre mois à la rigueur échéoient le seizième de mai ; mais par indulgence il donnoit jusqu'au premier de juin (1).

Les évêques donatistes se rendirent à Carthage au plus grand nombre qu'ils purent, pour montrer que les catholiques avoient tort de leur reprocher leur petit nombre. La lettre que chacun de leurs primats envoya selon la coutume à ceux de sa province et que l'on nommoit *Tractoria*, portoit que, toutes affaires cessantes, ils se rendissent à Carthage en diligence (2), pour ne pas perdre le plus grand avantage de leur cause. En effet tous y vinrent excepté ceux que la maladie ou l'extrême vieillesse retint chez eux, ou arrêta en chemin ; et ils se trouvèrent environ deux cent soixante et dix. Ils entrèrent à Carthage, le dix-huitième de mai, en corps et en procession, en sorte qu'ils attirèrent les yeux de toute la ville : les évêques catholiques entrèrent sans pompe et sans éclat, mais au nombre de deux cent quatre-vingt-six (3).

Quand il furent tous arrivés, Marcellin publia une seconde ordonnance, où il avertit les évêques d'en choisir sept de chaque côté pour conférer, et sept autres pour leur servir de conseil en cas de besoin ; à la charge de garder le silence, tandis que les premiers parleroient (4). Le lieu de la conférence, ajoute-t-il, sera les thermes Gargiliènes. Aucun du peuple,

(1) L. 48, C. Th. de Hær. 5, p. 166. Socr. VII, c. 3.
L. 49, l. 50. eod. Synes. Ep.

(1) Coll. 1, c. 5. Aug. (3) Coll. c. 23, 1, 14, c.
Brevic. Coll. 1, c. 5. Aug. 29. Brevic, 1, c. 11.
Brev. 1, c. 8. (4) Coll. 1, c. 10.
(2) Aug. post. Coll. c. 24.

ni même aucun autre évêque n'y viendra pour éviter le tumulte. Mais, avant le jour de la conférence, tous les évêques de l'un et de l'autre parti promettront par leurs lettres avec leurs souscriptions, de ratifier tout ce qui aura été fait par leurs sept députés. Les évêques avertiront le peuple dans leurs sermons de se tenir en repos et en silence. Je publierai ma sentence, et l'exposerai au jugement de tout le peuple de Carthage : je publierai même tous les actes de la conférence, où, pour plus grande sûreté, je souscrirai le premier à tous mes dires ; et tous les commissaires souscriront de même aux leurs, afin que personne ne puisse nier ce qu'il aura dit. Pour écrire les actes, outre les officiers de ma commission, il y aura quatre notaires ecclésiastiques de chaque côté pour se succéder tour à tour ; et, pour plus grande sûreté, on choisira de chaque côté quatre évêques pour observer les écrivains et les notaires, afin que les écrivains, sortant tour à tour, fassent mettre au net ce qui aura été écrit en notes, sans interrompre la conférence, et que les sept députés puissent le souscrire. Après le premier jour de la conférence, je donnerai un jour pour décrire les actes et les souscrire ; en sorte que la conférence recommence, s'il est besoin, le troisième jour. Mais jusqu'à ce que tout soit terminé, toutes les feuilles écrites et souscrites demeureront scellées de mon sceau, et de ceux des huit évêques gardiens. Les maximianistes ne seront point reçus à la conférence. Les évêques de l'un et l'autre parti me déclareront par écrit, avant le jour du concile, qu'ils consentent à tout cet ordre, et il suffira que ces lettres soient souscrites par leurs primats. Ainsi, il ne devoit y avoir en tout que trente-six évêques à la conférence, dix-huit de chaque côté ; sept pour conférer, sept pour leur donner conseil, quatre pour garder les actes.

Les maximianistes, condamnés par les autres donatistes au concile de Bagaie, en trois cent quatre-vingt-quatorze, avoient présenté requête pour être reçus à la conférence ; mais les catholiques ne leur voulurent pas faire l'honneur de les y admettre, sachant qu'ils ne cherchoient qu'à se consoler de leur petit nombre par la gloire de ce combat ; et que, sans espérer la victoire, ils affectoient seulement la réputation de la conférence, pour se donner quelque relief devant les autres donatistes qui les méprisoient (1).

En exécution de l'ordonnance de Marcellin, les donatistes donnèrent leur déclaration datée du huitième des calendes de juin, c'est-à-dire du vingt-cinquième de mai, et souscrite de leurs deux primats, Janvier, évêque des Cases-Noires (2), et Primien, évêque de Carthage. Ils déclarent qu'ils sont entrés à Carthage dès le dix-huitième de mai, et qu'ils ont obéi si ponctuellement à la première ordonnance de Marcellin, que ni le grand âge, ni la longeur du chemin n'a retenu personne, et qu'il n'y manque que ceux que la maladie a arrêtés. Ensuite, ils demandent à être tous admis à la conférence pour convaincre de fausseté leurs adversaires qui leur reprochent leur petit nombre.

XXIX. Offres des catholiques.

Les évêques catholiques satisfirent aussi de leur part à l'ordonnance de Marcellin, par une lettre écrite au nom de tous, et souscrite par Aurelius, évêque de Carthage, et par Sylvain, évêque de Summe, primat de Numidie (1). Ils déclarent qu'ils consentent à tout ce qu'il a ordonné ; aussi est-il vraisemblable qu'il ne l'avoit fait que de concert avec eux, et promettent d'exhorter le peuple à se tenir en paix, et à s'éloigner du lieu de la conférence. Ils ajoutent : Si ceux avec qui nous avons affaire nous peuvent montrer que l'Église n'est demeurée que dans le seul parti de Donat, nous céderons l'honneur de l'épiscopat, et nous nous rangerons sous leur conduite. Mais si nous leur montrons que l'Église répandue par toute la terre n'a pu périr par les péchés de qui que ce soit, nous consentons qu'en se réunissant à nous, ils conservent l'honneur de l'épiscopat. Afin que l'on voie que nous ne détestons pas en eux les sacrements, mais leurs erreurs, chacun de nous dans les églises où il aura un collègue, pourra présider à son tour, ayant son collègue auprès de lui comme un évêque étranger. L'un pourra présider dans une église, l'autre dans une autre ; l'un des deux étant mort, il n'y en aura plus qu'un à la fois, selon l'ancienne coutume. Et ce ne sera pas une nouveauté ; car on en a usé ainsi dès le commencement à l'égard de ceux qui se sont réunis en quittant le schisme. Que si le peuple chrétien ne peut souffrir de voir ensemble deux évêques contre l'ordinaire, retirons-nous les uns et les autres. Il nous suffit pour nous-mêmes d'être chrétiens fidèles et obéissants ; c'est pour le peuple que l'on nous ordonne évêques ; usons donc de notre épiscopat selon qu'il est utile pour la paix du peuple. Nous vous écrivons ceci afin que vous le fassiez connoître à tout le monde.

Comme saint Augustin, et quelques-uns de ses confrères s'entretenoient entre eux sur ce sujet : que l'on doit être évêque ou ne l'être pas, selon qu'il est utile pour la paix de Jésus-Christ ; en considérant tous leurs collègues, ils n'en trouvoient pas beaucoup qu'ils crussent capables de faire à Dieu ce sacrifice (2). Ils disoient, celui-ci le peut, celui-là ne le peut pas, celui-ci en convient, non pas celui-là. Mais quand on vint à publier la chose dans le

(1) Aug. Brev. c. 4. Sup. Jul. c. 1.
liv. XIX, n. 54. Aug. III, cont. (2) Coll. c. 1.

(1) Coll. 1, c. 16. Ap. Aug. (2) Aug. de Gest. cum
Ep. 128. Emer. n. 6.

concile où ils étoient près de trois cents évêques, cette proposition fut si agréable à tout le monde, et reçue avec tant de zèle, que tous se trouvèrent prêts à quitter l'épiscopat pour réunir l'Église. Il n'y en eut que deux à qui la proposition déplut, un vieillard fort âgé, qui le dit même assez librement, un autre qui le témoigna seulement par l'air de son visage. Mais le vieillard accablé par les reproches de tous les autres, changea d'avis et l'autre changea aussi de visage.

Marcellin rendit publiques la déclaration des donatistes, et la lettre des catholiques aussi bien que ses ordonnances afin que tout le peuple en pût juger (1), et les catholiques lui écrivirent encore une lettre pour réponse à la déclaration des donatistes. Ils y témoignent leurs inquiétudes sur ce que les donatistes veulent tous assister à la conférence; si ce n'est, disent-ils, que ce soit pour nous surprendre agréablement et se réunir tous à la fois. Car quant à ce qu'ils disent, que c'est pour montrer leur grand nombre (2), et convaincre de mensonge leurs adversaires, si les nôtres ont dit quelquefois qu'ils étoient peu, ils ont pu le dire très-véritablement des lieux où nous sommes beaucoup plus nombreux, et principalement dans la province proconsulaire; quoique dans les autres provinces d'Afrique, excepté la Numidie consulaire, ils soient beaucoup moins que nous. Du moins avons-nous raison de dire qu'ils sont en très-petit nombre, par comparaison à toutes les nations qui composent la communion catholique. Que s'ils vouloient maintenant montre leur grand nombre, ne l'auroient ils pas fait avec plus d'ordre et de tranquillité par leurs souscriptions? Pourquoi donc vouloir tous assister à la conférence? Quel trouble n'apporteront-ils pas en parlant, ou qu'y feront-ils sans parler? Quand on ne crieroit point, le seul murmure d'une telle multitude suffira pour empêcher la conférence. Craignant donc qu'ils n'aient dessein de causer du tumulte, nous consentons qu'ils y assistent tous; mais à la charge que de notre part il n'y ait que le nombre que vous avez jugé suffisant, afin que s'il arrive du tumulte, on ne puisse l'imputer qu'à ceux qui auront amené une multitude inutile, pour une affaire qui ne se peut traiter qu'entre peu de personnes. Mais si la multitude est nécessaire pour la réunion, nous nous y trouverons tous quand ils voudront.

XXX. Sermons de saint Augustin.

Cependant les évêques catholiques ne manquèrent pas d'exhorter les peuples à demeurer tranquilles, comme Marcellin l'avoit demandé, et comme ils l'avoient promis. Nous avons deux sermons de saint Augustin, prononcés à Carthage sur ce sujet, peu de jours avant la conférence. Dans le premier, il marque les avantages de la paix et la facilité de l'avoir, puisqu'il n'y a qu'à le vouloir, et comment il faut y ramener les donatistes par la douceur (1). Que personne, dit-il, ne prenne querelle, que personne n'entreprenne de défendre même sa foi, de peur de leur donner l'occasion qu'ils cherchent. Si vous entendez dire une injure, souffrez, dissimulez, passez outre. Souvenez-vous que c'est un malade qu'il faut guérir. Mais, direz-vous, je ne puis souffrir qu'il blasphème contre l'Eglise? L'Eglise vous en prie. Il médit de mon évêque, il le calomnie; puis-je me taire? Laissez-le dire, et taisez-vous; souffrez-le sans l'approuver. C'est rendre service à votre évêque de ne point prendre à présent son parti. Que ferai-je donc? Appliquez-vous à la prière, ne parlez point contre celui qui vous querelle; mais parlez à Dieu pour lui. Dites paisiblement à cet ennemi de la paix, à ce querelleur : Quoi que vous disiez, quoique vous me haïssiez, vous êtes mon frère. Parlez-leur ardemment, mais doucement, et priez avec nous le seigneur dans ces jeûnes solennels que nous célébrons après la Pentecôte; et que nous observerions quand nous n'aurions pas cette cause de jeûner. Joignons-y des aumônes abondantes, exerçons l'hospitalité; en voici le temps. En effet, ce concours d'évêques attiroit un grand nombre d'hôtes à Carthage. Quant au jeûne solennel, dont parle ici saint Augustin, c'étoit celui des quatre-temps de la Pentecôte. Elle avoit été cette année quatre cent onze le quatorzième de mai, puisque Pâque s'étoit le vingt-sixième de mars; ainsi le jeûne des quatre-temps commença le mercredi dix-septième de mai, et finit le samedi vingtième.

Dans le second sermon, saint Augustin déclare que les évêques catholiques sont prêts à recevoir les évêques donatistes dans leurs églises, ou même à leur céder leurs chaires, comme ils l'avoient déjà déclaré dans leurs lettres. Puis il ajoute : Que personne de vous, mes frères, ne coure au lieu de la conférence (2). Evitez même absolument, s'il se peut, de passer par ce lieu-là, de peur de donner quelque occasion de dispute et de querelle à ceux qui la cherchent. Ceux qui ne craignent pas Dieu, et qui font peu de cas de nos avis, doivent au moins craindre la sévérité de la puissance séculière. Vous avez vu l'ordonnance de cet homme illustre proposée publiquement. Vous me direz, Que devons-nous faire? Nous vous donnons peut-être le partage le plus utile. Nous disputerons pour vous, priez pour nous, soutenez vos prières, comme nous avons déjà dit, par les jeûnes et les aumônes. Peut-être nous serez-vous plus utiles que nous ne vous le serons.

(1) Coll. 1, c. 17. Ibid. c. 18. Ap. Aug. Ep. 129.
(2) N. 6.

(1) Serm. 157, al. 55, Serm.
(2) Serm. 357, al. 56. n. 6.

XXXI. Procurations.

Le trentième jour de mai, tous les évêques catholiques s'assemblèrent en concile dans l'église de Carthage, étant présidés par les deux primats Aurelius et Sylvain, et y dressèrent une procuration, pour commettre à quelques-uns d'entr'eux la cause de l'Eglise contre les donatistes (1). Les évêques catholiques traitèrent toute l'affaire sommairement dans cette procuration, comme ils avoient fait dans leur seconde lettre. Ils séparèrent la question de droit et la cause de l'Eglise, de la cause de Cécilien et de la question de fait, et montrèrent que l'Eglise catholique est répandue par toute la terre, suivant les promesses de Dieu; que les mauvais, tolérés dans l'Eglise par ignorance, ou pour le bien de la paix, ne nuisent point aux bons qui les souffrent sans consentir à leurs maux; que Cécilien et Félix d'Aptonge, qui l'avoit ordonné, avoient été pleinement justifiés des accusations formées contre eux; enfin que la conduite des donatistes à l'égard des maximianistes, réfutoit tout ce qu'ils objectoient aux catholiques, soit touchant le baptême, soit touchant la persécution, ou la communication avec les méchants (2). Les évêques catholiques crurent devoir ainsi expliquer toute la cause dans leur lettre et dans leur procuration; parce que le bruit couroit que les donatistes emploieroient des exceptions et des chicanes pour avoir prétexte, si on les refusoit, de rompre la conférence; et les catholiques vouloient qu'il parût dans les actes qui demeureroient, que la cause de l'Eglise avoit été traitée au moins sommairement, et que les donatistes n'avoient pas voulu entrer en conférence, de peur qu'elle ne fût entendue. A la fin de la procuration sont nommés les dix-huit députés; sept pour conférer, savoir : Aurélius, Alypius, Augustin, Vincent, Fortunat, Fortunatien et Possidius : sept pour le conseil, Novat, Florentius, Maurentius, Priscus, Sérénien, Boniface et Sciliace : quatre pour garder les actes, Deutérius, Léon, Astère et Restitut. Les donatistes avoient aussi, dès le vingt-cinquième de mai, donné à leurs députés leur procuration, qui ne contenoit que ce peu de mots : Nous vous commettons la cause de l'Eglise, et nous vous en faisons les défendeurs contre les traditeurs qui nous persécutent, et qui par leur requête nous ont traduits en jugement devant le très-illustre Marcellin. Nous aurons agréable tout ce que vous ferez pour l'état de la sainte Eglise, comme nous déclarons par nos souscriptions.

XXXII. Première journée de la conspiration.

Après tous ces préliminaires, le jour marqué étant venu, c'est-à-dire le premier de juin quatre cent onze, on s'assembla dans les thermes Gargiliennes, qui étoient au milieu de la ville de Carthage, dans une salle fraîche, spacieuse et claire (1). Marcellin y entra le premier, accompagné de vingt officiers, savoir : Sébastien, Maximien et Pierre, protecteurs domestiques, c'est-à-dire, gardes de l'empereur. Ursus, Prétrone et Libosus ducenaires; Boniface, Evase et Filetus, appariteurs; deux scribes, quatre excepteurs ou écrivains, et quelques autres dont les fonctions nous sont moins connues. Outre ces vingt laïques, il y avoit quatre ecclésiastiques notaires ou écrivains en notes, deux catholiques, deux donatistes. Alors Ursus, ducénaire, adressant la parole à Marcellin, dit : Il y a longtemps que votre grandeur nous a envoyés à toutes les provinces d'Afrique, pour faire assembler dans quatre mois les évêques, tant catholiques que donatistes. Le terme est échu et ils sont tous présents, savoir : de la province proconsulaire, de la province Byzacène, de la Numidie, de la Mauritanie, de Sitifie et Césarienne, et la province de Tripoli. Si vous l'ordonnez donc, ils entreront. Marcellin ordonna qu'ils entrassent. Tous les évêques donatistes entrèrent, et de la part des catholiques, seulement les dix-huit députés. Marcellin fit un petit discours, où il reconnoissoit que ce jugement étoit au-dessus de son mérite, et qu'il devoit être jugé par les évêques plutôt que de les juger. Il fit lire le rescrit de l'empereur qui contenoit sa commission et les deux ordonnances qu'il avoit données en exécution. Comme dans la première ordonnance, il offroit de recevoir un adjoint, Pétilien, évêque donatiste, dit : Il ne nous convient pas de choisir un second juge, puisque nous n'avons pas demandé le premier. Et après la lecture de la seconde ordonnance, il dit : Je demande premièrement, que celui qui m'a fait appeler, qui m'a tiré de chez moi, et m'a fait souffrir la fatigue du voyage, propose ses demandes, afin que je sache si je dois répondre, et ce que je dois dire. Marcellin dit : Cela se fera mieux en son lieu et fit continuer la lecture des actes. On lut la déclaration des donatistes et les deux lettres des catholiques, dont la seconde étoit la réponse à cette déclaration, et toutes ces pièces furent insérées au procès-verbal (2).

Alors Marcellin demanda si les donatistes avoient choisi leurs députés comme les catholiques. Les donatistes répondirent que les catholiques avoient déjà plaidé la cause, avant que l'on eût réglé les qualités des parties. Ce qu'ils disoient à cause de la seconde lettre des catholiques, qui contenoit sommairement toute la question. Ils demandèrent donc que l'on traitât du temps, de la procuration, de la personne, de la cause avant que d'en venir au fond. Marcellin dit que la cause étoit en son entier, et revint à demander si on avoit obéi à son ordon-

(1) Coll. 1, c. 55. Coll. n. 148.
(2) Brevis. Col. 1, c. 10.

(1) Gesta coll. 1. 18. Brevic. c. 8.
(2) N. 2, 12, 13, 14, 16,

nance, en choisissant le nombre des députés par lesquels tout devoit être traité.

XXXIII. Chicanes des donatistes.

Mais les donatistes commencèrent à parler du temps, et à dire que la cause ne pouvoit plus être agitée, parce que le jour en étoit passé, car les quatre mois portés par la première ordonnance du commissaire étoient accomplis le dix-neuvième de mai, et l'empereur avoit ordonné que l'affaire fût traitée dans quatre mois; d'où les donatistes concluoient que le terme étoit passé, et demandoient que les catholiques fussent condamnés comme défaillants, quoiqu'ils fussent présents, et n'eussent jamais été interpellés de procéder plus tôt. Marcellin répondit que les parties étoient convenues du premier juin, et que si elles n'eussent pas été présentes, l'empereur lui avoit donné pouvoir d'accorder encore deux mois. Mais, parce qu'il avoit dit que cette exception, fondée sur le temps, convenoit mieux à un tribunal séculier qu'à un jugement épiscopal, les donatistes en prirent occasion de dire que l'on ne devoit point agir contre eux par les lois séculières, mais seulement par les écritures divines. Sur quoi le commissaire demanda le sentiment des deux partis. Les catholiques le prièrent de faire lire leur procuration, assurant que l'on y verroit qu'ils traitoient cette affaire par les écritures divines, et non par les formalités judiciaires. Les donatistes s'opposèrent à cette lecture, et chicanèrent quelque temps sur ce point; mais les catholiques l'emportèrent, et la procuration fut lue. Après qu'on en eût lu seulement la date, Adéodat, évêque donatiste de Milève, interrompit, pour dire : Qu'on lise sans préjudice de nos droits. Marcellin dit : J'ai déjà déclaré, plusieurs fois, que les lectures se faisoient sans préjudice. En effet, les donatistes avoient déjà fait plusieurs semblables protestations (1). On lut la procuration tout entière avec les souscriptions des évêques qui l'avoient souscrite en présence du commissaire, au nombre de deux cent soixante-six.

Sur quoi il s'éleva une contestation qui dura quelque temps (2). Les donatistes demandèrent, que tous ceux qui avoient souscrit la procuration se présentassent, soutenant que les catholiques avoient pu surprendre le commissaire en faisant paroître devant lui des gens qui ne fussent pas évêques, et qu'ils avoient ajouté de nouveaux évêques, outre ceux des anciens siéges, pour augmenter leur nombre. Les catholiques soutenoient que leurs confrères ne devoient pas se représenter, craignant que les donatistes ne voulussent faire du tumulte à la faveur de la foule et rompre la conférence. Car leurs chicanes faisoient assez voir qu'ils n'en vouloient point du tout. Et on croyoit qu'ils n'avoient point encore osé faire de désordre, parce que la multitude n'étant que de leur côté, on n'eût pu s'en prendre qu'à eux. Toutefois les catholiques cédèrent; ils consentirent que l'on fit entrer tous ceux qui avoient signé leur procuration, et il parut que les donatistes ne croyoient pas qu'il en fût venu à Carthage un si grand nombre, parce qu'ils étoient entrés modestement et à petit bruit.

XXXIV. Vérification des souscriptions.

On fit donc entrer les évêques catholiques qui avoient souscrit la procuration, et à mesure qu'ils étoient nommés, ils s'avançoient et étoient reconnus par les donatistes du même lieu ou du voisinage; et par-là on connut aussi les lieux où il n'y avoit point de donatistes (1). Tous les catholiques qui avoient souscrit se trouvèrent présents, et chacun sortit aussitôt qu'il eut été reconnu, excepté les dix-huit députés. Quand on appela Victorien, évêque catholique de Mustite, il dit : Me voici, j'ai contre moi Félicien de Mustite et Donat de Ture. Alors Alypius dit : Remarquez le nom de Félicien. Est-il dans la communion de Primien? C'est que ce Félicien avoit été condamné comme maximianiste par le grand parti des donatistes, dont Primien étoit le chef (2). Pétilien embarrassé de cette question dit à Alypius : Qui vous a donné cette commission? au nom de qui le demandez-vous; voulez-vous agir pour ceux qui sont dehors? Alypius dit : Qu'il réponde à ma question. Pétilien dit : Cela regarde le fond de l'affaire. Marcellin dit : Suivons ce qui est commencé. On examinera cela ensuite, si l'on veut. Ainsi l'on continua de vérifier les souscriptions.

Cependant l'excepteur Hilarius dit : Nous avons empli nos tables; ordonnez que d'autres écrivains prennent notre place, et que l'on nous donne des gardes. Ces tables étoient des planches cirées, sur lesquelles ils écrivoient en notes (3). Vital, vicaire de l'Eglise catholique, fit la même remontrance. Marcellin ordonna qu'on leur donnât des gardes. On leur donna de la part des catholiques les évêques Deutérius et Restitut, deux des quatre destinés à cette fonction; et de la part des donatistes, Victor et Marinien. Les gardes scellèrent les tables, afin qu'on ne pût les ouvrir pour les mettre au net qu'en leur présence; et on continua de vérifier les souscriptions. Après que la vérification fut achevée, le commissaire Marcellin invita les évêques à s'asseoir comme il avoit déjà fait, témoignant la peine qu'il avoit de les voir debout, tandis qu'il s'étoit assis. Pétilien le remercia avec de grands compliments, mais déclara qu'ils demeureroient debout devant leur juge. On lut ensuite la procuration des donatistes avec les souscriptions; à la réquisition des catholiques, on les vérifia toutes, en faisant approcher tous les évêques donatistes, à me-

(1) Brevic. c. 9. Coll. 1, n. 55, 58.

(2) Brevic. c. 11.

(1) Brevic. c. 12. Coll. n. 99.

(2) N. 122. Sup. l. xx, n. 10, n. 129.

(3) Coll. 1, n. 132.

sure qu'ils étoient nommés. Le premier étoit Janvier, évêque des Cases-Noires, qui déclara qu'il n'avoit point d'adversaire, c'est-à-dire d'évêque catholique du même titre. Ensuite Primien de Carthage, qui étoit lui-même un des commissaires. Le troisième étoit Félix, évêque de Rome, sur quoi Aurélius, évêque catholique de Carthage dit : Qu'il se dise évêque de Rome, mais sans préjudice de l'absent, c'est-à-dire du pape Innocent. Pétilien, évêque donatiste, dit : Personne n'ignore la raison qui l'a amené; vous n'ignorez pas vous-mêmes que toute la noblesse romaine est ici. Il vouloit dire que Félix étoit venu comme plusieurs autres Romains ensuite de l'évasion d'Alaric. Aurélius dit : Nous pouvions aussi faire venir des évêques d'outre-mer, pour ajouter leur nom à notre procuration. Marcellin dit : Quoique je ne le doive connoître qu'entre des évêques d'Afrique, je l'accorde d'abondant, sans préjudice de l'évêque de Rome.

Après que dix eurent reconnu leurs souscriptions, Marcellin vouloit, pour abréger, qu'ils certifiassent celles de tous les autres; mais les donatistes voulurent paroître tous l'un après l'autre, sous prétexte qu'on contestoit leur nombre. Entre ces souscriptions, il s'en trouva une d'un prêtre pour son évêque. Pétilien dit : Il est aveugle. Alypius dit : Que l'on réponde s'il est présent (1). Primien dit : Disons la vérité; il est aveugle, il n'a pu venir, il a envoyé son prêtre. Alypius dit : Qu'il soit marqué qu'ils veulent aussi insérer les noms des absents. Nous pourrions donc aussi insérer les noms de tous les évêques catholiques qui n'ont pu venir, par maladie, ou par quelque autre raison. Il s'en trouve ainsi plusieurs absents pour qui d'autres avoient souscrit, afin de grossir le nombre. Quodvultdeus, évêque de Cessite en Mauritanie, étant nommé, ne parut point. Pétilien dit : Il est mort en chemin. Fortunacien, l'un des députés catholiques, dit : Comment donc a-t-il souscrit? Pétilien dit : On a parlé d'un autre. Les catholiques crurent qu'ils vouloient dire qu'un autre avoit souscrit pour lui; mais la souscription portoit que lui-même avoit souscrit malade (2). Ensuite ils dirent qu'il avoit souscrit à Carthage, étant malade, et étoit mort en retournant chez lui. Les catholiques demandèrent qu'on relût ce que Pétilien avoit dit, qui ne s'accordoit pas avec cette réponse. Marcellin demanda leur affirmation devant Dieu, s'il avoit été présent à Carthage, suivant les termes de la procuration; et Emérit fut réduit à dire : Et si un autre l'a mis pour lui? Ainsi la fausseté fut prouvée.

XXXV. Nombre des évêques.

Après que l'on eut vérifié toutes les souscriptions, Marcellin fit compter par ses officiers le nombre des évêques de part et d'autre. Il s'en trouva des donatistes deux cent soixante-neuf, en comptant les absents, pour qui d'autres avoient souscrit, et même le mort. Des catholiques, il s'en trouva deux cent soixante-six qui avoient souscrit, et vingt autres, qui approuvèrent de vive voix la procuration, ainsi c'étoit deux cent quatre-vingt-six. Alypius déclara qu'il y en avoit six-vingts absents, pour maladie ou pour leur grand âge, ou pour quelque affaire nécessaire. Là-dessus Pétilien dit (1) : Qu'il soit écrit qu'il y en a beaucoup plus des nôtres absents, et des siéges vacants, pour lesquels il faut ordonner des évêques. Cette remontrance contredisoit la déclaration que les donatistes avoient donnée avant la conférence, où ils disoient qu'il n'étoit demeuré que les malades. Fortunatien déclara que les catholiques avoient aussi soixante-quatre siéges vacants (2). Ainsi il paroît que l'Eglise catholique avoit alors en Afrique quatre cent soixante-et-dix chaires épiscopales, quoiqu'il y en eût quelques-unes occupées par les donatistes seuls, par où l'on peut juger du nombre des évêques dans tout le reste du monde.

Ensuite, tous ceux qui n'étoient pas nécessaires se retirèrent, et il ne demeura que le comte Marcellin avec ses officiers, et les trente-six évêques députés, dix-huit de chaque côté. Alors Marcellin ayant demandé quelle heure il étoit, un officier répondit qu'il étoit onze heures, c'est-à-dire qu'il ne restoit qu'une heure de jour. C'est pourquoi, du consentement des parties, la conférence fut remise au surlendemain, c'est-à-dire au troisième jour de juin, afin qu'il y eût un jour d'intervalle pour mettre au net les actes (3). Ainsi finit la première journée.

XXXVI. Seconde journée, 3 juin 411.

Le jour marqué étant venu, qui étoit le troisième de juin, on s'assembla au même lieu, c'est-à-dire le commissaire avec ses officiers, et les députés des deux partis (4). Le commissaire les pria encore de s'asseoir. Les évêques catholiques s'assirent, mais les donatistes le refusèrent, disant que la loi divine leur défendoit de s'asseoir avec de tels adversaires. Marcellin leur déclara qu'il demeureroit aussi debout; les évêques catholiques se levèrent, et il fit ôter son siége. Ensuite, il fit lire une requête que les donatistes avoient donné le jour précédent, par laquelle ils demandoient communication de la procuration des catholiques, pour venir préparés à la conférence, parce que les écrivains ne pourroient avoir mis les actes au net. Au bas de cette requête étoit l'ordonnance du commissaire, qui leur accordoit ce qu'ils demandoient.

Il demanda ensuite s'ils étoient d'accord de souscrire tous leurs dires, comme il avoit marqué dans la seconde ordonnance. Les catholi-

(1) N. 154, 161, etc. 173.

(2) N. 195, 200, 208, 209, 207. Aug. Brevic. c. 14.

(1) N. 213, 217.

(2) Sup. n. 28. Aug. Brevic. c. 14.

(3) N. 218, 219. 221.

(4) Brevic. Coll. 2.

ques dirent qu'ils avoient déclarépar leurs lettres qu'ils en étoient d'accord ; mais les donatistes dirent que c'étoit une chose nouvelle et extraordinaire ; et les catholiques demandèrent acte de leur refus. Marcellin demanda encore aux donatistes s'ils étoient contents des gardiens que l'on avoit donnés pour la sûreté des actes. Ils demandèrent qu'on leur donnât communication des actes mis au net, avant qu'ils fussent obligés à répondre. Sur quoi il y eut une longue contestation. Le commissaire fit lire dans les actes de la première journée, le consentement qu'ils avoient eux-mêmes donné à agir en celle-ci. Mais comme les actes n'étoient pas encore transcrits, on les lisoit dans les tables citées, où on les avoit d'abord écrits en notes. Sur quoi les donatistes disoient qu'ils ne savoient pas lire les notes. Marcellin pour leur ôter tout prétexte de soupçonner la fidelité de ses officiers, fit apporter les tables des notaires ecclésiastiques. On les emporta enveloppées dans un linge, avec un rouleau de parchemin où on avoit commencé de les transcrire (1). Le linge étoit cacheté ; le gardien catholique et le donatiste reconnurent leurs sceaux, et malgré l'opposition des donatistes, on lut l'endroit dont il étoit question. Ce fut même un notaire donatiste de l'eglise de Sitifi qui fit cette lecture, et on trouva les mêmes paroles que l'officier public avoit lues.

On leur représentoit que, dans leur requête du jour précédent, ils avoient demandé la procuration des catholiques pour suppléer aux actes qui ne pouvoient être transcrits. Vous avez donc tort, leur disoit-on, de demander aujourd'hui ces actes. Mais ils persistoient toujours à les demander. Ils revenoient même à leur première chicane, en disant que le terme de la conference etoit passé, puisqu'il finissoit au dix-neuvième de mai ; et comme ils l'avoient répandu dans le peuple, les catholiques représentèrent qu'ils avoient eux-mêmes agi depuis ce terme, en faisant leur procuration le vingt-cinquième de mai. Enfin leur opinâtreté l'emporta, et pour ne pas grossir les actes par des contestations infinies, on leur accorda le délai qu'ils demandoient. Marcellin demanda aux écrivains dans quel temps ils pourroient donner les actes mis au net : ils demandèrent jusqu'au septième des ides. On remit donc la conférence au lendemain, sixième des ides, c'est-à-dire au huitième du même mois de juin ; et les parties promirent d'être prêtes ce jour-là (2).

XXXVII. Troisième journée, 8 juin 411.

La troisième et dernière journée de la conférence fut le huitième jour de juin quatre cent onze (3). Les parties étant entrées, le commissaire demanda premièrement si on avoit donné les copies des actes des deux journées précédentes ; il se trouva qu'elles avoient été fournies un jour plus tôt qu'on avoit promis, c'est-à-dire le sixième de juin au lieu du septième. Les donatistes les avoient reçues ce jour-là à neuf heures du matin, les catholiques à onze heures, chacun dans leur église, comme il paroissoit par leurs récépissés.

Il sembloit que l'on dût enfin venir au fond de la question, mais les donatistes chicanèrent encore longtemps sur les qualités des parties, prétendant que les catholiques étoient les demandeurs, au lieu que les catholiques soutenoient qu'ils n'étoient là que pour défendre l'Eglise contre leurs calomnies (1). Pour les contenter, le commissaire fit relire le rescrit de l'empereur, qui contenoit sa commission, où il paroissoit que les catholiques avoient demandé la conference, et ils en convenoient ; mais ils soutenoient qu'ils ne l'avoient demandée que pour defendre l'Eglise. Les donatistes demandèrent qu'on lût aussi la requête sur laquelle ce rescrit étoit obtenu ; mais le commissaire représenta qu'on n'avoit pas accoutumé d'insérer les requêtes à ces sortes de rescrits. Ils se réduisirent à demander communication de la procuration en vertu de laquelle les députés des catholiques avoient obtenu ce rescrit ; et les catholiques voyant qu'ils ne faisoient ces demandes que pour perdre le temps, et ne point venir au fond, demeurèrent fermes à soutenir qu'ils ne devoient point communiquer cette procuration, et les pressoient de venir au fond ; le commissaire lui-même disoit que sa commission ne portoit autre chose, et les pressoit de son côté d'entrer en conférence sur la question principale. Les donatistes chicanèrent aussi sur le nom de catholique, prétendant qu'il leur appartenoit et qu'il ne venoit pas de ce que l'Eglise s'étend par toutes les nations, mais de ce qu'elle comprend tous les sacrements. Le commissaire déclara qu'il nommoit catholiques ceux que l'empereur nommoit ainsi dans sa commission, et que ces qualités ne portoient point de préjudice aux parties. Les catholiques soutenoient que les donatistes les premiers avoient demandé la conférence, et pour le prouver, ils demandèrent la lecture de certains actes faits par-devant le préfet du prétoire. Mais à peine avoit-on lu la date, qui étoit du troisième des calendes de février, sous le consulat d'Arcade et de Probus, c'est-à-dire du trentieme de janvier quatre cent six ; à peine avoit-on lu cette date, que les donatistes interrompirent la lecture, revenant à leurs chicanes précédentes, et ajoutant qu'ils avoient des actes plus anciens qui devoient être lus devant. Les catholiques dirent que, s'il s'agissoit des actes plus anciens, il falloit commencer par ceux qui montroient que les donatistes avoient été les agresseurs, en portant devant l'empereur Constantin leurs accusations contre Cecilien, par le ministère du proconsul Anulin. Les donatistes résistèrent

(1) N. 53.
(2) N. 64, 67.
(3) Coll. 3. Brevic. Coll. 3.

(1) Brevic. c. 2.

longtemps à cette lecture, rebattant toujours les mêmes chicanes. Il leur échappa deux fois de se plaindre, qu'insensiblement on les faisoit entrer dans la question du fond, comme s'ils avoient dû venir à la conférence pour autre chose (1). Ils revinrent encore à demander que les catholiques choisissent de n'employer contre eux que des autorités de l'écriture ou que des actes publics, à quoi les catholiques répondirent : Si vous voulez ne traiter que la question générale de l'Eglise, et abandonner les reproches que vous faites à Cécilien et aux autres particuliers que vous nommez traditeurs, nous nous en tiendrons volontiers aux preuves de l'écriture. Mais nous ne pouvons prouver, ni vous non plus, que par des actes judiciaires, les faits qui regardent certains hommes en particulier. Enfin la patience du commissaire l'emporta sur leur opiniâtreté. On lut la relation du proconsul Anulin à l'empereur Constantin, et l'on commença ainsi à entrer en matière et à traiter le fond, à l'occasion d'une chicane que les donatistes avoient employée pour l'éviter, en voulant que l'on établit la qualité de demandeur.

XXXVIII. Question de l'Église.

Après cette lecture, les donatistes firent lire une lettre qu'ils avoient composée depuis la première conférence, pour répondre à la procuration des catholiques. Romulus, excepteur, ayant commencé à la lire, Emérit l'interrompit en disant : Il ne lit pas, il ne distingue pas le sens. Saint Augustin dit : Qu'ils lisent eux-mêmes ; accordons-leur ce qu'ils n'ont pas voulu nous accorder. Habetdeus, un de leurs évêques, fit la lecture de cette lettre. Elle traitoit la question de l'Eglise, et contenoit plusieurs passages de l'écriture, pour montrer que l'Eglise est pure, sans mélange de méchants, et que le baptême donné hors de l'Eglise est nul (2). Ils finissoient par les reproches de la persécution qu'ils prétendoient souffrir depuis un siècle de la part des catholiques.

Les catholiques écoutèrent patiemment cette lecture sans interruption, et saint Augustin prit la parole pour y répondre ; mais les donatistes l'interrompirent tant de fois et avec tant de bruit que le commissaire fut obligé d'interposer son autorité. Saint Augustin montra donc que les passages allégués de part et d'autre, étant d'une égale autorité, devoient être conciliés par quelque distinction, puisque la parole de Dieu ne peut se contredire (3). Il faut distinguer les deux états de l'Eglise ; celui de la vie présente, où elle est mêlée de bons et de mauvais ; et celui de la vie future, où elle sera sans aucun mélange de mal et où ses enfants ne seront plus sujets au péché ni à la mort. Il montra aussi comment on est obligé en ce monde à se séparer des méchants, c'est à dire par le cœur, en ne communiquant point à leurs péchés, mais non pas toujours en se séparant extérieurement. Là, il répondit à la chicane des donatistes qui avoient refusé de s'asseoir dans la conférence, sous pretexte qu'il est écrit (1) : Je ne me suis point assis dans l'assemblée des impies ; et n'avoient pas laissé d'entrer avec les catholiques, quoique l'écriture ajoute : Et je n'entrerai point avec ceux qui commettent l'iniquité. Et comme par cette distinction les donatistes prétendoient que c'étoit reconnoître deux églises, saint Augustin montra que ce sont seulement deux différents états de la même église.

XXXIX. Cause de Cécilien.

Après que la question de droit eut été ainsi traitée, le comte Marcellin voulut que l'on traitât la question de fait et la première cause du schisme. Les catholiques demandèrent que l'on fit lecture des pièces qu'ils présentoient ; mais les donatistes s'y opposèrent tant qu'ils purent par diverses chicanes. Enfin l'on traita la cause de Cécilien, et on lut les deux relations d'Anulin à l'empereur Constantin, puis les lettres de Constantin aux évêques, pour leur ordonner de prendre connoissance de l'accusation intentée contre Cécilien. On lut aussi le jugement du pape Melchiade et des autres évêques de Gaule et d'Italie assemblés à Rome ; mais après qu'on eut lu les actes de la première journée de ce concile de Rome, les donatistes firent si bien, que l'on sursît la lecture de la seconde journée, pour lire des pièces qu'ils produisoient (2). Ils lurent donc des lettres missives de Mensurius, évêque de Carthage, prédécesseur de Cécilien, et de Second de Tigisi, primat de Numidie, par lesquelles ils pretendoient prouver, que Mensurius avoit livré les saintes écritures pendant la persécution de Dioclétien ; mais les lettres ne le prouvoient pas. Ensuite ils lurent leur concile de soixante et dix évêques, tenu à Carthage contre Cécilien, où ils le condamnèrent absent comme ayant été ordonné par les traditeurs (3).

Les catholiques de leur côté rapportèrent le concile de Cyrthe, où présidoit le même Second de Tigisi, tenu pendant la persécution, le quatrième de mars trois cent cinq. Les donatistes firent plusieurs objections contre ce concile : Premièrement contre la date, prétendant que les conciles n'en devoient point avoir. A quoi on répondit que les conciles des catholiques avoient toujours été datés du jour de l'année (4). Ensuite ils soutinrent que ce concile étoit faux ; parce qu'il étoit impossible de tenir des conciles pendant la persécution. Mais

(1) Coll. 3, n. 151, 193. Post. Coll. c. 24, 25. Brevic. c. 6.
(2) Coll. 2, n. 255, c. 8. n. 258.
(3) N. 261, 217. Brev. Coll. 3. c. 9.

(1) Ps. xxv, 4. c. 10.
(2) C. 11, 12. Sup. liv. x, n. 10. Ibid. n. 11. c. 13.
(3 C. 14. Sup. liv. ix, n. 34.
(4) C. 15. Sup. liv. ix, n. 13. c. 17.

on leur prouva par des actes des martyrs que le peuple fidèle ne laissoit pas de tenir les collectes ou assemblées ecclésiastiques; et que par conséquent douze évêques avoient bien pu s'assembler dans une maison particulière. Or, ce concile prouvoit que Second et plusieurs des autres qui avoient condamné Cécilien, étoient eux-mêmes traditeurs.

Cependant, comme les donatistes vouloient faire valoir leur concile de Carthage, les catholiques répondirent qu'il ne devoit pas faire plus de préjudice à Cécilien, que le concile des maximianistes en avoit fait à Primien leur évêque, présent à la conférence, qui avoit été condamné absent par le parti de Maximien, comme Cécilien avoit été autrefois condamné absent par le parti de Majorin (1). Alors les donatistes pressés par cet exemple, et par la force de la vérité dirent : Une affaire ou une personne ne fait point de prejugé contre une autre affaire ou une autre personne. C'étoit justement ce que les catholiques avoient accoutumé de leur répondre, pour montrer que les crimes de Cécilien, quand ils auroient été prouvés, ne tiroient point à conséquence contre ses successeurs et les autres évêques d'Afrique, et beaucoup moins contre l'Église universelle.

On acheva la lecture du concile de Rome, où Cécilien avoit été absous, et le commissaire pressa les donatistes de dire quelque chose, s'ils pouvoient, contre ce concile. Ils dirent que le pape Melchiade, qui y avoit présidé étoit lui même traditeur, et pour le prouver, ils firent lire des actes très-longs qui toutefois ne prouvoient rien. Ensuite on lut le jugement de l'empereur Constantin, c'est-à-dire la lettre à Eumalius, vicaire d'Afrique, par laquelle il témoignoit qu'il avoit trouvé Cécilien innocent et les donatistes calomniateurs. Marcellin pressa les donatistes de répondre à cette lettre de Constantin; et ils firent la lecture d'un passage d'Optat qui ne prouvoit rien; mais, ayant lu toute la page, on trouva qu'il disoit le contraire de leur intention, c'est-à dire que Cécilien avoit été déclaré innocent; ce qui fit rire les assistants qui avoient vu l'empressement à demander cette lecture. Ils firent encore lire d'autres pièces, dont les catholiques tirèrent avantage contre eux, et une enfin, qui donna occasion de faire lire les actes de la justification de Félix d'Aptonge, ordinateur de Cécilien (2).

XL. Fin de la première conférence.

Les donatistes, n'ayant rien à opposer à ces actes, rabattirent plusieurs fois de vaines chicanes; enfin le tribun Marcellin dit : Si vous n'avez rien à dire au contraire, trouvez bon de sortir, afin que l'on puisse écrire la sentence qui prononce sur tous les chefs. Ils se retirèrent de part et d'autre; Marcellin dressa la sentence et ayant fait rentrer les parties, il leur en fit la lecture. Il étoit déjà nuit, et cette action finit aux flambeaux, quoiqu'elle eût commencé dès le point du jour, et que ce fût le huitième de juin. Aussi les actes en étoient très-longs et contenoient cinq cent quatre-vingt-sept articles. Il nous en reste deux cent quatre-vingt-un, c'est-à-dire jusqu'à l'endroit où saint Augustin commençoit à traiter la cause générale de l'Église. On a perdu le reste, qui contenoit plusieurs actes importants et curieux (1). Mais saint Augustin nous en a conservé la substance et nous avons la table entière des articles dressée par un officier nommé Marcel, à la prière de Sévérien et de Julien.

La sentence du tribun Marcellin ne fut proposée en public que le vingt-sixième de juin. Il y déclare que comme personne ne doit être condamné pour la faute d'autrui, les crimes de Cécilien, quand même ils auroient été prouvés, n'auroient porté aucun préjudice à l'Eglise universelle; qu'il étoit prouvé que Donat étoit l'auteur du schisme; que Cécilien et son ordinateur Félix d'Aptonge avoient été pleinement justifiés. Après cet exposé, il ordonne que les magistrats, les propriétaires et locataires des terres, empêcheront les assemblées des donatistes dans les villes et en tous lieux, et que ceux-ci délivreront aux catholiques les églises qu'il leur avoit accordées pendant sa commission. Que tous les donatistes qui ne voudront pas se réunir à l'Église demeureront sujets à toutes les peines des lois, et que pour cet effet tous leurs évêques se retireront incessamment chacun chez eux. Enfin que les terres où l'on retire des troupes de circoncellions seront confisquées (2).

Les actes de la conférence furent rendus publics, et on les lisoit tous les ans tout entiers dans l'église à Carthage, à Tagaste, à Constantine, à Hippone et dans plusieurs autres lieux; et cela pendant le carême lorsque le jeûne donnoit au peuple, plus de loisir d'entendre cette lecture. Toutefois il y avoit peu de gens qui eussent la patience de les lire en particulier, à cause de leur longueur et des chicanes dont les donatistes avoient affecté de les charger. C'est ce qui obligea saint Augustin d'en faire un abrégé qui en comprend toute la substance, et il y avoit ajouté des nombres pour avoir facilement recours aux actes mêmes. Les donatistes se déclarèrent appelants de la sentence de Marcellin, sous prétexte qu'elle avoit été rendue de nuit, et que les catholiques l'avoient corrompu par argent: ce qu'ils avançoient au hasard sans aucune preuve. Dans les souscriptions de leurs dires de la troisième journée, ils ajoutoient: Sans préjudice de l'appel. Ils disoient aussi que Marcellin ne leur avoit pas permis de dire tout ce qu'ils vouloient, et qu'il les avoit tenus enfermés dans le lieu de la conférence comme dans une prison (1). Mais saint Augustin refuta ces calomnies par un traité qu'il fit ensuite, adressé aux donatistes laïques, où il releva tous les avantages que l'Eglise catholique avoit tirés de la conférence; les efforts que les donatistes avoient faits pour éviter qu'elle ne se tînt; les chicanes dont ils avoient usé pour ne point entrer en matière; les plaintes qu'ils avoient répétées deux fois, qu'on les y faisoit entrer malgré eux; enfin ce mot important qui leur étoit échappé: qu'une affaire ni une personne ne fait point de préjugé contre une autre.

Cependant le tribun Marcellin ayant fait son rapport à l'empereur Honorius de ce qui s'étoit passé dans la conférence, et les donatistes ayant appelé devant lui, il y eut une loi donnée à Ravenne, le troisième des calendes de février sous le neuvième consulat d'Honorius et le cinquième de Théodose, c'est-à-dire le trentième de janvier quatre cent douze, qui, cassant tous les rescrits que les donatistes pouvoient avoir obtenus et confirmant toutes les anciennes lois faites contre eux, les condamne à de grosses amendes suivant leur condition, depuis les personnes illustres jusqu'au simple peuple, et les esclaves à punition corporelle, ordonne que leurs clercs seront bannis d'Afrique et toutes les églises rendues aux catholiques. La conférence fut le coup mortel du schisme des donatistes; et depuis ce temps ils vinrent en foule se réunir à l'gÉlise, c'est-à-dire les évêques avec les peuples entiers (2).

XLI. Ordination de Synésius.

Dans la partie orientale de l'Afrique, c'est-à-dire dans la province Cyrénaïque, il y avoit alors un illustre évêque, le philosophe Synésius (3). Il étoit de la première noblesse du pays, descendu des Lacédémoniens qui avoient fondé cette colonie, et remontant sa généalogie jusqu'à Eurystène, premier roi de Sparte de la race des Doriens. Synésius étudia la philosophie à Alexandrie sous la savante Hypatia, fille du mathématicien Théon. Ce fut aussi à Alexandrie qu'il se maria et il y eut des enfants. Il fut député au nom de Cyrène, sa patrie vers l'empereur Arcade environ l'an trois cent quatre-vingt-dix-sept, et lui parla avec plus de liberté qu'aucun Grec n'avoit encore fait. Car il blâma le luxe de la cour de Constantinople, et le crédit excessif des Goths qui gouvernoient tout (4). Retourné chez lui, il reprit ses livres et la chasse qui étoient toute sa vie; car il la partageoit entre l'étude et le divertissement pour nourrir son esprit, et entretenir sa santé par l'exercice du corps.

Il vivoit ainsi en philosophe, s'éloignant autant qu'il pouvoit de tout embarras d'affaires publiques ou domestiques, quand le peuple de Ptolémaïde, métropole de la Cyrénaïque, le demanda pour évêque à Théophile d'Alexandrie, de qui ces siéges dépendoient aussi bien que ceux d'Égypte. Car, quoique Synésius ne fût pas encore baptisé, il n'étoit pas moins l'admiration des chrétiens que des païens. Synésius, alarmé de cette nouvelle, écrivit à son frère Evoptius qui étoit à Alexandrie, en ces termes (1): Je serois insensé si je n'avois beaucoup de reconnoissance pour les Ptolo-méens qui m'estiment plus que je ne m'estime moi-même; mais je ne dois pas regarder, s'il me veulent faire un grand présent, il faut voir s'il me convient de l'accepter. Et ensuite: Un évêque doit être un homme divin; tout le monde a les yeux sur lui, et il ne peut guère être utile aux autres s'il n'est sérieux et éloigné de tout plaisir. Il doit être communicatif pour les choses de Dieu et toujours prêt à instruire. Il doit seul faire autant d'affaires que tous les autres ensemble, s'il ne veut se charger d'une infinité de reproches. Il faut donc une grande âme pour porter un tel fardeau. Il représente ensuite combien il se sent éloigné de cette perfection et de l'innocence de vie nécessaire à un évêque pour purifier les autres; puis il ajoute cette protestation qu'il prie son frère de rendre publique, afin qu'elle soit sa justification devant Dieu et devant les hommes, principalement devant Théophile:

J'ai une femme que j'ai reçue de Dieu, et de la main sacrée de Théophile. Or, je déclare que je ne veux ni me séparer d'elle, ni m'en approcher en cachette comme un adultère; mais je souhaite d'avoir des enfants en grand nombre et vertueux. Voilà une des choses que ne doit pas ignorer celui qui a le pouvoir de m'ordonner; et il pourra encore l'apprendre de Paul et de Denis, que le peuple a députés pour cette affaire. Cette déclaration de Synésius fait voir combien c'étoit une discipline constante que les évêques devoient garder la continence, puisqu'il propose sa femme comme le premier obstacle à son ordination. Il en ajoute d'autres sur la doctrine. Il est difficile, dit-il, pour ne pas dire impossible, d'ébranler les vérités, qui sont entrées dans l'esprit par une vraie démonstration, et vous savez que la philosophie en a plusieurs qui ne s'accordent pas avec cette doctrine si fameuse: il veut dire la chrétienne. En effet je ne croirai jamais que l'âme soit produite avec le corps. Je ne dirai jamais que le monde doive périr, en tout ou en partie. Je crois que la résurrection, dont on parle tant, est un mystère caché; et je suis bien éloigné de convenir des opinions du vulgaire. Il marque ensuite la peine qu'il auroit à quitter la chasse; mais enfin il se soumet, et se rapporte de tout au jugement de Théophile.

(1) C. 16. Sup. liv. XIX, n. 4.
(2) C. 18, 16. Sup. liv. x, n. 19. c. 20, 21, 22, 23, 24. Sup. liv. x, n. 12.

(1) Brevic. c. 23. Aug. post. coll. c. 12; Coll. 3, 279. Præf. Marcell. Brevic. Coll. Præf. Ep. 139, al. 158, ad Marcel. n. 3. Gest. cum. Emer. n. 4.
(2) Aug. II. Retr. p. 39.

(1) Aug. post. Coll. c. 2. Possid. Vita c. 14. Post. Coll. ad Donat.
(2) L. 52, C. Th. de Hæret. Possid. Vita c. 13.
(3) Syn. Ep. 57.
(4) De Regno p. 16, etc.

(1) Evagr. 1, Hist. c. 15. Epist. 105.

Cette protestation de Synésius a fait dire à quelques historiens qu'il avoit été baptisé et ordonné évêque, quoiqu'il ne crût pas la résurrection (1). Mais il ne le dit pas. Il paroît seulement qu'il y entendoit quelque mystère, peut-être la métempsycose des platoniciens, ou la résurrection des origénistes dans une autre chair. Quoi qu'il en soit, il faut croire que Théophile et les évêques d'Egypte s'assurèrent de sa docilité et de sa foi dans les points essentiels, avant que de lui imposer les mains; et que son mérite extraordinaire, joint à la nécessité des tems et des lieux, les obligea de se dispenser un peu de la rigueur des règles. Il fut ordonné évêque vers l'an quatre cent dix, avec une extrême répugnance; et dans une lettre écrite incontinent après à ses prêtres, il témoigne qu'il a fait tous les efforts possibles pour éviter cette charge, et qu'il eût plutôt choisi la mort (2). Il met toute son espérance en Dieu, à qui rien n'est impossible, et demande leurs prières et celles de tout le peuple. Il dit encore ailleurs qu'il pria Dieu plusieurs fois à genoux et prosterné de lui donner plutôt la mort que l'épiscopat, et en prend Dieu même à témoin. Il y avoit déjà sept mois qu'il étoit évêque, sans qu'il eût pu se résoudre à résider avec son troupeau. Il vouloit voir auparavant si cette charge seroit compatible avec la philosophie, résolu si elle ne s'y accordoit pas, de quitter sa patrie et passer en Grèce; car il voyoit bien qu'après avoir renoncé à l'épiscopat, il ne pourroit plus demeurer chez lui, sans s'attirer la malédiction de tout le peuple : c'est ainsi qu'il en parle à son ami Olympius (3).

XLII. Lettres à Théophile sur un ami de saint Chrysostôme.

La première année de son épiscopat, il consulta Théophile d'Alexandrie, au sujet d'Alexandre, évêque de Basinopole en Bithynie. Alexandre, dit-il, Cyrénéen, du rang des sénateurs, s'est engagé dans la vie monastique, étant encore très-jeune : y ayant fait du progrès avec l'âge, il a été élevé au diaconat, et même à la prêtrise. Quelque affaire l'obligea d'aller à la cour, et il fut recommandé à Jean d'heureuse mémoire. Permettez-moi d'en parler ainsi, puisqu'il est mort, et que tous les différends doivent finir avec cette vie. Ces paroles de Synésius sont remarquables; puisque c'est de saint Chrysostôme qu'il parle à Théophile son grand ennemi. Il continue : Alexandre lui étant recommandé, avant la division des églises, il fut ordonné par ses mains évêque de Basinopole en Bithynie; et la division étant survenue, il demeura ami de celui qui l'avoit ordonné et attaché à son parti. Vous savez mieux que personne ce qui s'est passé en cette affaire; et j'ai vu un écrit très-sage que vous avez adressé au bienheureux Atticus, ce me semble pour le porter à recevoir ceux de ce parti.

Voilà ce qu'Alexandre a de commun avec eux tous : voici ce qui lui est particulier. Cette année est la troisième depuis l'amnistie et l'accommodement; toutefois, au lieu d'aller droit en Bithynie et reprendre son siége, il demeure parmi nous, content de passer pour un simple particulier. Pour moi je n'ai pas été nourri de longue main dans les saintes lois, et je n'ai encore pu guère apprendre, puisqu'il n'y a pas un an que je suis évêque. Mais voyant des vieillards, qui, dans la crainte de blesser quelque canon, le traitoient très-rudement, je ne les ai ni blâmés ni imités. Savez-vous donc ce que j'ai fait? Je ne l'ai point reçu dans l'église, et je ne l'ai point admis à la communion de la sainte table; mais, chez moi, je l'ai honoré comme un homme sans reproche, le traitant comme j'ai accoutumé de traiter ceux du pays. Il conclut, en priant Théophile de lui répondre avec l'autorité de la succession évangélique, c'est-à-dire de la chaire de l'évangéliste saint Marc, et de lui déclarer nettement, s'il doit tenir Alexandre pour évêque.

On ne sait ce que c'est que cette amnistie et cet accommodement de Théophile avec le parti de saint Chrysostôme; mais il est certain d'ailleurs que Théophile publia un édit sanglant contre lui, et que pour le répandre en Occident, il le fit traduire en latin par saint Jérôme. Il nous en reste un fragment, ou plutôt un extrait, qui n'est rempli que d'injures, et ne sert qu'à faire voir la passion de Théophile. Il ne voulut jamais mettre le nom de saint Chrysostôme dans les sacrés diptyques, c'est-à-dire dans les tables où étoient les noms des évêques morts dans la communion de l'Eglise, pour les réciter pendant le saint sacrifice, et ce refus causa durant environ vingt ans une grande division dans l'Église, comme il a été dit (1).

XLIII. Affaires de Paul d'Erythre.

Théophile, connoissant l'habilité de Synésius, lui donnoit quelquefois des commissions, pour régler les affaires qui naissoient dans la Pentapole; et Synésius regardoit comme des oracles divins, les ordres qui lui venoient du siége d'Alexandrie. Il alla donc visiter les bourgades de Palebisque et d'Hydrax sur la frontière des déserts de Libye, quoiqu'il y eût des ennemis en armes, et qu'il ne fût pas sûr d'y voyager (2). Ces bourgades étoient originairement du diocèse d'Erythre; mais elles avoient eu du temps de saint Athanase, un évêque particulier, nommé Sidère, qui n'eut point de successeur. Théophile vouloit alors leur en donner un et les tirer de la dépendance de Paul, évêque d'Erythre. Synésius, étant arrivé sur les lieux, assembla le peuple, leur rendit les lettres que Théophile leur adressoit, leur lut celles qui s'adressoient à lui-même, et voulut lui persuader d'élire un évêque; mais il ne put jamais vaincre l'affection qu'ils avoient pour Paul. Il usa même d'autorité, il fit prendre par les ministres de l'église, ceux qui se distinguoient le plus dans la foule, et qui crioient le plus haut : il les fit arrêter comme séditieux et gagnés par argent, et les chassa hors de l'église. Il essaya plusieurs fois de calmer l'émotion de ce peuple, et leur représenta, avec toute son éloquence, la dignité du siége d'Alexandrie, et que l'honneur qu'ils lui rendoient ou qu'ils lui refusoient, retournoit sur Dieu même.

(1) Evag. l. c. 15. Phot. Cod. 16. Nice. h. xiv c. 55. (2) V. Holsten. Dissert. ap. Vales. in Evag. Epist. 11. Ep. 95. ad Olymp. Epist. 57. Ep. 104. D. V. Petav. not. init. (3) Epist. 95.

(1) Facund. l. 6, n. 258, 259, etc. Theod. v. Hist. c. 34. Sup. n. 15. (2) Epist. 67. Sup. l. xvi, n. 25.

Le peuple nommoit Théophile avec de grandes marques de respect, et se prosternant comme s'il eût été présent, ils le supplioient avec des cris lamentables de ne leur pas ôter leur pasteur. Les femmes, élevant les mains et présentant leurs enfants, fermoient les yeux pour ne pas voir le siége épiscopal privé de leur pasteur ordinaire. Synésius se sentit ému, et craignant d'être entraîné à faire contre sa commission, il congédia l'assemblée, et l'assigna au quatrième jour, après avoir prononcé des malédictions terribles contre ceux qui, par argent, par faveur, ou par quelque autre intérêt que ce soit, oseroient parler contre l'obéissance due à l'Eglise.

Le jour venu, le peuple ne fut pas moins ardent que la première fois. Ils n'attendirent pas qu'on les interrogeât, ce ne fut qu'un cri et un mélange de voix confuses. Les diacres ayant fait faire silence, les cris se terminèrent en pleurs et en gémissements lamentables d'hommes, de femmes et d'enfants. Les uns demandoient leur père, les autres leur frère, les autres leur fils; car l'évêque Paul étoit encore jeune. Comme Synésius vouloit parler, on montra dans la foule un écrit, et on le pria de le faire lire. C'étoit une conjuration qu'on lui adressoit qu'il cessât de faire violence au peuple, et qu'il différât jusqu'à ce que l'on eût envoyé à Théophile un décret sur ce sujet avec un député. Ils prioient même Synésius d'écrire en leur faveur. Là, il apprit et des prêtres et du peuple ce qui s'étoit passé au sujet de l'ordination de Sidère; et comment après lui Palebisque et Hydrax étoient retournés, suivant leur ancien état, sous la dépendance d'Erythre. Ils disoient même que c'étoit par un décret de Théophile, que Paul en avoit été ordonné évêque. Il est vrai qu'ils n'en représentoient pas les lettres, mais ils en donnoient pour témoins des évêques de la province. Synésius, avant que de retourner à Ptolemaïde, rendit compte à Théophile de ce qu'il avoit fait, soumettant le tout à son jugement avec une déférence entière. Toutefois il lui fait entendre qu'il est d'avis d'avoir égard à l'affection extraordinaire de ce peuple pour Paul, et de ne leur point donner d'autre évêque.

Dans le même bourg d'Hydrax, il y avoit une hauteur sur laquelle étoient les ruines d'une ancienne forteresse, et ce lieu étoit sur les confins des diocèses d'Erythre et de Dardane (1). Paul, évêque d'Erythre, prétendoit que ce lieu lui appartenoit, parce qu'il y avoit consacré une église à la place d'une autre plus ancienne. Dioscore, évêque de Dardane, soutenoit que ce lieu lui appartenoit de tout temps; que véritablement on y avoit fait des prières dans une incursion d'ennemis, mais qu'il n'étoit pas consacré pour cela non plus que les montagnes et les vallées où l'on prioit en pareilles occasions. Synésius, ayant pris aussi connoissance de ce différent, par ordre de Théophile, trouva que le lieu appartenoit à Dioscore sans difficulté; que le lieu prétendu consacré, étoit une petite maison, dont Dioscore ayant emporté les clefs, Paul l'avoit fait ouvrir et y avoit apporté une table qu'il avoit consacrée en fraude. Ce procédé lui parut très-indigne, d'avoir employé les cérémonies de la religion pour usurper le bien d'autrui. Je n'estime, dit-il, rien de saint ni de sacré, s'il n'est fait avec justice et sainteté : ainsi, je n'ai point eu de respect pour cette prétendue consécration. Dieu s'approche de ceux qui sont sans passion et dans les dispositions qui lui conviennent. Mais quand on agit par colère, comment le Saint-Esprit y peut-il venir, lui que la passion chasseroit d'une âme, s'il y habitoit auparavant? L'évêque Paul reconnut sa faute, et l'évêque Dioscore consentit à un accommodement, en lui vendant le lieu dont il s'agissoit à des conditions raisonnables.

XLIV. Autres affaires de la Cyrénaïque.

Un prêtre, nommé Jason, ayant attaqué de paroles un autre prêtre, nommé Lamponien, celui-ci le maltraita, et étant accusé par Jason, confessa sa faute; et pour pénitence fut séparé des assemblées ecclésiastiques (2). Il témoignoit son repentir par ses larmes, et le peuple demandoit grâce pour lui. Mais Synésius s'en tint à ce qu'il avoit ordonné et renvoya l'autorité de l'absoudre à la chaire pontificale, c'est-à-dire à Théophile. Seulement il permit à tous les prêtres qui se trouveroient présents, de donner la communion à Lamponien, s'il se trouvoit en péril de mort. Car, dit-il, personne ne mourra lié autant qu'il est en moi. Mais s'il revient en santé, il sera sujet aux mêmes peines, et attendra de votre bonté la marque de l'indulgence. On voit ici une absolution réservée au supérieur, même par un métropolitain qui avoit imposé la peine.

Synésius se plaint encore à Théophile, que des évêques en accusent d'autres d'agir contre les lois, non pour les faire condamner, mais seulement pour procurer des gains injustes aux gouverneurs devant qui, par conséquent, se faisoient ces poursuites. Je ne vous les nomme

(1) Ead. Ep. 211. (2) Ead. Ep. p. 215.

point, dit-il, et je vous prie de ne les point nommer dans votre réponse, pour ne me pas rendre odieux à mes frères. Il se plaint encore des evêques vagabonds ou vacants, qu'il appelle du mot latin *Vacantivi* (1). Ils quittoient volontairement la chaire à laquelle ils avoient été destinés et cherchoient en divers lieux l'honneur de l'épiscopat, s'arrêtant où ils trouvoient le plus à gagner. Synésius est d'avis d'interdire toute fonction ecclesiastique à ces déserteurs; et jusqu'à ce qu'ils retournent à l'eglise, ne leur point offrir ailleurs la première place, et ne les pas même recevoir dans le sanctuaire, mais les laisser melés avec le peuple dans les mêmes siéges, quand ils viendroient à l'eglise. Peut-être, dit-il, ce traitement les fera retourner à leurs églises pour y trouver l'honneur qu'ils cherchent plutôt que de ne le recevoir nulle part. On voit ici un exemple de la communion laïque à laquelle on réduisoit les clercs pour les punir.

Des Eunomiens, soutenus par un nommé Quintien, vouloient infecter de leurs erreurs le diocèse de Ptolemaïde, et tenir des assemblées secrètes (2). Synésius avertit ses prêtres d'y prendre garde et de leur donner la chasse; puis il ajoute : Que le bien se fasse bien ; retranchons toute jalousie d'intérêt, entreprenons tout pour Dieu. Il ne faut pas que la vertu et le vice aient le même objet. Et ensuite : Dieu n'a pas fait la vertu imparfaite, elle n'a pas besoin du secours du vice. Il ne manquera pas de dignes soldats pour son Eglise, qui, après l'avoir servi gratuitement ici bas, seront pleinement recompensés dans le ciel. C'est ainsi qu'il exhortoit ces prêtres afin qu'il ne se melât rien de sordide dans leur zèle contre les hérétiques, et qu'ils ne les poursuivissent pas, pour profiter de leurs dépouilles, ou s'attirer les oblations du peuple, mais purement pour l'intérêt de la religion.

XLV. Excommunication d'Andronic.

Andronic de Bérenice, ville de Pentapole, ayant obtenu, par argent, le gouvernement de son pays, s'y conduisit en tyran, et commit plusieurs crimes contre Dieu et contre les hommes (3). Il se faisoit aider par un nommé Thoas, que de geôlier il avoit fait receveur d'une certaine imposition. La place publique retentissoit de gemissements : une galerie du palais, où on avait accoutumé de rendre la justice, étoit devenue un lieu de supplices. Il inventa de nouveaux instruments pour tourmenter les hommes, pour serrer les pieds ou les doigts, le nez et les oreilles, les lèvres. Le peuple, affligé, eut recours à Synésius. Il avertit Andronic, mais inutilement : il lui fit des reproches qui ne servirent qu'à l'aigrir. En sorte qu'Andronic, pour lui temoigner plus de mépris, fit attacher à la porte de l'église ses ordonnances, avec des menaces terribles contre les prêtres. Enfin, l'évêque étant accouru, pour tirer de ses mains un homme noble, qu'il faisoit tourmenter sans sujet, il dit : C'est en vain que tu espères en l'Église : personne ne se delivrera des mains d'Andronic, quand il prendroit les pieds de Jesus-Christ même; il répéta trois fois cette impiété, quoiqu'il fit profession du christianisme.

Après cela, Synésius le regarda comme un homme incorrigible, et comme un membre corrompu, qu'il falloit retrancher de la société des fidèles. Il assembla donc son clergé de Ptolémaïde, et dressa une sentence d'excommunication en ces termes (1) : Qu'aucun temple de Dieu ne soit ouvert à Andronic, aux siens, et à Thoas ; que tout lieu saint, avec son enceinte, leur soit fermé, le diable n'a point de part au paradis. Si même il y entre en cachette, qu'il en soit chassé. J'exhorte donc tous les particuliers et les magistrats de ne se trouver ni sous même toit ni à même table, et particulièrement les pretres, de ne leur point parler de leur vivant, et ne point assister à leurs funérailles après leur mort. Que si quelqu'un méprise cette église à cause de sa petitesse, et reçoit ses excommuniés, ne croyant pas devoir lui obéir à cause de sa pauvreté, il doit savoir qu'il déchire l'Église, que Jésus-Christ veut qui soit une. Et celui-là, soit diacre, soit prêtre, soit évêque, nous le mettrons au rang d'Andronic, nous ne lui toucherons point dans la main, et nous ne mangerons point avec lui : tant s'en faut que nous communiquions aux saints mystères avec ceux qui voudront communiquer avec Andronic et Thoas.

Cet acte étoit accompagné d'une lettre adressée à tous les évêques, au nom de l'église de Ptolémaïde, qui contenoit les causes de l'excommunication et les crimes d'Andronic, et déclaroit d'abord qu'il ne devoit point être réputé ni nommé chrétien, mais que, comme maudit de Dieu, il devoit être chassé de toutes les églises avec toute sa famille. L'excommunication fut aussi lue dans l'assemblée du peuple de Ptolémaïde, mais auparavant, Synesius fit un discours, où, après avoir marqué la répugnance avec laquelle il est entré dans l'episcopat, les peines qu'il y souffre, et particulièrement les crimes d'Andronic (2), il exhorte son peuple à choisir un autre évêque. L'assemblée se récria à ces mots, et Synesius, voyant qu'il ne les pouvoit persuader d'agréer sa démission, remit la chose à une autre fois. Dans ce discours, il dit ces paroles remarquables sur la distinction des deux especes de gouvernements, le spirituel et le temporel :

J'ai voulu vous faire voir, par expérience, que joindre la puissance politique au sacerdoce, c'est filer ensemble deux matières incompatibles. L'antiquité a eu des prêtres qui étoient

(1) P. 2 6. V. Cang. Glos. Gr. et Latin. V. Petav. hic.
(2) Ep. 5.
(3) Synes. Epist. 58.

(1) D. Ep 58, p. 203.
(2) Ep. 57.

juges (1). Les Égyptiens et les Hébreux ont été longtemps gouvernés par les prêtres. Mais, à mon avis, depuis que cette œuvre divine a été traitée humainement, Dieu a séparé ces genres de vies ; il a dé laré l'un sacre, l'autre politique ; il a attaché les uns à la matière, les autres à lui-même ; ils doivent s'appliquer aux affaires, et nous à la prière. Pourquoi voulez-vous joindre ce que Dieu a separé, et nous imposer une charge qui ne nous convient pas ? Avez-vous besoin de protection? Adressez-vous à celui qui est chargé de l'exécution des lois. Avez-vous besoin de Dieu ? allez à l'évêque. Le vrai sacerdoce a pour but la contemplation, qui ne s'accorde point avec l'action et le mouvement des affaires. Et, ensuite : Je ne condamne pas les évêques qui s'appliquent aux affaires; mais, sachant que je puis à peine suffire pour l'un des deux, j'admire ceux qui peuvent l'un et l'autre.

Andronic, effrayé de l'excommunication portée contre lui, témoigna de la soumission, et promit de se convertir. Tout le monde pria Synésius de le recevoir : lui seul n'en étoit point d'avis, persuadé que ce n'étoit qu'hypocrisie. Il s'attendoit bien, et il predisoit, qu'à la première occasion, il reviendroit à son naturel. Toutefois, il ceda à l'avis du plus grand nombre et des évêques plus expérimentés, car il étoit encore dans la première année de son ordination. Il différa donc d'envoyer aux évêques la lettre qu'il avoit écrite contre lui ; et le reçut, à condition qu'il traiteroit plus humainement ses semblables et se gouverneroit par raison. Il ne manqua pas de commettre de plus grands excès que devant et d'ajouter de nouvelles causes à son excommunication, qui n'étoit que suspendue; et Synésius en avertit les evêques, pour lui interdire l'entrée de l'église. Toutefois, Andronic, étant ensuite tombé en disgrace, et maltraité à son tour, Synésius suivit, comme il dit, l'esprit de l'Église, de relever ceux qui sont abattus, et d'abattre ceux qui s'élèvent (2). Il intercéda donc pour lui jusqu'à fatiguer ceux qui avoient l'autorité. Il le delivra du tribunal funeste où il avoit été condamné, adoucit sa disgrâce en tout le reste, et le recommanda même à l'évêque Théophile : ce qui doit être arrivé peu de temps après son excommunication.

XLVI. Mort de Théophile. Saint Cyrille, évêque d'Alexandrie.

Car Théophile, évêque d'Alexandrie, tomba en léthargie et mourut le quinzième d'octobre, sous le neuvième consulat d'Honorius, et le cinquième de Théodose, c'est-à-dire, l'an quatre cent douze, après avoir tenu ce siège pendant vingt-sept ans, depuis l'an trois cent quatre-vingt-cinq (3). On dit qu'en mourant, il disoit : Que tu es heureux, abbé Arsène, d'avoir eu toujours cette heure devant les yeux. Il laissa plusieurs écrits, savoir : un grand volume contre Origène, où il reprenoit presque tous ses discours et sa personne même, soutenant qu'il avait déjà été condamné par les anciens. Il écrivit aussi contre les Anthropomorphites un fort long traité, où il prouvoit, par les saintes écritures, que Dieu est incorporel. Outre ses lettres pascales qu'il envoyoit tous les ans, nous avons de lui quelques lettres canoniques. Premièrement, une ordonnance touchant la veille de l'épiphanie, qui tomboit le dimanche. En cette fete, les Égyptiens célébroient, tout ensemble, le baptême et la nativité de Jésus-Christ, et en jeûnoient la veille ; mais comme il n'est pas permis de jeûner le dimanche, Théophile ordonne, qu'en ce cas, on prenne quelques dattes, sans changer l'heure de l'office, qui ne se fera que le soir, et depuis none (1). Dans un mémoire, adressé à Ammon pour la province de Lyco, il ordonne que l'on dépose ceux qui ont communiqué avec les évêques ariens; que les ordinations se fassent par l'evêque, du consentement et avec l'approbation de tout le clergé, au milieu de l'eglise, en presence du peuple; et que l'évêque demande tout haut si le peuple peut aussi rendre temoignage à l'ordinant ; mais que l'on ne fasse point d'ordination en cachette, puisque l'Eglise est en paix, c'est-à-dire en liberté sous les princes chrétiens (2). Ce qui reste des offrandes, outre ce qu'on a consumé pour les saints mystères, doit être partagé entre les clercs, et les catéchumènes n'en doivent ni boire ni manger, mais seulement les clercs et les fidèles qui vivent avec eux. C'est que l'on offroit abondamment du pain et du vin pour le saint sacrifice. Les autres canons de Théophile regardent, pour la plupart, des affaires particulières. Mais tous font voir la grande autorité de l'évêque d'Alexandrie par toute l'Egypte, pour en faire observer les canons, ou en dispenser en cas de nécessité, et pour approuver ou corriger la conduite des évêques. Nonobstant la division que produisit l'affaire de saint Jean Chrysostôme, Théophile mourut dans la communion de l'Eglise universelle, et particulièrement de l'église romaine, comme on voit par les titres d'honneur que le pape saint Léon lui donne, et sa doctrine a toujours été reconnue orthodoxe (3).

On élut à sa place Cyrille, son neveu, fils de sa sœur; mais ce ne fut pas sans difficulté. Car plusieurs vouloient élire l'archidiacre Timothée (4). Abondantius, qui commandoit les troupes, étoit pour lui, et le peuple en vint jusqu'à la sédition. Cyrille l'emporta, et fut intronisé trois jours après la mort de Théo-

(1) P. 198. Idem Ep. 121.
(2) Ep. 72.
(3) Socr. vii, c. 7. Sup. l. xviii, n. 56.

(1) Vita PP. de Compunct. lib. iii; n. 3, p. 565. Gennad. Script. c. 33. Sup. l. xx, n. 50. Synes. Ep 9, ap. Balsam. et c., t. 20. Conc. p. 1797. Cass. Coll. x et 2.
(2) Can. 1, 6, 7.
(3) Ep. 94, 95, al. 64, 65.
(4) Socr. vii, c. 7. et ibi Vales.

phile. La victoire sur le parti opposé lui donna plus d'autorité que n'en avoit eu Théophile même; et depuis ce temps, les évêques d'Alexandrie passèrent un peu les bornes de la puissance spirituelle pour entrer en part du gouvernement temporel. Cyrille commença par fermer les églises des novatiens et leur ôter tous leurs trésors.

XLVII. Saint Augustin intercède pour les donatistes.

Quoiqu'un grand nombre de donatistes se convertit après la conférence, quelques-uns demeurèrent opiniâtres jusqu'à déclarer qu'ils ne changeroient pas de parti, quand même on leur feroit voir la vérité de la doctrine catholique et la fausseté de la leur (1). Il y eut à Hippone même de leurs circoncellions et de leurs clercs, qui, s'étant mis en embuscade, tuèrent un prêtre catholique, nommé Restitut, et enlevèrent de sa maison un autre, nommé Innocent, à qui ils arrachèrent un œil, et lui rompirent un doigt à coups de pierres. Ils furent pris par les officiers publics et menés au comte Marcellin, qui leur fit donner la question, non sur le chevalet à l'ordinaire, avec les ongles de fer et le feu, mais seulement avec des verges, et ils confessèrent leur crime.

Saint Augustin craignant qu'on ne les punît suivant la rigueur des lois, écrivit au comte Marcellin, pour le conjurer de ne les pas traiter comme ils avoient traité les catholiques. Nous pourrions, dit-il, dissimuler leur mort puisque nous ne les avons ni accusés ni présentés devant vous; mais nous serions fâchés que les souffrances des serviteurs de Dieu fussent vengées par la loi du talion. Non que nous voulions empêcher que l'on ôte aux méchants la liberté de mal faire; mais nous désirons que, sans leur ôter la vie, ni les mutiler, on les fasse passer de leur inquiétude insensée à une tranquillité raisonnable, ou de leurs actions criminelles à quelque travail utile. C'est-à-dire qu'il demandoit qu'on les retînt en prison, ou qu'on les occupât à quelque ouvrage public. Saint Augustin marque dans cette lettre que les évêques mêmes se servoient souvent dans leur jugement du châtiment des verges, comme les maîtres pour leurs écoliers et les pères pour leurs enfants (2).

Il écrivit aussi au proconsul Apringius, qui devoit juger ces criminels, et qui étoit frère de Marcellin, et chrétien comme lui. Saint Augustin lui fait la même prière et dit (3) : Si j'avois affaire à un juge qui ne fût pas chrétien, je ne lui parlerois pas ainsi; mais je n'abandonnerois pas pour cela la cause de l'Église; et s'il vouloit bien m'écouter, je lui représenterois que les souffrances des catholiques doivent être des exemples de patience, qu'il ne faut pas ternir par le sang de leurs ennemis; et s'il ne se rendoit pas à mes instances, je le soupçonnerois de n'y résister qu'en haine de la religion (1). Et ensuite : On a fait en sorte que les ennemis de l'Église qui s'efforcent de séduire les ignorants par la prétendue persécution dont ils se vantent, ont eux-mêmes confessé les crimes horribles qu'ils ont commis contre des clercs catholiques. On fera lire les actes pour guérir ceux qu'ils ont séduits. Voulez-vous que nous n'osions faire lire ces actes jusqu'au bout, s'ils contiennent l'exécution sanglante de ces malheureux, et que l'on soupçonne ceux qui ont souffert d'avoir voulu rendre le mal pour le mal?

Comme Marcellin tardoit d'envoyer à saint Augustin les actes de ce procès, qu'il lui avoit promis, il lui écrivit pour l'en presser (2); car il les vouloit faire lire dans l'église d'Hippone et, s'il se pouvoit, dans toutes celles de la province, pour faire voir à tout le monde, que les donatistes qui s'étoient séparés sous prétexte de ne point participer aux prétendus crimes de quelques catholiques, conservoient parmi eux une grande multitude de scélérats convaincus juridiquement. Il prie encore Marcellin de conserver la vie à ceux-ci, et à d'autres qui continuoient leurs violences, en se faisant ouvrir par force des églises. Si le proconsul, ajoute-t-il, persiste à les vouloir punir de mort, du moins faites insérer dans les actes les lettres que je vous ai écrites à l'un et à l'autre sur ce sujet. S'il ne le veut pas, du moins qu'il garde les coupables en prison, et nous aurons soin d'obtenir de la clémence des empereurs, que les souffrances des serviteurs de Dieu ne soient pas déshonorées par le sang de leurs ennemis. Je sais que l'empereur a facilement accordé la grâce aux païens, qui avoient tué les clercs d'Anaune, que l'on honore maintenant comme martyrs (3).

XLVIII. Occupation de saint Augustin.

A la fin de cette lettre, il marque ainsi la multitude de ses occupations : Si je pouvois vous rendre compte de mon temps et des ouvrages auxquels j'ai été obligé de travailler, vous seriez surpris et sensiblement affligé de la quantité d'affaires qui m'accablent, sans que je puisse les remettre, et qui ne me permettent pas de travailler à ce que vous me demandez instamment que je souhaite, et qui m'afflige plus que je ne puis dire, de ne le pouvoir exécuter. Car quand j'ai quelque peu de relâche de la part de ceux qui ont tous les jours recours à moi pour leurs affaires et qui me pressent de telle sorte que je ne puis les éviter, ni ne dois les mépriser, je ne manque pas d'autres écrits à composer, qui doivent être préférés, parce que les conjonctures

(1) Aug. Ep. 139, al. 158, ad Marcel. n. 1, Ep. 134, n. 2, ad. Apr.
(2) Ep. 133. n. 2.
(3) Ep. 134, al. 160, n. 2.

(1) N. 4.
(2) Ep. 139, al. 158.
(3) Sup. l. xx, n. 22.

du temps ne permettent pas de les remettre. Car la charité se règle, non par le degré d'amitié, mais par la grandeur du besoin. Ainsi j'ai toujours quelque chose à dicter qui me détourne de dicter ce qui seroit plus de mon goût, dans les petits intervalles de la foule d'affaires dont je suis accablé par les besoins ou les passions des autres; et je ne sais du tout comment faire. Les ouvrages qu'il marque comme étant alors entre ses mains sont : les livres du baptême des enfants, l'abrégé des actes de la conférence, la lettre aux laïques donatistes, les deux grandes lettres à Volusien et à Marcellin, la grande lettre à Honorat (1). Saint Augustin marque en plusieurs autres endroits de ses ouvrages la multitude de ses occupations, et particulièrement dans la lettre à Dioscore, pour le détourner de la vanité des études curieuses et le ramener au sérieux de la philosophie chrétienne (2).

XLIX. Concile de Cyrthe.

La lettre au peuple donatiste est celle du concile de Cyrthe ou de Zerte, où présidoit Sylvain, primat de Numidie (3). Saint Augustin y parle au nom de tous les évêques avec lesquels il y avoit assisté pour désabuser les donatistes du faux bruit que leurs évêques faisoient courir, que le tribun Marcellin avoit été corrompu par argent pour les condamner. Il y marque en abrégé ce qui s'étoit passé en la conférence de Carthage, en faveur de ceux qui ne pourroient avoir les actes, ou ne voudroient pas prendre la peine de les lire. Ils ont fait, dit-il, tout leur possible pour ne rien faire; et ne pouvant en venir à bout, ils ont fait en sorte par leurs discours inutiles, qu'il fût difficile de lire ce qui s'est fait. Il relève fortement cette parole qui leur étoit échappée; qu'une personne ou une affaire ne fait point de préjugé contre un autre, et tout le reste de ce qu'ils avoient avancé ou avoué contre eux-mêmes; puis il ajoute : Si nous avons donné quelque chose au juge pour prononcer en notre faveur, qu'avons-nous donné aux donatistes mêmes pour dire tant de choses et lire tant de pièces contre eux et pour nous? Il les exhorte doucement à se rendre à la vérité si manifeste, sans y résister plus longtemps. La lettre est datée du dix-huitième des calendes de juillet, sous le neuvième consulat d'Honorius, c'est-à-dire du quatorzième de juin l'an quatre cent douze. Saint Augustin écrivit, vers le même temps, à deux prêtres, Saturnin et Eufrate revenus à l'unité de l'Église, avec quelques clercs pour les exhorter à persévérer, et à faire leurs fonctions dans l'Église, chacun selon leur rang. Il écrivit aussi aux habitants de Cyrthe, pour les congratuler de leur réunion, et les exhorte à l'attribuer non pas à lui, mais à la grâce de Dieu. Cette conversion semble un effet du concile qui s'étoit tenu en cette ville (1).

L. Lettre à Marcellin. Politique.

La grande lettre à Marcellin, dont saint Augustin fait mention dans la précédente, répond à quelques questions qu'il lui avoit proposées, dont la plus importante étoit comment la religion chrétienne peut s'accorder avec la politique. Car, disoient les païens, comment peut-on accommoder aux maximes d'état de ne rendre à personne le mal pour le mal, de tendre la joue à celui qui nous a donné un soufflet, et le reste(2)? Qui se laisse enlever son bien par l'ennemi? qui ne cherche à rendre le mal pour le mal, par le droit de la guerre, aux barbares qui ravagent les provinces de l'empire? On ne voit que trop combien les princes chrétiens, en suivant les maximes de leur religion, ont fait de tort à l'empire.

Saint Augustin répond que les païens eux-mêmes et les Romains, ont loué la clémence et le pardon des injures; que rien n'est plus propre à entretenir la concorde et l'union des citoyens, qui est le lien de la société civile et le fondement de la véritable politique, parce que l'on réunit bien mieux ceux que l'on corrige par la patience et la douceur, que ceux que l'on soumet par force (3). Ce précepte de tendre l'autre joue, et les autres semblables, ne se doivent pas prendre à la lettre pour être toujours pratiqués extérieurement mais selon la disposition du cœur. Ce qui n'empêche pas que l'on ne châtie les méchants pour leur faire du bien malgré eux, comme un père corrige son enfant en le laissant souffrir. La guerre même se pourroit faire ainsi pour ôter aux méchants le pouvoir de mal faire impunément, qui est le plus grand malheur. En effet, l'Évangile ne défend point la guerre, puisqu'il prescrit les devoirs des gens de guerre (4). Que l'on nous donne de tels soldats, que les peuples des provinces, les maris, les femmes, les parents, les enfants, les maîtres, les esclaves, les rois, les juges, ceux qui lèvent les droits du prince et ceux qui les paient, qu'ils soient, chacun dans leur état, tels que le christianisme demande, et que l'on dise encore qu'il est contraire au bien d'un état.

Quant aux reproches que l'on fait aux princes chrétiens d'avoir ruiné l'empire romain, c'est une pure calomnie, puisqu'avant la lumière de l'évangile, Salluste se plaignoit que l'avarice, le luxe et la débauche avoient commencé à ruiner la république. Juvénal marque le progrès de ces vices, et combien les Romains s'étoient éloignés de la frugalité et de la pauvreté de leurs

(1) Ep. 141, 137, 138, 140.
(2) E. 118, al. 56, n. 1, n. ult.
(3) Ep. 141, al. 13. n. 3, 6, 7, 12, 2, 13. Ep. 142, al 158.

(1) Ep. 144, al. 130.
(2) Ep. 138, al. 5. Ep. 136, al. 5.
(3) Ep. 138, al. 5. c. 2, n. 9, 10, etc.
(4) Luc. iii, 14.

pères, qui avoient été le fondement de leur grandeur, Dieu récompensant par la puissance temporelle ce qu'ils avoient de vertu, quoique sans la vraie religion. Pour traiter plus à fond cette question si importante, saint Augustin commença peu de temps après le grand ouvrage de la cité de Dieu, adressé au même Marcellin.

LI. Lettre à Volusien.

Volusien, à qui saint Augustin écrivit en même temps une lettre fameuse, étoit un noble Romain, frère d'Albine, et oncle de la jeune Melanie. Il n'étoit pas encore chrétien; mais très-instruit des lettres humaines et de la philosophie (1). Saint Augustin l'avoit exhorté à lire les saintes écritures, principalement des apôtres, qui pourroient l'exciter à lire les prophètes qu'ils citent. Et en même temps, il s'offroit de résoudre ses difficultés. Volusien lui proposa en effet plusieurs questions sur l'incarnation du verbe et les miracles de Jésus-Christ, et finit en disant : On tolère en quelque sorte l'ignorance dans les autres évêques; mais quand on vient à Augustin, on croit que tout ce qu'il ignore manque à la religion. Marcellin, ami de Volusien, accompagna cette lettre de celle dont je viens de rapporter la réponse. Saint Augustin répondant à Volusien, dit que le verbe de Dieu ayant pris un corps pour se rendre sensible, l'a pris dans une vierge, et s'est chargé de toutes les foiblesses de la nature humaine pour montrer qu'il étoit véritablement homme ; que Dieu est uni à l'homme pour faire une seule personne de Jésus-Christ, comme l'ame unie au corps en chaque homme ne fait qu'une seule personne; avec cette différence que l'on conçoit plus aisément l'union des deux choses incorporelles, comme le verbe divin et l'âme de Jésus-Christ, que de deux choses, dont l'une est corporelle, comme notre âme et notre corps. Jésus-Christ est venu non-seulement instruire les hommes de toutes vérités; mais leur donner le secours nécessaire pour le salut. Saint Augustin montre ensuite la grandeur de ses miracles, que les païens ne nioient pas ; mais ils leur opposoient les prétendus miracles d'Apollonius, d'Apulée et des autres magiciens. Enfin, il ramasse les preuves de la religion chrétienne par une suite abrégée de toute l'histoire de la religion, depuis la vocation d'Abraham jusqu'à son temps (2).

LII. Lettre à Macédonius.

Saint Augustin n'intercédoit pas seulement pour les donatistes, mais il s'efforçoit de sauver du supplice toutes sortes de criminels, suivant la conduite générale de tous les évêques. C'est le sujet d'une grande lettre à Macédonius, vicaire d'Afrique, qui le consulta sur cette question. Saint Augustin répond : Ce n'est pas que nous approuvions le péché, mais nous avons pitié de l'homme en même temps que nous détestons le crime; et comme la correction des mœurs n'a lieu qu'en cette vie, la charité que nous avons pour le genre humain nous oblige d'intercéder pour les criminels, de peur que le supplice par lequel ils finiroient cette vie ne fût suivi du supplice qui ne finiroit point. Pour montrer ensuite que la religion autorise cette pratique, de quoi Macédonius sembloit douter, il emploie l'exemple de la bonté divine, qui fait lever son soleil sur les bons et sur les mauvais, et qui, punissant en cette vie un très-petit nombre de crimes afin qu'on ne doute point de sa providence, réserve les autres au dernier jour, afin d'y signaler sa justice. Nous aimons donc les méchants, dit-il, nous leur faisons du bien, nous prions pour eux, parce que Dieu le commande: nous le faisons sans participer à leurs crimes non plus que lui, mais pour les amener à la pénitence à son imitation (1). Que s'il use de patience même envers ceux qu'il sait qu'ils ne feront point pénitence, combien plus devons-nous avoir pitié de ceux qui promettent de s'amender, quoique nous ne soyons pas assurés qu'ils feront ce qu'ils promettent ? Ces paroles semblent marquer que les évêques n'intercédoient que pour ceux qui promettoient de se convertir et de recevoir le baptême ou la pénitence; et ce qui précède fait assez voir combien ils comptoient peu la pénitence que le condamné pouvoit faire depuis le jugement jusques au supplice.

Macédonius avoit objecté la pratique de l'Eglise, qui ne recevoit qu'une fois à la pénitence publique. Saint Augustin en convient, mais il ajoute que Dieu ne laisse pas d'exercer sa patience envers les pécheurs qui retombent (2). Si quelqu'un d'eux nous disoit, continue-t-il : ou recevez-moi encore à la même pénitence, ou permettez que je suive mon désespoir, et que je fasse tout ce que je voudrai, m'abandonnant au plaisir et à la débauche autant que mes facultés et les lois humaines me le permettent, ou si vous m'en détournez, dites-moi s'il me servira de quelque chose pour la vie future de me mortifier, de faire de plus grandes austérités qu'auparavant, des aumônes plus abondantes, en un mot, de mieux vivre et d'avoir une plus ardente charité. Personne de nous ne sera assez insensé pour lui dire que tout cela ne lui servira plus de rien. Donc, l'Eglise a ordonné très sagement de n'accorder qu'une fois cette pénitence si suffisante, de peur que ce remède, d'autant plus salutaire, qu'il est moins exposé au mépris, ne fut moins utile en devenant plus commun, et toutefois personne n'est assez hardi pour dire à Dieu : pourquoi pardonnez-vous encore à cet homme, qui, après sa première pénitence, s'est engagé de nouveau dans le péché?

(1) Ep. 132, al. v, not. ibi.

(2) Ep. 135, al. 2. Ep. 136. 137, c. 6, 7, etc. n. 11, 13. 15.

(1) Ep. 152, ap. Aug. Ep. 153, al. 54, n. 3. Matth. v. 44. Rom. II. 3.

(2) Ep. 152, n. 2. Ep. 153, n. 7.

Saint Augustin relève ensuite la qualité de pécheur qui étant commune à tous les hommes, se trouve aussi dans les juges, les accusateurs et les intercesseurs, et les oblige tous, selon leurs différents devoirs, à avoir pitié des coupables par principe d'humanité. Puis il conclut (1) : Vous voyez donc que la religion autorise nos intercessions, et que nous pouvons demander grace, même pour des scélérats, puisque ce sont au moins des pécheurs qui parlent pour des pécheurs et à des pécheurs. Ce n'est pas à dire que la puissance souveraine, le droit de vie et de mort, les ongles de fer, les armes soient inutilement institués. Toutes ces choses ont leurs règles, leurs causes, leurs utilités, pour retenir les méchants par la crainte, et faire que les bons vivent parmi eux en sûreté. Mais les intercessions des évêques ne sont pas contraires à cet ordre des choses humaines, qui en est le fondement, et qui rend la grâce d'autant plus grande, que le supplice étoit plus juste. Il y a quelquefois de la cruauté à pardonner et de la miséricorde à punir. C'est pourquoi il ne faut pas pousser le châtiment jusqu'à la mort, afin qu'il reste au sujet à qui il soit utile. Il est vrai qu'il y a des personnes à qui il est permis de faire mourir : comme le juge, le bourreau, le voyageur attaqué par un voleur, le soldat en guerre. Et souvent celui qui est la cause ou l'occasion de la mort d'un autre n'en est pas coupable, il faut regarder l'intention. Ainsi, quoique le criminel, que nous avons sauvé du supplice, fasse ensuite de plus grands maux, il ne faut pas nous les imputer ; mais nous attribuer le bien que nous regardons dans nos intercessions, savoir : la douceur qui rend aimable la prédication de l'évangile, et le salut éternel de ceux que nous délivrons de la mort temporelle (1).

Macédonius se plaignoit encore que les évêques intercédoient pour des criminels qui ne vouloient pas rendre ce qu'ils avoient pris (2). Saint Augustin déclare que c'est entièrement contre leur intention ; qu'il n'y a point de vraie pénitence sans restitution, et que celui qui n'oblige pas à restituer, est complice du crime. Mais quand le coupable n'a plus ce qu'il a pris, ou quand il nie de l'avoir, on ne peut l'obliger à le rendre; et comme les évêques y étoient souvent trompés, les juges les accusoient de favoriser la mauvaise foi des coupables. Saint Augustin donne ici d'excellentes règles sur diverses matieres de restitution, à l'égard des juges, des témoins, des avocats et des ministres inférieurs de justice. Macédonius reçut cette lettre de saint Augustin avec grande reconnaissance, et, persuadé de ses raisons, accorda la grâce à quelques criminels qu'il lui avoit recommandés (3).

(1) N. 8, 9, etc. 15.

(1) N. 16, 17, 18.

(2) N. 20, 21.

(3) Ep. 154, al. 51.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

I. Commencements de Pélage et de Célestius.

Tandis que l'hérésie des donatistes tomboit, il s'en élevoit une autre plus dangereuse, celle des pélagiens, qui fut condamnée pour la première fois par un concile tenu à Carthage, l'an quatre cent douze. Pélage, auteur de cette hérésie, étoit né dans la Grande-Bretagne de parents peu considérables, en sorte qu'il n'avoit pas été instruit d'abord dans les bonnes lettres. Il embrassa la profession monastique et demeura simple laïque; aussi ne lui donnoit-on autre qualité que de moine. Il demeura très longtemps à Rome, y fut connu de beaucoup de gens, acquit une grande réputation de vertu, et fut aimé de saint Paulin et estimé de saint Augustin. Il fut aussi renommé pour sa doctrine, composa quelques ouvrages utiles, savoir trois livres de la trinité, et un recueil de passages de l'Ecriture pour la morale (1).

Pendant ce séjour de Rome, Pélage tomba dans l'hérésie contre la grace, instruit par un Syrien nommé Rufin; car cette erreur avoit dejà cours en orient. Théodore, évèque de Mopsueste l'enseignoit, et on en rapportoit la source aux principes d'Origène. Rufin le Syrien étant donc revenu à Rome sous le pape Anastase, c'est-à-dire vers l'an quatre cent, y apporta le premier cette doctrine, et comme il étoit fin, il n'osa pas la publier lui-même, de peur de se rendre odieux; mais il trompa le moine Pelage, et l'instruisit à fond de ses maximes. Ainsi Pélage commença vers l'an quatre cent à disputer contre la grâce; et dans une conversation, un évêque ayant rapporté ces paroles de saint Augustin dans ses confessions: Seigneur, donnez-nous ce que vous commandez, et commandez ce que vous voudrez. Pélage ne put les souffrir, et s'échauffa presque jusqu'à quereller celui qui les avoit rapportées. Au reste, il prenoit grand soin de dissimuler ses erreurs; il les faisoit proposer plus clairement par ses disciples, pour voir comment elles seroient reçues, et les approuver ou les condamner, selon qu'il jugeroit utile pour ses desseins (2). Ainsi sa doctrine s'étendit beaucoup en peu de temps.

Le principal disciple de Pélage fut Célestius, dont le nom fut aussi donné à la même hérésie. Il étoit de noble race, eunuque de naissance; après avoir exercé quelques temps la fonction d'avocat, il entra dans un monastère, d'où il écrivit à ses parents trois lettres qui ne contenoient que des exhortations à la vertu (1). Ensuite il s'attacha à Pélage, et commença à parler contre le péché originel. Le maitre et le disciple avoient tous deux beaucoup d'esprit et de subtilité, mais Célestius étoit plus libre et plus hardi. Ils sortirent de Rome un peu avant sa prise, c'est-à-dire vers l'an quatre cent neuf. Ils passèrent, comme l'on croit, en Sicile et de la en Afrique. Pélage arriva à Hippone en quatre cent dix, mais il n'y fit que passer, sans dogmatiser. De là il vint à Carthage, où saint Augustin, qui avoit déjà ouï parler de ses erreurs, le vit une fois ou deux; mais il étoit occupé de la conférence avec les donatistes; car c'étoit en quatre cent onze. Pélage s'embarqua à Carthage et passa en Palestine où il demeura longtemps (2).

II. Célestius condamné à Carthage.

Célestius tâcha de se faire ordonner prêtre à Carthage; mais comme il enseignoit ouvertement son hérésie, il fut accusé devant l'évêque Aurelius, vers le commencement de l'an quatre cent douze par le diacre Paulin, de Milan, le même qui en ce même temps écrivit la vie de saint Ambroise à la prière de saint Augustin (3). Aurelius assembla donc un concile de plusieurs évêques, où Paulin présenta deux libelles contenant les erreurs dont il accusoit Celestius, réduites à sept articles. Le premier, qu'Adam avoit été fait mortel, en sorte que soit qu'il péchât ou qu'il ne péchât point, il devoit mourir; le second, que le péché d'Adam n'a nui qu'a lui seul, et non au genre humain; le troisième, que les enfants qui naissent, sont au même état où Adam étoit avant son péché; le quatrième, que la mort ou le péché d'Adam n'est pas cause de la mort de tout le genre humain, ni la résurrection de Jésus-Christ cause de la résurrection de tout le genre humain; le cinquième, que la loi envoie au royaume des cieux

(1) Oros. Apolog. c. 26. Aug. de Cest. Pelag. c. 22. Gennad. de Scrip. c. 42.

(2) Mercat. commo. in l. sub. not. p. 30, ad Garn. Aug. de Dono. Persev. c. 20, n. 53. Hier. ad Ctesip. c. 4 et 6 jul. 3.

(1) Mercat. Com. ad imp. c. 1, p. 6, id Garn. Gennad. Scrip. c. 44.

(2) De Gest. Pelag. n. 22.

(3) Mercat. Comm. ad. imp. c. 1. Aug. Ep. 157, n. 22. Ep. ap. Aug. 175, ad Innoc.

comme l'évangile; le sixième, que même avant la venue de Jésus-Christ, il y a eu des hommes impeccables, c'est-à-dire sans péché; le septième, que les enfants sans être baptisés, ont la vie éternelle.

Sur le second et troisième articles, Célestius dit, que c'étoient des questions problématiques, que l'on pouvoit soutenir de part et d'autre; et qu'il connoissoit plusieurs prêtres, qui nioient le peché originel (1). Etant pressé par Paulin de les nommer, il ne put nommer que Rufin, qui demeuroit à Rome avec Pammaque. Il ajouta toutefois qu'il avoit toujours dit que les enfants avoient besoin du baptême, et devoient être baptisés. Il donna même un petit memoire, où il avouoit que les enfants avoient besoin de rédemption, et par conséquent de baptême. Toutefois, ayant été ouï plusieurs fois, il en confessa assez pour être convaincu d'hérésie et d'opiniâtreté dans les erreurs dont il etoit accusé: ainsi il fut condamné et privé de la communion ecclésiastique, comme il paroissoit par les actes de ce concile de Carthage. Celestius appela de cette sentence au saint-siége apostolique; mais au lieu de poursuivre son appel, il s'en alla à Ephèse. Ses disciples de Carthage, étonnés de sa condamnation, n'osèrent plus attaquer la foi de l'Eglise que par de vains discours et des plaintes semées parmi le peuple (2).

Saint Augustin n'avoit pas assisté à ce concile de Carthage, et il ne se pressa pas d'écrire contre les pélagiens; mais lui et les autres évêques catholiques travaillèrent à les combattre dans leurs sermons et leurs conventions particulières. Nous avons plusieurs sermons de saint Augustin où il traite ce sujet, et exhorte son peuple à demeurer ferme dans l'ancienne doctrine de l'Eglise. Il soutient particulièrement le peché originel et la nécessité du baptême des enfants. Que chacun de vous, dit-il, parle pour ceux qui ne peuvent parler pour eux-mêmes. On recommande aux évêques le patrimoine des pupilles, ils doivent avoir bien plus de soin de leur salut. Il commença toutefois à écrire contre eux dès la même année quatre cent douze (3). Car le tribun Marcellin, qui étoit à Carthage, importuné des disputes qu'il avoit tous les jours avec eux, consultoit saint Augustin par lettres, et l'obligea de lui écrire sur ces questions, principalement sur le baptême des enfants.

III. Premiers écrits de saint Augustin contre les pélagiens.

Saint Augustin donc, pour satisfaire aux prières de Marcellin et au devoir de sa charge, écrivit deux livres qu'il lui adressa, intitulés: du mérite des péchés, et de leur rémission, autrement du baptême des enfants (1). Dans le premier, il prouve que l'homme est devenu sujet à la mort, non par la nécessité de la nature, mais par le mérite du péché; que le péché d'Adam a engagé toute sa race, et que l'on baptise les enfants afin qu'ils reçoivent la rémission du péché originel. Dans le second livre, il montre premièrement que l'homme peut être sans péché en cette vie, par la grâce de Dieu et son libre arbitre; en second lieu, que personne en cette vie n'est absolument sans péché, puisqu'il n'y a personne qui n'ait besoin de dire: pardonnez-nous nos péchés: troisièmement, que cela arrive, parce que personne ne le veut autant qu'il faut. Enfin, qu'aucun homme, excepté Jesus-Christ seul, n'est, n'a été, ni ne sera sans péché. Peu de jours après qu'il eut achevé ces deux livres, ayant recouvré les expositions de Pelage sur saint Paul (2), il y trouva un nouvel argument que Pélage proposoit comme le sentiment d'un autre contre le peché originel, en disant que si le péché d'Adam nuit à ceux qui ne pèchent point, la justice de Jésus-Christ sert aussi à ceux qui ne croient point. Cette objection que saint Augustin n'avoit point prévue, lui donna occasion d'ajouter à ces deux livres une lettre a Marcellin, ou plutôt un troisième livre, où il montre comment les enfants sont comptés pour fidèles et profitent de la foi de ceux qui les présentent au baptème. Dans ces trois livres, saint Augustin crut devoir encore taire les noms des nouveaux hérétiques, espérant par-là de les corriger plus facilement; même dans le troisième, etant obligé de nommer Pélage, il lui donna quelques louanges, parce que plusieurs vantoient sa bonne vie. Dans le même tems, un ami de saint Augustin nommé Honorat, lui envoya de Carthage cinq questions de l'ecriture, auxquelles il le prioit de répondre. Saint Augustin voyant cette nouvelle hérésie qui s'elevoit, y ajouta de de lui-même une sixième question de la grâce du nouveau testament, de laquelle il fit un traité suivi, comprenant les cinq autres questions; et à l'occasion de la première, l'explication de tout le psaume vingt-unième: ce traité est compté entre ses lettres (3).

Le tribun Marcellin ayant reçu les livres du mérite des péchés, écrivit à saint Augustin qu'il s'étonnoit de ce qu'il y disoit que l'homme pouvoit être sans péché, s'il vouloit avec le secours de Dieu, et que toutefois personne en cette vie n'avoit été, n'étoit, ni ne devoit être à l'avenir d'une telle perfection. Comment, disoit-il, dites-vous qu'une chose est possible dont il n'y a point d'exemple? Pour repondre à cette question, saint Augustin écrivit le livre de l'esprit et de la lettre, où il explique ce passage de l'apôtre: La lettre tue et l'esprit donne la

(1) Aug. de Pec. Ori. c. 3. Serm. 170, 174, 175. Serm. 176, c. 2. De Gest. Pelag. c. 11, n. 25.

(2) Aug. Ep. 257, n. 22.

(3) Retract. II, c. 23,

(1) Retr. II, c. 33.

(2) Lib. III, de Pec. mer. init. ad Marcell n. 3. II. Retract. c. 36. Epist. 140, al. 220. ad Honor.

(3) II Recr. c. 13, Ep. 139,

vie (1). Il y dispute vivement contre les ennemis de la grâce, montrant d'abord par plusieurs exemples qu'il y a des choses possibles qui n'ont jamais été; ensuite il explique en quoi consiste le secours que Dieu nous donne pour bien faire. La loi qui nous instruit ne suffit pas, quoiqu'elle soit bonne et sainte; au contraire, si elle est seule, elle nous rend plus coupables, puisque nous connoissons notre devoir sans le pouvoir accomplir. Il faut donc que nous soyons aidés par l'esprit qui répand la grâce dans nos cœurs, et nous fait aimer et accomplir le bien, qui nous est commandé.

IV. Lois d'Honorius pour l'Église.

On accusoit les pélagiens de renouveler la doctrine de Jovinien; et en effet, ils avoient de commun avec lui le dogme de l'impeccabilité, c'est-à-dire qu'un homme, une fois justifié par le baptême, pouvoit conserver toujours la justice, s'il prenoit garde à lui, et par conséquent vivre sans péché. Ce fut peut-être ce qui renouvela le zèle des évêques contre Jovinien, vingt-deux ans après sa condamnation; car nous trouvons une loi d'Honorius, datée du sixième de mars, cette même année quatre cent douze, qui porte que les évêques se plaignent des assemblées sacriléges que Jovinien tient hors des murs de Rome (2). C'est pourquoi l'empereur ordonne qu'il soit pris, battu de lanières plombées et envoyé en exil perpétuel avec ses complices; savoir, lui dans l'île de Boa, et les autres où voudra le préfet Félix, à qui la loi est adressée, pourvu qu'ils soient seuls et dans des îles séparées. L'île de Boa est près la côte de Dalmatie. Les évêques dont les plaintes donnèrent occasion à cette loi, étoient peut-être assemblés en concile à Rome. Il n'est plus parlé depuis de Jovinien, sinon que l'on dit qu'il continua jusqu'à la mort sa vie voluptueuse (3)

L'empereur Honorius confirma les priviléges des églises par deux autres lois de la même année quatre cent douze (4). La première, du vingt-cinquième de mai, qui défend que les terres des églises soient sujettes aux charges sordides et extraordinaires, à la réparation des chemins, à la réfection des ponts, au transport des choses du fisc ou des vivres des troupes, à l'or de la contribution lustrale des marchands; en un mot, elles ne doivent payer que la contribution ordinaire, nommée canon ou *canonica il atio*. L'autre loi, du onzième décembre, porte que tous les clercs, évêques, prêtres, diacres et autres, ne doivent être accusés que devant les évêques; que l'accusateur, de quelque condition qu'il soit, sera noté d'infamie s'il ne prouve pas sa plainte; et que les évêques n'examineront ces causes qu'en public, et en feront dresser des actes, c'est-à-dire les causes qui regardent la religion, laissant aux juges séculiers la connoissance des crimes publics, même contre les ecclésiastiques. On croit que l'occasion de cette loi fut la déposition injuste d'Héros, évêque d'Arles, arrivée la même année quatre cent douze. C'étoit un saint personnage, disciple de saint Martin, que le peuple de la ville chassa, quoiqu'il fût innocent, et qu'il n'y eût point d'accusation contre lui, et mit à sa place Patrocle, ami particulier de Constantius, maître de la milice, à qui ce peuple vouloit par-là faire sa cour (1): ce qui fut le sujet d'une grande division entre les évêques du pays. Constantius étoit de Panèse, en Illyrie, et avoit servi dès le temps du grand Théodose. Il soutenoit en Gaule l'autorité de l'empire contre divers tyrans qui s'élevèrent vers ces temps-là, et contre les barbares qui entroient de tous côtés.

V. Irruptions des Barbares.

Les Goths, avec leur roi Ataulphe, entrèrent en Gaule, au sortir de l'Italie, cette même année quatre cent douze, sous le neuvième consulat d'Honorius et le cinquième de Théodose (2). L'année suivante quatre cent treize, sous le consulat de Lucien et d'Héraclien, les Bourguignons s'établirent dans la partie de la Gaule voisine du Rhône, et on raconte ainsi leur conversion. Ils étoient la plupart charpentiers, et vivoient de leur travail (3). Fatigués par les incursions continuelles des Huns, et ne sachant comment s'en défendre, ils résolurent de se mettre sous la protection de quelque dieu, et considérant que le dieu des Romains secouroit puissamment ceux qui le servoient, par délibération publique, ils se déterminèrent à croire en Jésus-Christ. Ils allèrent dans une ville de Gaule, et prièrent l'évêque de leur donner le baptême: il les prépara pendant sept jours, pendant lesquels il les fit jeûner et les instruisit: le huitième jour il les baptisa et les renvoya. Ils marchèrent hardiment contre les Huns, et ne furent pas trompés dans leur espérance; car le roi des Huns, nommé Optat ou Octar, étant mort la nuit d'indigestion, les Bourguignons tombèrent sur l'armée destituée de chef, et vainquirent les Huns, nonobstant l'inégalité du nombre; car ils n'étoient que trois mille contre dix mille. Depuis ce temps-là ils furent chrétiens fervents et tous catholiques. Ils obéissoient aux clercs qu'ils avoient reçus chez eux, vivoient dans la douceur et l'innocence, et traitoient les Gaulois non comme leurs sujets, mais comme leurs frères. Les Vandales étoient entrés en Espagne dès l'an quatre cent neuf, sous le huitième

(1) II Retr. c. 37. 2 Cor. III, 6.

(2 Hier. in Pelag. Dialog. 3 init. Sup. l. XIX, n. 19. L. 53. C. Th. de Hær.

(3) Gennad. Descript. in Paulo. c. 75.

(4) L. 40. C. Th. de Episc. l. 5, C. de Sacros. Eccl.

(1) L. 41, C. Th. eod. et ibi. Gothofr. Id. 23, eod. Prosp. Chron. an 413.

(2) Sozom, II, c, 12. 13, 14, 15. Olympiad. ap. Phot eod. Prosp. Chron. an. 413.

(3) Cassiod. chr. Prosp. an. 414. Socr. VII, c. 30.

consulat d'Honorius et le troisième de Théodose. Les Alains et les Suèves y entrèrent aussi, et ils partagèrent ainsi le pays. Les Alains prirent la Lusitanie et la province de Carthage; les Vandales, la Bétique; les Suèves, la Galice (1). Dans ces ravages, quelques évêques s'enfuirent d'Espagne, ayant perdu leurs peuples, dont une partie étoit dispersée par la fuite; d'autres avoient été tués ou consumés de misère dans les villes assiégées, ou emmenés en captivité. Il y eut toutefois un bien plus grand nombre d'évêques qui demeurèrent, ayant encore quelque reste de leur troupeau, quoique exposés avec eux à des périls continuels.

VI. Concile de Brague.

On rapporte à ce temps-là un concile de Brague ou Braccara, en Lusitanie, auquel présidoit l'évêque Pancratien, qui parla ainsi (2): Vous voyez, mes frères, comme les Barbares ravagent toute l'Espagne; ils ruinent les églises, ils tuent les serviteurs de Dieu, ils profanent les mémoires des saints, leurs os, leurs sépulcres, les cimetières. Excepté la Celtibérie et la Carpetanie, tout le reste est sous leur puissance vers les Pyrénées. Et parce que ce mal est prêt à fondre sur nos têtes, j'ai voulu vous assembler, afin que chacun pourvoie à ses affaires, et que tous ensemble nous puissions remédier à la désolation de l'Église. Prenons garde, mes frères, au salut des âmes, de peur que la grandeur de ces misères ne les entraîne dans la voie des pécheurs, et ne les fasse renoncer à la foi; et, pour cet effet, mettons devant les yeux de nos ouailles les exemples de notre constance, en souffrant pour Jésus-Christ quelque partie de tant de tourments qu'il a soufferts pour nous. Et parce que quelques-uns des Alains, des Suèves et des Vandales sont idolâtres, d'autres ariens, je suis d'avis, si vous l'approuvez, que nous déclarions notre foi contre ces erreurs, pour plus grande sûreté.

Tous les évêques ayant approuvé cette proposition, Pancratien commença à déclarer en abrégé la créance de l'Église catholique; et, à chaque article, les évêques répondoient: Nous croyons ainsi. Pancratien ajouta: Ordonnez maintenant ce qu'il faut faire des reliques des saints. Elypand de Conimbre, dit: Nous ne pourrons tous les sauver de même manière: que chacun fasse selon l'occasion. Les barbares sont chez nous, et pressent Lisbonne; ils tiennent Merida et Astorga; au premier jour ils viendront sur nous. Que chacun s'en aille chez soi, qu'il console les fidèles, qu'il cache décemment les corps des saints, et nous envoie la relation des lieux et des cavernes où on les aura mis, de peur qu'on ne les oublie avec le temps. Tous les évêques ayant approuvé cet avis, Pancratien ajouta: Allez tous en paix; que notre frère Potamius demeure seulement, à cause de la destruction de son église d'Eminie, que les barbares ravagent. Potamius dit: Que j'aille aussi consoler mes ouailles, et souffrir avec elles pour Jésus-Christ. Je n'ai pas reçu la charge d'évêque pour être dans la prospérité, mais pour travailler. Pancratien dit: C'est très-bien dit; votre dessein est juste, j'approuve votre départ, Dieu vous conserve. Tous les évêques dirent: Dieu vous conserve dans cette bonne résolution; nous l'approuvons tous; retirons-nous avec la paix de Jésus-Christ.

C'est ce que nous avons de ce concile avec les souscriptions de dix évêques, savoir: Pancratien de Brague, Gélase de Mérida, Élypand de Conimbre, Pamérius d'Egitave ou Idagna, Arisbert de Porto, Deusdedit de Lugo, Pontamius ou plutôt Potamius d'Eminie ou Aguéda, Tiburce de Lamégo, Agathius d'Iria, Pierre de Numance ou Camota. Arisbert écrivit vers le même temps à Samérius, archidiacre de Brague, en ces termes: Je vous plains mon frère, je plains notre évêque et notre chef Pancratien je plains votre exil; que Dieu regarde notre misère des yeux de sa miséricorde. Conimbre est prise, les serviteurs de Dieu ont passé par le fil de l'épée; on emmène Elypand captif. Lisbonne a racheté sa liberté avec de l'or: Egitave est assiégée; tout est plein de misères, de sanglots, d'angoisses. Vous avez vu ce que les Suèves ont fait en Galice, jugez de ce que les Alains font en Lusitanie. Je vous envoie les décrets de la foi que vous demandez; car j'ai emporté mes écrits avec moi. J'attends tous les jours d'être frappé d'un semblable coup; je vous enverrai tout si je sais le lieu où vous serez caché: Dieu veuille nous regarder en pitié.

VII. Reproches des païens.

Cette inondation des peuples barbares, et principalement la prise de Rome par les Goths fut une occasion aux païens, de renouveler avec plus d'aigreur leurs plaintes et leurs calomnies contre la religion chrétienne, suivant leur ancienne coutume de lui attribuer tous les malheurs, qui arrivoient dans le monde. Depuis que cette impiété, a paru, disoient-ils, la puissance romaine n'a fait que baisser (1). Les dieux fondateurs et protecteurs de cet empire, ont retiré leurs secours à mesure qu'on a négligé de les servir; et quand on a cessé entièrement, quand on est venu jusqu'à fermer leurs temples, défendre par des lois et sous des peines rigoureuses les *sacrifices*, les augures, et les autres moyens de *se* les rendre propices, ils nous ont abandonnés et Rome, autrefois victorieuse, est devenue la proie des barbares.

(1) Prosper. an. 410. Cassiod. Chr. Oros. VII. c. 20. Isidor. Hist. Wand. ann. 446. Aug. Ep. 218, n. 5, al. 180, ad Honor.

(2) Tom. 2, Conc. p. 1508.

(1) Aug. II .Retr. c. 43. Apol. c. 40. Sup. v. v, n .9. Tertul.

Les chrétiens sont enveloppés comme nous dans les calamités qu'ils nous ont attirées : leur Dieu ne les a point distingués ; ils ont été pillés, massacrés, emmenés en captivité ; leurs femmes et leurs vierges n'ont pas été épargnées plus que les nôtres. Tels étoient les reproches des païens.

Le tribun Marcellin, écrivant à saint Augustin sur ce sujet, l'avoit prié d'en composer des livres qui seront, disoit-il, extrêmement utiles à l'Eglise, principalement en ce temps. Saint Augustin crut d'abord qu'une lettre suffiroit, et lui écrivit la grande lettre sur la politique dont j'ai rapporté la substance. Mais ensuite il vit bien qu'un sujet si vaste et si important, méritoit un plus grand ouvrage ; et il commença à en composer un qui est le plus long de tous les siens, et qui comprend toute la controverse contre les païens dont il avoit déjà traité quelques points aux occasions, comme dans l'exposition des six questions adressées à Déogratias, prêtre de Carthage, vers l'an quatre cent huit (1).

VIII. Cité de Dieu de saint Augustin.

Le titre de ce grand ouvrage est de la cité de Dieu, parce que le dessein est de défendre la société des enfants de Dieu, c'est-à-dire de l'Église contre la société des enfants du siècle. Tout l'ouvrage est divisé en vingt-deux livres dont les dix premiers sont employés à réfuter les païens ; cinq contre ceux qui croyoient que le culte des dieux étoit nécessaire pour la prospérité temporelle de ce monde ; cinq contre ceux qui vouloient que l'on servît les dieux pour être heureux dans une autre vie. Les douze derniers livres établissent la vérité de la religion chrétienne et sont divisés en trois ; quatre qui montrent l'origine des deux cités ou sociétés, quatre pour leur progrès, quatre pour leurs fins différentes. Saint Augustin fut environ treize ans à composer ce grand ouvrage, étant de temps en temps obligé de l'interrompre pour plusieurs autres qu'il ne pouvoit différer. Il le commença vers l'an quatre cent treize, peu de temps avant la mort de Marcellin à qui il adresse la parole dans le premier et le second livre seulement, et il l'acheva vers l'an quatre cent vingt-six avant ses rétractations. Il fait paroître en cet ouvrage sa grande érudition et sa profonde connoissance de l'histoire et des lettres humaines parce que le sujet le demandoit.

D'abord il relève l'injustice des païens qui accusoient la religion chrétienne du sac de Rome dont ils ne s'étoient sauvés qu'à la faveur de cette même religion, dans les basiliques des apôtres et des martyrs que les Goths avoient respectées. Il marque comme un effet particulier de la providence, la défaite de Radagaise, autre roi des Goths, mais païen (1).

Car s'il eût pris Rome, il n'eût épargné personne et n'eût eu aucun respect pour les saints lieux, et les païens auroient attribué sa victoire aux faux dieux auxquels il offroit tous les jours des sacrifices. Dieu vouloit seulement châtier Rome, mais non pas la perdre (2). Il dit qu'en cette vie, les biens et les maux sont communs aux bons et aux méchants, parce que si tout péché étoit puni en ce monde on ne craindroit point le dernier jugement ; si aucun péché n'étoit puni manifestement dès à présent on ne croiroit point la providence. Si Dieu n'accordoit aucun des biens sensibles à ceux qui les lui demandent, on diroit qu'il n'en seroit point le maître ; s'il les donnoit à tous ceux qui les lui demanderoient, on ne le serviroit que pour ces sortes de biens. La différence est seulement dans l'usage que les bons et les mauvais font des biens et des maux de cette vie. Les gens de bien commettent toujours beaucoup de fautes ici-bas qui méritent des punitions temporelles, ne fut-ce que la foiblesse à supporter les méchants et la négligence à les corriger (3). Mais tout leur tourne à bien, et les vrais chrétiens ne regardent point comme des maux la perte des biens temporels, les tourments, ni la mort même, ni la privation de sépulture, ni la captivité, ni la violence qu'ont soufferte les femmes et les vierges ; puisqu'il n'y a de mal que le péché et point de péché sans volonté. Ici saint Augustin combat l'erreur des païens, qui croyoient permis et même louable de se tuer pour éviter la douleur ou l'infamie, et montre combien la patience des martyrs et des vierges chrétiennes est au-dessus du courage de Caton et de Lucrèce, si vantés par les Romains. Ainsi les chrétiens se consoloient des maux que Dieu avoit permis qu'ils souffrissent pour les corriger ou les éprouver ; mais il n'y avoit point de consolation pour les païens qui ne servoient leurs dieux que pour la prospérité temporelle, c'est-à-dire pour vivre en sûreté dans le luxe et l'affluence de tous les plaisirs, qui avoient attiré la corruption des mœurs et par conséquent l'affoiblissement et la ruine de l'empire. Cette corruption étoit telle que ceux qui s'étoient sauvés du pillage de Rome, étoient tous les jours dans les théâtres à Carthage tandis que les villes d'orient déploroient publiquement la prise de Rome (4).

IX. Contre l'idolâtrie.

Pour montrer l'injustice d'imputer à la religion chrétienne les maux de l'empire, il montre que ces maux ont régné longtemps auparavant, et que les faux dieux n'en ont jamais

(1) Ap. Aug. Ep. 136, n. 2. Ep. 138, n. 20. Sup. l. xxii, et 50. Ep. 102, al. 4. i, Retract. c. 31.

(1) i Civit. 6. 12, 34, 33. Sup. l. xxii, n. 21. v Civit. c. 22. Sup. l. xxix, n. 13.
(2) i Civit. c. 8.
(3) C, 9, 10.
(4) C. x. c. 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, etc. 29, 30, 11, 19, 20, 33.

garanti leurs adorateurs. Il commence par les mœurs. Vos dieux, dit-il, ne vous en ont jamais donné des préceptes ; au contraire, ils vous donnent l'exemple de toutes sortes de crimes et d'infamies (1). Il s'étend sur les jeux et les spectacles qui faisoient tous partie de la religion, et que les Romains avoient jugés si honteux, qu'ils notoient d'infamie ceux qui les représentoient ; au lieu que les Grecs les honoroient, suivant mieux en cela les principes de leur religion. Aussi les historiens, particulièrement Salluste, témoignoient que les mœurs des Romains étoient déjà très-corrompues incontinent après la ruine de Carthage, et plus d'un siècle avant l'avènement de Jésus-Christ ; et Cicéron, dans son traité de la république, écrit soixante ans devant Jésus-Christ, comptoit l'état de Rome pour déjà ruiné, par la chute des anciennes mœurs (2). Ici saint Augustin oppose au culte impur et profane des faux dieux l'honnêteté et l'utilité des assemblées ecclésiastiques, où les hommes étoient séparés des femmes, et où l'on écoutoit les instructions pour les mœurs, tirées de l'écriture sainte, et proposées avec autorité à tout le monde.

Il vient ensuite aux maux sensibles et corporels, et montre aisément, en parcourant l'histoire depuis la prise de Troie, que les dieux n'en ont point délivré leurs adorateurs. Il insiste principalement sur les malheurs de la seconde guerre punique, sur les séditions des Gracques, et les guerres civiles des Marius et de Sylla, et montre que ce dernier a été bien plus cruel que les Goths. D'où il conclut que c'est à tort que l'on impute à Jésus-Christ ces dernières calamités. Il n'y a pas plus de raison, dit-il, d'attribuer aux faux dieux l'accroissement et la durée de l'empire, comme une récompense de la piété des Romains. Premièrement, cet accroissement n'est pas un bien, puisque la plupart des conquêtes sont injustes, et que les grands empires destitués de justice ne sont que de grands brigandages (3). De plus, il y a eu d'autres grands empires qui ont fini, comme celui des Assyriens ; donc ou les dieux n'y ont point eu de part, ou leur protection n'est ni sûre ni perpétuelle. Enfin, les juifs, qui n'ont jamais adoré qu'un seul dieu, ont eu leur temps de prospérité. La grandeur des empires n'est point non plus un effet du destin ni des influences des astres, et les prédictions des astrologues sont vaines et impertinentes : cette grandeur est un effet de la providence de Dieu, qui gouverne les plus grandes choses aussi bien que les plus petites. Il a voulu récompenser, par cette prospérité temporelle, les vertus humaines des anciens Romains, leur frugalité, leur mépris des richesses, leur modération, leur courage ; quoique ce ne fût qu'un effet de l'amour de la gloire, qui réprimoit les autres vices, étant un vice lui-même (1). Ainsi, ils ont reçu leur récompense en cette vie, ayant eu la gloire et la domination qu'ils désiroient. Mais afin que l'on ne crût pas nécessaire de servir les faux dieux pour régner, Dieu a donné un règne long et heureux à Constantin ; et afin que les empereurs ne fussent pas chrétiens pour cette prospérité temporelle, il a fait passer Jovien plus vite que Julien, il a permis que Gratien fût tué par un tyran, et a accordé un règne heureux à la vertu de Théodose.

Saint Augustin combat ensuite ceux qui prétendoient servir les dieux pour être heureux après la mort dans une autre vie (2). Premièrement, cette opinion ne pouvoit convenir à la religion populaire, et à cette foule de petites divinités obscures, que l'on ne servoit que pour des fins particulières. Les grands dieux mêmes n'avoient pouvoir que sur quelque partie de la nature, selon les explications mystérieuses des savants ; et plus on creusoit toutes ces superstitions, moins on y trouvoit de fondement raisonnable.

Mais il y avoit des philosophes, qui, reconnoissant un dieu souverain, prétendoient qu'il y avoit au-dessous de lui plusieurs intelligences qu'il falloit servir pour arriver au bonheur de l'autre vie. C'étoient les platoniciens, dont j'ai dit quelque chose à l'occasion de l'empereur Julien (3) ; et comme c'étoit la dernière ressource de l'idolâtrie, saint Augustin s'applique à les réfuter exactement. Il reconnoît d'abord que la doctrine de Platon est bien au-dessus non seulement des fables poétiques et des superstitions populaires, mais des opinions de tous les autres philosophes, et qu'elle approche le plus de la véritable religion. Mais il prouve fort au long contre ceux qui se disoient platoniciens, c'est-à-dire les disciples de Plotin, Jamblique, Porphyre et Apulée, qu'il ne faut adorer et servir que le Dieu souverain, et non aucune de ces intelligences qu'ils mettoient au-dessous, soit dieux, soit démons, soit anges, soit bons, soit mauvais ; et qu'il n'y a qu'un seul médiateur entre Dieu et l'homme, qui est Jésus-Christ. Que le culte de latrie et le sacrifice ne sont dus qu'à Dieu seul ; et que le vrai sacrifice est celui du cœur, par lequel nous nous offrons en union au sacrifice de Jésus-Christ : ce que l'Eglise, ajoute-t-il, célèbre aussi par le sacrement de l'autel connu des fidèles, où on leur enseigne qu'elle s'offre elle-même dans la chose qui est offerte. Il n'en est pas de même des martyrs : nous ne leur faisons ni temples, ni prêtres, ni sacrifices, parce qu'ils ne sont pas nos dieux, mais leur Dieu est le nôtre (4). Il est vrai que nous honorons leur mémoire, les regardant comme des saints et des hommes de Dieu qui ont

(1) ii Civit. c. 3, 4. 6, 7, 26, 3, 8, 27.
(2) C. 11, 18, 19, 2.
(3) iii ; Civit. c. 2, 3, 19, 24, 27, 29, 30. iv, Civit. c. 3, 4, 3, 6, 7.

(1) C. 34, liv. v, c. 18. c. 2, 3, 4, etc. 11, 12, 13, etc.
(2) Lib. vi, vii.
(3) Sup. l. xv, n. 46.
(4) Civ. l. viii, ix. c. 4, 5, 6, etc., x, c. 3, c. 6, in fine ; viii, c. 27, xxii, c. 10.

combattu jusqu'à la mort pour la véritable religion. Mais qui a jamais vu un prêtre des fidèles debout devant un autel, même posé sur le saint corps d'un martyr, dire dans ses prières : Je vous offre ce sacrifice, à vous, Pierre ou Paul, ou Cyprien? Nous l'offrons à Dieu, qui les a faits hommes et martyrs, et qui les a honorés, dans le ciel, de la société des saints anges pour lui rendre grâces de leurs victoires, et nous exciter à les imiter par son secours.

X. Défense de la foi chrétienne.

Après avoir réfuté le paganisme, saint Augustin vient à la seconde partie de son dessein, qui est d'établir la religion chrétienne, en répondant aux principales difficultés des païens, premièrement sur la création du monde et des anges, et sur l'origine du mal, où il marque et réfute l'erreur d'Origène, que le monde corporel n'ait été fait que pour unir les esprits. Il explique la création de l'homme, son premier état, sa chute, et les suites de son péché étendues sur toute sa race. Puis il suit le progrès des deux cités, ou sociétés des enfants de Dieu et des méchants. Il marque les prophéties, principalement touchant le Christ, et montre l'antiquité des prophètes au-dessus des histoires, et même des fables des païens. Il ne manque pas de relever l'accomplissement de la prédiction la plus considérable, savoir : la conversion des nations et la prédication de l'évangile, établi par tout le monde en si peu de temps, malgré tant d'oppositions, et il fait voir le bien que Dieu tire des personnes que l'Eglise souffre en dedans, par les hérétiques et par les mauvais chrétiens (1).

La dernière partie de l'ouvrage est de la fin différente des deux cités (2). Saint Augustin rapporte et réfute les diverses opinions des philosophes touchant la fin que l'on doit se proposer dans la vie, c'est-à-dire touchant le souverain bien. Il montre qu'il ne faut le chercher ni en nous-mêmes, ni dans la vie présente, dont il décrit les misères inévitables, même aux plus vertueux, et il conclut que nous ne pouvons être heureux en cette vie que par l'espérance de la vie éternelle, qui est notre fin. Le jugement dernier en fera l'entrée, et il est nécessaire pour faire éclater la justice de Dieu cachée en cette vie; car le plus souvent les méchants prospèrent et les bons souffrent, mais quelquefois aussi les bons réussissent et les méchants sont punis, en sorte que nous n'y voyons aucune règle. A l'occasion des deux résurrections, et du règne de mille ans marqué dans l'apocalypse, saint Augustin réfute l'opinion des millénaires, qui l'entendoient d'un règne corporel. Il rejette aussi l'opinion de ceux qui vouloient que Néron dût être l'antéchrist. Sévère-Sulpice attribue une opinion semblable à saint Martin; et saint Jérôme compte Sévère entre les millénaires. Il dit qu'il y en avoit un grand nombre de son temps, et qu'ils accusoient ceux qui n'étoient pas de leur opinion, de nier avec Origène la résurrection des corps. La peine des méchants sera le feu éternel, sur quoi saint Augustin résout les objections des infidèles, touchant l'effet de ce feu sur les corps et sur les esprits, et sur l'éternité des peines. Il rapporte et réfute sur ce point diverses erreurs des chrétiens mêmes. Quelques-uns croyoient qu'au jour du jugement Dieu pardonneroit à tous les hommes par l'intercession des saints; d'autres, qu'il pardonneroit à tous ceux qui auroient participé à son corps; d'autres à ceux qui avoient été baptisés dans l'Eglise catholique, et qui auroient persévéré dans la foi; d'autres enfin à ceux qui auroient fait des aumônes (1).

Saint Augustin avoit réfuté l'erreur de ceux qui croyoient que la foi seule avec le baptême suffisoit pour le salut, et c'est le sujet du traité de la foi et des œuvres, composé vers le commencement de l'an quatre cent treize. Quelques laïques, affectionnés à l'étude de l'écriture, lui envoyèrent certains écrits qui distinguoient tellement la foi des bonnes œuvres, qu'ils croyoient qu'on pouvoit arriver à la vie éternelle par la foi seulement sans les œuvres. Ils voyoient que l'on n'admettoit point au baptême les personnes qui, après avoir quitté leurs femmes ou leurs maris, s'étoient remariées. Ils en avoient pitié, et, ne pouvant nier que ces seconds mariages ne fussent des adultères, ils aimoient mieux dire que tous les pécheurs devoient être admis au baptême, pourvu qu'ils embrassassent la foi, quoiqu'ils ne quittassent pas leur péché; qu'on attendît après leur baptême à les instruire sur les mœurs, et les exhorter à se convertir; mais quand bien même ils continueroient à pécher toute leur vie, ils prétendoient que, pourvu qu'ils gardassent la foi, ils ne laisseroient pas d'être sauvés, après avoir été purifiés par le feu. Et c'est ainsi qu'ils entendoient ce passage de saint Paul : Celui qui, sur le fondement qui est Jésus-Christ, aura bâti du foin ou de la paille, sera sauvé comme par le feu (2).

Saint Augustin prouve donc contre eux trois vérités. La première, qu'il ne faut pas admettre indifféremment au baptême tous ceux qui font profession de croire; et qu'encore qu'il faille tolérer les méchants dans l'Eglise, il ne faut pas les y faire entrer quand on les connoît pour tels. La seconde, que l'on ne doit pas se contenter d'enseigner la foi à ceux que l'on dispose au baptême, mais qu'il faut aussi leur enseigner la morale chrétienne. La troisième, que les baptisés n'arriveront pas à la vie éternelle par la foi seule, s'ils ne se convertissent effectivement et ne font de bonnes œuvres. Il fait voir dans cet ouvrage, avec quel soin on préparoit les compétents avant que de leur donner le baptême. Il y marque aussi comme la mauvaise interprétation des écritures avoit produit des erreurs opposées les unes aux autres (1).

(1) xi, c. 23, xii, c. 21, 22 etc. Lib. xiii, xvi, xviii, c. 29, 30, 15, xix.
(2) 1, 2, 3.

(1) 4, 10, 17, xx, 2, 7, 8, 9 etc. 19, xxi, 2, 3, 4, etc. 11, 12, 17, 23, 18, 20, 21, 22.
(2) 11, Retract. c. 38. De Fide et op. t. 6. 1, Cor. iii, 11.

Pour revenir à la cité de Dieu, saint Augustin y résout les objections des infidèles, sur la résurrection et les qualités des corps glorieux (2). Il prouve que la résurrection est possible par celle de Jésus-Christ, et prouve la résurrection de Jésus-Christ parce que le monde entier la croit sur la prédication des apôtres. Ce sont, dit-il, trois choses incroyables, que Jésus-Christ soit ressuscité et monté au ciel avec sa chair; que le monde ait cru une chose si incroyable; qu'un petit nombre d'hommes méprisables et ignorants l'ait persuadé à tout le monde, et aux doctes mêmes. Nos adversaires ne veulent pas croire la première de ces vérités; ils voient la seconde, et ne peuvent dire comment elle est arrivée que par la troisième. En effet, ces hommes méprisables et ignorants, qui disoient avoir vu Jésus-Christ monter au ciel, ne le disoient pas seulement, mais accompagnoient leurs discours de miracles évidents, et cela dans un siècle fort éclairé, où il n'étoit pas facile de faire croire de telles merveilles. Pourquoi donc, disoit-on, ne se fait-il plus de miracles? Parce, dit saint Augustin, qu'ils ne sont plus si nécessaires, et que la foi du monde entier est un miracle toujours subsistant. Toutefois, il s'en fait encore, mais ils ne sont guère connus que dans les lieux où ils se font (3). Et là-dessus il raconte jusqu'à vingt-deux miracles qui étoient de sa connoissance particulière, soit pour les avoir vus de ses yeux, soit pour les avoir appris de témoins dignes de foi, la plupart opérés par l'intercession des martyrs, et à la présence de leurs reliques; et il déclare qu'il en omet un nombre sans comparaison plus grand. Enfin il décrit la félicité des bienheureux, et traite de la manière dont Dieu peut être vu, soit par l'esprit, soit par le corps, outre ce qu'il en avoit déjà écrit à Pauline et à Fortunatien contre les anthropomorphites (4).

XI. Mort du tribun Marcellin.

Le tribun Marcellin, à qui les premiers livres de ce grand ouvrage étoient adressés, étoit demeuré à Carthage, depuis la conférence des donatistes. Le comte Heraclien, gouverneur d'Afrique, étant fait consul avec Lucien ou Lucius, l'an quatre cent treize, crut pouvoir se rendre maître de l'empire (5). Il passa en Italie avec une flotte de trois mille sept cents bâtiments, et ayant fait une descente près de Rome, il fut mis en fuite par le comte Marin, et s'en retourna dans un vaisseau seul à Carthage où il fut tué aussitôt. Marin suivit de près et fit mourir plusieurs autres personnes accusées d'avoir eu part à la conjuration d'Héraclien, et le tribun Marcellin fut enveloppé dans ce malheur, à la suscitation des donatistes, irrités de la sentence qu'il avoit rendue contre eux. Saint Augustin étoit alors à Carthage, et sur les paroles de Marin et de Cécilien, autre personnage considérable, il avoit espéré avec d'autres évêques de sauver la vie à Marcellin et à son frère Apringius, arrêté avec lui (1). Comme ils étoient ensemble en prison, Apringius dit un jour à Marcellin : Si je souffre ceci pour mes péchés, vous, dont je connois la vie si chrétienne et si fervente, comment l'avez-vous mérité? Quand ma vie, dit Marcellin, seroit telle que vous dites, croyez-vous que Dieu me fasse une petite grâce de punir ici mes péchés et ne les pas réserver au jugement futur? Saint Augustin craignit qu'effectivement il n'eût commis quelque péché secret d'impureté qui eût besoin d'une grande pénitence, et se trouvant seul avec lui dans la prison, il le lui demanda. Marcellin sourit modestement en rougissant, et prenant à deux mains la main droite de saint Augustin, il dit : Je prends à témoin cette main qui offre les sacrements, que je n'ai jamais eu de commerce avec aucune autre femme que la mienne, ni devant ni après mon mariage. Saint Augustin témoigne que Marcellin possédoit toutes les autres vertus, la probité, l'intégrité dans les jugements, la fidélité pour ses amis, la patience pour ses ennemis, la facilité à pardonner, la libéralité, la charité envers tout le monde, la sincérité dans la religion, le soin de s'en instruire, le mépris des choses présentes, l'espérance des biens éternels. Sans sa femme il eût quitté tout l'engagement des affaires temporelles, pour se donner entièrement à Dieu. Enfin, lorsqu'on s'y attendoit le moins, la surveille de la fête de saint Cyprien, c'est-à-dire le douzième de septembre, Marin fit tirer tout d'un coup les deux frères de prison et leur fit trancher la tête. Saint Augustin en eut tant d'horreur, qu'il se retira aussitôt de Carthage en secret, de peur d'être obligé de prier Marin pour plusieurs personnes considérables qui s'étoient réfugiées dans l'église (2). La mémoire du tribun Marcellin est célébrée le sixième d'avril, comme d'un martyr tué par les hérétiques, pour avoir défendu la foi.

Pour empêcher les donatistes de se prévaloir de cette mort, l'empereur Honorius fit une loi très-sévère contre eux l'année suivante, quatre cent quatorze, le vingt-deuxième de juin, et une autre le vingt-neuvième d'août suivant, portant expressément que tout ce que le tribun Marcellin avoit fait contre eux, et qui étoit écrit dans les actes publics, seroit toujours en vigueur (3).

(1) C. 6, 4.
(2) xxii, c. 4, 11, 12, 13, 25, 26, 27, etc. c. 5.
(3) C. 6, 7, 8.
(4) C. 9, 29, 30. Epist. 147, 148. ii Retract. c. 414.
(5) Oros. vii. c. 42. Prosp. Chron. an. 414. Marcell. an 413.

(1) Hier. iii. cont. Pelag. fin. Sup. l. xxii, n. 59. Ep. 151, al. 159, ad Cæcil. n. 9.
(2) N. 8, 6, 3. Martyr. Rom. 6, apr.
(3) L. 54, Th. de Hæret. 55, Cod.

On croit que c'est la même raison qui fit renouveler, le vingt-cinquième d'août quatre cent quinze, la loi adressée à Héraclien en quatre cent dix qui les condamnoit au bannissement et à la mort.

La loi du vingt-deuxième de juin quatre cent quatorze les déclaroit incapables de tester et de contracter, et notés d'infamie, adjugeoit à l'Eglise catholique les lieux de leurs assemblées, condamnoit leurs évêques et les clercs à l'exil avec confiscation de biens, et aux mêmes peines ceux qui les auroient recélés (1). Elle imposoit à tous les donatistes de grosses amendes selon leur condition, savoir : aux proconsuls et aux autres personnes du premier ordre, deux cents livres pesant d'argent pour chaque fois qu'ils auroient assisté aux assemblées, et aux autres à proportion jusqu'aux personnes serviles, qui étoient mulctées de la troisième partie de leur pécule avec punition corporelle.

XII. Sainte Démétriade, vierge.

Vers le temps de la mort de Marcellin, saint Augustin reçut une grande consolation par la consécration de la vierge Démétriade, fille d'Olybrius, consul en trois cent quatre-vingt-quinze. Elle se sauva après la prise de Rome, avec sa mère Julienne et Proba, son aïeule paternelle, qui se réfugièrent à Carthage et eurent beaucoup à souffrir de l'avarice et de l'injustice d'Héraclien (2). Elles avoient résolu de la marier en Afrique à quelqu'un des illustres Romains qui s'y étoient retirés, quoiqu'elles eussent mieux aimé lui voir embrasser la virginité; mais elles n'osoient attendre d'elle une si grande perfection. Cependant Démétriade prit secrètement cette sainte résolution. Au milieu de quantité d'eunuques et de filles qui la servoient, au milieu des délices d'une si grande maison, elle commença à pratiquer les jeûnes, à porter des habits pauvres et rudes, et à coucher sur la terre, couverte seulement d'un cilice. Elle le faisoit en secret, et il n'y avoit que quelques vierges domestiques de la maison qui le sussent. Elle prioit le sauveur à genoux et avec larmes, d'accomplir son désir et d'adoucir l'esprit de sa mère et de son aïeule.

Enfin le jour des noces étant proche, comme on préparoit déjà la chambre nuptiale, une nuit elle se détermina, encouragée par l'exemple de sainte Agnès, et lendemain laissant tous ses ornements et ses pierreries, et couverte d'une pauvre tunique et d'un manteau de même parure, elle alla se jeter aux pieds de son aïeule Proba, ne s'expliquant que par ses larmes. Proba et Julienne furent extrêmement surprises, et ne savoient qu'en penser, retenues entre la crainte et la joie. Enfin elles embrassèrent Démétriade à l'envi, et, mêlant leurs larmes avec les siennes, la relevèrent et la consolèrent, ravies qu'elle eût pris une si sainte résolution. Toute la maison fut remplie d'une joie incroyable, plusieurs de ses esclaves et de ses amies suivirent son exemple, et se consacrèrent à Dieu. Toutes les églises d'Afrique se réjouirent de cette nouvelle; elle se répandit dans toutes les îles qui sont entre l'Afrique et l'Italie; Rome même en fut consolée dans son abattement, et la renommée en passa jusqu'en orient (1). Proba et Julienne ne diminuèrent rien de la dot de leur fille et donnèrent aux pauvres tout ce qu'elles avoient destiné à son époux. Elle reçut le voile de la main de l'évêque avec les prières et les cérémonies ordinaires. Saint Augustin en eut une joie d'autant plus grande, que ses exhortations n'y avoient pas peu contribué. Car il avoit vu Démétriade pendant le séjour qu'il fit à Carthage pour la conférence avec les donatistes. Aussi Proba et Julienne ne manquèrent pas de lui écrire la nouvelle de sa profession, en lui envoyant un petit présent selon la coutume. Elles écrivirent aussi à saint Jérôme, et le prièrent instamment de donner à leur fille une instruction pour sa conduite. Il quitta pour y satisfaire le commentaire sur Ezéchiel, qu'il achevoit alors, et écrivit à Démétriade une grande lettre contenant tous les devoirs d'une vierge chrétienne, où il l'exhorte, toute riche qu'elle étoit, à travailler continuellement de ses mains. Il ne manque pas aussi de la précautionner contre les origénistes et de l'avertir qu'elle tienne toujours la foi du pape saint Innocent (2).

XIII. Pélage écrit à sainte Démétriade.

Pélage, qui étoit alors en Palestine, écrivit aussi à sainte Démétriade une très-longue lettre ou plutôt un livre, que nous avons et qui fut un des premiers écrits où il fit éclater son hérésie. Il dit d'abord qu'on ne peut l'accuser de témérité, puisqu'il n'écrit que pour satisfaire aux lettres et aux instantes prières de sa mère, puis entrant en matière, il dit que toutes les fois qu'il donne des instructions de morale, il commence par montrer les forces de la nature humaine, afin d'encourager à la perfection par l'espérance d'y réussir (3). Il ajoute que la dignité de notre nature consiste principalement dans le libre arbitre que Dieu a donné à l'homme, afin qu'étant capable du bien et du mal, il pût naturellement l'un et l'autre, et tournât sa volonté à l'un ou à l'autre. Il propose l'exemple des philosophes en qui il reconnoît plusieurs vertus, et ajoute : D'où sont venues, je vous prie, à des hommes éloignés de Dieu, tant de choses agréables à Dieu; d'où leur sont venus ces biens, sinon du bien de la nature? Que si des hommes sans Dieu montrent

(1) L. 55, Cod. et ibi Gothorf.
(2) Sup. l. xix, n. 60. Hier. Epist. 8, ad Demet. c. 3. Sup. l. xxii, n. 22.

(1) C. 4, 1.
(2) C. 1. Epist. 185; ad Jul. al. 143, n. 1. Ep. 150, al. 179. Hier. Ep. 8. c. 8, 9.
(3) Ap. t. 2. Aug. Ep. 17. al. 141. Ap. Hier. Ep. 1, t. ix. c. 1, 3.

comment Dieu les a faits : voyez ce que peuvent faire des chrétiens dont la nature et la vie ont été réparées en mieux et qui sont même aidés du secours de la grâce divine.

Il s'étend sur la foi naturelle qu'il prouve par les effets de la bonne et de la mauvaise conscience; puis il fait le dénombrement des saints qui ont vécu sous cette seule loi, depuis Abel jusqu'à Joseph et à Job, qui a, dit-il, découvert les richesses cachées de la nature, et montré en lui ce que nous pouvons tous (1). Il insiste sur la force du libre arbitre, afin que l'on n'attribue le péché qu'à la volonté seule, et non à aucun vice de la nature. Il dit que c'est également par un effet du libre arbitre qu'Adam a été chassé du paradis et Hénoc enlevé du monde. Que rien ne cause en nous la difficulté de bien faire, sinon la longue habitude des vices qui nous ont infectés dès l'enfance et passent comme en nature, et conclut, en disant que s'il y eut des saints avant la loi et l'avènement du sauveur, nous devons croire que nous pouvons être encore bien plus parfaits, nous qui sommes fortifiés par la grâce de Jésus-Christ, purifiés par son sang, et excités à la perfection par son exemple. Il vient au détail de la conduite d'une vierge et donne de fort beaux préceptes; mais, en relevant l'avantage de la bonne volonté (2), il dit à Démétriade ces paroles remarquables : Vous avez ici de quoi être justement préférée aux autres; car la noblesse et la richesse corporelle viennent des vôtres et non de vous; mais il n'y a que vous qui puissiez vous donner des richesses spirituelles. C'est donc en cela que vous êtes vraiment louable et digne d'être préférée aux autres, en ce qui ne peut être que de vous et en vous. C'est en ces paroles que Pélage découvre le plus clairement son erreur. Il s'élève ensuite contre ceux qui trouvent difficiles quelques commandements de Dieu : Personne, dit-il, ne connoît mieux la mesure de nos forces que celui qui nous les a données. Il est trop juste pour avoir commandé quelque chose d'impossible, et trop bon pour condamner l'homme à cause des maux qu'il n'a pu éviter. Il dit encore : Ceux qui par une longue habitude de pécher ont en quelque manière étouffé le bien de la nature peuvent être rétablis par la pénitence, et ayant changé de volonté, effacer une habitude par l'autre. Et encore sur un passage de saint Jacques, il montre comment nous devons résister au démon, si nous sommes soumis à Dieu, et en faisant sa volonté pour mériter même sa grâce et résister plus facilement à l'esprit malin par le secours du Saint-Esprit (3). Pélage ne laisse pas de recommander la prière en plusieurs endroits de cet écrit.

XIV. Sermon de saint Augustin contre les pélagiens.

Cependant ses erreurs se répandoient en Afrique; ceux qui les soutenoient prétendoient que c'étoit la doctrine des églises d'orient, et menaçoient ceux qui ne vouloient pas la recevoir d'être condamnés par le jugement de ces églises (1). C'est ce qui obligea saint Augustin, se trouvant à Carthage, d'en faire un sermon par ordre de l'évêque Aurélius, dans la grande basilique, le vingt-cinquième de juin quatre cent treize, jour auquel on y célébroit la mémoire de sainte Guddente martyre. Il avoit prêché le jour précédent, fête de saint Jean-Baptiste, et avoit commencé à parler du baptême des enfants; mais n'ayant pu traiter la matière assez amplement ce jour-là, il la reprit le lendemain et préféra l'instruction du peuple aux louanges de la sainte (2).

Dans ce sermon, il y combat les pélagiens sans les nommer. Ils conviennent, dit-il, qu'il faut baptiser les enfants afin qu'ils puissent entrer au royaume des cieux; mais ils soutiennent que sans baptême ils ne laisseront pas d'avoir la vie éternelle, parce qu'ils n'ont point de péché ni propre ni originel. C'est une doctrine nouvelle, ajoute-t-il, qu'il y ait une vie éternelle hors le royaume des cieux. L'écriture ne marque point de milieu entre la droite et la gauche, le royaume de Dieu et le feu éternel; quiconque est exclu du royaume est condamné au feu (3). Ce salut que l'on promet aux enfants hors le royaume des cieux est arbitraire; un autre plus pitoyable leur accordera le royaume des cieux avec autant de raison; car s'il n'y a point de péché originel, ils ne méritent aucune peine, et la privation du royaume de Dieu est toujours une peine et comme un exil. Les pélagiens fondoient cette distinction entre la vie et le royaume sur ces paroles de l'Evangile : Quiconque ne renaîtra point de l'eau et du Saint-Esprit n'entrera point dans le royaume de Dieu. Mais il est dit ensuite que quiconque croit en Jésus-Christ ne périra point, mais aura la vie éternelle (4). En baptisant un enfant, on répond pour lui qu'il croit en Jésus-Christ, il périroit donc sans cette foi et n'auroit point la vie éternelle. Ainsi, saint Augustin prouve le péché originel par la pratique du baptême; car, encore que les raisonnements des pélagiens tendissent à anéantir l'utilité du baptême des enfants, ils ne l'osoient nier, accablés par l'autorité de l'Eglise (5).

Saint Augustin prouvoit encore le péché originel par les paroles de saint Paul, qui dit que le péché est entré dans le monde par un seul homme, en qui tous ont péché. A quoi ils répondoient qu'Adam, ayant péché le premier, son péché avoit passé à tous les autres, par l'imitation de son mauvais exemple. Mais en ce sens, le péché viendroit plutôt du démon qui a passé avant l'homme, et qui est nommé le père

(1) C. 4, 5, 6, 7, 8.
(2) C. 9, 10.
(3) C. 11, 16, 27, in fin. 23.

(1) Aug. de Gest. Pel. c. 1. n. 25.
(2) Serm. 294. al. 14. de Verb. Apost. c. 8.
(3) C. 3. Matth. xxv, 33, etc. 1 Cor. vi, 9.
(4) Joan. iii, 5. Ibid. 16. Serm. c. 11.
(5) C. 17.

des méchants ; et les justes appartiendroient plutôt à Abel qui leur a donné le premier exemple de vertu, qu'à Jésus-Christ venu si longtemps après (1). Mais disoient-ils, si ceux qui sont nés d'un pécheur sont pécheurs, pourquoi ceux qui naissent d'un fidèle baptisé, ne sont-ils pas justes comme lui ? Parce, dit saint Augustin, que le fidèle n'engendre pas, en tant que régénéré selon l'esprit, mais en tant qu'engendré selon la chair, et que personne ne peut renaître avant que de naître. Ainsi le fils du circoncis ne naît pas circoncis. Ils alléguoient ces paroles de saint Paul : Autrement vos enfants seroient immondes, et maintenant ils sont saints (2). De quelque manière que vous l'entendiez, dit saint Augustin, il ne s'agit point ici du baptême, et cette sainteté n'en dispense pas ; autrement il ne faudroit point baptiser le mari d'une femme fidèle ; car l'apôtre dit aussi au même endroit, qu'il est sanctifié par elle.

A la fin de ce sermon, il dit : Je vous prie d'avoir un peu de patience, je ne fais que lire (3). C'est saint Cyprien que j'ai pris en main, cet ancien évêque de ce siége. Ecoutez un peu ce qu'il a cru du baptême des enfants, ou plutôt comme il a montré ce que l'Eglise en à toujours cru ; car ces gens-ci ne sont pas contents d'avancer des nouveautés impies, il veulent encore nous accuser de nouveauté. Ensuite il lut le passage de l'épitre à Fidus, où sont entre autres ces paroles : Si les plus grands pécheurs, venant à la foi, reçoivent la rémission des péchés et le baptême, combien doit-on moins la refuser à un enfant qui vient de naître et qui n'a point péché ; si ce n'est en tant qu'il est né d'Adam selon la chair, et que par sa première naissance, il a contracté la contagion de l'ancienne mort ? Il doit avoir l'accès d'autant plus facile à la rémission des péchés que ce ne sont pas les siens propres, mais ceux d'autrui qui lui sont remis (4). Tâchons donc, dit saint Augustin, d'obtenir de nos frères qu'ils ne nous appellent pas hérétiques, parce que nous ne leur donnons pas ce nom, que nous pourrions leur donner. Ils vont trop loin, à peine le peut-on souffrir ; qu'ils n'abusent pas de la patience de l'Eglise. On doit souffrir ceux qui se trompent en d'autres questions, qui ne sont pas encore bien éclaircies, ni assurées par la pleine autorité de l'Eglise, mais non pas ceux qui veulent ébranler le fondement même de l'Eglise.

XV. Autres ouvrages contre les pélagiens.

Il y avoit grand nombre de pélagiens en Sicile, particulièrement à Syracuse ; ce qui donna sujet à un nommé Hilaire d'écrire à saint Augustin, par quelques Africains qui retournoient de Syracuse à Hippone, et de le consulter sur les six propositions suivantes (1) : 1° Que l'homme peut être sans péché ; 2° Qu'il peut aisément garder les commandements de Dieu, s'il veut ; 3° Qu'un enfant mort sans baptême ne peut périr justement, parce qu'il est né sans péché ; 4° Qu'un riche, demeurant dans ses richesses, ne peut entrer au royaume de Dieu, s'il ne vend tous ses biens ; et que s'il en use pour accomplir les commandements, cela ne lui sert de rien ; 5° Qu'il ne faut point jurer du tout ; 6° Que l'Eglise, dont il est écrit, qu'elle est sans ride et sans tache, est celle où nous sommes à présent, et qu'elle peut être sans péché. La quatrième et la cinquième proposition étoient en effet de l'orgueil des pélagiens, qui condamnoient tout serment et toute possession des richesses, sous prétexte de s'exempter de tout péché et d'arriver à la perfection dès cette vie. Saint Augustin répond à la première question comme il avoit fait dans le second livre du mérite des péchés, montrant par l'Ecriture que personne n'est sans péché en cette vie, quoiqu'on puisse en sortir sans péché. Sur la seconde, il dit que c'est une erreur intolérable de dire que libre arbitre suffit pour accomplir les commandements de Dieu, sans le secours de la grâce et le don du Saint-Esprit. Le libre arbitre, dit-il, peut faire de bonnes œuvres, s'il est aidé de Dieu : ce qui se fait en priant humblement et en travaillant. Mais s'il est abandonné du secours de Dieu, quelque science de la loi qui le relève, il n'aura aucune solidité de justice, mais seulement l'enflure de l'orgueil ; et il prouve toutes ces vérités par l'écriture (2). Sur la troisième question, il établit le péché originel comme dans le sermon de Carthage, insistant sur le parallèle d'Adam et de Jésus-Christ, et montrant que les saints mêmes de l'ancien testament n'ont été sauvés que par la foi en Jésus-Christ. Il parle ici de la condamnation de Célestius à Carthage, et dit que ceux de cette secte étoient en plus grand nombre qu'on ne pensoit ; mais que l'Eglise les souffroit encore pour les guérir dans son sein, s'il étoit possible, plutôt que de les retrancher comme des membres incurables.

Sur la quatrième question, il montre que les riches peuvent être sauvés, par l'exemple d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, avec lesquels seront placés, selon l'Evangile, ceux qui viendront d'orient et d'occident dans le royaume des cieux (3). Il distingue les conseils des préceptes, et montre en quoi consiste le renoncement à tout, qui est l'âme du christianisme. Sur la cinquième question, il dit qu'il n'est pas absolument défendu de jurer, mais qu'on le doit éviter autant que possible. Non que ce soit un péché de jurer vrai, mais parce que c'est un très grand péché de jurer faux, où

(1) C. 14. Rom. v, 12. C. 15. Joann. viii, 44. c. 16.
(2) C. 19. 1 Cor. vii, 14.
(3) C. 20.
(4) Sup. l. vii, n. 22, Cypr. Ep. 64. C. 21.

(1) Aug. de Perf. Just. init. Ap. Aug. Ep. 15. al. 188.
(2) Ep. 157, al. 89. Sup. n. 3. c. 2, n. 4, 5. c. 3, n. 11, 22. Sup. n. 2.
(3) C. 4, n. 25. Matth. viii, 11.

tombe plutôt celui qui est accoutumé à jurer (1). Quant à la dernière question sur la pureté de l'Eglise, saint Augustin la retranche en passant, et dit que l'Eglise souffre en ce monde, non-seulement les chrétiens imparfaits, mais les pécheurs, faisant ainsi entendre qu'elle n'est pas absolument sans tache et sans ride.

Quelque temps après, saint Augustin écrivit le livre de la nature et de la grâce pour deux autres disciples de Pélage, Timase et Jacques, jeunes hommes de très-bonne naissance et bien instruits des lettres humaines. Par ses exhortations, ils avoient renoncé à toutes les espérances du siècle pour se donner à Dieu ; mais ils avoient aussi embrassé avec ardeur sa mauvaise doctrine, dont saint Augustin les avoit désabusés. Ils lui envoyèrent un livre de Pélage, où il défendoit de tout l'effort de son raisonnement la nature contre la grâce, le priant instamment d'y répondre (2). Saint Augustin interrompit ses occupations pour le lire avec grande attention, et y répondit par ce livre adressé à Timase et à Jacques, qu'il intitula de la nature et de la grâce, parce qu'il y défendoit la grâce de Jésus-Christ, sans blâmer la nature en elle-même, mais en montrant qu'étant corrompue et affoiblie par le péché, elle a besoin d'être délivrée et gouvernée par la grâce. Il composa cet ouvrage l'an quatre cent quinze. Timase et Jacques l'en remercièrent, et furent fâchés de ne pouvoir le communiquer à Pélage qui n'étoit plus avec eux (3).

XVI. Réponse à la consultation d'Orose.

Cependant un jeune prêtre, nommé Paul Orose, attiré par la réputation de saint Augustin vint d'Espagne et des bords de l'Océan, par le seul désir de le voir et de s'instruire auprès de lui des saintes lettres. Orose avoit l'esprit vif, parloit aisément et brûloit de zèle pour combattre les erreurs qui ravageoient son pays. Il en étoit même chargé par deux évêques, nommés Eutrope et Paul ; et il présenta à saint Augustin un mémoire qui contenoit ces erreurs. Premièrement celles de Priscillien, qui disoit comme les manichéens que l'âme étoit une portion de la substance divine envoyée dans le corps pour être punie selon son mérite, et ne confessoit la trinité que de nom comme Sabellius. Un nommé Avitus étant allé à Jérusalem pour éviter la confusion qu'il s'attiroit en soutenant ces erreurs rapporta en Espagne la doctrine d'Origène qui les corrigeoit en partie. On croit que cet Avitus est le même à qui saint Jérôme envoya, vers l'an quatre cent neuf, sa traduction des principes d'Origène avec une lettre pour lui en marquer les erreurs ; mais, si c'est lui, il profita mal de cette précaution (1). Quoi qu'il en soit, la doctrine d'Origène, qu'Avitus apporta en Espagne, contenoit la vraie foi de la trinité, de la création, de la bonté des ouvrages de Dieu, mais elle renfermoit aussi quelques erreurs. Que les anges les démons et les âmes étoient d'une même substance, et qu'ils avoient reçu ces rangs différents selon leurs mérites. Que le monde corporel avoit été fait le dernier pour y purifier les âmes qui avoient péché auparavant. Que le feu éternel n'étoit que le remords de la conscience nommé éternel, parce qu'il dureroit longtemps ; ainsi que toutes les âmes seroient à la fin purifiées et le diable même. Que le fils de Dieu avoit toujours eu un corps, mais plus ou moins subtil selon les créatures auxquelles il avoit prêché, les anges, les puissances et enfin les hommes. Que la créature soumise à la corruption malgré elle étoient le soleil, la lune et les étoiles qui étoient des puissances raisonnables. Cet Avitus, un autre Avitus aussi espagnol et un Grec nommé Basile, enseignoient cette doctrine comme d'Origène.

Saint Augustin répondit à la consultation d'Orose par un petit écrit où d'abord il le renvoie à ses ouvrages contre l'hérésie de Manès dont celle de Priscillien n'étoit qu'un rejeton. Il montre qu'il est de la foi que l'âme est un ouvrage de Dieu, et tiré du néant comme les autres. Que le feu éternel est un vrai feu et vraiment éternel. Que le monde n'a point été fait pour punir les esprits, mais par la bonté de Dieu. Qu'il n'y a aucune raison de croire que les astres soient animés, et que nous ne devons point rechercher trop curieusement la nature des corps ou des esprits célestes (2). Sur quoi il dit : Je crois très-fermement qu'il y a des trônes, des dominations, des principautés, des puissances et qu'ils diffèrent entre eux ; mais, afin que vous me méprisiez, moi que vous croyiez un si grand docteur, je ne sais ce qu'ils sont, ni en quoi ils en diffèrent.

XVII. Lettres à saint Jérôme par Orose.

Saint Jérôme étant consulté par le tribun Marcellin sur la question de l'origine des âmes l'avoit renvoyé à saint Augustin, qui pouvoit l'en instruire de vive voix étant avec lui en Afrique. Mais saint Augustin étoit lui-même embarrassé de cette question ; et comme elle étoit de celles dont Orose cherchoit à s'instruire il lui conseilla d'aller en Palestine, consulter saint Jérôme et le pria de repasser en Afrique à son retour. Orose entreprit le voyage, et saint Augustin ne manqua pas cette occasion si favorable d'écrire à saint Jérôme comme il souhaitoit depuis longtemps. Il lui écrivit donc deux grandes lettres, ou plutôt deux livres sur deux questions qui étoient alors très-impor-

(1) N. 39, 40.
(2) Ep. 179, n. 2. Ep. 186, n. 1. Ep. 168. 11, Retr. c. 24.
(3) De Gest. Pel. c. 25.

(1) Aug. Ep. 169, al. 102, ad Evod. n. 13. Ep. 166, al. 28. ad Hier. n. 2, 11. Retr. c. 44. Consult. Oros. ap. Aug. t. 8, p. 667. Sup. l. xvii, n. 50. Sup. l. xx, n. 7. Hier Ep. 59, ad Avit.
(2) N. 8, 9, 11, 13.

tantes, à cause des pélagiens; la première sur l'origine de l'âme; la seconde sur ce passage de de saint Jacques: Celui qui viole un précepte est coupable de tous (1).

Dans le premier livre, saint Augustin établit d'abord ce qui est certain touchant la nature de l'âme; qu'elle est immortelle, qu'elle n'est point une portion de la divinité, qu'elle est incorporelle; enfin qu'elle n'est tombée dans le péché que par sa faute et par sa propre volonté, et qu'elle n'en peut être délivrée que par la grâce de Jésus-Christ. Voilà, dit-il, ce que je tiens fermement touchant l'âme (2). Ce que je demande c'est où elle a contracté ce péché qui attire la condamnation des enfants mêmes morts sans baptême? Dans les livres du libre arbitre contre les manichéens, j'ai rapporté quatre opinions sur l'origine de l'âme: si toutes sont tirées de l'âme du premier homme; s'il s'en fait journellement de nouvelles pour chaque homme; si étant déjà quelque part, Dieu les envoie dans les corps, ou si elles y viennent d'elles-mêmes (3). Votre opinion est la seconde, que Dieu fait des âmes pour chaque homme qui naît, comme il paroît par votre lettre à Marcellin. Je voudrois que ce fût aussi la mienne, mais j'y trouve de grandes difficultés.

Il explique ensuite ces difficultés qui viennent du péché originel et des peines que les enfants souffrent, non seulement en cette vie, mais principalement en l'autre, s'ils meurent sans baptême, et qui ne semblent pas justes si ce sont des âmes toutes neuves, créées exprès pour chaque corps. On n'avoit aucun péché en cet âge, et Dieu ne peut condamner une âme où il ne voit aucun péché. Car, dit-il, que ces âmes soient condamnées si elles sortent ainsi du corps, la sainte Ecriture et la sainte Église le témoignent. Je veux donc que cette opinion de la création des nouvelles âmes soit aussi la mienne si elle n'est point contraire à cet article inébranlable de notre foi; si elle y est contraire qu'elle ne soit pas non plus la vôtre. Ceux-là, dit-il ensuite, croient se mieux tirer de cette difficulté, qui disent que les âmes sont engagées dans chaque corps, selon qu'elles ont mérité dans une vie précédente. Mais que les âmes aient péché dans une autre vie, d'où elles soient précipitées dans des prisons de chair, je n'en crois rien et je ne le puis souffrir (4). Et ensuite: Au reste quoique je désire et que je demande ardemment à Dieu de me tirer de cette ignorance, par votre moyen; toutefois si je ne puis l'obtenir je lui demanderai la patience; puisque nous croyons en lui à la charge de ne jamais murmurer contre lui, s'il ne nous éclaire pas sur certaines choses. J'en ignore beaucoup d'autres et tant que je ne les puis nombrer, et je prendrois en gré mon ignorance sur ce point si je ne craignois que certains esprits inconsidérés, se laissant aller à quelqu'une de ces opinions ne s'écartassent de la solidité de la foi. C'est ainsi que saint Augustin parloit à l'âge de soixante ans, étant reconnu pour un des plus grands docteurs de l'Eglise.

Dans le second livre, il consulte saint Jérôme sur la question de l'égalité des péchés, et de la connexité des vertus (1). Il déclare d'abord qu'il estime cette question plus importante que l'autre, parce qu'il ne s'agit pas de l'état d'une vie précédente, mais de la manière dont nous devons agir en celle-ci. Il ne se contente pas d'y proposer des doutes comme dans l'autre, il résout la question, soumettant toutefois sa décision au jugement de saint Jérôme. Les stoïciens disoient que toutes les fautes étoient égales, et que celui qui n'étoit pas arrivé à la perfection de la sagesse, n'en avoit point du tout, comme celui qui est sous l'eau ne peut respirer qu'il n'en sorte tout-à-fait.

Les pélagiens embrassaient ce dogme, et sembloient être favorisés par l'apôtre saint Jacques, qui traite comme un grand péché de de faire asseoir le pauvre plus bas que le riche, et dit que celui qui observe toute la loi et manque à un seul article est coupable de tous (2). Saint Augustin remarque que selon touts les philosophes, toutes les vertus sont tellement liées ensemble, qu'on ne peut en avoir une véritable sans les avoir toutes, mais qu'il n'en est pas de même des vices, parce qu'il y en a d'entièrement opposés (3). Il montre qu'on peut avoir une vertu sans les autres, du moins en même degré, puisque les plus justes pèchent en cette vie; qu'ainsi la vertu ni la sagesse ne consistent pas en un point indivisible, mais que l'on y peut faire progrès, comme quand on sort des ténèbres pour venir à la lumière. Il conclut que la vertu est la charité, dont les uns ont plus, les autres moins, les autres point du tout. Elle n'est jamais si parfaite en cette vie, qu'elle ne puisse augmenter, et par conséquent elle laisse toujours place à quelque défaut. Elle renferme toute la loi, et par conséquent qui manque à un article, la blesse tout entière, mais plus ou moins selon la qualité du péché. Ainsi il y a en nous d'autant plus de péché qu'il y a moins de charité; et, quand il ne restera plus rien de notre infirmité, alors nous serons parfaits dans la charité (4).

XVIII. Ecrit de saint Jérôme contre les pélagiens.

Dans la première de ces deux lettres, saint Augustin témoigne être très-assuré de la foi de saint Jérôme sur la matière de la grâce, et cite son traité contre Jovinien et son commentaire sur Jonas; ce qui montre qu'il n'avoit pas encore vu ce que saint Jérôme avoit écrit contre les pélagiens mêmes. En effet, ce fut dans le même temps, c'est-à-dire vers l'an quatre cent quatorze qu'il écrivit à Ctésiphon, qui l'avoit consulté sur cette matière, marquant que ces erreurs avoient séduit plusieurs personnes en Orient, et les réfutant sans en nommer les auteurs (1). Il en attribue l'origine aux philosophes pythagoriciens et stoïciens, qui disoient que l'on pouvoit non seulement réprimer, mais éteindre entièrement les passions. Ainsi les pélagiens soutenoient que l'homme, usant bien de son libre arbitre, pouvoit parvenir à ne point pécher; et toutefois, ils n'osoient se servir du mot grec *anamartétos*, qui signifie sans péché, parce que les chrétiens d'Orient ne l'auroient pu souffrir. Saint Jérôme accuse encore les pélagiens d'avoir pris cette erreur des manichéens et des priscillianistes, qui exemptoient de péché leurs élus et leurs parfaits, et, d'un autre côté, des origénistes et des disciples de Jovinien. Il promet un ouvrage plus ample pour les réfuter (2).

C'est ce qu'il fit par un dialogue entre un catholique qu'il nomme Atticus, et un pélagien qu'il nomme Critobule. Il le composa en quatre cent quinze, pour satisfaire aux instantes prières des frères, et le divisa en trois livres. Il y réfute plus au long les mêmes erreurs, touchant le libre arbître et l'impeccabilité, et répond à plusieurs articles du traité de Pélage des chapitres, autrement des passages ou des eulogies. Il remarque en passant que les évèques, les prêtres et les diacres, portoient des habits blancs dans l'administration du sacrifice. A la fin, il dit un mot du péché originel, et emploie le passage de saint Cyprien (3). Il se sert partout des mêmes preuves que saint Augustin, et le cite enfin en ces termes: Le saint, éloquent évèque Augustin a écrit il y a longtemps à Marcellin deux livres du baptême des enfants, contre votre hérésie, et un troisième, contre ceux qui disent, comme vous, que l'on peut être sans péché si l'on veut; et depuis peu, un quatrième à Hilaire. On dit qu'il en compose d'autres contre vous nommément, mais ils ne sont pas encore venus entre mes mains; c'est pourquoi je suis d'avis de cesser ce travail, car je dirois inutilement les mêmes choses, ou, si j'en voulois dire de nouvelles, cet excellent esprit m'a prévenu en disant les meilleures. Telle étoit la sincérité et l'humilité de saint Jérôme, en son extrême vieillesse.

XIX. Conférence à Jérusalem.

Orose le trouva occupé à cet ouvrage, quand il arriva en Palestine, et se retira auprès de lui à Bethléem pour s'instruire de la religion. Il croyoit y être caché et inconnu, quand il fut appelé à Jérusalem par les prêtres de cette église, à la fin du mois de juin quatre cent quinze (4). Y étant arrivé, il assista à l'assemblée des prêtres, où présidoit l'évêque Jean, qui le fit asseoir avec eux. Aussitôt ils le prièrent, s'il savoit quelque chose qui se fût passé en Afrique touchant l'hérésie de Pélage et de Célestius, de le déclarer simplement et fidèlement. Il expliqua en peu de mots comment Célestius avoit été dénoncé à plusieurs évêques assemblés à Carthage, qui l'avoient ouï et condamné, après quoi il s'étoit enfui d'Afrique; et que saint Augustin travailloit à répondre pleinement à un livre de Pélage, à la prière des disciples de Pélage même, qui le lui avoient envoyé. C'étoient Jacques et Timase. Orose ajouta: J'ai encore entre les mains une lettre du même évêque, qu'il a envoyée depuis peu en Sicile, où il a rapporté plusieurs questions des hérétiques. On lui ordonna de la lire, ce qu'il fit; c'étoit la lettre à Hilaire.

Alors Jean, évêque de Jérusalem, demanda que l'on fit entrer Pélage. L'assemblée y consentit, tant par respect pour l'évêque que pour l'utilité de l'action, croyant qu'il seroit mieux convaincu étant présent. Quand Pélage fut entré, les prêtres lui demandèrent tout d'une voix s'il reconnoissoit d'avoir enseigné cette doctrine, à laquelle l'évêque Augustin avoit répondu. Il répondit: Qu'ai-je affaire d'Augustin? Tous se récrièrent que parlant si mal d'un évêque, dont Dieu s'étoit servi pour procurer l'unité à toute l'Afrique, il méritoit d'être chassé, nonseulement de cette assemblée, mais de toute l'Eglise. Mais l'évêque Jean fit asseoir Pélage au milieu des prêtres catholiques, quoique simple laïque et accusé d'hérésie, puis il dit: Je suis Augustin, pour faire entendre qu'il vouloit le représenter. Orose lui dit: Si vous faites le personnage d'Augustin, suivez ses sentiments. L'évêque Jean dit à toute l'assemblée: Ce qu'on vient de lire est-il contre d'autres, ou voulez-vous parler de Pélage? Déclarez ce que vous avez à dire contre lui. Les autres firent signe à Orose, et il dit: Pélage m'a dit qu'il enseignoit que l'homme peut être sans péché et garder facilement les commandements de Dieu s'il veut. Pélage répondit: Je ne puis nier que je ne l'aie dit et que je ne le dise. Orose ajouta: C'est ce que le concile d'Afrique a détesté en Célestius, et ce que l'évêque Augustin a rejeté avec horreur dans ses écrits, comme vous avez ouï. C'est ce que le bienheureux Jérôme, dont tout l'Occident attend les discours comme la rosée du ciel, a condamné dans la lettre qu'il a écrite depuis peu à Ctésiphon, et il le réfute encore à présent dans le livre qu'il écrit en forme de dialogue.

L'évêque Jean, sans rien écouter de tout cela, vouloit obliger Orose et les autres à se déclarer accusateurs devant lui, mais ils le refusèrent, disant que cette doctrine avoit été suffisamment condamnée par les évêques (1). On disputa longtemps, et comme on accusoit Pélage de dire que l'homme peut être sans péché s'il veut,

(1) Apud. Aug. Ep. 165, al. 27. Aug. Epist. 166, al. 28, n. 1. 2. II Retr. c. 4. Jac. 11. 10.
(2) Ep. 166, c. 2. n. 6.
(3) N. 8.
(4) N. 10, n. 16, 17, etc. 5. 27, 28.

(1) Ep. 167, al. 28.
(2) 2 Jac. 25, etc. 11, 10.
(3) Ep. 167, n. 4.
(4) N. 5, 10, 13, 15, 16, 17.

(1) Ep. 106. n. 6. c. 4, 1.
(2) C. 26.
(3) Lib. I, ad tit. 75. Lib. III, c. 6.
(4) Oros. Apolog.

(1) Aug. de Gest. Pelag. c. 30. n. 54.

l'évêque Jean l'interrogea, et il dit : Je n'ai pas dit, que l'homme est impeccable par sa nature, mais j'ai dit que celui qui voudra travailler pour ne point pécher, a ce pouvoir de Dieu. Quelques-uns murmurèrent de cette réponse, et dirent que Pélage disoit que l'on pouvoit être parfait sans le grâce de Dieu. Mais l'évêque Jean les reprit, et dit : L'apôtre même témoigne qu'il travaille beaucoup, non selon sa force, mais selon la grâce de Dieu. Comme les assistants murmuroient encore, Pélage dit : Je le crois aussi ; anathème à qui dit que sans le secours de Dieu, l'homme peut avancer dans toutes les vertus (1). L'évêque Jean dit : S'il disoit que l'homme eut ce pouvoir sans le secours de Dieu, il seroit condamnable. Vous autres, que dites-vous ? niez-vous le secours de Dieu ? Orose répondit : Anathème à celui qui le nie. Orose parloit latin, et l'évêque Jean parloit grec ; ils ne s'entendoient que par interprète ; et celui qui en faisoit la fonction étoit un homme inconnu à Orose, qui s'en acquittoit très-mal ; et des personnes présentes à la conférence l'en avoient souvent convaincu. Orose ayant donc un si mauvais interprète et un juge si peu favorable, s'écria : L'hérétique est latin, nous sommes latins ; il faut réserver à des juges latins cette hérésie qui est plus connue chez les latins. L'évêque Jean veut s'ingérer à juger sans accusateur, étant lui-même suspect. On parla encore longtemps, et enfin l'évêque Jean prononça, conformément à la demande d'Orose, qu'il falloit envoyer des députés et des lettres à Rome, au pape Innocent, et que tous suivroient ce qu'il auroit décidé. Cependant il imposa silence à Pélage et à ses adversaires, défendant de l'insulter comme convaincu. Tous s'accordèrent à cet avis ; ils célébrèrent l'action de grâce, se donnèrent la paix, et pour la confirmer, prièrent ensemble avant que de se séparer.

Quarante-sept jours après, Orose étant venu à la dédicace de l'église de Jérusalem, qui se célébroit le treizième de septembre (2) ; le premier jour de la fête, l'évêque Jean qu'il accompagnoit par honneur selon sa coutume, lui dit : Pourquoi venez-vous avec moi, vous qui avez blasphémé ? Orose répondit : Qu'ai-je dit qu'on puisse appeler blasphème ? L'évêque répondit : Je vous ai ouï dire que, même avec le secours de Dieu, l'homme ne peut pas être sans péché. Orose prit tous les assistants à témoins que jamais un tel discours n'étoit sorti de sa bouche, et ajouta : Comment l'évêque qui est grec, et n'entend point le latin, a-t-il pu m'entendre, moi qui ne parle que latin, et que ne m'a-t-il sur-le-champ averti paternellement ? Orose crut devoir embrasser cette occasion, que lui offroit la providence, pour réprimer l'insolence des hérétiques, qui abusoient de la patience avec laquelle l'Église les toléroit et non content de semer leurs erreurs à Jérusalem, provoquoient les catholiques au combat, les accusant de lâcheté. Il écrivit donc une apologie contre la calomnie de Jean de Jérusalem ; et au lieu que saint Jérôme et saint Augustin s'étoient contentés de combattre les erreurs, sans nommer les hérétiques, Orose, nomme Pélage et Célestius, et les attaque à découvert. Il finit par cette protestation : Je prends Jésus-Christ à témoin que je hais l'hérésie et non l'hérétique ; je l'évite à cause de l'hérésie : qu'il la déteste et la condamne, et nous le tiendrons tous pour notre frère. Ainsi la résolution prise à la conférence de Jérusalem demeura inutile par l'accusation de l'évêque Jean et l'apologie d'Orose.

XX. Concile de Diospolis.

Au mois de décembre de la même année quatre cent quinze, il se tint en Palestine un concile de quatorze évêques, savoir : Euloge, que l'on croit avoir été évêque de Césarée, Jean de Jérusalem, Ammonien, Porphyre de Gaze, Eutonius de Sébaste, un autre Porphyre, Fidus, de Joppe, Zonin, Zoboenne d'Éleuthéropolis, Nymphidius, Chromace, Jovin d'Ascalon, Éleuthère de Jéricho et Clemace. Ils s'assemblèrent vers le vingtième de décembre à Diospolis, connue dans l'écriture sous le nom de Lydda. Le sujet du concile étoit l'examen d'un libelle presenté par deux évêques gaulois, chassés de leurs siéges : Heros d'Arles, disciple de saint Martin, dont nous avons parlé, et Lazare d'Aix (1). Ces deux évêques, choqués de la doctrine de Pélage, réduisirent en abregé les erreurs qu'ils avoient récueillies de ses livres et de ceux de Célestius, y ajoutant les articles sur lesquels Célestius avoit été condamné au concile de Carthage, et ceux qu'Hilaire avoit envoyés de Sicile à saint Augustin. Ils présentèrent ce libelle écrit en latin à Euloge qui présidoit au concile, mais ils ne purent s'y trouver eux-mêmes au jour marqué, parce que l'un d'eux étoit grièvement malade. Pélage au contraire s'y trouva, pour s'y justifier ; ce qui ne lui fut pas difficile, n'ayant point d'accusateurs en tête, car Orose n'y étoit pas non plus. On soupçonne l'évêque Jean de Jérusalem d'avoir aidé Pélage à prendre si bien son temps (2).

Pélage, voulant donner bonne opinion de lui aux évêques du concile (3), se vanta d'être lié d'amitié avec plusieurs saints évêques, et produisit plusieurs lettres, dont quelques-unes furent lues, entre autres une petite de saint Augustin, qui lui témoignoit véritablement beaucoup d'amitié, mais l'exhortoit tacitement à reconnoître la nécessité de la grâce. Elle avoit été écrite environ deux ans auparavant, lorsque saint Augustin, étant déjà informé de ses erreurs, espéroit encore le ramener. Il fallut

enfin lire le libelle des évêques Heros et Lazare ; et comme les évêques qui étoient juges en ce concile, n'entendoient pas le latin, ils se faisoient expliquer par un interprète, au lieu que Pélage répondoit lui-même en grec.

Le premier reproche qu'on lut contre lui fut qu'il avoit écrit dans un de ses livres, c'étoit le livre des chapitres : Qu'on ne peut être sans péché sans avoir la science de la loi. Après cette lecture, le concile dit : Avez-vous publié cela, Pelage ? Il répondit : Je l'ai dit, mais nōn pas comme ils l'entendent. Je n'ai pas dit que celui qui a la science de la loi ne puisse pécher, mais qu'il est aidé par la science de la loi à ne point pecher, comme il est écrit : Il leur a donné le secours de la loi (1). Le concile dit : Ce qu'a dit Pelage n'est point éloigné de la doctrine de l'Eglise. Puis il ajouta : Qu'on lise un autre article (2). On lut ce que Pélage avoit mis dans le même livre : Que tous sont conduits par leur propre volonté. Pélage répondit : Je l'ai dit aussi à cause du libre arbitre : Dieu aide à choisir le bien ; et l'homme qui pèche est en faute parce qu'il a le libre arbitre. Les évêques dirent : Cela n'est point éloigné non plus de la doctrine de l'Eglise.

On lut que Pélage avoit mis dans son livre : Qu'au jour du jugement on ne pardonneroit point aux injustes et aux pécheurs ; mais qu'ils seroient brûlés par le feu éternel (3). Ses accusateurs avoient relevé cette parole, parce qu'il ne distinguoit point les pécheurs qui seront sauvés par les mérites de Jésus-Christ de ceux qui seront condamnés. Mais comme il n'avoit personne en tête pour le faire expliquer, il répondit simplement qu'il l'avoit dit selon l'évangile où il est dit (4) : Que les pécheurs iront au supplice éternel et les justes à la vie éternelle. Et il ajouta : Et si quelqu'un croit autrement, il est origéniste. Le concile dit : Cela n'est point éloigné de la doctrine de l'Eglise. On lui objecta encore d'avoir écrit : Que le mal ne venoit pas même en pensée aux justes. Il répondit : Je ne l'ai pas mis ainsi ; mais j'ai dit : que le chrétien doit s'appliquer à ne point penser de mal. Ce que les évêques approuverent. On lut aussi qu'il avoit écrit que le royaume des cieux étoit promis, même dans l'ancien testament (5). C'est qu'en effet il égaloit l'ancienne loi à la nouvelle. Mais comme il n'avoit point d'adversaire, il répondit : Cela se peut aussi prouver par les écritures. Mais les hérétiques le nient au mépris de l'ancien testament. Il entendoit les manichéens. Pour moi, continua-t-il, j'ai dit cela suivant l'autorité de l'écriture, parce qu'il est écrit dans Daniel (6) : Et les saints recevront le royaume du Très-Haut. Le concile dit : Cela n'est point éloigné non plus de la foi de l'Eglise.

Ensuite on objecta que Pélage avoit écrit dans le même livre (1) : Que l'homme pouvoit, s'il vouloit, être sans péché ; et qu'écrivant à une veuve, il lui avoit dit : La piété doit trouver chez vous la place qu'elle ne trouve nulle part ; et d'autres paroles semblables de flatterie. Et dans un autre livre adressé à la même, montrant comment les saints doivent prier, il disoit : Celui-là prie en bonne conscience, qui peut dire : Vous savez, seigneur, combien sont pures les mains que j'étends vers vous, et les lèvres avec lesquelles je vous demande miséricorde. A quoi Pélage répondit : J'ai dit que l'homme peut être sans péché et garder les commandements de Dieu s'il veut ; car Dieu lui a donné ce pouvoir. Mais je n'ai pas dit qu'il se trouve quelqu'un qui n'ait jamais péché depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse ; j'ai dit seulement, qu'étant converti de ses péchés, il peut être sans péché par son propre travail et par la grâce de Dieu, sans qu'il soit pour cela immuable à l'avenir. Le reste qu'ils ont ajouté n'est point dans mes livres, et je n'ai jamais rien dit de semblable. Le concile dit : Puisque vous niez l'avoir écrit, anathématisez-vous ceux qui le tiennent ? Pélage répondit : Je les anathématise comme des impertinents, et non comme des hérétiques, puisque ce n'est pas un dogme. Ensuite, les évêques prononcèrent, en disant : Puisque Pélage a anathématisé de sa propre bouche ce discours incertain et impertinent, répondant comme il faut que l'homme, avec le secours de Dieu et la grâce, peut être sans péché, qu'il réponde aussi aux autres articles.

XXI. Suite du même concile.

On objecta ensuite à Pélage ces propositions, tirées de la doctrine de Célestius, son disciple : Qu'Adam a été fait mortel, ensorte qu'il devoit mourir, soit qu'il péchât, soit qu'il ne péchât point (2). Que le péché d'Adam n'a nui qu'à lui seul, et non au genre humain. Que la loi envoye au royaume comme l'évangile. Qu'avant l'avénement de Jésus-Christ, il y a eu des hommes sans péché. Que les enfants nouveaux-nés, sont au même état où Adam étoit avant son péché. Que tout le genre humain ne meurt point par la mort d'Adam ou par son péché, et ne ressuscite point par la résurrection de Jésus-Christ. En objectant ces propositions, on ne manqua pas de dire qu'elles avoient été ouïes et condamnées au concile de Carthage. On objecta aussi les propositions envoyées à saint Augustin de Sicile, auxquelles il avoit répondu par le livre à Hilaire ; savoir que l'homme peut être sans péché, s'il veut. Que les enfants sans être baptisés ont la vie éternelle. Que si les riches baptisés ne renoncent à tout, le bien qu'ils semblent faire ne leur sert de rien, et ils ne peuvent avoir le royaume de Dieu. Pélage répondit à ces objections : Que l'homme

(1) C. 13. n. 37. Oros. Apolog. (2) Sup. l. xi, n. 54.

(1) Sup. n. 4. Aug. de Gest. Pel. (2) August. de Gest. Pelag c. 5, 1. (3) De Gest. c. 25, p. 146, 26.

(1) De Gest. c. 1. Hier. Dialog. 1, c. Isa. viii, 20. sec. 70. (2) Aug. Gest. c. n. 6. (3) C. 3, n. 9. (4) Matth. xxx, 46. (5) C. 4, n. 12. c. 5. (6) Dan. vi, 18.

(1) De Gest. c. 6. (2) De Gest. c. ii.

puisse être sans péché, il en a déjà été parlé. Quant à ceux qui ont été sans péché avant l'avénement du Seigneur, je dis aussi qu'avant sa venue quelques-uns ont vécu saintement et justement, selon que les saintes Ecritures l'enseignent. Pour le reste, mes adversaires témoignent eux-mêmes que je ne l'ai pas dit, et je n'en dois pas répondre; toutefois pour la satisfaction du saint concile, j'anathématise ceux qui le tiennent, ou qui l'ont jamais tenu. Après cette réponse, le concile dit : Pélage, ici présent, a répondu bien et suffisamment à ces articles, anathématisant ce qui n'étoit point de lui.

On objecta à Pélage qu'il disoit que l'Eglise est ici sans tache et sans ride. Il répondit : Je l'ai dit parce que l'Eglise est purifiée par le baptême, et que le Seigneur veut qu'elle demeure ainsi. Le concile dit : Nous l'approuvons aussi (1). On lui objecta ensuite quelques propositions du livre de Célestius, prenant plutôt le sens de chaque article que les paroles. Le premier étoit : Que nous faisons plus qu'il n'est ordonné par la loi et par l'Evangile. A quoi Pélage répondit : Ils l'ont mis comme étant de nous; mais nous l'avons dit, suivant ce que dit saint Paul de la virginité : Je n'ai point de précepte du Seigneur. Le concile dit : L'Eglise reçoit encore cela.

On objecta ensuite à Pélage d'autres articles capitaux de Célestius (2) : Que la grâce de Dieu et son secours n'est pas donné pour chaque action particulière, mais qu'il consiste dans le libre arbitre ou dans la loi et la doctrine. Et encore : Que la grâce de Dieu est donnée selon nos mérites, parce que s'il la donne aux pécheurs, il semble être injuste. D'où il concluoit : C'est pourquoi la grâce même dépend de ma volonté, pour en être digne ou indigne; car si nous faisons tout par la grâce, quand nous sommes vaincus par le péché, ce n'est pas nous qui sommes vaincus, mais la grâce de Dieu, qui a voulu absolument nous aider et n'a pu. Et encore : Si c'est la grâce de Dieu qui nous fait vaincre le péché, c'est donc sa faute quand nous sommes vaincus, parce qu'absolument elle n'a pu ou n'a pas voulu nous garder. A cela, Pélage répondit : Si ce sont là les sentiments de Célestius, c'est à ceux qui le disent à l'examiner; pour moi, je n'ai jamais tenu cette doctrine, mais j'anathématise celui qui la tient. Le concile dit : Le saint concile vous reçoit puisque vous condamnez ces paroles réprouvées.

On objecta à Pélage cette proposition de Célestius (3): Que chaque homme peut avoir toutes les vertus et les grâces, par où, disoit-on, ils ôtent la diversité des grâces qu'enseigne l'apôtre. Pélage répondit : Nous l'avons dit; mais ils le reprennent malicieusement et ignoramment; car nous n'ôtons pas la diversite des grâces, mais nous disons que Dieu donne toutes les grâces à celui qui est digne de les recevoir, comme il les a données à l'apôtre saint Paul (1). Le concile dit : Vous avez entendu conséquemment, et dans le sens de l'Eglise, le don des grâces, dont parle l'apôtre.

On objecta ces articles du livre de Célestius : Que l'on ne peut appeler enfants de Dieu sinon ceux qui sont absolument sans péché. D'où s'en suivoit que saint Paul même ne l'étoit pas, puisqu'il dit qu'il n'est pas encore parfait (2). Que l'oubli et l'ignorance ne sont point susceptibles de péché, parce qu'ils ne sont pas volontaires, mais nécessaires. Qu'il n'y a point de libre arbitre s'il a besoin du secours de Dieu, parce qu'il dépend de la volonté de chacun de faire ou de ne pas faire. Que notre victoire ne vient pas du secours de Dieu, mais du libre arbitre. Ce que Célestius exprimoit ainsi : C'est notre victoire, parce que nous avons pris les armes par notre propre volonté : comme au contraire, c'est par notre faute que nous sommes vaincus, quand nous avons méprisé volontairement de nous armer. Il apportoit ces paroles de saint Pierre (3) : Nous participons à la nature divine, d'où il concluoit que, si l'âme ne peut être sans péché, Dieu est aussi sujet au péché, puisque l'âme qui en est une partie y est sujette. Célestius disoit encore : Que le pardon n'est pas accordé aux pénitents suivant la grâce et la miséricorde de Dieu; mais selon les mérites et le travail de ceux qui par la pénitence se rendent dignes de miséricorde.

Tout cela ayant été lu, le concile dit : Que dit à ces articles le moine Pélage ici présent? Car le saint concile et la sainte Eglise catholique rejettent cette doctrine. Pelage répondit : Je le dis encore, ces propositions, selon le propre témoignage de mes adversaires, ne sont pas de moi, et je n'en dois point répondre : ce que j'ai avoué être de moi, je soutiens qu'il est bon; ce que j'ai dit n'être pas de moi, je le rejète suivant le jugement de la sainte Eglise, en disant anathème à quiconque contredit à la doctrine de la sainte Eglise catholique; car je crois en la trinité d'une seule substance, et tout le reste, selon la doctrine de l'Eglise : Si quelqu'un croit autre chose, qu'il soit anathème. Le concile dit : Puisque nous sommes satisfaits des déclarations du moine Pélage ici présent, qui convient de la saine doctrine et condamne ce qui est contraire à la foi de l'Eglise, nous déclarons qu'il est dans la communion ecclésiastique et catholique (4). Telle fut la conclusion du concile de Diospolis. Pélage y fut absous parce qu'il parut catholique; mais sa doctrine y fut condamnée, et il fut obligé de la condamner lui-même. Il est vrai qu'il ne le fit que de bouche; car il ne changea point de sentiments et trompa les évêques.

(1) Gest. c. 12, 13.
(2) C. 14.
(3) C. 14, n. 32.

(1) I Cor. XII, 28.
(2) C. 18. Philip. III, 22.
(3) 2 Pet. 1, 4.
(4) C. 19, 20.

XXII. Révélation du prêtre Lucien.

Jean de Jérusalem étoit à ce concile quand il reçut la nouvelle de la découverte des reliques de saint Etienne (1). A vingt milles de Jérusalem étoit un bourg nommé Capharmagala, c'est-à-dire le bourg de Gamaliel. Il étoit gouverné par un prêtre, nommé Lucien, saint homme et serviteur de Dieu. Le vendredi, troisième des nones de décembre, sous le dixième consulat d'Honorius et le sixième de Théodose, à la troisième heure de la nuit, c'est-à-dire le troisième de décembre quatre cent quinze, à neuf heures du soir, Lucien dormoit dans son lit au baptistaire où il couchoit ordinairement pour garder les vases sacrés de l'église. Etant à demi éveillé, il vit un grand vieillard de bonne mine avec une grande barbe blanche, vêtu d'un manteau blanc, bordé de petites plaques d'or, avec des croix au dedans, une verge d'or à la main. Il s'approcha, se tint à la droite de Lucien et le poussa de sa verge d'or en disant : Lucien! Lucien! Lucien! Puis il lui dit en grec : Va à Jérusalem et dis à l'évêque Jean : Jusqu'à quand sommes-nous enfermés? Ouvrez-nous promptement le tombeau où nos reliques sont négligées, afin que Dieu ouvre par nous au monde la porte de sa clémence. Je ne suis pas tant en peine pour moi que pour les saints qui sont avec moi. Lucien répondit : Qui êtes-vous, seigneur, et qui sont ceux qui sont avec vous? Il répondit : Je suis Gamaliel qui ai instruit dans la loi l'apôtre Paul, et avec moi du côté oriental du monument est mon seigneur Etienne, qui fut lapidé par les Juifs hors la porte septentrionale. Il y demeura le jour et la nuit, selon l'ordre des prêtres impies, afin que son corps fût mangé des bêtes; mais ni bête ni oiseau n'y toucha. J'envoyai la nuit aux fidèles que je connoissois à Jérusalem, je les exhortai, je fournis la dépense nécessaire, et je leur persuadai d'enlever le corps secrètement dans mon chariot et le porter en ce lieu dans ma maison. Là, je fis célébrer les funérailles pendant quarante jours, et je le fis mettre dans mon sépulcre à l'orient. Nicodème y est aussi dans un autre cercueil, lui qui vint de nuit au sauveur Jésus, et fut baptisé par ses disciples. Les Juifs l'ayant su, le déposèrent de sa dignité, l'excommunièrent et le bannirent de Jérusalem. Je le retirai chez moi à la campagne, le nourris et l'entretins jusqu'à la fin de sa vie et l'ensevelis honorablement auprès d'Etienne. J'y mis aussi mon fils Abibas, qui mourut avant moi à l'âge de vingt ans, après avoir reçu avec moi le baptême de Jésus-Christ. Il est dans le troisième cercueil plus élevé, où j'ai aussi été mis après ma mort. Ma femme Ethna et mon fils aîné Sélémias, n'ayant pas voulu embrasser la foi de Jésus-Christ, sont enterrés en une autre terre de leur mère, nommée Capharsemalia. Lucien lui demanda : Où vous chercherons-nous? Gamaliel répondit : Au faubourg nommé Delagabri.

Lucien étant éveillé fit cette prière : Seigneur Jésus, si cette vision vient de vous, faites que je l'aie encore une seconde et une troisième fois (1). Il commença à jeûner au pain et à l'eau jusqu'au vendredi suivant. Gamaliel lui apparut encore en la même forme, et lui dit : Pourquoi n'as-tu pas été avertir le saint évêque Jean? Lucien répondit : J'ai craint, seigneur, si j'y allois à la première vision de paroître un séducteur. Gamaliel dit : Obéis, obéis, obéis. Puis il ajouta : Parce que tu m'as demandé où sont nos reliques, prends garde à ce que tu vas voir. Aussitôt il apporta quatre corbeilles, trois d'or et une d'argent. Les trois d'or étoient pleines de roses, deux de roses blanches, une de rouges; la corbeille d'argent étoit pleine de safran d'excellente odeur. Lucien demanda ce que c'étoit. Gamaliel dit : Ce sont nos reliques. Les roses rouges, c'est Etienne qui est à l'entrée du sépulcre. La seconde corbeille, c'est Nicodème qui est près de la porte. La corbeille d'argent, c'est mon fils Abibas, qui est sorti du monde sans tache. Sa corbeille est jointe à la mienne. Ayant ainsi parlé, il disparut.

Lucien étant éveillé, rendit grâce à Dieu et continua ses jeûnes (2). La troisième semaine, au même jour et à la même heure, Gamaliel lui apparut, le menaçant et lui faisant des reproches de sa négligence. Ne vois-tu pas, lui dit-il, la sécheresse qui afflige le monde? Ne considères-tu pas qu'il y a dans le désert bien des saints meilleurs que toi, que nous avons laissés te choisissant pour nous faire connoître? C'est pour cela que nous t'avons fait venir d'une autre bourgade, pour être le prêtre de celle-ci. Lucien épouvanté, lui promit de ne plus différer. Ensuite il eut une autre vision. Il crut être à Jérusalem et raconter sa vision à l'évêque Jean, qui lui disoit : Si cela est ainsi, il faut que je prenne ce grand bœuf, propre au chariot et à la charrue, et que je vous laisse les autres avec la terre. Il vaut mieux que celui-ci soit dans une grande ville, les autres vous suffiront.

XXIII. Invention des reliques de saint Etienne.

Après cette dernière vision, Lucien alla à Jérusalem et raconta tout à l'évêque Jean, excepté cette dernière partie qui regardoit le grand bœuf. Car il avoit compris qu'il signifioit saint Etienne, et que l'évêque lui demanderoit ses reliques, pour mettre en l'église de Sion, signifiée par le grand chariot. Il voulut donc voir si l'évêque lui en parleroit. L'évêque Jean pleura de joie et loua Dieu, puis

(1) Marcel. Chr. n. 415, Chrysipp. apud Phot. c. 17,
n. 2. Epist. Luc. n. 8. n. 3.

(1) N. 4.
(2) N. 5.

il dit : S'il est ainsi, mon cher fils, il faut que je transfère de là le bien-heureux Etienne, premier martyr et premier diacre; et il ajouta : Allez, fouillez sous un tas de pierres qui est dans le champ, et si vous trouvez les reliques, faites-le moi savoir. Lucien lui dit : Je me suis promené dans ce champ et j'ai vu au milieu un tas de petites pierres; j'ai cru qu'ils étoient là. L'évêque répondit : Allez comme je vous ai dit, et si vous le trouvez, demeurez-y pour garder le lieu, et mandez-le moi par un diacre afin que j'y vienne. Lucien, étant de retour à son bourg, fit avertir tous les habitants par cri public, de venir le lendemain matin fouiller ce tas de pierres.

Le lendemain comme il alloit pour y travailler, il trouva un moine nommé Migèce, qui racontoit à tous les frères une vision qu'il avoit eu la même nuit. Lucien l'appela, et lui demanda ce qu'il avoit vu. Migèce étoit un homme simple et d'une vie pure. Gamaliel lui étoit apparu de la même manière qu'à Lucien, qui en reconnut toutes les marques, et lui avoit donné ordre de dire à Lucien : Vous travaillez inutilement au monceau de pierres, nous n'y sommes plus. On nous y mit quand on fit nos funérailles, selon l'ancienne coutume, et ce tas de pierres étoit la marque du deuil. Cherchez d'un autre côté au lieu nommé en syriaque Débatalia. En effet, continua Migèce, en racontant sa vis on, je me suis trouvé dans ce champ, j'y ai vu un monument négligé et tombant en ruine, où étoient trois lits d'or garnis; un plus haut que les autres, où étoient couchés deux hommes, un vieux et un jeune, et un dans chacun des autres. Celui qui étoit dans le lit plus haut m'a dit : Va dire au prêtre Lucien que nous avons été maîtres de ce lieu. Si tu veux trouver le grand et le juste, il est à l'orient. Lucien ayant ouï le rapport du moine Migèce, loua Dieu de ce qu'il y avoit encore un témoin de sa révélation.

Après donc avoir fouillé inutilement le tas de pierres, ils allèrent au monument indiqué par Migèce, et ayant creusé, ils trouvèrent trois coffres et une pierre où étoit écrit en très-grandes lettres. Cheliel, Nasuam, Gamaliel, Abibas. Les deux premiers mots étoient les noms d'Etienne et de Nicodème traduits en syriaque. Aussitôt Lucien manda cette nouvelle à l'évêque Jean, qui étoit à Diospolis au concile. Il prit avec lui deux autres évêques de ceux qui y assistoient, Eutonius de Sébaste et Eleuthère de Jéricho, et vint au lieu où les reliques avoient été trouvées. Dès qu'on eut ouvert le cercueil de saint Etienne, la terre trembla et il sortit de ce cercueil une odeur si agréable, que personne ne se souvenoit d'en avoir senti de pareille. Un grand peuple s'étoit assemblé, dans lequel étoient plusieurs personnes affligées de diverses maladies. Il y en eut soixante et treize guéris sur-le-champ par cette odeur. Les uns furent délivrés du démon, d'autres de pertes de sang, d'autres des écrouelles ou d'autres tumeurs, de fistules, de fièvre, de mal caduc, de maux de tête, de douleurs d'entrailles. On baisa les saintes reliques, et on les renferma; puis en chantant des psaumes et des hymnes, on porta celles de saint Etienne à l'Eglise de Sion, où il avoit été ordonné diacre; mais on en laissa quelques petites parties à Caphargamala. Le corps de saint Etienne étoit réduit en cendres, hormis les os qui étoient tout entiers, et dans leur situation naturelle. Cette translation se fit le septième des calendes de janvier, c'est-à-dire le vingt-sixième de décembre, jour où l'Eglise a toujours honoré depuis la mémoire de saint Etienne. Toutefois on fait la mémoire de cette invention le troisième jour d'Août, de quoi il n'est pas aisé de rendre raison. En même temps que l'on faisoit la translation, il tomba une grande pluie qui remédia à la sécheresse dont le pays étoit affligé.

Le prêtre Lucien fit part des reliques de saint Etienne qu'il avoit gardées, au prêtre Avitus, espagnol qui se trouvoit depuis quelque temps en Palestine, et à sa prière il écrivit une relation simple et fidèle de la manière dont il avoit trouvé ces saints corps. Avitus la traduisit en latin, et l'envoya par Orose avec quelques reliques de saint Etienne, c'est-à-dire de la poussière de sa chair et de ses nerfs et quelques os solides. Il envoya les reliques et la relation à Paleonius, évêque de Brague en Lusitanie, avec une lettre adressée à lui, à son clergé et à son peuple, pour les consoler dans leurs maux, causés par les incursions des barbares. Nous avons encore sa lettre, avec sa traduction de la relation de Lucien.

XXIV. Reliques de saint Zacharie.

Il y eut dans le même temps, en orient, plusieurs autres découvertes de reliques. En Palestine, on trouva encore les reliques du prophète Zacharie dans un bourg nommé de son nom Capharzacharia au territoire d'Eleuthéropolis (1). Le saint prophète apparut à un esclave nommé Calemère, qui gouvernoit cette terre pour son maître, et lui montrant un certain jardin, il lui dit : Creuse ici à deux coudées de la haie, le long du chemin qui mène à la ville de Bitterebis, tu trouveras un coffre double, un de bois dans un de plomb, et autour du coffre un vaisseau de verre plein d'eau, et deux serpents de grandeur médiocre, doux et sans venin. Suivant l'ordre du prophète, Calemère alla au lieu marqué, et découvrit le coffre sacré aux signes qui ont été dits. On vit dedans le prophète revêtu d'un habit blanc, comme prêtre, à ce que l'on crut. Sous ses pieds, hors du coffre, étoit couché un enfant enseveli à la royale ; car il avoit une couronne d'or à la tête, une chaussure d'or et des habits

(1) Sozom. IX. c. ult.

précieux. Comme les savants étoient en peine qui pouvoit être cet enfant, Zacharie, supérieur du monastère de Gérare, dit avoir lu un ancien livre hébreu qui n'étoit pas de l'écriture sainte, qui portoit que, quand le roi Joas fit mourir le prophète Zacharie, un fils qu'il aimoit tendrement mourut subitement sept jours après (1). Il le prit pour une punition divine, et fit enterrer l'enfant aux pieds du prophète, comme pour lui faire satisfaction. Cette explication suppose que le prophète Zacharie dont on trouva les reliques, étoit le fils de Joïada, et non pas le fils de Barachia dont nous avons la prophétie. Le corps du prophète se trouva tout entier après avoir été tant de siècles sous terre. Il étoit rasé fort près, il avoit le nez droit, la barbe médiocrement grande, la tête petite, les yeux un peu enfoncés, couverts de sourcils. Ce sont les paroles de Sozomène dont l'histoire finit ici, c'est-à-dire ce qui nous en reste. Il décrivoit ensuite l'invention des reliques de saint Etienne, et continuoit son récit jusqu'à l'an quatre cent trente-neuf et au dix-septième consulat de Théodose le jeune, sous le règne duquel il écrivoit. Saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, transféra aussi à Manuthe, près de Canope, les reliques des saints martyrs Cyrus et Jean, pour achever d'y éteindre la puissance des démons (2).

XXV. Juifs chassés d'Alexandrie.

Il fit en ce temps-là chasser les juifs d'Alexandrie à cette occasion (3). Un jour qu'Oreste, gouverneur de la ville, faisoit la police dans le théâtre, quelques chrétiens affectionnés à l'évêque s'approchèrent pour entendre les ordonnances du gouverneur, entre autres un nommé Hiérax, qui tenoit de petites écoles, fervent auditeur de l'évêque et le plus empressé à exciter des applaudissements dans les sermons. Les juifs, toujours ennemis des chrétiens, et excités alors au sujet de quelques danseurs, ayant vu Hiérax dans le théâtre, s'écrièrent aussitôt qu'il n'y venoit que pour exciter sédition. Oreste étoit depuis longtemps choqué de la puissance des évêques qui diminuoit celle des gouverneurs; ainsi, croyant que saint Cyrille vouloit contrôler ses ordonnances, il fit prendre Hiérax et le fit fouetter publiquement dans le théâtre. Saint Cyrille l'ayant appris, envoya quérir les principaux des juifs et leur fit de grandes menaces, s'ils ne cessoient de remuer contre les chrétiens, mais la multitude n'en fut que plus animée. Ils concertèrent d'attaquer de nuit les chrétiens, ayant pris entre eux pour signal des anneaux de feuille de palme, et firent crier par tous les quartiers de la ville que le feu étoit à l'église d'Alexandrie. Les chrétiens y accoururent de tous côtés, et les juifs se jetèrent sur eux et en tuèrent un grand nombre. Le jour venu, on connut les auteurs de ce massacre; et saint Cyrile alla avec un grand peuple aux synagogues des juifs, les leur ôta, les chassa eux-mêmes de la ville, et abandonna leurs biens au pillage. Ainsi les juifs furent chassés d'Alexandrie, où ils avoient habité depuis le temps d'Alexandre le grand, son fondateur. Oreste le trouva fort mauvais, et compta pour un grand malheur qu'une telle ville eût perdu tout d'un coup un si grand nombre d'habitants. Il en fit son rapport à l'empereur, à qui Cyrille, de son côté, écrivit les crimes des juifs.

Cependant pressé par le peuple, il fit parler à Oreste pour se réconcilier, et l'en conjura même par le livre des évangiles ; mais Oreste le refusa (1). Alors des moines du mont Nitrie, qui avoient pris avec chaleur le parti de l'évêque Théophile contre Dioscore et les grands frères, quittèrent leurs monastères et vinrent à Alexandrie au nombre de cinq cents. Ils guettèrent le gouverneur Oreste, comme il sortoit en chariot, et s'approchant de lui, l'appelèrent païen et idolâtre et lui dirent d'autres injures. Oreste, soupçonnant que Cyrille lui tendoit un piége, s'écria qu'il étoit chrétien, et qu'il avoit été baptisé par l'évêque Atticus à Constantinople ; mais les moines ne l'écoutoient point et un d'entre eux, nommé Ammonius, le frappa à la tête d'un coup de pierre, qui le mit tout en sang. Ses officiers épouvantés par la grêle des pierres, se dispersèrent ; mais le peuple accourut à sa défense et les moines furent mis en fuite. On prit Ammonius et on l'emmena au gouverneur qui lui fit son procès et le fit mourir dans les tourments. Saint Cyrille retira le corps et le mit dans une église, lui changea de nom, l'appela Thaumase, c'est-à-dire admirable, et le voulut faire reconnoître pour martyr ; mais les plus sages des chrétiens n'approuvèrent pas cette conduite, et peu de temps après saint Cyrille lui-même laissa tomber la chose dans le silence et dans l'oubli.

Le peuple n'en demeura pas là. Il prétendit qu'une femme illustre nommée Hypatia empêchoit le préfet Oreste de se réconcilier avec l'évêque (2). Elle étoit fille du philosophe Théon, si savante qu'elle surpassoit tous les philosophes de son temps. Elle avoit succédé à l'école platonicienne et enseignoit publiquement, en sorte qu'on y accouroit de toutes parts; et nous avons plusieurs lettres de Synésius à elle, où il se reconnoît son disciple. Sa doctrine étoit accompagnée d'une grande modestie qui lui attiroit beaucoup de respect et d'autorité auprès des magistrats. Elle voyoit souvent Oreste, ce qui donna occasion à la soupçonner de l'animer contre saint Cyrille. Donc une troupe de gens emportés, conduits par un lecteur, nommé Pierre, la guettèrent comme elle rentroit chez

(1) 2 Paralip. XXIV, 22.
(2) Sozom. 9, c. 16. Id. Præf. p. 324, B. Acta Cyri et Jo. apud Sur. 31 jan.
(3) Socr. VII, c. 13,

(1) C. 14.
(2) C. 5.

elle, la tirèrent de la chaise et la traînèrent à l'église nommée la Césaree; ils la dépouillèrent, la tuèrent à coups de pots cassés, la mirent en pièces et brûlèrent ses membres au lieu nommé Cinaron. Cette action, dit l'historien Socrate, attira un grand reproche à Cyrille et à l'église d'Alexandrie; car ces violences sont tout à fait éloignées du christianisme. Puis il ajoute : Cela se passa la quatrième année de l'épiscopat de Cyrille, sous le dixième consulat d'Honorius et le sixième de Théodose, au mois de mars pendant les jeûnes, c'est-à-dire le carême de l'an quatre cent quinze.

On croit que ces désordres d'Alexandrie furent cause d'une loi de Théodose du mois d'octobre quatre cent seize, pour réprimer les entreprises des parabolans (1). On appeloit ainsi des clercs du dernier ordre, destinés à prendre soin des malades, principalement dans les maladies contagieuses, d'où leur venoit ce nom; car il signifie en grec des gens qui s'exposent. La ville d'Alexandrie envoya une députation à Constantinople pour s'en plaindre. L'empereur ordonna que tous les clercs en général ne prissent point de part aux affaires publiques; et en particulier pour les parabolans, qu'ils ne seroient pas plus de cinq cents, et encore d'entre les pauvres et des corps de métiers, que leurs noms seroient donnés au préfet d'Alexandrie qui en mettroit d'autres à la place des morts, qu'ils ne pourroient se trouver à aucun spectacle ni au lieu où se tenoit le conseil, ni paroître en jugement que pour leurs affaires particulières, ou par un syndic. Mais cette loi fut révoquée en partie dix-huit mois après, le troisième de février quatre cent dix-huit (2). Le nombre des parabolans fut augmenté jusqu'à six cents, et le choix et la conduite en fut rendu à l'évêque d'Alexandrie.

XXVI. Fin du schisme d'Antioche.

Porphyre, évêque d'Antioche, étoit mort et avoit eu pour successeur Alexandre, qui avoit passé sa vie dans les exercices de la profession monastique, pratiquant la pauvreté et toutes les vertus, et soutenant par cet exemple une grande éloquence. Il réunit par ses puissantes exhortations le parti des eustathiens, séparés depuis si longtemps des autres catholiques, sous les évêques Paulin et Evagre, et célébra cette réunion par une fête dont on n'avoit point vu de semblable; car étant accompagné de tous ceux de sa communion, tant clercs que laïques, il alla au lieu où les eustathiens tenoient leur assemblée, et les ayant trouvés qui chantoient, il joignit à leurs voix celles des siens, ils marchèrent tous ensemble vers la grande église, au travers de la place au bord de l'Oronte. Les juifs, les ariens et le peu qui restoit de païens gémissoient de cette heureuse réunion. Alexandre reçut dans son clergé tous ceux que Paulin et Evagre avoient ordonnés, les laissant chacun dans son rang. Ainsi finit le schisme d'Antioche qui avoit duré quatre-vingt-cinq ans, depuis l'exil de saint Eustache, c'est-à-dire depuis environ l'an trois cent vingt-neuf, et par conséquent, il finit vers quatre cent quatorze (1).

Ce fut aussi saint Alexandre qui rétablit le premier le nom de saint Jean Chrysostôme dans les diptyques ecclésiastiques (2). Il reconnut pour évêques Elpide de Laodicée, et Pappus, qui avoient toujours suivi le parti de Jean, et leur rendit leurs églises sans examen. Ensuite, il envoya des députés au pape Innocent pour lui faire part de ces heureuses nouvelles, et lui demander sa communion. Le prêtre Cassien, disciple de saint Jean Chrysostôme, se trouvant alors à Rome, sollicita la réponse, et le pape Innocent ayant examiné les pièces qu'Alexandre lui avoit envoyées et le rapport de ses députés, approuva en tout sa conduite, et lui en écrivit une lettre qui fut souscrite par vingt évêques d'Italie, qui peut ainsi passer pour une lettre synodale. Il écrivit aussi, en son particulier, à Alexandre une lettre d'amitié pour lui témoigner combien sa députation lui avoit été agréable. Il lui envoya, de son côté, trois députés, Paul, prêtre, Nicolas, diacre, et Pierre, sous-diacre, et l'invita à lui écrire souvent, pour réparer la perte du passé. Innocent fit part de cette nouvelle au prêtre Boniface, qui résidoit de sa part à Constantinople, auprès de l'empereur, et qui fut depuis pape lui-même. Acace, évêque de Bérée, un des chefs du parti contraire à saint Chrysostôme, revint aussi en cette occasion, écrivit au pape, témoignant approuver tout ce qu'Alexandre avoit fait, soit en recevant les clercs de Paulin et d'Evagre, soit en rétablissant les évêques Elpide et Pappus. Le pape saint Innocent le renvoya à Alexandre, pour examiner la sincérité de sa réunion que le passé rendoit suspecte, consentant de le recevoir à sa communion quand il auroit déclaré de sa bouche ses sentiments à Alexandre (3).

La paix et la communion étant rétablies entre l'église romaine et celle d'Antioche, le pape saint Innocent écrivit à Alexandre une lettre décrétale sur quelques points de discipline, sur lesquels il l'avoit consulté pour remédier aux désordres introduits en orient par les schismes et l'hérésie (4). Le premier chef est sur l'autorité de l'église d'Antioche qui, suivant le concile de Nicée, s'étendoit, non sur une province seulement, mais sur tout un diocèse. Ce qui lui a été attribué, dit le pape, non tant pour la magnificence de la ville, que parce que c'est le premier siége du premier des apôtres;

(1) L. 42, Th. de Episc.

(2) L. 43, Ch. Th. de Episc.

(1) Theod. v, Hist. c. 35. Inn. Ep. 14. ad Bonifac. Theod. III, Hist. c. 5. et ib. Vales. Sup. l. XI, n. 43. Theod. v, c. 35.

(2) Innoc. Ep. 17. ad Alex.

(3) Ep. 13, 14, 19.

(4) Ep. 18, ap. Dion. c. 43.

et elle ne céderoit point à Rome, n'étoit qu'elle n'a eu qu'en passant celui que Rome a possédé jusqu'à la fin (1). Donc, comme vous ordonnez les métropolitains par une autorité singulière, j'estime que vous ne devez point laisser ordonner les évêques sans votre permission. Vous enverrez vos lettres pour autoriser l'ordination de ceux qui sont éloignés; et pour ceux qui sont proches, vous les ferez venir, si vous le jugez à propos, pour recevoir l'imposition de vos mains. Les évêques de Chypre, qui, pour éviter la tyrannie des ariens, se sont mis en possession de faire leurs ordinations, sans consulter personne, doivent revenir à l'observation des canons, c'est-à-dire dans la dépendance de l'évêque d'Antioche. L'Eglise ne suit pas tous les changements du gouvernement temporel (2). Ainsi une province divisée en deux ne doit pas avoir deux métropoles, mais il faut suivre l'ancien usage. Les clercs des ariens ou des autres hérétiques, qui reviennent à l'Eglise, ne doivent être admis à aucune fonction du sacerdoce ou du ministère ecclésiastique. Car, encore que leur baptême soit valable, il ne leur confère point la grâce; c'est pourquoi leurs laïques ne sont reçus qu'avec l'imposition des mains, pour leur donner le Saint-Esprit. Le pape saint Innocent ordonne à Alexandre d'Antioche, de faire part de ces décisions aux autres évêques, en leur faisant lire sa lettre, et, s'il se peut, dans un concile.

XXVII. Mémoire de saint Chrysostôme rétablie.

Saint Alexandre d'Antioche, étant venu à Constantinople, parla hardiment pour la mémoire de saint Jean Chrysostôme et il excita le peuple à contraindre l'évêque Atticus de mettre son nom dans les dyptiques, mais il n'y réussit pas. Atticus le refusa longtemps; et le pape saint Innocent lui refusoit aussi la communion, nonobstant les instances de Maximien, évêque de Macédoine, qui avoit été ami de saint Jean Chrysostôme. Saint Alexandre ne tint pas longtemps le siége d'Antioche, et eut pour successeur Théodote, homme d'une vie très-réglée et d'une douceur merveilleuse. Il se laissa fléchir pour réunir à l'Eglise ce qui restoit d'apollinaristes, dont toutefois plusieurs conservoient assez ouvertement leurs erreurs. Le peuple l'obligea encore à mettre dans les dyptiques le nom de saint Jean Chrysostôme; mais Théodote, craignant qu'Atticus de Constantinople ne le trouvât mauvais, lui en fit écrire par Acace de Bérée, le priant de lui pardonner ce qu'il avoit fait par nécessité. Acace écrivit aussi à saint Cyrille que l'évêque d'Antioche avoit été contraint à recevoir le nom de Jean, qu'il avoit du scrupule, et cherchoit à se fortifier contre la violence (3). Le prêtre qui apporta la lettre de Théodote à Constantinople, répandit dans le peuple le sujet de son voyage et le contenu de la lettre, ce qui pensa causer un grand trouble. Atticus en fut alarmé et alla trouver l'empereur pour chercher les moyens d'apaiser le peuple et de procurer la paix. L'empereur répondit, que pour un aussi grand bien que la concorde, il n'y avoit point d'inconvénient d'écrire le nom d'un homme mort. Atticus céda à cette autorité et à l'inclination du peuple, et fit écrire le nom de saint Jean Chrysostôme dans les tables ecclésiastiques.

Il en écrivit aussitôt à saint Cyrille d'Alexandrie pour justifier sa conduite et l'exhorter à la suivre. Il y a des occasions, dit-il, où il faut préférer le bien de la paix à l'exactitude des règles, quoique nous ne devions pas accoutumer le peuple à gouverner, comme dans une démocratie. Au reste, je ne crois point avoir péché contre les canons, car on nomme le bienheureux Jean, non seulement avec les évêques défunts, mais avec les laïques et les femmes. Et il y a grande différence entre les morts et les vivants, puisqu'on les écrit même en différents livres. La sépulture honorable de Saül n'a point fait de tort à David (1); l'arien Eudoxe ne nuit pas aux apôtres, quoique mis sous le même autel : Paulin et Evagre, auteurs du schisme d'Antioche, ont été reçus après leur mort dans les sacrés dyptiques il y a longtemps. Nous avons la réponse de saint Cyrille, où il blâme Atticus d'avoir mis le nom de Jean au rang des évêques, comme d'une entreprise contre les canons. Et il devait parler ainsi, tenant pour légitime le concile qui avoit déposé Jean. Il y a si longtemps, dit il, que vous êtes sur le siége de Constantinople, personne n'a refusé de s'assembler avec vous. Qui sont donc ceux dont la réunion vous oblige à mettre hors de l'Église d'Egypte, la Libye et la Pentapole? C'étoient les trois provinces qui dépendoient de l'Égypte, et où saint Jean Chrysostôme étoit tenu pour condamné juridiquement. Laissons donc, conclut-il, Arsace au second rang après Nectaire d'heureuse mémoire (2). Saint Isidore de Péluse écrivit aussi à saint Cyrille avec force et autorité sur ce sujet, l'exhortant à ne pas suivre la passion de son oncle et ne pas entretenir dans l'Eglise une division éternelle, sous prétexte de piété. Saint Cyrille se rendit enfin, et l'église d'Alexandrie étoit dès l'an quatre cent dix-neuf, en communion avec l'église romaine.

XXVIII. Théodore de Mopsueste. Pélagiens.

Pélage étoit toujours en orient et y avoit de puissants protecteurs, entre autres Théodore de Mopsueste, que quelques-uns ont même regardé comme l'auteur de son hérésie (3). Théodore pour la soutenir, composa cinq livres,

(1) Can. 6, Nic. Sup. l. XI, n. 20

(2) C. 2.

(3) Ep. ap. Cyr. t. 5, p. 202. D. Innocent. Ep. 10. Theodor. v, Hist. c. 38. Cyrill. Epist. ad Attic. t. 5, part. 2. p. 207, C.

(1) 2. Reg. 11, 13.

(2) Cyr. Epist. ad Att. t. 5, part. 2, p. 204, 205. Lib. 1. Ep. 370.

(3) Mercat. comm. Phot. cod. 177. Theod. Aut.

contre ceux qui disoient que les hommes pèchent par nature et non par volonté, c'est-à-dire contre la créance catholique du péché originel. Il dit que l'auteur de cette hérésie est venu d'occident et demeure en orient. Il le nomme Haram, mais il paroît que c'étoit saint Jérôme; car, outre la doctrine dont il s'agit, il l'accuse d'avoir fabriqué un cinquième évangile, disant l'avoir trouvé dans la bibliothèque d'Eusèbe de Palestine; c'est l'évangile de saint Mathieu, suivant les nazaréens, que saint Jérôme cite souvent, et même dans ses dialogues contre les pélagiens. Théodore l'accuse encore d'avoir rejeté la version des septante, et les autres anciennes, pour en substituer une nouvelle, quoiqu'il n'eût appris l'hébreu que tard, et des plus méprisables d'entre les juifs.

Il dit que cet homme, ayant composé des discours de la nouvelle hérésie qu'il avoit inventée, les avoit envoyés au pays de sa naissance, c'est-à-dire en occident, où il avoit séduit plusieurs personnes et des églises entières. Voici les erreurs qu'il lui attribue. Premièrement, que les hommes pèchent par nature, non par celle en laquelle Adam fut créé d'abord, car elle étoit bonne et l'ouvrage de Dieu, mais par celle qu'il eut en partage après son péché, qui est mauvaise et mortelle. Qu'ainsi les hommes sont devenus mauvais et ont le péché dans leur nature et non dans leur choix. Secondement, que les enfants mêmes nouveaux-nés ne sont pas exempts de péchés, parce que depuis la chute d'Adam, la nature est soumise au péché, qui s'étend à toute sa race, dont on apporte pour preuve, dit Théodore: J'ai été conçu en iniquité (1), et les passages semblables; le baptême et la communion du corps de notre seigneur pour la rémission des péchés, puisqu'on les donne même aux enfants. Troisièmement, qu'il n'y a aucun juste entre les hommes. Quatrièmement, que Jésus-Christ même, notre Dieu, n'a pas été pur de péché, puisqu'il a pris la nature qui en étoit infectée; quoique d'ailleurs ils disent que l'incarnation ne s'est pas faite réellement, mais seulement en apparence. Cinquièmement, que le mariage et tout ce qui sert à la propagation du genre humain, sont les œuvres de la mauvaise nature où Adam est tombé par son péché. Voilà les erreurs que Théodore de Mopsueste attribuoit aux nouveaux hérétiques d'occident; mais elles ne sont en effet que la doctrine de l'Église catholique, selon que les pélagiens la défiguroient pour la rendre odieuse.

XXIX. Écrits de Pélage.

Orose revint de Palestine vers le printemps de l'année quatre cent seize, apportant des reliques de saint Étienne. Il étoit aussi chargé de la réponse de saint Jérôme à saint Augustin, sur les questions de l'origine des âmes et de l'égalité des péchés. Saint Jérôme témoigne beaucoup d'estime et d'affection pour saint Augustin, mais il s'excuse de répondre pour lors à ses questions, à cause de la difficulté des temps, et de peur que s'ils n'étoient pas de même avis, les hérétiques n'en prissent occasion de les calomnier. Il y a apparence qu'avec cette lettre, Orose apporta les dialogues de saint Jérôme, puisque saint Augustin les cite, écrivant à Océanus peu de temps après (1). Il apporta encore des lettres d'Héros et de Lazare, encore Pélage et Célestius. Elles témoignoient que Pélage étoit à Jérusalem et y trompoit encore quelques personnes, quoique ceux qui pénétroient mieux ses sentiments lui résistassent fortement, et surtout saint Jérôme. En effet, Pélage étoit devenu plus fier après le concile de Diospolis, et il fit beaucoup valoir l'absolution qu'il avoit reçue. Il n'osa toutefois en montrer les actes, parce qu'on y auroit vu qu'il avoit été obligé de désavouer ses erreurs: au contraire, il retarda autant qu'il put la publication de ces actes, et se contenta de répandre partout une lettre à un prêtre de ses amis, où il disoit que quatorze évêques, c'est-à-dire le concile de Diospolis, avoient approuvé ce qu'il soutenoit: Que l'homme peut être sans péché et garder facilement les commandements de Dieu s'il veut (2). Mais il ne disoit pas que dans le concile il avoit ajouté: Avec la grâce de Dieu, et il ajouta dans sa lettre le mot de facilement qu'il n'avoit osé dire dans le concile; au contraire il avoit dit qu'il falloit travailler et combattre.

Il écrivit même une petite apologie où il se défendoit par l'autorité de ce concile, disant qu'il y avoit répondu aux objections des évêques gaulois, et avoit été pleinement justifié; et il envoya cette apologie à saint Augustin, par un diacre nommé Carus. Saint Augustin se douta bien de la vérité, et que Pélage n'avoit été absous qu'en se montrant catholique; mais n'ayant point alors de quoi l'en convaincre, il n'écrivit point sur ce sujet. Pélage composa dans ce même temps ses quatre livres du libre arbitre contre saint Jérôme, où il se vantoit de ce concile (3). Dans le troisième livre, il expliquoit tout le fond de son dogme, en distinguant le pouvoir, le vouloir et l'être, c'est-à-dire l'action; et par-là on voyoit ce que vouloit dire Pélage, toutes les fois qu'il parloit de la grâce ou du secours de Dieu.

XXX. Concile de Carthage et de Milève.

Orose présenta les lettres d'Héros et de Lazare au concile que tenoient à Carthage, selon la coutume, les évêques de la province proconsulaire en quatre cent seize, au nombre de

(1) Ps. 1, 7.

(1) Ap. Aug. Epist. 172, al. 30. Ep. 180, al. 260, n. 5. Ep. 175, al. 50, init. Ep. 176, n. 4.

(2) Innoc. Ep. 183. Ap. Aug. al. 96, n. 3. De Gest. Pel. c. 30.

(3) De Gest. c. 1. Ep. 179, n. 7, al. 252. C. 32, de Gest. Ep. 186, al. 126, c. 19. n. 34. De Pec. Orig. c. 14. Aug. de Grat. Chr. c. 4.

soixante-huit: les principaux étoient: Aurélius de Carthage, qui y présidoit, Vincent de Culuse, Théasius de Memblrèse. Les lettres d'Héros et de Lazare ayant été lues dans ce concile, on y lut aussi les actes du concile de Carthage, où Célestius avoit été condamné environ cinq ans auparavant (1). Après cette lecture, les évêques furent d'avis que les auteurs de cette erreur, c'est-à-dire Pélage et Célestius, devoient être anathématisés, s'ils n'anathématisoient très-clairement leurs erreurs, afin que la sentence prononcée contre eux, étant connue, fît du moins revenir ceux qu'ils avoient trompés, ou qu'ils pourroient tromper à l'avenir, si elle ne les pouvoit ramener eux-mêmes; car tout étoit plein de gens, qui à force de parler et de disputer, entraînoient les foibles et fatiguoient les plus fermes de la foi (2).

Le concile jugea aussi à propos de donner part de son jugement au pape saint Innocent, afin d'y joindre l'autorité du siége apostolique (3). D'autant plus que les évêques d'Afrique avoient ouï dire que Pélage avoit des partisans à Rome, où il avoit vécu longtemps; les uns étoient persuadés de sa doctrine, et la plupart ne croyoient pas qu'elle fût telle que l'on disoit, principalement à cause du concile de Diospolis, où l'on prétendoit qu'il avoit été absous. Les évêques du concile de Carthage écrivirent donc au pape une lettre synodale, à laquelle ils joignirent les lettres de Héros et de Lazare, et les actes de ce dernier concile qui contenoient celui de quatre cent douze. Dans ces lettres, ils marquent les principales erreurs de Pélage, qu'ils réfutent sommairement par les autorités de l'écriture, et concluent ainsi (4): Encore que Pélage et Célestius désavouent cette doctrine et les écrits produits contre eux, sans qu'on puisse les convaincre de mensonge, toutefois il faut anathématiser en général quiconque enseigne que la nature humaine lui peut suffire pour éviter le péché et faire les commandements de Dieu, se montrant ennemis de sa grâce, déclarée si évidemment par les prières des saints; quiconque nie que, par le baptême de Jésus-Christ, les enfants soient délivrés de la perdition et obtiennent le salut éternel.

Vers le même temps, il se tint à Milève un concile des évêques de Numidie au nombre de soixante et un, dont les principaux étoient Sylvain de Zumme, primat, Aurélius de Macommades, Alypius, saint Augustin, Sévère de Milève, Fortunat de Cyrthe, Possidius de Calame. Ces évêques, ayant appris ce qu'avoient fait ceux du concile de Carthage, écrivirent à leur exemple au pape saint Innocent, lui demandant de même la condamnation de cette hérésie qui ôtoit aux adultes la prière et aux enfants le baptême (4).

Outre ces lettres synodales, saint Augustin en écrivit encore une au pape saint Innocent, au nom de cinq évêques dont il étoit l'un; les autres étoient: Aurelius de Carthage, Alypius, Evodius et Possidius (1). C'étoit comme une lettre familière, où ils expliquoient plus au long toute l'affaire de Pélage et demandoient que le pape le fît venir à Rome pour l'interroger exactement et savoir quelle espèce de grâce il avouoit, ou traiter avec lui la même chose par lettres, afin que s'il reconnoissoit la grâce que l'Église enseigne il fût absous sans difficulté. Avec cette lettre, les évêques envoyoient au pape le livre de Pélage que Timase et Jacques avoient envoyé à saint Augustin, et la réponse qu'il y avoit faite (2).

Dans ce livre de Pélage, on avoit marqué les endroits où il témoignoit ne reconnoître point d'autre grâce que la nature dans laquelle Dieu nous a créés. La lettre ajoutoit: S'il désavoue ce livre ou ces passages, nous ne contestons pas qu'il les anathématise et qu'il confesse nettement la grâce propre des chrétiens. Et ensuite: Quand ses amis verront ce livre anathématisé non seulement par l'autorité des évêques catholiques, et surtout par votre sainteté, mais par lui-même, nous ne croyons pas qu'ils osent encore parler contre la grâce de Dieu (3). Saint Augustin envoyoit aussi au pape la lettre qu'il avoit écrite à Pélage sur son apologie qu'il avoit reçue par le diacre Canes, priant le pape de la lui faire tenir afin qu'il la lût plus volontiers. Ces trois lettres, c'est-à-dire celle des conciles de Carthage et de Milève, et celle des cinq évêques furent portées à Rome par un évêque nommé Jules.

XXXI. Lettres à Jean de Jérusalem.

Vers le même temps, saint Augustin, ayant appris que Jean évêque de Jérusalem, avoit beaucoup d'affection pour Pélage lui écrivit de s'en donner de garde, et lui envoya le même livre qu'il avoit reçu par Timase et Jacques avec sa réponse, priant l'évêque Jean de faire expliquer Pélage, sur la necessité de la prière et sur le péché originel (4). Je vous prie aussi, dit-il, de vouloir bien nous envoyer les actes ecclésiastiques par lesquels on dit qu'il a été justifié. Je vous le demande au nom de plusieurs évêques qui sont sur ce sujet dans la peine où je suis. Le pape saint Innocent écrivit aussi à Jean de Jérusalem sur les violences faites en Palestine par une troupe de pélagiens. Ils attaquèrent saint Jérôme et les personnes pieuses de l'un et de l'autre sexe dont il prenoit soin. Il y en eut de tués et, entre autres un diacre; on brûla et on pilla les monastères. Saint Jérôme se sauva à peine lui-même dans une tour fortifiée. Les vierges sainte Eustochium et sainte Paule, sa nièce, furent pillées et

(1) Aug. Ep. 175. n. 1. Sup. n. 2.

(2) Ep. 177. n. 3.

(3) Ep. 175. n. 2; 177, n. 2.

(4) N. 6.

(5) Ep. 178, al. 94, ad Hilar. Ep. 176, al. 92, ap. Aug.

(1) Ep. 177, al. 95; Ep. 186, n. 2.

(2) N. 3. n. 6, Ep. 17.

(3) Ep. 177, n. 6, 15.

(4) Ep. 179, al. 251. n. 7.

poursuivies; elles virent massacrer leurs gens et se sauvèrent à peine. Elles s'en plaignirent aussi bien que saint Jérôme au pape saint Innocent, sans toutefois nommer personne. Ce fut donc le sujet de sa lettre à Jean de Jérusalem où il dit que l'auteur de ces violences n'est pas douteux ; mais que Jean devoit les empêcher par ses soins, ou du moins après le mal arrivé consoler et secourir les personnes affligées ; et il l'avertit d'y donner ordre s'il ne veut en répondre lui-même, suivant les lois de l'Eglise. Il écrivit aussi à saint Jérôme une lettre de consolation où il dit que si on porte devant lui une accusation contre quelque personne certaine il donnera des juges, ou y pourvoira par quelque plus prompt remède (1). Cette lettre est remarquable, pour montrer l'autorité du pape par toute l'Eglise. On croit que ces lettres ne trouvèrent plus en vie Jean de Jérusalem, quand elles arrivèrent en Palestine. Car il mourut le dixième de janvier quatre cent dix-sept. Il avoit succédé à saint Cyrille et tenu le siége de Jérusalem plus de trente ans. Son successeur fut Prayle, dont les mœurs étoient conformes à son nom qui en grec signifie doux. Il tint le siége environ treize ans (2).

XXXII. Décrétale de saint Innocent à Décentius.

Le pape saint Innocent écrivit, la même année quatre cent seize, la dernière de son pontificat, une décrétale fameuse à Décentius, évêque d'Eugube dans l'Umbrie (3). Il se plaint d'abord du mépris des traditions que l'église romaine a reçues de l'apôtre saint Pierre : Vu principalement, dit-il, qu'il est manifeste que personne n'a institué des églises dans l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique, la Sicile et les îles adjacentes, sinon ceux que l'apôtre saint Pierre ou ses successeurs ont établis évêques. Et ensuite : Vous êtes sans doute souvent venu à Rome, vous avez assisté aux assemblées de notre Eglise, et vous avez vu quel usage elle observe, soit dans la consécration des mystères soit dans les autres actions secrètes ; ce qui suffiroit pour votre instruction. On voit ici comment les évêques apprenoient la pratique des sacrements par l'exemple et la tradition vivante.

Venant au particulier, le pape décide que l'on ne doit donner la paix qu'après la consécration des mystères pour montrer que le peuple y a consenti, et que l'action est achevée. Que l'on ne doit réciter les noms de ceux qui ont fait des offrandes qu'après que le prêtre les a recommandés à Dieu par sa prière, ce qu'il faut entendre du *memento* dans le canon. Que l'on ne doit point envoyer le ferment aux églises de la campagne. On croit que ce ferment étoit une partie de l'eucharistie que l'on gardoit après le sacrifice, pour la mêler au sa-

(1) Aug. de Gest. Pelag. in fine. Innoc. Ep. 32, t. 2. Conc. Innoc. Ep. 33.
(2) Sup. l. XVIII, n. 36. Theod. v Hist. c. 5, 8.
(3) Innoc. epist. 1.

crifice suivant comme un levain sacré et une marque sensible que c'est toujours la même oblation du même corps de Jésus-Christ (1). Le pape l'envoyoit le dimanche par les titres de Rome, c'est-à-dire dans les églises de la ville dont les prêtres ne pouvoient pas s'assembler ce jour-là avec lui à cause du peuple qui leur étoit confié. Ils recevoient donc par des acolytes, le ferment consacré par le pape en signe de communion ; mais on ne l'envoyoit pas aux prêtres des cimetières éloignés, pour ne pas porter trop loin les sacrements, et ces prêtres des cimetières avoient droit de les consacrer. Toutes nos églises, dit le pape, sont dans la ville, c'est-à-dire qu'elle étoit tout son diocèse ; aussi voyons-nous des évêques dans les petites, villes les plus proches de Rome comme Ostie, Préneste, Tibur. On doit jeûner le samedi de chaque semaine, comme le vendredi ; et ces deux jours on ne célèbre point les mystères en mémoire de la tristesse dans laquelle les apôtres les passèrent. C'étoit la coutume de l'Eglise romaine ; les autres ne jeûnoient que le samedi saint et tous les samedis de l'année. Ceux qui après le baptême deviennent possédés du démon peuvent recevoir l'imposition des mains d'un prêtre ou d'un autre clerc, mais seulement par l'ordre de l'évêque. Les pénitents ne doivent recevoir l'absolution que le jeudi saint, hors le cas de nécessité. Il n'y a que l'évêque qui puisse donner aux enfants le sacré sceau, c'est-à-dire le sacrement de confirmation (2). Nous l'apprenons dit ce pape, non seulement par la coutume des églises, mais encore par l'écriture sainte dans les actes, en la personne de saint Pierre et de saint Jean (3). Les prêtres peuvent bien faire aux baptisés l'onction du chrême, pourvu qu'il soit consacré par l'évêque ; mais ils n'en peuvent pas marquer le front : cela n'est permis qu'aux évêques quand ils donnent le Saint-Esprit. L'onction des malades peut être faite par les prêtres suivant l'épitre de l'apôtre saint Jacques (4) ; et la raison en est que les autres occupations des évêques ne leur permettent pas d'aller à tous les malades ; mais l'huile de cette onction doit être consacrée par l'évêque. On ne la donne point aux pénitents parce que c'est un sacrement. Voilà les deux sacrements de confirmation et d'extrême-onction bien établis dans cette décrétale sur la tradition et l'écriture. Le pape ajoute à la fin : Quand vous viendrez ici, je pourrai vous dire le reste, qu'il n'étoit pas permis d'écrire. Il avoit déjà dit en parlant du saint sacrifice : Après toutes les choses que je ne dois pas découvrir ; et en parlant de la confirmation : Je ne puis dire les paroles, de peur que je ne semble plutôt trahir les mystères que répondre à une consultation (5). Tel étoit encore le secret inviolable des mystères.

(1) C. 1. 2. c. 3. Mabill. Dissert. de Ferm. Id. comment. in Ord. Rom. c. 6. n. 1, 2.
(2) C. 4, C. 5, 6, 7, 2.
(3) Act. VIII, 14.
(4) C. 7. Jac. V, 14.
(5) C. 1, 3.

XXXIII. Autres décrétales.

Cette décrétale est datée du quatorzième des calendes d'avril, sous le consulat de Théodose et de Pallade, c'est-à-dire le dix-neuvième de mars quatre cent seize. Il y a plusieurs autres décrétales du pape saint Innocent à divers évêques d'Italie, dont on ne sait pas le temps ; une à Félix, évêque de Nocéra, touchant les ordinations, où il déclare que la mutilation d'un doigt où de quelque autre partie du corps ne rend irrégulier que quand elle est volontaire, et non quand elle est arrivée par accident, comme en travaillant à la campagne. Qu'entre les laïques, ceux-là étoient irréguliers qui, depuis leur baptême, avoient porté les armes ou plaidé des causes, ou en quelque administration publique, et ceux qu'on appeloit *curiales*, de peur qu'on ne les rappelât au service des villes ; ceux qui auroient entretenu une concubine ; les bigames, entre lesquels sont compris ceux qui ont épousé des veuves (1).

Dans deux autres lettres, l'une à Maxime et Sevère, évêques dans la province des Brutiens, qui est la Calabre, l'autre à Agapet, Macédonius et Marien, évêques dans la Pouille, le pape ordonne à ces évêques de faire venir devant eux des clercs qui lui ont été dénoncés par quelques particuliers, et de les déposer si les reproches sont véritables. Mais Florentius, évêque de Tibur, étant accusé d'entreprendre sur le territoire de son voisin, le pape l'invite à venir à Rome, après Pâques, pour y faire juger ses prétentions, c'est-à-dire qu'il cite à son concile cet évêque voisin, et renvoie les clercs plus éloignés aux évêques des lieux. Dans une autre décrétale, il décide qu'un second mariage contracté pendant la captivité de la première femme, doit être déclaré nul quand elle revient. Il y a trois décrétales adressées aux évêques de Macédoine, à l'occasion des ordinations faites par Bonose, condamné sous le pape Sirice, vers l'an trois cent quatre-vingt-dix (2). La pape saint Innocent reçut une lettre synodale de plus de vingt-trois évêques de Macédoine, dont les premiers étoient Rufus et Eusèbe, qui le consultoient sur divers points de discipline touchant les ordinations, particulièrement celles des hérétiques. Le pape saint Innocent, dans sa réponse, met d'abord pour maxime que les ordinations des hérétiques sont nulles, c'est-à-dire qu'elles doivent être sans effet ; et ceux qu'ils ont ordonnés revenant à l'Eglise, ne doivent être comptés que pour laïques, comme tous les autres pécheurs publics, parce que l'ordination n'efface pas les crimes. Il prouve la maxime par la conduite d'Anysius de Thessalonique, et des evêques de son temps, qui n'avoient reçu ceux que Bonose avoit or-

(1) Epist. 4. c. 1. c. 3. V. Epist. Siric. ad Hinc. c. 5. Sup. l. XVIII. n. 34. c. 1, 2.
(2) Ep. 2, 3, 6, 8, 9, ad Prob. Sup. l. IX, n. 2. Ep. 22.

donnés que par dispense, et pour éviter le scandale, ce qui prouve que l'ancienne règle apostolique étoit contraire (1).

On prétendoit que Bonose en avoit ordonné plusieurs malgré eux. A quoi le pape répond : qu'on le peut croire de ceux qui, après cette ordination, se sont retirés aussitôt de sa communion pour revenir à l'Eglise. Mais à l'egard de ceux qui ne sont revenus qu'au bout d'un an ou d'un mois, on peut juger que se sentant indignes de recevoir l'ordination legitime, ils se sont adressés à celui qui la donnoit à tous venants, espérant conserver leur place dans l'Eglise catholique. Encore faut-il distinguer ceux qui n'ont fait aucune fonction, de ceux qui ont consacré et distribué les mystères et celebré les messes selon la coutume. Le pape conclut que ce qui a été accordé à la necessité du temps, ne doit point être tiré à conséquence dans la paix de l'Eglise, et marque cette maxime importante, que quand un peuple entier a péché, on passe beaucoup de choses, parce qu'on ne peut punir tous les coupables. Cette decrétale est datée du treizième de decembre, sous le consulat de Constantius, c'est-à-dire l'an quatre cent quatorze. Le pape saint Innocent, étant à Ravenne pour les affaires du peuple romain, reçut une deputation de quelques-uns qui pretendoient avoir eté ordonnes par Bonose avant sa condamnation, et il écrivit à Marcien, évêque de Naisse, de les recevoir si leur exposé etoit véritable. Mais pour les sectateurs de Bonose, nommés aussi photiniens, parce qu'ils nioient comme lui la divinité de Jésus-Christ, le pape saint Innocent écrivit à Laurent, évêque de Segna, de les chasser comme on avoit chassé de Rome leur chef, nommé Marc, et d'empêcher qu'ils ne séduisent les simples et les paysans (2).

XXXIV. Lettres aux Africains.

L'an quatre cent seize, sous le consulat de Pallade, le deuxième de juin (3), le pape saint Innocent écrivit à Aurelius, évêque de Carthage, une lettre sevère touchant les ordinations. Il se plaint que l'Eglise est traitée indignement en Afrique, et que l'on choisit les evêques si négligemment, que les plaintes en sont publiques, même dans les lettres des gouverneurs ; que l'on rejette les clercs nourris dans la science et le service de l'Eglise, pour élever tout d'un coup au sacerdoce des hommes embarrassés d'affaires, et dont les mœurs sont toutes séculières. Il prie Aurelius de faire lire sa lettre par toutes les églises d'Afrique, et d'y joindre celles des préfets qu'il lui envoie. Ce désordre pouvoit venir de la rareté des clercs, dont nous avons vu qu'Aurelius se plaignoit lui-même en plein concile (4). Le pape saint Innocent ayant reçu les lettres synodales du

(1) N. 3, 4, 5.
(2) C. 6. Sup. Ep. 21, 20.
(3) Ep. 12.
(4) Sup. l. XXI, n. 10.

concile de Milève, et la lettre familière des cinq évêques, y fit réponse par des lettres séparées, toutes trois de la même date, savoir du sixième des calendes de février, après le consulat de Théodose pour la septième fois, et de Junius-Quartus-Palladius, autrement sous le consulat d'Honorius et de Constantius, c'est-à-dire le vingt-septième de janvier quatre cent dix-sept; et l'évêque Jules, qui avoit apporté les lettres des Africains, fut le porteur des réponses. Les deux premières, qui répondent aux deux lettres synodales, sont à peu près semblables. Le pape y loue d'abord les évêques d'Afrique de ce que, suivant l'ancienne coutume, ils ont consulté le saint-siége, dont il ne manque pas de relever l'autorité et la dignité. Il établit sommairement la doctrine catholique sur la grâce, et condamne Pélage, Célestius et leurs sectateurs, les déclarant séparés de la communion de l'Eglise, à la charge de les y recevoir s'ils renoncent à leurs erreurs (1).

Dans la troisième lettre, qui est la réponse aux cinq évêques, le pape saint Innocent dit qu'il ne peut ni assurer ni nier qu'il y ait des pélagiens à Rome, parce que s'il y en a, ils se cachent, et ne sont pas aisés à découvrir dans une si grande multitude. Il ajoute en parlant de Pélage: Nous ne pouvons croire qu'il ait été justifié, quoique quelques laïques nous aient apporté des actes par lesquels il prétend avoir été absous. Mais nous doutons de la vérité de ces actes, parce qu'ils ne nous ont point été envoyés de la part du concile, et que nous n'avons reçu aucune lettre de ceux qui y ont assisté. Car si Pélage avoit pu s'assurer de sa justification, il n'auroit pas manqué d'obliger ses juges à nous en donner part. Et dans ces actes mêmes il ne s'étoit point justifié nettement, et n'a cherché qu'à esquiver ou embrouiller. C'est pourquoi nous ne pouvons ni blâmer ni approuver ce jugement. Que si Pélage prétend n'avoir rien à craindre, ce n'est pas à nous à l'appeler, c'est à lui plutôt à se presser de venir se faire absoudre. Car s'il est encore dans les mêmes sentiments, quelques lettres qu'il reçoive, il ne s'exposera jamais à notre jugement. Que s'il devoit être appelé, ce seroit plutôt par ceux qui sont plus proches. Nous y avons entièrement lu le livre qu'on dit être de lui, et que vous nous avez envoyé. Nous y avons trouvé beaucoup de propositions contre la grâce de Dieu, beaucoup de blasphèmes, rien qui nous ait plu, et presque rien qui ne nous déplût, et qui ne doive être rejeté de tout le monde. C'est le jugement du pape saint Innocent sur la doctrine de Pélage.

XXXV. Mort de saint Innocent. Saint Zosime pape.

Ce saint pape mourut peu de tems après, savoir le douzième de mars de la même année quatre cent dix-sept, après avoir tenu le saint-siége environ quinze ans. Il dédia une église au nom de saint Gervais et de saint Protais, bâtie en vertu du testament et par la libéralité d'une femme illustre, nommée Vestine, par les soins des prêtres Ursicin et Léopard et du diacre Libien (1). On y mit grand nombre de vases d'argent, entre autres une tour pour garder la sainte eucharistie et une colombe dorée. Pour le baptistère un cerf d'argent qui versoit l'eau, un vase pour le saint-chrême, un autre pour l'huile des exorcismes. Le poids de tous les vases d'argent de cette église monte à quatre cent quarante-huit livres romaines, qui font environ cinq cent quatre-vingt-dix marcs. Il y avoit trente-six grands chandeliers de cuivre du poids de neuf cent soixante livres, outre grand nombre de chandeliers d'argent: ce qui montre que les églises étoient bien éclairées pour les offices de la nuit. Les revenus de cette église en maisons dans Rome, et en terres en Italie, montoient à sept cent quatre-vingt-six sous d'or, qui font de notre monnoie six mille deux cent quatre-vingt-huit livres. Le pape saint Innocent fut enterré au cimetière de Priscilla. Son successeur fut Zosime, Grec de nation, qui tint le siége un an et neuf mois (2).

Cette année quatre cent dix-sept, le jour de Pâques, selon le vrai calcul, étoit le dixième des calendes de mai, c'est-à-dire le vingt-deuxième d'avril (3). Toutefois quelques-uns en occident s'y méprirent et célébrèrent la pâque le huitième des calendes d'avril, c'est-à-dire le vingt-cinquième de mai; mais l'erreur fut découverte et le vrai calcul confirmé par un miracle. Il y avoit en Sicile dans de hautes montagnes et des forêts épaisses un petit village, nommé Meltines, avec une très-petite église bâtie pauvrement, mais dont les fonts baptismaux se remplissoient d'eux-mêmes tous les ans, la nuit de Pâques, à l'heure du baptême solennel, sans qu'il y eût ni canal, ni tuyau, ni aucune eau voisine, et après que l'on avoit baptisé le peu de gens qui s'y trouvoient, l'eau s'écouloit comme elle étoit venue, sans avoir aucune décharge. Cette année donc, après que l'on eut récité les leçons ordinaires pendant la nuit de Pâques, le prêtre voulant baptiser selon sa coutume, attendit inutilement l'eau jusqu'au soir, et ceux qui devoient être baptisés se retirèrent. Mais la nuit du samedi au dimanche vingt-deuxième d'avril, les sacrés fonts furent remplis d'eau à l'heure convenable. Ainsi, il parut évidemment que les occidentaux s'étoient trompés. Paschasin, évêque de Lylibée, rapportoit ce miracle vingt-six ans après, sur le témoignage d'un diacre nommé Libanius (4). On en

(1) Innoc. Epist. 24. 25. 93. Ep. 181, n. 8, 9, Ep. apud Aug. 181, 182, al. 91, 182, n. 6. Ep. 183, In. 26.

(1) Martyr. Bedæ, Uusuardi, etc. v. Præf. in Ep. 186, Aug. Sup. l. XXI, n. 14, l. Pontific.

(2) Prosp. Chr. an. 417.

(3) Ep. Paschas. ap. S. Leon. an. 443.

(4) Prat. Spirit. c. 213, 214. Greg. Turon. de Glor. Mart. c. 14. Cassiod. VIII, var. 33.

rapporte plusieurs semblables de fonts baptismaux remplis d'eux-mêmes.

XXXVI. Livre de saint Augustin, de la Trinité.

Saint Augustin acheva vers ce temps-là ses livres de la trinité, commencés vers l'an quatre cent. Il avoit laissé cet ouvrage, voyant qu'on lui avoit dérobé les premiers livres avant qu'il les eût achevés et corrigés; car il avoit résolu de les publier tous ensemble, parce qu'ils sont liés par un progrès suivi de connoissance (1). Il se laissa toutefois persuader de finir cet ouvrage et de le corriger, non comme il vouloit, mais comme il pouvoit, pour ne pas trop changer à ce qui avoit été publié malgré lui. Il l'entreprit pour satisfaire à plusieurs questions qui lui étoient proposées par ceux qui, ne s'en tenant pas à la simple foi, vouloient qu'on leur rendît raison des mystères, et pour suppléer à ce qui manquoit sur cette matière, dans les Latins, en faveur de ceux qui ne pouvoient lire les auteurs grecs. Mais comme il jugeoit que peu de gens pouvoient entendre ses livres, il les interrompoit souvent pour des ouvrages utiles à plus de personnes, et par conséquent plus pressés (2).

Le traité de la trinité est divisé en quinze livres, dont les sept premiers sont employés à expliquer ce qui nous a été révélé sur ce mystère, suivant l'écriture et la tradition. Il établit principalement l'égalité des personnes divines et répond aux objections des ariens, particulièrement à celles qu'ils tiroient des diverses apparitions de Dieu avant l'incarnation du verbe, et montre qu'il n'y a pas de raison de les attribuer à une des personnes plutôt qu'à l'autre. Il explique comment il est dit que le fils est la vertu et la sagesse du père, quoique les trois personnes soient une même vertu et une même sagesse. Enfin il décide nettement la question des hypostases, si célèbre entre les Grecs et les Latins. Dans le huitième livre, il commence à montrer comment l'amour du bien, comme l'amour de la vérité et de la justice, nous mène naturellement à la connoissance de la nature divine, et il continue dans les livres suivants à montrer que nous trouvons en notre âme l'image de la trinité, et que l'on en voit des traces, quoique fort éloignées, même dans la nature corporelle (3). Ces derniers livres contiennent ce qu'il y a de plus élevé et de plus solide dans la métaphysique, principalement sur la distinction de l'âme et du corps et la nature de la substance spirituelle: et cet ouvrage en général est un des plus importants de saint Augustin. Il l'adressa à Aurélius, évêque de Carthage; et, quelque tems après, il lui dédia celui qu'il écrivit sur les actes du concile de Palestine.

XXXVII. Lettres de saint Augustin des actes de Palestine.

Car il reçut enfin les actes qu'il désiroit depuis longtemps, pour voir de quelle manière Pélage avoit été absous, se doutant bien qu'il avoit surpris les évêques. Il trouva la chose comme il avoit pensé et rendit beaucoup de grâces à Dieu de ne s'être point trompé dans l'opinion qu'il avoit eue de ses confrères. Mais parce que Pélage et ses sectateurs faisoient sonner haut cette absolution, saint Augustin, qui n'avoit osé en écrire, jusqu'à ce qu'il eût la preuve certaine du fait, composa un traité exprès sur ces actes, où il examine en détail tout ce qui fut reproché à Pélage dans le concile de Palestine, et toutes ses réponses (1). Il montre qu'il n'a été absous que parce qu'il a dissimulé ses erreurs, les enveloppant sous des expressions ambigues, ou qu'il les a niées expressément. D'ailleurs il n'avoit point d'adversaires en tête pour démêler ses équivoques, principalement devant les évêques grecs, qui ne pouvoient entendre ses écrits que par interprète, au lieu qu'il s'expliquoit lui-même en grec. Il n'y avoit personne pour lui opposer des passages de ses mêmes écrits qui auroient montré qu'il enseignoit en effet ce qu'il nioit alors de bouche. Les évêques de Palestine ne voyant point tout cela et n'entendant dire à Pélage que des propositions orthodoxes, eurent raison de l'absoudre. Et c'est ainsi que saint Augustin les excuse avec une discrétion et une charité remarquables. Mais il soutient que Pélage n'est point justifié pour cela, puisque ses écrits et tout le reste de sa conduite donnent lieu de le soupçonner de n'avoir point changé de sentiments (2). Ce qui demeure constant, c'est que l'hérésie dont il a été accusé, a été condamnée par le concile de Palestine, puisqu'il n'a été absous qu'en la condamnant. Et comme Pélage prenoit avantage des lettres obligeantes de quelques évêques et d'une de saint Augustin même, il la rapporte et l'explique d'une manière qui fait voir avec quelle circonspection il choisissoit et pesoit toutes ses paroles, même celles qui semblent n'être que de la civilité ordinaire. Pour donner plus d'autorité à cet ouvrage et le faire plus connoître, il l'adressa à Aurélius, évêque de Carthage.

XXXVIII. Lettres à saint Paulin, à Dardanus et à Julienne.

Saint Augustin savoit que saint Paulin de Nole avoit aimé Pélage, comme un grand serviteur de Dieu; et il avoit appris que dans la même ville il y avoit des gens opiniâtrément attachés à ses erreurs jusqu'à dire qu'ils abandonne-

(1) Ep. 174. III, Trinit. init. c. n. 3.

(2) Ep. 165 al. ad Evod n. 1.

(3) L. 1, II, III, VII. Cor. 1, 24. Lib. VII, c. 4, 5, c. 8, 9. Sup. l. XVII, n. 29. VIII, XI.

(1) De Gest. Pelag. c. 1. Retract. II, c. 47.

(2) De Gest. c. 1, n. 3, c. 9, n. 17, 19. c. 17, n. 41. c. 21, 28, 34, 35.

roient Pélage, s'il étoit vrai qu'il eût anathématisé, au concile de Palestine, ceux qui disoient que les enfants non baptisés avoient la vie éternelle. Saint Augustin, trouvant donc l'occasion favorable d'un nommé Janvier, vers le milieu de l'an quatre cent dix-sept, écrivit à saint Paulin une grande lettre, non pour soutenir sa foi, dont il ne doutoit pas, mais pour lui aider à la soutenir contre les hérétiques; car saint Paulin ne s'étoit pas appliqué d'assez bonne heure à l'étude de la religion pour être profond théologien. Saint Augustin lui marque d'abord qu'il a lui-même aimé Pélage, le croyant orthodoxe, et qu'il n'a pas cru facilement ce que l'on disoit de ses erreurs, jusqu'à ce qu'il les ait trouvées dans le livre qui lui fut envoyé par Timase et Jacques (1). Il dit ensuite ce qui s'étoit passé en Afrique et à Rome, sous le pape Innocent, et comme Pélage avoit été condamné; et il envoie toutes les pièces à saint Paulin. Puis il établit la doctrine catholique, touchant la nécessité de la grâce, et réfute en particulier l'imagination de ceux qui, n'osant nier la nécessité du baptême, et ne voulant pas reconnoître le péché originel, disoient que les enfants commettoient des péchés avant que de naître, et usoient de leur libre arbitre dans le sein de leurs mères, prétendant le prouver par les mouvements d'Esaü et de Jacob (2).

D'autres vouloient établir cette même opinion par le tressaillement de saint Jean-Baptiste dans le ventre de sainte Elisabeth (3); et saint Augustin les réfute dans la lettre à Dardanus, écrite vers le même temps. C'étoit un homme de grande qualité, et, comme l'on croit, le même préfet des Gaules à qui saint Jérôme adressa quelques années auparavant un petit ouvrage, pour satisfaire à une question qu'il lui avoit proposée. La lettre de saint Augustin à Dardanus, qu'il nomme lui-même un livre, a pour principal sujet la présence de Dieu. Il y distingue de la simple présence l'inhabitation par la grâce, et il y combat les pélagiens sans les nommer (4). Vers le même temps, il écrivit avec Alypius à la veuve Julienne, pour l'avertir des erreurs contenues dans la lettre écrite à la fille Démétriade, dont ils la prient de leur faire connoître l'auteur, quoiqu'ils se doutassent bien que c'étoit Pélage. Il lui font voir combien cet écrit est dangereux.

XXXIX. Traité de la correction des donatistes.

Les donatistes se réunissoient en foule, depuis la conférence et les lois publiées contre eux, particulièrement celle du vingt-deuxième de juin quatre cent quatorze, qui les condamnoit tous à de grosses amendes. Mais ceux que la crainte de ces lois ne fit pas revenir, devinrent plus furieux que devant, jusqu'à se tuer eux-mêmes en dépit des catholiques pour les charger de la haine de leur mort (1). Quelques gens de bien, effrayés de ces exemples, doutoient s'il ne valoit point mieux les laisser en repos que de les pousser à l'extrémité; et les donatistes se plaignoient hautement de la persécution. C'est le sujet de la lettre de saint Augustin à Boniface, alors tribun et depuis comte, qui avoit autorité en Afrique pour l'exécution de ces lois. Saint Augustin lui écrivit donc, vers l'an quatre cent dix-sept, une grande lettre, ou plutôt un livre, comme il le nomme lui-même, de la correction des donatistes (2), où il traite à fond la question, si l'on doit employer contre les hérétiques des peines temporelles, qu'il avoit déjà traitée neuf ou dix ans auparavant dans la lettre à Vincent Rogatiste.

Dans la lettre à Boniface, il marque la différence des vrais et des faux martyrs (3). Quand les empereurs, dit-il, font de mauvaises lois pour l'erreur contre la vérité, les fidèles sont éprouvés, et ceux qui persévèrent sont couronnés. Mais quand ils font de bonnes lois pour la vérité contre l'erreur, elles épouvantent les plus emportés et corrigent les sages. Il allègue les deux lois de Nabuchodonosor (4); l'une pour faire adorer son idole, à laquelle la piété obligeoit de désobéir; l'autre, pour adorer le vrai Dieu, dont les transgresseurs auroient souffert la peine que méritoit leur impiété. Ainsi, les vrais martyrs ne sont pas simplement ceux qui souffrent persécution pour quelque cause que ce soit, mais ceux qui la souffrent pour la justice. Or, les donatistes ne souffroient que pour leurs injustices et leurs cruautés. Parce que nous voulons, dit saint Augustin (5), leur procurer la vie éternelle, ils s'efforcent de nous ôter même la temporelle, et ils aiment tellement les homicides, qu'ils les commettent contre eux-mêmes, quand ils ne peuvent les exercer sur les autres. Ceux qui ne savent pas leur coutume croient qu'ils ne se tuent eux-mêmes que depuis ces lois de réunion (6). Mais du temps que l'idolâtrie régnoit encore, ils venoient en troupe aux plus grandes solennités des païens, non pour briser les idoles, mais pour se faire tuer; en sorte que les plus braves d'entre les païens faisoient vœu à leurs idoles d'en tuer un certain nombre. Quelques-uns se jetoient sur les voyageurs armés, leur disant avec des menaces terribles : Si vous ne nous tuez, nous vous tuerons. Quelquefois ils arrachoient par force aux juges qui passoient, des ordres de les faire tuer par les bourreaux ou les officiers; mais l'on dit qu'un juge se moqua d'eux, les faisant prendre et relâcher ensuite. Ce leur étoit un peu ordinaire de se précipiter du haut des rochers, et de se jeter dans l'eau ou dans le feu, quand

(1) Ep. 186, al. 106, n. 1, 9, 1. 59 c. 2.
(2) N. 12, 13, etc. Gen. XXV, 22.
(3) Luc. 1, 44.
(4) Ep. 187, al. 57. c. 7. Her. Ep. 129. II Retract. c. 49. Ep. 188, al. 143. Sup. n. 13.

(1) L. 54, Ch. Th. de Hær. Sup. n. 11.
(2) Ep. 185, al. 50. II Retract. c. 48.
(3) Ep. 144, al. 48, c. 2, 9, 10, 40
(4) Dan. III, 5. Ibid. 93.
(5) N. 11.
(6) C. 3, n. 12.

ils ne trouvoient personne qu'ils pussent contraindre à les tuer (1); et ensuite, ils troubloient même le repos des gens de bien. Le maître étoit réduit à craindre son esclave quand il s'étoit mis sous leur protection; ils contraignoient à mettre en liberté les plus méchants esclaves, et à rendre les obligations aux débiteurs. Si on méprisoit leurs menaces, ils en venoient à l'exécution, et bientôt les maisons étoient abattues ou brûlées. On a vu de très-honnêtes gens laissés pour morts des coups qu'ils en avoient reçus, ou enlevés et attachés à la meule qu'on leur faisoit tourner à coups de fouets, comme à des bêtes. Quel secours a-t-on tiré contre eux des lois ou des magistrats? Quel officier osoit souffler en leur présence? Plusieurs d'entre les donatistes mêmes en avoient horreur; quelques-uns vouloient se convertir, mais ils n'osoient s'attirer de tels ennemis.

Depuis le schisme des maximianistes et l'avantage que les catholiques en tirèrent, la haine des donatistes opiniâtres devint si furieuse, qu'à peine y avoit-il aucune église qui pût être à couvert de leurs violences (2). Il n'y avoit plus de sûreté sur les chemins pour ceux qui alloient prêcher l'union; les évêques mêmes se trouvoient réduits à la dure condition de taire la vérité ou de souffrir leurs insultes. Mais en se taisant, on ne convertissoit personne, et on leur en laissoit encore pervertir plusieurs; en prêchant, on excitoit leur fureur; et si on en convertissoit quelques-uns, la crainte retenoit les plus foibles.

XL. Raisons des lois pénales.

Toutefois avant que l'on envoyât en Afrique ces lois pénales contre tous les donatistes, quelques-uns de nos frères croyoient, et moi aussi, qu'il ne falloit demander aux empereurs, sinon qu'ils missent à couvert de leurs violences ceux qui prêchoient la vérité catholique. Mais nos députés ne réussirent pas dans leur dessein; ils trouvèrent une loi déjà publiée, non seulement pour réprimer cette hérésie, mais pour l'abolir entièrement. Il est vrai que pour garder la modération chrétienne, on n'y a pas mis la peine de mort, mais des peines pécuniaires et l'exil, contre les évêques et les clercs (3). Saint Augustin marque ensuite l'effet de ces lois et la multitude des conversions, puis il ajoute : Si vous pouviez voir la joie de ceux qui sont revenus à l'unité, leur ferveur et leur assiduité à l'église pour y chanter les louanges de Dieu et y entendre sa parole; avec quelle douleur plusieurs se ressouviennent de leur égarement passé; combien ils se trouvent heureux de reconnoître la vérité; combien ils ont d'horreur des impostures de leurs docteurs. Si vous pouviez d'un coup d'œil voir les assemblées de ces peuples convertis en plusieurs quartiers de l'Afrique, vous diriez que c'eût été une trop grande cruauté de les laisser tomber dans les flammes éternelles, de peur que quelques désespérés dont le nombre ne leur est aucunement comparable, ne se jetassent dans le feu. L'Eglise voit périr à regret ceux qu'elle ne peut conserver. Elle désire ardemment que tous vivent, mais elle craint encore plus que tous ne périssent (1).

Mais, disoient les donatistes, les apôtres n'ont rien demandé de semblable aux princes de la terre. Il est vrai, répond saint Augustin, mais les temps sont changés. Les princes qui attaquoient alors le seigneur, le servent maintenant, non seulement comme hommes, mais comme rois, en faisant pour son service ce que ne peuvent faire que des rois. Ne faudroit-il pas avoir perdu le sens pour leur dire : Ne vous mettez pas en peine si l'on attaque ou si l'on révère dans votre royaume l'Eglise de votre maître, la religion ni les sacriléges ne vous regardent pas; tandis que l'on n'ose pas leur dire, que les bonnes mœurs ou l'impudicité ne les regardent pas? Si parce que l'homme a reçu de Dieu le libre arbitre, le sacrilége est permis, pourquoi punira-t-on l'adultère? Il vaut mieux sans doute amener les hommes au service de Dieu par l'instruction; mais il ne faut pas pour cela négliger ceux qui n'y viennent que par la crainte. Il apporte l'exemple de saint Paul, converti par une espèce de violence; et il insiste sur cette parole de Jésus-Christ (2). Allez le long des haies et des grands chemins, et contraignez d'entrer tous ceux que vous trouverez.

Les donatistes accusoient les catholiques de les persécuter pour profiter de leurs biens, sous prétexte que les lois vouloient que tout ce que possédoient leurs églises passât aux catholiques avec les églises mêmes (3). Dieu veuille, dit saint Augustin, qu'ils se fassent catholiques, et qu'ils possèdent avec nous, en paix et en charité, non seulement ce qu'ils appellent leurs biens, mais encore les nôtres. Si nous en voulions à leurs biens, nous ne les forcerions pas à entrer dans notre communion, comme ils s'en plaignent si amèrement. Où est l'avare qui cherche un compagnon de ce qu'il possède? Qu'ils voient si ceux d'entr'eux qui sont devenus nos frères, ne possèdent pas non-seulement les biens qu'ils avoient, mais encore les nôtres. Car si nous sommes pauvres, ces biens sont à nous comme aux autres pauvres; mais si nous avons de notre chef de quoi nous entretenir, ces biens ne sont pas à nous, mais aux pauvres; nous en avons en quelque manière l'administration, mais nous ne nous en attribuons pas la propriété, ce seroit une usurpation condamnable. Tel est, selon saint Augustin, le droit des évêques sur les biens ecclésiastiques.

(1) Sup. l. XI, n. 46. c. 4, n. 13.
(2) N. 18.
(3) C. 7, n. 25. Sup. l. XVI. n. 55. n. 29, 52.

(1) N. 14, 3. 10.
(2) N. 20, 22 Act. IX, 4, n. 24. Luc. XIV, 23. c. 7, 33.
(3) C. 7. 35. L. 52, Ch. Th. de Hær.

Mais, disoient les donatistes, vous nous recevez dans le clergé, au lieu de nous mettre en pénitence pour avoir été séparés ou ennemis de l'Eglise. Il est vrai, dit saint Augustin, c'est une plaie à la discipline, mais une plaie salutaire, comme celle que l'on fait à un arbre pour le greffer (1). Car quand l'Eglise a ordonné que personne ne puisse entrer ou demeurer dans le clergé après avoir fait pénitence, ce n'est pas qu'elle ait douté de son pouvoir pour remettre les péchés; mais elle a voulu s'assurer de l'humilité des pénitents et de la sincérité de leur conversion en leur ôtant toute espérance d'élévation en cette vie, sans préjudice de leur salut. Mais dans des rencontres comme celles-ci, où il s'agit de la perte des peuples entiers, la charité veut que l'on relâche quelque chose pour remédier à de plus grands maux.

XLI. Autre lettre de Boniface.

Quelque temps après, saint Augustin écrivit une autre lettre au comte Boniface pour son édification, comme il l'en avoit prié. Il lui montre que l'on peut plaire à Dieu en portant les armes, par l'exemple de David, du centenier de l'évangile, de Corneille; par les instructions que saint Jean-Baptiste donnoit aux gens de guerre, sans les obliger à quitter leur profession (2). Mais, dit-il, quand vous vous armez pour le combat, vous devez premièrement penser que votre force corporelle est un don de Dieu. Vous devez garder la foi, même à l'ennemi. Vous devez toujours désirer la paix, ne faire la guerre que par nécessité, n'user de violence contre l'ennemi que quand il résiste. Gardez la chasteté conjugale, la sobriété, la frugalité; il est bien honteux à celui qui n'est pas vaincu par les hommes de l'être par ses passions (3). L'affluence ou la disette des biens temporels ne doit ni élever, ni abattre le courage d'un homme et d'un chrétien.

Nonobstant la persécution que les donatistes se plaignoient de souffrir de la part des catholiques, ils ne laissoient pas d'ordonner des évêques et de tenir des conciles (4). Il y en eut, vers ce même temps, un de trente évêques, où Pétilien assista, et où ils ordonnèrent que les évêques ou les prêtres qui auroient communiqué malgré eux avec les catholiques, pourvu qu'ils n'eussent ni prêché, ni offert le sacrifice, obtiendroient le pardon et conserveroient leur dignité. Par cette ordonnance, ils détruisoient encore leur principe, que l'on se rendoit criminel en communiquant avec les pécheurs.

XLII. Célestius à Rome.

Pélage et Célestius se voyant condamnés, non seulement par les évêques d'Afrique, mais par le pape saint Innocent, cherchèrent les moyens d'effacer cette tache aux yeux des hommes. Pélage écrivit au pape pour se justifier; Célestius vint lui-même à Rome. Il espéroit y trouver de l'appui et engageoit à sa défense plusieurs du clergé; on faisoit même courir le bruit que le prêtre Sixte, depuis pape, favorisoit les ennemis de la grâce. Célestius, ayant été condamné à Carthage en quatre cent douze, appela au pape; mais au lieu de poursuivre son appel, il alla à Ephèse, et par surprise y fut ordonné prêtre (1). De-là, quelques années après, il alla à Constantinople, mais l'évêque Atticus, ayant découvert ses mauvaises pratiques, prit grand soin de l'en chasser, et en écrivit aux évêques d'Asie, à Thessalonique et à Carthage. On ne voit point qu'il en ait écrit à Rome; peut-être n'étoit-il pas encore réconcilié avec le pape au sujet de saint Jean Chrysostôme. Célestius, chassé de Constantinople, vint donc à Rome avec toute la diligence possible et se présenta au pape Zosime, prétendant poursuivre son appel interjeté cinq ans auparavant, et se justifier des erreurs dont on l'avoit accusé devant le saint-siége, et faisant bien valoir l'absence de ses accusateurs, c'est-à-dire du diacre Paulin, qui l'avoit accusé à Carthage, et des évêques Héros et Lazare qui l'avoient accusé en Palestine.

Il présenta une confession de foi où il parcouroit tous les articles du symbole, depuis la trinité jusqu'à la résurrection des morts, expliquant en détail sa créance sur tous les articles où on ne lui reprochoit rien. Mais quand il venoit au point dont il s'agissoit, il disoit: S'il est ému de quelques disputes sur des questions qui ne sont pas de la foi, je n'ai point prétendu les décider, comme auteur d'un dogme; mais je vous présente à examiner ce que j'ai tiré de la source des prophètes et des apôtres, afin que, si je me suis trompé par ignorance, vous me corrigiez par votre jugement. Il disoit ensuite sur le péché originel: Nous confessons que l'on doit baptiser les enfants pour la rémission des péchés, suivant la règle de l'Eglise universelle et l'autorité de l'évangile, parce que le seigneur a déclaré que le royaume des cieux ne peut être donné qu'aux baptisés (2). Mais nous ne prétendons pas pour cela établir le péché transmis par les parents qui est fort éloigné de la doctrine catholique. Car le péché ne naît pas avec l'homme, c'est l'homme qui le commet après sa naissance; il ne vient pas de la nature, mais de la volonté. Nous avouons donc le premier, pour ne pas admettre plusieurs baptêmes, et nous prenons cette précaution pour ne pas faire injure au créateur. Telle fut la confession de foi de Célestius.

Le pape Zosime étoit alors embarrassé de plusieurs affaires, qu'il estimoit plus considé-

(1) C. 10, n. 44, n. 45.
(2) Ep. 189, al. 205. n. 4. Luc. III, 14.
(3) N. 7.
(4) I Cont. Gaud. c. 37.

(1) Aug. de Pec. Orig. c. 8, et cont. 2. Epist. Pelag. l. II, c. 3. Ep. 151, n. 1. Sup. n. 2. Mercat. Comm. ad Imp. c. 1.
(2) Aug. de Pec. Orig. c. 23. Ibid. c. 5, 6. De Grat. c. 33.

rables; toutefois il ne voulut pas remettre à un autre temps la décision de celle-ci, pour ne pas tenir davantage en suspens les évêques d'Afrique qui savoient que Célestius étoit à Rome (1). Il marqua donc le jour et le lieu de ce jugement; et il choisit l'église de saint Clément pour être excité par l'exemple de ce saint martyr à y procéder plus religieusement. Outre le clergé de l'église romaine, il s'y trouva plusieurs évêques de divers pays. On y examina tout ce qui avoit été fait jusque-là en la cause de Célestius. On le fit entrer, on lut sa profession de foi; plusieurs du clergé de Rome témoignèrent approuver ses sentiments. Le pape luimême fit comme s'il avoit jugé sa profession catholique, non qu'il approuvât les dogmes qu'elle contenoit, mais parce que Célestius déclaroit qu'il étoit prêt à se soumettre au jugement du saint-siége (2). Voyant un homme très-vif qui pouvoit être utile à l'Eglise s'il se corrigeoit, il approuva la volonté qu'il témoignoit de se corriger, et craignit de le pousser dans le précipice, en le traitant durement.

Il ne se contenta pas néanmoins de sa confession de foi par écrit, il lui fit diverses questions pour éprouver si c'étoient ses véritables sentiments, laissant à Dieu de juger de la sincérité de ses réponses. Célestius confirma de vive voix par plusieurs déclarations réitérées ce que contenoit son écrit. Le pape lui demanda s'il condamnoit toutes les erreurs qui avoient été publiées sous son nom. Célestius dit qu'il les condamnoit suivant le jugement du pape saint Innocent, et promit de condamner tout ce que le saint-siége condamneroit (3). Toutefois, étant pressé, par le pape Zosime, de condamner ce qui lui avoit été reproché par le diacre Paulin, il ne le voulut pas. Il fut aussi interrogé sur les reproches d'Héros et de Lazare, contenus dans leurs lettres que le concile de Carthage avoit envoyées à Rome. Il dit qu'il n'avoit jamais vu Lazare qu'en passant et qu'Héros lui avoit fait satisfaction d'avoir eu mauvaise opinion de lui.

Le pape Zosime, ayant résolu de ne le pas aigrir, ne jugea pas toutefois à propos de l'absoudre de l'excommunication dont il étoit lié. Il donna un délai de deux mois pour plus grande sûreté, avant que de prononcer un jugement définitif, afin d'en écrire aux évêques africains, à qui sa cause étoit plus connue, et de donner du temps à Célestius pour revenir à la raison. Mais il l'exhorta, et les évêques qui étoient présents, d'éviter à l'avenir ces vaines disputes et ces questions curieuses. Il alla plus vite à l'égard d'Héros et de Lazare; et tout absents qu'ils étoient, il les déposa de l'épiscopat et les excommunia, prévenu contre eux par les plaintes de Célestius ou de Patrocle, qui occupoit le siége d'Arles à la place d'Héros.

Le pape Zosime écrivit à Aurélius et aux autres évêques d'Afrique, ce qu'il avoit fait en ce jugement, et leur envoya les actes. Il se plaint de ce qu'ils ont ajouté foi trop légèrement aux lettres d'Héros et de Lazare (1). Nous avons trouvé, dit-il, que leurs ordinations étoient irrégulières, et on n'a pas dû recevoir de leur part une accusation par écrit contre un absent, qui, étant présent maintenant, explique sa foi et défie son accusateur. Ensuite, souvent quand on fait difficulté de croire ceux qui témoignent la droiture de leur foi, on les précipite dans l'erreur comme par nécessité. La lettre est datée du consulat d'Honorius et de Constantius qui est l'an quatre cent dix-sept.

XLIII. Pélage écrit au pape.

Après que le pape Zosime eut écrit cette lettre, il en reçut une de Prayle, évêque de Jérusalem, successeur de Jean, qui lui recommandoit très-affectueusement l'affaire de Pélage (2). Avec cette lettre, il y en avait une de Pélage même, accompagnée de sa confession de foi: l'une et l'autre adressées au pape Innocent, dont il ne savoit pas encore la mort. Pélage disoit dans sa lettre qu'on vouloit le décrier sur deux points: l'un de refuser le baptême aux enfants et de leur promettre le royaume des cieux sans la rédemption de Jésus-Christ. L'autre, d'avoir tant de confiance au libre arbitre qu'il refusoit le secours de la grâce. Il rejetoit la première erreur, comme manifestement contraire à l'évangile, et disoit: Qui est assez impie pour refuser à un enfant la rédemption commune du genre humain, et pour empêcher de renoître pour une vie certaine celui qui est né pour une incertaine? Il se sauvoit par ces dernières paroles. Car quand on l'interrogeoit sur cette matière, il disoit: Je sais où ne vont pas les enfants qui meurent sans baptême, mais je ne sais pas où ils vont. Sur l'article de la grâce, il disoit: Nous avons le libre arbitre pour pécher et ne pas pécher, et en toutes les bonnes œuvres, il est toujours aidé du secours divin (3). Et ensuite: Nous disons que le libre arbitre est en tous généralement, dans les chrétiens, les juifs et les gentils: ils l'ont tous par la nature, mais il n'est aidé par la grâce que dans les chrétiens. Dans les autres, ce bien de la création est nu et désarmé. Ils sont jugés et condamnés, parce qu'ayant le libre arbitre, par lequel ils pourroient venir à la foi et mériter la grâce de Dieu, ils usent mal de leur liberté: les chrétiens seront récompensés, parce qu'usant bien de leur libre arbitre, ils méritent la grâce du seigneur et observent ses commandements.

Sa confession de foi que nous avons encore,

(1) Zosim. Epist. 3.
(2) Aug. Contra duas Epist. l. II, c. 3.
(3) Paulin libell. t. 2. Conc. p. 15, 78.

(1) Zosim. Epist. 3. t. Conc. p. 258.
(2) Zosim. Ep. 4. Aug. De Grat, ch. c. 30. et de Pec. Orig. c. 17.
(3) De Pec. Orig. c. 31. De Grat. c. 31.

étoit semblable à celle de Célestius (1). Il y expliquoit au long tous les articles de foi dont il n'étoit point question depuis le mystère de la trinité jusqu'à la résurrection de la chair. Sur le baptême, il disoit : Nous tenons un seul baptême, et nous assurons qu'il doit être administré aux enfants avec les mêmes paroles qu'aux adultes. Sur la grâce, il disoit : Nous confessons le libre arbitre ; mais en disant que nous avons toujours besoin du secours de Dieu, et que ceux-là se trompent également, qui disent, avec les manichéens, que l'homme ne peut éviter le péché, et qui disent, avec Jovien, que l'homme ne peut pécher. Il concluoit par ces paroles : Voilà, bienheureux pape, la foi que nous avons apprise dans l'Église catholique, que nous avons toujours tenue, et que nous tenons encore. Si elle contient quelque chose qui ne soit pas expliqué avec assez de lumière ou de précaution, nous désirons que vous le corrigiez, vous qui tenez la foi et le siége de Pierre. Rien ne paroissoit plus catholique que cette confession de foi, et toutefois elle laissoit la porte ouverte aux erreurs de Pélage.

XLIV. Zosime surpris par Pélage.

Ces écrits ayant été lus à Rome publiquement, tous les assistants et le pape même en furent éblouis. Ils trouverent que Pélage parloit à Jérusalem, comme Célestius à Rome (2). Ils furent remplis de joie et d'admiration : à peine pouvoient-ils retenir leurs larmes, tant ils étoient touchés qu'on eût pu calomnier des hommes d'une foi si pure. Il leur sembloit que ces écrits ne parloient que de la grâce et du secours de Dieu. Héros et Lazare déjà décriés d'ailleurs parurent des brouillons qui ne cherchoient qu'à troubler l'Église. Dans ces dispositions, le pape Zosime, trompé dans le fait, écrivit une seconde lettre à Aurélius et à tous les évêques d'Afrique, plus forte que la première, où il témoigne être content de la confession de foi de Pélage, et persuadé de sa sincérité; mais suivant sa prévention, et croyant avec trop de facilité ce qu'avoit dit Célestius, il parle ainsi contre Héros et Lazare : Est-il possible, mes chers frères, que vous n'ayez pas encore appris, du moins par la renommée, qu'ils sont les perturbateurs de l'Église ! Ignorez-vous leur vie et leur condamnation ? Mais quoique le siége apostolique les ait séparés de toute communion par une sentence particulière, apprenez encore ici sommairement leur conduite. Lazare est accoutumé depuis longtemps à accuser des innocents : en plusieurs conciles il a été trouvé calomniateur contre notre saint confrère Brice, évêque de Tours. Proculus de Marseille, l'a condamné comme tel dans le concile de Turin. Toutefois le même Proculus l'a ordonné plusieurs années après évêque d'Aix, pour soutenir le jugement du tyran; il est entré dans le siége épiscopal, presque encore teint du sang innocent, et a soutenu l'ombre du sacerdoce tant que le tyran qui le protégeoit a gardé une image d'empire ; mais après sa mort il a quitté la place et s'est condamné lui-même. Ce tyran, protecteur, de Lazare est Constantin qui fut reconnu empereur des Gaules en quatre cent onze. Le pape Zosime continue : Il en est de même d'Héros : C'est la protection du même tyran, ce sont des meurtres, des séditions, des emprisonnements des prêtres qui lui résistoient, toute la ville consternée ; le même repentir l'a fait renoncer au sacerdoce. Toutefois ces évêques si maltraités ici, sont reconnus par saint Augustin pour gens de bien ; et saint Prosper qualifie Héros, homme saint et disciple de saint Martin (1). Ce qui fait croire que le pape Zosime avoit trop facilement prêté l'oreille aux calomnies de Patrocle d'Arles.

Le pape relève encore l'absence d'Héros et de Lazare comme une preuve de la foiblesse de leur accusation, puisqu'ils n'ont osé la soutenir, et il traite de même Jacques et Timase. Il blâme les évêques d'Afrique d'avoir cru légèrement à de telles accusations ; il les exhorte à être plus circonspects à l'avenir, à ne juger personne sans l'entendre, suivant l'écriture (2), à conserver soigneusement la paix et la charité et à se réjouir de ce que Pélage et Célestius n'ont jamais été séparés de la vérité catholique. Cette lettre est datée du onzième des calendes d'octobre, c'est-à-dire du vingt-deuxième de septembre, et le pape envoya en même temps des copies des écrits de Pélage (3). C'est ainsi qu'il se laissa surprendre à l'artifice de ces deux hérétiques par une trop grande crédulité, sans approuver leurs erreurs.

XLV. Lettre de Zosime pour l'évêque d'Arles.

Il se laissa aussi prévenir en faveur de Patrocle, évêque d'Arles, au préjudice des autres évêques des Gaules (4). Car la même année et dès le commencement de son pontificat, il ordonna que tous les ecclésiastiques, même les évêques qui partiroient de quelque endroit des Gaules pour aller à Rome, ou en quelque autre lieu du monde, prendroient les lettres formées de l'évêque d'Arles, sans lesquelles ils ne seront point reçus. Il déclare qu'il a envoyé ce décret partout ; et que ce privilége de lettres formées est particulièrement accordé à Patrocle en considération de son mérite. Il conserve à l'évêque d'Arles le droit métropolitain sur la province Viennoise et sur la première et la seconde Narbonnoise, tant pour les ordinations des évêques que pour les jugements, si ce n'est, dit-il, que la grandeur de la cause demande

(1) Libell. Pelag. t. 2, Conc. p. 2565.
(2) Zosim. Ep. 4.

(1) De Gest. Pelag. c. 14. Prosp. Chr. an 412.
(2) Joan. VII, 51. Act. XXV, 16.
(3) VII, c. 3.
(4) Epist. 5, Ep. 9. Epist. 11.

que nous en prenions connoissance. Voilà les causes majeures réservées au pape. Il fonde les prérogatives de l'église d'Arles sur la dignité de saint Trophyme, que le saint-siége y a envoyé pour premier évêque, et qui a été la source de la foi dans les Gaules. Cette lettre est datée du onzième des calendes d'avril, sous le consulat d'Honorius et de Constantius, c'est-à-dire le vingt-deuxième mars quatre cent dix-sept.

Quelque temps après, Ursus et Tuentius ayant été ordonnés évêques sans la participation de l'évêque d'Arles, le pape Zosime écrivit une lettre circulaire aux évêques d'Afrique, de Gaule et d'Espagne, où il marque plusieurs autres défauts dans ces ordinations, et déclare Ursus et Tuentius privés de tout rang ecclésiastique et même de la communion (1). La lettre est du dixième des calendes d'octobre, sous les mêmes consuls, c'est-à-dire du vingt-troisième septembre quatre cent dix-sept.

Proculus, évêque de Marseille, prétendoit le droit d'ordonner les évêques dans la seconde Narbonnoise, et Simplicius de Vienne avoit la même prétention pour sa province (2). Le pape Zosime les condamna l'un et l'autre, et dit que le saint-siége même ne pouvoit pas leur accorder ce droit, parce qu'il s'attache à conserver inviolablement l'antiquité et les ordonnances des pères. La lettre est du troisième des calendes d'octobre, c'est-à-dire du vingt-neuvième de septembre de la même année quatre cent dix-sept.

Le même jour il écrivit aussi à Hilaire, évêque de Narbonne, qui prétendoit faire les ordinations dans la première Narbonnoise, et en avoit obtenu un decret du saint-siége (3). Le pape Zosime le déclara subreptice, et ordonne que l'on s'en tiendra au privilége de l'église d'Arles confirmé par une possession continuelle depuis saint Trophime, sous peine de déposition contre ceux qu'Hilaire auroit ordonnés et contre lui-même. Proculus de Marseille ne se rendit pas, et continua de faire des ordinations, c'est pourquoi le pape Zosime déclara par une lettre écrite à Patrocle d'Arles, que personne ne devoit tenir pour évêque ceux que Proculus avoit ordonnés, et par une autre lettre au clergé et au peuple de Marseille, il déclare qu'ils ne doivent plus le reconnaître lui-même, mais s'adresser à Patrocle et lui obéir pour le gouvernement de leur église (4). Ces deux lettres sont du même jour, troisième des nones de mars, sous le douzième consulat d'Honorius et le huitième de Théodose, le cinquième de mars quatre cent dix-huit. Mais toutes ces décisions furent peu soutenues par les papes suivants, ce qui fait croire que Zosime étoit prévenu en faveur de Patrocle.

XLVI. Commencement de saint Germain d'Auxerre.

C'est le temps de l'ordination de saint Germain, évêque d'Auxerre, qui fut une des plus grandes lumières des Gaules. Il naquit vers l'an trois cent quatre-vingt, dans la même ville d'Auxerre, de Rustique et de Germanilla, personnes fort nobles, et fut dès son enfance instruit dans les bonnes lettres (1). Après avoir passé par les écoles des Gaules, il alla à Rome étudier la jurisprudence et exerça la profession d'avocat au tribunal du préfet du prétoire. Alors il se maria selon sa condition avec une femme, nommée Eustachia; puis il fut élevé aux charges et obtint celle de duc, c'est-à-dire le commandement des troupes dans son pays. Il étoit fort adonné à la chasse et se plaisoit à pendre les têtes des bêtes qu'il avoit prises à un poirier qui étoit au milieu de la ville. Saint Amatre ou Amator, alors évêque d'Auxerre, l'en reprit souvent comme d'un reste de superstition païenne; et enfin prenant son temps, il fit abattre l'arbre pendant l'absence de Germain, qui en fut fort irrité, et menaça l'évêque de mort. Saint Amatre connut par révélation que sa fin étoit proche, et que Germain devoit lui succéder. Il alla donc à Autun trouver Jules, préfet des Gaules, et lui demanda la permission de le tonsurer. C'est ainsi qu'en parle le prêtre Constance, qui a écrit sa vie dans le même siècle : ce qui montre que dès lors les clercs étoient distingués par la tonsure des cheveux.

Le préfet Jules ayant accordé cette permission, saint Amatre retourna à Auxerre, fit assembler le peuple chez lui, et leur déclara sa mort prochaine, les priant de lui choisir un successeur. Comme personne ne répondoit, il les mena à l'Église, et en y entrant il les avertit tous de quitter leurs armes ; c'étoit l'ancienne coutume des Gaulois de les porter toujours. Alors saint Amatre commanda aux portiers de fermer l'église, et se faisant entourer d'une troupe de clercs et de nobles, il prit Germain lui coupa les cheveux et le revêtit de l'habit de religion, lui ôtant les ornements du siècle, et l'ordonna diacre, l'avertissant qu'il devoit être son successeur. Saint Amatre mourut peu de jours après, le mercredi premier jour de mai; ce qui marque l'an quatre cent dix-huit. A ses funérailles un paralytique fut guéri par l'eau dont on avoit lavé son corps. Un mois après Germain fut élu d'un commun consentement de tous du clergé, des nobles, du peuple de la ville et de la campagne; et il fut contraint d'accepter l'épiscopat malgré son extrême répugnance.

Aussitôt il devint un autre homme, il renonça à toute la pompe du siècle. Il ne traita plus sa femme que comme sa sœur; il distribua ses biens aux pauvres, il embrassa la pauvreté et l'austérité de vie. Depuis le jour de son ordination jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant trente ans, il ne prit ni pain de froment, ni vin, ni vinaigre, ni huile, ni légume, ni sel. Il ne vivoit

(1) Epist. 6.
(2) Epist. 7.
(3) Epist. 2.
(4) Epist. 11, 12.

(1) Vita per. Const, apud Sur 31. Jul Hist. Episc. Autif. t. 1. Bibl. Lab. p. 414.

que de pain d'orge qu'il avoit battue et moulue lui-même, et commençoit son repas par de la cendre. Encore ne mangeoit-il que le soir, quelquefois au milieu de la semaine, le plus souvent le septième jour. Son habit étoit une cuculle et une tunique sans rien ajouter en hiver ni rien ôter en été, et il ne les quittoit point qu'ils ne tombassent par pièces; il portoit toujours dessous un cilice; son lit étoit enfermé de planches et rempli de cendre, couvert d'un cilice sans chevet, avec une seule couverture. Il dormoit tout vêtu, le plus souvent sans quitter sa ceinture ni ses souliers. Il portoit toujours des reliques de saints dans une petite boîte attachée à une courroie. Il faisoit l'hospitalité à toutes sortes de personnes sans exception; il donnoit à manger à ses hôtes étant lui même à jeun, et leur lavoit les pieds de ses propres mains.

Il établit un monastère vis-à-vis d'Auxerre, de l'autre côté de la rivière d'Yonne, en l'honneur de saint Côme et de saint Damien; il porte aujourd'hui le nom de saint Marien, un de ses premiers abbés. Saint Germain s'y retiroit souvent, et y mit pour premier abbé saint Allode ou Allogius à qui succéda saint Mamertin. Celui-ci, ayant été très-attaché au culte des idoles, fut converti par une vision miraculeuse de saint Curcodome et des autres saints qui avoient fondé l'église d'Auxerre; il laissa un libelle qui en contenoit la relation. Saint Germain le baptisa et le guérit du mal qu'il avoit à un œil et à une main, et fit quantité d'autres miracles. Il découvrit les sépulcres de plusieurs martyrs, entre autres d'une grande multitude qui avoient été tués sous la persécution d'Aurélien, avec saint Prisque, autrement saint Bry, au lieu appelé Cociacum ou Coucy; leurs corps avoient été jetés à la hâte dans une citerne, dont il les tira, et bâtit, en leur honneur, une église et un monastère aujourd'hui nommé Saint-en-Puysaye. Saint Germain donna à l'église tous ses biens, consistant en plusieurs belles et grandes terres contiguës, d'une agréable situation et de très-bon revenu; il en donna sept à l'église cathédrale, savoir: Appoigny où son père et sa mère étoient enterrés dans l'église de Saint-Jean; le petit Varzy où il y avoit un palais; le grand Varzy, Toucy, Poceilly, Marcigny et Périgny (1). Il en donna trois au monastère de saint Côme, l'une pour le vin, l'autre pour le blé, la troisième pour les bestiaux, savoir: Monceaux, Fontenay et Mérilles. Il en donna trois à l'église qu'il bâtit en l'honneur de saint Maurice, qui porte aujourd'hui le nom de saint Germain lui-même à cause de sa sépulture. Les trois terres qu'il lui donna sont Garchy en Senonois, Concou et Molins en Auxerrois. Ainsi, saint Germain, se réduisant à une extrême pauvreté, enrichit son église auparavant très-pauvre, et l'on peut juger, par cet exemple et d'autres semblables, que les grands biens de plusieurs églises viennent de la libéralité de leurs évêques.

XLVII. Concile de Carthage en 417.

Les évêques d'Afrique, ayant reçu la lettre du pape Zosime en faveur de Célestius, lui écrivirent pour le prier de laisser les choses en l'état où elles étoient jusqu'à ce qu'il fût instruit plus à fond de cette affaire (1). Cette lettre fut écrite de Carthage par les évêques qui s'y trouvèrent ou qu'Aurélius y put assembler promptement; mais vers le mois de novembre quatre cent dix-sept, il s'y tint un concile de deux cent quatorze évêques. On y fit des décrets sur la foi que Rome, tout le monde et les empereurs suivirent ensuite, et dont le concile suivant composa les huit articles fameux contre les pélagiens. A la tête de ces décrets, ils mirent une seconde lettre au pape Zosime, où ils lui parloient ainsi: Nous avons ordonné que la sentence donnée par le vénérable évêque Innocent contre Pélage et Célestius subsiste, jusqu'à ce qu'ils confessent nettement que la grâce de Jésus-Christ nous aide non seulement pour connoître, mais encore pour faire la justice en chaque action, en sorte que sans elle nous ne pouvons rien avoir, penser, dire ou faire qui appartienne à la vraie piété. Ils ajoutoient qu'il ne suffisoit pas pour les personnes moins éclairées que Célestius eût dit, en général, qu'il s'accordoit aux lettres d'Innocent, mais qu'il devoit anathématiser clairement ce qu'il avoit mis de mauvais dans son écrit, de peur que plusieurs ne crussent que le siége apostolique eût approuvé ses erreurs, plutôt que de croire qu'il s'en fût corrigé. Les évêques d'Afrique rappeloient aussi en mémoire au pape Zosime le jugement du pape Innocent sur le concile de Diospolis, lui découvroient l'artifice de la confession de foi envoyée à Rome par Pélage, et refutoient toutes les chicanes des hérétiques. Et comme Zosime les avoit repris d'avoir cru légèrement aux accusateurs de Célestius, ils montroient de leur côté qu'il s'étoit un peu hâté à croire ses paroles (2). Enfin ils expliquoient au pape tout ce qui s'étoit passé chez eux en cette affaire, et lui envoyoient les actes qui en avoient été dressés, soit en la présence de Célestius, soit en son absence. Cette lettre fut portée par Marcellin, sous-diacre de l'église de Carthage.

Il se chargea aussi d'un écrit du diacre Paulin, le même qui avoit accusé Célestius en quatre cent douze, et qui étoit encore à Carthage (3). Il avoit été cité de la part du pape le deuxième de novembre, de se présenter à Rome au jugement du saint-siége, qu'on l'accusoit d'avoir

(1) Hist. Episc. Am.

(1) Zosim. Ep. 10, in fine. Prosp. ad Gall. 8. Id. cont. Collat. c. t. 5. Id. ch. an. 418.

(2) Contra Coll. c. 5. n. 13. Aug. Cont. duas Ep. c. 3. De pec. Orig. c. 8. in fin. Zosim. Ep. 10. Mercat. Commonit. p. 703.

(3) Libel. Paul. apud Aug. t. 10, p. 202; t. 2, Conc. p. 1578.

voulu fuir; mais il s'excuse en disant: Célestius a abandonné l'appel qu'il avoit interjeté en quatre cent douze. Je n'ai plus d'intérêt particulier en cette affaire, qui est devenue celle de toute l'Eglise, et Célestius est assez convaincu, puisque le pape Zosime l'ayant pressé de condamner ce que je lui avois reproché à Carthage, il l'a toujours refusé. Cet écrit de Paulin est daté du huitième de novembre quatre cent dix-sept. Le pape Zosime accorda aux évêques d'Afrique de laisser toutes choses au même état, comme il paroît par sa lettre du douzième des calendes d'avril, sous le douzième consulat d'Honorius, c'est-à-dire du douzième de mars quatre cent dix-huit, qui fut reçue à Carthage le vingt-neuvième d'Avril. L'empereur Honorius, ayant reçu les actes du concile de Carthage, donna un rescrit contre les pélagiens, qui marque les deux premiers articles de leurs erreurs: Qu'Adam avoit été créé destiné à la mort, et qu'il n'avoit point transmis de péché à sa postérité. Puis il ordonne premièrement que Célestius et Pélage soient chassés de Rome: ce qui doit s'entendre, s'ils s'y trouvoient; car Pélage étoit encore en Palestine. Ensuite, quiconque connoîtra leurs sectateurs, les dénonce aux magistrats, et que les coupables soient envoyés en exil (1). Ce rescrit, donné à Ravenne le trentième d'avril quatre cent dix-huit, fut adressé à Pallade, prefet du prétoire d'Italie, qui, en conséquence, rendit son ordonnance conjointement avec Monaxius, préfet du prétoire d'orient, et Agricola, préfet des Gaules, par laquelle ils ordonnent que tous ceux qui seront convaincus de cette erreur, seront bannis à perpétuité, avec confiscation de leurs biens.

XLVIII. Concile de Carthage du premier mai 418.

Cependant, les évêques de toute l'Afrique s'assemblèrent à Carthage en concile plénier, au nombre de plus de deux cents, de la province Byzacène, de celle de Tripoli, de la Numidie, de la Mauritanie, de Sitifi, de la Césarienne. Il y en eut même d'Espagne. Aurélius de Carthage et Donatien de Télepse, primat de la Byzacène, présidoient au concile qui fut tenu dans la salle secrète de la basilique de Fauste, le premier jour de mai, sous le douzième consulat d'Honorius, c'est-à-dire l'an quatre cent dix-huit. On y décida huit articles de doctrine contre les pélagiens en ces termes: Quiconque dira qu'Adam a été fait homme mortel, en sorte que soit qu'il péchât ou qu'il ne péchât point, il dût mourir, c'est-à-dire sortir du corps, non par le mérite de son péché, mais par la nécessité de sa nature, qu'il soit anathème (2). Quiconque dit qu'il ne faut pas baptiser les enfants nouveaux-nés, ou qu'encore qu'on les baptise pour la rémission des péchés, ils ne tirent d'Adam aucun péché originel qui doive être expié par la régénération, d'où s'ensuit que la forme du baptême pour la rémission des péchés est fausse à leur égard, qu'il soit anathème; car ce que dit l'apôtre (1): Par un homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort; et ainsi, elle a passé en tous les hommes qui ont tous péché en lui; cela ne se doit point entendre autrement que l'Eglise catholique répandue partout, l'a toujours entendu. Quelques exemplaires, ajoutent ici un troisième article en ces termes: Si quelqu'un dit que quand le seigneur a dit (2): Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon père, il a voulu faire entendre que dans le royaume des cieux il y a un lieu mitoyen ou quelque autre lieu, où vivent heureux les enfants qui sortent de cette vie sans le baptême, sans lequel ils ne peuvent entrer dans le royaume des cieux, qui est la vie éternelle, qu'il soit anathème; car, puisque le seigneur a dit (3): Quiconque ne renaîtra pas de l'eau et du Saint-Esprit ne peut entrer dans le royaume des cieux; quel catholique peut douter que celui qui ne méritera point d'être cohéritier de Jésus-Christ n'ait sa part avec le diable? Celui qui n'est pas à la droite sera sans doute à la gauche. Les exemplaires qui ont cet article en comptent neuf en tout; les autres mettent pour troisième celui qui suit.

Quiconque dira que la grâce de Dieu qui nous justifie par Jésus-Christ, ne sert que pour la rémission des péchés déja commis, et non pour nous aider encore à n'en plus commettre, qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que la même grâce de Dieu par Jésus-Christ nous aide à ne point pécher, seulement en ce qu'elle nous ouvre l'intelligence des commandements, afin que nous sachions ce que nous devons chercher et ce que nous devons éviter; mais qu'elle ne nous donne pas d'aimer encore et de pouvoir ce que nous connoissons devoir faire, qu'il soit anathème (4); car puisque l'apôtre dit que la science enfle et que la charité édifie (5), c'est une grande impiété de croire que nous avons la grâce de Jésus-Christ pour celle qui enfle et non pour celle qui édifie, puisque l'une et l'autre ont un don de Dieu, de savoir ce que nous devons faire et d'aimer à le faire, afin que la science ne puisse enfler, tandis que la charité édifie. Et comme il est écrit que Dieu enseigne à l'homme la science, il est écrit aussi que la charité vient de Dieu (6).

Quiconque dira que la grâce de la justification nous est donnée (7) afin que nous puissions plus facilement accomplir par la grâce ce qu'il nous a ordonné de faire par le libre arbitre, comme si sans recevoir la grâce nous pouvions

(1) Zosim. Ep. 1. Cod. Can. Eccl. Rom. Quesnel. c. 14, c. 15.

(2) Zosim. eod. can. c. 13, t. 2, Conc. p. 1576. Tom. 2, Conc. p. 1663. c. 2.

(1) Rom. v, 12.

(2) Cod. P. c. 3. Phot. cod. 13. Joan. xiv.

(3) Joan. xii, 5.

(4) Cod. R. c. 4. Vulg. c. 3, t. 2, Conc, p. 1604. c. 5, 4.

(5) 1 Cor. viii, 1.

(6) Psal. 93, 10. 1 Joan. iv, 7.

(7) C. 5, 6.

accomplir les commandements de Dieu, quoique difficilement, qu'il soit anathème; car le seigneur parloit des fruits des commandements de Dieu, lorsqu'il dit : Sans moi, vous ne pouvez rien faire, et non pas : Vous le pouvez plus difficilement. Ce que dit l'apôtre saint Jean (1) : Si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous : quiconque croit le devoir entendre, comme si par humilité nous ne devions pas dire que nous n'avons point de péché, et non parce qu'il est ainsi véritablement, qu'il soit anathème; car l'apôtre ajoute : Mais si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les remettre et nous purifier de toute iniquité : ce qui montre assez qu'il ne le dit pas seulement par humilité, mais en vérité; car il pouvoit dire : Si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous élevons, et l'humilité n'est point en nous; mais en disant : Nous nous trompons, et la vérité n'est point en nous; il montre assez que celui qui dit qu'il n'a point de péché, ne dit pas une vérité, mais une fausseté.

Quiconque dira que les saints disant, dans l'oraison dominicale (2) : Remettez-nous nos dettes, ne le disent pas pour eux-mêmes, parce que cette demande ne leur est plus nécessaire; mais pour les autres qui sont pécheurs dans leur société, et que par cette raison, chacun des saints ne dit pas : Remettez-moi mes dettes, mais remettez-nous nos dettes; en sorte que l'on entende que le juste le demande plutôt pour les autres que pour lui, qu'il soit anathème; car l'apôtre saint Jacques étoit saint et juste quand il disoit : Nous manquons tous en beaucoup de choses. Et pourquoi ajoute-t-il, tous, si ce n'est pour s'accorder avec le psaume où nous lisons : N'entrez pas en jugement avec votre serviteur, parce que âme vivante ne sera justifiée devant vous? Et dans la prière du sage Salomon : Il n'y a personne qui ne pèche; et dans le livre de Job : Il marque la main de tous les hommes, afin que tout homme sache sa foiblesse (3). C'est pourquoi le saint et juste Daniel ayant dit en pluriel dans sa prière (4) : Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité et le reste; qu'il confesse véritablement et humblement, de peur que l'on ne crût qu'il l'eût dit des péchés de son peuple plutôt que des siens, il dit ensuite : Comme je priois et confessois au seigneur mon Dieu mes péchés et les péchés de mon peuple. Il n'a pas voulu dire nos péchés, mais il a dit les péchés de son peuple et les siens, parce qu'il prévoyoit comme prophète ceux-ci qui l'entendroient si mal. Ceux qui veulent que ces paroles mêmes de l'oraison dominicale (5) : Remettez-nous nos dettes, soient dites par les saints seulement par humilité et non pas avec vérité; qu'ils soient anathèmes; car, qui peut souffrir celui qui en priant, ment non aux hommes, mais à Dieu-même; qui dit des lèvres qu'il veut qu'on lui remette, et dit du cœur qu'il n'a point de dettes qu'on puisse lui remettre? On croit que ces canons furent dressés par saint Augustin, qui étoit l'âme de ce concile (1).

XLIX. Canons touchant les donatistes.

Ce même concile fit encore plusieurs canons touchant la réunion des donatistes, pour régler à quelle cathédrale devoient appartenir les églises particulières, que les évêques avoient réunies (2), après ou devant les lois impériales contre eux; comment leurs évêques réunis devoient partager le diocèse avec les évêques catholiques; comment devoit être récompensé le zèle de ceux qui étoient les plus soigneux de convertir les peuples voisins; car on leur attribue la part des négligents. Il y est ordonné entre autres, que l'on ne pourra plus redemander une église après trois ans de possession; que celui qui aura troublé par voie de fait la possession de son confrère, perde sa cause; que tous ses différends soient jugés par les évêques, et qu'il n'y ait point d'appel des juges choisis du consentement des parties (3). Il est ordonné que les prêtres ou les autres clercs qui se plaindront du jugement de leurs évêques, se pourvoient devant les évêques voisins, du consentement de leurs évêques. Que s'ils croient en devoir appeler, qu'ils appellent au concile d'Afrique, ou aux primats de leurs provinces. Mais celui qui voudra appeler outre-mer, ne sera reçu à la communion de personne dans l'Afrique. On permet en certains cas de nécessité de voiler les vierges au-dessous de vingt-cinq ans (4). Afin de ne pas retenir plus longtemps tous les évêques assemblés, le concile choisit de chaque province trois commissaires pour juger toutes les affaires particulières, savoir : De la province de Carthage, Vincent, Fortunatien et Clarus; de la Numidie, Alypius, Augustin et Restitut; de la Bysacène, Cresconius, Jocondus et Emilien, avec le vieillard Donatien, primat de la Mauritanie; de Sitifi, Séverin, Asiatique et Donat; de la province de Tripoli, Plautius, seul député suivant la coutume. Ces quatorze commissaires devoient juger de tout avec Aurélius de Carthage, que le conseil pria de souscrire tous les actes et toutes les lettres. C'est ce qui se passa dans le concile plénier tenu à Carthage le premier jour de mai quatre cent dix-huit.

L. Le pape Zosime condamne les pélagiens.

Avant le décret de ce concile, du moins avant

(1) C. 7, 6. x Joan. 1, 8.
(2) C. 8, 7. Matth. vi, 12.
(3) Jacob. iii, 8. Ps. 142, 2. 1. Paral. vi, 36. Job. xxxvii, 7.
(4) Dan. ix, 5.
(5) Ibid. 20. c. 9, 8.

(1) Prosp. Car.
(2) Conc. Afr. c. 84, 85.
(3) Cod. can. c. 108. 109. Cod. Afric. Idem. 108, 109. Eod. c. 86, 87, 88, 89, 92.
(4) C. 93, 94.

que la nouvelle en fût portée à Rome, le pape Zosime avoit déjà reconnu qu'on l'avoit surpris, et avoit condamné authentiquement les pélagiens. Il voyoit le zèle de tous les fidèles de Rome contre les erreurs de Pélage, qu'ils ne pouvoient ignorer, à cause du long séjour qu'il avoit fait chez eux; ils n'ignoroient pas non plus que Célestius étoit son disciple. Ils firent venir à la connoissance du pape quelques écrits de Pélage, comme ses commentaires sur saint Paul; du moins est-il certain que le pape se fonda sur ses commentaires pour condamner Célestius. Cependant l'hérésie avoit à Rome ses défenseurs, et il y eut une grande division, qui donna prétexte aux pélagiens d'accuser de sédition les catholiques; et Constantius, qui, après avoir été vicaire des préfets du prétoire, s'étoit retiré pour servir Dieu, souffrit de leur part une si grande persécution, qu'elle l'a fait mettre au nombre des confesseurs (1).

Les choses étant à Rome en cet état, le pape Zosime résolut, suivant l'avis que lui avoient donné les évêques d'Afrique, d'examiner encore Célestius, et de tirer enfin de sa bouche une réponse précise, afin que l'on ne doutât plus qu'il avoit renoncé à ses erreurs, ou qu'il devoit passer pour imposteur; mais Célestius n'osa se présenter à cet examen, et s'enfuit de Rome (2). Alors le pape Zosime n'ayant plus rien qui le retînt donna sa sentence, par laquelle il confirma les décrets du concile d'Afrique de quatre cent dix-sept, et conformément au jugement du pape Innocent, son prédécesseur, il condamna de nouveau Pélage et Célestius, les réduisant aux rang des pénitents, s'ils abjuroient leurs erreurs; sinon les excommuniant absolument. Le pape Zosime en écrivit aux évêques d'Afrique en particulier, et en général à tous les évêques une lettre fort ample. Il y expliquoit les erreurs dont Célestius avoit été accusé par Paulin, rapportoit plusieurs passages du commentaire de Pélage sur saint Paul, et n'omettoit rien de ce qui regardoit Pélage et Célestius. Il établissoit solidement le péché originel et condamnoit Pélage de ce qu'il donnoit aux enfants morts sans baptême, un lieu de repos et de bonheur hors le royaume des cieux. Il y enseignoit qu'il n'y a aucun temps où nous n'ayons besoin du secours de Dieu; et que, dans toutes nos actions, nos pensées, nos mouvemens, nous devons tout attendre de son assistance, et non des forces de la nature (3). Cette lettre du pape Zosime fut envoyée aux évêques d'Egypte et d'orient, à Jérusalem, à Constantinople, à Thessalonique, enfin à toutes les églises du monde; et tous les évêques catholiques y souscrivirent, suivant l'ordre du pape, particulièrement ceux d'Italie.

Tout le clergé de Rome suivit ce jugement, même ceux que les pélagiens prétendoient leur être favorables, surtout le prêtre Sixte, dont ils se vantoient comme de leur principal défenseur. Il fut le premier à prononcer anathème contre eux devant un très-grand peuple, et eut grand soin d'en écrire à ceux auprès desquels les pélagiens se vantoient de son amitié; et non content de se déclarer lui-même, il commença à presser les hérétiques par la terreur des lois impériales, de renoncer à leurs erreurs (1). C'est ce prêtre Sixte, qui fut pape quatorze ans après. Il accompagna la lettre du pape Zosime, sur la condamnation de Pélage, d'une lettre à Aurélius de Carthage, dont il chargea l'acolyte Léon, que l'on croit être le même qui fut pape vingt-deux ans après. Sixte écrivit aussi à saint Augustin par le prêtre Firmus.

LI. Commencements de Julien le pélagien.

Les évêques qui ne voulurent pas souscrire à la condamnation des pélagiens furent déposés par les jugements ecclésiastiques, et chassés d'Italie, suivant les lois impériales. Plusieurs renoncèrent à l'erreur, vinrent se soumettre au saint-siége et rentrèrent dans leurs églises. Il y en eut dix-huit qui demeurèrent obstinés, dont le plus fameux étoit Julien, évêque d'Eclane. On les interpella de condamner avec toute l'Eglise Pélage et Célestius, et de souscrire à la lettre du pape Zosime. Ils le refusèrent, et nous avons encore une confession de foi, par laquelle ils prétendirent se justifier. Elle est assez semblable à celle de Pélage et de Célestius. Ils reconnoissent que les enfants ont besoin de baptême, mais ils nient le péché originel, ils demandent au pape qu'il leur écrive s'ils doivent croire autrement; mais ils déclarent que si, sans les convaincre, on veut exciter du scandale contre eux, ils en appellent à un concile plénier (2). Ils disent que ceux qu'on accuse de tenir les erreurs condamnées les ont condamnées eux-mêmes par écrit. Ils prient le pape de ne pas trouver mauvais, s'ils ne peuvent condamner ces personnes en leur absence, et sans les entendre; et emploient les mêmes autorités, dont le pape Zosime se servoit d'abord contre les évêques d'Afrique, comme pour lui reprocher son changement. Zosime, n'eut point d'égard à cette confession de foi, et ne laissa pas de condamner Julien et ses complices (3). Julien écrivit encore une lettre au pape Zosime, où il condamnoit en apparence quelques erreurs de Célestius, qu'il ne laissa pas de soutenir depuis. Avant que cette lettre vînt entre les mains du pape Zosime,

(1) Aug. Ep. 215, ad Valentin. al. 47, n. 2. Marc. comm. an. 429. Honor. Rescrip. 50. Apr. Julian. ap. Aug. iii, Op. im. c. 35. Prosp. Chr. an. 418.
(2) Aug. cont. 2. Epist. 11, c. 5. Mercat. ibid. Prosp. contra Coll. c. 21. Aug. 1 cont. Jul. c. 4.
(3) N. 13. vi, c. 11. De Pec. Orig. c. 22. Ep. 190, al. 157, an. Op. n. 22. ii de Pec. Orig. c. 12, n. 17. Ep. Cælest. pro. Prosp. c. 8, 9. Mercat. ibid.

(1) Aug. Ep. 191, al. 104. ad Sixt. Ep. 194, al. 105, init.
(2) Mercat. comm. an. 429 Ap. t. 10, S. Aug. p. 110.
(3) Aug. i. cont. Jul. c. 4, n. 13. Mercat. comm. sub not.

quelques disciples de Julien l'avoient portée par toute l'Italie, et la montroient comme un ouvrage admirable.

Ce Julien, évêque d'Eclane, qui se distingua tant entre les pélagiens, étoit d'Apulie, fils de Mémor, évêque d'une grande piété, et de Julienne qui n'étoit pas moins vertueuse. Mémor étoit ami de saint Augustin et de saint Paulin de Nole, avec lequel il avoit même quelque liaison de famille. Julien fut baptisé dès son enfance; ensuite il fut ordonné lecteur, et étant encore fort jeune, son père le maria avec une fille de qualité, nommée Ia; et saint Paulin fit leur épithalame. Soit que cette femme fût morte, ou qu'elle eût embrassé la continence, Julien étoit déjà diacre en quatre cent huit, ou en quatre cent neuf, comme il paroit par une lettre de saint Augustin à son père, pleine d'amitié pour l'un et pour l'autre (1). Enfin le pape Innocent I[er], l'ordonna évêque d'Eclane, ville à présent ruinée, qui étoit dans la Campanie à quinze milles ou cinq lieues de Bénévent; dont le siége a été depuis transféré à Prigento, et enfin uni à Belline. Il fut instruit dans l'hérésie par Pélage même, apparemment pendant le séjour que Pélage fit à Rome (2). Il n'osa se déclarer tant que le pape Innocent vécut; mais il fut de ceux qui refusèrent de souscrire à la condamnation prononcée par le pape Zosime.

LII. Pélage veut se justifier devant Pinien.

Saint Augustin demeura quelque temps à Carthage pour travailler aux affaires dont le concile du premier mai quatre cent dix-huit l'avoit chargé, avec les treize autres commissaires; il y reçut une lettre de Pinien, d'Albine sa belle-mère, et de Mélanie sa femme, qui étoient en Palestine, et avoient eu un entretien avec Pélage (3). Comme ils l'exhortoient à condamner par écrit tout ce que l'on disoit contre lui, il dit en leur présence: J'anathématise quiconque pense ou dit que la grâce de Dieu, par laquelle Jésus-Christ est venu dans le monde sauver les pécheurs, n'est pas nécessaire, non seulement à toutes les heures et à tous les moments, mais aussi à toutes nos actions; et ceux qui la veulent ôter méritent les peines éternelles. Il ajouta: Qu'il croyoit un seul baptême, que l'on doit administrer aux enfants avec les mêmes paroles qu'aux adultes; et confessa que les enfants reçoivent le baptême pour la rémission des péchés. Il leur lut aussi l'écrit qu'il avoit envoyé à Rome au pape Innocent, et se plaignit d'avoir été compris dans la condamnation de Célestius, faisant valoir au contraire sa justification au concile de Diospolis. Pinien, Albine et Mélanie furent bien aises d'entendre ce qu'ils désiroient de la bouche de Pélage: mais ils crûrent que le plus sûr étoit de consulter saint Augustin. Ils lui écrivirent donc en commun, et il leur fit réponse à Carthage même, quoiqu'il y fût beaucoup plus occupé qu'il n'eût été ailleurs; mais le porteur de leur lettre étoit pressé (1).

LIII. Livre de saint Augustin, de la grâce de Jésus-Christ.

Sa réponse est en deux livres, l'un de la grâce de Jésus-Christ, l'autre du péché originel. Dans le premier, il montre que Pélage ne reconnoissoit la grâce que de nom; et, pour n'être pas suspect d'entendre mal ses paroles, ou de les expliquer malicieusement, il rapporte les passages les plus clairs de ses écrits. Dans son troisième livre pour le libre arbitre, il disoit (2): Le pouvoir que nous avons de faire, dire ou penser le bien, vient de celui qui nous a donné ce pouvoir et qui l'aide; mais l'action par laquelle nous faisons, ou disons, ou pensons bien, vient de nous, parce que nous pouvons aussi tourner tout cela à mal. C'étoit là le fond de son dogme: que l'homme ne tint de Dieu que le pouvoir de bien faire, et qu'il tint de lui-même l'action et l'effet. Il nommoit donc grâce cette puissance naturelle de faire le bien, que nous avons reçue de Dieu. Il est vrai qu'il y ajoutoit son secours; mais il le faisoit consister dans la loi, dans l'instruction et la révélation, par laquelle il nous ouvre les yeux du cœur, nous montrant les choses futures, afin que nous ne soyons pas prévenus des présentes, nous découvrant les artifices du démon, et nous éclairant en plusieurs manières (3).

Pélage disoit encore que la grâce nous est donnée selon nos mérites, quoiqu'il eût semblé condamner cette proposition dans le concile de Palestine; car il parloit ainsi dans sa lettre à Démétriade, sur un passage de saint Jacques (4). Il montre comment nous devons résister au démon, si nous sommes soumis à Dieu, et si, en faisant sa volonté, nous méritons sa grâce, pour résister plus facilement à l'esprit malin par le secours du Saint-Esprit. Et pour montrer que Pélage ne parloit pas seulement de l'accroissement de grâce qui peut être mérité, mais de la première grâce. Saint Augustin rapporte un autre passage, où il disoit: Celui qui s'attache entièrement à Dieu, ne le fait qu'en usant de son libre arbitre, par lequel il met son cœur en la main de Dieu, afin qu'il le tourne où il lui plaira. Ainsi Dieu ne nous aidoit, selon lui, qu'après que de nous-mêmes, sans aucun secours, nous nous étions donnés à lui. Le passage de la lettre à Démétriade contient une autre erreur: que le secours de la grâce n'est pas pour faire le bien absolument,

(1) Aug. Op. imper. VI, c. 18. Mercat. comm. sub. notat. Aug. 1, in Jul. c. 4, n. 12. Ibid. n. 14. Paul. Carm. 14. Aug. Ep. 101. :1. 131.

(2) Mercat. comm. in Pelag. Noris. his. Pel. 1, c. 18. Beda Præfat. in Cant. c. 4. Mercat. ibid.

(3) Sup. n. 47. Aug. de Grat. Ch. c. 1, 2.

(1) C. 32. De Pec. Orig. c. 1. c. 5. De Grat. Ch. c. 1, II. Retr. c. 50.

(2) De Grat. Ch. c. 4.

(3) C. 7.

(4) C. 23. Aug. de Grat. c. 22.

mais plus facilement; et il le disoit encore dans son premier livre pour le libre arbitre.

Par tous ces passages, saint Augustin montre que Pélage n'avoit jamais condamné clairement l'erreur qui lui étoit attribuée sur la grâce, puisque tout ce qu'il en avoit dit, soit dans le concile de Palestine, soit dans ses écrits au pape Innocent, soit en présence de Pinien, tout cela se pouvoit entendre, selon ses principes, du pouvoir naturel de faire le bien, de la loi, de l'exemple et des autres matières de nous éclairer, ou de la rémission des péchés, sans reconnoître la nécessité d'un secours surnaturel de la part de la volonté. Et parce que Pélage avoit donné de grandes louanges à Ambroise, dont il tiroit quelques paroles à son avantage, saint Augustin en rapporte plusieurs passages formels pour la nécessité de la grâce (1).

LIV. Livre du péché originel.

Dans le second livre à Albine, Pinien et Mélanie, saint Augustin traite du péché originel. Il montre que Célestius s'étoit plus ouvertement déclaré contre ce dogme dans le concile de Carthage de l'an quatre cent douze, que Pélage dans le concile de Palestine; mais que Pélage s'en étoit assez expliqué dans le premier livre de son ouvrage pour le libre arbitre, où il disoit (2): Le bien et le mal qui nous rend louables ou blâmables, ne naît pas avec nous: c'est nous qui le faisons; nous naissons capables de l'un et de l'autre, sans vice comme sans vertu; et avant l'action de la volonté propre, il n'y a dans l'homme que ce que Dieu a créé. Ce seul passage faisoit voir la mauvaise foi avec laquelle il avoit anathématisé ceux qui tenoient que le péché d'Adam n'avoit nui qu'à lui seul, et que les enfants naissent au même état où il étoit avant son péché.

Saint Augustin montre ensuite que cette question n'est pas de celles où la foi n'est point intéressée, comme Pélage et Célestius prétendoient, mais qu'elle regarde le fondement du christianisme, puisqu'il s'agit de savoir si Jésus-Christ est véritablement le médiateur de tous les hommes; en sorte que personne n'ait jamais pu être sauvé sans foi en ses mérites, et la grâce qu'il nous a méritée (3). Car Pélage distinguoit trois états dans la suite des siècles, et disoit que les justes avoient vécu d'abord sous la nature, puis sous la loi, et enfin sous la grâce: comme si les premiers s'étoient sauvés par la nature seule, les seconds par le seul secours de la loi, et que la grâce n'eût été nécessaire que depuis l'avènement de Jésus-Christ.

Enfin saint Augustin réfute cette objection des pélagiens contre le péché originel: Qu'il s'ensuivroit que le mariage seroit mauvais, et que l'homme qui en est le fruit ne seroit pas l'ouvrage de Dieu. Il montre que le mariage est bon en soi, et que ce qu'il enferme de honteux, quoique légitime, n'est que l'effet de la concupiscence, qui est survenue depuis le péché du premier homme. Mais il traita depuis plus à fond cette matière. Avec ces deux livres, saint Augustin envoya à Pinien tous les actes de la condamnation de Pélage et de Célestius, en Afrique et à Rome (1).

LV. Saint Augustin à Césarée de Mauritanie.

Quelque temps après, saint Augustin fut obligé d'aller en Mauritanie pour quelques affaires ecclésiastiques dont le pape Zosime l'avoit chargé avec quelques autres évêques (2). Comme ils étoient à Césarée, capitale de la province, aujourd'hui Tenez, dans le royaume d'Alger: ils apprirent qu'Émérit, évêque donatiste de la ville, y venoit d'arriver. C'étoit un des principaux du parti, qui avoit le plus parlé dans la conférence, où il étoit un de leurs commissaires. Les évêques catholiques allèrent aussitôt le chercher, et l'ayant rencontré, ils se saluèrent réciproquement. Saint Augustin lui dit: Il n'est pas honnête que vous demeuriez dans la rue; venez à l'église, Emérit y consentit sans peine, ce qui fit croire aux évêques catholiques qu'il ne refuseroit pas leur communion; mais ils furent trompés dans leur espérance. Saint Augustin commença à parler au peuple, et fit un sermon que nous avons, sur la charité, la paix et l'unité de l'Eglise, où il réitère les offres faites par les catholiques dans la conférence, de recevoir les évêques donatistes en qualité d'évêques; et il le promet de la part de Deutérius, évêque catholique de Césarée (3).

Deux jours après, les évêques catholiques pressèrent encore Emerit d'entrer dans leur communion, et afin que la preuve en demeurât, on fit dresser des actes de cette conférence, qui commencent ainsi: Sous le douzième consulat d'Honorius, et le huitième de Théodose, le douzième des calendes d'octobre, c'est-à-dire, le vingtième de septembre quatre cent dix-huit, à Césarée dans la grande église (4). Deutérius, évêque métropolitain de Césarée, avec Alypius de Tagaste, Augustin d'Hippone, Possidius de Calame, Rustique de Cartenne, Pallade de Sigabite, et les autres évêques, étant venus dans une salle en présence des prêtres, des diacres, de tout le clergé et d'un très-grand peuple, en présence aussi d'Emérit, évêque du parti de Donat; Augustin, évêque de l'Eglise catholique, a dit: Mes chers frères, vous qui avez toujours été catholiques, et vous qui êtes revenus de l'erreur des donatistes, ou qui doutez encore de la vérité, écoutez-nous, nous qui cherchons votre salut, par une

(1) Aug. c. 29. c. 43, 44.

(2) Ap. Aug. de Pec. Orig. c. 13.

(3) C. 13, 26.

(1) C. 33. c. 7, in fin.

(2) Ep. 190, init. Retr. 11, c. 51.

(3) Possid. c. 14, Baudr. De Gest. cum. Emer. Sup. l. XIII, n. 28. Serm. ad Cæsar. t. 9, p. 617. Sup. l. XXII, n. 29.

(4) Gest. cum. Emer. t. 9, Posid. Vit. c. 14.

charité pure. Il raconte ensuite ce qui s'étoit passé deux jours auparavant, et ajoute :

Puisqu'Emerit est présent, il faut que sa présence soit utile à l'Eglise, ou par sa conversion comme nous souhaitons, ou du moins pour le salut des autres. Je sais ce qu'on vous a dit, je parle à vous qui avez été du parti ; on vous a dit que dans la conférence nous avons acheté la sentence du commissaire, qu'il étoit de notre communion, et qu'il n'avoit pas permis aux vôtres de dire tout ce qu'ils vouloient(1). Puis adressant la parole à Emérit, il dit : Vous avez assisté à la conférence, si vous y avez perdu votre cause, pourquoi êtes-vous venu ici ? Si vous ne croyez pas l'avoir perdue, dites-nous par où vous croyez la devoir gagner. Si vous croyez n'avoir été vaincu que par la puissance, il n'y en a point ici ; si vous sentez que vous avez été vaincu par la vérité, pourquoi rejetez-vous encore l'unité ? Emérit répondit : Les actes montrent si j'ai perdu ou gagné, si j'ai été vaincu par la vérité ou opprimé par la puissance. Saint Augustin dit : Pourquoi donc êtes-vous venu ? Emérit répondit : Pour dire ce que vous me demandez. Saint Augustin dit : Je demande pourquoi vous êtes venu ; si vous n'étiez pas venu, je ne le demanderois pas. Emérit dit au notaire qui écrivoit en notes, et qui l'avertissoit de répondre : Faites, et ne parla plus.

Saint Augustin, après l'avoir encore invité à parler, et avoir attendu longtemps sans pouvoir en tirer une parole, s'adressa au peuple, et fit remarquer son silence. Il recommanda à l'évêque Deutérius de faire lire tous les ans dans l'église les actes de la conférence tout au long pendant le carême, comme on faisoit à Carthage, à Tagaste, à Constantine, à Hippone, et dans toutes les églises les mieux réglées. Ensuite saint Alypius lut la lettre que les évêques catholiques avoient adressée au tribun Marcellin, avant la conférence ; et saint Augustin insista principalement sur l'offre qu'ils avoient faite, de céder leurs chaires aux évêques donatistes, en faveur de l'union (2). Puis il expliqua ce qui s'étoit passé entre les donatistes, à l'occasion du schisme de Maximien, interpellant Emérit de le démentir, s'il avançoit quelque chose contre la vérité. Car Emérit étoit un des chefs de primianistes, et c'étoit lui qui avoit dicté la sentence du concile de Bagaïe contre Maximien. Mais quoi que pût dire saint Augustin, Emérit demeura toujours opiniâtre dans son silence, lui qui s'étoit montré si grand parleur à la conférence de Carthage (3). Ses parents et ses concitoyens, car il étoit natif de Césarée, le pressoient aussi de répondre, et lui promettoient, s'il pouvoit réfuter ce qu'avançoient les catholiques, de retourner à sa communion (4), même au hasard de perdre leurs biens et leur état temporel ; mais il demeura toujours muet.

Saint Augustin étant à Césarée de Mauritanie, abolit une mauvaise coutume établie de temps immémorial. C'étoit un combat qui se faisoit tous les ans en un certain temps, pendant plusieurs jours de suite, nommé en latin *Caterva*, c'est-à-dire la troupe (1). Tous les citoyens et les plus proches parents, jusqu'aux pères et aux enfants se partageoient en deux, et se battoient jusqu'à se tuer quand ils pouvoient. Saint Augustin prêcha contre cet abus avec toute la force de son éloquence. Le peuple lui fit d'abord des acclamations ; mais il ne les regardoit que comme des marques du plaisir que leur donnoit son discours, et il ne crut avoir rien fait, que quand il les eut touchés jusqu'aux larmes. Alors il finit en les excitant tous à rendre grâce à Dieu. Il racontoit lui-même ce succès plus de huit ans après, et témoignoit que ce désordre n'avoit point recommencé.

LVI. Lettres de saint Augustin à Optat, à Mercator.

Tandis qu'il étoit à Césarée, un moine, nommé René, et un évêque, nommé Muresse, lui firent voir des lettres de l'évêque Optat, sur la question de l'origine des âmes, et le prièrent d'en dire son sentiment. Il en écrivit donc à Optat : et d'abord il lui déclare qu'il n'a jamais osé décider cette question tant elle lui paroît difficile ; mais quelque parti que l'on prenne, il faut sur toutes choses conserver la foi du péché originel contre les pélagiens, dont l'erreur étoit déjà condamnée par tout le monde ; il envoie à Optat la lettre que le pape Zosime venoit de publier sur ce sujet. Etant de retour à Hippone, il répondit à un laïque, nommé Mercator, qui lui avoit écrit, dès le temps qu'il étoit à Carthage, sur les erreurs des pélagiens ; contre lesquels Mercator étoit fort zèlé, et avoit même composé un livre, qu'il envoyoit à saint Augustin pour l'examiner. Dans cette lettre, saint Augustin parle ainsi à l'occasion d'une question curieuse : Pour moi, je vous l'avoue, j'aime mieux apprendre qu'enseigner (2). Car la douceur de la vérité nous invite à apprendre, et la charité doit nous contraindre d'enseigner ; mais nous ne devons enseigner que quand la charité nous y contraint. Il envoya cette lettre à Mercator par Albin, acolyte de l'église romaine, qu'il chargea aussi d'une petite lettre au prêtre Sixte, pour le féliciter de la force avec laquelle il s'étoit déclaré contre les pélagiens ; et quelque temps après, il lui en écrivit une plus ample par le prêtre Firmus, qui lui avoit apporté une lettre de Sixte, et qui retournoit d'Afrique à Rome (3).

(1) Sup. l. XXII, n. 40.
(2) Sup. l. XXII, n. 40. Sup. l. XXIII, n. 29.
(3) Sup. l. XIX, n. 4.
(4) Possid. c. 14.

(1) IV Doct. Ch. c. 14.
(2) Aug. e. 190, al. 157. Ep. 193. n. 13.
(3) Ep. 191, al. 104. Ep. 104, al. 105.

LVII. Lettre à Sixte.

Dans cette lettre, saint Augustin exhorte saint Sixte à s'appliquer à l'instruction de ceux qu'il avoit assez épouvantés ; et pour le fortifier contre eux, il répond à leurs objections. Ils croient, dit-il, qu'on leur ôte le libre arbitre, s'ils conviennent que, sans le secours de Dieu, l'homme n'a pas même la bonne volonté, et ils ne comprennent pas que loin d'affermir le libre arbitre, ils le mettent en l'air, ne l'appuyant pas sur le seigneur, qui est la pierre solide (1). Ils s'imaginent reconnoître en Dieu acception de personnes, s'ils croient que, sans aucun mérite précédent, il fait miséricorde à qui il veut ; et ils ne considèrent pas que celui qui est condamné reçoit la peine qui lui est due, et celui qui est délivré reçoit la grâce qui ne lui est pas due ; en sorte que l'un n'a point de sujet de se plaindre, ni l'autre de se glorifier. C'est plutôt là le cas où il n'y a point d'acception de personnes, quand tous sont enveloppés dans la même masse de condamnations.

Mais, disent-ils, il est injuste dans une même mauvaise cause de délivrer l'un et de punir l'autre (2). Il est donc juste, répond saint Augustin, de punir l'un et l'autre : nous devons donc rendre grâces au sauveur, de ne nous avoir pas traités comme nos semblables. Car si tous les hommes étoient délivrés, on ne verroit pas ce que la justice doit au péché ; si personne ne l'étoit, on ne connoîtroit pas le bienfait de la grâce, dont il ne faut chercher la cause, ni dans la distinction du mérite, ni dans la nécessité du destin, ni dans le caprice de la fortune, mais dans la profondeur des trésors de la sagesse de Dieu, que l'apôtre admire sans les ouvrir. Et ensuite : Les justes n'ont-ils donc aucun mérite ? ils en ont sans doute, puisqu'ils sont justes, mais il n'en ont point eu pour devenir justes ; et, comme dit l'apôtre, ils ont été justifiés gratuitement par la grâce (3).

Pélage avoit semblé condamner cette erreur dans le concile de Palestine, en reconnoissant que la grâce n'est point donnée selon nos mérites ; mais ses disciples répondoient que cette grâce étoit la nature humaine, dans laquelle nous avons été créés, sans l'avoir mérité. Saint Augustin répond : Dieu garde tous chrétiens de cette illusion (4). La grâce que l'apôtre recommande n'est point celle par laquelle nous avons été créés pour être hommes ; mais celle par laquelle nous avons été justifiés étant de méchants hommes. Il n'est pas mort pour la création de ceux qui n'étoient point, mais pour la justification de ceux qui étoient impies.

Cette grâce n'est pas même la rémission des péchés ; car on l'obtient par la foi, et la foi qui est la source de la prière et de toute justice, est aussi donnée. De savoir maintenant pourquoi de deux personnes qui entendent la même doctrine, ou qui voient le même article, l'une croit et l'autre ne croit pas ; c'est la profondeur de la sagesse de Dieu, dont les jugements sont impénétrables, et ne sont pas moins justes pour être cachés (1). Il fait miséricorde à qui il veut, et il endurcit qui il veut ; mais il n'endurcit pas en donnant la malice, c'est seulement en ne faisant pas miséricorde. Et ensuite : L'esprit souffle où il veut : mais il faut avouer qu'il aide différemment ceux où il habite et ceux où il n'habite pas encore : il aide ces derniers, afin qu'ils soient fidèles ; il aide les premiers comme étant déjà fidèles. Et encore : Quand Dieu couronne nos mérites, il ne couronne que ses dons. C'est pourquoi saint Paul dit : La mort est le salaire du péché, la vie éternelle est une grâce de Dieu (2). Il sembloit qu'il dût dire : la vie éternelle est le salaire de la justice, comme elle l'est en effet ; mais de peur que l'homme ne s'enfle de son propre mérite, il a mieux aimé rapporter la vie éternelle à la grâce, d'où vient notre justice.

Mais, dit le pélagien, les hommes s'excuseront en disant (3) : Quel tort avons-nous de vivre mal, puisque nous n'avons pas reçu la grâce pour bien vivre ? Saint Augustin répond. Ceux qui vivent mal ne peuvent dire véritablement qu'ils n'ont point de tort. Car s'ils ne font point de mal, ils vivent bien. Mais s'ils vivent mal c'est de leur fond ou du mal de leur origine, ou de celui qu'ils y ont ajouté. Si ce sont des vases de colère, qu'ils s'imputent d'être formés de cette masse, que Dieu a justement condamnée pour le péché d'un seul, en qui tous ont péché. Si ce sont des vases de miséricorde, qu'ils ne s'enflent pas, mais qu'ils glorifient celui qui leur a fait une grâce qu'ils n'avoient pas méritée. Après tout, cette excuse est l'objection que l'apôtre se fait, en disant (4) : De quoi donc se plaint-il ? qui peut résister à sa volonté ? Mais nous répondons comme lui : O homme ! qui es-tu pour répondre à Dieu ? Que le chrétien se contente donc, en cette vie, de savoir ou de croire, que Dieu ne délivre personne que par une miséricorde gratuite, et ne condamne personne que par une très-véritable justice. Mais pourquoi il délivre ou ne délivre pas celui-ci plutôt que celui-là ; le cherche qui pourra pénétrer la profondeur de ses jugements, mais qu'il se garde du précipice. Il montre ensuite qu'encore que ceux qui pèchent avec connoissance soient les plus coupables, les autres ne peuvent s'excuser sur leur ignorance. Tout pécheur, dit-il, est inexcusable, soit par le péché de son origine, soit parce qu'il y a ajouté, par sa propre volonté, soit qu'il sache, soit qu'il ignore. Parce que l'ignorance même est sans doute un péché, en

(1) N. 5, 6.
(2) N. 5.
(3) Rom. 11, 33, n. 6. Rom. 111, 24.
(4) N. 7. 8.

(1) N. 9, 12, 13, 10, 14.
(2) N. 18, 19, 20, 21.
(3) N. 22.
(4) N. 23. Rom. IX, 19. Ibid, 21.

ceux qui n'ont pas voulu entendre ; et en ceux qui n'ont pu, c'est la peine du péché (1). Ensuite : La grâce ne trouve rien de juste en celui qu'elle délivre, ni volonté, ni œuvre, pas même une excuse ; car si l'excuse est juste, celui qui l'a est délivré par son mérite, et non par grâce.

Mais tout le raisonnement humain de ceux qui craignent d'attribuer à Dieu acception de personnes, se perd dans les enfants. Car, puisqu'on accorde qu'aucun enfant n'entre dans le royaume des cieux, sans renaître de l'eau du Saint-Esprit, quelle raison rend-on de ce que l'un meurt baptisé, et l'autre sans baptême ? Quels mérites ont précédé ? Il n'y en a point dans les enfants, ils sont tirés de la même masse : ce ne sont pas les mérites des parents ; supposé, comme il peut arriver, que ceux dont les enfants meurent sans baptême soient chrétiens ; et que des enfants de méchants ou d'infidèles, étant exposés, soient conservés et baptisés par des chrétiens. Il apporte après saint Paul l'exemple d'Esaü et de Jacob (2), et ajoute : Quand on les presse de la sorte, il est étrange en quels précipices ils se jettent. Dieu, disent-ils, haïssoit l'un et aimoit l'autre, parce qu'il prévoyoit les œuvres qu'ils devoient faire. Qui n'admirera que l'apôtre n'ait pas trouvé cette subtilité ? Car il ne s'est point avisé de cette réponse, qui leur paroit si courte et si décisive. Il dit seulement (3) : Dieu nous garde de penser qu'il soit capable d'injustice; car il a dit à Moïse: Je ferai miséricorde à qui je la ferai ; cela ne vient donc ni de la volonté, ni de la course de l'homme, mais de la miséricorde de Dieu. Où sont maintenant les mérites ou bien les œuvres passées ou futures, faites ou à faire par les forces du libre arbitre ? L'apôtre n'a-t-il pas prononcé une décision claire, en faveur de la grâce gratuite, c'est-à-dire de la vraie grâce ? Et quand même on diroit que Dieu a prévenu les œuvres d'Esaü et de Jacob qui ont vécu longtemps, dira-t-on qu'il a prévu les œuvres futures de ceux qui doivent mourir dans l'enfance ? comment peut-on appeler futures ces œuvres qui ne seront point. Il confond les pélagiens sur cette objection, et la trouve si absurde, qu'il craint qu'on ne croie pas qu'ils l'aient proposée. Il répond encore à une chicane des pélagiens, sur ce que l'on répond pour les enfants qu'ils croient la rémission des péchés : Oui, disoient-ils, ils croient que les péchés sont remis dans l'Eglise, non pas à ceux qui n'en ont point, mais à ceux qui en ont. Pourquoi donc, dit saint Augustin, les exorcise-t-on et souffle-t-on sur eux ? c'est une illusion, s'ils ne sont pas en la puissance du démon. Il finit cette grande lettre à Sixte, en le priant de lui faire part de ce que les hérétiques pourront inventer de nouveau contre la foi catholique, et de ce que lui et les autres docteurs catholiques leur opposeront (1).

LVIII. Discours contre les ariens.

Vers le même temps, un discours des ariens, sans nom d'auteur, fut envoyé à saint Augustin, par une personne qui le prioit instamment d'y répondre. Il le fit le plus promptement et le plus brièvement qu'il put, mettant le discours à la tête de sa réponse, et des nombres à chaque article, afin que l'on pût voir aisément ce qu'il avoit répondu sur chacun (2). C'est à peu près ce qu'il dit dans ses autres ouvrages contre les ariens, et dans le discours qu'il réfute ici, on peut voir en abrégé tout le corps de leur doctrine.

(1) N. 14, 27, 29.
(2) N. 31, 32, 33.
(3) Rom. IX, 14.

(1) N. 45, 47.
(2) II Retrac. c. 52. Con. Serm. Arian. t. 8.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

I. Histoire d'Orose.

OROSE revint de Jérusalem dès le commencement de l'an quatre cent seize, apportant des reliques de saint Etienne, qu'Avitus lui avoit confiées pour les porter en Espagne, et qui furent les premières apportées en occident. Il repassa en Afrique, comme saint Augustin l'en avoit prié, et apporta à Carthage les lettres d'Héros et de Lazare contre Pélage. On croit qu'Orose composa son histoire en ce temps-là ; et ce fut par l'ordre de saint Augustin, pour servir de preuve à son ouvrage de la cité de Dieu, dont il composoit alors le onzième livre (1). L'histoire d'Orose a pour but de faire voir aux païens, que dans tous les temps le genre humain a été affligé des mêmes malheurs, que l'on sentoit alors, et qu'ils attribuoient au mépris de leurs anciennes superstitions. Il commence au déluge, et parcourt sommairement toute l'histoire du monde jusqu'à son temps : mais il s'étend beaucoup plus sur l'histoire romaine que sur les autres.

II. Reliques de saint Etienne à Minorque.

Après quelque séjour en Afrique, il s'embarqua pour passer en Espagne, mais il ne put y aborder, apparemment à cause des ravages des Goths. Il s'arrêta quelque temps dans l'île de Minorque, en la ville de Magone, aujourd'hui Mahon, célèbre par son port ; et il déposa les reliques de saint Etienne, dont il étoit chargé, dans une église qui étoit près de la ville, étant résolu de s'en retourner en Afrique (2). La présence de ces reliques excita le zèle des chrétiens, et ils commencèrent, par toute la ville, à disputer de la religion avec les juifs qui étoient en grand nombre chez eux. Enfin ils marquèrent un jour pour une conférence publique. Les chrétiens, pour s'y préparer, dressèrent un mémoire des principaux points de cette controverse : les juifs ne se contentèrent pas de feuilleter leurs livres, ils amassèrent dans leur synagogue des pierres, des bâtons, des dards et des armes de toute sorte, et ils mandèrent un nommé Théodore, de grande autorité entre eux, qui étoit allé dans l'île de Majorque. Ils se fioient aussi beaucoup au pouvoir d'un nommé Théodose, le plus riche de toute la ville, qui avoit parmi eux la dignité de patriarche.

Sévère, depuis peu évêque de Minorque, étoit alors à Jammone, autre ville de l'île, aujourd'hui Citadella, distante de Mahon de trente milles ou dix lieues. Il n'y avoit point de juifs à Jammone, et ils étoient persuadés qu'ils n'y pouvoient vivre. L'évêque Sévère en partit avec une grande multitude de peuple fidèle, qui le suivit gaîment, encouragé par des visions que l'événement fit croire divines. Le juif Théodore eut aussi un songe qu'il raconta à plusieurs juifs et à plusieurs chrétiens. Comme j'allois, dit-il, à la synagogue, douze hommes m'ont tendu les mains, en disant : Où allez-vous ? Il y a un lion. A ces mots, saisi de peur, j'ai cherché à m'enfuir, et voulant entrer dans un certain lieu, j'y ai vu des moines qui chantoient avec une douceur merveilleuse. Ma peur a augmenté, et je ne m'en serois pas remis, si je n'étois entré dans la maison de Ruben, d'où j'ai couru de toute ma force vers ma mère qui étoit proche.

Sitôt que l'évêque Sévère fut arrivé à Magone, il envoya des clercs pour avertir les juifs de sa venue, et les prier de vouloir bien venir à l'église. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient y entrer ce jour-là, qui étoit un samedi. L'évêque leur envoya dire : Attendez-moi donc à la synagogue. Nous ne voulons pas vous obliger à une œuvre servile ; il ne s'agit que d'une dispute sur la loi : montrez-nous qu'il soit défendu d'en conférer le jour du sabbat. Ils refusèrent obstinément de venir à l'église ; mais ils vinrent à la maison où l'évêque logeoit. Il leur dit : Je vous prie, mes frères, pourquoi avez-vous amassé tant de pierres et tant d'armes, comme si vous aviez affaire à des voleurs, principalement dans une ville soumise aux lois romaines ? à ce que je vois, vous êtes altérés de notre sang, tandis que nous ne le sommes que de votre salut.

Les juifs, étonnés, nièrent le fait, même avec serment. L'évêque dit : Qu'est-il besoin de serments dans les choses dont on peut s'assurer par ses yeux ? Allons à la synagogue. Ils y marchèrent en chantant tous un psaume,

(1) Sup. XXIII, n. 25. Aug. Ep. 166. al. 28. n. 2. Ep. 175, al. 50, n. 3. Ibid. n. 33. Marcell. Chr. an. 416. Oros. Præf.
(2) Ep. Sever. n. 2.

chrétiens et juifs. Mais avant qu'ils y arrivassent, des femmes juives commencèrent à jeter sur eux, d'en haut, de grosses pierres qui ne blessèrent personne; les chrétiens, quoique pût faire l'évêque pour les retenir, attaquèrent aussi les juifs à coups de pierres, sans qu'il y en eût un de blessé. Puis s'étant rendus maîtres de la synagogue, ils la brûlèrent avec tous ses ornements, excepté les livres et l'argenterie. On emporta les saints livres de peur qu'ils ne fussent profanés par les juifs; et on leur rendit leur argenterie, afin qu'ils ne se plaignissent pas qu'on les eût pillés. Après avoir détruit la synagogue, au grand étonnement des juifs, les chrétiens revinrent à l'église, rendant grâces à Dieu et lui demandant leur conversion.

III. Conversion des juifs.

Ruben fut le premier qui témoigna tout haut vouloir quitter le judaïsme. Il reçut le signe de la croix comme catéchumène, et commença à reprocher aux autres juifs leur endurcissement. Trois jours après, Théodore, accompagné d'une grande troupe de juifs, vint à la synagogue brûlée, dont les murailles restoient encore : il s'y assembla aussi un grand nombre de chrétiens. Comme Théodore disputoit hardiment, et se moquoit de toutes les objections, le peuple chrétien se mit à crier tout d'une voix : Théodore, crois en Jésus-Christ; les juifs crurent que l'on crioit : Théodore croit. Ainsi épouvantés de se voir abandonnés par leur chef, ils se dispersèrent de tous côtés, les femmes couroient, les cheveux épars, en criant : Théodore, qu'as-tu fait? les hommes cherchoient à se cacher dans la ville, ou s'enfuyoient sur les montagnes. Théodore demeura sur la place, étonné de se voir abandonné de tout le monde, et voyant des moines qui chantoient suivant son songe, Ruben lui dit : Que craignez-vous, seigneur Théodore? Si vous voulez vivre en sûreté dans les honneurs et les richesses, croyez en Jésus-Christ, comme moi. Théodore, après y avoir pensé, dit à l'évêque et aux chrétiens : Je ferai ce que vous voulez, je vous en donne ma parole. Mais permettez-moi de parler à mon peuple, afin que ma conversion soit plus utile. Tous les chrétiens témoignèrent une joie incroyable; les uns se jetoient sur lui pour l'embrasser, les autres s'empressoient à lui parler. Il s'en alla chez lui, et les chrétiens allèrent à l'église, en chantant, selon la coutume. Après les saints mystères, comme ils sortoient, ils trouvèrent une grande multitude de juifs, qui venoient demander à l'évêque le signe de Jésus-Christ. On retourna à l'église; on rendit grâces à Dieu, et l'évêque les marqua tous sur le front.

Un autre jour, on ne commença la messe qu'à la septième heure, c'est-à-dire une heure après midi, tant l'évêque fut occupé à exhorter les juifs qui venoient se convertir, et à faire écrire leurs noms; et le peuple sentoit tant de joie, qu'il ne songeoit pas à manger. Le lendemain, on attendoit avec impatience que Théodore exécutât sa parole. Il vouloit, auparavant, amener sa femme, qu'il avoit laissée dans l'île de Majorque, de peur qu'elle ne demeurât juive et ne voulût le quitter. Les chrétiens trouvoient l'excuse raisonnable, mais les juifs convertis ne purent souffrir ce délai. Théodore se rendit, et tous les juifs suivirent son exemple, entre autres, un vieillard de cent deux ans. Leurs docteurs mêmes se rendirent sans dispute. Quelques juifs étrangers, qui attendoient le vent favorable, aimèrent mieux perdre l'occasion de s'embarquer que de se convertir. Il y eut seulement quelques femmes qui demeurèrent opiniâtres durant quelques jours.

Le huitième jour, depuis que l'évêque Sévère étoit venu de Jammone, il voulut y retourner; mais, comme il étoit prêt à partir, une de ces femmes, qui s'étoit embarquée pour se retirer, ayant été ramenée à terre, vint se jeter à ses genoux, en lui demandant, avec larmes, de la recevoir. Pourquoi, lui dit-il, avez-vous quitté vos frères avec tant de légèreté? Elle répondit : Le prophète Jonas voulut aussi s'enfuir de devant le seigneur, dont il accomplit la volonté malgré lui. Enfin, il y eut cinq cent quarante personnes qui se convertirent pendant huit jours, à compter depuis le quatrième des nones de février, après le consulat d'Honorius et de Constantius, c'est-à-dire le second de février quatre cent dix-huit. Les juifs convertis commencèrent à détruire ce qui restoit de leur synagogue, et à bâtir une nouvelle église, non seulement à leurs dépens, mais de leurs propres mains.

L'évêque Sévère écrivit ce grand événement dans une lettre qu'il adressa à tous les évêques, les prêtres, les diacres et les fidèles de tout le monde, et qui s'est conservée jusqu'à présent. Il paroît, par une loi d'Honorius, du dixième mars de la même année quatre cent dix-huit, que les juifs avoient entrée auparavant dans les charges du palais, et même dans les fonctions militaires, puisqu'il le défend; mais il leur permet les charges des villes et la fonction d'avocat (1).

IV. Reliques de saint Etienne à Uzale.

La lettre de l'évêque Sévère fut apportée en Afrique à Uzale, dont l'évêque étoit Evode, ancien ami de saint Augustin. On la lut publiquement dans l'église du haut du jubé, au commencement de l'office, le même jour que l'on apporta dans cette église des reliques de saint Étienne (2). Des moines d'Uzale ayant ouï parler à Orose des reliques de ce saint, qu'il avoit vues en orient, furent excités à en faire venir, et trouvèrent moyen d'avoir une

(1) L. 24, Ch. Th. de Jud.

(2) De Mirac. sanct. Stephan.

fiole qui contenoit de son sang, avec quelques petits fragments d'os très-déliés comme des pointes d'épis. Ils gardèrent quelque temps ces reliques sans que personne le sût; et comme ils en parloient un jour, une vierge consacrée à Dieu, qui se trouva présente, dit en elle-même : Et qui sait si ce sont véritablement des reliques de martyrs? La nuit suivante elle eut un songe qui fut vérifié par l'événement, aussi bien qu'un autre semblable d'une autre vierge.

L'évêque Evode, ayant donc connoissance de de ces reliques, alla à un lieu hors de la ville d'Uzale, où étoit la mémoire de deux anciens martyrs, Félix et Gennade, et y reçut les reliques de saint Etienne. Un barbier, nommé Concordius, qui s'étoit rompu le pied en tombant, et en étoit demeuré longtemps au lit, s'étant recommandé à saint Etienne fut guéri, vint de son pied rendre grâces à Dieu dans l'église des martyrs, et après y avoir prié longtemps, il alluma des cierges et laissa son bâton. L'évêque, après avoir célébré les saints mystères, partit de cette église accompagné d'une multitude infinie de peuple divisé en plusieurs chœurs, portant des cierges et des flambeaux, chantant des psaumes, et répétant souvent ces paroles : Béni soit celui qui vient au nom du seigneur. L'évêque, assis dans un chariot, portoit les reliques sur ses genoux. Ils marchèrent ainsi jusqu'à la ville, où ils arrivèrent le soir, et les reliques furent déposées dans l'église sous l'abside, c'est-à-dire dans le sanctuaire, et mises sur le trône de l'évêque couvertes d'un linge (1).

Le même jour, une femme aveugle nommée Hilaria, boulangère, connue dans la ville, vint à l'église pleine de foi, et pria une femme pieuse de lui donner la main et de la mener près des reliques. Elle prit en tâtonnant le linge qui les couvroit, l'appliqua sur ses deux yeux, et se retira chez elle. La nuit, étant sortie de sa porte, elle commença à voir au clair de la lune les murailles voisines et les pavés de la rue. Elle appela son fils et lui dit : Mon fils, ne sont-ce pas là les murailles de la maison d'un tel ? Son fils crut qu'elle disoit cela pour le faire parler. Elle ajouta en levant les yeux au ciel : Je vois la lune sur le théâtre, elle est encore en quartier. Son fils lui dit : Pourquoi faisiez-vous l'aveugle? croyant qu'elle ne l'avoit jamais été. Le lendemain matin, elle vint toute seule à l'église rendre grâces à Dieu.

On mit ensuite les reliques sur un petit lit dans un lieu fermé, où il y avoit des portes et une petite fenêtre, par où on faisoit toucher des linges, qui guérissoient les maladies. On y venoit de tous côtés, même de loin, et il s'y fit une infinité de miracles. On mit devant la mémoire de saint Etienne un voile donné par un homme inconnu, où étoit peint le saint, portant sur ses épaules une croix(2), de la pointe delaquelle il frappoit la porte de la ville, et en chassoit un dragon. Et cette peinture dans une église est remarquable.

L'évêque Evode avoit séparé une partie des reliques, et les avoit mises dans son monastère en une petite châsse d'argent, pour les transporter à l'église d'un lieu nommé le Promontoire, qu'il avoit retirée des donatistes (1). Mais Dieu fit connoître par deux révélations que cette translation ne lui étoit pas agréable; et en effet, comme on préparoit déjà le chariot, le peuple vint en foule à l'église, et commença à faire de grands cris et entourer l'évêque, le priant et le retenant jusqu'à ce qu'il eût promis avec serment de ne rien enlever des reliques de saint Etienne. Evode remit donc cette partie des reliques avec les autres; mais, comme il les portoit solennellement en procession, du monastère à l'église, un aveugle toucha la châsse d'argent qui les contenoit, et recouvra aussitôt la vue. Un autre aveugle ayant été guéri, laissa pour offrande une lampe d'argent.

Pour conserver la mémoire de ces miracles, Evode les fit écrire par un de ses clercs, et ne pouvant les rapporter tous, il choisit les plus connus (2). On lisoit publiquement ce récit à la fête de saint Etienne, et après la lecture de chaque miracle, on cherchoit dans le peuple la personne guérie, par exemple, Hilaria qui avoit été aveugle. On la faisoit passer au milieu de l'église marchant toute seule; elle montoit les degrés de l'abside, et y demeuroit quelque temps debout, pour être vue de tout le peuple. Ainsi un paralytique guéri, et tous les autres un à un. On croyoit voir les miracles plutôt que d'en entendre le récit, et le peuple qui s'étoit écrié pendant la lecture, redoubloit à ce spectacle ses acclamations et ses larmes. Plusieurs prenoient copie de la relation à mesure qu'on la lisoit. Ce qui obligea le même auteur d'écrire ensuite un second livre de ces miracles; et nous les avons tous deux. On y voit que saint Etienne apparoissoit ordinairement sous la forme d'un jeune homme, et quelquefois en habit de diacre.

Entre ces miracles d'Uzale, on compte plusieurs résurrections, dont l'une est aussi rapportée par saint Augustin presque en mêmes termes (3). Un enfant catéchumène mourut étant encore à la mamelle; sa mère, le voyant perdu sans ressource, courut à la mémoire de saint Etienne, et dit : Saint martyr, vous voyez qu'il ne me reste point de consolation. Rendez-moi mon fils, afin que je le trouve devant celui qui vous a couronné. Elle pria ainsi longtemps, répandant des torrents de larmes; enfin l'enfant revint en vie, et fit entendre sa voix. Aussitôt elle le porta aux prêtres, il fut baptisé, il reçut l'onction, l'imposition des mains, et tous les sacrements, c'est-à-dire la

(1) C. 4, 9.
(2) L. 11, c. 2, n. 6. Lib. 1, c. 12. c. 15, n. 2, 11, c. 4, n. 2.

(1) C. 7.
(2) Præf. n. c. ult. in fin. 11, c. 1.
(3) C. 4, 15. Aug. Serm. 323, 324.

confirmation et l'eucharistie, qui suivoient toujours le baptême. Mais Dieu le reprit aussitôt; et sa mère le porta au tombeau avec le même visage, que si elle l'eût porté dans le sein de saint Etienne. Ce sont les paroles de saint Augustin, qui parle encore ailleurs des miracles qui se faisoient à Uzale (1).

V. Miracles à Calame, etc.

Il témoigne qu'il s'en faisoit beaucoup à Calame, dont Possidius étoit évêque, et où il y avoit une mémoire de saint Etienne, et il rapporte ceux-ci. Un prêtre d'Espagne, nommé Eucharius, demeurant à Calame, et affligé de la pierre depuis longtemps, en fut guéri par les reliques de saint Etienne. Ensuite, étant mort d'une autre maladie, comme on commençoit à l'ensevelir, on rapporta une de ses tuniques de la mémoire du saint, et on la jeta sur son corps, et il ressuscita. Deux goutteux, l'un citoyen de Calame, l'autre étranger, furent aussi guéris; le citoyen entièrement, l'étranger apprit par révélation un remède qui apaisoit sa douleur toutes les fois qu'il en étoit attaqué. Un des principaux de la ville, nommé Martial, déjà âgé, et très-éloigné de la religion chrétienne, avoit une fille fidèle, dont le mari avoit été baptisé la même année (2). Le voyant malade, ils le prioient avec beaucoup de larmes de se faire chrétien; mais il le refusa absolument, et les renvoya avec indignation. Son gendre s'avisa d'aller à la mémoire de saint Etienne prier pour sa conversion. Il le fit avec grande ferveur, et, en se retirant, il prit dessus l'autel des fleurs qu'il y rencontra, et les mit après la tête de son beau-père, comme il étoit déjà nuit. On se coucha : avant qu'il fût jour, Martial cria que l'on courût à l'évêque; il étoit alors par hasard à Hippone avec saint Augustin. Martial, ayant appris qu'il étoit absent, demanda qu'on fit venir les prêtres. Ils vinrent; il dit qu'il croyoit, et fut baptisé au grand étonnement de tout le monde. Depuis son baptême jusqu'à sa mort, qui arriva peu de temps après, il eut toujours en la bouche ces paroles : Jésus-Christ, recevez mon esprit, qui furent les dernières paroles de saint Etienne; mais il ne le savoit pas. Tous ces miracles se firent à Calame, et sont rapportés par saint Augustin.

L'évêque Préjectus apportoit des reliques de saint Etienne à un lieu de Numidie, nommé les Eaux-de-Tibile; et il y avoit un grand concours de peuple. Une femme aveugle pria qu'on la menât à l'évêque. Elle donna des fleurs qu'elle portoit, et, les ayant reprises, elle les mit sur ses yeux; aussitôt elle recouvra la vue et commença à marcher en sautant devant les autres. Lucille, évêque de Sinite, près d'Hippone, avoit depuis longtemps une fistule, et attendoit un chirurgien de ses amis pour y faire une insision; comme il portoit, en procession au milieu du peuple, des reliques de saint Etienne, il fut guéri tout d'un coup, et son mal ne parut plus (1). En un village, nommé Audure, il y avoit une église et des reliques de saint Etienne. Un enfant, qui se jouoit dans une place, fut écrasé sous la roue d'un chariot traîné par des bœufs, et expira aussitôt en palpitant. Sa mère le porta devant les reliques; il ressuscita, et ne parut pas même avoir été blessé. Une religieuse, étant malade à l'extrémité dans un village prochain, nommé Gaspaliane, on porta une de ses tuniques aux mêmes reliques; mais elle étoit morte avant qu'on la rapportât. Ses parents en couvrirent le corps, et elle ressuscita. C'est saint Augustin qui rapporte tous ces miracles, entre ceux dont il étoit le mieux informé.

VI. Commencement de l'affaire d'Apiarius.

Urbain, évêque de Sicque dans la Mauritanie Césarienne, et ami de saint Augustin, avoit excommunié le prêtre Apiarius, comme mal ordonné, et chargé de plusieurs crimes infâmes, dont il étoit accusé par les habitants de Tabarque. Apiarius se pourvut à Rome devant le pape Zosime, qui envoya en Afrique trois légats, Faustin, évêque de Potentine dans le Picénum, Philippe et Asellus, prêtres (2). Quand ils furent arrivés à Carthage, les évêques assemblés avec Aurélius leur demandèrent de quoi le pape les avoit chargés; et, non contents qu'ils expliquassent leur commission de vive voix, ils les prièrent de faire lire l'instruction qu'ils avoient par écrit. On la lut, et on trouva qu'elle contenoit quatre chefs. Le premier, sur les appellations des évêques au pape; le second, contre les voyages importuns des évêques à la cour; le troisième, de traiter les causes des prêtres et des diacres devant les évêques voisins, en cas que leur évêque les eût excommuniés mal-à-propos; le quatrième, d'excommunier l'évêque Urbain, ou même de le citer à Rome, s'il ne corrigeoit ce qui sembloit être à corriger.

Cette instruction ayant été lue, il n'y eut point de difficulté sur le second article, parce que les évêques d'Afrique avoient déjà fait un canon dans le concile de Carthage de l'an quatre cent dix-sept, pour empêcher les évêques et les prêtres d'aller à la cour légèrement (3); mais, sur le premier article, qui permettoit aux évêques d'appeler à Rome, et sur le troisième, qui vouloit que les causes des clercs fussent portées devant les évêques voisins, les évêques d'Afrique ne purent convenir de la prétention du pape. Et, comme pour l'appuyer, il alléguoit le canon de Nicée, les évêques d'Afrique dirent qu'ils ne trouvoient point ces canons dans les exemplaires qu'ils avoient. Toutefois, pour le respect de ce concile, ils écrivirent au pape Zosime, cette année quatre cent dix-huit, qu'ils souffriroient que l'on en usât ainsi par provision pendant quelque peu de temps, jusqu'à ce qu'ils fussent mieux informés des décrets de Nicée. Les évêques d'Afrique vouloient bien que les clercs se pussent plaindre du jugement de leur évêque au primat et au concile de la province, mais non pas aux évêques des provinces voisines. Et ils ne connoissoient point les canons de Sardique, allégués par le pape sous le nom de Nicée, parce que les donatistes avoient substitué le faux concile de Sardique à la place du véritable (1).

VII. Mort de Zosime. Schisme de Boniface et d'Eulalius.

Le pape Zosime mourut peu de temps après, c'est-à-dire le vingt-sixième de novembre de la même année quatre cent dix-huit, ayant tenu le saint-siége un an et neuf mois (2). On dit qu'il ordonna que les diacres porteroient des palles ou serviettes de lin sur le bras gauche, d'où est venu le manipule, et qu'il permit de bénir le cierge pascal dans les paroisses. On le faisoit déjà dans les principales églises, comme il paroît par l'hymne de Prudence sur ce sujet. Il défendit aussi que l'on donnât à boire aux clercs en public, mais seulement dans les maisons des fidèles, principalement des clercs. Il fit une ordination au mois de décembre, où il ordonna dix prêtres, trois diacres et huit évêques, en divers lieux. Il fut longtemps et grièvement malade, et on le crut mort plusieurs fois (3). On l'enterra sur le chemin de Tibur, près le corps de saint Laurent.

Le préfet de Rome étoit Symmaque, fils de celui qui s'étoit signalé sous le grand Théodose. Sitôt que le pape Zosime fut mort, Symmaque parla au peuple, pour l'avertir de laisser au clergé de la liberté de l'élection, et menaça les corps des métiers et les chefs des quartiers s'ils troubloient le repos de la ville. Plusieurs évêques s'étoient assemblés selon la coutume, pour procéder à l'élection; mais avant que les funérailles de Zosime fussent achevées, l'archidiacre Eulalius s'empara de l'église de Latran, dont il fit boucher presque toutes les entrées, ayant pour lui des diacres, quelques prêtres et une assez grande multitude de peuple (4). Il y demeura deux jours, attendant le jour solennel de l'ordination, c'est-à-dire le dimanche prochain, qui cette année quatre cent dix-huit, étoit le vingt-neuvième de décembre. Cependant la plus grande partie du clergé et du peuple s'assembla dans l'église de Théodore, et résolut d'élire Boniface ancien prêtre, très-instruit de la loi de Dieu, de mœurs très-éprouvées, et qui ne vouloit point être évêque : ce qui l'en rendoit plus digne à leur jugement. Ils envoyèrent trois prêtres dénoncer par écrit à Eulalius de ne rien entreprendre sans la participation de la plus grande partie du clergé. Mais ces prêtres furent maltraités et emprisonnés.

Le préfet Symmaque, qui favorisoit Eulalius, fit venir devant lui tous les prêtres qui étoient pour Boniface, et les avertit aussi avec menaces de ne rien faire contre les règles. Mais ils ne laissèrent pas de s'assembler dans l'église de Saint-Marcel, et d'y élire Boniface, évêque de Rome, le dimanche vingt-neuvième de décembre. Il fut ordonné avec toutes les solennités requises, par neuf évêques de diverses provinces; et environ soixante et dix prêtres souscrivirent avec eux l'acte qui en fut dressé. Ils le menèrent ensuite à la basilique de Saint-Pierre. Eulalius, de son côté, fut ordonné par l'évêque d'Ostie, que l'on avoit fait venir, quoique très-âgé et malade, parce que, suivant l'ancienne coutume, il devoit ordonner le pape. Le même jour, vingt-neuvième jour de décembre le préfet Symmaque écrivit ce qui s'étoit passé à l'empereur Honorius, qui étoit à Ravenne, traitant de faction l'élection de Boniface, et demandant les ordres de l'empereur, à qui il dit qu'il appartient de porter son jugement en cette affaire (1). Il envoya en même temps les actes qui faisoient paroître bonne la cause d'Eulalius.

L'empereur Honorius, prévenu par la relation de Symmaque, se déclara pour Eulalius et commanda que Boniface fût averti de sortir de Rome, et chassé de force s'il résistoit; que Symmaque fit arrêter les chefs de la sédition, et les châtiât comme ils méritoient; et, pour l'exécution de ses ordres, il envoya Aphrodisius, tribun et notaire. Ce rescrit est du troisième jour de janvier de l'an quatre cent dix-neuf. Symmaque le reçut le jour d'une grande fête, c'est-à-dire de l'Epiphanie, et aussitôt il envoya son primiscrinius, qui étoit comme un premier secrétaire, dire à Boniface de le venir trouver pour apprendre l'ordre de l'empereur et ne pas faire la procession ni l'office. Boniface ne laissa pas de marcher, et le peuple battit l'officier que Symmaque avoit envoyé. Symmaque, l'ayant appris, marcha vers Saint-Paul hors la ville, où Boniface s'étoit retiré, et où le peuple étoit alors assemblé : Boniface, de son coté, continuoit de s'avancer vers la ville, et y entra malgré les officiers de Symmaque; mais un plus grand nombre les repoussa, et le peuple qui l'accompagnoit fut dissipé. Cependant Eulalius célébra la fête dans l'église de Saint-Pierre, où est encore marquée la station du jour de l'Epiphanie. Tout cela se passa sans sédition; et Symmaque en rendit compte à l'empereur le huitième jour de janvier (2).

---

(1) xii, Civit. c. 3. n. 21. Ibid. n. 20.
(2) Ibid. n. 21. 14, 15.

(1) N. 10. 11.
(2) Aug. Ep. 229, al. 262. Ep. Conc. fr. ad Bonif. t. 2, Conc. p. 1671. Epist. ad Cælest. p. 1674.
(3) Sup. l. xiii, n. 14. Cod. Can. n. 105.

(1) V. Gr. t. 2, conc. p. 1159. C. V. Perron. Repl. Chr. 52. p. 590. Aug. Ep. 44, al. 165, n. 3. c. 6. Sup. l. xx, n. 51.
(2) Sup. l. xxii, n. 50. Pros. Chron. an. 417.
(3) Relat. Symm. ap. Bar. an. 418, in fin.
(4) Prosopog. Gotofr. Libel. Presby. ap. Bar. an. 419.

(1) Sup. l. ix, n. 44.
(2) Miss. Rom.

VIII. Honorius prend connoissance du schisme.

Les prêtres qui avoient élu Boniface, écrivirent à l'empereur pour le désabuser. Ils lui expliquent la vérité du fait, et le prient de révoquer son premier ordre et de mander à sa cour Eulalius avec ceux qui le soutiennent, promettant, de leur part, que le pape Boniface s'y rendra avec les évêques et les prêtres qui l'ont élu, et demandant que ceux qui ne voudront pas s'y trouver soient chassés de Rome. L'empereur Honorius, ayant égard à cette requête, envoya ordre à Symmaque de suspendre l'exécution de son premier rescrit et de signifier à Boniface et à Eulalius qu'ils eussent à se trouver à Ravenne dans le huitième de février, avec tous les autres de l'une et de l'autre ordination, sous peine au défaillant de voir déclarer son ordination illicite. Ce second rescrit fut envoyé par Aphtone, décurion du palais, le quinzième de janvier. En ce même temps, l'empereur manda plusieurs évêques de diverses provinces pour venir juger ce différend. Symmaque publia à Rome ce second rescrit, et le fit signifier à Boniface, à Eulalius et aux clercs de chaque parti, et défendit au peuple qui le suivoit de s'assembler en la même église. Il envoya à l'empereur les mémoires qui lui furent donnés de part et d'autre, cherchant à se justifier lui-même, et ne paraître d'aucun parti. Sa lettre est du vingt-cinquième de janvier.

Les évêques convoqués à Ravenne, s'y assemblèrent en concile, où ils ordonnèrent que les évêques, qui avoient assisté et souscrit aux deux ordinations contestées, ne seroient reçus ni comme juges, ni comme témoins : ce que l'empereur approuva. Mais trouvant ce concile trop divisé pour terminer le différend, il en remit la décision au premier jour de mai. Cependant, comme la fête de Pâques étoit proche; car, cette année, quatre cent dix-neuf, c'étoit le trentième de mars, l'empereur, de l'avis du concile et du consentement des parties, ordonna que Boniface et Eulalius sortiroient tous deux de Rome et que les saints mystères y seroient célébrés par Achille, évêque de Spolète, qui n'étoit d'aucun parti. L'empereur lui en écrivit. Il écrivit à Symmaque, afin qu'il empêchât le tumulte ; il en écrivit aussi au sénat et au peuple romain. Ces dernières lettres sont datées du quinzième de mars.

D'ailleurs l'empereur Honorius écrivit à plusieurs évêques pour les appeler au concile du premier de mai, en particulier à saint Paulin, de Nole, dont il connoissoit le mérite et la sainteté, et qu'il avoit déjà appelé au premier concile ; mais il s'en étoit excusé sur une maladie. Il écrivit aussi aux évêques d'Afrique et de Gaule, prolongeant le jour du concile au treizième de juin. Outre la lettre générale à tous les évêques d'Afrique, il y en avoit une particulière pour Aurélius de Carthage et une circulaire à sept des principaux évêques, dont les trois premiers étoient saint Augustin, Alypius et Evodius.

IX. Eulalius chassé de Rome.

Cependant, Eulalius vint à Rome dès le dix-huitième de mars, et y entra à l'insu du préfet Symmaque. Le même jour, Achille, évêque de Spolète, écrivit au préfet qu'il avoit ordre de célébrer à Rome la fête de Pâques, et arriva lui-même trois jours après. A son arrivée, le peuple s'émut et quelques-uns s'assemblèrent dans la place tout armés. Symmaque, avec les principaux de la ville, s'avança pour exhorter le peuple à la paix; ils vinrent d'abord à l'assemblée. On attendoit Achille pour publier ses ordres; mais la multitude l'empêcha d'approcher. Symmaque avec le vicaire, poussé par le peuple, entrèrent dans la place de Vespasien, voulant apaiser les deux partis, quand tout d'un coup des esclaves armés attaquèrent le peuple du parti d'Eulalius, qui étoit sans armes. Ils en blessèrent quelques-uns et attaquèrent même le préfet et le vicaire, qui furent contraints de se sauver par un endroit détourné. On reconnut et on arrêta quelques-uns de ces séditieux. C'est ce que porte la relation de Symmaque à Constantius du vingt-troisième de mars, par laquelle il demande des ordres précis avant la fête de Pâques, parce le que peuple des deux partis menaçoit d'en venir aux mains pour se chasser l'un l'autre de la basilique de Latran. Constantius étoit celui qui avoit servi l'empire si utilement contre les tyrans en Gaule et en Espagne. Pour récompense, l'empereur Honorius lui avoit donné en mariage sa sœur Galla Placidia, l'appeloit son frère, et l'associa depuis à l'empire. Il envoya à Symmaque l'ordre d'Honorius par Vitulus, son chancelier : ce n'étoit alors que le titre d'un simple secrétaire. Le rescrit d'Honorius, daté du vingt-cinquième de mars, portoit : Puisqu'Eulalius est entré dans Rome au mépris des ordres précédents qui défendoient aux deux contendants d'en approcher, il doit absolument sortir de la ville pour ôter tout sujet de sédition, sous peine de perdre non-seulement sa dignité, mais sa liberté ; et on ne recevra point pour excuse que le peuple le retient par force. Si quelqu'un des clercs communique avec lui, il sera puni de même, et les laïques à proportion. L'évêque de Spolète fera l'office pendant les saints jours de Pâques ; pour cet effet, l'église de Latran ne sera ouverte qu'à lui seul. Les officiers du préfet Symmaque sont chargés de l'exécution sous peine de grosse amende et de la tête.

Symmaque ayant reçu ce rescrit, le fit signifier le même jour à Eulalius qui, l'ayant lu, dit qu'il en délibéreroit; mais il ne voulut point sortir, quelque instance qu'on lui en fit. Le lendemain, il fut encore averti et ne laissa pas d'assembler du peuple et de s'emparer de la basilique de Latran, où il baptisa et célébra la pâque.

Le préfet Symmaque envoya à tous les métiers et les officiers pour le chasser, et ne voulut pas y aller, de peur qu'on ne le rendît suspect à cause de sa religion : apparemment qu'il étoit païen comme son père. Eulalius fut donc chassé de l'église de Latran, où l'on mit des officiers pour la garder, afin qu'Achille de Spolète y pût célébrer tranquillement la solennité. Eulalius fut même chassé de Rome et conduit au lieu de son exil ; et on arrêta quelques clercs de son parti qui excitoient la sédition.

L'empereur Honorius, étant instruit de tout cela, déclara qu'Eulalius avoit été chassé, et que Boniface devoit entrer dans Rome pour y prendre le gouvernement de l'Église. Ce rescrit fut donné à Ravenne le troisième d'avril, et reçu à Rome le huitième. Le sénat et le peuple en témoignèrent une extrême joie, et deux jours après, Boniface entra dans la ville avec un concours de tout le peuple et de grandes acclamations; ainsi, la paix y fut rétablie. Eulalius fut évêque de Nepi. Le schisme étant ainsi terminé, l'empereur Honorius contremanda les évêques d'Afrique, et apparemment tous les autres qu'il avoit mandés pour le concile du treizième de juin. Toute cette histoire du schisme d'Eulalius est tirée des actes publiés par le cardinal Baronius (1)

X. Concile de Carthage en 419.

Les légats que le pape Zosime avoit envoyés en Afrique pour l'affaire d'Apiarius y étoient encore, et ils assistèrent à un concile général d'Afrique, qui fut tenu à Carthage dans la salle de la basilique de Fauste, le huitième des calendes de juin, après le douzième consulat d'Honorius et le huitième de Théodose, c'est-à-dire le vingt-cinquième de mai, cette année quatre cent dix-neuf (2). On le compte pour le sixième concile de Carthage. Aurélius y présidoit avec Valentin, primat de Numidie; ensuite, étoit assis Faustin, évêque de Potentine, un des légats du pape, puis les évêques députés des diverses provinces d'Afrique, savoir : des deux Numidies, de la Byzacène, des deux Mauritanies, de Tripoli, de la province proconsulaire, au nombre de deux cent dix-sept évêques; et après eux tous, étoient assis les deux autres légats du pape, Philippe et Asellus, qui n'étoient que prêtres. Les diacres assistoient debout.

Aurélius commença de faire lire les canons du concile de Nicée (3) ; mais le légat Faustin en interrompit la lecture et demanda qu'on lût auparavant l'instruction que lui et ses collègues avoient reçue du pape Zosime. On lut cette instruction où étoit inséré le canon qui permet à un évêque déposé par le concile de la province, d'appeler au pape, et de demander la révision de son procès devant les évêques de la province voisine et un légat du pape. Ce canon étoit rapporté comme étant du concile de Nicée, quoique ce fût le cinquième du concile de Sardique. C'est pourquoi saint Alypius interrompit la lecture et dit (1) : Nous avons déjà répondu sur ce point par nos lettres précédentes, et nous promettons de garder ce qui a été ordonné par le concile de Nicée ; mais ce qui nous retient, c'est qu'en considérant les exemplaires grecs du concile de Nicée, je ne sais par quelle raison nous n'y trouvons point ces paroles. C'est pourquoi nous vous prions, saint pape Aurélius, d'envoyer à Constantinople, où l'on dit qu'est l'original de ce concile, et même aux vénérables évêques d'Alexandrie et d'Antioche, afin qu'ils nous l'envoient avec le témoignage de leurs lettres, et qu'il ne reste plus aucun doute. Il faut aussi prier le vénérable évêque de l'église romaine, Boniface, qu'il envoie aux mêmes églises pour en faire apporter les exemplaires du concile de Nicée. Maintenant, faisons-les insérer à ces actes tels que nous les avons.

Le légat Faustin protesta que cette remontrance ne feroit point de préjudice à l'église romaine et ajouta : qu'il suffisoit que le pape fît cette enquête, de peur qu'il ne semblât qu'il s'émût quelque dispute entre les églises. Aurélius proposa d'informer amplement le pape de ce qui s'étoit passé, et tout le concile en convint. Sur la réquisition de l'évêque Novat, député de Mauritanie, on lut encore un endroit de l'instruction des légats de Rome, où étoit inséré le quatorzième canon du concile de Sardique, qui permet à un prêtre ou à un diacre excommunié par son évêque, d'avoir recours aux évêques voisins. Saint Augustin dit sur cet article : Nous permettons aussi de l'observer, sauf à nous informer plus exactement du concile de Nicée. Aurélius demanda les avis, et tous convinrent d'observer tous les décrets du concile de Nicée. Le légat Faustin proposa d'écrire au pape sur cet article, dont avoit parlé saint Augustin, touchant les clercs au-dessous de l'évêque, puisqu'il étoit aussi révoqué en doute (2). Ensuite on fit lire les décrets du concile de Nicée, suivant l'exemplaire apporté par Cécilien, évêque de Carthage, qui y avoit assisté ; et l'on résolut, suivant la proposition de saint Alypius, d'envoyer aux évêques d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople, pour confirmer les décrets en question, s'ils se trouvoient dans les originaux, ou s'ils ne s'y trouvoient pas, en délibérer dans un concile. On inséra dans les actes de celui-ci le symbole de Nicée et ses vingt canons.

On trouve trente-trois canons attribués à ce concile, mais ils sont plutôt renouvelés des conciles précédents (3). Le vingt-quatrième contient le catalogue des écritures attribué aussi au concile tenu en trois cent quatre-vingt-dix-sept, entièrement conforme à celui dont nous usons aujourd'hui. Après le trente-troisième canon, il est dit : On a aussi lu divers conciles de

(1) An. 418, 419.
(2) Lib. Pontif.
(3) T. 2, Conc. p. 1589. Ibid. p. 1042, Gr.

(1) Conc. Carth. vi. n. 1. n. 2. Sup. n. 6, n. 3. Sup. n. 6, n. 3. Sup. l. xii, n. 39, n. 4.
(2) N. 6, al. 17. n. 7, 8.
(3) Conc. Cart. 111, c. 47. Sup. l. xx, n. 18.

toute la province d'Afrique, célébrés dans les temps précédents, et on en rapporte dix-sept, dont le premier est celui d'Hippone, du huitième d'octobre, l'an trois cent quatre-vingt-treize, et le dernier, celui de Carthage, du premier mai quatre cent dix-huit (1). Ils ont tous été rapportés en leur temps, excepté le second, tenu à Carthage, le vingt-sixième de juin trois cent quatre-vingt-quatorze, et le quatrième, du vingt-sixième de juin trois cent quatre-vingt-dix-sept, et le cinquième, du quinzième juin quatre cent neuf, que nous ne connoissons que parce qu'il en fait mention dans ce concile de quatre cent dix-neuf.

XI. Suite du sixième concile de Carthage.

Ensuite, est une autre séance du même concile, datée du trentième de mai quatre cent dix-neuf, que quelques-uns comptent pour le septième concile de Carthage. Comme plusieurs évêques représentèrent qu'ils étoient pressés de retourner à leurs églises, on résolut de choisir des commissaires pour les affaires qui restoient, et on en nomma vingt-deux, dont étoient saint Augustin, Alypius et Possidius. En cette même séance, on fit six canons, touchant les accusations des clercs. On exclut les excommuniés, les hérétiques, les païens, les juifs, les personnes infâmes, comme les comédiens, les esclaves, les affranchis des accusés, et tous ceux que les lois n'admettoient point aux accusations publiques. Mais ils peuvent accuser pour leur intérêt particulier. Ceux qui ne peuvent accuser, ne peuvent non plus être témoins, ni ceux que l'accusateur produit de sa maison, ou qui sont au-dessous de quatorze ans. Celui qui ne peut prouver un chef d'accusation n'est pas reçu à prouver les autres. Si un évêque dit que quelqu'un lui ait confessé un crime, à lui seul, et que l'autre le nie, l'évêque ne doit pas trouver mauvais s'il n'en est pas cru tout seul (2). Et, s'il dit que sa conscience ne lui permet pas de communiquer avec l'accusé, les autres évêques ne communiqueront point avec cet évêque. Ensuite Aurélius fit la conclusion du concile et remit au lendemain d'écrire au pape Boniface. La lettre synodale porte que cette affaire avoit causé des contestations fort pénibles, quoique sans altérer la charité (3). Puis elle ajoute : Le prêtre Apiarius, dont l'ordination et l'excommunication avoient produit tant de scandale dans toute l'Afrique, ayant demandé pardon de toutes ses fautes, a été rétabli dans la communion. Et, notre confrère Urbain, évêque de Sicque, a été le premier à corriger ce qui avoit besoin de correction. Mais, parce qu'il falloit pourvoir à la paix et au repos de l'Eglise, non-seulement pour le présent, mais pour l'avenir, nous avons ordonné que le prêtre Apiarius fût ôté de l'église de Sicque, gardant l'honneur de son rang, et qu'il reçût une lettre, en vertu de laquelle il exerceroit les fonctions de la prêtrise partout où il voudroit et où il pourroit.

Ils parlent ensuite de la lettre qu'ils avoient écrite l'année précédente, touchant l'instruction donnée aux légats par le pape Zosime; puis ils disent : Nous demandons que votre sainteté nous fasse observer ce qui a été donné au concile de Nicée, et que vous fassiez pratiquer chez vous par delà ce qui est contenu dans l'instruction de Zosime, c'est-à-dire les deux canons du concile de Sardique qu'ils transcrivent ensuite; puis ils ajoutent : Si ces dispositions sont contenues dans le concile de Nicée et observées chez vous en Italie, nous ne voulons plus en faire mention, et ne nous défendons pas de le souffrir (1). Mais, s'il y a autrement dans les canons de Nicée, nous croyons, avec la miséricorde de Dieu, que tant que vous présiderez à l'église romaine, nous ne souffrirons plus cette vexation, et que l'on nous traitera suivant la charité fraternelle, que vous connoissiez si bien. C'est pourquoi nous vous prions d'écrire aux évêques d'Afrique, d'Alexandrie et de Constantinople, et aux autres qu'il vous plaira, de nous envoyer les canons de Nicée. Car, qui peut douter de la vérité des exemplaires apportés de ces illustres églises, qui se trouveront conformes? En attendant, nous promettons d'observer ce qui nous a été allégué dans l'instruction touchant les appellations des évêques à l'évêque de Rome, et le jugement des clercs devant les évêques de leurs provinces. Quant au reste de ce qui s'est passé en notre concile, nos frères l'évêque Faustin, et les prêtres Philippe et Asellus, en emportèrent les actes, par où vous le pourrez apprendre.

Les légats du pape s'en retournèrent après la conclusion de ce concile, qui est le dernier d'Afrique dont il nous reste des actes, et il s'est conservé en quatre manières. Premièrement, dans le recueil des conciles, où il est partagé en deux, sous les noms de sixième et septième concile de Carthage. Secondement, dans le code des canons de Denis le petit, où il est rapporté sous le nom de concile général d'Afrique, parce qu'il comprend les canons de plusieurs autres en cent trente-huit articles. La troisième édition n'est qu'un version grecque de la précédente, contenant de même cent trente-huit articles, sous le nom de code des canons de l'église d'Afrique. La quatrième édition, qui se trouve dans le recueil des conciles, comme la première, n'en est qu'une partie, commençant au concile d'Hippone en trois cent quatre-vingt-treize, et divisée en cent cinq articles; elle porte simplement le nom de concile d'Afrique.

On ne sait rien de la députation à Antioche; mais on sait que le concile de Carthage envoya à Alexandrie le prêtre Innocent, à qui saint

(1) V. inf. l. xxxii, n. 3. Sup. xix, n. 41.
(2) 120. Tom. 2, Conc. p. 1603. 128, 129, 131, 130, 132, 133.
(3) Tom. 2, Conc. p. 1670.

(1) Sup. n. 6. V. Græca p. 403. V. Perron.

Cyrille fit délivrer la copie fidèle du concile de Nicée, tirée de l'original qui étoit gardé dans les archives de son église. Les pères d'Afrique lui avoient aussi demandé le jour de la pâque, dont il étoit chargé d'instruire toutes les églises, et il leur marque que l'année, suivante quatre cent vingt, elle seroit le dix-septième des calendes de mai, c'est-à-dire le quinzième d'avril. Mais il y a faute, car dans la huitième homélie pascale, il marque la pâque de la même année le vingt-troisième de pharmouti, qui est le dix-huitième d'avril. Le sous-diacre Marcel fut envoyé à Constantinople et reçut aussi d'Atticus la copie du concile de Nicée. Ces copies furent envoyées au pape Boniface, le vingt-sixième de novembre de la même année quatre cent dix-neuf. C'est ce qui se passa en cette affaire sous le pontificat de Boniface.

XII. Fin de saint Jérôme.

Le prêtre Innocent passa en Palestine et visita saint Jérôme, qui le chargea d'une lettre pour saint Alypius et saint Augustin, où il dit : Je prends Dieu à témoin que, s'il étoit possible, je prendrois des ailes de colombe pour aller vous embrasser, principalement à présent que vous avez eu tant de part à étouffer l'hérésie de Célestius (1). Quant à ce que vous me demandez si j'ai répondu aux livres d'Annien, faux diacre de Célède, sachez que j'ai reçu ses livres, il n'y a pas longtemps, par notre saint frère le prêtre Eusèbe; mais depuis ce temps-là j'ai été si accablé des maladies qui me sont survenues, et de la mort de votre sainte fille Eustochium, que j'ai presque résolu de les mépriser. J'y répondrai toutefois si Dieu me conserve la vie, et si j'ai des écrivains; mais vous le feriez mieux, et je crains d'être obligé de louer mes ouvrages en les défendant contre lui. Nos saints enfants, Albine, Pénien et Mélanie, vous saluent avec beaucoup d'affection, aussi bien que votre petite-fille Paule, qui vous prie instamment de vous souvenir d'elle.

C'est la dernière lettre qui nous reste de saint Jérôme, et il mourut l'année suivante, âgé de quatre-vingt-onze ans, sous le neuvième consulat de Théodose et le troisième de Constantius, la veille des calendes d'octobre, c'est-à-dire le trentième de septembre quatre cent vingt. L'Eglise l'honore le même jour comme un de ses plus illustres docteurs; et quoique nous ayons grand nombre de ses ouvrages, il s'en est perdu quelques-uns (2). L'Eglise fait aussi mémoire de sainte Eustochium le vingt-huitième de septembre; et il est vraisemblable qu'elle mourut ce jour-là en quatre cent dix-neuf. C'étoit la troisième fille de sainte Paule, qui, étant demeurée vierge, l'avoit suivi dans sa retraite et ne l'avoit jamais quittée. Elle avoit à Bethléem un monastère de cinquante vierges. La jeune Paule, dont saint Jérôme fait mention dans la même lettre, étoit la nièce d'Eustochium, fille de son frère Toxotius. Nous avons déjà vu qu'Albine, Pinien et la jeune Mélanie, son épouse, étoient en Palestine, où ils avoient vu Pélage, et avoient espéré le ramener à la foi catholique (1).

XIII. Lettre de saint Augustin à Hésychius.

Cette année quatre cent dix-neuf, sous le consulat de Monaxius et de Plintha, il y eut en Palestine un tremblement de terre qui abattit plusieurs villes et plusieurs villages (2). Notre seigneur Jésus-Christ apparut sur le mont des Olives dans une nuée; et les païens virent sur leurs habits des croix éclatantes, en sorte que plusieurs personnes de différentes nations se convertirent et reçurent le baptême. L'année précédente, quatre cent dix-huit, le vendredi dix-neuvième de juillet, il y eut une éclipse de soleil vers la huitième heure, c'est-à-dire à deux heures après midi (3). L'éclipse fut si grande que les étoiles parurent, et elle fut suivie d'une sécheresse qui produisit une mortalité extraordinaire d'hommes et d'animaux. Pendant l'éclipse il parut au ciel une lumière en forme de cône, que quelques-uns par ignorance prirent pour une comète, et qui parut pendant quatre mois, depuis le milieu de l'été jusqu'à la fin de l'automne. On crut qu'elle signifioit les malheurs qui suivirent, entre autres le tremblement de terre de l'année quatre cent dix-neuf. Il fut accompagné d'un feu qui tomboit du ciel et qui ne fit mal à personne. Car il fut emporté dans la mer par un grand vent, et on le vit encore avec étonnement briller quelque temps sur les flots.

Tous ces prodiges firent croire à plusieurs personnes que la fin du monde approchoit; et Hésychius, évêque de Salone en Dalmatie, en écrivit à saint Augustin, prétendant appliquer au dernier avènement de Jésus-Christ plusieurs passages des prophètes. Saint Augustin le renvoie aux explications de saint Jérôme, et ajoute : Je crois que ces prophéties, principalement les semaines de Daniel, se doivent entendre du passé. Car je n'ose compter le temps du dernier avènement de Jésus-Christ, et je ne crois pas qu'aucun prophète l'ait déterminé; mais je m'en tiens à ce que le seigneur a dit lui-même: Personne ne peut connoître les temps que le père a mis en sa puissance. De plus il est certain, suivant les paroles de Jésus Christ, qu'avant la fin du monde l'évangile sera prêché dans toute la terre (4); mais on ne peut savoir combien il reste de peuples à qui il n'a pas été prêché, et encore moins combien il restera de

(1) Hier. Epist. 79. Apud Aug. 202, al. 24.
(2) Mart. R. 30. sep. Prosp. Chr. an. 421. V. Baron. an. 420.

(1) Sup. l. xviii, n. 21. Pall. Laus. c, 126. Sup. l. xxiii, n. 52.
(2) Marcel. Chr. an 419.
(3) Id. an. 419. Chr. Pasc. eod. Philest. xii, c. 8.
(4) Ep. 197, al. 7. Act. 1, 7. Epist. 197, n. 4. Matth. xxiv, 14.

temps après que tous l'auront reçu. Il finit par ces mots : J'aimerois mieux savoir ce que vous me demandez que l'ignorer; mais, n'ayant pu l'apprendre, j'aime mieux avouer mon ignorance, que me vanter d'une fausse science. Ainsi parloit saint Augustin à l'âge de soixante et cinq ans.

Hésychius répondit qu'à la vérité on ne peut savoir le jour précis, ni même l'année du dernier avènement de Jésus-Christ, mais que l'on peut connoitre qu'il est proche aux signes qu'il a marqués, et dont il prétend que plusieurs sont déjà arrivés. Il avance comme un fait constant que depuis que les empereurs sont devenus chrétiens, le progrès de la foi a été beaucoup plus grand et plus prompt. Saint Augustin lui répliqua par une grande lettre, où il traite à fond cette question de la fin du monde. Il soutient que tout ce qui nous importe est que le dernier jour de notre vie nous trouve prêts à recevoir le seigneur, puisque nous serons jugés à la fin du monde, suivant l'état où nous sortirons de cette vie. Il avoue que nous sommes à la dernière heure, suivant la parole de saint Jean; mais il soutient que cette heure signifie plusieurs siècles, et remarque que l'on compte environ quatre cent vingt ans depuis la naissance de Jésus-Christ. Il soutient toujours que les semaines de Daniel se doivent entendre du premier avènement, suivant la plupart des interprètes; et que dans les discours de Jésus-Christ sur son dernier avènement, il faut distinguer ce qui regarde la ruine de Jérusalem de ce qui regarde la fin du monde (1). Qu'encore que l'on voie la plupart des prodiges et des malheurs qu'il a prédits, on ne peut juger si ce sont les derniers, puisqu'il en peut arriver de plus grands. Qu'il y a dans l'Afrique une infinité de barbares à qui l'évangile n'a point encore été prêché, comme on apprend par les esclaves que l'on en tire; et que quelques-uns des plus voisins des Romains se sont convertis depuis peu d'années, mais en très-petit nombre. Enfin que le plus sûr est de veiller et de prier; non seulement parce que notre vie est incertaine mais encore parce que nous ne savons pas quand viendra le seigneur (2). Au contraire si nous croyons qu'il doive venir bientôt, il est à craindre, s'il tarde en effet, que ceux qui se verront trompés ne soient ébranlés dans la foi et tentés de croire qu'il ne viendra point du tout, et que les infidèles n'en prennent occasion de se moquer de notre croyance.

XIV. Locutions et questions sur l'écriture, etc.

Cependant saint Augustin commença deux ouvrages sur l'écriture sainte qu'il n'acheva pas, parce qu'il lui survint des occupations plus pressées. Le premier sont les locutions, c'est-à-dire les manières de parler, grecques ou hébraïques, qui arrêtent les lecteurs, et leur font souvent chercher des mystères où il n'y en a point (1). En même temps il dictoit les questions sur les mêmes livres, c'est-à-dire les difficultés qui lui venoient à l'esprit, et qu'il se contente quelquefois de proposer; mais il donne ordinairement des principes pour les résoudre et s'attache au sens littéral. Ces deux ouvrages ne sont que sur les sept premiers livres de l'écriture jusqu'aux livres des rois.

Un nommé Pollentius lui ayant écrit sur la question de la séparation pour cause d'adultère, l'engagea à écrire les deux livres des mariages adultérins (2). Pollentius prétendoit, que la femme qui se séparoit de son mari, à cause de l'adultère qu'il avoit commis, pouvoit se remarier; et quant à ce que saint Paul dit au contraire, il l'expliquoit de celle qui se remarie pour toute autre cause (3). Saint Augustin soutient que cette défense regarde celle qui s'est retirée pour cause d'adultère. Pollentius prétendoit encore que les mariés fidèles ne pouvoient quitter la partie infidèle; et saint Augustin montre que saint Paul le permet, quoiqu'il ne le conseille pas. On voit, au commencement du second livre, que l'empressement avec lequel on demandoit les ouvrages de saint Augustin, les faisoit publier par ceux qui vivoient avec lui, quelquefois à son insu.

XV. Premier livre des noces et de la concupiscence.

Il fut obligé, vers le même temps, d'écrire le premier livre des noces et de la concupiscence à cette occasion. Les pelagiens qui restoient en Italie après le jugement du pape Zosime, s'adressèrent à l'empereur Honorius et lui demandèrent des juges ecclésiastiques pour examiner l'affaire de nouveau, se plaignant d'avoir été condamnés par fraude et par surprise (4). Le comte Valère rompit leurs mesures par son autorité, et empêcha que l'empereur ne marquât un temps et un lieu pour la révision de la cause. Et en effet, dit saint Augustin, l'empereur, ne voulant point que l'on révoquât en doute la foi catholique, eût raison de ne point permettre aux hérétiques de nouvelles disputes et de les contenir plutôt par la sévérité des lois. Il fit donc chasser d'Italie les évêques que le pape Zosime avoit déposés. Les pelagiens se plaignirent hautement de ce refus d'un concile universel, prétendant que les catholiques leur donnoient par là gain de cause.

Ils s'efforcèrent aussi de détourner le comte Valère de la protection qu'il donnoit aux catholiques, et lui envoyèrent un écrit où ils disoient que saint Augustin condamnoit le mariage en soutenant le péché originel. Valère, ferme dans la foi, se moqua de cette calomnie, et vers le même temps il écrivit trois lettres à saint Augustin qui en prit occasion de lui adresser l'écrit qu'il crut devoir faire sur ce sujet,

(1) Ep. 198. al. 79. n. 6. n. 17. c. 7. n. 20. c. 9. c. 40. Ep. 199, al. 80, a. 3. c. 6,

(2) C. 12, 13.

(1) II Retr. c. 54, 55, t. 3.

(2) II Retr. c. 57, t. 6.

(3) I Cor. VII. 10, c. 8.

(4) Aug. I. de Nupt. c. 2. in Jul. Op. imp. lib. I, c. I.

et qu'il intitula : Des noces et de la concupiscence. Valère gardoit fidèlement la pudicité conjugale; il étoit zélé contre les pélagiens; ses grandes occupations ne l'empêchoient pas de s'appliquer à la lecture, même aux dépens du sommeil; et il prenoit plaisir aux ouvrages de saint Augustin (1). C'est ce qui le détermina à lui adresser cet ouvrage.

Il y explique les biens propres au mariage, entre lesquels il prouve que l'on ne doit point compter la concupiscence; mais qu'elle est un mal qui n'est point de la nature du mariage ni de sa première institution, et qui y est survenu par le péché du premier homme. Ni la fécondité de la nature, ni la distinction et l'union des sexes n'ont rien que de bon en soi puisque c'est l'ouvrage du créateur; ce qu'il y a de honteux, et par conséquent mauvais, vient d'ailleurs, c'est-à-dire de la révolte de la chair contre l'esprit, qui est l'effet du péché. La sainteté du mariage fait bien user de ce mal pour la production des hommes, mais ce mal, cette concupiscence ne laissent pas de faire que ceux qui viennent même du légitime mariage des enfants de Dieu ne naissent pas enfants de Dieu, mais enfants du siècle, engagés au péché dont leurs parents ont été délivrés et soumis à la puissance du démon, jusqu'à ce qu'ils soient délivrés comme leurs parents par la même grâce de Jésus-Christ (2). Il explique comment la concupiscence demeure dans les baptisés, sans les rendre coupables, mais seulement enclins à pécher, et donne dans cet écrit différentes règles, sur l'usage légitime du mariage. Julien ayant vu ce livre en composa quatre pour y répondre, et les adressa à un évêque de son parti nommé Turbantius qui revint depuis à l'Église catholique (3).

XVI. Rescrits d'Honorius pour l'Église.

On peut attribuer aux sollicitations du comte Valère ou du pape Boniface une constitution de l'empereur Honorius mentionnée dans une lettre qu'il écrivit de Ravenne à Aurélius, évêque de Carthage, le neuvième de juin quatre cent dix-neuf (4). Elle porte que, pour réprimer l'opiniatreté de quelques évêques qui soutiennent encore la doctrine de Pelage, il est enjoint à Aurélius de les avertir que ceux qui ne souscriront pas sa condamnation seront déposés de l'épiscopat, chassés des villes et excommuniés. La même lettre de l'empereur fut envoyée à saint Augustin, ce qui fait voir qu'il étoit autant distingué par son mérite entre les évêques d'Afrique qu'Aurélius par sa dignité. Aurélius ne manqua pas d'exécuter cet ordre, comme il paroit par sa lettre du premier jour d'août de la même année, pour obliger tous les évêques, de souffrir la condamnation de Célestius et de Pélage. L'empereur Honorius fit peu de temps après une loi qui renouvelle la défense à tous les ecclésiastiques de loger avec des femmes étrangères, et toutes sont réputées telles hors les mères, les filles et les sœurs (1). On les exhorte même à ne pas quitter celles avec lesquelles ils ont contracté un mariage légitime avant leur sacerdoce puisqu'ils s'en sont rendus dignes en leur compagnie. Mais ils ne vivoient plus que comme frères et sœurs. Cette loi est du huitième de mai quatre cent vingt. La même loi condamne au bannissement avec confiscation de biens, les ravisseurs des vierges consacrées à Dieu, qui peut-être s'étoient multipliés depuis l'hérésie de Jovinien.

Le pape Boniface, ayant été attaqué d'une longue maladie, craignit que, s'il mouroit, il n'y eût des brigues pour l'élection de son successeur comme il y en avoit eu à la sienne. Ainsi il écrivit à l'empereur Honorius, par des évêques députés en son nom et de toute l'Église romaine, le priant que sous son règne l'Église eût au moins la même liberté qu'elle avoit sous les empereurs païens de maintenir ses anciennes règles (2). Cette lettre est du premier de juillet et, comme l'on croit, de la même année quatre cent dix-neuf. L'empereur répondit ainsi par un rescrit dont il chargea les mêmes députés : Si, contre nos vœux, il arrivoit quelque accident à votre sainteté, tout le monde sache qu'il faut s'abstenir des brigues; et que si deux personnes sont ordonnées contre les règles, aucune des deux ne sera évêque, mais seulement celui qui sera élu de nouveau du consentement de tous.

XVII. Lettre du pape Boniface aux évêques des Gaules.

Le pape Boniface avoit écrit aux évêques des Gaules peu de temps auparavant, c'est-à-dire le treizième de juin quatre cent dix-neuf (3). La lettre est adressée à Patrocle, Rémy, Maxime Sévère et dix autres qui y sont nommés, et en général aux évêques des Gaules et des sept provinces. Maxime, évêque de Valence, étoit accusé de plusieurs crimes, entre autres d'être manichéen; et on le prouvoit par des actes synodaux; on montroit aussi, par des actes de juges séculiers, qu'il avoit été poursuivi devant eux pour homicide et même mis à la question. Il ne laissoit pas de se dire toujours évêque, dans les lieux où il se tenoit caché et ne vouloit point subir le jugement de ses confrères, quoique les papes l'y eussent souvent renvoyé. Le clergé de l'église de Valence s'en plaignit au pape Boniface; et les évêques de Gaule lui envoyèrent aussi des mémoires.

Quoique les fuites de Maxime donnassent assez de droit de le condamner dès lors, le

(1) II. Retr. c. 53. Epist. 200. I. de Nup. c. 2. c. ult.

(2) C. 7, 10, 17, 21, 5, 6. 20. 18, 19, 32.

(3) C. 25, 27. 8. Aug. Ep. IV, Imperf. c. 50.

(4) Apud. Aug. Ep. 201. Apud Baron. an. 419, p. 415.

(1) Apud Baron. ib. L. 44. C. Th. de Episc. ult. ib. de Captu sanctim.

(2) Bonif. Ep. I. t. 2. Conc. 1582.

(3) Epist. 2.

pape voulut bien encore lui donner un délai, et ordonna qu'il seroit jugé par les évêques des Gaules, assemblés au concile avant le premier jour de novembre; et que, présent ou absent, il seroit jugé sans aucun autre délai, à la charge que le jugement seroit confirmé par l'autorité du pape. Le pape ajoute: Nous envoyons des lettres par toutes les provinces afin qu'il ne puisse s'excuser sur l'ignorance; et quand ce que vous aurez ordonné nous aura été rapporté, il doit nécessairement être confirmé par notre autorité. Quelques-uns croient que le clergé de Valence avoit porté cette accusation directement au pape, à cause des contestations qui étoient dans la province de Vienne pour le droit de métropole que prétendoit Patrocle, d'Arles (1).

XVIII. Second livre des noces et de la concupiscence.

Il y avoit à Rome quelques pélagiens; pour les confirmer dans l'erreur et y en attirer d'autres, Julien y envoya une lettre où il traitoit les catholiques de manichéens, afin d'en donner de l'horreur aux ignorants. Dans le même temps, lui et les autres évêques pélagiens, au nombre de dix-huit, écrivirent une lettre à Rufus, évêque de Thessalonique, pour l'attirer, s'ils pouvoient, dans leur parti. Des catholiques vigilants ayant recouvré ces deux lettres, les mirent entre les mains du pape Boniface (2). Alypius vint alors à Rome où le pape le reçut avec beaucoup d'amitié, le retint chez lui dans le peu de séjour qu'il y fit, et l'entretint avec une grande confiance. Ils parlèrent fort de saint Augustin, et le pape remit à Alypius les deux lettres des pélagiens, où saint Augustin étoit nommé et calomnié, afin de les lui porter, et qu'il y répondit lui-même.

Avant que d'aller à Rome, Alypius avoit été à Ravenne où étoit la cour, et il y avoit vu le comte Valère, qui lui envoya à Rome des extraits du premier livre des quatre de Julien contre celui de saint Augustin, des noces et de la concupiscence (3). Valère prioit saint Augustin de réfuter au plus tôt ces extraits. Alypius les rapporta en Afrique avec les deux lettres des pélagiens, et raconta de bouche à saint Augustin ce que les hérétiques objectoient contre quelques endroits de son livre. Saint Augustin auroit mieux aimé ne répondre qu'après avoir vu l'ouvrage entier de Julien. Toutefois, pour contenter le comte Valère, il composa un second livre sous le même titre des noces et de la concupiscence. Il y défend la doctrine catholique touchant le péché originel et montre combien elle est éloignée de l'impiété des manichéens; car la réponse de Julien rouloit principalement sur cette calomnie. On croit que ce second livre fut écrit en quatre cent vingt.

XIX. Livre de saint Augustin au pape Boniface.

Saint Augustin répondit aussi aux deux lettres des pélagiens par quatre livres adressés au pape Boniface, qui les lui avoit envoyés. Il commence par des sentiments de reconnoissance sur les témoignages d'amitié que le pape lui avoit donnés par Alypius. Votre humilité, dit-il, fait qu'encore que vous soyez dans un siége plus élevé, vous ne dédaignez pas l'amitié des petits et vous y répondez par une affection réciproque. Il répond dans le premier livre à la lettre envoyée à Rome, que l'on croyoit être de Julien, et refute les calomnies des pélagiens, qui accusoient les catholiques de détruire le libre arbitre, de dire que Dieu n'a pas institué le mariage, et que l'union des sexes est une invention du démon, que les saints de l'ancien testament n'ont pas été délivrés du péché, que Paul et les autres apôtres ont été souillés d'impureté, sous prétexte qu'ils se reconnoissent sujets à la concupiscence, que l'on soumettoit Jésus-Christ même au péché; et que l'on ne reconnoissoit pas que le baptême remît tous les péchés. Saint Augustin répond à toutes ces calomnies et montre le mauvais sens caché sous la profession de foi que l'auteur de la lettre opposoit aux catholiques (1).

Dans le second livre, il répond à la lettre des dix-huit évêques pélagiens à Rufus de Thessalonique, remplie des mêmes impostures. Il fait la comparaison des manichéens avec les pélagiens, et montre que les catholiques sont au milieu de ces deux erreurs. Il justifie le clergé de Rome de la prévarication dont les pélagiens le chargeoient, et montre que jamais leur doctrine n'a été approuvée à Rome, quoique Zosime ait pendant quelque temps usé d'indulgence avec Célestius. Que sous le nom de grâce nous n'établissons point de destin, et n'attribuons point à Dieu l'acception de personnes, quoique nous soutenions que la grâce n'est point donnée selon les mérites, et que Dieu nous inspire le premier désir du bien; en sorte que nous ne pouvons changer de mal en bien, que par sa miséricorde purement gratuite (2).

Dans le troisième livre, il explique la doctrine catholique touchant l'utilité de l'ancienne loi; l'effet du baptême; la différence de l'ancienne et de la nouvelle alliance; la justice et la perfection des apôtres et des prophètes; ce que l'on appelle péché en Jésus-Christ, quand on dit qu'il est venu dans la ressemblance de la chair du péché; qu'il a condamné le péché par le péché, et qu'il a été fait péché; enfin comment nous espérons accomplir parfaitement les commandements de Dieu dans l'autre vie. Dans le quatrième livre, il répond à

(1) Sup. l. xxiii, n. 43.
(2) Aug. ad Bonif. lib. I, c. I, n. 3. Ib. init. 14. Retract. c. 61.
(3) II Retract. c. 53. Præf. ep. Imper. Epist. 207. ad Cl. aud. de Nup. II init.

(1) C. 2, 3. 6, 7, 8, 12, 13.
(2) C. 2. 3, 5, 6, 8, 9, etc. 15, 16, etc.

ce que les pélagiens disoient, pour établir leur doctrine, et découvre la fraude enfermée dans les cinq articles qu'il mettoient en avant, comme également opposés aux manichéens et aux catholiques, savoir : la louange de la créature, du mariage, de la loi, du libre arbitre et des saints. Ils louoient la créature et le mariage, pour nier le péché originel; la loi et le libre arbitre, pour établir que la grâce se donnoit selon le mérite; les saints, pour montrer qu'il y avoit eu des hommes exempts de péché dès cette vie. L'Eglise catholique, tenant le milieu entre les manichéens et les pélagiens, enseigne que la nature est bonne, comme étant l'ouvrage de Dieu qui est bon; mais qu'elle a besoin du sauveur, à cause du péché originel venu du premier homme; que le mariage est bon et institué de Dieu; mais que la concupiscence qui y est survenue par le péché est mauvaise; que la loi de Dieu est bonne, mais qu'elle ne fait que montrer le péché, sans l'ôter; que le libre arbitre est naturel à l'homme, mais qu'il est tellement captif maintenant, qu'il ne peut opérer la justice qu'après être délivré par la grâce; que la justice des saints, soit de l'ancien, soit du nouveau testament a été vraie, mais non parfaite. Il finit par des passages de saint Cyprien (1).

XX. Livres de l'âme et de son origine.

Vers le même temps, saint Augustin écrivit quatre livres de l'âme et de son origine (2) contre Victor surnommé Vincent, jeune homme de la Mauritanie Césarienne, qui ayant trouvé chez un prêtre espagnol, nommé Pierre, un ouvrage de saint Augustin, fut choqué de ce qu'il disoit : Je ne sais si toutes les âmes viennent de celles du premier homme, ou si elles sont données à chacun en particulier; mais je sais bien que l'âme est un esprit et non un corps. Victor fut choqué et du doute de saint Augustin et de ce qu'il assuroit, et écrivit contre lui deux livres adressés au prêtre Pierre, où il soutenoit, sans y penser, quelques dogmes des pélagiens, et d'autres encore pires. Toutefois, le prêtre Pierre, ayant ouï la lecture des livres de Victor, se leva transporté de joie, lui baisa la tête, et le remercia de lui avoir appris ce qu'il ignoroit.

Réné, moine laïque, mais d'une foi très-pure, qui étoit à Césarée de Mauritanie, fit copier exactement ces deux livres de Victor, et les envoya à Hippone à saint Augustin, qui les ayant lus, écrivit un livre, où il répond à tous les passages de l'écriture, que Victor employoit, pour montrer que Dieu créoit les âmes pour chacun en particulier, et montre que ces passages ne le prouvent point clairement (3). Ce n'est pas que saint Augustin rejetât cette opinion de la création des âmes, qui étoit celle de saint Jérôme; il rejetoit seulement les mauvaises preuves que Victor en apportoit; et pour le fond, il étoit encore en doute, quoiqu'il inclinât à cette opinion, pour laquelle l'Église s'est déclarée depuis (1).

Comme René avoit craint de choquer saint Augustin en lui envoyant un ouvrage où il étoit maltraité, saint Augustin lui dit(2) : Je suis fâché que vous ne me connoissiez pas encore. Loin de me plaindre de vous, je ne me plains pas même de Victor. Puisqu'il a pensé autrement que moi, a-t-il dû le cacher? Il devoit plutôt me l'écrire à moi-même, mais ne m'étant pas connu, il n'a osé, et n'a pas cru me devoir consulter, croyant soutenir une vérité certaine. Il a obei à son ami qui, à ce qu'il dit, l'a forcé d'écrire; et si dans la chaleur de la dispute, il lui est échappé quelque parole injurieuse contre moi, je veux croire qu'il l'a fait plutôt par la nécessité de soutenir son opinion, qu'à dessein de m'offenser. Car, quand je ne connois pas la disposition d'un homme, je crois qu'il vaut mieux en avoir bonne opinion, que de la blâmer témérairement. Peut-être l'a-t-il fait par affection, croyant me désabuser. Ainsi je dois lui savoir gré de sa bonne volonté. quoique je sois obligé de désapprouver ses sentiments; et je crois qu'il faut le corriger avec douceur, plutôt que le rejeter avec dureté, vu principalement qu'il est nouveau catholique. C'est que Victor avoit été donatiste du schime particulier des rogatistes.

Saint Augustin écrivit ensuite au prêtre Pierre une grande lettre qu'il compte pour le second livre de cet ouvrage, où il l'avertit avec la même douceur, qu'étant prêtre et avancé en âge, il ne lui convient pas d'approuver l'ouvrage d'un jeune laïque, rempli de tant d'erreurs dont il marque les principales, l'exhortant à obliger Victor à les corriger. Enfin il écrivit deux livres à Victor lui-même, dans l'un desquels il lui montre ses erreurs; dans l'autre, il lui fait voir le tort qu'il a eu de le reprendre, soit de douter de l'origine de l'âme, soit d'assurer qu'elle est spirituelle. Ces derniers livres sont encore écrits avec tant de modestie et de charité, que Victor en fut touché, et fit réponse à saint Augustin pour lui témoigner qu'il étoit corrigé. Aussi avoit-il déclaré, au commencement et à la fin de son ouvrage, qu'il changeroit d'avis si on lui faisoit voir qu'il se fût trompé : ainsi les erreurs qu'il avoit soutenues par ignorance ne l'avoient pas empêché d'être catholique (3).

XXI. Constantius agit pour l'Église.

Alypius retourna en Italie vers la fin de l'année quatre cent vingt ou le commencement de la suivante, et porta au pape Boniface les

(1) C. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.
(2) II, Retract. c. 56.
(3) Lib. II, c. I.

(1) Aug. Ep. 166, n. 8. Sup l. xxiii, n. 27.
(2) C. 2.
(3) II Retract. c. 56. Aug. III. de An. Orig. in fin.

quatre livres qui lui étoient adressés, et au comte Valère le second livre des noces et de la concupiscence. Les pélagiens ne manquèrent pas de calomnier Alypius sur ce voyage, disant qu'il avoit amené d'Afrique plus de quatre-vingts chevaux, pour en faire des présents aux tribuns; qu'il avoit répandu beaucoup d'argent et procuré des successions pour corrompre les puissances et exciter le peuple à sédition. Quelque faux que fussent ces reproches, ils font conjecturer qu'Alypius étoit chargé de solliciter à la cour quelque ordre contre les pélagiens. En effet, il se trouve contre eux un édit de Constantius, qu'Honorius, dont il avoit épousé la sœur, declara empereur le sixième des ides de février, c'est-à-dire le huitième du même mois en quatre cent vingt et un, et qui mourut au bout de six mois (1). L'édit de Constantius est adressé à Volusien, préfet de Rome, et porte que tous les pélagiens, et Célestius nommément, seront chassés à cent milles de distance, sous peine capitale contre les officiers du préfet, qui y joignit son ordonnance, portant défense à qui que ce soit de recéler les bannis sous peine de proscription. C'est ce même Volusien, oncle de la jeune Mélanie, à qui saint Augustin avoit écrit une lettre fameuse sur l'incarnation (2).

L'empereur Constantius fit aussi ruiner à Carthage tout ce qui restoit du temple de la déesse Céleste jusqu'aux fondements, en sorte que la place demeura un champ pour la sépulture des morts, ce qui fit voir la fausseté d'un oracle prétendu de cette déesse, suivant lequel son temple devoit être établi. Cette démolition fut exécutée par Ursus, tribun et procurateur du domaine, qui étoit chrétien catholique, et qui rendit encore un autre service à la religion, en découvrant les mystères abominables des manichéens, par le moyen d'une jeune fille nommée Marguerite, qui n'avoit pas encore douze ans, et d'une prétendue religieuse nommée Eusabia, toutes deux du nombre de leurs élues. Saint Augustin aida à cette découverte par la connoissance qu'il avoit de leur doctrine, et il en rapporte le détail dans son livre des hérésies. On en dressa des actes authentiques devant les évêques, dans l'église de Carthage. Les manichéens nommoient catharistes, c'est-à-dire purificateurs, ceux qui pratiquoient ces infamies (3).

Vers le même temps, parut à Carthage le livre d'un hérétique ennemi de l'ancien testament, que l'on exposa en vente dans la place du port, et plusieurs personnes s'assemblèrent pour en ouïr la lecture avec beaucoup de curiosité et de plaisir. Quelques chrétiens zélés

(1) Ap. Aug. I. Op. Imperf. c. 85. Ibid. c. 7. c. 42, 74, III. c. 35. Sup. 9. Theop. an 412. Olympiod. ap. Phot. cod. 86, p. 194. Phot. Cod. 53. Sup. l. XIII, n. 51.

(2) Chr. Cod. Theod. an. 241. Ap. Bar. an. 420, init.

(3) De Prædict. part. 3, c. 38. Ap. Prosper. Possid. Vita Aug. c. 16. De Hæres. c. 16.

l'envoyèrent à saint Augustin, le priant d'y répondre incessamment. Il reconnut que l'auteur n'étoit point manichéen, mais marcionite ou de quelque secte semblable, car il rejetoit le Dieu créateur du monde, au lieu que les manichéens disoient que c'étoit le Dieu bon qui avoit fabriqué le monde, quoique d'une matière dont il n'étoit pas l'auteur. Saint Augustin réfuta donc cet écrit par un ouvrage intitulé : Contre l'adversaire de la loi et des prophètes, qu'il divisa en deux livres. Dans le premier, il répond aux objections contre divers passages de l'ancien testament sur la création du monde et de l'homme en particulier, sur le péché d'Adam, le déluge et d'autres questions semblables. Dans le second livre, il répond aux passages du nouveau testament, que l'on employoit contre l'ancien (1). Il marque d'abord que les juifs, outre les écritures canoniques, avoient des traditions non écrites, qu'ils apprenoient par cœur et qu'ils nommoient deuterose, ce qui prouve que leur talmud n'étoit pas encore écrit, si saint Augustin en étoit bien informé.

XXII. Derniers ouvrages de saint Augustin contre les donatistes.

Dulcitius, tribun et notaire de l'empereur, étoit en Afrique pour faire exécuter ses ordres contre les donatistes et travailler à leur réunion. Il en écrivit à Gaudence, évêque de Tamugade, qui avoit été un de leurs commissaires dans la conférence de Carthage, et tâcha de le détourner d'exécuter la menace qu'il faisoit de se brûler lui et les siens avec son église, ajoutant que s'ils se croyoient justes, ils devoient plutôt fuir, suivant le précepte de Jésus-Christ. Gaudence répondit par deux lettres, que Dulcitius envoya à saint Augustin, le priant d'y répondre lui-même. D'abord, saint Augustin s'en excusa par une lettre à Dulcitius, où il dit qu'il est accablé d'occupations, et qu'il a déjà réfuté les vains discours des donatistes en plusieurs autres ouvrages. Il répond seulement à l'exemple qu'ils allégnoient du juif Razias, qui se tua lui-même pour éviter la servitude, comme il est rapporté dans le second livre des Machabées (2). Il dit que l'écriture ne le loue que de son courage, et condamne suffisamment, d'ailleurs, ces morts volontaires qui n'ont pour principe que l'orgueil et l'impatience. Il promet à la fin de répondre aux deux lettres de Gaudence.

Il tint sa parole, et les réfuta exactement, mettant d'abord les propres mots de Gaudence et ensuite ses réponses. Il en avoit usé de même, en répondant à Pétilien, et avoit mis à chaque article : Pétilien a dit, et ensuite : Augustin a répondu. Mais Pétilien l'avoit accusé de mensonge, en disant qu'il n'avoit jamais dis-

(1) Lib. II, c. 10.

(2) Aug. II. Retract. c. 59. Ep. 204, al. 61, n. 4, 6, 7; XIV, 57.

puté avec lui de vive voix. Afin que Gaudence ne lui fît pas une pareille chicane, il met : Paroles de la lettre, et ensuite : Réponse. Comme Gaudence ne disoit rien de nouveau, saint Augustin ne fait non plus que répéter ce qu'il avoit dit dans ses autres ouvrages contre les donatistes, excepté l'exemple de Razias qu'il réfute plus au long que dans la lettre à Dulcitius, mais sans contester l'autorité du second livre des Machabées, qu'il reconnoît être reçu dans l'Eglise. Il marque que les lois des empereurs contre les donatistes ne tendoient point à les faire mourir, mais à les corriger, ou à les bannir tout au plus. Gaudence fit une réplique pour ne paroître pas vaincu, et saint Augustin y répondit encore pour ne lui pas laisser ce foible avantage. Ce sont ses derniers ouvrages contre les donatistes, dont le nombre diminuoit de jour en jour par ses soins (1).

XXIII. Autres ouvrages de saint Augustin.

Quelques années après, Dulcitius proposa à saint Augustin huit questions sur divers passages de l'écriture; et saint Augustin y répondit par des passages tirés de ses autres ouvrages, où il avoit déjà traité ces questions (2). Dans cet ouvrage il cite l'enchiridion, qu'il avoit adressé à Laurent, frère de Dulcitius, primicier de la ville de Rome, c'est-à-dire chef de quelque compagnie d'officiers; car il paroît n'avoir été que laïque. Il avoit prié saint Augustin de lui composer un livre qu'il pût avoir toujours entre les mains; car c'est ce que signifie en grec le mot d'Enchiridion, et qui comprît ce à quoi il faut principalement s'attacher dans la religion : ce qu'il faut le plus éviter à cause des diverses hérésies jusqu'où la raison peut aller, et quel est le fondement de la foi catholique. Saint Augustin répond à toutes ces questions et dit que toute la religion consiste dans la foi, l'espérance et la charité; et que ces trois vertus sont renfermées dans le symbole et l'oraison dominicale. Il les explique donc, s'étendant principalement sur le symbole, et s'arrêtant aux questions les plus importantes contre les païens et les hérétiques du temps : comme de l'origine du mal contre les manichéens; de la grâce et de la prédestination contre les pélagiens; en sorte que ce petit ouvrage est un excellent abrégé de théologie. Il fut composé après l'an quatre cent vingt, puisque saint Jérôme y est cité comme mort (3).

Saint Augustin parle en cet ouvrage de l'utilité de la prière pour les morts, et dit (4) : Quand on offre le sacrifice de l'autel, ou quelques aumônes pour les défunts baptisés, pour ceux qui sont très-bons, ce sont des actions de grâces; pour ceux qui ne sont pas très-mé-

(1) Lib. I, Cont. Gaud. c. 31, 38, I. Lib. II, cont. Gaud. I. 6. II Retract. c. 65. quest. I, n. 10.

(2) De Octo Dult. quest.

(3) Ench. c. 4. c. 10, 11, etc. 27, 28. etc. 87.

(4) C. 100.

chants, ils servent de propitiation; pour ceux qui sont très-méchants, quoiqu'ils ne leur servent de rien, ils donnent quelques consolations aux vivants. Et ceux à qui ils doivent, c'est pour leur obtenir une pleine rémission ou, du moins, pour rendre leur peine plus supportable. Il en parle encore dans un autre écrit du même temps adressé à saint Paulin, de Nole, qui l'avoit consulté sur la question : S'il sert à un mort que son corps soit enterré près la sépulture d'un martyr, à cause de ceux qui désiroient être enterrés dans la basilique de Saint-Félix. Il me semble, disoit saint Paulin, que ces sentiments de piété ne doivent pas être inutiles, et que ce n'est pas en vain que toute l'Eglise a coutume de prier pour les morts; d'où l'on peut conclure qu'il sert à un mort d'être enterré en un lieu qui fait voir que l'on a cherché pour lui le secours des saints. Saint Augustin fit réponse par l'écrit intitulé : Du soin que l'on doit avoir des morts.

Il établit d'abord que tout ce que l'on fait pour eux ne leur sert que suivant qu'ils ont vécu. Nous lisons, ajoute-t-il (1), dans les livres des Machabées, que l'on a offert le sacrifice pour les morts; et quand nous ne le lirions en aucun endroit des anciennes écritures, ce n'est pas une petite autorité, que celle de toute l'Eglise, qui paroît en cette coutume. Car la recommandation des morts a lieu, même dans les prières que le prêtre fait à Dieu devant l'autel. Il montre ensuite que le lieu de la sépulture et la sépulture même sont des choses de soi indifférentes pour les chrétiens; mais le lieu sert par occasion si une mère fidèle, désirant que son fils soit enterré dans la basilique d'un martyr, croit que son âme est aidée par les mérites du saint (2). Car cette foi est une espèce de prière et sert au mort, s'il est en état qu'elle puisse lui servir; et quand la mère y vient ensuite, le lieu même l'excite à prier avec plus d'affection. Il parle des apparitions des morts; et, sans disputer des faits, il montre que l'on peut voir des morts en songe ou autrement, sans que leurs âmes s'en mêlent, comme souvent on voit en songe des vivants qui n'en ont aucune connoissance. Il demande comment donc les martyrs viennent au secours de ceux qui les prient et entendent leurs prières, et avoue que cette question surpasse son intelligence; mais, elle ne regarde que la matière de l'intercession des saints, et non leurs suffrages et leurs mérites, dont il ne doute aucunement.

Il conclut ainsi (3) : Cela étant, ne croyons pas que rien profite aux morts dont nous prenons soin, si ce n'est les sacrifices solennels que nous offrons pour eux, soit à l'autel, soit par nos prières ou nos aumônes, quoiqu'ils ne servent pas à tous ceux pour qui on les fait, mais seulement à ceux qui durant leur vie se mettent en état d'en profiter. Mais parce que nous ne les

(1) 2 Mac. XII 4.

(2) C. 2, 3.

(3) N. 18.

discernons pas, il faut le faire pour tous les régénérés, car il vaut mieux que ces secours soient superflus à ceux à qui ils ne peuvent nuire ni servir, que s'ils manquoient à ceux à qui ils servent. Et chacun le fait plus soigneusement pour les siens, afin que l'on en use de même à son égard. Saint Augustin parle encore des apparitions des morts, dans deux lettres écrites vers l'an quatre cent quatorze à son ami Evode, évêque d'Uzale, qui l'avoit consulté à ce sujet(1).

Il écrivit, vers l'an quatre cent vingt, son traité contre le mensonge, pour répondre à une consultation de Consentius, et il lui écrivit en même temps une lettre sur une autre question, touchant l'état présent du corps glorieux après la résurrection. Dans le livre contre le mensonge, il combat principalement ceux qui croient qu'il est permis de mentir pour découvrir les priscillianistes. Car ces hérétiques tenoient pour maxime qu'il suffisoit de bien croire et de dire la vérité à leurs frères, mais que l'on pouvoit la déguiser aux étrangers. Ainsi avec les catholiques ils feignoient de l'être et ne craignoient pas d'appuyer leur dissimulation par des parjures. Quelques catholiques croyoient qu'il étoit permis d'en user de même à leur égard, de feindre d'estimer leurs auteurs, et de croire leur doctrine pour les convaincre. Et nous trouvons que saint Flavien d'Antioche avoit usé d'un artifice semblable contre les Messaliens (2).

Saint Augustin condamne absolument cette pratique et soutient qu'il n'est jamais permis de mentir en matière de religion : autrement les martyrs auroient eu tort de ne pas conserver leur vie par un moyen si facile ; et il montre que si on admet le mensonge en cette matière, on renverse le fondement de la foi. Passant plus avant, il condamne toute sorte de mensonge, et répond à tous les passages de l'écriture que l'on portoit pour l'autoriser en certains cas. Il montre qu'il n'y en a aucun exemple dans le nouveau testament ; et quant à ceux de l'ancien, que ce qui paroît mensonge ne l'est pas en effet, que l'écriture ne l'approuve pas. Il combat la compensation des péchés, et soutient qu'il ne faut jamais faire aucun mal, sous prétexte de quelque bien que ce soit. Dans cet ouvrage, selon le jugement qu'il en fait lui-même, il traite la question du mensonge plus nettement que dans celui qu'il composa un peu avant son épiscopat (3).

XXIV. Livre contre Julien.

Saint Augustin, ayant recouvré l'ouvrage entier de Julien, contre lui, et l'ayant soigneusement examiné (4), remarqua que les extraits qu'il avoit reçus du comte Valère n'étoient pas tout à fait conformes à l'original, et craignit que Julien ne l'accusât d'imposture, comme en effet il n'y manqua pas. Saint Augustin résolut donc d'y répondre amplement et le fit au plustôt, en quatre cent vingt et un, par un ouvrage qu'il reconnoît avoir beaucoup travaillé et qui est estimé le plus beau de ses écrits contre les pélagiens. Il est divisé en six livres, dont les deux premiers combattent Julien, en général, par l'autorité des docteurs catholiques, les quatre autres réfutent pied à pied ses quatre livres.

Dans le premier, il montre que Julien, accusant les catholiques d'être manichéens, en accuse les pères qui avoient écrit avant ce temps, c'est-à-dire saint Irénée, saint Cyprien, Réticius, évêque d'Autun ; Olympius, évêque espagnol, saint Hilaire, saint Ambroise, dont il rapporte les passages sur le péché originel. Nous n'avons plus les ouvrages de Réticius et d'Olympius. Nous savons seulement que Réticius assista au concile de Rome contre les donatistes, sous le pape Melchiade, en trois cent treize. Julien apportoit quelques passages de saint Basile et de saint Jean Chrysostôme, dont il tiroit avantage. Saint Augustin y répond et montre que l'orient n'est pas moins contraire aux pélagiens que l'occident (1). Il fait voir ensuite que Julien lui-même favorisoit les manichéens, sans y penser, par quelques-unes de ses propositions, dont il ne voyoit pas les conséquences. Dans le second livre, il répond par l'autorité des pères aux cinq arguments des pélagiens contre le péché originel, savoir : Que c'étoit faire le démon auteur de la naissance des hommes, condamner le mariage, nier que tous les péchés fussent remis au baptême, accuser Dieu d'injustice et faire désespérer de la perfection. Contre ces calomnies, il rapporte les autorités de dix évêques, les mêmes par lesquels il avoit prouvé le péché originel : saint Irénée, saint Cyprien, Réticius, Olympius, saint Hilaire, saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, saint Basile, saint Jean Chrysostôme, le pape saint Innocent, et y ajoute saint Jérôme, dont il fait l'éloge en divers endroits de cet ouvrage.

Il vient ensuite à chaque livre de Julien : il parle du mal de la concupiscence et montre combien il est différent de la substance mauvaise que les manichéens imaginoient être en nous. Dans le quatrième livre, il prouve principalement deux choses : que les vertus des infidèles ne sont pas de vraies vertus, et que la concupiscence est mauvaise par le témoignage même des auteurs païens. Il y explique, par occasion, comment Dieu veut que tous les hommes soient sauvés. Dans le cinquième livre, il montre que tous les chrétiens attribuent au péché les peines que souffrent ici les enfants dès leur naissance, et l'exclusion du royaume de Dieu, s'ils meurent sans baptême. Que le péché peut être la peine d'un péché précédent,

(1) Ep. 159, al. 400. 162, al. 101. u Retract. c. 69. t. , p. 448. Epist. 205.
(2) Sup. l. xxii, n. 56. Sup. l. xix, n. 20.
(3) C. 2, 3, etc. Sup. l. v, n. 11. Clem. Alex. Strom. iv. c. 13, 1, etc. 18, Sup. l. xi, n. 12.
(4) ii Retr. c. 62. Epist. 207, ad Claud.

(1) Sup. x. n. 11. c. 8, 9, etc.

comme en ceux que saint Paul dit avoir été livrés au sens réprouvé ; et que de la même masse condamnée, les uns sont choisis gratuitement, les autres sont des vases de colère. Dans le sixième livre, il confirme la créance du péché originel par le baptême des enfants, les cérémonies des exorcismes et du souffle pour chasser le démon. Il montre, par l'exemple de l'olivier franc, qui ne produit qu'un sauvageon, que les régénérés doivent engendrer des enfants pécheurs et que le baptême sanctifie même le corps, quoiqu'il demeure corruptible (1).

XXV. Pélagiens condamnés en orient.

Depuis la sentence du pape Zosime jusqu'à l'an quatre cent trente et un, les pélagiens ne cessèrent point de demander un concile universel, et de dire que le refus qu'on en faisoit étoit une preuve de la mauvaise cause des catholiques. Saint Augustin répondoit que c'étoit le langage de tous les hérétiques. Votre cause, dit-il, vient d'être finie devant les évêques qui en sont les juges compétents. Il n'y a plus rien à examiner avec vous, mais seulement à vous faire exécuter la sentence, ou réprimer votre inquiétude. Dès l'an quatre cent dix-sept, prêchant à Carthage, il avoit dit : On a déjà envoyé sur cette affaire le résultat de deux conciles au siége apostolique, la réponse en est venue, la cause est jugée. Il parloit des deux conciles de Carthage et de Milève et des rescrits du pape saint Innocent (2).

Les pélagiens s'adressèrent donc aux évêques d'orient, prétendant être persécutés injustement par ceux d'Occident. Ils envoyèrent à Constantinople quelques-uns de leurs évêques fugitifs ; mais Atticus leur opposa la foi ancienne de l'Eglise, les rejeta, et ne permit pas même qu'ils demeurassent à Constantinople. Ils ne furent pas mieux reçus à Ephèse, où ils avoient apparemment espéré de la protection, à cause du séjour que Célestius y avoit fait. Vers le même temps, Pélage fut poursuivi dans un concile où présidoit Théodote, évêque d'Antioche. Ses accusateurs furent encore Héros et Lazare. Il fut convaincu d'hérésie et chassé des saints lieux de Jérusalem ; et l'évêque Prayle en écrivit au pape avec Théodote. Il n'est plus depuis parlé de Pélage, et il étoit assez vieux pour n'avoir pas vécu longtemps après. Julien fut un de ceux qui passèrent en orient, et il y étoit, comme l'on croit, en quatre cent vingt et un (3). Après avoir parcouru diverses provinces avec ses compagnons, il alla en Cilicie trouver Théodore de Mopsueste, qu'il regardoit comme son maître, et dont il vouloit prendre des instructions pour écrire, comme il fit ensuite, les huit livres contre saint Augustin. Toutefois, après que Julien fut sorti de Cilicie, il s'y tint un concile où Théodore, lui-même, condamna le dogme des pélagiens, et anathématisa Julien.

C'est à ce temps, et à l'an quatre cent vingt et un, que l'on rapporte avec le plus de vraisemblance la mort de sainte Marie Egyptienne, si fameuse par sa pénitence (1). Il y avoit en Palestine un solitaire, nommé Zosime, qui avoit passé cinquante-trois ans dans un monastère, quand il lui vint en pensée que personne ne lui pouvoit plus rien apprendre dans la vie monastique. Pour le désabuser et lui montrer qu'il y a toujours du progrès à faire dans la perfection, il eut ordre d'aller à un monastère situé auprès du Jourdain. Il y fut reçu, et trouva en effet que l'on y pratiquoit une vie très-parfaite. Pendant le carême, ils sortoient tous du monastère, passoient le Jourdain et se dispersoient dans le désert. Quelques-uns portoient quelque provision pour leur nourriture ; d'autres vivoient des herbes qu'ils rencontroient ; mais ils ne se parloient point, au retour, de ce qu'ils avoient fait pendant ce temps. Zosime marcha toujours en avant, voulant penétrer le fond du désert et voir s'il n'y trouveroit point quelque solitaire plus parfait. Après avoir ainsi marché vingt jours, comme il s'étoit arrêté sur le midi pour se reposer, et faisoit la prière de sexte, il vit comme la figure d'un corps humain. D'abord il eut peur et fit le signe de la croix, puis il vit que c'étoit effectivement une personne qui paroissoit nue et brûlée du soleil, avec des cheveux blancs. Il courut vers ce côté-là rempli de joie ; mais la personne s'enfuyoit. Il approcha peu à peu, et, quand il put se faire entendre, il lui cria de s'arrêter et lui donner sa bénédiction. Enfin la personne qui fuyoit lui répondit : Abbé Zosime, je suis une femme, jetez-moi votre manteau pour me couvrir, afin que je puisse vous approcher. Zosime, épouvanté de ce qu'elle l'avoit nommé par son nom, vit bien que c'étoit une sainte ; et, après qu'elle eut reçu son manteau et qu'ils eurent commencé à s'entretenir, il la pria de lui raconter qui elle étoit et pourquoi elle vivoit de la sorte, à quoi elle satisfit ainsi :

Je suis d'Egypte ; à l'âge de douze ans, je quittai mes parents et vins à Alexandrie, où je me plongeai dans la débauche, et menai une vie si infâme que j'ai honte même d'y penser ; je passai dix-sept ans dans cette abomination. Un jour d'été, je vis plusieurs personnes qui couroient vers la mer. Je demandai où elles alloient : on me dit qu'elles alloient à Jérusalem pour la fête de l'exaltation de la sainte croix. Je m'embarquai avec elles, ne cherchant qu'une nouvelle occasion de continuer mes débauches. Cette fête de la Sainte-Croix étoit celle qui (2), dès le

(1) iii in Jul. c. 3, n. 16. c. 12, n. 60. c. 14, n. 72. c. 15, n. 78. c. 8, n. 42. c. 1, n. 4. c. 3, n. 10, etc. Rom. 1, 18. c. 4, 5, 6, 7. 13.
(2) iii, in Julian. c. 1, n. 5. Serm. 131, n. 10. al. 2, de Verb. Apost. Sup. xxii, n. 30.
(3) Nestor. Epist. ad Cælest. Epist. Cælest. ad Nestor. Pros. Carm. c. 2. Mercat. Comme. an. 439. Mercat. Præf. in Symb. Theod.

(1) V. Boil. 2 Apr. p. 67. (2) Sup. l. xi, n. 54.

temps de Constantin, se célébroit le treizième de septembre. La sainte continua ainsi : Etant arrivée à Jérusalem, quand le jour de la fête fut venu, je me mêlai dans la foule pour entrer dans l'église où on montroit la sainte croix ; mais je fus toujours repoussée. Enfin, n'en pouvant plus, je me retirai en un coin de la cour et je commençai à penser que mes crimes me rendoient indigne d'entrer en ce saint lieu. Je me mis à pleurer et à frapper ma poitrine et, voyant au-dessus de la place où j'étois une image de la Sainte-Vierge, je la priai de m'obtenir l'entrée de l'église, promettant de renoncer au monde et d'aller où elle m'ordonneroit.

Alors j'entrai sans peine, et, après avoir vu la sainte croix, et baisé le pavé de ce saint lieu, je revins rendre grâce à la Sainte-Vierge et la priai de me conduire ; et j'entendis une voix qui crioit de loin : Si tu passes le Jourdain, tu trouveras un parfait soulagement. Au sortir de la cour, quelqu'un me donna trois pièces d'argent dont j'achetai trois pains ; et, ayant demandé le chemin du Jourdain, je marchai tout le reste du jour, et le soir, j'arrivai à une église de Saint-Jean-Baptiste, près du fleuve. J'y reçus les saints mystères, et, après avoir mangé la moitié d'un de mes pains, je passai le Jourdain et je vins dans ce désert. Et combien y a-t-il que vous y demeurez? dit Zosime. Il y a, dit-elle, autant que je puis juger, quarante-sept ans. Et quelle nourriture y avez-vous trouvée? reprit-il. Le pain que j'avois apporté, répondit-elle, me dura quelque temps ; ensuite j'ai vécu des herbes que j'ai trouvées dans le désert. Zosime lui dit encore : Avez-vous passé tant d'années, sans peine et sans être troublée d'un si prompt changement? Ce que vous me demandez, répondit-elle, me fait horreur, et je ne sais si je pourrai vous en rendre compte, sans m'exposer de nouveau aux mêmes périls. Ne me cachez rien, dit-il. Et elle reprit ainsi :

J'ai passé dix-sept ans à combattre mes passions comme des bêtes féroces. J'aimois fort le vin, et souvent je n'avois pas même d'eau pour me désaltérer. J'étois tentée de chanter des chansons infâmes que je savois ; enfin j'étois pressée des désirs les plus honteux, et je portois dans mon sein un feu qui me dévoroit. Alors je me frappois la poitrine, je me prosternois à terre et je l'arrosois de mes larmes. Enfin j'avois recours à la Sainte-Vierge, ma protectrice, qui m'a toujours soutenue. Mes habits s'étant usés, j'ai beaucoup souffert par le froid et par le chaud ; et souvent je tombois à terre et demeurois hors d'haleine et sans mouvement. J'ai soutenu de grandes tentations des démons. Comme elle employoit de temps en temps des passages de l'écriture, Zosime lui demanda si elle avoit étudié. A quoi elle répondit en souriant : Croyez-moi, depuis que j'ai passé le Jourdain, je n'ai vu âme vivante qu'aujourd'hui, pas même aucune bête, et je n'ai jamais rien appris (1) ; mais c'est Dieu qui enseigne aux hommes la science. Au reste, ne m'en demandez pas davantage ; de tout ce que je vous ai dit, je vous conjure, par notre seigneur Jésus-Christ, de n'en rien dire à personne, jusqu'à ce que Dieu me retire de ce monde. Faites seulement ce que je vais vous dire. Le carême prochain, ne passez point le Jourdain, suivant la coutume de votre monastère. Demeurez dans la maison, et, le soir du jeudi saint, prenez le corps et le sang de Jésus-Christ, et m'attendez sur le bord du Jourdain, du côté de la terre habitée. Car je n'ai point reçu les sacrés dons depuis que je les reçus dans l'église de Saint-Jean et je les désire très-ardemment.

Après avoir ainsi parlé, elle se recommanda à ses prières et courut vers le fond du désert. Zosime se mit à genoux et baisa la terre où elle avoit arrêté ses pieds ; puis il s'en retourna louant Dieu et rempli de joie, et se rendit au monastère comme les autres pour le dimanche des rameaux. Pendant toute cette année, il n'osa parler de ce qu'il avoit vu, attendant avec impatience le carême suivant. Les autres moines sortirent à l'ordinaire ; pour lui, la fièvre le prit et l'obligea à demeurer, suivant la prédiction de la sainte, qui lui avoit dit qu'il ne pourroit sortir quand il voudroit. Il guérit, quelques jours après ; et, le jeudi saint, il prit dans un petit calice, le corps et le sang de notre seigneur, et, dans un panier, des figues, des dattes et quelques lentilles, et alla s'asseoir auprès du Jourdain, attendant la sainte ; mais il étoit en peine comment elle passeroit. Elle parut de l'autre côté, et, ayant fait le signe de la croix sur le fleuve, elle vint marchant sur l'eau. Etonné de ce miracle, il voulut s'incliner devant elle, mais elle lui cria : Que faites-vous, mon père? vous qui êtes prêtre, et qui portez les divins mystères. Ensuite elle le pria de dire le symbole et l'oraison dominicale ; et, après avoir reçu le saint sacrement, elle le pria de revenir encore l'année suivante jusqu'au torrent où il l'avoit trouvée la première fois. Il la pria, de son côté, de prendre la nourriture qu'il lui avoit apportée. Elle prit seulement trois lentilles du bout des doigts, et se recommanda à ses prières, puis s'en retourna sur le Jourdain comme elle étoit venue.

L'année suivante, Zosime passa dans le désert selon la coutume et, étant arrivé à la ravine, il y trouva la sainte étendue morte et lui arrosa les pieds de ses larmes. Puis ayant récité des psaumes et dit les prières des funérailles, comme il doutoit s'il la devoit enterrer, il vit écrit à terre près de sa tête : Abbé Zosime, enterrez ici le corps de la pauvre Marie et priez pour moi qui suis morte cette même nuit de la passion du seigneur, après avoir reçu les saints mystères. Il eut bien de la joie d'avoir appris le nom de la sainte ; mais il ne savoit comment creuser la terre, si un lion ne fut venu faire la fosse. Il l'enterra, la priant de prier pour tout le monde ;

(1) Ps. XXXIX, 10.

et, étant de retour au monastère, il raconta tout ce qu'il avoit vu et ouï de cette sainte pénitente. Il mourut âgé d'environ cent ans, et un auteur du temps écrivit cette histoire sur la relation des moines. L'Église honore le second jour d'avril sainte Marie Egyptienne, et saint Zosime le quatrième (1).

XXVI. Persécution en Perse.

L'Eglise orientale étoit en paix sous l'empereur Théodose le jeune ; mais les chrétiens de Perse souffroient une cruelle persécution. Un évêque, nommé Audas ou Abdas, d'ailleurs très-vertueux, poussé d'un zèle indiscret, abattit un des temples où les Perses adoroient le feu. Le roi, l'ayant appris par les mages, fit venir Audas, et d'abord se plaignit doucement de cette action, et lui ordonna de rebâtir le temple, mais l'évêque le refusa, et le roi le menaça d'abattre toutes les églises. Il lui tint parole, et après l'avoir fait mourir, il donna ordre que toutes les églises fussent ruinées. Théodoret, en rapportant cette histoire, blâme l'évêque d'avoir abattu le temple du feu ; mais il le loue d'avoir souffert le martyre plutôt que de le rebâtir. Car il me semble, dit-il, que c'est la même chose d'adorer le feu ou de lui bâtir un temple (2). Telle fut l'origine de cette persécution, qui étoit déjà cruelle sous le neuvième consulat de Théodose et le troisième de Constantius, c'est-à-dire en quatre cent vingt, et duroit encore au bout de trente ans. Le roi Isdegerd l'avoit commencée ; après sa mort Gororane ou Vararane, son successeur, la continua, et le fils de celui-ci en usa de même.

Les tourments furent divers et cruels. Il y avoit des chrétiens à qui on écorchoit les mains, à d'autres le dos, à d'autres le visage, depuis le front jusqu'à la barbe. Les persécuteurs fendoient en deux des roseaux, les appliquoient par le plat et en couvroient tout le corps ; puis ils le serroient étroitement avec des cordes depuis les pieds jusqu'à la tete, et arrachoient ensuite de force les roseaux l'un après l'autre ; en sorte qu'ils emportoient la peau. Ils creusoient de grandes fosses, et après les avoir bien enduites, ils y enfermoient quantité de gros rats ; puis y jetoient les martyrs pieds et mains liés, en sorte que les rats pressés de la faim les rongeoient peu à peu, sans qu'ils pussent s'en défendre. Ces cruautés n'empêchoient pas les chrétiens de courir au-devant de la mort pour acquérir la vie éternelle. On remarque en particulier quatre martyrs, Hormisdas, Suenés, Benjamin et Jacques.

Hormisdas étoit de la première noblesse des Perses, de la race des Achéménides, fils d'un gouverneur de province. Le roi, ayant appris qu'il étoit chrétien, le fit venir et lui commanda de renoncer à Jésus-Christ. Hormisdas lui répondit que celui qui auroit méprisé Dieu, mépriseroit encore plus aisément son roi qui n'est qu'un homme mortel. Le roi lui ôta tous ses biens et ses dignités et le fit dépouiller nu, excepté un petit linge dont il étoit ceint ; et, en cet état, voulut qu'il menât les chameaux de l'armée. Longtemps après, regardant de sa chambre en bas, il vit Hormisdas brûlé du soleil et couvert de poussière, et se souvenant de la dignité de son père, il l'appela, lui fit donner une chemise, et lui dit : Maintenant au moins quitte ton opiniâtreté et renonce au fils du charpentier. Hormisdas déchira la chemise et la lui jeta, en disant : Si vous avez cru pour ce beau présent me faire quitter ma religion, gardez-le avec votre impiété. Suenés étoit maître de mille esclaves. Comme il refusoit de renoncer au vrai Dieu, le roi lui demanda qui étoit le pire de tous ses esclaves, et donna à celui-là tous les autres, Suenés lui-même, et sa femme qu'il lui fit épouser ; mais Suenés n'en fut point ébranlé et demeura ferme dans la foi.

Benjamin était diacre, et le roi l'avoit fait mettre en prison. Deux ans après, il vint un ambassadeur romain pour d'autres affaires, qui, sachant que ce diacre étoit en prison, demanda sa liberté. Le roi l'accorda à condition que Benjamin promettroit de ne parler à aucun mage de la doctrine chrétienne, et l'ambassadeur le promit. Mais Benjamin dit qu'il lui étoit impossible de cacher le talent dont il devoit rendre compte ; toutefois, comme le roi ne savoit pas sa résistance, il le fit délivrer. Benjamin continua de convertir les infidèles. Au bout d'un an, le roi en fut averti ; il le fit venir et lui ordonna de renoncer à son Dieu. Comment traiteriez-vous, dit Benjamin, celui qui renonceroit à votre obéissance pour reconnoitre un autre roi? Je le ferois mourir, dit le roi. Benjamin répondit : Quel supplice ne mérite donc pas celui qui abandonne le créateur pour rendre à une créature comme lui les honneurs divins ? Le roi irrité fit aiguiser vingt roseaux qu'on lui enfonça sous les ongles des pieds et des mains. Et comme il méprisoit ce tourment, il lui fit mettre un autre roseau pointu dans la partie la plus sensible du corps d'un homme, d'où on le retiroit, et on l'enfonçoit continuellement, enfin il le fit empaler avec un pieu hérissé de nœuds de tous côtés, et le martyr expira ainsi. Jacques, ayant été chrétien, étoit retourné à la religion des Perses par complaisance pour le roi Isdegerd ; mais ensuite sa mère et sa femme le ramenèrent au christianisme (1). Le roi en fut si irrité, qu'il le fit couper pièce à pièce à chaque jointure des membres, premièrement les mains, puis les bras, ensuite les pieds et les jambes, en sorte qu'il ne restoit que la tête avec le tronc. Et comme il confessoit encore Jésus-Christ, on lui coupa la tête.

(1) Mart. R. 2 et 4 april. (2) Theod. v, Hist. c. 39. Chr. Marc. 420.

(1) Niceph. XIV, Hist. c. 20.

XXVII. Conversion des Sarrasins.

Au commencement de la persécution, sur la fin du règne d'Isdegerd, les mages firent donner ordre à tous les chefs des Sarrasins sujets aux Perses, de garder les chemins afin de prendre tous les chrétiens et qu'aucun ne pût s'enfuir chez les Romains (1). Aspebète, qui étoit un de ces chefs, touché de compassion pour les chrétiens que l'on traitoit si cruellement n'en arrêta aucun, et leur aida au contraire à se sauver. En étant accusé auprès d'Isdegerd, il prit le parti de se retirer chez les Romains avec son fils Térébon et toute sa famille. Anatolius, alors gouverneur d'orient, le reçut fort bien et lui donna le commandement des Arabes tributaires des Romains.

Térébon, fils d'Aspébète, étoit dès sa plus tendre jeunesse paralytique de la moitié du corps, c'est-à-dire de tout le côté droit depuis la tête jusqu'aux pieds. Étant passé avec son père dans l'Arabie sujette aux Romains, toujours affligé de sa maladie, il dit en lui-même pendant une nuit (2): Térébon, qu'est-ce que tout l'art des médecins? où sont les imaginations de nos mages et la puissance de ce que nous adorons, les fables des astrologues, les enchantements et les prestiges? Tout cela ne sert de rien si Dieu ne le veut. Ayant fait ces réflexions, il se mit à prier Dieu avec larmes et dit: Grand Dieu qui avez fait le ciel et la terre, si vous avez pitié de ma misère et me délivrez de cette fâcheuse maladie, je me fais chrétien et je renonce à toute superstition païenne. Ayant ainsi parlé, il s'endormit et vit un moine portant une grande barbe grise qui lui demanda ce qu'il avoit. Térébon lui déclara sa maladie. Le moine répondit: Accomplis ce que tu as promis à Dieu et il te guérira. Térébon réitéra sa promesse et le moine lui dit: Je suis Euthymius qui demeure dans le désert d'orient, à dix milles de Jérusalem, dans le torrent au midi du chemin de Jéricho: si tu veux être guéri, viens à moi sans différer.

Térébon se leva et raconta ce songe à son père, qui aussitôt le prit avec lui menant une grande troupe d'Arabes et une grosse escorte, et vint au lieu qui lui avoit été marqué en songe, où demeuroient Euthymius et Théoctiste (3). Les moines qui vivoient sous leur conduite, voyant cette multitude de barbares, en furent épouvantés. Mais Théoctiste s'approcha des barbares et leur dit: Que cherchez-vous? Ils répondirent: Nous cherchons le serviteur de Dieu Euthymius. L'abbé Théoctiste leur dit: Il ne parle à personne jusqu'à samedi, il est en retraite. Aspébète prit Théoctiste par la main et lui montra son fils qui parla ainsi: J'ai été frappé de cette maladie étant en Perse, il y a déjà longtemps; et j'ai éprouvé inutilement toute la science des médecins et toute la superstition des mages; au contraire mon mal est augmenté. Etant venu en ce pays, j'ai été touché de Dieu, et j'ai dit en moi-même telle et telle chose. Il raconta ensuite ses réflexions et son songe, et ajouta: Je vous prie donc de ne me point cacher le médecin que Dieu m'a montré.

Théoctiste rapporta tout cela à Euthymius dans sa retraite; et Euthymius, ne croyant pas permis de résister aux révélations divines, vint à eux, et ayant prié avec ferveur il fit le signe de la croix sur Térébon et le guérit à l'instant. Les barbares étonnés crurent en Jésus-Christ, et se jetant tous par terre, ils prioient qu'on leur donnât le baptême (1). Euthymius, voyant qu'ils croyoient du fond du cœur, fit faire un petit lavoir dans un coin de sa caverne et les ayant instruits, les baptisa tous, premièrement Aspébète dont il changea le nom en celui de Pierre, puis Maris, frère de sa femme. C'étoit les deux premiers de la troupe et les plus distingués par leur sagesse et par leurs richesses. Ensuite il baptisa Térébon et tous les autres. Il les tint quarante jours auprès de lui pour les instruire et les affermir dans la foi, puis il les renvoya. Mais Maris, oncle de Térébon, ne voulut point quitter les saints moines. Il renonça à tout et donna ses biens, qui étoient grands, pour bâtir et augmenter le monastère où il passa le reste de ses jours, et fut un grand serviteur de Dieu. Le bruit de ce miracle attira à saint Euthymius un grand nombre de malades de diverses espèces qui furent tous guéris, en sorte qu'il devint célèbre en peu de temps et sa réputation s'étendit dans toute la Palestine et les provinces circonvoisines.

XXVIII. Commencements de saint Euthymius.

Saint Euthymius étoit de Mélite, métropole de la petite Arménie; son père Paul et sa mère Denise, étoient fort distingués par leur noblesse et par leur vertu. Ayant vécu longtemps ensemble sans enfants, ils allèrent à l'église du martyr saint Polyeucte, près de la ville, et y passèrent plusieurs jours en prières (2). Une nuit, ils eurent une vision où il leur fut dit par deux fois. *Euthymeïte*, c'est-à-dire en grec: Ayez bon courage, vous aurez un fils de ce nom, parce que toute l'Église reprendra courage dans le temps de sa naissance. En effet, ils eurent un fils qui naquit au mois d'août, sous le quatrième consulat de Gratien, c'est-à-dire l'an trois cent soixante-dix-sept. Ils le nommèrent Euthymius, et l'année suivante l'empereur Valens étant mort, la paix fut rendue à l'Église. Les parents d'Euthymius le vouèrent à Dieu dès sa naissance; et son père étant mort, sa mère l'offrit, à l'âge de trois ans, à saint Otrée, évêque de Mélitine. Il le baptisa, lui coupa les cheveux, le fit lecteur, l'éleva auprès de lui dans la maison épiscopale comme s'il eût été son fils, et ordonna la mère diaconesse (1). Il fit instruire l'enfant par deux jeunes hommes excellents, alors lecteurs et depuis évêques de Mélitine l'un après l'autre, Acace et Synodius. Euthymius étoit fort appliqué à l'étude des saintes lettres et à la célébration de l'office divin, s'exerçant à toutes les vertus. Après qu'il fut bien instruit et qu'il eut passé les degrés des fonctions ecclésiastiques, saint Otrée l'ordonna prêtre de l'église de Mélitine et lui donna la conduite des monastères voisins, parce que, dès l'enfance, il avoit témoigné une inclination particulière pour la vie monastique. Depuis le jour de l'épiphane jusqu'à Pâques, il se retiroit sur une montagne déserte où fut depuis bâti un monastère nommé de l'Ascension, et y passoit le carême en solitude.

(1) Vita S. Euthym. in annal. Gr. p. 19.

(2) P. 27.

(3) P. 10.

(1) P. 23.

(2) Ibid. p. 6. c. 7.

A l'âge de vingt-neuf ans, c'est-à-dire l'an quatre cent six, se trouvant trop détourné par le soin des monastères, il quitta la ville de Mélitine et s'enfuit à Jérusalem (2). Ayant adoré la croix et visité les saints lieux, il conféra avec les solitaires du pays et se retira à la laure de Pharan, à six milles de Jérusalem, c'est-à-dire dans un cellule hors de la laure. Il ne possédoit rien et gagnoit sa vie à faire de la natte. Il fit amitié particulière avec Théoctiste son voisin; et ils se retiroient ensemble tous les ans, dans le désert de Cutila, depuis l'octave de l'épiphanie jusqu'au dimanche des rameaux. Il y avoit déjà cinq ans qu'Euthymius étoit à Pharan, quand allant à Cutila avec Théoctiste à son ordination, ils trouvèrent dans le désert un torrent très-profond et très-difficile à passer. Tournant de tous côtés, ils virent au nord une grande caverne où ils grimpèrent à peine. Mais quand ils y furent, ils crurent que Dieu leur avoit préparé ce lieu et y établirent leur demeure, vivant des herbes qu'ils rencontroient.

Quelques pâtres du lieu nommé Lazarion, conduisant des troupeaux de chèvres, trouvèrent les deux solitaires et s'enfuirent; mais ils leur dirent (3): N'ayez point de peur, mes frères, nous sommes des hommes comme vous, qui habitons ce lieu pour nos péchés. Ces chevriers les firent connoître à d'autres, et depuis ce temps-là les habitants de Lazarion les assistoient; et les moines de Pharan ayant appris où ils étoient, les allèrent visiter. Leurs deux premiers disciples furent Marin et Luc, qui fondèrent ensuite un monastère et instruisirent l'abbé Théodore, fameux en ce désert. Il vint donc un grand nombre de disciples à Euthymius; mais il laissoit à Théoctiste le soin de les instruire pour vivre plus en retraite. D'abord ils ne vouloient point faire de monastère en ce lieu, mais seulement une laure comme à Pharan. Toutefois voyant que la nuit on ne pouvoit monter à la grotte, dont ils faisoient leur église, tant l'accès en étoit difficile, ils firent un monastère au-dessous; mais Euthymius demeuroit dans la caverne. Entre les instructions qu'il leur donnoit, il leur recommandoit le travail des mains, disant (1): Il est ridicule, que les séculiers travaillent péniblement pour nourrir leurs femmes et leurs enfants, offrir à Dieu les prémices, faire l'aumône selon leur pouvoir et payer des tributs, et que nous profitions du travail d'autrui, sans tirer du nôtre au moins notre subsistance.

XXIX. Guerres de Perse.

Les chrétiens de Perse, se voyant persécutés, eurent recours aux Romains, les priant de ne les pas laisser détruire. Atticus les reçut favorablement et en instruisit l'empereur Théodose, qui d'ailleurs étoit mal content des Perses. Leur roi ayant donc envoyé redemander les fugitifs, les Romains dirent qu'ils ne les rendroient point: qu'ils étoient résolus à tout faire pour la religion et qu'ils aimoient mieux avoir la guerre contre les Perses que de laisser périr les chrétiens. Ainsi la guerre fut déclarée: les Romains y eurent l'avantage et remportèrent sur les Perses une grande victoire, dont la nouvelle fut apportée à Constantinople le mardi huitième des ides de septembre, sous le consulat d'Eustathe et d'Agricola, c'est-à-dire le sixième de septembre quatre cent vingt et un. Enfin les Perses, après plusieurs pertes, furent contraints d'accepter la paix qu'ils avoient refusée, et qui fut conclue sous le treizième consulat d'Honorius et le dixième de Théodose, c'est-à-dire en quatre cent douze (2).

Acace, évêque d'Amide sur les frontières de Perse, fit une action mémorable, à l'occasion de cette guerre. Les Romains avoient pris environ sept mille prisonniers qu'ils ne vouloient point rendre et qui périssoient de famine. Le roi de Perse en étoit fort irrité. Alors Acace assembla son clergé et dit: Notre Dieu n'a besoin ni de plats ni de coupes, puisqu'il ne boit ni ne mange; puis donc que notre église a quantité de vases d'or et d'argent par la libéralité de son peuple, il faut s'en servir pour délivrer et nourrir ces soldats captifs. Il fit en effet fondre les vases, paya aux soldats romains la rançon des Perses, leur donna des vivres et de quoi faire leur voyage, et les renvoya ainsi à leur roi, qui admira cette action, et confessa que les Romains savoient vaincre par la générosité comme par les armes. Il désira de voir l'évêque Acace, et l'empereur Théodose le permit.

(1) Sup. l. XVII, n. 37. Sup. l. XVII, n. 18. p. 9.

(2) P. 13. Sup. l. XVII, n. 6.

(3) P. 16.

(1) P. 18.

(2) Socr. VI, c. 18. Chr. Pasch. p. 313, C. Chr. Marc. Cod. an. Socr. VII, c. 20. Chr. Marcel.

XXX. Education de Théodose le jeune.

On raconte plusieurs miracles arrivés à l'occasion de cette guerre, et on en attribue l'heureux succès aux vertus de Théodose. Pulchérie, sa sœur aînée, avoit pris un très-grand soin de son éducation, quoiqu'elle n'eût que deux ans plus que lui (1). Elle n'en avoit pas encore quinze quand elle voua à Dieu sa virginité et persuada à ses deux sœurs d'en faire de même, pour ne point donner entrée dans le palais à quelque homme étranger qui eût pu être occasion de jalousie et de révolte. Pour témoignage public de son vœu, elle offrit dans l'église de Constantinople une table d'autel d'or, ornée de pierreries d'un ouvrage merveilleux, avec une inscription au-devant, qui marquoit le sujet de cette offrande. En quatre cent quinze, comme elle étoit âgée de seize ans, l'empereur son frère l'associa à l'empire et la déclara auguste, ce qui étoit sans exemple. Elle gouvernoit l'empire d'orient avec une grande sagesse, prenant bon conseil et donnant elle-même les ordres pour faire exécuter promptement les résolutions. Car elle parloit et écrivoit parfaitement bien en latin et en grec. Mais elle rapportoit l'honneur de tout à son frère, et elle le faisoit instruire d'une manière convenable à son rang. Il apprit des meilleurs maîtres les exercices de cheval, des armes, et les autres semblables. Elle-même lui apprenoit à paroître en public avec gravité et dignité, à régler sa démarche et sa contenance, à interroger à propos, à paroître doux ou terrible selon l'occasion.

Elle n'avoit pas moins de soin de lui inspirer la piété, l'accoutumant à prier souvent, à fréquenter les églises et les orner de dons précieux, à honorer les évêques, les vrais moines et les autres personnes vertueuses, et à se donner de garde des nouveautés dans les dogmes de la religion (2). Il acheva de ruiner les temples des idoles et d'abolir l'idolâtrie. Le palais étoit réglé comme un monastère. Le jeune empereur se levoit de grand matin pour chanter avec ses sœurs à deux chœurs les louanges de Dieu. Il savoit par cœur l'écriture sainte et en parloit pertinemment avec les évêques. Il avoit une bibliothèque des livres sacrés et de tous leurs interprètes. Il jeûnoit souvent, principalement les mercredis et les vendredis, souffroit patiemment le chaud et le froid et ne tenoit rien de la mollesse d'un prince né dans la pourpre : on loue entre autres sa patience et sa douceur. Il accorda à Asclépiade, évêque de Chersonèse, la grâce de plusieurs criminels qui étoient en prison pour avoir appris aux barbares l'art de faire des vaisseaux. Si quelque criminel étoit condamné à mort (3), il lui donnoit sa grâce avant qu'il sortît les portes de la ville : car les exécutions se faisoient dehors. Et comme on lui demandoit la raison de cette clémence, il répondit : Il est bien aisé de faire mourir un homme, mais il n'y a que Dieu qui puisse le ressusciter (1). Il fit une loi pour défendre même aux juifs et aux païens les spectacles du théâtre et du cirque par toutes les villes, le dimanche, le jour de noël et de l'épiphanie : le jour de Pâques, pendant la quinquagésime, c'est-à-dire jusqu'à la Pentecôte et aux fêtes des apôtres, quand même ces jours se rencontreroient avec ceux que l'on célébroit en son honneur, comme sa naissance. Cette loi est du premier de février quatre cent vingt-cinq.

Il renouvela les lois de ses prédécesseurs contre les hérétiques, y comprenant nommément les novatiens, et cela par trois lois, toutes trois de l'an quatre cent vingt-trois. La même année, il en fit trois en faveur des juifs, pour réprimer le zèle indiscret des chrétiens. Il défendit de leur ôter leurs synagogues, ou les dépouiller de leurs ornements ; mais il leur défendit aussi d'en bâtir de nouvelles et confirma la défense de circoncire des chrétiens, ou de les avoir pour les esclaves. Il défendit aux chrétiens d'abuser de l'autorité de la religion pour exercer aucune violence contre les païens, non plus que contre les juifs, tant qu'ils demeureroient en repos, ni de leur rien ôter sous peine de restitution quadruple. Au reste, il confirma les constitutions contre les païens, réduisant seulement au bannissement avec confiscation de biens, la peine de mort établie contre ceux qui sacrifioient aux idoles. Ces trois lois sont de la même année quatre cent vingt-trois (2).

C'est à ce zèle pour la religion et aux autres vertus de Théodose le jeune, que les historiens du temps, Socrate, Sozomène et Théodoret, attribuent ses prospérités et ses victoires (3). Toutefois, ils semblent s'être un peu laissés entraîner à l'inclination si ordinaire de louer le prince régnant et de dissimuler ses défauts ; car la suite nous fera voir que Théodose étoit foible, gouverné et facile à prévenir. Théodoret lui-même en rapporte un fait qui montre un vain scrupule plutôt qu'une religion solide : Un moine trop hardi lui demanda quelque grâce, et ayant été plusieurs fois refusé, il excommunia l'empereur et se retira. L'empereur, étant retourné au palais, quand l'heure du repas fut venue et la compagnie assemblée, dit qu'il ne mangeroit point qu'il ne fût absous de cette excommunication et envoya à l'évêque le prier d'ordonner à ce moine de l'absoudre. L'évêque lui manda qu'il ne falloit pas s'arrêter à l'excommunication du premier venu, et qu'il le déclaroit absous de celle-ci ; mais l'empereur ne fut point content jusqu'à ce que l'on eût cher-

(1) Socr. VII, c. 18. Theod. v, Hist. c. 37. Sozom. IV, c. 1.

(2) Theod. v, c. 37. Socr. VII, c. 22.

(3) L. ult. C. Th. de Pæn.

(1) L. ult. de Spect. C. Th.

(2) L. 59. 60, 61, C. Th. de Hæret. L. 25, 26. 27, c. Th. de Jud. L. ult. C. Th. N. Chris. Manc. L. 24, C. Th. de pag.

(3) Theodoret. v. Hist. c. 36, 37.

ché le moine avec bien de la peine et qu'il ne l'eût rétabli dans sa communion.

Théodose avoit vingt ans quand il épousa Athénaïs, fille d'un philosophe athénien nommé Léonce ou Héraclite (1). Il la choisit par le conseil de sa sœur Pulchérie à cause de sa beauté et de son savoir : car son père l'avoit très-bien élevée ; mais il l'avoit déshéritée, et elle étoit venue à Constantinople pour faire casser le testament et se plaindre de ses deux frères qui le soutenoient. Elle étoit païenne ; mais avant que l'empereur l'épousât, elle fut baptisée par l'évêque Atticus, qui lui changea son nom profane en celui d'Eudoxia ; car Athénaïs venoit d'*Athéna*, qui, en grec, signifie Minerve. L'empereur Théodose l'épousa au mois désius, le septième des ides de juin, sous le consulat d'Eustathe et d'Agricola, c'est-à-dire le septième de juin quatre cent vingt-et-un. Il la fit déclarer auguste deux ans après, le second de janvier quatre cent vingt-trois. Loin d'avoir du ressentiment contre ses frères, elle leur procura de grandes dignités, comme ayant été l'occasion de son élévation.

XXXI. Juridiction du pape sur l'Illyrie.

L'empereur Théodose, peu de temps après son mariage, fit une constitution contre l'autorité du pape en Illyrie, à cette occasion. Périgène, né et baptisé à Corinthe, ayant passé par tous les degrés du clergé, fut ordonné prêtre et vécut longtemps en cet état avec une grande intégrité. Le siége de Patras ayant vaqué, l'évêque de Corinthe en ordonna Périgène évêque ; mais le peuple ne voulut point le recevoir, et il revint à Corinthe. L'évêque de Corinthe étant mort quelque temps après, les Corinthiens le demandèrent pour évêque par une requête qu'ils envoyèrent au pape Boniface. Le pape ne voulut rien décider sur cette affaire qu'il n'eût reçu les lettres de Rufus, évêque de Thessalonique, qui exerçoit l'autorité du saint-siége sur l'Achaïe et la Macédoine ; car toute l'Illyrie avoit été d'abord de l'empire d'occident, et la division en Illyrie orientale et occidentale, faite sous Arcade, n'avoit rien changé au gouvernement ecclésiastique. Le pape avoit toujours autorité sur l'Illyrie entière et il en donnoit l'exercice à l'évêque de Thessalonique, comme il paroît par les lettres de Damase, de Sirice et d'Innocent. Le pape Boniface écrivit donc à Rufus, lui envoyant la requête des Corinthiens, et témoignant approuver l'élection de Périgène. Rufus ayant notifié la lettre du pape, plusieurs évêques y consentirent, quelques-uns y résistèrent ; mais le pape ne voulut rien décider qu'il n'eût reçu l'avis de Rufus, et n'écrivit pas même à Périgène. Sa seconde lettre à Rufus est du dix-neuvième septembre quatre cent neuf (2). Enfin, le pape ayant reçu la réponse de Rufus conforme à ses intentions, il confirma l'élection, et par son ordre, Périgène fut mis dans le siége métropolitain de Corinthe, qu'il conserva toute sa vie (1).

Les évêques qui avoient résisté à cette élection et qui souffroient avec peine l'autorité du pape, en quelque partie que ce fût de l'empire d'orient, obtinrent de l'empereur Théodose une constitution du quatorzième de juillet quatre cent vingt-et-un, par laquelle, sous prétexte d'observer les anciens canons, il ordonne que s'il arrive quelque difficulté dans l'Illyrie, elle soit réservée à l'assemblée des évêques, non sans la participation de l'évêque de Constantinople, qui jouit de la prérogative de l'ancienne Rome. Ainsi l'empereur prétendoit transférer à l'évêque de Constantinople l'inspection sur les évêques d'Illyrie, dont l'évêque de Thessalonique étoit en possession, comme délégué du saint-siége (2).

Le pape Boniface, averti de cette nouveauté, et que l'évêque de Constantinople avoit indiqué un concile à Corinthe pour examiner l'ordination de Périgène, écrivit trois lettres, la première à Rufus, de Thessalonique, à qui il mande de ne pas céder à ceux qui veulent innover et s'attribuer une dignité qui ne leur est pas dûe, marquant l'évêque de Constantinople. Il mande à Rufus en particulier de prendre connoissance de l'affaire de Pérébius, évêque de Pharsale, qui avoit eu recours au saint siége (3). La seconde lettre est adressée aux évêques de Thessalie pour les exhorter à reconnoître toujours Rufus pour leur chef. Dans cette lettre, il excommunie Pausien, Cyriaque et Calliope, permettant toutefois à Rufus d'intercéder pour eux ; mais il dépose absolument de l'épiscopat, Maxime, mal ordonné.

La troisième lettre est aux évêques de Macédoine, d'Achaïe, de Thessalie, d'Épire, de Prévale et de Dacie, c'est-à-dire au concile qui devoit s'assembler à Corinthe pour la cause de Périgène, quoique décidée par le saint-siége (4). Le pape se plaint fortement de cette entreprise et demande quel évêque a pu ordonner après cela de s'assembler ? Si vous lisez les canons, dit-il, vous verrez quel est le second siége après l'église romaine, quel est le troisième ; ces grandes églises d'Alexandrie et d'Antioche gardent leur dignité par les canons, dont elles sont bien instruites. Elles ont eu recours à l'église romaine dans les grandes affaires, comme d'Athanase et de Flavien d'Antioche. C'est pourquoi je vous défends de vous assembler pour remettre en question l'ordination de Périgène. Mais si depuis qu'il a été établi évêque par notre autorité, on prétend qu'il ait commis quelque

(1) Chron. Pasch. an 420, etc. Socr. VII, c. 21. Marc. Chr.

(2) V. Thomass. discipl. part. 1, l. 1, c. 9, n, 6. Sup. l. XVIII, n. 22. Collect. Holsten. conc. Rom. III. t. 4, Conc. p. 1702. p. 1703. Epist. ad Episc.

(1) Maced. etc. p. 1707. Socr. VII. c. 36.

(2) L. 45. C. Th. de Episc. liv. 6. C. Just. de Sacr. eccl. T. 4. Conc. p. 1704.

(3) P. 1705.

(4) P. 1706. V. Baudr.

faute, notre frère Rufus en prendra connoissance avec les autres qu'il choisira, et nous en fera le rapport. Il leur recommande encore d'obéir en tout à Rufus et menace ceux qui voudront soutenir cette entreprise d'être séparés de la communion du saint-siége. Ces trois lettres sont de même date, du cinquième des ides de mars, sous le treizième consulat d'Honorius et le dixième de Théodose, c'est-à-dire du onzième de mars quatre cent vingt-deux. Elles furent envoyées par Sévère, notaire du saint-siége.

Le pape Boniface envoya aussi une députation à l'empereur Honorius pour le prier de soutenir les anciens priviléges de l'église romaine (1), Honorius en écrivit à Théodose, qui y satisfit; et sa réponse à Honorius porte que sans avoir égard à ce que les évêques d'Illyrie ont obtenu par surprise, les anciens priviléges de l'Église romaine seront observés selon les canons, et qu'il a chargé les préfets du prétoire de les faire exécuter. Cette constitution de Théodose s'est conservée dans les archives de l'Église romaine, mais non pas dans les codes compilés depuis par ordre de Théodose, et même de Justinien; au contraire on y a mis la constitution que celle-ci avoit révoquée, comme avantageuse à la ville de Constantinople où ces compilations ont été faites. On voit au reste par toute cette conduite de Boniface, avec quelle vigueur les papes résistoient dès lors aux entreprises des évêques de Constantinople dont ils prévoyoient les conséquences. Mais Boniface, s'opposant à celle-ci, n'attaque directement que les évêques d'Illyrie, sans nommer celui de Constantinople ni se plaindre de l'empereur d'orient.

Le pape Boniface réprima cette même année dans les Gaules une entreprise de Patrocle d'Arles, qui avoit ordonné à Lodève, hors de sa province, un évêque qui n'étoit demandé ni par le clergé ni par le peuple de la ville (2). Ils s'en plaignirent au pape qui écrivit à Hilaire, évêque de Narbonne, métropole de la province, et lui envoya la requête du clergé et du peuple de Lodève, lui ordonnant d'aller sur les lieux et d'y ordonner un évêque suivant leur désir, tant par son droit de métropolitain, que par l'autorité du saint-siége. Tout cela en exécution du sixième canon de Nicée, qui conserve les droits des métropolitains en chaque province. La lettre est datée du neuvième février quatre cent vingt-deux.

XXXII. Mort de Boniface. Célestin, pape.

Le pape Boniface mourut peu de temps après, la même année quatre cent vingt-deux, après avoir tenu le saint-siége trois ans et huit mois (3). Il défendit qu'aucune femme ou religieuse ne touchât ou ne lavât la paille sacrée, ou nappe d'autel, mais seulement les ministres de l'église. Ni que l'on ordonnât clercs des esclaves, ou des gens attachés aux charges des villes, ou autrement engagés. Il fit une ordination à Rome au mois de décembre, et ordonna treize prêtres, trois diacres et trente-six évêques pour divers lieux. Il bâtit un oratoire au cimetière de Sainte-Félicité, et orna son sépulcre et celui de saint Sylvain où il mit une patène du poids de vingt livres, un vase de treize livres, deux petits calices de quatre livres, trois couronnes ou cercles à porter des lampes de quinze livres; ce sont quatre-vingt-quatre marcs d'argent, car ces livres sont de douze onces. Il fut enterré au même lieu, près le corps de sainte Félicité, le huitième des calendes de novembre, c'est-à-dire le vingt-cinquième d'octobre, et le saint-siége vaqua neuf jours. Une ancienne épitaphe marque que le pape Boniface mourut vieux, qu'il avoit servi le saint-siége dès ses premières années, qu'il éteignit le schisme par sa douceur et sa clémence, et qu'il soulagea Rome dans une année de stérilité. Quelques clercs et quelques prêtres voulurent rappeler Eulalius, qui lui avoit disputé le pontificat, mais il ne voulut point revenir à Rome et demeura dans le lieu de sa retraite en Campanie, où il mourut au bout d'un an. Neuf jours après la mort de Boniface, c'est-à-dire, le troisième de novembre, on élut sans contestation Célestin, Romain de naissance, fils de Priscus, qui tint le saint-siége neuf ans et dix mois. On le compte pour le quarante et unième pape (1).

XXXIII. Mort d'Honorius. Valentinien III, empereur.

L'empereur Honorius mourut d'hydropisie l'année suivante quatre cent vingt-trois, sous le consulat de Marinien et d'Asclépiodote, le dix-huitième des calendes de septembre, c'est-à-dire le quinzième d'août (2). Il régna vingt-huit ans depuis la mort de Théodose, son père, et en vécut trente-neuf. Il avoit chassé l'année précédente, sa sœur Placidie de Ravenne, où il tenoit sa cour; et elle s'étoit réfugiée à Constantinople avec ses enfants. Avant que la nouvelle de la mort d'Honorius y fut arrivée, Jean, primicier des notaires ou premier secrétaire, se fit reconnoître à Ravenne et y régna un an et demi, soutenu par Castin, maître de la milice (3). Il voulut aussi se faire reconnoître en Afrique, mais le comte Boniface lui résista, soutenant fidèlement le parti de la princesse Placidie et de ses enfants. L'empereur Théodose les soutint aussi, et déclara césar le jeune Valentinien, fils de Placidie et de Constantius. Théodose envoya des troupes en Italie, Jean

(1) P. 1709. 1710.
(2) Pontif. Epist. 3. t. 2. Conc. p. 1585.
(3) V. Præf. in Epist. Aug. n. 209.

(1) Socr. vi, c. 11. Pros. Chr. ann. 420. Marcel. eod. Sup. n. 7. Lib. Pontif. Apud Baron. ap. tom. 5, p, 9. Pros. Chr. an. 425. Marcel. Chr. an 425. Aug. Ep. 209, init.
(2) Socr. vii, c. 22. Olymp. apud.
(3) Phot. p. 196. Pros. an. 424. Philost. ix, c. 13.

fut défait et tué en juillet quatre cent vingt-cinq, et Valentinien III, qui n'avoit pas encore sept ans, fut reconnu empereur d'occident, le dixième des calendes de novembre, sous son premier consulat, et le onzième de Théodose, c'est-à-dire, le vingt-troisième d'octobre, la même année quatre cent vingt-cinq.

Dès cette année, on publia sous son nom plusieurs lois en faveur de l'Église. La première est du sixième de juillet, adressée à Grégoire, proconsul d'Afrique, qui confirme les priviléges de l'Église et les peines établies contre les hérétiques. La seconde, adressée à Bassus, pour rétablir les priviléges de toutes les églises que le tyran, c'est-à-dire Jean, avoit ôtés, particulièrement le droit des clercs de n'être point poursuivis devant les juges séculiers, et d'être jugés par les évêques. La même loi ordonne que tous les hérétiques et les schismatiques seront bannis hors des villes (1). Une autre loi, du dix-septième de juillet de la même année, ordonne la même chose, pour Rome en particulier, contre ceux qui se séparent de la communion du pape et en détournent le peuple. C'étoient les restes du schisme d'Eulalius qui s'étoient réveillés à la mort du pape Boniface.

XXXIV. Affaire d'Antoine de Fussale.

Au commencement du pontificat de saint Célestin, saint Augustin lui écrivit au sujet d'Antoine de Fussale, qui avoit appelé au saint-siége (2). Fussale étoit une petite ville à l'extrémité du diocèse d'Hippone, dans un canton qui avoit très-peu de catholiques, jusque-là qu'il n'y en avoit pas un dans la ville; et le reste du pays, quoique fort habité, étoit plein de donatistes. Tous ces lieux furent réunis à l'Église avec de grands travaux et de grands périls; en sorte que les prêtres que saint Augustin y mit d'abord furent dépouillés, battus, estropiés, aveuglés ou tués.

La ville étoit distante d'Hippone de quarante milles, qui font plus de treize lieues, et saint Augustin s'en trouvoit trop éloigné pour donner l'application nécessaire à gouverner ces nouveaux catholiques et ramener le peu qui restoit de donatistes. Il résolut donc d'y établir un évêque, quoiqu'il n'y en eût jamais eu. Il chercha un sujet propre qui sût la langue punique; il avoit un prêtre qu'il y destinoit. Il écrivit au primat de Numidie qu'il vînt pour l'ordonner; mais, comme tout le monde étoit en attente, le prêtre, sur lequel saint Augustin avoit compté, lui manqua tout d'un coup, et ne voulut jamais être ordonné évêque.

Saint Augustin ne put se résoudre à remettre l'ordination et à renvoyer sans rien faire le primat qui étoit un vieillard vénérable, venu de fort loin à grand'peine. Il présenta donc pour évêque de Fussale un jeune homme, nommé Antoine, qu'il avoit élevé dès l'enfance dans son monastère, mais qui n'avoit que le dégré de lecteur et n'étoit pas encore assez éprouvé dans le ministère de l'Église. Le peuple de Fussale le reçut avec une entière soumission, et il fut ordonné évêque. Mais il se conduisit très-mal, et le scandale fut si grand que son peuple l'accusa, devant saint Augustin et devant un concile d'évêques, d'exercer une domination insupportable, de pillages et de diverses vexations. Il y avoit même des étrangers qui l'accusoient d'impureté, mais ils ne purent le prouver; et les évêques ne le trouvèrent pas assez coupable pour le priver de l'épiscopat. Ils le condamnèrent premièrement à la restitution de tout ce qu'on prouveroit qu'il auroit pris et à demeurer privé de la communion jusqu'à ce qu'il eût restitué; ensuite à quitter ce peuple qui ne pouvoit plus le souffrir et seroit capable d'en venir à quelque violence: ainsi il demeuroit évêque, mais sans église. Antoine aquiesça à la sentence, et même consigna en deniers la valeur de ce qu'il avoit pris, suivant l'estimation qui en fut faite, afin de rentrer dans la communion.

Toutefois, il appela ensuite au saint-siége et présenta une requête au pape Boniface, par laquelle, en dissimulant le fait, il demandoit à être rétabli dans son église, soutenant qu'il n'avoit pas dû en être privé, ou qu'il falloit aussi le déposer de l'épiscopat. Il fit même écrire au pape en sa faveur par le primat de Numidie, à qui il avoit persuadé son innocence. Le pape Boniface écrivit pour le rétablir, mais avec cette précaution : s'il avoit fidèlement exposé l'ordre des choses. Antoine faisoit valoir ce jugement du saint-siége et menaçoit de le faire exécuter par la puissance séculière et à main armée (1). C'est ce que saint Augustin prie le pape Célestin d'empêcher, lui envoyant tous les actes du procès, pour l'instruire à fond.

Il s'accuse d'imprudence d'avoir fait ordonner ce jeune homme sans l'avoir assez éprouvé. Mais il soutient le jugement de son concile, et qu'encore qu'un évêque n'ait pas mérité la déposition, il ne doit pas demeurer impuni. Il en rapporte des exemples en Afrique même. Priscus avoit été privé du droit de parvenir à la primatie, demeurant toujours évêque (2). Victor avoit été soumis à la même peine, et de plus aucun évêque ne communiquoit avec lui, que dans son diocèse. Laurent étoit privé de son siége sans cesser d'être évêque et se trouvoit précisément dans le cas d'Antoine; et ces jugements avoient été confirmés par le saint-siége. Saint Augustin conclut, en priant le pape d'avoir pitié du peuple de Fussale, en ne lui renvoyant pas cet évêque si odieux ; d'avoir pitié d'Antoine, en ne lui donnant pas occa-

(1) L. 46, C. Th. de Epis. l. 63. ibid. de Hæret. L. 47. C. ult. Th. de Episc. L. 64. de Episc. C. Th. L. 6, eod.
(2) Ep. 209, l. 161.

(1) N. 9, 7, 6, 9.
(2) N. 7, 8.

sion de faire plus de mal ; enfin d'avoir pitié de lui-même et de sa vieillesse. Il avoit au moins soixante et huit ans. Car, ajoute-t'il, ce péril où je vois les uns et les autres me jette dans une si profonde tristesse, que je pense à abandonner l'épiscopat et ne plus m'occuper qu'à pleurer ma faute. Il eut sans doute satisfaction, et Antoine ne rentra point dans son siége. Car nous voyons que saint Augustin gouvernoit encore l'église de Fussale sur la fin de sa vie (1).

XXXV. Fin de l'affaire d'Apiarius.

Cette lettre de saint Augustin est écrite dans le temps où les évêques d'Afrique déféroient encore aux appellations à Rome, attendant qu'ils fussent mieux éclaircis des canons de Nicée, comme porte la lettre du concile de quatre cent dix-neuf au pape Boniface (2). Il est vrai qu'on reçut les exemplaires fidèles de Nicée dès son temps, et qu'ils lui furent envoyés le vingt-sixième de novembre de la même année quatre cent dix-neuf, mais les évêques d'Afrique déclarèrent qu'ils ne vouloient plus souffrir les appellations d'outre-mer, par une lettre synodale adressée au pape Célestin quelque temps après celle de saint Augustin ; ce qui paroît en ce qu'ils ne lui font point, comme lui, de compliment sur son entrée au pontificat. En effet, la guerre qui survint incontinent après la mort d'Honorius, ne laissa pas libre le commerce d'Afrique à Rome. Mais la paix étant rétablie, et apparemment en quatre cent vingt-six, les évêques d'Afrique reçurent, par le prêtre Léon, une lettre du pape saint Célestin en faveur du prêtre Apiarius, qu'il avoit rétabli, et le renvoyoit en Afrique avec l'évêque Faustin qui y avoit déjà été comme légat du pape Zosime (3). A son arrivée, les évêques d'Afrique assemblèrent un concile, où présidoient Aurélius de Carthage et Valentin, primat de Numidie. Il y en a treize autres nommés, mais saint Augustin n'y paroît point. Ce concile, ayant examiné l'affaire d'Apiarius, le trouva chargé de tant de crimes, que Faustin ne put le défendre, quoiqu'il fît plutôt le personnage d'avocat que de juge et s'opposât à tout le concile d'une manière injurieuse, sous prétexte de soutenir les priviléges de l'église romaine. Car il vouloit qu'Apiarius fût reçu à la communion des évêques d'Afrique, parce que le pape l'y avoit rétabli, croyant qu'il avoit appelé, ce que toutefois il ne put prouver. Après trois jours de contestations, enfin Apiarius, pressé de sa conscience et touché de Dieu, confessa tout d'un coup tous les crimes dont il étoit accusé, qui étoient infâmes et incroyables, et attira les gémissements de tout le concile ; mais il demeura pour toujours privé du ministère ecclésiastique.

Les évêques écrivirent au pape Célestin une lettre synodale, où ils le conjurent de ne plus recevoir à sa communion ceux qu'ils auront excommuniés, puisque c'est un point réglé par le concile de Nicée. Car, ajoutent-ils, si cela y est défendu à l'égard des moindres clercs ou des laïques, combien plus le concile a-t-il entendu qu'on l'observât à l'égard des évêques. Ceux donc à qui la communion est interdite dans leurs provinces, ne doivent pas être rétablis par votre sainteté prématurément et contre les règles, et vous devez rejeter les prêtres et les autres clercs qui ont la témérité de recourir à vous. Car, aucune ordonnance de nos pères n'a fait ce préjudice à l'église d'Afrique, et les décrets de Nicée ont soumis aux métropolitains les évêques mêmes.

Ils ont ordonné, avec beaucoup de prudence et de justice, que toutes les affaires seroient terminées sur les lieux où elles ont pris naissance, et n'ont pas cru que la grâce du Saint-Esprit dût manquer à chaque province pour y donner aux évêques la lumière et la force nécessaires dans les jugements, vu principalement que quiconque se croit lésé pourra appeler au concile de sa province, ou même au concile universel. Si ce n'est que l'on croie que Dieu peut inspirer la justice à quelqu'un en particulier et la refuser à un nombre infini d'évêques assemblés. Et comment le jugement d'outre-mer pourra-t-il être sûr, puisque l'on ne pourra pas y envoyer les témoins nécessaires, soit à cause de la foiblesse du sexe ou de l'âge avancé, soit pour quelque autre empêchement ; car, d'envoyer quelqu'un de la part de votre sainteté, nous ne trouvons aucun concile qui l'ait ordonné.

Pour ce que vous nous avez envoyé, par notre confrère Faustin, comme étant du concile de Nicée, nous n'avons rien trouvé de semblable dans les exemplaires les plus authentiques de ce concile, que nous avons reçus de notre confrère, l'évêque d'Alexandrie, et du vénérable Atticus, de Constantinople, et que nous avons envoyés ci-devant à Boniface, votre prédécesseur, d'heureuse mémoire. Au reste, qui que ce soit qui vous prie d'envoyer de vos clercs pour exécuter vos ordres, nous vous prions de n'en rien faire, de peur qu'il ne semble que nous introduisions le faste de la domination séculière dans l'Eglise de Jésus-Christ, qui doit montrer à tous l'exemple de la simplicité et de l'humilité. Car, pour notre frère Faustin, puisque le malheureux Apiarius est retranché de l'Eglise, nous nous assurons sur votre bonté que, sans altérer la charité fraternelle, l'Afrique ne sera plus obligée de le souffrir. Telle est la lettre du concile d'Afrique au pape saint Célestin.

XXXVI. Guérison de Paul d'Hippone.

Vers ce temps-là, il se fit, à Hippone, en présence de saint Augustin, deux grands miracles en la personne d'un frère et d'une sœur

(1) Epist. 224. ad Quodvult.
(2) Sup. n. 11.
(3) N. 11. Epist. Conc. Afr. t. 2, Conc. p. 476.

nommés Paul et Palladia, natifs de Césarée en Cappadoce, et affligés d'un tremblement horrible de tous les membres (1). Après plusieurs voyages qui avoient répandu en divers lieux le bruit de leur misère, ils vinrent à Hippone quelque quinze jours devant Pâques, comme l'on croit, en quatre cent vingt-cinq. Ils alloient tous les jours à l'église et au lieu où reposoient les reliques de saint Etienne qui y avoient été apportées environ un an auparavant. Ces deux affligés attiroient les yeux de tout le monde partout où ils alloient, et ceux qui les avoient vus ailleurs, et savoient la cause de leur tremblement, la racontoient aux autres. Le matin du jour de Pâques, comme le peuple étoit déjà en grand nombre dans l'église, Paul prioit devant le lieu où reposoient les reliques, tenant les balustres qui l'environnoient. Tout d'un coup il se coucha par terre et y demeura comme endormi, mais sans trembler, comme il avoit accoutumé de faire même en dormant. Les assistants étoient surpris ; les uns craignoient, les autres s'affligeoient déjà ; quelques-uns vouloient le relever, d'autres les en empêchoient et dirent qu'il falloit plutôt attendre l'événement.

Paul se releva, regardant ceux qui le regardoient, ne tremblant plus, et parfaitement guéri. Tout le peuple se mit à louer Dieu, et remplit l'église de cris de joie. On courut au lieu où saint Augustin étoit assis, prêt à marcher pour l'office. Ils venoient l'un après l'autre lui dire avec empressement cette nouvelle, chacun croyant la lui apprendre le premier. Comme il s'en réjouissoit et rendoit grâces à Dieu en secret, Paul entra lui-même avec plusieurs autres et se jeta aux genoux de saint Augustin, qui le releva et l'embrassa. Il marcha vers le peuple ; l'église étoit pleine et retentissoit de cris de joie tous, sans exception, poussoient de côté et d'autre, en disant : Grâces à Dieu, louanges à Dieu. Saint Augustin salua le peuple, et les cris recommencèrent avec plus d'ardeur.

Quand on eut enfin fait silence, on lut les saintes écritures à l'ordinaire, et le temps du sermon étant venu, saint Augustin dit : Nous avons accoutumé d'entendre lire les libelles des miracles que Dieu fait par les prières du bienheureux martyr saint Etienne (2). La présence de ce jeune homme sert de libelle, il ne faut point d'autre écrit que son visage qui vous est connu. Vous, qui savez ce que vous aviez accoutumé de voir en lui avec douleur, lisez ce que vous voyez en lui avec joie, afin que Dieu soit plus honoré, et que ce qui est écrit dans ce libelle demeure dans votre mémoire. Pardonnez-moi si je ne vous parle pas plus longtemps, vous savez combien je suis fatigué. Je n'aurois pas eu la force de faire hier tant de choses à jeûn et de vous parler aujourd'hui, sans les prières de saint Etienne. Saint Augustin n'en dit pas davantage, aimant mieux, comme il dit, leur laisser goûter l'éloquence de Dieu même qui s'expliquoit par ce miracle. Pour mieux entendre ce qu'il dit de sa fatigue, il faut se souvenir qu'il avoit soixante-dix ans, que l'on ne mangeoit point tout le samedi saint, et que la plus grande partie de la nuit se passoit à la bénédiction des fonts et au baptême solennel. Il fit dîner avec lui Paul qui avoit été guéri, et s'informa exactement de son histoire que Paul raconta en cette manière :

Je suis né à Césarée en Cappadoce, d'une famille qui n'est pas des moindres. Nous sommes dix enfants, sept garçons et trois filles ; je suis le sixième, ma sœur Palladia est après moi (1). Comme nous étions encore chez nous, notre frère aîné maltraita notre mère jusqu'à porter la main sur elle. Quoique nous fussions tous ensemble, nous le souffrîmes sans lui en dire mot, ni lui demander seulement pourquoi il en usoit ainsi. Notre mère, outrée de douleur, résolut de lui donner sa malédiction et, à ce dessein, elle alla au baptistère dès le grand matin. En y allant, elle rencontra, je ne sais qui, sous la figure de notre oncle, son beau-frère, apparemment un démon, qui lui demanda où elle alloit. Elle dit qu'elle alloit maudire son fils pour l'injure insupportable qu'elle en avoit reçue. Il lui conseilla de maudire tous ses enfants, et elle le crut. Etant donc prosternée dans le baptistère, elle prit les sacrés fonts, et ayant les cheveux épars et le sein découvert, elle demanda à Dieu que nous fussions bannis de notre pays et errants par le monde, en sorte que tout le genre humain fût épouvanté de notre exemple.

Aussitôt notre frère aîné fut saisi d'un tremblement tel que vous avez vu en moi ces jours passés. Nous fûmes tous attaqués du même mal, dans l'année, l'un après l'autre, suivant l'ordre de notre naissance. Notre mère, voyant que ses malédictions avoient été si efficaces, ne put souffrir plus longtemps le reproche de sa conscience et celui des hommes ; elle se pendit et finit ainsi sa malheureuse vie. Nous sortîmes tous de Césarée, ne pouvant supporter notre infamie ; nous abandonnâmes notre pays et nous nous dispersâmes en divers lieux. Nous avons appris que le second de nos frères a recouvré la santé à Ravenne, à la mémoire du glorieux martyr saint Laurent qui y est érigée depuis peu.

Pour moi, quand j'apprenois qu'il y avoit des lieux saints où Dieu faisoit des miracles, j'y allois avec un grand désir d'être guéri, et ma sœur avec moi. J'ai été à Ancône en Italie, et à Uzale en Afrique, sachant que saint Etienne faisoit de grands miracles en l'une et en l'autre ville. Enfin, il y a trois mois que ma sœur et moi nous fûmes avertis par une telle vision : Un personnage lumineux et vénérable par ses che-

(1) Aug. XXII, Civit. c. 8. 22.
(2) Serm. 320, al. de Div. 29.

(1) Libell. Pauli post. Serm. 322.

veux blancs, me dit que je serois guéri dans trois mois. Et votre sainteté (il adressoit la parole à saint Augustin) apparut à ma sœur en la même figure que nous vous voyons ; par où nous apprîmes que nous devions venir en ce lieu-ci. Car je vous ai vu souvent depuis dans d'autres villes sur notre chemin, tel absolument que je vous vois maintenant. Etant donc avertis par un ordre de Dieu si manifeste, nous sommes venus en cette ville, il y a environ quinze jours. Vous avez vu mon affliction et vous la voyez encore en la personne de ma sœur. Je priois tous les jours avec beaucoup de larmes au lieu où sont les reliques de saint Etienne. Ce matin, comme je tenois la balustrade en pleurant, je suis tombé tout d'un coup, j'ai perdu connoissance et je ne sais où j'étois. Peu après je me suis levé guéri, comme ont vu ceux qui étoient présents.

XXXVII. Guérison de Palladia.

Sur cet écrit, saint Augustin fit dresser un libelle pour le lire dans l'église; et le lundi de Pâques, après le sermon, il le promit au peuple en disant : On le préparera aujourd'hui et on vous le lira demain. Le mardi il fit monter le le frère et la sœur sur les degrés de la chaire élevée d'où il prêchoit, afin que tout le peuple les vît ensemble, le frère sans aucun mouvement difforme, la sœur tremblant de tous ses membres ; ce qui excitoit à rendre grâces à Dieu pour l'un et à prier pour l'autre. Ils demeurèrent ainsi debout tandis qu'on lisoit le libelle écrit au nom de Paul et adressé à saint Augustin, contenant tout ce qu'il avoit raconté (1). Après cette lecture, saint Augustin les fit retirer et commença à parler au peuple d'abord sur le respect que les enfants doivent à leurs parents et la modération que les parents doivent garder à leur égard (1). Ensuite il les excite à remercier Dieu de ce que ce miracle a été fait chez eux. Il parle de la mémoire de saint Etienne qui étoit à Ancône, même avant que son corps fût découvert en Palestine. Voici, dit-il, ce que nous en avons appris. Tandis qu'on lapidoit saint Etienne, une pierre, qui l'avoit frappé au coude, rejaillit sur un homme fidèle qui étoit présent ; il la prit et la garda. C'étoit un voyageur ; le hasard de la navigation le porta à Ancône, il sut par révélation qu'il y devoit laisser cette pierre. On y érigea une mémoire de saint Etienne, et le bruit couroit qu'il y avoit un de ses bras. On comprit depuis que le voyageur avoit été inspiré d'y laisser cette pierre, parce qu'en grec *Ancon* signifie le coude. Mais il ne s'y fit de miracles qu'après que le corps de saint Etienne fût découvert.

Saint Augustin parla ensuite des miracles qui se faisoient à Uzale et commençoit à raconter celui de la femme dont l'enfant fut ressuscité pour recevoir le baptême ; mais il fut interrompu par le peuple qui commença à crier dans la mémoire de saint Etienne : Grâces à Dieu, louanges à Jésus-Christ ! et en criant ainsi continuellement, ils amenèrent la fille qui étoit guérie (1). Car étant descendue des degrés de la chaire, elle alla prier devant la mémoire de saint Etienne, tandis que saint Augustin prêchoit. Sitôt qu'elle eut touché la balustrade, elle tomba comme son frère, parut dormir, et se releva guérie. Ceux qui entendoient le sermon se retournèrent au bruit, coururent audevant, et comme saint Augustin demandoit ce que signifioient ces cris de joie, on amena Palladia dans l'église, on la conduisit jusqu'à l'abside, c'est-à-dire, au sanctuaire, et on la remit au même lieu où elle avoit paru avec son frère. Le peuple eut tant de joie de la voir guérie comme lui, qu'il sembloit que les cris ne dussent jamais finir, et ils étoient si perçants, qu'à peine les oreilles pouvoient les supporter. Saint Augustin, ayant enfin obtenu un peu de silence, conclut son sermon en deux mots par des actions de grâces, et le lendemain, mercredi, il acheva l'histoire du miracle arrivé à Uzale. Nous avons tous les sermons que saint Augustin fit en cette occasion ; même celui qui fut interrompu par le miracle. Environ un an après, achevant son grand ouvrage de la cité de Dieu, il y écrivit cette histoire de la guérison de Paul et de Palladia. Il y raconte plusieurs autres miracles arrivés à Hippone pendant deux ans, et dit qu'il y en avoit déjà près de soixante et dix libelles, quoiqu'il y en eût plusieurs dont on n'en avoit pas donné.

XXXVIII. Vie domestique de saint Augustin.

Saint Augustin étoit fort occupé d'arbitrages entre les chrétiens et les autres personnes de toutes religions qui lui remettoient leurs différends. Mais il aimoit mieux juger des inconnus que ses amis, disant : que des inconnus il pouvoit acquérir un ami, et que des amis il en perdoit un. Il s'y occupoit quelquefois jusqu'à l'heure du repas, quelquefois toute la journée sans manger, prenant cette occasion pour connoître les dispositions des parties et leur inspirer les bonnes mœurs et la piété. Il donnoit quelquefois des lettres de recommandation pour des affaires temporelles ; mais il regardoit cet office comme une corvée et le refusoit quelquefois à ses meilleurs amis pour ménager sa réputation, et ne se pas rendre dépendant des puissances (2). Quand il recommandoit, c'étoit avec tant de modestie et de circonspection, que loin d'être à charge aux grands, il s'en faisoit admirer. Car il ne les pressoit pas comme les autres pour obtenir ce qu'il demandoit à quelque prix que ce fût ; mais il employoit des raisons auxquelles on ne pouvoit résister. Il approuvoit ces maximes qu'il avoit apprises de soint Ambroise : de ne faire jamais la demande

(1) Serm. 321, 322, 323.

(1) Sup. 4. (2) Possid. c. 19, 20.

d'aucun mariage et ne recommander personne pour une charge, de peur d'en avoir des reproches ; et, dans son pays, n'aller jamais manger chez personne, quoiqu'il en fût prié, pour ne pas excéder les bornes de la tempérance (1). Mais il approuvoit que l'évêque intervînt aux mariages, quand les parties étoient d'accord, pour autoriser leurs conventions ou leur donner sa bénédiction.

Ses meubles et ses habits étoient modestes, sans affectation de propreté, ni de pauvreté. Il portoit comme les autres du linge par-dessous et de la laine par-dessus ; il étoit chaussé, et exhortoit ceux qui alloient nu-pieds pour mieux pratiquer l'évangile, à ne pas en tirer vanité. Gardons la charité, disoit-il, j'aime votre courage, souffrez ma foiblesse. Sa table étoit frugale, on n'y servoit ordinairement que des herbes et des légumes : on y ajoutoit quelquefois de la chair pour les hôtes ou les infirmes ; mais il y avoit toujours du vin. (2). Hors les cuillères, qui étoient d'argent, toute la vaisselle étoit de terre, de bois ou de marbre, non par nécessité, mais par amour pour la pauvreté. Sur sa table étoient écrits deux vers pour défendre de médire des absents : ce qui marque qu'elle étoit sans nappe, suivant l'usage de l'antiquité. Quelques évêques de ses amis n'observant pas cette règle, il les reprit avec chaleur, et leur dit qu'il falloit effacer ces vers de la table, ou qu'il se leveroit au milieu du repas pour se retirer à sa chambre (3). On faisoit aussi la lecture à sa table. Ses clercs vivoient toujours avec lui, en même maison et à même table, nourris et vêtus à frais communs. Il les reprenoit de leurs fautes, et toutefois les toleroit autant qu'il étoit à propos, les exhortant principalement à ne point user de mauvaises excuses et à ne point garder d'animosité les uns contre les autres, mais se réconcilier et exercer la correction fraternelle, suivant la règle de l'évangile (4). Aucune femme ne demeura jamais, ni ne fréquenta dans sa maison : pas même sa sœur, qui, étant veuve, se consacra à Dieu, et gouverna des religieuses pendant longtemps jusqu'à sa mort, ni ses cousines, ni ses nièces aussi religieuses ; quoique les conciles eussent excepté ces personnes. Car, disoit-il, encore que ces personnes soient hors de tout soupçon, elles attirent nécessairement d'autres femmes qui les servent ou qui les visitent de dehors, et dont la fréquentation n'est pas sans péril ou sans scandale. Si des femmes vouloient le voir, ils ne les recevoit point sans se faire accompagner de quelques clercs et ne leur parloit jamais seul à seul. Il ne visitoit les monastères de femmes qu'en cas de pressante nécessité. Si des malades le demandoient pour prier Dieu sur eux et leur imposer les mains, il y alloit aussitôt ; hors cela il ne visitoit que les personnes affligées, comme les veuves et les orphelins.

XXXIX. Soin du temporel.

Il n'oublioit jamais les pauvres et les assistoit du même fonds dont il subsistoit avec sa communauté, c'est-à-dire des revenus de l'église ou des oblations des fidèles (1). Il avoit grand soin de l'hospitalité, et tenoit pour maxime qu'il valoit beaucoup mieux souffrir un méchant, que refuser un homme de bien par ignorance et par précaution. Il donnoit tour à tour aux clercs les plus robustes le soin de la maison, de l'église et de tout son bien, sans porter jamais ni clé, ni anneau à sa main, c'est-à-dire de ces bagues où les anciens avoient leur cachet pour sceller à toute occasion ce qu'ils vouloient conserver. Ceux qui avoient l'intendance de sa maison, marquoient toute la recette et la dépense et lui en rendoient compte au bout de l'an ; et en plusieurs articles il s'en rapportoit à la bonne foi de l'économe, plutôt que d'examiner les acquits. Car, il ne s'appliquoit guère aux biens temporels de l'église : il étoit beaucoup plus occupé de l'étude et de la méditation des choses spirituelles, où il revenoit aussitôt qu'il avoit donné ordre aux autres. C'est pourquoi il ne se soucia jamais de faire de nouveaux bâtiments, craignant la distraction et l'embarras d'esprit ; il n'empêchoit pas toutefois les autres de bâtir, pourvu qu'ils évitassent l'excès.

Il ne voulut jamais acheter de terre ou de maison à la ville ou à la campagne ; mais, si on en donnoit à l'église à titre de donation ou de legs, il les recevoit. Il aimoit mieux que l'église reçût des legs que des successions, à cause de l'embarras d'affaires qu'elles attirent, quelquefois avec perte ; même pour les legs, il disoit qu'il falloit les recevoir si on les offroit, plutôt qu'en exiger le paiement. Il refusa quelques successions, non qu'elles ne pussent être avantageuses aux pauvres, mais parce qu'il lui sembloit plus raisonnable de les laisser aux enfants ou aux parents des défunts. Un des principaux d'Hippone, demeurant à Carthage, envoya à saint Augustin un contrat de donation d'une terre au profit de l'église d'Hippone, s'en réservant l'usufruit, saint Augustin la reçut volontiers et le congratula du soin qu'il avoit de son salut.

Quelques années après, le donateur envoya son fils à saint Augustin, avec une lettre, par laquelle il le prioit de lui rendre le contrat de donation et envoyoit cent sous d'or pour les pauvres, c'est-à-dire environ huit cents livres. Saint Augustin rendit le contract et refusa l'argent, et écrivit au donateur pour le reprendre fortement de sa dissimulation, ou de son injustice, l'exhortant à faire pénitence. Quand l'argent de l'église manquoit, saint Augustin dé-

(1) Maced. Epist. 154, c. 21.
(2) C. 22. Serm. 37. al. 43. de Divers. c. 3. Serm. 101, al. 24. de Sanct. c. 6.
(3) C. 15.
(4) Matth. v, 23. xviii, 15. c. 26, 27.

(1) C. 23. Epist. 38, ad Profut. al. 149, n. 2, c. 24.

claroit à son peuple le besoin des pauvres; et quelquefois, pour y subvenir, ou pour racheter les captifs, il falloit briser et fondre les vases sacrés. Quelquefois il avertissoit le peuple que l'on n'avoit pas assez de soin du trésor de l'église, d'où se tiroit l'entretien de l'autel. Voyant que les biens immeubles de l'église excitoient de la jalousie contre le clergé, il déclara au peuple qu'il aimoit mieux vivre de leurs contributions volontaires que d'avoir dessein de gouverner ces biens, et qu'il étoit prêt à les abandonner, afin que lui et les autres serviteurs de Dieu vécussent de l'autel, en servant l'autel, comme sous l'ancien testament; mais les laïques ne voulurent jamais accepter ses offres (1).

XL. Premier sermon de la vie commune.

Un prêtre nommé, Janvier, entra dans la communauté de saint Augustin, prétendant avoir distribué tout son bien en bonnes œuvres; mais en effet il avoit gardé de l'argent qu'il disoit appartenir à sa fille; car il avoit un fils et une fille encore jeunes, qui étoient l'un et l'autre dans des monastères. Il disoit donc qu'il gardoit cet argent à sa fille afin qu'elle en disposât quand elle seroit en âge. Cependant, se voyant près de la mort, il fit un testament par lequel il disposa de cet argent, assurant avec serment qu'il étoit à lui: il deshérita son fils et sa fille et institua l'église son héritière. Saint Augustin fut fort affligé de la dissimulation de ce prêtre et du scandale qui en pouvoit naître contre sa communauté; c'est pourquoi il pria un jour son peuple de venir en grand nombre à l'église, le lendemain; et ce jour étant venu, il commença à leur raconter comment il étoit venu à Hippone, comment il avoit été fait prêtre et évêque malgré lui, et comment il avoit formé un monastère de clercs dans la maison épiscopale, pour y pouvoir exercer l'hospitalité avec plus de bienséance que dans un simple monastère(2). Voici, dit-il, comme nous vivons. Il n'est permis à personne dans notre société d'avoir rien en propre; si quelqu'un en a, il fait ce qui n'est pas permis. J'ai bonne opinion de mes frères, et ne veux pas même m'informer s'ils font autrement. Ensuite il raconte l'affaire du prêtre Janvier et déclare qu'il ne veut point que l'église accepte sa succession, parce qu'il désapprouve sa conduite, d'autant plus qu'il laisse un procès à ses enfants, dont chacun prétendra l'argent qu'il a laissé; mais j'espère, dit saint Augustin, accommoder ce différend avec quelques-uns des principaux d'entre vous.

Ensuite il justifie sa conduite sur le refus de cette succession. Il est difficile, dit-il (3), de contenter tout le monde; les uns me blâmeront, si je reçois les successions de ceux qui deshéritent leurs enfants par passion; les autres me blâmeront si je ne les reçois pas. Voilà, disent-ils, pourquoi personne ne donne rien à l'église d'Hippone. Je déclare que je reçois les offrandes pourvu qu'elles soient bonnes et saintes. Que si quelqu'un, fâché contre son fils, le deshérite, ne devrois-je pas le réconcilier avec lui s'il vivoit encore? Mais s'il fait ce que je vous ai souvent conseillé, de regarder Jésus-Christ comme son second ou son troisième fils, je le reçois. Il rend raison pourquoi il n'a point accepté la succession d'un certain Boniface, et dit à cette occasion qu'il n'a point de trésor (1). Car, dit-il, il ne convient pas à un évêque de garder de l'argent, tandis que nous avons tant de pauvres que nous ne pouvons contenter. Puis, il ajoute: Quiconque veut déshériter son fils, pour donner son bien à l'église, qu'il cherche un autre qu'Augustin pour le recevoir; ou plutôt, s'il plaît à Dieu, il ne trouvera personne. Combien a-t-on loué l'action du saint évêque Aurélius, de Carthage? Un homme qui n'avoit point d'enfants et n'en espéroit point, donna tous ses biens à l'église, se réservant l'usufruit. Il lui vint des enfants, et l'évêque lui rendit ce qu'il avoit donné, lorsqu'il s'y attendoit le moins: il pouvoit ne le pas rendre selon le monde, mais non pas selon Dieu.

Saint Augustin déclare encore qu'il a dit à ceux qui vivent avec lui en communauté, de disposer de ce qu'ils peuvent avoir et qu'il leur a donné terme jusqu'à l'Epiphanie (2). J'avois résolu, ajoute-t-il, de ne point ordonner de clerc qui ne voulût demeurer avec moi, et de lui ôter la cléricature s'il quittoit la communauté. Je change d'avis devant Dieu et devant vous. Ceux qui veulent avoir quelque chose en propre, ceux à qui Dieu et son Église ne suffisent pas, peuvent demeurer où ils veulent, je ne leur ôte pas la cléricature. Je ne veux point avoir d'hypocrites. C'est un grand mal de rompre son vœu, mais c'est encore pis de feindre de l'observer. Je les laisse au jugement de Dieu.

XLI. Second sermon.

Après l'Epiphanie, il rendit compte à son peuple de ce qui s'étoit passé, comme il leur avoit promis. D'abord il fit lire par un diacre, nommé Lazare, le passage des actes des apôtres où est représentée la vie commune des fidèles de Jérusalem (3). Après que le diacre eut lu, saint Augustin prit le livre et lut encore lui-même ce passage par le plaisir qu'il y prenoit. Voilà, dit-il, ce que nous nous proposons d'imiter. Et ensuite: Je vous apporte une agréable nouvelle. Tous mes frères et mes clercs, qui demeurent avec moi, les prêtres, les diacres, les sous-diacres se sont trouvés tels que je le désirois. Ensuite il entre dans le détail de chacun de ses clercs qui avoient quelque bien et rend raison de la manière dont il en a disposé, ou de ce qui empêche qu'il ne l'ait encore fait; afin que tout son peuple voie qu'ils se sont réduits effectivement à la vie commune et à la pauvreté parfaite. Dans ce détail, il nomme deux prêtres, Léporius et Barnabé. Léporius semble être celui qui vint de Gaule et abjura ses erreurs, comme il sera dit. Saint Augustin marque qu'il étoit étranger, de très-bonne naissance et qu'il avoit disposé de son bien avant de venir à Hippone. Il nomme aussi cinq diacres: Valens, Faustin, qui avoit quitté la milice du siècle pour entrer dans un monastère et avoit été baptisé à Hippone; Sévère, qui étoit aveugle; Hipponensis, qui avoit quelques esclaves et les affranchit le même jour dans l'église; Eraclius, dont saint Augustin loue la vertu. Il avoit fait faire à ses dépens la mémoire de saint Etienne: ainsi nommoit-on le lieu où ses reliques étoient conservées(1). Il avoit aussi acheté une terre pour l'église, par le conseil de saint Augustin. Ce jour-là même, il affranchit quelques esclaves qui lui restoient et qui vivoient déjà dans un monastère. C'est le même Eraclius que saint Augustin ordonna prêtre quelque temps après et qu'il désigna son successeur. Entre les sous-diacres, il ne nomme que Patrice, son neveu (2).

Il exhorte son peuple à ne rien donner au clergé que pour la communauté. Que personne, dit-il, ne donne ni habit, ni chemise que pour la communauté, d'où j'en prends pour moi-même. Je ne veux point que vous offriez rien pour mon usage particulier, sous prétexte de bienséance, par exemple, un manteau de prix; peut être convient-il à un évêque, mais non pas à Augustin, qui est un homme pauvre, né de parents pauvres. Je dois avoir un habit que je puisse donner à mon frère qui n'en a point; tel que peut avoir un prêtre, un diacre, un sous-diacre. Si on m'en donne un meilleur, je le vends pour donner aux pauvres. On voit ici que les clercs et les évêques mêmes n'avoient point encore d'habits distingués. Car le birus, qui est nommé en cet endroit, étoit commun aux laïques(3).

Saint Augustin déclare ensuite qu'ayant trouvé tout son clergé disposé à observer la vie commune, il revient à son premier sentiment(4). Si j'en trouve quelqu'un, dit-il, qui vive dans l'hypocrisie et qui garde quelque chose en propre, je ne lui permets point d'en disposer par testament, et je l'effacerai du tableau des clercs. Qu'il appelle contre moi à mille conciles, qu'il passe la mer et s'adresse à qui il voudra; il demeurera où il pourra, mais j'espère, avec l'aide de Dieu, qu'il ne pourra être clerc au lieu où je serai évêque. C'est ainsi que saint Augustin vivoit avec son peuple à cœur ouvert, et prenoit soin de justifier sa conduite et celle de son clergé. Il demandoit aussi leur consentement pour les ordinations des clercs(1).

XLII. Règle aux religieuses.

Sa sœur étant morte, des religieuses qu'elle avoit gouvernées, eurent pour supérieure une fille, nommée Félicité, formée sous sa conduite. Après lui avoir longtemps obéi, elles se révoltèrent à l'occasion d'un nouveau supérieur, qui étoit un prêtre, nommé Rustique, et demandèrent à changer de supérieur. Saint Augustin ne voulut point aller sur le lieu, de peur que sa présence ne fût occasion d'un plus grand désordre; mais il écrivit à Félicité et à Rustique pour les consoler et les encourager à faire leur devoir; il écrivit aussi aux religieuses une lettre mêlée de sévérité et de charité, où il les exhorte à la paix et à la soumission pour leur supérieur et leur donne des règles pour tout le detail de leur conduite. On y voit qu'elles n'étoient point enfermées, mais qu'elles sortoient quelquefois, au moins trois ensemble, et qu'elles alloient au bain une fois le mois. Elles avoient tout en commun, jusqu'aux habits. Mais on avoit égard, non seulement aux maladies, mais à la foiblesse du corps et à la délicatesse, pour donner à chacune les soulagements dont elle avoit besoin. C'est cette lettre de saint Augustin que l'on appelle communément sa règle, et qui a été depuis appliquée aux hommes (2).

XLIII. Éraclius désigné évêque d'Hippone.

Saint Augustin, se voyant vieux et âgé de près de soixante-douze ans, voulut pourvoir à son successeur. Il avertit donc le peuple d'Hippone qu'il avoit quelque chose à lui dire; et en effet, ils se trouvèrent en grand nombre dans l'église de la Paix, à Hippone, le lendemain, qui étoit le sixième des calendes d'octobre, sous le douzième consulat de Théodose (3), et le second de Valentinien, c'est-à-dire le vingt-sixième de septembre quatre cent vingt-six. Il y avoit aussi deux évêques, Réligien et Martinien, et sept prêtres, Saturnin, Léporius, Barnabé, Fortunatien, Rustique, Lazare et Eraclius.

Alors saint Augustin dit: Nous sommes tous mortels; dans la jeunesse on espère un âge plus avancé, mais, après la vieillesse, il n'y a plus d'autre âge à espérer. Je sais combien les églises sont ordinairement troublées après la mort des évêques, et je dois, autant que je puis, empêcher que ce mal n'arrive ici. Je viens, comme vous savez de l'église de Milève, où on craignoit quelque trouble après la mort de mon confrère Sévère. Il avoit désigné son successeur, mais il avoit cru qu'il suffisoit de le faire devant le clergé et n'en avoit point parlé au peuple; quelques-uns en étoient contristés; toutefois,

(1) Possid. c. 23.
(2) Serm. 356, al. 50, n. 2. Sup. liv. XIX. n, 33, XX, n. 12.
(3) C. 3.

(1) N. 3.
(2) N. 6.
(3) Serm. 356, al. 59 de Divers. Act. IV, 31, 32, etc.

(1) Serm. n. 3, 4, 5, etc. In fine n. 49. n. 10, 4, 5, 7.
(2) Infr. n. 43.
(3) N. 13. V. Gang. Gloss.
(4) N. 14.

(1) Possid. c. 21.
(2) Epist. 211, n. 4. Epist. 210, al. 87, 211, al. 109. n. 10, 3, 12, 13, 9, 13.
(3) Acta in Desig. Erac. inter ep. 213, al. 110.

par la miséricorde de Dieu, ils se sont apaisés, et celui que Sévère avoit désigné a été ordonné évêque.

Afin donc que personne ne se plaigne de moi, je vous déclare à tous ma volonté, que je crois être celle de Dieu : je veux que le prêtre Eraclius soit mon successeur. Le peuple s'écria : Dieu soit loué ! Jésus-Christ soit béni ! Ce qui fut dit vingt-trois fois : Jésus, exaucez-nous ! vive Augustin ! On le dit seize fois. Quand on eut fait silence, saint Augustin dit : Il n'est pas besoin de m'étendre sur ses louanges, j'aime sa sagesse et j'épargne sa modestie ; il suffit que vous le connoissez, et que je veux ce que vous voulez. Et ensuite : Les notaires de l'église, comme vous voyez, écrivent mes paroles et vos acclamations ; en un mot nous faisons un acte ecclésiastique, car je veux que ceci soit ainsi assuré, autant qu'il se peut devant les hommes. Le peuple cria trente-six fois : Dieu soit loué ! Jésus-Christ soit béni. Jésus exaucez-nous ! vive Augustin ! treize fois. Soyez notre père et notre évêque, huit fois. Il est digne, il est juste, vingt fois. Il le mérite, il en est digne ! cinq fois. Il est digne, il est juste ! encore six fois.

Saint Augustin ajouta : Je ne veux pas qu'on fasse pour lui ce que l'on a fait pour moi (1). Mon père Valère, d'heureuse mémoire, vivoit encore quand je fus ordonné évêque, et je tins le siége avec lui, ce que le concile de Nicée a défendu ; mais nous ne le savions ni lui ni moi. Je ne veux donc pas que l'on reprenne en mon fils ce qu'on a repris en moi. Il demeurera prêtre comme il est, et sera évêque quand il plaira à Dieu. Mais je vais faire maintenant, avec la grâce de Jésus-Christ, ce que je n'ai pu exécuter jusqu'ici. Vous savez ce que j'ai voulu faire il y a quelques années. Nous étions convenus qu'à cause du travail sur les écritures, dont mes frères les évêques ont bien voulu me charger en deux conciles de Numidie, et de Carthage, on me laisseroit en repos pendant cinq jours de la semaine, vous en convîntes par vos acclamations, on en dressa les actes. On l'observa peu de temps et on revint bientôt fondre sur moi avec violence, en sorte que l'on ne me permet point de vaquer à ce que je voudrois. Je vous prie et vous conjure, par Jésus-Christ, souffrez que je me décharge du poids de mes occupations sur ce jeune homme, le prêtre Eraclius, que je désigne pour mon successeur. Le peuple cria vingt-six fois : Nous vous rendons grâces de votre jugement ! Saint Augustin les remercia et ajouta : Qu'on s'adresse donc à lui au lieu de venir à moi, quand il aura besoin de mon conseil je ne le lui refuserai pas. Si Dieu m'accorde encore quelque peu de vie, je ne prétends pas la donner à la paresse, mais à l'étude de l'écriture ; que personne ne m'envie mon loisir, il est fort occupé. J'ai fait avec vous tout ce que je devois. Il ne me reste qu'à vous prier de souscrire à cet acte, témoignez votre consentement par quelque acclamation. Le peuple cria : Ainsi soit-il ! et le dit vingt-cinq fois. Il est juste, il est raisonnable ! vingt fois. Ainsi soit-il, ainsi soit-il ! quatorze fois ; et fit plusieurs autres acclamations, après lesquelles saint Augustin dit : Voilà qui va bien, offrons à Dieu le sacrifice, et pendant que nous serons en prière, je vous recommande de laisser tous vos besoins et vos affaires, et de prier pour cette église, pour moi et pour le prêtre Eraclius. Il y a un sermon d'Eraclius qui semble être fait en cette occasion, et qui est principalement rempli des louanges de saint Augustin (1). Il marque qu'il est son disciple depuis longtemps, et toutefois qu'il étoit venu à Hippone en âge mûr, ce qui montre qu'il ne faut pas prendre à la rigueur la qualité de jeune, que saint Augustin lui donne.

XLIV. Mort d'Atticus. Sisinnius, évêque de Constantinople.

Constantinople avoit cependant changé d'évêque. Atticus mourut le dixième d'octobre, sous l'onzième consulat de Théodose, et le premier de Valentinien, c'est-à-dire l'an quatre cent vingt-cinq, après avoir tenu ce siége près de vingt ans. On le loue d'avoir rendu la paix à son église, en remettant le nom de saint Jean Chrysostôme dans les dyptiques (2). On le loue aussi de sa charité envers les pauvres. Car il ne se contentoit pas d'assister ceux de son diocèse, il envoyoit des aumônes aux villes voisines. Il reste une lettre, qu'il écrivit sur ce sujet à Calliopius, prêtre de l'église de Nicée, en lui envoyant trois cents pièces d'or, où il lui recommande de donner aux pauvres honteux, et non à ceux qui font métier de mendier, mais de n'avoir point d'égard à la différence de religion. Il y avoit une secte de novatiens, nommés sabbatiens ou protopaschites, condamnés au bannissement par une loi de Théodose le jeune, du vingt-unième de mars quatre cent treize (3). Ils avoient rapporté de Rhodes le corps de Sabbatius, leur chef et prioient à son tombeau, mais Atticus le fit enlever de nuit et abolit cette superstition. Il souffrit au reste que les novatiens tinssent leurs assemblées et disoit : Ce sont des témoins de notre foi à laquelle ils n'ont rien changé, étant séparés de l'Église depuis si longtemps. Il faut entendre la foi de la trinité, car les novatiens erroient sur l'article de la rémission des péchés. Au reste, Atticus fit voir la pureté de sa foi en résistant vigoureusement aux pélagiens, comme il a été dit.

Après sa mort, il y eut de grandes disputes pour l'élection d'un successeur (4). On proposa plusieurs sujets, entre autres deux prêtres, Philippe et Proclus. Philippe, natif de Side en Pamphilie, étoit diacre sous saint Jean Chrysostôme et l'accompagnoit ordinairement ; il s'appliquoit à l'étude et amassa grand nombre de livres de toutes sortes. Son style étoit asiatique et il écrivit beaucoup, entre autres une histoire divisée en trente livres. Tout le peuple de Constantinople préféra à Philippe et à Proclus un autre prêtre, nommé Sisinnius, dont l'église étoit hors la ville, en un lieu nommé *Elaia*, c'est-à-dire l'olive, où l'on célébroit tous les ans, avec grande solennité, la fête de l'ascension de notre seigneur. Les laïques aimoient Sisinnius pour sa piété et sa charité envers les pauvres. Ils l'emportèrent et il fut ordonné le vingt-huitième jour de février, sous le douzième consulat de Théodose et le second de Valentinien, c'est-à-dire l'an quatre cent vingt-six.

(1) Sup. l. xx, n. 12.

(1) T. 5, Ep. Aug. in fine Serm.

(2) Socr. VII. c. 25. Sup. l. XXII, n. 9. Sup. l. XXIII, n. 20.

(3) Sup. l. XIX, n. 35. L. 6, C. Th. de Sanct. Bapt. Sup. n. 25.

(4) Socr. VII, c. 26. 27.

Pour son ordination, il se tint un concile à Constantinople, par ordre de l'empereur Théodose, où assista Théodote, évêque d'Antioche. Ce concile écrivit une lettre à Bérinien, à Amphiloque et aux autres évêques de Pamphilie où il étoit déclaré que si quelqu'un, à l'avenir, étoit convaincu, par paroles ou par effet, d'être suspect de l'hérésie des massaliens, il devoit être déposé, quelque promesse qu'il fît d'accomplir sa pénitence ; et que celui qui y consentiroit, soit évêque ou autre, seroit en même péril (1). C'est que l'on connoissoit la dissimulation de ces hérétiques.

Quand à Proclus, Sisinnius l'ordonna évêque de Cyzique dont le siège vint alors à vaquer (2). Mais comme il se préparoit à y aller les Cyzicéniens le prévinrent, et ordonnèrent un nommé Dalmace qui menoit une vie ascétique. Ce qu'ils firent, dit Socrate, au mépris de la loi qui défendoit de faire d'ordination sans le consentement de l'évêque de Constantinople, mais ils prétendirent qu'elle n'avoit été faite que pour la seule personne d'Atticus. Cette loi n'est point connue d'ailleurs. Proclus demeura donc sans église particulière, ne faisant que les fonctions de prêtre, mais prêchant avec succès à Constantinople. Sisinnius ne vécut pas deux ans dans l'épiscopat et mourut le vingt-quatrième décembre, sous le consulat d'Hiérius et d'Ardabure, c'est-à-dire l'an quatre cent vingt-sept. Il étoit simple, de facile accès et ennemi des affaires, ce qui, n'accommodant pas les gens remuants, le leur faisoit considérer comme un homme foible.

XLV. Dispute entre les moines d'Adrumet.

Il y avoit un monastère à Adrumet, ville maritime d'Afrique, où demeuroit un moine nommé Lysidius, natif d'Uzale ; il fit un voyage en son pays accompagné d'un moine nommé Félix. Étant à Uzale, il trouva la lettre de saint Augustin à Sixte, dont il prit copie et s'en allant à Carthage, la laissa à son compagnon Félix qui l'emporta à Adrumet, dans le monastère, et commença à la lire à ses frères (1). Il y en eut cinq ou six qui, ne prenant pas bien le sens de saint Augustin, excitèrent un grand trouble, disputant contre ceux qui l'entendoient mieux et prétendant qu'ils détruisoient le libre arbitre. Florus étant revenu de Carthage, le trouble se renouvela, et ils s'en prirent à lui comme à l'auteur de la dispute, n'entendant pas ce qu'il leur disoit pour soutenir la saine doctrine. Florus crut qu'il étoit de son devoir d'avertir l'abbé, nommé Valentin, de ce désordre qu'il avoit ignoré jusque-là, et il lui fit voir le livre où l'abbé reconnut aisément le style et la doctrine de saint Augustin, et le lut avec plaisir et consolation. Pour étouffer ces disputes entre ses moines, il résolut d'en envoyer quelques-uns à Évode, évêque d'Uzale, qui écrivit à Valentin et à ses moines, les exhortant à la paix. Mais sa lettre n'apaisa pas les esprits échauffés, et ils résolurent d'aller trouver saint Augustin même. L'abbé n'en étoit pas d'avis, et il tâcha de les guérir en leur faisant expliquer le livre très-clairement par un prêtre, nommé Sabin. Mais ce fut inutilement, et craignant de les aigrir davantage, il les laissa aller et leur donna même l'argent nécessaire pour leur voyage ; seulement, il ne leur donna point de lettre pour saint Augustin, de peur qu'il ne semblât douter lui-même de sa doctrine. Ceux qui partirent étoient deux jeunes hommes Cresconius et Félix. Après leur départ, le monastère demeura en paix.

Quand ils furent à Hippone, saint Augustin les reçut, quoiqu'ils n'eussent point la lettre de leur abbé, remarquant en eux une trop grande simplicité pour les soupçonner d'imposture (2). Ils lui exposèrent l'état de la question et accusèrent Florus comme l'auteur du trouble de leur communauté. Saint Augustin les instruisit et leur expliqua sa lettre à Sixte ; il voulut même les charger de toutes les pièces qui regardoient les pélagiens, mais ils ne lui donnèrent pas le temps de les faire copier, parce qu'ils vouloient retourner au monastère avant la fête de Pâques, pour la célébrer avec leurs frères, dans une parfaite union, après que toutes les disputes seroient apaisées. On croit que c'étoit l'année quatre cent vingt-sept où Pâques étoit le troisième d'avril. Saint Augustin leur donna donc une lettre pour l'abbé Valentin et pour toute la communauté, où il expliquoit cette question si difficile de la volonté et de la grâce, et prioit l'abbé de lui envoyer Florus, se doutant de ce qui étoit vrai, que les autres s'échauffoient contre lui faute de l'entendre.

XLVI. Livre de saint Augustin, de la grâce et du libre arbitre.

Toutefois, saint Augustin, ayant écrit cette

(1) Marc. Chr. an. 416. Phot. Cod. 52, p. 42. Sup. l. XIX, n. 25.

(2) C. 28.

(1) Sup. l. XXIII, n. 57.

(2) Aug. Ep. 214, al. 46.

lettre, retint les moines d'Adrumet jusqu'après Pâques, à l'occasion, comme l'on croit, de l'autre Félix qui vint plus tard et qui, apparemment, l'instruisit mieux de l'état de la question (1). Pendant ce long séjour, saint Augustin leur lut, outre sa lettre à Sixte, les lettres du concile de Carthage, du concile de Milève, et des cinq évêques au pape Innocent, avec ses réponses, la lettre du concile d'Afrique au pape Zosime, avec sa lettre adressée à tous les évêques du monde, les canons du concile plénier d'Afrique contre les pélagiens. Il leur lut aussi le livre de saint Cyprien de l'oraison dominicale, où il recommande merveilleusement la grâce de Dieu. Il fit plus, et il composa exprès un nouvel ouvrage intitulé : De la grâce et du libre arbitre, et adressé à Valentinien et à ses moines (2).

Il y montre qu'il faut également éviter de nier le libre arbitre pour établir la grâce, ou de nier la grâce pour établir le libre arbitre. Il prouve le libre arbitre par les saintes écritures qui sont pleines de préceptes et de promesses, et il insiste particulièrement sur les passages qui nous exhortent à vouloir. Il prouve aussi la nécessité de la grâce par l'écriture, qui dit que les vertus qu'elle condamne sont des dons de Dieu, qui joint le précepte et le secours et nous ordonne de prier. Il montre, contre les pélagiens, que la grâce n'est point donnée selon nos mérites, puisque la première grâce est donnée aux méchants, qui ne méritoient que la peine. Tout le bien que l'écriture attribue à l'homme, elle l'attribue ailleurs à la grâce; ainsi la vie éternelle est tout ensemble une récompense et une grâce. La loi n'est point la grâce, puisque la loi seule n'est que la lettre qui tue, et la science qui enfle. La nature non plus n'est pas la grâce, puisqu'elle est commune à tous; ainsi Jésus-Christ seroit mort en vain. La grâce ne consiste pas dans la seule rémission des péchés passés, puisque nous disons : Ne nous induisez pas en tentation. Nous ne pouvons mériter la grâce, ni par nos bonnes œuvres, comme il a été dit, ni par aucune bonne volonté, puisque nous prions Dieu de donner la foi, de changer les volontés et d'amollir les cœurs endurcis (3). C'est donc lui qui nous a choisis et nous a aimés les premiers; c'est lui qui nous donne la bonne volonté, qui l'augmente pour accomplir ses commandements et nous les rend possibles, en nous donnant une plus grande charité que celle qui nous faisoit vouloir le bien foiblement. Dieu est tellement maître des cœurs qu'il les tourne comme il lui plaît, soit en les portant au bien par une pure miséricorde, soit en appliquant à ses desseins le mal où ils se portent par leur libre arbitre. Enfin, nous voyons un exemple manifeste de la grâce dans les enfants, à qui on ne peut attribuer aucun mérite pour se l'attirer, ni aucun démérite pour en être privés, sinon le péché originel, ni aucune raison de préférence que le jugement caché de Dieu. Saint Augustin dit à la fin : Relisez continuellement ce livre; et, si vous l'entendez, rendez grâces à Dieu ; ce que vous n'entendez pas, priez-le de vous le faire entendre, car il vous donnera l'intelligence. Il leur avoit recommandé, dès le commencement, de ne se pas troubler par l'obscurité de cette question, et de garder entre eux la paix et la charité, marchant selon ce qu'ils connoissent, en attendant qu'il plaise à Dieu de leur en découvrir davantage. Saint Augustin, ayant lu ce livre à Cresconius et aux moines qui l'avoient suivi, le leur donna avec toutes les pièces dont il a été parlé, et une seconde lettre à l'abbé Valentin, où il le prie de lui envoyer Florus. Valentin n'y manqua pas et le chargea d'une lettre pleine d'action de grâces (1).

XLVII. Livre de la correction et de la grâce.

Saint Augustin fut bien aise de trouver Florus dans la vrai foi touchant le libre arbitre et la grace, et d'apprendre que la paix étoit rétablie dans le monastère d'Adrumet. Mais il apprit aussi qu'il s'y étoit trouvé quelqu'un qui faisoit cette objection : Si c'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire, nos supérieurs doivent se contenter de nous instruire et de prier pour nous, sans nous corriger, quand nous ne faisons pas notre devoir. Comment est-ce ma faute, si je n'ai pas ce puissant secours que Dieu ne m'a pas donné, et qu'on ne peut recevoir que de lui? Cette fausse conséquence, qui rendoit odieuse la doctrine de la grâce, obligea saint Augustin à composer un nouvel ouvrage, qu'il intitula : De la correction et de la grâce; et il l'adressa encore à l'abbé Valentin et à ses moines, sans toutefois les accuser de soutenir cette erreur (2).

D'abord il établit la doctrine de l'Eglise touchant la loi, la grâce et le libre arbitre. Il montre que nous ne sommes libres pour le bien, que par la grâce de Jésus-Christ et que non-seulement elle nous le montre, mais elle nous le fait faire. Il se propose ensuite l'objection qui est le sujet de cet ouvrage : Pourquoi nous prêche-t-on et nous ordonne-t-on de nous éloigner du mal et de faire le bien, si ce n'est pas nous qui le faisons, mais Dieu qui fait en nous que nous le voulons et le faisons? Mais plutôt, répond-il, qu'ils comprennent, s'ils sont enfants de Dieu, que c'est l'esprit de Dieu qui les pousse, afin qu'il fassent ce qu'ils doivent faire, et quand ils l'auront fait, qu'ils en rendent grâces à celui qui les pousse (3). Car ils sont poussés afin qu'ils fassent, et non pas afin qu'ils ne fassent rien. Mais quand

(1) Aug. Ep. 215, al. 47. Sup. liv. XXIII, n. 50.
(2) Sup. l. XXIII, n. 14.
(3) C. 2, 4, 6, 7, 8, 11, 13, 14, 18, 16.

(1) C. 20, 21. 22, 24, 1. Ap Aug. Ep. 156. al. 256.
(2) II Retr. c. ult.
(3) C. 2. Philipp. 11, 13, Rom. VIII, 14.

ils ne font pas, qu'ils prient pour recevoir ce qu'ils n'ont pas encore. Donc, disent-ils, que nos supérieurs se contentent de nous ordonner ce que nous devons faire et de prier pour nous afin que nous le fassions; mais qu'ils ne nous corrigent, ni ne nous reprennent pas, si nous manquons à le faire. Au contraire, dit saint Augustin, on doit faire tout cela, puisque les apôtres, qui étoient les docteurs des églises, le faisoient. Ils ordonnoient ce qu'on devoit faire, ils corrigeoient, si on ne le faisoit pas, ils prioient afin qu'on le fît.

Le pélagien dit : Est-ce ma faute de n'avoir pas ce que je n'ai pas reçu? Ordonnez-moi ce que je dois faire, si je le fais rendez-en grâces à Dieu, si je ne le fais pas, ne me reprenez pas, mais priez-le de me donner de quoi le faire. Saint Augustin répond : C'est votre faute d'être méchant, et encore plus de ne vouloir pas en être repris (1). Comme s'il falloit louer les vices ou les tenir pour indifférents! comme si la correction n'étoit pas utile en imprimant la crainte, la honte, la douleur, en excitant à prier et à se convertir! Ils devroient plutôt dire : ne m'ordonnez rien, et ne priez point pour moi, puisque Dieu peut convertir sans précepte et sans prier, comme il convertit saint Paul. Ces grâces extraordinaires, que Dieu fait à qui il lui plaît, ne doivent pas nous empêcher de corriger, non plus que d'instruire et de prier.

Les pélagiens disoient : Nous n'avons pas reçu l'obéissance (2), pourquoi nous reprend-on comme s'il dépendoit de nous de nous la donner? Saint Augustin répond : S'ils ne sont pas encore baptisés, leur désobéissance vient du péché du premier homme, qui pour être commun à tous les hommes, ne les rend pas moins coupables et répréhensibles chacun en particulier. Si celui qui parle ainsi est baptisé, il ne peut pas dire qu'il n'a point reçu, puisqu'il a perdu par son libre arbitre la grâce qu'il avoit reçue. Oui, dit le pélagien, je puis dire que je n'ai point reçu, puisque je n'ai point reçu la persévérance. Il est vrai, dit saint Augustin, la persévérance est un don de Dieu; et il le prouve en ce que l'on prie pour la demander. Mais nous ne laissons pas de reprendre justement ceux qui n'ont pas persévéré dans la bonne vie. Car c'est par leur volonté qu'ils sont changés, et s'ils ne profitent de la correction, ils méritent la damnation éternelle. Ceux-mêmes à qui l'évangile n'aura pas été prêché, ne se délivreront pas de cette condamnation, quoiqu'il semble que c'est une excuse plus juste de dire : Nous n'avons pas reçu la grâce d'ouïr l'évangile, que de dire : nous n'avons pas reçu la persévérance. Car on peut dire : Mon ami, tu aurois persévéré si tu avois voulu, en ce que tu avois vu et retenu. Mais on ne peut dire en aucune manière : tu aurois cru si tu avois voulu, ce que tu n'avois pas ouï.

Donc ceux qui n'ont pas ouï l'évangile, ceux qui l'ayant ouï et s'étant convertis, n'ont pas persévéré, ceux qui n'ont pas voulu croire, et les enfants morts sans baptême, ces quatre sortes de personnes ne sont point séparées de la masse de perdition; ceux qui en sont séparés ne le sont point par leurs mérites, mais par la grâce du médiateur. Dieu leur donne tous les moyens du salut, et aucun d'eux ne périt, parce qu'ils sont prédestinés, c'est-à-dire non-seulement appelés, mais élus. Que si on me demande pourquoi Dieu n'a pas donné la persévérance à tous ceux à qui il a donné la charité, je réponds que je l'ignore, et j'admire avec l'apotre la profondeur des jugements de Dieu (1). Mais vous, ennemis de la grâce, qui faites cette question, je crois que vous l'ignorez comme moi. Ou si vous avez recours au libre arbitre, qu'opposez-vous à cette parole : J'ai prié pour toi Pierre, afin que ta foi ne manque point? Oserez-vous dire que nonobstant la prière de Jésus-Christ, la foi de Pierre eût manqué si Pierre eût voulu? La volonté humaine n'obtient donc pas la grâce par sa liberté; c'est plutôt par la grâce qu'elle obtient la liberté, et pour persévérer, un plaisir perpétuel et une force insurmontable. Il est véritablement merveilleux que Dieu ne donne pas la persévérance à quelques-uns de ses enfants, mais il n'est pas moins étonnant qu'il refuse quelquefois la grâce du baptême aux enfants de ses amis et l'accorde aux enfants de ses ennemis, ou qu'il ne retire pas des périls de cette vie les fidèles dont il prévoit la chute. Ne nous étonnons pas de ne pouvoir pénétrer sa conduite impénétrable. Il faut donc toujours corriger celui qui pèche, quoique nous ne sachions pas si la correction lui profitera et s'il est prédestiné (2). Mais on ne peut dire qu'Adam ne fût pas séparé de la masse de perdition, qui n'étoit point encore; pourquoi donc n'a-t-il pas reçu la persévérance? et ne l'ayant pas reçue, comment est-il coupable? Pour répondre à cette objection, saint Augustin distingue la grâce de deux états; de l'état d'innocence, où étoit le premier homme avant son péché, et de l'état de la nature corrompue où nous sommes. Cette distinction a exité de grandes disputes entre les plus célèbres théologiens, et il faudroit un grand discours pour l'expliquer, et la concilier avec les principes établis dans les autres ouvrages de saint Augustin. Je n'y entre donc point pour ne point passer les bornes de l'histoire, d'autant plus que sans expliquer cette doctrine, on peut fort bien entendre ce qui regarde l'accord de la correction avec la grâce.

Saint Augustin continue d'enseiger que le nombre des prédestinés est certain, mais personne d'eux ne sait s'il en est (3), et cette ignorance leur est avantageuse pour les tenir dans

(1) C. 4, c. 3.
(2) C. 6.

(1) C. 8.
(2) C. 9, n. 25. c. 10.
(3) C. 13.

l'humilité. Les réprouvés sont de différentes sortes. Les uns meurent avec le seul péché originel; d'autres y en ajoutent par leur libre arbitre; d'autres reçoivent la grâce et n'y persévèrent pas; ils quittent Dieu, et Dieu les quitte. Car ils sont abandonnés à leur libre arbitre, n'ayant pas reçu le don de la persévérance par un jugement de Dieu juste et caché. Que les hommes souffrent donc qu'on les corrige quand ils pèchent, sans argumenter de la correction contre la grâce, ni de la grâce contre la correction. Il est au pouvoir de l'homme de vouloir ou ne vouloir pas; mais sans préjudice de la toute-puissance de Dieu, qui est maître absolu des volontés humaines. Nous devons corriger selon les fautes, et procurer sans distinction le salut de tous les hommes, parce que nous ne connoissons pas ceux que Dieu veut effectivement sauver, et que le soin que nous en prenons nous sera utile au moins à nous. Au reste, saint Augustin enseigne clairement ailleurs, que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, mais sans leur ôter le libre arbitre, dont le bon ou le mauvais usage fait qu'ils sont jugés très-justement (1). Il montre aussi que Dieu n'est point auteur du péché, en ce qu'il dépend de la volonté de chacun de consentir ou ne pas consentir à la grâce extérieure ou intérieure.

XLVIII. Retractations de saint Augustin.

Cet ouvrage de la correction et de la grâce est le dernier dont saint Augustin fait mention dans ses rétractations, composées vers l'an quatre cent vingt-sept. Il y avoit longtemps qu'il avoit conçu le dessein de repasser tous ses ouvrages, qui étoient devenus publics, et qu'il ne pouvoit plus corriger autrement que par une censure publique, et il en avoit toujours été détourné par des occupations plus pressées (2). Il y pensoit au moins depuis quinze ans, comme il paroît par une lettre à Marcellin. Enfin, après avoir désigné Eraclius pour son successeur, ayant plus de loisir, il entreprit ce travail et l'acheva en deux livres, dont le premier comprend les ouvrages écrits depuis sa conversion, même avant son baptême, jusqu'à son épiscopat; le second comprend tout le reste, jusqu'au temps où il faisoit cette revue. Il y repasse tous ces ouvrages, selon l'ordre des temps, autant qu'il pouvoit, souhaitant qu'on les lût dans le même ordre, afin de voir le progrès qu'il avoit fait. Il commence par les trois livres contre les académiciens et finit au livre de la correction et de la grâce, marquant tout ce qu'il trouve à reprendre, jusqu'aux moindres expressions, et défendant ce que d'autres avoient repris mal-à-propos. Il compte quatre-vingt-treize ouvrages en deux cent trente-deux livres; et marque qu'il a été pressé par ses frères de publier ces deux livres de rétractations, avant que d'avoir commencé à repasser ses lettres et ses sermons (1). Il commença ensuite à revoir ses lettres, mais il n'eut pas le temps d'achever.

XLIX. Conversion de Léporius.

Vers le même temps, Léporius se convertit de ses erreurs par les instructions des évêques d'Afrique, et particulièrement de saint Augustin. Il étoit de Gaule, et distingué entre les moines par la pureté de sa vie; mais il attribuoit sa vertu à son libre arbitre et à ses propres forces, suivant la doctrine de Pélage, dont il étoit disciple (2). Il poussa plus loin ce mauvais principe. Il soutint que Jésus-Christ n'étoit qu'un pur homme, mais qu'il avoit si bien usé de son libre arbitre, qu'il avoit vécu sans aucun péché et que, par ses bonnes œuvres, il avoit mérité d'être fils de Dieu. Qu'il n'étoit venu au monde que pour donner aux hommes des exemples de vertu; et que, s'ils vouloient en profiter, ils pouvoient aussi être sans péché. Léporius publia ses erreurs dans une lettre qui causa un grand scandale. Cassien, qui pouvoit être en Provence depuis treize ou quatorze ans, l'avertit, et l'exhorta à se rétracter: plusieurs autres savants hommes dans les Gaules en firent de même, mais inutilement. C'est pourquoi Proculus de Marseille, et Cylinnius, autre évêque gaulois, le voyant obstiné, condamnèrent sa doctrine. Chassé de Gaule, il passa en Afrique avec quelques autres engagés dans la même erreur. Il demeura quelque temps avec saint Augustin; et on croit que c'est ce prêtre, Léporius, qui assista avec les autres à la désignation d'Eraclius; car Léporius, dont il s'agit, devint prêtre après avoir été moine (3). Il reconnut son erreur, la confessa publiquement; et pour réparer le scandale qu'il avoit causé dans les églises de Gaule, il y envoya une rétractation authentique qui fut lue devant plusieurs évêques, dans l'église de Carthage. Elle est adressée à Proculus et à Cylinnius. Léporius y reconnoit son ignorance et sa présomption et en demande humblement pardon. Il condamne sa lettre scandaleuse et confesse que Dieu, c'est-à-dire Jésus-Christ, est né de Marie; et qu'il n'a pas été plus indigne de Dieu de naître d'une femme et prendre d'elle la nature humaine, quand il a voulu, que de former en elle la nature humaine: autrement, c'est mettre une quatrième personne dans la trinité, si l'on met deux fils de Dieu et deux Christ; l'un Dieu, l'autre homme. Il ne faut pas croire, pour cela, que l'incarnation du verbe soit un mélange et une confusion des deux natures; un tel mélange est la destruction de l'une et de l'autre partie. Le fils seul s'est

(1) C. 14, 15. De Spir. et litt. c. 33. n. 58. c. 34, n. 60.

(2) Possid. Vit. c. 10. Lib. II Retr. Prolog. Epist. 423. Al. 7, n. 2 et 3. An. Marcel.

(1) Epist. 224, Ad Quodvult. II Retract. 67. D. Epist. 224.

(2) Cass. I Incarn. c. 2. 3. 4 Gennad. Script. n. 59.

(3) Sup. n. 43.

incarné, non le père ni le Saint-Esprit. Ce ne sont pas deux, l'un Dieu, l'autre homme: le même est Dieu et homme, un seul fils de Dieu Jésus-Christ. C'est pourquoi nous ne craignons point de dire que Dieu est né, qu'il a souffert, qu'il a été crucifié selon la chair. Nous croyons que c'est le fils unique de Dieu, non adoptif, mais proprement dit, non imaginaire, mais véritable, non pour un temps, mais éternel.

Nous détestons encore, ajoute-t-il, ce que nous avons dit, en attribuant à Jésus-Christ le travail, le mérite, la foi, le faisant presque semblable à chacun des saints, quoique ce ne fût pas notre pensée, et le mettant, en quelque façon, au rang des simples mortels, lui qui est Dieu au-dessus de tout et qui n'a pas reçu l'esprit par mesure (1). Nous condamnons aussi ce que nous avons dit que Jésus-Christ a souffert sans aucun secours de la divinité, par la seule force de la nature humaine, voulant entièrement éloigner les souffrances du verbe divin; et que Jésus-Christ, comme homme, ignoroit quelque chose: il n'est pas permis de le dire du seigneur des prophètes. Enfin, parce qu'il seroit trop long d'exprimer en détail toutes les autres propositions que nous avons avancées, nous déclarons sincèrement que nous les recevons ou les rejetons, suivant que le tient l'Eglise catholique, et nous disons anathème à tous les hérétiques, Photin, Arius, Sabellius, Eunomius, Valentin, Apollinaire, Manès et tous les autres. Léporius souscrivit à cette lettre avec Domnin et Bonus, apparemment ses complices. Quatre évêques y souscrivirent comme témoins, savoir: Aurélius de Carthage, saint Augustin, Florentius, évêque de l'autre Hippone, et Secondin, évêque de Nergamite. Ces quatre évêques écrivirent aussi à Proculus et à Cylinnius, louant la sévérité des évêques de Gaule, qui avoit été salutaire à Léporius, rendant témoignage de sa conversion, et les exhortant à le rétablir dans leur communion: car pour lui, il demeura en Afrique. On ne doute pas que cette lettre ne soit de saint Augustin, et on lui attribue même celle de Léporius (2).

L. Lettre à Vital.

Saint Augustin écrivit, vers le même temps, à un nommé Vital de Carthage, qui soutenoit que le commencement de la foi n'étoit pas un don de Dieu (3), que Dieu ne nous faisoit vouloir le bien qu'en nous le proposant par sa loi, et qu'il dépendoit de nous d'y consentir ou non, par notre libre arbitre; mais il demeuroit d'accord que Dieu nous accordoit ensuite, par sa grâce, ce que nous lui demandions par la foi. Ainsi, il étoit de ceux qu'on nomma, depuis, demi-pélagiens. Pour le désabuser, saint Augustin insiste principalement sur les prières de l'Eglise. Dites donc nettement, lui dit-il, que nous ne devons point prier pour ceux à qui nous prêchons l'évangile, mais seulement leur prêcher. Elevez-vous contre les prières de l'Eglise! Et quand vous entendez le prêtre à l'autel exhortant le peuple de Dieu à prier pour les infidèles, afin qu'il les convertisse; pour les catéchumènes, afin qu'il leur inspire le désir du baptême; et pour les fidèles, afin qu'ils persévèrent par sa grâce, moquez-vous de ces saintes exhortations, et dites que vous ne priez point Dieu pour les infidèles, afin qu'il les rende fidèles, parce que ce n'est pas un bienfait de sa miséricorde, mais un effet de leur volonté (1). Et ensuite: Ne trompons pas les hommes, car nous ne pouvons tromper Dieu. Assurément nous ne prions pas Dieu, mais nous feignons de le prier, si nous croyons faire nous seuls ce que nous lui demandons. Assurément nous faisons semblant de le remercier, si nous ne croyons pas qu'il fasse ce dont nous lui rendons grâces. La formule des prières dont saint Augustin fait ici mention, revient à celle dont nous usons le vendredi saint.

Il propose ensuite à Vital ces douze articles, qui contiennent tout ce qui est de la foi catholique sur la matière de la grâce. Ceux qui ne sont pas nés n'ont encore fait ni bien ni mal; et il n'y a point de vie précédente, où ils aient pu mériter les misères de celle-ci; toutefois, étant nés d'Adam, selon la chair, ils contractent l'obligation de la mort éternelle, s'ils ne renaissent en Jésus-Christ. La grâce de Dieu n'est donnée selon les mérites, ni aux enfants, ni aux adultes. Elle n'est pas donnée à tous les hommes; et ceux à qui elle est donnée la reçoivent sans l'avoir méritée, ni par leurs œuvres, ni même par leur volonté. Ce qui paroît principalement dans les enfants. Ceux à qui elle est donnée la reçoivent par une miséricorde gratuite de Dieu. Ceux à qui elle n'est pas donnée en sont exclus par un juste jugement de Dieu (2). Nous paroîtrons tous devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive le bien ou le mal, suivant ce qu'il aura fait dans son corps (3), non suivant ce qu'il auroit fait s'il eût vécu davantage. Les enfants mêmes seront jugés ainsi, selon qu'ils auroient été baptisés ou non, et auront cru ou non, par le cœur et par la bouche de ceux qui les portoient. Ceux qui meurent en Jésus-Christ sont heureux (4), et ce qu'ils auroient fait dans une plus longue vie ne les regarde point. Ceux qui croient en Dieu, de leur chef, c'est-à-dire les adultes, le font par leur volonté et leur libre arbitre. Nous agissons selon la vraie foi, lorsque nous, qui croyons, prions Dieu pour ceux qui ne veulent pas croire, afin qu'ils le

(1) Rom. IX, 5. Joan. III, 34.

(2) Aug. Ep. 219. Leo. Ep. 134, c. 6. V. not. Quesn. p. 903.

(3) Epist. 217, al. 107.

(1) C. 2, n. 2.

(2) C. 5, n. 16, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

(3) Cor. V, 10.

(4) 8, 9. Apoc. XIV, 13.

veillent. Quand quelqu'un d'entre eux embrasse la foi, nous devons en rendre grâces à Dieu sincèrement comme d'un bienfait, et cet usage est raisonnable(1). Saint Augustin prouve ensuite chacun de ces articles en particulier.

LI. Révolte du comte Boniface.

Le comte Boniface, après la mort de sa femme, avoit résolu de quitter la profession des armes, et même d'embrasser la vie monastique. Saint Augustin et saint Alypius l'en avoient détourné, croyant que demeurant dans le monde, il seroit plus utile à l'état et à l'Eglise(2). Mais ils lui avoient conseillé de vivre dans un grand détachement de toutes les choses temporelles et de garder la continence. Toutefois, ayant été ensuite obligé, par ordre de l'empereur, de passer en Espagne, il s'y remaria avec une femme alliée aux rois des Vandales, dont il s'attira ainsi l'amitié. Aétius, qui étoit, après Boniface, le plus puissant des capitaines romains, et qui se trouvoit en Italie, prit prétexte de cette alliance pour le calomnier auprès de l'impératrice Placidie, qui gouvernoit pendant le bas-âge de son fils Valentinien. Il dit que Boniface vouloit se rendre indépendant et maître de toute l'Afrique; et pour preuve, il ajouta (3): Si vous lui donnez ordre de venir en Italie, il refusera d'obéir. Cependant il écrivit à Boniface que si l'impératrice le mandoit, il se gardât bien de venir, parce qu'elle vouloit le perdre, lui en donnant pour preuve qu'il n'y avoit aucun sujet de l'appeler. Boniface ajouta foi à cet avis d'Aétius, qui étoit sa créature, et qu'il croyoit toujours attaché à ses intérêts; ainsi, ayant reçu l'ordre de se rendre auprès de l'empereur, il refusa d'obéir et confirma le soupçon qu'Aétius avoit donné contre lui.

Alors on lui déclara la guerre, et on envoya contre lui premièrement trois capitaines dont il se défit, puis le comte Sigisvult. Boniface, dans la nécessité de se soutenir, envoya en Espagne et traita avec les princes des Vandales, c'est-à-dire avec Gontharis et Gizeric ou Genséric. Il convint avec eux de partager l'Afrique en trois, de leur en donner chacun un tiers et garder l'autre pour lui; que chacun gouverneroit sa part; mais que si on les attaquoit ils se défendroient en commun. Sur ce traité, les Vandales passèrent le détroit et vinrent en Afrique, laissant l'Espagne aux Visigoths, qui s'y étoient rendus les plus puissants. Avec les Vandales il y avoit des Alains, des Goths et des gens mêlés de plusieurs autres nations; et leur nombre, en comptant tout, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, les maîtres et les esclaves, étoit de quatre-vingt mille. Genséric les fit compter pour jeter la terreur, et le bruit se répandit qu'ils étoient quatre-vingt mille combattants. Ils ravagèrent le pays qu'ils trouvèrent paisible, tuant, brûlant, coupant les arbres, et surtout désolant les églises, car ils étoient ariens. Ce fut sous le consulat de Taurus et de Félix qu'ils passèrent en Afrique, c'est-à-dire l'an quatre cent vingt-huit (1).

LII. Lettre de saint Augustin à Boniface.

Saint Augustin écrivit alors au comte Boniface pour le faire rentrer en lui-même (2). Il déclare d'abord qu'il ne veut lui parler ni de sa puissance, ni de la conservation de sa vie, mais seulement de son salut. Je sais, lui dit-il, que vous ne manquez pas de gens qui vous aiment selon le monde et vous donnent de ces sortes de conseils; mais on ne vous en donne pas aisément sur le salut de votre âme, faute d'en trouver l'occasion.

Il le fait souvenir ensuite du dessein qu'il avoit eu de se retirer, et il lui reproche son second mariage. Encore, dit-il, j'ai trouvé quelque consolation en ce que j'ai appris que vous n'avez pas voulu épouser cette femme, qu'elle ne se fût faite catholique; et toutefois les ariens ont tellement prévalu dans votre maison, qu'ils ont baptisé votre fille, et, si on nous a dit vrai, ils ont rebaptisé des vierges consacrées à Dieu. On dit même que votre femme ne vous suffit pas et que vous entretenez des concubines. Il lui représente ensuite les maux qui avoient suivi ce malheureux mariage, c'est-à-dire sa révolte, et ajoute: Vous ne pouvez nier devant Dieu que l'amour des biens de ce monde vous fait faire tout ce mal. Vous en faites peu par vous-même; mais vous donnez occasion d'en faire beaucoup à tant de gens qui ne songent qu'à parvenir par votre moyen; ainsi, loin de réprimer votre cupidité, vous êtes réduit à contenter celle d'autrui. Vous direz, ajoute-t-il, que vous avez de bonnes raisons, et qu'il faut plutôt s'en prendre à ceux qui vous ont rendu le mal pour le bien. C'est de quoi je ne suis point juge, parce que je ne puis entendre les deux partis; mais jugez-vous vous-même à l'égard de Dieu. Si l'empire romain vous a fait du bien, ne rendez pas le mal pour le bien: si on vous a fait du mal, ne rendez pas le mal pour le mal (3).

Vous me direz peut-être, que voulez-vous que je fasse en cette extrémité? Si vous me demandez conseil sur vos affaires temporelles, je ne sais que vous répondre; mais si vous me consultez pour le salut de votre âme, je sais très-bien ce que j'ai à vous dire. N'aimez point le monde et ce qui est dans le monde; montrez votre courage en domptant la cupidité; faites pénitence; priez fortement d'être délivré de vos ennemis invisibles, c'est-à-dire de vos passions (4). Faites des aumônes, jeûnez

(1) 10, 11, 12.
(2) Aug. Ep. 220.
(3) Procop. 1. Bell. Vand. c. 3.

(1) Possid. Vit. c. 28. Victor. Chr. Pasc.
(2) Epit. 210, al. 70. n. 2.
(3) N. 4, 7, 6, 5. 8. 8.
(4) Joan. 11, 13. n. 10, 12.

autant que vous pourrez, sans nuire à votre santé. Si vous n'aviez point de femme, je vous conseillerois d'embrasser la continence, de quitter le service et vous retirer dans un monastère; mais vous ne le pouvez sans le consentement de votre femme; car, encore que vous n'ayez pas dû vous marier après ce que vous nous aviez dit à Tubune, elle est dans la bonne foi, puisqu'elle n'en savoit rien quand elle vous a épousé. Plût à Dieu que vous puissiez lui persuader la continence; mais du moins gardez la chasteté conjugale. Votre femme ne doit point vous empêcher d'aimer Dieu, de ne point aimer le monde, de garder la foi, même dans la guerre, et d'y chercher la paix, de vous servir des biens de ce monde pour faire des bonnes œuvres, et ne faire jamais aucun mal pour ces biens fragiles.

On ne voit point que le comte Boniface ait profité de ces avis, et il ne put réparer le mal qu'il avoit fait (1). Les amis qu'il avoit en Italie, et qui connoissoient sa fidélité, ne pouvoient comprendre qu'il voulût usurper l'empire. Quelques-uns allèrent à Carthage par le conseil de Placidie et virent Boniface; qui leur montra les lettres d'Aétius et leur expliqua toute l'intrigue. L'impératrice en fut fort surprise et n'osa toutefois témoigner son indignation contre Aétius, parce qu'elle avoit besoin de lui pour soutenir les affaires désespérées de l'empereur son fils. Mais elle fit prier Boniface de quitter les barbares et de ne pas abandonner l'empire. Boniface, ayant reconnu sa faute, fit ce qu'il put pour la réparer. Il pria les barbares de se retirer d'Afrique; mais ils s'en tinrent offensés, et il en fallut venir à une guerre ouverte contre eux: on lui envoya du secours de Rome et de Constantinople (2). Il y eut une bataille où les Romains furent vaincus, et les Vandales demeurèrent en Afrique, la ravageant impunément.

LIII. Conférence avec Maximin.

Un évêque arien, nommé Maximin, étoit venu avec le comte Sigisvult et les Goths, qu'il commandoit pour l'empereur Valentien contre le comte Boniface. Il conféra à Hippone avec saint Augustin, à la prière de plusieurs personnes, et la conférence fut écrite. D'abord, saint Augustin lui demanda de déclarer sa foi, et il répondit qu'il tenoit celle du concile de Rimini. Pressé de dire ce qu'il croyoit lui-même, il dit: Je crois qu'il y a un seul Dieu père, qui n'a reçu la vie de personne, et un seul fils qui a reçu du père son être et sa vie, et un seul Saint-Esprit consolateur qui illumine et sanctifie nos âmes. Il voulut que saint Augustin prouvât l'égalité des personnes divines, s'efforçant, de son côté, de prouver l'inégalité, sous prétexte de soutenir l'unité de Dieu. C'est ce seul Dieu, dit-il, que Jésus-Christ et le Saint-Esprit adorent, que toute créature respecte; c'est ainsi que nous disons qu'il est un. Sur quoi, saint Augustin dit: Il s'ensuit que vous n'adorez point Jésus-Christ, ou que vous n'adorez pas un seul Dieu (1). Ensuite il lui demanda qu'il prouvât, par l'écriture, que le Saint-Esprit adore le père, convenant que le fils l'adore comme homme. Et il prouva la divinité du Saint-Esprit, en ce qu'il a des temples, ce qui n'appartient qu'à Dieu. Maximin consuma le reste de la conférence par un grand discours inutile: étant de retour à Carthage, il se vanta d'avoir eu l'avantage dans la conférence. Ce qui obligea saint Augustin de le réfuter en deux livres, dont le premier fait voir que Maximin n'avoit pu lui répondre, le second répond à tout ce qu'il avoit dit.

LIV. Conférence avec Pascentius.

Saint Augustin eut une autre conférence avec un arien, mais apparemment quelques années auparavant. C'étoit Pascentius, comte de la maison de l'empereur, c'est-à-dire intendant du domaine, qui, abusant de l'autorité de sa charge, exigeoit rigoureusement les droits du fisc et insultoit aux catholiques qui suivoient la simplicité de la foi. Il attaqua même saint Augustin et le fit inviter à une conférence par plusieurs personnes considérables. Elle se tint à Carthage, en leur présence depuis le matin jusqu'au soir. Dès le commencement, comme on eut parlé d'Arius et d'Eunomius, saint Alypius, qui étoit présent, demanda pour lequel des deux étoit Auxence, que Pacentius avoit beaucoup loué (2). Alors Pascentius anathématisa hautement Arius et Eunomius et demanda que saint Augustin anathématisât aussi homoousios, c'est-à-dire consubstantiel, comme si c'eût été une personne, puis il insista qu'on lui montrât ce mot dans l'écriture. Ensuite il fit sa profession de foi, telle que saint Augustin offrit de la souscrire. Pascentius l'écrivit, et y comprit le mot non-engendré. Saint Augustin lui demanda à son tour de montrer ce mot dans l'écriture, pour lui faire voir qu'il ne faut pas y chercher les mots, quand il est certain que le sens s'y trouve. Pascentius, se sentant pressé, ôta à saint Augustin le papier où il avoit écrit sa profession de foi, et le déchira; et ils convinrent, qu'après le dîner, ils auroient des écrivains en notes pour écrire la conférence (3). Ils revinrent à l'heure marquée avec des écrivains; mais Pascentius ne voulut plus faire écrire, et comme saint Augustin le pressoit, il lui dit en colère: J'aurois mieux fait de m'en tenir à votre réputation; je vous trouve bien au-dessous. Saint Augustin répondit: Je vous avois bien dit qu'elle étoit trompeuse. Vous avez dit vrai, reprit Pascentius. Saint Augustin répli-

(1) Procop. 1. Bell. Vand. c. 3.
(2) Hist. Misc. lib. 14, p. 431.

(1) Possid. Vit. c. 10. n. 13, 14.
(2) Possid. c. 17. Aug. Ep. 238, al. 174.
(3) N. 6.

qua : Puisque ma réputation et moi vous avons parlé diversement à mon sujet, j'aime mieux me trouver véritable qu'elle. Pascentius persista à ne point vouloir qu'on écrivît, sous prétexte qu'on lui pourroit faire des affaires, à cause des lois contre les hérétiques, et saint Augustin, avec les évêques présents, continua la conférence, prédisant ce qui arriva que chacun publieroit ensuite ce qu'il voudroit (1).

LV. Nestorius, évêque de Constantinople.

Le siége de Constantinople demeura quelque temps vacant après la mort de Sisinnius, quoique plusieurs demandasssent Philippe, et plusieurs Proclus. Mais, pour éviter les brigues, la cour résolut de n'y mettre personne de l'église même. On fit donc venir un étranger. Ce fut Nestorius, natif de Germanie, mais élevé à Antioche, où il avoit été baptisé dès l'enfance. Il avoit pratiqué la vie monastique dans le monastère d'Euprépius qui étoit aux portes d'Antioche, à deux stades seulement de distance (2). L'évêque Théodote l'ordonna prêtre et lui donna l'emploi de catéchiste pour expliquer la foi aux compétents et la défendre contre les hérétiques. En effet, il parut fort zélé contre ceux qui étoient alors les plus odieux en orient, les ariens, les apollinaristes, les origénistes; et il faisoit profession d'être admirateur et imitateur de saint Jean Chrysostôme. Il avoit la voix très-belle et parloit facilement. Mais son éloquence n'étoit point solide, il ne songeoit qu'à plaire et attirer les applaudissements du peuple, dont il attiroit d'ailleurs les regards par la pâleur de son visage, son habit brun, sa démarche lente, évitant la foule et la place publique et demeurant le plus souvent chez lui occupé sur ses livres. Il acquit ainsi une grande réputation de vertu, de doctrine et d'éloquence. Étant donc appelé à Constantinople, il amena avec lui un prêtre, nommé Anastase, son confident, et ils visitèrent en passant Théodore de Mopsueste, de qui l'on prétend que Nestorius apprit la mauvaise doctrine qu'il enseigna depuis. Théodore de Mopsueste mourut peu de temps après, et peu après lui Théodote, évêque d'Antioche, qui eut pour successeur Jean, disciple de Théodore, et c'est à leur mort que Théodoret finit son histoire (3).

Nestorius arriva à Constantinople trois mois après la mort de l'évêque Sisinnius, et fut ordonné le dixième du mois d'avril, sous le consulat de Félix et de Taurus, c'est-à-dire l'an quatre cent vingt-huit (4). Dès son premier sermon, il dit, s'adressant à l'empereur, ces paroles qui furent bien remarquées : Donnez-moi, seigneur, la terre purgée d'hérétiques et je vous donnerai le ciel, exterminez avec moi les hérétiques et j'exterminerai avec vous les Perses. Ces paroles furent agréables au peuple passionné contre les hérétiques; mais d'autres jugèrent Nestorius d'un esprit léger et emporté, d'avoir témoigné tant de chaleur dès le premier sermon. Le cinquième jour après son ordination, il voulut ôter aux ariens le lieu où ils s'assembloient en secret. Ce qui les poussa à un tel désespoir, qu'ils y mirent le feu, qui s'étendit aux maisons voisines, et le nom d'Incendiaire en resta à Nestorius. Il voulut aussi pousser les novatiens, mais il fut retenu par l'autorité de la cour. Il persécuta les quartodécimains dans l'Asie, la Lydie et la Carie, et fut cause d'une sédition vers Sardis et Milet, où plusieurs personnes périrent. En cela, dit Socrate, il agissoit contre l'usage de l'Église (1).

Antoine, évêque de Germe, ville de l'Hellespont, s'attacha à pousser les macédoniens, disant qu'il en avoit ordre de Nestorius. Ils souffrirent la persécution pendant quelque temps; mais enfin, réduits au désespoir, ils envoyèrent des assassins qui tuèrent Antoine, ce qui donna sujet à Nestorius de leur faire ôter leur église. On leur ôta en effet, en quatre cent vingt-neuf, celle qu'ils avoient à Constantinople, celle de Cyzique et plusieurs autres dans l'Hellespont. Quelques-uns se réunirent à l'Église (2).

Aussi, avons-nous une loi de Théodose le jeune, donnée à Constantinople, le trentième de mai quatre cent vingt-huit (3), c'est-à-dire six semaines après l'ordination de Nestorius, qui ordonne que les hérétiques rendent incessamment aux catholiques les églises qu'ils leur ont ôtées, et leur défend d'ordonner de nouveaux clercs sous peine de dix livres d'or. Ensuite, faisant distinction de divers hérétiques, il est défendu aux ariens, aux macédoniens et aux apollinaristes, d'avoir des églises dans aucune ville. Pour les novatiens et les sabbatiens, on leur défend seulement de rien innover. Mais on défend toute assemblée pour prier, dans toutes les terres de l'empire romain, aux eunomiens, aux valentiniens, aux montanistes, aux priscillianistes, ainsi nommés de priscilla et non pas de Priscillien, aux phrygiens, marcionistes, borboriens, messaliens, euchites ou enthousiastes, donatistes, audiens, hydroparastates, ascodrugistes, photiniens, pauliens, marcelliens, et enfin aux manichéens, qui sont arrivés, dit la loi, au dernier excès de méchanceté, et doivent même être chassés des villes. Cette loi ne fait point mention des pélagiens; aussi, Nestorius leur étoit-il favorable. Ce fut cette même année, quatre cent vingt-huit, que l'on commença à célébrer la mémoire de saint Jean Chrysostôme, le vingt-sixième de septembre, apparemment par les soins de Nestorius, son compatriote et son admirateur (4).

(1) Possid. ibid.
(2) Sup. n. 44. Socr. VII, c. 29. Liberat. Brev. c. 4. Evagr. I, Hist. c. 7. c. 12. Id. ad Sporac. t. 4, p. 696. Evagr. I, c. 2. Theod. Hist. V, c. 40.
(3) Theod. IV, Hær. Fab.
(4) Socr. XII, c. 19.

(1) Socr. VII, c. 31.
(2) Marcel. Chr. an. 429.
(3) L. 65, C. Th. de Hær.
(4) Marc. Chr. ibid.

LVI. Décrétales de saint Célestin.

Cette même année, le pape saint Célestin écrivit une lettre décrétale aux évêques des provinces de Vienne et de Narbonne pour corriger plusieurs abus. Quelques évêques affectoient un habit particulier, c'est-à-dire de porter un manteau de philosophe et une ceinture, sous prétexte qu'il est ordonné dans l'évangile d'avoir une ceinture sur les reins (1). Si on le prend à la lettre, dit le pape, pourquoi ne portent-ils pas à la main des lampes allumées aussi-bien que des bâtons? Ces paroles de l'écriture sont mystérieuses : la ceinture signifie la chasteté, le bâton est le gouvernement pastoral, la lampe allumée est l'éclat des bonnes œuvres. Cet habit particulier peut convenir à ceux qui vivent en des lieux écartés, c'est-à-dire aux moines; mais pourquoi changer dans les églises de Gaule la coutume pratiquée tant d'années par de si grands évêques? Il faut nous distinguer du peuple, non par l'habit, mais par la doctrine et par les mœurs, et ne pas chercher à imposer aux yeux des simples, mais à leur éclairer l'esprit. Ces paroles font voir clairement que les ecclésiastiques et les évêques mêmes n'avoient encore aucun habit particulier en occident.

Le second abus que reprend le pape saint Célestin est que l'on refusoit la pénitence aux mourants. Il faut, dit-il, juger si leur conversion est sincère, plutôt par la disposition de leur esprit que par la circonstance du temps. Le troisième abus est que l'on ordonnoit évêques de simples laïques sans qu'ils eussent passé par les degrés de la cléricature, et même des gens prévenus de crimes. Il confirme le droit des métropolitains et défend les entreprises d'une province sur l'autre. Il défend d'élire évêques des clercs étrangers et inconnus au préjudice de ceux qui servent depuis longtemps dans l'église même, et à qui leurs citoyens rendent bon témoignage; car, dit-il, on ne doit point donner un évêque désagréable au troupeau; il faut avoir le consentement du clergé, du peuple, des magistrats (2).

Je vous renvoie, dit-il, le jugement de l'évêque de Marseille, qui s'est réjoui, dit-on, du meurtre de son frère jusqu'à aller à la rencontre de celui qui venoit souillé de son sang pour communiquer avec lui. Patrocle, évêque d'Arles, avoit été tué deux ans auparavant, c'est-à-dire l'an quatre cent vingt-six, par un tribun qui l'avoit percé de plusieurs coups, par l'ordre secret, comme l'on croit, de Félix, maître de la milice (3). C'est sans doute de ce meurtre dont parle la lettre du pape saint Célestin, qui est datée du septième des calendes d'août, sous le consulat de Félix et de Taurus, c'est-à-dire du vingt-sixième de juillet quatre cent vingt-huit. L'année suivante quatre cent vingt-neuf, sous le consulat de Florentius et de Denis, il écrivit aussi une lettre décrétale (1) aux évêques d'Apulie et de Calabre, pour leur recommander l'observation des canons, et particulièrement de ne point ordonner évêques des laïques au préjudice des clercs qui ont passé leur vie dans le service de l'Église.

LVII. Cassien à Marseille.

Il y avoit dès lors plusieurs monastères dans les Gaules, particulièrement en Provence. Cassien s'y étoit retiré après la mort de saint Chrysostôme, vers l'an quatre cent neuf. Ayant été ordonné prêtre, il avoit fondé deux monastères à Marseille, un d'hommes et un de filles. On dit qu'il eut sous lui jusqu'à cinq mille moines : et on le reconnoît pour fondateur de la célèbre abbaye de saint Victor de Marseille. Vers l'an quatre cent vingt, il écrivit ses institutions monastiques à la prière de Castor, évêque d'Apt, qui avoit fondé un monastère dans une terre de son patrimoine, au diocèse de Nîmes, et qui désiroit savoir la discipline que Cassien avoit vu pratiquer en orient, et qu'il avoit introduite dans les monastères qu'il avoit fondés. Pour le satisfaire, Cassien composa douze livres des institutions monastiques qu'il lui adressa (2). Il déclare d'abord qu'il ne parlera point des miracles des moines d'Egypte, quoiqu'il en eût ouï raconter un grand nombre, et même en eût vu de ses yeux, mais qu'il parlera seulement de leur règle de vie et de leurs maximes pour les mœurs. Dans le premier livre, il décrit leur habit; dans le second, l'ordre de leurs prières du soir et de la nuit; dans le troisième, l'ordre des prières que les autres moines orientaux, c'est-à-dire de Palestine et de Mésopotamie, faisoient pendant le jour; car, les Egyptiens ne s'assembloient que pour vêpres et pour le nocturne; les autres s'assembloient aussi pour tierce, sexe et none. Il marque que l'heure de prime avoit commencé de son temps et dans son monastère de Bethléem, pour obvier à la paresse de ceux qui après les prières de la nuit dormoient jusqu'à tierce, et marquer le commencement du travail de la journée. Dans le quatrième livre des institutions, il parle de la manière d'examiner et recevoir les moines, particulièrement à Tabenne, où il marque qu'ils ne souffroient pas que le novice donnât de son bien au monastère. Dans les huit autres livres des institutions, il traite de la manière de combattre les vices capitaux, qu'il compte au nombre de huit, savoir : la gourmandise, l'impureté, l'avarice, la colère, la tristesse, l'ennui ou la paresse, la vanité et l'orgueil. A l'occasion de la paresse, il traite amplement de la nécessité du travail des mains (3).

(1) Cælest. Ep. 2. t. 2, Conc. p. 1618. Luc. XII, 35.
(2) C. 2, 3, 4, 5.
(3) C. 2. Prosper. Chr. an 426.

(1) Epist. 3, p. 1622.
(2) Ep. Castor. ap. Cass. Præf. Instit. Sup. l. XX, n. 8.
(3) III. Instit. t. 4. IV, Instit. c. 4. X, Instit. c. 7, 8, etc.

Ensuite, vers l'an quatre cent vingt-trois, il composa ses conférences, pour expliquer l'intérieur des moines d'Egypte, dont il n'avoit décrit que l'extérieur dans ses institutions. Il en composa premièrement dix, qu'il adressa à Léonce, évêque de Fréjus, et à Hellade, anachorète, qui fut aussi depuis évêque. Dans ces dix premières conférences, Cassien ne fait parler que des moines de Scétis. Environ deux ans après, il en composa sept autres, qu'il adressa à saint Honorat, abbé de Lérins, et à saint Eucher, alors moine du même monastère, depuis évêque de Lyon. Cassien y fait parler les moines qu'il avoit vus d'abord à son premier voyage d'Egypte, savoir : Chérémon, Nestéros et Joseph (1). Chérémon parle entre autres choses de la protection de Dieu, c'est-à-dire de la grâce, mais peu correctement. Quelques années après, et vers l'an quatre cent vingt-huit, Cassien écrivit encore sept conférences et les adressa à quatre moines des îles de Marseille. Il fait parler l'abbé Piammon et les autres qu'il avoit vus dans le même voyage; ce sont en tout vingt-quatre conférences, rangées non selon l'ordre du temps, mais selon l'ordre des matières.

LVIII. Monastère de Lérins.

Le monastère de Lérins avoit été fondé, vers l'an quatre cent dix, par saint Honorat, dont cette île porte aujourd'hui le nom (2). Il étoit d'une famille noble, et qui avoit même eu l'honneur du consulat. Il se convertit et reçut le baptême étant à la fleur de son âge, malgré l'opposition de son père et de toute sa famille. Dès lors il commença une vie sévère et mortifiée; il accourcit ses cheveux, porta des habits grossiers, abattit son visage par le jeûne. Un de ses frères, nommé Vénantius, embrassa le même genre de vie. Ayant distribué leurs biens aux pauvres, ils se mirent sous la conduite d'un saint ermite, nommé Capraise, qui demeuroit dans les îles de Marseille. Ils entreprirent avec lui un voyage, et demeurèrent quelque temps en Achaïe. Vénantius mourut à Méthone, et Honorat revint en Provence. La vénération qu'il avoit pour Léonce, évêque de Fréjus, le porta à s'établir dans son diocèse; il choisit la petite île de Lérins, alors déserte et infectée de serpents, et y bâtit un monastère qui fut bientôt habité d'un grand nombre de moines de toutes nations. Quoiqu'Honorat évitât depuis longtemps la cléricature, il fut ordonné prêtre, et avoit un talent particulier pour la conduite des âmes. L'église d'Arles l'ayant demandé pour pasteur, il y fut consacré évêque après Patrocle, mais il ne la gouverna que deux ans. Il réunit les esprits divisés et se rendit principalement recommandable par sa charité, qui lui fit distribuer en peu de temps les trésors que son prédécesseur avoit amassés. Il instruisit même dans son lit pendant sa dernière maladie, et avoit prêché son peuple le jour de l'Epiphanie, environ huit jours avant sa mort, qui arriva l'an quatre cent vingt-huit. L'Eglise honore sa mémoire le seizième de janvier. Il eut pour successeur saint Hilaire, qui avoit été son disciple à Lérins, et conserva dans l'épiscopat les pratiques de la vie monastique (1). Plusieurs d'entre ces moines étoient imbus de la doctrine de Cassien, qu'il avoit puisée en orient, et expliquée particulièrement dans sa treizième conférence; ils avoient peine à goûter celle de saint Augustin, et donnoient dans la même erreur que les moines d'Adrumet, croyant qu'au moins le commencement du mérite venoit de nous. Ils trouvoient que la doctrine de saint Augustin avoit des conséquences fâcheuses contre la bonté de Dieu et la liberté de l'homme.

LIX. Lettre d'Hilaire à saint Augustin.

Un nommé Hilaire, autre que l'évêque d'Arles, disciple de saint Augustin, qui avoit vécu quelque temps après lui, et apparemment le même qui, en quatre cent quatorze, lui avoit écrit de Sicile touchant l'erreur des pélagiens, lui écrivit encore deux lettres en cette occasion (2). Nous n'avons pas la première, mais dans la seconde il parle ainsi : Voici ce que l'on soutient à Marseille et en quelques autres endroits des Gaules : que c'est une doctrine nouvelle et dangereuse, de dire que quelques-uns sont choisis, en sorte que la volonté même de croire leur est donnée. Ils conviennent que tout homme a péri en Adam, qu'aucun ne peut être délivré par son libre arbitre, et n'est capable de lui-même de commencer ou d'achever aucune bonne œuvre, mais ils ne comptent pas pour une œuvre le désir de guérir. Et quand il est dit : Crois et tu seras sauvé (3), ils disent que c'est exiger l'un et offrir l'autre; que l'homme doit présenter sa foi, puisque le créateur lui en a donné le pouvoir, et que sa nature n'est jamais si corrompue qu'il ne puisse désirer sa guérison, et par conséquent qu'il ne doive être délivré de sa maladie, ou puni de ne vouloir pas guérir. Que ce n'est pas nier la grâce de dire qu'elle est précédée d'une telle volonté, qui cherche seulement, sans rien pouvoir par elle-même. Ainsi, admettant dans tous les hommes une volonté, par laquelle ils peuvent mépriser la grâce, ou lui obéir, ils croient pouvoir rendre raison de l'élection et de la réprobation, en ce que chacun est traité selon le mérite de sa volonté.

Quand on leur demande pourquoi la foi est prêchée en un lieu ou en un temps plutôt qu'en l'autre, ils répondent que c'est à cause de la prescience de Dieu, et que l'on prêche dans les temps et dans les lieux où il a prévu que l'on

(1) Præf. Coll. Sup. l. xx, 7. Sup. l. xx, n. 3. (2) Serm. S. Hilar. ap. S. Leon. t. 1.

(1) Martyr. Rom. 10 Janv. Ap. Aug. Ep. 226. (2) Sup. l. xviii, n. 13. (3) Act. xvi, 31.

doit croire. Quant à ce que vous dites que personne ne peut persévérer, qu'il n'en ait reçu la force, ils en conviennent, avec cette restriction : que le libre arbitre fait toujours quelque avance, quoique faiblement, pour recevoir ou rejeter le remède, non pour faire le moindre pas vers la guérison. Mais ils ne veulent pas que l'on dise que cette persévérance ne puisse être méritée par nos prières, ou perdue par notre résistance, ni qu'on les renvoie à l'incertitude de la volonté de Dieu, tandis qu'ils voient évidemment quelque commencement de volonté pour l'obtenir ou la perdre. Quant au passage que vous employez (1), il a été enlevé de peur que la malice ne changeât son esprit; ils le rejettent comme n'étant pas canonique.

Ils soutiennent que la pratique d'exhorter est inutile s'il n'est rien demeuré en l'homme que la correction puisse exciter. S'il ne peut craindre les maux dont on le menace, que par une volonté qui lui est donnée, ce n'est pas lui, disent-ils, qu'il faut blâmer de ce qu'il ne veut pas maintenant, mais celui qui a attiré à sa postérité cette condamnation. Ils n'aiment pas non plus la différence que vous mettez entre la grâce du premier homme et celle qui est maintenant donnée à tous : ils disent qu'elle jette les hommes dans une espèce de désespoir. Car c'étoit Adam qu'il falloit exhorter et menacer, lui qui avoit la liberté de persister ou d'abandonner; non pas nous, qui sommes engagés par une nécessité inévitable à ne point vouloir la justice, excepté ceux que la grâce délivre de la masse commune de damnation. Ils soutiennent que, quelque secours que Dieu donne aux prédestinés, ils peuvent le prendre ou le garder par leur propre volonté. Delà vient qu'ils ne conviennent pas non plus que le nombre des élus et des réprouvés soit déterminé, et qu'ils ne reçoivent pas la manière dont vous expliquez ce qui est dit : que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés; car ils ne veulent pas seulement l'entendre de ceux qui sont du nombre des prédestinés, mais de tous absolument sans exception. Enfin ils en reviennent à cette plainte: Qu'étoit-il besoin de troubler tant de personnes moins éclairées par l'obscurité de cette dispute? Sans cette décision, la religion catholique n'avoit pas été moins bien défendue pendant tant d'années par tant d'auteurs et par vous mêmes (2).

Je ne dois pas omettre que dans tout le reste ils témoignent admirer toutes les actions et les paroles de votre sainteté (3). Faites-nous part, s'il vous plaît, des livres que vous faites sur tous vos ouvrages, quand vous les aurez publiés. Il entend les rétractations, afin qu'ils nous autorisent, continue-t-il, à rejeter ce qui vous aura déplu à vous-même dans vos écrits. Nous n'avons point de livre de la grâce et du libre arbitre. Etant pressé par le porteur, et craignant de ne me pas bien expliquer, j'ai obligé un homme célèbre par sa vertu, son éloquence et son zèle à vous écrire ce qu'il pourroit ramasser, et j'ai joint sa lettre à celle-ci. Car c'est un homme qui mérite, même sans cette occasion, d'être connu de votre sainteté.

LX. Lettre de saint Prosper à saint Augustin.

Celui dont Hilaire parle ainsi, est saint Prosper. Il étoit de Riès en Aquitaine, ou plutôt en Provence, et ne paroît avoir été que simple laïque, mais très-instruit et très-zélé pour la doctrine de la grâce. Il n'avoit jamais vu saint Augustin, mais ils se connoissoient déjà par lettres. Dans celle dont il accompagna la lettre d'Hilaire, il dit (1) : Plusieurs des serviteurs de Dieu qui demeurent à Marseille, ayant vu les ouvrages de votre sainteté contre les pélagiens croient contraire à l'opinion des pères et au sentiment de l'Eglise, tout ce que vous y avez dit de la vocation des élus, selon le décret de Dieu. Quelques-uns attendoient là-dessus un plus grand éclaircissement de votre part; quand, par la disposition de la providence, la même question s'étant émue en Afrique, vous avez publié le livre de la correction et de la grâce. L'ayant reçu par un bonheur inespéré, nous crûmes qu'il feroit cesser tous les murmures. En effet il confirma ceux qui goûtoient votre doctrine; mais les autres n'en furent que plus aliénés. Leur opposition est à craindre, et pour eux-mêmes, car ce sont des gens de grande vertu, et pour les simples sur lesquels ils ont une grande autorité.

Saint Prosper explique ensuite la doctrine des demi-pélagiens, comme avoit fait Hilaire, et encore plus fortement. Ils soutiennent, dit-il, que la doctrine de la prédestination ôte à ceux qui sont tombés le soin de se relever et inspire la tiédeur aux saints; puisque d'un côté et d'autre le travail est inutile si le réprouvé ne peut entrer par aucune industrie, ni l'élu périr par aucune négligence. Que toute vertu est anéantie, si le décret de Dieu prévient la volonté humaine; et que, sous ce nom de prédestination, on introduit une nécessité fatale, où l'on fait Dieu créateur de diverses natures, si personne ne peut être autre chose que ce qu'il a été fait. Enfin ils soutiennent que notre créance est contraire à l'édification, et qu'encore qu'elle soit vraie, on ne doit pas la publier, puisqu'il est dangereux de proposer des choses qui ne peuvent être bien reçues, et qu'il n'y a point de péril à taire ce qui ne peut être entendu (2). D'autres plus pelagiens font consister la grâce dans les dons de la nature, et disent que si l'on en use bien, on mérite d'arriver à cette grâce qui sauve. Ainsi ceux qui veulent deviennent enfants de Dieu, et ceux qui ne veulent pas sont inexcusables; la justice

(1) Sup. iv. 11. (2) N. 6. Aug. de Corr. et Grat. c. 11 et 12. Aug. de Corr. et Grat. 13, 14. Tom. 14. n. 8. (3) N. 9, 10.

(1) Ap. Aug. Ep. 225. (2) N. 3, 4.

de Dieu consiste en ce que ceux qui ne croient pas périssent, et sa bonté paroît, en ce qu'il n'exclut personne de la vie, mais veut que tous indifféremment soient sauvés. En un mot, ils veulent que nous ayons autant de liberté pour le bien que pour le mal.

Quand on leur objecte les enfants qui meurent avant l'âge de discrétion, ils disent qu'ils sont perdus ou sauvés, selon que Dieu prevoit qu'ils seroient bons ou mauvais, s'ils arrivoient en âge d'agir. Ils en disent de même des nations entières, et que l'évangile y a été prêché ou non, selon que Dieu prévoyoit qu'elles devoient croire ou ne pas croire. Que notre seigneur Jésus-Christ est mort pour tout le genre humain, et que personne absolument n'est exclus de la rédemption de son sang. Ainsi, de la part de Dieu, la vie éternelle est préparée à tous ; mais de la part du libre arbitre, elle n'est pas pour ceux qui croient d'eux-mêmes, et méritent par leur foi le secours de la grâce. Saint Prosper, ayant ainsi exposé la doctrine des demi-pélagiens, demande à saint Augustin son secours (1). Et premièrement, dit-il, parce que la plupart ne croient pas que la foi soit blessée dans cette dispute, faites-leur voir combien leur opinion est dangereuse ; ensuite comment cette grâce prévenante et cooperante ne nuit point au libre arbitre. Si dans la prédestination il faut distinguer un décret absolu pour les enfants qui sont sauvés sans rien faire, et une prévision du bien que les autres doivent faire, ou tenir sans distinction qu'il n'y a en nous aucun bien dont Dieu ne soit l'auteur. Instruisez-nous encore sur ce qu'ayant repassé les opinions des anciens sur ce sujet, nous les avons trouvés presque tous du même avis : que la prédestination est fondée sur la prescience par laquelle Dieu connoît comment chacun usera par sa volonté du secours de la grâce. Nous espérons par là que vous éclairerez ceux qui sont prévenus de ces opinions. Car vous devez savoir que l'un d'entre eux, homme de grande autorité et très-zélé pour l'Eglise, le saint évêque d'Arles, Hilaire, est en tout le reste admirateur et sectateur de votre doctrine, et désire depuis longtemps de conférer par lettres avec vous sur ce point.

LXI. Lettre de saint Augustin, de la prédestination des saints.

Saint Augustin, ayant reçu ces lettres d'Hilaire et de Prosper, fut affligé de voir que l'on osât encore résister à la doctrine de l'Eglise, confirmée par tant d'autorités divines si manifestes. Toutefois, il ne put refuser de contenter le zèle de ses vertueux laïques, et quoiqu'il eût déjà tant écrit sur cette matière, quoiqu'il fût accablé de ses autres occupations et de son grand âge, il ne laissa pas de composer deux livres intitulés de la prédestination des saints, et adressés à Prosper et à Hilaire.

Dans le premier, il montre que non seulement l'accroissement de la foi, mais son premier commencement est un don de Dieu, puisque saint Paul dit (1) : Il vous a été donné par Jésus-Christ non seulement de croire en lui, mais encore de souffrir pour lui. Et ailleurs : Nous ne sommes capables de rien penser de nous-mêmes ; or croire est penser avec consentement. Il confesse qu'il avoit été autrefois d'un autre sentiment, comme dans l'exposition de l'épître aux Romains, écrite avant son épiscopat, que les demi-pélagiens lui objectoient ; mais il reconnoît qu'il s'étoit trompé, et dit avoir été désabusé principalement par ce passage : Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu ? car il montre qu'il faut l'entendre même de la foi, et qu'elle doit être comptée entre les œuvres qui ne précèdent point la grâce de Dieu, selon cet autre passage : Non par les œuvres, autrement la grâce n'est plus grâce. Car Jésus-Christ dit que l'œuvre de Dieu, c'est de croire en celui qu'il a envoyé. Donc la foi et commencée et parfaite est un don de Dieu qui n'est pas donné à tous (2).

La prédestination diffère de la grâce, dont elle n'est que la préparation, et elle diffère de la prescience. Dieu par la prescience connoît même ce qu'il ne fera point, comme les péchés ; par la prédestination, il prévoit ce qu'il veut faire, comme quand il promit à Abraham que les nations croiroient par son fils. Car il ne promet que ce qui dépend de lui (3). Or, sa promesse est ferme : c'est pourquoi l'homme ne doit point craindre de s'y confier, quoiqu'elle soit incertaine à son égard. Il doit bien moins s'appuyer sur sa volonté propre, qui est incertaine en soi. Quoiqu'il soit dit : Si tu crois, tu seras sauvé ; il ne s'ensuit pas, qu'il n'y ait que le second qui soit au pouvoir de Dieu. Ceux qui croient le prient d'augmenter leur foi, et ils le prient de la donner à ceux qui ne croient pas. C'est lui qui nous fait croire, comme il dit par le prophète Ezéchiel : Je ferai que vous ferez mes commandements (4). Nous faisons, et il nous fait faire.

Enfin la prédestination purement gratuite paroît évidemment dans les enfants et dans Jésus-Christ. Car par quel mérite précédent les enfants qui sont sauvés sont-ils distingués des autres ? C'est, disoient les demi-pélagiens, que Dieu prévoit comment ils vivroient s'ils venoient en âge de raison. Mais, dit saint Augustin, Dieu ne punit ni ne récompense pas des actions qui ne seront point ; et il répète ici ce qu'il avoit prouvé dans la lettre à Vital, que nous serons jugés suivant ce que nous aurons fait de bien ou de mal dans notre corps. Et comme les demi-pélagiens rejetoient le livre de la sagesse, où il est dit : Il a été enlevé de peur que la malice ne changeât sont esprit ; saint-Au-

(1) N. 6, 7, 8, 9.

(1) C. 2. n. 4, Philip. 1, 29. 2. Cor. iii, 5. c. 3.
(2) 1 Cor. iv, 7. c. 5, 7. Rom. xi. 5. Joan. vi, 28.
(3) C. 10. Gen. xvii, 5. c. 11.
(4) Tom. x, 9 Ezec. xxxvi, 27.

gustin le soutient (1), et par l'autorité de saint Cyprien, et par celle de toute l'Eglise, où il étoit lu publiquement de tout temps. Puis il montre la vérité de cette sentence en elle-même. Car si Dieu avoit égard à ce que chacun pourroit faire en vivant plus longtemps, nous ne pourrions être assures du salut ni de la damnation de personne. Mais le plus illustre exemple de prédestination et de grâce est Jésus-Christ. Qu'avoit fait cet homme, qui n'étoit pas encore, pour être uni au verbe divin en unité de personne ? Par quelle foi, par quelles œuvres avoit-il mérité cet honneur suprême ? Nous voyons dans notre chef la source de la grâce qui s'est répandue sur tous ses membres. Car saint Paul dit expressément qu'il a été prédestiné, et qu'il est l'auteur et le consommateur de notre foi (2).

Il y a deux sortes de vocations, une commune à ceux qui refusent de venir aux noces ; une particulière aux prédestinés, et qui est sans repentir. Ils sont appelés, non parce qu'ils croient, mais afin de croire ; car il est dit : Vous ne m'avez pas choisi, c'est moi qui vous ai choisi. Le père nous a choisis en Jésus-Christ avant la création du monde, afin que nous fussions saints et purs devant lui. Il ne dit pas : Parce que nous devons l'être, mais afin que nous le fussions : et il ajoute qu'il nous a predestinés selon le bon plaisir de sa volonté, afin que personne ne se glorifie de sa bonne volonté. Et comme les demi-pélagiens se pouvoient retrancher à dire : Dieu nous a prédestinés pour être saints, parce qu'il prévoyoit que nous croirions. Saint Augustin montre que cette vocation comprend tout, même la foi. Car saint Paul rend grâces à Dieu de la foi des Ephésiens et des Thessaloniciens ; or, ce seroit se moquer de Dieu que de lui rendre grâces de ce qu'il n'auroit pas donné. Et quand il reconnoît que Dieu lui ouvre la porte pour prêcher l'évangile, que veut-il dire, sinon que Dieu dispose les cœurs à la foi (3) ?

LXII. Livre de la persévérance.

Le second livre de saint Augustin à Prosper et à Hilaire portoit le même titre de la prédestination des saints ; mais on l'a depuis intitulé : Du don de la persévérance, parce qu'il commence par cette question. Il montre donc premièrement que la persévérance, dont il est dit : Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé, n'est pas moins un don de Dieu que le commencement de la foi, et il le prouve principalement par les prières (4). Car ce seroit se moquer de Dieu que de lui demander ce qu'on ne croiroit pas qu'il pût donner. Or nous ne demandons presque autre chose par l'oraison dominicale, suivant l'explication de saint Cyprien, qui a réfuté les pélagiens avant leur naissance. Nous demandons principalement la persévérance, en demandant de n'être pas exposés à la tentation. Car il est vrai que chacun abandonnant Dieu par sa volonté, mérite que Dieu l'abandonne ; mais c'est pour éviter ce malheur que nous faisons cette prière. Il ne faut point se tourmenter à disputer sur cette matière ; il ne faut que faire attention aux prières journalières de l'Eglise. Elle prie que les infidèles croient ; donc c'est Dieu qui convertit : elle prie que les fidèles persévèrent ; donc c'est lui qui donne la persévérance. Dieu a prévu qu'il le devoit faire, et c'est la prédestination (1).

Mais, dit-on, pourquoi la grâce de Dieu n'est-elle pas donnée selon les mérites des hommes ? parce qu'il est miséricordieux. Pourquoi donc n'est-elle pas donnée à tous ? parce qu'il est juste (2). De deux enfants également sujets au péché originel, il prend l'un et laisse l'autre ; de deux adultes infidèles, il appelle l'un efficacement, et non pas l'autre ; ce sont ses jugements impénétrables. Et il est encore plus difficile de savoir pourquoi de deux bons, la persévérance est donnée à l'un et non pas à l'autre. Ce qui est très-certain, c'est que celui-là est du nombre des prédestinés, et celui-ci n'en est pas. Ils sont sortis d'entre nous, dit saint Jean, parce qu'ils n'étoient pas d'entre nous. Ils en étoient en un sens, étant appelés et justifiés : ils n'en étoient pas en un autre sens, n'étant pas prédestinés. Que ce mystère de la prédestination soit impénétrable, Jésus-Christ le fait voir, en disant : Si à Tyr et Sidon avoient été faits les miracles qui ont été faits chez vous, ils auroient fait pénitence dans le cilice et la cendre. Car on ne peut dire après cela que Dieu refuse la prédication de l'évangile à ceux qu'il prévoit qui n'en profiteroient pas (3).

Mais, disoient les demi-pélagiens, il est dangereux de publier cette doctrine : elle nuit à la prédication, aux exhortations, aux corrections. Cependant saint Paul et Jésus-Christ même n'ont pas laissé de l'enseigner. En effet, dira-t-on que Dieu n'a pas prévu ceux à qui il donneroit la foi ou la persévérance ? Or, la prédestination n'est autre chose que la prescience et la préparation des bienfaits de Dieu, par lesquels sont délivrés très-certainement tous ceux qui sont délivrés : On en dira autant contre la prescience et contre la grâce (4). Il est vrai qu'il faut user de discrétion en prêchant au peuple cette doctrine, et ne pas dire : La prédestination de Dieu est absolument certaine ; en sorte que vous êtes venus à la foi, vous qui avez reçu la volonté d'obéir, et vous autres demeurez attachés au péché, parce que vous n'aurez pas encore reçu la grâce pour vous en relever. Mais si vous êtes prédestinés, vous recevrez la même grâce. Et vous autres, si vous êtes réprouvés,

(1) C. 12. 2 Cor. v, 20. Sup. n. 51. c. 3. Sap. iv, 11.
(2) C. 14, 15. Rom. 1, 4. Heb. xii, 2.
(3) C. 16. Luc. xiv, 19. Rom. xi, 29. c. 17. Joan. xv 16. Epist. 1, 3. c. 19. Ephes. 1 Th. Coloss. iv, 2. 1 Cor. xvi, 8. 2 Cor. ii, 12, 13.
(4) Pros. init. ad excerpt. Genuens. c. 2. Matth. x, 22.

(1) C. 3, 4, 5, 6, 7.
(2) C. 8, 9.
(3) 1 Joan. 11, 19. Luc. x, 13. Matth. xi, 21.
(4) C. 14, n. 35. c. 18, n. 47. c. 22.

vous cesserez d'obéir. Quoique tout cela soit vrai dans le fond et à le bien prendre, la manière de le dire avec dureté et sans ménagement le rend insupportable. Il faut plutôt dire : La prédestination certaine vous a amené de l'infidélité à la foi, et vous y fera persévérer. Si vous êtes encore attachés à vos péchés, recevez les instructions salutaires, sans toutefois vous en élever; car c'est Dieu qui opère en vous de vouloir et de faire. Et si quelques-uns ne sont pas encore appelés, prions Dieu qu'il les appelle; car peut-être ils sont prédestinés. Quant aux réprouvés, il ne faut jamais en parler qu'en tierce personne, en disant par exemple : si quelques-uns obéissent maintenant, et ne sont pas prédestinés, ils ne sont que pour un temps et ne demeureront pas dans l'obéissance jusqu'à la fin. Surtout il faut exhorter les moins pénétrants à laisser les disputes aux savants, et faire attention aux prières de l'Eglise (1).

Saint Augustin finit en ces mots : Ceux qui lisent ceci, s'ils l'entendent, qu'ils en rendent grâces à Dieu, s'ils ne l'entendent pas, qu'ils le prient de les instruire (2). Ceux qui croient que je me trompe, qu'ils considèrent très-attentivement ce que j'ai dit, de peur qu'ils ne se trompent eux-mêmes. Pour moi je rends grâces à Dieu quand ceux qui lisent mes ouvrages, m'instruisent et me corrigent; et c'est ce que j'attends principalement des docteurs de l'Eglise, s'ils daignent lire ce que j'écris. Saint Augustin ne répond rien à l'objection tirée de la différence entre la grâce des deux états, celle d'Adam, et la nôtre.

LXIII. Livre des hérésies.

Dans ce livre de la persévérance, il marque qu'il travailloit en même temps à ses rétractations, et il en parle aussi dans sa dernière lettre à Quodvultdeus, écrite par conséquent vers le même temps. Quodvultdeus, alors diacre de Carthage et depuis évêque de la même église, écrivit à saint Augustin pour le prier, au nom de tout le clergé, d'écrire un petit traité qui marquât en abrégé toutes les hérésies depuis le commencement du christianisme. Saint Augustin s'en excusa d'abord sur la difficulté de l'ouvrage et renvoya Quodvultdeus aux traités de saint Philastre, évêque de Bresle, et de saint Epiphane, témoignant estimer beaucoup plus celui-ci. Quodvultdeus ne se rebuta pas; mais par une seconde lettre il pressa tellement saint Augustin, qu'il obtint enfin ce qu'il demandoit. Seulement saint Augustin le pria de lui donner du temps, à cause des occupations qui lui étoient survenues, et qui l'avoient obligé de quitter même l'ouvrage qu'il avoit entre les mains (1).

C'est, dit-il, la réponse aux huit livres que Julien a publiés, après les quatre auxquels j'ai déjà répondu. Mon frère Alypius les ayant recouvrés à Rome, et ne les ayant pas encore tous copiés, n'a pas voulu perdre une occasion qui s'offroit de m'en envoyer cinq, promettant d'envoyer bientôt les trois autres, et me pressant fort d'y répondre. J'ai donc été obligé de faire plus lentement ce que je faisois, qui est la revue de mes ouvrages; et pour ne manquer ni à l'un ni à l'autre, je travaille à l'un le jour, à l'autre la nuit, autant que me le permettent les autres occupations qui viennent incessamment de toutes parts (2). Il exécuta sa promesse, et envoya quelque temps après à Quodvultdeus un traité des hérésies, où il en compte quatre-vingt-huit, commençant aux simoniens et finissant aux pélagiens. Il ne prétend pas toutefois avoir connu toutes les hérésies, puisqu'il y en a de si obscures qu'elles échappent aux plus curieux, ni avoir expliqué tous les dogmes des hérétiques qu'il a nommés, puisqu'il y en a que plusieurs d'entre eux ignorent. A ce premier livre, il prétendoit en joindre un second, où il donneroit des règles pour connoître ce qui fait l'hérétique et se garantir de toutes les hérésies connues et inconnues (3). Mais la mort qui le prévint, ne lui permit pas d'exécuter cette seconde partie.

(1) C. 23.

(2) C. 24.

(1) C. 21, n. 55. Ap. Aug. Ep. 221. Epist. 222. Sup. l. xviii, n. 10. Epist. 223, 224.

(2) Sup. n. 49.

(3) Praef. et peror. Possid. indic. c. 5. Isid. de Vir. Illust. c. 9.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

I. Hérésie de Nestorius.

Nestorius avoit amené d'Antioche le prêtre Anastase, son *syncelle* et son confident, qui, prêchant un jour dans l'église de Constantinople, dit : Que personne ne nomme Marie mère de Dieu. C'étoit une femme, et il est impossible que Dieu soit né d'une créature humaine. Cette parole scandalisa beaucoup de personnes, tant du clergé que du peuple (1); car ils avoient appris de tout temps, dit l'historien Socrate, à reconnoître Jésus-Christ pour Dieu et à ne le point séparer de la divinité. Nestorius soutint ce que le prêtre Anastase avoit avancé, et nous avons de lui plusieurs sermons sur cette matière (2).

Le premier fut prononcé, comme l'on croit, le jour de la nativité de notre seigneur, vingt-cinq décembre quatre cent vingt-huit, sous le consulat de Félix et de Tauru; car ce fut dès cette année, la première du pontificat de Nestorius, qu'il commença à publier son hérésie. En ce sermon, il parle d'abord sur la providence, d'où il passe à la réparation du genre humain, et ayant rapporté ces paroles de saint Paul (3) : Par un homme, la mort, et par un homme, la résurrection, il ajoute que ceux-là l'écoutent, qui demandent s'il faut nommer Marie mère de Dieu ou mère d'un homme, *Theotocos* ou *Anthropotocos*. Dieu a-t-il une mère? Les païens sont donc excusables de donner des mères aux dieux? Paul est donc menteur quand il dit de la divinité de Jésus-Christ : Sans père, sans mère, sans généalogie? Non, Marie n'a pas enfanté un Dieu; car ce qui est né de la chair est chair, la créature n'a point enfanté le créateur, mais un homme instrument de la divinité. Le Saint-Esprit n'a point créé le Dieu verbe, suivant ce qui est dit : Ce qui est formé en elle est du Saint-Esprit (4). Dieu s'est incarné, mais il n'est point mort; il a ressuscité celui dans lequel il s'est incarné. Et ensuite : J'adore l'habit à cause de celui qui le porte; j'adore celui qui paroît au dehors à cause du Dieu caché qui en est inséparable.

Dans un autre discours, il reprend les évêques ses prédécesseurs, en ces termes (1) : Je vois beaucoup de piété et de zèle dans le peuple, mais peu de connoissance dans les choses divines : ce n'est pas leur faute; mais comment le pourrai-je dire? C'est que ceux qui les ont instruits n'ont pas eu le temps de le faire exactement. Il continua de proposer les erreurs sur la personne du fils de Dieu, prétendant que l'écriture ne le nomme jamais Dieu quand il s'agit de sa naissance temporelle ou de sa mort, mais seulement Christ, fils, ou seigneur. On croit que ce fut alors qu'Eusèbe, avocat à Constantinople, simple laïque, mais très-vertueux et très-bien instruit de la religion, s'éleva contre Nestorius en pleine église et, enflammé de zèle, dit à haute voix : C'est le verbe éternel lui-même qui a subi la seconde naissance selon la chair, et d'une femme (2). Le peuple s'émut : la plupart et les mieux instruits donnèrent de grandes louanges à Eusèbe, les autres s'emportèrent contre lui; Nestorius les soutint et déclama contre Eusèbe dans un troisième sermon prononcé quelque temps après, au commencement de janvier quatre cent vingt-neuf, et peut-être le jour de l'Epiphanie, où, sous prétexte de combattre les ariens et les macedoniens, il attaque en effet la doctrine catholique, soutenant toujours qu'on ne doit pas dire que le verbe divin soit né de Marie, ou qu'il soit mort, mais seulement l'homme en qui étoit le verbe.

II. Opposition des catholiques.

L'avocat Eusèbe, qui fut depuis évêque de Dorylée, dressa alors une protestation en ces termes (3) : Je conjure par la sainte trinité celui qui prendra ce papier de le faire connoître aux évêques, aux prêtres, aux diacres, aux lecteurs, aux laïques qui demeurent à Constantinople, et de leur en donner copie pour la conviction de l'hérétique Nestorius, qui est dans les sentiments de Paul de Samosate, anathématisé il y a cent soixante ans par les évêques catholiques. Ensuite, il fait le parallèle de la doctrine de l'un et de l'autre, rapportant leurs

(1) Sup. liv. xx, n. 54. Liberat. c. 4. Socr. vii, c. 32. Evagr. 1, c. 2.

(2) Ap. Mar. Mercat.

(3) Edit Garn. p. 55. Cass. In. vii, carn. c. 6. Prosp. Chr. an. 428, libera. c. 2. 2 Cor. xv.

(4) Heb. vii, 3. Joan. iii, 6. Matth, 1, 20.

(1) Serm. i, edit. Garn. p. 8.

(2) Cyr. l. 1. Conc. 1. Nest. p. 20, E. Ed. Garn. p. 1.

(3) i Part. Conc. Eph. c. 1.

propres paroles, et montre que Nestorius soutient, comme Paul, qu'autre est le verbe, autre est Jésus-Christ, et non pas un seul comme enseigne la foi catholique. A quoi il oppose le symbole qui étoit en usage à Antioche, un peu différent, quant aux paroles, de celui de Constantinople dont nous nous servons, mais le même quant au sens. Il rapporte aussi l'autorité de saint Eustache, évêque d'Antioche, qui avoit assisté au concile de Nicée, le tout pour montrer que Nestorius n'a pas suivi la tradition de cette église, où il a été élevé. Vers le même temps, Marius Mercator, qui étoit alors à Constantinople, publia une lettre adressée à tous les fidèles, où il fait aussi le parallèle de la doctrine de Nestorius et de Paul de Samosate, montrant les convenances et les différences (1). On croit que ces pièces parurent dans le même mois de janvier. L'historien Socrate, qui étoit à Constantinople dans le même temps, dit que, par la lecture des écrits de Nestorius et par la conversation de ses sectateurs (2), il trouve qu'il n'étoit point dans l'erreur de Paul ni de Photin, puisqu'il reconnoissoit en Jésus-Christ l'hypostase du verbe divin; mais, dit-il, il avoit peur du mot *Théotocos*, comme d'un fantôme, et cela lui arriva par son extrême ignorance; car, comme il étoit naturellement éloquent, il se croyoit savant, quoiqu'il ne le fût pas en effet, et il dédaignoit d'étudier les livres des anciens interprètes de l'écriture, enflé par la facilité de parler, et s'estimant au-dessus de tous les autres. Ce sont les paroles de Socrate, qui montre ensuite qu'Origène et Eusèbe de Pamphile, s'étoient servis du mot de *Théotocos*, et en rapporte les passages.

Plusieurs commencèrent dès lors à se séparer de la communion de Nestorius, à le traiter d'hérétique et à parler librement contre lui. Il y en eut même qui menacèrent de le jeter dans la mer. C'est la persécution dont il se plaint dans un sermon qu'il prononça au commencement du carême de cette année quatre cent vingt-neuf, où il parle de la peine du péché de nos premiers parents, conformément à la doctrine catholique, et contre les erreurs des pélagiens; et toutefois c'étoit en présence de Julien et des autres pélagiens réfugiés à Constantinople, que Nestorius traitoit bien d'ailleurs, et dont il se déclaroit le protecteur. Célestius après être retourné à Rome vers l'an quatre cent vingt-quatre, avoit été chassé d'Italie par ordre du pape Célestin, et étoit venu à Constantinople avec Julien d'Eclane, Florus, Oronce et Fabius, tous évêques déposés et chassés d'occident pour leur hérésie. Ils se plaignirent à l'empereur et à Nestorius, comme étant des catholiques persécutés injustement. Nestorius les entretenoit dans l'espérance de les faire rétablir, et ne laissoit pas de prêcher contre eux en leur présence, soit qu'ils lui eussent déguisé leur doctrine, ou par quelque autre raison. Nous avons trois de ces sermons qui parlent assez correctement du péché originel. Les deux premiers sont sur l'histoire de la création de l'homme, que l'on lisoit au commencement du carême; le troisième sur la tentation de Jésus-Christ. Nous avons ce dernier entier et en grec; mais il ne nous reste des autres que la traduction, ou plutôt les extraits de Mercator (1).

Proclus, évêque titulaire de Cyzique, qui faisoit seulement les fonctions de prêtre à Constantinople, y prononça en ce même temps un sermon sur l'incarnation à une grande fête, c'est-à-dire, comme l'on croit, le jour de l'annonciation, vingt-cinq de mars. Il y établit hautement la doctrine catholique que le fils de Marie n'est pas un pur homme, mais vraiment Dieu; qu'il est vrai de dire que Dieu a souffert et qu'il est mort, que la Sainte-Vierge doit être nommée proprement mère de Dieu, *Théotocos*, sans que ce nom donne matière de risée aux gentils, ni de calomnies aux ariens. Nestorius, qui étoit présent, fut extrêmement choqué de ce discours, d'autant plus qu'étant fort élégant, il avoit attiré de grands applaudissements. Il y répondit sur-le-champ; car c'étoit l'usage que quand un prêtre ou un autre évêque avoit parlé dans l'église en présence de l'évêque, il ajoutât aussi quelque parole d'instruction (2). Nestorius soutient donc en ce sermon que l'on ne doit point dire simplement: Dieu est né de Marie; mais, Dieu, le verbe du père, étoit joint à celui qui est né de Marie. Je ne puis souffrir, ajoute-t-il, que l'on dise que Dieu a été fait pontife: ce que Proclus avoit dit en passant. Nestorius soutient que c'est l'homme et non pas le verbe Dieu qui est ressuscité, et qu'il faut distinguer le temple du Dieu qui y habite. C'est, dit-il, une calomnie grossière de m'imputer l'erreur de Photin. Il donne pour commencement au verbe divin l'enfantement de Marie; et moi je dis que le Dieu verbe existe toujours avant les siècles. Nestorius avoue toutefois qu'il paroît contraire aux autres docteurs de l'Eglise. Il fit trois autres sermons contre celui de Proclus; mais il l'attaque toujours sans le nommer (3). Il s'adresse à Arius, à Apollinaire et aux autres hérétiques.

III. Lettre de saint Cyrille aux solitaires.

Ces sermons de Nestorius furent recueillis dans un livre où ils étoient rangés par ordre avec des chiffres et tout ce qui pouvoit servir à les faire retenir. Ils se répandirent bientôt dans toutes les provinces d'orient et d'occident et furent portés jusqu'à Rome, mais sans nom d'auteur. On les sema dans les monastères

(1) Cass. vi, de Incarn. c. 3. Edit. Garn. p. 27.

(2) Socr. vii, c. 32.

(1) Edit. Garn. I, parte p. 76. Præf. Mercat. p. 75. Epist. Nestor. ad Cælest. Apud Mercat. T. 7, S. Chrysost. Gr. p. 301.

(2) Sup. xxiv, c. 54. 1. p. Conc. Eph. c. 1. Ap. Mercat. Garn. p. 219. Part. 2, ap. Mercat. p. 27, Serm. 4. Garn. p. 27, Serm. 4.

(3) N. 2. Ap. Merc. Gar. Serm. 5, 6, 7, p. 29, etc.

d'Egypte, et ils y excitèrent des disputes. Saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, en fut averti par quelques moines qui vinrent le trouver, suivant la coutume, apparemment pour célébrer avec lui quelque fête (1). Il apprit d'eux que ces sermons ébranloient les esprits légers, en sorte que quelques-uns ne pouvoient presque plus souffrir que Jésus-Christ fût reconnu pour Dieu, et vouloient qu'il ne fût qu'un instrument de la divinité, ou un vase qui la portoit, *theophoros*.

Saint Cyrille, craignant donc que l'erreur ne prît racine, écrivit une lettre générale aux moines d'Egypte, où il dit: qu'ils auroient mieux fait de s'abstenir entièrement de ces questions si difficiles, et que ce qu'il leur en écrit n'est pas pour entretenir leurs disputes, mais pour leur donner de quoi défendre la vérité. J'admire, dit-il, comment on peut mettre en doute si la Sainte-Vierge doit être appelée mère de Dieu. Car, si notre seigneur Jésus-Christ est Dieu, comment la Sainte-Vierge sa mère n'est-elle pas mère de Dieu? C'est la foi que les apôtres nous ont enseignée, quoiqu'ils n'aient pas usé de ce mot; c'est la doctrine de nos pères, entre autres d'Athanase, d'heureuse mémoire, et il en rapporte deux passages (2). Il prouve ensuite que celui qui est né de la Sainte-Vierge est Dieu par nature, puisque le symbole de Nicée dit: que le fils unique de Dieu, engendré de sa substance, est lui-même descendu du ciel, et s'est incarné (3). Il ajoute: Vous direz peut-être: La vierge est-elle donc mère de la divinité? Nous répondrons: Il est constant que le verbe est éternel et de la substance du père. Mais dans l'ordre de la nature, encore que les mères n'aient aucune part à la création de l'âme, on ne laisse pas de dire qu'elles sont mères de l'homme entier, et non pas seulement du corps; et ce seroit une impertinente subtilité de dire: Elisabeth est mère du corps de Jean et non pas de son âme. Nous disons de même de la naissance d'Emmanuel, puisque le verbe ayant pris chair est nommé fils de l'homme. Saint Cyrille emploie ici l'exemple de saint Jean-Baptiste, parce que Nestorius s'en étoit servi dans un de ses sermons, en disant: Jean a reçu l'esprit de Dieu dès le ventre de sa mère, et toutefois on ne dit point qu'elle soit mère de l'esprit. Dans le reste de la lettre aux solitaires, saint Cyrille prouve au long l'unité de Jésus-Christ, par l'abaissement du fils de Dieu qui s'est anéanti pour prendre la forme d'esclave, par l'adoration que toutes les créatures lui rendent parce qu'il est nommé Dieu et seigneur; parce qu'il est mis au-dessus de Moïse et de tous les prophètes; parce qu'il nous a rachetés par sa mort. Enfin, s'il n'étoit véritablement Dieu, les juifs et les gentils auroient sujet de nous reprocher que nous adorons un pur homme (1).

Saint Cyrille, aussi bien que Théophile, son oncle et ses autres prédécesseurs, écrivoient tous les ans des lettres pascales pour marquer les fêtes mobiles, et particulièrement la pâque, et nous en avons trente. Dans la dix-septième, il parle du mystère de l'incarnation, et réfute les erreurs de Nestorius, particulièrement son premier sermon; or, cette lettre annonce la pâque prochaine pour le douzième jour du mois égyptien pharmouthi, qui revient au septième d'avril, auquel jour fut effectivement la pâque en quatre cent vingt-neuf. Ainsi cette dix-septième lettre pascale de saint Cyrille doit avoir été écrite avant le sixième de janvier quatre cent vingt-neuf, car ces lettres se lisoient dans les Eglises le jour de l'Epiphanie. On croit que saint Cyrille écrivit vers le même temps ses scholies sur l'incarnation, où il explique les mots de Christ, Jésus, Emmanuel, et la nature de l'union de l'humanité avec le verbe, pour montrer que cette union est réelle et substantielle. Ce traité est fait pour l'instruction de ceux qui n'étoient pas assez versés en cette matière; la méthode en est géométrique, commençant par l'explication des termes, et passant des propositions plus simples aux plus composées (2).

La lettre aux solitaires d'Égypte fut bientôt portée à Constantinople, où saint Cyrille avoit des ecclésiastiques pour les affaires de son église, elle y fut d'une grande utilité; et plusieurs magistrats en écrivirent à saint Cyrille pour le remercier. Mais Nestorius en fut extrêmement irrité; il y fit répondre par un nommé Photius, et chercha d'ailleurs tous les moyens de nuire à saint Cyrille (3). Il y avoit à Constantinople quelques Alexandrins que saint Cyrille avoit condamnés pour leurs crimes selon les canons, l'un pour avoir opprimé injustement des aveugles et des pauvres, l'autre pour avoir tiré l'épée contre sa mère, l'autre pour avoir dérobé de l'or avec une servante, et avoir toujours eu une très-mauvaise réputation. Il en nomme trois: Chérémon, Victor, Sophronas et ajoute un jeune homme, fils d'un nommé Flavien. Nestorius se servit de ces gens-là pour calomnier saint Cyrille, et les engagea à présenter des requêtes contre lui à Nestorius même et à l'empereur Théodose (4).

IV. Première lettre de saint Cyrille à Nestorius.

Saint Cyrille apprit par des gens dignes de foi qui vinrent à Alexandrie, le chagrin que Nestorius avoit contre lui. D'ailleurs il reçut une lettre du pape saint Célestin, et de plusieurs évêques qui étoient avec lui apparem-

(1) Cyr. in Nest. 1. p. 3 Et Cyril. Ep. ad. Mon. 1. p. Conc. Eph. c. 2, Ep. ad Nest. ibid. c. 6. Epist. ad Cælest. ibid. c. 14.

(2) Epist. ad Mon. n. 3 4. Athan. Or. iii. in Ar. n. 29, 33. Cyr. n. 5.

(3) N. 6, 9, 12.

(1) Ap. 9. Cyr. l. 1. In Nestor. p. 19. D. n. 13. Phil. II, 6, et 16 21, 25, 27.

(2) V. Garner. Præf. Schol. p. 216.

(3) Cyr. Epist. 1, ad Nest. 1, p. C. 12, 8, init.

(4) C. 12. Cyrill. Apol. Conc. Eph. part. c. 3, 13, p. 1034. c.

ment assemblés en concile. Ils l'avertissoient qu'ils avoient reçu les copies des sermons de Nestorius, et demandoient s'il en étoit effectivement l'auteur, témoignant en être fort scandalisés. Il venoit aussi de toutes les églises d'orient des personnes qui en murmuroient. Saint Cyrille, voyant tout cela, fut tenté de déclarer à Nestorius par une lettre synodale qu'il ne pouvoit demeurer dans sa communion s'il ne changeoit de langage et de sentiments; mais il fit réflexion, comme il dit, qu'il faut tendre la main à nos frères pour les relever quand ils sont tombés, et il se résolut à lui écrire pour essayer de le ramener. Comme Nestorius se plaignoit principalement de sa lettre aux solitaires, il dit: Ce tumulte n'a pas commencé par ma lettre, mais par les écrits qui se sont répandus, soit qu'ils soient de vous ou non, et qui faisoient un tel désordre que j'ai été obligé d'y remédier (1). Vous n'avez pas raison de vous plaindre et de crier contre moi, vous qui avez excité ce trouble, corrigez plutôt votre discours et faites cesser ce scandale universel, en nommant mère de Dieu la Sainte-Vierge. Au reste ne doutez pas que je ne sois préparé à souffrir tout pour la foi de Jésus-Christ, même la prison et la mort.

Nestorius ne vouloit point répondre à cette lettre, mais le prêtre d'Alexandrie que saint Cyrille en avoit chargé, le pressa tant qu'il ne put s'en dispenser. Sa réponse n'est qu'un compliment affecté sur cette douce violence. L'expérience fera voir, dit-il, quel fruit nous en tirerons; pour moi je conserve la patience et la charité fraternelle, quoique vous ne l'ayez pas gardée à mon égard pour ne rien dire de plus fâcheux. Cette lettre fit voir à saint Cyrille qu'il n'y avoit rien à espérer de Nestorius, et ce qu'il apprit ensuite le montra encore plus clairement (2).

V. Violence de Nestorius.

Il y avoit à Constantinople, un évêque, nommé Dorothée, intéressé, flatteur, étourdi, qui, en pleine assemblée, Nestorius étant assis dans sa chaire, se leva et dit à haute voix: Si quelqu'un dit que Marie est mère de Dieu qu'il soit anathème. Tout le peuple fit un grand cri, et s'enfuit hors de l'église, ne voulant plus communiquer avec ceux qui tenoient de tels discours. En effet excommunier ceux qui nommoient la Sainte-Vierge mère de Dieu c'étoit excommunier toutes les églises, tous les évêques vivants qui parloient ainsi par tout le monde, et tous les saints morts qui avoient parlé de même. Or, on ne pouvoit douter que Nestorius n'approuvât le discours de Dorothée puisque (3) non-seulement il ne lui en avoit rien dit, mais il l'avoit admis sur-le-champ à la participation des saints mystères.

Quelques-uns des prêtres de Constantinople, après avoir averti plusieurs fois Nestorius publiquement dans leur assemblée, voyant qu'il persistoit toujours à ne pas nommer la Sainte-Vierge mère de Dieu et Jésus-Christ (1) Dieu vraiment et par nature, se séparèrent ouvertement de sa communion; d'autres s'en retirèrent secrètement. D'autres, pour avoir prêché contre ce nouveau dogme, dans l'église de la paix maritime, furent interdits de la prédication, ce qui fit que le peuple privé des instructions catholiques qu'il avoit coutume d'entendre s'écria: Nous avons un empereur, mais nous n'avons point d'évêque. Quelques-uns de ce peuple furent arrêtés et battus dans la prison. Quelques-uns reprirent Nestorius en face dans l'église et devant le peuple, et furent très-maltraités. Un moine des plus simples, poussé de zèle, se mit au milieu de l'Église où le peuple étoit assemblé et voulut empêcher Nestorius d'y entrer comme étant un hérétique, il fut battu et mis entre les mains des préfets qui le firent encore fouetter publiquement, un crieur marchant devant lui, et il fut envoyé en exil.

Basile, diacre et archimandrite, Thalassius lecteur et moine, et quelques autres allèrent trouver Nestorius à l'évêché, suivant son ordre, pour s'assurer s'ils avoient bien entendu ce qu'ils avoient ouï dire de lui (2). Après les avoir remis jusqu'à trois fois, enfin il leur demanda ce qu'ils vouloient. Vous avez dit, dirent-ils, que Marie n'est mère que d'un homme de même nature qu'elle, et que ce qui est né de la chair est chair: ce qui n'est point orthodoxe en ce sens. Aussitôt il les fit prendre et une troupe d'officiers les mena battant jusque dans la prison de l'évêque où ils furent dépouillés, attachés à des poteaux, puis étendus par terre et frappés à coups de pieds. On les y garda longtemps leur faisant souffrir la faim. Puis ils furent livrés au préfet de Constantinople, qui les fit mettre dans une autre prison chargés de chaînes. Il les fit ensuite amener à son prétoire, et comme il ne se présenta point d'accusateurs, il les renvoya par ses officiers à leur première prison. Enfin Nestorius les fit venir et, après une explication captieuse de sa doctrine, il les renvoya.

Basile et Thalassius présentèrent une requête à l'empereur, en leur nom et de tous les moines, où après avoir exposé toutes ces violences de Nestorius, ils prient l'empereur de ne pas souffrir que l'Eglise soit corrompue de leur temps par les hérétiques. Ce n'est pas pour nous venger, ajoutent-ils, Dieu le sait; mais afin que la foi en Jésus-Christ demeure inébranlable. Nous vous prions donc d'ordonner ici maintenant l'assemblée d'un concile œcuménique pour réunir l'Eglise et retablir la prédication de la

(1) Epist. 1, ad Nest. Ep. ad Cælest. c. 14. Epist. ad Nest. c. 6.
(2) C. 7, 14.
(3) C. 10, 22, ad Acac. c. 10.

(1) C. 30. Libell. Basal. n. 2.
(2) N. 3.

vérité avant que l'erreur s'étende plus loin. Que cependant il ne soit permis à Nestorius d'user ni de violence ni de menace contre personne, jusqu'à ce que l'on ait réglé ce qui regarde la foi; et que ceux qui voudroient insulter aux catholiques, soient réprimés par le préfet de Constantinople. Que si vous méprisez notre requête, nous protestons, devant le roi des siècles qui viendra juger les vivants et les morts, que nous sommes innocents des maux qui pourront arriver. Ils se plaignirent dans cette requête que Nestorius n emploie pas seulement pour se soutenir ses clercs et ses syncelles, mais encore quelques-uns des autres diocèses, qui, suivant les canons, devroient se tenir en repos dans les villes où ils sont ordonnés (1). On appeloit syncelles les clercs qui étoient les plus attachés à l'évêque et qui couchoient dans sa chambre pour être de fidèles témoins de la pureté de ses mœurs.

VI. Mémoire de Mercator contre les pélagiens.

Marius Mercator donna, vers le même temps, un mémoire contre Célestius, chef des pélagiens qui étoient à Constantinople (2). Il le donna à l'église de Constantinople, non pas à l'évêque, mais au clergé catholique et à plusieurs personnes de piété; il le présenta aussi à l'empereur Théodose, et l'ayant donné en grec, qui étoit la langue du pays, il le traduisit en latin qui étoit sa langue naturelle. Il est daté du consulat de Florent et de Denis, qui est l'an quatre cent vingt-neuf. Mercator y rapporte sommairement ce qui s'étoit passé à l'égard de Célestius et de Pélage depuis vingt ans, c'est-à-dire depuis le commencement de leur hérésie. Il marque leurs erreurs, leur condamnation, leurs diverses tentatives, et il conclut en ces termes: Pélage et Célestius étant convaincus de ces erreurs si impies, Julien et les autres qui sont avec lui, doivent au moins à présent les condamner pour satisfaire à l'Eglise; et s'ils accusent quelqu'un d'avoir de mauvais sentiments contre la foi, ils doivent le désigner par son nom; on leur répondra suivant l'ordre de l'Eglise, car plusieurs de ceux qui étoient associés à Julien l'ont quitté pour condamner Pélage, et se soumettre au siége apostolique; et renonçant à leurs erreurs, ils ont été jugés dignes de miséricorde.

VII. Lettre de Nestorius à Célestin.

Nestorius ne tint pas grand compte de cette déclaration qui ne s'adressoit pas à lui, et ne le reconnoissoit point pour évêque; mais il prit occasion de ces pélagiens qui étoient à Constantinople pour écrire au pape saint Célestin et tâcher de le prévenir en sa faveur (3). Voici les termes de sa lettre: Julien, Florus, Oronce et Fabius, qui se disent évêques d'occident, se sont souvent adressés à l'empereur se plaignant de souffrir persécution, encore qu'ils soient catholiques; ils ont fait les mêmes plaintes devant nous, et ayant été souvent rejetés, ils ne cessent de crier. Nous leur avons dit ce que nous pouvions, sans être instruits de la vérité de leur affaire; mais de peur qu'ils n'importunent davantage l'empereur, et que nous ne nous divisions pour leur défense, faute de les connoître, quoique peut-être vous les ayez condamnés canoniquement, ayez la bonté de nous en informer; car les nouvelles sectes ne méritent aucune protection de la part des vrais pasteurs. Ce discours de Nestorius n'étoit pas sincère, et il ne pouvoit ignorer que les pélagiens avoient été condamnés à Constantinople par Atticus, son prédécesseur, huit ou dix ans auparavant (1). Aussi montre-t-il le vrai sujet de sa lettre en continuant ainsi.

De-là vient, qu'ayant aussi trouvé en cette ville une altération considérable de la vraie doctrine en quelques-uns, nous employons tous les jours pour les guérir la rigueur et la douceur. C'est une maladie approchante de celle d'Apollinaire et d'Arius. Ils réduisent l'incarnation du seigneur à une espèce de confusion, disant que le Dieu verbe, consubstantiel au père, a été édifié avec son temple, et enseveli avec sa chair, comme s'il avoit pris son origine de la vierge, mère de Christ *Christotocos*, et ils disent que la même chair n'est pas demeurée après la résurrection, mais qu'elle a passé dans la nature de la divinité. Ils ne craignent pas de nommer la vierge *Theotocos*, quoique les pères de Nicée aient dit seulement que notre seigneur Jésus-Christ s'est incarné du Saint-Esprit et de la vierge Marie, sans parler des écritures qui la nomment partout mère de Christ et non du Dieu verbe. Je crois que votre sainteté aura déjà appris par la renommée les combats que nous avons soutenus sur ce sujet, et qui n'ont pas été inutiles; car plusieurs se sont corrigés et ont appris de nous, que l'enfant doit être consubstantiel à sa mère; qu'il n'y a aucun mélange du Dieu verbe avec l'homme, mais une union de la créature et de l'humanité du seigneur jointe à Dieu et tirée de la vierge par le Saint-Esprit. Que si quelqu'un emploie le nom de *Theotocos* à cause de l'humanité jointe au verbe, et non à cause de celle qui l'a enfantée, nous disons que ce mot ne lui convient pas, car une vraie mère doit être de la même nature que ce qui est né d'elle. On peut toutefois le souffrir à cause que le temple du verbe, inséparable de lui, est tiré d'elle; non qu'elle soit mère du verbe, car une personne ne peut enfanter celui qui est plus ancien qu'elle (2). Avec cette lettre, Nestorius envoya au pape ses écrits sur l'incarnation, souscrits de sa main, par un homme de qualité nommé Antiochus.

(1) N. 30, 4, 5, 4.
(2) Ad Garn. p. 5.
(3) 1 Part. Conc. Eph. c. 16. Ap. Marc. Garn. p. 66, part. 1.

(1) Sup. liv. xxiv, n. 25.
(2) Cælest. Epist. ad Ler. C. P.

VIII. Seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius.

Vers ce temps-là, saint Cyrille écrivit sa dix-huitième lettre pascale pour l'année quatre cent trente, où la pâque étoit le quatre de pharmouthi, c'est-à-dire le trente de mars. Il y traite de l'Incarnation et réfute au long les erreurs de Nestorius. Ensuite il reçut des lettres de ses clercs résidant à Constantinople, particulièrement du diacre Martyrius qui y faisoit les affaires de l'église d'Alexandrie. Ils envoyèrent à saint Cyrille la réponse que le prêtre Photius avoit faite à sa lettre aux solitaires, et quelques nouveaux sermons de Nestorius. Ils lui apprirent aussi qui étoient ceux qui répandoient contre lui des calomnies à Constantinople et que les sectateurs de Nestorius parloient de paix et de réconciliation. Sur ces avis saint Cyrille écrivit une seconde lettre à Nestorius au mois de Méchir, indiction treize, c'est-à-dire vers le commencement de février quatre cent trente peut-être dans le concile qui se tenoit, selon la coutume avant le carême(1).

Dans cette lettre saint Cyrille marque d'abord qu'il est averti des calomnies que l'on répand contre lui, et qu'il en connoît les auteurs; mais sans s'y arrêter, il vient à Nestorius, et l'exhorte comme son frère à corriger sa doctrine, et à faire cesser le scandale, en s'attachant à la doctrine des pères (2). Il entre ensuite dans l'explication du mystère de l'incarnation et dit qu'il faut admettre dans le même Jésus-Christ les deux générations, l'éternelle par laquelle il procède de son père, la temporelle par laquelle il est né de sa mère; que quand nous disons qu'il a souffert et qu'il est ressuscité, nous ne disons pas que le Dieu verbe ait souffert en sa propre nature, car la divinité est impassible; mais parce que le corps qui lui a été fait propre, a souffert, on dit aussi qu'il a souffert lui-même; nous disons ainsi qu'il est mort. Le verbe divin est immortel de sa nature, il est la vie même; mais parce que son propre corps a souffert la mort, on dit que lui-même est mort pour nous. Ainsi sa chair étant ressuscitée, on lui attribue la résurrection. Nous ne disons pas que nous adorons l'homme avec le verbe, de peur que le mot *avec* ne donne quelque idée de division; mais nous l'adorons comme une seule et même personne, parce que le corps du verbe ne lui est pas étranger. Et ensuite: C'est ainsi que les pères ont osé nommer la Sainte-Vierge mère de Dieu, non que la nature du verbe ou sa divinité ait pris de la Sainte-Vierge le commencement de son être; mais parce qu'en elle a été formé et animé d'une âme raisonnable le sacré corps auquel le verbe s'est uni selon l'hypostase: ce qui fait dire qu'il est né selon la chair. Il répète plusieurs fois dans cette lettre ces mots d'union selon l'hypostase, et ne se contente pas du mot grec *prosopon*, que nous rendons ordinairement par celui de personne, et qui n'étoit pas assez expressif pour l'unité. C'est la première fois que je trouve cette expression d'union hypostatique; et cette lettre est la plus célèbre de celles que saint Cyrille écrivit à Nestorius.

(1) Conc. Chalced. Act. 1, p. 158.

(2) Conc. Eph. p. c. 8. ap. Merc. Garn. p. 45.

IX. Autres lettres de saint Cyrille.

Saint Cyrille écrivit en même temps, comme l'on croit, et par la même occasion, à ses clercs résidant à Constantinople, sur les propositions de paix que l'on faisait de la part de Nestorius (1). J'ai lu, dit-il, le mémoire que vous m'avez envoyé, par où j'ai vu que le prêtre Anastase vous a parlé, faisant semblant de chercher la paix, et vous a dit: Notre croyance est conforme à ce qu'il a écrit aux solitaires. Ensuite allant à son but, il a ajouté: Il a dit lui-même que le concile de Nicée n'a point fait mention de ce mot de *Theotocos*. J'ai écrit que le concile a bien fait de n'en point faire mention parce qu'on ne remuoit pas alors cette question; mais il dit en effet que Marie est mère de Dieu, puisqu'il dit que le même qui est engendré du père s'est incarné et a souffert. Ensuite parlant d'un écrit de Nestorius, il s'efforce, dit-il, de montrer que c'est le corps qui a souffert, et non pas le dieu verbe, comme si quelqu'un disait que le verbe impassible est passible. Il n'y a personne si insensé. Son corps ayant souffert, on dit qu'il a souffert lui-même, comme on dit que l'âme de l'homme souffre, quand son corps souffre, quoiqu'elle ne souffre point en sa propre nature. Mais leur but est de dire deux Christ et deux fils; l'un proprement homme, l'autre proprement Dieu; et de faire seulement une union de personnes, *prosopon*, et c'est pour cela qu'ils chicanent.

Il rapporte ensuite ce que disoit Nestorius; qu'il ne trouvoit pas son peuple instruit, et que c'étoit la faute de ses prédécesseurs. Quoi donc, dit saint Cyrille, est-il plus éloquent que Jean, ou plus habile que le bienheureux Atticus? Que n'avoue-t-il plutôt franchement qu'il introduit une doctrine nouvelle? Si l'on m'accuse, ajoute-t-il, je ne refuserai pas de faire un voyage et de me défendre dans un concile; mais qu'il ne s'attende pas à être mon juge: je le récuserois; et s'il plaît à Dieu, il aura lui-même à se défendre de ses blasphèmes. Il se plaint que le mot de *Theotocos* est extraordinaire, et que ni l'écriture ni le concile ne l'ont employé; mais où a-t-il trouvé dans l'écriture les mots de *Christotocos* ou de *Theotocos?* Enfin, dit-il, quelque offensé que je sois, ditesleur que la paix sera faite quand il cessera d'enseigner ainsi et qu'il professera la vraie foi. S'il désire la paix, qu'il écrive une confession de foi catholique et sincère, et qu'il l'envoie à Alexandrie; j'écrirai de mon côté qu'il ne faut point fatiguer nos confrères les évêques, parce que nous savons que ses paroles ont un bon sens (1). Mais s'il demeure dans sa présomption, il ne nous reste que de nous y opposer de toutes nos forces.

(1) Conc. Eph. p. 1, c. 12. Merc. Garn. p. 49.

J'ai lu la requête que vous m'avez envoyée comme devant être présentée à l'empereur; mais parce qu'elle est pleine d'invectives contre notre frère, je l'ai retenue, et j'en ai dicté une autre, où je le récuse pour juge, et je demande que cette cause soit portée à un autre tribunal: vous la présenterez s'il est besoin (2). Si vous voyez qu'il continue à m'attaquer, écrivez-le-moi soigneusement, et je choisirai des hommes sages et pieux, des évêques et des moines, pour envoyer à la première occasion. Agissez donc vigoureusement, car je vais écrire ce qu'il faut, et à qui il faut. Je suis résolu de ne me point donner de repos et de tout souffrir pour la foi de Jésus-Christ.

Saint Cyrille écrivit en effet plusieurs autres lettres sur ce sujet (3). Il y en a une à un ami commun de lui et de Nestorius, que l'on croit être Acace de Mélitine, où il parle ainsi: S'il ne s'agissoit que de la perte de mon bien pour faire cesser le chagrin de mon frère, j'aurois montré que rien ne m'est plus précieux que la charité; mais puisqu'il s'agit de la foi, et que toutes les églises ont été scandalisées, que pouvons-nous faire, nous à qui Dieu a confié la prédication de ses mystères, et sur qui seront jugés ceux que nous aurons instruits? Car ils diront au jour du jugement qu'ils ont gardé la foi telle qu'ils l'ont reçue de nous. Chacun des laïques rendra compte de sa vie: nous rendrons compte de tous ceux qui croient en Jésus-Christ, je ne fais point d'état des injures et des calomnies. Je les oublie volontiers, Dieu en fera justice; sauvons seulement la foi, et je ne céderai à personne en amitié pour Nestorius. Je le dis devant Dieu, je souhaite qu'il soit plein de gloire en Jésus-Christ, qu'il efface les taches du passé et qu'il montre que ce n'étoit que calomnie; s'il nous est ordonné d'aimer nos ennemis, combien plus devons-nous aimer nos frères et nos collègues? mais si quelqu'un trahit la foi, nous sommes bien résolus de ne point trahir nos âmes, quand il devroit nous en coûter la vie; autrement de quel front oserions-nous faire devant le peuple les éloges des martyrs?

X. Seconde lettre de Nestorius à saint Cyrille.

Nestorius, ayant reçu la seconde lettre de saint Cyrille, y répondit plus amplement, mais aussi plus aigrement. Il l'exhorte à lire avec plus d'application les écrits des anciens, et l'accuse d'avoir dit que le verbe divin fût passible (4), quoique saint Cyrille l'eût nié formellement (1). Il semble admettre l'unité de personnes, en disant, que le nom de Christ signifie la substance impassible en une personne singulière et passible, *en monadico prosopo*, et que les deux natures sont liées en une personne, *eis henos prosopon synapheian*. Mais par ces mots il n'entendoit, comme il fait voir ailleurs, qu'une union de volonté et de dignité, en sorte que le Dieu et l'homme fissent un même personnage, une union morale et non pas une union réelle. C'est pourquoi il n'use pas du mot d'hypostase, mais de *prosopon*, qui, en grec, signifie moins qu'en latin celui de personne: il emploie aussi le mot de *synapheia*, connexion; et non celui de *henosis*, union. Il soutient que la Sainte-Vierge ne doit être appelée que mère de Christ, *Christotocos*, et non pas mère de Dieu, *Theotocos*, parce qu'encore que le corps de Jésus-Christ soit le temple de la divinité, on ne peut attribuer à la divinité les propriétés de la chair, comme d'être né, d'avoir souffert, d'être mort, sans tomber dans les erreurs des païens, d'Appolinaire, d'Arius et des autres hérétiques. En quoi il impose continuellement à saint Cyrille, lui faisant dire que la divinité étoit née de Marie, ou étoit morte; au lieu qu'il disoit que le verbe divin est né et mort selon l'humanité qu'il a prise.

Je vous sais bon gré, ajoute-t-il, du soin que vous prenez de ceux qui sont scandalisés chez nous; mais sachez que vous êtes trompés par ceux que le saint concile a déposés ici comme manichéens, et par vos proches clercs: car, pour ce qui regarde notre Eglise, elle profite de jour en jour, le peuple avance dans la connoissance de Dieu, la maison royale est dans une extrême joie, de ce que la doctrine est éclaircie, et que la foi catholique prévaut sur toutes les hérésies. Le concile dont parle ici Nestorius, paroît avoir été tenu à Constantinople, en quatre cent vingt-neuf. Les manichéens prétendus, que l'on y avoit condamnés, étoient peut-être Mercator et les autres catholiques zélés contre les pélagiens. Car, sur la remontrance de Mercator, Célestius, Julien et les autres pélagiens furent chassés de Constantinople, et nous avons encore une lettre de consolation écrite par Nestorius à Célestius. Or le reproche ordinaire des pélagiens contre les catholiques étoit de les accuser de manichéisme (2). C'est apparemment à ce concile que fut appelé le prêtre Philippe de Constantinople, un de ceux qui avoient été proposés pour en être évêque. Comme il reprenoit les erreurs de Nestorius, et ne vouloit plus communiquer avec lui, il le fit accuser par Célestius d'être manichéen. Ensuite il l'appela au concile: Philippe y vint, prêt à se défendre,

(1) Garn. p. 52, n. 20, 21.

(2) Id. p. 50.

(3) 1 P. conc. Eph. c. 21.

(4) Conc. Eph. p. 1, c. 9. Merc. Garn. p. 57.

(1) N. 16. v. Garner. not. hic. Commonit. tit. Ap. Garn. p. 1. p. 71. Commonit. Cyr. ad Possid.

(2) N. 16. V. Garner. not. hic. Commonit. tit. Ap. Garn. p. 1. p. 71. Commonit. Cyr. ad Possid.

mais Célestius n'y comparut point. Nestorius prit donc un autre prétexte pour le condamner: qui étoit d'avoir tenu des assemblées particulières, et célébré l'oblation dans sa maison, quoique presque tout le clergé témoignât qu'ils en usoient ainsi dans les occasions. On attribue, avec vraisemblance, à ce même concile, un canon faussement attribué au concile d'Ephèse, qui porte : Anathème à qui dira que l'âme d'Adam mourut par le péché, puisque le diable n'entre point dans le cœur de l'homme. Ce canon étoit pélagien (1).

XI. Saint Cyrille écrit à l'empereur et aux princesses.

Saint Cyrille, voyant, par la lettre de Nestorius, outre ce qu'il en pouvoit savoir d'ailleurs, qu'il étoit appuyé de la cour, et que son hérésie faisoit progrès à Constantinople, écrivit à l'empereur Théodose et aux princesses ses sœurs, de grandes lettres ou plutôt des traités sur la foi. Dans celui qu'il adressa à l'empereur, il marque les diverses hérésies contre l'incarnation de Manès, de Cérinthe, de Photin, d'Apollinaire et enfin de Nestorius; mais sans nommer personne, il réfute chacune de ces hérésies, et s'arrêtant sur Apollinaire, il marque qu'il nioit en Jésus-Christ l'âme raisonnable, craignant de le diviser en deux s'il y reconnoissoit la nature humaine tout entière. Enfin, il réfute amplement Nestorius par les mêmes preuves qu'il avoit envoyées dans la lettre aux solitaires, y en ajoutant quelques autres. Il insiste sur ces paroles du père éternel : Celui-ci est mon fils bien-aimé(2). Remarquez, dit saint Cyrille, qu'il ne dit pas : En celui-ci est mon fils, afin que l'on entende que ce n'est qu'un. Il insiste aussi sur l'eucharistie, et dit : Jésus-Christ nous donne la vie comme Dieu, non-seulement par la participation du Saint-Esprit, mais en nous donnant sa chair à manger. Il s'étend encore plus dans le traité adressé aux princesses, sœurs de l'empereur, c'est-à-dire Pulchérie, Arcadie et Marine, toutes trois vierges consacrées à Dieu. Il y rapporte les passages de plusieurs pères, pour montrer qu'ils ont usé du mot de *Theotocos* et reconnu l'unité de Jésus-Christ, savoir : saint Athanase, Atticus de Constantinople, Antiochus de Phénicie, Amphiloque, Ammon d'Andrinople, saint Jean Chrysostôme, Séverien de Gabales, Vital, Théophile d'Alexandrie (3). Il est remarquable qu'il cite saint Chrysostôme après tout ce qui s'étoit passé. Ensuite il rapporte plusieurs passages choisis du nouveau testament, pour prouver la divinité de Jésus-Christ et l'union du verbe avec l'humanité. Saint Cyrille connoissoit le grand esprit et la haute piété de ces princesses, particulièrement de sainte Pulchérie; c'est pourquoi il prenoit soin de les instruire à fond sur cette matière.

XII. Saint Cyrille écrit au pape, etc.

Il écrivit aussi au pape saint Célestin une lettre où il lui rend compte de tout ce qui s'étoit passé, de sa lettre aux solitaires, de ses deux lettres à Nestorius, et de la necessité qui l'avoit engagé à s'opposer à lui (1). Il déclare qu'il n'a encore écrit de cette affaire à aucun autre évêque, et marque ainsi l'état de Constantinople. Maintenant les peuples ne s'assemblent point avec lui, c'est-à-dire avec Nestorius, sinon quelque peu des plus légers et de ses flatteurs; presque tous les monasteres et leurs archimandrites, et plusieurs du sénat ne vont point aux assemblées, craignant de blesser la foi; et ensuite : Votre sainteté doit savoir que tous les évêques d'orient sont d'accord avec nous, que tous sont choqués et affligés, principalement les évêques de Macédoine. Ensuite : Je n'ai pas voulu rompre ouvertement la communion avec lui, avant que de vous avoir donné part de tout ceci. Ayez donc la bonté de déclarer votre sentiment, s'il faut encore communiquer avec lui, ou lui dénoncer nettement que tout le monde l'abandonnera s'il persiste dans ces opinions. Votre avis sur ce sujet doit être declaré par écrit aux évêques de Macédoine et d'orient. Et afin de mieux instruire votre sainteté de ses sentiments et de ceux des pères, j'envoie les livres où les passages sont marqués, et je les ai fait traduire comme on a pu à Alexandrie. Je vous envoie aussi les lettres que j'ai écrites. Cette lettre au pape fut portée par le diacre Possidonius, qui fut aussi chargé d'une instruction contenant en abrégé la doctrine de Nestorius, et la manière dont il avoit déposé le prêtre Philippe (2).

Saint Cyrille écrivit en même temps à Acace de Berée, un des plus anciens et des plus illustres évêques de Syrie, ordonné par saint Eusèbe de Samosate, environ cinquante ans auparavant. Saint Cyrille lui témoigne combien il est affligé de ce scandale, insistant principalement sur l'anathème prononcé par Dorothée contre ceux qui nommeroient la vierge mère de Dieu, et sur ce que plusieurs nioient ouvertement la divinité de Jésus-Christ, Acace, dans sa réponse, exhorte saint Cyrille à procurer la paix (3); car il nous est venu, dit-il, plusieurs personnes de Constantionple, tant clercs que laïques, qui semblent défendre la proposition qu'on a avancée, et soutiennent qu'elle n'a rien, dans le fond, de contraire au symbole des apôtres, ni à celui de Nicée; et ensuite : J'ai fait lire votre lettre au saint évêque Jean d'Antioche, qui en a été fort touché; car, encore qu'il soit arrivé depuis peu à l'épiscopat, il a les mêmes sentiments que nous autres vieillards, et se conduit si bien que tous les évêques d'orient en ont une grande opinion. Je vous exhorte aussi à traiter cette affaire avec la douceur et la prudence qui vous conviennent.

(1) Greg. lib. VI. Epist. 31. v. Garn. 2, part. p. 63.
(2) P. 1 Conc. Eph. c. 3, n. 6. n. 7, 8, etc. n. 17, 25, etc. 36, 38. Matt. XVII, 5.
(3) P. 1, Conc. Eph. c. 4, n. 10, 9. c. 13.

(1) 1. p. Conc. Eph. 6, 14.
(2) Baluz. Nov. Coll. p. 308.
(3) Sup. l. XVII, n. 46. 1, p. Conc. Eph. C. 22. Ibid. 23.

XIII. Traité de l'incarnation par Cassien.

Cependant le pape saint Célestin, ayant reçu les sermons de Nestorius, et ensuite sa lettre et ses écrts de sa parit, par Antio hus, voulut, avant que d'y répondre, faire tout traduire en latin (1). Il fit même composer un traité pour soutenir la doctrine catholique contre cette nouvelle hérésie, et ce fut sans doute par son ordre que saint Léon, alors archidiacre de l'église romaine, en chargea Jean Cassien, qui étoit plus propre qu'aucun autre à cet ouvrage, parce qu'il étoit très-savant dans la théologie, et que d'ailleurs il entendoit parfaitement le grec, et avoit demeuré longtemps à Constantinople. Ayant achevé ses conférences depuis quelque temps, il comptoit de demeurer dans le silence; mais il ne put résister à la prière de saint Léon. Il composa donc un traité de l'incarnation, divisé en sept livres. Dans le premier, il rapporte la plupart des hérésies contre ce mystère; puis il parle des pélagiens, dont il prétend que les principes ont donné lieu à l'erreur de Nestorius; car, dit-il, croyant que l'homme, par ses propres forces, peut être sans péché, ils jugent de même de Jésus-Christ qu'il n'étoit qu'un pur homme; mais qu'il a si bien usé de son libre arbitre, qu'il a évité tout péché; qu'il n'est venu au monde que pour nous donner l'exemple des bonnes œuvres; qu'il est devenu christ après son baptême, et dieu après sa résurrection (2). Ce n'est pas toutefois ce que disoit Nestorius; car il disoit expressément que le verbe divin avoit été uni à l'homme dès le sein de Marie; la comparaison de sainte Elisabeth le fait voir manifestement, et son erreur ne consistoit que dans la manière de l'union. Aussi Cassien attribue l'erreur qu'il rapporte à Leporius, dont il raconte sommairement l'histoire et la rétractation. Dans le second et le troisième livres, il prouve que Jésus-Christ est dieu et homme; et que la vierge doit être appelée mère de Dieu, *Theotocos*, non-seulement *Christotocos* (3) Dans le quatrième, il s'attache à montrer par l'écriture l'unité de Jésus-Christ; il continue, dans le cinquième à montrer qu'elle est réelle et non pas morale, et réfute plusieurs propositions de Nestorius. Dans le sixieme, il insiste sur le symbole d'Antioche, suivant lequel Nestorius avoit été baptisé. Dans le dernier, il apporte les autorités des pères grecs et latins, particulièrement de saint Chrysostôme, son maître, et finit par une exhortation touchante à l'église de Constantinople. Il suppose toujours que Nestorius y préside comme évêque, ce qui fait voir qu'il a achevé cet ouvrage avant sa déposition et le concile d'Ephèse.

XIV. Lettre du pape saint Célestin contre Nestorius.

Nestorius, ne recevant point de réponse du Pape, lui avoit écrit une seconde lettre par Valère, chambellan de l'empereur, qui fait mention de plusieurs lettres précédentes au sujet de Julien et des autres pélagiens. Il prenoit ce prétexte, comme dans la première, pour parler des autres prétendus hérétiques qui combattoient, selon lui, le mystère de l'Incarnation, et qui étoient en effet les catholiques (1). Enfin, le pape saint Célestin, ayant reçu par le diacre Possidonius la lettre de saint Cyrille, assembla un concile à Rome, vers le commencement du mois d'août quatre cent trente, où les écrits de Nestorius furent examinés et comparés avec la doctrine des pères (2). Le pape y rapporta des autorités de saint Ambroise, de saint Hilaire et de saint Damase, après quoi la doctrine de Nestorius fut condamnée, et saint Cyrille chargé de l'exécution du jugement. De ce concile, le pape écrivit sept lettres de même date : la première à saint Cyrille, la seconde à Nestorius, la troisième au clergé de Constantinople, la quatrième à Jean d'Antioche, la cinquieme à Rufus de Thessalonique, la sixième à Juvénal de Jérusalem, la septième à Flavien de Philippes, c'est-à-dire aux évêques des plus grands siéges de l'empire d'orient. Toutes ces lettres sont datées du troisième des ides d'août, sous le treizième consulat de Théodose et le troisième de Valentinien, c'est-à-dire le onzième d'août quatre cent trente, et le diacre Possidonius en fut chargé pour les porter à saint Cyrille, qui devoit ensuite les faire tenir à ceux à qui elles étoient adressées. Dans la lettre à saint Cyrille, le pape loue son zèle et sa vigilance, et lui déclare qu'il est entièrement dans ses sentiments touchant l'incarnation, que si Nestorius persiste dans son opiniâtreté, il faudra le condamner, mais qu'il faut tenter auparavant tous les moyens de le ramener (3). Donc, ajoute-t-il, tous ceux qu'il a séparés de sa communion doivent savoir qu'ils demeurent dans la nôtre; lui-même ne peut avoir désormais de communion avec nous, s'il continue de combattre la doctrine apostolique. C'est pourquoi vous exécuterez ce jugement par l'autorité de notre siége, agissant à notre place et en vertu de notre pouvoir; en sorte que si, dans l'espace de dix jours, à compter depuis cette admonition, il n'anathématise en termes formels sa doctrine impie, et ne promet de confesser à l'avenir touchant la génération de Jésus-Christ,

(1) Epist. ad Nest. 1. p. C. Eph. c. 18.
(2) Serm. 3, n. 6.
(3) Serm. 4, n. 3, 4. Serm. 5, n. 3. Sup. liv. XXIV, n. 48.

(1) P. 1. Conc. Eph. c. 17. Merc. Garn. p. 69. Epist. ad Nest. c. 18.
(2) Fragm. ap. Baluz. Nov. Coll. p. 379.
(3) 1, p. Conc. Eph. c. 15.

notre Dieu, la foi qu'enseigne l'église romaine, et votre église, et toute la chrétienté, votre sainteté pourvoie aussitôt à cette Eglise, c'est-à-dire à celle de Constantinople, et qu'il sache qu'il sera absolument séparé de notre corps.

Dans la lettre à Nestorius, il marque comme il a été trompé dans la bonne opinion qu'il avoit conçue de lui sur sa réputation. Il dit qu'il a lu ses lettres et les livres qui lui a envoyés, et qu'il a trouvé ses opinions, touchant le verbe divin, contraires à la foi catholique (1). Parlant des pélagiens, il dit : Quant à ces hérétiques, sur lesquels vous nous avez consulté comme si vous ne saviez pas ce qui s'est passé, ils ont été justement condamnés et chassés de leurs siéges; ce qui nous étonne, c'est que vous souffriez des gens qui ont été condamnés pour nier le péché originel, vous qui le croyez si bien, comme nous avons lu dans vos sermons. Les contraires ne s'accordent jamais sans donner du soupçon. Et pourquoi demandez-vous ce qui s'est passé ici, puisqu'Atticus, votre prédécesseur, nous a envoyé des actes contre eux? Pourquoi Sisinnius, de sainte mémoire, ne s'en est-il point informé, sinon parce qu'il savoit qu'ils avoient été justement condamnés sous Atticus? Enfin, il conclut ainsi : Sachez que si vous n'enseignez, touchant Jésus-Christ, notre Dieu, ce que tient Rome, Alexandrie et toute l'Eglise catholique; ce que la sainte église de Constantinople a tenu jusqu'à vous; et si, dans dix jours, à compter depuis cette troisième monition, vous ne condamnez nettement et par écrit cette nouveauté impie, qui veut séparer ce que l'écriture joint, vous êtes exclus de la communion de toute l'Église catholique. Nous avons adressé ce jugement par le diacre Possidonius, avec toutes les pièces, à l'évêque d'Alexandrie, afin qu'il agisse à notre place et que notre ordonnance vous soit connue à vous et à tous nos frères.

La lettre au clergé et au peuple de Constantinople est pleine d'exhortations à demeurer fermes dans la foi catholique, et de consolations pour ceux que Nestorius persécutoit. Le pape y déclare nulles toutes les excommunications prononcées par Nestorius, depuis qu'il a commencé à enseigner ces erreurs. Il ajoute que ne pouvant agir en personne à cause de l'éloignement, il a commis à sa place saint Cyrille; puis il met la sentence qui termine la lettre précédente. La lettre à Jean, d'Antioche contient en substance les mêmes choses, la condamnation de Nestorius, s'il ne se rétracte dans dix jours, et la nullité des excommunications ou des dépositions par lui prononcées. Les trois autres lettres à Juvénal de Jérusalem, à Rufus de Thessalonique et à Flavien de Philippes, n'étoient que des copies de celles-ci. Juvénal avoit succédé depuis peu à Prayle, qui avoit tenu le siége de Jérusalem environ treize ans. Juvénal donna le premier évêque aux Arabes, qui campoient dans la Palestine, et que saint Euthymius avoit convertis en grand nombre, et cet évêque fut Pierre, auparavant nommé Aspebète, père de Trébon, le premier de ces convertis : on le nomma l'évêque des camps, *Parembolon*, parce que ces Arabes campoient dispersés en divers quartiers (1).

XV. Mission de saint Germain et de saint Loup en Bretagne.

Vers le même temps, le pape saint Célestin envoya dans la Grande-Bretagne saint Germain, évêque d'Auxerre, pour résister à Agricola, fils d'un évêque pélagien nommé Sévérin, qui corrompoit les églises de Bretagne, en y semant son hérésie. Saint Germain y fut envoyé comme vicaire du pape, sous le consulat de Florentius et de Denis, c'est-à-dire l'an quatre cent vingt-neuf. Pélage étoit de la Grande-Bretagne, ainsi il n'est pas extraordinaire qu'il y eût des disciples. Le diacre Pallade, envoyé par le pape sur les lieux, l'excita à y procurer du secours, et les évêques de Gaule, de leur côté reçurent une députation de la Grande-Bretagne, qui les invitoit à venir promptement défendre la foi catholique (2). On assembla pour ce sujet un concile nombreux, et de l'avis de tous on pria saint Germain d'Auxerre, et saint Loup de Troyes, de se charger de cette entreprise; ainsi la mission de ce concile concouroit avec celle du pape.

Saint Germain étoit évêque depuis onze ans, comme il a été dit; saint Loup seulement depuis deux ans. Il étoit né à Toul, d'une famille très-noble, avoit étudié dans les écoles des rhéteurs, et acquis une grande réputation d'éloquence. Il épousa Peméniole, sœur de saint Hilaire, évêque d'Arles. La septième année de leur mariage, ils se séparèrent d'un commun consentement pour mener une vie plus parfaite, Loup quitta sa maison paternelle, et se retira au monastère de Lérins, sous la conduite de saint Honorat, qui en étoit alors abbé. Vincent, frère de Loup, se retira aussi à Lérins, et fut prêtre et célèbre par ses écrits (3). Loup, après s'y être exercé un an dans les jeûnes et les veilles, fit un voyage à Mâcon, pour distribuer aux pauvres ce qui lui restoit de bien; mais comme il y pensoit le moins, on l'enleva pour être évêque de Troyes, et il gouverna cette église cinquante-deux ans.

XVI. Commencements de sainte Geneviève.

Saint Germain et saint Loup, s'étant mis en chemin pour la Grande-Bretagne, arrivèrent au bourg de Nanterre, près de Paris. Les

(1) I p. c. Eph. c. 18. p. 360, E.

(1) P. 1, Conc. Eph. c. 19. 20. Sup. liv. XXII, c. 35. Vita S. Enthym. tom. I. Analect. Gr. p. 29. Sup. liv. XXIV, n. 31.

(2) Pros. Chr. an. 429. Beda I, Hist. c. 17. Constant. vit. S. Germ. c. 19.

(3) Sup. liv. XXIII, n. 46. Vita S. Lupi ap. Sur. Jul. 29. Sup. liv. XXIV, n. 57. Eucher. ad Hilar de Laude Erem.

habitants, sur la réputation de leur sainteté, vinrent au-devant d'eux en foule; saint Germain leur fit une exhortation, et regardant ce peuple qui l'environnoit, il vit de loin une jeune fille, où il remarqua quelque chose de céleste (1). Il la fit approcher et demanda son nom et qui étoient ses parents; on lui dit qu'elle s'appeloit Geneviève : son père Sévère, et sa mère Gerontia, se présentèrent en même temps. Saint Germain les félicita d'avoir une telle fille, et prédit qu'elle seroit un jour l'exemple même des hommes. Il l'exhorta à lui découvrir son cœur, et si elle vouloit consacrer à Dieu sa virginité. Elle déclara que c'étoit son dessein, et pria le saint évêque de lui donner la bénédiction solennelle des vierges. Ils entrèrent dans l'église pour la prière de none, ensuite on chanta plusieurs psaumes, et on fit de longues prières, pendant lesquelles le saint évêque tint sa main droite sur la tête de la fille; il alla prendre son repas, et recommanda aux parents de la lui amener le lendemain. Ils n'y manquèrent pas, et saint Germain demanda à sainte Geneviève si elle se souvenoit de ce qu'elle avoit promis. Oui, dit-elle, et j'espère l'observer par le secours de Dieu et par vos prières. Alors regardant à terre, il vit une pièce de monnoie de cuivre, marquée du signe de la croix, il la ramassa et la donnant à Geneviève, il lui dit : Gardez-la pour l'amour de moi, portez-la toujours pendue à votre col pour tout ornement, et laissez l'or et les pierreries à celles qui servent le monde; il la recommanda à ses parents, et continua son voyage.

Sainte Geneviève pouvoit avoir alors quinze ans, car on remarque que depuis cet âge jusqu'à cinquante, elle ne mangea que deux fois la semaine, le dimanche et le jeudi; encore n'étoit-ce que du pain d'orge et des fèves, et ne but jamais de vin, ni rien de ce qui peut enivrer. Quelques jours après le départ de saint Germain, sa mère voulut l'empêcher d'aller à l'église un jour de fête, et ne pouvant la retenir la frappa sur la joue. Aussitôt elle perdit la vue et demeura aveugle pendant deux ans. Enfin se souvenant de la prédiction de saint Germain, elle dit à sa fille de lui apporter de l'eau du puits, et de faire le signe de la croix sur elle. Sainte Geneviève lui ayant lavé les yeux, elle commença à voir un peu, et quand elle l'eut fait deux ou trois fois, elle recouvra la vue entièrement. On montre encore le puits qui est en grande vénération.

XVII. Saint Germain et saint Loup vainqueurs des pélagiens.

Saint Germain et saint Loup, s'étant embarqués en hiver, souffrirent une grande tempête que saint Germain apaisa, en jetant quelques gouttes d'huile dans la mer au nom de la trinité (1). Arrivant en Bretagne, ils trouvèrent une grande multitude rassemblée pour les recevoir; car leur arrivée avoit été prédite par les malins esprits qu'ils chassèrent des possédés, et qui en sortant confessèrent qu'ils avoient excité la tempête. Les saints évêques remplirent bientôt la Bretagne de leurs instructions et de leur réputation. Ils prêchoient non-seulement dans les églises, mais dans les chemins et les campagnes, tant la foule qui les suivoit étoit grande; en sorte qu'ils fortifioient partout les catholiques, et convertissoient les hérétiques. Tout étoit apostolique en eux, la vertu, la doctrine, les miracles. Les pélagiens se cachoient; mais enfin honteux de se condamner par leur silence, ils vinrent à une conférence. Ils se présentèrent bien accompagnés et remarquables par leur richesse et leurs habits éclatants : une multitude infinie de peuple s'assembla à ce spectacle. Les saints évêques laissèrent parler les hérétiques les premiers, et après qu'ils eurent discouru longtemps, ils leur répondirent avec une grande éloquence soutenue des autorités de l'écriture, en sorte qu'il les réduisirent à ne pouvoir répondre; le peuple avoit peine à retenir ses mains, et témoignoit son jugement par ses cris. Alors un homme qui avoit la dignité de tribun, s'avança avec sa femme, présentant aux saints évêques leur fille âgée de dix ans et aveugle (2). Ils lui dirent de la présenter aux pélagiens, mais ceux-ci se joignirent aux parents pour demander aux saints évêques la guérison de la fille. Ils firent une courte prière, puis saint Germain invoqua la sainte trinité, et ayant ôté de son cou le reliquaire qu'il portoit, il le prit à sa main et l'appliqua devant tout le monde sur les yeux de la fille, qui recouvra la vue aussitôt. Les parents furent ravis, le peuple épouvanté; et depuis ce jour, tout le monde se rendit à la doctrine des saints évêques.

Ils allèrent ensuite rendre grâce à Dieu au tombeau du martyr saint Alban, le plus fameux de la Bretagne; saint Germain fit ouvrir le sépulcre et y mit les reliques de tous les apôtres et de plusieurs martyrs, qu'il avoit ramassées de divers pays, puis il prit sur le lieu même de la poussière encore teinte du sang de saint Alban, l'emporta avec lui, et à son retour bâtit une église en son honneur dans la ville d'Auxerre, où il mit ses reliques (3).

XVIII. Vainqueurs des Saxons.

Les Saxons et les Pictes faisoient la guerre aux Bretons; les Pictes étoient des barbares de la partie septentrionale de l'île, ainsi nommés parce qu'ils se peignoient le corps de diverses couleurs (4). Les Saxons étoient des peuples de

(1) Vita S. Genovevæ ap. Sur. 3. Janu.

(1) Const. v. S. Germ. c. 22. vit. S. Lup Sur. 29 jul.

(2) C. 24.

(3) C. 25. sup. Lib. XVIII, n. 19. Hist. Ep. Antist. p. 416.

(4) Coust. I. c. 28. Beda I, Hist. c. 14, 15.

Germanie, que les Bretons avoient appelés à leur secours contre les Pictes, et qui depuis s'étoient joints à eux pour s'établir en Bretagne, comme ils firent environ vingt-cinq ans après. les Bretons épouvantés eurent recours aux saints évêques. C'étoit le carême, et par leurs instructions plusieurs demandèrent le baptême, en sorte qu'une grande partie de l'armée le reçut à Pâques dans une église de feuillées que l'on dressa en pleine campagne. Après la fête, ils se préparèrent à marcher contre les ennemis, animés de la grâce qu'ils venoient de recevoir, et attendant avec grande confiance le secours de Dieu. Saint Germain se mit à leur tête, et se souvenant encore du métier qu'il avoit fait en sa jeunesse, il envoya des coureurs pour reconnoître le pays, et posta ses gens à couvert dans une vallée, sur le passage des ennemis, qui s'attendoint à les surprendre. Saint Germain avertit les siens de faire tous le même cri dont il donneroit le signal. Il cria trois fois *alleluia*, toute l'armée fit en même temps le même cri, qui, étant multiplié par les échos des montagnes, fit un bruit si terrible, que les barbares en furent épouvantés. Ils jettèrent leurs armes, s'enfuirent en confusion, abandonnèrent leurs bagages, et plusieurs se noyèrent en passant une rivière. Ainsi les saints évêques, ayant délivré la Bretagne des pélagiens et des Saxons, repassèrent en Gaule et retournèrent chez eux. Pour assurer encore plus la religion dans cette île, le pape saint Célestin y renvoya le diacre Pallade, qu'il avoit ordonné évêque pour les Scots ou Ecossais; et ce fut le premier évêque de cette nation, qui jusque-là avoit été très-barbare. Saint Jérôme témoigne qu'ils n'avoient point de mariages réglés, qu'ils mangeoient la chair humaine, jusqu'à couper les mamelles des femmes et les autres parties charnues de ceux qu'ils trouvoient à l'écart. Saint Pallade fut envoyé évêque en Ecosse sous le consulat de Bassus et d'Antiochus, c'est-à-dire l'an quatre cent trente et un (1).

XIX. Lettre de Jean d'Antioche à Nestorius.

Saint Cyrille ayant reçu, par le diacre Possidonius, les lettres du pape saint Célestin, les envoya à ceux à qui elles étoient adressées, et accompagna de ses lettres celles qui étoient pour Jean d'Antioche et pour Juvénal de Jérusalem, qui avoit succédé à Praïle depuis trois ou quatre ans (2). Il exhorte Jean à se déterminer, déclarant que pour lui, il est résolu de suivre le jugement du pape et des évêques d'occident, pour conserver leur communion. Il dit à Juvénal qu'il faut écrire à l'empereur, afin qu'il prenne l'intérêt de la religion et délivre l'Eglise de ce faux pasteur. Il marque à l'un et à l'autre qu'il a fait son possible pour ramener Nestorius à la raison.

Jean d'Antioche étoit ami de Nestorius, qui avoit été tiré de son clergé. Ainsi, sur la lettre de saint Cyrille, il lui écrivit, lui en envoyant la copie, et de celle du pape saint Célestin (1). Je vous exhorte, dit-il, à les lire de telle sorte qu'il ne s'élève aucun trouble dans votre esprit: puisque c'est de là que viennent souvent les disputes et l'opiniâtreté pernicieuse; mais aussi, dit-il, ne méprisez pas cette affaire, car le démon sait pousser si loin par l'orgueil celles qui ne sont pas bonnes, qu'il n'y a plus de remède. Lisez ces lettres avec application, et appelez à cet examen quelques-uns de vos amis, à qui vous laissiez la liberté de vous donner des conseils utiles, plutôt qu'agréables. Encore que le terme de dix jours marqué par la lettre du très-saint évêque Célestin soit très-court, vous pouvez faire la chose en un jour, même en peu d'heures. Car il est facile, en parlant de l'incarnation de notre seigneur, de se servir d'un terme convenable, usité par plusieurs des pères, et qui exprime véritablement sa naissance de la vierge. Vous ne devez ni rejeter ce terme comme dangereux ni penser qu'il ne faut pas vous dédire. Si vous êtes dans les mêmes sentiments que les pères et les docteurs de l'Eglise, comme nous avons appris par plusieurs amis communs, quelle peine avez-vous à déclarer votre saine doctrine, principalement dans ce grand trouble qui s'est élevé à votre sujet; car sachez que cette question est agitée auprès et au loin; toute l'Eglise en est émue, et partout les fidèles en sont tous les jours aux mains. Vous les verrez clairement par la chose même. L'occident, l'Egypte, et peut-être la Macédoine, ont résolu de rompre l'union que Dieu a accordée à son Eglise par les travaux de tant d'évêques, et principalement du grand Acace. Il entend Acace de Berée, et parle de l'union qui finit le schisme d'Antioche, du temps de l'évêque Alexandre et du pape saint Innocent.

Il continue à exhorter fortement Nestorius d'employer le mot de mère de Dieu *Théotocos* (2), puisqu'aucun des docteurs de l'Eglise ne l'a jamais rejeté, et que plusieurs s'en sont servis sans être repris par ceux qui ne s'en servoient pas. Il montre que l'on ne peut rejeter la signification de ce mot, sans tomber dans des erreurs dangereuses, puisqu'il s'en suivra, contre l'autorité manifeste de l'écriture, que ce n'est pas Dieu qui s'est incarné et anéanti en prenant la forme d'esclave. Il ajoute : Si, avant ces lettres, plusieurs étoient si emportés contre nous, que ne feront-ils point maintenant qu'elles leur donnent une si grande autorité? Je vous écris ceci, non pas seul, mais avec plusieurs évêques de vos amis, qui se sont trouvés présents quand on m'a rendu ces malheureuses lettres, savoir : Archélaüs, Apringius, Théodoret, Héliade, Mélèce et Macaire, qui vient d'être ordonné évêque de Laodicée. Il ne

(1) Prosp. con. Col. c. 41. Hier. Ep. 85. ad Ocean. et 2. in Jovin. c. Prosp. Chr.

(2) 1. p. Conc. Eph. 6, 21, c. 24.

(1) 1 p. Conc. Eph. x, 25.

(2) Sup. liv. XXIII, n. 7.

marque le siége que de celui-ci, parce que Nestorius connoissoit les autres. Jean d'Antioche écrivit en même temps au comte Irénée ami commun, et aux évêques de Musée et Helladius.

XX. Réponse de Nestorius.

Nestorius ayant vu toutes ces lettres, répondit à Jean d'une manière honnête, mais au fond, il demeura toujours opiniâtre dans son erreur. J'aurois cru, dit-il, être exposé à toute autre calomnie, que d'errer contre la foi, moi qui ai tant combattu jusqu'à présent contre tous les hérétiques; et ensuite (1) : J'ai trouvé ici l'Eglise divisée : les uns appeloient la Sainte-Vierge seulement mère de Dieu, *Theotocos*, les autres seulement d'un homme, *Anthropotocos* : pour les réunir, je l'ai nommée mère de Christ, *Christotocos*, nom qui signifie clairement l'un et l'autre, le Dieu et l'homme. Soyez donc en repos sur cette affaire, et persuadé que j'ai toujours les mêmes sentiments sur la vraie foi. Si nous nous voyons dans le concile que nous espérons avoir, nous réglerons toutes choses sans scandale et avec union. Vous devez vous étonner moins que personne de la présomption ordinaire de l'Egyptien, dont vous avez tant d'exemples. Bientôt, s'il plaît à Dieu, on louera notre conduite. Telle fut la réponse de Nestorius.

XXI. Dernière lettre de saint Cyrille à Nestorius.

Cependant saint Cyrille, en exécution de la commission du pape, assembla un concile à Alexandrie, peut-être le concile ordinaire du mois d'octobre, de tous les évêques de la province d'Egypte; et au nom de ce concile, il écrivit à Nestorius une lettre synodale, pour servir de troisième et dernière monition, lui déclarant que, si dans le terme marqué par le pape, c'est-à-dire dans dix jours après la réception de cette lettre, il ne renonce à ses erreurs, ils ne veulent plus avoir de communion avec lui, et ne le tiendront plus pour évêque; et que dès lors ils communiquent avec tous les clercs et les laïques qu'il a déposés ou excommuniés (2). Au reste, ajoutent-ils, il ne suffira pas que vous professiez le symbole de Nicée, car vous savez y donner des interprétations violentes: il faut confesser, par écrit et avec serment, que vous anathématisez vos dogmes impies, et que vous croirez et enseignerez ce que nous croyons tous, nous et tous les évêques d'occident et d'orient, et tous ceux qui conduisent les peuples. Car le saint concile de Rome, et nous tous, sommes convenus que les lettres qui vous ont été écrites par l'église d'Alexandrie, sont orthodoxes et sans erreur.

La lettre synodale contient ensuite la profession de foi. Premièrement, le symbole de Nicée, puis une explication ample et exacte du mystère de l'incarnation conforme à ce que saint Cyrille en avoit déjà dit dans ses autres lettres. Il y répond aux principales objections de Nestorius, et tire un argument de l'eucharistie en ces termes : Nous annonçons la mort de Jésus-Christ, et nous confessons sa résurrection et son ascension en célébrant dans les églises le sacrifice non sanglant (1). Ainsi, nous nous approchons des eulogies mystiques, et nous sommes sanctifiés, participant à la chair sacrée et au précieux sang de notre sauveur Jésus-Christ; et nous ne la recevons pas comme une chair commune, à Dieu ne plaise, ni comme la chair d'un homme sanctifié, et conjoint au verbe par une union de dignité, ou en qui la divinité ait habité, mais comme vraiment vivifiante et propre au verbe. Car lui, qui est vie de sa nature comme Dieu, étant devenu un avec sa chair, il l'a rendue vivifiante; autrement, comment la chair d'un homme seroit-elle vivifiante de sa nature? Cette lettre finit par douze anathèmes, qui en renferment toute la substance en ces termes :

XXII. Les douze anathèmes de saint Cyrille.

1. Si quelqu'un ne confesse pas qu'Emmanuel est véritablement Dieu, et par conséquent la Sainte-Vierge mère de Dieu, puisqu'elle a engendré selon la chair le verbe de Dieu fait chair, qu'il soit anathème.

2. Si quelqu'un ne confesse pas que le verbe, qui procède de Dieu le père, est uni à la chair selon l'hypostase, et qu'avec sa chair il fait un seul Christ, qui est Dieu et homme tout ensemble, qu'il soit anathème.

3. Si quelqu'un, après l'union, divise les hypostases du seul Christ, les joignant seulement par une connexion de dignité, d'autorité ou de puissance, et non par une union réelle; qu'il soit anathème.

4. Si quelqu'un attribue à deux personne ou à deux hypostases, les choses que les apôtres et les évangélistes rapportent comme ayant été dites de Jésus-Christ par les saints ou par lui-même, et applique les unes à l'homme considéré séparément du verbe de Dieu, et les autres comme dignes de Dieu, au seul verbe procédant de Dieu le père; qu'il soit anathème.

5. Si quelqu'un ose dire que Jésus-Christ est un homme qui porte Dieu, au lieu de dire, qu'il est Dieu en vérité, comme fils unique et par nature, en tant que le verbe a été fait chair et a participé comme nous à la chair et au sang, qu'il soit anathème.

6. Si quelqu'un ose dire, que le verbe procédant de Dieu le père, est le Dieu ou le seigneur de Jésus-Christ, au lieu de confesser que le même est tout ensemble Dieu et homme,

(1) Synod. Baluz. ad Coll. Chr. L. c. 3.

(2) 1 P. Conc. Eph. c. 26.

(1) N. 7.

en tant que le verbe a été fait chair, selon les écritures, qu'il soit anathème.

7. Si quelqu'un dit que Jésus, en tant qu'homme a été possédé du verbe Dieu, et revêtu de la gloire du fils unique, comme étant un autre que lui, qu'il soit anathème.

8. Si quelqu'un ose dire que l'homme pris par le verbe doit être adoré, glorifié et nommé Dieu avec lui, comme l'un étant en l'autre car y ajoutant toujours le mot *avec*, il donna cette pensée), au lieu d'honorer Emmanuel par une seule adoration, et lui rendre une seule glorification, en tant que le verbe a été fait chair, qu'il soit anathème.

9 S quelqu'un dit que notre seigneur Jésus-Christ a été glorifié par le Saint-Esprit, comme ayant reçu de lui une puissance étrangère pour agir contre les esprits immondes et opérer des miracles sur les hommes, au lieu de dire que l'esprit par lequel il les opéroit lui étoit propre, qu'il soit anathème.

10. L'écriture divine dit que Jésus-Christ a été fait le pontife et l'apôtre de notre foi, et qu'il s'est offert pour nous à Dieu le père, en odeur de suavité. Donc, si quelqu'un dit que notre pontife et notre apôtre n'est pas le verbe de Dieu lui-même, depuis qu'il s'est fait chair et homme comme nous, mais un homme né d'une femme, comme si c'étoit un autre que lui. ou si quelqu'un dit qu'il a offert le sacrifice pour lui-même, au lieu de dire que c'est seulement pour nous, car il n'avoit pas besoin de sacrifice, lui qui ne connoissoit pas le péché, qu'il soit anathème.

11. Si quelqu'un ne confesse pas que la chair du seigneur est vivifiante et propre au verbe, même procédant de Dieu le père, mais l'attribue à un autre qui lui soit conjoint selon la dignité, et en qui la divinité habite seulement, au lieu de dire qu'elle est vivifiante, parce qu'elle est propre au verbe, qui a la force de vivifier toutes choses, qu'il soit anathème.

12. Si quelqu'un ne confesse pas que le verbe de Dieu a souffert selon la chair, qu'il a été crucifié selon la chair, et qu'il a été le premier né d'entre les morts, en tant qu'il est vie et vivifiant comme Dieu, qu'il soit anathème.

Voila les douze fameux anathemes de saint Cyrille contre toutes les propositions hérétiques que Nestorius avoit avancées. La lettre synodale qui les contient se trouve datée du trentième de novembre, mais on croit que c'est plutôt le jour où elle fut apportée à Constantinople. Elle fut accompagnée de deux autres lettres, l'une au clergé et au peuple de Constantinople, l'autre aux abbés des monastères de la même ville, par lesquelles saint Cyrille marque qu'il a attendu à la derniere extrémité pour en venir à ce fameux remède de l'excommunication, et les exhorte à demeurer fermes dans la foi et à communiquer librement avec ceux que Nestorius avoit excommuniés. Pour porter ces lettres, on députa quatre évêques d'Egypte: Théopempte, Daniel, Potamon et Macaire; et ils furent aussi chargés de la lettre du pape saint Célestin à Nestorius (1).

XXIII. Convocation du concile d'Ephèse.

Avant que ces députés arrivassent à Constantinople, l'empereur Théodose ordonna la convocation du concile général, en étant sollicité de part et d'autre. Les catholiques le demandoient, comme il paroît par la requête de Basile et des moines maltraités par Nestorius. Lui-même le demanda, croyant y prévaloir par la puissance séculière et l'appui des orientaux, et y faire condamner saint Cyrille sur les plaintes de Chérémon et de ses autres calomniateurs. La lettre de convocation est au nom de deux empereurs, suivant la forme ordinaire adressée aux métropolitains de chaque province (2). Celle qui s'est conservée étoit adressée à saint Cyrille et porte en substance: Les troubles qui sont dans l'Église nous ont fait juger indispensable de convoquer les évêques de tout le monde, quelque répugnance que nous ayons à les fatiguer; c'est pourquoi votre piété fera en sorte, quand la prochaine fête de Pâques sera passée, de se rendre à Ephèse, pour le jour de la Pentecôte et d'amener avec elle les évêques qu'elle jugera convenable; en sorte qu'il en reste assez pour les affaires de la province, et qu'il en vienne assez pour le concile. Personne cependant n'innovera rien en particulier avant que le concile soit assemblé. Nous ne doutons pas que tous les évêques n'y viennent promptement; si quelqu'un y manque, il n'aura point d'excuse devant Dieu ni devant nous. Donné à Constantinople, le treizième des calendes de décembre, sous le treizième consulat de Théodose et le troisième de Valentinien, c'est-à-dire le dix-neuvième de novembre l'an quatre cent trente. La ville d'Ephèse fut choisie comme de facile accès par mer et par terre, et abondante en toutes les choses nécessaires à la vie (3).

Outre la lettre circulaire, il y en eut une particulière à saint Cyrille, où Théodose l'accuse d'être l'auteur du trouble de l'Église, et se plaint de ce qu'il a écrit deux lettres différentes, l'une à lui et à son épouse Eudoxia, l'autre à sa sœur Pulchérie, comme si la famille impériale etoit divisée, ajoutant toutefois qu'il lui pardonne et l'exhortant à concourir, dans le concile, à la tranquillité de l'Eglise. Cette lettre fait voir la préoccupation de l'empereur Théodose contre saint Cyrille.

XXIV. Derniers ouvrages de saint Augustin.

Saint Augustin fut appelé nommément au concile sur sa grande réputation, car on ne

(1) V. not. Baluz. p. 422. 1 part. Concil. Ephes. c. 27, 28. Conc. Ephes. p. p. 584, A.

(2) 1. p. Conc. Eph. c. 30. Evagr. 1, Hist. c. 7. p. 1, Conc. Eph. c. 32.

(3) Sacra per Joan. Conc. Eph. pag. 721. c.

voit pas d'autre raison de le distinguer entre tant d'évêques. Un officier, nommé Ebagnius, fut charge de la lettre de l'empereur, mais n'étant arrivé à Carthage que vers Pâques de l'année suivante quatre cent trente et un, il apprit que saint Augustin n'étoit plus au monde et retourna à Constantinople, avec les lettres de l'evêque Capréolus à l'empereur pour lui en donner avis (1). Le dernier ouvrage de saint Augustin fut la seconde reponse à Julien qu'il laissa imparfaite. Julien avoit écrit quatre livres contre le premier livre de saint Augustin, des noces et de la concupiscence. Mais quand il eut vu le second, il en composa huit pour y répondre, et les adressa à Florus, évêque pélagien, un de ceux qui se retirèrent avec lui à Constantinople. Julien ne savoit pas que saint Augustin eût composé six livres pour répondre à ses quatre premiers, il ne savoit pas même, si on l'en croit, que saint Augustin eût vu ces quatre livres et il pouvoit l'ignorer, car il etoit en ce temps-là en Cilicie. Saint Augustin, accablé d'autres occupations, avoit peine à se résoudre à répondre à ces huit livres qui ne contenoient que des injures et des discours vagues; toutefois saint Alypius le pressa tant qu'à la fin il l'entreprit, craignant pour les ignorants qui liroient cette réponse de Julien sans en apercevoir la foiblesse. Saint Augustin travailla à cet ouvrage jusqu'à la fin de ses jours et en composa six livres, qui repondent aux six premiers des huit de Julien. Il met d'abord ses paroles, puis il répond article par article. Comme Julien ne faisoit guère que répéter ce qu'il avoit dit dans son premier ouvrage; aussi saint Augustin dans celui-ci est souvent obligé de redire ce qu'il avoit déjà dit.

Mais on ne laisse pas d'y trouver des passages très-forts et très-importants, où les mêmes vérités sont mieux développées et mises en un plus grand jour. Dans les dernières années de sa vie, et depuis ses rétractations, il fit un extrait des préceptes moraux de l'écriture, qu'il nomma *speculum*, c'est-à-dire miroir, parce qu'en lisant, les fidèles peuvent voir l'état de leur âme et le progrès qu'ils font dans la vertu. Il n'y met que ce qui sert à régler les mœurs, et encore les préceptes proposés directement et simplement sans figure, et se sert non pas de la version faite sur le grec des septante, comme il avoit accoutumé, mais de la version de saint Jérôme sur l'hébreu comme plus claire. Il commence aux lois qui sont données, après le décalogue, dans l'exode et continue à tirer les préceptes de morale de tout l'ancien testament, sans omettre les livres que l'Église reçoit pour canoniques, quoiqu'ils ne soient pas dans le canon des Hébreux. Il commence l'extrait du nouveau testament au sermon de la montagne et continue jusqu'a l'apocalypse. Comme entre tant de passages de l'écriture, il s'en rencontre quelques-uns qui semblent opposés, il avoit dessein de les expliquer dans des questions qu'il proposeroit ensuite; mais il n'exécuta pas ce dessein.

XXV. Désolation de l'Afrique.

Cependant les Vandales continuoient de ravager l'Afrique, et cette désolation rendit très-amer à saint Augustin le dernier temps de sa vie. C'est ainsi qu'en parle Possidius, évêque de Calame, témoin oculaire; et il ajoute (1): Il voyoit les villes ruinées, et à la campagne les bâtiments abattus et les habitants tués ou mis en fuite, les églises destituées de pretres et de ministres, les vierges sacrées et les autres religieux dispersés de tous côtés. Les uns avoient succombé aux tourments, les autres avoient péri par le glaive; les autres en captivité, ayant perdu l'integrité du corps, de l'esprit et de la foi, servoient des ennemis durs et brutaux. Il voyoit que les hymnes et les louanges de Dieu avoient cessé dans les églises dont les bâtiments mêmes, en plusieurs lieux, étoient consumes par le feu. Que les sacrifices solennels, qui sont dus à Dieu, avoient cessé dans leurs lieux propres, c'est-à-dire que, faute d'églises, on les célébroit dans les maisons ou en d'autres lieux profanes. Que l'on ne demandoit point les sacrements, ou qu'il n'étoit pas facile de trouver quelqu'un pour les administrer à ceux qui les demandoient. Que ceux qui s'enfuyoient dans les bois, sur les montagnes, dans les cavernes et les rochers ou dans les forteresses, étoient pris et tués ou mouroient de faim, manquant des choses nécessaires. Que les évêques et les clercs à qui Dieu avoit fait la grâce de ne pas tomber entre les mains des ennemis, ou de s'en sauver après y être tombés, étoient dépouillés de tout et reduits à la dernière mendicité, sans qu'il fût possible de leur donner à tous les secours qui leur étoient nécessaires. Que de ce grand nombre d'eglises d'Afrique, à peine en restoit-il trois, Carthage, Hippone et Cyrthe qui ne fussent pas ruinées, et dont les villes subsistassent.

Dans ces alarmes, saint Augustin fut consulté par Honorat, évêque de Thiave, pour savoir si les évêques ou les clercs doivent se retirer à l'approche des barbares (2). Saint Augustin lui envoya d'abord une lettre qu'il avoit écrite sur le même sujet à un évêque, nommé Quodvultdeus, et que nous n'avons plus; mais Honorat ne s'en contenta pas, se fondant sur cette parole de Jésus-Christ (3): Quand on vous poursuivra dans une ville, fuyez dans une autre. A quoi un autre évêque ajoutoit: Si le seigneur nous a commandé de fuir dans les persécutions, où l'on peut gagner le martyre, combien plus dans les incursions des barbares, où il n'y a que des souffrances stériles? Saint Augustin répondit par une grande lettre, où il

(1) Liberat. Brevier. c. 5.

(1) Possid. c. 28.

(2) C. 30. Epist. 228.

(3) Matth. 23.

donne des règles pour se conduire en de telles occasions. A cette parole de Jésus-Christ, il oppose ce qu'il dit que le mercenaire s'enfuit quand il voit venir le loup (1); et ajoute que, pour accorder ces deux autorités, il faut dire que quand le péril est commun, les pasteurs et les ministres de l'Eglise ne doivent point abandonner le troupeau. Leur ministère lui est toujours nécessaire, et particulièrement en ces temps d'affliction, où le peuple a besoin d'être consolé et fortifié, où le péril pressant fait courir à l'église toutes sortes de personnes pour demander le baptême, la réconciliation, ou du moins la pénitence. Alors si les ministres manquent, quel malheur pour ceux qui sortent de ce monde sans être regénérés ou déliés! quels reproches contre les ministres absents! Il faut craindre ces maux spirituels plus que tous les maux temporels, plus que la mort et les tourments. Car le premier devoir du pasteur est de donner au troupeau la nourriture nécessaire; et il ne doit pas, en l'abandonnant, commettre un mal certain, par la crainte des maux incertains (2).

Que si les persécuteurs cherchent le pasteur en particulier, et qu'il y ait d'autres ministres suffisants pour le besoin du troupeau, c'est le cas de s'enfuir, comme fit saint Paul à Damas, comme saint Athanase. Que si tout le troupeau s'enfuit, alors le pasteur doit suivre, puisqu'il ne demeuroit que pour le troupeau. Il peut aussi se retirer quand il n'a plus de troupeau, comme il étoit arrivé à quelques évêques d'Espagne, dont le peuple avoit été tué, consumé dans les villes assiégées, dispersé ou emmené en captivité. Quelques ministres peuvent aussi se réserver pour le service de l'Eglise, quand il y en a d'autres pour suppléer à leur défaut; mais ils ne doivent pas aisément craindre de périr plutôt que les laïques, ni se persuader qu'ils sont plus nécessaires que les autres ecclésiastiques, puisque ce seroit lâcheté ou présomption. Que si tous veulent demeurer, quoique l'on juge nécessaire que quelques-uns se retirent, le sort en doit décider; et si l'on craint que tous les ministres, demeurant, ne donnent trop de confiance aux laïques, ils doivent les avertir qu'ils ne demeurent que pour eux. C'est ainsi que saint Augustin encourageoit ses confrères (3).

XXVI. Mort de saint Augustin.

Hippone fut bientôt assiégée par les Vandales, parce que le comte Boniface, qui leur faisoit alors la guerre, s'étoit enfermé dedans avec les Goths, alliés des Romains. Le siége dura près de quatorze mois, et les Vandales ôtèrent aux assiégés la communication de la mer. Possidius, et plusieurs autres évêques du voisinage, s'y étoient réfugiés; et comme ils étoient un jour à table, saint Augustin leur dit (1): Sachez que pendant le temps de cette calamité, je prie Dieu ou qu'il délivre cette ville des ennemis qui l'environnent, ou, s'il en a disposé autrement, qu'il donne à ses serviteurs la force de souffrir sa volonté, ou du moins qu'il me retire de ce monde. Ils se joignirent avec lui depuis ce temps-là, pour faire tous à Dieu cette prière. Il prêcha dans l'église, avec toute la force de son esprit et de son courage, jusqu'à sa dernière maladie.

Ce fut une fièvre qui lui prit le troisième mois du siége. Il pratiqua ce qu'il avoit coutume de dire à ses amis (2): Que personne, après avoir reçu le baptême, ne doit sortir de la vie sans pénitence, même les chrétiens les plus vertueux, même les évêques. Il fit donc écrire les psaumes de la pénitence, qui sont en petit nombre, dit Possidius, apparemment les sept que nous nommons encore ainsi: il les fit attacher contre la muraille, près de son lit, et les lisoit, en versant continuellement des larmes. De peur d'être détourné de ce pieux exercice, environ dix jours avant sa mort, il demanda à ceux qui étoient auprès de lui, de ne laisser entrer personne dans sa chambre, qu'aux heures que les médecins venoient le visiter, ou qu'on lui apportoit de la nourriture; ce qui fut exécuté. Ainsi il passa tout ce temps en oraison. Il mourut avec une entière connoissance, sans que sa vue ou son ouïe fût affoiblie, en présence de ses amis, qui prioient avec lui, ayant vécu soixante-seize ans, dont il avoit passé environ quarante dans la cléricature (3). Le jour de sa mort fut le cinquième des calendes de septembre, sous le treizième consulat de Théodose et le troisième de Valentinien; c'est-à-dire, l'an quatre cent trente, le vingt-huitième d'août, jour auquel l'Eglise honore encore sa mémoire. A ses funérailles, on offrit à Dieu le sacrifice, en présence des évêques. Il ne fit point de testament, parce qu'il étoit si pauvre qu'il n'avoit pas de quoi en faire; mais il recommandoit toujours de conserver avec grand soin la bibliothèque et tous les livres de son église. Nous apprenons toutes ces particularités de Possidius, qui avoit vécu familièrement avec lui près de quarante ans.

Il raconte aussi ses miracles. Je sais, dit-il, qu'étant prêtre et étant évêque, comme on le pressa de recommander à Dieu des possédés, il pria avec larmes, et les démons se retirèrent. Je sais qu'étant malade au lit, quelqu'un le vint trouver avec un malade, et le pria de lui imposer les mains pour le guérir, il dit: Si j'avois quelque pouvoir sur les maladies, je me guérirois le premier. L'autre répondit: Il m'a été dit en songe: Va trouver l'évêque Augustin, qu'il impose la main à ce malade et il sera guéri. Il le fit sans plus différer, et aussitôt le malade se retira en santé. Le même Possidius

(1) Epist. 228, n. 6. Joan. x, 12.
(2) N. 2, 8, 7, 3.
(3) N. 2, 6, 10, 12, 11, 13.

(1) Possid. c. 29.
(2) C. 13.
(3) Prosp. Chr. Cod. an.

nous a laissé un catalogue des ouvrages de saint Augustin, tant des livres que des sermons et des lettres, où il en compte mille trente, avouant toutefois qu'il n'a pu tout compter (1). Il s'y en trouve plusieurs que nous n'avons pas.

XXVII. Saint Alexandre, auteur des acemètes.

Vers le même temps mourut près de Constantinople saint Alexandre, fondateur du fameux institut des acemètes. Il naquit dans l'Asie mineure d'une famille noble, et étudia à Constantinople, puis il eut une charge dans le palais de l'empereur (2). Il reconnut bientôt la vanité du siècle, et la lecture de l'écriture sainte l'en dégoûta davantage. Il quitta son emploi, distribua son bien aux pauvres, et alla en Syrie, où il embrassa la vie monastique sous la conduite d'un abbé, nommé Elie, dont la réputation l'avoit attiré. Après y avoir demeuré quatre ans, il se retira dans le désert, à l'exemple du prophète Elie, et y demeura sept ans. Il convertit Rabbula, gouverneur d'une ville voisine, et plusieurs autres païens. Ils vouloient l'avoir pour évêque, et comme ils gardoient les portes de la ville, Alexandre se fit descendre la nuit par la muraille dans une corbeille. Rabbula, étant converti, mit en liberté ses esclaves, donna ses biens aux pauvres et se retira dans la solitude, où il mena la vie d'anachorète. Mais il en fut tiré depuis pour être évêque d'Edesse, métropole de Mésopotamie. Sa femme se consacra à Dieu de son côté, et bâtit un monastère, où elle s'enferma avec ses filles et ses servantes, et y finit saintement ses jours.

Alexandre, s'étant sauvé de la ville où on vouloit le faire évêque, et ayant marché deux jours dans le désert, se trouva dans un lieu qui servoit de retraite à trente voleurs. Il demanda à Dieu leur âme; le capitaine se convertit le premier, et mourut huit jours après son baptême. Les autres, ayant aussi été baptisés, firent un monastère de leur caverne, sous la conduite d'un supérieur qu'Alexandre leur donna.

Les ayant quittés, il bâtit un monastère sur le bord de l'Euphrate, et demanda à Dieu, pendant trois ans, d'y pouvoir établir une psalmodie continuelle. Sa communauté s'accrut tellement, qu'il eut jusqu'à quatre cents moines de différentes nations, des Syriens, naturels du pays, des Grecs, des Latins, des Egyptiens. Il les divisa en plusieurs chœurs qui, se succédant les uns aux autres, célébroient continuellement l'office divin, et c'est le premier exemple de cette pratique. Ces moines de saint Alexandre observoient une exacte pauvreté, chacun n'avoit qu'une tunique, et ne se fournissoit de vivres que pour chaque jour. S'il en restoit, ou les donnoit aux pauvres sans rien garder pour le lendemain.

Après avoir demeuré vingt ans dans ce monastère sur l'Euphrate, il destina soixante-et-dix de ses disciples pour aller prêcher la foi aux gentils; il en choisit cent cinquante pour le suivre dans le désert, et laissa les autres dans le monastère, sous la conduite de Trophyme. Il avoit autrefois été à Antioche, et y avoit montré un grand zèle, en s'opposant à l'intrusion de l'évêque Porphyre, en quatre cent quatre. Il y revint au bout de vingt ans, sous l'évêque Théodose, accompagné de ses disciples; mais l'évêque prévenu contre lui le fit chasser, apparemment le prenant pour être de la secte des euchites ou messaliens, à cause de sa prière continuelle, de sa vie errante et du pays d'où il venoit (1). Un ecclésiastique, nommé Malchus, accompagné de quelques laïques, alla, par ordre de l'évêque, pour chasser Alexandre et lui donna un soufflet. Alexandre, sans s'émouvoir, dit seulement ces mots de l'évangile (2): Or le nom du serviteur étoit Malchus. Le peuple qui le regardoit comme un prophète, prit sa défense, et Malchus fut obligé de se retirer. Toutefois, Alexandre fut contraint de quitter Antioche par ordre du gouverneur, qui le relégua à Chalcis avec ses disciples. S'étant déguisé en mendiant, il alla dans un monastère nommé Crithen, et fut bien étonné d'y trouver son institut de psalmodie perpétuelle. Il jugea, comme il étoit vrai, que cette maison avoit été fondée par un de ses disciples.

Enfin il quitta la Syrie et, avec vingt de ses moines, il retourna à Constantinople, où il fonda un monastère près l'église de saint Menne. En peu de temps, il y eut jusqu'à trois cents moines de diverses langues, Grecs, Latins et Syriens, tous catholiques et dont plusieurs avoient demeuré dans d'autres monastères. Il les divisa en six chœurs qui chantoient l'office tour à tour, se succédant les uns les autres; en sorte que Dieu étoit loué en ce monastère à toutes les heures du jour et de la nuit. De là leur vint le nom d'acemètes *acoimetai*, qui signifie en grec des veillants, ou gens qui ne dorment point, parce qu'il y avoit toujours une partie de la communauté qui veilloit (3). Comme ils ne travailloient point et n'avoient d'autres biens que leurs livres, on admiroit comment ils pouvoient subsister, et on les soupçonnoit d'être de la secte des messaliens; Alexandre fut arrêté par deux fois. On vouloit l'obliger à interrompre sa psalmodie perpétuelle; on renvoya ses disciples à leurs premiers monastères, ensuite on le mit en liberté, croyant qu'il demeureroit seul. Mais le jour même qu'il sortit de prison, ses moines le rejoignireut, et ils recommencèrent leur psalmodie. Il s'en alla avec eux vers l'embouchure du Pont-Euxin, y fonda un mo-

(1) Vita c. 18, Indic. Possid.
(2) Vita Boll. 15 jan.

(1) Sup. liv. XXI. n. 47. Sup. liv. XIX, n. 25.
(2) Joan. XVIII, 10.
(3) Nil. ap. Vales. in Theod. IV, c. 11.

nastère et y mourut vers l'an quatre cent trente.

XXVIII. Autre lettre de Nestorius au pape.

Sur la fin du mois de novembre quatre cent trente, et après la convocation du concile d'Ephèse, Nestorius écrivit au pape saint Célestin, en ces termes (1) : J'ai appris que le vénérable Cyrille, évêque d'Alexandrie, épouvanté par les plaintes qui nous ont été présentées contre lui, cherche à éviter le saint concile qui se doit tenir à cause de ses accusations, et s'attache à des paroles, savoir, aux mots de *Theotocos* et *Christotocos*, dont il admet l'un et rejette l'autre, qu'il admet pourtant quelquefois. Pour moi, je ne m'oppose pas à ceux qui veulent dire *Theotocos*, pourvu qu'ils ne l'entendent pas comme Arius et Apollinaire, pour confondre les natures ; mais je n'hésite pas à préférer le mot de *Christotocos*, comme employé par les anges et les évangélistes. C'est qu'il insistoit sur les passages de l'évangile, où, en parlant de la nativité temporelle du fils de Dieu, il est nommé Jésus ou Christ. Il continue : Si nous considérons deux sectes contraires, dont l'une n'emploie que le mot de *Theotocos* ; savoir celle d'Arius ou d'Apollinaire ; l'autre ne se sert que d'*Anthropotocos* ; savoir celle de Paul, de Samosate, parce que la première ne reconnoît Marie que mère de Dieu, et la seconde ne la reconnoît que mère d'un homme : ne faut-il pas essayer de ramener les uns et les autres, par un nom qui signifie les deux natures, qui est celui de mère de Christ, *Christotocos*? J'ai écrit ceci à l'évêque d'Alexandrie, comme vous verrez par les lettres que je vous envoie. Au reste, il a plu au très-pieux empereur d'indiquer un concile œcuménique, pour y examiner d'autres affaires ecclésiastiques ; car pour cette question de mots, je ne crois pas que la discussion en soit difficile. Il y a apparence que Nestorius envoya cette lettre avec celle de l'empereur, pour la convocation du concile œcuménique.

XXIX. Ses derniers sermons.

Cependant les quatre évêques députés par le concile d'Alexandrie, étant arrivés à Constantinople, allèrent à la cathédrale un dimanche, pendant que l'on célébroit l'office, où tout le clergé étoit présent, et presque tous ceux qui portoient le titre d'illustres. Ce dimanche étoit le trentième de novembre de la même année quatre cent trente. Ils rendirent à Nestorius les lettres de saint Cyrille et de saint Celestin. Nestorius les prit, et leur dit de venir le lendemain le trouver en particulier ; mais quand ils vinrent, il leur ferma les portes et ne leur fit point de réponse. Six jours après, le huitième des ides de décembre, c'est-à-dire le sixième du mois qui étoit un samedi, il fit dans l'église un sermon qui est comme l'abrégé de toute sa doctrine. Il s'emporte contre saint Cyrylle sans le nommer, mais il le désigne assez par le nom d'Egyptien ; il le défie au combat, et l'accuse de l'attaquer avec des flèches d'or, c'est-à-dire en distribuant de l'argent, qui étoit un reproche que l'on faisoit à Nestorius même (1). Il marque l'opposition des évêques d'Alexandrie contre ceux d'Antioche, contre Melèce et Flavien, et contre saint Chrysostôme, tiré de la même église, pour faire croire que la dispute présente n'est qu'une suite de la jalousie de ces deux siéges. Il se plaint qu'on lui fait un procès sur le seul mot de *Theotocos*, qu'il feint d'accorder, mais avec des explications malignes. Il se défend des erreurs de Paul, de Samosate et de Photin, qu'il rapporte et distingue soigneusement ; il propose le mot de *Christotocos* comme le remède à toutes les erreurs.

Il fit encore un autre sermon, le lendemain dimanche, septième de décembre, où il dit nettement que la vierge est mère de Dieu et mère de l'homme (2) ; mais expliquant toujours le mot de *Theotocos* comme dangereux, par ses sermons, il prétendoit répondre aux lettres des deux conciles de Rome et d'Alexandrie, que les députés d'Egypte avoient sans doute publiées ; mais comme les douze anathèmes de saint Cyrille étoient ce qu'il y avoit de plus fort contre Nestorius, il entreprit de les combattre par douze anathèmes qu'il proposa de son côté.

Jean d'Antioche, ayant eu copie de la dernière lettre de saint Cyrille à Nestorius, fut aussi choqué de ses douze anathèmes, et crut qu'en voulant s'opposer à Nestorius il avoit excédé lui-même, et étoit tombé dans l'erreur d'Apollinaire (3). Il donna donc ordre aux deux plus savants évêques de sa province, André de Samosate et Théodoret de Cyr, d'y répondre par écrit, comme ils firent. André composa cet écrit au nom des orientaux, qui l'approuvèrent en un concile. Théodoret mit son nom à son écrit, qui étoit plus aigre que celui d'André. Il le répandit en Phénicie et dans les pays voisins, et l'envoya à Constantinople, d'où Evoptius, évêque de Ptolémaïde dans la Pentapole, l'envoya à saint Cyrille. André et Théodoret écrivirent tous deux avant le concile d'Ephèse.

XXX. Commencements de Théodoret.

Théodoret, qui se rendit si fameux en cette dispute, étoit né à Antioche, vers l'an trois cent quatre-vingt-sept. Ses parents étoient nobles, riches et pieux, particulièrement sa mère, qui, après treize ans de stérilité, obtint ce fils par les prières du fameux solitaire Macédonius le critophage. C'est pourquoi il fut nommé Théo-

(1) Ap. Mercat. Garn. p. 80.

(1) Conc. Eph. act. 1, p. 503, B. Ap. Mercat. Garn. Serm. 12. v. not. Baluz. p. 122. Libell. Basil. n. 1.

(2) Ap. Mercat. Serm. 13.

(3) Liberat Brev. c. 4, Cirall. Præf. tom. 4, p. 766.

doret, c'est-à-dire dieu-donné. Il reçut souvent, dans son enfance la bénédiction de saint Pierre de Galatie et de saint Aphraate, et fut consacré à Dieu dès le berceau, suivant la promesse de ses parents. Il fut élevé dans un monastère qui étoit à trois milles d'Apamée et à soixante-quinze milles d'Antioche, où il venoit quelquefois, et y reçut l'ordre de lecteur étant encore jeune. Il contracta une amitié particulière avec Nestorius et Jean, depuis évêque d'Antioche, et devint lui-même fort célèbre pour sa doctrine et son éloquence (1). Enfin, il fut élevé malgré lui à l'épiscopat, vers l'an quatre cent vingt-trois, ayant passé jusque là tout le temps de sa vie dans le monastère, dont il conserva toujours les pratiques.

La ville de Cyr, dont il fut évêque, étoit dans la partie de Syrie nommée Euphratésienne. On disoit que les juifs l'avoient fondée en l'honneur de Cyrus, au retour de la captivité. Elle étoit peu considérable par elle-même, mais elle avoit huit cents paroisses dans sa dépendance. Théodoret distribua son patrimoine aussitôt après la mort de ses parents, et ne fit aucune acquisition ni de maison, ni de terre, ni même d'un sépulcre (2). Ni lui ni les siens ne reçurent jamais rien de personne, pas un habit, pas un pain. Il ne possédoit que des haillons dont il étoit vêtu. Toutefois, il bâtit, des revenus de l'église, des galeries publiques et deux grands ponts, et fit réparer les bains. Il fit un aqueduc pour distribuer abondamment de l'eau dans la ville, qui n'en avoit point d'autre auparavant que de la rivière. Il sollicita l'impératrice Pulchérie pour soulager le pays tellement accablé d'impositions, que plusieurs terres etoient entièrement abandonnées (3).

Quant au spirituel, il convertit et baptisa plus de dix mille marcionites en huit bourgades ; il convertit une autre bourgade d'eunomiens et une d'ariens ; enfin il ne resta point d'hérétiques dans son diocèse, où il en avoit trouvé un grand nombre. Mais ce ne fut pas sans peine : il répandit souvent son sang, il fut souvent poursuivi à coup de pierres et en péril de mort. Il reconnoissoit avoir été beaucoup aidé dans ces conversions par les prières du solitaire Jacques, dont il a écrit la vie, et des saints dont il avoit des reliques. Il combattit par ses discours et par ses écrits tous les ennemis de la religion, les païens, les juifs, les marcionites, les ariens, les eunomiens, les apollinaristes. Il prêchoit souvent à Antioche, où il dit qu'il a enseigné six ans sous l'évêque Théodote, treize ans sous Jean, qui souvent battoit des mains et se levoit de joie en l'écoutant, ensuite sous Domus, toujours avec de grands applaudissements des auditeurs. Tel étoit Théodoret, qui prévenu d'une haute estime de Diodore de Tarse et de Théodore de Mopsueste, crut trouver dans les anathèmes de saint Cyrille des expressions qui favorisoient l'erreur d'Apollinaire, contre laquelle il étoit extrêmement zélé (1).

XXXI. Écrits contre Nestorius.

D'autre part, Marius Mercator, qui étoit à Constantinople, publia une réponse aux douze anathèmes de Nestorius, qui sert de défense à ceux de saint Cyrille (2). Le titre de sa réponse est : Les douze articles de blaspheme de Nestorius, par lesquels il contredit les lettres qui lui ont été envoyées par les saints Célestin, évêque de Rome, et Cyrille d'Alexandrie, et s'efforce, par des réponses très-courtes, de réfuter les douze articles de foi qui lui avoient été envoyés. Nous avons mis les premiers ceux de l'évêque Cyrille, que l'église romaine a approuvés par un jugement véritable, et ensuite ceux de Nestorius, les uns et les autres traduits du grec en latin. Cette version de Mercator a conservé les anathèmes de Nestorius, dont le texte grec ne se trouve plus. Mercator, dans cette préface, se cache sous le nom général de catholique, et rapporte plusieurs passages des sermons de Nestorius, dont il avoit fait un recueil contenant les cinq principaux.

Saint Cyrille, de son côté, fit trois ouvrages pour la défense de sa doctrine, qui étoit celle de l'Eglise catholique. Il écrivit une apologie de ses douze articles, pour réponse au traité qu'avoit fait André, de Samosate, sous le nom des orientaux. Comme il ne s'étoit point nommé, saint Cyrille ne nomme point ses adversaires, et il répond sur chaque article, mettant d'abord le sien, puis l'objection des orientaux, puis sa défense. Le second ouvrage de saint Cyrille fut son apologie contre Théodoret. Elle porte en tête la lettre à l'évêque Evoptius, qui lui avoit envoyé ces objections ; et comme Théodoret s'étoit déclaré, saint Cyrille le combat ouvertement, et l'épargne moins qu'André, de Samosate ; aussi ses objections contenoient des erreurs qui furent depuis condamnées au cinquième concile général (3). Saint Cyrille suit la même méthode en cet ouvrage, il met d'abord son article, puis la réfutation de Théodoret, puis sa défense. Ces deux ouvrages de saint Cyrille furent traduits en latin par Marius Mercator. Le troisième, fut sa réponse en cinq livres aux blasphèmes de Nestorius, c'est-à-dire à ses sermons contre Proclus. Saint Cyrille y rapporte les paroles de Nestorius qu'il réfute à mesure, et y établit principalement la nécessité du mot *Theotocos*, l'unité du fils

( ) Theod. Philoth. c. 3. Sup. l. XVII, n. 7. Philoth. c. 8, c. 9. Epist. 81. Nom. p. 954, A. Epist. 119. pag. 993 A. Philoth. c. 12, p. 832, C.

(2 Philoth. c. 17. fin. Procop. l. 11. de Ædif. Just. c. II. Ep. 113, fin. Epist. 81.

(3) Epist. 43.

(1) Epist. 113. Leon. p. 986. D. Epist. 145, pag. 10. Philoth. c. 21. p. 861. Epist. 145. pag. 1022. Epist. 83, p. 937, D. Epist. ad. Joan. Germ. tom. 4, p. 703, C.

(2) Edit. Garn. p. 116.

(3) Cyr. tom. 6. p. 157. Ap. Mercat. Garn. p. 131. Cyr. tom. 6. p. 200. Ap. Mercat. p. 178. Coll. 5. tom. 5. conc. p. 504. tom. 3. E.

de Dieu, ses souffrances et son sacerdoce. Ces trois ouvrages furent composés avant le concile d'Ephèse (1).

XXXII. Loi pour les asiles.

Il arriva cependant un accident funeste à Constantinople. Des barbares, esclaves d'un homme puissant, traités cruellement par leur maître, se réfugièrent dans l'église, et entrèrent jusque dans le sanctuaire, portant des épées (2). On les exhorta à se retirer, mais ils n'en voulurent rien faire. Ils empêchoient le service divin, et pendant plusieurs jours ils tenoient leurs épées nues, prêts à se défendre contre quiconque approcheroit. Ils tuèrent un clerc, en blessèrent un autre, et enfin s'égorgèrent eux-mêmes. Cette profanation de l'église fut regardée comme un mauvais présage. Pour prévenir de pareils accidents, l'empereur Théodose fit une loi, adressée à Antiochus, préfet du prétoire, et datée du dixième des calendes d'avril, sous le consultat du même Antiochus, c'est-à-dire du vingt-troisième de mars quatre cent trente et un.

Elle porte que les temples de Dieu doivent être ouverts à ceux qui sont en péril, et qu'ils seront en sûreté, non seulement près de l'autel et dans le lieu des prières, c'est-à-dire dans le corps de l'église, mais dès l'entrée et en tous les lieux compris dans l'enceinte du lieu sacré : chambres, maisons, bains, jardins, cours, galeries. Aussi ayant tout cet espace de sûreté, il ne leur sera pas permis ni de manger, ni de coucher, ou de demeurer dans le sanctuaire ou dans le temple, et ils obéiront aux clercs qui les en empêcheront. Il est défendu à ceux qui se réfugient dans les églises d'y porter aucune arme de quelque espèce que ce soit, non-seulement dans le lieu sacré, mais dans toute l'enceinte. Ceux qui n'obéiront pas seront chassés de l'asile, et même tirés par force et à main armée, s'il est besoin. Et c'est le seul cas où il est permis d'entrer dans l'église avec des armes. L'empereur déclare que lui-même, qui partout ailleurs est environné de ses gardes, laisse les armes dehors en entrant dans l'église, qu'il quitte jusqu'à son diadème, et n'entre dans le sanctuaire que pour l'offrande. On voit, entre autres choses, par cette loi, la quantité de bâtiments qui accompagnoient les églises et la grande enceinte qui les enfermoit. Outre l'extrait de cette loi inséré dans le code théodosien, elle est entière dans les conciles avec la date de sa publication en Egypte, indiction quatorzième, le douzième de pharmouthi, c'est-à-dire le septième d'avril quatre cent trente et un ; car c'étoit une loi générale pour tout l'empire (3).

(1) Tom. 6. init.
(2) Socr. vii. c. 32
(3) Sup l. xviii, n. 42. L. 4, C. Theod. de his qui ad eccl. conf. l. 9. tom. 3, Conc. p. 1253.

XXXIII. Fin de saint Paulin de Nole.

Cette même année quatre cent trente et un, l'église d'occident perdit saint Paulin de Nole. Il étoit évêque depuis environ vingt ans, et dans cette charge il n'avoit jamais cherché à se faire craindre, mais à se faire aimer de tout le monde. Dans les jugements, il examinoit rigoureusement et décidoit avec douceur (1). Quoiqu'il eût autrefois donné si libéralement ses biens, il prenoit grand soin de ceux de l'église, pour les dispenser fidèlement, il donnoit à tous, il pardonnoit, il consoloit, il édifioit les uns par ses discours et par ses lettres, les autres par ses exemples; sa réputation s'étendoit non-seulement dans tout l'empire, mais chez les barbares. Il étoit âgé, comme l'on croit, de soixante-dix-huit ans quand il tomba malade d'une douleur de côté, et comme on désespéroit de sa vie, deux évêques, Symmaque et Acyndinus, vinrent le visiter. Leur arrivée lui donna tant de joie qu'il sembloit oublier sa maladie; et comme étant prêt à aller à Dieu, il fit apporter devant son lit les vases sacrés afin d'offrir avec les évêques le sacrifice pour recommander son âme à Dieu, et rendre la paix à ceux qu'il avoit séparés du saint ministère, suivant la discipline de l'Eglise. Après avoir tout accompli avec joie, il dit tout d'un coup à haute voix : Où sont mes frères? Un des assistans, croyant qu'il parloit des évêques qui étoient présents, dit : Les voici. Saint Paulin reprit : Je parle de mes frères Janvier et Martin qui viennent de me parler, et m'ont dit qu'ils alloient venir me trouver. Il entendoit saint Janvier, évêque de Capoue et martyr, dont les reliques étoient dès lors à Naples, et saint Martin de Tours, qui lui étoient apparus. Ensuite il étendit les mains au ciel et chanta le psaume (2) : J'ai levé mes yeux aux montagnes, et le reste, et finit par une oraison. Alors le prêtre Posthumien l'avertit qu'il étoit dû quarante sous d'or pour des habits que l'on avoit donnés aux pauvres. Saint Paulin répondit en souriant doucement : Mon fils, n'en soyez point en peine, il se trouvera quelqu'un qui acquittera la dette des pauvres. Peu de temps après, entra un prêtre venant de Lucanie, envoyé par l'évêque Exupérance et son frère Ursace, homme du rang des clarissimes, qui lui apportoit cinquante sous d'or en pur don. Saint Paulin les ayant reçus, dit : Je vous rends grâces, seigneur, de n'avoir point abandonné celui qui espère en vous. Il donna deux sous d'or de sa main au prêtre qui les avoit apportés, et ordonna que du reste on payât les marchands qui avoient donné des habits aux pauvres.

La nuit étant venue, il reposa jusqu'à minuit; puis sa douleur de côté étant redoublée avec violence, joint le mal que lui avoient fait les

(1) Uram presb. Ep. ap. Paul. 145. Pemer de vita Conc. ii, c. 8.
(2) Psalm. 220.

médecins, en lui appliquant le feu plusieurs fois inutilement, il souffrit beaucoup de son oppression de poitrine, jusqu'à la cinquième heure de la nuit, c'est-à-dire une heure avant le jour. A la pointe du jour, il suivit sa coutume, éveilla tout le monde et dit matines, ou plutôt laudes à l'ordinaire ; le jour venu, il parla aux prêtres, aux diacres et à tout le clergé, et les exhorta à la paix, puis il demeura sans parler jusqu'au soir. Ensuite comme s'éveillant il reconnut le temps de l'office des lampes, c'est-à-dire des vêpres, et étendant les mains, il chanta quoique lentement (1) : J'ai préparé une lampe à mon Christ. Après quelque temps de silence, vers la quatrième heure de la nuit, c'est-à-dire dix heures, tous les assistants étant bien éveillés, sa cellule fut ébranlée d'un si grand tremblement de terre, qu'ils se prosternèrent pour prier tout épouvantés, sans que ceux qui étoient hors de la chambre s'apperçussent de rien. Alors il rendit l'esprit et son visage, et tout son corps parurent blanc comme la neige. Il mourut le dixième des calendes de juillet, sous le consulat de Bassus et d'Antiochus, c'est-à-dire l'an quatre cent trente et un, le douze de juin, jour auquel l'Eglise honore encore sa mémoire (2). Les circonstances de sa mort ont été écrites par un prêtre, nommé Uranius, qui y avoit été présent. Il nous reste des écrits de saint Paulin cinquante-deux lettres et vingt-six poëmes, dont il y en a dix à la louange de saint Félix, avec les fragments de quelques autres.

XXXIV. Arrivée des évêques à Ephèse.

Incontinent après la fête de Pâques, qui cette année quatre cent trente et un fut le dix-sept d'avril, saint Cyrille et Nestorius partirent chacun de leur côté, pour se rendre à Ephèse en diligence. Nestorius étoit accompagné d'un grand nombre de troupes, et des deux comtes Candidien et Irénée. Candidien étoit comte des domestiques, c'est-à-dire capitaine des gardes de l'empereur pour prêter main-forte au concile ; Irénée y alloit sans aucune autorité, seulement par amitié pour Nestorius, qui étoit aussi accompagné de dix évêques, et en trouva plusieurs déjà assemblés à Ephèse. Saint Cyrille partit d'Alexandrie accompagné de cinquante évêques, c'est-à-dire de la moitié ou environ de ceux de sa dépendance, les autres étoient demeurés pour prendre soin des églises. Le temps lui fut favorable jusqu'à Rhodes, d'où il écrivit à son clergé et à son peuple une lettre pleine de charité paternelle; le reste du voyage ne fut pas si tranquille, et il eut quelques tempêtes à essuier. Enfin il arriva à Ephèse quatre ou cinq jours avant la Pentecôte, qui cette année quatre cent trente et un étoit le septième de juin (3).

(1) Psalm. 131, 17.
(2) Martyr. R. 22 jun.
(3) Socr. vii, c. 34. Epist. Theod. 1. p. Conc. Eph. c. 33. Epist. Schism. 1. p. Conc. Ephes. p. 605, E. 1, p. Conc. Eph. c. 33. Apolog. ad Theod. 3, p. c. 13, p. 1052, D.

Incontinent après son arrivée, il écrivit encore à son clergé et à son peuple une lettre, où il dit : Le méchant, la bête qui ne dort point, va et vient de tous côtés pour attaquer la gloire de Jésus-Christ, mais le malheureux se frappe lui-même, et périra avec ses enfants. On veut qu'il entende Nestorius, mais c'est plutôt le démon auteur de toutes les hérésies, quoiqu'il puisse avoir voulu marquer par cette énigme les cabales du parti contraire. Juvénal de Jérusalem arriva cinq jours après la Pentecôte avec les évêques de Palestine, entre lesquels étoit Pierre, autrefois nommés Aspebète que Juvénal avoit ordonné premier évêque des Sarrasins à la prière de saint Euthymius; parce que ces Sarrasins ou Arabes du désert campoient toujours, on le nommoit l'évêque des camps, en grec *Parembolon*. Saint Euthymius lui recommanda en partant de s'attacher à saint Cyrille et à Acace de Mélitine, et de suivre toujours leurs sentiments. Saint Euthymius avoit été lui-même en son enfance disciple d'Acace. Flavien de Thessalonique avec les évêques de Macédoine arrivèrent aussi à temps à Ephèse (1).

Mais Jean d'Antioche, et les Syriens se firent attendre longtemps (2). Ils prétendoient qu'il leur étoit impossible de se rendre à Ephèse au jour marqué, c'est-à-dire à la Pentecôte. Car les évêques ne pouvoient quitter leurs églises avant le nouveau dimanche ou le dimanche du renouvellement. C'est ainsi que les orientaux appellent encore le jour de l'octave de Pâques, auquel les nouveaux baptisés quittoient l'habit blanc et recevoient la bénédiction de l'évêque. Ce dimanche étoit cette année le vingt-six d'avril. Il falloit commencer par s'assembler à Antioche, dont quelques-uns de ces évêques étoient éloignés de douze journées, ils ne pouvoient donc s'y trouver que le huitième de mai. D'Antioche à Ephèse il y avoit trente journées ; ainsi quand ils n'auroient séjourné à Antioche qu'un seul jour, ils ne pouvoient arriver à Ephèse que le huitième de juin, le lendemain de la Pentecôte. C'est ainsi que les orientaux s'excusoient depuis.

Tandis qu'on les attendoit, les évêques assemblés à Ephèse traitoient la question de l'incarnation dans leurs sermons et dans leurs conversations particulières. Nous avons un sermon de saint Cyrille prononcé en ce temps-là, où d'abord il donne de grandes louanges aux évêques assemblés; puis il salue avec éloges la ville d'Ephèse, l'apôtre saint Jean, dont les reliques y reposoient, et la Sainte-Vierge Marie dont il relève toutes les grandeurs, répétant à chaque article le titre de mère de Dieu. Il vient ensuite à Nestorius, et dit qu'en vain il se confie aux comtes et aux autres ma-

(1) Socr. vii, c. 34 Vita S. Euth. p. 41, t. Analect. Ibid. p. 9. 29. 41.
(2) Evagr. liv. c. 3.

gistrats qui le protégent, étant gagnés par ses présents. Il lui reproche ses blasphèmes, pires que ceux des juifs, des païens, et de tous les autres hérétiques, et emploie contre lui les expressions les plus fortes, comme contre un ennemi déclaré de l'Eglise, qui a méprisé les avis salutaires qui lui ont été donnés. Saint Cyrille en prend à témoin le pape saint Célestin, qu'il qualifie de père, de patriarche et d'archevêque de toute la terre, et conclut que Nestorius doit être déposé du sacerdoce. En ce sermon, il fait mention d'un autre, qu'il avoit prononcé le jour précédent, où il parloit de la perdrix allégorique, dont fait mention le prophète Jérémie (1).

Acace de Mélitine fit aussi un sermon, où après avoir complimenté les évêques assemblés, il explique la foi de l'Eglise insistant sur l'unité et la divinité de Jésus-Christ, et la conséquence nécessaire de donner à Marie le titre de mère de Dieu. Il y dit en passant, que la croix est honorée avec les autels de Jésus-Christ, et qu'elle brille sur le front des églises. On lut aussi en cette occasion deux sermons de Théodote d'Ancyre, sur la nativité de notre seigneur, où il réfutoit amplement l'erreur de Nestorius. Ces deux évêques Acace et Théodote, quoique catholiques étoient amis de Nestorius; et pendant le séjour d'Ephèse ils eurent plusieurs conversations avec lui, dans lesquelles ils remarquèrent qu'il persistoit dans son hérésie. Saint Cyrille de son côté fit des extraits des livres de Nestorius, dont nous n'avons que la version de Mercator (2).

XXXV. Retardement de Jean d'Antioche.

Jean d'Antioche, n'étant plus qu'à cinq ou six journées d'Ephèse, fit savoir qu'il étoit proche par des officiers du maître des offices, et écrivit à saint Cyrille une lettre pleine de témoignages d'amitié et d'un grand empressement de se rendre auprès de lui (3). Je suis désormais à la porte, dit-il, par les prières de votre sainteté, après avoir beaucoup souffert en ce voyage, car il y a trente jours que je marche sans relâche; quelques-uns des évêques sont tombés malades en chemin, et nous avons perdu plusieurs chevaux. Priez donc que nous puissions achever sans peine ces cinq ou six journées, et embrasser votre chère et sainte personne. Les saints évêques Jean, Paul, Macaire, saluent votre sainteté, nous saluons tous les frères qui sont avec vous. Cependant arrivèrent deux évêques de sa suite tous deux métropolitains, Alexandre d'Apamée, et Alexandre d'Hiéraple. Comme saint Cyrille et les autres évêques se plaignoient à eux du retardement de Jean, ils dirent plusieurs fois : Il nous a chargés de vous dire, que s'il retarde, on ne remette pas pour cela le concile, mais que l'on fasse ce qu'il faut faire (1).

Il y avoit déjà plus de deux cents évêques assemblés à Ephèse de différentes provinces. La lettre de l'empereur pour la convocation du concile marquoit le jour précis auquel ceux qui ne se trouveroient pas seroient sans excuse. Il s'étoit passé plus de quinze jours au-delà. Plusieurs évêques et plusieurs clercs étoient incommodés de la dépense d'un si long séjour, plusieurs étoient malades, et il en étoit mort quelques-uns. Tout le concile croit que Jean d'Antioche ne vouloit pas s'y trouver, parce qu'il craignoit de voir déposer Nestorius tiré de son église, dont la confusion retomboit sur lui. Il étoit déjà arrivé des évêques qui venoient de plus loin. Si Jean d'Antioche agissoit de bonne foi, il n'avoit point sujet de se plaindre, puisqu'il avoit mandé expressément par les deux Alexandre que l'on pouvoit commencer sans lui (2). Par toutes ces raisons, saint Cyrille et la plupart des évêques résolurent de tenir le concile, le vingt-deuxième de juin, dans la grande église dédiée à la Sainte-Vierge.

XXXVI. Protestation de Nestorius et de Candidien.

Le jour précédent, vingt et unième de juin, ils en firent avertir Nestorius par quatre évêques, Hermogène de Rhinocorure en Egypte, Athanase de la Paralie, c'est-à-dire de la côte maritime, Pierre des Camps, c'est-à-dire des Sarrasins, Paul, évêque de Lampe (3). Ces quatre évêques allèrent trouver Nestorius, pour l'avertir de venir au concile le lendemain. Il répondit qu'il verroit, et qu'il iroit s'il devoit y aller. Ils donnèrent le même avis à six ou sept évêques qui se trouvèrent avec lui et qui firent la même réponse. Nestorius demanda à Memnon, évêque d'Ephèse, de lui faire ouvrir l'église de Saint-Jean, voulant y tenir son assemblée à part; mais Memnon le refusa, et le peuple d'Ephèse, fort zélé pour la doctrine catholique, s'y opposa fortement. Le même jour, vingt et unième de juin, les évêques du parti de Nestorius firent une protestation adressée à saint Cyrille et à Juvénal de Jérusalem, par laquelle ils déclarent qu'il faut attendre Jean d'Antioche, et ne point recevoir ceux qui ont été déposés et excommuniés par leurs évêques (4). Cette protestation fut souscrite par soixante-huit évêques de Syrie, d'Asie et de Thrace, dont les principaux étoient : Tranquilin d'Antioche de Pisidie, Alexandre d'Apamée, Helladius de Tarse, Fritilas d'Héraclée, Himérius de Nicomédie, Alexandre d'Hiéraple, Euthérius de Tyane, Théodoret de Cyr. Nestorius n'y paroît point. Ils firent aussi déclarer par des évêques qu'ils s'assem-

(1) Liberat. Brev. c. 5. Tom. 5, oper. Cyr. part. 2, pag. 379. p. 382, B. p. 384, E. p. 382. B. Jerem. vi, 11. Ibid. c. 9, 10. Conc. Eph. Act. 1, p. 497, B. Edit. Garu. p. 103.

(2) Conc. Eph, p. 3, c. 7.

(3) 1, p. Conc. c. ult.

(1) Relat. ad Celest. Act. v. Conc. p. 600.

(2) Epist. Cyr. ad Dal. Act. 1, p. 562, c.

(3) Act. 1, p. 433, D.

(4) Synodic. c. 7.

bleroient quand le comte Candidien les convoqueroit.

Candidien fit de sa part tous ses efforts pour empêcher la tenue du concile, avant l'arrivée de Jean d'Antioche (1). Comme il sut que saint Cyrille et les autres étoient assemblés le matin dans l'église de la Sainte-Vierge, il y accourut, et leur représenta que la volonté de l'empereur étoit que personne ne s'assemblât en particulier, et que tout se fît d'un commun consentement. Les évêques lui demandèrent à voir la lettre de l'empereur. D'abord il la refusa, disant que tous ceux qui devoient assister au concile n'y étoient pas : ils dirent qu'ils ne savoient point les ordres de l'empereur, et le pressèrent tant qu'il leur montra la lettre, qu'il avoit tenue secrète jusqu'alors. Quoique cette lettre fût adressée au concile, c'étoit proprement la commission de Candidien qui parloit ainsi aux évêques : Il lui est ordonné d'aller à votre saint concile, sans prendre aucune part aux questions des dogmes; car cela n'est pas permis à celui qui n'est pas du nombre des évêques (2). Mais il doit éloigner absolument de la ville d'Ephèse tous les séculiers et les moines, de peur que ces personnes, qui ne sont point nécessaires, ne fassent du tumulte et n'empêchent les délibérations paisibles de votre sainteté. Il doit aussi prendre soin que les disputes ne produisent point de divisions, et que tout se passe sans aigreur. Surtout, nous lui avons enjoint d'empêcher absolument que personne de vous ne se retire, soit pour retourner chez lui, soit pour venir à notre cour, ou pour aller ailleurs; ni que l'on propose aucune autre question, avant que celle dont il s'agit soit décidée. Nous voulons aussi que ni dans votre concile, ni au tribunal public d'Ephèse, on n'intente aucune action civile ou criminelle contre personne, mais que tout soit renvoyé à cette ville de Constantinople. Au reste sachez que le magnifique Irénée accompagne seulement par amitié le très-pieux évêque Nestorius, et ne doit prendre aucune part ni aux questions du concile, ni à la commission du très-glorieux Candidien.

Les évêques, ayant ouï la lecture de cette lettre, persistèrent dans la résolution de commencer le concile, et Candidien continua de s'y opposer, les suppliant d'attendre seulement quatre jours. Il recommença plusieurs fois, sans rien obtenir; et se tenant méprisé, il se retira en colère, et dressa sur-le-champ une protestation contre eux, qu'il fit publier à Ephèse, le même jour, dixième des calendes de juillet, et en envoya copie à l'empereur.

XXXVII. Ouverture du concile.

Après qu'il se fut retiré, les évêques commencèrent le concile ce même jour; selon les Egyptiens, le vingt-huitième de pauni, selon les Romains, le dixième des calendes de juillet, après le treizième consulat de Théodose et le troisième de Valentinien, c'est-à-dire le lundi vingt-deuxième de juin quatre cent trente et un, dans l'église nommée Sainte-Marie. L'évangile étoit posé sur le trône du milieu qui étoit sur le siége de l'évêque, pour marquer la présence de Jésus-Christ; les évêques étoient assis des deux côtés. A cette première séance ils étoient au nombre de cent cinquante-huit, et Bessula, diacre de Carthage député pour toute l'Afrique. Saint Cyrille étoit le premier, comme tenant la place du pape saint Célestin, ainsi que portent les actes; mais il auroit aussi pu présider par la dignité de son siége (1). Ensuite étoient : Juvénal de Jérusalem, Memnon d'Ephèse, Flavien de Philippes, comme tenant la place de Rufus de Thessalonique, métropolitain de Macédoine. Puis Théodote d'Ancyre, Firmius de Césarée en Cappadoce, Acace de Mélitine en Arménie, Iconius de Gortine en Crète, Périgène de Corinthe, tous métropolitains; et les autres, jusqu'au nombre qui a été dit, la plupart de Grèce, de l'Asie mineure, de Palestine et d'Egypte.

Quand ils furent tous assis, Pierre, prêtre d'Alexandrie et primicier des notaires dit (2) : Le révérendissime Nestorius ayant été ordonné évêque de la sainte église de Constantinople, quelques jours après on apporta de ses sermons qui troublèrent ceux qui les lurent, en sorte qu'il en est arrivé un grand tumulte dans l'Eglise. Le très-pieux évêque d'Alexandrie Cyrille, l'ayant appris, lui écrivit une première et une seconde lettre, pleines de conseils et d'avertissements, qu'il rejeta, et entra en contestation. De plus, Cyrille ayant appris qu'il avoit envoyé à Rome des lettres et des recueils de ses sermons, il écrivit de son côté au très-pieux évêque de Rome Célestin, par le diacre Possidonius, à qui il dit : Si vous trouvez qu'il ait reçu les sermons et les lettres de Nestorius, rendez-lui aussi les miennes; sinon rapportez-les ici sans les rendre. Le diacre ayant trouvé que les sermons et les lettres avoient été données, fut obligé de rendre aussi les siennes; et le très-saint évêque de Rome a écrit ce qui convenoit et qui contient une décision précise. Donc, puisque le saint concile est assemblé ici par ordre de l'empereur, nous sommes obligés de déclarer que nous avons entre les mains les papiers qui regardent cette affaire, pour en user comme il plaira à votre piété. Juvénal, évêque de Jérusalem, dit : Qu'on lise la lettre de nos très-pieux empereurs, adressée à chacun des métropolitains, et qu'elle soit mise à la tête des actes que l'on écrit maintenant. Le prêtre Pierre la représenta, et elle fut lue. Firmus, évêque de Césarée, dit : Que le très-saint Mem-

(1) Relat. Nestor. Act. 1, p. 566. B. Contest. Candid. Synodic. c. 9.

(2) 1, p. C. c. 75.

(1) Epist. Cyr. p. 574. C. Cyrill. apol. ad Theod. p. 1044. D. tom. 5, conc. Tom. 5. p. 445.

(2) Tom. 5. Conc. p. 452

non, évêque d'Ephèse, nous rende témoignage combien il s'est passé de jours depuis notre arrivée. Memnon dit : Depuis le terme marqué dans la lettre de l'empereur, il s'est passé seize jours. Saint Cyrille dit : Le saint concile a attendu avec assez de patience l'arrivée des saints évêques qui devoient venir. Mais puisque plusieurs évêques sont tombés malades, que quelques-uns sont décédés, et qu'il est à propos de satisfaire aux ordres de l'empereur et de traiter la matière de la foi, pour l'unité de toute l'Eglise, qu'on lise de suite les pièces qui concernent la matière, vu principalement que le très-magnifique Candidien, comte des domestiques, a fait lire au concile un second ordre de l'empereur qui porte que l'on examine et que l'on règle ce qui regarde la foi, sans aucun délai.

XXXVIII. Citations à Nestorius.

Théodote d'Ancyre, dit : La lecture des pièces se fera en son temps ; maintenant l'ordre demande que le très-pieux évêque Nestorius soit présent, afin que ce qui regarde la religion soit réglé d'un commun consentement. Hermogène, de Rhinocorure dit : Nous fûmes hier envoyés par votre sainteté pour avertir le très-pieux Nestorius de se trouver à ce saint concile. Il répondit : Je verrai, et si j'y dois aller j'irai (1). Les trois autres évêques qui avoient été députés avec lui, savoir : Athanase de la Paralie, Pierre des Camps et Paul de Lampe, rendrent le même témoignage. Flavien, évêque de Philippes dit : Que quelques evêques aillent encore l'avertir de se trouver au concile. On en députa trois, savoir : Théodule d'Eluse en Palestine, Andérius de Chersonèse en Crète, et Théopempte de Cabase en Egypte. On y joignit Epaphrodite, lecteur et notaire d'Hellanique évêque de Rhodes, et on les chargea d'une monition par écrit, qui faisoit mention de celle du jour précédent. Quand ils furent de retour, le prêtre Pierre dit (2) : Puisque les pieux évêques, que le saint concile avoit envoyés, sont présents, nous les prions de déclarer quelle réponse ils ont reçue. L'évêque Théopempte dit : Nous avons été à la maison du très-pieux Nestorius, et voyant quantité de soldats avec des bâtons, nous avons prié qu'on l'avertît; mais ils nous en ont empêché, en disant : Il est en particulier, il repose, et nous avons ordre de ne laisser entrer personne pour lui parler. Nous avons dit : Il est impossible que nous retournions sans réponse, car le saint concile lui envoie une monition pour l'inviter à s'y trouver. Quelques-uns des clercs, étant sortis, nous ont dit la même chose que les soldats. Et comme nous insistions en demandant réponse, le tribun Florentius, qui accompagne le comte Candidien, est sorti, et nous a fait demeurer, comme nous allant satisfaire. Nous avons attendu : ensuite Florentinus, étant sorti avec les clercs de Nestorius, nous a dit : Je n'ai pu le voir, mais il m'a mandé de vous dire que quand tous les évêques seront assemblés, il se trouvera avec eux. Nous l'avons pris à témoin, lui, tous les soldats et les clercs, et nous nous sommes retirés. Les deux autres évêques députés certifièrent ce rapport. Ces soldats par qui Nestorius se faisoit garder lui étoient donnés par le comte Candidien (1).

Flavien, évêque de Philippes, dit : Pour ne rien omettre de la procédure ecclésiastique, puisqu'il est clair que le très-pieux Nestorius étant averti hier et aujourd'hui n'a point comparu, il sera cité une troisième fois par Anysius, évêque de Thèbes, Domnus d'Oponte, Jean d'Hepheste et Daniel de Darne (2). Ils y allèrent effectivement avec Anysius, notaire et lecteur de Firmus de Cappadoce, qui portoit une monition par écrit en ces termes : Par cette troisième citation, le très-saint concile, obéissant aux canons, appelle votre piété, vous accordant ce délai avec patience. Daignez donc venir au moins à présent pour vous défendre des dogmes hérétiques que l'on vous accuse d'avoir proposés publiquement dans l'église ; et sachez que si vous ne vous présentez, le saint concile sera obligé de prononcer contre vous selon les canons.

Quand ils furent revenus, le prêtre Pierre les pria de faire leur rapport. Jean, évêque d'Hépheste dans l'Augustamnique en Egypte, dit : Suivant les ordres de votre piété, nous avons été au logis du très-pieux Nestorius, et nous avons trouvé devant la porte quantité de soldats avec des bâtons, nous avons prié qu'on nous laissât demeurer sous le portail ou qu'on l'avertît que nous étions envoyés par le saint concile, avec une troisième monition pour l'inviter avec douceur à y venir. Nous sommes demeurés là longtemps sans que les soldats nous permissent même de nous mettre à l'ombre; au contraire, ils nous repoussoient rudement et ne nous faisoient aucune réponse honnête. Nous leur disions : Nous sommes quatre évêques, on ne nous a pas envoyés pour lui faire injure, mais seulement pour l'inviter régulièrement à venir dans l'église prendre séance au concile. Enfin, les soldats nous ont renvoyés en disant : Que nous n'aurions point d'autre réponse quand nous demeurerions jusqu'au soir à la porte de la maison. Et il ont ajouté que c'étoit pour cela qu'ils y étoient, pour ne laisser entrer personne de la part du concile, et que Nestorius leur avoit donné cet ordre. Les trois autres évêques certifièrent ce rapport.

XXXIX. Examen de la doctrine.

Juvénal de Jérusalem dit : Quoique trois monitions suffisent suivant les loix de l'Eglise, nous sommes prêts d'en faire une quatrième au révérendissime Nestorius (1). Mais puisqu'il a mis autour de sa maison une troupe de soldats qui ne permettent pas d'en approcher, il est clair que c'est le reproche de sa conscience qui l'empêche de venir au concile. Il faut donc passer outre, suivant l'ordre des canons, et pourvoir à la conservation de la foi. Qu'on lise premièrement l'exposition de Nicée, afin que lui comparant ce qui a été avancé touchant la foi, on puisse approuver ceux qui s'y trouveront conformes et rejeter ceux qui ne s'y accorderont pas. On lut le symbole de Nicée, puis le prêtre Pierre dit : Nous avons entre les mains une lettre du très-saint archevêque Cyrille, écrite au révérendissime Nestorius, pleine de conseils et d'exhortations, si votre sainteté l'ordonne, je la lirai. Acace de Mélitine demanda qu'elle fut lue : c'étoit la seconde lettre de saint Cyrille à Nestorius qui commence ainsi (2) : J'apprends que quelques-uns me calomnient. Après qu'elle eut été lue, saint Cyrille dit : Vous avez ouï ma lettre, je ne crois pas m'y être écarté de la foi catholique et du symbole de Nicée, je vous prie d'en dire votre sentiment.

Juvénal de Jérusalem dit : Après la lecture du symbole de Nicée et de la lettre du très-saint archevêque Cyrille, l'un et l'autre se trouve conforme ; je m'accorde à cette sainte doctrine, et je l'approuve. Firmus de Césarée en Cappadoce dit, s'adressant à saint Cyrille : Votre sainteté a expliqué en détail ce que le saint concile de Nicée avoit dit en abrégé, et vous nous l'avez rendu plus sensible. C'est pourquoi je n'y trouve rien d'équivoque; tout s'accorde parfaitement, il n'y a aucune nouveauté. Ainsi, j'y consens, recevant les sentiments des saints évêques mes pères. Memnon d'Ephèse, Théodote d'Ancyre, Flavien de Philippes, dirent en substance la même chose. Ce dernier non-seulement en son nom, mais au nom de Rufus de Thessalonique et de tous les évêques d'Illyrie, qu'il assura être dans la même foi. Acace de Mélitine, Iconius de Crète, Helladique de Rhodes, Pallade d'Amasée, et la plupart des autres évêques opinèrent de même chacun en particulier, jusqu'au nombre de cent vingt-six, disant en diverses paroles la même chose, qu'ils trouvoient la lettre de saint Cyrille conforme au symbole de Nicée et en approuvoient la doctrine. Tous les autres évêques qui n'avoient pas opiné en particulier témoignèrent être du même avis. Alors, Pallade d'Amasée dit : Il est dans l'ordre de lire aussi la lettre du révérendissime Nestorius, dont le révérendissime prêtre Pierre a parlé au commencement pour voir si elle s'accorde à la foi de Nicée. On lut la seconde qui commence : Je ne m'arrête pas aux injures de votre merveilleuse lettre (3). Après qu'elle eut été lue, saint Cyrille demanda au concile ce qu'il en pensoit. Juvénal de Jérusalem dit : Elle ne s'accorde point du tout avec la foi de Nicée. J'anathématise ceux qui croient ainsi : cette doctrine est éloignée de la foi catholique. Flavien de Philippes dit : Tout le contenu de la lettre qui a été lue combat entièrement la foi de Nicée, et nous jugeons ceux qui croient ainsi étrangers de la vraie foi. Firmus de Cappadoce dit : Il s'est couvert au commencement d'une apparence de piété; mais dans la suite du discours, il n'a pu cacher sa pensée et a montré à découvert qu'il ne s'accorde ni avec la foi de Nicée. ni avec la lettre de l'archevêque Cyrille.

Acace de Mélitine s'étendit un peu plus que les autres et dit : La lettre de Nestorius a fait voir que ce n'est pas sans sujet qu'il a craint de venir au concile. Il sait en sa conscience qu'il a falsifié les divines écritures et passé les bornes des pères, et de là vient cette crainte qui l'oblige à environner sa maison de soldats. Car sa lettre fait voir clairement qu'il a ôté les paroles que le symbole de Nicée et les saints évêques ont employées en parlant du fils unique de Dieu, afin de n'attribuer l'incarnation qu'à la seule chair, en disant, que la naissance et la mort ne conviennent simplement qu'au temple de Dieu (1). En quoi il a imposé à l'écriture, comme si elle n'attribuoit la naissance et la souffrance qu'à l'humanité, et non à la divinité. Acace veut dire que Nestorius semble nier la génération éternelle du verbe. Il continue : Il a aussi calomnié les lettres de Cyrille, comme si elles disoient que Dieu est passible : ce que ni lui, ni aucun autre catholique n'a songé à dire. Et il a fait voir partout, qu'il ne confesse l'unité de Dieu avec la chair que de nom seulement, et qu'en effet il la nie entièrement. Il s'est convaincu lui-même d'avoir employé une doctrine étrangère en disant qu'il vient d'éclaircir les dogmes. Tout cela étant éloigné de la vérité et plein d'impiété, j'y renonce et m'eloigne de la communion de ceux qui parlent ainsi.

Les autres évêques opinèrent dans le même sens, condamnant la lettre de Nestorius comme contraire au symbole de Nicée, et après que trente quatre eurent opiné, tous s'écrièrent ensemble : Celui qui n'anathématise pas Nestorius soit anathème (2). La foi orthodoxe l'anathématise ; le saint concile l'anathématise. Qui communique à Nestorius soit anathème. Nous anathématisons toute la lettre et les dogmes de Nestorius. Nous anathématisons tous l'hérétique Nestorius. Nous anathématisons tous ceux qui communiquent à Nestorius. Nous anathématisons la foi impie de Nestorius. Toute la terre anathématise sa religion impie. Qui ne l'anathématise pas soit anathème. Puis ils ajoutèrent : Qu'on lise la lettre du très-saint évêque de Rome. Juvénal dit : Qu'on lise aussi la lettre que le très-saint archevêque de Rome Célestin a écrite touchant la foi. Le prêtre Pierre lut la traduction greque de la lettre du pape saint Célestin à Nestorius (3); puis il ajoute : Notre

(1) P. 453, C. sup. n. 36. (2) P. 456, D.

(1) Epist. Cyr. ad Dalm. p. 362, E. (2) P. 457, B.

(1) P. 460, C.
(2) P. 461, A. Sup. n. 8.
(3) P. 461, E. Sup. n. 10, p. 495.

(1) P. 490.
(2) P. 501, B.
(3) Sup. n. 14.

très-pieux évêque Cyrille a écrit en conformité de cette lettre, et nous avons la sienne entre les mains ; nous la lirons si vous l'ordonnez. Flavien de Philippes dit : Qu'on la lise aussi et qu'on l'insère aux actes.

XL. Dépositions contre Nestorius.

Le prêtre Pierre lut la troisième lettre de saint Cyrille à Nestorius, qui est la lettre synodale avec les douze anathèmes (1) ; puis il ajouta : Ces lettres de Célestin et de Cyrille ont été envoyées et rendues à Nestorius par les évêques Théopempte, Daniel, Potamot et Macaire. Je demande que Théopempte et Daniel, qui sont ici présents, soient interrogés sur ce sujet. Flavien de Philippes dit : Qu'ils déclarent s'ils ont rendu les lettres. Théopempte, évêque de Cabase, dit : Nous allâmes à la cathédrale un jour de dimanche comme on célébroit l'office, et nous rendîmes ces lettres à Nestorius en présence de tout le clergé et presque de tous les illustres (2). Daniel, évêque de Darne, dit la même chose. Flavien de Philippes dit : Satisfit-il aux lettres? Il nous dit, reprit Daniel, de revenir le lendemain le trouver en particulier ; mais quand nous y allâmes, il nous ferma les portes, et ne daigna pas nous répondre. Théopempte ajouta : Après avoir pris ces lettres, il y satisfit si peu qu'il fit dans l'église des discours encore pires que devant, et continue jusqu'à présent.

Fidus, évêque de Joppée, dit : qu'il persévère encore aujourd'hui dans la même doctrine ; les évêques Acace et Théodote, qui sont ici, le peuvent dire. Ils ont eu des entretiens avec lui, jusque-là que l'un d'eux fut en péril. Nous les prions et les conjurons, par les saints évangiles qui sont présents, de déposer dans ces actes ce qu'ils ont ouï dire à Nestorius, même depuis trois jours (3). Saint Cyrille dit : Puisqu'il ne s'agit pas d'une affaire de peu d'importance, mais de la plus capitale de toutes, je veux dire, de la vraie foi en Jésus-Christ, il est raisonnable que les évêques Théodote et Acace, pieux et sincères comme ils sont, disent ce qu'ils ont ouï a Éphèse. Théodote d'Ancyre dit : Je suis affligé pour mon ami, mais je préfère la religion à toutes les amitiés ; quelque répugnance que j'y sente, il faut répondre sur les faits dont on m'interroge, quoique notre témoignage ne soit pas nécessaire, car ces sentiments paraissent assez par sa lettre. Ce qu'il y a dit du verbe divin, qu'on ne pouvoit lui attribuer les foiblesses humaines, il l'a dit encore ici ; comme il avoit soutenu qu'on ne devoit point dire que Dieu eût été engendré d'une vierge, ni nourri de son lait ; ainsi, il a dit ici plusieurs fois, qu'il ne falloit point parler d'un Dieu de deux ou trois mois. Ce n'est pas nous seuls, mais plusieurs autres qui l'avons ouï parler ainsi a Éphèse, il y a peu de jours.

Acace de Mélitine dit : Quand il s'agit de la foi, toute affection particulière doit cesser. Ainsi, quoique j'aie aimé Nestorius plus que personne, et désiré le sauver en toute manière, je dirai la vérité pour ne pas perdre mon âme. Sitôt que je fus arrivé à Éphèse, j'eus une conversation avec lui, et le voyant dans le mauvais sentiment, je fis tous mes efforts pour le ramener. Il déclara de bouche qu il quittoit cette pensée. Dix ou douze jours après, ayant repris ce discours, je soutenois la vérité. Je vis qu'il la combattoit, et que, par une interrogation absurde, il mettoit les répondants dans la nécessité de nier entièrement que la divinité du fils unique se fût incarnée, ou de confesser que la divinité du père, du fils et du Saint-Esprit, s'est incarnée avec le verbe divin, qui seroit une hérésie. Ainsi cette interrogation étoit malicieuse, et tendoit à renverser la foi. Ensuite, dans une autre conversation, un évêque qui étoit avec lui, prit la parole, et dit : qu'autre étoit le fils qui a souffert, autre le verbe divin. Ne pouvant souffrir ce blasphème, je pris congé de la compagnie et me retirai. Un autre de ceux qui étoient avec lui prenoit le parti des juifs, disant que leur crime n'étoit pas contre Dieu, mais contre un homme.

XLI. Autorités des pères, etc.

Flavien demanda ensuite que les autorités des pères sur le sujet fussent lues et insérées dans les actes. Le prêtre Pierre dit : Nous avons en main les livres des pères, des évêques et des martyrs, dont nous avons choisi quelque peu d'articles que je lirai s'il vous plaît ; et Flavien l'ayant encore demandé, il lut un passage du livre de saint Pierre, évêque d'Alexandrie et martyr, touchant la divinité (1) ; un de saint Athanase contre les ariens ; un de sa lettre à Épictète ; un de la lettre du pape saint Jules à Docimus ; un de la lettre du pape saint Félix à Maxime et au clergé d'Alexandrie ; deux des lettres pascales de Théophile d'Alexandrie, la cinquième et la sixième ; nous n'avons de toutes ces pièces que celles de saint Athanase. Le prêtre Pierre lut encore un passage du traité de l'aumône, de saint Cyprien ; deux du traité de la foi, de saint Ambroise ; un de la lettre de saint Grégoire de Naziance à Clédone où sont les anathèmes ; un de saint Basile ; un de saint Grégoire de Nysse ; deux d'Atticus de Constantinople, deux de saint Amphiloque dont nous n'avons plus les ouvrages. Ce sont en tout douze pères dont les autorités sont rapportées ; mais quelques exemplaires retranchent les deux deniers, et Vincent de Lérins n'en compte que dix (2).

Le prêtre Pierre dit (3) : Nous avons aussi en main les livres des blasphèmes du révérendissime Nestorius, d'un desquels nous avons

(1) Sup. n. 21.
(2) P. 504, Sup. n. 29.
(3) Sup. n. 34.

(1) P. 508.
(2) Comm. 2.
(3) P. 520. A.

choisi quelques articles. S'il plaît au saint concile nous les lirons. L'évêque Flavien dit : Qu'ils soient lus et insérés dans les actes. Tous les évêques y consentirent. On lut vingt articles tirés du livre de Nestorius, qui étoit un recueil de ses sermons divisé par cahiers dont on compte jusqu'à vingt-sept. Après cette lecture, Flavien dit : Puisque ces discours de Nestorius sont des blasphèmes horribles, qu'ils soient insérés aux actes pour sa condamnation.

Le prêtre Pierre dit (1) : Le révérendissime métropolitain et évêque de Carthage, Capréolus, a écrit une lettre au saint concile par le diacre Bessula ; je la lirai si vous l'ordonnez et j'en lirai aussi la traduction. Elle portoit que saint Augustin appelé nommément au concile étoit mort quand la lettre de l'empereur fut apportée ; et qu'encore que cette lettre fût principalement adressée à saint Augustin, Capréolus l'ayant reçue, avoit écrit à toutes les provinces d'Afrique pour assembler un concile national, qui choisiroit des députés pour le concile universel ; mais la désolation du pays et les ravages des Vandales empêchèrent les évêques de s'assembler. Le terme étoit même trop court. Les lettres de l'empereur n'arrivèrent à Carthage qu'à pâques, en sorte qu'il ne restoit pas deux mois jusqu'au concile universel ; et ce temps n'étoit pas suffisant, pour assembler le concile d'Afrique même en pleine paix. Ainsi, ne pouvant envoyer une députation solennelle, Capréolus voulut au moins observer la discipline et marquer son respect au concile universel, en envoyant un diacre pour porter ses excuses. Il prie donc les évêques de résister courageusement à ceux qui voudroient introduire dans l'Église de nouvelles doctrines, et de ne point souffrir que l'on remette en question ce qui a déjà été jugé, ni que l'on donne atteinte aux décisions des pères. Saint Cyrille demanda que cette lettre de Capréolus fût insérée aux actes comme portant clairement que les anciens dogmes de la foi devoient être maintenus et les nouveautés rejetées. Tous les évêques s'écrièrent : Nous disons tous le même, nous le souhaitons.

XLII. Sentence contre Nestorius.

Ensuite on prononça la sentence de condamnation contre Nestorius en ces termes (2) : Nestorius ayant entre choses refusé d'obéir à notre citation et de recevoir les évêques envoyés de notre part, nous avons été obligés d'en venir à l'examen de ses impiétés, et l'ayant convaincu, tant par ses lettres que par ses autres écrits, et par les discours qu'il a tenus depuis peu dans cette ville prouvés par témoins, de penser et d'enseigner des impiétés, réduits à cette nécessité par les canons et par la lettre de notre très-saint père et collègue Célestin, évêque de l'église romaine, après avoir souvent répandu des larmes, nous en sommes venus à cette triste sentence. Notre seigneur Jésus-Christ qu'il a blasphémé a déclaré, par ce saint concile, qu'il est privé de toute dignité épiscopale et retranché de toute assemblée ecclésiastique. Cyrille, évêque d'Alexandrie : J'ai souscrit en jugeant avec le concile. Juvénal, évêque de Jérusalem : J'ai souscrit en jugeant avec le concile. Tous les autres évêques présents souscrivirent de même au nombre de cent quatre-vingt-dix-huit. Quelques-uns se qualifient évêques par la grâce ou par la miséricorde de Dieu, quelques-uns évêques de l'église catholique d'un tel lieu. Il y en a qui souscrivent par la main d'un prêtre, l'un ayant mal à la main, d'autres étant malades. Quelques évêques arrivèrent au concile après cette première session et souscrivirent aussi ; en sorte que Nestorius fut déposé par plus de deux cents évêques, car quelques-uns tinrent la place de ceux qui ne purent se trouver à Éphèse. Telle fut la première session du concile qui dura depuis le matin jusqu'à la nuit fermée, quoique ce fût aux plus longs jours, c'est-à-dire le vingt-deuxième de juin, et qu'en ce jour le soleil se couche à Éphèse à sept heures onze minutes (1). Le peuple de la ville demeura du matin au soir à attendre la décision du concile, et quand ils apprirent que Nestorius étoit déposé, ils commencèrent tout d'une voix à donner des bénédictions au concile et à louer Dieu de ce que l'ennemi de la foi étoit tombé. Au sortir de l'église, ils conduisirent les évêques avec des flambeaux jusqu'à leurs logis et les femmes portèrent des parfums devant eux. On alluma beaucoup de lampes dans la ville, et on témoigna une grande joie.

Le lendemain, vingt-troisième de juin, on fit signifier à Nestorius la sentence de sa déposition en ces termes (2) : Le saint concile assemblé à Éphèse par la grâce de Dieu et l'ordonnance de nos très-pieux empereurs, à Nestorius nouveau Judas. Sache que pour tes dogmes impies et ta désobéissance aux canons, tu as été déposé par le saint concile suivant les lois de l'Église, et déclaré exclus de tout degré ecclésiastique, le vingt-deuxième jour du présent mois de juin. La sentence fut affichée dans les places et publiée par les crieurs. Le même jour, le concile écrivit à Euchatius, défenseur de l'église de Constantinople, aux prêtres, aux économes et au reste du clergé pour leur signifier la déposition de Nestorius faite le jour précédent, leur recommandant de conserver tous les biens de l'Église pour en rendre compte au futur évêque de Constantinople, qui sera ordonné, dit la lettre, suivant la volonté de Dieu et la permission de nos très-pieux empereurs.

(1) P. 529, C.
(2) P. 533

(1) P. 548, E. Epist. Cyr. 10, 3. Conc. p. 573.
(2) P. 549.

XLIII. Lettre à l'abbé Dalmace, etc.

En même temps, saint Cyrille écrivit à l'abbé Dalmace et à ceux qui etoient de sa part à Constantinople, savoir : les évêques Macaire et Potamon; deux de ceux que le concile d'Egypte avoit députés à Nestorius l'année précédente ; car les deux autres, Théopempte et Daniel étoient à Ephèse. Il y avoit aussi deux prêtres de saint Cyrille à Constantinople, Timothée et Euloge. La lettre est donc adressée à ces cinq, les évêques Macaire et Potamon, l'abbé Dalmace, les prêtres Timothée et Euloge. L'abbé Dalmace étoit, de tous les moines de Constantinople, le plus renommé pour sa sainteté. Il avoit porté les armes sous Théodose le grand, et servi dans la seconde compagnie de ses gardes, vivant dès lors dans la piété. Pour mieux servir Dieu, il quitta sa femme et ses enfants, excepté son fils Fauste, avec lequel il alla trouver l'abbé Isaac, et embrassa la vie monastique sous sa conduite. Isaac avoit habité le désert dès son enfance, et pratiqué toutes sortes de vertus : ce fut lui qui predit la mort à l'empereur Valens (1). Sous sa conduite, Dalmace vint à un si haut degré de perfection, qu'Isaac, en mourant, l'établit hégumène, c'est-à-dire supérieur du monastère, sous le patriarche Atticus. On dit qu'il passa quarante jours sans manger et qu'il fut autant de temps en extase. L'empereur le visitoit, et il étoit en grande vénération au sénat; on lui donna, à lui et à ses successeurs, abbés du même monastère à perpétuité, le titre d'archimandrite, c'est-à-dire chef de tous les monastères de Constantinople, et saint Cyrille lui donne ce titre dans sa lettre (2). L'église grecque honore la mémoire de tous les trois, d'Isaac, de Dalmace et de Fauste, le même jour, savoir : le troisième d'août.

Dans cette lettre, saint Cyrille instruit Dalmace et les autres de tout ce qui s'étoit passé dans le concile : le retardement affecté de Jean d'Antioche, la contumace de Nestorius et sa déposition, et conclut ainsi : Puisque le comte Candidien a envoyé, comme j'ai appris, des relations, veillez et avertissez que les actes de la déposition de Nestorius ne sont pas encore achevés de mettre au net ; c'est pourquoi nous n'avons pu envoyer la relation qui doit être présentée à l'empereur; mais, s'il plaît à Dieu, elle accompagnera les actes, pourvu qu'on nous permette d'envoyer quelqu'un pour les porter. Que si les actes et la relation tardent à venir, sachez qu'on ne nous permet pas d'envoyer (3). Adieu. Les actes furent portés ensuite apparemment par les évêques Théopempte et Daniel, qui se trouvèrent depuis a Constantinople, et qui avoient prévenu le comte Irénée.

XLIV. Relation de Nestorius.

Dès le lendemain de la session du concile, c'est-à-dire le mardi vingt-trois de juin, le comte Candidien proposa un édit à Ephèse, par lequel il proteste contre ce qui avoit été fait le jour précédent (1), avertissant de nouveau tous les évêques d'attendre l'arrivée de Jean d'Antioche et des autres évêques qui venoient. Il envoya en même temps une relation à la cour, soit celle de Nestorius, soit une autre conforme; nous avons celle de Nestorius, adressée à l'empereur, en ces termes :

Etant convoqués à Ephèse par votre piété, nous nous y sommes rendus sans délai, et nous avons voulu, suivant vos ordres, attendre les évêques qui venoient de toutes parts; mais voyant que les Egyptiens le trouvoient mauvais et croyoient que nous affections de différer, nous avons promis de nous assembler quand le comte Candidien le voudroit (2). Lui qui savoit que l'évêque Jean d'Antioche et ceux de sa suite étoient proches, et qu'il en venoit d'autres d'occident, signifia à tous d'attendre leur arrivée. Nous demeurâmes en repos, obéissant à vos ordres; mais les Egyptiens et les Asiatiques, au mépris des lois ecclésiastiques et impériales, s'assemblèrent à part et firent ce que votre majesté apprendra de tout le monde. Et ayant répandu dans la place les soldats de leur parti, ils ont rempli la ville de confusion, courant autour de nos maisons et nous faisant des menaces terribles. L'évêque Memnon étoit le chef de la sédition, il avoit fermé les églises afin que nous n'eussions pas même où nous réfugier étant poursuivis; mais il avoit ouvert aux autres la grande église, et y avoit préparé leur séance. Nous vous supplions donc et vous conjurons, puisque nous sommes venus à Ephèse par votre ordre sans prévoir une insulte si barbare, de pourvoir à notre sûreté et d'ordonner que le concile se tienne dans les règles, sans qu'aucun des clercs ou des moines, soit des nôtres, ou des Egyptiens y ait entrée, ni aucun des évêques qui sont venus sans être appelés, pour troubler le concile; mais qu'il n'y entre que deux évêques de chaque province, avec le métropolitain, et encore de ceux qui ont connoissance de ces sortes de questions, ou d'ordonner que nous retournions chez nous en sûreté, car ils nous menacent même de nous faire perdre la vie.

La demande de deux évêques de chaque province avec le métropolitain étoit artificieuse, car il y avoit peu de métropolitains sous le patriarche d'Alexandrie. Cette lettre étoit souscrite par Nestorius, Fritilas d'Héraclée, Helladius de Tarse, Dexien de Séleucie, Himérius de Nicomédie, Alexandre d'Apamée, Euthérius de Tyane, Basile de Thessalie, Maxime d'Anasarbe, Alexandre d'Hiéraple, Dorothée de

(1) Ibid. Menolog. 3 Aug. Sup. l. xvi, n. 37.
(2) Conc. Eph. pag. 752.
(3) Act. 1 p. 563. Conc. Eph. p. 700, D, 717, B.

(1) Baluz. Synod. c. 11.
(2) Conc. Eph. p. 563, E.

Marcianople ; onze en tout. Cependant le comte Candidien fatiguoit les évêques du concile par ses soldats, empêchoit que l'on ne leur apportât les choses nécessaires à la vie, et donnoit liberté de les insulter aux gens que Nestorius entretenoit auprès de lui, particulièrement aux paysans des terres de l'église, qui étoient en grand nombre, qui chargeoient d'injures les evêques du concile (1).

Quand les actes de la déposition de Nestorius furent mis au net, on les envoya à l'empereur avec une lettre synodale, contenant tout ce qui s'étoit passé, les raisons de ne pas attendre les orientaux, la contumace de Nestorius et le reste. Il y est parlé du pape en ces termes (2) : Nous avons loué le très-saint évêque de Rome, Célestin, qui avoit déjà condamné les dogmes hérétiques de Nestorius, et porté contre lui la sentence avant la nôtre. La conclusion est telle : Nous prions votre majesté d'ordonner que la doctrine de Nestorius soit bannie des églises; que ses livres, quelque part qu'on les trouve, soient jetés au feu ; et que si quelqu'un méprise ce qui a été ordonné, il encoure votre indignation. Le concile écrivit aussi au clergé et au peuple de Constantinople pour leur faire part de la déposition de Nestorius, comme d'une agréable nouvelle. C'est dans cette lettre que le concile joint ensemble saint Jean et la Sainte-Vierge, comme honorant également la ville d'Ephèse ; or il est certain, par une autre lettre, que le sépulcre de saint Jean y étoit dans une église de son nom. Saint Cyrille écrivit la même nouvelle de la déposition de Nestorius à son clergé et à son peuple d'Alexandrie, et aux moines d'Egypte. Cependant il fit quelques sermons, l'un dans l'église de Sainte-Marie, à l'occasion des sept évêques qui quittèrent le parti de Nestorius pour se réunir au concile, un autre dans la synaxe ou liturgie, célébrée apparemment, le vendredi vingt-sixième de juin, après que Réginus, évêque de Chypre, et quelques autres eurent parlé. Dans ces sermons, saint Cyrille déclame fortement contre Nestorius (3).

XLV. Arrivée de Jean d'Antioche.

Cinq jours après sa déposition, c'est-à-dire le samedi, vingt-septième de juin, Jean d'Antioche arriva à Ephèse. Le concile l'ayant appris, envoya au-devant de lui des évêques et des clercs, tant par honneur que pour lui faire entendre, qu'il ne devoit point voir Nestorius déposé par le concile (4). Les soldats qui accompagnoient Jean d'Antioche, empêchèrent les députés du concile de lui parler dans le chemin ; mais ils ne laissèrent pas de le suivre jusqu'à son logis, et y attendirent plusieurs heures, pendant lesquelles on ne leur permit point de le voir, et on leur fit souffrir plusieurs affronts. Enfin l'évêque Jean les envoya quérir par des soldats. Quand il lui eurent déclaré ce qu'ils étoient chargés de lui dire de la part du concile, il les abandonna au comte Irenée, aux évêques et aux clercs de sa suite, qui les battirent jusqu'à mettre leur vie en péril. Les députés vinrent faire leur rapport au concile de la manière dont ils avoient été traités, montrant même les marques des coups qu'ils avoient reçus, et il en fut dressé des actes en présence de l'évangile, c'est-à-dire en plein concile; mais nous ne les avons plus, ce qui montre qu'il nous manque quelques actes du concile d'Ephèse.

Pendant que Jean faisoit attendre les députés du concile, il tenoit lui-même le sien avec les partisans de Nestorius (1); car sitôt qu'il fut descendu de chariot et entré dans sa chambre, étant encore tout poudreux, avant que d'ôter son manteau, il commença à procéder contre saint Cyrille et Memnon d'Ephèse, et contre tout le concile. Le comte Candidien, qui étoit allé au-devant de lui, commença l'action, et, selon les actes de ce prétendu concile, il parla ainsi : J'aurois bien souhaité rendre les lettres des empereurs, suivant leurs ordres, en présence de votre piété et de tout le concile, mais il y a cinq jours que le révérendissime évêque Cyrille, Memnon, évêque de cette ville, et les évêques qui sont avec eux s'assemblèrent dans l'église; je voulus les empêcher et les priai d'attendre que vous fussiez tous présents. Ils demandèrent qu'on fit la lecture de la lettre de l'empereur, et m'y contraignirent, pour ne leur pas donner prétexte de désobéissance; mais, avant que de sortir, je les avertis de ne rien faire avec précipitation, comme savent plusieurs évêques qui étoient entrés avec moi; ils eurent si peu d'égard, qu'ils chassèrent honteusement les évêques envoyés par le très-saint Nestorius et ceux qui les accompagnoient; ils me chassèrent moi-même, et ne voulurent pas entendre la lecture de la protestation que les évêques leur avoient envoyée. J'ai fait connoître tout cela à nos maîtres, déclarant que j'attendois l'arrivée de votre sainteté et des évêques qui l'accompagnent.

L'évêque Jean demanda la lecture de la lettre de l'empereur (2); tous les évêques se levèrent, et Candidien la lut. Ensuite l'évêque Jean le pria de dire s'il étoit arrivé quelque autre chose; Candidien dit : Le lendemain, ne sachant rien de ce qui s'étoit passé, j'appris tout d'un coup qu'ils avoient déposé le très-saint évêque Nestorius. Je trouvai la sentence de la déposition affichée, je l'arrachai, je la lus et l'envoyai aux empereurs ; un peu après j'entendis encore des crieurs publics qui passoient par la place et publioient solennellement la même déposition. Voyant cela, je leur en-

(1) Epist. Men. p. 761, D.
(2) P. 572, C.
(3) P. 573, A, 605, 576, 584, 580.
(4) Epist. Memn. p. 761, E.

(1) Epist. ad Cælest. p. 664, A. Apol. Cyr. A. Acta Conc. p. 590.
(2) P. 591, C.

voyai des défenses de rien faire contre les ordres de l'empereur, et je fis en sorte que les évêques qui ne s'étoient point assemblés avec eux, attendissent votre arrivée. L'évêque Jean dit : Ont-ils procédé selon les canons et selon les ordres de l'empereur, avec connoissance de cause (1), ou condamné Nestorius par défaut? Candidien dit : Tous les évêques qui étoient avec moi savent qu'ils ont jugé sans examen. Jean d'Antioche dit : La manière dont ils en ont usé à notre égard s'accorde à ce procédé ; car au lieu de saluer fraternellement des gens qui viennent d'un si long voyage et leur témoigner de l'affection, ils sont venus d'abord nous troubler et nous fatiguer avec leur pétulance ordinaire. Mais le saint concile qui est avec moi ne les a pas seulement écoutés; il examinera ce qu'il sera à propos d'ordonner contre de telles entreprises.

Après cela, le comte Candidien se retira, et Jean d'Antioche demanda aux évêques ce qu'il falloit faire sur un tel mépris des lettres de l'empereur. Le concile dit : Il est clair que le révérendissime Cyrille et le révérendissime Memnon, qui l'a secondé en tout, ont contrevenu à ses ordres, comme nous savons très-bien, nous qui sommes ici avant votre piété, et qui avons vu toutes ses entreprises ; car Memnon a fermé les églises, particulièrement celles des martyrs et du saint apôtre, sans permettre aux évêques d'y célébrer même la Pentecôte. Il a ramassé une multitude de paysans pour troubler la ville, et envoyé ses clercs dans les maisons des évêques, leur faire de terribles menaces s'ils ne se trouvoient à leur assemblée séditieuse. Leur mauvaise conscience les obligeoit à tout remplir de confusion, de peur que l'on ne recherchât la doctrine hérétique que nous avons trouvée dans les articles envoyés depuis peu à Constantinople par Cyrille, dont la plupart conviennent avec l'impiété d'Arius, d'Apollinaire et d'Eunomius. Il faut donc que nous combattions courageusement pour la religion, et que les chefs de cette hérésie et de cette révolte soient condamnés selon leurs crimes et ceux qu'ils ont séduits à proportion.

Jean d'Antioche dit : Cyrille et Memnon auteurs du désordre, pour avoir méprisé les lois de l'Eglise et les ordonnances de l'empereur, et à cause de ces articles hérétiques, doivent être déposés, et ceux qu'ils ont séduits doivent être excommuniés, afin que, reconnoissant leur faute, ils anathématisent les articles hérétiques de Cyrille, et s'assemblent avec nous pour examiner fraternellement les questions et confirmer la foi. Le concile approuva cette proposition, la sentence fut prononcée et souscrite par quarante-trois évêques, dont les principaux étoient: Jean d'Antioche, Alexandre d'Apamée, Jean de Damas, Dorothée de Marcianople, Alexandre d'Hiéraple, Dexien de Séleucie, Fritilas d'Héraclée, Himérius de Nicomédie, Helladius de Tarse, Euthérius de Tyane, Théodoret de Cyr. Tels sont les actes du faux concile des orientaux, où l'on reçoit des accusations vagues, sans faire parler aucun témoin particulier, sans examiner aucune pièce, sans ouïr, ni même citer les accusés (1).

Ils ne publièrent pas cette sentence à Ephèse, et les évêques du concile ne surent rien de leur procédure, mais ils l'envoyèrent à Constantinople avec des lettres à l'empereur, aux princesses, au clergé, au sénat et au peuple, dans lesquelles les mêmes calomnies, contre Cyrille et Memnon, sont répétées en diverses manières. Ils les accusent de s'être servis pour leurs prétendues violences, des mariniers égyptiens et des paysans asiatiques (2), et d'avoir mis des écriteaux aux maisons de ceux qu'ils vouloient attaquer. Jean d'Antioche dit que saint Cyrille lui avoit écrit, deux jours avant la tenue de sa session, que tout le concile attendoit son arrivée.

XLVI. Lettre de l'empereur par Pallade.

Cependant la relation de Candidien étoit arrivée à Constantinople, et l'empereur, prévenu par ses artifices, avoit envoyé un rescrit par un magistrien nommé Pallade. On nommoit magistriens, c'est-à-dire officiers du maître des offices, ceux que l'on nommoit autrement agents de l'empereur. Le rescrit apporté par Pallade déclaroit nul ce qu'une partie des évêques avoit fait à Ephèse, par cabale et par passion, c'est-à-dire la déposition de Nestorius. C'est pourquoi, disoit l'empereur, jusqu'à ce que les dogmes de la religion soient examinés par tout le concile, et que nous envoyons quelqu'un pour connoître avec Candidien ce qui s'est passé, et empêcher les désordres, nous ordonnons qu'aucun des évêques, assemblés à Ephèse, ne s'en retire (3). Et quoique ces lettres doivent suffire pour les empêcher, nous avons ordonné aux gouverneurs des provinces de n'en laisser passer aucun. Cette lettre étoit datée du troisième des calendes de juillet, sous le consulat d'Antiochus, c'est-à-dire du vingt-neuvième juin quatre cent trente-un, sept jours après la session du concile.

Le concile répondit par le même Pallade, se plaignant que le comte Candidien a prévenu l'empereur avant qu'il pût savoir la vérité par la lecture des actes; qu'il empêche encore de la faire connoître, et que Jean d'Antioche n'est arrivé que vingt et un jours après le terme préfixe du concile (4). Nous prions, ajoutent-ils, votre majesté de rappeler le comte Candidien avec cinq évêques du concile, pour soutenir devant vous ce qui s'est fait; car ceux qui se sont écartés de la foi, sont si adroits à déguiser leur erreur, qu'ils avoient séduit quelques évêques,

(1) 594.

(1) P. 601, 602, 664, C.
(2) P. 604, D
(3) Conc. Eph. p. 704.
(4) Conc. Eph. p. 745.

qui sont revenus, et ont condamné Nestorius avec nous; en sorte qu'il n'en est demeuré avec lui et avec Jean d'Antioche que trente-sept ou environ, dont la plupart se sont attachés à Nestorius, se sentant coupables et craignant le jugement du concile. Nous vous en envoyons les noms; les uns sont des hérétiques pélagiens, les autres déposés depuis plusieurs années. Au reste le concile, a le consentement de tous les évêques du monde, parce que celui de Rome y a assisté avec ceux d'Afrique, par le très-pieux archevêque Cyrille. Nous sommes si pressés que nous ne pouvons écrire au long ce que le comte Irénée nous a fait souffrir ; mais si vous nous accordez notre demande, les cinq qui se rendront près de vous, vous instruiront de tout. Nous sommes plus de deux cents qui avons prononcé la sentence de déposition contre Nestorius, avec le consentement de tout l'occident; mais nous sommes peu qui avons souscrit à cette lettre, quoiqu'en présence de tous; parce que le magistrien Pallade nous presse, et ne peut attendre la longueur de ces souscriptions. Ensuite sont les noms de schismatiques, au nombre seulement de trente-quatre.

Les schismatiques ne manquèrent pas de répondre aussi à l'empereur par le même Pallade (1). Leur lettre est pleine de flatteries pour l'empereur, et de calomnies contre saint Cyrille et le concile. Ils font mention de la sentence qu'ils avoient portée dans leur conciliabule : ils répètent la demande de Nestorius, que chaque métropolitain ne fût accompagné que de deux évêques de sa province, disant que de leur part ils n'en avoient pas amené davantage; que les Egyptiens sont cinquante, et les Asiatiques dépendants de Memnon, quarante; qu'il y a douze hérétiques messaliens de Pamphile, sans les autres qui accompagnent Memnon, et quelques déposés et excommuniés ; ce qui fait, disent-ils, une troupe d'ignorants, propres seulement à faire de la confusion. Mais enfin, de leur propre aveu, il n'y avoit guère moins de cent cinquante évêques contre eux. Nous pensions, disent-ils, que vos lettres les rendroient plus sages, et après que la lecture en a été faite, nous avons été à l'église de l'apôtre saint Jean, pour remercier Dieu et le prier pour votre majesté, mais sitôt qu'ils nous ont vus, ils en ont fermé la porte; et, comme après avoir fait nos prières dehors, nous retournions sans avoir dit mot à personne, il est sorti une troupe de valets qui ont arrêté quelsques-uns de nous, ont ôté les chevaux aux autres, en ont blessé quelques-uns, et nous ont poursuivis avec des bâtons et des pierres jusqu'à une grande distance. Memnon avoit préparé tout cela de loin, ne permettant à personne de prier dans les églises, ni de traiter paisiblement les affaires ecclésiastiques. C'est pourquoi nous vous prions de faire chasser de cette ville, principalement ce tyran que nous avons déposé, et qui trouble tout, de peur que sa conduite ne soit recherchée.

Une lettre, que Memnon écrivit au clergé de Constantinople vers le même temps, nous découvre le sujet de ce tumulte et de ces prétendues violences des catholiques. Les évêques que le concile avoit envoyés au-devant de Jean d'Antioche, et qui avoient été si maltraités, après en avoir fait leur plainte au concile, le déclarèrent excommunié et lui firent signifier l'excommunication (1). Car le concile apprit que l'on avoit affiché en un certain quartier de la ville un écrit sans nom et sans souscription, qui contenoit la sentence de Jean contre Cyrille, Memnon et tout le concile. Il alloit tous les jours solliciter le conseil public de la ville d'Ephèse et les magistrats, afin d'obtenir un décret pour ordonner un autre évêque à la place de Memnon; mais les habitants de la ville, qui étoient tous catholiques, se saisirent des églises, et y demeuroient de peur que Jean n'exécutât ce qu'il avoit proposé. Il vint même à l'église de Saint-Jean l'évangéliste, après avoir signifié qu'il y alloit faire l'ordination; le peuple lui résista, et comme il avoit amené des gens armés, il y eut une sédition, dans laquelle quelques-uns des pauvres de cette église furent laissés demi-morts. Tout cela paroît par la lettre de Memnon qui finit en priant le clergé de Constantinople de publier les violences de Jean et de ceux qui étoient avec lui, et d'obtenir que l'on fît tirer d'Ephèse les comtes Candidien et Irénée qui n'y faisoient que du trouble. Irénée se retira de lui-même, car les schismatiques l'envoyèrent à Constantinople pour agir plus efficacement en leur faveur : ils le chargèrent d'une autre lettre et d'une autre relation contenant les mêmes calomnies contre Cyrille et Memnon, et tendant à faire transférer ailleurs le concile. La lettre porte créance pour le comte Irénée (2).

XLVII. Arrivée des légats du pape.

Cependant les légats du saint-siége arrivèrent à Ephèse, et aussitôton tint la seconde session du concile, dans la maison épiscopale de Memnon, selon les Romains, le sixième des ides de juillet, selon les Egyptiens, le seizième d'épiphi, c'est-à-dire le dixième de juillet de la même année quatre cent trente-un. Saint Cyrille présidoit toujours comme tenant la place du pape Juvenal de Jérusalem, Memnon d'Ephèse, Flavien de Philippes, vicaire de Rufus de Thessalonique, Théodote d'Ancyre, Firmius de Cappadoce, et tous les autres évêques y assistoient, et le diacre de Carthage Bessula. On fit entrer et asseoir avec eux les députés d'occident, qui étoient trois : deux évêques, Arcade et Projectus, et Philippe, prêtre (3). Il parla le premier et dit : Nous ren-

(1) Conc. Eph. p. 703.

(1) Sup. n. 4. Epist. Memn. p. 764, C.
(2) Conc. Eph. p. 713, E.
(3) Conc. Ep. p. 610, 611

dons grâces à l'adorable trinité de nous avoir fait venir à votre sainte assemblée. Il y a longtemps que notre père Célestin a porté son jugement sur cette affaire, par ses lettres au saint évêque Cyrille, qui vous ont été montrées : maintenant il vous en envoie d'autres que nous vous représentons; faites-les lire et insérer aux actes ecclésiastiques. Les deux évêques députés, Arcade et Projectus, demandèrent la même chose; et comme tous les trois parloient latin, on expliquoit ce qu'ils disoient en grec, qui étoit la langue du concile. Saint Cyrille ordonna de lire la lettre de saint Célestin; et Sirice, notaire de l'église romaine, la lut en latin. Juvénal, évêque de Jérusalem, demanda qu'elle fût insérée dans les actes. Tous les évêques demandèrent qu'elle fût traduite et lue en grec. Le prêtre Philippe dit : On a satisfait à la coutume, qui est de lire d'abord en latin les lettres du siége apostolique, mais nous avons eu soin de faire traduire celle-ci en grec. Les évêques Arcade et Projectus ajoutèrent la raison, parce que plusieurs évêques n'entendoient pas le latin. Pierre prêtre d'Alexandrie, lut donc la traduction grecque de la lettre du pape saint Célestin (1).

Elle commence ainsi : L'assemblée des évêques témoigne la présence du Saint-Esprit ; car le concile est saint par la vénération qui lui est due, comme représentant la nombreuse assemblée des apôtres (2). Jamais leur maître, qu'ils avoient ordre de prêcher, ne les a abandonnés. C'étoit lui-même qui enseignoit, lui qui leur avoit dit ce qu'ils devoient enseigner et qui avoit assuré qu'on l'écoutoit en ses apôtres (3). Cette charge d'enseigner est venue également à tous les évêques; nous y sommes tous engagés par un droit héréditaire, nous qui annonçons à leur place le nom du seigneur en divers pays du monde, suivant ce qui leur a été dit (4) : Allez, instruisez toutes les nations. Vous devez remarquer, mes frères, que nous avons reçu un ordre général, et qu'il a voulu que nous l'exécutions tous, en nous chargeant tous également de ce devoir. Nous devons tous entrer dans les travaux de ceux à qui nous avons tous succédé en dignité.

Le pape saint Célestin reconnoît par ces paroles que c'est Jésus-Christ même qui a établi les évêques pour docteurs de son église en la personne des apôtres; il se met lui-même en leur rang et déclare qu'ils doivent concourir tous ensemble à conserver le pieux dépôt de la doctrine apostolique. C'est à quoi tend le reste de la lettre, et il y emploie la considération du lieu où ils sont assemblés, la ville d'Ephèse où saint Paul et saint Jean avoient annoncé l'évangile. Saint Jean, dit la lettre, dont vous honorez les reliques présentes. Elle porte créance pour les évêques Arcade et Projectus et le prêtre Philippe, qui assisteront, dit-elle, à ce qui se fait, et exécuteront ce que nous avons déjà ordonné (1). La date est du huitième des ides de mai, qui est le huitième du même mois, la même année quatre cent trente-un.

Après cette lecture, tous les évêques s'écrièrent : Ce jugement est juste (2). A Célestin nouveau Paul; à Cyrille nouveau Paul; à Célestin conservateur de la foi; à Célestin qui s'accorde avec le concile : tout le concile rend grâces à Célestin. Un Célestin, un Cyrille, une foi du concile, une foi de toute la terre. L'évêque Projectus dit : Considérez la forme de la lettre du pape; il ne prétend pas vous instruire comme des ignorants, mais vous rappeler ce que vous savez, afin que vous exécutiez ce qu'il a jugé il y a longtemps. Firmius de Cappadoce dit : Le saint-siége de Célestin a déja réglé l'affaire et donné sa sentence, par les lettres adressées à Cyrille d'Alexandrie, à Juvénal de Jérusalem, à Rufus de Thessalonique et aux églises de Constantinople et d'Antioche. En conséquence et en exécution de cette sentence, nous avons prononcé contre Nestorius un jugement canonique, après que le terme qui lui avoit été donné pour le corriger a été passé, et que nous sommes demeurés longtemps à Ephèse au-delà du jour prescrit par l'empereur.

L'évêque Arcade, un des légats, dit: La lenteur de la navigation et le temps contraire nous ont empêchés d'arriver aussitôt que nous espérions; c'est pourquoi nous vous prions de nous faire instruire de ce que vous avez ordonné. Le prêtre Philippe fit la même réquisition, après avoir rendu grâces au concile des acclamations en l'honneur du pape, et relevé la primauté de saint Pierre. Théodote d'Ancyre dit : Dieu a montré combien la sentence du concile est juste, par l'arrivée des lettres du très-pieux évêque Célestin et par votre présence. Mais puisque vous demandez ce qui s'est passé, vous vous en instruirez pleinement par les actes mêmes de la déposition de Nestorius. Vous y verrez le zèle du concile, et la conformité de sa foi avec celle que Célestin publie à haute voix. Ainsi se termina la seconde session du concile.

Les légats du pape avoient un ordre par écrit, daté du même jour que la lettre au concile, c'est-à-dire du huitième de mai et conçu en ces termes : Mémoire du pape Célestin aux évêques et aux prêtres qui vont en orient. Quand, par la grâce de Dieu, comme nous espérons, vous serez arrivés au lieu où vous allez, tournez toutes vos pensées sur notre confrère Cyrille, et faites tout ce qu'il jugera à propos (3). Nous vous recommandons aussi de conserver l'autorité du siége apostolique, puisque les instructions qui vous ont été données portent que vous devez assister au concile, mais que si on vient à quelque contention,

(1) P. 614.
(2) Act. xv.
(3) Luc. x, 16.
(4) Matth. xxviii, 19.

(1) Conc. Eph. p. 615, D.
(2) P. 918.
(3) Coll. Baluz. p. 581.

vous devez juger de leur avis sans entrer en dispute. Que si vous voyez que le concile soit fini et que tous les évêques soient retournés, il faut vous informer comment les choses se sont terminées. Si c'est en faveur de l'ancienne foi catholique, et si vous apprenez que mon frère Cyrille soit allé à Constantinople, il faut que vous y alliez et que vous présentiez nos lettres au prince. S'il est arrivé autrement et qu'il y ait de la division, vous jugerez par l'état des choses ce que vous devez faire avec le concile de notre dit frère (1). Nous n'avons plus les instructions mentionnées dans cet ordre; mais nous avons une lettre du pape à l'empereur Théodose, en date du quinzième de mai, portant créance pour les trois légats, et une pour saint Cyrille, en date du septième, portant qu'il faut toujours recevoir à pénitence celui qui rétracte ses erreurs.

XLVIII. Les légats confirment la déposition de Nestorius.

Le lendemain, cinquième des ides de juillet ou dix-septième d'épiphi, c'est-à-dire le onzième de juillet, la même année quatre cent trente-un, le concile s'assembla au même lieu, dans la maison épiscopale de Memnon. Juvénal de Jérusalem demanda aux légats du pape s'ils avoient pris communication des actes de la déposition de Nestorius, comme le concile l'avoit ordonné. Le prêtre Philippe dit avoir trouvé, par la lecture des actes, que l'on avoit en tout procédé canoniquement. Toutefois il demanda qu'ils fussent encore lus en plein concile, et l'évêque Arcade fit la même réquisition. Memnon d'Ephèse ordonna qu'on y satisfît; et Pierre, prêtre d'Alexandrie, lut les actes de la première session, dont on inséra dans cette troisième le commencement et la sentence de déposition contre Nestorius (2). Après cette lecture, le prêtre Philippe dit : Personne ne doute que saint Pierre, chef des apôtres, colonne de la foi et fondement de l'Eglise catholique, a reçu de notre seigneur Jésus-Christ les clefs du royaume, et la puissance de lier et délier les péchés, et que jusqu'à present il vit et exerce ce jugement dans ses successeurs. Notre saint pape, l'évêque Célestin, qui tient aujourd'hui sa place, nous a envoyés au saint concile pour suppléer à son absence. Nos très-chretiens empereurs ont ordonné la tenue de ce concile, pour conserver la foi catholique qu'ils ont reçue de leurs ancêtres. Il reprend ensuite sommairement la procédure faite contre Nestorius, et ajoute : Donc la sentence prononcée contre lui demeure ferme, suivant le jugement de toutes les églises, puisque les évêques d'orient et d'occident ont assisté au concile, par eux ou par leurs députés; c'est pourquoi Nestorius doit savoir qu'il est retranché de la communion du sacerdoce de l'Eglise catholique.

L'évêque Arcade opina ensuite et conclut ainsi (1) : Suivant la tradition des apôtres et de l'Eglise catholique, suivant aussi le décret du très-saint pape Célestin, qui nous a envoyés pour être de sa part les exécuteurs de cette affaire, et suivant les décrets du saint concile, nous déclarons à Nestorius qu'il est dépouillé de la dignité épiscopale et séparé de toute l'Eglise et de la communion de tous les évêques. L'évêque Projectus conclut ainsi son opinion. Moi aussi par l'autorité de la légation du siége apostolique, étant avec mes frères exécuteur de la sentence, je déclare que Nestorius, ennemi de la vérité et corrupteur de la foi, est privé de la dignité épiscopale et de la communion de tous les évêques orthodoxes. Cyrille dit : Le concile voit ce qu'ils ont déclaré au nom du siége apostolique et de tout le concile des saints évêques d'occident. Puis donc qu'ils ont exécute la sentence du très-saint évêque Célestin, et approuvé celle que ce saint concile a prononcée contre l'hérétique Nestorius, il faut joindre les actes de ce qui s'est passé hier et aujourd'hui aux actes précédents, afin qu'ils marquent leur consentement par leurs souscriptions. Les légats offrirent de souscrire, le concile ordonna qu'on leur présentât les actes, et ils souscrivirent tous trois à la déposition de Nestorius. Ainsi finit la troisième session du concile.

XLIX. Lettres synodales.

Il rendit compte à l'empereur de cette action par une lettre synodale qui porte (2) : Dieu favorisant votre zèle a excité celui des évêques d'occident pour venger l'injure de Jésus-Christ; car, quoique la longueur du chemin les ait empêchés de venir tous vers nous, ils se sont assemblés chez eux en présence du très-saint évêque de Rome Célestin; ils ont approuvé nos sentiments sur la foi, et retranché du sacerdoce ceux qui ont d'autres opinions. Avant que ce concile fût assemblé, Célestin avoit déja déclaré la même chose par ses lettres au très-saint évêque Cyrille, qu'il avoit même commis à sa place; maintenant il l'a encore déclaré à ce saint concile d'Ephèse, par d'autres lettres, qu'il a envoyées par les évêques Arcade et Projectus et le prêtre Philippe, ses vicaires. Etant arrivés, ils nous ont declaré le sentiment de tout le concile d'occident, et ont témoigné, même par écrit, qu'ils sont parfaitement d'accord avec nous touchant la foi. C'est pourquoi nous en faisons part à votre majesté, afin que vous connoissiez que la sentence que nous venons de prononcer est le jugement commun de toute la terre. Ainsi, puisque le sujet de notre assemblée est heureusement terminé, nous vous supplions de nous permettre de nous retirer; car quelques-uns d'entre nous sor[illegible] pressés de pauvreté, d'autres affligés de m[illegible]

(1) Conc. Eph. p. 619, 621.
(2) P. 622, 623, 626.

(1) P. 627, C.
(2) Conc. Ephe[illegible] 630.

dies, d'autres courbés de vieillesse; en sorte qu'ils ne peuvent porter plus longtemps le séjour en pays étranger, et qu'il est déjà mort des évêques et des clercs. Toute la terre est d'accord, hors quelque peu de personnes, qui préfèrent l'amitié de Nestorius à la religion. Il est juste de songer à lui donner un successeur, et de nous laisser en repos, jouir de la confirmation de la foi et prier tranquillement pour votre majesté. Cette lettre fut souscrite par saint Cyrille, par tous les autres évêques,

Le concile écrivit aussi au clergé et au peuple de Constantinople pour leur déclarer la déposition de Nestorius, et les exhorter à demander à Dieu qu'on lui donne un digne successeur (1). Cette lettre est souscrite premièrement par saint Cyrille, puis par le prêtre Philippe, légat du pape, qui prend le titre de prêtre de l'église des Apôtres, puis par Juvénal de Jérusalem, par les deux évêques légats, Arcade et Projectus, par Firmus de Césarée, Flavien de Philippes, Memnon d'Ephèse, Théodote d'Ancyre, Bérinien de Perge; après quoi il est dit: Quoique ceux qui ont déposé Nestorius soient plus de deux cents, nous nous sommes contentés de ces souscriptions.

L. Plainte de saint Cyrille et de Memnon.

Cinq jours après la troisième session, le concile en tint une quatrième dans l'église de Sainte-Marie, le dix-sept des calendes d'août, c'est-à-dire le seizième de juillet. Saint Cyrille y est nommé le premier, tenant la place du pape saint Célestin, puis les trois légats : d'abord les deux évêques Arcade et Projectus, puis le prêtre Philippe, puis Juvénal, Memnon et les autres. Il semble par cette diversité de rangs dans les séances et les souscriptions, qu'ils ne les observoient pas scrupuleusement et nous ne voyons aucun incident sur ce sujet. En cette action, comme il s'agissoit des intérêts de saint Cyrille, ce ne fut point le prêtre Pierre d'Alexandrie qui fit les fonctions de promoteur, mais Hésychius, diacre de Jérusalem, qui dit: Le très-saint archevêque d'Alexandrie, Cyrille, et le très-saint évêque d'Ephèse Memnon, ont présenté une requête au très-saint concile. Nous l'avons en main et la lirons si vous l'ordonnez. Juvénal de Jérusalem en ordonna la lecture, et le diacre Hésychius la lut.

Elles portoient les plaintes contre Jean d'Antioche (2), qui, en haine de la déposition de Nestorius, avoit assemblé environ trente évêques de ce parti, les uns déposés depuis longtemps, les autres qui n'avoient point de siége, avec lesquels il prétend, disoit la requête, nous avoir déposés, comme il paroît par un certain écrit injurieux qu'il a dressé quoiqu'il n'ait aucun pouvoir de nous juger, ni par les ni de l'Eglise, ni par l'ordre de l'empereur, rien entreprendre de semblable, principalement contre un plus grand siége; et quand il l'auroit pu, il falloit observer les canons, nous avertir et nous appeler avec le reste du concile, pour nous défendre. Mais il a tout fait en cachette, à la même heure qu'il est arrivé à Ephèse, et nous n'en avons rien su jusqu'à ce jour. Il n'en auroit pas usé ainsi contre le dernier des clercs qui sont sous sa main. Puis donc qu'il est ici avec ses complices, nous vous conjurons, par la sainte trinité, de les faire appeler pour rendre compte de leur entreprise; car nous sommes prêts de montrer qu'elle est impie et illégitime.

Acace de Mélitine dit (1): L'accusation auroit été inutile, quand elle auroit été vraie, et la demande des saints évêqees Cyrille et Memnon est superflue; car il n'étoit pas permis à ceux qui s'étoient séparés du saint concile, pour se joindre à Nestorius, et qui étoient chargés eux-mêmes d'un tel reproche, de rien entreprendre contre les présidents de ce concile œcuménique. Mais puisque vous avez jugé à propos de les poursuivre, Jean d'Antioche, chef de ce schisme, sera appelé par les pieux évêques Archélaus, Paul et Pierre, pour rendre compte de son entreprise. Les trois évêques partirent en effet, savoir Archélaus de Mynde en Carie, Paul de Lampe en Crète et Pierre des Camps en Palestine; et quand ils furent venus, Firmus de Césarée en Cappadoce les pria de rendre compte de leur commission.

LI. Citations à Jean d'Antioche.

L'évêque Paul dit : Approchant de la maison du révérendissime Jean d'Antioche, nous avons vu quantité de soldats et d'autres personnes portant des armes, qui gardoient la porte; nous sommes enfin approchés à peine et nous avons dit (2) : Nous ne sommes que trois, le saint concile nous envoie porter au révérendissime évêque Jean des paroles de paix, sur une affaire ecclésiastique. Beaucoup de monde s'est assemblé autour de nous, et entre plusieurs discours, on a parlé indignement contre le concile et la foi orthodoxe, mais nous ne pouvons rapporter exactement ces paroles, à cause de la confusion qu'il y avoit. L'évêque Archélaus dit : Nous avons essuyé un grand tumulte, et presque été en péril. Les soldats ont tiré l'épée et pris des pierres en nous menaçant. L'évêque Pierre ajouta : Il y avoit là quelques clercs de Jean à qui nous avons dit que nous étions envoyés par le concile; mais personne n'a voulu nous recevoir.

Saint Cyrille dit : Le concile voit que Memnon et moi nous sommes ici, parce que nous avons la conscience nette; mais l'hérétique Nestorius et Jean, son défendeur, rendent leur maison inaccessible, de peur de venir au concile. Ordonnez donc que la sentence portée contre nous sera déclarée nulle, et statuez

(1) P.

(2) P. 635.

(1) P. 658, E.

(2) P. 639.

contre Jean, ainsi que vous le jugerez à propos. Juvénal de Jérusalem dit (1) : L'évêque Jean devoit respecter le siége apostolique de Rome, qui est ici présent, et celui de Jérusalem, qui a coutume, suivant la tradition apostolique, de corriger et de juger celui d'Antioche. Toutefois afin d'observer les canons, envoyons-y encore des évêques pour le citer une seconde fois. On y en envoya trois : Thimothée de Thermèse et d'Eudociade, Eustache de Docimion, Eudoxe de Chomate en Lycie. Quand ils furent de retour, Eudoxe dit : Etant arrivés à la maison de l'évêque Jean, nous avons trouvé autour des soldats avec des épées nues, et quelques ecclésiastiques, que nous avons priés de nous annoncer : ils sont entrés et sont revenus nous dire : L'évêque Jean dit qu'il n'a point de réponse à faire à des gens déposés et excommuniés. Ils nous ont dit : Par l'évêque Jean d'Antioche. Et comme nous insistons pour en savoir davantage, ils nous ont dit : Nous ne refusons pas de vous le déclarer par-devant notaire. Saint Cyrille demanda encore que la procédure de Jean fût déclarée nulle, et qu'il fût cité encore une fois. Memnon fit la même réquisition de nullité; sur quoi le concile déclara nulle la procédure de Jean, attendu qu'il n'avoit osé venir pour la soutenir, ordonna qu'il seroit fait rapport à l'empereur de ce qui s'étoit passé ce jour-là, et que Jean seroit cité une troisième fois (2). Ainsi finit la quatrième session du concile.

La cinquième fut tenue le lendemain, seizième des calendes d'août, c'est-à-dire le dix-septième de juillet, dans l'église de Sainte-Marie (3). Saint Cyrille représenta ce qui s'étoit passé le jour précédent et ajouta, que Jean et ceux de son parti avoient fait une chose honteuse et digne de la populace des carrefours. Car, dit-il, au lieu de se présenter au concile pour y dire leurs raisons avec la modestie chrétienne, puisque personne ne les en empêchoit et que le concile n'est pas environné de soldats comme leurs maisons, ils ont composé un écrit plein d'insolence et d'ignorance et l'ont affiché publiquement dans le théâtre pour exciter toute la ville à sédition. S'ils l'ont fait pour nous affliger de voir nos frères déshonorés et moqués de tout le monde, ils y ont réussi; mais si c'est, comme dit cet écrit, pour montrer que nous soutenons l'hérésie d'Apollinaire; qu'ils viennent encore à présent nous en convaincre, s'ils peuvent, sans nous injurier par de vains discours (4). Pour nous, nous n'avons jamais tenu les opinions d'Apollinaire, ni d'Arius, ni d'Eunomius; mais nous avons appris dès l'enfance les saintes lettres, et nous avons eté nourris entre les mains des pères orthodoxes. Nous anathématisons Apollinaire, Arius, Eunomius, Macédonius, Sabellius, Photin, Paul, les manichéens et tous les autres hérétiques, et de plus, Nestorius, inventeur de nouveaux blasphèmes, ceux qui sont dans sa communion et ses sentiments, et ceux qui tiennent les opinions de Célestius et de Pélage. Nous prions le concile de faire appeler canoniquement Jean d'Antioche et ceux qui ont avec lui composé cette calomnie contre nous pour venir montrer ici que nous sommes hérétiques, ou être condamnés eux-mêmes, vu principalement que, comme porte leur écrit, ils ont porté ces vieilles calomnies aux oreilles des empereurs.

Le concile députa trois évêques : Daniel de Colone, Commode de Tripoli en Lydie, Timothée de Germe en Hellespont, avec un notaire nommé Musone, et une citation par écrit contre Jean d'Antioche, portant dès lors interdiction des fonctions de l'épiscopat, et que s'il n'obéissoit à cette troisième citation, on prononceroit contre lui selon les canons (1). Quand ils furent revenus, l'évêque Daniel dit : Etant allés à la maison de l'évêque Jean, nous sommes descendus de cheval assez loin, et nous avons déclaré doucement à ses clercs que nous étions envoyés par le saint concile. Nous avons trouvé le prêtre Asphale, qui est de l'église d'Antioche, et poursuit à Constantinople les affaires de cette église. Il nous a menés plus près de la maison et nous accompagnoit, arrêtant ceux qui se jetoient sur nous. Nous avons aussi obligation aux soldats; car, comme ils connoissent l'évêque Commode, étant logés dans sa ville, ils ont retenu les clercs qui vouloient nous insulter. Asphale et les autres clercs ayant averti Nestorius, son archidiacre est descendu vers nous. Nous ne savons pas son nom; mais c'est un petit homme pâle, qui a la barbe claire. Il portoit un papier qu'il nous a présenté en disant : Le saint concile vous envoie ceci afin que vous le receviez. Nous avons dit : Nous sommes envoyés pour parler de la part du saint concile et non pour recevoir des écrits. Le concile invite le seigneur Jean à y venir prendre séance. L'archidiacre a répondu : Attendez donc que je l'aille dire à l'évêque. Il y est allé, et étant revenu, il nous a présenté encore le même papier en disant : Ne nous envoyez rien, nous ne vous envoyons rien non plus, nous attendons une décision de l'empereur. Nous avons dit : Ecoutez donc ce que mande le concile. Mais il s'est retiré au plus vite en disant : Vous n'avez pas reçu mon papier, je n'écoute point ce que dit le concile. Les deux autres évêques confirmèrent ce rapport.

LII. Sentence contre Jean d'Antioche.

Le concile dit : Cette citation est suffisante afin que l'évêque Jean n'ait point d'excuse et ne puisse prétendre cause d'ignorance. Saint Cyrille dit : Me voilà encore présent avec l'évêque Memnon pour entendre les défenses de

(1) P. 641.

(2) P. 645, 646,

(3) Conc, Eph. p. 649, B,

(4) Epis. ad Cælest. p. 464, C,

(1) P. 650,

l'évêque Jean (1). Puisqu'il continue de fuir, c'est au concile à ordonner. Le concile prononça la sentence en ces termes : Les injures que l'évêque Jean d'Antioche et ses complices ont faites aux évêques Cyrille et Memnon devoient obliger le saint concile à porter contre eux une sentence digne de leur arrogance, après cette troisième citation, à laquelle ils n'ont pas voulu obéir ; mais nous croyons qu'il est de la douceur épiscopale d'user de patience, c'est pourquoi, quant à présent, nous retranchons seulement de la communion ecclésiastique Jean d'Antioche et ses complices, Jean de Damas, Alexandre d'Apamée, Dexien de Séleucie, Alexandre d'Hiéraple, et les autres qui sont nommés, jusqu'au nombre de trente-trois, entre lesquels est Théodoret. Le concile ajoute : Il ne leur sera permis d'user de l'autorité sacerdotale pour faire ni bien ni mal à personne, jusqu'à ce qu'ils se reconnoissent et confessent leur faute. Et ils doivent savoir que s'ils ne le font promptement, ils attirent sur eux la dernière condamnation. Bien entendu que leur procédure irrégulière contre Cyrille et Memnon n'a aucune force, comme il fut déjà déclaré hier, et que tout ce qui a été fait sera rapporté à nos très-pieux empereurs. Juvénal de Jérusalem, les trois députés de Rome et tous les autres évêques souscrivirent cette sentence. Ainsi finit la cinquième session.

LIII. Lettre synodale.

Le concile écrivit aux empereurs une lettre pour leur rendre compte de cette affaire (2). Elle porte que trente évêques, partisans de Nestorius, craignant la punition qu'ils méritoient pour leurs fautes, ont osé s'assembler à part et se donner le nom de concile, ayant à leur tête Jean d'Antioche, qui craignoit lui-même de rendre compte de son retardement. Ils ont prononcé, dit la lettre, une sentence de déposition contre Cyrille, chef du concile et contre Memnon, sans aucun ordre canonique, sans accusation, sans citation, sans examen. Nous aurions méprisé une entreprise si téméraire, n'étoit qu'elle a été portée jusqu'à votre majesté. Nous avons donc procédé suivant les canons; nous avons reçu les plaintes de Cyrille et de Memnon. Nous avons appelé Jean d'Antioche jusqu'à trois fois; mais, ayant environné sa maison de soldats et d'armes, il n'a pas voulu recevoir les évêques envoyés par le concile ni daigné faire de réponse. Nous avons donc cassé tout ce qui avoit été fait contre Cyrille et Memnon, et excommunié ces rebelles, jusqu'à ce qu'ils viennent défendre leur procédure devant le concile.

Nous avons été obligés de vous faire ce rapport afin que cette conjuration de coupables ne passe pas pour concile. Ainsi, au grand concile de Nicée, quelques évêques se séparèrent craignant d'être châtiés; mais le grand et saint empereur Constantin jugea si peu qu'ils fussent le concile qu'il les fit punir pour leur schisme. En effet, il est absurde que trente évêques s'opposent à un concile de deux cents dix, avec lesquels tous les évêques d'occident et par eux tout le reste du monde, ont joint leur suffrage. Encore de ces trente quelques-uns sont déposés depuis longtemps, d'autres sont dans l'erreur de Célestius, d'autres anathématisés comme tenant l'opinion de Nestorius. Ordonnez donc que ce qui a été décidé par le concile universel contre l'impiété de Nestorius demeure dans sa force, appuyé de votre consentement.

Le concile écrivit aussi au pape saint Célestin pour lui rendre compte de tout ce qu'il avoit fait depuis le commencement de la procédure contre Nestorius (1) ; de sa déposition, de l'entreprise de Jean d'Antioche et de sa condamnation en présence des légats du saint siége. Ils ajoutent : Quant à nos frères Cyrille et Memnon, nous communiquons tous avec eux, même depuis cette entreprise, et nous célébrons avec eux la liturgie et les synaxes (2). Car si nous souffrons ceux qui voudront insulter aux plus grands siéges, et à ceux sur lesquels ils n'ont aucun pouvoir, les affaires de l'Église tombent dans la dernière confusion. Et ensuite : Après qu'on a lu dans le concile les actes de la déposition des impies pélagiens et célestiens, Célestius, Pélage, Julien, Persidé, Florus, Marcelin, Oronce et leurs complices, nous avons aussi ordonné que le jugement porté contre eux par votre sainteté, demeureroit ferme; nous sommes tous du même avis et les tenons pour déposés. Pour vous instruire de tout plus exactement, nous vous envoyons les actes et les souscriptions du concile. C'est ainsi que le concile d'Éphèse condamna les pélagiens confirmant le jugement du pape contre eux.

Saint Cyrille prononça un sermon dans ce temps-là où il parle fortement contre Jean d'Antioche, se plaignant de ce qu'au lieu de se joindre à lui pour combattre l'hérésie, il s'en est rendu le fauteur jusqu'à attaquer ceux qui la combattent (3).

LIV. Lettres des schismatiques.

Les schismatiques écrivirent, de leur côté, à l'empereur une lettre où ils disent (4) : Cyrille et Memnon, déposés par nous pour l'hérésie d'Apollinaire, ont donné des requêtes à ceux de leur parti et nous ont appelés en jugement, nous avons répondu qu'il falloit attendre vos ordres; mais se jouant des règles de la religion, ils les ont rétablis dans le sacerdoce, à ce qu'ils prétendent, eux qui étoient excommuniés et interdits. Nous vous prions donc de secourir au plutôt la foi et les canons, et d'ordonner que nous sortions d'ici et que nous allions à Constantinople, ou du moins à Nicomédie, expliquer devant vous leur impiété et leur injustice; d'ordonner encore, qu'avec chaque métropolitain, il n'y ait que deux évêques; car la multitude est inutile pour l'examen des dogmes, et ne cause que du tumulte. C'est ce qui fait que les autres sont venus en si grand nombre, prétendant imposer au peuple par la quantité des souscriptions. Pour nous, nous ne sommes venus que trois de chaque province; et jusqu'à présent obéissant à vos ordres, nous n'avons point envoyé d'évêques vers vous, comme ils ont fait. Nous vous prions encore d'ordonner que tout le monde souscrive à la foi de Nicée, que nous avons jointe à cette lettre ; que l'on n'y ajoute rien pour dire que notre seigneur Jésus-Christ est un pur homme, ou que sa divinité est passible. A cette lettre, ils joignirent un acte de leur prétendu concile où ils transcrivirent le symbole de Nicée, et ajoutent que c'est là leur foi et qu'ils rejettent les articles hérétiques de Cyrille avec ses anathématismes (1). Jean d'Antioche et tous les autres du parti avoient souscrit ce décret.

En même temps, ils écrivirent à trois des plus puissants amis de Nestorius, à Antiochus, préfet du prétoire et consul de cette année, à Valère, maître des offices et consul de l'année suivante, à Scholastique, préfet de la chambre : la même lettre servit pour les deux premiers et elle commence ainsi (2) : Nous sommes réduits à l'extrémité, nous avons tous les jours, pour ainsi dire, la mort devant les yeux, les excès de Cyrille et de Memnon sont au-dessus de la fureur la plus barbare. On nous insulte continuellement comme dans une guerre ouverte. On a déjà deux fois mis des écriteaux à nos maisons, pour les marquer à ceux qui devoient les attaquer; toutes les églises nous sont fermées. Consumés de maladie, nous n'osons montrer la tête pour prendre un peu d'air. Nous vous supplions donc d'avoir pitié de nous, de nous délivrer de la mort et de faire en sorte que nous allions à la ville impériale rendre raison de notre foi et prouver l'hérésie et la malice de ces gens-là, autrement nous serons en proie à leur fureur. Nous vous conjurons, par vos enfants, parce que vous avez de plus cher, par le jugement de Dieu, de ne nous pas abandonner et de nous tirer d'ici au plus vite, afin que nous respirions librement. La lettre à Scholastique, n'est pas si pathétique quoiqu'elle contienne les mêmes plaintes, et ils le prient de faire en sorte que leurs lettres soient lues à l'empereur. Ils envoyèrent toutes ces lettres au comte Irénée, qui étoit à Constantinople et reçurent de lui, quelques jours après, une relation de ce qui s'y étoit passé depuis son arrivée.

LV. Lettre du comte Irénée.

A peine, dit-il, puis-je maintenant vous écrire et trouver un porteur à mon gré (1). Les Égyptiens avoient prévenu de trois jours mon arrivée à Constantinople. Ils avoient préoccupé tout le monde par leurs mensonges et leurs calomnies contre nous; en sorte que les personnes constituées en dignité croient que cette belle déposition (il veut dire celle de Nestorius) s'étoit faite par un jugement précédé d'une instruction régulière, et dans l'assemblée de tous les évêques, qui avoient prononcé tout d'une voix une sentence par défaut. Ils avoient persuadé au magnifique Scholastique que Nestorius ne souffroit point que l'on prononçât à Éphèse le mot de *Theotocos*. Toutefois, par la force invincible de la vérité et par vos prières, ayant essuyé les premiers périls, j'ai fait en sorte de parler aux magistrats et de leur exposer la vérité de la chose. Ils ont été obligés de le rapporter à l'empereur; et enfin, après plusieurs discours de part et d'autre, il a été résolu que l'empereur nous entendroit, les Égyptiens et moi, en présence des magistrats. J'avois beau protester que je n'étois pas venu pour ce sujet, que je n'avois pas reçu ces ordres des évêques et que j'étois un simple porteur de lettres, j'ai pensé être mis en pièces pour ce discours.

Donc, par l'aide de Dieu, nos adversaires ont été condamnés, comme ne pouvant soutenir en aucune manière, ni les actes de la déposition, ni les mensonges qu'ils ont avancés ici; car on montroit clairement que l'Egyptien n'avoit point convoqué la session dans l'ordre; qu'il ne pouvoit juger, étant lui-même un de ceux qui devoient être jugés, et qu'il ne devoit pas entamer la matière sans le consentement du comte Candidien. On lut toutes ses protestations, la lettre de l'empereur, dont il étoit porteur, et tout le reste fut expliqué, en sorte que les ennemis de la vérité furent condamnés tout d'une voix, et votre jugement reçu et approuvé. La déposition de l'Egyptien fut aussitôt envoyée dans l'église, de la part de l'empereur, et son procédé jugé tyrannique et irrégulier. Tel fut l'événement de cette audience.

Mais lorsque Jean, médecin et syncelle de Cyrille, fut venu, de la manière que vous savez, nous trouvâmes la plupart des magistrats tout changés, et ils ne vouloient plus nous entendre parler de ce qui avoit été jugé devant eux. Les uns disoient qu'il falloit soutenir ce qui avoit été fait de part et d'autre, et autoriser les dispositions, non-seulement des deux personnes, mais des trois. D'autres, qu'il falloit casser également toutes les dispositions, et mander quelques-uns des évêques pour savoir la vérité de ce qui s'étoit passé à Éphèse. Il y en a qui font tous leurs efforts pour être envoyés à Ephèse, avec des ordres de l'empereur,

(1) P. 651.
(2) Conc. Eph. p. 656.

(1) Conc. Eph. p. 660.
(2) P. 665, C.
(3) Conc. Eph. p. 468.
(4) Conc. Eph. p. 667.

(1) P. 701.
(2) P. 709.

(1) Conc. Eph. p. 717.

afin de régler l'affaire suivant ce qu'ils connoîtront. Ceux qui vous aiment prient Dieu que cet avis ne soit point suivi, connoissant bien les intentions et les motifs de ceux qui le souhaitent. Il en sera ce qu'il plaira au seigneur, cependant priez instamment pour moi, qui me suis exposé à tant de périls, et n'en suis pas encore exempt; car, Dieu m'est témoin que quand je fus appelé à l'audience de l'empereur, je ne m'attendois qu'à être jeté dans la mer. Telle est la lettre du comte Irénée. Le dernier avis l'emporta, et on envoya à Ephèse Jean, comte des largesses, ou grand trésorier.

LVI. Sixième session. Requête de Charisius.

Tandis qu'il venoit, le concile tint une sixième session dans la maison épiscopale de Memnon, le onzième des calendes d'août, ou le vingt-huitième d'épiphi, c'est-à-dire le vingt-deuxième de juillet. Saint Cyrille y présidoit comme vicaire du pape, e les légats du saint siége n'y sont nommés qu'à la fin, après tous les évêques. Pierre, prêtre d'Alexandrie et primicier des notaires, dit (1): Le saint concile, voulant pourvoir à la foi et à la paix des églises, a proposé une définition que nous avons en main. Le concile ordonna de la lire et de l'insérer aux actes. On avoit mis en tête le symbole de Nicée, puis avoit ajouté : C'est la sainte foi dont tout le monde doit convenir, car elle suffit pour l'utilité de toute l'Eglise qui est sous le ciel. Mais parce que quelques-uns font semblant de la confesser, et en expliquent le sens à leur fantaisie, il a été nécessaire de proposer les sentiments des peres orthodoxes pour montrer comment ils ont entendu et prêché cette foi, et comment tous ceux dont la foi est pure doivent l'entendre, l'expliquer et la prêcher. Le prêtre Pierre dit : Nous avons en main les livres des saints pères, évêques et martyrs, dont nous avons extrait quelques articles. Le concile ordonna de les lire et de les insérer aux actes. C'étoient les mêmes passages qu'on avoit lus a la première session, pour la condamnation de Nestorius.

Ensuite Charisius, prêtre économe de l'église de Philadelphie en Lydie, représenta au concile que quelques hérétiques de cette province, voulant être instruits dans la doctrine de l'Eglise catholique, étoient tombés dans de plus grandes erreurs (2). Car deux prêtres, nommés Antoine et Jacques, étoient venus de Constantinople avec des lettres de recommandation d'Anastase et de Photius aussi prêtres, qui étoient alors avec Nestorius. En vertu de ces lettres, Jacques et Antoine avoient été reçus comme catholiques par les évêques de Lydie et avoient fait signer à ces hérétiques, qui se vouloient convertir, une exposition de foi pleine de dogmes impies. Pour plus grand éclaircissement, Charisius donna sa requête par écrit au concile, avec la fausse exposition de foi et les souscriptions de ceux qui avoient été trompés. La requête n'accusoit que le prêtre Jacques qui étoit venu à Philadelphie, et avoit trompé plusieurs personnes simples, même du clergé, en sorte qu'ils témoignoient par leurs lettres que Jacques étoit catholique et privoient Charisius de la communion et de ses fonctions, comme hérétique. A la fin de cette requête, Charisius mettoit sa confession de foi, qui étoit celle de Nicée.

Ensuite, on lut la fausse exposition de foi, qui commençoit ainsi : Ceux qui veulent s'instruire exactement de la doctrine de l'Eglise, ou se convertir de quelque hérésie, doivent apprendre que nous croyons un seul Dieu, père éternel, et le reste. Le mystère de la trinité y étoit assez bien expliqué, mais sur l'incarnation, on disoit (1) : Nous ne disons pas deux fils, ou deux seigneurs, puisqu'il n'y a qu'un fils par essence, le Dieu-verbe, le fils unique du père, auquel l'homme étant conjoint et participant a la divinité, participe aussi au nom et à l'honneur du fils. Le Dieu-verbe est aussi seigneur par essence, et celui-ci lui étant conjoint participe à son honneur. C'est pourquoi nous ne disons ni deux fils, ni deux seigneurs, à cause de la conjonction inséparable du verbe avec celui qu'il a pris pour notre salut, qui le rend fils d'une manière particulière, bien au-dessus de celle selon laquelle nous sommes nommés enfants de Dieu. Nous disons donc qu'il y a un seul fils et seigneur Jésus-Christ, entendant principalement le Dieu-verbe, et joignant par la pensee ce qu'il a pris, c'est-à-dire Jésus de Nazareth. Cette exposition finissoit ainsi : Telle est la doctrine de l'Eglise. Quiconque pense le contraire, qu'il soit anathème; quiconque ne reçoit pas la pénitence salutaire, qu'il soit anathème; quiconque ne fait pas la pâque, suivant la règle de l'Eglise catholique, qu'il soit anathème. Ces deux derniers anathèmes étoient mis à cause des hérétiques qu'il s'agissoit de ramener, et qui étoient quartodécimains ou novatiens.

Les souscriptions étoient au nombre de vingt-et-une en cette forme: Moi, Budius, fils de Vinique de Philadelphie, quartodecimain, ayant reconnu la vérité de la foi orthodoxe, et prié l'évêque Théophane de me recevoir, je suis venu à la sainte Eglise catholique, et j'anathématise toutes les hérésies, particulièrement celle des quartodécimains où j'étois, et je consens à l'exposition de la foi orthodoxe ci-dessus écrite, anathématisant tous ceux qui ne font pas la pâque comme la sainte Eglise catholique et apostolique. Je le jure par la sainte trinité et par la piété et la victoire des empereurs Théodose et Valentinien; et en cas de contravention, je me soumets à la sévérité des lois. Et l'exposition m'ayant été lue, j'y ai souscrit par le sénateur Hésychius, parce que je ne sais

(1) Edit. Merc. ap. Baluz. p. 610.

(2) Sup. n. 41.

(1) P. 677, E.

pas écrire. Cet Hésychius souscrit ensuite pour lui-même en la même forme. Quelques-uns souscrivirent pour eux et pour toute leur maison. Plusieurs déclarèrent qu'ils ne savoient pas écrire, même un prêtre nommé Patrice.

Après cette lecture, le concile défendit de proposer ou d'écrire aucune autre profession de foi que celle de Nicée, et ordonna que ceux qui en proposeroient quelque autre à ceux qui voudroient se convertir du paganisme, du judaïsme, ou de quelque hérésie que ce soit, seroient déposés, s'ils étoient évêques ou clercs, et anathématisés, s'ils étaient laïques. Pareillement, si quelqu'un, évêque ou clerc, est trouvé croyant ou enseignant le contenu dans l'exposition de foi rapporté par le prêtre Charisius, sur l'incarnation du Fils de Dieu, ou les dogmes pervers de Nestorius qui sont ici joints, le concile le condamne à la déposition, et les laïques à l'anathème, comme il a été dit. On relut ensuite les extraits des livres de Nestorius, insérés dans la première session; et ainsi finit la sixième session du concile. Cette exposition de foi qui y fut condamnée, étoit de Théodore de Mopsueste, et elle fut ensuite réfutée par Marius Mercator (1).

LVII. Prétentions des évêques de Chypre.

La septième et dernière session du concile d'Ephèse fut tenue dans l'église de Sainte-Marie, le dernier de juillet. Il faut lire ainsi, quoique les actes portent le dernier d'août; car le concile ne s'assembla plus depuis l'arrivée du comte Jean (2). En cette septième session, Réginus, évêque de Constantia, dans l'île de Chypre, présenta une requête au concile en son nom, et de deux autres évêques, Zénon et Evagre; se plaignant que le clergé d'Antioche entreprenoit contre la liberté dont ils étoient en possession. A saint Epiphane, evêque de Constantia, métropole de Chypre, avoit succédé Sabin, et à Sabin Troïle. Après sa mort, Jean d'Antioche prétendant que l'île de Chypre dépendoit de son patriarchat, avoit obtenu deux lettres de Denis, duc d'Orient, l'une à Théodore, gouverneur de Chypre, l'autre au clergé de Constantia; toutes deux pour empêcher que l'on n'élût un évêque de Constantia, jusqu'à ce que le concile d'Ephèse en eût décidé; toutefois Réginus avoit été ordonné, nonobstant cette défense. Après la lecture de sa requête et des deux lettres du duc Denis, le concile demanda aux évêques de Chypre d'en expliquer plus nettement le sujet (3).

L'évêque Zénon dit : Qu'elles avoient été obtenues par l'évêque et le clergé d'Antioche. Que vouloit l'évêque d'Antioche? dit le concile. L'évêque Evagre répondit : Il prétend soumettre notre île et s'attribuer le droit des ordinations contre les canons et la coutume établie. Le concile dit : N'a-t-on jamais vu l'évêque d'Antioche ordonner un évêque à Constantia? Zénon dit : Depuis le temps des apôtres, on ne peut montrer que l'évêque d'Antioche, ni aucun autre, y soit jamais venu ordonner. Le concile dit : Souvenons-nous du canon de Nicée, qui conserve à chaque église son ancienne dignité; montrez donc que l'évêque d'Antioche n'a point chez vous le droit d'ordination. Zénon dit : Nous l'avons déjà déclaré, jamais il n'y est venu, ni n'a ordonné, ni dans la métropole, ni dans les autres villes. C'étoit le concile de notre province qui établissoit un métropolitain. Nous vous prions de conserver l'ancienne coutume. Le concile dit : Instruisez-nous si l'évêque de Troïle qui vient de mourir, ou Sabin, son prédécesseur, ou le vénérable Epiphane, qui étoit avant eux, ont été ordonnés par un concile. Zénon dit : Et ceux que vous venez de nommer et tous les catholiques de Chypre ont été ordonnés ainsi, sans que jamais l'évêque d'Antioche ou aucun autre, ait eu droit d'y ordonner.

Après cette déclaration si précise, le concile prononça sa sentence qui porte (1) : Si l'évêque d'Antioche n'est point fondé en coutume pour faire les ordinations en Chypre, comme les évêques de l'île l'ont déclaré par écrit et de vive voix, ils seront conservés dans la libre possession de faire par eux-mêmes les ordinations des évêques, suivant les canons et la coutume. Le même sera observé dans toutes les autres provinces; en sorte qu'aucun évêque n'entreprenne sur une province qui ne lui est pas soumise de tout temps, et si quelqu'un fait quelque entreprise par violence, qu'il la répare, de peur que sous prétexte du sacerdoce, le faste de la puissance séculière ne s'y introduise, et que nous perdions insensiblement la liberté que notre seigneur Jésus-Christ nous a acquise par son sang. Chaque métropolitain pourra prendre copie de ces actes pour sa sûreté. Le concile ne pouvoit juger autrement sur ce qui étoit avancé par les évêques de Chypre, en l'absence de Jean d'Antioche, qui avoit refusé de se présenter. Mais s'il eût été présent, il eût montré que son droit étoit bien fondé, et que sa possession d'ordonner les évêques de Chypre n'avoit été interrompue qu'à l'occasion des ariens, comme il paroît par une lettre du pape saint Innocent à Alexandre d'Antioche, écrite environ vingt ans auparavant (2).

LVIII. Autres affaires particulières.

On rapporte à cette dernière session du concile d'Ephèse la décision de quelques autres affaires particulières. Eustache, évêque de Side, métropole de Pamphylie, avoit été ordonné canoniquement, mais ensuite fatigué par les affaires que lui suscitèrent quelques

(1) P. 660, E. Sup. 41. Edit. Garn. p. 250.

(2) Conc. Eph. p. 787.

(3) P. 800, C.

(1) P. 801. Sup. XXIII, n. 7.

(2) Innoc. p. 18, n. 2.

personnes, quoiqu'il eût pu se justifier, il aima mieux, sentant son peu de capacité pour l'action, quitter l'épiscopat et donna une renonciation par écrit. Le concile de la province ordonna en sa place Théodore, qui gouverna longtemps cette église; Eustache vint se présenter au concile d'Ephèse et demanda, non pas de rentrer dans son siége, mais seulement de conserver le nom et les honneurs d'évêque, et rentrer ainsi dans sa patrie, dont il étoit absent depuis longtemps. Le concile fut touché des larmes de ce vieillard et lui rendit la communion dont il avoit été privé à cause de sa renonciation; car, régulièrement, il n'étoit pas permis à un évêque d'abandonner son église. Le concile lui accorda aussi le nom et le rang d'évêque; mais à la charge qu'il ne feroit ni ordination, ni aucune autre fonction, que par l'ordre ou la permission de Théodore. C'est ce qui paroît par la lettre que le concile d'Ephèse en écrivit au concile de la province de Pamphylie, ajoutant à la fin : Si vous voulez le traiter encore plus charitablement, le concile en sera content (1).

Les évêques Valérien et Amphiloque, de la même province de Pamphylie, parlèrent au concile des messaliens hérétiques, qui étoient dans leurs pays. Valérien rapporta une ordonnance du concile tenu à Constantinople, sous Sisinnius, quatre ou cinq ans auparavant (2). Elle fut approuvée par le concile d'Ephèse, et il chargea Valérien, Amphiloque et tous les évêques de Pamphylie et de Lycaonie de la faire exécuter ; en sorte que tous ceux qui seroient infectés ou suspects de cette hérésie, seroient sommés de l'anathématiser par écrit ; les refusants, s'ils étoient clercs, déposés et excommuniés; les laïques anathématisés, et qu'on ne permettroit pas à ceux qui en seroient convaincus, d'avoir des monastères. Le livre de ces hérétiques, nommé Ascétique, et présenté par l'évêque Valérien, fut anathématisé et tous les autres semblables.

Deux évêques de Thrace, Euprépius de Byze et Cyrille de Célé, présentèrent une requête au concile, où ils exposèrent que c'étoit une ancienne coutume dans leur province, que chaque évêque eût deux ou trois évêchés. Ainsi l'évêque d'Héraclée avoit Héraclée et Panion, l'évêque de Byze avoit Byze et Arcadiopolis, l'évêque de Célé avoit Célé et Galiopolis, l'évêque de Sabsadie avoit Sabsadie et Aphrodisiade. Jamais ces villes n'avoient eu d'évêques particuliers, c'est-à-dire que ces évêchés étoient perpétuellement unis. Or, ajoutent-ils, Fritilas, évêque d'Héraclée, a quitté le concile pour s'attacher à Nestorius, ce qui nous fait craindre que pour se venger de nous, il ne prétende ordonner des évêques dans ces villes. Pour prévenir cette nouveauté, nous vous prions d'ordonner que nous ne soyons point privés de nos églises, où nous avons beaucoup travaillé, et que l'ancienne coutume ne soit point altérée : le concile ordonna qu'il ne seroit rien innové à l'égard de ces villes d'Europe au préjudice des canons, des lois civiles et de l'ancienne coutume qui a force de loi.

Dans ce même concile d'Ephèse, Juvénal de Jérusalem prétendit s'attribuer la primauté de la Palestine et voulut prouver sa prétention par des écrits supposés; mais saint Cyrille s'y opposa, et en écrivit au pape, le priant instamment de ne pas consentir à cette entreprise. C'est ce qui paroît par une lettre de saint Léon, écrite vingt-deux ans après. Mais il n'est fait aucune mention de cette prétention de Juvénal dans les actes du concile ; ce qui montre que nous ne les avons pas entiers, comme il a déjà été remarqué. Aussi n'avons-nous qu'en latin la plupart des actes de la dernière session (1).

LIX. Canons du concile d'Ephèse.

En ce concile on dressa quelques canons, à la tête desquels est une lettre synodale à toutes les églises, où sont marqués les noms des schismatiques attachés à Jean d'Antioche, au nombre de trente-cinq. La lettre ajoute: Le saint concile, d'un commun consentement, les a retranchés de toute communion ecclésiastique, et leur a ôté toute fonction sacerdotale. Ensuite sont les canons pour faire savoir à ceux qui n'avoient pu assister au concile, ce qui avoit été réglé touchant ces schismatiques. Le premier canon porte que le métropolitain qui aura quitté le concile œcuménique pour s'attacher au conciliabule schismatique, ou qui sera dans les sentiments de Célestius, ne pourra rien faire contre les évêques de la province, étant excommunié et interdit : au contraire il sera soumis aux mêmes évêques et aux métropolitains voisins (2). Les simples évêques qui ont embrassé le schisme, soit d'abord, soit après avoir souscrit la déposition de Nestorius, sont retranchés du sacerdoce et déposés. Les clercs qui auront été interdits par Nestorius, ou par ceux de son parti, à cause qu'ils tenoient les bons sentiments, seront rétablis; et, en général, les clercs qui adhèrent au concile œcuménique ne seront soumis en aucune manière aux évêques schismatiques; mais les clercs qui embrasseront le schisme ou les erreurs de Nestorius ou de Célestius, seront déposés (3). Ceux qui auront été condamnés pour leurs fautes par le concile, ou par leurs évêques, et rétablis par Nestorius ou ses adhérants, demeureront ni plus ni moins déposés. Si quelqu'un veut ébranler, en quelque manière que ce soit, ce qui a été fait au saint concile d'Ephèse : s'il est évêque ou clerc, il sera déposé ; s'il est laïque, il sera excommunié. A ces six canons, quelques éditions en ajoutent deux ; savoir, la définition du concile de ne rien ajouter au concile de Nicée, à l'occasion du faux symbole de Théodore, et la conservation des droits des provinces, à l'occasion de la plainte des évêques de Chypre. C'est tout ce que nous connoissons des actes du concile général d'Ephèse.

(1) Conc. Eph. p. 803. p. 40. Sup. xxiv, n. 43.
(2) P. 309. Phot. cod. 52,

(1) Leo. Ep. 92, al. 62, ad Max. c. 4. Sup. n. 43.
(2) Conc. Eph. p. 802. p. 804. Can. 1. 2.
(3) C. 3, 4, 5, 6.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

I. Arrivée du comte Jean à Ephèse.

Cependant le comte Jean arriva à Ephèse, ayant fait une très-grande diligence ; aussitôt il alla visiter séparément les évêques de l'un et de l'autre parti, car leur division empêchoit de les voir ensemble. Saint Cyrille et Memnon ne parurent point (1). Le comte Jean fit dire aux absents, et dit lui-même aux présents, de se trouver le lendemain tous à son logis, et ils lui parurent tous si animés les uns contre les autres, qu'il crut devoir mettre entr'eux des troupes de soldats dans le voisinage de leurs quartiers. Le lendemain, Nestorius vint dès la pointe du jour ; Jean d'Antioche vint un peu après avec les évêques de son parti ; saint Cyrille vint aussi avec tous les autres, excepté Memnon seul. Il s'éleva un grand tumulte, parce que ceux qui étoient avec saint Cyrille, c'est-à-dire les catholiques, ne pouvoient souffrir la présence de Nestorius. Le comte Jean voulut faire lire la lettre de l'empereur, dont il étoit chargé, mais les catholiques ne vouloient point que Nestorius, ni les orientaux schismatiques fussent présents, ni que l'on fît retirer saint Cyrille, comme les orientaux prétendoient. Cela causa une grande dispute, qui consuma une bonne partie du jour. Le comte Jean proposa de faire retirer tous les deux, Cyrille et Nestorius, puisque aussi bien ils n'étoient point nommés dans la lettre par l'empereur. Les catholiques s'y opposoient et ne vouloient pas même que les schismatiques fussent présents ; enfin le comte Jean l'emporta et fit retirer saint Cyrille et Nestorius.

On fit donc, vers le soir en présence de tous les autres, la lecture de la lettre de l'empereur (2). Elle étoit adressée au pape Célestin et à Rufus de Thessalonique, comme s'ils eussent été présents, et aux autres évêques, dont, en comptant ces deux, il y en avoit cinquante-un de nommés, mêlant indifféremment les schismatiques avec les catholiques. Seulement, on avoit affecté de ne point nommer Nestorius, Cyrille et Memnon, les regardant tous trois comme déposés. La lettre le portoit expressément, en ces termes : Nous avons approuvé la déposition de Nestorius, de Cyrille et de Memnon, que votre piété nous a fait connoître ; et c'est tout ce qu'elle contenoit de considérable. Elle faisoit mention d'une lettre d'Acace de Bérée, qui, n'ayant pu venir au concile, à cause de son grand âge, exhortoit tous les évêques à la paix ; l'empereur envoyoit au concile cette lettre d'Acace, et donnoit pouvoir au comte Jean de faire ce qu'il jugeroit à propos.

La lecture de la lettre de l'empereur fut écoutée patiemment par les schismatiques, et ils y applaudirent ; au contraire, les catholiques témoignèrent en être mal contents, parce qu'elle approuvoit la prétendue déposition de Cyrille et de Memnon (1). Pour éviter un plus grand tumulte, le comte Jean fit arrêter tous les trois déposés. Le comte Candidien, qui avoit été présent à toutes les délibérations et les actions du comte Jean, se chargea de la garde de Nestorius, et on peut croire qu'il ne le traita pas durement. Saint Cyrille fut mis à la garde du comte Jacques, capitaine de la quatrième compagnie. Comme Memnon étoit absent, le comte Jean fit venir l'économe, le défenseur et l'archi-diacre de l'église d'Ephèse ; il leur déclara la condamnation de Memnon, leur enjoignant de garder avec grand soin l'argent de l'église, comme devant en répondre. C'est qu'il supposoit le siége d'Ephèse vacant par cette déposition.

Après cela, le comte Jean descendit à la grande église pour faire ses prières. Comme il sut que Memnon étoit dans l'évêché, il y envoya un des officiers de sa suite, afin de savoir s'il pourroit lui parler, ou s'il refuseroit de le venir trouver. Memnon vint aussitôt. Le comte Jean lui fit des reproches de ce qu'il n'étoit pas venu le matin. Memnon dit qu'il s'étoit trouvé mal, et pour montrer que ce n'étoit pas une excuse affectée, il alla de lui-même au logis du comte Jean pour se soumettre aux ordres de l'empereur. Il fut mis aussi entre les mains du comte Jacques, qui le fit garder, comme saint Cyrille, par des soldats, nommés scutariens et palatins. Le comte Jean écrivit aussitôt à l'empereur la relation de ce qu'il avoit fait en cette première journée, ajoutant qu'il exhortoit les évêques à la paix, et qu'il feroit tout son possible, quoi-

(1) Conc. Ep. p. 723. Synod. Baluz. c. 16. (2) Conc. Eph. p. 721.

(1) P. 724.

qu'il eût peu d'espérance d'y réussir, tant il voyoit les esprits aliénés et aigris de part et d'autre.

II. Plaintes des catholiques.

Les évêques catholiques, c'est-à-dire tout le vrai concile, furent tres-mal contents de ce procédé ; ils s'en plaignirent à l'empereur par une lettre, où après avoir raconté l'entreprise des schismatiques contre les chefs du concile, ils ajoutent : Ils vous ont envoyé cette déposition comme faite par tout le concile, et votre majesté, l'ayant reçue, a ordonné qu'elle subsistât, croyant qu'elle étoit émanée du concile, au lieu qu'elle est faite contre le concile, par les partisans de Nestorius, en vengeance de ce que nous l'avons déposé (1). C'est pourquoi nous avons tous recours à votre piété, vous priant que ce qui a été fait contre Nestorius et ses partisans demeure en sa force, et que ce qu'ils ont fait contre les chefs de notre concile, soit déclaré nul ; car si la sentence du concile contre Nestorius est raisonnable, et si votre majesté l'approuve, elle voit bien que ce que les partisans de Nestorius ont fait contre le concile est absolument nul, comme un effet de pure vengeance. Nous vous prions donc de nous délivrer enfin de cette affliction, et de nous faire rendre les chefs du concile, les saints évêques Cyrille et Memnon ; car il est juste que ceux qui ont combattu avec nous pour la défense de la religion soient honorés, et non pas condamnés avec ceux qui ont été convaincus de blasphème contre Jésus-Christ. Cette lettre fut souscrite par Juvénal de Jérusalem et tous les autres.

Le concile fut encore plus troublé en apprenant que le comte Jean n'avoit pas fait un rapport fidele à la cour ; en sorte que l'on y délibéroit d'envoyer en exil saint Cyrille et Memnon, comme si leur déposition avoit été approuvée par le concile (2). Cela obligea les catholiques d'écrire à l'empereur une autre lettre plus pressante, où ils parlent ainsi : La lettre qui nous vient d'être lue par le comte Jean nous a mis dans un grand trouble, nous faisant voir l'imposture que l'on a portée à vos oreilles ; car votre majesté parle comme ayant reçu de nous une relation qui contient la déposition des saints évêques Cyrille et Memnon. C'est pourquoi nous osons vous représenter que le concile œcuménique, soutenu de tout l'occident, avec le siége apostolique de Rome, toute l'Afrique et toute l'Illyrie, n'a point déposé ces saints évêques ; au contraire, il estime leur zèle pour la foi et les juge dignes de recevoir de grandes louanges des hommes, et de Jésus-Christ la couronne de gloire. Nous n'avons déposé que l'hérétique Nestorius, comme nous avons écrit à votre majesté. Nous avons encore été fort affligés de voir que par surprise on a mêlé avec nos noms ceux des partisans de Jean d'Antioche, qui se sont séparés du concile, et des célestiens déposés qui sont avec lui, et que vous n'avez envoyé qu'une lettre pour eux et pour nous. Cependant il y a longtemps que nous vous avons fait savoir comment ils se sont séparés du concile, l'injure qu'ils ont faite à nos chefs, et l'excommunication que le concile a prononcée contre eux. Nous vous déclarons encore que nous ne pouvons les recevoir à notre communion, tant à cause de cet excès, que parce qu'ils défendent toujours Nestorius, loin de souscrire à sa déposition, et parce qu'ils ont osé vous circonvenir. Nous vous supplions de nous rendre les saints évêques Cyrille et Memnon, et de procurer la conservation de la foi, qui paroît en son entier dans les actes que nous avons faits contre Nestorius. Que si vous voulez être mieux informé de ce qui s'est passé entre nous et les schismatiques, nous vous supplions d'envoyer au concile telles personnes qu'il vous plaira, pour vous en instruire de vive voix.

III. Autres lettres des catholiques.

Le concile écrivit aussi aux évêques qui se trouvoient alors à Constantinople, aux prêtres et aux diacres de la même ville, en ces termes (1) : Sachez que nous sommes à Ephèse comme en prison, enfermés depuis trois mois, sans pouvoir, ni par mer, ni par terre, envoyer sûrement personne à la cour ni ailleurs ; car toutes les fois que nous avons fait savoir de nos nouvelles, ceux qui les ont portées n'ont pu se sauver que déguisés, par différens chemins et au travers de mille dangers. La raison pourquoi nous sommes ainsi gardés, c'est que l'on a fait de faux rapports à l'empereur de tout ce qui nous concerne. Les uns ont dit que nous faisons des séditions, les autres que le concile œcuménique a déposé Cyrille et Memnon ; d'autres que nous sommes entrés en conférence amiable avec les schismatiques dont Jean d'Antioche est le chef. Et, de peur que la vérité ne soit connue, on nous enferme et on nous maltraite. Dans cette extrémité, nous nous pressons de vous écrire, comme vos vrais enfants du concile œcuménique, de ne pas abandonner la foi, et de vous prosterner avec larmes devant l'empereur pour l'instruire de tout ; car nous n'avons jamais condamné Cyrille et Memnon : nous ne pouvons nous séparer de leur communion, et nous nous estimerons très-heureux d'être bannis avec eux. Nous sommes aussi résolus de ne point recevoir à notre communion les schismatiques, jusqu'à ce qu'ils aient réparé tous leurs excès, et d'abandonner plutôt nos églises, ce qu'à Dieu ne plaise. Demandez qu'on ait pitié de nous, et qu'on nous délivre

(1) Conc. Ephes. p. 766, C. Conc. Eph. p. 760. Conc. Eph. p. 768.
(2) Epist. Cyr. ad C. F.

(1) Conc. Eph. p. 767.

enfin de cet honnête exil. Si nous sommes dignes de voir l'empereur, qu'on nous le permette; si on nous en juge indignes, qu'on nous permette de retourner à nos églises, afin que nous ne périssions pas tous ici de maladie ou de chagrin. A cette lettre étoit joint un petit mémoire en ces termes (1) : Le chaud et le mauvais air nous tuent; on enterre presque tous les jours quelqu'un ; on renvoie les valets malades. Sachez toutefois que quand on nous feroit tous mourir ici, nous ne ferons autre chose que ce que notre sauveur Jésus-Christ a ordonné par nous. On croit que ce mémoire étoit pour saint Dalmace en particulier.

Saint Cyrille écrivit au clergé et au peuple de Constantinople, marquant les deux lettres que le concile avoit écrites à l'empereur, et ajoute (2) : Le comte Jean a employé mille moyens pour obliger le concile à communiquer avec les schismatiques; mais jusqu'ici on n'a pas voulu en entendre parler : tous demeurent fermes en disant que cela est impossible, à moins qu'ils ne cassent ce qu'ils ont fait contre les canons, qu'ils demandent pardon au concile, et qu'ils anathématisent par écrit Nestorius et sa doctrine. Le comte Jean, n'ayant pas réussi dans ce dessein, s'est avisé d'autre chose, et a demandé au concile de lui donner une exposition de foi par écrit, pour la faire souscrire aux autres, et pouvoir dire à son retour : Je les ai raccommodés, ce n'étoient que des passions humaines qui les divisoient. Le concile s'en est bien aperçu, et a résisté fortement, en disant : Nous ne leur faisons point d'injure; nous n'avons pas été appelés ici comme des hérétiques, mais pour soutenir la foi, comme nous avons fait, et l'empereur n'a pas besoin de l'apprendre; il la sait, et il y a été baptisé. Cette tentative n'a donc pas mieux réussi aux orientaux. Ils ont voulu dresser une exposition de foi qui les a divisés, et ils en disputent encore. Les uns veulent bien nommer la Sainte-Vierge *Theotocos* avec *Anthropotocos;* les autres disent qu'ils se feroient plutôt couper les mains que d'y souscrire. Ainsi ils se rendent ridicules et se montrent hérétiques. Instruisez tout le monde de ceci, particulièrement les abbés, de peur que le comte Jean ne rapporte à son retour les choses autrement qu'elles ne sont. Ne vous rebutez pas de travailler pour nous, et sachez que vous plairez par-là à Dieu et aux hommes. Ici même, des évêques qui ne nous avoient jamais vus, sont prêts de donner leur vie pour nous, et nous viennent dire en pleurant qu'ils souhaitent d'aller en exil ou de mourir avec nous. Nous sommes tous dans une grande affliction, ayant des soldats qui nous gardent et qui couchent à la porte de nos chambres, moi particulièrement. Tout le reste du concile souffre extrêmement; plusieurs sont morts, les autres sont réduits à vendre ce qu'ils ont pour fournir à la dépense.

Saint Cyrille écrivit en même temps à Théopempte, à Daniel et à Potamon, trois évêques d'Egypte qui étoient à Constantinople (1). Potamon y étoit demeuré depuis l'année précédente, Théopempte et Daniel avoient été à Ephèse, et assisté à la déposition de Nestorius. Il y a donc apparence qu'ils étoient retournés à Constantinople pour porter les premières lettres du concile (2).

Saint Cyrille leur écrit ainsi : On a publié ici plusieurs calomnies contre moi : que plusieurs baigneurs m'avoient suivi d'Alexandrie; que des religieuses étoient sorties; que la déposition de Nestorius s'est faite par mes intrigues, contre l'intention du concile; mais, grâces au sauveur, les calomniateurs ont été convaincus; et le comte Jean, étant arrivé à Ephèse, les a condamnés, n'ayant rien trouvé de véritable. Il a vu aussi que le concile a condamné Nestorius, poussé par son propre zèle et ne pouvant souffrir ses blasphèmes. Depuis la lecture de la lettre de l'empereur qui approuve la déposition de tous les trois, on nous garde, et nous ne savons ce qui en arrivera; mais nous rendons grâces à Dieu de l'honneur que nous avons de souffrir pour son nom, car ce ne sera pas sans récompense. Le concile n'a point voulu communiquer avec Jean d'Antioche; mais il est demeuré ferme en disant : Voilà nos personnes, voilà nos églises, voilà nos villes, vous êtes les maîtres. Il nous est impossible de communiquer avec les orientaux, si leur procédure calomnieuse contre nos confrères n'est cassée, et s'ils ne confessent la foi catholique; car ils sont dans les sentiments de Nestorius et ne les cachent pas. Ces lettres du concile et de saint Cyrille furent portées à Constantinople par un mendiant, cachées dans le creux d'une canne qu'il tenoit à la main, demandant l'aumône par les chemins (3). On fut obligé d'user de cette industrie, parce que les partisans de Nestorius, à Constantinople, gardoient les vaisseaux et les chemins, pour empêcher que personne n'entrât ni ne sortît de la part du concile.

IV. Lettres des schismatiques.

Les schismatiques, de leur côté, écrivirent à l'empereur par le comte Jean, soit qu'il retournât ou qu'il fît tenir les lettres. Comme il étoit porté par la lettre de l'empereur, que l'on devoit s'en tenir à la foi de Nicée (4), ils en prennent occasion de se déclarer contre les douze articles de saint Cyrille, dont ils relèvent les prétendues erreurs; ils citent la lettre d'Acace de Bérée, envoyée par l'empereur, et ajoutent : Il le sait bien, lui qui est âgé de cent dix ans, qui a passé sa vie à combattre pour l'évangile, qui a assisté à plusieurs conciles, et a toujours eu les apollinaristes dans son voisinage. En effet, Bérée étoit en Syrie

(1) P. 770, E. (2) Conc. Eph, p. 759.

(1) Sup. l. xxv, n. 40. (2) Conc. Eph. p. 772. (3) Conc. Eph. p. 752, C. (4) Synod Baluz. c. 17.

comme Léodicée, dont étoit Apollinaire. Les orientaux ajoutent que le comte Jean leur avoit ordonné, de la part de l'empereur, de s'expliquer sur le terme de la mère de Dieu, ce qu'ils font et mettent leur confession de foi, qui est catholique, et la même dont saint Cyrille se contenta depuis. En même temps, ils écrivirent à l'église d'Antioche, c'est-à-dire au clergé, aux moines et au peuple, pour les instruire de ce que le comte Jean avoit fait à Ephèse, comme l'empereur avoit approuvé la condamnation de Cyrille et de Memnon, et comme ils étoient gardés étroitement; mais ils ne disent pas que Nestorius devoit être traité de même (1). Ils exhortent les prédicateurs à parler contre la prétendue erreur de Cyrille, et tous de prendre garde à ceux qui la voudroient semer à Antioche, et les livrer aux juges comme séditieux. Cette lettre est souscrite par Jean d'Antioche, et douze autres évêques. Ils écrivirent encore à Acace de Bérée, marquant tout de même la condamnation et la prison de Cyrille et de Memnon, sans parler de Nestorius, et se plaignant que leurs adversaires écrivent partout des lettres pour remplir de séditions les villes et les provinces (2).

V. Lettre de saint Isidore de Péluse.

Les lettres qui venoient d'Ephèse contre saint Cyrille, firent même impression sur saint Isidore de Péluse, un des plus illustres solitaires de ce temps-là. Bien que natif d'Alexandrie, il passa sa vie à Péluse (3). Il étoit prêtre, et joignit une profonde connoissance de la théologie aux austérités de la vie monastique. Il avoit écrit plusieurs ouvrages, entr'autres un traité contre les gentils; mais il ne nous reste que des lettres, au nombre de deux mille douze, écrites d'un style laconique et élégant. Voici celle qu'il écrivit à saint Cyrille en cette occasion : La prévention ne voit pas clair, mais l'aversion ne voit goutte. Si donc vous voulez éviter l'un et l'autre de ces défauts, ne portez pas de condamnations violentes, mais examinez les causes avec justice. Plusieurs de ceux qui sont assemblés à Ephèse vous accusent de venger votre inimitié particulière, plutôt que de chercher sincèrement les intérêts de Jésus-Christ. Il est, disent-ils, neveu de Théophile, il imite sa conduite et cherche à se faire valoir comme l'oncle, qui répandit sa fureur contre le bienheureux Jean, quoiqu'il y ait bien de la différence entre les accusés.

Saint Isidore écrivit aussi à l'empereur Théodose en ces termes (4) : Si vous pouvez prendre le temps d'aller en personne à Ephèse, les jugements qui s'y rendront seront sans reproche; mais si vous abandonnez les suffrages à une passion tumultueuse, qui garantira le concile des railleries? Vous y apporterez le remède, si vous empêchez vos domestiques de dogmatiser; car ils sont bien éloignés de servir leur prince, et prendre en même temps les intérêts de Dieu. Craignez qu'ils ne fassent périr l'empire par leur infidélité, en le faisant choquer contre l'Eglise qui est la pierre solide, inébranlable selon la promesse de Dieu (1). Dans une autre lettre à saint Cyrille, il marque que sa foi sur le mystère de l'incarnation est entièrement catholique.

VI. Remontrances des catholiques de Constantinople.

Le mendiant qui portoit les lettres du concile arriva heureusement à Constantinople, et les rendit aux évêques, au clergé, aux abbés, et particulièrement à saint Dalmace. Le clergé de Constantinople présenta en cette occasion une requête à l'empereur, non moins ferme que respectueuse. Si votre majesté, disent-ils (2), approuve la déposition de Cyrille et de Memnon, faite par les schismatiques, nous sommes prêts à nous exposer tous, avec le courage qui convient à des chrétiens, aux mêmes périls que ces saints personnages, persuadés que c'est leur rendre la récompense convenable, de ce qu'ils ont souffert pour la foi. Nous vous supplions donc d'appuyer le jugement de ceux qui font le plus grand nombre, qui ont de leur côté l'autorité des siéges, et qui après avoir examiné soigneusement la foi orthodoxe, ont été du même avis que ce saint homme, c'est saint Cyrille. Et n'exposez pas toute la terre à une confusion générale, sous prétexte de procurer la paix, et d'empêcher la séparation d'une petite partie de l'orient qui ne se sépareroit pas, si elle vouloit obéir aux canons. Car si le chef du concile œcuménique souffre cette injure, elle s'étend à tous ceux qui sont de son avis; il faudra que tous les évêques du monde soient déposés avec ces saints personnages, et que le nom d'orthodoxe demeure à Arius et à Eunomius. Ne souffrez donc pas que l'Eglise qui vous a nourri soit ainsi déchirée, ni que l'on voie des martyrs de votre temps; mais imitez la piété de vos ancêtres en obéissant au concile, et soutenant ces décrets par vos ordonnances.

Saint Dalmace s'étant mis en prière sur ce sujet, une voix descendue du ciel lui ordonna de sortir de son monastère, où il étoit enfermé depuis quarante-huit ans, sans en avoir voulu sortir, quoique l'empereur l'eût souvent prié d'assister aux processions qui se faisoient à l'occasion des tremblements de terre (3). Il sortit alors, et avec lui tous les moines de tous les monastères, conduits par leurs abbés. Ils marchèrent vers le palais, chantant à deux chœurs; et un grand peuple de catholiques les suivit. Quand ils furent arrivés, les abbés en-

(1) C. 18. (2) C. 10. (3) Evagr. lib. 1, c. 15. Ephe. ap. Phot. c. 228, p. 777. Suid. Isid. Isid. lib. 11, Ep. 137, 2, 8. Lib. 1, Epist. 310. (4) Ep. 311.

(1) 1 Ep. 323. (2) Conc. Eph. p. 778. (3) Conc. Eph. p. 751.

trèrent dans le palais, étant appelés par l'empereur; les moines demeurèrent dehors avec le peuple, continuant de psalmodier. Les abbés sortirent ayant reçu une réponse favorable. Tout le peuple s'écria : Les ordres de l'empereur? Les abbés répondirent : Allons à l'église de Saint-Mocius, et l'on vous lira la lettre; vous apprendrez aussi la réponse de l'empereur. Ils y allèrent tous, les moines et le peuple. Le chemin étoit par une des grandes rues, et l'église de Saint-Mocius à une extrémité de la ville près la porte dorée (1). Les moines marchoient toujours en chantant et portant des cierges, et ils arrivèrent au bout de la ville en chantant le dernier psaume. Le peuple, les voyant passer, crioit contre Nestorius.

Quand ils furent arrivés à l'église de Saint-Mocius, on lut la lettre du concile, et le peuple s'écria tout d'une voix (2) : Anathème à Nestorius. Saint Dalmace monta à la tribune et dit : Si vous voulez entendre faites silence, ne vous troublez point, et donnez-vous patience. L'empereur a lu la lettre qui vient de vous être lue, et en a été persuadé. Je lui avois dit, quand il vint me voir, qu'il falloit écrire au saint concile, ce qu'on lui avoit dit; mais on ne l'a point écrit. Pour ne le pas chagriner, j'ai laissé le reste que ceux qui lui ont fait le rapport n'ont pas déclaré. Je lui ai donc dit ce qui convenoit, que je ne puis à présent vous dire, car ne croyez pas que je veuille me faire valoir (3). Le seigneur brisera les os de ceux qui plaisent aux hommes. L'empereur a entendu par ordre tout ce qui s'est passé, il en a rendu grâce à Dieu, et a approuvé la procédure du concile, comme il étoit digne de lui. Ce ne sont pas mes paroles qui l'ont persuadé, mais il a suivi la foi de ses pères. Enfin il a reçu la lettre comme il falloit, il l'a lue, et y ajoutant foi, il a dit : S'il est ainsi, que les évêques viennent. Je lui ai dit : On ne leur permet pas de venir. Personne, m'a-t-il dit, ne les empêche. Je lui ai dit : On les a arrêtés. De l'autre parti, plusieurs vont et viennent librement; mais on ne permet pas de vous rapporter ce que fait le saint concile. Je lui ai dit encore devant tout le monde, pour soutenir le parti de Cyrille : Qui voulez-vous écouter, six mille évêques, ou un seul impie? J'ai dit six mille, en comptant ceux qui dépendent des métropolitains. Cela tendoit à avoir un ordre pour faire venir des évêques, comme il en vient de la part du concile, qui expliqueront ce qui s'est passé. L'empereur m'a répondu : Vous avez bien dit : priez pour moi. Je sais que l'empereur est attaché à Dieu et au saint concile, et n'écoutera plus les hommes pervers. Priez donc pour l'empereur et pour nous. Le peuple de Constantinople s'écria tout d'une voix : Anathème à Nestorius.

(1) Cang. C. P. 46, IV, n. 65.
(2) Conc. Eph. p. 754.
(3) Ps. 62. b.

VII. Réponse des catholiques de Constantinople au concile.

L'empereur envoya donc un ordre aux évêques des deux partis, c'est-à-dire de saint Cyrille et de Jean d'Antioche, d'envoyer d'Ephèse chacun les députés qu'ils jugeroient à propos, pour venir à la cour l'instruire de vive voix. Cet ordre fut adressé au comte Jean, et cependant saint Cyrille et Memnon devoient demeurer en prison. En même temps, les évêques qui étoient à Constantinople, au nombre de sept, répondirent aux pères du concile, par une lettre datée du vingtième de mésori, indiction quinzième, c'est-à-dire du treizième d'août quatre cent trente et un, où ils les félicitent de leurs souffrances pour la bonne cause, offrant de les aller trouver ou de demeurer à Constantinople, selon que le concile leur ordonnera. Le clergé de Constantinople leur écrivit aussi, et à la tête de cette lettre sont nommés les premiers : Dalmace, Tigrius, Samson et Maximilien, comme les principaux prêtres (1). Nous avons, disent-ils, fait lire publiquement dans l'église vos lettres adressées à l'empereur, touchant la déposition de Nestorius. Tout le peuple l'a approuvée comme nous, et a fait plusieurs acclamations à votre louange. Nous vous prions de songer désormais à retablir notre église, car c'est la seule chose qui reste à faire, c'est-à-dire d'ordonner un évêque de Constantinople. Dalmace, prêtre archimandrite, et père des monastères, avoit souscrit le premier; mais il ne laissa pas d'écrire encore en son particulier au concile pour le féliciter de sa victoire contre l'hérésie. Alypius, prêtre des apôtres, écrivit aussi à saint Cyrille sur le même sujet, le regardant comme un confesseur et un martyr (2). Il dit à la fin : Le diacre Candidien, qui vous rendra cette lettre, vous dira tout ce qui se passe ici, avec quelle liberté et quelle hardiesse nous avons parlé, et tout ce que nous avons fait.

VIII. Députation du concile à la Cour.

Les ordres de l'empereur ayant été déclarés à Ephèse par le comte Jean, le concile nomma huit députés, savoir : le prêtre Philippe, légat du pape, et sept évêques (3) ; Arcade, un des députés d'occident, Juvénal de Jérusalem, Flavien de Macédoine, Firmus de Cappadoce, Théodote d'Ancire, Acace de Mélitine, Evoptius de Ptolemaïde ; avec une procuration portant ordre, premièrement, de ne communiquer en aucune manière avec Jean d'Antioche et son conciliabule schismatique; que si l'empereur, ajoutent les pères, vous oblige de communiquer avec eux, vous ne lui

(1) Conc. Eph. p. 782. 772, 755.
(2) Coll. Baluz. p. 654.
Conc. Ephes. p. 785.
(3) Conc. Ephes. p. 780.

obéirez qu'à condition qu'ils souscriront à la déposition de Nestorius ; qu'ils demanderont pardon au concile, par écrit, de l'injure qu'ils ont faite à nos présidents; qu'ils anathématiseront la doctrine de Nestorius, et qu'ils travailleront avec vous pour nous faire rendre les saints archevêques Cyrille et Memnon ; en ce cas, nous vous permettons de leur promettre votre communion, et de nous en écrire; afin que quand nous serons convenus avec vous, on puisse faire avec eux une paix solide. Mais vous ne leur promettrez point votre communion, que le saint concile n'ait retrouvé ses présidents. Sachez au reste, que si vous négligez quelqu'un de ces ordres, le saint concile n'approuvera point ce que vous aurez fait, et ne vous recevra point à sa communion. Berinien, evêque de Perge, souscrivit le premier, puis tous les autres évêques. Le concile donna aussi à ses députés des mémoires, pour contredire aux prétentions des orientaux, et une lettre à l'empereur, où ils insistent principalement sur la delivrance de Cyrille et de Memnon, et le congé de retourner tous à leurs églises. On peut croire qu'ils chargèrent aussi leurs députés des réponses aux sept évêques qui leur avoient écrit de Constantinople, et à saint Dalmace. Le concile les remercie de leur affection, les exhorte à demeurer à Constantinople, et à continuer de faire connoître à l'empereur les fraudes des orientaux. Comme nous croyons, ajoutent-ils, que ce que nous vous avons déjà écrit n'est pas venu à votre connoissance, nous vous en envoyons des copies, et nous vous prions aussi de nous faire savoir si nos mémoires ont été rendus à l'empereur, afin que s'il ne les a pas reçus, il sache les artifices qu'on a employés contre nous (1). Dans la lettre à saint Dalmace, le concile reconnoît que c'est lui seul à qui ils ont l'obligation d'avoir découvert la vérité à l'empereur, et ajoute : Nous savons qu'avant que Nestorius vînt à Constantinople, Dieu vous révéla ce qu'il avoit dans le cœur, et que vous disiez à tous ceux qui venoient à votre cellule : Prenez garde à vous, mes frères, il est arrivé en cette ville une méchante bête, qui nuira à beaucoup de gens par sa doctrine.

Les orientaux, de leur côté, députèrent huit évêques (2) : Jean d'Antioche, Jean de Damas, Himérius de Nicomédie, Paul d'Emèse, comme vicaire d'Acace de Bérée, Macaire de Laodicée, vicaire de Cyrus, de Tyr, Apringius de Chalcide, vicaire d'Alexandre d'Apamée, Théodoret de Cyr, vicaire d'Alexandre d'Hiéraple, Hellade de Ptolemaïde : la procuration dont ces députés furent chargés est très-générale, et porte un plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugeront à propos, soit devant l'empereur, soit dans le consistoire, dans le sénat, ou dans un concile, avec promesse de ratifier tout ce qu'ils auront fait, et de soucrire leurs conventions, même synodalement. La seule exception est contre les chapitres de saint Cyrille, que l'on défend de recevoir. Alexandre d'Hieraple souscrivit le premier avec la même restriction; puis Dorothée de Marcianople. Avec ce mandement, les députés furent chargés d'une requête à l'empereur, dans laquelle, sans parler des dépositions de Nestorius et des autres, ni des actes du concile, ils témoignent être fort en peine à cause des articles de Cyrille, et conjurent l'empereur, par tout ce qu'il y a de plus saint, de veiller à la conservation de la foi, dont ils le font juge, et d'obliger leurs adversaires à en traiter en sa présence par écrit, soutenant, comme il est vrai, qu'on ne peut souffrir dans l'Eglise deux doctrines différentes. Ils se plaignent en passant des entreprises de Juvénal de Jérusalem, sur la Phénicie et l'Arabie, et demandent la liberté de retourner à leurs églises, si la question de la foi ne peut être alors terminée.

Après que les députés furent partis, l'empereur envoya ordre à Nestorius de se retirer d'Ephèse, lui permettant d'aller où il voudroit. Il demanda de se retirer au monastère de saint Euprépius, près d'Antïoche, où il avoit été élevé dans sa jeunesse, ce qui lui fut accordé, avec les voitures et les commodités nécessaires pour l'y conduire (1). Nous avons la lettre qui lui en fut écrite par le préfet du prétoire Antiochus, et sa réponse pleine d'actions de grâces, disant, que rien ne lui est plus honorable que d'être éloigné pour la religion. Il demanda seulement que les écrits de Cyrille (il veut dire principalement ses douze articles), soient notés par des lettres de l'empereur, de peur que des simples ne soient surpris.

IX. Députés ouïs à Chalcédoine.

Quand les députés des deux partis furent arrivés à Chalcédoine, on les y fit demeurer, et on ne permit ni aux uns, ni aux autres, d'entrer à Constantinople, de peur d'exciter sédition (2). Les orientaux étant arrivés à Chalcédoine apprirent par bruit commun que Nestorius avoit été eloigné d'Ephèse, ce qui les affligea fort, voyant que sa déposition étoit confirmée. C'est ce qu'ils écrivoient à ceux de leur parti, le onzième du mois macédonien gorpiée, c'est-à-dire le quatrième de septembre; et que ce jour-là ils attendoient l'empereur qui devoit venir à la maison de Rufin, près de Chalcédoine, et y entendre les parties. L'évêque Himerius n'etoit pas encore arrivé; ainsi ils n'étoient que sept évêques de part et d'autre.

L'empereur vint en effet; il écouta favorablement les uns et les autres, et d'abord les orientaux crurent avoir l'avantage. Les catholiques pressoient la délivrance de saint Cyrille, et demandoient qu'il vînt pour se défendre lui-

(1) P. 784. Conc. Ephes. p. 775. Coll. Baluz. 655.
(2) Conc. Eph. p. 725.

(1) Evagr. I, c. 7. Baluz. Synod. c. 24, c. 25.
(2) Conc. Eph. p. 731, E.

même; les orientaux soutenoient qu'il falloit commencer par régler la foi. L'empereur ordonna que chacun lui présentât sa confession. Les orientaux dirent qu'il leur étoit impossible d'en faire d'autre que celle de Nicée; ce que l'empereur trouva bon. Il envoyèrent donc aux leurs la copie de l'exposition de foi, qu'ils avoient apportée d'Ephèse, les priant de leur en envoyer deux nouveaux exemplaires souscrits (1). Ils ajoutent : Tout le peuple de Constantinople passe sans cesse vers nous, nous encourageant à défendre la foi; et nous avons bien de la peine à les retenir, pour ne point donner prise à nos adversaires.

Théodoret écrivit la même chose à son métropolitain Alexandre d'Hiéraple, mais apparemment depuis; car il ne paroît pas si bien espérer (2). Nous n'avons omis, dit-il, ni honnêteté, ni fermeté, ni prière, pour exciter le prince et le consistoire à ne pas négliger la foi, que l'on veut corrompre, mais jusque ici nous n'avons rien gagné. Nous avons protesté à l'empereur, avec serment, qu'il nous est impossible de rétablir Cyrille et Memnon et de communiquer avec les autres, qu'ils n'aient rejeté les articles hérétiques. Mais ceux qui cherchent leurs intérêts plutôt que ceux de Jésus-Christ, veulent se réconcilier avec eux, même malgré nous, c'est-à-dire, que quelques-uns des orientaux commençoient dès lors à parler de réunion. Pour notre ami, c'est-à-dire Nestorius, sachez que toutes les fois que nous en avons fait mention, soit devant le prince, soit devant son consistoire, on l'a pris à injure. Et le pis est que l'empereur en a le plus d'aversion, et nous a dit : Que personne ne m'en parle; son affaire est réglée. Nous travaillons à nous tirer d'ici, et à vous tirer de là, car nous n'avons rien de bon à espérer d'ici. Tous sont gagnés par argent, et soutiennent qu'il n'y a qu'une nature de la divinité et de l'humanité.

Le peuple, grâces à Dieu, est en bon état, et vient à nous incessamment. Nous avons commencé à leur parler et à tenir de grandes assemblées; et ils nous ont écoutés avec tant de plaisir qu'ils seroient demeurés jusqu'à une heure après midi, s'ils avoient pu souffrir l'ardeur du soleil. Ils étoient assemblés dans une grande cour, enfermée de quatre galeries, et nous parlions de l'étage haut de la maison. Mais tout le clergé avec ces bons moines nous persécutèrent fortement; en sorte qu'il y eut un combat en revenant du Rufinien, la première fois que nous eûmes audience du prince; plusieurs furent blessés, tant des laïques qui étoient avec nous, que de ces faux moines. L'empereur a su que le peuple s'assembloit avec nous, et m'ayant rencontré seul, il m'a dit : J'ai appris que vous tenez des assemblées irrégulières? Je lui ai répondu : Puisque vous me donnez la liberté de parler, écoutez-moi avec indulgence. Est-il juste que ces hérétiques excommuniés fassent les fonctions ecclésiastiques, et que nous, qui combattons pour la foi, n'entrions point dans l'église? Il m'a dit : Que voulez-vous que je fasse? J'ai répondu : Ce que fit le comte Jean quand il vint à Ephèse. Car, voyant qu'ils célébroient les assemblées, et non pas nous, il les empêcha, en disant : Jusqu'à ce que vous ayez fait la paix, je ne permettrai ni aux uns, ni aux autres, de les célébrer. Vous deviez ordonner de même à l'évêque de cette ville, de ne laisser tenir les assemblées, ni à eux, ni à nous, jusqu'à ce que nous fussions d'accord. L'empereur m'a répondu : Je ne puis commander aux évêques. J'ai dit : Ne nous commandez donc rien non plus. Nous prendrons une église et nous célébrerons l'assemblée, et vous verrez qu'il y a bien plus de peuple avec nous qu'avec eux. J'ai ajouté : Dans nos assemblées, il n'y a ni lecture des saintes écritures, ni oblations, mais seulement des prières pour la foi et pour votre majesté, et des discours de piété. Il l'a approuvé, et ne nous en a point empêché jusqu'ici. Nos assemblées croissent toujours; mais nous sommes tous les jours en péril et en crainte, voyant la violence des moines et des clercs, et la facilité des grands. Il reste un des sermons que fit Théodoret en ce temps-là, et un de Jean d'Antioche, qui est son adieu, prononcé dans la même assemblée (1).

Les schismatiques ne manquèrent pas d'envoyer d'Ephèse à leurs députés, la profession de foi qu'ils demandoient, avec des lettres, où ils insistoient toujours sur la condamnation des douze articles de saint Cyrille, soutenant que c'étoit les autoriser que de confirmer la déposition de Nestorius (2). Ils envoyèrent en même temps à leurs députés l'exposition des douze articles que saint Cyrille venoit de faire à Ephèse, à la prière du concile.

L'empereur entendit les députés jusqu'à cinq fois. Enfin, retournant à Constantinople, il laissa les schismatiques à Chalcédoine et commanda aux députés catholiques de venir à Constantinople pour y ordonner un évêque. Les schismatiques s'en plaignirent par une remontrance, que l'on compte pour la seconde; car la première est celle dont ils avoient été chargés en partant d'Ephèse (3). Dans celle-ci, les députés demeurés à Chalcédoine protestent devant Dieu que si les partisans de l'hérésie (c'est ainsi qu'ils nomment les catholiques) ordonnent un évêque à Constantinople, avant que l'on ait réglé la doctrine, il y aura nécessairement un schisme qui divisera toute l'Eglise; car, disent-ils, et nous et toutes les provinces d'orient, de Pont, d'Asie, de Thrace, d'Illyrie, d'Italie, ne souffriront jamais que l'on reçoive les dogmes de Cyrille.

(1) Conc. Ephes. p. 736. Synod. Baluz. c. 27. Sup. xxv, n. 54.

(2) Conc. Ephes. p 732. Synod. Baluz. c. 30.

(1) Conc. Eph. p. 733, 735.

(2) P. 743, 744.

(3) Part. 3. Conc. Eph. c. 1. Epist. p. 743. Conc. Eph. p. 70, A. p. 728, Baluz. Synod. c. 54.

Ils vous ont même envoyé un livre de saint Ambroise contraire à cette doctrine. C'est à l'empereur qu'ils parlent.

Ils écrivirent en même temps à Rufus, évêque de Thessalonique, pour essayer de l'attirer à leur parti, en le prévenant contre le concile, afin qu'il se défiât de la relation de Flavien de Philippes, son subdélégué à Ephèse (1). Ils font encore mention dans cette lettre du livre de saint Ambroise, envoyé à l'empereur par l'évêque de Milan, qu'ils nomment Martin, et qui est plutôt Martinien. Ils disent qu'il leur a écrit, dont ils concluent que l'Italie est pour eux. Mais au mois de septembre, où cette lettre fut écrite, il n'y avoit pas encore assez de temps pour avoir porté à Milan les nouvelles de la division arrivée à Ephèse à la fin de juin, et en rapporter des lettres; ainsi celle de Martinien devoit avoir été écrite au concile d'Ephèse en général, et être tombée, contre son intention, entre les mains des schismatiques. Car il est bien certain que toute l'Italie et tout l'occident étoient attachés au pape et à saint Cyrille.

X. Fin du concile d'Ephèse.

Cependant l'empereur Théodose écrivit au concile en ces termes : Comme nous préférons la paix des églises à toute autre affaire, nous avons essayé de vous mettre d'accord, non seulement par nos officiers, mais par nous-mêmes (2). Mais puisqu'il n'a pas été possible de vous réunir, et que vous n'avez pas même voulu entrer en discours sur les matières contestées, nous avons ordonné que les évêques d'orient s'en retournent chacun chez eux, et à leurs églises, que le concile d'Ephèse soit séparé; que Cyrille aille à Alexandrie, et que Memnon demeure à Ephèse. Au reste, nous vous déclarons que tant que nous vivrons, nous ne pouvons condamner les orientaux, puisqu'on ne les a convaincus de rien devant nous, et qu'on n'a pas même voulu entrer en dispute avec eux. Si vous cherchez donc la paix de bonne foi, faites-le nous savoir, sinon songez à vous retirer incessamment. Il ne tient pas à nous de vous accorder; Dieu sait à qui il tient. On voit par cette lettre de l'empereur, aussi bien que par celle des schismatiques, que les députés catholiques n'avoient point voulu disputer avec eux sur la doctrine devant l'empereur, comme si elle eût été douteuse, et s'étoient contentés de soutenir les actes du concile et de montrer que la déposition de Nestorius étoit juste et canonique, et celle de Cyrille et de Memnon, nulle et insoutenable.

A ce coup, les députés des schismatiques perdirent toute espérance. Ils envoyèrent à l'empereur une troisième remontrance pleine de reproches, de protestations et de menaces de la colère de Dieu. Si vous ne vous rendez pas, disent-ils, à cette prière, nous secouerons la poussière de nos pieds, et nous crierons avec saint Paul : Nous sommes innocents de votre sang (1). Ils écrivirent aussi à ceux de leur parti, à Ephèse, qu'encore que l'empereur leur eût donné audience jusqu'à cinq fois, tous leurs efforts avoient été inutiles; que jamais Cyrille n'avoit voulu entrer en discussion de ses douze articles, ni les juges l'y obliger, ni entendre parler de Nestorius. Ils se plaignirent de la tyrannie de Cyrille, qui a, disent-ils, gagné tout le monde par séduction, flatterie et par présents; en sorte que lui et Memnon demeurent à leurs églises, tandis que cet homme innocent, c'est Nestorius, est renvoyé à son monastère. Telle fut la fin du concile d'Ephèse. Saint Cyrille arriva triomphant à Alexandrie, et y fut reçu avec une très-grande joie, le troisième jour d'athyr, c'est-à-dire le trentième d'octobre (2).

Cependant on procéda à l'élection d'un évêque de Constantinople. Les évêques qui étoient déjà avec les légats du saint-siége et les autres députés du concile d'Ephèse, présidèrent à cette élection. On proposa encore Philippe et Proclus, comme avant l'élection de Nestorius (3). Proclus l'eût emporté si quelques-uns des plus puissants ne s'y fussent opposés, sous prétexte qu'il avoit été nommé évêque de Cyzique, quoiqu'il n'y eût pas été reçu. Enfin on élut Maximien, prêtre et moine, qui étoit en grande réputation de piété depuis longtemps, pour avoir fait faire à ses dépens des tombeaux pour la sépulture des personnes pieuses. Au reste, il n'étoit ni homme de lettres, ni exercé aux affaires. Il fut d'autant plus agréable aux légats du pape qu'il avoit été élevé dans l'église romaine (4). Il fut ordonné le dimanche vingt-cinquième d'octobre de la même année quatre cent trente et un, quatre mois après la déposition de Nestorius.

Aussitôt après, les évêques qui s'étoient assemblés en concile pour cette ordination, en donnèrent avis au pape, à saint Cyrille, et autres évêques des grands siéges, suivant la coutume. De ces lettres, il ne reste que celle qui fut adressée aux évêques d'Epire, que les schismatiques vouloient surprendre comme les autres, en faisant croire qu'ils communiquoient au concile d'Ephèse. Le concile de Constantinople leur envoie pour plus grande sûreté la lettre du concile d'Ephèse, où étoient les noms des schismatiques. Nous avons aussi la lettre que Maximien en son particulier écrivit à saint Cyrille, où il lui demande le secours de ses prières et de ses con-

(1) Conc. Eph. p. 736.

(2) Coll. Baluz. p. 156.

(1) Conc. Eph. p 730. Synodic. c. 33. Act. XVIII, 6. Conc. Eph. p. 745. Synod. c. 31.

(2) Conc. Eph. p. 1057, D.

(3) Coll. Baluz. p. 581, c. 70. Socr. VII, c. 35. Sup. XXIV, n. 54.

(4) Epist. Cœlest. Conc. Eph. 3, p. c. 23. p. 1080. E. Socr. VII, c. 37.

seils, et les réponses de saint Cyrille, tant au concile qu'à Maximien, où il explique la foi de l'incarnation, et anathématise de nouveau Apollinaire (1).

XI. Lettre du pape saint Célestin pour la doctrine de saint Augustin.

Les lettres au pape saint Célestin sur l'ordination de Maximien furent portées par le prêtre Jean et le diacre Epictète, qui arrivèrent à Rome vers Noël. C'est environ le temps que le pape écrivit aux évêques de Gaule pour la défense de saint Augustin; dont quelques prêtres gaulois continuoient d'attaquer la doctrine après sa mort. Prosper et Hilaire, qui en avoient écrit à saint Augustin, allèrent à Rome, et se plaignirent au pape saint Célestin, ce qui lui donna occasion d'écrire cette lettre (2). Elle est adressée à Vénérius, évêque de Marseille, Léonce de Fréjus, Marin, Auxone, Arcade, Filtanius, et aux autres évêques des Gaules. Le pape leur reproche fortement leur négligence à réprimer ce scandale. Les prêtres, dit-il, ne doivent pas enseigner à votre préjudice, votre silence en cette occasion est suspect de connivence et nous serions suspects nous-mêmes si nous nous taisions. Tous ceux qui enseignent mal doivent savoir qu'il leur convient plutôt d'apprendre. Que faites-vous dans les églises, s'ils ont l'autorité de prêcher? Si ce n'est que quelques évêques ignorent leurs droits, parce qu'ils ont été depuis peu tirés d'entre les laïques. Venant à saint Augustin, il en parle ainsi: Augustin, homme de sainte mémoire, a toujours été dans notre communion, pour son mérite, et n'a jamais été flétri du moindre bruit d'aucun mauvais soupçon; sa science étoit telle, je m'en souviens, que mes prédécesseurs le comptoient entre les principaux docteurs; il étoit aimé et honoré de tout le monde. C'est pourquoi vous devez résister à ceux qui osent attaquer sa mémoire, et leur imposer silence.

A cette lettre du pape saint Célestin, sont joints neuf articles touchant la grâce (3), cités comme partie de la même lettre dès le commencement du siècle suivant.

Ces articles sont précédés d'un avertissement qui porte: Que quelques-uns, qui se glorifient d'être catholiques et qui anathématisent Pélage et Célestius, ne laissent pas de parler contre nos maîtres, comme s'ils avoient excédé les bornes nécessaires, font profession de n'approuver que ce que le saint-siége a défini (4). C'est pourquoi l'on a cru devoir rechercher ce que les papes ont déja défini touchant la grâce, contre les défenseurs criminels du libre arbitre et y joindre quelques sentences des conciles d'Afrique, que les papes ont adoptées en les approuvant.

XII. Articles touchant la grâce.

1° Par le péché d'Adam, tous les hommes ont perdu le pouvoir *naturel* et l'innocence, et personne ne peut sortir de l'abîme de cette chute par le libre arbitre, si la grâce de Dieu ne le relève. 2° Personne n'est bon par lui-même, il faut que celui qui seul est bon se communique à lui. 3° Personne, même étant renouvelé par la grâce du baptême, n'est capable de surmonter les attaques du démon et les désirs de la chair, si, par le secours journalier de Dieu, il ne reçoit la persévérance dans la bonne vie. Ces trois articles sont tirés de la lettre du pape saint Innocent au concile de Carthage, écrite en quatre cent dix-sept (1). Dans le premier, il faut entendre par le pouvoir naturel celui que l'homme avoit dans la justice originelle. 4° Personne n'use bien du libre arbitre que par la grâce de Jésus-Christ; tiré de la lettre du même pape au concile de Milève. 5° Tous les désirs, les œuvres et les mérites des saints, se doivent rapporter à la gloire de Dieu, parce que personne ne lui est agréable que par les dons qu'il a reçus de lui; tiré de la lettre du pape Zosime, à tous les évêques du monde, y joignant la réflexion des évêques d'Afrique. 6° Dieu opère tellement dans les cœurs des hommes et même dans le libre arbitre, que la sainte pensée, le pieux dessein, tout mouvement de la bonne volonté vient de Dieu (2); car si nous pouvons quelque bien, c'est par celui sans lequel nous ne pouvons rien; tiré de la même lettre du pape Zosime, qui est perdue. 7° La grâce de Jésus-Christ, par laquelle nous sommes justifiés, ne sert pas seulement pour la rémission des péchés commis, mais pour nous aider à n'en point commettre, non-seulement en nous donnant l'intelligence des commandements pour savoir ce que nous devons désirer ou éviter, mais en nous faisant aimer et pouvoir ce que nous connoissons qu'il faut faire; et non-seulement pour le faire plus facilement, mais absolument pour le faire; tiré des canons trois, quatre et cinq du concile de Carthage, du premier de mai quatre cent dix-huit. 8° Nous aprenons aussi ce que nous devons croire par les prières établies dans tout le monde par les apôtres et observées uniformément dans toute l'Eglise catholique, qui demandent que la foi soit donnée aux infidèles, aux idolâtres, aux juifs, aux hérétiques; la charité aux schismatiques, la pénitence aux pécheurs, la grâce du baptême aux catéchumènes (3). Ces prières ne sont pas de vaines formules, puisque l'on en voit les effets en plusieurs conversions dont on rend grâces à Dieu. 9° Les cérémonies des exorcismes et du souffle, que toute l'Eglise observe pour préparer au baptême tant les enfants que les

(1) Conc. Eph. 3. p. c. 19. Conc. Eph. p. 801. Sup. xxv, n. 59. 3, p. c. 17. Ibid. c. 18, 19.
(2) Sup. xxiv, n. 58 59. Tom. 2, Conc. p. 1611. Celest. Ep. 1.
(3) Ap. Lec. Quesn. p. 73.
(4) V. Not. Serm. p. 1618, A. et Diss. 3 Quesn.

(1) Ep. 24, tom. 2. Conc. p. 1284. Ep. 25.
(2) Sup. l. xxii, n. 56.
(3) Sup. l. xxii, n. 48.

adultes, montre bien qu'elle les croit tous sous la puissance du démon.

Il faut donc confesser que la grâce de Dieu prévient les mérites de l'homme, qu'elle n'ôte pas le libre arbitre; mais le délivre, l'éclaire, le redresse et le guérit. Dieu veut, tant il est bon, que ses dons soient nos mérites, et leur accorde la récompense éternelle. Il fait en nous que nous voulons et faisons ce qu'il veut; mais ses dons ne sont pas oisifs en nous, nous coopérons à sa grâce, et si nous sentons quelque relâchement qui vient de notre foiblesse, nous recourons promptement à lui (1). Quant aux questions plus profondes et plus difficiles qui ont été traitées amplement par ceux qui ont combattu les hérétiques, nous ne les méprisons pas, mais n'avons pas besoin de les traiter. Il nous suffit d'avoir déclaré ce que nous croyons être de la foi catholique.

XIII. Saint Patrice en Irlande.

Le pape saint Célestin ayant reçu avis de la mort de saint Pallade, qu'il avoit envoyé en Ecosse, substitua en sa place saint Patrice, l'ordonna évêque, et l'envoya prêcher la foi en Irlande (2). Saint Patrice avoit environ cinquante-cinq ans, étant né vers l'an trois cent soixante-dix-sept en Ecosse, au territoire de la ville d'Alcud, aujourd'hui nommée Dunbritton. A l'âge de seize ans, il fut emmené captif en Irlande et y demeura cinq ou six ans, pendant lesquels il apprit la langue et les mœurs du pays. Des pirates l'ayant mené en Gaule vers l'an quatre cent, il s'en alla au monastère de saint Martin, c'est-à-dire à Marmoutier, y reçut la tonsure monastique et y demeura trois ans. Il retourna dans la Grande-Bretagne, puis il passa en Italie, où il employa sept ans à visiter les monastères du pays et des îles voisines. Il fut ordonné prêtre et demeura trois ans auprès de saint Sénieur, que l'on croit avoir été évêque de Pise. Cependant, il crut avoir reçu ordre de Dieu, par des révélations, d'aller travailler à la conversion des Irlandais; il y alla, mais inutilement, et les barbares ne voulurent point l'écouter. Il revint donc en Gaule, et passa environ sept ans auprès de saint Germain d'Auxerre, puis il se retira dans l'île d'Arles, c'est-à-dire à Lérins, et y demeura neuf ans.

Par le conseil de saint Germain, il fit le voyage de Rome et ce fut alors que le pape saint Célestin l'ordonna évêque, et l'envoya en Irlande l'an quatre cent trente-deux. Il y prêcha l'évangile avec grand succès, son zèle étant soutenu par les miracles, et il est reconnu pour l'apôtre de cette île. Environ un an après, il fonda le monastère de Sabal, vers la ville de Doun, et y mit pour abbé saint Dunnius son disciple. Il fonda aussi l'église d'Armach métropolitaine du pays. La vie de saint Patrice étoit austère, il fit tous ces voyages à pied jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à son épiscopat; depuis, les mauvais chemins d'Irlande l'obligèrent à se servir d'un chariot. Ce fut lui qui introduisit l'usage des lettres chez les Irlandais, qui n'avoient auparavant autres monuments publics que des vers rimés composés par leurs bardes, et contenant leur histoire. Saint Patrice fit encore deux voyages à Rome en quatre cent quarante-quatre et quatre cent quarante-cinq, et mourut vers l'an quatre cent soixante âgé de quatre-vingt-trois ans.

XIV. Lettres de saint Célestin à Constantinople.

Le pape saint Célestin ayant reçu, à noël quatre cent trente et un, les lettres d'avis de la condamnation de Nestorius, et de l'élection de Maximien, évêque de Constantinople, les fit lire dans l'église Saint-Pierre, pour confirmer la foi de l'incarnation qui est le sujet de la fête, et cette lecture attira les applaudissements de tout le peuple. Ensuite le pape fit réponse par quatre lettres de même date du jour des ides de mars, sous le consulat d'Aétius et de Valère, c'est-à-dire du quinzième de mars quatre cent trente-deux (1). La première est adressée au concile d'Ephèse, c'est-à-dire aux évêques qui y avoient assisté, car il y avoit six mois que le concile étoit séparé. Le pape y félicite les pères de leur victoire sur l'hérésie, de la déposition de Nestorius, et de l'ordination de Maximien dont il fait l'éloge. Il dit qu'il le regarde comme successeur immédiat de Sisinnius, tenant le siége pour vacant pendant le pontificat de Nestorius; et qu'il a assisté en esprit, comme tous les évêques catholiques, à l'ordination de Maximien. Il se plaint que Nestorius soit retourné à Antioche, dont il a attiré l'évêque à son parti et exhorte les pères à faire en sorte qu'il soit éloigné tout-à-fait et envoyé dans quelque solitude. Il vient ensuite aux complices de Nestorius et dit qu'il faut agir en ces occasions avec grande circonspection. S'ils se convertissent, ils ont la liberté de revenir que n'ont pas ceux qui ont été condamnés avec les auteurs de l'hérésie. Ceux-ci cependant doivent demeurer excommuniés et chassés de leurs siéges jusqu'à ce qu'ils se déclarent catholiques, quand même, par surprise, l'empereur les y auroit rétablis. Pour l'évêque d'Antioche, s'il y a espérance de correction, nous désirons que vous lui écriviez, et que, s'il ne condamne par écrit la nouvelle hérésie, l'Église ordonnera de lui suivant qu'elle y est obligée par l'intérêt de la foi.

La seconde lettre est adressée à l'empereur Théodose; elle loue son zèle pour la foi et approuve l'ordination de Maximien, que le pape reconnoît pour membre de l'église romaine; mais il insiste principalement sur la nécessité

(1) C. 15.
(2) Sup. xxv, n. 15. Boland. 17 Mart. tom. 7, p. 522, § 7.

(1) Tom. 5, Conc. Eph. 1069, p. 5, c. 20.

d'éloigner Nestorius pour couper la racine de l'hérésie (1). A la fin de la lettre, il recommande à l'empereur une affaire particulière, savoir de maintenir la disposition de l'illustre dame Proba qui avoit laissé à quelqu'un des terres qu'elle avoit en Asie, à la charge d'employer la plus grande partie du revenu à la subsistance des pauvres clercs et des monastères, ce qui étoit mal exécuté. La troisième lettre est à Maximien pour l'exhorter à réparer les désordres de l'église de Constantinople et à imiter la prédication de Jean, la vigilance d'Atticus contre les hérétiques, la sainte simplicité de Sisinnius. Il l'exhorte en particulier à s'opposer à l'erreur de Célestius, c'est-à-dire de Pélage, dont les sectateurs faisoient toujours de nouveaux efforts pour se relever. La quatrième lettre est adressée au clergé et au peuple de Constantinople. Le pape y marque toute la suite de l'affaire, le péril où ils ont été, l'inquiétude qu'il en a ressentie, le zèle de saint Cyrille et ses efforts pour ramener Nestorius, les démarches qu'il a faites lui-même, le concile demandé par Nestorius et auquel toutefois il n'a osé se présenter, le secours qu'il a recherché dans les pélagiens. Ensuite le pape exhorte l'église de Constantinople à écouter Maximien, qui ne leur prêchera que l'ancienne doctrine qu'il a prise dans l'église romaine, et à demeurer ferme dans la foi. Ces quatre lettres furent envoyées par le prêtre Jean et le diacre Epictète, qui avoient apporté à Rome celles de Constantinople; et comme ils étoient arrivés à Rome à noël, ils devoient arriver à Constantinople vers Pâques, qui, cette année quatre cent trente-deux, étoit le troisième d'avril (2).

XV. Mort de saint Célestin. Sixte III, pape.

Le pape saint Célestin ne survécut que trois semaines à la date de ces lettres et mourut le sixième d'avril de la même année, après avoir tenu le saint-siége neuf ans et dix mois. On dit qu'il institua de chanter les psaumes avant le sacrifice de la messe, au lieu qu'auparavant on se contentoit de lire les épîtres de saint Paul et l'évangile, ce qui signifie apparemment qu'il institua le psaume de l'introït, comme saint Augustin témoigne que, de son temps, on avoit commencé à Carthage de chanter des psaumes à l'offertoire et à la communion (3). Saint Célestin dédia la basilique de Julie, et y offrit plusieurs vases d'argent et plusieurs à saint Pierre, le tout du poids de mille cent trente-six livres romaines, c'est-à-dire mille sept cent quatre marcs valant cinq mille cent vingt livres. Saint Célestin fit trois ordinations au mois de décembre, où il ordonna trente-deux prêtres, douze diacres, quarante-six évêques. Il fut enterré au cimetière de Priscilla, et le saint-siége vaqua vingt jours. Son successeur fut Sixte, troisième du nom, natif de Rome, qui fut ordonné le vingt-sixième d'avril quatre cent trente-deux, et tint le saint-siege environ huit ans (1). Il étoit prêtre de l'église romaine, et c'est à lui que saint Augustin avoit écrit cette lettre célèbre touchant la grâce.

L'ordination de saint Sixte se fit d'un commun consentement de tout le monde, et en présence de deux évêques orientaux, Hermogène de Rinocorure en Egypte, et Lampétius de Cassium, envoyés par les évêques qui avoient assisté au concile d'Ephèse, avec des lettres de recommandation de saint Cyrille (2). Saint Sixte les chargea de ses réponses à saint Cyrille et aux autres évêques, quoiqu'il eût déjà suffisamment déclaré son sentiment par les lettres dont il avoit chargé les clercs de l'église de Constantinople et un diacre de saint Cyrille. Nous avons les deux lettres dont il chargea les évêques Hermogène et Lampétius : la première à saint Cyrille en particulier, la seconde circulaire à tous les évêques qui les avoient députés. Elle sert à deux fins; premièrement, à leur faire part de son ordination, suivant la coûtume, en second lieu à procurer la réunion des églises d'orient. Il loue le zèle de saint Cyrille, qui, sans esprit de vengeance, oubliant les injures qu'il avoit souffertes, ne songe qu'à rétablir la paix des églises. Le pape déclare qu'il est du même avis que l'on reçoive tous ceux qui voudront revenir au bon chemin; mais que l'on pourvoie aux églises de ceux qui ne voudront pas se réunir. Il déclare, à l'égard de Jean d'Antioche, en particulier, que s'il veut être reconnu pour évêque catholique, il faut qu'il condamne tout ce que l'Eglise a condamné.

XVI. Division en orient.

En effet, la division étoit grande en orient. Jean d'Antioche, retournant chez lui après le concile d'Ephèse (3), écrivit d'Ancyre à Antiochus, préfet du prétoire, que ni lui, ni ceux de son parti ne tenoient point pour évêques Maximien de Constantinople, ni ses ordinateurs, ni ceux qu'ils avoient ordonnés en d'autres églises, le priant de le déclarer à l'empereur et à son consistoire. A Tarse, Jean et ceux de son parti s'assemblèrent en concile, et déposèrent de nouveau saint Cyrille et les sept évêques qui avoient été à Constantinople pour l'ordination de Maximien, savoir : Arcade, légat du pape, Juvénal de Jérusalem, Flavien de Philippes, Firmus de Césarée en Cappadoce; Theodote d'Ancyre, Acace de Mélitine et Evoptius de Ptolémaïde. Jean, étant retourné à Antioche, assembla encore un concile, où les orientaux confirmèrent de nouveau la déposition de saint Cyrille et tout ce qu'ils avoient fait, et écrivirent à l'empereur pour lui déclarer qu'ils dé-

(1) Ibid. c. 21. c. 22.
(2) P. 1071, D.
(3) Sup. l. XXIV, n. 32. Retract. c. 11.

(1) Chr. Prosp. et Marc. II. Sup. l. XXIII, n. 37.
(2) Balluz. Coll. p. 658.
(3) Synod. Baluz. c. 33.

testoient les articles de saint Cyrille, et le prier de ne point souffrir qu'ils fussent enseignés dans aucune église (1).

Jean d'Antioche et son concile suspendirent aussi de leur communion Rabbula, évêque d'Edesse, dont nous avons marqué la conversion. Il avoit assisté au concile d'Ephèse, où d'abord il avoit suivi le parti des orientaux. Depuis il avoit reconnu la doctrine de saint Cyrille comme seule véritable, et avoit anathématisé Théodore de Mopsueste et ceux qui lisoient ses écrits; il avoit aussi condamné les écrits d'André de Samosate et de Theodoret contre saint Cyrille. Sur la plainte d'André, le concile d'Antioche ordonna aux évêques d'Osroène de ne point communiquer avec Rabbula, jusqu'à ce qu'il eût été appelé et examiné juridiquement (2). Vers le même temps, Theodoret, toujours plein de ses préjugés, écrivit cinq livres de l'incarnation, pour combattre la doctrine de saint Cyrille et du concile d'Ephèse. Il n'en reste que des extraits. Il écrivit aussi des lettres de consolation au peuple de Constantinople, dont une grande partie étoit toujours attachée à Nestorius (3).

Les catholiques de leur côté agissoient vigoureusement contre les schismatiques, étant soutenus par l'autorité de l'empereur. Firmus, évêque de Cesarée en Cappadoce, vint à Tyane, pour y ordonner un évêque à la place d'Euthérius; mais le comte Longras envoya des Isaures au secours d'Euthérius, qui se trouva le plus fort, et prit entre autres celui que Firmus avoit ordonné à sa place. Celui-ci dit qu'on l'avoit ordonné par force, prit un manteau militaire, et alla au théâtre attendre les spectacles. A Marcianople, métropole de la Mesie, à la place de Dorothée, partisan de Nestorius, on ordonna Saturnin, et Plaintha, maître de la milice, alla pour le mettre en possession; le peuple y résista vigoureusement : toutefois il l'emporta à la fin, et demeura évêque de Marcianople. On voulut aussi chasser Hellade de Tarse, parcequ'il refusoit de recevoir dans les diptyques le nom de Maximien. Il y eut plusieurs autres évêques chassés (4).

XVII. Aristolaüs envoyé pour la paix.

Pour remédier à ces désordres, l'empereur Théodose fit venir vers lui Maximien, et plusieurs autres évêques, qui étoient demeurés à Constantinople depuis son ordination, et les consulta sur les moyens de procurer la paix à l'Eglise (5). Il faut, dirent-ils, commencer par convenir sur la foi : que Jean d'Antioche anathématise la doctrine de Nestorius et approuve sa déposition, et que Cyrille de son côté oublie tout ce qui s'est passé à Ephèse. L'empereur ayant approuvé cet avis, écrivit une lettre à Jean d'Antioche, où il dit : Vous vous rendrez incessamment à Nicomedie, sans amener aucun évêque, mais seulement quelque peu de clercs, pour vous servir (1). Nous avons aussi mandé au très-saint évêque Cyrille de s'y trouver, mais nous ne voulons point que vous veniez, ni l'un ni l'autre en notre présence, que vous ne vous soyez vus et parfaitement réconciliés. Cependant il ne se fera rien de nouveau touchant les dépositions et les ordinations d'évêques : toutes choses demeureront en état. Les clercs suffisent pour le service des églises jusqu'à l'entière réunion. Cette lettre parle du pape saint Celestin, comme vivant, ce qui marque qu'elle est écrite avant que la nouvelle de sa mort fût arrivée à Constantinople, c'est-à-dire avant la fin d'avril quatre cent trente-deux (2). L'empereur écrivit en même temps à Acace de Berée, comme au plus ancien évêque de Syrie, et qui avoit le plus de crédit sur l'esprit de Jean d'Antioche; il écrivit aussi à saint Siméon Stylite, à qui sa vie miraculeuse donnoit une grande autorité. Aristolaüs tribun et notaire fut chargé de ces lettres, et Plintha, maître de la milice, eut ordre de lui prêter main-forte.

Jean d'Antioche en ayant avis, et craignant qu'on ne voulût le mener par force à Constantinople, écrivit à Alexandre d'Hiéraple, le plus zélé des schismatiques, et lui dit (3) : S'il dépend de moi d'aller ou non, il faut consulter ensemble ce que je dois répondre : si on me veut faire violence, il faut du moins nous dire adieu. Encore ma santé est-elle si foible que, quelque effort que fasse Cyrille, il est impossible de me mettre en chemin; quelques-uns même de mes amis m'ont écrit que l'on veut attenter à ma vie pendant le voyage. Je vous prie donc, après l'assemblée qui se tient d'ordinaire à Cyr en ce temps-ci, de venir au plus tôt avec le saint évêque Theodoret et tous ceux que vous trouverez. Vous prendrez prétexte de venir saluer le maître de la milice.

Alexandre vint en effet à Antioche avec Macaire de Laodicée, André de Samosate et Théodoret, et apparemment quelques autres. Ils trouvèrent faux les bruits qui s'étoient répandus que l'on vouloit user de violence contre Jean d'Antioche. Aristolaüs même ne le pressa point de venir à Nicomédie, et lui laissa tenir un concile à Antioche, où les orientaux dressèrent six propositions, dont ils vouloient que saint Cyrille convînt. Il ne nous en reste que la première, qui contenoit tout l'essentiel et portoit : Nous nous tenons à la foi de Nicée et à l'explication qu'en a donnée le bienheureux Athanase dans sa lettre à Epictète (4). Mais nous rejetons les nouveaux dogmes avancés dans des lettres ou dans des articles, comme causant du trouble. Ils entendoient par là les

(1) C. 66, 141, 174. Socr. v, c. 34. Liberat. c. 6. Baluz. Synod. c. 59.
(2) Sup. liv. XXV, n. 27. Synod. c. 43, 44.
(3) Merc. Garn. p. 265. Auct. Theod. Baluz. Synod. c. 40, 47.
(4) C. 43, 40. Conc. C. P. tom. 4, pag. 183, 230. Synod. c. 48, 49, 47.
(5) Epist. Cyr. ad Acac. Conc. Eph. p. 3, c. 35.

(1) Ibid. c. 24.
(2) C. 26, 25.
(3) Synod. Baluz. c. 50.
(4) Synod. Baluz.

écrits de saint Cyrille, et particulièrement les douze articles. Acace de Bérée écrivit à saint Cyrille, pour l'exhorter à la paix, et lui envoya ces six propositions. Aristolaüs s'en chargea lui-même et porta le tout à Alexandrie, d'où il renvoya la réponse de saint Cyrille à Acace, par un officier nommé Maxime (1).

XVIII. Lettre de saint Cyrille à Acace de Bérée.

Elle porte que les orientaux demandent l'impossible, en prétendant qu'il condamne tout ce qu'il a écrit avant le concile d'Ephèse. Je conviens, dit-il, que le symbole de Nicée est suffisant; mais ce que j'ai écrit n'est que contre les nouvelles erreurs de Nestorius, et si je le rétracte maintenant, il s'ensuivra qu'il aura eu raison, et que nous aurons eu tort de le condamner et le déposer. Vous voyez donc que loin de vouloir la paix, ils nous ramènent à l'origine de la division. Ils devoient plutôt, quand ils vinrent à Ephèse, condamner avec nous Nestorius. Car, s'ils étoient venus un peu trop tard, qui les empêchoit de prendre communication des actes, et d'approuver ce que tous les autres avoient jugé? Quand nous aurions eu tort en quelque chose, falloit-il pour cela dédaigner même de nous parler? Il y avoit trois ans que nous souffrions les blasphèmes de Nestorius, et que nous nous efforcions tous, et vous-même de le ramener à la raison. Enfin le concile voyant qu'il persistoit à Ephèse, et qu'il étoit incurable, opiniâtre et impénitent, l'a privé du sacerdoce; mais en même temps le concile a confirmé la foi de Nicée. Pour moi, je veux bien oublier tous les outrages que j'ai reçus pour l'amour de Dieu, le respect de l'empereur qui le désire, et l'utilité de l'Eglise, et pardonner tout comme à mes frères. Mais aussi c'est la volonté de Dieu et de l'empereur qu'ils approuvent la condamnation de Nestorius et qu'ils anathématisent ses blasphèmes. Il ne tient qu'à cela que la paix des églises ne soit rétablie (2).

Et parce que quelques-uns m'attribuent inconsidérément les erreurs d'Apollinaire, d'Arius, ou d'Eunomius, je déclare que, par la grâce du sauveur, j'ai toujours été orthodoxe; j'anathématise Apollinaire et tous les autres hérétiques; je confesse que le corps de Jésus-Christ est animé d'une âme raisonnable; qu'il ne s'est point fait de confusion; que le verbe divin est immuable et impassible selon sa nature. Mais je soutiens que le Christ et le seigneur fils unique de Dieu est le même qui a souffert en sa chair, comme dit saint Pierre (3). Quant aux douze articles, ils ne regardent que les dogmes de Nestorius, et lorsque la paix sera rendue aux églises, et que nous pourrons écrire librement et fraternellement, il me sera facile de contenter tout le monde sur ces articles; car notre doctrine et notre conduite sont approuvées de tous les évêques, par tout l'empire romain, et nous devons avoir soin d'entretenir la paix avec eux. Au reste, le tribun Aristolaüs a tellement adouci les esprits du clergé d'Alexandrie et de tous les évêques d'Egypte, affligés de ce que les orientaux ont fait contre moi, qu'il m'a fort aplani le chemin de la paix. Telle fut la réponse de saint Cyrille à Acace de Bérée. Le pape saint Sixte lui écrivit aussi en même temps, apparemment pour l'exhorter à travailler à cette réunion (1).

La lettre de saint Cyrille fut reçue diversement par les orientaux. Acace de Bérée et Jean d'Antioche en furent contents. Ils trouvèrent qu'elle sauvoit la doctrine, et que saint Cyrille reconnoissoit suffisamment les deux natures en Jésus-Christ, et ils crurent que l'on devoit user de condescendance pour le reste (2). Acace écrivit donc à Alexandre d'Hiéraple de se trouver à Antioche s'il étoit possible, pour approuver la réponse que Jean et les autres évêques qui s'y trouveroient, devoient envoyer à saint Cyrille, ou du moins de l'approuver par écrit, il écrivit aussi la même chose à Théodoret, et leur envoya à tous deux la lettre de saint Cyrille. Théodoret en approuva la doctrine, et crut que saint Cyrille étoit revenu de l'erreur qu'il avoit, selon lui, soutenue dans les douze articles; mais il refusa de souscrire à la condamnation de Nestorius, disant qu'il ne pouvoit condamner un homme dont il n'avoit point été juge, qui étoit orthodoxe et n'avoit été condamné que sur de faux extraits de ses œuvres (3).

Mais Alexandre d'Hiéraple rejeta absolument la lettre de saint Cyrille, prétendant y voir toujours les mêmes erreurs, voulant qu'il commençât par condamner ses douze articles et soutenant qu'il ne falloit point user de condescendance en matière de foi. Quand j'ai vu ce changement, dit-il, d'Acace et de Jean, j'ai souhaité que la terre m'engloutît; et si la crainte de Dieu ne m'avoit retenu j'aurois tout quitté, et m'en serois fui au désert. J'arracherois plutôt mon œil droit, et je couperois plutôt ma main droite, que de consentir à cette impiété. Il proposoit toutefois, que deux ou trois d'entre les orientaux allassent en Egypte, pour s'assurer mieux des sentiments de saint Cyrille. Maximin d'Anazarbe, Helladius de Tarse, et Euthérius de Tyane, furent de l'avis d'Alexandre, et rejettèrent entièrement la lettre de saint Cyrille (4). André de Samosate étoit de l'avis d'Alexandre, en ce qu'il croyoit que saint Cyrille étoit toujours dans l'erreur; mais il croyoit, avec Théodoret, que l'on pouvoit, pour le bien de la paix, user de condescendance, et condamner en général ceux qui

(1) C. 33.
(2) C. 36.
(3) 1 Pet. IV, 7.

(1) Synod. c. 33.
(2) C. 33.
(3) C. 60, 61, 66, 70, 71, 72. 37, 38, 64, 65, 69.
(4) 38, 64, 69, 67, 68, 73, 74, 39.

admettoient deux fils, ou qui disoient que Jésus-Christ étoit un pur homme (1).

XIX. Paul d'Emèse à Alexandrie.

Jean d'Antioche croyoit que c'étoit assez que saint Cyrille condamnât nettement l'erreur d'Apollinaire et la confusion des natures; c'est pourquoi, comme il désiroit la paix, il alla à Berée voir le vieil évêque Acace, qu'ils regardoient tous comme leur père, et qui procuroit la paix de tout son pouvoir (2). Après une mûre délibération, ils résolurent de prier Paul, évêque d'Emèse, d'aller en Egypte pour conférer avec saint Cyrille, sachant combien les affaires se traitent mieux de vive voix. Paul étoit un vieillard habile et homme de confiance, qui avoit souscrit pour Acace de Bérée au concile d'Ephèse. Il entreprit le voyage, et Jean d'Antioche donna part de cette résolution à Alexandre d'Hiéraple, l'exhortant à l'approuver, et lui représentant que le temps ne permettoit pas de traiter les choses à la rigueur, ni de vouloir l'emporter absolument; que ce n'étoit pas une occasion de renoncer à tout et de s'exposer au martyre, et qu'il falloit plutôt procurer la tranquillité de l'Eglise. Alexandre ne goûta pas cette proposition et demeura toujours dans sa dureté; mais Dorothée de Marcianople avec les autres évêques de Mésie, approuvèrent la députation de Paul, recommandant que l'on obligeât Cyrille à reconnoître en Jésus-Christ deux natures sans confusion (3).

Paul d'Emèse, étant arrivé à Alexandrie, fut obligé d'attendre quelque temps, à cause d'une grande maladie de saint Cyrille. Ensuite saint Cyrille s'entretint avec lui fort au long sur ce qui s'étoit passé à Ephèse contre lui; mais voulant tout oublier, et venir à quelque chose de plus important, il lui demanda s'il apportoit quelque lettre de Jean d'Antioche; Paul lui en rendit une, où il disoit : J'avois toujours eu pour vous une inclination particulière, même sans vous avoir vu, mais ces articles ont été cause de la division (4). Nous ne pouvions croire du commencement qu'ils fussent de vous, tant ils nous paroissoient éloignés de la doctrine de l'Eglise. Vous les avez déjà bien corrigés, et nous avez donné de grandes espérances par la lettre à Acace qui a réjoui tous ceux qui aiment la paix de l'Eglise. Quand elle sera faite, on s'éclaircira encore mieux. Mais ce qui nous a le plus réjouis, c'est que vous avez reçu agréablement la lettre de notre père commun, le bienheureux Athanase, qui suffit pour terminer tous les différents. Jean d'Antioche exhortoit ensuite saint Cyrille à concourir à la paix pour faire cesser les anathèmes et les persécutions réciproques des évêques, la division des peuples et les insultes des juifs et des païens. Enfin, il lui recommandoit Paul d'Emèse, et le prioit de lui parler avec autant de confiance qu'à lui-même.

Saint Cyrille ne fut point content de cette lettre de Jean d'Antioche, à cause des reproches qu'elle contenoit, plus propres à l'aigrir qu'à l'apaiser. Ainsi, quoique ce fût une lettre de communion, il ne voulut point la recevoir, et dit (1) : Ceux qui devroient nous demander pardon du passé, veulent-ils nous offenser de nouveau ? J'attendois plutôt quelque consolation. Paul d'Emèse assura avec serment que leur dessein n'avoit point été de l'offenser, et que Jean avoit écrit ainsi par simplicité et par zele pour la vraie doctrine. Saint Cyrille voulut bien par charité dissimuler et se payer de cette excuse; mais, avant que d'admettre Paul à la communion des prières ecclesiastiques, il l'obligea à donner sa déclaration par écrit qu'il renonçoit au schisme. Elle étoit conçue en forme de lettre adressée à saint Cyrille présent. Paul y marque comme, en exécution de la lettre de l'empereur, Jean d'Antioche et Acace de Bérée l'ont envoyé vers saint Cyrille, qu'il a trouvé disposé à la paix, et qui lui a mis entre les mains un écrit contenant la foi catholique dans sa pureté, ce qui étoit, ajoute-t-il, le plus important (2). Et parce qu'il faut aussi régler ce qui regarde Nestorius, je déclare que nous recevons l'ordination du très-saint évêque Maximien; que nous tenons Nestorius, ci-devant évêque de Constantinople, pour déposé, que nous anathématisons les impiétés qu'il a enseignées, et que nous embrassons sincèrement votre communion, suivant l'exposition que nous vous avons donnée touchant l'incarnation du verbe, que vous avez reçue comme votre propre foi, et dont la copie est insérée à cet écrit. Et par cette communion, nous finissons tous les troubles excités de part et d'autre, et ramenons les églises à leur première tranquillité. L'exposition de foi ne se trouve plus insérée à cette déclaration; mais ce doit être la même qui fut depuis insérée à la lettre de Jean d'Antioche.

Après cette déclaration, Paul fut admis aux prières ecclésiastiques et prit place comme évêque dans la grande église d'Alexandrie (3). Il parla même au peuple en présence de saint Cyrille, le jour de noël, vingt-cinquième de de décembre, et selon les Egyptiens vingt-neuvième de choïac, la même année quatre cent trente-deux. Il commença par annoncer la paix avec les anges; puis, entrant dans le mystère du jour, il dit nettement : Marie mère de Dieu enfante Emmanuel. Alors le peuple s'écria : C'est la foi, la voilà, c'est le don de Dieu. Cyrille orthodoxe, c'est ce que nous voulions entendre. Qui ne dit pas ainsi, soit anathème. Paul d'Emèse continua : Qui ne dit pas et ne pense pas ainsi, soit anathème et rejeté de

(1) C. 62, 63.
(2) C. 76.
(3) C. 77, 136.
(4) Cyr. Ep. ad Ac. 3, p. Conc. Ephes. c. 33. Synod. c. 88.

(1) Epist. Acac. p. 1113. A. Ep. ad Don. c. 38.
(2) Conc. Eph. 3, p. c. 28.
(3) Ep. ad Theogn. D. 3, p. 2. Cyr. p. 152. Conc. Ephes. p. 3, c. 31.

l'Eglise. Il reprit son discours, et continuant d'expliquer le mystère, il vint à dire : Car le concours des deux natures parfaites, je veux dire de la divinité et de l'humanité, a formé un seul fils, un seul Christ, un seul seigneur. A ces mots, le peuple l'interrompit encore, et s'écria : Vous êtes le bien-venu, évêque orthodoxe, digne de Cyrille, don de Dieu. Paul acheva son sermon en peu de mots, anathématisant expressément ceux qui disoient deux fils, ou qu'Emmanuel étoit un pur homme, et relevant la confession de saint Pierre, qui reconnoit un seul fils du Dieu vivant (1). Ensuite il laissa la parole à saint Cyrille, selon la coutume.

Paul d'Emèse, n'ayant pas eu ce jour-là assez de temps pour s'expliquer, prêcha encore dans la grande église d'Alexandrie huit jours après, savoir le sixième de tibi, autrement le premier de janvier quatre cent trente-trois. Le sermon fut plus long, et il y expliqua exactement le mystère de l'incarnation, contre les erreurs de Nestorius et d'Apollinaire. Le peuple l'interrompit encore deux fois, par des acclamations favorables, et saint Cyrille parla ensuite en peu de mots sur le même sujet (2).

Paul vouloit que la déclaration qu'il avoit donnée par écrit servît à Jean d'Antioche et à tous les évêques orientaux, comme étant faite en leur nom, et qu'on ne leur demandât rien davantage. Mais saint Cyrille s'y opposa, soutenant que la déclaration de Paul ne servoit qu'à lui seul, et voulut absolument que Jean d'Antioche donnât aussi sa déclaration par écrit. Saint Cyrille tint ferme aussi sur quatre évêques déposés pour le rétablissement desquels Paul insistoit dès le commencement (3). C'étoit Hellade de Tarse, Euthérius de Tyane, Himérius de Nicomédie et Dorothée de Marcianople. Saint Cyrille déclara qu'il n'y consentiroit jamais; et ils ne furent point compris dans la paix.

Saint Cyrille dicta, de concert avec Paul d'Emèse, la déclaration que Jean d'Antioche devoit souscrire, et en chargea deux de ses clercs, avec une lettre de communion pour lui; mais il leur défendit de lui rendre la lettre de communion qu'il n'eût auparavant signé la déclaration (4). Les deux clercs accompagnèrent le tribun Aristolaüs, qui retourna à Antioche, s'ennuyant des longueurs de cette négociation. Il promit avec serment à saint Cyrille que le projet de la déclaration ne se perdroit point. Et si l'évêque Jean, ajouta-t-il, ne veut pas le souscrire, je m'en irai droit à Constantinople, et je dirai à l'empereur qu'il ne tient pas à l'église d'Alexandrie que la paix ne se fasse, mais à l'évêque d'Antioche. Cet écrit contenoit l'approbation de la déposition de Nestorius et la condamnation de ses dogmes.

XX. Saint Cyrille agit à Constantinople.

Cependant, saint Cyrille agissoit puissamment à Constantinople, afin que les ordres de la cour pressassent Aristolaüs de finir cette négociation, et Jean d'Antioche d'abandonner Nestorius (1). Saint Cyrille écrivit pour cet effet à sainte Pulchérie, à Paul, préfet de la chambre, à Romain, chambellan, à deux dames, Marcelle et Droséria, et il leur envoya des bénédictions, c'est-à-dire des présents. Il en donna aussi à un autre préfet nommé Chrysorète, qui étoit opposé aux intérêts de l'Eglise, et il le fit solliciter de se désister de ses poursuites, par deux autres officiers à qui il envoya des présents. C'est ce qui paroît par une lettre d'Epiphane, archidiacre et syncelle de saint Cyrille, à Maximien de Constantinople, par laquelle il le presse d'agir de son côté pour la conclusion de cette affaire. Suppliez, dit-il, l'impératrice Pulchérie qu'elle écrive fortement à Jean, afin qu'il ne soit pas mention de cet impie, c'est-à-dire de Nestorius; que l'on écrive aussi à Aristolaüs afin qu'il le presse. Priez le saint abbé Dalmace qu'il mande à l'empereur, avec des conjurations terribles, et aux officiers de la chambre, qu'il ne soit plus mention de Nestorius; priez aussi le saint homme Eutychès qu'il combatte pour nous. C'est celui qui fut depuis hérésiarque. Epiphane ajoute : Vous verrez, par le mémoire ci-joint, ceux à qui on a envoyé des présents et combien la sainte église d'Alexandrie a fait pour vous; car nos clercs sont affligés qu'elle soit dépouillée à cause de ce trouble et qu'elle doive au comte Ammonius quinze cent livres d'or, outre ce qui a été envoyé d'ici; et on lui a encore écrit de donner aussi des présents aux dépens de votre église, à ceux que vous connoissez intéressés, afin qu'ils ne chargent pas l'église d'Alexandrie. Priez Pulchérie qu'elle fasse mettre Lausus à la place de Chrysorète pour abattre sa puissance, autrement nous serons toujours maltraités. Cette lettre nous fait voir en partie ce qui se passoit à Constantinople.

Quelques-uns y murmuroient de l'accord commencé, et faisoient courir le bruit que saint Cyrille s'étoit rétracté et avoit condamné ce qu'il avoit écrit contre Nestorius; car les nestoriens qui vouloient revenir interprétoient ainsi sa lettre à Acace de Bérée. Cela obligea saint Cyrille d'écrire aux prêtres Théognoste et Charmosyne et au diacre Léon, ses apocrisiaires à Constantinople, c'est-à-dire ses agents, pour solliciter à la cour les affaires de son église. Il leur raconte tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors, depuis la lettre qu'Acace de Bérée lui avoit écrite pour entrer en négociation, et conclut en ces termes : Ne laissez donc personne en peine; je ne suis pas si dépourvu de sens que d'anathématiser ce que j'ai écrit. J'y persiste et suis dans les mêmes sentiments; car ils sont

(1) Matth. xvi, 16. 32.
(2) C. 33.
(3) Cyr. Epist. ad Acac. Mel. pag. 1116, B. Epist. ad Don. p. 1153, C.
(4) Ep. ad Theogn. tom. 5, p. 153.

(1) Epist. Epiph. Synod. c. 202.

bons et conformes à l'écriture et à la foi de nos pères (1).

XXI. Réconciliation de Jean d'Antioche.

Jean d'Antioche se rendit enfin et écrivit une lettre à saint Cyrille, où il dit : Que pour le bien de l'Eglise (2), et pour satisfaire à l'ordre de l'empereur, il a donné commission à Paul d'Emèse de faire la paix et de donner en son nom l'exposition de foi dont ils sont convenus en ces termes : Quant à la vierge Marie, mère de Dieu et la manière de l'incarnation, nous sommes obligés de dire ce que nous en pensons, non pour ajouter quoique ce soit à la foi de Nicée, ni pour prétendre expliquer les mystères ineffables, mais pour fermer la bouche à ceux qui veulent nous attaquer. Nous confessons donc que notre seigneur Jésus-Christ est le fils unique de Dieu, Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps engendré du père avant les siècles selon la divinité, et le même engendré dans les derniers jours, pour notre salut, de la vierge Marie, selon l'humanité, le même substantiel au père, selon la divinité, et consubstantiel à nous selon l'humanité; car les deux natures ont été unies; c'est pourquoi nous confessons un Christ, un fils, un seigneur. Suivant l'idée de cette union sans confusion, nous confessons que la Sainte-Vierge est mère de Dieu, parce que le verbe Dieu s'est incarné et fait homme, et par la même conception, a uni à lui le temple qu'il a pris d'elle. Quant aux expressions des évangélistes et des apôtres, touchant notre seigneur, nous savons que les théologiens en appliquent les unes en commun, comme à une personne, et les autres séparément comme à deux natures, attribuant à Jésus-Christ celles qui sont dignes de Dieu selon la divinité, et les plus basses selon son humanité.

Ayant reçu cette confession de foi, nous sommes convenus, pour procurer la paix universelle aux églises et ôter les scandales, de tenir pour déposé Nestorius, jadis évêque de Constantinople, et nous anathématisons ses mauvaises et profanes nouveautés de paroles, parce que nos églises conservent la saine et droite foi comme votre sainteté. Nous approuvons aussi l'ordination du très-saint évêque Maximien en l'église de Constantinople, et nous sommes dans la communion de tous les évêques du monde, qui gardent et enseignent la foi pure et orthodoxe.

La paix étant ainsi faite, saint Cyrille annonça cette heureuse nouvelle à son peuple en un petit sermon qu'il fit le vingt-huitième de pharmouthi, indiction première, c'est-à-dire le vingt-troisième d'avril quatre cent trente-trois. Il fit lire ensuite dans l'église la lettre de Jean d'Antioche et sa réponse, dont il chargea Paul d'Emèse. Outre les témoignages de joie et d'amitié, elle contenoit aussi la déclaration de Jean d'Antioche et quelques éclaircissements de saint Cyrille sur sa doctrine, pour lever tous les scrupules des orientaux (1). On m'accuse, dit-il, de dire que le sacré corps de Jésus-Christ a été apporté du ciel et non pas tiré de la sainte vierge: comment l'a-t-on pu penser, puisque presque toute notre dispute a roulé sur ce que je soutenois, qu'elle est mère de Dieu? comment le seroit-elle, et qui auroit-elle enfanté, si ce corps étoit venu du ciel? Mais quand nous disons que Jésus-Christ est descendu du ciel, nous parlons comme saint Paul, qui dit : Le premier homme étoit de terre, et terrestre (2); le second est venu du ciel; et comme le sauveur lui-même: Personne n'est monté au ciel que celui qui est descendu du ciel, le fils de l'homme (3); car, encore que ce soit proprement le verbe qui soit venu du ciel, on l'attribue aussi à l'homme à cause de l'unité de personne.

L'autre reproche étoit d'admettre un mélange ou une confusion du verbe avec la chair. J'en suis si éloigné, dit saint Cyrille, que je crois qu'il faut être insensé pour le penser et pour attribuer au verbe divin la moindre apparence de changement. Il demeure toujours ce qu'il est sans altération. Nous reconnoissons tous aussi qu'il est impassible, quoiqu'il s'attribue les souffrances de la chair, comme saint Pierre a dit si sagement (4) : Jésus-Christ ayant souffert en sa chair et non pas en sa divinité. Il déclare encore qu'il suit en tout la doctrine des pères, particulièrement de saint Athanase, et le symbole de Nicée, sans en altérer une syllabe, comme ayant été dicté par le Saint-Esprit, et finit en ces termes : Ayant appris que quelques-uns ont corrompu la lettre de notre père Athanase à Epictète, au préjudice de plusieurs personnes, nous avons cru nécessaire de vous en envoyer une copie tirée sur les anciens exemplaires que nous en avons (5).

C'est que Paul d'Emèse, discourant avec saint Cyrille sur la foi, lui demanda fort sérieusement s'il convenoit de ce que saint Athanase avoit écrit à Epictète. Saint Cyrille lui dit (6) : Avez-vous cette lettre sans altération; car les ennemis de la vérité y ont beaucoup changé; pour moi, je m'y accorde en tout et partout. J'ai la lettre, dit Paul, mais je voudrois m'assurer, sur les exemplaires que vous avez, si elle est falsifiée ou non. Il prit donc les anciens exemplaires, et les ayant conférés avec ceux qu'il avoit apportés, il les trouva corrompus, et pria saint Cyrille de lui en donner des copies sur les siens, et les envoyer à Antioche.

(1) Epist. tom. 5, ap. Cyr. p. 152. Sup. n. 18.
(2) Conc. Eph. p. 3, c. 30.

(1) Conc. Eph. p. 3, c. 29. Ibid. c. 34. p. 1108, E.
(2) Cor. xv, 47.
(3) Joan. III. 13.
(4) P. 1109, D. I Petr. IV, 1.
(5) P. 1112, C.
(6) Epist. ad Acac. Mel in fine.

XXII. Suite de la réconciliation.

Jean d'Antioche, ayant appris la nouvelle de cet accord, en fit part à Théodoret, lui promettant un plus grand éclaircissement après l'arrivée de Paul d'Emèse, qui étoit en chemin pour revenir d'Egypte. Mais cette paix étoit suspecte à Théodoret, et avant qu'on en parlât, il vouloit qu'on rétablît, dans leurs églises, ceux qui avoient été déposés pour la cause qu'il estimoit bonne. Jean d'Antioche écrivit ensuite à tous les évêques d'orient pour leur annoncer la paix (1). Nous sommes, dit-il, d'un même sentiment, Cyrille et nous; nous conservons la même foi. Il n'y a plus de différence, ni de sujet d'en douter, après la lettre qu'il m'a écrite; tout y est clair et conforme à nos propositions. Il approuve et loue nos expressions, et expose la tradition des pères, qui étoit, pour ainsi dire, en danger de périr d'entre les hommes. Il enseigne clairement la différence des natures, avec l'identité de personne du fils de Dieu, en sorte qu'il doit satisfaire à tous ceux qui sont de bonne volonté et couvrir de confusion les incrédules qui renouvellent l'erreur d'Appollinaire. Je vous envoie la lettre même de Cyrille, par laquelle il nous a satisfaits, et celle que je lui ai écrite, afin que vous voyez que dans cet accord je n'ai rien fait de honteux ni de servile.

Aristolaüs, ayant ainsi heureusement terminé sa négociation, retourna à Constantinople avec une lettre de Jean d'Antioche pour l'empereur (2); qu'il lui déclare que la paix est faite, que saint Cyrille et lui sont satisfaits l'un de l'autre; qu'il approuve l'ordination de Maximien et la déposition de Nestorius, et anathématise sa mauvaise doctrine. Nous vous prions, ajoute-t-il, pour rendre au monde une joie parfaite, et dont aucune ville ne soit privée, d'ordonner que les évêques qui ont été chassés de leurs églises pendant ces troubles, soient rétablis, et qu'il ne reste aucune trace de l'animosité passée. Vous en avez des exemples, et en cas pareil on a remis les anciens évêques dans leur siéges, et ceux qui avoient été ordonnés pendant les troubles sont demeurés sans fonction en attendant leur mort. Il semble que Jean d'Antioche écrivoit ainsi pour satisfaire Théodoret et quelques autres qui ne vouloient point accepter la paix que les évêques déposés ne fussent rétablis (3).

Jean d'Antioche écrivit aussi une lettre de communion en son nom, et des autres évêques qui étoient avec lui, adressée au pape saint Sixte, à saint Cyrille et à Maximien de Constantinople, où il approuve la sentence du concile d'Ephèse contre Nestorius, le tient pour déposé, anathématise ses dogmes impies, approuve l'ordination de Maximien et embrasse la communion de tous les évêques catholiques du monde. Saint Cyrille écrivit de son côté au pape saint Sixte et à Maximien de Constantinople pour leur faire part de cette paix (1).

Les lettres de saint Cyrille arrivèrent les premières à Rome et y trouvèrent le pape tenant un concile avec les évêques qui étoient venus célébrer l'anniversaire de son ordination. Tout le peuple étoit assemblé dans l'église Saint-Pierre quand cette heureuse nouvelle y fut publiée (2). Le pape écrivit à Saint Cyrille et à Jean d'Antioche des lettres de congratulation, toutes deux de la même date, du quinzième des calendes d'octobre, sous le quatorzième consulat de Théodose avec Maxime, c'est-à-dire du dix-septième de septembre quatre cent trente-trois. Or, le jour de l'ordination de saint Sixte étoit le vingt-sixième avril; ainsi les évêques n'étoient venus qu'après ce jour, où le concile avoit duré longtemps. Dans la lettre à saint Cyrille, le pape témoigne ne pas croire que Jean d'Antioche ait jamais suivi l'erreur de Nestorius, mais seulement qu'il a suspendu son jugement (3).

Il y avoit des nestoriens en Espagne qui ne vouloient pas que l'on dît que Dieu est né, et soutenoient que c'est un pur homme qui est né de la vierge et a souffert sur la croix (4). Deux fidèles, nommés Vital et Tonantius, ou Constantius, après les avoir réfutés comme ils pouvoient, en écrivirent à Capréolus, évêque de Carthage, le priant de les instruire sur ce sujet. Capréolus leur répondit par une grande lettre, où il marque d'abord que cette hérésie a été condamnée en orient par le concile d'Ephèse, et ne laisse pas ensuite d'expliquer la foi catholique sur ce mystère et la nécessité de croire l'unité de personne en Jésus-Christ.

XXIII. Écrits de Vincent de Lérins.

La même hérésie fut aussi réfutée en Gaule par Vincent de Lérins, dans ses avertissements contre les hérésies, écrits vers le même temps. Car il dit, vers la fin du second, qu'il y a environ trois ans que le concile d'Ephèse a été célébré (5). Vincent étoit frère de saint Loup de Troies, et après avoir passé une partie de sa vie dans la milice séculière, c'est-à-dire apparemment dans les charges publiques, il se retira au monastère de Lérins, où, profitant de son loisir, il écrivit pour son usage deux mémoires, qui contiennent d'excellentes règles pour se garantir de toutes les hérésies (6). Il y cache son nom sous celui de Pérégrinus, c'est-à-dire étranger. Il met pour fondement qu'il faut tenir à l'autorité de la loi divine, et ensuite à la tradition de l'Eglise catholique. L'écriture ne suffit pas, parce qu'on l'explique diversement, et chaque hérétique prétend l'avoir pour soi. C'est donc de l'Eglise catholique qu'i faut

(1) Baluz. Synod. c. 86, 87, 2.
(2) C. 91.
(3) C. 87.

(1) Conc. Eph. p. 3, c. 27. Ibid. c. 41, init. c. 49.
(2) C. 41, 42.
(3) P. 1177, A.
(4) Edit. Sirm. an. 1630.
(5) Edit. Baluz. p. 374.
(6) Common. init. p. 323.

en apprendre le vrai sens; et dans l'église même, il faut s'en tenir à ce qui a toujours été cru partout et de tous; car c'est là ce qui est proprement catholique, c'est-à-dire universel. Ainsi, lorsqu'une partie de l'Eglise se sépare de la communion du reste, il faut préférer tout le corps à ce membre retranché; et, si une nouvelle erreur s'efforce d'infecter toute l'Eglise, il faut s'attacher à l'antiquité. On doit consulter les docteurs approuvés qui ont vécu en divers lieux et en divers temps dans la communion de l'Eglise, et tenir pour certain ce que tous ont enseigné clairement, unanimement et sans varier.

Il apporte ensuite l'exemple des donatistes séparés du reste de l'Eglise, et des ariens qui avoient séduit ou opprimé presque tous les évêques d'occident; on opposoit aux donatistes le plus grand nombre, aux ariens toute l'antiquité (1). Il insiste principalement sur cette maxime qu'il n'est jamais permis d'innover dans les dogmes de la religion, et quand Dieu permet que les personnages considérables dans l'église enseignent quelque nouveauté, c'est pour éprouver notre foi. Il en apporte pour exemple Nestorius, qui s'étoit acquis, dit-il, l'estime des évêques et l'amour du peuple, qui, en prêchant tous les jours, réfutoit les juifs, les gentils, les hérétiques, quoiqu'il y eût en lui plus de merveilleux que d'utile, et plus de réputation que d'effet. Il rapporte aussi l'exemple de Photin et d'Appollinaire, et explique les erreurs de tous les trois, qu'il réfute sommairement, s'attachant particulièrement à établir contre Nestorius l'unité de personne en Jésus-Christ, sans préjudice de la distinction des natures. En Dieu, dit-il, il y a une substance en trois personnes; en Jésus-Christ deux substances et une personne. Il marque que quelques-uns abusoient du mot de personne, le prenant, suivant la signification originaire du mot latin, pour un personnage feint comme ceux des théâtres (2). Ainsi quand ils disoient que Dieu s'étoit fait homme en personne, *per personam*, ils vouloient dire en apparence, retombant dans l'erreur des manichéens.

Après cette digression, il rapporte encore l'exemple d'Origène et de Tertullien, pour montrer que l'on ne peut jamais s'appuyer sur l'autorité d'aucun docteur particulier, et il revient à la règle de s'en tenir ferme à l'antiquité et d'exclure toute nouveauté, qui est le caractère de l'hérésie, puisque la doctrine chrétienne n'est pas une invention humaine, mais un dépôt que Dieu a confié à son Eglise. Non, dit-il, qu'il ne soit permis, et même utile de faire quelques progrès dans cette doctrine; mais seulement pour l'éclaircir et l'affermir sans la changer, pour écrire sommairement la tradition, et par un nouveau mot, exprimer la foi ancienne (3). Il marque ensuite les différentes manières de combattre les différentes hérésies anciennes et nouvelles. C'est ce que contient le premier avertissement de Vincent de Lérins; le second, contenoit l'application des règles précédentes et la manière d'employer les autorités des pères, par l'exemple du concile d'Ephèse; mais ce second mémoire fut dérobé à Vincent avant qu'il l'eût mis au net, et il se contenta d'ajouter à la fin du premier une récapitulation de tout l'ouvrage, finissant par les autorités des deux papes, saint Sixte et saint Célestin, contre Nestorius (1).

XXIV. Écrits de saint Prosper.

Quoique Vincent parle souvent dans cet ouvrage des pélagiens, comme d'hérétiques condamnés, on ne laisse pas de le soupçonner d'être le même Vincent, auteur des objections auxquelles saint Prosper a répondu. Ce soupçon est fondé sur la conformité du nom et le voisinage de Cassien et des autres prêtres de Marseille qui attaquèrent, vers ce même temps, la doctrine de saint Augustin sur la grâce comme excessive et dangereuse par les conséquences qu'ils en tiroient. Ces prétendues conséquences sont renfermées en seize propositions fausses et scandaleuses, qui se réduisent à dire que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes; qu'il en a prédestiné le plus grand nombre à la damnation; qu'à ceux-là le salut est impossible, et que Dieu est l'auteur de leurs péchés. Saint Prosper répond à chacune en particulier, montrant combien la doctrine de l'Eglise en est éloignée. Il dit entr'autres choses que la prédestination de Dieu n'est cause de la chute de de personne, et qu'il n'abandonne point celui qui le doit quitter avant que lui-même l'abandonne (2); au contraire, il l'empêche souvent de le quitter, ou le fait revenir après qu'il l'a quitté.

Saint Prosper répondit encore à quinze articles proposés par des Gaulois contre la doctrine de saint Augustin, qui se réduisent à peu près au même sens que ceux de Vincent, savoir: que la prédestination impose aux hommes une nécessité fatale de pécher; que le libre arbitre n'est rien; que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes, et que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous. Saint Prosper, après avoir répondu à chacune de ces objections, les reprend toutes à la fin, et les qualifie chacune en particuliè-Il dit encore en cet ouvrage que ceux qui tombent ne sont pas abandonnés de Dieu, afin qu'ils l'abandonnent; mais ils l'ont laissé et ont été laissés, et sont changés de bien en mal par leur propre volonté. Et ensuite: Si Dieu fait tomber celui qui court bien, il rend donc le mal pour le bien et punit injustement ce qu'il fait faire. Que peut-on penser de plus insensé? Et encore: Quoique la toute-puissance de Dieu pût donner à ceux qui devoient tomber la force de

(1) P. 333, 336.
(2) P. 343, 345.
(3) P. 330, 333, 337, 339, 362. 707.

(1) Cennad. Catal. c. 63.
(2) Ad. 12.

XXII. Suite de la réconciliation.

Jean d'Antioche, ayant appris la nouvelle de cet accord, en fit part à Théodoret, lui promettant un plus grand éclaircissement après l'arrivée de Paul d'Emèse, qui étoit en chemin pour revenir d'Egypte. Mais cette paix étoit suspecte à Théodoret, et avant qu'on en parlât, il vouloit qu'on rétablit, dans leurs églises, ceux qui avoient été déposés pour la cause qu'il estimoit bonne. Jean d'Antioche écrivit ensuite à tous les évêques d'orient pour leur annoncer la paix (1). Nous sommes, dit-il, d'un même sentiment, Cyrille et nous; nous conservons la même foi. Il n'y a plus de différence, ni de sujet d'en douter, après la lettre qu'il m'a écrite; tout y est clair et conforme à nos propositions. Il approuve et loue nos expressions, et expose la tradition des pères, qui étoit, pour ainsi dire, en danger de périr d'entre les hommes. Il enseigne clairement la différence des natures, avec l'identité de personne du fils de Dieu, en sorte qu'il doit satisfaire à tous ceux qui sont de bonne volonté et couvrir de confusion les incrédules qui renouvellent l'erreur d'Appollinaire. Je vous envoie la lettre même de Cyrille, par laquelle il nous a satisfaits, et celle que je lui ai écrite, afin que vous voyez que dans cet accord je n'ai rien fait de honteux ni de servile.

Aristolaüs, ayant ainsi heureusement terminé sa négociation, retourna à Constantinople avec une lettre de Jean d'Antioche pour l'empereur (2); qu'il lui déclare que la paix est faite, que saint Cyrille et lui sont satisfaits l'un de l'autre; qu'il approuve l'ordination de Maximien et la déposition de Nestorius, et anathématise sa mauvaise doctrine. Nous vous prions, ajoute-t-il, pour rendre au monde une joie parfaite, et dont aucune ville ne soit privée, d'ordonner que les évêques qui ont été chassés de leurs églises pendant ces troubles, soient rétablis, et qu'il ne reste aucune trace de l'animosité passée. Vous en avez des exemples, et en cas pareil on a remis les anciens évêques dans leur siéges, et ceux qui avoient été ordonnés pendant les troubles sont demeurés sans fonction en attendant leur mort. Il semble que Jean d'Antioche écrivoit ainsi pour satisfaire Théodoret et quelques autres qui ne vouloient point accepter la paix que les évêques déposés ne fussent rétablis (3).

Jean d'Antioche écrivit aussi une lettre de communion en son nom, et des autres évêques qui étoient avec lui, adressée au pape saint Sixte, à saint Cyrille et à Maximien de Constantinople, où il approuve la sentence du concile d'Ephèse contre Nestorius, le tient pour déposé, anathématise ses dogmes impies, approuve l'ordination de Maximien et embrasse la communion de tous les évêques catholiques du monde. Saint Cyrille écrivit de son côté au pape saint Sixte et à Maximien de Constantinople pour leur faire part de cette paix (1).

Les lettres de saint Cyrille arrivèrent les premières à Rome et y trouvèrent le pape tenant un concile avec les évêques qui étoient venus célébrer l'anniversaire de son ordination. Tout le peuple étoit assemblé dans l'église Saint-Pierre quand cette heureuse nouvelle y fut publiée (2). Le pape écrivit à Saint Cyrille et à Jean d'Antioche des lettres de congratulation, toutes deux de la même date, du quinzième des calendes d'octobre, sous le quatorzième consulat de Théodose avec Maxime, c'est-à-dire du dix-septième de septembre quatre cent trente-trois. Or, le jour de l'ordination de saint Sixte étoit le vingt-sixième avril; ainsi les évêques n'étoient venus qu'après ce jour, où le concile avoit duré longtemps. Dans la lettre à saint Cyrille, le pape témoigne ne pas croire que Jean d'Antioche ait jamais suivi l'erreur de Nestorius, mais seulement qu'il a suspendu son jugement (3).

Il y avoit des nestoriens en Espagne qui ne vouloient pas que l'on dît que Dieu est né, et soutenoient que c'est un pur homme qui est né de la vierge et a souffert sur la croix (4). Deux fidèles, nommés Vital et Tonantius, ou Constantius, après les avoir réfutés comme ils pouvoient, en écrivirent à Capréolus, évêque de Carthage, le priant de les instruire sur ce sujet. Capréolus leur répondit par une grande lettre, où il marque d'abord que cette hérésie a été condamnée en orient par le concile d'Ephèse, et ne laisse pas ensuite d'expliquer la foi catholique sur ce mystère et la nécessité de croire l'unité de personne en Jésus-Christ.

XXIII. Écrits de Vincent de Lérins.

La même hérésie fut aussi réfutée en Gaule par Vincent de Lérins, dans ses avertissements contre les hérésies, écrits vers le même temps. Car il dit, vers la fin du second, qu'il y a environ trois ans que le concile d'Ephèse a été célébré (5). Vincent étoit frère de saint Loup de Troies, et après avoir passé une partie de sa vie dans la milice séculière, c'est-à-dire apparemment dans les charges publiques, il se retira au monastère de Lérins, où, profitant de son loisir, il écrivit pour son usage deux mémoires, qui contiennent d'excellentes règles pour se garantir de toutes les hérésies (6). Il y cache son nom sous celui de Péregrinus, c'est-à-dire étranger. Il met pour fondement qu'il faut tenir à l'autorité de la loi divine, et ensuite à la tradition de l'Eglise catholique. L'écriture ne suffit pas, parce qu'on l'explique diversement, et chaque hérétique prétend l'avoir pour soi. C'est donc de l'Eglise catholique qu'i faut

(1) Baluz. Synod. c. 86, 87, 2.
(2) C. 91.
(3) C. 87.

(1) Conc. Eph. p. 3, c. 27. Ibid. c. 41, init. c. 49.
(2) C. 41, 42.
(3) P. 1177. A.
(4) Edit. Sirm. an. 1630.
(5) Edit. Baluz. p. 374.
(6) Common. init. p. 323.

en apprendre le vrai sens; et dans l'église même, il faut s'en tenir à ce qui a toujours été cru partout et de tous; car c'est là ce qui est proprement catholique, c'est-à-dire universel. Ainsi, lorsqu'une partie de l'Eglise se sépare de la communion du reste, il faut préférer tout le corps à ce membre retranché; et, si une nouvelle erreur s'efforce d'infecter toute l'Eglise, il faut s'attacher à l'antiquité. On doit consulter les docteurs approuvés qui ont vécu en divers lieux et en divers temps dans la communion de l'Eglise, et tenir pour certain ce que tous ont enseigné clairement, unanimement et sans varier.

Il apporte ensuite l'exemple des donatistes séparés du reste de l'Eglise, et des ariens qui avoient séduit ou opprimé presque tous les évêques d'occident; on opposoit aux donatistes le plus grand nombre, aux ariens toute l'antiquité (1). Il insiste principalement sur cette maxime qu'il n'est jamais permis d'innover dans les dogmes de la religion, et quand Dieu permet que les personnages considérables dans l'église enseignent quelque nouveauté, c'est pour éprouver notre foi. Il en apporte pour exemple Nestorius, qui s'étoit acquis, dit-il, l'estime des évêques et l'amour du peuple, qui, en prêchant tous les jours, réfutoit les juifs, les gentils, les hérétiques, quoiqu'il y eût en lui plus de merveilleux que d'utile, et plus de réputation que d'effet. Il rapporte aussi l'exemple de Photin et d'Appollinaire, et explique les erreurs de tous les trois, qu'il réfute sommairement, s'attachant particulièrement à établir contre Nestorius l'unité de personne en Jésus-Christ, sans préjudice de la distinction des natures. En Dieu, dit-il, il y a une substance en trois personnes; en Jésus-Christ deux substances et une personne. Il marque que quelques-uns abusoient du mot de personne, le prenant, suivant la signification originaire du mot latin, pour un personnage feint comme ceux des théâtres (2). Ainsi quand ils disoient que Dieu s'étoit fait homme en personne, *per personam*, ils vouloient dire en apparence, retombant dans l'erreur des manichéens.

Après cette digression, il rapporte encore l'exemple d'Origène et de Tertullien, pour montrer que l'on ne peut jamais s'appuyer sur l'autorité d'aucun docteur particulier, et il revient à la règle de s'en tenir ferme à l'antiquité et d'exclure toute nouveauté, qui est le caractère de l'hérésie, puisque la doctrine chrétienne n'est pas une invention humaine, mais un dépôt que Dieu a confié à son Eglise. Non, dit-il, qu'il ne soit permis, et même utile de faire quelques progrès dans cette doctrine; mais seulement pour l'éclaircir et l'affermir sans la changer, pour écrire sommairement la tradition, et par un nouveau mot, exprimer la foi ancienne (3). Il marque ensuite les différentes manières de combattre les différentes hérésies anciennes et nouvelles. C'est ce que contient le premier avertissement de Vincent de Lérins; le second, contenoit l'application des règles précédentes et la manière d'employer les autorités des pères, par l'exemple du concile d'Ephèse; mais ce second mémoire fut dérobé à Vincent avant qu'il l'eût mis au net, et il se contenta d'ajouter à la fin du premier une récapitulation de tout l'ouvrage, finissant par les autorités des deux papes, saint Sixte et saint Célestin, contre Nestorius (1).

XXIV. Écrits de saint Prosper.

Quoique Vincent parle souvent dans cet ouvrage des pélagiens, comme d'hérétiques condamnés, on ne laisse pas de le soupçonner d'être le même Vincent, auteur des objections auxquelles saint Prosper a répondu. Ce soupçon est fondé sur la conformité du nom et le voisinage de Cassien et des autres prêtres de Marseille qui attaquèrent, vers ce même temps, la doctrine de saint Augustin sur la grâce comme excessive et dangereuse par les conséquences qu'ils en tiroient. Ces prétendues conséquences sont renfermées en seize propositions fausses et scandaleuses, qui se réduisent à dire que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes; qu'il en a prédestiné le plus grand nombre à la damnation; qu'à ceux-la le salut est impossible, et que Dieu est l'auteur de leurs péchés. Saint Prosper répond à chacune en particulier, montrant combien la doctrine de l'Eglise en est éloignée. Il dit entr'autres choses que la prédestination de Dieu n'est cause de la chute de de persoune, et qu'il n'abandonne point celui qui le doit quitter avant que lui-même l'abandonne (2); au contraire, il l'empêche souvent de le quitter, ou le fait revenir après qu'il l'a quitté.

Saint Prosper répondit encore à quinze articles proposés par des Gaulois contre la doctrine de saint Augustin, qui se réduisent à peu près au même sens que ceux de Vincent, savoir: que la prédestination impose aux hommes une nécessité fatale de pécher; que le libre arbitre n'est rien; que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes, et que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous. Saint Prosper, après avoir répondu à chacune de ces objections, les reprend toutes à la fin, et les qualifie chacune en particuliè. Il dit encore en cet ouvrage que ceux qui tombent ne sont pas abandonnés de Dieu, afin qu'ils l'abandonnent; mais ils l'ont laissé et ont été laissés, et sont changés de bien en mal par leur propre volonté. Et ensuite: Si Dieu fait tomber celui qui court bien, il rend donc le mal pour le bien et punit injustement ce qu'il fait faire. Que peut-on penser de plus insensé? Et encore: Quoique la toute-puissance de Dieu pût donner à ceux qui devoient tomber la force de

(1) P. 333, 336.
(2) P. 343, 345.
(3) P. 330, 333, 337, 339, 362. 707.

(1) Cennad. Catal. c. 63.
(2) Ad. 12.

se soutenir, toutefois sa grâce ne les a point quittés avant qu'ils l'eussent quitté. Et encore; Celui qui dit que l'obéissance est ôtée à quelques justes, a mauvaise opinion de la bonté et de la justice de Dieu. Il soutient que l'on peut dire que tous les hommes ne sont pas appelés à la grâce; puisqu'il y a des peuples à qui l'évangile n'a pas été prêché et des enfants qui meurent sans baptême (1). Dieu toutefois prend soin de tous les hommes, et il n'y en a aucun qu'il n'avertisse, soit par la prédication de l'évangile, soit par le témoignage de la foi, soit par la nature même, mais il faut attribuer aux hommes leur infidélité, et attribuer leur foi au don de Dieu (2). Quoique Jésus-Christ soit mort pour tous, sa mort toutefois ne profite qu'à ceux à qui elle est appliquée en particulier. Camille et Théodore, prêtres, envoyèrent de Gênes à saint Prosper neuf passages extraits du livre de saint Augustin, de la prédestination et de celui de la persévérance, qui leur faisoient de la peine, et il leur fit voir, par ses réponses, qu'il n'y avoit rien dans ces livres que de très-catholique.

Mais le principal ouvrage de saint Prosper, pour la défense de saint Augustin, est le livre contre le collateur, c'est-à-dire contre Cassien, auteur des collations ou conférences. Il l'écrivit vers l'an quatre cent trente-deux, puisqu'il dit qu'il y a plus de vingt ans que l'Eglise combat les pélagiens, sous la conduite de saint Augustin: ce que l'on peut rapporter à ces premiers ouvrages, adressés à Marcelin en quatre cent douze. Saint Prosper examine en celui-ci douze propositions de Cassien, tirées de la treizième conférence, où il fait parler l'abbé Chéremon (3). La première proposition est catholique, établissant que Dieu est le commencement, non seulement de toute bonne œuvre, mais encore de toute bonne pensée; dans les autres propositions, Cassien favorise les pélagiens, prétendant que plusieurs viennent à la grâce sans grâce; que l'homme peut quelquefois de lui-même se porter à la vertu; que l'une et l'autre opinion sont autorisées par l'écriture; que le libre arbitre contribue autant au salut que la grâce; qu'Adam par son péché n'a pas perdu la science du bien; que tous les mérites des saints ne doivent pas être rapportés à Dieu, en sorte que l'on n'attribue à la nature que le mal; que toute âme a naturellement des semences de vertu; enfin, que Dieu procure entièrement le salut des uns, et ne fait qu'aider les autres. En tout cela, saint Prosper montre que Cassien favorise les pélagiens et se contredit lui-même. Il finit cet ouvrage en souhaitant que le pape saint Sixte chasse les pélagiens cachés, comme ses prédécesseurs ont chassé ceux qui l'étoient à découvert, déclarant qu'il veut les tolérer charitablement, tant qu'ils ne sont point séparés de l'Eglise. Cassien y est toujours demeuré, et cette censure, quoi que très-juste, n'a pas empêché que ses conférences et ses autres livres n'aient toujours été entre les mains des moines et des autres personnes de piété, à cause de sa saine doctrine et de la haute spiritualité contenues dans tout le reste.

XXV. Écrits de Mercator.

Marius Mercator écrivit aussi vers ce temps-là son livre d'annotations. Ayant reçu les livres de Julien contre saint Augustin et les réponses de saint Augustin, il fit des remarques sur plusieurs endroits des écrits de Julien pour relever ses erreurs et les recueillir ensuite, à la prière d'un prêtre nommé Pintius. Il mit à la tête un petit avertissement au lecteur, où il explique sommairement l'état de la question et l'histoire de cette hérésie, dont il fait auteur Théodore de Mopsueste et Rufin le syrien (1). Il parle de saint Augustin comme mort; ce qui fait juger qu'il n'a donné cet ouvrage, que vers l'an quatre cent trente-deux, après le concile d'Ephèse, où il pouvoit avoir reçu par le diacre Bassula les derniers écrits de saint Augustin. En cet ouvrage, Mercator met d'abord sur chaque article les paroles de Julien, puis la réponse de saint Augustin; puis ce qu'il y ajoute lui-même pour l'appuyer.

Mercator écrivit aussi contre quelques ouvrages de Théodore de Mopsueste, qu'il regardoit comme l'auteur des deux hérésies de Nestorius et de Pélage. Il réfuta le symbole de Théodore, le même qui fut condamné au concile d'Ephèse, à la poursuite du prêtre Charisius: il traduisit des extraits d'un ouvrage de Théodore contre saint Augustin, et la doctrine du péché originel, et d'un ouvrage touchant le mystère de l'incarnation (2). A ces extraits traduits en latin, Mercator ajouta ses notes pour les réfuter.

XXVI. Schismatiques en orient.

La réunion de Jean d'Antioche avec saint Cyrille trouva de part et d'autre des contradicteurs. Plusieurs de ceux qui avoient soutenu Nestorius au concile d'Ephèse, trouvèrent mauvais que Jean l'eût abandonné; et les deux plus fameux de ceux-là furent Théodoret et Alexandre d'Hiéraple, son métropolitain. Théodoret convenoit de la doctrine et reconnoissoit saint Cyrille pour catholique, après l'explication qu'il avoit donnée dans les lettres à Acace de Bérée et à Jean d'Antioche, où il confessoit nettement les deux natures en Jésus-Christ, rejetoit toute confusion, et anathématisoit l'hérésie d'Apollinaire. Il s'est rétracté (3), disoit

(1) Ad. 14, 3, 12. Sent. 7, 12. Ad. 4, 8.
(2) Ad. 9.
(3) N. 2. Sup. liv. xxiii, n, 3. Sup. l. xx, n. 3, xxiv, n. 56.

(1) Sup. l. xxiii, n. 1.
(2) Ed. Gar. Part. 2, p. 249. Sup. l. xxv, n. 56.
(3) Synod. Baluz. c. 88, 93 110, 120.

Théodoret, et a détruit ses douze articles. Mais il ne pouvoit se résoudre à abandonner la personne de Nestorius, qu'il croyoit injustement condamné, sans que sa doctrine eût été bien entendue; il en écrivit ainsi à Nestorius même. Alexandre d'Hiéraple rejetoit également toutes les parties de l'accord. Il ne vouloit ni condamner Nestorius, dont il tenoit la doctrine saine et conforme aux écritures, ni communiquer avec saint Cyrille, qu'il tenoit toujours pour hérétique; il se sépara même de la communion de Jean d'Antioche et de tous ceux qui embrassèrent la paix. Soyez sûr, dit-il à André de Samosate, que je n'ai point de part avec eux, soit qu'on me propose l'exil, la mort, le précipice, le feu ou les bêtes. Dieu me donnera la force de tout souffrir, plutôt que de communiquer avec eux (1). Et à Théodoret: Je ne consentirai point à ces propositions que Paul a offertes et que l'Egyptien a reçues, quand on me condamneroit à mille morts, et quand le monde entier y consentiroit. Il insiste principalement sur le nom de mère de Dieu, qu'il ne veut admettre qu'en y ajoutant celui de mère de Christ, comme Nestorius.

Il étoit convenu avec Théodoret et avec André de Samosate de se trouver à Zeugma pour délibérer sur cette affaire, et ils l'exhortoient tous deux à la paix; mais Alexandre répondit à Théodoret qu'il étoit inutile de s'assembler, s'ils n'étoient point choqués de la conduite de Jean d'Antioche, qui avoit trahi la foi et condamné Nestorius, le connoissant orthodoxe. Il répondit à André: Il est inutile désormais que je vous écrive, ou que vous m'écriviez sur cette affaire. Je n'attends à quitter mon église que par la violence séculière, pour ne paroître pas abandonner le troupeau de Jésus-Christ (2). Et dans une autre lettre: Je ne communique plus ni avec vous, ni avec Cyrille, vous avez fait ce qui est en vous; vous avez cherché la brebis égarée, elle ne veut pas être trouvée. Tenez-vous désormais en repos. Nous nous verrons les uns les autres devant le tribunal redoutable. André, voyant Alexandre ainsi irrité contre lui, écrivit aux économes de l'église d'Hiéraple, déclarant qu'il veut demeurer dans la communion non-seulement de Jean d'Antioche, mais de tous les évêques catholiques, de Sixte, de Cyrille, de Maximien, de Rabbula d'Edesse, d'Acace de Mélitine et de tous les autres (3). Jean de Germanicie embrassa aussi la paix, et Jean d'Antioche donna à Théodoret un pouvoir par écrit, mais secret, d'employer tous les moyens qu'il jugeroit à propos pour ramener les opiniâtres.

Maximien d'Anazarbe, et les évêques de la seconde Cilicie ses suffragants, demeuroient attachés à Nestorius (4). Ils tinrent donc un concile à Anazarbe, où Maximien présida; ils y confirmèrent la prétendue déposition de saint Cyrille faite à Ephèse, et déclarèrent excommuniés tous ceux qui l'avoient reçu à leur communion, jusqu'à ce qu'ils eussent condamné ses douze articles; quand nous devrions, disent-ils, combattre jusqu'au fer et au feu et être exposés aux bêtes. Hellade de Tarse, métropolitain de la première Cilicie, adhéra à ce concile.

Euthérius de Tyane, métropolitain de la seconde Cappadoce, et Hellade de Tarse, s'avisèrent d'implorer le secours des évêques d'occident, et invitèrent Alexandre et Théodoret à se joindre à eux dans ce dessein (1). Pour cet effet, ils dressèrent une grande lettre au pape saint Sixte, où ils reprennent toute l'histoire du concile d'Ephèse, des prétendues erreurs de saint Cyrille et de la réconciliation de Jean d'Antioche. Nous nous prosternons à vos pieds, ajoutent-ils, pour vous supplier de nous tendre la main, d'ordonner qu'on fasse une enquête de tout ceci, et d'y apporter le remède, rappeler les pasteurs chassés injustement et rassembler les ouailles dispersées qui sont en danger de leur salut, ne voulant pas recevoir de la main des hérétiques le baptême ou la communion mystique, qu'on ne leur permet pas de recevoir de la main des orthodoxes. Nous, qui sommes de différentes provinces, c'est-à-dire de l'Euphratésienne, de l'une et de l'autre Cilicie, de la seconde Cappadoce, de Bithynie, de Thessalie et de Mésie, nous serions allés il y a longtemps vous en porter nos plaintes avec des torrents de larmes, si nous n'étions retenus par la crainte des loups qui menacent nos troupeaux. Nous envoyons à notre place des clercs et des moines pour exciter la ferveur de votre zèle à venir promptement à notre secours. Cette lettre fut envoyée, mais il est aisé de juger, qu'elle ne pouvoit avoir d'effet à Rome, où l'on avoit si solennellement approuvé la doctrine de saint Cyrille, les actes du concile d'Ephèse et la réconciliation de Jean d'Antioche (2). Toutefois cette lettre n'est pas inutile pour montrer que, jusqu'aux extrémités de l'orient, les évêques étoient persuadés qu'ils étoient tous en droit de s'adresser au pape pour se plaindre des vexations de leurs supérieurs et des désordres de l'Eglise.

XXVII. Mort de Maximien. Proclus, évêque de Constantinople.

Cependant Maximien, évêque de Constantinople, mourut subitement le douzième d'avril quatre cent trente-quatre, sous le consulat d'Aspar et d'Aréobinde, après avoir gouverné paisiblement cette église pendant deux ans et cinq mois. Le jour de sa mort étoit le jeudi saint. Les nestoriens qui étoient en grand nom-

(1) C. 96, 100, 104, 93, 94.
(2) C. 97, 98, 99, 161, 163, 100, 102, 104.
(3) C. 106, 103, 109.
(4) C. 122, 111, 112, 113.

(1) C. 114, 116, 117.
(2) C. 119.

bre à Constantinople s'assemblèrent en plusieurs endroits de la ville, demandant avec de grands cris que Nestorius fût rappelé, et menaçant de mettre la ville en péril et de brûler l'église. L'empereur Théodose, craignant qu'il n'y eût du trouble, fit sur-le-champ élire et introniser Proclus, avant que Maximien fût enterré, et Proclus fit ses funérailles (1). Il avoit été lecteur dès sa première jeunesse, et avoit étudié sous les maîtres de rhétorique. Etant en âge d'homme, il s'attacha à l'évêque Atticus, et écrivoit sous lui; comme il faisoit du progrès, Atticus l'ordonna diacre; ensuite il fut prêtre, et Sisinnius l'ordonna évêque de Cyzique, comme il a été dit: Le peuple ne l'ayant point voulu recevoir, il demeura à Constantinople faisant les fonctions de prêtre; toutefois son ordination pour Constantinople fut regardée comme une translation; mais on rapporta des lettres du pape saint Célestin à saint Cyrille, à Jean d'Antioche et à Rufus de Thessalonique, qui levoient la difficulté et montroient que rien n'empêchoit une telle translation. Ces lettres devoient avoir été données deux ans auparavant, lorsqu'il fut question d'élire un évêque de Constantinople à la place de Nestorius (2). A l'occasion de cette translation, Socrate rapporte quatorze exemples d'évêques transférés pour l'utilité de l'Eglise.

Les évêques qui avoient élu Proclus, écrivirent une lettre synodique, que l'on envoya en orient pour la faire signer à tous les évêques, sous peine d'être déposés, comme schismatiques (3). Pour lui, il imita toutes les bonnes qualités d'Atticus, dont il avoit été disciple, et poussa encore plus loin la douceur et la patience, même envers les hérétiques, croyant cette voie plus propre à les ramener que celle de la rigueur. De son temps, sainte Mélanie la jeune vint à Constantinople à la prière de son oncle Volusien, qui, étant préfet de Rome, y avoit été envoyé en ambassade. C'est le même Volusien, ami du tribun Marcellin, à qui saint Augustin avoit autrefois écrit. Il étoit demeuré païen; mais alors il se convertit par les exhortations de sa nièce et les instructions de l'évêque Proclus, et étant tombé malade, il fut baptisé et mourut peu de temps après (4). Cette même année quatre cent trente-quatre, première de Proclus, le quinzième de décembre, l'empereur Théodose ordonna que les biens des clercs et des moines qui mourroient sans héritiers, appartiendroient à l'église ou au monastère (5).

XXVIII. Poursuites contre les schismatiques.

Jean d'Antioche reçut l'avis de l'ordination de Proclus, par une lettre de Taurus, préfet du prétoire, et en témoigna bien de la joie, par la connoissance particulière qu'il avoit du mérite de Proclus. Mais, ajoute-t-il dans sa réponse, comme vous avez fait cette bonne œuvre, je vous prie de penser aussi à la paix de ces quartiers, car il y a quelque peu d'indociles qui tiennent à injure la paix que Dieu nous a donnée par le ministère de l'empereur, et qui abusent de votre douceur et de la nôtre (1). Jean d'Antioche n'en demeura pas là. Il envoya à Constantinople un nommé Vérius, qui sollicita et obtint un ordre de l'empereur, pour obliger tous les évêques d'orient de communiquer avec lui, ou de quitter leurs églises. Cet ordre fut adressé au questeur Domitien, qui le fit savoir à Hellade de Tarse, l'exhortant à y obéir de bonne grâce et à se réunir à Jean avec tous les évêques de la première et de la seconde Cilicie, avant qu'il fût obligé de publier ces lettres (2).

Il y eut aussi un ordre de l'empereur, portant défenses aux évêques orientaux d'aller à la cour, ni de sortir de leurs églises. Jean d'Antioche l'envoya à Alexandre d'Hieraple, afin qu'il le notifiât à ses suffragants. Mais Alexandre qui ne communiquoit plus avec Jean, fit recevoir la lettre par son secrétaire, et adressa la réponse à l'officier de l'empereur qui lui avoit apporté la lettre de Jean. Au reste, il promit d'obéir, c'est-à-dire de ne point aller à la cour et de demeurer chez lui. Cependant lui et les six évêques de sa province écrivirent aux évêques de Syrie, de la première et de la seconde Cilicie, et de la seconde Cappadoce, pour les animer contre Jean d'Antioche, se plaignant que l'Eglise est troublée par des ordinations illicites, le sacerdoce rendu vénal et prostitué à des gens d'une vie infâme. Alexandre marque dans sa souscription, qu'il y a plus d'un an qu'il ne communique plus avec Jean d'Antioche; ce qui convient à l'an quatre cent trente-quatre. Mélèce de Mopsueste et trois autres de la seconde Cilicie déclarèrent qu'ils demeuroient fermes contre Jean d'Antioche; les évêques des autres provinces ne répondirent rien de décisif. Les ordinations illicites, dont se plaignent ces schismatiques, sont deux, particulièrement celle d'Athanase, prêtre et économe de Dolichium, ordonné évêque de la même église à la place d'Abib, et de Marinien, ordonné évêque de Barbalisse à la place d'Acilin (3). Il y avoit des reproches contre les mœurs de ces nouveaux évêques Athanase et Marinien, et d'ailleurs on se plaignoit que ces ordinations étoient faites sans le métropolitain et les évêques de la province. Mais s'agissant de chasser les schismatiques, on n'avoit garde de demander leur consentement. Alexandre d'Hiéraple et ses suffragants tentèrent de mettre dans leurs intérêts les princesses, c'est-à-dire sainte

(1) Socr. VII, c. 40. Col. Lup. al. Synod. Baluz. c. 150. Socr. c. 41.
(2) Sup. l. XXIV, n. 44. Socr. VII, c. 36.
(3) Lup. c. 150.
(4) Vita S. Mel. ap. Sur. 31 Janu. Phot. cod. 53. Sup. XXII, n. 51, XXIV, n. 21.
(5) L. 1, c. Theod. de bon. Cleric. lib. 5.

(1) Lup. c. 123, 124.
(2) C. 125.
(3) C. 126, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 165.

Pulchérie et ses sœurs. Ils leur envoyèrent donc des clercs et des moines chargés d'une lettre, où ils se plaignent de la persécution de Jean d'Antioche; qu'il a ordonné dans leur province deux évêques d'une vie scandaleuse; qu'il en a ordonné un de nouveau dans l'église du martyr saint Serge, qui est du diocèse d'Hiéraple. Ils supplient les princesses de représenter à l'empereur tous ces désordres, et les faire réparer par son autorité; mais on ne voit pas que cette lettre ait eu d'effet. Alexandre se plaint encore d'ailleurs de cette église de saint Serge, qu'on lui avoit enlevée, où il dit avoir employé près de trois cents livres d'or, et endetté son église. C'est qu'il l'avoit rebâtie magnifiquement (1).

Proclus de son côté voulut faire chasser de Marcianople Dorothée, métropolitain de Mésie, et écrivit contre lui au clergé et au peuple de cette église; mais ils étoient trop attachés à leur évêque et le soutinrent fortement (2). Dorothée écrivant ces nouvelles à Alexandre d'Hieraple, l'invitoit de venir à Constantinople pour parler à l'empereur; et ce fut peut-être la cause de l'ordre qui défendit aux orientaux de venir à la cour.

XXIX. Justification de saint Cyrille.

Il y avoit au contraire des catholiques qui blâmoient saint Cyrille et prétendoient qu'il s'étoit trop relâché dans l'accommodement avec les orientaux. Ils reprenoient leur exposition et disoient: Pourquoi Cyrille a-t-il souffert et même approuvé qu'ils nommassent deux natures? Les nestoriens disent qu'il est de leur sentiment et imposent à ceux qui ne savent pas exactement la vérité. Il falloit que ces mauvais bruits fussent répandus à Constantinople puisque saint Cyrille les marque dans une lettre au prêtre Euloge qui y résidoit de sa part, et qui est une instruction de la manière d'y répondre, et une explication précise de la doctrine catholique sur ce point. Il écrivit aussi à Donat, évêque de Nicopolis en Epire, pour prévenir ces sortes de calomnies, qu'il eût rétracté ce qu'il avoit écrit contre Nestorius, et lui raconte tout ce qui s'étoit passé dans cet accord et la négociation de Paul d'Émèse (3).

Il en rendit compte à Acace, évêque de Melitine, en Arménie, son ancien ami; et après lui avoir rapporté le fait, il ajoute: Les partisans de Nestorius, désespérés de se voir abandonnés, ressemblent à des gens qui se noient et se prennent à ce qu'ils peuvent. Ils déchirent malicieusement ceux qui ne sont pas dans leurs sentiments (4). Ils disent que les orientaux n'ont point renoncé aux erreurs de Nestorius, et m'accusent moi-même de penser le contraire de ce que j'ai écrit et d'avoir reçu un nouveau symbole comme au mépris de l'ancien. Mais quoi? si Nestorius avoit lui-même condamné ses erreurs et donné par écrit une confession de foi catholique, diroit-on qu'il auroit fait un nouveau symbole? Il explique ensuite combien l'exposition de foi qu'il avoit reçue des orientaux est différente de la doctrine de Nestorius.

Le même Acace ayant demandé à saint Cyrille l'explication mystérieuse du bouc émissaire dont il est parlé dans le lévitique, saint Cyrille lui écrivit une grande lettre, où il dit que c'est une figure de Jésus-Christ, aussi bien que l'autre bouc qui étoit immolé en même temps. Que ce dernier représente l'humanité selon laquelle il a souffert pour nous; et l'autre signifie la divinité selon laquelle il a été libre et exempt de la mort. Il explique de même les deux oiseaux que le lépreux devoit offrir pour sa purification; à cette occasion il s'étend sur le mystère de l'incarnation et explique au long l'unité de personnes en deux natures (1). Saint Cyrille écrivit aussi pour sa justification à Successus, évêque de Diocésarée en Isaurie, qui l'avoit consulté s'il falloit dire qu'il y a deux natures en Jésus-Christ. D'abord il établit contre Nestorius, que Jésus-Christ est un et devant et après l'incarnation, puis il ajoute que cette union vient du concours des deux natures, qu'après l'union nous ne les divisons plus; mais que nous disons comme les pères une nature de Dieu verbe incarné, ce qu'il explique aussitôt en disant qu'il y a deux natures unies; mais que Jésus-Christ est un (2). Et il apporte l'exemple de la nature humaine où chaque homme est un quoique composé d'âme et de corps qui sont de nature si différente. Il répond ensuite à une autre question: comment le corps de Jésus-Christ est divin après la résurrection, non qu'il ait changé de nature, mais parce qu'il est délivré des infirmités humaines.

Successus lui ayant envoyé quelques objections sur cette explication, il y répondit par une seconde lettre encore plus ample pour montrer qu'en disant une nature, il n'admet aucune confusion ni aucun mélange, parce que la divinité est immuable et que l'humanité demeure entière en Jésus-Christ, puisque ce n'est pas simplement une nature mais une nature incarnée. Il marque dans l'écriture trois sortes d'expressions en parlant de Jésus-Christ; les unes qui conviennent à la divinité seule, les autres à l'humanité seule, les autres à toutes les deux ensemble (3). Ces deux lettres tendent, comme les précédentes, à justifier saint Cyrille au sujet de la réunion avec les orientaux.

Il écrivit une lettre à peu près semblable à Valérien, évêque d'Icone, pour expliquer la foi catholique sur l'incarnation; et il ajoute à la fin: J'apprends que quelques impertinents,

(1) C. 135, 165.
(2) C. 137.
(3) Conc. Ephes. d. 3, c. 5. 7. Ibid. c. 58.
(4) C. 55. p. 1115, D.

(1) Levit. XVI, c. Cyr. Epist. p. 121. Conc. Eph. 3, p. c. 36. Epist. p. 127. Lev. XIV, 4, etc.
(2) Ep. Cyr. p. 135. p. 137, E.
(3) Ep. p. 141, 149, B.

publient que l'erreur de Nestorius a prévalu chez les évêques d'orient, c'est pourquoi j'ai cru nécessaire de vous instruire sur ce point. Il rapporte ensuite comme Jean d'Antioche et les autres se sont expliqués nettement et ajoute : Si donc on les accuse d'être dans d'autres sentiments, ne le croyez pas, renvoyez ceux qui le diront comme des trompeurs ; et si l'on montre des lettres en leur nom, tenez-les pour supposées. Il écrivit de même à Maxime, diacre d'Antioche, qui faisoit difficulté de communiquer avec l'évêque Jean parce qu'il avoit reçu à sa communion des nestoriens, que Maxime ne croyoit pas bien convertis (1). Saint Cyrille lui conseille de se contenter de leur abjuration extérieure, sans vouloir trop pénétrer dans leurs consciences.

XXX. Lettres de saint Isidore de Péluse.

Saint Isidore de Péluse avoit blâmé saint Cyrille comme entretenant la division. Les exemples de l'écriture m'épouvantent, disoit-il, et m'obligent de vous écrire ce qui est nécessaire. Si je suis votre père, comme vous dites, je crains l'exemple d'Héli : si je suis votre fils, comme il est plus véritable, puisque vous représentez saint Marc, je crains l'exemple de Jonathas, qui n'empêcha pas son père de consulter la pythonisse. Afin donc que nous ne soyons pas condamnés tous deux, finissez cette contention, ne tournez pas contre l'Eglise la vengeance d'une injure particulière, et ne faites pas une division éternelle, sous prétexte de religion. Mais quand il eut appris ce que saint Cyrille avoit écrit pour contenter les orientaux, il craignit qu'il ne se fût trop relâché, et lui écrivit en ces termes (2) : Vous devez demeurer toujours invariable, sans trahir par crainte l'intérêt du ciel, ni paroître contraire à vous-même ; car si vous comparez ce que vous venez d'écrire avec vos écrits précédents, vous verrez que l'on peut vous accuser de flatterie, de légèreté ou de variété, et de ne pas imiter ces illustres champions qui ont mieux aimé passer toute leur vie dans un rude exil, que de prêter seulement l'oreille à une opinion erronée.

On voit par la première de ces deux lettres, que saint Isidore étoit alors fort âgé, puisque saint Cyrille, évêque d'un grand siége, le traitoit de père. On voit dans l'une et dans l'autre la liberté avec laquelle il écrivoit, et qui reluit dans toutes ses lettres. Il y en a grand nombre de dogmatiques, soit pour expliquer des passages difficiles de l'écriture sainte, soit pour établir les dogmes de la religion. Il y en a de discipline, pour instruire les ecclésiastiques et les évêques mêmes, et en particulier pour les moines ; enfin, il y en a de morale pour l'instruction des laïques de tous états et de toutes conditions.

Etant consulté sur l'effet du baptême des enfants, il répond : Que c'est en avoir une idée trop basse de croire qu'il ne sert qu'à purifier leur âme de la tache contractée par le péché d'Adam. Il l'orne, de plus, de quantité de grâces surnaturelles par la régénération, la sanctification et l'adoption ; l'homme devient un même corps avec Jésus-Christ, et est uni à sa chair par la participation des saints mystères. C'est qu'on ne donnoit point le baptême sans l'eucharistie, même aux enfants, et l'on tenoit l'un et l'autre nécessaire pour le salut, comme il dit dans une autre lettre (1).

XXXI. Autres poursuites contre les schismatiques.

Le premier ordre de l'empereur contre les orientaux schismatiques n'ayant pas eu grand effet, il y en eut un second contre quatre évêques en particulier, Hellade de Tarse, Maximin d'Anazarbe, Alexandre d'Hiéraple, et Théodoret, portant qu'ils communiquassent avec Jean d'Antioche, ou qu'ils quittassent leurs églises. Cet ordre fut adressé par le comte Titus, vicaire d'orient, à Denis, maître de la milice, qui le signifia à chacun des quatre évêques (2). Hellade eut aussi avis de Constantinople, par ses correspondants, que Proclus étoit en grand crédit, et qu'il devoit envoyer à Jean d'Antioche sa lettre synodique, avec des lettres de l'empereur, afin que ceux qui ne les recevroient point fussent chassés de leurs églises. Hellade fit part de ces nouvelles à Melèce de Mopsueste, lui demandant ce qu'il falloit faire. Melèce répondit qu'il ne pouvoit reconnoître pour évêque ni Proclus ni Jean d'Antioche, et que quand tout le monde suivroit la vanité du siècle présent, il étoit résolu de garder sa conscience pure. Il dit ailleurs : Depuis l'union de Jean avec Cyrille, je n'ai reçu qu'une fois de ses lettres par un magistrien ; mais je les jetai au visage du porteur, en sorte qu'il n'osa pas même demander réponse. Aussi ce Melèce fut un de ceux qui persévérèrent dans le schisme jusqu'à la fin (3).

Le comte Titus écrivit à Théodoret et en même temps aux moines, et en particulier aux trois plus illustres d'entre eux, saint Jacques de Nisibe, le jeune, saint Siméon stylite et saint Baradat (4). La lettre à Théodoret portoit que s'il ne consentoit à la paix, il seroit chassé et un autre ordonné à sa place. Il ne fit que rire de cette menace ; mais il fut fort touché des instances que les saints moines lui firent pour la paix, et de leurs reproches. D'abord il en fut irrité et prêt, de dépit, à quitter la ville et la province, et à se retirer en quelque solitude, pour rentrer dans la vie monastique ; mais ces

(1) Conc. Eph. 3, p. c. 40. Epist. ad Max. t. 3, p. 192.

(2) L. 1, Epist. 370. Lib. 1, Ep. 314.

(1) Lib. III, Ep. 195. Lib. II, Ep. 52.

(2) Coll. Lup c. 142, 143. 144.

(3) C. 145, 155.

(4) C. 146.

saints moines lui promirent de l'accompagner pour conférer tous ensemble avec Jean d'Antioche, en un lieu nommé Gindare, à mi-chemin de Cyr et d'Antioche; car Théodoret ne vouloit pas aller à Antioche, de peur de communiquer trop ouvertement avec Jean. Il fit part de tout ceci à Alexandre d'Hieraple, qui lui répondit : J'apprends que l'hérésie de ceux qui font Dieu passible prévaut à Constantinople et à Antioche, où on la prêche ouvertement. Il nomme ainsi la doctrine catholique. Je suis affligé, continue-t-il, de l'empressement des saints moines contre nous ; mais quand ils ressusciteroient tout ce qu'il y a de mort depuis le commencement du monde, je les prie de se tenir en repos et de prier pour nous : s'ils nous condamnent, que Dieu leur pardonne, ils ne sont pas de plus grande autorité que les apôtres ou les anges du ciel, que Jésus-Christ anathématise par la bouche de saint Paul (1), s'ils prêchent au-delà de son évangile. Si vous leur envoyez quelqu'un, assurez-les que quand même Jean me donneroit tout le royaume des cieux, je ne communiquerai pas avec lui, jusqu'à ce que l'on ait corrigé ce qui a causé ce naufrage universel de la foi. Dieu soit loué, ils ont pour eux les conciles, les siéges, les royaumes, les juges, et nous avons Dieu et la pureté de sa foi.

Théodoret lui répondit : Je vous prie, ne songez pas seulement à la foi, mais encore à la paix des églises, qui sont en vérité trop ébranlées, et nous devenons la fable du peuple. Et ailleurs : A ce que je vois, notre opiniâtreté ne produira rien de bon ; les églises seront troublées et nos troupeaux exposés aux loups. Il est à craindre que Dieu ne nous punisse de cette rigueur excessive, et de ce que nous regardons plus notre intérêt que celui des peuples. Balancez le gain et la perte, et choisissez le moindre mal. Alexandre répliqua : Il est inutile de tant redire les mêmes choses ; relisez mes lettres, sans m'importuner davantage (2). Vive Dieu, en comparant les avantages, je préfère le désir de Dieu et du royaume des cieux à l'honneur et à la gloire du siècle ; et en comparant les pertes, j'aime mieux souffrir ici l'exil, la mort et les railleries des hommes, que le supplice éternel. Ne vous étonnez pas si nous écrivons différemment. Vous croyez Cyrille catholique, et moi je le crois hérétique. Quand on chassoit de notre temps les bienheureux évêques Melèce, Eusèbe, Barses et les autres, Dieu prenoit soin de leurs églises, et il ne leur en a pas demandé compte. Faites ce que vous jugerez utile à la vôtre. Il dit encore, écrivant à Mélèce de Mopsueste : Dieu se contenta d'un seul homme au temps du déluge, et de trois à Babylone, dans la fournaise (3).

XXXII. Réunion de Théodoret et des Ciliciens.

Théodoret, ayant conféré avec Jean d'Antioche, convint qu'on ne parleroit point de la déposition de Nestorius, mais seulement de la foi dont ils étoient d'accord, et rentra ainsi dans sa communion. Maximin d'Anazarbe, et les autres évêques de la seconde Cilicie, acceptèrent ces conditions, et écrivirent en corps à Jean d'Antioche pour rentrer en sa communion, à la réserve de Mélèce de Mopsueste, qui demeura dans le schisme, disant : Que m'importe d'être en grande ou petite compagnie. Théodoret fit encore entrer dans cette paix Hellade de Tarse, et les autres évêques de la première Cilicie. Ceux d'Isaurie se rendirent aussi. Mélèce étant demeuré seul opiniâtre de toute la Cilicie, Jean d'Antioche le déposa, ordonna à sa place évêque de Mopsueste Chomasius ou Thomas, et obtint un ordre de l'empereur pour envoyer Mélèce en exil à Melitine, en Arménie (1).

Théodoret fit alors les derniers efforts pour gagner Alexandre d'Hiéraple. Il lui écrivit dans les termes les plus soumis, disant qu'il se jette à ses pieds, et qu'il embrasse ses genoux. Il écrivit à Mocime, économe de son église. Il écrivit même à Nestorius pour le prier d'exciter Alexandre à la paix, si toutefois cette lettre de Théodoret est véritable. Alexandre répondit à Théodoret : Je crois que vous n'avez rien omis pour le salut de ma malheureuse âme; vous avez même fait plus que le bon pasteur de l'évangile, qui n'a cherché qu'une fois la brebis égarée (2). Tenez-vous donc en repos et cessez désormais de vous fatiguer et nous aussi. Je ne me mets pas en peine de ce que font les Ciliciens et les Isaures; mais quand tous ceux qui sont morts depuis le commencement du monde ressusciteroient et nommeroient piété l'abomination d'Egypte, je ne les croirois pas plus dignes de foi, que la science que Dieu m'a donnée. Et ensuite : je ne suis pas insensé, je ne radote pas encore, épargnez je vous prie ma vieillesse, car je suis prêt à souffrir mille morts, plutôt que de consentir à une telle communion. Après cela, Alexandre ne vouloit plus ni parler, ni écrire à aucun de ses amis sur le sujet de cette paix, ni même les voir, ni penser à eux (3).

Théodoret s'adressa donc à Jean d'Antioche pour le prier d'avoir patience, et d'empêcher que l'on importunât davantage ce vieillard (4). Vous connoissez sa vertu, dit-il, il ne souhaite que d'être en repos, le temps pourra l'adoucir; et quand il ne changeroit pas, il n'y a rien à craindre. Il ne peut, ni ne veut exciter aucun trouble; mais s'il est chassé, il en arrivera un grand mal; l'Eglise sera divisée à Constanti-

(1) Gal. 1, 8.

(2) C. 148, 151, 152.

(3) Sup. liv. XVI, n. 26, 33. XVII, n. 17. c. 156.

(1) C. 160, 162, 163, 157, 159, 158, 160, 161, 166, 168, 171, 173, 174, 175, 176, 177, 179.

(2) C. 166, 168, 170, 167.

(3) C. 172, 178.

(4) C. 172.

nople et en plusieurs autres villes, où quelque-uns par ignorance le croient défenseur de la foi la plus pure, et vous vous attirerez de grands reproches.

XXXIII. Alexandre chassé d'Hiéraple.

Alexandre demeurant toujours inflexible, le comte Denis et son lieutenant Titus lui écrivirent pour l'exhorter en amis d'obéir à l'ordre de l'empereur, se soumettre au concile d'Ephèse et communiquer avec Jean d'Antioche; autrement qu'ils ne pourroient se dispenser d'en venir à l'exécution, le chasser de son église et l'envoyer en exil. Alexandre répondit qu'il étoit prêt de souffrir la persécution, priant seulement qu'on le fît sortir sans bruit. Titus écrivit à Lybien, gouverneur de l'Euphratésie, de chasser Alexandre s'il persévéroit, et de mettre en sa place celui que le concile des évêques auroit ordonné, lui donnant pouvoir de se servir, pour cet effet, des soldats qui étoient dans la ville. Si vous avez besoin, ajoute-t-il, de plus grande force, ou si notre présence y est nécessaire, il suffira d'en avertir. Lybien reçut cet ordre avec la lettre de l'empereur qui y étoit jointe, le quinzième d'avril quatre cent trente-cinq (1).

Alexandre obéit aussitôt et se retira, témoignant peu d'atachement à l'épiscopat; mais toute la ville d'Hiéraple fut dans une étrange consternation. Ce n'étoit que larmes et cris dans les rues; ils disoient qu'ils avoient perdu leur père et leur pasteur, qui les avoit instruits dès l'enfance. Il relevoient sa doctrine et la sainteté de sa vie. Ils s'emportoient contre les auteurs de son exil, et contre l'empereur même, ils fermèrent les églises, et ne respiroient que la sédition (2). Enfin il menaçoient d'attenter sur leur propre vie, si on ne leur rendoit leur évêque. Le gouverneur Lybien arrêta la sédition, et fit ouvrir les églises et célébrer les offices à l'ordinaire; mais il envoya au comte d'Orient et à Jean d'Antioche la relation de tout ce qui s'étoit passé, et la requête du peuple d'Hiéraple, faite par des acclamations dans l'église. Jean d'Antioche leur écrivit, qu'il avoit employé tous les moyens possibles pour ramener Alexandre; mais son arrogance, ajoute-t-il, et son obstination l'ont rendu inexorable (3). Encore à présent s'il se corrige, nous sommes prêts à le recevoir et à vous le renvoyer avec joie; que s'il veut lui-même se précipiter, nous avons satisfait à Dieu et aux hommes.

XXXIV. Fin de Nestorius.

Nestorius étoit demeuré jusque-là dans son monastère auprès d'Antioche. Enfin il y eut contre lui une loi de l'empereur Théodose, qui ordonna que ses sectateurs seront nommés Simoniens, comme imitateurs de Simon le magicien, et que ses livres seront supprimés et brûlés publiquement avec défense à ses sectateurs de faire aucune assemblée sous peine de confiscation de tous leurs biens. Cette loi fut publiée en latin et en grec, afin que tout le monde en eût connoissance; elle est datée du troisième des nones d'août, sous le quinzième consulat de Théodose, c'est-à-dire, du troisième d'août quatre cent trente-cinq. L'année suivante quatre cent trente-six, il y eut un rescrit adressé à Isidore, préfet du prétoire et consul, qui lui ordonne d'envoyer Nestorius en exil à Pétra, avec confiscation de tous ses biens au profit de l'église de Constantinople (1).

Nestorius fut donc chassé de son monastère (2), où il avoit demeuré paisiblement quatre ans entiers depuis sa déposition. Quoique le rescrit de son bannissement parle de Pétra qui est en Arabie, il est certain qu'il fut envoyé dans le désert d'Oasis, proche de l'Egypte, soit que l'ordre fût changé avant l'exécution, ou qu'on l'eût transféré d'un lieu à un autre. La ville d'Oasis ou Ibis (car elle avoit ces deux noms) fut pillée quelque-temps après par les Blemmyens, barbares voisins, qui enlevèrent plusieurs captifs, et Nestorius lui-même; mais ensuite il les renvoyèrent, et ils revinrent à Panapolis d'où Nestorius écrivit au gouverneur de Thébaïde, de peur qu'on ne l'accusât de s'en être fui. Le gouverneur le fit conduire de Panopolis à Eléphantine, qui étoit sur la frontière, puis il le fit ramener à Panopolis, et de là encore transférer à un autre lieu du même territoire, et il eut ordre pour l'envoyer à un quatrième exil. Enfin il mourut accablé de vieillesse et d'infirmités, et on dit que sa langue fut rongée des vers.

Les schismatiques comptoient jusqu'à quinze évêques qui avoient perdu leur siége, pour n'avoir pas voulu se réunir à Saint Cyrille et à Jean d'Antioche, savoir: Alexandre d'Hiéraple, métropolitain de l'Euphratésie, qui fut envoyé en Egypte aux mines de Famothis (3); dans la même province, Abid de Dolichium, chassé; Acilin de Barbalisse, aussi chassé, et ensuite rétabli, en communiquant à Jean d'Antioche, sans toutefois approuver la déposition de Nestorius; Euthérius de Tyane, métropolitain de la seconde Cappadoce, relégué à Scythopolis, d'où il fut encore chassé, et mourut à Tyr; Zénoble de Zéphyrium, dans la première Cilicie, qui quitta son église de lui-même, et fut ensuite relégué à Tibériade, d'où il fut encore chassé; Melèce de Mopsueste, dans la seconde Cilicie, relégué à Mélitine en Arménie, où il mourut. Ils prétendoient qu'Acace, évêque catholique de Mélitine, l'avoit fait beaucoup

(1) C. 180, 181, 182, 183, 184. (2) C. 185, 186. (3) C. 188.

(1) Conc. Eph. p. 3, c. 43. l. ult. C. Th. de Hær. Conc. Eph. p. 3, c. 13. (2) Evag. 1, Hist. c. 7. (3) Coll. Lup. 190.

souffrir. Anastase de Tenédos et Pausien d'Hypate, quittèrent d'eux-mêmes leurs églises. Théosèbe de Chios, ou plutôt Céos en Bythinie, mourut dans son église sans en être chassé, quoiqu'il n'eût ni consenti à la déposition de Nestorius, ni communiqué avec saint Cyrille; mais apparemment il étoit déposé. Voilà pour l'Asie. En Europe, Dorothée de Marcianople, métropolitain de Mesie, fut chassé et relégué à Césarée de Cappadoce; Valéane et Eudoce, de la même province, se retirèrent d'eux-mêmes. Basile de Larisse, métropolitain de Thessalie, souffrit beaucoup, à ce qu'ils disoient, sans jamais vouloir condamner Nestorius. Maximin ou maxime de Démétriade en la même province, quitta son église aussitôt après la déposition de Nestorius. Julien de Sardique, métropolitain d'Illyrie, refusa de même de le condamner. En tout, il n'y en eut que six de chassés.

XXXV. Second voyage d'Aristolaüs.

L'édit contre Nestorius fut envoyé en orient par le tribun Aristolaüs pour le faire recevoir de tous les évêques (1). Nous avons la lettre synodale de ceux de la première Cilicie, c'est-à-dire d'Hellade de Tarse, avec quatre autres. Elle est adressée à l'empereur, et porte qu'Aristolaüs étant venu chez eux par son ordre, ils ont obéi volontiers. Nous embrassons, disent-ils, la communion du saint concile d'Ephèse: nous tenons pour déposé Nestorius, jadis évêque de Constantinople, et nous l'anathématisons à cause des impiétés qu'il a enseignées de vive voix, ou par écrit, nous conformant aux saints évêques: Sixte de Rome, Proclus de Constantinople, Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche, et tous les autres, et anathématisons avec eux Nestorius, et ceux qui soutiennent les mêmes impiétés. Il est remarquable qu'ils donnent le second rang à l'évêque de Constantinople.

Saint Cyrille, ayant appris que quelques évêques d'orient prétendoient n'être obligés qu'à ce que la lettre de l'empereur contenoit expressément, et ne condamnoient Nestorius que de bouche, écrivit à Aristolaüs que si l'on vouloit assurer la paix, il falloit les obliger non-seulement à anathématiser Nestorius et sa doctrine, mais encore à déclarer, qu'il n'y a qu'un seul Jésus-Christ fils de Dieu, le même engendré de Dieu avant les temps, et d'une femme dans les derniers temps selon la chair; en sorte que c'est une seule personne, suivant qu'il l'explique dans sa lettre. Il envoya la même formule à Jean d'Antioche, comme nécessaire pour lever toutes les chicanes. Car j'ai appris, dit-il, qu'il y a des évêques de vos quartiers qui, anathématisant Nestorius et ses dogmes, ne laissent pas de prétendre les établir d'ailleurs, et soutiennent qu'il n'a été condamné que pour le seul nom de mère de Dieu, qu'il ne vouloit pas admettre. Il se plaignit en particulier de Théodoret. Je croyois, dit-il à Jean d'Antioche, que m'ayant écrit, et ayant reçu mes lettres, il avoit embrassé la paix sincèrement; cependant j'ai appris, par le prêtre Daniel, qu'il n'a point anathématisé les blasphèmes de Nestorius, ni souscrit à sa condamnation (1). Jean d'Antioche écrivit à Proclus, sur ce second voyage d'Aristolaüs, qu'il chargea apparemment de sa lettre. Tous les évêques d'orient, dit-il, comme ceux de tout le reste du monde, ont reconnu et condamné l'erreur de Nestorius et approuvé sa déposition (2). Nous sommes tous d'avis de ne rien ôter, ni ajouter au symbole de Nicée. Nous l'entendons comme les saints évêques nos prédécesseurs; en occident, Damase, Innocent, Ambroise; en Grèce et en Illyrie, Méthodius; en Afrique, Cyprien; à Alexandrie, Alexandre, Athanase, Théophile; à Constantinople, Nectaire, Jean, Atticus; dans le Pont, Basile et Grégoire; en Asie, Amphiloque, Optimus; en orient, Eustache, Melèce, Flavien. Il insère le symbole de Nicée, puis il ajoute: Nous vous mandons ceci, pour satisfaire ceux qui ont besoin de l'être; car pour nous, nous avons fait et dit tout ce qu'il falloit il y a quatre ans, au retour du bienheureux Paul. C'est Paul d'Emèse, et il paroît ici que cette lettre est de l'an quatre cent trente-sept. Mais je ne sais d'où vient ce fâcheux retour sur nous et sur toutes nos églises, tous les évêques de la côte maritime ont consenti et souscrit; ceux de la seconde Phénicie, les Ciliciens, dès l'année passée, les Arabes par Antiochus leur métropolitain, la Mésopotamie, l'Osroène, l'Euphratésie et la seconde Syrie, ont approuvé tout ce que nous avons fait; vous avez reçu il y a longtemps la réponse des Isaures; tous ceux de la première Syrie ont souscrit avec nous. Vous pourrez apprendre du tribun Aristolaüs, comment notre clergé a reçu ceci, et a loué vos soins. Faites donc cesser désormais tout ce tumulte, afin que, respirant des maux que nous avons soufferts à cause du maudit Nestorius, nous puissions résister aux païens de Phénicie, de Palestine et d'Arabie, aux juifs, principalement de Laodicée, et aux nestoriens revoltés de Cilicie.

XXXVI. Écrits de Théodore de Mopsueste.

C'étoit en effet en Cilicie que l'hérésie de Nestorius avoit jeté de plus profondes racines. Nous avons vu que Melèce de Mopsueste, seul de tous les évêques des deux Cilicies, avoit mieux aimé être déposé et banni que d'embrasser l'union. Son prédécesseur, Théodore de Mopsueste, passoit pour avoir été le maître de Nestorius, et Théodore lui-même étoit disciple de Diodore, évêque de Tarse et métropolitain de la première Cilicie. Aussi les nesto-

(1) Coll. Lup. c. 194, 192.

(1) C. 194, 209, 199, 210. (2) C. 117.

riens voyant Nestorius rejeté de tout le reste du monde, et ses ouvrages condamnés au concile d'Éphèse, et depuis peu par l'édit de l'empereur, s'avisèrent de répandre les écrits de ces deux évêques, Théodore et Diodore, qui étoient morts dans la communion de l'Église, et avoient laissé une grande réputation dans tout l'orient. Ils étoient tous deux d'Antioche où Diodore avoit soutenu la foi catholique pendant les deux persécutions des ariens sous Constantius et sous Valens; et Théodore avoit été ami particulier de saint Chrysostôme. Diodore avoit écrit des commentaires presque sur toute l'écriture sainte, s'attachant au sens littéral, un livre sur la trinité, un contre les apollinaristes, un contre le des in et les astrologues et quelques autres ouvrages; on avoit aussi gardé beaucoup de ses lettres; mais ses écrits sont perdus aussi bien que ceux de Théodore (1). Il avoit composé des commentaires sur la plupart des livres de l'ecriture; quinze livres de l'incarnation, vingt-cinq contre Eunonius, quatre contre Apollinaire et plusieurs autres; dont il ne reste que des citations dans les auteurs qui l'ont accusé ou défendu (2).

Les nestoriens recherchèrent et firent valoir les écrits de ces deux évêques et des autres qui avoient écrit co tre Eunomius et Apollinaire, pour soutenir les deux natures en Jesus-Christ, prétendant montrer que Nestorius n'avoit rien dit de nouveau, mais seulement suivi la doctrine des anciens. Pour répandre davantage ces livres, ils les traduisirent en syriaque, en arménien et en persan. Théodore d'Ancyre, Acace de Mélitine et Rabbula d'Édesse, évêques catholiques très-zélés, s'élevèrent contre les livres de Théodore de Mopsueste; et Rabbula l'anathématisa publiquement dans l'Église (3).

Saint Cyrille fut bientôt averti de cette nouveauté (4). Les catholiques d'Antioche lui écrivirent, et l'abbé Maxime vint le trouver à Alexandrie où il lui dit que les orientaux étoient toujours nestoriens, et que, feignant de condamner Nestorius, ils soutenoient sa doctrine sous le nom de Théodore. Au contraire, quelques évêques d'orient écrivirent à saint Cyrille qu'il ne falloit point reprendre les écrits de Théodore, puisqu'il n'avoit enseigné que la doctrine d'Athanase, de Basile et de Grégoire; et que dans les églises les peuples crioient : Croisse la foi de Théodore, nous croyons comme lui. Mais comme ces orientaux se vantoient toujours de s'en tenir au symbole de Nicée, qu'ils tournoient à leur sens par de mauvaises interprétations, saint Cyrille composa une explication du même symbole où il s'étend principalement sur le mystère de l'incarnation. Il l'adressa à Maxime et à plusieurs autres abbés d'orient qui la lui avoient demandée, et l'envoya à Acace de Melitine et au pretre Lampo à Constantinople, pour la présenter aux princesses et à l'empereur à qui il écrivit pour le précautionner contre les écrits de Diodore et de Théodore. Il composa aussi un petit traité de l'incarnation divisé en trois chapitres : 1° Que la Sainte-Vierge est mère de Dieu; 2° Que Jésus-Christ est un, et non pas deux; 3° Que le verbe demeurant impassible a souffert pour nous en sa chair (1).

Rabbula, évêque d'Édesse, écrivit de son côté à saint Cyrille que le nestorianisme étoit fort enraciné en orient; que Théodore de Mopsueste avoit enseigné dans ses écrits, une autre doctrine que celle qu'il prêchoit au peuple, et qu'il y avoit de ses livres où il conjuroit le lecteur, sous peine d'anathème, de ne les point communiquer. Il disoit que la Sainte-Vierge n'est point vraiment mère de Dieu, que l'homme n'a point été uni au verbe selon la substance ou la subsistance, mais par la bonne volonté; qu'il ne faut adorer Jésus-Christ que par la relation à Dieu comme une image, que la chair de Jésus-Christ ne profite de rien, que saint Pierre n'a point reconnu que Jésus-Christ fût Dieu, et que l'Église est fondée sur la foi en un homme. C'est ainsi que Rabbula rapporte la doctrine de Théodore (2). Il étoit aveugle et dans une extrême vieillesse, et mourut peu de temps après.

XXXVII. Députation des Arméniens à Proclus.

Lui et Acace de Mélitine, écrivirent aussi aux évêques d'Arménie de ne pas recevoir les livres de Théodore de Mopsueste, parce que c'étoit un hérétique et l'auteur du dogme de Nestorius. Les évêques de Cilicie se plaignirent du procédé de Rabbula et d'Acace, prétendant qu'ils n'agissoient que par jalousie et par passion. Mais les évêques d'Arménie s'étant assemblés, envoyèrent deux prêtres Léonce et Abérius à Proclus de Constantinople, selon la coutume avec leurs libelles et un volume de Théodore de Mopsueste pour savoir si Proclus approuvoit la doctrine de Théodore ou celle de Rabbula et d'Acace. Le libelle des Arméniens portoit : Il y a eu un homme pernicieux, ou plutôt une bête féroce, avec une figure diabolique d'homme, portant faussement le nom de Théodore, c'est qu'en grec il signifie don de Dieu, qui a eu l'habit et le nom d'évêque caché, dans un coin du monde et dans un lieu obscur, à Mopsueste ville méprisable de la seconde Cilicie, descendu principalement de Paul de Samosate; quoiqu'il se soit aussi servi des paroles de Photin et des autres hérésiarques dans son livre de l'incarnation. Il étoit si rusé et si hardi qu'il vouloit faire périr tous les hommes,

(1) Lib. Brev. c. 10. Sup. liv. XII. n. 46. l. XVI, n. 26. Sup. liv. XIX, n. 7. Phot. C. 213. Suid. Diod. p. 739. Socr. VI, c. 3. Sozom. VIII, c. 2. Hier. Script.

(2) Phot. Cod. c. 4, 23, 81, 177. Gennad. c. 12.

(3) Coll. Lup. c. 199. Ibid. c. 43. c. 206.

(4) C. 203.

(1) Conc. Eph. p. 3, c. 43. Coll. Lup. c. 203, 206, 198, 208.

(2) Conc. 5, Coll. 5, tom. 5, p. 469. Matth. XVI, 16. Theod. Lect. Lib. II, p. 165.

par la piqûre et le venin de sa langue de serpent. Ils rapportoient ensuite plusieurs passages de Théodore, l'accusoient d'avoir été l'auteur de l'hérésie de Nestorius, et concluoient en priant Proclus que comme Nestorius avoit été condamné nommément au concile d'Éphèse, il lui plût aussi condamner nommément Théodore et ceux qui suivoient sa doctrine en Syrie et en Cilicie (1). Le titre de ce mémoire porte qu'il a été présenté par les prêtres, et les diacres envoyés par les évêques, les prêtres les moines et les autres de la grande Arménie, de Perse et d'autres nations à Proclus, évêque de Constantinople

Proclus ayant reçu ces pièces et les ayant soigneusement examinées, écrivit une grande lettre qu'on appela le Tome aux Arméniens, et qui, dans quelques éditions latines, est datée du quinzième consulat de Théodose et du quatrième de Valentinien, c'est-à-dire de l'an quatre cent trente-cinq. L'adresse est aux évêques, aux prêtres et aux archimandrites de toute l'Arménie. Proclus y explique nettement la foi de l'incarnation, c'est-à-dire l'unité de personnes, sans préjudice de la distinction des natures, et dit qu'un de la trinité s'est incarné, expression qui fut depuis bien relevée. Mais il n'y fait aucune mention de Théodore de Mopsueste et se contente de réfuter les erreurs sans nommer les personnes. Proclus envoya ce tome à Jean d'Antioche par Théodore, son diacre, et par Maxime, les chargeant de suivre en tout la volonté de Jean et ne pas troubler la paix des églises. Il joignit à son tome des articles proposés comme hérétiques, sans nom d'auteur, priant Jean d'Antioche de souscrire son tome pour la conservation de la foi et de rejeter ces articles; mais les députés y ajoutèrent le nom de Théodore de Mopsueste et de quelques autres anciens pour les faire anathématiser (2). Jean d'Antioche, et les évêques d'orient assemblés avec lui, lurent le tome de Proclus, l'approuvèrent et le souscrivirent; mais ils refusèrent de condamner les articles joints, avec leurs auteurs; et croyant que Proclus en avoit chargé ses députés, ils se plaignirent par une lettre synodale qu'il vouloit condamner Théodore, mort dans la paix de l'Eglise.

Proclus désapprouva ceux qui avoient ajouté aux propositions les noms des auteurs et ordonna à Maxime de suivre en tout la volonté de Jean d'Antioche (3). Jean, de son côté, écrivit à saint Cyrille que l'on renouveloit les troubles, et qu'il étoit à craindre que quelques-uns ne retournassent aux erreurs de Nestorius, après les avoir quittées. Que l'on étoit allé à Constantinople solliciter l'empereur de donner un ordre pour anathématiser les livres de Théodore de Mopsueste et sa personne; que son nom étoit grand par tout l'orient, et ses écrits fort estimés; en sorte que les orientaux aimeroient mieux se faire brûler que de le condamner. Saint Cyrille en écrivit à Proclus. Nous avons eu, dit-il, bien de la peine à faire rejeter par toute l'Eglise les erreurs de Nestorius : quelques orientaux en sont extrêmement contristés; car on ne guérit pas aisément les esprits malades : cependant tout est paisible, pourquoi donc réveiller le feu qui est éteint? Je sais que dans les écrits de Théodore, il y a plusieurs erreurs; mais je crains que, sous ce prétexte, on ne recommence à défendre Nestorius. Vous devez savoir, qu'au concile d'Ephèse, on présenta une exposition de foi qu'on disoit être de lui, et qui ne valoit rien; le concile la condamna, mais sans faire aucune mention de lui, ni l'anathématiser nommément, ce que l'on fit par discrétion, de peur que quelques-uns touchés de sa réputation, ne se séparassent de l'Eglise. Usons-en de même à présent : en condamnant les erreurs de Nestorius, on a suffisamment condamné les erreurs semblables.

Mais ensuite, un diacre, nommé Basile, prit le tome de Proclus, les mémoires des Arméniens, et quelques autres qu'il y joignit, vint à Alexandrie et les présenta à saint Cyrille, qui, voyant que l'on abusoit de sa discrétion, et que l'on soutenoit les erreurs de Théodore de Mopsueste, se crut obligé d'écrire contre lui et de le traiter ouvertement d'hérétique. Le diacre Basile étant revenu à Constantinople, composa des mémoires qu'il présenta à Proclus, y joignant tout ce qu'il avoit présenté à saint Cyrille; et voyant que Proclus avoit déja envoyé aux Arméniens son tome, il écrivit un petit livre où il disoit qu'il falloit rejeter les livres de Théodore comme ceux d'Arius et d'Eunomius. A cette occasion, quelques moines d'Arménie vinrent à Constantinople, portant des articles qu'ils disoient avoir extraits des livres de Théodore de Mopsueste et d'autres pères qui avoient écrit du même temps contre Apollinaire (1). Ils en parlèrent à beaucoup de gens, et excitèrent du trouble à Constantinople, voulant obtenir un ordre de l'empereur pour les faire anathématiser. Ensuite, ils parcoururent les villes et les monastères d'orient, disant qu'il falloit condamner ces articles avec leurs auteurs, parce que le sens en étoit nestorien. Etant protégés par quelques personnes puissantes, ils intimidoient par leurs menaces le clergé et le peuple, et troubloient le repos des moines.

XXXVIII. Concile d'Antioche pour Théodore.

Sur cela, le concile de toutes les provinces d'orient, assemblé à Antioche avec Jean, écrivit trois lettres synodales à l'empereur, à Proclus, à saint Cyrille. La lettre à saint Cyrille porte qu'ils ont approuvé le tome de Proclus aux Arméniens. Mais, ajoutent-ils, il étoit inu-

(1) Liberat. c. 10. Tom. 5, Conc. p. 463. D. Liber. c. 10. Facund. VIII, c. 2, 1.

(2) Tom. 5, Conc. p. 1217. Tom. p. 1232, E. p. 1225,

(3) Ex. Epist. Cyr. t. 5. Conc. p. 486.

(1) Facund. lib. III, c. 3. Facund. lib. III. p. 1, 6, A. Tom. 5, Conc. p. 487. B.

tile, puisque tous, grâce à Dieu, sont dans les mêmes sentiments ; et quelque fois, ce qui semble nécessaire cause du trouble quand il n'est pas fait à propos (1). On nous a aussi présenté un autre tome contenant des extraits de Théodore, jadis évêque de Mopsueste, que l'on vouloit faire anathématiser. En ces extraits, nous confessons qu'il y a des passages douteux et qui peuvent s'entendre autrement qu'ils ne sont écrits, mais il y en a plusieurs de clairs. Quant à ceux qui semblent obscurs, nous en trouvons de semblables dans les anciens, à qui la condamnation de ceux-ci porteroit préjudice. Et à quelle confusion n'ouvre-t-on point la porte, si l'on permet de combattre ce qu'ont dit les pères qui sont morts? Autre chose est de ne pas approuver quelqu'un de leurs sentiments, autre chose de les anathématiser, quand on n'étendroit pas l'anathème sur les personnes. Quel avantage ne donne-t-on point aux nestoriens, si l'on condamne avec eux de tels évêques ? Ne sait-on pas ce qui a obligé Théodore à parler ainsi pour combattre les hérétiques, à qui il s'opposoit comme le défenseur commun de tout l'orient.

La lettre à Proclus commence par l'approbation et les louanges de son tome aux Arméniens. Ensuite, les orientaux se plaignent de ceux qui troublent l'Eglise, qui quittent leur pays et vont à Constantinople calomnier leurs propres évêques. Ils ajoutent : Ils ne se contentent pas de nous calomnier, nous qui sommes vivants, ils attaquent le bienheureux Théodore après sa mort, lui qui a enseigné avec gloire pendant quarante-cinq ans, qui a combattu toutes les hérésies, qui n'a jamais en sa vie reçu aucun reproche des catholiques, et a été approuvé des évêques, des empereurs et des peuples. Et ensuite : Nous avons trouvé dans les anciens docteurs de l'Eglise mille choses semblables à ce que l'on a malicieusement extrait des livres de Théodore pour vous le présenter. Ils citent le martyr saint Ignace, saint Eustache d'Antioche, saint Athanase, saint Basile, les deux saints Grégoire de Nazianze et de Nysse, Flavien, Diodore, saint Jean Chrysostôme, saint Ambroise, saint Amphiloque, Atticus, et concluent : Ce n'est donc pas à nous à juger ceux qui sont morts avec honneur, cela n'appartient qu'au juge des vivants et des morts. La lettre à l'empereur contient à peu près les mêmes choses, c'est-à-dire les louanges de Théodore de Mopsueste, qui a été estimé, non-seulement des évêques, mais encore, disent-ils, de votre aïeul, l'empereur Théodose, qui désira de le voir, de l'entendre prêcher et de l'entretenir, et en fut charmé. Il a été, ajoutent-ils, disciple de Flavien, évêque d'Antioche, et compagnon de Jean de Constantinople, dont vous avez ressuscité la mémoire à la gloire de votre règne. C'est ce que Nestorius avoit fait au commencement de son pontificat (2).

Saint Cyrille répondit à Jean et au concile d'Antioche, louant le tome de Proclus aux Arméniens; mais, ajoute-t-il (1), quant aux opinions décriées de Diodore, de Théodore et de quelques autres, qui se sont portées à pleines voiles contre la gloire de Jésus-Christ, que personne, je vous prie, ne les attribue aux saints pères Athanase, Basile, Grégoire, Théophile, et aux autres, de peur de donner occasion de scandale. Nous souhaitons que chacun s'applique à ses affaires particulières, sans exciter de nouveau dans les églises les troubles qui viennent d'être apaisés par la grâce de Jésus-Christ et la vigilance de tous les évêques. Ceux qui ont renoncé aux erreurs de Nestorius doivent être reçus sans leur reprocher le passé, de peur de rebuter les autres qui voudroient se convertir. Exhortez vos clercs à ne rien dire dans les églises qui ne soit conforme à la foi, et à ne point parler de ces matières sans nécessité. Que si l'on accuse quelques moines d'être retournés aux erreurs de Nestorius, après être entrés dans la communion de l'Eglise, jugez-les plutôt dans l'église que de permettre qu'on les accuse devant les tribunaux séculiers (2).

Proclus répondit à Jean et au concile d'Antioche qu'il n'avoit point parlé d'anathématiser Théodore, ni aucun autre après sa mort, et n'avoit point donné de tels ordres à son diacre Théodore (3). L'empereur fit aussi réponse à Jean et à son concile, les exhortant à maintenir la paix, sans avoir égard à ceux qui vouloient la troubler, et à tenir pour règle, avec toute l'Eglise, qu'on ne doit rien attenter contre ceux qui sont morts dans sa communion.

XXXIX. Juridiction du pape sur l'Illyrie.

Le pape Sixte soutenoit cependant sa juridiction sur l'Illyrie, comme il paroît par trois de ses lettres, deux à des conciles d'Illyrie, une à Proclus (4). La première est du huitième des ides de juillet, sous le quinzième consulat de Théodose, et le quatrième de Valentinien, c'est-à-dire du huitième de juillet quatre cent trente-cinq. Elle est adressée au concile qui devoit s'assembler à Thessalonique, et exhorter les évêques à s'attacher plus aux lois ecclésiastiques qu'à celles des princes. Il entend sans doute la loi de Théodose, du quatorzième de juillet quatre cent vingt et un, dont le pape Boniface avoit obtenu la révocation (5). Il donne à Anastase, évêque de Thessalonique, la même autorité que les papes précédents avoient donnée à ses prédécesseurs, c'est-à-dire que chaque métropolitain fera les ordinations dans sa province, mais du consentement de l'évêque de Thessalonique; qu'il ne s'en fera aucune sans sa participation, et qu'il examinera ceux qui seront appelés à l'épiscopat; que les causes majeures lui seront rapportées; qu'il choisira d'entre les évêques ceux qui jugeront avec lui, ou qu'il députera pour juger sans lui. L'évêque de Corinthe est averti en particulier de ne point prétendre d'indépendance. Le pape se remet du surplus à ceux qu'il envoie pour assister à ce concile.

(1) Col. Baluz. c. 945. Facund. VIII, c. 4.

(2) Fac. II, c. 2. Sup. l. XXIV, n. 54.

(1) Conc. Eph. 3, p. c. 44, p. 1207, C.

(2) P. 1210.

(3) Facund. VIII, c. 2. et 5, p. 545.

(4) Tom. 4, Conc. p. 1711. Conc. Rom. III. n. 15.

(5) Sup. l. XXIV, n. 51.

La seconde lettre, adressée aussi à un concile d'Illyrie, et envoyée par le prêtre Artémius, est du quinzième des calendes de janvier, sous le consulat d'Aétius et de Sigisvult, c'est-à-dire du dix-huitième de décembre trois cent trente-sept (1). Elle porte que tout ce que font les évêques d'Illyrie, chacun en particulier, doit être rapporté à l'évêque de Thessalonique; qu'il assemblera le concile quand il jugera nécessaire, et que, sur sa relation, le siége apostolique confirmera ce qui aura été fait. Ne croyez pas, ajoute-t-il, être obligé à ce que le concile d'orient a voulu ordonner contre notre volonté, outre ce qu'il avoit jugé sur la foi de notre consentement; il entend le troisième canon du concile de Constantinople en trois cent quatre-vingt-un, qui donne le second rang à l'évêque de Constantinople (2). Il déclare Anastase vicaire du siége apostolique, comme Rufus, son prédécesseur, et exhorte à la paix et à l'union. La troisième lettre, de même date du dix-huitième décembre quatre cent trente-sept, est adressée à Proclus pour l'exhorter à maintenir les droits de l'évêque de Thessalonique et ne recevoir aucun des évêques de sa dépendance sans ses lettres formées, comme le pape l'observoit lui-même. Cette lettre est pleine de témoignages d'estime et de confiance pour Proclus. Le pape lui marque qu'il a depuis peu confirmé son jugement touchant Idduas (3). On croit que c'est l'évêque de Smyrne qui avoit assisté au concile d'Ephèse, et que Proclus l'ayant jugé, il en appela au pape; car les évêques d'Asie avoient peine à reconnoître la juridiction de l'évêque de Constantinople.

XL. Translation des reliques de saint Chrysostôme.

Au commencement de l'année suivante, Proclus fit rapporter à Constantinople les reliques de saint Jean Chrysostôme, dont la mémoire avoit déjà été rétablie neuf ans auparavant, c'est-à-dire en quatre cent vingt-huit. Comme Proclus faisoit à l'ordinaire son panégyrique, le jour de la fête, qui étoit le vingt-sixième de septembre, le peuple l'interrompit par des acclamations, demandant qu'on leur rendît l'évêque Jean (4). Proclus jugea aussi que c'étoit le moyen de réunir à l'Eglise ceux qui s'étoient séparés à l'occasion de saint Chrysostôme et qui tenoient encore à part leurs assemblées. Il en parla donc à l'empereur et lui persuada de faire rapporter le corps du saint évêque, de Comane dans le Pont, où il avoit été enterré. Cela fut exécuté; le peuple alla au-devant; la mer du Bosphore fut couverte de barques et éclairée de flambeaux, comme quand il fut rappelé de son premier exil (1). L'empereur appliqua ses yeux et son visage sur la châsse, demandant pardon pour son père et sa mère, qui avoient offensé le saint, ne sachant pas ce qu'ils faisoient. Les reliques furent transférées à Constantinople publiquement, avec grand honneur, et déposées dans l'église des Apôtres, ce qui acheva de reunir tous ceux qui étoient séparés à l'occasion de saint Chrysostôme. Cette translation se fit trente-cinq ans après sa première déposition, le vingt-septième jour de janvier, sous le seizième consulat de Théodose, c'est-à-dire l'an quatre cent trente-huit, et c'est le jour où l'Église latine honore la mémoire de saint Chrysostôme. Cette même année, quatre cent trente-huit, le quinzième de février, fut publié le code théodosien, c'est-à-dire le recueil des constitutions des empereurs chrétiens, composé par l'ordre de Théodose le jeune (2), dont le dernier livre ne contient que les lois qui regardent la religion.

XLI. Autre translation.

Ce fut aussi sous le pontificat de Proclus que l'on découvrit à Constantinople les reliques des quarante martyrs qui avoient souffert sous Licinius, à Sébaste en Arménie (3). Sainte Pulchérie en eut révélation par le martyr saint Thyrse, qui lui apparut trois fois, et lui ordonna de transférer auprès de lui ces reliques qui étoient cachées sous terre; les quarante martyrs parurent eux-mêmes revêtus de manteaux blancs. On trouva en effet leurs reliques sous l'ambon ou pupitre de l'église de Saint-Thyrse; une table de marbre couvroit le cercueil, et il y avoit une petite ouverture qui répondoit à l'endroit où étoient les reliques, dans deux vases d'argent environnés de quantité de parfums. Cette ouverture servoit à descendre des linges pour faire toucher aux reliques. L'impératrice sainte Pulchérie fit mettre les reliques des quarante martyrs dans une châsse très-précieuse, auprès de celle de saint Thyrse, et cette translation fut faite avec grande solennité, comme une fête publique, ainsi que le raconte l'historien Sozomène, qui étoit présent. L'empereur Théodose voulant reconnoître les grâces qu'il avoit reçues de Dieu, accomplit des vœux qu'il avoit faits, et envoya l'impératrice Eudoxia, son épouse, à Jérusalem, suivant le vœu qu'elle avoit fait elle-même, si elle voyoit sa fille mariée (4). Or, sa fille Eudoxia, épousa l'empereur Valen-

(1) N. 17.

(2) Sup. l. XVIII, n. 7.

(3) N. 16. V. Not. Holstein.

(4) Ap. Bar. an. 438. init. Socr. VI. c. 45. Marcel. Chr. hoc an.

(1) Sup. l. XXII, n. 13. Theod. V, Hist. c. 36. Sup. l. XXI, n. 22.

(2) Theod. Lect. in fine.

(3) Sozom. IX, c. 2. Sup. liv. X, n. 22.

(4) Soc. VII, c. 47. Id. c. 44, Chr. Prosp. eod. Chr. Marcel. eod. Chr. Pasch. eod Evagr. II, c. 20, 21, 22.

tinien, qui vint exprès à Constantinople, le vingt et unième d'octobre quatre cent trente-sept, sous le consulat d'Aëtius et de Sigisvult. Eudoxia fit ce voyage l'année suivante, quatre cent trente-huit, et offrit de grands présents aux églises de Jérusalem et de toutes les villes d'orient, tant en allant qu'en venant. Elle bâtit en Palestine des monastères et des laures, et rétablit les murailles de Jérusalem, d'où elle revint, sous le dix-septième consulat de Théodose avec Festus, c'est-à-dire l'an quatre cent trente-neuf, rapportant à Constantinople des reliques de saint Étienne, qui furent mises dans l'église de Saint-Laurent, avec des reliques de ce saint et de saint Agnès (1).

La même année quatre cent trente-neuf, le dernier de janvier, Théodose publia une loi contre les juifs et les samaritains, qui leur défend d'exercer aucune charge publique, même de geôlier, de bâtir aucune nouvelle synagogue et de pervertir aucun chrétien. La même loi défend aux païens, sous peine de la vie, de faire des sacrifices, et renouvelle toutes les peines portées contre les manichéens, et les autres anciens hérétiques.

XLII. Prise de Carthage par les Vandales.

Il y avoit encore des païens à la tête des armées romaines. Littorius qui commandoit en Gaule les Huns auxiliaires, s'étant fié aux promesses des aruspices et aux oracles des démons, fut battu par les Goths, qui se confioient en Dieu, et dont le roi, avant le combat, prioit couché sur un cilice (2). Cette défaite arriva cette même année quatre cent trente-neuf. En Afrique, Cyrus, qui étoit païen, étoit maître de la milice, ayant gagné les bonnes grâces de l'impératrice Eudoxia, parce qu'il faisoit bien des vers; et il fut consul l'an quatre cent quarante et un, préfet du prétoire, préfet de Constantinople et patrice; mais pendant qu'Eudoxia étoit à Jérusalem, les artifices de ses ennemis ayant prévalu, il tomba en disgrâce. Il en profita pour se faire chrétien et fut même évêque. Du temps qu'il commandoit en Afrique, Carthage fut prise par les Vandales. Les Romains avoient fait la paix avec eux dès le quinzième consulat de Théodose, et le quatorzième de Valentinien, c'est-à-dire l'an quatre cent trente-cinq, en leur accordant une partie de l'Afrique, pour l'habiter (3). Mais deux ans après, en quatre cent trente-sept, leur roi Genseric, voulant établir l'arianisme et ruiner la religion catholique dans les terres de son obéissance, persécuta plusieurs évêques, dont les plus illustres étoient Possidius, Novat et Séverin. Il leur ôta les églises et les chassa même des villes, parce qu'ils résistoient à ses menaces avec une constance invincible. Il voulut aussi pervertir quatre espagnols, qui étoient en grand honneur auprès de lui, et que leur capacité et leur fidélité lui avoient rendus fort chers; leurs noms étoient Arcade, Probus, Paschase et Eutychien. Il leur ordonna d'embrasser l'arianisme, ils le refusèrent très-constamment, et Genseric, furieusement irrité, les proscrivit, puis les envoya en exil; ensuite il leur fit souffrir de très-cruels tourments; enfin il les fit mourir diversement, et ainsi ils remportèrent la couronne du martyre (1). Eutychien et Paschase avoient un jeune frère nommé Paulillus, qui étoit fort agréable au roi, à cause de sa beauté et de son esprit. N'ayant pu le détourner de la religion catholique, par aucune menace, il le fit battre longtemps à coups de bâtons, et le condamna à la servitude la plus basse, ne voulant pas, à ce que l'on crut, le faire mourir, de peur de paroître vaincu par la constance d'un enfant.

Il se fit plusieurs écrits pour soutenir les catholiques pendant cette persécution (2). Nous avons une lettre d'Antonin Honorat, évêque de Constantine, à Arcade, un de ces quatre martyrs, pour le consoler et l'encourager pendant son exil. Il l exhorte à mépriser ses richesses, et ne se point laisser tenter par l'amitié du roi, ni attendrir par l'amour de sa femme. Victor, évêque de Cartenne en Mauritanie, composa un grand livre contre les ariens qu'il fit présenter à Genseric même. On trouve un abregé de la foi contre les ariens, écrit vers ce temps-là, par un auteur qui n'est pas connu. Une explication des passages touchant la trinité, contre Varimade, diacre arien, dont l'auteur étoit à Naples. Céréalis, évêque de Castelle en Mauritanie. Vosconius, évêque de Castellane dans la même province, et un autre évêque africain, nommé Asclepius, écrivirent contre les ariens (3).

Genseric, voyant les Romains occupés ailleurs, et particulièrement Aëtius, le principal de leurs chefs, appliqué aux affaires des Gaules, surprit Carthage au milieu de la paix qui empêchoit de se défier de lui, et y entra le quatorzième des calendes de novembre, sous le dix-septième consulat de Théodore, c'est-à-dire le dix-neuvième d'octobre quatre cent trente-neuf. Il en pilla toutes les richesses, faisant souffrir plusieurs tourments aux citoyens pour les découvrir. Il dépouilla les églises et y logea ses gens, après en avoir chassé les prêtres et enlevé les vases sacrés. Il traita cruellement tout le peuple; mais il se déclara principalement ennemi de la noblesse et des ecclésiastiques, et voulant introduire l'arianisme par toute l'Afrique il chassa les évêques de leurs églises et fit plusieurs martyrs (4).

(1) Chr. Marcel. Theod. Lect. in inc. Evagr. l. c. 19. Suid. Chr. Nice. l. XIV, c. 46.
(2) Salu. l. 7, p. 164. 165.
(3) Prosp. Chr. ibid. idem.

(1) Prosp. ibid.
(2) Gennad. Descrip. Ap. Bar. an. 437. Ap. Ruin. Hist. Pers. p. 433. Gennad. c. 77. edit. à Sirm. an. 1630.
(3) Ap. Vigis. Træps. p. 337. Gennad. c. 93, Id. c. 78. Id. c. 72.
(4) Pro-p. an 439. Vict. Vitens. lib. 1, c. 4. Isid. Hist. Vand. Cæra 467.

XLIII. Écrits de Salvien.

Salvien, prêtre de Marseille, auteur du temps, rapporte cette prise de Carthage comme un illustre exemple de la justice divine. Car cette grande ville étoit plongée en toutes sortes de vices (1). Il sembloit que le peuple y fût hors de son bon sens; ce n'étoit qu'ivrognes couronnés de fleurs et parfumés, toutes les rues étoient pleines de ces lieux infâmes et de piéges contre la pudeur; rien n'étoit plus commun que les adultères et les impuretés les plus abominables, qui se produisoient en public, avec la dernière impudence. On voyoit des hommes fardés et vêtus en femmes se promener dans les rues. Les orphelins et les veuves étoient opprimés; les pauvres tourmentés et réduits au désespoir prioient Dieu de livrer la ville aux barbares. Les blasphèmes et l'impiété y régnoient: plusieurs, quoique chrétiens à l'extérieur, étoient payens dans l'âme, adoroient la déesse Celeste, se devouoient à elle, et au sortir des sacrifices païens alloient à l'église et s'approchoient du saint autel. C'étoient principalement les plus grands et les plus puissants qui commettoient ces impiétés. Mais tout le peuple avoit un mépris et une aversion extrême des moines, quelque saints qu'ils fussent. Dans toutes les villes d'Afrique, et particulièrement à Carthage, quand ils voyoient un homme pâle, les cheveux coupés jusqu'à la racine, vêtu d'un manteau monacal, ils ne pouvoient retenir les injures et les malédictions. Si un moine d'Egypte et de Jerusalem venoit à Carthage pour quelque œuvre de piété, sitôt qu'il paroissoit en public, on éclatoit de rire, on le siffloit, on le chargeoit de reproches (2). Les Vandales firent cesser ces désordres, et firent marier toutes les femmes débauchées, car ils avoient horreur des impudicités si communes chez les Romains; et il en étoit de même des Goths.

L'ouvrage où Salvien parle ainsi, est adressé à l'évêque Salonius, son disciple, fils de saint Eucher (3). Le sujet est de justifier la providence et lever le scandale que plusieurs prenoient de la misère des chrétiens dans cette chute de l'empire romain, et de la prospérité des barbares païens ou hérétiques. C'est ce qui l'oblige à s'étendre sur les vices des Romains et à montrer qu'il y avoit encore bien des restes d'idolâtrie, et que la plupart n'étoient chrétiens que de nom, et pires que les barbares, dont il marque ainsi les vices. Les Saxons, dit-il, sont farouches, les Francs et les Goths infidèles, les Gépides inhumains, les Huns et les Alains impudiques. Mais il loue les Francs de leur hospitalité, les Goths, les Vandales et les Saxons de leur chasteté (4). Il déclame principalement contre l'impureté et la passion des spectacles, au milieu des horreurs de la guerre et des calamités publiques. Il insiste sur l'injustice des puissants et des riches, et l'oppression des pauvres, qui faisoit préférer la domination des barbares à celle des Romains. Salvien fit un autre ouvrage, divisé en quatre livres, et adressé à l'Église catholique, sous le nom de Timothée, où il combat l'avarice des chrétiens. Il se plaint, dans le troisième livre, que les parents ne laissoient rien à leurs enfants qui s'étoient consacrés à Dieu, et leur ôtoient ainsi le mérite de la pauvreté volontaire. Il avoit composé d'autres écrits que nous n'avons plus; et il étoit en telle réputation, que Gennade, auteur du temps, l'appelle le maître des évêques (1).

XLIV. Concile de Riés.

Cette année quatre cent trente et un, il se tint un concile à Riés, en Provence, à cette occasion (2). L'évêque d'Embrun étant mort, le siége demeura vacant pendant vingt mois, par la violence de quelques laïques qui empêchèrent l'élection canonique que le clergé désiroit. Enfin deux évêques y étant venus d'eux-mêmes, sans avoir l'autorité du métropolitain ni les lettres des comprovinciaux, y ordonnèrent un jeune homme nommé Armentarius, qui avoit été élevé danc la crainte de Dieu, mais qui céda à cette tentation. Il ordonna ensuite quelques clercs, même des excommuniés. Comme son ordination étoit entièrement irrégulière, les évêques voisins s'assemblèrent à Riés, le troisième des calendes de décembre, sous le dix-septième consulat de Théodose, c'est-à-dire le vingt-neuvième de novembre quatre cent trente-neuf (3). Saint Hilaire d'Arles présida à ce concile, et il fut accompagné d'onze autres évêques, les uns de la partie de la province de Vienne, la plus voisine de celle d'Arles; les autres de la seconde province Narbonnoise et de celle des Alpes maritimes, dont Embrun étoit la capitale; mais elle n'étoit pas encore métropole eccésliastique. Entre ces évêques on connoît Auspicius de Vaison, Valérien de Cémèle et Maxime de Riés. Outre les douze évêques, il y eut un prêtre nommé Vincent, qui souscrivit au nom de Constantin, évêque de Gap, absent.

Ce concile déclara nulle l'ordination d'Armentarius, et ordonna qu'il seroit procédé à une élection canonique. Pour punir les deux évêques qui avoient commis cet attentat, il leur défendit, suivant le concile de Turin, d'assister à aucune ordination, ni à aucun concile ordinaire pendant toute leur vie (4). Il usa d'indulgence à l'égard d'Armentarius, et per-

(1) Salv. de Gubern. l. 7, p. 173, edit. Baluz. 1663.
(2) Id. l. 8, p. 190. Id. l. 8, p. 193 etc. Id. 7, p. 181, etc.
(3) P. 160.
(4) Lib. 3, p. 14. Lib. 4, p. 34. p. 59, Lib. 4, p. 82. Lib. 5, p. 188, p. 897.

(1) Lib. 7, p. 172, 157. Lib. 6, p. 124, etc. Lib. 7, p. 133. Lib. 4, p. 70, etc. p. 275, etc. In Catal. c. 6.
(2) An. 439.
(3) V. not. Posthum. Sirm.
(4) Can. 2, 1. Conc. Taur. c. 3. t. 2, Conc. p. 1156, D. Conc. Regn. con. 3.

mit à celui des évêques à qui la charité l'inspireroit, de lui attribuer une église de son diocèse, en laquelle il eût le nom de chorévêque, ou seulement la communion étrangère, ce qu'il faut entendre au cas que cette église ne lui fût pas donnée en titre. Le concile de Riés dit qu'il suit en cela ce que le concile de Nicée avoit ordonné à l'égard de quelques schismatiques : c'est le huitième canon de Nicée touchant les novatiens. Mais le concile de Riés restreint cette grâce, à l'égard d'Armentarius, en plusieurs manières. Il ne pourra être reçu dans la province des Alpes maritimes où il s'étoit intrus(1) ; on ne lui accordera qu'une église de campagne et non d'aucune ville; il ne pourra jamais offrir le sacrifice dans les villes, pas même en l'absence des évêques; dans son église il ne pourra ordonner même les moindres clercs ; il ne fera autre fonction épiscopale que de confirmer les néophytes, offrir avant les prêtres, consacrer des vierges et bénir le peuple dans l'église ; il ne pourra avoir le gouvernement que d'une église, ni passer à une autre sans renoncer à la première, c'est-à-dire qu'on lui donne plutôt le titre de chorévêque que le pouvoir, et qu'il sera plus que prêtre et moins qu'évêque. Quant aux clercs qu'il a ordonnés, ceux qui étoient excommuniés auparavant seront déposés ; ceux qui sont sans reproche, l'évêque d'Embrun pourra, à son choix, les retenir dans son église ou les envoyer à Armetarius (2).

Le concile ajoute à cette occasion quelques réglements généraux. Tout prêtre peut donner la bénédiction dans les familles, à la campagne et dans les maisons particulières, mais non pas dans l'église : en orient ils bénissoient même en public. (3) Quand un évêque sera mort, personne ne viendra à l'église vacante que l'évêque voisin, pendant le temps des funérailles. Il y fera la fonction de visiteur, et durant ce temps, c'est-à-dire jusqu'au septième jour de la mort, il fera l'inventaire des biens de l'église, puis il retournera chez lui attendre, comme les autres évêques, le mandement du métropolitain, sans lequel personne ne viendra à l'église vacante, de peur qu'il ne fasse semblant d'être forcé par le peuple. Il y aura deux conciles par an, suivant l'ancienne constitution, si les temps sont paisibles : ce que le concile ajoute à cause des guerres et des calamités publiques qui empêchoient souvent la tenue des conciles (4).

XLV. Mort de saint Sixte. Saint Léon, pape.

Julien d'Eclane, ce fameux pélagien, souhaitant avec passion de recouvrer son siége, s'efforça de rentrer dans la communion de l'Eglise, feignant d'être converti, et employant divers artifices pour le persuader au pape saint Sixte ; mais le pape s'en défendit habilement par les bons avis de saint Léon, son archidiacre, ce qui donna une grande joie à tous les catholiques. Le pape saint Sixte mourut peu de temps après, le cinquième des calendes d'avril, sous le cinquième consulat de Valentinien avec Anatolius, c'est-à-dire le vingt-huitième de mars quatre cent quarante, après avoir tenu le saint-siége près de huit ans (1). Il fit des ordinations à Rome au mois de décembre, et ordonna vingt-huit prêtres, douze diacres et cinquante-deux évêques en divers lieux.

Il rétablit la basilique de Sainte-Marie, anciennement nommée de Libère, et y offrit un autel d'argent du poids de trois cents livres, j'entends la table sacrée, et y donna plusieurs autres vases d'argent du poids de mille cent soixante-cinq livres, un vase d'or de cinquante livres, et vingt-quatre chandeliers de cuivre de quinze livres chacun. Il y donna, en terres et en maisons, le revenu de sept cent vingt-neuf sous d'or. Il donna au baptistère de Sainte-Marie tous les vases nécessaires d'argent, entre autres un cerf pour verser l'eau, du poids de trente livres. Il mit à la confession de Saint-Pierre un ornement d'argent du poids de quatre cents livres. Il orna aussi la confession de Saint-Laurent de colonnes de porphyre et d'argent ; il y donna un autel de cinquante livres, une balustrade de trois cents livres, et au-dessus l'abside ou tour de la voûte, avec la statue de saint Laurent, dn poids de deux cents livres. Il fit toute la basilique de ce saint, et y offrit grand nombre de vases d'argent et un vase d'or orné de perles, du poids de dix livres, Tout l'argent que le pape saint Sixte donna à ces deux églises, et dont le poids est exprimé, monte à deux mille six cent onze livres romaines, faisant plus de trois mille marcs.

De plus, l'empereur Valentinien offrit à sa prière, sur la confession de saint Pierre, une image d'or, avec douze portes, les douze apôtres et le sauveur, le tout orné de pierres précieuses. A la basilique de Latran, l'empereur mit un fronton d'argent à la place de celui que les barbares avoient enlevé, du poids de cinq cent onze livres. Il orna la confession de Saint-Paul, d'or très-pur du poids de deux cents livres. Le pape saint Sixte fit aussi orner le baptistère de Latran de colonnes de porphyre, qu'il y fit dresser avec une architrave de marbre, où il fit graver des vers, qui marquoient la vertu du baptême et la foi du péché originel contre les pelagiens. Il fut enseveli sur le chemin de Tibur près du corps de saint Laurent(2).

Saint Léon, archidiacre de l'église romaine, fut élu pour lui succéder. Il étoit absent, ayant été envoyé en Gaule, pour reconcilier Aétius et Albin, chefs des armées romaines. On envoya vers lui une députation publique ; et en attendant son arrivé, l'église romaine de-

(1) Sup. liv. II, n. 22.
(2) C. 5, 4.
(3) C. 5, V. Sirm. hic. c. 6.
(4) Nic. can. 8.

(1) Prosp. Chr. an. 439. Pontif. An. 440. Sup. n. 15, lib.
(2) Ap. Bar. an. 440.

meura plus de quarante jours sans pasteur, avec une paix et une patience merveilleusse. Il étoit originaire de Toscane, fils de Quintien, et apparemment né à Rome qu'il nomme toujours sa patrie. On croit que c'est lui qui, étant acolyte, fut envoyé en Afrique en quatre cent dix-huit, et porta à l'évêque Aurélius une lettre de saint Sixte, alors prêtre et depuis pape, à qui il fut toujours fort attaché. Etant diacre, il servit utilement le pape saint Célestin, et excita Cassien à écrire contre Nestorius (1).

XLVI. Mort de Jean Domnus, évêque d'Antioche.

La même année quatre cent quarante, mourut Jean évêque d'Antioche, après avoir rempli ce siége pendant dix-huit ans. Son successeur fut Domnus, son neveu, fils de sa sœur. Il avoit été moine sous la conduite de saint Euthymius, et fut ordonné diacre par Juvenal évêque de Jérusalem, l'an quatre cent vingt-huit à la dédicace de la Laure. Après le concile d'Ephèse, ayant appris que son oncle Jean tenoit le parti de Nestorius, il en fut affligé, et pria saint Eutymius de le laisser aller à Antioche pour le ramener. Saint Euthymius lui dit : N'y allez pas mon fils, il ne vous est pas avantageux, car encore que les méchants l'aient entrainé pour un peu de temps, Dieu qui connoît sa droiture, ne permettra pas qu'il se perde (2). Pour vous, si vous demeurez au lieu où vous avez été appelé, sans vous livrer aux penséess qui tendent à vous tirer du désert, vous avancerez, et serez honoré selon Dieu. Si vous ne m'écoutez pas, vous succéderez à la chaire de votre oncle ; mais vous en serez privé par les méchants qui vous auront auparavant entraîné malgré vous. Ainsi parla saint Euthymius. Domnus ne le crut pas, et sans avoir reçu sa bénédiction, il s'en alla à Antioche, où tout lui arriva comme le saint lui avoit prédit.

L'année précédente, Firmus, évêque de Césarée en Cappadoce, étant mort, les Césariens vinrent à Constantinople demander un évêque à Proclus. Comme il examinoit qui il leur pourroit donner, tous les sénateurs vinrent le voir à l'église un samedi (3). Entre eux étoit Thalassius, qui avoit été prefet du prétoire d'Illyrie ; et on disoit qu'il l'alloit être d'orient. Proclus mit la main sur lui, et le déclara évêque de Césarée. C'est ici que Socrate finit son histoire ecclésiastique, distribuée en sept livres ; et contenant, dit-il, l'espace de cent quarante ans, depuis le commencement du règne de Constantin, jusqu'au dix-septième consulat de Théodose le jeune, c'est-à-dire depuis l'an trois cent six jusqu'en quatre cent trente-neuf : ce qui ne fait toutefois que cent trente-trois ans. Sozomène avoit aussi conduit son histoire à la même année quatre cent trente-neuf, depuis le troisième consulat de Crispe et de Constantin le jeune, c'est-à-dire depuis l'an trois cent quatorze, mais nous en avons perdu la fin (1). Ces deux historiens doivent être suspects en ce qui regarde les novatiens, auxquels ils paroissent favorables.

XLVII. Coutumes des églises.

Il faut aussi prendre avec précaution ce qu'ils rapportent l'un et l'autre des différentes coutumes des églises (2). Ils disent que le jeûne du carême étoit de six semaines avant Pâques en Illyrie, en Grèce, à Alexandrie, par toute l'Egypte, l'Afrique et la Palestine. A Constantinople et dans toutes les provinces d'alentour jusqu'en Phénicie, on commençoit le carême sept semaines avant Pâques ; mais il y en avoit qui, de ces six ou sept semaines, n'en jeûnoient que trois par intervalles, et cinq jours seulement chaque semaine. Quelques-uns jeûnoient trois semaines de suite comme à Rome, excepté le samedi et le dimanche. En quoi il y a apparence que Socrate se trompe, puisqu'à Rome on jeûnoit le samedi toute l'année. Tous nommoient également carême ou quarantaine le temps de ce jeûne. Il y avoit encore diversité dans la manière de jeûner. Les uns s'abstenoient de toutes sortes d'animaux ; d'autres mangeoient du poisson, d'autres y joignoient la volaille, d'autres s'abstenoient des fruits et des œufs, quelques-uns ne mangeoient que du pain sec, d'autres pas même du pain. Quelques-uns ne jeûnoient que jusqu'à none, et mangeoient ensuite de tout indifféremment.

Les jours et la forme des assemblées ecclésiastiques étoient différents. Partout on celébroit les saints mystères le samedi comme le dimanche, hors à Rome et à Alexandrie. En quelques lieux d'Egypte on offroit les mystères le samedi, mais au soir, et on communioit après avoir mangé, contre la coutume universelle. A Alexandrie, on s'assembloit le mercredi et le vendredi, mais seulement pour lire et expliquer les écritures et faire les prières, sans célebrer les mystères. On y faisoit lecteurs et chantres des cathécumènes, au lieu que partout ailleurs on n'ordonnoit que des fidèles. A Césarée de Cappadoce et dans l'île de Chypre, le samedi et le dimanche au soir après les lampes allumées, c'est-à-dire à l'office des vèpres, les prêtres et les évêques expliquoient toujours les écritures. A Alexandrie les prêtres ne prêchoient point, mais l'évêque seul ; ce qui avoit été introduit depuis Arius. L'évêque ne se levoit point pendant la lecture de l'evangile comme il faisoit partout ailleurs. C'étoit l'archidiacre seul qui lisoit l'évangile, ailleurs les diacres, en plusieurs églises les prêtres, et l'évêque aux jours solennels

(1) Lib. Pontif. Sup. lib. XXIII, n. 50.
(2) Chronol. Niceph. Sup. liv. XXIV, n. 54. Vita S. Euthy. Analecta Gr. p. 31, 41, 42.
(3) Socr. c. ult.

(1) Socr. V, c. 22. Sozom. VII, c. 19.
(2) Sozom. Præfa.

comme à Constantinople le jour de Pâques. A Rome, ni l'évêque, ni aucun autre n'enseignoient dans les églises. Sozomène le dit, mais cela n'est aucunement vraisemblable, et il est bien plus croyable que Sozomène, qui étoit à Constantinople, a été mal informé de ce qui se passoit à Rome (1). A Antioche, l'autel étoit tourné à l'occident, non à l'orient, comme dans les autres églises. A Rome, il n'y avoit que sept diacres, ailleurs le nombre n'en étoit point déterminé. En Scythie, quoiqu'il y eût plusieurs villes, il n'y avoit qu'un évêque; chez les autres peuples on consacroit des évêques, même pour des villages, comme en Arabie et en Chypre. Enfin les usages et les cérémonies avoient une variété infinie selon les lieux, chaque église gardant religieusement ses anciennes coutumes.

XLVIII. Persécution en Afrique.

Genseric, ayant pris Carthage, partagea ainsi les provinces d'Afrique. Il se réserva la Byzacène, l'Abaritaine, la Gétulie et une partie de la Numidie, et distribua à son armée la Zeugitane et la Proconsulaire (2). L'empereur Valentinien défendoit encore les autres provinces, mais toutes désolées. Genseric manda aux Vendales de chasser de leurs églises les évêques, après les avoir dépouillés de tout; ou s'ils refusoient de sortir, de les réduire en servitude perpétuelle: ce qui fut exécuté à l'égard de plusieurs évêques et de plusieurs laïques nobles et considérables par leur dignité (3). Quodvultdeus, évêque de Carthage, et un grand nombre de clercs furent aussi chassés et embarqués sur des vaisseaux rompus, et toutefois ils arrivèrent heureusement à Naples. Gaudiose, évêque d'Abitine, qui étoit du nombre, fonda un monastère où il mourut aussi bien que Quodvultdeus: on conserve encore à Naples les reliques de l'un et de l'autre dans ce monastère, qui est à présent occupé par des religieuses. L'Eglise honore saint Quodvultdeus le seizième d'octobre, et saint Gaudiose le vingt-huitième. On compte encore onze autres évêques ou clercs, dont les plus fameux sont Priscus et Castrensis, qui, après avoir souffert divers tourments en Afrique, furent embarqués sur un vieux bâtiment, soit dans le même voyage ou dans un autre, et abordèrent en Campanie, où ils gouvernèrent diverses églises (4): on en fait mémoire le premier jour de septembre.

Genseric, ayant chassé l'évêque de Carthage avec son clergé, donna à ceux de sa religion, c'est-à-dire aux ariens, l'église nommée Restitute, où les évêques demeuroient toujours, et ôta aux catholiques toutes celles qui étoient dans l'enceinte des murailles avec leurs richesses (1). Il s'empara aussi hors la ville de toutes les églises qu'il voulut, et principalement de deux grandes et magnifiques de saint Cyprien: l'une au lieu où il répandit son sang, l'autre au lieu où son corps étoit enseveli, nommé Mappalia. Il commanda aux catholiques d'enterrer leurs morts en silence, sans chanter à l'ordinaire, et envoya en exil la partie des clercs qui étoit restée.

Les évêques et les autres personnes considérables, qui étoient demeurés dans les provinces distribuées aux Vandales, vinrent trouver Genseric, comme il se promenoit sur le bord de la mer près de Maxule, dans la province Proconsulaire, et le supplièrent qu'après avoir perdu leurs églises et leurs biens, il leur fût au moins permis de demeurer, pour la consolation du peuple de Dieu, dans les pays dont les Vandales étoient déjà les maîtres. Il leur fit dire: J'ai résolu de ne laisser personne de votre nom et de votre nation, et vous osez me faire de telles demandes? Il vouloit sur-le-champ les faire jeter dans la mer, si les siens ne l'en eussent empêché à force de prières. Ces pauvres catholiques se retirèrent pénétrés de douleur, et n'ayant plus d'églises, commencèrent à célébrer les saints mystères comme ils pouvoient.

Le comte Sébastien, gendre du comte Boniface, maltraité comme lui par les Romains, s'étoit enfin réfugié en Afrique (2). Genseric ne pouvoit se passer de ses conseils, et toutefois il le craignoit; en sorte que, voulant le faire mourir, il en cherchoit un prétexte dans la religion. Il lui dit donc un jour en présence de ses évêques et de ses domestiques: Je sais que vous avez juré de vous attacher fidèlement à moi, et vos travaux font voir la sincérité de votre serment; mais afin que votre amitié soit perpétuelle, je veux que vous embrassiez ma religion. Sébastien, trouvant une invention convenable pour le frapper, demanda que l'on apportât un pain blanc; puis le prenant entre ses mains, il dit: Pour rendre ce pain digne de la table du roi, on a premièrement séparé le son de la farine, et la pâte a passé par l'eau et par le feu. Ainsi dans l'Eglise catholique, j'ai passé par la meule et par le crible; j'ai été arrosé de l'eau du baptême, et perfectionné par le feu du Saint-Esprit. Qu'on rompe ce pain, qu'on le trempe dans l'eau, qu'on le repétrisse et qu'on le mette au four, s'il en devient meilleur, je ferai ce que vous voulez. Il vouloit, par cette parabole, montrer l'inutilité d'un second baptême. Genseric l'entendit bien et ne sut qu'y répondre; c'est pourquoi il chercha ensuite un autre prétexte pour faire mourir le comte Sébastien; et il se trouve, en quelques martyrologes, honoré comme martyr (3).

(1) V. Quesn. in S. Leon. Dist. 1. an. 440.
(2) Victor. Vitens. lib. 1. c. 4.
(3) C. 5.
(4) Martyr. R. et ibi Baron. Martyr. R. et ibi Baron. v. Ruin. ad Victor. c. 9.

(1) Vict. c. 5.
(2) Marcell. chr. an. 435. Prosp. an. 441. Victor. Vit. lib. 1, c. 6.
(3) Boll. 27 mart.

XLIX. Lettres de saint Léon aux évêques de Mauritanie.

On rapporte à cette désolation de l'Afrique deux lettres de saint Léon, qui sont sans date: la première aux évêques de Mauritanie Césarienne, la seconde à Rustique de Narbonne (1). Saint Léon, ayant été souvent averti par ceux qui venoient de Mauritanie, qu'il s'y faisoit des ordinations irrégulières, donna commission à l'évêque Potentius qui alloit de Rome en cette province, de s'en informer, et le chargea d'une lettre aux évêques de la province, que nous n'avons plus. Potentius envoya au pape une ample relation de l'état de ces églises, ce qui l'obligea d'écrire la lettre que nous avons. Saint Léon y marque d'abord que les troubles du temps ont donné occasion à ces désordres qu'il explique en particulier. Plusieurs évêques avoient été élus par brigue ou par tumulte populaire. On avoit élu des bigames, des laïques, des hérétiques convertis, quoiqu'il soit nécessaire d'éprouver dans les ordres inférieurs ceux qui doivent être évêques, afin de s'assurer, non-seulement de leur capacité, mais de leur humilité (2). Il décide que les bigames doivent être déposés et exclus, non-seulement de l'épiscopat, mais de la prêtrise et du diaconat, et il compte pour bigames ceux qui ont épousé des veuves. A plus forte raison, ajoute-t-il, on doit déposer celui qui, comme on nous a rapporté, a deux femmes à la fois, ou qui en a épousé une autre, après que la sienne l'a quitté. Quant à ceux qui ont été ordonnés, étant simples laïques, le pape leur permet de demeurer évêques, sans que cette dispense puisse être tirée à conséquence, au préjudice des décrets du saint-siége, et des siens en particulier, ce qui marque que cette décrétale n'est pas la première de saint Léon; mais les autres peuvent avoir été perdues. Il conserve dans son siége Donat de Salicine, qui s'étoit converti avec son peuple de l'hérésie des novatiens, et Maxime donatiste converti, quoiqu'il eût été ordonné laïque, mais à la charge que l'un et l'autre donneront leur profession de foi par écrit (3). Quant à Aggar et Tibérien, qui avoient été ordonnés avec des séditions violentes, étant simples laïques, il en laisse le jugement aux évêques des lieux, se réservant toutefois à décider sur leur rapport: il y avoit eu des religieuses violées par les barbares. Saint Léon les juge innocentes, et leur conseille toutefois de s'humilier, et ne se pas comparer aux autres vierges.

L. Lettre à saint Rustique de Narbonne.

Rustique, évêque de Narbonne, étoit fils d'un évêque nommé Bonose; sa mère, sœur d'un autre évêque, nommé Arator, et veuve très-vertueuse, prit grand soin de son éducation; et après qu'il eut étudié en Gaule, où il y avoit d'excellentes écoles, elle l'envoya à Rome pour achever de se former dans l'éloquence, sans y rien épargner (1). Etant revenu auprès d'elle, il embrassa la vie monastique et reçut en ce temps-là des instructions sur la manière dont il devoit s'y conduire, par une lettre fameuse de saint Jérôme, qui le renvoie à saint Proclus, évêque de Marseille, pour s'instruire de vive voix. Après que Rustique eut demeuré quelque temps dans le monastère, il fut ordonné prêtre de l'église de Marseille, qui semble avoir été sa patrie, et enfin évêque de Narbonne, l'an quatre cent vingt-sept (2).

Saint Léon étant arrivé au pontificat, Rustique envoya son archidiacre Hermès le consulter sur divers points de discipline, témoignant par ses lettres un grand desir de quitter son siége pour vivre dans le repos et la retraite (3). Saint Léon ne le lui conseille pas, et lui représente que la patience n'est pas moins nécessaire contre les tentations ordinaires de la vie que contre les persécutions pour la foi; que ceux qui sont chargés du gouvernement de l'Eglise doivent garder courageusement leur poste, et se confier au secours de celui qui a promis de ne la point abandonner. Quant aux questions proposées par saint Rustique, saint Léon y répond ainsi: Le prêtre ou le diacre qui s'est faussement dit évêque ne doit point passer pour tel, puisqu'on ne peut compter entre les évêques ceux qui n'ont été ni choisis par le clergé, ni demandés par le peuple, ni consacrés par les évêques de la province, du consentement du métropolitain. Les ordinations faites par ces faux évêques sont nulles, si elles n'ont été faites du consentement de ceux qui gouvernoient les églises, auxquels ces clercs appartenoient. Cette restriction est difficile à entendre, à moins que l'on ne suppose que ces faux évêques avoient effectivement le caractère épiscopal, mais qu'ils l'avoient reçu par une ordination illégitime, comme Armentarius d'Embrun déposé au concile de Riès (4). Si un prêtre ou un diacre demande d'être mis en pénitence, il la doit faire en particulier, parce qu'il est contre la coutume de l'Eglise de leur imposer la pénitence publique.

La loi de la continence est la même pour les ministres de l'autel que pour les évêques et les prêtres. Ils ont pu étant laïques ou lecteurs, se marier et avoir des enfants. Étant élevés à un degré supérieur, ils ne doivent pas quitter leurs femmes, mais vivre avec elles comme s'ils ne les avoient point. Par les ministres de l'autel obligés à la continence, saint Léon entend même les sous-diacres (5), comme il paroît

(1) V. not. Ques. Epist. 1, al. 87.
(2) C. 4, 5.
(3) C. 6, 7.

(1) Inscrip. in not. Q. p. 754. Hier. p. 4, c. 2.
(2) C. 10. V. not. Q. p. 785.
(3) Leon Ep. 2, al. 92.
(4) Inquis. 1 V. not. Quesn. Sup. n. 47. Inquis. 2.
(5) Inquis. 3. Epist. 12. al. 84, c. 4. Inquis. 4, 5, 6,

par sa lettre à Anasthase de Thessalonique. Il faut distinguer la concubine de la femme légitime ; ainsi celui qui quitte sa concubine pour se marier fait bien, et celle qui épouse un homme qui avoit une concubine ne fait point mal puisqu'il n'étoit point marié. Saint Léon ne parle ici que des concubines esclaves, et non de celles qui étoient en effet des femmes légitimes, mais sans en porter le titre suivant les lois (1).

Ceux qui reçoivent la pénitence en maladie, et ne veulent pas l'accomplir étant revenus en santé ne doivent pas être abandonnés ; il faut les exhorter souvent, et ne désespérer du salut de personne tant qu'il est en cette vie. Il faut user de la même patience, à l'égard de ceux qui, pressés de mal, demandent la pénitence et la refusent quand le prêtre est venu ; si le mal leur donne quelque relâche, s'ils demandent ensuite la pénitence on ne la leur doit pas refuser. Ceux qui reçoivent la pénitence à l'extrémité et meurent avant que d'avoir reçu la communion, c'est-à-dire la réconciliation, doivent être laissés au jugement de Dieu, qui pouvoit différer leur mort (2). Mais on ne prie point pour eux comme morts hors la communion de l'église. En d'autres églises on ne laissoit pas de prier pour eux. Les pénitents doivent s'abstenir même de plusieurs choses permises. Ils ne doivent point plaider, s'il est possible, et s'adresser plutôt au juge ecclésiastique qu'au séculier; ils doivent perdre plutôt que de s'engager au négoce toujours dangereux : il ne leur est point permis de rentrer dans la milice séculière ni de se marier, si ce n'est que le pénitent soit jeune et en péril de tomber dans la débauche ; encore ne lui accorde-t-on que par indulgence (3).

Le moine qui après son vœu se marie, ou embrasse la milice séculière (4), doit être mis en pénitence publique. Les filles, qui après avoir pris l'habit de vierge se sont mariées quoiqu'elles n'eussent pas été consacrées, ne laissent pas d'être coupables (5). C'est qu'il y avoit deux sortes de vierges ; celles qui ne s'étoient engagées que par le vœu, ou solennel en entrant dans un monastère, ou simple en prenant l'habit et demeurant chez leurs parents, celles qui avoient reçu la consécration qui ne se donnoit qu'à l'âge de quarante ans, comme saint Léon même l'ordonne, et par l'évêque, un jour de fête solennelle.

Ceux qui ont été abandonnés jeunes par leurs parents qui étoient chrétiens, en sorte qu'on ne trouve aucune preuve de leur baptême, doivent être baptisés sans crainte de réitérer le sacrement. Ceux qui ont été pris si jeunes par les ennemis, qu'ils ne savent s'ils ont été baptisés, quoiqu'ils se souviennent que leurs parents les ont menés à l'église, il faut leur demander s'ils ont reçu ce que l'on donnoit à leurs parents, c'est-à-dire l'eucharistie, s'ils ne s'en souviennent pas il faut les baptiser sans scrupule. Il étoit venu en Gaule des gens d'Afrique et de Mauritanie, qui savoient bien qu'ils avoient été baptisés, mais ils ne savoient dans quelle secte. Saint Léon répond qu'il ne faut pas les baptiser puisqu'ils ont reçu la forme du baptême, de quelque manière que ce soit ; il faut seulement les réunir à l'Église catholique par l'imposition des mains avec l'invocation du Saint-Esprit, c'est-à-dire la confirmation (1). D'autres ayant été baptisés en enfance, et pris par les païens, avoient vécu comme eux, étoient venus encore jeunes en terre des Romains. Saint Rustique demandoit ce qu'on devoit faire s'ils demandoient la communion. Saint Léon répondit : S'ils ont seulement mangé des viandes immolées, ils peuvent être purifiés par le jeûne et l'imposition des mains, s'ils ont adoré les idoles ou commis des homicides, ou des fornications il faut les mettre en pénitence publique. On voit ici une imposition des mains différente de la confirmation et de la pénitence publique. Au reste, ces derniers articles font rapporter cette décrétale au temps de l'incursion des Vandales.

LI. Premier concile d'Orange.

Vers le même temps, les évêques de Gaule tinrent un concile dans l'église de Justinien, au territoire d'Orange, le sixième des ides de novembre, sous le consulat de Cyrus, c'est-à-dire le huitième de novembre quatre cent quarante et un. Saint Hilaire d'Arles y présidoit et on y voit les souscriptions de seize autres évêques, dont les plus connus sont : Constantin de Gap, Auspicius de Vaison, Maxime de Riés et Saint Eucher de Lyon, qui déclare qu'il attendra le consentement de ses comprovinciaux. Saint Eucher avoit été moine dans l'île de Léro, ami de saint Honorat et de Cassien qui leur adressa une de ses conférences. Il avoit été marié, et ses fils Véran et Salone furent tous deux évêques (2). Nous avons de lui quelques écrits de piété. En ce concile d'Orange, furent faits trente canons de discipline. Le premier porte : Que les hérétiques qui, étant en danger de mort, désireront se convertir, pourront recevoir des prêtres l'onction du chrême et la bénédiction au défaut de l'évêque, ce que quelques-uns entendent de la confirmation. Le second canon, et le plus fameux (3), est conçu en ces termes : Aucun des ministres qui peuvent baptiser, ne doit aller nulle part sans avoir le chrême, parce qu'il a été résolu entre nous de n'en faire l'onction qu'une fois. Si quelqu'un ne l'a pas reçue dans le baptême par quelque nécessité, on en avertira l'évêque à la confirmation. Car il n'y a qu'une seule bénédiction du chrême, non que l'onction réitérée porte quelque préjudice, mais afin qu'on ne la croie pas nécessaire. D'autres exemples ôtent la négation et portent : Afin qu'on la croie nécessaire. Il est difficile de voir le sens de ces paroles, et encore plus difficile de croire que l'on ait quelquefois donné la confirmation sans onction, comme semble dire ce canon avec la négation. On ne peut le prouver par aucune autre autorité, la pratique de toute l'Église y résiste et la doctrine commune des théologiens est, que l'onction est essentielle à la confirmation.

(1)Sup. liv. xx, n. 48, Conc. Tol. 1, c. 17.
(2) Inquis. 7, 9. 8.
(3) V. Quesn. Inq. 10, 11, 12.
(4) Inq. 14.
(5) 15. V. Quesn.

(1) Inq. 6, 17, 18. 19.
(2) Tom. 3, Conc. p. 1446. Præf. Coll. xi. Genn. Illust. c. 62. Marc. Chr. an. 456.
(3) Sirmond not. post.

Le concile d'Orange dit encore : On lira désormais l'évangile aux catéchumènes; on ne doit jamais les laisser entrer dans le baptistaire, il faut les séparer autant qu'il est possible de la bénédiction des fidèles, même dans les prières domestiques, et ils doivent se présenter pour être bénis à part. Les catéchumènes possédés, ou énergumènes, doivent être baptisés en cas de nécessité, ou quand on jugera à propos. Les énergumènes baptisés, qui font ce qu'ils peuvent pour être délivrés, doivent communier, pour être fortifiés ou même délivrés par la vertu du sacrement. Ceux qui ont été une fois agités du démon publiquement, ne doivent point être admis dans le clergé, ou s'ils le sont, ils ne feront aucune fonction (1). On doit donner aux insensés tout ce que la piété demande. Celui qui perd tout d'un coup la parole peut recevoir le baptême ou la pénitence, s'il témoigne par signe qu'il le veut, ou si d'autres témoignent qu'il l'a voulu. Ceux qui meurent pendant le cours de leur pénitence doivent recevoir la communion, sans l'imposition des mains établie pour la réconciliation. Ce qui suffit pour la consolation des mourants, suivant les décrets des pères, qui ont nommé viatique cette communion. S'ils survivent, ils demeureront dans l'ordre des pénitents pour recevoir, après avoir accompli leur pénitence, l'imposition des mains et la communion légitime. Ce canon doit être expliqué par le treizième de Nicée, qui accorde aux mourants la communion, même de l'eucharistie, à la charge d'achever leur pénitence, s'ils reviennent en santé. On ne doit pas refuser aux clercs la pénitence, quand ils la demandent. On peut l'entendre de la pénitence secrète comme dans la lettre de saint Léon à Rustique (2).

Un évêque qui communique avec celui qu'un autre évêque a excommunié est coupable, et l'on examinera la justice de l'excommunication dans le prochain concile (3). Si un évêque veut bâtir une église dans le diocèse d'un autre, il doit obtenir sa permission, lui laisser la consécration, lui faire ordonner les clercs qu'il désire y avoir, et lui laisser tout le gouvernement de la nouvelle église. Si un séculier ayant bâti une église, la fait dédier par un évêque étranger, cet évêque et tous les autres qui auront assisté à cette consécration, seront exclus de l'assemblée. On voit ici les commencements du droit de patronage, en ce que l'évêque fondateur peut présenter au diocésain les clercs qu'il demande pour son église. Si un évêque par infirmité perd l'usage de la parole, il appellera un évêque pour faire les fonctions épiscopales, et ne les fera pas exercer par des prêtres (1).

Si un évêque veut ordonner un clerc, qui demeure ailleurs, il doit auparavant se résoudre à le faire demeurer avec lui ; mais il doit consulter l'évêque avec qui il demeuroit auparavant, qui a peut-être eu ses raisons pour ne le pas ordonner. On n'ordonnera point de diaconesses. Si deux évêques en ont ordonné un par force, celui-ci aura l'église de l'un des deux et on en ordonnera un à la place de l'autre; s'il a reçu l'ordination volontairement, ils seront tous trois condamnés. On n'ordonnera point à l'avenir de diacre marié, s'il ne promet de garder la continence, sous peine d'être déposé ; s'il a été ordonné devant, il ne sera point promu à un ordre supérieur, suivant le concile de Turin. Les bigames pourront recevoir le sous-diaconat et les ordres inférieurs (2). Les veuves feront profession devant l'évêque, dans la salle secrète, et recevront de lui l'habit. On mettra en pénitence les personnes de l'un et de l'autre sexe qui auront manqué au vœu de continence. On ne doit pas livrer ceux qui se réfugient à l'église, mais les défendre par la révérence du lieu. Si quelqu'un prend les serfs de l'église, au lieu des siens qui s'y sont réfugiés, il sera condamné très-sévèrement par toutes les églises (3). On réprimera aussi, par censure ecclésiastique, celui qui voudra réduire en servitude ceux qui auront été affranchis dans l'église ou recommandés à l'église par testament. A la fin des canons, on ordonne qu'aucun concile ne se séparera sans indiquer le suivant, et l'on marque celui de l'année prochaine, quatre cent quarante-deux, à Luciène, dans le même diocèse d'Orange.

LII. Concile de Vaison.

Nous avons de cette année quatre cent quarante-deux, sous le consulat de Dioscore, le jour des ides, c'est-à-dire le treizième de novembre, un concile tenu à Vaison, sous l'évêque Auspicius. On y fit neuf ou dix canons, qui portent que les évêques gaulois, passant d'une province à l'autre, n'auront point besoin de témoignage, pourvu qu'ils ne soient point excommuniés, parce que le voisinage les fait assez

(1) C. 18, 19, 20, 15, 14, 16.
(2) C. 13, 12, 3. Supr. l. xi, n. 21. V. Sirm. not. c. 4. Sup. n. 53.
(3) C. 11, 1.

(1) C. 30.
(2) C. 8, 2621, , 22, 2, 24. Conc. Taur. c. 8. t. 12, Conc. p. 1157.
(3) C. 27, 28, 5, 6, 7.

connoitre, c'est-à-dire que les lettres formées n'étoient que pour les étrangers. Les prètres recevront tous les ans le saint chrême de leur propre évêque, près de la pâque. Ils l'iront quérir en personne, ou du moins par un sous-diacre. On priera pour ceux qui meurent subitement dans le cours de leur pénitence qu'ils accomplissoient fidèlement. Ceux qui retiennent les oblations des défunts, ou diffèrent de les donner à l'église, seront excommuniés, comme sacriléges et meurtriers des pauvres. On doit éviter, non-seulement ceux que l'évêque a excommuniés nommément, mais encore ceux dont il témoigne, sans le dire, n'être pas satisfait. Les évêques ne doivent pas accuser ou excommunier légèrement. Pour les fautes légères, ils doivent aisément se laisser fléchir par l'intercession des autres; pour les crimes, ils doivent se porter pour accusateurs en forme (1). Si quelqu'un a commis un crime que l'évêque seul connoisse, il peut l'obliger à ne se pas présenter devant lui dans l'assemblée publique, mais il demeure dans la communion de tous les autres, tant qu'il n'y a point de preuves contre lui.

Pour réprimer la mauvaise coutume qu'avoient les païens d'exposer leurs enfants, Constantin avoit ordonné, en trois cent trente et un, qu'ils appartiendroient à ceux qui les auroient nourris et élevés en qualité de leurs enfants, ou de leurs esclaves, à leur choix, sans que les pères ou les maîtres eussent aucun droit de les répéter. Honorius avoit ajouté, en quatre cent douze, que celui qui lèveroit l'enfant, prendroit pour sa sûreté une attestation de témoins, avec la souscription de l'évêque. On ne laissoit pas d'inquiéter ceux qui avoient levé des enfants exposés: ce qui faisoit que personne n'osoit s'en charger. C'est pourquoi le concile de Vaison ordonne que les lois seront observées; et de plus, que le dimanche le diacre annoncera à l'autel qu'on a levé un enfant exposé, afin que si quelqu'un prétend le reconnoître, il ait à le déclarer dans les dix jours; autrement celui qui le redemandera, sera frappé de censure ecclésiastique, comme homicide (2).

LIII. Lettre de saint Léon.

Peu de temps après la prise de Carthage, c'est-à-dire l'an quatre cent quarante, sous le consulat de l'empereur Valentinien avec Anatolus, Genseric passa en Sicile, la ravagea et assiéga Palerme, qui soutint longtemps le siége (3). Maximien, chef des ariens en Sicile, condamné par les évêques catholiques, l'excita à les persécuter, pour les obliger à embrasser l'arianisme; et il y en eut quelques-uns qui souffrirent le martyre. En cette calamité de la Sicile, saint Léon envoya du secours à Paschasin, évêque de Lilybée, par Silanus, diacre de l'église de Palerme, avec des lettres de consolation, et en même temps il le consulta sur le jour de Pâques de l'année suivante quatre cent quarante-quatre, comme il avoit déjà consulté saint Cyrille d'Alexandrie. Paschasin répondit au pape qu'après avoir bien examiné la question, et calculé exactement, il avoit trouvé, comme saint Cyrille, que le jour de Pâques de l'année suivante devoit être le dimanche neuvième des calendes de mai, c'est-à-dire le vingt-troisième d'avril, dont il explique les raisons. Il y fait mention du miracle d'un baptistère de Sicile, arrivé, l'an quatre cent dix-sept, sous le pontificat de Zosime (1).

La même année quatre cent quarante-trois, saint Léon écrivit aux évêques de Campanie, de Picenum, de Toscane et de toutes les provinces suburbicaires, une lettre décrétale. Picenum est aujourd'hui une grande partie de la marche d'Ancône (2). Trois évêques, Innocent, Légitime et Ségèce, furent chargés de porter dans les provinces cette décrétale, qui apparemment étoit le résultat d'un concile. Elle reprend divers abus: Que l'on élevoit au plus haut rang du sacerdoce des gens de condition servile, ou engagés à des devoirs incompatibles avec le service de l'Église, et quelquefois malgré leur maîtres; que l'on ordonnoit des bigames; qu'il y avoit des clercs qui prêtoient à usure, ou sous leur nom, ou sous des noms empruntés, quoique l'usure fût défendue même aux laïques. Le pape ordonne que tous ces abus soient retranchés, sous peine aux évêques contrevenants, d'être interdits et privés de sa communion, et il recommande d'observer les décrets de saint Innocent et de ses autres prédécesseurs. La date est du sixième des ides d'octobre, sous le consulat de Maxime et de Paterne, c'est-à-dire du dixième d'octobre quatre cent quarante-trois.

LIV. Manichéens découverts à Rome.

Entre ceux que la désolation de l'Afrique et la crainte des Vandales fit passer en Italie, il y eut grand nombre de manichéens qui se réfugièrent à Rome, et s'y cachèrent quelque temps. Mais saint Léon les découvrit, et en avertit son peuple en plusieurs de ses sermons, les exhortant à les dénoncer partout à leurs prêtres, c'est-à-dire à ceux qui étoient distribués dans les titres des différents quartiers. Il donne ces deux marques pour les connoître, qu'ils jeûnent le dimanche en l'honneur du soleil, et au mépris de la résurrection de Jésus-Christ, et le lundi en l'honneur de la lune; et que recevant la communion avec les fidèles, ils ne prennent que le corps de notre seigneur, et non point le sang, parce qu'ils abhorrent le vin. Il reprend

(1) Tom. 3, Conc. p. 1456. V. Sirm. Can. 1. c. 3, 2, 4, 6, 7, 8.
(2) Conc. Carl. vi. Can. 132 L. 1, G. Th. de Expos. lib. 5. L. 2, eod. c. 9, 10.
(3) Chr. Idac. an. 16. Valent. Prosp. an. 440. Cassiod. an. eod.

(1) Ap. Quesn. post. Ep. 3. Sup. liv. xxiii, n. 33.
(2) Epist. 3, al. 1.

aussi une superstition, qui semble être venue d'eux; que plusieurs fidèles entrant dans la basilique de Saint-Pierre, après avoir monté les degrés, se retournoient pour saluer le soleil levant (1).

Saint Léon ayant donc par ses diligences découvert grand nombre de manichéens, il y en eut qui abjurèrent dans l'église publiquement et par écrit, et furent reçus à pénitence (2). D'autres, qui demeurèrent opiniâtres, furent condamnés par les juges séculiers au bannissement perpétuel, suivant les lois des empereurs. Mais pour faire mieux connoître au peuple leurs erreurs et leurs infamies, le pape saint Léon en fit une observation juridique. Il assembla plusieurs évêques et plusieurs prêtres, avec un grand nombre de citoyens, des personnes illustres et une partie du sénat (3). En cette assemblée il fit amener leurs élus et leurs élues; on leur fit découvrir plusieurs choses de leurs dogmes et des cérémonies de leurs fêtes, et on prouva clairement l'infamie de leurs mystères, pour ne laisser rien de douteux aux moins crédules, ni aux calomniateurs. Toutes les personnes qui avoient commis cette abomination étoient présentes. Une jeune fille de dix ans, deux femmes qui l'avoient nourrie et préparée au crime, un jeune homme qui l'avoit corrompue, et l'évêque manichéen, qui avoit présidé à la cérémonie. Toutes leurs confessions furent conformes, et si détestables, que les oreilles des assistants avoient peine à les souffrir. On en dressa des actes autenthiques.

Incontinent après, saint Léon rendit compte à son peuple de cette procédure, dans un sermon du jeûne, du deuxième mois, c'est-à-dire des quatre temps de décembre, en quatre cent quarante-trois, exhortant particulièrement les femmes à fuir ces hérétiques, sans même leur parler, de peur de se laisser surprendre par la curiosité d'écouter leurs fables (4). Il exhorte tout le monde à les dénoncer, et à déclarer où ils logent, où ils enseignent, et ceux qu'ils fréquentent, afin que l'on continue à les découvrir. Il en parla encore le jour de l'épiphanie, sixième de janvier quatre cent quarante-quatre, avertissant le peuple de ne se pas laisser surprendre à leur extérieur, à leurs abstinences superstitieuses, à la pauvreté de leurs habits et à la pâleur de leurs visages. On apprit par les confessions de ceux qui furent pris à Rome, qui étoient leurs docteurs, leurs prêtres, en quelles provinces et en quelles villes ils demeuroient (5)

Plusieurs s'enfuirent de Rome, principalement des plus coupables: ce qui obligea le pape d'écrire à tous les évêques d'Italie, de peur qu'ils n'en reçussent quelques-uns sans les connoître, qui infectassent leurs églises (6). Il les instruit donc de ce qui s'étoit passé à Rome, et leur envoie les actes de leur conviction, les exhortant à les rechercher soigneusement et se tenir sur leurs gardes. La lettre est circulaire, datée du troisième des calendes de février, sous le dix-huitième consulat de Théodose avec Albin, c'est-à-dire du trentième de janvier quatre cent quarante-quatre. Plusieurs évêques d'orient imitèrent sur ce point la vigilance de saint Léon.

LV. Pélagiens recherchés.

Il poursuivit aussi, dans le même temps, les pélagiens, et principalement Julien d'Esclane qui étoit alors leur chef. Car, encore que plusieurs eussent abjuré leur hérésie, ils commençoient à la semer. Septimius, évêque d'Altinum en Vénétie, en écrivit à saint Léon, et l'avertit que dans cette province on avoit reçu à la communion catholique des prêtres, des diacres et d'autres clercs de divers ordres, qui avoient été engagés dans l'hérésie de Pélage, sans avoir exigé d'eux la condamnation de leur erreur, et que l'on souffroit même qu'ils passassent en divers lieux pour exercer leurs fonctions, au mépris des canons, qui ordonnoient la stabilité des clercs, dans les églises où ils avoient été ordonnés (1). Sur cet avis, saint Léon écrivit à l'évêque d'Aquilée, métropolitain de la province, lui ordonnant d'assembler son concile pour y obliger tous ses clercs suspects de pélagianisme à condamner ouvertement et par écrit cette hérésie, et approuver tous les décrets des conciles, confirmés par le saint-siége, en termes si clairs, qu'il ne leur restât aucun prétexte de les éluder. Le pape recommande aussi le maintien des canons, pour la stabilité des clercs, sous peine de déposition et d'excommunication, parce que les causes ordinaires de passer d'église en église, ne sont que l'ambition et l'intérêt.

LVI. Vicariat de Thessalonique.

Anastase, évêque de Thessalonique, envoya demander à saint Léon l'autorité de son vicaire dans l'Illyrie, comme l'avoient eue ses prédécesseurs, et saint Léon la lui accorda volontiers par sa lettre datée de la veille des ides de janvier, sous le consulat de Théodose pour la dix-huitième fois avec Albin, c'est-à-dire du douzième de janvier quatre cent quarante-quatre. Saint Léon dit qu'il ne fait que suivre l'exemple de saint Sirice, qui donna le même pouvoir à Anysius; mais qu'il ne doit servir qu'à la conservation des canons. Il recommande principalement les ordinations des évêques, où l'on ne doit regarder que le mérite de la personne et le service qu'elle a rendu à l'Eglise sans aucune vue de faveur ni d'intérêt. Per-

(1) Prosp. Chr. an. 443. Serm. iv, de Col. c. 3. Serm. iv, de Quadr. c. 5. Serm. vii. Nativ. c. 4.
(2) Epist. 8, al. 2.
(3) Serm. 5, de Jejun. dec. l. 4. Epist. 15, ad Tarib. c. 16.
(4) D. Serm. v.
(5) Serm. iv, Epiph. c. 5. Prosp. Chr. an. 443.
(6) Epist. 8, al. 2.

(1) Auct. de Promiss. c. 6. Phot. Bibl. cod. 54. Leo. Epist. 6, al. 86. D. Epist. 6.

sonne, dit-il, ne doit être ordonné évêque dans ces églises, sans vous consulter; car on les choisira avec un jugement plus mûr, quand on craindra votre examen, et nous ne tiendrons point pour évêques ceux que le métropolitain aura ordonnés sans votre participation. Comme les métropolitains ont le droit d'ordonner les évêques de leurs provinces, nous voulons que vous ordonniez les métropolitains, et que vous les choisissiez avec un plus grand soin, comme devant gouverner les autres. Que personne ne manque au concile quand il y sera appellé (1). Rien n'est plus utile que les fréquentes assemblées des évêques pour corriger les fautes et conserver la charité. Vous nous renverrez, suivant l'ancienne tradition, les causes majeures qui ne pourront être terminées sur les lieux et les appellations. Il se plaint que, contre les canons, on faisoit tous les jours indifféremment les ordinations des prêtres et des diacres, et veut que l'on ne les fasse que le dimanche, comme celles des évêques; ce qu'il faut entendre de la nuit du samedi au dimanche. Saint Léon écrivit aux métropolitains de l'Illyrie une lettre de même date pour les avertir du pouvoir qu'il avoit donné à Anastase, de Thessalonique, et les exhorter à s'y soumettre et à observer les canons (1).

Cette année quatre cent quarante-quatre, Pâques étant le vingt-troisième d'avril, le vendredi saint se rencontra le vingt et un, qui étoit le jour de la fondation de Rome, où l'on avoit accoutumé de faire des jeux du cirque (2); mais on les omit, pour le respect du saint jour de la passion.

(1) Epist. 4. c. 4. c. 5.

(1) C. 6. Epist. 5.

(2) Prosp. Chr. in Teg. an. 444.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

I. Mort de saint Cyrille; ses écrits.

SAINT Cyrille mourut la même année quatre cent quarante-quatre, le neuvième de juin, après avoir gouverné trente-deux ans l'église d'Alexandrie, depuis l'an quatre cent douze. Il laissa un grand nombre d'écrits, entre autres des homélies que les évêques grecs apprenoient par cœur pour les prononcer (1). Les plus utiles pour l'histoire, sont les homélies pascales, où le premier jour de carême, le premier de la semaine sainte, c'est-à-dire le lundi, le samedi et le jour de Pâques sont marqués, par les jours des mois égyptiens, qu'il est facile de réduire aux romains; ainsi ce sont des caractères certains des années. Nous en avons vingt-neuf pour autant d'années tout de suite, dont la première est quatre cent quatorze, où Pâques fut le vingt-sixième de phamenoth, c'est-à-dire le vingt-deuxième de mars, et la dernière est quatre cent quarante-deux, où Pâques fut le dix-septième de pharmhouthi, c'est-à-dire le douzième d'avril.

Les autres écrits de saint Cyrille, que nous avons, sont les dix-sept livres de l'adoration en esprit et en vérité, écrits en forme de dialogue entre lui et un nommé Pallade, pour montrer l'utilité de l'ancienne loi, même après la publication de l'évangile par les sens spirituels qu'elle enferme. C'est à peu près le même dessein des douze livres des glaphyres, qui sont un commentaire sur le pentateuque. *Glaphyren* signifie profond ou élégant, et l'un et l'autre convient à cet ouvrage qui dévelope les mystères de la loi. Nous avons aussi cinq livres de commentaires sur Isaïe; un commentaire sur les douze petits prophètes, dix livres de commentaires sur saint Jean, qui restent de douze; car il n'y a que les fragments du septième et du huitième, un traité de la trinité, nommé le trésor; neuf dialogues sur la trinité et l'incarnation, plusieurs autres traités sur l'incarnation contre Nestorius dont il a été parlé en son lieu; dix livres contre l'empereur Julien, pour la défense de la religion chrétienne, adressés à l'empereur Théodose. Le dernier des ouvrages de saint Cyrille est un livre contre les anthropomorphites, dont il marque le sujet dans la lettre qui est à la tête, adressée à Calosyrius en ces termes (1):

Quelques personnes étant venues du mont Calamon, je leur ai demandé comment vivoient les moines de ce lieu-là. Ils m'ont dit, que plusieurs se distinguoient dans les exercices de piété; mais que quelques-uns alloient et venoient, troublant le repos des autres par leur ignorance, et disant que puisque l'écriture dit que l'homme est fait à l'image de Dieu, il faut croire que Dieu a une forme humaine. Saint Cyrille montre l'absurdité de cette imagination, qui fait Dieu corporel et borné; puis il ajoute: J'apprends qu'ils disent que l'eulogie mystique, c'est-à-dire l'eucharistie, ne sert de rien pour la sanctification, quand elle est gardée du jour au lendemain, mais c'est une extravagance. Jésus-Christ n'est pas altéré, ni son saint corps changé; la force de la bénédiction et la grâce vivifiante y demeurent toujours. D'autres disent qu'il ne faut s'appliquer qu'à l'oraison, sans travailler. Mais qu'ils nous disent s'ils valent mieux que les apôtres, qui prenoient du temps pour travailler, quoiqu'ils fussent occupés à la parole de Dieu; l'Église n'admet point cette conduite. Si tous en usoient ainsi, qui les nourriroit? ce n'est qu'un prétexte d'oisiveté et de gourmandise. Enfin il avertit Calosyrius de ne pas permettre que les catholiques eussent commerce avec les Meléciens schismatiques qui restoient encore en Egypte. Le traité qui suit cette lettre contient les réponses à plusieurs questions subtiles de ces moines sur la création de l'homme. Calosyrius étoit évêque d'Arsinoé, et assista au faux concile d'Ephèse en quatre cent quarante-neuf, et ensuite au concile de Chalcédoine (2).

Dans l'homélie de la scène mystique, saint Cyrille parle ainsi contre les nestoriens (3): Qu'ils nous disent quel corps est la pâture des troupeaux de l'Église, et quel breuvage les rafraîchit? Si c'est le corps d'un Dieu, Jésus-Christ est donc vrai Dieu, et non pas un pur homme! Si c'est le sang d'un Dieu, le fils de Dieu n'est donc pas seulement Dieu, mais verbe incarné! Que si c'est la chair de Jésus-

(1) G. Menol. 9. Jun. D. Sup. XXII, n. 46. Gennad. Script. n. 36.

Conc. Chalc. Act. 3, p. 406.

(1) Sup. liv. XV, n. 45.

(2) Tom. 5, Conc. p. 119. B.

(3) Tom. 5, p. 2, p. 378, A. p. 312.

Christ qui est nourriture, et son sang breuvage, c'est-à-dire, selon eux, un pur homme, comment enseigne-t-on qu'il sert à la vie éternelle? comment est-il distribué ici et partout, sans être diminué? Un simple corps n'est point source de vie à ceux qui le prennent. Et dans le commentaire sur saint Jean, il dit que par la réception de l'eucharistie, notre chair est unie à celle de Jésus-Christ comme deux morceaux de cire fondus ensemble (1), afin que cette union nous unisse à sa personne divine, qui a pris chair, et que la personne du verbe nous unisse au père, auquel il est consubstantiel; en sorte que par ces trois mystères de la trinité, de l'incarnation et de l'eucharistie, nous sommes élevés à une union étroite avec Dieu.

II. Lettres canoniques.

Nous avons deux lettres de saint Cyrille à Domnus, évêque d'Antioche, qui ne peuvent être que des derniers temps de sa vie, puisqu'il ne survécut que quatre ans à l'élection de Domnus. L'une est en faveur d'Athanase, évêque de Perrha, qui fut depuis lue au concile de Chalcédoine (2); l'autre en faveur d'un évêque nommé Pierre, avancé en âge, qui se plaignoit d'avoir été condamné sans être ouï, et chassé de son siége, sous prétexte d'une rénonciation extorquée, et dépouillé de ses biens. Le sujet de l'accusation étoit d'avoir abusé des revenus de son église; sur quoi saint Cyrille dit que Pierre ne doit point en rendre compte, et que tous les évêques du monde sont affligés d'une telle prétention, parce qu'encore qu'ils doivent conserver à l'Eglise ses immeubles et ses meubles précieux, ils ont la libre administration des révenus. Enfin, on ne doit avoir aucun égard aux actes de renonciation donnés par crainte contre les lois de l'Eglise. Si un évêque est digne du ministère, qu'il y demeure; s'il est indigne, qu'il soit déposé juridiquement.

Sur la plainte des abbés de la Thébaïde touchant quelques ordinations irrégulières, saint Cyrille écrivit aux évêques de la Lybie et de la Pentapole, pour leur enjoindre de s'informer exactement de la vie des ordinants (3); s'ils étoient mariés ou non, et depuis quand; s'ils avoient été chassés par quelque évêque, ou de quelque monastère, afin de n'ordonner que des personnes libres et sans reproche.

III. Lettre de saint Léon à Dioscore.

Le successeur de saint Cyrille dans le siége d'Alexandrie fut Dioscore, son archidiacre, qui étoit en grande réputation de vertu, particulièrement de modestie et d'humilité. Il n'avoit point été marié, et gagna d'abord l'affection du peuple d'Alexandrie, en prêtant de l'argent sans intérêt aux boulangers et aux cabaretiers; afin qu'ils fournissent au peuple du pain blanc et d'excellent vin à bon marché. Mais on prétendoit que, pour trouver les fonds de cette dépense, il avoit exigé de grandes sommes des héritiers de saint Cyrille, les chargeant de calomnies. Il envoya à Rome le prêtre Possidonius donner part de son ordination au pape saint Léon, qui fit réponse par une lettre datée du vingt-unième de juin quatre cent quarante-cinq (1). Il y donne à Dioscore quelques instructions, pour l'uniformité de la discipline; ne doutant pas que saint Marc n'eût enseigné à son église les mêmes règles que saint Pierre, dont il étoit disciple. Saint Léon veut donc que l'on observe, à Alexandrie comme à Rome, de ne faire les ordinations des prêtres et des diacres, que le dimanche; que ceux qui donnent l'ordre et ceux qui le reçoivent, soient à jeun. Il veut aussi que, dans les grandes fêtes, quand le peuple vient à l'église en si grand nombre qu'il ne peut y tenir ensemble, on ne fasse point difficulté de reitérer le sacrifice, autant de fois que l'église, dans laquelle on le doit faire, sera remplie de peuple, déclarant que c'est la coutume de l'Eglise romaine. On voit ici, qu'à Rome et à Alexandrie, on n'offroit encore le saint sacrifice que dans une seule église, même aux plus grandes solennités (2). Saint Léon dit que le prêtre Possidonius étoit parfaitement instruit des usages de Rome par les fréquents voyages qu'il y avoit faits; ce qui fait croire que c'est le même qui avoit été envoyé par saint Cyrille au pape saint Célestin.

IV. Plaintes contre saint Hilaire d'Arles.

Cependant Célidonius, évêque gaulois, vint à Rome se plaindre de saint Hilaire d'Arles, qui l'avoit déposé dans un concile. Saint Hilaire, faisant sa visite avec saint Germain d'Auxerre, arriva à la ville dont Célidonius étoit évêque, apparemment dans la province de Vienne (3). Les nobles et le peuple vinrent aussitôt à eux, accusant Célidonius d'avoir épousé une veuve, et d'avoir condamné des gens à mort, pendant qu'il était magistrat. Saint Hilaire et saint Germain ordonnèrent qu'on préparât les témoins. Plusieurs autres évêques d'un grand mérite s'assemblèrent avec eux. On examina l'affaire avec toute la maturité possible, l'accusation fut prononcée, et on jugea, suivant, les règles de l'écriture, que Célidonius devoit de lui-même renoncer à l'épiscopat. C'est de ce jugement qu'il vient se plaindre au pape saint Léon, vers la fin de l'an quatre cent quarante-quatre. Saint Hilaire, l'ayant appris, passa les Alpes nonobstant la rigueur de l'hiver, et vint à Rome à pied, car il faisoit ainsi tous ses voyages par amour

(1) Lib. IV, c. 2, p. 365. Lib. X, c. 3, p. 863. Lib. XI, c. 12. p. 1001, 1002.
(2) Ibid. p. 209.
(3) Ibid. p. 211.

(1) Theod. Epist. 60. Liberat. c. 10. Epist. 11, al. 81.
(2) Sup. l. XXVI, n. 19. Ep. 4, ad. Anast. c. 6. Sup. l. XXV, n. 12.
(3) Leo. Epist. 10, al. 89, Vita S. Hilar. Arel. c. 16, 17.

pour la pauvreté. Après avoir visité les églises des apôtres et des martyrs, il vint se présenter à saint Léon, avec toute sorte de respect, le suppliant de maintenir à son ordinaire la discipline des églises, et se plaignant que l'on admettoit à Rome aux saints autels des évêques condamnés dans les Gaules, par sentence du magistrat. Il le conjura, si sa remontrance lui étoit agréable, de faire corriger secrètement cet abus. Je suis venu, ajouta-t-il, seulement pour vous rendre mes devoirs, et non pour plaider ma cause; et je vous instruis de ce qui s'est passé, non par forme d'accusation, mais par simple récit: si vous êtes d'un autre sentiment, je ne vous importunerai pas davantage.

Saint Léon assembla un concile, pour juger cette affaire; et saint Hilaire y prit séance comme les autres évêques. Le concile ne fut pas content de ses réponses, et Saint Léon y trouva trop de hauteur. Il parut, par les dépositions des témoins, que Célidonius étoit innocent de l'irrégularité pour laquelle il avoit été condamné, c'est-à-dire d'avoir épousé une veuve. Il fut donc absous et rétabli dans son siége. Saint Hilaire demeura ferme dans son sentiment; et quelque menace qu'on lui fît, encore même qu'il crût sa vie en péril, il ne voulut jamais communiquer avec celui qu'il avoit condamné. Voyant qu'il ne pouvoit persuader le pape et son concile, il se retira; et nonobstant les gardes qu'on lui avoit donnés, et l'hiver qui duroit encore, il revint à son église.

Saint Léon examina ensuite avec son concile les plaintes de l'évêque Projectus, et d'un grand nombre de citoyens de sa ville, que l'on croit avoir été dans la première Narbonnoise(1). Projectus se plaignoit que saint Hilaire étoit venu, pendant qu'il étoit malade, ordonner un autre évêque à sa place, comme si elle eût été vacante quoique ce fût dans une province étrangère à son égard, et où, avant Patrocle, aucun de ses prédécesseurs ne s'étoit attribué aucun droit. Que cette ordination s'étoit faite sans attendre le choix du clergé, ni les suffrages du peuple; avec une telle précipitation qu'Hilaire étoit venu et parti, sans que personne en sût rien. Il ne paroît pas qu'il y eût d'autre preuve de ces faits que les lettres de Projectus et de ses citoyens. Mais saint Hilaire s'étoit rendu odieux au concile romain par la hardiesse avec laquelle il s'étoit défendu dans l'affaire de Célidonius, et encore plus par sa retraite. Ainsi l'ordination qu'il avoit faite fut cassée, et Projectus rétabli dans son siége. On accusoit encore saint Hilaire de s'attribuer l'autorité de régler toutes les églises des Gaules, c'est-à-dire, comme l'on croit, de ce qui avoit autrefois composé la province Narbonnoise. On l'accusoit d'aller par les provinces, accompagné d'une troupe de gens armés, pour donner des évêques aux églises vacantes, d'indiquer des conciles, et de troubler les droits des métropolitains. Peut-être étoit-il obligé de prendre quelque escorte dans les pays occupés par les barbares et troublés par la guerre (1).

V. Lettres de saint Léon contre saint Hilaire.

Le concile de Rome lui défendit d'entreprendre sur les droits d'autrui, le priva même de l'autorité qu'il avoit sur la province de Vienne, lui défendit de se trouver à aucune ordination, le déclara retranché de la communion du saint-siége, et prétendit lui faire grâce, de le laisser dans son église, et de ne le pas déposer. Tout cela paroît par la lettre de saint Léon aux évêques de la province de Vienne (2), où il relève d'abord la primauté de saint Pierre et l'autorité de l'Eglise romaine, et rapporte les plaintes contre Hilaire, qu'il traite de perturbateur de l'union des églises, de présomptueux et d'entreprenant. Il donne ces règles touchant les ordinations; qu'elles doivent être réservées aux métropolitains; qu'elles doivent être paisibles et tranquilles; que l'on doit avoir la souscription des clercs, le témoignage des magistrats, le consentement du sénat et du peuple, et qu'il faut les célébrer le dimanche. Il ajoute que chaque province doit se contenter de son concile, et que personne ne doit être excommunié légèrement. Il déclare aux évêques des Gaules, qu'il ne veut point s'attribuer le gouvernement de leurs provinces, mais conserver à chacun ses droits et ses priviléges, et les maintenir dans l'union. Enfin, il leur propose de leur donner pour primat, s'ils le veulent bien, l'évêque Léonce, recommandable par son mérite et par son grand âge, sans préjudice des droits des métropolitains. On croit que ce Leonce étoit l'évêque de Fréjus, et que saint Léon vouloit introduire en Gaule la discipline d'Afrique, d'attribuer la primatie au plus ancien évêque, et non à un certain siége; mais les Gaulois n'acceptèrent pas cette proposition (3).

Saint Léon voulut appuyer son jugement de l'autorité de l'empereur Valentinien, qui étoit alors à Rome, et obtint un rescrit adressé au patrice Aétius, qui commandoit les troupes des Gaules (4). Il contient les mêmes plaintes en général contre saint Hilaire, qu'il traite d'entreprenant et de séditieux, qui a offensé la majesté de l'empire, et le respect dû au saint-siége. C'est pourquoi, ajoute l'empereur, nous défendons qu'à l'avenir Hilaire, ni aucun autre, n'emploie les armes pour les affaires ecclésiastiques, ni que les évêques des Gaules, ou des autres provinces, entreprennent rien contre l'ancienne coutume, sans l'autorité du pape; qu'ils tiennent pour loi ce qu'il aura ordonné, et que tout évêque qui étant appelé à son jugement aura négligé d'y venir, y soit contraint par le gouverneur de la province. Ce rescrit

(1) Epist. 10, c. 4.

(1) C. 2, 9, 7.
(2) Ep. 10.
(3) C. 5, 7, 8, 9. V. not. Quesn.
(4) Int. Nov. Theod. tit. 14.

est daté du huitième des ides de juin, sous le sixième consulat de Valentinien, c'est-à-dire du sixième de juin quatre cent quarante-cinq.

Le dix-neuvième du même mois, autrement le treizième des calendes de juillet, l'empereur Valentinien donna un autre édit contre les manichéens, si bien convaincus à Rome, environ dix-huit mois auparavant. Il est adressé à Albin, préfet du prétoire, et renouvelle contre eux toutes les anciennes peines, ordonnant de les poursuivre partout où ils seront découverts, et permettant à toute personne de les accuser. L'empereur étoit à Ravenne l'année précédente, lorsque les manichéens furent convaincus, et apparemment le pape prit occasion de son séjour à Rome, pour obtenir cet édit (1).

Deux ans après, l'empereur Valentinien, étant encore à Rome, fit une loi pour renouveler les anciennes peines contre ceux qui fouilloient dans les sepulcres, pour en tirer des marbres ou d'autres choses plus précieuses (2). On accusoit de ce crime même des clercs, et l'empereur les juge dignes d'une peine plus rigoureuse que les autres. Il veut qu'ils perdent aussitôt le nom de clercs, qu'ils soient proscrits et bannis à perpétuité; et il ne veut pas que l'on épargne les évêques mêmes. La loi est adressée à Albin, préfet du prétoire et patrice, et datée du troisième des ides de mars, sous le consulat de Callypius, c'est-à-dire du treizième de mars quatre cent quarante-sept.

VI. Vertus de saint Hilaire d'Arles.

Saint Hilaire, étant de retour à Arles, s'appliqua tout entier à apaiser Saint Léon, et écrivit plusieurs lettres sur ce sujet. Il envoya premièrement le prêtre Ravennius, qui fut son successeur, puis les évêques Nectaire et Constantius. Auxiliaris, préfet des Gaules, qui se trouvoit alors à Rome, les reçut avec grand respect, et s'entretint souvent avec eux des vertus de saint Hilaire, de sa fermeté et de son mépris des choses humaines. Il parla aussi au pape saint Léon, comme il témoigne, écrivant à saint Hilaire, et il ajoute : Les hommes ont peine à souffrir, que nous parlions avec la hardiesse qu'inspire une bonne conscience, et les oreilles des Romains sont d'une extrême délicatesse. Si vous vous y accommodiez un peu, vous gagneriez beaucoup sans rien perdre. Accordez-moi cela, et dissipez ces petits nuages, par un petit changement. Après cette réponse, saint Hilaire reprit ses fonctions pastorales et ses exercices de piété, comme s'il n'eût fait que commencer, et s'y donna tout entier, pendant trois ou quatre années qu'il survécut, jusqu'en quatre cent quarante-neuf (3).

Dès le commencement de son épiscopat, il continua de pratiquer la pauvreté et la mortification, comme il avoit fait étant moine, ne portant qu'une tunique été et hiver, encore étoit-ce un cilice, marchant toujours nu-pieds et travaillant de ses mains. On lui mettoit une table devant lui avec un livre et des filets; un notaire prêt à écrire étoit près de lui (1). Il lisoit et dictoit de temps en temps, remuant toujours les mains cependant, pour nouer ses cordes et faire ses filets. Il travailloit aussi à la terre au-delà des ses forces, ayant été élevé suivant la noblesse de sa race. On lisoit toujours pendant son repas, et il en introduisit la coutume dans les villes (2). Le dimanche, il se levoit à minuit, faisoit à pied trente milles, qui sont dix lieues, assistoit à l'office, où il prêchoit, ce qui duroit jusqu'à la septième heure, c'est-à-dire une heure après midi. Il vivoit dans une maison commune avec ses clercs, n'ayant que sa cellule comme un autre. Il aimoit tellement les pauvres, que pour racheter les captifs, il fit vendre tout ce qu'il y avoit d'argent dans les églises, jusqu'aux vaisseaux sacrés, et se réduisit à des patènes et des calices de verre.

Il étoit fort eloquent selon le temps, et nous avons un échantillon de son style dans l'éloge de saint Honorat, son prédécesseur. Les jours de jeûnes il entretenoit le peuple par ses discours, depuis midi jusqu'à quatre heures. S'il n'avoit pour auditeurs que des gens rustiques, il s'accommodoit à leur portée par un style simple, mais il le relevoit, s'il survenoit des gens plus instruits, tant il étoit maître de son discours. Il avoit plusieurs fois averti en particulier le préfet de ce temps-là des injustices qu'il commettoit dans les jugements, sans qu'il se fût corrigé. Un jour il vint à l'église, accompagné de ses officiers, pendant que saint Hilaire prêchoit (3). Le saint évêque interrompit son sermon, disant que le préfet n'étoit pas digne de recevoir la nourriture céleste, après avoir méprisé les avis qu'il lui avoit donnés pour son salut. Le préfet se retira chargé de confusion, et saint Hilaire continua de parler. Tel étoit ce saint évêque; mais il s'épuisa tellement par ses jeûnes et ses travaux, qu'il mourut à quarante-huit ans. Sa vie a été écrite par Honorat, évêque de Marseille, son disciple, qui témoigne qu'on avoit de lui des homélies sur toutes les fêtes de l'année, une exposition du symbole et grand nombre de lettres (4).

VII. Second voyage de saint Germain en Bretagne.

Il fut lié d'amitié avec saint Germain d'Auxerre, qu'il nommoit son père, et le respectoit comme un apôtre. Car saint Germain fut obligé d'aller à Arles solliciter Auxiliaris, préfet des Gaules, pour sa ville d'Auxerre, qu'il trouva chargée d'impositions extraordinaires, à son retour de la Grande-Bretagne. Partout où il

(1) Nov. Vale. Lib. 2, tit. 2. Nov. 1. eod. lib.
(2) Nov. Valent. tit. 5.
(3) Vita Hilar. c. 17. c. 8.

(1) Sup. l. xxiv, n. 37. c. 14, 12.
(2) Gennad. c. 68.
(3) C. 11, 12.
(4) Gennad. c. ult. Vita tom. 1, S. Leon. Martyr. R. 5 Mai. V. ibi Baron.

passa dans ce voyage, le peuple alloit au-devant en foule pour recevoir sa bénédiction, avec les femmes et les enfants. A Alise, Nectariola, femme d'un prêtre nommé Sénateur, garda de la paille dont elle avoit garni le lit du saint évêque, et un possédé en étant lié fut délivré. En arrivant à Arles, le préfet Auxiliaris alla contre l'ordinaire bien loin au-devant de lui. Il admira sa bonne mine, la politesse et l'autorité de son discours, et le trouva au-dessus de sa réputation. Il lui fit de grands présents, lui demanda la guérison de sa femme, depuis longtemps affligée de la fièvre quarte (1). Il l'obtint, et accorda aussi à saint Germain la décharge qu'il demandoit pour son peuple.

Saint Germain étant de retour chez lui, fut appelé une seconde fois dans la Grande-Bretagne pour secourir l'Eglise contre l'hérésie pélagienne, qui recommençoit à s'y étendre (2). Saint Germain prit, pour l'accompagner en ce voyage, saint Sévère, évêque de Trèves, disciple de saint Loup de Troyes. Ils partirent l'an quatre cent quarante-six. En passant à Paris, saint Germain demanda des nouvelles de sainte Geneviève, et apprit que sa réputation étoit violemment attaquée par divers reproches (3); lui qui la connoissoit parfaitement, alla à son logis, et la salua si humblement, que tout le monde en fut surpris. Il parla au peuple pour sa justification, et pour preuve de sa vertu, montra à l'endroit où elle couchoit, la terre arrosée de ses larmes. Ayant persuadé tout le monde de son innocence, il continua son voyage, et passa heureusement en Bretagne.

Les malins esprits publièrent son arrivée par toute l'île, en sorte qu'un nommé Elaphius, le premier du pays, sans autre avis, vint au-devant du saint évêque avec son fils, encore dans la fleur de sa jeunesse, qui avoit le jarret retiré et la jambe sèche. Un grand peuple les suivit, et saint Germain sachant qu'ils avoient conservé la foi catholique pour la plupart, et que l'hérésie étoit enseignée par peu de personnes, les chercha, les trouva et les condamna. Cependant, Elaphius lui présenta son fils. Saint Germain le fit asseoir, et lui maniant le jarret et la jambe, le guérit en présence de tout le monde (4). Le miracle ayant affermi le peuple dans la foi catholique, saint Germain les exhorta à bannir l'erreur d'entre eux. Tous furent d'avis de chasser les hérétiques de toute l'Eglise: on les amena aux deux évêques pour les faire passer en Gaule bien avant. Ainsi, la Bretagne en fut délivrée et conserva la pureté de la foi.

A peine saint Germain étoit de retour chez lui (5), qu'il fut appelé par une députation dans la côte Armorique, qui est aujourd'hui la Bretagne. Aetius, qui commandoit alors en Gaule, voulant punir ces peuples rebelles, y avoit envoyé pour les soumettre Eocharich, roi des Allemands, idolâtre et féroce. Saint Germain y marcha aussitôt, et trouva déjà dans le pays ce roi barbare avec quantité de cavalerie. Il avança jusqu'à ce qu'il le rencontrât, et lui parlant par interprète, le supplia humblement de s'arrêter. Comme il refusoit, il lui fit des reproches et enfin prit la bride de son cheval, l'arrêta, et avec lui toute l'armée. Le barbare étonné de sa hardiesse, écouta des propositions de paix, retourna à son poste, et convint de ne point ravager la province, pourvu qu'elle obtînt son pardon de l'empereur ou d'Aetius.

VIII. Fin de saint Germain d'Auxerre.

Pour l'obtenir, saint Germain entreprit le voyage d'Italie et alla trouver l'empereur à Ravenne. En passant chez son ami, le prêtre Sénateur, il guérit une fille muette depuis vingt ans, et dit à Sénateur qu'ils ne se reverroient plus en ce monde. A Autun, il guérit une fille qui avoit une main retirée et les ongles enfoncés dans la chair. Il arriva à Milan un jour que plusieurs évêques étoient assemblés pour célébrer la fête de quelques saints, et entra dans l'église pendant la messe, sans être attendu ni connu de personne(1). Mais un possédé s'écria du milieu du peuple: Germain, pourquoi nous viens-tu chercher en Italie ? qu'il te suffise de nous avoir chassé de Gaule et d'avoir vaincu l'Océan avec nous par ta prière. Le peuple étonné demandoit qui étoit ce Germain. Enfin, malgré la pauvreté de son habit, on le reconnut à la majesté de son visage. Il avoua qui il étoit, les évêques le saluèrent avec respect et le prièrent de délivrer le possédé : il obéit, le tira à part dans la sacristie, et le ramena guéri.

Il fit plusieurs autres miracles pendant le reste du voyage, en sorte que tout le monde parloit de lui à Ravenne, où étoit la cour, et l'attendoit avec impatience. Il y entra de nuit pour ne point faire d'éclat; mais le peuple étoit sur ses gardes. Il fut reçu avec grande joie par l'évêque saint Pierre Chrysologue, par le jeune empereur Valentinien et sa mère Placidie. Elle envoya à son logis un grand vase d'argent rempli de mets délicats, sans aucun mélange de chair; saint Germain lui envoya de son côté un pain d'orge sur une assiette de bois. L'impératrice la fit depuis enchâsser dans de l'or, et garda le pain, qui opéra plusieurs guérisons miraculeuses. Le saint en fit plusieurs à Ravenne, où six évêques l'accompagnoient continuellement. Le fils de Volusien, chancelier, c'est-à-dire secrétaire du patrice Sigisvulte, étoit malade à l'extrémité d'une grosse fièvre (2). Le saint y alla à la prière des parents et des évêques. On vint au-devant dire qu'ils prenoient une peine inutile et que le jeune homme étoit mort. Les évêques le prièrent de ne pas laisser d'y aller.

(1) Vita S. Germ. per Const. c. 29, 32, 34.
(2) Const. lib. II, c. 1. c. 2.
(3) Sup. l. xxv, n. 16.
(4) Const. 11, c. 3, 4.
(5) C. 5.

(1) C. 610.
(2) C. 12, 13, 14, 15, 16, 17.

Ils le trouvèrent mort et froid; et après avoir prié pour le repos de son âme, ils s'en retournoient. Aussitôt le peuple se mit à crier, et on pressa le saint de demander à Dieu la vie du jeune homme, il céda avec peine, et ayant fait sortir tout le monde, il se prosterna près du mort et pria avec larmes. Le mort commença à se mouvoir : il ouvrit les yeux, il remua les doigts. Saint Germain le releva, il s'assit et revint peu à peu en parfaite santé. Saint Germain eut facilement obtenu le pardon des peuples de l'Armorique, qui étoient le sujet de son voyage, s'ils ne l'eussent empêché eux-mêmes par une nouvelle révolte (1).

Un jour, après l'office du matin, comme il parloit avec les évêques de matières de religion, il leur dit : Mes chers frères, je vous recommande mon passage. J'ai cru voir cette nuit notre seigneur qui me donnoit la provision pour un voyage, et il m'a dit que c'étoit pour aller dans ma patrie et recevoir le repos éternel. Peu de jours après, il tomba malade. Toute la ville en fut alarmée : l'impératrice l'alla voir, et il lui demanda en grâce de renvoyer son corps dans son pays, ce qu'elle lui accorda à regret. Il mourut donc à Ravenne, le septième jour de sa maladie, qui étoit le dernier de juillet. Saint Pierre Chrysologue prit sa cuculle et son cilice : les six autres évêques partagèrent entre eux le reste de ses habits. L'eunuque Acholius, préfet de la chambre de l'empereur, dont il avoit guéri un domestique, fit embaumer le corps : l'impératrice le revêtit d'habits précieux, et donna un coffre de cyprès pour le porter ; l'empereur fournit les voitures, les frais du voyage et les officiers pour l'accompagner ; les évêques eurent soin qu'on lui rendît les devoirs de la religion à Ravenne et pendant tout le voyage (2). Ainsi, le convoi fut magnifique : le luminaire étoit si grand, qu'il brilloit même en plein jour. Partout où il passoit, le peuple venoit au-devant et rendoit toutes sortes de services. Les uns aplanissoient les chemins ou réparoient les ponts ; les autres portoient le corps, ou du moins chantoient des psaumes. Le prêtre Saturne, disciple du saint, étoit demeuré par son ordre à Auxerre, où il apprit sa mort par révélation, et la déclara au peuple. Il partit avec une grande multitude pour aller au-devant du corps jusqu'au passage des Alpes. A Vienne, le corps fut déposé dans l'église de Saint-Etienne, qui venoit d'être bâtie à la porte de la ville par les soins du prêtre Sévère, à la place d'un temple où les païens adoroient cent dieux. Sévère étoit Indien de nation, et fameux par ses miracles (3). Saint Germain lui avoit promis en passant de venir à la dédicace de son église ; et en effet, le corps arriva le jour même de la dédicace, avant que l'office commençât. Il arriva à Auxerre cinquante jours après sa mort, et ayant été exposé dix jours à la vénération publique, il fut enterré le premier d'octobre, dans l'oratoire de saint Maurice, qu'il avoit fondé, où est à présent l'abbaye célèbre de son nom. Saint Germain tint le siége d'Auxerre pendant trente ans et vingt-cinq jours ; par conséquent il mourut en quatre cent quarante-huit. Le siége fut vacant pendant quatre ans, apparemment à cause de la désolation des Gaules par les barbares (1).

IX. Priscillianistes en Espagne.

Il y avoit toujours des priscillianistes en Espagne. Saint Turibius, évêque d'Astorga en Galice, en ayant découvert dans sa ville, les convainquit juridiquement avec l'évêque Idace ; et ils en envoyèrent les actes à Antonin, évêque de Mérida (2). Saint Turibius en écrivit au même Idace et à Ceponius, qui semblent avoir été les deux principaux évêques de Galice. Et voici comme il parle dans cette lettre : J'ai voyagé en beaucoup de provinces, et j'ai trouvé partout une même foi ; mais étant revenu dans mon pays, j'ai reconnu avec douleur les erreurs que l'Église catholique a condamnées il y a longtemps, et que je croyois abolies, pulluler encore tous les jours, par le malheur de notre temps, qui a fait cesser les conciles. Ainsi on s'assemble au même autel, avec une créance bien différente ; car quand on presse ces hérétiques, ils nient leurs erreurs, et les cachent de mauvaise foi. Ils ont plusieurs livres apocryphes, qu'ils préfèrent aux écritures canoniques, mais ils enseignent encore des choses qui ne sont point dans ceux que j'ai pu lire, soit qu'ils les tirent par interprétations, soit qu'elles soient écrites dans d'autres livres plus secrets. Dans les actes qui portent le nom de saint Thomas, il est dit qu'il ne baptisoit pas avec l'eau, mais seulement avec l'huile : ce que toutefois nos hérétiques ne font pas, mais les manichéens le font (3). Ils ont encore des prétendus actes de saint André, ceux de saint Jean composés par Leucius, et le livre intitulé la mémoire des apôtres, où entre autres blasphèmes, ils font parler notre seigneur contre l'ancien testament. Il n'y a pas de doute que les apôtres ont pu faire les miracles contenus dans ces livres, mais il est constant que les discours ont été insérés par les hérétiques. J'en ai tiré divers passages remplis de blasphèmes, que j'ai rangés sous certains titres, et j'y ai répondu selon ma capacité. J'ai cru vous en devoir avertir, afin que personne ne garde, ou ne lise ces livres, sous prétexte de ne les pas connoître. C'est à vous à tout examiner et à condamner avec vos confrères ce que vous trouverez contraire à la foi. Cette lettre étoit accompagnée d'un mémoire que nous n'avons plus.

(1) C. 18. Hist. Episc. Autis. c. 7. c. 24.
(2) C. 19, c. 28, c. 21, 22.
(3) Adon. Chr. Act. 6.

(1) Heric. 1, c. 25. Sup. l. xxiii, n. 46.
(2) Idac. fast. an. 21. Valent. Olymp. 306. Epist. Tur. post. 15. Leon.
(3) Sup. l. viii, n. 12.

X. Lettre de saint Léon à saint Turibius.

Saint Turibius envoya à saint Léon une lettre et un mémoire semblable, par un diacre de son église nommé Pervincus, et saint Léon lui répondit par une grande lettre, du douzième des calendes d'août, sous le consulat de Calipius et d'Ardabure, c'est-à-dire du vingt-unième de juillet quatre cent quarante-sept. Il y marque la punition des premiers priscillianistes, et ajoute : Encore que l'Église rejette les exécutions sanglantes, elle ne laisse pas d'être aidée par les lois des princes chrétiens ; et la crainte du supplice corporel fait quelquefois recourir au remède spirituel (1). Mais depuis que les incursions des ennemis ont empêché l'exécution des lois, et que la difficulté des chemins a rendu les conciles rares, l'erreur cachée a trouvé liberté au milieu des calamités publiques. On peut juger de la quantité du peuple qui en est infecté, puisqu'il y a même des évêques qui l'enseignent.

Saint Léon répond ensuite aux seize articles que saint Turibius lui avoit envoyés, et qui contiennent les même erreurs que j'ai rapportées en rapportant l'origine de cette hérésie. Saint Léon répond sur chaque article précisément et théologiquement, opposant à ses erreurs les autorités formelles de l'écriture (2). Outre les livres apocryphes dont les priscillianistes se servoient, ils corrompoient encore les livres canoniques. C'est pourquoi saint Léon ordonne que l'on ne fasse aucun usage de ces exemplaires falsifiés, et que les écritures apocryphes soient entièrement supprimées. Parce qu'encore qu'elles eussent quelque apparence de piété, elles attiroient dans l'erreur par les merveilles fabuleuses qu'elles racontoient. Et comme quelques-uns gardoient des sermons de Dictynnius, quoique pleins de ces erreurs sous prétexte qu'il étoit mort dans la communion de l'Église, saint Léon les défend comme les autres. Dictynnius avoit été évêque d'Astorga avant saint Turibius, et avoit abjuré le priscillianisme au concile de Tolède tenu l'an quatre cent (3).

Saint Léon marque dans sa lettre la conformité des priscillianistes avec les manichéens ; et envoie à saint Turibius les actes de la procédure qu'il avoit faite à Rome contre eux. Il conclut en ordonnant, que l'on tienne un concile où l'on examine s'il y a quelques évêques infectés de cette hérésie, et qu'on les sépare de la communion, s'ils ne la condamnent. Il souhaitoit que le concile fût général, des provinces de Tarragone, de Carthage, de Lusitanie et de Galice ; mais s'il s'y trouve quelque obstacle, il veut du moins que les évêques de Galice s'assemblent à la diligence d'Idace, de Ceponius et de Turibius (4). Ces lettres de saint Léon, tant à saint Turibius qu'aux autres évêques d'Espagne, y furent portées par le diacre Pervincus, et quelques-uns en Galice se soumirent à ses décisions, mais en apparence seulement.

Il arriva, comme saint Léon l'avoit prévu, que les évêques d'Espagne ne purent s'assembler en concile général. Les provinces étoient trop divisées, Rechila roi des Suèves, étoit maître de la Galice, le reste étoit sous la domination des Goths. Toutefois ils se tint deux conciles, l'un en Galice, l'autre des quatre provinces de Tarragone, de Carthage, de Lusitanie et de Bétique ; saint Léon écrivit au concile de Galice par un notaire de l'Église romaine, nommé aussi Turibius ; et le concile des quatre provinces dressa une confession de foi contre les priscillianistes, et l'envoya à Balconius évêque de Brague, alors métropole de Galice. Nous avons cette confession de foi, suivie de dix-huit articles d'anathème, et c'est à peu près la même qui se trouve sous le nom de saint Augustin, dans un ancien code de canons de l'Église romaine. L'Église honore la mémoire du saint évêque Turibius le seizième d'avril (1).

XI. Lettre aux évêques de Sicile.

Les évêques de Sicile baptisoient, non seulement à pâque et à la pentecôte, mais encore à l'épiphanie pour honorer le jour auquel ils croyoient que Jésus-Christ avoit reçu le baptême. Saint Léon, l'ayant appris, leur écrivit pour corriger cet abus, les exhortant à suivre la discipline du saint-siége, d'où ils recevoient la consécration épiscopale. Ce qui fait voir que dans les provinces suburbicaires, c'est-à-dire la partie méridionale d'Italie et la Sicile, il n'y avoit que le pape qui consacrât les évêques (2). Toute la vie de Jésus-Christ, dit saint Léon, a été une suite de miracles et de mystères, mais l'Église ne pouvant les honorer tous à la fois, en a distribué la mémoire à divers jours. Or, c'est principalement de sa mort et de sa résurrection que le baptême a tire sa vertu, et c'est le sacrement qui représente plus expressément l'une et l'autre. Sa mort y est exprimée par l'abolition du péché ; les trois jours de sa sépulture, par les trois immersions, sa résurrection par la sortie hors l'eau. On y ajoute le jour de la Pentecôte, en faveur de ceux qui n'ont pu être baptisés à Pâques, soit parce qu'ils étoient malades ou en voyage, soit par quelque autre empêchement, parce que la descente du Saint-Esprit est la suite de la résurrection du sauveur. Aussi voit-on, que saint Pierre baptisa trois mille personnes le jour de la Pentecôte. Il ne faut donc baptiser qu'en ces deux jours, et encore ceux que l'on aura choisis après les avoir exorcisés, examinés, sanctifiés par les jeûnes, et préparés par de fréquentes instructions. Ces deux jours

(1) Leo. Epist. 15, al. 93. Sup. liv. xviii, n. 30.
(2) Sup. l. xvii, n. 36, c. 15.
(3) C. 16. Sup. xx, n. 48.
(4) Sup. l. xxvi, n. 57. Idac. Chr. an. c. 3. Valent.

(1) Conc. Brac. ii. c. 5, p. 837, A. Tom. 2, c. p. 1228. V. Quesn. dissert. 14. Martyr. R. 16 Apr.
(2) Epist. 16, al. 4. V. not. Quesn.

sont les seuls légitimes, pour ceux qui sont en santé et en liberté ; mais on peut baptiser en tout temps en cas de nécessité, comme en péril de mort, pendant un siége, dans la persécution, dans la crainte du naufrage (1).

Quant a la raison tirée du baptême de Jésus-Christ, saint Léon marque premièrement qu'il n'est pas certain qu'il l'ait reçu le jour de l'Epiphanie, en disant seulement que quelques-uns le pensent (2). De plus Jésus-Christ n'a reçu que le baptême de saint Jean ; et cela pour accomplir toute justice, et montrer l'exemple, comme il a été circoncis et a pratiqué les cérémonies légales. Mais il a institué le sacrement du baptême à sa mort, par l'eau qui coula de son côté avec le sang. Pour mieux conserver l'uniformité de la discipline, saint Léon ordonne que tous les ans trois évêques de Sicile se trouvent à Rome, le vingt-neuvième de septembre, pour assister à l'un des deux conciles, qui se doivent tenir tous les ans suivant les canons. Cette lettre fut envoyée par les évêques Bacillus et Pascasin, qui devoient faire rapport au pape de l'exécution de ses ordres. La datte est du douzième des calendes de novembre, sous le consulat d'Alipius et Calipius et d'Ardabure, c'est-à-dire du vingt-unième d'octobre quatre cent quarante-sept.

Au commencement de l'année précédente, il avoit écrit à Sénécion et aux autres métropolitains d'Achaïe, qui étoient au nombre de six, pour les maintenir dans la soumission à l'évêque de Thessalonique. Ils avoient témoigné être fort contents de ce que saint Léon avoit établi Anastase de Thessalonique son vicaire pour l'Illyrie. Toutefois un de ces métropolitains avoit souvent fait des ordinations illicites, et de plus il avoit donné à la ville de Thespie un évêque qui y étoit entièrement inconnu (3). Saint Léon les exhorte tous à venir au concile général d'Illyrie, quand ils y seront appelés, c'est-à-dire, y envoyer deux ou trois évêques de chaque province ; et il déclare que le métropolitain n'a pas le pouvoir d'ordonner un évêque à son choix, sans le consentement du clergé et du peuple. Cette lettre est du huitième des ides de janvier, sous le consulat d'Aétius et de Symmaque, c'est-à-dire du sixième de janvier quatre cent quarante-six.

XII. Mort de Proclus. Flavien, évêque de Constantinople.

Proclus mourut le vingt-quatrième d'octobre quatre cent quarante-sept, après avoir tenu le siége de Constantinople treize ans et trois mois, et son successeur fut Flavien, prêtre et trésorier de la même église. Cette ordination fut désagréable à l'eunuque Chrysapius, préfet de la chambre, prévenu contre Flavien. Il excita l'empereur de demander à Flavien des eulogies pour son ordination (1). Flavien lui envoya des pains blancs, comme un signe de bénédiction. Chrysapius, qui prétendoit autre chose, lui fit dire qu'il devoit envoyer de l'or. L'évêque répondit qu'il n'en avoit point si ce n'étoit les vases sacrés ; mais que les biens de l'Eglise étoient à Dieu et destinés aux pauvres. Dès lors Chrysapius résolut de mettre tout en œuvre, pour faire déposer Flavien ; mais comme il étoit soutenu par Pulchérie, qui avoit toute l'autorité, il voulut commencer par l'éloigner elle-même des affaires. Chrysapius persuada donc à l'empereur, par le moyen de sa femme Eudoxia, de demander à Flavien, qu'il ordonnât Pulchérie diaconesse. L'empereur l'envoya quérir, et lui fit cette proposition en secret ; Flavien en fut affligé, mais sans le témoigner à l'empereur, il écrivit secrètement à Pulchérie, qu'elle ne se trouvât point en sa présence, de peur qu'il ne fût obligé de faire quelque chose, qui ne fût agréable ni à elle, ni à lui. Elle comprit de quoi il s'agissoit, et se retira à l'Hebdomon. L'empereur Théodose et l'impératrice Eudoxia furent fort irrités contre Flavien, de ce qu'il avoit découvert leur secret, et tel fut le commencement de sa disgrâce.

XIII. Théodoret relégué.

Théodoret, ayant appris l'ordination de Flavien, lui écrivit une lettre de compliment, espérant trouver en lui un protecteur, car il y avoit déjà deux ans qu'il avoit reçu ordre de l'empereur de se retirer à son diocèse de Cyr, avec défense d'en sortir (2). Le temps paroît par la lettre au consul Nomus, dont le consulat tombe en l'année quatre cent quarante-cinq. Le sujet fut un sermon qu'on l'accusa d'avoir fait à Antioche, après la mort de saint Cyrille, en présence de Domnus, où l'on prétendoit qu'il avoit dit : On n'oblige plus personne de blasphémer. Où sont ceux qui disent que c'est un Dieu qui a été crucifié ? Ce n'est pas Dieu qui a été crucifié, c'est Jésus-Christ homme. Il n'y a plus de dispute, l'orient et l'Egypte sont unis, l'envie est morte, et l'hérésie ensevelie avec elle. On l'accusoit encore d'avoir ordonné évêque de Tyr le comte Irénée qui étoit bigame, et qui avoit agi au concile d'Ephèse avec tant de chaleur pour le parti de Nestorius. Enfin on accusoit Théodoret de troubler l'Eglise par les conciles qu'il assembloit continuellement à Antioche ; et c'est la seule cause que portoit la lettre de l'empereur. Il obéit et sortit d'Antioche sans dire adieu à cause de ceux qui l'y vouloient retenir (3).

Mais il se plaignit à divers personnes, d'être ainsi noté et condamné sans connoissance de cause. Il en écrivit au pape Anatolius, au préfet

(1) Act. 11, 37. c. 6, 5.
(2) C. 6.
(3) Leo. Epist. 13.

(1) Menol. Cr. Niceph. Chr. Sup. xxvi, n. 30. Niceph. Hist. xiv, 47. V. Garn. Diss. de lib. Theod. ad Epist. 11.
(2) Epist. 12, 11.
(3) Conc. V. Coll. 5, t. 5. p. 508. D. Ep. 80. 77.

Eutréchius, au consul Nomus, à Eusèbe, évêque d'Ancyre. Ce n'est pas, disoit-il, que le séjour de Cyr me déplaise ; je le dis en vérité, je l'aime mieux que les villes les plus célèbres, parce que Dieu me l'a donné en partage ; mais il me paroît insupportable d'y être attaché par nécessité. Cette conduite enhardit les méchants et les rend plus indociles. Et ailleurs, toutes les villes sont ouvertes aux hérétiques, aux païens, aux juifs ; et moi qui combats pour la doctrine de l'évangile, on me chasse de toutes les villes (1). Mais on dit que j'ai de mauvais sentiments. Que l'on assemble donc un concile, que je m'explique en présence des évêques et des magistrats ; et que les juges disent ce qui s'accorde à la doctrine des apôtres. Et ensuite, je ne suis jamais venu moi-même à Antioche, ni sous Theodote, ni sous Jean, ni sous Domnus ; mais j'ai obéi à peine étant appelé cinq ou six fois, cédant aux menaces des canons contre ceux qui ne viennent pas aux conciles. Il marque, dans ces deux lettres, qu'il est évêque depuis vingt-cinq ans, que pendant tout ce temps, personne ne l'a accusé, et qu'il n'a accusé personne ; et qu'aucun de ses clercs ne s'est présenté devant les tribunaux. Il rapporte aussi pour sa justification les biens spirituels et temporels qu'il a faits à son diocèse (2).

Dans la lettre à Eusèbe d'Ancyre, il dit (3) : Ceux qui renouvellent l'hérésie de Marcion et des autres docites, irrités de ce que je les réfute ouvertement, ont essayé de surprendre l'empereur, en me traitant d'hérétique, et m'imposant de diviser en deux notre seigneur Jésus-Christ. Mais ils n'y ont pas réussi, puisque l'ordre qui a été donné contre moi, ne contient aucune accusation d'hérésie. Ensuite, je suis si éloigné de cette detestable opinion, que je suis fâché d'avoir trouvé quelques-uns des pères du concile de Nicée, qui en écrivant contre les ariens, ont poussé trop loin la division de l'humanité et de la divinité. Et afin que l'on ne croie pas que la crainte me fasse parler ainsi maintenant, on peut lire ce que j'ai écrit devant le concile d'Ephèse, et après il y a douze ans. Car, par la grâce de Dieu, j'ai expliqué tous les prophètes, les psaumes, et saint Paul. J'ai écrit il y a longtemps contre les ariens, les macédoniens, les apollinaristes et les marcionites. J'ai composé un livre mystique, un autre de la providence, un autre sur les questions des mages, la vie des saints, et plusieurs autres. Je défie mes accusateurs et mes juges d'y trouver aucune opinion, que je n'aie prise dans la sainte écriture.

XIV. Ecrits de Théodoret.

Des ouvrages dont Théodoret fait ici mention, nous n'avons plus les premiers contre les hérétiques, si ce n'est qu'ils soient cachés sous le nom de quelque autre auteur. Nous n'avons point non plus le livre mystique, ni les réponses aux mages. Mais nous avons les commentaires sur les prophetes, sur les psaumes et sur saint Paul. La vie des saints est le philothée, autrement l'histoire religieuse, qui comprend la vie des trente solitaires que Théodoret avoit connus, commençant à saint Jacques de Nisibe, et finissant à sainte Domnine. Mais outre les ouvrages qu'il nomme dans la lettre à Eusèbe, il avoit composé dès lors un grand traité des maladies des Grecs, c'est-à-dire des erreurs des païens, divisé en douze livres et remplis d'une grande érudition. Il y cite plus de cent auteurs anciens. Il avoit aussi composé un commentaire sur le cantique (1).

On croit que ce fut pendant cette retraite forcée, qu'il écrivit son éraniste, ou polymorphe, ainsi nommé, parce qu'il prétend que l'erreur qu'il y attaque est un ramas de plusieurs anciennes hérésies. C'étoit l'opinion de ceux qui prétendoient qu'il n'y avoit qu'une nature en Jésus-Christ, par un zèle excessif contre les nestoriens, qui les portoit dans l'hérésie opposée (2). Cet ouvrage est divisé en trois dialogues, le premier intitulé immuable, parce que l'auteur y montre que le verbe se faisant chair n'a point été changé ; le second inconfusible, où il montre que l'incarnation s'est faite sans confusion des deux natures ; le troisième impassible. Il cite entre les pères orthodoxes, Théophile d'Alexandrie et saint Cyrille ; et il cite les pères latins aussi bien que les Grecs (3). A la fin. il ajoute divers syllogismes, pour démontrer ces trois mêmes vérités, que le verbe est immuable, incapable de mélange, et impassible.

XV. Lettre de Théodoret à Dioscore.

Ceux qu'il attaque en cet ouvrage étoient comme il dit, des gens obscurs, qui ne pouvoient se rendre célèbres que par leurs crimes : ce qui convient à certains moines orientaux ; ou, comme il dit ailleurs, certains clercs d'Osroëne, qui étant venus à Alexandrie accuser Théodoret de diviser Jésus-Christ en deux fils, dans les discours qu'il faisoit à Antioche, et ils attribuoient la même erreur aux évêques de Cilicie (4). Dioscore d'Alexandrie en écrivit à Domnus d'Antioche, se plaignant particulièrement de Théodoret. Celui-ci lui écrivit pour se justifier, prenant à témoins les milliers d'auditeurs qu'il avoit eus à Antioche, au lieu que ses accusateurs n'étoient que quinze tout au plus. J'ai enseigné, dit-il, six ans sous Théodote d'heureuse mémoire, treize ans sous le bienheureux Jean, qui prenoit tant de plaisir à m'entendre, que souvent il se levoit et battoit des mains. C'est la septième année du saint

(1) Ep. 79, 80, 81, 82, 79, 81.
(2) Sup. l. xxv, n. 50.
(3) Epist. 82.

(1) V. Dissert. Garn. p. 259. Tom. 1, 2, 3, 4.
(2) Præfat. in Erani.
(3) Dial. 2, p. 10, 110. Dialog. 3, p. 167.
(4) Epist. 87, 83. ad Diosc.

évêque Domnus, et jusqu'ici aucun évêque, ni aucun clerc n'ont rien repris en mes discours. La septième année de Domnus tombe dans l'année quatre cent quarante-sept.

Théodoret proteste ensuite qu'il veut suivre les traces des pères, et conserver la foi de Nicée(1). Il explique la créance sur l'incarnation qui est la créance catholique. Il cite ses livres, où il a employé les autorités de Théophile et de saint Cyrille, ce qui marque l'eraniste. Puis il ajoute : Je crois que vous savez bien que Cyrille d'heureuse mémoire m'a plusieurs fois écrit. Et quand il envoya à Antioche ses livres contre Julien et le traité du bouc émissaire, il pria le bienheureux Jean d'Antioche de les montrer aux docteurs les plus célèbres d'orient. Jean me les envoya, je les lus avec admiration, j'en écrivis à Cyrille, qui me fit réponse, rendant témoignage à mon exactitude et à mon affection, je garde ces lettres. Il finit par cette profession de foi : Si quelqu'un ne dit pas que la Sainte-Vierge est mère de Dieu, ou s'il dit que notre seigneur Jésus-Christ est un pur homme, ou s'il divise en deux le fils unique, et premier né de toute créature, qu'il soit déchu de l'espérance en Jésus-Christ.

Théodoret écrivit, en même temps, une lettre circulaire aux évêques des deux Cilicies, où il les avertit que l'occasion de la calomnie répandue contre eux vient, à ce qu'on dit, de quelques-uns en petit nombre, qui divisent en deux personnes le verbe incarné. Il rapporte les passages de l'écriture les plus formels pour l'unité de personne (2). Ces deux de saint Paul : Il y a un seul seigneur Jésus-Christ; et encore : Un seigneur, une foi, un baptême; et de l'évangile : Personne n'est monté au ciel, que celui qui en est descendu, le fils de l'homme qui est au ciel. Et encore : Si donc vous voyez le fils de l'homme monter où il étoit auparavant. Théodoret exhorte les évêques à réprimer ceux qui combattent cette doctrine, par ignorance ou par esprit de contention, s'il est vrai, dit-il, qu'il y en ait quelques-uns, et que ce ne soit pas une calomnie.

XVI. Lettre de Théodoret à Flavien.

Dioscore, n'eut aucun égard à la lettre de Théodoret; au contraire il souffrit que ses accusateurs prononçassent publiquement anathème contre lui dans l'eglise d'Alexandrie; et lui-même se leva de son siége et cria comme eux anathème (3). Il fit plus, il envoya des évêques à Constantinople pour accuser Théodoret et les orientaux. Théodoret s'en plaignit à Flavien de Constantinople. J'ai envoyé, dit-il, à Dioscore un de nos prêtres, avec des lettres synodales, pour lui apprendre que nous nous en tenons a l'accord fait sous Cyrille d'heureuse mémoire; que nous approuvons sa lettre et que nous recevons avec respect celle de saint Athanase à Epictète et la foi de Nicée. Et les clercs qu'il avoit envoyés ont reconnu eux-mêmes par expérience qu'aucun des évêques d'orient n'a d'opinion contraire à la doctrine apostolique. Il montre ensuite l'injustice de l'anathème prononcé contre lui, parce que le concile de Constantinople, conformément à celui de Nicée, a séparé la juridiction des provinces, en sorte que l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Egypte. Il vante incessamment, dit-il, la chaire de saint Marc; mais il sait bien qu'Antioche a la chaire de saint Pierre, qui étoit le maître de saint Marc, le premier et le chef des apôtres. Et ensuite : Sachez, seigneur, que son chagrin contre nous, vient de ce que nous avons consenti à la lettre synodale que vous fîtes sous Proclus d'heureuse mémoire, conformément aux canons. Il s'en est plaint jusqu'à deux fois, comme si nous avions abandonné les droits de l'église d'Antioche et de celle d'Alexandrie. On croit que cette lettre synodale de Proclus est celle qui fut depuis rapportée au concile de Chalcédoine, touchant Athanase, évêque de Perrha en Syrie (1). Dioscore prétendoit que les orientaux, en recevant cette lettre, avoient reconnu la juridiction de l'évêque de Constantinople sur celui d'Antioche, qui, jusque-là, avoit été le troisième évêque du monde, n'ayant devant lui que Rome et Alexandrie.

XVII. Députation de Syrie à Constantinople.

Pour défendre Théodoret et tous les évêques orientaux contre les calomnies des clercs d'Osroène et des autres que Dioscore avoit écoutés, Domnus, évêque d'Antioche, envoya de son côté des évêques à Constantinople, comme Dioscore en avoit envoyé du sien. Les évêques de Syrie partirent au fond de l'hiver, c'est-à-dire à la fin de l'an quatre cent quarante-sept, et Théodoret les chargea de plusieurs lettres; nous en avons jusqu'à vingt-deux; savoir : à treize grands officiers, dont la plupart avoient été consuls, à quelques-uns du clergé de Constantinople et à trois évêques. Flavien de Constantinople, à qui Théodoret écrivit une seconde lettre par les évêques députés; Bazile de Seleucie, qui étoit alors à Constantinople, et Eusebe d'Ancyre, chez qui les députés devoient passer (2). Dans la lettre à Flavien, Théodoret s'explique sur le dogme, et marque les différentes hérésies sur l'incarnation. Simon, Basilide, Valentin, Bardesane, Marcion et Manès, ne reconnoissent Jésus-Christ que Dieu, et ne lui attribuent l'humanité qu'en apparence; les ariens disent que le verbe n'a pris qu'un corps, auquel il tenoit lieu d'âme : Appollinaire dit qu'il a pris un corps animé, mais non d'une âme raisonnable. Au contraire, Pholin, Marcel d'Ancyre, et Paul de Samosate, disent que c'est un pur homme. Il faut donc opposer à ceux-ci les passages qui prouvent la divinité de Jésus-Christ, et aux premiers, ceux qui prouvent l'humanité.

(1) Sup. liv. XXVI, n. 46.
(2) Epist. 84, Ep. 83. Cor. VIII, 6. Eph. IV, 5. Joan. III, 13, VI. 63.
(3) Ep. 8, 6.

(1) V. Garn. ad Epist. Theod. 89. Inf. l. XXVIII, n. 28.
(2) Ep. 94, 101, 107, 108, 105. 106, 100. 101. Ep, 88, 89, etc. 104, 102, 109.

XVIII. Irénée de Tyr déposé.

Cependant Théodoret apprit de Constantinople qu'il y avoit un ordre de l'empereur pour déposer Irénée, qu'il avoit ordonné évêque de Tyr (1). Il en écrivit à Domnus d'Antioche, lui expliqua les raisons de soutenir cette ordination. Je l'ai faite, dit-il, en exécution du décret de tous les évêques de Phénicie, connoissant le zèle d'Irénée, sa grandeur d'âme, sa charité pour les pauvres et ses autres vertus. Au reste, je ne sache point qu'il ait jamais refusé de nommer la Sainte-Vierge mère de Dieu, ni qu'il ait eu aucune autre opinion contraire à la foi. Quant à la bigamie, j'ai suivi l'exemple de nos prédécesseurs : Alexandre d'Antioche, avec Acace de Bérée, ordonnèrent Diogène bigame; Prayle de Jérusalem, ordonna Domnin de Césarée, bigame. Aussi Proclus de Constatinople a-t-il approuvé l'ordination d'Irénée, comme les principaux évêques de Pont et tous ceux de Palestine.

Sur le premier avis de cet ordre, Irénée étoit tenté de se retirer, et consulta Théodoret, qui lui conseilla d'attendre qu'il y fût forcé, sans abandonn r de lui-même son troupeau (2). La consultation étoit couverte de cette parabole · Un juge impie a donné le choix à deux martyrs de sacrifier aux idoles ou de se jeter dans la mer. Le premier s'y est précipité; le second n'a fait ni l'un ni l'autre, attendant qu'on l'y jette par force. Théodoret approuve la conduite du dernier.

L'ordre contre Irénée fut exécuté; on le déposa et on ordonna Photius, évêque de Tyr, à sa place (3). Irénée se trouve compris dans une loi de Théodose, qui porte premièrement que tous les écrits de Porphyre, contre la religion chrétienne, seront mis au feu. En second lieu, que les nestoriens, s'ils sont évêques ou clercs, seront chassés des églises; s'ils sont laïques, seront excommuniés, avec permission à tous les catholiques de les dénoncer. Que les livres dont la doctrine n'est pas conforme à celle du concile de Nicée, du concile d'Ephèse et de saint Cyrille, seront brûlés, avec défense à qui que ce soit de les lire ou de les garder, sous peine du dernier supplice. Cet article semble regarder les écrits de Dioscore de Tarse, et de Théodore de Mopsueste. Enfin, la loi ordonne qu'Irénée, qui, après avoir encouru l'indignation de l'empereur, comme nestorien, avoit été ordonné contre les canons, sera chassé de l'église de Tyr, et ne sortira point de son pays; mais il demeurera en repos sans porter le nom ni l'habit d'évêque. Cette loi fut publiée dans l'église des moines d'Egypte, le vingt-troisième de pharmouthi, indiction première, l'an cent soixante-quatre de Dioclétien, c'est-à-dire le dix huitième d'avril quatre cent quarante-huit; mais Photius étoit évêque de Tyr dès le mois de février.

XIX. Poursuites contre Ibas.

On le voit par une assemblée qui fut tenue au sujet d'Ibas, ou Ihiba, evêque d'Edesse. Il avoit succédé à Rabbula; mais il était dans des sentiments opposés; car Rabulla fut toujours attaché à saint Cyrille et au concile d'Ephèse, au lieu qu'Ibas fut du parti de Nestorius et des orientaux, jusqu'à la réunion procurée par Paul d'Emèse. Le clergé d'Edesse etoit divisé et plusieurs étoient opposés à Ibas, entre autres quatre prêtres, qui furent encore excités par Uranius, évêque d'Imérie, dans l'Osroène, d'intelligence avec Eutychès, abbé de Constantinople, très-zélé contre les nestoriens. Ces quatre prêtres étoient Samuel, Cyrus, Euloge et Maras, qui donnèrent des libelles contre Ibas, à Domnus, évêque d'Antioche, et il lui manda de venir se présenter; mais comme c'étoit en carême, apparemment de l'an quatre cent quarante-six (1). Domnus remit l'assignation après la fête, et manda cependant à Ibas de lever l'excommunication qu'il avoit prononcée contre ces prêtres. Ibas s'en rapporta au jugement de Domnus qui, à cause de la fête, les déchargea de l'excommunication, à condition qu'ils ne sortiroient point d'Antioche, jusqu'à ce que l'affaire fût réglée, sous peine de déposition. Toutefois Samuel et Cyrus se retirèrent avant qu'Ibas vînt à Antioche, et s'en allèrent à Constantinople. Il n'y eut que Maras et Euloge qui demeurèrent.

Domnus assembla un concile nombreux à Antioche, où se trouva Uranius d'Imérie. On y fit lire les libelles contre Ibas. Comme ils portoient les noms des quatre accusateurs, et qu'il n'en paroissoit que deux, le concile leur demanda où étoient les autres? Ils répondirent qu'ils s'étoient retirés, et ajoutèrent : Nous avons ouï dire qu'ils sont allés à Constantinople (2). Le concile déclara qu'ils étoient défaillants, et que comme tels ils avoient encouru la peine de déposition. L'évêque Uranius, avec les prêtres Euloge et Maras, et les autres accusateurs d'Ibas, allèrent à Constantinople joindre Samuel et Cyrus, et présentèrent requête à l'empereur pour avoir d'autres juges que Domnus, qui leur étoit suspect. Ils obtinrent en effet des lettres, par lesquelles Uranius lui-même étoit commis avec Photius, évêque de Tyr, et Eustathe, évêque de Béryte, pour prendre con-

(1) Epist. 110.
(2) Epist. 3.
(3) Conc. Eph. part. 3, c. 47.

(1) Sup. l. XXVI, n. 9. Conc. Chalch. act. 9. p. 625, E. Act. 10, p. 640, E.
(2) P. 645, C, p. 641, E

noissance de l'accusation intentée contre Ibas, par Samuel, Cyrus, Maras et Euloge. Le porteur de cet ordre étoit Damascius, tribun et notaire de l'empereur, dont la commission particulière étoit datée du septième des calendes de novembre à Constantinople, c'est-à-dire du vingt-sixième d'octobre, et ce doit être l'an quatre cent quarante-sept. Il mena avec lui l'évêque Uranius, un diacre de Constantinople, nommé Euloge, envoyé par l'évêque Flavien et les accusateurs d'Ibas, savoir: les quatre prêtres de Mésopotamie et quelques moines (1).

XX. Arbitrage de Tyr.

Quand ils furent arrivés à Tyr, Photins et Eustathe acceptèrent la commission de l'empereur, et les adversaires d'Ibas proposèrent plusieurs chefs d'accusations; mais la plus capitale étoit contre la foi, car ils soutenoient qu'Ibas étoit nestorien, et qu'il avoit dit publiquement dans l'église : Je n'envie point à Jésus-Christ d'être devenu Dieu. Ibas le nioit avec serment, et protestoit qu'il étoit catholique. Les accusateurs ne produisoient contre lui que trois témoins, qu'il récusoit, parce qu'ils demeuroient avec eux. Comme ils faisoient grand bruit, et remplissoient la ville de Tyr de trouble et de scandale, Photins les en fit sortir ; et ne voyant rien de solide dans leurs accusations, lui et Eustathe quittèrent le personnage de juges pour prendre celui d'arbitres, et firent convenir les parties d'un traité, dont l'acte fut dressé le cinquième des calendes de mars, sous le consulat de Zénon et de Posthumien, indiction première, selon les Macédoniens, l'an cinq cent soixante-quatorze d'Alexandre, le dixième de périthius, c'est-à-dire le vingt-cinquième de février quatre cent quarante-huit.

Ce traité porte qu'Ibas a donné par écrit sa confession de foi, à laquelle il a promis de se conformer, en prêchant dans son église, et d'anathématiser clairement Nestorius et ceux qui se servent de ses discours ou de ses livres (2). Il a declaré que sa créance est conforme aux lettres d'union entre Jean d'Antioche, et saint Cyrille, dont Paul d'Emèse, a été le médiateur. Qu'il reçoit tous les décrets du concile d'Ephèse, comme d'un concile inspiré par le saint esprit, et le tient egal au concile de Nicée, sans aucune différence. En conséquence, il a promis d'oublier tout le passé et de tenir ses accusateurs pour ses enfants, comme aussi eux, de leur côté, ont promis de s'assembler dans l'église avec Ibas, le reconnoissant pour leur père, et lui témoignant toute sorte d'affection. Que s'il croit avoir quelque sujet à l'avenir de se plaindre de Samuel, Cyrus, Maras ou Euloge, il ne les punira pas de son autorité particulière, mais de l'avis de l'archevêque Domnus. Et parce qu'on accusoit Ibas d'abuser des revenus et des offrandes de l'église, il convint de suivre l'usage de l'église d'Antioche et que les biens de son église seroient administrés par des économes qu'il prendroit dans le clergé. Après cet accord, Ibas et les quatre prêtres communièrent ensemble aux sacrés dons, dans la cathédrale de Tyr.

Nonobstant cette réconciliation, les mêmes prêtres recommencèrent à poursuivre Ibas, et de plus, ils accusèrent avec lui Daniel, évêque de Charres, son neveu, et Jean, évêque de Batne (1). Aux quatre prêtres se joignirent cinq nouveaux accusateurs : Albanius, Jean, Anatolius, Caïumas et Abib, tous clercs. Ils vinrent à Constantinople et s'adressèrent à l'empereur Théodose et à l'évêque Flavien, qui renvoya le jugement aux mêmes évêques à qui il avoit été renvoyé la première fois, c'est-à-dire à Photius de Tyr, a Eustathe de Beryte et à Uranius d'Himerie, comme le témoignoient ses lettres, dont il chargea Euloge, diacre de Constantinople : l'empereur donna aussi ses lettres au même effet, et chargea le tribun Damascius de l'exécution comme la première fois.

XXI. Jugement à Béryte.

Mais cette seconde fois l'assemblée se tint à Béryte le premier jour de septembre de la même année quatre cent quarante-huit. Les trois juges y étoient, le tribun Damascius, les trois évêques accusés et les neuf accusateurs (2). Les juges, voulant établir d'abord les qualités des parties, demandèrent à Ibas ce qui s'étoit passé au concile d'Antioche. Alors Samuel, un des accusateurs, dit : Nous prions que ce que l'on dit soit expliqué en syriaque à l'evêque Uranius, car il sait parfaitement ce qui a été écrit à l'archevêque Flavien par l'archevêque Domnus à notre sujet. Il étoit à Constantinople. On lui donna un interprète nommé Maras : c'est que l'on parloit grec, et Uranius, qui étoit de Mésopotamie, ne l'entendoit pas. Ibas, répondant à la réquisition des juges, raconta ce qui s'étoit passé à Antioche, et comme deux de ses accusateurs s'etoient absentés, on lut les actes du concile qu'il avoit en main.

Ensuite on fit lire le libelle d'accusation présenté le jour précédent; et les accusateurs interrogés, déclarèrent qu'ils persistoient. On lut les chefs d'accusation au nombre de dix-huit, qui se réduisoient à trois principaux contre Ibas: qu'il étoit nestorien et traitoit saint Cyrille d'hérétique ; qu'il avoit ordonné plusieurs personnes indignes, entre autres son neveu Daniel, l'ayant fait évêque dans une ville de païens qui avoit besoin d'un pasteur d'un grand exemple, quoique ce fût un jeune homme inquiet et débauché ; qu'il étoit intéressé, prenant de l'argent des ordinations, detournant les revenus de l'église et les donations qu'on lui faisoit, pour enrichir son neveu et ses parents. Contre Daniel,

(1) Conc. Chalch. act. 9, p. 628, C, p. 637.

(2) P. 628.

(1) P. 637, A.

(2) Conc. Chalch. act. 10. p. 637, E.

on disoit qu'il aimoit une femme mariée de la ville d'Edesse, nommée Challoa, et la menoit avec lui en divers lieux; qu'il l'avoit enrichie aux dépens de l'eglise; en sorte qu'elle, qui n'avoit rien auparavant, prêtoit des deux cents et trois cents sous d'or, et que Daniel, par son testament, lui laissoit à elle et à ses enfants les grands biens qu'il avoit ; qu'il lui avoit aussi donné la succession d'un riche diacre, et des bois appartenant à l'eglise. On accusoit aussi Daniel d'ordonner des complices de ses débauches, et de prendre des présents pour absoudre du crime d'idolâtrie (1).

Les juges dirent qu'il falloit commencer par l'accusation contre la foi, comme la plus capitale; et Maras dit en parlant d'Ibas (2) : Il a dit dans un discours : Je n'envie point à Jésus-Christ d'être devenu dieu, car je le suis devenu comme lui. Les évêques demandèrent à Ibas s'il l'avoit dit. Il répondit : Anathème à qui l'a dit et à l'auteur de la calomnie; pour moi, je ne l'ai point dit, à Dieu ne plaise. Samuel dit : Nous en avons ici les témoins; nous vous prions de les faire appeler, et qu'ils déposent de leur propre bouche s'ils ne lui ont pas ouï dire. Ibas dit : J'aimerois mieux être mort mille fois que de dire cette parole. Dieu me garde d'en avoir seulement la pensée. Les évêques dirent : Pretendez-vous qu'Ibas l'ai dit dans l'église. Samuel dit : La coutume de l'Eglise est que, le jour de Pâques ou la veille, l'évêque donne de sa main quelques présents aux clercs. Il parle auparavant. C'est en cette occasion qu'il a tenu ce discours en présence de tous les clercs. Nous le prouvons par quelques-uns d'entre eux qui sont ici et qui le lui ont ouï dire. Les évêques dirent : Combien y a-t-il, à ce que vous prétendez, qu'Ibas l'a dit ? Samuel répondit : Il y a plus de trois ans. Il a dit encore d'autres choses, que nous prouverons si vous l'ordonnez.

Les évêques dirent : Qui sont vos témoins ? Samuel répondit : Nous en avons ici trois ; mais si vous l'ordonnez, nous donnerons les noms des autres et nous les ferons venir. Ibas dit : Notre clergé est de deux cents personnes, plus ou moins. Ils ont tous rendu témoignage si je suis hérétique ou orthodoxe, et en ont envoyé des déclarations par écrit à l'archevêque Domnus et à votre piété. C'est à vous à examiner si leur témoignage est conforme à celui de ces trois qui sont venus avec mes accusateurs à Constantinople, et sont encore avec eux. Samuel dit : C'est à nous à prouver, et non pas à l'évêque Ibas : on ne prouve point une négative. Les évêques dirent : Nommez vos témoins. Samuel dit : Il a David, diacre, qui a été trésorier; Maras, diacre, qui récite les écrits de saint Ephrem, homme très-savant entre les Syriens. Ibas dit : Maras étoit avec eux à Antioche ; il a donné les libelles avec eux ; il est allé avec eux à Constantinople. Dans le vrai, il est excommunié, non par moi mais par son archidiacre, pour avoir insulté à un pretre; et, l'ayant trouvé irrité, ils l'ont pris pour m'accuser avec eux. Les évêques représenterent que le blasphème dont on accusoit Ibas ayant eté dit, à ce que l'on prétendoit, dans la salle de l'évêché, en présence de tout le clergé, on ne devoit pas manquer de témoins (1). A quoi Maras répondit que la plupart n'osoient déposer par la crainte d'Ibas. Mais les évêques ne furent pas contents de cette réponse et dirent : Nous ne recevons pas la déposition des trois témoins que vous produisez, vu principalement qu'ils sont suspects à l'évêque Ibas.

Ensuite ils lui demandèrent encore si effectivement il avoit dit ce qu'on lui reprochoit; Ibas répondit : Je ne l'ai point dit, et j'anathématise quiconque l'a dit. Je ne crois pas qu'un démon puisse parler ainsi. Maras dit : N'avez-vous pas appelé hérétique le bienheureux Cyrylle. En vérité, dit Ibas, je ne m'en souviens pas (2). Si je l'ai appelé, c'est quand le concile d'orient l'a anathématisé comme hérétique. J'ai suivi mon patriarche. Maras ajouta : N'avez-vous pas dit que s'il n'eût anathematisé ses articles, vous ne l'auriez pas reçu ? Ibas répondit : J'ai dit : que s'il ne se fût expliqué, le concile d'orient ne l'eût pas reçu ni moi non plus. Les évêques dirent aux accusateurs : Déclarez si vous pouvez montrer qu'il ait nommé Cyrille hérétique, après la reunion avec Jean; Ibas dit : Tant s'en faut que je l'aie anathématisé depuis qu'il a expliqué ses articles, qu'au contraire, j'ai reçu des lettres de lui, et lui ai envoyé les miennes, et nous avons été en communion. Les évêques dirent : Montrez si depuis la mort du bienheureux Cyrille, l'evêque Ibas l'a nommé hérétique. Maras dit : Nous le montrons, et fit lire une lettre d'Ibas à un Perse chrétien nommé Maris.

XXII. Lettre d'Ibas à Maris.

Elle contenoit toute l'histoire de la division arrivée entre Nestorius et saint Cyrille. Ibas y accusoit saint Cyrille d'être tombé dans l'hérésie d'Apollinaire, et disoit que ses douze articles étoient pleins de toute sorte d'impieté. Ensuite il rapportoit ce qui s'étoit passé au concile d'Ephese, prenant toujours le parti des orientaux contre saint Cyrille. Il s'emportoit contre Rabbula, son prédécesseur, quoique sans le nommer, le traitant de tyran, et l'accusant d'avoir persécuté non-seulement les vivants mais les morts, particulièrement Théodore de Mopsueste qu'il avoit anathématise publiquement dans l'église. Enfin il rapportoit la réconciliation de Jean d'Antioche avec saint Cyrille, par le moyen de Paul d'Emèse dont il envoyoit les actes de Maris ; et il ajoutoit : La dispute a cessé, il n'y a plus de schisme, l'Église est en paix comme aupara-

(1) Art. 11, 15, 6, 8, 1, 2, 7, 9, 13, 3, 15, 14, 16, 18, 17.

(2) P. 632, D.

(1) P. 655.

(2) P. 657, E, p. 660.

vant. Vous le verrez par ces actes et vous pourrez apprendre à tous cette bonne nouvelle. La muraille de division est ôtée; ceux qui attaquoient insolemment les vivants et les morts sont confondus, étant obligés à se défendre eux-mêmes et à enseigner le contraire de leur doctrine précédente; car personne n'ose plus dire qu'il n'y a qu'une nature de la divinité et de l'humanité; mais on confesse que le temple et celui qui y habite est un seul fils Jésus-Christ. Telle est la fameuse lettre d'Ibas à Maris.

Ibas, de son côté, demanda qu'on fît lire une lettre écrite en sa faveur au nom de tout le clergé d'Edesse, et adressée aux évêques juges, Photius et Eustathe. Elle marquoit le blasphème dont il étoit accusé, et protestoit que jamais ils n'avoient rien ouï dire de semblable, ni à lui ni à aucun autre (1). Elle finissoit ainsi: Nous vous supplions de nous renvoyer au plus tôt notre évêque, principalement à cause de la fête de Pâques qui approche où sa présence est nécessaire, pour les catéchèses et le baptême. On voit par là que cette lettre avoit été écrite pour l'assemblée de Tyr. Elle étoit souscrite par soixante et un clercs; savoir treize prêtres, trente-six diacres, onze sous-diacres et un lecteur. Il est marqué de plusieurs que leur souscription étoit en syriaque. Ce qui montre que les deux langues, la grecque et la syriaque, étoient en usage dans cette église. Sur cette déclaration jointe à tout le reste, Ibas fut renvoyé absous à Béryte; mais nous n'avons pas la fin des actes de cette assemblée.

XXIII. Commencement d'Eutychès.

Eutychès, qui agissoit de concert avec Uranius, dans ses poursuites contre Ibas, fut luimême le chef d'une hérésie opposée à celle de Nestorius. Il étoit prêtre et abbé d'un monastère de trois cents moines, près de Constantinople. Il avoit été un des plus zélés adversaires de Nestorius; et les amis de saint Cyrille le comptoient entre ceux qui pouvoient agir utilement pour la défense de la foi. Cette année même le pape saint Léon, ayant reçu de lui une lettre, par laquelle il lui mandoit que le nestorianisme reprenoit de nouvelles forces, lui écrivit pour approuver son zèle et l'encourager. La lettre de saint Léon est du premier de juin sous le consulat de Posthumien et de Zénon, c'est-à-dire l'an quatre cent quarante-huit. Mais les nestoriens, dont Eutychès se plaignoit, étoient en effet des catholiques, comme il paroît par une lettre synodale de Domnus d'Antioche à l'empereur Théodose (2). Il y accuse Eutychès de renouveler l'hérésie d'Apollinaire, en disant que la divinité du fils de Dieu et son humanité ne sont qu'une nature, et attribuant les souffrances à la divinité; et se plaint qu'il anathématisoit Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste qui avoient défendu la foi contre Apollinaire.

Eusèbe, évêque de Dorylée, en Phrygie, avoit aussi été un des plus zélés adversaires de Nestorius. C'est le même qui publia une protestation contre lui à Constantinople, n'étant encore que laïque et avocat, en quatre cent vingt-neuf (1). La conformité de sentiments l'avoit lié d'une étroite amitié avec Eutychès; mais enfin il reconnut, par ses conversations, qu'il outroit la matière et donnoit dans l'hérésie opposée. Il essaya longtemps de le ramener; et, le trouvant opiniâtre, non-seulement il renonça à son amitié, mais il se rendit son accusateur. Il prit occasion d'un concile de trente évêques, qui, se trouvant à Constantinople, s'y étoient assemblés, pour terminer un différend entre Florentius, évêque de Sardes, métropolitain de Lydie, et deux évêques de sa même province.

XXIV. Concile de Constantinople. Première et seconde session.

Donc, le sixième des ides de novembre, sous le consulat de Zénon et de Posthumien, c'est-à-dire le huitième de novembre quatre cent quarante-huit, le concile étant assemblé dans la salle du conseil de l'église cathédrale de Constantinople, et Flavien y présidant, après que l'affaire de Lydie fut terminée, Eusèbe de Dorylée l'un des évêques assistants, se leva et présenta un libelle au concile, conjurant les pères qu'il fût lu et inséré aux actes (2). Flavien le fit lire par Astérius, prêtre et notaire. Il portoit qu'Eutychès ne cessoit de proférer des blasphèmes contre Jésus-Christ; qu'il parloit des clercs avec mépris et accusoit Eusèbe luimême d'être hérétique; c'est pourquoi il prioit le concile de faire venir Eutychès pour répondre à son accusation. Flavien dit: Je suis surpris d'une telle plainte contre Eutychès, prenez la peine de le voir et de l'entretenir, et si vous trouvez en effet qu'il n'ait pas de bons sentiments, alors le concile le fera appeler pour se défendre. Eusèbe répondit: J'étois son ami auparavant et je lui ai parlé sur ce sujet, non pas une ou deux fois, mais plusieurs depuis qu'il s'est perverti. Je l'ai averti, je l'ai instruit, il a persévéré à dire des choses contre la foi. Je le puis prouver par plusieurs témoins qui étoient présents et qui l'ont ouï. Je vous conjure donc de le faire venir, car il corrompt beaucoup de gens. Flavien dit: Donnez-vous encore la peine d'aller à son monastère et de lui parler, de peur qu'il ne s'excite quelque nouveau trouble dans l'Église. Eusèbe dit: Après y avoir été tant de fois sans le persuader il m'est impossible d'y retourner davantage, et d'entendre ses blasphèmes. Le concile, voyant

(1) P. 668.
(2) Liber brev. c. 11. Coll. Imp. c. 20. Sup. xxvi, n. 20. Leo. Ep. 19, al. 6. Facund. viii. c. 5.

(1) Sup. xxv. n. 2.
(2) Conc. Chalch. act. 1, p. 150.

qu'il persévéroit, ordonna que son libelle seroit reçu et inséré aux actes; qu'Eutychès seroit appelé par Jean, prêtre et défenseur, accompagné d'André, diacre, qui lui feroient lecture du libelle, et l'avertiroient de venir au concile se défendre.

Six jours après, et le douzième de novembre, sur la réquisition d'Eusèbe de Dorylée, on fit lire les deux lettres principales de saint Cyrille sur l'incarnation; la première à Nestorius, approuvée au concile d'Ephèse; la seconde à Jean d'Antioche sur la réunion. Après cette lecture, Eusèbe déclara que c'étoit là sa créance, et sur quoi il prétendoit convaincre ses adversaires, priant le concile de faire la même déclaration. Flavien dit que telle étoit sa foi; que Jésus-Christ est Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps, consubstantiel à son père selon la divinité, et à sa mère selon l'humanité, et que des deux natures unies en une hypostase et une personne, il résulte après l'incarnation un seul Jésus-Christ. Il invita ensuite chacun des évêques à dire son avis; et ils le firent tous dans le même sens, quoiqu'en diverses paroles, savoir: Basile de Seleucie en Isaurie, Seleucus d'Amasie dans le Pont, Saturnin de Marcianople en Mésie, tous trois métropolitains, Julien, évêque de Co, député du pape saint Léon, pour les affaires de l'église romaine à Constantinople, et les autres au nombre de dix-sept en tout (1). Ensuite Eusèbe de Dorylée dit: Quelques-uns des évêques qui sont en cette ville ne sont pas ici, ou parce qu'ils sont malades, ou parce qu'ils n'ont pas su la convocation du concile, c'est pourquoi je demande qu'ils soient avertis. L'archevêque Flavien l'ordonna ainsi (2).

XXV. Troisième session. Citations contre Eutychès.

La troisième séance fut tenue au même lieu, le lundi quinzième de novembre. Eusèbe de Dorylée demanda que ceux qu'on avoit envoyés à Eutychès rendissent réponse. Flavien ordonna aux notaires de dire ceux qui avoient été envoyés. Les notaires dirent que c'étoient Jean, prêtre et défenseur, et André, diacre, et qu'ils étoient présents. On les fit approcher, et le prêtre Jean dit: Etant arrivés chez l'abbé Eutychès, en son monastère, nous lui avons lu le libelle et lui en avons donné copie; nous lui avons déclaré l'accusateur, et dénoncé la citation par-devant vous, pour se défendre; mais il l'a refusé, disant que dès le commencement il s'est fait une loi de ne point sortir et de demeurer dans son monastère en quelque façon comme dans un sépulcre. Mais il nous a priés de vous déclarer que l'évêque Eusèbe est son ennemi depuis longtemps, et n'a intenté son accusation que pour lui faire injure. Que pour lui, il est prêt de souscrire aux expositions de foi des pères de Nicée et d'Ephèse; mais que s'ils se sont trompés en quelque expression il ne veut ni la reprendre, ni la recevoir, et n'étudie que les écritures, comme plus sûres que l'exposition des pères. Qu'après l'incarnation, il adore une seule nature de Dieu incarné. Et ayant tiré un mémoire semblable, il le lisoit. Il a ajouté: On m'a calomnié, en me faisant dire que le verbe a apporté sa chair du ciel; j'en suis innocent. Mais que notre seigneur Jésus-Christ soit fait de deux natures unies selon l'hypostase, je ne l'ai point appris dans les expositions des pères, et je ne le reçois point quand même on me liroit quelque chose de semblable, parce que les saintes écritures valent mieux que la doctrine des pères. Cependant je confesse que celui qui est né de la vierge Marie est Dieu parfait et homme parfait; mais non pas qu'il ait une chair consubstantielle à la nôtre. Le diacre André déclara aussi qu'il avoit ouï tout cela. Et comme le prêtre Jean dit que le diacre Basile de Seleucie s'étoit trouvé présent à cette conversation, Flavien l'interrogea aussi, et il déposa qu'il avoit ouï la même chose.

Eusèbe de Dorylée demanda qu'Eutychès fût appelé encore une fois. Flavien dit: Dieu veuille qu'il vienne et qu'il reconnaisse sa faute. C'est pourquoi les prêtres Mamas et Théophile iront encore l'avertir, et lui donneront notre lettre de citation. Elle fut lue, et marquoit que c'étoit la seconde. En attendant le retour des deux prêtres envoyés, le concile faisoit lire les expositions des pères sur la foi (1). Alors Eusèbe de Dorylée se leva et dit: Je sais qu'Eutychès a envoyé un tome par les monastères, pour exciter les moines à sédition; je demande que le prêtre de l'Hebdomon, qui est ici présent déclare ce qui en est. Flavien le fit avancer et lui demanda: Comment vous nommez-vous? Abraham, dit-il. Quel rang tenez-vous? Je suis prêtre dans l'Hebdomon sous votre sainteté. Avez-vous ouï ce que l'évêque Eusèbe a déposé? Oui, dit Abraham: Manuel, prêtre et abbé, m'a envoyé vers le prêtre Astérius, pour donner avis à votre sainteté qu'Eutychès lui a envoyé un tome touchant la foi, pour le lui faire signer. Eusèbe de Dorylée demanda qu'on envoyât aux autres monastères pour savoir si Eutychès y avoit envoyé son tome. Flavien l'accorda et dit: Le prêtre Pierre et le diacre Patrice iront aux monastères de la ville; le prêtre Rhétorius et le diacre Eutrope, à ceux de Sycai; les prêtres Paul et Jean à ceux de Chalcédoine (2). Sycai étoit le faubourg de Constantinople, aujourd'hui nommé Petra, qui portoit alors ce nom à cause des figuiers.

Tandis que Flavien parloit, Aétius, diacre et notaire, dit que les prêtres Mamas et Théophile étoient de retour. Flavien leur ordonna de faire leur rapport, et Mamas dit: Etant arrivés au

(1) P. 196, 175, 182, 185, 187, 190, D.
(2) P. 191, A.

(1) P. 195, B. p. 198.
(2) P. 199. Cang. C. P. c. 12, p. 67.

monastère d'Eutychès, nous avons trouvé des moines devant la porte, avec lesquels nous sommes entrés, et leur avons dit : Avertissez l'archimandrite ; il faut que nous lui parlions de la part de l'archevêque et de tout le concile. Ils nous ont dit : L'archimandrite est malade et ne peut vous voir, que vous plaît-il? dites-le-nous. Nous leur avons dit : Nous sommes envoyés à lui-même, avec une citation par écrit que nous avons en main. Ils sont entrés et ressortis, amenant avec eux un moine nommé Eleusinius, et disant : L'archimandrite l'a envoyé à sa place, afin que vous lui disiez vos ordres. Nous avons dit : S'il ne veut pas nous recevoir, dites-le-nous. Nous les avons vus troublés se parlant à l'oreille et murmurant de ce que la citation étoit par écrit. Nous leur avons dit de quoi vous troublez-vous ? nous vous dirons ce que porte la citation. Le concile l'avertit pour la seconde fois de venir répondre à l'accusation de l'évêque Eusèbe.

Alors ils sont entrés et nous ont fait entrer. Nous avons donné à Eutychès la citation: il l'a fait lire devant nous, puis il a dit : Je me suis fait une loi de ne point sortir du monastère, si la mort ne m'y contraint ; l'archevêque et le concile voient que je suis vieux et cassé. Ils peuvent faire ce qui leur plaira, je les prie seulement que personne ne se donne la peine de venir pour une troisième citation ; je la tiens pour faite. Il nous a pressés de nous charger d'un papier ; mais nous l'avons refusé, en disant : Si vous avez quelque chose à dire, venez le dire vous-même. Nous n'avons pas même voulu en entendre la lecture, il l'a souscrit, et comme nous sortions, il nous a dit qu'il l'envoyoit au concile. Le prêtre Théophile confirma le rapport de Mamas; et le concile ordonna qu'Eutychès seroit cité pour la troisième fois, par Memnon, prêtre et trésorier, Epiphane et Germain, diacres, chargés d'une citation par écrit, pour le quatrième jour après, c'est-à-dire le dix-septième de novembre (1).

XXVI. Quatrième et cinquième session.

Le jour suivant de la troisième session, c'est-à-dire le seizième de novembre, fut tenue la quatrième. Asclépiade, diacre et notaire, dit: Quelques moines d'Eutychès et l'archimandrite Abraham demandent à entrer. Flavien dit : Qu'ils entrent; et comme il leur demanda le sujet de leur venue, Abraham dit qu'Eutychès les avoit envoyés, parce qu'il étoit malade et ajouta : En vérité il n'a point dormi toute la nuit et n'a fait que gémir. Je n'ai point dormi non plus; car il m'avoit envoyé quérir dès hier au soir, et il m'a dit quelque chose pour vous dire. Flavien dit : Nous ne le pressons pas; c'est à Dieu de donner la santé, et à nous d'attendre qu'il se porte mieux ; nous ne sommes pas cruels (2). Dieu nous a établis pour exercer l'humanité. Abraham dit : Il m'a chargé de quelque autre chose, que je dirai si vous m'interrogez.

Flavien dit : Comment se peut-il faire, je vous prie, qu'un homme étant accusé, un autre parle pour lui? nous ne le pressons pas, s'il vient ici, il trouvera des pères et des frères, il ne nous est pas inconnu, nous conservons encore de l'amitié pour lui. S'il est venu autrefois soutenir la vérité contre Nestorius, combien plutôt doit-il venir la défendre pour lui-même ? Nous sommes hommes ; plusieurs grands personnages se sont trompés. Il n'y a point de honte à se repentir, mais à demeurer dans son péché. Qu'il vienne ici et qu'il confesse sa faute, nous lui pardonnons le passé, et qu'il nous assure pour l'avenir de se conformer aux expositions des pères et de ne plus dogmatiser. Il le faut; je le connois avant que vous le connussiez. Et après qu'on se fut levé, Flavien ajouta : Vous connoissez le zèle de l'accusateur ; le feu même lui paroît froid. Dieu sait combien je l'ai prié de se modérer. Je ne l'ai pas persuadé, que puis-je faire ? Veux-je votre perte? Dieu m'en garde.

Le lendemain, dix-septième de novembre, se tint la cinquième session. Le prêtre Memnon, député pour la troisième citation, fit ainsi son rapport. Eutychès a dit (1) : J'ai envoyé l'archimandrite Abraham pour consentir en mon nom à tout ce qui a été déclaré par les pères de Nicée et d'Ephèse et par le bienheureux Cyrille. Eusèbe de Dorylée, craignant de passer pour calomniateur si le concile se contentoit de cette déclaration, interrompit le rapport du prêtre Memnon et dit : Il vient maintenant consentir ; je ne l'ai pas accusé de l'avenir, mais du passé. Si on lui donne maintenant une exposition, qu'on lui fasse souscrire par nécessité, ai-je pour cela perdu ma cause? Flavien dit : Personne ne vous permet de vous désister de l'accusation, ni à lui de ne se pas défendre du passé. Eusèbe dit : Je vous prie que cette parole ne me fasse point de préjudice; j'ai de bons témoins. Autrement dites aux voleurs qui sont en prison : Ne volez plus désormais, ils le promettront tous. Memnon continua son rapport et dit qu'Eutychès avoit demandé un délai du reste de la semaine, promettant de se présenter au concile le lundi suivant.

Ensuite on fit venir ceux qui avoient été envoyés aux monastères s'informer du tome d'Eutychès, et le prêtre Pierre dit: Nous avons été au monastère de Martin, prêtre et archimandrite; et l'ayant interrogé, il nous a dit: Vendredi dernier, douzième de ce mois de novembre, Eutychès envoya son tome par un diacre nommé Constantin, me priant d'y souscrire. Je le refusai, disant que ce n'est pas à moi à souscrire, mais seulement aux évêques. Il insista disant: Si vous ne conspirez maintenant avec moi, l'évêque m'accablera et viendra

(1) P. 202, 203. (2) P. 206,

(1) P. 207.

enfin fondre sur vous. De là, nous avons été trouver le prêtre et archimandrite Fauste. Flavien interrompant le rapport demanda: Que disoit l'abbé Martin du contenu de ce tome qu'il n'a pas voulu souscrire? Pierre dit: Il disoit que c'étoit la doctrine du concile d'Ephèse et de saint Cyrille ; qu'il y avoit une souscription, mais qu'on la cachoit. L'abbé Fauste a dit de même qu'on lui avoit envoyé le tome, par Constantin et Eleusinius, pour le souscrire (1). Il demanda ce qu'il contenoit. On lui dit que c'étoit l'exposition de Nicée et d'Ephèse. Il dit: Nous en avons autant; laissez-le-moi considérer de peur qu'il n'y ait quelque addition. Ils ne voulurent pas, mais se retirèrent. Fauste ajouta: Nous sommes enfants de l'Église, et après Dieu nous n'avons point d'autre père que l'archevêque. Job nous a dit: Il ne nous a point envoyé de tome; mais on nous a dit: L'archevêque doit vous envoyer ces jours-ci un tome à souscrire, ne le faites pas. Nous avons été à Manuel, et il nous a dit qu'on ne lui avoit point envoyé. Abraham nous a fait la même réponse. Après ce rapport, Eusèbe de Dorylée demanda qu'Eutychès fût jugé suivant les canons, prétendant qu'il y avoit assez de preuves contre lui. Flavien en convint et, toutefois, pour plus grande sûreté, il accorda à Eutychès le délai qu'il avoit demandé jusqu'au lundi suivant, vingt-deuxième de novembre.

XXVII. Sixième session.

La sixième session fut tenue le samedi vingtième. Eusèbe de Dorylée demanda que l'on appelât, pour le lundi suivant, certaines personnes qui lui étoient nécessaires pour la poursuite de son accusation, savoir : Narsès, prêtre et syncelle d'Eutychès, Maxime, archimandrite, son ami, Constantin, diacre, son apocrisiaire, Eleusinius, autre diacre de son monastère (2). Flavien ordonna qu'ils fussent appelés. Ensuite Eusèbe dit : J'ai appris que les prêtres Mamas et Théophile, qui ont été envoyés à Eutychès pour la seconde citation, lui ont ouï dire quelque chose qu'ils n'ont pas déposé, et qui peut servir à faire connoître ses sentiments. Je demande qu'ils le déclarent devant les saints évangiles. Mamas étoit absent, Théophile se trouva présent et étant interrogé il dit : Eutychès nous dit, au prêtre Mamas et à moi, en présence du prêtre Narsès, de l'abbé Maxime et de quelques autres moines : En quelle écriture trouve-t-on deux natures; et ensuite: Qui des saints pères a dit que le verbe ait deux natures? Nous lui répondîmes : Montrez-nous aussi en quelle écriture, on trouve le consubstantiel. Eutychès répondit (3): Il n'est pas dans l'écriture, mais dans l'exposition des pères. Mamas répondit : Il en est de même des deux natures. J'ajoutai, dit Théophile : Le verbe est-il Dieu parfait ou non? Eutychès dit: Il est parfait. J'ajoutai: Étant incarné, est-il homme parfait ou non? Il dit: Il est parfait. Je repris : Donc si ces deux parfaits, le Dieu parfait et l'homme parfait, composent un seul fils, qui nous empêche de dire qu'il est de deux natures? Eutychès dit: Dieu me garde de dire que Jésus-Christ est de deux natures, ou de raisonner de la nature de mon Dieu; qu'ils fassent contre moi ce qu'ils voudront, je veux mourir dans la foi que j'ai reçue. Flavien dit à Théophile : Pourquoi n'avez-vous pas dit cela la première fois. Théophile répondit : Nous n'avions été envoyés que pour citer Eutychès, et nous avons cru inutile de parler d'autre chose que de notre commission.

Mamas étant venu, on lui fit lire la déposition que Théophile venoit de faire, après quoi il dit : Quand nous fûmes envoyés à Eutychès, nous ne voulions lui parler de rien ; mais il entra en dispute parlant de son dogme. Nous le reprenions doucement. Il disoit que le verbe incarné est venu relever la nature humaine qui étoit tombée. Je repris aussitôt : Quelle nature? Il répéta: La nature humaine. Je lui dis: Et par quelle nature a-t-elle été relevée? Il dit : Je n'ai point appris dans l'écriture qu'il y ait deux natures. Je repris (1): Nous n'avons point non plus appris dans l'écriture le consubstantiel, mais des saints pères qui les ont bien entendues et fidèlement expliquées. Il dit: Je ne raisonne point sur la nature de la divinité, et je ne dis point deux natures, Dieu m'en garde. Me voici, si je suis déposé, le monastère sera mon tombeau.

XXVIII. Septième session. Comparution d'Eutychès.

Le jour marqué, lundi vingt-deuxième de novembre, fut tenue la septième et dernière session. Le concile étant assemblé, Astérius, prêtre et notaire, dit que l'évêque Eusèbe étoit à la porte. Flavien dit: Qu'il entre. Et ensuite : Que les diacres Philadelphius et Berille cherchent autour de l'église si l'abbé Eutychès est venu suivant sa promesse. Ils revinrent incontinent et dirent qu'ils l'avoient cherché par toute l'église et ne l'avoient point trouvé, ni lui ni aucun des siens. Flavien l'envoya encore chercher par les diacres Crispin et Jobien. Quand ils furent revenus, ils dirent qu'ils ne l'avoient point trouvé ; mais qu'ils avoient appris qu'il alloit venir avec une grande escorte. Le concile attendit, et Jean, prêtre et défenseur, vint dire: Eutychès est arrivé avec une grosse troupe de soldats, de moines et d'officiers du préfet du prétoire. Ils ne veulent pas le laisser entrer au concile si nous ne promettons de le rendre. Le silenciaire Magnus est aussi à la porte et demande à entrer comme envoyé par l'empereur. Flavien dit: Qu'ils entrent. Quand

(1) P. 212. (3) P. 215.
(2) P. 214.

(1) P. 218.

ils furent entrés, le silenciaire présenta et lut un ordre de l'empereur portant qu'il vouloit que le patrice Florentius assistât au concile pour la conservation de la foi (1). Après cette lecture, le concile fit quelques acclamations d'actions de grâces et de vœux pour la longue vie de l'empereur. Ce qui montre que ces sortes d'acclamations étoient de cérémonie. Car il est évident que cet ordre ne pouvoit leur être agréable. Ils agréèrent toutefois que Florentius fût présent du consentement d'Eutychès, et Flavien l'envoya quérir par le silenciaire.

Quand Florentius fut arrivé, on fit venir au milieu du concile l'accusateur et l'accusé, tous deux debout, et on fit lire par Aetius, diacre et notaire, les actes de ce qui avoit été fait jusque-là. Quand il fut venu à l'endroit de la lettre de saint Cyrille aux orientaux, où il marque la distinction des deux natures, Eusèbe de Dorylée interrompit la lecture et dit (2) : Celui-ci n'en convient pas, il enseigne le contraire. Le patrice Florentius dit : S'il plaît à votre sainteté que l'on demande au pape Eutychès s'il en demeure d'accord. Eusèbe dit : Permettez qu'on lise tous les actes, ils me suffisent pour le convaincre. Quand il conviendroit à présent, cela ne doit pas me porter prejudice. Je crains ses artifices. Je suis pauvre, il me menace d'exil; il est riche, il me destine l'Oasis. Si je suis trouvé calomniateur, je perdrai ma dignité. Flavien l'assura que ce que pourroit dire Eutychès ne lui porteroit aucun préjudice.

Puis il dit à Eutychès (3) : Vous avez ouï ce que dit votre accusateur, dites donc si vous confessez l'union de deux natures ; Eutychès dit : Oui, de deux natures. Eusèbe dit : Confessez-vous deux natures, seigneur archimandrite, après l'incarnation, et que Jésus-Christ nous est consubstantiel selon la chair ou non ? Eutychès, adressant la parole à Flavien, répondit : Je ne suis pas venu pour disputer, mais pour déclarer à votre sainteté ce que je pense. Il est écrit dans ce papier, faites-le lire. Flavien dit : Lisez-le vous-même. Eutychès répondit : Je ne puis. Pourquoi ? dit Flavien. Cette exposition est-elle de vous ou d'un autre ? Si elle est de vous, lisez-la vous-même. Elle est de moi, dit Eutychès, et conforme à celle des saints pères. Flavien dit : De quels pères ? dites-le vous-même ; qu'avez-vous besoin de papier ? Eutychès dit : Je crois ainsi. J'adore le père avec le fils, et le fils avec le père, et le Saint-Esprit avec le père et le fils. Je confesse son avènement dans la chair prise de la chair de la Sainte-Vierge, et qu'il s'est fait homme parfait pour notre salut. Je le confesse ainsi en présence du père et du fils et du Saint-Esprit, et de votre sainteté.

Flavien lui dit (4) : Confessez-vous que le même Jésus-Christ, fils unique de Dieu, est consubstantiel à son père selon la divinité, et consubstantiel à sa mère selon l'humanité ? Eutychès répondit : J'ai dit ce que je pense, que me demandez-vous davantage ? Flavien dit : Confessez-vous maintenant qu'il est de deux natures ? Eutychès répondit : Comme je le reconnois pour mon Dieu et seigneur du ciel et de la terre, jusqu'ici, je ne me permets pas de raisonner sur sa nature ; mais qu'il nous soit consubstantiel, jusqu'ici, je ne l'ai point dit, je l'avoue. Flavien dit : Ne dites-vous pas que le même est consubstantiel au père selon la divinité et à nous selon l'humanité ? Eutychès répondit : Jusqu'à ce jour, je n'ai point dit que le corps du seigneur notre Dieu nous soit consubstantiel; mais j'avoue que la Sainte-Vierge est de même substance que nous, et que notre Dieu a pris d'elle sa chair.

Basile, évêque de Séleucie, dit : Si sa mère nous est consubstantielle, il l'est aussi ; car il a été nommé fils de l'homme. Eutychès dit : Puisque vous le dites maintenant, je consens à tout. Le patrice Florentius dit : La mère nous étant consubstantielle, assurément le fils nous est aussi consubstantiel. Eutychès dit : Jusqu'ici, je ne l'ai point dit ; car comme je soutiens que son corps est le corps d'un Dieu, m'entendez-vous ? je ne dis pas que le corps de Dieu soit le corps d'un homme, mais un corps humain, et que le seigneur s'est incarné de la vierge. Que s'il faut ajouter qu'il nous est consubstantiel, je le dis aussi ; je ne le disois pas auparavant, mais maintenant, puisque votre sainteté l'a dit, je le dis. Flavien reprit : C'est donc par nécessité et non pas selon votre pensée que vous confessez la foi. Eutychès dit : C'est ma disposition présente. Jusque'à cette heure, je craignois de le dire, connoissant que le seigneur est notre Dieu, je ne me permettois pas de raisonner sur sa nature ; mais puisque votre sainteté me le permet et me l'enseigne, je le dis. Flavien dit : Nous n'innovons rien ; nous suivons seulement la foi de nos pères. Le patrice Florentius dit : Dites-vous que notre seigneur est de deux natures après l'incarnation ou non ? Eutychès répondit : Je confesse qu'il a été de deux natures avant l'union ; mais après l'union, je ne confesse qu'une nature.

Le concile dit (1) : Il faut que vous fassiez une confession claire et que vous anathématisiez tout ce qui est contraire à la doctrine qui vient d'être lue. Eutychès dit : Je vous ai dit que je ne le disois point auparavant ; maintenant, puisque vous l'enseignez, je le dis, et je suis mes pères. Mais je n'ai point trouvé cela clairement dans l'écriture, et les pères ne l'ont pas tous dit. Si je prononce cet anathème, malheur à moi ; car j'anathématise mes pères. Tout le concile se leva et s'écria en disant : Qu'il soit anathème ! Flavien dit : Que le saint concile dise ce que mérite cet homme, qui ne veut ni confesser clairement la vraie foi, ni se rendre aux sentiments du concile. Seleucus, évêque d'Amasée, dit : Il mérite d'être déposé ; mais vous pouvez lui faire

(1) P. 219.
(2) P. 222.
(3) P. 223.
(4) P. 226.

(1) P. 227. C.

grâce. Flavien dit : S'il avouoit la faute et anathématisoit son erreur, on pourroit lui pardonner. Florentius dit : Dites-vous qu'il y a deux natures et que Jesus-Christ nous est consubstantiel ? dites. Eutychès répondit : J'ai lu dans saint Cyrille et saint Athanase qu'il est de deux natures avant l'union ; mais après l'union et l'incarnation, ils ne disent plus deux natures, mais une. Florentius dit : Confessez vous deux natures après l'union ? dites. Eutychès repondit (1) : Faites lire saint Athanase, vous verrez qu'il ne dit rien de semblable. Basile de Seleucie dit : Si vous ne dites deux natures après l'union, vous admettez un melange et une confusion. Florentius dit : Qui ne dit pas de deux natures, et deux natures, ne croit pas bien. Tout le concile se leva et s'écria : La foi n'est point forcée. Longues années aux empereurs, longues années ! Notre foi est toujours victorieuse. Il ne se rend pas, pourquoi l'exhortez-vous ?

XXIX. Condamnation d'Eutychès.

Flavien prononça la sentence en ces termes : Eutychès, jadis prêtre, archimandrite, est pleinement convaincu et par ses actions passées et par ses déclarations présentes, d'être dans l'erreur de Valentin et d'Apollinaire, et de suivre opiniâtrément leurs blasphèmes ; d'autant plus qu'il n'a pas même eu d'egard à nos avis et à nos instructions pour recevoir la saine doctrine. C'est pourquoi, pleurant et gémissant sur sa perte totale, nous declarons, de la part de Jésus-Christ, qu'il a blasphemé ; qu'il est privé de tout rang sacerdotal, de notre communion et du gouvernement de son monastère, faisant savoir à tous ceux qui lui parleront ou le fréquenteront ci-après, qu'ils seront eux-memes soumis à l'excommunication. Cette sentence fut souscrite par trente-deux évêques et vingt-trois abbés, dont dix-huit étoient prêtres, un diacre et quatre laïques. Les plus connus sont : André, Fauste, qui semble être le fils de saint Dalmace, Martin, Job, Manuel, Abraham, Marcel, abbé des acémètes. Les évêques les plus considérables étoient : Flavien de Constantinople, Saturnin de Marcianople, Basile de Séleucie, Seleucus d'Amasée, Ethéricus de Smyrne, Julien de Co, deputé de saint Leon. Le concile étant fini, Eutychès dit tout bas au patrice Florentius, qu'il en appeloit au concile de Rome, d'Egypte et de Jerusalem ; et Florentius le dit aussitôt à Flavien, comme il montoit à son appartement. Ce mot dit à la dérobée, ne laissa pas de servir à Eutychès de prétexte pour se vanter d'avoir appelé au pape, à qui en effet il écrivit (2).

XXX. Saint Marcel, abbé des Acémètes.

Saint Marcel, abbé des acémètes, étoit natif d'Apamée en Syrie, d'une famille considérable. Etant à la fleur de son âge, il perdit ses parents qui lui laissèrent de grands biens ; mais loin de s'abandonner au plaisir, il alla à Antioche et s'occupa à l'etude et à la piété. Ensuite il donna son bien aux pauvres et alla à Ephèse, où il y avoit alors plusieurs personnes distinguées par leur vertu. Comme il écrivoit fort bien, il s'occupoit à transcrire des livres, et y gagnoit de quoi subsister et faire l'aumône, passant dès lors presque toute la nuit en prières (1). La réputation de saint Alexandre, fondateur des acémètes, l'attira à Constantinople, et il entra dans cette communauté. Il y fit un grand progrès dans la perfection ; en sorte que prevoyant qu'on l'éliroit abbé après la mort de saint Alexandre, il sortit et alla visiter les autres monastères, pour profiter de ce que chacun avoit de meilleur, et ne revint au sien qu'après l'election de l'abbé Jean, qui toutefois lui fit part des soins du gouvernement.

On donna à l'abbé Jean une terre en Bithynie (2), nommée Gomon, à demi-lieue de Constantinople où il transféra sa communauté et y fonda une maison, qui fut depuis nommée le grand monastère des acémètes ; ils le nommèrent aussi *Irénaïon*, c'est-à-dire, en grec, paisible, à cause de la tranquillité et de la liberté qu'ils y trouvèrent plus grande qu'à Constantinople, où la nouveauté de leur institut leur avoit attiré des contradictions et du trouble. L'abbé Jean fut ordonné prêtre, et Marcel diacre, le même jour. Il étoit estimé et respecté des plus sages de la communauté, mais quelques-autres l'accusoient de vaine gloire. Pour les détromper, l'abbé Jean le chargea du soin des ânes ; ce que Marcel accepta en présence de toute la communauté, et s'y engagea, meme par écrit, pour le reste de sa vie (3). Mais ces envieux détrompés le conjurèrent de reprendre ses premiers emplois.

Peu de temps après, l'abbé Jean étant mort, Marcel fut elu en sa place, et il lui vint un si grand nombre de disciples, qu'il fallut augmenter considérablement les batiments du monastere. La providence y mit ordre ; un homme très-riche, nommé Pharétrius, se vint donner à lui, avec ses enfants encore fort jeunes et tous ses biens. Alors Marcel fit une plus grande église, une infirmerie, et un logement pour les hôtes, et répara les anciens bâtiments qui tomboient en ruine. Il étoit toutefois fort désintéressé. Son frère, qui avoit de grands biens, l'ayant institué heritier, il distribua toute sa succession à d'autres monastères d'hommes et de filles, dont il connoissoit les besoins, sans en rien garder pour le sien. On raconte de lui plusieurs miracles, et entre autres celui-ci (4). Un moine, nommé Paul, étant malade, envoya

(1) P. 230.
(2) Ap. Conc. Chalcb. act. 1, p. 244, C. D. Leo. Epist. 20, al. 8.

(1) Vita ap. Sur. 29 decemb. c. 2, 3, 4, 5.
(2) C. 7.
(3) C. 9, 10.
(4) C. 11, 12, 30, 27.

ils furent entrés, le silenciaire présenta et lut un ordre de l'empereur portant qu'il vouloit que le patrice Florentius assistât au concile pour la conservation de la foi (1). Après cette lecture, le concile fit quelques acclamations d'actions de grâces et de vœux pour la longue vie de l'empereur. Ce qui montre que ces sortes d'acclamations étoient de cérémonie. Car il est évident que cet ordre ne pouvoit leur être agréable. Ils agréèrent toutefois que Florentius fût présent du consentement d'Eutychès, et Flavien l'envoya quérir par le silenciaire.

Quand Florentius fut arrivé, on fit venir au milieu du concile l'accusateur et l'accusé, tous deux debout, et on fit lire par Aetius, diacre et notaire, les actes de ce qui avoit été fait jusque-là. Quand il fut venu à l'endroit de la lettre de saint Cyrille aux orientaux, où il marque la distinction des deux natures, Eusèbe de Dorylée interrompit la lecture et dit (2) : Celui-ci n'en convient pas, il enseigne le contraire. Le patrice Florentius dit : S'il plaît à votre sainteté que l'on demande au pape Eutychès s'il en demeure d'accord. Eusèbe dit : Permettez qu'on lise tous les actes, ils me suffisent pour le convaincre. Quand il conviendroit à présent, cela ne doit pas me porter préjudice. Je crains ses artifices. Je suis pauvre, il me menace d'exil; il est riche, il me destine l'Oasis. Si je suis trouvé calomniateur, je perdrai ma dignité. Flavien l'assura que ce que pourroit dire Eutychès ne lui porteroit aucun préjudice.

Puis il dit à Eutychès (3) : Vous avez ouï ce que dit votre accusateur, dites donc si vous confessez l'union de deux natures ; Eutychès dit : Oui, de deux natures. Eusèbe dit : Confessez-vous deux natures, seigneur archimandrite, après l'incarnation, et que Jésus-Christ nous est consubstantiel selon la chair ou non ? Eutychès, adressant la parole à Flavien, répondit : Je ne suis pas venu pour disputer, mais pour déclarer à votre sainteté ce que je pense. Il est écrit dans ce papier, faites-le lire. Flavien dit : Lisez-le vous-même. Eutychès répondit : Je ne puis. Pourquoi ? dit Flavien. Cette exposition est-elle de vous ou d'un autre ? Si elle est de vous, lisez-la vous-même. Elle est de moi, dit Eutychès, et conforme à celle des saints pères. Flavien dit : De quels pères ? dites-le vous-même ; qu'avez-vous besoin de papier ? Eutychès dit : Je crois ainsi. J'adore le père avec le fils, et le fils avec le père, et le Saint-Esprit avec le père et le fils. Je confesse son avènement dans la chair prise de la chair de la Sainte-Vierge, et qu'il s'est fait homme parfait pour notre salut. Je le confesse ainsi en présence du père et du fils et du Saint-Esprit, et de votre sainteté.

Flavien lui dit (4) : Confessez-vous que le même Jésus-Christ, fils unique de Dieu, est consubstantiel à son père selon la divinité, et consubstantiel à sa mère selon l'humanité ? Eutychès répondit : J'ai dit ce que je pense, que me demandez-vous davantage ? Flavien dit : Confessez-vous maintenant qu'il est de deux natures ? Eutychès répondit : Comme je le reconnois pour mon Dieu et seigneur du ciel et de la terre, jusqu'ici, je ne me permets pas de raisonner sur sa nature ; mais qu'il nous soit consubstantiel, jusqu'ici, je ne l'ai point dit, je l'avoue. Flavien dit : Ne dites-vous pas que le même est consubstantiel au père selon la divinité et à nous selon l'humanité ? Eutychès répondit : Jusqu'à ce jour, je n'ai point dit que le corps du seigneur notre Dieu nous soit consubstantiel; mais j'avoue que la Sainte-Vierge est de même substance que nous, et que notre Dieu a pris d'elle sa chair.

Basile, évêque de Séleucie, dit : Si sa mère nous est consubstantielle, il l'est aussi ; car il a été nommé fils de l'homme. Eutychès dit : Puisque vous le dites maintenant, je consens à tout. Le patrice Florentius dit : La mère nous étant consubstantielle, assurément le fils nous est aussi consubstantiel. Eutychès dit : Jusqu'ici, je ne l'ai point dit; car comme je soutiens que son corps est le corps d'un Dieu, m'entendez-vous ? je ne dis pas que le corps de Dieu soit le corps d'un homme, mais un corps humain, et que le seigneur s'est incarné de la vierge. Que s'il faut ajouter qu'il nous est consubstantiel, je le dis aussi; je ne le disois pas auparavant, mais maintenant, puisque votre sainteté l'a dit, je le dis. Flavien reprit : C'est donc par nécessité et non pas selon votre pensée que vous confessez la foi. Eutychès dit : C'est ma disposition présente. Jusque'à cette heure, je craignois de le dire, connoissant que le seigneur est notre Dieu, je ne me permettois pas de raisonner sur sa nature; mais puisque votre sainteté me le permet et me l'enseigne, je le dis. Flavien dit : Nous n'innovons rien ; nous suivons seulement la foi de nos pères. Le patrice Florentius dit : Dites-vous que notre seigneur est de deux natures après l'incarnation ou non ? Eutychès répondit : Je confesse qu'il a été de deux natures avant l'union ; mais après l'union, je ne confesse qu'une nature.

Le concile dit (1) : Il faut que vous fassiez une confession claire et que vous anathématisiez tout ce qui est contraire à la doctrine qui vient d'être lue. Eutychès dit : Je vous ai dit que je ne le disois point auparavant ; maintenant, puisque vous l'enseignez, je le dis, et je suis mes pères. Mais je n'ai point trouvé cela clairement dans l'écriture, et les pères ne l'ont pas tous dit. Si je prononce cet anathème, malheur à moi; car j'anathématise mes pères. Tout le concile se leva et s'écria en disant : Qu'il soit anathème! Flavien dit : Que le saint concile dise ce que mérite cet homme, qui ne veut ni confesser clairement la vraie foi, ni se rendre aux sentiments du concile. Seleucus, évêque d'Amasée, dit : Il mérite d'être déposé ; mais vous pouvez lui faire

(1) P. 219.
(2) P. 222.
(3) P. 223.
(4) P. 226.

(1) P. 227. C.

grâce. Flavien dit : S'il avouoit la faute et anathématisoit son erreur, on pourroit lui pardonner. Florentius dit : Dites-vous qu'il y a deux natures et que Jesus-Christ nous est consubstantiel ? dites. Eutychès répondit : J'ai lu dans saint Cyrille et saint Athanase qu'il est de deux natures avant l'union ; mais après l'union et l'incarnation, ils ne disent plus deux natures, mais une. Florentius dit : Confessez vous deux natures après l'union ? dites. Eutychès repondit (1) : Faites lire saint Athanase, vous verrez qu'il ne dit rien de semblable. Basile de Seleucie dit : Si vous ne dites deux natures après l'union, vous admettez un melange et une confusion. Florentius dit : Qui ne dit pas de deux natures, et deux natures, ne croit pas bien. Tout le concile se leva et s'écria : La foi n'est point forcée. Longues années aux empereurs, longues années! Notre foi est toujours victorieuse. Il ne se rend pas, pourquoi l'exhortez-vous ?

XXIX. Condamnation d'Eutychès.

Flavien prononça la sentence en ces termes : Eutychès, jadis prêtre, archimandrite, est pleinement convaincu et par ses actions passées et par ses déclarations présentes, d'être dans l'erreur de Valentin et d'Apollinaire, et de suivre opiniâtrément leurs blasphèmes; d'autant plus qu'il n'a pas même eu d'egard à nos avis et à nos instructions pour recevoir la saine doctrine. C'est pourquoi, pleurant et gémissant sur sa perte totale, nous declarons, de la part de Jésus-Christ, qu'il a blasphémé ; qu'il est privé de tout rang sacerdotal, de notre communion et du gouvernement de son monastère, faisant savoir à tous ceux qui lui parleront ou le fréquenteront ci-après, qu'ils seront eux-memes soumis à l'excommunication. Cette sentence fut souscrite par trente-deux évêques et vingt-trois abbés, dont dix-huit étoient prêtres, un diacre et quatre laïques. Les plus connus sont : André, Fauste, qui semble être le fils de saint Dalmace, Martin, Job, Manuel, Abraham, Marcel, abbé des acémètes. Les évêques les plus considérables étoient : Flavien de Constantinople, Saturnin de Marcianople, Basile de Séleucie, Seleucus d'Amasée, Ethéricus de Smyrne, Julien de Co, député de saint Leon. Le concile étant fini, Eutychès dit tout bas au patrice Florentius, qu'il en appeloit au concile de Rome, d'Egypte et de Jerusalem; et Florentius le dit aussitôt à Flavien, comme il montoit à son appartement. Ce mot dit à la dérobée, ne laissa pas de servir à Eutychès de prétexte pour se vanter d'avoir appelé au pape, à qui en effet il écrivit (2).

XXX. Saint Marcel, abbé des Acémètes.

Saint Marcel, abbé des acémètes, étoit natif d'Apamée en Syrie, d'une famille considérable. Etant à la fleur de son âge, il perdit ses parents qui lui laissèrent de grands biens ; mais loin de s'abandonner au plaisir, il alla à Antioche et s'occupa à l'etude et à la piété. Ensuite il donna son bien aux pauvres et alla à Ephèse, où il y avoit alors plusieurs personnes distinguées par leur vertu. Comme il écrivoit fort bien, il s'occupoit à transcrire des livres, et y gagnoit de quoi subsister et faire l'aumône, passant dès lors presque toute la nuit en prières (1). La réputation de saint Alexandre, fondateur des acémètes, l'attira à Constantinople, et il entra dans cette communauté. Il y fit un grand progrès dans la perfection ; en sorte que prevoyant qu'on l'éliroit abbé après la mort de saint Alexandre, il sortit et alla visiter les autres monastères, pour profiter de ce que chacun avoit de meilleur, et ne revint au sien qu'après l'election de l'abbé Jean, qui toutefois lui fit part des soins du gouvernement.

On donna à l'abbé Jean une terre en Bithynie (2), nommée Gomon, à demi-lieue de Constantinople où il transféra sa communauté et y fonda une maison, qui fut depuis nommée le grand monastère des acémètes ; ils le nommèrent aussi *Irénæïon*, c'est-à-dire, en grec, paisible, à cause de la tranquillité et de la liberté qu'ils y trouvèrent plus grande qu'à Constantinople, où la nouveauté de leur institut leur avoit attiré des contradictions et du trouble. L'abbé Jean fut ordonné prêtre, et Marcel diacre, le même jour. Il étoit estimé et respecté des plus sages de la communauté, mais quelques-autres l'accusoient de vaine gloire. Pour les détromper, l'abbé Jean le chargea du soin des ânes ; ce que Marcel accepta en présence de toute la communauté, et s'y engagea, meme par ecrit, pour le reste de sa vie (3). Mais ces envieux détrompés le conjurèrent de reprendre ses premiers emplois.

Peu de temps après, l'abbé Jean étant mort, Marcel fut elu en sa place, et il lui vint un si grand nombre de disciples, qu'il fallut augmenter considérablement les batiments du monastère. La providence y mit ordre ; un homme très-riche, nommé Pharétrius, se vint donner à lui, avec ses enfants encore fort jeunes et tous ses biens. Alors Marcel fit une plus grande église, une infirmerie, et un logement pour les hôtes, et répara les anciens bâtiments qui tomboient en ruine. Il étoit toutefois fort désintéressé. Son frère, qui avoit de grands biens, l'ayant institué héritier, il distribua toute sa succession à d'autres monastères d'hommes et de filles, dont il connoissoit les besoins, sans en rien garder pour le sien. On raconte de lui plusieurs miracles, et entre autres celui-ci (4). Un moine, nommé Paul, étant malade, envoya

(1) P. 230.
(2) Ap. Conc. Chalch. act. 1, p. 244, C. D. Leo. Epist. 20, al. 8.

(1) Vita ap. Sur. 29 decemb. c. 2, 3, 4, 5.
(2) C. 7.
(3) C. 9, 10.
(4) C. 11, 12, 30, 27.

prier Marcel de le venir voir. Marcel étoit alors dans son monastère, occupé à parler des dogmes de la foi avec l'évêque de Chalcédoine. Sitôt que la conversation fut finie, il alla trouver Paul; mais il étoit déjà mort et on se disposoit à l'enterrer. Marcel, sensiblement affligé, se mit en prières et toucha le mort qui se leva aussitôt et commença à parler. Marcel pria les assistants de n'en rien dire; mais ils ne purent s'empêcher de publier ce miracle. On tira du monastère de Marcel quantité d'excellents sujets, et ceux qui bâtissoient des églises ou des monastères lui demandoient de ses disciples. Après avoir donné à la prière la nuit et une grande partie du jour, il donnoit le reste à la charité du prochain (1). Il recevoit premièrement ceux qui avoient des peines d'esprit, et leur donnoit des conseils tirés de l'écriture et de son expérience. Ensuite il donnoit audience à ceux qui se plaignoient d'avoir reçu quelque tort, et leur donnoit des lettres de recommandation pour les juges et les magistrats, et quelquefois pour l'empereur même. En troisième lieu, il alloit visiter les malades pour leur procurer toutes sortes de secours. Il acceptoit souvent des arbitrages pour terminer des différents et réconcilier des ennemis. Tel étoit saint Marcel, abbé des acémètes, qui assista au concile de Constantinople et souscrivit à la condamnation d'Eutychès.

XXXI. Lettre d'Eutychès à saint Léon.

Celui-ci, se voyant condamné, écrivit au pape saint Léon, une grande lettre où il se plaint de l'accusation d'Eusèbe de Dorylée (2). Je n'ai pas laissé, dit-il, de me présenter au au concile, quoique accablé de maladie et de vieillesse, et quoique je n'ignorasse pas la conjuration formée contre moi. J'ai présenté une requête qui contenoit ma profession de foi; mais l'évêque Flavien n'a voulu ni la recevoir, ni la faire lire. J'ai déclaré en propres termes, que je suivois la foi du concile de Nicée, confirmée à Ephèse. On vouloit me faire confesser deux natures et anathématiser ceux qui le nient, pour moi je craignois la défense du concile, de rien ajouter à la foi de Nicée, sachant que nos saints pères Jules, Félix, Athanase et Grégoire ont rejeté le mot de deux natures; et je n'osois raisonner sur la nature du verbe divin, ni anathématiser ces pères; c'est pourquoi je priois que l'on en fît rapport à votre sainteté, protestant de suivre en tout votre jugement. Mais sans m'écouter, le concile étant rompu, on a publié contre moi une sentence de déposition; et ma vie même étoit en danger si on ne m'eût délivré à main armée. Alors ils ont contraint les supérieurs des autres monastères de souscrire ma déposition, ce qui ne s'est jamais fait contre les hérétiques déclarés, ni contre Nestorius même; jusque-là, que comme je proposois en public ma confession de foi, pour me justifier devant le peuple, ils empêchoient qu'on ne l'écoutât, et en arrachoient les affiches. J'ai donc recours à vous qui êtes le défenseur de la religion, puisque je n'innove rien contre la foi. Mais j'anathématise Appollinaire, Valentin, Manès, Nestorius et ceux qui disent que la chair de notre seigneur est descendue du ciel, et toutes les hérésies jusqu'à Simon le magicien. Je vous prie que, sans avoir égard à ce qui a été fait contre moi par cabale, vous prononciez sur la foi ce que vous jugerez à propos, et ne souffriez pas que l'on chasse d'entre les catholiques celui qui a vécu soixante-dix ans dans la continence et les exercices de piété. J'ai joint à cette lettre l'une et l'autre requête; celle que mon accusateur a présentée au concile, et celle que j'y ai portée, et qu'on n'a pas voulu recevoir, et ce que nos pères ont décidé touchant les deux natures (1). On trouve en suite de cette lettre une prétendue lettre du pape Jules à un évêque Denis, où combattant l'erreur de Paul de Samosate, il dit qu'il ne faut reconnoître en Jésus-Christ qu'une nature; comme l'homme est une seule nature, quoique composé de corps et d'âme, qui sont de nature différente. Mais on doute que cette lettre du pape Jules soit véritable. En même temps, l'empereur Théodose écrivit aussi à saint Leon, sur le trouble qui étoit arrivé dans l'église de Constantinople sans expliquer l'affaire, l'exhortant seulement à y remettre la paix; et on ne peut douter qu'Eutychès n'eût obtenu cette lettre, par le crédit de l'eunuque Chrysaphius, son protecteur.

Saint Léon, ayant reçu ces lettres, écrivit ainsi à Flavien (2): Je m'étonne que vous ne m'ayez rien écrit de ce scandale, et que vous n'ayez pas été le premier à m'en instruire. Sur l'exposé d'Eutychès, nous ne voyons pas avec quelle justice il a été séparé de la communion de l'Eglise. Mais comme nous désirons de la maturité dans les jugements des évêques, nous ne pouvons rien décider, sans connoissance de cause. Envoyez-nous donc par quelque personne convenable, une ample relation de tout ce qui s'est passé, et nous apprenez quelle nouvelle erreur s'est élevée contre la foi, afin que nous puissions, suivant l'intention de l'empereur, éteindre la division. Il ne sera pas difficile, puisque le prêtre Eutychès a déclaré dans son libelle, que s'il se trouve en lui quelque chose de répréhensible, il est prêt à le corriger. Cette lettre est datée du douzième des calendes de mars, sous le consulat d'Astérius et de Protogène, c'est-à-dire le dix-huitième de février quatre cent quarante-neuf (3). La réponse à l'empereur est du premier de mars.

(1) C. 13, 33.
(2) Collec Lup. p. 212.

(1) C. 22.
(2) Leo. Ep. 20.
(3) Ep. 21, al. 7.

XXXII. Lettre de Flavien à saint Léon.

La lettre du pape à Flavien lui ayant été rendue par le comte Pansophius, il lui fit réponse par une lettre qui porte en substance (1): Eutychès veut renouveler les hérésies d'Appollinaire et de Valentin, soutenant qu'avant l'incarnation de Jésus-Christ, il y a deux natures la divine et l'humaine; mais qu'après l'union, il n'y a qu'une nature, et que son corps pris de Marie, n'est pas de notre substance, ni consubstantiel à sa mère, quoiqu'il l'appelle un corps humain. Nous l'avons condamné sur l'accusation de l'évêque Eusèbe, et sur les réponses qu'il a faites dans le concile, découvrant son hérésie de sa propre bouche, comme vous apprendrez par les actes que nous envoyons avec ces lettres. Il est juste que vous en soyez instruit; car Eutychès, au lieu de faire pénitence, pour apaiser Dieu et nous consoler dans la douleur que nous sentons de sa perte, s'empresse à troubler notre église en affichant publiquement des libelles remplis d'injures, et présentant à l'empereur des requêtes insolentes. Nous voyons aussi par vos lettres qu'il vous a envoyé des libelles pleins d'impostures, en disant qu'au temps du jugement, il nous a donné des libelles d'appellation à votre sainteté, ce qui n'est pas vrai, mais il a prétendu vous surprendre par ce mensonge. Tout cela doit vous exciter, très-saint père, à employer ici votre vigueur ordinaire. Faites votre propre cause de la cause commune, autorisez par vos écrits la condamnation prononcée régulièrement, et fortifiez la loi de l'empereur. Cette affaire n'a besoin que de votre secours, c'est-à-dire de votre consentement, pour procurer la paix et empêcher le concile dont on a fait courir le bruit et qui troubleroit toutes les églises du monde. Ce concile, dont le bruit couroit en orient, étoit un concile œcuménique, qui fut en effet convoqué à Ephèse.

XXXIII. Révision de la condamnation d'Eutychès.

Les requêtes d'Eutychès à l'empereur, dont parle Flavien, tendoient à une révision des actes du concile de Constantinople qu'il prétendoit n'avoir pas été fidèlement rédigés, ce que l'empereur lui accorda. On tint pour cet effet par son ordre une assemblée à Constantinople dans le baptistère de l'église, le sixième des ides d'avril, sous le consulat de Protogène, c'est-à-dire le huitième d'avril quatre cent quarante-neuf, composée d'environ trente évêques, dont il y en avoit dix ou douze du concile précédent, et Thalassius de Césarée y présidoit (2). Mais le patrice Florentius régloit toute l'action, et Macédonius, tribun et notaire, faisoit l'instruction. On avoit reçu à Constantinople les lettres du pape saint Léon, quelques jours avant cette assemblée. Eutychès n'y vint pas en personne, mais il envoya les moines Constantin, Eleusinius et Constantius. Eusèbe de Dorylée s'opposa à leur entrée disant: Si Eutychès se défend par procureur, je n'ai qu'à me retirer. Méliphtongue, évêque de Juliopolis, soutint la même chose, et que le concile œcuménique étant ordonné, toutes les affaires lui devoient être réservées; mais l'ordre de l'empereur l'emporta, et l'on fit entrer les procureurs d'Eutychès.

On voulut encore faire jurer les évêques sur la vérité des actes en question; mais Basile de Séleucie dit: Jusqu'ici nous ne savons point que le serment ait été déféré aux évêques, et le patrice n'insista pas. Flavien représenta ses notaires qui avoient rédigé les actes du concile. Le patrice leur commanda de les apporter. Aétius, l'un d'entre eux, fit plusieurs remontrances pour s'en défendre, attendu que les actes ne pouvoient être suspects, sans que le soupçon retombât sur les notaires. Enfin, par ordre du concile, il représenta les actes originaux, et Constantius, de la part d'Eutychès, en rapporta une copie. On commença la lecture, et il n'y eut aucune difficulté sur les deux premières sessions. On fit ensuite diverses chicanes sur les réponses d'Eutychès, rapportées par ceux qui avoient été envoyés pour le citer, et sur celles qu'il avoit faites de sa bouche dans le concile. On prétendit aussi que tout le concile n'avoit pas prononcé anathème contre lui. Sur quoi Aétius dit: Il arrive souvent, dans les conciles, qu'un des évêques dit quelque chose qui est écrit et entendu comme dit par tout le concile: on en a ainsi usé de tout temps (1). Les souscriptions approuvent tout. Et à une autre occasion, il dit: Souvent les évêques disent plusieurs choses dans les conciles, comme en conférence commune et par manière de conseil, qu'ils ne permettent pas d'écrire.

Constantin, un des procureurs d'Eutychès, dit ensuite (2): Quand on lut la sentence de déposition, il appela aux conciles des très-saints évêques de Rome, d'Alexandrie, de Jérusalem et de Thessalonique et cela n'est point dans les actes. Le patrice dit: Comme on faisoit du bruit après le concile fini, il me dit tout bas qu'il appeloit au concile de Rome, à celui d'Alexandrie et à celui de Jérusalem, je ne crus pas raisonnable que Flavien l'ignorât, et je lui allai dire. Basile de Séleucie dit: Je le dis en vérité, le concile étant encore assemblé, comme on lui proposoit de reconnoître les deux natures sans mélange ni confusion, il dit: Si les pères me le commandent, celui de Rome et celui d'Alexandrie, je le dirai. Il ne le dit pas en appelant, mais en disant: Je n'ose le dire à cause des pères. Flavien dit: Je ne lui ai point ouï

(1) Post. ap. 21. S. Leon. Conc. Chalch. 1, p. c. 4. Conc. Chalch. p. 241. Ibid. p. 236, D. p. 229, bis. B.
(2) Liber. Brev. c. 11.

(1) P. 440, D, p. 243, B, p. 240. p. 148, B, p. 269, p. 233, B.
(2) P. 244. B.

dire ; mais au très-magnifique patrice comme je m'en allois à mon appartement haut, après la fin du concile. Le patrice dit : Que les autres évêques disent s'ils ont connoissance qu'Eutychès ait appelé. Ils déclarèrent qu'ils n'en avoient rien ouï.

Eutychès présenta encore une requête à l'empereur pour faire entendre le silenciaire Magnus sur quelques particularités du concile, ce qui lui fut accordé (1). Magnus comparut le cinquième des calendes de mai, c'est-à-dire le vingt-septième d'avril, la même année quatre cent quarante-neuf, par-devant Ariobinde, maître des offices, et déclara qu'on lui avoit montré la sentence de condamnation d'Eutychès tout écrite avant le concile. Macédonius, tribun et notaire, déclara aussi qu'Astérius, prêtre et notaire, l'avoit averti que les autres notaires avoient falsifié les actes. Cette procédure fut encore faite à la poursuite de Constantin, procureur d'Eutychès.

On obligea ensuite Flavien à donner sa confession de foi par ordre de l'empereur (2). Il y déclare qu'il suit les conciles de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse, et qu'il reconnoît en Jésus-Christ deux natures après l'incarnation en une hypostase et une personne ; qu'il ne refuse pas même de dire une nature du verbe divin, pourvu que l'on ajoute incarnée et humanisée. Il anathématise tous ceux qui divisent Jésus-Christ en deux, et particulièrement Nestorius.

XXXIV. Convocation d'un concile à Ephèse.

Cependant l'eunuque Chrysaphius, protecteur d'Eutychès, écrivit à Dioscore, évêque d'Alexandrie, lui promettant de favoriser tous ses desseins s'il vouloit prendre la défense d'Eutychès, et attaquer Flavien et Eusèbe, de Dorylée. Il excita aussi l'impératrice Eudoxia à embrasser le même parti, principalement pour chagriner Pulchérie. Eutychès, de son côté, pria Dioscore de prendre connoissance de l'affaire et d'examiner ce qui avoit été fait contre lui. Dioscore écrivit à l'empereur qu'il falloit assembler un concile universel, et il l'obtint facilement par les sollicitations d'Eudoxia et de Chrysaphius. Nous avons la lettre de convocation adressée à Dioscore, donnée à Constantinople le troisième des calendes d'avril, après le consulat de Posthumien et de Zenon, c'est-à-dire le trentième de mars quatre cent quarante-neuf (3). Elle porte que s'étant élevés quelques doutes sur la foi, qui troublent les âmes, l'empereur a ordonné aux évêques de s'assembler. Vous donc aussi, dit-il à Dioscore, vous prendrez avec vous dix métropolitains de votre dépendance et dix autres évêques, pour vous trouver à Ephèse, le premier jour d'août prochain. Il ne s'y trouvera point d'autres évêques, de peur d'embarrasser le concile : si quelqu'un y manque, sa conscience en sera chargée. Quant à Théodoret, évêque de Cyr, à qui nous avons déjà ordonné de ne s'occuper que de son église, nous lui défendons de venir au concile, jusqu'à ce que le concile assemblé le trouve à propos. L'empereur écrivit en la même forme aux autres évêques, c'est-à-dire que chaque patriarche ou exarque devoit amener pareil nombre d'évêques de sa province.

Le quinzième de mai suivant, fut donnée une autre lettre de l'empereur adressée à Dioscore, portant : Nous avons appris que plusieurs archimandrites d'orient et les peuples catholiques disputent avec chaleur contre quelques évêques qui passent pour nestoriens, c'est pourquoi nous ordonnons que le très-pieux prêtre et archimandrite Barsumas se trouvera à Ephèse pour tenir la place de tous les archimandrites d'orient, y prendre séance avec votre sainteté et avec tous les pères. L'empereur écrivit aussi à Barsumas, lui attribuant d'avoir souffert de grands travaux pour la foi, et lui donnant séance et voix dans le concile (1). C'étoit Eutychès et Dioscore qui lui procuroient cet honneur, pour exclure du concile les autres abbés qui ne leur étoient pas favorables.

Il y eut aussi deux laïques destinés pour assister au concile, comme commissaires de l'empereur, savoir : Elpide, comte du consistoire, c'est-à-dire conseiller d'état, et Euloge, tribun et notaire. Leur commission les charge d'empêcher qu'il n'arrive de tumulte dans le concile, et si quelqu'un y en excitoit, de le mettre en lieu de sûreté et en avertir l'empereur. Ceux qui ont condamné Eutychès doivent assister au concile, non en qualité de juges, mais de parties. Il ne sera permis d'agiter aucune autre affaire avant celle de la foi. Proclus, proconsul d'Asie, eut un ordre particulier de prêter main-forte aux deux commissaires, pour empêcher le désordre dans le concile. Il y eut encore une lettre générale de l'empereur au concile, pour en marquer le sujet, qui est de terminer la question de foi émue entre Flavien et Eutychès, et chasser des églises tous ceux qui tiennent ou favorisent l'erreur de Nestorius. Enfin il y eut une dernière lettre à Dioscore, par laquelle l'empereur lui donne la présidence du concile, sachant bien, ajoute-t-il, que les saints archevêques, Juvénal de Jérusalem, Thalassius et tous les zélés catholiques, seront d'accord avec votre sainteté (2). Il écrivit en même forme à Juvénal de Jérusalem.

Le pape saint Léon fut aussi invité au concile avec les évêques d'occident ; mais il ne reçut la lettre de l'empereur que le troisième des ides de mai, c'est-à-dire le treizième (3). Il ne restoit plus que deux mois et demi jus-

(1) P. 256, 243. (2) Liber. Brev. 6. 11. Conc. Chalcb. p. 1, c. 3. (3) Niceph. liv. XIV, c. 47. Liber. Brev. c. 12. Conc. Chalch. act. 1. p. 99.

(1) P. 10, D, p. 106, A. (2) Ibid. D, p. 107, C, Ibid. E, p. 110, C. (3) Leo. Epist. 28, al. 13, c. 4.

qu'au premier d'août, où devoit commencer le concile, et la plus grande partie de ce temps se seroit passée à préparer le voyage des évêques, puisqu'il falloit tenir un concile à Rome, y nommer des députés et leur donner leurs instructions. Saint Léon se contenta donc d'écrire diverses lettres pour empêcher, s'il pouvoit, ce concile, ou du moins faire en sorte que la foi y fût conservée. Il écrivit premièrement à l'empereur Théodose le vingt-cinquième de mai, lui déclarant son attachement pour la foi de Nicée ; mais que comme il condamne Nestorius, il ne condamne pas moins ceux qui nient que Jésus-Christ ait pris la vérité de notre chair, c'est-à-dire Eutychès. C'est pourquoi il supplie l'empereur de faire assembler un concile en Italie. Toutefois, voyant qu'il ne pouvoit empêcher que le concile ne se tînt à Ephèse : il destina, pour y envoyer, Jules, évêque de Pouzzole, René, prêtre du titre de saint Clément, Hilarius, diacre, et Dulcitius, notaire, et les chargea de plusieurs lettres (1).

XXXV. Lettres de saint Léon à Flavien.

La plus importante est la lettre à Flavien, évêque de Constantinople, où saint Léon explique à fond ce qu'il faut croire sur le mystère de l'incarnation (2). Il y marque d'abord l'ignorance d'Eutychès, qui est tombé dans l'erreur faute d'avoir étudié l'écriture et d'avoir même fait attention aux termes du symbole, que savent tous les fidèles, car ils y disent qu'ils croient en Dieu le père tout-puissant, et en Jésus-Christ, son fils unique notre seigneur, qui est né du Saint-Esprit et de la vierge Marie. Ces trois articles, ajoute saint Léon, suffisent pour ruiner presque toutes les machines des hérétiques ; car en croyant que Dieu tout-puissant et éternel est père, on montre que son fils lui est coéternel, consubstantiel et entièrement semblable. C'est le même fils éternel du père éternel, qui est né du Saint-Esprit et de la vierge Marie. Cette génération temporelle n'a rien ôté, ni rien ajouté à la génération éternelle, mais elle a été employée tout entière à la réparation de l'homme pour vaincre la mort et le démon ; car nous n'aurions pu surmonter l'auteur du péché et de la mort, si celui-là n'avoit pris notre nature et ne l'avoit fait sienne, qui ne pouvoit être infecté par le péché, ni retenu par la mort. Il a donc été conçu du Saint-Esprit dans le sein de la vierge, sa mère, qui l'a enfanté comme elle l'avoit conçu, sans préjudice de sa virginité. Saint Léon passe ensuite aux preuves de l'écriture et montre que le verbe a pris une véritable chair, par l'évangile, qui le nomme fils de David et d'Abraham, par saint Paul, qui dit qu'il a été fait du sang de David selon la chair, par la promesse faite à Abraham, de bénir toutes les nations par son fils, expliquée par saint Paul et appliquée à Jésus-Christ par les prophéties d'Isaïe, touchant l'Emmanuël, fils d'une vierge, et l'enfant qui est né pour nous (1). D'où il conclut que Jésus-Christ n'a pas eu seulement la forme d'un homme, mais un corps véritable tiré de sa mère. L'opération du Saint-Esprit n'a pas empêché que la chair du fils ne fût de même nature que celle de la mère ; elle a seulement donné la fécondité à une vierge.

Donc l'une et l'autre nature, demeurant en son entier, a été une à une personne, afin que le même médiateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel et impassible. Il a tout ce qui est en nous, tout ce qu'il y a mis en nous créant, et qu'il s'est chargé de réparer ; mais il n'a point ce que le trompeur y a mis, il a pris la forme d'esclave, sans la souillure du péché. Une nature n'est point altérée par l'autre, le même qui est vrai Dieu est vrai homme, il n'y a point de mensonge dans cette union ; Dieu ne change point par la grâce qu'il nous fait, l'homme n'est point consumé par la dignité qu'il reçoit, le verbe et la chair gardent les opérations qui leur sont propres (2). L'écriture prouve également la vérité des deux natures.

Il est Dieu, puisqu'il est dit : Au commencement étoit le verbe, et le verbe étoit en Dieu. Il est homme, puisqu'il est dit : Le verbe a été fait chair et a habité avec nous. Il est Dieu : Toutes choses ont été faites par lui, et sans lui rien n'a été fait. Il est homme, né d'une femme, soumis à la loi. La naissance de la chair montre la nature humaine, l'enfantement d'une vierge montre la puissance divine. C'est un enfant dans le berceau, et le très-haut loué par les anges ; Hérode veut le tuer, mais les mages viennent l'adorer. Il vient au baptême de saint Jean, et en même temps la voix du père le déclare son fils bien-aimé. Comme homme, il est tenté par le démon ; comme Dieu, il est servi par les anges. La faim, la soif, la lassitude, le sommeil, sont évidemment d'un homme, mais il est certainement d'un Dieu de rassasier cinq mille hommes de cinq pains, de donner à la Samaritaine l'eau vive, de marcher sur la mer, et d'apaiser la tempête. Il n'est pas d'une même nature de pleurer son ami mort et de le ressusciter, d'être attaché à la croix et de changer le jour en nuit, faire trembler les éléments, et ouvrir au larron les portes du ciel. Comme Dieu, il dit : Le père et moi nous ne sommes qu'un. Comme homme : Le père est plus grand que moi ; car encore qu'en Jésus-Christ il n'y ait qu'une personne de Dieu et de l'homme, toutefois autre est le sujet de la souffrance commune à l'un et à l'autre, et autre le sujet de la gloire commune.

C'est cette unité de personne qui fait dire que

(1) Epist. 23, al. 9. v. Quesn. not. 39, ad Epist. 24. (2) Epist. 24, al. 10, c. 2.

(1) Matth. I. 1. Rom. I. 1. Isaï. VII, 14. IX. 6. Gen. XII, 3. Gal. I. 11, 8. (2) C. 3.

le fils de l'homme est descendu du ciel, et que le fils de Dieu a pris chair de la vierge, que le fils de Dieu a été crucifié et enseveli, comme nous disons dans le symbole, quoiqu'il ne l'eût été que dans la nature humaine. L'apôtre dit : S'ils avoient connu le seigneur de majesté, jamais ils ne l'auroient crucifié. Jésus-Christ demande à ses apôtres : Et vous, qui dites-vous que je suis? moi qui suis le fils de l'homme et que vous voyez avec une véritable chair. Saint Pierre répond : Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant, le reconnoissant également Dieu et homme (1). Après sa résurrection, il montroit son corps palpable et sensible, avec les trous de ses plaies; il parloit, mangeoit et habitoit avec ses disciples, et en même temps, il entroit, les portes fermées, leur donnoit le saint esprit et l'intelligence des écritures, montrant ainsi en lui les deux natures distinctes et unies.

Eutychès, niant que notre nature est dans le fils de Dieu, doit craindre ce que dit saint Jean (2): Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair, est de Dieu; et tout esprit qui divise Jésus-Christ n'est pas de Dieu, et c'est l'antechrist. Car qu'est-ce que diviser Jésus-Christ, si ce n'est en séparer la nature humaine? L'erreur touchant la nature du corps de Jésus-Christ anéantit par nécessité sa passion et l'efficace de son sang. Et quand Eutychès vous a répondu (3) : Je confesse que notre seigneur étoit de deux natures avant l'union, mais après l'union, je ne reconnois qu'une nature, je m'étonne que vous n'ayez point relevé un si grand blasphème, puisqu'il n'y a pas moins d'impiété à dire que le fils de Dieu étoit de deux natures avant l'incarnation, que de n'en reconnoître qu'une en lui après l'incarnation. Ne manquez pas de lui faire rétracter cette erreur, si Dieu lui fait la grâce de se convertir. Mais, en ce cas, vous pourrez en user envers lui de toute sorte d'indulgence; car quand l'erreur est condamnée, même par ses sectateurs, c'est alors que la foi est le plus utilement défendue. Telle est la fameuse lettre de saint Léon à Flavien, destinée à être lue dans le concile comme un témoignage de la foi de l'église romaine.

XXXVI. Autres lettres de saint Léon.

Saint Léon s'explique aussi en écrivant à Julien, évêque Co, son légat à Constantinople, afin qu'il eût de quoi soutenir la vérité contre les hérétiques, conjointement avec Flavien. Co ou Coos est une petite île près de Gnide, aujourd'hui nommée Lango ou Stanchio. Dans cette lettre, il dit qu'Eutychès accusoit les catholiques de nestorianisme; mais que son hérésie, niant la vérité de l'incarnation, détruisoit toutes les suites de ce mystère et toute l'espérance des chrétiens (4). Il faut donc croire que le verbe ne s'est point changé en chair ni en âme, puisque la divinité est immuable, et que la chair ne s'est point changée au verbe; et il ne doit point paroître impossible que le verbe, avec la chair et l'âme, fassent un seul Jésus-Christ, puisqu'en chaque homme, la chair et l'âme qui sont de natures si différentes, font une seule personne. Quand Eutychès a dit, qu'avant l'incarnation il y avoit deux natures, il faut qu'il ait cru que l'âme du sauveur avoit demeuré dans le ciel avant que d'être unie au verbe dans le sein de la vierge (1). Ce qui est contre la foi catholique; car il n'a pas pris une humanité deja créée, mais il l'a créée en la prenant; et c'est retomber dans l'opinion condamnée d'Origène, que les âmes aient vécu et agi avant que d'être mises dans les corps. L'âme de Jésus-Christ n'est pas distinguée des nôtres par la diversité du genre, mais par la sublimité de la vertu. Sa chair ne produisoit point de désirs contraires à l'esprit; il n'y avoit point en lui de combat, mais seulement des affections soumises à la divinité.

Saint Léon écrivit en même temps à l'empereur Théodose, lui déclarant les légats qu'il envoyoit pour tenir sa place au concile et pour y porter l'esprit de justice et de miséricorde, afin, dit-il, que l'erreur soit condamnée, puisqu'on ne peut douter quelle est la foi chrétienne, et que l'on pardonne à Eutychès, s'il se repent, comme il m'a promis dans le libelle qu'il m'a envoyé. Il écrivit à sainte Pulchérie, louant son zèle contre tous les hérétiques de son temps (2). Il parle d'Eutychès avec compassion, comme lui croyant plus d'ignorance que de malice, et espérant sa correction. Mais, ajoute-t-il, s'il persiste dans son erreur, personne ne pourra révoquer la sentence que les évêques ont prononcée contre lui. Il rend raison pourquoi il ne va pas au concile en personne, premièrement parce qu'il n'y a point encore d'exemple, puis à cause de l'état présent des affaires, qui ne lui permet pas de quitter Rome sans mettre le peuple au désespoir. On étoit continuellement en alarmes dans cette décadence de l'empire, et on craignoit alors principalement les Huns, qui entrèrent en Italie trois ans après.

Saint Léon écrivit aussi à Fauste, à Martin et aux autres abbés de Constantinople qui avoient souscrit à la condamnation d'Eutychès, pour les encourager à la défense de la foi, les renvoyant à sa lettre à Flavien, où je pense, dit-il, avoir suffisamment expliqué notre doctrine, afin que vous la receviez par le ministère de votre prélat. Enfin, il écrivit une lettre au concile d'Ephèse, qui est comme la commission de ses légats. Il y reconnoît que l'empereur a convoqué le concile, afin que l'erreur fût abolie par un jugement plus authentique, et il donne pouvoir à ses légats d'ordonner en commun avec le concile ce qui sera agréable à Dieu, c'est-à-dire premièrement de condamner l'erreur, ensuite,

(1) C. 5. 2 Cor. II, 8. Matth. xvi, 16.
(2) I Joan. iv, 1.
(3) C. 6.
(4) Epist. 25, al. 11, c. 2.

(1) C. 3.
(2) Epist. 26, al. 12. Epist. 72, al. 13. c. 3.

de rétablir Eutychès s'il se rétracte et s'il condamne son hérésie. Dans toutes ces lettres, il renvoie à la lettre à Flavien, et elles sont toutes six de même date des ides de juin, sous le consulat d'Astérius et de Protogène, c'est-à-dire du treizième de juin quatre cent quarante-neuf (1). Par une autre lettre à l'empereur Théodose, il s'excuse d'aller au concile comme dans la lettre à Pulcherie, et ajoute : La foi est si évidente en cette affaire, qu'il eût été plus raisonnable de ne point indiquer de concile; car ce n'est pas une question sur laquelle on puisse douter.

Flavien écrivit une seconde lettre à saint Léon, où il lui explique de nouveau les erreurs d'Eutychès et sa condamnation (2) : Dont je vous ai, dit-il, envoyé les actes il y a longtemps, afin que vous fassiez connoître son impiété à tous les évêques de votre dépendance, et que personne, ignorant ses erreurs, ne communique avec lui, par lettre ou autrement. On voit ici que Flavien, ne demande pas au pape un nouveau jugement, mais seulement l'exécution du sien, dans le patriarchat d'occident. Et ce n'étoit pas sans sujet qu'il craignoit qu'Eutychès n'y cherchât de la protection. Il s'adressa à saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne, séjour ordinaire de l'empereur Valentinien; mais la réponse qu'il en reçut ne lui étoit pas avantageuse. Elle commence ainsi :

XXXVII. Lettre de saint Pierre Chrysologue à Eutychès.

J'ai lu tristement vos tristes lettres; car comme la paix des églises nous donne une joie céleste, ainsi la division nous afflige, principalement quand elle a de telles causes (3). Les lois humaines éteignent par trente ans les différends des hommes, et après tant de siècles on dispute sur la génération de Jésus-Christ, que la loi divine nous propose, comme inexplicable. Vous n'ignorez pas comme Origène s'est égaré, en recherchant les principes, et Nestorius, en discourant des natures. Il rapporte ensuite quelques passages de l'écriture sur le mystère de l'incarnation, et ajoute : je vous ferois une plus ample réponse, si notre frère Flavien m'avoit écrit sur cette affaire. Car puisque vous vous plaignez vous-même de n'avoir pas été entendu, comment pouvons-nous juger de ce que nous n'avons ni vu, ni appris de ceux qui étoient présents? Je vous exhorte, mon vénérable frère, à vous soumettre en tout à ce qui a été écrit par le bienheureux pape de Rome; car saint Pierre, qui vit et préside dans son siége, donne la vraie foi à ceux qui la cherchent. Quant à nous, l'affection que nous avons pour la paix et pour la foi, ne nous permet pas de juger les causes de la foi sans le consentement de l'évêque de Rome. Depuis cette lettre, nous ne voyons plus de mention de ce saint, à qui l'élegance de son discours a donné le surnom de Chrysologue, c'est-à-dire parole d'or. Il nous reste de lui cent soixante-seize sermons, la plupart sur des sujets de l'évangile, et l'Église honore sa mémoire le second jour de décembre (1).

XXXVIII. Ouverture du faux concile d'Éphèse.

Le concile d'Ephèse, convoqué par l'empereur pour le premier jour d'août, s'assembla le huitième du même mois, c'est-à dire, selon les romains, le sixième des ides d'août, selon les égyptiens, le quinzième de mesori, indiction troisième, après le consulat de Zénon et de Posthumien, qui est l'an quatre cent quarante-neuf. La séance se tint au même lieu où s'étoit tenu le premier concile d'Ephèse, dans l'église nommée Marie. Il y eut cent trente évêques des provinces d'Egypte, d'orient, d'Asie, du Pont et de Thrace; Dioscore d'Alexandrie tenoit la première place suivant l'ordre de l'empereur; ensuite est nommé Jules, tenant la place du pape saint Léon (2). Car c'est ainsi qu'il faut lire, suivant les meilleurs exemplaires latins et les anciens historiens et non pas Julien; et c'est Jules de Pouzzole, que le pape avoit envoyé (3). Après lui, sont nommés Juvenal de Jérusalem, Domnus d'Antioche, Flavien de Constantinople, qui n'avoit ainsi que le cinquième lieu, comme le plus nouveau de tous les patriarches. Après les cinq patriarches, sont nommés les exarques et les métropolitains ou leurs vicaires, savoir : Etienne d'Ephese, Thalassius de Césarée en Cappadoce Eusèbe, d'Ancyre en Galatie, Jean de Sebaste en Arménie, Cyrus d'Aphrodisiade en Carie, Erasistrate de Corinthe, Ruintillius d'Héraclée à la place d'Anastase de Thessalonique, et les autres que l'on peut voir dans les actes. Après tous les évêques, sont nommés les prêtres, premièrement l'abbé Barsumas, puis quatre députés d'évêques absents, et enfin les derniers de tous, le diacre Hilarus et le notaire Dulcitius, légat du pape. Il n'est point parlé du prêtre Réné, parce qu'il étoit mort en chemin dans l'île de Délos. Eutychès étoit aussi à Ephèse; ni le vœu de ne point sortir de son monastère, ni son grand âge, ni ses infirmités ne l'avoient point empêché de faire ce voyage.

Jean, prêtre et primicier des notaires, apparemment de l'église d'Alexandrie, fit fonction de promoteur, comme avoit fait le prêtre Pierre dans le premier concile d'Ephèse, et après avoir dit le sujet du concile en termes gé-

(1) Ep. 28, al. 14. Ep. 29, al. 15. Conc. Calch. p. 2, c. 13. Ep. 33, al. 17.
(2) Post. Ep. 31, S. Leon. Conc. Calch. part. I, c. 6.
(3) Post. Epist. 25. Leon. Conc. Calch. part. 1, c. 15.

(1) Mart. R. 2 Dec.
(2) Conc. Calch. act. I, p. 115. Evagr. 1, Hist. c. 10. Brevic. Hist. Eutych. tom. 4 Conc. p. 1079, D. Prosp. Chr. Ap. et Prot. Coss. p. 53.
(3) V. Quesn. not. 39. ad Ep. Sancti Leon. et Baluz. Præf. in Conc. Chalced. n. 3031.

néraux, il lut, par ordre de Dioscore, la lettre de l'empereur pour la convocation du concile (1). Ensuite l'évêque Jules, légat du pape dit : Notre saint pape Léon a été appelé en la même forme. Comme il parloit latin, Florentius, évêque de Lydes, lui servoit d'interprète. Le diacre Hilarus, par le même interprète, ajouta ; Notre empereur très-chrétien a appelé par ses lettres notre bienheureux évêque Léon pour assister au saint concile, et sa sainteté l'auroit fait s'il y en avoit quelque exemple. Mais vous savez que le pape n'a assisté, ni au concile de Nicée, ni à celui d'Ephèse, ni à aucun autre semblable ; c'est pourquoi il nous a envoyés ici pour le représenter, et nous a chargés de lettres pour vous, que nous vous prions de faire lire. Dioscore dit : Que l'on reçoive les lettres écrites au saint concile œcuménique par notre très-saint frère Léon. Mais au lieu de les lire, le prêtre Jean proposa de lire une autre lettre de l'empereur à Dioscore ; et Juvénal de Jérusalem en ordonna la lecture. C'étoit la lettre qui ordonnoit que Barsumas assisteroit au concile. Juvénal dit : J'ai reçu un pareil ordre touchant Barsumas, c'est pourquoi il est raisonnable qu'il assiste au concile. Ensuite le comte Elpide lut la commission de l'empereur, pour lui et pour le tribun Eulogue, et fit faire la lecture de la lettre de l'empereur au concile, qui accusoit Flavien d'avoir ému des disputes sur la foi contre Eutychès (2).

Alors Thalassius, évêque de Césarée, dit que, suivant l'intention de l'empereur marquée dans cette lettre, il falloit commencer par la question de la foi, toute autre affaire cessante. L'évêque Jules, légat du pape, en convint. Dioscore dit : Nous ne sommes pas assemblés pour exposer la foi que nos pères ont déjà exposée, mais pour examiner si les nouvelles opinions conviennent aux décisions des pères. Il faut donc commencer par cet examen. Voudriez-vous changer la foi des pères ? Le concile dit : Si quelqu'un la change qu'il soit anathème : Si quelqu'un y ajoute, qu'il soit anathème. Gardons la foi de nos pères. Ils firent encore quelques acclamations à la louange de Dioscore. Alors le comte Elpide dit (3) : Puisque vous êtes d'accord sur la foi, ordonnez que l'on fasse entrer l'archimandrite Eutychès, qui est le sujet de cette action, et qu'il vous explique ses sentiments. Le concile y consentit, et quand il fut entré, Thalassius de Césarée l'invita à expliquer ses défenses.

XXXIX. Requête d'Eutychès.

Eutychès dit : Je me recommande au père et au fils et au Saint-Esprit et à votre justice. Vous êtes témoins de ma foi, pour laquelle j'ai combattu avec vous dans le premier concile assemblé ici. J'ai entre les mains un libelle de ma foi faites-le lire. On le lut, il contenoit le symbole de Nicée, avec une protestation de vivre et de mourir suivant cette foi, et d'anathématiser Manès, Valentin, Apollinaire, Nestorius et tous les hérétiques, jusqu'à Simon le magicien, et ceux qui disent que la chair de Jésus-Christ est descendue du ciel. Ensuite il ajoutoit : Vivant suivant cette foi, j'ai été accusé par Eusèbe, évêque de Dorylée, qui a donné contre moi des libelles où il m'appeloit hérétique, sans spécifier aucune hérésie, afin qu'étant surpris et troublé dans l'examen de ma cause, il m'échappât de dire quelque nouveauté (1). L'évêque Flavien m'ordonna de comparoître, lui qui étoit presque toujours avec mon accusateur, croyant, parce que j'avois accoutumé de ne point sortir du monastère, que je ne me présenterois pas, et qu'il me déposeroit comme défaillant. En effet, lorsque je venois du monastère à Constantinople, le silentiaire Magnus, que l'empereur m'avoit donné pour ma sûreté, me dit que ma présence étoit désormais inutile, et que j'étois condamné avant que d'être ouï. Sa déposition le fait voir. Quand je me fus présenté à l'assemblée, on refusa de recevoir ni de faire lire ma confession de foi ; et quand j'eus déclaré de vive voix que ma créance étoit conforme à la décision de Nicée, confirmée à Ephèse, on voulut m'y faire ajouter quelques paroles : moi, craignant de contrevenir à l'ordonnance du premier concile d'Ephèse et du concile de Nicée, je demandai que votre saint concile en fût informé, étant près de me soumettre à ce que vous approuveriez. Comme je parlois ainsi, on fit lire la sentence de déposition que Flavien avoit dressée contre moi, longtemps auparavant, comme il avoit voulu ; et l'on changea plusieurs choses aux actes, comme il a été vérifié depuis, à ma requête, par ordre de l'empereur (2). Car l'évêque Flavien n'a eu aucun égard à mon appel interjeté vers vous, ni aucun respect pour mes cheveux blancs et les combats que j'ai soutenus contre les hérétiques, mais il m'a condamné d'autorité absolue. Il m'a livré pour être mis en pièces comme hérétique par la multitude amassée exprès dans la cathédrale et dans la place, si la providence ne m'avoit conservé. Il a fait lire en diverses églises la sentence prononcée contre moi, et a fait souscrire les monastères, ce qui ne s'est jamais fait, comme vous savez, même contre les hérétiques. Il l'a envoyée en orient, et l'a fait souscrire en plusieurs endroits par les évêques et les moines, qui n'avoient point été juges, quoiqu'il eût dû commencer par l'envoyer aux évêques à qui j'avois appelé. C'est ce qui m'a obligé d'avoir recours à vous et à l'empereur, afin que vous soyez juges du jugement rendu contre moi.

Après cette lecture, Flavien de Constantinople dit : Son accusateur étoit Eusèbe, ordonnez

(1) Conc. Chalc. act. I, p. 11, G. Sup. xxv, n. 37. p. 122, B.
(2) C. 126, A, c. 127.
(3) P. 131, E.

(1) P. 134, A, p. 135, E, p. 142, A.
(2) Sup. n. 33. p. 135. Sup. 33.

qu'il entre. Le comte Elpide dit : L'empereur a ordonné que ceux qui ont été jugés soient maintenant parties. Je réponds donc à l'archevêque Flavien que l'accusateur a rempli sa fonction, il pretend avoir gagné sa cause ; ainsi le juge a fait passer en sa personne la qualité d'accusateur, comme il s'observe dans les tribunaux séculiers. Vous êtes maintenant assemblés pour juger les juges, non pour recevoir encore l'accusateur et recommencer un nouveau procès. Ordonnez donc, s'il vous plaît, qu'on lise tout le reste des actes de la cause. Dioscore ne manqua pas d'être de cet avis, et les autres évêques le suivirent. Ainsi Eusèbe de Dorylée n'entra point dans le concile, quoique Eutychès y fût admis. Après que tous les évêques eurent opiné pour la lecture des actes, Dioscore demanda aussi l'avis à Jules, légat du pape, qui dit : Nous voulons que l'on lise les actes, à condition que l'on lise auparavant les lettres du pape (1). Le diacre Hilarus ajouta : D'autant plus que le très-saint évêque de Rome n'a écrit ses lettres qu'après s'etre fait lire les actes dont vous demandez la lecture, Eutychès dit : Les envoyés du très-saint archeveque de Rome, Léon, me sont devenus suspects, car ils logent chez l'évêque Flavien, ils ont dîné chez lui, et il leur a rendu toutes sortes de services ; je vous prie donc que ce qu'ils pourraient faire contre moi ne me porte aucun préjudice. Dioscore dit : Il est dans l'ordre de lire premièrement les actes de la cause, puis les lettres du très-pieux évêque de Rome. On éluda ainsi pour la seconde fois la lecture de la lettre du pape, et on lut les actes du concile tenu à Constantinople le huitième de novembre quatre cent quarante-huit et les jours suivants, dont Flavien et Eutychès avoient fourni chacun un exemplaire (2).

XL. Lecture des actes de Constantinople, etc.

En lisant le libelle d'Eusèbe de Dorylée contre Eutychès, comme on nommoit saint Cyrille, le concile d'Ephèse s'écria : La mémoire de Cyrille est éternelle. Dioscore et Cyrille n'ont qu'une foi ; maudit qui y ajoute ; maudit qui en ôte. Jules, légat du pape, dit : Le siége apostolique croit ainsi (3). Après qu'on eut lu la lettre de saint Cyrille à Jean d'Antioche pour la réunion où il insiste sur la distinction des deux natures, Eustache, évêque de Béryte, dit que saint Cyrille s'étoit encore expliqué dans plusieurs autres écrits, comme dans les lettres à Acace de Mélitine, à Valérien d'Icone et à Successus de Diocésarée, où il dit entre autres ces paroles : Il ne faut donc pas entendre deux natures, mais une seule nature du verbe incarné, et confirme cette expression par le témoignage de saint Athanase.

Quand ce vint à la dernière session (4), à l'endroit où Eusèbe de Dorylée pressoit Eutychès de confesser deux natures après l'incarnation, et que Jésus-Christ nous est consubstantiel selon la chair, le concile d'Ephèse s'écria : Otez, brûlez Eusèbe ; qu'il soit brûlé vif, qu'il soit mis en deux ; comme il a divisé qu'on le divise. Dioscore dit : Pouvez-vous souffrir ce discours, qu'on dise deux natures après l'incarnation. Le concile dit : Anathème à qui le soutient. Dioscore dit : J'ai besoin de vos voix et de vos mains, si quelqu'un ne peut crier, qu'il étende la main. Le concile dit : Si quelqu'un dit deux natures, anathème. Et apres qu'on eût lu la déclaration d'Eutychès, Dioscore dit : Quelle profession de foi approuvez-vous ? Celle d'Eutychès, dit le concile. Eusèbe est un impie, faisant allusion à son nom, qui signifie pieux. Après les actes du concile de Constantinople, on lut aussi ceux de l'assemblée tenue le huitième d'avril quatre cent quarante-neuf pour la révision de ces actes et l'information du vingt-septieme d'avril (1).

Toutes ces lectures étant faites, les évêques dirent leurs avis, y étant invités par Dioscore (2). Juvénal de Jérusalem commença et dit : Eutychès ayant toujours déclaré qu'il suit l'exposition de foi de Nicée et ce qui a été fait au premier concile d'Éphèse, je l'ai trouvé très-orthodoxe et j'ordonne qu'il demeure dans son monastère et dans son rang. Le concile dit : Ce jugement est juste. Domnus d'Antioche dit : Sur la lettre qui m'avoit été écrite par le concile de Constantinople, au sujet d'Eutychès j'ai souscrit à sa condamnation ; mais sur le libelle qu'il vient de donner au concile où il confesse la foi de Nicée et du premier concile d'Ephèse, je suis d'avis, comme vous, qu'il reprenne la dignité de prêtre et la conduite de sa communauté. Étienne d'Ephèse, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre et tous les autres évêques opinèrent de même, excepté les légats du pape dont il n'est point fait mention. Barsumas opina après tous les évêques (3) ; et comme il étoit Syrien et ne parloit pas grec, le moine Eusèbe lui servit d'interprète. Enfin Dioscore comme président donna son suffrage le dernier en faveur d'Eutychès.

Ensuite le prêtre Jean fit la lecture d'une requête, présentée par les moines de la communauté d'Eutychès en ces termes : Touchés des promesses de Dieu, nous avons quitté nos biens, nos dignités, nos charges et nos espérances, pour former une communauté de moines, jusqu'au nombre de trois cents, sous la conduite du très-pieux archimandrite Eutychès, et nous y vivons la plupart depuis plus de trente ans (4). Mais le révérendissime évêque Flavien, au lieu de nous encourager et nous protéger, a opprimé notre pasteur par des calomnies, et l'ayant déposé nousa fait dire par le prêtre Théodose, accompagné de quelques autres clercs, de nous séparer de

(1) P. 146. D. p. 150.
(2) Sup. n. 24, 25, etc.
(3) P. 151, E, p. 174, B.
(4) P. 223, A.

(1) Ibid. E, p. 236, D. Sup. n. 35, p. 2, 5, C.
(2) P. 256, D.
(3) P. 276, A.
(4) P. 277.

lui, et de ne pas même lui parler et de conserver à Flavien les biens du monastère au nom des pauvres, car c'étoit là à quoi il tendoit; autrement que nous serions privés des divins mystères avec notre abbé.

En effet le saint autel, que Flavien lui-même avoit dressé six mois avant cette entreprise, est sans sacrifice; nous sommes demeurés liés de cette injuste censure jusqu'à votre saint concile; et quelques-uns de nos frères sont morts en cet état. Nous avons passé dans cette affliction la fête de la Nativité de notre seigneur, celle de l'Epiphanie et celle de la Résurrection où les évêques donnent l'absolution à la plupart des pécheurs, et où les princes font grâce aux criminels. Il y a neuf mois que nous souffrons cette rigueur, observant en tout le reste les exercices ordinaires de la règle monastique. C'est pourquoi, nous vous supplions d'avoir compassion de nous, de nous rendre l'usage des sacrements, et d'imposer à celui qui nous a ainsi traités la peine de son injustice. Cette requête étoit souscrite par le prêtre Narsès, dix diacres, trois sous-diacres et seize autres moines, trente-cinq en tout. Dioscore leur demanda leur confession de foi, et ils déclarèrent qu'elle étoit conforme à celle d'Eutychès; sur quoi, de l'avis de Juvénal de Jérusalem et de tout le concile, ils furent déclarés absous et rétablis dans la communion de l'Église et les fonctions de leurs ordres (1).

XLI. Condamnation de Flavien, etc.

Ensuite Dioscore proposa de faire lire ce qui avoit été décidé sur la foi dans le premier concile d'Ephèse, et les autres évêques l'ayant approuvé, on lut les actes de la sixième session, tenue le vingt-deuxième de juillet quatre cent trente et un contenant le symbole de Nicée, les passages des pères sur l'incarnation, la requête de Charisius, avec la fausse confession de foi de Théodore de Mopsueste et les extraits des livres de Nestorius (2). Après cette lecture, Dioscore dit: Je crois que vous approuvez tous l'exposition des pères de Nicée confirmée par le concile précédent tenu ici; et nous avons ouï qu'il ordonne que, si quelqu'un dit ou pense quelque autre chose ou fait quelque autre question, il doit être condamné. Que vous en semble? Que chacun dise son avis par écrit. Thalassius de Césarée déclara qu'il s'en tenoit aux conciles de Nicée et d'Ephèse et qu'il détestoit tous ceux qui pensoient quelque chose de contraire. Les autres évêques opinèrent de même: Jules, légat du pape, déclara que c'étoit le sentiment du siége apostolique. Mais le diacre Hilarus ajouta: Cela est conforme aux lettres que le siége apostolique vous a écrites; et si vous les faites lire, vous verrez (3) qu'elles sont conformes à la vérité. Toutefois on n'eut point d'égard à sa remontrance.

Au contraire Dioscore, ayant posé son principe, en tira la conséquence qu'il prétendoit, et dit: Le saint concile de Nicée et le saint concile d'Ephèse ont exposé la foi et ordonné que quiconque diroit autre chose seroit condamné. Vous voyez d'ailleurs que Flavien, ci-devant évêque de Constantinople, et Eusèbe de Dorylée ont tout renversé et causé du scandale dans toutes les églises. Il est donc clair qu'ils se sont eux-mêmes soumis aux peines ordonnées par nos pères (1). C'est pourquoi, en confirmant leurs décisions, nous avons jugé que les susdits Flavien et Eusèbe seront privés de toute dignité sacerdotale et épiscopale. Dites tous votre avis pour être inséré aux actes; et sachez que les empereurs seront informés de tout ce qui se fait aujourd'hui. Flavien dit: Je vous récuse. Hilarus, diacre de l'église romaine dit: *Contradicitur*, c'est-à-dire on s'y oppose. Et ce mot latin fut inséré dans les actes grecs.

Toutefois Juvénal de Jérusalem prononça, ainsi que Dioscore, la déposition de Flavien et d'Eusèbe comme ayant altéré la foi de Nicée et d'Ephèse, et ils furent suivis de Domnus d'Antioche, de Thalassius de Césarée, d'Eusèbe d'Ancyre, d'Etienne d'Ephèse et de tous les autres. Barsumas même prononça comme juge après tous les évêques. Ensuite ils souscrivirent tous, excepté les légats du pape. C'est ce que portent les actes du concile d'Ephèse; mais les choses ne s'y passèrent pas si doucement.

Quand Dioscore commença à prononcer sa sentence contre Flavien, Onésiphore, évêque d'Icone, se leva avec plusieurs autres, prit les genoux de Dioscore en le suppliant de n'en rien faire. Dioscore se leva de son siége, et debout sur son marche-pied, il dit: Quand on me couperoit la langue, je ne dirai pas autre chose; et comme les évêques continuoient de le prier en lui tenant les genoux, il s'écria: Où sont les comtes? On fit entrer le proconsul avec une grande multitude de soldats armés d'épées et de bâtons, et avec des chaînes. Ainsi la plupart des évêques souscrivirent par force sur un papier blanc, ayant été retenus jusqu'au soir enfermés dans l'église, sans leur donner du repos. Ceux qui demeurèrent unis à Flavien, et qui ne voulurent pas souscrire, furent envoyés en exil. Le diacre Hilarus s'échappa à grande peine, et vint à Rome par des chemins détournés (2). Il y eut quelques autres évêques déposés dans ce concile, dont les actes que nous avons ne font point de mention, savoir: Ibas d'Edesse, et Daniel de Carres, son neveu, Aquilin de Byblus, et Savinien de Perrha. Théodoret y fut aussi déposé, quoique absent; et même Domnus d'Antioche, pour avoir rétracté sa souscription forcée à la condamnation de Flavien: ce qui se passa ainsi par l'artifice de Dioscore (1). Trois jours après la séance où Flavien avoit été déposé, Dioscore produisit dans le concile des lettres, que Domnus lui avoit écrites, contre les douze articles de saint Cyrille, les accusant d'obscurité, et le fit déposer comme suspect de nestorianisme, quoiqu'il fût absent et malade. On ne sait ce que devint Domnus depuis ce temps-là; mais on conjecture qu'il retourna au monastère de saint Euthymius, et qu'il y mourut quelque-temps après (2). Ainsi finit ce concile, plus connu sous le nom de brigandage d'Ephèse.

Flavien et Eusèbe furent mis en prison; mais Flavien, outre sa protestation dans le concile, donna aux légats du pape un libelle, par lequel il appeloit au siége apostolique. Après le concile, Dioscore se retira aussitôt et prononça une excommunication contre le pape saint Léon, qu'il fit souscrire par environ dix évêques, qui étoient sortis d'Egypte avec lui. On envoya Flavien en exil; au bout de quelques jours, il mourut à Hypèpe en Lydie, des coups de pieds et des autres mauvais traitements qu'il avoit reçus, principalement de Barsumas et de ses moines. L'Église honore sa mémoire le dix-huitième de février (3). A sa place, et apparemment après sa mort, on ordonna évêque de Constantinople, Anatolius, diacre d'Alexandrie, qui étoit à Constantinople apocrysiaire de Dioscore. Ainsi il y eut un schisme dans l'Eglise; les évêques d'Egypte, de Thrace et de Palestine suivoient ceux de la communion de Flavien; et ce schisme dura jusqu'à la mort de l'empereur Théodose (4). Ce prince publia même un édit, portant approbation du second concile d'Ephèse, et défense d'ordonner aucun évêque qui soutienne l'hérésie de Nestorius et de Flavien, car il suppose que c'est la même doctrine, et de garder les écrits de Théodoret, qu'il met au rang de ceux de Nestorius.

Cependant saint Léon étoit fort en peine de ce qui se passoit en orient et s'étonnoit de n'en point recevoir de nouvelles; c'est pourquoi, trouvant l'occasion d'un homme considérable, nommé Eupsychius, il écrivit à Flavien pour lui témoigner son inquiétude. La lettre est du onzième d'août quatre cent quarante-neuf. (5) Mais il fut pleinement instruit de tout quelque temps après le retour de son archidiacre Hilarus.

XLII. Ravennius, évêque d'Arles.

Tandis que saint Léon étoit dans cette attente, il reçut une lettre des évêques de la province de Vienne, qui lui faisoient savoir l'élection de Ravennius, dans le siége d'Arles, à la place de saint Hilaire. La réponse de saint Léon porte les noms de douze évêques à qui elle est adressée. Nous confirmons, dit-il, par notre jugement, la bonne œuvre que vous avez faite en consacrant dans la ville d'Arles, après la mort d'Hilaire, de sainte mémoire, un homme que nous n'estimons pas moins, notre frère Ravennius, et cela d'un consentement unanime, selon les désirs du clergé, des magistrats et du peuple. On voit ici, qu'encore que l'on donnât part au pape de l'élection d'un évêque pour un siége si important, on n'attendoit pas son consentement pour le consacrer. On peut encore remarquer les termes honorables dont use le pape saint Léon, en parlant de saint Hilaire d'Arles, nonobstant tout ce qui s'étoit passé entr'eux. Cette lettre est datée du vingt-deuxième d'août quatre cent quarante-neuf (1). Il écrivit aussi à Ravennius, qu'il connoissoit déjà, parce qu'il avoit été à Rome pour l'affaire de saint Hilaire, l'exhortant à cultiver toutes les vertus épiscopales, et à lui donner souvent des nouvelles de ce qu'il feroit dans la conduite de son troupeau (2). Peu de jours après, c'est-à-dire le vingt-sixième d'août, il lui écrivit encore pour l'avertir de se donner de garde d'un vagabond, nommé Pétronien, qui couroit par les provinces de Gaule, se disant diacre de l'église romaine. Avertissez, dit saint Léon, les évêques de le rejeter de la communion de toutes les églises.

XLIII. Concile de Rome contre celui d'Ephèse.

Le diacre Hilarus arriva à Rome vers la fin de septembre, et comme on y tenoit tous les ans un concile au commencement d'octobre, il se trouva assemblé tout à propos, pour délibérer sur ce qui s'étoit passé à Ephèse, qui fut condamné tout d'une voix, et on écrivit plusieurs lettres au nom de saint Léon et du concile (3). La première à l'empereur Théodose, où il se plaint de la violence de Dioscore et de l'irrégularité du concile d'Ephèse. Nous avons appris, dit-il, que tous ceux qui étoient venus au concile n'ont pas assisté au jugement. On a rejeté les uns et introduit les autres, qui ont livré leurs mains captives pour faire au gré de Dioscore ces souscriptions impies, sachant qu'ils perdroient leur dignité, s'ils n'obéissoient; nos légats y ont résisté constamment, parce qu'en effet tout le mystère de la foi chrétienne est détruit, si on n'efface pas ce crime, qui surpasse tous les sacriléges. Nous vous conjurons donc, mes confrères et moi, de peur que notre silence ne nous rende coupables devant le tribunal de Jésus-Christ; nous vous conjurons, devant l'inséparable trinité et devant les saints anges, d'ordonner que toutes

(1) P. 280, E.
(2) P. 281, D. p. 284, etc. Sup. l, xxv, n. 56. p. 292, 296, 300, E.
(3) P. 301, D, p. 304, B.

(1) P. 305.
(2) Conc. Calch. act. 1, p. 255. Ibid. p. 130, D. Ep. Pulch. part. 1 Conc. Calch. c. 35. Evagr. 1, c. 10.

(1) Niceph. xiv, c. 47. Brevic. Hist. Eutyc. t. 4, Conc. p. 1080, B.
(2) Evagr. 1, c. 10.
(3) Libel. Theod. Conc. Calch. act. 3, p. 397, B. Prospo. Chr. int. Marc Ch. an. 449. Conc. Calch. act. 4, p. 524, E. Martyr. R. 18 Feb. lib. Brev. c. 12.
(4) Conc. Calched. part. 3, c. 10.
(5) Ep. 35, al. 21.

(1) Ep. 36, al. 106. Sup, n. 4. Ep. 37, al. 90.
(2) Ep, 38, al. 107.
(3) Ep. Leon. 16, al. 4. c. ult. Ep. Hilari ap. Leon p. 530. Ep. 40. al. 25. Conc. Calch. p. 1, c. 19.

choses demeurent en même état où elles étoient avant tous ces jugements, jusqu'à ce que l'on assemble de tout le monde un plus grand nombre d'évêques.

Et ensuite, toutes les églises de nos quartiers et tous les évêques vous supplient avec larmes, puisque les nôtres ont fidèlement réclamé, et que l'évêque Flavien leur a donné un libelle d'appellation, que vous ordonniez la célébration d'un concile général en Italie, pour ôter tous les doutes sur la foi et toutes les divisions qui blessent la charité. Que les évêques des provinces orientales y viennent aussi, afin que ceux qui se sont écartés par foiblesse puissent être rétablis. Vous verrez, par les canons de Nicée joints à cette lettre, combien notre demande est nécessaire, après un appel interjeté. On ne doute pas que ces canons de Nicée ne fussent ceux de Sardique, et l'application qu'en fait saint Léon est remarquable. Car encore qu'ils semblent déférer au pape seul le jugement des appellations interjetées par les évêques, saint Léon le défère au concile universel, et conclut la nécessité de s'assembler, tant de la disposition de ces canons, que de l'appellation interjetée par Flavien. La seconde lettre synodale de saint Léon et du concile de Rome est à sainte Pulchérie. Il s'y plaint, comme dans la précédente, que sa lettre à Flavien n'a point été lue à Ephèse; il déclare que tous les évêques d'occident conservent la communion avec Flavien, et prie la princesse d'appuyer auprès de l'empereur la demande d'un concile universel (1). La troisième lettre est au clergé, aux magistrats et au peuple de Constantinople pour les consoler et les exhorter à demeurer fermes dans la foi et l'obéissance de leur évêque. Car, dit saint Léon, quiconque osera usurper le siége de Flavien de son vivant, ne sera jamais dans notre communion, ni au nombre des évêques. La quatrième lettre est à Fauste, Martin, Pierre Magnus, Elie et Emmanuel, tous prêtres et abbés de Constantinople, et tend à même fin de les consoler et les affermir dans la foi et l'union avec l'évêque Flavien (2). Les quatre lettres synodales sont de même date, du jour des ides d'octobre, sous le consulat d'Astérius et de Protogène, c'est-à-dire du quinzième d'octobre quatre cent quarante-neuf.

Saint Léon écrivit encore d'autres lettres en son particulier : premièrement à saint Flavien, pour le consoler et l'encourager; car il n'avoit pas encore appris sa mort; à Anastase de Thessalonique, pour le féliciter de ne s'être point trouvé à Ephèse, et l'exhorter à demeurer ferme dans la foi et la communion de Flavien et à soutenir les autres; à Julien de Co, tout de même pour l'encourager; au clergé, aux magistrats et au peuple de Constantinople, pour les instruire plus au long de la foi de l'incarnation, qu'ils doivent conserver (1). Cette dernière semble avoir été écrite plus tard que les autres; car saint Léon y parle des acclamations du peuple, dont on lui avoit envoyé copie, et qui devoient être celles par lesquelles ils avoient désapprouvé publiquement la déposition de Flavien. Saint Léon, dans cette lettre, apporte entre autres preuves de l'incarnation le sacrement de l'eucharistie, où les enfants mêmes, dit-il, reconnoissent de leur bouche la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ. C'est qu'alors les enfants les recevoient et répondoient *amen*, comme les autres. Le diacre Hilarus écrivit en son particulier à sainte Pulchérie, pour lui faire excuse de ce qu'il n'avoit pas été à Constantinople lui rendre les lettres du pape, dont il étoit chargé pour elle (2). Il lui marque comme les choses s'étoient passées à Ephèse, la peine qu'il avoit eue à se sauver et les violences de Dioscore, condamnées par le pape et par tout le concile d'occident.

XLIV. Théodoret écrit à saint Léon.

Théodoret, ayant aussi appris ce qui s'étoit passé à Ephèse, écrivit au pape saint Léon une grande lettre où il reconnoît d'abord que le saint-siége tient en tout le premier rang. Il s'étend ensuite sur les louanges de Rome et de saint Léon en particulier. Il relève son zèle contre les manichéens et sa lettre à Flavien, qu'il dit avoir lue et admirée comme le langage du Saint-Esprit. Puis venant à sa cause, il se plaint de l'injustice de Dioscore, qui l'a condamné sans l'appeler et sans l'attendre, absent et éloigné de trente-cinq journées. Il représente ses travaux pour l'Eglise. Il y a vingt-six ans, dit-il, que je suis évêque, sans avoir reçu aucun reproche, ni sous Théodote, ni sous les évêques d'Antioche, ses successeurs. J'ai ramené à l'Eglise plus de mille marcionites, et quantité d'ariens et d'eunomiens : il ne reste pas un hérétique dans les huit cents paroisses que je gouverne. Dieu sait combien j'ai reçu de coups de pierres, et quels combats j'ai soutenus contre les païens et les juifs. J'ai écrit plusieurs ouvrages depuis vingt ans, il en fait le dénombrement. On peut y voir aisément si j'ai gardé la règle de la foi, ou si je m'en suis écarté (3).

Ne rejetez pas, je vous supplie, ma très-humble prière, et ne méprisez pas ma vieillesse chargée d'opprobres après tant de travaux. Avant toutes choses, je désire savoir de vous si je dois acquiescer à cette injuste déposition. J'attends votre décision. Si vous m'ordonnez de m'en tenir à ce qui a été jugé, je le ferai, je n'importunerai plus personne et j'attendrai le jugement de Dieu. Il m'est témoin que je ne suis pas en peine de mon honneur,

(1) Sup. liv. XII, n. 39. etc. l. XXIV, n. 6. V. Quesn. Dissert. 8. Ep. 41, al. 26. Ep. 43, al. 21.
(2) Ep. 47, al. 28.

(1) Ep. 42, al. 27. Ep. 43, al. 29. Ep. 45, al. 30. Ep. 46, al. 25.
(2) Conc. Calch. p. 1, c. 24.
(3) Ep. 113, ap. S. Leon p. 531. c. 2, 3, 4, 5.

mais du scandale, et de ce que plusieurs d'entre les simples, principalement d'entre les hérétiques convertis, peuvent me regarder comme hérétique, voyant l'autorité de ceux qui m'ont condamné, et n'étant pas capables de discerner la doctrine, ni de considérer que, depuis tant d'années d'épiscopat, je n'ai acquis, ni maison, ni terre, ni sépulcre, pas même une obole; mais j'ai embrassé la pauvreté volontaire, ayant distribué mon patrimoine aussitôt après la mort de mes parents, comme sait tout l'orient (1). Je vous écris ceci par les prêtres Hypatius et Abraham, chorévêque, et Alypius, exarque des moines, qui sont chez nous, ne pouvant aller moi-même vers vous, à cause des ordres de l'empereur qui me retiennent comme les autres.

Il chargea les mêmes députés de trois autres lettres (2) : à Renė, prêtre de l'Eglise romaine et un des legats pour le concile d'Ephèse, dont Théodoret ne savoit pas la mort : au contraire il suppose qu'il a assisté au concile. Il y reconnoît la primauté du saint-siége sur toutes les églises du monde, principalement par la pureté de la foi, qui n'a jamais été infectée d'aucune hérésie. La seconde lettre est à l'archidiacre de Rome, c'est-à-dire à Hilarus, à qui toutefois Théodoret parle comme ne sachant pas qu'il eût été à Ephèse. La troisième, à un évêque nommé Florentius; mais dans la lettre il parle en pluriel, comme aux évêques d'occident, qui devoient avec saint Léon prendre connoissance de sa cause. En même temps, il écrivit au patrice Anatolius, le priant d'obtenir pour lui de l'empereur la liberté d'aller en occident, pour être jugé par les évêques du pays, ou du moins de se retirer à son monastère, distant de Cyr de cent vingt milles, d'Antioche de soixante-quinze, et à trois mille d'Apamée; et cela, sur ce qu'il avoit appris qu'on vouloit aussi le chasser de Cyr. Quoique nous n'ayons point les réponses de saint Léon et des autres occidentaux à Théodoret, nous voyons par la suite que sa députation fut bien reçue et que le pape le rétablit dans l'épiscopat, sans avoir égard au jugement de Dioscore. L'empereur lui permit aussi de se retirer à son monastère, où l'on croit qu'il composa son histoire ecclésiastique; et il y écrivit plusieurs lettres pour sa justification et la consolation de ses amis. (3).

Saint Léon reçut cependant une réponse de la princesse Pulchérie, témoignant son affection pour la foi catholique, dont il la remercia, la priant toujours de soutenir la demande qu'il faisoit d'un concile; car, dit-il (4), les choses humaines ne peuvent être en sûreté, si la foi n'est soutenue par l'autorité royale et sacerdotale. Sa réponse est du seizième des calendes d'avril, sous le septième consulat de Valentinien avec Aviénus, c'est-à-dire du dix-septième mars quatre cent cinquante. Le même jour, il écrivit à Martin et à Fuste, abbés de Constantinople pour répondre à une lettre qu'ils lui avoient écrite en même temps qu'il leur écrivoit avec le concile de Rome : il les exhorte à maintenir le peuple dans la foi catholique (1).

XLV. Réglement entre Arles et Vienne.

Vers le même temps, il reçut deux députations de Gaule (2) : la première de l'évêque de Vienne, qui se plaignoit que l'évêque d'Arles s'étoit attribué l'ordination de celui de Vaison : la seconde députation étoit des évêques de la province d'Arles, qui avoient envoyé un prêtre nommé Pétrone et un diacre nommé Régulus, chargés d'une requête au nom d'eux tous, où ils parlent ainsi : Il est notoire à toutes les Gaules, et n'est pas inconnu à Rome, que la cité d'Arles a été la première qui a reçu un évêque; savoir saint Trophyme envoyé par l'apôtre saint Pierre; que d'elle la foi s'est répandue dans le reste des Gaules, et par conséquent qu'elle a eu un évêque avant la cité de Vienne, qui veut maintenant usurper la primauté. Il n'est pas nécessaire de prendre ici le nom de Gaules dans toute son étendue. Il suffit de l'entendre de la province narbonnoise entière, c'est-à dire de l'ancienne province romaine, et ce qui est dit de la mission de saint Trophyme par saint Pierre, signifie seulement qu'il fut envoyé par le saint-siége. la requête continue : Aussi nos prédécesseurs ont toujours honoré l'église d'Arles comme leur mère, nos villes lui ont toujours demandé des évêques, et son évêque nous a toujours consacré, nos prédécesseurs et nous. Vos prédécesseurs ont confirmé par leurs lettres les priviléges de cette église, comme nous ne doutons pas qu'il ne se trouve dans les archives du saint-siége. Ils ont voulu qu'elle eût l'autorité dans les Gaules, comme l'église romaine a la primauté dans tout le monde. Ils ajoutent les avantages temporels de la ville d'Arles. Constantin lui a donné son nom; Valentinien et Honorius l'ont nommée la mère de toutes les Gaules. De leur temps, on y a donné et reçu le consulat; le préfet du prétoire y fait sa résidence. De-là vient que cette église a toujours eu le gouvernement non-seulement de la province de Vienne, mais des trois provinces et, par commission du saint-siége, de toutes les Gaules.

La réponse de saint Léon porte les noms de douze évêques à qui elle est adressée, et marque que l'évêque de Vienne les avoit prévenus par ses lettres et ses députés. Les uns et les autres représentèrent leurs intérêts, il parut que Vienne et Arles avoient joui tantôt l'une, tantôt l'autre, de divers avantages. C'est pourquoi saint Léon confirma l'autorité qu'il avoit déjà attribuée à l'évêque de Vienne contre la pré-

(1) C. 6, 7. Conc. Calch. act. 1, p. 102, B, D. Ep. 122, 123, etc.
(2) Ep. 116.
(3) Ep. 118, 117, 119.
(4) Ep. 48, al. 31.

(1) Ep. 49, al. 32.
(2) Post. Epist. 49, S. Leon.

tention de saint Hilaire d'Arles, et ordonna que l'évêque de Vienne présideroit aux quatre villes voisines, Valence, Tarantaise, Genève et Grenoble, et que les autres villes de la même province seroient sous la conduite de l'évêque d'Arles. Cette lettre est datée du troisième des nones de mai, sous le consulat de Valentinien et d'Aviénus, c'est-à-dire du cinquième mai quatre cent cinquante. Le même jour, il écrivit à Ravennius d'Arles pour le charger de faire connoître à tous les évêques des Gaules sa lettre à Flavien, qu'il lui envoyoit avec celle de saint Cyrille (1). Il dit qu'il a retenu longtemps les députés de l'église d'Arles, voulant qu'ils fussent témoins de tout ce qui se faisoit au sujet de la nouvelle hérésie contre l'incarnation : ce qui me semble marquer qu'ils assistèrent au concile de Rome du mois d'octobre précédent; et il renvoie à eux pour apprendre de leur bouche ce qui ne devoit pas être confié à des lettres.

XLVI. Lettre de Valentinien à Théodose.

L'empereur Valentinien vint de Ravenne à Rome, pour la fête de Saint-Pierre, c'est-à-dire, comme l'on croit, à la fin de juin de cette année quatre cent cinquante : sa mère Galla Placidia et sa femme Licinia Eudoxia l'accompagnèrent en ce voyage de piété (2). Le lendemain de leur arrivée, ils allèrent à l'église de Saint-Pierre, et quand la nuit de la vigile fut passée, c'est-à-dire le jour de la fête, le pape saint Léon se présenta à l'empereur avec plusieurs évêques des diverses provinces d'Italie, car il leur étoit ordinaire de s'assembler à Rome pour cette solennité. Après la prière, étant encore à l'autel, ils se présentèrent à l'empereur et aux impératrices, les conjurant avec larmes d'être touchés du péril où la foi étoit exposée, et leur représentant le désordre arrivé en orient et l'injuste déposition de Flavien, par la passion de Dioscore. Ils supplioient donc l'empereur et les impératrices, par la sainteté du lieu où ils étoient, d'en écrire à l'empereur Théodose, et de le prier d'assembler et Italie un concile général de tout le monde, pour réparer ces désordres. Il y eut des actes dressés de cette action, contenant les prières et les acclamations qui s'étoient faites en cette rencontre.

L'empereur Valentinien écrivit donc à Théodose, le priant de conserver la dignité de saint Pierre, et la primauté accordée à l'évêque de Rome par l'antiquité au-dessus de toutes les églises, en sorte qu'il ait la liberté de juger de la foi et des évêques. Car c'est pour cela, ajoute-t-il, que suivant les conciles, l'évêque de Constantinople a appelé à lui. Je vous prie donc que tous les autres évêques du monde étant assemblés en Italie, le pape prenne avec eux connoissance de toute la cause et en porte un jugement conforme à la foi et à la religion. Les deux impératrices écrivirent dans le même sens. Placidia écrivit en son particulier à Pulchérie, pour l'obliger à conspirer au même dessein.

Saint Léon avoit reçu réponse de l'empereur Théodose sur la lettre synodale du mois d'octobre quatre cent quarante-neuf (1). Théodose disoit que le concile de Nicée étoit suffisant, sans qu'il fût besoin d'en assembler de nouveau, et demandoit que le pape approuvât l'ordination d'Anatolius, évêque de Constantinople, à la place de Flavien. Saint Léon suspend son jugement à cet égard jusqu'à ce qu'il soit mieux informé de la foi d'Anatolius, et demande qu'il la déclare devant tout le clergé et le peuple, et envoie sa profession de foi au saint-siége, pour être publiée par toutes les églises. Qu'elle soit conforme à la lettre de saint Cyrille à Nestorius, à celle de saint Léon écrite par lui-même à Flavien, et qu'il rejette de sa communion ceux qui croient autrement sur l'incarnation. J'envoie, ajoute-t-il, mes frères, les évêques Abundius et Astérius, et les prêtres Basile et Sénateur, afin que si l'évêque de Constantinople confesse la même foi, nous nous réjouissions de la paix de l'Eglise; et si quelques-uns s'en éloignent, que votre clémence accorde un concile universel en Italie, comme le synode assemblé pour ce sujet à Rome, l'a demandé avec moi.

Il écrivit en même temps à Fauste, à Martin et autres abbés de Constantinople au nombre de seize, les priant de se joindre à ses légats, pour solliciter la profession de foi d'Anatolius. Ces lettres à l'empereur et aux abbés, sont de même date du seizième des calendes d'août, sous le consulat de Valentinien et d'Aviénus, c'est-à-dire du dix-septième de juillet quatre cent cinquante. Trois jours après, il écrivit à l'impératrice Pulchérie à même fin (2).

La réponse de Théodose à l'empereur Valentinien et aux deux impératrices Placidia et Eudoxia, ne contenoit que des discours généraux d'honnêteté pour eux et d'attachement à la religion (3). Il les renvoie à ce qu'il a écrit au pape sur ce sujet, et soutient le jugement du concile d'Ephèse, et la condamnation de Flavien.

XLVII. Mort de Théodose. Marcien, empereur.

L'eunuque Chrysaphius, qui entretenoit l'empereur dans cet attachement au schisme de Dioscore, et qui étoit fort décrié par son avarice, fut disgracié bientôt après, envoyé dans une île et mis à mort par le conseil de Pulchérie. L'empereur Théodose mourut cette même année quatre cent cinquante, le vingt-neuvième de juillet, âgé de quarante-neuf ans,

(1) Ep. 50, al. 109. Ep. 51, al. 110.

(2) Conc. Calch. p. 1. c. 25, etc. et post. Epist. S. Léon. 47.

(1) P. 52, al. 53.

(2) Ep. 53, al. 54. Ep. 54, al. 55.

(3) Conc. Calch. p. 1. c. 29, 30, 31.

dont il avoit régné quarante et un. L'impératrice Eudoxia son épouse quitta Constantinople, et sous prétexte d'un vœu, retourna à Jérusalem, où elle acheva ses jours, et d'où elle envoya à Pulchérie l'image de la vierge, qui passoit pour avoir été faite par saint Luc (1). Ainsi Pulchérie, sœur du défunt empereur, demeura maîtresse de l'orient. Elle fit élire empereur Marcien natif d'Illyrie et grand capitaine. Il fut reconnu par le suffrage du sénat, de l'armée et de tous les ordres. Mais on n'attendit pas le consentement de l'empereur Valentinien qui commandoit en occident, et qui toutefois agréa ensuite cette élection. Pulchérie épousa Marcien, pour lui donner plus d'autorité, et pour régner avec lui ; mais à condition de demeurer vierge, aussi avoit-elle cinquante et un an, et il étoit avancé en âge. D'un premier mariage, il avoit une fille nommée Euphémie, qui épousa Anthémius, depuis empereur d'occident. Marcien étoit fort zélé pour la religion catholique, et fort libéral envers les pauvres. Il fut proclamé empereur à l'Hebdomon le jeudi vingt-quatrième d'août quatre cent cinquante (2).

Dès le commencement de son règne, il fit une loi pour condamner à toutes les peines les hérétiques, les clercs et les moines qui auroient abandonné la religion catholique, pour suivre l'hérésie d'Appollinaire ou d'Eutychès. Le douzième de novembre de l'année suivante quatre cent cinquante et un, il fit une loi très-sévère contre l'idolâtrie (3). Elle porte défense d'ouvrir les temples fermés depuis longtemps, d'en orner les portes de festons, d'allumer du feu sur les autels, d'y brûler de l'encens, d'offrir des libations, ou d'immoler des victimes; le tout sous peine du dernier supplice, avec confiscation des biens.

XLVIII. Concile de Constantinople sous Anatolius.

Les légats du pape saint Léon, étant partis de Rome à la fin du mois de juillet quatre cent cinquante, n'arrivèrent à Constantinople qu'après la mort de l'empereur Théodose, et furent reçus favorablement par Marcien et Pulchérie. Anatolius, évêque de Constantinople, assembla un concile des évêques qui se trouvoient présents avec les abbés, les prêtres et les diacres (4). Abundius, évêque de Côme, l'un des légats, présenta la lettre de saint Léon à Flavien. Elle fut lue publiquement, et trouvée conforme aux autorités des pères latins et grecs, et à la foi catholique. Ainsi Anatolius le premier y donna son consentement et y souscrivit, disant anat ème à Eutychès et à Nestorius, à leur dogme et à leurs sectateurs. Tous les assistants, évêques, prêtres, abbés et diacres, en firent autant.

Ensuite les quatre légats du pape, Abundius et Astérius, évêques, Basile et Sénateur, prêtres, rendirent graces à Dieu de ce consentement, et dirent aussi anathème à Eutychès, et à tous ceux qui, suivant son erreur, disoient qu'il y a eu deux natures avant l'incarnation, et une seule nature après. Ils dirent aussi anathème à Nestorius et à ses sectateurs. On ordonna, dans ce même concile, que les évêques qui auroient souscrit par crainte à la condamnation de Flavien, ne communiqueroient qu'avec leurs églises.

L'empereur Marcien fit rapporter à Constantinople le corps de saint Flavien, qui fut enterré avec honneur dans la basilique des Apôtres, avec ses prédécesseurs. Il donna aussi un ordre particulier de faire revenir les évêques qui avoient été exilés, pour avoir maintenu la foi catholique avec saint Flavien, entre autres Théodoret, comme il paroit par ses lettres de remerciment aux personnes puissantes, qui avoient procuré son rappel, les patrices Anatolius et Vincomale (1). Il les prie de procurer la célébration d'un concile, où l'empereur et l'impératrice assistent en personne, pour empêcher le désordre. Il écrivit aussi à Abundius, légat du pape, une lettre où il témoigne qu'il a souscrit à la lettre de saint Léon à Flavien, et qu'Ibas d'Edesse et Aquilin de Byblus en ont fait autant (2).

L'empereur Marcien, incontinent après son élection, écrivit au pape saint Léon, comme au chef de la religion, pour se recommander à ses prières et lui proposer en général la célébration d'un concile. L'impératrice Pulchérie lui manda ce qui s'étoit passé à Constantinople, la souscription d'Anatolius, la translation du corps de saint Flavien et le rappel des exilés, le priant de contribuer de sa part à la convocation d'un concile (3). Enfin Anatolius de Constantinople écrivit lui-même à saint Léon pour rendre témoignage de sa foi, et lui envoya trois députés, Castérius prêtre, Patrice et Asclepiade, diacres, qui apportèrent les actes du concile de Constantinople, la relation des légats du pape de ce qui s'étoit passé, et les lettres de Marcien et de Pulchérie.

XLIX. Lettres de saint Léon à Marcien, etc.

Le pape saint Léon renvoya les députés d'Anatolius après la fête de Pâques, qui, en quatre cent cinquante et un, fut le huitième d'avril, et les chargea des réponses à toutes ces lettres écrites en même jour, aux ides d'avril, sous le consulat d'Adelphius, c'est-à-dire le treizième d'avril quatre cent cinquante et un (4). Il rend té-

(1) Marcell. Chr. an. 450. Niceph. xiv, c. 49. Prosp. integ. h. an. Marc. Chr. 450. Chr. Pasc. p. 319. Idac Chr. Olymp. 30. Evag. 1, c. 21, 22. Niceph. xiv, c. 9.

(2) Theod. Lect. c. 1, 2. Evagr. ii, Hist. c. 1. Evagr. ii, c. 16, iii, c. 26. Chr. Pasch. p. 319.

(3) 1, ult. c. de Apost. 1, 7, c. de Pag.

(4) Acta S. Abund. ap. Bar. an. 405, p. 120.

(1) Epist. Pulchr. 1. p. Conc. Calch. c. 31. Ep. 138. 139.

(2) Ap. Bar. an. 450, p. 121.

(3) Conc. Calch. p. 1, c. 33, 35.

(4) Ep. 58, 59, 60, al. 38, 39, 40. Ep. 57.

moignage à Pulchérie des services qu'elle avoit rendus à l'Église contre l'hérésie de Nestorius, aussi bien que contre celle d'Eutychès. Il lui recommande Eusèbe de Dorylée, qui étoit à Rome, et à qui on avoit donné un successeur; car, étant chassé de son siége, et un autre évêque mis à sa place, il étoit allé trouver le pape; et pour dissiper la calomnie du nestorianisme dont ses ennemis le chargeoient, il fit sa profession de foi en présence des députés de Constantinople, déclarant qu'il recevoit les décrets des trois conciles généraux de Nicée, de Constantinople et d'Éphèse. Saint Léon recommande encore à Pulchérie, Julien de Co, qui étoit toujours à Constantinople, et les clercs de Constantinople qui étoient demeurés fidèles à saint Flavien. Il félicite Anatolius de la pureté de sa foi, et de la paix de l'église de Constantinople (1). Quant aux évêques qui avoient souscrit par foiblesse à la condamnation de saint Flavien, saint Léon approuve ce qui avoit été réglé au concile de Constantinople qu'ils fussent réduits par provision à la communion de leurs églises. Mais, ajoute-t-il, vous ordonnerez, à la participation de nos légats, que ceux qui condamnent entièrement ce qui a été mal fait soient reçus à notre communion. Quant à ne point réciter à l'autel les noms de Dioscore, de Juvénal et d'Eustache, vous observerez ce qui ne répugnera point à l'honneur de Flavien, et n'aliénera pas de vous les esprits du peuple. Il recommande aussi à Anatolius Julien de Co, les clercs fidèles à Flavien et l'église de Dorylée en l'absence d'Eusèbe. Enfin il veut que cette lettre soit rendue publique.

Tatien, préfet de Rome, rendit à saint Léon une seconde lettre de l'empereur Marcien, du vingt-deuxième novembre de l'année précédente quatre cent cinquante, par laquelle il lui témoignoit avoir reçu favorablement ses légats (2), l'invitoit à venir en orient pour y tenir le concile. Que si ce n'est pas votre commodité, ajoutoit-t-il, faites-le nous savoir par vos lettres, afin que nous envoyons les nôtres partout l'orient, la Thrace et l'Illyrie, pour convoquer tous les évêques en un lieu certain, tel qu'il vous plaira, et régler ce qui regarde la paix de l'Église et la foi catholique, comme vous avez défini suivant les canons. Saint Léon répondit le vingt-troisième d'avril. Il prie l'empereur de ne pas permettre que l'on examine le mystère du salut, comme si l'on doutait de ce que l'on doit croire (3). Il n'est pas permis, dit-il, de s'éloigner par le moindre mot de la doctrine des évangelistes et des apôtres, ni d'entendre autrement les divines écritures que nos pères l'ont appris et enseigné, ni, par conséquent de remuer encore des questions impies que le saint esprit a autrefois éteintes, sitôt que le démon les a excitées. Il seroit trop injuste que quelque peu d'insensés fissent révoquer en doute si Eutychès a eu des sentiments impies, ou si Dioscore a mal jugé. Il n'est point question quelle foi on doit tenir, mais à qui on doit pardonner de ceux qui reconnoissent leur faute. Il remet à s'expliquer touchant le concile par les légats qu'il doit envoyer.

En effet, après le retour des premiers légats, il en envoya deux autres à Constantinople (1), Lucentius, évêque d'Ascoli, et Basile, prêtre, pour travailler avec Anatolius à la réunion de ceux qui témoigneroient un sincère repentir de s'être laissés entraîner à la faction de Dioscore, et ne les recevoir qu'avec un judicieux examen, sans toutefois les remettre trop longtemps, ni user de trop de rigueur. Il chargea ses deux légats de trois lettres de même date du septième de juin quatre cent cinquante et un, la première à l'empereur Marcien, la seconde à Pulcherie, la troisième à Anatolius. Dans la lettre à l'empereur, il dit : Quant au concile, votre clémence se peut souvenir que je l'ai demandé moi-même; mais l'état présent des affaires ne permet en aucune façon d'assembler les évêques de toutes les provinces, parce que celles dont on doit principalement les appeler, il veut dire celles d'occident, sont tellement troublées par les guerres, qu'ils ne peuvent pas quitter leurs églises. Remettez-le donc à un temps plus propre, quand, par la miséricorde de Dieu, la sûreté publique sera mieux rétablie. Il prie l'impératrice Pulcherie de faire transférer Eutychès loin de Constantinople, dont son monastère étoit trop proche, et d'y mettre à sa place un abbé catholique (2). Il recommande à Anatolius de ne rien décider encore touchant les chefs du parti qui ont présidé au faux concile, quand même ils témoigneroient du repentir; mais sans refuser leur satisfaction, la réserver à être mûrement examinée par le le saint-siége, et cependant à ne point réciter leurs noms à l'autel dans l'église de Constantinople.

L. Ravages d'Attila en Gaule.

Les guerres qui troubloient alors l'empire romain, et que saint Léon regardoit comme un obstacle au concile, étoient causées principalement par l'invasion de Huns (3). Ayant autrefois passé les Palus-Méotides, ils s'étoient étendus jusqu'au Danube et avoient obligé les empereurs d'orient à leur payer tribut. Sous Théodose le jeune, ils avoient pillé la Thrace et l'Illyrie, et ensuite l'Achaïe et le reste de la Grèce. Ensuite le roi Attila ayant soumis à sa puissance plusieurs autres rois barbares et assemblé jusqu'à cinq cent mille hommes, passa, cette année quatre cent cinquante et un de la Pannonie dans la Gaule, sous prétexte de faire la guerre à Théodoric, roi des Visigoths.

(1) Ep. 60.
(2) Conc. Calch. Ep. 1. c. 34.
(3) Ep. 62, al. 42.

(1) Ep. 63, al. 42.
(2) Ep. 63, c. 2. Ep. 64, al. 45, c. 3. Ep. 73, al. 46, c. 2.
(3) Jornand. Cassiod. Chr. Prosp. Chr. Marcel, etc.

Ayant passé le Rhin, il arriva à Metz la veille de Pâques et y mit le feu; tout le peuple fut égorgé et les prêtres massacrés jusqu'au pied des autels; il n'y demeura d'entier que l'oratoire de Saint-Etienne. Attila ravagea aussi Reims, Cambrai, Besançon, Langres et Auxerre (1).

A Paris, l'allarme fut si grande que les habitants songeoient à se retirer dans les places plus fortes, avec leurs femmes et leurs enfants. Mais sainte Geneviève exhorta les femmes à se confier en Dieu et à s'appliquer avec leurs maris aux jeûnes et aux prières (2). Plusieurs femmes vertueuses crurent son conseil et passèrent quelques jours à veiller et à prier dans le baptistère. La sainte exhortoit aussi les maris à ne point transporter leurs biens ailleurs, les assurant que les villes où ils se vouloient réfugier seroient maltraitées, et que Paris n'auroit aucun mal. A cette occasion quelques citoyens commencèrent à conspirer contre elle et à tenir des assemblées où ils délibéroient s'il falloit la lapider ou la noyer dans la rivière. Cependant l'archidiacre d'Auxerre vint à Paris, et, ayant découvert ce complot, leur dit : Gardez-vous bien de prendre une résolution si criminelle. J'ai ouï souvent le saint évêque Germain louer cette fille et publier ses vertus. En effet les Huns n'approchèrent pas de Paris.

Mais Orléans fut assiégé et battu de béliers avec grand effort (3). Saint Agnan, qui en étoit alors évêque, voyant la ville menacée par les Huns, alla à Arles trouver le patrice Aétius, et l'excita à venir au secours; puis il rentra dans la ville et exhorta son peuple à avoir recours à Dieu. Aétius vint en effet avec Théodoric roi des Visigoths, et ils firent lever le siege, lorsque les ennemis étoient déjà dedans et prêts à piller la ville; saint Agnan mourut deux ans après. Il étoit natif de Vienne et de noble race, et, ayant quitté le monde dès sa jeunesse, il bâtit une cellule hors de la ville, où il servit Dieu plusieurs années. Ensuite la réputation de saint Euverte ou Evurtius l'attira à Orléans, où il fut son successeur. Attila se retira dans les plaines de Champagne, où Aétius, avec le secours des Goths et des Francs, lui donna une grande bataille; il fut défait et obligé de quitter les Gaules (4). La ville de Troyes exposée dans ces vastes plaines, sans armes et sans murailles, craignoit l'approche des barbares, mais saint Loup, qui en étoit évêque, sut tellement se faire respecter par Attila, que ce barbare l'obligea à venir avec lui jusqu'au Rhin, pour la conservation de sa personne et de son armée, lui promettant de le renvoyer en sûreté, comme il fit, et se recommanda encore à ses prières.

LI. Préliminaires du concile de Chalcédoine.

L'empereur Marcien persista dans la résolution de convoquer incessamment un concile en orient : les lettres furent adressées à Anatolius et aux autres évêques des grands siéges, pour se trouver à Nicée en Bithynie, avec le nombre des évêques de leur dépendance qu'ils jugeroient à propos, dans le premier jour de septembre (1). L'empereur promet de s'y trouver en personne. La date est de Constantinople, le seizième des calendes de juin, sous le consulat de Marcien, c'est-à-dire le dix-septième de mai quatre cent cinquante et un.

Saint Léon, ayant appris cette convocation, choisit deux nouveaux légats pour l'envoyer au concile, Pascasin, évêque de Lilibée en Sicile, et Boniface, prêtre de l'eglise romaine. Celui-ci fut envoyé de Rome, et Pascasin de Sicile, d'où il pouvoit arriver plutôt à Constantinople, car le terme du concile étoit court. D'ailleurs cette province étoit la plus paisible de l'occident, la moins exposée aux ravages des barbares (2). Saint Léon commença par envoyer à Pascasin sa lettre à Flavien avec quelques passages choisis des pères sur le mystère de l'incarnation, dont ses premiers légats s'étoient déjà servis à Constantinople, et par la lettre qui accompagnoit ces pièces, en date du vingt-quatrième de juin quatre cent cinquante et un, il lui mande les nouvelles d'orient. Sachez, dit-il, que toute l'église de Constantinople a donné son consentement, et a anathématisé par ses souscriptions Nestorius et Eutychès avec leurs dogmes. Sachez aussi que je viens de recevoir une lettre de l'évêque de Constantinople, qui porte que l'évêque d'Antioche a envoyé des lettres circulaires à tous les évêques, consentant à ma lettre, condamnant Nestorius et Eutychès par une semblable souscription. Enfin, saint Léon charge Pascasin de faire calculer par des gens habiles, le jour de Pâques de l'année quatre cent cinquante-cinq, parce qu'il se trouvoit difficulté au calcul de Théophile d'Alexandrie, dont toute l'Eglise usoit alors.

Le prêtre Boniface fut chargé des lettres de la légation, comme celui qui partoit seul de Rome. Elles sont datées du sixième des calendes de juillet, sous le consulat d'Adelphius, c'est-à-dire du vingt-sixième de juin quatre cent cinquante et un. Il y en a deux à l'empereur Marcien, une à Anatolius, une au concile. Saint Léon, fait entendre dans ses lettres, qu'il eût mieux aimé que le concile eût été différé à un temps plus commode, et qu'il eût été tenu en Italie; que, toutefois, il se conforme à la volonté de l'empereur, et, qu'encore que le terme soit fort court, il envoie l'évêque Pascasin et le prêtre Boniface, pour présider en

(1) Greg. Tu. II, Hist. c. 6.
(2) Vita S. Genov. ap. Boll. 3 Janv.
(3) Greg. Tur. II, Hist. c. 7. Vita S. Aniani ap. Sur. 17. Nov.
(4) Sidon VII, Ep. 15. Greg. II, Hist. c. 7. Vita S. Lupi ap. Sur. 19 Jul.

(1) Conc. Calched. p. 1, c. 36, 37.
(2) Ep. 68.

son nom au concile avec Lucentius et Basile qu'il avoit envoyés un peu devant, et Julien de Co qui étoit parfaitement instruit de toute l'affaire, comme étant depuis longtemps en orient et ayant assisté au concile d'Ephèse. Saint Léon lui écrivit aussi en particulier (1). Il soutient encore dans ces lettres, qu'il ne faut point disputer sur la foi, qui est certaine, et demande le rétablissement des évêques chassés de leurs siéges pour avoir soutenu la foi catholique, sans préjudice du premier concile d'Ephèse et de la condamnation de Nestorius. Ce qu'il ajoute, à cause que les adversaires les plus zélés d'Eutychès étoient accusés de nestorianisme.

Dans d'autres lettres à Marcien et à Pulchérie, du dix-neuvième et du vingtième de juillet, il dit qu'il n'avoit désiré le concile en Italie, qu'afin que tous les évêques d'occident pussent s'y trouver (2). Qu'il est d'avis d'user d'indulgence envers ceux qui reviennent de bonne foi, et qu'il l'a montré par les effets, puisqu'un grand nombre ont été déjà reçus, que les chefs du parti, quoique notés, sont encore dans leurs siéges jusqu'au jugement du concile. En un mot, dit-il, vous verrez que tout notre but est d'éteindre l'hérésie que nous détestons, et de procurer la conversion des hérétiques.

Les évêques s'étant assemblés à Nicée, suivant l'ordre de l'empereur, ce prince leur écrivit une première fois pour les prier de l'attendre. Quelque temps après ils lui firent savoir que plusieurs étoient incommodés d'un si long séjour, tant par maladies qu'autrement. Il leur répondit : Les légats du pape Léon jugent ma présence si nécessaire au concile, qu'ils ne veulent point s'y trouver en mon absence. C'est pourquoi je vous prie de passer à Chalcédoine, parce qu'il me sera plus facile d'y venir de Constantinople où la nécessité des affaires publiques me retient. Les évêques lui envoyèrent de Nicée Atticus, archiacre de Constantinople, pour lui représenter que Chalcédoine en étant si proche, ils craignoient que quelques partisans d'Eutychès ne voulussent y exciter du trouble. L'empereur leur écrivit une troisième fois de ne rien craindre et de venir incessamment à Chalcédoine de peur de retarder la tenue du concile, attendu que les affaires d'Illyrie ne lui permettoient pas de s'éloigner (1). C'étoient les mouvements des Huns, qui, après leur défaite des Gaules, avoient voulu entrer en Illyrie, mais l'empereur les en empêcha.

Au reste, il avoit donné des ordres contre les séditieux qui voudroient troubler le concile. Premièrement, par une loi datée de cette année le troisième des ides, c'est-à-dire le treizième de juillet (2), portant défense d'exciter du tumulte dans les églises par des acclamations, ou par un concours affecté, et généralement de faire des assemblées et des conventicules à Constantinople ou ailleurs, sous peine du dernier supplice contre les séditieux. L'impératrice Pulchérie écrivit aussi à Stratégius, consulaire de Bithynie, depuis que les évêques furent assemblés à Nicée, lui ordonnant d'en chasser tous les clercs, les moines et les laïques, qui y étoient venus pour exciter du tumulte, sans y avoir été appelés, ni avoir la permission de leurs évêques (3).

(1) Epist. 69, al. 49, 73. al. 49, 70, 72, al. 47. Epist. 71.

(2) Ep. 74, al. 50, 51. Epist. 75.

(1) Conc. Cal. I, p. c. 58. c. 41, 42.

(2) L. 5, de His qui ad eccles. conf.

(3) Conc. Calch. p. 1, c. 39.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

I. Ouverture du concile de Chalcédoine.

Les évêques ayant passé de Nicée à Chalcédoine, et les grands officiers de l'empereur s'y étant aussi rendus de Constantinople, le concile s'assembla dans l'église de Sainte-Euphémie, martyre, située hors de la ville, au bord de la mer, à deux stades seulement du Bosphore, c'est-à-dire à deux cent cinquante pas. Le terrain étoit en pente douce, on y montoit insensiblement, et la vue en étoit délicieuse (1). Au-dessous, de belles prairies, de belles moissons, des arbres de toutes sortes; au-dessus, des montagnes revêtues de bois ; la mer calme en quelques endroits, en d'autres agitée, en face, la ville de Constantinople, qui seule étoit un spectacle magnifique.

D'abord, on entroit dans une grande cour ornée de colonnes de tous côtés, c'est-à-dire un péristyle, ensuite dans la basilique, presque aussi grande et de même ornée de colonnes avec une tribune, qui régnoit tout autour et d'où l'on pouvoit prier et entendre l'office : sous ce dôme à l'orient, étoit le tombeau de la sainte, dont les reliques étoient dans une châsse d'argent. On y sentoit continuellement une odeur excellente, on tenoit qu'il s'y faisoit beaucoup de miracles; et quelquefois l'évêque de Constantinople y venoit avec l'empereur, les magistrats et tout le peuple. Alors l'évêque entroit dans le sanctuaire, et, par une petite ouverture qui étoit au côté gauche du sépulcre, il y faisoit entrer une verge de fer avec une éponge qu'il retiroit pleine de sang et le distribuoit à tout le peuple, en sorte que l'on en portoit des gouttes partout le monde. Près le tombeau de la sainte, étoit une peinture sur une toile où toutes les circonstances de son martyre étoient représentées par un excellent peintre, et dont saint Astère d'Amasée nous a conservé la description. Telle étoit l'église de Sainte-Euphémie près de Chalcédoine.

Le concile s'y assembla, pour la première fois, le huitième des ides d'octobre, sous le consulat de Marcien, indiction quatrième, c'est-à-dire le huitième jour d'octobre quatre cent cinquante et un. Il y avoit dix-neuf des premiers officiers de l'empire; savoir : Anatolius, maître de la milice, qui avoit été consul en quatre cent quarante ; Pallade, préfet du prétoire; Tatien, préfet de Constantinople; Vincomale, maître des offices; Sporatius, comte des domestiques ou capitaine des gardes, qui fut consul l'année suivante quatre cent cinquante-deux, et plusieurs autres qui avoient exercé les plus grandes charges et n'étoient plus que sénateurs. Les évêques nommés dans les actes sont au nombre de trois cent soixante, dont les premiers sont les légats du pape, Pascasin et Lucentius, avec le prêtre Boniface, ensuite, Anatolius, évêque de Constantinople; Dioscore d'Alexandrie, Maxime d'Antioche et Juvénal de Jérusalem. L'ordre de la séance étoit tel (1). Les magistrats et les sénateurs étoient au milieu devant la balustrade de l'autel ; à leur gauche les légats du pape, puis Anatolius de Constantinople, Maxime d'Antioche, Thalassius de Césarée, Etienne d'Ephèse et les autres évêques des diocèses d'orient, de Pont, d'Asie et de Thrace. A la droite, étoient assis Dioscore d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Quintillus d'Héraclée, en Macédoine, tenant la place d'Anastase de Thessalonique, Pierre de Corinthe et les autres évêques des diocèses d'Egypte et d'Illyrie avec ceux de Palestine. Ainsi, tout le parti de Dioscore étoit de ce côté, qui étoit le moins honorable : l'évangile étoit au milieu.

II. Dioscore accusé.

L'évêque Pascasin, légat du pape, parla le premier, et, s'adressant aux magistrats, il dit : Nous avons des ordres du bienheureux évêque de Rome, chef de toutes les églises, portant que Dioscore ne doit point s'asseoir dans le concile : donc, s'il plaît à votre grandeur, qu'il sorte, ou nous sortons. Pascasin parla ainsi en latin, et son discours fut expliqué en grec par Béronicien, secrétaire du consistoire de l'empereur. Les magistrats et les sénateurs dirent : Quelle plainte particulière y a-t-il contre le révérendissime évêque Dioscore ? Lucentius, l'autre évêque légat, dit : Il doit rendre raison de son jugement; car il a usurpé l'autorité de juge et osé tenir un concile sans l'autorité du saint-siége, ce qui ne s'est jamais fait et n'est pas permis. Pascasin ajouta : Nous ne pouvons contrevenir aux ordres du pape ni aux canons de l'Eglise. Dioscore quitta donc sa place par ordre des

(1) Evag. II, c. 3.

(1) Act. 1, p. 94.

magistrats et s'assit au milieu de l'assemblée.

Alors Eusèbe, évêque de Dorylée, s'avança au milieu et dit : Je vous conjure par la vie des maîtres du monde, faites lire ma requête. J'ai été maltraité par Dioscore, la foi a été blessée, l'évêque Flavien a été tué : il nous a déposés ensemble injustement, faites lire ma requête. Les magistrats l'ordonnèrent et firent asseoir Eusèbe au milieu avec Dioscore. Le secrétaire Béronicien lut la requête adressée à l'empereur Marcien par Eusèbe, tant pour lui que pour la foi catholique et pour la mémoire de Flavien. Elle chargeoit Dioscore d'avoir violé la foi pour établir l'hérésie d'Eutychès et d'avoir condamné Eusèbe injustement, et pour le faire voir, il demandoit la lecture des actes du faux concile d'Ephèse. Les magistrats ayant ordonné à Dioscore de se défendre, il demanda aussi la lecture des actes; mais quand les magistrats l'eurent ordonnée, il changea d'avis et demanda que l'on traitât premièrement la question de la foi. Les magistrats dirent : Il faut auparavant que vous répondiez à l'accusation. Souffrez donc que l'on fasse la lecture des actes que vous avez demandée vous-même. Constantin, secrétaire du consistoire, commença la lecture de la lettre de Théodose le jeune à Dioscore, pour la convocation du concile d'Ephèse (1). Comme elle portoit nommément défense à Théodoret d'y assister, les magistrats dirent : Que le révérendissime évêque Théodoret entre aussi pour avoir part au concile, puisque le très-saint archevêque Léon l'a rétabli dans l'épiscopat et que le très-pieux empereur a ordonné qu'il assisteroit au saint concile.

III. Théodoret admis au concile.

Théodoret entra donc; mais sitôt qu'il parut, les évêques d'Egypte, d'Illyrie, de Palestine, s'écrièrent : Miséricorde, la foi est perdue! les canons le chassent, mettez-le dehors. Les évêques d'orient, de Pont, d'Asie et de Thrace, s'écrièrent : Au contraire, nous avons souscrit en blanc; on nous a fait souscrire à coups de bâton; chassez les manichéens, chassez les ennemis de Flavien, chassez les ennemis de la foi. Dioscore dit : Pourquoi chasse-t-on Cyrille que celui-ci a anathématisé? Il vouloit dire qu'en recevant Théodoret, on condamnoit la mémoire de saint Cyrille. Les orientaux et ceux de leur côté s'écrièrent : Chassez le meurtrier Dioscore! qui ne sait les actions de Dioscore? Les Egyptiens crièrent : L'impératrice a chassé Nestorius; longues années à la princesse orthodoxe! le concile ne reçoit point Théodoret, voulant dire qu'il étoit nestorien.

Théodoret s'avança au milieu, et dit : J'ai présenté requête à l'empereur, j'ai exposé les cruautés que j'ai souffertes : je demande qu'on l'examine. Les magistrats dirent : L'évêque Théodoret, ayant reçu son rang de l'archevêque de Rome, est entré maintenant en qualité d'accusateur : souffrez donc, pour ne pas faire de confusion, que l'on achève ce qui a été commencé. La présence de Théodoret ne portera préjudice à personne; tous les droits que vous pourriez avoir contre lui, et lui contre vous, seront conservés, vu principalement que l'évêque d'Antioche rend témoignage qu'il est orthodoxe. Ils firent donc asseoir Théodoret au milieu, comme Eusèbe de Dorylée.

Alors les orientaux s'écrièrent: Il en est digne, les Egyptiens crièrent : Ne le nommez pas évêque, il n'est pas évêque, chassez l'ennemi de Dieu, chassez le juif (1). Les orientaux crièrent: L'orthodoxe dans le concile, chassez les séditieux, chassez les meurtriers. Ils continuèrent quelque temps à crier ainsi de part et d'autre, enfin les magistrats dirent : Ces cris populaires ne conviennent point à des évêques et ne servent de rien aux partis, souffrez donc que l'on fasse la lecture de tout. Les Egyptiens crièrent: Chassez ce seul homme, et nous écoutons tous, nous crions pour la foi catholique. Les magistrats dirent : Ecoutez plutôt, et permettez qu'on lise tout par ordre.

IV. Plainte contre Dioscore.

Les secrétaires Constantin et Béronicien continuèrent de lire les lettres concernant la convocation du concile d'Ephèse, et Béronicien ayant dit que l'empereur Théodose avoit écrit à Juvénal de Jérusalem, comme à Dioscore d'Alexandrie, Dioscore dit (2): Vous voyez que ce n'est pas à moi seul que l'empereur a commis ce jugement; il a donné aussi à l'évêque Juvénal et à l'évêque Thalassius l'autorité dans le concile. Nous avons jugé ce qui est jugé, et tout le concile l'a approuvé de vive voix et par écrit. On en a fait le rapport à l'empereur Théodose d'heureuse mémoire, et il l'a confirmé par une loi générale.

Alors les orientaux s'écrièrent: Personne n'y a consenti, on nous a forcés, on nous a frappés. Nous avons souscrit un papier blanc. On nous a menacé d'exil, des soldats nous ont pressés avec des bâtons et des épées. Quel concile, avec des épées et des bâtons? Dioscore avoit pris exprès des soldats. Chassez le meurtrier. Les soldats ont déposé Flavien. Les Egyptiens crièrent : Ils ont souscrit les premiers. Pourquoi laisse-t-on crier des clercs. Mettez dehors des gens inutiles, que ceux qui ont souscrit s'avancent: Nous avons souscrit après vous.

Etienne, évêque d'Ephèse, dit : Quand j'eus reçu à ma communion l'évêque Eusèbe et quelques autres, comme Elpide, Euloge, les soldats et les moines d'Eutychès vinrent à l'évêché au nombre d'environ trois cents personnes, et me vouloient tuer, en disant : Vous avez reçu les ennemis de l'empereur, vous êtes son ennemi. Je leur dis : J'exerce l'hospitalité, je ne

(1) P. 98, D, p. 99. Sup. l. xxvii, n. 54. p. 102, B.

(1) P. 103. (2) P. 111.

prends point de part à l'affaire; je n'ai pu refuser la communion à ceux qui n'en sont point exclus. Ainsi tout s'est passé par force et par violence. Les magistrats dirent : Dioscore vous a-t-il fait violence? Etienne, évêque d'Ephèse, répondit : On ne m'a pas laissé sortir de l'église, que je n'eusse souscrit à la sentence de Dioscore, de Juvénal, de Thalassius et des autres évêques, à qui les lettres de l'empereur étoient adressées (1).

Thalassius, évêque de Césarée, dit: Il est vrai que j'ai été compris dans la lettre de l'empereur, je ne sais comment, toutefois quand on a fait quelque chose, j'ai voulu l'empêcher et faire surseoir, j'en ai des témoins. Théodoret, évêque de Claudiopolis en Isaurie, dit: Dioscore Juvénal et tous ceux qui ont souscrit les premiers, qui avoient commission de l'empereur pour décider de la foi, après avoir malicieusement concerté entre eux, nous ont engagés à juger, nous qui étions assis simplement, sans connoissance de l'affaire. On lisoit les actes, on louoit Flavien d'heureuse mémoire, nous ne disions mot, trouvant que la chose alloit bien. Après cela, pour nous épouvanter, ils s'écrièrent : Coupez en deux ceux qui parlent des deux natures; divisez ceux qui divisent, ôtez, chassez; nous taxant de nestorianisme. Chacun de nous craignit d'être chassé, comme hérétique et de perdre ceux qu'il avoit baptisés. Ne falloit-il pas nous taire? Ils firent encore autre chose. L'empereur avoit ordonné le concile pour juger premièrement l'affaire de Flavien: Ces gens-ci, s'étant assemblés plusieurs fois sans rien souscrire, ni écrire leurs résolutions, ni les avoir lues à personne, sans que personne en sût rien, nous présentèrent des papiers blancs; je dis : Dioscore et Juvénal, accompagnés d'une foule de gens inconnus, qui troubloient le concile par leurs cris et leur tumulte Nous étions en tout cent trente-cinq. Il y en eut quarante-deux que l'on fit taire; les autres étoient Dioscore, Juvénal et cette multitude. Nous étions quinze de reste, que pouvions-nous faire? Ils se sont joués de notre sang, ces hérétiques. Ils crioient tout d'une voix, ils nous épouvantoient, nous traitant d'hérétiques, et nous ont chassés comme tels.

Les orientaux s'écrièrent : Nous disons tous la même chose. Les Egyptiens s'écrièrent : Un chrétien ne craint personne; qu'on apporte du feu, et nous le verrons. Il n'y auroit point eu de martyrs, s'ils avoient craint les hommes. Dioscore dit : Puisqu'ils soutiennent qu'ils n'ont pas su ce qui avoit été jugé, et qu'ils ont souscrit à un papier blanc, premièrement ils ne devoient pas souscrire, sans être bien informé de ce qu'avoit fait le concile, puisqu'il s'agissoit de la foi; mais qui a dressé leurs déclarations? ordonnez-leur, je vous prie, de le dire (2). Les magistrats ayant ordonné de continuer la lecture des actes, le secrétaire Constantin commença de lire ceux du concile d'Ephèse, sur l'exemplaire fourni par Aetius, archidiacre de Constantinople.

Comme il nomma Jules, légat du pape, les orientaux s'écrièrent : On l'a chassé; on n'a point reçu le nom de Léon. Ensuite sous le nom de Flavien, ils s'écrièrent : Flavien est entré comme condamné. C'est une oppression manifeste. Pourquoi Flavien n'a-t-il pas pris sa place. Pourquoi ont-ils mis l'évêque de Constantinople le cinquième? Le légat Pascasin dit: Vous voyez, grâces à Dieu, que nous mettons le seigneur Anatolius le premier, et ils ont mis au cinquième rang le bienheureux Flavien. Diogène, évêque de Cyzique, dit : C'est que vous savez les canons. Les Egyptiens s'écrièrent: De grâce, mettez dehors les gens inutiles, l'empereur a appelé les évêques, les évêques font le concile; pourquoi laisse-t-on crier des gens inutiles? Théodore de Claudiopolis dit : Les notaires de Dioscore crient. Dioscore dit : Je n'ai que deux notaires; deux hommes font-ils du tumulte?

V. Autres plaintes.

On vint à l'endroit des actes où il étoit dit que les légats du pape saint Léon, présentèrent sa lettre au concile d'Ephèse, et que Dioscore ordonna de la recevoir, mais qu'aussitôt le prêtre Jean, promoteur du concile, proposa de lire une lettre de l'empereur, et que Juvénal l'ordonna (1). Comme on lisoit cet endroit à Chalcédoine, Aétius archidiacre de Constantinople, dit : La lettre du très-saint archevêque Léon, n'a été ni lue, ni reçue. Les orientaux s'écrièrent : On ne nous l'a point lue; on l'eut insérée aux actes. Eusèbe de Dorylée dit, parlant de Dioscore : Il a retenu la lettre synodale sans la faire lire. L'archidiacre Aétius ajouta : Il a juré sept fois devant tout le monde de la faire lire, et il s'est parjuré. Théodore de Claudiopolis dit : Nous savons tous qu'il a juré, et nous déclarons tous que la lettre n'a point été lue (2).

Les magistrats dirent : Les évêques à qui l'empereur avoit donné autorité en cette affaire doivent dire pourquoi la lettre du très-saint archevêque Léon n'a point été lue, vu principalement qu'il avoit été ainsi ordonné. Dioscore dit : Les actes font voir que j'ai ordonné deux fois d'en faire lecture. Les magistrats dirent: Pourquoi donc ne l'a-t-on pas faite? Dioscore dit : Qu'on le demande aux autres commissaires. Les magistrats dirent : Dites clairement qui vous voulez qu'on interroge? Juvénal et Thalassius, dit Dioscore. Répondez le premier, dirent les magistrats. On les interrogea ensuite. Dioscore répondit : Je l'ai déja dit, j'ai ordonné deux fois cette lecture. Eusèbe de Dorylée dit: Il ment. Les magistrats interrogèrent Juvénal, qui répondit: Jean, prêtre et primicier des no-

(1) P. 114. (2) P. 115.

(1) P. 152. Sup. xxvii, n. 58. (2) P. 123.

taires, dit aussitôt qu'il avoit entre les mains une lettre de l'empereur, et je répondis qu'on la lût. Les magistrats dirent : Après donc la lettre de l'empereur, a-t-on aussi lu celle de l'archevêque Léon ? Juvénal dit : Ni le primicier des notaires, ni personne n'a plus dit qu'il eût en main la lettre de l'archevêque de Rome. Les magistrats interrogèrent aussi Thalassius, qui dit : Je ne sais qu'une chose, c'est que je ne l'ai pas empêché, et que je n'avois pas assez d'autorité pour ordonner seulcette lettre.

Sur un autre endroit des actes, les orientaux s'écrièrent : Nous n'avons point dit cela. Théodore de Claudiopolis dit, en parlant de Dioscore: Qu'il fasse venir ses notaires, car il a chassé tous les autres, et a fait écrire par les siens. Les magistrats dirent: De quelle main sont écrits les actes ? Dioscore dit : Chacun a fait écrire par ses notaires, les miens pour moi, ceux de Juvénal pour lui, ceux de Thalassius pour lui ; il y avoit des notaires de plusieurs autres évêques qui écrivoient (1). Juvénal dit : J'avois un notaire qui écrivoit avec les autres. Thalassius dit : J'en avois aussi un. Dioscore dit : Vous voyez que les miens n'étoient pas seuls. Eusèbe de Dorylée dit: Je demande qu'Etienne, évêque d'Ephese, soit interrogé comment ses notaires ont été traités par ceux de Dioscore. Etienne, interrogé par les magistrats, dit : Mes notaires écrivoient, savoir : Julien, maintenant évêque de Lebède, et Crispin diacre. Les notaires de Dioscore vinrent, effacèrent leurs tables, et pensèrent leur rompre les doigts en leur voulant arracher leurs écritoires. Je n'ai point eu de copie des actes, et je ne sais ce qu'ils sont devenus. De plus, le même jour que l'on fit l'examen, nous souscrivîmes un papier, et les évêques qui n'avoient pas souscrit, souscrivirent le lendemain sur ma parole. Eusèbe demanda qu'Etienne déclarât sur quel papier ils avoient souscrit. Etienne dit : Sur un papier blanc, car à la même heure que la condamnation fut faite, on fit aussi la souscription. Acace, évêque d'Ariarathie, ajouta : Nous avons souscrit un papier blanc, forcés et violentés, et après avoir souffert mille maux. On nous retint jusqu'au soir enfermés dans l'église. Malades que nous étions, on ne nous laissoit pas respirer ; on fit venir des moines et des soldats avec des bâtons et des épées.

VI. Erreur d'Eutychès.

Sur la confession de foi d'Eutychès, insérée dans le concile d'Ephèse, il y eut plusieurs interruptions, entre autres celle-ci. Eutychès anathématisoit tous les hérétiques qui disoient que la chair de Jésus-Christ étoit descendue du ciel. Sur quoi Eusèbe de Dorylée dit : Il a bien évité de dire qu'elle est venue du ciel; mais il n'a pas ajouté d'où elle est venue. Diogène de Cyzique dit : Par votre grandeur nous l'avons interpellé en disant : Seigneur Eutychès, d'où vient-elle donc ? dites; et il n'a pas voulu répondre. Basile de Séleucie dit : Nous l'avons interpellé de dire la manière de l'incarnation, si le verbe est devenu homme par une chair qu'il ait prise, et ils nous dirent de ne pas rechercher cela, et ne reçurent point notre sommation. Dioscore dit : Si Eutychès a d'autres sentiments que ceux de l'Eglise, il est digne du feu. Je ne me soucie que de la foi catholique, et non d'aucun homme; je ne regarde que Dieu et mon âme. Basile de Séleucie ajouta ensuite : Eutychès, interrogé par l'évêque Eusèbe s'il reconnoissoit deux natures en Jésus-Christ, dit qu'il reconnoissoit deux natures avant l'union, mais une seule après l'union (1). Alors je lui dis: Si vous n'admettez après l'union deux natures, ni séparées, ni confuses, vous admettez confusion et mélange. Mais si au lieu de dire simplement une nature, vous ajoutez incarnée et humanisée, vous pensez comme saint Cyrille, et vous dites la même chose que nous; car il est clair que sa divinité, qu'il tient de son père, est autre chose que son humanité qu'il tient de sa mère.

Les magistrats dirent : Après avoir soutenu une doctrine si orthodoxe, pourquoi avez-vous souscrit à la déposition de Flavien ? Basile de Séleucie répondit : J'étois livré au jugement de cent vingt ou trente évêques ; il a bien fallu suivre leur décision. Et comme Dioscore lui faisoit des reproches, il ajouta : Si c'eût été devant des magistrats, j'aurois souffert le martyre ; mais un fils jugé par son père n'a point de défense. Les orientaux et les évêques de leur côté s'écrièrent : Nous avons tous failli, nous demandons tous pardon, ce qu'ils répetèrent trois fois (2).

Eusèbe de Dorylée se plaignit ensuite qu'on ne l'avoit point fait entrer au concile d'Ephèse, quoique Flavien l'eût demandé. Les magistrats en demandèrent la raison. Dioscore et Juvénal s'excusèrent sur le comte Elpide, qui l'avoit empêché par ordre de l'empereur. Les magistrats dirent : Ce n'est pas là une excuse quand il s'agit de la foi. Dioscore dit : Puisque vous m'accusez d'avoir violé les canons, comment les a-t-on observés maintenant en faisant entrer Théodoret ? Les magistrats dirent; L'évêque Théodoret est entré comme accusateur, vous l'avez ouï de sa bouche. Pourquoi donc, dit Dioscore, est-il assis au rang d'évêques? Les magistrats dirent : L'évêque Eusèbe et l'évêque Théodoret sont assis au rang d'accusateurs, comme vous êtes assis au rang d'accusés. Qu'on lise le reste. On lut les actes du concile de Constantinople sous Flavien, insérés en celui d'Ephèse (3).

(2) P. 127. E, p. 130.

(1) P. 138, p. 139, B.
(2) P. 142.
(3) P. 146, p. 150, E.

VII. Doctrine de saint Cyrille.

Quand on vint à la lecture de la lettre de saint Cyrille à Jean d'Antioche, les évêques d'Illyrie s'écrièrent : Nous croyons comme Cyrille. La mémoire de Cyrille est éternelle. Théodoret dit : Anathème à qui reconnoît deux fils. Nous n'en adorons qu'un, notre seigneur Jésus-Christ, le fils unique. Tous les évêques s'écrièrent : Nous croyons comme Cyrille; anathème à qui ne croit pas ainsi. Les orientaux s'écrièrent: Flavien croyoit ainsi ; c'est ce qu'il a défendu ; c'est pour cela qu'il a été déposé. Eusèbe a déposé Nestorius. Dioscore a blessé la foi. Il vouloit dire qu'Eusèbe avoit été le premier accusateur de Nestorius. Les Egyptiens crièrent : Dieu a déposé Nestorius. Les orientaux crièrent : Léon croit ainsi, Anatolius croit ainsi. Les Egyptiens crièrent : Nous croyons tous ainsi. Et après plusieurs acclamations semblables de part et d'autre, les magistrats dirent : Et comment donc avez-vous reçu Eutychès qui disoit le contraire, et déposé Flavien et Eusèbe qui soutenoient cette vérité? Dioscore dit : Les actes le feront voir (1).

On lut la remontrance d'Eustathe, évêque de Béryte, qui, pour montrer que saint Cyrille s'étoit expliqué lui-même dans d'autres écrits, cita les lettres à Acace de Mélitine, à Valérien d'Icone, et à Successus de Diocésarée en Isaurie, où il dit qu'en Jésus-Christ il n'y a qu'une nature du verbe incarné. A cette lecture, les évêques orientaux s'écrièrent : C'est ce que dit Dioscore. Voulant dire qu'Eutychès et Dioscore attribuoient leurs erreurs à saint Cyrille. Dioscore dit : Nous ne disons ni confusion, ni division, ni changement ; anathème á qui dit confusion, ou changement, ou mélange. Les magistrats dirent ; Que le saint concile dise si la remontrance d'Eustathe s'accorde aux lettres canoniques de Cyrille.

Mais, avant que le concile répondit, Eustathe s'avança dans le milieu, et jetant un livre, dit: Si j'ai mal dit, voilà le livre de Cyrille ; qu'on l'anathématise et moi aussi. Les Égyptiens s'écrièrent : Eustathe a bien dit, il est orthodoxe ; Eustathe récita par cœur ce passage de saint Cyrille : Il ne faut donc pas entendre deux natures, mais une nature du verbe incarnée. Puis il ajouta : Anathème à qui dit une nature pour nier que la chair de Jésus-Christ nous soit consubstantielle, et anathème à qui dit deux natures, pour diviser le fils de Dieu (2). Je veux aussi parler pour le bienheureux Flavien. Il prit ces paroles toutes seules et les présenta à l'empereur. Faites lire l'écrit de sa main, afin que tout le concile voie qu'on a eu raison de le recevoir. Les magitsrats dirent : Pourquoi donc avez-vous déposé Flavien ? Eustathe répondit ; J'ai failli.

VIII. Flavien justifié.

On lut la déclaration que Flavien avoit faite dans le concile de Constantinople de sa foi touchant l'incarnation. Sur quoi les magistrats dirent : Que disent les évêques du présent concile ? Flavien, exposant ainsi la foi, conservoit-il la religion catholique, ou se trompoit-il? Le légat Pascasin dit : Il a exposé la foi purement et entièrement ; et cette exposition s'accorde à la lettre de l'évêque de Rome (1). Anatolius de Constantinople en dit autant ; puis Lucentius, l'autre évêque légat ; puis Maxime d'Antioche, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Eustathe de Béryte ; tous déclarèrent la doctrine de Flavien orthodoxe et conforme à celle de saint Cyrille. Alors les orientaux s'écrièrent: Le martyr Flavien a bien expliqué la foi. Dioscore dit : Qu'on lise le reste de ses paroles et alors je répondrai. On verra qu'il se contredit et qu'il dit deux natures après l'union. Juvénal de Jérusalem dit : Flavien a parlé conformément à Cyrille. Nous demandons qu'on lise le reste pour voir plus clairement sa pensée. Les évêques de Palestine dirent de même. Alors Juvénal se leva avec eux et passa de l'autre côté, déclarant ainsi qu'il abandonnoit le parti de Dioscore. Les orientaux s'écrièrent : Dieu vous a bien amené, évêque orthodoxe, soyez le bienvenu.

Pierre, évêque de Corinthe, dit ; Je n'ai pas assisté au concile d'Ephèse, car je n'étois pas encore ordonné évêque ; mais par ce qu'on vient de lire, je trouve la doctrine de Flavien conforme à celle de Cyrille. Ensuite il se leva et passa du côté des orientaux, qui s'écrièrent : Pierre croit comme Pierre, vous êtes bienvenu, évêque orthodoxe. Irénée, évêque de Naupacte avec les évêques d'Hellade, Quintillius, Sozon et les autres évêques de Macédoine et de Crète, et plusieurs autres évêques, entre lesquels il y avoit même des Egyptiens, se déclarèrent pour la mémoire de Flavien, et passèrent du côté des orientaux (2). Dioscore, se voyant ainsi abandonné, dit : Il est clair que Flavien a été déposé pour avoir soutenu deux natures après l'union. J'ai des passages des pères, d'Athanase, de Grégoire, de Cyrille, qui disent qu'il ne faut pas dire après l'union deux natures, mais une nature incarnée du verbe. On me chasse avec les pères.

IX. Violence de Dioscore.

On continua de lire les actes du concile de Constantinople et ceux de la révision faite à la poursuite d'Eutychès ; puis on continua les actes du faux concile d'Ephèse où ceux de Constantinople étoient insérés (3). On y lut la

(1) P. 171, P. p. 174.
(2) P. 175.

(1) P. 170.
(2) P. 179, 182.
(3) Sup. l. XXVII, n. 33.
Conc. Chalch. p. 233. p. 249, E, p. 232.

déclaration de Basile de Séleucie contre ceux qui après l'union admettent deux natures, où il se rétractoit de ce qu'il les avoit admises au concile de Constantinople. Comme on lisoit ces paroles à Chalcédoine il dit : Je ne veux point d'autres témoins. J'ai prié l'évêque Jean de faire corriger ma déclaration par la crainte que j'ai eu de vous, révérendissime Dioscore; car vous nous fîtes alors une grande violence. Des soldats entrèrent en courant dans l'église avec des armes, les moines avec Barsumas, les parabolans et beaucoup d'autres. Qu'on prenne à serment tous les évêques ; qu'on interroge Auxone l'égyptien ; qu'on interroge Athanase, s'ils ne vous disoient pas : Non, seigneur, n'abolissez pas la créance de toute la terre. Dioscore dit : Moi je vous ai forcés? Basile répondit : Oui, vous nous avez forcés à cette abomination par les menaces de cette grande multitude après la déposition du bienheureux Flavien. Jugez de quelle violence il usoit alors étant maître des affaires, puisque maintenant il trouble tout le concile, quoiqu'il ne lui reste que six personnes? Je demande que tous les métropolitains de Lycaonie, de Phrygie, de Perge et les autres, déclarent, sur les saints évangiles, s'il n'est pas vrai qu'après la déposition de Flavien comme nous étions tous consternés et n'osions ouvrir la bouche, que quelques-uns mêmes s'enfuyoient, il se dressa sur ses pieds et dit : Voyez-vous, si quelqu'un ne veut pas souscrire, il a affaire à moi? Qu'on prenne à serment Eusèbe s'il n'a pas couru hasard d'être déposé, ayant un peu différé de parler.

Onésiphore, évêque d'Icone, dit : Après ce qui vient d'être lu, on lut un canon portant que personne ne fît plus aucune question touchant la foi, sous peine de déposition ou d'excommunication. Je dis aux évêques qui étoient assis auprès de moi : On ne lit ce canon que pour déposer Flavien. Epiphane de Perge me dit (1) : A Dieu ne plaise, s'il y a quelque chagrin, il tombera sur Eusèbe. Après la lecture du canon, Dioscore dit aussitôt : Faites venir les notaires. On apporta la condamnation de Flavien et on la lut. Je me levai prenant avec moi d'autres évêques, et j'embrassai ses genoux en disant : Non, je vous conjure, il n'a point mérité d'être déposé. Dioscore se leva de son siége ; et étant debout sur le marche-pied, il dit : Vous vous révoltez contre moi, ça les comtes ! Ainsi nous souscrivîmes par force.

Dioscore dit : Il ment, j'en demande justice, donnez des témoins. Et comme Marien, évêque de Synnade, se leva; Dioscore lui dit : Ai-je dit en menaçant, faites venir les comtes? Marien dit : Comme il alloit prononcer, je me levai avec Onésiphore et Nunnechius de Laodicée et d'autres; nous lui tenions les pieds en disant : Vous avez aussi des prêtres, il ne faut pas déposer l'évêque pour un prêtre. Alors il dit : Quand on me couperoit la langue, je ne dirai pas autre chose. La multitude survint. Nous demeurions attachés à ses genoux, le suppliant. Il lâcha cette parole : Où sont les comtes? les comtes entrèrent et amenèrent le proconsul avec des chaînes et une grande multitude. Alors chacun de nous souscrivit. Dioscore dit : Il n'y avoit pas pour dix, vingt, trente ou cent personnes; je produirai des témoins pour montrer qu'il n'y a pas un mot de vrai en ce qu'il vient de dire. Mais votre grandeur est fatiguée, faites remettre, s'il vous plaît.

Les magistrats, sans avoir égard à cette remontrance intéressée de Dioscore, firent continuer la lecture pendant laquelle on fut obligé d'allumer des flambeaux; ce qui montre qu'il étoit environ six heures du soir, car à Chalcédoine, le huitième jour d'octobre, le soleil se couche à cinq heures trente-huit minutes. Quand on vint à la condamnation de Flavien, les orientaux s'écrièrent : Anathème à Dioscore. Il l'a déposé alors, qu'il le soit maintenant lui-même. Seigneur, vengez-nous! Longues années à Léon ! longues années aux patriarches! Après la lecture de tous les actes du concile d'Ephèse et des souscriptions, les magistrats dirent : On examinera la foi plus amplement dans la prochaine assemblée (1). Mais puisque, par la lecture des actes et la confession de quelques-uns des chefs du concile, il paroît que Flavien de sainte mémoire et le très-pieux évêque Eusèbe ont été injustement condamnés, nous estimons juste, sous le bon plaisir de Dieu et de l'empereur, que l'évêque d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Eustathe de Béryte et Basile de Séleucie qui présidoient au concile, subissent la même peine et soient privés par le saint concile de la dignité épiscopale selon les canons. A la charge que tout ce qui s'étoit passé sera rapporté à l'empereur. Les orientaux s'écrièrent : Ce jugement est juste. Les Illyriens dirent : Nous avons tous failli, nous demandons tous pardon. Les magistrats avertirent tous les évêques de dresser leur confession de foi par écrit en toute liberté. Ainsi finit la première action ou session du concile de Chalcédoine.

X. Seconde action.

La seconde fut tenue le sixième des ides d'octobre, c'est-à-dire le dixième du même mois (2). Les magistrats dirent : Dans la session précédente, on a examiné la déposition de Flavien et d'Eusèbe et on a montré qu'ils avoient été cruellement et irrégulièrement déposés. Maintenant il faut établir la véritable foi pour laquelle ce concile est principalement assemblé. Appliquez-vous donc à l'exposer purement, sans crainte et sans complaisance, comme devant rendre compte à Dieu de vos âmes et des nôtres; en sorte que ceux qui semblent avoir des sentiments particuliers reviennent à l'unité.

(1) P. 253.

(1) P. 500, 505, 521, E. (2) P. 525, 537.

Car vous devez savoir que l'empereur et nous, suivons la foi qui a été enseignée par les trois cent dix-huit pères de Nicée, par les cent cinquante de Constantinople et par tous les autres pères. Les évêques s'écrièrent : Personne ne fait d'autre exposition; nous n'osons expliquer la foi; les pères nous l'ont enseignée; nous avons leurs expositions par écrit, nous ne pouvons rien dire au-delà.

Cécropius, évêque de Sébastopolis, dit : L'affaire d'Eutychès est survenue, l'archevêque de Rome l'a décidée, nous le suivons, et nous avons tous souscrit à sa lettre. Les évêques s'écrièrent : Nous en disons tous autant; ce qui est exposé suffit, il ne faut point d'autre exposition. Les magistrats dirent : Si vous le trouvez bon, chaque patriarche choisira un ou deux évêques de sa dépendance; ils s'avanceront au milieu de l'assemblée et, après avoir consulté sur la foi, ils la déclareront à tout le monde. Si tous s'y accordent, comme nous l'espérons, il n'y aura plus de difficulté; si quelques-uns ont d'autres sentiments, on les verra clairement (1). Florentius de Sardes dit : Nous ne pouvons dicter sur-le-champ une exposition de foi, c'est pourquoi nous vous supplions de nous donner un terme pour le faire avec réflexion, quoique nous n'ayons pas besoin d'être redressés, nous, principalement, qui avons souscrit la lettre de Léon. Cécropius de Sébastopolis dit : La foi a été bien expliquée par les trois cent dix-huit pères et par les saints pères Athanase, Cyrille, Célestin, Hilaire, Basile et Grégoire, et maintenant par le très-saint Léon; c'est pourquoi nous demandons qu'on lise leurs écrits. Les magistrats l'ordonnèrent.

Eunomius, évêque de Nicomédie, lut dans un livre le symbole de Nicée, avec cette date en tête : Sous le consulat de Paulin et de Julien, l'an six cent trente-six d'Alexandre, le dix-neuvième du mois désius, le treizième des calendes de juillet, c'est-à-dire le dix-neuvième de juin trois cent vingt-cinq. Ensuite Aétius, archidiacre de Constantinople, lut dans un livre le symbole du concile de Constantinople second œcuménique (2). Puis il lut la lettre de saint Cyrille à Nestorius et celle de Jean d'Antioche. A chacune de ces lectures, les évêques déclarèrent par leurs cris qu'ils croyoient ainsi. Enfin le secrétaire Béronicien lut dans un livre qu'Aétius lui présenta la lettre de saint Léon à Flavien, traduite en grec.

XI. Approbation de la lettre de saint Léon.

Pendant cette lecture, les évêques d'Illyrie et de Palestine firent quelques difficultées sur trois endroits, où la distinction des deux natures est fortement exprimée; mais sur les deux premiers, l'archidiacre Aétius leur fit voir des passages tout semblables de saint Cyrille; et Théodoret en fit autant sur le troisième. Après la lecture achevée, les évêques s'écrièrent : C'est la foi des pères, c'est la foi des apôtres; nous croyons tous ainsi, les orthodoxes croient ainsi; anathème à qui ne le croit pas. Pierre a parlé ainsi par Léon; les apôtres ont ainsi enseigné. La doctrine de Léon est sainte et vraie, Cyrille a ainsi enseigné; mémoire éternelle à Cyrille. Léon et Cyrille ont enseigné de même. Pourquoi n'a-t-on pas lu cela à Ephèse? Voilà ce que Dioscore a caché. Après la lettre de saint Léon, on lut les passages des pères qu'il avoit choisis, savoir : de saint Hilaire, de saint Grégoire de Nanzianze, de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostôme, de saint Augustin et de saint Cyrille (1).

Les magistrats demandèrent : Après cela, quelqu'un doute-t-il encore? Les évêques s'écrièrent : Personne ne doute (2). Atticus de Nicopolis demanda quelques jours pour examiner plus tranquillement les passages des pères, particulièrement la lettre de saint Cyrille qui contient les douze anathèmes. Tous les évêques appuyèrent cette demande. Les magistrats dirent : L'audience sera différée jusqu'à cinq jours. Cependant vous vous assemblerez chez Anatolius pour consulter en commun sur la foi et instruire ceux qui doutent. Tous les évêques s'écrièrent : Nous croyons ainsi, personne ne doute; nous avons déjà souscrit. Les magistrats dirent : Il n'est pas nécessaire de vous assembler tous; mais, parce qu'il faut éclaircir tous ceux qui doutent, l'archevêque Anatolius choisira, entre les évêques qui ont souscrit, ceux qu'il croira propres à les instruire. Les évêques s'écrièrent : Nous prions pour nos pères; rendez les pères au concile; portez nos prières à l'empereur, nos prières à l'impératrice. Nous avons tous péché, qu'on pardonne à tous. C'étoient apparemment ceux du parti de Dioscore qui parloient ainsi pour le faire rentrer au concile avec Juvénal et les autres présidents du faux concile d'Ephèse. Les clercs de Constantinople s'écrièrent : Ils sont peu qui crient; ce n'est pas le concile. Les orientaux s'écrièrent : Bannissez l'Egyptien. Les Illyriens crièrent : Nous avons tous failli, qu'on pardonne à tous. Rendez Dioscore au concile, rendez-le aux églises. Après quelques cris semblables, les magistrats dirent : Ce qui a été prononcé sera exécuté (3). Ainsi finit la seconde action.

XII. Troisième action. Dioscore cité.

La troisième fut tenue trois jours après, savoir : le troisième des ides, c'est-à-dire le treizième jour d'octobre. Les magistrats n'y assistèrent point, et on y jugea canoniquement Dioscore (4). Aétius, archidiacre de Constantinople et primicier des notaires, y fit fonction

(1) P. 540. (2) P. 541.

(1) P. 568, C. 569, 568, B. 557, C. 561.
(2) P. 564, 565, 569, B.
(3) P. 54.
(4) P. 572, p. 577. E. 380

de promoteur, et remontra qu'Eusèbe de Dorylée avoit présenté une requête au concile, outre celle qu'il avoit présentée à l'empereur, lue dans la première action. Pascasin, évêque de Lylibée, présidant au concile à la place de saint Léon, en ordonna la lecture. Elle tendoit à ce que tout ce qui avoit été fait contre Eusèbe et contre Flavien fût cassé, l'hérésie d'Eutychès anathématisée et Dioscore puni, en sorte qu'il servît d'exemple (1).

Ensuite Eusèbe dit : Je demande que mon adversaire soit appelé en ma présence. Aétius dit : Avant cette assemblée, les diacres Domnus et Cyriaque, suivant votre ordre, ont déjà averti Dioscore de s'y trouver comme les autres évêques, et il a déclaré qu'il auroit bien voulu, mais que ses gardes ne lui permettoient pas. Pascasin ordonna que l'on cherchât s'il n'étoit pas à la porte du concile. Epiphane et Elpide, prêtres, en furent chargés, et étant rentrés et interrogés par Anatolius, ils déclarèrent qu'ils avoient fait le tour de l'église et ne l'avoient point trouvé (2). On députa trois évêques pour aller à son logis, savoir : Constantin, métropolitain de Bostre en Arabie, Acace d'Ariarathie, et Atticus de Zèle, avec Hymérius, lecteur et notaire.

Quand ils furent arrivés, Constantin dit à Dioscore : Le saint concile vous prie de le venir trouver en l'église de Sainte-Euphémie où il est assemblé. Dioscore répondit : Je suis gardé; que les magistriens disent s'il m'est permis d'aller. Acace, évêque d'Ariarathie, dit : Nous ne sommes pas envoyés aux magistriens, mais à vous. Dioscore persista dans la même défaite (3). Mais après que les députés s'en furent allés, il les fit rappeler et leur dit : J'ai fait réflexion que dans l'assemblée précédente, les magistrats ont prononcé quelque chose que le concile veut révoquer en m'appelant maintenant. Je demande donc que les magistrats et les sénateurs assistent encore au concile. Acace d'Ariarathie lui déclara que le concile n'avoit point intention de révoquer ce que les magistrats avoient ordonné. Mais Dioscore répliqua : Vous m'avez dit qu'Eusèbe a donné une requête contre moi; je demande qu'elle soit examinée devant les magistrats et le sénat. Constantin lui dit : Vous nous avez dit d'abord que si vos gardes le permettoient, vous viendriez au concile; maintenant l'aide du maître des offices vous l'a permis. Répondez là-dessus, s'il vous plaît. Dioscore dit : Je viens d'apprendre que les magistrats n'y sont pas, c'est pourquoi je réponds ainsi (4). Le lecteur Hymérius dressa un acte de tout ce qui s'étoit passé à cette action, et au retour des députés, il le lut dans le concile.

On députa pour la seconde fois trois autres évêques, Pergamius, métropolitain d'Antioche de Pisidie, Cécropius de Sébastopolis et Rufin de Samosate, avec Hypatius, lecteur et notaire, et on les chargea d'une citation par écrit. Quand ils furent arrivés, et que Pergamius eut signifié la citation, Dioscore dit (1) : Je vous ai déclaré que je suis déjà retenu par maladie, et je demande que les magistrats assistent à cette audience; et comme ma maladie est augmentée c'est ce qui m'a fait différer. Cécropius lui dit : Un peu auparavant vous ne parliez point de maladie, vous demandiez seulement la présence des magistrats; agissez comme il est digne de vous et obéissez au concile. Dioscore, étant encore pressé par Rufin, demanda si Juvénal, Thalassius, Eusèbe, Basile et Eustathe étoient au concile. C'étoient ceux que l'on avoit exclus avec lui. Pergamius lui répondit : Le concile ne nous a point chargés de répondre sur cette question. Dioscore dit : J'ai prié l'empereur que les magistrats qui ont déjà assisté au concile fussent présents à l'examen de ma cause, et les évêques avec lesquels elle m'est commune. Cécropius dit : Eusèbe n'accuse que vous seul; et quand on examine une affaire selon les canons, on n'a pas besoin de la présence des magistrats, ni d'aucun autre laïque. Mais Dioscore ne voulut jamais répondre autre chose. Le lecteur Hypatius dressa le procès-verbal de cette seconde citation, et après qu'il eut été lu dans le concile, Eusèbe déclara qu'il n'accusoit que Dioscore seul, demanda qu'il fût cité pour la troisième fois (2).

XIII. Requêtes contre Dioscore.

Cependant l'archidiacre Aétius dit qu'il y avoit à la porte du concile des clercs et des laïques venus d'Alexandrie, qui avoient donné des requêtes contre Dioscore et demandoient à entrer. Le concile ordonna qu'ils entrassent. C'étoient Athanase, prêtre, Ischyrion et Théodore, diacres, et un laïque, nommé Sophronius. Le légat Lucentius ordonna à Aétius de lire leurs requêtes, qui étoient toutes adressées à saint Léon et au concile de Chalcédoine; on commença par celle de Théodore qui disoit en substance (3) : J'ai servi près de vingt-deux ans dans la compagnie des magistriens; j'ai été député près de Cyrille, d'heureuse mémoire, principalement dans le temps du concile d'Ephèse. Content de mes services, il m'a mis dans le clergé d'Alexandrie, où j'ai demeuré quinze ans, préférant le service de l'Eglise aux avantages que j'avois lieu d'espérer de ma charge. Mais Dioscore lui ayant succédé, m'a aussitôt chassé du clergé, sans qu'il y eût contre moi ni accusation, ni plainte, seulement à cause que j'avois eu l'affection de Cyrille; car il a pris à tâche de chasser de la ville, et même de faire périr, non-seulement ses parents, mais ses amis, comme étant ennemis de sa doctrine. Car il est hérétique origéniste, et parle mal de la sainte trinité. Il a commis des homicides, coupé des arbres, brûlé et abattu des maisons. Il a toujours mené une vie infâme, ce que je suis prêt de prouver (1). Enfin, étant à Nicée, il a osé prononcer une excommunication contre le saint-siége de Rome, avec les évêques qui l'avoient suivi d'Egypte, au nombre environ de dix, qu'il a forcés d'y souscrire. Théodore dans sa requête nomme cinq temoins et demande qu'ils soient mis en sûreté.

La requête d'Ischyrion contenoit les mêmes accusations générales, et venant au particulier, il disoit : Les empereurs fournissent du blé aux églises de la Libye, où il n'en croît point, premièrement pour le sacrifice non-sauglant, puis pour les étrangers et pour les pauvres du pays. Dioscore n'a pas permis aux évêques de le recevoir; il l'a acheté pour le vendre bien cher en temps de disette. En sorte que depuis ce temps on n'a point célébré le terrible sacrifice, ni soulagé les pauvres du pays, ou les étrangers (2). Péristerie, d'illustre mémoire, avoit laissé par son testament une grande quantité d'or pour être distribué aux monastères, aux hôpitaux et aux autres pauvres d'Egypte. Dioscore se l'est fait donner et l'a distribué à des danseuses et à d'autres gens de théâtre. Son incontinence n'est ignorée de personne dans le pays. On voit les femmes deshonnêtes fréquenter continuellement dans l'évêché et dans son bain, principalement la fameuse Pansophie, surnommée la Montagnarde, et le peuple d'Alexandrie a souvent parlé d'elle et de son amant. Il est même arrivé des meurtres à cause de lui.

Quant à moi, j'ai été honoré de la cléricature pour avoir longtemps servi l'église d'Alexandrie, et j'ai été employé par saint Cyrille à plusieurs voyages, particulièrement à Constantinople; mais aussitôt après sa mort, en haine de la bienveillance qu'il avoit pour moi, celui-ci m'a empêché de servir aux saints mystères. Il a envoyé des moines et d'autres personnes dans mes petits héritages, d'où je tirois ma subsistance; il a fait brûler les bâtiments, couper tous les arbres fruitiers et rendu la terre inutile, me réduisant à la mendicité. Non content de cela, il a envoyé contre moi une bande d'ecclésiastiques, ou plutôt de voleurs, avec Pierre, diacre, Harpocration et Ménas, prêtres, pour me tuer, et lui apporter mon corps mort (3). Et comme je m'étois sauvé à Alexandrie, il m'a fait prendre par Harpocration et enfermer dans un hôpital d'estropiés. Il y a envoyé pour me faire tuer, comme tous ceux de l'hôpital savent, m'en ayant délivré eux-mêmes, et il ne m'a tiré de cette injuste prison qu'après que j'eus promis de sortir d'Alexandrie, tout infirme que je suis. Ischyrion nomme six témoins, même des domestiques de Dioscore.

Le prêtre Athanase disoit dans sa requête : Mon frère Paul et moi, nous étions neveux de saint Cyrille, fils de sa sœur Isidora. Par son testament, il laissa à son successeur, quel qu'il fût, plusieurs legs considérables, le conjurant, par les saints mystères, de protéger sa famille, et ne lui faire aucune peine (1). Toutefois Dioscore, dès le commencement de son épiscopat, nous menaça de mort, mon frère et moi, et nous fit quitter Alexandrie pour venir à Constantinople, où nous espérions trouver de la protection; mais il écrivit à Crysaphius et à Nomus, qui gouvernoient tout alors, de nous faire périr. Nous fûmes mis en prison, et maltraités en diverses manières, jusqu'à ce que nous eussions donné tout ce que nous avions en meubles, et nous fûmes même obligés d'emprunter plusieurs sommes à grosses usures. Mon frère est mort de ces mauvais traitements; je suis demeuré avec sa femme, ses enfants et nos tantes chargés de ses dettes, n'osant nous montrer. Cependant, afin qu'il ne nous restât pas de retraite, Dioscore a fait convertir nos maisons en églises, il y a même enfermé la mienne qui est à quatre stades, et dont la situation ne convient point.

Non content de cela, il m'a déposé de la prêtrise sans aucun sujet; et depuis sept ans nous sommes errants, poursuivis tant par nos créanciers, que par Dioscore, n'ayant pas même la liberté de demeurer dans des églises ou des monastères (2). Je m'étois réfugié dans celui de la Métanée à Canope, qui a de tout temps été un asile; mais il a défendu que je puisse user de bain public, ni acheter du pain, ou aucune autre nourriture, me voulant faire périr, en sorte que je suis réduit à mendier avec deux ou trois esclaves qui me restent. Les sommes qui ont été exigées de nous, tant de notre bien, que des emprunts que nous avons faits, montent environ à quatorze cents livres d'or. Ces sommes ont été données à Nomus et à Crysaphius, qui n'a pas laissé de se mettre en possession de mon bien, et d'exiger de nos tantes, sœurs de saint Cyrille, quatre-vingt-cinq livres d'or, et quarante livres de la veuve de mon frère et de ses enfants orphelins.

La dernière requête étoit celle de Sophronius laïque où il disoit : J'avois obtenu des ordres de la cour contre un officier d'Alexandrie nommé Macaire, qui m'avoit enlevé ma femme. Dioscore en a empêché l'exécution, disant qu'il étoit plus maître du pays que les empereurs, et a envoyé un diacre nommé Isidore, avec une troupe de paysans, qui m'ont ôté tout ce que j'avois en habits et en autres choses pour vivre avec mes enfants; en sorte que j'ai été obligé de m'enfuir. Je soutiens de plus, que Dioscore a souvent dit des blasphèmes contre la sainte trinité; qu'il a commis des adultères et des entreprises contre le service de

(1) P. 381, C. (2) P. 384. (3) P. 385. (4) P. 386.

(1) P. 389. (2) P. 385. (3) P. 396.

(1) P. 397. (2) P. 400, 401. (3) P. 404.

(1) P. 405, D, 408. (2) Sup. l. xx, n. 31. Conc. Calch. p. 409.

l'empereur, prétendant être maître de l'Egypte, comme prouvent les actes faits devant plusieurs magistrats (1). Plusieurs autres personnes ont éprouvé sa fureur; mais la pauvreté ou la crainte les ont empêchées de porter leurs plaintes devant vous. Je demande qu'Agoraste, son syncelle qui est ici, soit représenté. Ces quatre requêtes ayant été lues et avouées par les parties présentes, furent insérées dans les actes.

XIV. Condamnation de Dioscore.

Ensuite le concile ordonna que Dioscore seroit cité pour la troisième fois, et députa pour cet effet Francion, évêque de Philippopolis, Lucien de Bize et Jean de Germanicie, avec Pallade, diacre et notaire. Ils portoient une citation par écrit, où le concile déclaroit à Dioscore, qu'il ne recevoit point ses excuses, et qu'il eut à venir se défendre, sous peine d'être jugé par contumace. Dioscore répondit, qu'il n'avoit rien à ajouter à ce qu'il avoit déjà dit; et quoi qu'on lui pût représenter, il persista dans cette réponse, qu'il répéta jusqu'à sept fois. Après que le rapport en eut été fait au concile, Pascasin demanda plusieurs fois ce qu'il y avoit à faire, et si le concile trouvoit à propos de le juger suivant la rigueur des canons; tout le concile déclara qu'il y consentoit. Alors les trois légats, Pascasin, Lucentius et Boniface, prononcèrent la sentence en ces termes : Les excès commis contre les canons par Dioscore, ci-devant évêque d'Alexandrie, sont manifestes tant par la séance précédente, que par celle-ci. Il a reçu à sa communion Eutychès, condamné par son évêque. Il persiste à soutenir ce qu'il a fait à Ephèse, dont il devroit demander pardon comme les autres. Il n'a pas permis de lire la lettre du pape Léon à Flavien. Il a même excommunié le pape. On a présenté contre lui plusieurs plaintes au concile. Il a été cité jusqu'à trois fois, et n'a pas voulu obéir (2). C'est pourquoi le très-saint archevêque de Rome Léon, par nous et par le présent concile, avec l'apôtre saint Pierre, qui est la pierre et la base de l'Eglise catholique et de la foi orthodoxe, l'a dépouillé de la dignité épiscopale et de tout ministère sacerdotal. Que le concile ordonne donc de lui, suivant les canons. Anatolius de Constantinople, Maxime d'Antioche, Etienne d'Ephèse, et tous les autres évêques opinèrent l'un après l'autre, déclarant en paroles différentes la même chose, c'est-à-dire leur consentement et leur jugement, pour confirmer la sentence des légats, et la déposition de Dioscore; et il y en a cent quatre-vingt-onze, dont les avis sont rapportés. Puis ils souscrivirent tous dans le même ordre, les trois légats les premiers (3), même le prêtre Boniface avant Natolius. Il y eut un évêque qui souscrivit en persien.

Le concile signifia à Dioscore sa sentence, lui déclarant par écrit qu'il avoit été déposé pour sa contumace le treizième du mois d'octobre. Il la signifia aussi à Charmosyne, prêtre et économe, à Euthalius archidiacre, et aux autres clercs d'Alexandrie, qui se trouvoient à Chalcédoine, les avertissant de conserver les biens de l'église pour le futur successeur (1). Le concile publia son jugement par une affiche adressée à tout le peuple de Constantinople et de Chalcédoine, déclarant qu'il ne devoit rester à Dioscore aucune espérance d'être rétabli, comme il le disoit faussement. Le concile en écrivit aux empereurs Valentinien et Marcien, et à l'impératrice Pulchérie. Et telle fut la troisième action.

XV. Quatrième action. La lettre de saint Léon encore approuvée.

La quatrième fut tenue quatre jours après, savoir : le seizième des calendes de novembre qui est le dix-septième d'octobre, et les magistrats y assistèrent (2). Ils firent relire ce qu'ils avoient prononcé à la fin de la première action et au commencement de la seconde, pour différer de cinq jours l'examen de la question de foi. Ensuite ils prièrent les légats de déclarer ce que le concile avoit résolu sur cette matière, et Pascasin dit : Le saint concile suit la définition du concile de Nicée et celle du concile de Constantinople sous le grand Théodose, avec l'exposition donnée à Ephèse par saint Cyrille. De plus, les écrits envoyés par le pape Léon, contre l'hérésie de Nestorius et d'Eutychès, ont exposé la vraie foi que le saint concile reçoit, et on n'y peut ôter ni ajouter. Cette déclaration de Pascasin ayant été expliquée en grec, les évêques s'écrièrent : Nous croyons tous ainsi; c'est ainsi que nous avons été baptisés, que nous baptisons, que nous avons cru, et que nous croyons. Les magistrats dirent en présence des saints évangiles : Nous désirons que chacun de vous déclare, si l'exposition des cent dix-huit pères de Nicée, et celle des cent cinquante de Constantinople, s'accordent à la lettre du révérendissime évêque Léon.

Anatolius, archevêque de Constantinople, dit: La lettre du très-saint archevêque Léon s'accorde au symbole de Nicée, à celui de Constantinople, et à ce qui s'est fait au concile d'Ephèse, sous saint Cyrille, quand Nestorius a été déposé. C'est pourquoi j'y ai consenti, et j'ai volontiers souscrit. Pascasin dit au nom de tous les légats : Il est clair que la foi du pape Léon est la même que celle des pères de Nicée et de Constantinople et la définition du concile d'Ephèse sous saint Cyrille, et qu'il n'y a aucune différence. C'est pourquoi la let-

(1) P. 412, D, 415, C, 416.
(2) P. 416, D. 417, 420, C. 421. 424, D. 425.
(3) P. 448, etc. 459, C.

(1) P. 462.
(2) P. 467, E. 470, D. 471.

tre du pape, qui a renouvelé cette foi à cause de l'hérésie d'Eutychès, a été reçue, comme étant du même esprit. Maxime d'Antioche dit: La lettre du très-saint archevêque Léon, s'accorde à l'exposition de Nicée, à celle de Constantinople et à celle d'Ephèse, et j'y ai souscrit(1) Etienne d'Ephèse, Diogène de Cyzique, Cyrus d'Anazarbe, Constantin de Bosire, et tous les autres évêques, au nombre de cent soixante ou environ, approuvèrent de même la lettre de saint Léon, et témoignèrent qu'ils y avoient souscrit, parce qu'ils l'avoient trouvée conforme à la foi des pères.

Les évêques d'Epire, de Macédoine, de Thessalie, de Grèce et de Crète, c'est-à-dire de toute l'Illyrie orientale, firent leur déclaration par écrit, qui fut dictée au nom de tous, par Sozon, évêque de Philippes, en ces termes (2) : Nous gardons la foi des trois cent dix-huit pères, qui est notre salut, et nous souhaitons d'y mourir. Celle de cent cinquante n'en diffèrent rien. Nous observons aussi en tout ce qui a été défini au concile d'Ephèse, où ont présidé le bienheureux Célestin et le bienheureux Cyrille, et nous sommes persuadés que le très-saint archevêque Léon est très-orthodoxe; nous avons été éclaircis touchant sa lettre par Pascasin et Lucentius, ses légats, et ils nous ont expliqué ce que l'expression sembloit avoir de différent. Car nous étant rendus par votre ordre chez l'archevêque Anatolius, dans l'assemblée qui s'y est tenue, ils ont anathématisé quiconque sépare de la divinité la chair de notre seigneur Jésus-Christ, tirée de la Sainte-Vierge, et qui ne lui attribue pas ce qui lui convient, comme Dieu et comme homme sans confusion, ni changement ni division. C'est pourquoi, étant persuadés que la lettre s'accorde parfaitement à la doctrine des pères, nous y avons consenti et souscrit. Tous les évêques d'Illyrie confirmèrent de vive voix cette déclaration (3). Les évêques de Palestine firent de même par écrit une déclaration commune, où ils avouoient qu'il avoient cru trouver dans la lettre de saint Léon quelques mots, qui marquoient division et séparation, mais que les légats les avoient satisfaits.

XVI. Rétablissement des cinq évêques.

Après que ces cent soixante évêques eurent opiné, les magistrats dirent : Si tous les autres évêques qui n'ont pas fait leur déclaration particulière sont du même avis, qu'ils le déclarent de leur bouche (4.) Tous les évêques s'écrièrent : Nous avons tous consenti; nous sommes tous de même avis; nous croyons tous ainsi. Rendez les pères au concile ; ils sont catholiques; ils ont souscrit. Longues années aux empereurs! longues années à l'impératrice! Les cinq ont souscrit la foi; ils pensent comme Léon. Ces cinq dont ils demandoient le retour, étoient : Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Basile de Séleucie, et Eustathe de Béryte, qui avoient présidé au faux concile d'Ephèse avec Dioscore, et avoient été déclarés, comme lui, dignes de déposition à la première action de Chalcédoine.

Sur ces cris des évêques, les magistrats dirent : Nous en avons fait notre rapport à l'empereur et nous attendons sa réponse. Au reste, vous rendrez compte à Dieu d'avoir déposé Dioscore à l'insu de l'empereur et de nous, de ces cinq que vous demandez maintenant, et de tout ce qui s'est passé dans le concile. Tous les évêques s'écrièrent : Dieu a déposé Dioscore; Dioscore a été déposé justement; Jésus Christ a déposé Dioscore. On attendit pendant quelques heures la réponse de l'empereur, puis les magistrats dirent : Notre très-pieux empereur a laissé à votre jugement ce qui regarde les évêques Juvénal, Thalassius, Eusèbe, Basile et Eustathe. Voyez donc ce que vous avez à faire, sachant que vous en rendrez compte à Dieu. Anatolius dit : Nous demandons qu'ils entrent (1). Tous les évêques s'écrièrent : Nous prions qu'ils entrent. Rendez au concile ceux qui sont de même sentiment, qui ont souscrit la lettre de Léon. Les magistrats dirent : Qu'ils entrent. Quand les cinq évêques furent entrés et se furent asssis, tous les autres s'écrièrent : C'est Dieu qui l'a fait; longues années à l'empereur! longues années aux magistrats! longues années au sénat! Voilà l'union parfaite; voilà la paix des églises.

XVII. Remontrances des Egyptiens.

Ensuite les magistrats firent entrer quelques évêques d'Egypte, qui avoient présenté requête à l'empereur. Ils étoient au nombre de treize, et ils s'assirent du consentement de tous. Leur requête étoit au nom de tous les évêques d'Egypte, et ne contenoit autre chose sinon qu'ils suivoient la foi catholique et condamnoient tous les hérétiques, particulièrement ceux qui disent que la chair de notre-seigneur est venue du ciel et non de la sainte vierge Marie (2). Les évêques s'écrièrent : Pourquoi n'ont-ils pas anathématisé le dogme d'Eutychès? Ils ont donné cette requête par surprise. Qu'ils souscrivent la lettre de Léon. Ils veulent se moquer de nous et se retirer. Diogène de Cyzique dit : Le concile est assemblé pour Eutychès; y a-t-il un autre sujet? L'archevêque de Rome a écrit à cause de lui. Nous avons tous consenti à sa lettre, qui est conforme aux expositions des pères; qu'ils y consentent aussi. Les légats dirent par la bouche de Pascasin : Qu'ils disent s'ils consentent à la lettre du siége apostolique, et s'ils anathématisent Eutychès. Les évêques égyptiens dirent par la bouche d'Hiérace, le premier d'entr'eux : Si quelqu'un

(1) P. 474.
(2) P. 490, 491, C.
(3) P. 494, C.
(4) P. 507, C.

(1) P. 510.
(2) P. 511.

a d'autres sentiments que ce qui est porté dans notre requête, soit Eutychès, soit un autre, qu'il soit anathème. Quant à la lettre du très-saint archevêque Léon, tous les évêques savent qu'én toutes choses, nous attendons l'avis de notre très-saint archevêque (1). Le concile de Nicée l'a ordonné; que toute l'Egypte suive la conduite de l'archevêque d'Alexandrie, et qu'aucun évêque ne fasse rien sans lui. Eusèbe de Dorylée dit : Ils mentent. Florentius de Sardes dit : Qu'ils montrent ce qu'ils disent. Tous s'écrièrent : Anathématisez nettement le dogme d'Eutychès. Quiconque ne souscrit pas à la lettre que ce concile a approuvée, est hérétique. Anathème à Dioscore et à ceux qui l'aiment. S'ils ne sont pas orthodoxes, comment ordonneront-ils un évêque ? Pascasin dit : Des évêques de cet âge, qui ont vieilli dans leurs églises, ne savent pas encore la créance catholique et attendent le sentiment d'un autre ?

Les Egyptiens crièrent : Anathème à Eutychès et à ceux qui le croient. Mais on continua de les presser de souscrire la lettre de saint Léon, sous peine d'excommunication. Hiérace dit (2) : Les évêques de notre province sont en grand nombre ; nous sommes trop peu pour nous faire forts de tous. Nous supplions votre grandeur et le saint concile d'avoir pitié de nous ; car si nous faisons quelque chose sans notre archevêque, tous les évêques d'Egypte s'élèveront contre nous, comme ayant violé les canons. Ayez pitié de notre vieillesse. Alors les treize évêques égyptiens se jetèrent par terre en disant : Ayez pitié de nous, ayez de l'humanité. Cécropius de Sébastopolis dit : Le concile œcuménique est plus digne de foi que celui d'Egypte : il n'est pas juste d'écouter dix hérétiques au mépris de douze cents évêques. Nous ne leur demandons pas de déclarer leur foi pour d'autres, mais pour eux personnellement. On peut croire que Cécropius, par ces douze cents évêques, entendoit tous les évêques du monde. Les Egyptiens s'écrièrent : Nous ne pourrons plus demeurer dans la province ; ayez pitié de nous. Eusèbe de Dorylée dit : Ils sont députés de tous les Egyptiens, il faut qu'ils s'accordent au concile œcuménique. Le légat Lucentius dit aux magistrats : Apprenez-leur, s'ils ne le savent, que dix hommes ne peuvent faire un préjugé contre un concile de six cents évêques.

Les Egyptiens s'écrièrent : On nous tuera ; ayez pitié de nous. Tous les autres évêques s'écrièrent : Voyez quel témoignage ils rendent à leurs évêques. Les Egyptiens dirent : On nous fera mourir ; ayez pitié de nous. Faites-nous plutôt mourir ici. Que l'on nous donne ici un archevêque ; Anatolius sait la coutume d'Egypte. Nous ne désobéissons pas au concile, mais on nous tuera dans notre pays ; ayez pitié de nous. Vous avez la puissance. Nous aimons mieux mourir ici par ordre de l'empereur et de vous et du concile. Pour Dieu, ayez pitié de ces cheveux blancs ; épargnez dix hommes ; vous êtes maîtres de notre vie. Si l'on veut nos sièges, qu'on les prenne, nous ne voulons plus être évêques ; seulement que nous ne mourions pas (1). Donnez-nous un archevêque, et si nous résistons, punissez-nous. Choisissez un archevêque, nous attendrons ici jusqu'à ce qu'il soit ordonné.

Les magistrats dirent : Il nous paroît raisonnable que les évêques d'Egypte demeurent en l'état où ils sont à Constantinople jusqu'à ce qu'on ordonne un évêque d'Alexandrie. Pascasin dit : Qu'ils donnent donc caution de ne point sortir de cette ville jusqu'à ce qu'Alexandrie ait un évêque. Les magistrats ordonnèrent qu'ils donneroient caution du moins par leur serment.

XVIII. Requêtes des abbés schismatiques.

Ensuite, par ordre des magistrats et du concile, on fit entrer Fauste, Martin, Pierre, Manuel et plusieurs autres prêtres et abbés catholiques au nombre de dix-huit en tout. Après qu'ils furent entrés et assis, les magistrats firent lire les noms de dix-huit autres prétendus abbés qui avoient présenté requête à l'empereur, dont les premiers étoient Carose et Dorothée, afin que les abbés catholiques déclarassent s'ils les connoissoient tous pour abbés. Ils déclarèrent par la bouche de Fauste que Carose et Dorothée l'étoient, que d'autres n'étoient que de simples gardiens d'églises de martyrs, que quelques-uns avoient seulement avec eux trois ou quatre personnes, et que plusieurs leur étoient entièrement inconnus (2). Nous prions, ajoutèrent-ils, que le concile envoie visiter leurs monastères pour savoir s'ils en ont ou s'ils jouent le personnage d'abbés, et quant à ceux qui se disent moines et qui sont inconnus, qu'ils sortent de la ville comme des imposteurs qui ne font que du scandale.

Les magistrats ne laissèrent pas de faire entrer Carose et Dorothée avec toute leur suite, entre lesquels étoient Barsumas le Syrien et l'eunuque Calopodius. On leur fit reconnoître leur requête, et on en ordonna la lecture ; mais Anatolius dit : Les prêtres Calopodius et Géronce qui sont avec eux sont déposés il y a longtemps, et il ne leur est pas permis d'entrer. Personne ne nous l'a dit jusqu'ici, répondirent-ils. L'archidiacre Aétius s'approcha de Calopodius et lui dit : L'archevêque vous dit par ma bouche que vous êtes déposé ; sortez. Pour quelle raison, dit Calopodius? Comme hérétique, répondit l'archidiacre. On lut la requête donnée au nom de dix-huit qui se disoient abbés, et de tous leurs consorts, tant clercs que moines et laïques (3). Elle tendoit à demander à l'empereur sa protection contre la persécution des clercs qui vouloient exiger d'eux des souscriptions forcées,

(1) P. 514. (2) P. 515.

(1) P. 518. (2) P. 532. (3) P. 524.

et les chassoient de leurs monastères et des autres églises où ils demeuroient.

Alors, Diogène, évêque de Cyzique, dit : Barsumas qui est entré avec eux a tué le bienheureux Flavien. Il y étoit et disoit : Tue. Il n'est point compris dans la requête. Pourquoi est-il entré ? Tous les évêques s'écrièrent : Barsumas a ruiné toute la Syrie ; il nous a amené mille moines (1). Les magistrats dirent aux moines : L'empereur a fait assembler le concile comme vous avez demandé et vous y a fait entrer. Souffrez donc que le concile vous instruise de ce qu'il a réglé touchant la foi. Carose, Dorothée et les autres moines dirent : Nous demandons qu'on lise notre requête. C'en étoit une autre adressée au concile. Les évêques s'écrièrent : Chassez le meurtrier Barsumas! envoyez-le à l'amphithéâtre! anathème à Barsumas! Barsumas en exil ! Ils demandoient qu'on l'envoyât à l'amphithéâtre pour être exposé aux bêtes. On lut la requête adressée au concile au nom des abbés et de tous les frères en Jésus-Christ, qui demandoient que Dioscore et les évêques qui étoient présents avec lui fussent présents au concile.

Comme on eut lu ces paroles, tous les évêques s'écrièrent : Anathème à Dioscore ; Jésus-Christ l'a déposé ; chassez ces gens-ci ; ôtez l'opprobre du concile. Fauste et les abbés catholiques dirent : Otez l'opprobre des monastères. Les magistrats firent continuer la lecture de la requête, qui rouloit tout sur le rétablissement de Dioscore, comme conservateur de la foi de Nicée, avec protestation, si on le refusoit, de renoncer à la communion du concile. Alors l'archidiacre Aétius lut dans un livre le canon cinquième d'Antioche, portant que le prêtre ou diacre qui se sépare de la communion de son évêque pour tenir à part des assemblées, doit être déposé, et s'il persiste dans son schisme, doit être chassé comme séditieux par la puissance séculière. Les évêques s'écrièrent : Ce canon est juste ; c'est le canon des saints pères. Les magistrats demandèrent aux moines schismatiques, s'ils consentoient aux décisions du concile (2). Carose dit : Je connois la foi de Nicée, dans laquelle j'ai été baptisé ; je n'en connois point d'autre. Ils sont évêques, ils peuvent nous chasser et nous déposer. Quand saint Théotime me baptisa à Tomi, il me défendit de croire autre chose. Dorothée dit : Je m'en tiens à la foi de Nicée, dans laquelle j'ai été baptisé, et à la définition du concile d'Ephèse contre Nestorius ; je ne connois d'autre foi. Barsumas dit, par interprète, parce qu'il parloit syriaque : Je crois comme les trois cent dix-huit pères, j'ai été ainsi baptisé, au nom du père, et du fils et du saint-esprit, comme le seigneur a enseigné aux apôtres mêmes ; les autres en dirent autant.

L'archidiacre Aétius s'approcha d'eux, et leur dit : Le saint concile croit comme les pères de Nicée. Mais parce que depuis on a ému des questions, les saints pères Cyrille et Célestin, et maintenant le très-saint pape Léon, ont publié des lettres pour expliquer le symbole que le concile œcuménique reçoit avec respect. Obéissez-vous au jugement du concile? et anathématisez-vous Nestorius et Eutychès, Carose répondit : J'ai assez anathématisé Nestorius. Aétius lui dit : Anathématisez-vous aussi Eutychès, comme le saint concile, ou non? Carose dit : N'est-il pas écrit (1) : Ne jugez pas et vous ne serez point jugé ? Les évêques sont assis, pourquoi parlez-vous? Aétius dit : Répondez à ce que le concile vous demande par ma bouche ; obéissez-vous au saint concile œcuménique, ou non ? Carose en revint au concile de Nicée et conclut : Si Eutychès ne croit pas comme l'Eglise catholique, qu'il soit anathème (2).

Les magistrats firent lire la requête présentée à l'empereur par Fauste et les autres abbés catholiques contre les disciples d'Eutychès qui refusoient de souscrire à la confession de foi, quoique plusieurs fois avertis par Anatolius et par d'autres. Ils concluoient à ce que ces rebelles fussent châtiés selon la règle monastique et chassés du lieu où ils tenoient leurs assemblées. Dorothée voulut soutenir qu'Eutychès étoit catholique et qu'il suffisoit de dire que celui qui a souffert est de la trinité (3). Tous les évêques dirent : Souscrivez-vous à la lettre, ou non? Ils entendoient celle de saint Léon. Dorothée dit : Je crois au baptême ; mais je ne souscris point à la lettre. Les magistrats dirent : Quand l'empereur vous a envoyé des officiers, vous avez promis d'obéir aux décisions du concile ; pourquoi donc n'y consentez-vous pas à présent? Dorothée répondit : Nous avons demandé à l'empereur que le concile confirmât la foi de Nicée. Les magistrats prièrent le concile de leur accorder un délai de deux ou trois jours ; mais Carose et Dorothée témoignèrent qu'ils ne changeroient point de sentiments. Ici finit la quatrième action du concile de Chalcédoine, suivant les plus anciens exemplaires. Les modernes y ajoutent la suite de l'affaire de Carose et de Dorothée et celle de Photius de Tyr, avec Eustathe de Béryte, et nous les rapporterons ici.

Alexandre, prêtre et visiteur, envoyé par le concile à l'empereur pour l'affaire des moines schismatiques, fit son rapport en ces termes (4) : J'ai dit à l'empereur que Dorothée et Carose prétendoient qu'il avoit promis d'assembler les monastères et nous avec eux et de nous entendre les uns les autres, en présence du saint évangile. L'empereur nous a chargés, le décurion Jean et moi, de leur dire : Si j'avois

(1) P. 525. (2) P. 528. Sup. liv. XII, n. 12. p. 529.

(1) Matth. VII. (2) P. 532. (3) P. 533. (4) P. 536.

voulu vous entendre moi-même, je n'aurois pas donné la peine au concile œcuménique de s'assembler ici. Mais les évêques étant assemblés pour cela, je vous ai dit de les aller trouver et d'apprendre d'eux ce que vous ignorez ; car, afin que vous le sachiez, tout ce que le concile œcuménique aura décidé et m'aura donné par écrit, je le suis, je l'embrasse et je le crois. Tenez vous-en là, vous n'aurez point de moi d'autre réponse.

Après ce rapport, le concile s'écria : longues années à l'empereur! longues années à l'impératrice! puis on relut la requête que Carose et ses sectateurs avoient donnée à l'empereur pour demander le rétablissement de Dioscore. Ensuite l'archidiacre Aétius demanda qu'on lût les canons contre les schismatiques; et par ordre du concile, il lut dans un livre les canons quatre-vingt-trois et quatre-vingt-quatre, qui sont le quatrième et le cinquième du concile d'Antioche. Ainsi l'on voit que l'Eglise se servoit dès lors du recueil intitulé : Code des canons de l'Eglise universelle, tel que nous l'avons encore. Après la lecture des canons, le concile, approuvant la bonté de l'empereur et des magistrats envers les moines rebelles, leur accorda un délai de trente jours, depuis le quinzième d'octobre jusqu'au quinzième de novembre. Ce jour-là, dit le concile, on leur enverra des clercs pour les avertir de se soumettre aux décrets du concile; sinon ils seront déchus de tout degré, de toute dignité, de la conduite des monastères et même de la communion (1). S'ils prétendent s'enfuir, ils encourront la même peine; ils seront contraints à obéir même par la puissance séculière, suivant les canons.

Le terme, depuis le quinzième d'octobre, remonte deux jours avant la quatrième action du concile, où ils avoient été entendus ; et cette action particulière est datée de trois jours après, c'est-à-dire du vingtième d'octobre.

XIX. Jugement entre Photius de Tyr et Eustathe de Béryte.

Voici le sujet du différend entre Photius de Tyr, et Eustathe de Béryte. Photius prétendoit être seul métropolitain de la première Phénicie et se plaignoit qu'Eustathe, par le crédit qu'il avoit eu sous Théodose le jeune, avoit fait ériger Béryte en métropole et s'attribuoit la juridiction et les ordinations sur les six églises de Byblus, Botrys, Tripoli, Orthosiade, Arcas et Antarade. Eustathe vouloit éloigner le jugement en représentant que l'on devoit avant toutes choses souscrire la définition de foi ; mais les magistrats ne laissèrent pas de faire lire la requête de Photius (2). Puis ils déclarèrent que l'empereur ne vouloit point que les affaires des évêques fussent réglées suivant les lettres impériales ou les pragmatiques, mais suivant les canons. Ils demandèrent au concile comment il vouloit que l'affaire présente fût jugée selon les canons. Les pragmatiques n'auront point de vigueur, les canons doivent l'emporter.

Eustathe alléguoit en sa faveur un concile de Constantinople, sur quoi les magistrats demandèrent si on devoit appeler concile l'assemblée des évêques qui se trouvoient à Constantinople. Tryphon, évêque de Chio, dit : On l'appelle concile, et on y rend justice à ceux qui y portent leurs plaintes (1). Anatolius de Constantinople dit : La coutume est établie depuis longtemps que les évêques qui séjournent à Constantinople s'assemblent, quand l'occasion le demande, pour les affaires ecclésiastiques qui surviennent ; qu'ils les décident et répondent à ce qu'on leur demande. Cette espèce de concile s'appeloit en grec : *Synodos endemousa*, c'est-à-dire le concile séjournant.

On lut le quatrième canon du concile de Nicée qui attribue les ordinations au métropolitain avec les évêques de la province. Sur quoi les magistrats demandèrent s'il pouvoit y avoir deux métropolitains dans une même province : Le concile dit qu'il n'y en pouvoit avoir qu'un. Les magistrats dirent (2) : Suivant les canons de Nicée et le jugement du concile, Photius de Tyr, aura tout le pouvoir d'ordonner dans toutes les villes de la première Phénicie, et l'évêque Eustathe n'aura rien, en vertu de la pragmatique impériale, au-dessus des autres évêques de la province. Que le concile déclare s'il y consent. Le concile dit : Ce jugement est juste, ce jugement est de Dieu : vive l'empereur ! vive l'impératrice ! vivent les magistrats !

Les magistrats demandèrent ce que le concile ordonnoit touchant les évêques ordonnés par Photius, déposés par Eustathe et réduits au rang des prêtres. Le concile dit : Nous voulons qu'ils soient évêques ; il est juste qu'ils rentrent dans les villes où ils ont été ordonnés par leur métropolitain. Les légats du pape dirent : C'est un sacrilége de réduire un évêque au rang de prêtre ; mais s'il y a cause légitime de le priver des fonctions de l'épiscopat, il ne doit pas même avoir le rang de prêtre. Anatolius de Constantinople, Maxime d'Antioche, Juvénal de Jérusalem et tous les autres furent de même avis. Cécropius de Sébastopolis, demanda que cette règle fût rendue générale à toutes les provinces ; que les pragmatiques n'eussent point de lieu au préjudice des canons, et il fut ainsi ordonné de l'avis du concile. Ces deux actions particulières sont datées du vingtième d'octobre.

XX. Cinquième action. Définition de foi rejetée.

La cinquième action du concile de Chalcédoine se tint le onzième des calendes de novembre, c'est-à-dire le vingt-deuxième d'octobre. Les magistrats dirent : Faites-nous connoître ce qui a été décidé touchant la foi (1). Asclépiade, diacre de Constantinople, lut une définition, qu'on ne jugea pas à props d'insérer dans les actes. Quelques-uns proposèrent des difficultés, et Jean, évêque de Germanicie, dit : Cette définition n'est pas bien, il en faut faire une autre. Anatolius de Constantinople dit au concile : La définition vous plaît-elle ? Tous les évêques, excepté les romains et quelques orientaux s'écrièrent : La définition plaît à tout le monde ; c'est la foi des pères ; celui qui pense autrement est hérétique, anathème à qui pense autrement ; chassez les nestoriens. Anatolius dit : Hier la définition de foi ne plut-elle pas à tout le monde ? Les évêques dirent : Elle plut à tout le monde, nous ne croyons pas autrement, c'est la foi des pères ; qu'il soit écrit que sainte Marie est mère de Dieu ! qu'on l'ajoute au symbole !

Les légats du pape dirent : Si on ne consent pas à la lettre du bienheureux évêque Léon, faites-nous donner un rescrit pour nous en retourner, et que le concile soit célébré en occident. Les magistrats dirent : Si vous le trouvez bon, assemblons-nous avec six évêques d'orient, trois d'As e, trois de Pont, trois d'Illyrie et trois de Thrace, l'archevêque Anatolius et les romains, dans l'oratoire de l'église ; et quand tout aura été bien examiné, on vous déclarera ce qui sera arrêté touchant la foi. Les évêques s'écrièrent (2) : La définition a plu à tout le monde ; et voyant Jean de Germanicie qui s'approchoit des magistrats, ils s'écrièrent : Chassez les nestoriens ; chassez les ennemis de Dieu. La définition plut hier à tout le monde, faites-la souscrire ; qui n'y souscrit pas est hérétique, le saint-esprit l'a dictée, qu'on y souscrive tout-à-l'heure.

Après plusieurs cris semblables, les magistrats dirent : Dioscore disoit : J'ai déposé Flavien parce qu'il soutenoit qu'il y a deux natures ; la définition porte deux natures. Anatolius dit : Dioscore n'a point été déposé pour la foi, mais parce qu'il a excommunié l'archevêque Léon, et, qu'ayant été cité trois fois, il n'est pas venu. Les magistrats dirent : Recevez-vous la lettre de l'archevêque Léon ? Les évêques crièrent : Oui, nous l'avons reçue et nous y avons souscrit. Donc, reprirent les magistrats, que l'on mette dans la définition ce qu'elle contient. Les évêques s'écrièrent : Il ne faut point d'autre définition, il n'y manque rien, elle confirme la lettre, l'archevêque Léon croit comme nous. Il a parlé comme Cyrille. Célestin et Sixte ont confirmé ce qu'a dit Cyrille, que la définition soit sans fraude. Les magistrats dirent : Vos acclamations seront portées à l'empereur, et ils envoyèrent au palais le secrétaire Béronicien.

Il revint peu de temps après, et dit : L'empereur ordonne que, suivant l'avis des magistrats, six évêques d'orient, trois de Pont, trois d'Asie, trois de Thrace et trois d'Illyrie avec l'archevêque Anatolius et les romains s'assemblèrent dans l'oratoire de l'église et règlent la foi ; en sorte que tout le monde en convienne (1). Ou si vous n'en êtes pas d'avis, que chacun déclare sa foi par son métropolitain ; et si vous ne le voulez pas encore, vous devez savoir que le concile se tiendra en occident, puisque vous ne voulez pas convenir ici de la foi. Il y eut encore quelque résistance ; mais enfin tous les évêques consentirent que la chose fût traitée par commissaires. Ainsi les magistrats entrèrent dans l'oratoire de Sainte-Euphémie avec Anatolius de Constantinople, les quatre légats Pascasin, Lucentius, Boniface et Julien de Co, Maxime d'Antioche, Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Quintillius, Atticus et Sozon, évêques d'Illyrie, Diogène de Cyzique, Léonce de Magnésie, Florentius de Sardes, Eusèbe de Dorylée, Théodore de Tarse, Cyrus d'Anazarbe, Constantin de Bostre, Théodore de Claudiopolis en Isaurie, Francion, Sébastien et Basile, évêques de Thrace : ils étoient en tout vingt-deux (2).

XXI. Définition de foi approuvée.

Après qu'ils eurent examiné la foi, ils sortirent de l'oratoire ; et quand tous furent assis, les magistrats dirent : Le saint concile écoutera, s'il lui plaît, en silence ce qui a été défini en notre présence. Aétius, archidiacre de Constantinople, lut la définition de foi dressée au nom du concile (3). On y rapporte tout au long le symbole de Nicée et celui de Constantinople, puis on ajoute : Ce symbole suffisoit pour la connoissance parfaite de la religion. Mais les ennemis de la vérité ont inventé de nouvelles expressions ; les uns voulant anéantir le mystère de l'incarnation, et refusant à la vierge le titre de mère de Dieu ; les autres introduisant une confusion et un mélange, et forgeant une opinion insensée et monstrueuse qu'il n'y a qu'une nature de la chair et de la divinité et que la nature divine du fils de Dieu est passible. C'est pourquoi le saint concile œcuménique, voulant obvier à toutes leurs entreprises, et montrer que la doctrine de l'Eglise est toujours inébranlable, a défini : Premièrement, que la foi des trois cent dix-huit pères demeurera inviolable. De plus, il confirme la doctrine que les cent cinquante pères assemblés à Constantinople ont enseignée touchant la substance du Saint-Esprit, à cause de ceux qui l'attaquoient ; non qu'ils crussent que quelque chose manquât à l'exposition précédente. Et à cause de ceux qui veulent détruire le mystère de l'incarnation, le concile reçoit les lettres synodales du bienheureux Cyrille, tant à Nestorius qu'aux

(1) P. 537. v. Bibl. Justel. tom. 1, p. 144. p. 140.
(2) P. 544, p. 545, D.

(1) P. 540, D. 548.
(2) P. 549.

(1) P. 556.
(2) P. 557.

(1) P. 560.
(2) P. 561.
(3) P. 564, 565.

orientaux, comme propres à réfuter l'erreur de Nestorius et expliquer les sens du symbole. Le concile y joint avec raison la lettre du très-saint archevêque Léon à Flavien, contre l'erreur d'Eutychès, comme conforme à la confession de saint Pierre et également propre à détruire les erreurs et à affermir la vérité.

Suivant donc les saints pères (1), nous déclarons, tout d'une voix, que l'on doit confesser un seul et même Jésus-Christ, notre seigneur, le même parfait dans la divinité et parfait dans l'humanité, vraiment Dieu et vraiment homme, le même composé d'une âme raisonnable et d'un corps, consubstantiel au père selon la divinité, et consubstantiel à nous selon l'humanité, en tout semblable à nous, hormis le péché, engendré du père avant les siècles selon la divinité, et dans les derniers temps, né de la vierge Marie mère de Dieu selon l'humanité, pour nous et pour notre salut (2); un seul et même Jésus-Christ fils unique, seigneur en deux natures, sans confusion, sans changement, sans division, sans séparation, sans que l'union ôte la différence des natures; au contraire, la propriété de chacune est conservée et concourt en une seule personne et une seule hypostase; en sorte qu'il n'est pas divisé ou séparé en deux personnes; mais que c'est un seul et même fils unique, Dieu verbe, notre seigneur Jésus-Christ. Le concile défend à qui que ce soit d'enseigner ou penser autrement, sous peine aux évêques et aux clercs d'être déposés, aux moines et aux laïques d'être anathématisés.

Après la lecture de cette définition de foi, tous les évêques s'écrièrent: C'est la foi des pères que les métropolitains souscrivent tout-à-l'heure, qu'ils souscrivent en présence des magistrats; ce qui a été bien défini ne souffre point de délai, c'est la foi des apôtres, nous la suivons tous. Les magistrats dirent: Ce que les pères ont ordonné, et dont tout le monde est content, sera rapporté à l'empereur. Ainsi finit la cinquième action.

XXII. Sixième action. Marcien présent.

La sixième fut tenue trois jours après, le huitième des calendes de novembre, c'est-à-dire le vingt-cinquième d'octobre (3). Les évêques étant assemblés en grand nombre, l'empereur Marcien vint au concile en personne, accompagné des magistrats qui avoient accoutumé d'y assister et de quelques autres, jusqu'au nombre de trente-quatre. Il fit une harangue qu'il prononça en latin, comme la langue de l'empire, et qui fut expliquée en grec. Il y marquoit l'intention qu'il avoit eue, en convoquant le concile, de conserver la pureté de la foi altérée depuis quelque temps par l'avarice et la passion de quelques personnes; il marquoit sans doute Chrysaphius. Il dit que l'on ne doit tenir autre créance sur le mystère de l'incarnation que ce qu'ont enseigné les pères de Nicée et saint Léon dans sa lettre à Flavien. Il déclare, qu'à l'exemple de Constantin, il n'a voulu assister au concile que pour confirmer la foi, et non pour exercer sa puissance, et il exhorte les pères à expliquer sincèrement la foi, suivant qu'ils l'ont reçue par tradition. Tous les évêques s'écrièrent: Longues années à l'empereur! longues années à l'impératrice! longues années aux princes catholiques! Ensuite l'archidiacre Aétius dit qu'il avoit entre les mains la définition de foi faite par le concile, et la lut par ordre de l'empereur. C'étoit celle du jour précédent, qui fut souscrite par tous les évêques, au nombre de trois cents cinquante-six, commençant par les légats. Diogène, métropolitain de Cyzique, souscrivit pour lui et pour six évêques, ses suffragants, absents; ainsi Théodore de Tarse et douze autres métropolitains (1).

L'empereur demanda si tout le concile étoit d'accord de cette profession de foi (2); tous les évêques s'écrièrent: Nous croyons tous ainsi, nous avons tous souscrit volontairement, nous sommes tous orthodoxes; ce qu'ils accompagnèrent de plusieurs autres acclamations de louanges et de vœux pour l'empereur et l'impératrice, le nommant nouveau Constantin, et elle, nouvelle Hélène.

L'empereur dit: La foi catholique ayant été déclarée, nous estimons juste et utile d'ôter à l'avenir tout prétexte de division. Donc, quiconque fera du tumulte en public, parlant de la foi, si c'est un particulier, il sera chassé de la ville impériale; si c'est un officier, il sera cassé; si c'est un clerc, il sera déposé et soumis à d'autres peines. Tous les évêques s'écrièrent: Vive l'empereur! vive le prince pieux! vous avez redressé les églises, vous avez affermi la foi: vive l'impératrice! Dieu conserve votre empire: vous avez chassé les hérétiques. Anathème à Nestorius, à Eutychès et à Dioscore (3)!

L'empereur dit: Il y a quelques articles que nous vous avons réservés par honneur, estimant convenable qu'ils soient ordonnés canoniquement dans le concile plutôt que condamnés par nos lois. Le secrétaire Béronicien les lut par ordre de l'empereur. Il y en avoit trois, dont le premier étoit conçu en ces termes: Nous honorons comme ils le méritent ceux qui embrassent sincèrement la vie monastique; mais parce que quelques-uns, sous ce prétexte, troublent l'Église et l'état, il est ordonné que personne ne bâtisse un monastère sans le consentement de l'évêque de la ville et du propriétaire de la terre, et que les moines, tant des villes que de la campagne, soient soumis à l'évêque et vivent en repos, ne s'appliquant qu'au jeûne et à la prière, sans s'embarrasser des affaires ecclésiastiques ou séculières, s'ils n'en sont chargés

(1) P. 568.
(2) V. Evagr. II, Hist. c. 5, in fine.
(3) P. 575.

(1) P. 576, 580, 601, E.
(2) P. 605, D.
(3) P. 609, D, 609.

par l'évêque pour quelque nécessité. Ils ne pourront aussi recevoir dans leurs monastères des esclaves sans la volonté des maîtres.

Le second article porte: Parce que quelques clercs et quelques moines s'engagent par avarice en des affaires séculières, le concile a ordonné qu'aucun clerc ne prenne des terres à ferme, ou ne se charge d'une intendance, si ce n'est que son évêque lui commette le soin des terres de l'Eglise. Si, contre cette défense, quelqu'un ose se rendre fermier par lui-même ou par autrui, il sera sujet à une peine ecclésiastique; s'il persévère opiniâtrement, il sera dépouillé de sa dignité. Le troisième porte: Les clercs qui servent une église ne peuvent être destinés à l'église d'une autre ville, mais ils doivent se contenter de celle à laquelle ils ont été premièrement destinés, excepté ceux qui, étant chassés de leur pays, ont passé dans une autre église par nécessité. Si quelqu'un, contre cette ordonnance, reçoit le clerc qui appartient à un autre évêque, l'un et l'autre seront excommuniés, et l'évêque et le clerc qu'il a reçu, jusqu'à ce qu'il retourne à son église (1). Ces trois articles ayant été lus, l'empereur les donna à l'évêque Anatolius, et après quelques acclamations, il dit:

Pour l'honneur de sainte Euphémie et de votre sainteté, nous ordonnons que la ville de Chalcédoine, en laquelle le saint concile a été assemblé, ait les priviléges de métropole, mais pour le nom seulement, sauf la dignité de la métropole de Nicomédie. Le concile l'approuva par ses acclamations, ajoutant à la fin: Nous vous supplions de nous renvoyer. L'empereur répondit: Je sais que vous êtes fatigués d'un si long séjour, toutefois patientez encore trois ou quatre jours et poursuivez les affaires que vous voudrez en présence des magistrats, étant assurés d'avoir le secours nécessaire, et que personne de vous ne se retire avant que tout soit terminé. Ainsi finit la sixième action.

Les dernières paroles des évêques qui demandoient leur congé font voir qu'ils tenoient le concile pour fini, parce qu'ils étoient convenus de la définition de foi et l'avoient autorisée par leurs souscriptions. Ils avoient même approuvé les trois canons proposés par l'empereur; ainsi ils ne voyoient plus rien à faire pour l'intérêt général de l'Eglise. Aussi paroît-il par la réponse de l'empereur, qu'il ne les retint à Chalcédoine que pour des affaires particulières. C'est pourquoi les anciens faisoient grande différence entre ses premières actions et les suivantes, où il n'étoit plus question de la foi. C'est ainsi qu'en parloit depuis le pape Pélage II, écrivant aux évêques d'Istrie, vers l'an cinq cent quatre-vingt-six. Et l'historien Evagre, qui écrivoit à peu près en même temps, rapportant un extrait du concile de Chalcédoine, s'étend beaucoup sur les six premières actions et tranche sommairement les suivantes (2). L'un et l'autre mettent à la septième action les vingt-sept canons que nous trouvons aujourd'hui placés à la quinzième, à la fin du concile; mais il se trouve encore d'anciens exemplaires qui les mettent à la fin de la sixième; et le pape Pélage dit qu'à bien considérer, ils en font partie puisqu'ils n'ont point de date particulière (1) et que les noms des évêques présents n'y sont point exprimés. Après cette observation, dont on verra l'importance dans la suite, je continuerai de rapporter les actions du concile de Chalcédoine suivant les éditions ordinaires.

XXIII. Septième action. Accord entre Maxime et Juvénal.

Il y en a trois datées du vingt-sixième d'octobre, que l'on compte pour la septième, la huitième et la neuvième. Dans la septième action, les magistrats dirent: L'empereur, à la prière des évêques Maxime et Juvénal, nous a ordonné de prendre connoissance de leurs différends. Ils se sont assemblés et ont fait quelques conventions de vive voix, qu'ils nous ont communiquées et qui nous paraissent raisonnables. Nous avons cru necessaire qu'ils en instruisissent le concile, afin que le tout soit confirmé par votre consentement. Maxime d'Antioche dit: Le révérendissime évêque Juvénal et moi nous sommes convenus, après une longue contestation, que le siége de Saint-Pierre d'Antioche aura les deux Phénicies et l'Arabie, et celui de Jérusalem les trois Palestines. Nous prions que cette convention soit confirmée par ecrit, par le décret de votre grandeur et du saint concile. Juvénal de Jérusalem dit: J'en suis aussi d'accord que la sainte résurrection de Jésus-Christ ait les trois Palestines, et le siége d'Antioche, les deux Phénicies et l'Arabie; et j'en demande la confirmation. Les légats, Anatolius de Constantinople et sept autres métropolitains opinèrent pour la confirmation de ce concordat; tous les autres évêques y consentirent par acclamation, et les magistrats y joignirent leur autorité. Le fondement de cette contestation étoit l'entreprise de Juvénal au concile d'Ephèse à laquelle saint Cyrille s'opposa comme il a été dit (2).

XXIV. Huitième action. Théodoret rétabli.

La huitième action fut au sujet de Théodoret. Les évêques s'écrièrent: Que Théodoret anathématise tout à l'heure Nestorius. Théodoret dit: J'ai donné une requête à l'empereur et des libelles aux légats de l'archevêque Léon; on vous les lira, s'il vous plaît, et vous verrez ce que je pense. Les évêques s'écrièrent: Nous ne voulons point qu'on lise rien; anathématisez Nestorius. Théodoret dit: J'ai, Dieu merci, été

(1) P. 612.
(2) Epist. 5, tom. 5. Conc. p. 629, D. Evagr. II, Hist. c. ult.

(1) Ap. Baluz. Nova Coll. p. 1282, tom. 5. Conc. p. 340, B.
(2) P. 615, 616, 617. Sup. xxv, n. 59.

nourri par des catholiques, j'ai été instruit de la doctrine catholique, je l'ai prêchée, je rejette non-seulement Nestorius et Eutychès, mais quiconque a de mauvais sentiments. Les évêques l'interrompirent en criant: Dites nettement Anathème à Nestorius et à sa doctrine, anathème à Nestorius et à ceux qui l'aiment. Théodoret dit: En vérité, je ne dis que ce que j'estime agréable à Dieu (1). Persuadez-vous premièrement que je ne me soucie ni de rentrer dans ma ville, ni de recouvrer ma dignité; je ne suis point venu pour cela; mais ayant été calomnié, je suis venu vous persuader que je suis orthodoxe et que j'anathématise Nestorius, Eutychès et quiconque dit qu'il y a deux fils. Les évêques l'interrompirent encore en criant: Dites nettement: Anathème à Nestorius et à ceux qui suivent ses sentiments. Théodoret dit: Je ne le dirai point que je n'ai expliqué ma créance. Je crois... Les évêques l'interrompirent encore en criant: Il est hérétique; il est Nestorien; chassez l'hérétique. Théodoret dit: Anathème à Nestorius, à quiconque ne dit pas que la vierge Marie est mère de Dieu et à quiconque divise en deux le fils unique. Pour moi j'ai souscrit à la définition de foi et à la lettre du très-saint archevêque Léon et je crois ainsi. Et après tout cela Dieu vous bénisse!

Les magistrats dirent: Il n'y a plus de difficulté sur Théodoret. Il a anathématisé Nestorius devant vous, il a été reconnu par l'archevêque Léon, il a reçu volontiers votre définition de foi; enfin il a souscrit à la lettre de Léon. Il ne manque plus sinon que vous ordonniez qu'il rentre dans son église, comme Léon l'a jugé. Tous les évêques s'écrièrent: Théodoret est digne de son siége, qu'on le rende à son église; qu'elle reçoive son pasteur, son docteur orthodoxe. Vive l'archevêque Léon! Ensuite les légats opinèrent à ce que Théodoret rentrât dans son église comme pleinement justifié. Anatolius de Constantinople en dit autant. Maxime d'Antioche ajouta: Il y a longtemps que je savois qu'il est catholique, ayant ouï souvent ses instructions dans l'église. Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée, Eusèbe d'Ancyre, Photius de Tyr et Constantin de Bostre furent du même avis (2). Puis tous les évêques s'écrièrent: Ce jugement est juste; c'est le jugement de Jésus-Christ, nous l'approuvons tous. Les magistrats dirent: Suivant le jugement du concile, Théodoret reprendra l'église de Cyr. Le concile obligea encore trois autres évêques d'anathématiser Nestorius, savoir: Sophrone de Constantienne, Jean de Germanicie et Amphiloque de Side; ainsi finit la huitième action.

XXV. Neuvième et dixième action. Affaire d'Ibas.

En la neuvième, datée du même jour vingt-sixième d'octobre, Ibas, évêque d'Edesse, entra dans le concile et dit (1). Ayant été persécuté par Eutychès et déposé quoique absent de quarante journées, je me suis adressé à l'empereur, qui a ordonné que votre grandeur avec le saint concile examineroit ma cause. Je vous prie donc de faire lire ce qui a été jugé par les évêques Photius et Eustathe. Car Uranius, évêque d'Himérie, étant dévoué à Eutychès, m'a fait accuser par quelques clercs et s'est fait envoyer lui-même pour me juger avec les évêques que j'ai nommés; mais j'ai été trouvé innocent. Cassez donc tout ce qui a été fait à Ephèse en mon absence, et me rendez mon église (2). Les magistrats ayant demandé l'avis au concile, les légats du pape ordonnèrent la lecture des actes par lesquels Ibas prétendoit avoir été justifié.

On lut donc premièrement la sentence arbitrale de Photius de Tyr, et d'Eustathe de Béryte, donnée à Tyr le vingt-cinquième de février quatre cent quarante-huit, par laquelle il paraissoit qu'Ibas avoit déclaré sa foi et reçu en grâce les clercs ses accusateurs. Après cette lecture, les juges remirent l'affaire au lendemain, apparemment parce qu'ils virent qu'il y avoit beaucoup de pièces à lire, et qu'il étoit déjà tard (3).

Le lendemain donc, sixième des calendes de novembre, c'est-à-dire le vingt-septième d'octobre, fut tenue la dixième action, pour achever l'affaire d'Ibas (4). Il se présenta, et renouvela ses plaintes contre Eutychès, qui l'avoit traduit par quarante journées de chemin, et fait changer de vingt prisons, comme déposé au concile d'Ephèse, quoique absent et sans connoissance de cause. Les magistrats ayant demandé l'avis aux évêques, ils s'écrièrent: On ne condamne point un absent. Ibas dit: De grâce je n'y étois point; je n'ai point été défendu, on ne m'a pas laissé parler. Les évêques s'écrièrent: Ils ont mal fait de l'avoir condamné contre les canons. Ce qui est fait contre un absent est mal nous le disons tous. Patrice, évêque de Tyane dit: On lut hier la sentence des arbitres qui l'ont reconnu évêque; nous l'approuvons tous. Les orientaux s'écrièrent: Ce jugement est juste. Mais quelques évêques crièrent: On s'y oppose. Il y a des gens qui veulent accuser l'évêque Ibas.

On les fit entrer: ils étoient quatre, Théophile diacre, Euphrasius, Antiochus et Abraham. Théophile dit: Nous demandons qu'on lise ce qui a été fait à Béryte contre Ibas, afin que vous voyez qu'il a été justement déposé. Après quelques contestations, les magistrats ordonnèrent la lecture. On lut premièrement la commission de l'empereur Théodose au tribun Damacius, puis les actes du jugement rendu à Béryte, le premier jour de septembre quatre cent quarante-huit, où Ibas avoit été

(1) P. 620.
(2) P. 624.

(1) P. 625.
(2) P. 628.
(3) Sup. liv. XXVII, n. 20. p. 632.
(4) P. 635.

renvoyé absous. Après cette lecture, les magistrats vouloient qu'on lût aussi la procédure faite contre Ibas au faux concile d'Ephèse; mais les légats s'y opposèrent, en disant qu'on ne devoit avoir aucun égard à ce qui avoit été fait en ce concile, et qu'il falloit demander à l'empereur une loi qui défendît même de lui donner le nom de concile (1). Ils déclarèrent toutefois que Maxime, évêque d'Antioche, en devoit être excepté, c'est-à-dire que son ordination n'avoit rien de commun avec ce faux concile. Anatolius de Constantinople opina de même contre le concile d'Ephèse, à l'exception de ce qui regardoit Maxime. D'autant plus, dit-il, que le très-saint évêque Léon l'ayant reçu à sa communion, a jugé qu'il devoit gouverner l'église d'Antioche. C'est qu'encore que l'ordination de Maxime eût été faite hors du concile, elle étoit fondée sur la déposition de Domnus, qui y avoit été faite. Juvénal de Jérusalem, Thalassius de Césarée et onze autres métropolitains opinèrent de même, et tous les évêques s'écrièrent: Nous disons la même chose (2).

Donc, sans faire lecture des actes d'Ephèse, les magistrats invitèrent le concile à opiner sur l'affaire d'Ibas. Les légats dirent, par la bouche de Pascasin: Suivant les pièces qui ont été lues, nous connoissons qu'il est orthodoxe; c'est pourquoi nous jugeons qu'il doit recouvrer l'honneur de l'épiscopat, et son église dont il a été chassé injustement. Quant à l'évêque Nonnus, qui depuis peu à été mis en sa place, c'est à l'évêque d'Antioche à examiner ce qu'il en faut ordonner. Anatolius de Constantinople opina de même, et déclara Ibas exempt de tout soupçon, parce qu'il avoit souscrit la lettre de saint Léon. Maxime d'Antioche déclara la lettre d'Ibas orthodoxe, et dit touchant Nonnus: Il demeurera dans la dignité épiscopale, jusqu'à ce que j'examine son affaire avec les évêques de la province. Tous les autres évêques opinèrent de même, demandant seulement qu'Ibas anathématisât Nestorius et Eutychès. Ibas dit: J'ai déjà anathématisé par écrit Nestorius et sa doctrine, et maintenant je l'anathématise mille fois (3). Car on n'a point de peine à faire mille fois ce dont on est une fois persuadé. Anathème donc à Nestorius, à Eutychès, et à quiconque dit une seule nature j'anathématise aussi quiconque ne croit pas comme ce saint concile. Les magistrats dirent: Ce que ce saint concile a jugé touchant Ibas sera exécuté. Ainsi finit la dixième action.

On met ensuite une action touchant Domnus, que les anciens exemplaires mettent à la septième action, et qui ne se trouve plus qu'en latin. Maxime d'Antioche demande aux magistrats et au concile, la restitutiou d'une pension sur les revenus de l'église d'Antioche, au profit de Domnus son prédécesseur; ce qui lui est accordé, laissant à sa discrétion la quantité de la pension. On ne sait quelle en fut l'exécution, car Domnus avoit renoncé à l'épiscopat, et s'étoit retiré dans son monastère auprès de saint Euthymius et ne parut point, ni personne de sa part au concile de Chalcédoine (1).

XXVI. Onzième et douzième action. Affaire de Bassien et Etienne d'Ephèse.

L'onzième action fut tenue le vingt-neuvième d'octobre. Bassien qui avoit été évêque d'Ephèse, entra dans le concile, accompagné de Cassien, prêtre, et demanda qu'on lût la requête qu'il avoit présentée à l'empereur, et que l'empereur avoit renvoyée au concile. Elle contenoit des plaintes d'avoir été dépossédé de son siége par violence. Les magistrats demandèrent à Bassien les noms de ceux dont il se plaignoit (2). Il répondit: Ils sont plusieurs; mais leur chef est Etienne, maintenant évêque d'Ephèse, il retient mon siége et mon bien. Les magistrats ordonnèrent à Etienne de répondre et il dit: Les évêques de la province d'Asie sont ici, qu'ils viennent et je me défendrai. Les magistrats dirent: En attendant, répondez vous-même. Etienne dit: Celui-ci n'a point été ordonné à Ephèse; mais, l'église étant vacante, il a assemblé une troupe de gladiateurs, et d'autres gens armés, il y est entré et s'est assis. Après qu'il a été rejeté selon les canons, et chassé comme il méritoit, quarante évêques d'Asie m'ont ordonné par le suffrage des nobles, du peuple, du clergé et de la villle. Il y a aujourd'hui cinquante ans que je suis dans le clergé d'Ephèse.

Bassien répondit: Dès ma jeunesse j'ai pris soin des pauvres, j'ai fait un hôpital, où j'ai mis soixante et dix lits, j'y recevois tous les malades et les blessés. L'évêque Memnon en fut jaloux, parce que j'étois aimé de tout le monde, et fit tout ce qu'il put pour me chasser de la ville. Il m'imposa les mains et m'ordonna évêque d'Evase; je ne le voulois point. Il me tint devant l'autel depuis l'heure de tierce jusqu'à midi et me maltraita; de sorte que l'évangile et l'autel furent remplis de sang. Je n'allai point à Evase, et ne l'ai jamais vue. Memnon mourut, Basile fut ordonné. Ayant assemblé le concile de la province et appris la violence que j'avois soufferte, il ordonna un autre évêque pour Evase et me rendit la communion, avec le rang d'évêque. Il mourut aussi, je fus mis dans le siége d'Ephèse malgré moi et avec une grande violence, par le peuple, le clergé et les évêques, dont un, savoir, Olympius, est ici présent. L'empereur confirma mon élection. Je vins à Constantinople, je communiquai avec Proclus et il m'envoya depuis ses lettres synodiques (3). Je suis demeuré ainsi quatre ans,

(1) P. 637. Sup. XXVII, n. 21. p. 615.
(2) P. 676.
(3) P. 677, 681, E.

(1) P. 681. V. Quesn. dissert. 9. in S. Leon, et Baluz. Præf. in Conc. Chalch, c. 39.
(2) P. 684, 685, 688.
(3) P. 689.

en sorte que j'ai ordonné dix évêques et plusieurs clercs. L'empereur ayant envoyé un silentiaire avec des lettres pour la paix des églises, le lendemain, au sortir de la liturgie, ils mirent les mains sur moi, m'enfermèrent, m'arrachèrent l'habit sacerdotal et tout ce que j'avois, prirent un d'entre eux, savoir Etienne que voilà, et le firent évêque.

Etienne dit : Les évêques sont ici, qu'ils viennent déposer la vérité. Il est entré dans l'église avec des gladiateurs, des épées et des flambeaux, et s'est assis dans le siége; c'est pour cela qu'il a été chassé par le très-saint évêque de Rome, Léon, par le bienheureux Flavien de Constantinople, par l'évêque d'Alexandrie et par celui d'Antioche. C'est pour cela que l'empereur Théodose envoya Eustathe, primicier des silentiaires, pour juger entre lui et les pauvres qu'il avoit maltraités. Eustathe vint à Ephèse et y demeura trois mois à instruire l'affaire.

Les magistrats dirent : Que Bassien montre s'il a été établi évêque d'Ephèse par le concile des évêques, et après le terme ordinaire pour l'ordination. Bassien dit : Je n'ai jamais été évêque d'Evase et n'y suis point allé; on m'en a donné le nom par force. Etienne demanda la lecture des canons contre les translations; les magistrats l'ordonnèrent, et Léonce, évêque de Magnésie, lut le canon quatre-vingt-quinzième et le quatre-vingt-seizième, qui sont le seizième et le dix-septième du concile d'Antioche (1). Le premier défend à un évêque vacant de s'ingérer à une autre église vacante, quand même il prétendroit y être forcé; le second déclare excommunié l'evêque qui ne va pas à une église pour laquelle il est ordonné.

Les magistrats dirent : Que Bassien montre qui l'a établi évêque. Il ne put nommer qu'Olympius, évêque de Théodosiopolis. Olympius étant interrogé dit : Après la mort de l'évêque Basile, j'étois chez moi, le clergé d'Ephèse me manda pour ordonner un évêque, j'y allai, croyant que les autres évêques avoient été appelés (2). Après que j'eus attendu trois jours dans mon logis, quelques-uns des clercs me vinrent dire : Les autres évêques ne sont point ici, que faut-il faire? Je leur dis : Il est contre les canons qu'un seul évêque dispose d'une église, principalement d'une si grande métropole. Comme je parlois ainsi, une multitude infinie environna mon logis; je ne savois où j'étois, ils m'emportèrent et me menèrent à l'église, entre autres un officier, nommé Holoséricus, qui mit l'épée à la main. Ainsi deux ou trois cents hommes m'emmenèrent au siége épiscopal avec Bassien, et il y fut placé. Bassien dit : Il a menti. Les magistrats demandèrent au clergé de Constantinople si Proclus avoit communiqué avec Bassien, comme évêque d'Ephèse. Ils dirent tous que oui, qu'il lui avoit donné des lettres synodiques et avoit mis son nom dans les diptyques.

Les magistrats demandèrent ensuite à Etienne comment Bassien avoit été déposé, et si lui-même avoit été ordonné par le concile. Il répéta ce qu'il avoit dit, que Bassien avoit été déposé par l'autorité de l'empereur Théodose et du pape Léon, s'excusant au reste de n'avoir pas en main les preuves de son ordination, sur ce qu'il ne prévoyoit pas que l'on dût parler de cette affaire, la croyant finie (1). Lucien, évêque de Byse, et Méliphetongue, évêque d'Héliopolis, s'avancèrent et dirent, au nom de tous les évêques, leurs voisins, que Bassien avoit été chassé contre les canons, sans avoir été jugé ni accusé, après quatre ans de paisible possession. Etienne répéta encore que le pape Léon l'avoit condamné; et comme il avoit aussi allégué auparavant, qu'il avoit été condamné par Flavien, Cécropius, évêque de Sébastopolis, lui dit : Seigneur Etienne, que Flavien est puissant, même après sa mort! voulant lui reprocher de l'avoir condamné à Ephèse (2). Tous les évêques et les clercs de Constantinople dirent : Il est vrai. Eternelle mémoire à Flavien. Voilà la vengeance! voilà la vérité! Flavien vit après sa mort, le martyr prie pour nous.

Les magistrats demandèrent l'avis au concile et les évêques s'écrièrent : La justice demande Bassien; que les canons soient observés. Les magistrats dirent : Pour nous, il nous semble que ni Bassien n'est digne d'être évêque d'Ephèse, puisqu'il est intrus par violence, ni Etienne qui est entré par conjuration et par artifice, et qu'il faut élire un autre évêque, mais nous laissons le tout au jugement du concile. Le concile, revenant à l'avis des magistrats, s'écria : Ce jugement est juste, c'est le jugement de Dieu. Vous gardez les canons et les lois.

Les évêques d'Asie se prosternèrent devant le concile, et dirent : Ayez pitié de nous et de nos enfants. Si on ordonne ici un évêque, on fera mourir nos enfants, et la ville est perdue. Il faut entendre que la plupart de ces évêques avoient été mariés et qu'ils craignoient une sédition à Ephèse, si on y envoyoit un évêque élu à Chalcédoine. Les magistrats demandèrent où l'évêque d'Ephèse devoit être ordonné selon les canons. Les évêques dirent : Dans la province. Diogène de Cyzique dit : L'usage est, que ce soit ici; si l'évêque avoit été ordonné à Constantinople, ces maux ne seroient pas arrivés. On ordonna là des gens de néant; c'est la cause du désordre. Il compte Chalcédoine et Constantinople pour le même lieu, à cause de la proximité. Léonce, évêque de Magnésie, dit: Depuis saint Timothée jusqu'à présent, il y a eu vingt-sept évêques qui ont été ordonnés à Ephèse, Basile seul fut ordonné ici par violence, et il y eut des meurtres. Philippe, prêtre

(1) P. 692, Sup. liv. XII. n. 12. (2) P. 95.

(1) P. 692. (2) P. 697, 689, C.

de Constantinople, dit : Le saint évêque Jean déposa quinze évêques quand il alla en Asie et en ordonna d'autres à leur place (1). Memnon fut confirmé ici, Héraclide et d'autres furent ordonnés du consentement de notre archevêque; le bienheureux Proclus ordonna de même Basile. Les magistrats voyant que cette affaire avoit besoin d'examen, la remirent au lendemain.

On tint donc la douzième action le lendemain, trentième d'octobre, pour terminer l'affaire d'Ephèse (2). Les magistrats dirent: Notre assiduité au concile porte préjudice aux affaires publiques, c'est pourquoi, cherchant à finir promptement, nous vous prions de dire s'il vous est venu quelque nouvelle lumière sur l'affaire d'Ephèse. Anatolius dit : Je suis d'avis que ni l'un ni l'autre ne soit évêque de cette ville, mais qu'on en élise un troisième, parce qu'ils se sont intrus contre les canons. Ils garderont toutefois la dignité d'évêque, et seront nourris aux dépens de l'église. Les légats opinèrent de même. Les magistrats firent apporter l'évangile, conjurant les évêques de juger de cette affaire en leur conscience. Anatolius de Constantinople répéta le même avis, et les légats aussi, puis Maxime d'Antioche, Juvénal, Thalassius et huit autres évêques en particulier, et tous les suivirent par des acclamations générales. Ensuite les magistrats prononcèrent, suivant l'avis du concile, que Bassien et Etienne seroient ôtés du siége d'Ephèse, gardant toutefois la dignité d'évêque, recevant du revenu de la même église, pour nourriture et entretien, deux cents sous d'or par an, qui font environ seize cents livres de notre monnaie, et que l'on ordonneroit un autre évêque selon les canons (3).

XXVII. Treizième action. Règlement entre Nicodémie et Nicée.

Le même jour, trentième d'octobre, fut tenue la treizième action. On fit lire la requête d'Eunomius de Nicomédie, où il se plaignoit qu'Anastase de Nicée entreprenoit sur les droits de sa métropole et qu'il avoit excommunié des clercs de l'église de Basilinople. Anastase nioit l'un et l'autre, et disoit : Basilinople étoit une bourgade soumise à Nicée, comme plusieurs autres. Un empereur, soit Julien ou un autre, en fit une cité, et y mit des magistrats tirés de Nicée (4). C'étoit en effet l'empereur Julien, qui avoit voulu honorer cette ville, à cause de sa mère Basiline. Anastase continua : Depuis ce temps, l'évêque de Nicée y a ordonné des évêques par deux fois. Il y a des lettres du bienheureux Jean, évêque de Constantinople, à l'évêque de Nicée, pour aller régler cette église, comme lui appartenant. J'ai des lettres à Proclus. Eunomius répondit : Il se peut faire que l'église de Nicomédie n'avoit point alors d'évêque, et qu'il fallût avoir recours à celui de Nicée. Pour moi, je puis montrer, que plusieurs ont été ordonnés par l'évêque de Nicomédie; je puis montrer les décrets de Basilinople, par lesquels ils le prient de leur donner un évêque.

Les magistrats firent lire les canons. On lut le quatrième de Nicée, qui porte que les ordinations de chaque province se doivent faire par l'autorité du métropolitain. Anastase voulut montrer qu'il l'étoit par une loi de l'empereur Valens qui attribuoit à Nicée le droit de métropole, supposant qu'elle l'avoit eu auparavant, mais avec la clause, sauf le droit d'autrui. Eunomius de son côté fit lire une loi de Valentinien, postérieure à la précédente, portant que le titre de métropole, donné par honneur à Nicée, ne doit faire aucun préjudice aux priviléges de Nicomédie. Apres ces lectures, les magistrats dirent : Ces lois ne parlent point des évêques, mais seulement de l'honneur des villes; celle de Valens, en donnant à Nicée le droit de métropole, déclare nommément qu'elle n'ôte rien aux autres villes, le canon ordonne qu'il n'y aura qu'un métropolitain en chaque province; qu'ordonne le concile sur tout cela? Le concile s'écria : Que les canons soient observés (1)!

Les évêques de Pont dirent : Les canons ne connoissent qu'un métropolitain; il est clair que les ordinations appartiennent à l'évêque de Nicomédie, les lois ne donnent à Nicée que le nom de métropolitain, et à son évêque le premier rang entre ceux de la province. L'archidiacre Aetius demanda que cette procédure ne fît aucun préjudice au siége de Constantinople, prétendant qu'il faisoit par lui-même ou par autrui les ordinations en Bithynie. Les magistrats prononcèrent : L'évêque de Nicomédie aura l'autorité de métropolitain dans les églises de Bithynie, et l'évêque de Nicée en aura seulement l'honneur et sera soumis à celui de Nicomédie, comme les autres évêques de la province; c'est l'avis du concile (2). Quant au droit du siége de Constantinople pour ordonner dans les provinces, il sera examiné en son temps.

XXVIII. Quatorzième action. Jugement entre Sabinien et Anastase de Perrha.

La quatorzième action fut le lendemain trente et unième d'octobre. On lut une requête présentée à l'empereur par Sabinien, évêque de Perrha en Syrie, où il disoit : J'étois dès l'enfance dans un monastère nombreux où j'avois la charge d'économe; ne pensant à rien moins qu'à l'épiscopat. Tout d'un coup le métropolitain, accompagné des évêques de la province, me prit et m'ordonna évêque de Perrha à la place d'Anastase déposé pour ses crimes. Au concile d'Ephèse, l'évêque d'Alexandrie l'a renvoyé

(1) Sup. liv. XXI, n. 6.
(2) P. 701.
(3) P. 704, 705.
(4) P. 702. 709, D. Sup. liv. XI, n. 45. Conc. Chalcb. p. 712.

(1) P. 715, p. 716. (2) P. 717.

en sorte que j'ai ordonné dix évêques et plusieurs clercs. L'empereur ayant envoyé un silentiaire avec des lettres pour la paix des églises, le lendemain, au sortir de la liturgie, ils mirent les mains sur moi, m'enfermèrent, m'arrachèrent l'habit sacerdotal et tout ce que j'avois, prirent un d'entre eux, savoir Etienne que voilà, et le firent évêque.

Etienne dit : Les évêques sont ici, qu'ils viennent déposer la vérité. Il est entré dans l'église avec des gladiateurs, des épées et des flambeaux, et s'est assis dans le siége; c'est pour cela qu'il a été chassé par le très-saint évêque de Rome, Léon, par le bienheureux Flavien de Constantinople, par l'évêque d'Alexandrie et par celui d'Antioche. C'est pour cela que l'empereur Théodose envoya Eustathe, primicier des silentiaires, pour juger entre lui et les pauvres qu'il avoit maltraités. Eustathe vint à Ephèse et y demeura trois mois à instruire l'affaire.

Les magistrats dirent : Que Bassien montre s'il a été établi évêque d'Ephèse par le concile des évêques, et après le terme ordinaire pour l'ordination. Bassien dit : Je n'ai jamais été évêque d'Evase et n'y suis point allé ; on m'en a donné le nom par force. Etienne demanda la lecture des canons contre les translations ; les magistrats l'ordonnèrent, et Léonce, évêque de Magnésie, lut le canon quatre-vingt-quinzième et le quatre-vingt-seizième, qui sont le seizième et le dix-septième du concile d'Antioche (1). Le premier défend à un évêque vacant de s'ingérer à une autre église vacante, quand même il prétendroit y être forcé; le second déclare excommunié l'evêque qui ne va pas à une église pour laquelle il est ordonné.

Les magistrats dirent : Que Bassien montre qui l'a établi évêque. Il ne put nommer qu'Olympius, évêque de Théodosiopolis. Olympius étant interrogé dit : Après la mort de l'évêque Basile, j'étois chez moi, le clergé d'Ephèse me manda pour ordonner un évêque, j'y allai, croyant que les autres évêques avoient été appelés (2). Après que j'eus attendu trois jours dans mon logis, quelques-uns des clercs me vinrent dire : Les autres évêques ne sont point ici, que faut-il faire? Je leur dis : Il est contre les canons qu'un seul évêque dispose d'une église, principalement d'une si grande métropole. Comme je parlois ainsi, une multitude infinie environna mon logis; je ne savois où j'étois, ils m'emportèrent et me menèrent à l'église, entre autres un officier, nommé Holoséricus, qui mit l'épée à la main. Ainsi deux ou trois cents hommes m'emmenèrent au siége épiscopal avec Bassien, et il y fut placé. Bassien dit : Il a menti. Les magistrats demandèrent au clergé de Constantinople si Proclus avoit communiqué avec Bassien, comme évêque d'Ephèse. Ils dirent tous que oui, qu'il lui avoit donné des lettres synodiques et avoit mis son nom dans les diptyques.

Les magistrats demandèrent ensuite à Etienne comment Bassien avoit été déposé, et si lui-même avoit été ordonné par le concile. Il répéta ce qu'il avoit dit, que Bassien avoit été déposé par l'autorité de l'empereur Théodose et du pape Léon, s'excusant au reste de n'avoir pas en main les preuves de son ordination, sur ce qu'il ne prévoyoit pas que l'on dût parler de cette affaire, la croyant finie (1). Lucien, évêque de Byse, et Méliphetongue, évêque d'Héliopolis, s'avancèrent et dirent, au nom de tous les évêques, leurs voisins, que Bassien avoit été chassé contre les canons, sans avoir été jugé ni accusé, après quatre ans de paisible possession. Etienne répéta encore que le pape Léon l'avoit condamné; et comme il avoit aussi allégué auparavant, qu'il avoit été condamné par Flavien, Cécropius, évêque de Sébastopolis, lui dit : Seigneur Etienne, que Flavien est puissant, même après sa mort! voulant lui reprocher de l'avoir condamné à Ephèse (2). Tous les évêques et les clercs de Constantinople dirent : Il est vrai. Eternelle mémoire à Flavien. Voilà la vengeance! voilà la vérité! Flavien vit après sa mort, le martyr prie pour nous.

Les magistrats demandèrent l'avis au concile et les évêques s'écrièrent : La justice demande Bassien; que les canons soient observés. Les magistrats dirent : Pour nous, il nous semble que ni Bassien n'est digne d'être évêque d'Ephèse, puisqu'il est intrus par violence, ni Etienne qui est entré par conjuration et par artifice, et qu'il faut élire un autre évêque, mais nous laissons le tout au jugement du concile. Le concile, revenant à l'avis des magistrats, s'écria : Ce jugement est juste, c'est le jugement de Dieu. Vous gardez les canons et les lois.

Les évêques d'Asie se prosternèrent devant le concile, et dirent : Ayez pitié de nous et de nos enfants. Si on ordonne ici un évêque, on fera mourir nos enfants, et la ville est perdue. Il faut entendre que la plupart de ces évêques avoient été mariés et qu'ils craignoient une sédition à Ephèse, si on y envoyoit un évêque élu à Chalcédoine. Les magistrats demandèrent où l'évêque d'Ephèse devoit être ordonné selon les canons. Les évêques dirent : Dans la province. Diogène de Cyzique dit : L'usage est, que ce soit ici; si l'évêque avoit été ordonné à Constantinople, ces maux ne seroient pas arrivés. On ordonna là des gens de néant; c'est la cause du désordre. Il compte Chalcédoine et Constantinople pour le même lieu, à cause de la proximité. Léonce, évêque de Magnésie, dit: Depuis saint Timothée jusqu'à présent, il y a eu vingt-sept évêques qui ont été ordonnés à Ephèse, Basile seul fut ordonné ici par violence, et il y eut des meurtres. Philippe, prêtre

(1) P. 692, Sup. liv. XII. n. 12.
(2) P. 95.

(1) P. 692.
(2) P. 697, 689, C.

de Constantinople, dit : Le saint évêque Jean déposa quinze évêques quand il alla en Asie et en ordonna d'autres à leur place (1). Memnon fut confirmé ici, Héraclide et d'autres furent ordonnés du consentement de notre archevêque; le bienheureux Proclus ordonna de même Basile. Les magistrats voyant que cette affaire avoit besoin d'examen, la remirent au lendemain.

On tint donc la douzième action le lendemain, trentième d'octobre, pour terminer l'affaire d'Ephèse (2). Les magistrats dirent: Notre assiduité au concile porte préjudice aux affaires publiques, c'est pourquoi, cherchant à finir promptement, nous vous prions de dire s'il vous est venu quelque nouvelle lumière sur l'affaire d'Ephèse. Anatolius dit : Je suis d'avis que ni l'un ni l'autre ne soit évêque de cette ville, mais qu'on en élise un troisième, parce qu'ils se sont intrus contre les canons. Ils garderont toutefois la dignité d'évêque, et seront nourris aux dépens de l'église. Les légats opinèrent de même. Les magistrats firent apporter l'évangile, conjurant les évêques de juger de cette affaire en leur conscience. Anatolius de Constantinople répéta le même avis, et les légats aussi, puis Maxime d'Antioche, Juvénal, Thalassius et huit autres évêques en particulier, et tous les suivirent par des acclamations générales. Ensuite les magistrats prononcèrent, suivant l'avis du concile, que Bassien et Etienne seroient ôtés du siége d'Ephèse, gardant toutefois la dignité d'évêque, recevant du revenu de la même église, pour nourriture et entretien, deux cents sous d'or par an, qui font environ seize cents livres de notre monnaie, et que l'on ordonneroit un autre évêque selon les canons (3).

XXVII. Treizième action. Règlement entre Nicodémie et Nicée.

Le même jour, trentième d'octobre, fut tenue la treizième action. On fit lire la requête d'Eunomius de Nicomédie, où il se plaignoit qu'Anastase de Nicée entreprenoit sur les droits de sa métropole et qu'il avoit excommunié des clercs de l'église de Basilinople. Anastase nioit l'un et l'autre, et disoit : Basilinople étoit une bourgade soumise à Nicée, comme plusieurs autres. Un empereur, soit Julien ou un autre, en fit une cité, et y mit des magistrats tirés de Nicée (4). C'étoit en effet l'empereur Julien, qui avoit voulu honorer cette ville, à cause de sa mère Basiline. Anastase continua : Depuis ce temps, l'évêque de Nicée y a ordonné des évêques par deux fois. Il y a des lettres du bienheureux Jean, évêque de Constantinople, à l'évêque de Nicée, pour aller régler cette église, comme lui appartenant. J'ai des lettres à Proclus. Eunomius répondit : Il se peut faire que l'église de Nicomédie n'avoit point alors d'évêque, et qu'il fallût avoir recours à celui de Nicée. Pour moi, je puis montrer, que plusieurs ont été ordonnés par l'évêque de Nicomédie; je puis montrer les décrets de Basilinople, par lesquels ils le prient de leur donner un évêque.

Les magistrats firent lire les canons. On lut le quatrième de Nicée, qui porte que les ordinations de chaque province se doivent faire par l'autorité du métropolitain. Anastase voulut montrer qu'il l'étoit par une loi de l'empereur Valens qui attribuoit à Nicée le droit de métropole, supposant qu'elle l'avoit eu auparavant, mais avec la clause, sauf le droit d'autrui. Eunomius de son côté fit lire une loi de Valentinien, postérieure à la précédente, portant que le titre de métropole, donné par honneur à Nicée, ne doit faire aucun préjudice aux priviléges de Nicomédie. Apres ces lectures, les magistrats dirent : Ces lois ne parlent point des évêques, mais seulement de l'honneur des villes; celle de Valens, en donnant à Nicée le droit de métropole, déclare nommément qu'elle n'ôte rien aux autres villes, le canon ordonne qu'il n'y aura qu'un métropolitain en chaque province; qu'ordonne le concile sur tout cela? Le concile s'écria : Que les canons soient observés (1)!

Les évêques de Pont dirent : Les canons ne connoissent qu'un métropolitain; il est clair que les ordinations appartiennent à l'évêque de Nicomédie, les lois ne donnent à Nicée que le nom de métropolitain, et à son évêque le premier rang entre ceux de la province. L'archidiacre Aetius demanda que cette procédure ne fit aucun préjudice au siége de Constantinople, prétendant qu'il faisoit par lui-même ou par autrui les ordinations en Bithynie. Les magistrats prononcèrent : L'évêque de Nicomédie aura l'autorité de métropolitain dans les églises de Bithynie, et l'évêque de Nicée en aura seulement l'honneur et sera soumis à celui de Nicomédie, comme les autres évêques de la province; c'est l'avis du concile (2). Quant au droit du siége de Constantinople pour ordonner dans les provinces, il sera examiné en son temps.

XXVIII. Quatorzième action. Jugement entre Sabinien et Anastase de Perrha.

La quatorzième action fut le lendemain trente et unième d'octobre. On lut une requête présentée à l'empereur par Sabinien, évêque de Perrha en Syrie, où il disoit : J'étois dès l'enfance dans un monastère nombreux où j'avois la charge d'économe; ne pensant à rien moins qu'à l'épiscopat. Tout d'un coup le métropolitain, accompagné des évêques de la province, me prit et m'ordonna évêque de Perrha à la place d'Anastase déposé pour ses crimes. Au concile d'Ephèse, l'évêque d'Alexandrie l'a renvoyé

(1) Sup. liv. XXI, n. 6.
(2) P. 701.
(3) P. 704, 705.
(4) P. 702. 709, D. Sup. liv. XI, n. 45. Conc. Chalcb. p. 712.

(1) P. 715, p. 716.
(2) P. 717.

à mon église, on m'a chassé; les habitants de la ville étant en pleurs et en gémissements à ma sortie. Je vous demande justice. On lut aussi une requête adressée aux archevêques Léon, Anatolius et Maxime et à tout le concile, tendant aux mêmes fins (1).

Anastase dit que sa cause avoit été jugée par saint Cyrille et Proclus, et qu'après la mort de saint Cyrille, Domnus d'Antioche avoit voulu renouveler la poursuite (2). On lut deux lettres synodiques à Domnus, l'une de saint Cyrille, l'autre de Proclus, qui contenoient en substance la même chose, qu'Anastase s'étoit plaint au concile de Constantinople de quelques-uns de ses clercs qui vouloient mettre les économes de l'église à leur choix et ôter son nom des sacrés diptyques. Saint Cyrille et Proclus prioient Domnus de donner des commissaires pour juger Anastase sur les lieux, si la ville étoit loin d'Antioche, attendu que son métropolitain lui étoit suspect. Ils n'usoient que de simple recommandation, n'ayant point de juridiction dans le patriarcat d'Antioche, et reconnoissoient que le métropolitain étant recusé, la connoissance de la cause étoit dévolue au patriarche, mais qu'en cas d'éloignement, il devoit déléguer sur les lieux.

Sabinien, de son côté, demanda la lecture des actes d'un concile d'Antioche, ou vingt-huit évêques, dont Domnus étoit le premier, avoient jugé la cause d'Anastase. Il paroissoit, par ces actes, que Domnus avoit renvoyé la cause d'Anastase à Panolbius, alors évêque d'Hiérapolis, son métropolitain, devant lequel il n'avoit osé la soutenir, quoiqu'il le reconnût pour son ami; mais il avoit renoncé devant lui à l'évêché, par un acte dont on rapportoit l'original, et s'étoit retiré chez lui au territoire de Samosate. Sur quoi, les évêques du concile d'Antioche déclarèrent qu'il avoit exposé faux à Proclus et à Cyrille (3). On lut les plaintes formées contre lui, remplies de faits scandaleux, et les pièces qui prouvoient qu'ayant été cité trois fois par le concile, il n'avoit point voulu venir se défendre. C'est pourquoi il fut déclaré déchu du sacerdoce, et enjoint à Jean, évêque d'Hiérapolis, d'ordonner au plus tôt un évêque de Perrha.

Ces actes du concile d'Antioche ayant été lus à Chalcédoine, les magistrats dirent : Si quelques-uns de ceux qui ont déposé Anastase avec Domnus sont présents au concile, qu'ils s'avancent au milieu. Théodore de Damas et six autres s'avancèrent. Les magistrats leur demandèrent pour quelle cause ils avoient déposé Anastase. Théodore dit : Des clercs de l'église de Perrha avoient donné des plaintes contre lui. Etant appelé, il ne se présenta point, disant qu'il avoit des ennemis. Il fut appelé une seconde fois, et ne vint point. Après une troisième citation, ne s'étant point présenté, on a prononcé contre lui la sentence de déposition, suivant les canons. Les six autres évêques en dirent autant. Les magistrats demandèrent à Anastase, pourquoi il ne s'étoit pas présenté au concile d'Antioche. Parce, dit-il, que l'évêque d'Antioche, qui y présidoit, étoit mon ennemi (1).

Les magistrats dirent : Sabinien doit demeurer, à notre avis, dans l'évêché de Perrha, puisqu'il a été ordonné par le concile de la province, après la déposition d'Anastase; car il ne doit souffrir aucun préjudice de la déposition prononcée contre lui, sans avoir été entendu, ni appelé. Au contraire, Anastase qui, étant déposé pour sa contumace a été rétabli par défaut, par ordre de Dioscore, doit, quant à présent, demeurer en repos. Maxime, évêque d'Antioche, avec son concile, prendra connoissance du procès intenté contre lui, en sorte qu'il soit terminé dans huit mois. S'il se trouve convaincu de tout ce dont il est chargé par les actes, soit pour le criminel, soit pour le civil, ou d'un seul chef digne de déposition, non-seulement il sera déchu de l'épiscopat, mais soumis aux peines des lois. Si dans ce terme il n'est pas poursuivi ou convaincu, il sera rétabli dans son siége par Maxime d'Antioche, et Sabinien aura la dignité épiscopale et sera coadjuteur, avec une pension que Maxime réglera, selon les facultés de l'église de Perrha. Maxime avec tout le concile suivit ce jugement proposé par les magistrats.

XXIX. Quinzième action. Canons.

La quinzième action fut le même jour dernier d'octobre, mais ni les magistrats, ni les légats n'y assistèrent (2) Car après que l'on eut réglé la foi et les affaires particulières portées au concile, les clercs de Constantinople prièrent les légats de traiter avec eux une affaire qui regardoit leur église. Les légats le refusèrent, disant qu'ils n'en avoient point reçu la commission. Les clercs de Constantinople proposèrent la même chose aux magistrats, qui renvoyèrent la connoissance au concile. Après donc qu'ils se furent retirés, et les légats aussi, le reste du concile fit un canon touchant les prérogatives de l'église de Constantinople, que l'on compte pour le vingt-huitième, et auquel les Grecs ont joint depuis tous les autres canons que le même concile avoit faits, et les anciens exemplaires mettoient ensuite la sixième action. Je les rapporterai tous ici comme ils sont dans les éditions ordinaires.

Le premier porte confirmation des canons faits jusqu'alors dans les conciles (3). Le second est contre la simonie en ces termes : Si quelque évêque a fait une ordination pour de l'argent et mis en commerce la grâce, qui n'est

(1) P. 720, G, 721.
(2) P. 724.
(3) P. 728, D, 729, 736.

(1) P. 752, p. 753.
(2) P. 796, C.
(3) P. 736.

point vénale, pour ordonner un évêque, un chorévêque, un prêtre, un diacre, ou quelqu'autre clerc, ou s'il a établi pour de l'argent un économe, un défenseur, un concierge, ou quelqu'autre de ceux qui sont dans le canon, l'ordinateur sera en danger de perdre son rang; et celui qui sera ordonné, ou pourvu, ne profitera point de la place qu'il aura voulu acheter, et l'entremetteur de cet infâme trafic, s'il est clerc sera déposé, s'il est laïque ou moine sera anathématisé. Par le troisième canon, le concile défend à un évêque, clerc ou moine, de prendre à ferme des terres, ou se charger d'affaires temporelles; si ce n'est que les lois les appellent à une tutelle dont ils ne puissent s'excuser ou que l'évêque les charge du soin des affaires de l'église ou des personnes misérables. C'est à peu près le second article des trois qui avoient été lus dans la sixième action en presence de l'empereur. Le quatrième canon est le premier de ces articles, pour soumettre entièrement les moines aux évêques et leur défendre de se mêler d'aucune affaire ecclésiastique ou séculière (1).

Les monastères une fois consacrés par l'autorité de l'évêque, demeureront monastères à perpétuité, leurs biens leur seront conservés, et il ne sera plus permis d'en faire des habitations séculières. Chaque église cathédrale aura un économe du corps de son clergé pour administrer ses biens suivant la volonté de l'évêque, afin que l'on voie clair dans cette administration, et que les biens de l'église ne soient pas dissipés, ni le sacerdoce décrié. Il est défendu aux clercs, sous peine de déposition, suivant les anciens canons, de piller les biens de leur évêque après sa mort (2).

Les ordinations des évêques doivent se faire dans trois mois, s'il n'y a une nécessité absolue qui oblige le métropolitain à différer, et le revenu de l'église vacante sera conservé par l'économe (3). Il est défendu aux évêques, sous peine de déposition, de s'adresser aux puissances, et d'obtenir des lettres du prince pour diviser une province en deux, et y faire deux métropolitains. Quant aux villes qui ont déjà été honorées du nom de métropoles, elles ne jouiront que de l'honneur sans préjudice des droits de la véritable métropole. Il est aisé de voir que ce canon est fait à l'occasion des différends entre les évêques de Tyr et de Béryte, de Nicomédie et de Nicée (4).

Comme la tenue des conciles étoit négligée au préjudice des affaires ecclésiastiques, le concile ordonne, suivant les canons, qu'en chaque province les évêques s'assembleront deux fois l'année, au lieu choisi par les métropolitains, et que les évêques qui n'y viendront pas, étant dans leur ville en santé, et sans empêchement nécessaire, seront admonestés fraternellement. On n'admettra pas indifféremment les clercs ou les laïques à accuser des évêques ou des clercs sans avoir examiné leur réputation. Les paroisses de la campagne demeureront aux évêques qui en sont en possession paisible depuis trente ans. S'il y a quelque différend sur ce sujet, il pourra être poursuivi au concile de la province (1). Et si quelqu'un se plaint de l'injustice de son métropolitain, il sera jugé par l'exarque du diocèse ou par le siége de Constantinople. Si quelque nouvelle cité est établie par la puissance des empereurs, l'ordre des paroisses ecclésiastiques suivra la forme du gouvernement politique.

Si un clerc a une affaire contre un autre clerc, il ne doit pas quitter son évêque (2), pour s'adresser aux tribunaux séculiers; mais il poursuivra sa cause, premièrement devant son évêque ou, par son ordre, devant celui dont les parties seront convenues. Le tout sous les peines canoniques. Si un clerc a une affaire contre son évêque ou un autre, il sera jugé par le concile de la province. Mais si un évêque ou un clerc a un différend avec le métropolitain, il s'adressera à l'exarque du diocèse, ou au siége de Constantinople.

Personne ne sera ordonné absolument, ni prêtre, ni diacre, ni aucun autre ecclésiastique; mais il sera destiné à une église de la ville ou de la campagne, ou à un monastère. Les ordinations absolues seront nulles, et ceux qui les auront reçues ne pourront faire aucune fonction, à la honte de ceux qui les auront ordonnés. Un clerc ne peut en même temps être compté dans le clergé de deux villes, savoir, de celle où il a été ordonné d'abord, et de celle où il a passé, comme plus grande, par ambition. Ceux qui l'auront fait seront rendus à la première église. Que si quelqu'un est déjà transféré à une autre église, il n'aura plus aucune part aux affaires de la première, ou des oratoires et des hôpitaux qui en dépendent. Le tout sous peine de déposition. Les anciens canons seront observés à l'égard des évêques et des clercs, qui passent de ville en ville. Ici on insère le troisième article lu à la sixième action, qui est presque le même que le précédent (3).

Ceux qui sont une fois entrés dans le clergé ou dans la profession monastique, ne peuvent plus venir à la milice (4), ou à une dignité séculière, sous peine d'anathème. Nous avons appris que quelques clercs et quelques moines, sans avoir de commission de leur évêque (5), quelquefois même après qu'il les a excommuniés, viennent à Constantinople et y demeurent longtemps, excitant du tumulte, troublant le repos de l'église et des maisons particulières, c'est pourquoi le concile a ordonné qu'ils soient premièrement avertis par le défenseur de l'église de Constantinople de sortir de la ville, et s'ils

(1) Sup. n. 22.
(2) Can. 24, 26, 21.
(3) Can. 25.
(4) Can. 12. Sup. n. 19, n. 27.

(1) Can. 19, 21, 17.
(2) Can. 9.
(3) Can. 6, 10, 5, 20 Sup. n. 20.
(4) Can. 7.
(5) Can. 25.

continuent à poursuivre insolemment les mêmes affaires, qu'il les en chasse par force et les renvoie chacun chez eux. Tous ces canons contre les moines vagabonds et séditieux, sont faits à l'occasion de Barsumas, de Carose et des autres sectateurs d'Eutychès et de Dioscore.

On y peut rapporter les suivants : Les clercs étrangers et inconnus n'exerceront aucune fonction dans une autre ville, sans lettre de recommandation de leur évêque. Les pauvres qui ont besoin de secours, ne doivent voyager qu'avec de simples lettres ecclésiastiques pacifiques, accordées en connoissance de cause; non avec des lettres de recommandation, qui ne sont que pour les personnes considérables. La conjuration et la cabale, étant un crime défendu par les lois séculières, doit encore bien plus l'être dans l'Eglise. Si donc on trouve des clercs et des moines qui aient conspiré contre leurs évêques ou leurs confrères, ils seront déposés (1). Les clercs des hôpitaux et des monastères demeureront sous la puissance de l'évêque en chaque ville, suivant la tradition des pères, sans se révolter contre lui, ni renverser cet ordre, en quelque manière que ce soit, sous peine de correction canonique, pour les clercs, et d'excommunication pour les moines et les laïques.

Puisque, en quelques provinces, il est permis aux lecteurs et aux chantres de se marier, le concile leur défend de prendre des femmes qui ne soient pas catholiques, ou de baptiser leurs enfants chez les hérétiques. Ils ne pourront non plus les marier à des hérétiques, des juifs ou des païens, s'ils ne promettent de se convertir. Il est remarquable que le mariage des lecteurs n'étoit pas permis dans toutes les provinces, comme il est à présent. On n'ordonnera point de diaconesse qu'à l'âge de quarante ans, et après un rigoureux examen. Que si après avoir reçu l'imposition des mains et passé quelque temps dans le service, elle se marie au mépris de la grâce de Dieu, elle sera anathématisée avec son mari. Une vierge qui s'est consacrée à Dieu ou un moine, ne peut contracter mariage. S'ils le font, ils seront excommuniés; mais l'évêque pourra user envers eux d'indulgence. Ceux qui enlèvent les femmes, même sous prétexte de mariage, leurs complices et leurs fauteurs, seront déposés, s'ils sont clercs; et anathématisés, s'ils sont laïques (2). Voilà les vingt-sept canons du concile de Chalcédoine reçus par toute l'Eglise.

XXX. Prérogatives de Constantinople.

Le vingt-huitième, qui fit depuis tant de bruit, donne le second rang à l'église de Constantinople en ces termes : Les pères ont eu raison d'accorder au siége de l'ancienne Rome ses priviléges, parce qu'elle étoit la ville régnante; et par le même motif, les cent cinquante évêques ont jugé que la nouvelle Rome, qui est honorée de l'empire et du sénat, doit avoir les mêmes avantages dans l'ordre ecclésiastique, et être la seconde après elle (1). En sorte que les métropolitains des diocèses de Pont, de Thrace et d'Asie seulement, et les évêques de ces diocèses, qui sont chez les barbares, soient ordonnés par le siége de Constantinople sur le rapport qui lui sera fait des élections canoniques. Bien entendu que chaque métropolitain de ces diocèses ordonnera les évêques comprovinciaux, selon les canons. Je prends ici le nom de diocèse dans sa signification la plus étendue, où il comprend plusieurs provinces (2).

Le vingt-neuvième canon porte qu'un évêque ne doit jamais être réduit au rang de prêtre, comme les légats du pape et Anatolius de Constantinople avoient dit dans la quatrième action, à l'occasion des évêques ordonnés par Photius de Tyr, et déposés par Eustathe de Béryte. Le dernier canon accorde aux évêques d'Egypte un délai pour souscrire à la lettre de saint Léon, jusqu'à l'élection d'un évêque d'Alexandrie, comme il avoit été réglé dans l'action quatrième. Ce sont les trente canons attribués au concile de Chalcédoine (3).

La seizième et dernière action se tint le lendemain, premier jour de novembre. Les légats du pape s'adressant aux magistrats firent cette remontrance par la bouche de Pascasin : Hier, après que vous vous fûtes retirés, et nous aussi, on dit qu'il se fit quelque chose que nous croyons être contre les canons. Nous vous prions de le faire lire, afin que tous nos frères voient s'il est juste ou non (4). Les magistrats en ordonnèrent la lecture; mais, auparavant, Aétius, archidiacre de Constantinople, dit : On demeure d'accord que ce qui regarde la foi a été terminé; mais c'est la coutume des conciles, après que les matières les plus importantes ont été décidées, d'en examiner et en régler aussi d'autres qui sont nécessaires. Nous, c'est-à-dire l'église de Constantinople, avions certaine chose à traiter. Nous avons prié les évêques venus de Rome d'y prendre part; ils l'ont refusé, disant qu'il n'en avoient point d'ordre; vous avez ordonné au concile d'examiner cette affaire. Après que vous avez été sortis, les évêques se sont levés et ont demandé qu'on en traitât comme d'une affaire commune. Nous en avons l'acte qui n'est point fait en cachette, ni à la dérobée, mais canoniquement et dans l'ordre. Les magistrats en ordonnèrent la lecture : Aetius présenta la pièce, et le secrétaire Béronicien la lut. C'étoit le vingt-huitième canon, qui vient d'être rapporté, avec les souscriptions de cent quatre-vingt-quatre évêques.

Alors Lucentius, un des légats, dit : Remarquez, premièrement, que les évêques ont été surpris et contraints à souscrire avant qu'on eût écrit les canons dont il est fait mention (1). Les évêques s'écrièrent : Personne n'a été contraint. Lucentius : De plus, ils ont laissé les canons des trois cent dix-huit pères et n'ont fait mention que de ces deux cent cinquante, qui ne sont point entre les canons des conciles et sont faits, dit-on, il y a environ quatre-vingts ans. S'ils ont joui de cet avantage pendant un si long temps, que demandent-ils maintenant ? S'ils n'en n'ont jamais joui, pourquoi le demandent-ils? L'archidiacre Aétius dit, parlant des légats : S'ils ont reçu quelque ordre sur cet article, qu'ils le montrent. Le prêtre Boniface lut, dans un papier, cet ordre du pape saint Léon : Ne souffrez point que l'ordonnance des pères soit enfreinte ou diminuée par aucune entreprise : gardez en tout la dignité de notre personne que vous représentez, et si quelques-uns, se confiant à la splendeur de leurs villes, veulent s'attribuer quelque chose, repoussez-les avec la fermeté convenable. Les magistrats dirent : Qu'on propose les canons de part et d'autre.

Pascasin lut le sixième canon de Nicée commençant par ces mots : l'église romaine a toujours eu la primauté, qui ne sont point dans le grec; et, toutefois, il n'y eut point de contestation sur ce sujet. Il lut donc le sixième canon qui conserve les priviléges de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche, et les droits de métropolitains, et tout de suite le septième qui conserve à l'évêque de Jérusalem un rang d'honneur sans aucune juridiction. Le secrétaire Constantin lut aussi le sixième canon de Nicée, dans un livre qui fut présenté par l'archidiacre Aétius, et ne lut point le septième; mais il lut ensuite le décret du concile de Constantinople sous Nectarius, contenant premièrement la définition de foi, puis le canon touchant la hiérarchie, qui confirme la juridiction des évêques d'Alexandrie et d'Antioche, et des conciles des trois grands diocèses d'Asie, de Pont et de Thrace, et ajoute à la fin que l'évêque de Constantinople aura la prérogative d'honneur après l'évêque de Rome (2).

Les magistrats dirent : Que les évêques des diocèses d'Asie et de Pont qui ont souscrit à ce qui vient d'être lu, déclarent si c'est de leur bon gré ou par contrainte. Ils s'avancèrent au milieu, et Diogène de Cyzique dit : J'ai souscrit de bon gré, je le dis comme devant Dieu. Florentius de Sardes et plusieurs autres, au nombre de treize en tout, firent en particulier la même déclaration, disant que ce canon étoit conforme à la coutume. Quelques-uns d'entre eux reconnurent qu'ils avoient été ordonnés par l'évêque de Constantinople. Eusèbe de Dorylée dit : J'ai souscrit volontairement, puisque, étant à Rome, j'ai lu ce canon au pape, en présence des clercs de Constantinople, et il l'a reçu. Il parle du canon du concile de Constantinople. Tous les autres évêques s'écrièrent : Nous avons souscrit volontairement. Les magistrats demandèrent ensuite ce que disoient ceux qui n'avoient pas souscrit. Eusèbe d'Ancyre déclara qu'il ne vouloit point se mêler des ordinations, quoiqu'il eût droit d'ordonner les évêques de Galatie; mais il demanda que l'on ne payât rien pour les ordinations. Philippe, prêtre de Constantinople, dit : Le canon a ôté cet abus, voulant parler du second canon de Chalcédoine (1). Eusèbe d'Ancyre répondit : Dieu merci, la réputation de l'archevêque Anatolius est sans tache; mais personne n'est immortel.

Les magistrats dirent : De ce qui a été fait et dit, nous voyons premièrement que la primauté et la prérogative d'honneur doit être conservée, selon les canons, à l'archevêque de l'ancienne Rome; mais que celui de Constantinople doit avoir les mêmes avantages, et qu'il a droit d'ordonner les métropolitains dans les diocèses d'Asie, de Pont et de Thrace, en cette manière. Dans chaque métropole, les clercs, les possesseurs des terres et les hommes constitués en dignité, avec tous les évêques de la province ou la plus grande partie, feront un décret par lequel ils choisiront celui qu'ils jugeront digne d'être évêque de la métropole. Ils en feront tous le rapport à l'archevêque de Constantinople, et il sera à son choix de faire venir l'élu pour l'ordonner ici, ou de donner permission pour le faire ordonner dans la province. Quant aux évêques des villes particulières, ils seront ordonnés par tous ceux de la province, ou par la plus grande partie, de l'autorité du métropolitain, selon les canons, sans que l'archevêque de Constantinople y prenne part. Tel est notre avis; que le concile dise le sien. Les évêques s'écrièrent : Cet avis est juste; nous disons tous de même : nous en sommes tous d'accord; de grâce, renvoyez-nous; et firent plusieurs acclamations semblables. Le légat Lucentius dit : Le siége apostolique ne doit pas être abaissé en notre absence; c'est pourquoi nous vous prions de faire révoquer tout ce qui fut fait hier au préjudice des canons, sinon que notre opposition soit insérée dans les actes, afin que nous sachions ce que nous devons rapporter au pape, et qu'il puisse porter son jugement sur le mépris de son siége et le renversement des canons. Les magistrats dirent : Tout le concile a approuvé ce que nous avons dit. Telle fut la derniere action du concile de Chalcédoine (2).

XXXI. Fin du Concile de Chalcédoine.

Le recueil que nous avons aujourd'hui, et que j'ai suivi dans ce récit, est un peu différent de celui qu'avoit l'historien Evagre, et qui se voit encore en quelques anciens exemplai-

(1) Can. 13, 11, 18, 8. (2) Can. 14, 15, 16, 27.

(1) Can. 28. Conc. C. P. Can. 3. Sup. l. XVIII, n. 7. (2) Sup. XVIII, n. 7. (3) Sup. n. 19. Can. 30. Sup. n. 17. (4) P. 769, 769.

(1) P. 809, C. Sup. n. 6, 7. p. 893. (2) P. 812. Sup. XI, n. 20.

(1) P. 816, B, 317. (2) P. 820.

res (1). L'ordre y est tel. La première action est comme dans les nôtres ; la seconde, est la condamnation de Dioscore ; la troisième, celle que nous mettons la seconde, où furent lues les lettres de saint Cyrille et de saint Léon. La quatrième est la même que la nôtre, et comprend l'examen de la définition de foi. Dans la sixième, elle est relue et souscrite en présence de l'empereur Marcien, et trois canons approuvés. La septième action, dans ces anciens exemplaires, contient les autres canons. La huitième est l'approbation du concordat entre Maxime et Juvénal, que nous comptons pour la septième. La neuvième est la justification de Théodoret. La dixième et la onzième, celle d'Ibas, et ainsi des autres, c'est-à-dire que la douzième et la treizième contiennent l'affaire d'Ephèse ; la quatorzième, l'affaire de Basilinople ; la quinzième, l'affaire de Sabinien de Perrha ; la seizième et dernière, contient la contestation touchant les prérogatives de Constantinople.

Cette diversité d'exemplaires vient de ce que, dans les conciles généraux, les évêques des grands siéges avoient chacun leurs notaires, par lesquels ils faisoient rédiger ou copier les actes, suivant le besoin qu'ils en avoient. Tous étoient soigneux d'en porter avec eux, et de publier dans leurs provinces ce qui regardoit toute l'Eglise, c'est-à-dire les définitions de foi et les canons. Mais pour les actes touchant les affaires particulières, ceux qui n'y étoient pas intéressés n'en prenoient pas le même soin ; les uns les négligeoient tout-à-fait, d'autres en recueilloient une partie et laissoient l'autre, et ceux qui les recueilloient les plaçoient différemment, suivant ou l'ordre des dates ou le mérite des matières.

Les évêques demeurèrent quelque temps à Chalcédoine ou à Constantinople avant que de se séparer, et adressèrent une harangue à l'empereur Marcien, par laquelle ils remercient Dieu de son zèle et de celui du pape, dont ils louent la doctrine et la piété (2). Ils témoignent que l'on a suivi, dans ce concile, la conduite des précédents, en réfutant les nouvelles erreurs par de nouvelles définitions, sans rien innover dans la foi. Ils expliquent au long le mystère de l'incarnation. Ils justifient la lettre de saint Léon à Flavien de toute nouveauté, et montrent sa conformité avec l'écriture sainte, le symbole de Nicée et les pères, dont ils mettent ensuite plusieurs passages choisis.

Le concile écrivit aussi à saint Léon une lettre synodale, où ils le reconnoissent pour l'interprète de saint Pierre, pour leur chef et leur guide, qui leur a donné dans sa lettre la nourriture spirituelle. Ils marquent leur nombre de cinq cent vingt, et que personne n'a été retranché de l'Eglise, que Dioscore, dont ils relèvent les crimes et l'impénitence. Puis ils ajoutent : Nous vous faisons aussi savoir que nous avons ordonné quelques autres choses pour le bon ordre des affaires et la fermeté des lois ecclésiastiques, persuadés que votre sainteté, en étant instruite, voudra bien les approuver et les confirmer. C'est que nous avons autorisé, par sentence synodale, l'ancienne coutume de la sainte église de Constantinople, pour ordonner les métropolitains des diocèses d'Asie, de Pont et de Thrace (1). Non tant pour l'avantage du siége de Constantinople, que pour le repos des métropoles, où il est souvent arrivé du tumulte, après la mort des évêques, le peuple et le clergé n'ayant point de chef, ce que votre sainteté même n'ignore pas, en ayant été souvent importuné, principalement pour l'église d'Ephèse.

Nous avons aussi confirmé le canon des cent cinquante pères assemblés à Constantinople, sous le grand Théodose, qui ordonne que l'évêque de Constantinople aura la prérogative après votre saint-siége, persuadés que, comme vous communiquez sans envie vos biens à vos frères, vous continuerez de prendre soin du siége de Constantinople et d'y étendre la splendeur de votre puissance apostolique. Il est vrai que vos légats ont vigoureusement résisté à ce décret ; mais ils ont voulu sans doute vous en laisser l'honneur, afin que l'on vous attribue la conservation de la paix, comme de la foi. Nous avons en cela deféré au désir de l'empereur, du sénat et de toute la ville impériale. Nous vous prions donc d'honorer notre jugement par votre suffrage et d'accomplir les justes désirs de vos enfants, qui se sont conformés à vous pour le bien. Vous ferez plaisir aux empereurs, qui ont confirmé votre jugement comme une loi, et le siége de Constantinople vous en témoignera une reconnoissance éternelle en toute occasion, par son union et par son zèle. Saint Grégoire témoigne que le concile de Chalcédoine offrit même au pape le titre d'évêque œcuménique ou universel (2).

XXXII. Lettres de saint Léon aux évêques de Gaule.

Avant que saint Léon reçût cette lettre, il en reçut de plusieurs évêques des Gaules ; la première de Cerétius, Salonnius et Véran, que l'on croit avoir été évêques dans la province des Alpes maritimes ; la seconde, de Ravennius d'Arles, et de quarante-trois autres. Salonius et Véran étoient frères, fils de saint Encher, depuis évêque de Lyon, et Véran étoit évêque de Vence (3). Ces trois évêques remercient le pape de l'instruction qu'il leur a donnée par sa lettre à Flavien, et lui envoient la copie qu'ils en avoient, le priant de la corriger afin qu'elle puisse être communiquée, non-seulement aux évêques des Gaules, mais encore

(1) Evagr. II, Hist. c. ult. V. Baluz. Præf. in Conc. Chalc.

(2) Conc. Chalch. 3, part. c. 1.

(1) P. 828, E. p. 3, c. 2, p. 836, p. 437.

(2) Lib. IV, Ep. 36. VII, Ep. 30.

(3) V. Quesn. adep. ceret.

aux laïques qui désiroient la lire et la copier.

Les quarante-quatre évêques qui écrivirent à saint Léon de leur concile, étoient, comme on le croit, des sept provinces des Gaules. Le premier est Ravennius d'Arles, puis Rustique de Narbonne, Vénérius de Marseille, Maxime de Riés, qui avoit été abbé de Lérins, Nectaire, évêque de Digne, Constantius d'Uzés, Ursus de Senés, Ingénuus d'Embrun, qui fut le porteur de cette lettre (1). On ne connoît pas si bien les autres. Ils s'excusent de n'avoir pu remercier plus tôt saint Léon de sa lettre à Flavien. Nous l'avons lue, disent-ils, avec une extrême joie, que nous avons communiquée à tous ceux qui sont dans les Gaules. Plusieurs y ont reconnu la foi qu'ils ont reçue de leurs pères ; quelques-uns y ont trouvé l'instruction et l'autorité dont ils avoient besoin pour soutenir leurs sentiments. Nous aurions souhaité d'écrire même à l'empereur pour lui témoigner l'inquiétude où nous étions ; mais les nouvelles que nous avons reçues d'orient nous ont fait croire que cela n'étoit pas nécessaire, et que l'erreur étoit découverte et dissipée. Le reste de la lettre contient des louanges de saint Léon.

Il loue de son côté, dans sa réponse, la foi et la doctrine des évêques gaulois. J'aurois souhaité, dit-il (2), de recevoir vos lettres dans le temps que vous aviez promis, afin que nos frères, que nous avons envoyés au concile, y eussent aussi porté votre déclaration. Il marque qu'il n'est plus permis d'alléguer aucun prétexte d'ignorance ou d'obscurité sur la foi de l'incarnation, après la décision d'un concile d'environ six cents évêques, et ne laisse pas d'expliquer en peu de mots cette doctrine, contre les erreurs de Nestorius et d'Eutychès. Nos frères, les légats, dit-il, ont si bien fait, que non-seulement les évêques, mais encore les princes et les puissances, les clercs, le peuple, tous les ordres, ont été pleinement persuadés que c'est la foi apostolique que nous prêchons comme nous l'avons reçue, et que nous soutenons, ayant maintenant pour nous le consentement de tout le monde. Rendez donc grâces à Dieu, priez que nos frères reviennent au plus tôt, et que nous puissions vous instruire pleinement de tout ce qui s'est passé. Nous n'avons pas voulu retenir notre frère Ingénuus pour les attendre, de peur que vous n'ignorassiez plus longtemps une si agréable nouvelle, dont nous vous prions même de faire part à nos frères, les évêques d'Espagne. Cette lettre est du premier février, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire l'an quatre cent cinquante-deux. On voit que le pape savoit en gros ce qui s'étoit passé au concile de Chalcédoine, mais qu'il n'en avoit pas encore les actes que ses légats devoient apporter.

Quand ils furent arrivés, saint Léon écrivit encore à Rustique, à Ravennius, à Vénérius et aux autres évêques des Gaules, une lettre courte, où il leur mande que la vérité a triomphé, que l'hérésie a été condamnée tout d'une voix avec ses auteurs, et leur envoie copie de la sentence des légats contre Dioscore (1).

Il avoit écrit de même aux évêques de la province de Milan, comme il paroît par leur réponse, qui est une lettre synodale. Ils y déclarent qu'ils ont lu dans leur concile la lettre de saint Léon à Flavien ; qu'ils l'ont trouvée conforme aux saintes écritures, à la doctrine de saint Ambroise et à toute la tradition ; c'est pourquoi ils s'y sont conformés pour condamner les erreurs contre l'incarnation. Cette lettre est souscrite par Eusèbe, évêque de Milan, Grec de naissance, que l'Eglise honore entre les saints, le vingt-deuxième d'août, par saint Maxime de Turin, honoré le vingt-cinquième de juin, dont nous avons des homélies, et par dix autres évêques (2).

XXXIII. Lettres contre la prétention d'Anatolius.

Lucien, évêque, et Basile, diacre, vinrent ensuite à Rome avec des lettres de l'empereur Marcien, de l'impératrice Pulchérie, d'Anatolius de Constantinople et de Julien de Co, toutes tendantes à persuader au pape d'approuver le canon du concile de Chalcédoine, touchant les prérogatives de l'évêque de Constantinople. On le voit par les réponses et par la lettre de l'empereur, qui nous reste, en date du cinquième des calendes de janvier, sous son consulat, c'est-à-dire du vingt-huitième décembre quatre cent cinquante-et-un (3). Lucien et Basile s'acquittèrent fidèlement de leur commission, et firent tous leurs efforts pour persuader à saint Léon d'autoriser la prétention d'Anatolius, mais inutilement, comme on voit par ses réponses, toutes datées du même jour, onzième des calendes de juin, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire du vingt-deuxième de mai quatre cent cinquante-deux.

Anatolius, dit-il, devroit se contenter de ce que j'ai plus écouté la bonté que la justice, en approuvant son ordination mal fondée, et dissimulant l'entreprise pas laquelle il avoit ordonné l'évêque d'Antioche. C'est qu'Anatolius avoit été ordonné évêque de Constantinople par Dioscore, après l'injuste déposition de Flavien, et avoit lui-même ordonné Maxime pour Antioche, à la place de Domnus, aussi injustement déposé, et saint Léon avoit approuvé l'une et l'autre ordination, pour le bien de la paix. Cette indulgence, continue saint Léon, devoit le rendre modeste plutôt qu'ambitieux. Il devroit imiter l'humilité de Flavien, son prédécesseur, et ne pas se prévaloir du consentement qu'il a extorqué de quelques-uns de ses confrères, et qui ne peut servir de rien contre

(1) V. not. Quesn.

(2) Ep. 77. al. 52.

(1) Ep. 82, al. 94.

(2) Post. Epist. 77. Ennod. Epigr. 84. Martyr. R. 22 aug. 25 jun.

(3) Post. Epist. 77. c. Collect. Holst.

les canons, principalement contre ceux de Nicée, dont l'autorité est éternelle et inviolable, et qui ne peuvent être abrogés par aucun autre concile, quelque nombreux qu'il soit (1).

La ville de Constantinople a ses avantages, mais ils ne sont que temporels; elle est ville royale, mais elle ne peut devenir siége apostolique (2). On ne peut donner atteinte aux priviléges des églises établis par les canons, ni blesser l'autorité de tant de métropolitains, pour contenter l'ambition d'un seul homme. Alexandrie ne doit pas perdre le second rang pour le crime particulier de Dioscore, ni Antioche le troisième. Il y a environ soixante ans que cette entreprise est tolérée; mais les évêques de Constantinople n'ont jamais envoyé au saint-siége le prétendu canon que l'on allègue. Par toutes ces raisons, le pape exhorte l'empereur et l'impératrice à réprimer l'ambition d'Anatolius, et l'exhorte lui-même à s'exercer à l'humilité et à la charité, déclarant qu'il ne consentira jamais à une telle entreprise, et que si Anatolius y persiste, il le séparera de la paix de l'Eglise universelle. Mais le pape n'exécuta pas cette menace et n'en vint pas à l'excommunication (3). Quant à Julien de Co, il lui dit : Vous devez aimer l'état de l'Eglise universelle plus qu'aucun homme particulier et ne me pas demander ce qui nous rendroit tous deux coupables, moi en l'accordant, vous en l'obtenant.

XXXIV. Lois pour le concile.

Le concile de Chalcédoine ne fut pas reçu si paisiblement en orient qu'en occident. L'empereur fit bien de sa part tout ce qu'il put pour le faire exécuter, mais il ne fut pas obéi en Egypte et en Palestine. Il y eut premièrement un édit donné à Constantinople le septième de février, sous le consulat de Sporatius, c'est-à-dire en quatre cent cinquante-deux, par lequel il est défendu de disputer publiquement sur la religion, sous peine, aux clercs, de déposition, aux officiers, de privation de leurs charges, aux autres, d'être chassés de Constantinople et punis selon leur mérite (4). C'est, dit l'empereur, une impiété et un sacrilége de se permettre d'examiner quelque chose par son sens particulier, après la décision de tant d'évêques. Et ensuite, c'est faire injure au jugement du concile, de vouloir encore disputer, sur ce qui a été jugé. Cet édit est adressé aux citoyens de Constantinople. Mais comme il n'arrêta pas les esprits inquiets, et que plusieurs continuoient de disputer publiquement des mystères, en présence même des juifs et des païens, il y eut une itérative défense conforme à la première, avec un ordre de se soumettre au concile de Chalcédoine, par un second édit du treizième de mars de la même année, publié aussi à Constantinople et adressé au préfet du prétoire d'orient, à celui d'Illyrie, au préfet de Constantinople et au maître des offices (1).

Le sixième de juillet de la même année, l'empereur Marcien adressa aux mêmes officiers un rescrit pour révoquer la loi que Théodose le jeune, surpris par Chrysaphius, avoit donnée contre Flavien, en faveur d'Eutychès, et en confirmation du faux concile d'Ephèse. Celle-ci justifie la mémoire de Flavien et les personnes d'Eusèbe de Dorylée et de Théodoret. Le vingt-huitième du même mois de juillet, fut donné une autre loi, par laquelle l'empereur Marcien ordonne l'observation du concile de Chalcédoine, veut que les sectateurs d'Eutychès soient punis comme les appollinaristes, dont il a suivi les erreurs; qu'ils ne puissent avoir ni prêtres, ni clercs, qu'Eutychès lui-même ne soit plus reconnu pour prêtre; que si, au préjudice de cette loi, ils ordonnent des évêques, des prêtres et d'autres clercs, les ordinateurs et les ordonnés soient bannis, avec confiscation de biens (2). Il leur est défendu de s'assembler, ou de bâtir un monastère, sous peine de confiscation des lieux et de punition des propriétaires ou locataires. Ils ne pourront rien recevoir par testament, exercer aucune charge, ni demeurer à Constantinople, ou dans aucune métropole. En particulier, les clercs et les moines du monastère d'Eutychès seront pris et chassés hors des terres de l'empire. Les livres de cette secte seront brûlés, ceux qui l'enseigneront, punis du dernier supplice, les disciples paieront dix livres d'or (3).

XXXV. Protérius, évêque d'Alexandrie.

Dioscore fut relégué à Gangres en Paphlagonie, et quatre évêques qui étoient venus avec lui retournèrent en Egypte, après avoir assisté au concile de Chalcédoine, anathématisé Eutychès, condamné Dioscore et souscrit à la lettre de saint Léon (4). Ils portoient des lettres de l'empereur adressées à Théodore, gouverneur d'Egypte, pour procéder à l'élection d'un évêque d'Alexandrie; mais elle ne fut pas sans difficulté, parce que la plupart des citoyens ne vouloient point d'autre évêque du vivant de Dioscore. Enfin on choisit Protérius, que Dioscore avoit fait archi-prêtre, et à qui il avoit confié le soin de l'église. Il fut donc ordonné et intronisé en présence de ces quatre évêques, Athanase de Busiris, Nestorius de Phagone, Auxone de Sébennyte et Macaire de Chabasène.

Alors le peuple d'Alexandrie se divisa : plusieurs demandoient Dioscore, plusieurs soute-

(1) Ep. 78, al. 54, c. 25. Ep. 80, al. 53, c. 2. Ep. 79, al. 55, c. 3, c. 2. Ep. 80, c. 2, 4.
(2) Ep. 78, c. 3, Ep. 79.
(3) Ep. 80, c. 5, Ep. 81.
(4) Conc. Chalch. p. 3, c. 3, l. 5. Cod. de Sum. Trin.

(1) Conc. Chalch. p. 3, c. 4.
(2) C. 11, p. 865. Sup. l. xxvii, n. 41. C. 12, p. 868, 869.
(3) P. 872.
(4) Lib. c. 14.

noient Protérius (1). Les partisans de Dioscore attaquèrent les magistrats et poursuivirent à coups de pierres les soldats, qui vouloient apaiser la sédition. Ils les mirent en fuite, et comme ils s'étoient retirés à l'ancien temple de Sérapis, ils les y assiégèrent et les brûlèrent tout vifs. L'empereur l'ayant appris, envoya deux mille hommes de nouvelles troupes, qui eurent le vent si favorable, qu'ils arrivèrent le sixième jour à Alexandrie; mais ces nouveaux soldats traitèrent insolemment les femmes et les filles des habitants : ce qui causa de plus grands désordres. Pour punir ce peuple, on lui ôta la distribution ordinaire du blé, l'usage des bains et les spectacles. Mais Florus qui avoit le commandement civil et militaire leur rendit tout quelque temps après, à la persuasion du rhéteur Priscus, et apaisa ainsi la sédition pour quelque temps. Toutefois Protérius étoit toujours en péril, en sorte que la plupart du temps de son pontificat il fut obligé d'avoir une garde de soldats (2).

XXXVI. Théodose faux évêque de Jérusalem.

Il y eut aussi une grande division en Palestine. Etienne, évêque de Jamnie, et Jean, évêque des Sarrasins, tous deux disciples de saint Euthymius, avoient assisté au concile de Chalcédoine (3). Pierre, évêque des Sarrasins, étoit mort, et son successeur Auxolaüs avoit assisté au faux concile d'Ephèse et adhéré à Dioscore. C'est pourquoi il mourut dans la disgrâce de saint Euthymius, et Jean lui succéda. Donc, après le concile de Chalcédoine, Etienne et Jean revinrent en diligence porter la définition à saint Euthymius, craignant d'encourir son indignation, comme Auxolaüs. Saint Euthymius ayant lu la définition de foi du concile de Chalcédoine, l'approuva et la reçut comme catholique.

Le bruit s'en étant répandu, tous les moines de Palestine alloient recevoir le concile de Chalcédoine, n'eût été l'opposition de Théodose. C'étoit un moine qui, étant convaincu de crime par son évêque, avoit été chassé de son monastère. Etant venu à Alexandrie, il attaqua Dioscore, il fut fouetté comme séditieux, promené par la ville sur un chameau (4). Il alla au concile de Chalcédoine, apparemment avec Barsumas, et revint promptement en Palestine, criant avec d'autres que le concile avoit trahi la foi, et composa des lettres où il disoit que le concile avoit déclaré qu'il y avoit deux fils, deux Christ, et deux personnes qu'il falloit adorer, c'est-à-dire qu'il avoit autorisé l'hérésie de Nestorius. Il répandit aussi une mauvaise traduction de la lettre de saint Léon à Flavien. Il séduisit ainsi beaucoup de moines et d'autres personnes simples, mais surtout l'impératrice Eudoxie, veuve de Théodose, qui s'étoit retirée à Jérusalem, et qui gagnée par Chrysaphius, avoit toujours favorisé Eutychès (1). Elle attira la plupart des moines et du peuple dans le parti de Théodose. Juvénal, évêque de Jérusalem, étant revenu du concile, ils le voulurent obliger à se rétracter, et à anathématiser la doctrine catholique qu'il avoit souscrite; ils envoyèrent même un assassin pour le tuer, et comme il manqua son coup, il s'en vengea sur Sévérien évêque de Scythopolis, et le tua. Juvénal s'enfuit à Constantinople. Alors les schismatiques s'assemblèrent dans l'église de la résurrection et ordonnèrent Théodose évêque de Jérusalem.

Il ordonna des évêques pour plusieurs villes de Palestine, particulièrement à la place de ceux qui n'étoient pas encore revenus du concile. Il excita une grande persécution à Jérusalem, contre ceux qui n'embrassèrent pas sa communion (2). On fouetta les uns, on ôta les biens à d'autres, ou on brûla leurs maisons. On ouvrit les prisons et on mit en liberté les criminels. On maltraita des femmes de qualité. On obligeoit à anathématiser de vive voix et par écrit le concile de Chalcédoine et le pape saint Léon. Un diacre, nommé Athanase, dit un jour à Théodose au milieu de l'église, comme il étoit assis dans le trône : Cesse de faire la guerre à Jésus-Christ et de dissiper son troupeau, et connois enfin l'affection que nous portons à notre vrai pasteur. Nous ne saurions entendre la voix de l'étranger. Comme il parloit ainsi, il fut tiré dehors par les satellites de Théodose, et après lui avoir fait souffrir toutes sortes de tourments, on lui coupa la tête; son corps fut traîné par un pied dans toute la ville et donné à manger aux chiens. L'Eglise honore sa mémoire, comme martyr, le cinquième de juillet (3).

Dorothée, gouverneur de Palestine, étoit alors occupé contre les barbares dans le pays des Moabites. Ayant appris ce qui s'étoit passé à Jérusalem, il revint en diligence avec de bonnes troupes, pour y mettre ordre, mais les gens de Théodose et d'Eudoxie lui fermèrent les portes et ne le laissèrent point entrer, qu'il n'eût promis d'adhérer au schisme, comme tous les moines et toute la ville. Théodose occupa ainsi pendant vingt mois le siége de Jérusalem.

XXXVII. Saint Euthymius résiste à Théodose.

Il s'efforça même d'attirer à son parti saint Euthymius. Premièrement, il le demanda, mais le saint homme ne voulut pas venir à Jérusalem (4). Théodose lui envoya deux abbés, Elpide, disciple et successeur de saint Passarion, et Géronce, qui gouvernoit le monastère de sainte Mélanie. Saint Euthymius leur dit : Dieu me garde de prendre part aux crimes de Théo-

(1) Evagr. ii, c. 3.
(2) Liber. c. 13.
(3) Vita S. Euthym. p. 54.
(4) Evagr. ii, Hist. c. 5. Coteler. Mon. Gr. tom. 1, p. 415.

(1) Conc. Calch. 3, p. c. 4, Conc. p. 80, B, 857, B. 13, p. 877, D. Leo Ep. 97, al. 83.
(2) Niceph. xv, c. 9. Tom.
(3) Martyr. R. 5 jul.
(4) Vita S. Euthym. p. 56.

dose, ou à son erreur. Elpide et Géronce répondirent : Il faut donc que nous recevions le dogme de Nestorius autorisé par le concile de Chalcédoine, en disant que l'on reconnoît Jésus-Christ en deux natures. Saint Euthymius répliqua ; Je n'ai pas lu tous les actes du concile, mais pour la définition de foi, je n'y trouve rien à reprendre. Il leur expliqua ensuite comme le concile reconnoissoit les deux natures en Jésus-Christ, sans aucune division de personnes, suivant la doctrine de saint Cyrille. Elpide approuva son discours et reconnut qu'il étoit conforme à la foi catholique ; toutefois, il ne quitta pas sitôt la communion de Théodose; mais Géronce demeura opiniâtre dans l'erreur, et ils retournèrent ainsi divisés (1) Théodose ne se rebuta pas et envoya encore différentes personnes pour tâcher de gagner saint Euthymius, qui, voyant son impudence, avertit les abbés de ne point communiquer au schisme, et se retira dans le fond du désert. Plusieurs anachorètes, l'ayant appris, l'y suivirent; et saint Euthymius y demeura jusqu'à ce que l'on eût chassé Théodose.

Il y avoit un fameux anachorète nommé Gérasime, qui, après avoir pratiqué longtemps la vie monastique en son pays, qui étoit la Lycie, étoit venu depuis peu s'établir dans le désert, près du Jourdain. Il avoit été entraîné avec les autres anachorètes dans l'erreur de Théodose ; mais ayant ouï parler des vertus de saint Euthymius, il vint le trouver à Rouba ; et, ayant demeuré assez longtemps avec lui, il consentit à la définition du concile de Chalcédoine, et renonça à la communion de Théodose, avec quatre autres anachorètes, Pierre, surnommé Tournit, Marc, Jullon et Sylvain : Gérasime bâtit, à un quart de lieue du Jourdain, une laure et un monastère. La laure étoit composée de soixante et dix cellules éloignées les unes des autres; le monastère étoit au milieu, destiné pour les novices et les jeunes gens. Les cellules de la laure étoient pour les moines plus avancés dans la perfection. Ils y demeuroient seuls pendant cinq jours de la semaine, depuis le lundi jusqu'au vendredi, et quand ils en sortoient, ils laissoient la porte ouverte pour montrer qu'ils n'avoient rien dont les autres ne se pussent servir s'ils vouloient. Le samedi et le dimanche, ils venoient communier au monastère. Saint Gérasime mourut l'an quatre cent cinquante-quatre, le cinquième de mars, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (2).

XXXVIII. L'abbé Gélase résiste à Théodose.

L'abbé Gélase soutint aussi le concile de Chalcédoine contre Théodose. Celui-ci, dès le commencement de son schisme, alla le trouver dans son monastère, et lui parla contre le concile, comme ayant autorisé le dogme de Nestorius (1). Gélase, connoissant le personnage, amena un jeune enfant de ses disciples, qu'il avoit ressuscité, étant mort par accident, et dit à Théodose : Si vous voulez disputer sur la foi, voici qui vous répondra, car je n'ai pas le loisir de vous entendre. Ainsi Théodose s'en alla confus. Ensuite, quand il eut usurpé le siége de Jerusalem, il envoya quérir l'abbé Gélase, et usant de caresses et de menaces, il le fit entrer dans le sanctuaire et lui dit : Anathématisez Juvénal. Gélase lui dit sans s'étonner : Je ne connois point d'autre évêque de Jérusalem que Juvénal. Théodose, craignant que son exemple n'en attirât d'autres, le fit chasser de l'église. Les schismatiques le prirent et mirent du bois autour de lui, menaçant de le brûler ; mais quand ils virent qu'il ne s'étonnoit point, ils craignirent le soulèvement du peuple, à cause de sa grande réputation, et le laissèrent aller.

On connoît le désintéressement de l'abbé Gélase par cet exemple (2). Il avoit un livre écrit en parchemin, contenant l'ancien et le nouveau testament, qui valoit dix-huit sous d'or, c'est-à-dire cent quarante-quatre livres. Il l'avoit mis dans l'église, afin que tous les frères le pussent lire. Un moine étranger le déroba, et le saint vieillard ne le poursuivit point, quoiqu'il s'en fût aperçu. L'autre, étant allé dans la ville, chercha à le vendre, et en demanda seize sous d'or. Celui qui vouloit l'acheter, lui demanda permission de l'examiner, et le porta pour cet effet à l'abbé Gélase, qui lui dit : Achetez-le, il est beau, et vaut bien ce prix. L'acheteur dit au vendeur : Je l'ai montré à l'abbé Gélase, et il m'a dit que c'est trop cher, et qu'il ne vaut pas le prix que vous dites. Le vendeur lui dit : Ne vous a-t-il rien dit de plus? Non, répondit l'autre. Alors il répondit : Je ne le veux plus vendre; et, touché de repentir, il vint trouver Gélase et lui voulut rendre son livre; mais il refusa de le reprendre. Le moine lui dit : Si vous ne le reprenez, je n'aurai point de repos. Il le reprit donc, et le moine étranger, converti par cette action, demeura avec lui jusqu'à sa mort.

XXXIX. Saint Léon arrête Attila.

L'occident cependant étoit troublé par les ravages d'Attila, qui, ayant réparé ses pertes de l'année précédente, entra en Italie par la Pannonie, et courut librement plusieurs provinces (3). On craignoit pour Rome, et il pensoit à l'attaquer ; mais les siens l'en détournèrent par l'exemple d'Alaric, qui n'avoit pas vécu longtemps après l'avoir pillée. L'empereur Valentinien et Aétius même songeoient à abandonner l'Italie; mais auparavant on jugea à propos de tenter des propositions de paix.

(1) P. 59. (2) Vita S. Cypriaci. p. 107. Martyr. R. 30 mart.

(1) Cotel. Mon. Gr. tom. 1, p. 415, p. 416. (2) Ibid. p. 410. (3) Chr. Prosp. Duchesn. t. 1, an. 452. Chr. Cassiod. eod. an.

On envoya à Attila le pape saint Léon avec Aviénus, consulaire et Trygétius, qui avoit été préfet. Ils le trouvèrent dans la Vénétie, en un lieu nommé Ambuleium, au passage du Menzo. Outre la réputation de ses cruautés, sa figure seule étoit terrible (1). Il étoit de petite taille, mais il avoit la démarche fière, la poitrine large, la tête grosse, les yeux petits, vifs et toujours en mouvement, le nez plat, la barbe claire, les cheveux gris, le teint brun, marquant son origine, et tels que sont encore les Tartares. Quoiqu'il fût fort brave, il combattoit plus de la tête que de la main, étant très-habile pour les conseils. Il se laissoit fléchir à ceux qui se soumettoient, et traitoit bien ceux à qui il avoit une fois donné sa parole. Comme il hésitoit s'il iroit à Rome, cette ambassade le détermina. Il eut tant de joie d'avoir vu saint Léon, qu'il écouta favorablement ses propositions, arrêta les actes d'hostilités et se retira au-delà du Danube, avec promesse de faire la paix.

L'empereur Valentinien étoit à Rome, où il fit une loi, le dix-septième des calendes de mai, sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire le quinzième d'avril de cette année quatre cent cinquante-deux, qui restreint la juridiction ecclésiastique et les priviléges des clercs (2). Elle porte que l'on se plaint souvent des jugements des évêques, et pour y remédier, elle déclare que l'évêque n'a pouvoir de juger, même les clercs, que de leur consentement et en vertu d'un compromis, parce qu'il est certain que les évêques et les prêtres n'ont point de tribunal par les lois, et ne peuvent connoître que des causes de religion, suivant les ordonnances d'Arcade et d'Honorius, insérées dans le code théodosien. Les clercs sont obligés à répondre devant les juges, soit pour le civil, soit pour le criminel ; seulement les évêques et les prêtres auront le privilége de se défendre par procureur en matière criminelle. Aucun esclave ou serf, de quelque qualité que ce soit, ne pourra embrasser la cléricature ou la vie monastique, pour s'exempter des charges de sa condition. Les clercs ne pourront exercer aucun trafic s'ils veulent jouir de leurs priviléges, et ne se mêleront que des fonctions ecclésiastiques.

XL. Aétius, archidiacre de Constantinople maltraité.

Julien de Co, qui résidoit pour le pape à Constantinople, lui écrivit une lettre où il témoignoit compâtir à ses peines et aux maux qu'avoit soufferts l'Italie par l'incursion des barbares. En même temps, il lui donne avis d'une nouvelle entreprise d'Anatolius qui avoit ôté de sa place l'archidiacre Aétius toujours catholique, et opposé aux nestoriens et aux eutychéens, et l'avoit ordonné prêtre d'une église d'un cimetière pour faire archidiacre, un nommé André, ami d'Eutychès et accusateur de Flavien. Saint Léon en écrivit à Marcien et à Pulchérie, se plaignant qu'Anatolius avoit dégradé Aétius, sous prétexte de lui faire honneur (1). Car, n'ayant rien à lui reprocher pour la foi ni pour les mœurs, il lui avoit ôté la fonction d'archidiacre, qui donnoit une grande autorité parce qu'elle comprenoit l'administration de toutes les affaires de l'église pour le condamner à une espèce d'exil, en l'attachant à un cimetière hors la ville et en un lieu écarté; et cela, parce qu'Aétius avoit toujours été attaché à saint Flavien et à la foi catholique. Ainsi Anatolius se rendoit suspect, de n'avoir pas renoncé de bon cœur aux erreurs d'Eutychès (2). Il avoit même violé la tradition apostolique, en faisant cette ordination un vendredi, au lieu de la faire la nuit du samedi au dimanche.

Saint Léon prie l'empereur et l'impératrice de l'obliger à changer de conduite et en même temps, il leur recommande Julien de Co, qu'il déclare avoir établi son légat pour poursuivre à leur cour tout ce qui regarde la foi et la paix de l'Église contre les hérétiques du temps. C'est le commencement des légats du pape résidant à Constantinople, que l'on nomma depuis apocrisiaires, ou correspondants, comme on nommoit déjà ceux que les évêques d'Alexandrie et d'Antioche y tenoient pour les affaires de leurs églises. Mais ceux du pape y étoient pour les affaires générales, pour maintenir la foi et la discipline, observer de près les évêques de Constantinople, et empêcher qu'eux ni les autres patriarches d'orient n'entreprissent rien au préjudice de l'Église universelle (3). Ces lettres sont du dixième et du onzième de mars, sous le consulat d'Opilion, c'est-à-dire en quatre cent cinquante-trois.

Saint Léon écrivit en même temps à Julien sur le même sujet, le priant aussi de l'instruire de ce qui avoit excité les moines de Palestine à faire du désordre (4). Si c'étoit pour le parti d'Eutychès ou par un zèle indiscret contre Juvénal de Jérusalem, qui l'avoit favorisé. Il lui demande aussi des nouvelles des moines d'Egypte et de l'église d'Alexandrie, marquant qu'il avoit écrit au nouvel évêque. Il lui recommande de lui envoyer les actes du concile de Chalcédoine exactement traduits en latin et recueillis en un volume.

XLI. Lettres de Marcien aux moines de Palestine.

Il apprit peu de jours après le sujet du tumulte de Palestine, et ce que l'empereur avoit fait pour le réprimer. Les abbés et les moines de Jérusalem et des environs, adressèrent une requête à l'impératrice Pulchérie, prétendant justifier leur conduite et rejeter les excès qui

(1) Jordand. p. 475. c. 42. Id. p. 471. (2) Novel. Valent. tit. 12.

(1) Leo. Epist. 86, al. 56. Epist. 84, 85, al. 57, 58. (2) Sup. liv. XXVII, n. 53. (3) V. Quesn. not. 6. ad Epist. 84. (4) Epist. 85, c. 5.

avoient été commis sur les habitants de Jérusalem et sur des étrangers. Par le conseil de l'évêque Juvénal qui étoit à Constantinople, l'empereur Marcien leur écrivit une lettre où il dit qu'ils devoient se tenir en repos et demeurer soumis aux évêques sans s'ingérer à enseigner (1). Il marque ensuite qu'il a été bien informé par des actes authentiques de tout ce qui s'est passé à Jérusalem, et après avoir raconté leurs violences : Vous n'avez pas fait cela, dit-il, pour la défense de la foi, mais pour usurper les prélatures dont vous êtes tout-à-fait indignes. Au reste, nous nous étonnons comment vous anathématisez Eutychès, vous livrant à Théodose, son sectateur et auteur de tous ces désordres. Vous rendrez compte de votre impiété et de vos crimes à Jésus-Christ, notre maître et notre sauveur, qui ne les laissera pas impunis; mais pour nous, nous ne voulons point exercer de punition sur des moines. Nous avons seulement donné ordre de contenir la ville de Jérusalem, de la pacifier et de punir ceux qui se trouveront coupables de meurtres ou d'incendies; et parce que l'expression des deux natures vous a troublés comme si c'étoit une nouveauté (2), sachez que vous ne deviez point examiner ces questions dont vous n'êtes pas capables. Pour nous, suivant la doctrine des pères, nous croyons que notre seigneur Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme. Il explique ensuite la foi de l'incarnation, particulièrement contre l'erreur de Nestorius que l'on imputoit au concile de Chalcédoine, et il le justifie pleinement, puis il ajoute (3) : Nous n'avons ordonné de forcer personne à souscrire ou à consentir s'il ne veut, car nous ne voulons pas attirer au chemin de la vérité par les menaces ou la violence.

Et parce que vous vous êtes plaints que les samaritains ont insulté les églises et commis des meurtres et d'autres crimes, sachez que nous avons ordonné au comte Dorothée d'en informer exactement, de faire restituer aux églises et aux particuliers ce qui leur a été enlevé et de punir les coupables; mais cela ne vous regarde point. Nous avons aussi ordonné au comte Dorothée de délivrer vos monastères des logements des hommes et des chevaux destinés à la garde de Jérusalem (4). Vivez donc en paix, sans vous séparer de la foi catholique ni tenir des assemblées particulières, sachant que les princes chrétiens, nos prédécesseurs, l'ont défendu sous de grosses peines. Nous avons bien voulu vous écrire ceci à la prière de l'évêque Juvénal, et vous accorder des marques de notre clémence, espérant que vous changerez de conduite.

XLII. Mort de sainte Pulchérie.

L'impératrice Pulchérie écrivit aux mêmes moines une lettre dont la substance est la même, et qui tend principalement à justifier sa foi et celle du concile de Chalcédoine (1) contre les calomnies des schismatiques. Elle écrivit en particulier à Bassa qui gouvernoit un monastère de filles à Jérusalem, et qui fonda aussi un monastère d'hommes en l'honneur de saint Mène, où elle mit pour abbé André tiré de la laure de saint Euthymius (2). Pulchérie écrivit donc à Bassa quelque temps après, pour l'avertir que si quelques religieuses par simplicité s'étoient laissé surprendre aux calomnies de Théodose, elles devoient se détromper et reconnoître la sincérité de sa foi et la pureté du concile de Chalcédoine.

L'impératrice Pulchérie mourut cette année quatre cent cinquante-trois, sous le consulat de Vincomale et d'Opilion, âgée de cinquante-quatre ans. L'église honore sa mémoire comme d'une vierge sainte, le dixième de septembre. Un peu avant sa mort, elle avoit achevé la cour de l'église de saint Laurent à Constantinople dans son palais, d'un ouvrage merveilleux. Elle bâtit plusieurs autres églises; celle de Blaquerne, celle de Chalcoprate, celle d'Hodège, toutes trois en l'honneur de la Sainte Vierge. En la dernière, elle mit l'image que l'impératrice Eudoxia lui avoit envoyée de Jérusalem; et que l'on disoit avoir été peinte par saint Luc. Elle fonda plusieurs hôpitaux et plusieurs monastères, auxquels elle assigna des revenus. Elle laissa tous ses biens aux pauvres par son testament, que Marcien exécuta fidèlement (3).

XLIII. Invention du chef de saint Jean à Émèse.

Cette même année quatre cent cinquante-trois, le chef de saint Jean-Baptiste fut trouvé à Emèse en Phénicie, où depuis longtemps il étoit caché sous terre, dans une caverne, près de laquelle des moines avoient établi leur demeure (4). Le supérieur de ce monastère, du temps de l'empereur Marcien, étoit le prêtre Marcel, homme d'une vie irréprochable, à qui saint Jean-Baptiste apparut deux fois en songe, vers le commencement de février; et un de ses moines nommé Isaac aperçut du feu à la porte de la caverne. Marcel fut encore averti, et conduit par une étoile de feu jusqu'à une voûte qui étoit dans la caverne, et sous laquelle il trouva l'urne où étoit le chef de saint Jean, ayant encore ses cheveux (5). Il alluma une lampe, brûla de l'encens et adora Dieu avec une joie mêlée de crainte. Puis il se joignit avec deux abbés de son voisinage, Gennade et Cyriaque; et tous trois ensemble, ils allèrent trouver Uranius, évêque d'Emèse, et lui

(1) Ep. 88, Conc. Chalch. p. 3, c. 9. p. 857.
(2) P. 860.
(3) P. 861.
(4) P. 851.

(1) Conc. Chalch. p. 3, c. 14. Ibid. c. 13.
(2) Vita S. Euthym. p. 67.
(3) Marcell. Chr. Pasch. Martyr. R. 10 sept. Cang. C. P. lib. iv, c. 5, n. 37. c. 2. Th. lect. lib. 1, init. et p. 552. C. Sozom. ix, c. 1.
(4) Marcell. Chr. Pasch.
(5) Marcell. dans du Cang. Dissert. du chef S. Jean.

rapportèrent ce qu'ils avoient vu. Il leur recommanda le secret; et le lendemain il vint à la grotte avec les prêtres et les diacres. Il leva l'urne avec le chef qui étoit dedans, et l'apporta dans la sacristie de l'église, en attendant qu'on en eût bâti une nouvelle pour cette relique. Cette translation se fit le mardi vingt-quatrième de février quatre cent cinquante-trois. On bâtit ensuite une église au monastère de la caverne, et le chef de saint Jean y fut transféré en procession le vingt-sixième d'octobre la même année. Depuis ce temps, on n'a plus parlé de la translation du chef de saint Jean à Constantinople sous le grand Théodose, soit que l'on ait reconnu que ce n'étoit pas le chef de saint Jean-Baptiste, ou par quelque autre raison (1).

XLIV. Juvénal rétabli à Jérusalem.

L'empereur Marcien ne se contenta pas de la douce correction qu'il avoit faite aux moines séduits de Palestine; il donna ordre au gouverneur Dorothée de prendre le faux évêque Théodose pour le punir; mais il échappa et s'enfuit au mont Sina (2). Plusieurs de ses complices, non seulement des séculiers, mais des moines furent châtiés de punition corporelle. Théodose étant chassé, Juvénal rentra dans son siége au bout de vingt mois, c'est-à-dire au plus tôt en juillet quatre cent cinquante-trois. Il déposa aussitôt tous ceux que Théodose avoit ordonnés et tint un concile, d'où il écrivit une lettre synodale, adressée à tous les abbés et les moines de Palestine, pour leur déclarer que le concile de Chalcédoine n'avoit fait que confirmer la foi de Nicée, et les rassurer contre les calomnies des schismatiques. Cette lettre fut souscrite par Juvénal de Jérusalem, Irénée de Césarée, Paul de Parale et tous les évêques des trois Palestines. L'empereur Marcien écrivit à ce concile, pour déclarer encore sa foi, et exhorter les évêques à ramener les peuples, et particulièrement les moines séduits par les calomnies de Théodose (3). Il marque qu'il écrit à l'évêque Marcien, aux abbés et aux moines du mont Sina, où il s'étoit retiré, pour leur découvrir ses crimes, et les précautionner contre ses artifices.

XLV. Lettre de saint Léon aux évêques du concile.

Les schismatiques publioient que saint Léon n'approuvoit pas le concile de Chalcédoine, sous pretexte qu'il n'avoit pas voulu recevoir le canon fait en faveur de l'évêque de Constantinople (4). Il est vrai que la lettre de saint Léon à Anatolius, auroit pu les désabuser facilement; mais Anatolius n'avoit garde de la publier, et on l'accuse même d'avoir répandu cette calomnie. Elle fit tant d'impression, que l'empereur Marcien exhorta saint Léon à s'en expliquer nettement. Il croyoit l'avoir assez fait, avant le concile par sa lettre à Flavien, et depuis par celles qu'il avoit écrites à l'empereur, à l'impératrice et à Anatolius. Toutefois pour satisfaire l'empereur, il écrivit encore une lettre adressée à tous les évêques (1) qui avoient assisté au concile de Chalcédoine, par laquelle il déclare qu'il approuve tout ce qui s'y est fait touchant la foi, et que quiconque osera soutenir l'erreur de Nestorius, ou d'Eutychès et de Dioscore, doit être retranché de l'église. Mais il proteste en même temps d'observer inviolablement les canons de Nicée, et de résister à l'ambition, quelque concile qu'elle puisse alléguer en sa faveur, comme il paroît par son opposition aux entreprises de l'évêque de Constantinople. Cette lettre est datée du douzième des calendes d'avril, sous le consulat d'Opilion, c'est-à-dire du vingt-unième de mars quatre cent cinquante-trois.

Saint Léon écrivit en même temps à l'empereur Marcien et à l'impératrice Pulchérie, qui vivoit encore, pour les remercier du soin qu'ils avoient pris de ramener doucement les moines de Palestine. Il écrivit aussi à Julien de Co, sur le même sujet. Il lui dit, en parlant de l'injure faite au prêtre Aétius : Il faut souffrir cela, quant à présent, de peur qu'il ne semble que j'excède les bornes de la gravité. Anatolius persiste tellement dans sa prétention, qu'il a voulu y faire souscrire les évêques d'Illyrie. Je ne lui écris point, quoique vous en fussiez d'avis, parce que je vois bien qu'il ne veut pas se corriger (2).

Dans la même lettre il marque qu'il a reçu un ordre secret de l'empereur, pour écrire à l'impératrice Eudoxia, comme il fit en effet le vingt-cinquième de juin (3), l'exhortant à ramener les moines égarés de Palestine et à leur faire entendre que la foi catholique condamne également les erreurs de Nestorius et d'Eutychès. Il écrivit aussi à ces moines attribuant l'occasion de leur erreur à la mauvaise traduction de sa lettre à Flavien. Il s'étend sur la matière; et après avoir instruit ces moines, qui la plupart étoient fort ignorants, il leur reproche fortement leurs exces, et les exhorte à en revenir (4). Cette lettre est une des plus éloquentes de saint Léon.

Il marque dans deux lettres de la même année, que la prédication ne convient point aux moines. Il dit à Julien de Co : Comme il est de la puissance impériale de réprimer sévèrement les tumultes et les séditions, aussi est-il de l'autorité sacerdotale, de ne laisser aux moines aucune liberté de prêcher contre la foi, et empêcher qu'ils ne s'attribuent ce qui appartient aux évêques, et à Maxime d'Antioche : Vous devez aussi prendre garde qu'excepté ceux

(1) Sup. xix, n. 49.
(2) Nicep. xv, c. 9.
(3) Conc. Chalch. p. 2. c. 20. Ibid. c. 13.
(4) Léon. Ep. 88, 89, 90.

(1) Ep. 87, 61.
(2) Epist. 89, 90, al. 50, 90. Epist. 88, c. 5.
(3) C. 3. Epist. 96, al. 60.
(4) Epist. 97, al. 83. c. 8, 9.

qui sont dans le sacerdoce, personne n'ait la hardiesse de s'attribuer le droit d'enseigner, soit un moine, soit un laïque, qui se flatte de quelque réputation de science. Tout doit être ordonné dans l'église et chacun de ses membres doit être content de sa fonction. Il répète la même chose dans la lettre à Théodoret. Tout cela à l'occasion des moines partisans d'Eutychès, et en particulier, d'un certain George, qui se donnoit l'autorité d'écrire et de prêcher avec la permission de Thalassius, évêque de Césarée en Cappadoce (1).

XLVI. Lettre à Maxime d'Antioche et à Théodoret.

Maxime d'Antioche avoit écrit à saint Léon, par le prêtre Larien et le diacre Olympius, par lesquels il avoit appris qu'il y avoit encore en orient grand nombre de nestoriens et d'eutychéens qui s'anathématisoient réciproquement. Saint Léon exhorte Maxime à tenir ferme dans la foi de saint Pierre à qui nous avons, dit-il, succédé l'un et l'autre. Ne souffrez point que l'on donne atteinte à cette foi dans les églises d'orient, principalement dans celles que les canons de Nicée ont attribuées au siége d'Antioche. J'ai un tel respect pour ces canons, que je ne permettrai jamais qu'on les viole par aucune nouveauté. Conservez soigneusement les priviléges du troisième siége; et si vous avez quelque chose à poursuivre sur ce sujet, expliquez-le par vos lettres, afin que je puisse vous répondre plus précisément. L'ambition prend souvent l'occasion de se glisser dans les conciles généraux. Comme dans le concile d'Ephèse (2), Juvénal crut pouvoir usurper la primauté de la Palestine, et établir sa prétention par des écrits supposés; saint Cyrille s'y opposa, et écrivit ici pour faire connoître cette entreprise et empêcher qu'elle ne fût autorisée. Nous avons trouvé dans nos archives l'original de sa lettre, dont nous vous avons envoyé copie. Que si mes frères envoyés au concile, qui ne gardoient que la foi, ont fait quelque autre chose, il n'aura aucune force, puisqu'ils auront excédé leur pouvoir. Vous verrez notre attachement au concile de Nicée, par les copies de la lettre que nous avons envoyée à l'évêque de Constantinople pour réprimer son ambition, et que vous ferez venir à la connoissance de tous nos collégues (3).

La lettre de saint Léon à Théodoret tend à le consoler et le confirmer dans le bon parti qu'il avoit pris. D'abord ces paroles sont remarquables: Nous nous glorifions en notre seigneur de ce qu'il n'a pas permis que nous perdions aucun de nos frères; mais ce qu'il avoit auparavant défini par notre ministère, il l'a confirmé par le consentement irrévocable de toute la fraternité, et a montré que ce que le premier de tous les siéges avoit décidé, a été reçu par le jugement de toute la chrétienté. Car, de peur que le consentement des autres siéges ne parût une flatterie, ou qu'on pût former quelque autre soupçon fâcheux, il s'en est trouvé qui ont disputé sur notre jugement. Et ensuite: La vérité paroît plus clairement et s'imprime plus fortement quand ce que la foi avoit enseigné auparavant est ensuite confirmé par l'examen. Car le ministère sacerdotal éclate manifestement quand les premiers gardent l'autorité, sans diminuer la liberté des inférieurs, et l'examen tourne à une plus grande gloire de Dieu. On voit ici que la décision de foi prononcée par le pape est examinée par les autres évêques en toute liberté, et qu'après qu'ils l'ont confirmée par leur consentement, il n'est plus permis d'y toucher. Saint Léon dit ensuite à Théodoret: Quoique vous n'ayez pas besoin d'instruction, nous croyons vous devoir avertir dans l'occasion présente, qu'en combattant les ennemis de l'Eglise, nous devons mesurer nos discours avec une extrême précaution. Il ne faut plus disputer comme de choses douteuses, mais établir avec une entière autorité, ce qui est défini dans le concile de Chalcédoine. Il ne faut laisser aux ennemis de l'Eglise aucune occasion de calomnie, comme si en combattant les nestoriens et les eutychéens, nous avions cédé aux uns ou aux autres. Il faut les condamner également et les frapper d'anathème, sans hésiter, toutes les fois que l'utilité des auditeurs le demande. Vous venez encore de l'apprendre par expérience. Mais béni soit Dieu, dont la vérité invincible vous a montré net de toute tache d'hérésie, suivant le jugement du siége apostolique. Il le charge ensuite de l'avertir des progrès que fera la saine doctrine en orient. Quiconque fera réflexion sur la conduite passée de Théodoret, verra aisément l'utilité de ces avis.

XLVII. Fin de Théodoret.

On croit que Théodoret vécut encore quatre ou cinq ans, et jusque vers l'an quatre cent cinquante-huit. On rapporte à ces derniers temps son traité des fables hérétiques, composé après le concile de Chalcédoine puisqu'il y parle de l'hérésie d'Eutychès comme absolument condamnée. Il écrivit cet ouvrage à la prière de Sporace, un des commissaires du concile, et consul l'année quatre cent cinquante-deux, et il le loue de ce qu'au milieu de la cour et de ses grands emplois, il fait son principal soin de la connoissance des choses divines et de l'étude de la vérité (1). L'ouvrage est divisé en cinq livres, le premier comprend les hérésies qui établissoient deux principes et disoient que Dieu ne s'étoit incarné qu'en apparence, commençant à Simon le magicien et finissant à Manès. Le second livre est de ceux qui disoient

(1) Epist. 91, al. 82. Epist. 92, al. 62, c. 3. Epist. 93, al. 63, c. 6. Epist. 91.
(2) Sup. l. xxv, n. 59.
(3) Ep. 93, al. 63.

(1) Lib. IV, c. ult. Præfat. in fin.

que Jésus-Christ n'étoit qu'un pur homme, depuis Ebion jusqu'à Photin. Le troisième contient diverses hérésies, entre autres des montanistes et des novatiens. Le quatrième, les hérésies plus nouvelles, depuis Arius jusqu'à son temps. Il finit par Nestorius et Eutychès et parle si fortement contre Nestorius, que ce chapitre est suspect. Le cinquième livre est une exposition de la doctrine catholique pour servir de réfutation aux hérésies. Ce fut aussi dans les derniers temps de sa vie qu'il écrivit, à la prière d'Hypatius son chorévêque, les questions sur l'octateuque, c'est à dire sur les huit premiers livres de l'écriture, savoir les cinq de Moïse, Josué, les juges et Ruth. Il en écrivit aussi sur les rois et les paralipomènes. Ainsi il finit sa vie saintement comme il l'avoit commencée, dans la paix et la communion de l'Eglise. Il reste de lui près de cent cinquante lettres (1).

XLVIII. Conciles de Gaule.

Cette même année, quatre cent cinquante-trois, sous le consulat d'Opilion, il se tint un concile à Angers, le quatrième d'octobre, où assistèrent sept évêques; savoir: Léon de Bourges, Cariton, Rumoride, Viventius du Mans, Thalassius, nouvel évêque d'Angers, dont l'élection fut l'occasion de ce concile. On y fit douze canons, dont quelques-uns ordonnent, conformément au concile de Chalcédoine, que les clercs ne plaident point devant les juges séculiers, sans le consentement de leurs évêques, qu'ils ne voyagent point, sans leur permission et leurs lettres; qu'il ne leur soit pas permis de porter les armes, ou d'exercer des charges séculières; que les moines vagabonds soient excommuniés. On y défend les violences et les mutilations de membres; on déclare excommuniés ceux qui auront livré des villes (2). Tout cela marque les désordres causés par les incursions des barbares qui ravageoient les Gaules. Ce fut apparemment dans les commencements de son episcopat, que Thalassius consulta saint Loup de Troyes et saint Euphrone d'Autun, sur quelques points de discipline. Nous avons leur réponse, où ils marquent la manière de célébrer la veille de Noël, celle de Pâques et de l'Epiphanie. Que l'on souffroit des portiers bigames, mais non pas des exorcistes ou des sous-diacres (3).

On rapporte, à peu près au même temps, le second concile d'Arles, dont on ne sait ni l'année, ni les évêques qui y ont assisté; on ne convient pas même du nombre des canons, qui est tout ce qui nous en reste. On en compte jusqu'à cinquante-six: mais on croit que quelques-uns sont tirés d'autres conciles. Les plus remarquables sont: le dixième, qui porte que ceux qui sont tombés dans la persécution et qui ont renoncé volontairement à la foi, feront sept ans de pénitence, suivant le concile de Nicée, c'est-à-dire suivant que Rufin l'avoit rapporté dans son histoire. Car le concile, même dans l'onzième canon, leur imposoit douze ans de pénitence (1). Au reste, il ne paroît pas qu'il y eût alors d'autre persécution, que celle des barbares infidèles, qui ravageoient l'empire. Le vingt-troisième canon regarde les restes d'idolâtries qui se trouvoient encore chez les Gaulois. Il porte que si dans le territoire de quelque évêque, les infidèles allument des flambeaux, ou révèrent des arbres, des fontaines ou des pierres, l'évêque qui néglige d'abolir cet abus, est coupable de sacrilége. Si le maître ou celui qui le fait faire ne se corrige, il sera excommunié. Le vingt-deuxième porte qu'on ne peut donner la pénitence aux gens mariés que de leur consentement, c'est-à dire à l'un des deux, du consentement de l'autre, parce que l'état de pénitence engageoit à la continence, comme il paroît par le canon précédent.

XLIX. Lettre de saint Léon à Protérius, etc.

Saint Léon, ayant appris le rétablissement de Juvénal à Jérusalem, en rendit grâces à l'empereur Marcien, par une lettre du neuvième de janvier, sous le consulat d'Aétius et de Studius, c'est-à-dire l'an quatre cent cinquante-quatre. En même temps, il en écrivit à Julien de Co, par qui il avoit appris cette agréable nouvelle, lui marquant aussi qu'il avoit reçu des lettres de Protérius d'Alexandrie qui rendoient un témoignage suffisant de sa foi (2). Or il y avoit lieu de s'en défier, parce qu'il étoit disciple de Dioscore. Mais saint Léon se plaint de ce qu'en lisant publiquement à Constantinople sa lettre au concile de Chalcédoine en présence des évêques et des prêtres, on n'en a lu que la première partie, qui regardoit la foi, et non la seconde, touchant l'entreprise d'Anatolius.

Il écrivit quelque temps après à Protérius, qui lui avoit écrit et déclaré qu'il recevoit sa lettre à Flavien (3). Il l'exhorte à maintenir la pureté de la foi et à ramener les sectateurs d'Eutychès, en leur faisant voir combien la doctrine catholique est éloignée de celle de Nestorius. Montrez-leur, dit-il, que vous ne leur enseignez que ce qu'ont enseigné leurs pères, particulièrement Athanase, Théophile et Cyrille, dont vous leur lirez premièrement les ouvrages, et ensuite ma lettre à Flavien, afin qu'ils en voient la conformité. Il l'exhorte aussi à maintenir la discipline, à conserver la dignité de son église et contenir sous son autorité tous les évêques d'Egypte, déclarant, de son côté,

(1) C. 12. Id. Hist. Theod. c. 13, n. 3. V. Garn. Diss. 2, c. 3.
(2) Tom. 4, Conc. p. 1020. Conc. Chalch. c. 59, 13, 7, 4. Conc. Andeg. c. 1, 7, 8. c. 3. 4.
(3) Tom. 4, Conc. p. 1048.

(1) Tom. 4, Conc. p. 1010. V. not. Sirm. ibid. et p. 1812. Lib. 1, c. 5, can. 12. Sup. liv. xi, n. 21.
(2) Epist. 99. Epist. 100, al. 68.
(3) Epist. 103.

qu'il n'a pas moins à cœur la conservation des canons, que la foi. Ce qui regarde la prétention de l'évêque de Constantinople. Cette lettre est datée du dixième de mars quatre cent cinquante-quatre. Comme l'empereur Marcien rendoit témoignage à la foi de Protérius, saint Léon lui écrivit en même temps, et le pria d'envoyer à Alexandrie, par une personne sûre, et sous le sceau impérial, sa lettre à Flavien, fidèlement traduite en grec, par les soins de Julien de Co, et de l'adresser aux juges d'Alexandrie, qui la fassent lire publiquement (1).

L. Question de la pâque pour 455.

Saint Léon étoit en peine du jour auquel l'on devoit célébrer la pâque l'année suivante quatre cent cinquante-cinq, indiction huitième. Selon le calcul de Théophile d'Alexandrie, ce devoit être le huitième des calendes de mai, c'est-à-dire le vingt-quatrième d'avril, qui sembloit un terme trop reculé; car on avoit cru, jusque-là, que le jour de Pâques ne devoit être, ni plus tôt que le vingt-deuxième de mars, ni plus tard que le vingt-et-unième d'avril. Dès l'année précédente, quatre cent cinquante-trois, le pape saint Léon en avoit écrit à l'empereur Marcien, le priant de faire examiner cette question par les plus habiles gens, afin que la pâque fût célébrée en même jour par toutes les églises. Il avoit aussi chargé Julien de Co de solliciter cette affaire; et l'on voit par la quantité de lettres où il en parle, combien il l'estimoit importante (2). L'empereur envoya à Alexandrie un de ses agents avec une lettre à Protérius, qui, pour satisfaire saint Léon, lui écrivit une grande lettre, où il traite la question à fond.

Il montre que la pâque doit être célébrée par les chrétiens, non le quatorzième de la lune du premier mois, comme chez les Juifs, mais le dimanche suivant; par conséquent, quand le quatorzième arrive un dimanche, il faut reculer la pâque jusqu'au dimanche suivant, qui est le vingt et unième. Et il ne faut pas craindre pour cela de célébrer la pâque dans le second mois: car on ne compte pas ce mois, du jour de l'équinoxe, qui est toujours le vingt et unième de mars, mais du jour de la nouvelle lune d'après l'équinoxe. Protérius soutient cette doctrine par plusieurs exemples, et conclut, que le calcul de Théophile est bon, et que la pâque de l'indiction huitième, c'est-à-dire de l'an quatre cent cinquante-cinq doit être célébrée le vingt-neuvième jour de pharmouthi, huitième des calendes de mai, c'est-à-dire le vingt-quatrième d'avril. Saint Léon se rendit à l'autorité de saint Protérius plutôt qu'à ses raisons, voulant éviter la diversité en la célébration de la fête, et il écrivit une lettre à tous les évêques de Gaule et d'Espagne, datée du cinquième des calendes d'août, après le consulat d'Opilion, c'est-à-dire du vingt-huitième de juillet quatre cent cinquante-quatre, par laquelle il les avertit que la pâque prochaine sera le huitième des calendes de mai, et non le quinzième, comme quelques-uns pensoient, c'est-à-dire le vingt-quatrième d'avril, et non le dix-septième (1). Et telle fut la fin de cette question.

LI. Canon pascal de Victorius.

Mais pour prévenir de telles difficultés, et n'être pas obligé de suivre aveuglément l'autorité des Alexandrins, saint Léon fit travailler à un nouveau canon pascal. Au moins est-il vraisemblable que Victorius ne composa le sien que par son ordre. Ce que nous voyons, c'est qu'Hilarus, alors archidiacre de Rome, et depuis pape, enjoignant à Victorius d'examiner à loisir la raison de la diversité d'opinions qui se trouvoit sur cette matière entre les Grecs et les Latins, et de montrer à quoi l'on s'en devoit tenir. Victorius étoit un Gaulois d'Aquitaine, apparemment retiré à Rome à cause des Goths. Il accepta la commission et entreprit, pour travailler plus sûrement, de prendre toute la suite des lunaisons et des jours, c'est-à-dire des féries, depuis le commencement du monde, suivant la chronique d'Eusèbe (2). Il trouva que le cycle lunaire des dix-neuf ans, dont se servoient les Grecs, étoit plus sûr que ceux des Latins, et le multipliant par le cycle solaire de vingt-huit ans, il en fit un canon pascal de cinq cent vingt-deux ans, plus ample que tous ceux que l'on avoit faits jusqu'alors, commençant, selon lui, au consulat des deux Geminius, qu'il mettoit pour l'année de la passion, et finissant en l'an cinq cinquante-neuf de l'incarnation, suivant notre ère vulgaire. Victorius publia ce canon pascal sous le consulat de Constantin et de Rufus, l'an quatre cent cinquante-sept, et il fut depuis le plus suivi par les Latins. L'auteur se trouve aussi nommé Victorin ou Victor.

LII. Satisfaction d'Anatolius.

Anatolius de Constantinople, pressé par l'empereur, offrit de satisfaire saint Léon, se plaignant de ce qu'il avait cessé de lui écrire. Je n'ai cessé, dit saint Léon, que quand j'ai vu qu'il ne me répondoit rien qui témoignât du repentir de sa prétention ambitieuse, principalement après ce qui s'est passé touchant Aétius et André; mais je n'ai jamais cessé de désirer sincèrement sa correction (3). Après plusieurs lettres de l'empereur, Anatolius écrivit lui-même à saint Léon que le prêtre

(1) Epist. 104, al. 69, Ep. 102.
(2) Epist, 94, al. 54; Epist. 95, al. 65; Epist. 100, al. 68; Ep. 102; Epist. 105; c. 3, al. 70; Post. Epist. 103.

(1) Ep. 108, 109, al. 95.
(2) Epist. Hilari apud. Buch. de Doct. temp. Gennad. illust. c. 88. Epist. Vict. ap. Buchr.
(3) Epist. 101, Post. Ep. 105.

Atéius avoit été rétabli dans l'Eglise en son premier rang d'honneur: ce qui ne signifie pas qu'il eût repris la place d'archidiacre, il ne le pouvoit étant prêtre, mais seulement qu'on l'avoit tiré du cimetière, où il étoit comme relégué, pour le remettre dans le clergé de la cathédrale. Anatolius ajoute: André, qui avoit été honoré de la dignité d'archidiacre, a été séparé de l'Eglise, avec ceux qui étoient contre saint Flavien, et du parti d'Eutychès, quoi qu'ils parussent avoir satisfait en souscrivant à la lettre de votre sainteté; et ils demeureront ainsi jusqu'à ce que vous en ayez ordonné. Quant à ce qui a été décidé en faveur du siége de Constantinople au concile de Chalcédoine, soyez sûr qu'il n'y a point de ma faute, j'ai toute ma vie aimé le repos et à me tenir dans ma bassesse. Mais le clergé de Constantinople l'a désiré, et les évêques de ces quartiers en ont été d'accord, vous le verrez par les actes.

Anatolius ayant ainsi satisfait, saint Léon lui écrivit (1). Il approuve le rétablissement d'Aétius et la déposition d'André, et ajoute: Si André et Eufratas, que j'apprends avoir insolemment accusé Flavien, de sainte mémoire, condamnent par écrit authentiquement l'erreur d'Eutychès, aussi bien que celle de Nestorius, vous les ordonnerez prêtres, après avoir choisi pour archidiacre un homme qui n'ait jamais été soupçonné de ces hérésies. Les autres qui étoient dans la même faute seront rétablis, s'ils satisfont de même; mais il ne faut mettre aux premières places, que ceux qui constamment n'auront jamais été engagés dans aucune erreur. Quant à la prétention ambitieuse d'Anatolius, le pape ne paroît pas persuadé de sa sincérité sur ce point. Cette lettre est du vingt-neuvième de mai quatre cent cinquante-quatre.

LIII. Autres lettres de saint Léon.

En même temps, saint Léon écrivit à l'empereur sur le même sujet, et pour le prier de réprimer le moine Carose, qu'il qualifie de très-ignorant et très-corrompu, et qui pervertissoit beaucoup de gens, soutenant l'hérésie, et méprisant l'autorité du concile. L'empereur eut égard à cette prière, et ôta de leurs monastères Carose et Dorothée, les mettant en lieu où ils ne pouvoient nuire à personne. Peu de temps auparavant, saint Léon avoit prié l'empereur d'envoyer Eutychès plus loin; ayant appris, par Julien de Co, que dans le lieu de son exil, il s'efforçoit de tromper, et blasphémoit contre la doctrine catholique, avec l'impudence d'un homme désespéré. Dioscore mourut la même année à Gangre, où il étoit relégué; et saint Léon, l'ayant appris, espéra que ceux qui s'étoient égarés reviendroient plus facilement (2).

Juvénal de Jérusalem écrivit à saint Léon pour lui faire part de son rétablissement (1). Je m'en réjouis, dit saint Léon; mais en faisant réflexion sur le passé, je vois que vous vous êtes attiré vos malheurs, et que vous avez perdu l'autorité pour résister aux hérétiques, quand vous avez témoigné approuver leur erreur, en condamnant Flavien et recevant Eutychès au faux concile d'Ephèse. Personne, ajoute-t-il, n'est plus inexcusable en cette matière que ceux qui demeurent à Jérusalem, et qui n'ont pas besoin de lecture pour connoître la vérité de l'évangile, voyant de leurs yeux les lieux où se sont accomplis les mystères. Il conclut par ces deux mots, qui suffisent pour détruire l'hérésie d'Eutychès: La divinité ne peut être passible en son essence; et la vérité n'a pu nous tromper, en feignant de prendre notre nature. La lettre est du quatrième de septembre quatre cent cinquante-quatre. Dans une lettre de cette année, saint Léon se plaint à l'empereur Marcien que les économes de l'église de Constantinople rendoient leurs comptes devant les juges séculiers: ce qu'il dit être sans exemple et contre l'usage, suivant lequel les comptes des églises se rendoient devant les évêques (2).

LIV. Lois de Marcien pour l'Église.

Théodose, le faux évêque de Jérusalem, s'étoit retiré au mont Sina, dont les monastères ayant tiré leur origine d'Egypte, y conservoient une grande relation. C'est pourquoi l'empereur Marcien envoya en Egypte le decurion Jean, avec une lettre adressée aux moines du pays, pour les instruire des crimes de Théodose (3). Il les exhorte à le chercher dans ses cachettes et à le livrer avec ses complices au gouverneur de la province, non pour le punir comme il méritoit, mais pour l'empêcher de séduire encore les simples. L'empereur ne manque pas, dans cette lettre, de déclarer la pureté de sa foi pour dissiper les calomnies des hérétiques.

Le décurion Jean fut peut-être aussi chargé de publier en Egypte une loi de l'empereur Marcien contre les hérétiques (4), particulièrement contre les eutychéens, qui les déclare apollinaristes et les soumet aux mêmes peines, leur ôtant la faculté de donner ou recevoir par testament, leur défendant d'ordonner des évêques et des clercs, sous peine d'exil et de confiscation de biens, ni de tenir des assemblées ou de parler contre le concile de Chalcédoine. La loi est datée du premier d'août, sous le huitième consulat de Valentinien avec Anthémius, c'est-à-dire l'an quatre cent cinquante-cinq, adressée au préfet Pallade, avec ordre de la faire exécuter, particulièrement à Constan-

(1) Ep. 106, al. 71.
(2) Ep. 107. Ep. 112, c. 2, Ep. 1, 3, c. 1. Ep. 101, al. 70, c. 2; Ep. 111.

(1) Ep. 110, al. 72.
(2) Ep. 108, c. 2.
(3) Ep. Leon. 113, c. 1. Conc. Chalch. p. 3. c. 8.
(4) Ibid. c. 19, l. 8, Cod. de Hæret.

tinople et à Alexandrie. La même année, quatre cent cinquante-cinq, l'empereur Marcien abrogea la loi de Valentinien, du trentième de juillet trois cent soixante et dix, par laquelle il étoit défendu aux clercs et aux moines de rien recevoir des testaments des femmes (1). Marcien permit aux vierges et aux femmes consacrées à Dieu de donner aux églises, aux clercs, aux moines ou aux pauvres tout ce qu'elles voudroient, soit par donation ou par testament.

On trouve une loi de l'année précédente quatre cent cinquante-quatre, adressée à Pallade, préfet du prétoire d'orient, qui confirme les priviléges des églises et les pensions accordées en diverses espèces pour la nourriture des pauvres. Elle révoque toutes les pragmatiques accordées par surprise au préjudice des canons. Ce qui semble être ordonné en exécution du concile de Chalcédoine (2). En quatre cent cinquante-six, l'empereur Marcien fit une loi en faveur des clercs, portant qu'ils ne doivent être appelés en jugement que devant l'évêque. Toutefois à Constantinople on peut les poursuivre devant le préfet du prétoire. Leur caution, en cas de besoin, sera l'économe ou le défenseur de l'église de Constantinople jusqu'à cinquante livres d'or. Les salaires des appariteurs et les autres frais de justice seront taxés plus modérément contre les clercs.

LV. Mort de Valentinien III. Maxime et Avitus, empereurs.

Rome cependant étoit agitée de grands troubles. L'empereur Valentinien se brouilla avec le patrice Aétius; ils en vinrent à une rupture ouverte, par les artifices du patrice Maxime et de l'eunuque Héraclius qui gouvernoit l'empereur; et la chose alla si loin, que l'empereur résolut de le prévenir. Comme donc Aétius demandoit avec chaleur ce qui lui avoit été promis, Valentinien le tua de sa main dans son palais. Mais il avoit irrité cruellement Maxime, en abusant par force de sa femme. Ainsi Maxime se servit contre Valentinien des gens d'Aétius, qu'il avoit eu l'imprudence de garder auprès de sa personne, et comme il se promenoit à Rome dans le champ de Mars, deux d'entre eux le surprirent et le tuèrent, sans que personne se mît en devoir de le défendre. C'étoit le dix-septième de mars quatre cent cinquante-cinq. Telle fut la fin de l'empereur Valentinien III, le dernier de la race du grand Théodose. Il étoit âgé de trente-six ans, et en avoit régné près de trente (3).

Maxime fut aussitôt reconnu empereur. Il étoit patrice, avoit été deux fois consul, et descendoit de Maxime qui usurpa l'empire du temps du grand Théodose. Comme sa femme étoit morte, il contraignit Eudoxie, veuve de l'empereur Valentinien, de l'épouser. Mais quand elle eut découvert qu'il étoit l'auteur de la mort de Valentinien, elle en eut un tel dépit, qu'elle envoya en Afrique à Genséric, roi des Vandales, de grands présents, l'invitant à venir à Rome, dont il se rendroit aisément le maître. Genséric n'y manqua pas, et sur le bruit de sa venue, plusieurs des nobles et du peuple se retirèrent de Rome. Maxime songeoit à en sortir lui-même, permettant à tout le monde d'en faire autant, mais sa lâcheté le rendant méprisable, des serviteurs de l'empereur Valentinien le tuèrent, le mirent en pièces et jetèrent ses membres dans le Tibre, le soixante-dix-septième jour de son règne, douzième de juin quatre cent cinquante-cinq.

Genséric arriva trois jours après, et trouva Rome sans défense. Le pape saint Léon alla au-devant, hors des portes de la ville, et obtint par ses prières qu'il se contentât de pillage et s'abstint des incendies, des meurtres et des supplices (1). Rome fut donc pillée en pleine liberté pendant quatorze jours. Entre les richesses immenses qui furent enlevées de Rome, étoient les vases sacrés que Titus avoit autrefois apportés de Jérusalem. On emmena plusieurs milliers de captifs; l'impératrice Eudoxie, qui avoit appelé Genséric, fut conduite à Carthage avec ses deux filles Eudoxie et Placidie; Genséric maria Eudoxie à son fils Hunéric et renvoya quelque temps après Placidie à Constantinople avec l'impératrice sa mère.

Deux mois et demi après le pillage de Rome, Avitus fut élu empereur en Gaule, où il étoit préfet du prétoire, et avoit été déclaré maître de la milice par Maxime (2). Mais l'année suivante quatre cent cinquante-six, sous le consulat de Jean et de Varane, Avitus étant venu en Italie fut vaincu par Ricimer, et ordonné évêque de Plaisance; il mourut peu de temps après.

LVI. Fin de saint Prosper.

C'est à cette révolution et au pillage de Rome, que saint Prosper finit sa chronique, sous le huitième consulat de Valentinien avec Anthémius, c'est-à-dire l'an quatre cent cinquante-cinq, et il mourut peu de temps après, avant l'an quatre cent cinquante-sept (3). Outre les ouvrages dont il a été parlé, il avoit composé sur la matière de la grâce un poëme intitulé: Des ingrats, plusieurs épigrammes et un recueil de sentences tirées de saint Augustin. Car il avoit fait sa principale étude des œuvres de ce père. Sa chronique commence à la création du monde et est divisée en deux parties; la première finit à l'an trois cent soixante-dix-huit, où finit la chronique de saint Jérôme, et

(1) Nov. ult. Marti. 5. L. 20, C. Th. de Epis. Sup. liv. XVI, n. 41.

(2) Ep. 12, C. de Sacros. eccles. Sup. n. 19. L. 25, C. de Epis.

(3) Chr. Prosp. Idac. Marcell. Chr. Pasch. Cassiod. Victor. Evag. 11, c. 7. Procop. 1, Vandal. c. 4. Idac. Chr.

(1) Prosp. Chr. Procop. 1, Van. c. 5.

(2) Victor. Chr.

(3) Victor Præf. in Cycl. Sup. XXVI, n. 43.

la seconde commence à l'an trois cent soixante-dix-neuf, et finit en quatre cent cinquante-cinq. Il avoit aussi fait un cycle pascal. Comme il avoit été secrétaire du pape saint Léon, quelques anciens lui ont attribué les lettres de saint Léon contre l'erreur d'Eutychès (1).

On lui attribue d'ordinaire le traité de la vocation des gentils, que d'autres prétendent être de saint Léon à cause de la conformité du style et des sentiments, et croient qu'il l'a composé avant que d'être pape. L'auteur y traite cette question : Comment il est possible que Dieu veuille que tous les hommes soient sauvés, puisqu'il fait tout ce qu'il veut, et qu'il est certain que plusieurs périssent? Les pélagiens disoient que le libre arbitre en étoit cause, attirant la grâce à ceux qui en usoient bien. Mais par là ils détruisoient la grâce en l'attribuant aux mérites. L'auteur établit donc premièrement la nécessité de la grâce; puis il ajoute qu'il ne faut pas obscurcir les vérités claires par l'opiniâtreté à chercher celles qui nous sont cachées. Or, telle est la raison du choix que Dieu fait entre les hommes pour en sauver effectivement quelques-uns. Nous ne devons pas être plus curieux que l'apôtre, qui ne nous en a pas dit ce qu'il falloit croire, mais nous a montré ce qu'il ne falloit pas rechercher (2). Il y a donc trois vérités certaines en cette matière. La première: Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connoissance de la vérité: La seconde, personne n'arrive par son mérite à la connoissance de la vérité et au salut, mais par le secours de la grâce. La troisième: la profondeur des jugements de Dieu est impénétrable à l'intelligence des hommes, et il ne faut point rechercher pourquoi il ne sauve pas effectivement tous les hommes qu'il veut être sauvés. Ainsi en ne cherchant point ce que l'on ne peut savoir on ne trouvera point d'opposition entre les deux premières vérités.

LVII. Charité de l'évêque de Carthage.

Les captifs amenés de Rome à Carthage furent charitablement secourus par Déogratias, qui y avoit été ordonné évêque en quatre cent cinquante-quatre, à la prière de l'empereur Valentinien, après une longue vacance (3). Les Vandales et les Maures, partageant entre eux ces pauvres esclaves, séparoient les maris d'avec les femmes, et les enfants d'avec leurs parents. Le saint évêque, voulant empêcher ce désordre, entreprit de les racheter et de les mettre en liberté; et pour cet effet il vendit tous les vases d'or et d'argent qui servoient aux églises. Et parce qu'il n'y avoit point de lieux assez spacieux pour contenir cette multitude, il y destina deux grandes églises, celle de Fauste et la neuve qu'il fit garnir de lits et de paille, ordonnant chaque jour ce dont chacun avoit besoin. Il y avoit entre eux un grand nombre de malades, soit de la mer, à laquelle ils n'étoient pas accoutumés, soit des mauvais traitements de l'esclavage. Le saint évêque les visitoit à tous moments avec des médecins, suivant l'avis desquels il leur faisoit distribuer la nourriture en sa présence. La nuit même, il parcouroit les lits, demandant à chacun comment il se portoit; car il se donnoit tout entier à ce travail, nonobstant sa foiblesse et sa vieillesse décrépite. Les ariens, envieux de sa vertu, voulurent le faire périr par divers artifices dont Dieu le délivra; mais il mourut peu de temps après, n'ayant tenu le siége de Carthage que trois ans. On l'enterra secrètement pendant que l'on étoit occupé aux prières accoutumées, de peur que le peuple n'enlevât son corps, tant il étoit aimé, et les captifs romains croyoient à sa mort être de nouveau retombés en servitude. L'Eglise honore sa mémoire le vingt-deuxième de mars (1). Après sa mort, le roi Genséric défendit d'ordonner des évêques dans la province proconsulaire et dans la Zeugitane, où il y en avoit soixante-quatre. Ainsi manquant peu à peu, au bout de trente ans ils étoient réduits à trois.

LVIII. Genséric persécute les catholiques.

Il y eut alors plusieurs confesseurs et plusieurs martyrs. Quatre frères, Martinien, Saturien et deux autres, étoient esclaves d'un Vandale, avec une fille, nommée Maxima d'une rare beauté. Martinien étoit armurier et fort aimé de son maître; Maxima gouvernoit toute la maison. Le Vandale voulut les marier pour se les attacher davantage. Martinien en étoit bien aise, mais Maxima étoit déjà consacrée à Dieu; ainsi quand on les eut mis ensemble, elle persuada à Martinien de garder la continence. Il gagna aussi ses frères, et tous cinq ensemble, ils sortirent de nuit et allèrent à Trabaque, où les quatre frères entrèrent dans un monastère, dont l'abbé se nommoit André. Maxima se mit dans une communauté de filles, qui étoit proche. Le Vandale chercha tant qu'il les trouva, et, les ayant repris, il les mit aux fers et leur fit souffrir divers tourments, voulant non-seulement que Martinien et Maxima vécussent ensemble comme mari et femme, mais encore qu'ils fussent rebaptisés.

Le roi Genséric, en étant informé, ordonna au maître de les tourmenter jusqu'à ce qu'ils obéissent. Ils les fit battre avec de gros bâtons taillés en forme de scies, qui les mettoient tout en sang et les déchiroient jusqu'à découvrir leurs entrailles; et toutefois le lendemain on les trouvoit guéris, ce qui arriva plusieurs fois. Ensuite on les mit dans une rude prison, avec des entraves aux pieds; mais elles se rompirent en présence d'un grand nombre de fidèles,

(1) Ado. Vien. 6 ætat. Gennad. illustr. c. 8. Marc. Chr. an. 463.

(2) Quesn. Dissert. 2, in S. Leon. Lib. I, c. 1, 6, 7, 8, 21. Tim. II, 4. Lib. 11, c. 1, 30.

(3) Victor. Vit. l. 1, c. 8.

(1) Martyr. R. 22 mart.

qui venoient les visiter, ce qui parut un miracle. La vengeance divine s'étendit sur la maison du Vandale : il mourut lui et ses enfants, et ce qu'il y avoit de meilleur dans ses esclaves et ses bestiaux. Sa veuve donna les serviteurs de Dieu à un parent du roi, nommé Sersaon; mais le démon tourmenta ses enfants et ses domestiques. Il raconta la chose au roi, qui ordonna que l'on envoyât les quatre frères liés à un roi maure païen, nommé Capsur. Pour Maxima, il la laissa en liberté; et elle vivoit encore trente ans après, supérieure de plusieurs vierges.

Les confesseurs étant arrivés dans le désert où demeurait ce roi maure, et y voyant quantité de sacrifices profanes, commencèrent par leurs discours et par leur manière de vivre à attirer les barbares à la connoissance de Dieu, et en gagnèrent une grande multitude, dans un pays où le nom de Jésus-Christ n'avoit point encore été porté. Alors ils pensèrent comment ils feroient pour y établir l'évangile et y faire administrer le baptême. Ils envoyèrent des députés, qui ayant traversés le désert, arrivèrent à une ville romaine, c'est-à-dire des terres de l'empire. On pria l'évêque d'envoyer des prêtres et des ministres à ce peuple converti. L'évêque le fit avec joie : on bâtit une église et on baptisa une grande multitude de barbares. Genséric, l'ayant appris par la relation de Capsur, fit attacher les serviteurs de Dieu par les pieds derrière des chariots, qui, courant dans des lieux pleins de ronces et de bois, les mirent en pièces. Les Maures se lamentoient et les martyrs se regardoient l'un l'autre en passant, et se disoient : Mon frère, priez pour moi; Dieu a rempli notre désir, c'est ainsi qu'on arrive au royaume des cieux. Il se fit de grands miracles à leur tombeau.

LIX. Suite de la persécution.

Après cela, Genséric s'échauffa encore plus contre les catholiques. Il envoya dans la province Zeugitane un nommé Proculus, pour contraindre tous les évêques à livrer les vases sacrés et les livres, comme pour le désarmer (1). Les évêques déclarèrent qu'ils ne pouvoient les livrer, et les Vandales les prirent de force et pillèrent tout, jusqu'à se faire des chemises et des caleçons avec des nappes d'autel. Proculus, exécuteur de cette violence, mourut bientôt après, se coupant la langue par morceaux avec les dents. Alors Valérien, évêque d'Abbenze, âgé de plus de quatre-vingts ans, refusant hardiment de livrer les choses sacrées, fut chassé seul hors de la ville, avec défense à personne de le loger dans aucune maison, ni à la ville, ni à la campagne. Ainsi ce saint vieillard demeura longtemps étendu nu sur le grand chemin, exposé aux injures de l'air. L'Eglise en fait mémoire le quinzième de décembre (2).

En un lieu, nommé Régia, les catholiques ouvrirent une église fermée, pour y célébrer la fête de Pâques. Les ariens le surent et un de leurs prêtres, nommé Adduit, ayant assemblé des gens armés, vint attaquer les catholiques. Ils entrent l'épée à la main, d'autres montent sur les toits voisins et tirent des flèches dans les fenêtres de l'église. Un lecteur, monté sur la tribune, chantoit *Alleluia*, quand il reçut un coup de flèche dans la gorge; le livre lui échappa des mains et il tomba mort. Plusieurs furent tués à coup de flèches et de dards sur le marche-pied de l'autel. Ceux qui ne moururent pas sur-le-champ furent tourmentés ensuite et presque tous mis à mort par ordre du roi, principalement les grandes personnes. L'Eglise fait mémoire de ces martyrs le cinquième d'avril (1). A Tinuzude et en d'autres lieux, les ariens entrant avec fureur, dans le temps que l'on donnoit au peuple la communion, répandirent sur le pavé le corps et le sang de Jésus-Christ et le foulèrent aux pieds.

Genséric avoit ordonné, à la persuasion des évêques, qu'il n'y eut que des ariens qui servissent dans sa maison et dans celle de ses enfants. On trouva un catholique, nommé Armogaste, au service de Théodoric, fils du roi. Il fut souvent tourmenté avec des cordes de boyaux, dont on lui serroit les jambes et le front. Après avoir fait le signe de la croix, il regardoit le ciel, et les cordes se rompoient. On y employa des cordes plus fortes et de chanvre, mais elles se rompoient sitôt qu'il invoquoit le nom de Jésus-Christ. Etant même pendu par un pied, la tête en bas, on le voyoit dormir comme sur un lit de plume. Théodoric son maître lui vouloit faire couper la tête; mais Jocondus, prêtre arien, qui étoit à lui, l'en détourna, disant : Vous pouvez le faire mourir par divers supplices; mais si vous lui faites couper la tête, les Romains commenceront à le reconnoître pour martyr. Par tout l'empire, les barbares nommoient Romains les anciens habitants des provinces. Théodoric envoya donc Armogaste dans la province Byzacène travailler à creuser la terre. Puis, pour lui faire plus de honte, il le fit venir auprès de Carthage et garder les vaches. Le confesseur ayant eu révélation que sa mort étoit proche, dit à un catholique, nommé Félix, intendant du prince : Je vous prie de m'enterrer sous ce chêne, sinon vous en rendrez compte à Dieu. Félix, qui le regardoit comme un apôtre, répondit : Dieu m'en garde; je vous enterrerai dans une église avec l'honneur que vous méritez. Armogaste insista et Félix le promit pour ne pas le contrister. Le saint confesseur mourut peu de jours après. Félix commença à creuser au pied de l'arbre, mais la dureté de la terre et des racines l'arrêtoit; enfin les ayant coupées et fouillant plus avant, il trouva un cercueil d'un marbre très-fin, qui sembloit être mis exprès.

Un nommé Archinimus, de la ville de Mascula, fut attaqué par divers artifices, pour renoncer à la foi catholique; le roi lui-même le flattoit, et lui promettoit de le combler de richesses. Enfin il le condamna à perdre la tête; mais voulant le priver de la gloire du martyre, il donna un ordre secret, que si au moment de l'exécution il témoignoit de la crainte on le fit mourir; s'il demeuroit ferme qu'on l'épargnât. Le confesseur témoigna une constance inébranlable, et on le laissa en vie.

Satur, intendant de la maison d'Hunéric, parloit souvent avec liberté contre l'arianisme. Un diacre arien, nommé Marivade ou Varimade, l'ayant dénoncé, Hunéric le pressa de se faire arien, le menaçant s'il n'obéissoit de lui ôter sa maison, ses biens, ses esclaves, ses enfants, sa femme même, et la faire épouser en sa présence à un gardeur de chameaux. Satur se soumit à tout, mais sa femme à son insu demanda du temps. Elle vint le trouver en un lieu, où il prioit à l'écart, elle avoit les habits déchirés, les cheveux épars, ses enfants l'accompagnoient, et elle tenoit entre ses bras une petite fille qui tétoit encore. Elle la jeta aux pieds de son mari, sans qu'il s'en aperçut, et lui embrassant les genoux, lui dit : Ayez pitié de vous, de moi et de nos enfants; ne les réduisez pas à la servitude, nous sommes d'une race noble, ne m'exposez pas moi-même à un mariage infâme de votre vivant. Dieu voit bien que vous ferez ceci par force. Il lui répondit, par les paroles de Job (1) : Vous parlez comme une femme insensée. Si vous m'aimiez, vous ne me pousseriez pas à une seconde mort. Que l'on fasse ce que l'on voudra, je me souviendrai toujours des paroles du seigneur (2) : Quiconque ne quitte pas sa femme, ses enfants, ses terres, sa maison, ne peut être mon disciple. On le dépouilla de tout, et on le réduisit à la mendicité, avec défense même de sortir. L'Eglise honore ces trois martyrs le vingt-neuvième de mars (3).

Ensuite Genséric fit fermer l'église de Carthage et bannit en divers lieux les prêtres et les ministres; car il n'y avoit point d'évêque, ce qui dura jusqu'au temps de l'empereur Zenon. Genséric fit même beaucoup de maux aux catholiques de plusieurs provinces hors d'Afrique, en Espagne, en Italie, particulièrement dans la partie méridionale, en Sicile, en Sardaigne, en Grèce, en Epire, en Dalmatie et jusque dans la Vénétie. Car s'étant fortifié par le secours des Maures; après la mort de Valentinien, il envoyoit tous les ans au printemps des vaisseaux faire des descentes, tantôt en Italie, tantôt en Sicile, tantôt aux provinces de l'empire d'orient, pillant partout, emmenant un grand nombre de captifs, et ruinant des villes entières (4).

LX. Eudoxie quitte le schisme.

L'impératrice Eudoxie, veuve de Théodose qui étoit à Jérusalem, apprit avec une sensible douleur tout ce qui s'étoit passé à Rome, la mort violente de l'empereur Valentinien, son gendre, l'irruption des Vandales, la captivité de sa fille Eudoxie, et de ses petites-filles emmenées à Carthage (1). D'ailleurs son frère Valère et Olybrius, gendre de sa fille, lui écrivoient souvent de se séparer des eutychéens, et de rentrer dans la communion de l'Eglise catholique. Elle étoit dans une grande peine d'esprit, ne voulant pas agir contre sa conscience, et préférer l'affection de ses parents à ce qu'elle croyoit la vraie foi. Elle résolut donc de consulter les solitaires les plus renommés. Elle envoya Anastase, chorévêque de Jérusalem à Antioche vers saint Siméon Stylite, qui étoit alors une grande lumière de l'Eglise, lui écrivit l'état de son âme, et lui demanda conseil. Il répondit : Sachez que le démon, voyant la richesse de vos vertus, a voulu vous cribler comme le froment; et le pernicieux Théodose, lui servant d'instrument, a rempli votre âme de ténèbres et de trouble. Mais courage, votre foi n'a pas manqué. Au reste je m'étonne fort qu'étant si près de la source, vous veniez chercher un ruisseau si loin. Vous avez le divin Euthymius, suivez ses instructions, vous serez sauvée.

Eudoxie, ayant reçu cette réponse, et sachant que saint Euthymius n'entroit point dans les villes, fit bâtir une tour au plus haut désert d'orient, à trente stades de sa laure vers le midi, afin de pouvoir l'y entretenir souvent. Elle l'envoya chercher par Côme gardien de la croix, avec le chorévêque Anastase. Ils ne le trouvèrent point à sa laure, parce que sur cette nouvelle il s'étoit retiré à Rouban; ils prirent avec eux Théoctiste son disciple, et l'ayant trouvé après beaucoup de prières, ils lui persuadèrent à grand'peine de venir à la tour que l'on venoit de bâtir, et où l'on fit depuis un monastère. L'impératrice fut ravie de voir le saint, et, se jetant à ses pieds, elle dit : Je vois maintenant que Dieu m'a visitée par votre présence. Le saint vieillard après lui avoir donné sa bénédiction, lui dit : Ma fille prenez garde à vous désormais (2). Ces malheurs si funestes vous sont arrivés en Italie, parce que vous vous êtes laissé séduire à la malice de Théodose. Quittez donc cette opiniâtreté déraisonnable; et outre les trois conciles œcuméniques de Nicée contre Arius, de Constantinople contre Macédonius, d'Ephèse contre Nestorius, recevez aussi la définition de celui de Chalcédoine; retirez-vous de la communion de Dioscore, et embrassez celle de Juvénal. Ayant ainsi parlé, il lui donna sa bénédiction, prit congé d'elle et se retira.

(1) C. 12. (2) Mart. R. 15 dec.

(1) Mart. R. 5 apr.

(1) Job. II, 10. (2) Luc. XIV, 26. (3) Martyr. R. 29 mart. (4) Procop. 1, Vandal. c. 5.

(1) Vita S. Euthym. p. 64. (2) P. 66.

Eudoxie, admirant sa vertu, exécuta ce qu'il avoit dit, comme si Dieu lui eût parlé de sa bouche. Elle retourna aussitôt à Jérusalem, et par le moyen des prêtres Côme et Anastase, elle se réunit à l'archevêque Juvénal et à l'église catholique. Son exemple attira une grande multitude de laïques et de moines, que Théodose avoit séduits. L'abbé Elpide se réunit, mais Géronce demeura dans le schisme avec un grand peuple qu'il entraina (1), même deux moines, Marcien et Romain, qui quittèrent l'abbé Elpide, et fondèrent ensuite des monastères, l'un à Bethléem, l'autre à Thécué.

(1) P. 67.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

I. Mort de Marcien. Léon, empereur.

L'Empereur Marcien se préparant à la guerre contre les Vandales, faisoit des processions auprès de Constantinople, où il assistoit à pied, et qu'il accompagnoit d'aumônes. Il s'en fit une entre autres le vingt-sixième de janvier quatre cent cinquante-sept, sous le consulat de Constantin et de Rufus, et l'empereur mourut peu de temps après, âgé de soixante-cinq ans, en ayant régné six et demi. Sa mémoire est en bénédiction pour ses vertus et pour les services qu'il rendit à la religion. Son successeur fut Léon, natif de Thrace, surnommé Magnus ou Macela, tribun et gouverneur de Selymbrie. Il fut élu le septième de février quatre cent cinquante-sept, sous le consulat de Rufus et de Constantin, indiction dixième, et couronné par l'évêque Anatolius. Il régna près de dix-sept ans (1).

II. Timothée Élure, intrus à Alexandrie.

Dès le commencement de son règne, le parti d'Eutychès se releva en Egypte. Il y avoit un moine nommé Timothée, surnommé Élure, qui étoit prêtre, et s'étoit séparé des catholiques aussitôt après le concile de Chalcédoine. Il étoit joint à quatre ou cinq évêques, et à quelques moines infectés de la même erreur, et pour ce sujet, condamnés par Protérius et par le concile d'Egypte, et exilés par ordre de l'empereur Marcien (2). Ce Timothée alloit de nuit par les cellules des moines, et, leur parlant au travers d'une canne creuse, les appeloit par leur nom, et leur disoit qu'il étoit un ange envoyé du ciel pour les avertir de fuir la communion de Protérius et d'élire pour archevêque Timothée, qui étoit lui-même. Peut-être cette manière d'aller de nuit, lui fit-elle donner le surnom d'*ailouros*, qui en grec signifie un chat. La mort de l'empereur Marcien l'enhardit; il commença à parler plus haut contre le concile de Chalcédoine (3); il assembla quelques moines de sa faction, qui demeuroient dans le voisinage d'Alexandrie, et remplit la ville d'un si grand tumulte, que les catholiques n'osoient se montrer. Ensuite il ramassa une troupe de séditieux gagnés par argent, et prenant occasion de l'absence de Denis, qui commandoit les troupes de la province, et qui étoit alors occupé dans la Haute-Egypte, il s'empara de la haute église d'Alexandrie, nommée la Césarienne, et se fit ordonner évêque par deux de ces évêques condamnés et exilés, savoir: Eusèbe de Peluse et Pierre de Majume. Timothée, ainsi ordonné, célébra le baptême et fit toutes les fonctions d'évêque.

Le duc Denis étant de retour à Alexandrie, et ayant trouvé que Timothée en étoit dehors, l'empêcha d'y rentrer: ce qui mit en fureur ceux de son parti (1). Ils cherchèrent l'évêque Protérius, qui se retira dans le baptistère, croyant se garantir par la sainteté du lieu et du temps, car c'étoit le vendredi saint, vingt-neuvième de mars, cette même année quatre cent cinquante-sept. Mais les schismatiques n'y eurent point d'égard, non plus qu'à sa vieillesse et ses cheveux blancs; ils entrèrent à main armée dans le baptistère, et, comme Protérius étoit en prière, il fut tué d'un coup d'épée dans le ventre, et percé de plusieurs autres coups, puis on attacha son corps à une corde, on l'exposa à la vue de tout le peuple, au lieu nommé Tétrapyle ou Quatre-Portes, lui insultant et criant avec de grandes huées, que c'étoit Protérius. Ensuite on traîna ce cadavre par toute la ville; on le mit en pièces, on le déchira de mille coups, quelques-uns même n'eurent pas horreur de goûter de ses entrailles. On brûla le reste de ses membres, et on jeta les cendres au vent. Six autres furent tués avec l'évêque.

Après cela, Timothée exerça librement à Alexandrie toutes les fonctions du sacerdoce. Il disposoit à son gré des biens de cette église, et les distribuoit aux gens de sa faction, au préjudice des pauvres qui en devoient vivre. Il anathématisa le concile de Chalcédoine, et tous ceux qui le recevoient, c'est-à-dire le pape saint Léon, Anatolius de Constantinople, Basile d'Antioche, car Maxime étoit mort, et tous les évêques catholiques. Il ôta des sacrés

(1) Theod. Lect. lib. 8. Chr. Pasch. Marcel. Chr. Chr. Pasch. Theop. p. 95.
(2) Epist. Ægypt. Conc. Calch. p. 3, c. 22, c. 25. Theod. Lect. lib. 1. Nic. Ep. xv, c. 16. Evagr. 11, c. 8.
(3) Tom. 4. Conc. pag. 898, D.

(1) Victor. Chr. p. 899, C.

diptyques le nom de Protérius, et y mit le sien et celui de Dioscore. Il persécuta les parents de Protérius, et pilla les biens de son patrimoine. Des quatre ou cinq évêques de son parti, il en retenoit les uns auprès de lui, et envoyoit les autres par les villes d'Egypte pour persécuter les évêques catholiques et leur clergé. Il chassoit des vieillards ordonnés par Théophile et par saint Cyrille, et faisoit ordonner à leur place des hérétiques; il faisoit rompre et brûler les chaires pontificales où Protérius s'étoit assis, et laver d'eau de mer les autels dressés et consacrés dans les églises (1). Il troubloit les monastères d'hommes et de filles, y mettant des clercs de sa faction, et défendant de recevoir la communion des évêques et des clercs catholiques, ni de les tenir pour clercs. Ainsi ils étoient réduits à s'enfuir et à se cacher.

III. Lettres de saint Léon au sujet de Timothée.

Ces nouvelles étant venues à Constantinople, Anatolius en avertit saint Léon, et que les hérétiques demandoient hautement un nouveau concile, pour casser les décrets de celui de Chalcédoine, mais que l'empereur avoit rejeté de lui-même cette proposition. Que toutefois il étoit à propos que le pape lui écrivît pour le soutenir dans ses bons sentiments et le prier de remédier à ces maux. Le pape saint Léon écrivit donc à l'empereur Léon, à qui il avoit déjà écrit pour le féliciter sur son avènement à l'empire (2). Par cette seconde lettre, il le prie de tenir ferme pour l'autorité inébranlable du concile de Chalcédoine et de procurer la paix de l'église d'Alexandrie, en y faisant ordonner un évêque par les catholiques. La lettre est du neuvième de juin, sous le consulat de Constantin et de Rufus, c'est-à-dire en quatre cent cinquante-sept.

Saint Léon crut aussi devoir exciter les évêques des grands siéges, à soutenir la bonne cause par un consentement unanime. Il écrivit donc à Basile d'Antioche une lettre qui commence ainsi (3) : Nous devions avoir appris votre ordination, suivant la coutume de l'Eglise, par vous ou par nos frères, les évêques de la province; mais vous ne manquez pas de raisons qui peuvent vous en avoir empêché ; l'empereur Marcien, de sainte mémoire, nous a fait savoir par ses lettres votre consécration ; et d'ailleurs nous vous connoissons assez pour ne pouvoir douter de votre mérite. Il l'exhorte ensuite à résister aux entreprises criminelles des eutychéens, et à ne pas souffrir que l'on donne atteinte au concile de Chalcédoine, car on ne l'attaque, dit-il, que pour anéantir le mystère de l'incarnation. Je suis assuré que l'empereur, le patrice et tous les magistrats n'accorderont rien aux hérétiques, au préjudice de l'Eglise, s'ils voient que le courage des pasteurs n'est point ébranlé. Il charge Basile de donner part de cet avis à tous les évêques, c'est-à-dire à ceux de sa province. La même lettre fut envoyée à Juvénal de Jérusalem, et à Euxithée de Thessalonique (1). Elle est du vingt-troisième d'août quatre cent cinquante-sept.

Ensuite saint Léon, trouvant l'occasion d'un nommé Géronce qui retournoit à Constantinople, écrivit trois lettres, le premier jour de septembre, l'une à Julien de Co pour le charger de faire tenir les lettres qu'il avoit écrites aux métropolitains et se plaindre de ce que quelques-uns accusoient d'obscurité sa lettre à Flavien, prétendant qu'elle devoit être mieux expliquée. La seconde lettre est au prêtre Aétius, à qui il dit qu'il a écrit au patrice Aspar, à Sporatius, et à d'autres personnes. Je vous envoie aussi, dit-il, des copies des lettres que les évêques de Gaule et d'Italie nous ont envoyées, afin que vous voyiez combien nous sommes unis avec eux, par la même foi. La troisième lettre est à l'empereur Léon, pour le fortifier de plus en plus dans la protection du concile de Chalcédoine. Majorien régnoit alors en occident, ayant été déclaré empereur à Ravenne, du consentement de l'empereur Léon (2).

IV. Évêques d'Égypte à Constantinople.

Cependant plusieurs évêques d'Egypte s'étant sauvés de la persécution de Timothée, vinrent à Constantinople et racontèrent à l'évêque Anatolius tout ce qui leur étoit arrivé. Ils présentèrent à l'empereur Léon une requête au nom de tous les évêques d'Egypte et des clercs d'Alexandrie, où ils disoient que dès le commencement de son règne il avoit écrit aux métropolitains, pour la foi catholique, en confirmant les ordonnances de tous ses prédécesseurs et particulièrement de l'empereur Marcien. Ils racontoient ensuite l'intrusion de Timothée, le massacre de Protérius et la persécution que souffroient les catholiques; puis ils ajoutoient: Nous vous supplions donc d'écrire au très-saint archevêque de Rome, à ceux d'Antioche, de Jérusalem et de Thessalonique, d'Ephèse et aux autres que vous jugerez à-propos, afin qu'ils vous rapportent ce qui est réglé par les canons, et que vous ordonniez que l'usurpateur soit chassé de l'église d'Alexandrie, et puni comme il le mérite. Ensuite que, suivant les canons et l'ancienne coutume, le concile orthodoxe de tout le diocèse d'Egypte, élise un personnage digne de remplir le siége de saint Marc (3). Que si, après cela, il est encore besoin d'un concile, ce que nous ne croyons pas, nous

(1) P. 894, D ; p. 899, D ; p. 901, B ; p. 900, B ; p. 865, A.
(2) Epist. Leon. 118 ; Epist. 115, al. 73.
(3) Epist. 118.

(1) Epist. 119.
(2) Epist. 120, 122, al. 74. Marcell. Chr. Idac.
(3) Conc. Chalch. p. 3, c. 22. p. 896.

y viendrons hardiment, non pour la cause de la foi, dont nous ne doutons point, mais pour les entreprises de Timothée ; nous vous supplions aussi de lui défendre de faire aucune ordination d'évêques ou de clercs, de célébrer l'office, ni de rien innover dans nos églises, et d'ordonner que les biens de celle d'Alexandrie soient administrés par le conseil des anciens du clergé, et que tous les clercs catholiques soient maintenus en paix dans leurs églises; et pour cet effet d'adresser vos lettres au très-magnifique duc Denis et aux juges de chaque province (1). Cette lettre étoit souscrite par quatorze évêques, quatre prêtres, dont deux étoient économes de l'église d'Alexandrie, et par deux diacres.

Timothée envoya aussi de son côté à Constantinople, et ses députés présentèrent à l'empereur des lettres de sa part; mais avant que d'y répondre, il leur ordonna de déclarer leur foi, et ce qu'ils croyoient des conciles. Ils donnèrent donc un libelle, par lequel ils déclarent qu'ils tiennent la foi de Nicée sans y rien ajouter, qu'ils reçoivent les conciles d'Ephèse, c'est-à-dire tant le faux concile de Dioscore que le légitime de saint Cyrille; mais ils rejettent le concile de Constantinople et celui de Chalcédoine, et demandent à l'empereur de faire réponse à leur archevêque Timothée. Cette requête étoit sans souscription, de peur que l'on ne vît le petit nombre de schismatiques, car il n'y avoit que quatre évêques pour Thimothée. Il écrivit aussi à l'empereur un mémoire fort artificieux, où il prétendoit montrer que saint Léon, le concile de Chalcédoine et tous les évêques orientaux étoient nestoriens (2).

V. L'empereur Léon consulte les évêques.

L'empereur Léon renvoya ces requêtes à Anatolius, évêque de Constantinople, lui déclarant que le peuple d'Alexandrie, les magistrats et les gens de mer demandoient que Timothée demeurât leur évêque (3). Apparemment il y avoit aussi des requêtes de leur part. L'empereur ordonne donc à Anatolius d'assembler son clergé avec les évêques catholiques qui se trouvoient alors à Constantinople pour donner leur avis, tant sur l'ordination de Timothée, que sur le concile de Chalcédoine, car les schismatiques prétendoient que, sans y avoir égard, on devoit en assembler un autre, et examiner la foi de nouveau.

Anatolius tint un concile à Constantinople, suivant cet ordre de l'empereur, comme on voit par la requête des évêques d'Égypte, concluant à ce qu'il écrivît des lettres synodales au pape saint Léon, aux évêques d'Antioche, de Jérusalem, de Thessalonique, d'Ephèse et aux autres qu'il lui plairoit, afin que tous déclarassent à l'empereur ce qu'il devoit faire, selon les canons, pour réprimer ces désordres. Le résultat de ce concile de Constantinople fut apparemment la lettre que nous avons d'Anatolius à l'empereur Léon, où il marque qu'il a écrit au pape saint Léon et à tous les métropolitains; et répondant à la consultation de l'empereur, il déclare que l'ordination de Timothée est nulle et contre les canons; que le concile de Chalcédoine n'a rien défini que de conforme à la foi, et que vouloir y donner atteinte, c'est chercher à troubler la paix des églises (1).

L'empereur Léon considéra la difficulté d'assembler un concile universel et l'incommodité qu'en souffriroient tant d'évêques, à qui leur grand âge, leur foible santé, ou leur pauvreté rendroient le voyage très-pénible. Il se contenta donc d'écrire aux évêques des grands siéges, leur envoyant la même lettre qu'il avoit adressée à Anatolius; mais au lieu qu'il lui ordonnoit d'assembler les évêques qui se trouveroient à Constantinople, il ordonnoit aux autres d'assembler ceux de leur province (2). Nous avons les noms des évêques à qui fut envoyée cette lettre circulaire au nombre d'environ soixante, dont les premiers sont : le pape saint Léon, Basile d'Antioche, Juvénal de Jérusalem, Epiphane d'Apamée, métropole de la seconde Syrie, Dorothée de Tyr, Jean de Damas, Pélage de Tarse, Oreste d'Anazarbe, Etienne d'Hiéraple, Ibas d'Edesse. Toutes ces lettres de l'empereur furent envoyées par des magistriens, et Anatolius envoya aussi Asclépiade, son diacre. L'empereur consulta encore sur cette question trois fameux solitaires, saint Siméon Stylite, saint Jacques et saint Baradat. Il faut dire qui étoient ces saints que l'on consultoit avec les grands évêques.

VI. Saint Jacques le Syrien et saint Baradat.

Le plus vieux des trois étoit saint Jacques, surnommé le Syrien, et disciple de saint Maron. Il demeuroit sur une montagne, à trente stades, c'est-à-dire à une lieue et demie de la ville de Cyr, et il étoit connu particulièrement de Théodoret (3). Il vivoit à découvert, sans avoir ni toit ni clôture, exposé continuellement à toutes les injures de l'air et à la vue de tous ceux qui le venoient voir; quelquefois il étoit brûlé du soleil, quelquefois on le trouvoit enseveli sous la neige; par-dessous son habit, il portoit de pesantes chaînes de fer, et ne se servoit point de feu, pas même pour faire cuire sa nourriture, qui ne consistoit qu'en des lentilles trempées dans l'eau. Il faisoit quantité de miracles, guérissant des fièvres et d'autres maladies et chassant les démons; l'eau qu'il avoit bénite étoit un remède à plusieurs maux. Il ressuscita un enfant de quatre ans, que Théodoret dit avoir vu, et avoir ouï raconter le mi-

(1) P. 897.
(2) Conc. Chalch. p. 3, c. 24. Leo Epist. 125, al. 75, c. 4. Ep. 126, c. 2. Genn. de Script. n. 71.
(3) Conc. Chalch. p. 3, c. 21.

(1) Conc. Chalch. p. 3, c. 25. p. 900, D. Conc. Chalch. p. 3, c. 26.
(2) Liber. Breviar. c. 15. Tom. 4. Conc. p. 890, 891. Baluz. Nova Coll. p. 1422.
(3) Theod. Philoth. c. 21.

racle au père. Quand le saint étoit malade, le peuple s'assembloit autour de lui pour enlever son corps après sa mort. On avoit bâti une église pour le mettre, et Théodoret lui avoit préparé un cercueil dans l'église des Apôtres; mais le saint anachorète lui fit promettre de l'enterrer sur la montagne, et le cercueil y ayant été transporté, il y fit mettre des reliques des prophètes, des apôtres et des martyrs, qu'il avoit ramassées de tous côtés, afin que l'on ne dît pas que c'étoit son sépulcre, et voulut être mis dans un autre cercueil auprès de ces saints.

Saint Baradat logeoit du commencement dans une cabane où il étoit enfermé, puis il monta sur une roche, et se mit dans une espèce de coffre si petit qu'il y étoit tout courbé, et si mal joint que c'étoit comme une cage où il étoit exposé et à la pluie et au soleil (1). Après y avoir demeuré longtemps, il en sortit par le conseil de Théodote, évêque d'Antioche, et demeura en plein air, ayant continuellement les mains étendues au ciel, et tout couvert d'une tunique de peau, en sorte qu'il n'avoit de libre que le nez et la bouche pour respirer. Il répondoit très-pertinemment aux questions qu'on lui faisoit, et raisonnoit mieux, dit Théodoret, que ceux qui ont étudié les labyrintes d'Aristote; avec cela il étoit d'une humilité profonde.

VII. Commencements de saint Siméon Stylite.

Saint Siméon étoit né en un bourg de Cilicie nomme Sisan, sur la frontière de Syrie, et dès l'âge de treize ans, il garda les brebis de son père. Un jour que le troupeau ne pouvoit sortir à cause de la neige, il alla à l'église avec ses parents et y entendit lire l'évangile qui dit que ceux qui pleurent sont heureux, et ceux qui rient malheureux, et qu'il faut avoir le cœur pur (2). Il demanda à un vieillard comment on pouvoit acquérir ce bonheur; il lui dit: Par le jeûne, la prière, l'humilité et la pauvreté, et lui conseilla d'aller à un monastère. Le jeune Siméon entra dans un monastère voisin, où il demeura deux ans; mais le désir d'une vie plus parfaite le fit aller à Thélède, bourgade située au pied du mont Coryphe, entre Berée et Antioche (3). Il y avoit là deux monastères, dont l'un étoit gouverné par Héliodore, et composé de quatre-vingts moines. Siméon y demeura dix ans, et surpassa en austérité tous ses confrères, car au lieu qu'ils mangeoient de deux jours l'un, il ne mangeoit que deux fois la semaine, et quoique ses supérieurs l'en reprissent comme d'une désobéissance, ils ne pouvoient le persuader.

Un jour il prit une corde à puits faite de palmier, très-rude, même pour les mains, et s'en entoura le corps depuis la ceinture en haut, en sorte qu'elle lui entra dans la chair; l'ayant ainsi portée plus de dix jours, on s'en aperçut enfin à l'odeur et au sang qui en dégouttoit. On la lui ôta à peine, et, le voyant si excessif dans ses mortifications, on le fit sortir du monastère. Il se retira dans le plus désert de la montagne et descendit dans une citerne sèche, où il continuoit à louer Dieu. Au bout de cinq jours, les supérieurs du monastère se repentirent de l'avoir chassé, ils l'envoyèrent chercher; on le trouva, on le retira avec une corde. Peu de temps après, il s'en alla à Thélanisse, bourgade située au pied d'une montagne près d'Antioche. Il y trouva une petite loge où il s'enferma pendant trois ans.

Alors il voulut imiter le jeûne de Moïse et d'Elie, et passer quarante jours sans manger. L'abbé Bassus étoit supérieur d'un monastère voisin et avoit l'inspection des prêtres de la campagne; Siméon le pria de murer sa porte avec de la terre, sans lui rien laisser dans sa cellule; Bassus lui dit que se donner la mort n'étoit pas une vertu, mais le plus grand de tous les crimes. Siméon lui dit: Mon père, mettez là dix pains et un vase plein d'eau; si j'ai besoin de nourriture, j'en prendrai. Ainsi fut fait. Au bout des quarante jours, Bassus revint; il ôta la terre dont la porte étoit bouchée, et étant entré, il trouva tous les pains en leur entier, le vase encore plein d'eau, et Siméon prosterné sans voix, sans mouvement, sans respiration. Il demanda une éponge, dont il lui humecta la bouche, et lui donna les divins mystères. En étant fortifié, il se leva et prit un peu de nourriture, c'est-à-dire des laitues, de la chicorée et des herbes semblables, qu'il mâchoit et avaloit peu à peu. Bassus, ravi de joie, retourna à son monastère, composé de plus de deux cents moines, et leur raconta cette merveille. Depuis ce temps, Siméon continua de jeûner ainsi tous les ans quarante jours de suite; et il avoit déjà passé vingt-huit ans de la sorte, quand Théodoret l'écrivoit. Il demeuroit debout les premiers jours, ensuite il s'asséioit continuant de prier, puis il demeuroit étendu et demi-mort.

Après avoir passé trois ans dans cette cellule près de Télanisse, il monta au haut de la montagne et fit faire une enceinte de murailles dans laquelle il s'enferma, ayant une chaîne de fer de vingt coudées de long attachée par un bout à une grosse pierre, et par l'autre à son pied droit, afin que, quand il eût voulu, il ne pût sortir de cet espace. Là il s'occupoit à la méditation des choses célestes. Mélèce, alors chorévêque d'Antioche, lui conseilla d'ôter cette chaîne, lui représentant que la volonté suffisoit pour tenir le corps par des liens raisonnables. Siméon se rendit et fit venir un forgeron qui détacha la chaîne. Ce Mélèce semble être le même, qui fut depuis évêque de Mopsueste, ami particulier de Théodoret.

La réputation de Siméon se répandant de tous côtés, on venoit à lui non-seulement du voisinage, mais de plusieurs journées de chemin. On lui amenoit des paralytiques, on le prioit de guérir diverses maladies ou d'obtenir

(1) Ibid. c. 27.
(2) C. 26. Vita per Anton. ap. Rosvue. p. 170. Theod. Philoth. c. 26. Luc. vi, 21, 25.
(3) Philoth. c. 4.

la fécondité aux personnes stériles. Ceux qui avoient reçu ce qu'ils demandoient, s'en retournoient avec joie et publioient ses bienfaits, ce qui en attiroit encore un plus grand nombre. Toutes sortes de nations y venoient en foule, des Ismaélites, des Perses, des Arméniens, des Ibériens, des Omérites et des Arabes plus reculés. On y venoit des extrémités d'occident, d'Italie, de Gaule, d'Espagne, de la Grande-Bretagne. Sa réputation s'étendoit jusqu'aux Ethiopiens et aux Scythes errants. A Rome elle étoit si grande que les artisans avoient mis de petites images du saint à l'entrée de toutes les boutiques pour attirer sa protection. Théodoret témoigne l'avoir ouï dire.

VIII. Saint Siméon sur la colonne.

Siméon se sentoit importuné de cette foule innombrable qui s'empressoit autour de lui pour le toucher et tirer quelque bénédiction des peaux dont il étoit vêtu. Il lui paroissoit impertinent de souffrir ces honneurs excessifs et pénible d'être toujours ainsi pressé; c'est ce qui le fit aviser de se tenir debout sur une colonne. Il en fit faire une d'avance de six coudées, puis de douze, puis de vingt-deux et enfin de trente-six; et de là lui vint le nom de stylite, car *stylé* en grec signifie une colonne. Plusieurs blâmèrent une manière de vie si extraordinaire et quelques-uns s'en moquoient; mais Théodoret croyoit que c'étoit l'effet d'une providence particulière de Dieu, pour frapper les hommes d'un tel spectacle, et les miracles que Siméon fit devant et après, donnent bien sujet de le croire.

Les moines du désert lui envoyèrent demander quelle étoit cette manière de vie si étrange, lui ordonnant de la quitter et de suivre le chemin battu de leurs pères. Ils avoient dit à leur envoyé: S'il obéit volontiers, laissez-le vivre à sa manière; s'il résiste et se montre esclave de sa propre volonté, tirez-le de la colonne par force. L'envoyé étant arrivé et ayant déclaré à Siméon l'ordre des pères, aussitôt il avança un pied pour descendre. L'envoyé lui dit de demeurer et de prendre courage et que son état venoit de Dieu. Les moines d'Egypte, scandalisés aussi de cette nouveauté, lui envoyèrent dénoncer l'excommunication. Mais, étant mieux informés de son mérite, ils rentrèrent dans sa communion. Domnus, évêque d'Antioche le vint voir, admira sa manière de vie et lui donna les sacrements (1).

Depuis que Siméon fut sur la colonne, il convertit un grand nombre d'infidèles (2), d'Ibériens, d'Arméniens, de Perses et particulièrement d'Arabes ismaélites. Ils venoient le voir en grandes troupes de deux ou trois cents, quelquefois de mille, renonçoient à haute voix aux erreurs de leurs ancêtres, particulièrement au culte de Vénus et brisoient leurs idoles en sa présence; ils recevoient le baptême et apprenoient de sa bouche les lois suivant lesquelles ils devoient vivre. Théodoret en parle comme témoin oculaire, et pensa une fois être écrasé par ces barbares qui, par ordre du saint, s'empressoient à recevoir sa bénédiction. Il rend aussi témoignage que Siméon avoit le don de prophétie, qu'il prédit deux ans devant une sécheresse et une famine et une autre fois une grande multitude de chenilles (1).

IX. Occupations de saint Siméon.

Son occupation ordinaire étoit la prière, tantôt debout, tantôt incliné et il s'inclinoit si bas qu'il touchoit du front aux doigts de ses pieds, car ses jeûnes continuels lui avoient rendu le ventre creux. Il faisoit des inclinations si fréquentes qu'on en compta une fois, jusqu'à douze cent quarante-quatre. Aux grandes solennités, il passoit les nuits debout, les mains étendues (2). Après avoir prié toute la nuit et tout le jour jusqu'à none, il commençoit à instruire les assistants; puis il écoutoit leurs demandes, guérissoit des malades et terminoit des différends. Vers le coucher du soleil, il recommençoit à prier. Il ne mangeoit qu'une fois la semaine et point du tout pendant le carême. Les femmes n'entroient point dans l'enceinte de sa colonne, il ne permit pas même à sa mère de le voir; mais étant morte sur le lieu, il pria à haute voix, pour le repos de son âme. Il étoit vêtu d'un habit de peau qui le couvroit jusqu'aux pieds; il avoit la tête couverte d'une tiare, c'est-à-dire d'un bonnet à la manière du pays et portoit la barbe longue (3). Au haut de la colonne, étoit une petite enceinte comme à nos chaires sur laquelle il s'appuyoit.

Il ne négligeoit pas les affaires générales de l'Eglise, mais il combattoit contre les païens, les juifs et les hérétiques. Quelquefois il en écrivoit à l'empereur, comme à Théodose, à l'occasion d'une synagogue d'Antioche: quelquefois il excitoit le zèle des magistrats, et exhortoit les évêques mêmes à prendre plus de soin de leurs troupeaux. L'empereur Marcien se déguisa pour l'aller voir, comme un particulier et l'admira. Le roi de Perse l'honoroit beaucoup; et comme des ambassadeurs lui en parloient, il s'informoit curieusement de sa manière de vie et de ses miracles. La reine son épouse demanda de l'huile qu'il eût bénite, et la reçut comme un grand présent. Tous les courtisans, malgré les calomnies des mages, prenaient soin de s'en instruire, et le nommoient un homme divin. Au milieu de cette gloire il étoit si humble, qu'il se croyoit le dernier des hommes. Il étoit de facile accès, doux et agréable, répondant à tout le monde, fût-ce

(1) Evagr. I, Hist. c. 13. Theod. lect. II, p. 565.
(2) Theod. 883.

(1) P. 885.
(2) P. 887. p. 88.
(3) Anton. Vita ap. Rosvuel. Evagr. I, c. 14.

un artisan, un paysan ou un mendiant (1). Il disoit à ceux qu'il avoit délivrés de leurs maladies : Si quelqu'un vous demande qui vous a guéris, dites que c'est Dieu : gardez-vous de parler de Siméon, autrement je vous avertis que vous retomberez dans le même mal. Théodoret, qui l'avoit vu et entretenu plusieurs fois, et qui a écrit de son vivant l'abrégé de sa vie, voyoit bien la peine qu'on auroit à croire ces merveilles ; c'est pourquoi il en parle ainsi (2) : Encore que j'aie pour témoins, s'il faut ainsi dire, tous les hommes vivants, je crains que mon récit ne paroisse à la postérité une fable entièrement destituée de vérité. Car ce qui se passe ici est au-dessus de l'humanité ; cependant les hommes ont accoutumé de mesurer ce qu'on leur dit par les forces de la nature, et si quelque chose en passe les bornes, il paroît un mensonge à ceux qui ne connoissent pas les choses divines.

Tel étoit donc le grand Siméon Stylite, que l'empereur Léon consulta sur le concile de Chalcédoine. Nous n'avons point la réponse qu'il fit à l'empereur ; mais seulement la lettre qu'il écrivit à Basile, évêque d'Antioche, où il dit (3) : Ayant reçu vos lettres, j'ai admiré le zèle de l'empereur, sa piété et son affection pour la foi des pères. Ce don n'est pas de nous, comme dit l'apôtre ; mais de Dieu qui lui a donné cette bonne volonté par vos prières. Et un peu après : C'est pourquoi tout vil et méprisable que je suis, et l'avorton des moines, j'ai aussi déclaré à sa majesté mon sentiment, touchant la foi des six cent trente pères, qui se sont assemblés à Chalcédoine, m'arrêtant et m'affermissant sur cette foi révélée par le saint-esprit. Car si le sauveur est présent au milieu de deux ou trois personnes assemblées en son nom, comment se pourroit-il faire que le saint-esprit ne fût pas entre tant de saints évêques? Soyez donc ferme et courageux pour la vraie religion, comme Josué pour le peuple d'Israël. Je vous prie de vouloir bien saluer de ma part tout votre pieux clergé, et votre peuple fidèle.

X. Lettres de saint Léon à Constantinople.

Le pape saint Léon, ayant appris que les évêques catholiques d'Egypte s'étoient réfugiés à Constantinople, leur écrivit plusieurs lettres pour les consoler et les encourager. Dans la dernière, qui est du vingt-et-unième de mars quatre cent cinquante-huit, il les nomme jusqu'au nombre de quinze, dont les premiers sont : Nestorius, Athanase, Paul, Pierre et Théonas. Cependant il écrivoit aussi à Anatolius de Constantinople et à l'empereur Léon. Il se plaint à Anatolius que quelques-uns de de ses clercs favorisoient les hérétiques, et l'exhorte à les retrancher de l'Eglise, s'il ne peut les corriger. Et comme Anatolius n'y avoit point donné ordre, il l'en avertit encore plus fortement par une seconde lettre, marquant en particulier le prêtre Atticus, qui avoit prêché dans l'église contre la foi catholique et le concile de Chalcédoine. Il demande qu'il se rétracte publiquement, en condamnant la doctrine d'Eutychès. Anatolius ne trouva pas bon ce soin que saint Léon prenoit de son clergé. Le prêtre Atticus envoya aussi pour sa justification un écrit, où il protestoit qu'Eutychès lui avoit été odieux, sur quoi saint Léon répondit à Anatolius : Vous ne devez point trouver mauvais que je vous aie renvoyé l'examen de ce que l'on disoit contre vos clercs ; je n'ai point en cela blessé votre dignité ; mais j'ai pris soin de votre réputation, qui m'est aussi chère que la mienne (1). Quant au prêtre Atticus, l'ambiguïté de son écrit confirme ce qui nous en a été rapporté. Car autre chose est l'inimitié qui se trouve même entre les catholiques, autre chose l'erreur que la foi condamne. Il faut donc qu'il montre évidemment ce qu'il condamne en Eutychès, et qu'il promette de garder la définition du concile de Chalcédoine. Cette lettre est du mois de mars quatre cent cinquante-huit. Saint Léon écrivit en même temps au clergé de Constantinople pour le confirmer dans la foi et dans l'éloignement des hérétiques, pour faire déposer Atticus et André, que l'on accusoit de la même erreur, s'ils ne la condamnoient publiquement (2).

L'empereur avoit invité le pape à venir à Constantinople, sur quoi le pape lui répondit, dès le premier de novembre quatre cent cinquante-sept, qu'il n'y avoit point de raison d'examiner de nouveau ce qui avoit été décidé au concile de Chalcédoine. Autrement, dit-il, les troubles des églises n'auroient point de fin, si on renouveloit toujours les disputes au gré des hérétiques. Il l'exhorte à ne les point écouter, et à les chasser au contraire du siége d'Alexandrie, qu'ils ont si indignement usurpé. Il remarque la différence des requêtes dont l'empereur lui avoit envoyé copie ; les catholiques avoient la leur, et y avoient mis hardiment leurs noms et leurs qualités ; les hérétiques n'avoient point souscrit, de peur qu'on ne vît leur petit nombre et l'indignité de leurs personnes. Ayant perdu l'espérance d'un concile œcuménique, ils demandoient au moins une conférence, où ils pussent dire leurs raisons ; mais saint Léon tint ferme à soutenir qu'il ne falloit entrer avec eux en aucun examen de doctrine (3). Il promit toutefois d'envoyer des légats en orient, suivant l'ordre de l'empereur, non pour disputer contre les ennemis de la foi, mais pour instruire ceux qui voudront simplement être éclairés. Car nous n'osons, dit-il, aucunement mettre en question ce qui

(1) Evagr, 1, c. 1. Theod. lect. p. 565. Philoth. 8, pag. 86, B. p. 887, D.

(2) Philoth. p. 877, A.

(3) Evagr. II, Hist.

(1) Epist. 124, al. 76. Epist. 126. 128, al. 77.

(2) Ep. 131.

(3) Ep. 115, al. 75. Ep. 132, al. 78.

a été décidé à Nicée et à Chalcédoine. Cette lettre est du vingt-deuxième de mars quatre cent cinquante-huit.

Il envoya en effet, quatre mois après, deux députés, Domitien et Géminien, évêques, mais seulement pour solliciter auprès de l'empereur la paix de l'Eglise, comme il paroît par sa lettre du dix-septième août quatre cent cinquante-huit, où, parlant des crimes de Timothée Elure, il dit : Nous ne désirons point la vengeance ; mais nous ne pouvons avoir aucune société avec les ministres du démon. Que si nous les voyons venir à pénitence, nous pouvons prier même pour eux, afin qu'ils ne périssent pas éternellement. Incontinent après, c'est-à-dire le vingtième d'août, il envoya à l'empereur une instruction plus ample, qu'il lui avoit promise touchant la foi, où il traite le mystère de l'incarnation et de la rédemption, et réfute les erreurs de Nestorius et d'Eutychès à peu près comme il avoit fait dans la lettre à Flavien ; insistant principalement sur la nécessité de croire que Jésus-Christ a eu une vraie chair comme la nôtre (1). Il joint à cette lettre des extraits des pères latins et grecs, savoir : de saint Hilaire, saint Athanase, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jean Chrysostôme, Théophile d'Alexandrie, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Cyrille d'Alexandrie.

XI. Décrétales à Nicétas et à Néonas.

La ville d'Aquilée, une des plus puissantes d'Italie, avoit été prise et pillée par Attila, quand il ravagea le pays. On avoit emmené plusieurs captifs, dont quelques-uns avoient mangé des viandes immolées, ou souffert d'être rebaptisés : quelques-uns, à leur retour, avoient trouvé leurs femmes mariées. Nicétas, évêque d'Aquilée, consulta saint Léon sur tous ces cas, et saint Léon lui répondit par une décrétale, datée du vingt-et-unième de mars, sous le consulat de Majorien, c'est-à-dire en quatre cent cinquante-huit. A l'égard des femmes qui se sont remariées, croyant que leurs maris avoient été tués, ou qu'ils ne reviendroient jamais, saint Léon décide que quand ils reviennent, elles doivent retourner avec eux, sous peine d'excommunication, parce que le premier mariage subsiste toujours, quoique les seconds maris soient excusables. Ceux que la crainte ou la faim a obligés de manger des viandes immolées doivent faire pénitence ; mais on la mesurera plus par la véhémence de la douleur, que par la longueur du temps. Ceux qui se sont fait rebaptiser par crainte ou par erreur, ne sachant pas qu'il fût défendu, doivent être mis en pénitence, et réconciliés par l'imposition des mains de l'évêque ; mais on abrégera la pénitence, si la vieillesse, la maladie ou quelque autre péril les presse. Ceux qui n'ont été baptisés qu'une seule fois, mais par les hérétiques, doivent être seulement confirmés par l'imposition des mains avec l'invocation du saint-esprit, pour recevoir la sanctification que les hérétiques ne donnent point. Saint Léon ordonne à Nicétas de communiquer cette lettre à tous ses comprovinciaux, afin qu'ils observent la même discipline (1).

On doit rapporter à la même année et au consulat de Majorien la décrétale de saint Léon à Néonas, évêque de Ravenne, qui est le résultat d'un concile (2), et où le pape décide, suivant l'avis commun, que ceux qui ont été emmenés en captivité avant l'âge de raison, et n'ont aucune mémoire d'avoir été baptisés, doivent être examinés soigneusement pour voir si on ne découvrira point par eux ou par d'autres quelque preuve de leur baptême. Mais enfin si on n'en trouve rien, on doit les baptiser hardiment, sans craindre le péril de les rebaptiser, de peur de les laisser périr par un vain scrupule. Il n'étoit pas encore mention de baptiser sous condition.

On trouve que saint Léon ordonna que les vierges ne recevroient point la bénédiction solennelle avec le voile, qu'elles n'eussent été éprouvées jusqu'à quarante ans : ce qui fait croire que ce fut de son avis que l'empereur Majorien fit une loi contre les parents qui forçoient leurs filles à se consacrer à Dieu, défendant que les filles ainsi offertes par leurs parents reçussent le voile avant l'âge de quarante ans, et leur donnant liberté de se marier jusqu'à cet âge (3). La même loi réprime sévèrement les veuves qui, n'ayant point d'enfants, renonçoient aux secondes noces, par libertinage et non par vertu. Cette loi est datée de Ravenne, le vingt-sixième d'octobre quatre cent cinquante-huit.

XII. Réponses des métropolitains.

Les métropolitains d'orient, que l'empereur Léon avoit consultés sur l'autorité du concile de Chalcédoine, et l'ordination de Timothée Elure, lui firent tous des réponses conformes. Il nous en reste jusqu'à trente-six, en comptant les deux que j'ai rapportées, savoir : la lettre du pape saint Léon, en date du premier de novembre quatre cent cinquante sept, où il parloit pour tout l'occident, et celle d'Anatolius de Constantinople (4). Ces lettres sont synodales, et la plupart portent la souscription de plusieurs évêques. Julien, évêque de Co, répondit aussi en son particulier ; et il paroît par la liste des évêques qui avoient été consultés, qu'il y en avoit plus de soixante. Tous approuvent le concile de Chalcédoine, le tenant pour œcuménique,

(1) Epist. 133, c. 93. Ep. 134, al. 97.

(1) Epist. 129, al. 79. Cap. 5, 7.

(2) Epist. 135, al. 3. V. Ques. not.

(3) Lib. Pontif. Nov. Major. tit. 8.

(4) Marc. Chr. an. 458, t. 4, Conc. p. 902, ad 975. Conc. Chalch. p. 3, c. 25, ad c. 60. Baluz. Encycl. Epist. 125, al. 73.

et le mettant au rang de ceux de Nicée, de Constantinople et d'Éphèse. Tous rejettent l'ordination de Timothée, et le nomment tyran et usurpateur, déclarant qu'ils tiennent Protérius pour martyr, et qu'ils communiquent avec ceux de sa communion. Le seul Amphiloque, évêque de Side, bien qu'il condamnât l'ordination de Timothée, déclara qu'il ne recevoit pas le concile de Chalcédoine. Aussi n'a-t-on pas conservé sa lettre (1).

Mais nous avons celle du saint moine Baradat, en date du vingt-septième d'août, la seconde année de l'empereur Léon, indiction dixième, c'est-à-dire l'an quatre cent cinquante-huit. Il explique doctement le mystère de l'incarnation, et parle clairement de l'eucharistie. On fit un recueil de toutes ces lettres, que l'on nomma en grec *Encyclia*, comme qui diroit les lettres circulaires, et qui fut traduit environ cinquante ans après par Épiphane le scholastique (2). Ainsi les deux questions pour lesquelles les hérétiques demandoient un nouveau concile demeurèrent résolues, les lettres des conciles particuliers, sans autre concile œcuménique, firent le même effet, et l'on vit clairement, par cet exemple, que la force des décisions de l'Église ne consiste pas dans l'assemblée des évêques, mais dans leur consentement unanime, de quelque manière qu'il soit déclaré.

XIII Succession d'évêques.

Basile d'Antioche mourut cette année, quatre cent cinquante-huit, après avoir tenu le siége deux ans ; il eut pour successeur Acace, sous qui arriva un grand tremblement de terre, qui renversa presque toute la ville d'Antioche. Ce fut le quatorzième de septembre, la seconde année de l'empereur Léon. Isaac, prêtre de la même église, fit un poème pour déplorer cet accident, et écrivit plusieurs ouvrages en syriaque, principalement contre les nestoriens et les eutychéens. Acace ne tint qu'un an le siége d'Antioche, et Martyrius lui succéda en quatre cent cinquante-neuf (3).

Juvénal, évêque de Jérusalem, mourut aussi en quatre cent cinquante-huit, après quarante ans d'épiscopat. Anastase lui succéda, et fut élu par le suffrage de tout le peuple au commencement de juillet, suivant la prophétie de saint Euthymius (4). Car quelques années auparavant, Anastase, disciple de l'abbé Passarion, étant trésorier de l'église du Saint-Sépulcre et chorévêque, désira de voir saint Euthymius, et y vint avec Fidus, évêque de Joppé, et Cosme Staurophylax, c'est-à-dire gardien de la croix. Ils menoient avec eux Fidus, jeune lecteur de l'église du Saint-Sépulcre, petit-fils de l'évêque Fidus. Comme ils approchoient de la laure, saint Euthymius dit à Chrysippe, qui étoit économe : Préparez-vous, voilà le patriarche qui vient avec votre frère. Car Côme et Chrysippe étoient frères. Quand ils furent arrivés, saint Euthymius parla à Anastase, comme étant patriarche de Jérusalem ; les assistants s'en étonnoient, et Chrysippe, s'approchant du saint vieillard, lui dit en particulier : Mon révérend père, le patriarche n'est pas ici. C'est Anastase le trésorier ; voyez qu'il a des habits de couleur qu'un patriarche de Jérusalem ne peut porter. Saint Euthymius tout étonné, lui dit : Croyez-moi, mon fils, jusqu'à ce que vous m'ayez parlé ; je l'ai vu vêtu de blanc. Puis il dit tout haut : Assurément je ne me suis pas trompé. Ce que Dieu a prévu et préordonné, il l'accomplira sans doute (1) ; car ses grâces sont sans repentir.

Anastase, étant évêque de Jérusalem, se souvint de cette prophétie, et ayant ordonné diacre du Saint-Sépulcre Fidus, qui en avoit été témoin étant lecteur, il l'envoya à saint Euthymius avec le gardien de la croix, le priant de trouver bon qu'il vînt le voir (2). Euthymius répondit : J'aurois un grand désir de jouir toujours de votre présence ; mais je ne puis plus vous recevoir sans embarras, comme auparavant. Je vous supplie donc de ne point prendre la peine de venir. Si vous le voulez je vous recevrai avec joie ; mais si je vous reçois, je recevrai tous ceux qui viendront, et il ne me sera plus permis de demeurer ici. L'archevêque, Anastase ayant ouï cette réponse, dit : Si je l'incommode, je ne veux plus y aller.

Anatolius, évêque de Constantinople, mourut vers le même temps, après huit ans et huit mois d'épiscopat. Son successeur fut Gennade, prêtre de Constantinople, qui tint le siége treize ans et deux mois. Il établit économe, Marcien, qui avoit été de la secte des cathares ou novatiens, et qui, aussitôt qu'il fut en cette charge, ordonna que les clercs de chaque église particulière en prendroient les offrandes ; au lieu que la grande église les prenoit toutes auparavant. On raconte plusieurs miracles de Marcien, aussi bien que de Gennade (3).

XIV. Timothée Solofaciole, évêque d'Alexandrie.

L'empereur Léon, ayant reçu les réponses des métropolitains, écrivit à Syla, duc d'Alexandrie, de chasser Timothée Élure, ce qui fut exécuté. Mais à la sollicitation de quelques ennemis de la foi, il eut permission de venir à Constantinople, et faisant semblant d'être catholique, il demanda à rentrer dans son siége, comme n'en ayant été chassé qu'à cause de la doctrine. Le pape saint Léon l'ayant appris en écrivit à l'empereur Léon. Il le remercie d'a-

(1) C. 46. Tom. 4, Conc. p. 850, 891. Evagr. 11, Hist. c. 10.

(2) Tom. 4, Conc. p. 977, E. Brev. lib. c. 15. Baluz. præf. in cod. Encycl.

(3) Chronogr. Nicep. Evagr. II, c. 12. Marcell. Chr. an. 459. Chr. Niceph.

(4) Vita S. Euthym. p. 70, et Vita S. Cyr. p. 105. Vita S. Enthym. p. 44.

(1) Rom. xi, 29.

(2) P. 70, 71.

(3) Niceph. Chr. Sup. xxvii, n. 41. Theod. lect. 1 p. 553. Vita Marc. ap. Bol. 10 januar. p. 609.

bord, au nom de toutes les églises, d'avoir chassé l'usurpateur, et le prie de faire élire un évêque d'Alexandrie qui n'ait jamais été soupçonné de l'hérésie dont il s'agit. Quant à Timothée, il dit que quand même sa profession de foi seroit sincère, l'horreur de ses crimes suffit pour l'exclure à jamais de l'épiscopat, puisque dans un évêque, et principalement d'un si grand siége, le son des paroles ne suffit pas, à moins qu'on ne soit assuré de sa religion par ses bonnes œuvres. La lettre est datée du dix-septième de juin quatre cent soixante (1).

Saint Léon apprit, environ deux mois après, que Timothée Élure avoit été relégué dans la Chersonèse, sous bonne garde, et qu'un autre Timothée, surnommé Solofaciole ou le blanc, avoit été élu évêque d'Alexandrie du commun consentement du clergé et du peuple. Il en reçut ses lettres d'avis, avec celles de dix évêques d'Égypte et du clergé d'Alexandrie. Saint Léon leur répondit par trois lettres, où il les félicite de cette élection, les exhorte à la concorde, et à ramener avec douceur les hérétiques (2). Il prie Timothée en particulier de lui écrire souvent, pour l'instruire du progrès que la paix fera dans son église. Ces lettres sont du dix-huitième d'août quatre cent soixante, et les dernières qui nous restent de saint Léon suivant l'ordre des temps.

XV. Autres décrétales de saint Léon.

Mais il y en a quelques-unes que je n'ai pas rapportées selon leurs dates, parce qu'elles ne sont que de discipline (3). La première, adressée à Dorus, évêque de Bénévent, est du quinzième de mars quatre cent quarante-huit. Saint Léon le reprend vigoureusement d'avoir troublé l'ordre qui devoit être entre les prêtres de son église. Il avoit ordonné un nommé Epicarpe, et l'avoit mis à la tête de tous ses prêtres, du consentement et même à la prière des deux premiers. Un autre prêtre, nommé Paul, s'en plaignit au pape, qui ordonna que chacun d'eux garderoit le rang de son ordination, excepté ces deux premiers qui avoient cédé leur rang par une lâche flatterie et par collusion avec l'évêque. Il veut que ces deux demeurent après celui à qui ils ont cédé, c'est-à-dire les derniers de tous. Encore saint Léon prétend leur faire grâce, et qu'ils méritoient d'être déposés. Il commet l'exécution de ces ordres à un évêque nommé Jules.

La seconde de ses décrétales est adressée à Théodore, évêque de Fréjus, et regarde la pénitence. La date est du dixième de juin quatre cent cinquante-deux (4). Le pape saint Léon reprend d'abord Théodore de ne s'être pas adressé premièrement à son métropolitain pour l'instruire de ce qu'il ignoroit. Puis il marque tout l'ordre de l'administration de la pénitence, la confession, la satisfaction et la réconciliation, qui fait rentrer dans la participation des sacrements. Il dit que la pénitence s'accomplit non par le ministère des pasteurs, mais par la puissance de Jésus-Christ et le don du Saint-Esprit. Ce remède n'est que pour les vivants, et ne peut plus être appliqué aux morts qui l'ont négligé pendant leur vie ; mais tant que la vie dure, nous ne pouvons mettre de bornes à la miséricorde de Dieu, et nous devons accorder la satisfaction et la réconciliation à tous ceux qui la demandent, même dans le péril et à l'extrémité de la vie ; pourvu que la conversion soit véritable. Nous ne devons pas être difficiles dans la dispensation des dons de Dieu, ni mépriser les larmes de ceux qui s'accusent ; au contraire, nous devons croire que c'est Dieu qui leur inspire la pénitence. Quand ils auroient perdu la parole, il suffit qu'ils donnent des marques d'une connoissance entière, ou que des personnes dignes de foi témoignent qu'ils ont demandé la pénitence. Le pape recommande à Théodore de faire connoître cette réponse à son métropolitain, pour l'instruction des autres évêques.

La troisième décrétale est adressée à tous les évêques de la Campanie et des deux provinces voisines, nommées Samnium et Picenum, et datée du sixième de mars quatre cent cinquante-neuf (1). Saint Léon y reprend fortement ces évêques, de ce qu'ils administroient le baptême sans nécessité hors les deux jours solennels de Pâques et de la Pentecôte, et qu'ils le donnoient sans les préparations nécessaires, l'instruction, les exorcismes, l'imposition des mains et les jeûnes. Il leur reproche de mépriser ainsi les règles par un motif d'intérêt, et exprime les cas de nécessité, où l'on doit administrer le baptême en tout temps savoir : une maladie désespérée, une incursion d'ennemis, la crainte du naufrage. Il reprend aussi ses évêques de ce qu'ils faisoient réciter publiquement la confession des pénitents. Cette abondance de foi, dit-il, est louable, qui fait que l'on craint Dieu, jusqu'à ne pas craindre de rougir devant les hommes ; mais tous les péchés ne sont pas de telle nature, que ceux qui demandent la pénitence ne craignent point de le publier, et plusieurs s'en éloigneroient, ou par la honte, ou par la crainte de leurs ennemis, qui pourroient les poursuivre en vertu des lois. Il suffit donc que les péchés soient confessés, premièrement à Dieu, et ensuite au prêtre par une confession secrète.

XVI. Mort de saint Léon. Hilarus, pape.

Les écrits qui nous restent du pape saint Léon, sont quatre-vingt-seize sermons sur les principales fêtes de l'année, et cent quarante et une lettres. C'est le premier de tous les papes ;

(1) Liber. Brev. c. 15, 16. Ep. 157, al. 99, 158, al 190.

(2) Ep. 159, 14 ; c. 141, al. 101, 102, 103.

(3) Ep. 116, al. 5.

(4) Ep. 83, al. 91.

(1) Ep. 156, al. 80.

dont nous ayons un corps d'ouvrage. Son style est noble et élégant, marquant la solidité de de son jugement, la beauté de son esprit et la grandeur de son courage. Après le ravage des Vandales, il renouvela l'argenterie par toutes les églises de Rome, ayant fondu pour cet effet six grands vases de cent livres chacun, donnés autrefois par Constantin. Il répara la basilique de Saint-Pierre, et y fit une voûte qu'il orna. Il rebâtit aussi la basilique de Saint-Paul frappée du tonnerre, et y fit une voûte, où il fit peindre en mosaïque notre seigneur Jésus-Christ, accompagné des vingt-quatre vieillards, avec une inscription qui marque que cette église avoit été commencée par Théodose, achevée par Honorius, et ornée par Placide et par saint Léon (1). Il fit aussi une basilique en l'honneur du pape saint Corneille, près le cimetière de Calliste en la voie Appienne. Il établit aux sépulcres des saints apôtres des gardiens, que l'on appeloit chambriers, et depuis chapelains, parce qu'on nommoit alors chambres les chapelles. Il fit quatre ordinations à Rome au mois de décembre, et ordonna quatre-vingt-un prêtres, trente et un diacres et cent quatre-vingt-cinq évêques en divers lieux. Il tint le saint-siége vingt et un ans, et mourut en quatre cent soixante et un, comme l'on croit, le onzième d'avril, jour auquel l'église honore à présent sa mémoire (2).

Son successeur fut Hilarus, son archidiacre, qui étant envoyé au concile d'Ephèse trente ans auparavant, y avoit si bien soutenu les intérêts de l'église. Il fut élu le douzième de novembre de la même année, sous le consulat de Séverin et de Dagalaïfe (3). Il étoit de Sardaigne, fils de Crispin, et tint le saint-siége six ans. On dit qu'il écrivit une lettre touchant la foi catholique, et qu'il l'envoya par tout l'orient, approuvant les trois conciles de Nicée, d'Ephèse et de Chalcédoine, avec la lettre de saint Léon, et condamnant Eutychès et Nestorius; mais nous n'avons plus cette lettre.

La même année quatre cent soixante et un, le patrice Ricimer obligea l'empereur Majorien à quitter l'empire à Tortone le second jour d'août, et le septième il le fit tuer, après un règne de quarante ans et quatre mois (4). Le dix-neuvième de novembre, Sévère fut proclamé empereur à Ravenne, sans attendre le consentement de l'empereur Léon.

XVII. Mort de l'impératrice Eudoxie.

En orient, l'impératrice Eudoxie, veuve de Théodose le jeune, mourut le vingtième d'octobre de la même année quatre cent soixante et un, indiction quatorzième, âgée de soixante-sept ans. Depuis sa retraite en Palestine, elle bâtit un grand nombre d'églises, de monastères et d'hôpitaux, entre autres une église de Saint-Pierre vis-à-vis le monastère de saint Euthymius, environ à une lieue. Elle y vint pendant le temps pascal, voir une grande citerne qu'elle y faisoit faire, et regardant la laure de saint Euthymius, avec ses cellules répandues dans le désert, elle en fut touchée, pensant à ce passage de l'écriture : Que vos maisons sont belles, Jacob! et vos tabernacles, Israël! Elle envoya Gabriel, abbé de saint Etienne, prier saint Euthymius de la venir voir; mais il lui fit dire : Ma fille, ne vous attendez plus à me voir en cette vie (1). Et pourquoi vous dissipez-vous à tant de choses? Je crois que vous passerez au seigneur avant l'hiver. Songez donc à vous recueillir pendant cet été, et à vous préparer à ce passage, et ne faites plus mention de moi en cette vie, ni par écrit, ni de vive-voix, je veux dire, pour donner ou recevoir. Mais quand vous serez allée au seigneur, souvenez-vous de moi, afin que par sa miséricorde il me prenne quand il voudra et comme il voudra.

L'impératrice, ayant reçu cette réponse, fut fort affligée principalement de ce que le saint avoit dit : Ne faites plus mention de moi par écrit, car elle vouloit lui laisser par testament un grand revenu (2). Elle alla en diligence à Jérusalem, dit à l'archevêque le discours de saint Euthymius, et fit dédier le quinze juin l'église de Saint-Etienne, qu'elle faisoit bâtir au lieu de son martyre à un stade de Jérusalem, qui n'étoit pas encore achevée. Elle étoit si grande qu'il y pouvoit tenir dix mille personnes, on y mit le corps de saint Etienne, et ce fut aussi le lieu de la sépulture d'Eudoxie, qui y donna de grands revenus, dont elle laissa l'administration à l'abbé Gabriel, car il y avoit un monastère joint à cette église. Gabriel gouverna ce monastère vingt-quatre ans, et mourut à quatre-vingts ans après avoir fait des miracles. Il étoit homme de lettres, et écrivoit en latin, en grec et en syriaque. Ils étoient trois frères, Gabriel, Côme et Chrysippe, tous trois disciples de saint Euthymius. Côme fut gardien de la croix, puis pendant trente ans évêque de Scythopolis, métropole de la seconde Palestine. Chrysippe lui succéda à la garde de la croix, et en eut la charge pendant douze ans. Il étoit prêtre, et avoit écrit quelques ouvrages. Eudoxie fit aussi dédier avant sa mort les autres églises qu'elle avoit bâties, et donna à chacune des revenus suffisants. Toutes ces donations aux églises, aux hôpitaux et aux momonastères, montoient à vingt mille quatre cent quatre-vingts livres d'or, sans compter les vases sacrés. Un jour de Pâque, etant venue à l'église du Saint-Sépulcre, elle y donna pour le luminaire dix mille sétiers d'huile, chacun du

(1) Lib. Pontif. Hadrian. Ep. ad Car. M. t. 7, Conc. p. 953, D. ap. Grut.
(2) V. Quesn. diss. 1, n. 3, 4, etc.
(3) Marcell Chr. Marc. Scot. hoc an. Lib. Pontif.
(4) Chr. Idac. Marcell. Cassiod. Jornand.

(1) Vita S. Euthy. p. 64. p. 72. Evagr. lib. 1, c. 21. 22. Niceph. xiv, c. 50. Num. xxiv, 5, p. 73.
(2) Niceph. xiv, c. 50.

poids d'environ une livre romaine (1). Elle rebâtit de fond en comble la maison épiscopale, étendit et renouvela les murs de Jérusalem.

L'impératrice Eudoxie avoit aussi employé son bel esprit au service de la religion. Elle mit en vers héroïques grecs les huit premiers livres de l'écriture (2). C'étoit une simple traduction nette et élégante, qui rendoit fidèlement le texte, sans aucun ornement poétique. Elle avoit traduit de même les prophètes Zacharie et Daniel, et composé en trois livres du même style l'histoire de saint Cyprien et de sainte Justine. Nous n'avons aucun de ses ouvrages, mais seulement les centons d'Homère, c'est-à-dire la vie de Jésus-Christ toute par vers d'Homère, rapportés de ses différents ouvrages. D'autres les attribuent au patrice Pélage. Il y a aussi des centons de Virgile, attribués à Proba Faltonia, femme d'Anicius Probus (3).

XVIII. Mort de saint Siméon Stylite.

Saint Siméon Stylite mourut vers le même temps. S'étant incliné pour prier, il demeura trois jours en cette posture, c'est-à-dire le vendredi, le samedi et le dimanche (4). Antoine, son disciple, épouvanté de cette merveille, monta à lui, et lui dit : Levez-vous, seigneur, bénissez-nous. Il y a trois jours et trois nuits que le peuple attend votre bénédiction. Comme il ne répondoit point, Antoine ajouta : Pourquoi m'affligez-vous? donnez-moi la main ; nous auriez-vous déjà quitté? Voyant qu'il ne parloit point, il résolut de n'en rien dire, et n'osant le toucher, il approcha l'oreille et ne l'entendit point respirer, mais il sentit une odeur excellente qui sortoit de son corps. Il comprit qu'il étoit mort, lui baisa les yeux et la barbe et dit : A qui me laissez-vous, seigneur? où chercherai-je votre doctrine angélique? Qui pourra regarder votre colonne sans vous et retenir ses larmes? Que répondrai-je aux malades qui viendront vous chercher? Il s'endormit de tristesse, le saint lui apparut et lui dit : Je n'abandonnerai point cette colonne, ce lieu, ni cette montagne. Faites savoir secrètement cette nouvelle à Antioche, de peur qu'il n'y eût du tumulte, et ne cessez point de servir en ce lieu.

Antoine, étant éveillé, envoya un frère fidèle à Antioche avertir l'évêque Martyrius. Il vint aussitôt avec trois autres évêques et Ardabure, maître de la milice en orient, avec ses troupes, pour garder le saint corps, de peur que le peuple assemblé des villes voisines ne l'enlevât. On le porta à Antioche en chantant des hymnes et des psaumes, mais tout le peuple du pays étoit dans une grande tristesse de ce qu'on lui ôtoit une telle protection et de ce que l'évêque d'Antioche avoit défendu que personne n'y touchât. On le portoit sur des mulets à cause de la longueur du chemin, car il y avoit trois cents stades, c'est-à-dire quinze lieues (1). Un homme qui en punition d'un grand péché étoit sourd et muet depuis onze ans, se jeta devant le cercueil en criant : Vous êtes le bien-venu, serviteur de Dieu, vous me guérirez et je vous servirai toute ma vie. Il se releva, prit un des mulets, et dès ce moment se trouva guéri.

Tous les habitants d'Antioche vinrent au devant des précieuses reliques, et en chantant et portant plusieurs flambeaux, ils les mirent dans la grande église, et de là dans une autre qu'on appeloit la Pénitence. Il se fit plus de miracles à son tombeau qu'il n'en avoit fait pendant sa vie, et l'homme qui avoit été guéri demeura le reste de ses jours à servir l'église. Tout ceci est tiré du récit d'Antoine, disciple du saint. Saint Siméon vécut environ soixante-neuf ans. Il en avoit treize quand il embrassa la vie monastique, et il la pratiqua cinquante-six ans, dont il en passa neuf dans les premiers monastères, et quarante-sept dans la mandre, car on nommoit ainsi le lieu de sa demeure (2). Ce mot signifie proprement troupeau, et de là vient archimandrite, pour dire abbé. Saint Siméon demeura dix ans dans la petite enceinte, et trente-sept sur les colonnes de diverses hauteurs. Ainsi il devoit être né vers l'an trois cent quatre-vingt-dix.

L'empereur Léon demanda aux habitants d'Antioche le corps de saint Siméon, mais ils le prièrent de le leur laisser, pour servir de sauve-garde à leur ville dont les murs étoient tombés par le tremblement de terre, et l'empereur le leur accorda. On montroit la tête du saint, que l'historien Evagre dit avoir vue avec ses cheveux, et la chaîne de fer qu'il portoit au cou. On bâtit depuis à la mandre une église en forme de croix, dont les quatre côtés étoient ornés de galeries soutenues de colonnes (3); le milieu de la croisée étoit une cour découverte, ornée avec grand art, où étoit la colonne de quatre coudées sur laquelle le saint avoit vécu; les galeries avoient des fenêtres par où on la voyoit, mais les femmes ne la voyoient que par les portes, car elles n'entroient point dans cette église.

XIX. Troisième concile d'Arles.

En Gaule, le monastère de Lérins eut pour abbé, après saint Honorat, saint Maxime, depuis évêque de Riés, qui fit plusieurs miracles, et dont l'Eglise honore la mémoire le vingt-septième de novembre (4). Fauste lui succéda dans l'une et l'autre place. Tandis qu'il étoit abbé de Lérins, il eut un différend avec Théodore,

(1) Conc. Nic. II, Act. 1, tom. 6, p. 92, B. Vita S. Euthy. p. 76. 77. Phot. cod. 171, p. 383. Niceph. xiv, c. 50.
(2) Phot. cod. 173, p. 414.
(3) Cod. 184. Sup. xix, n. 60.
(4) Vita per Anton. c. 16, al. 9.

(1) C. 17. Evagr. 1, c. 13. Anton. c. 17, 20.
(2) Evagr. 1, Hist. c. 13.
(3) C. 14.
(4) Martyr. R. 27 nov.

évêque de Fréjus, car Lérins dépendoit alors de ce diocèse. Pour y remédier, Ravennius, évêque d'Arles, convoqua un concile de treize évêques, lui compris, avec Rustique de Narbonne, et les évêques de la province. L'abbé et les moines de Lérins y assistèrent (1). Il y fut résolu premièrement que Théodore, évêque de Fréjus seroit prié, pour terminer le scandale, de recevoir la satisfaction de Fauste, abbé de Lérins, d'oublier tout le passé, lui rendre son amitié et le renvoyer à son monastère. Qu'il continueroit à lui donner les secours qu'il avoit promis, et ne s'attribueroit sur ce monastère que ce que Léonce, son predécesseur, s'étoit attribué, c'est-à-dire que les clercs et les ministres de l'autel ne seroient ordonnés que par lui, ou par celui à qui il en auroit donné la commission; que lui seul donneroit le saint-chrême et confirmeroit les néophytes, s'il y en avoit, que les clercs étrangers ne seroient point reçus sans son ordre. Mais il fut dit, que la multitude laïque du monastère seroit sous la conduite de l'abbé qu'elle auroit élu, sans que l'évêque s'y attribuât aucun droit ni qu'il pût en ordonner aucun pour clerc, sinon à la prière de l'abbé.

On voit ici les droits des évêques sur les monastères et le commencement des exemptions, fondé sur ce que le corps de la communauté étoit composé de laïques qui choisissoient un supérieur. On compte ce concile pour le troisième d'Arles, et il ne peut avoir été tenu plus tard qu'en quatre cent soixante et un; car, au commencement de l'année suivante, Léonce étoit archevêque d'Arles après Ravennius (2). On le voit par les lettres du pape Hilarus, qui lui écrivit le vingt-cinquième de janvier quatre cent soixante-deux, sous le consulat de l'empereur Sévère, pour lui faire part, suivant la coutume, de son élection, et le prier de la notifier à tous les évêques de sa dépendance (3).

XX. Concile de Tours.

Peu de temps auparavant, il y eut un concile à Tours, le quatorzième des calendes de décembre, sous le consulat de Séverin, c'est-à-dire le dix-huitième de novembre quatre cent soixante et un. Il étoit composé de huit évêques, à la tête desquels étoit saint Perpétuus, que l'on compte pour le sixième évêque de Tours, et le troisième depuis saint Martin. A saint Martin succéda saint Brice, puis Eustochius, de race de sénateurs, puis Perpétuus, parent d'Eustochius. Comme il se faisoit continuellement des miracles au tombeau de saint Martin, Perpétuus trouva trop petite l'église que saint Brice y avoit bâtie et fit élever, à cinq cents pas de la ville, une grande église longue de cent cinquante-cinq pieds, large de soixante, haute de quarante-cinq, soutenue de six-vingts colonnes, avec huit portes et cinquante-deux fenêtres. Elle fut dédiée le même jour que le corps de saint Martin y fut transféré, qui étoit le jour de son ordination, troisième de juillet (1). Perpétuus demanda à plusieurs poètes du temps des inscriptions pour sa nouvelle église; mais la principale fut celle de Sidonius, que lui-même nous a conservée.

Le second évêque du concile de Tours étoit Victorius, évêque du Mans, compté aussi entre les saints, le premier de septembre, et successeur de saint Liboire (2). Le troisième étoit Léon, évêque de Bourges. Ces évêques s'étant assemblés à Tours pour la solennité de saint Martin, y tinrent ce concile le jour de l'octave et y dressèrent treize canons.

La continence y est particulièrement recommandée. On renouvelle les anciennes défenses aux prêtres et aux diacres mariés d'avoir commerce avec leurs femmes; mais on modere la rigueur des anciens canons qui les privoient en ce cas de la communion, et on les exhorte à éviter les excès de vin et la fréquentation des femmes étrangères, comme des sources d'incontinence. Les clercs inférieurs, à qui le mariage est permis ne doivent point épouser des veuves. On excommunie les clercs qui quittent leurs fonctions pour embrasser la milice ou retourner à la vie des laïques, et tous ceux qui abandonnent leurs églises sans permission de leur évêque. On leur défend l'usure comme contraire aux commandements de Dieu. On réprime les entreprises des évêques sur leurs confrères. On défend de communiquer avec les homicides, les corrupteurs des vierges sacrées et les religieux apostats, jusqu'à ce qu'ils fassent pénitence; de même avec les pénitents déserteurs, c'est-à-dire ceux qui, après avoir reçu la pénitence, en abandonnent les exercices (3). Il est à croire que les guerres et les incursions des barbares donnoient occasion aux désordres que réprime ce concile. Il est souscrit par les huit évêques qui y sont nommés, par un prêtre, par un évêque aveugle et par Thalassius, évêque d'Angers, qui souscrivit chez lui.

XXI. Concile de Vannes.

Quelques années après, le même Perpétuus tint un concile à Vannes, à l'occasion de l'ordination de Paterne, évêque de la ville. Il s'y trouva encore quatre autres évêques, Athénius de Rennes, Nunéchius de Nantes, successeur d'Eusèbe, Albin et Liberalis. On y fit treize canons semblables pour la plupart à ceux de Tours. On étend aux moines la défense faite aux clercs de voyager sans lettres de recom-

(1) Ep. tom. 4, Conc. p. 1023, E.
(2) V. not. Sirm. p. 1723.
(3 Hilar. Ep. 3. tom. 4. Conc. 10, 9.

(1) Greg. x. hist. c. 31. Sup. xx. n. 909. Greg. ii. Hist. c. 14. Id. 1. Mirac. S. Mart. c. 6. Sid. iv. Epist. 18.
(2) Inf. n. 42. Mart. R. 1 Sep.
(3) C. 1. c. 2. c. 3. c. 4. c. 5. c. 11. c. 13. c. 9. 10. c. 6. 7. c. 8.

mandation de leurs évêques, et on les soumet à la punition corporelle si les paroles ne suffisent. On leur défend d'avoir des cellules particulières, sinon dans l'enclos du monastère et par permission de l'abbé, et à un abbé d'avoir plusieurs monastères ou diverses demeures, si ce n'est des retraites dans les villes pour les incursions des ennemis. Il est défendu aux clercs, sous peine d'excommunication, de s'adresser aux tribunaux séculiers sans permission de leur évêque; mais si l'évêque leur est suspect, ou si c'est contre lui-même qu'ils ont affaire, ils doivent s'adresser aux autres évêques. Les clercs à qui le mariage est interdit, c'est-à-dire les sous-diacres et au-dessus, ne doivent point assister aux festins de noces ni aux assemblées dans lesquelles on chante des chansons amoureuses, où l'on fait des danses déshonnêtes, pour ne pas salir leurs yeux et leurs oreilles destinés aux sacrés mystères. Ils doivent aussi éviter de manger avec les juifs, puisqu'ils ne mangent pas de toutes les viandes que nous croyons permises. Celui qui se sera enivré sera séparé de la communion pendant trente jours ou puni corporellement (1).

Un clerc qui, étant dans la ville, aura manqué d'assister aux prières du matin sans excuse nécessaire, sera séparé de la communion pendant sept jours. L'ordre des sacrées cérémonies et l'usage de la psalmodie sera le même dans toute la province. Il est defendu aux clercs, sous peine d'excommunication, d'exercer la divination que l'on appelle le sort des saints, ou de prétendre connoître l'avenir par l'inspection de quelque écriture que ce soit. Il a déjà été parlé de cette superstition, et elle a duré longtemps après (2). A la tête de ces canons, est une lettre pour les adresser aux deux évêques de la province qui n'avoient pas assisté au concile de Vannes, savoir, Victorius du Mans et Thalassius d'Angers.

XXII. Concile de Rome.

Un nommé Hermès ayant été ordonné évêque de Béziers, les habitants ne voulurent pas le recevoir parce qu'en effet sa vie passée le rendoit indigne de l'épiscopat. Irrité de ce refus, il fit en sorte de s'emparer de l'eglise de Narbonne. Ensuite lui et l'évêque de Béziers portèrent leurs plaintes à Rome au pape saint Léon et au pape Hilarus, qui, en étant encore instruit par un diacre nommé Jean, écrivit premièrement à Léonce d'Arles, l'exhortant à lui envoyer une relation du fait souscrite de lui et des autres évêques, sur laquelle il pût interposer son jugement (3). Cette lettre est du troisième de novembre quatre cent soixante-deux. On envoya des députés de part et d'autre; et deux évêques de Gaule Fauste et Auxanius étant venus à Rome, assistèrent au concile que le pape tint dans le même mois de novembre avec les évêques qui s'étoient assemblés en grand nombre et de diverses provinces pour l'anniversaire de son ordination. L'affaire d'Hermès y fut jugée, et le pape écrivit la décision du concile aux évêques des provinces de Vienne, de Lyon, de Narbonne et des Alpes Pennines. La lettre est du troisième de décembre, sous le consulat de l'empereur Sévère, la même année quatre cent soixante-deux (1).

Elle porte que, pour le bien de la paix et par indulgence, Hermès demeurera évêque de Narbonne, mais à condition qu'il n'aura point de pouvoir d'ordonner les évêques, qui est transféré à Constantius, évêque d'Usèz, comme le plus ancien de la province; mais après la mort d'Hermès, le droit des ordinations reviendra à l'évêque de Narbonne. Pour éviter de pareils inconvénients, on recommande aux évêques de Gaule de tenir tous les ans un concile des provinces dont on pourra l'assembler, apparemment à cause des hostilités, qui ne permettoient pas de les tenir partout régulièrement. Léonce, évêque d'Arles, doit marquer le lieu et le temps du concile par ses lettres aux métropolitains; mais on doit consulter le saint-siége dans les affaires plus importantes qui ne pourront être terminées au concile de la province. Les évêques ne doivent point sortir de leur province, sans avoir des lettres de leur métropolitain, et en cas de refus ils s'adresseront à l'évêque d'Arles. Ils ne peuvent aliéner les terres de l'église, que par l'autorité du concile. Léonce s'étoit adressé au pape pour redemander quelques paroisses de l'église d'Arles aliénées par saint Hilaire, son prédécesseur, mais le pape en renvoie la connoissance aux évêques des Gaules (2).

XXIII. Lettre d'Hilarus contre saint Mamert de Vienne.

On rapporta au pape Hilarus que Mamert, évêque de Vienne, avoit ordonné un évêque à Dié malgré le peuple et par violence, et il trouva par les archives de l'église romaine, que cette église n'étoit pas du nombre de celles qui dépendoient de Vienne. Car suivant le réglement de saint Léon, elle n'en avoit que quatre sous sa juridiction, Valence, Tarantaise, Genève et Grenoble. Le pape Hilarus se plaignit à Léonce d'Arles de ne l'avoir point averti de cette entreprise. Examinez, dit-il, cette affaire dans le concile qui, selon nos ordonnances, doit s'assembler tous les ans, et où vous devez présider: faites-y rendre compte à Mamert de sa conduite et nous en instruisez par une lettre commune. Cette lettre est du dixième d'octobre quatre cent soixante-trois, sous le consulat de Basile (3). Le pape en écrivit aussi aux évêques des

(1) C. 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13.
(2) C. 14, 15, 16. Sup.
(3) Hil. Epist. 7. t. 4, Conc. pag. 1040.

(1) Epist. 8.
(2) C. 2, 3. 5. 4.
(3) Sup. xxviii, n. 49. Leo Epist. 30, al. 109. Epist. 9, t. 4; Conc. p. 143. Epist. 10.

provinces de Vienne, de Lyon, de Narbonne et des Alpes, par un évêque nommé Antoine, les exhortant à réprimer cette entreprise et les autres semblables, et à tenir plus exactement les conciles.

Antoine rapporta la réponse du concile de Gaule, composé de vingt évêques, comme il paroît par la lettre que le pape leur écrivit le vingt-quatrième de fevrier de l'année suivante quatre cent soixante-quatre (1). Il dit que l'évêque de Vienne devoit être déposé avec celui de Dié qu'il avoit ordonné contre les règles; toutefois, il en use plus modérément, pour conserver la paix des églises, et charge l'évêque Véran, l'un d'entre eux, comme délégué du saint-siége, d'aller trouver Mamert de Vienne pour l'admonester de ne plus faire de telles entreprises, sous peine d'être privé de sa juridiction sur les quatre églises de sa province, qui seront attribuées à l'évêque d'Arles. Il ordonne aussi que l'ordination de l'évêque de Dié soit confirmée par Léonce, évêque d'Arles, s'il le juge à propos.

XXIV. Autre concile de Rome.

Ascagne, évêque de Tarragone, avec tous ses suffragants, écrivirent au pape Hilarus, pour se plaindre de Sylvain évêque, de Calahorre, à l'extrémité de la même province, qui avoit ordonné un évêque que le peuple ne demandoit point, et avoit pris un pretre d'un autre évêque, pour le faire évêque malgré lui. L'évêque de Saragosse s'en étoit plaint et avoit averti tous les evêques voisins de se séparer de ce schismatique. Les évêques de la province de Tarragonne prioient donc le pape de leur prescrire ce qu'ils en devoient ordonner dans leur concile. Ils lui écrivirent ensuite sur une autre affaire. Nundinaire, évêque de Barcelonne, avoit declaré en mourant qu'il désiroit avoir pour successeur Irénée, déjà évêque d'une autre ville, dépendant originairement de la mêmeéglise, à qui il laissoit le peu de bien qu'il avoit (2). Les évêques de la province, ayant égard à la volonté du défunt et au consentement du clergé et du peuple de Barcelonne et des plus considérables de la province, consentirent à la translation d'Irénée. Ils en demanderent au pape la confirmation.

Ces affaires furent examinées dans un concile tenu à Rome, sous le consulat de Basilisque et d'Herménéric, le quinzième des calendes de décembre, c'est-à-dire le dix-septième de novembre quatre cent soixante-cinq, dans la basilique de Sainte-Marie, à l'occasion de l'anniversaire de l'ordination du pape (3). Il s'y trouva quarante-huit évêques, en comptant le pape et deux Africains. Après le pape, saint Maxime de Turin est nommé le premier, aussi étoit-il en réputation dès le temps de l'empereur Honorius. Il nous reste de lui plusieurs sermons. L'évêque de Porto n'est nommé que le cinquième, et il paroît que l'on suivoit l'ordre de l'ordination. On fit en ce concile cinq canons que le pape prononça, et que les autres évêques approuvèrent par leurs acclamations sans dire leurs avis en particulier. Le quatrième canon porte qu'un évêque doit condamner de lui-même ce que lui ou ses prédécesseurs ont fait contre les regles, mais que s'il ne le fait, il en sera châtié. Le cinquième est contre les évêques qui désignent en mourant leurs successeurs, prévenant ainsi et empêchant les élections légitimes.

(1) Epist. 11.
(2) Epist. 1, Tarr. tom. 4. Conc. p. 1033. Epist. 2.
(3) Tom. 4. Conc. pag. 1860.

Comme le pape proposoit ce règlement à l'occasion de ce qui étoit arrivé à Barcelonne, il fit lire la lettre des évêques d'Espagne sur ce sujet, et la lecture fut deux fois interrompue par les évêques, qui se récrièrent contre cet abus de donner des evêchés comme par testament. On lut aussi l'autre lettre touchant les entreprises de Sylvain. Après quelques acclamations le pape demanda les avis. Saint Maxime de Turin protesta qu'il ne feroit jamais rien de ce qui étoit défendu par les canons, et que quiconque le feroit devoit en rendre compte au saint-siége. Ingénuus d'Embrun fit la même protestation, et les autres le suivirent. Le pape ordonna que les actes du concile seroient publiés par les notaires, et en ecrivit le résultat dans une lettre décrétale adressée à Ascagne et à tous les évêques de la province de Tarragone, et datée du trentième de décembre de l'année quatre cent soixante-cinq (1). Le pape y marque d'abord, qu'il avoit reçu des lettres des magistrats et des principaux citoyens de plusieurs villes d'Espagne pour excuser la conduite de Sylvain: ce qui fait que, vu la nécessité des temps, il pardonne le passé, pourvu qu'à l'avenir on observe les canons. Il ordonne donc premièrement, que l'on ne consacrera aucun évêque sans le consentement du métropolitain. Il défend les translations, veut qu'Irénée retourne à son église sous peine d'excommunication et qu'Ascagne fasse élire du clergé de Barcelonne un évêque digne d'en remplir le siége, et le consacre, sans qu'à l'avenir on puisse regarder comme héréditaire l'épiscopat, qui n'est conféré que par la grâce de Jésus-Christ. Il n'y aura jamais deux évêques dans une église, l'on ordonnera ni bigames, ni pénitents, ni mutilés, ni gens sans lettres, quoique le peuple les demande. Le pape permet toutefois que les evêques ordonnés à l'insu d'Ascagne demeurent évêques, s'ils n'ont aucuns de ces défauts. La nécessité des temps, qui sert de motif pour user d'indulgence, semble signifier l'oppression des barbares dont l'Espagne etoit remplie.

Ingénuus, évêque d'Embrun, métropole des Alpes maritimes, se plaignit au pape Hilarus,

(1) Epist. 2. t. 4, Conc. p. 105.

que dans le concile de Rome, tenu en cinq cent soixante-deux, l'évêque Auxanius avoit obtenu par surprise quelque avantage au préjudice de sa métropole (1). Le pape écrivit aux évêques Léonce, Veran et Victorus, de prendre connoissance de ce différend, déclarant qu'il ne veut rien faire contre les canons, ou contre les priviléges des églises, ni favoriser l'ambition des évêques, dont le ministère doit fructifier, non par l'étendue des pays, mais par l'acquisition des âmes. Il confirme ce que saint Léon avoit ordonné touchant les deux villes de Cémèle et de Nice, qui ne doivent avoir qu'un évêque. Il résidoit alors à Cémèle, qui étoit plus considérable; depuis Cémèle ayant été ruinée, on l'a transféré à Nice.

XXV. Commencement de saint Daniel Stylite.

La même année quatre cent soixante-cinq, sous le consulat de Basilisque et d'Herménéric, il arriva à Constantinople un grand incendie qui consuma huit de ses régions ou quartiers. Saint Daniel stylite l'avoit prédit et avoit conseillé au patriarche Gennade et à l'empereur Léon de le prévenir en faisant deux fois la semaine des prières publiques; mais on ne l'avoit pas cru (2). L'événement en fit souvenir et le peuple courut en grande hâte vers sa colonne. L'un se plaignoit d'avoir perdu sa maison, l'autre ses biens, ses amis, sa femme, ses enfants. Le saint touché de leur affliction fondoit en larmes et leur conseilloit de s'appliquer à la prière et au jeûne. Il étendit les mains vers le ciel et pria pour eux; puis il les renvoya, disant que l'incendie finiroit au bout de sept jours, ce qui arriva. Alors l'empereur vint avec l'impératrice le prier de demander à Dieu de leur pardonner le passé et de les mettre en sûreté pour l'avenir.

Daniel n'étoit monté sur la colonne que depuis quatre ou cinq ans, c'est-à-dire depuis la mort de saint Siméon, qu'il se proposa d'imiter (3). Daniel étoit natif du bourg de Maratha, près de Samosate; à l'âge de douze ans, il se retira dans un monastère voisin. Longtemps après, son abbé allant à Antioche pour les affaires de l'Eglise, le mena avec lui, et passant à Télade ou Télanise, il lui fit voir saint Siméon Stylite sur la colonne. Saint Siméon lui permit de monter auprès de lui, lui donna sa bénédiction et lui prédit qu'il souffriroit beaucoup pour Jésus-Christ. L'abbé étant mort, on voulut mettre Daniel à sa place, mais il le refusa. Il retourna voir saint Siméon Stylite et demeura quatorze jours dans la mandre ou monastère qui étoit auprès de sa colonne. Il entreprit ensuite le voyage de la Terre-Sainte; mais saint Siméon lui apparut en chemin et lui ordonna d'aller à Constantinople. Il obéit, et s'étant arrêté en un lieu nommé Philempore, où l'on disoit que les malins esprits revenoient, il s'établit dans une église abandonnée. Quelques clercs de l'église de Constantinople voulurent l'inquiéter, mais il fut protégé par l'évêque Anatolius, et l'ayant guéri d'une grande maladie, il lui demanda, pour toute récompense, le pardon de ceux qui l'avoient calomnié (1).

(1) Epist. 4.
(2) Marc. Chr. an. 465. Chr. Pasc. Vita S. Dan. ap. Sur. 11 decemb. c. 24, 27.
(3) Vita c. 12. 6.

Saint Siméon Stylite avoit envoyé son disciple Sergius porter à l'empereur son habillement de tête (2). N'ayant pu avoir accès auprès du prince, il alla trouver Daniel, dont il avoit ouï dire de grandes choses. Il lui apprit la mort de saint Siméon et le sujet de son voyage; et Daniel de son côté lui dit des particularités de la vie de saint Siméon que Dieu lui avoit révélées; ainsi Sergius quitta son premier dessein et laissa à Daniel le présent qu'il portoit à l'empereur. Il y avoit neuf ans que Daniel demeuroit à Philempore quand il prit la résolution de monter sur une colonne.

Il la fit bâtir sur une montagne, au lieu nommé Anaplus, près l'embouchure du Pont-Euxin. Il y avoit premièrement deux grandes colonnes jointes par des barres de fer et au-dessus une plus petite sur laquelle étoit attaché une espèce de boisseau où il étoit (3). La situation du pays sujet à de grands vents et à des froids très-rudes, rendoit sa pénitence encore plus étonnante que celle de saint Siméon. Il y eut un hiver où les vents pensèrent l'emporter; ils le dépouillèrent de tous ses habits et il demeura immobile et transi de froid. Ses disciples montèrent à la colonne, et avec des éponges lui appliquèrent de l'eau chaude pour le degeler. Il ne quitta point pour cela sa colonne et ne laissa pas d'y vivre jusqu'à quatre-vingts ans.

Sans en descendre il fut ordonné pretre par Gennade, évêque de Constantinople, qui ayant fait au bas les prières, monta à la colonne pour achever la cérémonie et lui donner la communion. Il obtint par ses prières un fils à l'empereur Léon qui le visitoit souvent et lui portoit un profond respect. Ce prince fit bâtir près de la colonne de Daniel un petit monastère pour ses disciples et un hospice pour ceux qui le venoient voir, avec un oratoire pour mettre des reliques de saint Siméon, que saint Daniel avoit fait venir d'Antioche. Gubas, roi des Lazes, étant venu renouveler son alliance avec les Romains, l'empereur le mena voir saint Daniel, comme le miracle de son empire (4). Le roi barbare se prosterna avec larmes devant la colonne, et le saint homme fut l'arbitre du traité entre ces deux princes. Gubas, étant de retour chez lui, y racontoit cette merveille et n'envoyoit jamais à Constantinople qu'il n'écrivît à saint Daniel pour se recommander à ses prières.

(1) C. 8, 11.
(2) C. 14.
(3) Theod. lect. lib. 1. p. 554. Vita Dan. c. 28, c. 32.
(4) C. 25, 21, 34, 31.

XXVI. Loi pour les asiles.

Le patrice Ardabure, le plus puissant de l'empire, étant irrité contre un homme de sa dépendance, celui-ci se réfugia dans le monastère des acémètes, que gouvernoit le saint abbé Marcel. Ardabure l'envoya demander, et comme on refusa de le rendre, il usa de menaces, puis il envoya des soldats qui entourèrent le monastère (1). Saint Marcel leur demanda s'ils vouloient demeurer, et leur offrit des vivres qu'ils acceptèrent. C'étoit le soir, et la nuit étant venue, les moines pressoient saint Marcel de donner l'homme qui s'étoit réfugié, pour ne les pas exposer tous à périr avec le monastère. Les soldats au-dehors menaçoient l'épée à la main, résolus d'attaquer la maison sitôt qu'il seroit jour. Alors ils virent un feu sur le haut du monastère qui lançoit vers eux des traits comme de foudre; ils jetèrent les armes, se prosternèrent et cherchèrent à apaiser Dieu par leurs prières. Ardabure lui-même, l'ayant appris, pardonna à celui qui s'étoit réfugié.

On croit que ce miracle fut l'occasion d'une grande loi de l'empereur Léon pour les asiles, en date du dernier jour de février, sous son troisième consulat, c'est-à-dire l'an quatre cent soixante-six. Elle défend de tirer personne des églises, ni d'inquiéter les évêques ou les économes pour les dettes des réfugiés; car on les rendoit responsables, suivant la loi d'Arcade, du vingt-septième juillet trois cent quatre-vingt-dix-huit. Celle-ci défend tout cela sous peine capitale (2). On ne doit point non plus tellement resserrer les réfugiés qu'ils manquent de nourriture, d'habits ou de repos. S'ils paroissent publiquement dans l'église, on pourra, sans blesser la révérence du lieu, leur notifier la sentence du juge et recevoir leur réponse; s'ils se cachent dans l'enceinte de l'asile, l'économe ou le défenseur, ou quelqu'autre commis par l'évêque, les fera venir dans l'église. Étant avertis, ils pourront constituer procureur pour se défendre devant le juge; s'ils le refusent, on procédera contre eux par les voies de droit et on vendra leurs meubles ou leurs immeubles, selon les formes, en exécution du jugement. Que s'ils cachent leurs meubles dans l'enceinte de l'église, ou chez quelqu'un des clercs, ils seront représentés à la diligence de l'économe ou du défenseur, et si quelqu'un est soupçonné de les receler, il sera obligé à s'en purger par l'autorité de l'évêque.

Quant aux esclaves et aux autres domestiques, sitôt que l'économe ou le défenseur seront avertis par ceux à qui ils appartiennent, ils doivent les renvoyer avec tout ce qu'ils ont apporté, après avoir pris serment des maîtres de leur pardonner ou de les châtier humainement. Car il ne convient pas qu'ils demeurent longtemps dans les églises, de peur que les maîtres ne soient privés de leur service, et qu'ils ne soient nourris aux dépens des pauvres. Les économes ou les défenseurs s'informeront incessamment de la qualité des personnes et des affaires des réfugiés pour en avertir les juges et les personnes intéressées. Cette loi ne doit point avoir lieu à Constantinople, mais on doit s'adresser à l'empereur pour régler les cas particuliers. On y voit le légitime usage des asiles pour conserver le respect de la religion, sans donner atteinte à la justice.

XXVII. Anthémius, empereur d'occident.

Il y avoit plus d'un an que Rome étoit sans empereur; Sévère y avoit été empoisonné dans le palais dès le quinzième d'août quatre cent soixante-cinq, et on en accusait le patrice Ricimer qui gouvernoit l'occident. Enfin il convint que l'empereur Léon enverroit d'orient Anthémius, fils de Procope, et petit-fils d'un autre Anthémius; que Ricimer épouseroit sa fille et qu'il seroit reconnu empereur d'occident. Le sénat envoya pour cet effet une députation à Constantinople. Anthémius vint en Italie et fut reconnu empereur à huit milles près de Rome au mois d'août, sous le consulat de Pusée et de Jean, l'an quatre cent soixante-sept, et Ricimer devint son gendre (1).

Anthémius avoit auprès de lui un nommé Philothée, hérétique macédonien, qui, appuyé de sa faveur, vouloit introduire à Rome de nouvelles assemblées de diverses sectes (2). Le pape Hilarus s'y opposa, et pria l'empereur Anthémius de l'empêcher; il lui en parla publiquement et à haute voix dans l'église de Saint-Pierre et l'obligea de promettre avec serment qu'il n'en seroit rien.

XXVIII. Mort d'Hilarus. Simplicius, pape.

Le pape Hilarus mourut la même année quatre cent soixante-sept, le dix-septième de septembre, après avoir tenu le saint-siége cinq ans et dix mois. Il bâtit plusieurs églises et donna un très-grand nombre de vases sacrés, apparemment pour réparer le pillage des Vandales (3). Il fit trois oratoires dans le baptistère de la basilique de Constantin, un de Saint-Jean-Baptiste, un de Saint-Jean l'évangéliste et un de la Sainte-Croix, où il mit du bois de la vraie croix, avec une croix d'or ornée de pierreries du poids de vingt livres. Il y avoit dans le baptistère une cuve de porphyre et trois cerfs d'argent qui versoient de l'eau, chacun du poids de trente livres, un agneau d'or et une colombe

(1) Vita S. Marc. ap. Sur. 29 decemb. Sup. l. XXVII, n. 50.

(2) L. 6. Cod. de his qui ad eccles. Sup. liv. XX, n. 56. l. 3. C. T. h. De His qui ad eccles.

(1) Cassiod. et Marcell. Ch. Idem. Vict. Tun. Ch. Pasc. p. 325, c. Evagr. 1, l. c. 16.

(2) Gelas. Epist. 13. tom. 4, Conc. p. 1208, C.

(3) Lib. Pontif.

d'or. Tous les vases qu'il donna montoient à quatre-vingt-quatorze livres d'or et mil deux cent cinquante-deux livres d'argent. Il fit aussi un oratoire de Saint-Étienne dans le même baptistère de Latran, et mit au même lieu deux bibliothèques, ou plutôt deux armoires de livres. Il fit des monastères auprès de Saint-Laurent, avec un bain et palais. En une ordination au mois de décembre, il fit vingt-cinq prêtres, six diacres et vingt-deux évêques. Il fut enterré à Saint-Laurent dans une voûte, près de saint Sixte. Après dix jours de vacance, on élut, le vingtième de septembre, Simplicius de Tibur, fils de Castin, qui tint le siége quinze ans.

XXIX. Mort d'Aspar et d'Ardabure.

L'empereur Léon, ne pouvant souffrir les insultes que Genséric faisoit tous les jours aux villes de l'empire, envoya contre lui une grande flotte sous la conduite de Basilisque, frère de sa femme l'impératrice Vérine; mais Basilisque étoit d'intelligence avec le patrice Aspar et son fils Ardabure qui avoient alors la plus grande autorité (1). Ils étoient ariens déclarés et par cette raison ne pouvoient aspirer eux-mêmes à l'empire, car le peuple de Constantinople haïssoit cette hérésie, se souvenant des persécutions que l'Église avoit souffertes sous Constantius et Valens. C'est ce qui avoit obligé Aspar à procurer l'empire à Léon; mais il s'étoit depuis brouillé avec lui et disoit hautement qu'il ne falloit pas s'étonner si Genséric prospéroit, puisque sa religion étoit la meilleure. Il avoit donc concerté avec son fils Ardabure de faire empereur Basilisque, qui professoit la religion catholique, afin de régner sous son nom et d'établir l'arianisme. Basilisque, étant arrivé en Afrique, fit périr la flotte d'intelligence avec Genséric et s'enfuit honteusement. Quand il fut de retour à Constantinople, il se sauva dans une église et l'impératrice sa sœur le fit retirer à Périnthe chargé de la malédiction publique. Ceci arriva sous le consulat d'Anthémius, l'an quatre cent soixante-huit.

L'année suivante, sous le consulat de Zénon et de Marcien, l'empereur Léon, instruit de la conspiration, et ne se sentant pas assez puissant pour venir à bout d'Aspar et de ses enfants à force ouverte, feignit de ne se douter de rien et offrit sa fille Ariane à l'autre fils d'Aspar nommé Patrice ou Patricole, avec la dignité de césar qui étoit comme la survivance de l'empire. On prétendoit que Patrice renonceroit à l'arianisme. Toutefois le peuple de Constantinople et tous les gens de bien furent fort alarmés, et ayant à leur tête saint Marcel, abbé des acémètes, et un autre nommé Gélade, ils vinrent dans l'hippodrome pour détourner l'empereur de cette entreprise, sachant bien qu'il n'avoit pris cet engagement (2) qu'à contre-cœur et par la nécessité de ses affaires. Marcel, étant entré au lieu où l'empereur étoit assis, lui parla librement, l'exhorta à résister aux ennemis de l'Église et lui fit promettre que le fils d'Aspar ne seroit point césar, s'il ne se faisoit instruire de la religion catholique.

Le peuple de Constantinople ne s'apaisa pas pour cela, et ne pouvant souffrir d'être exposé, après la mort de Léon, à la domination des ariens (1), il s'assembla dans l'hippodrome et dit beaucoup d'injures à Aspar et à ses enfants. Ils eurent peur, ils passèrent à Chalcédoine et se réfugièrent dans l'église de Sainte-Euphémie. L'empereur envoya le patriarche s'excusant et promettant de leur garder sa parole, s'ils sortoient de l'église. Ils répondirent qu'ils n'en sortiroient point si l'empereur ne venoit lui-même. L'empereur y alla, les fit venir, mangea avec eux et leur donna toutes les autres marques d'avoir oublié le passé (2). Mais d'ailleurs il donna ordre à Zénon, son confident, de leur couper la tête quand ils entreroient dans le palais par les bains. Aspar et Ardabure furent ainsi mis à mort: Patrice, l'autre fils, fut seulement exilé; et Léon lui ayant ôté sa fille Ariane la donna en mariage à Zénon. Il étoit d'Isaurie et se nommoit auparavant Aricmese ou Térasicodise; mais Léon lui changea de nom en le faisant son gendre. Ceci se passa sous le quatrième consulat de Léon avec Probien, c'est-à-dire en quatre cent soixante et onze.

XXX. Lois de Léon pour l'Église.

L'empereur Léon fit pendant ces années-là plusieurs lois en faveur de la religion. Il défendit de faire la fonction d'avocat en aucun tribunal, à quiconque ne seroit pas catholique, sous peine de bannissement perpétuel. Cette loi est du dernier juillet quatre cent soixante-huit. Il confirma les lois contre les païens (3). Il accorda à tous les clercs et les moines le privilége de n'être point traduits en justice devant les tribunaux étrangers, ni obligés pour se défendre à quitter leurs églises et leurs monastères. Chacun d'eux doit être poursuivi devant les juges ordinaires des lieux. Ceux qui seront trouvés à Constantinople ne pourront être poursuivis que devant le préfet du prétoire. Dans les provinces, ils ne seront tenus de donner autres cautions que les défenseurs ou économes des églises, à Constantinople ils n'en donneront point. Dans les causes ecclésiastiques on ne doit poursuivre que l'économe. Les frais d'exécution sont taxés modérément contre les clercs, et ceux qui les poursuivent sans juste cause sont condamnés aux dépens. Cette loi est assez conforme à celle de Marcien du mois d'avril quatre cent cinquante-six. Par une autre loi du cinquième de janvier quatre cent soixante-

(1) Nicep. XV, Hist. c. 27. Procop. 1. Vand. c. 6.

(2) Vict. Tun. Chr. Vita S. Marc ap. Sur. 29 Dec.

(1) Niceph. XV, c. 37.

(2) Marc. Chr. an. 471. Candid. ap. Ph. Cod. 79, p. 164.

(3) L. 15, C. de Ep. aud. L. 8 C. de Pag. L. 33, C. de Ep.

neuf, Léon confirme tous les priviléges des hôpitaux et des monastères. Le treizième de décembre de la même année, il fit une loi pour l'observation des fêtes qui défend tout acte judiciaire, le dimanche, jusqu'aux simples citations et pour les spectacles du théâtre du cirque, ou des combats des bêtes, sous peine aux officiers contrevenants de pertes de leurs charges et de confiscation de biens. Le quinzième de mars de la même année quatre cent soixante-neuf, il avoit fait une loi contre la simonie, qui veut que les évêques ne soient choisis que pour leur mérite, et que loin de briguer l'épiscopat ils le fuient (1). Car, ajoute la loi, l'évêque est certainement indigne du sacerdoce s'il n'est ordonné malgré lui. Elle veut que ce crime soit poursuivi comme celui de lèze-majesté, et que quiconque en sera convaincu soit déposé et noté d'infamie.

Cette loi semble être la suite d'un concile tenu par les évêques qui se rencontrèrent à Constantinople, sous le patriarche Gennade, sans marque de temps (2). Il nous en reste une lettre circulaire adressée à tous les métropolitains qui condamne fortement la simonie et tous les artifices que l'on emploie ordinairement pour la déguiser. Elle rapporte le second canon du concile de Chalcédoine et en ordonne l'exécution, déclarant déposés et excommuniés tous clercs ou laïques qui auront voulu acheter ou vendre le ministère sacré. Elle marque la Galatie en particulier où quelques-uns ont été trouvés coupables de ce crime. Enfin on charge chaque métropolitain, d'envoyer copie de cette lettre à ses suffragants, aux visiteurs et à tous les autres (3). Cette lettre circulaire fut souscrite par plus de quatre-vingts évêques.

XXXI. Pierre le foulon à Antioche.

L'empereur Léon donna le gouvernement de l'orient à Zénon son gendre, qui emmena avec lui à Antioche un nommé Pierre, prêtre de l'église de sainte Bassa martyre à Chalcédoine (4). Il avoit été moine dans un monastère d'acémètes, et y avoit exercé le métier de foulon dont le surnom lui demeura. Mais comme il rejetoit le concile de Chalcédoine, et soutenoit l'hérésie d'Eutychès, il fut chassé du monastère, et interdit des fonctions de prêtre, et se retira à Constantinople, où il s'attacha à faire sa cour aux grands, et particulièrement à Zénon, s'insinuant sous prétexte de piété. Etant arrivé avec lui à Antioche, il résolut de s'en faire évêque, et lui persuada de favoriser son entreprise. Il gagna par argent quelques apollinaristes, et commença à calomnier l'évêque Martyrius, l'accusant d'être nestorien. Il ajouta au trisagion : Vous qui avez été crucifié pour nous, ayez pitié de nous. Attribuant ainsi la passion, non au fils seul, mais à toutes les trois personnes de la trinité, et disant anathème à qui ne vouloit pas parler ainsi. Ce qui mit la division dans le peuple d'Antioche.

Martyrius, patriarche d'Antioche, étoit à Constantinople, et fut obligé d'y séjourner longtemps par la nécessité des affaires; mais l'empereur le renvoya avec beaucoup d'honneur par les soins et les sollicitations du patriarche Gennade. On croit que ce voyage de Martyrius fut l'occasion d'une loi du premier juin quatre cent soixante et onze, sous le consulat de Léon et de Probien adressée à Zénon, qui porte que ceux qui demeurent dans les monastères, n'aient point la liberté d'en sortir, ni de séjourner à Antioche, ou dans les autres villes excepté les apocrisiaires, c'est-à-dire les procureurs de communauté, et seulement pour les fonctions de leurs charges. Encore ne doivent-ils point disputer de religion, tenir des assemblées ni exciter aucun trouble. Toutefois Martyrius étant de retour à Antioche, et voyant que le peuple aimoit la division, et que Zénon le favorisoit après avoir en vain essayé de les ramener par ses exhortations, il résolut de se retirer, et dit publiquement dans l'église : Je renonce au clergé peu soumis, au peuple désobéissant, et à l'église impure, me réservant la dignité du sacerdoce (1). Alors Pierre le foulon s'empara du siége vacant, et fut reconnu patriarche d'Antioche. Gennade, l'ayant appris, en informa l'empereur qui ordonna que Pierre fût envoyé en exil dans l'Oasis; mais il fut averti, et prévint l'exécution de cet ordre par la fuite. Julien fut élu évêque d'Antioche d'un commun consentement.

Gennade mourut quelques temps après, ayant tenu le siége de Constantinople treize ans. Il avoit l'esprit vif et s'expliquoit nettement. Il commenta tout de nouveau le prophète Daniel à la lettre, et composa aussi plusieurs homélies; mais il ne nous reste rien de ses écrits. On dit qu'il n'ordonnoit aucun clerc, qui ne sût par cœur le psautier, et on lui attribue plusieurs miracles. De son temps, Studius qui avoit été consul en quatre cent cinquante-quatre, fonda un monastère sous l'invocation de saint Jean, et y mit des moines de la règle des acémètes tirés du grand monastère de Gomon en Bithynie. Ce monastère de Studius étoit à l'extrémité de Constantinople vers la porte dorée, et devint très-célèbre dans la suite (2). Gennade eut pour successeur Acace recteur de l'hôpital des orphelins à Constantinople. Ce fut apparemment Acace qui renouvela du temps du pape Simplicius la prétention des évêques de Constantinople pour avoir le premier rang après ceux de Rome, en vertu du dernier canon du con-

(1) L. 25. C. de ep. Sup. l. XXVIII, n. 53, l. 35. Cod. L. ult. C. de Fer. L. 31, Si quemq. C. de Epis.
(2) Baluz. Novæ. Coll.
(3) Thed. lect. lib. 1, p. 554. Niceph. XV, c. 28. Serm. Alex. ap. Sur. 11 jan.
(4) Tom. 4, Conc. p. 1025.

(1) Theod. lect. Brev. Hist. Eutych. t. 4, Conc. p. 1082, B.
(2) Sup. n. 19, Genn. Scrip. Theod. Lect. p. 554. Evagr. 2, c. 11. Gelas. Epist. 13. t. 4, Conc. p. 1207. B.

cile de Chalcédoine; mais Probus, évêque de Canuse et légat du saint-siége, s'y opposa en présence même de l'empereur Léon.

XXXII. Mort de saint Euthymius.

Vers ce temps-là moururent en Palestine saint Théoctiste, et ensuite saint Euthymius (1). Saint Théoctiste mourut le troisième de septembre indiction cinquième, c'est-à-dire en quatre cent soixante-sept; saint Euthymius, qui étoit alors dans sa quatre-vingt-dixième année, le vint voir dans sa maladie, et prit soin de ses funérailles, et Anastase évêque de Jérusalem, profita de cette occasion pour voir saint Euthymius. Il lui baisa les mains, se recommanda à ses prières, et le pria de lui écrire souvent. A la place de Théoctiste, saint Euthymius établit abbé du monastère Maris, oncle de Térébon, avancé en âge et en vertu; mais il mourut au bout de deux ans. Saint Euthymius l'enterra dans le sépulcre de saint Théoctiste, et fit abbé Longin, qui eut depuis pour successeur Paul et Térébon le jeune (2).

Saint Euthymius avoit accoutumé de se retirer dans le grand désert, depuis l'octave de l'épiphanie jusqu'au dimanche des rameaux. En quatre cent soixante-treize, ceux qui devoient l'accompagner s'étant assemblés, Martyrius et Elie virent qu'il ne préparoit rien, et lui dirent : Ne sortirez-vous pas demain, mon père? Il répondit (3) : Je demeurerai cette semaine, et je m'en irai samedi la nuit. Trois jours après, il ordonna de faire la vigile de saint Antoine, la nuit du seizième au dix-septième janvier, et pendant l'office il prit les prêtres dans la diaconie, et leur dit : Je ne ferai plus d'autre vigile avec vous en cette vie, car le seigneur m'a appelé. Envoyez-moi Domitien, et demain matin assemblez tous les pères.

Quand ils furent venus, il leur dit : Mes frères, je m'en vais dans la voie de mes pères. Si vous m'aimez, gardez mes commandements. Il leur recommanda ensuite la charité, l'humilité, la pureté de l'âme et du corps; puis il leur demanda qui ils vouloient pour supérieur (4). Ils choisirent tout d'une voix Domitien. Cela ne se peut, dit saint Euthymius, car il ne demeurera que sept jours après moi en cette vie. Les pères étonnés d'une prophétie si claire, demandèrent pour supérieur Elie, économe du monastère, natif de Jéricho. Saint Euthymius lui dit devant tous les autres : Tous les pères vous ont choisi pour leur pasteur, prenez garde à vous et à tout votre troupeau, et sachez premièrement, qu'il a plu à Dieu que cette laure devienne un monastère, et dans peu de temps. Il régla le lieu et la manière dont il devoit être bâti, l'hospitalité, l'ordre de la psalmodie, le soin des frères, et recommanda que la porte en fût ouverte à tout le monde (5).

Ensuite il congédia tous les assistants excepté Domitien, et demeura dans la diaconie, où il mourut la nuit du samedi vingtième de janvier, indiction onzième, sous le cinquième consulat de Léon, c'est-à-dire l'an quatre cent soixante-treize. Il étoit âgé de quatre-vingt-seize ans dont il avoit passé soixante-sept dans le désert; toutefois il jouissoit d'une santé parfaite, ayant encore la vue bonne et toutes ses dents. Sa taille étoit petite, son visage rond et le teint blanc, l'œil gai, les manières douces et agréables, sa barbe descendoit jusqu'à la ceinture. A la nouvelle de sa mort, il s'assembla une infinité de moines et de laïques de tout le pays d'alentour. Anastase, patriarche de Jérusalem, y vint accompagné de Chrysippe, de Gabriel, de Fidus et d'une grande quantité de clercs. On ne put enterrer le corps qu'à l'heure de none, encore fallut-il que le patriarche fît écarter le peuple par les soldats. Il chargea le diacre Fidus du soin de batir le monastère et lui envoya de Jérusalem des ouvriers et des matériaux. Fidus changea donc en une belle et grande église la caverne où saint Euthymius s'étoit d'abord retiré. Il mit son sépulcre au milieu, et des deux côtés ceux des prêtres et des abbés (1). Quand tout fut prêt, le patriarche envoya de Jérusalem la table de marbre qui devoit couvrir le sépulcre, l'urne d'argent pour mettre dessus, la balustrade pour l'environner et tous les ornements de l'église. Le septième jour de mai il vint à la laure, transféra le saint corps de ses propres mains et l'enferma dans le sépulcre, en sorte qu'on ne pût l'ouvrir, ni rien emporter des reliques. Il s'y fit une infinité de miracles. Le patriarche emmena avec lui Martyrius et Elie, et les fit prêtres du saint sépulcre (2). Quant à Domitien, il étoit mort sept jours après le saint, suivant la prophétie, il le servit plus de cinquante ans; et fut son parfait imitateur.

XXXIII. Mort de Léon. Zénon, empereur.

L'empereur Léon, après avoir régné seize ans, mourut à Constantinople, au mois de janvier l'année suivante, quatre cent soixante-quatorze, sous le consulat de son petit-fils Léon, fils de sa fille Ariane et de Zénon. Zénon se fit déclarer empereur au mois de février par son fils Léon, qui n'avoit au plus que trois ans et qui mourut au mois de novembre, en sorte que Zénon demeura seul empereur. Sitôt qu'il se vit le maître, il s'abandonna sans réserve à ses mauvaises inclinations, il ne comptoit rien pour honteux ou illégitime et sembloit persuadé qu'il y avoit de la bassesse à se cacher pour faire le mal et qu'il étoit de la dignité d'un empereur de le faire à découvert. Pendant qu'il menoit ainsi une vie dissolue, son empire étoit ra-

(1) Vita S. Euthym. p. 74.
(2) Sup. l. XXIV, n. 27.
(3) P. 75.
(4) P. 80.
(5) P. 81.

(1) P. 82, 83, 84, 85.
(2) P. 84.

vagé par les barbares, au levant par les Sarrasins ou Arabes Scénites, au couchant par les Huns, qui avoient passé le Danube sans trouver de résistance, et pilloient la Thrace. Zénon plus barbare encore achevoit de ruiner ses peuples, leur ôtant par force ce qui leur restoit. Aussi ne fut-il pas longtemps paisible (1). Dès l'année suivante quatre cent soixante-quinze, en laquelle il étoit seul consul, s'étant brouillé avec sa belle-mère Vérine, veuve de l'empereur Léon, il craignit qu'elle ne le fît assassiner et s'enfuit en Isaurie sa patrie, où sa femme Ariane le suivit. Basilique, frère de l'impératrice Vérine, se fit reconnoître empereur avec son fils Marc, et régna environ deux ans. Il ne valoit pas mieux que Zénon, et sa femme Zénonie l'engagea dans le parti des eutychéens (2).

XXXIV. Fin de l'empire d'occident.

L'empire d'occident étoit encore en un état plus pitoyable. Anthémius, après avoir régné près de cinq ans, fut tué à Rome le onzième de juillet, sous le consulat de Festus et de Marcien, c'est-à-dire l'an quatre cent soixante-douze, par ordre de Ricimer, son gendre, qui mourut lui-même de maladie le dix-huitième d'août suivant. Anicius Olybrius, qui avoit épousé à Constantinople Placidie, fille de Valentinien III, fut reconnu empereur d'occident, mais il mourut le vingt-troisième d'octobre (3). Après un interrègne de quatre mois, Glycérius prit le titre d'empereur à Ravenne, le cinquième de mars quatre cent soixante-treize, mais il ne régna que quinze mois, et fut déposé et ordonné évêque de Salone en Dalmatie. On élut à sa place, le vingt-quatrième de juin quatre cent soixante-quatorze, Jules Népos, qui régna quatorze mois, et fut chassé dans la Dalmatie le vingt-huitième d'août quatre cent soixante-quinze. Alors le patrice Oreste, que Népos avoit fait maître de la milice, fit reconnoître empereur son fils Romulus ou Momyle, autrement nommé Augustule, qui fut déclaré empereur à Ravenne, le dernier jour d'octobre suivant. Il ne régna que dix mois: car ceux du parti de Népos appelèrent en Italie Odoacre, roi des Turcilingues et des Hérules, qui étoit en Pannonie. Il se rendit maître de Rome le vingt-troisième d'août quatre cent soixante-seize, sous le consulat de Basilisque et d'Harmatius, indiction quatorzième. Il fit mourir Oreste à Plaisance et envoya le jeune Augustule à une petite ville de la Campanie. Ainsi finit l'empire d'occident; car Odoacre ne prit ni le titre d'empereur, ni la pourpre et les ornements impériaux, mais seulement le nom de roi d'Italie. Le reste de l'occident obéissoit à divers rois barbares; l'Afrique aux Vandales, l'Espagne et une grande partie de la Gaule aux Goths, le reste de la Gaule aux Bourguignons et aux Francs, partie de la Grande-Bretagne aux Anglois-Saxons. Les Francs et les Anglois étoient encore idolâtres, tous les autres peuples que j'ai nommés étoient ariens (1). Le patrice Ricimer, qui avoit si longtemps gouverné à Rome, étoit aussi Goth et arien, et il avoit pris l'oratoire de Sainte-Agathe, pour servir aux assemblées de sa secte. Mais l'Eglise, indépendante des révolutions temporelles, se soutenoit au milieu de ces désordres, comme elle avoit fait sous les persécutions des trois premiers siècles.

XXXV Saint Séverin de Norique.

Odoacre, allant en Italie, visita saint Séverin, fameux solitaire, qui demeuroit sur le Danube près de Vienne (2). Sa cellule étoit si basse, qu'Odoacre, qui étoit un jeune homme de fort grande taille, se baissa pour ne pas toucher au toit, et le saint lui prédit la gloire qu'il alloit recevoir; car comme il prenoit congé, il lui dit: Allez en Italie, vous portez maintenant de chétives fourrures; mais vous ferez bientôt de grandes libéralités. Quand Odoacre se vit établi dans son royaume, il se souvint de la prédiction de saint Séverin et lui envoya des lettres, le priant de lui demander tout ce qu'il voudroit. Le saint lui demanda le rappel d'un nommé Ambroise qui avoit été exilé, et l'obtint. Il prédit devant plusieurs personnes nobles qu'Odoacre régneroit entre treize et quatorze ans.

Saint Séverin est regardé comme l'apôtre du Norique. On ne sait point le lieu de sa naissance, et il prit grand soin de le cacher; mais la pureté de son latin faisoit juger qu'il étoit de Rome, ou de quelqu'autre endroit d'Italie. L'amour de la perfection le porta à se retirer en orient, où il passa quelque temps dans la solitude. Ensuite il vint dans le Norique, qui est aujourd'hui l'Autriche, alors continuellement exposée aux courses des barbares. Le saint étoit le refuge des peuples dans ces misères publiques. Souvent il apprenoit par révélation les desseins des barbares et avertissoit les habitants de leur marche: il les exhortoit à détourner les maux qui les menaçoient par des prières et des bonnes œuvres, et à payer exactement les dîmes pour soulager les pauvres. Il rachetoit les captifs, guérissoit les malades, chassoit les sauterelles qui ruinoient le pays. Plusieurs églises le demandèrent pour évêque;

(1) Chr. Marcell. Evagr. II, Hist. c. 17. Theod. Lect. p. 555. Chr. Pasch. Evagr. II, Hist. c. 1. c. 2. Evagr. III, c. 3. Chr. Marc. Chr. Marc. Chr. Pasch.

(2) Théod. lect. 1, p. 556. Candi ap. Phod. Cod. 79. p. 556.

(3) Evagr. II, Hist. c. 16. Chr. Cassiod. Jornand. p. 477. Marcell. Chr. Anonym. Cusp.

(1) Inscrip. ap Baron. 472. Greg. III, Epist. 19. et III, dialog. c. 30.

(2) Vita S. Sever. Noric. ap. Boll. 8 janu.

mais il disoit que c'étoit assez de s'être privé de sa chère solitude pour venir, par ordre de Dieu, dans cette province, où il se trouvoit si souvent environné des peuples affligés.

Il établit plusieurs monastères, dont le plus considérable étoit sur le bord du Danube, près de Vienne. Mais il le quittoit souvent pour aller à deux lieues au-delà, dans un endroit écarté, prier plus tranquillement. Souvent la charité l'obligeoit d'aller en divers lieux consoler les habitants dans leurs alarmes continuelles; car ils se croyoient en sûreté quand il étoit avec eux. Il instruisoit ses disciples par son exemple plus que par ses paroles, et leur recommandoit sur tout l'imitation des anciens et l'éloignement du siècle. Excepté les fêtes, il ne mangeoit qu'après le soleil couché, et en carême une fois la semaine. Il dormoit tout vêtu sur un cilice étendu sur le pavé de son oratoire: il marchoit toujours nu-pieds, même lorsque le Danube étoit gelé. Il prédit le jour de sa mort deux ans auparavant et avertit ses disciples que tout le peuple du pays passeroit dans une province romaine, leur ordonnant de le suivre et de transporter son corps. Il mourut en quatre cent quatre-vingt-deux, le huitième de janvier, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (1).

XXXVI. Sidonius, évêque de Clermont.

Evaric, roi des Goths en Espagne, étendoit tant qu'il pouvoit sa frontière dans les Gaules, et, comme arien passionné, il persécutoit la religion catholique (2). Il empêchoit d'ordonner des évêques à la place des morts, il en exiloit d'autres, en sorte qu'il n'y en avoit point à Bordeaux, à Périgueux, à Rhodès, à Limoges, à Mende, à Basas, à Cominges, à Auch; et faute d'évêques, on n'y ordonnoit ni prêtres, ni ministres inférieurs. Les peuples abandonnés étoient au désespoir. Les églises tomboient en ruine, les toits fondoient, les portes n'étoient plus fermées, mais seulement bouchées par les ronces qui y croissoient. Les bestiaux couchoient dans les vestibules des églises et mangeoient l'herbe qui croissoit autour des autels. Les assemblées devenoient rares, non-seulement à la campagne, mais dans les églises même des villes. C'est ainsi qu'en parle Sidonius qui voyoit ces misères de ses yeux.

Il étoit de la première noblesse des Gaules, où son père et son aïeul avoient commandé comme préfets du prétoire. Il naquit à Lyon, et fut instruit dans les lettres et les sciences par les meilleurs maîtres; en sorte qu'il devint un des plus fameux de son temps pour l'éloquence et la poésie. L'empereur Anthémius le fit préfet de Rome et patrice. Il épousa Papianille, fille de l'empereur Avitus, et en eut un fils nommé Apollinaire et deux filles, Roscia et Sévérienne. Après la mort d'Eparchius, évêque de Clermont, en Auvergne, il fut élu malgré lui pour remplir ce siége, étant encore laïque, vers l'an quatre cent soixante-douze. Il étoit fort charitable, et même avant son épiscopat, il détournoit souvent, à l'insu de sa femme, sa vaisselle d'argent, pour la donner aux pauvres. On loue aussi la charité de son beau-frère, le sénateur Egdicius, fils de l'empereur Avitus. Car le royaume des Bourguignons fut alors affligé d'une grande famine, les Goths ayant ravagé le pays et brûlé les blés; ensorte que le peuple se dispersoit en divers pays, et personne ne faisoit l'aumône (1). Alors Egdicius envoya par les villes de son voisinage ses domestiques, avec des chevaux et des chariots pour lui amener les pauvres; il en retira ainsi plus de quatre mille de l'un et de l'autre sexe, qu'il logea dans ses maisons et les nourrit pendant tout le temps de la stérilité. Puis l'abondance étant revenue, il leur fournit encore des voitures et les renvoya chacun chez eux.

XXXVII. Saint Patient, évêque de Lyon.

Saint Patient, évêque de Lyon, se signala dans la même famine, et non content d'assister son peuple et ceux de sa connoissance, il étendit ses libéralités jusqu'à l'extrémité des Gaules (2). Il envoya par le Rhône et par la Saône quantité de blé, qu'il faisoit distribuer gratuitement, et dont on voyoit de grands magasins sur les bords de ces rivières. Il assista ainsi Arles, Riès, Avignon, Orange, Alby, Valence et jusqu'à l'Auvergne. Il fit aussi bâtir plusieurs églises, entre autres une à Lyon, pour laquelle Sidonius fit une inscription en vers (3). On y voit que cette église étoit située entre la Saône et le grand chemin, tournée à l'orient équinoxial, ornée de lambris dorés, d'incrustations de marbre et de mosaïques. Il y avoit devant une cour environnée de trois galeries, soutenues de colonnes d'Aquitaine, c'est-à-dire de marbres des Pyrénées, et plus loin encore d'autres galeries et d'autres colonnes. Les évêques s'assemblèrent, selon la coutume, pour la dédicace de cette église, et Fauste de Riès y prêcha.

Saint Patient avoit toutes les vertus pastorales, une sévérité mêlée de douceur, beaucoup de vigilance et d'application à convertir les barbares photiniens, c'est-à-dire les Bourguignons ariens, dont il ramenoit un grand nombre. Son abstinence et ses jeûnes le faisoient admirer du roi et de la reine; car Lyon étoit le séjour du roi des Bourguignons, qui étoit alors Gondebaud. L'Eglise honore la mémoire de saint Patient le onzième de septembre (4).

(1) Mart. 8 janu.

(2) Sidon VII. Epist. 9, ad Basil. Greg. Tur. II, Hist. c. 25.

(1) Vita Sidon. per Sirm. VI, Epist. 1, et ib. Sirm. Greg. Tur. II, Hist. c. 22, 24.

(2) Sidon VI, Epist. 12.

(3) Sidon. II, Epist. 10.

(4) Sidon. VI, Ep. 12, et ibi Sirm. Martyr. 11 sept.

XXXVIII. Saint Mamert de Vienne. Rogations.

La Gaule avoit alors plusieurs autres saints évêques connus principalement par les lettres de Sidonius (1). Saint Mamert de Vienne est du nombre, nonobstant les plaintes que le pape Hilarus reçut contre lui. Il est principalement illustre par l'institution des rogations, que l'on rapporte à l'an quatre cent soixante-huit, et dont les calamités publiques furent l'occasion. Il y avoit souvent des tremblements de terre, des incendies, des bruits pendant la nuit, des bêtes sauvages qui paroissoient en plein jour dans les plus grandes assemblées (2). La veille de Pâques, le peuple étant dans l'église de Vienne avec l'évêque Mamert, pour célébrer cette sainte nuit, le feu prit à la maison publique, qui étoit au haut de la ville. Chacun craignant pour la sienne, on abandonna l'église, et l'évêque demeura seul devant l'autel, priant et répandant des larmes. Le feu étant éteint, le peuple revint, et quand la fête fut passée, saint Mamert déclara le dessein qu'il avoit formé, pendant cette alarme, d'instituer une procession solennelle. Tout le peuple et le sénat même de Vienne y consentit, quoique peu disposé d'ailleurs à recevoir de nouvelles cérémonies. On choisit les trois jours avant l'Ascension, et saint Mamert, voulant éprouver le ferveur du peuple, marqua d'abord pour terme de la procession l'église la plus proche de la ville; mais ce chemin parut trop court pour la dévotion des fidèles.

Quelques églises des Gaules imitèrent cet exemple. D'abord elles faisoient leurs processions à d'autres jours; mais ensuite elles s'accordèrent toutes à les faire en même temps. Il se faisoit bien auparavant des processions, mais peu de gens y assistoient et avec peu de dévotion, et elles étoient retardées par des repas; celles-ci étoient accompagnées de jeûnes, de prières et de larmes (3). Saint Mamert transféra le corps entier du martyr saint Ferréol, et la tête de saint Julien de Brioude de l'ancienne église sur le bord du Rhône, en une nouvelle qu'il fit bâtir. Plusieurs abbés et plusieurs moines s'assemblèrent pour cette cérémonie; et après avoir veillé la nuit, quand on eut ouvert la terre, on trouva trois sépulcres. On ne savoit lequel étoit celui de saint Ferréol; mais un des assistants dit qu'il passoit pour constant que le chef de saint Julien étoit enfermé dans le sépulcre de saint Ferréol, et on le trouva en effet dans le troisième.

XXXIX. Mamert Claudien, ses écrits.

Saint Mamert avoit un frère nommé aussi Mamert, et surnommé Claudien, prêtre de l'église de Vienne: il avoit été moine dans sa jeunesse, et pendant ce temps avoit étudié tous les bons auteurs grecs et latins, chrétiens et profanes. Il étoit géomètre, musicien, poète, orateur, dialecticien, interprète de l'écriture, exercé à résoudre toutes les questions et à combattre toutes les erreurs. Il soulageoit son frère dans ses fonctions, prenant tout le travail de l'épiscopat, sans en avoir le titre. Il marquoit les leçons pour les différentes fêtes, conduisoit le chœur et le chant, et n'étoit pas moins recommandable par sa vertu que par ses talents. Il écrivit un traité de l'état, ou plutôt de la nature de l'âme, pour réfuter un petit écrit de Fauste, évêque de Riès, par lequel il avoit prétendu montrer que Dieu seul est incorporel et que toutes les créatures sont corporelles, même l'âme raisonnable. Claudien lui répond par trois livres, où il soutient, entre autres choses, que l'âme n'est jamais sans penser, et que la pensée n'est point différente de l'âme, mais seulement l'objet de la pensée, quand elle ne pense pas à elle-même (1). Elle pense tout entière par sa substance; et c'est une erreur de croire que ses puissances soient autre chose qu'elle-même. Il est ainsi de la volonté; l'âme est toute volonté, comme elle est toute pensée, et vouloir est sa substance. Ce qui est accidentel, c'est de penser ou de vouloir tel ou tel objet. L'amour n'est point une partie de l'âme, mais l'âme entière; d'où vient qu'il nous est recommandé d'aimer Dieu de toute notre âme. Il conclut son ouvrage par une récapitulation en dix propositions, dont les principales sont: Dieu est incorporel, l'homme est fait à l'image de Dieu, donc son âme est incorporelle. Il est essentiel à l'âme de raisonner: or, la raison ne dépend ni du corps ni du lieu. La volonté n'est point un corps, et toutefois c'est la substance de l'âme. Il n'y a point de corps sans longueur, largeur et profondeur: or, l'âme n'a point ces dimensions (2). Elle n'a ni droite, ni gauche, ni haut, ni bas, ni devant, ni derrière: elle est donc incorpo-
lle.

reClaudien dédia cet ouvrage à Sidonius avant qu'il fut évêque, parce qu'il l'avoit excité à le publier; et Sidonius témoigna l'estime qu'il en faisoit par deux lettres, l'une à un nommé Nymphidius, l'autre à Claudien même, où il le compare aux meilleurs auteurs profanes et ecclésiastiques. Il y loue aussi une hymne de Claudien en vers trochaïques, qu'on croit être l'hymne de la passion, qui commence par *Pan.e lingua*. Nous avons un autre poème de Claudien contre la poésie profane (3). Il mourut avant l'évêque son frère, quoiqu'il fût plus jeune; et Sidonius fit son épitaphe contenant son éloge, qu'il envoya à Petréius fils de leur sœur.

(1) Sup. n. 25. Sigibert Chr.
(2) S. Avit. Homil de Rogat. Greg. Tur. I, Hist. c. 34. Sidon VII, Epist. 1.
(3) Sidon v, Epist. 14.

(1) Gen. Scrip. c. 81. Sidon. IV, Epist. II. Bibl. PP. Paris 1. 4, p. 998. Ibid. p. 707, lib. 1, c. 24, p. 723, B.
(2) P. 755, 1, 3, 4, 9, 10.
(3) Lib. v, Epist. 3, IV, Epist. 3. Bibl. PP. p. 762. IV, Epist. 12.

XL. Monastère du mont Jura.

Il y avoit dès lors des monastères dans le voisinage de Vienne et de Lyon. Le plus ancien étoit celui de l'Ile-Barbe dans la Saône, qui subsistoit dès le commencement de ce cinquième siècle. Maxime, disciple de saint Martin de Tours, s'y retira pour cacher ses vertus; mais étant découvert il revint en son pays, et fonda un monastère dans la ville de Chinon, où il mourut (1). Sidonius parle aussi des monastères du mont Jura, dont le premier fondateur fut saint Romain. Il étoit né dans le même pays, nommé alors les Sequaniens, à présent le comté de Bourgogne. A l'âge de trente-cinq ans il quitta ses parents, et se retira dans les forêts du mont Jura; il avait été quelque temps à Lyon auprès de l'abbé Sabin, dont on croit que le monastère étoit celui d'Aîné, et avoit apporté les vies des pères et les institutions monastiques, c'est-à-dire les livres de Cassien. Romain s'étant ainsi préparé à la solitude, s'arrêta dans un lieu nommé Condat, où, entre trois montagnes pierreuses, il y avoit une espace de terre propre à cultiver, et quelques arbres qui lui donnoient des fruits sauvages. Là, il s'occupoit à la prière, à la lecture et au travail des mains, pour fournir à sa subsistance.

Lupicin, son frère vint se joindre à lui quelque temps après; puis deux clercs, et ensuite plusieurs autres, attirés par leurs vertus et leurs miracles. Ils bâtirent même d'autres monastères dans le voisinage et dans tout le pays; mais celui de Condat fut toujours le plus parfait. Romain et Lupicin le gouvernoient ensemble, quoique leur génie fût différent. Romain étoit plus doux, et Lupicin plus sévère. Saint Hilaire d'Arles, se trouvant dans le pays, à l'occasion de l'affaire de Célédonius, et ayant ouï parler de saint Romain, le fit venir auprès de Besançon; et, après l'avoir ordonné prêtre, le renvoya avec honneur à son monastère (2). C'étoit en quatre cent quarante-quatre; mais saint Romain n'en fut pas moins humble dans sa communauté, et ne se distinguoit de ses frères que pour offrir le sacrifice aux jours solennels. Le monastère de Condat s'accrut tellement, que la stérilité du lieu ne pouvoit plus suffire à un si grand nombre de moines et d'hôtes. Il défrichèrent donc les bois voisins dans un endroit plus uni, où ils firent des prairies et des terres labourables. Le lieu se nommoit Lauconne, et ils y bâtirent un nouveau monastère, que saint Lupicin prit particulièrement sous sa conduite. Ils bâtirent un troisième monastère pour leur sœur, sur une roche voisine enfermée de tous côtés; en sorte qu'il n'avoit qu'une issue dans la plaine. On le nomma la Baume, et il eut jusqu'à cent cinq religieuses. Elles observoient une clôture si exacte, qu'elles n'en sortoient que pour être portées au cimetière; et encore que quelqu'une eut son fils ou son frère dans le monastère de Lauconne si voisin, elle ne le voyoit, ni n'apprenoit de ses nouvelles, non plus que s'il étoit mort.

Un ancien moine représenta une fois à saint Romain qu'il avoit trop de facilité à admettre les postulants et ne les éprouvoit pas assez (1). Pouvez-vous, répondit le saint, discerner facilement ceux qui doivent réussir? et n'en avez-vous pas vu qui, après avoir commencé avec grande ferveur, se sont relâchés, et plusieurs qui, après être sortis du monastère, sont revenus jusqu'à deux ou trois fois et sont arrivés à une haute perfection? D'autres, sans revenir, ont si bien suivi notre institut, qu'ils ont gouverné très-dignement des monastères ou des diocèses? Une année d'abondance ayant été grande, les moines de Condat, malgré saint Romain, se donnèrent plus de nourriture et plus délicate qu'à l'ordinaire. Il appela à son secours saint Lupicin, qui rétablit la première austérité, se contentant de bouillie d'orge, sans sel et sans huile, et ceux qui ne s'en accommodoient pas se retirèrent. Saint Romain mourut vers l'an quatre cent soixante, et fut enterré au monastère de la Baume (2).

Saint Lupicin lui survécut environ vingt ans. Il n'étoit pas moins sévère pour lui que pour les autres. Le froid du pays l'obligeant à porter de la fourrure, il avoit une tunique de peaux de diverses bêtes, par esprit de pauvreté; sa chaussure étoit des sabots ou galoches de bois dont se servoient les moines des Gaules; son lit, dans les plus grands froids, étoit une écorce en forme de berceau qu'il faisoit un peu chauffer. Dans ces monastères, particulièrement à Condat, on ne mangeoit point de chair et on ne permettoit qu'aux malades les laitages et les œufs; mais pour lui, il ne souffroit pas même qu'on mît une goutte d'huile ou de lait dans son potage. Jamais il ne but de vin depuis qu'il eut embrassé la profession monastique. Toutefois, il blâmoit les austérités excessives, et prit grand soin de rétablir un de ses moines qui s'étoit ruiné la santé (3).

Saint Lupicin, étant fort âgé, alla trouver Chilpéric, roi de Bourgogne (4), qui demeuroit à Genève, et lui demanda quelque chose pour la subsistance de ses moines qui manquoient quelquefois du nécessaire. Le roi lui voulut donner des terres et des vignes; mais saint Lupicin les refusa, disant qu'il ne convenoit pas aux moines de s'élever dans la possession des biens temporels, et que l'humilité en souffriroit. Il pria donc le roi de leur donner seulement quelques revenus. Le roi leur donna des lettres, en vertu desquelles ils rece-

(1) v. Hist. de l'Ile B. par le Labour. Greg. de Gl. Confes. c. 22. Sid. IV, Ep. 25. Boll. 28 febr. p. 741.
(2) Vita c. 2. Sup. XXVII, n. 4.

(1) C. 3.
(2) Vita ap. Boll. 21 Ap. p. 263.
(3) C. 1. n. 4.
(4) Greg. Tur. Vita. PP. c. 2.

voient tous les ans trois cents boisseaux de blé, trois cents mesures de vin et cent sous d'or pour leurs habits. Saint Lupicin mourut vers l'an quatre cent quatre-vingt, et fut enterré à Lauconne, où il laissa cent cinquante moines d'une grande perfection (1). Il n'y avoit entre eux ni jalousie ni propriété; ils étoient prompts à se secourir dans leurs besoins. S'ils avoient quelque voyage à faire, ils marchoient à pied, sans autre soulagement qu'un bâton.

A Vienne, saint Léonien fonda deux monastères vers le même temps. Il étoit de Pannonie, et les barbares l'ayant pris, ils l'amenèrent captif dans les Gaules. Il vécut réclus pendant quarante ans, tant à Autun qu'à Vienne, sans se laisser voir à personne ; mais on lui parloit. Il gouverna plusieurs moines assemblés auprès de sa cellule hors de Vienne, et ce fut le commencement de l'abbaye de Saint-Pierre. L'autre monastère dédié à saint André, et situé dans la ville, étoit de filles, et il y en avoit soixante. Dans le même pays, au voisinage de Vienne, étoient les fameux monastères de Grigni, dont Sidonius met la règle en parallèle avec celle de Lérins (2).

XLI. Rétractation de Lucidus.

La plupart des évêques dont Sidonius fait mention assistèrent à un concile où présida Léonce d'Arles, et où Fauste de Riès obligea un prêtre nommé Lucidus à se rétracter de quelques erreurs touchant la prédestination (3). Après avoir essayé en vain de le ramener de vive voix, il lui écrivit une lettre où il marqua six articles qu'il lui demandoit d'anathématiser : 1° l'erreur de Pélage, que l'homme naisse sans péché, qu'il puisse se sauver par son seul travail et être délivré sans la grâce de Dieu ; 2° qu'un fidèle et faisant profession de la foi catholique, s'il tombe après son baptême, périsse dans le péché originel ; 3° que l'homme soit précipité dans la mort par la prescience de Dieu ; 4° que celui qui périt n'a pas reçu le pouvoir de se sauver, ce qui s'entend d'un baptisé ou d'un païen, en tel âge qu'il a pu croire et n'a pas voulu ; 5° que le vaisseau d'infamie ne peut s'élever à être vaisseau d'honneur ; 6° que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous, et ne veut pas que tous les hommes soient sauvés. L'évêque Fauste pressoit Lucidus de répondre à cette lettre, protestant de prendre son silence pour conviction de ses erreurs. Avec lui, onze autres évêques souscrivirent sa lettre ; mais il n'y a que Patient de Lyon dont nous connoissions le siége.

Le prêtre Lucidus se rendit et se rétracta par un écrit adressé à trente évêques qui le lui avoient ordonné, étant assemblés en concile à Arles, comme l'on croit ; car Léonce est à la tête (1). On voit ensuite Euphronius d'Autun, Mamert de Vienne, Patient de Lyon, Fauste de Riès, Grec de Marseille, Crocus de Nîmes, Basile d'Aix, Jean de Châlons-sur-Saône. On ne connoît pas les autres. Lucidus condamne plusieurs propositions qui ne sont pas précisément les mêmes de la lettre de Fauste, mais dont la condamnation tend à reconnoître que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes; que Dieu ne prédestine personne à la damnation; que le libre arbitre n'a pas péri en Adam, et que la grâce de Dieu n'exclut pas l'effort de l'homme pour y coopérer. Le même concile chargea Fauste de Riès d'écrire contre cette erreur de ceux qui outroient la matière de la prédestination. Il le fit par deux livres de la grâce et du libre arbitre, qu'il adressa à Léonce d'Arles ; mais il donna dans l'excès opposé, relevant trop les forces de la nature (2).

XLII. Ordinations mémorables.

Jean, évêque de Châlons-sur-Saône, qui assista à ce concile, avoit été ordonné en cette manière (3) : L'évêque Paul, son prédécesseur, étant mort, Patient de Lyon, métropolitain, Euphronius d'Autun, de la même province, et plusieurs autres évêques s'assemblèrent à Châlons. Ils trouvèrent le peuple divisé par divers intérêts particuliers qui faisoient proposer trois sujets pour l'épiscopat, l'un, recommandable seulement par sa noblesse, le second par sa bonne table, le troisième par une promesse secrète d'abandonner les terres de l'église à ses partisans. Patient et Euphronius, voyant ce désordre, concertèrent secrètement avec les autres évêques, et sans s'arrêter à l'emportement du peuple, ils jetèrent les mains tout d'un coup sur le prêtre Jean, qui ne pensoit à rien moins. Il avoit été lecteur dès son enfance ; puis après avoir longtemps servi, il fut archidiacre, et longtemps encore après, il fut ordonné prêtre; il se distinguoit par son humanité et sa douceur. Tous les gens de bien témoignèrent par leurs acclamations qu'ils approuvoient ce choix, et personne n'osa s'y opposer ; ainsi il fut consacré évêque.

Une autre ordination mémorable fut celle de Simplicius de Bourges. Le siége étant vacant, il y eût de grandes factions, et plusieurs demandoient ouvertement l'épiscopat jusqu'à offrir de l'argent. Sidonius, évêque de Clermont, dans la même province, fut appelé par le décret des citoyens pour assister a l'election, et voyant les brigues, le grand nombre et l'imprudence des pretendants, il écrivit à Agrécius de Sens, métropolitain de la province voisine, le priant de venir à Bourges présider à cette élection avec les évêques ses suffragants, parce que

(1) V. S. Rom. c. 2, n. 8. S. Lupic. c. 4.
(2) V. S. Eug. n. 5. Act. SS. B. t. 1. p. 571, Ibid. p. 577. Sidon. VII, 17, ad Volus.
(3) Epist. Faust. t. 4, Conc. p, 1042.

(1) Libell. Luc. tom. 4, Conc. 1044.
(2) Prol. Faust. ad lib. de Grat. etc. Bibl. PP. Paris. t. 4. p. 799.
(3) Sidon. IV, Ep. 25.

ceux de la province de Bourges, qui étoit la première Aquitaine, n'étoient pas en nombre suffisant, car il ne restoit de cette province que la ville de Clermont en Auvergne, sous l'obeissance des Romains. Le peuple de Bourges se rapporta de l'élection à Sidonius seul. On lui dit tant de bien de Simplicius qu'il crut le devoir nommer, quoiqu'il ne fût que laïque. Toutefois il consulta auparavant Euphronius, évêque d'Autun, promettant de suivre son avis (1). Enfin Sidonius, pour déclarer son choix, fit un sermon en présence de toute l'assemblée et d'Agrécius de Sens qui présidoit. Il s'excuse d'abord sur ce qu'on l'oblige de parler quoiqu'il soit novice dans l'épiscopat.

Il représente la difficulté des élections et l'impossibilité d'en faire une qui soit au gré de de tout le monde. Si je nomme un moine, dit-il, fût-il aussi saint que les Antoine et les Hilarion, on dira qu'il est bon pour être abbé, et non pour être evêque. On défigure toutes les vertus : on appelle l'humanite bassesse, l'élevation orgueil, la sévérité cruauté, l'indulgence foiblesse, la simplicité bêtise. Si je nomme un clerc, ceux qui le suivent en sont jaloux, ceux qui le précedent le méprisent, ils croient qu'il ne faut regarder en un évêque que la longueur du service, et veulent gouverner l'église quand leur vieillesse à besoin d'être gouvernée. Si je nomme un officier militaire, on dit aussitôt : Parce que Sidonius a été tiré de la profession séculière, il ne veut pas prendre son métropolitain entre les religieux ; il est enflé de sa naissance et de ses dignités, il méprise les pauvres de Jésus-Christ.

Enfin Sidonius nomma pour évêque de Bourges Simplicius, illustre par ses ancêtres, entre lesquels il y avoit des évêques et des gouverneurs de province. Il étoit d'un âge mur, mais encore vigoureux ; il avoit de l'esprit et des lettres, beaucoup d'humanité, d'affabilité et de charité pour les pauvres, beaucoup de fermeté et de modestie. Sa ville l'avoit souvent député vers les empereurs et vers les rois barbares, qui l'avoient même tenu en prison. Il avoit bâti une église étant encore jeune et fils de famille. Il étoit fils d'Eulode et gendre de Pallade, qui avaient eté les deux derniers évêques de Bourges, et on l'avoit déjà voulu élire a leur place. Sa femme étoit vertueuse, et ils élevoient bien leurs enfants. Saint Perpétuus, évêque de Tours, ayant ouï parler de ce sermon, le demanda à Sidonius, qui le lui envoya (2).

XLIII. Saint Perpétuus. Saint Loup.

Saint Perpétuus vécut encore environ quinze ans, c'est-à-dire jusqu'en quatre cent quatre-vingt-onze, et toutefois nous avons son testament, fait vers ce même temps, le premier de mai, après le consulat du jeune Léon, c'est-à-dire l'an quatre cent soixante-quinze, par lequel il affranchit plusieurs esclaves, remet à ses débiteurs tout ce qu'ils lui devoient, et lègue à son église plusieurs fonds de terres et de ses livres. Il lègue à son successeur ses meubles de chambre et de sacristie ; et à deux prêtres qu'ils avoient déposés, et qu'il défend de rétablir, une pension à prendre sur ses biens. Il institue les pauvres ses héritiers. On peut croire qu'il fit depuis un autre testament dans lequel, au rapport de saint Grégoire de Tours, il laissa à chacune des églises bâties de son temps dans le diocèse, les biens qu'il avoit dans les mêmes lieux ; car Grégoire marque sous chacun de ses prédécesseurs les bourgades où les autres lieux où furent fondées de nouvelles églises. Saint Perpétuus régla les jeûnes et les vigiles de toute l'annee et les églises où on devoit les célébrer. Il tint le siége trente ans, et l'Église honore sa mémoire le huitième d'avril (1).

Saint Loup de Troyes vivoit encore, et Sidonius le nommoit le père des pères, l'évêque des évêques, et le premier sans difficulté des pontifes Gaulois (2). Peu après que Sidonius eût été ordonné evêque, saint Loup lui écrivit, et Sidonius l'en remercia en des termes qui font voir en même temps combien il estimoit saint Loup et combien il se croyoit indigne de l'épiscopat. Il y avoit alors quarante-cinq ans que saint Loup étoit évêque, ce qui revient à l'an quatre cent soixante-douze, puisqu'il avoit été ordonné en quatre cent vingt-sept, comme il a été dit. Il vécut encore sept ans, et mourut en quatre cent soixante-dix-neuf, après cinquante-deux ans d'épiscopat ; l'Église honore sa memoire le vingt-neuvième de juillet (3). Il laissa plusieurs disciples, entre autres saint Polychrone, évêque de Verdun, saint Sévère, évêque de Trèves, l'apôtre de la première Germanie, saint Aubin, évêque de Chalons, qui chassa les démons de plusieurs possédés, aussi bien que saint Polychrone. Le successeur de saint Loup, dans le siége de Troyes, fut Camelin imitateur de ses vertus.

XLIV. Commencements de saint Rémy.

Cependant s'élevoit une autre grande lumière dans la même partie des Gaules, saint Rémy, évêque de Reims. Son père Emilius et sa mère Célinie, avoient eu un autre fils en leur jeunesse nommé Principius qui fut évêque de Soissons, et père de Loup son successeur. L'Église honore saint Principe, le vingt-cinquième de septembre (4). Longtemps après sa naissance, Emilius et Célinie étant fort âgés, un solitaire nommé Montan connut par revélation qu'ils auroient encore un fils qui seroit nommé Rémy et procureroit le salut des peuples. Il le dit à Célinie

(1) Sidon. VII, Epist. 5. VII, Epist. 8. VII, Post. Ep. 9.
(2) VII. Epist. 9.

(1) ap. Boll. 8 Ap. tom. 9, p. 750. Greg. X, Hist. 32. Martyr. R. 8 ap.
(2) VI, Epist. 1, Ibid. Ep. 9, Ep. 1.
(3) Sup. XXV, n. 15. Martyr. R. 29 jul.
(4) Flodoard. Hist. 1, c. 11. Hincmar. ap. Sur. 13 jan.

et ajouta pour preuve de sa prédiction: Je suis aveugle comme vous voyez, mais en me frottant les yeux de votre lait je recouvrerai la vue. L'enfant naquit et, au baptême, fut nommé Rémigius ou Rémy, et le solitaire Montan recouvra la vue par le lait de la mère. Saint Rémi naquit vers l'an quatre cent cinquante dans le territoire de Laon. Sa nourrice Balsanie est comptée aussi entre les saints, et connue à Reims par une église collégiale qui porte le nom de Sainte-Nourrice. Elle fut mère de Celsin depuis disciple de saint Rémy et connu à Laon sous le nom de saint Soussin.

Saint Rémy avoit l'esprit excellent, et fit un tel progrès dans les lettres qu'il devint au jugement de Sidonius le plus éloquent de son temps. Sa vertu n'étoit pas moindre et dès sa plus grande jeunesse, il joignit la gravité à la pureté des mœurs, ce qui fut cause qu'après la mort de Bennage, évêque de Reims, il fut élu pour lui succéder, d'un consentement unanime de tout le peuple, malgré sa résistance et sa jeunesse, car il n'avoit que vingt-deux ans. L'évenement fit voir que Dieu avoit conduit cette élection ; et saint Rémy gouverna dignement l'église de Reims pendant soixante-quatorze ans (1). On rapporte son ordination à l'an quatre cent soixante et onze.

XLV. Autres saints évêques en Gaule.

Sidonius nous a conservé la mémoire de plusieurs autres saints évêques, dont les plus connus sont Aprunculus de Langres qui, étant chassé de son siége, vint en Auvergne et fut choisi par Sidonius même pour son successeur en l'évêché de Clermont; Auspicius, évêque de Toul, Censurius, évêque d'Auxerre, à qui le prêtre Constantius, aussi ami de Sidonius, adressa la vie de saint Germain. L'Église honore la mémoire de Censurius le dixième de juin ; et le vingt-neuvième de juillet celle de Prosper d'Orléans, qui pour la gloire de saint Agnan son prédécesseur avoit voulu engager Sidonius d'écrire la guerre d'Attila, mais il s'en excusa (2).

Un officier du palais nommé Maxime avoit prêté une somme d'argent à Turpion, qui avoit été tribun (3). Celui-ci malade à la mort et pressé de payer, pria Sidonius ami commun de lui obtenir du temps. Maxime demeuroit à Toulouse, et Sidonius l'alla trouver à une maison de campagne qu'il avoit auprès. Quand j'arrivai, dit-il, il vint lui-même au devant de moi, mais fort changé. J'avois accoutumé de lui voir le corps droit, la démarche aisée, la voix libre, le visage ouvert; alors la posture, le pas, la parole, la couleur la modestie, tout sentoit la religion. Il avoit les cheveux courts, la barbe longue, des selles à trois pieds, des rideaux de grosse étoffe à ses portes, point de plume à son lit, point de pourpre sur sa table. Il faisoit une chère honnête mais frugale, avec plus de légumes que de viande ; et ce qu'il y avoit de meilleur étoit pour ses hôtes et non pour lui. En nous levant de table, je demandai tout bas aux assistants lequel des trois genres de vie il avoit embrassé, s'il étoit moine, clerc ou pénitent ? On me dit qu'il étoit depuis peu chargé du sacerdoce où l'affection de ses citoyens l'avoit engagé malgré lui.

Sidonius raconte ensuite comme il proposa à Maxime de donner du temps à Turpion ; et comme Maxime non-seulement lui accorda un délai d'un an, mais lui remit encore tous les intérêts qui montoient plus haut que le principal; promettant, s'il venoit à mourir, de ne rien demander aux enfants que ce qui conviendroit au devoir de sa profession. On ne connoît point d'ailleurs ce Maxime (1), et comme il ne se trouve point entre les évêques de Toulouse, on peut croire qu'il n'étoit que prêtre ; mais cette histoire est remarquable pour montrer le changement qu'attiroit la cléricature même dans l'extérieur.

XLVI. Lettre circulaire de Basilisque.

En orient, Basilisque étant reconnu empereur après la fuite de Zénon, reçut une députation de quelques Alexandrins suivant laquelle il rappela Thimothée Élure de l'exil où il étoit depuis dix-huit ans. Timothée vint donc à Constantinople, y fut reçu par ceux de sa faction avec des acclamations où ils disoient : Béni soit celui qui vient au nom du seigneur ; mais comme il alloit en procession du palais de Basilisque à l'église, suivi d'une troupe d'Alexandrins et monté sur un âne, il tomba si rudement qu'il se rompit le pied (2). Pierre le foulon sortit aussi du monastère des acémetes où il se tenoit caché; et tous les ennemis du concile de Chalcédoine commencèrent à paroître et à l'attaquer librement.

Timothée persuada même à l'empereur Basilisque de condamner le concile et la lettre de saint Léon (3), par une lettre circulaire adressée à tous les évêques, où sous prétexte de confirmer les lois de ses prédécesseurs, de procurer l'union de l'église, et de conserver les décrets de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse, il ordonne à tous les évêques d'anathématiser et de mettre au feu le tome de Léon et tout ce qui a été fait à Chalcédoine, tant la définition de foi que les interprétations et les disputes, comme autant de nouveauté. Il est vrai qu'il condamne ceux qui ne confessent pas que le fils de Dieu s'est véritablement fait homme, et qui supposent que sa chair est venue du ciel ou qu'il ne s'est incarné qu'en apparence. La lettre circulaire ajoute que tous les évêques y souscriront et anathématiseront expressément ce qui s'est fait à Chalcédoine; et ceux qui oseront à l'avenir en faire mention seront punis comme perturbateurs des églises, et ennemis de Dieu et de l'empereur. Les évêques et les clercs seront déposés, les moines et les laïques bannis avec confiscation de leurs biens.

(1) ix, Epist. 7. Flod. 1, c. ii. c. 17. Sigibert Ch.
(2) Sid. ix; Epist. 10. Greg. Tur. 11, Hist. c. 23. Sid. vii, Ep. 10, iv, Ep. 10. i, Ep. 1. Martyr. 10 jun. 29 jul. Sid. viii, Ep. 15.
(3) iv, Epist. 24.

(1) V. Gal. Chr. 101.
(2) Sup. n. 40. Evagr. 111, c. 4. Sup. n. 20. Theod. Lect. 1, p. 556. Epist. 4, Simpl. pp.
(3) Ap. Evagr. 101.

Timothée Elure fut renvoyé à Alexandrie, et Pierre le foulon à Antioche ; mais avant que de partir de Constantinople ils souscrivirent les premiers à la lettre circulaire de Basilisque et furent suivis d'un grand nombre d'évêques, en sorte qu'on en comptoit environ cinq cents qui avoient souscrit en condamnant la lettre de saint Léon et le concile de Chalcédoine. Les schismatiques qui restoient autour de Jérusalem se prévalurent de l'occasion et mirent à leur tête, en qualité d'archimandrite, Géronce, abbé de Sainte-Mélanie, qui ne fit guère moins de mal qu'avoit fait Théodose vingt-trois ans auparavant. On dit même qu'Anastase, patriarche de Jérusalem, souscrivit à la lettre circulaire (1).

Acace de Constantinople fut le seul des patriarches qui résista à Basilisque et refusa de souscrire, ayant pour lui les moines et tout le peuple de Constantinople, qui s'assembla dans l'église contre Basilisque (2). Acace prit des habits noirs et couvrit de draps noirs la chaire et l'autel. Des prêtres, des abbés et des moines zélés de Constantinople avoient déjà donné avis au pape Simplicius du retour de Timothée Elure et des troubles qu'il faisoit à Constantinople, pour se faire rétablir à Alexandrie. Sur quoi le pape écrivit à l'empereur, le dixième de janvier quatre cent soixante-seize, l'exhortant à suivre les exemples de Marcien et de Léon, sous lesquels il avoit été élevé, à maintenir comme eux le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon, où la foi est si clairement expliquée, à rétablir dans le siége d'Alexandrie l'évêque catholique, et en chasser bien loin le meurtrier Timothée.

En même temps, il écrivit à Acace, le chargeant même comme son légat de se joindre aux prêtres et aux moines qui résistoient à Timothée, et de solliciter avec eux l'empereur pour l'exclure d'Alexandrie et empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau concile (3). Car, dit-il, on n'en a jamais tenu que quand il s'est élevé quelque nouvelle erreur ou quelque doute dans les dogmes, afin qu'il fût éclairci par la commune délibération des évêques.

XLVII. Saint Daniel Stylite à Constantinople.

Acace, de concert avec les moines de Constantinople, résolut d'appeler saint Daniel Stylite, et lui manda ce que faisoit l'empereur Basilisque, qui de son côté lui envoya des plaintes contre Acace, l'accusant de soulever la ville contre lui, de corrompre les soldats et de le charger d'injures. Daniel répondit à l'empereur que Dieu détruiroit son règne, et ajouta des reproches si véhéments, que l'envoyé n'osa s'en charger et pria le saint de les écrire dans une lettre cachetée. Le patriarche de son côté, ayant assemblé plusieurs évêques, envoya prier Daniel de venir au secours de l'Eglise, et comme il ne pouvoit se résoudre à descendre de sa colonne, Acace les renvoya avec ordre de faire les derniers efforts. Ils témoignèrent l'excès de leur affliction par leurs gestes, leurs paroles et leurs larmes, et lui proposèrent l'exemple de Jésus-Christ même, qui est descendu du ciel pour notre salut (1). Daniel descendit enfin et fut reçu par les évêques et le patriarche avec une joie incroyable. Il se trouva dans les assemblées du peuple qui s'émut jusqu'à menacer de brûler la ville. Basilisque épouvanté sortit de Constantinople, ayant ordonné aux sénateurs de ne point voir Acace. Mais Daniel, suivi des moines et de quantité de peuple, sortit aussi et alla à l'Hebdomon où étoit l'empereur. Comme il arrivoit, un Goth, regardant par la fenêtre, vit qu'on le portoit ; car sa manière de vivre toujours debout, lui avait tellement enflé les pieds, qu'il ne pouvoit marcher. Ce Goth, voyant donc qu'il se faisoit porter, dit en se moquant : Voilà un nouveau consul ; mais aussitôt il tomba mort. Les gardes, craignant pour l'empereur même, empêchèrent Daniel d'entrer dans le palais. Il secoua la poussière de ses pieds suivant l'Evangile (2), ordonna à ceux qui l'accompagnoient d'en faire autant, et retourna à Constantinople suivi de plusieurs soldats, étonnés de son habit et de sa manière de vivre. L'empereur l'envoya prier de revenir, mais il le refusa avec indignation ; enfin après y avoir envoyé plusieurs personnes, l'empereur vint lui-même trouver le saint et se jeta à ses pieds lui demandant pardon; mais Daniel lui fit des reproches et dit aux assistants : Cette feinte humilité n'est qu'un artifice dont il couvre sa cruauté ; vous verrez bientôt le pouvoir de Dieu qui abat les puissants. Ayant ainsi prédit la chute de Basilisque et fait plusieurs miracles, il retourna sur sa colonne. Il y eut aussi un moine, nommé Olympius, qui parla à l'empereur Basilisque avec grande liberté.

XLVIII. Efforts des schismatiques.

Cependant Timothée Elure, allant à Alexandrie, s'arrêta à Éphèse, où il tint un concile des évêques asiatiques de son parti, qui sachant combien l'on pressoit Basilisque à Constantinople de révoquer sa lettre circulaire, lui présentèrent une requête où ils se plaignoient que les ennemis de la foi, c'est-à-dire les catholi-

(1) Evagr. 111, c. 5. Vita S. Euty. p. 86. Sup. xxviii, n. 47.
(2) Theod. Lect. 1. Simp. Epist. 4. tom. 4, Conc. p. 1070.
(3) Epist. 5.

(1) Vita S. Dan. ap. Sur. 11, Dec. c. 41. c. 42, 43.
(2) Theod. Lect. p. 556. D. Matth. x, 14.

ques, les accusoient faussement d'y avoir souscrit par force et l'exhortoient à tenir ferme pour ne publier rien autre chose (1). Ce concile schismatique rétablit Paul, évêque d'Ephèse déposé, et rendit à l'église d'Ephèse le droit patriarcal, que le concile de Chalcédoine lui avoit ôté en la soumettant à Constantinople. Timothée Elure acheva son voyage, vint à Alexandrie et continua à obliger ceux qui le venoient trouver à anathématiser le concile de Chalcédoine. Plusieurs toutefois de son parti se séparèrent de lui, entre autres Theodote, évêque de Joppé, ordonné par le faux evêque de Jérusalem, Théodose. C'est que Thimothée, quoiqu'ennemi du concile de Chalcédoine, rejetoit l'erreur d'Eutychès. En effet, comme il étoit encore à Constantinople les moines eutychéens croyant que la lettre circulaire de Basilisque leur donnoit gain de cause, coururent vers Timothée; mais il leur prouva que la chair du verbe incarné est consubstantielle à la nôtre, et qu'il est consubstantiel au père suivant la divinité, ce qui les obligea à se retirer (2). Timothée Solofaciole, évêque catholique d'Alexandrie, apprenant l'arrivée d'Elure, se retira dans les monastères de Canope, dont il avoit pratiqué la règle; et il étoit si aimé de tout le monde, qu'Elure ne lui put faire de mal.

Pierre le foulon retourna aussi à Antioche, par ordre de l'empereur Basilisque, et trouva le siége vacant; car Julien, l'évêque catholique, mourut d'affliction, voyant ce qui se passoit (3). Pierre commença à jeter des anathèmes et à exciter du tumulte à cause de l'addition qu'il avoit faite au trisagion. Il ordonna évêque d'Apamée un nommé Jean, qui avoit été déposé par un concile; mais le peuple d'Apamée ne voulut point le recevoir, et Jean revint à Antioche, où il supplanta Pierre lui-même.

Ces mouvements des schismatiques donnèrent occasion à Gélase de Cyzique d'écrire l'histoire du concile de Nicée (4). Il étoit fils d'un prêtre de l'église de Cyzique et avoit vu chez son père un ancien livre en parchemin qui contenoit tout ce qui s'étoit passé en ce concile, et avoit appartenu à Dalmace, évêque de la même ville. Gélase avoit lu ce livre en sa jeunesse avec grand plaisir, et ne pouvant tout retenir par cœur, il en avoit remarqué plusieurs endroits. Ensuite ces députés des eutychéens, qui à la faveur de Basilisque s'élevoient contre le concile de Chalcédoine, sous prétexte de soutenir celui de Nicee, lui firent voir qu'ils en ignoroient la doctrine et en parloient sans savoir ce qu'ils disoient. Il résolut donc d'en écrire l'histoire, et, joignant à ses mémoires d'anciens cahiers d'un prêtre, nommé Jean, et tout ce qu'il put tirer d'ailleurs, principalement d'Eusèbe de Césarée et de Rufin, il écrivit une histoire du concile de Nicée, divisée en trois livres et tirée en effet, pour ce qu'elle contient de plus solide, d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène et de Théodoret; car tout le reste est très-suspect et ne donne pas une grande opinion du jugement de l'auteur.

XLIX. Retour de l'empereur Zénon.

L'empereur Basilisque, épouvanté par l'opposition du patriarche, des moines et du peuple de Constantinople, qui le traitoient d'hérétique, et apprenant que Zénon revenoit d'Isaurie et marchoit contre lui (1), vint dans l'église faire publiquement ses excuses et se retracta par une ordonnance, où il déclare nul ce qu'il avoit fait par surprise, sous le nom de lettre circulaire ou autrement, prononce anathème à Nestorius, à Eutychès et à tous les autres hérétiques: défend de faire pour ce sujet ni concile, ni autre recherche. Il ordonne que la foi reçue dès le commencement dans les églises catholiques demeure ferme et inébranlable; que l'on rende au patriarche Acace les provinces où les ordinations appartiennent au siége de Constantinople, c'est-à dire le privilége attribué à ce siége par le concile de Chalcédoine, que sa lettre circulaire avoit déclaré nul.

Zénon revint en effet et fut reçu à Constantinople vingt mois après sa retraite, c'est-à-dire en quatre cent soixante-dix-sept. Basilisque vint dans l'église, mit sa couronne sur l'autel et se refugia dans le baptistère avec sa femme Zenonide et son fils Marc. Zénon leur promit de ne leur point faire couper la tête; mais il les envoya en Cappadoce dans un château, dont il fit murer la porte, et ils y moururent de faim. Zénon arrivant à Constantinople vint d'abord à l'église faire ses actions de grâces (2). Il alla remercier saint Daniel Stylite qui lui avoit prédit son exil et son retour, et fit bâtir à Seleucie, en Isaurie, une église magnifique en l'honneur de sainte Thècle, où il fit de très-grands présents, prétendant qu'elle lui avoit apparu et lui avoit promis son rétablissement. Mais il ne changea pas pour cela ses mauvaises mœurs; il publia une loi pour casser tout ce qui avoit été fait depuis son départ contre la religion pendant la tyrannie de Basilisque, tant sur la foi que sur les priviléges des églises, les ordinations et les dépositions des évêques, confirmant principalement les prérogatives du patriarche de Constantinople, tant pour la préséance que pour les ordinations; en sorte que cette loi semble avoir éte dictée par Acace (3).

L'empereur Zenon ecrivit au pape Simplicius, qui le congratula de son heureux retablissement et l'exhorta à témoigner sa reconnoissance envers Dieu en protégeant son Eglise (4). Il le prie, avant toutes choses, de

(1) Evagr. 3, c. 6, 5.
(2) Theoph. Chr. p. 104, D.
(3) Theod. lect. p. 56, C. Theoph. Chr. 104. D.
(4) Gelas. Præf. tom. 2, Conc. p 106.

(1) Evagr. 11, c. 7. Theop. 111, c. 8. lect. 1.
(2) Vict. Chron. Chr. Pasch. an. 478. Theod. lect. p. 557. Vita cap. 49. Evagr.
(3) Id. 1, 6. C. de Sacr. Eccles.
(4) Epist. 8. Simpl. tom. 4, Conc. p. 1078.

délivrer l'église d'Alexandrie de l'usurpateur, d'y rétablir le pasteur légitime, d'ôter de même ceux que l'usurpateur a ordonnés, pour mettre à leur place des évêques catholiques; enfin de ne souffrir, en aucune manière, que l'on donne atteinte au concile de Chalcédoine, ni à la lettre de saint Léon. Cette lettre du pape Simplicius est du huitième d'octobre, après le consulat de Basilisque et d'Armatus, c'est-à-dire en quatre cent soixante-dix-sept.

Acace envoya au pape Simplicius le diacre Epiphane, avec une ample relation de tout ce que les hérétiques avoient fait contre la foi et les canons, demandant comment on pourroit secourir les églises auxquelles Timothée Elure avoit fait violence, à la faveur de la tyrannie de Basilisque (1). Le pape répond que c'est de l'empereur, après Dieu, qu'il faut attendre le secours de l'Eglise, qu'il doit publier une ordonnance pour exiler ceux que Timothée Elure a ordonnés évêques et rétablir les évêques catholiques. Joignez donc, dit-il, à nos lettres vos instances et celles de tant d'évêques qui sont venus à Constantinople, afin que Timothée et ses sectateurs soient bannis sans retour. La même loi doit comprendre Paul d'Ephèse, Pierre d'Antioche et tous ceux qu'ils prétendent avoir ordonnés évêques. Quant à Jean, autrefois prêtre de Constantinople, que les hérétiques ont fait évêque d'Apamée, et qui, tournant cette entreprise contre son auteur, a chassé d'Antioche l'usurpateur Pierre, et usurpé lui-même cette église, il doit être anathématisé et retranché de la société des chrétiens, sans espérance de retour. Et ensuite : Au reste, il ne convient pas que nos frères les évêques séjournent longtemps à Constantinople maintenant, principalement que le peuple de ces églises est en alarme à cause de la persécution passée, de peur que quelqu'un ne s'imagine que l'on veuille donner atteinte au concile de Chalcedoine. Car on tient par tout le monde pour inviolable ce qui a été ordonné par tous les évêques.

L. Révolutions à Antioche et à Alexandrie.

L'empereur Zénon exécuta ce que le pape désiroit. Il fit déposer par un concile d'orient Pierre le foulon, qu'il regardoit comme attaché à Basilisque. On mit à sa place Jean, évêque d'Apamée; mais il fut aussi chassé trois mois après, et Étienne, homme pieux, ordonné évêque d'Antioche. Il envoya aussitôt des lettres synodales à Acace de Constantinople pour lui faire part de son ordination et de la condamnation de Pierre et de Jean (2). Acace assembla le concile des évêques qui se trouvoient à Constantinople, condamna Pierre le foulon, Jean d'Apamée et Paul d'Ephèse, et en écrivit au pape Simplicius, le priant que, s'ils avoient recours à lui, il ne daignât pas les voir, ni les recevoir à pénitence. Le pape les condamna de son côté, ecrivit à Acace de solliciter l'empereur pour les faire chasser hors des limites de l'empire.

Paul etant chassé d'Ephèse, les évêques d'Asie voulurent apaiser Acace de Constantinople : ils lui demandèrent pardon et lui envoyerent une rétractation, où ils assuroient avec serment qu'ils n'avoient souscrit que par force à la lettre circulaire de Basilisque, et qu'ils n'avoient jamais eu d'autre foi que celle du concile de Chalcédoine (1).

Zénon vouloit aussi chasser d'Alexandrie Timothée Elure; mais on lui représenta qu'il étoit si vieux, qu'il ne pouvoit aller loin, et en effet, il mourut peu de temps après. On dit même qu'il s'empoisonna de peur d'être chassé. Ses disciples disoient qu'il avoit predit sa mort; ce qui n'etoit pas difficile, s'il est vrai qu'il se la voulût donner lui-même. Ils furent nommes timothéens, et ils rejetoient le concile de Chalcédoine sans être tout à fait eutychéens. A sa place, les évêques hérétiques du pays élurent de leur autorité Pierre, qui avoit été archidiacre, surnommé Monge ou Moggos, c'est-à-dire bègue, et il fut ordonné de nuit par un seul évêque (2). L'empereur Zenon, l'ayant appris, le trouva fort mauvais, et écrivit à Anthémius, gouverneur d'Egypte, de chasser Pierre, punir ceux qui l'avoient ordonné et retablir dans le siege d'Alexandrie Timothée Solofaciole, ce qui fut exécuté. L'empereur écrivit aussi aux évêques, aux clercs et aux laïques de toute l'Egypte, de retourner dans deux mois à la communion de Timothée, sous peine de privation de leurs honneurs et de leurs églises, et déclara nulles toutes les ordinations de Timothée Elure et de Pierre Monge (3).

Timothee Solofaciole envoya des ecclésiastiques à Constantinople pour remercier l'empereur, entre lesquels étoit Gennade, évêque d'Hermopole, son parent, et Jean, surnommé Talaïa, qui avoit eté moine à Canope sous la règle de Tabenne, économe de l'église d'Alexandrie et puis prêtre (4). Ces députés, ayant exécuté leur commission retournèrent à Alexandrie, excepté l'evêque Gennade, qui demeura à Constantinople comme apocrisiaire du patriarche Timothée. Acace de Constantinople donna avis au pape Simplicius de cet heureux changement de l'église d'Alexandrie, de la mort de Timothée Elure, de la fuite de Pierre Monge, et du retablissement de Timothée Solofaciole dont il loue la douceur et la patience. La réponse du pape est du treizième de mars quatre cent soixante-dix-huit, sous le consulat d'Illus. Il se plaint à la fin de la foiblesse de Timothée qui avoit souffert que l'on récitât à l'autel le nom de Dioscore. Mais Ti-

(1) Epist. ult. 1039. Epist. ult.
(2) Theop. p. 107. Vales. Diss. de Petr. etc. c. 2.

(1) Evagr. 111, c. 8. c. 6.
(2) Breviar. lib. c. 16. Genn. Script. n. 80. Evagr. 111, c. 111.
(3) Felix Ep. 1, ad. Acac. p. 1050. C.
(4) Liberat. ibid. Evagr. 111, c. 12.

mothée le satisfit peu de temps après ; car il lui envoya trois députés avec des lettres solennelles, pour lui donner part de son rétablissement et le prier de demander à l'empereur l'éloignement de Pierre Monge qui demeuroit caché à Alexandrie (1). Timothée déclaroit aussi qu'il avoit aboli ce qu'il avoit fait par crainte touchant le nom de Dioscore, il en demandoit pardon et envoyoit au pape la copie de l'abjuration de ceux qui avoient été séduits par Timothée Elure et Pierre Monge. Le pape Simplicius écrivit à l'empereur et au patriarche Acace suivant les intentions de Timothée.

Quelque temps après le pape Simplicius reçut des lettres de l'empereur Zénon et du patriarche Acace, par lesquelles il apprit le désordre arrivé à Antioche. Après qu'Etienne en eut rempli le siége environ un an, les hérétiques s'élevèrent contre lui et le tuèrent dans l'église à coups de cannes aiguisées comme des lances, traînèrent le corps par la ville et le letèrent dans l'Oronte. L'Eglise l'honore comme martyr le vingt-cinquième d'avril (2). L'empereur l'ayant appris envoya à Antioche, et fit punir les auteurs de la sédition ; les citoyens envoyèrent des députés pour demander pardon et prièrent que, pour éviter de pareils désordres, on leur donnât un évêque à Constantinople, ce que l'empereur leur accorda. Ainsi Acace, par ordre de l'empereur, ordonna évêque d'Antioche un autre Etienne, que l'on nomme Etienne le jeune, recommandable pour sa piété aussi bien que son prédécesseur.

Cette ordination étant contre les règles, l'empereur et le patriarche en écrivirent au pape, le priant de l'approuver, comme faite par nécessité pour le bien de la paix. Le pape répondit à l'empereur en ces termes : Si l'on avoit suivi ce que j'avois écrit à mon confrère Acace au sujet de Pierre et d'autres, on n'auroit pas eu de tels crimes à punir (3). Car j'avois mandé que l'on vous suppliât de le chasser hors des bornes de votre empire, lui et tous ceux qui avoient usurpé les églises à l'occasion de la domination du tyran. C'est pourquoi, s'il s'en trouve quelques restes, faites-les chasser dans les pays étrangers. Et parce que vous avez cru ne pouvoir apaiser les séditions d'Antioche qu'en ordonnant un évêque à Constantinople contre l'ordonnance du concile de Nicée, à la charge de réserver à l'avenir au concile d'orient l'ordination de l'évêque d'Antioche, l'apôtre saint Pierre conserve votre promesse et votre serment, afin que ce que mon frère Acace a fait par votre ordre ne soit pas à l'avenir tiré en coutume. C'est pourquoi nous ne pouvons désapprouver ce que vous avez fait pour le bien de la paix. La lettre est du vingt-deuxième de juin quatre cent soixante-dix-neuf. Le pape écrivit à Acace dans le même sens, lui recommandant surtout que cet exemple ne fut pas tiré à conséquence. L'empereur suivit l'avis du pape et envoya Pierre le foulon en exil à Pityonte, sur la frontière de l'empire dans le Pont; mais Pierre trompa sa garde et se retira auprès de saint Théodore des Euchaïtes que l'on croit être celui que les Grecs nomment Trichinas, à cause du rude cilice qu'il portoit (1).

LI. Martyrius, patriarche de Jérusalem.

Anastase, patriarche de Jérusalem mourut au commencement de janvier, cinq ans après la mort de l'empereur Léon, c'est-à-dire l'an quatre cent soixante-dix-neuf, ayant tenu le siége vingt ans. Son successeur fut Martyrius, natif de Cappadoce, qui avoit passé en Egypte et mené quelque temps à Nitrie la vie d'anachorète. Il en sortit à l'occasion des troubles qui suivirent le massacre du patriarche Protérius, et se retira avec un autre anachorète, nommé Elie, natif d'Arabie (2). La réputation de saint Euthymius les attira en Palestine; ils s'attachèrent à lui et il les aima particulièrement, prévoyant qu'ils tiendroient tous deux en leur temps le siége de Jérusalem. Il les prenoit d'ordinaire, avec saint Gérasime, pour compagnons de la retraite qu'il faisoit tous les ans dans le désert, depuis le quatorzième de janvier jusqu'au dimanche des Rameaux. Après la mort de saint Euthymius, le patriarche Anastase les amena tous deux à Jérusalem, les ordonna prêtres et les agrégea au clergé du Saint-Sépulcre.

Martyrius, étant donc ordonné patriarche de Jérusalem, écrivit des lettres à l'empereur Zénon et au patriarche Acace touchant les schismatiques et leur hérésie. Il en chargea le diacre Fidus, qui s'embarqua à Joppé, mais il fit naufrage la nuit et se soutint quelque temps sur une pièce de bois qu'il rencontra par hasard (3). Alors il invoqua à son secours saint Euthymius, qui lui apparut marchant sur la mer, et lui dit : Sachez que ce voyage n'est point agréable à Dieu et ne sera d'aucune utilité à la mère des églises, c'est-à-dire à Jérusalem. Retournez à celui qui vous a envoyé, et lui dites de ma part qu'il ne se mette point en peine de la séparation des schismatiques, car l'union se fera dans peu sous votre pontificat. Pour vous, il faut que vous alliez à ma laure et que vous en fassiez un monastère.

Ayant ainsi parlé, il enveloppa Fidus dans son manteau, et Fidus se trouva tout d'un coup sur le rivage, et ensuite à Jérusalem dans sa maison, sans savoir comment il y étoit venu (4). Il raconta tout au patriarche Martyrius, qui se souvint de la prophétie de saint Euthymius sur le changement de la laure en monastère. Il chargea Fidus de l'exécuter, et lui promit

(1) Epist. Acac. t. 4, Conc. p. 1080. Simp. Epist. 9, 11.
(2) Epist. 10. Evagr. 111. Martyr. 25 ap.
(3) Simpl. Ep. 24.

(1) Epist. 15. Theoph. p. 107. Menol. 20 ap.
(2) Vita S. Euty. p. 86, 69, 2.
(3) P. 86, 87.
(4) P. 90.

toutes sortes de secours ; et en effet Fidus bâtit un grand monastère à la place de la laure et du cimetière de saint Euthymius ; il changea en réfectoire l'ancienne église, et en bâtit une nouvelle, dont le patriarche fit la dédicace avec grande solennité. On célébra la vigile et ensuite la messe, pendant laquelle on mit sous l'autel des reliques des saints martyrs Tharaque, Probus et Andronic, le septième jour de mai, la douzième année après la mort de saint Euthymius, par conséquent l'an quatre cent quatre-vingt-cinq (1). Quelque temps après, le diacre Fidus fut fait évêque de Dora.

Le patriarche Martyrius ne pensoit plus à la réunion des schismatiques, quand l'abbé Marcien, leur chef, comme s'il eût été inspiré de Dieu, les assembla tous en son monastère de Bethléem et leur dit : Mes frères et mes pères, jusqu'à quand tiendrons-nous en division le corps de l'Eglise? et cela sans savoir si c'est la volonté de Dieu, mais nous appuyant sur nos propres raisonnements. Suivons l'exemple des apôtres et tirons au sort pour les évêques et pour les moines. Si le sort tombe sur les moines, nous demeurerons comme nous sommes, s'il tombe sur les évêques, nous communiquerons avec eux. Ils approuvèrent tous la proposition de Marcien (2). Le sort fut jeté et tomba sur les évêques, et aussitôt ils communiquèrent tous avec eux, croyant que c'étoit l'ordre de Dieu. Le patriarche les reçut à bras ouverts et fit une grande fête à cette réunion. Il n'y eut que deux abbés qui demeurèrent opiniâtres, Géronce, qui gouvernoit depuis quarante-cinq ans les monastères de sainte Mélanie, et Romain, qui conduisoit celui de Thécué. Ils furent chassés pour leurs erreurs et finirent malheureusement, menant une vie errante. C'est ce qui se passa en Palestine sous le règne de Zénon.

LII. Calendion, patriarche d'Antioche.

A Antioche, Etienne le jeune étant mort, après avoir tenu le siége environ trois ans, l'empereur Zénon obligea encore Acace d'ordonner à Constantinople un patriarche d'Antioche, qui fut Calendion. Les évêques d'orient, prétendant l'ignorer, ordonnèrent de leur côté Jean, surnommé Codonat ; mais Calendion vint aussitôt à Antioche, où il assembla un concile des évêques de la province, et fit premièrement approuver son ordination par tous leurs suffrages. Ensuite il envoya une lettre synodale au pape Simplicius qui le reçut volontiers en sa communion, comme il témoigna à Acace de Constantinople, par sa lettre du quinzième de juillet quatre cent quatre-vingt-deux, sous le consulat de Séverin.

Calendion obtint de l'empereur Zénon la permission d'apporter à Antioche les reliques de saint Eustathe de la ville de Philippes en Macédoine, où il étoit mort en exil. Cette translation se fit avec grande solennité ; tout le peuple d'Antioche alla au devant jusqu'à dix-huit milles, et les eustathiens, qui bien que catholiques étoient demeurés séparés jusqu'alors, se réunirent à l'Eglise, c'est-à-dire qu'il en restoit encore quelques-uns, après la réunion faite sous Alexandre, soixante-dix ans auparavant (1).

LIII. Jean Talaïa, patriarche d'Alexandrie.

Cependant Timothée Solofaciole, patriarche d'Alexandrie, étant à l'extrémité, envoya, tant en son nom que de tout son clergé, une députation à Constantinople, prier l'empereur qu'après sa mort, ils eussent la liberté de lui choisir un successeur; mais qu'il ne pût être pris qu'entre les clercs catholiques et ordonné par des catholiques. Jean Talaïa, prêtre et économe de l'église d'Alexandrie fut chargé de cette députation. L'empereur accorda au patriarche d'Alexandrie et à son clergé ce qu'ils demandoient et donna dans sa réponse de grandes louanges au prêtre Jean. En sorte qu'à son retour, tout le peuple d'Alexandrie le regardoit comme désigné pour succéder à Timothée, qui peu de temps après mourut en paix la vingt-troisième année de son episcopat, le sixième mois, c'est-à-dire au moins l'an quatre cent quatre-vingt-deux. Il étoit si doux, qu'on l'accusoit de foiblesse : car encore que l'empereur lui eût écrit de ne point souffrir que les hérétiques tinssent des assemblées et administrassent le baptême, il ne leur faisoit point de peine (2). En sorte qu'ils crioient dans les places et les églises: Quoique nous ne communiquions pas avec toi, nous ne laissons pas de t'aimer.

Après sa mort, les évêques, les clercs et les moines de sa communion, c'est-à-dire les catholiques, élurent Jean Talaïa, qui aussitôt en donna avis par ses lettres synodales au pape Simplicius et à Calendion, patriarche d'Antioche, mais il ne prit pas assez de soin d'en donner part à Acace de Constantinople. Il se fioit à l'amitié d'Illus maître des offices, qu'il avoit cultivée par des présents considérables, ayant, comme économe, la disposition de tous les biens de l'église d'Alexandrie (3). Etant donc élu patriarche, il lui adressa les lettres qu'il écrivoit à l'empereur et à Acace, et les envoya par un magistrien. Celui-ci n'ayant point trouvé Illus à Constantinople ne rendit les lettres ni à l'empereur ni au patriarche Acace ; mais il s'en alla droit à Antioche où étoit Illus.

Acace, ayant appris d'ailleurs l'ordination de Jean Talaïa, prit à injure de n'avoir pas reçu ses lettres synodales. Il se joignit à l'évêque Gennade, parent de Timothée Solofaciole, qui prétendoit aussi que Jean l'avoit méprisé ;

(1) P. 93. Vita Eutym. ap. Coteler. t. 2, Monum. p. 306.
(2) P. 307.

(1) Theod. lect. lib. 11. Vict. Chr. an 42. Sup. liv. xi, n. Sup. liv. xxiii, n. 26.
(2) Felix. Ep. 1, t. 4, Conc. p. 1050, C. Gesta de nom. Acac. p. 1081, D. Liber. Brev. c. 16. Sup. n. 20.
(3) Eiber. c. 17. Liber. c. 16.

et tous deux se servirent de patrons que Pierre Monge avoit à la cour pour accuser Jean Talaïa auprès de l'empereur, soutenant qu'il n'étoit pas digne de l'épiscopat, parce que, du vivant de Timothée Solofaciole, il avoit voulu sortir de l'Eglise et avoit persuadé au même Timothée de recevoir dans les dyptiques le même Dioscore. De plus, ils accusoient Jean de parjure, prétendant que lorsqu'il fut député à Constantinople, on avoit découvert qu'il briguoit le siége d'Alexandrie, et qu'on l'avoit fait jurer de n'y jamais prétendre. D'autre côté, Acace représentoit à l'empereur que Pierre Monge étoit agréable au peuple d'Alexandrie, et qu'en le maintenant dans le siége, on pourroit réunir toute cette église (1). Il vint aussi des députés de Pierre, offrant de faire cette réunion. Acace les reçut avec grande joie et les présenta à l'empereur.

L'empereur Zénon écrivit donc premièrement au pape Simplicius une lettre, où il déclaroit Jean indigne du siége d'Alexandrie, comme coupable de parjure, et jugeoit que pour procurer la réunion des églises d'Egypte, il étoit plus à propos de rétablir Pierre dans ce siége (2). Le pape Simplicius avoit déja reçu la lettre synodale de Jean et étoit prêt à confirmer son ordination; mais il s'arrêta tout court sur la lettre de l'empereur, et lui fit réponse qu'il suspendoit la confirmation de l'ordination de Jean; mais que pour le rétablissement de Pierre, il ne pouvoit y consentir. Il a été, disoit-il, complice, et même chef des hérétiques, et j'ai demandé plusieurs fois qu'il fût chassé d'Alexandrie. La promesse qu'il fait à présent de professer la vraie foi ne peut servir tout au plus qu'à le faire rentrer dans la communion de l'Eglise, mais non pas à l'élever à la dignité du sacerdoce, de peur que, sous prétexte d'une feinte abjuration, il n'ait la liberté d'enseigner l'erreur. Ce qui est d'autant plus à craindre, que l'on dit qu'il est demandé pour pasteur par ceux-mêmes avec lesquels il s'est autrefois séparé de l'Eglise. Le pape écrivit à Acace dans le même sens, le quinzième de juin quatre cent quatre-vingt-deux.

LIV. Hénotique de Zénon.

L'empereur Zénon, irrité de ce refus, écrivit à Pergamius, duc d'Egypte, et au gouverneur Apollonius de chasser Jean d'Alexandrie, et mettre Pierre en possession du siége patriarcal. Alors Acace, avec le secours des patrons de Pierre, persuada à l'empereur de faire le fameux édit d'union nommé en grec *Honoticon*, que Pierre devoit souscrire en rentrant dans le siége d'Alexandrie. Il est adressé à tous les évêques et les peuples d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye et de Pentapole, et dit en substance (3):

Des abbés et d'autres personnes vénérables nous ont présenté des requêtes pour demander la réunion des églises et faire cesser les funestes effets de leur division; car plusieurs personnes ont été privées du baptême ou de la sainte communion, et il s'est commis une infinité de meurtres. C'est pourquoi nous vous faisons savoir que nous ne recevons d'autre symbole que celui des trois cent dix-huit pères de Nicée, confirmé par les cent cinquante pères de Constantinople, suivi par ceux d'Ephèse, qui ont condamné Nestorius et Eutychès. Nous recevons aussi les douze chapitres de Cyrille, d'heureuse mémoire, et nous confessons que notre seigneur Jésus-Christ, Dieu, fils unique de Dieu, qui s'est incarné en vérité, consubstantiel au père selon sa divinité, et consubstantiel à nous selon son humanité, le même qui est descendu et s'est incarné du Saint-Esprit et de la vierge Marie, mère de Dieu, est un seul fils, et non deux. Nous disons que c'est le même fils de Dieu qui a fait des miracles et qui a souffert volontairement en sa chair. Et nous ne recevons aucunement ceux qui divisent ou confondent les natures, ou admettent une simple apparence d'incarnation. Mais nous anathématisons quiconque croit ou a cru autre chose autrefois à Chalcédoine ou en quelque concile que ce soit, principalement Nestorius, Eutychès et leurs sectateurs. Réunissez-vous donc à l'Eglise, notre mère spirituelle, étant dans les mêmes sentiments que nous. Tel est l'hénotique de Zénon, dont le venin est qu'il ne reçoit pas le concile de Chalcédoine comme les trois autres, et qu'il semble au contraire lui attribuer des erreurs.

LV. Variations de Pierre Monge.

Cet édit fut envoyé à Alexandrie avec les lettres de l'empereur pour le gouverneur et le duc, par l'abbé Ammon et les apocrisiaires de Pierre Monge qui l'accompagnoient (1). Avant leur départ, Acace communiqua avec eux et avec les autres Egyptiens qui se trouvoient à Constantinople et qui reçurent l'hénotique, quoique jusque là ils eussent été hérétiques. Il permit aussi de lire dans les diptyques le nom de Pierre, comme patriarche d'Alexandrie, sur la simple promesse de réunion (2). Pergamius, qui venoit d'être declaré duc d'Egypte, y porta, avec les deputés, les lettres de l'empereur. Il trouva que Jean Talaïa avoit pris la fuite; mais Pierre Monge reçut l'hénotique de Zénon et le fit recevoir, non-seulement à ceux de son parti, mais à ceux du parti de Protérius avec lesquels il communiqua; et prenant l'occasion d'une fête que l'on célébroit à Alexandrie, il parla au peuple dans l'église et fit lire l'hénotique publiquement.

Il anathématisa le concile de Chalcédoine et

(1) Evagr. III, c. 12.
(2) Simpl. Epist. 17.
(3) Gesta de Nom. Acac. Liber. Evagr. III, c. 14. Niceph. XVI. C. Liber. c. 18.

(1) Liber. C. 17.
(2) Evagr. III, c. 15.

la lettre de saint Léon, il ôta des diptyques les noms de Protérius et Timothée Solofaciole et y mit ceux de Dioscore et de Timothée Elure. Il déterra le corps de Timothée Solofaciole, l'ôta de l'église et le mit hors de la ville dans un lieu désert (1). Acace de Constantinople en fut averti par Calendion d'Antioche et par d'autres, et embarrassé de cette conduite de Pierre Monge, il envoya des gens pour s'en éclaircir; mais Pierre les assura qu'il n'en étoit rien, et écrivit à Acace une lettre où il approuve expressément le concile de Chalcedoine, se plaignant seulement du zèle indiscret et de la légèreté de son peuple qui veut le gouverner plutôt que de lui obéir.

Il écrivit de même au pape Simplicius qu'il approuvoit le concile de Chalcédoine (2), quoique dans le même temps, il voulût persuader au peuple d'Alexandrie qu'il le rejetoit. Cette conduite double et inconstante aliéna de lui plusieurs de son propre parti. Dès le commencement, il y en eut qui se séparèrent de lui, parce qu'en recevant l'hénotique, il n'anathématisoit pas nommément le concile de Chalcédoine. On les appela acéphales, c'est-à-dire sans chef, parce qu'ils s'assembloient séparément et ne suivoient pas leur patriarche (3). Et quoiqu'ensuite il anathématisât nommément le concile, ils ne voulurent point communiquer avec lui.

Jean Talaïa, étant chef d'Alexandrie, alla à Antioche trouver Illus, maître des offices, à qui il raconta ce qui s'étoit passé, et par son conseil il s'adressa à Calendion, patriarche d'Antioche. Il prit de lui des lettres synodales en sa faveur et appela au pape Simplicius, comme avoit fait saint Athanase (4). Etant arrivé à Rome, il fut très-bien reçu du pape, qui écrivit pour lui à Acace de Constantinople; mais Acace lui répondit qu'il ne connoissoit point Jean pour évêque d'Alexandrie, qu'il avoit reçu Pierre Monge en sa communion, en vertu de l'hénotique de Zénon: ce qu'il avoit fait contre l'avis du pape à la vérité, mais pour la paix des églises et par ordre de l'empereur.

Le pape, mal satisfait d'Acace, lui répondit: Qu'il n'avoit pas dû recevoir à sa communion un hérétique condamné; et qu'il ne suffisoit pas que Pierre Monge embrassât la communion de l'Eglise catholique, suivant l'hénotique de Zénon, s'il ne recevoit aussi le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon.

LVI. Mort du pape Simplicius et ses décrétales.

Tandis qu'Acace délibéroit sur la réponse qu'il devoit faire à cette lettre, le pape Simplicius mourut après avoir tenu le saint-siége quinze ans et cinq mois. Il fut enterré à Saint-Pierre, le second jour de mars quatre cent quatre-vingt-trois. Il dédia l'église de Saint-Etienne au mont Célius, celle de Saint-André au mont Esquilin, à présent ruinée; une autre de Saint-Etienne près de Saint-Laurent, une autre de Sainte-Bibienne (1). Il établit des prêtres semainiers, qui fussent toujours prés certaines églises pour administrer le baptême et la pénitence en cas de nécessité, savoir: à Saint Paul, pour le premier quartier de Rome; à Saint-Laurent, pour le troisième, à Saint-Pierre, pour le sixième et septième; peut-être que les Goths tenoient les autres quartiers. Simplicius fit trois ordinations au mois de décembre et de février et ordonna cinquante-huit prêtres, onze diacres, trente-six évêques en divers lieux.

Outre les lettres dont nous avons parlé, il nous en reste trois. La première, à Zénon, évêque de Séville, par laquelle étant informé de son zèle, il le fait son vicaire en Espagne, pour veiller à la conservation des canons (2). La seconde, à Jean, évêque de Ravenne, en date du trentième de mai quatre cent quatre-vingt-deux; il le reprend sevèrement de ce que, par envie, il avoit ordonné évêque un nommé Grégoire malgré lui et avec violence. Celui, dit-il, qui abuse de sa puissance mérite de perdre son privilége; c'est pourquoi, mon frère Grégoire gouvernera l'église de Modène, à la charge de n'avoir rien à démêler avec vous. S'il a quelque affaire en demandant ou en défendant, on s'adressera à nous. Et pour le soulager dans la nécessité où vous l'avez réduit, il aura, près de Boulogne, une terre de trente sous d'or de revenu libre pendant sa vie, la propriété conservée à l'église de Ravenne. Au reste, nous vous déclarons que si à l'avenir vous entreprenez d'ordonner une évêque, un prêtre ou un diacre malgré eux, vous serez privé des ordinations de l'église de Ravenne, ou de la province d'Emilie.

La troisième lettre du pape Simplicius est datée du dix-neuvième de novembre quatre cent soixante-quinze et adressée à Florentius Equitius et Sévère, évêques (3). Nous avons appris, dit-il, par votre relation, que Gaudence, évêque d'Aufinium, a fait des ordinations illicites; c'est pourquoi nous lui ôtons entièrement la puissance d'ordonner, et nous avons écrit à notre frère l'évêque Sévère, qu'il exerce cette fonction dans cette église, s'il en est besoin, encore que ceux que Gaudence a ordonnés contre les règles soient privés du ministère ecclesiastique. Il aura seulement la quatrième partie des revenus de l'eglise et des oblations des fideles, dont il ne sait pas user. Deux portions seront employées aux réparations et à l'entretien des etrangers et des pauvres, et administrées par le prêtre Onagre,

(1) Victor. Tun. Chr. Liber. c. 18. Evagr. III, c 16. c. 17.
(2) Liber. c. 18.
(3) Leont. de Sect. act. 5.
(4) Lib. c. 18. Gesta de Nom. Acac.

(1) Sup. n. 34. Lib. Pontif.
(2) Epist. 1, 2.
(3) Lib. Pontif. in Simpl. Conc. 4. Rom. t. 4, Conc. p. 1334, F.

sous peine de déposition, s'il en abuse. La dernière partie sera distribuée aux clercs, selon leur mérite. Les vases sacrés qui ont été aliénés seront rétablis à la diligence de Sévère, qui fera aussi rendre les trois parts du revenu que Gaudence s'est appropriées pendant trois ans. Ce partage et cet emploi des revenus ecclésiastiques sont à remarquer.

Après la mort du pape Simplicius, le saint-siége ne vaqua que six jours, pendant lesquels il se tint à Saint-Pierre une assemblée du clergé et des magistrats (1), où Basile, préfet du prétoire, et tenant la place du roi Odoacre, parla ainsi: Vous vous souvenez que notre bienheureux pape Simplicius nous a recommandé que, pour éviter le tumulte, si Dieu le retiroit de ce monde, on ne fît point d'élections sans nous consulter. Ainsi nous nous étonnons que l'on ait entrepris quelque chose sans nous; et s'il plaît à votre grandeur et à votre sainteté, nous conserverons en entier tout ce qui regarde l'élection de l'évêque futur et nous établirons pour nous et nos successeurs la loi suivante:

Qu'aucun héritage de la ville ou de la campagne, ni les ornements et les vases sacrés qui appartiennent à l'église, ou lui appartiendront à l'avenir, ne puissent être aliénés à quelque titre, ou sous quelque prétexte que ce soit, par celui qui sera maintenant élu évêque et par ses successeurs. Autrement que l'aliénation soit nulle, et que celui qui l'aura faite, qui y aura consenti ou reçu la chose, soit anathème, sans que l'acquéreur de l'héritage se puisse prévaloir de la prescription; au contraire, il sera obligé à le restituer avec les fruits, lui et ses héritiers; et chacun des clercs aura la faculté de s'opposer à une telle aliénation. Toutefois les meubles peu utiles à l'église, ou de difficile garde, pourront être vendus après une juste estimation, pour être employés en œuvres-pies.

LVII. Félix, pape.

On élut pour pape Félix, natif de Rome, fils du prêtre Félix, du titre de Fasciole, qui tint le saint-siége près de neuf ans (2). Jean Talaïa continua de solliciter auprès de lui son rétablissement dans le siége d'Alexandrie, et le pape lui donna l'église de Nole en Campanie, où il demeura plusieurs années, et mourut en paix. Pendant qu'il étoit à Rome, il fit connoître au pape plus à fond la conduite d'Acace de Constantinople; car comme on lui disoit qu'Acace avoit écrit de Pierre le foulon et de Jean qui s'étoit aussi intrus à Antioche, on vit manifestement les variations d'Acace (3). Il avoit écrit au pape de ne les point recevoir, s'ils s'adressoient à lui, et de ne pas même les voir; et toutefois il avoit envoyé ce même Jean tant de fois condamné pour gouverner l'église de Tyr.

Le pape Félix, voyant donc que les lettres de son prédécesseur n'avoient été d'aucun effet, et qu'Acace se jouoit de la discipline de l'église (1), tint un concile dans l'église de Saint-Pierre, où il choisit Vital, évêque de Tronto dans le Picénum, Misène, évêque de Cume en Campanie, et Félix défenseur de l'église romaine, et les envoya avec cette instruction: Que Pierre Monge fût chassé de l'église d'Alexandrie, qu'Acace répondît au libelle que Jean Talaïa avoit présenté au pape contre lui, et qu'on lui dénonçât de prononcer anathème contre Pierre Monge. Le pape chargea ces légats de deux lettres, l'une à Acace, l'autre à l'empereur Zénon.

LVIII. Lettres à Acace et Zénon.

Dans la lettre à Acace, il se plaint de son silence affecté sur l'affaire d'Alexandrie, après avoir été tant de fois pressé de s'expliquer par les lettres du pape Simplicius: Vous deviez, dit-il, représenter à l'empereur tout ce qu'il a écrit contre Pierre d'Alexandrie, et en faveur de Timothée le catholique, d'autant plus que vous y avez eu grande part, comme vous l'avez écrit ici (2). Vous deviez faire tous vos efforts pour l'empêcher de relever l'hérésie, qu'il avoit abattue, de peur de vous rendre suspect de la favoriser vous-même. Car on sait assez le crédit que vous avez auprès du prince. Où est mon frère Acace, le travail que vous avez employé contre le tyran hérétique? Il veut dire contre Basilisque. Voulez-vous en perdre la récompense? Souffrirez-vous tranquillement que le troupeau du seigneur soit déchiré? Voulez-vous fuir comme le mercenaire, ou plutôt, puisque vous n'avez rien à craindre, ne pourra-t-on pas dire que vous exposez le troupeau? Ne craignons rien pour l'église, après les promesses de Jésus-Christ; mais craignons de nous perdre nous-mêmes, si nous abandonnons le gouvernail pendant la tempête. C'est pourquoi je vous avertis, je vous conseille et vous exhorte à corriger le passé, et à ne pas souffrir que toute l'Église soit remise en péril par l'audace de ceux qui s'élèvent contre le concile. Sans compter qu'au jour du jugement Dieu nous la redemandera telle que nous l'avons reçue de nos pères, dès cette vie; c'est s'en retrancher que de ne pas pourvoir à sa sûreté. Et comme nous ne voulons pas avoir si mauvaise opinion de vous, nous vous exhortons très-instamment à éviter désormais tout ce qui le pourroit faire penser.

Dans la lettre à l'empereur, il marque d'abord qu'il envoie ses légats pour lui faire part de son ordination et s'acquitter de ses premiers devoirs (3). Ensuite il se plaint que

(1) Lib. pontif. in Conc. Rom. t. 4, Conc. p. 1334, F.
(2) Lib. Pontif. Brev. Liber. c. 18, p. 769. Gesta de Nom. Acac.
(3) Sup.

(1) Theopha. Zen. an. 12, p. 113, B. Evagr. III, Hist. c. 38.
(2) Felix Ep. 1. tom. 8, Conc. p. 1709.
(3) Ep. 2, p. 1033.

l'empereur n'a point fait de réponse aux lettres de son prédécesseur, pour le repos de l'église d'Alexandrie; et qu'il semble se vouloir séparer de la confession de saint Pierre, et par conséquent de la foi de l'Église universelle. Souvenez-vous, dit-il, de ce qu'il a abattu vos ennemis, et vous a rétabli sur le trône. Ils sont tombés en voulant attaquer le concile de Chalcédoine, et les écrits du bienheureux pape Léon; et vous avez recouvré la puissance, en rejetant leurs erreurs. Il n'y a plus que vous, qui portiez le nom d'empereur; cherchez à vous rendre Dieu propice, plutôt que d'attirer son indignation, je vous en prie, je vous en conjure. Regardez vos prédécesseurs Marcien et Léon d'auguste mémoire; suivez la foi de ceux dont vous êtes le successeur légitime. Suivez celle que vous avez professée vous-même, faites chercher dans les archives de votre palais ce que vous avez écrit à mon prédécesseur, quand vous êtes remonté sur le trône. Vous n'y parlez que de conserver le concile de Chalcédoine, et de rappeler Timothée le catholique. Que l'on cherche ce que vous lui avez écrit à lui-même, pour le féliciter de son retour à Alexandrie, comme en étant le véritable évêque; d'où il s'ensuit que Pierre, qui en avoit été chassé, étoit un faux évêque et un partisan de l'erreur. Enfin vous avez menacé par vos lettres tous les évêques et tout le clergé d'Égypte, que si dans deux mois ils ne revenoient à la communion de Timothée, ils seroient déposés et chassés de toute l'Égypte. Vous avez voulu que ceux qui avoient été ordonnés par Pierre ou par l'hérétique Timothée déjà mort, fussent reçus à la communion de Timothée le catholique, s'ils revenoient dans le temps marqué. Mais vous n'avez point voulu que la cause de Pierre pût être examinée de nouveau, ni qu'il prétendît jamais gouverner des catholiques. Au contraire vous avez déclaré que si Timothée venoit à mourir, vous ne souffririez point qu'on lui donnât de successeur qui ne fût pris entre les clercs catholiques, et consacré par des catholiques. Comment donc souffrez-vous que le troupeau de Jésus-Christ soit encore ravagé par ce loup que vous en avez chassé vous-même? Et ensuite, n'est-ce pas lui, qui depuis trente ans, ayant abandonné l'Église catholique, est le sectateur et le docteur de ses ennemis, et toujours prêt à répandre le sang? Enfin, comme Dieu a délivré l'état du tyran hérétique, délivrez l'Église de ceux qui enseignent l'hérésie, et ramenez le siége de saint Marc à la communion de saint Pierre. Telles furent les lettres que le pape Félix envoya à Constantinople par les évêques Vital et Misène ses légats.

LIVRE TRENTIÈME.

I. Saint Eugène, évêque de Carthage.

Genseric, roi des Vandales, en Afrique, étoit mort dès le commencement de l'année quatre cent soixante-dix-sept, et Huneric, son fils aîné, lui avoit succédé. Il se montra d'abord assez modéré, principalement envers les catholiques, en sorte qu'ils recommencèrent à s'assembler dans les lieux où Genseric l'avoit défendu (1). Huneric rechercha soigneusement les manichéens; il en fit brûler plusieurs et en envoya plusieurs par mer hors de l'Afrique; et comme il trouva que presque tous, principalement leurs prêtres et leurs diacres, tenoient l'hérésie arienne comme lui, la honte qu'il en eut l'anima encore plus contre eux. Un de ces manichéens, nommé Clementien et moine de profession, avoit en écrit sur sa cuisse: *Manès*, disciple de Jésus-Christ.

L'église de Carthage étoit sans évêque depuis vingt-quatre ans; mais enfin, à la prière de l'empereur Zénon et de la princesse Placidie, dont Huneric avoit épousé la sœur, il permit aux catholiques d'y ordonner un évêque. Pour assister à l'election, Huneric envoya à l'église Alexandre, ambassadeur de l'empereur Zenon, et avec lui un de ses notaires nommé Vitarit, portant un édit qu'il fit lire publiquement en ces termes: Notre maître, à la prière de l'empereur Zénon et de la très-noble Placidie, vous accorde d'ordonner un évêque tel qu'il vous plaira, à condition que les évêques de notre religion qui sont à Constantinople et dans les autres provinces d'orient aient la liberté de prêcher dans leurs églises en telle langue qu'ils voudront et d'exercer la religion chrétienne, comme vous avez la liberté ici et dans vos autres églises d'Afrique de célébrer les messes, de prêcher et d'exercer votre religion; car si cela n'est pas observé, l'évêque qui sera ordonné ici et les autres évêques d'Afrique avec leur clergé seront envoyés chez les Maures. Cet édit ayant été lu dans l'église de Carthage, le dix-huitième de juin quatre cent quatre-vingt-un, les évêques catholiques qui étoient présents en gémirent, voyant l'artifice avec lequel on préparoit la persécution. Ils dirent au commissaire du roi: A des conditions si dangereuses, cette église aime mieux n'avoir point d'évêque; Jésus-Christ la gouvernera comme il a fait jusqu'ici; mais le commissaire ne voulut point recevoir cette protestation, quoique le peuple le demandât par des cris qu'on ne pouvoit apaiser.

Eugène fut donc ordonné évêque de Carthage, avec une joie incroyable du peuple (1); car il y avoit un grand nombre de jeunes gens qui n'avoient jamais vu d'évêques assis dans la chaire de cette église. Il s'attira bientôt par ses vertus le respect et l'affection, non-seulement des catholiques, mais de tout le monde; car il étoit humble, charitable, plein de compassion, et faisoit des aumônes incroyables. Il est vrai que les barbares possédoient tous les biens de l'église; mais on apportoit tous les jours de grandes sommes au saint évêque, et il distribuoit tout fidèlement, sans en rien réserver que pour les besoins de chaque jour; car il ne gardoit jamais d'argent au lendemain, à moins qu'on ne le lui eût apporté trop tard pour le donner avant la nuit. Sa réputation lui attira bientôt l'envie des évêques ariens, et principalement de Cyrille, le plus puissant de tous. Ils représentèrent au roi qu'il étoit dangereux de souffrir qu'Eugène continuât de prêcher. Ils vouloient qu'Eugène lui-même empêchât que personne, ni homme ni femme, ne parût dans l'église en habit de barbare; mais il répondit que la maison de Dieu étoit ouverte à tout le monde: ce qu'il disoit principalement à cause des catholiques qui, servant dans la maison du roi, étoient obligés à porter l'habit des Vandales.

II. Préliminaires de la persécution.

Après cette réponse de l'évêque, Huneric fit mettre à la porte de l'église des bourreaux (2), qui voyant un homme ou une femme y entrer avec l'habit de leur nation, leur jetoient sur la tête de petits bâtons dentelés, dont ils leur entortilloient les cheveux, et, les tirant avec force, arrachoient la chevelure avec la peau de la tête. Quelques-uns perdirent les yeux; d'autres moururent de douleur; plusieurs survécurent longtemps. On menoit par la ville des femmes

(1) Victor. Vit. lib. II, n. Sup. XXVII, n. 58.
I. Ruin. Hist. part. 2. c. 7.

(1) N. 31. (2) N. 4.

avec leur tête ainsi écorchée, précédées d'un crieur, pour les montrer à tout le peuple; mais cette cruauté ne fit quitter à personne la vraie religion. Alors Huneric s'avisa d'ôter les pensions aux catholiques qui étoient à sa cour, et de les envoyer travailler à la campagne. Ainsi des hommes nés libres et délicats furent conduits dans les plaines d'Utique pour couper les blés à la plus grande ardeur du soleil. Un d'eux avoit la main sèche depuis longtemps; et comme on le forçoit à travailler nonobstant une excuse si légitime, il fut guéri par les prières de tous les autres. Tel fut le commencement de la persécution d'Huneric. Il étoit cruel même envers les siens; car pour assurer le royaume à ses enfants, il fit mourir ses autres parents les plus proches. Il fit brûler un évêque arien nommé Jocondus, qu'ils appeloient leur patriarche, et plusieurs de leurs prêtres et de leurs diacres.

Environ deux ans avant la persécution générale, plusieurs personnes eurent des visions qui furent prises pour des avertissements du ciel (1). L'un vit l'église de Fauste, alors la principale de Carthage, ornée à l'ordinaire, tapissée et éclairée d'un grand nombre de cierges et de lampes; mais comme il s'en réjouissoit, tout d'un coup ces lumières furent éteintes et suivies de ténèbres et de puanteur, et une multitude de gens vêtus de blanc qui étoient dans l'église en fut chassée par des Ethiopiens. Celui qui avoit eu cette vision, la raconta à l'évêque Eugène, en présence de Victor, évêque de Vite, qui a écrit cette histoire. Un autre vit un grand monceau de blé encore mêlé avec sa paille, dont un grand vent d'orage emporta toute la paille et laissa le grain; ensuite vint un grand homme d'un visage et d'un habit éclatants, qui commença à nettoyer le grain, rejetant tout ce qui étoit maigre et mal nourri; en sorte qu'il le réduisit à un petit monceau. L'évêque Quintien crut être sur une montagne, d'où il voyoit un troupeau innombrable de brebis, et au milieu deux chaudières bouillantes, avec des bouchers qui tuoient ces brebis et les jetoient dans ces chaudières, en sorte que tout le troupeau fut consumé. Quelques autres eurent des visions semblables

Huneric ordonna d'abord que personne ne servît dans son palais, ou n'exerçat de fonctions publiques, qu'il ne fût arien; il y en eut un grand nombre qui renoncèrent à leurs charges pour conserver la foi (2). Il les chassa ensuite de leur maison, les dépouilla de tous leurs biens et les relegua en Sicile et en Sardaigne. Il ordonna aussi que les biens des évêques catholiques appartiendroient au fisc après leur mort, et qu'on ne pourroit ordonner le successeur qu'il n'eût payé au fisc cinq cents sous d'or. Mais ses domestiques lui représentèrent que l'on traiteroit de même et plus rigoureusement les évêques ariens en Thrace et ailleurs; ce qui l'obligea à révoquer cette ordonnance. Il fit ensuite assembler les vierges sacrées, les fit visiter honteusement par des matrones de sa nation, et les fit tourmenter pour les obliger à déposer contre les évêques. On les suspendoit avec de grands poids aux pieds, on leur appliquoit des lames de fer rouge sur le dos, sur le ventre, sur le sein, les côtés, les pressant de dire que les évêques et les clercs catholiques abusoient d'elles. Plusieurs moururent de ces tourments; d'autres en demeurèrent courbées, mais elles ne donnèrent aucun prétexte de calomnier l'Eglise.

III. Confesseurs exilés.

Ensuite, Huneric envoya en exil dans le désert des évêques, des prêtres, diacres et d'autres catholiques, au nombre de quatre mille neuf cent soixante-seize, entre lesquels il y avoit plusieurs goutteux, plusieurs à qui leur grand âge avoit fait perdre la vue: Felix d'Abbirite, évêque depuis quarante-quatre ans, etoit paralytique, en sorte qu'il avoit perdu tout sentiment et même la parole. Les evêques catholiques ne sachant comment l'emmener, firent demander au roi qu'on le laissat à Carthage, où il mourroit bientôt. Le roi répondit: S'il ne peut se tenir à cheval, qu'on l'attache avec des cordes à des bœufs indomptés pour le mener où j'ai ordonné. Il fallut le porter sur un mulet, lié en travers comme une pièce de bois. On assembla tous ces confesseurs dans les deux villes de Sicca et de Larée, où les Maures devoient les venir prendre pour les mener dans le désert (1). On les enferma premièrement dans une prison, où leurs confrères avoient permission d'entrer, de prêcher et célébrer les divins mystères. Il y avoit avec eux plusieurs jeunes enfants, dont quelques-uns étoient tentés par leurs mères, qui pour les tirer de ce peril, vouloient les faire rebaptiser; mais aucun ne se laissa séduire.

Les confesseurs furent ensuite resserrés dans une prison plus étroite; on ne permit plus de les visiter, et les gardes furent châtiés rudement. Les prisonniers étoient entassés l'un sur l'autre, sans avoir aucun espace, pour s'écarter en satisfaisant aux nécessités naturelles: ce qui produisit bientôt une infection et une horreur plus insupportable que tous les tourments. Leurs confrères, et entre autres Victor l'historien, ayant trouvé moyen d'y entrer secrètement, s'enfoncèrent dans l'ordure jusqu'aux genoux. Enfin les Maures leur ordonnèrent à grand bruit de se préparer à marcher. Ils sortirent donc un dimanche, sales comme ils étoient, non-seulement par leurs habits, mais par la tête et le visage, et toutefois ils chantoient: Telle est la gloire de tous les saints (2). Cyprien, évêque de d'Unizibe les consoloit et leur donna tout ce qu'il

(1) N. 6. (2) N. 7.

(1) N. 8, 9. (2) N. 10, 11. Ps. 149, 9.

avoit, désirant être emmené avec eux. Il souffrit beaucoup dans la suite, et fut envoyé en exil après une rude prison. Le peuple accouroit de tous côtés pour voir les saints confesseurs; les chemins étoient trop étroits, et les fidèles couvroient les vallées et les montagnes, portant des cierges à leurs mains et jetant leurs enfants aux pieds des saints. Ils leur crioient : A qui nous laissez-vous en courant au martyre? Qui baptisera ces enfants? Qui nous donnera la pénitence et la réconciliation? Qui nous enterrera après la mort? Qui offrira le divin sacrifice avec les cérémonies ordinaires? Que ne nous est-il permis d'aller avec vous?

On remarqua une femme qui portoit un sac et tenoit un enfant par la main, et lui disoit: Cours, mon petit maître, vois-tu tous ces saints, comme ils se pressent d'aller recevoir la couronne? Ceux qui accompagnoient les confesseurs la reprirent de ce qu'elle vouloit aller avec tant d'hommes. Elle leur dit : Priez pour moi et pour cet enfant, qui est mon petit-fils. Je suis fille du défunt évêque de Zurite, j'emmène cet enfant de peur que l'ennemi ne le trouve seul et ne l'entraîne à la mort. Les évêques lui répondirent baignés de larmes: La volonté de Dieu soit faite. Ils marchoient de nuit plus que de jour, à cause de l'ardeur du soleil et logeoient avec grande incommodité dans des caves qui leur étoient préparées. Pendant la marche, quand les vieillards ou les jeunes gens les plus faibles n'en pouvoient plus, on les piquoit avec des dards, ou on leur jetoit des pierres pour les presser (1). Ensuite on commanda aux Maures de lier par les pieds ceux qui ne pouvoient marcher, et de les traîner comme des bêtes mortes, par des lieux rudes et pierreux, ou d'abord leurs habits furent déchirés et ensuite leurs membres. L'un avoit la tête cassée, l'autre le côté fendu; plusieurs moururent, que l'on enterra comme l'on put le long des grands chemins. Les autres arrivèrent dans le désert où on les menoit, et on leur donna pour nourriture de l'orge comme à des chevaux; encore le leur ôta-t-on ensuite. Ce lieu étoit plein de scorpions et d'autres bêtes venimeuses, qui ne firent toutefois mourir aucun des serviteurs de Dieu.

IV. Conférence ordonnée.

Le jour de l'Ascension, quatre cent quatre-vingt-trois, en présence de Réginus, ambassadeur de l'empereur Zénon (2), Huneric envoya à l'évêque Eugène un édit, pour le faire lire dans l'église, et il l'envoya aussi par des courriers dans toute l'Afrique. Il parloit ainsi : Huneric, roi des Vandales et des Alains à tous les évêques homoousiens. Il vous a été souvent défendu de tenir des assemblées dans le partage des Vandales, de peur que vous ne séduisiez les âmes chrétiennes. On a trouvé que plusieurs y ont célébré des messes, au mépris de cette défense, soutenant qu'ils conservent l'intégrité de la foi chrétienne. C'est pourquoi, ne voulant point souffrir de scandale dans les provinces que Dieu nous a données, nous avons ordonné, du consentement de nos saints évêques, que vous veniez tous à Carthage le jour des calendes de février prochain, pour disputer de la foi avec nos évêques et prouver par les Ecritures la créance des homoousiens que vous soutenez. Donné le treizième des calendes de juin, la septième année du regne d'Huneric, c'est-à-dire le vingtième de mai quatre cent quatre-vingt-trois. Les évêques qui se trouvèrent présents furent étrangement consternés à la lecture de cet édit (1); il leur parut être le signal de la persécution, particulièrement ces paroles : Ne voulant pas souffrir de scandale dans nos provinces, comme s'il disoit : Nous n'y voulons point souffrir de catholiques. Après avoir délibéré, ils ne trouvèrent point d'autre remède que de tenter d'amollir ce cœur barbare, en lui faisant présenter une remontrance dressée par l'évêque Eugène.

Elle contenoit en substance que, s'agissant de la cause commune, il falloit aussi appeler les évêques d'outre-mer. La réponse du roi fut : Soumettez toute la terre à ma puissance, et je ferai ce que vous dites; Eugène répliqua : Il ne faut pas demander l'impossible, j'ai dit que le roi veut connoître notre foi, il peut envoyer à ses amis, c'est-à-dire aux princes catholiques, j'écrirai aussi à mes confrères, afin qu'ils viennent pour vous montrer avec nous notre foi commune et principalement l'église romaine, qui est le chef de toutes les églises. Eugène parloit ainsi, non que l'Afrique manquât de personnes capables de réfuter les objections de leurs adversaires, mais pour faire venir des évêques qui, n'étant point sujets des Vandales, leur parlassent avec plus de liberté, et qui pussent témoigner à toute la terre l'oppression que souffroient les catholiques. Huneric n'eut point d'égard à cette remontrance, mais il chercha divers prétextes pour persécuter les évêques qu'il apprenoit être les plus savants (2). Il envoya une seconde fois en exil l'évêque Donatien, après lui avoir fait donner cent cinquante coups de bâton. Il bannit de même Présidius de Suffétule. Il fit battre Mansuetus, Germain, Fusculus et plusieurs autres. Cependant il défendit qu'aucun des siens ne mangeât avec les catholiques, qui se réjouirent de cette défense.

V. Miracle de saint Eugène.

Il y avoit à Carthage un aveugle nommé Félix, très-connu dans la ville (3). La nuit de l'Epiphanie, il lui fut dit en songe : Lève-toi, va

(1) N. 11, 12.
(2) N. 15.

(1) N. 14.
(2) N. 16.
(3) N. 17.

trouver mon serviteur, l'évêque Eugène, et lui dis que je t'ai envoyé à lui. Et à l'heure qu'il bénira les fonts baptismaux, il touchera tes yeux, et tu recouvreras la vue. L'aveugle, croyant que c'étoit un songe ordinaire, ne voulut pas se lever; s'étant rendormi, il reçut le même ordre une seconde fois et enfin une troisième avec de grands reproches. Il éveille le garçon qui lui donnoit la main, il va en diligence à la basilique de Fauste, et après avoir prié avec beaucoup de larmes, il s'adresse à un sous-diacre, nommé Pérégrin, le priant d'avertir l'évêque qu'il avoit un secret à lui dire. L'évêque dit qu'on le fit entrer. Le peuple chantoit déjà par toute l'eglise les prières nocturnes. L'aveugle déclare à l'évêque sa vision et lui dit : Je ne vous quitterai point que vous ne m'ayez rendu la vue, comme le seigneur vous l'a ordonné. Eugène lui dit: Retirez-vous, mon frère, je suis un pécheur et le dernier des hommes, puisque Dieu m'a réservé à ces malheureux temps. L'aveugle lui tenant les genoux répétoit la même prière. Eugène voyant sa foi, et pressé par l'heure de l'office, marche avec lui vers les fonts, accompagné de son clergé. C'étoit la coutume d'Afrique, comme de quelques autres églises, de donner à l'Epiphanie le baptême solennel, comme à Pâques et la Pentecôte.

L'évêque Eugène, étant arrivé aux fonts, se mit à genoux et avec de grands gémissements fit la bénédiction de l'eau, et ayant achevé la prière, il se leva et dit à l'aveugle : Je vous ai déjà dit, mon frère Félix, que je suis un homme pécheur, mais je prie le seigneur, qui a daigné vous visiter, de vous donner selon votre foi et de vous ouvrir les yeux. En même temps il fit sur ses yeux le signe de la croix, et l'aveugle recouvra la vue. L'évêque le retint auprès de lui jusqu'à ce que tous fussent baptisés, de peur que le peuple ne l'écrasât en s'empressant pour le voir; ensuite on fit connoître le miracle à toute l'église. Félix accompagna l'évêque, marchant à l'autel, et fit son offrande en action de grâces. L'évêque l'ayant reçue la mit sur l'autel, et le peuple témoigna sa joie par de grands cris. Aussitôt on en porta la nouvelle au roi, qui fit prendre Félix pour savoir de lui la vérité de la chose. Il raconta tout comme il s'étoit passé. Les évêques des ariens disoient qu'Eugène l'avoit fait par maléfice, et s'ils avoient pu, ils auroient fait mourir Félix, car il étoit si connu, qu'on ne pouvoit cacher le miracle.

VI. Conférence rompue.

Le premier février, jour marqué pour la conférence, étant proche, les évêques vinrent non-seulement de toute l'Afrique, mais des îles sujettes aux Vandales (1). Ils étoient accablés de douleur. On garda le silence pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'Huneric eût séparé les plus habiles pour les faire mourir sur des calomnies. Il fit brûler un des plus savants nommé Létus, après l'avoir tenu longtemps en prison, pensant intimider les autres par son exemple. Enfin on vint à la conférence dans le lieu marqué par les ariens; les catholiques choisirent dix d'entr'eux, qui devoient répondre pour tous, afin d'ôter aux ariens le prétexte de dire qu'ils les avoient accablés par leur multitude. Cyrille étoit assis avec les siens, en un lieu élevé, sur un trône magnifique, au lieu que les catholiques étoient debout. Ils dirent : On doit garder l'égalité dans une conférence, et il doit y avoir des commissaires pour examiner la vérité. Qui fera ici cette fonction? Un notaire du roi répondit : Le patriarche Cyrille a dit... Les catholiques l'interrompirent, et demandèrent par quelle autorité Cyrille prenoit ce titre. Alors les ariens commencèrent à faire du bruit et à calomnier les catholiques; et parce qu'ils avoient demandé que s'il n'y avoit point de commissaires, du moins les plus sages du peuple fussent spectateurs, on ordonna de donner cent coups de bâton à tous les catholiques qui étoient présents. Alors l'évêque Eugène s'écria : Que Dieu voie la violence qu'on nous fait, et la persécution que nous souffrons. Les évêques catholiques dirent à Cyrille : Faites votre proposition. Il répondit : Je ne sais pas le latin. Son prétexte étoit que les Vandales, comme les autres barbares, parloient la langue tudesque. Les évêques catholiques répondirent : Nous savons certainement que vous avez toujours parlé latin, ainsi vous ne devez pas apporter cette excuse, vu principalement que c'est vous qui avez allumé ce feu. Comme il vit les évêques catholiques mieux préparés au combat qu'il ne pensoit, il employa diverses chicanes, voulant absolument éviter la conférence. Les catholiques l'avoient bien prévu et avoient écrit une profession de foi qu'ils firent lire publiquement.

Elle est fort ample et contient d'abord l'explication de l'unité de substance en Dieu avec la trinité de personnes (1). La nécessité d'employer le mot grec *Homoousios*. Ensuite on prouve par l'écriture que le fils est de même substance que le père, qu'ils sont égaux, qu'il y a deux natures en Jésus-Christ; comment sa génération est inexplicable, comment le père non engendré, et le fils engendré sont de même substance, comment la substance de Dieu est indivisible; que le Saint-Esprit est consubstantiel au père et au fils, et que sous le seul nom de Dieu les trois personnes sont comprises. Les évêques s'étendent particulièrement sur la divinité du Saint-Esprit et concluent en ces mots : Telle est notre foi appuyée sur l'autorité des évangélistes et des apôtres, et fondée sur la société de toutes les églises catholiques du monde, dans laquelle, par la grâce de Dieu tout-

(1) N. 17.

(1) Vict. lib. 3.

puissant, nous espérons persévérer jusqu'à la fin de cette vie. Ce mémoire a été envoyé le douzième des calendes de mai par Janvier de Zattare et Villatique de Cases-moyennes, évêques de Numidie, Boniface de Foratiane et Boniface de Gratiane, évêques de la province de Byzancène. La date répond au vingtième d'avril quatre cent quatre-vingt-quatre.

A la lecture de cette confession de foi les ariens s'écrièrent, se plaignant que leurs adversaires prissent le nom de catholiques, et aussitôt ils rapportèrent au roi qu'ils avoient fait du bruit pour éviter la conférence (1). Alors il envoya secrètement par toutes les provinces un décret, qu'il tenoit tout prêt, en vertu duquel, tandis que les évêques étoient à Carthage, il fit fermer en un jour toutes les églises d'Afrique et donna à ses évêques tous les biens des églises et des évêques catholiques, appliquant aux catholiques les peines portées contre les hérétiques, par les lois des empereurs. Dans cet édit, Huneric dit que les évêques homoousiens étant arrivés à Carthage pour la conférence, après y avoir demeuré du temps, ont encore obtenu un délai de quelques jours. Quand ils ont dit, ajoute-t-il, qu'ils étoient prêts au combat, nos évêques leur ont proposé qu'ils prouvassent par l'écriture l'homoousion, ou du moins qu'ils condamnassent ce que plus de mille évêques assemblés aux conciles de Rimini et de Seleucie, ont condamné: ils n'en ont rien voulu faire, tournant tout en sédition, par le moyen du peuple qu'ils avoient excité, en sorte qu'on n'a pu en venir à la dispute. Ensuite il leur donne un délai pour mériter le pardon, jusqu'au premier de juin de la même année huitième de son règne, c'est-à-dire quatre cent quatre-vingt-quatre, l'édit est daté du vingt-cinquième de février.

VII. Évêques chassés.

Après avoir envoyé cet édit, Huneric commanda de chasser hors de Carthage tous les évêques qui y étoient assemblés (2), sans leur laisser ni cheval, ni esclave, ni habit à changer, mais les dépouillant de tout, après leur avoir pris ce qu'ils avoient chez eux. Il y avoit même défense de les loger, ni de leur fournir des vivres, sous peine aux contrevenants d'être brûlés avec toute leur maison. Les évêques, ainsi chassés, résolurent de ne point s'éloigner de peur qu'on ne dit qu'ils avoient fui la conférence; aussi bien n'avoient-ils plus ni église ni maisons. Comme ils étoient ainsi gémissants et exposés à l'air autour des murailles de la ville, le roi sortit par hasard, et ils vinrent tous à lui, en disant: Quel mal avons-nous fait pour être traités ainsi? Si nous sommes assemblés pour une conférence, pourquoi nous dépouiller, nous chasser, nous faire mourir de faim et de soif? Le roi, les regardant de travers, avant que d'avoir ouï leur remontrance, fit courir sur eux des cavaliers qui en blessèrent plusieurs, principalement des plus vieux et des plus foibles.

On leur donna ordre de se trouver en un lieu nommé le Temple de Mémoire (1). La on leur montra un papier roulé et on leur dit: Le roi, quoique irrité de votre désobéissance, veut toutefois vous bien traiter. Si vous jurez de faire ce qui est contenu dans ce papier, il vous renverra à vos églises et à vos maisons. Tous les évêques repondirent: Nous disons et nous dirons toujours que nous sommes chrétiens et évêques. Nous tenons la foi apostolique seule et véritable; et comme on les pressoit de faire ce serment, Hortulan et Florentien dirent au nom de tous: Sommes-nous des bêtes pour jurer au hazard, sans savoir ce que contient ce papier? Les emissaires du roi leur dirent: Jurez qu'après la mort du roi vous désirez que son fils Hildéric lui succède, ou qu'aucun de vous n'enverra des lettres outre-mer. Si vous prêtez ce serment, il vous rendra vos églises. Plusieurs crurent par simplicité qu'ils pouvoient faire ce serment, de peur que le peuple ne leur reprochât qu'il n'avoit tenu qu'à eux qu'on ne rendit les églises. Les autres, connoissant la fraude, ne voulurent point jurer (2) et dirent: qu'il est défendu dans l'évangile, par ces paroles de notre seigneur: Vous ne jurerez point du tout. Alors les officiers du roi dirent: Que ceux qui veulent jurer se retirent d'un côté, et comme ils se séparèrent, les notaires écrivoient ce que chacun disoit et de quelle ville il étoit; tout de même de ceux qui ne vouloient point jurer, et aussitôt les uns et les autres furent mis en prison. Puis les Vandales dirent à ceux qui offrirent de jurer (3): Parce que vous avez voulu jurer contre le précepte de l'évangile, le roi ordonne que vous ne voyiez jamais vos villes ni vos églises; mais vous serez relégués et on vous donnera des terres à cultiver comme serfs. A la charge toutefois, que vous ne chanterez, ni ne prierez, ni ne porterez point à la main de livre pour lire; que vous n'administrerez ni les ordres, ni le baptême, ni la pénitence. On dit aussi à ceux qui refusoient de jurer: Vous n'avez pas voulu jurer parce que vous ne souhaitez pas le règne du fils de notre roi. C'est pourquoi vous serez relégués dans l'île de Corse et occupés à couper du bois pour la construction des vaisseaux.

Saint Eugène de Carthage, voyant qu'on l'emmenoit en exil sans lui donner le temps d'exhorter son troupeau, écrivit une lettre où il les conjure, par la majesté de Dieu et l'avénement de Jésus-Christ, de demeurer fermes dans la foi de la trinité et d'un seul baptême, sans souffrir d'être rebaptisés. Il proteste qu'il sera innocent du sang de ceux qui périront, et que cette lettre sera lue contre eux devant le

(1) Id. lib. 4.

(2) N. 3.

(1) N. 4.

(2) Matth. v, 54.

(3) N. 5.

tribunal de Jésus-Christ; il leur recommande la prière, le jeûne et l'aumône, et de ne point craindre ceux qui ne peuvent tuer que le corps. Avec lui étoient Vindemial, évêque de Capse, dans la province Byzacène, et Longin de Bamare dans la Mauritanie césarienne. Nous avons le catalogue des évêques de toutes les provinces d'Afrique, qui étoient venus à la conférence, et qui furent envoyés en exil; savoir: cinquante-quatre de la province Proconsulaire; cent vingt-cinq de Numidie; cent sept de la province Byzacène; cent vingt de la Mauritanie césarienne; quarante-quatre de celle de Sitifi; cinq de Tripoli; huit de Sardaigne et des îles voisines; en tout, quatre cent soixante-six évêques, dont il mourut quatre-vingt-huit. Il y en eut quarante-six relégués en Corse; trois cent deux ailleurs; vingt-huit s'enfuirent. Plusieurs évêques furent relégués près de leur pays, ce qu'Huneric faisoit par malice, afin de les tenter plus violemment de renoncer à la foi (1).

VIII. Vigile de Tapse.

Entre les évêques qui furent bannis dans cette persécution, le dernier de la province Byzacène est Vigile de Tapse, célèbre par ses écrits. La crainte d'aigrir la persécution lui fit cacher son nom, et il emprunta ceux des pères les plus illustres, pour donner plus de cours à ses ouvrages, principalement chez les Vandales et les autres barbares ariens, peu savants dans la critique. Ainsi il composa une dispute entre saint Athanase et Arius, qu'il suppose s'être passée publiquement à Laodicée, par ordre de l'empereur Constantius, en présence d'un juge nommé Probus; et il rapporte tous leurs discours, comme s'il en avoit trouvé les actes; mais il reconnoit lui-même dans un ouvrage, que ce n'est qu'une fiction dont il est l'auteur (2). Il le déclare encore dans une seconde édition qu'il fit de la même dispute, y ajoutant Sabelius et Photin avec Arius, contre saint Athanase; et il dit qu'il fait ainsi parler les personnages pour rendre la vérité plus sensible, par les discours des parties et la sentence du juge.

Il composa de même sous le nom de saint Augustin un dialogue contre Félicien Arien, touchant l'unité de la trinité; et on lui attribue avec raison la fausse dispute de saint Augustin contre Pascentius, et le symbole qui a si longtemps passé sous le nom de saint Athanase (3). Cet artifice de Vigile de Tapse a produit de la confusion dans les ouvrages des pères; car on a longtemps attribué les siens aux auteurs dont il avoit emprunté le nom, et les nouveaux critiques lui en ont attribué d'autres, dont les auteurs sont moins certains. Enfin son exemple peut avoir enhardi plusieurs écrivains téméraires à supposer sous de grands noms de fausses pièces, de faux actes de martyrs et des vies des saints.

Vigile, étant depuis venu à Constantinople, écrivit contre l'hérésie qui y avoit plus de cours, qui étoit celle d'Eutychès; et comme il étoit alors en pleine liberté, il mit son nom à cet ouvrage, qu'il divisa en cinq livres. Le quatrième est employé à défendre la lettre de saint Leon à Flavien, et le cinquième à défendre la définition du concile de Chalcédoine. C'est le seul ouvrage qui porte le nom de Vigile, encore l'a-t-on attribué quelque temps à Vigile, évêque de Trente et martyr, quoiqu'il fut mort longtemps avant l'hérésie d'Eutychès (1).

IX. Persécution générale.

Avant que les évêques fussent conduits en exil, Huneric envoya des bourreaux par toute l'Afrique, en même temps pour n'épargner personne, ni âge, ni sexe, en ceux qui résisteroient à sa volonté (2). On faisoit mourir les uns à coups de bâton, on pendoit ou on brûloit les autres; on dépouilloit les femmes, principalement les nobles, pour les tourmenter publiquement. Une nommée Denise, plus hardie et plus belle que les autres, leur dit: Tourmentez-moi comme il vous plaira, épargnez-moi seulement la honte de la nudité; mais ils l'élevèrent plus haut pour la donner en spectacle. Tandis qu'on la battoit de verges et que les ruisseaux de sang couloient de son corps, elle disoit: Ministres du démon, ce que vous faites pour ma confusion est ma gloire; et comme elle étoit savante dans les écritures, elle exhortoit les autres au martyre. Elle avoit un fils encore jeune et délicat, nommé Majoric, et voyant qu'il craignoit les tourments, elle jetoit sur lui des œillades sévères, et lui faisoit des reproches avec son autorité maternelle, lui disant: Souviens-toi, mon fils, que nous avons été baptisés au nom de la trinité dans l'Eglise catholique, notre mère. Ne perdons pas le vêtement de notre salut, de peur que le maître du festin, ne nous trouvant pas la robe nuptiale, ne disent à ses serviteurs: Jetez-les dans les ténèbres extérieures. Le jeune homme, fortifié par ses discours, souffrit constamment le martyre, et sa mère l'embrassant, rendit grâces à Dieu à haute voix et l'ensevelit dans sa maison, pour prier sur son tombeau. Plusieurs autres dans la même ville, souffrirent le martyre par ses exhortations, savoir: sa sœur Dative et le médecin Emélius, son parent, Léoncia, fils de l'évêque Germain, Tertius et Boniface; ils souffrirent tous de grands tourments.

Un homme noble de Suburge, nommé Ser-

(1) Greg. Tur. 11, Hist. c. 3. Ruin. Hist. persec. part. 2 c. 8. Notit Afr. Vita S. Fulg. c. 4.

(2) Not. Afr. p. 133. T. 3. op. Athan. p. 614, edit. 1698. Lib. V. adv. Eutych. c. 2. Eod. t. 5, p. 642.

(3) App. t. 8. op. Aug. p. 36, edit. 1688. App. t. 2, p. 39.

(1) Sup. liv. xx, n. 22.

(2) Vict. Vit. lib. V.

vus, après un grand nombre de coups de bâton, fut élevé avec des poulies, et souvent lâché pour tomber de tout son poids sur le pavé des rues (1). On le traîna plusieurs fois, et on le déchira avec des pierres tranchantes, en sorte que la peau lui pendoit des côtes, du dos et du ventre. A Culuse il y eut une multitude innombrable de martyrs et de confesseurs, entre autres une femme nommée Victoire: comme on la brûloit suspendue en l'air, son mari lui disoit ce qu'il pouvoit de plus touchant, l'exhortant à avoir au moins pitié de ses enfants; mais elle n'en fut point ébranlée. Lorsqu'on vit qu'elle avoit les épaules démises et qu'elle ne respiroit plus, on la dépendit. Elle raconta depuis qu'une vierge lui avoit apparu, qui la toucha par tout le corps, et qu'aussitôt elle fut guérie.

Victorien, citoyen d'Adrumet, étoit alors proconsul de Carthage, c'est-à-dire gouverneur pour le roi. C'étoit l'homme d'Afrique le plus riche, et le roi, qui avoit en lui une très-grande confiance, lui manda, que s'il obéissoit à ses ordres, il le tiendroit pour le plus cher de ses domestiques. Victorien répondit : Dites au roi qu'il m'expose au feu ou aux bêtes, qu'il me fasse souffrir toutes sortes de tourments; si je me rends, c'est en vain que je suis baptisé dans l'Eglise catholique; car quand il n'y auroit que cette ville, je ne voudrois pas pour un peu de gloire temporelle être ingrat au créateur qui m'a fait la grâce de croire en lui. Le roi, irrité de cette réponse, lui fit souffrir de grands tourments et pendant longtemps; ainsi il consomma heureusement son martyre.

A Tambaïe, deux frères prièrent les bourreaux de leur faire souffrir le même supplice (2). On les tint suspendus tout le jour avec de grosses pierres aux pieds. Un d'eux demanda quartier et pria qu'on le descendît ; mais son frère, encore suspendu, lui crioit : Non, non, mon frère ; ce n'est pas là ce que nous avons juré à Jésus-Christ; je t'accuserai quand nous serons devant son trône redoutable, que nous avons juré sur son corps et son sang de souffrir ensemble pour lui. Par ses discours et plusieurs autres, il encouragea si bien son frère, qu'il s'écria : Faites-moi souffrir tous les tourments que vous voudrez, je ferai comme mon frère. On leur appliqua tant de lames ardentes et on les déchira tant avec les ongles de fer, que les bourreaux, rebutés, les chassèrent, en disant : Tout le peuple les imite, et personne ne se convertit à notre religion. Ce qu'ils disoient principalement parce qu'on ne voyoit en eux ni meurtrissures ni aucune trace de tourments.

X. Langues coupées.

A Typase, dans la Mauritanie césarienne, les ariens ordonnèrent un évêque qui avoit été secrétaire de Cyrilla; ce que voyant, les habitants s'embarquèrent tous pour passer en Espagne dont ils étoient proches, excepté un très-petit nombre qui ne trouvèrent point à s'embarquer (1). L'évêque arien s'efforça de les pervertir, premièrement par caresses, et puis par menaces; mais ils se moquèrent de lui et s'assemblèrent dans une maison, où ils célébrèrent publiquement les mystères. L'évêque l'ayant appris, envoya secrètement, à Carthage, une relation contre eux : sur quoi, le roi irrité envoya un comte, avec ordre de leur couper à tous la langue et la main droite, dans la place publique, en présence de toute la province. Cela fut exécuté ; mais quoiqu'on leur eût coupé la langue jusqu'à la racine, ils ne laissèrent pas de parler aussi bien qu'auparavant. Et si quelqu'un ne le veut pas croire, ajoute Victor de Vite, qu'il aille à Constantinople, et il trouvera un sous-diacre d'entr'eux nommé Réparat, qui parle nettement, sans aucune peine, et qui, par cette raison, est singulièrement honoré dans le palais de l'empereur Zénon, principalement par l'impératrice (2).

Victor n'est pas le seul témoin de ce miracle: Enée de Gaze, philosophe platonicien, qui étoit alors à Constantinople, en parle ainsi à la fin de son dialogue sur la résurrection : Je les ai vus moi-même, et les ai ouï parler, et j'ai admiré que leur voix pût être si bien articulée. Je cherchois l'instrument de la parole, et ne croyant pas à mes oreilles, j'ai voulu en juger par mes yeux, et leur ayant fait ouvrir la bouche, j'ai vu toute la langue arrachée jusqu'à la racine, et me suis étonné, non de ce qu'ils parloient, mais de ce qu'ils vivoient encore. L'historien Procope, parlant de cette persécution d'Huneric, dit (3) : Il fit couper la langue à plusieurs, qui, de mon temps, se promenoient à Constantinople, parlant librement, sans se sentir de ce supplice. Mais il y en a eu deux qui, ayant péché avec des femmes abandonnées, cessèrent de parler. Le comte Marcellin, dans sa chronique, dit : Le roi Huneric fit couper la langue à un jeune homme catholique, muet de naissance; mais sitôt qu'il eut la langue coupée, il parla et commença par donner gloire à Dieu. J'ai vu quelques-uns de cette troupe de fidèles, à Constantinople, qui avoient la langue et la main coupées, et parloient parfaitement. L'empereur Justinien témoigne aussi l'avoir vu, dans une constitution faite depuis pour l'Afrique (4).

XI. Autres martyrs.

Huneric n'épargna pas même les Vandales catholiques, et n'eut aucun égard à l'intercession d'Uranius, ambassadeur de Zénon (5). Au

(1) N. 2.
(2) N. 5.

(1) N. 6.
(2) Bibl. PP. G. L. t. 2, p. 415, E.
(3) 1, Bell. Van. c. 8.
(4) L. 1, Cod. de Off. P. P. Afr.
(5) Vict. Vit. lib. V, n. 7.

contraire, pour montrer le mépris qu'il faisoit de l'empereur et des Romains, il fit mettre le plus de bourreaux et les plus cruels dans les rues et les places de Carthage, où l'ambassadeur devoit passer pour venir au palais. On vit longtemps les marques des cruautés exercées en cette persécution : les uns étoient sans mains, ou sans pieds; d'autres sans yeux, sans nez ou sans oreilles; d'autres, à force d'avoir été suspendus, avoient les épaules démises et élevées au-dessus de la tête; car étant attachés au haut des maisons, on les poussoit avec les mains pour les jeter en l'air : quelquefois la corde rompoit, et ils se cassoient la tête ou les jambes.

Dagila, femme d'un échanson du roi, qui avoit déjà confessé plusieurs fois sous Genséric, quoique noble et délicate, après avoir souffert plusieurs coups de fouet et de bâton, fut envoyée en exil, dans un lieu sec et désert, où elle ne pouvoit recevoir consolation de personne, laissant avec joie sa maison, son mari et ses enfants. On lui offrit ensuite de la transférer à une solitude moins rude, mais elle le refusa.

Sept moines souffrirent aussi le martyre, savoir : Libérat, abbé, Boniface, diacre, Servus et Rustique, sous-diacres, Rogat, Septime et Maxime, simples moines (1). Ils étoient du territoire de Capse ; mais on les attira à Carthage, et on les tenta d'abord par des promesses flatteuses, leur proposant une grande fortune et même la faveur du roi. Comme ils demeurèrent fermes dans la foi de la trinité et d'un seul baptême, on les mit chargés de chaînes dans une obscure prison. Mais le peuple fidèle, ayant gagné les gardes par présents, les visitoit jour et nuit, pour recevoir leurs instructions et s'encourager au martyre. Le roi l'ayant appris, les fit charger de fers plus pesants et souffrir des tourments inouïs jusqu'alors. Puis il commanda d'emplir un vaisseau de menu bois sec, de les y attacher et, après les avoir menés en mer, y mettre le feu. On les tira de la prison, suivis d'une multitude de peuple qu'ils exhortoient au martyre : on fit des efforts particuliers pour séduire Maxime, qui étoit encore fort jeune; mais il protesta hardiment qu'il ne vouloit point se séparer de son père Libérat et de ses frères. Etant menés dans le vaisseau, ils furent attachés sur le bois; mais comme on y eut mis le feu, il s'éteignit aussitôt, et quoiqu'on essayât plusieurs fois de le rallumer, on ne put jamais y réussir. Le roi, confus et irrité, leur fit casser la tête à coups d'aviron; on jeta leurs corps dans la mer qui les rendit aussitôt, contre l'ordinaire; et le peuple qui étoit présent les ensevelit honorablement, conduit par le clergé de l'église de Carthage, entre autres l'archidiacre Salutaris et le second diacre Muritta, qui avoient déjà confessé la foi par trois fois, et qui portèrent les reliques. Elles furent enterrées avec le chant solennel au monastère de Bigua, près la basilique de Célérine.

XII. Clergé de Carthage banni.

L'évêque Eugène étant déjà en exil, on bannit aussi tout le clergé de Carthage, composé de plus de cinq cents personnes, après leur avoir fait souffrir la faim et les tourments (1). Le diacre Muritta se signala entre les autres. L'officier le plus ardent à faire tourmenter les catholiques, étoit un apostat nommé Elpidifore qui avoit été baptisé par les catholiques, dans l'église de Fauste, et levé des fonts par le diacre Muritta. Comme on appeloit par ordre tout le clergé pour être exposé aux tourments, après les prêtres vint l'archidiacre Salutaris, puis le second diacre Muritta qui étoit un vieillard vénérable. Quand on commença à l'étendre avant qu'il fût dépouillé, il tira tout d'un coup les linges dont il avoit couvert Elpidifore au sortir des fonts et qu'il avoit cachés sous ses habits, et, les ayant étendus devant tout le monde, il dit à Elpidifore qui étoit assis comme son juge: Voilà les linges qui t'accuseront quand le grand juge viendra, et qui te précipiteront dans le puits de soufre, parce que tu t'es revêtu de malédiction en perdant le sacrement du vrai baptême et de la foi. Il lui fit plusieurs autres reproches semblables, et Elpidifore confus n'osa rien répondre.

Après avoir fouetté et tourmenté ces confesseurs on les envoya en exil, et pendant le chemin, à la persuasion des évêques ariens, on lâcha après eux des gens impitoyables pour leur ôter ce que les fidèles leur avoient donné par compassion pour leur subsistance. Deux Vandales, qui avoient souvent confessé sous Genseric, accompagné de leur mère, abandonnèrent tous leurs biens et suivirent les clercs de Carthage dans leur exil. Un apostat, nommé Theucarius, qui avoit été lecteur, et avoit eu sous sa conduite de jeunes enfants qui apprenoient le chant, conseilla d'en rappeler douze, qu'il connoissoit pour avoir les plus belles voix. On envoya en diligence pour les ramener, ils ne vouloient point quitter les saints confesseurs et s'attachoient à leurs genoux en pleurant; mais les hérétiques les en séparèrent l'épée à la main et les ramenèrent à Carthage. On essaya d'abord de les gagner par caresses, ensuite on les tourmenta à plusieurs reprises et on les chargea de coups de bâton; mais ils demeurèrent inébranlables. La persécution étant passée, la ville de Carthage les respectoit comme douze apôtres : ils demeuroient ensemble, mangeoient ensemble et chantoient ensemble les louanges de Dieu (2). Les évêques et les clercs ariens persécutoient plus cruellement les catholiques que le roi ni les autres Vandales. Ces évêques marchoient partout, l'épée au côté, avec leurs clercs: et le plus cruel de tous étoit Antoine, voisin du désert de Tripoli; il détermina le roi Huneric qui le connoissoit à envoyer dans ce dé-

(1) Pass. 7, Monach.

(1) Vict. v, n. 9.
(2) N. 15.

sert Eugène, évêque de Carthage ; et Antoine, ayant ordre de le garder, le mit dans une si étroite prison qu'il ne le laissoit voir à personne; il chercha même plusieurs inventions pour le faire périr. Saint Eugène, touché des afflictions de son église, portoit un cilice et couchoit sur la terre couverte seulement d'un sac. Cette austérité jointe à sa vieillesse lui attira une paralysie qui lui embarrassoit même la langue. Antoine fit chercher du vinaigre très-fort et lui en fit boire malgré lui, croyant qu'il en perdroit la vie, son mal en augmenta à la vérité, mais il ne laissa pas de guérir.

XIII. Catholiques rebaptisés par force.

Un autre saint évêque, nommé Habetdeum, étoit aussi relégué à Tamallume où Antoine étoit : ne pouvant l'obliger à se faire arien, il le fit lier pieds et mains et lui fit fermer la bouche de peur qu'il ne criât; puis il lui versa de l'eau sur le corps pour le rebaptiser; ensuite il le fit délier et lui dit avec joie : Mon frère, vous voilà maintenant chrétien comme nous, que pourrez-vous faire désormais sinon d'obéir à la volonté du roi. Le saint évêque répondit : J'ai toujours conservé la même foi, et tandis que vous me teniez la bouche fermée je faisois, dans mon cœur, une protestation que les anges écrivoient pour la présenter à Dieu. Cette violence étoit générale, on avoit envoyé partout des Vandales pour prendre ceux qui passoient sur les chemins et les amener aux évêques ariens qui les rebaptisoient et leur en donnoient des certificats par écrit, de peur qu'on ne leur fit ailleurs la même violence (1). On ne laissoit passer ni les marchands, ni les autres particuliers sans ces certificats. Les évêques et les prêtres ariens alloient même la nuit, avec des troupes de gens armés, par les villes et les bourgades, enfonçoient les portes et entroient dans les maisons, portant de l'eau dont ils arrosoient jusqu'à ceux qu'ils trouvoient dormants dans leurs lits, puis crioient qu'ils les avoient faits chrétiens. Les mieux instruits ne s'en mettoient pas en peine; les plus simples se croyant souillés jetoient aussitôt de la cendre sur leur tête, se couvroient de cilices, ou se frottoient de boue, déchiroient les linges dont on les avoit couverts et les jetoient dans des cloaques.

A Carthage. on enleva ainsi, par ordre de Cyrila, le fils d'un homme noble âgé seulement de sept ans qui crioit (2) : Je suis chrétien. Et sa mère les cheveux épars, le suivoit en courant toute la ville : ils fermèrent la bouche à cet enfant et le plongèrent dans leurs fonts. Ils traitèrent de même les enfants du médecin Libérat qui avoit été condamné au bannissement avec sa famille. Les ariens s'avisèrent de séparer les enfants; et comme Libérat les regrettoit, sa femme arrêta ses larmes en disant: Quoi perdrez-vous votre âme pour vos enfants? Comptez qu'ils ne sont pas nés; Jésus-Christ les réclamera; ne les entendez-vous pas crier: Nous sommes chrétiens? Comme on avoit mis Libérat et sa femme dans des prisons séparées, on dit à la femme que son mari avoit obéi au roi. Que je le voie, dit-elle, et je ferai ce qu'il plaira à Dieu. On le tira de prison, elle vit son mari devant le tribunal enchaîné avec une grande multitude, et le prenant à la gorge, elle lui dit : Misérable, indigne de la grâce de Dieu, pourquoi veux-tu périr éternellement pour une gloire passagère? A quoi te serviront l'or et l'argent? te délivreront-ils du feu d'enfer? Son mari lui répondit: Qu'avez-vous, ma femme? que vous a-t-on dit de moi? Je suis toujours catholique par la grâce de Jésus-Christ et ne perdrai jamais la foi.

Plusieurs, tant hommes que femmes craignant la violence de cette persécution, se retirèrent dans des déserts, et y moururent de faim ou de froid. Ainsi Cresconius, prêtre de la ville de Myzente fut trouvé mort dans une caverne du mont de Zique. Il y eut en ce temps-là une sécheresse extrême par toute l'Afrique, qui causa une grande famine, et ensuite une peste, et ces fléaux furent regardés comme une punition divine de la persécution. On regarda de même la mort d'Huneric; car après avoir régné sept ans et dix mois, il mourut en quatre cent quatre-vingt-cinq, d'une maladie de corruption, fourmillant de vers et tombant par pièces: il eut pour successeur Gontamond, fils de son frère Genton (1).

XIV. Prévarication des légats du pape à Constantinople.

Le pape Félix écrivit à l'empereur Zénon, touchant cette persécution d'Afrique; et ce fut apparemment ce qui excita l'empereur à envoyer à Carthage son ambassadeur Uranius, avec le peu de succès qui a été marqué. Mais Zénon lui-même ne traitoit guère mieux les catholiques qui rejetoient son prétendu édit d'union (2). Depuis que le pape eut envoyé à Constantinople les evêques Vital et Misene, et pendant qu'ils étoient encore en chemin, il reçut une lettre de Cyrille, abbé des acémètes de Constantinople, qui se plaignoit à lui-même de ce qu'il agissoit si lentement avec Acace, après tant d'attentats contre la foi catholique. Le pape Felix, ayant reçu cette lettre, écrivit à ses légats de ne rien faire qu'ils n'eussent vu l'abbé Cyrille, et appris de lui comment ils devoient se conduire; mais ils n'eurent pas la liberté (3). Car étant arrivés à Abyde, ils y furent arrêtés par ordre de l'empereur Zénon et du patriarche Acace, et on les mit en prison après leur avoir ôte leurs papiers, de peur qu'ils ne rendissent aux catholiques de Constantinople les

(1) N. 12, 13. (2) N. 14.

(1) N. 15, 17, 21.
(2) Evag. III, Hist. c. 20. Sup. n. 10. Sup. liv. XXIX, n. 56.
(3) Theophan. an. 12, 13. 14. Zen. p. 113. C. D. Liber. brev. c. 18. Gesta de nom. Acac. in fin. Felix Epist. 6, ad Ac.

lettres qu'ils avoient pour eux. Pendant cette prison l'empereur les menaça de mort, s'ils ne communiquoient avec Acace et avec Pierre Monge; ensuite il employa les caresses, les présents et les serments. Les légats cédèrent enfin, et contre leurs ordres promirent de communiquer avec Acace. Alors on les tira de prison : ils vinrent à Constantinople, ils parurent en public avec Acace, reconnurent Pierre Monge pour évêque légitime d'Alexandrie, et communiquèrent avec ses apocrisiaires. Après quoi on les renvoya en liberté. Il n'y avoit que les deux évêques Vital et Misène ; car le troisième légat, Félix, défenseur de l'église romaine, étoit demeuré malade en chemin et n'arriva à Constantinople qu'après que Vital et Misène furent sortis de prison. On lui ôta aussi ses papiers, on le mit en une prison très-rude, et comme il demeura ferme, Acace ne le voulut pas voir. Mais avant que les deux évêques légats partissent de Constantinople, les catholiques de la ville firent trois protestations contre leur prévarication. Ils en attachèrent une publiquement à l'habit des légats, ils jetèrent la seconde comme un livre, et mirent la troisième dans un panier d'herbes (1). Cyrille, abbé des acémètes, et d'autres abbés de Constantinople avec les évêques catholiques d'Egypte qui y étoient, écrivirent au pape Félix, et Cyrille envoya Siméon, un de ses moines, porter les lettres à Rome. Il arriva avant les légats, et instruisit le pape de leur prévarication, ajoutant qu'avant leur arrivée à Constantinople, on n'y récitoit qu'en cachette le nom de Pierre Monge dans les diptyques, mais depuis on le récitoit publiquement; ce qui servoit aux hérétiques pour séduire plusieurs simples, comme si le siége de Rome avoit reçu Pierre Monge.

Vital et Misène arrivèrent ensuite à Rome, chargés des lettres de l'empereur et du patriarche (2). Celles de l'empereur accusoient Jean Talaïa de parjure, et disoient que Pierre Monge n'avoit pas été ordonné sans examen, mais après avoir souscrit de sa main qu'il recevoit le concile de Nicée, suivi par celui de Chalcédoine. Vous devez tenir pour certain, ajoutoit-il, que nous recevons et honorons avec le saint évêque Pierre et toutes les églises, le saint concile qui s'accorde à la foi de Nicée. Il entend le concile de Chalcédoine. Les lettres d'Acace étoient pleines aussi de louanges pour Pierre Monge.

XV. Condamnation des légats.

Alors le pape Félix assembla un concile, où l'affaire des legats Vital et Misène fut examinée (3). On produisit des lettres de Cyrille et des autres abbes de Constantinople et des évêques égyptiens, qui portoient que Jean Talaïa étoit catholique et ordonné légitimement; au contraire que Pierre Monge étoit hérétique, et ordonné seulement par deux hérétiques comme lui, et qu'après la fuite de Jean, on avoit fait souffrir aux catholiques toutes sortes de supplices. Acace avoit appris tout cela par des gens qui l'étoient venus trouver à Constantinople et qu'il favorisoit Pierre en toutes choses. Le moine Siméon soutint la vérité de tous ces faits, et convainquit Vital et Misène, d'avoir communiqué aux hérétiques et prononcé à haute voix le nom de Pierre Monge dans les sacrés diptyques. Il leur soutint que bien qu'on leur eût fait plusieurs questions, ils n'avoient voulu parler à aucun catholique, ni rendre les lettres dont ils étoient chargés pour eux, ni rien examiner des attentats commis contre la foi. On produisit aussi le prêtre Sylvain, qui avoit été à Constantinople avec Vital et Misène, et qui confirma la déposition de Cyrille et des autres moines qui l'accompagnoient. On lut la lettre d'Acace au pape Simplicius, qui portoit que Pierre avoit été déposé depuis longtemps, et le qualifioit enfant de ténèbres (1).

Vital et Misène, étant ainsi convaincus, furent déposes de l'épiscopat et excommuniés. Tout le concile prononça aussi contre Pierre Monge en ces termes : L'Eglise romaine ne reçoit point l'hérétique Pierre, condamné depuis longtemps par le jugement du saint-siége, excommunié et anathematisé. Car quand il n'y auroit pas autre chose contre lui, il suffisoit qu'il eût été ordonné par des hérétiques, pour ne pouvoir gouverner des catholiques. Quant à Acace de Constantinople, on voit par la chose même combien il est répréhensible, puisqu'ayant qualifié Pierre hérétique dans ses lettres à Simplicius, il ne l'a pas declaré a Zénon, comme il devoit faire, s'il aimoit la foi plus que l'empereur (2). En ce même concile ou en quelque autre précédent avant l'arrivée des légats, le pape pleinement informé qu'Acace étoit hérétique, lui écrivit une lettre synodale où il disoit : Vous avez péché, n'y retournez plus et demandez pardon du passé. Mais Acace, ayant reçu cette lettre, ne changea point de conduite. Il ne quitta point la communion de Pierre Monge, et ne lui conseilla point ouvertement de recevoir le concile de Chalcédoine, et la lettre de saint Léon.

XVI. Condamnation d'Acace de Constantinople.

Le pape Félix, en étant informé, procéda enfin à la condamnation d'Acace, dans un concile des évêques d'Italie, et donna sa sentence, qui commence ainsi : Vous êtes trouvé coupable de plusieurs fautes (3). Au mépris des canons de Nicée vous avez usurpé les droits des autres provinces. Vous avez non-seulement

(1) Gelas. ad Episc. Dard. Ep. 13, p. 1201, 3. Theoph. p. 114, B. Evag. III, 20, 21.
(2) Liber. Brev. c. 18.
(3) Evag. III, 20.

(1) Tom. 4, Concil. p. 12, 13. p. 77, C. tom. 5, Concil.
(2) Evag. III, c. 20. V. Vales. Liber. Breviar. c. 18.
(3) Fel. Epist. 6, t. 4, Conc. p. 1073.

reçu à votre communion des hérétiques usurpateurs que vous aviez vous-même condamnés; mais vous leur avez encore donné le gouvernement d'autres églises. Témoin Jean que vous avez mis à Tyr, après que les catholiques d'Apamée l'avoient refusé, et qu'il avoit été chassé d'Antioche, et Himérius, déposé du diaconat et excommunié, que vous avez élevé à la prêtrise. Il lui reproche ensuite la protection qu'il donne à Pierre Monge, ennemi du concile de Chalcédoine, pour le maintenir dans le siége de saint Marc, les violences exercées contre les légats Vital, Misène et Félix, au mépris du droit des gens. Vous n'avez point voulu répondre, ajoute-t-il, devant le saint-siége, suivant les canons au libelle de mon confrère Jean; c'est Talaïa qui a intenté contre vous des accusations très-graves, et par ce silence affecté vous les avez confirmées. Il conclut : Ayez donc part avec ceux dont vous embrassez si volontiers les intérêts, et sachez que par la présente sentence vous êtes privé de l'honneur du sacerdoce et de la communion catholique, étant condamné par le jugement du saint esprit et l'autorité apostolique, sans pouvoir être jamais absous de cet anathème. Celius Félix évêque de la sainte église catholique de Rome, j'ai souscrit. Donné le cinquième des calendes d'août sous le consulat de Vénantius, c'est-à-dire le vingt-huitième de juillet quatre cent quatre-vingt-quatre. Soixante-sept évêques souscrivirent cette sentence avec le pape. Ce qui montre que sous le règne d'Odoacre arien, les évêques d'Italie ne laissoient pas d'avoir la liberté de s'assembler, comme sous les empereurs catholiques.

Tutus, ancien clerc de l'église romaine, en fut fait défenseur, afin de porter à Constantinople cette sentence que l'on ne pouvoit y envoyer autrement. Il fut aussi chargé de deux lettres, l'une à l'empereur, l'autre au clergé et au peuple. La lettre à l'empereur Zénon est datée du premier d'août de la même année, et c'est une réponse à celle qu'il avoit envoyée au pape par Vital et Misène. Le pape s'y plaint d'abord de la violence exercée à leur égard contre le droit des gens, respecté par les nations les plus barbares. Ensuite il déclare que le saint-siége ne peut jamais communiquer avec Pierre d'Alexandrie; quand ce ne seroit que parce qu'il a été ordonné par des hérétiques. C'est pourquoi, dit-il, je vous laisse à juger si on doit choisir la communion de l'apôtre saint Pierre ou celle de Pierre d'Alexandrie. Vous pourrez connoître quel il a été, comment il a usurpé le sacerdoce ayant à peine un ordinateur, comment il a été compté depuis longtemps entre les condamnés, même chez vous. Vous le pourrez, dis-je, connoître par les lettres qu'Acace, maintenant son protecteur, a écrites à mon prédécesseur, et dont je vous envoie les copies. Il lui déclare ensuite la condamnation d'Acace, et l'exhorte à y obéir comme à une ordonnance du ciel, parce qu'il est plus utile à l'empereur de suivre l'autorité de l'Église, que de lui vouloir donner la loi. Dans la lettre au clergé et au peuple de Constantinople, le pape déclare la condamnation de Vital et de Misène, pour lever le scandale de leur prévarication (1). Il déclare aussi la condamnation d'Acace dont il leur envoie la copie et ajoute : Vous devez par votre jugement conserver en son rang le prêtre Salomon, qu'Acace a déposé pour plaire aux hérétiques, et tous ceux qu'il peut avoir traités de même. Enfin il avertit, que tous ceux qui veulent demeurer catholiques doivent se retirer de la communion d'Acace.

Le défenseur Tutus, étant arrivé en orient, passa malgré ceux qui l'attendoient à Abyde, et vint à Constantinople au monastère de Dius de l'ordre de acémètes. Ne pouvant obliger Acace à recevoir la lettre du pape, qui portoit sa condamnation, il fut contraint de la faire attacher par des moines de ce monastère au manteau d'Acace, le dimanche, comme il entroit dans l'église pour célébrer l'office (2). On fit mourir quelques-uns des moines qui avoient attaché sa sentence, et on en mit d'autres en prison, après les avoir maltraités. Mais Tutus, après s'être si bien acquitté de sa commission, se laissa lui-même gagner par argent et communiqua avec Acace. Le pape en fut averti par les lettres de Rufin et de Thalassius, prêtres et abbés de Constantinople, apportées par un nommé Basile. C'est pourquoi Tutus étant de retour, et convaincu en plein concile par ses lettres et par sa propre confession, fut privé de la charge de défenseur, qu'il n'avoit que pour un temps, et excommunié. Le pape en donna avis à Rufin, à Thalassius et aux autres moines de Constantinople et de Bithynie, les avertissant de séparer de leur communion les moines qui se seroient laissé séduire par les hérétiques, en distinguant toutefois ceux qui n'auroient cédé qu'à la violence des tourments et les traitant plus humainement (3).

XVII. Pierre le foulon rétabli.

Acace, appuyé de la protection de l'empereur, ne compta pour rien la déposition prononcée contre lui par le pape et continua jusqu'à la mort à offrir le saint sacrifice. Il ôta même des diptyques le nom du pape et fit déposer par tout l'orient grand nombre d'évêques catholiques, auxquels il en fit substituer d'hérétiques; ou communiqua avec ceux qui l'étoient. Il fit chasser d'Antioche l'évêque légitime Calendion, qu'il avoit lui-même ordonné (4). Le prétexte de sa déposition fut d'avoir favorisé le parti d'Illus, maître des offices, qui s'étoit

(1 Epist. 10.
(2) Liberat. brev. c. 18, p. 770. c. Theoph. p. 114. Niceph. xvi, c. 17.
(3) Epist. 11.
(4) Gelas. Epist. ad Dard. p. 1205, D; 1206, B. Gesta de Nom. Act. in fi. Liberat. brev. c. 18. Gelas. ad Dard. p. 1209, A. Evagr. 111, c. 16. Theoph. p. 115.

révolté en orient avec Léonce et Pamprépius. Mais en effet, ce fut parce que Calendion demeuroit dans la communion du pape Félix et de Jean Talaïa, patriarche d'Alexandrie. Calendion fut donc relégué dans l'Oasis, et Pierre le foulon rétabli à Antioche du consentement d'Acace qui l'avoit condamné tant de fois. Plusieurs autres évêques furent chassés en même temps, savoir : Nestor, Romain de Chalcédoine, Julien de Mopsueste, Paul de Constantine, Manus d'Héméric; tous sous le même prétexte d'avoir favorisé la révolte; mais en effet, pour avoir refusé l'hénotique de Zénon, Pierre le foulon y souscrivit et envoya des lettres synodales à Pierre Monge d'Alexandrie. Quelques-uns des évêques chassés souffrirent à Constantinople une rude persécution.

XVIII. Xenaïas, iconoclaste.

Pierre le foulon chassa entre autres Cyrus d'Hiéraple, et mit à sa place un Persan, nommé Xénaïas ou Philoxène, que le patriarche Calendion avoit chassé du pays, voyant qu'il altéroit les dogmes de la foi et qu'il soulevoit le peuple (1). Peu de temps après qu'il fut établi à Hiéraple, quelques évêques venus de Perse prouvèrent que c'étoit un esclave fugitif et qu'il n'étoit pas baptisé, mais Pierre ne s'en mit pas en peine et dit que l'ordination épiscopale lui tenoit lieu de baptême. Ce Xénaïas est le premier que l'on sache qui ait attaqué les saintes images. Il disoit que, les anges étant incorporels, il n'étoit pas permis de leur donner des corps, ni de les peindre en figure humaine. Que ce n'étoit point honorer Jésus-Christ que de dépeindre son image, et qu'il n'y avoit que l'adoration en esprit et en vérité qui lui fût agréable. Que c'étoit une imagination puérile de faire des colombes de relief pour représenter le Saint-Esprit. Car, disoit-il, il ne s'est pas fait colombe, il a seulement paru en cette forme une seule fois, sans en prendre la substance. Sa pratique étoit conforme à sa doctrine. Il effaça en plusieurs endroits les images des anges et cacha celle de Jésus-Christ dans les lieux secrets.

XIX. Reliques de saint Barnabé.

Anthémius, évêque de Salamine en Chypre, fut aussi inquiété par Pierre le foulon, qui prétendoit l'assujettir à son patriarchat. Anthémius se défendoit par le décret du concile d'Éphèse, qui avoit déclaré son siége exempt, et sa prétention fut soutenue par la découverte des reliques de saint Barnabé, dont le corps fut trouvé sous un arbre, à un quart de lieue de Salamine (2). Il avoit sur sa poitrine l'évangile de saint Mathieu écrit de sa main. Anthémius prétendit montrer par là que son siége, ayant été fondé par un apôtre, étoit apostolique aussi bien que celui d'Antioche, et fut maintenu dans son exemption. L'empereur fit apporter à Constantinople l'évangile écrit de la main de saint Barnabé et le mit au palais dans l'église de Saint-Etienne. Il fit aussi bâtir à Salamine une église magnifique accompagnée de plusieurs logements, au lieu où les reliques furent transférées.

(1) Conc. Nic. 2. Act. 5. p. 567, 570. ex Th. lect. et Joan. Diac.
(2) Sup. liv. xxv, n. 57. Theod. lect. Liv. 2, art. 2. Sermo Alex. ap. Sur. 11, Jun.

Il y avoit alors en Syrie deux prêtres célèbres par leurs écrits, Théodule et Jean. Théodule étoit dans la Célésyrie, et écrivit entre autres un livre sur la conformité de l'ancien et du nouveau testament contre les anciens hérétiques, qui les attribuoient à différents auteurs, c'est-à-dire les marcionites et les manichéens. Il mourut sous le règne de Zénon. Jean étoit du diocèse d'Antioche et avoit été grammairien. Il écrivit contre ceux qui nioient les deux natures en Jésus-Christ, c'est-à-dire les eutychéens, et il attaqua quelques paroles de saint Cyrille, comme favorisant cette erreur. Il ne nous reste rien de ces deux auteurs. Peut-être Jean étoit-il nestorien; car il y en avoit beaucoup en orient, et ils avoient une école à Edesse, où ils enseignoient en persan, ce qui répandit cette erreur dans la Perse (1). Martyrius, patriarche de Jérusalem, mourut vers ce même temps en quatre cent quatre-vingt-cinq, après avoir tenu le siége huit ans, et Salluste lui succéda.

En Egypte, Pierre Monge attira à sa communion quelques évêques et quelques abbés (2), en anathématisant de nouveau la lettre de saint Léon et le concile de Chalcédoine et ceux qui ne recevoient pas les écrits de Dioscore et de Thimothée Elure; mais, ne pouvant persuader les autres, il les chassa la plupart de leurs monastères, ce qui obligea l'abbé Néphalius d'aller à Constantinople et de porter ces nouvelles à l'empereur Zénon. Il en fut irrité et envoya Côme, un de ses gardes, avec de grandes menaces contre Pierre Monge, s'il ne cessoit d'exciter des troubles par sa dureté. Côme revint sans rien faire, sinon que les moines chassés furent rétablis dans leurs maisons. L'empereur envoya ensuite Arsène qu'il avoit fait gouverneur d'Egypte, et qui, étant arrivé à Alexandrie avec Néphalius, traita de la réunion, mais sans persuader ceux qui étoient séparés de Pierre Monge. Il en envoya quelques-uns à Constantinople, où l'empereur leur parla beaucoup du concile de Chalcédoine, mais sans rien conclure non plus, parce qu'en effet il n'approuvait pas ce concile.

XX. Lettres du pape Félix pour l'église d'Afrique.

L'Eglise d'Afrique respirait cependant sous Gontamond, successeur d'Huneric, qui rap-

(1) Genn. Script. cap, 90, 91. Theod. Lect. Lib. 11, p. 558, 6. Vita S. Sap. 19.
(2) Evag. 111, c. 22.

pela d'exil saint Eugène, évêque de Carthage, et la troisième année de son règne, c'est-à-dire en quatre cent quatre-vingt-sept, rendit aux catholiques de la même ville le cimetière de Saint-Agilée. Cette même année, sous le consulat de Boëce, il se tint à Rome un concile le treize de mars dans la basilique de Constantin, composé de quarante évêques d'Italie, le pape Félix à la tête, quatre évêques d'Afrique et soixante-seize prêtres, qui sont tous nommés (1). Là, le pape fit lire par le diacre Anastase une lettre adressée à tous les évêques des diverses provinces, où, après avoir marqué la persécution d'Afrique et la chute de plusieurs qui s'étaient laissés rebaptiser, même d'entre les prêtres et les évêques, on leur prescrit différents remèdes. Les évêques, les prêtres et les diacres seront en pénitence toute leur vie, sans assister même aux prières, non-seulement des fidèles, mais encore des catéchumènes, et recevront seulement à la mort la communion laïque. Pour les autres clercs, les moines, les religieuses et les séculiers, on observera la règle du concile de Nicée (2), que ceux qui se sont faits rebaptiser sans y être contraints, seront trois ans auditeurs, sept ans prosternés, deux ans assistants à l'oraison sans offrir; mais s'ils meurent dans ce temps-là, ils recevront le viatique, c'est-à-dire l'absolution, soit du même évêque qui leur aura imposé la pénitence, soit d'un autre qui saura qu'ils l'ont reçue, ou d'un prêtre.

Les impubères seront tenus quelque temps sous l'imposition des mains après quoi on leur rendra la communion, de peur qu'ils ne tombent dans de nouvelles fautes pendant le temps de leur pénitence. Que si, venant en danger de mort, ils reçoivent l'absolution et reviennent après en santé, ils ne communiqueront qu'à la prière seulement, jusqu'à ce que leur temps soit achevé. Les catéchumènes qui ont été baptisés par les ariens seront trois ans entre deux auditeurs, puis entre les cathécumènes, pour recevoir avec eux la grâce de la communion catholique, par l'imposition des mains. Les moindres clercs et les laïques, qui auront été rebaptisés par force ou par surprise, ne feront que trois ans de pénitence: mais aucun de ceux qui auront été baptisés ou rebaptisés hors de l'Église ne pourra jamais être admis au ministère ecclésiastique. Aucun évêque ou prêtre ne recevra dans la ville le pénitent d'un autre évêque sans son attestation par écrit. S'il arrive quelque cas imprévu, on consultera le saint-siége. Cette lettre, qui est le décret du concile de Rome, n'est datée que d'un an après, savoir : du quinzième de mars, sous le consulat de Dynamius et de Siphidius, c'est-à-dire quatre-cent quatre-vingt huit. On y traite la rebaptisation comme l'apostasie, parce que personne ne peut se faire baptiser qu'il ne se reconnoisse païen.

(1) App. Chr. Prosp. t. I. Canis. T. 4, Conc. p. 1149.

(2) Epist. 7, Felic. p. 1073. Nic. can. 11. Sup. liv. xi, n. 21.

La même année, le pape avoit écrit à saint Césaire d'Arles contre les ordinations précipitées des évêques, recommandant de s'attacher inviolablement à la règle, de ne les ordonner qu'après de longues épreuves, afin qu'ils soient fermes dans leur devoir. Car on se plaignoit que quelques évêques, après leur ordination, avoient passé à la vie séculière. Ce mal pouvoit venir du commerce avec les barbares et des hostilités universelles qui étoient cause que les bons évêques étoient obligés d'avoir des chateaux fortifiés pour leur servir de retraites. On le voit en ce même temps par l'exemple d'Honorat, évêque de Novarre. La lettre du pape à saint Césaire est du troisième de février quatre cent quatre-vingt-huit (1).

XXI. Mort d'Acace de Constantinople.

La même année, qui étoit la seconde après le consulat de Longin, mourut Pierre le foulon, faux patriarche d'Antioche, tant de fois condamné. Son successeur fut Pallade, hérétique comme lui (2). Acace mourut l'année suivante quatre cent quatre-vingt-neuf, sous le consulat de Probin et d'Eusèbe, après avoir tenu dix-sept ans le siége de Constantinople. Il étoit ambitieux et se vouloit assujettir toutes les églises, mais il en prenoit grand soin. On attribua à vanité ses images que l'on vit tout d'un coup peintes dans toutes les églises. En celle qui étoit près de l'arsenal Gennade, son prédécesseur avoit fait faire une peinture de mosaïque qui étoit tout achevée; on y peignit Acace à l'endroit le plus apparent et le sauveur qui disoit à Gennade : Abattez ce temple et je le relèverai sous votre successeur. Cet usage est remarquable de peindre les évêques dans les églises.

A la place d'Acace, Flavita ou Fravita, prêtre de Sainte-Thècle, fut ordonné patriarche de Constantinople. Il ne voulut pas entrer dans ce siége sans la participation du pape Félix et lui envoya une lettre synodale, mais il en envoya aussi à Pierre Monge, faux patriarche d'Alexandrie (3). La lettre de Flavita fut portée à Rome avec une lettre de l'empereur Zénon par des moines catholiques; et le pape, voulant les recevoir à sa communion, leur demanda si eux et Flavita, qui les avoit envoyés, ne promettoient pas de rejeter les noms de Pierre d'Alexandrie et d'Acace de Constantinople. Les députés de Constantinople dirent qu'ils n'avoient point cet ordre, de quoi le pape étant surpris différa de les admettre à sa communion et écrivit à Flavita et à l'empereur pour rendre raison de sa conduite. Il écrivit aussi à un évêque, nommé Vétranion, le conjurant de profiter de la confiance que l'empereur avoit en lui pour pro-

(1) Ap. Baron. Sian. 488. Ennod epig. 110. et ibi. Sirm.

(2) Victor. Tun. chr. Evag. III, c. 231.

(3) Libert. brev. c. 18, p. 761. A. Evagr. III. c. 19. Theophan. an. 15. Zen. p. 114. Fel. Epist. 13. c. 108, 9. 9. D. F.

curer la paix de l'Église (1), et à Thalassius, abbé d'un monastère de Constantinople, pour l'exhorter à tenir ferme et à ne point communiquer avec leur évêque, qu'il ne soit en communion avec le pape, quand même on auroit ôté des diptyques les noms de Pierre et d'Acace. Cette lettre est du premier de mai, sous le consulat de Fauste, c'est-à-dire en quatre cent quatre-vingt-dix. Cependant quelques gens de bien apportèrent à Rome copie de la lettre que Flavita avoit écrite à Pierre Monge; ainsi le pape, voyant sa mauvaise foi, chassa honteusement ses députés (2).

Pierre Monge fit réponse à la lettre synodale de Flavita; mais avant qu'elle fût arrivée à Constantinople, Flavita mourut subitement, n'ayant tenu le siége que quatre mois (3). On élut à sa place Euphémius, prêtre catholique très-savant et très-vertueux. Il reçut la lettre de Pierre Monge à Flavita, où, voyant qu'il anathématisoit le concile de Chalcédoine, il en fut fort irrité et se sépara de la communion de Pierre. La chose auroit été plus loin, et ils auroient assemblé des conciles l'un contre l'autre, si Pierre Monge eût vécu, mais il mourut la même année quatre cent quatre-vingt-dix, et eut pour successeur un nommé Athanase, hérétique comme lui, et surnommé Célétes, parce qu'il étoit incommodé d'une descente. Donc Euphémius de Constantinople, dès le commencement de son pontificat, effaça de sa main le nom de Pierre Monge des sacrés diptyques, et y mit celui du pape Félix, à qui il envoya aussitôt des lettres synodales, suivant la coutume. Le pape les reçut, mais il n'accorda pas à Euphémius sa communion, parce qu'il n'avoit pas effacé des dyptiques les noms d'Acace et de Flavita. Le patriarche Euphémius assista à la mort de saint Daniel Stylite, qui mourut sur sa colonne, après avoir célébré les saints mystères, âgé de quatre-vingts ans; l'Église honore sa mémoire le onzième de décembre (4).

XXII. Mort de Zénon. Anastase, empereur.

L'empereur Zénon mourut l'année suivante quatre cent quatre-vingt-onze, sous le consulat d'Olybrius, le sixième d'avril, âgé de soixante-cinq ans, après en avoir régné dix-sept. Son successeur fut Anastase, surnommé Dicorus, de Dyrrachium en Épire, auparavant silentiaire (5). Il avoit déjà plus de soixante ans, et toutefois il en régna vingt-sept. Il avoit accoutumé d'aller à l'église avant le jour et d'y demeurer en prière jusqu'à la fin de l'office, jeûnant souvent, et donnant beaucoup aux pauvres. Toutefois il passoit pour hérétique, et les manichéens et les ariens se réjouirent de

(1) Ep. 12, 13, 13, 14.

(2) Theop. p. 113.

(3) Evagr. III, c. 23.

(4) Martyr. R. 11 Dec. Vitæ ap. Sur. 11 Decem.

(5) Chr. p. 328. Theoph. p. 116. Evagr. III, c. 29. Marcell. Chr. Victor. Chr. Cedr. p. 337. Theod. lect. II, p. 338.

son élection; car sa mère étoit manichéenne, et avoit un frère nommé Cléarque qui étoit arien. Anastase lui-même tint quelque temps des assemblées à part, et en fut repris par le patriarche Euphémius. Aussi s'opposa-t-il à son élection, disant qu'il étoit hérétique et indigne de commander à des chrétiens (1). Mais l'impératrice Ariane, fille de Léon et veuve de Zénon, vouloit l'élection d'Anastase, qui l'épousa ensuite; ainsi elle et le sénat pressèrent tellement le patriarche qu'il promit de le couronner, mais à condition qu'il donneroit sa confession de foi par écrit, portant qu'il recevroit la définition du concile de Chalcédoine et qu'il n'innoveroit rien dans la religion. Anastase donna cet écrit à Euphémius, qui le couronna empereur, le jeudi-saint, onzième d'avril quatre cent quatre-vingt-onze; et, la même année, Euphémius assembla un concile des évêques qui se trouvèrent à Constantinople, où il confirma le concile de Chalcédoine (2). L'empereur Anastase chassa de Constantinople les délateurs; et, à la prière des moines de Palestine, il abolit un tribut très-odieux, nommé chrysargyre, et en fit brûler publiquement les registres. Comme il faisoit profession d'aimer la paix et de haïr les nouveautés, principalement dans la religion, il laissa toutes les églises en l'état où il les trouva; chaque évêque en usoit comme il vouloit à l'égard du concile de Chalcédoine; les uns le recevoient, d'autres l'anathématisoient, d'autres ne se déclaroient point. Ce qui, loin de procurer la paix, remplit l'Église de division; car les orientaux ne communiquoient point avec les occidentaux et étoient divisés eux-mêmes.

XXIII. Commencement de saint Sabbas.

La première année du règne d'Anastase, Salluste, patriarche de Jérusalem, ordonna prêtre saint Sabbas, qui fut le plus ferme appui de la foi catholique en Palestine. Mais, pour mieux entendre le sujet de son ordination, il faut reprendre le commencement de sa vie. Il naquit l'an quatre cent trente-neuf, sous le dix-septième consulat de Théodose le jeune; sa patrie étoit Mutalasque, bourgade obscure du territoire de Césarée en Cappadoce. Dès l'âge de huit ans, il entra dans un monastère voisin, où il surpassa en humilité et en obéissance tous les moines qui étoient plus de soixante-dix. Dix ans après, il lui vint en pensée d'aller à Jérusalem, et de se retirer dans le désert voisin. Il en obtint la permission de son abbé et y vint du temps du patriarche Juvénal, et sur la fin du règne de Marcien, l'an quatre cent cinquante-sept. Il passa l'hiver dans le monastère de saint Passarion, alors gouverné par l'abbé Elpide (3); ensuite attiré par la réputa-

(1) Suid. in Phatr.

(2) Cod. p. 137.

(3) Vita Cotel. Mon. Gr. t. 3. p. 221. n. 4, 5, 6, p. 226. n. 7.

tion de saint Euthymius, il l'alla trouver et se mit sous sa conduite; mais ce saint le jugeant trop jeune pour demeurer dans la laure avec les anachorètes, l'envoya au monastère d'en bas, sous la conduite de saint Théoctiste. Comme Sabbas étoit grand et fort, il portoit trois fois la charge des autres, et rendoit beaucoup de services (1).

Étant allé à Alexandrie pour accompagner un moine qui y avoit des affaires, il fut reconnu par son père et sa mère qui y étoient établis depuis plusieurs années. Son père commandoit la compagnie des Isaures, et voulut l'engager dans le service; mais Sabbas demeura fidèle à sa profession; et comme ses parents le pressoient de prendre au moins vingt pièces d'or pour son voyage, il en prit seulement trois pour les contenter; mais à son retour il les mit entre les mains de l'abbé Théoctiste. A l'âge de trente ans, saint Euthymius le trouva si avancé dans la vertu, qu'il lui permit de demeurer seul dans une caverne, c'est-à-dire d'y passer cinq jours de la semaine (2). Le dimanche au soir, il sortoit du monastère, portant des branches de palmes pour son travail; il passoit les cinq jours suivants sans prendre de nourriture. Le samedi matin, il venoit au monastère, apportant son ouvrage, qui étoit cinquante corbeilles, et il vécut cinq ans de la sorte. Saint Euthymius le nommoit le jeune vieillard et le prenoit tous les ans avec saint Domitien pour aller dans le désert de Rouba, où ils passoient, depuis le quatorze de janvier jusqu'au dimanche des Rameaux, dans une entière solitude.

Après la mort de saint Euthymius, saint Sabbas, voyant que l'observance du monastère s'étoit relâchée, se retira dans le désert d'orient et y surmonta de grandes tentations du démon. Quatre ans après, il apprit par révélation qu'il devoit s'établir dans une caverne près le torrent de Cédron: c'étoit dans le temps que Martyrius succéda à Anasthase, patriarche de Jérusalem, et que l'empereur Zénon revint après la mort de Basilisque, c'est-à-dire l'an quatre cent soixante-dix-huit. Saint Sabbas demeura cinq ans seul dans cette caverne; mais ensuite il lui vint plusieurs disciples, en sorte qu'à l'âge de quarante-cinq ans, il commença à prendre le gouvernement des âmes et à recevoir tous ceux qui s'adressoient à lui (3). Il eut bientôt une communauté de soixante-dix personnes, dont quelques-unes fondèrent de nouveaux monastères. Au milieu du torrent, il dressa un petit oratoire et un autel consacré, et quand quelque prêtre le venoit voir, il le prioit d'y offrir le saint sacrifice; car son humilité l'empêchoit de recevoir l'ordination.

(1) N. 8.
(2) N. 10.
(3) N. 12, 13. p. 238. Sup. liv. XXIX. n. 48, 50. n. 16.

XXIV. Ordination de saint Sabbas.

Le nombre de ses disciples s'étant multiplié jusqu'à cent cinquante, il y eut quelques faux frères qui voulurent se retirer de sa dépendance (1). Ils allèrent à Jérusalem trouver le patriarche Salluste, qui avoit succédé à Martyrius, et lui demandèrent un abbé. Le patriarche leur dit: De quel lieu êtes-vous? Ils répondirent: Nous habitons dans un torrent désert. En quel torrent, dit le patriarche? Étant pressés, ils dirent: Celui que quelques-uns nomment de l'abbé Sabbas. Le patriarche leur dit: Et l'abbé Sabbas où est-il? Ils répondirent: Il n'est pas propre à conduire ce monastère, il est trop rustique; et pour vous dire tout, il n'a point reçu les ordres et n'a pas permis qu'on en ordonnât d'autres; comment pourroit-il gouverner une communauté de cent cinquante personnes? Quirice, prêtre et gardien de la croix, étoit présent, et leur dit: Est-ce vous qui l'avez reçu dans ce lieu-là, ou lui qui vous a y reçus? Ils répondirent: C'est lui qui nous a reçus; mais il est trop grossier pour nous gouverner depuis que notre nombre est augmenté. Le patriarche leur dit: Allez, faites-y réflexion et revenez demain. Cependant il envoya quérir saint Sabbas, comme pour un autre sujet. Il fit aussi venir les accusateurs et l'ordonna prêtre à leurs yeux, puis il leur dit: Voilà votre père et l'abbé de votre laure, que Dieu a choisi, et non les hommes. Je ne suis procuré mon propre avantage en confirmant le choix de Dieu. Ensuite il les prit avec saint Sabbas et le prêtre Quirice: il alla avec eux à la laure et dédia leur église, que l'on nomma Théoctiste, c'est-à-dire bâtie de Dieu. Il dressa dans la conque un autel qu'il consacra, en mettant dessous plusieurs reliques de martyrs. C'étoit le douzième de décembre, indiction quatorzième, la première année du règne d'Anastase, la cinquante-troisième de l'âge de saint Sabbas, quatre cent quatre-vingt-onze de Jésus-Christ.

La même année, un Arménien, nommé Jérémie, fut reçu dans la laure avec ses deux disciples, Pierre et Paul, et saint Sabbas leur donna une petit oratoire, où il leur permit de faire l'office en leur langue, le samedi et le dimanche. Ils attirèrent petit à petit plusieurs Arméniens; en sorte que dix ans après, saint Sabbas les transféra de leur petit oratoire dans la Théoctiste pour y faire leur office; mais à la charge, qu'après qu'ils auroient lu l'évangile en leur langue, ils passeroient dans l'église des Grecs au temps de l'oblation, pour communiquer avec eux aux saints mystères. C'est-à-dire qu'ils célébroient séparément la première partie de la messe, qui est pour l'instruction, et se réunissoient pour le sacrifice. Et comme quelques-uns de ces Arméniens chan-

(1) N. 19. p. 245.

toient le trisagion avec l'addition de Pierre le foulon: Crucifié pour nous, saint Sabbas leur ordonna de le chanter en grec, suivant l'ancienne tradition de l'Église, sans cette addition (1).

Deux ans après, saint Sabbas bâtit un monastère à une lieue de la laure, en un lieu nommé Castel, où l'on croyoit qu'il revenoit des démons; saint Sabbas y mettoit ceux qui étoient les plus avancés dans la perfection monastique (2). Pour les novices, il avoit un petit couvent au côté septentrional de la laure, où il les faisoit demeurer, sous la conduite de quelques hommes mortifiés et vigilants, jusqu'à ce qu'ils eussent appris le psautier et la discipline régulière. Mais il ne permettoit de demeurer dans les cellules dispersées de la laure, qu'après de grandes épreuves. Il ne recevoit point dans la laure de jeunes gens, mais il les envoyoit à l'abbé Théodose, qui avoit bâti un monastère à une lieue et demie de la laure et vivoit avec lui dans une étroite union.

XXV. Saint Théodose.

Théodose étoit aussi de Cappadoce (3). Dès sa jeunesse, il fut ordonné lecteur, et touché de ce qu'il lisoit, il résolut de quitter son pays et d'aller en Palestine, dans le temps qu'on tenoit le concile de Chalcédoine. Passant par la Syrie, il alla voir saint Siméon Stylite, qui le fit monter sur sa colonne et lui prédit qu'il seroit le pasteur d'un grand troupeau. Après avoir visité les saints lieux, il se mit sous la discipline d'un reclus, nommé Longin, et fut aussi instruit par Luc et Marin, disciples de saint Euthymius. Ensuite, craignant d'être établi supérieur, il se retira dans une caverne à deux lieues de Jérusalem, où il vécut trente ans de fruits ou de légumes, sans manger de pain. Il eut d'abord six ou sept disciples, puis comme ils se multiplioient et que sa grotte ne pouvoit plus les contenir, il bâtit aux environs un grand monastère, où on exerçoit tous les arts nécessaires à la vie; en sorte qu'il ressembloit à une ville. C'étoit le refuge de tous les misérables, on y pratiquoit l'hospitalité, on y donnoit l'aumône, on y soulageoit les malades. Il y avoit quatre infirmeries; deux pour les moines, savoir une pour les malades et une autre pour ceux qui étoient cassés de travail ou de vieillesse; deux pour les séculiers, selon leur condition, mettant à part ceux qui étoient plus considérables. Il y avoit aussi quatre églises, une pour ceux qui parloient grec comme lui, une pour les Besses, peuple de Thrace, la troisième pour les Arméniens, afin que les uns et les autres fissent l'office en leur langue, la quatrième pour quelques moines qui, ayant voulu

(1) P. 265.
(2) N. 27, 28.
(3) Vita S. Th. ap. Boll. 11, Jan. c. 1.

témérairement vivre en anachorètes, avoient perdu l'esprit, et depuis étoient revenus en leur bon sens. Chaque nation faisoit donc son office à part, excepté le saint sacrifice: car après la lecture de l'évangile, ils s'assembloient tous dans la grande église, qui étoit celle des Grecs, et y communioient ensemble (1). On tira de ce monastère plusieurs abbés et plusieurs évêques. Saint Théodose, sans avoir aucune teinture des auteurs profanes, ne laissoit pas d'être éloquent et persuasif. Il se servoit fort des traités ascétiques de saint Basile et se le proposoit pour exemple. Tels étoient ces saints moines de Palestine, au commencement du règne de l'empereur Anastase.

XXVI. Mort de Félix. Gélase, pape.

Le pape Félix lui écrivit sur son avènement à l'empire; mais il mourut peu de temps après, savoir le cinquième des calendes de mars, sous le consulat d'Anastase et de Rufus, c'est-à-dire le vingt-cinquième de février quatre cent quatre-vingt-douze, ayant tenu le saint-siége près de neuf ans (2). L'Église le compte entre les saints; il fit la basilique de Saint-Agapet, près de celle de Saint-Laurent. En deux ordinations au mois de décembre, il ordonna vingt-huit prêtres et cinq diacres et plus de trente et un évêques, et fut enterré dans l'église de Saint-Paul. Après cinq jours de vacance, on élut à sa place Gélase, Africain, fils de Valère, qui tint le saint-siége quatre ans et huit mois. Euphémius, patriarche de Constantinople, lui écrivit par un diacre nommé Syncétius, se plaignant qu'il ne lui eût pas donné part de son ordination, suivant la coutume. Il est vrai, répond le pape Gélase, c'étoit l'ancienne règle entre nos pères qui étoient unis de communion; mais vous avez préféré une société étrangère à celle de saint Pierre. Vous dites que je dois user de condescendance; il est vrai que l'on doit se pencher pour relever ceux qui sont tombés, mais non pas se précipiter avec eux (3). Ainsi nous accordons sans difficulté, à ceux qu'Acace a baptisés ou ordonnés, le remède établi par la tradition de nos pères. Vous condamnez Eutychès; mais Acace, dites-vous, n'a rien avancé contre la foi; comme si ce n'étoit pas encore pis de connoître la vérité et communiquer avec ses ennemis. Vous demandez quand Acace a été condamné, comme s'il falloit une condamnation particulière contre un catholique qui communique à une hérésie. Vous dites que vous recevez le concile de Chalcédoine et vous ne tenez pas pour condamnés en général et en particulier ceux qui ont communiqué avec les sectateurs de ceux qu'il a condamnés.

(1) V. Boll. proleg. § 4, c. 2, 4, 6. 9, 10. Pontif. Martyr. Rom. 25 Feb.
(2) Gelas. comm. ad Faust. t. 4. Conc. p. 1168. B. Vict. Tun. Chr. Lib.
(3) Gelasii Epist. 1. p. 1157. t. 4, Concil. p. 1159, B.

Prétendez-vous que Pierre, à qui Acace a communiqué, ait été justifié? Donnez-en des preuves, puisqu'il est manifestement convaincu d'avoir été eutychéen, et ne vous flattez pas de la déclaration que vous faites de tenir la foi catholique et d'avoir ôté le nom d'Eutychès. Il Il ne suffit pas de le dire, il faut encore le montrer par les effets, en renonçant à la communion des hérétiques et de ceux qui ont communiqué à leurs successeurs; mais il y a des gens qui vous contraignent. Permettez-moi de le dire : un évêque ne doit jamais parler ainsi quand il s'agit de publier la vérité; mais pardonnez aussi à ma crainte : je tremble à la vue du terrible jugement de Dieu : nous devons, comme ministres de Jésus-Christ, donner notre vie pour la vérité. Vous dites qu'il faut persuader le peuple de Constantinople, et que je dois envoyer quelqu'un pour l'apaiser (1). N'est-ce pas au pasteur à conduire le troupeau, plutôt que de suivre ses égarements? Votre troupeau rendra-t-il compte de vous, ou vous de lui? Comment m'écoutera-t-il, moi qui lui suis suspect, s'il méprise les avertissements de ses pasteurs? Nous viendrons, mon frère Euphémius, nous viendrons sans doute à ce redoutable tribunal de Jésus-Crist, où les chicanes et les fuites ne seront point d'usage. On y verra clairement si c'est moi qui suis aigre et dur, comme vous dites, ou vous qui refusez le remède salutaire. Quoique le pape en cette lettre traite Euphémius de frère, il y déclare toutefois que ce n'est pas une marque de communion et qu'il lui écrit comme à un étranger.

Vers le même temps, le pape Gélase reçut une lettre de Laurent, évêque de Lignide en Illyrie, portant que dans l'eglise de Thessalonique, et dans les autres pays, on avoit lu la lettre du pape Felix, touchant les excès d'Acace, que tous lui avoient dit anathème et que personne n'étoit entré dans sa communion. C'est pourquoi Laurent prioit le pape d'envoyer aux évêques d'Illyrie une profession de foi qui servit d'antidote contre l'hérésie. Le pape dans sa réponse reconnoît que c'est la coutume que l'évêque nouvellement établi dans l'église romaine envoie aux églises le formulaire de sa foi (2). Il l'insère en effet dans cette lettre, expliquant principalement le mystère de l'incarnation contre l'hérésie d'Eutychès, et témoigne, à la fin de la lettre, espérer que l'empereur travaillera efficacement à faire cesser les disputes téméraires. Nous avions résolu, dit-il, de vous envoyer quelques-uns des nôtres, si l'état des affaires nous l'eût permis. Par où il semble marquer les troubles qui agitoient l'Illyrie et l'Italie, qui changea alors de maître.

XXVII. Théodoric, roi d'Italie.

Théodoric, roi des Ostrogoths, avoit été donné en otage à l'empereur Léon et élevé à Constantinople dès l'âge de huit ans (1). Dix ans après, il en fut retiré par son père Théodemir, et ensuite il lui succéda au royaume; mais l'empereur Zénon le rappela auprès de lui, l'adopta pour son fils d'armes, l'éleva aux plus grandes dignités et le fit consul en quatre cent quatre-vingt-quatre. Les Goths, ses sujets, habitoient cependant l'Illyrie, où, ne les trouvant pas à leur aise, il pria l'empereur Zenon de lui permettre de les mener en Italie. Il vaut mieux, disoit-il, qu'elle m'obeisse à moi qui suis à vous, qu'à un tyran qui ne vous reconnoît point, parlant d'Odoacre; et si nous sommes vaincus, vous serez déchargé de la dépense que nous vous faisons. Zénon y consentit et lui recommanda le sénat et le peuple romain. Les Goths y consentirent aussi, et Théodoric, leur ayant fait traverser la Pannonie, les amena dans le territoire de Venise; ainsi il entra en Italie, sous le consulat de Probin et d'Eusèbe, en quatre cent quatre vingt-neuf, et dès cette année il gagna deux batailles contre Odoacre. Il en gagna une troisième l'année suivante quatre cent quatre-vingt-dix, sous consulat de Faustus et de Longin, et obligea Odoacre à se renfermer dans Ravenne, où l'ayant tenu assiégé trois ans, il le contraignit à se rendre. Ainsi, en quatre cent quatre-vingt-treize, sous le consulat d'Olybrius, Théodoric entra dans Ravenne, demeura maître de l'Italie et prit le titre de roi. Il avoit donné la vie à Odoacre; mais il le fit mourir, prétendant qu'il avoit attenté contre sa personne.

XXVIII. Mémoire du pape Gélase contre les Grecs.

Aussitôt Théodoric envoya une ambassade à l'empeur Anastase, avec une lettre très-respectueuse, pour lui demander la paix qu'il obtint facilement (2). Les ambassadeurs furent Fauste, maitre des offices, et Irenée, tous deux portant le titre d'illustres; et le pape Gélase, ayant appris de Fauste les plaintes des Grecs contre l'eglise romaine, lui envoya une instruction pour leur répondre (3). J'ai bien compris, dit-il, que les Grecs demeureront dans leur obstination et qu'ils ne cherchent qu'à renverser la foi catholique, à l'occasion de l'ambassade du roi. Mais que veut dire l'empereur quand il se plaint que nous l'avons condamné, puisque mon prédécesseur lui a écrit sur son avénement à l'empire, et que je lui ai fait aussi mes compliments par la lettre sans en avoir jamais reçu de lui. Et ensuite : Ils disent qu'on doit leur pardonner. Qu'on donne un exemple depuis le commencement du christianisme que des évêques, que les apôtres, que le sauveur lui même aient pardonné, sinon à ceux qui se corrigeoient. Nous lisons que Jésus-Christ a

(1) P. 1161, 1162.
(2) Epist. 2, p. 1165.

(1) Jornand. pag. 482. Procop. 1, Goth. c. 1.
(2) Cassiod. Var. 1.
(3) Epist. 4, t. 4. Concil. p. 1168.

ressuscité des morts; mais non pas qu'il ait absous des gens morts dans l'erreur. Il a donné à saint Pierre le pouvoir de délier, mais seulement ceux qui sont encore sur la terre.

Euphémius dit qu'Acace n'a pu être condamné par un seul. C'est ce que les Grecs disoient que le jugement du pape seul ne suffisoit pas et qu'il falloit un concile général pour condamner un patriarche de Constantinople. Gélase répond : Ne voit-il pas qu'Acace a été condamné en vertu du concile de Chalcédoine, comme on a toujours usé à l'égard de toutes les hérésies et que mon prédécesseur n'a fait qu'exécuter un ancien décret, sans rien prononcer de nouveau (1). Non-seulement un pape, mais tout évêque le pouvoit faire. Car Acace n'a pas inventé une nouvelle erreur pour avoir besoin d'un nouveau jugement. Ils nous opposent les canons, et ils y contreviennent en refusant d'obéir au premier siége qui ne leur demande que la raison. Ce sont les canons qui ont voulu que les appellations de toute l'Eglise fussent portées à ce siege et que l'on ne pût en appeler nulle part, en sorte qu'il jugeât de toute l'Eglise sans être jugé de personne et que ses jugements demeurassent sans atteinte. En cette même affaire, Timothée d'Alexandrie, Pierre d'Antioche, Pierre, Paul, Jean et les autres qui se prétendoient évêques, ont été déposés par la seule autorité du siége apostolique, et Acace lui-même en est témoin, puisqu'il a été l'exécuteur de ce jugement. Il a donc aussi été condamné de la même manière quand il est retombé dans leur communion.

En vertu de quel concile ont-ils chassé de son église Jean d'Alexandrie, sans qu'il ait été convaincu devant ni après. En vertu de quels canons a-t-on chassé Calendion et plusieurs autres évêques? Quoi! l'on a dû chasser les évêques du second et du troisième siege et tant d'autres évêques innocents, et l'évêque de Constantinople, à qui les canons ne donnent aucun rang, retombant dans la communion des hérétiques, n'a dû être déposé? Au reste, c'est une grande imprudence de supposer qu'Acace a demandé pardon, et que c'est nous qui avons été difficiles. Témoin votre frère, l'illustre Andromaque, à qui nous avons donné d'amples instructions pour exhorter Acace à rentrer dans la communion du siége apostolique, et qui nous a assuré par serment qu'il y avoit fait de grands efforts. Le pape Gélase s'attribue ici en commun ce qu'avoit fait Félix, son prédécesseur, qui survécut à Acace. Gélase continue : Je leur demande où prétendent-ils que s'exerce le jugement qu'ils proposent? Chez eux; en sorte qu'ils soient les parties, les témoins et les juges. S'il s'agit de la religion, la souveraine autorité de juger n'est due, selon les canons, qu'au siége apostolique (2). S'il s'agit de la puissance du siècle, elle doit être jugée par les évêques, et principalement par le vicaire de saint Pierre. Personne, quelque puissant qu'il soit dans le siècle, pourvu qu'il soit chrétien, ne s'attribue le pouvoir de juger des choses divines, s'il ne persécute la religion.

Vers le même temps, le pape Gélase reçut une lettre des évêques de Dardanie où ils le nomment père des pères, déclarant qu'ils veulent obeir en tout à ses ordres, et que, dès avant qu'ils les eussent reçus, ils avoient renoncé à la communion d'Eutychès, de Pierre, d'Acace et de tous leurs sectateurs, enfin qu'ils veulent demeurer inviolablement attachés au saint-siége (1). Ils prient le pape de leur envoyer quelqu'un des siens, en présence duquel ils puissent régler ce qui concerne la foi catholique. Cette lettre est souscrite par Jean, évêque de Scopia, métropole de la province et par cinq autres évêques. Le pape leur envoya un évêque, nommé Ursicin, avec une lettre où il marque qu'il n'a pu leur donner part, suivant la coutume, de son entrée au pontificat aussitôt qu'il auroit désiré, à cause des troubles, des guerres, ce qui marque la revolution d'Italie et la conquête de Théodoric. Il dit que l'hérésie d'Eutychès a commencé depuis environ quarante-cinq ans : ce qui revient à l'an quatre cent quatre-vingt-treize, à compter depuis la condamnation d'Eutychès au concile de Constantinople en quatre cent quarante-huit (2). Il les instruit de cette heresie et de la condamnation d'Acace, les confirme dans l'attachement au saint-siége et les charge de faire part de cette lettre aux évêques des provinces voisines.

XXIX. Le pape écrit contre les pélagiens.

D'autre côté, le pape Gélase, ayant avis que l'on recommençoit en Dalmatie à semer l'herésie de Pelage, écrivit à un évêque du pays, nommé Honorius, pour avertir ses confrères de s'éloigner de ceux qui en seroient infectés et de les désabuser. Il marque six papes qui ont condamné cette hérésie. Innocent, Zosime, Boniface, Célestin, Sixte et Léon. L'évêque Honorius envoya des députés au pape et témoigna s'étonner du soin qu'il prenoit des églises de Dalmatie, marquant au reste qu'il avoit toujours tenu sur ce point la saine doctrine. Le pape lui répondit que de tout temps le saint-siége avoit pris soin de toutes les églises du monde, et lui envoya des réponses à quelques articles pour une plus grande instruction. L'hérésie avoit passé la mer et gagné la partie d'Italie la plus voisine qui étoit le Picénum (3). Là un vieillard, nommé Sénèque, enseignoit le pélagianisme, savoir : qu'il n'y avoit point de péché originel; que les enfants morts sans baptême ne pouvoient être condamnés; que l'homme par le bon usage de son libre arbitre pouvoit devenir heureux. D'où, passant à la pratique, il permettoit aux clercs et aux

(1) P. 1169.
(2) P. 1171.

(1) P. 1165.
(2) Sup. l. XXVIII, n. 29.
(3) Epist. 5. 6, 7.

moines de demeurer avec des filles consacrées à Dieu, comme n'ayant rien à craindre s'ils ne vouloient. Il parloit indignement de saint Jérôme et de saint Augustin et avoit excommunié un prêtre qui résistoit à ses erreurs.

Ce vieillard fut amené au pape Gélase, qui le trouva fort ignorant et même d'un esprit bas et grossier; en sorte qu'il n'avoit que de l'opiniâtreté sans raison. Après donc avoir essayé en vain de le convaincre, il écrivit une grande lettre aux évêques de cette province, où il refute ces erreurs et reprend fortement les évêques de leur négligence à s'y opposer. Elle fut envoyée par un diacre nommé Romulus, et elle est datée du premier de novembre sous le consulat d'Albin, c'est-à-dire en quatre cent quatre-vingt-treize. Le pape Gélase fit aussi un traité contre les pélagiens où il montre principalement que l'homme ne peut vivre sans péché. Il y explique le mystère de la résurrection et cette parole de l'apôtre: Que l'homme infidèle est sanctifié par la femme fidèle (1).

XXX. Gennade de Marseille.

Il y avoit aussi des Gaulois qui favorisoient le pélagianisme, ou du moins n'approuvoient pas la doctrine de saint Augustin touchant la grâce. Tel étoit Gennade, prêtre de Marseille, qui dans son catalogue des auteurs ecclésiastiques loue extrêmement Fauste de Riès. Au contraire il blâme saint Prosper d'avoir attaqué Cassien et ne laisse pas même saint Augustin sans atteinte. Il écrivit cet ouvrage vers l'an quatre cent quatre-vingt-treize, et le dernier auteur dont il parle est saint Honorat, évêque de Marseille. Il est éloquent, dit-il, et déclame sur-le-champ dans l'église. Il a été élevé dès l'enfance dans la crainte de Dieu et est exercé aux affaires ecclésiastiques. Sa bouche est comme un trésor des écritures divines : il compose plusieurs homélies très-utiles pour expliquer la foi et convaincre les hérétiques. Ce ne sont pas seulement les évêques et les prêtres de son voisinage qui se plaisent à l'entendre: Ceux qui sont éloignés l'obligent à parler dans leurs églises quand quelque nécessité l'attire chez eux. Même le saint pape Gélase, évêque de Rome, ayant connu par ses écrits l'intégrité de sa foi, a témoigné par sa réponse comme il l'approuvoit. Il écrit la vie des saints pères pour l'édification de la postérité, principalement de saint Hilaire d'Arles qui l'a élevé; et il fait autant qu'il peut avec son peuple des processions pour implorer la miséricorde de Dieu. C'est ainsi que Gennade parle de saint Honorat de Marseille. Le seul ouvrage qui nous reste de ce saint évêque est la vie de saint Hilaire d'Arles.

Gennade parle aussi de Sidonius, mort quelque temps auparavant sous l'empereur Zénon. Il étoit, dit-il, parfaitement instruit des lettres divines et humaines, et ses écrits en prose et en vers font voir la beauté de son esprit. Mais il avoit aussi la vigueur du christianisme qui le fait regarder comme un pasteur catholique et un docteur insigne au milieu de la férocité des barbares, dont la Gaule étoit alors accablée. Sidonius étant exhorté par un de ses amis à écrire l'histoire temporelle, s'en excusa principalement sur sa profession, soutenant que cette composition ne convient pas à un ecclésiastique. Il prédit que son successeur seroit Aprunculus, qui étant évêque de Langres avoit été obligé d'en sortir, parce qu'il étoit suspect aux Bourguignons comme souhaitant la domination des Francs (1). L'église de Clermont honore la mémoire de Sidonius le vingt-et-unième d'août. On attribue à Gennade un livre des dogmes ecclésiastiques qui s'accorde peu à la doctrine de saint Augustin, quoiqu'il se trouve avec ses œuvres (2).

XXXI. Lettre du pape Gélase à l'empereur.

Les ambassadeurs du roi Théodoric, Fauste et Irénée, étant revenus à Rome, dirent au pape Gélase que l'empereur Anastase demandoit pourquoi il ne lui avoit point écrit (3). Le pape lui écrivit sur ce sujet en ces termes : Ce n'est pas de mon choix, mais comme ceux que vous avez envoyés à Rome dirent par toute la ville que vos ordres ne leur permettoient pas même de me voir, j'ai cru devoir m'abstenir de vous écrire pour ne me pas rendre importun. Il dit ensuite ces paroles remarquables : Il y a deux moyens par lesquels ce monde est principalement gouverné, l'autorité sacrée des évêques et la puissance royale. La charge des évêques est d'autant plus grande, qu'ils doivent rendre compte des rois mêmes au jugement de Dieu. Car vous savez qu'encore que votre dignité vous élève au-dessus du genre humain, vous baissez la tête devant les prélats, vous recevez d'eux les sacrements et leur êtes soumis dans l'ordre de la religion; vous suivez leurs jugements, et ils ne se rendent pas à votre volonté. Que si les évêques obéissent à vos lois, quant à l'ordre de la police et des choses temporelles, sachant que vous avez reçu d'en haut la puissance, avec quelle affection devez-vous être soumis à ceux qui sont etablis pour distribuer les sacrements ? Et si les fidèles doivent être soumis généralement à tous les évêques qui traitent dignement les choses divines, combien plus doit-on se conformer à l'évêque de ce siége, que Dieu a établi au-dessus de tous les évêques, et qui a toujours été reconnu pour tel par toute l'Église? Il presse ensuite l'empereur, par la piété qu'il avoit témoignée jusqu'alors, étant simple particulier, et montre la nécessité d'effacer le nom d'Acace, par les mêmes raisons que contiennent ses autres lettres.

(1) Epist. 7. Tract. 3. t. 4, Conc. p. 1240. 1 Cor. VII.

(1) 11, Epist. 22. Greg. Tur. 11, Hist. c. 23. Sirm. Præf.

(2) T. 8, op. 8. Aug. App. p. 73.

(3) Epist. 8.

Et comme on objectoit la résistance du peuple de Constantinople, il répond que ce peuple a bien souffert que l'on ait rejeté Macédonius et Nestorius, et que l'empereur a su réprimer ce peuple quand il a voulu remuer à l'occasion des jeux publics. Enfin, dit-il, si l'on craint d'irriter le peuple d'une seule ville, combien doit-on plus craindre de blesser la foi de tous les peuples du monde qui seroient scandalisés de notre prévarication (1)?

XXXII. Députation de Saint Épiphane de Pavie.

Le roi Théodoric, pour affermir sa domination, fit une loi par laquelle il ne laissoit la liberté entière qu'à ceux qui avoient pris son parti, déclarant ceux qui avoient suivi le parti d'Odoacre et des Hérules incapables de tester, ni de disposer de leurs biens (2). Cette loi jeta la consternation dans toute l'Italie, et les peuples affligés s'adressèrent à saint Epiphane, évêque de Pavie, pour être leur intercesseur auprès du roi. Il avoit déjà réussi en plusieurs députations; mais il refusa de se charger seul de celle-ci. On pria Laurent, évêque de Milan, d'en vouloir être ; ils allèrent ensemble à Ravenne, où le roi faisoit sa résidence. Saint Epiphane porta la parole et obtint la grace des coupables, à l'exception de quelques-uns qui étoient les auteurs du mal. Ensuite le roi le fit appeler en particulier et lui dit : Vous voyez la désolation de l'Italie, dont les terres demeurent incultes, à cause de la multitude d'habitants que les Bourguignons ont emmenés captifs ; je veux les racheter et je ne vois personne entre nos évêques si capable que vous de cette ambassade. Allez donc trouver leur roi Gondebaud, qui vous respecte et désire ardemment de vous voir ; je vous ferai donner l'argent nécessaire. Le saint évêque accepta la commission, à la charge que Victor, évêque de Turin, iroit avec lui. Le pape Gélase se servit de cette occasion pour écrire à Rusticius, évêque de Lyon, successeur de saint Patient, et le remercier du secours qu'il lui avoit envoyé pour soulager la misère des peuples d'Italie, aussi bien qu'Eonius, évêque d'Arles (3). Il prie aussi Rusticius d'aider Epiphane dans sa négociation ; car Lyon étoit la résidence du roi des Bourguignons. La lettre est du vingt-cinquième de janvier, sous le consulat d'Astérius et de Présidius, c'est-à-dire en quatre cent quatre-vingt-quatorze.

Epiphane ne partit toutefois qu'au mois de mars et passa les Alpes, quoique l'hiver fût encore rude et les rivières glacées (4). Tout le peuple accouroit sur les chemins pour le voir et lui apportoit des vivres et des présents qu'il distribuoit aux pauvres. Il arriva en peu de temps à Lyon, où l'évêque Rusticius vint au-devant de lui, s'informa du sujet de son voyage et l'avertit de l'esprit artificieux du roi Gondebaud. Epiphane conseilla au roi de ne rien prendre pour la rançon des captifs. Le roi dit qu'il examineroit ce qui convenoit à l'intérêt de son âme et de son royaume. Ensuite il fit dire aux deux prélats par Laconius, son ministre, qu'il ne paieroit la rançon que de ceux qui avoient été pris les armes à la main, pour ne pas mécontenter ses soldats à qui ils appartenoient. Cette heureuse nouvelle fit accourir un si grand nombre de ces captifs délivrés, qu'il sembloit que cette partie de la Gaule alloit demeurer déserte. Il en partit de Lyon seul quatre cents en un jour, et en tout il y en eut six mille renvoyés sans rançon. Tout l'argent que le roi Théodoric avoit envoyé ne laissa par d'être employé, et Syagria, femme illustre par sa naissance et et ses bonnes œuvres, donna ce qui étoit nécessaire pour acheter les autres; saint Avit, évêque de Vienne, y contribua aussi.

Saint Epiphane, craignant que les captifs les plus éloignés ne fussent retenus par la dureté de leurs maîtres, alla jusqu'à Genève, où résidoit Godegisile, frère du roi Gondebaud, qui suivit son exemple pour la délivrance des captifs. Ainsi saint Epiphane revint comme en triomphe au milieu des troupes de ces affranchis qui retournoient en Italie, le chargeant de bénédictions (1). Il arriva à Pavie beaucoup plus tôt qu'on ne l'attendoit et écrivit au roi Théodoric pour lui rendre compte de son ambassade, lui demander la restitution des biens de ceux qu'il avoit délivrés, ce qu'il obtint.

XXXIII. Vie de saint Épiphane.

Saint Epiphane étoit natif de Pavie même, fils de Maur et de Focaria, descendue de la famille de saint Miroclès, évêque de Milan (2). Il naquit en quatre cent trente-huit. Dès l'age de huit ans, il fut ordonné lecteur par Crispin, évêque de Pavie, et apprit à lire en notes; en sorte qu'il faisoit la fonction d'excepteur ou scribe des actes ecclésiastiques. Il étoit beau de visage, bien fait de toute sa personne et d'une singulière modestie. Il avoit la voix belle, le discours insinuant et un grand talent pour instruire. A dix-huit ans il fut ordonné sous-diacre, et deux ans après diacre, et quoiqu'il fût si jeune, l'évêque lui confia l'administration de tous les biens de l'église. S'il étoit troublé par quelque songe impur, il combattoit la tentation en se tenant longtemps debout et joignant de long jeûnes à de longues veilles. Il lisoit assidûment l'écriture sainte, la retenoit par cœur, et la mettoit en pratique. L'évêque l'employoit souvent à intercéder en son nom pour les personnes misérables. Il s'en acquittoit avec succès, se faisoit aimer de tout le monde et étoit la consolation du saint prélat

(1) P. 1183, E, p. 1185, D.

(2) Ennod. Vit. Epiph. p. 304. ed. Sirm. Id. apud Boll. 21 janu. p. 372, c. 10.

(3) C. 11. T. 4. Conc. p. 1259. F.

(4) C. 12.

(1) C. 13.

(2) Vita apud Ennod. p. 360. ap. Bol. 21 janu. p. 364, c. 1.

dans sa vieillesse. Ce n'est pas que le clergé de Pavie n'eût encore d'autres excellents sujets, principalement l'archidiacre Sylvestre et le prêtre Bonose.

L'évêque Crispin, se sentant près de sa fin, mena Epiphane à Milan, où il le recommanda aux personnes les plus considérables, particulièrement à Rusticius, que l'on croit être celui qui fut consul en quatre cent soixante-quatre. Crispin mourut étant de retour à Pavie, et l'Eglise honore sa mémoire le septième de janvier (1). Aussitôt tout le monde jeta les yeux sur Epiphane pour le faire son successeur; le peuple des villes voisines s'assembla et, malgré sa résistance, on le conduisit à Milan, où il fut consacré évêque de Pavie à l'âge de vingt-huit ans, en quatre cent soixante et six. Dès qu'il fut évêque, il résolut de ne point user du bain, et de ne point dîner, c'est-à-dire de jeûner tous les jours. Depuis, pour exercer l'hospitalité, et n'être point singulier, il changea l'heure de son repas et retrancha le souper. Il vivoit d'herbes et de légumes, et buvoit très-peu de vin. Quelque temps qu'il fît, il alloit le premier à l'office de la nuit, et pendant le saint sacrifice, il demeuroit toujours debout devant l'autel. Il s'appliquoit avec un grand zèle à intercéder pour les misérables et employoit son loisir au travail corporel, pour subvenir à ses besoins.

La réputation de sa vertu le fit souvent employer dans les affaires publiques. Le patrice Ricimer étant brouillé avec l'empereur Anthémius, en quatre cent soixante-sept, obligea saint Epiphane d'aller trouver l'empereur, et il rétablit entr'eux la paix pour quelque temps. L'empereur Népos l'envoya en quatre cent soixante-quatorze à Evaric roi des Visigoths résidant à Toulouse, pour lui proposer la paix qu'il obtint; mais le roi l'ayant invité à manger à sa table, il le refusa parce qu'il étoit arien. Au retour, il visita le monastère de Lérins et ceux des îles voisines. Pendant le voyage, il s'occupoit à la psalmodie et à la lecture et se retiroit souvent sous des arbres, où il prioit prosterné, et arrosoit l'herbe de ses larmes(2). Quand Odoacre se rendit maître de l'Italie, en quatre cent soixante-seize, il assiégea l'empereur Oreste à Pavie, qui fut prise et pillée, les églises brûlées et tous les habitants réduits en captivité. Mais saint Epiphane obtint du roi par ses prières la liberté d'un grand nombre, principalement des femmes; puis il répara la ville et fit rebâtir les églises, sans avoir d'autre fonds que la providence. Il fut ensuite député vers Odoacre, de qui il obtint une décharge des tributs pour cinq ans, et en profita le moins de tous.

Quand Théodoric entra en Italie en quatre cent quatre-vingt-neuf, saint Epiphane le vint trouver à Milan, et le roi lui dit: Voici un homme à qui tout l'orient n'a point de semblable. Théodoric vint ensuite à Pavie avec son armée, et le saint évêque sut si bien se conduire entre lui et Odoacre, qu'il avoit la confiance de l'un et de l'autre. Il faisoit du bien à tout le monde, jusqu'à nourrir dans la ville ceux qui avoient pillé ses terres au dehors. Il obtint du roi Théodoric la liberté de plusieurs captifs, et la guerre étant finie par la victoire de ce roi, il s'appliqua à rétablir Pavie et à la repeupler, en y faisant venir des habitants des villes voisines. Après son ambassade vers le roi des Bourguignons, il croyoit passer le reste de ses jours en repos. Mais deux ans après, c'est-à-dire en quatre cent quatre-vingt-seize, il fut encore obligé d'aller à Ravenne demander au roi Theodoric la remise des tributs de cette année pour la Ligurie, et il en obtint les deux tiers. Au retour, en passant à Parme, il fut frappé d'un catarrhe et tomba tout-à-fait malade le jour qu'il arriva à Pavie; il mourut le septieme jour, après trente ans d'épiscopat, âgé de cinquante huit ans. L'Eglise honore sa mémoire le vingt et un de janvier (1).

XXXIV. Décrétales du pape Gélase.

Jean, évêque de Ravenne, donna souvent avis au pape Gélase du triste état de plusieurs quartiers de l'Italie, tellement désolés par la guerre et la famine, que l'on y manquoit de clercs pour le service des églises et l'administration des sacrements. Cette nécessité obligea le pape à relâcher quelque chose de la discipline établie, touchant les interstices des ordinations, et il en écrivit une grande lettre aux évêques de Lucanie et des Brutiens (2) qui sont les parties les plus méridionales d'Italie, et á ceux de Sicile, contenant vingt-huit articles ou canons.

Premièrement pour les ordinations, celui qui sera tiré de la vie monastique pourra être ordonné prêtre en un an. D'abord lecteur, notaire, ou défenseur, ce qui est compté en même rang; trois mois après acolyte; six mois après sous-diacre, s'il a l'âge; le neuvième mois diacre, s'il le mérite par sa conduite, et enfin prêtre au bout de l'an. Mais il faut qu'il n'ait d'ailleurs aucune irrégularité, ni crime, ni pénitence publique, ni bigamie, ni condition servile, ni défaut corporel, ni ignorance de lettres; car celui qui ne sait pas lire, ne pourra tout au plus être que portier. Celui qui sera ordonné étant simple laïque, sera éprouvé six mois davantage, et ne pourra être prêtre qu'après dix-huit mois. Il est défendu d'ordonner des hommes de condition servile, ni de les recevoir dans les monastères, si ce n'est du consentement des seigneurs qui les aient affranchis ou cédés par écrit. Il venoit de tous côtés des plaintes de cet abus, au scandale de l'Eglise. Quelques évêques ordonnoient des énergumènes ou des criminels, même sans qu'ils eussent fait pénitence, ou

(1) Martyr. R. 7 janu. (2) C. 5, 6, 8.

(1) Martyr. R. 21 janu. (2) Epist. 9, t. 4, Conc. p. 1186.

souffroient dans le ministère des clercs qui avoient commis des crimes depuis leur ordination. Tous ces abus sont étroitement défendus, aussi bien que de recevoir, et encore plus de promouvoir les clercs déserteurs, qui passent d'une eglise à l'autre (1). On ne doit faire les ordinations qu'aux jours solennels, c'est-à-dire aux jeûnes du quatrième, du septième et du dixième mois, et au commencement du carême, ce sont les quatre-temps, et encore au milieu du carême. Le jour doit être le samedi au soir. On ne doit donner le voile aux vierges qu'à l'Epiphanie, à Paques et aux fetes des apôtres, si ce n'est que, étant dangereusement malades, elles demandent de ne pas mourir sans cette consolation. On ne doit baptiser qu'à Paques et à la Pentecôte, hors le cas de nécessité.

Les clercs ne doivent point excéder leur pouvoir. Les prêtres ne s'attribueront point la benédiction du chrême ou l'onction pontificale, c'est-à-dire la confirmation. Ils ne feront, en presence de l'évêque, ni la prière ni le sacrifice, que par son ordre, et ne feront sans lui ni sous-diacres ni acolytes. Les diacres ne baptiseront point sans nécessité, auquel cas les laïques même le peuvent. Il est défendu aux clercs de faire aucun trafic, ni chercher des gains sordides. La simonie est étroitement defendue, c'est-à-dire de rien exiger pour le baptême, la confirmation ou l'ordination. Il est défendu aux femmes de servir à l'autel. On ne doit donner aux veuves ni voile, ni bénédiction, mais seulement les exhorter à être fidèles dans leur bonne résolution. Ceux qui auront épousé des vierges sacrées feront pénitence toute leur vie. On ne doit point consacrer de nouvelles églises sous d'autres noms que de saints, ni sans permission du saint siége: ce qu'il faut entendre de cette partie de l'Italie qui dépendoit particulièrement du pape (2). Suivant l'ancienne règle, on doit faire quatre parts des revenus de l'Église et des oblations, dont on attribuera la première à l'évêque, la seconde aux clercs, la troisieme aux pauvres, la quatrième aux fabriques, c'est-à-dire aux bâtiments. Tous les clercs doivent avertir le pape des abus qu'ils verront commettre, soit par l'évêque, ou par les prêtres ou les autres clercs.

Voilà les règles que le pape Gélase donne dans cette lettre aux évêques d'Italie. Quoique le relâchement de discipline qu'il y accorde soit très-léger, car il se termine à restreindre les interstices des ordinations, il ne laisse pas de témoigner en plusieurs endroits, qu'il ne l'accorde qu'avec une extrême peine, et seulement en cas de nécessité, pour ne pas laisser manquer les églises des ministres nécessaires. Voulant qu'en ces cas mêmes on observe toutes les autres règles et que, hors de ces cas, on ne se dispense en rien de la rigueur de l'ancienne discipline. C'est qu'il prévoyoit les conséquences des moindres relâchements. La lettre est datée du onzième de mars, sous le consulat d'Astérius et de Présidius, l'an quatre cent quatre-vint-quatorze(1). Le quinzième de mai de la même année, le pape Gélase écrivit aux évêques de Sicile, marquant á peu près le même partage des biens ecclésiastiques, et chargeant la part de l'évêque du soulagement des étrangers et des captifs. Il veut que la prescription de trente ans ait lieu en faveur de l'Eglise suivant les lois des empereurs.

XXXV. Concile, censure des livres.

La lettre aux évêques de Lucanie semble être le résultat d'un concile; et en effet le pape Gélase en tint un à Rome avec soixante-dix évêques, la même année quatre cent quatre-vingt-quatorze, dont nous avons un décret touchant la distinction des livres authentiques et apocryphes (2). Il contient premièrement le catalogue des écritures saintes conforme à celui que reçoit aujourd'hui l'Eglise catholique, excepté que celui de Gelase ne compte qu'un livre des Machabées suivant la plupart des exemplaires. Ensuite il est dit: Qu'encore que toutes les églises catholiques du monde ne fassent qu'une épouse de Jésus Christ, toutefois l'église romaine a été préférée à toutes les autres, non par aucune ordonnance de concile, mais par la parole de notre seigneur quand il a dit(3): Tu es pierre, et le reste. A saint Pierre a été associé saint Paul, qui a souffert comme lui le martyr à Rome en même jour et non pas en un autre temps, comme disent les hérétiques. Le second siége a été établi à Alexandrie, au nom de saint Pierre, par saint Marc, son disciple. Le troisième siége, établi à Antioche, porte aussi le nom de saint Pierre, parce qu'il y a demeuré avant que de venir à Rome, et que le nom des chrétiens y a commencé.

Ensuite il est dit: Qu'après les écritures saintes, l'église romaine reçoit aussi les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, et après eux les autres conciles autorisés par les pères; puis les ouvrages de saint Cyprien, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile, de saint Athanase, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Jean de Constantinople, qui est saint Chrysostôme, de Théophile d'Alexandrie, de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Prosper, et la lettre de saint Léon à Flavien; enfin les ouvrages de tous les pères qui sont morts dans la communion de l'église romaine et les décrétales des papes. Quant aux actes des martyrs, l'ancienne coutume de l'église romaine est de ne les point lire par précaution, parce que les noms de ceux qui les ont écrits sont entièrement inconnus, et qu'ils ont été altérés par des infidèles ou des

(1) C. 2. 22, 14, 16, 17, 3, 14, 19, 17, 24, 10, 11. 12. (2) C. 7, 15, 3, 24, 4, 25, 13, 10, 27.

(1) C. 1, 2, 3, 8, 9, 24. Epist. 10. (2) 20. 4, p. 1260. (3) Matth. xvi.

ignorants, comme ceux de saint Cyrique et de sainte Julite et de plusieurs autres composés par des hérétiques. C'est pourquoi, pour éviter la moindre occasion de raillerie, on ne les lit point dans l'église romaine, quoiqu elle honore avec une entière dévotion tous les martyrs et leurs combats, plus connus à Dieu qu'aux hommes. Le concile reçoit avec honneur les vies des pères, savoir de saint Paul, de saint Antoine, de saint Hilarion et les autres écrites par saint Jérôme. Il permet les actes de saint Sylvestre, pape, ceux de l'invention de la croix et les nouvelles relations de l'invention du chef saint Jean, mais avec précaution. Il permet de même les ouvrages de Rufin et d'Origène, en tant qu'ils n'ont point été repris par saint Jérôme, et l'histoire d'Eusèbe de Césarée; mais il approuve celle d'Orose et les poëmes de Sédulius et de Juvencus.

Il vient ensuite à la censure des livres apocryphes, entre lesquels il met premièrement le concile de Rimini, puis l'itinéraire de saint Pierre, sous le nom de saint Clément, les actes de saint André, de saint Thomas, de saint Pierre, de saint Philippe; les évangiles de saint Thadée, de saint Matthias, de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Barnabé, de saint Thomas, de saint Barthelemy, de saint André; ceux que Lucien et Hésychius avoient falsifiés: le livre de l'enfance du sauveur, le livre de la nativité du sauveur, de Marie et de la sage-femme, et plusieurs autres, dont les plus connus sont le fondement et le trésor des manichéens; les centons de Virgile attribués à Proba Faltonia, et la révélation de saint Paul, les actes de sainte Thècle, le passage ou l'assomption de sainte Marie, la pénitence d'Adam, la pénitence d'Origène, les sorts des apôtres, la lettre de Jésus-Christ à Abgar et celle d'Abgar à Jésus-Christ; mais il met entre ces apocryphes le livre du pasteur, révéré de l'antiquité, et les canons des apôtres: ce qui montre que tous ces livres ne sont pas également condamnés. Ensuite sont les ouvrages de quelques hérétiques, comme Tertullien, Montan, Fauste manichéen, Tyconius donatiste, et de quelques catholiques qui se sont écartés en quelque point de la doctrine de l'Eglise, comme Lactance africain, saint Clément alexandrin, Arnobe, Cassien, Fauste de Riès. Le concile condamne aussi tous les caractères ou billets préservatifs qui portent le nom des anges, et en général tous les écrits des hérétiques dont il rapporte les noms, depuis Simon le magicien jusqu'à Acace de Constantinople, et les frappe tous d'anathème. Telle est la censure des livres qui se trouve dans ce concile; mais la variété des anciens exemplaires peut faire douter qu'il ne s'y soit glissé quelques noms d'auteurs que le concile n'avoit pas condamnés (1).

(1) V. not. Baluz. ad. Lup. Ferr. Ep. 28. p. 456.

XXXVI. Lettres aux évêques de Dardanie.

La même année, le pape Gélase écrivit aux évêques de Dardanie (1), comme il avoit écrit à ceux de Dalmatie, pour les féliciter de leur fermeté dans la communion avec le saint-siége et l'Eglise catholique, et les avertir de se donner de garde de l'évêque de Thessalonique, qui, n'ayant point voulu condamner le nom d'Acace après avoir été averti plusieurs fois, avoit enfin été retranché de la communion du saint-siége. Ne croyez pas, ajoute-t-il, ce que l'on vous dit qu'Acace a été absous. Il est mort condamné, et il ne nous est plus permis de juger celui qui a comparu au jugement de Dieu. Ne croyez pas non plus ceux qui disent qu'il ne s'agit ici que des mœurs et non de la religion, et que le saint-siége a du ressentiment de ce qu'il croit avoir été méprisé par Acace. Vous voyez qu'il s'agit d'introduire l'hérésie avec le nom des hérétiques; et le saint-siége a si peu de ressentiment, qu'il est prêt de recevoir à bras ouverts tous ceux qui l'ont méprisé, s'ils reviennent sincèrement à la communion catholique. La lettre est du troisième d'août, sous le consulat d'Astérius et de Présidius, en quatre cent quatre-vingt-quatorze.

Le pape Gélase reçut ensuite des lettres des mêmes évêques, où ils paroissoient touchés de cette objection des schismatiques, qu'Acace n'étoit pas légitimement condamné, ne l'ayant point été dans un concile tenu exprès, vu principalement qu'il étoit l'évêque de la ville impériale. Le pape leur répondit par une grande lettre, où il traite à fond toute l'affaire d'Acace. Parcourez, dit-il, ce qui s'est passé depuis les apôtres et vous verrez que nos pères, les évêques catholiques, ayant une fois condamné en concile chaque hérésie, ont voulu que ce qu'ils avoient décidé demeurât inébranlable, sans permettre qu'il fût remis en question, prévoyant très-sagement qu'autrement il n'y auroit rien de solide dans les jugements de l'Eglise; car quelque manifeste que soit une vérité, l'erreur ne manque jamais d'objection, étant soutenue par l'opiniâtreté au défaut de la raison (2). Ils ont donc jugé suffisant de condamner l'hérésie avec son auteur et de déclarer que quiconque à l'avenir communiqueroit à la même erreur, seroit compris dans la première condamnation. Ainsi Sabellius a été condamné dans un concile; ainsi les ariens au concile de Nicée; ainsi Eunomius, Macédonius, Nestorius. Tout cela bien considéré, nous nous assurons qu'aucun vrai chrétien ne peut ignorer que c'est principalement au premier siége à exécuter les décrets des conciles approuvés par le consentement de l'Eglise universelle, puisque ce siége confirme les conciles par son autorité et en conserve l'observation

(1) Ep. 11, p. 1196. (2) Ep. 13, p. 1199. p. 120

en vertu de sa primauté. Il faut se souvenir que c'est le pape Gélase qui parle ainsi.

Le saint-siége, continue-t-il, ayant des preuves certaines qu'Acace s'étoit écarté de la communion catholique, a été longtemps sans le croire, parce qu'il avoit souvent été lui-même l'exécuteur de ses jugements contre les hérétiques. On n'a point cessé de l'avertir par lettres pendant près de trois ans. On lui a envoyé une députation d'évêques, avec des lettres, pour l'exhorter à ne se pas séparer de l'unité catholique et à venir ou envoyer pour se défendre contre les accusations graves de Jean, évêque d'Alexandrie. Car, encore qu'on ne dût point tenir de nouveau concile, il n'y avoit point d'évêque qui dût éviter le jugement du premier siége; à qui s'étoit adressé l'évêque du second siége qui n'avoit point d'autre juge (1). Acace, au lieu de satisfaire, a corrompu les légats pour s'efforcer d'attirer le saint-siége dans la communion des hérétiques, et par ses lettres a déclaré qu'il communiquoit à Pierre d'Alexandrie, le louant et faisant des reproches contre Jean, sans oser venir ni envoyer pour soutenir ce qu'il avançoit. Acace a donc été condamné en vertu du concile de Chalcédoine; et le saint-siége l'a retranché de sa communion pour ne pas tomber dans celle de Pierre d'Alexandrie, avec lequel Acace communiquoit.

C'est ainsi que Timothée, Elure et Pierre d'Alexandrie, qui passoient pour évêques du du second siége, ont été condamnés sans nouveau concile, par la seule autorité du saint-siége, à la poursuite d'Acace même. C'est à nos adversaires à montrer que Pierre ait été justifié. Toute l'Eglise sait que le siége de saint Pierre a droit d'absoudre des jugements de tous les évêques et de juger de toute l'Eglise, sans que personne puisse juger son jugement; puisque les canons veulent que l'on puisse y appeler de toutes les parties du monde, et qu'il n'est pas permis d'appeler de lui. Acace n'a donc eu aucun pouvoir d'absoudre Pierre d'Alexandrie, sans la participation du saint-siége qui l'avoit condamné. Qu'on dise par quel concile il l'a fait, lui qui n'étoit qu'un simple évêque dépendant de la métropole d'Héraclée.

Souvent même, sans concile précédent, le saint-siége a absous ce qu'un concile avoit condamné injustement et condamné ceux qui le méritoient. Le pape Gélase apporte les exemples de saint Athanase, de saint Jean Chrysostôme, de saint Flavien. Il insiste sur ce dernier, et parlant du brigandage d'Ephèse et du concile de Chalcédoine, il dit: Un concile illégitime, c'est-à-dire contraire à l'écriture, à la doctrine des pères, aux canons, que toute l'Eglise a rejeté et principalement le saint-siége, a pu et dû être révoqué par un concile légitime, reçu de toute l'Eglise et approuvé du saint-siége; mais un concile légitime ne peut être révoqué en aucune manière. Je leur demande donc, continue-t-il, ce qu'ils croient d'Eutychès, s'ils le tiennent pour hérétique ou non? S'ils ne le croient pas hérétique, pourquoi usent-ils de détours; Qu'ils se déclarent ouvertement eutychéens: aussi-bien voit-on assez que leur attachement à ceux qui communiquoient à ces hérétiques n'est qu'un artifice pour nous engager dans la même erreur sans la nommer. Mais s'ils n'osent pas nier qu'Eutychès fût hérétique, il faut qu'ils approuvent le concile de Chalcédoine et qu'ils confessent que quiconque s'est écarté de la foi de ce concile, ou a communiqué à ceux qui s'en étoient écartés, est engagé dans sa condamnation, sans qu'il ait été besoin de nouveau concile (1).

Qu'on dise par quel concile Acace, lui-même, a déposé Jean, évêque du second siége, à qui on ne reprochoit rien contre la foi catholique, pour mettre à sa place Pierre, hérétique manifeste, qu'il avoit lui-même condamné? Par quel concile Acace a-t-il fait chasser Calendion, evêque du troisième siége, et dans tout l'orient, tant d'évêques catholiques et sans reproches, pour leur substituer des gens chargés de crimes? Veut-on l'excuser par l'autorité de l'empereur? Pourquoi a-t-il résisté, quand il a voulu, au tyran Basilisque et à l'empereur Zénon lui-même, pour ne pas communiquer à Pierre d'Antioche? Il pouvoit aussi, s'il eût voulu, lui résister dans le reste. Mais l'empereur Zénon déclare dans ses lettres qu'il a tout fait par le conseil d'Acace, et Acace le reconnoît lui-même (2). S'il ne pouvoit seul s'opposer à l'empereur, que n'écrivoit-il au saint-siége pour agir de concert et ramener l'empereur à la raison? Posons le cas qu'il n'y eût point eu de concile dont le saint-siége fût l'exécuteur, avec qui pouvoit-on tenir le concile sur l'affaire d'Acace? avec ceux qui étoient visiblement ses complices, qui avoient été mis à la place des évêques catholiques chassés avec violence par tout l'orient, et qui communiquoient aux hérétiques? Il n'étoit donc pas possible de tenir un concile, outre qu'il n'en étoit pas besoin après le concile de Chalcédoine.

Nous avons ri de la prérogative qu'ils veulent attribuer à Acace, pour avoir été évêque de la ville impériale (3). L'empereur n'a-t-il pas longtemps demeuré à Ravenne, à Milan, à Sirmiun, à Trèves? Les évêques de ces villes ont-ils pour cela excédé les bornes que l'antiquité leur a prescrites? S'il s'agit de la dignité des villes, les évêques du second et du troisième siége ont plus de dignité que l'évêque d'une ville qui n'a pas même le droit de métropole. Autre est la puissance de l'empire séculier, autre la distribution des dignités ecclésiastiques. Pour petite que soit une ville, elle ne diminue point la grandeur du prince qui s'y trouve présent; mais aussi la présence de l'empereur ne change

(1) Sup. liv. XXIX, n. 58. 1201. Sup. n. 14.

(1) P. 1204, 1205.
(2) P. 1205.
(3) P. 1207.

point l'ordre de la religion, et cette ville doit plutôt profiter d'un tel avantage pour conserver la liberté de la religion en demeurant tranquillement dans ses bornes. Qu'ils écoutent l'empereur Marcien qui, n'ayant pu rien obtenir pour l'élévation de l'évêque de Constantinople, donna de grandes louanges au pape Léon de sainte mémoire, pour avoir défendu les canons. Qu'ils écoutent l'évêque Anatolius, qui disoit que cette entreprise venoit plutôt du clergé de Constantinople que de lui, et que le pape en étoit le maître. Saint Léon lui-même qui avoit confirmé le concile de Chalcédoine, cassa tout ce qui étoit fait de nouveau contre les canons de Nicée, et outre le pouvoir qu'il avoit donné à ses légats. Sous le pape Simplicius, Probus, évêque de Canuse, légat du saint-siége, soutint en présence de l'empereur Léon que cette prétention étoit mal fondée (1).

Enfin, pour lever tout scrupule, le pape Gélase déclare que la sentence prononcée contre Acace a été rendue dans un concile d'Italie, quoiqu'elle ne porte que le nom du pape, parce qu'elle devoit être envoyée secrètement à cause des gardes que l'on avoit mis partout, et que l'on ne pouvoit assembler les évêques d'orient chassés de leurs siéges ou privés de liberté (2). Ainsi, le saint-siége a tenu le concile où il pouvoit et avec qui il pouvoit. Telle est la lettre du pape Gélase aux évêques de Dardanie, datée du premier de février, sous le consulat de Victor, c'est-à-dire l'an quatre cent quatre-vingt-quinze.

XXXVII. Autres écrits contre Acace.

Il y promet des instructions plus amples sur l'affaire d'Acace, et nous avons en effet trois pièces de lui sur ce sujet (3). Premièrement, un fragment qui comprend des extraits d'une lettre du pape Simplicius, d'une du pape Félix et une d'Acace, très-forte contre Pierre Monge. Dans cet écrit, le pape Gélase soutient que quand même Pierre se seroit converti, toutefois étant évêque du second siége, il n'avoit pu entrer dans la communion de l'Église sans la participation du siége de Rome. La seconde pièce est une lettre aux évêques orientaux, où il se plaint qu'ils ont souffert à Antioche Pierre le foulon à la place de Calendion, et sont demeurés en communion avec lui. Il dit de même de l'expulsion de Jean Talaïa pour mettre Pierre Monge à Alexandrie. Il y remarque que celui-ci est demeuré en communion avec Pierre d'Antioche jusqu'à la mort de ce dernier, avec lequel Acace se vantoit de n'avoir jamais communiqué (4). Les orientaux disoient qu'ils n'avoient pas eu connoissance de ce que le saint-siége avoit ordonné. Mais, dit le pape, vous le pouviez aisément apprendre de tant d'évêques qui conservoient la communion avec le saint-siége et qui n'ont été chassés des leurs que parce qu'ils approuvoient son jugement. Ainsi, tous les évêques orientaux sont coupables comme Acace.

Le troisième écrit est le traité de l'anathème, où d'abord il se fait cette objection (1) : Si l'on reçoit le concile de Chalcédoine, on doit l'admettre tout entier, et par conséquent le privilége du second rang accordé à l'évêque de Constantinople. Gélase répond : Toute l'Église reçoit sans hésiter ce que le concile a décidé conformément à l'écriture, à la tradition et aux canons, pour la foi catholique pour laquelle le saint-siége a ordonné qu'il fût tenu et l'a confirmé. Mais ce qui a été avancé sans autorité et sans ordre du saint-siége a été aussitôt contredit par ses légats, et le saint-siége ne l'a jamais approuvé, quelque instance qu'en fit l'empereur Marcien (2). Il explique ensuite cette clause de la sentence contre Acace, qu'il ne devoit jamais être absous, c'est-à-dire tant qu'il demeureroit obstiné, et cette clause n'ajoute rien à la condamnation.

En ce traité, Gélase parle ainsi de la distinction des deux puissances, l'ecclésiastique et la séculière : Je veux croire, qu'avant la venue de Jésus-Christ, quelques-uns aient été en figure rois et prêtres en même temps, comme Melchisédec, ce que le démon a imité ; en sorte que les empereurs païens prenoient aussi le nom de souverains pontifes. Mais quand on est venu à celui qui est véritablement roi et pontife tout ensemble, l'empereur n'a plus pris le nom de pontife, et le pontife ne s'est plus attribué la dignité royale. Car encore que tous les membres de Jésus-Christ soient nommés une race royale et sacerdotale (3), toutefois, Dieu, connoissant la foiblesse humaine et voulant sauver les siens par l'humilité, a séparé les fonctions de l'une et de l'autre puissance, en sorte que les empereurs chrétiens eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, et que les pontifes suivissent les ordonnances des empereurs pour les choses temporelles ; que celui qui sert Dieu ne s'embarrasse point d'affaires séculières, et que celui qui y est engagé ne gouverne pas les choses divines (4). Ainsi, l'un et l'autre ordre sont contenus dans la modération, et chaque profession est appliquée aux actions qui lui conviennent. Ce sont les paroles du pape Gélase.

XXXVIII. Concile. Absolution de Misène.

Il tint un concile à Rome la même année quatre cent quatre-vingt-quinze, sous le consulat de Viator, le treizième de mai, où se trouvèrent quarante-cinq évêques (5), entre lesquels sont saint Épiphane de Pavie et saint Laurent de Milan. Il y avoit aussi cinquante-huit prêtres et deux magistrats séculiers, Amandien et

(1) Sup. XXVIII, n. 52, n. 13.
(2) P. 1210 F. Sup. n. 16. p. 1211.
(3) Epist. 1. p. 1212.
(4) P. 1220, B; 1223, C.

(1) Tract. 1, p. 1227.
(2) Sup. XXVIII, n. 50. p. 1229, D.
(3) P. 1232. 1, Petr. 11, 9.
(4) 2 Tim. 11, 4.
(5) T. 4. 1269.

Diogénien. Misène, l'un des évêques légats qui avoient prévariqué à Constantinople, présenta à ce concile une requête qui fut lue par le diacre Anastase, le même apparemment qui fut pape l'année suivante. Elle ne tendoit qu'à demander miséricorde, attendu la vieillesse et l'infirmité du suppliant qui craignoit de mourir hors la communion de l'Église. Le pape ordonna qu'on le fit entrer. Il se prosterna, et demeurant à terre, il présenta encore une autre requête qui contenoit anathème contre l'hérésie et la personne d'Eutychès, et contre ses sectateurs, particulièrement Dioscore et Acace de Constantinople.

Gélase ayant demandé l'avis au concile, tous les évêques et les prêtres se levèrent et crièrent : Jésus-Christ, exaucez-nous ; longue vie à Gélase! vingt fois. Usez de la puissance que Dieu vous a donnée! douze fois. Faites comme saint Pierre! dix fois. Nous vous prions de pardonner! neuf fois. Ils se rassirent et Gélase dit : Le saint-siége en condamnant Misène et Vital ne leur a pas ôté l'espérance du pardon. Vital a subi le jugement de Dieu sans que nous ayons pu le secourir. Mais nous ne devons pas différer de recevoir celui-ci, tandis qu'il est encore en vie : ainsi, il rentrera dans notre communion et dans la dignité sacerdotale. Tous les évêques et les prêtres se levèrent et témoignèrent leur consentement par plusieurs acclamations, reconnoissant le pape pour vicaire de Jésus-Christ et lui souhaitant les années de saint Pierre. Sixte, notaire de l'église romaine, en expédia l'acte par ordre du pape, qui parla beaucoup en ce concile contre l'obstination des Grecs.

XXXIX. Euphémius chassé de Constantinople.

Mais la conduite de l'empereur Anastase ne tendoit qu'à les y fortifier. Car cette même année quatre cent quatre vingt-quinze, sous le consulat de Viator, il fit déposer Euphémius, patriarche de Constantinople, sous prétexte d'avoir favorisé la révolte des Isaures, qui, encore fiers de la faveur de l'empereur Zénon, leur compatriote, s'étoient élevés contre Anastase au commencement de son règne (1). Il fit donc assembler les évêques qui se trouvèrent à Constantinople ; et ceux-ci, par complaisance pour l'empereur, déposèrent Euphémius et l'excommunièrent. L'empereur fit ordonner à sa place Macédonius, prêtre et trésorier de l'église, neveu du patriarche Gennade, qui l'avoit élevé dans la piété et la vie ascétique. Toutefois l'empereur le fit souscrire à l'hénotique de Zénon. Le peuple de Constantinople s'émut en faveur d'Euphémius et courut à l'hippodrome, chantant les litanies. Mais l'empereur demeura ferme et envoya Euphémius en exil à Eucaïte en Paphlagonie. Avant que de partir il voulut que Macédonius lui donnât parole qu'on l'y conduiroit en sûreté : celui-ci vint pour cet effet le trouver dans le baptistère ; mais, avant que d'y entrer, il fit ôter son pallium par un diacre, n'osant encore le porter devant Euphémius. Il emprunta même de l'argent qu'il lui donna pour la dépense de ceux qui l'accompagnoient.

XL. Élie patriarche de Jérusalem.

La déposition d'Euphémius fut approuvée par Athanase, patriarche d'Alexandrie, et par Pallade, patriarche d'Antioche, mais non par Élie, patriarche de Jérusalem (1). Il étoit disciple de saint Euthymius, et depuis deux ans avoit succédé à Salluste, qui tint ce siége huit ans et trois mois.

Élie fut ordonné la troisième année de l'empereur Anastase, c'est-à-dire en quatre cent quatre-vingt-treize. Il bâtit un monastère près de la cathédrale et y rassembla les plus vertueux de l'église du Saint-Sépulcre, auparavant dispersés aux environs de la tour de David. Dans le schisme qui divisoit alors l'Église, Élie ne communiquoit de tous les patriarches qu'à celui de Constantinople, rejetant avec lui la communion des Alexandrins, qui anathématisoient le concile de Chalcédoine, et par conséquent aussi la communion de Pallade, patriarche d'Antioche, qui, par complaisance pour l'empereur, s'étoit joint aux Alexandrins et rejetoit comme eux le concile. Mais d'ailleurs, Élie n'approuvoit pas la fermeté avec laquelle le pape exigeoit que le nom d'Acace fût ôté des diptyques. Or quoiqu'Élie n'approuvât point la déposition d'Euphémius, il ne laissa pas de recevoir à sa communion Macédonius, ordonné en sa place, le trouvant catholique par ses lettres synodales. Pallade d'Antioche mourut peu de temps après, et Flavien, son successeur, suivit la conduite d'Élie, n'étant en communion qu'avec lui et avec Macédonius : ce qui irrita extrêmement l'empereur contre ces deux patriarches d'Antioche et de Jérusalem. L'année suivante quatre cent quatre-vingt-seize, sixième de l'empereur Anastase, mourut Athanase, patriarche d'Alexandrie, et il eut pour successeur Jean, prêtre et économe, surnommé Hémoula ou Méla, qui suivit le parti du schisme, comme son prédécesseur (2).

XLI. Mort du pape Gélase, ses autres écrits.

Le pape Gélase mourut la même année quatre cent quatre-vingt-seize, après avoir tenu le saint-siége quatre ans et huit mois. Outre les écrits dont il a été parlé, il fit un traité contre le sénateur Andromaque et d'autres Romains, qui vouloient rétablir l'ancienne superstition des jeux nommés lupercales abolie de son temps. Faisant profession d'être chrétiens, ils

(1) Marcell. Chr. Theod. p. 120. an. 5, Anast. lect. lib. 2, p. 559. Theod.

(1) Vita S. Athana. Cotel. Mon. to. 3, p. 262, p. 196.
(2) Theoph. p, 12, Liber. c. 18.

ne laissoient pas de soutenir publiquement que la cause des maladies étoit que l'on n'apaisoit pas le dieu Februarius. Dites-moi, répond le pape Gélase (1), quand Rome étoit si souvent affligée de la peste, comme nous lisons dans Tite-Live, ne sacrifioit-on point à ce dieu et ne faisoit-on pas les lupercales. Elles n'ont pas même été instituées pour remédier aux maladies, mais à la stérilité des femmes. Quand l'empereur Anthémius vint à Rome, on faisoit assurément les lupercales, et toutefois il y eut une peste insupportable. Si c'est la cause de nos malheurs, prenez-vous-en à vous-mêmes, qui observez cette cérémonie si négligemment en comparaison de vos ancêtres, l'ayant abandonnée à des personnes viles et méprisables. Pourquoi Castor et Pollux, dont vous n'avez pas voulu quitter le culte, n'ont-ils pas rendu la mer favorable, afin que Rome eût des blés en abondance? Dites-moi, vous qui n'êtes ni chrétiens ni païens, défenseurs des lupercales et des chansons infâmes dignes d'une religion dont le culte est si honteux (2), quel bien vous peut-elle faire, tandis qu'elle attire une telle corruption de mœurs; sacrifiez donc aussi dans les temples des démons et au capitole? Pourquoi voulez-vous conserver une partie de la superstition, en abandonnant le principal? Mais, dites-vous, on a souffert les lupercales depuis le christianisme; on a aussi souffert quelque temps les sacrifices. S'en suit-il qu'on n'ait pas dû les abolir depuis? Chaque évêque a aboli en divers temps plusieurs superstitions méprisables ou criminelles. On ne guérit pas toutes les maladies à la fois; on commence par les plus dangereuses, de peur que le corps n'ait pas la force de souffrir les remèdes. Enfin pour ce qui me regarde, je défends à aucun homme baptisé, à aucun chrétien de le faire: que les païens seuls le pratiquent. Je dois déclarer aux chrétiens que ces superstitions leur sont pernicieuses et funestes. J'acquitterai ma conscience, c'est à ceux qui n'obeiront pas à mes justes avis à penser à eux. Je ne doute pas que mes prédécesseurs n'en aient fait autant, et qu'ils n'aient sollicité les empereurs d'abolir ces abus: on ne les a pas écoutés, et c'est ce qui a fait périr l'empire. Je n'ose pas les accuser de négligence, mais chacun de nous rendra compte de sa conduite.

Le pape Gélase fit aussi un traité contre Eutychès et Nestorius, que nous avons, et que quelques-uns ont attribué à Gélase de Cyzique. Nous avons aussi des fragments de dix lettres, qui sont des commissions à divers évêques pour des affaires particulières. On y voit le nom d'évêque cardinal, pour marquer le titulaire ou propre évêque, à la différence du visiteur, qui ne gouvernoit que par commission (3). On voit qu'outre les peines canoniques, les ecclésiastiques pouvoient aussi s'adresser aux juges séculiers pour la punition des injures atroces commises contre eux ou les leurs. Du temps de Gélase, on trouva à Rome des manichéens, qu'il fit envoyer en exil, et fit brûler leurs livres devant la porte de la basilique de Sainte-Marie. Il fit deux ordinations à Rome, au mois de février et au mois de décembre, et ordonna trente-deux prêtres, deux diacres, soixante-sept évêques.

Les mœurs de ce pape répondoient à sa doctrine. Il regardoit sa dignité non pas comme une domination, mais comme une servitude. Toute son occupation etoit la prière ou la lecture, si ce n'est qu'il fût obligé d'écrire. Il se plaisoit à la compagnie des serviteurs de Dieu et aimoit à s'entretenir avec eux de choses spirituelles. Il fuyoit la bonne chère et l'ois veté, pratiquoit le jeûne et vivoit dans la pauvreté, nourrissant tous les pauvres. Il regardoit la moindre négligence d'un évêque comme un grand péril pour les âmes. Il se gouverna avec beaucoup de prudence et de patience dans les temps difficiles où se rencontra son pontificat. C'est le portrait qu'en fait Denis le petit, sur le rapport du prêtre Julien qui avoit été son disciple. Denis met le pape Gelase au nombre des saints, et l'Eglise honore sa mémoire le vingt et unième de novembre, qui fut le jour de sa mort (1).

XLII. Sacramentaire de saint Gélase.

Il avoit composé des hymnes à l'imitation de saint Ambroise, des prefaces et des oraisons pour le saint sacrifice et pour l'administration des sacrements (2). C'est pourquoi on lui attribue avec beaucoup de vraisemblance un ancien sacramentaire de l'église romaine, qui contient les messes de toute l'année et les formules de tous les sacrements. Il est divisé en trois livres dont le premier comprend principalement l'office du temps, le second l'office des saints et le troisième les offices qui ne sont point attachés à certains jours. Chaque messe a deux collectes au commencement, une secrète, une post-communion et une oraison sur le peuple; la plupart ont des préfaces propres. Le premier livre commence à Noël et met les trois messes, outre celle de la Vigile; au premier de janvier, il y a des oraisons pour détourner des superstitions païennes qui se pratiquoient en ce jour-là. Après la messe de la Sexagésime, sont plusieurs oraisons sur les pénitents, pour marquer qu'on les préparoit dès lors à l'imposition de la pénitence publique, suivant cette rubrique: Vous le recevez le matin du mercredi à l'entrée du carême; vous le couvrez d'un cilice, vous priez pour lui et l'enfermez jusqu'au jeudi saint. Ailleurs, il or-

(1) Tract. 2, p. 255. E. t. 4, Conc.
(2) P. 1259, A.
(3) T. 4, Bib. PP. p. 515. Lab. Script. t. 1, p. 542. Dupin. t. 5, p. 647. t. 4, Conc. p. 1224. Ep. 1, 2, 6, 7.

(1) Dionis. Præf. Coll. Decret. Martyr. R. 21 nov.
(2) Lib. Pontif. Thomass. Præf. in Cod. Sacr.

donne, pour l'imposition de la pénitence, le psaume sixième, le cent deuxième et le cinquantième, avec trois oraisons (1).

Pendant le carême, il y a des messes pour tous les jours excepté les jeudis. Au samedi de la première semaine, sont marquées les prières des quatre-temps pour le premier mois; car alors on nommoit ainsi le mois de mars. On disoit en ces jours douze leçons et on faisoit les ordinations, c'est pourquoi le sacramentaire en traite en ce lieu. On y voit les prières de l'ordination du prêtre et de celle du diacre, à peu près telles qu'on les dit encore à présent; mais il n'est point parlé de leur donner les habits sacrés, le livre des évangiles ou le calice. La consécration des mains est rapportée dans un autre lieu, à l'occasion dn sous-diacre, et l'on y trouve les bénédictions pour les moindres ordres, savoir le portier, le lecteur et l'exorciste. On y voit les règles des ordinations telles que nous les avons vues dans les décrétales de Gélase en cette sorte (2)! Si dès l'enfance il a donné son nom au ministre de l'église, il demeurera jusqu'à l'âge de vingt ans entre les lecteurs. S'il se donne à l'église en âge plus avancé, mais incontinent après son baptême, il sera cinq ans entre les lecteurs ou les exorcistes, puis quatre ans acolyte ou sous-diacre, puis diacre, s'il le mérite, pendant cinq ans, puis prêtre et ensuite évêque. On n'admettra aux ordres ni bigame, ni pénitent. Les défenseurs de l'église qui sont laïques, seront sujets aux mêmes règles s'ils entrent dans le clergé. A l'ordination de l'évêque, deux évêques lui tiendront sur la tête le livre des évangiles; un d'eux prononcera la bénédiction, tous les autres évêques présents lui toucheront la tête de leurs mains. Tous les prêtres présents eu useront de même à l'ordination du prêtre; mais à l'ordination du diacre, l'évêque seul lui met la main sur la tête, parce qu'il est consacré pour le ministère et non pour le sacerdoce. Quant au sous-diacre, parce qu'il ne reçoit point l'imposition des mains, il reçoit de la main de l'évêque la patène et le calice vides, et de la main de l'archidiacre la burette avec l'eau et l'essuie-main. L'acolyte reçoit de l'archidiacre le chandelier avec le cierge, et le reste comme il se pratique aujourd'hui. De même pour l'exorciste, le lecteur et le portier. Ensuite sont les messes propres pour la consécration du diacre, du prêtre et de l'évêque, et pour l'anniversaire de leur ordination.

XLIII. Cérémonies du baptême.

Le troisième dimanche de carême, on commence à parler des scrutins ou examens des élus, c'est-à-dire des catéchumènes choisis pour être baptisés à Pâques (3). On prie dans le canon et pour eux et pour leurs parrains et marraines. L'évangile du possédé sourd et muet convenoit bien à ce sujet. On commençoit ces scrutins dès le lundi suivant et on les continuoit à différents jours; mais on les annonçoit auparavant au peuple afin qu'il y pût assister. On commençoit vers le midi avant la messe, qui ne se disoit en carême que le soir. Quand les élus étoient venus à l'église, un acolyte écrivoit leurs noms, et on les rangeoit, les garçons à droite et les filles à gauche, puis on faisoit sur eux les oraisons et les exorcismes. Le second scrutin est marqué au quatrième dimanche et un autre au cinquième; mais il n'y est point parlé de la passion. Après cette semaine, on rapporte de suite tout ce qui regarde la préparation et l'instruction des catéchumènes; la première bénédiction, celle où l'on donne le sel, les exorcismes qui se faisoient par des acolytes, et étoient différents pour les garçons et pour les filles (1).

Ensuite on leur expliquoit les évangiles, ce qu'on appeloit leur ouvrir les oreilles. Quatre diacres sortoient de la sacristie portant les quatre évangiles, précédés de deux chandeliers avec des encensoirs. Ils mettoient les livres sur les quatre coins de l'autel, et un prêtre commençoit à instruire les catéchumènes, leur expliquant ce que signifie le mot d'évangile, qui sont les évangélistes, et comme on leur a appliqué les figures des quatre animaux mystérieux. Puis il faisoit lire par les diacres le commencement de chaque évangile (2). Un autre jour, le prêtre leur expliquoit le symbole. D'abord il leur disoit en général ce que c'est, puis un acolyte prenoit sur son bras gauche un des enfants destinés au baptême, lui tenant la main droite sur la tête. Le prêtre demandoit: En quelle langue confessent-ils notre-seigneur Jésus-Christ, on répondoit: En grec ou en latin; car il y avoit toujours grand nombre de Grecs à Rome. Alors l'acolyte prononçoit le symbole de Nicée, en chantant premièrement en grec, puis en latin; et ce qui marque l'antiquité de ce sacramentaire, c'est qu'il y est dit seulement que le saint-esprit procède du père. Ce prêtre expliquoit de même l'oraison dominicale.

Le dimanche des rameaux est aussi nommé de la passion. Il est marqué au jeudi saint que l'on ne chante point et que l'on ne salue point le peuple. Ce même jour comprend deux grandes cérémonies, la réconciliation des pénitents et la consécration des saintes huiles. Le pénitent sortoit du lieu où il avoit été renfermé et se présentoit à l'église, prosterné par terre. Alors le diacre intercédoit pour lui auprès de l'évêque, qui, l'ayant exhorté à ne plus retomber, faisoit sur lui plusieurs prières. On marque ensuite la maniere de réconcilier un pénitent à la mort. La bénédiction des saintes huiles étoit telle à peu près qu'elle est encore, excepté

(1) Lib. I, n. 15, 16. Lib. III, in fin.
(2) Lib. I, n. 18, 20, 96, 95.
(3) N. 26.

(1) N. 29, 30, 31, 33.
(2) N. 34, 35.

la salutation et les génuflexions. Ce jour du jeudi saint il y avoit deux messes, l'une le matin, l'autre le soir, comme saint Augustin a remarqué qu'il se pratiquoit en quelques églises (1). Le sacramentaire marque pour le vendredi saint les mêmes oraisons que nous disons, l'adoration de la croix et la communion générale de l'eucharistie réservée le jour précédent.

Le samedi saint, le matin, les catéchumènes élus venoient rendre le symbole. Premièrement l'évêque ou le prêtre faisoit sur eux le dernier exorcisme, puis il leur touchoit de sa salive le nez et les oreilles en disant Epheta et le reste, puis il leur faisoit l'onction de l'huile des catéchumènes, leur faisoit faire les renonciations et disoit sur eux le symbole; et après les avoir fait prier, le diacre les renvoyoit jusqu'à l'heure du baptême. Au milieu de la huitième heure, c'est-à-dire à une heure et demie, l'office commençoit par une litanie suivie de la bénédiction du cierge pascal et des douze leçons avec les oraisons après chacune. Ensuite on alloit aux fonts en faire la bénédiction et baptiser tous les élus l'un après l'autre en les plongeant trois fois. Au sortir des fonts, le prêtre leur faisoit l'onction du chrême sur la tête, puis l'évêque leur donnoit la confirmation. Premièrement, il leur imposoit les mains en demandant pour eux les sept dons du saint-esprit; puis il leur faisoit l'onction au front. On retournoit au sanctuaire et on commençoit la messe quand la première étoile paroissoit au ciel. Après l'octave de Pâques est la messe de la pâque annotine : ainsi nommoit-on l'anniversaire du baptême. Soit que chacun le célébrât au même jour qu'il avoit été baptisé, soit qu'on le célébrât pour tous ensemble le samedi de l'octave de Pâques. A la messe de l'Ascension on met la bénédiction des premiers fruits. Au samedi de la Pentecôte, à l'occasion du baptême solennel, on met la manière de baptiser un malade, un énergumène ou un païen (2). Car il en restoit peu, et la plupart de ceux que l'on baptisoit étoient enfants de chrétiens. Après avoir baptisé le malade, on lui donnoit la communion et l'évêque le confirmoit.

XLIV. Autres offices.

Après l'office de la Pentecôte est la dénonciation du jeûne des quatre temps, pour le quatrième, le septième, et le dixième mois à peu près comme dans les sermons de saint Léon, c'est-à-dire le jeûne du mercredi et du vendredi, et le samedi les veilles dans l'église de Saint-Pierre. On met ensuite les prières pour la réconciliation des ariens et des autres hérétiques, puis la dédicace d'une église beaucoup plus simple que dans les derniers temps; et tout de suite la consécration de l'autel, des vaisseaux sacrés et des linges. On remarque séparément la dédicace du baptistaire. On voit ensuite les ordinations que j'ai déjà rapportées, puis la consécration des vierges, qui se doit faire à l'Epiphanie, le lundi de Pâques, ou aux fêtes des apôtres (1).

Le second livre du sacramentaire de Gélase contient les messes des saints, et premièrement la formule de dénoncer le jour et le lieu auquel on devoit les célébrer, ou auquel on devoit transférer des reliques, dont nous avons vu un exemple dans saint Ambroise (2). On ne trouve ici que des fêtes de martyrs et séparément celle de saint Pierre et de saint Paul : ce qui marque l'antiquité de ce sacramentaire. Le troisième livre contient premièrement seize messes pour les dimanches sans en désigner aucun en particulier, ce qui semble montrer qu'elles servoient indifféremment pour tous les simples dimanches pendant le cours de l'année. Ensuite est le canon de la messe tel que nous le disons encore, et plusieurs bénédictions sur le peuple après la communion, puis six messes pour les jours ordinaires. Ensuite plusieurs messes votives pour les voyageurs, pour les affligés (3), pour la stérilité et les autres causes semblables. Il y en a quelques-unes plus remarquables, pour ceux qui font une agape ou festin de charité, une messe pour dire dans un monastère, apparemment quand l'évêque l'alloit visiser. La messe pour les noces y est aussi avec la bénédiction nuptiale et la messe pour le jour de la naissance. La messe pour les malades, et à la fin les prières pour les morts devant et après la sépulture, et plusieurs messes pour eux, entre autres pour un mort nouvellement baptisé et pour ceux qui ont désiré la pénitence et n'ont pu la recevoir. On voit dans ce même livre la bénédiction et l'aspersion de l'eau bénite, et plusieurs autres bénédictions (4). Et c'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans le sacramentaire attribué au pape saint Gélase.

De son temps et par son autorité, le corps de saint Séverin, apôtre du Norique, fut transféré au château de Lucullan, près de Naples, et l'on y bâtit un monastère. Le saint étoit mort dès l'an quatre cent quatre-vingt-deux; et six ans après, tous les Romains qui étoient dans le pays, ayant été obligés de passer en Italie comme il l'avoit prédit, emportèrent ses reliques avec eux. Il se fit plusieurs miracles à ces deux translations, dont l'histoire, aussi bien que la vie du saint, a été écrite l'an cinq cent onze, par le prêtre Eugipius, son disciple, témoin oculaire de ce qu'il raconte (5). L'Église honore la mémoire de saint Séverin le huitième de janvier.

(1) N. 40. Ep. 54, ad janu. c. 7. Sacram, n. 41.
(2) N. 54. Cang. Gloss, Pasch. ann. n. 63, 66, 67, 71, 73.

(1) N. 81, 83, 88, 103.
(2) Sup. liv. XVIII, n. 47. Ambr. Ep. 22. n. 13. 30, 41. V. Thom. Præf.
(3) N. 17, 23.
(4) N. 48, 50, 52, 53, 70, 92, 96, 98, 73.
(5) Sup. liv. XXIX n. 33. Vita ap. Boll. 8 janu. c. 11, 12. Epist. ad Pasch. Ap. Boll. t. 1, p. 484. Martyr. R. 8 janu.

XLV. Conversion de Clovis.

Le successeur du pape saint Gélase fut Anasthase, second du nom, Romain de naissance, qui tint le saint-siége près de deux ans (1). Peu de temps après son ordination, il écrivit à Clovis, roi des François, sur sa conversion à la religion chrétienne, lui en témoignant sa joie et l'exhortant à persévérer. Les Francs ou François étoient une nation germanique connue depuis deux cent quarante ans; ils habitoient vers le Bas-Rhin, et ayant passé ce fleuve, ils entrèrent dans les Gaules et commencèrent à s'y établir vers l'an quatre cent vingt, sous la conduite de Pharamond que l'on compte pour leur premier roi. Clodion lui succéda en quatre cent vingt-huit, puis en quatre cent quarante-huit, Mérouée qui aida à chasser Attila des Gaules et vint jusqu'à la Seine (2). Son fils Childéric lui succéda en quatre cent cinquante-huit et avança jusqu'à la Loire, et Clovis succéda à Childéric, son père, en quatre cent quatre-vingt un. Il étendit encore ses conquêtes, et ayant vaincu Syagrius, qui commandoit pour les Romains, il acheva d'éteindre leur puissance dans cette partie des Gaules. Le reste obéissoit aux Bourguignons et aux Visigoths. En quatre cent quatre-vingt-treize, Clovis épousa Clotilde, fille de Chilpéric, et nièce de Gondebaut, roi des Bourguignons: elle étoit chrétienne et catholique, quoique le roi son oncle et toute la nation fissent profession de l'arianisme (3). Le roi Clovis traitoit bien les chrétiens, épargnoit les églises et honoroit les saints personnages, particulièrement saint Rémy, évêque de Reims, à qui il fit rendre un des vases de son église, qui en avoit été enlevé.

Le premier fruit du mariage de Clovis et de Clotilde fut un fils qu'elle voulut faire baptiser, et dit au roi son époux (4): Les dieux que vous adorez ne sont rien, ils ne peuvent aider ni à eux ni aux autres, puisqu'ils sont faits de bois, de pierre ou de métal. Ceux dont on leur a donné les noms n'étoient que des hommes, et des hommes criminels. Il faut plutôt adorer le créateur de l'univers qui a fait luire le soleil, orné le ciel d'étoiles, rempli la terre d'animaux, et formé de sa main l'homme à qui il a soumis toutes les créatures. Ce discours ne persuada point Clovis, mais Clotilde ne laissa pas de préparer le baptême de son fils et fit orner l'église de tapisseries pour attirer au moins le roi par cet extérieur. L'enfant fut baptisé et nommé Ingomer; mais il mourut, portant encore l'habit blanc, c'est-à-dire dans la semaine de son baptême. Clovis en fit des reproches amers à Clotilde, et lui dit : S'il avoit été consacré au nom de mes dieux, il ne seroit pas mort, mais étant baptisé au nom du vôtre, il ne pouvoit vivre. La reine répondit : Je rends grâces à Dieu qui ne m'a pas jugée indigne de porter un enfant qu'il a appelé à son royaume. Elle eut encore un autre fils qu'elle fit baptiser et le nomma Clodomer. Il tomba aussi malade, et le roi dit : Il ne peut en arriver autrement, il mourra incontinent comme son frère, ayant été baptisé au nom de votre Christ. Il guérit toutefois par les prières de sa mère (1).

Elle ne cessoit d'exhorter le roi à quitter les idoles et à reconnoître le vrai Dieu; mais elle ne put le persuader jusqu'à ce qu'il se trouvât en péril, faisant la guerre aux peuples que l'on nommoit proprement Allemands. Il leur donna une bataille où les François furent battus et prêts à être défaits. Alors Clovis, élevant les yeux au ciel, dit avec larmes : Jésus-Christ, que Clotilde dit être le fils du Dieu vivant, j'implore ton secours : si tu me donnes la victoire, je croirai en toi et me ferai baptiser en ton nom. J'ai invoqué mes dieux, mais je vois qu'ils n'ont point de pouvoir. Je t'invoque maintenant et je veux croire en toi; délivre-moi seulement de mes ennemis. Comme il parloit ainsi, les Allemands tournèrent le dos et commencèrent à fuir, et voyant leur roi tué, ils se soumirent et demandèrent quartier. C'étoit la quinzième année du règne de Clovis, quatre cent quatre-vingt-seize de J.-C.

XLVI. Baptême de Clovis.

Au retour de cette expédition, Clovis, passant par Toul, prit un saint prêtre, nommé Védaste, ou Vaast, qui vivoit depuis quelque temps en retraite, et qui l'instruisit pendant le chemin pour le préparer au baptême qu'il désiroit (2). Alors la reine fit venir secrètement saint Remy qui continua de l'instruire. Saint père, dit le roi, je vous écoute volontiers, mais il reste une difficulté : le peuple qui m'obeit ne voudra point quitter ses dieux; je vais leur parler suivant vos instructions. Il assembla donc les François, mais avant qu'il leur parlât, ils le prévinrent; et touchés de Dieu, ils s'écrièrent tout d'une voix : Seigneur, nous quittons les dieux mortels et nous sommes prêts à suivre le Dieu immortel que Remy enseigne. On prépara tout pour le baptême du roi, et des François. Saint Rémy et saint Vaast continuèrent de les instruire, et leur faisoient observer, suivant les canons, quelques jours de jeûne et de pénitence. Cependant plusieurs évêques se rendirent à Reims pour cette solennité, et sans différer jusqu'à Pâques, on jugea à propos de la faire le jour de Noël.

On avoit tapissé les rues depuis le logis du roi jusqu'à l'église, qui étoit éclairée de cierges parfumés, et le baptistère rempli d'odeurs exquises (3). On marcha en procession, portant la croix et les évangiles, et chantant les litanies.

(1) Lib. Pontif. Epist. 2. 26, Honor.
(2) T. 4, Conc. p. 1282. Rain. ann. Franc. ad Greg. Tur. Prosp. Chr. Pit. an.
(3) Greg. Tur. 11, Hist. c. 26. Ibid. c. 26.
(4) C. 27, 29.

(1) C. 30.
(2) Vita S. Ved. ap. Boll. 6 febr. Greg. c. 31.
(3) Hincm. Vita S. Remig. ap. Sur. 13 janu.

Saint Rémy tenoit Clovis par la main, suivi de la reine et du peuple. En marchant le roi lui dit : Mon père, est-ce là le royaume de Dieu que vous me promettez? Non, repondit l'évêque, ce n'est que le commencement du chemin pour y arriver. Dans l'action du baptême il lui dit : Baisse la tête, fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé, et brûle ce que tu as adoré. Il baptisa ensuite Alboflède, sœur du roi, et trois mille personnes de son armée, c'est-à-dire des François, qui n'etaient encore qu'un corps de troupes répandu dans les Gaules. Alboflède mourut peu de temps après ; et comme le roi en étoit sensiblement affligé, saint Rémy lui écrivit une lettre de consolation, où il lui représente qu'ayant conservé la grâce de son baptême, il est à croire qu'elle a reçu la couronne des vierges. Lantilde, autre sœur de Clovis, qui étoit tombée dans l'hérésie arienne, ayant professé la foi catholique, reçut l'onction du saint chrême, c'est-à-dire la confirmation (1). Le roi, après son baptême, donna à saint Rémy plusieurs terres en diverses provinces, et les plus puissants des Francs à proportion ; mais saint Rémy les distribua à diverses églises, de peur que les François ne crussent qu'il eût travaillé à leur conversion par intérêt. Il en donna une partie considérable à l'église de Sainte-Marie de la ville de Laon, où il avoit été élevé, et y établit pour évêque Génebaud, homme noble et instruit dans les lettres saintes et profanes. Il avoit épousé la nièce de saint Rémy et s'en étoit séparé pour vivre dans la piété. Telle fut l'origine de l'évêché de Laon, qui faisoit auparavant partie du diocese de Reims. Clovis fit bâtir plusieurs autres églises, donna de grands biens à plusieurs et sollicita par un édit tous ses sujets à se faire chrétiens (2). C'étoit alors le seul prince catholique. L'empereur Anastase favorisoit les eutychéens ; Thrasamond, roi des Vandales, en Afrique ; Théodoric, roi des Ostrogoths, en Italie ; Alaric, roi des Visigoths, en Espagne, Gondebaud, roi des Bourguignons, étoient ariens.

Saint Avit, évêque de Vienne, écrivit aussi à Clovis une lettre, où il le félicite particulièrement de la circonstance du jour de son baptême, qui a été celui de la Nativite de notre seigneur (3). Il souhaite que Dieu se serve de ce roi pour amener à sa connoissance les nations les plus éloignées qui sont encore dans leur ignorance naturelle, et l'exhorte à leur envoyer des ambassadeurs pour cet effet. Il parle des nations germaniques d'au delà du Rhin.

XLVII. Le pape Anastase écrit à l'empereur.

Le pape Anastase, dès le commencement de son pontificat, écrivit à l'empereur Anastase, relevant la piété qu'il avoit témoignée dans sa vie privée et le priant de procurer la paix des églises en supprimant le nom d'Acace. Mais comme quelques-uns prétendoient que depuis qu'Acace avoit été condamné par le pape Félix, il n'avoit plus eu le pouvoir de faire aucune fonction, le pape Anastase déclare qu'il tient pour valables les baptêmes et les ordinations conférés par Acace, parce que l'indignité du ministre ne nuit point a la vertu des sacrements. Il prie aussi l'empereur de ramener les Alexandrins à l'unité de l'Eglise (1). Cette lettre fut envoyée par deux évêques, Cresconius et Germain, qui accompagnèrent le patrice Festus, envoyé de Rome à Constantinople pour quelques affaires publiques. Ils y trouvèrent deux apocrysiaires de l'eglise d'Alexandrie, Dioscore, prêtre, et Charémond, lecteur, qui les chargèrent d'un mémoire pour demander d'être reçus à la communion du pape. Ils prétendoient que la division des deux églises n'étoit venue que de la mauvaise traduction de la lettre de saint Léon à Flavien, et pour montrer qu'ils étoient catholiques, ils inséroient une confession de foi où ils recevoient les trois premiers conciles et condamnoient Eutychès comme Nestorius, mais sans faire aucune mention du concile de Chalcedoine. Ils soutenoient que Dioscore, Timothée et Pierre n'avoient jamais eu d'autre foi que la leur, mais cette déclaration captieuse fut sans effet.

Vers le même temps, c'est-à-dire l'an quatre cent quatre-vingt-dix-huit, huitième de l'empereur Anastase, le patriarche Macédonius, de concert avec lui (2), voulut réunir les monastères de Constantinople qui s'etoient séparés de la communion du patriarche, à cause de l'hénotique de Zénon qu'il avoit souscrit. Macédonius ne pouvant y réussir, conseilla à l'empereur d'assembler les évêques présents et de confirmer par écrit ce qui avoit été ordonné au concile de Chalcédoine ; ce qui fut exécuté, et on en dressa des actes. Mais les moines catholiques ne s'en contentèrent pas, et Macédonius les voyant fermes à rejeter l'hénotique et à souffrir l'exil plutôt que de communiquer à ceux qui le reçoivent, fut d'avis de les laisser en liberté sans exciter une persécution contre eux. Les monastères qui se signalèrent le plus en cette occasion furent ceux de Dius, de Bassien, des acémètes et de sainte Matrone.

Elle souffrit beaucoup elle-même de la part d'un diacre, nommé Chrysaore, qui vouloit l'obliger à communiquer à ceux qui recevoient l'hénotique; et une autre religieuse très-savante, nommée Sophie, montra aussi une grande constance. Sainte Matrone étoit de Perge, en Pamphilie ; ayant quitté son mari, elle entra d'abord dans un monastère d'hommes; mais elle y fut reconnue et passa à Emèse en Phénicie, où elle gouverna une communauté de filles (3).

(1) Epist, Remig. t. 4, Conc. p. 1268. Hincm. Vita.
(2) Vita S. Melan. ap. Boll. 6 janu.
(3) Tom. 4, Concil. p. 1266. D. Epist. Aviti 42.

(1) Epist. 1, t. 4, Conc. p. 1276. n. 7, 3.
(2) Theoph. p. 122.
(3) Vita S. M. tr. ap. Sur. 8 nov.

A Béryte, elle convertit plusieurs femmes idolâtres ; puis, étant venue à Constantinople, elle y attira quelques étrangères qu'elle gouvernoit. L'impératrice Vérine, femme de Léon, la prit en affection, admirant particulièrement son désintéressement. Une dame très-riche lui donna ensuite de quoi bâtir un grand monastère. Sainte Matrone vécut cent ans, dont elle ne passa que vingt-cinq dans le monde.

Le patrice Festus, étant à Constantinople, demanda que l'on y célébrât avec plus de solennité qu'auparavant la fête de saint Pierre et de saint Paul, et il l'obtint. Macédonius, patriarche de Constantinople, voulut envoyer par Festus ses lettres synodales au pape Anastase; mais l'empereur l'en empêcha. On dit même que Festus convint secrètement avec l'empereur de persuader au pape de souscrire à l'hénotique de Zénon. Mais quand il revint à Rome, il trouva que le pape Anastase étoit mort le seizième de novembre quatre cent quatre-vingt-dix-huit, ayant tenu le saint-siége quelques jours moins de deux ans. En une ordination, au mois de décembre, il avoit ordonné douze prêtres, et d'ailleurs seize évêques. Il avoit orné de quatre-vingts livres d'argent la confession de Saint-Laurent (1).

XLVIII. Symmaque, pape. Schisme de Laurent.

On élut pour son successeur le diacre Symmaque, fils de Fortunat et natif de Sardaigne ; mais le patrice Festus voulant parvenir a son but de faire souscrire l'hénotique, gagna par argent plusieurs personnes, et fit elire en meme temps l'archiprêtre Laurent. Ils furent tous deux ordonnés en même jour : Symmaque dans la basilique de Constantin, ayant pour lui le plus grand nombre ; Laurent, dans la basilique de Sainte-Marie. Le plus illustre de son parti fut le diacre Pascase, homme de grande vertu, recommandable par le soin des pauvres et le mépris de lui-même. Il demeura jusqu'à la mort attaché au parti de Laurent et laissa deux livres sur la divinité du saint-esprit, que nous avons (2).

Pour terminer le schisme, on convint que les deux contendants iroient à Ravenne subir le jugement du roi Théodoric, tout arien qu'il étoit. Il décida que celui-là demeureroit dans le saint-siége, qui avoit été ordonné le premier, ou qui avoit pour lui le plus grand nombre. Il se trouva que c'étoit Symmaque, ainsi il fut reconnu pour pape légitime, et tint le saint-siége plus de quinze ans. Au commencement de son pontificat, le premier de mars après le consulat de Paulin, c'est-à-dire en quatre cent quatre-vingt-dix neuf, il assembla à Rome un concile de soixante-douze évêques dans la basilique de Saint-Pierre, et y présida (3).

L'archidiacre Fulgence ouvrit l'action et dit : Votre sainteté, ayant envoyé des ordres par les provinces, a assemblé ce nombreux concile des evêques d'Italie ; règlez maintenant ce qui regarde la sûreté et la paix de l'Eglise. Tous les évêques et les prêtres s'écrièrent : Jesus-Christ, exaucez-nous, vive Symmaque, nous vous prions de le faire ; ce qu'ils répetèrent dix fois. Le pape dit : Je vous ai assemblés, malgré la rigueur de l'hiver, pour chercher les moyens les plus puissants de retrancher les brigues des évêques et les tumultes populaires, comme on en a excité à mon ordination. Voyons donc ce que l'on doit observer touchant l'ordination de l'evêque de Rome. Tous les évêques et les prêtres dirent : Nous prions qu'on le fasse ; qu'on retranche les scandales, qu'on éteigne les brigues. Après ces acclamations répétées plusieurs fois, le pape fit lire par le notaire Emilien les décrets du concile.

Le premier porte : Si quelque prêtre, diacre ou clerc, du vivant du pape, et sans sa participation, ose donner sa souscription, promettre son suffrage par billet ou par serment, ou délibérer sur ce sujet, en quelque assemblée particulière, qu'il soit déposé ou excommunié. Le second : Si le pape meurt subitement sans avoir pu pourvoir à l'élection de son successeur, celui-là sera consacré évêque, qui aura les suffrages de tout le clergé, ou du plus grand nombre. Le troisième : Si quelqu'un découvre les brigues que nous venons de condamner, et les prouve, non-seulement il sera absous, s'il est complice, mais encore récompensé. Le concile témoigna son consentement par plusieurs acclamations ; soixante-treize évêques souscrivirent, en comptant le pape, dont la souscription est en ces termes : Célius Symmaque, évêque de la sainte Eglise catholique de la ville de Rome, j'ai souscrit à ces décrets synodaux, que j'ai approuvés ; puis Rustique, évêque de Minturne, Boniface de Vélitre, Misène de Cume, et les autres, apparemment suivant le rang de leur ordination. Ensuite soixante-sept prêtres dont le premier est Célius Laurent, archiprêtre du titre de Sainte-Pradexe, le même qui avoit été élu antipape, et qui depuis fut fait évêque de Nocéra ; enfin il y a les souscriptions de cinq diacres (1).

XLIX. Symmaque accusé devant Théodoric.

Peu de temps après, quelques-uns du clergé de Rome et quelques sénateurs, principalement Festus et Probin, accusèrent le pape Symmaque de crimes horribles et subornèrent des faux témoins, qu'ils envoyèrent à Ravenne au roi Théodoric. En même temps, ils rappelèrent secrètement Laurent et renouvelèrent le schisme. Car une partie du clergé communiquoit à Symmaque, une partie à Laurent. Festus et Probin demandèrent au roi

(1) Theod. lect. lib. 2, p. 560. Lib. Pontif.
(2) Theod. ibid. Greg. VII, Dial. c. 40.
(3) Bibl. PP. Paris tom. 8, p. 118. Tom. 4, Concil. p. 1312.

(1) Theod. Lect. lib. Pontif.

qu'il envoyât à Rome un évêque visiteur, comme on avoit accoutumé aux églises vacantes. Le roi Théodoric y envoya Pierre, évêque d'Altino, avec ordre exprès quand il seroit arrivé à Rome d'aller d'abord à la basilique de Saint-Pierre, d'y saluer le pape Symmaque et de lui demander les esclaves que l'on prétendoit produire pour témoins contre lui, afin qu'ils fussent interrogés par les évêques, mais sans les mettre à la question (1). L'évêque d'Altino n'observa point cet ordre, et sans aller à Saint-Pierre, il se joignit aux schismatiques. Les catholiques de leur côté furent indignés que l'on eût envoyé à Rome un évêque visiteur prétendant que c'étoit contre l'usage et les canons.

L. Concile de Palme.

Ce fut peut-être ce qui détermina le roi Théodoric à venir alors à Rome, où il étoit fort souhaité, car sa présence étoit de grand poids pour la tranquillité du concile qui devoit juger le pape Symmaque. Quoi qu'il en soit, il y vint, sous le consulat de Patrice et d'Hypatius, c'est-à-dire l'an cinq cent. Mais le concile ne se tint que l'année suivante cinq cent un, sous le consulat de Pompée et de Faustus Aviénus, qui tenoit le parti du pape Symmaque et de la bonne cause (2). Il avoit déjà été consul l'an quatre cent quatre-vingt-dix, et descendoit de l'illustre famille des Scipion. Les évêques de Ligurie, d'Emilie et de Vénetie allant au concile, passèrent à Ravenne qui se trouvoit sur leur chemin, et virent le roi qui y étoit retourné. Ils lui demandèrent pourquoi il avoit voulu qu'ils s'assemblassent; et il leur répondit que c'étoit pour examiner les crimes dont on accusoit le pape Symmaque. Les évêques dirent, que le pape lui-même devoit convoquer le concile; que le saint-siége avoit ce droit, et par sa primauté tirée de saint Pierre, et par l'autorité des conciles; et qu'il n'y avoit point d'exemple qu'il eût été soumis au jugement de ses inférieurs. Le roi dit que le pape avoit consenti à la convocation du concile et leur fit donner les lettres qu'il en avoit écrites. Les évêques d'Italie, étant arrivés à Rome, s'abstinrent de voir le pape Symmaque pour ne se pas rendre suspects; mais ils firent toujours mention de lui au saint sacrifice, pour montrer qu'ils étoient en sa communion. On marque en particulier Laurent de Milan et Pierre de Ravenne qui en usèrent ainsi, parce que la dignité de leurs siége les mettoit à la tête de tous les autres.

Le concile s'assembla d'abord dans la basilique de Jules au mois de juillet. Là les évêques qui avoient passé par Ravenne firent le rapport de ce qu'ils avoient dit au roi. Ensuite comme ils vouloient commencer à traiter l'affaire principale, le pape Symmaque entra dans l'église, témoigna sa reconnoissance envers le roi pour la convocation du concile et déclara qu'il l'avoit désiré lui-même. Ainsi les évêques n'eurent plus aucune peine sur ce sujet. Mais le pape demanda, avant toutes choses, que l'on fit retirer le visiteur, qui avoit été demandé contre les règles par une partie du clergé et par quelques laïques, et qu'on lui restituât tout ce qu'il avoit perdu. Après quoi il répondroit aux accusations, si on le jugeoit à propos. Le plus grand nombre des évêques trouva la demande juste; toutefois le concile n'osa rien ordonner sans consulter le roi dont la réponse ne fut pas favorable (1). Car il ordonna que le pape Symmaque répondroit à ses accusateurs avant la restitution de son patrimoine et des églises qu'on lui avoit ôtés, et le pape ne contesta pas davantage sur ce point.

Ensuite le concile s'assembla, le premier de septembre, à l'église de Sainte-Croix de Jérusalem, autrement la basilique du palais de Sessorius. Quelques évêques furent d'avis de recevoir le libelle des accusateurs. Mais on y trouva deux défauts: l'un, qu'ils disoient que les crimes de Symmaque avoient été prouvés devant le roi, ce qui paroît être faux, puisqu'il avoit renvoyé la cause aux évêques comme entière; l'autre défaut est, que les accusateurs prétendoient convaincre Symmaque par ses esclaves, et demandoient qu'il les livrât pour cet effet. Ce qui étoit contraire aux lois civiles, et par conséquent aux canons, qui ne recevoient point en jugement ceux qui en étoient exclus par les lois.

Cependant le pape venoit au concile, suivi d'un grand peuple de l'un et de l'autre sexe, qui témoignoit son affection par ses larmes. Mais il fut attaqué en chemin par une troupe de ses ennemis, qui lui jetèrent une grêle de pierres, blessèrent plusieurs des prêtres qui l'accompagnoient et les auroient tués, sans trois officiers du roi qui les arrêtèrent et reconduisirent le pape à Saint-Pierre d'où il étoit parti. Ces officiers étoient le comte Aligerne, Gudila et Bédulfe, maître de la maison du roi, qui avoient apporté au concile un ordre de faire finir cette affaire (2). Les évêques envoyèrent au roi une relation de ce qui s'étoit passé, où ils disoient: Nous avons envoyé au pape jusqu'à quatre fois des évêques pour lui demander s'il vouloit encore se présenter au jugement du concile. Il a répondu par d'autres évêques que le désir de se justifier l'avoit fait relâcher de son droit et de sa dignité; mais qu'après un tel danger, où il avoit pensé périr, le roi feroit ce qu'il lui plairoit; que pour lui on ne pouvoit le contraindre par les canons. Quant à nous, ajoutent les évêques, nous ne pouvons prononcer contre un absent, ni accuser de contumace celui qui a voulu se présenter, et ils concluent en priant le roi de les délivrer des périls où

(1) Ennod. Apolog. p. 342, ed Sirm. p. 143. (2) Cassiod. Chr. lib. Pontif. Ennod. 1, Epist. 3.

(1) P. 134. (2) Ennod. apol. T. 4, Conc. p. 1326. p. 1330.

ils sont exposés à Rome, et de leur permettre de retourner à leurs églises.

En effet il se commit à cette occasion des violences et des meurtres (1). Des vierges furent tirées de leurs monastères et de leurs maisons, dépouillées honteusement, battues et blessées; on tua plusieurs prêtres, entre autres Dignissime et Gordien.

Le roi Théodoric répondit ainsi au concile: Si j'avais voulu juger cette affaire, je crois que j'aurois pu la terminer à la satisfaction de tout le monde; mais je n'ai pas cru qu'il m'appartînt de décider les affaires ecclésiastiques. C'est à vous à juger comme vous estimerez à propos soit en examinant la cause, soit sans l'examiner, pourvu que vous rétablissiez la paix dans Rome. Cette réponse étoit datée du premier d'octobre. Le concile l'ayant reçue, envoya des députés au sénat lui déclarer que les causes de Dieu devoient être laissées au jugement de Dieu, principalement s'agissant du successeur de saint Pierre; que presque tout le peuple étoit dans la communion de Symmaque, et qu'il falloit remédier promptement au mal que pouvoit causer la division. Ils firent par plusieurs fois au sénat des remontrances semblables. Enfin ils tinrent le vingt-trois d'octobre leur dernière séance, dont nous avons les actes (2). On y rapporte tout ce qui s'étoit passé dans les trois précédentes, la première tenue à Ravenne par les évêques qui y passèrent; la seconde, à Rome dans la basilique de Jules; et la troisième encore à Rome à Sainte-Croix de Jérusalem. Ensuite on prononça le jugement en ces termes: Nous déclarons le pape Symmaque, quant aux hommes, déchargé des accusations intentées contre lui, laissant le tout au jugement de Dieu. Nous ordonnons qu'il administrera les divins mystères dans toutes les églises qui dépendent de son siége. Nous lui rendons, en vertu des ordres du prince qui nous en donne le pouvoir, tout ce qui appartient à l'église au dedans ou au dehors de Rome. Ceci se doit entendre du temporel qui avoit été usurpé. Nous exhortons tous les fidèles à recevoir de lui la sainte communion, sous peine d'en rendre compte au jugement de Dieu. Quant aux clercs qui ont fait schisme, en donnant satisfaction au pape ils obtiendront pardon et seront rétablis dans leurs fonctions. Mais quiconque après ce jugement osera célébrer des messes en quelqu'un des lieux consacrés à Dieu de l'église romaine, sans le consentement du pape Symmaque, il sera puni canoniquement comme schismatique. Ce jugement est souscrit de soixante-seize évêques, dont les premiers sont Laurent de Milan et Pierre de Ravenne (3). C'est cette quatrième séance qui est nommée dans un concile suivant le quatrième synode, ou le synode de Palme, *Palmaris*, peut-être à cause du lieu où elle avoit été tenue.

LI. Lettre de saint Avit.

Ce décret du concile de Rome ayant été apporté en Gaule, tous les évêques en furent alarmés et chargèrent saint Avit, évêque de Vienne, d'en écrire au nom de tous. Il adressa sa lettre aux deux premiers du sénat, Fauste et Symmaque, tous deux patrices et tous deux anciens consuls, Fauste de l'an quatre cent quatre-vingt-trois, Symmaque de quatre cent quatre-vingt-cinq. Saint Avit marque d'abord que les malheurs des temps et la division des royaumes ne permettoient plus aux évêques des Gaules d'aller librement à Rome, ni même de s'assembler tous (1). Entrant en matière, il se plaint que, le pape étant accusé devant le prince, les évêques se soient chargés de le juger au lieu de le défendre. Car, dit-il, comme Dieu nous ordonne d'être soumis aux puissances de la terre; aussi n'est-il pas aisé de comprendre comment le supérieur peut être jugé par ses inférieurs, et principalement le chef de l'Eglise; il loue toutefois le concile d'avoir réservé au jugement de Dieu cette cause dont il s'étoit chargé un peu légèrement, et d'avoir fait entendre que ni lui ni le roi Théodoric n'ont point vu de preuves des crimes qu'on reprochoit au pape. Il conjure le sénat de conserver l'honneur de l'Eglise, de ne pas souffrir que l'on attaque tout l'épiscopat en la personne du pape et de ne pas donner aux troupeaux le mauvais exemple de s'élever contre leurs pasteurs.

Saint Avit joint dans cette lettre la qualité de sénateur romain à celle d'évêque; et en effet, il étoit de la première noblesse de Rome, petit-fils de l'empereur Avitus et fils du sénateur Hésychius, qui avoit été avant lui évêque de Vienne. Le roi Gondebaud, quoiqu'arien, estimoit particulièrement saint Avit et le consultoit souvent, comme il paroît par ses lettres, sur différentes questions de l'écriture. Dans la première, il nous apprend l'origine du mot de messe, en marquant que l'on usoit de cette formule: *Ite missa est*, non-seulement à l'église, mais au palais du prince et aux prétoires des juges, pour congédier le peuple quand l'assemblée étoit finie. Il assista vers l'an cinq cent à une conférence avec les ariens, où il fit le principal personnage, ce qui se passa ainsi.

LII. Conférence de Lyon avec les ariens.

L'exemple de saint Rémy, qui après la conversion de Clovis détruisoit partout les autels des idoles et étendoit la foi par la multitude de ses miracles, excita plusieurs évêques à s'assembler pour essayer de réunir les ariens (2); mais afin qu'il n'y parût point d'affectation, Etienne, évêque de Lyon, les invita à la fête

(1) Lib. Pontif. In Sym. (2) P. 1323. (3) P. 1364, D.

(1) P. 1362, D. (2) Coll. Epist. t. 4, Conc. p. 118. t. 3, Spicil. 110.

de Saint-Just, qui étoit proche, savoir, le second jour de septembre. Plusieurs y vinrent, entre autres saint Avit de Vienne, son frère Apollinaire de Valence, Eonius d'Arles (1). Ils allèrent tous saluer le roi Gondebaud, qui étoit à Savigny, et eurent audience, malgré quelques-uns des plus puissants ariens. Saint Avit, à qui les autres déféroient le plus, quoiqu'il ne fût ni le plus ancien, ni le premier en dignité, porta la parole et demanda au roi la conférence pour procurer la paix.

Le roi répondit : Si votre foi est véritable, pourquoi vos évêques n'empêchent-ils pas le roi des François de me faire la guerre et de se joindre avec mes ennemis pour me détruire? La foi ne permet pas de désirer le bien d'autrui, d'être altéré du sang des peuples; qu'il montre sa foi par ses œuvres. Seigneur, dit saint Avit, nous ne savons pas les raisons du roi des François; mais l'écriture nous enseigne que souvent les royaumes sont renversés pour le mépris de la religion. Revenez avec votre peuple à la loi de Dieu ; mettez-vous en paix avec lui, et vous l'aurez avec tout le monde (2). Le roi dit : Parce que je ne veux pas reconnoître trois dieux, vous dites que je ne professe pas la loi de Dieu. Je n'ai point lu dans l'écriture qu'il y ait plusieurs dieux, mais un seul. Saint Avit répondit : Dieu nous garde, seigneur, d'adorer plusieurs dieux ; mais ce Dieu un, en essence, est en trois personnes : le fils et le saint-esprit ne sont pas d'autres dieux, mais le même Dieu. Il commença à lui expliquer la foi catholique, et voyant qu'il l'écoutoit paisiblement, il ajouta : Oh! si vous vouliez connoître par vos lumières comme notre foi est bien fondée, quel bien nous en viendroit et à votre peuple ! Mais les vôtres, étant ennemis de Jésus-Christ, attirent la colère de Dieu sur vous. Cela n'arriveroit pas si vous vouliez nous écouter et commander à vos évêques de conférer publiquement avec nous. Ayant ainsi parlé, il se jeta aux pieds du roi et les embrassant il pleuroit amèrement; tous les évêques se prosternèrent avec lui. Le roi sensiblement touché les releva et leur promit amiablement de leur rendre réponse.

Dès le lendemain, étant retourné à Lyon, il envoya quérir Étienne et Avit et leur dit : Vous avez ce que vous demandez ; mes évêques sont prêts de vous montrer que personne ne peut être co-éternel et consubstantiel à Dieu ; mais je ne veux pas que ce soit devant tout le peuple, de peur qu'il n'y ait du tumulte; ce sera seulement devant mes sénateurs et les autres que je choisirai ; comme de votre part vous choisirez qui vous voudrez des vôtres, mais non pas en grand nombre, et ce sera demain en ce lieu. Les évêques se retirèrent pour le faire savoir aux autres; c'étoit la veille de saint Just. Ils eussent bien voulu remettre la conférence au lendemain de la fête, mais ils ne voulurent pas différer un si grand bien ; seulement ils résolurent de passer la nuit auprès du sépulcre du saint, pour obtenir de Dieu par ses prières ce qu'ils désiroient (1). Pendant cette nuit, on lut à l'office quatre leçons de l'écriture, suivant l'usage du temps, deux de l'ancien testament, de la loi et des prophètes, deux du nouveau, de l'évangile et des épîtres; et dans toutes les quatre, il se trouva des passages qui marquoient les cœurs endurcis (2). Les évêques crurent que Dieu leur montroit l'endurcissement du roi et passèrent la nuit dans la tristesse et les larmes. A l'heure que le roi avoit marquée, tous les évêques assemblés se rendirent au palais, accompagnés de plusieurs prêtres, plusieurs diacres et quelques laïques catholiques, entre autres Placide et Lucain, deux des principaux officiers du roi. Les ariens vinrent aussi, et après qu'ils se furent assis, le roi présent, saint Avit parla pour les catholiques et Boniface pour les ariens. Il écouta saint Avit assez paisiblement; mais quand son tour vint de parler, il proposa des questions difficiles, comme pour fatiguer le prince. Saint Avit eut beau presser Boniface, jamais il ne répondit à aucune de ses raisons; mais il il se répandit en injures, traitant les catholiques d'enchanteurs et d'adorateurs de plusieurs dieux. Le roi, le voyant embarrassé, se leva de son siége, et dit qu'il répondroit le lendemain. Tous les évêques se retirèrent, et comme il n'étoit pas encore tard, ils allèrent avec les autres catholiques à l'église de Saint-Just rendre grâces à Dieu de l'avantage qu'ils avoient remporté.

Le lendemain, les évêques retournèrent au palais. En entrant, ils trouvèrent Arédius homme illustre et habile, qui, bien que catholique de profession, favorisoit les ariens pour faire sa cour au roi qui avoit grande confiance en lui (3). Il voulut leur persuader de s'en retourner, disant que ces disputes ne faisoient qu'aigrir la multitude et qu'il n'en pouvoit rien venir de bon. Étienne, évêque de Lyon, lui répondit : Rien n'est plus propre à réunir les esprits que de connoître de quelle part se rencontre la vérité, toujours aimable et propre à faire aimer ceux qui la suivent. Enfin il ajouta qu'ils étoient tous venus par ordre du roi, après quoi Arédius n'osa plus résister. Ils entrèrent donc, le roi se leva pour venir au-devant d'eux et se tenant entre Étienne et Avit, il leur parla encore contre le roi des François, disant qu'il sollicitoit son frère contre lui. Il étoit vrai que Clovis étoit d'intelligence avec Godégisile qui régnoit sur une partie de la Bourgogne et résidoit à Genève. Mais c'étoit Godégisile qui avoit sollicité Clovis de faire la guerre à Gondebaud qui ne le savoit pas (4). Les évêques lui répondirent que le meilleur moyen de faire la paix étoit de s'accorder sur la foi, et lui offrirent leur entremise pour traiter la paix s'il l'avoit agréable. Après quoi chacun prit sa place.

(1) Martyr. Usuar. 2 sept. (2) T. 4, Conc. p. 1519.

(1) V. Mabill. de Curs. Gall. 2. n. 25, p. 1520. (2) Exod. VII, 3. Isa. VI. 9. Matth. XI, 21. Rom. 11, 4. (3) P. 1522. (4) Greg. Tur. II, Hist. c. 32.

Saint Avit voulant répondre aux reproches de Boniface montra que les catholiques n'adoroient point plusieurs dieux, ce qu'il prouva si clairement qu'il se fit admirer même des ariens. Boniface ne fit que dire des injures comme le jour précédent, et s'enroua tellement à force de crier qu'il ne pouvoit plus parler. Le roi ayant attendu assez longtemps, se leva, montrant sur son visage son indignation contre Boniface. Alors saint Avit dit au roi : Si les vôtres ne peuvent nous répondre, qui empêche que nous ne convenions tous d'une même foi. Et comme ils murmuroient, il ajouta avec une confiance extraordinaire : Si nos raisons ne peuvent les convaincre, je ne doute point que Dieu ne confirme notre foi par un miracle. Ordonnez que nous allions tous au tombeau de saint Just, que nous l'interrogions sur notre foi, et Boniface sur la sienne; et Dieu prononcera ce qu'il approuve par la bouche de son serviteur. Le roi étonné sembloit y consentir; mais les ariens se récrièrent et dirent que, pour faire connoître leur foi, ils ne vouloient pas faire comme Saül qui s'étoit attiré la malédiction ayant recours à des enchantements et à des voies illicites, qu'ils se contentoient d'avoir l'écriture plus forte que tous les prestiges (1). Ils le répétèrent plusieurs fois avec de grands cris, et le roi qui s'étoit déjà levé, prenant par la main Etienne et Avit, les mena jusqu'à sa chambre, les embrassa et leur dit de prier pour lui, paraissant fort embarrassé. Plusieurs ariens se convertirent et furent baptisés quelques jours après.

Gondebaud lui-même, après avoir terminé la guerre contre Clovis, voyant les foibles raisons des hérétiques, confessa devant saint Avit que le fils de Dieu et le Saint-Esprit sont égaux au père, et le pria de lui donner en secret l'onction du saint-chrême. Saint Avit lui dit : Si vous croyez véritablement, suivez le précepte du seigneur qui a dit : Qui me confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon père, et le reste (2). Vous êtes roi, et n'avez point à craindre d'être persécuté comme les apôtres. Vous appréhendez la sédition du peuple; mais c'est au peuple à vous suivre plutôt qu'à vous de fomenter sa foiblesse. On ne se moque pas de Dieu, et il n'aime pas celui qui pour un royaume terrestre n'ose le confesser en ce monde. Le roi ne sut que répondre ; mais il n'eut jamais le courage de faire publiquement profession de la foi catholique et demeura en cet état jusqu'à la mort.

(1) P. 1522. 1, Reg. XXVIII, 12. (2) Greg. 11, Hist. c. 34. Matth. X, 22.

LIII. Différend entre Vienne et Arles.

Saint Avit avoit obtenu du pape Anastase un réglement entre lui et l'évêque d'Arles, qui étendoit sa juridiction sur les evêques voisins. Eonius, évêque d'Arles, s'en plaignit au pape Symmaque, soutenant que ce réglement avoit été obtenu par subreption contre les canons. Le pape Symmaque, ne voulant juger qu'en connoissance de cause, manda aux deux évêques d'Arles et de Vienne de lui envoyer à un jour nommé des gens pour soutenir leurs prétentions. La lettre est du troisième des calendes de novembre après le consulat de Paulin, c'est-à-dire du trente d'octobre quatre cent quatre-vingt-dix-neuf. Eonius envoya à Rome un prêtre nommé Crescence, qui, ayant instruit Symmaque, il vit que le pape Anastase avoit mis de la confusion dans la province en changeant l'ordre ancien. Il blâme cette conduite et dit que le sacerdoce étant indivisible, les successeurs ne peuvent donner atteinte aux ordonnances de leurs prédécesseurs, autrement cette légèreté ôteroit tout le respect dû au saint-siége. Il ordonne donc à Eonius de s'en tenir à la vénérable antiquité sans avoir égard aux nouvelles constitutions qui ne servent qu'à troubler la paix et à favoriser l'ambition; c'est-à-dire qu'il lui fait gagner sa cause (1). La lettre est du vingt-neuf de septembre, l'an cinq cent. Saint Avit, en ayant eu connoissance, se plaignit d'avoir été condamné sans être entendu, car il ne paroît pas qu'il eût envoyé à Rome, mais le pape lui fit cette réponse : Si vous pouvez montrer qu'Anastase, mon prédécesseur, ait eu raison de faire ce qu'il a fait, nous serons bien aise qu'il n'ait point blessé les canons. Car il faut quelquefois relâcher de la rigueur de la loi pour un bien que la loi même auroit ordonné si elle l'avoit prévu. La lettre est du troisième des ides d'octobre, sous le consulat d'Aviénus et de Pompée, c'est-à-dire du trente octobre cinq cent un.

LIV. Décrets contre l'aliénation des biens d'Église.

L'année suivante, cinq cent deux, sous le consulat d'Aviénus le jeune, le six de novembre, le pape Symmaque tint un concile à Rome dont les réglements tendent principalement à empêcher les aliénations des biens ecclésiastiques. Ce concile fut tenu dans la basilique de Saint-Pierre ; avec le pape, il y eut quatre-vingts évêques, dont les premiers étoient Laurent de Milan et Pierre de Ravenne ; on y voit aussi Eulalius de Syracuse, recommandable par sa vertu. Il y avoit trente-sept prêtres et quatre diacres, dont le second étoit Hormisdas, depuis pape. Symmaque remercia d'abord les pères d'avoir offert le pardon aux clercs schismatiques ; puis il ajouta que ceux-ci avoient voulu prendre

(1) Epist. 2, pag. 1292. Epist. 1. 12, p. 1311, E.

avantage d'un écrit fait par le patrice Basile, sous prétexte de la conservation des biens ecclésiastiques; et on le fit lire par le diacre Hormisdas (1). C'étoit le décret fait sous le roi Odoacre, l'an quatorze cent quatre-vingt-trois.

Après la lecture, Laurent de Milan dit : Cet écrit n'a pu obliger aucun évêque de Rome, parce qu'un laïque n'a pas eu le pouvoir de rien ordonner dans l'Église, vu principalement que le pape n'y a point souscrit ni aucun métropolitain (2). Pierre de Ravenne en dit autant. Eulalius de Syracuse ajouta que les évêques qui avoient consenti à ce décret n'avoient pu faire préjudice au pape, le saint-siége étant vacant. Tout le concile fut de même avis que l'on ne devoit avoir aucun égard à cet écrit. Ensuite, le pape, voulant pourvoir à l'avenir, prononça le décret suivant : Il ne sera permis à aucun pape d'aliéner à perpétuité aucun héritage de la campagne, ni de le donner en usufruit, si ce n'est aux clercs, aux captifs et aux étrangers (3). Les maisons des villes qui ne pourroient être entretenues qu'à grands frais, pourront être baillées à rente. Les prêtres des titres de la ville de Rome seront tenus de la même loi, sous peine de déposition; celui qui aura reçu la chose aliénée sera frappé d'anathème, le contrat sera nul. Tout ecclésiastique pourra répéter les choses aliénées avec les fruits. Cette ordonnance n'est que pour le saint-siége, chaque évêque dans les provinces suivra selon sa conscience la coutume de son église.

LV. Apologies pour Symmaque.

L'année suivante, cinq cent trois, après le consulat d'Aviénus, il se tint encore un concile à Rome, que l'on compte pour le cinquième, sous le pape Symmaque. Les évêques étant assis devant la confession de Saint-Pierre, le pape dit : Qu'on apporte l'écrit composé par Ennodius contre ceux qui ont osé attaquer notre quatrième concile tenu à Rome à la Palme, et qu'on le lise devant tout le monde. Ennodius étoit un diacre en grande réputation pour son éloquence, et nous avons ce traité composé pour la défense du pape Symmaque en réponse à un écrit publié par les schismatiques, sous ce titre : Contre le synode de l'absolution irrégulière (4). Leur principale objection étoit, qu'en disant que le pape ne pouvoit être jugé, on sembloit dire que saint Pierre et ses successeurs avoient reçu de Dieu la licence de pécher avec les prérogatives de leur siége. Ennodius nie cette conséquence et dit, parlant de saint Pierre : Il a transmis à ses successeurs un avantage perpétuel de mérites avec l'héritage de l'innocence ; ce qui lui a été accordé pour la gloire de ses actions, s'étend à ceux dont la vie ne brille pas moins; car, qui peut douter que celui-là ne soit saint, qui est élevé à une si haute dignité. S'il manque des avantages acquis par son mérite, ceux de son prédécesseur lui suffisent. Jésus-Christ élève des hommes illustres à cette place si éminente, ou rend illustres ceux qu'il y élève; lui, sur qui l'Église est appuyée, prévoit ce qui est propre à lui servir de fondement. En un mot, Ennodius prétend que le saint-siége rend impeccables ceux qui y montent, ou plutôt, que Dieu n'en permet l'entrée qu'à ceux qu'il a prédestinés pour être saints. Et véritablement, la plupart des papes qui avoient été jusqu'alors avoient vécu si saintement qu'ils pouvoient donner lieu à cette pensée.

Les schismatiques disoient encore : S'il est vrai que le pape n'ait jamais subi le jugement de ses inférieurs, pourquoi a-t-il été cité et emmené en jugement? A quoi Ennodius répond qu'il l'a fait par humilité et sans y être obligé, et que ce sont leurs violences qui l'ont obligé à se retirer. Ils soutenoient que le pape devoit recevoir un évêque visiteur comme il en donnoit aux autres églises. Ennodius le nie et ajoute : Dieu a voulu peut-être terminer par des hommes les causes des autres hommes, mais il a réservé à son jugement l'évêque de ce siége; et si vous dites que toutes les âmes sont sujettes à ce jugement, je répondrai qu'il n'a été dit qu'à un seul : Tu es Pierre, et le reste (1).

Après que l'écrit d'Ennodius eut été lu dans le concile de Rome, les évêques l'approuvèrent tout d'une voix et dirent : Que cet écrit soit reçu de tout le monde et gardé à la postérité entre les actes de notre concile, comme ayant été composé par son autorité. Le pape ordonna qu'il fût mis au nombre des décrets apostoliques. Les évêques demandèrent ensuite la condamnation de ceux qui avoient accusé le pape et attaqué le concile. Mais le pape pria que ses persécuteurs fussent traités plus doucement, déclarant qu'il leur pardonnoit. Toutefois, pour prévenir de tels maux, il demanda l'observation des anciens canons, suivant lesquels les ouailles ne doivent point accuser leur pasteur s'il n'erre contre la foi, ou s'il ne leur a fait tort en particulier. La première de ces exceptions est remarquable, puisque le pape y reconnoît que tout évêque et lui-même peuvent être accusé d'erreur contre la foi. Il ajoute qu'un évêque dépouillé de son bien, ou chassé de son siége, doit être réintégré et toutes choses rétablies en leur entier avant qu'il puisse être appelé au jugement. Le concile confirma toutes ces règles sous peine de déposition pour les clercs, et pour les moines et les laïques, sous peine d'être privés de la communion, et s'ils ne se corrigent, d'être frappés d'anathème (2). Où l'on voit clairement que l'excommunication étoit moins.

Il paroît, par quelques endroits de l'apologie d'Ennodius, que la calomnie inventée contre le

(1) T. 4, p. 1333. Vita S. Fulg. c. 12. Ap. Boll. 1, jan. p. 36.
(2) Sup. liv. XXIX, n. 59. p. 1336.
(3) P. 1337, n. 4.
(4) T. 4, p. 1364. Edit. Sirm. p. 317. t. 4, Conc. p. 1540. Ibid. p. 1343, D.

(1) P. 1244, D; 1346, F. Matth. XVI.
(2) Ap. 1364, 1365. 1366, D.

pape Symmaque étoit un adultère ou quelque crime semblable (1). On croit que ce fut l'occasion d'une ordonnance faite par le pape en ce même temps; mais on ne sait pas en quel concile, pour obliger les évêques, les prêtres et les diacres, d'avoir toujours auprès d'eux une personne de probité connue qui fût témoin de leurs actions; et ceux qui n'avoient pas assez de bien pour entretenir un tel compagnon, devoient servir de compagnon à d'autres, afin que la vie des ecclésiastiques fût à couvert, non-seulement du mal, mais du soupçon. Nous avons une ordonnance dressée au nom d'un évêque par Ennodius en exécution de ce décret : et c'étoient ces compagnons inséparables que l'on appeloit syncelles.

Le pape Symmaque écrivit une apologie pour lui-même, servant de réponse à un libelle publié contre lui par l'empereur Anastase (2). Il l'accusoit d'être manichéen, à quoi le pape répond : Suis-je eutychéen ou protecteur des eutychéens, dont l'erreur favorise principalement celle des manichéens? Rome m'est témoin, et ses archives font foi, si je me suis écarté de la foi que j'ai reçue du saint-siége, en sortant du paganisme. Au reste, on rapporte que ce même pape, ayant trouvé à Rome des manichéens, brûla leurs livres devant la porte de la basilique de Constantin et les envoya en exil. Il poursuit ainsi son apologie : Vous dites que j'ai conspiré avec le sénat pour vous excommunier; il est vrai, mais je ne fais en cela que suivre ce que mes prédécesseurs ont eu raison de faire. Que m'importe, dites-vous, ce qu'a fait Acace? Abandonnez-le donc, pour montrer que vous n'y prenez point d'intérêt, nous ne demandons pas mieux. Ce n'est pas vous, seigneur, que nous excommunions, c'est Acace; séparez-vous de lui, vous vous retirez aussi de son excommunication, autrement ce n'est pas nous qui vous excommunions, c'est vous-même. Ces paroles font croire que l'excommunication dont se plaignoit l'empereur n'étoit pas un jugement prononcé nommément contre lui, mais une cessation de commerce, suivant l'usage de ce temps-là. Encore le pape marque-t-il qu'il lui avoit écrit, quoiqu'il n'en eût point reçu de lettre de son ordination, suivant la coutume. Il se plaint ensuite de la persécution que l'empereur faisoit souffrir aux catholiques, leur défendant à eux seuls le libre exercice de la religion, tandis qu'il le permettoit à toutes sortes d'hérétiques. Quand ce seroit une erreur, dit-il, il faudrait la souffrir comme les autres. Si vous l'attaquez il faut les attaquer toutes.

LVI. Anastase persécute les catholiques.

L'empereur Anastase n'étoit pas proprement eutychéen (3), mais de la secte des acéphales, que l'on nomma aussi les hésitants, parce qu'ils n'étoient proprement d'aucun parti. Au commencement de son règne, sous prétexte de maintenir la paix, il défendit toute nouveauté, c'est-à-dire qu'il voulut que chaque église demeurât dans la possession où elle étoit de recevoir ou de rejeter le concile de Chalcédoine, et il chassoit les évêques qui le recevoient ou le rejetoient de nouveau, voulant que l'on s'en tînt à l'hénotique de Zénon.

Les guerres qu'il eut à soutenir contre les Isaures et ensuite contre d'autres barbares (1) et contre les Perses, l'empêchèrent pendant plusieurs années de persécuter les catholiques; mais, étant délivré de ces guerres, la seizième année de son règne, cinq cent-six de J.-C., il recommença à les attaquer, et particulièrement Macédonius, patriarche de Constantinople. Plusieurs évêques, pour faire leur cour, se déclarèrent contre le concile de Chalcédoine, et le premier fut Eleusinius de Sasime, dans la seconde Cappadoce. L'empereur fit venir de Cyzique un Syrien demi-Persan, habillé en prêtre, quoique manichéen de religion et peintre de profession, qui fit dans le palais d'Hélène des peintures extravagantes et différentes des saintes images approuvées de l'Église, et cela par l'ordre de l'empereur, qui aimoit les visions des manichéens. Cette nouveauté causa une grande sédition à Constantinople, et l'empereur craignant les catholiques zélés pour le concile de Chalcédoine, s'avisa de faire marcher le préfet de la ville dans les processions, à la suite du peuple, ce qui passa en coutume. Il fit aussi venir à Constantinople Xénaïas ou Philoxène, ce Persan impie que Pierre le foulon avoit fait évêque d'Hiéraple. Xenaïas ayant pris en haine Flavien, patriarche d'Antioche, l'accusa d'être nestorien; et Flavien ayant anathématisé Nestorius et sa doctrine, Xénaïas voulut qu'il condamnât aussi tous ceux qui avoient été soupçonnés de nestorianisme, savoir : Diodore de Tarse, Théodore de Mopsueste, Théodoret, Ibas, Euthérius de Tyane et plusieurs autres, dont quelques-uns avoient été effectivement nestoriens, les autres en ayant été soupçonnés, s'étoient justifiés et étoient morts dans la communion de l'Église (2). Xénaïas écrivit aux eutychéens pour les exciter contre Flavien. Eleusinius de Sasime, Nicias de Laodicée en Syrie, et quelques autres qui étoient ennemis de Flavien pour divers sujets, se joignirent à Xénaïas; et, étant venus à Constantinople, ils animèrent l'empereur contre Flavien, comme partisan de Macédonius.

Toutefois l'empereur fut obligé de faire sortir secrètement Xénaïas de Constantinople, car son arrivée avoit troublé tous les catholiques, le clergé, les moines, le peuple; et le patriarche Macédonius ne communiquoit point avec

(1) P. 1342, C, 1337, B.
(2) T. 4, Conc. p. 1266, 1297. D.
(3) Act. 3. Leonc. de Sect. t. 4, Bibl. PP. p. 97. Sup. n. 21. Evag. III, c. 30.

(1) Lib. Brev. c. 18. Theod. lect. 2, p. 561. Theoph. p. 128.
(2) Sup. n. 18. Epist. ad Aleis. Evagr. III, c. 31. V. Vales hic.

lui, et n'avoit même pas daigné lui parler. L'empereur Anastase avoit dès lors résolu la perte de Macédonius, et la religion ne lui servoit que de prétexte. Le patriarche Euphémius, avant que de le couronner empereur, lui fit promettre par écrit de ne rien innover dans la religion ; et cette promesse fut confiée à Macédonius alors trésorier de l'église de Constantinople(1). Quand il fut devenu patriarche, l'empereur voulut absolument qu'il lui rendît cet écrit comme honteux à sa dignité. Macédonius le refusoit constamment, et disoit qu'il ne trahiroit point la foi ; c'est ce qui lui attira la persécution. Ses ennemis subornèrent un nommé Acholius pour l'attaquer à coups d'épée, mais le patriarche, pour faire le bien contre le mal, lui donna une pension et en usa de même envers quelques pauvres qui avoient pillé l'église.

LVII. Persécution en Afrique.

La persécution avoit aussi recommencé en Afrique. Le roi Gontamond ayant succédé à Huneric, en quatre cent quatre-vingt-quatre, rendit la paix à l'Eglise et rappela les catholiques exilés (2). Mais il y eut d'abord quelque espèce de persécution. La troisième année de son règne, il rendit à ceux de Carthage le cimetière de saint Agilée, ayant déjà rappelé d'exil l'évêque Eugene. La dixième année, en quatre cent quatre-vingt-quatorze, il ouvrit toutes les églises, après qu'elles eurent été fermées dix ans, six mois et cinq jours, depuis le septième de fevrier de la huitième année d'Huneric, jusqu'au dernier d'août de cette année. Gontamond rappela aussi tous les autres évêques, à la prière de saint Eugene ; mais il mourut deux ans après, et son frère Trasamond lui succéda le vingt-quatre de septembre quatre cent quatre-vingt-seize. Il persécuta les catholiques, non par violence comme ses prédécesseurs, mais leur promettant des charges, des dignités, de l'argent, ou l'impunité des crimes. Il défendit d'ordonner des évêques aux églises qui en manquoient ; mais ceux qui restoient résolurent de concert de ne point obéir à cet ordre. Ils pensèrent que la colère du roi s'apaiseroit, ou que si sa persécution s'excitoit, les nouveaux évêques consoleroient les peuples et gagneroient la couronne du martyre. On croit que cette résolution fut prise l'an cinq cent-sept, et deux ans auparavant Eugène de Carthage étoit mort à Alby, dans les Gaules, où sa mémoire est encore célèbre et honorée, comme dans toute l'Eglise, le treizième de juillet (3). Il pouvoit y avoir été envoyé par Trasamond, ami d'Alaric, roi des Visigoths, et arien comme lui. Saint Eugène mourut sous le consulat de Théodore, qui est l'an cinq cent cinq.

Suivant la résolution prise par les évêques, on élut promptement plusieurs prêtres et plusieurs diacres, que l'on enlevoit aussitôt et on les consacroit évêques ; chaque ville s'empressoit pour n'être pas la dernière à remplir son siége (1). La province Bysacène fut bientôt pleine d'évêques, et le roi irrité avoit déjà résolu de les envoyer tous en exil, et premièrement le primat Victor qui les avoit ordonnés. Il fut pris et mené à Carthage, en sorte que la joie des nouvelles ordinations fut suivie d'une plus grande tristesse. Alors saint Fulgence fut ordonné évêque de Rupse, ville célèbre de la même province ; mais il devint lui-même si illustre qu'il faut reprendre son histoire de plus haut.

LVIII. Commencements de saint Fulgence.

Il étoit de la première noblesse de Carthage. Le sénateur Gordien, son aïeul, chassé avec les autres par Genséric, passa en Italie et y mourut. Deux de ses fils revinrent en Afrique dans l'espérance de recouvrer sa succession, mais ils ne purent demeurer à Carthage, où leur maison avoit été donnée aux prêtres ariens, et s'établirent à Telepe, dans la Bysacène, où le roi leur fit rendre quelques terres. L'un d'eux, nommé Claude, épousa Marianne, femme chrétienne, dont, en quatre cent soixante-huit, il eut ce fils qu'il nomma Fulgence, et mourut peu de temps après. Sa mère lui fit d'abord apprendre le grec afin qu'il le prononçât mieux, et en effet, il le parla toute la vie comme un Grec naturel. Il fut obligé de bonne heure à prendre la conduite de ses affaires, mais il se dégoûta bientôt de la vie du monde, et prenant plaisir à visiter souvent des moines, il fut touché d'un désir ardent de les imiter (2). Il cacha quelque temps son dessein, s'exerçant dans la maison de sa mère à la retraite, au jeûne et à la prière ; mais enfin, touché d'un sermon de saint Augustin sur le trente-sixième psaume, il résolut de se déclarer.

Un évêque, nommé Fauste, relégué par ordre d'Hunéric près de son diocèse, avoit bâti un monastère dans le lieu de son exil et y vivoit si saintement qu'il se faisoit respecter de tous les chrétiens. Saint Fulgence, qui en étoit fort connu, lui ouvrit son cœur ; mais le saint évêque voyant un jeune homme noble, riche et élevé dans les délices, le rebuta d'abord et ne le reçut qu'après l'avoir bien éprouvé. Sa mère, quoique pieuse, fut fort troublée de sa retraite ; elle vint au monastère, criant et se lamentant comme si son fils avoit été mort ; et, chargeant d'injures l'évêque Fauste, elle le pressoit de le lui rendre. Saint Fulgence, qui aimoit tendrement sa mère, fut sensiblement touché de ses cris, mais il demeura ferme ; et après une telle épreuve, le saint évêque ne fit plus de difficulté de l'admettre dans sa communauté. Plusieurs de ses amis quittèrent le monde à son

(1) Theoph. an. 506, p. 128. Sup. n. 21.
(2) Sup. n. 21. Isid. Hist. Vand. Ara. 514, Vict. Tun. Chr.
(3) Procop. 1, Vand. c. 8. Vita S. Fulg. c. 16. Boll. 1 janv. Martyr. Rom. 15 jul.

(1) Vict. Tun. (2) Vita c. 1, 2, 3.

exemple, et entrèrent dans des monastères. Il laissa tous ses biens à sa mère, quoiqu'il eût un frère, nommé Claude, plus jeune que lui ; mais il aima mieux que son frère, s'il se conduisoit bien, les tint de la libéralité de sa mère(1).

La persécution recommençant, l'évêque Fauste fut obligé de changer souvent de place pour se cacher, ce qui obligea saint Fulgence, de l'avis de Fauste même, de passer à un monastère voisin, dont l'abbé, nommé Félix, étoit son ami dès la première jeunesse (2). Il voulut céder à Fulgence le gouvernement du monastère, l'en jugeant plus capable que lui ; et enfin, du consentement de la communauté, ils convinrent de le gouverner ensemble. Fulgence étoit chargé particulièrement de l'instruction des frères et des hôtes ; Félix du temporel et de l'hospitalité. L'incursion des barbares les obligea de quitter leur monastère pour chercher du repos plus loin. Ils sortirent avec toute leur communauté, et après un assez grand voyage, ils s'arrêtèrent au territoire de Sicque, attirés par la fertilité du lieu et par la charité de quelques fidèles. Un prêtre arien, nommé Félix, gouvernoit une paroisse dans le voisinage ; il étoit riche, barbare de naissance, cruel et très-animé contre les catholiques. Il prit saint Fulgence pour un évêque déguisé en moine et craignit qu'il ne reconciliât secrètement plusieurs de ceux qu'il avoit séduits ; et en effet, saint Fulgence travailloit autant qu'il pouvoit à les convertir. Le prêtre arien mit donc des sentinelles sur le chemin pour arrêter les deux amis ; et en effet, ils furent pris. L'abbé Félix portoit quelques pièces d'or pour la subsistance des frères et il les jeta où il put sans que les gardes s'en aperçussent (3). On les mena tous deux liés au prêtre arien, qui leur demanda d'une voix terrible : Pourquoi êtes-vous venus en cachette de votre pays contre le service des rois chrétiens ? et sans attendre leur réponse, il commanda qu'on les frappât. Alors l'abbé Félix dit : Epargnez mon frère Fulgence, il n'a pas la force de souffrir les tourments et mourra peut-être entre vos mains ; tournez votre colère contre moi, je sais que répondre, je suis cause de tout. Le prêtre arien, étonné de cette charité, fit un peu éloigner saint Fulgence et commanda à ses gens de frapper rudement l'abbé Félix qui étoit ravi de souffrir pour le délivrer ; mais l'arien ne laissa pas de faire ensuite frapper saint Fulgence qui, étant beaucoup plus délicat, ne put longtemps souffrir les coups de bâton ; pour avoir donc quelque relâche, il s'écria : J'ai quelque chose à dire, si on me le permet. Alors il commença à raconter l'histoire de son voyage d'une manière si agréable que le prêtre arien l'admiroit. Toutefois, de peur de paroître vaincu, il dit : Frappez encore, je pense qu'il veut aussi me séduire. Enfin il leur fit raser la tête et ôter leurs habits

et les renvoya ainsi dépouillés de tout ; mais en retournant par la plaine où ils avaient été pris, ils retrouvèrent tout l'or que l'abbé Félix avait jeté, et louant Dieu, ils s'en retournèrent chez eux. Le bruit de cette cruauté vint à Carthage, car la ville de Sicque étoit dans la province proconsulaire ; et l'abbé des ariens, qui connoissait saint Fulgence et sa famille, étoit prêt de châtier son prêtre ; mais saint Fulgence ne voulut jamais lui porter ses plaintes, et dit à ceux qui l'y excitoient : Il n'est pas permis à un chrétien de chercher la vengeance en ce monde. Dieu sait comment il doit défendre ses serviteurs, et plusieurs seraient scandalisés de voir un catholique et un moine demander justice à un évêque arien. Ils sortirent toutefois de cette province, aimant mieux s'exposer aux Maures qu'aux ariens. Ils retournèrent au voisinage de leur pays et fondèrent un nouveau monastère.

LIX. Saint Fulgence passe en Sicile.

Peu de temps après saint Fulgence admirant les vies des moines d'Egypte qu'il avoit lues dans les institutions et les conférences de Cassien (1), résolut d'aller dans leur pays, tant pour renoncer à la charge d'abbé et vivre sous l'obéissance, que pour pratiquer une abstinence plus rigoureuse. Il alla donc à Carthage avec un moine nommé Rédemptus et s'embarqua pour passer à Alexandrie. Etant arrivé à Syracuse, il fut reçu par l'évêque Eulalius, qui entre ses autres vertus, chérissoit la profession monastique, et avoit un monastère particulier, où il passoit tout le temps que ses fonctions lui laissoient de libre. Il reçut saint Fulgence avec beaucoup de charité, comme un simple étranger ; mais pendant le repas, quand on commença à parler des choses de Dieu, suivant la coutume des évêques, Eulalius connut bientôt aux discours de saint Fulgence, que c'étoit un grand docteur, sous l'apparence d'un simple moine.

Après le dîner, il le fit venir, et ayant appris son dessein, il lui dit : Vous avez raison de chercher la perfection. Mais il est impossible de plaire à Dieu sans la foi ; le pays où vous allez est séparé de la communion de saint Pierre, et tous ces moines dont on admire l'abstinence, ne communiqueront point avec vous. Retournez, mon fils, de peur de mettre votre foi en danger ; moi-même, dans ma jeunesse avant que d'être évêque, j'ai eu le même dessein, mais cette raison m'en a détourné. Saint Fulgence se rendit et consentit de demeurer quelques mois à Syracuse, mais dans le petit logement que saint Eulalius lui avoit donné ; il commença à exercer lui-même l'hospitalité envers d'autres étrangers avec le peu qu'on lui fournissoit : ce qui remplit Eulalius d'admiration et de joie.

Quand l'hiver fut passé, saint Fulgence tra-

(1) C. 7. (2) C. 8. (3) C. 10.

(1) C. 12.

versa par terre la Sicile, pour aller voir un évêque africain, nommé Rufinien(1), qui, fuyant la persécution, s'étoit retiré dans une petite île où il pratiquoit la vie monastique. L'ayant trouvé, il le consulta encore sur son dessein, et il en reçut le même conseil de ne point aller en Egypte. Mais avant que de retourner, il voulut profiter de l'occasion, et aller à Rome visiter les sépulcres des apôtres. Il y arriva dans le même temps que le roi Théodoric, c'est-à-dire l'an cinq cent, et trouva toute la ville en joie. Il assista même à la harangue que fit le roi en présence du sénat et du peuple, avec toute la pompe dont Rome étoit encore capable. A ce spectacle saint Fulgence dit aux frères qui l'accompagnoient : Quelle doit être la beauté de la Jérusalem céleste, si telle est la splendeur de Rome terrestre ! et si tant d'honneur est donné en ce monde aux amateurs de la vanité, quelle doit être la gloire des saints qui contemplent la vérité !

Etant de retour en Afrique, il fonda un nouveau monastère dans la province de Byzacène, par la libéralité d'un nommé Sylvestre, et y fut le père d'une grande communauté ; mais l'amour d'une plus grande retraite le porta à s'aller cacher dans une île en un autre monastère, où l'on gardoit avec plus de sévérité l'ancienne discipline. Il y vécut comme simple moine, s'occupant à écrire de sa main, et à faire des éventails de feuilles de palme, nécessaires en ces pays chauds. Mais l'abbé Félix et ses moines, ayant appris où étoit Fulgence, obligèrent l'évêque Fauste à le revendiquer comme son moine ; et à son retour il l'ordonna prêtre tout d'un coup, afin qu'il ne pût quitter le monastère, ni être ordonné dans une autre église. Car sa réputation s'étendoit par toute l'Afrique, et on l'auroit demandé pour évêque si on avoit pu en ordonner. Mais c'étoit le temps où le roi Trasamond empêchoit les ordinations, et cette défense mettoit l'esprit en repos à saint Fulgence, qui n'ignoroit pas le désir des peuples. Ensuite, voyant que les évêques avoient résolu de faire des ordinations malgré la défense, il se cacha si bien que l'on ne pût le trouver, et qu'après l'avoir élu en plusieurs lieux, on fut obligé d'en élire d'autres ; mais quand il vit la plupart des églises remplies, et les nouveaux évêques condamnés à l'exil, il crut le péril passé et revint à son monastère.

LX. Son épiscopat.

La ville de Ruspe étoit demeurée sans évêque par l'ambition d'un diacre, nommé Félix, qui avoit assez de crédit pour empêcher l'élection d'un autre, et trop peu de mérite pour se faire élire lui-même (2). Les plus honnêtes gens de la ville, sachant que saint Fulgence étoit demeuré prêtre, s'adressèrent au primat Victor, comme on le menoit à Carthage, et obtinrent

(1) C. 15. (2) C. 17.

permission de faire ordonner saint Fulgence par les évêques voisins. Alors on assembla une troupe nombreuse et on alla surprendre saint Fulgence dans sa cellule, ayant mal aux yeux ; on le prit, on l'amena, on le força d'être évêque, le conduisant à celui qui devoit l'ordonner et qui était averti. Quoique saint Fulgence ne fût point connu en ce lieu-là, il ne laissa pas d'attirer d'abord tous les cœurs par la modestie de son visage et de sa démarche, et la pauvreté de ses habits. Le diacre ambitieux assembla une grosse troupe et se mit en embuscade sur le chemin par où on devoit amener saint Fulgence à Ruspe après sa consécration, mais le peuple, sans dessein, l'amena par un autre chemin ; il fut mis dans sa chaire, célébra les saints mystères, et donna la communion à tout le peuple. Le diacre céda à la volonté de Dieu et se soumit ; saint Fulgence le reçut avec bonté et l'ordonna prêtre ensuite, mais il mourut dans l'année, et le procurateur qui avoit soutenu sa brigue, tomba dans la pauvreté ; saint Fulgence fut ordonné l'an cinq cent huit, étant âgé de quarante ans.

Il conserva dans l'épiscopat les pratiques de la vie monastique (1). Il ne porta jamais d'habits précieux et ne se dispensa point des jeûnes. Il n'étoit vêtu que d'une tunique fort pauvre, hiver et été, sans user de l'orarium comme tous les évêques ; c'étoit une écharpe de toile autour du cou, dont est venu notre étole. Il ne portoit pas la chaussure des clercs, mais celle des moines, et marchoit souvent nu-pieds. La chasuble étoit alors un habillement ordinaire qui couvroit tout le corps, mais il n'en porta jamais de précieuse ou de couleur éclatante, ni n'en permit de telles à ses moines. Il portoit par dessous un petit manteau noir ou blanc ; et quand il faisoit doux, quelquefois dans le monastère il ne portoit que le manteau. Il n'ôtoit pas même sa ceinture pour dormir ; et il offroit le sacrifice avec la même tunique dans laquelle il couchoit, disant que, pour cette sainte action, il falloit plutôt changer de cœur que d'habits. Jamais il ne mangea de chair, mais seulement des herbes, des grains et des œufs, tant qu'il fit jeûne sans huile. Ensuite on lui persuada d'en user de peur d'affoiblir sa vue. Jamais il ne but de vin que comme un remède, mais avec tant d'eau qu'il n'en sentoit point le goût. Avant qu'on avertît les frères pour l'office de la nuit, il veilloit pour prier, lire, dicter, ou méditer, étant détourné tout le jour pour les affaires de son peuple. Quelquefois il descendoit pour célébrer les vigiles avec les autres. Comme il ne pouvoit demeurer nulle part sans avoir des moines (2), la première grâce qu'il demanda aux citoyens de Ruspe fut de lui donner une place pour bâtir un monastère. Un homme noble, nommé Posthumien, lui donna un petit héritage proche de l'église, et aussitôt

(1) V. Noris. Hist. Pelag. 11. c. ult. V. Fulg. c. 18. (2) C. 19.

saint Fulgence fit venir l'abbé Félix avec la plus grande partie de sa communauté ; le reste demeura sous la conduite d'un nommé Vital, mais avec la même union entre les deux monastères que si ce n'en eût été qu'un seul.

LXI. Exil de saint Fulgence.

Cependant le roi Trasamond fit prendre saint Fulgence pour l'envoyer en Sardaigne avec les autres évêques, avant qu'il eût le temps d'instruire son église. Il sortit accompagné de moines et de clercs, et vint à Carthage, où on lui fit des présents qu'il envoya au monastère qu'il faisoit bâtir, et s'embarqua sans rien emporter. Ils étoient plus de soixante évêques exilés ensemble ; et quoique saint Fulgence fût le dernier par l'ordination, sa science et sa vertu lui donnoient le premier rang. Quand ils s'assembloient pour quelque délibération, le primat et tous les autres vouloient savoir son avis et le chargeoient d'expliquer les résolutions communes. On le chargeoit aussi de répondre au nom de tous aux consultations des évêques d'outre-mer, c'est-à-dire de dresser les lettres où l'on mettoit les noms de tous les autres. Et outre ces lettres publiques, chaque évêque le prioit encore d'écrire pour lui, quand il avoit quelque avis à donner à son peuple, ou quelqu'un à corriger ; et ceux que les évêques absents avoient punis de quelque censure s'adressoient à lui pour les apaiser.

Dans les commencements de cet exil, il ne put former des monastères, ayant emmené trop peu de moines avec lui ; toutefois ne pouvant se passer de vivre en communauté, il persuada à deux évêques, Illustre et Janvier, de demeurer avec lui, et rassemblant des moines et des clercs, il fit une image d'un grand monastère. Ils avoient même table, ils prioient et lisoient ensemble ; seulement les moines se distinguoient par une plus grande austérité que les clercs, et ne possédoient rien en propre. Cette maison étoit l'oracle de la ville de Cagliari ; les affligés y cherchoient la consolation, on y accordoit les différends, on y expliquoit l'écriture, on y faisoit l'aumône ; souvent saint Fulgence par ses exhortations attiroit à la vie monastique ceux dont il avoit soulagé les besoins. Ces bonnes nouvelles venoient de jour en jour à Carthage et réjouissoient le peuple fidèle.

Outre les soixante évêques de la Byzacène, le roi Trasamond en bannit encore plusieurs autres du reste de l'Afrique ; en sorte que l'on en compte jusqu'à deux cent vingt. Ils apportèrent avec eux plusieurs reliques d'Afrique en Sardaigne, entre autres, le corps de saint Augustin, qui y demeura deux cents ans. Le pape Symmaque envoyoit tous les ans à ces évêques exilés de l'argent et des habits, et nous avons une lettre qu'il leur écrivit, apparemment par Ennodius, puisqu'elle se trouve entre ses œuvres (1). Avec cette lettre, le pape leur envoya des reliques de saint Nazaire et de saint Romain.

(1) Chr. br. ap. Canis. t. 4, Hist. misc. Epist. Oldr. ap. Bar. an. 723, n. 2. Hist. Misc. lib. VI. c. 48. Lib. Pontif. Epist. 7, ap. Enn. lib. 11, Ep. 14.

LIVRE TRENTE ET UNIÈME.

I. Concile d'Agde.

TANDIS que Trasamond, roi des Vandales, persécutoit ainsi les catholiques en Afrique, Alaric, roi des Visigoths en Espagne, arien comme lui, les traitoit humainement. Il fit faire en faveur des Romains, ses sujets, qui la plupart étoient catholiques, un recueil du code théodosien et de plusieurs autres livres de l'ancien droit, et lui donna autorité du consentement des évêques et des plus nobles de chaque province (1). On mit à la plupart des articles de ce recueil des explications ou plutôt des sommaires pour en faciliter l'intelligence. Anien, chancelier d'Alaric, le publia à Aire, en Aquitaine, la vingt-deuxième année de son règne, cinq cent six de J. C.; et la même année, le quatrième de février, le roi l'autorisa à Toulouse.

La même année, il permit aux évêques de son royaume de s'assembler en la ville d'Agde. Il s'y trouva vingt-quatre évêques de diverses provinces de Gaule qui obéissoient aux Visigoths: entre autres, saint Césaire d'Arles, qui y présidoit, Cyprien de Bordeaux, Tétradius de Bourges, Héraclien de Toulouse, Sophronius, d'Agde, Quintien de Rhodez. Il s'y trouva aussi dix députés d'évêques absents dont le dernier est le diacre Léon, envoyé par Vérus, évêque de Tours. Le concile se tint dans l'église de Saint-André, où il y avoit des reliques de cet apôtre, le troisième des ides de septembre, sous le consulat de Messala, la vingt-deuxième année du règne d'Alaric, c'est-à-dire l'an cinq cent six, le onzième de septembre. Les pères étant assemblés, se mirent à genoux et prièrent pour la longue vie du roi et la prospérité de son règne, et pour le peuple; puis étant assis, ils traitèrent de la discipline de l'Eglise et firent quarante-huit canons, auxquels on en a ajouté depuis vingt-cinq, tirés apparemment d'autres conciles suivants (2). Ces canons confirment la discipline déja établie par plusieurs autres conciles : voici ce qui m'y paroît de plus remarquable.

Ceux qui retiennent ce que leurs parents ont donné aux églises et aux monastères seront exclus de l'Eglise jusqu'à ce qu'ils le rendent, comme étant meurtriers des pauvres. Le concile d'Agde en cite ici un autre qui est celui de Vaison, tenu en quatre cent quarante-deux. Ce qu'un particulier donne à l'évêque pour le salut de son âme, non pour l'utilité de l'évêque, doit appartenir à l'église (1). Les évêques ne peuvent aliéner ni les maisons ni les esclaves de l'église, ni les vases sacrés. Si toutefois le besoin ou l'utilité de l'église oblige de les vendre ou de les donner en usufruit, la cause doit être examinée par deux ou trois évêques voisins, et l'aliénation autorisée par leur souscription. L'évêque peut affranchir les esclaves qui ont bien servi l'église, et ses successeurs doivent les conserver en liberté avec ce qui leur a été donné en les affranchissant, pourvu qu'il n'excède pas la valeur de vingt sous d'or, soit terre, vigne ou maison. L'évêque peut donner aux clercs ou aux étrangers l'usage des choses de peu de valeur et les moins utiles à l'église (2), et même les aliéner en cas de besoin sans consulter ses confrères. Il en peut user de même des esclaves fugitifs qu'on ne peut garder. Si l'évêque n'ayant point d'enfants laisse hériter un autre que l'église, on doit reprendre tout ce qu'il a aliéné du bien de l'église; s'il a des enfants, ils indemniseront l'église sur le bien qu'il leur a laissé (3). Les clercs qui auront détourné les titres de l'église l'indemniseront à leurs dépens et seront excommuniés.

Tous les clercs qui servent fidèlement l'église doivent recevoir des gages à proportion de leur service. C'étoit-là l'ancienne règle : toutefois, on commençoit dès lors à donner à quelques clercs des fonds en usufruit, comme il a été marqué (4). Cela paroît encore par un autre canon de ce concile, qui permet aux prêtres et aux clercs, soit de la ville, soit du diocèse, de retenir les biens de l'église, suivant la permission de l'évêque, sauf le droit de l'église, et sans pouvoir les vendre ou les donner, sous peine d'indemniser l'église de leur bien propre et d'être privés de la communion. Voilà donc l'origine des bénéfices. Les clercs désobéissants qui négligent d'assister à l'église et de faire leurs fonctions, seront effacés de la matricule et réduits à la communion

(1) Tom. 4, pag. 1381. Theod. Communit. in fronte Cod.

(2) Nota Sirm. p. 1380.

(1) C. 4. Sup. xxvi, n. 52. Conc. Vas. c. 4. Conc. Ag. c. 6, c. 7.

(2) C. 45. 46.

(3) C. 33. 26.

(4) C. 36. Sup. liv. xxx, n. 54.

étrangère, c'est-à-dire traités comme des clercs étrangers; mais s'ils se corrigent, ils seront rétablis. Si un clerc abandonne sa fonction et se réfugie auprès d'un juge séculier pour éviter la sévérité de la discipline, il sera excommunié avec celui qui lui aura donné protection. Un clerc ne doit appeler personne devant un juge séculier sans la permission de l'évêque, principalement en matière criminelle; mais il doit répondre s'il est appelé. Le séculier qui aura fait un mauvais procès à l'église ou à un clerc et l'aura perdu, sera excommunié. Si des clercs portent de grands cheveux, l'archidiacre les leur coupera malgré eux. Leurs habits et leurs chaussures doivent aussi convenir à leur état. C'est que les barbares qui dominoient dans les Gaules portoient les cheveux longs. On ne doit ordonner les diacres qu'à vingt-cinq ans, les prêtres et les évêques qu'à trente, ni donner le voile aux vierges qu'à quarante (1).

Ceux qui demandent la pénitence doivent recevoir de l'évêque l'imposition des mains et le cilice sur la tête, comme il est établi partout. S'ils ne veulent pas couper leurs cheveux ou changer d'habit, ils seront rejetés. On ne confiera pas aisément la pénitence aux jeunes gens à cause de la foiblesse de l'âge. Mais à la mort, on ne refusera à personne le viatique, c'est-à-dire l'absolution. Tous les enfants de l'Eglise jeûneront le carême, même les samedis; et il n'y aura que les dimanches d'exceptés. C'est qu'il y avoit des églises qui ne jeûnoient pas le samedi. En toutes les églises, on expliquera le symbole aux compétents en même jour, c'est-à-dire huit jours avant Pâques. Les séculiers qui ne communieront pas à Noël, à Pâques et à la Pentecôte ne seront pas tenus pour catholiques. On peut permettre des oratoires à la campagne, à ceux qui sont loin des paroisses, pour la commodité de leur famille; mais on doit passer les jours solennels dans la ville ou venir à la paroisse : ces jours sont Pâques, Noël, l'Epiphanie, l'Ascension, la Pentecôte, la Saint-Jean, et les autres grandes fêtes (2). Les clercs, qui ces jours-là oseront célébrer les messes dans les oratoires sans la permission de l'évêque, seront excommuniés. Ces réglements semblent venir de ce que les barbares, suivant les mœurs germaniques, demeuroient à la campagne plutôt que dans les villes; et peut-être les Romains commençoient à les imiter. Il est ordonné aux séculiers d'assister les dimanches à la messe entière et de ne point sortir avant la bénédiction de l'évêque; car il n'étoit pas permis aux prêtres de la donner (3). C'étoit cette bénédiction solennelle qui se donne encore aux grandes fêtes avant la communion, suivant l'usage de quelques églises.

Saint Césaire, qui présidoit au concile, étoit zélé contre cet abus. Un jour, étant à l'autel, il vit quelques personnes qui sortoient de l'église après l'évangile pour ne pas écouter son sermon. Aussitôt il s'écria : Que faites-vous, mes enfants, où allez-vous? demeurez pour l'intérêt de vos âmes; vous ne pourrez pas en faire autant au jour du jugement. Cela l'obligea à faire souvent fermer les portes après l'évangile; enfin, ceux qui avoient voulu sortir lui surent gré de cette conduite salutaire. Nous avons deux sermons de lui sur ce sujet, dans le premier desquels il dit que la messe ne consiste pas dans les lectures, mais dans l'oblation et la consécration du corps et du sang de notre seigneur (1).

Le concile d'Agde règle encore l'office de l'église par ce canon (2) : Il faut avoir soin, comme il se pratique partout, qu'après les antiennes, les prêtres et les évêques disent des collectes; que l'on chante tous les jours les hymnes du matin et du soir; qu'à la fin des offices, après les hymnes, on dise des capitules tirés des psaumes, et qu'après la collecte du soir, le peuple soit renvoyé avec la bénédiction de l'évêque. J'entends ici, par le mot d'antiennes ou antiphones, les psaumes chantés à deux chœurs, comme dans l'histoire de saint Ambroise, et saint Césaire explique dans un de ses sermons ce qui est ordonné dans ce canon. Car il recommande de prier après que l'on a chanté, et dit que chanter, c'est semer et prier, c'est couvrir le grain de peur que les oiseaux ne l'emportent. Il veut que l'on baisse la tête pendant la prière, et même que l'on fléchisse le genou quand le diacre en avertit à haute voix : ce qui montre l'antiquité de ces saintes cérémonies (3).

Le concile d'Agde défend aux clercs et aux laïques de s'appliquer aux augures et à cette espèce de divination que l'on appeloit les sorts des saints, et qui s'insinuoit sous prétexte de religion. C'étoit d'ouvrir quelque livre de l'écriture et prendre pour présage de l'avenir les premiers paroles que l'on rencontroit à l'ouverture du livre. Saint Augustin avoit remarqué et condamné dès son temps cette superstition; on la défend ici sous peine d'excommunication, et toutefois elle prévalut de plus en plus (4).

Touchant les moines, le concile défend de fonder un nouveau monastère sans la permission de l'évêque, et d'ordonner les moines vagabonds dans les villes ou dans les paroisses de la campagne, si leur abbé n'en rend témoignage. Un moine passant d'un monastère à l'autre n'y sera point reçu sans la permission de son abbé. Elle sera aussi nécessaire à l'évêque pour ordonner un moine (5). Les monastères de filles seront éloignés de ceux des hommes,

(1) C. 22, 2, 8, 32, 20, 16, 17, 19. c. 15, 12, 13, 18, 21.

(2) V. Serm. 55. Cæsar. n. 6. in ap. Aug.

(3) Tacit. Germ. c. 47, 44.

(1) Vita S. Cæs. lib. 1, n. 14. In App. Aug. serm. 281, 282. Cæsarii 80, 81, al. 12, 8. App. Aug. Serm. 285. Serm. 286.

(2) C. 30.

(3) Sup. liv. xviii, n. 46.

(4) C. 42. Aug. Epist. 55. al. 119. ad janu. n. 37. V. Baluz. not. ad 3, capit. an. 789. c. 4.

(5) C. 27, 28.

pour éviter non-seulement les tentations du démon, mais les mauvais discours des hommes. Ce sont les principaux canons du concile d'Agde. Les évêques s'étoient proposé d'en tenir un l'année suivante à Toulouse, où l'on espéroit que se trouveroient les évêques d'Espagne, qui obéissoient au même roi Alaric. Mais la guerre qui survint empêcha apparemment l'exécution de ce dessein. Il y avoit à Agde un monastère de trois cent soixante moines, fondé quelque temps auparavant, sous l'évêque Bétique, par saint Sévère, natif de Syrie, qui mourut vers l'an cinq cent (1).

II. Commencements de saint Césaire.

Saint Césaire lui-même pratiquoit la vie monastique. Il naquit en quatre cent soixante-dix, au territoire de Châlons-sur-Saône, d'une famille distinguée par sa piété. Ayant environ sept ans, il donnoit ses habits aux pauvres qu'il rencontroit, et revenant au logis demi-nu, il disoit que les passants l'avoient dépouillé. A dix-huit ans, il pria saint Sylvestre, évêque de Châlons, de lui couper les cheveux et lui changer d'habit pour l'engager au service de Dieu, ce qu'il obtint; mais deux ans après, le désir d'une plus grande perfection le fit retirer secrètement au monastère de Lérins sous la conduite de l'abbé Porcaire. Etant tombé malade par ses austérités, l'abbé l'envoya à Arles pour le faire traiter; il y fut reconnu par l'évêque Eonius, comme étant de son pays et son parent. Il le demanda à l'abbé Porcaire, et aussitôt l'ordonna diacre, et puis prêtre; mais Césaire ne quitta point pour cela le chant de l'office et le reste des observances monastiques (2). L'abbé d'une île voisine étant mort, Eonius lui donna la conduite de ce monastère. Trois ans après, il déclara à son clergé et à son peuple qu'il désiroit avoir Césaire pour successeur, afin de rétablir la discipline monastique. Il mourut, et Césaire, sachant qu'on vouloit effectivement le faire évêque, se cacha entre des sépulcres; mais il en fut tiré et ordonné évêque d'Arles en cinq cent un, étant âgé de trente ans, et gouverna cette église plus de quarante.

D'abord il institua que les clercs chantassent tous les jours l'office de tierce, de sexte et de none dans l'église de Saint-Etienne, afin que les pénitents et les autres séculiers pussent y assister. Pour l'office de prime, on ne le disoit que le dimanche, le samedi et les fêtes solennelles. Il obligea aussi les laïques à chanter comme les clercs des psaumes et des hymnes, afin qu'il n'eussent pas le temps de causer dans l'église. Les uns chantoient en grec, les autres en latin, soit à cause des étrangers, soit que le grec fût encore en usage dans ce pays, où les Grecs avoient fondé Marseille et tant d'autres colonies. Nous avons un sermon de saint Césaire, où il témoigne à son peuple la joie qu'il a de les voir chanter des psaumes, comme il désiroit depuis plusieurs années, à l'exemple des villes voisines. Il les exhorte à ne pas seulement chanter de la bouche, mais à conformer leurs pensées et leurs mœurs aux paroles qu'ils prononcent. Dans un autre sermon, il les exhorte à prier attentivement et à rejeter les distractions avant que de se prosterner pour l'oraison (1). Car, dit-il, on adore l'objet auquel on pense pendant la prière. Celui qui pense en priant à la place publique ou à sa maison qu'il bâtit, adore la place ou sa maison (2). Il les exhortoit pendant le carême à venir de bonne heure à l'office de la nuit, à assister à tierce, à sexte et à none, et à ne s'en pas dispenser sans grande nécessité, à ne se pas contenter d'entendre lire l'écriture dans l'église, mais à lire encore dans leurs maisons. On lisoit aussi aux offices de la nuit les actes des martyrs, et quand les lectures étoient longues, saint Césaire permettoit à ceux qui étoient incommodés de s'asseoir; car l'usage étoit de les entendre debout.

Il laissoit aux économes et aux diacres tout le soin du temporel, pour s'appliquer tout entier à la lecture et à la prédication. Il prêchoit tous les dimanches et toutes les fêtes; il donnoit de ses sermons à ceux qui venoient le voir, et en envoyoit aux évêques éloignés, non seulement dans les Gaules, mais en Italie et en Espagne (3). Quand il ne pouvoit prêcher lui-même, il faisoit lire par des prêtres ou par des diacres ses sermons ou ceux de saint Ambroise ou de saint Augustin, et comme quelques évêques se plaignoient que c'étoit leur confier la prédication, contre l'usage de ce temps-là, il disoit: S'ils peuvent lire les paroles des prophètes, des apôtres et de notre seigneur, ils peuvent bien lire les nôtres. Souvent il faisoit lire des homélies à matines et à vêpres, afin que personne ne fût privé d'instruction. Son style étoit simple et accommodé à la portée de ses auditeurs. Il entroit dans un grand détail et prêchoit contre les vices qui régnoient le plus; surtout il reprenoit ceux qui observoient les augures, qui honoroient des arbres ou des fontaines, ou gardoient quelque autre reste du paganisme. On trouve de lui jusqu'à cent deux sermons dont plusieurs ont été attribués à d'autres pères, particulièrement à saint Augustin, qu'il avoit le plus aimé (4).

La tranquillité de sa vie, fut troublée par la calomnie d'un de ses secrétaires qui fit dire au roi Alaric que l'évêque Césaire, étant natif de Châlons-sur-Saône, faisoit tous ses efforts pour soumettre aux Bourguignons la ville et le territoire d'Arles (5). Cependant le saint évêque faisoit tout le contraire et prioit jour et nuit à

(1) Epist. Cæsar. ad Ruric. t. 4, Conc. p. 1399. Vita S. Sev. t. 1. Act. Bened. 1, p. 565.
(2) Vita S. Cæs. t. 1. Act. Bened. p. 659. n. 8, 9.

(1) N. 10. n. 11. Append. reg. S. Cæsar. App. Aug. Serm. 284. Serm. 283.
(2) Serm. 140, n. 2. Serm. 300.
(3) Vita lib. 1, n. 10. n. 34, 31.
(4) App. serm. Aug.
(5) Lib. 2, n. 35. Lib. 1, n. 12.

genoux pour la paix des nations et le repos des villes en général. Le roi sans examiner l'envoya en exil à Bordeaux. Le feu prit une nuit dans la ville, et le peuple accourut vers saint Césaire lui criant de l'éteindre par ses prières. Il se prosterna en oraison devant les flammes et aussitôt elles s'arrêtèrent: ce qui le fit regarder comme un apôtre dans le lieu de son exil. Le roi Alaric, ayant reconnu son innocence, ordonna qu'il retournât à son église et que son accusateur fût lapidé. Le peuple accouroit déjà avec des pierres; mais saint Césaire l'ayant appris alla promptement trouver le roi et obtint sa grâce pour lui donner le moyen de faire pénitence. A son retour, tout le peuple vint au devant de lui, avec des cierges et des croix, en chantant des psaumes et crut lui être redevable d'une grande pluie qui tomba alors après une longue sécheresse.

III. Évêques chassés.

Plusieurs évêques des Gaules furent chassés de leurs siéges par des soupçons semblables de favoriser une domination étrangère (1). Ainsi Aprunculus, évêque de Langres, devint suspect aux Bourguignons, parce que la terreur des François étoit répandue dans le pays et que tous désiroient les avoir pour maîtres. La haine des Bourguignons contre le saint évêque alla si loin qu'il fut ordonné de le tuer secrètement. Ce qu'ayant appris à Dijon qui étoit sa patrie, il se fit descendre de nuit par dessus la muraille et se sauva en Auvergne où il succéda à saint Sidoine et fut le onzième évêque de Clermont. Son successeur, Euphrasius, reçut saint Quintien, évêque de Rhodez chassé, sous le même prétexte. Car depuis la conversion de Clovis, les François étoient encore plus désirés. Ainsi étant survenu un différend entre les citoyens de Rhodez et leur évêque, ils lui reprochèrent qu'il vouloit se soumettre aux François. Les Goths qui demeuroient dans la ville se le persuadèrent et résolurent de le tuer. Mais il en fut averti, et partit de nuit avec les plus fidèles de ses serviteurs pour se retirer en Auvergne, où l'évêque Euphrasius le reçut humainement et lui donna des maisons, des terres et des vignes, disant que les biens de cette église étoient suffisants pour les entretenir tous deux. L'évêque de Lyon lui donna aussi quelque bien que son église avoit en Auvergne. Saint Quintien fut ensuite évêque de Clermont, et vécut jusqu'à une extrême vieillesse: l'Eglise honore sa mémoire le quatorze de juin. Le même prétexte d'intelligence avec les François fit aussi chasser par les Goths, Volusien, septième évêque de Tours, successeur de saint Perpète, qui fut envoyé à Toulouse et y mourut. Vérus, son successeur, fut chassé pour le même sujet et mourut aussi en exil (2).

IV. Saint Séverin d'Agaune.

Il parut bien par la suite qu'Alaric, roi des Visigoths, avoit raison de craindre les François puisqu'il périt par la main de Clovis (1). Mais avant cette guerre, Clovis tomba malade d'une fièvre quarte, la vingt-cinquième année de son règne cinq cent cinq de J.-C. et en fut affligé pendant deux ans, sans trouver de secours ni dans l'art des médecins ni dans les prières des évêques (2). Enfin Tranquillin, son médecin, lui conseilla d'envoyer au monastère d'Agaune où reposoient les reliques de saint Maurice, et dont l'abbé Séverin guérissoit grand nombre de maladies. Le roi y envoya un de ses chambellans, nommé Transoaire, qui amena le saint abbé. Passant à Nevers, il trouva que l'évêque Eulalius étoit malade depuis un an et avoit perdu l'ouïe et la parole. Il le guérit par ses prières, en sorte qu'il se leva le même jour, vint à l'église, offrit le saint sacrifice et bénit le peuple. Entrant à Paris, saint Séverin trouva à la porte un lépreux qu'il guérit, le baisant et lui appliquant de sa salive.

Quand il fut chez le roi, il se prosterna en prière devant son lit; puis, s'étant levé, il ôta sa chasuble et en revêtit le roi que la fièvre quitta aussitôt. Clovis bénissant Dieu se jeta aux pieds du saint abbé et lui dit: Mon père je vous offre mon trésor, prenez-en ce qu'il vous plaira pour les pauvres; et je fais grâce à tous les criminels arrêtés dans mon royaume. Saint Séverin guérit plusieurs autres malades dans la maison du roi et dans toute la ville de Paris, puis il en partit et arriva à Château-Landon en Gatinois où Dieu lui avoit révélé qu'il devoit mourir. Il le déclara à deux prêtres qu'il y trouva, nommés Pascase et Ursicin, et leur recommanda le prêtre Fauste qui l'avoit servi trente ans. Trois jours après, il mourut les deux prêtres l'ensevelirent avec honneur, et il se fit quantité de miracles à son tombeau, où le roi Childebert, fils de Clovis, fonda depuis une église, aujourd'hui servie par des chanoines réguliers. On honore saint Séverin l'onzième de février (3).

V. Clovis marche contre Alaric.

Clovis étant guéri dit aux siens: Je souffre avec grand'peine que ces ariens occupent une partie des Gaules; allons, avec le secours de Dieu, les vaincre et conquérir ce pays. Tous approuvèrent son dessein et les troupes marchèrent vers Poitiers où Alaric étoit alors. Cependant pour attirer les bénédictions du ciel sur cette entreprise, Clovis fonda à Paris une grande église en l'honneur de saint Pierre et saint Paul, sur le tombeau de sainte Geneviève,

(1) Greg. Tur. 11, Hist. 23. c. 4. Mart. R. 14 jun. Greg.
(2) C. 30. Greg. vit. PP. x, Hist. c. 31.

(1) Vita S. Sever. t. 1, Act.
(2) Bened. p. 568. Boll. 11 febr. p. 547.
(3) Martyr. R. 11 febr.

décédée quelques années auparavant. Cette sainte fille étoit si célèbre par tout le monde que saint Siméon Stylite en demandoit des nouvelles aux marchands qui venoient de Gaule. Elle fit un grand nombre de miracles et secourut souvent la ville de Paris, particulièrement dans une grande famine. Nonobstant ses austérités, elle vécut plus de quatre-vingts ans et mourut à Paris vers l'an cinq cent, le troisième de janvier, jour auquel l'Église honore encore sa mémoire (1). On bâtit d'abord sur son sépulcre un oratoire de bois; mais ensuite le roi Clovis, par le conseil de la reine Clotilde, y fit commencer une grande église, que la reine acheva après sa mort. Il y avoit à l'entrée, trois galeries apparemment pour enfermer la cour, et des peintures qui représentoient les patriarches, les prophètes, les martyrs et les confesseurs. Il s'y fit un grand nombre de miracles, et dès le même siècle, on avoit recours à l'intercession de sainte Geneviève pour les fièvres comme on fait encore à présent. Son nom est demeuré à cette église qui fut d'abord servie par des moines (2).

Le roi Clovis, avant que d'entrer dans le pays des Goths, défendit à toute son armée de piller les vases sacrés des églises, ni de faire aucune insulte aux vierges ou aux veuves consacrées à Dieu, aux clercs, à leurs enfants, à leurs domestiques, ou aux serfs des églises. Et il en avertit les évêques après la guerre, afin que chacun pût répéter ce qu'il avoit perdu, et même demander la liberté des captifs. Il fit observer exactement cette ordonnance. Passant près de Tours, il fit publier un ban portant défense de rien prendre que de l'herbe et de l'eau, pour le respect de saint Martin. Un soldat ayant trouvé du foin, dit: C'est aussi de l'herbe, et l'enleva de force à un pauvre homme à qui il appartenoit. Le roi le fit mourir aussitôt, et dit: Où sera l'espérance de la victoire, si on offense saint Martin? Cet exemple retint toute l'armée. Le roi envoya à l'église de Saint-Martin des députés avec des présents, demandant à Dieu un présage de sa victoire. Comme ses serviteurs entroient dans l'église, le primicier entonna par hasard ce verset du psaume: Vous m'avez donné de la force pour la guerre, vous avez mis mes ennemis sous mes pieds (3). Les envoyés rendirent grâces à Dieu, firent des vœux à saint Martin et portèrent au roi cette agréable nouvelle. Quand il fut près de Poitiers, il fit encore conserver avec grand soin les terres de saint Hilaire.

Près de là étoit le monastère de saint Maixent, natif d'Agde et disciple de saint Sévère(4). Etant venu en Poitou, il se mit sous la conduite d'Agapit, pretre et abbé; et pour se mieux cacher il quitta le nom d'Adjutor, qu'il avoit reçu au baptême. Le roi Clovis, ayant appris son mérite, lui rendit de grands honneurs et lui donna une terre nommée Milon et plusieurs autres choses. Saint Maixent mourut quelques temps après, âgé de soixante-huit ans, le vingt-six de juin, jour auquel l'église honore sa mémoire. Son nom est demeuré non seulement au monastère, mais à une ville entière. Clovis en vint aux mains avec Alaric, et le défit près de Vouille en Poitou, l'an cinq cent sept, vingt-troisième du règne d'Alaric dont le fils Amalaric se sauva en Espagne, et fut depuis reconnu roi des Visigoths, qui en tenoient la plus grande partie. Cependant Clovis conquit presque toute l'Aquitaine, et l'année suivante cinq cent huit, il s'avança jusqu'à Toulouse, d'où il enleva tous les trésors d'Alaric, car c'étoit sa résidence. Delà Clovis vint à Angoulême, puis à Tours où il fit de grands présents à l'église de Saint-Martin. Enfin il vint à Paris, et y établit sa demeure, se logeant au palais que l'empereur Julien avoit fait faire hors de la ville au midi, et près duquel Clovis faisoit bâtir l'église des saints apôtres (1).

VI. Saint Césaire calomnié.

Cependant la guerre continuoit dans la Gaule Narbonnoise. Les François, aidés des Bourguignons, vouloient achever d'en chasser les Goths, soutenus par Théodoric, roi d'Italie, qui prenoit les intérêts du jeune Amalaric, leur roi, fils de sa fille. Les François et les Bouguignons assiégeoient Arles, quand un jeune clerc, parent de l'évêque saint Césaire(2), craignant d'être pris avec la ville, descendit de nuit par le mur avec une corde, et se rendit aux ennemis. Les Goths qui étoient dedans l'ayant appris, se jetèrent sur le saint évêque, avec le peuple séditieux et les juifs, qui crioient le plus haut de tous, disant qu'il avoit envoyé son parent pour livrer la ville. On n'écouta point ses défenses, on le tira de la maison de l'église et on le garda étroitement dans le palais à dessein de le jeter la nuit dans le Rhône, ou l'enfermer dans le château d'Ugerne, qui est à présent la ville de Beaucaire. Mais les assiégeants empêchèrent les Goths de faire passer la barque où ils avoient mis le saint évêque; ainsi les Goths le ramenèrent et le cachèrent si bien dans le palais, qu'aucun des catholiques ne pouvoit savoir s'il étoit en vie.

Une nuit, un juif, qui étoit de garde sur la muraille, jeta du côté des ennemis une lettre attachée à une pierre. Mais le lendemain l'attaque ayant cessé, quelques habitants qui sortirent trouvèrent la lettre et la portèrent dans la ville. Elle fut lue publiquement dans la place,

(1) Greg. 11, Hist. c. 37. Hincmar. Vita S. Remig. Vita S. Genov. c. ult. ap. Boll. t. 1, p. 143. Ibid. c. 6, n. 26. c. 7, n. 40. c, 11, n. 52. Martyr. R. 3 janu.

(2) Greg. Tur. de Glor. Conf. c. 91.

(3) Epist. Clodov. t. 4, Conc. p. 1402. Greg 11, Hist. c. 37. Ps. XVII, 49.

(4) Sup. 1.

(1) Vita. S. Max. t. 1. Act. Bened. p. 578. Martyr. R. 26 jun. Greg. 11, Hist. c. 37. Greg. 11, c. 38. Sup. liv. XIV, n. 34.

(2) Vita S. Cæs. lib. 1, c. 15.

et on vit que les juifs invitoient les assiégeants à planter leurs échelles de nuit au lieu où ils seroient de garde, à la charge de les garantir de la captivité et du pillage. Le juif qui avoit écrit la lettre fut convaincu et puni, et saint Césaire justifié et mis en liberté. Toutefois les François et les Bourguignons furent obligés de lever le siége, et Arles fut délivrée(1). Les Goths y amenèrent un grand nombre de captifs dont on remplit jusqu'aux églises; et comme ils manquoient de vivres et d'habits, saint Césaire leur en fournit abondamment, y employant l'argent que son prédécesseur Eonius avoit laissé au trésor de l'église. Il ôta même celui dont les colonnes et les balustrades étoient ornées, et donna jusqu'aux encensoirs, aux calices et aux patènes, disant: Notre seigneur a fait la cène dans un plat de terre, et non en vaisselle d'argent; on peut bien donner ses vases pour racheter ceux qu'il a rachetés par sa propre vie. Je voudrois bien savoir si ceux qui trouvent mauvais que l'on rachète les serviteurs de Jésus-Christ aux dépens de ses vases, ne voudroient pas eux-mêmes être rachetés à ce prix, si le même malheur leur arrivoit? Saint Césaire avoit grand soin des malades, il leur destina une maison très-spacieuse, où ils pouvoient entendre l'office en repos et où ils étoient bien servis(2). Il donnoit accès facile aux pauvres, et ordonnoit toujours à celui qui le servoit de voir s'il n'y avoit point à la porte quelque pauvre qui n'osât entrer.

VII. Règle de saint Césaire.

Quand la ville d'Arles fut assiégée, il commençoit à bâtir un monastère de filles, et il y travailloit même de sa main; mais les barbares en ruinèrent une grande partie, pour prendre le bois. Il l'acheva quand le siége fut levé, et y fit une grande église partagée en trois: le milieu dédié à la Sainte-Vierge, un des côtés à saint Jean, l'autre à saint Martin. On donna toutefois au monastère le nom de Saint-Jean, mais enfin celui de Saint-Césaire lui est demeuré. Toute l'église fut pavée de grands coffres de pierre, taillés exprès pour la sépulture des religieuses. Pour gouverner ce monastère, saint Césaire fit revenir sa sœur Césarie de Marseille, où il l'avoit envoyée s'instruire de la vie monastique (3), apparemment dans le monastère de filles, fondé par Cassien. Césarie entra dans le nouveau monastère avec deux ou trois compagnes; mais elle eut bientôt une grande communauté.

La clôture y étoit exacte, et c'est le premier article de la règle que saint Césaire donna à cette maison et qui fut depuis reçue en plusieurs autres. Non-seulement les religieuses ne sortoient jamais, mais personne n'entroit dans l'intérieur du monastère, ni homme ni femme, non pas même dans l'église, si ce n'étoient des évêques, des abbés ou des religieux de vertu connue, pour y faire leurs prières; un prêtre, un diacre, un sous-diacre avec un ou deux lecteurs, pour célébrer quelquefois la messe. Au dedans pouvoient entrer, en cas de nécessité, les évêques, le proviseur et les ouvriers pour les réparations des bâtiments. Le proviseur étoit comme un intendant pour les affaires du dehors. Il y avoit un parloir pour recevoir les visites; mais l'abbesse n'y devoit aller qu'accompagnée de deux ou trois sœurs, les autres avec une ancienne. Il étoit défendu de donner à manger à personne, pas même à l'évêque (1).

On éprouvoit les religieuses pendant un an, avant que de leur donner l'habit; on recevoit des veuves et des filles mineures; ce qui montre que le canon du concile d'Agde, de ne donner le voile qu'à quarante ans, ne regardoit pas le commun des religieuses. On pouvoit recevoir des petites filles de six ou sept ans; mais on ne prenoit pas de pensionnaires. Il étoit surtout défendu d'avoir rien en propre, et l'abbesse même ne pouvoit avoir de servante (2). On ne pouvoit rien recevoir de dehors ni rien donner. Aucune religieuse n'avoit ni chambre, ni armoire, ni rien qui fermât. Elles couchoient en différents lits, mais dans une même chambre. Les vieilles et les infirmes avoient une autre chambre commune. Les lits étoient simples, sans aucun ornement aux couvertures; leurs habits blancs; leur coiffure ne pouvoit excéder en hauteur la mesure marquée dans la règle, qui est d'un pouce et deux lignes. Elles faisoient elles-mêmes leurs habits et s'occupoient ordinairement à travailler en laine. On leur donnoit chaque jour la tâche qu'elles devoient remplir; mais il ne leur étoit point permis de travailler en broderie, ni de blanchir ou raccommoder des habits pour des personnes de dehors. Les ornements mêmes de leur église n'étoient que de laine ou de toile, et sans broderie ni fleurs. Il y avoit de ces religieuses qui s'occupoient à écrire en belles lettres les livres saints (3). Elles apprenoient toutes à lire, et faisoient tous les jours deux heures de lecture, depuis six heures du matin jusqu'à huit; on lisoit encore pendant une partie du travail.

Elles jeûnoient pendant les mois de septembre et d'octobre, le lundi, le mercredi et le vendredi. Depuis le premier de novembre jusqu'à Noël, tous les jours, hors les fêtes et les samedi; avant l'Epiphanie, sept jours; depuis l'Epiphanie jusqu'au carême, le lundi, le mercredi et le vendredi. On leur donnoit deux portions à diner, trois à souper; jamais de grosse viande, mais de la volaille aux infirmes. Elles n'usoient de bains que par l'ordon-

(1) N. 16, 17.

(2) N. 11.

(3) N. 15, 32, n. 18. Sup. l. XXIV, n. 56.

(1) Cod. reg. t. 3, p. 21. Reg. n. 33. 34, 35, 36, 37.

(2) N. 3, 4, can. 19. n. 5, 4, 15. 2, 3, 7.

(3) N. 41, 42. Recap. n. 7. Reg. n. 14. 41, 43, 3. 11, Vita lib. 1. n. 33. Reg. n 17, 18.

nance du médecin (1). Les corrections étoient les réprimandes, l'excommunication, c'est-à-dire la séparation de la prière ou de la table commune, et enfin la discipline, c'est-à-dire la flagellation. Les évêques usoient de cette espèce de correction, non-seulement sur leurs esclaves, mais sur les hommes libres de leur dépendance; et on remarque comme une preuve singulière de la douceur de saint Césaire, qu'il ne faisoit jamais donner plus de trente-neuf coups de fouet, suivant la loi de Moïse (2).

VIII. Premier concile d'Orléans.

On fit quelques réglements touchant la discipline monastique dans le premier concile d'Orléans, tenu l'an cinq cent onze, sous le consulat de Félix, le dixième de juillet. C'étoit le roi Clovis qui avoit ordonné aux évêques de s'assembler, les ayant consultés sur divers articles (3). Ils firent trente et un canons, qu'ils envoyèrent au roi, le priant de les appuyer de son autorité. Le premier est pour la confirmation des asiles, suivant les canons et la loi romaine. Il est défendu d'enlever les criminels non-seulement de l'église, mais du parvis et de la maison de l'évêque, ni de les rendre, qu'après avoir pris serment de ne leur faire souffrir ni mutilation ni autre peine; mais à la charge aussi que le coupable satisfera à la partie, et celui qui aura violé son serment sera excommunié. Que si la partie intéressée ne veut pas recevoir la composition et que le coupable s'enfuie, les clercs ne sont pas obligés à le représenter. Il étoit ordinaire aux barbares de couper les pieds, les mains ou quelque autre partie du corps à ceux qu'ils vouloient punir; c'est pourquoi il est souvent parlé depuis ce temps de mutilation de membres. Il étoit aussi de leur usage de composer de tous les crimes, pour certaines amendes, comme l'on voit dans leurs lois.

Le concile défend d'ordonner aucun séculier sans le commandement du roi ou le consentement du juge; mais il ajoute que ceux dont les pères et les ancêtres auront été dans le clergé, seront sous la puissance des évêques. Ce qui semble restreindre la défense aux familles des barbares qui jusque là étoient rarement admis dans le clergé. Le serf ordonné à l'insu de son maître demeurera clerc; mais l'évêque ou celui qui l'a fait ordonner en paiera le prix au double. Les prêtres, les clercs, les abbés et les religieux ne doivent point aller demander des grâces au prince, sans la permission de l'évêque (4).

Les abbés seront soumis aux évêques qui les corrigeront s'ils manquent contre la règle, et les assembleront une fois l'an. Les moines obéiront aux abbés, qui leur ôteront ce qu'ils auroient en propre et reprendront les vagabonds avec le secours de l'évêque, pour les punir selon la règle. On ne sait quelle étoit la règle dont il est fait mention dans ce concile, et il ne paroît pas qu'il y en eût encore alors dans les Gaules qui fût commune à tous les monastères. Il est défendu aux moines de bâtir une maison pour y vivre séparément, sans la permission de l'évêque ou de l'abbé. Celui qui après être entré dans un monastère, ou avoir pris l'habit, sera marié, ne pourra jamais être admis dans le clergé après un tel crime. Les pénitents, qui abandonnent leur état pour retourner aux actions du siècles seront excommuniés (1).

Touchant les biens d'église, il est ordonné que les frnits des terres que les églises tiennent de la libéralité du roi, avec exemption de charges, seront employés aux réparations des églises, à la nourriture des prêtres et des pauvres et à la rédemption des captifs. L'évêque a l'administration de tous les fonds appartenant à l'église, soit qu'on les ait donnés à l'eglise matrice ou aux paroisses; mais pour les oblations qui se font à l'autel, dans l'église cathédrale, il en a la moitié et le clergé l'autre; dans les paroisses il en a le tiers. Si l'évêque a donné des terres pour un temps à cultiver à des clercs ou à des moines, elles appartiendront toujours à l'église, sans qu'on puisse alléguer la prescription. L'évêque doit, autant qu'il pourra, donner le vivre et le vêtement aux pauvres et aux invalides qui ne peuvent travailler. Si quelqu'un poursuit son droit contre l'évêque ou l'église, ce n'est pas une cause pour l'excommunier (2).

L'évêque ne manquera point, s'il n'est malade, de se trouver le dimanche à l'église, dont il sera le plus proche. Aucun des citoyens ne pourra célébrer à la campagne Pâque, Noël ou la Pentecôte, et personne ne sortira de la messe avant qu'elle soit achevée et que l'évêque ait donné la bénédiction. Les mêmes raisons obligeoient à faire les mêmes réglements qu'au concile d'Agde. Toutes les églises célébreront les rogations, et pendant ces trois jours, les esclaves seront exempts de travail; on jeûnera et on usera de viandes de carême. Le carême ne sera que de quarante jours, et non de cinquante (3).

Si la veuve d'un prêtre ou d'un diacre se remarie et ne veut pas quitter son second mari, ils seront tous deux excommuniés (4). Il est défendu d'épouser sa belle sœur, soit la veuve du frère ou la sœur de la défunte femme. Les clercs hérétiques, bien convertis, peuvent être admis aux fonctions dont l'évêque les jugera dignes; et les églises des Goths pourront aussi être réconciliées avec les cérémonies ecclésiastiques. Ces cas étoient fréquents depuis la victoire de Clovis sur les Goths. Ceux qui observent les divinations, les augures ou les sorts, que l'on appelle faussement des saints, seront excommuniés. J'ai marqué ce que c'étoit que ces sorts des saints, auxquels les Romains ignorants et les barbares étoient si attachés, que cette superstition ne cessa pas pour ces défenses (1).

(1) Reg. n. 15, 16, 17, 29, 11, 31.
(2) Vita lib. 1, n. 13. Deuter. xxv, 2.
(3) T. 4, Concil. p. 1403.
(4) Can. 4, c. 8, 7.

(1) V. Mabill. præf. 1. fac. n. 25. c. 19, 22, 21, 11.
(2) C. 5, 14, c. 15, can. 23, 16.
(3) Sup. n. 1. c. 25, 27, 24.
(4) C. 13, 18.

IX. Saints évêques de Gaule.

Le concile d'Orléans est souscrit par trente-deux évêques, dont les cinq premiers sont des métropolitains : Cyprien de Bordeaux, Tétradius de Bourges, Licinius de Tour, Léonce d'Eause ou Auch, Gildarède de Rouen; c'est saint Gildard, frère de saint Médard, né et baptisé en même jour que lui, comme l'on croit en quatre cent cinquante-six. Saint Médard n'étoit pas encore évêque alors, puisque, au même concile d'Orléans, on voit la souscription de Sofrone, évêque de Vermandois, son prédécesseur. Licinius de Tours, après avoir fait un pélerinage en orient et visité les saints lieux, bâtit un monastère en Anjou dans sa terre, et fut ensuite abbé au monastère de Saint-Venant de Tours, fondé près de l'église de Saint-Martin, par saint Sylvain, dont saint Venant fut disciple. Licinius succéda à Vérus, et fut le neuvième évêque de Tours (2). Les autres évêques fameux du concile d'Orléans sont saint Quintien de Rhodez, dont il a été parlé; Euphrasius de Clermont qui l'avoit reçu si humainement, Loup, évêque de Soissons, fils et successeur de saint Principe, frère de saint Rémy, saint Mélaigne de Rennes, Eusèbe d'Orléans, saint Théodose d'Auxerre. Saint Mélaigne ou Mélanius se distingua fort dans le concile d'Orléans, tant pour refuter les hérétiques, que pour établir la pureté de la foi et de la discipline, comme il paroissoit par les actes du concile, que nous n'avons plus. Le roi Clovis avoit grande créance en lui, et par ses conseils il fonda ou répara plusieurs églises, bâtit des monastères, fit de grandes aumônes et prit soin d'administrer la justice. Saint Mélaigne fit plusieurs miracles et convertit les habitants de Rennes, sa patrie, qui étoient encore païens. Il fonda un monastère au lieu nommé Placitum ou Pleds, et y mourut après l'an cinq cent trente. L'Eglise honore sa mémoire le sixième de janvier, et de saint Théodose d'Auxerre le dix-septième de juillet (3).

Eusebe, septième évêque d'Orléans, dédia l'église du monastère que Clovis fonda dans son diocèse en faveur de saint Euspice et saint Mesmin, à cette occasion : Les habitants de Verdun s'étant révoltés contre Clovis, il assiégea la ville, et l'évêque Firmin mourut dans le même temps (1). Les assiégés prièrent le prêtre Euspice, recommandable par ses vertus, d'intercéder pour eux auprès du roi, ce qu'il fit avec tant de succès, qu'il obtint le pardon des rebelles. Le roi, ayant été reçu dans la ville, vouloit qu'Euspice en fût évêque; mais le saint homme s'excusa sur son grand âge, et fit elire Viton, l'un de ses trois neveux, les deux autres étoient Loup, depuis évêque de Troyes, et Maximin. Le roi voulut que saint Euspice l'accompagnât jusqu'à Orléans, et le saint y consentit, à la charge de mener son neveu Maximin, pour le soulagement de sa vieillesse. Là, le roi lui donna vers l'an cinq cent huit, une terre nommée Micy, à deux lieues d'Orléans, pour y bâtir un monastère du consentement de l'évêque Eusèbe, qui en dédia l'église en l'honneur de saint Etienne, et en même temps ordonna diacre Maximin (2). Quelque temps après, saint Euspice se voyant près de sa fin, pria l'évêque de donner à saint Maximin l'ordre de prêtrise, et la bénédiction d'abbé, ce qu'il fit, et saint Euspice mourut peu de temps après. De ce monastère sortirent plusieurs saints illustres, savoir : Avit, Théodemir, Carilef ou Calais, Létus ou Lié, Dulcard, Viator. Saint Maximin ou Mesmin mourut vers l'an cinq cent vingt.

Le roi Clovis mourut la même année du concile d'Orléans, la cinquième après la bataille de Vouillé, trentième de son règne et quarante-cinquième de son âge, cent douze depuis la mort de saint Martin, c'est-à-dire l'an cinq cent onze. Il mourut à Paris et fut enterré dans l'église des Saints-Apôtres, qu'il faisoit bâtir (3).

X. Troubles des schismatiques en orient.

L'orient étoit toujours troublé par les ennemis du concile de Chalcédoine. L'empereur Anastase, excité par Xénaïas et sa cabale, voulut, la dix-huitième année de son règne, cinq cent huit de J.-C. obliger Flavien patriarche d'Antioche, à souscrire l'hénotique de Zénon (4). Flavien assembla un concile des évêques de sa dépendance, et écrivit une grande lettre synodale, où il recevoit les trois conciles de Nicée, de Constantinople et d'Ephèse, sans parler de celui de Chalcédoine. Il condamnoit Diodore de Tarse, et Théodore de Mopsueste, et joignit à sa lettre quelques articles, par lesquels il paroissoit ne pas approuver le concile de Chalcédoine, principalement quant à cette expression en deux natures. On disoit que ces articles avoient été dressés par Acace de Constantinople. Outre la lettre synodale, Flavien en son particulier écrivit à l'empereur, se conformant à ses intentions, c'est-

(1) C. 10. c. 30. Sup. n. 1. Vit. Patr. c. 16. Sup. n. 4.
(2) Vers. S. Aud. ap. Sur. 8 jun. V. Coint. ad an. 456. n. 8. 494. n. 4, 529, n. 2. Greg. x, Hist. c. 31. Id.
(3) Vita S. Melan. c. 2 ap. Boll. 6 januar. c. 4. Martyr. R. 6. janu. 17 jul.

(1) Vita S. Maxim. Sæc. 1, Bened. p. 582.
(2) T. 5, Spicil. Mabill. Diplom. p. 463.
(3) Greg. Tur. lib. 31. Hist. c. ult.
(4) Theoph. p. 12.

à-dire qu'il recevoit l'hénotique de Zénon. Mais Xénaïas n'en fut pas content. Il dressa un écrit qui ajoutoit aux articles d'Acace, anathème contre saint Léon, contre le concile de Chalcédoine et ceux qui l'approuvoient. Constantin, évêque de Séleucie en Isaurie, fit un écrit semblable, où il anathématisa le concile de Chalcédoine. Flavien se plaignit à l'empereur de l'un et de l'autre; mais l'empereur en fut irrité contre lui, et approuva la conduite de Constantin et de Xénaïas, qui se séparèrent dès lors ouvertement de la communion de Flavien d'Antioche et de Macédonius de Constantinople (1).

Il restoit encore à gagner Elie de Jérusalem; car Jean d'Alexandrie étoit entièrement pour les schismatiques. C'étoit Jean Nicaïote ou Machiote, qui avoit succédé à Jean Hémula, deux ans auparavant, en cinq cent six. L'empereur Anastase écrivit donc à Elie d'assembler son concile et de condamner celui de Chalcédoine. Elie sans assembler de concile, donna sa confession de foi, où il condamnoit Nestorius, Eutychès, Diodore, Théodore, et le concile de Chalcédoine. Il envoya cette confession de foi par des sectateurs de Dioscore, qui la firent paroître avec anathème contre ceux qui ont admis deux natures; mais Elie soutint qu'ils l'avoient falsifiée, et en fit paroître une autre sans cet anathème (2). On accusoit les schismatiques d'avoir ainsi corrompu plusieurs ouvrages des pères et d'avoir fait passer des traités d'Appollinaire sous le nom de saint Athanase, de saint Grégoire Thaumaturge, et du pape Jules. C'étoit leur plus grand artifice, pour attirer la multitude.

L'année suivante, dix-neuvième de l'empereur Anastase et cinq cent neuf de J.-C. deux cents moines hérétiques vinrent d'orient à Constantinople, ayant à leur tête un nommé Sévère, qui fut regardé depuis comme le chef du parti (3). Ils avoient déjà troublé l'orient, et venoient encore attaquer le patriarche Macédonius et le concile de Chalcédoine : c'est pourquoi l'empereur Anastase les reçut avec honneur. D'un autre côté, Jean, patriarche d'Alexandrie promit de donner à l'empereur deux mille livres d'or, s'il abolissoit entièrement le concile de Chalcédoine. L'empereur voulut obliger Macédonius à communiquer avec les apocrisiaires de Jean, et à le recevoir lui-même à sa communion; mais Macédonius déclara qu'il ne communiqueroit point avec eux s'ils ne reconnoissoient l'autorité du concile de Chalcédoine.

L'empereur, au contraire, pressoit Macédonius d'anathématiser le concile comme avoit fait Elie de Jérusalem; à quoi Macédonius répondit, qu'il ne le pouvoit faire sans un concile œcuménique, où présidât l'évêque de Rome. L'empereur irrité de ce refus, commanda que l'on enlevât de force ceux qui se réfugioient dans l'église de Constantinople, conservant cependant l'immunité aux églises des hérétiques. Toutefois Macédonius demeura ferme, anathématisa tous ceux qui osoient parler contre le concile de Chalcédoine, même Flavien d'Antioche, et chassa avec anathème ces apocrisiaires, qui l'étoient venus trouver pour quelques affaires.

Tout le peuple de Constantinople étoit pour Macédonius, et il fut enfin excité par l'insolence des schismatiques, qui, ayant assemblé une troupe de gens gagnés par argent, entrèrent un dimanche en l'église de Saint-Michel dans le palais, et comme les chantres disoient le trisagium, ils répondirent en chantant avec l'addition : Crucifié pour nous. Le dimanche suivant ils en firent autant dans la grande église, étant armés de bâtons. Le peuple catholique répondit par de grands cris; on se dit des injures de part et d'autre, puis on en vint aux coups, et les schismatiques furent chassés de l'église. Alors l'empereur, ne gardant plus de mesures avec Macédonius, excita contre lui les moines schismatiques pour l'attaquer avec de grands cris et des injures infâmes (1). Julien, évêque d'Halicarnasse et le moine Sévère, quoique ennemis l'un de l'autre, s'y employoient également. Mais le peuple, dont la multitude étoit infinie, ayant à sa tête les abbés catholiques, crioit par la ville : Chrétiens, c'est le temps du martyre; n'abandonnons pas notre père. Ils disoient même des injures à l'empereur, l'appelant manichéen et indigne de régner. Il en fut épouvanté, et ayant fait fermer toutes les portes du palais, il tenoit des vaisseaux prêts pour s'enfuir. Quoiqu'il eût juré la veille de ne jamais voir Macédonius, il l'envoya prier de le venir trouver. Comme il y entroit, le peuple recommandoit aux abbés de leur conserver leur père, et les soldats lui donnoient des bénédictions en passant (2). Etant entré, il fit des reproches à l'empereur comme ennemi de l'Eglise, et l'empereur, dissimulant, feignit de vouloir s'y réunir.

Ensuite il envoya au patriarche, par Céler, maître des offices, un écrit où il confessoit de recevoir les deux premiers conciles, c'est-à-dire de Nicée et de Constantinople, sans parler des deux autres d'Ephèse et de Chalcédoine. Macédonius se laissa surprendre à cet artifice et souscrivit à cette confession de foi, ce qui lui attira de grands reproches; car c'étoit recevoir l'hénotique de Zénon qu'il avoit déjà souscrite à son ordination. Il alla au monastère de saint Dalmace; et là, pour se justifier envers les clercs et les moines qu'il avoit scandalisés, il publia une apologie, déclarant qu'il recevoit le concile de Chalcédoine et qu'il tenoit pour hérétiques ceux qui ne le recevroient

(1) Epist. ad Aleis.
(2) Theoph. p. 128. A. Theod. lect. lib. 2, p. 561, D. Theoph. p. 129, D. Epist. ad Aleis.
(3) Theoph. p. 130.

(1) Theod. lect. p. 562. Theoph. p. 132. Theod. lect. p. 562. Theod. p. 132.
(2) Theod. p. 563.

pas (1). Après cette déclaration, ils célébrèrent la liturgie avec lui.

XI. Macédonius, chassé de Constantinople.

Cependant l'empereur persuada par présents les clercs et les moines qui étoient dans ses sentiments d'élire un autre évêque, au grand déplaisir de l'impératrice Ariane et de tout le sénat; car Macédonius étoit aimé pour la pureté de sa vie et la droiture de sa foi, quoiqu'il se fût laissé tromper. Pour avoir un prétexte de le déposer, l'empereur suborna deux jeunes hommes qui l'accusèrent d'un crime infâme et d'hérésie, et donnèrent leur accusation par écrit au préfet de Constantinople et au maître des offices (2). On accusa aussi des prêtres et des diacres catholiques. L'empereur fit enlever Macédonius violemment de l'évêché par Celer, quoiqu'il criât qu'il étoit prêt de se justifier non-seulement dans le prétoire, mais dans le théâtre, devant tout le peuple; il fit même voir qu'il étoit eunuque, pour se purger de la première accusation. L'empereur voulut faire enlever par le même Céler, maître des offices, l'original authentique des actes de Chalcédoine. Macedonius le déposa scellé dans le sanctuaire; mais l'eunuque Calépodius, économe de la grande église, le déroba et le porta à l'empereur qui le fit brûler.

Alors l'empereur Anastase, voyant qu'il ne pouvoit faire condamner Macédonius juridiquement, et qu'il seroit soutenu par le peuple persuadé de son innocence, le fit sortir de nuit par force et l'envoya à Chalcédoine, pour être conduit à Eucaïte en Paphlagonie. Plusieurs clercs furent mis en prison, plusieurs s'enfuirent, quelques-uns allèrent en Phénicie, d'autres jusqu'à Rome. Macédonius fut ainsi chassé la vingt et unième année d'Anastase, sous le consulat de Secondin et de Félix, indiction quatrième, c'est-à-dire l'an cinq cent onze, après avoir tenu le siége de Constantinople pendant seize ans. Le lendemain, l'empereur fit ordonner évêque de Constantinople Timothée, prêtre et trésorier de l'église, surnommé par mépris Litrobulbe et Celon, comme noté d'incontinence. Quand il entroit dans les églises, avant que d'y commencer l'office, il faisoit ôter les images de Macédonius, que l'on y avoit mises suivant la coutume, et il faisoit dire le symbole de Nicée à toutes les messes; au lieu qu'on ne le disoit que le vendredi saint, dans le temps que l'évêque faisoit les catéchèses (3). Il prétendoit montrer par là son zèle pour le concile de Nicée, qu'il accusoit Macédonius de ne pas recevoir.

Cependant l'empereur, faisant réflexion qu'il avoit banni Macédonius sans qu'il eût été jugé ni déposé, le fit condamner absent par des gens qui étoient tout ensemble juges, témoins et accusateurs, et lui envoya la sentence de déposition par des évêques et un prêtre de Cyzique. Macédonius, avant que de les laisser parler, leur demanda s'ils recevoient le concile de Chalcédoine. Qui êtes-vous, lui dirent-ils, pour nous faire cette question? Il leur dit : Si des sabbatiens ou des macédoniens m'apportoient une sentence de déposition, devrois-je la recevoir? voulant dire que des hérétiques n'avoient aucun droit de le déposer. Ainsi ils s'en retournèrent sans rien faire, et Macédonius alla au lieu de son exil. Timothée, nouveau patriarche de Constantinople, mit dans les diptyques le nom de Jean Nicaïote, patriarche d'Alexandrie, et lui envoya ses lettres synodiques. Il les envoya aussi à Flavien d'Antioche et à Elie de Jérusalem, et l'empereur voulut les obliger d'approuver la déposition de Macédonius et l'ordination de Timothée (1). Ils reçurent bien les lettres synodiques de Timothée; mais ils n'approuvèrent pas la déposition de Macédonius.

XII. Concile de Sidon.

L'empereur en fut extrêmement irrité contre l'un et l'autre; et le patriarche Elie, voyant la tempête dont l'Eglise étoit menacée, envoya à Constantinople saint Sabbas, le plus illustre des abbés de Palestine, accompagné de quelques autres abbés, pour résister à Sévère et aux autres hérétiques orientaux qui dominoient à Constantinople. Tandis que les abbés de Palestine étoient en chemin, l'empereur fit assembler à Sidon un concile des évêques d'orient et de Palestine, dont il nomma pour présidents Sotéric de Césarée en Cappadoce et Xénaïas d'Hiéraple, les plus emportés contre le concile de Chalcédoine et les plus attachés aux erreurs d'Eutychès et de Dioscore (2). Sotéric avoit été ordonné par Macédonius de Constantinople et avoit déclaré par écrit qu'il recevoit la définition du concile de Chalcédoine comme règle de la foi. Mais depuis il étoit devenu tellement ennemi de Macédonius, qu'il étoit allé en orient concerter avec Xénaïas, et, tous deux ensemble, avoient demandé à l'empereur ce concile de Sidon pour abolir entièrement celui de Chalcédoine.

Il se trouva à Sidon environ quatre-vingts évêques, qui y tinrent le concile l'an cinq cent onze, indiction quatrième. Ils ne furent pas longtemps assemblés, et l'empereur envoya pour les séparer le tribun Eutrope, qui conseilla à Flavien d'Antioche et à Elie de Jérusalem d'écrire à l'empereur ce qui s'étoit fait en ce concile. Flavien déclara par sa lettre qu'il recevoit les trois premiers conciles et l'hénotique de Zénon, sans faire mention du concile de

(1) Theoph. an. 21, p. 132. Niceph. Theoph. p. 133.
(2) Evagr. III, c. 31.
(3) Nicephor. lib. XVI, c. 26. Theod. lect. p. 563. Theod. an. 21, Marcel. Chr. V. Not. in Theoph. Theod. lect. et Vales. ibid.

(1) Theoph. p. 134. Id. p. 135, D. Vita S. Sab. ap. Cotel. p. 197.
(2) P. 298. Theoph. p. 131.

Chalcédoine. Elie le rejetoit, mais en des termes qui ne contentèrent pas Sotéric et Xénaïas. C'est pourquoi il écrivit à l'empereur que Flavien et Elie avoient concerté ensemble, pour se moquer de lui ; et il en fut si irrité, qu'il résolut de les faire chasser l'un et l'autre (1).

XIII. Saint Sabbas à Constantinople.

Cependant saint Sabbas et les autres abbés de Palestine étant arrivés à Constantinople, demandèrent audience à l'empereur, qui commanda qu'on les fît tous entrer (2). Quand ils furent dans l'anti-chambre, les silentiaires qui gardoient la porte les laissèrent tous passer, hormis saint Sabbas, qu'ils prirent pour un mendiant, le voyant couvert d'un habit crasseux et recousu de plusieurs pièces. L'empereur reçut humainement les autres, car il aimoit les moines, et lut la lettre du patriarche Elie, qu'ils lui présentèrent, conçue en ces termes : Je vous envoie l'élite des bons et fidèles serviteurs de Dieu, des supérieurs de tout le désert, entre autres le seigneur Sabbas, la lumière de toute la Palestine (3). L'empereur demanda où il étoit, et les abbés regardoient de côté et d'autre, ne sachant comment il les avoit quittés. L'empereur ordonna qu'on le cherchât exactement, les officiers de la chambre firent du bruit, les silentiaires, étant sortis, le trouvèrent debout en un coin qui récitoit des psaumes. Ils l'emmenèrent au dedans du voile : l'empereur crut voir un ange devant lui, et les fit tous asseoir.

Après quelques discours, chacun recommanda les intérêts de son monastère. L'un demanda les terres qui l'environnoient, l'autre quelque autre grâce de l'empereur : il les satisfit tous, puis il dit à saint Sabbas : Calogère, c'est-à-dire bon vieillard, pourquoi avez-vous entrepris un si grand voyage sans vouloir rien demander? Saint Sabbas répondit (4) : Je suis venu premièrement pour baiser les pieds de votre piété pendant que je suis encore en ce monde ; ensuite pour vous supplier, au nom de la sainte cité de Jérusalem et de notre saint archevêque, de donner la paix à nos églises et ne point troubler le sacerdoce, afin que nous puissions prier tranquillement jour et nuit pour votre sérénité. L'empereur fit apporter mille sous d'or, et lui dit : Prenez cela, mon père, et priez pour nous : car j'ai ouï dire que vous gouvernez plusieurs monastères dans le désert. Saint Sabbas dit : Je veux ici passer l'hiver, et vous rendre encore mes respects. L'empereur renvoya les autres abbés en Palestine et ordonna que saint Sabbas entrât au palais toutes les fois qu'il voudroit, sans se faire annoncer.

Quelques jours après, il l'envoya quérir et lui dit : Votre archevêque s'est déclaré défenseur du concile de Chalcédoine qui a autorisé la doctrine de Nestorius (1). De plus, il a perverti Flavien d'Antioche et l'a attiré à lui, en sorte que comme les décrets de Chalcédoine alloient être anathématisés généralement au concile qui est maintenant assemblé à Sidon, il l'a seul empêché, de concert avec Flavien, et croit s'être moqué de moi, m'écrivant en ces propres termes : Nous rejetons toute hérésie qui a introduit quelque nouveauté contre la foi orthodoxe, sans recevoir ce qui a été fait à Chalcédoine, à cause des scandales qui en sont arrivés. Il croit par là nous avoir trompés ; mais nous voyons bien qu'il est le défenseur du concile de Chalcédoine et de toute l'hérésie de Nestorius ; et nous l'avons vu auparavant quand il a refusé de consentir à la déposition d'Euphémius et de Macédonius, tous deux nestoriens. C'est pourquoi nous voulons qu'il soit chassé et que l'on mette en ce siége apostolique un homme digne et orthodoxe, afin que les lieux saints ne soient pas profanés par les dogmes de Nestorius.

Saint Sabbas répondit : Soyez persuadé, seigneur, que notre archevêque, instruit par nos anciens pères, faiseurs de miracles, et les lumières du désert, rejette également la division de Nestorius et la confusion d'Eutychès ; marchant au milieu par le chemin de la foi catholique, nous savons qu'il ne respire que la doctrine de saint Cyrille d'Alexandrie. Nous vous supplions donc de conserver sans trouble la sainte cité de Jérusalem, où le mystère de notre salut a été manifesté, et de n'y point ébranler le sacerdoce. L'empereur, touché de la sainteté et de la simplicité du vieillard, lui dit : L'écriture a bien dit que celui qui marche en simplicité, marche avec confiance (2). Priez pour nous, et n'ayez point d'inquiétude : je n'ordonne rien contre votre archevêque, à votre considération ; et je veux que vous retourniez pleinement satisfait. Saint Sabbas étant ainsi sorti de chez l'empereur, entra chez l'impératrice Ariane, et après lui avoir donné sa bénédiction, il l'exhorta à maintenir la foi de l'empereur Léon, son père. Elle lui dit : Vous dites bien, saint vieillard, si on le vouloit entendre. Ayant ainsi quitté l'impératrice, et voulant éviter le tumulte, il sortit de la ville, et demeura dans le faubourg de Rufin. Il étoit visité par Julienne et Anastasie, dames très-catholiques et très-vertueuses, qui alloient souvent lui baiser les pieds et recevoir ses instructions. Julienne étoit petite-fille de l'empereur Valentinien III. Elle avoit fait bâtir une église de la Mère-de-Dieu, au lieu nommé Honorat, du côté d'Asie (3). L'empereur Anastase ne put jamais l'obliger à communiquer avec le patriarche Timothée, quelque artifice qu'il y employât,

(1) Marc. Chr. an. 51. p. 298. Marcell. Chr. an. 512.
(2) Vita S. Sab. n. 51,
(3) P. 299, 297.
(4) P. 300.

(1) N. 52. p. 301.
(2) P. 302. Prov. x, 9.
(3) N. 53. p. 303. Theoph. an. 22, p. 135. Cang. C. P. lib. 4, 15, n. 14.

quelque soin que prît Timothée lui-même de lui rendre des visites. Anastasie étoit femme du patrice Pompée, neveu de l'empereur Anastase, qui les maltraita en plusieurs manières, comme partisans du concile de Chalcédoine et de Macédonius, à qui ils fournissoient de quoi subsister pendant son exil.

L'empereur ayant encore envoyé quérir saint Sabbas peu de jours après, il le pria de remettre à la ville de Jérusalem quelques restes du tribut nommé chrysargyre, qu'il avoit ôté par tout l'empire treize ans auparavant en quatre cent quatre-vingt dix-neuf. Ces restes montoient à cent livres d'or provenant des non-valeurs, et on les avoit imposées même sur les églises (1). L'empereur ordonna à Zotique, préfet du prétoire, de décharger de cette somme le bureau de Palestine. Mais Marin, qui avoit grand crédit sur son esprit, étant survenu, dit que les habitants de Jérusalem étoient des nestoriens et des juifs, indignes de cette grâce. Saint Sabbas lui dit : Ne vous opposez pas à la bonne volonté de l'empereur pour les églises, renoncez à l'avarice et prenez garde à vous, autrement vous vous attirerez dans peu de grands maux (2). Vous perdrez tous vos biens en un instant, votre maison sera brûlée, vous mettrez l'empire même en péril. Ensuite saint Sabbas pria l'empereur de le renvoyer en Palestine, et reçut encore de sa main mille pièces d'or, mais il n'obtint pas la remise des restes du chrysargyre. Il s'embarqua pour son retour au mois de mai de la cinquième indiction, c'est-à-dire l'an cinq cent douze. Quelques mois après Marin s'étant trouvé dans une sédition, sa maison fut brûlée, et le reste de la prophétie accompli.

XIV. Saint Jean le silencieux.

Depuis le commencement de l'empereur Anastase, les monastères de Palestine étoient tombés dans une espèce d'anarchie, tant par le relâchement des successeurs de saint Passarion trop attachés au temporel, que par le schisme des acéphales et la protection que l'empereur leur donnoit (3). Ainsi les moines du désert vinrent trouver le patriarche Salluste, qui étoit malade, et s'étant assemblés autour de lui, ils choisirent saint Théodose et saint Sabbas, qui furent établis exarques ou supérieurs généraux de tous les monastères dépendants de Jérusalem, savoir : saint Théodose des cénobites, et saint Sabbas des anachorètes.

Entre les disciples de saint Sabas, étoit Jean, que son amour pour la retraite fit surnommer Hésycaste, ou silencieux, et qu'il avoit reçu dans sa laure, du temps que son église Théoctiste fut dédiée, c'est-à-dire en quatre cent quatre-vingt-onze. Il fit de si grands progrès dans la vertu, que sept ans après saint Sabbas voulut le faire ordonner prêtre (1). Il le mena donc à Jérusalem et le présenta au patriarche Elie successeur de Salluste qui, voulant l'ordonner de sa main, le mena à l'église du Calvaire. Alors Jean dit au patriarche : Saint père j'ai quelque chose à vous dire en secret, après quoi si vous me jugez digne, je recevrai l'ordination. Le patriarche l'ayant tiré à part, Jean le pria de lui garder le secret, autrement qu'il abandonneroit le pays. Elie le lui ayant promis, il dit : Mon père j'ai été ordonné évêque d'une ville, mais à cause de la multitude de mes péchés, je m'en suis enfui bien loin, et j'ai demeuré dans le désert, attendant la visite du seigneur. Le patriarche fort surpris appela saint Sabbas, et lui dit : Il m'a dit quelque chose en secret, et il n'est pas possible de l'ordonner ; qu'on le laisse en repos désormais, sans que personne ne l'inquiète : il les renvoya ainsi (2). Saint Sabbas fort affligé se retira hors de la laure et demanda à Dieu avec larmes de lui découvrir ce mystère. Il l'apprit par révélation ; et étant venu trouver Jean, ils convinrent qu'il demeureroit seul dans sa cellule, sans même venir à l'église.

Saint Jean le silencieux étoit né vers l'an quatre cent cinquante-deux, à Nicopolis en Arménie d'une famille noble. A l'âge de dix-huit ans, il fonda un monastère dans sa ville, et s'y retira. Mais les habitants de Colonie l'ayant demandé pour évêque, il fut obligé d'en sortir et de recevoir l'ordination. Il continua toutefois de pratiquer la vie monastique. Son beau-frère Pasinique, gouverneur d'Arménie, entreprenant sur l'administration des biens ecclésiastiques et sur le droit des asiles, Jean alla s'en plaindre à Constantinople sur la fin du règne de Zénon, et on lui fit justice. Alors il conçut le dessein de se mettre en liberté ; et ayant congédié les prêtres qui l'accompagnoient, il s'embarqua secrètement et vint à Jérusalem, d'où il se retira dans la laure de saint Sabbas.

Après qu'il fut reconnu, il demeura quatre ans dans sa retraite et n'en sortit qu'une seule fois, pour venir voir le patriarche Elie, à la dédicace de la nouvelle église ; car la Théoctiste étant désormais trop petite pour une si grande communauté, saint Sabbas la laissa aux arméniens et fit bâtir une grande église en l'honneur de la Sainte-Vierge. Le patriarche vint la dédier et y consacrer un autel (3), le premier jour de juillet, indiction neuvième, c'est-à-dire l'an cinq cent un, saint Sabbas étant dans sa soixante-troisième année.

XV. Commencement de la nouvelle laure.

La grande laure et le monastère de Castel prospéroient ainsi, quand il s'éleva un grand

(1) Vita n. 54. Sup. liv. xxx, n. 21.
(2) P. 304, 305.
(3) Sup. xxx, n. 25. Vita S. Sab. n. 30.

(1) Vita S. Joan. Silent. ap. Boll. 13 Mai. t. 14, p. 232. Sup. xxx, n. 23. Vita S. Sab. n. 21. V. S. Jo. c. 6, 7.
(2) C. 8.
(3) Vita S. Sab. n. 52.

orage contre saint Sabbas. Les faux frères qui l'avoient autrefois accusé n'étoient point apaisés, et ils conspiroient contre lui au nombre de quarante. Lui, qui étoit accoutumé de céder aux hommes et à combattre les démons, se retira vers Scythopolis dans une caverne habitée par un grand lion qui lui quitta la place. Il lui vint là plusieurs disciples, dont l'un, nommé Eumathius, changea la grotte en un monastère dont il devint abbé. Saint Sabbas, importuné des visites que lui attiroient ses miracles, retourna à sa laure (1). Mais trouvant que le nombre des révoltés étoit augmenté jusqu'à soixante, il quitta encore et se retira au quartier de Nicopolis, où on lui bâtit une cellule, qui devint ensuite un monastère. Cependant ses ennemis publièrent que les lions l'avoient mangé, et allèrent à Jérusalem demander un autre abbé; mais le patriarche les envoya chercher. La fête de la dédicace du saint sépulcre étant venue, saint Sabbas vint à Jérusalem, suivant la coutume des abbés; et le patriarche Elie, bien joyeux qu'il fût retrouvé, le renvoya à sa laure.

Les séditieux se retirèrent et s'établirent près de Thécué dans les cellules abandonnées, qui furent depuis la nouvelle laure (2). Mais saint Sabbas, ayant appris où ils demeuroient, les alla trouver, remédia à leurs besoins, et par les bienfaits du patriarche leur bâtit une église qui fut dédiée la soixante neuvième année de son âge, c'est-à-dire cinq cent-sept. Il gagna ainsi par sa charité et leur donna un supérieur, nommé Jean, le premier de ses disciples. Il fonda encore d'autres monastères à l'occasion de ses diverses retraites, et en gouverna jusqu'à sept. Tel étoit saint Sabbas, quand le patriarche Elie l'envoya vers l'empereur Anastase, avec le succès qui a été dit.

XVI. Lettre du pape Symmaque aux orientaux.

L'église orientale ainsi affligée implora le secours du pape Symmaque, par une grande lettre, qui semble aussi s'adresser aux autres évêques d'occident, suivant l'ancien usage (3). Les orientaux demandent à être rétablis dans la communion du pape, sans être punis pour la faute d'Acace, puisqu'ils n'y prennent point de part et reçoivent la lettre de saint Léon et le concile de Chalcédoine. Ne nous rejetez pas, disent-ils, à cause que nous communiquons avec nos adversaires, car ceux qui le font, ne le font pas par attachement à la vie, mais de peur de laisser leurs troupeaux en proie aux hérétiques. Et tous, soit ceux qui communiquent avec eux en apparence, soit ceux qui s'en séparent, attendent après Dieu votre secours, et que vous rendiez à l'orient la lumière que vous en avez originairement reçue. Le mal est si grand, que nous ne pouvons même aller chercher le remède; il faut que vous veniez à nous. Enfin pour montrer qu'ils sont catholiques, ils finissent par l'exposition de leur doctrine, où ils condamnent nettement Nestorius et Eutychès, et reconnoissent en Jésus-Christ deux natures, la divine et l'humaine, unies en une seule personne.

Nous avons une lettre du pape Symmaque aux orientaux, qui semble être la réponse à celle-ci, quoiqu'elle n'en fasse point de mention (1). Le pape les console et les exhorte à demeurer fermes dans ce qui a été une fois décidé contre Eutychès, et à souffrir, s'il est besoin, pour la foi, l'exil et toutes sortes d'extrémités. Il veut qu'ils se séparent de la communion des eutychéens, et déclare qu'il n'y a aucun moyen de rentrer dans celle du saint-siége, que de condamner ceux qu'il a condamnés, c'est-à-dire, Eutychès, Dioscore, Timothée, Pierre et Acace. Comme s'il disoit que la confession de foi des orientaux, toute catholique qu'elle est, est inutile sans la condamnation de ces personnes. La lettre est du huitième d'octobre, après le consulat de Félix, c'est-à-dire l'an cinq cent douze.

XVII. Saint Césaire en Italie.

Saint Césaire d'Arles vint à Rome quelque temps après, ayant été obligé de passer en Italie par une nouvelle persécution (2). La ville d'Arles obéissoit au roi Théodoric, auprès duquel il fut encore accusé, jusqu'à être pris et amené sous bonne garde. Etant arrivé à Ravenne, il entra dans le palais et salua le roi qui, voyant un homme si intrépide et si vénérable, se leva, ôta l'ornement de sa tête, et lui rendit son salut avec beaucoup d'honnêteté. Puis il demanda s'il étoit fatigué du voyage et l'interrogea sur l'état de la ville d'Arles et des Goths qu'il y avoit dedans. Quand saint Césaire fut sorti, le roi Théodoric dit aux siens : Dieu punisse ceux qui ont fait faire inutilement un si long voyage à un si saint homme. J'ai tremblé à son entrée, il a un visage d'ange; et il n'est pas permis de penser mal d'un personnage si vénérable.

Il envoya à son logis un bassin d'argent, du poids de soixante livres, avec trois cents sous d'or, et lui fit dire: Le roi, votre fils, vous prie, saint évêque, de recevoir ce vase qu'il vous donne et de vous en servir pour l'amour de lui. Saint Césaire qui, hors les cuillères, ne se servoit point d'argent à sa table, fit vendre le bassin publiquement et en délivra plusieurs captifs. On le vint dire au roi, et que l'on trouvoit tant de pauvres à la porte du saint évêque qu'on ne pouvoit en approcher. Le roi le loua si hautement, que les sénateurs et les grands s'empressoient à donner leurs aumônes pour être distribuées par les mains de saint Césaire, et disoient publiquement que Dieu leur avoit fait une grande grâce de voir cet homme apostolique. Il délivra ainsi tous ceux qui avoient été pris delà la Durance, principalement de la ville d'Orange, et leur donna des voitures et de quoi retourner chez eux.

(1) N. 33, 34, p. 268.
(2) N. 35, 36.
(3) Tom. 4, Concil. pag. 1304.

(1) Epist. 8, pag. 1301.
(2) Vita S. Cæs. lib. 1, n. 19.

A Ravenne même, il y avoit une veuve dont le fils encore jeune servoit sous le préfet du prétoire et la faisoit vivre sur ses gages (1). Il tomba malade à l'extrémité, et la mère courut implorer le secours du saint évêque qui, ne pouvant la refuser, vint à son logis et après s'être prosterné en prière, y laissa le prêtre Messien, alors son secrétaire, avec ordre de l'avertir sitôt que le jeune homme reviendroit à lui. Il revint au bout d'une heure, ouvrit les yeux et dit à sa mère: Allez remercier le serviteur de Dieu dont les prières m'ont rendu la vie. Elle y courut s'expliquant plus par ses larmes que par ses paroles, et pria le saint d'emmener son fils avec lui en Gaule pour s'attacher à son service. Ce miracle se répandit non-seulement dans toute la ville mais dans toute la province, et la réputation de saint Césaire, s'étendit jusqu'à Rome où il étoit déjà chéri et désiré de tout le monde, du pape, du clergé des grands et du peuple.

Il y alla en effet et se présenta au pape Symmaque, qui lui donna le pallium et permit à ses diacres de porter des dalmatiques comme ceux de l'église romaine. Car les diacres et les évêques même ne portoient encore que des tuniques, à manches étroites. Pendant ce voyage, saint Césaire obtint du pape plusieurs rescrits.

Premièrement il lui présenta une requête pour demander la condamnation de plusieurs abus qui avoient cours dans la Gaule; et le pape lui répondit par une décrétale datée du sixième de novembre sous le consulat de Probus, c'est-à-dire l'an cinq cent treize (2). Elle contient six articles, dont le premier et le plus considérable défend l'aliénation des fonds de l'église, si ce n'est qu'on les donne aux clercs, à cause de leur service, aux moines ou aux étrangers pour leurs besoins, mais à la charge d'en jouir seulement leur vie durant. On croit voir encore ici l'origine des bénéfices ecclésiastiques.

Saint Césaire obtint aussi étant à Rome la décision du différend de son église avec celle de Vienne (3). Car sur sa requête pour la conservation des priviléges de l'église d'Arles, le pape Symmaque ordonna que l'on s'en tiendroit au réglement fait par saint Léon avec connoissance de cause. Suivant lequel le droit de l'église de Vienne, ne s'étendoit que sur les églises de Valence, Tarantaise, Genève et Grenoble; les autres dont il est question devoient dépendre de l'évêque d'Arles. C'est ce qui paroît par la lettre du pape Symmaque, à tous les évêques de Gaule, du treizième de novembre cinq cent treize (4), où il les exhorte à se contenter de leurs droits sans chercher à les étendre par l'appui de la puissance séculière. Saint Césaire demanda encore que l'évêque d'Aix fût tenu de venir à ses mandements, soit pour les conciles, soit pour les autres affaires ecclésiastiques (1). Le pape lui répondit par une lettre du onzième de juin de l'année suivante cinq cent quatorze, sous le consulat de Sénateur, où il confirme les priviléges de l'église d'Arles et ordonne que saint Césaire veillera sur toutes les affaires ecclésiastiques de Gaule et d'Espagne, qu'il en assemblera les évêques quand il sera besoin, et qu'ils ne pourront venir à Rome sans sa permission.

XVIII. Mort de Symmaque, Hormisdas, pape.

Le pape Symmaque ne vécut qu'un mois après la date de cette lettre, et mourut le dix-neuvième de juillet de la même année cinq cent quatorze, ayant tenu le saint-siège quinze ans et près de huit mois (2). Il fut enterré à Saint-Pierre et le saint-siége vaqua sept jours. Il avoit fait quatre ordinations à Rome, aux mois de décembre et de février, et avoit ordonné quatre-vingt-douze prêtres, seize diacres et cent dix-sept évêques. On dit qu'il institua de chanter *Gloria in excelsis* tous les dimanches et les fêtes des martyrs. Il fit bâtir plusieurs églises où il mit des ciboires d'argent du poids de six-vingts livres chacun. Car ces ciboires étoient comme des tabernacles qui couvroient l'autel étant soutenus de colonnes; l'un deux portoit les figures du sauveur et des douze apôtres. Symmaque fit aussi en plusieurs églises des fontaines au milieu de la cour qui servoit d'entrée à la basilique, et des bains en quelques-unes. Tout l'argent qu'il donna à diverses églises montoit à quatorze cent soixante-dix-neuf livres romaines. Sept jours après sa mort, c'est-à-dire le vingt-sixième de juillet cinq cent quatorze, sous le consulat de Sénateur, qui est Cassiodore, on élut le diacre Hormisdas, fils de Juste, né à Frisione en Campanie, qui tint le saint-siége neuf ans.

XIX. Sédition contre l'empereur Anastase.

L'empereur Anastase eut recours à lui pour apaiser les mouvements qui s'étoient élevés du côté de la Scythie, c'est-à-dire la révolte de Vitalien que les catholiques de Scythie et de la Mysie avoient excitée contre l'empereur Anastase, ne pouvant plus souffrir la persécution qu'il exerçoit contre ceux qui ne vouloient pas communiquer avec le patriarche Timothée. L'abbé du monastère de Dius étant mort, Timothée y alla pour ordonner son successeur, mais celui-ci dit qu'il ne recevoit point l'ordination d'un homme qui anathématisoit le concile de Chalcédoine (3). Timothée lui dit : Ana-

(1) N. 20.
(2) S. Greg. lib. VII, Epist. 123. T. 4, Conc. p. 1294. Epist. 5, p. 1295.
(3) Sup. XXX, n. 47.
(4) Epist. 9, p. 1309.

(1) Ibid. p. 1310.
(2) Lib. Pontif. Theoph. p. 134. Theod. Lect. p. 563.
(3) P. 1221, t. 4, Conc.

thème à quiconque rejette le concile de Chalcédoine; ainsi l'abbé reçut l'ordination de sa main. L'archidiacre Jean, qui étoit manichéen, commença à dire des injures à Timothée et courut porter cette nouvelle à l'empereur qui envoya quérir Timothée et lui fit des reproches. Mais Timothée nia le fait et dit: Anathème à quiconque reçoit le concile de Chalcédoine.

Le sixième de novembre cinq cent onze, jour auquel on faisoit une procession à Constantinople, à cause de la cendre qui tombant du ciel avoit autrefois couvert tout le pays (1), l'empereur Anastase fit monter sur l'ambon, dans l'église de Saint-Théodore de Spharace, Platon, préfet de Constantinople, et quelques autres magistrats qui chantèrent le trisagion avec l'addition: Crucifié pour nous. Le peuple indigné abandonna la procession. Plusieurs continuèrent de chanter le trisagion à l'ordinaire sans addition, ce qui fut cause qu'il y eut plusieurs catholiques tués dans l'église et plusieurs mis en prison. En même temps, le patriarche Timothée ordonna par écrit à toutes les églises de chanter le trisagion avec l'addition dans les processions. Plusieurs obéirent par crainte; mais les moines chantoient sans cette addition et le peuple les voyant s'écria: Les orthodoxes sont bien venus; ce qui causa une grande sédition. Le peuple s'assembla dans la place, et tandis que les uns y demeuroient, chantant jour et nuit le trisagion, d'autres alloient par la ville pour tuer les moines du parti de l'empereur. Ils en trouvèrent un entre autres dans la maison de Marin le Syrien à qui ils coupèrent la tête et la portèrent au bout d'une pique, criant que c'étoit l'ennemi de la trinité; car ils prétendoient qu'il étoit l'auteur de l'addition. On commit plusieurs autres meurtres et plusieurs incendies, on brûla entre autres les maisons de Marin et de Pompée. On apporta les clefs des portes de la ville et les enseignes militaires dans la place où les catholiques campoient. On jeta à terre les images et les statues d'Anastase, criant qu'il falloit faire un autre empereur et demandant Vitalien qui étoit maître de la milice, fils de patriciole et petit-fils d'Aspar; d'autres, à cause de Julienne, demandoient pour empereur Aréobinde, son mari (2).

Les sénateurs Céler et Patrice, envoyés pour apaiser le tumulte, furent repoussés par une grêle de pierres (3). L'empereur Anastase s'enfuit et se cacha dans le faubourg près de Blaquernes; l'impératrice Ariane lui fit elle-même des reproches des maux qu'il causoit aux chrétiens. Enfin forcé de céder au peuple, il vint à l'hippodrome sans couronne, pour faire pitié. Plusieurs s'avancèrent devant son trône, chantant le trisagion, lui présentant la croix et l'évangile et demandant en même temps que l'on fît mourir Marin et Platon (1). Anastase leur fit dire par des crieurs qu'il étoit prêt à quitter l'empire, mais que tous ne pouvoient pas commander, et qu'il ne pouvoit avoir qu'un successeur. Il leur fit de belles promesses, qu'il confirma par des serments. Le peuple changé tout d'un coup, comme par miracle, le pria de reprendre la couronne et promit de se tenir en repos. Ainsi la sédition s'apaisa au bout de trois jours que le peuple s'étoit assemblé dans la place, et chacun retourna chez soi sans avoir rien avancé, car Anatase ne tint rien de ce qu'il avoit promis.

XX. Sévère, patriarche d'Antioche.

Cependant, irrité contre Flavien d'Antioche et contre Elie de Jérusalem, à cause du peu de succès du concile de Sidon, il avoit résolu de les chasser l'un et l'autre, et il commença par Flavien (2). Xénaïas assembla les moines du quartier nommé Cynégique et de la première Syrie, qui vinrent à Antioche avec beaucoup de tumulte et d'insolence, voulant contraindre Flavien à anathématiser le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon. Flavien en fut indigné, et comme les moines le pressoient avec grande violence, le peuple de la ville s'émut, en tua un grand nombre et jeta les corps dans l'Oronte. D'un autre côté, les moines de la seconde Syrie prirent le parti de Flavien, parce qu'il avoit mené la vie monastique dans une communauté du quartier nommé Tilmognon. Ils vinrent donc à Antioche pour le défendre, et y firent encore beaucoup de maux qui servirent de prétexte pour le chasser et le réleguer à Pétra, sur la frontière de Palestine et d'Arabie. On mit en sa place le moine Sévère, chef des schismatiques. Il étoit de Sozopole en Pisidie, et fut d'abord avocat à Béryte, puis il reçut le baptême dans l'église du martyr saint Léonce à Tripoli de Phénicie (3). Ensuite il se retira dans un monastère, entre Gaze et Majume, où s'étoit aussi retiré Pierre Ibérien, évêque de Gaze, ordonné par Théodose et chassé avec Timothée Elure. Dans ce monastère, Sévère passa d'abord pour catholique; ensuite il combattit ouvertement le concile de Chalcédoine et eut de grandes disputes avec l'abbé Néphalius qui, après avoir été dans la même erreur, étoit revenu à la saine doctrine. Il chassa du monastère Sévère avec plusieurs autres infectés des mêmes opinions. Mais Sévère se réfugia dans le monastère de Romain, et les partisans de Pierre Monge l'envoyèrent à Constantinople solliciter leurs affaires; là il se fit connoître à l'empereur, qui le prit en affection, comme il a été dit. Sévère étoit pur eutychéen; non-seulement il rejetoit avec anathème le concile de Chalcédoine, mais

(1) Marcell. an. 512. Théoph. p. 136. Evagr. III, Hist. c. ult.

(2) Sup. XXIX, n. 26. Chr. Pasch. an. 512, p. 330.

(3) Marcell. Chr. an. eod.

(1) Evagr. III, c. ult.

(2) Sup. n. 12. Evagr. III, c. 32.

(3) Evagr. III, c. 33. Liberat. Brev. c. 19.

il ne recevoit pas même l'hénotique de Zénon (1). Il soutenoit qu'après l'incarnation il n'y avoit en Jésus-Christ qu'une nature, et qu'elle étoit corruptible. Il recevoit le faux concile d'Ephèse, l'égalant au premier, et mettant Dioscore au même rang que saint Cyrille. Il disoit que l'hypostase et la nature étoient la même chose: ainsi il reconnoissoit dans la trinité trois natures, trois divinités, trois dieux.

Afin de l'établir à Antioche, Anastase y envoya des officiers avec beaucoup d'argent pour distribuer au peuple. Ces officiers persuadèrent à Flavien de sortir de la ville pour céder un peu à la sédition; il se retira au lieu nommé les Platanes, et aussitôt ils firent ordonner Sévère, évêque d'Antioche, et envoyèrent Flavien en exil avec plusieurs autres, tant évêques que clercs ou moines. Sévère fut ordonné l'an cinq cent soixante et un d'Antioche, indiction sixième au mois dius, c'est-à-dire en novembre l'an de J.-C. cinq cent douze. Il envoya partout aussitôt ses lettres synodiques, où il anathématisoit expressément le concile de Chalcédoine (2). Mais elles ne furent point reçues en Palestine; au contraire ceux qui les avoient apportées furent chassés honteusement. Quant aux évêques qui dépendoient d'Antioche, les uns se laissèrent séduire, comme Marin de Béryte; les autres cédèrent à la force, et quelques-uns d'entr'eux se rétractèrent, comme les évêques dépendants d'Apamée. D'autres refusèrent absolument de recevoir les lettres synodiques de Sévère, comme Julien de Bostre, Epiphane de Tyr et quelques autres. Il y en eut même qui abandonnèrent leurs églises, comme Julien de Bostre et Pierre de Damas, et ils se retirèrent dans les monastères de Palestine; car Julien étoit disciple de saint Théodose. L'abbé Mamas, un des chefs des schismatiques, qui, à Constantinople, avoit combattu la foi avec Sévère et avoit grande familiarité avec l'empereur (3), fut ramené à la communion de l'Eglise catholique par saint Sabbas, étant choqué de l'insolence de Sévère. Côme, évêque d'Epiphanie sur l'Oronte et Sévérien d'Aréthuse, son voisin passèrent plus avant, et non contents de se séparer de la communion de Sévère, ils lui envoyèrent à Antioche un décret de déposition (4). Ils en chargèrent Aurélien, archidiacre d'Epiphanie, qui, craignant la puissance de Sévère, quand il fut arrivé à Antioche, prit un habit de femme et en imitoit les gestes et les manières, ayant la tête couverte d'un grand voile qui descendoit jusqu'à la ceinture; ainsi soupirant et se lamentant, il donna à Sévère qui sortoit la sentence de déposition, comme si c'eût été une requête, puis il se mêla dans la foule et s'enfuit avant que Sévère eût lu l'écrit. L'empereur l'ayant appris, ordonna à Asiatique, gouverneur de la Phénicie du Liban, de chasser Côme et Sévérien de leurs siéges. Mais le gouverneur, voyant qu'ils avoient beaucoup de partisans et que leurs villes les soutenoient vigoureusement, remontra qu'on ne pouvoit les chasser sans effusion de sang, à quoi l'empereur repondit qu'il ne vouloit pas qu'on en répandit une goutte.

Sévère voyant qu'Élie, patriarche de Jérusalem, n'avoit pas voulu recevoir ses lettres synodiques (1), les lui renvoya au mois de mai de la sixième indiction, c'est-à-dire en cinq cent treize, avec quelques clercs et des officiers de l'empereur pour leur prêter main-forte. Mais saint Sabbas, l'ayant appris, vint à Jérusalem avec les autres abbés du désert, chassa de la ville ceux qui portoient les lettres de Sévère, et ayant assemblé de tous côtés une grande multitude de moines devant le calvaire, avec le peuple de Jérusalem, ils crioient: Anathème à Sévère et à ceux qui communiquent avec lui, et cela en présence des magistriens, des capitaines et des soldats que l'empereur avoit envoyés.

Sévère voulut aussi attirer à son parti Almondar, qui commandoit les Sarrasins, sujets des Perses, et qui fit de grands ravages sur les Romains, en Arabie et en Palestine; mais il est à croire qu'il fut touché des miracles de saint Sabbas et des autres saints solitaires qui y demeuroient, car il se convertit et fut baptisé par des catholiques. Sévère lui envoya donc deux évêques pour le pervertir; mais il leur dit: Je viens de recevoir des lettres qui portent que l'archange saint Michel est mort (2). Cela est impossible, dirent-ils; il leur répondit: Et comment donc Jésus-Christ, étant purement Dieu, sans avoir la nature humaine, a-t-il été crucifié pour nous, puisqu'un ange même ne peut mourir? Ainsi il les renvoya confus.

XXI. L'empereur écrit au pape.

Cependant Vitalien avoit fait de grands progrès. Il tua beaucoup de monde à l'empereur, pilla l'argent et les armes qu'il envoyoit à ses troupes, et prit son neveu Hypace (3). Il conquit toute la Thrace, la Scythie et la Mysie, et vint aux portes de Constantinople. Alors l'empereur Anastase, voyant ses affaires désespérées, lui envoya des sénateurs pour demander la paix, promettant de rappeler les évêques exilés. Vitalien demanda surtout que Macédonius de Constantinople et Flavien d'Antioche fussent remis dans leurs siéges, et que l'on assemblât un concile général, où le pape se trouvât pour examiner les excès commis contre les catholiques. L'empereur, le sénat et les magistrats le jurèrent. Vitalien se retira et délivra Hypace, neveu d'Anastase.

En exécution de ce traité, l'empereur Anas-

(1) Vita S. Sab. n. 56.

(2) Theoph. p. 131. Vita S. Sab. n. 56. Epist. ad Alcys. ap. Evagr.

(3) Vita S. Sab. n. 55.

(4) Evagr. III, c. 34.

(1) N. 56.

(2) Theod. lect. II, p. 564. Theoh. an. 22, p. 137.

(3) Théoph. an. 23. Marcell. Chr. an 514.

tase écrivit au pape Hormisdas, le douzième de janvier cinq cent quinze, sous le consulat d'Anthémius et de Florentius. D'abord il tâche d'excuser la longueur de son silence, la rejetant sur la dureté des papes précédents. Puis il prie Hormisdas de se rendre médiateur pour apaiser les mouvements de Scythie qui obligeront à assembler un concile. La lettre fut reçue à Rome de la main de Patrice, le vingt-septième de mars. Par une autre lettre, Anasthase marquoit que le concile devoit se tenir à Héraclée en Europe, c'est-à-dire en Thrace, priant le pape de s'y rendre dans le premier de juillet de la même année cinq cent quinze. Le pape répondit à l'empereur, lui témoignant sa joie de ce qu'il avoit ainsi rompu le silence, et promettant de lui répondre plus amplement quand il sauroit le sujet de la convocation du concile. La lettre est du quatrième d'avril cinq cent quinze, et par une autre, du huitième juillet, il promit de lui envoyer bientôt des évêques chargés de ses ordres. Vitalien, de son côté, avoit envoyé des députés au pape, et Théodoric, roi d'Italie, le sollicitoit aussi d'envoyer à Constantinople. Ainsi, par délibération d'un concile, il envoya Ennodius, évêque de Pavie, fameux par ses écrits, un autre évêque, nommé Fortunat, Venance, prêtre, Vital, diacre, et Hilarius notaire. Le pape les chargea d'une instruction qui commence ainsi (1).

XXII. Instruction du pape à ses légats.

Quand vous arriverez en Grèce, si les évêques viennent au-devant de vous (2), recevez-les avec le respect convenable, et s'ils vous préparent un logement, ne le refusez pas, de peur qu'il ne semble aux laiques que vous ne voulez point de réunion. S'il vous prient à manger, excusez-vous-en honnêtement, en disant : Priez Dieu que nous communiquions auparavant à la table mystique, et alors celle-ci nous sera plus agréable. Ne recevez point les autres choses qu'ils vous pourront offrir, si ce n'est les voitures, en cas de besoin ; dites que vous ne manquez de rien et que vous espérez qu'ils vous donneront même leurs cœurs. Lorsque vous serez à Constantinople, prenez le logement que l'empereur aura ordonné, et avant que de le voir, ne recevez personne que ceux qui seront zélés pour l'union, mais avec une grande précaution et pour vous instruire de ce qui se passe.

Étant présenté à l'empereur, rendez-lui nos lettres en disant : Votre père vous salue, priant Dieu tous les jours pour la prospérité de votre règne, par les intercessions de saint Pierre et de saint Paul, afin que, comme il vous a donné le désir de le consulter pour l unité de l'Eglise, il vous en donne la volonté parfaite. Ne lui parlez de rien avant qu'il ait reçu vos lettres, et après qu'elles auront été lues, ajoutez : Le pape a aussi écrit à votre serviteur Vitalien, qui lui a envoyé des gens de sa part avec votre permission à ce qu'il a écrit ; mais le pape a ordonné que les lettres que nous lui portons ne lui soient rendues que par votre ordre. Si l'empereur demande les lettres que nous envoyons à Vitalien, il faut répondre : Le pape ne nous l'a pas ordonné, mais afin que vous connoissiez la simplicité de ces lettres et qu'elles ne tendent qu'à vous porter à la réunion de l'Eglise, envoyez quelqu'un avec nous, en présence de qui on les lise. S'il dit : Vous pouvez encore avoir d'autres ordres, vous répondrez : Dieu nous en garde, ce n'est pas notre coutume. Nous venons pour la cause de Dieu, et nous offenserions Dieu. Le pape agit simplement et ne demande autre chose, sinon que l'on n'altère point les constitutions des pères et que l'on chasse de l'Eglise les hérétiques ; notre commission ne contient rien de plus.

Si l'empereur dit : C'est pour cela que j'ai invité le pape au concile, afin que s'il y a quelque difficulté, elle soit terminée, il faut répondre : Nous en rendons grâces à Dieu, mais le moyen de rétablir l'union entre les églises, c'est que vous observiez ce que vos prédécesseurs Marcien et Léon ont observé. S'il demande ce que c'est ? Vous direz que l'on ne donne point d'atteinte au concile de Chalcédoine et à la lettre du pape saint Léon. S'il dit : Nous recevons le concile de Chalcédoine et les lettres du pape Léon, vous lui rendrez grâces et lui baiserez la poitrine, en disant : Nous voyons maintenant que Dieu vous favorise. C'est la foi catholique sans laquelle on ne peut être oxthodoxe. S'il dit : Les évêques sont catholiques et ne s'écartent point des maximes des pères, vous répondrez : Pourquoi donc y a-t-il tant de division entre les églises de ces quartiers ? S'il dit : Les évêques étoient en repos, c'est le prédécesseur du pape qui les a troublés par ses lettres, vous direz : Nous avons en main les lettres de Symmaque. Si elles ne contiennent autre chose que ce dont vous convenez, le concile de Chalcédoine, la lettre de saint Léon et des exhortations pour les observer, que peut-on y trouver à reprendre ? Ajoutez à ce discours des prières et des larmes, en disant : Seigneur, regardez Dieu, mettez devant vos yeux son jugement. Les pères qui ont fait ces décisions ont suivi la foi de saint Pierre, par laquelle l'église a été bâtie.

Si l'empereur dit : Et bien communiquez avec moi puisque je reçois le concile de Chalcédoine et les lettres du pape Léon, vous répondrez : Nous nous en réjouissons et nous vous prions de réunir l'Eglise ; que tous les évêques sachent votre intention et que vous observez le concile et les lettres du pape Léon. S'il demande en quel ordre cela se doit faire, vous répondrez avec humilité : Le pape a écrit aux évêques en général, joignez-y vos lettres,

(1) T. 4, Conc. p. 1420. Theoph. an. 23, p. 137. D. 425. Epist. 2, et 6. Epist. 1. Lib. Pontif. in Hormisda. (2) P. 1426.

déclarant que vous soutenez ce qu'enseigne le siége apostolique ; alors on connoîtra ceux qui sont orthodoxes et ceux qui ne le sont pas. Ensuite, le pape est prêt de venir en personne, s'il est besoin, et ne refusera rien pour la réunion de l'Eglise. Si l'empereur dit : Cela va bien, cependant recevez l'évêque de cette ville, vous lui direz humblement : Seigneur, il s'agit de deux personnes, c'est-à-dire de Macédonius et de Timothée, c'est une affaire particulière ; il faut auparavant régler le général des évêques et rétablir une communion universelle, ensuite on pourra mieux examiner l'affaire de ceux-ci, ou des autres qui sont hors de leurs églises. Si l'empereur dit : Vous parlez de Macédonius, j'entends votre finesse ; c'est un hérétique, il ne peut être rappelé en aucune manière, vous répondrez : Nous ne marquons personne en particulier, nous parlons pour l'intérêt de votre conscience et de votre réputation, afin que si Macédonius est hérétique, on le connaisse et qu'on ne dise pas qu'il est opprimé injustement.

Si l'empereur dit : L'évêque de cette ville reçoit le concile de Chalcédoine et les lettres du pape Léon, vous répondrez : Sa cause en sera plus favorable ; mais puisque vous avez permis à Vitalien d'examiner ses affaires devant le pape, laissez-les en leur entier. Si l'empereur dit : Ma ville sera-t-elle sans évêque ? Il faut répondre : Il y a plusieurs remèdes pour faire que vous ne soyez pas sans communion, en conservant la forme des jugements. On peut tenir en suspens la cause des autres évêques, et cependant par provision laisser, en la place d'évêque de Constantinople, celui qui s'accordera à votre confession de foi et aux décrets du saint-siége.

L'instruction continue (1) : Si on vous donne des requêtes contre d'autres évêques, principalement contre ceux qui anathématisent le concile de Chalcédoine et rejettent les lettres de saint Léon, recevez les requêtes, mais réservez la cause au jugement du saint-siége. Si l'empereur promet tout, pourvu que nous venions en personne, il faut absolument envoyer auparavant sa lettre par les provinces, et qu'un des vôtres accompagne ceux qu'il enverra, afin que tout le monde connoisse qu'il reçoit le concile de Chalcédoine et les lettres de saint Léon ; alors vous nous manderez de venir. De plus, c'est la coutume que tous les évêques sont présentés à l'empereur par l'évêque de Constantinople, s'ils veulent s'en prévaloir pour vous obliger à voir Timothée, et que vous le puissiez prévoir, vous direz : Les ordres que le pape nous a donnés portent que nous voyons votre clémence sans aucun évêque, et vous tiendrez ferme jusqu'à ce qu'il renonce à cette coutume. S'il ne veut pas, ou si par adresse on vous fait voir Timothée devant l'empereur, vous direz : Que votre piété nous fasse mettre en particulier pour exposer notre charge. S'il ordonne de le dire devant lui, vous répondrez : Nous ne prétendons pas l'offenser, mais nous avons des ordres qui le regardent lui-même, et nous ne pouvons parler en sa présence. Enfin ne proposez rien devant lui, en quelque manière que ce soit.

Telle est l'instruction du pape Hormisdas à ses légats, la plus ancienne pièce de ce genre qui nous reste, où la prudence et la charité reluisent également. Au reste, il ne faut pas s'étonner que le pape prévoie si bien les réponses et les objections de l'empereur, il pouvoit en être bien instruit et par Patrice, envoyé d'Anastase, et par ceux de Vitalien. Après cette instruction, sont quelques articles qui en marquent les principaux points et y ajoutent que les évêques qui voudront se réunir doivent déclarer dans l'église, devant le peuple, qu'ils reçoivent la foi de Chalcédoine et les lettres de saint Léon contre Nestorius, Eutychès, Dioscore et leurs sectateurs, Timothée Elure, Pierre et ceux qui sont en la même cause, anathématisant aussi Acace de Constantinople et Pierre d'Antioche avec leurs compagnons. Ils doivent l'écrire de leur main en présence de personnes choisies, suivant le formulaire tiré des archives de l'église romaine, dont le notaire Hilarius est porteur. Ceux qui ont été chassés de leurs églises, étant en communion avee le saint-siége, doivent être rappelés avant toutes choses. Le pape chargea ses légats d'une lettre pour l'empereur, contenant en substance les mêmes conditions pour la réunion des églises (1) et l'offre d'aller en personne au concile pour un si grand bien, quoique la chose fût sans exemple. Cette lettre est du onzième d'août la même année cinq cent quinze.

XXIII. Artifices de l'empereur Anastase.

L'empereur Anastase, qui ne vouloit que gagner du temps, renvoya les légats du pape avec une lettre où il declare qu'il condamne Nestorius et Eutychès, et qu'il reçoit le concile de Chalcédoine (2). Mais sur le chapitre d'Acace, il trouve rude de chasser de l'Eglise les vivants à cause des morts, sachant même qu'on ne le pourroit faire sans une grande effusion de sang. Il ajoute, que tout se fera mieux par le concile et qu'il enverra des ambassadeurs pour faire connoître au pape la pureté de ses intentions.

Il avoit promis à Ennodius d'envoyer des évêques, mais il n'envoya que des laïques, comme pour une affaire de peu d'importance (3), savoir : Théopompe, comte des domestiques ou capitaine des gardes, et Sévérien comte du consistoire ou conseiller d'état. Encore ne les envoya-t-il qu'au milieu de l'année suivante, sous prétexte de l'hiver et de la longueur du chemin, comme porte la lettre au pape, dont ils furent chargés, datée du dix-septième des calendes

(1) P. 1429.

(1) Epist. 5.
(2) P. 1432.
(3) Epist. ad Avit. p. 1446, D.

d'août, sous le consulat de Pierre; c'est-à-dire du seizième de juillet cinq cent seize. Il les chargea aussi d'une lettre pour le sénat de Rome, qu'il prie de solliciter le roi Théodoric et le pape de travailler à la paix de l'Eglise. Le sénat répondit à l'empereur que le pape demandoit instamment la paix, mais qu'il n'y en pouvoit avoir tant que l'on voudroit conserver le nom d'Acace (1). Le pape sans nommer Acace répondit la même chose, et que loin d'avoir besoin d'être exhorté par le sénat, il se jette lui-même aux pieds de l'empereur pour l'intérêt de l'Eglise.

XXIV. Evêques d'Illyrie unis au pape.

En même temps qu'Ennodius, Fortunat et les autres légats du pape étoient à Constantinople, il y avoit aussi plusieurs évêques catholiques d'Illyrie. L'empereur Anastase fit amener devant lui les quatre principaux, Laurent de Lignide, Alcyson de Nicopolis, Gaïen de Naïsse et Evangèle de Paulitale, et les condamna à l'exil. Alcyson avoit quitté le schisme et étoit revenu à la communion de l'Eglise romaine et à la foi catholique, pour laquelle il étoit des plus zélés, comme il paroit par une lettre que les moines catholiques de Palestine lui écrivirent vers le même temps, touchant les troubles de l'église d'orient (2). Evangèle et un autre évêque, nommé Domnion, furent aussitôt renvoyés chez eux, par la crainte qu'avoit l'empereur des soldats catholiques d'Illyrie; mais il retint à Constantinople Laurent de Lignide, comme en exil, et le faisant souvent venir au palais, où cet évêque, soutenant la foi catholique, convainquit plusieurs fois l'empereur devant sa propre cour. Il fut ensuite renvoyé chez lui, où il mourut âgé de quatre-vingts ans. Alcyson et Gaïen moururent à Constantinople.

Dorothée, évêque de Thessalonique, embrassa la communion de Timothée de Constantinople par la crainte de l'empereur; mais quarante évêques d'Illyrie et de Grèce, s'étant assemblés, déclarèrent par écrit qu'ils se séparoient de lui, quoique leur métropolitain, et envoyèrent à Rome pour embrasser la communion du pape. De tous ces évêques d'Illyrie, nous n'avons les lettres que de ceux de l'ancienne Epire et de leur métropolitain Jean, évêque de Nicopolis, successeur d'Alcyson. Il y a premièrement la lettre synodale, souscrite par huit évêques, pour donner part au pape de l'ordination de Jean, puis une lettre particulière de Jean, où il déclare qu'il reçoit les quatre conciles généraux et anathématise Dioscore, Timothée Elure, Pierre Monge, Acace, Pierre le foulon, et reçoit les lettres de saint Léon, demandant au pape de l'instruire plus amplement de ce qu'il doit observer (3).

Le pape Hormisdas répondit à Jean de Nicopolis et à son concile que ceux qui veulent revenir à l'union doivent condamner nommément Nestorius, Eutychès et Acace, c'est-à-dire non-seulement les chefs, mais les sectateurs de l'hérésie, suivant le mémoire qu'il leur en envoie par Polion, sous-diacre de l'église romaine, à qui il donna aussi cette instruction. Quand vous serez arrivé à Nicopolis, et que l'évêque aura reçu nos lettres, faites qu'il assemble les évêques de sa province et leur fasse souscrire le libelle joint à ces lettres (1). S'il dit qu'il est difficile de les assembler, qu'il envoie avec vous des personnes à chaque évêque, afin qu'ils souscrivent en votre présence. Vous devez faire lire publiquement nos lettres, ou si les évêques n'osent le faire, qu'ils les lisent au moins à leur clergé. Laissez-leur-en le choix et rapportez-nous leurs souscriptions et de Jean leur métropolitain, sans vous arrêter ensuite sur les lieux, à cause des artifices des ennemis. Ces lettres aux évêques d'Epire sont du mois de novembre cinq cent seize.

XXV. Lettre du pape à saint Avit de Vienne.

Le pape Hormisdas avoit écrit l'année précédente, cinq cent quinze, à saint Avit, évêque de Vienne, pour lui faire part de la conversion des provinces de Dardanie, d'Illyrie et de Thrace, et le précautionner contre les artifices des schismatiques (2). Saint Avit savoit aussi que le pape avoit envoyé Ennodius en orient et croyoit qu'il y avoit eu une seconde légation, sur ce qu'en effet elle étoit prête à partir. Pour en apprendre le succès il envoya à Rome le prêtre Alexis et le diacre Vénance, au nom de toute la province de Vienne, parce que les Grecs se vantoient d'être réconciliés avec l'église romaine. Sa lettre fut reçue à Rome, le troisième des calendes de février, sous le consulat d'Agapit, c'est-à-dire le trentième de janvier cinq cent dix-sept.

Le pape répondit qu'il n'avoit envoyé qu'une légation, et encore sans effet, parce que les Grecs ne désiroient la paix qu'en paroles (3). C'est, ajoute-t-il, la cause de mon silence; car que pourrois-je vous mander, voyant qu'ils persistent dans leur opiniâtreté. C'est pourquoi je vous avertis, et par vous tous les évêques des Gaules, de demeurer fermes dans la foi et vous garder des artifices des séducteurs. Mais afin que vous sachiez la disposition de ces quartiers-là, plusieurs des Thraces, quoique persécutés, demeurent dans notre communion; la Dardanie et l'Illyrie, voisine de la Pannonie, nous ont demandé qu'on leur ordonnât des évêques, et nous l'avons fait où il a été nécessaire; l'évêque de Nicopolis métropolitain d'Epire, s'est joint à notre communion

(1) P. 1439, 1437. Epist. 6. Epist. 18. ap. Evagr. 111, c. 31.
(2) Epist. Synod. t. 4. Conc. p. 1440. D. Marcell. Chr. an. 516. Hormisda.
(3) Theoph. an. 23. Anast. p. 139, B. Synod. p. 1440, 1438.

(1) P. 1441.
(2) Av. Epist. t. 4, Conc. p. 1443.
(3) Epist. 10.

avec son concile. Nous sommes obligés d'envoyer une seconde légation afin de ne rien omettre pour rendre les schismatiques inexcusables. Joignez vos prières aux nôtres pour le succès. Nous vous envoyons les pièces qui vous feront connoître comment ceux de Nicopolis et de Dardanie se sont réunis. Cette lettre est du quinzième de février cinq cent dix-sept. Le pape écrivit sur le même sujet à saint Césaire d'Arles, pour lui faire part et par lui aux évêques des Gaules, de la réunion de ceux d'Illyrie. Il y parle d'une légation en orient qui doit être la seconde, et témoigne en attendre encore le fruit. Cette lettre est du sixième de septembre, sous le consulat de Florentius, que l'on met en cinq cent dix-huit; mais cette date est suspecte.

XXVI. Seconde légation à Constantinople.

Peu de temps après la lettre à saint Avit, le pape Hormisdas fit partir la seconde légation qu'il avoit destinée pour Constantinople; il en chargea encore Ennodius de Pavie avec Pérégrin de Misène, et leur donna six lettres avec le libelle ou formulaire de réunion des schismatiques et dix-neuf copies de la protestation qu'ils devoient faire répandre par les villes, si on ne recevoit pas leurs lettres (1). La première lettre est adressée à l'empereur Anastase, que le pape exhorte à exécuter ce qu'il a promis, lui déclarant qu'il ne suffit pas de condamner Nestorius et Eutychès, s'il ne condamne encore Acace, qui est cause que l'église d'Alexandrie demeure dans le schisme où le reste de l'orient est depuis tombé. La seconde lettre est à Timothée, évêque de Constantinople. Quoique intrus et excommunié, le pape ne laisse pas de lui écrire et de le traiter d'évêque, pour l'exhorter à revenir à l'union et à supplier l'empereur de la procurer. Le pape écrivit aussi aux évêques schismatiques d'orient, supposant que la plupart étoient dans la vraie foi et leur représentant la nécessité de se déclarer et de la professer courageusement. Il écrit aux évêques orthodoxes pour les consoler dans leurs souffrances, et en particulier à un évêque africain, nommé Possessor qui, étant banni de chez lui pour la foi par les ariens, s'étoit retiré à Constantinople, d'où il avoit envoyé au pape, par les premiers légats, sa confession de foi et soutenoit vigoureusement la cause de la religion. Enfin le pape écrit au peuple et aux moines de Constantinople pour les consoler et les encourager (2). Toutes ces lettres sont du même jour, troisième d'avril cinq cent dix-sept.

Incontinent après que les légats furent partis, arriva à Rome un diacre de Nicopolis, à qui le pape donna aussitôt audience (3), jugeant bien qu'il seroit obligé d'ajouter à l'instruction de ses légats. Ce diacre présenta au pape des lettres de Jean, évêque de Nicopolis, et du concile de sa province, par lesquelles ils se plaignoient que Dorothée, évêque de Thessalonique, excitoit contre eux les juges ordinaires et les officiers de l'empereur et les accabloit de concussions et de frais, étant irrité de ce que Jean ne lui avoit pas donné avis de son ordination. Il est vrai qu'il eût dû le faire, suivant l'ancien usage qui donnoit à l'évêque de Thessalonique juridiction sur toute l'Illyrie occidentale comme vicaire du saint-siége, mais Dorothée étant schismatique et les évêques d'Epire catholiques, ils ne pouvoient le reconnoitre. Ils demandoient toutefois au pape la permission de lui écrire en cette occasion, suivant la coutume, pour se délivrer de la persécution.

Sur cet avis, le pape envoya à ses légats quatre lettres de même date du douzième d'avril cinq cent dix-sept. La première à l'empereur Anastase, où il le prie de faire cesser la persécution contre les évêques, afin d'encourager les autres à se réunir comme eux; la seconde à Jean de Nicopolis et à son concile, où il les reprend fortement de la permission qu'ils lui avoient demandée d'écrire à l'évêque de Thessalonique, puisque, se soumettant à ce schismatique, c'étoit retourner au schisme qu'ils venoient de quitter et y engager le pape même, qui communiquoit avec eux. Il écrit aussi à Dorothée et lui dit en substance : Vous auriez sujet de vous plaindre si nous étions tous unis par la charité; on n'a pas négligé l'ancienne coutume, mais on a évité le schisme, et vous deviez le premier en montrer l'exemple. De quel front prétendez-vous conserver les priviléges que le saint-siége vous a accordés, en ne suivant pas sa foi et persécutant ceux qui s'y réunissent? Enfin, le pape écrit à ses légats et leur donne une instruction en ces termes (1):

Quand vous serez arrivés à Thessalonique, rendez à l'évêque nos lettres, observant à son égard ce que nous vous avons enjoint touchant ceux qui ne communiquent point avec le saint-siége. Vous devez le presser fortement de faire cesser la persécution contre l'église de Nicopolis, lui représentant que l'évêque, étant revenu à la communion de l'Eglise, n'a pu communiquer avec ceux qui n'y sont pas, et que si Dorothée veut y entrer, loin de révoquer ses priviléges, nous en poursuivrons avec lui la conservation. Si vous pouvez terminer l'affaire à Thessalonique, donnez-en avis à l'évêque de Nicopolis. Si Dorothée demeure obstiné, vous poursuivrez cette affaire auprès de l'empereur, suivant les lettres que nous lui en écrivons, et vous lui direz : Si vous n'arrêtez cette vexation, il semblera que Jean de Nicopolis la souffre pour être rentré dans la communion du saint-siége, et ceux qui s'attendent que vous procurez l'union commenceront à en douter. Nous croyons ex-

(1) Lib Pontif. in Horm. Epist. 11.
(2) Epist. 12, 13. 14, 15, 16.
(3) Epist. 17.

(1) Ep. 19, 21, 22. 17, 18.

pédient, ajoute le pape, que vous rendiez publiques en divers lieux nos lettres à l'évêque de Thessalonique et principalement dans sa ville. Cela pourra arrêter la persécution et le corriger lui-même.

Cette seconde légation n'eut pas plus d'effet que la première (1). L'empereur Anastase refusa le formulaire de réunion et s'efforça de corrompre les légats par argent; mais n'y ayant pas réussi, il les fit sortir par une porte de derrière et embarquer avec des magistriens et deux préfets, Héliodore et Démétrius, défendant de les laisser entrer en aucune ville. Les légats ne laissèrent pas de répandre leurs dix-neuf protestations par des moines qui les exposèrent dans toutes les villes. Mais les évêques qui les reçurent, craignant d'être accusés, les envoyèrent toutes à Constantinople. Alors, l'empereur Anastase fort irrité écrivit au pape, l'onzième de juillet, la même année cinq cent dix-sept, une lettre où après un grand lieu commun sur la douceur de Jésus-Christ, il conclut en ces mots : Nous ne croyons pas raisonnable de prier ceux qui rejettent opiniâtrément les prières; car nous pouvons souffrir les injures et les mépris, mais non pas les commandements. C'est à quoi se terminèrent les paroles qu'il avoit données de procurer la réunion de l'Eglise; et il renvoya sans rien faire environ deux cents évêques qui étoient venus pour le concile qui se devoit tenir à Héraclée. Le peuple et le sénat lui reprochèrent son parjure; mais il dit qu'il y avoit une loi qui ordonnoit à l'empereur de se parjurer et de mentir au besoin. Aussi, le croyoit-on imbu des maximes des manichéens.

XXVII. Elie chassé de Jérusalem.

Quand il apprit qu'Elie, patriarche de Jérusalem, avoit refusé la communion de Sévère, faux patriarche d'Antioche, il entra en grande colère et envoya Olympius, duc de Palestine, qui, ayant employé plusieurs artifices, chassa Elie de son siége et l'envoya en exil à Aïla, et mit en sa place Jean, fils de Marcien, qui avoit été gardien de la croix et qui promit d'embrasser la communion de Sévère (2). Il fut fait évêque de Jérusalem le troisième jour de septembre, au commencement de l'onzième indiction, c'est-à-dire l'an cinq cent dix-sept. Saint Sabbas et les autres pères du désert, ayant appris que Jean avoit fait cette promesse, le conjurèrent de ne point recevoir Sévère à sa communion et de s'exposer plutôt à toutes sortes d'extrémités pour le concile de Chalcédoine, offrant tous de le soutenir de tout leur pouvoir. Jean eut tant de respect pour eux, qu'il manqua à la parole qu'il avoit donnée au duc Olympius.

Sur cette nouvelle, la colère de l'empereur monta jusqu'à la fureur, et pour en profiter, un nommé Anastase, fils de Pamphile, désirant d'être duc de Palestine, promit trois cents livres d'or s'il n'obligeoit pas Jean à recevoir Sévère à sa communion et à anathématiser le concile de Calcédoine (1). Il fut donc envoyé à la place d'Olympius. Etant arrivé à Jérusalem, il surprit le patriarche Jean et le mit dans la prison publique. Tous les habitants s'en réjouirent, regardant Jean comme un traître qui avoit supplanté le patriarche Elie. Mais un nommé Zacharie, magistrat de Césarée, étant entré dans la prison en cachette, parla ainsi à Jean : Si vous voulez conserver l'épiscopat, ne vous laissez pas persuader de recevoir Sévère à votre communion, mais faites semblant de consentir au duc et lui dites : Je ne refuse pas de faire ce que j'ai promis; mais de peur qu'on ne dise que je l'ai fait par force, tirez-moi d'ici, et dimanche, je ferai ce que vous ordonnez. Le duc, persuadé par ce discours, le fit sortir de prison.

Aussitôt Jean envoya de nuit à tous les moines pour les faire venir à Jérusalem (2). Ils s'y rendirent de tous côtés, et on prétendit en avoir compté jusqu'à dix mille; mais comme l'église cathédrale ne pouvoit contenir une telle multitude, on résolut de s'assembler dans celle de Saint-Etienne, qui étoit beaucoup plus grande. Tous y étant donc assemblés, tant les moines que les habitants, le duc Anastase et le consulaire Zacharie s'y rendirent. Hypace, neveu de l'empereur, s'y trouva aussi. Car étant délivré de la prison de Vitalien, il étoit venu à Jérusalem accomplir un vœu. Comme le duc Anastase s'attendoit à voir exécuter la volonté de l'empereur, le patriarche Jean monta sur l'ambon, ayant à ses côtés Théodose et Sabbas, chefs de tous les moines. Le peuple cria pendant plusieurs heures : Anathématisez les hérétiques, confirmez le concile. Aussitôt, tout d'une voix, ils anathématisèrent Nestorius, Eutychès, Sévère d'Antioche, Sotéric de Césarée en Cappadoce, et quiconque ne recevoit pas le concile de Chalcédoine. Après qu'ils eurent ainsi parlé, ils descendirent; mais saint Théodose remonta et dit à haute voix (3) : Si quelqu'un ne reçoit pas les quatre conciles comme les quatre évangiles, qu'il soit anathème. Le duc fut fort surpris et, craignant la multitude des moines, s'enfuit à Césarée; mais Hypace protesta aux abbés avec serment qu'il étoit venu à Jérusalem pour entrer dans leur communion, sans avoir jamais pris part à celle de Sévère; il offrit cent livres d'or pour le saint sépulcre, le Calvaire et la sainte croix, et en donna autant à saint Théodose et à saint Sabas pour distribuer aux moines du pays.

L'empereur, ayant appris ce qui s'étoit passé, à Jérusalem, se préparoit à employer la force pour envoyer en exil le patriarche Jean, saint Théodose et saint Sabbas. Mais les saints abbés, en ayant reçu la nouvelle, assemblèrent tous

(1) Lib. pontif. in Horm. t. 4, Conc. p. 1460.
(2) Vita S. Sab. n. 56, p. 310. Theoph. p. 134.

(1) Theoph. p. 1236. A.
(2) Vita S. Sab. p. 312.
(3) P. 318.

les moines, et, d'un commun accord, écrivirent une protestation qu'ils envoyèrent à l'empereur (1). Elle étoit conçue en forme de requête au nom de Théodose et de Sabbas, archimandrites, des autres abbés et de tous les moines qui habitoient la sainte cité, le désert d'alentour et le Jourdain, et disoit en substance :

XXVIII. Lettre des moines de Palestine.

Dieu vous a confié l'empire pour procurer la paix à toutes les églises; mais principalement à la mère des églises, en laquelle le mystère du salut a été accompli. Habitant cette sainte terre, nous avons reçu la foi de ce msytère, non par imagination, mais réellement par la croix de Jésus-Christ, son sépulcre et tous les saints lieux que l'on y adore. Nous l'avons reçue dès le commencement de la bouche des prophètes et des apôtres : nous la conservons entière et la conserverons toujours par la grâce de Dieu, sans être épouvantés par ses adversaires, ni emportés par tout vent de doctrine. Et comme c'est dans cette sainte créance que vous avez été nourri et que vous avez reçu l'empire, nous nous étonnons comment, sous votre règne, il s'est élevé un si grand orage contre la sainte cité, en sorte que les évêques, les ministres sacrés, les solitaires en aient été chassés avec violence, en présence des païens, des juifs et des samaritains, et traînés au milieu des villes, en des lieux profanes et impurs, pour les obliger à faire des choses qui blessent la foi (2). De façon que ceux qui viennent ici par dévotion, au lieu d'y être édifiés, retournent scandalisés dans leur pays.

Si c'est à cause de la foi que l'on attaque ainsi la sainte cité, comment prétend-on nous apprendre notre créance, cinq cent et tant d'années après la venue de Jésus-Christ? Il paroît clairement que la réformation que l'on veut maintenant introduire dans la foi est la doctrine de l'antechrist qui veut troubler la paix des églises. L'auteur de tous ces maux est Sévère, acéphale et schismatique de tout temps, dont Dieu a permis pour nos péchés l'élévation sur le siége d'Antioche. Nous rejetons sa communion et vous supplions d'avoir pitié de Sion, la mère de toutes les églises. Car, en matière de foi, s'il faut choisir entre la vie et la mort, la mort nous sera plus chère; nous ne communiquerons jamais en aucune manière avec les ennemis de Dieu et de l'Eglise; et nous recevons, comme les évangiles, les quatre saints conciles qui expriment le même sens en différentes paroles. On ne pourra jamais nous unir à ceux qui n'obéissent pas à ces conciles, quand on nous menaceroit de mille morts. Et pour vous en assurer, nous disons anathème à Nestorius, qui divise Jésus-Christ, et à Eutychès, qui confond la divinité et l'humanité. Après cette déclaration par écrit de notre part, faites cesser les maux qui se commettent tous les jours contre la sainte cité et contre notre saint archevêque Jean. Autrement nous vous protestons, devant la sainte trinité, que nous souffrirons plutôt que l'on répande notre sang et que l'on brûle les saints lieux (1). Car à quoi servent leurs noms si on les profane en effet? Que la grâce de Dieu, qui surpasse toute intelligence, conserve son Eglise et fasse cesser tous les scandales par vos ordres, à sa gloire et à l'honneur de votre règne.

On fit quatre copies de cette déclaration; on en garda deux dans le pays; une pour les gouverneurs, l'autre pour Jean, patriarche de Jérusalem. On envoya les deux autres à Constantinople, pour l'empereur et le patriarche (2). L'empereur Anastase, ayant reçu cette requête, fut conseillé de se tenir pour lors en repos, à cause de Vitalien qui avoit recommencé la guerre, étant irrité de ses parjures. Ainsi le patriarche Jean ne fut point chassé de Jérusalem.

XXIX. Jean, patriarche de Constantinople. Dioscore d'Alexandrie.

Il y en avoit un nouveau à Constantinople. Macédonius mourut en son exil à Gangres, où il fut enterré dans l'église de Saint-Callinique; et on lui attribua des miracles après sa mort. Timothée mourut le cinquième d'avril cinq cent dix-sept, sous le consulat d'Agapit, après avoir tenu le siége de Constantinople pendant six ans. On ordonna à sa place, la troisième fête de Pâque, c'est-à-dire le vingt-quatrième d'avril, le prêtre Jean de Cappadoce, son syncelle (3). Avant son ordination, l'empereur lui avoit fait condamner le concile de Chalcédoine; mais le peuple lui demanda avec grand bruit qu'il anathématisât Sévère.

L'année même cinq cent dix-sept, sous le consulat d'Agapit, Jean Nicéote, patriarche hérétique d'Alexandrie, mourut après avoir tenu le siége dix ans (4). On élut à sa place Dioscore le jeune, neveu de Timothée Elure. Mais comme il avoit été intronisé par les magistrats, le peuple de la campagne se sépara de lui, disant qu'on ne pouvoit ordonner un évêque que selon les canons des apôtres. Dioscore alla donc à l'église de Saint-Marc, où le clergé vint, et il fut ordonné de nouveau; puis il alla célébrer l'office à l'église de Saint-Jean. Théodose, fils de Callopius, préfet d'Egypte, et Acace, commandant des troupes, y étoient présents. Le peuple s'émut et commença à dire des injures au préfet, parce qu'il louoit l'empereur Anastase. Enfin ils s'emportèrent à tel point, qu'ils tirèrent de son siége le fils du gouverneur et le tuèrent. Le commandant

(1) N. 57, 314.
(2) P. 315, 316.

(1) P. 317. 338, 319.
(2) Theoph. an. 25, p. 139, B. Vita S. Sab. n. 57, 320.
(3) Theoph. an. 25, p. 138, D. Theod. lect. p. 565, A, Niceph. Chr. Theoph. an. 27, p. 140.
(4) Sup. n. 2, Theoph. an. p. 139.

Acace fit mourir ceux qu'il put prendre; et comme on sut que l'empereur étoit fort irrité, le patriarche Dioscore fut député pour intercéder auprès de lui : mais quand il fut arrivé à Constantinople, les catholiques, croyant qu'il étoit venu solliciter contre la foi, l'insultèrent publiquement; il apaisa l'empereur et s'en retourna aussitôt. Vers le même temps, au moins sous l'empereur Anastase, les Immiréniens, sujets des Perses, se convertirent à la foi. Ils habitoient à l'extrémité de l'Arabie, au midi, et on croit que ce sont les mêmes que l'on nommoit Homérites (1). La reine de Saba les avoit autrefois rendu juifs; depuis ils étoient redevenus païens, et alors ils se firent chrétiens et reçurent un évêque.

XXX. Concile d'Epaone.

En Gaule, Gondebaud, roi des Bourguignons, mourut en cinq cent seize, sous le consulat de Pierre, et laissa pour successeur son fils Sigismond, que saint Avit, évêque de Vienne, avoit converti à la foi catholique; et dès l'année précédente cinq cent quinze, sous le consulat de Florentius et d'Anthémius, ce prince avoit bâti le monastère d'Agaune ou Saint-Maurice en Valais, c'est-à-dire qu'il rebâtit l'église et donna des biens au monastère. Car il subsistoit déjà, puisque saint Sévérin en étoit abbé du temps de Clovis. Le roi Sigismond y donna plusieurs terres dans les diverses provinces de son obéissance, et on en compte jusqu'à seize. Pour y former une grande communauté, on tira des moines de plusieurs monastères et on les divisa en neuf bandes qui faisoient l'office tour à tour : car on y établit la psalmodie perpétuelle. Hymnemond conduisoit cette grande communauté. Saint Avit prêcha à la dédicace du nouveau monastère (2).

Dès le commencement du règne de Sigismond et sans doute de son consentement, saint Avit convoqua les évêques de sa province pour tenir un concile à Epaone, que l'on croit être Yène, au diocèse de Bellay. Il fut tenu le dix-septième des calendes d'octobre, sous le consulat d'Agapit, c'est-à-dire le quinzième de septembre cinq cent dix-sept; vingt-cinq évêques s'y trouvèrent, tous du royaume de Bourgogne. Les deux premiers étoient saint Avit de Vienne et saint Viventiole de Lyon, dont l'Eglise honore la mémoire le douzième de juillet. On y voit aussi saint Apollinaire, évêque de Valence et frère de saint Avit, honoré le cinquième d'octobre. Saint Grégoire de Langres, qui, cinq ans auparavant, c'est-à-dire l'an cinq cent douze, ayant trouvé à Dijon les reliques de saint Bénigne, martyr, les transféra et bâtit autour une église et un monastère, qu'il dota de son bien, et fit confirmer la fondation par des lettres du pape Hormisdas. Grégoire étoit de race de sénateurs et avoit été quarante ans comte d'Autun. Après la mort de sa femme, il fut élu évêque, et gouverna l'église de Langres trente-deux ans. Il mourut à quatre-vingt-douze, laissant pour successeur son fils Tétrique. L'Eglise honore Grégoire le quatrième de janvier (1). Au concile d'Epaone, assista aussi saint Pragmace, évêque d'Autun, honoré le vingt-deuxième de novembre.

Ce concile fit quarante canons, dont le premier défend de s'excuser d'assister aux conciles, sinon pour cause de maladie (2). Saint Avit le marquoit dans la lettre de convocation et se plaignoit de la cessation des conciles, témoignant que le pape lui en avoit fait des reproches. Il est défendu aux évêques, aux prêtres et aux diacres, d'avoir des chiens de chasse et des oiseaux. On voit par là que le clergé commençoit à se laisser entraîner aux mœurs germaniques des nations dominantes. Les clercs peuvent plaider devant les juges séculiers en défendant, non en demandant, si ce n'est par ordre de l'évêque. Il est dit que le clerc convaincu de faux témoignage sera tenu pour coupable de crime capital; et un autre canon marque la peine de ces sortes de crimes, qui est d'être déposé et mis dans un monastère. Plusieurs de ces canons parlent des fonds de l'Eglise dont la jouissance étoit accordée aux clercs par précaire, et les distinguent des biens propres. On abolit la consécration des veuves diaconesses. On défend l'entrée des monastères de filles, si ce n'est aux personnes âgées et d'une vertu éprouvée, ou aux proches parents: ceux-mêmes qui y entrent pour dire la messe doivent sortir sitôt que le service est fini (3). Ce qui fait voir qu'elles n'avoient que des oratoires dans l'intérieur de la maison.

Les abbés étoient soumis à la correction de l'évêque, qui pouvoit même les déposer; les moines travailloient tous les jours à la campagne; on ne pouvoit établir de nouveaux monastères sans le consentement de l'évêque, et un même abbé ne pouvoit gouverner deux monastères. On ne doit point mettre de reliques dans les oratoires des villages, s'il n'y a des clercs assez proches pour y venir faire l'office, ou que l'on ne fasse une fondation suffisante pour y en entretenir. On ne consacrera que les autels de pierre avec l'onction du chrême (4). Il y en avoit donc encore de bois. Les églises des hérétiques sont regardées comme impures et exécrables, et il est défendu de les appliquer à de saints usages. Mais on peut reprendre celles qu'ils ont ôtées par violence aux catholiques. Victorius, évêque de Grenoble, qui étoit à ce concile, avoit consulté sur ce sujet saint

(1) Theod. Lect. lib. 2. p. 567, C.

(2) Marii. Chr. Agobard. advers. Leg. Gond. Ado. in. Chr. Sup. n. 5. Tom. 4, Conc. p. 1557, E. Edit. Sirm. p. 158.

(1) Martyr. R. 12 jul. 5. Oct. Vita ap. Boll. 4 janu. Greg. Tur. Vitæ PP. c. 7. Tom. 1, Spicil. Martyr. R. 4 janu. 22 nov.

(2) Avit. Epist. 40. etc. 2, Conc. p. 1575.

(3) C. 4, 11, 13, 22, 8, 14, 18, 21, 38.

(4) C. 19, 8, 10, 9, 25, 26, 3.

Avit peu de temps auparavant, c'est-à-dire depuis la conversion du roi Sigismond. Et saint Avit avoit décidé, comme il fit en ce concile, qu'il ne falloit point se servir des églises des hérétiques, non pas même de leurs vases sacrés. Toutefois le concile d'Orléans, tenu six ans auparavant, avoit décidé au contraire, qu'il falloit consacrer les églises des Goths, et c'est la pratique universelle de toute l'église (1).

Il est permis aux prêtres de donner l'onction du chrême aux hérétiques malades à l'extrémité, qui se convertissent; mais en santé ils doivent la demander à l'évêque. On abrége la pénitence des apostats qui, ayant été baptisés dans l'église catholique, sont tombés dans l'hérésie, et on la réduit à deux ans, pendant lesquels ils jeûneront tous les trois jours, fréquenteront l'église, s'y tiendront à la place des pénitents, et sortiront avec les catéchumènes. S'ils s'en plaignent, ils observeront la pénitence des anciens canons. Les homicides qui éviteront la peine des lois, feront la pénitence du concile d'Ancyre. Elle étoit au moins de sept ans. Celui qui aura tué son esclave, sans ministère du juge, sera excommunié pendant deux ans (2). On ne recevra point à pénitence ceux qui auront contracté des mariages incestueux, s'ils ne se séparent, et on déclare tels les mariages avec la belle-sœur, la belle-mère, la belle-fille, la veuve de l'oncle, la cousine germaine ou issue de germaine. La veuve d'un prêtre ou d'un diacre ne peut se remarier. En chaque province on suivra, pour le service divin, le rite de la métropole. Les citoyens nobles célébreront la nuit de Pâques et de Noël, au lieu où sera l'évêque, pour recevoir sa bénédiction (3). Ce sont les principaux canons du concile d'Epaone.

XXXI. Autres conciles.

Onze évêques, tous du nombre de ceux qui y avoient assisté, tinrent vers le même temps un concile à Lyon, à l'accusation de l'inceste d'un nommé Etienne avec une femme nommée Palladia. C'étoient sans doute des personnes puissantes; car les évêques déclarent que si quelqu'un d'eux est persécuté pour ce sujet, tous les autres prendront part à ses souffrances, et le soulageront des pertes qu'il aura souffertes. Ils ajoutent que si le roi continue à s'abstenir de leur communion, ils se retireront dans des monastères d'où aucun ne sortira que la paix ne soit rendue à tous. Cependant personne n'aura la témérité d'usurper l'église d'un autre, ou d'y faire l'office en son absence, sous peine d'en être puni dans le concile (4). Ces précautions des évêques montrent ce qu'ils avoient à souffrir des rois barbares, quoique catholiques.

Dans le même temps, il se tint deux conciles en Espagne, le premier à Tarragone, le second à Girone, dans la même province (1). Le concile de Tarragone fut tenu la sixième année du règne de Théodoric, sous le consulat de Pierre, c'est-à-dire l'an cinq cent seize, le sixième de novembre. Car Théodoric, roi d'Italie, régnoit aussi en Espagne comme tuteur de son petit-fils Amalaric. Ce concile fut composé de dix évêques, dont le premier étoit Jean de Tarragone, métropolitain. Entre les autres, le plus remarquable est Oronce ou Orentius, évêque d'Elvire, que l'on croit être l'auteur d'un avertissement aux fidèles en vers élégiaques. En ce concile on fit treize canons et on y ordonna entre autres choses que les évêques ne s'absenteroient des conciles que pour cause de maladie et que l'évêque qui n'auroit pas été ordonné dans la métropole se présenteroit dans deux mois au métropolitain pour recevoir ses instructions. Le métropolitain doit appeler au concile non-seulement les prêtres de la cathédrale, mais encore ceux de la campagne et quelques séculiers. Je crois qu'il ne s'agit ici que du concile dont il est parlé dans le canon précédent et que l'on assembloit pour l'ordination d'un évêque. Les évêques ou les clercs ne doivent exercer aucun jugement le dimanche, et jamais en matière criminelle. Ils ne doivent prendre aucun salaire pour avoir procuré la justice. Ils ne doivent point prêter à usure, ni acheter à trop vil prix, ou vendre trop cher. Dans les églises de la campagne, les prêtres et les diacres serviront tour à tour chacun leur semaine, en sorte que tous les jours on y dise vêpres et matines, c'est-à-dire les prières du soir et du matin. Mais tout le clergé de chaque église sera prêt le samedi au soir pour l'office du dimanche. L'évêque visitera tous les ans les églises de la campagne pour y faire faire les réparations, sur le tiers de tous les fruits qui lui est attribué (2). Les moines sortis de leur monastères n'exerceront aucune fonction ecclésiastique et ne poursuivront aucune affaire séculière. Il est encore parlé des moines dans le premier canon de ce concile et l'on voit clairement dans l'un et dans l'autre qu'il y avoit dès lors des monastères en Espagne gouvernés par des abbés. Le plus ancien que nous connoissions est celui d'Asane en Arragon, sur la rivière de Cinga. Il fut fondé par saint Victorien, natif du pays, qui, ayant embrassé la piété dès sa jeunesse, s'appliqua aussi à procurer le salut des autres et gouverna plusieurs communautés de moines (3). Il fut soixante ans abbé, et nous le connoissons principalement par son épitaphe, qui est l'ouvrage de Fortunat.

Le concile de Girone fut tenu l'année suivante cinq cent dix-sept, où l'on comptoit en

(1) Avit. Epist. 6. Conc. Aur. 1, c. 10. Sup. liv. x, n. 16. Conc. Ep. 54, c. 30.

(2) C. 16, Epaon. c. 29, 31. Conc. Anc. c. 22, 23.

(3) C, 32. 27, 33.

(4) T. 4, Conc. p. 1584. c. 2, 3, 4, 5, 6.

(1) T. 4, p. 1562.

(2) C. 6, 3, 15, 13, 10, 5, 2, 8, 11.

(3) Act. SS. Bened. t. 1, p. 189.

Espagne l'ére cinq cent cinquante-cinq. Jean de Tarragone y présida encore avec partie des mêmes évêques, au nombre de sept en tout, et ils ne firent que dix canons. On y ordonna, comme à Epaone, que toute la province suivroit le rite de la métropole dans les messes et le service divin, et que tous les jours, après matines et vêpres, le prêtre prononceroit l'oraison dominicale. On ordonne deux litanies ou rogations de trois jours, jeudi, vendredi, samedi, avec abstinence de chair et de vin; la première, la semaine d'après la pentecôte; la seconde, le premier jeudi de novembre. Les clercs qui ont été ordonnés étant mariés, depuis l'évêque jusqu'au sous-diacre, doivent habiter séparés de leurs femmes, ou s'ils ne logent pas à part, avoir avec eux un de leurs confrères qui soit témoin de leur vie (1). Ceux qui sont ordonnés dans le célibat ne doivent point avoir de femmes pour conduire leur ménage, si ce n'est leur mère ou leur sœur. Jean, évêque de Tarragone, pria le pape Hormisdas de donner des ordres généraux aux évêques d'Espagne pour l'observation de la discipline, ce que le pape fit par une lettre où il leur recommande de faire les ordinations des évêques suivant les canons; de fuir la simonie et de ne pas ordonner par foiblesse celui dont l'élection seroit simoniaque; enfin de tenir les conciles au moins une fois l'an. Il accompagna cette lettre d'une à Jean en particulier, où il loue son zèle et le fait son vicaire en Espagne, sans préjudice des priviléges des métropolitains. Ces deux lettres sont du second d'avril cinq cent dix-sept, sous le consulat d'Agapit, et semblent avoir précédé le concile de Girone; car Jean de Tarragone étoit en Italie quand il écrivit au pape (2). Le pape fit aussi son vicaire, pour la Bétique et la Lusitanie, Salluste, évêque de Séville, lui donnant le pouvoir d'assembler en concile les évêques de ces provinces quand il seroit nécessaire et de juger leurs différends à la charge de lui en faire le rapport.

XXXII. Lettres des moines de Syrie au pape.

Cependant le pape Hormisdas reçut une requête des archimandrites et des moines de la seconde Syrie, où ils se plaignoient de la persécution de Sévère (3). Comme nous allions, disoient-ils, au monastère de Saint-Siméon pour la cause de l'Eglise (c'est saint Siméon Stylite,) ces méchants nous ont dressé une embuscade sur le chemin, et, venant fondre sur nous, ont tué trois cent cinquante hommes des nôtres, et en ont blessé plusieurs. Ils ont tué même près des autels ceux qui s'y sont réfugiés. Ils ont brûlé les monastères, envoyant de nuit une multitude de gens séditieux et gagnés par argent qui ont enlevé le peu qu'il y avoit. Vous serez instruit de tout par les mémoires que vous rendront nos vénérables frères Jean et Sergius. Nous les avions envoyés à Constantinople, espérant avoir justice de ces excès; mais l'empereur, sans daigner leur dire une parole, les a chassés honteusement. Ce qui nous a fait connoître qu'il est lui-même auteur de ces maux. Nous vous supplions donc, très-saint père, de compatir aux blessures du corps de l'Eglise, dont vous êtes le chef et de venger le mépris de la foi, des canons et du concile, vous à qui Dieu a donné la puissance de lier et de délier. Ils continuent comme parlant à plusieurs, c'est-à-dire qu'avec le pape ils s'adressent aux évêques d'Italie et de tout l'occident, suivant l'ancienne coutume. Et pour montrer qu'ils sont catholiques, ils concluent en anathématisant Nestorius, Eutychès, Dioscore, Pierre Monge, Pierre le foulon et Acace. Cette requête est souscrite par plus de deux cents, tant abbés que prêtres et diacres; mais, de vingt-six abbés, la plupart ne prennent le titre ni de prêtre, ni de diacres. Le premier est Alexandre, prêtre et archimandrite de Saint-Maron. Théodoret a écrit la vie de ce saint, et nous voyons ici que son monastère étoit le premier de sa province. Le pape fit réponse à cette requête par une grande lettre adressée non-seulement aux archimandrites de la seconde Syrie, mais aux catholiques de tout l'orient, où ils les exhorte à demeurer fermes dans la foi (1). La lettre est datée du dixième de février, après le consulat d'Agapet, c'est-à-dire cinq cent dix-huit.

XXXIII. Mort d'Anastase. Justin, empereur.

La paix ne fut rendue à l'église que par la mort de l'empereur Anastase, qui arriva la même année cinq cent dix-huit, sous le consulat de Magnus, indiction onzième, la nuit du dixième de juillet. Il y eut autour de son palais des tonnerres et des éclairs, dont il fut épouvanté; fuyant de place en place, il fut enfin trouvé mort subitement dans une petite chambre, et on crut qu'il avoit été frappé de la foudre. Il étoit âgé de quatre-vingt-huit ans et en avoit régné vingt-sept. Sa mort fut révélée à Elie, patriarche de Jérusalem (2). Car saint Sabbas, alors âgé de quatre-vingts ans, l'étant allé voir à Aila, dans son exil, le neuvième de juillet, il ne parut point à l'ordinaire pour manger à none et dire vêpres ensemble. Mais il dit à saint Sabbas et à ceux qui étoient avec lui : Mangez, vous autres, pour moi je n'en ai pas le loisir. Et saint Sabbas l'ayant voulu retenir, il lui dit en pleurant : L'empereur Anastase vient de mourir et je dois partir dans dix jours et être jugé avec lui. Il donna ordre ensuite à la conduite de ses monastères, et pendant huit jours il ne vécut que de la

(1) T. 4, Conc. p. 1567. c. 10, 2, 3, 6, 7.

(2) Epist. 25, 24, 26.

(3) T. 4, Conc. p. 1461.

(1) Philoth. c. 16. t. 3, Conc. p. Epist. 50.

(2) Mar. Chr. Vict. Tuu. Chr. Pasch. p. 330. Theod. lect. p. 565, B. V. S. Sab. n. 60.

sainte communion et de vin trempé; puis il tomba dans une petite maladie, et le vingtième de juillet, après avoir communié, fait les prières, et répondu *amen*, il mourut âgé de quatre-vingt-huit ans. Saint Sabbas marqua le jour; et étant revenu à Jérusalem, il apprit la mort de l'empereur. L'Eglise honore la mémoire d'Elie le quatrième de juillet, avec celle de Flavien, patriarche d'Antioche, exilé pour la même cause et mort dans le même temps (1).

Le même jour de la mort d'Anastase, neuvième de juillet cinq cent dix-huit. Justin fut reconnu empereur. Il étoit né à Bédériane, dans les confins d'Illyrie et de Thrace, de très-bas lieu. De simple soldat, il devint par tous les degrés de la milice, comte des excubiteurs, c'est-à dire capitaine des gardes du palais (2). L'eunuque Amantius, préfet de la chambre, qui avoit tout le pouvoir sous Anastase, avoit donné à Justin de grandes sommes à distribuer pour faire déclarer empereur Théocrite, son confident; mais Justin employa l'argent pour lui-même et fit ensuite périr Amantius et Théocrite. Il étoit âgé de soixante-huit ans quand il vint à la couronne, ignorant jusqu'à ne savoir pas lire, mais bon catholique. Sa femme se nommoit Lupicine, mais depuis qu'elle fut impératrice, le peuple la nomma Euphémie.

XXXIV. Acclamations à Constantinople le 15 juillet.

Le dimanche qui suivit l'élection de l'empereur Justin, et qui étoit le quinzième jour de juillet cinq cent dix-huit, indiction onzième (3), le patriarche Jean étant entré, suivant la coutume, avec son clergé dans la grande église de Constantinople, et se trouvant près de l'ambon, le peuple s'écria : Longues années au patriarche! longues années à l'empereur! longues années à l'impératrice! pourquoi demeurons-nous excommuniés? Pourquoi ne communions-nous point depuis tant d'années? Nous voulons communier de votre main. Eh, montez sur l'ambon! eh, persuadez votre peuple! il y a plusieurs années que nous voulons communier. Vous êtes catholique, que craignez-vous? Chassez Sévère le manichéen; qu'on déterre les os des manichéens; publiez tout à l'heure le saint concile. Sainte Marie est mère de Dieu; celui qui ne parle pas est manichéen. La foi de la trinité est victorieuse; l'empereur est catholique, que craignez-vous? Longues années au nouveau Constantin! longues années à la nouvelle Hélène. *Justine Auguste tu vincas.* Ils disoient ces mots en latin, quoiqu'ils disent tout le reste en grec, qui étoit leur langue ordinaire.

Ils continuèrent à faire plusieurs acclamations semblables, en disant au patriarche : Ou sortez, ou publiez tout à l'heure le concile de Chalcédoine. Anathème à Sévère le manichéen, le nouveau Judas. Après qu'ils eurent ainsi longtemps crié et répété les mêmes acclamations, le patriarche Jean leur dit (1) : Mes frères, ayez patience que nous ayons salué le saint autel, ensuite je vous ferai réponse. On voit ici la coutume qui s'observe au commencement de la messe, de baiser l'autel avant que de saluer le peuple. Le patriarche entra donc dans le sanctuaire avec son clergé, et le peuple continua de crier : Eh, je vous conjure, vous ne sortirez point que vous n'ayez anathématisé Sévère. Chassez-le, je vous conjure. Alors le patriarche monta sur l'ambon et dit : Vous savez, mes chers frères, les combats que j'ai soutenus étant prêtre pour la foi catholique, et que je soutiens encore jusqu'à la mort. Il ne faut donc point de bruit ni de tumulte, on n'a rien fait contre la foi, personne n'ose anathématiser le saint concile. Nous reconnoissons pour orthodoxes tous les conciles qui ont confirmé le symbole de Nicée, et principalement ces trois : le concile de Constantinople, le concile d'Ephèse et le grand concile de Chalcédoine.

Après cette réponse, ils continuèrent les mêmes acclamations pendant plusieurs heures, et ajoutèrent : La fête du concile de Chalcédoine, annoncez-la tout à l'heure. Je ne me retire point si vous ne l'annoncez, nous serons ici jusqu'au soir; annoncez la fête pour demain. Le patriarche leur proposa d'attendre le consentement de l'empereur, mais le peuple insista que la fête fut annoncée sur-le-champ, et le diacre Samuel le fit ainsi : Nous faisons savoir à votre charité que demain nous célébrerons la mémoire de nos saints pères les évêques, qui ont été assemblés à Chalcédoine, et qui, avec ceux de Constantinople et d'Ephèse, ont confirmé le symbole de Nicée, et nous nous assemblerons ici (2). Les Grecs font encore le même jour, c'est-à-dire le dimanche le plus proche du seizième de juillet, la mémoire des six cent trente pères du concile de Chalcédoine, et en même temps des autres conciles généraux. Le peuple continua de crier longtemps tout d'une voix : Qu'on anathématise tout à l'heure Sévère, l'ennemi de la trinité, l'ennemi des pères, qui a anathématisé le concile de Chalcédoine : je ne sortirai point que je n'aie réponse. Alors le patriarche Jean fit proclamer l'anathème contre Sévère, du consentement de tous les évêques présents, dont douze sont nommés, et les premiers sont Théophile d'Héraclée et Théodote de Gangres. On le prononça en ces termes : Tout le monde sait que Sévère s'est rendu coupable en se séparant de cette sainte Eglise. Nous donc, suivant les canons et les pères, le tenons pour étranger et pour condamné, à cause de ses blasphèmes, et nous l'anathématisons.

(1) Martyr. R. 4 Jul. Prat. Spir. c. 35. Chr. pasc. p. 331. Procop. Anec. c. 6.

(2) Theoph. p. 141. Theod. lect. p. 565. Evagr. VI, Hist. c. 2.

(3) Tom. Concil. p. 178. Conc. sub. Men. Act. 5.

(1) P. 179.

(2) P. 182. Menolog. 16 Jul.

XXXV. Acclamations du 16 juillet.

Le lendemain lundi, seizième de juillet, on célébra la fête des pères de Chalcédoine, et le patriarche ayant fait son entrée, quand il fut près de l'ambon, tout le peuple s'écria : Longues années à l'empereur! Rendez à l'église les reliques de Macédonius. Ils entendoient le dernier patriarche de ce nom, mort en exil. Rendez à l'Eglise ceux qui sont en exil pour la foi (1). Qu'on déterre les os des nestoriens; qu'on déterre les os des eutychéens. Qui est Nestorius? je ne le connois point; anathème à lui et à Eutychès. Chassez les manichéens, chassez les deux Etienne; apportez les reliques de Macédonius : remettez le nom de Macédonius. De grâce, rapportez nos acclamations à l'empereur. Chassez Amantius; chassez la honte du palais. Rendez Euphémius et Macédonius à l'Eglise. Envoyez les lettres synodiques à Rome (2). Remettez les noms d'Euphémius et de Macédonius; rendez la fête complète, chassez les faux témoins de Macédonius. Mettez les quatre conciles dans les diptyques. Léon, l'évêque de Rome, dans les diptyques. Apportez les diptyques sur l'ambon.

Le patriarche répondit : Nous fîmes hier ce qu'il falloit pour vous contenter, et nous le ferons encore aujourd'hui. Nous devons mettre la foi pour fondement inébranlable; elle nous servira à réunir les églises. Glorifions donc tout d'une bouche la sainte et consubstantielle trinité. Mais le peuple continua à crier : Tout à l'heure, personne ne sortira. Je vous conjure, je ferme les portes. Vous ne craignez plus Amantius le manichéen. Justin règne, pourquoi craindre Amantius? Ils firent encore plusieurs acclamations semblables, et on leur répondit : Vous savez que nous avons toujours cherché à vous satisfaire; mais pour agir canoniquement, permettez-nous d'assembler les évêques et de recevoir l'ordre de l'empereur; car nous lui rapporterons toutes vos acclamations. Le peuple ferma les portes et continua de crier, ce qui obligea enfin le patriarche à prendre les diptyques, où il fit mettre les quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, et les noms d'Euphémius et de Macédonius, patriarches de Constantinople, et du pape saint Léon. Alors le peuple s'écria tout d'une voix : Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël, qui a visité et délivré son peuple, ce qu'ils continuèrent longtemps, chantant à deux chœurs. Puis on fit monter sur l'ambon les chantres, qui entonnèrent le trisagion, et l'empereur s'arrêta pour l'écouter; car, suivant la liturgie grecque, on le chante au commencement de la messe, avant l'épître (3). Après la lecture de l'évangile, la messe des catéchumènes étant finie et les portes fermées, le symbole fut récité à l'ordinaire, et le temps des diptyques étant venu, tout le peuple accourut en grand silence autour de l'autel pour écouter. Sitôt que le diacre eut dit les noms des quatre conciles et des archevêques Euphémius, Macédonius et Léon, ils crièrent tous à haute voix : Gloire à vous, seigneur! ensuite on acheva la messe tranquillement. C'est ce qui se passa dans la grande église de Constantinople le quinzième et le seizième de juillet cinq cent dix-huit, et on en dressa des actes.

XXXVI. Concile de Constantinople.

Pour confirmer authentiquement ce que le peuple avoit ainsi exigé, le patriarche Jean assembla en concile quarante évêques qui se trouvoient à Constantinople, et les abbés de la ville présentèrent au concile une requête tendant à même fin (1). Cette requête étoit souscrite par cinquante-quatre abbés, tous prêtres à la reserve d'Evethius, supérieur des acémètes, qui n'étoit que diacre. Le premier est Alexandre, exarque de tous les monastères, et vraisemblablement abbé de saint Dalmace. Le second est Constant, abbé de Dius, qui ne mit de sa main qu'une croix, et fit écrire son nom et sa souscription par Stratonique, qui tenoit le second rang du monastère. Diogène, abbé du monastère de saint Thalassius, surnommé des Déchaussés, en usa de même à cause de sa grande vieillesse.

Le concile assemblé le vingtième du même mois de juillet cinq cent dix-huit, onzième indiction, sous le consulat de Magnus, fit droit sur les chefs contenus dans cette requête, dont le premier étoit le rétablissement d'Euphémius et de Macédonius dans les diptyques. Sur quoi l'on examina la procédure faite contre eux; et par la lecture des actes elle fut trouvée irrégulière, et l'on vit qu'ils n'avoient point été chassés pour avoir rien attenté contre la foi (2). C'est pourquoi l'on jugea raisonnable la demande de tout le peuple et des moines; et pour y satisfaire, il fut ordonné, que la mémoire de ces deux patriarches seroit rétablie dans les tables sacrées, comme celle de saint Paul, banni du temps de Constantin, de saint Jean Chrysostôme, de saint Flavien. En conséquence on ordonna que ceux qui avoient été bannis ou chassés, pour la cause d'Euphémius et de Macédonius, fussent aussi rappelés et rétablis dans leurs places.

Il fut aussi jugé raisonnable et utile à la paix de l'Eglise de mettre dans les diptyques les noms des quatre conciles généraux et du pape saint Léon, parce que le concile de Chalcédoine avoit également approuvé sa foi et celle de saint Cyrille, dont le nom étoit récité dans les diptyques. Quant à Sévère, le faux patriarche d'Antioche, le concile fit lire ses discours où l'on trouva entre autres ces paroles : Nous anathématisons ce qui a été défini à Chalcédoine par le concile qui fut alors assemblé et par ceux qui l'ont défendu. Ces paroles de Sévère ayant été lues, le concile de Constantinople le déclara digne d'un anathème éternel, déchu de toute fonction et de tout nom de prêtre ou de chrétien, et privé de la communion, comme blasphémateur et calomniateur des saints conciles. Le concile de Constantinople ayant ainsi statué sur la requête des moines, en écrivit une lettre synodale au patriarche Jean, qui n'y avoit pas assisté, afin qu'il en fît son rapport à l'empereur, à l'impératrice et au sénat (1). Cette lettre est souscrite des quarante évêques, dont les premiers sont : Théophile d'Héraclée, Etienne de Nicomédie, Basilique de Cyzique, Anastase de Nicée, Marcien de Chalcédoine, Théodote de Gangres, Hypace de Claudiopolis et Cyriaque de Tyane.

(1) Sup. n. 11.
(2) P. 185.
(3) P. 186. Liturg. Chrysost.

(1) T. 5. Concil. p. 170, E.
(2) P. 165, D.

XXXVII. Réunion acceptée à Jérusalem.

Le patriarche Jean de Constantinople écrivit à Jean, patriarche de Jérusalem, et à tous les métropolitains qui s'y trouvoient assemblés, pour leur faire part de cette bonne nouvelle, c'est-à-dire des acclamations du peuple de Constantinople, de la requête des moines et du décret du concile, dont il leur envoya les actes en diligence, les priant de les confirmer (2). Jean de Constantinople écrivit de même à Epiphane, évêque de Tyr, et ses lettres furent accompagnées des ordres de l'empereur Justin, pour rappeler tous ceux qui avoient été bannis par Anastase et mettre le concile de Chalcédoine dans les diptyques (3).

Ces ordres étant venus à Jérusalem, saint Sabbas y accourut; il s'y assembla une multitude infinie de moines et de laïques, et les évêques y tinrent leur concile; et on célébra une fête le sixième jour du mois d'août. On publia les ordres de l'empereur et on mit les quatre conciles dans les diptyques. Jean de Jérusalem en écrivit une lettre synodale à Jean de Constantinople en son nom, et de tous les évêques des trois Palestines. Elle est souscrite par trente-trois, dont les premiers sont : Jean de Césarée et Théodose de Scythopolis, qui toutefois ne se trouvèrent pas au concile de Jérusalem; mais le patriarche Jean leur envoya saint Sabbas avec quelques autres abbés du désert (4).

XXXVIII. Réunion à Tyr.

A Tyr, le peuple étoit particulièrement animé contre un moine nommé Jean, mansionnaire de l'église de la Sainte-Vierge, qui ayant traité secrètement avec les schismatiques, s'en alla à Antioche, se donna à Sévère et souscrivit de sa main l'anathème du concile de Chalcédoine et de la lettre de saint Léon (1). Puis étant revenu à Tyr, il livra aux schismatiques l'église de la Sainte-Vierge, où il tint des assemblées illicites, jusqu'à célébrer le baptême au grand scandale du peuple, qui voyoit de nouveaux baptisés sortir de deux endroits; chose jusqu'alors inouïe. On en vint à des séditions où les schismatiques jetèrent des pierres contre les croix; il y eut des clercs et des laïques blessés; l'évêque Epiphane courut hasard de perdre la vie.

Les lettres de Constantinople furent apportées dans l'ancienne église, le vingt-huitième du mois loüs, l'an de Tyr six cent quarante-trois, indiction douzième, c'est-à-dire le dimanche seizième de septembre cinq cent dix-huit. Après la lecture de l'évangile, le diacre Sergius lut les lettres de Jean de Constantinople, de Théophile d'Héraclée et du concile de Constantinople à Epiphane de Tyr, puis la lettre synodale à Jean de Constantinople, contenant anathème contre Sévère d'Antioche. Alors le peuple assemblé dans l'église de Tyr, s'écria : Longues années à l'empereur! longues années à l'impératrice! longues années au sénat, aux préfets, au comte Jean, au patriarche Epiphane! Ils qualifient ainsi leur évêque. C'est Dieu seul qui a fait ceci. Voilà la foi, un Dieu, une foi. Et s'adressant à Epiphane : Faites ce qu'a fait le concile; qui ne parle pas, n'est pas fidèle. Longue vie au patrice Vitalien (2)! Montez, anathématisez Sévère et le moine Jean.

L'évêque Epiphane étant monté sur l'ambon, le peuple continua de crier : Dieu vous y a mis; un Dieu, une foi. Faites monter les évêques? Ils montèrent en effet, savoir : Jean de Ptolémaïde, Théodore de Porphyréone et Elie de Rachlène et le peuple continua de crier : Longues années au patriarche Epiphane! vous avez souffert le martyre comme les saints, et votre foi a vaincu. La mère de Dieu a chassé Sévère qui a troublé les églises; chassez les schismatiques de la ville, chassez les Egyptiens; l'empereur est orthodoxe. Otez la caverne des voleurs; ôtez, brûlez la caverne des schismatiques. Et ensuite, chassez les évêques hérétiques. Justin règne, il n'y a rien à craindre. Chassez les acéphales. S'ils avoient vaincu, nous étions morts, prenez la mère de Dieu. Ils veulent dire que l'évêque doit reprendre possession de l'église de la Sainte-Vierge, occupée par des schismatiques (3). C'est pourquoi ils continuent : Entrez, purifiez la sainte maison. Allons à la mère de Dieu. Faites apporter les reliques de Flavien. C'est Flavien, patriarche d'Antioche, chassé par Sévère et mort en exil. Le peuple continue : Allons à Sainte-Marie. Donnez-nous la croix. Ils ont lapidé la croix, la croix a vaincu. Allons, entrons, annoncez la fête.

L'archevêque Epiphane dit : Je vous prie,

(1) Tom. 5, Conc. p. 162. E.
(2) Tom. 5, Concil. pag. 186. Ibid.
(3) Vita S. Sab. n. 60, p. 526. B.
(4) T. 5, Conc. p. 187. C. Vita S. Sab. n. 61.

(1) Epist. Epiph. t. 5, Conc. p. 198, B.
(2) T. 5, Conc. p. 202, E, p. 205.
(3) P. 206.

ayez patience, et permettez que nous anathématisions l'acéphale; puis il ajouta : La foi que nous ont enseignée les apôtres, et que nos pères ont reçue d'eux, tant ceux de Nicée, que ceux de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, c'est celle que nous vous enseignons, et nous anathématisons tous les hérétiques. Il nomme tous ceux qui ont attaqué l'incarnation; puis il ajoute (1) : Et semblablement nous anathématisons l'impie Sévère, l'acéphale et le schismatique, comme ayant anathématisé nos saints pères, et causé des schismes dans l'église. Le peuple l'interrompit en criant : c'est Dieu qui l'a fait, un Dieu, une foi, pour la paix des églises. Longue vie à l'archevêque Epiphane! Anathématisez le mandrite. L'archevêque continua en disant : Nous anathématisons aussi Jean, moine apostat, depuis qu'il a reçu la doctrine impie de Sévère. Qu'ils soient l'un et l'autre anathème, et malédiction, de par le père, le fils et le Saint-Esprit, au ciel et en la terre, en ce monde et en l'autre. Amen. Le peuple cria : Amen, amen, amen; et ajouta plusieurs autres acclamations, entre autres celle-ci : Anastase n'est plus; c'est Justin qui règne. Il n'est pas manichéen comme Anastase. Amantius est mort, l'ennemi de la trinité.

Ensuite Jean, évêque de Ptolémaïde, dit : au peuple : Nous anathématisons tous ceux que le très-saint archevêque a anathématisés, et particulièrement Sévère et Jean mandrite, ajoutant le reste de la formule, comme l'archevêque. Théodore, évêque de Porphyreone en dit autant, puis Elie de Rachlène. Le peuple répondit par ses acclamations, pressant toujours que l'on fit l'office dans l'église de la Sainte-Vierge. Alors l'archevêque leur dit : Il est tard, il faut faire la divine liturgie. C'est assez, car il nous reste beaucoup de choses à lire. Dimanche prochain, s'il plaît à Dieu, nous lirons le reste dans l'église de Notre-Dame et nous anathématiserons de nouveau l'acéphale et ses sectateurs (2). Ensuite l'archidiacre Zacharie annonça la fête en ces mots : Nous faisons savoir à votre charité que, dimanche prochain, à la gloire de notre seigneur Jésus-Christ, et de Notre-Dame la mère de Dieu, pour le salut et la prospérité de l'empereur Justin, de l'impératrice Euphémie, des hautes puissances, du saint archevêque de Constantinople Jean, et du concile qui y est assemblé, nous ferons la sainte assemblée dans l'église de la Sainte-Vierge de Jampsouphe. Nous nous assemblerons ici le matin, pour y aller en chantant avec les cierges et l'encens, tous auront soin de s'y trouver. L'archevêque ajouta : Samedi au soir nous ferons l'office des vêpres dans la même église de la Sainte-Vierge. On fit silence et on acheva la messe.

(1) P. 207.

(2) P. 210, B, p. 211.

XXXIX. Plaintes contre Sévère.

L'archevêque Epiphane et les évêques de sa dépendance écrivirent ensuite au concile de Constantinople, pour répondre à la lettre qu'ils en avoient reçue, approuvant la condamnation de Sévère. Ils s'étendent sur le récit de ses crimes et disent : Il a excommunié des clercs, sans le consentement de leurs évêques, et reçu à sa communion ceux qu'ils avoient excommuniés, et leur a permis de faire leurs fonctions. Il a réduit au rang de diacres, des prêtres ordonnés par des évêques qu'il n'a pu séduire. Il a ordonné dans d'autres diocèses des chorévêques et des mansionnaires, et il a permis à Etienne, évêque d'Orthosie, de faire des ordinations dans le diocèse d'Antarade, du vivant de l'évêque Théodose. A Antioche, Sévère a dissipé l'argent de l'église et s'est servi de ceux qui sont nourris d'aumônes pour exciter des séditions. Les évêques déclarent ensuite comme ils reçoivent les quatre conciles et les lettres de saint Léon, et demandent que le corps du patriarche Flavien soit apporté à Antioche et son nom mis dans les diptyques (1). Cette lettre étoit souscrite par Epiphane de Tyr, André de Sidon, Jean de Ptolémaïde, Théodore de Porphyréone, Elie de Zénopolis et d'autres évêques qui ne sont pas nommés.

Le clergé d'Antioche écrivit aussi au patriarche Jean de Constantinople et à son concile pour se plaindre des crimes de Sévère. Personne n'ignore, disent-ils, combien de moines il a tués par les mains des Juifs (2). C'étoit un spectacle horrible de voir des hommes qui avoient blanchi dans les travaux de la vie ascétique, nus et sans sépulture, au nombre de plus de trois cents, exposés aux chiens et aux oiseaux. Ce qu'il a fait dans les hôpitaux n'est pas moins pitoyable. Car il a bâti des prisons, où il a fait mourir les fidèles à coups de fouet dans les ténèbres. Toute la ville sait ce qu'il a fait aux fontaines de Daphné, employant la magie et offrant de l'encens aux démons. Il n'a épargné ni les saints autels, ni les vases sacrés, dont il a brisé les uns et fondu les autres, pour les distribuer à ses semblables (3). Il a pris entre autres les colombes d'or et d'argent suspendues sur les sacrés fonts, et sur les autels, disant qu'il ne faut pas représenter le Saint-Esprit en forme de colombe. Il a dépensé tous les revenus de l'église, engagé les maisons et les plus belles terres, et l'a accablée de dettes. Nous vous prions donc de nous délivrer de ce méchant homme, le punissant selon les canons, et selon les lois civiles; et de pourvoir à la conservation du peu qui reste, persuadant à l'empereur d'envoyer en diligence des gens de probité pour arrêter

(1) P. 104, p. 195, p. 199.
(2) P. 158, 159.
(3) V. Sup. liv. xv, n. 36.

ceux qui administrent ces biens et qui en ont beaucoup détourné à leur profit, leur faire rendre compte et mettre le surplus en sûreté. Nous vous prions aussi d'intercéder pour nos frères, évêques, clercs, moines et laïques, afin qu'ils soient rappelés et rétablis dans leurs places. Il paroît ici que l'édit pour le rappel des exilés n'avoit pas encore été porté à Antioche. Cette lettre est souscrite par quatorze prêtres, diacres et autres clercs de l'église d'Antioche, et par douze moines d'autant de différents monastères.

XL. Plaintes contre Pierre d'Apamée.

Les évêques de la seconde Syrie écrivirent aussi au patriarche Jean et au concile de Constantinople contre Sévère et contre Pierre, évêque d'Apamée, déclarant qu'ils les ont anathématisés, déposés et excommuniés, et demandant d'être délivrés de leur vexation par l'autorité de l'empereur. Cette lettre étoit souscrite par plusieurs évêques dont il n'y a que cinq de nommés. Pour preuve des crimes de Pierre d'Apamée, ils envoient à Constantinople les procédures faites contre lui, devant le comte Jean, gouverneur de la province, où par la déposition de plusieurs prêtres et autres clercs de l'église d'Apamée, sont prouvés les faits suivants (1). Après la mort de Rufin, économe de l'église d'Apamée, l'évêque Pierre, assembla tout le clergé et demanda qu'on déclarât devant Dieu si, pendant le temps de son administration, il avoit fait quelque tort à l'église. Le prêtre Antonin déclara plusieurs articles qui montoient à une grande somme d'argent; et après plusieurs débats, l'évêque fit composer les héritiers de Rufin à la somme de trois cents sous d'or et prononça anathème contre ceux qui romproient ce concordat, quand même, dit-il, l'apôtre Paul ressusciteroit et viendroit s'asseoir dans ce siége. Et toutefois après une telle malédiction, il contrevint lui-même au traité, et exigea de Jean, héritier de Rufin, une promesse de cinquante sous d'or.

Le samedi saint, comme on faisoit l'office dans le baptistère de l'église de la Vierge, les catéchumènes étant déjà déshabillés et déchaussés, et les diacres faisant sur eux les exorcismes, l'évêque Pierre survint et fit sortir tout le monde pour y faire entrer une nommée Marie d'Emèse qui avoit monté sur le théâtre et qu'il disoit être religieuse, mais qui n'étoit ni baptisée ni catéchumène. Il y demeura seul avec elle pendant plusieurs heures et la fit ainsi entrer plusieurs fois dans le baptistère, même les sacrés fonts étant découverts. A la fête de l'Epiphanie, ayant assemblé tout le clergé dans la salle secrète, il dit au diacre Julien (2) : Pourquoi n'anathématisez-vous pas le concile des six cent trente, c'est-à-dire de

(1) P. 215, p. 219, D.

(2) P. 231, B.

Chalcédoine. Julien dit : Parce que l'empereur est catholique, je me conforme à sa créance et j'anathématise ceux qui anathématisent le concile. Alors l'évêque Pierre se leva en fureur et défendit à Julien de faire aucune fonction. Ces faits étoient prouvés dans l'information contre Pierre d'Apamée.

Il y en a plusieurs autres énoncés dans la requête du clergé d'Apamée, qui fut le fondement de cette information, et parlant du fait de Marie d'Emèse, introduite dans le baptistère au mépris des catéchumènes, ils disent ces paroles remarquables (1) : Tous ceux qui sont initiés aux saints mystères savent de quelle sainte frayeur sont saisis ceux qui craignent Dieu, lorsqu'ils sont prêts à s'approcher du saint baptême; quand la lumière commence à éclairer véritablement leurs âmes et qu'ils sont délivrés de la dure servitude du démon. Leur posture témoigne leur inquiétude. Ils sont debout, les yeux baissés, les mains jointes, tremblant et résistant aux artifices du démon, attendant d'être délivrés une fois pour toujours par le baptême. Plusieurs autres églises se déclarèrent alors pour le concile de Chalcédoine, et on comptoit jusqu'à deux mille cinq cents évêques qui l'avoient confirmé par leurs lettres, sous le règne de l'empereur Justin (2).

XLI. Troisième légation de Rome à Constantinople.

Mais l'affaire la plus importante de l'Eglise étoit la réunion de Constantinople avec Rome, dont elle étoit séparée depuis trente-quatre ans. Pour cet effet, l'empereur Justin avoit déjà donné part de son élection au pape Hormisdas par une lettre du premier d'août cinq cent dix-huit, le priant de concourir aux désirs de Jean de Constantinople et des autres évêques pour la réunion et d'envoyer des évêques capables de la procurer. La lettre du patriarche Jean qui accompagnoit celle-ci, contenoit sa déclaration qu'il recevoit les quatre conciles généraux, et que le nom de saint Léon et celui d'Hormisdas avoient été mis dans les diptyques. Le comte Justinien écrivit aussi au pape à même fin, marquant qu'il n'y avoit plus de difficulté que sur le nom d'Acace. Justinien étoit neveu de l'empereur, fils de sa sœur Vigilantia, et avoit auprès de lui le plus de crédit. Ces lettres furent apportées à Rome, le vingtième de décembre de la même année cinq cent dix-huit, par Gratus, comte du consistoire. Pour y satisfaire, Hormisdas alla à Ravenne trouver le roi Théodoric, et par son conseil il envoya à Constantinople une troisième légation composée de cinq personnes (3); Germain, évêque de Capoue, qui y avoit déjà été envoyé du temps de l'empereur Anastase; Jean, évêque

(1) P. 222, E.
(2) Dial. rust. Diac. in fine biol. PP. Paris. t. 4 p. 1047, A.
(3) T. 4, Conc. p. 1469, D. p. 1472, 1475, D. Lib. Pontif. in Horm. Sup. n. 22. Epist. 32, 33.

d'une autre église; Blandus, prêtre; Félix et Dioscore, diacres. Il les chargea de plusieurs lettres pour l'empereur Justin, l'impératrice Euphémie, le patriarche Jean de Constantinople, son archidiacre et son clergé, pour le comte Justinien, Celer et Patrice, deux des principaux de la cour; le préfet du prétoire résidant à Thessalonique, où les légats devoient passer, et deux dames illustres, Anastasie et Palmatia, qui, du temps de l'empereur Anastase, avoient été persécutées pour la foi. Les légats étoient aussi chargés d'une instruction à peu près semblable à celle de la première légation du temps de l'empereur Anastase; mais avec moins de précautions, parce que le pape savoit que les choses avoient changé de face, et que l'empereur Justin désiroit la paix sincèrement. Le pape ordonne donc ici à ses légats de recevoir à leur communion les évêques qui souscriront le formulaire dont ils étoient porteurs, et dont les premiers mots étoient : Le commencement du salut est de garder la règle de la foi (1). On y anathématisoit tous les hérétiques et leurs complices, et nommément Acace de Constantinople. Les légats devoient montrer ce formulaire à l'empereur, s'il le désiroit.

Mais, ajoute l'instruction (2), si, consentant à l'anathème d'Acace, il croit que l'on doit laisser dans les diptyques les noms de ses successeurs, parce qu'il y en a quelques-uns qui ont été exilés pour la défense du concile de Chalcédoine, c'étoient Euphémius et Macédonius, vous représenterez que vous ne pouvez rien ôter du formulaire qui contient les sectateurs des condamnés. Que si vous ne pouvez démouvoir l'empereur de cette prétention, tenez-vous-en au moins à ceci, qu'Acace étant nommément anathématisé, on passe sous silence les noms de ses prédécesseurs, les effaçant des diptyques. Après cela, vous recevrez à votre communion l'évêque de Constantinople, vous ferez lire devant le peuple le libelle que lui et les autres que Dieu vous fera la grâce de recevoir, auront donné; si cela ne se peut, vous le ferez lire au moins dans la salle secrète, en présence du clergé et des abbés. Ensuite vous prierez l'empereur d'envoyer ses lettres aux métropolitains, avec celles de l'évêque de Constantinople pour leur faire savoir que cet évêque, ayant fait la profession de foi envoyée par le saint siége, a été reçu à sa communion, et les exhorter à en faire autant. Si l'empereur y apporte quelque difficulté, l'évêque de Constantinople enverra des ordres à ses comprovinciaux et aux autres métropolitains pour leur déclarer ce qu'il aura fait, en présence de ceux que vous enverrez de votre côté. Ce que tous exigerez de lui en toute manière, afin que les plus eloignes en soient instruits.

(1) Post. Ep. 31, p. 1476. (2) P. 1477, B. Sup. n. 22. p. 1486, E.

XLII. Voyage des légats.

Au sortir d'Italie, les légats arrivèrent premièrement à Aulone, aujourd'hui la Valone, qui est le premier port de Macédoine (1). Ils y furent bien reçus par l'évêque, qui promit de faire avec son métropolitain le libelle que les légats demandoient. De là, continuant leur chemin par la Macédoine, ils arrivèrent à Scampis. L'évêque Troïus leur vint au devant avec son clergé et son peuple portant des cierges, et les soldats portoient des croix. Ensuite on s'assembla dans l'église de Saint-Pierre. L'évêque souscrivit le formulaire envoyé par le pape, en présence de son clergé et des plus nobles de la ville; et les légats le firent lire publiquement par Pierre, notaire de l'église romaine. Le peuple loua Dieu, répandit des larmes et témoigna une extrême joie. L'évêque Germain, l'un des légats, célébra la messe. On lut dans les diptyques le nom du pape Hormisdas; mais aucun nom suspect n'y fut récité, et on promit de n'y plus faire mention que de ceux que le saint-siege auroit reçus. Après la messe, à l'heure du souper, les légats reçurent visites de deux comtes, Etienne et Léonce, que l'empereur envoyoit au-devant d'eux, et qui devoient passer jusqu'en Italie, ne sachant pas qu'ils fussent déjà en Grèce. Etienne étoit parent de Vitalien.

Ensuite, les légats arrivèrent à Lignide, ou plutôt Lychnide, où l'évêque Théodoret les reçut comme celui de Scampis, donna son libelle, qui fut lu dans l'église, et tout se passa suivant les ordres du pape, à qui les légats en donnèrent avis, le septième de mars cinq cent dix-neuf. Mais à Thessalonique, ils eurent de grands combats à soutenir contre l'évêque Dorothée, qui avoit toujours eu la réputation d'être attaché au schisme (2). Il parut toutefois convaincu de leurs raisons et demeura d'accord de souscrire le libelle; mais il en différa l'exécution sous prétexte que les évêques de sa dépendance n'étoient pas tous présents, et promit de les assembler après Pâques, qui étoit proche et se rencontroit cette année cinq cent dix-neuf, le trente et unième de mars. Il promit donc qu'après les fêtes il assembleroit son concile, où ils souscriroient tous ensemble, en présence d'un des légats qui reviendroit exprès de Constantinople.

Enfin, les légats arrivèrent à Constantinople le lundi de la semaine sainte, vingt-cinquième de mars (3). A dix milles de la ville, plusieurs personnes du premier rang vinrent au-devant d'eux, entre autres, Vitalien, maître de la milice, le même qui s'étoit élevé contre l'empereur Anastase, Pompée, Justinien et plusieurs sénateurs, qui témoignèrent tous désirer ardemment la paix de l'Eglise. Quand les légats entrèrent

(1) 3. Sugg. p. 1485, C. Sugg. Diosc. p. 1489, B.
(2) Suggest. 2, p. 1484.
(3) Sugg. Diosc. Sug. Germ. p. 1487, E.

dans la ville, le peuple fit paroître une extrême joie, portant des cierges et faisant des acclamations à la louange du pape. Le lendemain mardi, vingt-six, ils eurent audience de l'empereur Justin en présence de tout le sénat et de quatre évêques députés par le patriarche de Constantinople. L'empereur reçut avec grand respect les lettres du pape, puis il dit aux légats : Voyez l'évêque de cette ville et vous expliquez ensemble paisiblement. Les légats répondirent : Le pape Hormisdas ne nous a point ordonné de disputer; mais nous avons en main un formulaire reçu par tous les évêques qui ont voulu se réconcilier au saint-siége, ordonnez qu'on le lise, et si l'on y trouve quelque difficulté, nous y répondrons. Le libelle fut lu en présence de l'empereur et du sénat, puis les légats dirent : Que les quatre évêques qui sont ici de la part de l'évêque de Constantinople disent si le contenu de ce libelle ne se trouve pas dans les actes ecclésiastiques. Ils répondirent que tout étoit vrai, et les légats dirent : Seigneur, ils nous ont déchargé d'une grande peine et ont fait une chose digne d'eux en reconnoissant la vérité. L'empereur dit aux évêques : Et si cela est vrai, que ne le faites-vous? Quelques-uns des sénateurs ajoutèrent : Nous sommes des laïques, vous dites que cela est vrai; exécutez-le et nous vous imiterons.

XLIII. Réunion de l'église de Constantinople.

On laissa passer le mercredi, et le jeudi saint, vingt-huit mars, le patriarche de Constantinople vint au palais, où se tint une assemblée générale. Il reçut le formulaire des légats et voulut d'abord faire une lettre plutôt qu'un libelle; mais après un peu de contestation, il convint de faire une petite préface et de mettre ensuite le libelle tel que le pape l'avoit dicté. La préface étoit en forme de lettre (1), où Jean déclaroit qu'il étoit parfaitement d'accord avec le pape, qu'il recevoit les quatre conciles et condamnoit tous ceux qui avoient voulu le moins du monde y contrevenir. Il y mit sa souscription avec la date du vingt-huitième de mars, indiction douzième, sous le consulat de Justin et d'Eutharic, qui est l'an cinq cent dix-neuf. Les légats en envoyèrent deux exemplaires au pape, un grec et un latin. L'empereur, le sénat, et tous les assistants témoignèrent une extrême joie de cette réunion jusqu'à répandre des larmes.

On effaça des diptyques le nom d'Acace et ceux des patriarches suivants, Fravitta, Euphémius, Macédonius et Timothée, et ceux des empereurs Zénon et Anastase. Tous les évêques qui se trouvèrent à Constantinople donnèrent aussi leur libelle, et les légats eurent grand soin de ne communiquer avec aucun qui ne l'eût donné auparavant. Tous les abbés en firent autant, quoique quelques-uns en fissent difficulté, disant qu'il suffisoit que l'archevêque l'eût fait.

(1) P. 1426, libell. Joan.

Enfin, après bien des disputes, ils se rendirent et donnèrent leurs libelles.

Cela fait, on alla du palais à l'église, où il y eut une affluence de peuple incroyable et une telle joie, que le peuple lui-même s'en étonnoit; tout retentissoit d'acclamations à la louange de Dieu, de l'empereur, de saint Pierre, du pape. Il n'y eut ni sédition, ni tumulte, comme les ennemis de la paix en menaçoient. Les ecclésiastiques de Constantinople, rendant grâces à Dieu, disoient n'avoir aucune mémoire qu'une si grande multitude de peuple eût communié. L'empereur en envoya des lettres par toutes les provinces. Les légats de leur côté envoyèrent au pape une ample relation par le sous-diacre Pullion, lui marquant qu'il ne restoit que de travailler à la réunion de l'église d'Antioche. Ainsi fut terminé le schisme de Constantinople, après qu'il eut duré trente-cinq ans depuis la condamnation d'Acace (1).

Avec les lettres de l'empereur et du patriarche, il y en avoit de Justinien, de Pompée, de Julienne et d'Anastasie; le diacre Pullion, chargé de toutes ces lettres, arriva à Rome le treizième des calendes de juillet, sous le consulat d'Eutharic, c'est-à-dire le dix-neuf de juin cinq cent dix-neuf. Le pape Hormisdas, ayant reçu ces heureures nouvelles, fit réponse à l'empereur et au patriarche Jean, les exhortant l'un et l'autre à travailler à la réunion des églises d'Antioche et d'Alexandrie (2). Il écrivit aussi aux évêques d'Espagne pour les avertir de ce qui s'étoit passé, dont il leur envoya les actes avec la copie du formulaire de réunion, afin qu'ils sussent à quelles conditions ils devoient admettre à leur communion les orientaux.

Pendant le cours de cette négociation, le pape intercéda fortement pour trois évêques qui avoient été chassés de leurs siéges pour s'être réunis les premiers à l'Eglise catholique, savoir : Elie, évêque de Césarée, Thomas et Nicostrate. Après une longue poursuite, Justinien lui répondit que le successeur d'Elie étoit tellement soutenu par le peuple, qu'il n'y avoit point d'apparence de le chasser (3), et qu'Elie devoit attendre en patience qu'il fût mort; que Thomas et Nicostrate seroient rétablis après que les autres églises seroient réunies; c'est tout ce que le pape put obtenir. La réponse de Justinien est du sept juin cinq cent vingt.

XLIV. Sévère chassé d'Antioche.

On donna ensuite un évêque catholique à Antioche; mais ce ne fut pas sans de grandes difficultés suscitées par ceux qui s'opposoient à la réunion des églises. L'empereur vouloit y mettre le diacre Dioscore, un des légats du pape; mais comme il étoit alexandrin le pape jugea qu'il seroit plus utile de l'ordonner évêque

(1) Sup. XXI, n. 13. p. 43. 51. 1492, 93, etc.
(2) P. 1494, D. Epist. 44, p. 1526.
(3) Epist. 53, 54, 55, etc.

d'Alexandrie, que de l'envoyer en un pays éloigné et inconnu. Les légats vouloient que l'évêque d'Antioche fût élu d'entre ceux de cette église qui s'étoient abstenus de l'anathème prononcé par Sévère contre le .concile de Chalcédoine (1). Les autres s'y opposoient en disant : Tous ceux qui étoient dans la communion du saint-siége sont nestoriens, et il se faut plutôt fier à ceux qui y reviennent maintenant. Après plusieurs disputes qui durèrent plus de trois mois, l'empereur de son autorité choisit un prêtre de l'église de Constantinople, nommé Paul, disant entre autres choses qu'étant à Antioche pendant deux ans, il avoit fortement résisté à l'hérétique Sévère ; et tous les catholiques lui rendoient le même témoignage. On vouloit l'ordonner à Constantinople, mais le légat Dioscore l'empêcha, soutenant que le pape vouloit qu'il fût ordonné sur les lieux suivant l'ancienne coutume ; les légats donnèrent avis au pape de cette élection par leur relation du vingt-neuvième de juin cinq cent dix-neuf (2).

L'empereur Justin envoya ordre à Irénée, comte d'Orient et résidant à Antioche (3), d'arrêter le faux patriarche Sévère et de l'envoyer à Constantinople rendre compte de sa conduite. On disoit même que Vitalien avoit demandé qu'il eût la langue coupée parce qu'il avoit prêché contre lui. Mais quelques précautions qu'eût prises le comte Irénée pour empêcher Sévère de sortir d'Antioche, il se sauva de nuit au mois gorpiée, l'an cinq cent soixante-sept d'Antioche, c'est-à-dire en septembre cinq cent dix-neuf. Il vint à Séleucie, et, s'étant embarqué, il passa à Alexandrie, où il trouva Julien d'Halicarnasse que l'empereur avoit déjà fait chasser de son siége comme ennemi du concile de Chalcédoine. Sévère et Julien furent très-bien reçus par Timothée, évêque d'Alexandrie, qui avoit succédé à Dioscore le jeune. L'empereur envoya aussi en exil Xenaïas d'Hiéraple, Pierre d'Apamée et tous leurs complices (4).

XLV. Image de Théodoret honorée.

Quelque temps après, on apporta à l'empereur Justin des informations faites par le défenseur de l'église d'Antioche, portant qu'avant que Sergius, evêque de Cyr, entrât dans la ville, Andronic, prêtre et défenseur, et George, diacre, avoient pris l'image de Théodoret, l'avoient mise sur un char et l'avoient ainsi fait entrer en chantant des psaumes (5). Ensuite Sergius, ayant pris possession du siége de Cyr, célébra une fête en l'honneur du même Théodoret, de Diodore de Tarse, de Théodore de Mopsueste et de l'hérésiarque Nestorius qu'il qualifioit de martyr. D'un autre côté, les députés de Sergius présentèrent à l'empereur d'autres informations

(1) Suggest. Diosc. p. 1512, E. Epist. 54, ad Diosc. Sugg. Germ. p. 1514.
(2) Sugg. Diosc.
(3) Evagr. IV, c. 4. Lib. brev. c. 19.
(4) Theoph. p. 142, A.
(5) Conc. V. Coll. 7, p. 560, C.

faites par le défenseur de Cyr, portant que jamais on n'y avoit publié ni célébré de fêtes au nom d'aucun Nestorius. De plus Sergius et les autres évêques de la province de l'Euphrate donnèrent leur requête à l'empereur par laquelle ils rejetoient le nom de Nestorius et renonçoient à sa secte et recevoient les quatre conciles.

Ces pièces ayant été lues à l'empereur, il écrivit à Hypace, maître de la milice d'orient, d'appeler devant lui Sergius, évêque de Cyr (1) : les soldats qui étoient témoins dans l'information faite à Antioche, le prêtre Andronic et le diacre George accusés d'avoir honoré l'image : d'informer exactement de ce fait ; et si l'évêque Sergius, l'ayant appris, avoit admis ces clercs à la communion des saints mystères. S'il avoit promis de célébrer la fête de Théodoret, de Théodore et de Diodore et surtout de Nestorius. La lettre etoit du septième d'août sous le consulat de Rustique, c'est-à-dire en cinq cent vingt. L'empereur envoya Thomas, un de ses agents, pour l'exécution de cet ordre ; et l'évêque Sergius ayant été trouvé coupable fut déposé et chassé de son église.

XLVI. Violence contre les légats à Thessalonique.

Dorothée, évêque de Thessalonique, assembla son concile comme il avoit promis aux légats ; on y fit les libelles de réunion et on les souscrivit en présence du comte Licinius, envoyé à Thessalonique pour une autre affaire (2). Il mit même son sceau aux libelles, et, étant de retour à Constantinople, il dit aux légats ce qui s'étoit passé. Il s'y trouva aussi un apocrisiaire de Dorothée qui disoit aux légats d'envoyer quelqu'un pour recevoir les libelles. Ils y envoyèrent comme on etoit convenu quoique plus tard. On destina pour ce voyage l'évêque Jean, un des légats, avec un prêtre nommé Épiphane ; l'empereur, à leur prière, renvoya avec eux le comte Licinius.

Quand ils furent arrivés à Thessalonique, le comte Licinius en avertit Dorothée qui envoya un prêtre nommé Aristide avec deux évêques, qu'il savoit être les seuls opposés à la réunion. Ils voulurent d'abord disputer avec les Romains en disant qu'il y avoit des articles à corriger. Les Romains dirent : Cela n'est pas en notre pouvoir. Si vous voulez faire la réunion, Dieu soit loué ; sinon nous avons salué, nous passerons outre. Ils se séparèrent et revinrent le lendemain tenir le même discours. Mais avant que les Romains eussent répondu, ou que l'on fût entré en dispute, le peuple furieux se jeta sur l'évêque Jean, légat du pape. On tua deux de ses domestiques, on le blessa lui-même à la tête en deux endroits et aux reins ; et ils auroient été tous tués s'ils ne se fussent sauvés dans le baptistère de l'église de Saint-Marc et s'ils n'avoient été secourus par la puissance publique.

(1) Ibid. p. 550.
(2) Sugg. Germ. p. 1509. Sup. n. 42.

Toutefois le peuple tua encore et mit en pièces un catholique nommé Jean, qui avoit reçu les Romains dans sa maison et qui avoit toujours été séparé de la communion de l'archevêque Dorothée, à cause du concile de Chalcédoine.

On sut depuis que Dorothée avoit excité le peuple en faisant entendre que l'église alloit être persécutée. Deux jours avant l'arrivée des Romains, il baptisa plus de deux mille personnes quoique hors le temps pascal, comme s'il eût été à craindre que les enfants ne mourussent sans baptême ; et il fit distribuer au peuple l'eucharistie à pleines corbeilles et en si grande quantité qu'ils avoient de quoi communier longtemps. Ce qui montre qu'il étoit encore en usage que les laïques, en cas de besoin, emportoient l'eucharistie dans leurs maisons pour se communier eux-mêmes. Après que la violence eut éclaté contre les légats, Dorothée déchira devant le peuple le libelle de réunion qu'il avoit fait avec ses évêques en disant : Je n'en ferai rien tant que je vivrai et ne consentirai point qu'on le fasse. Comme les Romains étoient cachés dans le baptistère, les schismatiques, ayant délibéré entre eux, voulurent les faire embarquer la nuit sous prétexte de les délivrer de ce péril, mais en effet pour les jeter dans la mer. Les Romains répondirent par les diacres Démétrius et André : Tout le monde sait que nous sommes chez vous. Si vous voulez véritablement nous sauver, faites-nous demain appeler secrètement par cinq ou six sénateurs et le comte Candide dont les biens et les vies répondront de nous, qu'ils sachent où on nous emmène et nous ferons ce qu'ils voudront. Les schismatiques ne répondirent rien pour lors, mais le lendemain ils excitèrent encore une sédition dont les Romains se sauvèrent à grand'-peine.

Ces nouvelles ayant été portées à Constantinople, tous les catholiques en furent fort affligés ; l'empereur promit d'en faire justice et donna ordre pour amener à Constantinople Dorothée et les autres évêques coupables. Car les légats lui déclarèrent que le pape ne pouvoit compter Dorothée pour évêque, ni le recevoir à sa communion, ni ceux qui communiqueroient avec lui. Mais l'évêque Jean et le prêtre Epiphane, qui étoient encore à Thessalonique, envoyèrent aux légats à Constantinople une instruction où ils disoient (1). Si, pour nos péchés les évêques qui ont été emmenés d'ici entrent à Constantinople, non-seulement ils verront l'empereur, mais ils seront rétablis dans leurs siéges. Car ils ont emporté tant d'argent avec eux, qu'ils peuvent aveugler non pas les hommes, mais les anges. S'ils y entrent, ce qu'à Dieu ne plaise, ils diront en notre absence tant de faussetés que le diable en peut inventer car s'ils ont tant entrepris ici en notre présence : que ne feront-ils point en notre absence ? Afin donc de dissiper leur malice, faites en sorte

(1) Indic. p. 1522, D.

que, s'il est nécessaire d'en venir à une audience, nous y soyons présents, afin que tout le monde sache que nous avons été assassinés sans sujet. Car nous les pouvons convaincre devant le sénat d'être de parfaits hérétiques.

XLVII. Modération du pape Hormisdas.

Le pape Hormisdas, ayant appris ces fâcheuses nouvelles par une autre voie que ses légats, leur écrivit (1) : Je ne me plains pas tant du peuple, car il sera au pouvoir de l'empereur de punir comme il voudra l'injure faite à son règne et à un évêque catholique. Mais ce qui nous regarde et à quoi vous devez travailler, c'est que personne ne se convertisse sans connoissance de cause, ou ne se plaigne que le prince l'oblige à faire profession de foi sans en être persuadé. Donc puisque l'évêque de Thessalonique n'a pas voulu recevoir votre instruction, demandez que l'empereur l'envoie à Rome, pour recevoir celle du saint-siége et apprendre de nous la résolution de ses doutes. Que s'il ne veut pas s'instruire, il fait voir avec quel esprit il résiste à l'ordre de Dieu et à l'exemple du prince. Il faut aussi que l'empereur nous envoie avec lui le prêtre Aristide. Cette lettre est du treizième d'octobre cinq cent dix-neuf. Ensuite le pape ayant reçu la relation des légats leur écrivit une autre lettre, du troisième décembre cinq cent dix-neuf, où il dit avoir appris que l'empereur a ordonné de faire venir Dorothée à Constantinople et leur recommande de poursuivre sa déposition et d'empêcher que l'on ne mette à sa place le prêtre Aristide. Dorothée fut mené par ordre de l'empereur à Héraclée, en attendant que l'on jugeât l'affaire. Les légats du pape demandèrent, suivant ses ordres, qu'il fût mené à Rome avec le prêtre Aristide, pour y être instruit de la doctrine catholique ; mais l'empereur répondit qu'il n'étoit pas raisonnable de les y envoyer, parce que leurs accusateurs n'y étant point, il leur seroit plus aisé de se tirer d'affaire. Mais comme on en étoit là, Dorothée fut tout d'un coup renvoyé d'Héraclée, sans que l'on sût comment. Les légats en donnèrent avis au pape ; et en même temps que la Pâque suivante, sur laquelle il étoit en doute, seroit le treizième des calendes de mai, c'est-à-dire le dix-neuvième d'avril. Ensuite l'empereur obligea Dorothée d'envoyer à Rome des députés au nom de son église, pour faire satisfaction au pape. Dorothée écrivit au pape une lettre pleine de compliments, où il soutient qu'il a exposé sa vie pour l'évêque Jean, et qu'on le voit par des informations faites en son absence (2). Le pape lui fit connoître par sa réponse qu'il ne se payoit pas de ses beaux discours, et que Dorothée ne se pouvoit justifier qu'en revenant

(1) Ep. 62.
(2) P. 1510, D. Epist. 63. Sugg. Germ. p. 1322. Tom. 5, Conc. p. 155. C. T. 4, p. 1539, E.

comme les autres à l'unité de l'Eglise. La lettre est du vingt-neuvième d'octobre cinq cent vingt. Au reste le pape renvoya l'examen de cette affaire à l'évêque de Constantinople pour la terminer, si ceux de Thessalonique faisoient ce qu'il falloit. C'est ainsi qu'il en parle dans sa lettre à Epiphane de Constantinople, du septième des calendes d'avril, sous le consulat de Valère, c'est-à-dire du vingt-sixième de mars cinq cent vingt et un.

XLVIII. Question des moines de Scythie.

Quand les légats du pape Hormisdas arrivèrent à Constantinople, ils y trouvèrent une dispute fort échauffée touchant cette proposition: Un de la trinité a été crucifié. Ceux qui la soutenoient étoient des moines de Scythie, que le comte Vitalien protégeoit, et l'un d'eux, nommé Léonce, se disoit son parent. Le plus savant étoit Jean Maxence. Ils accusoient plusieurs évêques de leur province, entre autres Paterne de Tomi; ils accusoient aussi un diacre, nommé Victor, d'erreurs contre la foi, et donnèrent un libelle contre lui aux légats du pape et à l'évêque de Constantinople. Nous avons un libelle présenté aux légats, où ces moines se plaignent qu'on les accuse d'ajouter à la foi, parce qu'ils proposent des sentences des pères contre les ennemis du concile de Chalcédoine (1). Ils donnent leur exposition de foi sur l'incarnation et sur la grâce, et la soumettent au jugement des légats.

Sur l'incarnation, ils s'attachent principalement à réfuter Nestorius et Théodore de Mopsueste et prétendent que, pour le mieux faire, il faut dire qu'un de la trinité a souffert, soutenant que les pères ont ainsi parlé, mais ils ne citent, de passages formels, qu'un de Proclus dans la lettre aux Arméniens. Dans l'autre partie, ils établissent le péché originel et la nécessité de la grâce; et on ne voit rien en toute cette exposition qui ne soit catholique.

Quoique les légats du pape ne voulussent point se charger d'autres affaires que de celle pour laquelle ils étoient envoyés, ils ne purent refuser à Vitalien et à l'empereur de venir chez le patriarche de Constantinople pour examiner cette affaire et tâcher de l'accommoder. On s'assembla donc. Le patriarche prit le concile de Chalcédoine et en lut la décision devant tout le monde, en disant: Que l'on ne me dise rien autre chose, on peut être catholique en suivant ceci. Le diacre Victor dit: Je le crois, et les lettres du pape Léon et celles de saint Cyrille qui sont rapportées dans le concile. Je souscris de ma main et j'affirme par serment que je ne soutiens autre chose. Les moines de Scythie dirent que l'on ajoute: Un de la trinité. Les légats du pape répondirent: Nous ne pouvons ajouter ce qui n'est point défini dans les quatre conciles et dans les lettres de saint Léon. Mais cette réponse déplut aux Scythes.

Ensuite Vitalien fit venir Victor devant lui et le patriarche de Constantinople sans les légats, qui ne surent point ce qui s'étoit passé entre eux. Seulement ils s'aperçurent que Victor ne vint plus chez eux et que l'affaire ne fut point examinée. Après plusieurs conférences inutiles des légats avec les moines Scythes (1), l'empereur, dans une assemblée publique où les légats étoient présents, réconcilia l'évêque Paterne avec Vitalien, et obligea ses accusateurs de lui demander pardon comme à leur évêque. On cherchoit les moines pour les obliger aussi à s'accorder; mais ils se retirèrent de Constantinople et s'en allèrent à Rome, espérant faire confirmer leur proposition: Un de la trinité, et quelques autres, par l'autorité du pape. Les légats lui en donnèrent avis par leur relation du vingt-neuvième de juin cinq cent dix-neuf, accusant les moines scythes d'avoir le plus traversé l'élection d'un évêque d'Antioche, à la place de Sévere.

Ils disoient en même temps leur avis sur la proposition des Scythes (2). Elle n'est, dit le légat Dioscore, ni dans les conciles, ni dans les lettres de saint Léon, ni dans l'usage de l'Eglise. L'empereur Anastase vouloit obliger les catholiques à la recevoir; et les disciples d'Eutychès la proposèrent au concile de Chalcédoine. Mais il me semble utile pour la paix des églises de leur répondre que le concile et les lettres de saint Léon nous suffisent. Nous ne voulons ni ne devons introduire dans l'Eglise aucune nouveauté. Ils diront: Nous recevons le concile de Chalcédoine, mais nous espérons que vous nous le ferez expliquer. Ce n'est pas qu'ils ne l'entendent, c'est un artifice pour nous engager à en disputer. Or, si on le fait, et si on ajoute quelque chose de nouveau, il me semble que c'est détruire tout ce qui a été fait.

Le comte Justinien prit parti contre les moines de Scythie, peut-être par opposition à Vitalien qui les protégeoit et qu'il regardoit comme son compétiteur. Il en écrivit au pape, les traitant de brouillons qui cherchoient à troubler la paix des églises par des nouveautés et de vains discours; il le prie de les recevoir comme ils méritent et de les chasser bien loin. Leurs noms, dit-il, sont: Achille, Jean, Léonce et Maurice (3). Dans une autre lettre, ayant apparemment mieux examiné la chose, il prie le pape de décider et de renvoyer ces moines; puis il ajoute: Ce n'est qu'une dispute de mots, tous les catholiques conviennent du même sens, mais nous tiendrons pour doctrine catholique ce que vous aurez décidé.

(1) Sugg. Diosc. t. 4. Conc. p. 1612. E. etc., p. 1519. Sugg. Germ. etc; p. 1514. Bibl. PP. t. 4, p. 554.

(1) Sugg. Germ. p. 1514, D.
(2) P. 1515.
(3) P. 1516, Propitia. p. 1517, Ut pleniss.

XLIX. Lettres du pape.

Le pape répondit: J'ai voulu renvoyer sur-le-champ les moines dont vous m'avez écrit, mais ils prenoient Dieu à témoin que s'ils retournoient à Constantinople, leur vie ne seroit pas en sûreté sur les chemins; ainsi je ne les ai pas fait chasser, et j'ai cru devoir attendre le retour de mes légats pour savoir au vrai le sujet de leur dispute. Cette lettre est du deuxième septembre cinq cent dix-neuf. Par une autre lettre à Justinien, le pape demande que l'empereur envoie à Rome le diacre Victor, que les moines accusoient, et tous ceux qui faisoient des questions dangereuses (1).

Il écrivit en même temps à ses légats qu'il jugeoit à propos de déléguer cette cause à l'évêque de Constantinople, afin qu'il entendît les parties. Sur quoi le légat Dioscore répondit au pape: Cette proposition ne me déplaisoit pas, car qui sent sa conscience nette ne craint point d'être jugé (2). Vous m'avez mandé qu'ils ont donné une protestation à ce que les hérétiques ne se joignissent point à moi. Je ne sais qui sont ceux qu'ils nomment hérétiques, sinon ceux qui reçoivent le concile de Chalcédoine, et que je nomme catholiques. Là-dessus, il raconte ce qui s'étoit passé à Constantinople entre les moines Scythes et le diacre Victor, et comme il avoit déclaré qu'il recevoit le concile et les lettres de saint Léon; puis Dioscore ajoute: Si Victor parloit sincèrement ou avec artifice, qui peut le savoir, sinon celui qui connoît les cœurs? Nous avons ouï ces paroles, c'est à Dieu à juger de la pensée. Pour ces Scythes, votre béatitude doit savoir qu'ils traitent de nestoriens tous ceux qui reçoivent le concile de Chalcédoine, et disent que ce concile ne suffit pas contre Nestorius, si on ne le reçoit avec leur explication. Tous les catholiques connoissent, grâce à Dieu, quelles gens ce sont et quelles intentions ils ont. Et ensuite Maxens, qui se dit abbé, si on lui demande en quel monastère il a vécu, ou sous quel abbé, il ne le pourra dire. J'en pourrois dire autant d'Achille. Cette relation du légat Dioscore est du quinzième d'octobre cinq cent dix-neuf, mais elle ne fut reçue que le dix-septième de novembre de l'année suivante cinq cent vingt.

Dans le même temps et par les mêmes lettres, le comte Justinien prioit instamment le pape de lui envoyer des reliques pour mettre dans une église des apôtres qu'il avoit fait bâtir dans sa maison; sur quoi les légats écrivirent au pape une lettre particulière où ils disent (3): Votre fils Justinien, outre les reliques des apôtres, en désire aussi de saint Laurent, et espère que par notre moyen, vous lui enverrez promptement. Il fait cette demande suivant la coutume des Grecs, mais nous lui avons expliqué celle du saint-siége et il a entendu raison. C'est que les Grecs partageoient et transféroient les reliques, ce qui ne se faisoit point à Rome. Les légats prient ensuite le pape de satisfaire la dévotion de Justinien et de lui envoyer des sanctuaires de saint Pierre et de saint Paul, même de la seconde cataracte, c'est-à-dire des linges qui eussent touché au plus près des corps saints. Il demandoit aussi des chaînes des apôtres et du gril de saint Laurent, et avoit envoyé à Rome Euloge, magistrien, pour avoir ces reliques de la source. La lettre des légats est du vingt-neuvième de juin cinq cent dix-neuf. Le pape envoya à Justinien des sanctuaires de saint Pierre et de saint Paul, comme il paroît par sa lettre du deuxième de septembre de la même année (1).

Pendant que les moines scythes étoient à Rome, un sénateur, nommé Fauste, consulta le prêtre Trifolius sur la question qu'ils soutenoient: Un de la trinité a été crucifié (2). Trifolius répondit que cette expression vient originairement des ariens et qu'elle doit être rejetée, puisqu'elle ne se trouve ni dans le concile de Chalcédoine, ni dans les pères.

L. Lettre à Possessor.

Après que ces moines eurent demeuré plus d'un an à Rome, ils s'en retirèrent mal satisfaits et retournèrent à Constantinople. Le pape, prévoyant bien qu'ils s'y plaindroient de lui, en avertit l'évêque africain Possessor, qui y étoit, comme il a été dit. Possessor avoit écrit au pape pour le consulter touchant les écrits de Fauste, évêque de Riès en Gaule (3). Il faut, dit-il, recourir aux chefs quand il s'agit de la santé des membres. Quelques-uns de nos frères sont scandalisés des écrits de Fauste sur la grâce, d'autres les soutiennent. Ils m'ont consulté, je leur ai dit qne les écrits des évêques ne devoient pas être tenus pour loi comme les écritures canoniques ou les décrets des conciles, mais qu'on les devoit estimer ce qu'ils valoient, sans préjudice de la foi. Ils ont pris cela pour une excuse, c'est pourquoi je vous envoie mon diacre Justin, vous priant de déclarer par l'autorité apostolique ce que vous croyez des écrits de cet auteur, vu principalement que vos fils Vitalien, maître de la milice, et Justinien désirent aussi d'en être instruits par votre reponse. La lettre de Possessor fut reçue à Rome le quinzième des calendes d'août, sous le consulat de Rustique, c'est-à-dire le dix-huitième de juillet cinq cent vingt.

Vitalien étoit consul cette année avec Rustique, mais le septième mois de son consulat, c'est-à-dire dans le même mois de juillet, il fut tué à Constantinople, dans le palais, percé de dix-sept coups en trahison; car Justin avoit feint jusque là de l'aimer particulièrement. On attribua cette mort à la cabale de Justinien (4).

(1) Epist. 66, 67.
(2) Sugg. Diosc. p. 1519.
(3) Epist. Propit. pag. 1516. Sugg. p. 1515.

(1) Epist. 66.
(2) Tom. 4, Concil. p. 1530, E.
(3) T. 4, Conc. p, 1529.
(4) Marcell. Chr. hic. Evagr. IV, Hist. c. 3. Vict. Tun. an. 523. Theoph. an. 2, Just.

On disoit aussi que le peuple de Constantinople se souvenoit des maux que Vitalien avoit faits sous Anastase.

Le pape Hormisdas répondit à Possessor par sa lettre du treizième d'août; mais avant que de venir à sa consultation, il lui parle des moines de Scythie et les traite de faux moines, qui, sous prétexte de religion, ne cherchoient qu'à satisfaire leur haine envenimée. Nous voulions, dit-il, les guérir par notre patience, mais ils sont trop accoutumés aux disputes, trop amoureux des nouveautés et trop attachés à leurs opinions. Ils ne comptent point pour catholiques ceux qui suivent la tradition des pères, à moins qu'ils ne se rendent à leur sentiment. Ils sont exercés à calomnier, à médire et à exciter des séditions. Nous n'avons pu les retenir, ni par les avertissements ni par la douceur, ni par l'autorité. Ils se sont présentés jusque dans l'assemblée du peuple, criant auprès des statues des empereurs, et si le peuple fidèle ne leur eût résisté, ils y auroient excité de la division, mais avec l'aide de Dieu il les a chassés. Nous vous écrivons ceci par occasion, de peur que si, par hazard, ils vont par delà, ils ne trompent ceux qui ne savent pas comment ils se sont conduits à Rome. Voilà ce que le pape Hormisdas dit des moines de Scythie; il ne porte aucun jugement contre eux et ne les frappe d'aucune censure, et il ne prononce rien sur la proposition qu'ils soutenoient, quoiqu'il semble incliner à la rejeter. Il continue, parlant toujours à Possessor: Quant à ceux qui vous ont parlé sur les écrits d'un certain Fauste, évêque gaulois, ils auront cette réponse: Nous ne le recevons point, et aucun de ceux que l'Eglise catholique ne reçoit point entre ses pères ne peut causer de l'ambiguité dans la discipline, ni porter de préjudice à la religion. Le pape Hormisdas semble ici marquer la censure de Gélase, son prédécesseur, où les livres de Fauste de Riès sont notés comme apocryphes. Il ajoute qu'on ne blâme pas ceux qui lisent ces sortes de livres, mais ceux qui les suivent, puisqu'on s'en sert quelquefois pour réfuter les mêmes erreurs (1). Ainsi l'on voit que la censure des livres n'étoit que pour avertir les lecteurs de s'en défier, et non pour en interdire la lecture. Le pape ajoute: Quant à ce que l'Eglise romaine, c'est-à-dire l'Eglise catholique, suit et soutient touchant le libre arbitre de la grâce de Dieu, quoiqu'on le puisse voir en divers écrits de saint Augustin, et principalement à Hilaire et à Prosper; toutefois il y en a des articles exprès dans les archives de l'Eglise que je vous enverrai si vous ne les avez pas et si vous les croyez nécessaires. Cette lettre est du treizième d'août cinq cent vingt.

LI. Mort de Jean Epiphane évêque de Constantinople.

Cependant Jean, patriarche de Constantinople, étoit mort au commencement de la même année cinq cent vingt, ayant rempli le siége près de trois ans, et on avoit élu à sa place le prêtre Epiphane, son syncelle, le vingt-cinquième de février (1). Le légat Dioscore en donna aussitôt avis au pape, qui se plaignit amiablement à Epiphane de ce qu'il tardoit à lui écrire et lui envoyer des députés, suivant la coutume, ne faisant point de difficulté de le prévenir. Epiphane y satisfit et écrivit au pape une lettre où il lui déclare qu'il a été ordonné évêque de Constantinople par le choix de l'empereur et du consentement des évêques, des moines et du peuple, qu'il veut être uni au saint-siége et suivre la foi de saint Pierre. Il explique ensuite sa créance, qu'il dit avoir souvent exposée aux catéchumènes, étant commis pour leur instruction, et déclare qu'il condamne tous ceux dont le pape a defendu de réciter les noms dans les diptyques. Cette lettre fut reçue à Rome le dix-septième de septembre cinq cent vingt.

Le pape en reçut une en même temps du comte Justinien, qui lui mandoit qu'une grande partie des orientaux ne pouvoit se résoudre à condamner les noms de leurs évêques morts après Acace, et qu'ils étoient prêts, pour les maintenir, à souffrir toutes sortes d'extrémités (2). Votre sainteté, ajoutoit-il, doit donc avoir égard au temps, et finir cette ancienne dispute, en condamnant les auteurs de l'erreur, Acace de Constantinople, Pierre d'Alexandrie, Timothée Elure, Dioscore et Pierre d'Antioche, sans parler davantage des autres, de peur qu'en voulant gagner les âmes, nous ne perdions les corps et les âmes de plusieurs. Vos prédécesseurs ont déjà souvent déclaré qu'ils se contenteroient de la condamnation d'Acace et des autres que j'ai nommés.

Le pape étoit en peine depuis quelque temps de ses légats, dont l'empereur lui avoit mandé le départ, dès le neuvième de juillet. Il apprit, le premier d'octobre, que l'évêque Jean, l'un d'eux, étoit retenu par une longue maladie: ils arrivèrent à la fin de novembre, et avec eux les députés de Constantinople apportant la lettre synodale des evêques qui avoient ordonné le patriarche Epiphane, et une seconde lettre de lui où, conformément à ce qu'avoit écrit Justinien, il représente au pape l'attachement de plusieurs églises à conserver dans les diptyques les noms de leurs évêques, l'exhortant à ne pas en exiger la suppression avec trop de rigueur, et se remettant à ce que lui en diront les trois députés, Jean, évêque de Claudiopole en Isaurie, le prêtre Héraclien, son syncelle, et le diacre Constantin. Par ces mêmes députés, il envoie à l'église romaine en signe de charité un calice d'or entouré de pierreries, une patène d'or, un calice d'argent et deux voiles de soie. Cette lettre fut reçue à Rome le trentième de novembre cinq cent vingt, avec une de l'em-

(1) Sup. liv. XII, n. 35.

(1) Sup. n. 34. Theoph. an. 2, Just. p. 142. Sugg. Diosc. p. 1525, D.
(2) P. 1536.

pereur, contenant les mêmes remontrances sur l'attachement de certaines églises, aux noms de leurs évêques, dans le Pont, dans l'Asie, et surtout en orient (1). Le clergé et le peuple de ces églises, dit l'empereur, ne peut être fléchi, ni par raisons, ni par menaces, pour abolir les noms des évêques qui ont été en réputation chez eux; et ils aiment mieux mourir que de les condamner morts. Nous croyons qu'il faut les traiter avec douceur, d'autant plus que votre prédécesseur Anastase a déclaré qu'il suffisoit à ceux qui désiroient la paix de supprimer le nom d'Acace. A cette lettre étoit jointe une requête, présentée à l'empereur par les clercs, les abbés et les principaux laïques de Jérusalem, d'Antioche et de la seconde Syrie, pour le prier de procurer l'union parfaite des églises. Elle contenoit leur profession de foi, recevant les quatre conciles et condamnant les nestoriens et les eutychéens; mais Dioscore, légat du pape, ayant vu cette requête à Constantinople, n'en étoit pas content, apparemment parce qu'il y est dit: qu'un de la trinité s'est incarné (2).

LII. Lettres du pape touchant les orientaux.

Les députés de Constantinople passèrent l'hiver à Rome, et Justinien, trouvant qu'ils tardoient trop, pressoit le pape de les expédier. Enfin il les renvoya, vers la fin du mois de mars cinq cent vingt et un, chargés de plusieurs lettres, deux à Epiphane, dont l'une marque la réception des légats et des présents pour l'église de Saint-Pierre; l'autre, beaucoup plus ample, contient la résolution du pape sur l'attachement de tant d'églises aux noms de leurs évêques (3). Vous devez, dit-il, vous mettre à ma place et vous souvenir que vous rendrez compte à Dieu de votre conduite. Vous nous déclarerez par vos lettres ceux qui vous seront unis de communion, et par vous au saint-siége, y insérant la teneur des libelles qu'ils auront donnés. Ainsi pourront être absous Sévère et ses complices. Mais en usant d'humanité envers ceux qui se soumettent, rejetez ceux qui demeurent dans l'hérésie, ou qui feignent d'être catholiques et ne sont d'accord avec nous que de paroles. Quant à ceux de Jérusalem, dont vous nous avez aussi écrit, ils doivent s'en tenir à ce que les pères ont défini, particulièrement au concile de Chalcédoine. Si donc ils désirent la communion du saint-siége, qu'ils nous envoient la profession de foi qu'ils ont présentée à nos légats de Constantinople, ou qu'ils vous la donnent pour nous la faire tenir.

En même temps, le pape Hormisdas écrivit à l'empereur Justin sur le même sujet, disant (4): Il faut se garder de la subtilité de ceux qui ne font les difficiles que pour donner atteinte à ce qui est rétabli; et leur persévérance dans l'erreur empêche de les traiter aussi doucement que dans les commencements. Enfin, j'ai écrit à Epiphane de recevoir ceux qu'il en jugera dignes en sa conscience, suivant la formule que je lui ai envoyée. Toutes ces lettres sont du même jour vingt-sixième de mars cinq cent vingt et un.

Paul, que l'empereur avoit fait ordonner patriarche d'Antioche, après avoir chassé Sévère, fut accusé par son peuple et par ses autres clercs, et on pressoit l'empereur de permettre d'informer contre lui (1). Il craignoit, qu'après les épreuves juridiques, sa condition ne fût plus mauvaise; et pressé par le témoignage de sa conscience, il présenta une requête, par laquelle il renonçoit volontairement à l'épiscopat, demandant permission de se retirer pour vivre en repos. L'empereur et le patriarche de Constantinople en donnèrent avis au pape, le premier jour de mai cinq cent vingt et un, sous le consulat de Justinien et de Valère. Paul mourut peu de temps après, ayant tenu le siége d'Antioche environ deux ans, et Euphrasius lui succéda. Il étoit de Jérusalem, et tint le siége cinq ans.

LIII. Écrits de Jean Maxence.

Jean Maxence, étant de retour à Constantinople, composa un écrit contre la lettre du pape à Possessor, qu'il suppose toutefois n'être pas du pape, mais de quelque ennemi des moines de Scythie qui a emprunté son nom. Il se plaint que le pape ne leur a point voulu donner de réponse, après quatorze mois de séjour à Rome, quoiqu'il les ait tenus pendant tout ce temps dans sa communion; mais qu'étant prévenu contre eux par son légat Dioscore, et le voyant prêt à revenir, il voulut lui épargner l'affront d'être publiquement convaincu d'hérésie par ces moines. C'est pourquoi il envoya les défenseurs de l'église pour les chasser de Rome avec violence; qu'alors ils furent contraints de protester devant le peuple en des lieux publics, de peur qu'on ne les accusât de s'être retirés secrètement. Au fond, Jean Maxence soutient toujours que quiconque ne dit pas: Un de la trinité a souffert, est hérétique et nestorien. C'est ainsi qu'il traite l'auteur de la lettre qu'il combat, le légat Dioscore et Possessor. Il ajoute: Je dis hardiment que si le pape défendoit d'avancer cette proposition, non par une lettre, mais de vive voix, ici présent en personne, jamais l'Eglise de Dieu n'y consentiroit; et loin de le respecter comme un évêque catholique, elle l'auroit en exécration comme un hérétique (2). Il prétend qu'il y a de l'arti-

(1) Epist. 68, 69, p. 1527, D. p. 1537, 1541.
(2) P. 1542, E, p. 1545, E.
(3) Epist. Just. p. 1549, C. Epist. 76, 80. tom. 5, Conc. p. 151. p. 154, A.
(4) Epist. 78.

(1) Sup. n. 44. Tom. 4, Conc. p. 1555. Evagr. IV, Hist. c. 4.
(2) Tom. 4. bibl. PP. p. 547. p. 551, C. p. 554, p. 549, A. p. 551, A.

fice d'ajouter à cette proposition le nom de personne, et dire : Une personne de la trinité a souffert.

Quant aux livres de Fauste de Riès, il soutient qu'ils sont hérétiques (1), et que Possessor en est le principal défenseur. C'est pourquoi il se plaint que le pape en permette la lecture. Il rapporte plusieurs passages de Fauste qu'il est difficile de sauver de demi-pélagianisme. Toutefois on ne voit point que sa personne ait jamais été condamnée ; au contraire, on trouve qu'il est honoré comme saint dans son église de Riès, ce qui fait croire qu'il s'est rétracté, ou du moins qu'il est mort dans la communion de l'Eglise (2).

LIV. Écrits de saint Fulgence.

Tandis que les moines de Scythie étoient à Rome, ils écrivirent une lettre aux évêques d'Afrique relégués en Sardaigne par les Vandales. La lettre porte le nom de Pierre, diacre, et de ses confrères, qui ont été envoyés d'orient à Rome pour les questions de la foi, et est souscrite par quatre, le même Pierre, diacre, Jean et Léonce, moines, et Jean, lecteur. Elle contient deux parties, la première sur l'incarnation, la seconde sur la grâce; et par la préface, les moines demandent aux évêques d'Afrique de l'examiner et en dire leur avis, afin de confirmer les catholiques d'orient par l'approbation de tant d'évêques d'occident, persécutés pour la foi. Saint Fulgence fut chargé par les autres de répondre à cette lettre. Il y avoit environ douze ans que ces saints évêques avoient été exilés par Trasamond, roi des Vandales, implacable ennemi de la religion catholique (3). Ce prince artificieux employoit les menaces, les promesses et les disputes, feignant de vouloir s'instruire et écouter patiemment les réponses à ses objections, ce qui donna occasion à plusieurs catholiques de le réfuter fortement. Quelques-uns, aussi embarrassés par les objections des ariens, écrivoient aux évêques exilés, particulièrement à saint Fulgence, et c'est le sujet de plusieurs de ses ouvrages. Ainsi un jeune homme nommé, Donat, très-fidèle à la religion catholique, mais plus instruit des lettres humaines que de la théologie, consulta saint Fulgence sur l'égalité du père et du fils; et le saint évêque lui répondit par le livre intitulé de la foi orthodoxe, où il lui explique le mystère de la trinité. C'est aussi le sujet du livre adressé au notaire Félix pour lui donner moyen de se défendre contre les artifices des hérétiques (4).

Comme le roi Trasamond s'informoit qui étoit le plus puissant défenseur de la doctrine catholique, on lui nomma Fulgence entre les évêques exilés. Aussitôt le roi lui envoya un de ses gens et le fit venir à Carthage, où saint Fulgence, profitant de l'occasion, commença à instruire soigneusement du mystère de la trinité les catholiques qui venoient le trouver à son logis avec un grand empressement; car il parloit avec une grâce particulière. Il répondoit à tout le monde, sans mépriser personne, toujours prêt à écouter les autres et à apprendre d'eux. Il réconcilioit à l'Eglise ceux qui s'étoient laissés rebaptiser par les hérétiques; il soutenoit les autres prêts à tomber et les encourageoit tous. Le roi en étant averti par ses émissaires secrets, lui envoya un écrit plein de ses erreurs, avec un ordre pressant d'y répondre promptement. Le saint évêque réduisit cet écrit, qui étoit fort long, à quelques objections divisées par articles et y joignit des réponses courtes et solides. On croit que c'est la réponse aux dix objections des ariens (1). Il les examina longtemps avec plusieurs hommes habiles et les fit même connoître au peuple; enfin il les fit donner au roi, qui les attendoit avec impatience. Il les lut attentivement, admira l'éloquence de saint Fulgence et loua son humilité, mais n'en fut pas plus touché. Le peuple de Carthage triomphoit de la victoire que la foi catholique avoit remportée.

Le roi, voulant éprouver encore saint Fulgence, lui envoya d'autres questions, ordonnant qu'on les lût seulement une fois devant lui, sans lui permettre d'en prendre copie; car il craignoit qu'il n'insérât dans sa réponse les paroles de l'écrit comme la première fois, et que toute la ville ne connût son avantage. Saint Fulgence ne vouloit point répondre; mais le roi le pressa tant, qu'il composa les trois livres adressés au roi Trasamond lui-même, qui commencent ainsi : Je crois que vous vous souvenez, roi très-pieux, que vous m'envoyâtes dernièrement un volume par Félix, m'ordonnant d'y répondre aussitôt (2). Comme il étoit long, et que le jour étoit prêt de finir, à peine en put-on lire à la hâte le commencement, c'est pourquoi je demandai qu'on me donnât une nuit pour le lire tout entier : votre clémence le refusa absolument. J'attendis vos ordres pendant quelques jours ; mais vous ne me demandâtes que la réponse, sans me donner les questions; ainsi je vous envoie le peu que je puis dire sur ce que j'ai entendu légèrement du commencement de l'écrit, de peur que vous ne m'accusiez d'un dédain superbe ou de défiance de ma foi.

Il continue de traiter avec grand respect ce roi hérétique et persécuteur, et le loue de son application à s'instruire de la religion. Il est rare, dit-il (3) jusqu'ici, de voir qu'un roi barbare, occupé continuellement des soins de son royaume, soit touché d'un désir si ardent d'apprendre la sagesse ; il n'y a d'ordinaire que des

(1) P. 536, B.
(2) V. Boll. 16. janu. p. 28. Baron. ap. tom. 6, An. 490. edit. Paris. 1684. Epist. 17. Sup, liv. xxx, n. 58. Vita S. Fulg. c. 21.
(3) Ap. Fulgent. Ep. 16.
(4) Epist. 7, 228.

(1) Vita c. 21, 22. c. 51.
(2) C. 25, 69.
(3) C. 2.

gens de loisir ou des Romains qui s'y appliquent si fortement; les barbares se piquent d'ignorance comme de leur propriété naturelle. Les Vandales ni les autres nouveaux conquérants ne tenoient point à injure le nom de barbares, et se le donnoient eux-mêmes pour se distinguer des Romains. Ensuite saint Fulgence entre en matière, et traite dans le premier livre des deux natures de Jésus-Christ en une personne, montrant principalement qu'il a une âme raisonnable outre la divinité; dans le second, il traite de l'immensité du fils de Dieu ; dans le troisième, de sa passion, pour montrer principalement que ce n'est pas la divinité qui a souffert. Le roi, étonné de cette réponse, n'osa plus faire de questions à saint Fulgence; mais un de ses évêques, nommé Pinta, fut plus hardi, et saint Fulgence lui répliqua par un ouvrage particulier que nous n'avons plus; car ce n'est pas celui qui porte aujourd'hui ce titre (1).

LV. Second exil de saint Fulgence.

Le roi Trasamond vouloit retenir saint Fulgence plus longtemps à Carthage; mais les ariens lui dirent : Seigneur, il rend votre zèle inutile; il a déjà perverti quelques-uns de vos évêques, et si vous n'y donnez ordre promptement, notre religion périra. Le roi céda à cette remontrance et renvoya saint Fulgence en Sardaigne (2). Pour dérober au peuple son départ, il le fit embarquer de nuit; mais les vents contraires arrêtèrent le vaisseau sur la côte pendant plusieurs jours, en sorte que presque toute la ville s'y assembla pour lui dire adieu, et communia de sa main. Voyant un homme vertueux, nommé Juliatee, qui s'affligeoit extrêmement, il lui dit : Ne pleurez point, nous reviendrons bientôt et l'Eglise catholique recouvrera sa liberté. Mais il lui recommanda le secret, craignant de passer pour prophète, et il en usoit ainsi à l'égard de tous les dons surnaturels. Il ne demanda jamais à Dieu de faire des miracles, et si on recommandoit à ses prières des malades ou d'autres affligés, il disoit : Vous savez, Seigneur, ce qui convient au salut de nos âmes, que votre volonté soit premièrement accomplie. Les miracles, disoit-il, ne donnent pas la justice (3), mais la réputation qui, sans la justice, ne sert qu'à notre condamnation.

Etant arrivé en Sardaigne, il quitta sa première demeure où il y avoit une grande communauté (4), et bâtit un nouveau monastère à ses dépens, près de l'église du martyr saint Saturnin, loin du bruit de la ville; après en avoir demandé la permission, comme il devoit, à Brumase, évêque de Cagliari. Il y assembla plus de quarante moines, leur faisant principalement observer de n'avoir rien en propre : ce qu'il regardoit comme l'essentiel de la vie monastique. Car, disait-il, un moine peut quelquefois être obligé par la foiblesse de son corps à prendre une nourriture plus délicate ; mais de s'attribuer la moindre propriété de la moindre chose, c'est un signe d'orgueil ou d'avarice. Il avoit grand égard à l'infirmité des frères pour donner à chacun selon ses besoins et même les prévenir ; aussi ne vouloit-il pas qu'ils les demandassent, mais qu'ils attendissent avec une entière résignation. Il aimoit moins ceux qui ne s'occupoient qu'au travail du corps, que ceux en qui il voyoit un grand amour pour la lecture et la science spirituelle, quand même la foiblesse de leur corps les eût absolument empêchés de travailler.

LVI. Autres écrits de saint Fulgence.

Pendant ce temps, il écrivit aux Carthaginois une lettre d'exhortation, où il découvroit tous les artifices dont on usoit pour les séduire. Nous n'avons plus cette lettre; mais nous avons les deux livres de la rémission des péchés, écrits vers le même temps pour répondre à la consultation d'un homme vertueux, nommé Euthimius (1). Savoir, si Dieu par sa toute-puissance ne remet point quelquefois les péchés aux morts après cette vie. Saint Fulgence répond que Dieu n'accorde la rémission des péchés qu'à ceux qui sont véritablement convertis, dans l'Eglise catholique seulement et pendant le cours de cette vie. Mais il est clair, par la lecture de l'ouvrage, qu'il ne traite que des péchés qui causent la mort éternelle, et non des peines qui peuvent rester à expier aux justes, et qui sont cause que l'Église a toujours prié pour les morts. On rapporte au même temps les trois livres de saint Fulgence à Monime, son ami, qui l'avoit consulté par plusieurs lettres.

Dans le premier, il traite de la prédestination et montre que Dieu ne prédestine point les hommes au péché, mais seulement à la peine; parce qu'il ne prédestine que ce qu'il veut faire (2). Or il ne fait point de mal, et la peine n'en est point un, étant l'effet de sa justice. Le péché est donc seulement compris dans la prescience de Dieu, mais non dans sa prédestination. Dans le second livre, il prouve que le sacrifice est offert à toute la trinité, et non pas seulement au père comme le prétendoient les ariens. Puis il traite de la mission du Saint-Esprit que l'Église demandoit au saint sacrifice. Car il faut savoir que l'église latine faisoit alors une prière que l'église grecque a conservée demandant à Dieu, que le Saint-Esprit descende sur les dons, c'est-à-dire sur le pain et le vin, pour les changer au corps et au sang de Jésus-Christ. Les Grecs ne font

(1) Vita c. 25. ap. Fulg. p. 555.
(2) C. 25.
(3) C. 26.
(4) C. 27.

(1) C. 28. p. 560.
(2) C. 17, 18, etc.

plus cette prière qu'après avoir récité les paroles de Jesus-Christ : Ceci est mon corps, et le reste. Les latins la faisoient tantôt devant, tantôt après, comme il paroît par l'ancien missel gothique où cette prière est en quelques messes immédiatement après la préface, et en quelques autres immédiatement après la consécration ; mais en la plupart, elle ne paroît point du tout(1). Nous avons à la place de cette prière, que nous disons incontinent après l'oblation : Venez, sanctificateur, Dieu éternel, et le reste.

Sur cette prière donc les ariens fondoient une objection contre la divinité du Saint-Esprit, soutenant qu'il étoit moindre que le père et le fils, puisqu'il étoit envoyé par eux. Saint Fulgence répond que cette mission n'est pas locale, mais spirituelle ; que toute la trinité concourt à la sanctification de l'eucharistie, et que l'invocation particulière du Saint-Esprit marque seulement l'effet du sacrement, qui est la sanctification de nos âmes par la charité (2). Il traite ensuite la quatrième question de Monime sur les œuvres de surérogation et la distinction des préceptes et des conseils, où il montre que le même passage de l'écriture peut avoir divers sens tous approuvés. Dans le troisième livre, il traite lui-même une objection des ariens qui lui étoit revenue sur ces paroles de l'évangile : *Verbum erat apud Deum*, et montre qu'elles signifient : Le verbe étoit en Dieu, et qu'*in* et *apud* se prennent quelquefois indifféremment.

Dans le même temps de son second exil, saint Fulgence écrivit plusieurs lettres d'édification à des gens qui demeuroient en Sardaigne même, en Afrique et à Rome, à des sénateurs, des veuves et des vierges de grande réputation. Telles sont ses lettres à Proba, à Galla et à Théodore. Proba étoit une fille de grande naissance à Rome, qui avoit embrassé la virginité. Saint Fulgence lui écrivit deux grandes lettres, ou plutôt deux traités, pour la confirmer dans la vertu : le premier est de la virginité et de l'humilité, le second de la prière. Galla étoit sœur de Proba, fille du consul Symmaque, veuve d'un consul qui n'avoit pas vécu un an avec elle. Elle embrassa la continence, et saint Fulgence l'instruisit des devoirs d'une veuve chrétienne. Saint Grégoire a écrit depuis ses vertus et son heureuse mort. Théodore étoit un sénateur qui fut consul en cinq cent cinq, ensuite il se donna tout à Dieu et embrassa la continence avec sa femme. Saint Fulgence le félicite de cet heureux changement et marque combien est important l'exemple des grands qui perdent ou sauvent avec eux plusieurs personnes (3).

Ce fut dans ce même temps que les évêques relégués en Sardaigne reçurent, comme j'ai dit, la lettre des moines scythes sur l'incarnation et la grâce. Saint Fulgence y répondit, au nom de tous, par le traité de ce titre qui porte le nom de quinze évêques. Saint Fulgence y approuve la foi des moines scythes ; toutefois il dit qu'une personne de la trinité, c'est-à-dire Jésus-Christ, est né de la vierge. Ce que ne vouloient pas les moines ; car ils soutenoient qu'il falloit dire simplement : Un de la trinité, et non pas une personne. La seconde partie du traité est sur la grâce, contre les demi-pélagiens, c'est-à-dire contre Fauste et Riès, que les moines scythes combattoient vigoureusement. Il y a apparence que ce furent eux qui envoyèrent de Constantinople ses deux livres à saint Fulgence. Il y répondit par sept livres, que nous n'avons plus, où il travailloit à expliquer la doctrine catholique, plutôt qu'à convaincre Fauste (1).

LVII. Rappel des évêques d'Afrique.

Sitôt qu'il eut fini ce travail, son exil finit aussi ; car le roi Trasamond mourut le vingt-huitième de mai, l'an cinq cent vingt-trois, sous le consulat de Maxime, après avoir régné plus de ving-sept ans. Son successeur fut Hildéric, fils d'Huneric et d'Eudoxie, fille de l'empereur Valentinien, que Genséric avoit emmenée quand il pilla Rome (2). Trasamond avoit fait jurer Hildéric que pendant son règne il n'ouvriroit point les églises aux catholiques et ne leur rendroit point leurs priviléges. Mais Hildéric crut ne pas fausser son serment en donnant ses ordres avant que d'être roi, c'est-à-dire apparemment avant la mort de Trasamond. Il rappela donc les évêques catholiques, fit ouvrir les églises ; mais il ne professa pas pour cela la religion catholique. Il étoit d'une bonté singulière, qui dégénéroit en foiblesse ; son règne fut de sept ans et trois mois. Ayant rendu la liberté à l'église d'Afrique, il permit d'ordonner partout des évêques, et premièrement à Carthage, où l'on élut Eugène, recommandable pour sa doctrine (3). Ainsi l'Afrique recouvra l'exercice libre de la religion catholique après soixante-six ans d'interruption, à compter depuis la persécution de Genséric en quatre cent cinquante-sept.

Les évêques exilés, arrivant à Carthage, y furent reçus comme des confesseurs de Jésus-Christ ; particulièrement saint Fulgence, plus connu que les autres par les combats qu'il y avoit livrés contre les hérétiques quand il fut rappelé par Trasamond (4). Le peuple attentif sur le rivage observoit le vaisseau dont il descendroit ; sitôt que son visage parut, il s'éleva un grand cri et on entendoit chanter les louan-

(1) Liturg. S. Chrys. S. Basil. Liturg. Gall. lib. 111, n. 12. p. 255, n. 65; p. 283, n. 77; p. 296.

(2) Fulg. ad Mon. 11, c. 6, 7, etc. c. 13, 14, 15.

(3) Vita c. 28. Epist. 2. Greg. IV, Dialog. c. 13. Epist. 6.

(1) Sup. n. 54. Epist. 17. c. 10, n. 18, c. 12, 13, etc. Vita c. 28.

(2) Victor. Tun. Chr. Noris. Hist. Pel. 11, c. 21. Sup. XXVIII. n. 53.

(3) Vita S. Fulg. c. 28.

(4) C. 29.

ges de Dieu en toutes sortes de langues. Les évêques, ayant mis pied à terre, allèrent d'abord à l'église de Sainte-Agilée, au milieu d'une grande foule de peuple qui marchoit devant et après ; et comme on s'empressoit principalement autour de saint Fulgence, car c'étoit à qui recevroit le premier sa bénédiction, les plus discrets l'environnèrent pour le soulager dans la chaleur et lui faire le passage libre. Une grosse pluie qui survint ne dissipa point le peuple, mais comme saint Fulgence marchoit la tête nue, les plus nobles étendirent sur lui leurs chasubles, c'est-à-dire leurs manteaux. Ayant visité ses amis à Carthage, il en sortit pour se rendre à sa ville de Ruspe, et pendant tout le chemin, qui étoit long, le peuple venoit au-devant de lui, portant des lampes, des flambeaux et des branches d'arbres et rendant grâces à Dieu.

Le premier ouvrage de saint Fulgence, après son retour, sont les trois livres de la prédestination et de la grâce, adressés à Jean, prêtre, que l'on croit être Maxence, et à Vénérius, diacre. Douze évêques de ceux qui avoient été exilés avec lui en Sardaigne et qui avoient écrit la réponse au diacre Pierre, écrivirent une seconde lettre, adressée à Jean et à Vénérius, sur la grâce et le libre arbitre, pour réponse à celle qu'ils en avoient reçue (1). A la fin ils les exhortent à instruire ceux qui soutenoient les opinions contraires, en leur lisant les livres de saint Augustin à Prosper et à Hilaire.

LVIII. Mort d'Hormisdas. Jean Ier, pape.

Le pape Hormisdas mourut la même année cinq cent vingt-trois de J.-C., sous le consulat de Maxime, le sixième jour d'août, après neuf ans de pontificat (2). De son temps, outre les présents qui vinrent de la Grèce, le roi Théodoric offrit à l'église de Saint-Pierre deux chandeliers d'argent du poids de soixante-dix livres, et il est remarquable qu'on reçut l'offrande d'un prince arien. Les présents que le pape Hormisdas fit lui-même à plusieurs églises de Rome montent à quinze cent soixante et onze livres d'argent. En plusieurs ordinations au mois de décembre, il fit vingt et un prêtres et cinquante-cinq évêques. Il trouva des manichéens qu'il fit fouetter et bannir après les avoir convaincus. On doit entendre que ce fut par le ministère de la puissance séculière. Après que le saint-siége eut vaqué sept jours, on élut pour pape, le treizième d'août, Jean, natif de Toscane (3), fils de Constantius, qui tint le saint-siége deux ans et neuf mois.

LIX. Manichéens poursuivis.

On trouve une loi de l'empereur Justin contre les manichéens qui n'avoient pas été recherchés sous Anastase, accusé au contraire de les favoriser. Justin donc ordonne qu'ils soient chassés partout et punis de mort (1). Il exclut les autres hérétiques, les païens et les juifs de toute charge ou dignité, de peur qu'ils n'en prennent occasion de vexer les chrétiens et particulièrement les évêques. On excepte les Goths alliés des Romains, parce que l'on ne vouloit pas choquer Théodoric. Les manichéens furent aussi recherchés et punis en grand nombre par le patrice Hypace, fils de Secondin, qui fut fait gouverneur d'orient la même année cinq cent vingt-trois, sixième de Justin.

Mais ils furent bien plus maltraités en Perse, dans le même temps, par le roi Cabade, fils de Pérose (2). Ils avoient gagné son troisième fils Ftasoüarsan en lui promettant la couronne. Votre père, disoient-ils, est vieux, s'il vient à mourir les mages feront roi un de vos frères pour accréditer leur secte. Mais nous pouvons faire en sorte par certaines prières, que votre père renoncera à l'empire en votre faveur, afin que notre doctrine s'établisse partout. Le jeune prince le leur promit, s'ils le faisoient roi. Mais Cabade l'ayant appris assembla ses états, feignant de vouloir déclarer roi Ftasoüarsan. Il ordonna aux manichéens d'y venir avec leur évêque Indazar, leurs femmes et leurs enfants, il y fit aussi venir les mages avec leur chef Glonaze, et Bazane, évêque des chrétiens, qu'il aimoit comme excellent médecin. Cabade ayant appelé les manichéens, leur dit : J'aime votre doctrine ; je veux de mon vivant donner le royaume à mon fils Ftasoüarsan parce qu'il l'a embrassée. Séparez-vous pour le recevoir. Ils se séparèrent en effet, et Cabade fit entrer son armée qui les mit tous en pièces avec leur évêque, en présence du chef des mages et de l'évêque des chrétiens. Ensuite Cabade envoya des lettres par tout son empire pour tuer et brûler tous les manichéens qui s'y trouvoient, confisquer leurs biens à son trésor et brûler leurs livres.

Cabade étoit mal satisfait de l'empereur Justin à cause de la conversion du roi des Lazes, arrivée l'année précédente cinq cent vingt-deux, sous le consulat de Symmaque et de Boèce (3). Les Lazes habitoient l'ancienne Colchide, et étoient sujets des Perses, qui leur donnoient des rois. Leur roi Zamnaxe étant mort, son fils Zathe vint aussitôt à Constantinople se donner à l'empereur Justin et le prier de le déclarer roi des Lazes, disant qu'il vouloit être chrétien, et ne pouvoit se résoudre à être couronné par le roi des Perses qui l'obligeroit à faire des sacrifices et à toutes les cérémonies de sa religion. L'empereur Justin le reçut avec joie, le fit baptiser, l'adopta pour son fils et lui fit épouser une fille de qualité, nommée Valérienne. Il le déclara roi de Lazes,

(1) P. 434. ap. Fulg. Epist. 15. Tom. 4. Conc. p. 1591.

(2) Lib. Pontif.

(3) Lib. Pontif.

(1) L. 12. c. de Hær.

(2) Cedr. tom. 1, p. 364. D. Theoph. an. 6, p. 145.

(3) Chr. Pasch. p. 332. Agat. lib. 11, p. 55, C. Theoph. an. 5, p. 144.

lui donnant une couronne à la romaine avec des habits blancs, où étoit en broderie l'image de l'empereur, et le renvoya avec de grands présents. Le roi des Perses se plaignit de ce que l'empereur avoit couronné le roi des Lazes son sujet, au préjudice de la paix et de l'amitié qui étoit entre eux. Justin répondit qu'il n'avoit pu s'empêcher de recevoir un homme qui vouloit renoncer aux superstitions du paganisme pour embrasser la religion chrétienne Mais le roi des Perses ne fut pas content de cette réponse. Les Ibériens voisins des Lazes et sujets des Perses étoient déjà chrétiens (1).

LX. Chrétiens persécutés en Arabie.

Il y avoit un grand nombre de chrétiens dans l'Hémiar, partie de l'Arabie heureuse, dont les Grecs nommoit les habitants Homérites. Mais ils avoient alors pour roi un juif, nommé Joseph Dounoüas ou Dunaan, grand ennemi des chrétiens. On le surnomma aussi l'auteur des fosses, parce qu'il faisoit jeter dans des fosses pleines de feu tous ceux qui ne vouloient pas se rendre juifs. La cinquième année de Justin, qui est l'an cinq cent vingt-deux, Dounoüas assiégea la ville de Négra ou Nageran, dont tous les habitants étoient chrétiens (2). Mais ne pouvant la prendre de force, il fit si bien par de faux serments, qu'il y entra par composition. Alors il essaya de pervertir les habitants et ne pouvant les faire renoncer à Jésus-Christ, il fit brûler les os de l'évêque Paul, mort deux ans auparavant; il fit allumer un grand bûcher où il jeta tous les prêtres, les moines et les religieuses, couper la tête à Aréthas, gouverneur de la ville, vénérable vieillard, et à un grand nombre de peuple, même à des femmes; enfin il emmena toute la jeunesse en captivité. L'Eglise fait mémoire des martyrs brûlés sous Dunaan, en général, le vingt-septième de juillet, et de saint Aréthas en particulier, le vingt-quatrième d'octobre, avec trois cent quarante autres de Nagran et une femme dont le fils âgé, seulement de cinq ans, se jeta dans le feu où étoit sa mère, en confessant Jésus-Christ (1).

L'année suivante cinq cent vingt-trois, Elesbaan, roi d'Auxume en Ethiopie, chrétien fort zélé, et déjà ennemi de Dounoüas, excité encore par l'empereur Justin, soutenu des forces d'Egypte et d'orient, attaqua Dounoüas par terre et par mer, le prit avec les principaux de ses parents, les fit mourir et subjuga tout son pays; et enfin il quitta la couronne pour embrasser la vie monastique. Des Arabes disent que Dounoüas pressé par les Abyssins ou Ethiopiens, poussa son cheval et se précipita dans la mer.

(1) Procop. 1, Pers. c. 2.

(2) Acta S. Arethæ. 24 Oct. Sur. Spec. Hist. Arab. Poc. p. 62. V. Bibl. Orient. Jahoud. p. 475. Theoph. p. 144. Niceph. xvii, c. 6.

(1) Martyr. R. 27 jul. et 24 oct.

LIVRE TRENTE-DEUXIÈME.

I. Mort de saint Sigismond.

Sigismond, roi des Bourguignons, s'étant remarié, fit mourir son fils Sigeric, l'an cinq cent vingt-deux, sur la calomnie de sa belle-mère. Il s'en repentit, et passa plusieurs jours en jeûnes et en larmes au tombeau de saint Maurice; demandant à Dieu d'être puni en cette vie plutôt qu'en l'autre. Sa prière fut exaucée (1). L'année suivante cinq cent vingt-trois, sous le consulat de Maxime, indiction première, il fut attaqué par Clodomir, roi des François, à qui les Bourguignons mêmes le livrèrent. Clodomir l'emmena, revêtu d'un habit monastique, avec sa femme et ses enfants, et les mit en prison près d'Orléans. Il les y garda jusqu'à l'année suivante cinq cent vingt-quatre, sous le consulat de Justin et d'Opilion; mais alors il résolut de les faire mourir, retournant en Bourgogne, pour faire la guerre à Godomar, frère de Sigismond. Saint Avit, abbé de Mici près d'Orléans, lui dit: Si vous épargnez ces princes en vue de Dieu, il sera avec vous et vous remporterez la victoire. Si vous les faites mourir, vous périrez de même avec votre femme et vos enfants. Clodomir se moqua de ce conseil et dit qu'il ne vouloit point laisser d'ennemi derrière. Il fit donc tuer Sigismond avec sa femme et ses enfants, les fit jeter dans un puits et marcha en Bourgogne. Il y fut tué lui-même et laissa trois fils en bas âge, Théodebalde, Gontaire et Clodoalde, qui furent élevés par sainte Clothilde, leur aïeule. Le corps du roi Sigismond fut reporté à Agaume en l'église de Saint-Maurice, où il se fit plusieurs miracles, principalement sur ceux qui, ayant la fièvre, faisoient célébrer des messes en son honneur. Aussi l'Eglise l'a-t-elle mis au nombre des saints, et honore sa mémoire le premier jour de mai (2).

II. Conciles d'Espagne.

La même année cinq cent vingt-quatre, se tinrent plusieurs conciles. Il y en eût trois dans les pays qui obéissoient à Théodoric, dont le premier est le quatrième concile d'Arles, tenu le sixième de juin, sous le consulat d'Opilion, à l'occasion de la dédicace d'une église. Saint Césaire y présida, assisté de douze évêques et de quatre prêtres pour les absents. On y fit quatre canons touchant les ordinations, pour confirmer l'ancienne discipline. Le diacre doit avoir vingt-cinq ans, le prêtre ou l'évêque trente. Un laïque ne peut être ordonné diacre ou prêtre qu'un an après sa conversion. Défense de recevoir les clercs vagabonds (2).

Les deux autres conciles tenus dans les terres du roi Théodoric, furent à Lérida et à Valence, tous deux la quinzième année de son règne en Espagne, qui est cette année cinq cent vingt-quatre (2) Le concile de Lérida fut de huit évêques, et ils firent seize canons, dont le premier ordonne que ceux qui servent l'autel, qui distribuent le sang de Jésus-Christ, ou qui touchent les vases sacrés, s'abstiennent de répandre le sang humain, sous quelque prétexte que ce soit, même de défendre une ville assiégée. Les clercs tombés dans ce malheur, feront deux ans de pénitence, et ne pourront jamais être promus aux ordres supérieurs. On voit ici que la nécessité de se défendre dans les incursions des barbares, faisoit insensiblement oublier aux clercs l'ancienne douceur ecclésiastique, et on le voit encore par un autre canon, qui remet à la discrétion de l'évêque, la punition des clercs qui se seront battus ensemble. Il est aussi défendu à tout clerc, de retirer son esclave ou son disciple de l'église où il s'est réfugié pour le fouetter. Si un des ministres de l'autel tombe dans un péché de la chair, il demeurera interdit, jusqu'à ce que l'évêque soit satisfait de sa pénitence, sans espérance de promotion; s'il retombe, il ne recevra la communion qu'à la mort. Touchant les moines, on observera les décrets du concile d'Agde, et de celui d'Orléans, ajoutant seulement que l'évêque pourra, du consentement de l'abbé, ordonner ceux qu'il jugera pouvoir être utiles à l'Eglise; l'évêque ne touchera point aux biens donnés aux monastères, sans fraude (3).

Ceux qui auront fait périr le fruit de leur adultère, recevront la communion au bout de

(1) Greg. iii, Hist. c. 5, 6, Mar. Avent. Chr. Greg. de Gl. Mart. c. 75.

(2) Martyr. Usu. et R. 1 mai.

(1) T. 4, Couc. p. 1622. c. 1, 2, 4.

(2) T. 4, p. 1620.

(3) C. 11, 8, 5, 13. Sup. xxxi, n. 1, 8.

sept ans, et ne laisseront pas de faire pénitence toute leur vie. S'ils sont clercs, après être rentrés dans la communion, ils ne serviront plus; mais ils pourront assister au chœur avec les chantres. Les empoisonneurs ne recevront la communion qu'à la fin de leur vie. Les incestueux, jusqu'à ce qu'ils se séparent, seront excommuniés et admis seulement à la messe des cathécunènes. Celui qui refusera de sortir de l'église, à l'ordre de l'évêque, en sera exclus plus longtemps, pour peine de sa désobéissance (1). Il y a en ce concile, plusieurs canons touchant les catholiques rebaptisés par les hérétiques, c'est-à-dire par les ariens, et ils sont traités comme apostats. Le dernier canon défend de piller les biens de l'évêque mort. Ce qui fut ordonné encore plus expressément au concile de Valence (2).

Il n'y assista que six évêques, et on n'y fit que six canons qui règlent principalement ce qui doit être observé pendant la vacance du siége. Quand Dieu aura appelé à lui un évêque, les clercs ne prendront rien de ce qui se trouvera dans sa maison, ou dans celle de l'église. S'ils ont pris quelque chose, ils seront contraints à le rendre, par l'autorité du métropolitain et des comprovinciaux. Pour cet effet, on observera le canon du concile de Riès, suivant lequel à la mort d'un évêque, l'évêque le plus proche viendra faire ses funérailles, et prendre soin de son église, jusqu'à l'ordination du successeur (3). Il fera faire inventaire dans la huitaine, et l'enverra au métropolitain; afin qu'il commette une personne capable pour payer aux clercs leurs pensions, à la charge de rendre compte au métropolitain, si la vacance dure longtemps.

Les parents du défunt évêque seront aussi avertis, de ne rien prendre de ses biens à l'insu du métropolitain et des comprovinciaux, de peur qu'ils ne confondent les biens de l'église avec ceux de sa succession (4). Mais si quelqu'un demande modestement ce qui lui est dû, le métropolitain, ou celui qu'il a commis, lui doit faire raison. Il arrivoit quelquefois que les funérailles d'un évêque étoient différées avec indécence, pour l'absence de l'évêque commandataire ou visiteur, qui devoit prendre soin de l'église vacante. Pour obvier à cet inconvénient, le concile ordonne que l'évêque qui a accoutumé d'être invité aux funérailles, viendra visiter le malade, pour l'avertir de donner ordre à ses affaires, et pour exécuter sa dernière volonté (5). Sitôt qu'il sera mort, il offrira à Dieu le sacrifice pour lui, le fera enterrer, et observera ce qui a été réglé ci-dessus. Que si un évêque meurt subitement, on gardera son corps un jour et une nuit, chantant auprès de lui continuellement, puis les prêtres le mettront dans un cercueil, jusqu'à l'arrivée de l'évêque invité pour l'ensevelir solennellement.

Le concile de Valence ordonne encore, que les clercs vagabonds seront privés de leurs fonctions, et que les évêques n'en ordonneront aucun, qui ne promette d'être local, c'est-à-dire stable dans le lieu de son service. On ordonne aussi qu'à la messe, on lira l'évangile avant l'offrande, et le renvoi des cathécumènes (1). Afin que les préceptes de notre seigneur, et l'instruction de l'évêque puissent être ouïs, non-seulement des fidèles, mais des cathécumènes, des pénitents et de tous ceux qui sont séparés de l'église. Car on en voit qui se convertissent par ce moyen.

III. Conciles d'Afrique.

Sur la fin de la même année cinq cent vingt-quatre, il se tint un concile à Jonque en Afrique, dans la province Bysacène, où saint Fulgence assista comme évêque de Ruspe (2). Un évêque nommé Quodvultdeus lui disputa la préséance; mais tout le concile jugea en sa faveur. Saint Fulgence ne dit mot pour lors, ne voulant pas préjudicier à l'autorité du concile, mais voyant l'autre évêque affligé de ce jugement, et craignant d'altérer la charité dans un concile qui se tint ensuite à Suffette, il supplia publiquement les évêques de mettre Quodvultdeus devant lui, et les évêques admirant son humilité, le lui accordèrent.

Boniface, évêque de Carthage, y convoqua un concile général de toutes les provinces d'Afrique. Il en marque le sujet dans la lettre à Missor, primat de Numidie, en disant que la paix qui venoit d'être rendue à l'église d'Afrique, après une si longue et si rude persécution, étoit troublée au dedans par quelques évêques qui ne vouloient point déférer à leurs supérieurs. Il le prie donc d'envoyer de sa province trois évêques, Firmus, Marien et Félix, pour lui aider à conserver les priviléges de l'église de Carthage. Il ne lui demande pas d'y venir lui-même à cause de son grand âge. Il avertit suivant l'ancienne coutume que la pâque doit être le troisième des calendes d'avril, c'est-à-dire le trentième de mars, comme elle fut en effet l'an cinq cent vingt-cinq. Il lui envoie aussi la matricule des évêques morts et de leurs successeurs, comme nous avons vu dans les lettres pascales de Théophile d'Alexandrie (3).

Les députés des provinces étant arrivés, il se trouva en tout soixante évêques qui s'assemblèrent à Carthage, dans la salle secrète de l'église de saint Agilée martyr, le cinquième jour de février, la seconde année du règne de Hildéric, c'est-à-dire en cinq cent vingt-cinq (4). Boniface prit la parole et rendit grâces à Dieu de la liberté

(1) C. 2, 4, 6, 10, 9, 13, 14.
(2) P. 1617.
(3) C. 2. Can. 6, Sup. liv. xxvi, n. 47.
(4) Valent. c. 3.
(5) C. 4.

(1) C. 5, c. 1.
(2) T. 4, p. 1627. Vita S. Ful. c. 29, n. 39.
(3) T. 4, Conc. p. 1630. C. Supl. liv. xxi, n. 2.
(4) P. 1629, C.

de l'Eglise et de cette nombreuse assemblée. Les évêques témoignèrent leur joie de voir le siége de Carthage si dignement rempli après une si longue vacance, et l'exhortèrent à maintenir les canons à l'imitation d'Aurélius, son prédécesseur. Ensuite, Boniface fit lire ses lettres aux évêques de la province proconsulaire, de celles de Tripoli et de Numidie. Les députés de ces trois provinces étoient présents. Il n'y en avoit qu'un de la Mauritanie Césarienne, mais la guerre avoit empêché les autres de venir; et pour la province de Sitifi, Optat avoit été à Carthage et n'étoit absent que par ordre du roi. Ainsi, Boniface témoigna être content de toutes les provinces, excepté de la Byzacène, dont le primat Libérat ne paroissoit point, quoique Boniface lui eût écrit deux fois. Les évêques le prièrent de l'attendre jusqu'au lendemain. Cependant, Boniface fit lire les canons qui marquoient l'ordre des provinces d'Afrique. On lut un extrait du concile tenu le premier de mai quatre cent dix-huit, où il paroissoit que la première province étoit la proconsulaire ou carthaginoise, la seconde, la Numidie, la troisième, la Byzacène (1).

Pour établir premièrement la foi, on lut le symbole de Nicée, suivant l'exemplaire envoyé par Atticus de Constantinople, et tous les évêques déclarèrent que qui refuseroit d'y souscrire ne seroit pas tenu pour catholique. Ensuite, pour l'instruction des nouveaux évêques, on fit lire les canons de plusieurs conciles d'Afrique sur divers points de discipline. On y compte jusqu'à vingt conciles sous Aurélius. On vint en particulier aux priviléges de l'église de Carthage, sur quoi Boniface fit lire les canons (2). Premièrement, celui de Nicée, touchant les priviléges des grandes églises en général; puis ceux de plusieurs conciles, qui montroient la primauté de Carthage sur toutes les églises africaines, entre autres, un du concile d'Hippone, où il est permis à chaque province d'avoir son primat, à la charge de reconnoître la supériorité de Carthage (3). Comme il étoit tard, le reste des affaires fut remis au lendemain, et les soixante évêques souscrivirent aux actes de cette journée. Janvier de Mascule, un des députés de Numidie, souscrivit par la main d'un autre à cause de sa vieillesse.

IV. Exemptions de monastères.

Le lendemain, sixième de février cinq cent vingt-cinq, les évêques s'assemblèrent au même lieu, et Boniface dit: Après la conférence d'hier, qui nous tint presque jusqu'au soir, je crois qu'il ne reste plus rien qui regarde l'utilité générale des églises; c'est pourquoi il faut venir aux affaires particulières (4). Gaudiose, diacre, dit: L'abbé Pierre, avec quelques-uns des anciens de son monastère, est à la porte qui demande audience. Boniface dit: Qu'ils entrent. Ils présentèrent une requête contenant des plaintes contre Libérat, primat de la Byzacène, et pour les mieux entendre, Boniface ordonna la lecture de toutes les pièces concernant cette affaire, qui furent tirées des archives de l'église de Carthage. Le fait qui en résulte est tel. Plusieurs moines de divers quartiers d'Afrique, et quelques-uns même de deça la mer, s'assemblèrent pour former un monastère dans la province Byzacène et le bâtirent par le secours de leurs parents et d'autres personnes de piété. Ils le soumirent immédiatement à l'église de Carthage, choisirent pour abbé un d'entre eux qui étoit sous-diacre de la province Byzacène, et firent dédier leur église par Rappart, évêque de Puppien, ville de la province proconsulaire. Le siége de Carthage demeura vacant vingt-sept ans pendant la persécution du roi Trasamond; et comme durant ce temps on eut besoin de prêtres dans le monastère, on eut recours à Boniface, évêque de Gratiane et primat de la Byzacène, qui ordonna quelques moines. Après sa mort, Libérat, son successeur dans la primatie, prétendit que le monastère dépendoit de lui, et comme l'abbé Pierre ne vouloit pas le reconnoître, il l'excommunia lui et tous ses moines. Les fidèles de la province, obéissant à cet ordre, les fuyoient et leur refusoient l'hospitalité, quoique les moines de leur côté l'exerçassent fidèlement. On leur fermoit la porte des églises, et si on les y trouvoit, on les en faisoit sortir. Personne n'osoit les saluer ni recevoir leur bénédiction.

L'église de Carthage ayant recouvré sa liberté, et Boniface étant ordonné évêque, l'abbé Pierre lui présenta des requêtes pour demander sa protection et justifier par des raisons et des exemples l'exemption qu'il prétendoit. Les raisons étoient la qualité de ceux qui avoient fondé le monastère, rassemblés de diverses provinces. Encore que le premier abbé fût sous-diacre de la province Byzacène, il n'avoit pas été élu abbé comme sous-diacre, mais comme moine, et n'étoit ni seigneur ni propriétaire du monastère. On avoit eu recours au primat de la Byzacène pour les ordinations à cause de la vacance du siége de Carthage. Les exemples étoient le monastère de Précis, qui, bien que situé au milieu du diocèse de Leptimin dans la Byzacène, dépendoit de l'évêque de Vicataire, autre ville de la même province. Le monastère de Bacce, près de l'église de Maximien en Numidie, dépendoit du primat de la Byzacène. Le monastère d'Adrumet avoit toujours fait ordonner ses prêtres outre mer, sans s'adresser à l'évêque de la ville.

L'abbé Pierre, pour appuyer sa prétention, produisoit les pièces suivantes (1): Un extrait du second sermon de saint Augustin, de la vie

(1) Sup. liv. xxiii, n. 49. T. 2. Conc. p. 1667, E.
(2) Tom. iv, p. 1635. p. 1637, E. V. Sup. l. xxiv. n. 10. Nic. can. 6. Sup. liv. xi, n. 20.
(3) P. 1640, B.
(4) P. 1641, E.

(1) Sup. xxx, n. 41. Serm. 356.

commune, qui fait voir que les monastères fondés par ses disciples n'appartenoient ni aux fondateurs, ni à l'église d'Hippone, mais à la communauté. Un privilége accordé, l'an cinq cent dix-sept, à un monastère de filles, par Boniface, primat de la Byzacène, où, après avoir marqué en général, que les monastères de l'un et de l'autre sexe doivent être exempts de la condition des clercs, suivant la coutume des pères, il leur permet de choisir un prêtre pour célébrer les mystères dans leur monastère à la charge qu'il fera mémoire à l'autel, du primat de la province. La dernière pièce est le décret du troisième concile d'Arles, pour terminer le différend entre l'évêque Théodore et Fauste, abbé de Lérins, qui a été rapporté. Boniface ne parut pas content de la conduite de Libérat en cette affaire, et dès l'année précédente, il lui avoit écrit qu'il ne pouvoit changer les usages observés par tant d'évêques; puisqu'autrement il n'y avoit rien de ferme dans la discipline. Nous n'avons pas la fin des actes de ce concile de Carthage, mais il est certain qu'il décida en faveur de Pierre et ordonna en général que tous les monastères seroient libres, comme ils l'avoient toujours été (1).

V. Le pape Jean à Constantinople.

L'empereur Justin vouloit obliger les ariens à se convertir et faire consacrer leurs églises à l'usage des catholiques. Théodoric, roi d'Italie, en fut extrêment irrité, et menaçoit de traiter de même les catholiques en Italie, et de la remplir de carnage. Il fit donc venir à Ravenne le pape Jean, et l'obligea d'aller en ambassade à Constantinople pour faire révoquer ces ordres et rendre les églises aux ariens. Avec le pape, Théodoric envoya quatre sénateurs, savoir: Théodore, Importun et Agapit, qui avoient été consuls, et un autre Agapit, patrice. Ce fut la première fois qu'un pape fit le voyage de Constantinople. On dit qu'en entrant dans la ville, par la porte dorée, un aveugle le pria de lui rendre la vue, et qu'il le fit, mettant la main sur ses yeux, en présence de tout le peuple qui étoit venu au-devant de lui; car on lui rendoit de grands honneurs. Toute la ville l'alla recevoir jusqu'à douze milles, avec des cierges et des croix; l'empereur Justin se prosterna devant lui et voulut encore être couronné de sa main. Le patriarche Epiphane l'invita à faire l'office, mais il ne l'accepta, qu'après qu'on lui eût accordé de s'asseoir à la première place. Il célébra donc l'office solennellement en latin, le jour de Pâques, trentième de mars, indiction troisième, sous le consulat de Philoxène et de Probus, c'est-à-dire en cinq cent vingt-cinq. Il communiqua avec tous les évêques d'orient, excepté Timothée d'Alexandrie, ennemi déclaré du concile de Chalcédoine. Le pape Jean s'acquitta fidèlement de sa commission. Car ayant représenté à l'empereur Justin le péril auquel étoit exposée l'Italie, il obtint ce qu'il demandoit, c'est-à-dire que les ariens demeureroient en liberté (1).

VI. Mort de Boèce et de Symmaque.

Pendant que le pape étoit à Constantinople, le roi Théodoric fit mettre en prison les deux plus illustres sénateurs, Symmaque et Boèce, son gendre, qui tous deux avoient été consuls. Ils furent accusés de crime d'état, c'est-à-dire de vouloir soutenir la dignité du sénat contre les entreprises de Théodoric; et d'ailleurs Boèce étoit fort zélé pour la religion catholique, qu'il défendit par plusieurs écrits. Il en adressa deux au pape Jean, alors diacre de l'église romaine, savoir: un contre Eutychès et Nestorius, touchant les deux natures et l'unique personne de Jésus-Christ. L'autre sur cette question de logique: Si le père, le fils et le Saint-Esprit peuvent être affirmés substantiellement de la divinité. Il adressa à son beau-père Symmaque un autre traité, où il prouve que la trinité est un seul Dieu, et non pas trois dieux. Il s'étoit fort appliqué à la logique d'Aristote, dont il traduisit et expliqua plusieurs traités; et l'on prétend qu'il est le premier des Latins qui ait appliqué à la théologie la doctrine de ce philosophe. Le plus beau et le plus fameux de ses ouvrages est la consolation de la philosophie, qu'il composa dans sa prison, et où il parle dignement de la providence et de la prescience de Dieu. Il fut arrêté à Pavie et mis à mort dès l'an cinq cent vingt-quatre, sous le consulat de Justin et d'Opilion, indiction seconde; et son beau-père Symmaque fut arrêté après lui et mis à mort l'année suivante cinq cent vingt-cinq. (2).

VII. Mort de Jean Ier. Félix III, pape.

Le pape Jean, étant revenu de son ambassade, fut aussi arrêté à Ravenne par ordre du roi Théodoric, avec les sénateurs qui l'avoient accompagné, apparemment comme complices de Boèce et de Symmaque. Théodoric étoit irrité contre le pape en particulier à cause des honneurs qu'il avoit reçus à Constantinople. Toutefois craignant l'indignation de l'empereur Justin, il n'osa les faire mourir; mais il les tint en une rude prison, où le pape Jean mourut de maladie, le vingt-septième de mai cinq cent vingt-six, sous le consulat d'Olybrius, après avoir tenu le saint-siége deux ans et neuf mois. Son corps fut transféré à Rome et enterré à Saint-Pierre, et l'Eglise honore le jour de sa mort comme d'un saint martyr. Il avoit ordonné quinze évêques. Son successeur fut Félix III, du pays des Samnites, fils de Castor. Le roi Théodoric le choisit après une mûre délibération; le sénat de Rome l'accepta comme très-digne, il fut ordonné le douzième de juillet cinq cent vingt-six, et tint le saint-siége trois ans et deux mois (1).

(1) Tom. 4, Concil. p. 1645, 1649. C. 1025; E. Sup, xxii, n. 19. p.

(1) Pontif. lib. in Joan. Theoph. an. 6, p. 145. Greg. iii, Dial. Marc. Ch. 525. Hist. misc. lib. 15, sub. fin.

(2) Marii Chr.

VIII. Mort du roi Théodoric.

Le roi Théodoric ne survécut que trois mois au pape Jean. Un jour ses officiers ayant servi sur sa table la tête d'un grand poisson, il crut voir dans le plat la tête de Symmaque, fraîchement coupée, qui se mordoit la lèvre et le regardoit d'un œil furieux. Il en fut si épouvanté qu'il lui prit un grand frisson; il se mit au lit, et conta ce qu'il avoit vu à son médecin Elpide, pleurant son crime d'avoir fait mourir Symmaque et Boèce sur des calomnies. Se voyant prêt de mourir, il appela les principaux de la nation des Goths et fit reconnoître pour roi Athalaric, son petit-fils, âgé de huit ans, fils de sa fille Amalasonte et d'Eutaric, déjà mort (2). Ainsi mourut Théodoric, sous le consulat d'Olybrius, indiction quatrième, c'est-à-dire l'an cinq cent vingt-six. Il étoit fort âgé et avoit régné trente-trois ans. Amalaric, son petit-fils par une autre fille, fut reconnu roi des Visigoths en Espagne, et dans la partie voisine des Gaules jusqu'au Rhône.

IX. Patriarches de Jérusalem et d'Antioche.

En orient, Jean, patriarche de Jérusalem, mourut l'an cinq cent vingt-cinq, après avoir tenu le siége pendant sept ans et neuf mois, depuis l'an cinq cent dix-sept. Il eut pour successeur Pierre, natif d'Eleuthéropolis. A Antioche le patriarche Euphrasius fut accablé sous les ruines, dans le tremblement de terre qui renversa la ville, le vendredi vingt-neuvième de mai, sous le consulat d'Olybrius, indiction quatrième, c'est-à-dire en cinq cent vingt-six. A sa place, on élut Ephrem, syrien de race et de langage, qui, après avoir passé plusieurs charges, étoit alors comte d'orient. Il avoit gagné l'affection du peuple en procurant à la ville toutes sortes de soulagements en cette calamité (3). Aussi entre ses autres vertus, il fut toujours fort aumônier. Il avoit un grand zèle pour la religion catholique et la défendit par plusieurs écrits en grec, car il avoit assez bien appris cette langue.

X. Mort de Justin. Justinien, empereur.

L'empereur Justin, témoigna une grande affliction de la ruine d'Antioche et envoya de grandes sommes d'argent pour la rétablir. Mais l'année suivante, se sentant près de sa fin, il déclara auguste son neveu Justinien, et le fit couronner avec sa femme Théodora, le premier d'avril, indiction cinquième, sous le consulat de Mavortius, c'est-à-dire l'an cinq cent vingt-sept (1). Justin mourut quatre mois après, le dimanche, premier jour d'août, âgé de soixante-dix-sept ans, après en avoir regné neuf. Justinien avoit quarante-cinq ans, et en régna trente-neuf. Sa taille étoit au-dessus de la médiocre, ses yeux très-mobiles, l'air riant, peu de cheveux. Il se rasoit la barbe à la romaine. Il est ainsi représenté dans une peinture de mosaïque qui se voit encore à Ravenne dans l'église de Saint-Vital, et que l'on croit être de son temps. Elle est d'un côté du grand autel, et de l'autre en est une pareille qui représente l'impératrice Théodora, l'un et l'autre comme portant leur offrande dans l'église. Justinien y porte un habillement de tête en forme de mortier, orné de perles, ce qu'il semble avoir pris des Perses: aussi Procope dit qu'il imitoit l'habit des barbares. Il mangeoit et dormoit peu, se relevant souvent la nuit pour se promener dans son palais (2). Pendant le carême, il ne prenoit de la nourriture que de deux jours l'un, encore n'étoit-ce que des herbes sauvages détrempées au sel et au vinaigre, en petite quantité, et sans pain. Il ne buvoit alors que de l'eau. Il donna tous les biens qu'il avoit avant que d'être empereur, à l'église de Saint-Serge et Saint-Bacque et à celle des Saints-Apôtres, qu'il avoit bâties dans sa maison et y fonda un monastère d'hommes choisis. En un mot, il faisoit paroître un grand zèle pour la religion.

XI. Lois pour l'Eglise.

On rapporte au commencement de son règne une constitution qui contient sa profession de foi sur la trinité et l'incarnation. Elle est entièrement orthodoxe; mais on y peut remarquer qu'il reconnoît qu'un de la trinité s'est incarné; quoiqu'il eût autrefois blâmé les moines de Scythie qui soutenoient cette proposition (3). Il anathématise toutes les hérésies, et en particulier Nestorius, Eutychès et Apollinaire, déclarant sujets aux peines des hérétiques, tous ceux que les évêques trouveront dans des sentiments contraires à cette confession.

Dès la première année, il fit deux constitutions touchant les évêques, dont la première est adressée à Epiphane, patriarche de Constantinople, et datée du dixième des calendes de mars, sous le second consulat de Justinien, c'est-à-dire du vingt-et-unième février cinq cent vingt-huit (4). Elle regarde la résidence des évêques, et l'empereur y parle ainsi en substance:

L'absence des évêques est cause que le ser-

(1) Hist. Misc. Martyr. R. 27 mai. Lib. Pontif. Cassiod. viii, var. 15.

(2) Procop. 1, Goth. c. 1. Joannd.

(3) Vita S. Sab. n. 68. Sup. xxxi, n. 32. Evagr. iv, Hist. c. 6. Phot. Cod. 128, p. 773.

(1) Theoph. an. 9, p. 147, D. 1. 8. Chr. Pasch. pag. 334, et 375. Marcell. Chr. an. 526, 527. ad Procop. p. 366. Cedr. p. 366. Procop. Anecd. c. 14. c. 8, 12. Id. 1, Edif. c. 7.

(2) Ap. Rub. Hist. Raven. p. 897. Cang. Famil. Byz. in Justin. p. 97. Alam. not.

(3) L. 5, Cod. de Sum. Trin. Sup. xxxi, n. 48.

(4) L. 45, C. de Episc.

vice divin se fait plus négligemment, que les affaires des églises sont moins bien gouvernées et leurs revenus employés aux frais des voyages des évêques et de leur séjour en cette ville avec les clercs et les domestiques qui les accompagnent, en sorte que souvent ils sont obligés d'emprunter à usure à la charge des églises. C'est pourquoi nous vous enjoignons de faire savoir à tous les métropolitains de votre dépendance que ni eux, ni les évêques de leurs provinces ne doivent point quitter leurs églises pour venir en cette ville de leur propre mouvement sans ordre particulier de nous, quelque affaire qui survienne. Mais ils doivent envoyer ici un ou deux de leurs clercs pour nous déclarer leurs besoins soit par eux-mêmes soit par votre moyen, et recevoir de nous un prompt secours. Car si nous trouvons que la présence des évêques soit nécessaire ici, nous leur ordonnerons de venir. Le contrevenant encourra notre indignation et sera excommunié par vous, si c'est un métropolitain; et par son métropolitain s'il n'est qu'évêque. Nous n'avons pas cru nécessaire d'imposer une peine pécuniaire, de peur que le dommage ne retournât sur les églises.

L'autre loi est adressée à Atarbe, préfet du prétoire, datée du premier jour de mars de la même année cinq cent vingt-huit (1). Elle porte : Quand un siége épiscopal sera vacant, les habitants de la ville feront un décret en faveur de trois personnes dont la foi et les mœurs soient connues par de bons témoignages, afin que l'on choisisse le plus digne. Celui qui sera ordonné évêque doit n'avoir ni enfants ni petits-enfants, de peur que les soins de sa famille ne le détournent du service de Dieu et des affaires de l'église, et qu'il n'applique au profit des siens les biens qui ont été donnés pour les pauvres. Les évêques ne pourront disposer par testament, par donation, par quelque autre aliénation que ce soit, des biens qu'ils auront acquis depuis leur épiscopat, si ce n'est par succession de leurs pères et mères oncles ou frères. Tout le reste appartiendra à leur église, car il est clair que ceux qui leur donnent le font en considération du sacerdoce.

Après la mort des évêques, les économes rendront compte des biens qu'ils auront laissés. Ces économes seront établis avec examen, et tous les ans rendront compte à l'évêque, et restitueront à l'église le tort qu'ils lui auront fait. Que s'ils meurent avant d'avoir rendu leurs comptes, leurs héritiers en seront tenus. Les administrateurs des hôpitaux n'auront point la liberté de disposer de ce qu'ils auront acquis depuis qu'ils sont entrés en charge, non plus que les évêques; tous leurs acquets appartiendront aux hôpitaux en considération desquels on leur donne, puisque l'on est persuadé qu'ils emploient à ces bonnes œuvres même leurs biens propres. L'administration des hôpitaux étoit alors une fonction ecclésiastique que l'on ne donnoit qu'à des prêtres ou des diacres d'une charité connue. La loi continue ainsi : Le revenant bon du revenu des hôpitaux sera employé en acquisition de nouveaux revenus, pour exciter d'autant plus à y donner. Si l'administrateur sort de charge, son successeur lui demandera compte dont nous chargeons sa conscience.

Suivant les saints canons, les évêques, les chorévêques, les visiteurs, les prêtres et tous les autres clercs seront ordonnés gratuitement. On ne donnera rien non plus pour être économe, défenseur de l'église ou administrateur d'hôpital. Quiconque aura donné ou reçu pour ce sujet sera déposé ou privé de sa charge. Tous les clercs chanteront dans chaque église les offices de la nuit, du matin et du soir, c'est-à-dire, suivant notre manière de parler, matines, laudes et vêpres; car on ne disoit point en public les petites heures. La loi continue : Ils ne doivent pas se contenter de consumer les biens de l'église, et porter le nom de clercs sans en faire les fonctions. Car il est absurde qu'ils obligent des mercenaires à chanter à leur place, tandis que plusieurs laïques fréquentent les offices par dévotion. Nous enjoignons à l'évêque d'y tenir la main avec les deux premiers prêtres, l'archonte ou l'exarque et le syndic de chaque église, et de chasser du clergé ceux qui ne seront pas assidus au service, pour satisfaire à l'intention des fondateurs. Nous permettons à toute personne de dénoncer les contrevenants.

En Italie on publia une loi, sous le nom du nouveau roi Athalaric, en faveur du clergé de Rome, où confirmant l'ancienne coutume il dit : Si quelqu'un veut intenter action contre un clerc de l'église romaine, il doit premièrement s'adresser au pape qui jugera par lui-même, ou déléguera des juges (1). Si le demandeur n'a pas fait satisfaction, il s'adressera au juge séculier après avoir prouvé le déni de justice de la part du pape. Mais celui s'adressera à nous, sans rendre le respect dû au saint-siége, perdra sa cause et paiera dix livres d'or applicables aux pauvres par les mains du pape. Voilà où s'étendoit alors la juridiction du pape à Rome quant aux matières profanes, sur les clercs en défendant, et avec appel au juge séculier.

XII. Concile de Gaule.

La même année cinq cent vingt-huit, première de Justinien, le pape Félix écrivit à saint Césaire d'Arles en confirmation du réglement qui défendoit d'ordonner des évêques qui n'eussent auparavant servi dans le clergé (2). L'année précédente cinq cent vingt-sept, le sixième de novembre, saint Césaire avoit présidé à un concile tenu à Carpentras par seize évêques, lui compris, où il fut ordonné que si l'église cathédrale est assez riche, ce qui sera donné aux paroisses de la campagne sera employé aux clercs qui les servent ou aux réparations des églises. Si l'évêque n'a pas assez de revenus pour la dépense qu'il est obligé de faire, les paroisses ne retiendront que ce qui sera suffisant pour le clergé et les réparations, et l'évêque prendra le surplus. Le concile fut indiqué pour l'année suivante au même jour, sixième novembre, à Vaison, mais il ne se tint que deux ans après (1).

Cependant il s'en tint un à Orange, le troisième de juillet, sous le consulat de Décius le jeune, surnommé Basile, c'est-à-dire en cinq cent vingt-neuf. L'occasion de ce concile fut la dédicace d'une église que le patrice Libère, préfet du prétoire des Gaules, avoit bâtie dans la ville d'Orange, car il avoit invité plusieurs évêques pour cette solennité. Il s'y en trouva treize dont le premier est saint Césaire, et la plupart sont les mêmes du concile de Carpentras. Nous avons appris, disent-ils, que quelques-uns par simplicité ont des sentiments, touchant la grâce et le libre arbitre, qui ne sont pas conformes à la foi catholique. C'est pourquoi nous avons jugé raisonnable de proposer et souscrire quelques articles, qui nous ont été envoyés du saint-siége, tirés des saintes écritures par les anciens pères sur ce sujet.

Ensuite sont vingt-cinq articles dont les huit premiers sont conçus en forme de canons; mais sans anathème, et prouvés chacun par des passages de l'écriture; ils portent en substance : Que le péché d'Adam n'a pas seulement nui au corps, mais à l'âme. Qu'il n'a pas nui à lui seul, mais qu'il a passé à ses descendants. Que la grâce de Dieu n'est pas donnée à ceux qui l'invoquent, mais qu'elle fait qu'on l'invoque. Que la purgation du péché et le commencement de la foi ne viennent pas de nous, mais de la grâce. En un mot, que par les forces de la nature, nous ne pouvons rien faire ni penser qui tende au salut (2). Les dix-sept autres articles ne sont pas tant des canons, que des sentences tirées de saint Augustin et de saint Prosper, tendant à prouver la nécessité de la grâce prévenante. Après ces vingt-cinq articles, le concile d'Orange continue : Nous devons donc enseigner et croire que, par le péché du premier homme, le libre arbitre a tellement été affaibli, que personne n'a pu aimer Dieu comme il faut, croire en lui ou faire le bien pour lui, s'il n'a été prévenu par la grâce. C'est pourquoi nous croyons qu'Abel, Noé, Abraham et les autres pères, n'ont pas eu par la nature cette foi que saint Paul loue en eux, mais par la grâce (3). Et après la venue de notre seigneur, cette grâce en ceux qui désirent le baptême ne vient pas du libre arbitre, mais de la bonté de Jésus-Christ. Nous croyons aussi que tous les baptisés peuvent et doivent, par le secours et la coopération de Jésus-Christ, accomplir ce qui tend au salut de leur âme, s'ils veulent travailler fidèlement. Que quelques-uns soient prédestinés au mal par la puissance divine, non-seulement nous ne le croyons point, mais si quelqu'un le croit, nous le détestons et lui disons anathème. Il faut croire que la foi du bon larron, du centurion Corneille, et de Zachée, ne venoit pas de la nature, mais de la grâce. Les prélats ne se contentèrent pas de souscrire à cette définition de foi; mais, afin qu'elle servît aussi à désabuser les laïques, ils y firent souscrire les personnes illustres qui avoient assisté à cette dédicace, savoir : le patrice Libère et sept autres. Saint Césaire envoya à Rome cette confession de foi, par Arménius prêtre et abbé, pour la faire approuver par le pape. On rapporte à ce même temps un concile de Valence, sur la même doctrine de la grâce, où saint Césaire ne put se trouver étant malade; mais Cyprien, évêque de Toulon, y soutint fortement la doctrine catholique (1).

Le concile de Vaison, indiqué deux ans auparavant, se tint le septième jour de novembre cinq cent vingt-neuf, et il y assista douze évêques, compris saint Césaire. Après y avoir fait la lecture des canons, suivant la coutume, il ne se trouva aucune plainte contre les évêques présents, en sorte que cette assemblée ne servit qua' se voir et entretenir la charité. Toutefois, avant que de se séparer, ils firent cinq canons qui portent : Que suivant la coutume utilement pratiquée dans toute l'Italie, tous les prêtres de la campagne recevront chez eux les jeunes lecteurs qui ne sont point mariés, pour les élever comme de bons pères, leur faisant apprendre les psaumes, lire l'Ecriture et les instruisant dans la loi de Dieu, afin de se préparer de dignes successeurs (2). Quand ils seront venus en âge, si quelqu'un d'eux veut se marier, on lui en laissera la liberté.

Pour l'utilité du peuple, on permet aux prêtres de prêcher non-seulement dans les villes, mais dans toutes les paroisses de la campagne. Que si quelque infirmité empêche le prêtre de prêcher, les diacres liront des homélies des pères. A l'exemple du saint-siége et des provinces d'orient et d'Italie, où l'on dit souvent *Kyrie eleison*, avec grande dévotion, on le dira dans toutes nos églises, à matines, à la messe et à vêpres; et à toutes les messes, même du carême et des morts, on dira trois fois le *Sanctus*, comme aux messes publiques. On récitera dans nos églises le nom du pape; et après *Gloria Patri*, on ajoutera *Sicut erat in principio*, comme on fait à Rome, en Afrique et en Italie, à cause des hérétiques qui disent que le fils de Dieu a commencé dans le temps (3). C'étoient les ariens qui dominoient dans les provinces.

(1) L. 42, C. de Episc.

(1) Ap. Cassiod. VIII, var. c. 24. (2) Epist. 3, 10, 4, p. 1657, 1663.

(1) P. 1666. (2) C. 9, 10, etc. (3) Hebr. XI.

(1) Bonif. Ep. 2, p. 1687. Vita S. Cæs. lib. 1, n. 35. (2) Conc. p. 1679. c. 1. (3) C. 2, 3, 4, 5.

XIII. Commencements de saint Benoît.

Le plus ancien modèle qui nous reste de l'office de l'église en occident, est la règle de saint Benoît, composée vers le même temps ; car on rapporte à l'an cinq cent vingt-neuf la fondation de son fameux monastère du mont Cassin. Saint Benoît naquit vers l'an quatre cent quatre-vingt, aux environs de Norsie, d'une famille considérable. Son père se nommoit Eutrope, sa mère Abundantia. On l'avoit envoyé étudier à Rome; mais voyant la corruption de la jeunesse, il se retira secrètement, et s'étant dérobé même de sa nourrice qui l'avoit suivi, il vint à un lieu nommé Sublac, à quarante milles de Rome, où il s'enferma dans une caverne fort étroite. Il y demeura trois ans, sans que personne en sût rien, excepté un moine, nommé Romain, qui l'ayant rencontré lorsqu'il y alloit, et ayant appris son dessein, le revêtit de l'habit monastique, lui donna tout le secours qu'il pouvoit et lui garda le secret. Romain demeuroit dans un monastère voisin sous un abbé nommé Théodat; mais il se déroboit quelquefois et portoit du pain à saint Benoît d'une partie de sa portion. Il n'y avoit point de chemin pour arriver à sa caverne du côté du monastère de Théodat : c'étoit une roche fort élevée. De sorte que Romain attachoit le pain à une longue corde avec une clochette pour avertir Benoît de le prendre. Saint Romain vint depuis en Gaule et gouverna un monastère près d'Auxerre, où il mourut (1).

Saint Benoît, vivant dans sa grotte, ne savoit pas même quel jour il étoit. En sorte qu'un jour de Pâques, un prêtre, d'un lieu assez éloigné, ayant préparé à manger pour lui-même, Dieu lui fit connoître par révélation le lieu où étoit son serviteur qui mouroit de faim. L'ayant trouvé à grande peine, il lui apprit que c'étoit le jour de Pâques, auquel il ne devoit pas jeûner, et lui fit manger de ce qu'il avoit apporté. Vers le même temps, des pâtres le trouvèrent caché dans sa grotte, et le voyant vêtu de peau dans des broussailles, ils le prirent pour une bête; mais quand ils connurent que c'étoit un serviteur de Dieu, ils le respectèrent; plusieurs même quittèrent leurs mœurs brutales et se convertirent. Depuis ce temps, il commença à être connu de tout le voisinage; plusieurs le venoient voir et lui apportoient de la nourriture, recevant ses instructions. Un jour, comme il étoit seul, le souvenir d'une femme qu'il avoit vue excita en lui une tentation si violente, qu'il fut prêt à quitter le désert (2). Mais étant revenu à soi, et voyant auprès de lui quantité d'orties et d'épines, il se jeta dedans et s'y roula longtemps à nu, de manière qu'il en sortit tout en sang et ne fut plus attaqué depuis de pareilles tentations.

Alors plusieurs commencèrent à quitter le monde et à se ranger sous sa conduite ; car son nom étoit déjà fort célèbre. Il y avoit là proche un monastère, en un lieu nommé Vicovarro, entre Sublac et Tibur (1). L'abbé étant mort, toute la communauté vint trouver Benoît et le pria instamment d'en prendre la conduite. Il les refusa longtemps et leur prédit que leurs manières ne pourroient s'accorder avec les siennes : enfin il se laissa vaincre. Mais comme il vouloit corriger ces moines et les faire vivre régulièrement, ils commencèrent à se repentir de l'avoir appelé, et ne voulant point quitter leurs mauvaises habitudes, ils résolurent de s'en défaire et lui donnèrent du vin empoisonné. Comme il étoit à table, on lui présenta le verre à benir, suivant la coutume du monastère; il étendit la main et fit le signe de la croix, aussitôt le verre quoiqu'éloigné se cassa comme s'il eût jeté une pierre. L'homme de Dieu comprit ce que c'étoit, et se levant aussitôt il appela les moines et leur dit d'un visage tranquille : Dieu vous pardonne, mes frères, pourquoi m'avez-vous voulu traiter ainsi? Ne vous avois-je pas dit que nous ne pouvions nous accommoder? Allez, cherchez un supérieur qui vous convienne. Alors il se retira à sa chère solitude.

Il y demeura longtemps et devint encore plus célèbre par ses vertus et ses miracles, qui lui attirèrent tant de disciples, qu'il bâtit douze monastères, en chacun desquels il mit douze moines sous un supérieur. On en marque encore les lieux et les noms. Il retint seulement avec lui quelque peu de moines qu'il croyoit avoir encore besoin de son instruction. Les plus nobles de Rome venoient à lui et lui donnoient leurs enfants à élever. Ainsi Equitius lui donna son fils Maur, et le patrice Tertullus son fils Placide, encore enfant (2). Un jour, le jeune Placide alla puiser de l'eau dans le lac; mais ayant trop enfoncé le vase, il tomba lui-même dans l'eau, qui l'emporta loin de terre, à la portée environ d'un trait. Saint Benoît, qui étoit dans le monastère, le connut aussitôt, et appelant Maur, il lui dit : Mon frère, courez vite, cet enfant est tombé dans l'eau. Maur, lui ayant demandé sa bénédiction, courut jusqu'à l'endroit où l'eau emportoit Placide, et l'ayant pris par les cheveux il revint avec la même diligence. Sitôt qu'il fut à terre il regarda derrière lui, et voyant qu'il avoit marché sur l'eau il en fut épouvanté. Il raconta la chose à saint Benoît, qui attribua ce miracle à son obéissance; mais saint Maur l'attribuoit au commandement de son maître, soutenant qu'il n'avoit pas fait un miracle sans s'en apercevoir. Placide décida la chose, en disant : Lorsqu'on me tiroit de l'eau je voyois sur ma tête la melote de l'abbé, et lui-même qui me tiroit. La melote étoit une peau de mouton (3) que les moines portoient

(1) S. Greg. II. Dial. c. 1. V. Iter. Italic. Mabill. Act. SS. Bened. t. I, p. 81.
(2) Cap. 2.

(1) Cap. 3.
(2) Cap. 7.
(3) Sup. liv. xx, n. 8.

sur les épaules. Quant à saint Placide, il étoit si jeune, que l'on peut croire qu'il n'avoit pas encore l'habit et la tonsure monastiques.

Quelque temps après, saint Benoît, cédant à l'envie d'un prêtre nommé Florentius, laissa tous ses monastères sous les supérieurs qu'il leur avoit donnés, et se retira avec quelque peu de moines. Passant d'un lieu en un autre, il vint à Cassin, petite ville sur le penchant d'une haute montagne, dans le pays des Samnites. Il Il y avoit un très-ancien temple d'Apollon, que les paysans adoroient encore; et tout autour des bois consacrés à l'idole où ils faisoient des sacrifices (1). Saint Benoît y étant arrivé, brisa l'idole, renversa l'autel, coupa les bois, et dans le temple même d'Apollon bâtit un oratoire de Saint-Martin et un de Saint-Jean, à l'endroit où étoit l'autel des idoles, et par ses instructions continuelles, attira à la foi tout le peuple d'alentour. Il y bâtit un monastère où il demeura depuis, et qui fut le plus fameux de sa règle. On rapporte la fondation à l'an cinq cent vingt-neuf.

XIV. Règle de saint Benoît. Office divin.

On croit aussi qu'il acheva vers ce temps de composer la règle reçue depuis par tous les moines d'occident. Il la commence par la distinction de quatre sortes de moines. Les cénobites, vivants dans une communauté réglée, sous la conduite d'un abbé; les anachorètes ou ermites, qui après s'être longtemps exercés dans une communauté, se retiroient pour mener seuls une vie encore plus parfaite (2). Les deux autres genres étoient mauvais, savoir : Les sarabaïtes, qui demeuroient deux ou trois ensemble, ou entièrement seuls, vivant à leur fantaisie sans suivre de règles; les girovagues ou vagabonds, qui couroient continuellement de monastère en monastère, sujets à leur bouche et à leurs plaisirs : c'étoient les pires de tous.

Quant aux offices divins, saint Benoît les règle ainsi : L'hiver, c'est-à-dire depuis le premier de novembre jusqu'à Pâques, on se lèvera à la huitième heure de la nuit, c'est-à-dire à deux heures. L'abbé lui-même annoncera l'heure de l'office, ou en commettra le soin à un frère très-exact (3). Ce qui restera de temps après les vigiles jusqu'au jour, sera employé à apprendre les psaumes ou à les méditer, ou à quelque lecture nécessaire. Saint Benoît appelle vigiles l'office nocturne que nous appelons matines, et il appelle matines l'office du point du jour que nous nommons laudes. Pour l'été, c'est-à-dire depuis Pâques jusqu'en novembre, il ne règle point le temps précis de commencer les vigiles : il veut seulement qu'on les règle de telle sorte qu'on puisse commencer matines au point du jour.

Tous les jours aux vigiles on chantera douze psaumes après l'hymne que saint Benoît nomme l'ambrosien, parce que la plupart étoient de saint Ambroise. Après six psaumes, tous les frères étant assis, ils liront tour à tour trois leçons, à chacune desquelles on chantera un répons. Ensuite on dira six autres psaumes avec *alleluia*, puis une leçon de l'apôtre, que l'on récitera par cœur, avec le verset et la litanie, c'est-à-dire *kyrie eleison*. Ainsi finira l'office de la nuit. En été, comme les nuits sont plus courtes, on ne lira point de leçons; mais on en dira seulement par cœur une de l'ancien testament, qui sera suivie d'un bref répons. Les leçons des vigiles seront de l'écriture sainte, ou des expositions des pères (1).

Les dimanches on se lèvera plus matin, et après avoir chanté six psaumes, on lira quatre leçons avec leurs répons; puis six autres psaumes et quatre leçons; puis trois cantiques tirés des prophètes, quatre leçons du nouveau testament. Après le dernier répons, l'abbé commencera l'hymne *Te Deum*. Si par malheur on s'étoit levé plus tard, on abrégeroit quelque chose des leçons ou des répons pour dire toujours matines au point du jour. Aux fêtes des saints et aux autres solennités, on fera comme le dimanche, excepté les psaumes, les antiennes et les leçons propres du jour (2).

A matines, on dira, outre les psaumes, un cantique tiré des prophètes, comme chante l'église romaine (3). C'est ainsi que parle saint Benoît, et par là il montre qu'il suivoit l'usage de cette église. Il nomme bénédictions le cantique *Benedicite*, qui se dit les dimanches, et laudes ou louanges, les trois derniers psaumes qui se disent tous les jours et commencent par *Laudate*. Le *Pater* se dit tout haut à la fin de matines et de vêpres, afin que si quelqu'un avoit quelque peine contre un autre, il soit pressé de pardonner par ces paroles : Remettez-nous nos dettes, comme nous remettons aux autres. Il ne paroît pas qu'il y eût alors d'autre oraison pour la conclusion des offices.

Pour marquer la fin de chaque heure, saint Benoît se sert de ces mots : *Et missæ fiant*, c'est-à-dire que l'office étant achevé on renverra la compagnie (4). Il marque en détail la distribution des psaumes pour chacune des heures, telle que son ordre l'observe encore : puis il ajoute : Si quelqu'un n'est pas content de cette distribution, il peut les ranger autrement, pourvu que chaque semaine on dise le psautier tout entier ; car c'est le moins que nous puissions faire, puisque nous lisons que nos pères le disoient tout entier chaque jour avec ferveur.

Saint Benoît ne prescrit point d'autres prières, mais il suppose que les moines s'appliqueront d'eux-mêmes à l'oraison mentale, lorsqu'il dit que l'oraison doit être courte et pure, si ce n'est qu'on la continue plus longtemps par

(1) Cap. 8. V. Iter. Italic. Mabill. Cass. Coll. 18. Sup. l. xx, n. 5.
(2) Reg. S. B. c. 1. V.
(3) Reg. c. 8, 47.

(1) C. 10, 9.
(2) C. 11, 14.
(3) C. 12, 13.
(4) C. 16, 17, 18.

un mouvement de la grace ; qu'après l'office tous doivent sortir de l'oratoire, afin de ne pas troubler ceux qui voudroient prier en particulier, et que ceux-ci le doivent faire sans parler haut, mais avec larmes et application de cœur (1). On voit aussi dans sa vie que les moines, après avoir achevé de chanter les psaumes, se mettoient en oraison, et qu'un d'entr'eux tenté par le démon n'y pouvoit durer, et sortoit de l'oratoire.

XV. Travail.

Après la prière, le reste de la journée des moines étoit employé au travail ou à la lecture (2). En été, c'est-à-dire depuis Pâques jusqu'au premier octobre, ils sortoient le matin pour travailler, depuis la première heure jusqu'à la quatrième, c'est depuis six heures jusqu'à dix, allongeant ou diminuant les heures, suivant la longueur des jours. Après ces quatre heures de travail, ils vaqueront à la lecture, dit la règle, pendant deux heures, jusqu'à environ sexte. Après sexte et le dîner, ils se reposeront sur leurs lits en silence. Si quelqu'un veut lire il le fera sans troubler les autres. On avancera none, et on la dira au milieu de la huitième heure, c'est-à dire à une heure et demie, et on travaillera jusqu'au soir. Ce sont au moins sept heures de travail par jour, avec deux heures de lecture. Saint Benoît ajoute : Que si la nécessité du lieu ou la pauvreté les oblige à s'occuper eux-mêmes de la récolte de leurs fruits, qu'ils ne s'en affligent point, puisque c'est alors qu'ils seront véritablement moines quand ils vivront du travail de leurs mains, comme nos pères et les apôtres.

En hiver, c'est-à-dire depuis le premier octobre jusqu'au carême, les sept heures de travail se prenoient de suite. On commençoit par la lecture, qui duroit jusqu'à la seconde heure, c'est-à dire à huit heures du matin. Alors on disoit tierce, puis on travailloit jusqu'à none. Après le repos on vaquoit à la lecture, ou à apprendre les psaumes par cœur. En carême, la lecture duroit jusqu'à tierce, et le travail depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. Au commencement du carême, on donnoit à chacun un livre de la bibliothèque pour le lire de suite. Pendant les heures de la lecture, un ou deux anciens visitoient le monastère pour voir si quelqu'un dormoit ou s'amusoit à causer et interrompre les autres. Le dimanche tous étoient occupés à la lecture, excepté ceux qui étoient chargés de divers offices. Si quelqu'un ne pouvoit méditer ni lire, on le faisoit travailler à la place. On donnoit des travaux plus faciles à ceux qui étoient faibles et délicats.

Ceux qui travailloient trop loin pour venir à l'oratoire aux heures marquées, se mettoient à genoux au lieu du travail et y faisoient leurs prières ; ceux qui étoient en chemin disoient aussi l'office aux heures, selon qu'ils le pouvoient. Personne ne choisissoit son travail ; mais il étoit imposé par les supérieurs (1). Ceux qui savoient des métiers ne les pouvoient exercer que par la permission de l'abbé, en toute humilité. Que si quelqu'un, dit saint Benoît, s'élève de la science de son art, s'imaginant apporter quelque utilité au monastère, on le retirera de son métier. Si l'on vend quelque ouvrage, ceux qui en seront chargés prendront garde également à ne rien retenir du prix en fraude du monastère, et à ne les pas augmenter par avarice, mais ils donneront toujours les ouvrages un peu à meilleur marché que les séculiers, afin que Dieu soit glorifié en tout. Cette distinction des artisans fait voir que le commun des moines n'étoit que de simples ouvriers, comme les gens de journée, et que les plus nobles se réduisoient par humilité au rang du plus bas peuple. Ils n'avoient point besoin d'étude pour entendre la langue latine qui étoit encore vulgaire.

Ils étoient simples laïques ; il ne paroît pas que saint Benoît lui-même ait eu aucun rang dans le clergé. Toutefois il prêchoit, puisqu'il convertit plusieurs infidèles par ses instrutions, et il envoyoit souvent ses moines faire des exhortations à des religieuses voisines. Si un prêtre, dit-il, veut être reçu dans le monastère, on ne se pressera pas de le lui accorder. Mais s'il persiste, il doit garder toute la règle sans aucune dispense. On lui accordera toutefois la première place après l'abbé, et de donner la bénédiction et présider à l'office si l'abbé l'ordonne. Mais dans les assemblées pour les affaires, il ne tiendra que le rang de son entrée au monastère. Si quelqu'un des clercs inférieurs veut être reçu au monastère, on lui accordera un moindre rang. Si l'abbé veut faire ordonner un prêtre ou un diacre, il choisira d'entre les siens celui qu'il en croira digne. Mais le nouveau prêtre n'en sera pas moins soumis à la discipline régulière et aux supérieurs (2). Que s'il est rebelle, il pourra être châtié et même chassé du monastère, toutefois avec la participation de l'évêque. Toutes les heures de la journée sont tellement remplies par la règle, qu'on n'y voit point de place pour la messe, les jours ouvriers. Ce qui fait croire que les moines ne l'entendoient que le dimanche.

XVI. Nourriture.

Quant à la nourriture, saint Benoît donne à chaque repas deux portions cuites, afin que celui qui ne pourroit manger de l'une, mangeât de l'autre (3). Le mot de *pulmentarium*, dont il se sert, signifie proprement des légumes ou des grains réduits en bouillie ou en purée, quoiqu'il se puisse étendre à toutes sortes de

(1) C. 20, 25. Vita c. 4. (2) Reg. c. 48.

(1) C. 50, 57. 62.
(2) Vita c. 19. Reg. c. 60. (3) C. 39.

viandes bouillies ; mais la pauvreté des moines ne donne pas lieu de croire qu'ils y comprissent le poisson, que les anciens comptoient entre les mets les plus délicieux. La règle permet une troisième portion de fruits ou de légumes croissant sur le lieu. Elle ne donne qu'une livre de pain par jour, c'est-à-dire douze onces, soit qu'on fasse un repas ou deux. L'abbé pourra augmenter la portion, s'il y a quelque travail extraordinaire, et on donnera moins aux enfants. La chair des bêtes à quatre pieds est défendue à tous, hors les malades (1). Pour la boisson, ils auront chacun une hémine de vin par jour, c'est-à-dire un demi-setier suivant la meilleure explication, si ce n'est que le travail ou la chaleur oblige à en donner plus. Saint Benoît loue ceux qui pouvoient s'en passer, et ajoute : Quoique nous lisions que le vin ne convient point du tout aux moines, toutefois comme dans notre temps il n'est pas possible de le leur persuader, au moins gardons la tempérance nécessaire. Que si la qualité du pays fait qu'il ne s'y en trouve point du tout, que ceux qui y demeurent en louent Dieu et se gardent d'en murmurer.

Quant aux heures des repas, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, ils dîneront à sexte, et ils souperont le soir. Tout le reste de l'été, ils jeûneront jusqu'à none, le mercredi et le vendredi ; si le travail de la campagne, ou la chaleur excessive ne les en empêche, les autres jours ils dîneront à sexte. Depuis le treizième de septembre jusqu'au carême, ils mangeront toujours à none, et pendant le carême au soir, en sorte toutefois qu'ils soupent toujours au jour, en quelque temps que ce soit. En la partie d'Italie, où vivoit saint Benoît, le soleil ne se couche jamais plus tard que quatre heures et demie. Il exhorte les moines à faire en carême quelque abstinence particulière, mais avec le conseil du supérieur. On fera la lecture pendant le repas, et le lecteur sera choisi toutes les semaines, non par ordre, mais selon qu'il y sera plus propre (2).

Les moines se servoient les uns les autres, et faisoient tous la cuisine tour à tour par semaine. Ce qui montre combien leur nourriture étoit simple, puisque tous étoient capables de l'apprêter. On avoit grand soin des malades ; ils avoient une chambre particulière et un des frères pour les servir (3). On leur donnoit de la viande, et le bain toutes les fois qu'il étoit à propos. Mais on n'accordoit guère l'usage du bain en santé, principalement aux jeunes.

XVII. Habits, etc.

Les habits étoient réglés à la discrétion de l'abbé, suivant la qualité du pays, plus chaud ou plus froid. Nous croyons, dit saint Benoît, que dans les climats tempérés, c'est assez d'une cuculle et une tunique, la cuculle plus épaisse pour l'hiver, plus rase pour l'été ; et un scapulaire pour le travail (1). C'étoit depuis longtemps l'habit ordinaire des pauvres et des paysans.

Saint Benoît n'en marque ni la couleur ni la longueur, qui sans doute étoit proportionnée à la commodité du travail. Le scapulaire étoit plus large et plus court qu'à présent, et avoit son capuce. C'étoit l'habit de dessus pendant le travail : on l'ôtoit pour prendre la cuculle, qu'on portoit le reste du jour. Chacun avoit deux tuniques et deux cuculles, soit pour changer les nuits, soit pour les laver. Ils les prenoient au vestiaire commun et y remettoient les vieilles. Les étoffes étoient celles qui se trouvoient dans le pays à meilleur marché. Pour ôter tout sujet de propriété, l'abbé donnoit à chacun toutes les choses nécessaires, c'est-à-dire, outre les habits, un mouchoir, un couteau, une aiguille, un stylet et une tablette pour écrire.

Leurs lits consistoient en une natte ou paillasse piquée, un drap de serge, une couverture et un chevet. Chacun avoit son lit : mais ils couchoient tous en un même lieu, au moins dix ou vingt ensemble, si la communauté étoit grande. Une lampe brûloit toute la nuit dans le dortoir ; et toujours quelque ancien y couchoit, pour observer la conduite des autres. Afin d'être toujours prêts à se lever pour l'office, ils couchoient tout vêtus, même avec leurs ceintures de cuir ou de corde : seulement ils doivent en ôter les couteaux, de peur de se blesser en dormant. On ne parloit plus après complies, et on gardoit la nuit un profond silence. Le jour même, on parloit rarement. Les bouffonneries, les paroles inutiles ou propres à faire rire, étoient entièrement bannies des monastères, et la règle ne fait aucune mention de récréation (2). Mais elle ordonne qu'en tout temps, après le souper, les frères soient tous assis en un même lieu, et qu'un d'entre eux lise des conférences, des vies de pères, ou quelque autre livre d'édification.

Les moines ne recevoient, sans ordre de l'abbé, ni lettres ni présents de personne (3), pas même de leurs parents. Ils ne sortoient point sans sa permission de l'enclos du monastère. Et pour leur en ôter tout prétexte, on le bâtissoit, autant qu'il étoit possible, de telle sorte qu'ils eussent au-dedans toutes les choses nécessaires, l'eau, le jardin, le moulin, la boulangerie et les commodités pour les métiers différents. La porte étoit gardée par un vieillard sage et discret qui sût répondre à propos aux pauvres et aux autres survenants (4). Si quelques frères étoient envoyés dehors, ils se recommandoient aux prières de la communauté ; et à leur retour demeuroient prosternés dans l'oratoire pendant toutes les heures de l'office pour expier les distractions et les autres fautes

(1) C. 40. (3) C. 35, 36.
(2) C. 49, 38.

(1) P. 55. (3) C. 54.
(2) C. 22. 24. 6. 42. (4) C. 66.

qu'ils pouvoient avoir commises. Il leur étoit étroitement défendu de rien dire de ce qu'ils avoient appris au-dehors.

On recevoit les hôtes avec beaucoup de charité et de respect (1). On les menoit à l'oratoire pour prier, on leur faisoit une lecture d'édification ; puis on les traitoit avec toute l'honnêteté possible. L'abbé leur donnoit à laver, et mangeoit avec eux ; aussi avoit-il sa cuisine et sa table à part, pour être en état de les recevoir à toute heure, sans troubler la communauté. Personne ne leur parloit, que le moine destiné à les recevoir, et ils avoient leur logement séparé.

XVIII. Gouvernement.

L'abbé qui devoit gouverner le monastère, étoit choisi par toute la communauté, ou la plus saine partie, eu égard au seul mérite, sans considérer son rang d'antiquité (2). Que s'ils s'accordoient tous à choisir un mauvais sujet, l'évêque diocésain, les abbés, ou les simples fidèles du voisinage, devoient empêcher ce désordre et procurer un digne pasteur au monastère. L'abbé, étant choisi, étoit ordonné par l'évêque ou par d'autres abbés. Il devoit être instruit de la loi de Dieu, charitable, prudent et discret ; montrer en tout l'exemple, et n'être que l'exécuteur de la règle, pour la faire garder fidèlement. Qu'il se souvienne toujours, dit saint Benoît, qu'il est chargé du gouvernement des âmes, et qu'il se garde bien de les négliger pour s'appliquer davantage aux choses temporelles, mais qu'il ait grande foi en la providence. Il doit tout faire avec conseil. Dans les moindres choses, il consultera seulement les anciens ; mais dans les plus importantes, il assemblera toute la communauté, proposera le sujet et demandera l'avis de chacun, à la charge, toutefois, que la décision dépendra de lui, et que tous lui obéiront. Au-dessous de l'abbé, il y avoit d'ordinaire un prieur ou prévôt, *præpositus*, et plusieurs doyens. En quelques monastères, le prévôt étoit ordonné par l'évêque ou par les abbés, comme l'abbé même : ce qui lui donnoit sujet de se regarder comme un second abbé et de n'être pas assez soumis. C'est pourquoi saint Benoît rejette cet usage et veut que le monastère ne soit gouverné sous l'abbé que par des doyens, dont l'autorité étant partagée sera moindre. Que si l'on juge à propos d'avoir un prévôt, il sera établi par l'abbé, et lui demeurera soumis (3). Ces doyens, *decani*, étoient établis pour veiller sur dix moines, au travail et à leurs autres exercices, et soulager l'abbé qui ne pouvoit être partout. On les choisissoit non par l'antiquité, mais par le mérite, et on pouvoit les déposer après trois admonitions. Voilà les officiers pour le gouvernement du monastère.

Il y en avoit d'autres pour le service, comme le cellerier, l'infirmier, l'hospitalier, le portier. Le cellerier avoit la garde de toutes les provisions et de tous les ustensiles, et distribuoit à chacun, suivant l'ordre de l'abbé, ce qui lui étoit nécessaire, pour les besoins de la vie, ou pour le travail. L'abbé avoit un état de tous les meubles et les habits du monastère, afin que rien ne se perdît, et la propriété étoit étroitement défendue, jusque dans les moindres choses, un livre, une tablette, un stylet (1).

XIX. Réception de novices.

Ceux qui se présentoient pour entrer dans le monastère n'étoient reçus qu'après de grandes épreuves. Premièrement, pendant quatre ou cinq jours, on laissoit le postulant frapper à la porte et on lui faisoit des difficultés, jusqu'à le maltraiter (2). S'il persistoit, on le mettoit pour quelques jours dans le logement des hôtes, puis dans celui des novices, et on lui donnoit un ancien pour examiner sa vocation, lui proposant combien le chemin du ciel est rude. Au bout de deux mois, on lui lisoit la règle, puis six mois après, et une troisième fois au bout de quatre mois. Après un an de persévérance, on le recevoit. La profession se faisoit dans l'oratoire devant toute la communauté, et il ne promettoit autre chose que la stabilité, la conversion de ses mœurs et l'obéissance. Il en faisoit sa cédule écrite de sa main et la mettoit sur l'autel. S'il avoit quelque bien, il le donnoit aux pauvres, ou au monastère, par un acte solennel. Alors on le revêtoit de l'habit du monastère, et on gardoit le sien pour le lui rendre, si par malheur il sortoit (3). Les pères pouvoient offrir leurs enfants en bas âge pour être reçus dans le monastère. Ils faisoient pour eux la promesse, qu'ils enveloppoient de la palle ou nappe de l'autel, avec leur offrande et la main de l'enfant. Ils ne pouvoient lui rien donner, mais seulement au monastère, pour lui ôter tout sujet de tentation. Si un moine étranger demandoit l'hospitalité, on le gardoit tant qu'il vouloit. On recevoit ses avis, et si l'on étoit édifié de sa conduite, on le prioit de demeurer dans le monastère. Mais on ne recevoit point un moine d'un monastère connu, sans le consentement de l'abbé (4). On gardoit dans le monastère le rang de la réception ; et les plus jeunes rendoient honneur aux anciens, les appelant nonnes, c'est-à-dire pères, se levant devant eux et leur demandant la bénédiction.

Il n'étoit pas permis aux frères de se défendre l'un l'autre, ni de se frapper, ou s'excommunier de leur autorité privée. Si quelqu'un manquoit à la règle ou désobéisssoit aux supérieurs, les anciens l'avertissoient en secret jusqu'à deux fois. S'il ne se corrigeoit, on le re-

(1) C 53.
(2) C. 64.
(3) C. 65, 2, 3, 21.

(1) C. 31, 32, 33.
(2) C. 58.
(3) C. 59.
(4) V. Mabill. Liturg. Gall. lib. 1, c. 5, n. 10. c. 61, 63.

prenoit publiquement, puis on l'excommunioit, si on jugeoit qu'il comprît la grandeur de cette peine ; s'il étoit trop dur, on usoit de punition corporelle, c'est-à-dire de jeûnes ou de coups de fouet, et on traitoit de même à proportion les enfants (1). Les moindres fautes étoient châtiées, mais plus légèrement quand le coupable s'en accusoit le premier.

La règle appelle excommunication toute séparation de la communauté, plus ou moins grande, à proportion des fautes. Comme de ne point entonner de psaume ou d'antienne, et ne point lire de leçons à l'office ; de manger seul après les autres, d'être exclus tout ensemble de la table et de l'oratoire, de ne parler à personne, d'être séparé de tous, même dans le travail. Saint Benoît applique à cette entière séparation les paroles de l'apôtre, qui dit : que l'excommunié est livré à Satan (2), ce qui fait croire qu'il parle d'une véritable censure ecclésiastique ; mais il veut que l'abbé prenne un soin particulier de l'excommunié. Que si quelqu'un ne profitoit point des corrections, même corporelles, après avoir essayé tous les moyens de le corriger, on le chassoit enfin du monastère, de peur qu'il ne corrompît les autres. Que s'il vouloit revenir, promettant de s'amender, on le recevoit jusqu'à trois fois. Telle est la règle de saint Benoît, qui prétend n'y mettre rien de rude ni de difficile, et ne la traite que d'un petit commencement, bien éloigné de la perfection qui est décrite dans les conférences de Cassien, les vies des pères et la règle de saint Basile (3). J'ai rapporté celle-ci assez au long, parce qu'elle a été trouvée si sage, que dans la suite des temps elle a été reçue par tous les moines d'occident.

XX. Saint Equice, abbé.

Dans le même temps, mais dans une autre partie d'Italie, nommée alors la province Valérie, aujourd'hui l'Abruzze ultérieure, vivoit saint Equice, père de plusieurs monastères (4). Étant fatigué dans sa jeunesse de rudes tentations de la chair, il s'appliqua à l'oraison avec plus d'assiduité. La nuit un ange lui apparut, en présence duquel il lui sembla qu'on retranchoit la source de ce mal, et, depuis ce temps, il ne sentit plus aucune tentation semblable. Ainsi appuyé du secours de Dieu, outre les hommes qu'il gouvernoit déjà, il commença à conduire des filles, avertissant toutefois ses disciples de ne se pas fier à son exemple. Outre le soin de ses monastères, il s'appliquoit encore à l'instruction des peuples, allant dans les villes, dans les bourgades et les maisons particulières. Ses habits étoient si pauvres et son extérieur si méprisable, qu'à moins de le connoître, on ne lui auroit pas rendu son salut. Il montoit le plus méchant cheval du monastère, qui n'avoit pour bride qu'un licou et que des peaux de mouton pour selle. Il portoit sur lui, dans des sacs, les livres sacrés et les expliquoit partout où il arrivoit.

Félix, homme noble de la province de Nurcie, lui dit un jour : Comment osez-vous prêcher sans avoir d'ordre sacré ni de permission de l'évêque de Rome, sous qui vous vivez? Saint Equice lui répondit : Je m'en disois autant à moi-même ; mais une nuit, un jeune homme très-beau m'a apparu et m'a appliqué une lancette sur la langue, en disant : J'ai mis mes paroles en ta bouche, va prêcher. Depuis ce jour-là je ne puis m'empêcher de parler de Dieu. Le bruit de ses prédications étant venu jusqu'à Rome, les clercs de l'église romaine dirent au pape : Qui est cet homme rustique qui se donne l'autorité de prêcher et s'attribue vos fonctions, tout ignorant qu'il est? Il faut l'envoyer prendre, afin qu'il connoisse la vigueur de la discipline. Le pape y consentit et envoya Julien, alors défenseur de l'église romaine, et depuis évêque de Sabine, lui ordonnant toutefois d'amener le serviteur de Dieu avec beaucoup d'honneur.

Julien alla promptement au monastère, où il trouva les moines occupés à transcrire des livres. Il leur demanda où étoit l'abbé : Il est, dirent-ils, dans ce vallon, qui fauche du foin. Julien avoit un valet insolent, qu'il envoya pour lui amener l'abbé. Il entra promptement dans le pré, et, regardant tous les faucheurs, il demanda qui étoit Equice. Mais quand on le lui eut montré, quoiqu'il ne le vît que de loin, il commença à trembler, en sorte qu'il pouvoit à peine se soutenir. Il embrassa les genoux du saint abbé et lui dit que son maître étoit venu le trouver. Saint Equice lui dit : Prenez du foin pour vos chevaux ; je vous suis quand j'aurai achevé le peu d'ouvrage qui reste. Julien, étonné de ce que son valet tardoit, le fut encore plus quand il le vit revenir chargé de foin. Je ne t'ai pas envoyé quérir du foin, lui dit-il, mais m'amener un homme. Le voici qui vient, dit le valet. En effet, saint Equice arriva, ayant des bottines garnies de clous et portant sa faux sur son cou. Julien le méprisa et se préparoit à lui parler rudement ; mais quand il le vit proche, il fut saisi d'un tel tremblement, qu'à peine lui put-il parler pour s'acquitter de sa commission. Il courut lui embrasser les genoux, se recommanda à ses prières et lui dit que le pape désiroit le voir.

Saint Equice rendit grâces à Dieu, qui le visitoit par le souverain pontife, et ayant appelé ses frères, il commanda de préparer les chevaux et pressa fortement Julien de partir à l'instant. Il est impossible, dit Julien, je suis trop las pour partir aujourd'hui. Saint Equice lui dit : Vous m'affligez, mon fils ; car si nous ne partons aujourd'hui, nous ne partirons point. En effet, le lendemain, au point du jour, arriva

(1) C. 69, 70, 23, 30, 43, 45, 46, 24.
(2) C. 25, 27. 1, Cor. v, 5.
(3) C. 28, 29. Prolog. c. ult.
(4) Greg. 1, Dial. c. 4.

un courrier en diligence avec une lettre à Julien, portant ordre de ne point tirer le serviteur de Dieu de son monastère. Et comme Julien demanda la cause de ce changement, il apprit que le pape avoit été fort épouvanté en une vision, pour avoir voulu faire amener le serviteur de Dieu. Saint Equice retint Julien quelque temps pour exercer envers lui la charité, et le força à recevoir le salaire de son voyage. On croit que saint Equice mourut vers l'an cinq cent quarante, et son tombeau servit de refuge aux moines pendant les incursions des Lombards (1).

XXI. Mort. de Félix III. Boniface II, pape.

Le pape Félix III mourut le douzième d'octobre cinq cent vingt-neuf, après trois ans et deux mois de pontificat (2). Il bâtit à Rome, dans la rue Sacrée, l'église de Saint-Côme et Saint-Damien, et rebâtit celle de Saint-Saturnin, qui avoit été brûlée. Il fit deux ordinations aux mois de février et de mars, et ordonna cinquante-cinq prêtres, quatre diacres et vingt-neuf évêques. On élut en sa place Boniface II, romain de naissance, fils de Sigisvult, par conséquent de race de Goths. En même temps, un autre parti élut un nommé Dioscore, qui fut ordonné dans la basilique de Constantin, et Boniface dans celle de Jules, le quinzième d'octobre. Mais le schisme ne dura qu'environ un mois, car Dioscore mourut le douzième de novembre. Boniface poussa son ressentiment jusqu'à le faire condamner et anathématiser après sa mort, et il en fit signer un écrit qu'il extorqua au clergé par artifice et le mit dans les archives de l'église.

Ensuite il assembla un concile dans la basilique de Saint-Pierre, où il fit passer un décret qui lui donnoit pouvoir de désigner son successeur; après quoi il obligea les évêques, par écrit et par serment, à reconnoître que ce seroit le diacre Vigile. Mais peu de temps après on tint un autre concile où ce décret fut cassé, comme contraire aux canons et à la dignité du saint-siége; et le pape Boniface se confessa coupable de lèse-majesté, sans doute à cause de la part que le roi devoit avoir dans l'élection du pape. Il brûla le décret en présence de tous les évêques, du clergé et du sénat. On loue toutefois Boniface d'avoir fait des libéralités à son clergé, et de leur avoir distribué une grande quantité de vivres dans un péril de famine.

XXII. Second Concile de Tolède.

De son temps, on tint le second concile de Tolède, la cinquième année du règne d'Amalaric, ère cinq cent soixante-cinq, le seizième des calendes de juin, c'est-à-dire le dix-septième de mai, cinq cent trente et un (3). Montant,

(1) Act. SS. Ben. t. 1, p. 658.
(2) Lib. Pontif.
(3) Tom. 4. p. 1734.

évêque de Tolède, y présida, accompagné de cinq autres; et on y fit cinq canons, dont le premier marque ainsi les interstices des ordinations: Ceux que leurs parents destineront dès l'enfance à la cléricature seront d'abord tonsurés et mis au rang des lecteurs, pour être instruits dans la maison de l'église, en présence de l'évêque, par celui qui leur sera préposé. Quand ils auront dix-huit ans accomplis, l'évêque leur demandera, en présence du clergé et du peuple, s'ils veulent se marier; car nous ne pouvons leur ôter la liberté accordée par l'apôtre. S'ils promettent librement de garder la continence, on les ordonnera sous-diacres à vingt ans. A vingt-cinq ans accomplis, s'ils se sont bien conduits, on les ordonnera diacres. Que si, étant mariés et en âge mur, ils promettent de garder la continence, du consentement de leurs femmes, ils pourront aspirer aux ordres sacrés. Ceux qui auront été ainsi nourris ne pourront passer d'une église à l'autre. Car il est dur qu'un évêque ôte à son confrère un jeune homme qu'il a tiré de la rusticité et de la crasse de l'enfance. Les autres canons de ce concile confirment les anciens, touchant la continence des clercs, la conservation des biens d'église et les mariages entre parents, dont il étend la défense tant que la parenté peut se connoître. A la fin de ce concile, Tolède est nommée métropole, et c'est la première fois qu'on lui donne ce titre (1).

Outre les cinq évêques qui avoient assisté à ce concile, deux autres étant venus depuis à Tolède, y souscrivirent, savoir: Nébridius d'Egare et Juste d'Urgel. Ils étoient frères, et avoient deux autres frères évêques, savoir: Justinien de Valence et Elpide, dont on ne sait pas le siége. Tous quatre laissèrent des écrits, dont il ne nous reste qu'une explication du cantique par Juste d'Urgel; et l'Eglise honore sa mémoire le vingt-huitième de mai (2).

XXIII. Concile de Rome. Plaintes d'Étienne de Larisse.

La même année cinq cent trente et un, après le consulat de Lampade et d'Oreste, le septième de décembre, le pape Boniface tint un concile à Rome, dans le consistoire de Saint-André, qui étoit au Vatican, près l'église de Saint-Pierre (3). Avec le pape y assistèrent quatre évêques, dont le second étoit Abundantius de Démétriade en Thessalie, les trois autres étoient Italiens. Il y avoit aussi quarante prêtres, dont le second est Mercure, depuis pape; et quatre diacres, dont le second fut aussi pape, savoir, Agapit. Le premier des diacres, nommé Tribun, dit que Théodose, évêque d'Echine en Thessalie, demandoit à entrer. Le pape Boniface dit: Qu'il entre; et lui demanda ce qu'il

(1) C. 2. V. Marca Prim. Lug. n. 124.
(2) Isid. illust. c. 20, 21. Tom. 1. Bibl. PP. Paris. pag, 609. Martyr. Rom. 28 mai.
(3) T. 4, p. 1691, V. Not. Holst.

désiroit. Théodose, parlant par interprète, dit qu'il étoit chargé d'une requête d'Etienne, évêque de Larisse, métropole de Thessalie; et le pape la fit lire par le notaire Ménas.

Etienne y disoit en substance: Je servois dans la milice de la province, et vivois dans une fortune médiocre. Après la mort de Proclus, évêque de Larisse, le clergé et le peuple de cette métropole choisirent trois sujets, entre lesquels je fus préféré, et le décret souscrit. Et comme, suivant l'ancienne coutume, l'ordination se devoit faire dans la ville même, le concile de la province s'y assembla, et je fus ordonné au contentement de tous, et entre autres de Probien, évêque de Démétriade, qui fit mon éloge dans l'église. Cependant je ne sais quel motif a excité contre moi Antoine, prêtre et économe de mon église, le même évêque Probien et Démétrius, évêque de Sciate. Ils sont allés tout d'un coup à Constantinople et ont formé une accusation contre moi, devant l'archevêque Epiphane, disant que mon ordination n'étoit pas selon les canons, et prétendant faire ordonner un autre évêque à ma place (1). Epiphane a chargé André, diacre et notaire de son église, d'un monitoire qui m'enjoint de me retirer du ministère sacré, et suspend de ma communion les évêques de la province et le clergé de mon église; sans me permettre même de tirer ma subsistance de ses biens, et me traitant, sans connoissance de cause, comme si j'étois convaincu. Le monitoire m'ordonnoit aussi de me présenter devant l'archevêque Epiphane avec Eustache, évêque de Gomphe, Elpide de Thèbes et Etienne de Lamine, comme auteurs de mon ordination.

Le diacre André, ne me trouvant pas à Larisse, lut le monitoire au clergé et à tous ceux qu'il put assembler, avec les lettres d'Epiphane qui leur étoient adressées. On fit un inventaire des vases sacrés et des biens de l'église; et quelques personnes furent éloignées de l'administration de ces biens par l'économe Antoine qui étoit d'accord en tout avec le diacre André. Le même André vint à Thessalonique, où j'étois avec les évêques Elpide et Etienne, et nous signifia sa commission. Alors je déclarai par acte public que si je devois être jugé sur mon ordination, je ne devois pas l'être à Constantinople, mais devant vous et le saint-siége. On ne laissa pas de me mener à Constantinople malgré moi; et on m'auroit mis en prison, si des personnes charitables n'avoient promis de me représenter (2). C'est pourquoi j'implore votre secours, vous qui devez maintenir les canons et les décrets de votre saint-siége dans toutes les églises, mais principalement dans votre province d'Illyrie.

Abundantius, évêque de Démétriade, un des évêques qui assistoient au concile de Rome, se leva alors, et dit: Ce Probien dont il s'agit, est celui qui a usurpé mon église, prenant

(1) P. 1691, B, p. 1693.
(2) P. 1694, 1695.

avantage de mon absence, quand je suis venu vers votre sainteté. Suivant les saints canons, il ne doit pas être nommé évêque, et je demande just ce au saint-siége contre lui. Théodose d'Echine présenta une seconde requête d'Etienne de Larisse, où il disoit: L'archevêque de Constantinople a assemblé les évêques qui s'y trouvoient. J'ai encore déclaré que je ne devois être jugé que par le saint-siége, suivant l'ancienne coutume de notre province; mais il ne m'a point écouté, prétendant être juge de l'église de Thessalie. Je vous ai donc envoyé ma requête; mais pour prévenir votre réponse, ils ont donné leur sentence et m'ont suspendu des fonctions du sacerdoce. Je les priois de ne rien prononcer contre moi que vous ne fussiez informé de l'affaire; mais cette remontrance n'a fait que les aigrir, comme si je diminuois les droits de l'église de Constantinople en osant nommer le saint-siége. Après la lecture de la sentence, j'en ai encore appelé à vous; ils m'ont mis à la garde des défenseurs de l'église. Mais des gens craignant Dieu ont répondu de moi, promettant sous une grosse amende que je ne sortirois point de Constantinople, car ceux qui me persécutent ont grand soin d'empêcher que je n'aille me jeter aux pieds de votre sainteté (1). C'est ce qui se passa en la première session du concile de Rome.

XXIV. Vicariat de Thessalonique.

La seconde se tint deux jours après; Théodose d'Echine y présenta une troisième requête au nom d'Elpide, Etienne et Timothée, évêques de la même province de Thessalie, qui se plaignoient de la sentence prononcée à Constantinople contre leur métropolitain, au préjudice de la juridiction du saint-siége, dont ils imploroient le secours. Après la lecture de cette requête, Théodose d'Echine dit: Vous voyez ce qui a été fait contre les canons (2). Car il est certain qu'encore que le saint-siége s'attribue à bon droit la primauté de toutes les églises du monde, il a un droit particulier pour gouverner les églises d'Illyrie. Et quoique vous connoissiez les lettres de vos prédécesseurs, je produis les copies de quelques lettres que je demande qui soient vérifiées sur vos archives. Le pape Boniface l'ordonna ainsi; elles furent lues par le notaire Ménas. Il y en a deux du pape Damase à Acholius, ou plutôt Ascole, évêque de Thessalonique; une de Sirice à Anysius, deux d'Innocent, une à Anysius, une à Rufus, cinq de Boniface, trois à Rufus, deux aux évêques de Thessalie; la lettre d'Honorius à Théodose le jeune avec la réponse; une lettre du pape saint Célestin aux évêques d'Illyrie, trois de Sixte III, la lettre de Marcien à saint Léon sur la dignité de l'église de Constantinople (3), et sept lettres de

(1) P. 1696, B, 1697.
(2) P. 1698, 1699.
(3) Sup. liv. XVIII. n. 21; Liv. XXIV, n. 31; Liv. XXVI, n. 39.

saint Léon. On en lut encore d'autres; mais nous n'avons pas le reste des actes de ce concile de Rome, et j'ai fait mention en leur temps des pièces qui y sont rapportées.

XXV. Mort de Boniface II. Jean II, pape.

Le pape Boniface mourut peu de temps après, dans le même mois de décembre, et on élut à sa place Jean, surnommé Mercure, romain de naissance, auparavant prêtre du titre de Saint-Clément: il fut ordonné le vingt-deuxième de janvier, la seconde année après le consulat d'Oreste et de Lampade, c'est-à-dire en cinq cent trente-deux (1).

Peu de temps après, un défenseur de l'église romaine se plaignit au roi Athalaric que pendant la vacance du saint-siége, quelques-uns faisant des brigues pour l'élection, avoient extorqué des promesses sur les biens de l'église, pour lesquelles on avoit exposé publiquement en vente jusqu'aux vases sacrés. Pour remédier à cet abus, le roi écrivit au pape Jean et à tous les patriarches et les églises métropolitaines qu'il vouloit qu'on observât un décret du sénat, fait du temps du pape Boniface, et portant que quiconque auroit promis quelque chose par soi ou par personne interposée pour obtenir un évêché, le contrat seroit déclaré nul, avec restitution de ce qui auroit été donné (2).

Le roi permet toutefois aux officiers de son palais de prendre jusqu'à trois mille sous d'or, compris l'expédition des lettres, lorsqu'il y aura un différend touchant l'élection du pape, à la charge que les officiers riches n'en prendront rien, puisque c'est du bien des pauvres. Pour les autres patriarches, c'est-à-dire les archevêques, on pourra prendre jusqu'à deux mille sous, et pour les simples évêques, on pourra distribuer au petit peuple jusqu'à cinq cents sous. Le roi ordonna au préfet de Rome de faire graver cet édit en des tables de marbre qui seroient mises à l'entrée du parvis de Saint-Pierre (3).

XXVI. Conversion des barbares.

L'empereur Justinien témoignoit un grand zèle pour la conversion des infidèles et des hérétiques (4). Dès le commencement de son règne, il attira à son alliance les Hérules ou Elures, car on les nommoit aussi de ce nom à cause des marais qu'ils habitoient. Il leur donna des terres, leur fit de grands présents et leur persuada d'embrasser la religion chrétienne, car ils étoient encore païens. Leur roi Graitis vint à Constantinople et fut baptisé à l'Epiphanie, la première année de Justinien, c'est-à-dire en cinq cent vingt-huit, et avec lui douze de son conseil et de ses parents. L'empereur le leva des fonts et le renvoya très-content; mais bien que les Hérules fissent profession du christianisme et qu'ils eussent un peu adouci leurs mœurs, ils ne laissoient pas d'être encore fort corrompus, et rompoient souvent leurs traités (1), ce qui fait craindre que Justinien n'eût trop hâté leur conversion par le désir de leur alliance.

La même année, Gordas, roi des Huns, les plus voisins du Bosphore, s'allia aussi avec les Romains, se fit chrétien, reçut le baptême et fut levé des fonts par l'empereur, qui lui fit de grands présents et le renvoya chez lui pour garder la frontière de l'empire. Gordas étant de retour raconta à son frère Mouagère l'honnêteté et la libéralité de l'empereur; et prenant les idoles des Huns, qui étoient d'argent et d'autre métal précieux, il les fondit; de quoi les Huns irrités égorgèrent Gordas, de concert avec Mouagère, qu'ils firent roi, et se révoltèrent contre les Romains. On rapporte aussi à ces commencements la conversion des Zanes, peuple d'Arménie, que Justinien ayant vaincu par un de ses capitaines, adoucit leurs mœurs farouches, leur fit embrasser la religion chrétienne et leur bâtit une église (2).

En Ethiopie, sur la frontière d'Egypte, les Blémiens et les Nobates, tributaires des Romains, adoroient entre autres dieux Isis, Osiris et Priape, et les Blémiens sacrifioient des hommes au soleil (3). Mais Narsès y commandant des troupes abattit les temples par ordre de Justinien, mit les sacrificateurs en prison et envoya les idoles à Constantinople.

XXVII. Hérétiques poursuivis.

Quant aux hérétiques, Justinien leur ôta toutes les églises qu'ils possédoient et les rendit aux catholiques. La troisième année de son règne, indiction huitième, c'est-à-dire l'an cinq cent trente, il fit une grande recherche des païens et des hérétiques, et confisqua leurs biens (4). On accusa Macédonius, qui avoit été référendaire, et Asclépiodote, auparavant préfet; ce dernier, de crainte, se fit chrétien et mourut peu de temps après. On fit le procès à Pégase d'Héliopolis avec ses enfants. Le patrice Cratère, le questeur Thomas et d'autres furent arrêtés, et la terreur fut grande. L'empereur ordonna que les catholiques seuls entreroient dans les charges publiques, à l'exclusion des païens et des hérétiques, à qui il donna trois mois pour se convertir.

On accusoit ce zèle de Justinien d'être mêlé d'intérêt, parce qu'il profitoit des confiscations des particuliers. Car pour celles des églises hérétiques, il les donnoit aux catholiques. Or, ces églises hérétiques étoient très-riches, particu-

(1) Lib. Pontif. et Inscript. apud. Holst.
(2) Tom. 4, Conc. p. 1748. ap. Cassiod, IX, var. 15.
(3) Ibid. IX, 16.
(4) Theoph. p. 149. Evagr. IV. c. 20, et 161. Vales.

(1) Procop. Goth. II, c. 14.
(2) Theoph. p. 149. Procop. III, Ædif. c. 6.
(3) Id. I, Pers. c. 19.
(4) Theoph. an. 1, p. 150, C. Id. p. 153.

lièrement celles des ariens (1). Elles avoient de grands trésors en vases sacrés et en meubles précieux, et de grands revenus en terres et en maisons qui faisoient subsister beaucoup de particuliers, même catholiques. On se plaignit encore que ces conversions étoient forcées et précipitées, ce qui faisoit beaucoup d'hypocrites et de déserteurs qui passoient en pays étrangers. Souvent aussi, les plus rustiques en venoient à des séditions. Quelques-uns de désespoir se tuoient eux-mêmes. Il y eut des montanistes en Phrygie qui s'enfermèrent dans leurs églises, y mirent le feu et se brûlèrent.

Justinien poursuivit aussi des astrologues, et il y eut des vieillards qui furent promenés sur des chameaux à Constantinople pour ce seul crime. Il fit des lois très-sévères contre les blasphèmes et contre l'impudicité en différentes années de son règne; et dès la seconde année, il fit punir sévèrement Isaïe, évêque de Rhodes, et Alexandre, évêque de Diospolis, en Thrace, déposés par leurs crimes abominables, et par la déposition, réduits au rang des laïques. On les promena par la ville après les avoir mutilés, et le crieur disoit: Evêques, ne déshonorez pas votre saint habit. Plusieurs autres impudiques furent punis, ce qui répandit une grande crainte. Il défendit les lieux de débauche, principalement à Constantinople, et y fonda un monastère de pénitentes avec de grands revenus (2).

XXVIII. Révolte des Samaritains.

Les Samaritains furent traités comme les hérétiques, et les poursuites que l'on fit contre eux causèrent de grands désordres en Palestine. Il est vrai qu'à Césarée et dans les autres villes, plusieurs firent profession du christianisme, quelques-uns de bonne foi, mais la plupart seulement en apparence, indignés de la violence qu'on leur faisoit; et il y en avoit qui devenoient manichéens ou païens. Mais dans le plat pays, tous les laboureurs s'assemblèrent et prirent les armes au mois de mai de l'an cinq cent trente, pillant et brûlant les églises et les villages entiers, tuant après de cruels tourments tous les chrétiens qu'ils rencontroient sans distinction, en sorte qu'il n'y avoit plus de sûreté sur les grands chemins (3). Ils exercèrent ces hostilités principalement autour de Naples ou Samarie, où l'empereur Zénon avoit mis une garnison pour les punir d'une sédition dans laquelle l'évêque Térébithius avoit pensé être tué. Il leur ôta donc le mont Garizim, qui étoit proche, y fit bâtir une église de la Vierge, enfermée d'une muraille avec dix hommes pour la garder. Mais en bas, dans la ville de Samarie, il mit une bonne garnison. Sous Anastase, les Samaritains surprirent l'église d'en-haut; mais la garnison retint la ville basse. En cette révolte, sous Justinien, les Samaritains se rendirent maîtres de Samarie. Ils y couronnèrent empereur un d'entre eux nommé Julien, égorgèrent l'évêque, nommé Ammonas, et prirent des prêtres qu'ils mirent en pièces et les firent frire avec des reliques de martyrs. L'empereur Justinien fut donc obligé d'envoyer contre eux des troupes réglées, et il y eut un combat où on en tua grand nombre, entre autres, Julien, leur chef. Plusieurs se firent baptiser et feignirent d'être chrétiens; mais ils gardèrent longtemps leur ancienne superstition, en sorte que sous les gouverneurs sévères, ils sauvoient les apparences; mais sous les gouverneurs négligents ou intéressés, ils vivoient en samaritains et en ennemis déclarés du christianisme.

Pendant cette guerre, un nommé Sylvain, Samaritain très-puissant et grand ennemi des chrétiens, étant entré à Scythopolis sans ordre de l'empereur, fut pris par les chrétiens et brûlé au milieu de la ville, comme saint Sabbas avoit prédit dix ans auparavant (1). Arsène, fils de Sylvain, étoit à Constantinople où il portoit le titre d'illustre et avoit grand crédit auprès de l'empereur et de l'impératrice. Ainsi, les plaintes qu'il fit de la mort de son père attirèrent leur indignation contre les chrétiens de Palestine. Alors, Pierre, patriarche de Jérusalem et les évêques de sa dépendance, prièrent saint Sabbas d'aller à Constantinople, et de demander à l'empereur une remise des impositions pour la première et la seconde Palestine, à cause des ravages des Samaritains. Saint Sabbas fit donc une seconde fois le voyage de Constantinople au mois d'avril de la neuvième indiction, c'est-à-dire l'an cinq cent trente et un, étant âgé de quatre-vingt-treize ans. Deux ans auparavant, il avoit perdu son ami, l'abbé saint Théodose, qui mourut le onzième de janvier, jour auquel l'Eglise honore encore sa mémoire (2).

XXIX. Saint Sabbas à Constantinople.

Le patriarche Pierre avoit écrit par avance à l'empereur le voyage de saint Sabbas, et l'empereur, ravi de cette nouvelle, envoya au-devant de lui ses galères, avec lesquelles sortirent le patriarche Epiphane, Hypace, évêque d'Ephèse, et un autre évêque, nommé Eusèbe (3). Ils prirent le saint vieillard et le présentèrent à l'empereur, qui l'ayant reçu avec eux au-dedans du voile, crut voir sur sa tête une couronne de lumière; il courut se prosterner devant lui, lui baisa la tête et reçut sa bénédiction. Puis il le fit entrer chez l'impératrice Théodora, qui se prosterna aussi et lui dit: Mon père, priez pour moi afin que Dieu me donne un fils. Saint Sabbas répondit: Le Dieu de gloire conserve votre empire dans la piété et la victoire. L'impératrice fut affligée qu'il ne lui eût pas accordé sa de-

(1) Procop. Anecd. c. 11. Pelag. Epist. 10. t. 5, Conc. p. 798, E.
(2) Nov. 77, 141. Theoph. p. 151. Nov. 14. Proc. I, Ædif. c. 9.
(3) Procop. Anecd. c. 11. Vita S. Sab. c. 78. Chr. pasc.

(1) Vita S. Sab. c. 61, Ibid. c. 70.
(2) Martyr. R. 11 janu.
(3) C. 71.

saint Léon. On en lut encore d'autres; mais nous n'avons pas le reste des actes de ce concile de Rome, et j'ai fait mention en leur temps des pièces qui y sont rapportées.

XXV. Mort de Boniface II. Jean II, pape.

Le pape Boniface mourut peu de temps après, dans le même mois de décembre, et on élut à sa place Jean, surnommé Mercure, romain de naissance, auparavant prêtre du titre de Saint-Clément : il fut ordonné le vingt-deuxième de janvier, la seconde année après le consulat d'Oreste et de Lampade, c'est-à-dire en cinq cent trente-deux (1).

Peu de temps après, un défenseur de l'église romaine se plaignit au roi Athalaric que pendant la vacance du saint-siége, quelques-uns faisant des brigues pour l'élection, avoient extorqué des promesses sur les biens de l'église, pour lesquelles on avoit exposé publiquement en vente jusqu'aux vases sacrés. Pour remédier à cet abus, le roi écrivit au pape Jean et à tous les patriarches et les églises métropolitaines qu'il vouloit qu'on observât un décret du sénat, fait du temps du pape Boniface, et portant que quiconque auroit promis quelque chose par soi ou par personne interposée pour obtenir un évêché, le contrat seroit déclaré nul, avec restitution de ce qui auroit été donné (2).

Le roi permet toutefois aux officiers de son palais de prendre jusqu'à trois mille sous d'or, compris l'expédition des lettres, lorsqu'il y aura un différend touchant l'élection du pape, à la charge que les officiers riches n'en prendront rien, puisque c'est du bien des pauvres. Pour les autres patriarches, c'est-à-dire les archevêques, on pourra prendre jusqu'à deux mille sous, et pour les simples évêques, on pourra distribuer au petit peuple jusqu'à cinq cents sous. Le roi ordonna au préfet de Rome de faire graver cet édit en des tables de marbre qui seroient mises à l'entrée du parvis de Saint-Pierre (3).

XXVI. Conversion des barbares.

L'empereur Justinien témoignoit un grand zèle pour la conversion des infidèles et des hérétiques (4). Dès le commencement de son règne, il attira à son alliance les Hérules ou Elures, car on les nommoit aussi de ce nom à cause des marais qu'ils habitoient. Il leur donna des terres, leur fit de grands présents et leur persuada d'embrasser la religion chrétienne, car ils étoient encore païens. Leur roi Graitis vint à Constantinople et fut baptisé à l'Epiphanie, la première année de Justinien, c'est-à-dire en cinq cent vingt-huit, et avec lui douze de son conseil et de ses parents. L'empereur le leva des fonts et le renvoya très-content; mais bien que les Hérules fissent profession du christianisme et qu'ils eussent un peu adouci leurs mœurs, ils ne laissoient pas d'être encore fort corrompus, et rompoient souvent leurs traités (1), ce qui fait craindre que Justinien n'eût trop hâté leur conversion par le désir de leur alliance.

La même année, Gordas, roi des Huns, les plus voisins du Bosphore, s'allia aussi avec les Romains, se fit chrétien, reçut le baptême et fut levé des fonts par l'empereur, qui lui fit de grands présents et le renvoya chez lui pour garder la frontière de l'empire. Gordas étant de retour raconta à son frère Mouagère l'honnêteté et la libéralité de l'empereur; et prenant les idoles des Huns, qui étoient d'argent et d'autre métal précieux, il les fondit; de quoi les Huns irrités égorgèrent Gordas, de concert avec Mouagère, qu'ils firent roi, et se révoltèrent contre les Romains. On rapporte aussi à ces commencements la conversion des Zanes, peuple d'Arménie, que Justinien ayant vaincu par un de ses capitaines, adoucit leurs mœurs farouches, leur fit embrasser la religion chrétienne et leur bâtit une église (2).

En Ethiopie, sur la frontière d'Egypte, les Blémiens et les Nobates, tributaires des Romains, adoroient entre autres dieux Isis, Osiris et Priape, et les Blémiens sacrifioient des hommes au soleil (3). Mais Narsès y commandant des troupes abattit les temples par ordre de Justinien, mit les sacrificateurs en prison et envoya les idoles à Constantinople.

XXVII. Hérétiques poursuivis.

Quant aux hérétiques, Justinien leur ôta toutes les églises qu'ils possédoient et les rendit aux catholiques. La troisième année de son règne, indiction huitième, c'est-à-dire l'an cinq cent trente, il fit une grande recherche des païens et des hérétiques, et confisqua leurs biens (4). On accusa Macédonius, qui avoit été référendaire, et Asclépiodoté, auparavant préfet; ce dernier, de crainte, se fit chrétien et mourut peu de temps après. On fit le procès à Pégase d'Héliopolis avec ses enfants. Le patrice Cratère, le questeur Thomas et d'autres furent arrêtés, et la terreur fut grande. L'empereur ordonna que les catholiques seuls entreroient dans les charges publiques, à l'exclusion des païens et des hérétiques, à qui il donna trois mois pour se convertir.

On accusoit ce zèle de Justinien d'être mêlé d'intérêt, parce qu'il profitoit des confiscations des particuliers. Car pour celles des églises hérétiques, il les donnoit aux catholiques. Or, ces églises hérétiques étoient très-riches, particu-

(1) Lib. Pontif. et Inscript. apud. Holst.
(2) Tom. 4, Conc. p. 1748. ap. Cassiod, IX, var. 15.
(3) Ibid. IX, 16.
(4) Theoph. p. 149. Evagr. IV. c. 20, et 161. Vales.

(1) Procop. Goth. II, c. 14.
(2) Theoph. p. 149. Procop. III, Ædif. c. 6.
(3) Id. I, Pers. c. 19.
(4) Theoph. an. 1, p. 150, C. Id. p. 153.

lièrement celles des ariens (1). Elles avoient de grands trésors en vases sacrés et en meubles précieux, et de grands revenus en terres et en maisons qui faisoient subsister beaucoup de particuliers, même catholiques. On se plaignit encore que ces conversions étoient forcées et précipitées, ce qui faisoit beaucoup d'hypocrites et de déserteurs qui passoient en pays étrangers. Souvent aussi, les plus rustiques en venoient à des séditions. Quelques-uns de désespoir se tuoient eux-mêmes. Il y eut des montanistes en Phrygie qui s'enfermèrent dans leurs églises, y mirent le feu et se brûlèrent.

Justinien poursuivit aussi des astrologues, et il y eut des vieillards qui furent promenés sur des chameaux à Constantinople pour ce seul crime. Il fit des lois très-sévères contre les blasphèmes et contre l'impudicité en différentes années de son règne; et dès la seconde année, il fit punir sévèrement Isaïe, évêque de Rhodes, et Alexandre, évêque de Diospolis, en Thrace, déposés par leurs crimes abominables, et par la déposition, réduits au rang des laïques. On les promena par la ville après les avoir mutilés, et le crieur disoit : Evêques, ne déshonorez pas votre saint habit. Plusieurs autres impudiques furent punis, ce qui répandit une grande crainte. Il défendit les lieux de débauche, principalement à Constantinople, et y fonda un monastère de pénitentes avec de grands revenus (2).

XXVIII. Révolte des Samaritains.

Les Samaritains furent traités comme les hérétiques, et les poursuites que l'on fit contre eux causèrent de grands désordres en Palestine. Il est vrai qu'à Césarée et dans les autres villes, plusieurs firent profession du christianisme, quelques-uns de bonne foi, mais la plupart seulement en apparence, indignés de la violence qu'on leur faisoit; et il y en avoit qui devenoient manichéens ou païens. Mais dans le plat pays, tous les laboureurs s'assemblèrent et prirent les armes au mois de mai de l'an cinq cent trente, pillant et brûlant les églises et les villages entiers, tuant après de cruels tourments tous les chrétiens qu'ils rencontroient sans distinction, en sorte qu'il n'y avoit plus de sûreté sur les grands chemins (3). Ils exercèrent ces hostilités principalement autour de Naples ou Samarie, où l'empereur Zénon avoit mis une garnison pour les punir d'une sédition dans laquelle l'évêque Térébithius avoit pensé être tué. Il leur ôta donc le mont Garizim, qui étoit proche, y fit bâtir une église de la Vierge, enfermée d'une muraille avec dix hommes pour la garder. Mais en bas, dans la ville de Samarie, il mit une bonne garnison. Sous Anastase, les Samaritains surprirent l'église d'en-haut; mais la garnison retint la ville basse. En cette révolte, sous Justinien, les Samaritains se rendirent maîtres de Samarie. Ils y couronnèrent empereur un d'entre eux nommé Julien, égorgèrent l'évêque, nommé Ammonas, et prirent des prêtres qu'ils mirent en pièces et les firent frire avec des reliques de martyrs. L'empereur Justinien fut donc obligé d'envoyer contre eux des troupes réglées, et il y eut un combat où on en tua grand nombre, entre autres, Julien, leur chef. Plusieurs se firent baptiser et feignirent d'être chrétiens; mais ils gardèrent longtemps leur ancienne superstition, en sorte que sous les gouverneurs sévères, ils sauvoient les apparences; mais sous les gouverneurs négligents ou intéressés, ils vivoient en samaritains et en ennemis déclarés du christianisme.

Pendant cette guerre, un nommé Sylvain, Samaritain très-puissant et grand ennemi des chrétiens, étant entré à Scythopolis sans ordre de l'empereur, fut pris par les chrétiens et brûlé au milieu de la ville, comme saint Sabbas avoit prédit dix ans auparavant (1). Arsène, fils de Sylvain, étoit à Constantinople où il portoit le titre d'illustre et avoit grand crédit auprès de l'empereur et de l'impératrice. Ainsi, les plaintes qu'il fit de la mort de son père attirèrent leur indignation contre les chrétiens de Palestine. Alors, Pierre, patriarche de Jérusalem et les évêques de sa dependance, prièrent saint Sabbas d'aller à Constantinople, et de demander à l'empereur une remise des impositions pour la première et la seconde Palestine, à cause des ravages des Samaritains. Saint Sabbas fit donc une seconde fois le voyage de Constantinople au mois d'avril de la neuvième indiction, c'est-à-dire l'an cinq cent trente et un, étant âgé de quatre-vingt-treize ans. Deux ans auparavant, il avoit perdu son ami, l'abbé saint Théodose, qui mourut le onzième de janvier, jour auquel l'Eglise honore encore sa mémoire (2).

XXIX. Saint Sabbas à Constantinople.

Le patriarche Pierre avoit écrit par avance à l'empereur le voyage de saint Sabbas, et l'empereur, ravi de cette nouvelle, envoya au-devant de lui ses galères, avec lesquelles sortirent le patriarche Epiphane, Hypace, évêque d'Ephèse, et un autre evêque, nommé Eusèbe (3). Ils prirent le saint vieillard et le présentèrent à l'empereur, qui l'ayant reçu avec eux au-dedans du voile, crut voir sur sa tête une couronne de lumière; il courut se prosterner devant lui, lui baisa la tête et reçut sa bénédiction. Puis il le fit entrer chez l'impératrice Théodora, qui se prosterna aussi et lui dit : Mon père, priez pour moi afin que Dieu me donne un fils. Saint Sabbas répondit : Le Dieu de gloire conserve votre empire dans la piété et la victoire. L'impératrice fut affligée qu'il ne lui eût pas accordé sa de-

(1) Procop. Anecd. c. 11. Pelag. Epist. 10. t. 5, Conc. p. 798, E.
(2) Nov. 77, 141. Theoph. p. 151. Nov. 14. Proc. I, Ædif. c. 9.
(3) Procop. Anecd. c. 11. Vita S. Sab. c. 78. Chr. pasc.

(1) Vita S. Sab. c. 61, Ibid. c. 70.
(2) Martyr. R. 11 janu.
(3) C. 71.

mande, et quand il fut sorti, les pères qui l'accompagnoient lui en demandèrent la raison. Il leur dit : Croyez-moi, mes pères, il ne sortira point de fruit de ce ventre, de peur qu'il ne soit nourri de la doctrine de Sévère et ne trouble l'Eglise plus qu'Anastase.

Les saints abbés furent logés dans le palais, et saint Sabbas ayant rendu à l'empereur les requêtes des églises de Palestine, sa colère se tourna contre les Samaritains, et il fit une constitution par laquelle il leur défendit d'avoir des synagogues, d'exercer aucune charge publique, de succéder les uns aux autres, ni se faire des donations (1). Il ordonna aussi d'en faire mourir plusieurs, principalement les chefs et les séditieux. Arsène étoit du nombre; mais il se cacha quelque temps, puis il eut recours à saint Sabbas, qui étoit encore à Constantinople, et se fit baptiser avec tous les siens.

Quelques jours après, l'empereur envoya quérir saint Sabbas et lui dit : Mon père, j'ai ouï dire que vous avez fondé plusieurs monastères dans le désert; demandez tel revenu que vous voudrez pour la subsistance des moines, afin qu'il prient pour nous et pour notre empire. Saint Sabbas répondit : Ils n'ont pas besoin d'un tel revenu ; leur partage est le seigneur, qui dans le désert a fait pleuvoir le pain du ciel sur le peuple rebelle. Nous vous demandons seulement, pour les fidèles de Palestine, la décharge des impositions et le rétablissement des églises brûlées par les Samaritains; un secours pour les chrétiens qui ont été pillés et réduits à un petit nombre; d'établir un hôpital à Jérusalem pour les malades étrangers; d'achever le bâtiment de l'église de la Mère-de-Dieu, commencé par le patriarche Elie; enfin, à cause des incursions des Sarrasins, de faire bâtir un château dans le désert, au-dessous des monastères que j'ai fondés. Je crois, qu'en récompense de ces cinq œuvres, Dieu ajoutera à vos états l'Afrique, Rome et le reste de l'empire d'Honorius, que vos prédécesseurs ont perdu. A la charge encore que vous délivrerez les églises de trois hérésies, d'Arius, de Nestorius et d'Origène. Par les ariens il entendoit les Goths et les Vandales; par les nestoriens, les défenseurs de Théodore de Mopsueste; car il y en avoit entre les moines de sa suite. Il s'en trouva aussi un, savoir : Léonce de Constantinople, qui, sous prétexte de défendre le concile de Chalcédoine, soutenoit la doctrine d'Origène; mais saint Sabbas le retrancha de sa compagnie.

L'empereur lui accorda tout ce qu'il avoit demandé (2). Il envoya des ordres à Pierre, patriarche de Jérusalem, et aux magistrats de Palestine, portant qu'Antoine, évêque d'Ascalon, et Zacharie, évêque de Pella, visiteroient les villages de la première et de la seconde Palestine brûlés par les Samaritains, et qu'on les déchargeroit de treize cents livres d'or sur les impositions de la neuvième et de la dixième indiction, c'est-à-dire des années cinq cent trente et un et cinq cent trente-deux, à proportion du dommage que chacun avoit souffert. Ils devoient aussi visiter les églises brûlées; et tout ce qui seroit nécessaire pour les réparer, devoit être fourni du trésor public ou des biens des Samaritains, par le comte Etienne, qui devoit en tout aider les évêques. L'empereur ordonna encore de bâtir un hôpital au milieu de Jérusalem, auquel il attribua d'abord un revenu de mil huit cent cinquante sous d'or pour cent lits, puis il y en ajouta encore autant pour cent autres. Il fit aussi bâtir à Jérusalem l'église neuve de la Sainte-Vierge, par les soins du patriarche et de Barach, évêque de Bacathe, qui eut l'intendance de l'ouvrage (1). Théodore en fut l'architecte; on fut douze ans à l'achever, et on l'orna magnifiquement. Enfin l'empereur fit bâtir le château pour les monastères de saint Sabbas, et y mit une garnison entretenue. Ainsi il accomplit ses cinq demandes. Un jour, comme il étoit occupé à donner ses ordres avec le questeur Tribonien, saint Sabbas se retira à l'écart pour dire tierce. Jérémie, diacre de la grande Laure, un de ses disciples, lui dit : Mon père, puisque l'empereur témoigne tant d'affection à accomplir vos demandes, pourquoi le quittez-vous? Le saint vieillard répondit : Mon fils, ils font leur devoir, faisons le nôtre.

XXX. Mort de Saint Sabbas.

Ayant reçu les ordres de l'empereur, ils s'en retourna et arriva en Palestine au mois de septembre de la neuvième indiction, la même année cinq cent trente et un. Il vint à Jérusalem, publia les ordres de l'empereur et distribua à ses monastères l'argent qu'il avoit apporté de Constantinople. Puis, à la prière du patriarche et des évêques, il alla publier les mêmes ordres à Césarée et à Scythopolis, et les faire exécuter (2). Il revint à Jérusalem visiter les saints lieux, comme pour leur dire adieu et se rendit enfin à sa grande Laure, où peu de temps après il tomba malade. Le patriarche Pierre, l'ayant appris, l'alla voir, et ne lui trouvant pour tout rafraîchissement dans sa cellule que des cosses et de vieilles dattes, il le fit mettre dans une litière et porter à l'évêché, où il prit soin de lui, le servant de ses propres mains. Le saint eut révélation qu'il mourroit dans peu de jours, et l'ayant dit au patriarche, le pria de le renvoyer. Le patriarche voulant le contenter en tout, le renvoya à sa laure avec le service nécessaire. Le saint homme étant couché dans sa petite tour, au commencement de décembre, appela les pères de la laure et leur donna pour abbé Mélitas de Béryte, l'exhortant à conserver les traditions de ses monastères qu'il lui donna par écrit. Il demeura quatre jours sans rien prendre et sans voir personne : et le samedi au soir, ayant demandé et reçu la

(1) L. 17, de C. Hær. (2) C. 73.

(1) Procop. 5, Ædif. c. 6. (2) C. 74, 75, 76.

communion, il mourut. C'étoit le cinquième de décembre, indiction dixième, la sixième année de Justinien, c'est-à-dire l'an cinq cent trente et un (1). Il étoit dans sa quatre-vingt-quatorzième année. Les Grecs prétendent encore aujourd'hui suivre dans les offices divins l'ordre établi dans la laure de saint Sabbas.

XXXI. Schisme à Alexandrie.

L'église d'Alexandrie étoit dans une étrange confusion. Les eutychéens y dominoient, mais divisés en deux sectes, dont voici l'origine : Sévère, le faux patriarche d'Antioche, étant réfugié à Alexandrie, un moine lui demanda, si on devoit dire que le corps de Jésus-Christ fût corruptible ou incorruptible. Sévère répondit que les pères l'avoient reconnu corruptible (2). Autrement ce seroit nier la vérité de sa passion et lui donner un corps fantastique et imagininaire, comme les manichéens. On proposa la même question à Julien d'Halicarnasse, réfugié en un autre lieu d'Egypte, et lui, suivant les principes d'Eutyches, dit : Le corps de Jésus-Christ a toujours été incorruptible; car si nous disons qu'il étoit corruptible, nous admettons de la distinction entre le corps de Jésus-Christ et le verbe de Dieu, et par conséquent deux natures en Jésus-Christ; et pourquoi donc combattons-nous le concile de Chalcédoine? Chacun voulant soutenir son opinion, Sévère et Julien écrivirent l'un contre l'antre, et leurs écrits divisèrent le peuple d'Alexandrie. On nomma corrupticoles les sectateurs de Sévère, c'est-à-dire adorateurs du corruptible; et on appela les partisans de Julien incorruptibles ou phantasiastes. Un diacre d'Alexandrie, nommé Thémistius, fit un schisme particulier, se séparant de la communion du patriarche Timothée, qui favorisoit tantôt l'un, tantôt l'autre parti.

L'empereur Justinien manda à Timothée de venir à Constantinople, voulant l'obliger à se réunir aux catholiques, ou le chasser du siége d'Alexandrie; mais comme il se préparoit à partir il mourut, après environ dix-huit ans d'épiscopat. Sa mort fortifia le schisme par les brigues de deux compétiteurs (3). Le clergé et les puissances séculières favorisoient Théodose, homme de lettres, disciple de Sévère et de la secte des corruptibles; mais les moines et le peuple portoient l'archidiacre Gaïen, disciple de Julien et de la secte des phantasiastes. C'étoit la coutume à Alexandrie que le nouvel évêque veilloit auprès du corps de son prédécesseur, mettoit la main sur sa tête, l'ensevelissoit lui-même; puis, mettant à son cou le pallium de saint Marc, prenoit possession du siége.

Théodose fut ordonné le soir dans la cathédrale, sur un décret du clergé, à la poursuite du chambellan Calotychius, qui étoit du parti de l'impératrice, de l'autorité du préfet Dioscore et du duc Aristomaque. Mais quand il voulut faire les funérailles de son prédécesseur, le peuple et les moines qui n'avoient point eu de part à son élection, s'y opposèrent, le chassèrent de l'église et introduisirent Gaïen. Celui-ci avoit pour lui quelques-uns du clergé, les plus riches citoyens, les corps des métiers, les soldats, les nobles et toute la province; ainsi il se maintint pendant trois mois. Cependant l'impératrice Théodora envoya au nom de l'empereur le chambellan Narsès, qui remit en possession Théodose, comme ordonné le premier, et envoya Gaïen en exil, premièrement à Carthage, puis en Sardaigne; après quoi on ne sait ce qu'il devint. Théodose demeura à Alexandrie un an et quatre mois; mais peu de gens communiquoient avec lui, et la plupart tenoient pour Gaïen.

Ils en vinrent aux mains contre les soldats de Narsès, sur lesquels les femmes du haut des maisons jetoient tout ce qui leur tomboit sous les mains. Il y eut plusieurs personnes tuées de part et d'autre. Enfin Théodose, fatigué de ces séditions, vint à Constantinople, où l'impératrice le fit traiter avec honneur, promettant à l'empereur qu'il recevroit le concile de Chalcédoine. Mais comme il persistoit à refuser, il eut ordre de sortir de Constantinople et demeura comme exilé à six milles de la ville.

XXXII Conférence à Constantinople.

Cependant l'empereur Justinien, voulant ramener à l'unité de l'Eglise les partisans de Sévère, appela à Constantinople Hypace, archevêque d'Ephèse, Jean de Vésine et Innocent de Maronie, qu'il joignit à trois autres évêques qui étoient déjà à Constantinople, savoir: Etienne de Séleucie, Antoine de Trébisonde et Démétrius de Philippi (1). Il destina ces six évêques à entrer en conférérence avec six du parti de Sévère, savoir : Sergius de Cyr, Thomas de Germanicie, Phyloxène de Dulichium, Pierre de Théodosiope, Jean de Constantine et Nonnus de Cérésine. Mais il ne s'y trouva que cinq évêques catholiques; car Démétrius de Philippi tomba malade. Avant la conférence, l'empereur les appela et les exhorta à employer toute la douceur et la patience possibles; et ajouta : Je ne veux pas que la conférence se tienne en ma présence de peur que les partisans de Sévère ne soient chargés de confusion; mais le patrice Stratégius y assistera.

Ils s'assemblèrent dans une salle du palais. Avec les cinq évêques catholiques, étoient Eusèbe, prêtre et tresorier de la grande église de Constantinople; Héraclien et Laurent, prêtres et syncelles du patriarche Epiphane; Hermésigène, Magnus et Aquilin, prêtres économes, et députés d'Antioche; Léonce député des moi-

(1) Martyr. R. 5 dec.
(2) Liber. c. 19.
(3) Sup. liv. XXXI, n. 44. Liber. Brev. c. 20.

(1) Collat. tom. 4, Conc. p. 1763.

nes de Jérusalem (1). Quand ils furent assis, le patrice Stratégius dit aux orientaux, c'est-à-dire aux sévériens : L'empereur vous a assemblés, non pour user d'autorité, mais par une compassion paternelle, afin que vous receviez de la bouche de ces évêques l'éclaircissement de vos doutes. Proposez-les donc sans esprit de contention, comme il convient à des personnes aussi vénérables que vous êtes.

Les orientaux dirent : Nous avons présenté à l'empereur un écrit contenant l'exposition de notre foi, où nous avons mis tout ce qui nous scandalise. Les catholiques répondirent par la bouche d'Hypace, évêque d'Ephèse : Nous avons vu cet écrit où vous vous plaignez du concile de Chalcédoine, qui a été assemblé contre l'hérésie d'Eutychès. Dites-nous donc quelle opinion vous avez d'Eutychès. Les orientaux dirent : Nous le tenons pour hérétique ou plutôt pour hérésiarque. Hypace ajouta : Et quelle opinion avez-vous de Dioscore et du second concile d'Ephèse qu'il a assemblé ? Les orientaux dirent : Nous les tenons pour orthodoxes. Si vous condamnez Eutychès, reprit Hypace, comment justifiez-vous Dioscore et son concile, qui ont justifié Eutychès ? Les orientaux dirent : Peut-être qu'ils l'ont justifié comme ayant fait pénitence. Hypace dit : S'il a fait pénitence, pourquoi l'anathématisez-vous? Comme cette réplique les embarrassoit, Hypace ajouta : Il s'est si peu repenti, qu'avant que l'on eût achevé de lire les actes faits contre lui à Constantinople, ils l'ont justifié, et condamné Flavien et Eusèbe. Si Eutychès s'étoit repenti, il falloit les prier et non pas les condamner (2). On exigeoit d'Eutychès la concession des deux natures en Jésus-Christ. Dioscore au contraire approuvoit qu'il dit : Je reconnois qu'il étoit de deux natures avant l'union ; mais après l'union, je n'admets qu'une seule nature. Que vous en semble ? Les orientaux dirent : Dioscore devoit exiger d'Eutychès de reconnoître Jésus-Christ consubstantiel à sa mère ; s'il l'a justifié sans cela, il est tombé dans l'aveuglement. Hypace dit : Reprenons donc ce que nous avons dit : Dites-vous qu'Eutychès fût catholique ou hérétique ? Ils répondirent : Hérétique. Donc, ajouta-il, Eusèbe eut raison de l'accuser, et Flavien de le condamner. Ils en convinrent. Hypace ajouta : Dioscore et son concile eurent donc tort de le recevoir ? Ils en convinrent encore, et il poursuivit : Il falloit donc un autre concile universel pour corriger les injustices de celui de Dioscore ? Ils reconnurent qu'il le falloit. D'où Hypace conclut qu'il étoit donc juste d'assembler ; le concile de Chalcédoine. Les orientaux dirent : Il étoit juste et nécessaire de l'assembler ; la question est de savoir si la fin en a été aussi juste. C'est ce qui fut fait en la première journée.

(1) P. 1764.
(2) Sup. liv. xxvii, n. 40. t. 4, Conc. p. 125, Al. p. 1765.

XXXIII. Seconde journée.

Le second jour l'archevêque Hypace, ayant remis l'état de la question, demanda aux orientaux ce qu'ils reprenoient dans le concile de Chalcédoine (1). Premièrement, dirent-ils, la nouveauté des deux natures. Car saint Cyrille et ses prédécesseurs disoient que de deux natures, s'étoit faite après l'union une nature du verbe de Dieu incarné. Hypace dit : Toute nouveauté n'est pas mauvaise. Prétendez-vous que celle-ci le soit ? Oui, dirent les orientaux, car saint Cyrille, saint Athanase, Félix et Jules, évêque de Rome, saint Grégoire Thaumaturge et saint Denis l'aréopagite, ayant décidé qu'il n'y a qu'une nature du verbe après l'union, ceux-ci ont osé dire, au mépris de tous ces pères, qu'il y a deux natures après l'union. C'est ici la première fois qu'il est fait mention des écrits attribués à saint Denis aréopagite. Hypace répondit : Ces autorités sont si fausses, que saint Cyrille n'en rapporte aucune. A Ephèse, il rapporta des passages des douze pères contre les blasphèmes de Nestorius, dont il n'y a aucun pour l'unité de nature. Cependant c'étoit-là qu'il eût dû les rapporter en présence du concile.

Les orientaux dirent : Quoi donc, nous soupçonnez-vous de les avoir falsifiés ? Hypace dit : Nous ne vous en soupçonnons pas (2), mais les appollinaristes ; et venant ensuite aux écrits de saint Denis, il dit : Quand à ces passages, que vous dites être de Denis l'aréopagite, comment pouvez-vous montrer qu'ils soient véritables ? S'ils étoient de lui saint Cyrille n'auroit pu les ignorer. Et que dis-je, saint Cyrille ? Saint Athanase, s'il eût été assuré qu'ils fussent de lui, les auroit produits, avant tout autre, contre Arius, dans le concile de Nicée. Que si aucun des anciens n'en a fait mention, je ne sais comment vous pouvez montrer maintenant qu'ils sont de lui.

Les orientaux insistoient sur cette expression, qui se trouve en quelques lettres de saint Cyrille : Une nature incarnée, soutenant qu'il ne reconnoissoit point deux natures subsistantes après l'union. Hypace dit : Nous recevons ce qui s'accorde avec ses lettres synodiques qui ont été approuvées dans les conciles, c'est-à-dire la lettre à Nestorius, et la lettre aux orientaux. Ce qui ne s'y accorde pas, ni nous ne le condamnons, ni nous ne le recevons, comme une loi ecclésiastique. Les lettres écrites en secret à un ou deux amis ont pu facilement être corrompues. Toutefois, après cette protestation, Hypace ne laissa pas d'expliquer les passages qu'ils alléguoient des lettres à Euloge et à Successus (3).

Les orientaux se plaignirent qu'on avoit reçu Ibas et Théodoret comme catholiques. Hypace

(1) P. 1766.
(2) P. 1767. Ibid. D.
(3) P. 1770, B; 1771, D.

répondit, que l'un et l'autre avoient été reçus en anathématisant Nestorius (1). Les orientaux soutinrent que Théodoret ne l'avoit pas fait de bonne foi. Hypace répondit : Quoi donc, parce qu'Eusèbe de Nicomédie, Théognis de Nicée et quelques autres ont souscrit de mauvaise foi au concile de Nicée, et soutenu ensuite ouvertement Arius, devons-nous moins recevoir le concile de Nicée ? Nous ne défendons point Théodoret ; mais nous défendons le concile qui a eu raison de le recevoir, sachant qu'il s'étoit reconcilié avec saint Cyrille. Et comme les orientaux vouloient nier cette réconciliation, Hypace en rapporta les preuves. Quant à Ibas, les orientaux insistoient sur sa lettre à Maris, comme favorable à Nestorius et injurieuse à saint Cyrille ; à quoi Hypace répondit : Cette lettre a été publiée du vivant de saint Cyrille, et il n'en a point été touché pour ébranler la paix, comme il a témoigné dans sa lettre à Valérien d'Icone (2). Et toutefois le concile de Chalcédoine n'a reçu Ibas, qu'après avoir anathématisé Nestorius et sa doctrine. Nestorius et Eutychès auroient été eux-mêmes reçus ainsi en renonçant à leurs erreurs. Le concile de Chalcédoine a donc traité Ibas et Théodoret plus rigoureusement que n'avoit fait saint Cyrille. Car il s'étoit contenté qu'ils consentissent à la condamnation de Nestorius et à l'ordination de Maximien de Constantinople, et le concile les a obligés à anathématiser publiquement Nestorius. Les orientaux témoignèrent être contents de cette réponse ; et ainsi finit la seconde journée.

XXXIV. Fin de la conférence.

A la troisième, l'empereur assista à la conférence avec le sénat et le patriarche Euphémius l'empereur ayant fait asseoir les évêques, les exhorta à la paix avec une douceur dont ils furent charmés. Les orientaux lui firent entendre secrètement que les catholiques ne confessoient pas que Dieu eût souffert dans sa chair, ni que celui qui a souffert fût un de la trinité, que les miracles et les souffrances fussent de la même personne (3) ; sur quoi l'empereur ayant interrogé Hypace, il répondit : Nous confessons, avec l'Eglise catholique, que les souffrances et les miracles appartiennent à la même personne de Jésus-Christ, mais non à la même nature. La chair est passible, la divinité impassible. Il est un de la trinité selon la nature divine, et un d'entre nous selon la chair. Il est consubstantiel au père selon la divinité, et à nous selon l'humanité.

Après la conférence l'empereur parla encore aux évêques ; mais il n'y eut qu'un des sévériens qui se laissa persuader, savoir : Philoxène de Dulichium (4). Toutefois plusieurs des clercs et des moines qui les accompagnoient se réunirent, et retournèrent avec joie à leurs églises et à leurs monastères. Quelques-uns, parlant en leur syriaque par interprète, disoient aux évêques catholiques : Ils nous ont séduits, et nous en avons séduit plusieurs autres. Car ils nous disoient que le Saint-Esprit s'étoit retiré des églises et du baptême des catholiques. Nous espérons, par la grâce de Dieu, ramener la plupart de ceux que nous avons trompés. Ainsi finit la conférence de Constantinople dont nous n'avons point les actes ; mais une relation fidèle dans une lettre d'Innocent, évêque de Marone, à un prêtre nommé Thomas. On la rapporte à l'an cinq cent trente-deux.

(1) P. 1775, C.
(2) P. 1776, C; 1777.
(3) P. 1778.
(4) P. 1779.

XXXV. Moines acémètes à Rome.

Peu de temps après, l'empereur Justinien envoya à Rome le même Hypace, archevêque d'Ephèse, et Démétrius, évêque de Philippes, consulter le pape et le saint-siége contre Cyrus et Euloge, députés du monastère des acémètes, qui étoient déjà allés à Rome soutenir qu'on ne doit pas dire que la sainte vierge Marie soit vraiment et proprement mère de Dieu, et qu'un de la trinité se soit incarné (1). Avec les lettres de l'empereur et du patriarche de Constantinople, les évêques députés apportèrent des présents pour l'église de Saint-Pierre, savoir : un vase d'or du poids de cinq livres, entouré de pierreries, deux calices d'argent de six livres chacun, deux autres de quinze livres et quatre voiles tissus d'or (2).

Cependant l'empereur publia un édit adressé au peuple de Constantinople, où il fait sa profession de foi sur la trinité et l'incarnation, et anathématise nommément Nestorius, Eutychès et Apollinaire. Cet édit est daté du quinzième de mars cinq cent trente-cinq, sous le troisième consulat de Justinien. Il fut souscrit par le patriarche de Constantinople et par tous les évêques et abbés qui s'y trouvèrent. Ensuite il fut envoyé à Ephèse, à Césarée de Cappadode, à Cysique, à Amide, à Trébisonde, à Jérusalem, à Apamée, à Justinianople, à Théopolis, c'est-à-dire à Antioche, à Sébaste, à Tarse et à Ancyre, toutes villes métropolitaines. Onze jours après, l'empereur publia une autre constitution adressée au patriarche Epiphane, où il fait mention, de l'édit précédent et de sa lettre au pape, qu'il nomme le chef de tous les évêques, et reconnoît que toutes les fois qu'il s'est élevé des hérésies en orient, elles ont été réprimées par le jugement du saint-siége (3). Il rapporte l'erreur des moines acémètes, comme dans la lettre au pape, et y oppose la confession de foi de son édit.

On croit que ce fut en ce temps et à l'occasion de cette députation des moines acémètes, qu'Anatolius, diacre de l'église romaine, consulta Ferrand, diacre de l'église de Carthage,

(1) Liber. Brev. c. 20.
(2) Lib. Pontif. in Joan.
(3) L. 6 Cod. de S. Trin. L. 7, Cod.

et disciple de saint Fulgence, sur cette expression : Un de la trinité a souffert. Ferrand l'approuve, pourvu que l'on explique bien auparavant la foi de la trinité et de l'incarnation afin qu'il ne semble pas que le père ou le Saint-Esprit est celui qui a souffert, et il veut que l'on ajoute, ou du moins que l'on sous-entende, qui a souffert dans la chair (1). Il écrivit sur le même sujet et dans le même sens à Sévère, scolastique, c'est-à-dire avocat de Constantinople : Interrogez, lui dit-il, principalement le pape ; interrogez aussi plusieurs évêques en divers endroits du monde, que leur doctrine a rendus fameux.

XXXVI. Derniers écrits de saint Fulgence.

On auroit sans doute consulté saint Fulgence lui-même, mais il étoit mort le premier jour de cette année cinq cent trente-trois. Depuis son dernier exil et son retour à son église, il composa encore plusieurs ouvrages, entre autres, dix livres contre un arien fameux, nommé Fabien, qui ayant eu une conférence avec lui, en avoit publié une fausse relation. Il ne reste de cet ouvrage que des fragments. Ce fut aussi dans le même temps qu'il écrivit contre Fastidiosus, qui, ayant été moine et prêtre catholique, s'étoit rendu arien, et avoit composé un sermon où il prétendoit montrer que si les trois personnes divines étoient de même nature et inséparables, il s'ensuivroit que toutes trois s'étoient incarnées. Il y a d'autres ouvrages dont on ne sait pas le temps, et dont le plus fameux est le traité de la foi à Pierre, attribué autrefois à saint Augustin (2). Ce Pierre allant à Jérusalem, et craignant d'être surpris par les hérétiques dont l'orient étoit rempli, pria saint Fulgence de lui donner une règle de foi ; mais comme il vouloit l'avoir promptement, saint Fulgence lui envoya un petit traité où, après avoir parlé de la trinité, de l'incarnation, de la création et de la chute des anges et des hommes, et de quelques autres points, il met à la fin quarante règles qui sont autant d'articles de foi, que l'on ne peut combattre sans être hérétique. On ne sait pas non plus le temps du traité de la trinité contre les ariens, adressé au notaire Félix, et de celui de l'incarnation à Scarila (3).

Il y a deux lettres ou traités au diacre Ferrand, dont l'une répond à cinq questions qu'il avoit proposées, la plupart sur la trinité ; l'autre est sur le baptême d'un Ethiopien, dont voici l'occasion. Un jeune homme noir, esclave d'un chrétien, avoit été instruit dans la religion par les soins de son maître, on l'avoit mené à l'église et fait catéchumène (4). Le temps de Pâques approchant, il fut écrit entre les compétents, reçut les instructions et les exorcismes, renonça au démon, apprit par cœur le symbole, et le récita tout haut devant le peuple. Alors il fut saisi d'une grosse fièvre, mais comme il restoit peu de jours jusqu'au samedi saint, on le garda pour être baptisé avec les autres. On le porta à l'église à l'heure du baptême solennel, mais comme il n'avoit plus ni voix, ni mouvement, ni connoissance, on répondit pour lui comme on fait pour les enfants ; il fut baptisé et mourut peu de temps après. Je demande, dit Ferrand, ce que l'on doit croire de son salut. Je crains que Dieu ne lui ait ôté la parole parce qu'il ne l'a pas jugé digne d'être régénéré ; car je ne vois pas comment une personne en âge de raison peut être justifiée par la confession d'autrui ; il me semble que cela ne convient qu'aux enfants qui n'ont que le péché originel. Je demande aussi s'il ne nuit point aux baptisés de ne point manger la chair du seigneur, ni boire son sang quand ils meurent subitement entre le baptême et la communion.

Saint Fulgence répond : Nous devons croire que ce jeune homme est sauvé, puisqu'il avoit témoigné sa foi en prononçant le symbole, et la perte de la parole ne lui a point nuit puisqu'il n'avoit pas changé de sentiment. La confession des autres ne lui auroit de rien servi à cet âge-là, si la sienne n'avoit précédé ; mais il a cru quand il connoissoit et a reçu le sacrement encore en vie, quoique sans connoissance. Nous ne baptisons point les morts, parce que chacun doit être jugé suivant ce qu'il a fait dans son corps et que le corps sans âme ne peut recevoir la rémission des péchés. Ainsi il faut s'en tenir ferme aux canons qui veulent que les malades qui ne peuvent répondre soient baptisés sur la foi de ceux qui témoignent qu'ils veulent l'être (1). Quant à ceux qui meurent avant que d'avoir reçu le corps et le sang de Jésus-Christ, il ne faut point en être en peine. Car chacun de nous commence à participer à ce pain quand il commence à être membre du même corps, c'est-à-dire de Jésus-Christ, ce qui se fait au baptême. Pour preuve de cette vérité, saint Fulgence rapporte un sermon de saint Augustin aux nouveaux baptisés. Et c'est en conséquence de cette doctrine que l'on a cessé depuis plusieurs siècles de donner, même aux enfants, l'eucharistie avec le baptême.

Le dernier ouvrage de saint Fulgence est la lettre au comte Régin (2), qui l'avoit consulté sur deux points. Le premier de doctrine, si le corps de Jésus-Christ étoit corruptible ; le second de morale, sur la vie que doit mener un homme de guerre. La première question avoit commencé à être agitée depuis peu entre les eutychéens d'Alexandrie, sous le patriarche Timothée, comme il a été dit (3).

Saint Fulgence répondit sur cette question,

(1) Ferr. Epist. ad Anatol.
(2) Vita S. Fulg. c. 28, n. 60. p. 577, 540. Epist. 9. p. 210, 500.
(3) P. 528, 406. Ep. 10.
(4) Ep. 13. 14, 11.

(1) Epist. 12, c. 5. n. 7. c. 9, 10. 11.
(2) Epist. 18.
(3) Sup. n. 31.

que le corps de Jésus-Christ étoit corruptible en un sens, puisqu'il étoit sujet à la faim, à la soif et aux autres incommodités semblables ; mais qu'après sa mort, il n'a point été sujet à la pourriture, ni pendant sa vie mortelle aux passions qui préviennent la raison et causent des troubles involontaires. Il ne put achever cet ouvrage, étant prévenu par la mort, et Régin obligea le diacre Ferrand à y suppléer et à lui donner ses instructions de morale qu'il avoit demandées (1).

XXXVII. Mort de saint Fulgence.

Saint Fulgence, environ un an avant sa mort, quitta secrètement son église et sa communauté et se retira dans l'île Circine, sur un petit rocher où il avoit fait bâtir un autre monastère (2). Il redoubla ses mortifications et ses larmes, comme s'il n'eût fait que commencer ; mais la charité l'obligea de revenir à son monastère, où il tomba malade et souffrit pendant plus de deux mois des douleurs très-aiguës, disant continuellement : Seigneur, donnez-moi maintenant la patience et ensuite le pardon. Les médecins lui vouloient persuader de se baigner ; mais il ne voulut rien relâcher de son austérité ordinaire. Se sentant près de sa fin, il assembla tous ses clercs et ses moines et leur demanda pardon de la sévérité dont il craignoit d'avoir usé envers eux. Il distribua ce qui lui restoit d'argent aux veuves, aux orphelins, aux étrangers, les nommant tous par leur nom, et n'oublia pas ses clercs. Enfin il mourut le premier jour de janvier cinq cent trente-trois, la vingt-cinquième de son pontificat et la soixante-cinquième année de son âge. Il fut enterré dans une église de la ville de Ruspe, où il avoit mis des reliques des apôtres, et où, suivant l'ancienne coutume, on n'avoit encore enterré aucun mort. L'Eglise honore sa mémoire le jour de son décès ; et sa vie, écrite, comme l'on croit, par le diacre Ferrand, son disciple, est adressée à Félicien, son successeur (3).

XXXVIII. Denis le petit.

C'est peut-être au même Félicien que Denis le petit adressa la version de la lettre de Proclus de Constantinople aux arméniens, qu'il traduisit par son ordre pour autoriser cette proposition : Un de la trinité a souffert. Il y a joint une préface où il prouve succinctement la vérité de cette proposition, et son utilité contre les nestoriens. Denis, surnommé le petit, à cause de sa petite taille, étoit moine, prêtre de l'église romaine, très-fameux pour sa doctrine et pour sa vertu. Quoique Scythe de nation, il avoit les mœurs tout-à-fait romaines, et savoit si parfaitement le grec et le latin, qu'il traduisoit également en lisant, le grec en latin et le latin en grec ; entre autres, à la prière d'Etienne, évêque de Salone, il traduisit le code des canons ecclésiastiques, dont il y avoit déjà une ancienne version, mais assez confuse (1). Cet ouvrage ne fut si bien reçu que quelques années après. Denis fit encore le recueil de toutes les lettres décrétales des papes qu'il put trouver, à la prière de Julien, prêtre de l'église romaine, du titre de sainte Anastasie, disciple du pape saint Gelase. Ce recueil comprend les lettres de huit papes : Sirice, Innocent, Zosime, Boniface, Célestin, Léon, Gelase, Anastase.

Denis le petit étoit savant dans la dialectique, l'arithmétique et l'astronomie ; et il est l'auteur du calcul des années depuis l'incarnation de Jésus-Christ, dont nous nous servons à présent ; car voyant le cycle paschal de saint Cyrille près de finir en l'année deux cent quarante-huit de Dioclétien, c'est-à-dire cinq cent trente et un de J.-C., il en fit un de quatre-vingt-quinze ans pour continuer celui de saint Cyrille. Mais au lieu du nom odieux de Dioclétien, que saint Cyrille avoit mis suivant la coutume de son temps et de son pays, Denis aima mieux mettre le nom de Jésus-Christ et compter les années de l'incarnation, depuis laquelle il trouva que la première de son cycle étoit cinq cent trente-deux. Les chronologistes des derniers temps ont trouvé qu'il s'étoit mécompté ; et l'opinion la plus commune est qu'il a prévenu de quatre ans la véritable année de l'incarnation. Il avoit si bien étudié l'écriture sainte, qu'il étoit toujours prêt à répondre sur-le-champ à toutes les questions qu'on lui faisoit (2). Mais avec toute sa science, il étoit très-simple et très-humble ; quoique fort éloquent, il parloit peu. Sa vie étoit pure et mortifiée, sans aucune singularité. C'est le témoignage qu'en rendoit après sa mort Cassiodore, qui avoit vécu plusieurs années avec lui et qui l'invoquoit comme un saint.

XXXIX. Condamnation des acémètes.

Cependant le pape Jean faisoit son possible pour ramener à la raison le moine Cyrus, député des acémètes (3) et ceux qui étoient venus à Rome avec lui combattre cette proposition : Un de la trinité a souffert. Ils demeurèrent obstinés, et le pape les déclara exclus de sa communion et de toute l'Eglise catholique, comme ils l'étoient déjà de celle de leur évêque, patriarche de Constantinople. Il y eut toutefois à Rome quelques moines qui se séparèrent à cette occasion de la communion du pape et aimèrent mieux suivre les députés des acémètes (4). Le pape fit donc réponse à l'empereur

(1) Fer. Paranet. ad Reg. p. 153.
(2) Vita c. 29, n. 62.
(3) Martyr. Rom. 1 janua.

(1) Bibl. PP. t. 3 p. 166. Cassiod. Divin. lect. c. 23. Præf. Cod. Can. Præf. in Decr.
(2) Epist. 1. Diony. 1. ad Petron. ap. Petav. III. doctr. temp. c. 2. 3. Cassiod ibid.
(3) Epist. Joan, 2.
(4) T. 4, p. 1746, C. Liber. Brev. c. 20.

Justinien, approuvant l'édit qu'il avoit proposé sur la foi, du consentement des évêques; et pour le faire plus expressément, il insère la lettre de l'empereur dans la sienne. Ainsi il approuve authentiquement cette proposition : Un de la trinité a souffert, de la manière que l'empereur l'avoit énoncée, après avoir expliqué la foi de la trinité et de l'incarnation, et en y ajoutant qu'il a souffert dans sa chair. Le pape marque ensuite comme il a condamné les moines acémètes, exhortant toutefois l'empereur à les recevoir, s'ils renoncent à leurs erreurs. Cette lettre est datée du huitième des calendes d'avril, sous le quatrième consulat de Justinien avec Paulin, c'est-à-dire du vingt-cinquième de mars cinq cent trente-quatre.

Après que le pape eut envoyé les députés de l'empereur, il écrivit aux sénateurs de Rome pour les instruire suivant leur désir de la réponse qu'il leur avoit faite (1). L'empereur, dit-il, nous a marqué qu'il s'étoit élevé trois questions, savoir : si Jésus-Christ peut être nommé un de la trinité; s'il a souffert en sa chair, la divinité demeurant impassible; si la sainte vierge Marie doit être nommée mère de Dieu proprement et véritablement. Nous avons approuvé la foi de l'empereur et montré qu'il est ainsi par l'écriture et les pères. Ensuite il rapporte des autorités sur chacune de ces propositions. Le premier des pères qu'il cite est saint Augustin, dont l'église romaine, dit-il, suit et observe la doctrine, selon les décrets de mes prédécesseurs. A la fin de la lettre, il déclare que l'église romaine condamne les moines acémètes qui ont paru évidemment être nestoriens. C'est pourquoi, ajoute-t-il, suivant les canons qui obligent d'éviter les excommuniés, je vous avertis de ne pas même leur parler et de n'avoir rien de commun avec eux. Au reste, des lettres du pape Jean, sur cette matière, ne sont point contraires à celles du pape Hormisdas; car il témoigne seulement être mal content des moines de Scythie, sans condamner ni leurs personnes, ni la proposition qu'ils soutenoient : au lieu que le pape Jean approuve expressément cette proposition et excommunie les moines acémètes qui la rejetoient (2).

XL. Code de Justinien.

L'empereur Justinien ayant reçu la lettre du pape, l'inséra dans son code, qu'il publia pour la seconde fois le quinzième de novembre, de la même année cinq cent trente-quatre. Dès le commencement de son règne, il entreprit de réformer les lois romaines, et d'abord il fit composer un code, c'est-à-dire un recueil des constitutions choisies des empereurs précédents. Il en donna l'ordre en cinq cent vingt-huit, et l'ouvrage étant exécuté, il le fit publier l'année suivante cinq cent vingt-neuf (3). Ensuite il entreprit de faire un corps de tous les ouvrages les plus utiles des anciens jurisconsultes, dont il fit ranger les extraits sous certains titres, et y donna le nom de digeste ou pandectes. L'ordre en fut donné le quinzième de décembre trois cent cinquante, et l'ouvrage étant achevé fut confirmé et publié le seizième décembre cinq cent trente-trois. Ensuite Justinien fit composer les institutes pour servir d'introduction à ces livres. Puis il fit corriger son code, et en publia une seconde édition plus parfaite cette année cinq cent trente-quatre, et c'est celle que nous avons aujourd'hui. Il se servit pour ces ouvrages des plus fameux jurisconsultes de son temps et des principaux officiers de son empire, entr'autres de Tribonien, questeur, c'est-à-dire comme chancelier (1). Il étoit véritablement fort savant, mais aussi fort avare, en sorte qu'il vendoit la justice et faisoit ou supprimoit tous les jours de nouvelles lois suivant les intérêts des particuliers. Il étoit agréable et beau parleur, et flattoit Justinien, lui persuadant qu'il ne mourroit point, car il étoit païen ou plutôt sans religion, entièrement éloigné du christianisme, ce qui est peut-être la cause qu'il a laissé quelques vestiges de paganisme dans les écrits des anciens jurisconsultes dont il a composé le Digeste.

XLI. Concile de Gaule.

Vers le même temps, le pape Jean reçut les lettres de saint Césaire d'Arles, et de quelques autres évêques de Gaule, touchant Contuméliosus, évêque de Riès, convaincu de plusieurs crimes par sa propre confession. Sur quoi le pape écrivit trois lettres, l'une à saint Césaire, l'autre aux évêques, la troisième au clergé de l'église de Riès (2), par lesquelles il ordonne que Contuméliosus sera interdit de toutes ses fonctions et enfermé dans un monastère pour faire pénitence, après toutefois qu'il aura demandé cette permission aux évêques, par une requête où il confesse son péché; que cependant son église sera administrée par un visiteur qui ne se mêlera que de la célébration des saints mystères, sans toucher aux ordinations des clercs, ni au temporel de l'église. Ces lettres sont du septième d'avril, sous le consulat de Paulin le jeune, c'est-à-dire en cinq cent trente-quatre. L'on trouve ensuite une exhortation, que l'on croit être de saint Césaire, contre ceux qui vouloient que les clercs convaincus de crime, et particulièrement d'adultère, pussent être rétablis dans le ministère, et en général contre le relâchement qui commençoit à s'introduire sur la pénitence au mépris de l'ancienne discipline.

Nous avons deux conciles de Gaule, dont l'un est de l'année précédente, l'autre de la

(1) Epist. 3, p. 1751.
(2) Sup.
(3) L. 8, c. de Sanctis. Trin. l. 1, de No. cod. fac. l. 1, ibid.

(1) L. 1 de Vet. Jur. in l. 3, ibid. Procop. l. Pers. c. 24, 25. Suid. v. Tribon.
(2) Ep. 4, 5, 6.

suivante; car le second concile d'Orléans fut assemblé par ordre des trois rois, Théodoric, Childebert, et Clotaire, fils de Clovis, la vingt-deuxième année de son règne, le neuvième des calendes de juillet, c'est-à-dire le vingt-troisième de juin cinq cent trente-trois. On y fit vingt et un canons contre la simonie et divers autres abus. Il est défendu d'ordonner un prêtre ou un diacre non lettré, ou qui ne sait pas la forme de baptiser. Il est défendu de donner à l'avenir à des femmes la bénédiction de diaconesse, à cause de la fragilité du sexe. On défend aux abbés, aux reclus et aux prêtres de donner des lettres pacifiques; les abbés qui méprisent les ordres des évêques seront excommuniés. On excommunie ceux qui retournent à l'idolâtrie, ou mangent des viandes immolées, et même ceux qui mangent des animaux tués par les bêtes, étouffés ou morts de maladie. On recevra les oblations de ceux qui ont été tués en quelque crime, pourvu qu'ils ne se soient pas tués eux-mêmes (1). On défend d'accomplir des vœux en chantant, en buvant ou en folâtrant, parce que de tels vœux irritent Dieu, plutôt qu'ils ne l'apaisent.

XLII. Saints évêques de Gaule.

Ces canons furent souscrits par vingt-six évêques présents et par cinq prêtres pour autant d'absents. Il y en a des quatre provinces lyonnaises et des trois aquitaines, et les plus remarquables sont : Honorat, archevêque de Bourges, qui présidoit au concile, Léonce évêque d'Orléans, qui souscrit le second, Eleuthère, évêque d'Auxerre, que l'Église honore comme saint, le seize d'août (2). Léon, archevêque de Sens, honoré aussi comme saint le vingt-deuxième d'avril, y envoya seulement un député. Mais Flavius de Rouen et Injuriosus de Tours y assistèrent en personne, et quoiqu'archevêques ils souscrivirent après des évêques : ce qui montre qu'on suivoit le rang d'ordination, sans avoir égard à la dignité des sièges. Flavius est honoré dans son église sous le nom de saint Flieu, et son corps est à saint Martin de Pontoise. De son temps, le roi Clotaire fonda à Rouen le monastère de saint Pierre et saint Paul, qui depuis a pris le nom de Saint-Ouen.

Injuriosus étoit le quinzième évêque de Tours. Il institua dans son église l'office de tierce et de sexte, et résista avec fermeté au roi Clotaire, quand il ordonna que toutes les églises de son royaume payassent au fisc la troisième partie de leurs revenus (3). Tous les autres évêques s'y étoient soumis même par écrit quoiqu'à regret; mais Injuriosus refusa courageusement de souscrire à cette imposition, et dit au roi : Si vous prétendez ôter à Dieu les biens qui lui sont consacrés, il vous ôtera bientôt votre royaume? Car il n'est pas juste que vos greniers soient remplis des aumônes des pauvres. Vous devez plutôt en tirer de quoi les nourrir. Ayant ainsi parlé, il se retira en colère sans dire adieu. Le roi touché de ce discours, et craignant la puissance de saint Martin, envoya après l'évêque, lui demanda pardon, condamna ce qu'il avoit fait et le pria d'intercéder pour lui auprès du saint.

Il y eut encore deux saints évêques au second concile d'Orléans, saint Lô ou Lauto de Coûtance que l'Eglise honore le vingt-deuxième de septembre; et saint Gal de Clermont dont la fête est le premier de juillet. Ce dernier étoit de la première noblesse d'Auvergne, fils de Gérorge, sénateur, et de Léocadie descendue de la race de Vertius Epagathus, martyrisé à Lyon sous Marc-Aurèle. Comme Gal étoit aîné son père vouloit le marier, mais il se retira à un monastère voisin, nommé alors Crémon aujourd'hui Cornon, dont l'abbé, ayant obtenu le consentement de son père, le fit clerc en lui donnant la tonsure et le reçut dans sa communauté. Saint Quintien, alors évêque de Clermont, étant venu à ce monastère et l'ayant ouï chanter, l'emmena à la ville et le retint avec lui (1). La beauté de sa voix le fit aussi chérir du roi Théodoric et il le prit à sa suite avec plusieurs autres clercs de Clermont qu'il emmena à Trèves. Mais il vouloit toujours avoir Gal avec lui; et le saint, étant à Cologne, y brûla un temple d'idoles que l'on adoroit encore. Après la mort de saint Quintien, le prêtre Impétrat, oncle de saint Gal, lui conseilla d'y aller donner promptement avis au roi Théodoric, disant : Si Dieu lui inspire de vous donner cet évêché, nous en rendons grâces à Dieu, sinon du moins vous vous recommanderez à celui qui l'aura. Gal alla donc trouver le roi, et dans le même temps mourut Aprunculus, évêque de Trèves. Le clergé de cette ville vint encore demander au roi Théodoric de leur donner saint Gal pour évêque; mais il leur dit : Cherchez-en un autre, je l'ai destiné ailleurs. Ils choisirent donc saint Nicet.

Cependant le clergé de Clermont vint trouver le roi, avec un décret d'élection et de grands présents. Car dès lors la mauvaise coutume commençoit à s'introduire que les rois vendoient l'épiscopat ou que les clercs l'achetoient. Ce sont les paroles de Grégoire de Tours, neveu de saint Gal. Le roi dit aux clercs de Clermont qu'ils avoient saint Gal pour évêque (2). Il le fit ordonner prêtre et voulut que l'on fît un festin aux citoyens, aux dépens du public. Ainsi l'évêché ne lui coûta qu'un tiers de sous d'or qu'il donna au cuisinier. Le roi le

(1) T. 4, p. 1779. Can. 3, 4, 5, 16, 18, 13, 22, 20, 15, 12.
(2) Martyr. 16 aug. Bibl. nov. t. 1, p. 419. Martyr. 22 apr.
(3) Greg. X, Hist. c. ult. Id. IV, Hist. c. 2.

(1) Martyr. 22 sept. Martyr. 1 jul. Acta S. Ben. t. 1, p. 116. ex Greg. Tur. Vit. PP. c. 6. Sup. liv. IV, n. 12. Sup. liv. XXXI, n. 3. Vit. PP. c. 6, n. 3.
(2) Vit. PP. c. 6, n. 3.

fit accompagner par deux évêques jusqu'à Clermont, où il fut reçu au chant des psaumes et ordonné évêque vers l'an cinq cent trente-sept. Il conduisit cette église avec beaucoup d'humilité et de charité, et se distingua surtout par sa patience à souffrir les injures.

XLIII. Autres saints évêques.

Saint Nicet ou Nicétius, qui fut ordonné en même temps, parut dès sa naissance destiné à la cléricature parce qu'il vint au monde avec une ceinture de cheveux autour de la tête (1). Ce qui prouve que dès lors, c'est-à-dire vers l'an cinq cent, la tonsure cléricale étoit en usage, j'entends la couronne de cheveux comme la portent les réguliers. Ses parents, l'ayant instruit dans les lettres, le recommandèrent à un abbé auquel il succéda dans le gouvernement du monastère. Le roi Théodoric le recevoit particulièrement parce que le saint lui découvroit souvent ses péchés pour le corriger. C'est pourquoi il le fit ordonner évêque de Trèves, avec le consentement du peuple, en cinq cent vingt-sept. Ce roi étant mort en cinq cent trente-quatre, saint Nicet continua à reprendre avec la même liberté son fils Theodoric qui commettoit beaucoup d'injustices. Un jour, ce jeune roi étant entré dans l'église, après les lectures, lorsqu'on offroit les dons sur l'autel, le saint évêque dit : Nous ne célébrerons point ici la messe aujourd'hui si les excommuniés ne se retirent. Et comme le roi refusoit d'obéir, tout d'un coup un jeune homme saisi du démon, commença de publier les vertus de l'évêque et les crimes du roi. Le roi épouvanté prioit qu'on chassât de l'église cet énergumène; mais l'évêque dit : Qu'on chasse premièrement ceux qui vous ont suivi, c'est-à-dire les incestueux, les homicides, les adultères. Telle étoit la fermeté de saint Nicet.

Un des plus illustres évêques de France étoit alors saint Médard, évêque de Noyon et de Tournay. Il naquit, comme l'on croit, l'an quatre cent cinquante-six, à Salency près de Noyon et fut élevé avec saint Eleuthère, depuis évêque de Tournay (2). En cinq cent trente saint Rémy, l'ordonna évêque de Vermandois; mais peu de temps après il transféra le siége à Noyon, lieu plus fort et plus sûr que l'ancienne Auguste, capitale du Vermandois que l'on croit avoir été à peu près où est aujourd'hui Saint-Quentin. Or cette ville avoit été déjà plusieurs fois ruinée par les barbares, entr'autres par Attila, en quatre cent quarante-un, et se trouvoit continuellement exposée aux guerres civiles entre les rois francs. Peu de temps après encore, c'est-à-dire en cinq cent douze, saint Eleuthère de Tournay étant mort, saint Médard fut élu pour lui succéder d'un commun consentement du peuple, du roi et des évêques de la province et de saint Rémy, qui étoit le métropolitain. Il fut donc contraint par un exemple singulier d'accepter le gouvernement de cette seconde église sans quitter la première. Elles demeurèrent unies depuis ; et pendant six cents ans et plus, le même évêque gouverna les deux églises de Noyon et de Tournay, sans confusion des diocèses ni suppression de l'une ni de l'autre cathédrale. Saint Médard fut célèbre par ses vertus et par ses miracles, et mourut dans une extrême vieillesse, l'an cinq cent quarante-cinq après quinze ans d'épiscopat (1). Le roi Clotaire assista à ses funérailles et voulut que le corps fût transféré près de Soissons, à une terre, nommée Crouy, qu'il donna pour y bâtir un monastère.

Saint Rémy étoit mort dès le treizième de janvier l'an cinq cent trente-trois (2). Nous avons son testament, où il institue héritiers l'église de Reims et ses deux neveux, Loup, évêque de Soissons, fils de son père Principius, et Agricola, prêtre, qu'il avoit élevé dans sa maison. On voit par ce testament que saint Rémy avoit plusieurs terres et un grand nombre d'esclaves, puisqu'il en nomme jusqu'à quatre vingt-quatre. Entre ces legs, celui-ci paroit le plus remarquable : Je laisse à mon église un vase d'argent qui m'a été donné par le roi Clovis, d'illustre mémoire, que j'ai levé des sacrés fonts de baptême ; et je veux que l'on en fasse une petite tour et un calice orné d'images. Cette tour servoit de ciboire pour conserver l'eucharistie. L'Eglise honore la mémoire de saint Rémy le premier d'octobre, jour de la translation de ses reliques. Son successeur fut saint Romain, auparavant abbé de Mantenay, près de Troyes, mais il ne tint le siége de Reims que deux ans. Entre les disciples de saint Rémy on y remarque saint Thierry, à qui il donna la conduite d'un monastère qu'il fonda près de Reims, et qui porte encore le nom de ce saint abbé (3).

Au commencement du règne de Théodebert, et de son consentement, il se tint un concile à Clermont, en Auvergne, où assistèrent quinze évêques, savoir : Honorat de Bourges qui y présidoit, saint Gal de Clermont, saint Grégoire de Langres qui avoit assisté au concile d'Epaone, saint Hilaire de Mende, que l'Eglise honore le vingt-cinquième d'octobre ; Ruricius de Limoges, Flavius de Reims, successeur de Romain ; saint Nicet de Trèves, Deutérius de Lodève, saint Dalmace de Rhodez, que cette église honore le treizième de novembre, Loup de Châlons, saint Dominitien de Tongres, honoré à Liége le septième de mai ; Venance de Viviers, dont son église fait mémoire le cin-

(1) Acta sanct. Ben. t. 1, p. 191, ex Greg. Tur. Vit. PP. c. 17.
(2) P. 15. Vita ap. Sur. 8. jun. V. Coint. an. 456, n. 7. 530, n. 14, 531, n. 25; 532, n. 10; 545, n. 9. Vita S. Eleuth. ap. Boll. 20 feb.

(1) Bibl. no. t. 1, in fin.
(2) Greg. 1. de Glor. Mart. c. 86. Acta SS. Ben. t. 1, p. 614. Flod. I, Hist. c. 25.
(3) T. 4, Conc. p. 1805. Supp. xxxi, n. 30. Martyr. R. 25 octob.

quième d'août ; Hespérius de Metz, honoré aussi dans son église le vingt-troisième d'août ; Désiré de Verdun et Gramace de Vindonesse, à présent Vindisch, bourgade du canton de Berne dont le siége épiscopal a été transféré à Constance.

On raconte de Désiré de Verdun que voyant les citoyens dans une grande pauvreté, il étoit fort affligé de ne pouvoir les soulager (1). Car le roi Théodoric l'avoit fort maltraité et lui avoit ôté tout son bien. Mais connaissant la bonté du roi Théodebert, il l'envoya prier de lui prêter quelque argent pour la ville, offrant de le rendre avec intérêt. Le roi lui envoya sept mille sous d'or que l'évêque distribua aux citoyens. Ils en firent commerce et s'y enrichirent. L'évêque offrit ensuite au roi de lui rendre son argent ; mais le roi dit qu'il n'en avoit pas besoin et qu'il suffisoit qu'on en eût soulagé la pauvreté de cette ville.

XLIV. Concile de Clermont.

Le concile de Clermont s'assembla le huitième de novembre après le consulat de Paulin le jeune, c'est-à-dire l'an cinq cent trente-cinq. On y fit seize canons. Pour prévenir l'abus qui commençoit à s'introduire, d'obtenir les évêchés par la faveur des rois ; il est dit que celui qui désire l'épiscopat sera ordonné par l'élection des clercs et des citoyens et le consentement du métropolitain, sans employer la protection des personnes puissantes, sans user d'artifice, ni obliger personne, soit par crainte, soit par présents, à écrire un décret d'élection ; autrement l'aspirant sera privé de la communion de l'église qu'il veut gouverner. Les clercs ne doivent point être soutenus contre leurs évêques par les puissances séculières. Ceux qui demandent aux rois les biens d'une église au préjudice des pauvres, seront privés de la communion de cette église, et la donation sera nulle (2). Celui-là sera aussi excommunié qui privera l'église, en quelque manière que ce soit, de ce qui lui a été donné par écrit, et ne le rendra pas à la première sommation de l'évêque.

Tous les clercs doivent célébrer Noël (3), Pâques, la Pentecôte et les autres fêtes solennelles avec l'évêque dans la cité, excepté ceux qui sont attachés à des titres dans la ville ou à la campagne. La même chose est ordonnée aux plus anciens d'entre les citoyens, sous peine d'être privés de la communion à ces fêtes. Il est défendu d'employer les tapis et les voiles de l'autel pour couvrir les corps des morts, même des prêtres, ni de prêter l'argenterie des églises pour servir à des noces (4).

En suite des canons est une lettre synodale des mêmes évêques au roi Theodebert (5), par laquelle, sur les plaintes de plusieurs particuliers, ils le prient d'empêcher que personne ne soit privé des biens qui lui appartiennent dans les terres d'un autre roi, pourvu qu'il lui paie les tributs. C'est qu'après la mort de Clovis, son royaume fut partagé entre ses quatre fils, Théodoric, Clodomir, Childebert et Clotaire.

XLV. Saint Cloud.

Mais Clodomir ayant été tué par les Bourguignons, en cinq cent vingt-quatre, laissa trois fils en bas âge, Théobalde, Gonthaire et Clodoalde, que la reine Clothilde, leur aïeule, faisoit élever auprès d'elle à Paris, et les aimoit uniquement : ce qui fit craindre à Childebert qu'elle ne les fît reconnoître rois (1). Il envoya donc secrètement dire à son frère Clotaire de venir à Paris pour délibérer ensemble ce qu'ils devoient faire de ces enfants, ou leur couper les cheveux pour les réduire à l'état du peuple, ou les mettre à mort pour partager le royaume de Clodomir. C'étoit le privilége de la famille royale de porter les cheveux longs. Clotaire fort réjoui de cette proposition vint à Paris, et Childebert fit courir le bruit qu'ils s'assembloient pour élever ces enfants au royaume. Ils firent dire à la reine leur mère de les leur envoyer pour ce sujet ; et Clotilde, ravie de joie, les fit manger et les envoya, disant : Je ne croirai pas avoir perdu mon fils, si je vous vois régner à sa place.

Quand ils furent arrivés, on les prit et on les sépara de leurs serviteurs et de leurs gouverneurs. Alors Childebert et Clotaire envoyèrent Arcade, homme de confiance, porter à Clotilde des ciseaux et une épée nue, et lui dire : Les rois vos fils demandent ce qu'il vous plaît que l'on fasse de ces enfants. Si vous voulez qu'on leur coupe les cheveux et qu'on les laisse vivre, ou qu'on les égorge tous deux. On n'avoit pris que les deux aînés ; le troisième, savoir Clodoalde, fut sauvé par des braves gens. Clotilde effrayée de cette proposition, et outrée de douleur, dit dans le premier transport de sa colère : Si on ne les fait pas régner, j'aime mieux les voir morts que tondus. Arcade vint promptement dire aux deux rois ; Exécutez vos desseins, la reine y consent. Aussitôt Clotaire prit par le bras Théobalde l'aîné de ses neveux, âgé de dix ans, le jeta par terre et lui enfonça sous l'aisselle un couteau dont il le tua. Aux cris de l'enfant, Gontaire, son frère, âgé de sept ans, se jeta aux pieds de Childebert, et lui embrassa les genoux en pleurant, en disant : Mon cher père, empêchez qu'on ne me tue comme mon frère. Childebert, le visage trempé de larmes, dit à Clotaire : Mon frère, je vous prie de m'accorder la vie de cet enfant. Je vous donnerai pour lui tout ce qu'il vous plaira. Mais Clotaire lui répondit en fureur : Tu le laisseras ou tu mourras pour lui. C'est toi qui m'as engagé dans cette affaire, et tu manques sitôt à ta parole ? Childebert lui rejeta l'enfant, et Clotaire

(1) Greg. III, Hist. c. 34.
(2) Can. 2, 4, 5, 14.
(3) C. 15.
(4) C. 3, 7, 8.
(5) P. 1805.

(1) Sup. n. 1. Greg. III, Hist. c. 18.

le prenant, lui perça le côté de son couteau, comme il avoit fait au premier ; puis il monta à cheval et s'en retourna comme s'il n'avoit rien fait. Childebert se retira aussi à la campagne, ensuite ils partagèrent ensemble le royaume de Clodomir. Ainsi fut accomplie la prophétie de saint Avit, abbé de Mici, lorsqu'il vouloit détourner le roi Clodomir de faire mourir le roi Sigismond et ses enfants. La reine Clotilde fit mettre dans un cercueil les corps de ses deux petits-fils, et avec un deuil extrême, faisant chanter des psaumes, les suivit à l'église de Saint-Pierre où ils furent enterrés. Ensuite elle se retira à Tours, où elle acheva sa vie dans les prières, les aumônes, les veilles et l'exercice de toutes sortes de vertus, donnant libéralement des terres aux églises, aux monastères et à tous les lieux de piété. Enfin, pleine d'années et de bonnes œuvres, elle mourut à Tours du temps de l'évêque Injuriosus, vers l'an cinq cent quarante-cinq (1). Son corps fut transporté à Paris, et enterré par ses enfants, Childebert et Clotaire, dans le sanctuaire de la même église de Saint-Pierre, à côté du roi Clovis, son époux. C'est l'église de Sainte-Geneviève que Clotilde avoit fait bâtir. Ses reliques y sont encore, et l'Eglise honore sa mémoire le troisième de juin.

Le jeune Clodoalde ayant été sauvé du massacre, se coupa les cheveux de sa propre main, et, renonçant au monde, alla trouver saint Séverin qui demeuroit près de Paris, enfermé dans une cellule, et reçut de lui l'habit de religieux (2). Il pratiqua toutes les austérités de la vie monastique, et donna aux monastères et aux églises ce qui lui restoit d'héritages. Ensuite, pour éviter les louanges et vivre inconnu aux hommes, il alla en Provence, y demeura longtemps et y fit plusieurs miracles. Il revint à Paris, où il fut reçu avec une grande joie, et, à la prière du peuple, l'évêque Eusèbe l'ordonna prêtre vers l'an cinq cent cinquante et un ; enfin saint Cloud, car c'est ainsi que nous nommons Clodoald, bâtit un monastère en un lieu nommé Nogent, à deux lieues au-dessous de Paris sur la Seine, où il finit saintement ses jours vers l'an cinq cent soixante. Le monastère a été depuis changé en église collégiale, qui conserve les reliques du saint, et le lieu a pris son nom. L'Eglise honore sa mémoire le septième de septembre, et c'est le premier saint de la race de nos rois (3).

XLVI. Monastères des Gaules.

Il y avoit alors dans les Gaules grand nombre de monastères et de saints solitaires, dont je me contenterai de marquer les plus fameux. La ville de Saint-Pourçain, sur les confins de l'Auvergne et du Bourbonnois, a commencé par un monastère dans lequel Porcien, esclave d'un barbare, se réfugioit souvent pour éviter les mauvais traitements de son maître (1). Il y fut enfin reçu, et par son mérite il en fut élu abbé. Ses vertus et ses miracles le firent respecter par le roi des Francs, Théodoric, comme il faisoit la guerre en Auvergne l'an cinq cent vingt-cinq, et il lui accorda la liberté de plusieurs captifs. L'Eglise honore la mémoire de saint Porcien le vingt-quatrième de novembre, et son abbaye a été réduite depuis huit cents ans à un prieuré de bénédictins dépendant de l'abbaye de Tournus. Le monastère de Combronde en Auvergne est aussi devenu un prieuré de l'abbaye de Menat, dans la même province.

Cette abbaye, fondée dès le règne de Clovis, avoit formé de grands saints, entre autres saint Calais et saint Avit. Le relâchement s'y glissa depuis ; mais elle fut réformée par saint Brach ou Brachion. Il étoit au service de Sigivalde, comte d'Auvergne, qui l'employoit à la chasse du sanglier (2). Comme il en poursuivoit un, il se réfugia près la cellule d'un saint hermite, nommé Emilien, qui habitoit dans une forêt. Ce saint homme persuada à Brachion de se donner à Dieu ; il se retira auprès de lui après la mort de son maître. Emilien étant mort, Brachion succéda à son hermitage devenu monastère, et l'augmenta par la libéralité de Ranichilde, fille de Sigivalde ; puis il alla en Touraine et y fonda deux monastères, où il mit des abbés. Etant revenu en Auvergne, il fut fait abbé de Ménat pour y rétablir l'observance, et mourut l'an cinq cent soixante-seize.

L'abbaye de Celle en Berry a été fondée par saint Eusice, des libéralités du roi Childebert (3). Ce saint fut vendu par ses parents à l'abbé de Patrici, qui le fit moine. Il fut ordonné prêtre, ensuite il se retira en un lieu solitaire près la rivière de Cher. Le roi Childebert, passant par là pour aller en Espagne, l'an cinq cent trente et un, lui voulut donner cinquante sous d'or ; mais saint Eusice lui dit : Donnez-les plutôt à ceux qui peuvent les distribuer aux pauvres ; il me suffit de prier pour mes péchés. Il lui promit la victoire et un heureux succès de son voyage ; le roi ayant donné cet argent aux pauvres, fit vœu de bâtir en ce lieu une église où reposeroit le corps de ce saint vieillard, ce qu'il accomplit ensuite. L'abbaye de Celle est aujourd'hui possédée par des feuillants.

En Bourgogne étoit dès lors célèbre l'abbaye de Réomaüs, fondée par saint Jean, prêtre, dont ensuite elle a pris le nom. Il étoit né dans le même pays, au territoire de Langres, fils du sénateur Hilaire, dont Grégoire de Tours loue la vertu (4). Il quitta sa famille dès l'âge

(1) Sup. n. 1. Greg. III, Hist. c. 6. Greg. IV, Hist. c. 1.
(2) Mart. R. 3 jun. Id. III, c. 18. Vitr. Acta SS. Ben. p. 137.
(3) Martyr. 7 sept.

(1) Greg. Vit. PP. c. 5. Martyr. R. 24 nov.
(2) Greg. Vit. PP. c. 12.
(3) Vita ap. Lab. bibl. Nov. t. 2, p. 571. Vita Coint. ann. 531. Greg. Gl. Conf. c. 28.
(4) Boll. 28 janu. act. SS. Ben. t. 2, p. 791. Greg. Conf. c. 87. Coint. ann. 539, n. 18. Greg. Conf. c. 42.

de vingt ans et se retira dans une cellule qu'il avoit bâtie de ses mains, puis il s'éloigna et s'établit dans un désert près de Tonnerre, où il eut premièrement deux disciples et ensuite plusieurs autres, en sorte qu'il y forma un monastère. Pour le mieux régler, il visita les plus fameux monastères de Gaule et en remarqua les usages. Ensuite il quitta secrètement le gouvernement de son monastère, et avec deux de ses disciples il alla se cacher dans celui de Lérins, où il vécut environ dix-huit ans ; mais ayant été reconnu, il fut rappelé par saint Grégoire, évêque de Langres. Il réforma sa communauté, qui s'étoit relâchée pendant son absence et y établit la règle de saint Macaire d'Egypte, faisant surtout observer le travail des mains, pour maintenir l'humilité et la pureté de cœur. Il ne recevoit point de séculiers dans l'oratoire du monastère, mais il ne laissoit pas de prêcher quelquefois au peuple. Il vécut jusqu'à cent vingt-huit ans et mourut vers l'an cinq cent quarante. Son abbaye est connue sous le nom de Moustior-saint-Jean. L'Eglise honore sa mémoire le vingt-huitième de janvier (1).

Saint Seine, en latin *Sequanus*, fut son disciple. Sa vertu éclata de si bonne heure qu'il fut ordonné diacre à quinze ans et prêtre à vingt (2). Après s'être suffisamment instruit auprès de saint Jean de Réomie, il se retira dans une solitude du même diocèse de Langres, près des sources de la Seine, où il bâtit le monastère de Ségustre, qui depuis a pris le nom de son fondateur. Il vécut longtemps, fit plusieurs miracles et mourut vers l'an cinq cent quatre-vingts. L'Eglise honore sa mémoire le dix-neuvième de septembre (3).

Dans la partie des Gaules que l'on nommoit alors Neustrie, étoient alors deux célèbres fondateurs de monastères, saint Marcou et saint Euroul, tous deux originaires de Bayeux. Saint Marcou ou Marculfe se retira auprès de saint Possesseur, évêque de Coutances, prédécesseur de saint Lô, qui le reçut dans son clergé, l'ordonna prêtre et l'envoya prêcher l'évangile dans son diocèse. Il obtint du roi Childebert la terre de Nanteuil dans le Cotentin et y fonda un monastère. Ensuite, il en fonda plusieurs autres et mourut vers l'an cinq cent cinquante-huit. Saint Euroul ou Ebrulfe servit à la cour pendant sa jeunesse et y fut estimé par son éloquence. Il fut marié ; mais quelque temps après, sa femme et lui se séparèrent (4). Elle entra la première dans une communauté de filles, et lui, après avoir donné son bien aux pauvres, se retira dans un monastère, où se trouvant trop honoré à cause de sa vertu, il se retira avec trois autres moines dans la forêt nommée alors Uticum, à présent Ouche, au diocèse de Lisieux.

Il y convertit quelques voleurs et y attira par son mérite grand nombre de disciples ; en sorte qu'il y fonda une abbaye qui porta longtemps le nom de la forêt où elle étoit et porte aujourd'hui le nom de Saint-Euroul. Il fit plusieurs miracles ; on dit même qu'il ressuscita deux morts. Il mourut l'an cinq cent quatre-vingt-seize, et l'Eglise honore sa mémoire le vingt-neuvième de décembre (1). Il ne faut pas le confondre avec un autre saint Eurol, abbé, qui vivoit vers le même temps près de Beauvais (2).

XLVII. Mort de Jean II. Agapit, pape.

Le pape Jean Mercure mourut le vingt-sixième d'avril cinq cent trente-cinq, après avoir tenu le siége trois ans et quatre mois. Son successeur fut Agapit, archidiacre, fils du prêtre Gordien, qui fut ordonné le quatrième de mai et tint le siége environ un an. Dès le commencement de son pontificat, il fit brûler au milieu de l'église publiquement les libelles d'anathème que le pape Boniface avoit extorqués aux évêques et aux prêtres contre Dioscore son compétiteur, et purgea l'Eglise de cette conduite odieuse. Contuméliosus, évêque de Riès, quoique jugé par les évêques de Gaule en conséquence des lettres du pape Jean, ne laissa pas d'appeler au saint-siége de leur jugement. Sur quoi le pape Agapit écrivit à saint Césaire d'Arles : Nous déléguerons des juges pour examiner ce que vous avez fait en l'affaire de Contuméliosus, et quoique vous lui avez permis de retourner à son église, il doit demeurer suspens jusqu'au jugement. On lui rendra seulement son bien particulier et sa subsistance suffisante ; mais il ne disposera point du bien de l'église et ne célébrera point de messe, il y aura un visiteur à sa place. Cette lettre est du quinzième des calendes d'août, après le consulat de Paulin le jeune, c'est-à-dire du dix-huitième de juillet cinq cent trente-cinq. Par une autre lettre du même jour, le pape Agapit refuse à saint Césaire la permission d'aliéner des fonds de l'église pour nourrir les pauvres, parce, dit il, que nous n'osons contrevenir aux canons pour quelque occasion et pour la considération de quelque personne que ce soit (3).

XLVIII. Conquête d'Afrique par Justinien.

Vers le même temps, il reçut une lettre synodale des évêques d'Afrique sur le rétablissement de leurs églises délivrées enfin de l'oppression des Vandales. Dès l'année cinq cent cinquante et un, leur roi Hidéric avoit été dépouillé par Gilimer, qui lui devoit succéder. Justinien en entreprit la vengeance et rompit l'alliance que l'empereur Zénon avoit faite avec le roi Genséric. Donc, la septième année de son règne, et sous son troisième consulat, c'est-à-dire l'an cinq cent trente-trois, il envoya en Afrique une flotte de cinq cents voiles sous la conduite de

(1) Martyr. R. 28. janu.
(2) Greg. conf. c. 88. Acta SS. Ben. t. 1. p. 26.
(3) Martyr. R. 191, sept.
(4) Boll. 1, mai. t. 12, p. 70. Act. B. t. 2, p. 128. Act. B. p. 354, Sur. 29, dec.

(1) Martyr. R. 293 dec.
(2) Acta Ben. p. 366.
(3) Sup. n. 25. Lib. Pontif. Sup. n. 40. Epist. 7, 6.

Bélisaire. Avant qu'il partît, l'empereur fit amener au bord de la mer, près du palais de Constantinople, le vaisseau du commandant: le patriarche Epiphane fit les prières convenables pour la bénédiction du vaisseau et y embarqua un soldat nouvellement baptisé. La conquête de l'Afrique fut presque sans résistance, et l'armée romaine arriva près de Carthage la veille de la fête de saint Cyprien, c'est-à-dire le treizième de septembre. Il y avoit une église en son honneur, hors la ville sur le bord de la mer, que les prêtres ariens avoient préparée pour y célébrer la fête. Ils l'avoient nettoyée, attaché des lampes et tous les ornements qu'ils gardoient dans le trésor. Mais un corps de Vandales qui étoient proche, ayant été battu ce jour-là par les Romains, les prêtres ariens s'enfuirent, les catholiques entrèrent dans l'église de Saint-Cyprien, allumèrent les lampes et célébrèrent solennellement la fête. Gilimer fut pris, et le royaume des Vandales en Afrique éteint au bout de cent sept ans de leur conquête, sous le quatrième consulat de Justinien, indiction douzième, qui est l'année cinq cent trente-quatre (1).

Bélisaire triompha à Constantinople, et entre les richesses qui furent portées à son triomphe, ce qu'il y eut de plus remarquable furent les vases sacrés de Jérusalem, que l'empereur Titus avoit autrefois apportés à Rome, et que Genséric en pillant Rome avoit portés à Carthage (2). Un Juif les ayant vus, dit à un homme connu de l'empereur: Il n'est pas permis de mettre ces vases dans le palais de Constantinople, ils ne doivent être qu'au lieu où Salomon les avoit mis: c'est pour punition de ce crime que Genséric prit la capitale de l'empire romain et que les Romains viennent de prendre celle des Vandales. Ce discours ayant été rapporté à Justinien, il fut saisi de crainte et envoya promptement tous ces vases aux églises de Jérusalem.

Après cette conquête, Justinien rétablit l'état temporel de l'Afrique. Il la divisa en sept provinces. La Zeugitane, nommée auparavant proconsulaire, celle de Carthage, la Byzacène, celle de Tripoli: ces quatre étoient gouvernées par des consulaires; les trois autres étoient la Numidie, la Mauritanie et la Sardaigne, et n'avoient que des présidents, et au-dessus de tout étoit le préfet du prétoire d'Afrique, résidant à Carthage. Justinien répara plusieurs villes et fit quantité de bâtiments considérables, entre autres des églises. Il en bâtit cinq dans la seule ville de Leptis, dont la plus belle étoit dédiée à la Sainte-Vierge (3). Il lui en bâtit aussi une à Septa, aujourd'hui Ceuta, près le détroit, une à Carthage, et un monastère dans la même ville à laquelle il donna le nom de Justinienne.

XLIX. Concile de Carthage.

Cependant Boniface, évêque de Carthage, étant mort, on élut à sa place Réparat, qui convoqua un concile général d'Afrique, suivant la coutume interrompue pendant cent ans par la violence de la servitude (1). Il s'y trouva deux cent dix-sept évêques qui s'assemblèrent à Carthage dans la basilique de Fauste, où reposoient les corps de plusieurs martyrs. Ils rendirent à Dieu de grandes actions de grâces de leur délivrance, versant des larmes de joie, et travaillèrent à rétablir la discipline. Ayant lu les canons de Nicée, ils examinèrent comment il falloit recevoir les évêques ariens qui se faisoient catholiques, s'il falloit leur rendre leur dignité ou les recevoir seulement à la communion laïque. Quoique ce concile de Carthage témoignât assez n'être pas d'avis de les recevoir comme évêques, toutefois on résolut de consulter premièrement le saint-siége, et on députa pour cet effet deux évêques, Caïus et Pierre, et un diacre, nommé Liberat, qui avoit déjà été à Rome du temps de l'affaire des moines acémètes. On les chargea d'une lettre synodale adressée au pape Jean, qui vivoit encore, par laquelle on demande de plus si l'on peut élever à la cléricature ceux qui dans leur enfance ont été baptisés par les ariens. Et comme plusieurs évêques, pendant la domination des Vandales, avoient passé la mer, on prie le pape de ne point recevoir à sa communion ceux qui ne prouveront point par les lettres des évêques d'Afrique qu'ils ont été envoyés pour l'utilité des églises.

En ce concile, Félicien, évêque de Ruspe, demanda ce qu'il devoit observer à l'égard du monastère fondé par saint Fulgence, son prédécesseur (2). Félix, évêque de Zactave en Numidie, répondit au nom du concile qu'on ne devoit rien changer à ce qui avoit été ordonné par l'archevêque Boniface, et que les monastères devoient jouir d'une pleine liberté, aux conditions prescrites par les conciles, savoir: que les moines s'adresseroient à l'évêque diocésain pour l'ordination des clercs et la consécration des oratoires. Que les moines seroient sous la conduite de leurs abbés, et que l'abbé étant mort, ils en éliroient un autre, sans que l'évêque s'en attribuât le choix. Que s'il arrivoit quelque différend sur ce sujet, il seroit terminé par le jugement des autres abbés.

Ce même concile de Carthage demanda à l'empereur la restitution des biens et des droits des églises d'Afrique usurpés par les Vandales. On envoya pour cet effet à Constantinople un diacre, nommé Théodore, qui obtint de l'empereur Justinien une loi adressée à Salomon, préfet du prétoire d'Afrique, par laquelle il ordonne que toutes les terres usurpées sur les églises d'Afrique leur soient restituées, à

(1) L. 1, ff. de Confir. Digest. Procop. 1. Vand. c. 12. Ibid. c. 21. Sup. lib. xxiv, n. 51.
(2) Lib. 2, Vandal. c. 9. Sup. liv. 11, n. 40. Sup. xxiii, n. 55.
(3) L. 1, c. de Præf. Prat. Afr. Froco Ædif. lib. 6.

(1) Epist. syn. t. 4, Conc. p. 1755.
(2) P. 1785.

condition de payer les tributs, et que l'on rende aussi les maisons et les ornements des églises (1). Il est défendu aux ariens et aux donatistes de tenir des assemblées, d'ordonner des évêques ou des clercs, de baptiser et de pervertir personne, ni d'exercer aucune charge publique. L'église de Carthage aura tous les droits accordés par les lois précédentes aux églises métropolitaines. Cette loi est du premier jour d'août, sous le consulat de Bélisaire, c'est-à-dire l'an cinq cent trente-cinq.

L. Lois pour l'Église.

La même année, Justinien fit plusieurs lois pour l'Eglise, toutes comprises entre ses novelles, comme étant postérieures à la publication de son code. Par la sixième, il règle les ordinations des évêques et des clercs, c'est-à-dire qu'il recommande l'observation des canons. Il veut de plus que l'évêque ne soit point marié et n'ait point d'enfants, et qu'il ait au moins passé six mois dans le clergé ou dans un monastère, qu'il soit instruit des canons, et qu'à son ordination on l'interroge s'il veut y conformer sa vie: ce que nous voyons encore dans la formule de l'ordination. La simonie y est si fortement défendue, qu'il y a lieu de croire qu'elle devenoit fort commune. La peine est la perte de la dignité que l'on a voulu acquérir, et de celle que l'on possédoit déjà, et la restitution de l'argent au profit de l'église. Les laïques sont condamnés à la restitution du double, et à l'exil perpétuel (2). Tout le monde est reçu à s'opposer à l'ordination; et on ne doit point passer outre que l'opposition ne soit examinée.

Un évêque ne doit point être absent de son église plus d'une année. S'il a quelque affaire qui demande un plus long séjour pour l'intérêt de son église, il la poursuivra par quelqu'un de son clergé. Aucun évêque ne pourra venir à la cour sans le congé de son métropolitain, ni avoir audience de l'empereur, qu'il n'ait rendu compte de son affaire au patriarche de Constantinople. A l'égard des prêtres et des autres clercs, on recommande principalement la continence. Les diaconesses, soit vierges, soit veuves auront passé cinquante ans. Les clercs qui quitteront l'habit et la vie cléricale, seront réduits à servir les magistrats dans leurs fonctions publiques (3). On doit en chaque église observer le nombre des clercs établi par la fondation, sans l'augmenter. Cette loi est adressée à Euphémius, patriarche de Constantinople, et de plus, comme étant générale, elle fut envoyée au patriarche d'Alexandrie, qui n'est point nommé, à Ephrem d'Antioche, à Pierre de Jérusalem et aux préfets du prétoire d'orient et d'Illyrie.

La dernière partie touchant la réduction du nombre excessif des clercs avoit été réglée en particulier pour l'église de Constantinople par la novelle troisième. Les fondateurs des églises avoient donné de quoi les entretenir suffisamment, déterminant le nombre de prêtres, de diacres, de diaconesses, de sous-diacres, de chantres, de lecteurs et de portiers, nécessaires pour les servir. Depuis, les évêques, cédant aux sollicitations, avoient augmenté sans bornes le nombre des clercs; en sorte que, les revenus de l'église ne pouvant suffire à leurs pensions, il falloit emprunter à usure et hypothéquer les fonds, même ayant usé le crédit: on venoit à des aliénations qui tendoient à ruiner entièrement les églises. L'empereur ordonne donc que l'on ne fera point de nouvelles ordinations, jusqu'à ce que le nombre des clercs soit réduit au pied de la fondation; et pour la grande église de Constantinople en particulier, qu'elle n'aura que soixante prêtres, cent diacres, quarante diaconesses, quatre-vingt-dix sous-diacres, cent-dix lecteurs, vingt-cinq chantres, en sorte que tout le clergé soit de quatre cent vingt-cinq personnes, et de plus cent portiers, qui semblent n'être pas comptés entre les clercs. Il est vrai que ce clergé servoit à deux autres églises unies à la cathédrale. Les clercs doivent être fixes, et ne point solliciter pour passer d'une moindre église à une plus grande (1).

Par la novelle septième, l'empereur défend l'aliénation des biens des églises. Premièrement aucune église, monastère ou hôpital, ne peut aliéner aucun de ses immeubles. Il est seulement permis au prince d'échanger contre l'église un immeuble d'égale ou plus grande valeur. L'emphytéose des biens ecclésiastiques ne peut être perpétuelle; elle est bornée au preneur, ses enfants et ses petits-enfants. On peut recevoir en usufruit un bien ecclésiastique, à la charge de donner à l'église un immeuble de pareil revenu, et que l'un et l'autre demeureront à l'église après la mort de l'usufruitier. On peut hypothéquer les biens de l'église généralement, mais non par hypothèque spéciale. On ne peut aliéner les vases sacrés que pour la rédemption des captifs. Les monastères où il y a des oratoires et des autels, ne peuvent être vendus pour être tournés à des usages profanes, comme il s'étoit pratiqué en Egypte (2).

La novelle cinquième regarde les moines. On ne doit point fonder de monastères sans la permission de l'évêque, qui y plantera la croix, et consacrera le lieu par ses prières. Les novices demeureront trois ans avant que de recevoir l'habit et faire profession; car l'un et l'autre se faisoient ensemble. Pendant ce temps, ceux qui sont esclaves pourront être revendiqués. Les moines logeront ensemble et coucheront en même lieu. Les biens du moine sont acquis au monastère; et s'il en sort, il n'en peut rien retirer. Pour lui il sera appliqué au service des

(1) Ap. Bar. an. 535, p. 254. nov. 37. Edit, Pitha. p. 691.
(2) § 4, 7, 8, 9, 10.
(3) Cap. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

(1) C. 1, c. 2.
(2) C. 1, 2. 4, 4, 6, 8, 11.

magistrats, comme le clerc déserteur (1). S'il passe à un autre monastère, les biens demeureront au premier. Si un moine devient clerc, du nombre de ceux à qui le mariage est permis, et se marie en effet, il sera chassé du clergé. L'abbé doit être choisi par l'évêque, non selon l'ordre d'antiquité, mais selon le mérite. Et tous ces réglements s'étendent aux monastères de filles. Toutes ces lois sont adressées à Epiphane, patriarche de Constantinople, et il est vraisemblable qu'il y avoit grande part.

Après une autre loi qui regarde les gouverneurs des provinces (2), il y a un édit adressé à tous les archevêques et les patriarches, par lequel il les charge de tenir la main à l'exécution de la loi précédente et de déclarer les magistrats qui feront leur devoir et ceux qui ne le feront pas. Il veut aussi qu'après que la loi aura été publiée, elle soit gardée dans l'église avec les vases sacrés et gravée sur des pierres, pour être affichée aux portiques des églises.

L'empereur Justinien ayant appris l'ordination du pape Agapit, lui envoya sa confession de foi, et le pria de conserver dans les dignités ecclésiastiques les ariens convertis (3) : ce qui semble se rapporter à la députation du concile de Carthage. L'empereur lui parloit aussi d'Estienne, évêque de Larisse, et d'Achille ordonné à sa place par Epiphane de Constantinople. Enfin il lui demandoit de faire son vicaire dans l'Illyrie l'évêque de Justinianée. C'étoit une grande ville que Justinien fit bâtir dans la Dardanie, près le village où il étoit né (4). Il la nomma *Justinianæa prima* pour la distinguer des autres villes auxquelles il avoit donné son nom, et la fit capitale de l'Illyrie.

LI. Lettres du pape Agapit.

Le pape répondit à l'empereur, approuvant sa confession de foi, et le félicitant de ses conquêtes (5). Quant aux ariens il loue son zèle pour leur réunion ; mais il lui représente qu'il ne peut rien faire contre les canons qui défendent ni de promouvoir ni de conserver dans les ordres les hérétiques réconciliés. Ils montrent, dit-il, que leur conversion n'est pas solide, s'il leur reste de l'ambition. Touchant l'affaire d'Estienne de Larisse, comme vous nous offrez qu'elle soit terminée par nos légats, nous la commettrons à ceux que nous enverrons incessamment, et nous recevons dès maintenant Achille à notre communion. Vous excusez l'évêque Epiphane de l'avoir ordonné, en disant que c'est par votre ordre ; mais il devoit vous représenter lui-même ce qui étoit dû au respect du saint-siége. Le pape se remet à ses légats de faire savoir à l'empereur sa résolution touchant la nouvelle Justinienne. La lettre est du quinzième d'octobre, et par conséquent de l'an cinq cent trente-cinq. Le pape Agapit envoya en effet à Constantinople cinq évêques pour ses légats, savoir : Sabin de Canuse, Epiphane d'Eclane, Astère de Salerne, Rustique de Fésule et Léon de Nole (1).

Cependant les évêques d'Afrique, après leur lettre synodale adressée au pape Jean, comme l'hiver retardoit le voyage de ceux qui en étoient chargés, apprirent sa mort et l'ordination d'Agapit : ce qui obligea Réparat d'y joindre une lettre de congratulation pour lui. Le pape lui fit réponse, et en même temps à la lettre synodale adressée à son prédécesseur (2). Il veut que l'on s'en tienne aux anciennes régles, et que les ariens se contentent d'être reçus à l'Eglise catholique, en quelque âge qu'ils aient été baptisés, sans prétendre d'être admis dans le clergé, ni y conserver aucun rang. Il convient aussi que les évêques et les clercs étrangers ne doivent point être reçus sans montrer la permission de leurs supérieurs, pour éviter les inconvénients de la vie vagabonde.

Ainsi l'église d'Afrique se rétablissoit après tant de souffrances. Elle s'augmentoit même par la conversion de quelques barbares, savoir : des Maures, voisins de Tripoli, dont la ville se nommoit Cidame et que l'on appeloit *Pacati*, à cause de leur fidélité à observer la paix avec les Romains : ils se firent tous chrétiens par les soins de Justinien, aussi bien que les Gadabitains, voisins de Leptis (3). A l'extrémité de la Pentapole étoient deux villes, toutes deux nommées Augila, où l'on adoroit encore Ammon et Alexandre, et on leur offroit des sacrifices. Justinien fit instruire ces peuples, les rendit tous chrétiens et bâtit chez eux une église à la vierge. Il changea en église un temple que les juifs avoient à Borion, ville voisine des Maurusiens, et qu'ils disoient avoir été bâtie par Salomon, et leur fit embrasser à tous la religion chrétienne.

LII. Mort d'Épiphane. Anthime, patriarche de Constantinople.

Cependant Epiphane, patriarche de Constantinople, mourut en cinq cent trente-cinq, et Anthime, évêque de Trébisonde, fut mis à sa place par le crédit de l'impératrice Théodora. Il passoit pour catholique et, comme tel, avoit été un des commissaires de la conférence contre les sévériens ; mais en effet il étoit ennemi du concile de Chalcédoine, aussi bien que l'impératrice. Ephrem, patriarche d'Antioche, ayant appris cette ordination, écrivit à l'empereur Justinien, le priant de faire en sorte que les lettres synodiques, qu'Anthime devoit envoyer selon la coutume, fussent entièrement conformes à la doctrine de l'Eglise (4). Ensuite

(1) C. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.
(2) Nov. 8.
(3) Agap. Epist. 4.
(4) Procop. IV, Ædif. c. 1.
(5) Epist. 4.

(1) Conc. C. P. Act. 1, t. 5, p. 11.
(2) Epist. 2.
(3) Procop. VI, Ædif. c. 8. Ibid. c. 4, 2.
(4) Liber. c. 20. Marcell. Chr. an. 535. Sup, n. 32. Phot. Bibl. Cod. 128, p. 777. in fin.

après qu'Anthime lui eut envoyé sa lettre synodale, il lui écrivit à lui-même, ne refusant pas de la recevoir ; car Anthime n'y découvroit rien de son impiété, mais le priant de s'expliquer avec plus de détail et d'exactitude, et d'anathématiser Eutychès et sa doctrine. Ephrem étoit bien averti des sentiments d'Anthime, comme il paroît par une lettre qu'il lui avoit écrite auparavant, où il lui montroit que le concile de Chalcédoine avoit également condamné Nestorius et Eutychès, et en quoi consistoit l'hérésie de ce dernier (1).

L'ordination d'Anthime encouragea tellement les acéphales, que les principaux de la secte vinrent à Constantinople, savoir : Sévère, faux patriarche d'Antioche, Pierre, chassé d'Apamée, et un moine syrien, nommé Zoara. Ils tenoient des assemblées dans des maisons particulières et osoient même y baptiser. Les abbés catholiques de Constantinople envoyèrent à Rome avertir le pape Agapit de tous ces désordres (2). Mais ayant appris qu'il devoit venir lui-même à Constantinople, ils attendirent son arrivée, ayant parole de l'empereur qu'il feroit exécuter ce que le pape auroit ordonné canoniquement contre les schismatiques.

LIII. Le pape Agapit à Constantinople.

En effet le pape Agapit fut obligé de venir à Constantinople par ordre de Théodat, roi des Goths. Car Justinien résolut de reprendre sur eux l'Italie, comme il avoit repris l'Afrique sur les Vandales, et Théodat, épouvanté de ses menaces, écrivit au pape et au sénat de Rome que s'ils ne faisoient en sorte de détourner d'Italie l'armée de l'empereur, il feroit mourir les sénateurs avec leurs femmes et leurs enfants (3). Le pape Agapit fut donc obligé de se charger de cette negociation. Mais n'ayant pas de quoi faire son voyage, il engagea les vases sacrés de l'église de Saint-Pierre pour une certaine somme d'argent que lui prêtèrent les trésoriers du prince, et dont il leur donna sa promesse. Etant arrivé en Grèce on lui présenta un homme qui ne pouvoit ni parler ni se lever de terre. Le pape demanda à ses parents qui le lui avoient amené, s'ils croyoient qu'il pût guérir (4). Ils dirent qu'ils en avoient une espérance ferme par la puissance de Dieu et l'autorité de saint Pierre. Aussitôt le pape se mit en prières et commença la messe, après laquelle, sortant de l'autel, il prit le boiteux par la main, le leva de terre et le fit marcher en présence de tout le peuple, et ayant mis dans sa bouche le corps de notre seigneur, sa langue fut déliée.

Le pape entra dans Constantinople, le second jour de février cinq cent trente-six, accompagné de cinq évêques, ses légats, et des clercs qu'il avoit amenés ; savoir : Théophane et Pélage, diacres de l'église romaine, Mennas et Pierre, notaires, et quelques autres. Il reçut avec honneur ceux que l'empereur envoya au-devant de lui ; mais il ne voulut point voir le nouveau patriarche Anthime (1). Il ne put rien obtenir touchant le sujet de son ambassade de détourner la guerre d'Italie ; l'empereur y étoit déjà engagé par trop de grandes dépenses. Ainsi il se réduisit à traiter les affaires de la religion. L'empereur et l'impératrice le prioient de recevoir la visite d'Anthime et de l'admettre à sa communion ; et le pape offrit de le faire, pourvu qu'il donnât par écrit une confession de foi catholique et qu'il retournât à son siége de Trésibonde. Car il est impossible, disoit-il, qn'un homme transféré demeure dans le siége de Constantinople. L'impératrice offrit secrètement au pape de grands présents et lui fit de grandes menaces ; mais il demeura ferme. Au contraire, il persuada à l'empereur de faire déposer Anthime, qui aima mieux quitter le siége de Constantinople que de faire profession de la foi catholique, et cela à la persuasion de Sévère, ainsi que celui-ci s'en vantoit dans ses lettres à Théodose d'Alexandrie (2).

LIV. Déposition d'Anthime.

Anthime ne voulut point comparoître dans le concile que le pape tint à Constantinople pour le juger ; ainsi il fut déposé et rendit à l'empereur son pallium. Après quoi, il se retira en un lieu où il étoit sous la protection de l'impératrice. Avec lui furent condamnés Sévère, Pierre et Zoara. A la place d'Anthime, on élut évêque de Constantinople, Mennas, alexandrin de naissance, supérieur du grand hôpital de Saint-Samson à Constantinople, qui étoit catholique, recevant le concile de Chalcédoine, connu par sa science et l'intégrité de ses mœurs (3). L'empereur le choisit avec l'approbation de tout le clergé et de tout le peuple, et le pape le consacra de sa main dans l'église de Sainte-Marie.

Le pape Agapit écrivit une lettre synodale à Pierre, patriarche de Jérusalem, pour lui donner avis de ce qu'il avoit fait en ce concile (4). Etant arrivé, dit-il, à la cour de l'empereur, nous avons trouvé le siége de Constantinople usurpé, contre les canons, par Anthime, évêque de Trésibonde ; il a même refusé de quitter l'erreur d'Eutychès. C'est pourquoi, après l'avoir attendu à pénitence, nous le déclarons indigne du nom de catholique et d'évêque, jusqu'à ce qu'il reçoive pleinement la doctrine des pères. Vous devez rejeter de même les autres que le saint-siége a condamnés. Nous nous sommes étonnés que vous ayez approuvé cette injure faite au siége de Constantinople,

(1) Ibid. p. 781.
(2) Sup. XXXI, n. 44. Libell. t. 5, Conc. p. 31, A.
(3) Procop. 1. Goth. 1. Liber. Brev. c. 21. Marcell. Chr. an. 535, 590.
(4) Cassiod. XII, Var. 20. Greg. III, Dial. c. 3.

(1) Liber. brev. c. 22. Libell. t. 5, Conc. p. 52. A.
(2) Evagr. IV, Hist. c. 11.
(3) Liber. c. 21. Libell. t. 5, Conc. p. 14. D.
(4) T. 5, p. 47.

au lieu de nous en avertir; et nous l'avons réparée par l'ordination de Mennas, qui est le premier de l'église orientale ordonné par les mains de notre siége. Les évêques d'orient et de Palestine, qui se trouvoient alors à Constantinople, présentèrent ensuite une requête au pape, qu'ils qualifient père des pères et patriarche, où ils accusent Sévère d'avoir été initié aux mystères des païens, d'avoir enseigné la doctrine d'Eutychès et de Manès, et d'avoir répandu en orient le sang des saints, par les mains des juifs séditieux. Ils se plaignent aussi de Pierre d'Apamée et de Zoara, qu'ils accusent en particulier d'ignorance et de dissolution, et concluent à ce que l'on délivre l'église de ces hérétiques, que l'on demande à l'empereur une loi pour faire brûler leurs écrits, et que l'on mette à exécution le jugement prononcé contre Anthime (1). Cette requête est souscrite par onze évêques, dont les premiers sont Thalassius de Béryte, Mégas de Berée et Jean de Gabale. Il y a aussi les signatures de trente-trois prêtres, diacres ou lecteurs, députés de diverses églises, dont les premiers sont ceux d'Antioche.

Le pape Agapit reçut une autre requête présentée par Marien, prêtre et exarque des monastères de Constantinople, tant en son nom que des autres abbés de la même ville, et de ceux de Jérusalem et d'orient qui s'y trouvoient présents (2). Ils donnent au pape le titre d'archevêque de l'ancienne Rome et patriarche œcuménique. Ils se plaignent que les schismatiques acéphales, sectateurs de Dioscore et d'Eutychès, tiennent des assemblées. Ils entrent, disent-ils, en plusieurs maisons de personnes constituées en dignité, et y séduisent les femmes par leurs erreurs. Ils élèvent des autels et des baptistaires dans les maisons particulières de la ville et des faubourgs, et méprisent tout le monde à cause de la protection qu'ils reçoivent du palais. Nonobstant les lois de l'empereur, qui défendent aux hérétiques de s'assembler et de baptiser, Zoara a baptisé le jour de Pâques plusieurs personnes, entre lesquelles sont des enfants de ceux qui demeurent dans le palais. La requête passe ensuite à la déposition d'Anthime, et demande que le pape lui marque un terme pour retourner à son église de Trébisonde, sous peine d'être déposé de l'épiscopat et un autre ordonné à sa place. Quant à Sévère, Pierre et Zoara, ils demandent que le pape les fasse chasser de Constantinople, comme déjà condamnés, aussi bien que plusieurs évêques, prêtres et moines, tant nestoriens qu'eutychéens, qu'ils offrent de nommer en temps et lieu. Cette requête est souscrite par quatre-vingt-seize abbés, la plupart de Constantinople et des environs, les autres de Palestine et de Syrie, dont plusieurs souscrivent en syriaque. Le pape Agapit envoya ces requêtes à l'empereur; mais avant que l'affaire fût terminée, il tomba malade et mourut, après dix mois de pontificat, le vingt-deuxième d'avril de la même année six cent trente-six. Il mourut à Constantinople, comme il se préparoit à retourner en Italie, ayant déclaré le diacre Pélage son apocrisiaire auprès de l'empereur. Son corps fut rapporté à Rome et enterré à Saint-Pierre (1). Il ordonna quatre diacres dans une ordination et onze évêques.

LV. Concile de Constantinople sous Mennas.

Pour achever ce que le pape Agapit avoit commencé, et juger définitivement les schismatiques, l'empereur Justinien fit tenir un concile à Constantinople dont la première session fut le sixième des nones de mai, après le consulat de Bélisaire, indiction quatorzième, c'est-à-dire le second jour de mai cinq cent trente-six. Mennas y présidoit, et à sa droite étoient assis premièrement les cinq évêques d'Italie, qui étoient venus à Constantinople comme légats du pape Agapit. A la gauche le premier étoit Hypace d'Ephèse, et ce concile étoit en tout de cinquante-deux évêques. Ensuite étoient les députés des absents. Premièrement ceux de l'église romaine en particulier; car les cinq évêques d'Italie représentoient toute l'église d'occident. C'étoient les clercs que le pape avoit amenés avec lui; entre autres le diacre Pélage. Puis les députés d'Ephrem patriarche d'Antioche, de Pierre, patriarche de Jérusalem, de Sotéric, archevêque de Césarée en Cappadoce, d'Elpide d'Ancyre, de Photius de Corinthe. Le clergé de Constantinople assistoit aussi au concile; mais personne n'y parut de la part de l'église d'Alexandrie, à cause du trouble où elle étoit (2).

Après que chacun eut pris sa place, on fit entrer les abbés, qui avoient présenté une requête à l'empereur, et avec eux le référendaire Théodore, chargé de l'apporter au concile (3). Les abbés de Constantinople étoient au nombre de cinquante-quatre, tant il y avoit de monastères dans cette grande ville et aux environs. Le premier étoit Marien, abbé de saint Dalmace, et le second, Agapit abbé de Dius. D'antioche, c'est-à-dire de la seconde Syrie, ils étoient onze, dont le premier étoit Paul, député du monastère de saint Maron. De Palestine, dix-neuf, et à leur tête Domitien, abbé du monastère de saint Martyrius. Il y en avoit du mont Sinaï, et de Raïthe. Tous les abbés et les députés ensemble étoient au nombre de quatre-vingt-sept.

On fit lire leur requête, qui contenoit des plaintes contre Anthime, Sévère, Pierre et Zoara, à peu près semblables à celles des requêtes présentées au pape Agapit. Ils accusent Anthime d'avoir quitté depuis longtemps son église de Trébisonde, et d'avoir trompé le

(1) T. 5, Conc. p. 58. Sup. xxxi, n. 39.
(2) T. 5, Conc. p. 21. C.

(1) Liber. c. 22. Lib. Pontif.
(2) T. 5, init. Sup. n. 51.
(3) P. 7.

monde par une apparence de vie mortifiée. Ils disent à l'empereur : Quoique vous eussiez pu chasser ces schismatiques, vous êtes louable d'avoir voulu qu'ils fussent jugés canoniquement par l'archevêque de l'ancienne Rome, que Dieu a envoyé ici, comme il envoya à Rome saint Pierre, pour dissiper les prestiges de Simon. Nous vous supplions donc de faire exécuter son jugement et de délivrer l'Eglise d'Anthime et de ces autres hérétiques. Ensuite les évêques d'Italie et les légats du saint-siége donnèrent à lire les deux requêtes présentées au pape Agapit, tant par les abbés que par les évêques, et la lettre synodale du pape à Pierre de Jérusalem, en exécution de laquelle le patriarche Mennas nomma des commissaires pour chercher Anthime, lui signifier ce qui avoit été fait et le citer à comparoître devant le concile dans trois jours (1). Ainsi finit la première session.

La seconde se tint quatre jours après, savoir : le sixième de mai cinq cent trente-six. Les commissaires firent leur rapport de la perquisition qu'ils avoient faite d'Anthime, en tous les lieux où ils croyoient qu'il pouvoit être, sans avoir pu découvrir où il étoit. Sur quoi le patriarche Mennas dit : Quoique l'intention d'Anthime soit évidente, de ne se pas présenter, toutefois, pour imiter la bonté de notre seigneur Jésus-Christ, nous lui donnons encore un autre délai de trois jours, et il nomma d'autres commissaires, qui ayant fait leur rapport à la troisième séance le dixième de mai, le patriarche donna encore un troisième délai et nomma de nouveaux commissaires (2). Et pour ôter à Anthime tout prétexte d'ignorance, il ordonna que l'on afficheroit publiquement un monitoire contenant la perquisition et la citation.

On avoit donné trois jours francs pour chaque citation, et on en donna sept pour le monitoire; ainsi la quatrième session ne se tint que le vingt et unième de mai. Les commissaires lurent leur rapport des perquisitions qu'ils avoient faites, sans pouvoir apprendre aucune nouvelle d'Anthime et du monitoire qu'ils avoient fait afficher, sur quoi le patriarche Mennas demanda les avis, premièrement aux Romains, puis au reste du concile. Les Romains dirent qu'ils suivoient en tout le jugement du pape Agapit : le concile par la bouche d'Hypace d'Ephèse dit qu'Anthime se trouvoit coupable d'avoir violé les canons par sa translation, et la foi en soutenant secrètement l'hérésie d'Eutychès, et travaillant à rompre l'union des églises, procurée avec tant de peine, quoiqu'il eût promis à l'empereur et écrit aux patriarches qu'il suivroit en tout le saint-siége (3). Qu'on lui avoit donné tout le temps de se reconnoître, mais que puisqu'il persévéroit dans sa contumace, il devoit, suivant le jugement du pape, être privé de l'évêché de Trebisonde et du nom de catholique. Le patriarche prononça le jugement conforme à cet avis. Quand le concile fut levé les orientaux et quelques autres firent plusieurs acclamations, demandant qu'on anathématisât en même temps Sévère, Pierre et Zoara (1). Chassez, disoient-ils, ceux qui baptisent dans les maisons; renversez la caverne de Zoara; brûlez les cavernes des hérétiques. Pourquoi Pierre a-t-il des monastères? Il y tient tous les hérétiques. Le patriarche les pria de prendre patience jusqu'à ce que l'on en eût parlé à l'empereur. Ainsi finit la quatrième session, qui fut souscrite par soixante et onze évêques. Les Romains souscrivirent en latin, les Grecs en grec, et les Syriens au nombre de quarante en syriaque.

LVI. Condamnation de Sévère, Pierre et Zoara.

La cinquième session fut tenue le quatrième de juin cinq cent trente-six. Le référendaire Theodore y apporta des requêtes présentées à l'empereur par les évêques de la seconde Syrie et les abbés de Constantinople avec quelques-uns de Jérusalem. On les fit lire, puis le référendaire de l'empereur s'étant retiré, on lut la requête que les moines adressoient au patriarche, aux Romains et au concile. Elle portoit qu'après le jugement rendu contre Anthime, ils étoient obligés de porter leurs plaintes contre Sévère et Pierre qui avoient troublé tout l'orient. Là ils rapportent leurs crimes, qui ont été marqués ci-dessus, et concluent à ce que Sévère et Pierre soient anathématisés, et l'empereur supplié de les chasser de Constantinople, de faire cesser leurs assemblées illicites et de brûler les écrits impies de Sévère (2). Nous demandons aussi, ajoutent-ils, la condamnation du nommé Zoara, syrien, ignorant et insolent, qui ne sait que ce qu'il a appris d'eux.

Pour faire droit sur cette requête, les Romains demandèrent la lecture des deux lettres du pape Hormisdas, la première du dixième de fevrier cinq cent dix-huit, aux moines de la seconde Syrie, la seconde à Epiphane, patriarche de Constantinople du vingt-sixième de mai cinq cent vingt et un, dans lesquelles ils condamnoit Sévère d'Antioche et Pierre d'Apamée (3). Les légats représentèrent ces lettres en latin, et on en lut la version grecque. Le patriarche Mennas ordonna ensuite aux notaires de l'église de Constantinople de produire les pièces qu'ils avoient touchant cette affaire. On lut la requête du clergé et des moines d'Antioche au patriarche de Constantinople Jean, et à son concile en cinq cent dix-huit. La relation du même concile au patriarche portant anathème contre Sévère; et la requête des abbés de Constantinople sur laquelle le concile avoit pronon-

(1) P. 11, 22, 47.
(2) P. 58, E. 66, 71.
(3) P. 78, 82, 86, 87.

(1) P. 90, 91.
(2) P. 100, 107, 108. Sup. l. xxxi, n. 45, 46. p. 126, C.
(3) P. 143. Sup. liv. xxxi, n. 38, 51. p. 155, F.

cé (1). Puis les acclamations faites dans l'église de Constantinople le quinzième de juillet cinq cent dix-huit, les lettres de Jean de Constantinople à Jean de Jérusalem et à Epiphane de Tyr pour la réunion, la lettre synodale de Jean de Jérusalem à Jean de Constantinople. Celle d'Epiphane de Tyr au concile de Constantinople, les acclamations faites dans l'église de Tyr, le seizième de septembre cinq cent dix-huit. La lettre des évêques de la seconde Syrie à Jean de Constantinople et à son concile, contenant leurs plaintes contre Sévère et Pierre. Les informations faites contre Pierre par le gouverneur de la province, sur la requête du clergé aux évêques, la requête des moines d'Apamée aux mêmes évêques (2).

Après la lecture de toutes ces pièces, le patriarche Mennas demanda les avis (3). Les Romains le dirent les premiers en ces termes : Il paroît que Sévère, Pierre et leurs complices sont condamnés depuis longtemps par les décrets du pape Hormisdas, c'est pourquoi nous les tenons pour condamnés, avec les écrits impies de Sévère contre les décrets du concile de Chalcédoine et les lettres de saint Léon. Nous comprenons dans le même anathème Zoara et tous ceux qui communiquent avec eux. Le concile dit ensuite anathème à Sévère et à Pierre, comme déjà condamnés, et à Zoara, aux faux baptêmes et aux écrits impies de Sévère, et le patriarche Mennas confirma l'avis du concile par le jugement solennel qu'il prononça. Ainsi finit ce concile de Constantinople remarquable principalement par les pièces insérées dans cette cinquième session, que nous avons déjà rapportées chacune en leur temps (4).

L'empereur Justinien confirma le jugement du concile par une constitution adressée au patriarche Mennas, et apparemment accordée à sa prière (5). Il défend à Anthime, à Sévère, à Pierre et à Zoara, d'entrer dans Constantinople ni dans aucune ville considérable. Il veut que les écrits de Sevère soient brûlés, et défend de les transcrire, sous peine d'avoir le poing coupé. Il défend à tous les hérétiques, particulièrement aux sectateurs de Nestorius, d'Eutychès et de Sévère, d'exciter aucune sédition, ni de troubler la paix de l'Eglise par des assemblées illicites et l'administration illégitime des sacrements. Cette loi est du sixième d'août cinq cent trente-six.

Les moines de Palestine, qui avoient été députés à Constantinople, l'apportèrent à Jérusalem, avec une lettre du patriarche Mennas au patriarche Pierre, et les actes du concile de Constantinople (6). Le patriarche Pierre assembla son concile à Jérusalem, le treizième des calendes d'octobre, après le consulat de Bélisaire, indiction quinzième, c'est-à-dire le dix-neuvième de septembre cinq cent trente-six. La procédure faite à Constantinople y fut trouvée canonique, et on confirma la déposition d'Anthime ; car pour les autres, ils avoient été suffisamment condamnés auparavant. Ce jugement fut souscrit par quarante-neuf évêques, dont les premiers sont Pierre de Jérusalem, Elie de Césarée et Théodose de Scythopolis. Il est à croire qu'il se tint dans les provinces plusieurs conciles semblables.

Le prêtre Eusèbe, trésorier de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem, et l'un des députés pour le concile obtint pendant qu'il étoit à Constantinople, en faveur de son église, le privilège de pouvoir aliéner des maisons qui lui produisoient peu de revenu, pour subvenir plus aisément aux pèlerins innombrables qui venoient visiter les saints lieux (1).

Il semble aussi que ce fut en conséquence du concile, et pour réprimer les entreprises des schismatiques, que l'empereur défendit de célébrer le saint sacrifice à Constantinople, dans les oratoires des maisons particulières, sinon par des clercs que le patriarche auroit députés sous peine de confiscation de la maison. Cette loi est de l'année suivante cinq cent trente-sept, aussi bien que celle qui pourvoit aux frais des funérailles. Il y avoit à Constantinople onze cents boutiques destinées à les fournir, et pour cela exemptes de toute imposition. Chaque lit, c'est-à-dire chaque corps devoit être accompagné de huit religieuses qui chantoient et de trois acolytes (2). Des onze cents boutiques, huit cents fournissoient les fossoyeurs, nommés doyens ou lecticaires, qui se tiroient ainsi de tous les corps de métiers. Les trois cents autres boutiques donnoient seulement de l'argent. Ainsi tous les enterrements se faisoient gratis, à moins que quelqu'un ne voulût ajouter quelque dépense extraordinaire.

LVII. Silvérius, pape ; puis Vigile.

A Rome quand on eut appris la mort du pape Agapit, le roi Théodat fit élire à sa place Silvérius, sous-diacre, fils du pape Hormisdas, qui tint le saint-siége deux ans. Cependant l'impératrice Théodora fit appeler Vigile, diacre de l'église romaine, qui étoit à Constantinople, et lui fit promettre secrètement qu'il aboliroit le concile de Chalcédoine et écriroit à Théodose d'Alexandrie, à Anthime et à Sévère, approuvant leur foi, moyennant quoi, elle lui donneroit sept cents livres d'or et un ordre pour Bélisaire, qui le feroit ordonner pape. Vigile en ayant donné sa promesse vint à Rome, où il trouva Silvérius en possession du saint-siége. Il alla donc à Ravenne trouver Bélisaire, et lui montra l'ordre de l'impératrice lui promettant deux cents livres d'or, s'il le faisoit ordonner à la place de Silvérius. Bélisaire prit Rome le dixième de décembre cinq

(1) P. 158. Sup. xxxi, n. 45. p. 162, E. Sup. xxxi, n. 42, 40 43.
(2) N. 44. 46. Conc. p. 243.
(3) P. 250, E.
(4) P. 251, 254.
(5) Nov. 42. t. 6, Conc. p. 264.
(6) T. 5. Con. Nov. 40.

(1) Nov. 40.
(2) Nov. 58, 59. Nov. 43.

cent trente-six, et elle se rendit principalement à la persuasion du pape Silvérius ; mais l'année suivante Vitiges, roi des Goths, vint l'assiéger. Pendant ce siége qui fut long, on remarqua le respect des Goths pour les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, toutes deux hors de Rome (1). Loin d'y faire aucun désordre, ils laissèrent toujours aux ecclésiastiques la liberté d'exercer leurs fonctions.

Cependant on accusa le pape Silvérius d'avoir écrit aux Goths (2) pour les faire entrer dans Rome par intelligence. Mais il passoit pour coustant que c'étoit une calomnie, et qu'un avocat, nommé Marc, et un garde prétorien, nommé Julien, avoient composé en son nom de fausses lettres adressées au roi des Goths. Toutefois Bélisaire fit venir Silvérius au palais, où lui et sa femme Antonine, confidente de l'impératrice, s'efforcèrent de lui persuader secrètement d'obéir à cette princesse, de renoncer au concile de Chalcédoine et d'approuver par écrit la créance des hérétiques. Le pape, au sortir du palais, dit à ceux de son conseil ce que l'on vouloit lui faire faire, et se retira à l'église de Sainte-Marie-Sabine. Là on lui envoya Photius, fils d'Antonine du premier lit, pour l'inviter à venir au palais, lui promettant sûreté avec serment. Ceux qui accompagnoient le pape Silvérius lui conseilloient de ne se point fier aux serments des Grecs. Il sortit pourtant et vint au palais. On ne lui fit rien ce jour-là, et on lui permit de retourner à l'église où il demeuroit, à cause du serment qu'on lui avoit fait.

Bélisaire le manda une autre fois. Il voyoit bien qu'on vouloit le surprendre, toutefois, après s'être mis en prière, et avoir recommandé ses affaires à Dieu, il sortit de son église et vint au palais. On le fit entrer seul et les siens ne le virent plus. Le lendemain Bélisaire assembla les prêtres, les diacres et tout le clergé de Rome, et leur ordonna d'élire un autre pape. Ils doutoient de ce qu'ils devoient faire, et quelques-uns résistoient ; mais enfin par l'autorité de Bélisaire, Vigile fut ordonné pape le vingt-deuxième de novembre cinq cent trente-sept. Alors Bélisaire pressa Vigile de lui payer ses deux cents livres d'or et d'accomplir la promesse qu'il avoit faite à l'impératrice. Mais Vigile avoit peine à s'y résoudre, tant par la crainte des Romains, que par avarice.

Quant au pape Silverius, il fut envoyé en exil à Patare en Lycie, dont l'évêque alla trouver Justinien et le menaça du jugement de Dieu, pour avoir ainsi chassé de son siége le chef de toute l'Église. L'empereur, qui ne savoit rien des ordres que l'impératrice avoit donnés, commanda que Silvérius fût renvoyé à Rome, que l'on informât de la vérité des lettres qu'on l'accusoit d'avoir écrites aux Goths ; et que s'il étoit prouvé qu'elles fussent de lui, il demeurât évêque dans quelque autre ville ; et si elles étoient trouvées fausses, il fût rétabli dans son siége. Le diacre Pélage, qu'Apagit avoit laissé son légat à Constantinople, étant gagné par l'impératrice, et chargé de ses ordres, courut en diligence pour empêcher que l'ordre de l'empereur ne fût exécuté et que Silvérius ne retournât à Rome ; mais l'ordre de l'empereur l'emporta. Vigile, épouvanté du retour de Silvérius, et craignant d'être chassé, manda à Bélisaire : Donnez-moi Silvérius, autrement je ne puis exécuter ce que vous me demandez. Silvérius fut donc livré à deux défenseurs et à d'autres serviteurs de Vigile qui le menèrent dans l'île Palmaria où ils le gardèrent, et il y mourut de faim le vingtième de juillet cinq cent trente-huit, après avoir tenu le saint-siége deux ans.

Alors Vigile, pour accomplir la promesse qu'il avoit faite à l'impératrice, donna à Antonine une lettre pour Théodose d'Alexandrie, Anthime, déposé de Constantinople et Sévère d'Antioche (1), où il leur déclare qu'il tient la même foi qu'eux ; mais il les prie de tenir sa lettre secrète, et au contraire de faire semblant qu'il leur est suspect. Avec cette lettre, il leur envoya sa confession de foi où il rejetoit les deux natures en Jésus-Christ et la lettre de saint Léon, disant : Anathème à ceux qui ne confessent pas une personne et une essence, et en particulier à Paul de Samosate, à Diodore de Tarse, à Théodore de Mopsueste et à Théodoret. Ayant ainsi écrit secrètement aux hérétiques, il demeura en possession du saint-siége.

LVIII. Lettres de Vigile.

Mais en public, il professa toujours la foi catholique et en donna un témoignage authentique à l'empereur Justinien, irrité de ce qu'il ne lui avoit pas écrit suivant la coutume à son entrée au pontificat, ni répondu à la lettre du patriarche Mennas, contenant sa profession de foi (2). Justinien interpréta mal le silence de Vigile et entra en soupçon de sa foi, ayant peut-être quelque connoissance de ce qu'il avoit secrètement écrit aux schismatiques. Il envoya donc à Rome le patrice Dominique avec des lettres par lesquelles il témoignoit sa défiance à l'égard du pape et son attachement à la foi. Le pape Vigile, dans sa réponse, loue hautement la foi de l'empereur, et déclare qu'il n'en a point d'autre que celle de ses prédécesseurs Célestin, Léon, Hormisdas, Jean et Agapit, qu'il reçoit les quatre conciles et la lettre de saint Léon, et anathématise tous ceux qui croient le contraire, et en particulier Sévère, Pierre d'Apamée, Anthime, Zoara et Théodose d'Alexandrie ; mais que comme ils ont été déjà suffisamment condamnés, il n'a pas cru devoir répondre à la déclaration que Mennas en avoit donnée. Enfin, il

(1) Liber. Brev. c. 22. Chr. Marcell. 536, lib. Pontif. Procop. 1. Goth. c. 14. 11, Goth. c. 4.
(2) Liberat. c. 22. Procop. 1. Goth. c. 25.

(1) Liber. Victo. Tun. Chr.
(2) Epist. 4, p. 315.

prie l'empereur de conserver les priviléges du saint-siége, et de ne lui envoyer que des personnes catholiques et irréprochables. Il est visible que cette lettre est une apologie du pape Vigile, pour effacer les soupçons que l'empereur avoit conçus de sa foi.

Il écrivit en même temps au patriarche Mennas une lettre où il le félicite de ce qu'il exécute ce qu'il avoit promis au pape Agapit à son ordination, en recevant les quatre conciles et anathémathisant les schismatiques (1). A la fin de ces deux lettres, outre la souscription du pape Vigile, étoit celle du patrice Dominique, datée du quinzième des calendes d'octobre, sous le consulat de Justinien, c'est-à-dire du dix-septième de septembre cinq cent quarante.

Cependant Vigile étoit reconnu pour pape légitime depuis son ordination, comme il paroit par la consultation de Profuturus, évêque de Brague, en Lusitanie, à laquelle il répondit le vingt-neuvième de Juin, sous le consulat de Jean, c'est-à-dire trois cent cinquante-huit. Il parle d'abord des priscillianistes, qui s'abstenoient de la chair par superstition, et conclut en ces mots : Nous ne blâmons pas l'abstinence agréable à Dieu, mais nous ne recevons point ceux qui détestent ses créatures. Il parle de la manière de réconcilier les ariens, à cause des Goths qui dominoient en Espagne, et dont il se convertissoit toujours quelques-uns (2). Il dit qu'une église est suffisamment consacrée dès qu'on y a célébré la messe, quoiqu'on n'y ait point jeté d'eau bénite, et que l'ordre des prières de la messe est toujours le même, excepté quelques petites additions aux jours les plus solennels, c'est-à-dire que le canon de de la messe ne change point, excepté les causes particulières que l'on insère après le *Communicantes*. On voit en cette lettre l'eau bénite bien expressément marquée.

Théodebert, roi des Francs, ayant envoyé des troupes en Italie à l'occasion de la guerre entre les Romains et les Goths, fit consulter le pape Vigile par Modéric, son ambassadeur, quelle devoit être la pénitence de celui qui avoit épousé la femme de son frère. Le pape, outre la réponse qu'il fit au roi, écrivit à saint Césaire d'Arles, qui étoit dans ses états, de s'informer de la qualité du fait et de la disposition du pénitent pour instruire le roi du temps nécessaire à une telle pénitence, et le prier d'empêcher de tels désordres à l'avenir (3). La raison de renvoyer cette affaire à saint Césaire est remarquable : On doit, dit le pape, commettre aux évêques présents la mesure de la pénitence, afin que l'on puisse aussi accorder l'indulgenc selon la componction du pénitent. La lettre est du troisième de mars cinq cent trente-huit.

(1) Epist. 5.
(2) Vigil. Epist. 2, p. 311. Baluz. Nova Coll. p. 1472. c. 3, 4, 5.
(3) Epist. 5, p. 314.

LIX. Troisième concile d'Orléans.

La même année, le septième de mai, autrement le jour des nones du troisième mois, la quatrième année après le consulat de Paulin le jeune, et la vingt-septième du roi Childebert, les évêques de son royaume s'assemblèrent à Orléans et y tinrent le concile que l'on compte pour le troisième, où ils firent trente-trois canons. Le premier ordonne la tenue des conciles tous les ans, et déclare que les évêques ne sont point dispensés de s'y trouver, pour être dans le partage de différents rois (1). Lorsque la Gaule étoit partagé entre les Francs, les Bourguignons et les Goths, les rois d'une nation ne permettoient pas volontiers à leurs évêques d'aller au concile qui se tenoit chez un autre. Mais ce n'étoit plus une excuse depuis que tout fut soumis aux François, quoiqu'ils eussent plusieurs rois. On recommande l'ancienne forme des élections des évêques, par les évêques de la province, du consentement du clergé et des citoyens, apparemment à cause du trouble que la puissance séculière commençoit à y rapporter.

Les clercs qui, sous prétexte de quelque protection, refuseront de faire leurs fonctions, seront ôtés du canon, et ne recevront plus de gages ni de présents; que s'ils refusent ouvertement d'obéir par orgueil ou par quelque dépit, ils seront réduits à la communion laïque, jusqu'à ce qu'ils aient fait satisfaction à l'évêque; que s'ils font des conspirations par écrit ou par serment, comme il étoit arrivé depuis peu en plusieurs lieux, ils seront punis à la discrétion du concile. Ces rebellions des clercs semblent être encore un effet de la domination des barbares (2). Un clerc ne doit ni poursuivre ni être poursuivi devant le juge séculier, sans la permission de l'évêque. Un évêque ne pourra ôter à un clerc ce que son prédécesseur lui aura donné; mais celui même qui l'a donné peut l'ôter au clerc s'il s'en rend indigne. Il peut aussi le lui ôter, en lui donnant l'administration d'une église ou d'un monastère. Ces revenus donnés aux clercs, à cause d'une certaine administration, ou par la libéralité de l'évêque, ont été l'origine des bénéfices, comme il a déjà été remarqué.

La messe doit être dite à tierce, c'est-à-dire à neuf heures du matin aux jours solennels, afin qu'on puisse plus facilement venir à vêpres le soir. Les laïques ne sortiront point de la messe que l'oraison dominicale ne soit dite et que la bénédiction ne soit donnée, si l'évêque est présent. On n'assistera point aux offices avec des armes. Ceci est manifestement pour les barbares, car les Romains ne portoient pas même d'épée hors la guerre et les voyages. Le concile dit encore : Parce que le peuple est persuadé que le dimanche il n'est pas permis de voyager

(1) T. 5. p. 194. V. Coint. an. 538. n. 9. Can. 5.
(2) C. 11, 19. 21, 27.

avec des chevaux, des bœufs ou des voitures, ni de préparer à manger, ou rien faire qui regarde la propreté des maisons ou des personnes; ce qui sent plus l'observation judaïque que le christianisme; nous ordonnons que ce qui a été ci-devant permis le dimanche, le soit encore. Nous voulons toutefois que l'on s'abstienne de travailler aux champs, c'est-à-dire de labourer, façonner la vigne, faucher les foins, moissonner ou battre le blé, essarter, faire des haies, pour vaquer plus aisément aux prières de l'église. Que si quelqu'un y contrevient, ce ce n'est pas aux laïques, mais aux évêques à le corriger. Nous avons déjà vu que la loi de Constantin permettoit même le travail de la campagne en cas de besoin. Or, comme il y avoit des juifs par toutes les Gaules, on craignoit avec raison que les chrétiens n'imitassent leurs superstitions (1). On ne séparera point les nouveaux chrétiens qui auront contracté des mariages incestueux par ignorance; mais seulement ceux qui l'auront fait à leur escient, au mépris des lois; ce qui sera fait au jugement de l'évêque. On n'imposera point la pénitence aux jeunes gens, ni aux mariés, que du consentement de l'un et de l'autre. Il faut entendre la pénitence publique. Ce sont les canons les plus singuliers du troisième concile d'Orléans.

LX. Saint Aubin d'Angers.

Il fut souscrit par dix-neuf évêques et sept prêtres députés des absents. Le premier et le président du concile étoit Loup, archevêque de Lyon, compté entre les saints, le vingt-cinquième de septembre : puis quatre autres archevêques, Pantagathus de Vienne, que l'Eglise honore le dix-septième d'avril, Léon de Sens, Arcade de Bourges, Flavius de Rouen. Entre les évêques, sont remarquables saint Eleuthère d'Auxerre,

(1) C. 14, 29, 28. L. 3 Cod de Fer. Sup. x n. 27. c. 10, 24.

saint Lô de Coutances, saint Agricole de Châlons, saint Grégoire de Langres, saint Gal de Clermont, saint Aubin d'Angers (1). Ce dernier, étant né d'une famille noble auprès de Vannes, se retira dès sa jeunesse au monastère de Cincillac ou Tintillant, où il se distingua tellement par ses vertus, qu'à trente-cinq ans il en fut élu abbé; mais après l'avoir gouverné cinq ans, on l'en tira malgré lui pour l'ordonner évêque d'Angers. Il s'appliquoit à nourrir les pauvres, à défendre ses citoyens, à visiter les malades et à racheter les captifs; on lui attribue même plusieurs miracles, entre autres d'avoir rendu la vue à trois aveugles et ressuscité un mort. Fortunat, qui a écrit sa vie environ trente ans après, rapporte leurs noms et marque les circonstances. Il relève particulièrement le zèle de saint Aubin contre les mariages incestueux, et dit que pour soutenir cette discipline il s'exposa même au martyre. Il alla consulter sur ce sujet saint Césaire d'Arles, et fut accompagné dans ce voyage par saint Lubin, alors abbé du monastère de Brou, et depuis évêque de Chartres. Saint Aubin travailla à réprimer cet abus en plusieurs conciles, entre autres en ce troisième d'Orléans, qui le condamne par un de ses canons. Etant pressé par ses confrères, dans un concile, d'absoudre des personnes excommuniées pour ce sujet, et de leur envoyer des eulogies, ou pains bénis, il dit : Vous m'obligez à les bénir, en abandonnant la cause de Dieu; mais il est assez puissant pour se venger lui-même. En effet, la personne excommuniée mourut avant que de recevoir les eulogies dans sa bouche. Saint Aubin gouverna l'église d'Angers vingt ans et six mois, et mourut en cinq cent cinquante, le premier jour de mars, auquel l'Eglise honore encore sa mémoire (2).

(1) Martyr. R. 25 sept. 17 apr. Act. SS. Ben. t. 1. p. 108.
(2) Can. 10. Martyr. Rom. 1 mart.

LIVRE TRENTE-TROISIÈME.

I. Paul, patriarche d'Alexandrie.

Théodose, patriarche d'Alexandrie, ayant été exilé, Paul, abbé de l'ordre de Tabenne, fut ordonné à sa place (1). Etant méprisé par quelques-uns de ses moines, il étoit venu à Constantinople soutenir ses intérêts près de l'empereur : le diacre Pélage, qui le connoissoit pour entièrement orthodoxe et recevant le concile de Chalcédoine, lui procura le siége d'Alexandrie, et il fut ordonné à Constantinople par le patriarche Mennas, en présence du même Pélage et des légats d'Ephrem d'Antioche et de Pierre de Jérusalem. L'empereur lui donna l'autorité sur les ducs et les tribuns d'Egypte et de ses dépendances, pour ôter les hérétiques et en mettre de catholiques; car ils entretenoient les divisions du peuple.

Etant arrivé à Alexandrie, il obligea, tant par crainte que par adresse, toute la ville et tous les monastères à recevoir le concile de Chalcédoine. Il voulut ôter Elie, maître de la milice; mais Psoius, diacre et économe de l'église, ami d'Elie, lui découvrit le dessein du patriarche, lui envoyant des lettres par des courriers à pied très-diligents, dont on usoit en Egypte. Le patriarche Paul ayant intercepté les lettres de Psoius, qui étoient écrites en égyptien, craignit d'être traité comme Protérius massacré par les eutychéens et commença à presser Psoius de rendre ses comptes (2). Il le mit entre les mains de la justice et en écrivit à l'empereur. Rodon, qui étoit alors préfet d'Egypte, se chargea de le garder jusqu'à ce que l'ordre de l'empereur fût venu. Cependant un nommé Arsène, des premiers de la ville, fit des présents à Rodon et lui persuada de faire mourir Psoius dans les tourments secrètement pendant la nuit. Ses enfants et ses parents s'en plaignirent à l'empereur, qui fit Libérius préfet d'Egypte et l'envoya à Alexandrie informer de cette affaire. Libérius y étant arrivé fit venir Rodon et l'interrogea comment il avoit fait mourir le diacre Psoius. Par le commandement de l'évêque Paul, répondit Rodon; car j'ai un ordre de l'empereur pour exécuter toutes les volontés de l'évêque. Paul le nioit et protestoit qu'il n'en avoit rien su. On trouva qu'Arsène étoit l'auteur de ce meurtre, et on le fit mourir. Mais l'évêque Paul fut envoyé en exil à Gaze en Palestine, et Rodon amené à Constantinople avec le procès fait contre lui, qui ayant été lu devant l'empereur, il le fit exécuter à mort.

Ensuite l'empereur envoya à Antioche le diacre Pélage, légat du saint-siége, lui donnant commission d'aller à Gaze avec Ephrem d'Antioche, Pierre de Jérusalem et Hypace d'Ephèse pour ôter le pallium à Paul d'Alexandrie et le déposer. Pélage vint donc à Antioche et de là à Jérusalem, d'où avec les deux patriarches et quelques évêques il vint à Gaze. Ils déposèrent Paul et ordonnèrent à sa place Zoïle, patriarche d'Alexandrie, qui, aussi bien que Paul, recevoit le concile de Chalcédoine (1).

II. Agnoïtes et Trithéites.

Cependant les eutychéens ou acéphales se divisoient tous les jours en nouvelles sectes. Théodose d'Alexandrie, étant à Constantinople, donna occasion à celle des agnoïtes. Car comme notre seigneur dit (2) que personne ne sait l'heure du jugement, pas même le fils, on demanda si Jésus-Christ l'ignoroit comme homme. Théodose dit que Jésus-Christ ne l'ignoroit pas, parlant sur ce point comme l'Eglise catholique. Il écrivit même contre ceux qui attribuoient à Jésus-Christ cette ignorance et que par cette raison on nommoit agnoïtes, car *agnoein* en grec signifie ignorer. Il disoient que cette ignorance lui convenoit comme la douleur qu'il avoit sentie, et qu'étant entièrement semblable à nous il ignoroit ce que nous ignorons (3). Ainsi ils se séparèrent des théodosiens et tinrent leurs assemblées à part.

Dans le même temps que Théodose étoit encore à Constantinople, commença l'erreur des trithéites, dont l'auteur fut Jean, grammairien alexandrin, surnommé *Philoponos*, c'est-à-dire laborieux. Il objectoit aux catholiques qu'en confessant deux natures, il falloit aussi reconnoitre deux hypostases. On répondoit que la nature et l'hypostase étoient différentes; autrement il faudroit admettre en la trinité trois natures, puis qu'il y a trois hypostases. Philopone avouoit la conséquence, et reconnoissoit dans la sainte trinité trois natures particulières, outre la commune, suivant la doctrine d'Aristote. Ainsi il admettoit trois dieux, d'où ses sectateurs furent nommés trithéites. Philopone écrivit aussi contre la résurrection, prétendant que les âmes ne reprendroient pas les mêmes corps. Il faisoit toutefois profession de la religion chrétienne et la défendit contre Proclus de Lycie, philosophe platonicien, qui vivoit dans le même temps, et qui avoit combattu la religion par dix-huit arguments, la traitant avec mépris (1).

(1) Liber. brev. c. 2, 3. (2) Sup. liv. xxix. n. 2. Sup. liv. xxxii, n. 51.

(1) Leont. Sect. Act. 5. (2) Marc. xiii, 32. (3) Act. 10.

III. Origénistes en Palestine.

Le diacre Pélage, légat du saint-siége, étant de retour à Constantinople après son voyage de Palestine, quelques moines de Jérusalem qu'il avoit vus en passant vinrent le trouver. Ils apportèrent des articles extraits des livres d'Origène, et vouloient en poursuivre la condamnation auprès de l'empereur, ce qu'il faut reprendre de plus haut (2). La nouvelle laure fondée par saint Sabbas en cinq cent sept en faveur des moines séditieux, eut pour premier abbé Jean, qui avoit le don de prophétie. Etant près de mourir, il dit en pleurant aux principaux de la communauté assis près de lui : Voici venir les jours où les habitants de ces lieux s'élèveront et s'écarteront de la foi; mais leur orgueil sera humilié et leur témérité les fera chasser. Son successeur Paul, homme fort simple, y reçut, sans le savoir, des moines qui enseignoient en secret la doctrine d'Origène. Le principal étoit un nommé Nonnus de Palestine, qui bien qu'il parût être non seulement chrétien, mais pieux, suivoit en effet les erreurs des païens, des juifs et des manichéens, croyant les rêveries d'Origène sur la préexistence des âmes. L'abbé Paul ne gouverna que six mois la nouvelle laure et son successeur fut Agapit, disciple de saint Sabbas.

Il découvrit les erreurs de ces quatre moines, et, craignant qu'ils n'en infectassent d'autres, il les chassa par la permission d'Elie, patriarche de Jérusalem. Mais Elie ayant été chassé, ces moines vinrent à Jérusalem prier Jean son successeur de les laisser retourner à la nouvelle laure (3). Il envoya quérir saint Sabbas et Agapit; et, sachant que Nonnus et les autres étoient origénistes, il ne voulut point les écouter. Après Agapit, l'abbé de la nouvelle laure fut Mamas, qui reçut Nonnus et ses compagnons sans les connoître. Ils n'osoient publier leurs erreurs, de peur de saint Sabbas, et tant qu'il vécut il ne parut qu'une créance dans tous les moines du désert de Palestine. Mais après sa mort, Nonnus et les siens commencèrent à découvrir leurs erreurs et y attirèrent non-seulement tous les plus savants de la nouvelle laure, mais encore ceux du monastère de Martyrius et de la laure de Firmin, et enfin ils répandirent en peu de temps la doctrine d'Origène jusque dans la grande laure et les autres monastères du désert (1).

Dans le même temps, Domitien, abbé de Saint-Martyrius, et Théodore, Cappadocien, surnommé Ascidas, exarque ou visiteur de la nouvelle laure, tous deux entièrement origénistes, allèrent à Constantinople faisant semblant de défendre le concile de Chalcédoine. Ils souscrivirent tous deux à la requête que les abbés d'orient, joints à ceux de Constantinople, présentèrent au pape Agapit (2). Domitien y prend la qualité de prêtre et archimandrite du monastère de Martyrius, et Théodore de diacre et moine de la nouvelle laure. Ils trouvèrent moyen de se faire connoître à l'empereur et acquirent tant de crédit à la cour, que dans la suite ils devinrent tous deux archevêques, Domitien d'Ancyre en Galatie, Théodore de Césarée en Cappadoce; leur crédit donna du courage à Nonnus et aux siens et ils s'appliquèrent plus fortement à répandre la doctrine d'Origène par toute la Palestine.

L'abbé Mélitas, successeur de saint Sabbas, étant mort cinq jours après lui, Gélase lui succéda au commencement de la quinzième indiction, c'est-à-dire vers la fin de l'an cinq cent trente-six. Voyant les progrès que faisoit l'origénisme dans sa communauté, il prit l'avis de saint Jean le silentieux, et avec le secours de trois autres moines il fit lire dans l'église le traité d'Antipater, évêque de Bosre, contre les dogmes d'Origène. Les origénistes en furent irrités; et comme ils tenoient des assemblées à part on en chassa environ quarante de la laure de saint Sabbas. Ils allèrent à la nouvelle laure trouver Nonnus et Léonce de Byzance qui, ayant assemblé tous les chefs de secte, leur conseilla d'aller attaquer ouvertement la grande laure (3). Ils allèrent d'abord au monastère de Saint-Théodose, croyant attirer à leur parti l'abbé Sophrone; mais leur entreprise fut vaine. Pleins de confusion et de fureur, ils envoyèrent en divers lieux et amassèrent des pics, des crocs, des leviers de fer et d'autres outils semblables, avec des paysans pour les aider, et marchèrent vers la grande laure à dessein de la détruire. Mais quoiqu'il fût environ huit heures du matin, ils furent tellement aveuglés, qu'ils marchèrent tout le jour par des lieux rudes et impraticables et se trouvèrent le lendemain près d'un autre

(1) Phot. bibl. n. 21. Niceph. xviii, c. 47, 48. Suid. in Procop.
(2) Sup. liv. xxxi, n. 13. Vita per S. Sab. c. 36, p. 273. p. 274.
(3) Sup. xxxi, n. 27. Vita S. Sab. p. 275.

(1) Sup. xxxii, 30. Vita c. 83, p. 300. C. Vita S. Cyriace. p. 118. Anal. gr.
(2) Vita S. Sab. p. 36. Sup. xxxii, n. 54. t. 5. Con. p. 35. C.
(3) Vita S. Sab. p. 332. 363.

monastère. Ce qui fut regardé comme un miracle de saint Sabbas.

Dans le même temps, Ephrem, patriarche d'Antioche, vint en Palestine avec Eusèbe de Cyzique, Hypace d'Ephèse et le diacre Pélage, pour la déposition de Paul d'Alexandrie (1), comme il a été dit. Eusèbe étant venu à Jérusalem après le concile, Léonce de Bysance l'alla trouver lui amenant ceux qui avoient été chassés de la grande laure et qui se plaignoient de leur abbé Gélase comme ayant divisé la communauté et pris le parti de leurs adversaires. Eusèbe, trompé par Léonce qui ne lui avoit point parlé de l'origénisme, envoya quérir l'abbé Gélase et l'obligea à recevoir ceux qu'il avoit chassés, ou à chasser leurs adversaires. Gélase prit le dernier parti, et envoya hors de la laure six moines orthodoxes qui souffrirent volontiers cette persécution et s'en allèrent à Antioche, où ils racontèrent au patriarche Ephrem ce qui étoit arrivé et lui montrèrent les livres d'Antipater de Bosre. Le patriarche, y ayant appris les erreurs d'Origène et sachant ce que les origénistes avoient fait à Jérusalem, publia une lettre synodique par laquelle il anathématisa la doctrine d'Origène (2). Quand on l'eut appris à Jérusalem, Nonnus et les siens soutenus par Léonce, qui étoit à Constantinople et par Domitien d'Ancyre et Théodose de Césarée, voulurent contraindre Pierre, patriarche de Jérusalem, d'ôter des diptyques le nom d'Ephrem d'Antioche. Cela excita un grand tumulte; Pierre envoya quérir secrètement les abbés Sophrone et Gélase, et leur ordonna de lui présenter une requête contre les origénistes où ils le conjurassent de ne point ôter des diptyques le nom d'Ephrem. Ils le firent et le patriarche Pierre ayant reçu cette requête, l'envoya à l'empereur, lui écrivant les désordres qu'avoient fait les origénistes. C'étoient donc cette lettre et cette requête dont étoient chargés les moines de Jérusalem qui vinrent trouver à Constantinople le diacre Pélage, légat du saint-siége.

IV. Édit de Justinien.

Pélage qui étoit opposé à Théodore de Cappadoce, et savoit qu'il étoit origéniste, se joignit à Mennas, patriarche de Constantinople, pour appuyer auprès de l'empereur la requête des moines de Palestine et faire condamner Origène. Leurs poursuites réussirent d'autant plus facilement que l'empereur Justinien aimoit à décider sur la religion. Ainsi il fit dresser un long édit où premièrement il expose les erreurs attribuées à Origène et les rapporte à six chefs (3); 1° sur la trinité : le père est plus grand que le fils, le fils que le Saint-Esprit et le Saint-Esprit plus grand que les autres esprits. Le fils ne peut voir le père, ni le Saint-Esprit voir le fils; et ce que nous sommes à l'égard du fils, le fils l'est à l'égard du père; 2° sur la création : la puissance de Dieu est bornée et il n'a pu faire qu'un certain nombre d'esprits et une certaine quantité de matière dont il pût disposer. Les genres et les espèces sont co-éternels à Dieu. Il y a eu et il y aura plusieurs mondes, en sorte que Dieu n'a jamais été sans créatures; 3° Les substances raisonnables n'ont été attachées à des corps que pour les punir, et les âmes des hommes en particulier ont été d'abord des intelligences pures et saintes, qui, s'étant dégoûtées de la contemplation divine et tournées au mal, ont été jetées dans des corps pour les punir; 4° le ciel, le soleil, la lune, les étoiles et les eaux qui sont sous les cieux sont animés et raisonnables (1); 5°, à la résurrection les corps humains seront de figure ronde; 6°, la punition de tous les méchants hommes et démons finira et ils seront rétablis en leur premier état. Ces erreurs sont rapportées dans l'édit et réfutées fort au long par les autorités de l'écriture et des pères, particulièrement la troisième qui etablit la préexistence des âmes et la sixième qui nie l'éternité des peines. Ensuite l'empereur ajoute, parlant toujours au patriarche Mennas (2) : C'est pourquoi nous vous exhortons à assembler tous les évêques qui se trouveront en cette ville impériale et les abbés de ce monastère, et les obliger tous à anathématiser par écrit l'impie Origène, surnommé Adamantius, jadis prêtre de l'église d'Alexandrie, avec ses dogmes abominables et les articles ci-joints; que votre béatitude envoie des copies de ce qu'elle aura fait sur ce sujet, à tous les autres évêques et à tous les supérieurs des monastères afin qu'ils en fassent autant, et qu'à l'avenir on n'ordonne ni évêques ni abbés qu'ils n'aient anathématisé Origène, avec tous les autres hérétiques que l'on condamne suivant la coutume. Nous en avons écrit autant au pape Vigile et aux autres patriarches.

Ensuite sont plusieurs extraits des livres d'Origène et neuf anathèmes contre les erreurs précédentes et contre quelques autres sur l'incarnation, savoir : que l'âme de Jésus-Christ étoit avant que d'être unie au verbe; que son corps avoit été formé au sein de la vierge avant que d'être uni au verbe et à son âme : et qu'il devoit, dans un siècle futur, être crucifié pour les démons, comme il l'a été pour les hommes. A la fin est un dixième anathème contre la personne d'Origène et ses sectateurs. Tel est l'édit de l'empereur Justinien. Le patriarche Mennas et les évêques qui se trouvèrent à Constantinople y souscrivirent (3). Ensuite il fut envoyé au pape Vigile, à Zoïle, patriarche d'Alexandrie, à Ephrem d'Antioche et à Pierre de Jérusalem, qui y souscrivirent

(1) P. 364, n. 86. Sup. n. 1.
(2) P. 363.
(3) Lib. Brev. c. 13. t 5. con. p. 635, E. p. 638, C.

(1) Sup. liv. v, n. 34. t. 5. Con. p. 639. D. p. 662, E, p. 663, A, p. 666, A.
(2) P. 670, B.
(3) P. 671, p. 678, D. Lib. brev. c. 23.

tous. Domitien d'Ancyre et Théodore de Césarée furent eux-mêmes obligés d'y souscrire; mais il parut dans la suite combien c'étoit malgré eux (1).

V. Autres lois de Justinien.

Justinien fit vers le même temps plusieurs constitutions touchant les matières ecclésiastiques. Il y en a deux de l'an cinq cent trente-huit, adressées au patriarche Mennas, dont la première ordonne que les clercs qui se retireront du service ne pourront être rétablis, et qu'à leur place on en substituera d'autres, à qui les pensions des premiers seront payées, sans que les économes puissent les appliquer à leur profit. Les fondateurs des églises ne peuvent y mettre de leur autorité des clercs pour les servir, mais seulement les présenter à l'évêque. Où l'on voit l'origine du droit de patronage, comme j'ai marqué sur le premier concile d'Orange. L'autre loi, de la même année, défend de bâtir aucune nouvelle église avant que l'évêque fasse sa prière au lieu destiné et y plante la croix en procession, pour rendre la chose publique, que le fondateur soit convenu avec l'évêque du fonds qu'il veut donner pour le luminaire, les vases sacrés et l'entretien des ministres, et que celui qui rétablira une ancienne église tombant en ruine passera pour fondateur. La même loi défend aux économes des églises, d'envoyer aux évêques non résidants de quoi subsister à Constantinople, s'ils y séjournent plus de temps permis, c'est-à-dire plus d'une année (2).

Il y a trois grandes lois de l'an cinq cent quarante et un, dont la première, du vingt février, règle les ordinations (3). Pour l'élection d'un évêque, les clercs et les premiers de la ville s'assembleront et choisiront trois personnes. Par le décret d'élection, les électeurs jureront sur les saints évangiles qu'ils les ont choisis gratuitement, et seulement parce qu'ils les ont trouvés dignes, suivant les canons. Le consécrateur choisira l'un des trois et lui fera premièrement donner sa profession de foi par écrit, puis réciter la formule de l'oblation, celle du baptême et les autres prières solennelles; ce qui montre qu'on les devoit savoir par cœur. Il fera aussi serment qu'il n'a rien donné ni promis pour être évêque. Si on l'accuse, il faut faire droit sur l'accusation avant que de passer outre. Mais si l'accusateur recule, le consécrateur doit poursuivre d'office l'information dans trois mois. Les conciles se tiendront tous les ans au mois de juin ou de septembre, et on y traitera toutes les matières ecclésiastiques. Même hors le temps des conciles, l'eveque pourra être excusé devant les métropolitains, et les clercs ou les moines devant l'évêque (1). Les évêques et les prêtres doivent prononcer à haute voix les prières de l'oblation et du baptême pour l'édification du peuple. Cette loi est adressée à Pierre, maître des offices, et il est ordonné à tous les gouverneurs des provinces de la faire exécuter.

La seconde loi est du dix-huitième de mars et porte, que les quatre conciles généraux auront force de loi, que le pape de Rome est le premier de tous les évêques et après lui l'évêque de Constantinople (2). L'évêque de Justinianée, notre patrie, ajoute l'empereur, aura juridiction sur ceux de Dacie, de Prévale, de Dardanie, de Mysie, de Pannonie, comme vicaire du saint-siége, suivant la définition du pape Vigile. Toutes les autres églises conserveront leurs priviléges. Leurs biens seront exempts des impositions sordides ou extraordinaires; on ne pourra leur opposer que la prescription de quarante ans. Les hérédités ou les legs laissés à Dieu ou à Jésus-Christ seront appliqués à l'église du domicile. L'évêque a droit de faire exécuter les legs pieux et ils ne sont point sujets à la quarte falcidie. Les administrateurs d'hôpitaux sont mis au rang des tuteurs et sujet aux mêmes lois (3).

Cette loi confirme en particulier les priviléges de l'église de Carthage, pour lesquels et pour toute la province d'Afrique il y a un rescrit de Justinien de la même année cinq cent quarante-un (4), quinzième de son règne, adressé à Dacien, métropolitain de Byzacène, et à tout son concile, qui avoit député deux évêques à Constantinople; et l'année suivante, cinq cent quarante-deux, il en donna encore un, pour confirmer tous les canons du concile d'Afrique, nonobstant les priviléges que l'on pourroit obtenir par subreption. Ces rescrits ne sont datés que des années de l'empereur, sans faire mention de consuls; en effet depuis l'année cinq cent quarante-un et le consulat de Basile, nous ne trouvons plus de consulats suivis. Cette manière de compter les années chez les Romains, établie depuis le commencement de leur république, cesse en ce temps et on compte désormais par les années du règne de l'empereur et les indictions.

La troisième loi de l'an cinq cent quarante et un (5), datée du premier jour de mai et adressée à Pierre, prefet du prétoire, est la plus ample et répète ce qui avoit été réglé par la loi du vingt février sur les ordinations des évêques, y ajoutant ce qui suit : L'évêque doit avoir trente-cinq ans. On peut élire un laïque à la charge qu'il sera clerc pendant trois mois, pour s'instruire avant son ordination; les canons demandoient un an. Si ceux qui ont droit d'élire ne font pas leur décret dans six mois, l'élection sera dévolue à celui qui doit faire

(1) Vita Euth. p. 363. C.
(2) Nov. 57. Sup. liv. xxvi, n. 34. Nov. 67. c. 1, 2, 3.
(3) Sup. liv. xxxii, n. 30. Nov. 137.

(1) C. 3, 4, 5.
(2) Nov. 131. Sup. xxxii, n. 48.
(3) C. 3, 6, 9, 11, 12, 15.
(4) C. 4. Ap. jul. ult. Const.
(5) Nov. 123.

l'ordination. Celui qui aura été ordonné contre ces règles sera chassé du siége, interdit pour un an, et ses biens confisqués au profit de son église. L'accusateur calomnieux de l'évêque élu sera banni de la province de son domicile (1).

La simonie est défendue, sous peine au donnant, au recevant, à l'entremetteur, de déposition s'ils sont clercs, et de confiscation de la somme au profit de l'église. S'ils sont laïques, ils paieront le double à l'église; toute promesse pour cette cause sera nulle et obligera de payer autant à l'église. Il est toutefois permis de donner pour la consécration, suivant les anciennes coutumes, en cette manière: le pape et les quatre patriarches de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem pourront donner aux évêques et aux clercs ce que porte la coutume, pourvu qu'il n'excède pas vingt livres d'or. Les métropolitains et les autres évêques pourront donner cent sous d'or pour leur intronisation, et trois cents aux notaires et autres officiers de l'ordinant publiquement, au moins à proportion du revenu des églises, suivant la taxe exprimée dans la loi. Il est aussi permis aux clercs de donner, selon la coutume, aux ministres de l'évêque qui les ordonne, pourvu que ce présent n'excède pas une année de leur revenu. Ainsi on voit ici l'origine des Annates (2). L'épiscopat affranchit non-seulement de la servitude, mais encore de la puissance paternelle.

Les évêques et les moines ne peuvent être tuteurs; les prêtres et les autres clercs le peuvent s'ils acceptent la tutèle volontairement; mais il est défendu aux clercs de prendre des fermes ou des commissions et se charger d'aucune affaire temporelle, si ce n'est pour les églises. Ils ne peuvent s'absenter de leurs églises qu'avec les lettres de leur métropolitain, ni venir à Constantinople sans permission du patriarche ou de l'empereur, ni s'absenter plus d'un an, sous peine de privation de leurs revenus et de déposition. Il est défendu aux évêques et aux clercs de jouer ou regarder jouer aux tables, c'est-à-dire aux dés, ou d'assister à aucun spectacle, sous peine de trois ans d'interdiction. Il n'est pas permis à aucun clerc de quitter son ministère pour devenir séculier, sous peine d'être privé de toute charge et dignité et assujetti au service des villes (3).

VI. Juridiction ecclésiastique.

Les évêques ne peuvent être appelés à comparoître malgré eux devant les juges séculiers, pour quelque cause que ce soit. Si des évêques de même province ont un différend ensemble, ils seront jugés par le métropolitain, accompagné des autres évêques de la province, et pourront en appeler au patriarche, mais non au-delà. De même, si un particulier, clerc ou laïque, a une affaire contre son évêque. Le métropolitain ne peut être poursuivi que devant le patriarche (1). Les clercs et les moines, en matière civile, doivent d'abord être poursuivis devant l'évêque. Si les parties acquiescent au jugement, le juge du lieu le mettra à exécution. Si l'une des parties réclame dans dix jours, le juge examinera la cause; s'il confirme la sentence de l'évêque, son jugement sera sans appel; s'il l'infirme, on pourra appeler en la manière accoutumée.

En matière criminelle, les clercs peuvent être poursuivis devant l'évêque ou devant le juge séculier, au choix de l'accusateur. S'il commence par l'évêque, après que l'accusé sera convaincu et déposé, le juge séculier le fera prendre et le jugera selon les lois. Si on s'adresse d'abord au juge, l'accusé étant convaincu, le juge communiquera le procès à l'évêque: s'il juge l'accusé coupable, il le déposera afin que le juge le punisse selon les lois; s'il ne le trouve pas convaincu, il pourra différer la dégradation, l'accusé demeurant en état; et l'un et l'autre, tant l'évêque que le juge, en feront leur rapport à l'empereur: cette concurrence des deux juridictions pour le criminel mérite d'être remarquée. Quant aux causes ecclésiastiques, les juges séculiers n'en doivent prendre aucune connoissance.

Les économes des églises et les administrateurs d'hôpitaux seront poursuivis devant l'évêque pour le fait de leurs charges, et rendront leurs comptes par-devant lui; mais ils pourront appeler de l'évêque au métropolitain ou du métropolitain au patriarche. Il faut se souvenir que ces économes et ces administrateurs étoient clercs. Les évêques députés et les apocrisiaires des églises ne peuvent être poursuivis pendant leur députation, suivant le privilége général de ceux qui sont chargés d'affaires publiques (2). Les moines et encore moins les religieuses ne peuvent être tirés de leur monastères pour comparoître devant les juges, mais ils se défendront par procureur: ce qui, chez les Romains, n'étoit permis qu'aux absents. Au reste, on voit ici que les moines n'étoient pas regardés comme morts civilement. Les frais de justice étoient modérés à l'égard des clercs et des moines, et la taxe en est ici marquée. Il est défendu aux laïques de faire des processions sans la présence des évêques et des clercs, et sans les croix des églises (3).

Le reste de cette loi regarde les moines. On répète ce qui avoit été ordonné par la loi du dix-neuvième de mars cinq cent trente-cinq, et on ajoute ce qui suit: La condition de se marier ou d'avoir des enfants, apposée à un legs ou autre donation, est censée accomplie par l'entrée dans la cléricature ou dans un monastère. L'entrée en religion résout le mariage sans autre divorce. C'est que le divorce étoit encore permis par les lois. Il n'est pas permis aux parents de tirer leurs enfants des monastères, ni de les déshériter pour y être entrés. Les ravisseurs des religieuses ou des diaconesses seront punis de mort et leurs biens appliqués à l'église ou au monastère: ce qui avoit déjà été ordonné le dix-septième de novembre cinq cent trente-trois. Enfin il est défendu à tous les séculiers et particulièrement aux gens de théâtre de prendre l'habit monastique par dérision, sous peine d'exil et de punition corporelle (1).

On trouve quelques autres lois de cette année cinq cent quarante et un qui ont rapport à la religion. Une qui ôte aux femmes hérétiques le privilége d'être préférées aux autres créanciers du mari pour la répétition de leur dot. Une qui compte l'hérésie entre les causes d'exhérédation (2). Une qui rend aux Samaritains la liberté de tester, de faire ou recevoir des donations, de succéder ab intestat. Et cette grâce est accordée à la prière de Sergius, évêque de Césarée en Palestine, et au témoignage qu'il avoit rendu qu'ils étoient plus soumis qu'auparavant. Enfin il y a une loi qui défend, sous des peines rigoureuses, de faire des eunuques et déclare libres tous ceux qui auront souffert cette injure; car on ne le faisoit que pour les vendre plus chèrement.

VII. Conversion de barbares.

On peut rapporter cette loi à la conversion des Abasges, peuple barbare qui habitoit vers le Caucase, et jusqu'à ce temps étoit demeuré idolâtre, adorant des bois et des arbres. Leurs rois avoient coutume quand ils voyoient de beaux enfants, de les arracher à leurs parents pour les faire eunuques et les vendre chez les Romains; puis ils faisoient mourir les parents de peur qu'ils ne se vengeassent (3). L'empereur Justinien leur défendit cette cruauté; et la joie qu'en eurent ces peuples les engagea à embrasser la religion chrétienne. L'empereur fit bâtir chez eux une église de la Sainte-Vierge, et leur envoya des prêtres pour les instruire.

Il en envoya aussi aux Auxumites Indiens ou plutôt Ethiopiens à cette occasion (4). Les marchands romains allant chez ces peuples, passoient par l'Hémiar ou pays des Homérites en Arabie, dont le roi Damien fit mourir quelques-uns de ces marchands, retint leurs biens, disant qu'ils maltraitoient et tuoient les juifs de ses états; ainsi il rompit leur commerce. Adad, roi des Auxumites, s'en plaignit à Damien. Ils en vinrent à une guerre où Adad qui étoit juif, comme toute la nation, fit vœu de se faire chrétien s'il étoit vainqueur des Homérites. Il remporta une grande victoire, prit Damien et conquit son pays. Ainsi, après avoir rendu grâces à Dieu, il envoya demander à l'empereur Justinien un évêque et des clercs pour l'instruire avec son peuple. L'empereur ordonna qu'on leur donnât pour évêque celui qu'ils voudroient. Les ambassadeurs après s'être bien informés, choisirent Jean, mansionnaire de l'église de Saint-Jean d'Alexandrie, homme pieux, qui avoit toujours gardé la continence, et étoit âgé de soixante-deux ans; ils l'amenèrent avec eux, crurent en Jésus-Christ et furent tous baptisés. C'étoit la seizième année du règne de Justinien, indiction cinquième, c'est-à-dire cinq cent quarante-deux. Et la même année, le second jour de février, on commença à célébrer à Constantinople la fête de la Purification, nommée par les Grecs *Hypapanté*, c'est-à-dire la rencontre de notre seigneur avec Siméon et Anne (1).

VIII. Ravages des Perses en orient.

Cependant les Perses faisoient de grands ravages en orient. Le roi Cosroès, ayant rompu la paix, entra sur les terres des Romains, au printemps de la quatorzième année de Justinien, c'est-à-dire en cinq cent quarante. Il prit et ruina Sura, ville sur l'Euphrate, dont Candide, évêque de Sergiopolis dans le voisinage, racheta douze mille captifs, s'obligeant à payer deux cents livres d'or dans un an, sous peine de payer le double et de quitter son évêché. Megas, évêque de Bérée, fut député vers Cosroès; mais il n'obtint rien. Hierapolis se racheta pour de l'argent, Bérée se rendit; Ephrem, patriarche d'Antioche, se retira en Cilicie. Sa ville fut prise d'assaut, pillée et brûlée, à la réserve de l'église, qui fut rachetée chèrement (2). Enfin les ambassadeurs romains firent avec Cosroès une paix honteuse, qui ne l'empêcha pas, en attendant la ratification, de faire encore brûler à Daphné l'église de Saint-Michel. Il rançonna aussi Apamée, où il étoit allé sous prétexte de la voir. On y gardoit un morceau de la vraie croix, de la grandeur d'une coudée, dans une châsse de bois ornée d'or et de pierreries, et trois prêtres en avoient la garde. Les habitants la considéroient comme leur plus sûre défense, et on la montroit tous les ans en public, un certain jour. Alors ce peuple, craignant la perfidie de Cosroès qu'ils voyoient à leurs portes, prièrent Thomas, leur évêque, de leur montrer la croix pour l'adorer encore une fois avant que de mourir. Mais il arriva une grande merveille, car l'évêque ayant découvert la croix, et la portant par toute l'église, on vit au lambris une grande lumière qui suivoit la croix à mesure qu'on la portoit, et disparut sitôt qu'elle fut serrée. L'historien Evagre dit avoir vu ce miracle, étant encore aux petites écoles et assistant avec ses parents

(1) C. 1, 2.
(2) C. 2, 16, 3, 16, p. 4.
(3) C. 3, 6, 9, 10, 13.

(1) C. 22, 21.
(2) C. 23, 25, 26, 27.
(3) C. 28, c. 32.

(1) Nov. 5. Sup. xxxii, n, 48. c. 37, 40, 41, 43. l. 54, c. de Epis. c. 44.
(2) Nov. 169. Nov. 115, c. 3. § 14. Nov. 129.
(3) Procop. iv, Goth. c. 3.
(4) Theoph. an. 1, p. 118.

(1) Theoph. an. 15. Vid, Bar. not. ad Martyr. 2 feb.
(2) Procop. II. Pers. c. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

à cette procession (1). Il ajoute que l'évêque Thomas portant la croix sembloit être suivi d'un grand feu qni éclairoit sans brûler, et que l'on peignit au lambris de l'église la représentation de ce miracle. Cosroès, outre une grande somme d'argent, enleva tout le trésor de l'église d'Apamée qui étoit très-riche, et il n'y laissa que le bois de la croix à la prière de l'évêque.

Il rançonna aussi la ville de Chalcide, nonobstant le traité de paix (2), et ayant passé l'Euphrate, il vint pour assiéger Édesse, voulant faire mentir les chrétiens qui disoient qu'elle étoit imprenable à cause de la lettre de Jésus-Christ à Abgar, qu'ils prétendoient avoir. Mais Cosroès, s'étant égaré par deux fois en chemin, quitta le dessein de l'assiéger et se contenta de prendre deux cents livres d'or pour ne point ravager le pays. Justinien ayant ratifié la paix, Cosroès se retira vers ses états; mais comme il ne laissa pas d'assiéger Dara, Justinien tint la paix pour rompue et rappela Bélisaire d'Italie pour l'opposer aux Perses (3). Ensuite il rétablit pour la seconde fois Antioche qu'ils avoient entièrement ruinée; mais il en réduisit l'enceinte à un espace beaucoup moindre. Outre les autres édifices publics, il y bâtit deux grandes églises, une de la Mère-de-Dieu, l'autre de Saint-Michel, un hôpital pour les malades, tant hommes que femmes séparément, et pour les étrangers.

IX. Totila devant saint Benoît.

Bélisaire ayant quitté l'Italie, les Goths y reprirent le dessus sous la conduite de leur nouveau roi Totila. En passant dans la Campanie il voulut voir saint Benoît, ayant ouï dire qu'il avoit l'esprit de prophétie (4). Il vint donc à son monastère, et s'étant arrêté assez loin, il manda qu'il allait venir. Voulant éprouver le saint, il envoya un de ses écuyers, nommé Riggon, à qui il fit prendre sa chaussure et ses habits royaux qui étoient de pourpre, et le fit accompagner de trois seigneurs qui étoient le plus ordinairement près de sa personne, nommés Vult, Ruderic et Blidin, avec des écuyers et un grand cortége. Riggon étant ainsi entré dans le monastère, saint Benoît qui étoit assis le vit de loin, et quand il put être entendu, il lui cria: Mon fils, quittez l'habit que vous portez, il ne vous appartient pas. Riggon se jeta par terre, épouvanté d'avoir voulu tromper un si grand saint, tous ceux l'accompagnoient en firent autant, et, sans oser approcher de saint Benoît, ils retournèrent trouver le roi, et lui racontèrent en tremblant combien promptement ils avoient été découverts.

Alors Totila vint lui-même trouver le saint, et dès qu'il le vit, il se jeta par terre sans oser en approcher. Saint Benoît, qui étoit assis, lui dit par trois fois de se lever, et comme il n'osoit, il vint le relever lui-même et lui dit: Vous faites beaucoup de mal, vous en avez beaucoup fait; cessez enfin de commettre des injustices; vous entrerez à Rome, vous passerez la mer et après avoir régné neuf ans, vous mourrez le dixième. Tout cela fut accompli dans la suite. Le roi, fort épouvanté, se recommanda à ses prières et se retira; et depuis ce temps, il fut beaucoup moins cruel. C'étoit l'an cinq cent quarante-deux. Quelque temps après, l'évêque de Canose, que saint Benoît aimoit pour sa vertu, l'étant venu trouver, s'entretenoit avec lui des ravages de Totila, et disoit, en parlant de Rome: Ce roi la ruinera, en sorte qu'elle ne sera plus habitée. Saint Benoît lui répondit: Rome ne sera point détruite par les barbares, mais elle sera battue de tempêtes, de foudres, de tremblements de terre et s'affoiblira comme un arbre qui sèche sur sa racine.

X. Miracle de saint Benoît.

Un homme noble, nommé Théoprobe, que saint Benoît avoit converti, et qui avoit grande part à sa confiance, étant un jour entré dans sa cellule, le trouva qui pleuroit amèrement (1). Il s'arrêta longtemps, et voyant que ses larmes ne tarissoient point et qu'elles ne venoient point à son ordinaire de tendresse dans la prière, mais de tristesse, il lui en demanda la cause, le saint lui répondit: Tout ce monastère que j'ai bâti, et tout ce que j'ai préparé pour mes frères a été livré aux gentils par le jugement de Dieu, à peine ai-je pu obtenir de sauver les personnes. Ce qui fut accompli environ quarante ans après, quand les Lombards ruinèrent le monastère du mont-Cassin.

Outre les prédictions, on rapporte un grand nombre de miracles de saint Benoît, et entre autres celui-ci (2): Un jour, comme il étoit sorti avec les frères pour travailler aux champs, un paysan vint au monastère, outré de douleur, portant entre ses bras le corps de son fils mort et demandant le père Benoît. Comme on lui dit qu'il étoit aux champs avec les frères, il jeta le corps de son fils devant la porte du monastère, et dans le transport de sa douleur, il courut d'une grande vitesse chercher le saint. Sitôt qu'il le vit, il se mit à crier: Rendez-moi mon fils, rendez-moi mon fils? Saint Benoît s'arrêta et lui dit: Vous ai-je ôté votre fils? Le paysan répondit: Il est mort, venez le ressusciter. Le saint, fort affligé de ces paroles, dit: Retirez-vous, mes frères, retirez-vous. Cela ne nous appartient pas, c'est aux saints apôtres. Mais le père affligé persistoit, protestant avec serment qu'il ne se retireroit point que le saint abbé n'eût ressuscité son fils. Saint Benoît lui demanda où il étoit; voilà, dit-il, son corps à la porte du monastère. Le saint y étant venu avec

(1) Evagr. Hist. IV, c. 26. Ædif. 11, c. 10.
(2) C. 12.
(3) C. 13, 14. Procop. de
(4) Procop. II. Goth. 2, 3, etc. Greg. II, Dial. c. 14.

(1) C. 17.
(2) C. 52.

ses frères se mit à genoux, se coucha sur le corps de l'enfant, et se relevant, étendit les mains au ciel et dit: Seigneur, ne regardez pas mes péchés, mais la foi de cet homme, et rendez à ce corps l'âme que vous en avez ôtée. A peine eût-il achevé sa prière que tout le corps de l'enfant trembla à la vue de tous les assistants; saint Benoît le prit par la main et le rendit à son père plein de vie et de santé.

XI. Sainte Scholastique.

Saint Benoît avoit une sœur, nommée Scholastique, qui s'étoit consacrée à Dieu dès l'enfance et vivoit dans un monastère proche du sien. Elle venoit le voir une fois l'an, et il alloit la recevoir assez près de la porte du monastère. Il y vint donc un jour avec ses disciples, et après avoir passé la journée à louer Dieu et à s'entretenir de choses saintes, ils mangèrent ensemble sur le soir. Comme ils étoient encore à table et qu'il se faisoit tard, Scholastique dit: Je vous prie, ne me quittez point cette nuit, et que nous parlions de la joie céleste jusqu'à demain matin. Il répondit: Que dites-vous, ma sœur? je ne puis en aucune façon demeurer hors du monastère. Le temps étoit fort serein; sainte Scholastique mit sa tête sur la table, dans ses mains jointes pour prier Dieu, répandant des torrents de larmes; et quand elle se releva, il vint de tels éclairs, un tel tonnerre et une pluie si violente, que ni saint Benoît, ni les frères qui l'accompagnoient, ne purent mettre le pied hors de la porte de la maison. Saint Benoît demeura donc malgré lui et passa la nuit avec sa sœur en conversation spirituelle. Le lendemain, ils retournèrent chacun chez soi. Mais trois jours après Saint Benoît étant dans son monastère, et levant les yeux vit l'âme de sa sœur entrer au ciel en forme de colombe (1). Ravi de sa gloire, il rendit grâces à Dieu, déclara sa mort aux frères, et les envoya pour apporter le corps à son monastère et le mettre dans le tombeau qu'il avoit préparé pour lui-même, afin, dit saint Grégoire, que la mort ne séparât pas les corps dont les esprits avoient toujours été unis à Dieu.

XII. Mort de saint Benoît.

Saint Benoît ne survécut pas longtemps à sa sœur, et la même année de sa mort, il la prédit à quelques-uns de ses disciples qui demeuroient avec lui, en leur recommandant le secret, et à d'autres plus éloignés, leur donnant des signes pour la connoître. Six jours avant sa mort, il fit ouvrir son sépulcre; aussitôt il fut saisi d'une fièvre violente, et comme elle augmentoit tous les jours, le sixième il se fit porter dans l'oratoire, se prépara à la mort en recevant le corps et le sang de notre seigneur, et levant les yeux et les mains au ciel, entre les bras (2) de ses disciples qui le soutenoient, il rendit l'esprit en priant. Cette dévotion, de se faire porter à l'église pour y mourir est remarquable, et on en voit d'autres exemples. Saint Benoît mourut le samedi vingt et unième de mars cinq cent quarante-trois, la veille du dimanche de la passion. Le même jour, deux moines, dont l'un étoit dans le monastère, l'autre en étoit éloigné, eurent la même vision. Ils virent un chemin couvert de tapis et éclairé d'une infinité de flambeaux qui s'étendoit vers l'orient, depuis le monastère jusqu'au ciel; un personnage vénérable y paroissoit qui leur demanda pour qui étoit ce chemin; il dirent qu'ils n'en savoient rien; c'est, leur dit-il, par où Benoît, le bien-aimé de Dieu, est monté au ciel. Il fut enterré dans l'oratoire de Saint-Jean-Baptiste, qu'il avoit bâti à la place de l'autel d'Apollon; et il se fit plusieurs miracles dans la caverne de Sublac qu'il avoit habitée.

XIII. Saint Maur en France.

Dès le neuvième siècle, il a passé pour constant qu'un évêque du Mans avoit envoyé demander à saint Benoît quelques-uns de ses disciples pour fonder un monastère dans son diocèse (1). Que saint Benoît lui envoya saint Maur avec Fauste, et trois autres, cinq en tout. Qu'ils apprirent en chemin la mort de saint Benoît, et qu'étant arrivés à Orléans, ils apprirent celle de l'évêque du Mans, qui les avoit demandés, et dont le successeur n'étoit pas disposé à les recevoir. Mais un seigneur, nommé Florus, particulièrement chéri du roi, leur donna une terre, nommée Glanfeuil, sur la Loire, dans le diocèse d'Angers, et y fit bâtir un monastère qui subsiste encore. Il y avoit quatre églises dédiées à saint Pierre, à saint Martin, à saint Séverin et à saint Michel. Eutrope, évêque d'Angers, en fit la dédicace vers l'an cinq cent cinquante. Florus offrit à Dieu en ce monastère son fils Bertulfe, qui n'avoit encore que huit ans, lui-même y embrassa la vie monastique, et plusieurs suivirent son exemple. Ce qui est certain, est que, du temps du roi Théodebert, saint Maur, diacre, vint dans le diocèse d'Angers, y fonda le monastère de Glanfeuil; et après l'avoir gouverné longtemps, eut Bertulfe pour son successeur: Saint Maur mourut vers l'an cinq cent quatre-vingt-quatre, comme l'on croit, et le quinzième de janvier, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (2).

XIV. Mort de saint Césaire d'Arles.

Saint Césaire d'Arles étoit mort l'année précédente, après avoir gouverné cette église pendant quarante ans (3). Il en vécut plns de soixante-douze; et ses infirmités le faisoient souvent paroître demi-mort. Voyant approcher sa

(1) C. 34.
(2) C. 37. V. Mabill. Præf. act. n. 40.

(1) T. 1. Act. SS. B. Præf. S. 5. et Vita S. Maur. p. 174.
(2) Martyr. R. 15 janu.
(3) Vita lib. 2, n. 35.

fin, il demanda combien il y avoit jusqu'à la fête de saint Augustin, et dit : J'espère en notre seigneur que ma mort ne sera pas éloignée de la sienne ; car vous savez comme j'ai toujours aimé sa doctrine très-catholique. Il se fit porter sur une chaise dans le monastère des filles qu'il avoit fondé trente ans auparavant, sachant que la crainte de sa mort leur faisoit perdre la nourriture et le sommeil et qu'elles ne faisoient plus que gémir au lieu de psalmodier (1). Mais ce qu'il leur dit pour les consoler ne fit qu'augmenter leur affliction : car il étoit aisé de voir qu'il alloit mourir. Elles étoient plus de deux cents, et leur supérieure se nommoit Césarie, aussi bien que la sœur de saint Césaire, à qui elle avoit succédé. Le saint les exhorta à garder fidèlement la règle qu'il leur avoit donnée ; et par son testament, que nous avons, et par ses lettres, il les recommande aux évêques ses successeurs et au clergé, aux gouverneurs et aux citoyens de la ville, afin que personne ne les inquiétât à l'avenir (2).

Après leur avoir donné sa bénédiction et dit le dernier adieu, il retourna à l'église métropolitaine, et mourut entre les mains des évêques, des prêtres et des diacres, le troisième jour après la fête de saint Genès, sixième des calendes de septembre, la veille de la fête de saint Augustin, et le lendemain de la dédicace de son monastère, c'est-à-dire le vingt-septième d'août cinq cent quarante-deux (3). Le peuple se jeta sur ses habits pour les garder ; à peine les prêtres et les diacres purent-ils empêcher de les mettre en pièces, et ses reliques guérirent un grand nombre de malades. Saint Césaire avoit fait quantité de miracles de son vivant, et il en fit encore quantité après sa mort. Il fut regretté de tout le monde, des bons et des mauvais chrétiens et des juifs ; et on l'enterra dans l'église de Sainte-Marie, où étoit la sépulture des religieuses de son monastère. Sa vie fut écrite incontinent après, en deux livres. Le premier adressé à l'abbesse Césarie la jeune, dont le principal auteur fut Cyprien, évêque de Toulon : mais deux autres évêques, Firmin et Viventius y travaillèrent aussi (4). Le second livre fut écrit par Messien, prêtre, et Etienne, diacre. Tous ces auteurs étoient disciples de saint Césaire et témoins de ce qu'ils rapportent de ses vertus et de ses miracles.

Ils disent que tous les ans à certains jours, il bénissoit de l'huile dans le baptistère ; et que de jeunes enfants de l'un et de l'autre sexe, envoyés par leurs parents, s'empressoient à lui présenter des vases plein d'eau ou d'huile pour les faire bénir. On croit que cette huile servoit à guérir les maladies. Les mêmes auteurs remarquent qu'il y avoit un clerc chargé de porter le bâton pastoral de l'évêque et que cette fonction appartenoit aux notaires. On voit ailleurs que l'on portoit devant les évêques une croix bénite et ornée d'or et d'argent, honneur à présent réservé aux archevêques (1).

(1) N. 36. Sup. l. xxxi, n. 17.
(2) Ap. Baron. ann. 508, n. 33.
(3) N, 37.
(4) Acta SS. Ben. p. 638.

XV. Quatrième concile d'Orléans.

Cyprien, évêque de Toulon, avoit assisté au quatrième concile d'Orléans, qui fut tenu trois ans après le précédent, sous le consulat de Basile, indiction quatrième, c'est-à-dire l'an quatre cent cinquante et un. On y fit trente-huit canons (2). Le premier ordonne que la pâque sera célébrée suivant la table de Victorius ; que l'évêque l'annoncera tous les ans au peuple le jour de l'Epiphanie ; et que s'il s'y trouve quelque difficulté, les métropolitains consulteront le saint-siége. Toutefois peu de temps après, Victor de Capoue montra que Victorius s'étoit trompé dans son calcul. Tous les évêques feront observer le carême également, sans le commencer plus tôt, ni ôter le jeûne du samedi. Apparemment quelques-uns imitoient l'usage des Grecs, ne jeûnant point le samedi et commençant le carême le lundi d'après la Quinquagésime. L'évêque sera ordonné dans l'église qu'il doit gouverner, du moins en présence du métropolitain, et dans la province. Les seigneurs ne mettront dans les oratoires de leurs terres que des clers approuvés par l'évêque, et ne les empêcheront point de rendre le service qu'ils doivent à l'église. Celui qui voudra avoir une paroisse dans sa terre, doit premièrement y donner un revenu suffisant et des clercs pour servir. Voilà encore l'origine des patronages (3). Il y a plusieurs canons en ce concile pour défendre aux laïques d'ôter les biens donnés à l'église, et aux ecclésiastiques de les aliéner : ce qui montre que ces abus devenoient fréquents. Les serfs des églises ou des évêques ne doivent point piller ni faire des captifs, puisque leurs maîtres ont accoutumé de les racheter. Les asiles sont conservés ; mais ils ne doivent pas servir de prétexte aux serfs pour contracter des mariages illégitimes. Il est défendu aux juges d'imposer aux clercs des charges publiques, particulièrement des tutèles aux évêques, aux prêtres et aux diacres (4). Les juges séculiers ne doivent point connoître les causes des clercs, même contre les laïques, ni exercer aucun acte de juridiction sur eux, sans la permission de l'évêque ou du supérieur. Mais les clercs de leur côté, étant cités par leur supérieur ecclésiastique, ne doivent user d'aucune chicane. Si des évêques ont différend pour quelque intérêt temporel, leurs confrères les avertiront par lettres de s'accommoder ou de choisir des arbitres, que si le différend dure plus d'un an, celui qui sera en demeure sera privé de la

(1) Vita S. Cæs. lib. 2, n. 13. Præf. t. 1, Act. n. 101. Vita lib. 2, n. 17. Vita S. Sams. lib. 2, n. 10.
(2) T. 5. p. 380. Sup. l. xxviii, n. 5.
(3) Beda de temp. Rat. c. 49. c. 2, 5, 7, 26, 33.
(4) C. 14, 9, 11, 18, 25, 34, 35, 36, 23, 21, 24. 15, 20.

communion de ses confrères. La discipline de ces canons est assez conforme à celle d'orient, que nous voyons dans les lois de Justinien. On défend les restes d'idolâtrie, comme de manger des viandes immolées, ou jurer par la tête de certaines bêtes. Le meurtrier qui s'est mis à couvert de la vengeance publique ne doit pas moins être mis en pénitence (1).

Ces canons furent souscrits par trente-huit évêques présents, et pour les absents par onze prêtres et un abbé, savoir : Amphiloque, député d'Amélius, évêque de Paris. Ces évêques étoient rassemblés de tous les trois royaumes de France et de toutes les provinces des Gaules, hors la première Narbonnoise que les Goths tenoient encore (2). Il y en avoit en ce concile des cinq Lyonnoises, des deux Viennoises, des trois Aquitaines, des Alpes grecques, des Alpes maritimes de la seconde Narbonnoise. Léonce de Bordeaux y présidoit suivi de trois autres métropolitains, Aspase d'Eause ou Auch, Flavius de Rouen, Injuriosus de Tours. Les plus connus entre les autres sont saint Gal de Clermont, saint Dalmace de Rhodès, loué pour sa charité envers les pauvres, son abstinence et son assiduité à l'oraison. Saint Eleuthère d'Auxerre, saint Innocent du Mans, saint Agricole de Châlons, saint Firmin d'Usez. Saint Arcade, archevêque de Bourges, envoya un député, étant malade de la maladie dont il mourut, le premier d'août de la même année cinq cent quarante-un, et eut pour successeur saint Désiré, surnommé Théodule. Marc, évêque d'Orléans souscrivit le dernier.

XVI. Evêché de Melun.

Saint Léon, archevêque de Sens, n'assista pas à ce concile, parce qu'il avoit encouru la disgrâce du roi Childebert en soutenant les droits de son église. La ville de Sens étoit du royaume de Théodebert et Melun de celui de Childebert, qui vouloit la distraire du diocèse de Sens et y établir un évêché. Il en avoit écrit à l'archevêque Léon, l'invitant à venir ordonner un évêque à Melun à la prière du peuple, ou du moins y donner son consentement (3). Léon répondit : Je m'étonne que vous me vouliez obliger à le faire sans l'ordre du roi Théodebert dont je suis sujet, d'autant plus que c'est une nouveauté. Il semble que vous me vouliez reprocher de négliger cette partie de mon diocèse. C'est pourquoi je proteste qu'aucun évêque n'ait à l'entreprendre contre les canons, sous peine d'en être repris en concile. Vous devez plutôt maintenir pendant votre règne la paix entre les évêques, et entre les peuples et leurs pasteurs. Si ce peuple demande un évêque parce que depuis longtemps je ne l'ai point visité, ni par moi ni par d'autres, je réponds que ce n'est pas ma faute, et que ni ma vieillesse ni mes infirmités ne m'en auroient empêché, si les chemins ne m'avoient été fermés de votre part. Que si vous voulez sans mon consentement faire ordonner un évêque à Melun, vous devez savoir que l'ordinateur et l'ordonné seront séparés de notre communion, jusqu'au jugement du pape ou du concile. Léon mourut peu de temps après, et l'Eglise honore sa mémoire le vingt-deuxième d'avril. Il eut pour successeur Constitut (1).

(1) C. 12, 13, 16, 28.
(2) V. Coint. ann. 54, n. 43. etc.
(3) T. 5, Conc. p. 377.

XVII. Lettre du pape Vigile à Auxanius.

Celui de saint Césaire, dans la chaire d'Arles, fut le prêtre Auxanius, qui, après son ordination, envoya à Rome le prêtre Jean et le diacre Térède, pour en donner part au pape Vigile, lui demandant en même temps le pallium. Le pape, avant que de le lui accorder, voulut avoir le consentement de l'empereur, comme il témoigne par sa réponse du dix-huitième d'octobre cinq cent quarante-trois. Dix-huit mois après, ayant reçu les ordres du roi Childebert et obtenu le consentement de l'empereur par le moyen de Bélisaire, il écrivit à Auxanius qu'il le faisoit son vicaire dans les Gaules, et lui donnoit pouvoir d'examiner et terminer les différends des évêques, en se faisant assister d'autres évêques en nombre compétent, à la charge toutefois de renvoyer au saint-siége les questions de foi et les causes majeures, après les avoir instruites sur les lieux. Il lui recommande de prier pour l'empereur Justinien, l'impératrice Théodora et le patrice Bélisaire et d'entretenir la paix entre l'empereur et le roi Childebert. Enfin il lui accorde l'usage du pallium comme le pape Symmaque l'avoit accordé à son prédécesseur (2). Il écrivit en même temps aux évêques de Gaule qui étoient soumis au roi Childebert et à ceux qui avoient accoutumé d'être ordonnés par l'évêque d'Arles, les exhortant de reconnoître Auxanius pour son vicaire, lui obéir et prendre ses lettres formées quand ils feront des voyages un peu longs. Ces deux lettres sont du vingt-deuxième de mai cinq cent quarante-cinq. Auxanius mourut peu de temps après et Aurélien ayant été ordonné évêque d'Arles, le pape Vigile lui accorda le même pouvoir aux mêmes conditions, sur le témoignage du roi Childebert et du consentement de l'empereur ; on le voit par les lettres que le pape lui en écrit et aux évêques de Gaule, en date du vingt-troisième d'août de l'année suivante cinq cent quarante-six.

XVIII. Poëme d'Arator.

Ce fut au pape Vigile qu'Arator présenta son poëme des actes des apôtres, composé en vers hexamètres et divisé en deux livres (3). Arator

(1) Martyr. R. 22 april.
(2) Vigil. Epist. 6, t. 5, p. 319. Epist. 7. Sup. xxxi, n. 17.
(3) Insc. in fine. t. 8. Bibl. PP. p. 700.

avoit été comte des domestiques ou capitaine des gardes et comte des choses privées, c'est-à-dire intendant des domaines de l'empereur; mais ayant quitté le monde, il étoit alors sous-diacre de l'église romaine. Il présenta ce poème au pape Vigile le sixième d'avril, la troisième année après le consulat de Basile, indiction septième, qui est l'an cinq cent quarante-quatre, dans le presbytère devant la confession de Saint-Pierre, c'est-à-dire dans le sanctuaire de l'église du Vatican, en présence de la plus grande partie du clergé de Rome. Le pape, en ayant fait lire une partie sur-le-champ, le donna à Surgentius, primicier des notaires, pour le mettre dans les archives de l'église. Mais tout ce qu'il y avoit à Rome de gens de lettres prièrent le pape de le faire réciter publiquement. Il ordonna qu'on le fit dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, et il s'y trouva une grande assemblée d'ecclésiastiques et de laïques, de noblesse et de peuple. Arator récita lui-même son ouvrage en quatre jours différents, parce que les auditeurs y prenoient tant de plaisir, qu'ils l'obligeoient à répéter souvent les mêmes endroits; en sorte qu'à chaque fois il ne put lire que la moitié d'un livre. On voit ici les restes de la coutume qui régnoit à Rome sous les premiers empereurs, que les auteurs, et particulièrement les poètes, récitoient publiquement leurs ouvrages.

XIX. Saint Cerbon.

Vers le même temps, Totila menaçant de venir assiéger Rome, comme il le fit en effet, ceux qui y commandoient les troupes en chassèrent tous les clercs ariens, les soupçonnant d'intelligence avec les Goths qui étoient de même religion; et l'empereur Justinien, apprenant les progrès de Totila, fut obligé de renvoyer Belisaire en Italie, la dixième année de cette guerre, qui est l'an cinq cent quarante-cinq. Ce fut le pape Vigile qui procura ce secours à Rome, comme temoigne Arator. Saint Cerbon, évêque de Populonium, ville de la côte de Toscane, à présent ruinée, étant fort adonné à l'hospitalité, avoit retire quelques soldats romains. Totila en fut irrité, et l'ayant fait amener à son camp à huit milles de la ville, il voulut le donner en spectacle au peuple et le faire dévorer par des ours (1). L'assemblée fut grande, et le roi y assista lui-même. On chercha un ours très-cruel, on le fit sortir de sa loge, il courut vers l'evêque, mais tout d'un coup il baissa la tête et se mit à lui lécher les pieds. Le peuple étonné fit un grand cri, le roi même fut touché de vénération pour le saint évêque et le renvoya. Saint Grégoire racontoit depuis cette merveille sur le récit de ceux qui y avoient été présents.

Le diacre Pélage revint de Constantinople vers le même temps, après y avoir séjourné longtemps en qualité d'apocrisiaire de l'église romaine (1). Il s'étoit acquis une grande faveur auprès de Justinien, et rapporta à Rome de grandes richesses. On croit que Théodore de Césarée se prévalut de son absence pour se venger de la condamnation d'Origène par celle des trois chapitres (2). Mais avant que de l'expliquer il faut rapporter ce qui s'étoit passé en orient sur ce sujet.

XX. Mouvements des origénistes en Palestine.

L'édit de Justinien contre Origène ayant été apporté à Jérusalem, tous les évêques de Palestine et tous les abbés du désert y souscrivirent; de quoi Nonnus et ceux de son parti furent tellement irrités, qu'ils se séparèrent de la communion des catholiques, quittèrent la nouvelle laure de saint Sabbas et demeurèrent dans la plaine. Théodore de Cappadoce qui étoit à Constantinople, l'ayant appris, envoya quérir les apocrisiaires de Jérusalem et leur dit fort en colère : Si le patriarche Pierre ne satisfait pas ces pères et ne les rétablit pas dans leur laure, je vais le chasser lui-même de son siége. Cependant Nonnus et les siens, par le conseil du même Théodore, écrivirent au patriarche : Nous supplions votre sainteté de nous donner une petite satisfaction pour la consolation de nos âmes, en disant généralement : Que tout anathème, qui n'est pas agréable à Dieu, soit nul, au nom du père, et du fils et du saint esprit (3). Le patriarche refusa d'abord de donner cette déclaration, comme séditieuse et illégitime. Mais craignant les artifices de Théodore, et voulant gagner du temps, il envoya quérir Nonnus et les siens, et les ayant pris en particulier, il fit devant eux la déclaration qu'ils demandoient. Ils retournèrent donc à la nauvelle laure, conservant leur aigreur contre les pères de la grande laure de saint Sabbas.

Ensuite, étant devenus plus hardis, ils prêchoient leurs erreurs, c'est-à-dire l'origénisme, publiquement et par les maisons. Ils inventoient divers moyens de persécuter les pères de la grande laure, et s'ils voyoient à Jérusalem quelque moine orthodoxe ils le nommoient sabbaïte, le faisoient battre par des séculiers et le chassoient de la ville. Il y avoit auprès du Jourdain des moines besses originaires de Thrace, qui, poussés de zèle, accoururent à Jérusalem au secours des catholiques. On en vint aux mains et à la force ouverte. Les catholiques se réfugièrent dans l'hospice de la grande laure, où leurs ennemis vinrent en fureur pour les tuer (4); mais, trouvant la maison fermée, ils rompirent les fenêtres et attaquèrent à coups de pierres ceux qui étoient dedans. Alors un Bessien, nommé Théodule, ayant trouvé une pelle, fit

(1) Procop. III, Goth. c. 9. Præfat. Greg. III, Dial. c. 11.

(1) Procop. III, Goth. c. 16.
(2) Supr. n. 17.
(3) Sup. n. 4. Vita S. Sab. n. 88, p. 366. 367.
(4) P. 562.

une sortie sur les assaillants et les dissipa lui seul, quoiqu'ils fussent environ trois cents; prenant garde toutefois de n'en blesser aucun. Mais il reçut un coup de pierre dont il mourut peu de jours après.

Pour arrêter ces désordres, les pères de la grande laure prièrent Gélase, leur abbé, d'aller à Constantinople et d'instruire l'empereur de ce qui se passoit. Etant prêt à partir, il les assembla dans l'église et leur dit : Mes pères, je ne sais ce qui m'arrivera en ce voyage ; mais je vous prie de ne souffrir avec vous aucun de ceux qui sont attachés à Théodore de Mopsueste, car c'est un hérétique; et je me souviens que notre saint père Sabbas le détestoit autant qu'Origène (1). J'ai grand regret d'avoir souscrit au libelle qui fut fait dans le désert par ordre du patriarche, de ne le point anathématiser. Mais Dieu qui prend soin de son Eglise a empêché que le libelle ne fût reçu et a voulu que Théodore fût condamné.

L'abbé Gélase étant arrivé à Constantinople, Théodore de Césarée en fut averti, et il y eut ordre, tant à l'hôpital des orphelins que chez le patriarche et au palais, de ne point recevoir de moine venu de Jérusalem. Gélase, se voyant refusé partout et craignant les artifices de Théodore, sortit de Constantinople pour retourner en Palestine par terre. Mais étant arrivé à Amorium, ville de Phrygie, il y mourut au mois d'octobre de la neuvième indiction, c'est-à-dire en cinq cent quarante cinq. Les pères de la grande laure, l'ayant appris, allèrent à Jérusalem demander un abbé au patriarche Pierre ; mais en un voyage qu'il avoit fait à Constantinople Théodore de Cappadoce l'avoit obligé de prendre pour syncelles Pierre d'Alexandrie et Jean, surnommé le rond. Ceux-ci firent chasser honteusement les pères de la grande laure de la maison épiscopale de Jérusalem et les obligèrent à s'en retourner sans rien faire. Alors tous les moines prirent le parti des origénistes, les uns cédant à la nécessité ou aux flatteries, d'autres par ignorance ou par crainte (2). Il n'y avoit que la grande laure qui leur résistoit; et ils faisoient tous leurs efforts pour s'en rendre maîtres. Enfin ils en élurent abbé un origéniste, nommé Georges, et le mirent à main armée en possession du siége de saint Sabbas. Mais plusieurs des pères se dispersèrent en divers lieux; saint Jean le silencieux sortit de la cellule où il étoit reclus, pour se retirer au Mont-des-Olives, et plusieurs autres avec lui. Et le même jour qu'on les chassoit, Nonnus, auteur de tous ces maux, mourut subitement.

XXI. Justinien condamne les trois chapitres.

Alors Théodore de Cappadoce, ayant pris le dessus par son crédit à la cour, principalement depuis le départ du légat Pélage, voulut venger la condamnation d'Origène et diminuer en même temps l'autorité du concile de Chalcédoine (1). C'est pourquoi il entreprit de faire condamner Théodore de Mopsueste, qui avoit d'ailleurs écrit contre Origene, et qui sembloit avoir été approuvé par le concile. En cela Théodore de Cappadoce satisfaisoit à tous ses intérêts, étant origéniste et acéphale, et suivoit l'ouverture que l'on avoit donnée, de condamner les morts, par la condamnation d'Origène. Voyant donc que l'empereur Justinien écrivoit contre les acéphales pour la défense du concile de Chalcédoine, il vint le trouver avec ses partisans qui sous le nom de catholiques soutenoient les schismatiques, appuyés par l'impératrice Théodora. Il est inutile, dit-il à l'empereur, de vous donner la peine d'écrire, puisque vous avez un moyen bien plus court de ramener tous les acéphales. Ce qui les choque dans le concile de Chalcédoine, c'est qu'il a reçu les louanges de Théodore de Mopsueste et qu'il a déclaré orthodoxe la lettre d'Ibas, qui est entièrement nestorienne. Si on condamne Théodore avec ses écrits et la lettre d'Ibas, le concile leur paroîtra corrigé et justifié, et ils le recevront entièrement ; votre piété les réconciliera sans peine à l'Eglise et en acquerra une gloire immortelle.

L'empereur, ne s'apercevant pas de l'artifice des acéphales, les écouta volontiers et promit de faire ce qu'ils désiroient. Ils le prièrent donc de publier un écrit pour la condamnation des trois chapitres, c'est-à-dire des écrits de Théodore de Mopsueste, de la lettre d'Ibas, et de l'écrit de Théodoret contre les douze anathèmes de saint Cyrille. Ils vouloient engager ainsi l'empereur; car ils jugeoient bien que quand il auroit publié un écrit qui seroit connu de tout le monde il auroit honte de se dédire, et l'affaire seroit sans retour. Car ils craignoient le péril où ils se trouveroient si on le désabusoit. L'empereur Justinien quitta donc l'ouvrage qu'il avoit commencé contre les acéphales, et en composa un autre pour la condamnation des trois chapitres, ou plutôt Théodore de Cappadoce le composa sous le nom de l'empereur (2). Il est en forme d'édit ou de lettre adressée à toute l'église, et porte le titre de confession de foi.

En effet l'empereur y expose d'abord sa créance sur la trinité, puis sur l'incarnation, où il s'étend davantage, et explique cette expression de saint Cyrille : Une nature incarnée (3). Il déclare ensuite qu'il reçoit les quatre conciles généraux; et ajoute treize anathèmes, dont les dix premiers ne contiennent que la doctrine catholique sur l'incarnation, mais les trois derniers portent la condamnation expresse des trois chapitres en ces termes : Si quelqu'un défend Théodore de Mopsueste et ne l'anathématise pas lui, ses écrits et ses sectateurs, qu'il soit anathème. Si quelqu'un défend les écrits

(1) P. 87, 369.
(2) P. 370, n. 88.

(1) Liv. Brev. c. 24.
(2) C. 5, Conc. p. 683.
(3) P. 690, C. p. 701, D. p. 703, c. 706, 707.

de Théodoret faits pour Nestorius contre saint Cyrille et contre ses douze articles, si quelqu'un les loue et ne les anathématise pas, qu'il soit anathème. Si quelqu'un défend la lettre impie que l'on dit avoir été écrite par Ibas à Maris, persan hérétique; si quelqu'un la défend en tout ou en partie et ne l'anathématise pas, qu'il soit anathème. En chacun de ces articles sont exprimées les principales erreurs attribuées à Théodore, à Théodoret et à Ibas.

Ensuite l'empereur répond à quelques objections : Que le concile de Chalcédoine a approuvé la lettre d'Ibas; que l'on peut condamner les erreurs de Théodore de Mopsueste sans condamner sa personne; enfin que l'on ne doit point condamner les morts, ce qu'il traite fort au long (1). La conclusion est que si quelqu'un ne se rend pas à cette doctrine, il en rendra compte au jugement de Dieu; ainsi c'est plutôt une instruction qu'une loi. Elle est sans date, mais on convient qu'elle fut publiée l'an cinq cent quarante-six.

XXII. Souscriptions des évêques.

On obligea tous les évêques à y souscrire, et l'empereur leur en écrivit des lettres très-pressantes; premièrement Mennas, patriarche de Constantinople qui d'abord en fit difficulté, disant que c'étoit contrevenir au concile de Chalcédoine; toutefois il souscrivit (2). Etienne, diacre et légat de l'église romaine à Constantinople, qui avoit succédé à Pélage, fit des reproches à Mennas d'avoir ainsi varié, après avoir promis de ne rien faire sans le saint-siége. Mennas lui répondit qu'il ne s'étoit rendu que parce qu'on lui avoit promis avec serment, de lui rendre sa souscription, si l'évêque de Rome ne l'approuvoit pas. Toutefois le diacre Etienne se retira de la communion de Mennas et ne reçut ceux qui avoient communiqué avec lui qu'après qu'ils en eurent fait satisfaction. Dacius de Milan et plusieurs autres évêques qui se trouvoient à Constantinople se séparèrent de la communion de Mennas, et un grand nombre d'autres catholiques (3). Zoïle, patriarche d'Alexandrie, souscrivit la condamnation des trois chapitres. Ephrem d'Antioche en ayant reçu l'ordre refusa d'abord d'y obéir; mais après qu'on l'eut menacé de le chasser, il se rendit. Pierre de Jérusalem déclara avec serment, devant une grande multitude de moines qui s'étoient assemblés auprès de lui, que si quelqu'un consentoit à ce nouveau décret, il faisoit contre le concile de Chalcédoine, et toutefois il y consentit comme les autres. Plusieurs évêques protestèrent contre les souscriptions que Mennas de Constantinople les obligeoit de donner, comme contraires au concile, et en donnèrent des libelles au diacre Etienne pour les envoyer au pape (1). On récompensoit libéralement les évêques qui approuvoient la condamnation des trois chapitres; ceux qui la refusoient étoient déposés ou envoyés en exil; plusieurs s'enfuirent et se cachèrent. Le scandale fut tel, que Théodore de Cappadoce disoit lui-même depuis que Pélage et lui méritoient d'être brûlés vifs pour l'avoir excité. Les deux patriarches d'Antioche et de Jérusalem moururent peu de temps après; Ephrem succéda à Domnus et à Pierre Macaire, l'un et l'autre seconds du nom. Ephrem avoit écrit plusieurs ouvrages pour la défense du concile de Chalcédoine, saint Cyrille et de saint Léon, dont Photius nous a conservé des extraits. On y trouvoit les actes d'un concile d'Antioche, où Synclétique, évêque de Tarse, avoit été accusé comme suspect d'hérésie, parce qu'il avoit reçu de quelques personnes des libelles qui n'étoient point orthodoxes (2). On accusoit aussi le moine Etienne, syncelle de Synclétique, et ils furent tous deux convaincus de l'erreur d'Eutychès. Mais enfin on obligea Synclétique à professer la foi catholique.

XXIII. Erreur sur la pâque.

Cette même année cinq cent quarante-six, il y eut différents avis à Constantinople touchant le jour de Pâques. Le peuple, croyant que ce devoit être le premier jour d'avril, fit le dernier jour gras le dimanche quatrième de février; mais l'empereur mieux informé ordonna que l'on vendît encore de la chair toute la semaine jusqu'au dimanche suivant, onzième de février, parce que Pâques ne devoit être que le huit d'avril. Les bouchers tuèrent et étalèrent, mais personne n'acheta ni ne mangea de la viande. On ne laissa pas de célébrer la pâque comme l'empereur l'avoit ordonné, et il se trouva que le peuple avoit trop jeûné d'une semaine. Les Grecs commencèrent leur abstinence après le dimanche que nous nommons de la Sexagésime et eux *Tès apocréos*, c'est-à-dire le dimanche gras (3). Le lundi suivant et toute la semaine ils ne mangent plus de viande, mais seulement des laitages et des œufs, d'où vient le nom du dimanche de la Quinquagésime, qu'ils appellent *Tès tyrophàgou*, c'est-à-dire le dimanche du fromage. Le lundi suivant, ils entrent en carême et commencent le jeûne et l'entière abstinence, non seulement des œufs et des laitages, mais du poisson et de l'huile. La raison pourquoi ils commencent plus tôt que nous, est qu'ils ne jeûnent point les samedis non plus que les dimanches, excepté le samedi-saint.

(1) P. 714, D.
(2) Facund. IV, c. 4. Vict. Tun, an. 549.
(3) Facund. IV, c. 3. Id. cont. Moc. p. 575; IV, c. 4 p. 171.

(1) Vict. Tun. ann. 549. Lib. Brev. in fine.
(2) Phot. cod. 228, p. 774, cod. 229, p. 786, p. 782.
(3) Tooph. an. 19, p. 190. Goar. not. in Theoph. p. 593.

XXIV. Totila prend Rome.

Cependant le pape Vigile ayant eu ordre de l'empereur d'aller à Constantinople, demeura longtemps en Sicile (1). Il y vit Dacius, évêque de Milan, qui s'étoit retiré à Constantinople en cinq cent trente-neuf, après que sa ville eut été ruinée par les Goths, et y retourna avec le pape, de qui il apprit ce qui se passoit à Constantinople et le scandale que causoit la condamnation des trois chapitres. Zoïle, patriarche d'Alexandrie, ayant appris que le pape venoit, envoya au devant de lui en Sicile, se plaignant qu'il avoit été contraint de souscrire à cette condamnation. Pendant ce séjour, le pape envoya de Sicile grand nombre de vaisseaux chargés de blé pour secourir Rome assiégée par les Goths; mais les vaisseaux furent pris par les ennemis à Porto et Rome demeura affamée : c'étoit à la fin de l'an cinq cent quarante-six, onzième de cette guerre. Alors le diacre Pélage employa une grande partie de l'argent qu'il avoit apporté de Constantinople à soulager le peuple : ce qui accrut beaucoup sa réputation déjà grande. Les Romains, pressés de la famine, le prièrent d'aller trouver Totila pour obtenir une trève de quelques jours, promettant de se rendre si dans ce terme il ne leur venoit du secours de Constantinople; mais il n'en put rien obtenir. Enfin Totila prit Rome par intelligence, le seizième des calendes de janvier, la sixième année après le consulat de Basile, indiction dixième, c'est-à-dire le dix-septième de décembre cinq cent quarante-six (2).

Totila vint faire ses prières dans l'église de Saint-Pierre, où plusieurs des principaux Romains s'étoient réfugiés. Le diacre Pélage y vint tenant l'évangile entre ses mains et dit à Totila : Seigneur, épargnez les vôtres. Totila répondit en lui insultant : Vous venez donc à présent en posture de suppliant? C'est, dit Pélage, parce que Dieu m'a soumis à vous; mais, seigneur, epargnez vos sujets. Totila se rendit à ses prières et défendit aux Goths de tuer personne et d'insulter aux femmes; mais il permit le pillage. Ainsi les sénateurs et les plus riches citoyens furent réduits a l'aumône, entre autres Rusticienne, veuve de Boèce et fille de Symmaque, qui avoit toujours été très-libérale envers les pauvres. Les murailles de Rome furent abattues, quelques maisons ruinées et la ville réduite en solitude pendant plus de quarante jours, en sorte qu'il n'y demeura que des bêtes. Totila se retira après ce pillage, et Bélisaire qui étoit arrivé en Italie, vint ensuite à Rome et commença à relever ses murailles (3).

XXV. Africains pour les trois chapitres.

Pélage et un autre diacre de l'église romaine, nommé Anatolius, ayant appris la condamnation des trois chapitres et prenant soin de l'église, comme il étoit de leur devoir en l'absence du pape, écrivirent à Ferrand, diacre de Carthage, de délibérer sérieusement sur cette affaire avec son évêque et les autres qu'il connoîtroit les plus zelés et les plus instruits, et demander leur commune résolution. Dans la lettre, ils ne dissimuloient pas que cette condamnation avoit été faite par la suggestion des acéphales contre le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon. Ferrand ne répondit que longtemps après, et toutefois avant que les églises d'Afrique se fussent déclarées; et, dans sa réponse que nous avons, il dit que l'on ne peut examiner de nouveau la lettre d'Ibas approuvée dans le concile de Chalcédoine, autrement que tous les décrets du concile seront révoqués en doute (1). Il conclut par ces trois propositions auxquelles il veut que l'on s'attache inviolablement : de n'admettre aucune révision de ce qui a été décidé au concile de Chalcédoine; de ne point accuser les morts; que personne ne prétende obliger les autres à souscrire à ce qu'il a écrit.

L'empereur Justinien ayant envoyé en Afrique son édit pour la condamnation des trois chapitres, un évêque, nommé Pontien, lui écrivit, louant son zèle et approuvant sa confession de foi; puis il ajoute (2) : A la fin de votre lettre nous avons vu, ce qui ne nous afflige pas peu, que nous devons condamner Theodore, les écrits de Théodoret et la lettre d'Ibas. Leurs écrits ne sont point venus jusqu'à nous; s'ils y viennent et que nous y lisions quelque chose contre la foi, nous y ferons attention; mais nous ne pouvons condamner les auteurs qui sont morts. S'ils vivoient encore, et qu'étant repris ils ne condamnassent pas leurs erreurs, il seroit très-juste de les condamner. Maintenant, à qui prononcerons-nous notre jugement? Mais je crains, seigneur, que sous prétexte de les condamner on ne relève l'hérésie d'Eutychès. Nous vous supplions de conserver la paix sous votre règne, de peur que voulant condamner les morts, vous ne fassiez mourir plusieurs vivants comme désobéissants, et que vous n'en rendiez compte à celui qui viendra juger les vivants et les morts.

XXVI. Le pape Vigile à Constantinople.

Le pape Vigile, étant encore en chemin, reçut une lettre de l'empereur qui l'exhortoit à garder la paix avec Mennas et les autres évêques (3). Ce qui lui donna occasion d'écrire à

(1) Procop. III, Goth. c. 16. Facund. V, c. 3. con. Moc. p. 675.
(2) Procop. III, G. c. 15. c. 16, 20. Marcell. Chr.
(3) Procop. c. 24.

(1) Facund. IV, c. 5. In Oper. Ferr. ed. 1649, p. 250.
(2) T. 5, Conc. p. 324.
(3) Facund. IV, c. 3. et ad Moc. p. 573. Marcell. Chr.

Mennas qu'il étoit prêt à maintenir la paix, pourvu qu'elle fût véritable et utile à l'Eglise; mais qu'il étoit bien informé de ce qui s'étoit passé à Constantinople, l'exhortant à réparer sa faute. Enfin le pape arriva à Constantinople le huitième des calendes de février, indiction dixième, sous le sixième post-consulat de Basile, c'est-à-dire le vingt-cinquième de janvier cinq cent quarante-sept. L'empereur Justinien le reçut avec grand honneur, et toutefois le pape suspendit pour quatre mois de sa communion le patriarche Mennas, parce qu'il avoit souscrit la condamnation des trois chapitres. Il publia aussi une sentence de condamnation contre l'impératrice Théodora et les acéphales. Toutefois il s'apaisa ensuite, et, à la prière de l'impératrice, il reçut Mennas à sa communion le vingt-neuf de juin, fête des saints apôtres saint Pierre et saint Paul. On passa plus avant et on le pressa de condamner lui-même les trois chapitres avec tant de violence, qu'il s'écria publiquement dans une assemblée : Je vous déclare que quoique vous me teniez captif, vous ne tenez pas saint Pierre. Cependant il tint un concile avec les évêques qui lui étoient unis, au nombre d'environ soixante-dix; mais après plusieurs actions il rompit le concile et pria les évêques qui y assistoient de donner chacun leur avis par écrit (1). Ayant reçu ces écrits, il les envoya quelques jours après au palais, où on les garda avec les souscriptions de ceux qui avoient condamné les trois chapitres. Le pape rendit raison aux évêques de cette conduite, en disant : Pourquoi garder pardevers nous ces réponses contraires au concile de Chalcédoine, afin qu'on les trouve quelque jour dans les archives de l'église romaine et qu'on croie que nous les avons approuvées ? Portons-les au palais et qu'ils en fassent ce qu'ils voudront (2). Facundus, évêque africain, donna pour réponse l'extrait de l'ouvrage pour les trois chapitres, qu'il publia depuis. Enfin le pape donna lui-même son avis le samedi-saint onzième d'avril de cette année cinq cent qnarante-huit. Il le nomme jugement, *judicatam*, et il y condamne les trois chapitres sans préjudice du concile de Chalcédoine et à la charge que personne ne parlera plus de cette question ni de vive-voix ni par écrit (3). Le pape crut pouvoir user de cette condescendance dans une question de fait où la foi n'étoit intéressée. Il donna son *judicatum* à Mennas à qui il étoit adressé et en envoya copie à Rome au diacre Pélage.

Toutefois le pape ne contenta personne par cet écrit. Les ennemis des trois chapitres étoient choqués de la réserve, sauf l'autorité du concile de Chalcédoine, et les défenseurs des trois chapitres étoient indignés que le pape se fût laissé induire à les condamner. Or, ces derniers étoient en grand nombre. Car c'étoient tous les évêques d'Afrique, d'Illyrie et de Dalmatie, qui à ce sujet se retirèrent de la communion du pape. Il fut même abandonné par deux de ses diacres les plus confidents, Rustique et Sébastien, qui, vers le commencement de l'an cinq cent quarante-neuf, se déclarèrent contre le *judicatum*, et mandèrent dans les provinces que le pape Vigile avoit abandonné le concile de Chalcédoine. Ils écrivirent entre autres à Aurélien, évêque d'Arles, qui, pour s'éclaircir de la vérité, envoya à Constantinople un nommé Anastase avec des lettres au pape (1).

XXVII. Règle de saint Aurélien.

Deux ans auparavant, saint Aurélien fonda un monastère pour des hommes dans la ville d'Arles par la libéralité du roi Childebert (2), et fit confirmer par le pape Vigile cette fondation, qui fut faite le quinzième des calendes de décembre, indiction onzième, la cinquième année, ou plutôt la sixième après le consulat de Basile, c'est-à-dire l'an cinq cent quarante-sept. On mit dans l'église des reliques de la vraie croix, de la Sainte-Vierge, de saint Jean-Baptiste et de plusieurs autres saints. Saint Aurélien donna à ces moines une règle, où il leur ordonne une clôture très-exacte, leur défendant de sortir de leur vie du monastère et de recevoir aucun laïque dans la maison ni dans l'église, mais seulement dans le parloir. Pour les femmes, il leur défend absolument de les voir; même entre eux ils ne pourront se parler en secret. En cas qu'il faille donner la discipline, il défend d'en donner plus de trente-neuf coups, suivant la loi de Moïse. Il veut que tous apprennent à lire, et qu'ils lisent depuis prime jusqu'à tierce, qu'ils s'occupent de bonnes pensées pendant le travail et qu'ils travaillent même pendant les leçons des nocturnes de peur de s'endormir (3). Il leur défend de manger de la chair, et permet seulement aux infirmes de la volaille et à la communauté du poisson à certains jours. On voit ici la distinction entre la volaille et la grosse viande. A la fin de la règle, saint Aurélien prescrit en détail l'ordre de la psalmodie, assez différent de celui de saint Benoît. Il donna aussi une règle à des religieuses, copiée sur celle des hommes presque mot à mot (4).

XXVIII. Cinquième concile d'Orléans.

Il assista au cinquième concile d'Orléans, qui fut tenu le cinquième des calendes de novembre (5), la trente-huitième année du roi Childebert, indiction treizième, c'est-à-dire le vingt-huitième d'octobre l'an cinq cent qua-

(1) Præf.
(2) Theoph. an. 20. Greg. II, Ep. 36. Theoph. p. 191. Epist. ad legat. p. 407, C. Facund. Con. Moc. p. 572.
(3) Epist. ad Rustic. p. 551. E. Nova collect. Baluz. p. 1495. Epist. ad legat. p. 407. D. Ep. ad Theod. p. 535, A.

(1) Epist. ad Aurel. p. 558. E.
(2) Greg. VII, Epist. 116.
(3) In fine reg. Cod. reg. tom. 2. n. 100. c. 2, 14. 15, 35. Deut. xxv. 3. c. 41, 32, 28, 29, 51.
(4) Cod. reg. tom. 3. p. 60.
(5) Tom. 5. p. 590.

rante-neuf. Cinquante évêques s'y trouvèrent, et vingt et un y envoyèrent leurs députés. Il y avoit neuf métropolitains. Saint Sacerdos de Lyon, qui présidoit au concile, saint Aurélien d'Arles, Hésychius de Vienne, saint Nice de Trèves, Désiré de Bourges, Aspasius d'Eause, Constitut de Sens, Urbicus de Besançon et Avolus d'Aix. Entre les autres évêques, les plus illustres sont : saint Agricole de Châlons, qui tint ce siége quarante-huit ans, et en vécut quatre-vingt-trois. Il étoit de la race des sénateurs, sage, poli, éloquent. Il fit des bâtiments considérables dans sa ville, entre autres une église ornée de marbres, de mosaïque, de colonnes. Ce saint évêque ne dînoit jamais et ne faisoit qu'un repas. Il mourut l'an cinq cent quatre-vingt. On y voit encore saint Gal de Clermont, saint Eleuthère d'Auxerre, Tétrique de Landres, saint Lô de Coutances, saint Lubin de Chartres, saint Aubin d'Angers, saint Firmin d'Usez. Marc, évêque d'Orléans, n'y assista pas, parce qu'il étoit accusé et exilé; et c'étoit pour le juger que le roi Childebert avoit fait assembler un si grand concile, non seulement de son royaume, mais des deux autres. Mais l'accusation fut trouvée vaine, et Marc rétabli dans sa ville et dans son siége (1).

Ce concile fit vingt-quatre canons, dont le premier condamne également les erreurs d'Eutychès et de Nestorius comme condamnées par le saint-siége. Ce qui fut ordonné sans doute à cause de la dispute des trois chapitres, dont les accusateurs et les défenseurs se reprochoient mutuellement ces hérésies. Pour la discipline : Pendant la vacance du siége épiscopal, aucun évêque ne pourra ordonner des clercs, consacrer des autels, ou rien prendre des biens de l'église vacante, sous peine d'interdiction pour un an (2). Il n'est point permis d'acheter l'épiscopat; mais l'évêque doit être consacré par le métropolitain et ses comprovinciaux, suivant l'élection du clergé et du peuple, avec le consentement du roi. On ne donnera point à un peuple un évêque qu'il refuse, et on n'obligera point le peuple ou le clergé à s'y soumettre par l'oppression des personnes puissantes; autrement l'évêque, ainsi ordonné par simonie ou par violence, sera déposé (3). Ces canons font voir que la liberté des élections diminuoit depuis la domination des barbares.

La division des royaumes troubloit aussi la discipline; c'est pourquoi il est défendu à toute personne, évêque, clerc ou laïque, de prendre les biens d'une autre église, soit dans le même royaume, soit dans un autre. Les causes des évêques devoient être ainsi jugées. Celui qui a affaire avec un évêque doit premièrement s'adresser à lui-même familièrement, afin que la chose soit terminée à l'amiable. S'il ne lui fait pas raison, il s'adressera au métropolitain qui écrira à l'évêque de finir l'affaire par arbitrage. S'il ne satisfait pas la première fois, le métropolitain le mandera pour venir devant lui, et il demeurera suspendu de sa communion jusqu'à ce qu'il vienne. Si le métropolitain ne satisfait pas son comprovincial après deux admonitions, l'évêque en portera ses plaintes au premier concile. Les évêques n'excommunieront point légèrement; mais seulement pour les causes portées par les canons (1). Un esclave ordonné clerc malgré son maître, demeure en servitude à la charge de n'en exiger que des services honnêtes, ou bien l'évêque qui l'a ordonné le retirera, en donnant deux serfs à sa place.

Les églises soutiendront la liberté de ceux qui auront été affranchis dans l'église. Ceux qui sont en prison pour crime, seront visités tous les dimanches par l'archidiacre ou le prévôt de l'église pour connoître leurs besoins et leur fournir la nourriture et les choses nécessaires aux dépens de l'église. Les évêques prendront un soin particulier des pauvres lépreux (2). Le concile confirma la fondation d'un hôpital établi à Lyon par le roi Childebert et la reine Ultrogothe, son épouse; tous les évêques y souscrivirent, et il fut défendu à l'évêque de Lyon et à ses successeurs de se rien attribuer, ni à cette église, des biens de l'hôpital; mais il lui fut enjoint de tenir la main à ce qu'il fût toujours gouverné par des administrateurs soigneux, que l'on entretînt le nombre de malades ordonné et que l'on y reçût les étrangers.

Peu de temps après ce concile, dix des mêmes évêques s'assemblèrent à Clermont en Auvergne et y firent seize canons tirés du concile d'Orléans. C'étoit dans le royaume du jeune Théobalde, qui avoit succédé à son père Théodebert, mort en cinq cent quarante-huit, la quatorzième année de son règne, trente-sept ans après la mort de Clovis, son aïeul (3).

XXIX. Cautin, évêque de Clermont.

Saint Gal de Clermont ne survécut pas longtemps. Aussitôt après sa mort, le clergé commença à faire des compliments au prêtre Caton sur l'épiscopat, et il se mit en possession des biens de l'église, comme s'il eût été déjà évêque (4). Les évêques qui étoient venus pour les funérailles de saint Gal, après l'avoir enterré, dirent à Caton : Nous voyons que la plus grande partie du peuple vous a choisi : venez que nous vous consacrions évêque. Le roi Théobalde est jeune, si on fait quelque plainte contre vous, nous nous chargeons de vous justifier à la cour. En effet, ils n'auroient pas dû l'ordonner sans le consentement du roi. Caton qui ne croyoit pas que l'épiscopat pût lui manquer, répondit : Vous savez comme j'ai vécu

(1) Greg. V, c. 46 et Gl. Conf. c. 86. Greg. Tur. Vit. PP. c. 6.
(2) C. 8, 10.
(3) C. 11.

(1) C. 14, 17, 2, 9.
(2) C. 7, 20, 21, 15.
(3) T. 5, p. 401, et App. p. 1850. Greg. III Hist. c. ult.
(4) Greg. IV. Hist. c. 6.

depuis ma jeunesse : je me suis appliqué aux jeûnes, aux aumônes, aux veilles ; j'ai souvent employé la nuit à chanter des psaumes. J'ai passé par tous les degrés du clergé, suivant les canons, j'ai été dix ans lecteur, cinq ans sous-diacre, quinze ans diacre ; il y a vingt ans que je suis prêtre ; il ne me reste que l'épiscopat que j'ai mérité par mes services. Retournez chez vous, je veux être ordonné canoniquement. Ils s'en retournèrent fort scandalisés de sa vanité.

Se croyant donc déjà le maître, il commença à maltraiter l'archidiacre Cautin, et à le menacer de le déposer (1). Cautin ne lui demandoit que ses bonnes grâces, et s'offrit d'aller à la cour obtenir le consentement du roi pour son ordination. Mais Caton, croyant qu'il se moquoit de lui, ne tint compte de son offre. Cautin, se voyant ainsi méprisé, feignit d'être malade et sortit de nuit de Clermont pour aller à Metz trouver le roi Théobalde, à qui il apprit la mort de saint Gal. Le roi et ceux qui étoient auprès de lui assemblèrent plusieurs évêques et firent ordonner Cautin évêque de Clermont ; en sorte que les députés de Caton qui vinrent ensuite, trouvèrent la chose faite. Le roi envoya donc Cautin à Clermont avec les clercs qui en étoient venus et ce qu'ils avoient apporté des biens de l'église, le faisant accompagner par des évêques et par de ses chambellans. Le clergé et les citoyens le reçurent volontiers ; mais Caton ne put jamais se résoudre à lui obéir : ce qui fit un schisme dans cette église, car il eut ses partisans. Cautin le voyant inflexible lui ôta et à tous ses amis tout ce qu'ils possédoient des biens de l'église ; mais il les rendoit à ceux qui revenoient à son obéissance.

XXX. Lettres du pape à Aurélien et à Valentinien.

Le pape Vigile reçut à Constantinople la let- d'Aurélien d'Arles, le quatorze de juillet cinq cent quarante-neuf, et lui répondit qu'il n'avoit rien fait contre les décrets des papes ses prédécesseurs, ni contre les quatre conciles. Vous donc, continue-t-il, qui êtes vicaire du saint-siége, avertissez tous les évêques de ne se troubler ni des fausses lettres ni des fausses nouvelles qu'ils pourront recevoir, et d'être assurés que nous gardons inviolablement la foi de nos pères. Quand l'empereur nous aura congédiés, nous vous enverrons un homme pour vous instruire exactement de tout ce que nous n'avons pu faire encore, tant pour la rigueur de l'hiver, que pour l'état où est l'Italie et que vous n'ignorez pas. Il parle de la guerre des Goths, et ajoute : Comme nous savons que le roi Childebert a une parfaite vénération pour le saint-siége, priez-le instamment de prendre soin de l'Eglise dans une si grande nécessité. Et comme on dit que les Goths sont entrés avec le roi dans la ville de Rome, qu'il lui écrive de ne rien faire au préjudice de notre église, sous prétexte qu'il est d'une autre religion. Car il est digne d'un roi catholique comme le vôtre de défendre de tout son pouvoir la foi et l'Eglise dans laquelle il a été baptisé (1). Totila avoit en effet repris Rome, la quinzième année de la guerre des Goths, qui est l'an cinq cent quarante-neuf, et avoit résolu de la garder. La lettre est du troisième des calendes de mai, la vingt-quatrième année du règne de Justinien, qui est le vingt-neuvième d'avril cinq cent cinquante. Le dix-huitième de mars précédent, le pape avoit écrit à Valentinien, évêque de Tomi en Scythie sur le même sujet, pour se justifier des calomnies de Rustique et de Sébastien, dont il le prie de ne plus recevoir les lettres, parce qu'il les a déjà séparés de sa communion ; et il menace de les juger canoniquement s'ils ne viennent bientôt à résipiscence (2).

XXXI. Sentence contre Rustique et Sébastien.

Il tint parole et condamna Rustique et Sébastien, par une sentence conçue en forme de lettre et adressée à eux-mêmes (3). Il parle d'abord à Rustique, et lui dit entre autres choses: Vous avez demandé vous-même la condamnation des trois chapitres, jusqu'à crier en présence des diacres Sapatus et Paul et de Surgentius, primicier des notaires, que non seulement nous devions condamner le nom et les écrits de Théodore de Mopsueste, mais que l'on vous feroit plaisir de déterrer ses os et de les brûler. Notre *judicatum* ayant été prononcé de votre consentement, comme du reste de notre clergé, vous nous avez pressé dans le palais de le donner promptement à notre frère Mennas, à qui il étoit adressé. Et comme Surgentius en demandoit l'original pour le garder, selon la coutume, vous refusâtes de le lui donner pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que vous en eussiez envoyé des copies en Afrique.

Le samedi-saint, jour auquel nous publiâmes notre *judicatum*, vous vîntes à l'église (4), vous fîtes vos fonctions ; au retour de l'église, vous dîtes à l'évêque Julien que l'on n'avoit pu mieux faire. Le lendemain, jour de Pâques, vous fîtes de même et demeurâtes dans le même sentiment, exhortant les autres à suivre volontairement notre jugement. Comme les apocrisiaires de l'église d'Antioche nous en demandoient des copies, nous disions qu'ils devoient plutôt les demander à Mennas, à qui nous l'avions adressé (5) ; mais vous le demandiez pour eux à haute voix, disant que saint Léon en avoit usé ainsi, et que si tout le monde n'en recevoit des copies de nous-mêmes, vous craigniez que dans la suite on ne voulût le cacher.

(1) C. 7.

(1) Conc. V. coll. 7, p. 538, E. Procop. III, Goth. c. 36.

(2) P. 557.

(3) Conc. V, coll. 7. p. 550, E.

(4) Sup. n. 24.

(5) P. 552.

Ayant trouvé l'occasion de quelqu'un qui alloit en Sicile, vous vous pressâtes d'en envoyer une copie au diacre Pélage ; mais il reçut la nôtre auparavant.

Après tout cela nous avons appris par bruit commun que vous étiez changé et que vous traitez secrètement avec les ennemis de l'Eglise qui combattoient notre *judicatum*. Le diacre Paul, qui vouloit s'en aller en Italie, ayant appris ce scandale que vous vouliez exciter ici et en Afrique, nous pressa de vous obliger à nous satisfaire publiquement, ou de recevoir la requête qu'il vouloit donner contre vous et qu'il avoit entre les mains. Alors vous nous fîtes serment, en touchant les evangiles, de ne quitter jamais notre service, et nous avons dans nos archives vos paroles, qui furent écrites par un notaire. Mais depuis que Sébastien est venu à Constantinople vous avez conjuré secrètement et le scandale a éclaté.

Le pape s'adresse ensuite à Sébastien, et après quelques autres reproches il dit : Vous nous avez prié instamment de vous envoyer au patrimoine de Dalmatie ; mais étant arrivé à Salone, vous avez pris part aux ordinations illicites qu'a faites l'évêque Honorius. Etant de retour à Constantinople vous avez loué publiquement notre, *judicatum* en présence de tout le clergé, disant qu'il étoit venu du ciel et que vous aviez trouvé à Rome les écrits de Théodore de Mopsueste remplis de blasphèmes.

La fête de Noël étant venue, nous vous avons appelé et vous avons dit que nous avions appris votre conduite en Dalmatie, et que si Dieu nous fait grâce de retourner à notre église, nous serons obligés de punir cette faute suivant les canons (1). Dès lors le reproche de votre conscience vous a fait chercher l'occasion de vous séparer. Vous avez toutefois continué de faire les fonctions de diacre, aussi bien que Rustique et vous avez tous deux mangé à notre table. Vous avez dit aux évêques Jean et Julien : Je me conforme au jugement du pape, pourvu qu'il châtie ceux qui y sont contraires. Et les moines Lampride et Félix, qui n'ont pas voulu recevoir notre *judicatum*, étant venu vous trouver, vous leur fîtes dire : Nous ne pouvons vous voir parce que vous êtes d'un autre parti que nous. Toutefois ensuite vous avez communiqué avec eux et avec d'autres qui avoient écrit contre le *judicatum*, et par conséquent étoient excommuniés en vertu de l'acte même ; d'où il s'en suit que vous êtes vous-mêmes excommuniés, suivant les canons. De plus, vous vous êtes attribué l'autorité de prêcher, ce que les personnes de votre ordre n'ont jamais fait sans la permission de l'évêque. Vous avez attaqué le premier concile d'Ephèse et saint Cyrille, et soutenu des blasphèmes avancés contre notre seigneur Jésus-Christ. Vous avez écrit faussement par toutes les provinces que nous avons combattu le concile de Chalcédoine. Ainsi ceux qui ne savoient pas votre malice et recevoient vos écrits comme de diacres romains, y ont simplement ajouté foi ; d'où il est arrivé qu'en quelques lieux on a répandu du sang dans l'église (1). Vous avez même osé avancer depuis peu, dans un écrit donné à l'empereur, que notre prédécesseur saint Léon a autorisé les erreurs de Théodore de Mopsueste.

Nous avons attendu longtemps avec patience, espérant que vous rentreriez en vous-mêmes. Nous vous avons fait avertir deux fois par les évêques Jean et Julien, le diacre Sapatus, le patrice Céthégus et par d'autres ; mais vous n'avez point voulu nous écouter. Il faut donc en venir enfin à la punition canonique ; c'est pourquoi nous vous déclarons en gémissant, par l'autorité de saint Pierre, que pour tous ces excès vous êtes privés de l'honneur et du ministère de diacre (2). A la charge que si de notre vivant vous venez à pénitence, nous vous accorderons le pardon ; mais après notre mort personne ne pourra vous rétablir. Nous déposons aussi Jean, Géronce, Séverin, Importunus, un autre Jean et Deusdédit, et les privons des fonctions de sous-diacre, notaire et défenseur. Le moine africain Félix, que l'on dit avoir gouverné le monastère de Gillit, et tous vos complices et adhérants, clercs, moines ou laïques, seront compris dans la même condamnation. Telle est la sentence du pape Vigile contre Rustique et Sébastien, qui leur fut envoyée par trois évêques et cinq clercs.

XXXII. Concile pour les trois chapitres.

Les défenseurs des trois chapitres ne laissoient pas de demeurer fermes. Cette année cinq cent cinquante, neuvième après le consulat de Basile, ils tinrent en Illyrie un concile qui condamna Bénénatus, évêque de la première Justinienne, ennemi des trois chapitres, et écrivit à l'empereur (3). L'année suivante cinq cent cinquante et un, dixième après le consulat de Basile, les évêques d'Afrique assemblés en concile, excommunièrent le pape Vigile, comme ayant condamné les trois chapitres et les soutinrent dans des lettres qu'ils envoyèrent à l'empereur par Olympius, magistrien.

XXXIII. Livre de Facundus.

Dès devant que le pape eût publié son *judicatum*, Facundus, évêque africain, qui se trouvoit à Constantinople, composa son ouvrage pour la défense des trois chapitres, adressé à l'empereur Justinien, qui mérite d'être rapporté un peu au long, comme la meilleure pièce qui ait été faite pour ce parti. Il est divisé en douze livres, et d'abord Facundus approuve la confession de foi de l'empereur, par laquelle

(1) P. 554.

(1) P. 555.

(2) P. 556.

(3) Vict. Tun. Chr. an. 550, 551.

commençoit l'édit contre les trois chapitres. Il remarque que l'empereur a eu raison de reconnoître qu'un de la trinité a été crucifié, que la Sainte-Vierge est vraiment et proprement mère de Dieu et qu'il y a deux natures en Jésus-Christ; mais il soutient que la condamnation des trois chapitres n'est venue que du dépit qu'ont eu les origénistes de ce que l'empereur a condamné Origène (1). Il dit que Domitien d'Ancyre l'a avoué lui-même écrivant au pape Vigile. Ils ont avancé, comme vous savez très-bien, dit-il, parlant à l'empereur, que tous les ennemis du concile de Chalcédoine communiqueroient avec l'Eglise, si on condamnoit comme nestorienne la lettre d'Ibas, en niant que le concile l'eût approuvée. En quoi leur intention étoit de surprendre les ignorants, afin qu'ensuite quand on montreroit, comme il est très-facile, que le concile a reçu cette lettre, nous n'eussions plus rien à répondre aux eutychéens qui accusent le concile de nestorianisme. Ainsi sous ce faux prétexte de réunion, on leur a accordé non-seulement d'anathématiser la lettre d'Ibas, mais encore ses approbateurs. Voulant donc m'opposer à cette entreprise et sachant la coutume des eutychéens d'accuser de nestorianisme tous ceux qui défendent contre eux la vérité, je commencerai par expliquer ma foi touchant l'incarnation de Jésus-Christ. Facundus emploie le reste du premier livre à cette exposition de sa foi, où il soutient qu'il faut reconnoître deux natures en Jésus-Christ et non pas une nature composée; il explique les passages de saint Cyrille et montre que la comparaison de l'âme et du corps unis en chaque homme est imparfaite, puisque ces deux parties ne font qu'une nature humaine, étant faites l'une pour l'autre (2).

Dans le second livre, Facundus déclare qu'encore que la condamnation des trois chapitres porte le nom de l'empereur, il n'en reconnoît pour auteurs que les ennemis du concile de Chalcédoine; puis entrant en matière, il soutient que quand même le concile n'auroit pas expressément approuvé la lettre d'Ibas, on ne la pourroit condamner sans condamner le concile, parce qu'il approuve d'ailleurs ceux qui louoient Théodore de Mopsueste. Il ajoute que les eutychéens ne condamnent cette lettre que parce qu'elle reconnoît les deux natures (3). Ils disent qu'ils la condamnent parce qu'elle traite mal saint Cyrille; mais il a été plus maltraité par Gennade de Constantinople et par saint Isidore de Péluse, dont ils ne se plaignent point. Ils disent, ajoute-t-il, qu'ils attendent la décision du pape Vigile; mais il ne combattra pas les décisions de saint Léon et de ses autres prédécesseurs qui ont approuvé le concile de Chalcédoine (4). Ce n'est pas pour détruire les sentiments de ses pères, mais pour les soutenir et les défendre, qu'il a reçu la première et la plus grande puissance.

L'auteur vient ensuite à la justification de Théodore de Mopsueste et soutient premièrement que jamais on n'a usé contre aucun hérétique de la formule que l'on employoit contre lui. Si quelqu'un n'anathématise pas Théodore de sa doctrine, qu'il soit anathème, parce que plusieurs fidèles peuvent ignorer la doctrine et les noms mêmes de plusieurs hérétiques. On accuse Théodore d'avoir été le maître de Nestorius; mais ayant soutenu la foi contre Paul de Samosate, il l'a défendue aussi par avance contre Nestorius. On veut que Théodore soit l'auteur du symbole déféré par le prêtre Carisius et condamné au concile d'Ephèse; mais ni le concile ni saint Cyrille ne le disent point. Facundus répond en particulier aux principales objections tirées des écrits de Théodore, puis il vient à l'autorité de saint Cyrille (1). Quand il seroit vrai, dit-il, qu'il auroit blâmé Théodore de Mopsueste, on ne seroit pas plus obligé de l'approuver, qu'en ce qu'il a dit contre saint Jean Chrysostôme et contre Diodore de Tarse, qui a été loué par les pères et par les princes catholiques (2) et n'a été condamné que par les appollinaristes et par Julien l'apostat (3).

Il vient à la lettre d'Ibas. Premièrement, on ne peut nier que le concile de Chalcédoine ne l'ait reçue et déclarée orthodoxe, et après la définition du concile, il n'est plus permis d'y revenir. Saint Léon n'a pas seulement approuvé la définition de foi du concile; mais tous ses actes et ses décrets, excepté l'entreprise d'Anatolius de Constantinople. Au fond, le concile a bien jugé en déclarant orthodoxe la lettre d'Ibas et a suivi l'exemple de l'écriture, qui juge du tout par la plus grande partie. Le concile a déclaré la lettre catholique, parce qu'elle confesse deux natures en Jésus-Christ, et il ne pouvoit la condamner sans condamner saint Cyrille, qui reconnoît aussi les deux natures, quoique, en écrivant contre Nestorius, qui ne les séparoit que trop, il ait moins insisté sur leur distinction. Il est vrai qu'Ibas avoit mauvaise opinion de saint Cyrille, ne connoissant pas bien sa créance, qu'il approuvoit en effet; mais cette erreur n'a pas dû empêcher le concile de déclarer sa lettre orthodoxe, puisqu'un pareil soupçon n'a pas empêché saint Cyrille lui-même de souscrire à la confession de foi des orientaux. Quand Ibas a dit qu'en Jésus-Christ il n'y a qu'une vertu, il n'a pas voulu nier qu'il y eût deux natures, mais soutenir qu'il n'y a qu'une personne. Quand il a dit que Nestorius avoit été condamné sans examen, il n'a pas désapprouvé sa condamnation; mais seulement (4) que l'on n'eut pas attendu

(1) Lib. II, c. 6. Lib. I, c. 2.
(2) C. 3, 6.
(3) C. 1, 2, 3, 4.
(4) C. 6.

(1) Lib. III. c. 1, 2. Sup. xxv. n. 56 c. 3, 4, 5, 6.
(2) Lib. iv, c. 1, 2.
(3) Lib. v. c. 1.
(4) N. 3, 4. Lib. vi, c. 1, 2, 3, 4, 5. Lib, vii, c. 1.

les orientaux. Au reste, Ibas a pu se tromper dans le jugement de Nestorius, comme Anatolius à l'égard de Dioscore, comme saint Athanase à l'égard de Timothée, disciple d'Appollinaire, comme le concile de Palestine et le pape Zosime, à l'égard de Pélage et Célestius.

XXXIV. Défense de Théodore de Mopsueste.

La lettre d'Ibas n'a pas dû être condamnée à cause des louanges qu'elle donne à Théodore de Mopsueste, puisqu'il a été loué par saint Jean Chrysostôme et par saint Grégoire de Nazianze. Jean d'Antioche et les orientaux témoignent que plusieurs anciens pères ont écrit des propositions conformes à celles que l'on reprend dans Théodore. Il n'est pas vrai que Proclus l'ait attaqué; il ne le nomme point, le concile d'Antioche a écrit à l'empereur Théodose le jeune et à saint Cyrille qu'il ne falloit point condamner Théodore. Ce que saint Cyrille a écrit depuis contre Théodore ne lui doit pas nuire, puisqu'on ne le peut condamner sans condamner aussi Diodore de Tarse; et on doit s'en rapporter aux pères qui vivoient du temps de Théodore plutôt qu'à saint Cyrille seul. Car s'il eût été suspect d'hérésie ils ne l'eussent pas dissimulé. Au contraire, il paroît par ses écrits qu'il étoit catholique, et la seule exposition du psaume quarante-septième suffit pour réfuter toutes les objections que l'on fait contre sa doctrine. Il a reconnu Jésus-Christ non seulement vrai homme, mais encore vrai Dieu par nature; et en ses deux natures il a reconnu une seule personne. Quand il a employé la comparaison de l'homme composé d'âme et de corps, ce n'a été que pour montrer l'unité de personnes en Jésus-Christ et non pour confondre les natures. Et c'est par ses passages clairs qu'il faut expliquer ceux qui sont obscurs, comme l'on fait à l'égard des autres pères (1).

Il ne faut donc pas trouver mauvais que le concile de Chalcédoine n'ait pas condamné Théodore, quoiqu'il y ait quelque chose à reprendre dans ses écrits, puisque le concile a pu l'ignorer ou croire que ces passages avoient été insérés par ses ennemis, ou qu'ils pouvoient avoir un bon sens. D'autant plus qu'il a lui-même corrigé quelques endroits de ses écrits que l'on reprenoit, ce qui montre que s'il s'est quelquefois trompé, il n'a point été opiniâtre ni par conséquent hérétique (2). Quand même on auroit accusé Théodore dans le concile de Chalcédoine, le concile n'auroit pas dû condamner un homme mort dans la communion de l'Eglise. Quand ses erreurs auroient été manifestes, par où pouvoit-on s'assurer qu'il ne les eût pas rétractées et ne s'en fût pas repenti du moins à la mort. Or le seigneur n'a donné à son Eglise aucun pouvoir sur les morts, puisqu'il n'a permis de lier et de délier que sur la terre (1). Ainsi le concile ne pouvoit plus juger Théodore, quand même il l'auroit estimé coupable. Il n'appartient qu'au juge des vivants et des morts de juger ceux qui sont morts avec honneur.

Personne n'a condamné saint Athanase pour avoir excusé saint Denis d'Alexandrie, plus difficile à défendre que Théodore, ni saint Basile, pour avoir excusé saint Grégoire Thaumaturge, ni saint Hilaire pour avoir défendu les expressions dures du concile de Sirmium (2). Plusieurs des anciens ont dit des choses semblables à celles que l'on reprend dans Théodore, savoir: saint Eustathe d'Antioche, saint Athanase, saint Amphiloque, saint Grégoire de Nysse, saint Jean Chrysostôme, saint Cyrille lui-même en dix endroits. C'est que dans les pères, quand on trouve des erreurs, on les excuse par la bonne intention pour ne les pas croire hérétiques. En effet, on n'est pas hérétique simplement pour s'être trompé, ce n'est pas l'ignorance qui fait l'hérétique ni même l'erreur toute seule, mais l'attachement opiniâtre à l'erreur (3).

Après toutes ces raisons, Facundus en revient à l'autorité du concile de Chalcédoine, contre laquelle il soutient qu'il n'est point permis de revenir, ni d'examiner de nouveau ce qu'il a décidé; et il le prouve par plusieurs passages de saint Léon et par l'autorité de l'empereur Marcien. D'où il prend occasion de montrer à Justinien que les princes, dans les matières de foi, loin de s'attribuer l'autorité des évêques, ne doivent apporter que de la soumission à leurs décisions. C'est ainsi qu'en a usé l'empereur Léon. Au contraire Zénon, voulant décider sur la foi par son hénotique, n'a fait qu'introduire un long schisme dans l'Eglise. L'auteur insiste sur cet exemple, et, sous le nom de Zénon, instruit discrètement Justinien, montrant l'égarement d'un prince qui, séduit par ses flatteurs, se croit plus sage que ses prédécesseurs et quitte les affaires d'état et les devoirs de justice dont il est accablé pour s'appliquer à des affaires ecclésiastiques dont il n'est point chargé (4). C'est ce que faisoit Justinien; et Procope, auteur du temps, le remarque en ces termes:

Le pape Vigile et les Italiens qui étoient en grand nombre à Constantinople, ne cessoient de presser l'empereur d'employer toutes ses forces à la conquête de l'Italie (5). L'empereur promettoit bien d'y donner ordre, mais il passoit la plus grande partie de son temps à examiner les dogmes des chrétiens, faisant tous ses efforts pour terminer leurs disputes. Et ailleurs: Au lieu de s'appliquer à la guerre, il s'amusoit à de vaines spéculations et à des curiosités sur la nature divine (6). Le même

(1) Cap. 7. Lib. viii, c. 1. c. 2, 3, 6, Lib. ix, c. 1, 2, 3, 4, 5.
(2) C. 2, 4.

(1) Mat. xviii, 18.
(2) C. 3, 6. Lib. xi. c. 1. c. 2, 3, 4, 5, 7.
(3) N. 6. Lib. xii, c. 1.
(4) C. 2, 3, 4.
(5) III. Goth. c. 35.
(6) Anecd. c. 18, p. 55, A. III. Goth. c. 32.

Procope fait ainsi parler un nommé Arsace qui conspiroit contre l'empereur : Il est toujours sans gardes, assis en un cabinet, bien avant dans la nuit, avec les plus vieux évêques feuilletant les livres des chrétiens par une curiosité insatiable.

XXXV. Projet du concile.

Le pape Vigile voyoit le scandale qu'avoit produit son *judicatum* et l'attachement des évêques d'occident à la défense des trois chapitres, et d'ailleurs Théodore de Césarée et les orientaux, le pressoient vivement de les condamner absolument sans faire mention du concile de Chalcédoine (1). Comme ils ne lui donnoient point de repos, il dit à l'empereur : Que nos frères les évêques viennent ici de toutes les provinces, cinq ou six de chacune, et nous réglerons paisiblement cette affaire d'un commun consentement. Car je ne pourrai jamais me résoudre à faire seul, et sans le consentement de tous, ce qui rend douteuse l'autorité du concile de Chalcédoine et qui scandalise mes frères. Ainsi il tira parole de l'empereur que, sans avoir égard à tout ce qui avoit été dit ou écrit par qui que ce fût touchant les trois chapitres, on examineroit ce qu'il falloit faire dans un concile avec les évêques d'Afrique, d'Illyrie et des autres pays ; et que l'on y appelleroit principalement ceux qui avoient été scandalisés de ce qui s'étoit passé ; surtout que jusqu'à la décision du concile personne n'entreprendroit rien au sujet des trois chapitres. Il fut ainsi convenu entre le pape et l'empereur, en présence de Mennas de Constantinople, de Décius de Milan, de Théodore de Césarée et quelques autres évêques grecs et latins, en présence aussi des juges, des grands et de tout le sénat.

En exécution de ce projet, l'empereur envoya en Afrique et en Illyrie pour faire venir les évêques. Mais aucun ne voulut venir d'Illyrie. Il en vint quelques-uns d'Afrique, et comme on apprit qu'ils approchoient de Constantinople, le pape Vigile dit à l'empereur : Si vous n'êtes pas content de ce que j'ai déjà décidé, il entendoit le *judicatum*, rendez-le moi, et nous examinerons l'affaire de nouveau avec ces évêques qui viennent. Ainsi le pape retira son *judicatum* publiquement dans une assemblée. Il retira aussi les souscriptions des évêques grecs et déclara que si quelqu'un d'eux faisoit quelque chose touchant les trois chapitres jusqu'au concile universel, il seroit séparé de la communion du saint-siége.

XXXVI. Concile de Mopsueste.

Cependant pour préparer le concile général, l'empereur, c'est-à-dire les orientaux sous son nom, firent assembler un concile à Mopsueste, afin d'avoir preuve que le nom de Théodore n'étoit point dans les diptyques de cette église et n'y avoit point été de mémoire d'homme. L'empereur écrivit pour cet effet à Jean, évêque de Justinianopole, métropolitain de la seconde Cilicie, et à Cosme, évêque de Mopsueste (1). En exécution de son ordre, le concile s'assembla la neuvième année après le consulat de Basile, indiction treizième, c'est-à-dire l'an cinq cent cinquante, le dix-septième de juin. Jean y présidoit assisté de huit évêques de la même province. Marthanius, comte des domestiques, y étoit présent, comme chargé des ordres de l'empereur, tout le clergé de Mopsueste, deux comtes, deux tribuns, quelques autres officiers et plusieurs habitants de la ville. On mit au milieu de l'assemblée les saints évangiles, et on lut les lettres de l'empereur ; puis on fit avancer ceux qui avoient été produits pour témoins du fait en question, qui dirent leurs noms et leurs qualités (2). Il y avoit onze prêtres, six diacres et dix-sept laïques, dont les deux premiers étoient comtes. Paul, défenseur de la ville, certifia que c'étoient les plus anciens et les plus honnêtes gens qu'il eût pu trouver.

Les évêques ordonnèrent au trésorier de l'église de représenter les diptyques, qui étoient gardés avec les vases sacrés (3) ; ce qui fut exécuté et on les lut publiquement en cette sorte : Pour les évêques défunts, Protogène, Zosime, Olympius, Cyrille, Thomas, Bassien, Jean, Auxence, Palatin, Jacques, Zosime, Théodore, Siméon. Dans un autre tout de même, et dans un autre seulement jusqu'à Jacques. Les évêques se firent apporter les diptyques pour les voir eux-mêmes, et firent jurer le trésorier sur les évangiles qu'il n'en avoit point d'autres.

Ensuite ils firent promettre aux témoins, sur le même serment, de dire la vérité, et le premier, qui étoit un prêtre nommé Martyrius, parla ainsi : J'ai quatre-vingts ans, plus ou moins, il y en a plus de soixante que je suis dans le clergé et je n'ai jamais vu ni ouï dire que Théodore, jadis évêque de cette ville, ait été nommé dans les sacrés diptyques ; mais j'ai ouï dire que le saint évêque Cyrille d'Alexandrie y a été mis au lieu de Théodore, car je n'ai point de connoissance qu'il y ait eu dans notre ville d'évêque nommé Cyrille. Quant au Théodore qui est dans les diptyques, il y a trois ans qu'il est mort et il étoit de Galatie. Les autres prêtres, dont le plus jeune avoit cinquante-deux ans, déposèrent de même, puis l'archidiacre Parégoire, âgé de soixante-six ans et les autres diacres, ensuite les deux comtes Eumolpius et Théodore et les autres laïques. Sur quoi les évêques prononcèrent que par ces témoignages et par l'inspection des diptyques, il paroissoit que l'ancien Théodore en avoit été ôté, et

(1) Sent. In Theod. p. 333, C. Epist. legat. p. 407, D.

(1) T. 5, Conc. p. 491.
(2) P. 463, D.
(3) P. 494, D.

en écrivirent à l'empereur une lettre synodique et une autre au pape Vigile (1). C'est tout ce qui fut fait en ce concile de Mopsueste où l'on voit clairement ce que c'étoit que les dityques ecclésiastiques.

XXXVII. Violences contre le pape.

Au préjudice de la surséance accordée jusqu'au concile général, on recommença à Constantinople à presser le pape de condamner les trois chapitres avec les Grecs, si les évêques d'Afrique, d'Illyrie et de Dalmatie n'en vouloient rien faire. Et comme il le refusa, Théodore de Césarée fit en sorte que l'édit de la condamnation des trois chapitres fût relu dans le palais en sa présence et de quelques évêques grecs ses partisans. Le pape s'en étant plaint, ils l'apaisèrent par des soumissions feintes ; mais ensuite Théodore fit venir chez lui les écrivains pour faire des copies de l'édit qu'il fit publier et afficher dans l'église de Constantinople et en divers lieux (2). Comme on vint dans la maison de Placidie où demeuroit le pape et où se trouvèrent aussi plusieurs évêques grecs et latins avec les prêtres et les diacres de Constantinople, le pape et Dacius de Milan leur dirent à haute voix : Priez l'empereur qu'il fasse ôter les édits qu'il a fait afficher et qu'il attende, ainsi qu'il a été convenu, que les évêques de la langue latine qui ont été scandalisés viennent au concile, ou que du moins ils déclarent leur avis par écrit sans aucune violence. Que s'il n'écoute pas notre prière, ne consentez à rien qui tende à la division de l'Eglise, et ne faites rien contre la convention. Autrement sachez que dès à présent vous êtes suspendus de la communion du siége de saint Pierre par le ministère de ma voix, comme prévaricateurs. Dacius, évêque de Milan, ajouta : je proteste, tant pour moi que pour tous les évêques entre lesquels mon église est située, c'est-à-dire deux de Gaule, de Bourgogne, d'Espagne, de Ligurie d'Emilie et de Vénétie, que quiconque consent à ces édits ne pourra communiquer avec les évêques de ces provinces. Parce que je suis persuadé que ces édits renversent le concile de Chalcédoine et la foi catholique. Ceci se passoit vers la mi-juillet.

Nonobstant ces protestations, Théodore avec les évêques de son parti alla à l'église où les édits étoient affichés, y célébra la messe, ôta des diptyques le nom de Zoïle, patriarche d'Alexandrie et mit à sa place le nom d'Apollinaire, intrus dans ce siége. Alors le pape ne voulut plus communiquer avec les orientaux ni même les voir ; et l'empereur fut tellement irrité contre lui et contre Dacius de Milan, que pour mettre leur vie en sûreté ils furent obligés de se réfugier dans des églises (3). Le pape se retira à Saint-Pierre dans le palais d'Hormisdas, dont on voulut le tirer de force, et on envoya pour cet effet le préteur destiné à rechercher les voleurs et les meurtriers. Il entra avec quantité de soldats les épées nues à la main, les arcs bandés ; le pape se mit sous l'autel et embrassa les piliers qui le soutenoient. Le préteur en furie fit prendre par les cheveux les diacres et les autres clercs pour les éloigner de l'autel ; puis pour en arracher le pape, il le fit tirer par les pieds, par la barbe et par les cheveux (1). Le pape tint ferme et comme il étoit grand et puissant il rompit quelques pilliers de l'autel, en sorte que la sainte table pensa tomber sur lui, mais les clercs la soutinrent. Alors le peuple qui étoit accouru au bruit et quelques-uns même des soldats touchés de compassion commencèrent à crier et le préteur fut contraint de se retirer.

Il est vraisemblable que ce fut ensuite de cette violence que le pape dressa une sentence contre Théodore, où il lui reproche premièrement que, depuis qu'il est évêque de Césarée, il n'a pas résidé un an dans son église, mais qu'il n'a cessé d'exciter des troubles par son crédit ; et après avoir raconté toutes ses entreprises et marqué qu'il a attendu trente jours depuis qu'il l'a séparé de la communion du saint-siége, il le prive de l'épiscopat et de la communion catholique, lui ordonnant de ne plus vaquer qu'à faire pénitence (2). A l'égard de Mennas de Constantinople et des autres évêques complices de Théodore, le pape les suspend seulement de sa communion, jusqu'à ce qu'ils satisfassent. Cette sentence fut écrite le dix-neuvième des calendes de septembre, la vingt-cinquième année de Justinien, et la onzième après le consulat de Basile, c'est-à-dire le quatorzième d'août cinq cent cinquante et un. Le pape y parle tant en son nom qu'en celui de treize évêques qui l'accompagnoient, dont les principaux sont Dacius de Milan et Primase d'Adrumet, les autres sont d'Italie. Mais le pape ne voulut pas encore publier cette sentence pour donner le temps à l'empereur de révoquer ce qu'il avoit fait, et aux évêques condamnés de se repentir. Seulement il déposa cette sentence entre les mains d'une personne fidèle, afin que si on lui faisoit quelque violence, ou qu'il vînt à mourir, elle la publiât aussitôt dans les lieux les plus fréquentés et qu'elle vînt à la connoissance de tout le monde (3).

Ensuite on dit au pape que s'il ne vouloit recevoir les serments qu'on lui offroit, on le tireroit par force de l'église de Saint-Pierre : ce qui l'obligea à donner un mémoire de ce qu'il désiroit qu'on lui promît. On ne lui accorda pas tout ; mais enfin les officiers que l'empereur envoya ayant mis la formule du serment sur l'autel et sur le balustre qui environnoit les reliques de saint Pierre, et, ayant juré sur la

(1) P. 497, E ; p. 501.
(2) Sent. in Theod. p. 555, D. Epist. leg. p. 408, D. Vigil. Epist. 15, p. 529, B.
(3) Sent. p. 556, C. Epist. legat. p. 409, B.

(1) Theoph. an. 20, p. 191.
(2) Tom. 5, Conc. p. 554 p. 556, D.
(3) Epist. 1, p. 529, E.

vraie croix et sur les clefs de saint Pierre, après un tel serment, le pape retourna au palais de Placidie. On promit de même à Dacius de Milan et à tous ceux qui s'étoient retirés aux lieux saints, qu'on ne leur feroit aucune violence. Mais ces serments furent mal observés, et le pape entre autres reçut plusieurs mauvais traitements. Il s'en plaignit aux officiers que l'empereur lui envoyoit souvent, et les interpella non-seulement de vive voix, mais par écrit, jusqu'à trois fois, d'observer les serments qu'ils lui avoient faits. Mais il étoit plus maltraité de jour en jour. Enfin, deux jours avant Noel, il s'aperçut que l'on gardoit toutes les entrées du palais de Placidie où il demeuroit; en sorte qu'il entendoit de sa chambre les cris de ses gardes. Dans cette extrémité, il s'enfuit de nuit avec beaucoup de peine et de péril par-dessus une petite muraille que l'on batissait; il sortit de Constantinople et se refugia dans l'église de Sainte-Euphémie de Chalcédoine.

Comme il étoit grièvement malade, l'empereur lui envoya, le dimanche vingt-huitième de janvier cinq cent cinquante-deux, les patrices Bélisaire, Céthégus et Pierre, Justin, curopalate, et Marcellin, questeur, les mêmes qu'il lui avoit déjà envoyés plusieurs fois pour lui dire qu'il reçût leurs serments, et sort de Sainte-Euphémie pour revenir à Constantinople. Le pape répondit : Je ne me suis réfugié ici pour aucune affaire particulière, mais seulement pour le scandale qui règne dans l'église. C'est pourquoi, si l'empereur veut rétablir la paix, comme il a fait du temps de son oncle, je n'ai que faire de serments, je sortirai tout à l'heure. Et si la cause de l'Église n'est pas finie, je n'ai que faire non plus de serments, car je suis résolu de ne point sortir de Sainte-Euphemie. Là-dessus il reprit ce qui s'étoit passé depuis que l'empereur avoit fait afficher ses édits contre les trois chapitres, et conclut en conjurant ces magistrats, par le jugement de Dieu, de dire de sa part à l'empereur : Vous vous chargez d'un grand péché, si vous communiquez avec ceux que j'ai excommuniés, particulièrement avec Théodore de Césarée.

Enfin, le dimanche quatrième de février, le référendaire Pierre vint avec des ordres du prince, en disant : Quand voulez-vous que les juges viennent vous prêter serment, afin que vous sortiez de cette église et que vous retourniez en sûreté à Constantinople. Le pape le chargea de dire à l'empereur : Je suis sorti de Rome, il y a sept ans, pour venir trouver votre piété sans avoir aucune affaire particulière. Je vous prie seulement de ne point souffrir que la paix de l'Église soit troublée par Théodore ; il y a six mois qu'il a été excommunié et déposé, mais j'ai différé de publier la sentence par respect pour vous et par l'espérance de sa conversion. Le pape offrit encore d'envoyer à l'empereur sous sauf-conduit Dacius de Milan et quelques autres, pour traiter l'affaire de l'Église, protestant que, si l'on différoit, il seroit obligé de décider. Car, dit-il, il n'y a ni parents ni biens que nous préférions à notre âme et à la réputation du prince. Il publia tout cela dans un écrit daté du lendemain cinquième de février cinq cent cinquante-deux, et adressé à tout le peuple de Dieu, où il raconte toutes les vexations qu'il a souffertes et insère sa confession de foi pour sa justification (1).

XXXVIII. Lettres aux ambassadeurs françois.

L'empereur Justinien avoit envoyé un ambassadeur, nommé Léonce, à Théobalde, roi des Francs, pour l'exciter à joindre ses armes à celles des Romains contre les Goths. Théobalde renvoya avec Léonce, Leudard, françois de nation, et trois autres ambassadeurs, à qui le clergé d'Italie écrivit une ample instruction de tout ce que l'on faisoit souffrir à Constantinople au pape et aux évêques catholiques. Ils comptent six ans depuis que le pape est à Constantinople : ce qui montre qu'ils écrivent en cinq cent cinquante-deux (2). Après avoir rapporté tout ce qui avoit été fait contre le pape et les autres occidentaux, jusqu'au temps qu'il sortit de l'église de Saint-Pierre, ils ajoutent : on a aussi envoyé des gens dans les provinces d'Italie pour tâcher de rendre odieux le pape et l'évêque Dacius, et faire ordonner à leur place d'autres évêques qui consentent à ces nouveautés, jusque-là que les Grecs ont fait écrire de fausses lettres au nom du pape et les ont envoyées en Italie par un nommé Etienne, afin d'aigrir les esprits contre le pape. C'est pourquoi nous vous conjurons de faire savoir promptement tout ceci à vos provinces, de peur que quelqu'un n'y soit surpris par ces émissaires ou par un nommé Anastase que le saint évêque d'Arles, Aurélien, a envoyé au pape, il y a deux ans (3). Car, ne pouvant autrement sortir de Constantinople et, gagné par présents, il a promis avec serment de persuader à tous les évêques gaulois de condamner les trois chapitres, et qu'on n'a pas permis au pape d'écrire par lui aux évêques de Gaule ce qui se passe. Avertissez donc les évêques de vos quartiers d'écrire au pape et à l'évêque Dacius pour les consoler et les encourager à ne recevoir aucune nouveauté, et à Constantinople même ; secourez-les comme vous le pouvez, et principalement Dacius, et demandez qu'on lui permette de revenir à son église après quinze ou seize ans. Car, presque tous les évêques qu'il a accoutumé d'ordonner sont morts, comme vous savez, en sorte qu'une multitude innombrable de peuple meurt sans baptême.

XXXIX. Second concile de Paris.

Saint Aurélien d'Arles mourut peu de temps après, et Sapaudus, son successeur, présida au

(1) Epist. 15. Procop. iv, Goth. c. 24.

(2) Tom. 5, Conc. p. 407.

(3) P. 409, D. Sup. n. 24.

second concile de Paris tenu vers l'an cinq cent cinquante et un (1). Vingt-sept évêques y assistèrent, dont il y avoit six métropolitains, savoir : Sapaudus d'Arles, Hésychius de Vienne, Nicet de Trèves, Probien de Bourges, successeur de saint Désiré, Constitut de Sens, Léonce de Bordeaux. Ce concile s'assembla dans la maison de l'église, sur l'invitation du roi Childebert pour la cause de Saffarac, évêque de Paris, convaincu d'un crime considérable. Le concile se fit représenter les actes par lesquels il paroissoit qu'il avoit confessé son crime devant Médouée, évêque de Meaux et saint Lubin, évêque de Chartres, Leubacaire abbé, Hiculfe prêtre, Eternus, archidiacre, et Castricus, diacre, tous présents au concile, auquel ils rendirent témoignage, aussi bien qu'Ardaric ou Aridius, évêque de Nevers. Le concile trouva la preuve complète, et que ces trois évêques avoient bien fait de mettre Saffarac dans un monastère. On chargea le métropolitain, qui étoit Constitut de Sens, de le déposer suivant les canons : ce qui fut fait, et on ordonna à sa place Eusèbe évêque de Paris. Ce fut lui qui ordonna prêtre saint Cloud, ainsi qu'il a été dit (2).

XL. Députés de Palestine contre les Origenistes.

Comme on se préparoit en orient au concile universel, les moines de Palestine envoyèrent des députés à Constantinople contre les origénistes. Ceux-ci, depuis la mort de Nonnus, s'étoient divisés en deux sectes. On nommoit les uns protoctistes ou tétradites, les autres isochristes (3). Théodore de Cappadoce si puissant à la cour étoit de ce dernier parti, et en fit plusieurs évêques et abbés en Palestine. Le chef des protoctistes étoit Isidore, qui voyant, qu'il ne pouvoit résister à Théodore, se joignit à Conon, abbé de la grande laure de saint Sabbas et catholique; et après lui avoir promis dans l'église de Sion qu'il ne défendroit point la preexistence et qu'il combattroit avec lui de toutes ses forces les erreurs d'Origène, il le suivit à Constantinople où Conon fut député.

Y étant arrivés, ils eurent beaucoup à souffrir de la part de Théodore de Cappadoce, mais ils vainquirent les difficultés par leur patience; car, peu de jours après, Pierre, patriarche de Jérusalem, étant mort, les moines de la nouvelle laure, qui étoient origénistes et isochristes, firent élire Macaire par leurs brigues, ce qui causa une sédition. L'empereur en fut fort irrité contre Théodore et contre les origénistes, et fit chasser Macaire du siége de Jérusalem. L'abbé Conon, profitant de l'occasion, fit connoître à l'empereur tous les crimes des origénistes, par une requête qu'il lui présenta (4). Ayant acquis par là de l'autorité, il proposa pour patriarche de Jérusalem Eustochius, économe de l'église d'Alexandrie, qui étoit à Constantinople; et l'empereur approuva ce choix. A son départ Conon prenant congé de lui, le pria d'envoyer Euloge, abbé du monastère de Saint-Théodose, pour assister au concile universel qui s'y alloit tenir. Le patriarche Eustochius n'y manqua pas, car il envoya, pour tenir sa place dans le concile, trois évêquas et trois abbés, dont Euloge fut un (1).

En ce temps-là, vivoit en Palestine, près de Gaze, saint Barsanuph, égyptien. Il se renferma dans une cellule, où l'on croyoit qu'il vivoit encore cinquante ans depuis que personne ne l'avoit vu (2). Thomas d'Apamée fut encore célèbre pour sa sainteté, mais le plus extraordinaire, c'est saint Siméon Salus, qui vivoit près d'Emèse, et par humilité contrefaisoit l'insensé. Il ne laissa pas de convertir un grand nombre de pécheurs et de résister puissamment aux acéphales. Sa vie a été écrite par Léonce, évêque de Naples, en Chypre, qui vivoit environ cinquante ans après (3).

Théodore de Cappadoce et ceux de son parti donnèrent enfin satisfaction au pape Vigile, qui étoit toujours réfugié à Saint-Euphémie de Chalcédoine. Ils lui adressèrent une profession de foi, où ils déclarent que, pour conserver l'unité ecclésiastique, ils reçoivent les quatre conciles généraux de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, et promettent de suivre inviolablement tout ce qui a été décidé du consentement des légats et des vicaires du saint-siége, par lesquels les papes y ont présidé, chacun en leur temps. Ainsi les orientaux ne doutoient pas alors que les papes eussent présidé par leurs vicaires à tous les conciles généraux. Ils font mention expresse du consentement des légats, à cause du canon de Chalcédoine pour le siége de Constantinople contre lequel les légats avoient protesté (4). Cette profession de foi fut donnee en même forme par Mennas de Constantinople, par Théodore de Césarée, par André d'Ephèse, par Théodore d'Antioche de Pisidie, par Pierre de Tarse, et plusieurs autres évêques.

XLI. Miracle d'un enfant juif.

Mennas de Constantinople mourut peu de temps après, ayant tenu le siége pendant seize ans, et l'Église honore sa mémoire le vingt-cinquième d'août. On rapporte à son temps ce miracle arrivé à Constantinople (5). C'étoit une ancienne coutume dans cette église que quand il restoit beaucoup de particules du corps de Jésus-Christ, on envoyoit quérir des enfants innocents, de ceux qui étudioient aux petites écoles, pour les leur faire consommer. Il arriva

(1) V. Coint. an. 551, n. 3. T. 5, Conc. p. 811.

(2) Sup. xxxii, n. 44.

(3) Sup. n. 19. Vita S. Sab. n. 89, p. 373.

(4) N. 90. Evagr. iv, Hist. c. 37. p. 374.

(1) Conc. V, Coll. 1. init. Sup. liv. xxviii. n. 30, 31.

(2) Evagr. iv, c. 33, 35, 34.

(3) Ap. Sur. 1. jul.

(4) Const. Vig. p. 337.

(5) Sup. xxxii, n. 52. Martyr. Rom. 25 Aug. Evagr. iv, c. 36.

que l'on fit venir entre les autres le fils d'un verrier juif. Comme ses parents lui demandèrent pourquoi il revenoit si tard, il leur dit ce qui s'étoit passé et ce qu'il avoit mangé avec les autres. Le père en fureur lia son fils et le jeta dans sa fournaise; la mère affligée le cherchoit par toute la ville; enfin au bout de trois jours elle vint à la porte de la verrerie, appelant l'enfant par son nom. Il répondit du fourneau, et la mère ayant rompu les portes, le trouva debout au milieu des charbons, sans aucun mal. On lui demanda comment il avoit été garanti du feu, et il dit qu'une femme vêtue de pourpre venoit souvent jeter de l'eau pour éteindre les charbons autour de lui et lui donnoit à manger quand il avoit faim. L'empereur, ayant appris ce miracle, fit baptiser la mère et l'enfant, et les mit dans le clergé, c'est-à-dire que l'enfant fut lecteur et la mère diaconesse. Mais le père ne voulant point se faire chrétien, l'empereur le fit empaler, comme meurtrier de son fils. L'historien Nicéphore Calliste, qui vivoit dans le quatorzième siècle, témoigne que cette coutume de donner aux enfants les restes de l'eucharistie duroit encore de son temps à Constantinople, et que lui-même l'avoit souvent ainsi reçue (1).

Justinien entroit aussi en connoissance des différends que les juifs avoient pour leur religion, comme il paroît par une loi du huitième février cinq cent cinquante-deux (2), par laquelle il leur permet de lire l'ériture sainte dans leurs synagogues, en grec, en latin, ou en telle langue qu'ils voudront, pourvu qu'on ne la lise en grec, que selon les Septante ou Aquila, mais il défend ce qu'ils appeloient la seconde édition; c'est-à-dire la Misna, qui ne contient que des traditions humaines. On voit par-là qu'il y avoit des juifs qui ne vouloient point qu'on lût publiquement l'écriture sur des versions, et ce parti a prévalu; car ils ne la lisent qu'en hébreu dans leurs synagogues.

XLII. Saint Eutychius, patriarche de Constantinople.

Le successeur de saint Mennas dans le siége de Constantinople fut saint Eutychius (3). Il étoit né en Phrygie vers l'an cinq cent douze. Son père Alexandre étoit homme de guerre, et chéri de Bélisaire; sa mère, nommée Synésia, étoit fille d'un évêque célèbre par ses miracles, qui baptisa le jeune Eutychius son petit-fils dès l'enfance, et l'éleva auprès de lui à Augustopolis. A douze ans, on l'envoya étudier à Constantinople où il forma le dessein d'embrasser la vie monastique. Mais il en fut détourné par l'évêque d'Amasée qui le destinoit à être évêque. Pour cet effet, il l'ordonna lecteur, puis diacre, enfin prêtre à l'âge de trente ans, gardant les interstices des canons. Mais l'évêque

(1) Niceph. XVII, Hist. c. 25.
(2) Nov. 146.
(3) Vita ap. Boll. 6 apr. t. 9, p. 550.

d'Amasée ayant changé de volonté, Eutychius suivit son premier dessein et se retira dans un grand monastère à Amasée. Peu de temps après, il fut fait général de l'ordre monastique dans la province d'Hélénopont, dont Amasée étoit la métropole.

Dix ans après son entrée dans le monastère, c'est-à-dire en cinq cent cinquante-deux, l'évêque d'Amasée, étant malade, l'envoya à Constantinople pour tenir sa place dans le concile général. Il alla loger chez le patriarche Mennas, qui le retint auprès de lui et dit à son clergé: Ce moine sera mon successeur (1). Dans une conférence qui se tenoit en présence de l'empereur on agita la question, si célèbre en ce temps-là, si on peut condamner les morts. Eutychius soutint que oui, et allègua l'exemple du roi Josias, qui fit déterrer et brûler les os des idolâtres (2). Cette reponse plut extrêmement aux assistants et particulièrement à l'empereur, et le patriarche Mennas étant mort quelques jours après, l'empereur donna charge au référendaire Pierre de chercher Eutychius, et le garder avec honneur. Il fit agréer au clergé et au sénat de le choisir pour évêque, et il fut ordonné patriarche de Constantinople à l'âge de quarante ans.

Incontinent après, il donna au pape Vigile sa profession de foi à peu près semblable à celle de Mennas (3). Il y déclare de même, pour le bien de la paix, qu'il reçoit les quatre conciles généraux et les lettres des papes particulièrement de saint Léon et il ajoute: Puisque nous sommes d'accord de tout ce que dessus, nous demandons que, votre sainteté nous présidant, et en présence des saints évangiles, les trois chapitres soient examinés et la question terminée pour confirmer la paix des églises. Cette profession de foi fut donnée au pape Vigile le jour de l'Epiphanie, sixième de janvier cinq cent cinquante-trois, par le nouveau patriarche de Constantinople Eutychius, par Apollinaire d'Alexandrie, Domnin d'Antioche, Elie de Thessalonique et les autres qui n'avoient pas fait la profession précédente. Ils souscrivirent celle-ci ou la donnèrent séparément. Ainsi Apollinaire fut reconnu pour légitime patriarche d'Alexandrie par le pape qui étoit sorti de Sainte-Euphémie et revenu à Constantinople, dès qu'on l'eut satisfait par la première profession de foi (4). Il répondit à celle-ci le lendemain septième de janvier, l'approuvant et convenant de s'assembler pour décider la question des trois chapitres, mais ensuite il demanda à l'empereur que le concile fût tenu en Italie ou du moins en Sicile, et que les évêques d'Afrique et des autres provinces de la langue latine y fussent appelés (5). Il ne put l'obtenir, et on convint seulement que le pape donneroit à l'empereur les noms des évêques des provinces latines qui délibéreroient avec lui. Ensuite,

(1) Evagr. IV, Hist. c. 37.
(2) 4. Rog. XXIII, 16.
(3) T. 5, Conc. p. 338.
(4) Conc. V. Coll. 1, p. 428.
(5) P. 340.

quelques jours avant Pâques, qui cette année cinq cent cinquante-trois étoit le vingtième d'avril, on convint que les évêques, tant Grecs que Latins qui se trouvoient à Constantinople, conféreroient en nombre égal sur les trois chapitres.

XLIII. Second concile de Constantinople, cinquième général. Première conférence.

Nonobstant toutes ces conventions, les orientaux commencèrent à tenir le concile, la vingt-septième année de Justinien, douzième après le consulat de Basile, indiction première, le quatrième des nones de mai, c'est-à-dire le quatrième de mai; cinq cent cinquante-trois, dans la salle secrète de la cathédrale à Constantinople. Les séances de ce concile sont nommées conférences; et à la première assistoient trois patriarches: Eutychius de Constantinople, Apollinaire d'Alexandrie et Domnin d'Antioche; trois évêques députés d'Eustochius, patriarche de Jérusalem (1); Bénigne, évêque d'Héraclée en Pélagonie, pour Elie de Thessalonique; Théodore Ascidas, évêque de Césarée en Cappadoce, le principal auteur de tout ce trouble; André, évêque d'Ephèse; Sextilien, évêque de Tunis pour Primase de Carthage. Ensuite sont Mégéthius d'Héraclée en Thrace, Anastase de Tabie pour Dorothée d'Ancyre, plusieurs métropolitains; et en tout jusqu'à cent cinquante et un évêques; entre lesquels il y a cinq Africains.

Dès l'année précédente cinq cent cinquante-deux, Réparat, archevêque de Carthage, Firmus, primat de Numidie, Primase et Vérécundus, évêques de la province de Byzacène, étoient venus a Constantinople pour satisfaire à l'ordre de l'empereur (2). On les pressa par caresses et par menaces de consentir à la condamnation des trois chapitres; et comme on ne put les y obliger, on accusa l'archevêque Réparat d'avoir fait tuer Aréobinde, maître de la milice, par le tyran Gontarit; et sur cette calomnie il fut déposé, dépouillé de ce qu'il avoit apporté pour sa subsistance, et envoyé en exil à Eucaïte dans le Pont. Le diacre Primase, son apocrisiaire, ayant condamné les trois chapitres, fut ordonné évêque de Carthage malgré le clergé et le peuple, et intronisé avec grande effusion de sang. Le gouverneur d'Afrique envoya à Constantinople pour soutenir le parti de la cour, les évêques les plus intéressés et les plus ignorants qu'il put ramasser, dont l'un six ans auparavant avoit été convaincu d'adultère à Constantinople. Tels étoient donc les évêques d'Afrique qui, seuls de tout l'occident, assistèrent au concile de Constantinople.

Les évêques étant assis on fit entrer Théodore, silentiaire, porteur d'un édit de l'empereur que l'on fit lire d'abord (3). Il y rapporte les

(1) T. 5, Conc. p. 416.
(2) Vita Tun. Chr. ann. 552, 553. Epist. legat. t. 5, Conc. p. 408, B.
(3) P. 419.

exemples des empereurs ses prédécesseurs qui ont fait tenir les quatre conciles; la conduite de l'empereur Léon qui consulta les évêques sur l'autorité du concile de Chalcédoine; le schisme arrivé ensuite et la réunion des églises dont il se donne le mérite, sans parler de Justin. Les nestoriens ajoute-t-il n'osant plus parler de Nestorius, ont introduit Théodore de Mopsueste, son maître, qui a avancé des blasphèmes encore pires, les écrits impies de Théodoret contre saint Cyrille et la lettre détestable d'Ibas, disant qu'elle a été approuvée par le concile de Chalcédoine. Ce qu'ils disent non pour défendre le concile, mais pour autoriser sous son nom leur impiété. Pour nous opposer à leurs desseins, nous vous avons premièrement consultés tandis que vous étiez dans vos églises, et vous avez déclaré votre sentiment en condamnant l'impiété. Mais parce qu'il y en a qui persistent encore à soutenir ces trois chapitres impies, nous vous avons appelés en cette ville, vous exhortant à déclarer ensemble votre volonté sur ce sujet. Vigile, pape de l'ancienne Rome, étant venu, nous lui avons tout expliqué; et il a condamné plusieurs fois par écrit les trois chapitres. Il a même condamné les diacres Rustique et Sébastien, qui ont voulu les soutenir après avoir reçu sa décision. Il en a écrit à Valentinien de Scythie et à Aurélien d'Arles, qui est la première église des Gaules; en un mot il est toujours demeuré dans la même volonté. Depuis que vous êtes arrivés en cette ville, il y a eu des écrits réciproques entre vous et lui pour porter ensemble un jugement sur cette affaire. Nous lui avons mandé de venir avec vous; mais il nous a répondu qu'il donnera son avis séparément. Nous vous exhortons donc à examiner de votre côté les trois chapitres. Il conclut ainsi: Quand celui qui est interrogé sur sa foi diffère longtemps de répondre, c'est renoncer à la confession de la vérité (1). Car il n'y a en ces matières ni premier ni second, mais le plus prêt à répondre est le plus agréable à Dieu. Ce qui regarde le pape Vigile.

Après cette lecture, on fit retirer Théodore le silentiaire et on lut la profession de foi donnée à Vigile par Eutychius, le sixième de janvier, avec la réponse du pape. Ensuite le concile dit: Quoique les juges et quelques-uns d'entre nous aient souvent exhorté le pape Vigile à venir avec nous pour convenir touchant la question des trois chapitres, nous croyons raisonnable de l'y inviter encore maintenant. Alors, à la prière du concile, les trois patriarches, Eutychius de Constantinople, Apollinaire d'Alexandrie et Domnin d'Antioche, plusieurs métropolitains et d'autres évêques, jusqu'au nombre de dix-huit, allèrent trouver le pape; et étant de retour, ils dirent: Le pape a dit qu'il ne pouvoit nous répondre à présent, à cause d'une indisposition, et a promis de nous faire savoir

(1) P. 424, C.

demain sa résolution. Ainsi finit la première conférence.

XLIV. Seconde conférence.

La seconde fut tenue quatre jours après, savoir le huitième de mai (1). On y lut les actes de la première, puis les patriarches et les autres qui avoient été députés vers le pape dirent : Suivant la promesse que le pape Vigile nous avoit faite, nous allâmes chez lui il y a deux jours, le sixième de ce mois. Il répondit qu'il ne pouvoit venir à notre assemblée, parce qu'il y a ici beaucoup d'évêques orientaux et peu des siens, mais qu'il mettroit son avis par écrit et le donneroit a l'empereur. Nous lui dîmes : Vous savez que dans les écrits qui ont été faits entre nous, vous avez promis de venir à l'assemblée des évêques qui sont de notre communion ; nous sommes de la vôtre, et il n'est pas à propos de différer à cause des occidentaux. Dans les quatre conciles il ne s'en est jamais trouvé un grand nombre, mais seulement deux ou trois évêques et quelques clercs. Maintenant vous êtes présent et plusieurs autres évêques d'Italie, il y en a aussi d'Afrique et d'Illyrie, et rien n'empêche de nous assembler et de terminer cette affaire avec charité. Que si vous ne voulez pas venir, nous ne laisserons pas de nous assembler ; car il n'est pas juste que l'empereur et le peuple fidèle soient scandalisés de ce délai. Nous avons ajouté que nous rapporterions tout à l'empeur, nous l'avons fait, et l'empereur nous a promis d'envoyer au pape des magistrats avec des évêques pour l'exhorter encore à venir.

Les magistrats étoient présents, savoir : Libère, Pierre, Patrice et Constantin. Ce dernier, qui étoit le questeur, dit au nom de tous : Dès le premier jour de ce mois, par ordre de l'empereur, nous allâmes trouver le pape Vigile, avec les patrices Bélisaire, Céthégus et Rustique, et nous y allâmes encore le septième de ce mois avec Théodore de Césarée, Bénigne d'Héraclée et les autres évêques qu'il nomme au nombre de douze. A chaque fois, nous lui dîmes, de la part de l'empereur, qu'on pouvoit venir à l'assemblée avec liberté et que ceux qui voudroient soutenir les trois chapitres le fissent hardiment. Après plusieurs discours, il demanda un délai pour donner seul sa réponse. Nous lui dîmes : Vous avez condamné seul plusieurs fois les trois chapitres par écrit et de vive voix ; mais l'empereur veut que vous en traitiez avec les autres (2). Quant au délai, l'empereur vous a déjà fait dire que si vous convenez de venir à l'assemblée, il vous le donnera tel que vous demandez et même plus long ; mais si vous voulez donner votre avis à part, il faut aussi que les évêques qui ont été appelés pour ce sujet et sont ici depuis si longtemps, donnent leur décision synodale. Car nous ne pouvons laissser l'Eglise plus longtemps en confusion, vu principalement que les hérétiques calomnient les évêques et les traitent de nestoriens. Les évêques députés au pape firent aussi leur rapport conforme à celui des magistrats, qui se retirèrent, après avoir exhorté les évêques à terminer promptement cette affaire, conformément à la doctrine des quatre conciles.

Ensuite le concile députa trois évêques et trois prêtres pour inviter Primase, évêque d'Adrumet en la province Byzacène, et trois évêques d'Illyrie, Sabinien, Projectus et Paul, de se trouver au concile ; Primase répondit : Je n'irai point si le pape n'y est présent. Les trois évêques d'Illyrie déclarèrent qu'ils n'avoient à répondre qu'à leur archevêque Bénénatus, qu'ils se joindroient à lui. Sur quoi le concile dit : Quant à Primase, il en sera ordonné en son temps selon les canons ; quant aux trois évêques d'Illyrie ils se joindront comme ils l'ont demandé à Bénénatus, qui est d'accord avec nous, comme il paroît, en ce que l'évêque Phocas, son suffragant et sont vicaire, est présent au concile. Au reste, pour ne pas différer plus longtemps de rendre réponse à l'empereur, nous ferons demain ce qui convient.

XLV. Troisième et quatrième conférence.

En effet, le lendemain neuvième de mai, ils tinrent la troisième conférence, où ils ne firent que déclarer qu'ils tenoient la foi des quatre conciles généraux (1) et condamnoient tout ce qui pourroit leur être contraire ou injurieux, et qu'ils suivoient aussi tous les pères orthodoxes, nommément saint Athanase, saint Hilaire, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Augustin, Théophile, saint Jean-Chrysostôme, saint Cyrille, saint Léon et Proclus (2). Quant aux trois chapitres, ils en remirent l'examen à un autre jour.

Ce fut le douzième de mai, à la quatrième conférence, où ils commencèrent l'examen de la doctrine de Théodore de Mopsueste. On fit lire divers extraits de ses écrits réduits à soixante et onze articles, marquant l'ouvrage d'où chacun étoit tiré. Il y dit que ce n'est pas Dieu, le verbe consubstantiel au père, qui est né de la vierge, mais son temple ; encore doute-t-il s'il y habitoit dès qu'il a été formé ; mais il croit que le verbe le perfectionnoit peu à peu et qu'on l'adore à cause de son union avec la nature divine. Que quand saint Thomas s'écria : Mon seigneur et mon Dieu ! ces paroles ne s'adressoient pas à Jésus-Christ, mais à Dieu, qu'il louoit de l'avoir ressuscité (3). Que l'on est baptisé au nom de Jésus-Christ, comme saint

(1) P. 430.

(2) P. 431, D; p. 432.

(1) P. 414.

(2) P. 435.

(3) P. 436. n. 2, 9. Joan. xx, 28. n. 16. Act. 11, 38. 1 Cor. x, 2.

Paul dit que les Israélites ont été baptisés en Moïse, et que les chrétiens ont pris son nom, comme les platoniciens et les épicuriens, les marcionites et les manichéens ont pris leur nom des auteurs de leurs sectes.

Que Jésus-Christ est l'image de Dieu, et qu'on l'honore comme on honore l'image du prince. Que Jésus-Christ est fils adoptif comme les autres, et montre celui qui est le vrai fils, c'est-à-dire le verbe (1). Que le verbe est un autre que l'homme qu'il a pris, et il prétendoit en prouver la différence. Il soutenoit que l'on détournoit le sens des prophéties, en appliquant à Jésus-Christ ce qui étoit dit du peuple ou de David ; et il expliquoit ainsi, même le psaume vingt et unième et le soixante-huitième. Il disoit, que les anges servoient Jésus-Christ comme ami de Dieu. Que Jésus-Christ avoit encore plus combattu contre les passions de l'âme, que contre les souffrances du corps, et qu'il s'exerçoit à les vaincre par l'opération de la divinité qui habitoit en lui. En cet endroit de la lecture, le concile s'écria : Nous avons déjà condamné cela. Anathème à Théodore de Mopsueste ; anathème à Théodore et à ses écrits (2). Cela est contraire à l'église ; contraire aux pères, plein d'impiété. Un Théodore, un Judas.

On continua de lire des passages touchant l'incarnation, où il disoit : Il n'est pas plus merveilleux que le soleil se soit obscurci pour le temple du verbe crucifié, que de s'être arrêté pour Josué et pour Ezéchias. Et encore : Quand nous distinguons les natures, nous disons qu'il y a une nature parfaite du verbe, et une personne parfaite ; car on ne peut dire qu'il y ait une subsistance parfaite sans personne. Nous admettons aussi une nature parfaite de l'homme et une personne. Mais quand nous regardons l'union, nous disons qu'il n'y a qu'une personne. Et encore : On ne peut dire que l'habitation du verbe soit par la substance ou par l'opération ; c'est seulement par la bonne volonté. Et encore : Jésus a reçu l'onction du Saint-Esprit, comme une juste récompense de son mérite et de sa pureté (3). Il a été justifié et purifié par la vertu du Saint-Esprit et transféré à l'immortalité et à l'incorruptibilité.

Il disoit encore : Quand on demande si Marie est mère d'un homme ou d'un Dieu, il faut dire, elle est l'une est l'autre. Mère de l'homme par nature, mère de Dieu par relation ; parce que Dieu étoit en l'homme, qui est né d'elle. Et encore : L'homme né de Marie est fils de Dieu par la grâce, le verbe l'est par la nature. Le fils de Marie n'est pas le verbe, et le verbe n'a pas deux naissances, une éternelle, une temporelle (4). Et encore : Le verbe, connoissant par sa prescience la vertu de notre seigneur, a voulu habiter en lui dès le commencement de sa formation, et l'unissant à soi par la volonté, lui a donné une plus grande grâce, parce qu'elle devoit se répandre sur tous les hommes.

On produisoit encore quelques passages pour montrer que Théodore faisoit Dieu auteur du mal comme du bien, et soutenoit qu'il avoit permis le péché, comme nous étant plus expédient. Enfin on lut des passages où il parloit avec mépris du livre de Job et du cantique (1). On lut enfin le symbole de Théodore, condamné au concile d'Ephèse ; sur quoi le concile de Constantinople s'écria : C'est Satan qui a composé ce symbole. Anathème à qui l'a composé. Le concile d'Ephèse l'a condamné avec son auteur. Nous ne connoissons que le symbole de Nicée. Anathème à Théodore de Mopsueste ; anathème à qui ne l'anathématise pas. Ses défenseurs sont des juifs et des païens. Longues années à l'empereur ! Vous avez purgé l'Eglise. Nous anathématisons Théodore et ses écrits. On remit à un autre jour l'examen de ce que les pères, les lois et les historiens avoient dit contre lui.

XLVI. *Constitutum* du pape Vigile.

Cependant le pape Vigile, voulant exécuter sa promesse de donner son avis séparément sur les trois chapitres, dressa un grand décret que l'on nomme *constitutum*, à la différence du premier nommé *judicatum*, quoique ces noms se trouvent quelquefois confondus, comme en effet ils signifient dans le fond la même chose. Le *constitutum* est adressé à l'empereur et commence par les deux professions de foi qui avoient été données au pape par Mennas et par Eutychius, son successeur (2). Ensuite il dit que comme on ne lui a point tenu parole pour faire assembler en nombre égal les évêques des deux partis d'orient et d'occident, et qu'au contraire on l'a pressé de donner sa réponse sur les trois chapitres, il a demandé un délai de vingt jours à cause de son indisposition, priant les évêques d'attendre ce terme pour observer l'ancienne règle, en ne prononçant rien avant que le saint-siege eût publié son jugement.

Nous avons donc, continue-t-il examiné les actes des conciles, les décrets des papes, nos prédécesseurs, et les autres pièces nécessaires. Nous avons aussi vu un volume en papier, qui nous a été présenté de votre part par Bénigne, évêque d'Héraclée, plein de blasphèmes exécrables et de dogmes contraires à la foi catholique, que nous avons condamnés comme il s'ensuit. Il rapporte soixante articles tirés des écrits de Théodore de Mopsueste, mais sans coter les ouvrages ; et ce sont à peu près les mêmes que les soixante et un premiers qui furent proposés dans le concile. Sur chacun de ces articles le pape en explique le mauvais sens et le condamne avec anathème.

(1) N. 18. 46, 48, 19.

(2) N. 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27. p. 445.

(3) N. 28, 29, 30, 32, 39, 41, 42.

(4) 49, 53, 34, 44, 45, 54.

(1) N. 57, 61. p. 454. Sup. liv. xxv, c. 56.

(2) P. 337, tom. 5 Conc. Sup. n. 48, 50. p. 340.

Après avoir ainsi rejeté les erreurs attribuées à Théodore, il défend, sous peine d'anathème, d'en prendre occasion d'injurier les pères et les docteurs de l'église. Et parce que ces articles, ajoute-t-il, portent le nom de Théodore de Mopsueste, nous avons examiné ce que les pères ont dit de lui, et nous avons trouvé que saint Cyrille écrit à Jean d'Antioche que le concile d'Ephèse, condamnant le symbole attribué à Théodore, n'a point fait mention de lui par discrétion, ce que nous avons vérifié dans le concile même (1). Sur quoi saint Cyrille ajoute qu'il ne faut point insulter aux morts. Proclus de Constantinople a parlé de même au sujet de Théodore et a condamné les erreurs qui lui étoient attribuées sans le nommer. Nous ne trouvons rien non plus dans le concile de Chalcédoine contre la mémoire de Théodore de Mopsueste, quoique ce concile fasse mention de la lettre de Jean d'Antioche à l'empereur Théodose, où il dit qu'il ne faut point condamner Théodore après sa mort.

Ensuite nous avons examiné si nos prédécesseurs ont ordonné quelque chose contre les morts qui n'ont point été condamnés de leur vivant, et nous avons trouvé des autorités contraires de Léon et de Gélase. On a aussi observé la même règle à l'égard de Jean et de Flavien de Constantinople, qui bien que chassés de leur vivant, n'ont point été tenus pour condamnés. Eusèbe rapporte dans son histoire, que Denis d'Alexandrie ne voulut point condamner Népos, bien que millenaire, parce qu'il étoit mort (2). Tout cela considéré, nous n'osons condamner Théodore de Mopsueste et ne permettons à personne de le condamner.

Quant aux prétendus écrits de Théodoret, nous nous étonnons que l'on puisse avancer quelque reproche contre un évêque qui, s'étant présenté il y a plus de cent ans au jugement du concile de Chalcédoine, y souscrivit sans hésiter et aux lettres de saint Léon. Quoique Dioscore et les Egyptiens disent alors qu'il étoit hérétique, nos pères, toutefois après l'avoir soigneusement examiné, n'exigèrent autre chose de lui, sinon qu'il anathématisât Nestorius et sa doctrine : ce qu'il fit tout haut en présence de tout le concile. Après quoi, on ne peut condamner sous son nom des dogmes nestoriens sans accuser de mensonge ou de dissimulation les pères de Chalcédoine. Et il ne faut pas croire qu'ils aient ignoré l'injure qu'il avoit faite à saint Cyrille, en attaquant les douze chapitres ; mais ils ont suivi l'exemple de saint Cyrille même, qui, pour l'amour de la paix, passa sous silence tout ce que les orientaux avoient écrit contre lui. Vu principalement que Théodoret ayant reconnu les vrais sentiments de saint Cyrille, par ses lettres lues dans le concile de Chalcédoine, loua la doctrine de celui qu'il avoit faussement soupçonné de se tromper (1), C'est pourquoi nous défendons à qui que ce soit de rien avancer au préjudice de la mémoire de Théodoret; mais en conservant le respect dû à sa personne, nous condamnons tous les écrits qui portent son nom et de qui que ce soit, et qui sont conformes aux erreurs de Nestorius ou de quelque autre hérétique. Ensuite le pape Vigile met cinq anathèmes contre les erreurs que l'on relevoit dans les écrits de Théodoret, puis il continue :

Quant à la lettre d'Ibas, nous voyons par les actes du concile de Chalcédoine, que, sur la lecture des pièces et particulièrement de cette lettre, Ibas fut déclaré innocent et orthodoxe. La lettre même fut déclarée orthodoxe, parce qu'elle embrasse la foi sur laquelle saint Cyrille se réconcilia avec Jean d'Antioche et les orientaux. Mais les pères du concile n'approuvèrent pas pour cela ce que cette lettre contient d'injurieux à saint Cyrille. Ibas lui-même le rétracta, ayant mieux compris le sens des chapitres de saint Cyrille; et c'est sur cette rétractation qu'il fut jugé orthodoxe (2); car il déclara nettement qu'il recevoit la décision du concile d'Ephèse. Il avoit rejeté les douze chapitres de saint Cyrille, parce que les entendant mal, il croyoit qu'ils ôtoient la distinction des natures ; quand il en a compris l'explication, il les a reçus. Dioscore et Eutychès louoient saint Cyrille, parce qu'en le prenant mal, ils croyoient y trouver leur hérésie ; au contraire, Ibas le blâmoit en croyant y voir la même erreur : en cela il étoit catholique, et c'est pour cela qu'il fut déposé par Dioscore au faux concile d'Ephèse et rétabli au concile de Chalcédoine. C'est pourquoi nous ordonnons que le jugement de ce saint concile demeure en son entier à l'égard de la lettre d'Ibas comme à l'égard de tout le reste.

Enfin, pour montrer en général combien doit être inviolable l'autorité du concile de Chalcédoine (3), le pape Vigile rapporte plusieurs extraits des lettres de saint Léon et de Simplicius, même de son *judicatum* qu'il avoit retiré et qu'il révoque, au reste, en ce qui regarde les trois chapitres. Il conclut en défendant à qui que ce soit, en quelque dignité ecclésiastique qu'il soit constitué, de rien décider au contraire (4). Tel est le *constitutum* du pape Vigile. Seize évêques y souscrivirent avec lui et trois diacres de l'église romaine, entre lesquels est Pélage, son successeur. L'acte est daté du quatorzième jour de mai de cette année cinq cent cinquante-trois; mais il ne fut envoyé à l'empereur qu'onze jours après, c'est-à-dire le vingt-cinquième de mai, et il n'eut aucun effet, quelque sage que paroisse le tempérament que le pape y avoit pris, de condamner les erreurs en épargnant les personnes.

(1) Sup. liv. xxxi, n. 7.
(2) P. 366. Eus. vii, Hist. c. 24. Sup. liv. vii, n. 51.

(1) P. 397. Sup. l. xxxiii, n. 24. p. 361.
(2) P. 369. C. 370, p. 9. p. 371.
(3) P. 373, E.
(4) P. 375, A.

XLVII. Cinquième conférence.

Le concile de Constantinople continuoit toujours; et dans la cinquième conférence tenue le dix-septième de mai, on lut d'abord plusieurs extraits des livres de saint Cyrille contre Théodore, où il mettoit ses paroles, et les réfutoit ensuite, montrant qu'il anéantissoit le mystère de l'incarnation, et par conséquent la rédemption. On lut ensuite la requête présentée à Proclus, évêque de Constantinople, par les clercs et les moines d'Arménie contre Théodore, et une partie de la réponse de Proclus. On lut quatre lettres de saint Cyrille, et celle que Rabbula d'Edesse lui adressa (1). On lut un passage de l'histoire ecclésiastique d'Hésychius, prêtre de Jérusalem, que nous n'avons plus, où il dit que Théodore de Mopsueste, suivant les principes des juifs, écrivit sur les psaumes et rejeta toutes les prophéties de Jésus-Christ. Qu'en ayant été repris, il se dédit malgré lui, et ayant promis de brûler son livre, il le cacha. Qu'il demeura longtemps inconnu à cause de la petitesse de son siége, instruisant quelque peu de disciples qu'il infectoit de ses erreurs. Qu'enfin dans sa dernière vieillesse, il composa des livres contre l'incarnation. On lut ensuite deux lois de Théodose le jeune contre Diodore de Tarse, Théodore de Mopsueste et Nestorius, puis une lettre de Théophile d'Alexandrie à Porphyre d'Antioche, et une de saint Grégoire de Nazianze à Théophile, touchant ceux qui renouveloient les erreurs de Paul de Samosate, puis plusieurs passages de Théodoret, où il reconnoissoit que l'on accusoit Théodore, et prétendoit le défendre.

On lut ensuite d'autres pièces, pour détruire ce que l'on disoit pour la défense de Théodore (2). On produisit des lettres de saint Grégoire de Nazianze, à un évêque nommé Théodore, avec lequel il paroissoit être en grande union. Sur quoi Euphrantas, évêque de Tyane, se leva, et dit : Ceux-là se trompent, qui croient que Grégoire d'heureuse mémoire a écrit ces lettres à Théodore de Mopsueste. Moi, qui suis évêque de Tyane, et natif de la province, je vous dirai la vérité. Il y a eu dans ma ville un évêque, nommé Théodore, du temps de saint Grégoire ; on lit encore son nom dans les diptyques. En ce temps-là, Dohare et Nazianze dépendoient de Tyane; c'est notre pieux empereur qui les a soumises à la ville, qui s'appeloit autrefois Mucisse, et à présent Justinianopolis, en la faisant métropole. De là vient que saint Grégoire parle à Théodore de Tyane, de Bosphore, évêque de Dohare, qui étoit accusé, et le prie de mettre un évêque à sa place à Nazianze. Quant à la seconde Cilicie où Mopsueste est située, elle n'a rien de commun avec la seconde Cappadoce, puisque la première Cilicie est entre deux, et saint Grégoire ne pouvoit pas écrire du gouvernement des églises de la seconde Cappadoce, et de l'ordination d'un évêque, à l'évêque d'une petite ville dépendant d'un autre métropolitain. Théodose, évêque de Mucisse ou Justinianopolis, se leva aussi et confirma la déclaration d'Euphrantas.

On traita ensuite la fameuse question, s'il est permis de condamner les morts (1). On lut premièrement deux passages de saint Cyrille pour l'affirmative; puis Sextilien, évêque d'Afrique, se leva, et dit : Je suis obligé de déclarer au concile, que dans notre province plusieurs évêques assemblés ont ordonné que les évêques qui auroient laissé leurs biens à des hérétiques, seroient anathématisés après la mort, et nous avons des lettres d'Augustin de sainte mémoire, qui portent que ceux qui ont eu de mauvais sentiments doivent être anathématisés après leur mort, quand on découvre leur erreurs. On lut plusieurs passages de saint Augustin, où il disoit aux donatistes : Si vous pouviez nous prouver que Cécilien ou les autres que vous accusez d'être traditeurs, fussent effectivement coupables, nous les anathématisons tout morts qu'ils sont. Bénigne d'Héraclée ajouta : C'est ainsi que l'Eglise anathématise Valentin, Marcion et Basilide après leur mort, quoiqu'ils n'aient été condamnés par aucun concile. On a ainsi traité Eunomius et Apollinaire, même l'église romaine, il y a peu d'années, a anathématisé, après la mort, Dioscore, qui avoit été pape de la même église (2). Il parle de l'antipape Dioscore, sous Boniface II, en cinq cent vingt-neuf.

On alléguoit, pour Théodore de Mopsueste, les lettres de saint Cyrille à Jean d'Antioche et à Proclus de Constantinople, où il disoit, qu'encore que Théodore de Mopsueste eût enseigné de grandes erreurs, il ne falloit point le condamner nommément, par discrétion pour ne pas irriter les orientaux et rallumer le feu qui venoit d'être éteint par sa réconciliation avec Jean d'Antioche (3). A cela Théodore de Césarée répondoit au nom du concile: Saint Cyrille lui-même a écrit depuis contre les erreurs de Théodore, voyant les progrès qu'elles faisoient; Proclus les a condamnées, et par conséquent l'auteur. Enfin les défenseurs de Théodore ayant abusé de cette discrétion de nos pères, il n'est plus temps de les ménager. Pour justifier cette conduite, il allégua l'exemple de saint Paul touchant les observances légales tolérées pour un temps, l'exemple de saint Basile et de saint Athanase qui après avoir été en communion avec Apollinaire l'avoient condamné, et du pape saint Léon qui d'abord avoit témoigné approuver la conduite d'Eutychès (4).

(1) P. 456. V. not. Baluz. p. 463. Sup. liv. xxvi, n. 37. p. 470,
(2) P. 475. Greg. Naz. Epist. 81, 88, 90. p. 478.

(1) P. 479.
(2) P. 481. Sup. liv. xxxii, n. 21.
(3) Sup. liv. xxvi, n. 37.
(4) P. 489. Gal. v, 2. Coloss. 11, 19. Sup. xvii, n. 34. Basil. Epist. 82. Sup. xxvii, n. 23.

Pour montrer qu'on peut condamner les morts, il allègue l'exemple d'Origène, condamné par Théophile d'Alexandrie, et ajoute : Vous venez encore de le faire, vous et le pape Vigile. Ce n'est pas à dire que le concile de Constantinople eût dès lors prononcé la condamnation contre Origène. Il est plus vraisemblable qu'il ne le fit qu'après avoir condamné les trois chapitres ; mais la plupart des évêques, et même le pape, avoient déjà condamné Origène chacun en particulier, en souscrivant à l'édit de l'empereur (1). Les défenseurs de Théodore insistoient sur ce qu'il étoit mort dans la communion de l'église. C'est ce qui obligea à lire les actes du concile de Mopsueste, assemblé trois ans auparavant par ordre de l'empereur, et, comme il est vraisemblable, à la poursuite de Théodore de Césarée (2). Par ces actes, il paroissoit que le nom de Théodore de Mopsueste n'étoit point dans les diptyques de son église, et n'y avoit point été de mémoire d'homme.

On vint ensuite au second des trois chapitres touchant Théodore, et on lut plusieurs extraits de ses ouvrages, pour montrer qu'il avoit combattu saint Cyrille, et défendu Théodoret et Nestorius (3). On lut premièrement des passages de son traité contre les douze anathèmes de saint Cyrille, où il disoit : que nous appelons la Sainte-Vierge mère de Dieu, parce qu'elle est mère d'un homme uni à Dieu ; que nous ne reconnoissons point en Jésus-Christ l'unité de substance ; que la forme d'esclave en Jésus-Christ ignoroit quelque chose. On lut encore une lettre aux monastères où il accusoit saint Cyrille de confondre les natures en Jésus-Christ, suivant l'erreur d'Apollinaire, quelques fragments de sermons contre lui, des lettres à André de Samosate, à Nestorius et à Jean d'Antioche, où il soutenoit toujours, même après la réunion, que les douze chapitres de saint Cyrille étoient pleins d'erreurs. On lut une dernière lettre à Jean d'Antioche, sur la mort de saint Cyrille ; mais elle n'est pas de Théodoret, ou elle est sur la mort de quelque autre évêque dépendant du siége d'Antioche (4). Après ces lectures, le concile dit : Les impiétés que Théodoret a écrites, nous font admirer l'exactitude du concile de Chalcédoine. Car, étant informé de ses blasphèmes, il a premièrement usé de plusieurs exclamations contre lui ; ensuite il ne l'a reçu qu'après avoir anathématisé Nestorius et ses blasphèmes, pour la défense desquels il avoit écrit auparavant. L'examen du troisième chapitre, qui étoit la lettre d'Ibas, fut remis à un autre jour.

(1) Sup. xxi. n. 1. Sup. n. 34.
(2) P. 491. Sup. n. 36.
(3) P. 503. E. Sup. xxv, n. 29.
(4) P. 507, D. V. Marca. disc. c. 22. t. 5, Conc. p. 615.

XLVIII. Sixième conférence.

Ce fut dans la sixième conférence, tenue le quatorzième des calendes de juin, c'est-à-dire le dix-neuvième de mai. On lut d'abord la lettre d'Ibas, c'est-à-dire la traduction grecque qui en avoit été faite sur l'original syriaque, telle qu'elle avoit été lue au concile de Chalcédoine (1). On lut ensuite une lettre de Proclus de Constantinople à Jean d'Antioche, par laquelle il l'avertissoit des plaintes que l'on faisoit contre Ibas comme soutenant la doctrine de Nestorius, et ajoutoit : Je vous prie de l'obliger à souscrire ma lettre aux arméniens et à condamner les articles qu'ils m'ont envoyés. Or la lettre d'Ibas étoit contraire à cet avertissement.

Ensuite Théodoce de Cappadoce raconta ce qui s'étoit passé en l'affaire d'Ibas : comme il avoit été accusé par des clercs de son église d'Edesse devant Proclus et ensuite devant Flavien de Constantinople. Ce qui s'étoit passé au concile de Tyr, et comme ensuite Ibas avoit été déposé et Nonnus ordonné à sa place, sans toutefois dire que c'étoit au faux concile d'Ephèse. Comme sa cause avoit été traitée au concile de Chalcédoine où sa lettre avoit été lue, et où, pour la justification de sa foi, il avoit fait lire le témoignage des clercs de son église (2). Après ce récit, Théodoret ajouta : Il y a donc sujet de s'étonner que quelques-uns veulent défendre la lettre d'Ibas au nom du concile de Chalcédoine, prenant avantage des discours d'un ou de deux évêques qui semblent approuver cette lettre. Car il est certain que dans les conciles on ne doit pas s'arrêter à ce qui a été dit par une ou deux personnes, mais à ce que tous ou la plupart ont décidé. Encore si on l'examine bien ce que ces particuliers semblent avoir dit pour la lettre tend manifestement à la rejeter. Car ils ont approuvé eux-mêmes le jugement de Photius et d'Eustache, qui ont obligé Ibas à recevoir le concile d'Ephèse rejeté par sa lettre, et à anathématiser Nestorius que sa lettre défendoit. Tous les évêques ont suivi ce jugement, et Ibas n'a été reçu que comme pénitent et par compassion pour sa vieillesse.

Après que Théodoret eut ainsi parlé, le concile ordonna pour un plus grand éclaircissement, que l'on lût dans les actes du concile d'Ephèse, l'endroit où les lettres de saint Cyrille avoient été approuvées, et, dans les actes du concile de Chalcédoine, l'approbation de la lettre de saint Léon, ce qui fut fait. On lut dans le concile d'Ephèse les deux premières lettres de saint Cyrille à Nestorius, la lettre du pape saint Célestin, la troisième de saint Cyrille, où sont les douze anathèmes, et le jugement du concile sur ces lettres. Dans le concile de Chalcédoine, on lut la lettre de saint Léon à Flavien et le jugement que le concile en avoit fait (1). Après quoi le concile de Constantinople parla ainsi : On a vu clairement par ce qui vient d'être lu comment les conciles ont accoutumé d'approuver ce qui leur est proposé. Car nonobstant la réputation des grands hommes qui avoient écrit ces lettres, ils ne les ont pas approuvées simplement et sans examen, mais après avoir reconnu qu'elles s'accordoient en tout avec la doctrine des pères, avec laquelle on en a fait la comparaison. D'où vient que tous ceux qui assistoient au concile se sont trouvés du même avis. Suivant donc cette règle, nous ordonnons qu'on lise la définition de foi du concile de Chalcédoine. On la lut et le concile de Constantinople ajouta : Maintenant il nous semble nécessaire de comparer la prétendue lettre d'Ibas avec cette définition et avec les écrits des pères et de considérer aussi ce que les hérétiques Théodore et Nestorius ont dit de conforme à cette lettre (2).

(1) Sup. liv. xxvii, n. 12. p. 511, D.
(2) Sup. xxvii, n. 19, 20, etc. p. 515. Sup. xxviii, n. 25.

On lut les mémoires qui étoient tous préparés pour cette comparaison et où l'on relevoit entre autres cette proposition dans la lettre d'Ibas : Ceux qui disent que le verbe s'est incarné et s'est fait homme sont hérétiques et apollinaristes. Le verbe n'est point le temple né de Marie. De plus, la lettre blâme le concile d'Ephèse et défend Nestorius ; au contraire, elle traite saint Cyrille d'hérétique et ses douze chapitres d'impies. Elle loue Théodore de Mopsueste, dont le symbole a été condamné au concile d'Ephèse. Elle dit qu'il faut reconnoître le temple et celui qui y habite, en quoi elle admet deux personnes (3). Après cette lecture, le concile dit : La comparaison qui vient d'être faite, montre manifestement que la prétendue lettre d'Ibas est contraire en tout à la définition du concile de Chalcédoine. C'est pourquoi on l'a obligé à anathématiser Nestorius et à souscrire à la définition du concile. Tous les évêques s'écrièrent : Nous disons tous ainsi, la lettre est hérétique. Nous la condamnons tous : qui ne l'anathématise pas est hérétique. Anathème à Théodore et à Nestorius! Qui reçoit cette lettre rejette Cyrille, il rejette les pères de Calcédoine. Ainsi fut terminé au concile l'examen des trois chapitres.

XLIX. Septième conférence.

La septième conférence fut tenue le septième des calendes de juin, c'est-à-dire le vingt-sixième de mai. Le questeur Constantin, envoyé par l'empereur, y entra et dit : Vous savez quelle a toujours été l'application de l'empereur à finir la dispute des trois chapitres, et à délivrer l'Eglise de la calomnie qu'elle souffre sur ce sujet. Il a exhorté le très-pieux Vigile à venir à votre assemblée, et Vigile a déclaré plusieurs fois son intention, en condamnant les trois chapitres par écrit et de vive voix, devant l'empereur, en présence des magistrats et de plusieurs de vous. Mais étant invité à faire cette condamnation avec le concile, il a différé jusqu'à présent de venir. Hier il envoya Servusdei, sous-diacre de l'église romaine, inviter les patrices Bélisaire et Céthégus, les consulaires Justin et Constantin, et les évêques Théodore, Bénigne et Phocas, de le venir trouver (1). Quand ils furent venus il leur dit qu'il avoit fait, touchant les trois chapitres, un écrit adressé à l'empereur, et les pria de le lire et le lui porter. Ils répondirent : Nous ne pouvons le recevoir sans ordre de l'empereur. Vous avez vos diacres, par qui vous pouvez l'envoyer. Les évêques ajoutèrent : Si vous voulez venir à notre assemblée, comme vous l'avez promis par écrit, nous vous tenons pour notre chef et notre père. Le pape envoya donc le même Servusdei, à qui l'empereur, ayant ouï le rapport des magistrats, fit faire cette réponse pour le pape : Nous vous avons invité de venir à l'assemblée des évêques. Vous l'avez refusé, et vous dites que vous avez écrit séparément sur les trois chapitres. Si c'est pour les condamner, nous n'avons pas besoin d'autre écrit, que ceux que nous avons déjà de vous. S'il est différent, comment pouvons-nous recevoir un écrit où vous vous condamnez vous-même? Le pape, ayant reçu cette réponse de l'empereur, n'a point envoyé son écrit.

Après ce récit, Constantin continua ainsi : L'empereur a donc cru nécessaire, avant que vous décidiez sur les trois chapitres, de montrer au concile des écrits que nous avons en main : l'un adressé à l'empereur, de la main de Vigile, un autre à l'impératrice Théodora d'heureuse mémoire, d'une autre main, mais souscrit par Vigile. De plus la condamnation de Rusticque son parent, et de Sébastien sous-diacre de l'église romaine ; les lettres à Valentinien de Scythie et Aurélien d'Arles. Vous savez aussi qu'il a fait un *judicatum* adressé à l'archevêque Mennas, où il condamne les trois chapitres. Depuis il l'a retiré ; mais sous de terribles serments, de les condamner purement et simplement. L'empereur vous envoie donc encore ce serment, mais à la charge de me le rendre après qu'il l'aura été lu. Au reste, il a été reconnu par les évêques occidentaux, les clercs de l'église romaine et Vincent, évêque de Claudiopolis, qui étant sous-diacre de Rome y avoit travaillé.

Et parce que Vigile et son clergé ont souvent dit à l'empereur qu'il doit maintenir l'Eglise au même éclat où elle étoit sous son père d'heureuse mémoire, pour montrer qu'il suit les intentions et la conduite de l'empereur son père, il vous envoie la lettre de Justin, écrite à Hypace, alors maître de la milice d'orient, sur l'avis qu'il avoit reçu que quelques clercs de l'é-

(1) Pag. 517. Sup. liv. xxvi, n. 39, 40. p. 534. Sup. l. xxiii, n. 11. n. 13.
(2) Sup. xxviii, n. 21. Conc. p. 544, E.
(3) P. 548, C.

(1) P. 549. Nova Coll. Baluz. p. 1339.

glise de Cyr avoient honoré l'image de Théodoret, et la mémoire de Théodore, de Diodore et de Nestorius comme d'un martyr.

On lut toutes ces pièces, savoir : les déclarations que le pape Vigile avoit données à l'empereur et à l'impératrice, où il anathématisoit les trois chapitres spécifiés en particulier, puis la sentence contre Rustique et Sébastien, et les lettres à Valentinien et à Aurélien (1). On lut ensuite le serment fait par le pape, en présence de Théodore de Césarée et du patrice Céthégus, par les clous de Notre-Seigneur et les quatre évangiles, où il promettoit à l'empereur de concourir avec lui de tout son pouvoir pour faire anathématiser les trois chapitres, et de ne rien faire pour les soutenir par lui ou par autrui, mais de traiter en commun cette affaire. Il est vrai que ce serment devoit être secret, suivant la promesse de l'empereur. Il étoit daté du quinzième d'août, indiction treizième, l'an cinq cent cinquante. Ces pièces tendoient à montrer aux évêques du concile, que l'absence du pape ne devoit pas les empêcher de condamner les trois chapitres, puisqu'il les avoit déjà condamnés.

On lut enfin la lettre de l'empereur Justin à Hypace, datée du septième d'août (2), sous le consulat de Rustique en cinq cent vingt, par laquelle, sur la lecture des actes de ce qui s'étoit passé à Cyr, l'empereur ordonnoit à Hypace d'en informer.

Ensuite le questeur Constantin fit lire un ordre de l'empereur, pour faire ôter des diptyques le nom du pape Vigile, comme refusant d'assister au concile, et soutenant les trois chapitres. Mais, ajoute l'empereur, nous conservons l'unité avec le saint-siége apostolique, et nous sommes assurés que vous la conserverez. Cette distinction entre le saint-siége et la personne du pape, est remarquable. Le concile reçut et approuva cet ordre de l'empereur, et remit à un autre jour de prononcer sur les trois chapitres. En quelques exemplaires on a retranché de cette septième conférence, ce qui étoit le plus désavantageux au pape Vigile, ce qui a été fait apparemment depuis qu'il eût approuvé le concile.

L. Huitième conférence. Sentence contre les trois chapitres.

On tint la huitième conférence le second jour de juin, et sans prendre les voix des évêques en particulier, on y lut la sentence qui étoit toute dressée, et qui porte en substance : Voyant que les sectateurs de Nestorius s'efforçoient d'attribuer à l'Eglise leur impiété par Théodore de Mopsueste et ses écrits, par les écrits impies de Théodoret, et par la détestable lettre que l'on dit avoir été écrite par Ibas à Maris, Persan : nous nous sommes assemblés pour réprimer cet abus, par la volonté de Dieu, et le commandement de l'empereur (1).

Le très-pieux Vigile, se trouvant en cette ville, a assisté à tout ce qui a été agité touchant les trois chapitres, et les a condamnés plusieurs fois de vive voix et par écrit. Ensuite il est convenu par écrit de venir au concile, et les y examiner avec nous, afin d'en faire une définition commune. L'empereur, suivant nos conventions, nous ayant exhortés à nous assembler, nous avons été obligés de prier Vigile d'accomplir sa promesse, lui représentant les exemples des apôtres, qui, bien que remplis du saint esprit chacun en particulier, en sorte qu'ils n'avoient pas besoin de conseil, ne voulurent toutefois définir la question s'il falloit circoncire les gentils, qu'après s'être assemblés et avoir autorisé leurs avis par des passages de l'écriture. Les pères, qui ont tenu en leur temps les quatre conciles, ont suivi les anciens exemples, et ont décidé en commun les questions des hérétiques. Car il n'y a pas d'autre moyen de connoître la vérité dans les questions de foi. Chacun a besoin du secours de son frère, suivant l'écriture ; et quand deux ou trois sont assemblés au nom de Jésus-Christ, il est au milieu d'eux (2). Après donc que nous avons souvent invité le pape Vigile, et que l'empereur lui a envoyé des magistrats, il a promis de donner en particulier son jugement sur les trois chapitres. Ayant ouï cette réponse, nous avons considéré ce que dit l'apôtre : que chacun rendra compte à Dieu pour soi ; et d'ailleurs, nous avons craint le jugement dont sont menacés ceux qui scandalisent leurs frères (3). Ce discours du concile est remarquable, pour montrer combien on étoit persuadé d'un côté de l'autorité du pape, et de l'autre de la nécessité du commun consentement pour les décisions de l'Eglise (4).

Le concile rapporte ensuite ce qu'il a fait pour l'examen des trois chapitres, et réfute sommairement ce que l'on disoit pour les soutenir ; puis il conclut en ces termes (5) : Nous recevons les quatre conciles, de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine ; nous enseignons ce qu'ils ont défini sur la foi, qui est la même en tous les quatre, et nous jugeons séparés de l'Eglise catholique, ceux qui ne les reçoivent pas. Mais nous condamnons Théodore de Mopsueste et ses écrits impies et les impiétés écrites par Théodoret contre la vraie foi, contre les douze chapitres de saint Cyrille, contre le concile d'Ephèse, et pour la défense de Théodore et de Nestorius. Nous anathématisons aussi la lettre impie que l'on dit avoir été écrite par Ibas à Maris, Persan, qui nie que le verbe se soit incarné et fait homme de la vierge Marie, qui accuse saint Cyrille d'être hérétique

(1) Sup. n. 28, 29.
(2) P. 560. Sup. liv. XXXI, n. 45.

(1) P. 502, B. Evagr. IV, c. 37.
(2) Prov. XVIII, 19. Eccl. IX, 9. Matth. XVIII, 20.
(3) Rom. XIV, 12. Matth. XVIII, 7.
(4) P. 563, D.
(5) P. 567, E.

et apollinariste, qui blâme le concile d'Ephèse d'avoir déposé Nestorius sans examen, et défend Théodore et Nestorius avec leurs écrits impies. Nous anathématisons donc ces trois chapitres, et leurs défenseurs, qui prétendent les soutenir par l'autorité des pères ou du concile de Chalcédoine. A cette sentence, le concile ajoute quatorze anathèmes qui renferment sommairement et théologiquement toute la doctrine de l'incarnation, par rapport aux erreurs de Théodore de Mopsueste et de Nestorius. Ensuite sont les souscriptions des évêques au nombre de cent soixante-cinq. La première est celle d'Eutychius de Constantinople qui contient le sommaire de la sentence. Ainsi finit le cinquième concile général, qui est le second de Constantinople.

On peut dire qu'il jugea par défaut ; car les défenseurs des trois articles ne voulurent ou n'osèrent y assister ; il n'y paroît personne qui ait contredit Théodore de Cappadoce ; on ne voit pas même que l'on ait demandé les avis en particulier, suivant la coutume des autres conciles. Mais quoi qu'il en soit de la procédure, le jugement de ce concile est sain et catholique dans le fond ; et il n'y paroît rien de ce que craignoient les défenseurs des trois chapitres, que leur condamnation fût un prétexte de donner atteinte au concile de Chalcédoine, et d'établir l'hérésie d'Eutychès. Si quelques particuliers avoient cette intention, Dieu ne permit pas qu'elle prévalût, ce concile confirma solennellement le concile de Chalcédoine, le mettant au rang des trois précédents, et condamna précisément l'hérésie d'Eutychès, et la confusion des natures en Jésus-Christ en quelques-uns de ses anathèmes. Nous n'avons point l'original grec des actes de ce concile, mais seulement une ancienne version latine, et peut-être la même qui fut faite sur-le-champ pour les communiquer au pape Vigile. Car il reconnoît lui-même qu'il n'entendoit point le grec (1).

LI. Condamnation d'Origène.

Dans ces actes, nous ne voyons rien de la condamnation d'Origène, et toutefois il est certain qu'il fut condamné dans le cinquième concile ; mais la diversité qui se trouve entre les anciens exemplaires de ces actes, montre que l'on n'avoit pas mis en chacun tout ce qu'ils contenoient. Théodore de Cappadoce auroit bien empêché, s'il eût pu, la condamnation d'Origène ; mais il avoit beaucoup perdu de son crédit depuis la mort de l'impératrice Théodora, arrivée dès l'an cinq cent quarante-huit (2). L'empereur donc pressé par les instances des abbés Conon et Euloge, et des autres députés du patriarche de Jérusalem, envoya au concile des lettres où il dit : Nous avons appris qu'il y a des moines à Jérusalem qui suivent les erreurs de Pythagore, de Platon et d'Origène. Ensuite il rapporte sommairement leur doctrine, et conclut ainsi : Nous vous exhortons de vous assembler et lire soigneusement l'exposition jointe à cette lettre, et d'en condamner chaque article avec l'impie Origène, et tous ceux qui sont ou seront dans les mêmes sentiments. Cette exposition est la requête des abbés Euloge, Conon, Cyriaque et Pancrace, avec laquelle l'empereur envoya aussi au concile le grand édit qu'il avoit fait contre Origène environ quinze ans auparavant, et apparemment l'exemplaire auquel le pape Vigile avoit souscrit, afin que cette souscription le rendît en quelque façon présent au concile (1).

Le concile, ayant reçu la lettre de l'empereur accompagnée de ces pièces, condamna tout d'une voix Origène avec Didyme et Evagre ses sectateurs, après avoir prononcé contre eux plusieurs acclamations, et en envoya une relation à l'empereur. On y joignit les articles enseignés par les sectateurs d'Origène, qui faisoient voir en quoi ils s'accordoient, en quoi ils différoient, et la variété de leurs sectes. On y voyoit entre autres ces paroles de Théodore de Cappadoce. Si les apôtres font à présent des miracles et sont en si grand honneur, quel avantage recevront-ils dans la résurrection s'ils ne sont égaux à Jésus-Christ (2). Voilà pourquoi on appeloit cette secte des isochristes. Nous avons aussi quinze canons en grec, qui condamnent les principales erreurs d'Origène, et portent le titre des cent soixante pères du cinquième concile tenu à Constantinople.

LII. Consentement du pape au concile.

Le pape Vigile, se rendit enfin à l'avis du concile, et six mois après il écrivit une lettre au patriarche Eutychius, où il avoue qu'il a manqué à la charité, en se divisant de ses frères (3). Il ajoute qu'on ne doit point avoir honte de se rétracter quand on reconnoît la vérité, et apporte l'exemple de saint Augustin. Il dit qu'ayant mieux examiné l'affaire des trois chapitres, il les trouve condamnables. Il rapporte les principales erreurs de Théodore de Mopsueste, de Théodoret et d'Ibas, et conclut en disant : Nous faisons savoir à toute l'Eglise catholique, que nous condamnons et anathématisons comme tous les autres hérétiques, Théodore de Mopsueste et ses écrits impies ; les écrits de Théodoret contre saint Cyrille et contre le concile d'Ephèse, et pour Théodore et Nestorius ; la lettre à Maris, Persan, que l'on dit être d'Ibas. Nous soumettons au même anathème quiconque croira que l'on doit défendre ou soutenir ces trois chapitres, ou entreprendre

(1) C. 8, 9, 11. Const. p. 569, B.
(2) V. Baluz. Præfat. in 5, Conc. Procop. III, Goth. c. 30.

(1) Sup. n. 28. Vita S. Sab. n. 90. p. 574. C. t. 5. Conc. p. 679, ex Cedr. Sup. n. 4. Marca Dissert. c. 25.
(2) Evagr. IV, c. 17. Niceph. XVII, c. 27. Vita S. Sab. n. 90, p. 574, C. Sup. n. 48.
(3) T. 5, Conc. p. 595. Nov. Collect. Baluz. p. 1548.

de le faire. Nous reconnoissons pour nos frères et nos collègues tous ceux qui les ont condamnés, et nous cassons par cet écrit tout ce qui a été fait par nous ou par d'autres pour la défense des trois chapitres. Cette lettre du pape Vigile, est datée du huitième de décembre de la même année cinq cent cinquante-trois, et ne se trouve plus qu'en grec.

Mais nous avons en latin une constitution beaucoup plus ample, où il condamne les trois chapitres, donnée environ trois mois après, à Constantinople, le septième des calendes de mars, la vingt-septième année de Justinien, et la treizième après le consulat de Basile, c'est-à-dire le vingt-troisième de février cinq cent cinquante-quatre (1). A la tête de cette constitution, sont la définition de foi du concile de Chalcédoine, et la lettre de saint Léon à Flavien. Ensuite le pape Vigile examine fort au long l'affaire d'Ibas et prétend prouver qu'il n'a jamais reconnu la lettre à Maris qui porte son nom; qu'en effet, elle n'est point de lui, mais fabriquée par les nestoriens pour le calomnier; que cette lettre à Maris a été condamnée par le concile de Chalcédoine, et que celle qui a été déclarée catholique, et sur laquelle Ibas a été absous et rétabli, est la lettre du clergé d'Edesse en sa faveur. Il conclut en prononçant anathème contre la lettre à Maris, Persan, faussement attribuée à Ibas, et contre ceux qui disent qu'elle a été déclarée orthodoxe au concile de Chalcédoine. Il vient ensuite à Théodore de Mopsueste, et, après avoir rapporté soigneusement ses erreurs il anathématise sa personne et ses écrits. Il condamne aussi ce que Théodoret a écrit contre saint Cyrille, et contre le concile d'Ephèse, comme condamné par Théodoret lui-même. Enfin il condamne tous les trois chapitres et leurs défenseurs, et reconnoît pour ses frères et ses collègues dans le sacerdoce ceux qui les ont condamnés, cassant tout ce que lui ou d'autres peuvent avoir fait pour la défense des trois chapitres (2). Dans cette constitution, le pape Vigile reconnoît, comme le cinquième concile, que la lettre de saint Léon n'a été approuvée au concile de Chalcédoine, qu'après avoir été examinée et trouvée conforme à la foi des trois conciles précédents; et cet aveu est plus important en la bouche d'un pape. Son consentement si exprès à la définition du concile de Constantinople, ne laissoit plus de prétexte pour la combattre, et pour révoquer en doute si ce concile est œcuménique. Aussi fut-il reconnu pour tel par tous les papes ses successeurs; et ils traitèrent de schismatiques ceux qui voulurent encore soutenir les trois chapitres. Vigile, ayant ainsi satisfait l'empereur Justinien, obtint de lui une grande constitution en faveur de l'Italie, portant entre autres choses confirmation de toutes les donations faites aux Romains par Athalaric, Amasalonte ou Théodat, et révocation de celles de Totila. Elle déclare aussi nuls les mariages faits avec les vierges consacrées à Dieu. Cete constitution est datée de la vingt-huitième année de Justinien, et du treizième postconsulat de Basile, qui est l'an cinq cent cinquante-quatre, et adressée à Narsès et à Antioche, prefet du prétoire d'Italie. Ensuite le pape Vigile, partit de Constantinople pour revenir à Rome? mais il demeura en chemin, et mourut de la pierre à Syracuse en Sicile, le dixième de janvier de l'année suivante cinq cent cinquante-cinq, ayant tenu le saint-siége dix-huit ans et demi, et ordonné en deux ordinations, au mois de décembre, quarante-six prêtres, seize diacres, et en divers temps quatre-vingt-un évêques (1). Son corps fut rapporté à Rome et enterré à Saint-Marcel, et le siége vaqua trois mois.

LIII. Concile V reçu en orient.

L'empereur Justinien ayant envoyé à Jérusalem les actes du cinquième concile, tous les évêques de Palestine assemblés en concile les approuvèrent et les confirmèrent de vive voix et par écrit, excepté Alexandre, évêque d'Abyle, qui pour ce sujet fut déposé de l'épiscopat et mourut quelques années après à Constantinople, accablé d'un tremblement de terre, apparemment celui de l'année cinq cent cinquante-sept (2). Alors les moines de la nouvelle laure de saint Sabbas, ne pouvant souffrir la condamnation d'Origène, se séparèrent de la communion de l'Eglise catholique. Le patriarche Eustoquius fit divers efforts pendant huit mois pour les ramener par ses instructions et les exhortations; mais enfin il employa les ordres de l'empereur par le ministère du duc Athanase et les fit chasser non-seulement de la nouvelle laure, mais de toute la province. A leur place il mit six-vingts moines catholiques, qui prirent possession de la nouvelle laure la vingt-troisième année après la mort de saint Sabbas, c'est-à-dire l'an cinq cent cinquante-quatre. De ce nombre étoit Cyrille de Scythopolis, qui a écrit cette histoire à la fin de la vie de saint Sabbas. Il fut envoyé à ce monastère de l'avis de saint Jean le silencieux, qui vivoit encore trois ans après, lorsque ce même Cyrille écrivoit sa vie, c'est-à-dire en cinq cent cinquante-sept et étoit âgé de cent quarante ans. L'Eglise honore sa mémoire le treizième de mai (3).

LIV. Schisme en occident.

En occident, plusieurs églises rejetèrent le cinquième concile, croyant que la condamnation des trois chapitres donnoit atteinte au con-

(1) Nov. Coll. Baluz. p. 1551.

(2) N. 25, 26, 27, 28, 14, 15.

(1) Fragm. ap. Pith. p. 673. c. 16. Lib. Pontif. 375. Conc. Nic. II. Act. 1, t. 7, p. 83, C.

(2) Vita S. Sab. n. 90, p.

(3) Ap. Boll. 13 mai t. 14. p. 232.

cile de Chalcédoine (1). Les latins, ignorant la langue grecque, ne connoissoient pas les erreurs de Théodore de Mopsueste et la distance des lieux les empêchoit de voir le scandale que ces écrits et ceux de Théodoret produisoient en orient et l'avantage qu'en prenoient les nestoriens, surtout dans la Haute-Syrie. Car ils y étoient si puissants, qu'après tant de siècles, il y en reste encore un grand nombre. Les occidentaux craignoient de donner prise aux Eutychéens contre le concile de Chalcédoine et les variations du pape Vigile affoiblissoient beaucoup son autorité. Enfin cette diversité de sentiments touchant le cinquième concile produisit un schisme qui dura environ cent ans.

Le diacre Rustique, contre lequel le pape Vigile avoit donné sa sentence trois ans avant le concile, persista opiniâtrément à soutenir les trois chapitres et écrivit même contre le concile. C'est pourquoi il fut envoyé en exil en Thébaïde et ce fut apparemment dans ce loisir qu'il écrivit le dialogue contre les acéphales que nous avons et où il fait mention des conférences qu'il avoit eues à Constantinople, à Alexandrie et à Antinoüs de Thébaïde (2). Nous n'avons pas son ouvrage entier, et on croit que ce qui regardoit les trois chapitres en a été retranché. Avec Rustique, quelques autres furent envoyés en Thébaïde, entre lesquels étoit Félix, abbé de Guille, en Afrique; car il y eut beaucoup de schismatiques en cette province. Toutefois Firmus, primat de Numidie, consentit à la condamnation des trois chapitres; mais il mourut sur mer comme il revenoit en Afrique. Primase d'Adrumet, fut d'abord relégué dans un monastère, mais ayant abandonné les trois chapitres, il succéda à Boèce, primat de la Byzacène sa province, et fut ensuite déposé par les schismatiques de la même province. Vérécundus, autre évêque africain, demeurant obstiné à défendre les trois chapitres, mourut à Chalcédoine dans l'église de Sainte-Euphémie, où il s'étoit réfugié.

Nous avons quelques écrits de Primase d'Adrumet, savoir: un commentaire sur l'apocalypse et sur les épîtres de saint Paul (3). Mais nous n'avons plus les trois livres des hérésies adressées à Fortunat, où Primase expliquoit ce que saint Augustin, n'avoit pas achevé dans son traité des hérésies. Les deux évêques Rufin et Vinus firent en sorte que tous les évêques de la province proconsulaire, à l'exception de très-peu, embrassèrent la communion de Primase, évêque de Carthage, qui avoit été mis à la place de Réparat. Les évêques de la province de Numidie suivirent l'exemple de la proconsulaire, ils vinrent à Carthage la quinzième année après le consulat de Basile; c'est-à-dire en cinq cent cinquante-six (4), et s'y étant assemblés, embrassèrent la communion de Primase. Ceux qui la refusèrent furent maltraités à coups de bâtons, emprisonnés ou exilés.

De ce nombre étoit Victor, évêque de Tunone, qui, après avoir été battu et mis en prison, fut relégué, premièrement dans le monastère de Mandre, puis à Ege, île de Mauritanie; en troisième lieu à Alexandrie avec Théodore évêque de Cabarsusi. Ils furent mis d'abord dans la prison prétorienne, puis dans celle du château de Dioclétien. On les en tira, et après des conférences dans le prétoire pendant quinze jours de suite, on les envoya en prison au monastère de l'ordre de Tabenne, qui étoit à Canope, à douze milles d'Alexandrie. C'est le même Victor de Tunone, dont nous avons une chronique abrégée, qui finit à la première année du règne de Justin le jeune. Réparat, évêque de Carthage déposé, mourut dans son exil à Eucaïte, en cinq cent soixante-quatre (1). Facundus d'Hermiane fut aussi un des évêques africains qui s'opiniâtrèrent à la défense des trois chapitres, jusqu'à rompre la communion avec ceux qui les avoient condamnés. Il fut envoyé en exil, et écrivit le traité contre Mocien ou Mutien, qui le pressoit par les passages de saint Augustin contre les donatistes, pour montrer qu'il ne faut jamais se séparer de l'Eglise universelle. Nous avons encore une lettre de lui, sur le même sujet (2).

Il y avoit aussi des schismatiques en Illyrie. Il y en avoit en Gaule et jusqu'en Hibernie; l'éloignement des lieux faisant que l'on connoissoit moins ce qui s'étoit passé au cinquième concile. En Illyrie, Frontin, évêque de Salone, ayant été appelé à Constantinople, refusa de condamner les trois chapitres; aussi fut-il envoyé en exil à Antinoüs en Thébaïde, et Pierre ordonné à sa place évêque de Salone. Huit ans après, Frontin fut transféré d'Antinoüs à Ancyre en Galatie (3).

LV. Pélage, pape.

Le saint-siége ayant vaqué trois mois après la mort de Vigile, on élut Pélage, Romain de naissance, fils de Jean, qui avoit été vicaire du préfet du prétoire (4). Pélage étoit archidiacre de l'église romaine, et avoit accompagné Vigile à Constantinople et au retour; mais il étoit soupçonné d'avoir eu part aux mauvais traitements que ce pape avoit soufferts et d'être complice de sa mort. C'est pourquoi il ne se trouva point d'évêques qui voulussent l'ordonner, excepté Jean de Pérouse et Bonus de Férentin, avec André, prêtre d'Ostie. Ils l'ordonnèrent évêque le seizième d'avril la même année cinq cent cinquante-cinq; mais plusieurs des plus gens de bien, des plus sages et des plus nobles, s'étoient séparés de sa communion pour le

(1) Pelag. II, Epist. ad Epi c. Istr. c. 7. p. 621, D.

(2) Sup. n. 51. Bibl. PP. t. 4, p. 987, præf.

(3) Cassiod. de Div. lect. c. 9.

(4) Isid. Illustr. c. 22. Sup. liv. XXIV, n. 62. Vict. Tun. an. 555, Id. an. 556, 557.

(1) Ibid. an. 556. Isid. Illustr. c. 25. Vict. ibid.

(2) Tem. 3. Spieil.

(3) Greg. II, Ep. 36. Vict. ann. 555. Id. ann. 563.

(4) Lib. Pontif.

soupçon de la mort de Vigile. Pélage, pour s'en purger, prit conseil du patrice Narsès, qui commandoit pour l'empereur en Italie, et, ayant ordonné une procession, il vint de Saint-Pancrace à Saint-Pierre, où, tenant l'évangile et la croix de notre seigneur sur sa tête, il monta sur l'ambon et jura publiquement qu'il n'avoit fait aucun mal au pape Vigile, de quoi le peuple fut satisfait. Ensuite il pria les assistants de concourir avec lui pour bannir la simonie des ordinations. Il donna l'intendance des biens de l'église à Valentin, son secrétaire, homme craignant Dieu, qui fit rendre à toutes les églises les vases d'or et d'argent, et les voiles qui en avoient été enlevés.

LVI. Poursuites contre les schismatiques.

Le pape Pélage s'appliqua fortement à réprimer les schismatiques d'Italie, par l'autorité de Narsès; et, comme ce patrice étoit pieux et craignoit de pécher contre la religion, Pélage lui dit dans une de ses lettres (1) : Ne vous arrêtez pas aux vains discours de ceux qui disent que l'Eglise excite une persécution, quand elle réprime les crimes et cherche le salut des âmes. On ne persécute que quand on contraint à mal faire, autrement il faut abolir toutes les lois divines et humaines, qui ordonnent la punition des crimes. Or, que le schisme soit un mal, et qu'il doive être réprimé, même par la puissance séculière, l'écriture et les canons nous l'enseignent; et quiconque est séparé des siéges apostoliques, il n'y a pas de doute qu'il est dans le schisme. Faites donc ce que nous avons souvent demandé, et envoyez à l'empereur, sous bonne garde, ceux qui font ces entreprises. Car vous devez vous souvenir de ce que Dieu a fait pour vous, lorsque le tyran Totila possédoit l'Istrie et la Vénétie, et que les Francs ravageoient tout. Nonobstant ces hostilités, vous ne souffrîtes point que l'on ordonnât l'évêque de Milan, jusqu'à ce que vous en eussiez écrit à l'empereur et reçu ses ordres; et, au milieu des ennemis, vous fîtes conduire à Ravenne l'évêque élu et celui qui devoit l'ordonner. Que dirai-je des évêques de Liturgie, de Vénétie et d'Istrie que vous pouvez réprimer et que vous laissez glorifier de leur rusticité, au mépris des siéges apostoliques? S'ils avoient quelque difficulté touchant le jugement du concile universel qui a été tenu à Constantinople, ils devoient, suivant l'usage, choisir quelques-uns d'entr'eux capables de proposer leurs raisons et d'entendre les nôtres, et les envoyer au siége apostolique, et non pas fermer les yeux pour déchirer l'Eglise, qui est le corps de Jésus-Christ. Ne craignez donc rien; il y a mille constitutions qui montrent que les puissances publiques doivent punir les schismatiques, non-seulement par l'exil, mais par la confiscation des biens et par de rudes prisons. Une grande partie de cette lettre se trouve répétée dans une au patrice Valérien, écrite par conséquent dans le même temps (1).

Les schismatiques ayant excommunié Narsès, le pape le felicita de ce que la Providence l'avoit permis, afin de le préserver de leur schisme (2); mais il l'excita en même temps à punir cet attentat, et envoyer les coupables à l'empereur, particulièrement Paulin, évêque d'Aquilée, qu'il traite d'usurpateur, et dit qu'étant dans le schisme il ne peut demeurer évêque. Il parle dans la même lettre d'un autre évêque schismatique nommé Euphrasius, coupable d'un homicide et d'un adultère incestueux. Et dans une autre lettre, il se plaint à Narsès de Tracius et Maximilien, autres évêques schismatiques, accusés d'appliquer à leur profit les biens de l'eglise. Outre l'évêque d'Aquilée, le pape pressa encore Narsès d'envoyer à Constantinople l'évêque de Milan, qui avoit ordonné celui d'Aquilée contre les canons, non-seulement à cause qu'il étoit schismatique, mais parce qu'il devoit être ordonné dans sa propre église, comme il dit dans une autre lettre. Car, ajoute-t-il, parce qu'il eût été incommode à l'évêque de Milan et à celui d'Aquilée de se faire ordonner par le pape, à cause de la longueur du chemin, l'ancienne coutume a établi qu'ils s'ordonnassent mutuellement, mais à condition que le consécrateur vînt dans la ville du consacré; tant afin qu'il fût plus assuré du consentement de l'église vacante, que pour montrer que l'évêque qu'il ordonnoit ne lui seroit pas soumis. Le pape Pélage dit encore dans ces lettres, qu'il n'a jamais été permis d'assembler un concile particulier, pour examiner un concile général; mais que si l'on a sur ce sujet quelque difficulté, il faut consulter le siége apostolique (3). Il écrivit sur le même sujet à Viator et à Pancrace, hommes illustres, pour les éloigner de la communion des schismatique, dont l'opiniatreté ne venoit que d'ignorance et d'une crainte mal fondée, de contrevenir au concile de Chalcédoine. En ces lettres, le pape allègue souvent l'autorité de saint Augustin.

Les évêques de Toscane écrivirent au pape, prétendant lui faire approuver leur schisme à lui-même; sur quoi il leur répond : Comment ne croyez-vous pas être séparés de la communion de tout le monde, si vous ne récitez pas mon nom suivant la coutume dans les saints mystères, puisque tout indigne que je suis, c'est en moi que subsiste à présent la fermeté du siége apostolique, par la succession de l'épiscopat. Mais de peur qu'il ne vous reste, à vous ou à vos peuples quelque soupçon touchant notre foi, tenez pour assuré que je conserve la foi du concile de Nicée, de ceux de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, et que j'anathématise quiconque veut affoiblir en partie, ou

(1) Epist. 3.

(1) Frag. 3, p. 807.
(2) Epist. 4.
(3) Epist. 2. 3. Frag. 1, p. 805. Epist. 5, Frag. 3, 2.

révoquer en doute la foi de ces quatre conciles, ou le tome du bienheureux pape Léon, confirmé dans le concile de Chalcédoine. Cette lettre est datée du quinzième des calendes de mars, la quinzième année après le consulat de Basile, c'est-à-dire du seizième de février cinq cent cinquante-six. Le pape Pélage fit une pareille profession de foi, adressée à tout le peuple de Dieu; où il ajoute, qu'il reçoit avec respect les canons reçus par le saint-siége, et les lettres des papes ses prédécesseurs, qu'il nomme, depuis Celestin jusqu'à Agapit inclusivement; enfin, qu'il honore comme catholiques, les vénérables évêques Théodoret et Ibas (1).

LVII. Lettre du pape en Gaule.

Il renvoya une autre confession de foi plus ample à Childebert, roi des François, qui, ayant reçu une lettre de lui avec quelques reliques par des moines de Lérins, lui envoya des ambassadeurs et lui demanda encore des reliques de saint Pierre et de saint Paul, et d'autres martyrs (2). Le chef de cette ambassade, nommé Rufin, dit au pape, qu'en Gaule quelques-uns se plaignoient qu'on avoit donné atteinte à la foi catholique, et le pria de témoigner qu'il recevoit en tout la lettre de saint Léon, ou d'envoyer lui-même sa confession de foi. Ces mêmes ambassadeurs demandèrent pour Sapaudus, évêque d'Arles, la qualité de vicaire du pape dans les Gaules et le pallium (2). Le pape Pélage satisfit aussitôt à la première demande de Rufin, touchant la lettre de saint-Léon, et écrivit au roi Childebert en ces termes:

Depuis la mort de l'impératrice Théodora, il n'y a plus de disputes sur la foi en orient; on a seulement examiné quelques articles hors la foi, dont l'explication seroit trop longue pour être renfermée dans une lettre (3). Mais pour vous mettre l'esprit en repos, à vous et à tous nos confrères les évêques de Gaule, nous déclarons que nous anathématisons quiconque s'écarte le moins du monde de la foi que le pape Léon a enseignée en ses lettres et que le concile de Chalcédoine a suivie dans sa définition. N'ayez donc point d'égard aux vains discours des gens qui aiment les scandales. L'empereur a détruit toutes les hérésies, qui jusqu'à son règne avoient à Constantinople leurs évêques et leurs églises, avec de grands revenus et quantité de vases précieux, et il a donné leurs biens aux catholiques (4). Ceux qui sont demeurés dans leurs erreurs s'unissent entre eux et font de grands efforts pour troubler et diviser l'église. Tant que nous avons été à Constantinople ils envoyoient ici en Italie des lettres sous notre nom, prétendant que nous disions que l'on avoit altéré la foi catholique; ils apportent encore ici à présent contre nous des lettres sans nom. Ce sont principalement les nestoriens qui prétendent n'être pas éloignés du sentiment du concile Chalcédoine et du pape Léon, quoiqu'il ait condamné Nestorius, en ce qu'il soutenoit deux natures séparées. Ici même ils ont alarmé quelques évèqnes simples, qui ne savoient pas les premiers éléments de la foi, qui n'entendent pas la question et ne comprennent pas quel grand bien c'est de ne pas s'écarter de la foi catholique. Ce qui nous a fait longtemps souffrir des persécutions à Constantinople, c'est ce que nous avons marqué, que du vivant de l'impératrice tout ce que l'on agitoit dans les affaires de l'Eglise nous étoit suspect. Cette lettre, qui fut envoyée par Rufin, est datée du onzième de décembre cinq cent cinquante-six.

Le pape ayant reçu les lettres du roi et de Sapaudus, le déclara vicaire du saint-siége par toute la Gaule et lui accorda l'usage du pallium, par une lettre du troisième de février cinq cent cinquante-sept. En même temps, il envoya au roi Childebert une confession de foi très-ample où il explique les mystères de la trinité et de l'incarnation par rapport aux dernières hérésies, et la doctrine de la résurrection des morts apparemment à cause des origénistes.

Ensuite le pape écrivit encore à Sapaudus, pour savoir si le roi et les évêques de Gaule étoient contents de sa confession de foi (1). Il lui recommande et à son père Placide les Romains qui s'étoient réfugiés en Gaule par la crainte des ennemis qui ravageoient l'Italie. Il le fait souvenir d'envoyer les habits dont il avoit déjà parlé. Car, dit-il, la pauvreté et la nudité sont telles en cette ville, que nous ne pouvons regarder des gens de naissance honnête, qui avoient autrefois du bien, sans avoir le cœur serré de douleur. Cette lettre est du treizième d'avril de la même année cinq cent cinquante-sept.

LVIII. Conciles d'Arles et de Paris.

Quelques années auparavant, Sapaudus avoit présidé au cinquième concile d'Arles tenu le troisième des calendes de juillet, la quarante-troisième année de Childebert, c'est-à-dire le vingt-neuvième de juin cinq cent cinquante-quatre. Il y assista onze évêques et huit députés des absents, savoir : quatre prêtres, deux archidiacres et deux diacres. Ils étoient de la province d'Arles et des deux provinces voisines, la seconde Narbonnoise et les Alpes maritimes. On fit en ce concile sept canons dont le premier porte que les évêques comprovinciaux se conformeront à l'église d'Arles, touchant la forme des pains que l'on offre sur l'autel. Les monastères tant d'hommes que de filles sont soumis à la juridiction de l'évêque diocésain (2). Les clercs ne dégraderont point les fonds dont l'évêque leur a accordé l'usage, sous peine de discipline,

(1) Epist. 6, 7.
(2) Epist. 9, 10, 16.
(3) Epist. 11.
(4) Epist. 10. Sup. liv. XXXII, n. 27.

(1) Epist. 15.
(2) Tom. 5, Conc. p. 708. c. 2, 3, 5, 6.

c'est-à-dire de punition corporelle, pour les jeunes clercs. On nommoit ainsi ceux qui étoient au-dessous des sous-diacres.

Le troisième concile de Paris fut tenu comme l'on croit, en cinq cent cinquante-sept et on y fit dix canons qui tendent principalement à empêcher l'usurpation du bien des églises. Car quelques-uns leur donnoient libéralement, d'autres les pilloient (1). Entre ceux qui faisoient du bien aux églises, le duc Crodin est remarquable. Souvent il fondoit de nouvelles métairies, faisoit cultiver des terres, planter des vignes, bâtir des maisons; puis il appeloit les évêques qui n'étoient pas riches, leur donnoit un repas et ensuite la maison même avec la vaisselle d'argent, les tapisseries, les meubles, les domestiques, les terres et les hommes qui les cultivoient. Il mourut l'an cinq cent quatre-vingt-deux, âgé de soixante-dix ans. Le concile de Paris prononce excommunication contre ceux qui retiendront les biens donnés à l'église jusqu'à ce qu'ils les restituent, et on déclare qu'ils sont meurtriers des pauvres. On défend de se mettre en possession des biens de l'église sous prétexte de les conserver pendant les interrègnes. Si l'usurpateur demeure dans un autre diocèse, l'évêque de l'église pillée en écrira à son confrère qui avertira l'usurpateur, et, s'il est besoin emploiera les censures contre lui. Enfin, disent les évêques, il n'est pas juste que nous soyons les simples gardiens des chartres des églises plutôt que les défenseurs de ses biens. On défend sous les mêmes peines l'invasion des biens propres des évêques comme appartenants aussi aux églises, et en général toute usurpation du bien d'autrui, principalement sous prétexte de concession du roi (2).

On abusoit aussi de l'autorité du prince pour épouser des veuves ou des filles malgré elles et leur parents; le concile le défend sous peine d'excommunication et renouvelle les défenses de toutes les conjonctions illicites, soit entre parents et alliés, soit avec les personnes consacrées à Dieu. Mais il y avoit un abus plus important de l'autorité des rois; c'étoit pour forcer les élections des évêques (3). C'est pourquoi le concile ordonne que les canons seront observés. Que l'on n'ordonnera point d'évêque malgré les citoyens, mais celui que le clergé et le peuple auroient choisi avec une pleine liberté. Qu'il ne sera point intrus par le commandement du prince ou par quelque faction que ce soit, contre la volonté du métropolitain et des évêques comprovinciaux. Que si quelqu'un a usurpé l'épiscopat par ordre du roi, aucun des évêques de la province ne le recevra, sous peine d'être retranché de la communion des autres. Quant aux ordinations déjà faites, le métropolitain en jugera avec ses comprovinciaux et avec les évêques voisins qu'il choisira.

A ces canons souscrivirent quinze évêques, dont les plus connus sont: Probien, archevêque de Bourges successeur de saint Désiré, saint Prétextat, archevêque de Rouen; saint Léonce, de Bordeaux; saint Germain, évêque de Paris; saint Euphrone de Tours, élu l'année précédente cinq cent cinquante-six, du consentement du roi Clotaire; saint Félix de Nantes; Domitien d'Angers, successeur d'Eutrope; saint Paterne d'Avranches, saint Chaletric de Chartres, successeur de saint Lubin, mort aussi l'année précédente cinq cent cinquante-six; saint Samson, premier évêque de Dol en Bretagne (1). Saint Paterne, évêque d'Avranches, nommé autrement saint Patier ou saint Pair, naquit à Poitiers et embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Ansion, connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Jouin-de-Marnes. Pour mener une vie plus austère, il passa dans le diocèse de Coutances dont l'évêque Léoncien l'ordonna prêtre quelques années après. Il avoit un talent particulier pour gagner des âmes: ainsi il convertit plusieurs idolâtres, car il y en avoit encore en ces quartiers reculés, et porta tant de personnes à quitter le monde, qu'il fonda plusieurs monastères, non-seulement dans le Cotentin, mais dans le Maine et la Bretagne. L'Eglise honore sa mémoire le seizième d'avril (2).

LIX. Saint Germain.

Mais le plus illustre de ces évêques est saint Germain de Paris. Il naquit à Autun de parents nobles; son père se nommoit Eleuthère, sa mère Eusébie, et il fut élevé dans la piété par un de ses parents nommé Scopilion (3). Agrippin, évêque d'Autun l'ordonna diacre, et trois ans après il l'ordonna prêtre. Nectiare, successeur d'Agrippin, le fit abbé de Saint-Symphorien, et dès lors il eut le don des miracles. Après la mort d'Eusèbe, il fut élu évêque de Paris, vers l'an cinq cent cinquante-cinq, et continua de pratiquer la vie monastique. Le roi Childebert lui ayant un jour envoyé six mille sous d'or pour les pauvres, il en distribua trois mille et quand il revint au palais, le roi lui demanda s'il en avoit encore. Il répondit qu'il en avoit la moitié, parce qu'il n'avoit pas trouvé assez de pauvres. Donnez le reste, dit le roi, nous ne manquerons pas, Dieu aidant, de quoi donner; et, faisant rompre sa vaisselle d'or et d'argent, il la donna à l'évêque.

Quelque temps après ce concile, saint Germain dédia l'église de Saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés que le roi Childebert avoit fait bâtir à cette occasion. En l'année cinq cent quarante-deux, Childebert et son frère Clotaire firent la guerre en Espagne et assiégèrent Saragosse. Les habitants se revêtirent de cilices et s'imposèrent des jeûnes; les femmes

(1) Tom. 5, p. 814. V. le Cointe, ann. 557. n. 10. Greg. VI, Hist. 20. Conc. Paris. c. 1.
(2) C. 2, 6.
(3) C. 4, 5, 2.

(1) Greg. IV, c. 51, X, c. 31.
(2) Martyr. R. 16 apr.
(3) T. 1 act. 5, Ben. p. 254.

étoient vêtues de noir et mettoient de la cendre sur leurs cheveux épars. En ce triste équipage ils portoient autour des murailles la tunique de saint Vincent chantant des psaumes. Les assiégeants crurent d'abord que les assiégés faisoient quelque maléfice. Mais ayant appris que l'on portoit la tunique de saint Vincent, ils furent saisis de crainte. Le roi Childebert demanda l'évêque qui vint avec des présents (1). Mais le roi le pria de lui donner des reliques de saint Vincent, et l'évêque lui donna l'étole du saint, gardant la tunique. Ainsi les François levèrent le siége; et Childebert étant de retour à Paris fit bâtir une église en l'honneur de saint Vincent, où il mit son étole avec quantité de vases précieux, de calices, de croix, de couvertures d'évangiles qu'il avoit apportés de Tolède, entre autres une croix d'or ornée de pierreries, à cause de laquelle il fit bâtir cette église en forme de croix (2). Elle étoit soutenue de colonnes de marbre, la voûte ornée de lambris dorés, les murailles de peintures à fond d'or, le pavé de pièces de rapport; le toit étoit couvert de cuivre doré, ce qui fit que le peuple la nomma Saint-Germain doré. Il y avoit quatre autels aux quatre extrémités, le principal au levant fut dédié en l'honneur de la sainte croix et de saint Vincent, dont l'étole y fut enfermée. L'autel qui étoit au septentrion fut dédié aux saints martyrs Ferréol et Ferrution; celui du midi à saint Julien de Brioude, celui du couchant à saint Gervais, saint Protais, saint Celse, enfant, et saint George. Il y avoit au midi un autre oratoire dédié à saint Symphorien, un autre au septentrion à saint Pierre.

Le roi donna à cette église quantité d'ornements précieux et de grands revenus en fonds de terre, et pria saint Germain d'y établir une communauté de moines: ce que le saint évêque exécuta et donna lui-même plusieurs terres de son patrimoine dans l'Auxerrois et le Nivernois, afin de fournir abondamment de l'huile et de la cire pour le luminaire de cette église (3). Il y mit pour abbé saint Droctovée qui avoit été son disciple à Saint-Symphorien d'Autun, et qu'il avoit instruit selon la règle de saint Antoine et de saint Basile. L'église n'étoit pas encore dédiée quand le roi Childebert se trouva malade à l'extrémité. C'étoit vers la fin du mois de décembre, et il étoit venu à Paris plusieurs évêques et plusieurs grands, pour célébrer la fête de Noel avec le roi. Saint Germain profita de l'occasion, et fit la dédicace avec six évêques, le dixième des calendes de janvier, consacrant tous les autels en l'honneur des saints que j'ai marqués. Le roi Childebert mourut le même jour vingt-troisième de décembre l'an cinq cent cinquante-huit, quarante-troisième de son regne; il fut enterré dans la même église de saint Vincent, et la cérémonie de ses funérailles suivit immédiatement celle de la dédicace. Outre ce monastère de Saint-Vincent, le roi Childebert avoit fondé un hôpital à Lyon, un monastère d'hommes à Arles, et donné une terre à saint Calais pour la fondation de celui qui porte son nom (1).

LX. Autres saints de Gaule.

Saint Calais ou Carilèfe étoit natif d'Auvergne; et, ayant été élevé dans le monastère de Ménat, il en sortit avec saint Avit, pour se mettre sous la conduite de saint Maximien près d'Orléans (2). Ensuite ils se retirèrent dans une solitude du Perche où, par la libéralité du roi Childebert, ils bâtirent un monastère qui porte encore le nom de saint Avit; mais il est à présent habité par des religieuses. Saint Calais passa dans le Maine, et, des bienfaits du même roi, fonda un monastère près la riviere d'Anisole, aujourd'hui Anille dont il prit le nom; mais par la suite il a pris le nom de saint Calais qui mourut vers l'an cinq cent quarante. Les femmes n'entroient point dans ce monastère même dans l'église, pratique assez ordinaire en ce temps-là. L'Église de France honore plusieurs autres saints, qui habitoient alors les solitudes du Perche et du Maine, entre autres saint Lomer ou Launomar, saint Almer, saint Frambauld et d'autres moins connus (3).

Le roi Childebert, pendant les dernières années de sa vie, avoit retenu à Paris saint Ferréol, évêque d'Uzès, qu'on lui avoit rendu suspect, parce que, voulant gagner les juifs à Jésus-Christ, il mangeoit souvent avec eux et leur faisoit des présents (4). Saint Ferréol étoit fils du sénateur Ansbert, et descendu d'un autre Ferréol, préfet du prétoire des Gaules. En cinq cent cinquante-trois, il succéda à saint Firmin son oncle évêque d'Uzès, et deux ans après il fut relégué à Paris où il demeura trois ans. Le roi qui l'y retenoit, ne laissoit pas de le respecter, et enfin, ayant reconnu sa sainteté, il le renvoya avec honneur et chargé de présents. Saint Ferréol, étant de retour, chassa de la ville d'Uzès et de tout le diocèse les juifs qui ne voulurent pas se convertir.

Il fonda un monastère qui portoit son nom, et lui donna une règle qu'il adressa à Lucrèce, évêque de Die, la soumettant à son jugement. Lucrèce avoit été moine à Bodane, et disciple du saint abbé Marius. Ce monastère, situé dans le diocèse de Sisteron, n'est plus qu'un prieuré nommé Beuvon, dépendant de l'île Barbe (3). Saint Ferréol ordonne dans sa règle que tous les moines sachent lire, et apprennent les psaumes par cœur, même ceux qui gardent les troupeaux; qu'ils soient toujours occupés de

(1) Greg. III, Hist. c. 29. Gesta Franc. c. 26.
(2) Aimoin. l. II. c. 19, 20. Vita S. Droctov. Act. t. 1, p. 254.
(3) Act. t. 3, p. 2, p. 73.

(1) Conc. Aur. V. c 15. t. 5. p. 394. S. Greg. VII, Epis. 116.
(2) Vita S. Carilefi. act. t. 1, p. 642.
(3) V. Hist. S. Ben. liv. 2, c. 30.
(4) Vita. ap. Ant. Domin.
(5) Cod. regul. t. 2, p. 116. Vita Mar. ap. Bolt. 27 janu. et t. 1, Act. SS. Ben. p. 105. c. 11, 19, 26.

la lecture ou du travail des mains. Que ceux qui ne peuvent labourer écrivent, fassent des filets pour la pêche ou des souliers. Il leur défend la chasse. Ils ne porteront point de chemises de toile. L'abbé ne pourra affranchir un esclave du monastère que du consentement de tous les frères. Ce qui montre qu'ils avoient des serfs. On ne baptisera point dans le monastère. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans la règle de saint Ferréol (1). Il composa aussi quelques livres de lettres à l'imitation de Sidonius, et vécut jusqu'à l'an cinq cent quatre-vingt-un.

LXI. Mort de Pélage. Jean III, pape.

Le pape Pélage mourut peu de temps après le roi Childebert, savoir le second jour de mars cinq cent cinquante-neuf, ayant tenu le saint-siége trois ans et dix mois. En deux ordinations au mois de décembre, il avoit fait vingt-six prêtres, neuf diacres et quarante-neuf évêques. Son successeur fut Jean III, surnommé Catellin, fils d'Anastase, qui portoit le titre d'illustre. Il tint le siége près de treize ans. Quand le pape Pélage mourut, il commençoit à bâtir l'église des apôtres Saint-Philippe et Saint-Jacques : le pape Jean l'acheva et y fit peindre plusieurs histoires, partie en mosaïque, partie avec des couleurs (2). Il en fit la dédicace, d'où l'on croit qu'est venue la fête de ces deux apôtres, le premier jour de mai. Le pape Jean augmenta et rétablit les cimetières des martyrs, et ordonna que tous les dimanches l'église de Latran y fourniroit le pain, le vin et le luminaire.

LXII. Cassiodore.

De son temps, le fameux Cassiodore mourut dans une extrême vieillesse. Il étoit de la plus illustre noblesse romaine, né à Squillace en Calabre, vers l'an quatre cent soixante et dix. Il fut le principal ministre du roi Théodoric, consul en cinq cent quatorze, préfet du prétoire sous Athalaric, Théodat et Vitige. Après la chute de ce prince et vers l'an cinq cent quarante, il quitta le monde âgé d'environ soixante et dix ans, et se retira au monastère de Viviers qu'il bâtit dans une de ses terres près du lieu de sa naissance. La petite rivière de Pélène, qui y passoit, arrosoit les jardins et faisoit tourner les moulins. La mer étoit si proche que les moines y pouvoient aisément pêcher, et on avoit pratiqué dans la montagne des réservoirs pour conserver le poisson. Il y avoit des fontaines qui fournissoient de l'eau pour boire et pour les bains à l'usage des malades. Les moines trouvoient toutes sortes de commodités sans sortir du monastère. Il y avoit des lampes composées avec tel artifice, qu'elles brûloient longtemps sans qu'on y touchât, des horloges au soleil et des clepsydres ou horloges d'eau ; mais surtout il y avoit une riche bibliothèque. Dans le monastère de Viviers étoient des cénobites, et, tout proche, sur la montagne, étoit le monastère de Castel pour les anachorètes qui, après avoir été éprouvés dans la communauté, étoient jugés capables d'une plus parfaite solitude. Ainsi ce monastère étoit double, et c'est apparemment par cette raison qu'il avoit deux abbés, Calcédonius et Géronce (1).

Dans cette retraite, Cassiodore composa plusieurs ouvrages. Premièrement un commentaire sur les psaumes. Car, ayant commencé à les goûter, il s'y appliqua entièrement ; mais, y trouvant beaucoup d'obscurité, il eut recours au commentaire de saint Augustin, et en fit un lui-même, tiré non-seulement de ce père, mais de plusieurs autres. Ensuite il composa l'institution des divines écritures, qui est une instruction à ses moines sur la manière de les étudier, et il la commence ainsi : Voyant avec quelle ardeur on étudioit les lettres humaines, j'ai été sensiblement affligé de voir qu'il n'y avoit point de professeurs publics des écritures divines (2). Je m'efforçai de faire, avec le pape Agapit, que l'on en établit à Rome à frais communs, comme on dit qu'il y en a eu longtemps à Alexandrie, et que les juifs en ont encore à Nisibe ; mais les guerres et les troubles de l'Italie ayant rendu entièrement impossible l'accomplissement de mon désir, j'espère y suppléer en quelque façon par cet ouvrage.

Il veut que l'on entende l'écriture suivant les explications approuvées des pères ; que d'abord on apprenne le psautier par cœur, puis qu'on lise tout le reste du texte dans des exemplaires corrects, jusqu'à se le rendre très-familier, estimant heureux ceux qui peuvent le savoir par cœur. Il exhorte à étudier par ordre et donne le plan de son ouvrage divisé en deux livres : le premier de l'écriture sainte, le second des arts libéraux. Entrant en matière, il marque en particulier les écrits des pères sur chaque livre de l'écriture qu'il conseille de lire et qu'il avoit dans sa bibliothèque. Ce n'étoit pas seulement des pères latins, mais des grecs qu'il avoit pris soin de faire traduire. En parlant d'Origène, il marque que plusieurs pères l'ont noté comme hérétique et qu'il vient d'être condamné par le pape Vigile. Ce qui peut faire croire qu'il écrivoit cet ouvrage peu de temps après le cinquième concile (3). Toutefois, en parlant des conciles généraux, immédiatement après l'écriture, il ne nomme que les quatre premiers, soit que le cinquième ne fût pas encore fini, soit que Cassiodore doutât de son autorité, voyant que plusieurs évêques ne le recevoient pas, particulièrement en Italie (4).

Il indique les principaux auteurs de la science ecclésiastique, soit théologiens, soit historiens, soit moraux, entre lesquels il n'oublie pas Cassien ; mais il avertit de le lire avec précaution et suivant la correction de Victor, évêque de Martyrit en Afrique. Entre les historiens, il fait mention de l'histoire Tripartite qu'il avoit fait composer par son ami Epiphane (1). C'est une traduction des trois historiens grecs, Socrate, Sozomène et Théodoret, recueillis en un seul corps, divisé en douze livres, et elle servoit de continuation à celle de Rufin, qui avoit traduit les dix livres d'Eusèbe et y en avoit ajouté un onzième. Aussi, depuis ce temps-là, les Latins n'ont guère connu d'autre histoire de l'Église. Cassiodore finit le dénombrement des auteurs ecclésiastiques par deux saints abbés qu'il avoit connus particulièrement, savoir : Eugippius et Denis le petit.

Comme Cassiodore étoit homme de lettres, il propose à ses moines pour principale occupation l'étude de l'écriture sainte et de tout ce qui peut y servir, ce qu'il étend assez loin. Pour travail corporel, il exhorte surtout à transcrire des livres, et recommande avec grand soin l'orthographe, dont il donne plusieurs règles, particulièrement pour la correction des anciens exemplaires de l'écriture sainte que l'on altéroit souvent par des corrections téméraires (1). Il avoit cette matière tellement à cœur, qu'à l'âge de quatre-vingt-treize ans il fit un traité particulier de l'orthographe, extrait de douze auteurs, dont le dernier étoit Priscien. Quant aux moines moins propres aux lettres, Cassiodore approuve qu'ils s'appliquent à l'agriculture et au jardinage pour le soulagement des hôtes et des malades : il leur indique les livres qui traitent de cette matière, et les livres des médecins à ceux qui prenoient soin des malades (2). Le second livre de l'institution de Cassiodore comprend les traités abrégés des quatre arts libéraux, savoir : la grammaire, la rhétorique, la logique, la mathématique, qui en comprend quatre autres, savoir : l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie, ce qui fait sept en tout ; et ce sont les sept arts libéraux si fameux depuis dans les écoles chrétiennes. C'est ainsi que Cassiodore finit saintement sa vie vers l'an cinq cent soixante-cinq. On lui attribue un petit traité du comput pascal, composé en cinq cent soixante-deux.

---

(1) C. 28, 34, 31, 36, 15. 6. ar. an. 4518. Boll. 1 Mai. p. 28, D.
(2) Lib. Pontif. Beda. de

(1) Divin. lect. 29. c. 38, 29, 38.
(2) Præf. Instit.
(3) C. 1, 2, 3, etc. 10, 11.
(4) Sup. n. 54. c. 17, 18, etc.

(1) R. 29, 27.

(1) C. 30, 15.
(2) C. 28, 31.

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

I. Mort du roi Clotaire I.

Childebert étant mort, Clotaire, son frère, qui régnoit avec lui depuis quarante-neuf ans, se trouva seul roi des François pendant deux ans qu'il vécut encore, et c'est à ces derniers temps de son règne que l'on rapporte une ordonnance générale adressée à tous ses agents pour l'observation de la justice. Elle porte entre autres choses que l'on jugera suivant les lois romaines les affaires entre les Romains; ainsi nommoit-on les anciens habitants des Gaules, pour les distinguer des barbares, Francs, Bourguignons et Goths entrés depuis cent cinquante ans (1). L'ordonnance ajoute: Si le juge a condamné quelqu'un injustement contre la loi, il sera corrigé en notre absence par les évêques. Personne n'abusera de notre autorité pour épouser une veuve ou une fille malgré elles ou pour les enlever. Personne ne sera assez hardi pour épouser des religieuses ou ôter aux églises ce qui leur a été donné par les défunts. Nous remettons à l'église les droits sur les terres et sur les troupeaux. Cette ordonnance a un rapport manifeste aux canons du troisième concile de Paris.

Le roi Clotaire, la dernière année de son règne, vint à saint Martin de Tours avec de grands présents (2). Il y repassa tous ses péchés et pria avec beaucoup de gémissements le saint confesseur d'implorer pour lui la miséricorde de Dieu. Il mourut peu de temps après, la vingtième année depuis le consulat de Basile, indiction neuvième, c'est-à-dire l'an cinq cent soixante et un. Il en avoit régné cinquante depuis la mort de son père Clovis. Il voulut être enterré comme lui et comme son frère Childebert en une église de sa fondation, savoir: celle de Saint-Médard, près de Soissons, qu'il avoit commencée et qui fut achevée par son fils Sigebert. D'abord Clotaire avoit fait couvrir le tombeau de saint Médard d'une cabane de menues branches, en attendant que l'église fût bâtie, et les fidèles prenoient des brins de ce bois pour guérir diverses maladies (3). Ce roi disoit en mourant: Qu'en pensez-vous? quel est ce roi céleste qui fait ainsi mourir de si grands rois? Ses quatre fils partagèrent le royaume comme avoient fait ceux de Clovis. Charibert fit sa résidence à Paris, Gontran à Châlons ou à Lyon, Sigebert à Metz, Chilpéric à Soissons.

La ville de Tours étoit dans le partage de Charibert, qui ayant reçu le serment des habitants, leur jura de son côté qu'il les laisseroit en l'état où ils avoient vécu sous son père, sans les charger d'aucune nouvelle imposition (1). Mais le comte Gaison prenant un ancien état des tributs, l'envoya au roi qui le mit au feu, en gémissant et craignant la puissance de saint Martin. Il fit rendre à son église l'argent qui avoit été exigé, déclarant que personne du peuple de Tours ne paieroit aucun tribut.

II. Concile de Saintes.

La ville de Saintes étoit aussi du royaume de Charibert, et Léonce, archevêque de Bordeaux, y assembla un concile des évêques de sa province, où il déposa Emérius, évêque de Saintes, comme n'étant pas ordonné canoniquement (2); car il avoit eu un décret du roi Clotaire, pour être sacré sans le consentement du métropolitain, qui étoit absent. Le concile, ayant déposé Emérius, élut en sa place Héraclius, prêtre de l'église de Bordeaux, et les évêques envoyèrent au roi Charibert le décret de l'élection, souscrit de leur main. Le prêtre qui le portoit, étant arrivé à Tours, raconta à l'archevêque Euphronius la chose comme elle s'étoit passée, le priant de souscrire aussi le décret; mais Euphronius le refusa ouvertement, prévoyant sans doute le scandale que causeroit cette élection. Quand le prêtre fut à Paris et en présence du roi, il dit: Seigneur, le siége apostolique vous salue. C'étoit le style du temps de nommer apostoliques tous les siéges épiscopaux, principalement les métropolitains, et tous les évêques papes. Mais le roi feignant de ne pas l'entendre, dit au prêtre: Avez-vous été à Rome pour me saluer de la part du pape? Il répondit: C'est votre père Léonce qui vous salue avec les evêques de sa province, vous faisant savoir qu'Emérius a été déposé de l'évêché de Saintes qu'il avoit obtenu par brigue contre les canons. C'est pourquoi ils vous ont envoyé leur décret pour en mettre un autre à

(1) Tom. 5, Conc. p. 87. Mart. Chr.
(2) Greg. IV, Hist. c. 20 (3) Greg. Gl. Conf. c. 93.

(1) Greg. lib. 9, c. 30. (2) Id. IV, Hist. c. 26.

sa place, afin que le châtiment de ceux qui violent les canons attire la bénédiction sur votre règne. A ces mots, le roi, frémissant de colère, commanda qu'on l'ôtât de sa présence, qu'on le mît dans une charrette pleine d'épines et qu'on l'envoyât en exil, et ajouta: Pensestu qu'il ne reste plus de fils du roi Clotaire qui maintienne ses actions, pour chasser ainsi sans notre ordre un évêque qu'il a choisi? Il envoya aussitôt des ecclésiastiques pour rétablir Emérius dans le siége de Saintes, et des officiers de sa chambre qui firent payer à l'archevêque Léonce mille sous d'or et aux autres évêques du concile à proportion de leurs facultés. Emérius demeura donc évêque de Saintes, et il y a apparence qu'il se réconcilia avec Léonce, puisque Léonce, à sa prière, acheva l'église de Saint-Bibien, commencée par Eusèbe, prédécesseur d'Emérius (1). Placidine, femme de l'archevêque Léonce, contribua à fournir l'argent pour l'ornement du sépulcre de ce saint, et prit part avec son époux à la décoration de plusieurs autres églises. Elle étoit d'une grande vertu et d'une grande noblesse descendue de l'empereur Avitus.

III. Conversion des Suèves.

Vers ce temps, arriva la conversion des Suèves, qui étoient ariens, et établis en Galice depuis plus de cent cinquante ans (2). Le roi Charraric ou Théodomir avoit un fils malade et réduit à une telle extrémité, qu'il ne respiroit que foiblement. Alors le roi dit aux siens: Ce Martin que l'on dit qui fait tant de miracles en Gaule, dites-moi, je vous prie, de quelle religion il étoit? On lui répondit: Il étoit évêque, et enseignoit à son peuple que le fils doit être honoré également avec le père et le Saint-Esprit comme étant égal en substance. S'il est ainsi, reprit le roi, que quelques-uns de mes fidèles amis aillent jusqu'à son temple, portant de grands présents; et s'ils obtiennent la guérison de mon fils, je croirai ce que ce saint a cru, après m'être informé de la foi catholique. Il fit donc peser de l'or et de l'argent autant que pesoit son fils, et l'envoya à Tours, au sépulcre de saint Martin. Les envoyés étant revenus rapportèrent au roi qu'ils y avoient vu faire plusieurs miracles, et ajoutèrent: Nous ne savons pourquoi votre fils n'a pas été guéri. Le roi comprit que son fils ne guériroit point, qu'il ne crût Jésus-Christ égal à son père: c'est pourquoi il commença à bâtir une église magnifique en l'honneur de saint Martin, et quand elle fut achevée, il dit: Si je suis assez heureux pour recevoir des reliques de ce saint, je croirai tout ce qu'enseignent les évêques.

Il envoya donc encore les siens avec un plus grand présent. Etant arrivés à Tours, ils demandèrent des reliques. On offrit de leur en donner suivant la coutume, c'est-à-dire des linges ou d'autres draps qui eussent été quelque temps sur le tombeau; mais ils dirent: Permettez-nous de mettre nous-même ce que nous emporterons. Alors ils mirent sur le sépulcre du saint une pièce d'un drap de soie après l'avoir pesée, et dirent: Si nous trouvons grâce devant notre saint patron, ce que nous avons mis pèsera demain davantage, et nous le garderons comme une bénédiction. Après donc avoir veillé une nuit, le lendemain matin ils pesèrent le drap de soie; mais le poids s'éleva autant que la balance put monter. Comme ils emportoient cette relique avec grande solennité, les prisonniers de la ville les entendirent chanter; ils demandèrent ce que c'étoit, et on leur dit: Ce sont des reliques de saint Martin, que l'on envoie en Galice. Les prisonniers invoquèrent le saint, furent délivrés, vinrent jusqu'aux reliques remercier leur libérateur, et l'évêque obtint du juge leur grâce. Les envoyés de Galice en eurent une grande joie, ne doutant point que le saint ne leur fût favorable, et après une heureuse navigation ils arrivèrent chez eux. Les reliques furent reçues avec une extrême vénération; le fils du roi parfaitement guéri vint au-devant; le roi reconnut l'unité du père et du fils et du Saint-Esprit, et fut oint du saint-chrême avec toute sa maison; et les lépreux, qui étoient en grand nombre dans son peuple, furent tous guéris. Il se fit quantité de miracles en la nouvelle église de Saint-Martin, et le peuple étoit si zélé pour la religion catholique, qu'il eût souffert le martyre, s'il en eût eu l'occasion. C'est ainsi que cette histoire est rapportée par Grégoire, qui fut évêque de Tours environ douze ans après.

IV. Saint Martin de Dume.

Cette conversion se fit principalement par les travaux d'un autre saint Martin, que la providence fit arriver en Galice, en même temps que les reliques y arrivoient. Il étoit de Pannonie, aussi bien que saint Martin de Tours, et étant allé en orient visiter les saints lieux, il se rendit un des plus savants hommes de son temps. Ce fut donc lui qui donna aux Suèves de Galice la règle de la foi, qui affermit les églises, fonda des monastères, composa des livres de piété et écrivit grand nombre de lettres pour exhorter les nouveaux convertis à la pratique de toutes les vertus. Saint Martin fonda entre autres le monastère de Dume, dont il porta depuis le nom: c'est un lieu proche de Brague, où, par le secours du roi, il établit une communauté sous la règle de saint Benoît, qu'il introduisit par conséquent en Espagne (1).

Peu de temps après, sous l'ère six cents, le

(1) Fortun. lib. 1. Carm. 12. (2) Greg. Mirac. S. Mart. 1, c. 11.

(1) Fortun. lib. V. carm. 1. Greg. V, Hist. c. 38. Isid. de Illust. c. 35. Id. Chr. Suev. p. V. Acta SS. Ben. t. 1, p. 261.

septième des calendes de janvier, c'est-à-dire le vingt-sixième de décembre cinq cent soixante-deux (1), le roi Théodomir fit tenir un concile dans la ville de Lugo, pour confirmer la foi catholique, et pour les diverses affaires de l'Église. Après que les évêques eurent achevé ce qu'ils avoient à régler, le roi leur envoya une lettre, par laquelle il leur représentoit qu'il y avoit trop peu d'évêques dans la Galice, en sorte qu'il y avoit des églises que leur évêque ne pouvoit visiter chaque année, et qu'il étoit difficile, n'y ayant qu'un métropolitain, que le concile pût s'assembler tous les ans. Pour y remédier, les évêques érigèrent Lugo en métropole, comme Brague l'étoit déjà, et firent de nouveaux évêchés, l'un desquels fut le monastère de Dume, dont saint Martin, qui en étoit abbé, fut le premier évêque. Ils déterminèrent aussi les paroisses de chaque diocèse, pour éviter les disputes entre les évêques voisins.

V. Concile de Brague.

L'année suivante cinq cent soixante-trois, troisième du règne d'Ariamir, que l'on croit être le même Theodomir, il se tint un concile à Brague, le premier jour de mai, où assistèrent huit évêques, entre autres Martin, que l'on croit être l'évêque de Dume. Lucrétius, archevêque de Brague, y présidoit; et d'abord il proposa d'assurer la foi, particulièrement contre les restes des priscillianistes (2). Il fit lire la lettre de saint Léon, envoyée à saint Turibius et aux évêques de Galice, et celle du concile des quatre provinces à Balconius : puis on proposa dix-sept articles contre les mêmes erreurs, qui furent approuvés par le concile. Ensuite on lut les canons de discipline, tant des conciles généraux que des particuliers; et on en publia vingt-deux nouveaux dans ce concile, dont la plupart regardent les cérémonies.

En général (3), il est ordonné d'observer partout le même ordre dans la psalmodie, sans y mêler les coutumes des monastères, de dire les mêmes leçons, et de suivre dans la messe et le baptême la forme établie par Profuturus, évêque de Brague. Il est défendu de chanter dans l'église aucune poésie hors les psaumes et les écritures saintes : ce qui semble retrancher les hymnes. Les évêques doivent saluer le peuple par *Dominus vobiscum*, comme les prêtres, sans se distinguer. Toutefois la distinction a prévalu, et les évêques disent : *Pax vobis*. Il n'y a que les sous-diacres qui puissent toucher les vases sacrés. Les lecteurs ne porteront point en chantant dans l'église d'habit séculier, ni de grands cheveux comme les gentils. Les diacres ne cacheront point l'orarium, c'est-à-dire l'étole, mais le porteront sur l'épaule, pour se distinguer des sous-diacres. Les clercs qui ne mangent point de chair mangeront au moins des herbes cuites avec de la chair, pour ôter tout soupçon de priscillianisme.

On fera trois portions des biens de l'église, pour l'évêque, pour le clergé, pour les réparations. Ce qui est offert pour les morts, ou pour quelqu'autre dévotion, sera partagé entre tout le clergé une fois ou deux l'année, sans que chacun se puisse approprier les offrandes de la semaine. On ne donnera point de sépulture ecclésiastique à ceux qui se sont tués eux-mêmes ou qui auront été punis pour leurs crimes. On ne priera point pour eux, ni pour les catéchumènes morts sans baptême. On n'enterrera personne dans les églises des saints, mais tout au plus autour de leurs muraillles en dehors puisque les villes ont encore le privilége de ne point souffrir que l'on enterre dans l'enceinte de leurs murs (1).

VI. Saint Emilien ; saint Donat.

Dans le même temps, vivoit en Espagne un fameux solitaire, nommé Emilien et surnommé Cucullat, apparemment à cause de son habit. Il était de basse naissance et après avoir quelque temps gardé les brebis, il se mit sous la discipline d'un ermite, nommé Félix, puis il retourna à Vergège, petite ville d'Aragon, alors du diocèse de Tarasone ou Turisone, aujourd'hui Calahorre. Ensuite, il se retira dans le fond des montagnes voisines, appelées Disterces, et y pratiqua la vie monastique pendant quarante ans. Didyme, évêque de Tarasone, le tira de la solitude pour l'ordonner prêtre et lui donna la conduite de l'église de Vergège; mais ses grandes aumônes donnèrent prétexte à quelques clercs de l'accuser comme un dissipateur des biens de l'église; et l'évêque, jaloux de la vertu d'Emilien, écouta leurs plaintes et le renvoya dans sa solitude. Il y vécut encore longtemps, faisant un grand nombre de miracles et édifiant par ses discours tous ceux qui le venoient voir. Il vécut cent ans et mourut, comme l'on croit, l'an cinq cent soixante-quatorze. Sa vie fut écrite dans le siècle suivant par saint Braulion, évêque de Saragosse, sur le rapport de ceux qui en avoient été témoins. L'Église honore sa mémoire le douzième de novembre. Ses reliques sont gardées dans le monastère appelé, de son nom, Saint Milan de la Cogella, situé à trois lieues de Nazare. (2).

Dans une autre partie d'Espagne et vers la mer Méditerranée, vivoit aussi saint Donat, qui passoit dans le siècle suivant pour avoir apporté le premier en Espagne l'observance et la règle monastique (3). Il fut disciple d'un hermite en Afrique, et y gouverna lui-même une grande communauté. Mais, voyant le pays menacé de la violence des barbares, soit des Vandales ariens, soit des Maures païens, il craignit que son troupeau ne fût dissipé, s'embarqua et passa en Espagne avec environ soixante-dix moines et grand nombre de livres. Il y fut assisté par une femme illustre et vertueuse nommée Mincée ou Minchée, et fonda le monastère de Servit, près de Chative au royaume de Valence. Il étoit fameux par ses miracles sous l'empereur Justin le jeune, et eut pour successeur Eutrope, qui étoit en grande réputation dès la seconde année de Maurice. Il fut depuis évêque de Valence; et on avoit deux lettres de lui, l'une à Licinien, évêque de Carthagêne, où il lui demandoit pourquoi on donnoit l'onction du chrême aux enfants baptisés ; l'autre à Pierre, évêque d'Iturbique, touchant la discipline monastique. Nous avons cette dernière où il répond à ceux qui l'accusoient de trop de rigueur en disant qu'il ne fait que maintenir l'usage qu'il a trouvé dans son monastère, et qu'un petit nombre de moines fervents vaut mieux qu'un grand nombre de relâchés (1).

(1) T. 5, Conc. p. 874.
(2) T. 5, p. 836. Sup. liv. xxvii, n. 10.
(3) Can. 1.

(1) 4. 5, 12. 3, 10, 11, 14, 7, 21, 16, 17, 18.
(2) Act. SS. Ben. t. 1, p. 205. Martyr. R. 12 nov.
(3) Id. de Vir. Illust.

VII. Lettre de saint Nicet de Trèves.

En Gaule, le roi Sigebert, incontinent après son avénement à la couronne, rappela saint Nicet, évêque de Trèves, que le roi Clotaire, son père, avoit envoyé en exil, parce qu'il l'avoit excommunié plusieurs fois pour ses injustices. Mais Sigebert ne voulut prendre possession de son royaume qu'avec les bonnes grâces d'un si grand évêque, comme il lui en écrivit lui-même. Quelque temps après, saint Nicet écrivit à Clodosinde sœur des rois françois, et épouse d'Alboin roi des Lombards, à l'occasion des ambassadeurs qu'elle avait envoyés aux rois ses frères (2). Il l'exhorte à travailler à la conversion du roi son frère, qui était arien, et met dans sa lettre plusieurs passages de l'écriture et plusieurs raisons contre cette hérésie, conjurant la reine de bien lire cette lettre et de l'expliquer souvent au roi. Il finit par un argument plus proportionné à l'esprit des barbares, tiré des miracles qui se faisoient dans les églises des catholiques, et non dans celles des ariens. Il les renvoie à l'église de Saint-Martin, à saint Germain d'Auxerre, à saint Hilaire, à saint Loup de Troyes, et ajoute : Que dirai-je de saint Rémy et de saint Médard, que vous avez vus, comme je crois. Vous avez ouï dire à votre aïeule Clotilde, d'heureuse mémoire, comme elle vint en France et comme elle convertit le roi Clovis à la religion catholique. Comme il étoit fort habile, il ne voulut point se rendre qu'il ne connût la vérité. Mais, ayant vu les preuves de ce que je viens de dire, il se prosterna humblement à la porte de Saint-Martin et se fit baptiser sans délai (3). Vous savez les avantages qu'il eut depuis son baptême contre les rois Alaric et Gondebaud, hérétiques.

Quelque temps après, saint Nicet écrivit à l'empereur Justinien, par un prêtre nommé Lactance, qui étoit venu en Gaule visiter les lieux saints (1). Dans cette lettre le saint évêque exhorte fortement l'empereur, avec toute l'autorité que lui donnoient ses vertus, et près de quarante ans d'épiscopat, à renoncer à l'erreur qu'il avoit embrassée vers la fin de son règne, et pour laquelle il avoit persécuté de saints évêques. Il lui déclare nettement que toute l'Italie, l'Afrique, l'Espagne et la Gaule, anathématisoient son nom.

Saint Nicet mourut peu de temps après, et eut pour successeur, dans le siége de Trèves, saint Magneric, son disciple, qui fonda un monastère en l'honneur de saint Martin de Tours, au même lieu où ce saint avoit établi une église; et ce monastère subsiste encore. Saint Magnéric éleva dans son clergé saint Gaugeric, depuis évêque de Cambrai.

VIII. Erreur de Justinien.

L'erreur de l'empereur Justinien sur laquelle saint Nicet écrivit, étoit celle des incorruptibles, rejetons des eutychéens qui lui fut inspirée par quelques origénistes, et principalement, comme l'on croit, par Théodore de Cappadoce (2). C'est où aboutit enfin l'inquiétude de l'empereur et sa curiosité sur la religion. Il dressa donc un édit, où il disoit : que le corps de Jésus-Christ étoit incorruptible, c'est-à-dire que dès qu'il fut formé dans le sein de sa sainte mère, il n'étoit susceptible d'aucun changement ni d'aucune altération, pas même par les passions naturelles et innocentes, comme la faim et la soif. En sorte qu'avant sa mort il mangeoit sans besoin comme après sa résurrection. Justinien voulut que tous les évêques approuvassent cette doctrine et s'efforça même d'y attirer six évêques africains, qu'il avoit fait venir à Constantinople, l'an cinq cent soixante-quatre, trente-huitième de son règne. Ils étoient tous grands défenseurs des trois chapitres, entre autres Victor de Tunone (3). Mais ils lui résistèrent en face, aussi bien qu'au patriarche Eutyquius qu'ils regardoient comme hérétique, parce qu'il avoit presidé à la condamnation des trois chapitres. Aussi furent-ils séparés les uns des autres et enfermés en divers monastères de Constantinople.

Au reste, le saint patriarche Eutyquius résista fortement à l'erreur de l'empereur ; car quand il lui présenta son édit pour le souscrire il le refusa, en lui remontrant que ce n'étoit point la doctrine des apôtres. De cette opinion, disoit-il, s'ensuit nécessairement que l'incarnation n'a été qu'imaginaire. Car comment un corps incorruptible a-t-il été circoncis, ou nourri du lait de sa mère ? Comment a-t-il pu sur la croix être percé par les clous et par la

(1) Joan. Biel. Chr. an. 5. Just. et 2. Maur. sid. Illust. c. 32. Cod. Reg. tom. 3. 132.
(2) Greg. Vit. PP. c. 17, n. 3. T. 5, Conc. p. 833.

(1) T. 5, Conc. p. 832.
(2) Sup. xxxii, n. 51.
(3) Evagr. iv. c. 39. Vita S. Eutych. ap. Boll. 6 apr. c. 4. p. 557. Victor. Tun. Chr. in fine.

lance? On ne peut le nommer incorruptible qu'en ce qu'il n'étoit souillé d'aucune tache du péché, et ne fut point corrompu dans le sépulcre.

IX. Exil de saint Eutyquius.

Saint Eutyquius ayant fait tous ses efforts pour désabuser l'empereur, ceux qui lui inspiroient cette erreur lui persuadèrent aussi de le chasser de son siége. Donc le jour de saint Timothée, vingt-deuxième de janvier, l'an cinq cent soixante-cinq, comme le patriarche célébroit le saint sacrifice dans le palais d'Hormisdas, un tribun vint avec des soldats se saisir de la maison patriarcale. On prit ses domestiques et on les sépara les uns des autres, pour les obliger à déposer contre lui, afin de le condamner avec quelque vraisemblance. Après qu'il eut achevé le sacrifice, il demeura dans le sanctuaire, étant averti que s'il en sortoit il seroit en danger de sa vie. Il se tint devant l'autel en ses habits ordinaires, et pria pour l'Eglise, jusqu'à la troisième heure de la nuit. Puis il prit un peu de nourriture et de repos; et un officier, nommé Ethérius, vint avec une troupe de gens armés et l'emmena dans le monastère nommé Choracudis, dépouillé de tout, excepté son pallium, qu'il portoit toujours et qu'Ethérius ne voulut point lui ôter, quoique quelques clercs l'en sollicitassent. Mais comme il était fort mal à cause de la pauvreté de ce monastère, on le transféra le lendemain à celui d'Hosias.

Cependant on ordonna, à sa place, patriarche de Constantinople Jean le scholastique, Syrien, apocrisiaire d'Antioche; et huit jours après, ayant assemblé quelques évêques, on cita devant eux saint Eutyquius pour se défendre sur les requêtes présentées contre lui, où il étoit accusé de se servir d'onctions, de manger des viandes délicates et de prier longtemps à genoux, peut-être les dimanches, et d'autres crimes semblables. Il fut cité trois fois pour garder les règles, et répondit toujours : Si on me juge canoniquement, si on me rend mon clergé et ma dignité, j'irai, je prendrai mes accusateurs mêmes pour témoins. Ils le condamnèrent par défaut; et lui de son côté les prévint, en déclarant qu'ils avoient encouru les peines canoniques. Ensuite on le transféra à l'île nommée Principe dans la Propontide; puis on le conduisit à Amasée, métropole du Pont, dans le monastère qu'il avoit autrefois gouverné. Il y demeura douze ans et y fit plusieurs miracles (1).

X. Saint Anastase d'Antiocche.

Tous les patriarches et plusieurs évêques refusèrent de souscrire à l'édit de l'empereur et lui résistèrent dans les conciles et par des écrits particuliers. Quant aux évêques d'Orient, lorsque l'empereur demanda leur souscription, ils s'en défendirent, en disant qu'ils suivoient l'exemple d'Anastase, évêque d'Antioche. Il avoit succédé peu de temps auparavant à Domnin, et n'étoit pas moins estimable par sa vertu que par sa doctrine (1). Il étoit très-ferme dans les choses essentielles de la religion sans négliger les plus petites; affable sans foiblesse pour ceux qui ne lui convenoient pas, et sévère sans être inaccessible. Il écoutoit et parloit volontiers dans les matières importantes pour résoudre les questions qu'on lui proposoit; mais il n'avoit point d'oreilles ni de langue pour les discours inutiles. L'empereur Justinien fit tous ses efforts pour le gagner, croyant qu'il attireroit tous les autres; mais Anastase lui résista avec fermeté et lui envoya une réponse où il montroit doctement que, suivant la doctrine des apôtres et des pères, le corps de notre seigneur étoit corruptible quant aux passions naturelles et innocentes. Il fit la même réponse aux moines de la première et de la seconde Syrie qui l'avoient consulté, les confirmant dans la foi et les préparant à la défendre. Comme il sut que Justinien le vouloit envoyer en exil, il écrivit un discours pour prendre congé de son peuple; mais il ne le publia pas, parce que l'empereur fut prévenu par la mort (2).

XI. Mort de Justinien. Justin, empereur.

En effet, l'empereur Justinien mourut la quarantième année de son règne, indiction quinzième, la vingt-cinquième année après le consulat de Basile, c'est-à-dire l'an cinq cent soixante-six, le quatorzième de novembre, âgé de quatre-vingt-quatre ans (3). Quoiqu'il eût fait beaucoup de maux à l'Eglise et à l'état par son inquiétude, sa légèreté, son avarice, il ne laisse pas d'être illustre à cause des grands événements arrivés sous son règne, et les Grecs en font mémoire en leur ménologe, le second jour d'août.

Il fit bâtir par tout l'empire un très-grand nombre d'églises, dont Procope nous a conservé le détail. A Constantinople seule il en compte trente et une, soit bâties de nouveau, soit réparées, dont la plus considérable est Sainte-Sophie, qui subsiste encore aujourd'hui. Dans l'Asie mineure, la Syrie et la Palestine, il compte vingt et une églises, et onze dans l'Afrique; ce sont en tout soixante-trois. Il compte encore dix hôpitaux et vingt-trois monastères; la plupart en Palestine, sans parler des églises qu'il ne marque qu'en général, et celles qu'il n'a pas connues.

Le successeur de Justinien fut Justin, son neveu, fils de sa sœur Vigilantia, qui étoit curopalate, comme qui diroit grand-maître du palais. On le nomme Justin le jeune, à la différence du premier. L'impératrice Sophie, son

(1) Theop. an. 38, p. 203. Evagr. IV, c. 38, Vita S. Eutych. c. 5, n. 41.

(1) Evagr. IV, c. 33, 40.
(2) C. 41.
(3) Vict. Tun. Chr. Mar. Aum. Chr. Pasch. p. 373.

épouse, étoit aussi nièce de Théodora. L'empereur Justin fut couronné par le patriarche Jean et commença son règne par payer les dettes de Justinien et par rappeler les évêques qu'il avoit exilés, à la réserve toutefois de saint Eutyquius de Constantinople (1). Il fit un édit sur la foi, adressé à tous les chrétiens, où il les exhorte à se réunir à l'Eglise, et déclare sa créance, expliquant au long les mystères de la trinité et de l'incarnation contre les dernières hérésies. Tous les catholiques l'approuvèrent comme contenant une doctrine orthodoxe; mais ceux qui s'étoient séparés de l'Eglise ne s'y réunirent point, voyant que l'édit portoit expressément que toutes choses demeurassent en même état; ainsi il ne fut d'aucune utilité. Justin témoigna encore de la piété en ornant les églises que Justinien avoit bâties, entre autres la grande église de Constantinople et celle des Apôtres, et leur donnant des vases sacrés et des revenus. Il envoya en Egypte l'abbé Photin, beau-fils de Bélisaire, avec plein pouvoir de pacifier les églises; car les théodosiens et les gaïanistes commençoient à bâtir à Alexandrie des lieux d'assemblée; et les gaïanistes, se trouvant assez forts, avoient élu pour évêque leur archidiacre Elpide; l'empereur le fit prendre et amener en exil; mais il mourut en chemin. Les théodosiens ordonnèrent de nuit en cachette pour leur évêque un nommé Dorothée.

Mais les mœurs de l'empereur Justin ne s'accordoient pas avec cet extérieur de piété. Il étoit abandonné aux voluptés les plus extravagantes. Son avarice étoit insatiable, et il vendoit tout, jusqu'aux évêchés publiquement. Il étoit lâche et toutefois téméraire. Il avoit un parent nommé Justin, comme lui, grand capitaine et homme de mérite, avec qui il étoit convenu que celui des deux qui parviendroit à l'empire, donneroit à l'autre le second rang. Il lui témoigna d'abord beaucoup d'amitié; mais ensuite il lui ôta ses gardes et l'envoya à Alexandrie où il le fit tuer la nuit dans son lit, et s'en fit apporter la tête, que lui et l'impératrice Sophie considérèrent et frappèrent à coups de pied. Après cela, il n'y a pas lieu de s'étonner que Justin, dès la première année de son règne, ait fait une loi pour rétablir l'ancienne liberté du divorce entre mari et femme, abrogée par Justinien; et qu'il ait remis aux habitants de la Mésopotamie, de l'Osroène et de la province de l'Euphrate, les peines pécuniaires encourues pour les mariages illicites (2).

XII. Second concile de Tours.

En Gaule, il se tint deux conciles la même année, sixième des nouveaux rois : un à Tours, pour le royaume de Chérebert et par sa permission; un à Lyon, pour le royaume de Gontran. Celui-ci fut de quatorze évêques, huit présents, six par leurs députés. Saint Nisier, archevêque de Laon, y présida, et on y fit six canons qui ne contiennent rien de considérable, que l'excommunication contre ceux qui veulent réduire en servitude les personnes libres. L'archevêque Euphronius présida au concile de Tours, qui fut tenu le dix-septième de novembre cinq cent soixante-six. Les autres évêques qui y assistèrent furent saint Prétextat de Rouen, saint Germain de Paris, Félix de Nantes, Chaletric de Chartres, Domitien d'Angers, Victorius de Rennes, saint Domnole du Mans, Leudébande de Sées, neuf en tout. Saint Domnole avoit été, du temps du roi Clotaire, abbé du monastère de Saint-Laurent, près Paris, qui depuis est devenu une église paroissiale (1). Et comme il avoit toujours été dans les intérêts de ce roi, il voulut lui donner l'évêché d'Avignon; mais Domnole pria le roi de ne pas l'envoyer si loin, comme en exil, avec des sénateurs sophistiques et des juges philosophiques. C'est ainsi que Grégoire de Tours le fait parler. Le roi lui donna donc l'évêché du Mans après la mort de saint Innocent. Saint Domnole se rendit célèbre par sa vertu et par ses miracles, et guérit un boiteux nommé Rainier, et un aveugle nommé Syagrius. Il mourut après vingt-deux ans d'épiscopat en cinq cent quatre-vingt et un, et fut enterré à l'abbaye de Saint-Vincent qu'il avoit fondée. L'Eglise honore sa mémoire le seizième de mai.

Le concile de Tours fit vingt-sept canons (2), dont le premier renouvelle l'ordonnance de tenir les conciles deux fois l'année, ou tout au moins une, sans que personne s'en puisse excuser, sous prétexte d'ordre du roi. Si des évêques ont un différend, ils doivent prendre pour arbitres des prêtres, en attendant la décision : un évêque ne doit déposer un abbé ni un archiprêtre, que par le conseil de tous les prêtres et les abbés. Il est défendu d'ordonner dans la province armorique un évêque, soit romain, soit breton, sans le consentement du métropolitain et des comprovinciaux (3).

L'évêque marié doit toujours être accompagné de clercs, même dans sa chambre, et tellement séparé d'avec sa femme, que celles qui la servent n'aient aucune communication avec ceux qui servent les clercs. Mais il ne doit pas y avoir de femmes à la suite de l'évêque qui n'est point marié. Il est défendu aux clercs ou aux moines de coucher deux en même lit. Mais l'archiprêtre étant à la campagne doit avoir un clerc qui couche dans sa chambre; et pour se relever ils seront sept qui serviront par semaine (4). Le prêtre, le diacre ou le sous-diacre, qui aura été trouvé avec sa femme, sera interdit pendant un an; et l'archiprêtre qui aura négligé de veiller sur ses inférieurs, sera

(1) Vict. Tun. Corip. Evagr. V, c. 1, 4.
(2) Evagr. V. c. 1, 2. Inter. nov. Justinia. 140, nov. Just. 3.

(1) T. 5, p. 847; c. 3, t. 5, p. 851. Greg. VI, Hist. c. 9. Boll. 16. mai, t. 14, p. 603. Analect. t. 3, p. 96.
(2) Martyr. R. 16 mai.
(3) Can. 2, 7, 9, 12.
(4) C. 13, 14, 19.

enfermé un mois pour jeûner au pain et à l'eau.

Les femmes n'entreront point dans les monastères d'hommes. Les moines n'en sortiront point; et si quelqu'un se marie, il sera excommunié et séparé de sa prétendue femme, même par le secours du juge, qui sera excommunié s'il le refuse, aussi bien que ceux qui donneront protection à un tel moine (1). Les mariages des religieuses sont défendus de même, soit qu'elles aient reçu le voile de la main de l'évêque, ou seulement changé d'habit; et parce que quelques-unes prétendoient n'avoir pris cet habit que pour n'être pas exposées à des mariages indignes d'elles, on leur oppose les ordonnances des rois Childebert et Clotaire, confirmées par Chérebert, portant défense d'épouser des filles sans la volonté de leurs parents. Puis le concile ajoute : Celle donc qui craint la violence doit se réfugier à l'église, jusqu'à ce que ses parents la délivrent par le commandement du prince ou le secours de l'évêque. Il est aussi remarqué que les veuves ne recevoient point de bénédiction pour se consacrer à Dieu. En ce canon, on cite plusieurs autorités du pape saint Innocent, des conciles d'Arles, de Milan et d'Epaonne et la loi romaine, c'est-à-dire du code théodosien.

Il est cité aussi dans le canon qui suit contre les mariages incestueux. Mais on y rapporte premièrement tout au long les autorités de la loi de Dieu contre ces crimes (2), pour être lues publiquement au peuple, afin que personne ne prétende les ignorer. Il semble que ce canon du concile de Tours regarde particulièrement le roi Chérebert. La reine Ingoberde, sa femme, avoit à son service deux filles dont le père étoit un ouvrier en laine, la première, nommée Marconèfe, portoit l'habit de religieuse. La seconde se nommoit Méroflède. Le roi étoit fort amoureux de l'une et de l'autre (3). Pour l'en détourner, la reine Ingoberde fit venir secrètement le père de ces filles et appela le roi afin qu'il le vît travailler; le roi irrité quitta Ingoberde, quoiqu'il en eût une fille, et prit Méroflède. Il eut encore une autre concubine, nommée Théodegilde, fille d'un berger, dont il eut un fils qui mourut aussitôt après sa naissance. Enfin il épousa Marcouèfe, quoique sœur de Méroflède et religieuse : ce qui obligea saint Germain de les excommunier l'un et l'autre. Elle mourut peu après, et le roi Chérebert ne lui survécut pas longtemps; car il mourut en cinq cent soixante-sept. Il ne laissa que des filles, Berthe ou Editberge, qu'il avoit de la reine Ingoberge, et qui épousa Ethelbert, roi de Kent en Angleterre (4). Les deux autres filles de Chérebert furent Berthoflède et Chrodièlde, religieuses, la première à Tours et la seconde à Poitiers.

XIII. Suite du concile de Tours.

Le concile de Tours fit quelques réglements touchant les cérémonies de la religion. Le corps de notre seigneur sur l'autel ne doit point être mis au rang des images, mais sous la croix. Il y avoit donc des croix et des images sur les autels, et l'eucharistie y étoit gardée en réserve. Il est défendu aux laïques de se tenir près de l'autel; mais la partie de l'église qui est séparée depuis les balustres jusqu'à l'autel ne sera ouverte qu'aux chœurs qui chantent (1). Le sanctuaire toutefois sera ouvert, selon la coutume, aux laïques et aux femmes pour prier et pour communier. Ce que j'entends des prières particulières hors le temps de l'office.

L'ordre de la psalmodie est réglé en cette manière (2). En été, on dira à matines six antiennes avec deux psaumes chacune. Par les matines il faut entendre ici l'office nocturne, parce que l'on ne veilloit la nuit que dans les plus grandes solennités; les simples dimanches et les jours de féries, on se contentoit de se lever fort matin, comme font encore la plupart des chapitres. Quant à l'office du matin que nous appelons laudes, il paroît, par l'exemple de saint Gal, que l'on y disoit même les dimanches le psaume cinquantième, le cantique *Benedicite*, et les trois derniers psaumes qui ont pour titre *Alleluia*, et ensuite un capitule (3).

Le concile continue : Pendant tout le mois d'août on se lèvera du matin, parce qu'il y a des fêtes et des messes des saints. Ce que l'on explique ainsi : que, comme le mois d'août est presque rempli d'offices de saints, on en disoit la messe dès le matin, afin que le peuple pût ensuite travailler à la moisson. Au mois de septembre on dira sept antiennes à deux psaumes; au mois d'octobre huit à trois psaumes, c'est-à-dire vingt-quatre; en novembre vingt-sept; en décembre trente avec dix antiennes, et ainsi en janvier et février, et jusqu'à Pâques. Ce qui semble montrer que l'année commençoit à cette fête. Ainsi on ne devoit jamais dire à matines moins de douze psaumes. Et on en disoit toujours douze à vêpres et six à sexte. C'est ainsi que l'entend Aimoin, qui dit que cet ordre de psalmodie venoit du monastère d'Agaume, et qu'il fut depuis établi à Saint-Marcel de Châlons et à Saint-Denis en France. Ce qui peut faire croire que c'étoit le plus communément reçu dans les Gaules (4).

Outre les hymnes de saint Ambroise que l'usage avoit autorisées, on permet encore de chanter celles qui le méritent, pourvu qu'elles portent le nom de leurs auteurs (5). Ce canon semble être fait en faveur du prêtre Fortunat,

(1) C. 16, 15, 20.
(2) C. 11. Levit. XVIII, Deuter. XXVII.
(3) Greg. IV, Hist. c. 26.
(4) Ibid. Coint. an. 567, n. 35.

(1) C. 3, 4.
(2) Can. 18. V Mabill. de cursu Gall. § 5, n. 52.
(3) Greg. Vit. Fatr. c. 6.
(4) Aim. Hist. lib. III, c. 81.
(5) C. 25.

poëte célèbre de ce temps-là. On règle le jeûne des moines pour toute l'année, où l'on voit que l'on jeûnoit les Rogations, quoiqu'en temps pascal, et le mois de décembre jusqu'à Noël, c'est-à-dire l'avent (1). On ne jeûnoit point les fêtes, ni par conséquent le mois d'août, qui dès lors en avoit tous les jours. Mais on jeûnoit trois jours au commencement de janvier, à cause des superstitions des païens, même le propre jour de la Circoncision; on ne célébroit la messe qu'à la huitième heure, c'est-à-dire à deux heures après midi.

Aussi le concile se plaint que les superstitions régnoient encore. Il y en avoit qui célébroient encore le premier jour de janvier en l'honneur de Janus; qui, à la fête de la chaire de Saint-Pierre, offroient des viandes aux morts, et, revenant chez eux après la messe, mangeoient de ces viandes consacrées aux démons; qui honoroient des pierres, des arbres ou des fontaines et avec toutes ces superstitions ils ne prétendoient pas moins être chrétiens. Il est ordonné aux pasteurs et aux prêtres de les chasser de l'église et ne pas permettre qu'ils participent au saint autel. La fête de Saint-Pierre, dont parle ce canon, fut instituée le huitième des calendes de mars, c'est-à-dire le vingt-deuxième de février, à la place de la fête que les païens célébroient en l'honneur des morts, qu'ils nommoient *Feralia*, et qui duroit depuis le vingtième de ce mois jusqu'à la fin (2). En ces jours, ils portoient des viandes sur les tombeaux, s'imaginant que les âmes errant à l'entour venoient la nuit les manger. Ce jour les chrétiens, célébrèrent premièrement le martyre de saint Pierre et de saint Paul; puis cette fête ayant été transférée au vingt-neuvième de juin, on fit le vingt-deuxième de février la fête de la Chaire-de-Saint-Pierre, sans distinction de Rome et d'Antioche. Depuis on a mis au dix-huitième de janvier celle de Rome, et celle d'Antioche est demeurée en l'ancien jour. La superstition dont se plaint le concile consistoit donc à conserver la cérémonie païenne avec la fête chrétienne instituée pour l'abolir. On trouve que le même jour, vingt-deuxième de février, les païens célébroient la fête, nommée *Terminalia*, en l'honneur du dieu Terminus; ce qui fait croire que les pierres, dont le culte est marqué en ce canon, étoient les bornes des champs.

Chaque cité doit avoir soin de nourrir ses pauvres, en sorte que chaque prêtre de la campagne et chaque citoyen se charge du sien et qu'ils ne soient pas vagabonds dans les autres cités (3). On regarde comme meurtriers des pauvres les usurpateurs des biens des églises; on renouvelle contre eux les canons des conciles précédents et le concile ajoute : S'ils persistent dans leur usurpation après trois admonitions, il faut nous assembler tous de concert avec nos abbés, nos prêtres et notre clergé; et puisque nous n'avons point d'autres armes, prononcer dans le chœur de l'église le psaume cent huitième contre le meurtrier des pauvres, pour attirer sur lui la malédiction de Judas, en sorte qu'il meure non-seulement excommunié, mais anathématisé. Nous avons expliqué ci-dessus la différence de l'anathème et de la simple excommunication (1).

XIV. Evêque de Bretagne.

Le canon de ce concile qui marque la différence des évêques romains et bretons dans la province Armorique, mérite d'être expliqué. On comptoit encore pour Romains les anciens habitants de la Gaule; mais dans l'Armorique, c'est-à-dire la côte maritime de l'Océan, il y en avoit alors de nouveaux. C'étoient les Bretons chassés de leur île par les Anglois-Saxons, qui y entrèrent sous la conduite de Hengist, en quatre cent quarante-six. Depuis ce temps, l'île que l'on nommoit Bretagne, prit pour la plus grande partie le nom d'Angleterre, et l'on nomma Bretagne la partie de la Gaule Armorique, où un grand nombre de Bretons s'étoient réfugiés. Or ils avoient des évêques de leur nation distingués de langues et de mœurs des Gaulois romains.

Tel fut saint Samson, qui assista, comme nous avons vu, au troisième concile de Paris (2). Il étoit né dans le pays de Difed en la province de Galles, et embrassa la vie monastique sous la conduite de saint Héltut, que l'on dit avoir été disciple de saint Germain d'Auxerre : car on lui rapporte l'établissement de la vie monastique dans la Grande-Bretagne. On prétend qu'à son second voyage il y laissa quelques disciples qui en formèrent d'autres; les deux plus fameux qui sortirent de cette école, furent saint Dubrit et saint Heltut. Saint Dubrit fut évêque de Caërléon, métropole de la Cambrie ou pays de Galles. Il gouverna aussi le diocèse de Landaf en Glamorgan, et eut pour successeurs à Caërléon saint David, fondateur du monastère de Meneue, à Landaf saint Teliau, dont le successeur saint Oudocée tint deux synodes vers l'an cinq cent soixante, où des princes du pays furent mis en pénitence. Saint Heltut étoit très-savant dans les sciences divines et humaines (3). Saint Germain l'ordonna prêtre et il gouverna un monastère dans le même pays de Glamorgan. Il reçut saint Samson de la main de ses parents et l'instruisit avec soin.

Samson, ayant fait de grands progrès dans les lettres et dans la vertu, fut ordonné prêtre par saint Dubrit; puis il mena quelque temps la vie érémitique dans une île, sous la conduite d'un saint prêtre et fut ensuite abbé d'un monastère qu'on disoit avoir été fondé par saint Germain. Il y fut ordonné évêque, après quoi il passa la mer et vint dans la Gaule armorique

(1) C. 17.
(2) V. Coint. an. 566, n. 40, 41.
(3) C. 5, c, 24, 25.

(1) Sup. liv. XIX, n. 9.
(2) Sup. XXXIII, n. 56.
(3) T. 5, Conc. p. 828. Acta SS. Ben. t. 1, p. 168.

où il fonda le monastère de Dol et plusieurs autres. Il établit à Dol une chaire épiscopale; et, après avoir gouverné quelque temps cette église, il mourut vers l'an cinq cent soixante-cinq. On raconte de lui un grand nombre de miracles, et l'Eglise honore sa mémoire le vingt-huitième de juillet. Il faisoit porter une croix devant lui, comme font aujourd'hui les archevêques (1).

Saint Malo ou Maclou, nommé aussi Machut, mourut vers le même temps. Il étoit parent de saint Samson et fut élevé par le saint abbé Brendan, fameux par sa science et sa vertu (2). On l'ordonna malgré lui évêque de Guiccastel, depuis nommé Vinchester, dont son père avoit été comte; mais, pour éviter l'épiscopat, il passa la mer et se retira auprès d'un saint homme nommé Aaron, dans une île près de la côte armorique. Près de là, dans une autre île, étoit la ville d'Aleth, déjà fort habitée et fréquentée par le commerce, mais dont la plupart des habitants étoient encore païens. Le peu qu'il y avoit de chrétiens prièrent saint Malo de travailler à la conversion des autres; ce qu'il fit avec tant de succès, sa prédication étant soutenue par des miracles, que la plupart se convertirent et l'obligèrent d'être leur évêque. Telle fut l'origine du siége épiscopal d'Aleth en Bretagne, qui depuis a pris le nom de Saint-Malo. Il mourut vers l'an cinq cent soixante-trois, et l'Eglise honore sa mémoire le quinzième de novembre. Le successeur de saint Samson dans le siége de Dol fut saint Magloire, son cousin germain, élevé comme lui sous la discipline de saint Heltut (3). Saint Samson l'ayant ordonné diacre, l'emmena avec lui en Gaule, et en mourant le désigna pour successeur, mais après deux ou trois ans il renonça à l'épiscopat, laissant à sa place Budoc, son disciple, se retira dans la solitude et fonda un monastère où il gouverna soixante moines. Il fit quantité de miracles et mourut vers l'an cinq cent soixante-quinze, le vingt-quatrième d'octobre, jour auquel l'Eglise célèbre sa mémoire (4).

Saint Brieuc, naquit dans la même partie de la Grande-Bretagne; et après avoir été ordonné évêque et fait plusieurs miracles, il passa dans la Gaule et y fonda un premier monastère, puis un autre en un lieu qui porte son nom et qui fut depuis érigé en siége épiscopal. On ne sait pas précisément le temps qu'il a vécu, mais c'étoit en ce même siècle, et l'Eglise l'honore le premier jour de mai. Tréguier étoit aussi d'abord un monastère fondé par saint Tudval, venu de la Grande-Bretagne. Il fut élu évêque de Lexobie vers l'an cinq cent trente-deux, et eut pour successeur saint Ruellin, son disciple, qui mourut en cinq cent soixante-quatorze. Le siége de Lexobie, qui étoit ancien, fut depuis transféré à Tréguier qui a fait oublier son nom (1).

Mais l'évêché de Léon (2) dans la même côte fut érigé de nouveau par saint Paul, surnommé Aurélien. Il naquit dans la province nommée alors Pennogen, que l'on croit être en Cornouaille et fut disciple de saint Heltut, avec saint Samson et saint Gildas. La crainte de l'épiscopat le fit aussi passer en Gaule et il s'établit premièrement dans l'île d'Ouessant, puis dans une autre, et enfin en terre ferme, dans la ville de Léon. Le comte Vithur, admirant sa vertu et ses miracles, le fit ordonner évêque par l'autorité du roi Childebert en cinq cent vingt-neuf; mais se sentant affoibli de vieillesse, il quitta le gouvernement de son église en cinq cent cinquante-trois et mit à sa place saint Jaoüa, puis saint Tiernomaïl, ses disciples, qui n'ayant tenu le siége qu'un an chacun, saint Paul le reprit en cinq cent cinquante-cinq, et le quitta encore onze ans après, en cinq cent soixante-six, le laissant à un de ses disciples nommé Cétomérin. Saint Paul se retira dans l'île de Bas, où il gouvernoit un monastère nombreux, et vécut encore longtemps.

XV. Saints de la Grande-Bretagne.

Saint Gildas, surnommé le sage, autre disciple de saint Heltut, naquit à Dumbritton en Ecosse vers l'an quatre cent quatre-vingt-quatre. Il ne fut que prêtre et prêcha dans la province septentrionale de la Grande-Bretagne, puis en Irlande où il rétablit la pureté de la foi et de la discipline. Enfin il passa en Gaule et s'établit dans la côte méridionale de la petite Bretagne, près de Vannes, où il bâtit le monastère de Ruis qui porte encore son nom, et y mourut en cinq cent soixante-cinq (3). Il reste de lui quelques canons de discipline et deux discours sur la ruine de la Grande-Bretagne. Il déplore, dans le premier, la désolation de sa patrie par la conquête des Anglois-Saxons arrivée de son temps, et en attribue la cause à la corruption extrême des mœurs. Il s'adresse en particulier à six princes, qui régnoient alors chez les Bretons: Constantin, Aurélius, Conan, Vortipor, Cunéglas et Maglocun, et leur reproche à chacun leurs crimes avec une liberté et une véhémence étonnante les exhortant à pénitence. Le second discours est une exhortation au clergé de la Grande-Bretagne qui n'est pas moins vigoureuse. Il leur reproche leur ignorance, leur négligence, leur avarice et les accuse même de simonie.

Saint Gildas fut lié d'amitié avec sainte Brigide, vierge et abbesse, la plus fameuse des saintes d'Irlande. Elle fonda plusieurs monastères, principalement celui de Kildar à sept lieues de Dublin, qui depuis est devenu une ville

(1) P. 176. Martyr. R. 28 jul. Vita lib. 2. c. 10, t. 1, Act. 183.
(2) Act. SS. Ben. p. 217.
(3) Martyr. R. 15. nov. Act. SS. t. 1, p. 223.
(4) Martyr. R. 24 oct.

(1) Boll. 1 mai t. 12, p, 91. Coint. an. 520, n. 8. 13. an. 574, n. 22. Coint. an. 533.
(2) Boll. 12 mart. t. 7, p. 208.
(3) Boll. 29 janu. t. 2. p. 952. Acta SS. tom. 1, p. 138. Spicil. t. 9, Præf. Bibl. PP. t. 5, p. 477.

épiscopale (1). On raconte d'elle un grand nombre de miracles, et on croit qu'elle mourut en cinq cent vingt-trois. L'Eglise honore sa mémoire le premier de février.

Dans le même temps vivoit saint Columba ou Columban l'ancien, prêtre et abbé, qui au commencement du règne de Justin le jeune passa d'Irlande dans la Grande-Bretagne pour prêcher la foi aux Pictes septentrionaux séparés des méridionaux par des montagnes affreuses. Quant aux Pictes méridionaux, ils avoient reçu la foi longtemps auparavant, par les instructions de saint Ninias, évêque de la nation des Bretons, qui avoit été lui-même instruit à Rome. Il mourut l'an quatre cent trente-deux à Withern en Ecosse où il avoit établi son siége; et l'Eglise honore sa mémoire le seizième de septembre (2). Saint Columba, avant que de passer en Bretagne, avoit fait en Irlande un monastère célèbre, nommé Dermach, et depuis son passage il en fit encore un autre plus fameux, dans une petite île nommée Hy ou Hu, au nord de l'Irlande et au couchant de l'Ecosse. De ces monastères il en sortit plusieurs autres en Irlande et en Bretagne, mais celui de Hy, Ycolmkil en fut toujours le chef. Il étoit gouverné par un prêtre qui en étoit abbé, et à qui étoit soumise toute la province, même les évêques, par un usage extraordinaire; et cela à l'exemple de son fondateur saint Colomba qui n'avoit point été évêque mais simple prêtre. Ses successeurs gardèrent une grande abstinence, et se distinguoient par la régularité et l'amour de Dieu. Seulement ils n'étoient pas conformes aux autres églises pour l'observation de la pâque, parce qu'étant si éloignés du reste du monde, personne ne leur avoit porté les décrets des conciles sur cette matière. Saint Colomba vécut trente-quatre ans, depuis son passage en Bretagne, et mourut en cinq cent quatre-vingt-dix-huit, le lundi neuvième de juin, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (3).

XVI. Commencements de sainte Radegonde.

Le second concile de Tours écrivit à sainte Radegonde une lettre dont il faut dire l'occasion. Radegonde, fille de Berthaire, roi de Thuringe, ayant été prise captive par les François dans son enfance, vint au lot du roi Clotaire qui la fit élever et l'épousa quand elle fut en âge (4). Dès lors elle pratiquoit de grandes vertus, des aumônes très-abondantes, de longues prières, de grands jeûnes et portoit le cilice tout le carême sous ses habits précieux; le roi disoit qu'il avoit épousé une religieuse plutôt qu'une reine, et lui faisoit souvent des reproches de ses dévotions. Mais ce prince ayant fait tuer injustement le frère de Radegonde, elle profita de cette occasion pour le quitter et il l'envoya lui-même à Noyon pour recevoir l'habit de religieuse de la main de saint Médard. Le saint prélat en faisoit difficulté à cause qu'elle étoit mariée, et les grands s'y opposoient; mais elle se revêtit elle-même du saint habit et pressa tant saint Médard qu'il lui imposa les mains et la consacra diaconesse.

Elle se retira premièrement à une terre que le roi lui avoit donnée en Poitou, et commença à y mener une vie très-austère ne vivant que de pain de seigle et d'orge, d'herbes et de légumes, et ne buvant point de vin; son lit étoit un cilice sur de la cendre. Cependant elle servoit les pauvres de ses mains et faisoit des aumônes immenses. Elle portoit sur la chair, une chaîne que lui avoit donnée saint Junien, abbé et prêtre dans le même pays, et elle lui donna des habits faits de sa main. Ce saint fonda par la libéralité du roi Clotaire le monastère de Maire, depuis réduit en prieuré et enfin en paroisse. Quelque temps après la retraite de sainte Radegonde, il courut un bruit que le roi vouloit la reprendre, se repentant d'avoir consenti à sa retraite. Elle redoubla ses austérités et consulta un reclus nommé Jean qui demeuroit à Chinon, qui lui dit que le roi avoit véritablement ce dessein, mais que Dieu ne le permettroit pas (1). Ensuite elle vint à Poitiers, où elle bâtit un monastère par les ordres du roi Clotaire, qui furent promptement exécutés par l'évêque Pientius et le duc Austrapius. Sainte Radegonde y assembla une grande communauté et y fit élire abbesse une fille, nommée Agnès, qu'elle avoit élevée, qui reçut la bénédiction de saint Germain de Paris. Sainte Radegonde se soumit entièrement à cette abbesse, sans se réserver la disposition de rien (2). Quelque temps après, le roi Clotaire vint à Tours avec son fils Sigebert sous prétexte de dévotion, mais à dessein de passer à Poitiers et reprendre sainte Radegonde qui, l'ayant appris, écrivit à saint Germain qui accompagnoit le roi pour le prier de détourner ce malheur. Saint Germain ayant lu la lettre se prosterna aux pieds du roi en pleurant devant le tombeau de saint Martin et le conjura de la part de Dieu de ne point aller à Poitiers. Le roi, de son côté, se prosterna devant saint Germain, le priant que Radegonde obtint de Dieu le pardon de ce qu'il avoit entrepris par mauvais conseil. Saint Germain alla pour cet effet à Poitiers et obtint facilement ce que le roi désiroit.

XVII. Lettres du concile de Tours.

Ce fut donc pour la conservation de ce mo-

(1) Boll. 1 febr. t. 3. p. 9. p. 114, n 94. Martyr. R. 1 febr.
(2) Beda III, Hist. c. 4 et 5, c. 10. Martyr. R. 16 sept.
(3) Vica n. 16, t. 1. Act. Ben. p. 364. Martyr. 9 jun.
(4) Vita per Fortun. Act. SS. Ben. p. 319, t. 1. Greg. III, Hist. c. 7.

(1) Act. p. 310, n. 7. Vita per Baudouin. Act. p. 927, n. 4. Greg. de Reg. Conf. c. 23.
(2) Epist. Rad. ap. Greg. IX, c. 41, t. 5, Conc. p.

nastère de Poitiers que sainte Radegonde écrivit aux évêques du concile du Tours (1). Leur réponse ne porte les noms que de sept : Euphrone, Prétextat, Germain, Félix, Domitien, Victorius et Domnole. Après avoir loué le zèle de sainte Radegonde, ils lui accordent ce qu'elle demandoit, et ordonnent que les filles de leurs diocèses qui se seront retirées dans son monastère ne pourront plus en sortir, suivant la règle de saint Césaire d'Arles : que si quelqu'une est assez malheureuse de le faire, elle sera excommuniée et anathématisée; et que si elle passe jusqu'à se vouloir marier, tant elle que le mari, sacriléges, et les complices seront sujets à la même peine jusqu'à ce qu'ils se séparent pour faire pénitence. Ils obligent leurs successeurs à maintenir cette discipline sous peine de leur en répondre au jugement de Dieu.

Quatre de ces mêmes évêques, Euphrone, Félix, Domitien et Domnole, écrivirent à leurs peuples à l'occasion, comme l'on croit, de la guerre civile qui arriva après la mort de Chérebert, entre Sigebert et Chilpéric pour la Touraine et le Poitou (2). Cette lettre contient une exhortation aux peuples de détourner par des bonnes œuvres les maux dont ils sont menacés : premièrement, de ne point célébrer de mariages, mais de les différer jusqu'à ce que la calamité soit passée, à plus forte raison de rompre les conjonctions incestueuses. Ensuite de payer les dîmes de tous leurs biens, même des serfs; et pour ceux qui n'ont point de serfs, de payer le tiers d'un sou d'or pour chacun de leurs enfants, enfin de se réconcilier avec leurs ennemis.

XVIII. Sainte croix de Poitiers.

Sainte Radegonde avoit déjà dans son église des reliques de plusieurs saints ; mais elle désiroit ardemment d'en avoir de Jésus-Christ même, c'est-à-dire de la vraie croix (3). Elle résolut donc d'en demander à l'empereur Justin; mais, comme elle ne faisoit rien sans conseil, elle écrivit au roi Sigebert, dans le royaume duquel elle étoit, pour avoir sa permission, et l'ayant obtenue, elle envoya des clercs en orient à qui l'empereur donna du bois de la croix, orné d'or et de pierreries avec plusieurs reliques des saints, et des évangiles ornés de même. Les reliques étant venues à Poitiers, sainte Radegonde pria l'évêque Mérouée, successeur de Pientius, de les placer dans son monastère, avec le chant des psaumes et les honneurs convenables. L'évêque, sans avoir égard à sa prière, monta à cheval pour aller à sa maison de campagne. Sainte Radegonde, fort affligée, envoya au roi Sigebert, le priant d'ordonner que le premier évêque qui se trouveroit transférât ces reliques. Cependant elle redoubloit ses jeûnes, ses veilles et ses prières avec toute sa communauté. Le roi envoya le comte Justin à Euphrone, archevêque de Tours, pour le charger de cette commission. Euphrone vint à Poitiers, et en l'absence de l'évêque il porta les reliques dans le monastère avec un grand appareil de cierges, d'encens et de psalmodie. Il y eut depuis un grand concours de peuple à cette église, et il s'y fit plusieurs miracles (1).

Ce fut à cette occasion que le prêtre Fortunat composa l'hymne célèbre en l'honneur de la croix, qui commence par ces mots : *Vexilla regis prodeunt* (2). Il étoit né en Italie près de Trévise, et avoit fait ses études à Ravenne, où il s'étoit rendu savant dans la grammaire, la réthorique et la poétique. Ayant un grand mal aux yeux, il fut guéri par l'huile d'une lampe qui brûloit près d'un autel de saint Martin, et, par reconnoissance, il quitta son pays et vint à Tours visiter les reliques du saint. Il fut bien reçu par le roi Sigebert et chéri de plusieurs grands et plusieurs saints évêques. De Tours il vint à Poitiers auprès de sainte Radegonde et y passa le reste de sa vie, composant plusieurs poésies à la louange des évêques et de ses autres amis et à l'occasion des nouvelles églises qu'ils bâtissoient; il écrivit aussi en prose les vies de plusieurs saints. Ses vers sont assez harmonieux et valent mieux que sa prose, pleine de rimes et d'antithèses affectées suivant le mauvais goût du siècle. Sainte Radegonde, ayant essayé plusieurs fois inutilement de regagner les bonnes grâces de l'évêque Merouée, alla avec son abbesse Agnès à Arles, pour y prendre la règle de saint Césaire, et, étant revenue à Poitiers se mit, sous la protection du roi, ne pouvant avoir celle de l'évêque (3).

XIX. Concile de Galice.

En Espagne, saint Martin de Dume, devenu archevêque de Brague, tint un concile des deux provinces de Galice, c'est-à-dire de Brague et de Lugo, l'ère six cent dx, la seconde année du roi Miron ou Ariamir, que l'on croit être le fils de Théodemir, c'est-à-dire l'an cinq cent soixante-douze, le premier jour de juin. Le concile se tint dans l'église métropole de Brague, et il y assista douze évêques, six de chaque province. Saint Martin y fit lire ce qui avoit été réglé au premier concile, où il témoigne avoir assisté avec eux et propose d'achever ce qu'on n'avoit pu faire alors. Puis il ajoute : Par la grâce de Jésus-Christ il n'y a point en cette province de difficulté touchant la foi, il ne reste qu'à régler la discipline suivant l'écriture et les canons. Lisons donc premièrement les préceptes de saint Pierre. On lut le passage de sa première épître, où il marque les devoirs des pasteurs

(1) Ap. Greg. IX. Hist. c. 39. t. 5, Conc. p. 872.
(2) T. 5. Conc. p. 868.
Greg. IV, c. 40. 42.
(3) Baudonius n. 17.

(1) Greg. Gl. Mart. c. 5. 19.
(2) Paul. diac. II. Gest. c.
(3) Greg. IX, Hist. c. 40.

que tous les évêqnes promirent d'observer, puis on dressa dix canons (1).

Le premier porte que les évêques, en visitant leurs églises, examineront premièrement les clercs pour savoir comment ils administrent le baptême, comment ils célèbrent la messe et les autres offices de l'église (2). Ils leur ordonneront surtout de faire venir les catéchumènes à l'exorcisme vingt jours avant leur baptême, c'est-à-dire le quatrième dimanche de carême, et de leur apprendre particulièrement le symbole pendant ce temps-là. L'évêque, ayant examiné ses clercs, assemblera le peuple un autre jour pour l'instruire de fuir l'idolâtrie, l'homicide, l'adultère, le parjure, le faux témoignage et les autres péchés mortels, de croire la résurrection et le jour du jugement ; puis il passera à une autre église. L'évêque en sa visite ne prendra que le droit nommé cathédratique, c'est-à-dire deux sous d'or, non pas la troisième partie des offrandes, qu'il doit laisser pour le luminaire et les réparations. Il n'emploiera point les clercs des paroisses à des œuvres serviles.

Toute simonie est défendue. Les prêtres pourront prendre ce qui sera offert volontairement pour le baptême, mais ils n'exigeront rien, de peur de détourner les pauvres de faire baptiser leurs enfants. Les évêques ne prendront plus le tiers du sou que l'on exigeoit pour le saint-chrême, sous prétexte du peu de baume qui y entre. Ils ne prendront rien non plus à l'ordination des clercs et ne les ordonneront qu'après un soigneux examen, et sur le témoignage de plusieurs. Ils n'exigeront rien des fondateurs pour la consécration des églises; seulement ils prendront garde qu'elles soient suffisamment dotées et par écrit. Si quelqu'un prétend fonder une église à la charge de partager les oblations avec les clercs, aucun évêque ne la consacrera, comme étant fondée plutôt par intérêt que par dévotion (3). Le métropolitain dénoncera aux évêques le jour de la pâque à la fin du concile, et chaque évêque le dénoncera au peuple le jour de Noël après l'évangile. On commencera le carême par des processions de trois jours aux églises des saints; le troisième jour on célébrera la messe à trois ou quatre heures après midi, et on avertira d'observer le jeûne et d'amener au milieu du carême les enfants qui doivent être baptisés, pour être purifiés par les exorcismes. Les prêtres ne doivent consacrer qu'à jeun, et il n'est pas permis de s'en dispenser, même sous prétexte de messes pour les morts.

La même année cinq cent soixante et onze, les évêques de la province de Lugo y tinrent un concile, où le roi confirma la division des diocèses établie de nouveau. Nitigius, évêque de Lugo, présidoit à ce concile, et il y avoit des légats du saint-siége. C'est le même Nitigius à qui saint Martin de Brague adressa sa collection de canons. Il marque dans la préface qu'ayant été d'abord écrits en grec, ils ont été altérés tant par le défaut des traductions que par l'ignorance ou la négligence des copistes, c'est pourquoi il a travaillé à les rendre plus corrects. Ce recueil est divisé en deux parties, dont la première regarde le clergé et la seconde les laïques, et il comprend en tout quatre-vingt-quatre canons. On marque à ehacun d'où il a été tiré, c'est-à-dire des conciles compris dans l'ancien code de l'Eglise universelle et des conciles d'Espagne tenus jusqu'alors. Cette collection de saint Martin de Brague a été depuis très-fameuse. Il mourut vers l'an cinq cent quatre-vingt (1).

XX. Lombards en Italie.

Le pape Jean III mourut en cinq cent soixante-douze et fut enterré à Saint-Pierre le treizième de juillet : il avoit tenu le saint-siége près de treize ans (2). En deux ordinations, au mois de décembre, il fit trente-huit prêtres, treize diacres et soixante et un évêques. De son temps, les Lombards entrèrent en Italie sous la conduite d'Alboin, leur roi. Ils étoient germains d'origine, mais ils avoient demeuré quatre cents ans en Pannonie, et ils en sortirent en la première indiction, le lendemain de Pâques, c'est-à-dire le second jour d'avril cinq cent soixante-huit. Ils entrèrent en Italie par la Vénétie, et Paul, patriarche d'Aquilée qui en étoit la capitale, craignant leur fureur, quitta la ville et se retira à l'île de Grade, emportant avec lui tout le trésor de son église. Il mourut l'année suivante et eut pour successeur Probin. Alboin étant arrivé à la rivière de Piave, Félix, évêque de Trévise, vint au-devant de lui, et le roi accorda à sa prière tous les biens de son église et en confirma la donation par lettres. Ce Félix étoit ami de Fortunat de Poitiers et avoit été guéri avec lui du mal d'yeux par l'huile de la lampe de saint Martin. Alboin prit Vicence, Vérone et toutes les autres villes de la Vénétie, excepté Padoue, Mont-Silice et Mantoue ; puis il passa dans la Ligurie, et le troisième de septembre de la troisième indiction, c'est-à-dire l'an cinq cent soixante-neuf, il entra à Milan. Honorat, qui en étoit évêque, s'enfuit à Gênes, car Alboin conquit toute la Ligurie, à la réserve des villes maritimes. Honorat étant mort peu de temps après, on élut en même temps à Milan Fronton et à Gênes Laurent pour la même église (3) : mais ce dernier demeura évêque de Milan après qu'il eut donné au pape un écrit par lequel il consentoit à la condamnation des trois chapitres. Cet écrit

(1) T. 5, Conc. p. 894. Sup. n. 5. 1. Petr. v, 1, 2, 3, 4.
(2) Sup. xxx, n. 30.
(3) C. 7, 4, 3, 5, 6, 9.

(1) Constit. ap. Ambr. Mor. XI. Chr. c. 62. Tom. 5, Conc. p. 903. App. t. 1, Bibl. Justel. Greg. Tur. V. Hist. c. 37.
(2) Lib. Pontif.
(3) Paul diac. lib. 2. c. 7, 10, 12, 13. Sup. n. 18. Paul. c. 14. c. 25.

fut certifié par les personnes les plus nobles, entre autres par saint Grégoire, alors préteur de Rome.

Pavie soutint le siége pendant trois ans, et cependant Alboin se rendit maître de tout jusqu'en Toscane, excepté Rome et Ravenne. A Ravenne résidoit le gouverneur d'Italie pour l'empereur, , que l'on commença alors à nommer exarque, et le premier fut Longin. Les Romains n'étoient pas en état de résister aux Lombards, tant à cause de la peste qui peu auparavant avoit ravagé la Ligurie et la Vénétie, qu'à cause de la famine qui étoit alors très-violente par toute l'Italie. Avec les Lombards, Alboin avoit amené plusieurs autres barbares, Gépides, Bulgares, Pannoniens, Suèves, Noriques et autres, entre lesquels il y avoit grand nombre de païens, et les Lombards étoient ariens. Pavie se rendit enfin et Alboin l'épargna, quoiqu'il eût fait vœu de passer tout au fil de l'épée, à cause de sa longue résistance. Il fut tué lui-même par l'artifice de sa femme Rosemonde en cinq cent soixante-douze, après avoir régné en Italie trois ans et demi (1).

XXI. Benoît Bonose, pape.

On attribue aux ravages des Lombards la longue vacance du saint-siége après la mort de Jean III, car elle dura dix mois. Enfin on élut Benoît, surnommé Bonose, romain de naissance et fils de Boniface (2). Il fut ordonné la septième année de l'empereur Justin, c'est-à-dire en cinq cent soixante-treize, le seizième de mai, et tint le saint-siége quatre ans, au milieu de la persécution des Lombards. Rome auroit péri de faim en son temps, si l'empereur Justin n'y eût envoyé d'Egypte des vaisseaux chargés de blé. Après Alboin, les Lombards élurent Cleph pour leur roi; mais il fut tué dix-huit mois après par un de ses domestiques, et les Lombards pendant dix ans n'eurent point de roi, mais seulement des ducs dont chacun tenoit sa ville et qui étoient au nombre de trente. C'étoit la septième année après l'entrée d'Alboin, c'est-à-dire l'an cinq cent soixante-quinze. Pendant cette espèce d'anarchie, les églises furent dépouillées, les évêques tués, les villes ruinées, les peuples exterminés (3).

Saint Cerbone, évêque de Populonium en Toscane, se retira dans l'île d'Elve en la mer voisine, et, se voyant près de la mort, il dit à ses clercs de l'enterrer en son sepulcre qu'il avoit préparé dans la ville. Comment pourrons-nous, dirent-ils, y porter votre corps? les Lombards en sont les maîtres. Ne craignez rien, leur dit-il, ayez soin seulement de vous retirer en diligence sitôt que vous m'aurez enterré. Ils le firent ainsi, et à peine étoient-ils rentrés dans leur barque, que Gommer, l'un des trente ducs, arriva. L'Eglise honore la mémoire de saint Cerbone le dixième d'octobre (1).

Les Lombards avoient pris un diacre qu'ils tenoient lié et le vouloient tuer (2). Saint Sanctule, prêtre de Nocéra, les pria de lui donner la vie, et, n'ayant pu l'obtenir, il demanda au moins qu'ils le lui donnassent en garde et promit d'en répondre sur sa tête. A minuit, voyant les Lombards endormis, il l'éveilla et l'exhorta à s'enfuir. Le diacre ne le vouloit point, sachant à quel péril il exposoit saint Sanctule; mais enfin il le pressa tant, qu'il se sauva. Le lendemain, saint Sanctule ayant confessé la fuite du diacre, les Lombards lui dirent: Tu es bon homme, nous ne voulons pas te faire mourir dans les tourments, choisis le genre de mort que tu voudras. Il répondit: Faites-moi mourir de la manière que Dieu le permettra. Ils résolurent de lui couper la tête. Comme il étoit en grande vénération pour sa sainteté, tous les Lombards qui étoient en ce lieu-là s'assemblèrent pour voir sa mort. Il demanda permission de prier et l'obtint. Il se prosterna par terre; mais celui qui étoit choisi pour l'exécution, trouvant qu'il prioit trop longtemps, le poussa du pied et le fit lever. Etant à genoux et voyant l'épée tirée, il dit tout haut: Saint Jean, arrêtez-la. Alors l'exécuteur demeura le bras levé, sans pouvoir l'abaisser. Tous les Lombards commencèrent à témoigner leur admiration pour le saint. On le pria de guérir le bras de l'exécuteur, mais il l'obligea auparavant à jurer que jamais il ne s'en serviroit pour tuer un chrétien. Après qu'il l'eut promis, le saint lui fit abaisser le bras et remettre son épée au fourreau. Ils lui offroient tous en reconnoissance de sa vertu les bœufs et les chevaux qu'ils avoient pillés; mais il leur dit: Si vous me voulez donner quelque chose, donnez-moi tous les captifs que vous avez pris, afin que j'aie sujet de prier pour vous: ils les renvoyèrent tous avec lui. Dans la province de Valérie, les Lombards pendirent à un arbre deux moines qu'eux-mêmes crurent entendre chanter après leur mort (3). En un autre quartier, l'abbé Soran avoit donné aux captifs qui s'étoient sauvés des Lombards tout ce qu'il avoit d'habits et de vivres pour la provision de son monastère, et jusqu'aux herbes de son jardin. Alors les Lombards vinrent lui demander son argent, et, comme il leur dit qu'il n'avoit rien, ils le tuèrent.

XXII. Anastase chassé d'Antioche. Grégoire, patriarche.

Tandis que l'Italie étoit ainsi ravagée par les Lombards, l'empereur Justin ne songeoit qu'à ses plaisirs et s'abandonnoit sans réserve à ses passions. Il chassa d'Antioche le patriarche Anastase sous prétexte qu'il dissipoit les biens de l'Eglise; mais en effet, parce qu'il le haïs-

(1) C. 26. Paul II, c. 29. c. 27.

(2) Liv. Pontif. Chr. Jo. Bicl.

(3) C. 32.

(1) Greg. III, Dialog. c. 11. Martyr. R. 10. oct.

(2) Greg. c. 17.

(3) C. 21, 22.

soit. Quand Anastase fut élu patriarche, il refusa à Justin l'argent qu'il demandoit pour lui procurer l'agrément de l'empereur Justinien. Etant devenu empereur, il apprit que, comme on demandoit à Anastase pourquoi il prodiguoit les biens de l'Eglise, il avoit répondu: De peur que Justin, la peste du genre humain, ne les enlève. Enfin Anastase, répondant à la lettre synodique de Jean, nouveau patriarche d'Alexandrie, avoit taxé dans sa lettre Jean d'Alexandrie et Jean de Constantinople, son consécrateur qui, ayant grand crédit à la cour, poussa sans doute la déposition d'Anastase. Apollinaire, patriarche d'Alexandrie, étoit mort vers l'an cinq cent soixante-dix après dix-neuf ans de pontificat, et Jean lui avoit succédé (1).

A la place d'Anastase, Grégoire fut patriarche d'Antioche (2). Il pratiqua la vie monastique dès sa première jeunesse, dans le monastère des Byzantins, aux environs de Jérusalem, et s'y distingua tellement, qu'ayant à peine de la barbe, il en fut supérieur. Il gouverna ensuite le monastère de Pharan, puis il fut abbé du Mont-Sina, par ordre de l'empereur Justin, et y fut exposé à de grands périls, jusqu'à soutenir un siége des Arabes du désert; mais il fit si bien, qu'il procura à ce monastère une paix profonde. Il en fut tiré pour être mis sur le siége d'Antioche. Il avoit une grande force d'esprit, l'âme très-ferme et une industrie singulière pour réussir en toutes ses entreprises. Ses libéralités étoient si grandes, que toutes les fois qu'il sortoit, il étoit, suivi d'une grande multitude. Il avoit tout ce qui fait aimer et faisoit plaisir à voir et à entendre. Quoique d'un naturel ardent, il ne laissoit pas d'avoir beaucoup de douceur et de modestie. Il oublioit aisément les injures, avoit grande compassion pour les pécheurs et le don des larmes (3).

La première année de son pontificat, les habitants de la grande Arménie, nommés alors Persarméniens, secouèrent le joug des Perses, dont ils étoient sujets depuis qu'ils furent cédés à Sapor par l'empereur Philippe (4). Comme ils étoient chrétiens et que les Perses les maltraitoient, principalement au sujet de la religion, ils députèrent secrètement à l'empereur Justin, le suppliant de les recevoir pour sujets, afin qu'ils pussent servir Dieu librement. Justin l'ayant accepté, et traité avec eux par écrit, ils tuèrent leurs gouverneurs et se déclarèrent pour les Romains. Le roi de Perse, Cosroès, s'en plaignit; mais Justin lui envoya dire que la trêve étoit expirée et qu'il n'étoit pas raisonnable d'abandonner des chrétiens qui avoient recours à des chrétiens en temps de guerre. Ainsi la paix fut rompue la septième année de Justin, cinq cent soixante-douze de J.-C. Mais au lieu de se préparer à la guerre, il continua de s'abandonner à ses plaisirs (5). Il ne savoit pas même ce qui se passoit en son armée, et ce fut par le patriarche Grégoire qu'il apprit le mauvais état du siége de Nisibe, formé par les troupes romaines. L'évêque de Nisibe étoit ami de Grégoire, dont il avoit reçu de grandes libéralités, et d'ailleurs il voyoit avec indignation l'insolence des Perses, dont il étoit sujet, envers les chrétiens. Il désiroit donc de voir sa ville sous l'obéissance des Romains, et avertissoit ponctuellement Grégoire de tout ce qui se passoit chez les ennemis. Mais l'empereur Justin ne vouloit point croire ces nouvelles désagréables et en profita si mal, que les Perses ravagèrent impunément les terres des Romains, brûlant et tuant partout sans résistance. Ils s'avancèrent jusqu'à Antioche qui fut abandonnée presque de tous les habitants et demeura sans défense. Le patriarche s'enfuit, emportant le trésor de l'église: l'empereur Justin ayant enfin appris ces fâcheuses nouvelles, sans en pouvoir douter, en fut tellement consterné, qu'il en perdit l'esprit (1).

XXIII. Saint Jean Climaque.

Après Grégoire, saint Jean Climaque fut abbé du Mont-Sina, soit immédiatement ou quelque autre d'eux; car on n'en sait pas précisément le temps. Il étoit entré dans ce monastère dès l'âge de seize ans; mais il ne reçut la tonsure monastique et ne s'engagea que quatre ans après (2). Il eut premièrement pour maître un moine nommé Martyrius, après la mort duquel il se retira seul au bas de la montagne, en l'hermitage nommé Tole, et y mena la vie d'anachorète. Dans la suite, il reçut auprès de lui un moine nommé Moïse. Quelques envieux ayant publié que Jean n'étoit qu'un causeur et ne s'appliquoit qu'à des choses vaines, il répondit à cette calomnie par le silence, et fut un an sans parler à personne. Aprés quarante ans de solitude, il fut élu malgré lui abbé du Mont-Sina.

Jean, abbé de Raïthe, l'ayant prié d'écrire quelque traité spirituel pour les moines, il composa son échelle du ciel, très-fameuse entre les ouvrages de piété, qui lui a fait donner le surnom de Climaque, car *climax* en grec signifie échelle. Elle est composée de trente degrés, qui contiennent tout le progrès de la vie intérieure, depuis la fuite du monde jusqu'à l'oraison la plus sublime et la plus parfaite tranquillité de l'âme. En parlant de l'obéissance, il raconte les exemples qu'il avoit admirés dans un monastère d'Egypte près d'Alexandrie, habité de trois cent trente moines, sous la conduite d'un supérieur d'une sagesse consommée. On y voyoit des vieillards, après quarante ou cinquante ans de profession, obéir avec une simplicité d'enfants: les railleries, les contestations, les discours inutiles en étoient bannis:

(1) Evagr. v, c. 5. Theoph. an. 5, p. 209. Niceph. Chr. Evag. v. c. 16.

(2) Id. c. 6.

(3) Prat. Spir. c. 140.

(4) Evagr. v, c. 7.

(5) Theoph. p. 206, c. 9.

(1) C. 11.

(2) Vita ap. Rader. Isac. Boll. 30 mart. t. 8, p. 834.

chacun s'étudioit à édifier son frère. L'abbé maltraitoit souvent les plus parfaits, sans aucun autre sujet que de les exercer, les faire avancer dans la vertu et instruire les autres par leur exemple.

XXIV. Prison des pénitents.

A un mille de ce monastère, il y en avoit un petit nommé la Prison, où s'enfermoient volontairement ceux du grand monastère qui, depuis leur profession, étoient tombés dans quelque péché considérable. C'étoit un lieu affreux, ténébreux, sale, infect : tout y inspiroit la pénitence et la tristesse. On n'y allumoit jamais de feu, on n'y usoit ni de vin, ni d'huile, ni d'aucune autre nourriture que de pain et de quelques herbes. Depuis qu'ils y étoient renfermés, ils n'en sortoient plus jusqu'à ce que Dieu fît connoître à l'abbé qu'il leur avoit pardonné : on exigeoit d'eux une oraison presque continuelle ; toutefois pour éviter l'ennui, on leur donnoit quantité de feuilles de palmes à mettre en œuvre. Ils étoient séparés un à un, ou tout au plus deux à deux, et avoient pour supérieur particulier un homme de vertu singulière, nommé Isaac. Saint Jean Climaque ayant prié l'abbé de lui faire voir cette prison y demeura un mois, et voici comme il en parle.

J'en vis qui passoient la nuit à l'air tout debout, forçant la nature pour s'empêcher de dormir, et se reprochant leur lâcheté quand le sommeil les pressoit. D'autres, les yeux tournés tristement vers le ciel, demandoient du secours avec des gémissements et des soupirs. D'autres, les mains liées derrière le dos, et le visage penché vers la terre, crioient qu'ils n'étoient pas dignes de regarder le ciel et n'osoient parler à Dieu dans leurs prières, tant ils sentoient leur conscience troublée. Quelques-uns assis à terre sur un cilice et de la cendre, cachoient leurs visages entre leurs genoux et frappoient la terre de leur front, ou se battoient la poitrine, avec des soupirs qui sembloient leur arracher l'âme. Les uns trempoient le pavé de leurs larmes, les autres se reprochoient de n'en répandre pas assez. Les uns crioient, comme on fait à la mort des personnes chères ; les autres retenoient au-dedans leurs gémissements. J'en vis qui paroissoient hors d'eux-mêmes, endurcis par la douleur, et comme insensibles. D'autres assis tristement, les regards arrêtés à terre, branlant continuellement la tête, et poussant du fond du cœur des rugissements de lion.

Les uns, pleins d'espérance, demandoient ardemment la rémission de leurs péchés ; les autres, par un excès d'humilité, s'en croyoient indignes ; d'autres demandoient d'être tourmentés en cette vie pour obtenir miséricorde en l'autre. La plupart, accablés de remords, disoient qu'ils seroient contents d'être privés du royaume céleste, pourvu qu'ils fussent exempts des peines éternelles. Je leur ai ouï tenir des discours capables d'exciter à componction les pierres mêmes. Nous savons, disoient-ils, qu'il n'y a point de supplices dont nous ne soyons très-dignes, et que nous ne pouvons satisfaire à la multitude de nos dettes, quand nous assemblerions toute la terre pour pleurer avec nous. Nous vous supplions seulement, seigneur, de ne nous pas punir dans toute la rigueur de vos jugements, mais avec miséricorde ; car nous n'osons demander d'être entièrement délivrés des peines. De quel front le pourrions-nous faire après avoir manqué à nos promesses et abusé du premier pardon ?

Là on voyoit accompli au pied de la lettre ce que dit David (1). Des hommes courbés et abattus de tristesse, dont les corps étoient déjà pleins de corruption, et qui n'en prenant plus aucun soin, oublioient la nourriture, mêloient de leurs larmes l'eau qu'ils buvoient et mangeoient la cendre avec leur pain : leur peau étoit attachée aux os et séchée comme l'herbe. Vous n'y entendiez que ces paroles : Malheur, malheur à moi! Pardon, pardon, seigneur, miséricorde! Faites-nous grâce s'il est possible! Vous en auriez vu, la langue brûlante hors de la bouche : les uns qui s'exposoient au soleil le plus ardent, les autres au plus grand froid de la nuit. Après avoir goûté un peu d'eau, pour ne pas périr de soif, ils s'arrêtoient. Après avoir pris un peu de pain, ils jetoient bien loin le reste, se jugeant indignes de la nourriture des hommes, puisqu'ils avoient agi contre la raison. Comment y auroit-il place chez eux pour les ris ou les paroles oiseuses, ou la colère, ou la contradiction, ou la confiance, ou la joie, ou la vaine gloire ? Ils ne s'avisoient pas de juger personne, et n'étoient occupés ni du soin de leur corps ni d'aucune chose de cette vie : on n'y entendoit que des prières.

Ils avoient toujours la mort devant les yeux et disoient : Que deviendrons-nous ? Quelle sera la sentence ? Quelle sera notre fin ? Y a-t-il encore quelque espérance de pardon ? Notre prière a-t-elle pu être admise devant Dieu, ou a-t-elle été rejetée comme elle le mérite ? Quelle force peut-elle avoir en sortant de lèvres si impures ? Nos anges gardiens se sont-ils rapprochés de nous pour présenter nos prières? Puis ils se demandoient l'un à l'autre : Mes frères, avançons-nous quelque chose ? Obtiendrons-nous ce que nous demandons ? Que savons-nous si Dieu ne se laissera point fléchir ? Faisons toujours notre devoir, et frappons à la porte jusqu'à la fin de notre vie. Courons, mes frères ; il faut courir et de grande force ; n'épargnons point cette malheureuse chair, de peur qu'elle ne nous donne la mort. Ainsi parloient ces saints pénitents.

Ils avoient les genoux endurcis, les yeux creux, les joues enflammées de leurs larmes, et toutefois les visages pâles, la poitrine meurtrie de coups, et quelquefois ils en crachoient

(1) Ps. 37, et 101.

du sang. Ils ne connoissoient ni l'usage des lits, ni la propreté dans leur habits ; ils ne portoient que des haillons déchirés, sales, pleins de vermines. Ils ressembloient à des criminels dans les cachots, ou à des possédés. Quelquefois ils prioient l'abbé de leur mettre des fers au cou et aux mains et des entraves aux pieds, et ne les en tirer qu'à la mort. Quand ils se croyoient prêts de mourir, ils le conjuroient de ne leur point donner de sépulture, mais de les jeter comme des bêtes. Ce qu'il leur accordoit quelquefois, les privant même du chant des psaumes et de tout honneur funèbre. Ce récit de saint Jean Climaque nous apprend combien la discipline monastique et l'esprit de pénitence étoient en vigueur à la fin du sixième siècle (1). Saint Grégoire étant pape, lui écrivit pour se recommander à ses prières, et lui envoya des garnitures de lits pour un hôpital voisin. La lettre est au plus tôt de l'an six cent, et Jean étoit encore alors abbé. Il quitta cette charge sur la fin de ses jours, et ayant mis à sa place George, son frère, il se retira dans la solitude où il mourut.

XXV. Saint Hospice reclus.

Les Lombards, étant établis en Italie, entrèrent aussi dans les Gaules, sous trois de leurs ducs, Amo, Zaban et Rodan (2). Amo prit le chemin d'Embrun, Zaban vint par Dié jusqu'à Valence, Rodan campa près de Grenoble. Ils furent longtemps logés dans le monastère d'Agaune ou de Saint-Maurice, et ils firent cette irruption la huitième année après le consulat de l'empereur Justin, indiction septième, c'est-à-dire l'an cinq cent quarante-sept ; mais ils furent vigoureusement repoussés par les François. Amo fit le dégât dans toute la province d'Arles que nous appelons Provence.

Saint Hospice y demeuroit près de Nice, reclus depuis plusieurs années dans une tour où il n'y avoit point de porte, mais seulement une fenêtre par laquelle il se montroit (3). Il portoit des chaînes de fer sur la chair et un cilice par dessus, et ne se nourrissoit que de pain et de quelques dattes. Le carême, il ne vivoit que de racines d'Égypte que les marchands lui apportoient. Il prédit la venue des Lombards en Gaule, pour punir les péchés du peuple, et conseilla aux habitants de mettre leurs biens à couvert dans les villes fermées et se fortifier dans les lieux les plus sûrs. Puis il dit aux moines : Retirez-vous aussi et emportez avec vous ce que vous avez, car la nation que j'ai dite approche. Ils répondirent : Très-saint père, nous ne vous laisserons point. Ne craignez point pour moi, répondit-il ; ils me maltraiteront, mais ils ne me feront pas mourir.

Les moines se retirèrent, les Lombards vinrent, et faisant le dégât de tous côtés, ils trouvèrent la demeure du saint. Il se montra par sa fenêtre, et comme, en tournoyant, ils ne trouvèrent point d'entrée à la tour, deux montèrent sur le toit et le découvrirent. Voyant cet homme chargé de chaînes, ils dirent : C'est quelque meurtrier, et ayant appelé leur interprète, ils lui firent demander quel crime il avoit commis. Il confessa qu'il étoit homicide et coupable de toutes sortes de crimes. Un des lombards tira son épée pour lui en fendre la tête ; mais le bras demeura étendu sans qu'il le pût ramener, son épée lui échappa, ses camarades firent un grand cri et demandèrent à saint Hospice ce qu'ils devoient faire. Il guérit avec le signe de la croix le bras du Lombard qui l'avoit voulu tuer, et qui se convertit si bien, qu'il se fit couper les cheveux et se rendit moine au même lieu. Saint Hospice fit beaucoup d'autres miracles ; il guérit un aveugle né et un sourd et muet nommé Pir, Angevin de nation, de qui Grégoire de Tours avoit appris ce qu'il en raconte. Saint Hospice mourut quelques années après, et l'Église honore sa mémoire le vingt et unième de mai (1).

XXVI. Grégoire, évêque de Tours.

Grégoire étoit depuis peu évêque de Tours, du temps de cette irruption des Lombards. Euphrone, son prédécesseur, mourut la douzième année du roi Sigebert, cinq cent soixante-treize de J. C., le quatrième août, jour auquel l'Église honore sa mémoire (2). Le peuple de Tours s'étant assemblé pour élire un évêque, Grégoire fut préféré à tous les autres, d'un commun consentement. On l'avoit vu souvent en cette ville, où il étoit venu visiter les reliques de saint Martin ; et on avoit appris plusieurs belles actions qu'ils avoient faites. On connoissoit la noblesse de sa race, sa science, sa vertu, et qu'il étoit connu des princes. Tous s'accordèrent donc à le demander ; le clergé, les nobles, le peuple de la ville et de la campagne. On envoya une députation au roi Sigebert, à qui étoit la ville de Tours ; et heureusement Grégoire se trouva auprès de lui. Il fit ce qu'il put pour éviter l'épiscopat, mais enfin il céda aux pressantes instances du roi et de la reine Brunechilde, son épouse. De peur qu'il ne s'enfuît, on le fit sacrer aussitôt par Gilles, archevêque de Rheims ; et il fut reçu à Tours avec une extrême joie, le dix-huitième jour après la mort de saint Euphrone, c'est-à-dire le vingt-deuxième d'août cinq cent soixante-treize (3). Grégoire avoit environ trente ans, et par conséquent il étoit né vers l'an cinq cent quarante-quatre. Son pays étoit l'Auvergne ; son père, Florentius, étoit frère de saint Gal, évêque de Clermont ; sa mère, Armentaria, étoit petite-fille de saint Grégoire, évêque de Langres. Son frere Pierre fut diacre, sa niece Justine fut

(1) XII, Epist. 16. Mar. Avent. Chr.
(2) Greg. IV, Hist. c. 39. (3) Greg. VI. c. 6.

(1) Mart. R. 21 mai. Martyr. R. 4 aug.
(2) Vita init. Edit. 1699. (3) C. 12, 1.

disciple de sainte Radegonde. Grégoire fut élevé auprès de saint Gal, son oncle. Il se fit tonsurer et entra dans la cléricature pour accomplir un vœu qu'il avoit fait étant malade, au tombeau de saint Alire (1). Après la mort de saint Gal, Avit, évêque de Clermont, successeur de Cautin, prit soin de l'instruction du jeune Grégoire, et dans le temps réglé il fut ordonné diacre. Il fréquentoit les personnes de piété pour profiter de leurs exemples, et visitoit les églises des saints, particulièrement de Saint-Martin, où il recouvra la santé dans une grande maladie.

XXVII. Saint Sénoch; saint Léobard; saint Venant.

Peu de temps après que Grégoire fut évêque de Tours, saint Sénoch, reclus, le vint visiter(2). Il étoit de la nation des Teifales, peuple barbare qui étoit entré dans les Gaules avec les autres, et dont le nom reste à Tifauge en Poitou; il s'étoit établi près de Tours en un oratoire qu'il répara, et où l'on disoit que saint Martin, avoit fait ses prières. Sénoch pria saint Euphrone, alors évêque de Tours, d'en venir faire la bénédiction; mais saint Euphrone, après avoir consacré l'autel, l'ordonna diacre lui-même, et il fut prêtre ensuite. Il servit Dieu quelque temps en ce lieu avec trois moines, vivant dans une grande abstinence, en sorte que pendant le carême, il ne prenoit par jour qu'une livre de pain et une livre d'eau. Il alloit nu-pieds, même l'hiver, et portoit une chaîne de fer aux pieds, aux mains et au cou. Ensuite il se retira seul dans une cellule où il prioit continuellement; les fidèles lui apportoient de l'argent qu'il distribuoit aux pauvres, et l'on comptoit plus de deux cents personnes qu'il avoit rachetées, ou dont il avoit payé les dettes. Il sortit donc de sa cellule pour venir voir l'évêque Grégoire. Mais quelque temps après, il fut tenté de vanité, et alla visiter ses parents en Poitou, d'où il revint plein de complaisance pour lui-même. Grégoire l'en ayant repris, il se corrigea entièrement. Comme il faisoit plusieurs miracles sur les malades, il résolut de ne voir jamais personne. Mais Grégoire lui conseilla de ne s'enfermer que depuis la Saint-Martin jusqu'à Noël et pendant le carême, ce qu'il observa : c'étoit l'usage de plusieurs solitaires de s'enfermer pendant le carême. Saint Marius, abbé de Beuvon, saint Dubrit et saint Samson, évêques, le pratiquoient ainsi. Saint Sénoch guérit entre autres plusieurs aveugles. Il mourut âgé d'environ quarante ans, et comme le trentième jour on célébroit la messe sur son tombeau, un mendiant qui avoit les membres retirés fut guéri, ayant baisé le drap mortuaire; et il s'y fit depuis plusieurs miracles. L'église gallicane honore la mémoire de saint Sénoch le vingt-quatrième d'octobre, et près de Loches il y a un village qui la conserve sous le nom de Saint-Sénou (1).

Il y avoit à Tours un autre solitaire, nommé Léobard, qui demeuroit dans une cellule proche de Marmoutier (2). Un des moines qui vivoient avec lui ayant eu quelque différend avec les voisins, il vint en pensée à ce saint homme de changer de demeure. L'évêque Grégoire, étant venu à Marmoutier, suivant sa coutume, pour prier, Léobard lui découvrit son dessein. Grégoire l'assura que c'étoit un artifice du démon, et lui envoya des livres de la vie des pères et de l'institution des moines, apparemment de Cassien, dont la lecture le délivra entièrement de sa tentation. Il étoit natif d'Auvergne, il vécut vingt-deux ans dans sa retraite, s'occupant à tailler des pierres dans la montagne, à faire du parchemin, et quelquefois à écrire pour chasser les mauvaises pensées.

Grégoire nous a laissé les vies de plusieurs autres solitaires de son temps, illustres par leurs vertus et par leurs miracles; mais je me contenterai de faire mention de ceux qui sont aujourd'hui les plus connus, ou dont les monastères subsistent encore. Car plusieurs, qui étoient alors célèbres, sont tellement abolis, qu'il n'en reste plus aucune trace; d'autres sont devenus des églises collégiales; d'autres de simples paroisses. Ainsi à Tours même, le chapitre de saint Venant étoit, du temps de Grégoire, un monastère, dont Sylvain étoit abbé; lorsque Vénantius, natif de Berri, quittant sa femme quoiqu'il fût encore jeune, embrassa la vie monastique et y fit tant de progrès, qu'après la mort de l'abbé, il fut mis à sa plaee. Dieu fit éclater son mérite par plusieurs révélations et plusieurs miracles; et il s'en fit un grand nombre à son tombeau, que l'on montre encore à Tours; mais ses reliques sont à Paris à Saint-Germain-des-Prés. Cibar, en latin Eparchius, natif de Périgueux, s'enferma près d'Angoulême, où est encore un monastère qui porte son nom(3). Il fit grand nombre de miracles, et à ses funérailles vint une grande multitude de captifs qu'il avoit rachetés. Il mourut l'an cinq cent quatre-vingt-un, le premier de juillet; et l'Eglise honore sa mémoire le même jour (4).

XXVIII. Quatrième concile de Paris.

La même année que Grégoire fut ordonné évêque de Tours, c'est-à-dire en cinq cent soixante-treize, le roi Gontran assembla à Paris tous les évêques de son royaume pour terminer un différend entre les rois ses frères, Chilpéric et Sigebert; mais ils ne voulurent point suivre leurs avis. En ce concile, que l'on compte le quatrième de Paris, il y avoit trente-deux évêques, dont les principaux étoient Philippe, archevêque de Vienne, Sapaudus d'Arles, Priscus de Lyon, qui avoit depuis peu succédé à saint Nisier, Constitut de Sens, Laban d'Eause ou Auch, et Félix de Bourges. Après ces six métropolitains, on voit saint Germain de Paris, saint Félix de Nantes, saint Syagrius d'Autun, Sagittaire de Gap, saint Aunacaire d'Auxerre, saint Quinis ou Quinidius de Vaison, honoré le quinzième de février. Ils s'assemblèrent dans l'église de Saint-Pierre, c'est-à-dire de Sainte-Geneviève (1).

(1) C. 4.
(2) Greg. Vit. patrum. c. II. c. 15. Gl. Conf. c. 5, v, Hist. c. 7.

(1) Acta Ben. t. 2, p. 105. p. 174, n. 33. p. 184, n. 12. Martyr. R. 24 oct.
(2) Greg. Vita PP. c. 20.
(3) Greg. Vit. Patr. c. 16. Greg. VI. Hist. c. 8, de Glor. Conf. c. 101. Acta Ben. t. p. 167.
(4) Martyr. R. 1 jul.

Papolus, évêque de Chartres, présenta une requête à ce concile, où il disoit : Quoique j'aie été élu évêque par le clergé et les citoyens, avec le consentement du métropolitain, toutefois quelques jours après, un prêtre de mon diocèse, nommé Promotus, qui avoit quitté sa demeure sans lettres de mon prédécesseur, s'est emparé d'une de mes églises nommée Dun, sous un prétendu titre d'évêché, et s'est mis en possession des biens ecclésiastiques, qui sont au même territoire; je ne sais de quelle autorité. Je vous conjure de réprimer une telle entreprise, comme vous ne voudriez pas que l'on vous en fît autant. C'étoit Gilles, archevêque de Reims, qui avoit consacré Promotus, evêque de Château-Dun, par ordre du roi Sigebert, à qui cette ville appartenoit, au lieu que Chartres etoit à Chilpéric. C'est pourquoi le concile, ayant égard à la requête de Papolus, en écrivit à l'un et à l'autre.

Dans la lettre à l'archevêque de Reims, les évêques lui représentent que cette ordination est contre la discipline canonique et contre toute raison, puisque Château-Dun n'étoit ni de la province de Reims ni de la Gaule Belgique (2). Ils exhortent donc Gilles à déposer Promotus et à le garder auprès de lui, puis ils ajoutent : Et parce que l'évêque Germain, à la réquisition de Constitut, son métropolitain, a dénoncé à Promotus de se trouver au concile, ce qu'il n'a point fait, sachez que nous avons ordonné que s'il présume, soit par sa propre témérité, soit à la faveur de quelque puissance que ce soit, de se maintenir plus longtemps en cette usurpation, de bénir des autels, de confirmer des enfants, de faire des ordinations ou de résister à Papolus, son évêque, il sera déposé de la communion et frappé d'anathème, aussi bien que ceux qui recevront sa bénédiction après la publication du décret. Dans la lettre au roi Sigebert, les évêques témoignent ne pouvoir croire qu'il ait consenti à une entreprise si inouïe et le prient de ne pas s'engager à la soutenir, de peur d'attirer sur lui la colère de Dieu, ces deux lettres sont du même jour troisième des ides de septembre, la douzième année des rois, indiction sixième, c'est-à-dire du onzième de septembre cinq cent soixante-treize. Elle n'eurent pas l'effet qu'elles devoient, et Promotus se maintint en son évêché prétendu de Château-Dun tant que le roi Sigebert vécut, c'est-à-dire encore deux ans.

XXIX. Mort de Sigebert:

Le concile de Paris n'ayant pu terminer ses différends avec Chilpéric, ils se firent une cruelle guerre, où les églises furent plus affligées, dit Grégoire de Tours, que sous la persécution de Dioclétien. Théodebert, fils de Chilpéric, ravagea le Limousin et le Querci, brûla les églises, pilla les vases sacrés, tua les clercs, chassa les moines, viola les religieuses. Sigebert vint faire le dégât jusqu'autour de Paris, ce que voyant saint Germain, il écrivit à la reine Brunehaut, épouse de ce prince, pour la conjurer de le porter à la paix; au lieu qu'elle étoit accusée d'allumer cette guerre. Il lui représente combien est honteuse la victoire sur un frère, et combien ils s'éloignent de leur véritable intérêt en ruinant leur propre maison et l'héritage que leurs parents leur ont laissé, au lieu de le conserver à leurs enfants. Mais cette lettre fut sans effet; Sigebert poussa ses avantages et Chilpéric fut chassé de Paris, de Rouen, presque de tout son royaume et réduit à s'enfermer dans Tournay. Sigebert vint à Paris, et Brunehaut s'y rendit avec leurs enfants. Il envoya assiéger Chilpéric; et comme il étoit prêt de partir lui-même, saint Germain lui dit : Si vous épargnez votre frère, vous vivrez et reviendrez victorieux; si vous avez d'autres pensées, vous mourrez. Sigebert méprisa cet avis et arriva à Vitry près de Douai, où tous les François de Neustrie le reconnurent pour leur roi et l'élevèrent sur un pavois; mais dans le même temps il fut tué par deux assassins envoyés par Frédégonde, femme de Chilpéric(1). C'étoit en cinq cent soixante-quinze, la quatorzième de son règne. Son fils Childebert, âgé de cinq ans, fut enlevé de Paris et reconnu roi. Brunehaut y resta; mais Chilpéric vint peu après, qui l'envoya en exil à Rouen. Cependant il fit marcher son fils Mérouée vers le Poitou; mais ce prince étant venu à Tours, feignit d'aller voir sa mère Adouère, que Chilpéric avoit quittée pour Frédégonde, et confinée au Mans. Sous ce prétexte, Mérouée passa à Rouen, se ligua avec la reine Brunehaut et l'épousa quoique veuve de son oncle. Chilpéric, fort irrité, vint aussitôt à Rouen; Mérouée et Brunehaut se réfugièrent à une église de Saint-Martin, bâtie sur les murs de la ville. Le roi Chilpéric essaya de les en tirer par artifice; mais comme ils ne se fioient pas à lui, il leur jura que si c'étoit la volonté de Dieu qu'*ils* demeurassent ensemble, il ne les sépareroit pas, c'est-à-dire si leur mariage *étoit* jugé légitime. Sur ce serment ils sortirent de l'église; Chilpé-

(1) Greg. IV, Hist. c. 42. Tom. 5, Conc. p. 218. Martyr. R. 15 febr.
(2) Greg. VII, Hist. c. 7. Id. IV, c. 45.

(1) Greg. IV, Hist. c. 42. c. 44. tom. 5, Conc. p. 925. Greg. IV, c. 45, 46. Greg. V. Hist. c. 1.

ric les embrassa et les reçut à sa table, puis il emmena Merouée à Soissons laissant Brunehaut à Rouen. Mais, ayant été attaqué peu de temps après, il commença à se défier de Mérouée ; il lui ôta ses armes et lui donna des gardes, puis il lui fit donner la tonsure et l'habit clérical, et enfin le fit ordonner prêtre et l'envoya dans le Maine, au monastère de Saint-Calais, pour apprendre les règles de la vie ecclésiastique (1).

XXX. Mort de saint Germain de Paris.

Saint Germain, évêque de Paris, mourut l'an cinq cent soixante-seize, le vingt-huitième de mai, comme il avoit prédit ; car quelques jours auparavant il fit venir son secrétaire et lui commanda d'écrire au-dessus de son lit ces paroles : Le cinquième des calendes de juin, qui est le même jour (2). Il vécut environ quatre-vingts ans. Il prêchoit avec une grande force ; on lisoit à sa table des livres de piété, en voyage il parloit de Dieu ou chantoit ses louanges. Il disoit toujours l'office tête nue même à cheval, quoiqu'il tombât de la pluie ou de la neige. Souvent il se levoit la nuit pour chanter dans l'église cinquante psaumes avant que d'éveiller les autres ; et après avoir souffert un grand froid, il se couchoit pour que personne ne s'en aperçût. Souvent aussi il demeuroit dans l'église depuis la troisième heure de la nuit, c'est-à-dire neuf heures, jusqu'au jour, tandis que les clercs se succédoient pour chanter les nocturnes tour à tour. Après s'être ainsi fatigué, il ne laissoit pas d'écouter les plaintes des pauvres et des affligés et d'aller même au-devant.

Sa vie a été écrite par Fortunat, qui y raconte plusieurs miracles et quelques-uns dont il avoit été témoin. Il nomme les personnes et les lieux et marque les circonstances. A Bourges, saint Germain étant venu pour l'ordination de l'évêque Félix, en cinq cent soixante, un juif, nommé Sigeric, se convertit à sa prédication, mais sa femme ne vouloit point recevoir d'instruction. Saint Germain après lui avoir fait parler, y alla lui-même, et comme elle ne vouloit pas seulement le regarder, il lui mit la main sur le front. Les assistants virent sortir de son nez des étincelles et de la fumée, et elle avoua jusque-là qu'elle n'avoit pu regarder le saint en face. Elle demanda à être chrétienne avec toute sa maison, et plusieurs juifs suivirent l'exemple de cette famille. Vers la même année cinq cent soixante, il alla à Autun pour l'ordination de Syagrius et y guérit Florentin, homme illustre, depuis évêque de Mâcon, d'un coup qui lui faisoit sortir l'œil hors de la tête (3). Saint Germain fut enterré dans l'oratoire de Saint-Symphorien près l'église de Saint-Vincent dans laquelle il fut transféré depuis et qui porte aujourd'hui son nom. Le roi Chilpéric fit son épitaphe en vers latins. Son successeur dans le siége de Paris fut Ragnemode, son disciple, que d'autres nomment Raymond.

XXXI. Merouée à Tours.

Peu de temps après son ordination, il alla à Tours, et s'y trouva quand Merouée, fils de Chilpéric, vint s'y réfugier (1). Gontran Boson, capitaine du roi Sigebert, qui étoit dans l'église de Saint-Martin de Tours, ayant appris que Merouée étoit à Saint-Calais, lui envoya le sous-diacre Riculfe pour lui conseiller de venir au même asile. Merouée vint donc à Tours, et entra dans l'église de Saint-Martin la tête couverte et vêtu d'un habit séculier, quoiqu'il eût été ordonné prêtre. L'évêque Grégoire célebroit la messe et les portes de l'eglise étoient ouvertes. Après la messe, Merouée demanda les eulogies, c'étoit ce qui restoit des pains offerts et non consacrés. L'évêque Grégoire le refusa, mais Merouée commença à dire tout haut qu'il ne devoit pas le suspendre de la communion sans le consentement des autres evêques. Gregoire consulta Ragnemode, évêque de Paris, qui étoit present, et par son avis donna les eulogies à Merouée, craignant d'être cause de la mort de plusieurs personnes, que ce prince menaçoit s'il le rejetoit de sa communion. Grégoire envoya au roi un diacre pour l'avertir de la fuite de Merouée, avec le mari de sa nièce, qui avoit affaire à la cour. Mais Frédégonde les prenant pour des espions, les fit exiler, et Chilpéric envoya dire à l'evêque Grégoire : Chassez de l'église cet apostat, autrement je mettrai en feu tout le pays. L'évêque répondit par ses lettres : Il est impossible que ce qui ne s'est pas fait du temps des hérétiques, arrive sous un roi chrétien. Par ces hérétiques il entendoit les Goths ariens qui avoient respecté l'asile de Saint-Martin. Sur cette réponse, Chilpéric envoya une armée à Tours. C'étoit la seconde année du règne de Childebert, c'est-à-dire l'an cinq cent soixante-dix-sept.

Merouée, voyant son père dans cette résolution, s'avisa d'aller trouver Brunehaut, qui étoit dans le royaume de Childebert, son fils. Car, disoit-il, à Dieu ne plaise qu'à cause de moi l'église de Saint-Martin souffre violence ou que l'on usurpe ses terres. Cependant Gontran Boson, réfugié au même asile, envoya consulter une devineresse, qui répondit : Que le roi Chilpéric mourroit cette année ; que Meronée feroit enfermer ses frères et prendroit seul tout le royaume ; que Boson gouverneroit cinq ans et le sixième seroit évêque d'une ville sur la Loire, c'est-à-dire Tours. D'ailleurs le roi Chilpéric, persuadé que Boson avoit tué son fils Théodebert dans une bataille donnée du temps de Sigebert, le vouloit tirer de l'asile. Il envoya donc par un diacre, nommé Baudegile, une lettre au sépulcre de Saint-Martin, par laquelle il le prioit de lui écrire s'il étoit permis de tirer

(1) C. 2, 3, 4. Fortun. vita in fine.
(2) Greg. V, Hist. c. 8. (3) C. 63, 64.

(1) Greg. V, Hist. c. 14.

Boson de son église. Avec cette lettre, le diacre mit sur le tombeau du saint un papier blanc et attendit trois jours la réponse ; mais n'en ayant point reçu il retourna vers Chilpéric ; et le roi envoya d'autres gens qui firent jurer à Boson de ne point sortir de cette église à l'insu du roi. Boson le jura, prenant à témoin le tapis de l'autel ; mais il ne comptoit pour rien ses serments.

Merouée de son côté, ne croyant pas à la devineresse, mit trois livres sur le tombeau de saint Martin, le psautier, les rois, les évangiles ; et veillant toute la nuit, il pria le saint de lui faire connoître ce qui lui devoit arriver, et s'il parviendroit au royaume. Puis il passa trois jours de suite en jeûnes, en veilles et en prières ; et s'approchant du sacré tombeau, il ouvrit le livre des rois, et le premier verset de la page qu'il trouva portoit : Parce que vous avez quitté le seigneur votre Dieu pour suivre les dieux étrangers, il vous a livré aux mains de vos ennemis (1). Les passages des deux autres livres étoient aussi funestes. Ainsi Merouée, après avoir pleuré très-longtemps au sépulcre de saint Martin, se retira avec Boson, accompagné de cinq cents hommes, pour aller trouver Brunehaut. On voit ici un exemple de cette divination, nommée les sorts des saints, déjà défendue par tant de conciles.

XXXII. Cinquième concile de Paris. Prétextat.

Cependant Chilpéric ayant appris que Prétextat, évêque de Rouen, faisoit des présents au peuple contre ses intérêts, le fit venir près de lui, et l'ayant examiné, il trouva que Brunehaut lui avoit laissé de ses biens en dépôt. Il s'en saisit, et fit arrêter Prétextat jusqu'à ce qu'il fût jugé par les évêques. Pour cet effet, il en assembla à Paris jusqu'à quarante-cinq, qui tinrent le concile dans l'église de Saint-Pierre (2). Le roi parla ainsi à Pretextat en leur présence : Evêque, à quoi avez-vous pensé de marier mon ennemi Merouée, qui devoit être mon fils, avec sa tante ? Ne saviez-vous pas ce que les canons ont ordonné sur ce sujet ? Vous n'en êtes pas demeuré là ; vous avez, de concert avec lui, donné des présents pour me tuer. Vous m'avez fait un ennemi de mon fils. Vous avez séduit mon peuple par argent, pour violer la foi qu'il m'a promise, et vous avez voulu faire passer mon royaume en la main d'un autre. Tandis qu'il parloit ainsi, les Francs, qui étoient présents en grand nombre frémissoient de colère, et vouloient rompre les portes de l'église, pour en tirer l'évêque et le lapider ; mais le roi les empêcha. Et comme Prétextat nioit les faits avancés par le roi, on fit paroître des témoins qui montroient des choses qu'il leur avoit données, disoient-ils, afin qu'ils promissent fidélité à Merouée. Il répondit : Vous dites vrai ; je vous ai souvent fait des présents, mais ce n'étoit pas pour chasser le roi de son royaume. Vous m'avez donné de bons chevaux et d'autres choses, pouvois-je manquer à témoigner ma reconnoissance ?

Le roi s'étant retiré à son logis, les évêques demeurèrent assis dans la salle secrète de l'église de Saint-Pierre ; et comme ils conféroient, Aétius, archidiacre de l'église de Paris, vint tout d'un coup et leur dit : Ecoutez-moi, évêques qui êtes ici assemblés. C'est maintenant que vous acquerrez de la réputation et de la gloire, ou que personne ne vous regardera plus comme des évêques, si vous n'agissez vigoureusement et si vous laissez périr votre frère. Personne ne répondit à ce discours, craignant la fureur de la reine, qui poussoit cette affaire. Comme ils étoient en silence, Grégoire de Tours dit : Soyez attentifs à mes discours, saints évêques, vous particulièrement qui approchez du roi avec plus de familiarité. Donnez-lui un conseil digne de vous, de peur qu'il n'attire la colère de Dieu, s'emportant contre un de ses ministres, et qu'il ne perde son royaume et sa gloire. Et comme ils gardoient toujours le silence, ils ajouta : Souvenez-vous de la parole du prophète, qui dit : Si la sentinelle voit le péché de l'homme et ne l'avertit pas, il est coupable de la perte de son âme. Puis il leur rapporta l'exemple récent de Clodomir qui n'eut point d'égard à la remontrance de saint Avit pour épargner Sigismond ; et l'exemple plus ancien de l'empereur Maxime, qui contraignit saint Martin de communiquer aux itaciens (1). A tout cela les évêques ne répondirent rien, tant ils étoient etonnés et interdits. Mais il y en eut deux qui, pour flatter le roi, lui allèrent dire qu'il n'y avoit personne plus opposé à ses intérêts que Grégoire.

Aussitôt Chilpéric l'envoya quérir par un de ses courtisans. Grégoire le trouva debout auprès d'un cabinet de feuillées, ayant à sa droite Bertrand, évêque de Bordeaux, et à sa gauche Ragnemode, évêque Paris. Il y avoit devant eux un banc couvert de pain et de diverses viandes. Le roi ayant aperçu Grégoire, lui dit : Evêque, vous devez justice à tout le monde et je ne la puis avoir de vous ; mais vous favorisez l'injustice et vous accomplissez le proverbe que jamais corbeau n'arrache l'œil du corbeau. Grégoire répondit : Si quelqu'un de nous s'écarte du chemin de la justice, vous pouvez, seigneur, le corriger ; mais si vous vous égarez, qui vous ramènera ? Nous vous parlons, vous nous écoutez si vous voulez ; si vous ne voulez pas, qui vous condamnera, sinon celui qui a dit qu'il est la justice ? Le roi lui répondit en colère : Tous les autres me font justice, il n'y a que vous qui me la refusez. Mais je sais bien ce que je ferai pour vous

(1) 3 Reg. IX, 9. (2) Greg. V, c. 19. Id. VII, c. 16.

(1) Ezech. XXXIII, Sup. XVIII, n. 59. liv. XXXII, n. 1.

décrier parmi le peuple et faire connoître à tout le monde votre injustice. J'assemblerai le peuple de Tours, et je lui dirai : Criez contre Grégoire, qui ne fait justice à personne ; puis quand ils crieront ainsi, je leur répondrai : Moi-même, tout roi que je suis, je n'en puis avoir justice. Si je suis injuste, reprit Grégoire, celui-là le sait, qui connoît le secret des cœurs. Pour ces cris du peuple, on saura bien que vous les aurez excités, et ils vous nuiront plus qu'à moi. Mais à quoi sert tout ce discours, vous avez la loi et les canons, examinez-les, et si vous ne les observez, sachez que le jugement de Dieu vous menace.

Alors le roi, voulant l'adoucir, lui montra un potage qu'on avoit mis devant lui, et dit : Je l'ai fait préparer pour vous. Il n'y a que de la volaille et quelque peu de pois-chiches. Il faut croire que Grégoire, comme la plupart des saints évêques, vivoit ordinairement de légumes et mangeoit plutôt de la volaille que de la grosse viande, comme moins nourrissante. Voyant donc que le roi vouloit le flatter, il dit : Notre nourriture doit être de faire en toute occasion la volonté de Dieu, sans nous arrêter à ces délices. Mais vous qui accusez les autres d'injustice, promettez de ne point transgresser la loi, ni les canons. Le roi étendit la main et en jura par le Dieu tout-puissant. Puis Grégoire prit du pain et du vin, et se retira.

La nuit, après que l'on eut chanté les nocturnes, Grégoire entendit frapper rudement à sa porte. Il envoya ouvrir, c'étoient des gens de la part de Frédegonde qui venoient le prier de ne lui être point contraire et lui promettoient deux cents livres d'argent, s'il faisoit condamner Prétextat, disant qu'ils avoient déjà parole de tous les autres évêques. Grégoire répondit : Quand vous me donneriez mille livres d'or et d'argent, puis-je faire autre chose que ce que Dieu commande ? Je vous promets seulement de suivre ce que les autres ordonneront selon les canons. Les envoyés de Frédégonde, n'entendant pas ce qu'il vouloit dire, le remercièrent et se retirèrent. Le matin quelques évêques le vinrent trouver pour lui faire une semblable proposition, et il leur répondit de même.

XXXIII. Seconde séance.

Quand ils furent assemblés dans l'église de Saint-Pierre, le roi s'y trouva dès le matin et leur dit : Un évêque convaincu de larcin doit être déposé suivant les canons. Ils demandèrent qui étoit l'évêque accusé de larcin. Le roi répondit : Vous avez vu les choses qu'il nous a dérobées. En effet, il leur avoit montré, trois jours auparavant, deux ballots pleins de diverses choses précieuses, estimés plus de trois mille sous d'or, et un sac qui en contenoit en espèces environ deux mille, disant que tout cela lui avoit été pris par Prétextat. Je crois, dit Prétextat, que vous vous souvenez que, quand la reine Brunehaut partit de Rouen, je vins vous trouver, et vous dis que j'avois en dépôt cinq ballots de ses meubles, que ses gens venoient souvent me les redemander et que je ne voulois pas les rendre sans vos ordres. Vous me dites : Rendez à cette femme tout ce qui lui appartient de peur que ce ne soit une cause d'inimitié entre mon neveu Childebert et moi. Etant donc de retour à Rouen je rendis un ballot aux gens de Brunehaut, car ils n'en pouvoient porter davantage. Ils revinrent demander les autres, je vous consultai encore, vous me dites : Défaites-vous, défaites-vous de tout cela de peur que ce ne soit une cause de scandale. Je leur donnai encore deux ballots, les deux autres sont demeurés chez moi. Pourquoi donc me calomniez-vous maintenant en m'accusant de larcin, lorsqu'il ne s'agit que d'un dépôt ? Le roi repartit : Si c'étoit un dépôt, pourquoi avez-vous ouvert un de ces ballots et mis en pièces un drap d'or pour le donner à des gens qui me vouloient chasser de mon royaume ? Je vous ai déjà dit, reprit Prétextat, qu'ils m'avoient fait des présents, et que, n'ayant pas en main de quoi leur donner, j'en ai pris de là, comptant pour mien ce qui étoit à mon fils Merouée que j'ai levé des fonts de baptême.

Le roi Chilperic se retira confus et appelant quelques-uns de ses confidents il leur dit : Je sais que l'évêque dit vrai, mais que ferai-je pour contenter la reine ? Puis il ajouta : Allez lui dire, comme de vous-mêmes : Vous savez que le roi Chilpéric est bon et qu'on le porte aisément à pardonner. Humiliez-vous devant lui, et dites que vous avez fait ce qu'il vous reproche. Alors nous nous jetterons tous à ses pieds et nous obtiendrons votre pardon. Prétextat, séduit par ce discours, promit de faire ce qu'on lui proposoit. Le lendemain, les évêques étant assemblés au même lieu, le roi dit à Prétextat : Si vous ne faisiez des présents à ces gens-là que par reconnoissance, pourquoi leur avez-vous demandé de jurer fidélité à Merouée ? Prétextat répondit : J'avoue que je leur ai demandé leur amitié pour lui, et si j'avois pu j'aurois appelé à son secours non-seulement un homme, mais un ange du ciel, parce qu'il étoit, comme j'ai déjà dit, mon fils spirituel par le baptême. Et comme la dispute s'échauffoit, Prétextat se prosterna à terre et dit : J'ai péché contre le ciel et contre vous, roi très-misericordieux, je suis un homicide abominable, j'ai voulu vous faire mourir et mettre votre fils sur votre trône. Le roi, de son côté, se prosterna aux pieds des évêques en disant : Ecoutez, très-pieux évêques, le crime exécrable que confesse l'accusé. Les évêques les larmes aux yeux relevèrent le roi de terre. Il commanda que Prétextat sortît de l'église et se retirât à son logis.

Alors il envoya au concile un livre de canons où l'on avoit ajouté un nouveau cahier, contenant de prétendus canons des apôtres qui portoient : L'évêque convaincu d'homicide, d'adultère et de parjure, doit être privé du sacerdoce. Après cette lecture, comme Prétextat étoit tout étonné, Bertrand de Bordeaux lui dit : Ecoutez, mon frère, puisque vous êtes dans la disgrâce du roi, vous ne pouvez avoir notre communion qu'il ne vous ait pardonné. Ensuite le roi demanda ou qu'on lui déchirât sa tunique en signe de déposition, ou que l'on récitât sur sa tête le psaume cent huitième qui contient les malédictions de Judas, ou que l'on écrivît contre lui une sentence d'excommunication perpétuelle. Grégoire resista à ces propositions, fondé sur la promesse du roi de ne rien faire que suivant les canons. Alors Prétextat fut enlevé de la présence des evêques et mis en prison, d'où, s'étant échappé de nuit, il fut cruellement battu et relégué en une île de la mer près de Coutance, peut-être l'île de Jersey. Tel fut l'événement de ce concile dont Grégoire de Tours nous a conservé le récit. A la place de Prétextat, on mit à Rouen Melanius, qui y demeura jusqu'à la mort de Chilpéric. On croit que le livre des canons, que Chilpéric envoya à ce concile, étoit la collection de Denis le petit, excepté les canons des apôtres que l'on ne tenoit pas pour authentiques (1). Celui qui fut lu en ce concile est le vingt-quatrième, mais on y avoit ajouté le mot d'homicide qui ne se trouve point dans le texte.

Cette année cinq cent soixante-dix-sept, seconde de Childebert, il y eut une dispute sur la pâque. Rome avec l'Orient, suivant le calcul des alexandrins et de Denis le petit, la célébra le vingt-cinquième d'avril. L'église de Tours et quelques autres de Gaule la firent le quatorzième des calendes de mai, c'est-à dire le dix-huitième d'avril suivant le cycle de Victorius (2). D'autres avec les Espagnols la firent le vingt et unième de mars, le propre jour de l'équinoxe.

XXXIV. Mort de Benoît. Pelage II, pape.

La même année cinq cent soixante-dix-sept, le pape Benoît mourut après quatre ans de pontificat, et fut enterré à Saint-Pierre le trente et unième de juillet. En une ordination au mois de décembre il fit quinze prêtres, trois diacres et vingt et un évêques en divers lieux. Son successeur fut Pélage second, romain, fils de Vinigilde, qui tint le siége douze ans. Il fut consacré sans attendre l'ordre de l'empereur, parce que les Lombards tenoient Rome assiégée et ravageoient l'Italie (3). Ils faisoient même des martyrs. Car ayant pris quarante passants, ils voulurent les contraindre à manger des viandes immolées aux idoles, en les menaçant de mort, mais ces bonnes gens demeurèrent fermes et furent tous tués. Les Lombards firent mourir de même quarante autres prisonniers pour avoir refusé d'adorer une tête de chèvre qu'ils avoient immolée au démon. Ils ruinèrent le monastère du mont Cassin, comme saint Benoit l'avoit prédit ; mais aussi, suivant sa prophétie, ils ne prirent pas un des moines. Ce fut la nuit que les Lombards y entrèrent pendant que les frères dormoient. Ils pillèrent tout, et les moines s'enfuirent à Rome, emportant avec eux le livre de la régle et quelques autres écrits avec le poids du pain, la mesure du vin et les autres meubles qu'ils purent sauver. Leur abbé étoit alors Bonet ou Bonitus, le quatrième depuis saint Benoît. Le premier fut Constantin, le second Simplicius, le troisième Vital (1). Le pape Pelage permit aux moines réfugiés à Rome d'y bâtir un monastère près le palais de Latran dont le premier abbé fut Valentinien.

XXXV. Commencements de saint Grégoire.

Pour réprimer les ravages des Lombards le pape Pelage envoya demander du secours à l'empereur, et il employa pour cette négociation Grégoire, alors diacre de l'église romaine, depuis pape et le plus grand personnage de son siècle (2). Il étoit né à Rome, d'une famille noble : son père Gordien étoit sénateur et possédoit de grands biens. Sa mère Sylvie est honorée comme sainte le troisième jour de novembre. Il comptoit entre ses ancêtres le pape Félix quatrième, dont les petites-filles Tarsille et Emilienne sont comptées entre les saintes. Grégoire fut préteur de Rome, c'est-à-dire le principal magistrat de cette grande ville pour la justice civile. Il avoit dès lors résolu de se donner à Dieu, et croyoit le pouvoir servir également sous l'éclat des habits de soie et des pierreries que sa dignité l'obligeoit de porter ; mais les soins des affaires lui firent bientôt connoître qu'il ne serviroit pas le monde seulement en apparence, et qu'il y tenoit plus qu'il ne le pensoit. Ainsi il différa longtemps son entière conversion. Enfin ayant acquis par la mort de son père la libre disposition de ses biens, il fonda six monastères en Sicile et leur donna en fonds de terre des revenus suffisants (3). Il en fit un septième à Rome, en sa propre maison, dédié en l'honneur de saint André, et qui subsiste encore, occupé aujourd'hui par les camal dules.

Grégoire le choisit pour sa retraite, et quittant ses riches habits et ses meubles précieux, qu'il donna aux pauvres, il prit l'habit monastique, et avec plusieurs autres il vécut premièrement sous la conduite de l'abbé Hilarion, et ensuite de Maximien. Grégoire s'appliqua tellement au jeûne et à l'étude des livres sacrés, qu'il s'affoiblit l'estomac et tomboit en syncope, s'il ne prenoit souvent de la nourriture. Ce qui l'affligeoit le plus, étoit de ne pouvoir jeûner le samedi saint, jour auquel, dit Jean, diacre,

(1) Greg. VII, Hist. c. 16 et 19. V. Coint. an. 577, n. 26, 42.

(2) Greg. V, Hist. c. 17.

(3) Lib. Pontif. Sup. n. 21. Greg. III, Dial. c. 27.

(1) C. 28. Greg. IV, Dial. c. 17. V. Chr. Cassin. Greg. II, Dial. præf.

(2) Joan. Diac. Vit. S. Greg. l. 1, c. 19. Martyr. R. 3 nov. Joan. c. 1. Martyr. R. 24 dec. et 5 jan.

(3) Joan. Diac. c. 4. Præf. Mor. in Job Joan. c. 5. Greg. Tur. lib. X, c. 1.

tout le monde jeûne, même les petits enfants (1). Il y avoit au monastère de Saint-André un moine, nommé Eleuthère, qui avoit été supérieur d'une grande commuauté près de Spolète, et dont on disoit qu'il avoit ressuscité un mort. Grégoire alla avec lui à l'oratoire et demanda à Dieu, avec beaucoup de larmes, qu'il pût jeûner au moins ce saint jour. Un peu après, il se sentit tellement fortifié, qu'il ne pensoit ni à la nourriture ni à sa maladie. Nonobstant ses infirmités, il étoit continuellement occupé à prier, à lire, à écrire ou à dicter. Il se nourrissoit de légumes crus que lui fournissoit sainte Sylvie, sa mère, alors retirée auprès de la porte Saint-Paul, au lieu nommé la Celle-Neuve, où depuis il y eut un oratoire en son nom et un fameux monastère de Saint-Sabbas. Elle lui envoyoit ces légumes trempés dans une écuelle d'argent que Grégoire fit un jour donner à un pauvre, n'ayant plus autre chose en main. Grégoire étoit dès lors abbé de son monastère de Saint-André; car, quelque désir qu'il eût d'obéir, le consentement unanime des frères l'obligea à les gouverner (2).

Un jour passant dans le marché de Rome, il vit des esclaves que l'on avoit exposés en vente, d'une blancheur et d'une beauté extraordinaires (3). Il demanda au marchand de quel pays il les avoit amenés. De l'île de Bretagne, répondit-il, dont tous les habitants sont aussi bien faits. Grégoire demanda s'ils étoient chrétiens: Non, dit le marchand, ils sont encore païens. Alors Grégoire dit en soupirant: Quel dommage que de si beaux visages soient sous la puissance du démon; en interrogeant encore le marchand, il apprit qu'ils étoient de la nation des Anglois, du pays nommé alors Deïri à présent dans le duché d'York. Saint Grégoire alla aussitôt trouver le pape Benoit et le pria instamment d'envoyer dans la Bretagne des ministres de la parole de Dieu; et comme il savoit que personne ne voudroit y aller, il s'offrit lui-même, si le pape le lui permettoit. Nonobstant la répugnance du peuple et du clergé de Rome, le pape y consentit et souhaita que Dieu bénît son entreprise. Mais les Romains, ne pouvant souffrir son absence, tinrent conseil et se partagèrent en trois pour se mettre sur les trois chemins par où le pape pouvoit aller à Saint-Pierre et lui crièrent; vous avez offensé saint Pierre, vous avez détruit Rome en laissant aller Grégoire. Le pape étonné envoya promptement des courriers pour rappeler Grégoire, qui avoit déjà fait trois journées et pressoit ses compagnons d'avancer, prévoyant ce qui arriva (4). Mais il fut devancé par les couriers du pape et obligé, à son grand regret, de reprendre le soin de son monastère. Le pape Benoit, voyant les progrès qu'il faisoit dans la vertu, le tira de ce repos et l'ordonna un des sept diacres de l'église romaine; et Grégoire servit en cette charge avec autant d'humilité que d'application. Peu de temps après, le pape Pélage l'envoya à Constantinople en qualité d'apocrisiaire ou de nonce apostolique.

(1) Joan. c. 7. Greg. III. Dialog. c. 33.
(2) Joan. c. 9, c. 6.
(3) C. 21.
(4) C. 25.

XXXVI. Mort de Justin. Tibère, empereur.

La face de la cour étoit changée; Justin, étant tombé en frénésie, déclara Tibère césar, par le conseil de sa femme, l'impératrice Sophie, l'an cinq cent soixante-quatorze, huitième de son règne, indiction huitième, le septième jour de septembre, et lui donna le surnom de Constantin (1). Tibère étoit natif de Thrace, de très-grande taille et de bonne mine. On loue principalement sa clémence, son désintéressement et sa libéralité, telle que quand il fut maître, il remit une année entière de tributs à tous les peuples et soulagea particulièrement ceux qui avoient été pillés par les Perses. Il chérissoit ses peuples comme un père et comptoit leur félicité pour son trésor.

Jean le scholastique, patriarche de Constantinople, mourut le trente et unième d'août, indiction dixième, c'est-à-dire l'an cinq cent soixante-dix-sept. Aussitôt le peuple demanda aux empereurs avec de grands cris le retour de saint Eutyquius, qui lui fut accordé. Il y avoit douze ans qu'il étoit retiré dans son monastère à Amasée, métropole du Pont, et il y avoit fait plusieurs miracles, principalement sur les malades, qu'il guérissoit par l'application d'une huile bénite. Il soulagea aussi dans la famine le peuple des provinces voisines ravagées par les Perses, et la farine de son monastère se multiplia par miracle (2). Il fut reçu à Constantinople avec un triomphe, que l'on compara à celui de Jésus-Christ; car il étoit monté sur un âne; le peuple portoit des rameaux et étendoit des manteaux où il devoit passer. On faisoit de grands cris de joie, on brûloit des parfums; la ville fut éclairée toute la nuit: ce n'étoient que festins et réjouissances. Il entra le dimanche troisième jour d'octobre cinq cent soixante-dix-sept, et célébra l'office à Sainte-Sophie, où le peuple s'empressa tellement à recevoir la communion de sa main, qu'il la distribua depuis tierce jusqu'à none pendant six heures.

L'année suivante cinq cent soixante-dix-huit, l'empereur Justin, se sentant affoibli de maladie, déclara Tibère empereur, et le fit couronner le vingt-sixième de septembre, indiction douzième. Après quoi il ne vécut que huit jours, et mourut le cinquième d'octobre, ayant régné en tout près de douze ans. Ce fut donc à Tibère que saint Grégoire fut envoyé nonce par le pape Pélage.

(1) Evagr. v, c. 11, 13. Theoph. p. 208, 2 0. Chr. pasc. p. 376. Joan. Bicl. an. 8. Just. Suid. Tiber. C. P. Evagr. v, c. 13.
(2) Theoph. p. 209. Vita S. Eutych. c. Sup. n. 13. Vit. ap. Boll. 6 apr. c. 6, 7, 8.

XXXVII. Saint Grégoire résiste à Eutyquius.

Cet emploi ne lui fit pas quitter les pratiques de la vie monastique. Il emmena avec lui plusieurs moines de sa communauté, pour s'exciter à la prière par leur exemple et se remettre par leur compagnie, de l'agitation des affaires temporelles (1). Maximien, abbé du monastère de Saint-André, et depuis évêque de Syracuse, vint aussi trouver saint Grégoire à Constantinople, accompagné de quelques moines. A son retour, il fut battu d'une furieuse tempête, et ceux qui étoient avec lui, n'attendant plus que la mort, se donnèrent le baiser de paix, et reçurent le corps et le sang de notre seigneur. Toutefois ils arrivèrent à bon port: ce que saint Grégoire racontoit depuis comme un miracle. On voit ici que l'on portoit l'eucharistie dans les voyages, même sur mer (2).

Saint Grégoire, étant à Constantinople, se crut obligé de résister au patriarche Eutyquius, qui avoit écrit qu'après la résurrection notre corps ne seroit plus palpable, mais plus subtil que l'air: ce qui étoit un reste des erreurs d'Origène. Ils entrèrent en conférence sur ce sujet, et saint Grégoire lui objecta ces paroles de Jésus-Christ dans l'évangile: Touchez, et voyez qu'un esprit n'a point de chair et d'os. Eutyquius répondit (3): Notre seigneur le fit pour ôter à ses disciples le doute de sa résurrection. Cela est merveilleux, reprit saint Grégoire, que pour ôter le doute à ses disciples, il nous ait donné sujet de douter. Eutyquius ajouta: Son corps étoit palpable quand il le montra à ses disciples; mais après avoir confirmé leur foi, il devint plus subtil (4). A quoi saint Grégoire opposa ce passage de saint Paul: Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus: d'où il conclut qu'il ne lui est arrivé aucun changement après sa résurrection (5). Eutyquius lui objecta ce qui est dit: Que la chair et le sang ne posséderont point le royaume de Dieu. A quoi saint Grégoire répondit que la chair et le sang se prennent dans l'Ecriture en deux manières, ou pour la nature humaine en elle-même, ou pour la corruption du péché; et il en apporta les preuves, concluant que dans la gloire céleste la nature de la chair restera, mais délivrée des infirmités de la vie.

Comme Eutyquius demeuroit dans son opinion, saint Grégoire fut obligé de rompre tout commerce avec lui. Ce que l'empereur Tibère ayant appris, il les fit venir devant lui en particulier; et ayant pesé leurs raisons, il délibéra de faire brûler le livre d'Eutyquius. Au sortir de cette conférence, Grégoire et Eutyquius tombèrent tous deux malades: la maladie de Grégoire fut très-violente, mais celle d'Eutyquius fut mortelle. Ce qui montre que cette dispute arriva en cinq cent quatre-vingt-deux.

Le pape Pelage, cherchant de tous côtés des secours pour l'Italie, en écrivit à Aunacaire, évêque d'Auxerre, dont il avoit reçu des lettres. C'est, dit-il (1), par un effet de la providence que vos rois font profession de la foi catholique comme l'empire romain, afin qu'ils puissent secourir Rome d'où la foi leur est venue. Ne manquez donc pas de profiter de la confiance qu'ils ont en vous pour leur donner ce conseil, et les détourner d'avoir aucune intelligence avec les Lombards. Cette lettre est du cinquième d'octobre, la septième année de l'empereur Tibère, c'est-à-dire depuis qu'il eût été fait césar, et par conséquent en cinq cent quatre-vingt.

(1) Jean. vit. lib. 1. c. 26. Greg. Præf. Mor. id. III. Dial. c. 36.
(2) V. Sup. liv. XVII, n. 11.
(3) Greg. XIV, mor. in Job. c. 29. Luc. XXIV, 39.
(4) Rom. VI, 9.
(5) 1 Cor. XV, 50.

XXXVIII. Concile de Châlons. Salonius et Sagittaire.

Aunacaire étoit dans le royaume de Gontran, qui de tous les rois françois témoignoit le plus de piété, comme on le voit par plusieurs de ses actions et par plusieurs conciles tenus vers ce temps-là, à quelques-uns desquels Aunacaire assista et souscrivit. Il y en eut un à Châlons-sur-Saône, la dix-huitième année du règne de Gontran, c'est-à-dire en cinq cent soixante-dix-neuf, où Salonius et Sagittaire furent déposés (2). C'étoient deux frères qui avoient été élevés et faits diacres par saint Nisier, évêque de Lyon, et de son temps ordonnés évêques: Salonius, d'Embrun, et Sagittaire, de Gap. Alors abandonnés à leur propre conduite, ils tombèrent dans les plus grands crimes, pillages, homicides, adultères. Victor, évêque de Trois-Châteaux, célébrant un jour la fête de son ordination, ils envoyèrent une troupe de gens armés d'épées et de flèches, qui fondirent sur lui, déchirèrent ses habits, battirent ses domestiques, pillèrent la vaisselle et tous les préparatifs du festin. Le roi Gontran l'ayant appris, fit assembler un concile à Lyon, où saint Nisier présida. Salonius et Sagittaire y étant accusés, examinés et convaincus, furent déposés de l'épiscopat.

Mais comme ils savoient que le roi leur étoit encore favorable, ils s'adressèrent à lui et lui demandèrent la permission d'aller à Rome trouver le pape. Le roi la leur accorda, et leur donna même des lettres. Quand ils furent devant le pape Jean, ils lui exposèrent qu'ils avoient été déposés sans cause; et le pape écrivit au roi de les rétablir dans leurs siéges: ce que le roi executa aussitôt, leur ayant fait auparavant de grandes réprimandes. Mais ils ne se corrigèrent point; seulement ils se réconcilièrent avec l'évêque Victor, et lui livrèrent les hommes qu'ils avoient envoyés l'insulter. Il les laissa aller sans leur faire aucun mal, voulant

(1) Epist. 4.
(2) Greg. V, c. 28. Ibid. c. 21.

pardonner à ses ennemis, suivant l'évangile. Toutefois il en fut puni par les évêques et suspendu de leur communion, parce qu'après avoir formé devant eux une accusation publique, il avoit pardonné à ses ennemis en secret et de son autorité privée, sans prendre leur conseil. Mais Victor fut rétabli dans la communion par la faveur du roi.

Cependant Salonius et Sagittaire s'abandonnoient de jour en jour à de plus grands crimes. Ils portoient les armes comme des laïques : ils se trouvèrent avec le patrice Mommol en un combat contre les Lombards, armés de casques et de cuirasses, et tuèrent plusieurs hommes de leurs propres mains (1). Etant irrités contre quelques-uns de leurs citoyens, ils leur donnèrent des coups de bâton jusqu'à effusion de sang. Les plaintes en ayant été portées au roi, il les fit venir, mais il ne voulut pas les voir qu'ils ne se fussent justifiés. Sagittaire, irrité de ce traitement, s'emporta à des discours insolents contre le roi et ses enfants : de quoi le roi fut fort en colère et leur fit ôter leurs valets, leurs chevaux et tout ce qu'ils avoient. Il les envoya en des monasteres éloignés, où il les fit enfermer pour faire pénitence, commandant sous de terribles menaces aux juges des lieux de les faire garder par des gens armés, de peur que personne ne les visitât.

Le roi Gontran avoit alors deux fils, dont l'aîné étant tombé malade, ses domestiques lui dirent : Nous vous dirons quelque chose si vous voulez nous écouter. Parlez, dit le roi. Peut-être, dirent-ils, ces évêques condamnés à l'exil sont innocents, et nous craignons que le prince votre fils ne porte la peine de ce péché. Le roi dit : Allez vite les délivrer, et les prier qu'ils prient pour nos enfants. Salonius et Sagittaire, étant ainsi sortis des monastères, s'embrassèrent comme ne s'étant vus de longtemps, et retournèrent à leurs villes. Ils parurent convertis, ils jeûnoient, ils faisoient des aumônes, ils récitoient le psautier tous les jours, ils passoient les nuits en prières. Mais cette dévotion ne leur dura pas longtemps. Ils retombèrent dans leur ancien désordre, passant la plupart des nuits dans le vin et la bonne chère; en sorte que quand les clercs chantoient dans l'église les prières du matin, ils étoient encore à table, sans penser à Dieu, ni tenir compte de réciter leur office : quoique dès lors tous les clercs et les évêques mêmes fussent très-exacts à y satisfaire. Au point du jour, ils passoient de la table au lit avec des femmes, et dormoient jusqu'à tierce, puis ils se baignoient et se remettoient à table (2).

Enfin le roi Gontran fit tenir le concile de Châlons en cinq cent soixante-dix-neuf, où leurs crimes furent examinés de nouveau. Outre les homicides et les adultères, ils furent encore accusés de lèze-majesté et de trahison. C'est pourquoi ils furent déposés de l'épiscopat et enfermés dans l'église de Saint-Marcel, c'est-à-dire dans le monastère que le roi Gontran avoit fondé à Châlons en l'honneur de ce saint martyr. Salonius et Sagittaire s'échappèrent encore de cette prison, et menèrent une vie vagabonde ; mais on mit à leur place d'autres évêques, à Gap Aridius ou Arigius, et Emerit à Embrun.

(1) Greg. IV, Hist. c. 37. Idem. v. c. 21.

(2) V. Mabill. de Cursu Gal. §. 6.

XXXIX. Conciles de Mâcon et de Lyon.

Ce fut aussi par ordre du roi Gontran que l'on tint le premier concile de Mâcon l'an cinq cent quatre-vingt-un ou cinq cent quatre-vingt-trois, le premier jour de novembre ; vingt et un évêques y assistèrent, dont les quatre premiers étoient les archevêques de Lyon, de Vienne, de Sens et de Bourges; et il y en a sept qui sont honorés comme saints. En ce concile, on fit dix-neuf canons, dont voici les plus remarquables. Défense aux clercs de porter des armes, ou l'habit et la chaussure des séculiers, sous peine de trente jours de prison au pain et à l'eau. Défense aux juges séculiers, sous peine d'excommunication, de poursuivre aucun clerc ou le faire emprisonner, excepté pour crime, c'est-à-dire homicide, larcin ou maléfice (1). Défense aux clercs de s'accuser ou se poursuivre l'un l'autre devant le juge séculier, sous peine aux moindres clercs de trente-neuf coups de discipline, aux clercs majeurs de trente jours de prison. Tous leurs différends doivent être terminés par l'évêque, les prêtres ou l'archidiacre. Les clercs doivent se trouver les jours de fête auprès de l'évêque pour lui rendre leur service. Depuis la Saint-Martin jusqu'à Noël, on doit jeûner le lundi, le mercredi et le vendredi; ces jours-là célébrer le sacrifice comme en carême, c'est-à-dire le soir, et lire les canons, afin que personne ne prétende les ignorer. On croit que ce jeûne ne regardoit que les clercs, et on y voit l'origine de l'avent.

La même année cinq cent quatre-vingt-trois, vingt-deuxième de Gontran, fut tenu un concile à Lyon (2) que l'on compte pour le troisième. Prisque, évêque de Lyon, y présida, et il y assista en tout huit évêques, avec douze députés des absents. On y fit six canons, dont le second recommande aux évêques d'user de précaution dans les lettres de recommandation qu'ils donnent aux captifs, et d'y mettre la date et le prix de la rançon. Il est défendu aux évêques de célébrer hors de leur église les fêtes de Noël ou de Pâques, excepté les cas de maladie ou d'ordre du roi. Les lépreux de chaque cité et de son territoire doivent être nourris et entretenus aux dépens de l'église par les soins de l'évêque, afin qu'ils ne soient pas vagabonds (3). C'est ce qui se passoit sous le règne de Gontran.

(1) T. 5, Conc. p. 966. V. Coint. 583, n. 11. Ibid. n. 43. Can. 5, 8.

(2) T. 5, p. 973.

(3) Can. 5, 6.

XL. Vanité de Chilpéric.

Le roi Chilpéric voulut se mêler aussi de la religion, mais bien plus avant, et fit un écrit pour ordonner que l'on nommât la sainte trinité simplement Dieu, sans distinction de personnes (1), disant qu'il étoit indigne de Dieu de lui donner le nom de personne comme à un homme corporel, et soutenant que le même est père, fils et Saint-Esprit. Après avoir fait lire cet écrit à Grégoire de Tours, il lui dit : Je veux que vous croyiez ainsi, vous et les autres qui enseignent dans les églises. Grégoire lui répondit : Seigneur, quittez cette créance et suivez celle que les docteurs nous ont enseignée après les apôtres, comme saint Hilaire et saint Eusèbe. Il entendoit celui de Verceil : croyez ce que vous avez vous-même confessé au baptême. Le roi lui dit en colère : Je sais bien qu'Hilaire et Eusèbe sont mes plus grands ennemis en cette matière. Vous devez craindre, reprit Grégoire, d'offenser Dieu et ses saints. Ce n'est pas le père qui s'est incarné, ni le Saint-Esprit, c'est le fils ; c'est lui qui a souffert, et non pas le père ou le Saint-Esprit; et cette distinction de personnes ne s'entend pas corporellement, comme vous pensez, mais spirituellement.

Le roi, toujours irrité, lui dit : Je m'expliquerai à de plus habiles gens que vous qui seront de mon avis; et, peu de jours après, saint Salvius d'Alby étant venu, il lui fit lire le même écrit. Le saint évêque en eut tant d'horreur, que, s'il avoit pu atteindre au papier, il l'eût déchiré ; et le roi, voyant la résistance des évêques, quitta son dessein. Il fit aussi des hymnes et des messes qui ne furent point approuvées (2). Il composa d'autres livres en vers, à l'imitation de Sédulius ; mais il n'y observoit pas la quantité des syllabes. Il voulut ajouter quatre lettres à l'alphabet, et il envoya des ordres par toutes les villes de son royaume pour faire instruire ainsi les enfants et faire corriger les anciens livres suivant cette nouvelle orthographe ; mais elle ne fut pas suivie. Chilpéric médisoit volontiers des évêques et les tournoit en ridicule en son particulier. Il se plaignoit qu'il n'y avoit qu'eux qui régnoient et qui s'attiroient toute l'autorité et que l'église possédoit toutes les richesses.

XLI. Saint Salvy.

Saint Salvy, car c'est sous ce nom qu'il est plus connu, après avoir longtemps vécu dans le siècle et poursuivi les affaires temporelles avec les juges, sans toutefois s'abandonner aux vices de la jeunesse, quitta le monde par le désir d'une plus grande perfection et entra dans un monastère où il vécut longtemps (3) et en fut élu abbé. Alors il conçut un plus grand amour pour la retraite et la mortification et s'enferma entièrement après avoir dit adieu à sa communauté. Il ne laissoit pas de répondre aux étrangers qui le venoient voir de prier pour eux et leur donner des eulogies qui souvent guérissoient les malades. Etant attaqué d'une grosse fièvre, il passa pour mort : on le lava, on le revêtit, on le mit sur un brancard et on passa la nuit à prier auprès de lui. Le lendemain matin on le vit remuer ; il parut s'éveiller d'un profond sommeil, il ouvrit les yeux, et levant les mains au ciel, il dit : Ah ! Seigneur, pourquoi m'avez-vous renvoyé en ce séjour ténébreux. Il se leva entièrement guéri sans vouloir parler ; mais, trois jours après, il raconta comme deux anges l'avoient enlevé au ciel où il avoit vu la gloire du paradis et avoit été renvoyé, malgré lui, pour vivre encore sur la terre. Grégoire de Tours prend Dieu à témoin qu'il avoit appris cette histoire de sa propre bouche ; et on peut croire que, dans le temps qu'il parut mort, il vit ces merveilles, soit en songe, soit en vision surnaturelle.

(1) Greg. V, Hist. c. 45.

(2) Greg. VI, c. ult.

(3) Greg. VII, c. 1.

Longtemps après, saint Salvy fut tiré de sa cellule et ordonné, malgré lui, évêque d'Alby. Au bout d'environ dix ans, la ville fut affligée d'une maladie contagieuse ; mais il ne quitta point son troupeau, quoique réduit à un petit nombre, et ne cessoit point d'exhorter les malades à se préparer à la mort. Il étoit si désintéressé, que, si on l'obligeoit à recevoir de l'argent, il le donnoit aussitôt aux pauvres. Il mourut vers l'an cinq cent quatre-vingt-quatre et eut pour successeur Désiré. L'Eglise honore saint Salvy le dixième de septembre (1).

Le roi Chilpéric fit mourir un seigneur, nommé Dacco, par la perfidie du duc Dracolen qui, ayant surpris Dacco, le mena au roi à Braine et, contre son serment, lui persuada de lui ôter la vie. Dacco, voyant qu'il ne pouvoit éviter la mort, demanda la pénitence à un prêtre à l'insu du roi, et, l'ayant reçue, il fut exécuté. On voit ici la confession à l'article de la mort et la pénitence secrète ; car Dacco n'étoit plus en état d'accomplir une pénitence publique. On voit aussi que l'on n'accordoit pas la pénitence sacramentelle à ceux qui étoient condamnés à mort, puisqu'il fallut la cacher au roi, et cet usage a duré longtemps depuis (2).

XLII. Concile de Braine.

Le roi Chilpéric, ayant appris que Leudaste, comte de Tours, avoit fait beaucoup de mal aux églises et au peuple, l'ôta de cette charge; et Leudaste, ennemi depuis longtemps de l'évêque Grégoire, l'accusa de vouloir livrer la ville au roi Childebert. Comme Chilpéric ne le crut pas, il ajouta que Grégoire disoit que la reine Frédé-

(1) Greg. VIII, c. 2. Martyr. 10 septembre.

(2) Greg. V. c. 26. Mabill. Præf. in Sæc. 3, part. 1, Obs. 24, n. 98.

gonde commettoit adultère avec Bertrand, évêque de Bordeaux. Le roi Chilpéric irrité fit battre Leudaste à coups de pieds et de poings, le chargea de chaînes et le mit en prison. Toutefois il fit assembler les évêques de Braine à trois lieues de Soissons et y fit venir Grégoire et Bertrand (1). Le roi y vint lui-même; et, ayant salué les évêques et reçu leur bénédiction, il s'assit. Alors l'évêque Bertrand interpella Grégoire, comme son accusateur. Grégoire nia qu'il eût ainsi parlé de la reine et de lui, avouant, toutefois, qu'il l'avoit ouï dire à d'autres.

Le roi dit aux évêques: Comme mon honneur est intéressé en cette cause, si vous croyez que l'on doive entendre des témoins contre un évêque, les voici tout prêts; si vous croyez qu'il faille s'en rapporter à sa conscience, dites-le, je suis prêt à vous écouter. Le principal témoin étoit le sous-diacre Riculfe, à qui Leudaste avoit fait espérer l'évêché de Tours. Les évêques admirèrent tous la modération du roi, et dirent: On ne doit pas croire un inférieur contre un évêque; et l'on convint que Grégoire, après avoir dit la messe sur trois autels, se purgeroit par serments; et, quoique cette manière de se justifier fût contraire aux canons, on la pratiqua à cause de l'intérêt du roi: c'est ainsi qu'en parle Grégoire lui-même. Les évêques vinrent ensuite trouver le roi et lui dirent: L'évêque Grégoire a accompli tout ce qui avoit été ordonné; vous devez maintenant être excommunié avec Bertrand, accusateur de son confrère. C'est que, Grégoire étant justifié, ils demeuroient convaincus de la calomnie. Moi, dit le roi je n'ai dit que ce que j'avois ouï dire. Et comme ils lui en demandèrent l'auteur, il dit que c'étoit Leudaste. Alors tous les évêques furent d'avis que Leudaste, qui s'étoit absenté, fût excommunié de toutes les églises, comme auteur du scandale et calomniateur de la reine et d'un évêque, et ils en écrivirent une lettre qu'ils envoyèrent aux évêques absents. On rapporte ce concile de Braine à l'an cinq cent quatre-vingt.

XLIII. Conversion de saint Herménigilde.

Quatre ans après et vers le commencement de septembre cinq cent quatre-vingt-quatre, le roi Chilpéric conclut le mariage de sa fille Rigonte avec Récarède, second fils de Lévigilde roi des Visigoths en Espagne (2). Lévigilde, après avoir eu deux fils d'une première femme, Hérmenigilde et Récarède, se remaria avec Gosvinte, veuve d'Athanagilde, aussi roi des Visigoths, dont elle avoit eu Brunehaut, femme du roi Sigebert (3). Lévigilde maria son fils aîné Herménigilde avec Ingonde, fille de Sigebert et de Brunehaut et par conséquent petite-fille de Gosvinte, qui la reçut en Espagne avec grande joie. Mais la religion les divisa bientôt, car Ingonde étoit catholique très-fidèle, et Gosvinte arienne très-passionnée. Elle voulut persuader à sa petite-fille de se faire rebaptiser, et n'ayant pu la gagner par ses caresses, elle entra en fureur, la prit par les cheveux, la jeta par terre, la frappa longtemps à coups de pied, et, l'ayant mise en sang, la fit dépouiller et plonger dans une pièce d'eau pour la rebaptiser par force; mais Ingonde demeura toujours catholique.

Elle convertit même Herménigilde son mari, car le roi Lévigilde, son père, lui ayant donné Séville pour y faire sa résidence, Ingonde le pressa tant de se faire catholique, et saint Léandre, évêque de Séville, l'instruisit si bien, qu'il se convertit après une longue résistance. A la confirmation il fut nommé Jean, mais il n'est connu que sous son ancien nom d'Herménigilde. Le roi son père ayant appris sa conversion commença à persécuter tous les catholiques; plusieurs furent bannis ou dépouillés de leurs biens, d'autres battus, emprisonnés, mis à mort, par la faim ou par divers supplices. Plusieurs évêques furent relégués, les églises privées de leurs revenus et de leurs priviléges (1). Grand nombre de catholiques furent pervertis par la crainte ou par les libéralités du roi; il en fit rebaptiser quelques-uns et des évêques mêmes, comme Vincent de Saragosse; c'étoit l'an cinq cent quatre-vingt, onzième du règne de Lévigilde. Mais l'année suivante, six cent quatre-vingt-un, il assembla à Tolède un concile de ses évêques ariens, où il fut résolu qu'on ne rebaptiseroit plus ceux qui se convertiroient de la religion romaine, et que l'on se contenteroit de leur imposer les mains et leur donner la communion. Il fut aussi résolu que l'on diroit: Gloire au père par le fils dans le Saint-Esprit; et ces décisions furent cause que plusieurs catholiques se pervertirent.

Cependant Herménigilde, sachant que son père cherchoit à le perdre, voulut s'appuyer du secours des Grecs. D'un côté, il envoya saint Léandre à Constantinople; d'ailleurs il traita avec le gouverneur du peu que l'empereur avoit encore en Espagne, qui faisoit la guerre aux Visigoths pour le conserver (2). Ainsi Herménigilde se révolta ouvertement, ne sachant pas, dit Grégoire de Tours, le jugement de Dieu qui le menaçoit, pour s'attaquer à son père tout hérétique qu'il étoit. Mais il craignoit tellement le ressentiment de son père, qu'il refusa une conférence proposée de sa part. Ce que voyant Lévigilde, il corrompit le gouverneur grec moyennant trente mille sous d'or; puis il marcha contre son fils qui s'avança contre lui, ayant laissé sa femme dans Séville. Mais quand il fallut en venir aux mains, les Grecs abandonnèrent Herménigilde, qui se réfugia dans une église voisine, pour ne pas s'exposer à périr de la main de son père ou le faire périr

(1) v, c. 48, 50.
(2) Greg. IV, c. 45.
(3) Id. V, Hist. c. 39.

(1) Greg. M. III, Dial. c. 31. Greg. Tur. V, Hist. c. 39. Isid. Hist. Goth. Æra. 607. Jo. Biclar.
(2) Greg. præf. in Job. Greg. Tur. V, Hist. 39. VI, Hist. c. 43.

de la sienne. Lévigilde lui envoya Récarède, son autre fils, qui lui promit avec serment qu'il ne seroit point maltraité. Herménigilde demanda que le roi son père vînt dans l'église: il se prosterna à ses pieds. Lévigilde le releva, le baisa, lui dit des paroles de tendresse et le mena à son camp. Mais ensuite il fit signe à ses gens qui le prirent et le dépouillèrent de ses habits pour lui en donner de pauvres. On lui ôta tous ses domestiques, à la réserve d'un seul, et on le mena en exil à Valence. C'étoit l'année cinq cent quatre-vingt-trois, seconde de l'empereur Maurice et seizième de Lévigilde. Il ne put prendre Ingonde, femme d'Herménigilde, qui demeura entre les mains des Grecs, mais comme ils l'amenoient à l'empereur, avec son fils encore enfant, elle mourut en chemin (1). Lévigilde craignit que le roi Childebert, frère de cette princesse, ne lui fît la guerre pour la venger; c'est pourquoi il chercha l'alliance de Chilpéric et traita du mariage de son second fils Récarède avec Rigonte, fille de ce roi; mais avant qu'elle arrivât en Espagne, Chilpéric fut tué et ce mariage demeura sans exécution. Saint Léandre, évêque de Séville, étant arrivé à Constantinople de la part d'Herménigilde, y trouva un nouveau patriarche et un nouvel empereur.

XLIV. Jean le jeûneur, patriarche de Constantinople.

Le patriarche Eutyquius vécut encore quatre ans depuis son rétablissement, et fit plusieurs miracles. Étant âgé de soixante-dix ans, il tomba malade; l'empereur Tibère, le vint visiter, et le saint évêque lui prédit qu'il mourroit bientôt lui-même (2). Saint Grégoire étoit alors malade d'une fièvre violente; et il apprit de ses amis, qui alloient visiter Eutyquius, que, prenant en leur présence la peau de sa main, il disoit: Je confesse que nous ressusciterons tous en cette chair. Ce qui fut cause qu'après sa mort saint Grégoire ne poursuivit plus cette erreur: d'autant plus qu'il n'y avoit presque personne qui la suivît. Eutyquius, mourut le dimanche de l'octave de Pâques, cinquième d'avril cinq cent quatre-vingt-deux. Mais l'église grecque honore sa mémoire le sixième. Six jours après, on élut en sa place Jean, diacre de la grande église de Constantinople, surnommé le jeûneur, qui tint le siége treize ans (3).

XLV. Mort de Tibère. Maurice, empereur.

L'empereur Tibère, se sentant malade, déclara César Maurice, le cinquième jour d'août de la même année cinq cent quatre-vingt-deux, indiction quinzième. Il lui fit épouser sa fille Constantine, et en même temps le fit couronner empereur par le patriarche Jean, le treizième du même mois; puis il mourut le lendemain, ayant régné quatre ans depuis la mort de Justin. Maurice en régna vingt. Il étoit né à Arabisse, en Cappadoce, d'une famille originaire de Rome. Tibère, lui avoit donné le commandement de ses armées, dont il s'étoit acquitté avec honneur. C'étoit un homme de quarante-trois ans, sensé, sobre, grave, qui se communiquoit peu, et n'écoutoit pas toutes sortes de discours. Il donna dès le commencement de son règne de grands exemples de clémence. Il étoit ami de saint Grégoire, et l'estima jusqu'à le faire parrain d'un de ses enfants (1).

Maurice, étant devenu empereur, se souvint de la prédiction de saint Théodore Sicéote (2). Car l'empereur Tibère, l'ayant envoyé contre les Perses, comme il revenoit après les avoir vaincus, passant en Galatie, et touché de la réputation de ce saint, il vint le trouver dans la caverne où il demeuroit, se prosterna à ses pieds, et le pria de demander à Dieu, que son voyage auprès de l'empereur fût heureux. Le saint, après avoir prié, lui dit: Mon fils, si vous vous souvenez du martyr saint George, vous connoîtrez bientôt que vous serez élevé à l'empire, et alors je vous prie de nourrir les pauvres. Comme Maurice avoit peine à le croire, saint Théodore le tira à part, et lui dit nettement qu'il seroit empereur. La prédiction étant accomplie, il lui écrivit, se recommandant à ses prières, et l'exhortant à lui demander ce qu'il voudroit. Saint Théodore le pria de donner à son monastère du blé pour les pauvres. Maurice en accorda six cents boisseaux par an, et envoya une coupe à saint Théodore.

XLVI. Commencements de saint Théodore Sicéote.

Ce saint étoit né dans la Galatie même, à Sicéon près d'Anastasiople. Sa mère qui étoit prostituée dans une hôtellerie, eut cet enfant d'un officier qui passoit pour aller gouverner une province. Elle le fit baptiser incontinent après sa naissance, prit grand soin de son éducation, et se réduisit elle-même à une vie réglée. Dès son enfance, il eut une dévotion particulière à saint George, dont il y avoit une église sur une montagne voisine. Il embrassa très-jeune la vie solitaire, et se tint enfermé dans une caverne, depuis Noel jusqu'au dimanche des Rameaux, ne mangeant que le samedi et le dimanche, encore n'étoit-ce que des fruits et des herbes; et il observa ce jeûne le reste de sa vie. Théodose, évêque d'Anastasiople, touché de ses vertus, l'ordonna prêtre, quoiqu'il n'eût encore que dix-huit ans (3). Ensuite Théodore alla à Jérusalem, et reçut l'habit monastique

(1) Jo. Biclar. Greg. IV, Hist. c. 45, VIII; c. 28.
(2) Vita S. Eutych. ap. Boll. 6 apr. c. 10. Greg. XIV, Mer. c. 29.
(3) Menol. 6 apr. Theoph. p. 215.

(1) Chr. Pasch. pag. 376. Theoph. ibid. Evagr. V, Hist. c. 19. Evagr. VI, c. 2.
(2) Vita S. Theod. ap. Boll. 22 apr. c. 7, n. 52.
(3) Vita c. 1, 2. 3. n. 21, c. 4.

dans la laure de Choseba, près le Jourdain. Etant revenu en son pays, il se fit faire une cellule de fer comme une cage, et une autre de bois pour l'hiver; mais elles n'avoient point de toit. Il étoit lui-même tout chargé de fer, et en portoit une cuirasse de dix-huit livres, une croix longue de dix-huit palmes, une ceinture, des souliers, des gants, le tout de fer (1). Il fit un grand nombre de miracles, qui lui attirèrent plusieurs disciples, tant de ceux qu'il avoit guéris et qui ne le vouloient point quitter, que de ceux qui lui étoient amenés par sa réputation. Son premier oratoire de saint George étant donc trop petit, il fit bâtir une belle église à l'honneur de saint Michel, accompagnée de deux oratoires, un à droite de la Vierge, un à gauche de saint Jean-Baptiste. Les moines faisoient l'office dans celui de la vierge, parce que les malades et les possédés qui venoient pour être guéris, demeuroient dans l'église de Saint-Michel, qui étoit ouverte jour et nuit. Le plus cher disciple de saint Théodore fut Philumène, que sa mère lui avoit donné en reconnoissance de la santé qu'elle avoit reçue de lui. Il le fit ordonner prêtre, et l'établit supérieur des frères, et envoya son archidiacre à Constantinople, acheter des vases d'argent pour le service de l'autel, parce qu'il n'en avoit que de marbre. Ensuite, il fit encore bâtir une grande église en l'honneur de saint George, qui avoit à droite l'ancien oratoire de ce saint, et à gauche un de saint Serge et saint Bacche (2).

Timothée, évêque d'Aanastasiople étant mort, les citoyens et le clergé allèrent trouver l'évêque d'Ancyze, métropolitain de la province, et lui demandèrent pour évêque l'abbé Théodore. Il le leur accorda avec joie, et donna ordre qu'on l'amenât. C'étoit le temps de sa retraite, et il fallut le tirer de force de sa caverne. Il fut donc mené à Ancyre, et ordonné évêque d'Anastasiopolis, où il continua ses pratiques de vertu, et fit plusieurs miracles, rapportés dans sa vie par George, un de ses disciples.

XLVII. Occupations de saint Grégoire à Constantinople.

Saint Léandre, étant à Constantinople, fit amitié particulière avec saint Grégoire, fondée sur la conformité non-seulement de langue et de profession, mais de mœurs et d'inclination. Car saint Léandre avoit embrassé la vie monastique avant son épiscopat. Il étoit né à Carthagène; son père se nommoit Séverin, et avoit deux frères, Fulgence et Isidore et une sœur nommée Florentine. Saint Grégoire lui ouvrit son cœur et lui déclara tout ce qui lui déplaisoit en lui-même (3). Comme après avoir différé sa conversion, il s'étoit réfugié dans le monastère où il se croyoit en sûreté contre les tempêtes du monde. Mais, ajoutoit-il, vous me voyez rejeté en pleine mer sous prétexte des affaires ecclésiastiques, pour lesquelles on m'a envoyé ici, et je ne respire qu'en la compagnie de mes frères.

Pour s'occuper donc saintement avec eux, il commença à leur expliquer le livre de Job, après qu'ils l'en eurent pressé souvent, et saint Léandre avec eux. Il leur exposa le commencement de vive voix, puis il dicta des homélies sur le reste, et ayant plus de loisir, il repassa tout l'ouvrage et en fit un grand commentaire divisé en trente-cinq livres. C'est ce que l'on appelle les morales de saint Grégoire, parce qu'il tourne toutes ses explications sur les mœurs, et cet ouvrage a toujours été en grande estime dans l'Eglise (1). Il suit ordinairement pour texte la version de saint Jérôme, qu'il nomme nouvelle, mais il cite aussi l'ancienne, parce, dit-il, que l'église romaine se sert de l'une et de l'autre.

Saint Grégoire, pendant son séjour à Constantinople, se fit plusieurs autres illustres amis, tant des personnes les plus considérables de la cour, que des prélats d'orient, entre autres Eulogue, qui avoit succédé depuis peu à Jean dans le siége d'Alexandrie. On le voit par quantité de lettres qu'il leur écrivit depuis. Il s'acquitta de sa charge d'apocrisiaire avec une grande autorité; les empereurs mêmes le respectoient, et il procura souvent par ses soins des secours à l'Italie, comme il paroissoit par les lettres du pape Pélage. Jean, diacre, nous en a conservé une où il dit: Vous pourrez représenter à l'empereur que les perfides Lombards nous ont fait souffrir tant de maux contre leur propre serment, qu'il est impossible de les raconter (2) Notre frère, l'évêque Sébastien, nous a aussi promis de représenter à l'empereur les besoins et les périls de toute l'Italie. Voyez donc ensemble comment vous pourrez nous secourir promptement; car les affaires publiques sont réduites ici à une telle extrémité, que si Dieu n'inspire à l'empereur de nous envoyer au moins un maître de milice et un duc, nous sommes entièrement abandonnés, principalement le territoire de Rome, où il n'y a point de garnison, et l'exarque écrit qu'il ne peut nous donner aucun secours, n'étant pas en état de garder son voisinage. Dieu veuille que l'empereur nous assiste avant que l'armée de cette abominable nation s'empare des lieux qui restent encore à l'empire. La lettre est datée du quatrième d'octobre, indiction troisième, c'est-à-dire en cinq cent quatre-vingt-quatre.

XLVIII. Affaire des Gaules.

Pour secourir l'Italie, l'empereur Maurice envoya cinquante mille sous d'or à Childebert, roi des François (3), espérant qu'il en chasse-

(1) C. 6.
(2) C. 7, n. 53.
(3) Isid. illustr. c. 28. V. Act. SS. p. 379. Greg. præf. in Job. c. 1.

(1) Ibid. c. 2, 3. in fin.
(2) Niceph. Chr. Evagr. V, 16. Jo. diac lib. 1. c. 31. t. 5, Conc. p. 938.
(3) Greg. Tur. VI. c. 42. Paul. Diac. III, c. 17. Greg. VI, 46, VII, 4.

roit les Lombards. Il marcha en effet contre eux, mais ils l'apaisèrent par leurs soumissions et leurs présents, et la mort de son oncle Chilpéric le rappela bientôt en France. Ce roi fut tué à Chelles comme il revenoit de la chasse en cinq cent quatre-vingt-quatre, après avoir régné vingt-trois ans. Malculfe, évêque de Senlis, qui attendoit depuis trois jours sans avoir pu le voir, prit soin de ses funérailles et après avoir passé la nuit en prières auprès du corps, le fit rapporter à Paris par eau, et l'enterra dans l'église de Saint-Vincent. Sa veuve Frédégonde, craignant la peine de ses crimes, se réfugia dans l'église de Paris, sous la protection de l'évêque Raguemode. Elle avoit un fils de Chilpéric, âgé seulement de quatre mois et nommé Clotaire, qui succéda au royaume de son père. Mais Gontran, son oncle, qui restoit seul des fils de Clotaire Ier, avoit alors la principale autorité parmi les François.

Après la mort de Chilpéric, les citoyens de Rouen rappelèrent leur évêque Prétextat de son exil, et le rétablirent dans son siége avec grande joie (1). Quelque temps après, il alla à Paris, et se présenta au roi Gontran, le priant de faire examiner sa cause. La reine Frédégonde, son ennemie, disoit qu'il ne devoit pas être reçu, ayant été déposé par le jugement de quarante-cinq évêques. Gontran vouloit assembler un concile pour ce sujet; mais Raguemode de Paris dit, au nom de tous les évêques, que Pretextat n'avoit pas été déposé et qu'on lui avoit seulement imposé une pénitence. Ménalius, qui avoit été mis à Rouen à la place de Prétextat, en étant chassé, se retira à Roteuil dans le voisinage avec la reine Frédégonde que Gontran y avoit reléguée.

Cependant Gondebaud, qui se disoit fils du roi Clotaire Ier, avoit fait un puissant parti et de grandes conquêtes en Aquitaine, et plusieurs évêques l'avoient reçu dans leurs villes de gré ou de force, entre autres Ursicini de Cahors et Bertrand de Bordeaux. Ce dernier fit même ordonner Faustien évêque de Dax, par ordre de Gondebaud. Il ne l'ordonna pas lui-même, sous prétexte d'un mal aux yeux, mais il le fit faire par Pallade de Saintes et par Oreste de Basas (2). Gondebaud trahi par les siens, fut pris et tué, et pour juger les évêques accusés d'avoir embrassé son parti, le roi Gontran indiqua un concile à Mâcon pour le dixième des calendes de novembre, la vingt-quatrième année de son règne, c'est-à-dire le vingt-troisième d'octobre cinq cent quatre-vingt-cinq.

Mais le vingt-troisième de mai de la même année, il assembla à Valence un petit concile de dix-sept évêques dont les trois premiers étoient Sapaudus d'Arles, Prisque de Lyon et Evantius de Vienne (3). Le roi envoya à ce concile Astépiodote, son référendaire, avec des lettres, par lesquelles il demandoit la confirmation des dotations faites ou à faire aux lieux saints par lui, la défunte reine Austréchilde son épouse et ses filles consacrées à Dieu, Clodèrge et Clodehilde. Le concile la lui accorda, exprimant particulièrement les règles de saint Marcel de Châlons et de saint Symphorien d'Autun, et défendant sous peine d'anathème aux évêques des lieux et aux rois, de rien ôter ou diminuer de ces biens à l'avenir.

XLIX. Gontran à Orléans.

Après ce concile le roi Gontran fit un voyage à Paris pour tenir sur les fonts le jeune Clotaire, son neveu, fils de Chilpéric: ce qui ne fut exécuté que six ans après. Il passa à Orléans au commencement de juillet et y fut reçu avec de grandes acclamations du peuple, entre autres des juifs, qui témoignoient souhaiter que toutes les nations lui fussent soumises. Il connut bien le but de cette flatterie, savoir que leur synagogue abattue, depuis longtemps par les chrétiens, fût rétablie; mais à son dîner il protesta qu'il n'en feroit rien. Ensuite il dit aux évêques qui étoient présents: Je vous prie de me faire demain la grâce de me donner chez moi votre bénédiction, afin que votre entrée me soit salutaire, c'est-à-dire qu'il les invitoit à manger. Ils le remercièrent tous, et se levèrent après son dîner, ce qui marque qu'ils y étoient assis (1).

Le lendemain matin, comme il visitoit les églises pour faire ses prières, il vint à Saint-Avit où logeoit Grégoire de Tours, qui vint avec joie au-devant de lui, et le pria de recevoir la bénédiction de saint Martin. Le roi l'accepta et ayant bu un coup et prié l'évêque à dîner, il se retira content. Il étoit fort irrité contre Bertrand de Bordeaux et Pallade de Saintes, comme ayant suivi le parti de Gondebaud. Il ne les vouloit point voir, et on eut bien de la peine à obtenir qu'il les admit à sa table. Il dit à Bertrand: Je vous suis bien obligé d'avoir si bien gardé fidélité à votre famille. Car vous deviez savoir que vous êtes mon parent par ma mère, et vous ne deviez pas amener contre moi un ennemi étranger. Puis se tournant vers Pallade: Je ne vous ai pas non plus, dit-il, beaucoup d'obligations, vous qui vous êtes parjuré trois fois envers moi. Il fit aussi des reproches à Nicaise d'Angoulême et à Antidius d'Agen, puis il lava les mains et ayant reçu la bénédiction des évêques, il se mit à table avec eux.

Au milieu du repas, il dit à Grégoire de Tours de faire chanter son diacre, qui le jour précédent avoit dit le graduel; puis il voulut que chacun des évêques chantât aussi un répons avec un de ses clercs. Il recommanda à leurs prières le roi Childebert, qu'il regardoit comme son fils, et aussitôt ils firent tous une prière pour l'un et l'autre roi, l'oncle et le

(1) Greg. VII, c 16.
(2) C. 19. Greg. VIII, c. 31.
(3) T. 9, p. 976.

(1) Greg. VIII, c. 1, 2.

neveu. Enfin Gontran parla beaucoup contre Théodore, évêque de Marseille, l'accusant même d'avoir fait tuer le roi Chilpéric (1). Le lendemain, Grégoire de Tours lui présenta Garacaire, comte de Bordeaux, et Bladaste, qui avoit suivi le parti de Gondebaud et s'étoient réfugiés à Saint-Martin. Comme il avoit déjà prié pour eux sans rien obtenir, il s'avisa de parler ainsi au roi : Seigneur, écoutez-moi; mon maître m'a député vers vous, que lui dirai-je, puisque vous ne m'avez voulu rien répondre? Le roi étonné, lui dit : Et qui est votre maître qui vous a envoyé? C'est saint Martin, reprit Grégoire en souriant. Le roi fit venir Garacaire et Bladaste, et après leur avoir fait quelques reproches, il les reçut en grâce.

Le dimanche, le roi vint à l'église pour assister à la messe. Les évêques firent officier Pallade, et comme il commençoit la prophétie qui précédoit l'épître, suivant l'usage de l'église gallicane, le roi demanda qui c'étoit, et l'ayant appris, il dit en colère (2) : Quoi! celui qui m'a toujours été infidèle prononcera aujourd'hui ces paroles sacrées! Je sortirai plutôt de l'église que de l'entendre. Et en effet il commença à sortir. Les évêques troublés de l'affront que recevoit leur confrère, dirent au roi : Nous l'avons vu à votre table, vous avez reçu la bénédiction de sa main; si nous avions su qu'il vous fût odieux, nous en aurions pris un autre, permettez qu'il achève. Pallade s'étoit déja retiré confus dans la sacristie, mais le roi le fit rappeler et il acheva l'office. Ensuite lui et Bertrand, mangeant avec le roi, s'échauffèrent l'un contre l'autre et se firent de grands reproches d'adultères et de parjures; plusieurs en rioient, mais les plus sages en gémissoient. Et en se séparant du roi, ils s'engagèrent, même par caution, de se trouver au concile le vingt-troisième d'octobre. Il fit aussi venir Théodore de Marseille pour se présenter au même concile, et le tint quelque temps arrêté; mais il ne lui fit point de mal, à la prière du roi Childebert, à qui la ville appartenoit (3).

L. Second concile de Mâcon.

Enfin le jour étant venu, le concile s'assembla à Mâcon le vingt-troisième d'octobre cinq cent quatre-vingt-cinq. Il s'y trouva quarante-trois évêques, dont le premier est Prisque de Lyon, et il est nommé patriarche, titre qui se donnoit alors aux principaux métropolitains (4). Or, Lyon étoit la métropole la plus considérable du royaume de Gontran, et il y faisoit souvent sa résidence. Il y avoit cinq autres archevêques en ce concile, savoir : Evantius de Vienne, Prétextat de Rouen, Bertrand de Bordeaux, Artémius de Sens, Sulpice de Bourges. Les plus connus d'entre les évêques sont Syagrius d'Autun, Oreste de Basas, Aunacaire d'Auxerre, Hesychius de Grenoble, Théodore de Marseille, Pallade de Saintes, Papolus de Chartres, Raguemode de Paris, Marius d'Aventique ou de Lausanne, dont nous avons une chronique abrégée depuis l'an quatre cent cinquante-cinq, où finit celle de saint Prosper, jusqu'à l'an cinq cent quatre-vingt-un. Elle contient principalement ce qui s'est passé dans le royaume de Bourgogne et vers le lac de Genève. Au second concile de Mâcon assistèrent encore saint Véran de Cavaillon, que l'Eglise honore le dix-neuvième d'octobre, Ursin de Cahors et Aridius de Gap, successeur de Sagittaire (1). Il y avoit des députés de quinze évêques absents, dont le premier étoit pour Sapaudus d'Arles; enfin il y avoit trois évêques sans siége, savoir Fronimius d'Agde, Promotus de Château-Dun, Faustien de Dax.

Fronimius encourut la disgrâce de Lévigilde, roi des Visigoths, à qui Agde appartenoit, parce que l'on rapporta à ce roi que lorsqu'Ingonde passoit en Espagne pour épouser Herménigilde, cet évêque l'avoit exhorté à ne jamais se laisser infecter de l'hérésie (2). Lévigilde lui tendit donc plusieurs piéges qu'il évita; mais enfin il envoya pour le tuer, de quoi Fronimius étant averti, il quitta la ville d'Agde et passa dans la domination des Francs. Plusieurs évêques le reçurent et lui firent des présents, et il s'attacha au roi Childebert, qui le fit élire évêque de Vence la neuvième année depuis qu'il fut chassé d'Agde, c'est-à-dire en cinq cent quatre-vingt-huit. Promotus étoit le prétendu évêque de Château-Dun, déposé au concile de Paris en cinq cent soixante-treize (3). Il fit de vains efforts auprès de Gontran pour être rétabli, et rentra seulement dans la possession des biens qu'il avoit dans le territoire de cette ville.

Quant à Faustien, qui avoit été ordonné évêque de Dax par l'autorité de Gondebaud, il fut déposé dans ce même concile de Mâcon, à condition que les trois évêques qui avoient eu part à son ordination, Bertrand, Pallade et Oreste, le nourriroient tour à tour et lui donneroient cent sous d'or par an. On ordonna évêque de Dax un laïque nommé Nicétius, qui avoit obtenu auparavant un ordre du roi Chilpéric pour cet effet. Ursicin, évêque de Cahors, avoit été référendaire de la reine Ultrogothe (4). L'évêque Maurillon, son prédécesseur, se sentant malade à l'extrémité, le choisit pour remplir sa place et le fit ordonner de son vivant, la cinquième année de Childebert, qui étoit l'an cinq cent quatre-vingt. Ursicin fut excommunié pour avoir reçu Gondebaud, comme il avoua publiquement. On lui imposa trois ans de pénitence, pendant laquelle il ne couperoit point sa

(1) C. 3, 4, 5, 6.
(2) C. 7. Mabill. Liturg. lib. 1, c. 3. n. 10, c. 5, n. 4.
(3) C. 12, 13.
(4) T. 5, p. 979 V. Coint. 585, n. 60. Thomass. discipl. 2, part. liv. 1, c. 2, n. 10.

(1) Martyr. R. 19 octob. c. 17.
(2) Greg. IX, Hist. p. 24.
(3) Sup. n, 25, Greg. VII,
(4) Greg. VIII, c. 20. Greg. V, c. 45.

barbe ni ses cheveux, s'abstiendroit de vin et de chair, seroit interdit de ses fonctions, savoir : de célébrer la messe, d'ordonner les clercs, de bénir les églises ou le saint-chrême, de donner des eulogies, conservant toutefois le gouvernement de son église. Ursicin ne laissa pas de souscrire au concile aussi bien que Théodore de Marseille, chassé deux fois de sa ville par ordre du roi Gontran. Prétextat, évêque de Rouen, qui assistoit au concile, y lut devant les évêques des oraisons qu'il avoit composées pendant son exil, et qui ne furent pas également approuvées de tous (1).

Ce concile de Mâcon fit vingt canons. Le premier commande l'observation du dimanche, qui étoit fort négligée, défendant ce jour-là de plaider, sous peine de perdre sa cause et de se mettre en nécessité d'atteler des bœufs, sous peine aux puissants et aux esclaves de coups de bâton, aux clercs et aux moines de six mois d'excommunication. On doit fêter à Pâques pendant six jours, et on ne doit baptiser qu'à cette fête, au lieu qu'on le faisoit presque à toutes les fêtes des martyrs, et qu'à peine trouvoit-on deux ou trois personnes pour être baptisées à Pâques. Le concile ordonne en même temps à tous les fidèles de présenter leurs enfants à l'église pendant le carême, afin qu'ils reçoivent à certains jours l'imposition des mains et l'onction de l'huile sacrée. Car les examens ou scrutins pour préparer au baptême se faisoient sur les enfants comme sur les adultes. Il est ordonné à tous les fidèles, tant hommes que femmes, de faire tous les dimanches leur offrande de pain et de vin à l'autel (2); ordonné de payer les dîmes aux ministres de l'église, suivant la loi de Dieu et la coutume immémoriale des chrétiens, sous peine d'excommunication. C'est la première loi pénale pour la dîme que j'aie remarquée.

On voit dans Grégoire de Tours plusieurs exemples d'évêques et de prêtres tirés de leurs églises, chargés de chaînes, battus et outragés en diverses manières. C'étoit un effet des mœurs barbares; et pour y remédier, ce concile recommande l'observation des asiles (3). Il défend aux juges séculiers de tirer un évêque par force de l'enceinte de son église. Mais si on a un différend avec lui, on s'adressera au métropolitain, qui jugera seul ou avec un ou deux évêques, ou en plein concile, suivant l'importance de l'affaire. De même les prêtres et les clercs seront jugés par leur évêque. Avant que de poursuivre les veuves et les orphelins, les juges s'adresseront à l'évêque et en son absence à l'archidiacre ou à un prêtre, pour régler leurs affaires. Les évêques exhorteront tout le monde à l'hospitalité, et pour la mieux pratiquer eux-mêmes, ils n'auront point de chiens dans leurs maisons, de peur que l'accès en soit moins libre aux pauvres. On défend aussi aux évêques les oiseaux de proie. Les laïques honoreront tous les clercs majeurs; quand ils se rencontrent, si l'un et l'autre sont à cheval, le laïque ôtera son chapeau; si le clerc est à pied, le laïque descendra de cheval pour le saluer. Défense aux veuves, même des moindres clercs, de se remarier, et aux clercs d'assister aux jugements de mort et aux exécutions (1).

Le roi Gontran confirma les canons de ce concile par une ordonnance qui enjoint de célébrer les dimanches et les fêtes, en s'abstenant de tout travail corporel, hors d'apprêter à manger, et en général il est ordonné aux évêques et aux juges séculiers de corriger ceux qui n'observeront pas ces réglements (2). L'ordonnance est datée du dixième de novembre, la vingt-quatrième année de Gontran, c'est-à-dire en cinq cent quatre-vingt-cinq. Il observoit lui-même religieusement le droit des asiles confirmé en ce concile, comme il fit voir deux ans après à cette occasion. Il célébroit à Châlons la fête de saint Marcel, et lorsqu'il s'approchoit de l'autel pour communier, un homme s'avança comme pour lui parler; mais dans l'empressement un couteau lui tomba de la main. On l'arrêta aussitôt, et on trouva qu'il en tenoit encore un autre. On le tira hors de l'église, et il confessa dans les tourments qu'il avoit été envoyé pour tuer le roi, et que l'on avoit choisi l'église pour cet attentat, parce qu'il étoit trop bien gardé partout ailleurs. Ce qui montre que les rois n'avoient point de gardes dans les églises. Les complices furent punis de mort; mais parce que l'assassin avoit été pris dans l'église, le roi lui donna la vie.

LI. Synode d'Auxerre.

Aunacaire, évêque d'Auxerre, tint un synode particulier dans son diocèse, dont les canons semblent n'être que l'exécution de ce concile de Mâcon, où il avoit assisté, tant ils y sont conformes. Il y en a quarante-cinq, dont voici les plus remarquables. On défend diverses superstitions, la plupart restes du paganisme, savoir : d'observer le premier jour de janvier, se déguisant en vaches ou en cerfs et se donnant des étrennes. On permet de donner, mais comme on feroit un autre jour. Il est défendu d'acquitter des vœux à des buissons, des arbres ou des fontaines, ni de faire des pieds de bois ou des figures entières d'hommes, pour mettre dans les chemins. Défendu de s'assembler dans les maisons particulières pour célébrer les veilles des fêtes. C'est dans l'église qu'il faut veiller et accomplir ses vœux, en donnant aux pauvres écrits sur la matricule ou catalogue de l'église (3). On défend en particulier les veilles en l'honneur de saint Martin; sans doute parce

(1) Greg. VI. c. 10, VIII, c. 12.
(2) C. 2, 5, Sup, liv. xxx, n. 19. V. Coint. an. 585. n. 15. c. 4, 5.
(3) C. 8, 9.

(1) C. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18.
(2) T. 5, Conc. p. 961.
(3) T. 5, Conc. p. 956. Can. 1, 3. V. Coint. an. 586. n. 8. c. 5, 4.

qu'elles tournoient en abus. Il n'est par permis de consulter des sorciers ou des devins, ni de s'arrêter aux augures ou au sort du bois ou du pain, ou aux prétendus sorts des saints. Il n'est pas permis de faire des danses dans l'église ou d'y faire chanter des filles, ni d'y préparer des festins. On ne doit donner aux morts ni l'eucharistie, ni le baiser de paix, ni envelopper leurs corps du voile de l'autel, ni enterrer dans le baptistaire, ou mettre un mort sur un autre, c'est-à-dire sur un corps qui n'est pas encore consumé (1).

Il est défendu d'atteler des bœufs le dimanche, ou de faire d'autres travaux; de ne baptiser qu'à Pâques, sinon ceux qui sont en péril de mort, ni de porter les enfants baptiser hors du diocèse. De boire ou manger à minuit la veille de Pâques, de Noël ou des grandes fêtes; il faut les solenniser jusqu'à deux heures du matin. Défense de mettre sur l'autel du vin miellé ou quelqu'autre breuvage que du vin mêlé d'eau; de dire deux messes par jour sur un même autel, principalement un prêtre après un évêque. On voit par là que le nombre des messes n'étoit pas encore grand. Les femmes ne doivent pas recevoir l'eucharistie dans la main nue, mais avoir chacune leur linge nommé dominical. Les prêtres doivent demander le chrême dès la mi-carême. Ils doivent tous venir au synode à la mi-mai, et tous les abbés le premier novembre. Tous les prêtres doivent envoyer savoir le premier jour de carême avant l'Épiphanie, afin de l'annoncer au peuple ce jour-là. Défense aux veuves des prêtres, des diacres ou des sousdiacres, de se remarier. La défense du concile de Mâcon s'étendoit à tous les clercs. Défense aux clercs de regarder tourmenter les criminels, d'assister à un jugement de mort, ni de se porter pour accusateurs; de chanter ou danser dans un festin. Défense aux abbés et aux moines d'être parrains (2). Les archiprêtres ont l'autorité de corriger les prêtres et même les laïques. A ce synode d'Auxerre assistèrent, avec l'évêque Aunacaire, sept abbés, trente-quatre prêtres et trois diacres qui souscrivirent pour des prêtres. Et l'évêque en fit confirmer les statuts par le roi Gontran (3).

Ce même évêque régla les processions qui se devoient faire tous les jours de chaque mois, par les différentes paroisses de son diocèse dont la ville d'Auxerre étoit comptée pour la première et devoit marcher le premier jour, Appoigny le second, et ainsi du reste. Il marqua aussi les églises d'Auxerre où se devoient terminer ces processions. Le premier jour de janvier à Saint-Germain, le premier jour de février à Saint-Amatre, le premier de mars à Saint-Marien, et ainsi des autres. Il régla ceux qui devoient célébrer les vigiles dans l'église cathédrale de Saint-Etienne chaque nuit de la semaine; par où l'on voit que diverses compagnies de clercs et de moines s'acquittoient de cette fonction tour à tour. Mais il n'y a rien de marqué pour le samedi.

LII. Mort de Prétextat.

La reine Frédégonde regardoit toujours l'évêque Prétextat comme son capital ennemi engagé dans les intérêts de la reine Brunehaut (1). Comme elle étoit à Rouen, elle eut avec lui quelques paroles d'aigreur, et elle le menaça de le renvoyer en exil; mais il lui répondit avec fermeté, lui reprochant ses crimes, et la menaçant du jugement de Dieu. Le dimanche suivant, il se rendit de bonne heure à l'église pour l'office, et après l'avoir commencé il s'assit sur une forme. Alors un esclave de Frédégonde s'approcha de lui, et ayant tiré un couteau de sa ceinture, l'en frappa sous l'aisselle. Prétextat fit un cri pour appeler le clergé à son secours, mais personne ne branla. Il étendit sur l'autel ses mains sanglantes, et après avoir fait sa prière, il fut porté dans sa chambre et mis sur son lit. Frédégonde vint aussitôt le voir, et dit : Nous n'avions pas besoin, saint évêque, nous, ni votre peuple, que cet accident vous arrivât; mais plût à Dieu qu'on découvrit le coupable! Et qui a fait ce coup, dit Prétextat, sinon la main qui a tué les rois et tant répandu de sang innocent? Frédégonde lui offrit ses médecins; mais il répondit : Dieu me veut retirer de ce monde : mais toi, cause de tant de maux, tu seras maudite, et Dieu vengera mon sang. Après qu'elle se fut retirée, il disposa de ses affaires et mourut.

Romacaire, évêque de Coutances, vint l'enterrer; les citoyens de Rouen et particulièrement les seigneurs françois furent sensiblement affligés de cette mort. Leudovalde de Bayeux, comme le premier évêque de la province, prenant soin de l'église de Rouen pendant la vacance du siége, écrivit à tous les évêques, et de leur avis, il fit fermer les églises de Rouen, afin que le peuple n'assistât point au service divin jusqu'à ce qu'on eût trouvé l'auteur de ce crime. Il fit prendre quelques hommes, qui déclarèrent dans les tourments que Frédégonde l'avoit fait faire. Le roi Gontran l'ayant appris, envoya trois évêques, Artémius de Sens, Véran de Cavaillon et Agrécius de Troyes, pour informer de ce crime, avec ceux qui gouvernoient le jeune Clotaire. Mais les seigneurs dirent aux envoyés de Gontran : Ces actions nous déplaisent infiniment, et nous voulons absolument en faire justice; toutefois si quelqu'un se trouve coupable parmi nous, nous ne pouvons permettre qu'on le mène devant votre roi, puisque nous le pouvons punir par l'autorité du nôtre. Sachez donc, reprirent les évêques, que si on ne montre l'auteur de ce crime, notre roi viendra avec une armée mettre tout ce pays à feu et à sang. Ils se retirèrent sans avoir d'autre réponse, protestant qu'ils ne souffriroient jamais que Mélanius, qui avoit été mis à la place de Prétextat pendant son exil, fit aucune fonction d'évêque.

Cependant, comme le bruit couroit partout le pays que Frédégonde avait fait tuer Prétextat, elle, voulant se justifier, fit prendre l'esclave qui avoit fait le coup, le fit battre cruellement, comme lui ayant par malice attiré ce reproche, et le livra au neveu du défunt, qui l'ayant mis à la question, l'esclave déclara tout et dit : J'ai reçu cent sous d'or de la reine Frédégonde pour faire cette action; cinquante de l'évêque Mélanius et cinquante autres de l'archidiacre de Rouen, et de plus on m'a promis de me mettre en liberté avec ma femme. A ces mots, le neveu de Prétextat tira son épée et mit en pièces le criminel, soit par le droit des François, qui permettoit aux parents de tuer le meurtrier, soit comme un esclave coupable et abandonné par sa maîtresse. L'Eglise honore saint Prétextat comme martyr, le vingt-quatrième de février. A sa place, Frédégonde rétablit Mélanius dans le siége de Rouen (1).

LIII. Interdits ecclésiastiques.

Ce qui est dit dans cette histoire, que l'évêque de Bayeux fit fermer les églises de Rouen, est un exemple des interdits ecclésiastiques; et Grégoire de Tours en rapporte plusieurs autres. A Paris, quelques années auparavant, l'église de Saint-Denis ayant été profanée par des meurtres et du sang répandu, on cessa de faire l'office, et les coupables furent excommuniés, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait. A Aix, l'évêque Francon ayant été condamné injustement par le roi Sigebert, qui lui avoit ôté une terre de l'église, et lui avoit encore fait payer une amende de trois cents sous d'or, l'évêque ainsi maltraité, se prosterna en prières devant le sépulcre de saint Merre ou Mitrias, et dit : Grand saint, on n'allumera point ici de lumière et on n'y chantera point de psaumes, que vous n'ayez vengé vos serviteurs de vos ennemis et fait rendre à l'église les biens usurpés par violence. Après avoir ainsi parlé avec larmes, il jeta des épines sur le tombeau, et ayant fermé les portes, il en mit encore à l'entrée. Léon, évêque d'Agde, sous la domination des Goths en usa de même, pour attirer la vengeance divine sur le comte Gomachaire, arien, qui avoit usurpé une terre de l'église et menacé encore l'évêque de le maltraiter. Il vint à l'église de Saint-André, se prosterna en prières, célébra les vigiles et passa la nuit à psalmodier et à répandre des larmes. Le matin, il s'approcha des lampes qui pendoient à la voûte de l'église, et avec un bâton qu'il tenoit, il les cassa toutes, en disant : On n'allumera point ici de lumières jusqu'à ce que Dieu se venge de ses ennemis et rende les biens de sa maison (1).

Le roi Gontran faisoit la guerre à Lévigilde, roi des Visigoths, pour venger la princesse Ingonde, sa nièce, et son mari Herménigilde (2). Il envoya deux armées en Septimanie; mais elles ne firent que piller et brûler les propres terres des François, dépouillant les églises, tuant le peuple et les clercs mêmes, jusque sur les autels. Le roi en fut fort irrité contre les leschefs, qui, à leur tour, pour éviter sa colère, se réfugièrent à Saint-Symphorien d'Autun, et le roi venant à la fête de ce saint, ils se présentèrent, à la charge d'être jugés ensuite. Gontran, ayant assemblé quatre évêques et les anciens des laïques, commença à examiner ces capitaines, et leur dit : Comment pouvons-nous à présent obtenir la victoire en suivant si mal les exemples de nos pères? Ils bâtissoient des églises, respectoient les évêques, honoroient les martyrs et mettoient toute leur espérance en Dieu; nous pillons les vases sacrés et même les reliques, nous tuons les ministres de Dieu, c'est ce qui rend nos mains foibles et nos armes inutiles. Si c'est ma faute, que Dieu en fasse tomber la peine sur moi; si vous méprisez mes ordres, il faut que quelqu'une des premières têtes soit abattue, pour donner l'exemple à toute l'armée, et détourner de tout le pays la colère de Dieu. Les capitaines s'excusèrent sur l'indocilité de leurs troupes, et Gontran se contenta de la remontrance qu'il leur avoit faite.

LIV. Martyre de saint Herménigilde.

Lévigilde défendoit vigoureusement sa frontière, faisant de temps en temps des propositions de paix, qui furent sans effet (3). Mais il persécutoit toujours les catholiques, et fit enfin mourir Herménigilde, son fils aîné. Ce prince, étant en prison chargé de fers, commença à reconnoître la vanité des grandeurs de la terre, et à n'aspirer qu'au royaume céleste. Il couchoit sur un cilice et demandoit à Dieu par de ferventes prières la force qui lui étoit nécessaire. La fête de Pâques étant venue, le roi son père lui envoya la nuit un évêque arien, offrant de le recevoir en ses bonnes grâces, s'il prenoit la communion de la main de ce prélat, mais Herménigilde le repoussa avec indignation, lui reprochant son hérésie comme s'il eût été en pleine liberté. L'évêque retourna vers le roi qui, frémissant de colère, envoya des officiers pour tuer son fils. Ils entrèrent dans la prison, et l'un d'eux, nommé Sisbert, lui fendit la tête d'un coup de hache. Ainsi mourut le prince Herménigilde à Tarragone, la dix-septième année de Lévigilde, c'est-à-dire l'an cinq cent quatre-vingt-six, le samedi saint,

(1) C. 12, 14. 15.
(2) Conc. Matisc. II. c. 17. Synod. Antysc. c. 18, 11, 8, 10, 36, 42, 6, 7, 2, 22, 33, 34, 41, 40, 25.
(3) C. 20. 44. Hist. Episcop. Autis. c. 29.

(1) Greg. VIII, Hist. c. 31.

(1) C. 41. Martyr. R. 24 feb.

(1) Greg. V, Hist. c. 33. Id. de Glor. confess. c. 71. De Gl. Mart. I, c. 79.
(2) Greg. VIII, c. 22, 30.
(3) Greg. VII, Dial. c. 32.

treizième d'avril, jour auquel l'Eglise l'honore comme martyr (1).

Saint Léandre, étant de retour de son ambassade de Constantinople, fut envoyé en exil avec d'autres évêques catholiques, et y composa deux livres contre les ariens, et un de l'institution des vierges, qu'il adressa à sa sœur Florentine. C'est ce qu'on appela la règle de saint Léandre, Jean de Biclar eut part à cette persécution. Il étoit de la nation des Goths, né à Scalabe ou Sentaren en Lusitanie (2). Il alla en sa jeunesse à Constantinople et; après s'y être rendu savant dans les livres grecs et latins, il revint en Espagne au bout de dix-sept ans, dans le fort de la persécution. Le roi Lévigilde, voulant l'obliger à embrasser son hérésie, et le trouvant ferme à lui résister, le reléguа à Barcelone où, pendant dix ans, il souffrit beaucoup des artifices et de la violence des ariens. Il fonda ensuite un monastère, nommé Biclar, et y assembla une communauté à laquelle il donna une règle que nous n'avons plus, mais nous avons une chronique abrégée qu'il composa pourc ontinuer celle de Victor de Tunone, commençant à la première année de Justin le jeune, qui est l'an cinq cent soixante-six, et finissant à la huitième de Maurice, et la quatrième de Récarède, qui est l'an cinq cent quatre-vingt-neuf. L'abbé Jean fut depuis évêque de Gironne. Du même temps, vivoit Licinien, évêque de Carthagène, qui écrivit sur le baptême, et son ami Sévere, évêque de Malaga, qui écrivit contre Vincent, évêque apostat de Saragosse (3).

Les Suèves, qui habitoient en Galice, furent aussi persécutés par Lévigilde. Car, leur roi Eboric ayant été dépouillé et mis dans un monastère par Andeça, Lévigilde fit la guerre à celui-ci, le prit, le fit tonsurer et ordonner prêtre. Ainsi, étant maître de la Galice, il voulut que les Suèves depuis peu catholiques revinssent à l'arianisme, et en pervertit un très-grand nombre (4). Mais il ne survécut pas longtemps à son fils saint Herménigilde. Il se repentit de l'avoir fait mourir, et reconnut la vérité de la religion catholique; toutefois la crainte de sa nation l'empêcha de la professer publiquement. Etant tombé malade et se voyant a l'extrémité, il fit venir saint Léandre qu'il avoit tant persécuté, et lui recommanda son fils Récarède qu'il laissoit pour successeur, le priant de lui faire ce qu'il avoit fait à son frère par ses exhortations, c'est-à-dire de le rendre catholique. Quelques-uns disoient même que Lévigilde avoit passé sept jours dans les larmes à regretter les maux qu'il avoit faits contre Dieu, et qu'il étoit mort catholique. Quoi qu'il en soit (5), il mourut la dix-huitième année de son règne cinq cent quatre-vingt-sept de J.-C.

LV. Conversion des Visigoths.

Son fils Récarède lui succéda, et suivit l'exemple de saint Herménigilde (1). Car, s'étant fait instruire, et ayant reconnu la vérité de la religion catholique, il reçut le signe de la croix avec l'onction du saint-chrême, c'est-à-dire le sacrement de la confirmation. Le dixième mois de la première année de son règne, il parla avec tant de sagesse aux évêques ariens, qu'il les obligea à se faire catholiques par raison plutôt que par autorité. En un mot, il convertit toute la nation des Visigoths, ne souffrant qu'aucun hérétique servît dans ses armées ou dans les charges. Il ramena aussi les Suèves à la religion catholique. Ainsi le commencement de son règne fut la fin de l'hérésie en Espagne où elle avoit dominé depuis l'entrée des barbares, c'est-à-dire depuis le commencement du cinquième siècle, pendant environ cent quatre-vingts ans. Le roi Récarède envoya porter les nouvelles de sa conversion dans la province Narbonnoise qui étoit de son obéissance. Les hérétiques qui y demeuroient se convertirent à son exemple; mais Athaloc, évêque arien, en mourut de regret (2).

La conversion de Récarède causa toutefois quelques mouvements qu'il fut obligé de réprimer (3). Dès la seconde année de son règne un évêque arien, nommé Sunna, avec Seggon et quelques autres voulurent se révolter, mais ils furent découverts; on envoya Sunna en exil, en on bannit aussi Seggon en Galice, après lui avoir coupé les mains. La troisième année, on découvrit une autre conjuration de l'évêque Uldila et de la reine Gosvinte, belle-mère de Récarède. Elle avoit feint de se joindre à ses intérêts, et même d'être catholique aussi bien qu'Uldila; mais on reconnut qu'ils faisoient semblant de prendre la communion et la jetoient. Uldila fut envoyé en exil, et Gosvinte, toujours ennemie des catholiques, mourut dans le même temps.

LVI. Troisième concile de Tolède.

Pour affermir la conversion des Goths, le roi Récarède assembla à Tolède un concile de tous les pays de son obéissance, où se trouvèrent soixante-douze évêques, savoir: cinq métropolitains: Euphémius de Tolede, pour la Carpétiane, saint Léandre de Séville, pour la Bétique; Migétius de Narbonne, pour la Gaule; Pantad de Bragne, pour la Galice (4). Il y avoit soixante-quatre évêques présents, et les députés des autres. Quand ils furent tous à Tolede, le roi les exhorta à se préparer au concile par

(1) Jo. Bicl. an. 585. Martyr. R. 13 apr.
(2) Isid. Illustr. c. 28. Cod. reg. t. 3. p. 131. Isid. c. 13.
(3) C. 29, 30.
(4) Jo. Bicl. an. Lev. 16, 17. Conc. Tol. III, p. 999. S. Greg. IV, Dial. c. 31.
(5) Greg. Tur. VIII, c. ult. Jo. Bicl.

(1) S. Greg. ibid. Greg. Tur. IX, c. 15.
(2) Jo. Bicl.
(3) Jo. Bicl.
(4) To. 5, Conc. p. 589.

les jeûnes, les veilles et les prières. On ordonna donc un jeûne de trois jours, après lesquels le concila s'assembla le sixième jour de mai, la quatrième année du règne de Récarède, ère six cent vingt-sept, c'est-à-dire l'an cinq cent quatre-vingt-neuf. Le roi y étoit présent, et d'abord il fit lire sa profession de foi touchant le mystère de la trinité, où il déclare qu'il veut ramener tous ses sujets à la même créance. Vous avez ici, dit-il, l'illustre nation des Goths, qui, bien qu'elle ait été jusqu'à présent séparée de l'Eglise universelle par la malice de ses docteurs, y revient maintenant avec moi de tout son cœur. Vous avez aussi la nation très-nombreuse des Suèves, qui ayant été entraînée par d'autres dans l'hérésie, a été ramenée à la vérité par nos soins. J'offre ces peuples par vos mains, comme un sacrifice agréable à Dieu; c'est à vous à les instruire dans la doctrine catholique. Ensuite il reprend sa confession de foi, déclarant qu'il anathématise Arius, sa doctrine et ses complices, qu'il reçoit le concile de Nicée, le concile de Constantinople contre Macédonius, le premier concile d'Ephèse contre Nestorius, et le concile de Chalcédoine contre Eutychès et Dioscore, et en général tous les conciles orthodoxes qui s'accordent avec ces quatre. Recevez, dit-il, cette déclaration de nous et de notre nation, écrite et confirmée de nos souscriptions, et la gardez avec les monuments canoniques, pour être à l'avenir un témoignage devant Dieu et devant les hommes contre celui qui voudra s'en dédire.

Ensuite étoient insérées les définitions des quatre conciles généraux, puis les souscriptions du roi Récarede, et de la reine Baddo, son épouse, sur lesquelles le concile fit plusieurs acclamations de joie, rendant gloire à Dieu pour cette heureuse réunion, et souhaitant au roi la gloire présente et la couronne éternelle (1). Puis, par ordre du concile, un évêque catholique dit aux évêques et aux autres nouveaux convertis: Nous sommes obligés par notre devoir et par l'avertissement du roi de vous demander ce que vous condamnez dans l'hérésie, et ce que vous croyez dans l'Eglise catholique, afin qu'il paroisse que vous êtes véritablement ses membres, en condamnant l'hérésie arienne avec tous ses dogmes, ses offices, sa communion, ses livres. Alors les évêques convertis, avec leurs clercs et les principaux de la nation des Goths, répondirent tout d'une voix: Quoique nous ayons déjà fait ce que vous désirez dans le temps de notre conversion, nous sommes prêts de le faire encore et de confesser tout ce que vous nous avez montré être le meilleur.

Ensuite on prononça vingt-trois articles avec anathème contre les principales erreurs des ariens en particulier. On y recevoit entre autres la foi des quatres conciles; on y rejetoit le libelle composé la douzième année du roi Lévigilde, c'est-à-dire le décret du conciliabule de Tolède; on rejetoit nommément le concile de Rimini, le grand fort des ariens. Ensuite les nouveaux convertis souscrivirent. Premièrement huit évêques, dont les noms barbares montrent assez qu'ils étoient goths; puis les prêtres et les diacres, puis les seigneurs (1). Après quoi le roi proposa de régler la discipline et on fit vingt-trois canons pour réparer les brèches que l'hérésie avoit faites en fomentant tous les désordres.

On ordonne d'abord en général l'observation de tous les anciens canons et des épîtres synodales des papes. Sans préjudice de ces saintes lois, qui ordonnent deux conciles tous les ans (2), et attendu la longueur du chemin et la pauvreté des églises d'Espagne, on ordonne que les évêques s'assembleront une fois l'année au lieu choisi par le métropolitain, et que les juges des lieux et les intendants des domaines du roi, se trouveront au concile le premier jour de novembre, pour apprendre la manière dont ils devoient gouverner les peuples, de la bouche des évêques qui leur sont donnés pour inspecteurs. Avant que le concile se sépare, on marquera le lieu du suivant, afin que le métropolitain ne soit pas obligé d'envoyer des lettres de convocation.

Pour fortifier la foi des peuples, on leur fera chanter à la messe le symbole du concile de Constantinople, à l'imitation des églises orientales (3). Les évêques, les prêtres et les diacres ariens vivoient martialement avec leurs femmes. Le concile le défend à ceux qui sont convertis, leur ordonnant de se separer de chambre et même de maison s'il se peut. On fera toujours lecture de l'écriture sainte à la table des évêques. Les clercs ne poursuivront point leurs confrères devant les juges séculiers sous peine de perte de la cause et d'excommunication. Les eglises nouvellement converties de l'arianisme appartiendront avec leurs biens à l'évêque diocésain. Défense aux évêques d'aliéner les biens de leurs églises; toutefois si un évêque veut destiner une église de son diocèse pour y établir un monastère, il le peut, du consentement du concile (4). L'évêque aura la disposition de tous les biens de l'église, sans que les fondateurs puissent la lui ôter. Mais il n'est point permis à l'évêque de charger les prêtres et les diacres de corvées ou d'impositions nouvelles au-delà des anciens droits des évêques sur les paroisses.

Les affranchis de l'évêque, ou ceux qui sont recommandés à l'église, seront sous la protection des évêques. Les clercs qui auront été tirés des familles fiscales demeureront attachés à leur église, en payant leur capitation, sans que personne puisse les revendiquer, sous prétexte de donation du prince. Si un serf fiscalin a fondé et doté une église, l'évêque en procurera

(1) P. 1002, C. 1003.

(1) Can. 11, 16. Sup. n. 40, c. 17. p. 1008.
(2) C. 1, 18.
(3) C. 2, 9.
(4) C. 7, 13, 9, 3, 4, 19, 20.

la confirmation du prince. Défense aux juges et aux intendants d'imposer des corvées aux serfs des églises, des évêques et des clercs. Défense de contraindre les veuves ou les filles à se marier (1).

Touchant les pénitents, le concile parle ainsi (2) : Nous avons appris qu'en quelques églises les pécheurs font pénitence, non selon les canons, mais d'une manière très-honteuse; en sorte qu'ils demandent au prêtre de les réconcilier toutes les fois qu'il leur plaît de pécher. Pour réprimer une entreprise si exécrable, le concile ordonne que celui qui se repent de son péché soit premièrement suspendu de la communion et vienne souvent recevoir l'imposition des mains avec les autres pénitents. Après avoir accompli le temps de la satisfaction, il sera rétabli à la communion, suivant que l'évêque jugera à propos. Mais ceux qui retombent dans leurs péchés pendant le temps de la pénitence, ou après la réconciliation, seront condamnés suivant la sévérité des anciens canons, c'est-à-dire qu'ils ne seront plus reçus à la pénitence. Pour prévenir les rechutes, l'évêque ou le prêtre, avant que d'accorder la pénitence, commencera par couper les cheveux à celui qui la demande, si c'est un homme, ou lui faire changer d'habit si c'est une femme (3).

Aux enterrements des chrétiens, on se contentera de chanter des psaumes, pour marquer l'espérance de la résurrection, sans chanter des cantiques funèbres ou se frapper la poitrine ; c'est que ces marques de deuil sentoient le paganisme. On retranchera des solennités des saints les danses et les chansons impures : il faut se souvenir que c'est en Espagne. Il est ordonné d'abolir par toute l'Espagne et la Gaule tous les restes de l'idolâtrie, joignant l'autorité temporelle avec la spirituelle. On défend surtout très-expressément aux pères de faire mourir les enfants qui sont le fruit de leur débauche, et dont ils se trouvent surchargés, qui étoit un reste des mœurs païennes (4). Défense aux juifs d'exercer des charges publiques, d'avoir des esclaves chrétiens, ou d'épouser des chrétiennes, et s'ils en ont des enfants on les fera baptiser. En ce concile de Tolède, que l'on compte pour le troisième, saint Léandre fit un sermon sur l'heureux changement de l'église d'Espagne, qui se trouvoit libre après une si longue persécution et voyoit tous ses enfants réunis (5). Le roi Récarède fit une ordonnance pour la confirmation des décrets de ce concile, sous peine d'excommunication pour les clercs; pour les laïques, de confiscation de biens ou même d'exil, suivant la qualité des personnes.

LVII. Concile de Narbonne.

En exécution du concile de Tolède, les évêques de la partie des Gaules qui obéissoient aux Goths s'assemblèrent à Narbonne le premier jour de novembre, la même année cinq cent quatre vingt-neuf, quatrième de Récarède (1). Ils étoient huit en tout, savoir: Migèce, évêque de Narbonne, métropolitain ; Sédatus de Béziers, Bénénatus d'Elne, Boèce de Maguelone, Pélage de Nîmes, Tigrine d'Agde, Serge de Carcassonne, Agrippin de Lodève. Ils avoient assisté tous au concile de Tolède en personne ou par leurs députés. En ce concile de Narbonne, ils firent quinze canons dont voici les dispositions les plus remarquables.

On chantera *Gloria* à la fin de chaque psaume et à chaque division des grands psaumes (2). Sans doute on regardoit cette prière comme une profession de foi abrégée contre les ariens. Tout homme libre, Goth, Romain, Syrien, Grec ou Juif, s'abstiendra de tout travail le dimanche, sous peine à l'homme libre de payer six sous d'or; à l'esclave d'avoir cent coups de fouet. On voit ici les nations qui se trouvoient dans cette partie des Gaules. Les Goths sont nommés les premiers comme maîtres, les Romains sont les anciens habitants, les Syriens et les Grecs les étrangers qui venoient y trafiquer. Les peines temporelles marquées dans ce canon et dans quelques autres montrent que les juges séculiers assistoient au concile, comme il avoit été ordonné par le dix-huitième canon du concile de Tolède (3).

Aucun prêtre ni diacre ne sortira du sanctuaire pendant qu'on célèbre la messe; et avant qu'elle soit achevée aucun diacre, sous-diacre ou lecteur, ne se dépouillera de l'aube. On voit ici l'usage de l'aube pour tous les clercs mais pendant le service seulement. Les sous-diacres, les portiers et les autres clers rendront fidèlement leur service et tireront la portière à leurs anciens. J'appelle ainsi les rideaux qui étoient aux portes des églises. La peine est, pour les sous-diacres, privation de leurs gages, et pour les autres le fouet. Les clercs obéiront à leurs évêques en se rendant aux lieux où ils les ont destinés pour servir. Il y a plusieurs canons en ce concile pour réprimer la désobéissance des clercs et leur peu de soumission. Il est défendu d'ordonner un prêtre ou un diacre qui ne sache pas lire. Défense aux clercs de porter des habits de pourpre ou de s'arrêter à causer dans les places publiques. Les abbés des monastères où les clercs sont mis pour être corrigés les doivent faire vivre en pénitence. Défense à qui que ce soit de consulter les devins ou sorciers : ceux qui se disent tels seront fustigés et vendus, et le prix donné aux pauvres. Défense de fêter le jeudi comme consacré à Jupiter (4).

(1) C. 6, 8, 13, 21, 10.
(2) C. 11.
(3) C. 12. 22.
(4) C. 23, 16, 17. Sup. l. 111, n. 40. 14.
(5) P. 1018. p. 1015.

(1) Tom. 5, Conc. p. 1028.
(2) Can. 2, n. 4.
(3) C. 9, 14.
(4) C. 12, 13, 10, 5, 7, 11. 1, 3, 6, 14, 15.

LVIII. Grégoire d'Antioche justifié.

Au mois de juin de la même année cinq cent quatre-vingt-neuf, il y eut un concile à Constantinople à l'occasion de Grégoire, patriarche d'Antioche. Astérius, comte d'Orient, étant entré en différend avec lui, avoit attiré à son parti les premiers de la ville et le petit peuple, en sorte que l'on disoit des injures à l'évêque par les rues et jusque sur les théâtres (1). Le comte Jean, successeur d'Astérius, fut chargé par l'empereur d'examiner ce différend, mais il augmenta le désordre en affichant publiquement que si quelqu'un vouloit accuser l'évêque il recevroit sa plainte. Il reçut en effet des libelles qui chargeoient l'évêque d'avoir commis adultère avec sa propre sœur et d'avoir souvent troublé la tranquillité de la ville. Grégoire offrit de se défendre devant le comte d'Orient sur ce dernier chef; sur les autres il appela à l'empereur et au concile. Il alla donc à Constantinople, menant avec lui pour lui servir de conseil Evagre, scholastique, c'est-à-dire avocat, qui raconte ce fait dans son histoire ecclésiastique. Tous les patriarches assistèrent à ce jugement en personne ou par leurs députés, le sénat y assista aussi et plusieurs métropolitains; et la cause ayant été examinée après plusieurs séances, Grégoire fut renvoyé absous, et l'accusateur fouetté par la ville et banni. On peut remarquer ici que Grégoire, étant accusé d'inceste par un laïque appelle à l'empereur et au concile, qu'il est jugé par le sénat avec les évêques, et que le sénat est nommé après les patriarches, mais avant les métropolitains (2).

Quatre mois après ce voyage de l'évêque Grégoire, le dernier jour d'hyperbérétée, l'an six cent trente-sept d'Antioche (3), c'est-à-dire le trente et unième d'octobre cinq cent quatre-vingt-six, il arriva encore un tremblement de terre à Antioche où il périt environ soixante mille personnes et entr'autres le comte Astérius; mais l'évêque Grégoire s'en sauva. Peu de temps après, l'empereur le chargea de ramener à son devoir l'armée d'orient qui s'étoit révoltée. On savoit le crédit qu'il avoit sur elle, parce qu'il avoit donné de l'argent aux uns, aux autres des habits et des vivres, lorsqu'ils passoient chez lui étant nouvellement enrôlés. Il assembla donc les principaux de l'armée à Litarbe, à trois cents stades ou quinze lieues d'Antioche; et, quoiqu'il fût incommodé, il leur parla de son lit si fortement, accompagnant son discours de beaucoup de larmes, qu'il les changea en un moment (4). Ils demandèrent à sortir pour délibérer ensemble, puis ils vinrent lui dire qu'ils se remettoient entre ses mains. Il leur proposa de demander Philippique pour général, suivant l'intention de l'empereur; mais ils dirent que toute l'armée étoit engagée par de grands serments à ne le pas recevoir. Grégoire leur dit sans hésiter: Je suis évêque par la miséricorde de Dieu, j'ai le pouvoir de lier et de délier sur la terre et au ciel; et il leur cita les paroles de Jésus-Christ, voulant dire qu'il pouvoit les absoudre de leur serment. Les soldats y consentirent, il fit des prières pour les réconcilier à Dieu, puis il leur donna le corps de notre seigneur; et ayant fait étendre sur l'herbe des nattes où ils s'assirent il les traita tous à souper, quoiqu'ils fussent au nombre de deux mille. C'étoit le lundi de la semaine sainte, et il s'en retourna le lendemain. Il fit aussitôt venir Philippique qui étoit à Tarse ; quand il fut arrivé à Antioche les soldats se mirent à genoux devant lui, prenant pour intercesseurs ceux qui venoient de recevoir le baptême. Ils marchèrent ensuite sous sa conduite contre les Perses, et l'empereur Maurice voulut que l'évêque Grégoire allât à l'armée.

Le concile de Constantinople où Grégoire d'Antioche fut justifié servit de prétexte au patriarche Jean le jeûneur pour prendre le titre d'évêque universel. Mais sitôt que le pape Pélage l'eut appris, il envoya des lettres par lesquelles de l'autorité de saint Pierre, il cassa les actes de ce concile et défendit au diacre, qui étoit son nonce auprès de l'empereur, d'assister à la messe avec Jean. C'étoit Laurent, archidiacre de l'église romaine, depuis déposé par saint Grégoire à qui il avoit succédé en la nonciature de Constantinople (1).

LIX. Lettre du pape Pélage aux évêques d'Istrie.

Les évêques d'Istrie demeuroient toujours dans le schisme pour la défense des trois chapitres; et leur chef étoit Elie, patriarche d'Aquilée, résidant à Grade. Le pape Pélage fut longtemps sans leur écrire, à cause des hostilités des Lombards; mais, l'exarque Smaragde ayant fait la paix, le pape écrivit à ces évêques une première lettre pour les exhorter à se réunir à l'Église. Saint Pierre, dit-il (2), a reçu le commandement de confirmer ses frères, et il lui a été promis que sa foi ne manqueroit point; mais pour lever les mauvaises impressions que l'on pourroit vous avoir données de la nôtre, sachez que c'est celle du concile de Nicée, du concile de Constantinople sous Théodose, du premier concile d'Éphèse auquel a présidé notre prédécesseur Célestin et Cyrille d'Alexandrie, celle du concile de Chalcédoine où le pape Léon de sainte mémoire a présidé par ses légats; et que nous recevons en tout sa lettre à Flavien.

Cette lettre du pape Pélage fut envoyée par Rédemptus, évêque, et Quodvultdéus, abbé du monastère de Saint-Pierre de Rome. Les évê-

(1) Evagr. VII. c. 7. Vales. hic.
(2) Vales. in Evagr.
(3) Evagr. VI, c. 8. V.
(4) Evagr. VI, c. 11, c. 12, 13.

(1) Greg. IV. Epist. 36, 38. Lib. II, Epist. Greg. init.
(2) Epist. 5, tom. 5. Conc. p. 940. Luc. XXII, 31.

ques d'Istrie répondirent par un écrit où ils n'entroient dans aucun examen, soutenant que la question étoit décidée, et leurs députés ne voulurent recevoir aucun éclaircissement. Sur quoi le pape Pélage leur écrivit une seconde lettre où il se plaint de ce procédé; et, répondant à l'autorité de saint Léon dont ils vouloient se prévaloir, il montre qu'il n'a approuvé le concile de Chalcédoine que quant à la définition de foi. Il leur fait voir ensuite par saint Augustin et saint Cyprien les marques de la vraie Eglise à laquelle on doit demeurer uni (1). Enfin, dit-il, si vous n'êtes pas encore persuadés, envoyez-nous des personnes instruites à qui nous puissions faire entendre nos raisons, comme nous l'avons fait demander à l'exarque Smaragde. Ou si vous craignez d'envoyer ici à cause de l'éloignement et des circonstances du temps, que les évêques s'assemblent à Ravenne et nous y enverrons nos légats qui vous donneront entière satisfaction.

Cette seconde lettre n'eut pas plus d'effet que la première, et les évêques d'Istrie répondirent encore que la chose étoit décidée, voulant obliger le pape à venir à leur sentiment. Pour ne rien omettre de ce que la charité pouvoit désirer, il leur écrivit une troisième lettre beaucoup plus ample, où il répond à toutes leurs objections et traite à fond la question des trois chapitres. Saint Léon, disoient les évêques d'Istrie, déclare qu'il n'ose mettre en question ce qui a été défini au concile de Chalcédoine (2). Il est vrai, répond le pape Pelage; mais il parle seulement de la définition de foi et non des causes particulières qui y furent examinées. Les évêques d'Istrie disoient: Nous avons appris du saint-siége et des archives de l'église romaine à ne point recevoir ce qui s'est fait sous Justinien. Car, dès le commencement, le pape Vigile et les premiers évêques des provinces latines résistèrent fortement à la condamnation des trois chapitres. Pélage répond: Ces Latins, n'entendant pas le grec, ont connu tard les erreurs dont il étoit question, mais plus ils ont eu de fermeté à résister jusqu'à ce qu'ils connussent la vérité, plus vous devez avoir de facilité à les croire quand ils se sont rendus. Vous auriez raison de mépriser leur acquiescement s'ils l'avoient donné précipitamment avant que d'être bien éclaircis; mais après avoir tant souffert et combattu jusqu'à se faire maltraiter, vous pouvez croire qu'ils n'auroient pas cédé tout d'un coup s'ils n'avoient reconnu la vérité. Il n'est pas blâmable de changer d'avis, mais de le faire par inconstance; quand on cherche constamment la vérité, sitôt qu'on cesse de l'ignorer, on doit changer de langage.

Pélage prouve ensuite que l'on peut condamner les morts par l'autorité de saint Augustin, lorsqu'il parle de Cécilien, et par l'exemple du concile d'Ephèse, qui a condamné le symbole de Théodore de Mopsueste. Puis il rapporte quelques passages du même Théodore pour montrer ses erreurs (1). Il ajoute la requête des évêques d'Arménie à Proclus contre lui, les lettres de Jean d'Antioche, de saint Cyrille, de Rabbula, le témoignage du prêtre Hésychius de Jérusalem dans son histoire, la loi de Théodose le jeune. Il vient ensuite à la lettre d'Ibas, et montre qu'on ne peut la soutenir sans condamner le concile d'Ephèse. Or, comme le concile de Chalcédoine a approuvé celui d'Ephèse, il se seroit contredit en approuvant cette lettre. Vous devez donc connoître, ajoute Pélage, où finit le concile de Chalcédoine. Nous savons tous que dans un concile on ne fait jamais de canons qu'après les définitions de foi. Prenez garde que la confession de foi est achevée dans la sixième action du concile de Chalcédoine, puisque dans la septième on dresse les canons, et dans les actions suivantes on ne traite que des affaires particulières (2). Et comme vos députés le révoquoient en doute, nous le leur avons fait voir en plusieurs exemplaires. Encore si on l'examine attentivement, on trouvera que les canons n'appartiennent pas à la septième action, comme l'on croit, mais à la sixième; car on n'y a mis ni la date du jour ou de l'année, ni les noms des présents: ce qui montre que c'est la suite de la même action. On voit que la cause de la foi étoit finie dans la sixième action, par la souscription des évêques, et par la prière qu'ils font à l'empereur de les renvoyer. Dans ce qu'ils règlent ensuite sur les affaires particulières, il n'y a point de souscription. La plupart des exemplaires grecs du concile ne contiennent que six actions avec les canons; et dans les lettres circulaires à l'empereur Léon, Alipius de Césarée en Cappadoce dit (3): Je vous déclare que je n'ai point lu ce qui a été fait à Chalcédoine touchant les affaires particulières; car Thalassius, mon prédécesseur, qui assista au concile, ne nous en rapporta que la définition de foi.

Passant au troisième chapitre, le pape Pélage dit: Nous ne condamnons pas tous les écrits de Théodoret, mais seulement ceux où il combat les douze articles de saint Cyrille: nous recevons sa personne, et quant à ses autres écrits, non-seulement nous les recevons, nous nous en servons même contre nos adversaires. Mais, disoient les députés d'Istrie, Jean d'Antioche a loué Théodore de Mopsueste. Pelage répond: Quelquefois les méchants ont été loués par les bons. Qu'y a-t-il de pire qu'Origène entre les hérésiarques, et de plus célèbre qu'Eusèbe entre les historiens? Et qui ne sait combien il loue Origène? Cet éloge d'Eusèbe de Césarée est remarquable en la bouche du pape Pélage, ou plutôt de saint Grégoire. Car ce fut lui qui écrivit cette lettre au nom du pape, et apparemment les deux précédentes. Elles furent toutes

(1) Epist. 6, p. 944. p. 948, B.
(2) T. 5, Conc. p. 615. c. 5.

(1) C. 7, 10, 11, 12, 13. liv. xxxvii, n. 25, n. 51.
(2) C. 14, 16, 17. Sup,
(3) Sup. liv. xxix, n. 12

trois sans effet, et le patriarche Elie mourut peu de temps après, ayant tenu le siége d'Aquilée quinze ans. Son successeur fut Sévère, que l'exarque Smaragde chassa de son siége (1). Car, étant venu à Grade, il le tira de l'église et l'emmena honteusement à Ravenne avec trois autres évêques d'Istrie, Jean, un autre Sévère et Vindémius, et un vieillard, nommé Antoine, défenseur de l'Eglise. Il les menaça de l'exil, et leur fit tant de peur qu'il les obligea à entrer dans la communion de Jean, évêque de Ravenne, qui condamnoit alors les trois chapitres, après avoir été séparé de l'église romaine pour ce sujet. Au bout d'un an, Sévère et les autres retournèrent de Ravenne à Grade; mais le peuple et le reste des évêques schismatiques, les regardant comme des apostats, ne les voulurent point recevoir.

(1) C. 20. Paul. diac. Hist. Longob. Lib. III c. 20, c. 27.

LX. Mort du pape Pélage.

Le pape Pélage mourut peu de temps après d'une maladie contagieuse, qui commença à Rome au milieu du mois de janvier cinq cent quatre-vingt-dix. Il mourut le huitième de février, après avoir tenu le saint-siége douze ans et près de trois mois (1). Il fit de sa maison un hôpital pour de pauvres vieillards: il rétablit le cimetière de Saint-Hermès, martyr, et rebâtit entièrement l'église de Saint-Laurent, dont il orna le sépulcre de tables d'argent, et revêtit de même celui de saint Pierre. Il fit deux ordinations au mois de décembre, et ordonna quatre-vingt-deux prêtres, huit diacres et quarante-huit évêques en divers lieux et en divers temps: ce qu'il faut toujours entendre ainsi. Car les papes n'ordonnoient des clercs que pour l'église romaine, mais ils donnoient des évêques à la plupart des églises d'Italie.

(1) Greg. Tur. lib. X, vit. Lib. Pontif.

DISCOURS

SUR L'HISTOIRE

DES SIX PREMIERS SIÈCLES.

DE L'ÉGLISE.

I. Etablissement divin du christianisme.

Le lecteur est maintenant en état de juger si j'ai tenu parole et si j'ai montré, comme j'avois promis dans la préface, que la religion chrétienne est purement l'ouvrage de Dieu. On a vu qu'elle s'est établie en peu de temps par tout l'empire romain et même au-delà, non-seulement sans aucun secours humain, mais malgré toute la résistance des hommes. Dès le temps de saint Irénée et de Tertullien, c'est-à-dire dès la fin du second siècle, tout étoit plein de chrétiens, non-seulement de particuliers, mais d'églises nombreuses, conduites par des pasteurs et unies par une correspondance mutuelle (1). D'où étoient-elles venues? n'étoient-ce pas ces mêmes peuples depuis tant de siècles plongés dans l'idolâtrie et la débauche? qui les avoit ainsi changés tout-à-coup? qui leur avoit fait mépriser les coutumes de leurs pères, quitter des religions qui favorisoient toutes leurs passions, et embrasser une vie si sérieuse et si pénible? Il falloit qu'ils eussent vu d'étranges merveilles et qu'ils eussent été terriblement frappés des miracles et des vertus de ceux qui annonçoient cette nouvelle religion.

Mais encore, que leur promettoit cette religion? Rien de présent ni de sensible, une vie future, des biens invisibles, et en ce monde des persécutions et des périls continuels. Vous avez vu comme les chrétiens ont été traités pendant trois siècles entiers. Je ne me suis pas contenté de dire en général qu'il y eut un grand nombre de martyrs, ni de rapporter leurs noms et les principales circonstances de leur martyre. Je vous les ai mis devant les yeux, je vous ai rapporté les actes, c'est-à-dire les procès-verbaux de question et d'exécution à mort. J'ai bien voulu m'exposer à ennuyer quelque lecteur délicat, pour ne rien perdre de la force de la preuve et de l'impression que doit faire un si grand objet. Ces exemples étoient nouveaux. Les Grecs et les Romains savoient mourir pour leur patrie, mais non pas pour leur religion et pour le seul intérêt de la vérité. Il est vrai qu'il y avoit eu quelque peu de martyrs chez les juifs, aussi avoient-ils la vraie religion; l'Eglise les honore comme siens.

(1) Iren. lib. 1, c. 3. Hist. lib. v, n. 8. Tertul. Apol. c. 27. v. Mœurs Chr. n. 4.

II. Martyrs.

Toutefois, ce qui étoit si commun chez les chrétiens étoit regardé par les philosophes, et avec raison, comme le comble de la vertu. Le juste parfait, dit Platon (1), est celui qui ne cherche pas à paroître bon, mais à l'être: autrement il seroit honoré et récompensé, et on pourroit douter s'il aimeroit la justice pour elle-même, ou pour l'utilité qui en reviendroit. Il faut le dépouiller de tout, hors de sa justice: il doit n'en avoir pas même la réputation, passer pour injuste et pour méchant, et comme tel être fouetté, tourmenté, crucifié, conservant toujours sa justice jusqu'à la mort. Ce philosophe ne semble-t-il pas avoir prévu Jésus-Christ et les martyrs, ses imitateurs? Etant les plus justes et les plus saints d'entre les hommes, ils ont passé pour des impies et des abominables; ils ont été traités comme tels et ont poussé le témoignage de la vérité jusqu'à

(1) De Repub. lib. 2.

la mort et aux plus cruels tourments; et ce n'a pas été un petit nombre de philosophes, mais une multitude innombrable de tout âge, de tout sexe et de toutes conditions.

Encore, si les chrétiens n'eussent été attaqués que par la fureur des peuples et l'autorité des magistrats, on pourroit penser qu'ils se seroient roidis contre la force destituée de raison. Mais on employoit tout contre eux en même temps, la violence, les calomnies, les railleries, les raisonnements; et leurs ennemis avoient bien plus de liberté de les attaquer qu'ils n'en avoient de se défendre. Ils écrivirent toutefois quelques apologies; je les ai rapportées: vous avez vu si elles étoient solides et convaincantes; mais elles eurent peu d'effet, tant les hommes sont peu touchés de la raison (1). On ne se détrompa que par une longue expérience. A force de bien faire, les chrétiens dissipèrent les calomnies dont on les avoit noircis; à force de souffrir, ils montrèrent l'inutilité des persécutions. Enfin, au bout de trois cents ans, la vérité prit le dessus et les empereurs se déclarèrent eux-mêmes protecteurs du christianisme.

On vit alors la différence de la véritable religion d'avec les fausses. L'idolâtrie tomba d'elle-même sitôt qu'elle ne fut plus appuyée par la puissance publique. Pour le montrer sensiblement, Dieu permit, cinquante ans après, l'apostasie de l'empereur Julien qui, avec toute la puissance de l'empire et tout le secours de la philosophie et de la magie, ne put rétablir le paganisme. Il s'en plaint lui-même en plusieurs endroits de ses écrits, et particulièrement contre le peuple d'Antioche. La réforme chimérique qu'il vouloit introduire chez les païens lui faisoit rendre, malgré lui, un témoignage glorieux à la sainteté du christianisme qu'il s'efforçoit d'imiter; et sa persécution, toute singulière et artificieuse qu'elle étoit, ne servit qu'à affermir davantage la vérité (2). Son règne fut le dernier soupir de l'idolâtrie, et Rome n'a plus eu depuis que des princes chrétiens.

III. Moines.

Après les martyrs, vient un spectacle aussi merveilleux; les solitaires. Je comprends sous ce nom ceux que l'on nommoit ascètes dans les premiers temps, les moines et les anachorètes. On peut les appeler les martyrs de la pénitence, dont les souffrances sont d'autant plus merveilleuses, qu'elles étoient plus volontaires et plus longues, et, qu'au lieu d'un supplice de quelques heures, ils ont porté leurs croix fidèlement pendant des cinquante ou soixante ans. Je m'y suis étendu peut-être trop au gré des savants et des curieux qui n'estiment pas assez l'oraison et les pratiques de piété. Mais je crois que la vie des saints est une grande partie de l'histoire ecclésiastique; je regarde ces saints solitaires comme des modèles de la perfection chrétienne. C'étoient les vrais philosophes, comme l'antiquité les nomme souvent. Ils se séparoient du monde pour méditer les choses célestes, non pas comme ces Egyptiens que décrit Porphyre, qui, sous un si grand nom, n'entendoient que la géométrie ou l'astronomie, ni comme les philosophes grecs, pour rechercher les secrets de la nature, pour raisonner sur la morale, ou disputer du souverain bien et de la distinction des vertus (1).

Les moines renonçoient au mariage et à la société des hommes pour se délivrer de l'embarras des affaires et des tentations inévitables dans le commerce du monde, pour prier, c'est-à-dire contempler la grandeur de Dieu, méditer ses bienfaits, les préceptes de sa sainte loi et purifier leur cœur. Toute leur étude étoit la morale, c'est-à-dire la pratique des vertus, sans disputer, sans presque parler, sans mépriser personne. Ils écoutoient avec docilité les instructions de leurs anciens: plusieurs ne savoient pas même lire et méditoient l'Ecriture sur les lectures qu'ils avoient ouïes. Ils se cachoient aux hommes autant qu'ils pouvoient, ne cherchant qu'à plaire à Dieu. Ce n'étoit que l'éclat de leurs vertus et souvent leurs miracles qui les faisoient connoître, et nous ignorerions qu'ils ont été pour la plupart, si Dieu n'avoit suscité des curieux, comme Rufin et Cassien, pour les aller chercher dans les fonds de leurs solitudes et les forcer à parler (2).

Au reste, on ne peut les soupçonner d'aucune espèce d'intérêt. Ils se réduisoient à une extrême pauvreté, gagnoient par leur travail le peu qu'il leur falloit pour vivre et en avoient même de reste pour faire l'aumône. Quelques-uns avoient des héritages qu'ils cultivoient de leurs mains; mais les plus parfaits craignoient que des ménageries et des revenus à administrer ne les fissent retomber dans l'embarras des affaires qu'ils avoient quittées, et préféroient des mérites simples et sédentaires pour vivre au jour la journée. Quelquefois aussi ils recevoient des aumônes pour suppléer à leur travail, mais je ne vois point qu'ils en demandassent. Ils étoient fidèles à leurs observances, comme essentielles, la stabilité et le travail des mains. Chaque moine demeuroit attaché à sa communauté, et chaque anachorète à sa cellule, s'il n'y avoit des raisons fort puissantes d'en sortir; parce que rien n'est plus contraire à l'oraison parfaite et à la pureté de cœur qu'ils se proposoient que la légèreté et la curiosité. Ils avoient un tel soin d'écarter la multitude des pensées et de rendre leur âme tranquille et solide, qu'ils évitoient les beaux paysages et les demeures agréables (3), et passoient la plupart

(1) V. Mœurs Chr. n. 16, 17. Hist. liv. III, n. 21, n. 27, 47, 51. liv. v, n. 43. etc. n. 39; VIII, n. 43.
(2) Hist. liv. xv, n. 15, n. 7.

(1) Porph. de vita. Pithag. v. Traité des Etudes n. 4.
(2) Hist. liv. xx, n. 3.
(3) Cass. Coll. 24. Hist. 20, 11, n. 6.

du temps enfermés dans leurs cellules. Ils estimoient le travail nécessaire non-seulement pour n'être à charge à personne, mais encore pour conserver l'humilité et pour éviter l'ennui.

Les communautés étoient nombreuses, et l'on tenoit pour maxime de ne les point multiplier en un même lieu, par la difficulté de trouver des supérieurs, et pour éviter la jalousie et les divisions. Chacune étoit gouvernée par son abbé, et quelquefois il y avoit un supérieur général qui avoit l'intendance sur plusieurs monastères sous le nom d'exarque, d'archimandrite ou quelqu'autre semblable; mais ils étoient tous sous la juridiction des évêques, et on ne parloit point encore d'exemptions. Les moines ne faisoient point un corps à part distingué non-seulement des séculiers, mais du clergé, sans passage de l'un à l'autre. Il étoit ordinaire de prendre les plus saints d'entre les moines pour en faire des prêtres et des clercs : c'étoit un fonds où les évêques étoient assurés de trouver d'excellents sujets, et les abbés préféroient volontiers l'utilité générale de l'Eglise à l'avantage particulier de leur communauté. Tels étoient les moines tant loués par saint Chrysostôme, par saint Augustin et par tous les pères ; et leur institut a continué plusieurs siècles par sa pureté, comme on verra dans la suite. C'est principalement chez eux que se conserva la pratique de la plus sublime piété que j'ai montrée dans les auteurs les plus anciens après les apôtres, dans le livre du pasteur, dans saint Clément d'Alexandrie, particulièrement lorsqu'il décrit le véritable contemplatif qu'il nomme gnostique. Cette piété intérieure, plus commune d'abord entre les chrétiens, se renferma ensuite presque toute dans les monastères (1).

IV. Évêques et clercs.

Un autre genre de chrétiens encore plus parfaits étoient les évêques, les prêtres et le reste du clergé, qui, à l'exemple des apôtres, pratiquoient la vie intérieure, exposés au milieu du monde, sans être soutenus, comme les moines, par la retraite, le silence et l'éloignement des occasions. Aussi étoient-ils bien persuadés qu'il n'y avoit aucun avantage pour eux dans ces fonctions publiques. Nous sommes chrétiens pour nous-mêmes, disoit saint Augustin, et évêques pour vous. Ils savoient que tout pasteur, comme pasteur, ne regarde que le bien du troupeau, et non pas le sien ; autrement il devient mercenaire, ou voleur (2). En général, tout gouvernement a pour but le bien de celui qui est gouverné, et non pas de celui qui gouverne : le médecin se propose, non de se guérir, mais de guérir le malade ; le docteur veut instruire et non pas apprendre. S'ils demandent une récompense, elle est étrangère à leur art, et celui qui la prend ne la prend ni comme pasteur, ni comme médecin, ni comme docteur, mais comme mercenaire.

Les saints avoient renoncé à tout intérêt temporel en se faisant chrétiens ; ils n'étoient ni avares, ni ambitieux, et ne voyoient aucun avantage pour eux à gouverner les autres. Au contraire ils y voyoient de grands périls : la vanité de la première place, le plaisir de commander et de faire sa volonté, les louanges et les applaudissements; d'un autre côté la résistance et la haine de ceux que l'on veut corriger, ou à qui l'on refuse ce qu'ils demandent injustement; la peine de dire des choses fâcheuses, de menacer, de punir ; enfin dans ces premiers temps la persécution et le martyre, car les évêques et les prêtres y étoient les plus exposés. Il n'y avoit donc que le motif d'une ardente charité, ou la soumission à l'ordre de Dieu, qui pût les engager à préférer la peine de servir les autres à la commodité d'en être servis. L'humilité les empêchoit de s'en croire capables : il falloit que la volonté de Dieu leur fût signifiée bien clairement. C'est pourquoi ils ne feignoient point de fuir et de se cacher tant qu'ils pouvoient, persuadés que si Dieu vouloit qu'ils gouvernassent, il sauroit bien les y forcer, malgré toute leur résistance. Platon avoit dit que dans une république de gens de bien, il y avoit autant d'empressement à s'éloigner des charges, qu'il y en a communément à s'en approcher (1). Vous avez vu cette idée souvent réduite en pratique dans l'histoire de l'Eglise.

Aussi, pour avoir de tels évêques, prenoit-on toutes les précautions possibles. C'étoit d'ordinaire aux vieillards les plus éprouvés, comme dit Tertullien, que l'on confioit le gouvernement. On prenoit un ancien prêtre ou un ancien diacre de la même église, qui y eût reçu le baptême, et n'en fût point sorti depuis, en sorte que sa vie et sa capacité fussent connues de tout le monde (2). Il connoissoit de son côté le troupeau qu'il devoit gouverner, ayant servi sous plusieurs évêques de saite qui l'avoient promu par degrés aux différents ordres de lecteur, d'acolyte, de diacre : il avoit appris sous eux et la doctrine qu'il devoit enseigner, et les canons selon lesquels il devoit gouverner ; en sorte qu'il n'y avoit rien à apprendre de nouveau. Il ne faisoit que monter à la première place et continuer ce qu'il avoit fait et vu faire toute sa vie. On ne croyoit pas que le peuple ou le clergé d'une église pût prendre confiance en un inconnu, ni qu'un étranger pût bien gouverner un troupeau qu'il ne connoissoit pas.

Par la même raison, le choix se faisoit par les évêques les plus voisins, de l'avis du clergé

(1) S. Basil. Reg. fus. n. 35. Hist. liv. XIX, n. 8, n. 17. Hist. liv. 11, n. 44. liv. IV, n. 41.

(2) Chrysost. de Sacerd. Hist. l. XXII, n. 29. 30. Aug. Serm. 358, al. 36. Plat. 1. Repub.

(1) 1. Rep.

(2) Apolog. c. 39. v. Hist. liv. XII, n. 25.

et du peuple de l'église vacante, c'est-à-dire par tous ceux qui pouvoient mieux connoître le besoin de cette église. Le métropolitain s'y rendoit avec tous ses comprovinciaux. On consultoit le clergé, non de la cathédrale seulement, mais de tout le diocèse. On consultoit les moines, les magistrats, le peuple, mais les évêques décidoient; et leur choix s'appeloit le jugement de Dieu, comme parle saint Cyprien. Aussitôt on sacroit le nouvel évêque et on le mettoit en fonctions; mais on avoit tellement égard au consentement du peuple, que s'il refusoit de recevoir un évêque, après qu'il étoit ordonné, on ne l'y contraignoit pas, et on lui en donnoit un autre qui lui fût agréable. La puissance temporelle ne prenoit point de part aux élections, si ce n'est depuis la conversion des empereurs, pour les évêques des plus grands siéges, et des lieux où le prince résidoit. Aussi ces grands siéges, comme Antioche et Constantinople, furent-ils dès lors les plus exposés à l'ambition. Voilà la promotion des évêques telle que vous l'avez vue pendant les six premiers siècles, et vous la verrez encore à peu près semblable dans les quatre suivants. Jugez par les effets si elle étoit bonne ; et considérez le grand nombre de saints évêques que cette histoire vous présente en tous les pays du monde.

Ces évêques ainsi choisis vivoient pauvrement, ou du moins frugalement : quelques-uns travailloient de leurs mains ; plusieurs étant tirés de la vie monastique, en conservoient les pratiques. Le titre de serviteur des serviteurs de Dieu, et les autres semblables, n'ont passé en formule, que parce qu'ils ont été pris d'abord très-sérieusement. Je ne sache aucun prince temporel, ni aucun magistrat, qui aient pris de tels titres. Les premiers qui les ont employés avoient sans doute en vue ces paroles de l'Evangile : « Que celui qui voudra être le premier entre vous, soit le serviteur des autres, comme le fils de l'homme est venu pour servir et non pour être servi (1) ». Ils ne croyoient donc pas que le clergé et les évêques mêmes dussent être distingués du peuple par leurs commodités temporelles, mais par leur application à l'instruire, à le corriger, le soulager dans tous ses besoins spirituels et temporels. Il ne s'agit pas, disoit Platon (2), de faire dans notre république une certaine espèce de gens heureux, mais de faire la république tout entière la plus heureuse qu'il est possible aux dépens même de quelques particuliers. A plus forte raison dans une république spirituelle comme l'Eglise, il est juste que ceux qui gouvernent et qui servent le public, oublient leurs intérêts temporels, pour procurer le salut des autres par leurs travaux et leurs souffrances.

Mais, dira-t-on, saint Paul n'a-t-il pas dit : « que les prêtres qui gouvernent bien sont dignes d'un double honneur; » et ne convient-on pas que cet honneur est la rétribution temporelle ? Il est vrai, mais il a dit aussi : « Ayant le vivre et le vêtement soyons-en contents (1). » Les saints évêques des premiers siècles ne refusoient pas sans doute aux bons ouvriers les commodités nécessaires ; mais ils savoient que la nature se flatte toujours et ne garde pas aisément la médiocrité. Ils craignoient de mettre les évêques tellement à leur aise, qu'ils ne fussent plus évêques. Un laboureur est très-utile dans l'état ; et sa profession mériteroit d'être en honneur. Sous ce prétexte, donnez-lui, disoit Platon (2), une charrue d'ivoire, un habit de pourpre, de la vaisselle d'or, une table abondante et délicate, il ne voudra plus s'exposer au soleil et à la pluie, marcher dans la boue, piquer des bœufs ; en un mot il ne voudra plus labourer, sinon quelquefois en beau temps pour se divertir. Il en sera de même d'un berger, si vous l'habillez comme dans les pastorales de théâtre. En quelque profession que ce soit, l'artisan trop riche et trop à son aise ne peut plus faire son métier : il s'abandonne au plaisir et à la paresse, et ruine son art par les moyens qui lui avoient été donnés pour l'exercer plus commodément.

V. Gouvernement de l'Église.

Les évêques que vous avez vus dans cette histoire ne prenoient pas le change, et ne préféroient pas l'accessoire au principal. Entièrement occupés de leurs fonctions, ils ne songeoient pas comment ils étoient vêtus ou logés. Ils ne donnoient pas même grande application au temporel de leur église ; ils en laissoient le soin à des diacres et des économes, mais ils ne se déchargeoient sur personne du spirituel. Leur occupation étoit la prière, l'instruction, la correction. Ils entroient dans tout le détail possible, et c'est par cette raison que les diocèses étoient si petits, afin qu'un seul homme y pût suffire et connoître par lui-même tout son troupeau. Pour faire tout par autrui et de loin, il n'auroit fallu qu'un évêque dans toute l'Eglise. Il est vrai qu'ils avoient des prêtres pour les soulager même dans le spirituel, pour présider aux prières et célébrer le saint sacrifice, en cas d'absence ou de maladie de l'évêque, pour baptiser ou donner la pénitence en cas de nécessité. Quelquefois, même l'évêque leur confioit le ministère de la parole ; car régulièrement il n'y avoit que l'évêque qui prêchoit. Les prêtres étoient son conseil et le sénat de l'Eglise, élevés à ce rang pour leur science ecclésiastique, leur sagesse, leur expérience.

Tout se faisoit dans l'église par conseil, parce qu'on ne cherchoit qu'à y faire régner la raison, la règle, la volonté de Dieu. Les évêques avoient toujours devant les yeux le précepte de saint Pierre et de Jésus-Christ même, de

(1) Hist. liv. XIX, n. 19. Epiph. Her. 30, n. etc. 4, Matt. IX, 11, 27, 28.

(2) 4. Repub. init.

(1) Tim. v, 17. Ibid. VI, 8.

(2) Rep. 4.

ne pas imiter la domination des rois de la terre, qui tend toujours au despotique. N'étant point présomptueux, ils ne croioient pas connoître seuls la vérité; ils se défioient de leurs lumières et n'étoient point jaloux de celles des autres. Ils cédoient volontiers à celui qui donnoit un meilleur avis. Les assemblées ont cet avantage, qu'il y a d'ordinaire quelqu'un qui montre le bon parti et y ramène les autres; on se respecte mutuellement et on a honte de paroître injuste au public; ceux dont la vertu est plus foible sont soutenus par les autres. Il n'est pas aisé de corrompre toute une compagnie; mais il est facile de gagner un seul homme ou celui qui le gouverne, et s'il se détermine seul, il suit la pente de ses passions qui n'a point de contre-poids. D'ailleurs les résolutions communes sont toujours mieux exécutées : chacun croit en être l'auteur et ne fait que sa volonté. Il est vrai qu'il est bien plus court de commander et de contraindre, et que pour persuader il faut de l'industrie et de la patience ; mais les hommes sages, humbles et charitables vont toujours au plus sûr et au plus doux, et ne plaignent point leur peine pour le bien de la chose dont il s'agit. Ils n'en viennent à la force qu'à la dernière extrémité.

Ce sont les raisons que j'ai pu comprendre du gouvernement ecclésiastique. En chaque église, l'évêque ne faisoit rien d'important sans le conseil des prêtres, des diacres et des principaux de son clergé. Souvent même, il consultoit tout le peuple quand il avoit intérêt à l'affaire, comme aux ordinations. Vous en avez vu des exemples dans saint Cyprien, et la formule de l'ordination le marque encore. Vous avez vu avec quelle simplicité et quelle confiance paternelle saint Augustin rendoit compte à son peuple de sa conduite et de celle de son clergé (1).

Pour les affaires les plus générales, les évêques de la province s'assembloient et tenoient des conciles. C'étoit le tribunal ordinaire, où régulièrement toutes les affaires devoient être terminées ; c'est pourquoi ils se tenoit deux fois l'an. Les évêques des grands siéges et les papes mêmes en usoient ainsi; et quoique les anciennes décrétales ne portent que leur nom, c'étoient des résultats de leurs conciles. Ces fréquentes assemblées causoient deux grands biens : elles conservoient l'union et l'amitié entre les évêques et l'uniformité de la discipline. Les évêques agissoient entre eux en frères avec peu de cérémonies et beaucoup de charité. Et si vous voyez qu'ils se donnoient le titre de très-saints, très-vénérables ou d'autres semblables, attribuez-les à l'usage qui s'étoit introduit dans la chute de l'empire romain de donner à toutes sortes de personnes des titres proportionnés à leur condition. Mais ces formules de paroles n'empêchent pas de reconnoître dans leurs lettres une sincérité et une cordialité charmantes pour peu qu'on ait de goût pour la sentir. Ce que j'ai rapporté des lettres de saint Cyprien, de saint Basile, de saint Augustin, a bien pu vous en convaincre. Ce commerce de lettres suppléoit au défaut des conciles, dans les intervalles ou à l'égard des évêques d'une autre province. Les intervalles étoient quelquefois longs, du temps des persécutions, parce que les évêques et les prêtres, comme les plus recherchés, étoient obligés à se disperser et se cacher. Et cette interruption des conciles étoit un des effets de la persécution le plus sensible aux évêques, parce qu'ils étoient persuadés que la discipline ne pouvoit se maintenir sans concile. Voyez les plaintes d'Eusèbe sur la persécution de Licinius (1).

VI. Clercs inférieurs.

Revenons au gouvernement d'une église particulière. Au-dessous de l'évêque et des prêtres, il y avoit un grand nombre d'officiers effectifs occupés des fonctions de leurs ordres, diacres, acolytes, lecteurs et portiers. Il semble que, du commencement, les diacres étoient jugés du moins aussi nécessaires que les prêtres. Quand les apôtres établirent les sept premiers diacres à Jérusalem, il ne paroît point qu'ils eussent ordonné de prêtres (2) ; au contraire, ils se réservèrent à eux seuls les fonctions depuis communiquées aux prêtres : la première est le ministère de la parole. Saint Paul, donnant ses ordres à Tite et Timothée pour le réglement des nouvelles églises, ne parle que d'évêques et de diacres. En effet, avant que les églises fussent nombreuses, un homme d'un grand zèle et d'un grand travail pouvoit suffire pour le spirituel; mais il avoit besoin d'être soulagé dans les œuvres extérieures, pour recevoir les aumônes des fidèles et les distribuer aux pauvres, pour maintenir l'ordre et la bienséance des assemblées, pour faire divers messages. Dans la suite les diacres mêmes eurent besoin d'être soulagés, et de là vinrent les ordres inférieurs dont vous avez déjà vu l'usage pendant six cents ans, et vous le verrez encore longtemps.

Chacun demeuroit en son ordre autant que l'évêque jugeoit à propos, et plusieurs y passoient leur vie. On ne trouvoit pas étrange de voir dans l'église un homme toujours portier ou lecteur, comme on ne s'étonne point aujourd'hui de voir dans les tribunaux séculiers un huissier on un greffier qui ne devient jamais juge. Les talents naturels sont différents et les grâces diversement distribuées. Tel est propre à l'action, qui n'est pas propre à l'étude, tel a du zèle et de la prudence, qui n'a pas le don de la parole. La fidélité, l'assiduité et la force du corps suffisent pour un portier ou un sacristain, la charité et la discrétion suffisent pour un diacre et ne suffisent pas pour un prêtre sans la

(1) Hist. l. vi, n. 42, n. 50. Pontific. Rom. Hist. l. xxiv, n. 40.

(1) V. Hist. liv. iv, n. 44, 45. Hist. liv. x, n. 21. Eus. vit. Const. c. 25.
(2) Act. vi, 2.

science. Au contraire, un prêtre savant, pieux, éloquent, peut n'avoir pas la force et l'industrie nécessaires dans les affaires. Les évêques ne faisoient pas les ordinations pour gratifier les particuliers, mais afin que l'église fût servie : ainsi il ne faut pas s'étonner s'ils laissoient chacun à la place qui lui convenoit le mieux. S'ils les avançoient à un ordre supérieur, c'étoit à mesure qu'ils en devenoient capables. Un jeune homme n'étoit que lecteur; mais après avoir fait progrès dans la science et la piété, il devenoit prêtre. Un diacre avoit commencé par être acolyte ou portier.

Ce n'étoit pas le particulier qui se présentoit pour demander l'ordination, comme il eût demandé le baptême ou la pénitence. C'étoit le peuple qui demandoit l'ordination de celui dont il connoissoit le mérite, ou l'évêque qui le choisissoit du consentement du peuple. Le particulier étoit souvent ordonné malgré lui, vous en avez vu plusieurs exemples. Saint Augustin, Paulinien, frère de saint Jérôme, saint Paulin de Nole et tant d'autres. Il en étoit comme des évêques. On choisissoit les chrétiens les plus parfaits, par conséquent les plus humbles et les plus désintéressés qui ne songeoient qu'à se cacher et à se préserver des tentations, à goûter en silence la beauté des vérités éternelles, à s'unir à Dieu par la prière. Il falloit leur faire violence pour les tirer de ce repos et les obliger à rentrer dans l'action extérieure et le commerce des hommes, en remédiant à leurs misères. L'amour de la vérité, dit saint Augustin, ne cherche qu'un saint loisir; mais la nécessité de la charité se charge d'affaires justes (1).

VII. Solennités des offices.

L'utilité de ce grand nombre d'officiers, et de leurs ordres différents, paroissoit dans les assemblées de religion et principalement au saint sacrifice. Car on le célébroit pour l'ordinaire avec toute la solennité possible. Vous avez vu quelques occasions où on faisoit l'oblation en particulier et avec moins de cérémonies. Saint Cyprien parle de celles qui se faisoient dans les prisons des martyrs, et veut qu'il n'y ait qu'un prêtre et un diacre, montrant combien le ministère du diacre étoit jugé nécessaire. Vous avez vu saint Ambroise célébrer à Rome, dans une maison particulière ; et saint Grégoire de Nazianze, le père, même dans sa chambre. Voilà des messes particulières bien anciennes; mais il faut convenir que ces occasions n'étoient pas fréquentes, que la messe ordinaire étoit solennelle, c'est-à-dire que tous les prêtres ou les évêques qui se trouvoient au même lieu, s'assembloient en une église avec tout le reste du clergé et du peuple, et concouroient tous à une même action de la manière que j'ai décrite (2).

On ne croyoit pouvoir jamais assez honorer le service divin, l'administration des sacrements et particulièrement l'eucharistie, où Jésus-Christ se rend lui-même présent. De là venoit la magnificence des églises dont je vous ai donné quelques descriptions, la multitude des vases d'or et d'argent, l'abondance du luminaire et des parfums. Le grand nombre d'officiers, portiers, mansionnaires, sacristains, trésoriers pour garder les vases sacrés et les églises mêmes, les orner et les tenir propres. Tout cela n'étoit pas difficile, même dans les villes médiocres, quand il n'y avoit qu'un seul service et que tout se rassembloit en un même lieu. Rien n'étoit plus propre à donner au peuple et aux hommes les plus grossiers une haute idée de nos mystères. Les païens mêmes convenoient que ce sacrifice, qu'on leur cachoit avec tant de soin, étoit quelque chose de grand, puisqu'on le préparoit avec un si grand appareil. D'ailleurs l'unité de prières et de sacrifice marquoit mieux l'unité de Dieu et la communion des saints. Que si l'on est en peine comment tout le peuple pouvoit assister à un seul office, il faut s'en rapporter à une expérience de plusieurs siècles, car on ne dira pas que le nombre des chrétiens fût grand, au moins dès le quatrième. Il est vrai que l'on célébroit plusieurs messes de suite dans la même église, quand il étoit besoin, comme le témoigne saint Léon (1).

Apres l'eucharistie, rien n'étoit plus solennel que l'administration du baptême, réservé à deux jours de l'année, précédé de longues préparations, accompagné de tant de prières et de cérémonies, dont nous gardons encore la formule, conféré dans des baptistaires magnifiques, avec des vases précieux. Tout cela ne contribuoit pas peu à faire concevoir l'importance de cette action et à rendre ce sacrement vénérable à ceux qui le recevoient, aux fidèles qui en étoient spectateurs et aux infidèles qui en entendoient parler.

VIII. Pénitences.

Il en étoit de même à proportion de la pénitence. Je vous ai rapporté non-seulement les canons pénitentiaux, mais plusieurs exemples de la manière dont ils étoient mis en pratique (2). Vous en avez été sans doute étonné, particulièrement de ce que les plus anciens canons sont toujours les plus rigoureux, et que du temps même des persécutions, ce n'étoit point par indulgence, mais par la sévérité des peines que l'on prétendoit retenir les foibles. Cependant, dès là que les canons les plus anciens sont les plus séveres, il faut conclure que cette sévérité venoit de la tradition des apôtres, c'est-

(1) Hist. lib. xix, n. 38. n. 58, n. 57. xix. Civit. c. 19.
(2) Hist. liv. vi, n. 35. Hist. l. xviii, n. 19, l. xiv, n. 16. Mœurs Chr. n. 39, 40, etc. Hist. l. xxxvi, n. 15, etc.

(1) Hist. l. x, 3, xi, 45, 54, xii. 10. Epist. 11, ad Diosc. al. 81.
(2) Mœurs Chr. n. 25, Hist. liv. v, n. 46, liv. ix, n. 14, n. 21; liv. xvii, n. 14, 15. 16; l. xix, n. 52.

à-dire de Jésus-Christ, et par conséquent que c'est notre faute si elle nous paroît excessive.

Mais, direz-vous, tenir des gens en pénitence pour un seul péché, des quinze et vingt ans et quelquefois toute leur vie; les tenir des années entières hors la porte de l'église exposés au mépris de tout le monde; puis d'autres années dans l'église mais prosternés; les obliger à porter des cilices, des cendres sur la tête, à se laisser croitre la barbe et les cheveux, à jeûner au pain et à l'eau, à demeurer renfermés et renoncer au commerce de la vie, n'étoit-ce pas de quoi désespérer les pécheurs et rendre la religion odieuse? J'en dirois autant à ne consulter que les idées ordinaires. Mais je suis retenu premièrement par les faits que je vous ai rapportés; je ne les ai pas inventés, ils ne me seroient pas même tombés dans l'esprit, ils sont constants, vous pouvez les vérifier vous-mêmes. Sur quoi je raisonne ainsi : Nous n'avons pas fait notre religion, nous l'avons reçue de nos pères, telle qu'ils l'avoient reçue des leurs, jusqu'à remonter aux apôtres. Donc il faut plier notre raison pour nous soumettre à l'autorité des premiers temps, non-seulement pour les dogmes, mais pour les pratiques.

Ensuite, examinant les raisons que les anciens nous ont données de cette conduite sur la pénitence, je les trouve très-solides. Le péché, disent-ils, est la maladie de l'âme; or les maladies ne se guérissent pas en un moment. Il faut du temps pour éloigner les occasions et dissiper les images criminelles, pour apaiser les passions, faire concevoir l'énormité du péché, sonder à fonds tous les replis d'une conscience, déraciner les mauvaises habitudes, en acquérir de contraires, former des résolutions solides et s'assurer soi-même de la sincérité de sa conversion. Car souvent un homme se trompe, sans le vouloir par une ferveur sensible, mais passagère. D'ailleurs la longueur de la pénitence étoit propre à imprimer fortement l'horreur du péché et la crainte de la rechute. Celui qui, pour un seul adultère, se voyoit exclus des sacrements pendant quinze ans, avoit le loisir de connoître le crime qu'il avoit commis et de penser combien il seroit plus horrible d'être à jamais privé de la vue de Dieu. Celui qui étoit tenté de commettre un pareil péché y pensoit deux fois pour peu qu'il eût de religion, quand il prévoyoit qu'un plaisir d'un moment auroit infailliblement, dès cette vie de si terribles suites, ou de faire pendant quinze ans une rude pénitence, ou d'apostasier et retourner au paganisme. Car un an de souffrances présentes frappe plus l'imagination qu'une éternité après la mort. L'éclat des pénitences faisoit son effet, non-seulement sur les pénitents, mais sur les spectateurs; l'exemple d'un seul empêchoit plusieurs péchés, et le respect humain venoit au secours de la foi. On recouvre peu à peu, dit saint Augustin (1), ce que l'on a perdu tout à la fois. Car si l'homme revenoit promptement à son premier bonheur, il regarderoit comme un jeu la chute mortelle du péché.

Que si nous en jugeons par les effets, nous verrons encore combien cette rigueur étoit salutaire. Jamais les péchés n'ont été plus rares parmi les chrétiens, et à proportion que la discipline s'est relâchée, les mœurs se sont corrompues. Jamais il ne s'est converti plus d'infidèles que quand l'examen des catéchumènes étoit le plus rigoureux et les pénitences des baptisés les plus sévères. Les œuvres de Dieu ne se mènent pas par une politique humaine. Nous le voyons en petit dans les communautés religieuses. Celles qui ont relâché leur observance diminuent de jour en jour, quoique le prétexte du relâchement soit d'attirer plus de sujets, en s'accommodant à la foiblesse humaine. Les maisons les plus régulières et les plus austères sont celles où on s'empresse le plus de trouver place.

Aussi faudroit-il être bien téméraire pour accuser de dureté ou d'indiscrétion, je ne dis pas les apôtres inspirés de Dieu, mais saint Cyprien, saint Grégoire Thaumaturge, saint Basile et les autres qui nous ont laissé ces règles de pénitence. A ne regarder que les dispositions naturelles, nous ne connoissons point d'hommes plus sages, plus doux, plus polis; la grâce venant par-dessus, ne les avoit pas gâtés. Ils se proposoient toujours pour modèle celui qui est venu sauver les âmes et non pas les perdre, qui est doux et humble de cœur. Les peuples qu'ils avoient à gouverner n'étoient pas non plus des nations dures et sauvages; c'étoient des Grecs et des Romains, dont les mœurs dans la décadence de l'empire n'étoient que trop amollies par le luxe et la fausse politesse.

D'où venoit donc cette rigueur des pénitences? de l'ardente charité de ces saints pasteurs, accompagnée de prudence et de fermeté. Ils vouloient sérieusement la conversion des pécheurs et n'épargnoient rien pour y parvenir. Un médecin flatteur, intéressé ou paresseux, se contente de donner des remèdes palliatifs qui apaisent la douleur dans le moment, sans fatiguer le malade. Il ne se met pas en peine s'il retombe fréquemment et s'il mène une vie languissante et méprisable, pourvu qu'il soit bien payé sans se donner beaucoup de peine et qu'il contente les malades dans le moment qu'il les voit. Un vrai médecin aime mieux n'en traiter qu'un petit nombre et les guérir. Il examine tous les accidents de la maladie, en approfondit les causes et les effets et ne craint point de prescrire au malade le régime le plus exact et les remèdes les plus douloureux, quand il les juge propres pour tarir la source du mal. Il abandonne le malade indocile qui ne veut pas se soumettre à ce qui est nécessaire pour guérir.

Ainsi nos saints évêques n'accordoient la pénitence qu'à ceux qui la demandoient et qui

(1) Aug. Serm. 827, n. 5, al. 34, de divers. c. 3.

témoignoient vouloir sincèrement se convertir. On n'y forçoit personne; mais ceux qui ne s'y soumettoient pas, étant convaincus de quelque péché scandaleux, étoient exclus de la communion des fidèles (1). Quant à ceux qui embrassoient la pénitence, les pasteurs les conduisoient suivant les règles qu'ils avoient reçues de leurs pères, et qu'ils s'appliquoient avec un grand soin et une grande discrétion, selon les besoins de chacun, excitant la tiédeur des uns, retenant le zèle indiscret des autres, les faisant avancer ou reculer selon leur progrès effectif, enfin prenant toutes les précautions possibles pour s'assurer de leur conversion et les préserver des rechutes. Que tout homme véritablement chrétien juge en sa conscience si cette conduite étoit cruelle ou charitable. Aussi ne s'en plaignoit-on point, et vous n'avez vu jusqu'ici aucune plainte dans les conciles, sinon qu'en quelques églises la pénitence commençoit à se relâcher, ce que l'on regarde toujours comme un abus. Vous verrez dans la suite qu'il s'est toujours augmenté, d'un côté par la dureté et l'indocilité des peuples barbares, et de l'autre par l'ignorance et la foiblesse des pasteurs.

IX. Douceur de l'Église.

Au reste, l'esprit de l'Eglise étoit tellement l'esprit de douceur et de charité, qu'elle empêchoit, autant qu'il étoit possible, la mort des criminels et même de ses plus cruels ennemis. Vous avez vu comme on sauva la vie aux meurtriers des martyrs d'Anaune et quels efforts fit saint Augustin pour garantir de la rigueur des lois les donatistes qui avoient exercé tant de cruautés contre les catholiques. Vous avez vu combien l'Eglise détesta le zèle indiscret de ces évêques qui avoient poursuivi la mort de l'hérésiarque Priscillien. En général, l'Eglise sauvoit la vie à tous les criminels, autant qu'il étoit possible, pour procurer la conversion et les amener au baptême ou à la pénitence. Saint Augustin rend raison de cette conduite dans la lettre à Macédonius, où l'on voit que l'Eglise désiroit qu'il n'y eût en cette vie que des peines médicinales pour détruire non l'homme mais le péché, et préserver le pécheur du supplice éternel, qui est sans remède. Cette conduite rendoit l'Eglise aimable, même aux païens (2).

Les saints évêques qui usoient envers les particuliers de la sévérité qui a été marquée, n'employoient aucune peine contre la multitude ou contre les particuliers assez puissants pour former un parti. C'est qu'ils ne vouloient employer les censures que quand elles pouvoient avoir leur effet pour la correction des pécheurs, non quand il étoit vraisemblable qu'elles seroient méprisées et qu'elles aigriroient le mal et porteroient les pécheurs à la révolte et au schisme (1). Vous l'avez pu apprendre de saint Augustin, particulièrement quand il combat les donatistes. Et à une autre occasion, il dit qu'avec la multitude il faut user d'instructions plutôt que de commandements, d'avertissements plutôt que de menaces; et employer la sévérité contre les péchés des particuliers. Nous avons vu que ni l'empereur Constantius, ni l'empereur Valens, quoique persécuteurs des catholiques, n'ont jamais été excommuniés, ni exclus de l'Eglise, au contraire, saint Basile a reçu l'offrande de Valens (2). Il est vrai que saint Ambroise a refusé l'entrée de l'église à Théodose; mais, connoissant sa docilité et sa religion, il voyoit combien cette peine lui seroit salutaire et son exemple utile à toute l'Eglise.

Ces saints évêques évitoient d'irriter inutilement les princes et les magistrats, mais ils ne les flattoient point et ne croyoient pas que la religion eût besoin d'être appuyée par la puissance temporelle. Je ne vous citerai pas là-dessus Lucifer de Cagliari, vous diriez peut-être que c'étoit un homme excessif, mais je vous renverrai à ce que disoit saint Hilaire contre la lâcheté des evêques de son temps. C'étoient les hérétiques et les schismatiques qui, sentant leur foiblesse et n'agissant que par passion, s'appuyoient du bras de la chair et usoient de toute sorte d'indulgence pour retenir leurs sectateurs, comme leur reproche Tertullien (3).

X. Discipline en général.

Ce peu que j'ai relevé de l'ancienne discipline est pour vous ouvrir le chemin et vous inviter à considérer attentivement tout le reste. J'espère que vous y verrez partout l'esprit de Dieu, et que vous conviendrez que dès lors il ne manquoit rien au bon gouvernement de l'Eglise. Non sans doute, que les apôtres, en la fondant, n'ont pas omis de lui donner les règles de pratique, autant pour la conduite de tout le corps, que pour les mœurs des particuliers; et ces règles n'étoient ni imparfaites, ni impraticables, mais telles précisément qu'il falloit pour amener les hommes à la perfection de l'évangile, les uns plus les autres moins, selon les diverses mesures de grâce. Ces règles n'étoient pas imparfaites, puisque la religion chrétienne, étant l'ouvrage de Dieu, a eu d'abord toute sa perfection. Ce n'est pas comme les inventions humaines, qui ont leurs commencements, leurs progrès, leur décadence. Dieu n'acquiert ni connoissance, ni puissance par le temps. « Je vous ai fait connoître », dit le sauveur, « tout ce que j'ai appris de mon père », et parlant du Saint-Esprit: « Il vous enseignera toute vérité »; et pour montrer qu'il ne s'agissoit pas seule-

(1) Mœurs Chr. n. 24, 25.
(2) Liv. xx, n. 22. Hist. xxii, n. 47. Liv. xxiii. n. 29, 50, 59. Liv. xxii. n. 52. Ep. 153. al. 54.

(1) V. Institut. au droit ecclesias. 5. p. c. 20. 21. Hist. liv. xx, n. 46, 111. Chr. Parm. c. 14, 15.
(2) Epist. 22, al. Hist. liv. xvi, n. 48, l. xvi, n. 48, l. xix, n. 21.
(3) Hist. liv. xvi, n. 28. Liv. xvi, n. 3. Hilar. Conc. Aux. Præscrip. c. 41.

ment des dogmes, il dit encore : « allez, instruisez toutes les nations, leur enseignant d'observer tout ce que je vous ai ordonné (1). Tout est donc également établi d'abord, tout ce qui étoit utile aux hommes pour la pratique aussi bien que la pour créance.

Il est vrai que la discipline n'a pas été sitôt écrite, excepté le peu qui en est marqué dans le nouveau testament. C'étoit une des règles de la discipline de ne pas écrire, et de la garder par une tradition secrète entre les évêques et les prêtres, principalement ce qui regardoit l'administration des sacrements, et c'est pour mieux conserver ce secret, que les évêques ne confioient qu'à des clercs leurs lettres ecclésiastiques. Aussi quand les anciens parlent d'observer les canons, il ne faut pas nous imaginer qu'ils ne parlent que de ceux qui étoient écrits; ils parlent de tout ce qui se pratiquoit par une tradition constante. Car on doit croire, suivant la maxime de saint Augustin, que ce que l'Eglise a observé de tout temps et en tous lieux, est de la tradition apostolique (2). En effet, de quelle autre source seroient venues ces pratiques universelles, comme la vénération des reliques, la prière pour les morts, l'observation du carême? Comment tant de nations si éloignées en seroient-elles convenues, si elle ne les avoient reçues des apôtres instruits par le même maître. Aussi voyons-nous que les plus anciens conciles ne parlent point de régler de nouveau ce qui ne l'est point encore, mais seulement de conserver les anciennes règles. Ils ne se plaignent jamais de l'imperfection de la discipline, mais de ce qu'elle n'est jamais observée.

Oui, direz-vous, elle étoit parfaite, mais elle l'étoit trop; l'humanité n'a pu porter longtemps une si haute perfection ; il a fallu se réduire à une discipline moins belle en spéculation, mais plus proportionnée à notre faiblesse. Je réponds premièrement, en historien, par les faits. Je vous ai fait voir cette discipline déjà pratiquée pendant plusieurs siècles et vous la verrez durer encore plusieurs autres. Ce qui se pratique pendant si longtemps, en tant de divers pays, doit assurément passer pour praticable. Vous verrez dans la suite de l'histoire, comment cette discipline a changé; si c'est de propos délibéré, par bon conseil, après avoir bien pesé toutes les raisons de part et d'autre, par des lois nouvelles, des abrogations expresses ou par un usage insensible, par ignorance, par négligence, par foiblesse, par une corruption générale, à laquelle les supérieurs mêmes ont cru devoir céder pour un temps. En attendant, je vous prie de peser les conséquences de votre distinction, entre ce qui est beau dans la spéculation et ce qui est possible dans la pratique. Le faux n'est jamais beau; or, les règles de morale sont fausses si elles ne sont praticables, car toute la morale est de pratique puisque ce n'est que la science de ce que nous devons faire. Donc on ne peut faire une plus grande injure à un législateur, que de traiter ses lois de belles mais impraticables, puisque c'est l'accuser d'ignorance, d'impudence, de vanité. Non, mon cher lecteur, les commandements de Jésus-Christ ne sont pas impossibles; ils ne sont pas même pesants, comme dit son apôtre bien-aimé (1). Et en promettant d'assister son Eglise jusqu'à la fin des siècles, il nous a promis les grâces nécessaires pour nous élever au-dessus de notre foiblesse.

XI. Doctrine. Trinité.

Après la discipline, considérons aussi la doctrine des anciens et pour le fond et pour la manière d'enseigner. La doctrine, dans le fond, est la même que nous croyons et que nous enseignons encore : vous l'avez pu voir par les extraits des pères, que j'ai rapportés, et vous le verrez encore mieux dans les sources. Ils ont premièrement établi la monarchie, c'est-à-dire l'unité des principes, tant contre les païens, accoutumés à imaginer plusieurs dieux, que contre certains hérétiques qui, embarrassés à trouver la cause du mal, mettoient deux principes indépendants, l'un bon, l'autre mauvais, comme les marcionites et les manichéens.

La trinité est prouvée contre les sabelliens, les ariens et les macédoniens. Non que l'on explique ce mystère incompréhensible à notre foible raison ; mais on montre la nécessité de le croire. Il est certain que Jésus-Christ a toujours été adoré par les chrétiens comme étant leur Dieu. On le voit par les apologies et les actes des martyrs, par les témoignages des païens mêmes, la lettre de Pline à Trajan, les objections de Celse et de Julien l'apostat (2). Il est certain d'ailleurs que les chrétiens n'ont jamais adoré qu'un seul Dieu. Donc Jésus-Christ est le même Dieu que le père créateur de l'univers. Mais il est encore certain que Jésus-Christ est le fils de Dieu, et que le même ne peut être père et fils à l'égard de soi-même. C'est ce que Tertullien montre si bien contre Praxéas. Les discours de Jésus-Christ seroient absurdes et insensés, lorsqu'il dit qu'il procède du père, que le père l'a envoyé, que le père et lui ne sont qu'un. Ce seroit dire : Je procède de moi : Je me suis envoyé moi-même ; moi et moi nous sommes un. Il ne peut y avoir de sens à ces paroles, qu'en disant que Jésus-Christ est une autre personne que le père, quoiqu'il soit le même Dieu. Son autorité suffit pour nous faire croire qu'il est ainsi, quoique nous ne comprenions pas comment il est.

Le fils, étant Dieu, doit être parfaitement égal et parfaitement semblable au père : c'est ce qui a été prouvé contre les ariens. Autrement il y auroit deux dieux : un grand et un petit; et ce petit ne seroit en effet qu'une créature. Il ne seroit donc pas permis de l'adorer. Joint que l'idée de créature, quelque parfaite qu'on la suppose, ne remplit point celle que l'écriture nous donne du fils de Dieu contre les macedoniens, qui admettoient la divinité du fils, et rejetoient celle du Saint-Esprit : on a montré que le Saint-Esprit procède du père, et est envoyé par le père aussi bien que le fils, mais qu'il est autre que le fils, puisqu'il n'est dit nulle part qu'il soit fils ni engendré (1). Il est nommé également en la forme du baptême: « Allez, baptisez au nom du père, et du fils, et du Saint-Esprit : » donc c'est une troisième personne, mais le même Dieu.

(1) Jo. xv, 15, xvi, 13. Matt. xxviii, 20.

(2) Hist. l. xxiii, n. 32. Innoc. I. Epist. 1, ad Decent. c. 3. Cypr. Ep. 29. Hist. liv. iv, n. 44. Aug. Epist. 54, ad Jan. al. 118. Hist. liv. xx, n. 45.

(1) 1 Jo. v, 3.

(2) Hist. liv. III, n. 5, vii, n. 19, xv, n. 45.

Voilà comment les pères ont prouvé le mystère de la trinité, non par des raisonnements philosophiques, mais par l'autorité de l'écriture et de la tradition. Non sur des principes de métaphysique, d'où l'on conclut que la chose doive être ainsi, mais sur les paroles expresses de Jésus-Christ, et sur la pratique constante de l'adorer avec le père, et de glorifier le Saint-Esprit avec l'un et l'autre. Il est vrai toutefois qu'ils ont beaucoup raisonné sur ce mystère, mais seulement autant qu'ils y ont été forcés par les hérétiques, qui employoient toute la subtilité du raisonnement humain pour le renverser. De là vient que les pères se sont expliqués diversement, selon les différentes objections qu'ils vouloient résoudre. Il falloit parler autrement aux païens, autrement aux hérétiques, et diversement à chaque hérétique en particulier; et c'est cette diversité d'expressions, selon les temps et les occasions, qui a donné sujet à quelques modernes d'abandonner trop légèrement sur cette matière de la trinité les pères plus anciens que le concile de Nicée. Mais je pense avoir rapporté dans mes dix premiers livres de quoi justifier suffisamment ces anciens.

XII. Incarnation. Grâce.

La trinité bien prouvée emporte la preuve de l'incarnation contre Ebion, Paul de Samosate et les autres qui ne reconnoissoient en Jésus-Christ qu'un pur homme. Car il n'étoit pas si difficile de prouver qu'il eût eu une véritable chair contre les docites et les manichéens, qui disoient qu'il n'avoit été homme qu'en apparence. Pour ceux qui le reconnoissoient homme, étant certain par la doctrine de la trinité qu'il est Dieu, il n'y avoit qu'à montrer que pour être Dieu il n'en étoit pas moins homme; et c'est ce que les pères ont prouvé contre Apollinaire, qui vouloit que le verbe divin lui tînt lieu d'âme raisonnable. En combattant cette hérésie Nestorius et ses auteurs avoient donné dans l'excès opposé, divisant le Dieu d'avec l'homme, et soutenant que le fils de Marie n'étoit que le temple de la divinité et un pur homme : ce qui revenoit à l'erreur de Paul de Samosate. On a donc montré contre Nestorius que le même est Dieu et homme; et que Jésus-Christ est une seule personne en deux natures, sans qu'elles soient confuses, comme prétendoit Eutychès. Voilà les deux mystères sans la foi desquels on ne peut être chrétien, puisque tout chrétien fait profession d'adorer Jesus-Christ, et qu'il n'est permis d'adorer ni une créature, ni un autre Dieu que le seul tout-puissant. C'est donc une calomnie trop grossière, quand les mahométans, les juifs et les sociniens nous accusent de proposer dans nos catéchismes des subtilités de théologie et d'en embarrasser les simples. Il faut renoncer à l'adoration de Jésus-Christ et par conséquent au nom de chrétien, ou savoir qui est Jésus-Christ, et à quel titre on l'adore.

La doctrine de la grâce est une conséquence de celle de l'incarnation. Le fils de Dieu s'est fait homme pour notre salut; mais, s'il ne l'a procuré que par sa doctrine et par son exemple, il n'a rien fait que n'eût pu faire un pur homme, tel que Moïse et les prophètes. Or Jésus-Christ a fait plus : il nous a mérité par son sang la rémission de nos péchés; il nous a envoyé le Saint-Esprit pour nous éclairer et nous donner son amour, qui nous fait accomplir ses commandements, en surmontant la résistance de notre nature corrompue. C'est ce que saint Paul a si bien enseigné, et saint Augustin si bien soutenu contre les pélagiens, qui donnoient tout aux forces naturelles du libre arbitre, en sorte que selon eux ils n'étoient redevables qu'à eux-mêmes de leur salut, ils ne devoient rien à Jésus-Christ, et s'étoient rendus meilleurs que Dieu ne les avoit faits. Pour combattre cette erreur, saint Augustin a souvent employé les pratiques de l'Eglise. La prière qui en général seroit inutile, si ce qui nous importe le plus, qui est de nous rendre bons, dépendoit de nous. La forme des prières qui a toujours été de demander à Dieu par Jésus-Christ de nous délivrer des tentations, de nous faire accomplir ce qu'il nous commande, de nous donner la foi et la bonne volonté. L'usage de baptiser les petits enfants, pour la rémission des péchés : preuve évidente de la créance du péché originel. Tous les pères en ont usé de même à l'égard de tous les mystères, et ont employé les pratiques immémoriales de l'Eglise comme des preuves sensibles de sa créance. Ils ont prouvé la trinité par la forme du baptême, où les trois personnes divines sont invoquées également; et ils ont insisté sur les trois immersions qui se pratiquoient alors, comme une preuve de la distinction des personnes. Ils ont tiré de l'eucharistie une preuve de l'incarnation, puisqu'il ne serviroit de rien de recevoir la chair d'un pur homme, et qu'il ne seroit pas permis de l'adorer. Ce qui montre une providence particulière de Dieu sur son Eglise d'avoir attaché à des pratiques et des cé-

(1) Liv. xv, n. 31. Athanas. ad Serap.

rémonies sensibles la créance des mystères les plus relevés, afin que les fidèles, même les plus simples et les plus grossiers, ne pussent les ignorer ni les oublier (1). Car il n'y a personne qui ne sache comment il a vu toute sa vie prier dans l'église, administrer le baptême et les autres sacrements.

La doctrine des sacrements en général a été solidement établie par les disputes contre les donatistes, où il a été montré que la vertu des sacrements ne dépend point du mérite ou de l'indignité du ministre, et que qui que ce soit qui baptise à l'extérieur, c'est toujours Jésus-Christ qui baptise intérieurement (2). La créance de l'Eglise sur chacun des autres sacrements, et sur l'eucharistie en particulier, est aussi prouvée dans ces premiers siècles par des autorités incontestables de saint Justin, de saint Irénée, d'Origène, de saint Cyprien, de saint Ambroise, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Gaudence, de saint Cyrille d'Alexandrie. Enfin les mêmes disputes contre les donatistes ont donné occasion d'établir invinciblement l'article de l'Eglise (3). On a prouvé contre eux qu'elle est catholique ou universelle, c'est-à-dire répandue dans tous les lieux et dans tous les temps, non pas renfermée dans certains pays et réduite à une petite société séparée du reste depuis un temps, mais perpétuelle et infaillible, suivant la promesse de Jésus-Christ. Qu'elle est sainte et sans tache, mais de telle sorte, que les méchants ne sont pas exclus de sa société extérieure, que le bon grain croît pêle-mêle avec l'ivraie jusqu'à la moisson, c'est-à-dire à la fin des siècles. Qu'elle est apostolique, c'est-à-dire qu'elle se connoît par la succession des évêques, principalement dans les siéges fondés immédiatement par les apôtres, et par l'union avec la chaire de saint Pierre, centre de l'unité catholique.

XIII. Méthode d'étudier.

Voilà le fond de la doctrine; voyons maintenant la manière de l'apprendre et de l'enseigner. Je ne vois point dans ces premiers siècles d'autres écoles publiques pour les clercs que pour le commun des chrétiens, c'est-à-dire les églises où les évêques expliquoient assidûment l'écriture sainte; et en quelques grandes villes une école établie principalement pour les catéchumènes, où un prêtre leur expliquoit la religion qu'ils vouloient embrasser, comme à Alexandrie saint Clément et Origène. Il est vrai que les évêques avoient d'ordinaire auprès d'eux de jeunes clercs qu'ils instruisoient avec un soin particulier, comme leurs enfants; et c'est ainsi que se sont formés plusieurs grands docteurs de l'Eglise. Saint Athanase près de l'évêque saint Alexandre, saint Jean Chrysostôme près de saint Mélèce, saint Cyrille près de son oncle Théophile. De là vient qu'il sortit tant de saints évêques de l'école de saint Augustin et de celle de saint Fulgence.

Il n'étoit point nécessaire, pour être prêtre ou évêque, de savoir les sciences profanes, c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique, la dialectique et le reste de la philosophie, la géométrie et les autres parties des mathématiques. Les chrétiens nommoient tout cela les études du dehors, parce que c'étoient les païens qui les avoient cultivées, et qu'elles étoient étrangères à la religion. Car il étoit bien certain que les apôtres et leurs premiers disciples ne s'y étoient pas appliqués (1). Saint Augustin n'en estimoit pas moins un évêque de ses voisins, dont il parle, pour ne savoir ni grammaire, ni dialectique; et nous voyons que l'on elevoit quelquefois à l'épiscopat de bons pères de famille, des marchands, des artisans, qui vraisemblablement n'avoient point fait ces sortes d'études. La connoissance des langues étoit encore moins nécessaire : les païens mêmes ne les étudioient guère que pour la nécessité du commerce, si ce n'est que les Romains qui vouloient être savants apprenoient le grec. On faisoit partout les lectures et les prières publiques dans la langue la plus commune du pays : ainsi la plupart des évêques et des clercs n'en savoient point d'autre. C'est-à-dire le latin dans tout l'occident, le grec dans la plus grande partie de l'orient, le syriaque dans la Haute-Syrie; en sorte que dans des conciles où des évêques de différentes nations se trouvoient rassemblés, ils parloient par interprètes. On trouve même quelquefois des diacres qui ne savoient pas lire; car c'est ce qu'on appeloit alors n'avoir point de lettres (2).

Quelle science donc demandoit-on à un prêtre ou à un évêque? d'avoir lu et relu l'écriture sainte, jusqu'à la savoir par cœur, s'il étoit possible; de l'avoir bien méditée, pour y trouver les preuves de tous les articles de foi, et toutes les grandes regles des mœurs et de la discipline; d'avoir appris, soit de vive voix, soit par la lecture, comment les anciens l'avoient expliquée, de savoir les canons, c'est-à-dire les règles de discipline écrites ou non écrites, de les avoir vu pratiquer et en avoir soigneusement observé l'usage. On se contentoit de ces connoissances, pourvu qu'elles fussent jointes à une grande prudence pour le gouvernement, et une grande piété. Ce n'est pas qu'il n'y ait toujours eu des évêques et des prêtres très-instruits des sciences profanes; mais c'étoient pour l'ordinaire ceux qui s'y étoient appliqués avant leur conversion; comme saint Basile et saint Augustin (3). Ils savoient bien ensuite les employer pour la défense de la vé-

(1) Liv. xxv, n. 22, xxvii, n. 1. Cyrill. Anath. ii, Homil. ad Cœna.
(2) Liv. xx, n. 47.
(3) Liv. iii, n. 41, iv, n. 26. vi. num. 18. vii, n. 15, xviii, n. 54, 55, xx. n. 14, xxvii. n. 1. Liv. xx, n. 46, 47.

(1) Hist. lib. xx, n. 23. Epist. 34. ad Rus.
(2) Hist. liv. xxi, n. 15.
(3) Hist. liv. xxii.

rité, et répondre à ceux qui en vouloient blâmer l'usage, comme saint Augustin au grammairien Cresconius.

XIV. Méthode d'enseigner.

Quant à la manière d'enseigner, ils se conduisoient différemment avec les infidèles, les enfants de l'Eglise et les hérétiques. Les premières instructions pour les infidèles tendoient à corriger leurs mœurs; car les pères croyoient inutile de parler de religion à des hommes encore pleins de leurs passions et de leurs faux préjugés. Ils se contentoient de prier pour eux, leur donner bon exemple, les attirer par patience, la douceur, les bienfaits temporels; jusqu'à ce qu'ils vissent en eux un désir sincère de connoître la vérité et d'embrasser la vertu (1). Quand ils trouvoient des esprits curieux et élevés, ils employoient les sciences humaines pour les preparer à la vraie philosophie. Voyez comment Origène instruisit saint Grégoire Thaumaturge.

A l'égard des fidèles, on les entretenoit dans la doctrine de l'Eglise, les précautionnant et les fortifiant contre les hérésies, et leur donnant des règles pour la conduite et la correction des mœurs. C'est la matière de tous les sermons des pères, la morale et les hérésies du temps. Sans cette clé, souvent on ne les entend pas, ou du moins on ne peut les goûter. Et c'est encore une utilité considérable de l'histoire ecclésiastique. Car quand on sait les hérésies qui régnoient en chaque temps et en chaque pays, on voit pourquoi les pères revenoient toujours à certains points de doctrine. C'est ce qui les obligeoit souvent à quitter le sens littéral de l'écriture pour suivre le sens figuré, moral ou allégorique; car ils ne choisissoient pas les lectures; l'ordre en étoit établi selon le cours de l'année, tel à peu près qu'il est encore. Mais ils savoient y rapporter tout ce qu'ils jugeoient le plus utile pour l'instruction de leur troupeau.

En disputant avec les hérétiques, ils se tenoient au sens littéral, ou s'ils suivoient un sens figuré, c'étoit celui dont les adversaires convenoient. C'est ce qui rend ces livres de controverses si utiles pour voir le vrai sens de l'écriture et le dogme précis de l'Eglise. Car quiconque portoit le nom de chrétien faisoit profession de ne se fonder que sur l'écriture; les hérétiques en tiroient leurs objections, et les catholiques leurs réponses. Vous l'avez pu voir dans toute cette histoire, et dans les extraits de la doctrine que j'y ai insérés; je me suis principalement attaché à rapporter les passages allégués de part et d'autre. Au reste, les pères étoient fort retenus sur les questions de religion. Ils se contentoient de résoudre celles qui leur étoient proposées, sans en proposer de nouvelles; il réprimoient avec soin la curiosité des esprits légers et remuants, et ne permettoient pas à tout le monde de disputer sur cette matière. Voyez ce qu'en dit saint Grégoire de Nazianze, et les dispositions qu'il demande en ceux qui doivent parler de théologie (1).

XV. Science des pères.

Quiconque aura lu avec quelque attention, je ne dis pas les ouvrages mêmes des pères, mais le peu que j'en ai rapporté dans cette histoire, ne pourra douter, à mon avis, ni de leur science, ni de leur éloquence. Quand on prendroit le nom de science improprement, comme fait le vulgaire en nommant savants ceux qui, par une grande lecture, ont acquis la connoissance d'un grand nombre de faits; les anciens ne manquoient pas de cette science, ou plutôt d'érudition. Combien en voyons-nous dans saint Clément Alexandrin, dans Origène, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme? Combien de faits historiques, combien de poëtes, d'historiens, de philosophes, nous seroient inconnus sans eux? Ils étoient nourris dès l'enfance dans l'étude de tous ces auteurs, et la teinture en est répandue dans tous leurs écrits; en sorte que pour les bien entendre, il faut être versé dans l'antiquité profane.

Il est vrai qu'ils étudioient peu de langues étrangères; les Grecs se bornoient à leur langue naturelle, les Latins au grec; et l'on a remarqué comme des prodiges les travaux d'Origène et de saint Jérôme pour apprendre la langue hébraïque. Mais il faut considérer quels étoient les docteurs de l'Eglise, des pasteurs très-occupés à instruire, à corriger, à juger des différents, à assister des pauvres. Voyez comme saint Augustin gémit sous le poids de ses occupations. En cet accablement, s'il avoit quelque peu de relâche, il l'employoit plutôt à la prière ou à la méditation de l'écriture, qu'a étudier des langues, ou à conférer des exemplaires pour restituer un passage obscur (2). Ces travaux convenoient mieux à un solitaire comme saint Jérôme. Outre que les saints n'étudioient, ni pour satisfaire leur curiosité naturelle, ni pour s'attirer l'admiration qu'excite dans les ignorants la connoissance des choses rares, ils étoient bien au-dessus de ces puérilités. Voyez entre autres la lettre de saint Augustin à Dioscore.

Que si nous cherchons ce qui mérite proprement le nom de science, où en trouverons-nous plus que chez les pères? Je dis de cette vraie philosophie, qui se servant d'une exacte dialectique, remonte par la métaphysique, jusqu'aux premiers principes, et à la connoissance du vrai bon et du vrai beau, pour en tirer par des conséquences sûres, les règles des mœurs et rendre les hommes fermes dans la vertu et heureux autant qu'ils en sont capables.

(1) Hist. liv. v, n. 43, n. 57.

(1) Hist. liv. xvii, n. 52, Or. 33.
(2) Hist. l. xxii, n. 48.

Qu'y a-t-il en ce genre de comparable à saint Augustin? quel esprit plus élevé, plus pénétrant, plus suivi, plus modéré? Quelqu'un a-t-il posé des principes plus clairs, ou tiré plus de conséquences et mieux suivies? Quelqu'un a-t-il des pensées plus sublimes, ou des réflexions plus subtiles? Qui ne l'admire pas ne lui ôte rien; mais il se fait tort à lui-même en montrant qu'il n'a pas l'idée de la véritable science. Entre les Grecs vous verrez cette même philosophie subtile, sublime et solide dans les livres de saint Basile contre Eunomius, dans quelques lettres où il réfute les sophismes d'Aëtius, dans les discours de saint Grégoire de Nanzianze sur la théologie, dans les traités de saint Athanase contre les païens et les ariens. Ceux qui ont un peu considéré la différence des climats ne s'étonneront pas qu'il se trouvât de si grands esprits en Afrique, en Grèce, en Egypte et en Syrie.

Pour la méthode, les anciens ne la découvroient point sans besoin, et la diversifioient suivant les sujets. Car ils n'écrivoient que dans l'occasion, pour répondre à quelqu'un qui demandoit instruction ou réfuter quelque hérétique. Ainsi ils ne suivoient pas d'ordinaire la méthode géométrique, qui ne s'attache qu'à l'ordre des vérités en elles-mêmes, mais la méthode dialectique, qui s'accommode aux dispositions de celui à qui on parle, et qui est le fond de la véritable éloquence; car elle travaille à ôter les obstacles que les passions ou les préjugés ont mis dans l'esprit de l'auditeur; puis ayant nettoyé la place, elle y trace la vérité, profitant de ce qu'il connoît et dont il convient, pour l'amener à ce qu'on veut lui persuader. C'est cette méthode, dont Platon nous a donné de si parfaits modèles.

XVI. Éloquence des pères.

Après cela, il ne faut pas s'imaginer que les pères en soient moins éloquents, pour ne pas parler le grec et le latin aussi purement que les anciens orateurs. Saint Paul parlant en grec demi-barbare, ne laisse pas de prouver de convaincre, d'émouvoir, d'être terrible, aimable, tendre, véhément (1). Il faut bien distinguer l'éloquence de l'élocution, qui n'en est que l'écorce. Quelque langue que l'on parle et quelque mal qu'on la parle, on sera éloquent si on sait choisir les meilleures raisons et les bien arranger, si l'on emploie des images vives et des figures convenables. Le discours ne sera pas moins persuasif, mais seulement moins agréable. Il ne faut pas comparer les pères, si l'on veut leur faire justice, à Démosthènes et à Cicéron qui ont vécu tant de siècles auparavant. Il faut les comparer à ceux qui ont excellé de leur temps; saint Ambroise à Symmaque, saint Basile à Libanus. Quelle différence vous y trouverez! que saint Basile est solide et naturel! que Libanus est vain, affecté, puéril!

Il est vrai que saint Chrysostôme n'est pas si serré que Démosthène, et il montre plus son art; mais dans le fond, sa conduite n'est pas moindre. Il sait juger quand il faut parler ou se taire; de quoi il faut parler et quels mouvements il faut apaiser ou exciter; voyez comme il agit dans l'affaire des statues. Il demeure d'abord sept jours en silence, pendant le premier mouvement de la sédition, et interrompt la suite de ses homélies à l'arrivée des commissaires de l'empereur. Quand il commence à parler, il ne fait que compatir à la douleur de ce peuple affligé, et attend quelques jours pour reprendre l'explication ordinaire de l'écriture. Voilà en quoi consiste le grand art de l'orateur, et non pas à faire une transition délicate ou une prosopopée. Ainsi quand saint Augustin voulut abolir les agapes, dont on abusoit, il fit pendant deux jours de suite plusieurs sermons, et crut n'avoir rien fait, tant qu'il n'eut que des applaudissements; il commença à bien espérer quand il vit couler des larmes, et ne cessa point qu'il n'eût obtenu ce qu'il désiroit (1). Ainsi saint Ambroise, persécuté par Justine, console son peuple, l'encourage, le retient dans le devoir. Il sait proportionner son discours au sujet, au temps, à la disposition de l'auditeur.

Les anciens ont défini l'orateur, un homme de bien qui sait parler. En effet, la confiance fait la moitié de la persuasion; celui qui passe pour méchant et artificieux n'est pas écouté, on se défie de celui qu'on ne connoît pas; pour écouter volontiers, il faut croire celui qui parle également instruit et bien intentionné. Après cela, que ne devoient point persuader des évêques d'une vertu si éprouvée, d'une capacité si connue, d'une telle autorité. Ils n'avoient qu'à ouvrir la bouche, qu'à se montrer. Et qui pouvoit leur résister, quand à cette autorité ils joignoient une application continuelle aux besoins de leur troupeau, et une industrie singulière pour gagner les cœurs?

XVII. Qu'il faut étudier l'antiquité.

Nous devons donc à Dieu des actions de grâces infinies, de nous avoir conservé ce précieux trésor, ces écrits des pères, où nous trouvons le fond de la doctrine, la manière de l'enseigner, les règles et les exemples de la discipline et des mœurs. N'est-ce pas un miracle de la providence que tant d'écrits soient venus jusqu'à nous, au travers de treize ou quatorze siècles, après tant d'inondations de peuples barbares, tant de pillages et d'incendies, malgré la fureur des infidèles, la malice des hérétiques, l'ignorance et la corruption des cinq ou six derniers siècles? N'est-ce pas cette providence qui depuis, près de trois cents ans, a excité tant de personnages pieux ou curieux

(1) V. Mœurs Chr., n. 40. Hist. liv. 1, n. 45.

(1) Hist. l. xix, n. 12. Hist. l. xviii, n. 45, 44, etc. liv. xx, n. 11, ep. 29. Hist.

à rechercher tous les restes de cette sainte antiquité, à étudier les langues mortes, qui a fait trouver aux Grecs, opprimés par les Turcs, des asiles favorables en Italie et en France, et qui en même temps a fait inventer l'imprimerie pour conserver à jamais tant de livres sauvés du naufrage?

Ne doutons pas que Dieu ne nous demande un compte exact de ce talent, particulièrement à nous autres ecclésiastiques. L'étude de cette sainte antiquité doit être l'occupation de notre loisir ou des intervalles de notre travail. Je sais ce qui en détourne ordinairement, on la croit infinie, et on n'est pas assez persuadé qu'elle soit utile. On croit donc gagner du temps en lisant quelque auteur moderne, qui ait recueilli en abrégé, sur la lecture des anciens, ce qui est le plus d'usage selon nos mœurs. Mais ne vous y trompez pas, aucun de ces modernes ne vous fera connoître l'antiquité comme elle est; chacun, même sans y penser, y ajoute du sien et y mêle les préjugés de son pays et de son temps, sans compter que plusieurs des modernes les plus estimés n'ont pas eux-mêmes assez connu l'antiquité. De plus, leurs ouvrages sont remplis de grand nombre de divisions et de questions scolastiques qui ne nous apprennent point le fond de ces choses. Et quant à ce que l'on dit, qu'il se faut conformer à l'usage présent, cela est vrai pour les pratiques exposées aux yeux du public, comme les cérémonies du service divin et les formalités judiciaires; mais chaque particulier peut et doit s'efforcer de mieux vivre que le commun; autrement il faudroit marcher dans le torrent de la corruption générale. Il en est de même des études, et sans réformer le public, chacun peut suivre la méthode qui lui paroît la meilleure.

Mais si nous voulons sonder le fond de notre cœur, nous craignons l'antiquité parce qu'elle nous propose une perfection que nous ne voulons pas imiter. Nous disions qu'elle n'est pas praticable, parce que, si elle l'étoit, nous aurions tort d'en être si éloignés; nous détournons les yeux des maximes et des exemples des saints, parce que c'est un reproche continuel à notre lâcheté. Mais qu'y gagnerons-nous? ces vérités et ces exemples ne feront pas moins, soit que nous y pensions ou non, et il ne nous servira de rien de les ignorer, puisqu'étant si bien avertis, notre ignorance ne peut être qu'affectée. Au contraire, si nous avons le courage de regarder cette sainte antiquité, et de la présenter aux autres de tous les côtés et de toutes les manières possibles, il faut espérer qu'à la fin nous aurons honte d'en demeurer si éloignés, et qu'avec le secours de la grâce nous ferons quelque effort afin de nous en rapprocher. L'expérience du passé doit nous encourager. Combien la discipline de l'Eglise s'est-elle relevée depuis un siècle par les réglements du concile de Trente, les travaux de saint Charles, l'institution des séminaires, tant de réformes dans les ordres religieux? D'où sont venus tous ces biens, sinon de l'étude de l'antiquité, et que ne pouvons-nous point espérer si nous suivons ces grands exemples?

Mais afin que cette étude ne soit pas infinie et par conséquent inutile, il y faut du choix et de l'ordre. Il faut consulter ceux qui ont le mieux lu l'antiquité ecclésiastique pour en prendre ce qui nous convient, suivant la portée de notre esprit et la nécessité de nos emplois. Il faut que cette étude soit sérieuse et chrétienne. Gardons-nous de la curiosité et de la vanité; de vouloir montrer que nous avons beaucoup lu, que nous avons découvert le sens d'un passage ou déterré quelque antiquité. Ne cherchons dans les pères ni les pensées brillantes, ni les paroles pompeuses, ni ces beaux passages, dont il y a quelque temps on ornoit les harangues et les plaidoyers. Cherchons-y le vrai sens de l'écriture, les preuves solides des dogmes, les règles sûres de la discipline des mœurs. Cherchons-y la méthode de convertir les infidèles et de combattre les hérétiques, l'art de conduire les âmes, les voies intérieures, la vraie piété. Et tout cela non pour en discourir, mais pour le réduire en pratique.

Etudions surtout leur prudence et leur discrétion, pour nous accommoder à l'état présent des choses, et ne pas rendre odieuses leurs saintes maximes en les repoussant trop loin ou les appliquant mal-à-propos. Evitons l'impatience et l'empressement. Pour bien rétablir l'antiquité, il faudroit la ramener tout entière: une partie sans l'autre n'aura point une proportion avec le reste, et sera déplacée. Attachons-nous d'abord au plus essentiel, à nous réformer nous-mêmes par une grande application à la prière, au réglement de notre intérieur et de nos mœurs. Ensuite faisons part aux autres des vérités que Dieu nous aura fait connoître sans contention, sans aigreur, sans reproches. Pratiquons les premiers ce que nous croyons le meilleur et qui dépend de nous. Revenons à la prière et attendons avec patience qu'il plaise à Dieu d'avancer son œuvre. Ce sont les meilleurs moyens de rendre utile la connoissance de l'histoire ecclésiastique.

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

I. Saint Grégoire, pape.

Après la mort du pape Pélage II, comme l'Eglise ne pouvoit demeurer sans pasteur, le clergé, le sénat et le peuple romain élurent pour leur évêque, d'un consentement unanime (1), le diacre saint Grégoire, quoiqu'il y résistât de toute sa force, disant qu'il étoit indigne de cette place et craignant que, sous prétexte du gouvernement de l'Eglise, il ne rentrât dans la gloire du monde qu'il avoit quittée. Enfin, ne pouvant empêcher son élection, il fit espérer qu'il y consentiroit; et, se fiant à l'amitié de l'empereur Maurice, dont il avoit tenu le fils sur les fonts, il lui écrivit secrètement pour le conjurer de ne point approuver ce choix. Mais Germain, préfet de Rome, prévint son courrier; et, l'ayant fait arrêter et ouvrir ses lettres, il envoya à l'empereur le décret de l'élection. Maurice rendit grâces à Dieu d'avoir trouvé l'occasion qu'il désiroit, de procurer cette dignité au diacre Grégoire, et donna ses lettres portant ordre de le sacrer.

Cependant à Rome la peste continuoit avec une grande violence; et comme on attendoit de Constantinople la réponse de l'empereur, saint Grégoire fit un sermon au peuple et lui parla ainsi : Il faut, mes frères, craindre au moins les fléaux de Dieu quand nous les sentons, puisque nous n'avons pas su les prévenir. Vous voyez que tout le peuple est frappé du glaive de sa colère, la mort n'attend pas la maladie et enlève le pécheur avant qu'il songe à faire pénitence. Considérez en quel état il paroît devant le juge terrible. Ce n'est pas une partie des habitants qui périt, tout tombe à la fois : les maisons demeurent vides et les pères voient mourir leurs enfants. Rappelons donc le souvenir de nos fautes et les expions par nos larmes. Que personne ne désespère pour l'énormité de ses crimes : les Ninivites effacèrent les leurs par une pénitence de trois jours, et le larron à l'heure même de sa mort. Celui qui nous avertit de l'invoquer montre bien qu'il veut pardonner à ceux qui l'invoquent. Saint Grégoire conclut ce sermon en indiquant une litanie ou procession à sept bandes qui devoient marcher au point du jour le mercredi suivant, sortant de diverses églises pour se rendre toutes à Sainte-Marie-Majeure. La première troupe étoit composée du clergé, la seconde des abbés avec leurs moines, la troisième des abbesses avec leurs religieuses, la quatrième des enfants, la cinquième des hommes laïques, la sixième des veuves, la septième des femmes mariées. Chaque troupe étoit conduite par les prêtres du quartier. On croit que de cette procession générale est venue celle du jour de saint Marc, qui s'appelle encore la grande litanie. Pendant celle-ci, il mourut en une heure quatre-vingts, de ceux qui y assistoient; mais saint Grégoire ne cessa point d'exhorter le peuple et de prier jusqu'à ce que la maladie fût éteinte.

Comme il apprit que le préfet Germain avoit intercepté ses lettres, il voulut prévenir la réponse de l'empereur, jugeant bien qu'elle seroit contraire à son désir; et ne pouvant sortir ouvertement des portes de Rome, où l'on avoit mis des gardes, il se fit enlever par des marchands, déguisé et enfermé dans une manne d'osier. Il se cacha dans les bois et dans des cavernes pendant trois jours, durant lesquels le peuple romain faisoit des jeûnes et des prières. Enfin, ayant été découvert par des indices miraculeux, il fut pris et ramené à Rome. Alors il se rendit et fut consacré solennellement dans l'église de Saint-Pierre, le troisième de septembre cinq cent quatre-vingt-dix, au commencement de la neuvième indiction. Il tint le saint-siége treize ans (1).

II. Plaintes de saint Grégoire.

Comme on lui faisoit des compliments sur sa nouvelle dignité, il s'en plaignit sérieusement à ses amis. Voici comme il en parle au scolastique Paul, prêt à quitter le gouvernement de Sicile : Je ne me mets pas beaucoup en peine que les étrangers me félicitent de l'honneur du sacerdoce; mais je suis sensiblement affligé que ceux qui connoissent comme vous parfaitement mon inclination, croient que j'y trouve quelque avantage. Rien ne m'étoit plus utile que d'obtenir le repos que je désirois. Et à Jean, patriarche de Constantinople : Je sais

(1) Greg. Tur. l. x, c. 1. Jo. diac. l. 1, c. 59.

(1) Jo. diac. c. 44. Paul. diac. Vita n. 11. Paul diac. Vita n. 11. Greg. 1, Epist. 20, et iv. Ep. 4. Mart. R. 3 sept.

avec quelle ardeur vous avez voulu fuir la charge de l'épiscopat, et cependant vous n'avez pas empêché qu'on me l'ait imposée. Vous ne m'aimez donc pas comme vous-même, suivant la règle de la charité. Et à Théoctiste, sœur de l'empereur : On m'a ramené au siècle sous prétexte de l'épiscopat. J'y suis chargé de plus de soins temporels que je n'en avois étant laïque. J'ai perdu la joie de mon repos, et, paroissant monter au dehors, je suis tombé au dedans. Je m'efforçois tous les jours de me tirer hors du monde, hors de la chair, d'éloigner de mon esprit toutes les images corporelles, pour voir spirituellement la joie céleste. Et je disois du fond du cœur : Je cherche, Seigneur, votre visage. Ne désirant et ne craignant rien en ce monde, j'étois, ce me sembloit, au-dessus de tout. Mais l'orage de la tentation m'a jeté tout d'un coup dans les alarmes et les frayeurs; car encore que je ne craigne rien pour moi, je crains beaucoup pour ceux dont je suis chargé (1). Je suis battu des flots de tous côtés; et quand, après les affaires, je veux rentrer en moi-même, le tumulte des vaines pensées m'en empêche, et je trouve mon intérieur loin de moi. Et ensuite : L'empereur doit s'imputer toutes mes fautes et mes négligences d'avoir confié un si grand ministère à une personne si foible. Il dit encore au patrice Narsès : Je suis tellement accablé de douleur, qu'à peine puis-je parler; j'ai l'esprit environné de ténèbres; je ne vois rien que de triste, et tout ce que l'on croit agréable me paroît affligeant. Car je pense de quel comble de tranquillité je suis tombé, et en quelles occupations je suis relégué loin de la face du seigneur. Et à Anastase, patriarche d'Antioche : Vous, qui m'aimiez spirituellement, il me semble que vous ne m'aimez plus que temporellement, en me chargeant d'un fardeau qui m'abat jusqu'à terre et ne me permet plus de m'élever aux pensées du ciel. Mais quand vous me nommez la bouche et le flambeau du seigneur, et quand vous dites que je puis être utile à plusieurs, c'est le comble de mes iniquités de recevoir des louanges au lieu des châtiments que je mérite. Et à André, du rang des illustres : Sur la nouvelle de mon épiscopat, pleurez, si vous m'aimez; car il y a ici tant d'occupations temporelles, que je me trouve, par cette dignité, presque séparé de l'amour de Dieu (2). Et au patrice Jean, qui avoit contribué à son élevation : Je me plains de votre amitié de m'avoir tiré du repos que vous saviez que je cherchois. Dieu vous rende les biens éternels pour votre bonne intention; mais qu'il me délivre, comme il lui plaira, de tant de périls. Car, comme mes péchés le méritoient, je suis moins l'évêque des Romains que des Lombards. Voilà où votre protection m'a conduit.

III. Pastoral de saint Grégoire.

Jean, évêque de Ravenne, ayant repris saint Grégoire, avec amitié et modestie, de s'être caché pour éviter l'épiscopat, lui qui en étoit si capable, ce reproche lui donna occasion de composer un livre dans ces commencements, sur les devoirs des évêques; et c'est le pastoral si fameux depuis dans toute l'Eglise. Son dessein est de justifier sa résistance en expliquant tout ce qu'il pensoit sur la grandeur de cette charge. L'ouvrage est divisé en quatre parties. La première est sur la vocation à l'épiscopat, afin que celui qui y est appelé examine avec quelles dispositions il y vient. S'il a la science, la vertu, le courage, la fermeté, l'amour du travail; s'il est exempt de toutes les imperfections figurées par les défauts corporels, qui, suivant l'ancienne loi, excluoient des fonctions du sacerdoce (1). La seconde partie montre comment le pasteur, appelé légitimement, doit s'acquitter de la charge qu'il n'a point recherchée. Quelle doit être son application à la prière, à l'instruction, au soulagement du prochain, son humilité, son zèle, sa discrétion. La troisième partie marque les différentes instructions proportionnées à la diversité des personnes, suivant le sexe, l'âge, les conditions, les inclinations, les dispositions permanentes ou passagères. Sur quoi saint Grégoire entre dans un grand détail. Dans la quatrième partie, il marque en peu de mots comment le pasteur doit faire de fréquentes réflexions sur sa conduite pour s'instruire lui-même et conserver l'humilité. Cet ouvrage fut si estimé dès lors, que l'empereur Maurice en demanda une copie au diacre Anatolius qui résidoit à Constantinople pour les affaires de l'église romaine, et qu'Anastase, patriarche d'Antioche, le traduisit en grec pour l'usage des églises d'orient (2).

IV. Mort de sainte Radegonde.

Un diacre de Grégoire de Tours, qui s'étoit trouvé à Rome lors de la mort du pape Pélage et avoit été témoin de l'ordination de saint Grégoire, lui en raconta les particularités et rapporta des reliques que saint Grégoire, encore diacre, lui avoit données (3). Il arriva à Tours la même année cinq cent quatre-vingt-dix, quinzième du roi Childebert, et trouva l'évêque Grégoire occupé avec plusieurs autres à apaiser un grand scandale arrivé au monastère de Sainte-Croix de Poitiers. Sainte Radegonde, qui en étoit la fondatrice, l'avoit recommandé à tous les évêques par une lettre où elle dit qu'elle l'a fondé par les libéralités du roi Clotaire sous la règle de saint Césaire d'Arles, et y a établi, du consentement des évêques, l'abbesse

(1) Lib. 1. Epist. 3, 4, 5, 1.

(2) Epist. 7, 28, 30.

(1) Paul Vita n. 12. Greg. præf. in Pastor. Levit. xxi, 17.

(2) x Ep. 22.

(3) Greg. Tur. x, Hist. c. 1.

Agnès qui a été bénite par saint Germain. Elle les prie de ne jamais permettre que l'on viole la règle, ni que l'on dissipe les biens du monastère, et conjure les princes de lui accorder leur protection. Cette lettre est comme le testament de sainte Radegonde; après lequel elle mourut le mercredi, treizième d'août, la douzième année du roi Childebert, qui est l'an cinq cent quatre-vingt-sept. L'Eglise honore sa mémoire le même jour (1).

Elle fut enterrée trois jours après par Grégoire de Tours, qui se rendit à Poitiers sur la nouvelle de sa mort, et la trouva dans le cercueil environnée de ses religieuses au nombre d'environ deux cents, entre lesquelles il y avoit non-seulement des filles de sénateurs, mais des princesses du sang royal. Comme elles se lamentoient, il se tourna vers l'abbesse, et dit : Interrompez un peu ces plaintes pour penser à ce qui est nécessaire. Notre frère Merouée est occupé loin d'ici à visiter son diocèse, ne différez pas d'ensevelir ce corps tandis qu'il est encore entier. Que ferons-nous, dit l'abbesse, puisque le lieu où elle doit être enterrée n'a pas encore été consacré par la bénédiction de l'évêque; alors les citoyens et les autres personnes puissantes qui s'étoient assemblés pour ses funérailles, dirent à Grégoire : Confiez-vous en la charité de votre frère et bénissez cet autel, nous sommes persuadés qu'il ne le trouvera pas mauvais. Grégoire les crut, et consacra un autel dans l'église de Sainte-Marie où elle devoit être enterrée et qui est aujourd'hui l'église collégiale de Sainte-Radegonde. On enleva donc le corps hors du monastère, et les religieuses n'en pouvant sortir, se mirent sur les murs et sur les tours où elles continuoient leurs gémissements et leurs plaintes, en sorte que l'on n'entendoit pas la psalmodie. Le corps étoit embaumé et enfermé dans un cercueil de bois. On le mit dans la fosse, et Grégoire, après avoir fait la prière, se retira sans couvrir le sépulcre, réservant à Merouée, évêque de Poitiers de le faire après avoir célébré la messe. Un aveugle fut guéri à cet enterrement, comme rapporte la religieuse Baudonivie qui étoit présente et qui a écrit la vie de la sainte, et il se fit plusieurs autres miracles à son tombeau.

Après la mort de sainte Radegonde, l'abbesse pria encore l'évêque Merouée, comme la sainte avoit fait, de la prendre sous sa conduite (2). Il voulut d'abord le refuser; mais ensuite ayant pris conseil, il promit d'être le père de ces religieuses et de les défendre au besoin. Et comme ce monastère étoit sous la protection particulière du prince, il alla trouver le roi Childebert et en obtint des lettres qui lui permettoient d'y exercer la même autorité que sur les autres églises de son diocèse. L'abbesse Agnès mourut peu de temps après, et Leubouère lui succéda.

V. Révolte de Chrodielde.

Il se forma contre elle une faction violente. Chrodielde, fille du roi Chérebert, fit jurer à plusieurs autres religieuses d'accuser Leubouère de plusieurs crimes, afin de la chasser du monastère et de la faire abbesse elle-même. Elle attira à son parti sa cousine Basine, fille du roi Chilpéric, et sortit du monastère avec quarante filles ou plus, en disant : Je vais trouver les rois mes parents, pour leur faire connoître la honte que nous souffrons. On nous traite non pas en filles de rois, mais en filles de malheureuses esclaves. L'évêque Merouée s'efforça de les retenir, mais sans écouter ses remontrances, elles rompirent les serrures et les portes et sortirent du monastère. C'étoit vers la fin de février l'an cinq cent quatre-vingt-neuf, par un très-mauvais temps et de grandes pluies qui avoient rompu les chemins : toutefois elles marchoient à pied, sans avoir un seul cheval, et personne ne leur donnoit à manger sur le chemin (1).

Le premier jour de mars, elles arrivèrent à Tours, hors d'haleine et épuisées de fatigues, et Chrodielde, s'adressant à Grégoire, lui dit : Je vous supplie, saint évêque, de vouloir bien garder et nourrir ces filles que l'abbesse de Poitiers a très-mal traitées, pendant que j'irai trouver les rois nos parents, pour leur exposer ce que nous souffrons. Grégoire répondit : Si l'abbesse a failli et contrevenu à la règle, allons trouver notre frère Merouée, pour la corriger ensemble et vous remettre dans votre monastère, après y avoir établi le bon ordre, afin de ne pas dissiper indignement ce que sainte Radegonde a assemblé par ses jeûnes, ses prières et ses aumônes. Non, dit Chrodielde, nous irons trouver les rois. Grégoire lui répondit : Pourquoi n'écoutez-vous pas mon avis? Je crains que les évêques ne vous excommunient d'un commun consentement, suivant la lettre qu'ils écrivirent à sainte Radegonde, lors de la fondation de ce monastère, et il leur en fit la lecture. C'étoit la lettre du second concile de Tours, tenu en cinq cent soixante-six (2).

Chrodielde persista toujours à vouloir aller vers les rois ses parents, se plaignant même de l'évêque de Poitiers et disant que ce trouble étoit arrivé par sa faute (3). Grégoire, voyant l'opiniâtreté de ces filles, leur dit : Vous ne voulez pas entendre raison et ne pouvez éviter le blâme; mais du moins laissez passer l'hiver, et quand le temps sera plus beau, vous irez où il vous plaira. Elles crurent ce conseil, et l'été suivant Chrodielde, ayant laissé à Tours les autres religieuses avec Basine, alla trouver le roi Gontran. Il la reçut bien, lui fit des présents

(1) Greg. IX. Hist. l. 2. aug. De Glor. Conf. c. 106. Baudon. n. 26. t. 1, Act. SS. Ben. p. 333. Martyr. R. 13

(2) Greg. IX, Hist. c. 40.

(1) Greg. X. Hist. c. 16.

(2) Sup. l. XXXIV, n. 12.

(3) Greg. IX, c. 40.

et ordonna une assemblée d'évêques pour prendre connoissance du différend de ces religieuses avec leur abbesse. Chrodielde revint à Tours les attendre; mais pendant son voyage plusieurs de ces religieuses fugitives se laissèrent séduire et se marièrent. Comme les évêques ne venoient point, Chrodielde et ses compagnes retournèrent à Poitiers, et ayant assemblé une troupe de voleurs, de meurtriers, de débauchés et d'autres scélérats, elles se fortifièrent dans l'église de Saint-Hilaire, disant : Nous sommes des princesses, et nous ne retournerons point au monastère que l'abbesse n'en soit dehors. Alors par ordre des rois, Gondégisile, archevêque de Bordeaux et métropolitain de la province, vint à Poitiers avec deux de ses suffragants, Nicaise d'Angoulême et Saffarius de Périgueux, et se joignant avec Merouée de Poitiers, ils vinrent à Saint-Hilaire et exhortèrent ces filles à retourner au monastère pour faire examiner leur cause (1). Comme elles résistoient opiniâtrément, les évêques leur dénoncèrent l'excommunication suivant la lettre du concile de Tours. Mais les séditieux que ces filles avoient assemblés entrèrent avec des bâtons dans l'église de Saint-Hilaire, donnèrent tant de coups aux évêques qu'ils tombèrent sur le pavé et purent à peine se relever, mirent en sang les diacres et les autres clercs et cassèrent la tête à quelques-uns. Les évêques et leur suite furent tellement épouvantés, que sans se dire adieu, ils s'enfuirent chacun de leur côté.

Ensuite Chrodielde envoya des gens pour administrer les terres du monastère, se faisant obéir par les serviteurs à force de coups, et menaçant, si elle pouvoit entrer au monastère, de jeter l'abbesse par dessus les murailles. Le roi Childebert l'ayant appris, envoya un ordre à Maccon, qui étoit comte de Poitiers, de réprimer ces violences; et l'archevêque Gondegisile écrivit, tant en son nom que des évêques qui l'accompagnoient à Poitiers, à dix évêques assemblés avec le roi Gontran, dont les trois premiers étoient Ethérius de Lyon, Syagrius d'Autun, et Aunacaire d'Auxerre, pour leur donner avis de l'excommunication qu'ils avoient prononcée contre ces religieuses rebelles. Les dix évêques témoignèrent par leur réponse qu'ils approuvoient ce que leurs confrères avoient fait, en attendant le concile qui se devoit tenir le premier jour de novembre, et où l'on examineroit le remède que l'on pourroit apporter à ces désordres. Cependant ils les exhortent à prier pour ces pauvres égarées. L'abbesse de son côté envoya aux évêques voisins des copies du testament de sainte Radegonde.

Ensuite Merouée, évêque de Poitiers, touché des reproches que les religieuses rebelles lui faisoient (2), envoya Porcaire, abbé de Saint-Hilaire, à Gondegisile, évêque de Bordeaux, et à ses comprovinciaux, pour le prier de lever l'excommunication, afin qu'elles pussent se présenter pour être ouïes; mais il ne put l'obtenir, et un prêtre, envoyé par le roi Childebert, tenta la même chose inutilement. La rigueur de l'hiver obligea les religieuses rebelles à se séparer. Quelques-unes se retirèrent chez leurs parents, d'autres dans leurs maisons particulières, d'autres dans les monastères où elles avoient été auparavant. Il en demeura peu avec Chrodielde et Basine; encore étoient-elles divisées, car Chrodielde vouloit être la maîtresse, et Basine, se sentant princesse comme elle, ne vouloit pas lui obéir.

VI. Violences contre l'abbesse.

L'année suivante cinq cent quatre-vingt dix, Chrodielde, toujours environnée de cette troupe de scélérats, leur commanda d'entrer de nuit dans le monastère de Sainte-Croix, et d'en tirer l'abbesse Leubouère (1). Celle-ci, entendant le bruit qu'ils faisoient en arrivant, et ne pouvant marcher parce qu'elle avoit la goutte, se fit porter dans l'église devant la châsse de la sainte croix. Les hommes, étant entrés avec un flambeau et des armes, la cherchoient de tous côtés, et l'ayant trouvée, un d'eux lui voulut donner un grand coup d'épée; mais il fut frappé d'un couteau par un autre, et tomba tout en sang. Cependant la prieure Justine, aidée par d'autres sœurs, éteignit le flambeau, et couvrit l'abbesse du tapis de l'autel. Dans cette obscurité ces hommes prirent la prieure pour l'abbesse, et l'emportoient à Saint-Hilaire; mais le jour commençant à paroître, ils la reconnurent et la renvoyèrent à son monastère. Ils retournèrent donc, et ayant pris l'abbesse, ils la mirent en prison près Saint-Hilaire au lieu où logeoit Basine. La nuit suivante, ils pillèrent le monastère de Sainte-Croix, n'y laissant que ce qu'ils ne purent emporter.

Les évêques de Gaule furent divisés au sujet de la pâque cette année cinq cent quatre-vingt-dix (2). La plupart, suivant le cycle de Victor, la célébrèrent le septième des calendes d'avril, quinzième de la lune, c'est-à-dire le vingt-sixième de mars; les autres le second d'avril, le vingt-deuxième de la lune, craignant de faire la pâque avec les juifs, s'ils la faisoient le quinzième jour de la pleine lune. La fête étant proche, en sorte qu'il n'y avoit plus que sept jours, l'évêque Merouée envoya dire à Chrodielde que si elle ne rendoit l'abbesse il ne célébreroit point la pâque, et qu'aucun catéchumène ne seroit baptisé dans la ville de Poitiers. Et si cela ne suffit, ajouta-t-il, j'assemblerai les citoyens pour la délivrer. Chrodielde pour réponse prépara des meurtriers, à qui elle donna ordre de tuer l'abbesse sitôt qu'on se mettroit en devoir de la délivrer par force. Dans ce temps-là, Flavien, qui avoit la charge de domestique, vint à Poitiers et fit

(1) C. 43.

(2) C. 43.

(1) Greg. X, Hist. c. 15.

(2) Greg. X, Hist. c. 23, etc., 1, Mart. c. 65.

en sorte que l'abbesse se réfugia dans l'église de Saint-Hilaire. Mais la sédition continuoit toujours, et il se commettoit des meurtres au sépulcre de sainte Radegonde et devant la châsse de la sainte croix.

Enfin le roi Childebert envoya prier le roi Gontran que les évêques des deux royaumes s'assemblassent pour terminer ce désordre suivant les canons. Childebert ordonna à Grégoire de Tours de se trouver au concile avec Ebrégisile de Cologne, et Merouée de Poitiers, et Gontran manda Gondégisile de Bordeaux avec ses suffragants. Grégoire de Tours déclara que les évêques ne s'assembleroient point si l'on ne réprimoit auparavant la sédition par autorité seculière. L'ordre en fut donné au comte de Poitiers qui fit attaquer les séditieux. On les tira du monastère de Sainte-Croix, et on leur fit souffrir divers supplices; aux uns on coupa les mains, aux autres le nez ou les oreilles.

VII. Concile de Poitiers.

La sédition étant apaisée, les évêques qui étoient présents s'assirent sur le tribunal de l'église. Chrodielde avança plusieurs chefs d'accusation contre l'abbesse. Premièrement, qu'elle avoit à son service dans le monastère un homme habillé en femme, et le montra, car il étoit présent. Mais il se trouva que c'etoit un eunuque, et que l'abbesse ne le connoissoit point (1). Chrodielde et Basine, étant interrogées pourquoi elles étoient sorties du monastère, répondirent qu'on les avoit fait mourir de faim; qu'elles manquoient d'habits et étoient battues; que des hommes se servoient de leur bain; que l'abbesse jouoit aux tables; que des séculiers mangeoient avec elle, et qu'elle avoit fait des fiançailles dans le monastère; qu'elle avoit habillé sa nièce d'un tapis de soie destiné pour l'autel, et qu'elle en avoit ôté des feuilles d'or pour lui faire des ornemens. L'abbesse répondit pertinemment à toutes ces accusations, se soumettant à telle pénitence qu'ordonneroient les évêques, si elle se trouvoit avoir failli. Ils demandèrent à Chrodielde et à Basine si elles accusoient leur abbesse pour quelque crime capital, comme d'homicide ou d'adultère; elles avouèrent que non: et au contraire on représenta des religieuses de leur parti qui étoient grosses.

Ensuite les évêques leur demandèrent raison de leur sortie, des violences commises contre Gondégisile, et les autres évêques qui avoient voulu les juger l'année précédente, contre l'abbesse et le monastère, et de leur dernière rébellion, les exhortant à demander pardon à l'abbesse et à réparer le dommage qu'elles avoient commis. Elles le refusèrent, menaçant hautement de tuer l'abbesse. C'est pourquoi les évêques, ayant consulté les canons, les déclarèrent excommuniées, jusqu'à ce qu'elles fissent pénitence, et rétablirent l'abbesse dans le gouvernement du monastère. Ils rédigèrent ce jugement par écrit, l'adressant aux rois qui les avoient assemblés, et les priant de faire exécuter la promesse que les religieuses rebelles avoient faite pour la restitution des biens et des titres du monastère dont elles s'étoient emparées, et d'empêcher qu'elles retournassent au lieu qu'elles avoient si indignement profané. Ce jugement étant publié et l'abbesse rétablie, les séditieuses allèrent trouver le roi Childebert, et lui nommèrent des personnes qu'elles accusoient non seulement d'avoir un mauvais commerce avec l'abbesse, mais encore de porter tous les jours des messages à la reine Frédegonde, son ennemie. Le roi les fit prendre, mais après les avoir examinés, sans trouver aucune charge contre eux, il les renvoya. Enfin Chrodielde et Basine obtinrent leur absolution au concile de Metz tenu sur la fin de cette année, au sujet de Gilles ou Egide, évêque de Reims.

VIII. Concile de Metz.

Ce prélat étoit chargé d'avoir trempé dans une conspiration contre la vie du roi Childebert, qui le fit prendre et amener à Metz, quoique abattu par une longue maladie (1). Quelques évêques ayant remontré au roi qu'il n'avoit pas dû faire enlever de chez lui et mettre en prison cet évêque sans l'entendre, il lui permit de retourner à Reims, et envoya des lettres à tous les évêques de son royaume, pour se trouver à Verdun au milieu du mois d'octobre. Quand ils furent arrivés, on les mena jusqu'à Metz, et Gilles s'y trouva aussi. Le roi choisit pour la poursuite de cette affaire Ennodius qui avoit été duc, et qui commença ainsi: Pourquoi avez-vous quitté notre roi à qui appartenoit la ville où vous étiez évêque, pour rechercher l'amitié de Chilpéric qui a toujours été son ennemi, qui a tué son père, banni sa mère et usurpé son royaume? Et pourquoi avez-vous reçu de lui des terres fiscales dans les provinces qu'il a usurpées? L'évêque répondit: Je ne puis nier que j'aie été ami du roi Chilpéric, mais ce n'a jamais été contre les intérêts du roi Childebert. Quant aux terres, je les ai obtenues en vertu des lettres de ce roi même. Il produisit les lettres; mais le roi Childebert nia de lui avoir fait ce don. On fit venir Othon qui avoit été dans ce temps-là référendaire du roi, et dont la souscription y paraissoit; il nia de l'avoir faite et soutint qu'on avoit contrefait son écriture. Ainsi l'évêque fut convaincu de fausseté sur ce premier chef.

On produisit ensuite des lettres de lui à Chilpéric et de Chilpéric à lui, contenant plusieurs choses injurieuses à Brunehaut, et entre autres, que si on ne coupe la racine, la plante ne sèchera point, c'est-à-dire qu'il falloit se défaire

(1) Greg. x, Hist. cap. 16.

(1) Greg. x, cap. 19.

d'elle pour accabler son fils. L'évêque nia d'avoir écrit ou reçu ces lettres, mais on lui représenta un de ses domestiques qui les gardoit dans ses registres. On produisit ensuite un traité de Childebert et de Chilpéric pour chasser Gontran et partager entre eux son royaume. Le roi Childebert nia d'en avoir eu connoissance et dit à Gilles: C'est ainsi que tu commettois mes oncles pour exciter une guerre civile entre eux. Tu es cause de la ruine des provinces et de la mort de tant d'hommes dont tu rendras compte au jugement de Dieu. L'évêque ne put nier ce fait; car la preuve étoit tirée d'un registre du roi Chilpéric, trouvé dans une de ses cassettes à Chelles, quand ses trésors furent apportés après sa mort au roi Childebert. Epiphane, abbé de Saint-Remy de Reims, parut aussi et dit que l'évêque Gilles avoit reçu deux mille sous d'or et plusieurs autres présents pour conserver l'amitié du roi Chilpéric. Ceux qui l'avoient accompagné à l'ambassade vers Chilpéric déposèrent qu'il lui avoit longtemps parlé seul, sans qu'ils pussent entendre ce qu'il disoit. L'évêque nia ces faits; mais l'évêque Epiphane, qui avoit toujours été de la confidence, nomma le lieu et l'homme par qui l'or avoit été apporté et toutes les particularités du traité contre Gontran.

L'évêque Gilles, ainsi convaincu, confessa tout; les évêques du concile ne purent voir sans gémir leur confrère chargé de tant de crimes, et ils demandèrent que le jugement fût différé de trois jours, afin qu'il eût le temps de penser à lui et de se justifier s'il étoit possible. Le troisième jour étant venu, ils l'invitèrent à proposer ses défenses; mais lui, chargé de confusion, leur dit: Ne différez point de donner votre sentence contre un coupable. Je me reconnois digne de mort pour le crime de lèse-majesté; j'ai toujours agi contre le service de ce roi et de sa mère, et c'est par mon conseil que sont arrivées ces guerres qui ont causé tant de ravages dans les Gaules. Les évêques, touchés de la honte de leur frère, lui obtinrent la vie, et ayant lu les canons le déposèrent du sacerdoce. Aussitôt il fut envoyé en exil à Strasbourg, et à sa place le prêtre Romulfe, fils du duc Loup, fut ordonné évêque de Reims. On trouva beaucoup d'or et d'argent dans le trésor de l'évêque Gilles: on laissa ce qui venoit des revenus de l'église et on mit au trésor du roi ce qui venoit de ses crimes. L'abbé Epiphane fut aussi privé de sa charge.

En ce même concile de Metz, Basine, prosternée devant les évêques, demanda pardon, promettant de se réconcilier avec son abbesse et de rentrer dans le monastère de Sainte-Croix de Poitiers, pour y vivre selon la règle. Mais Chrodielde protesta qu'elle n'y rentreroit jamais tant que l'abbesse Laubouère y demeureroit. Le roi Childebert pria qu'on leur pardonnât; elles furent reçues à la communion et renvoyées à Poitiers, à condition que Basine rentreroit dans le monastère et que Chrodielde demeureroit dans une terre que le roi lui accorda. Ainsi fut enfin terminé ce grand scandale.

IX. Commencements de saint Colomban.

C'est le temps auquel saint Colomban s'établit en Gaule, et il y fonda le fameux monastère de Luxeu cette même année cinq cent quatre-vingt-dix (1). Il étoit né en Irlande vers l'an cinq cent soixante, dans la province de Lagénie ou Leinster. Il apprit dès sa jeunesse les arts libéraux, la grammaire, la rhétorique, la géométrie; mais comme il étoit fort bien fait, craignant de succomber aux attaques de la volupté, il quitta son pays malgré la résistance de sa mère, et passant dans une autre province d'Irlande, il se mit sous la conduite d'un personnage vénérable, nommé Silen, qui l'instruisit si bien dans les saintes lettres, qu'étant encore jeune il composa un traité sur les psaumes et quelques autres ouvrages. Ensuite il entra dans le monastère de Bancor, le plus fameux d'Irlande, gouverné alors par l'abbé Commogel ou Congal, et y vécut plusieurs années, s'exerçant à la mortification. Pour se détacher du monde de plus en plus, il se proposa de passer dans une terre étrangère, à l'exemple d'Abraham. Il communiqua son dessein à l'abbé, qui eut grand'peine à se priver d'un tel secours; mais, croyant que c'étoit la volonté de Dieu, il y consentit. Saint Colomban, ayant reçu sa bénédiction, sortit de Bancor avec douze autres moines, étant âgé de trente ans. Ils passèrent dans la Grande-Bretagne et de là en Gaule (2). La foi y étoit entière, mais la discipline fort déchue, soit par les incursions des ennemis étrangers, soit par la négligence des prélats. Il y avoit peu de lieux où on pratiquât la pénitence et où l'on aimât la mortification.

Colomban prêchoit partout où il passoit, et ses vertus donnoient grand poids à ses instructions. Il étoit si humble qu'il disputoit toujours du dernier rang avec ses compagnons; ils n'avoient qu'une volonté; leur modestie, leur sobriété, leur douceur, leur patience, leur charité les faisoient admirer de tous. Si quelqu'un faisoit quelque faute, tous ensemble s'appliquoient à le corriger. Personne n'avoit rien en propre; il n'y avoit entre eux ni contradiction ni paroles dures; quelque part qu'ils s'arrêtassent, ils inspiroient la piété à tout le monde. La réputation de Colomban vint jusqu'à la cour du roi de Bourgogne, c'étoit Gontran qui, l'ayant ouï parler, le pria de s'arrêter dans ses états et lui offrit tout ce qu'il demanderoit. Le saint homme le remercia, disant qu'il ne cherchoit qu'à porter sa croix après Jésus-Christ, et choisit pour sa retraite le vaste désert de la Vosge, où il trouva dans les ro-

(1) Vita t. 2, Act. en B. p. 7.

(2) N. 11.

chers et à l'endroit le plus rude, un vieux château ruiné nommé Anagratès, à présent Anegray et s'y établit avec les siens. Ce fut son premier monastère.

Ils n'y vivoient que d'herbes et d'écorces d'arbres, et un d'entr'eux etant tombé malade, ils n'avoient rien pour le soulager, quand ils virent à la porte du monastère un homme avec des chevaux chargés de pain et d'autres vivres. Il leur dit qu'il avoit été tout d'un coup inspiré de les secourir et les pria de demander à Dieu la guérison de sa femme malade de la fièvre depuis un an. Ils prièrent, et elle fut guérie à l'instant. Une autre fois ayant passé neuf jour ssans autre nourriture que des écorces et des herbes sauvages, Caramtoc, abbé du monastère de Salice, averti en songe de leur besoin, envoya Marculfe, son cellerier, leur porter des provisions. Celui-ci, ne sachant point le chemin, pria Dieu de conduire les chevaux, qui marchant d'eux-mêmes, allèrent droit au monastère d'Anegray. Depuis ce temps, il vint beaucoup de peuple chercher saint Colomban, principalement des malades, qu'il guérissoit tous. Comme il avoit accoutumé de se préparer aux jours de fête par une solitude plus étroite, il choisit pour cet effet une caverne dont il avoit chassé un ours, à sept milles environ d'Anegray et il fit sortir une fontaine par ses prières.

Sa communauté étant déjà nombreuse. il chercha un lieu plus commode dans le même désert, pour bâtir un monastère et trouva un château, environ à huit milles d'Anegray, nommé *Luxovium* ou Luxeu, qui avoit été très-fort, et dans le plus épais du bois voisin on voyoit encore des idoles de pierre que les païens avoient adorées. Saint Colomban commença à bâtir un monastère qui fut bientôt rempli; en sorte qu'il fut obligé d'en faire bâtir un troisième qu'il nomma Fontaines, à cause de l'abondance des eaux. Il donna à chacun de ces monastères des supérieurs dont il connoissoit la piété; il y résidoit tour à tour et leur fit une règle qui a été longtemps pratiquée dans les Gaules et que nous avons encore.

X. Règle de saint Colomban.

Elle est courte et principalement employée à recommander les vertus monastiques, l'obéissance, la pauvreté et le désintéressement, l'humilité la chasteté, la mortification extérieure et intérieure, le silence, la discrétion (1). Touchant la nourriture, il dit qu'on ne la prendra que vers le soir, c'est-à-dire à none, et qu'elle sera pauvre: des herbes, des légumes, de la farine détrempée d'eau, avec un petit pain. Il faut proportionner la nourriture au travail, et faire en sorte que chaque jour on jeûne, on prie, on travaille et on lise. La psalmodie y est ainsi réglée: Aux heures du jour qui partagent le travail, savoir: tierce, sexte et none, trois psaumes avec des versets (1). Au commencement de la nuit, c'est-à-dire à vêpres, douze psaumes. L'office de la nuit est différent le samedi et le dimanche des jours ordinaires et selon la diversité des saisons. Les jours ordinaires, pendant les six mois d'hiver, trente-six psaumes sous douze antiennes; pendant les six mois d'été, vingt-quatre psaumes sous huit antiennes; car chacune étoit précédée de trois psaumes. Le samedi et le dimanche, pendant les trois mois d'hiver décembre, janvier, février, vingt-cinq antiennes chaque nuit, faisant soixante-quinze psaumes; en sorte qu'on disoit tout le psautier en ces deux nuits. Les deux mois d'été mai et juin douze antiennes par nuit, c'est-à-dire trente-six psaumes, douze à minuit, vingt-quatre à matines ou laudes. Les trois mois de printemps et les quatres mois d'automne on diminuoit ou on augmentoit trois psaumes de semaine en semaine, selon que les nuits augmentoient ou diminuoient. C'est le meilleur sens que l'on donne, à mon avis, à cet article de la règle de saint Colomban, qui est assez obscur et ne se peut expliquer par l'usage qui ne subsiste plus. Saint Colomban dit l'avoir reçu de ses pères c'est-à-dire des moines d'Irlande. A la fin de chaque psaume, ils se mettoient à genoux (2). Outre la prière commune, il marque l'obligation de prier ensuite chacun dans sa chambre, et que l'essentiel est l'oraison du cœur et l'application continuelle de l'esprit à Dieu.

Après la règle suit le pénitentiel, c'est-à-dire les corrections des fautes ordinaires des moines, où l'on voit plusieurs particularités remarquables. La punition la plus fréquente est les coups de fouets, six pour les fautes légères, pour les autres à proportion; quelquefois jusqu'à deux cents, mais jamais plus de ving-cinq à la fois. Souvent on condamne au silence ou à des jeûnes extraordinaires, ce qui s'appelle simplement superposition; souvent à certain nombre de psaumes. Les moines faisoient le signe de la croix sur tout ce qu'ils prenoient: une cuillère, une lampe et ainsi du reste. En sortant ou en entrant dans la maison, ils demandoient la bénédiction du supérieur, se présentoient devant la croix. En sortant, ils ils portoient d'ordinaire sur eux de l'huile bénite pour en oindre les malades, et le vaisseau où la portoient se nommoit chrismal; car c'est ainsi que j'entends ce mot qui signifie quelque fois un reliquaire. D'autres l'entendent du vaisseau où ils portoient l'eucharistie, car il paroît d'ailleurs qu'ils la portoient, et il y a des pénitences pour ceux qui en laissoient corrompre les especes. Saint Colomban ne se servoit que de vaisseaux de cuivre pour célébrer le saint sacrifice (3), apparemment par esprit de pauvreté, et ses

(1) Cod. Reg. t. 2, p. 253. Reg. c. 3.

(1) C. 7. V. Mena. cong. reg. Coint. an. 590. n. 43, 44, etc.

(2) Pœnit. n. 19.

(3) C. 20. n 14, 30. Conc. Eliber. c. 23. V. Cang. gloss. superp. et Coint. an. 590, n. 62. n. 3. n. 5, 15, 19, 28. Vita S. Col. c. 19. n. 13.

moines faisoient eux-mêmes le pain qu'ils y offroient. Ils se lavoient souvent la tête, puisqu'il n'est permis aux pénitents de la laver que le dimanche. Les pénitents fléchissoient les genoux, même le dimanche et pendant le temps pascal (1).

Il y avoit deux économes en chaque monastère, un grand et un petit: le grand étoit le prévôt chargé des affaires extérieures, afin que l'abbé n'eût que le soin des âmes: le petit économe étoit chargé du détail de la maison. Les moines changeoient d'habit pour la nuit, reprenoient ensuite l'habit de jour et en demandoient permission à chaque fois. Ils demeuroient assis tandis que l'on sonnoit pour l'office, excepté les pénitents qui se tenoient debout. On donne pénitence à celui qui ayant achevé son ouvrage, n'en demande pas d'autre ou qui fait quelque chose sans en avoir ordre, et à celui qui couche dans une maison où il y a une femme. Saint Colomban distingue deux sortes de péchés: les péchés mortels, que l'on doit confesser au prêtre, et les moindres péchés, que l'on confessoit souvent à l'abbé ou à d'autres qui n'étoient pas prêtres, avant que de se mettre à table ou au lit. Plusieurs articles de ce pénitentiel sont tirés de Cassien (2). Il y a un autre pénitentiel de saint Colomban qui comprend les peines canoniques de toutes sortes de péchés, et pour toutes les personnes.

XI. Concile de Séville.

La même année cinq cent quatre-vingt-dix, cinquième du roi Récarède, ère six cent vingt-huit, le quatrième de novembre, il se tint un concile à Séville composé de huit évêques, dont saint Léandre étoit le premier (3). Comme ils furent assemblés dans l'église, les diacres de Pégase, évêque d'Astigi, leur présentèrent un état des esclaves de la même église, que Gaudence, son prédécesseur, avoit affranchis ou donnés à ses parents. Ils consultèrent les canons et trouvèrent que les donations ou aliénations des biens de l'église faites par l'évêque étoient nulles, à moins qu'il n'eût donné ses biens propres à l'église; car alors on faisoit compensation. Ils décidèrent donc que, hors ce cas, les aliénations et les affranchissements faits par Gaudence ne devoient point subsister. Toutefois, par un sentiment d'humanité, ils ordonnèrent que les serfs ainsi affranchis demeureroient libres, mais sujets de l'église, et qu'ils ne pourroient laisser leur pécule qu'à leurs enfants, qui demeureroient à perpétuité sujets de l'église comme eux et aux mêmes conditions. Ils déclarèrent que cette décision auroit lieu dans toute la province Bétique (4). Ils ordonnèrent encore, en exécution du concile de Tolède, que si les prêtres et les autres clercs, étant avertis par leur évêque, n'éloignoient pas d'avec eux les femmes étrangères, les juges, avec la permisssion des évêques, s'attribueroient ces mêmes femmes comme esclaves, avec serment de ne les point rendre aux clercs.

Saint Léandre, ayant appris l'élection du pape saint Grégoire, lui écrivit, lui marquant la solide conversion et la piété du roi Récarède (1). Il le consultoit en même temps sur les trois immersions du baptême, dont les ariens abusoient, pour savoir si on devoit les continuer, puisque les coutumes de l'Eglise étoient diverses, sans préjudice de la foi. De plus, il lui demandoit plusieurs livres et entre autres ses expositions sur Job.

XII. Lettre à saint Léandre.

Saint Grégoire ne put répondre à la lettre de saint Léandre que longtemps après, au mois de mai de l'année suivante cinq cent quatre-vingt-onze, et il le fit en ces termes: Je désirerois de tout mon cœur répondre à vos lettres; mais je suis tellement accablé des soins de l'épiscopat, que j'ai plus envie de pleurer que de parler. Vous le verrez par la négligence avec laquelle je vous écris, à vous que j'aime si ardemment. Je suis chargé de la conduite d'un vieux bâtiment si usé et si battu de la tempête, que je ne puis le conduire au port. Il écrivoit de même l'année précédente à Jean de Constantinople, lui demandant le secours de ses prières (2). Et vous pouvez d'autant mieux prier, ajoutoit-il, que vous êtes plus éloigné des afflictions que souffre ce pays. Ces paroles font voir que, par ce vaisseau si cassé et si maltraité des flots, il n'entend pas l'Eglise, mais la ville de Rome demi-ruinée et continuellement inquiétée par les Lombards. Car il ne pouvoit se dispenser de prendre soin de son repos même temporel et de ses affaires publiques, comme la suite le fera voir. Il continue de parler ainsi à saint Léandre Je ne puis exprimer la joie que je sens de voir le roi Récarède si parfaitement converti à la foi catholique. La description que vous me faites de ses mœurs m'oblige à l'aimer sans le connoître. C'est pourquoi vous devez veiller plus soigneusement sur lui, afin qu'il ne s'élève point de ses bonnes œuvres et que la pureté de sa vie réponde à celle de sa foi. Quant aux trois immersions du baptême, nous les pratiquons pour exprimer les trois jours de la sépulture, ou si l'on veut, les trois personnes de la trinité, comme l'immersion unique peut signifier l'unité de la nature divine. Mais parce que les hérétiques plongeoient trois fois, je suis d'avis qu'on ne le fasse point chez vous, de peur qu'il ne leur semble que nous divisions comme eux la divinité et qu'ils ne se vantent que leur coutume l'a emporté sur la nôtre. Je vous envoie les livres dont le mémoire est ici joint pour l'explica-

(1) N. 13.

(2) 16. et ibi. Coint. 17, 24, 18. 22. 25. 29. Prolog.

(3) T. 5, Conc. p. 1518.

(4) C. 2, 3.

(1) Greg. lib. 1, Epist. 41.

(2) 1 Epist. 14; 1 Epist. 4.

tion sur Job ; je l'ai réduite d'homélies en livres suivis, et ils sont entre les mains des écrivains. Cette lettre est datée du mois de mai, indiction neuvième, l'an cinq cent quatre-vingt-onze.

XIII. Saint Grégoire soutient le cinquième concile.

Au mois de février de la même année, saint Grégoire tint un concile à Rome d'où il écrivit ses lettres synodales aux quatre patriarches, ou plutôt la même lettre dont il leur envoya à chacun un exemplaire, savoir : à Jean de Constantinople, à Euloge d'Alexandrie, à Grégoire d'Antioche, à Jean de Jérusalem et à Anastase d'Antioche (1). La raison de nommer les deux patriarches d'Antioche est qu'encore que Grégoire fût en possession, le pape ne laissoit pas de reconnoître Anastase ; et il avoit même écrit à l'empereur pour obtenir que, si on ne lui permettoit pas de retourner à son siége, du moins on l'envoyât à Rome avec l'usage du pallium pour célébrer la messe à Saint-Pierre avec le pape. Il commence sa lettre synodale par représenter son affliction d'avoir été chargé de l'épiscopat en étant aussi indigne qu'il se croit; puis il s'étend sur les devoirs des pasteurs et fait presque l'extrait de son pastoral. Il se recommande aux prières de ceux à qui il écrit ; ensuite, il fait sa profession de foi suivant la coutume, et déclare qu'il reçoit et réserve les généraux comme les quatre évangiles. Il ajoute : Je porte le même respect au cinquième où la pretendue lettre d'Ibas a été condamnée, Théodore convaincu de diviser la personne du médiateur et les écrits de Théodoret contre saint Cyrille réprouvés. Je rejette toutes les personnes que ces vénérables conciles rejettent, et je reçois toutes celles qu'ils honorent, parce que, comme ils sont fondes sur un consentement universel, celui-là se détruit sans leur nuire, qui présume lier ceux qu'ils délient ou délier ceux qu'ils lient.

Ce que saint Grégoire dit ici du cinquième concile et de la necessité de condamner les personnes que les conciles condamnent, regarde manifestement la question des trois chapitres. Aussi prit-il grand soin de la réunion des schismatiques qui refusoient de les condamner, et, dès le commencement de son pontificat, il écrivit à Sévère, évêque d'Aquilée, qui étoit leur chef en occident, de venir à Rome avec ses sectateurs, suivant l'ordre de l'empereur, pour assister au concile qui s'y devoit tenir, apparemment le même où il dressa sa lettre synodale. Pour éviter de se trouver au concile, les évêques d'Istrie s'assemblèrent à Maran et envoyèrent des clercs à l'empereur Maurice avec trois requêtes : l'une au nom des évêques sujets des Lombards, une au nom de Sévère et des autres évêques sujets des Romains (2), la troisième au nom de Sévère seul. Nous avons encore la première qui porte les noms de neuf évêques.

Ils se plaignent des violences exercées par l'exarque Smaragde, contre leur archevêque Elie et Sévère ; et enfin, disent-ils (1), nous venons d'apprendre que le pape Grégoire a envoyé ordre pour amener à Rome notre archevêque. Nous l'avons souvent averti de ne rien décider en notre absence, touchant la cause commune de l'Eglise ; car nos peuples sont tellement échauffés sur cette affaire, qu'ils souffriroient plutôt la mort que d'être séparés de l'ancienne communion catholique. Nous sommes donc tous résolus, comme nous avons écrit à notre archevêque, de nous contenter du jugement de Dieu tant que nous serons sous le joug des barbares, et d'attendre le temps favorable pour nous présenter à nos pieds, afin que vous jugiez ce différend à l'exemple de vos prédécesseurs, les deux Théodose et Marcien. Car nous sommes prêts à vous rendre compte de notre foi ; mais nous ne pouvons reconnoître pour juge celui qui est notre partie, et dont nous évitons la communion. Ils veulent dire le pape. Que si on use de violence, continuent-ils, pour conduire notre archevêque à Rome, nous n'espérons plus d'avoir justice, et si quelqu'un de nous vient à mourir, nos peuples ne souffriront plus qu'il se fasse ordonner par l'archevêque d'Aquilée, mais ils s'adresseront aux archevêques des Gaules qui sont voisins (2). L'empereur Maurice fut touché de ces raisons et écrivit à saint Grégoire de laisser ces évêques en repos jusqu'à ce que l'Italie fût plus tranquille.

Saint Grégoire n'étoit pas moins zélé pour la conversion des hérétiques. Autarit, roi des Lombards, défendit que les enfants de cette nation fussent baptisés dans l'Eglise catholique à la fête de Pâques cinq cent quatre-vingt-dix. Il mourut le troisième septembre suivant, et sa veuve Théodelinde étoit si agréable aux Lombards qu'ils promirent de reconnoître pour roi celui qu'elle choisiroit pour époux. Ce fut Agilulfe, duc de Turin, et il commença de regner au mois de novembre. Peu de temps après, saint Grégoire écrivit à tous les évêques d'Italie d'avertir les Lombards dont les enfants avoient été baptisés par les ariens, de les faire réconcilier à la foi catholique pour éviter la colère de Dieu qui se déclaroit par une grande mortalité. Avertissez, dit-il, tous ceux que vous pourrez, et les attirez à la foi par la persuasion (3). La reine Théodelinde étoit catholique, et dans la suite elle convertit le roi son époux et toute la nation des Lombards.

XIV. Donatistes en Afrique.

Saint Grégoire prit aussi soin de l'église d'A-

(1) I Epist. 13, 24.
(2) 1. Epist. 1. Ap. Baron. an. 590, n. 43, V. Bol. de S. Ingon. 5 feb. t. 3, p. 671.

(1) Bar. ibid. n. 58.
(2) Ibid. n. 43.
(3) Paul. diac. Hist. lib. III, cap. ult. I Epist. 17. Paul. Hist. lib. IV. cap. 16.

frique encore affligée par les restes des manichéens et des donastistes (1). Dès la première année de son pontificat il écrivit à Gennade, patrice et exarque d'Afrique, dont il loue extrêmement la valeur et la piété, l'exhortant à réprimer fortement les hérétiques qui ne manquent jamais, dit-il, de s'elever contre l'Eglise dès qu'ils en trouvent l'occasion. Faites avertir les évêques catholiques de ne pas choisir leur primat par le rang qu'il tient, sans avoir égard au mérite. Et qu'il ne demeure pas dans des villages à l'ordinaire, mais dans la ville qu'ils choisiront, afin qu'il soit plus en état de résister aux donatistes. Que si quelqu'un des évêques de Numidie veut venir vers le saint-siége, permettez-le et empêchez qu'on ne s'y oppose. C'est que la coutume de Numidie étoit de prendre pour primat le plus ancien évêque selon le rang d'ordination, et souvent c'étoit l'évêque d'un village et un homme peu capable. Les évêques de Numidie avoient demandé au pape Pélage de conserver leurs anciennes coutumes établies dès le temps de saint Pierre ; ce que saint Grégoire leur accorda. Mais il leur défendit en même temps d'élever à la dignité de primat les évêques qui avoient été donatistes (2).

Argentius, évêque de Lamige, étoit accusé d'avoir, pour de l'argent, confié des églises à des donatistes. Un autre évêque, nommé Maximien, d'avoir permis poar de l'argent, d'établir de nouveau un évêque donatiste dans le lieu de sa résidence. Saint Grégoire en écrivit en ces termes à Colombe, évêque de Numidie : Je vous exhorte qu'à l'arrivée d'Hilaire, notre cartulaire, vous assembliez un concile général, où l'affaire soit examinée, et si ce fait est prouvé que Maximilien soit déposé absolument. Nous apprenons aussi que l'hérésie des donatistes s'étend tous les jours et que pour de l'argent ils obtiennent la liberté de rebaptiser grand nombre de catholiques. Vous voyez la grandeur de ce mal, et combien nous nous rendons coupables, si, loin d'augmenter le troupeau, nous souffrons que les loups le ravagent ouvertement (3). Dominique, évêque de Carthage, avoit écrit à saint Grégoire pour le féliciter de son ordination, et lui demandoit la confirmation de ses priviléges. Saint Grégoire lui répondit : Tenez pour certain, que comme nous défendons nos droits, nous conservons aussi à chaque église les siens.

XV. Patrimoine de l'église romaine.

L'église romaine avoit de grands patrimoines où l'on envoyoit des recteurs ou intendants qui recevoient cette charge devant le corps de saint Pierre. Nous avons la formule de leur provision entre les lettres de saint Grégoire. Le pape écrivoit en même temps aux habitants du patrimoine de lui obéir, et au gouverneur et aux autres officiers publics de le protéger. C'étoit quelquefois un défenseur, souvent un sous-diacre. Il y avoit de ces patrimoines en Afrique comme dans les autres provinces ; et l'exarque Gennade en avoit pris soin, jusqu'à repeupler les lieux qui manquoient d'habitants pour les cultiver. Saint Grégoire l'en remercia par une lettre, dont le même Hilaire, cartulaire, fut le porteur ; et il le lui recommandoit en même temps. Le cartulaire n'étoit originairement qu'un secrétaire gardien des chartes ; mais alors il avoit juridiction dans les provinces où il étoit envoyé. Saint Grégoire recommanda de même au scholiastique Paul, gouverneur de Sicile, le sous-diacre Pierre, qu'il y envoyoit pour gouverner le patrimoine de l'eglise romaine ; et il étoit très-considérable en cette île, comme il paroit par plusieurs lettres écrites au même Pierre et au défenseur Romain. Pierre étoit en même temps vicaire du pape dans la Sicile, et devoit assister au concile que le pape recommande aux évêques de tenir tous les ans (1). Un abbé, voisin de Palerme, se plaignit que les habitants d'une terre de l'église romaine vouloient s'emparer d'une terre voisine appartenant à son monastère. Saint Grégoire écrivit au sous-diacre d'aller sur les lieux et d'abandonner la prétention de l'église romaine si le monastère étoit en paisible possession depuis quarante ans.

Pierre, ayant reconnu plusieurs abus qui se commettoient en l'administration des patrimoines de Sicile, en envoya un ample mémoire au pape, qui lui donna la résolution exacte de toutes ses difficultés (2). Nous avons appris, dit-il, que l'on diminue aux paysans, sujets de l'église, le prix du blé dans le temps d'abondance ; et nous voulons qu'on leur paie toujours suivant le prix courant, sans déduire le blé qui périt par les naufrages : bien entendu que vous aurez soin de faire le transport à temps. Il est injuste qu'ils fournissent le blé à plus grande mesure que celle qui entre dans les greniers de l'église. Nous défendons aussi que les fermiers paient au-delà du prix de leur bail ; et nous retranchons toutes les exactions sordides qui excéderont la somme que vous leur aurez prescrite selon leurs forces. Et afin qu'après notre mort on ne puisse les changer de nouveau, nous voulons que vous leur donniez une assurance par écrit, qui porte la somme que chacun d'eux doit payer. Et ce que le recteur du patrimoine prenoit sur ses menus droits, nous voulons que vous le preniez sur le prix du bail. Surtout ayez soin qu'on n'use point de faux poids en recevant les paiements des fermiers, comme le diacre Servusdéi en a trouvé ; mais faites les rompre, et en mettez de nouveaux.

Nous avons encore appris que nos paysans

(1) II Epist. 23. I Epist. 71.
(2) I Epist. 75.
(3) II, Epist. 82, 39.

(1) I Ep. 70. VII, Ep. 17, Cang. gloss. I Ep. 3, 1, 9. 18. 19, 20, 21. I Ep. 73.
(2) I, Ep. 42.

sont vexés dans le paiement du premier terme de leurs rentes ; car n'ayant pas encore vendu les fruits, ils sont obligés d'emprunter à gros intérêts. C'est pourquoi nous ordonnons que vous leur donniez du fond de l'église ce qu'ils auroient emprunté à des étrangers, et que vous le receviez d'eux peu à peu, selon qu'ils en auront, de peur que les denrées qui leur suffiroient pour s'acquitter ne suffisent pas, si en les pressant on les oblige de les vendre à vil prix. Nous voyons encore qu'on prend des droits excessifs pour les mariages des paysans ; nous voulons que ce droit n'excède point un sou d'or, même pour les riches; qu'il soit moindre pour les pauvres, et qu'il tourne au profit du fermier, sans entrer dans nos comptes. Ce droit étoit purement seigneurial, et une espèce de tribut sur ces paysans qui étoient demi-serfs. En général, il lui donne cette règle: Nous ne voulons point que les coffres de l'église soient souillés par des gains sordides. Le reste de la lettre contient de semblables réglements et fait voir en quel prodigieux détails entroit le pape saint Grégoire, nonobstant ses autres occupations, la conduite de l'église romaine, l'inspection sur toutes celles d'Italie et sur l'Eglise universelle. Mais il ne croyoit aucun travail indigne de lui pour entretenir en valeur les patrimoines de l'église, et surtout pour y faire observer une justice très-exacte.

On voit un détail semblable dans une autre lettre que saint Grégoire écrivit au même Pierre deux ans après, en cinq cent quatre-vingt-treize, lorsqu'il étoit prêt de revenir à Rome (1). Apportez, lui dit-il, entre autres choses, les paiements de la neuvième et de la dixième indiction, et tous les comptes. Ces deux indictions marquent les années cinq cent quatre-vingt-onze et cinq cent quatre-vingt-douze. Il lui donne pouvoir de laisser à sa place, dans les différents patrimoines, ceux qu'il jugera à propos. C'étoient des défenseurs que le recteur employoit pour le soulager. Il lui recommande de faire aux officiers des lieux les gratifications ordinaires ; mais que ce soit, dit-il, par les mains de ceux que vous laissez à votre place, afin de leur concilier les bonnes grâces des officiers. Et ensuite : Si vous trouvez des laïques craignant Dieu, qui doivent être tonsurés pour servir d'agents sous le recteur du patrimoine, je le trouve très-bon. Ainsi l'on voit qu'on ne se servoit que de clercs pour toute cette administration ; mais c'étoient des clercs du moindre rang, dont le chef n'étoit qu'un sous diacre. Saint Grégoire ajoute vers la fin : Vous m'avez envoyé un mauvais cheval et cinq bons ânes. Je ne puis monter le cheval, parce qu'il est mauvais, ni les ânes, parce que ce sont des ânes; si vous voulez aider à notre entretien, envoyez-nous des choses qui nous conviennent. Ces paroles font juger que l'écurie de saint Grégoire n'étoit pas magnifique.

XVI. Libéralités de saint Grégoire.

Il n'avoit pas moins de soin du bon emploi de ces grands revenus que de leur conservation (1). Comme il aimoit à imiter en tout le pape saint Gélase, il suivit l'état qu'il avoit dressé des patrimoines de l'église, et en estima les revenus en argent, dont il faisoit des distributions à tout le clergé, aux officiers de sa maison, aux monastères, aux églises, aux cimetières, aux diaconies, aux hôpitaux de Rome et du voisinage. Il avoit réglé ce que l'on devoit donner à chacun quatre fois l'année : à Pâque, à la Saint Pierre, à la Saint-André et au jour de son ordination; et cet ordre de distribution s'observoit encore du temps de Jean, diacre, trois cents ans après. On gardoit au palais de Latran un gros volume, contenant les noms de tous les pauvres que saint Grégoire avoit coutume d'assister ; leur âge, leur condition, tant à Rome qu'aux environs, et même dans les provinces éloignées. De plus, le jour de Pâques au matin, il étoit assis dans l'église du pape Vigile, près laquelle il demeuroit d'ordinaire, et donnant le baiser de paix aux évêques, aux prêtres, aux diacres, et aux autres personnes constituées en dignité, il leur distribuoit des pièces d'or. Tous les premiers jours des mois, il distribuoit aux pauvres en espèces, selon la saison, du blé, du vin, du fromage, des légumes, du lard, de la chair, du poisson, de l'huile; et aux personnes principales, des liqueurs, ou d'autres rafraichissements. Tous les jours il faisoit distribuer, dans chaque rue, aux malades et aux invalides, certaine aumône par des officiers établis exprès; et avant que de manger, il envoyoit de sa table des portions à des pauvres honteux. Un pauvre ayant été trouvé mort dans un coin de rue écartée, on dit qu'il s'abstint de la messe pendant quelques jours, se croyant coupable de sa mort.

Voici quelques exemples de ses libéralités dès la première année de son pontificat. Il avoit ordonné au sous-diacre Pierre, de donner une pension à un nommé Marcel enfermé au monastère de Saint-Adrien de Palerme pour faire pénitence. Donnez lui dit-il, pour son vivre et son vêtement et pour la nourriture d'un valet ce que vous jugerez à propos ; et il vous sera passé en compte. Dans une autre lettre, il ordonne au même Pierre de donner par an à Godestald, homme de naissance mais pauvre et aveugle, vingt-quatre boisseaux de blé, douze boisseaux de fèves et certaine quantité de vin. Il ordonne au sous-diacre Anthémius, recteur des patrimoines d'Italie, de donner à des religieuses de Nole quarante sous d'or pendant la neuvième indiction alors courante, c'est-à-dire l'année cinq cent quatre-vingt-onze, et vingt pendant les années suivantes. De plus deux sous d'or à un prêtre nommé Paulin, et à deux

(1) xii, Ep. 30.

(1) Joan. diac. ii. c. 24.

moines servant un oratoire de Saint-Michel (1). Il écrit encore au même Anthémius: Je vous ordonnai à votre départ d'avoir soin des pauvres; et je me souviens de vous l'avoir écrit depuis et de m'instruire par vos lettres de ceux dont vous connoîtriez les besoins. Cependant vous l'avez à peine fait de quelques-uns. Or je veux qu'aussitôt cet ordre reçu vous offriez à Patéria, ma tante, quarante sous d'or pour la chaussure de ses domestiques, et quatre cents boisseaux de blé; à Palatine, veuve d'Urbicus, vingt sous et trois cents boisseaux; à Vivienne, veuve de Félix, autant. Ce sont en tout quatre-vingts sous d'or qui vous seront passés en compte. Par une autre lettre, il lui ordonne de donner trente sous d'or par an à Palatine, femme du rang des illustres, ruinée par les guerres. Par une autre, il ordonne de donner à un nommé Pasteur vingt-trois boisseaux de blé et onze de fèves, pour lui, sa femme et deux enfants (2). Par une autre lettre, il avertit un sous-diacre, nommé Pierre, qu'il fera la dédicace d'un oratoire de Sainte-Marie, dans le monastère de l'abbé Marinien; puis il ajoute: Et parce que cette maison est pauvre, nous devons contribuer aux frais de la solennité, c'est pourquoi nous voulons que vous donniez pour distribuer aux pauvres dix sous d'or, trente amphores de vin, deux cents boisseaux de blé, deux horques d'huile, douze moutons et cent poules qui vous seront passés en compte. On voit ici que les dédicaces d'églises étoient accompagnées de distributions, qui tenoient encore des agapes des premiers siècles. Toutes ces lettres sont de la première année du pontificat de saint Grégoire; et il ne fut pas moins libéral dans les suivantes.

Elie, abbé d'Isaurie, lui avoit demandé cinquante sous d'or pour les nécessités de son monastère, puis craignant d'avoir trop demandé, il s'étoit réduit à quarante et ensuite à moins (3). Saint Grégoire pour ne lui pas céder en désintéressement lui accorda premièrement les cinquante, puis il en ajouta dix et encore douze, c'est-à-dire qu'il lui en donna soixante-douze. Sachant que Félix, évêque de Porto, manquoit de domestiques, il lui donna un jeune esclave de dix-huit ans né dans une terre de l'église. Il envoya à un autre évêque des habits pour le garantir du froid pendant l'hiver (4). Il nourrissoit quantité d'étrangers tant en divers pays qu'à Rome même, où ils se réfugioient par la crainte des Lombards. Son sacellaire par son ordre invitoit tous les jours à sa table douze étrangers, entre lesquels on dit qu'il reçut une fois son ange gardien et une autre fois Jésus-Christ même.

Mais, tandis qu'il faisoit tant de libéralités, il n'en vouloit point recevoir; et il écrit ainsi à Félix, évêque de Messine : Nous devons remettre les coutumes qui sont à charge aux églises, afin qu'elles ne soient pas obligées d'apporter en ce lieu d'où elles doivent plutôt recevoir. Vous devez garder la coutume à l'égard des autres clercs et leur envoyer tous les ans ce qui est établi par l'usage ; mais pour nous, nous vous défendons de nous rien envoyer à l'avenir (1). Et parce que nous n'aimons pas les présents, quoique nous ayons reçu avec reconnoissance les palmes que vous nous avez envoyées, nous les avons fait vendre, et vous en avons renvoyé le prix.

XVII. Union d'évêchés.

Les guerres dont l'Italie étoit affligée depuis plus de soixante ans avoient ruiné plusieurs villes et désolé leurs églises (2). Saint Grégoire en prit soin dès l'entrée de son pontificat; et afin que le peu qui y restoit de peuple ne demeurât pas abandonné, il résolut d'en charger les évêques les plus voisins. Ainsi Baccauda, évêque de Formie, lui demanda d'unir l'église de Minturne, qui n'avoit plus ni peuple ni clergé, à la sienne qui étoit pauvre. Le pape trouva la proposition raisonnable et lui accorda tous les revenus et tous les droits de l'église de Minturne. Ayant appris que l'église de Populonium étoit tellement abandonnée qu'on n'y administroit ni la pénitence aux mourants ni le baptême aux enfants, il ordonna à Balbin, évêque de Roselle, de prendre soin de cette église, en qualité de visiteur, d'y établir un prêtre-cardinal et deux diacres, et trois prêtres dans les paroisses de la campagne (3). On appeloit alors cardinaux les évêques, les prêtres et les diacres titulaires et attachés à une certaine église, à la différence de ceux qui ne les servoient qu'en passant et par commission.

Saint Grégoire ordonna de même à Félix, évêque de Siponte, d'établir à Canuse au moins deux prêtres pour les paroisses de la campagne. Il unit les églises de Misène et de Cumes qui étoient voisines, et n'avoient plus assez de peuple pour avoir chacune un évêque. Il les donna toutes deux à Bénénatus avec liberté d'établir sa résidence où il jugeroit le plus commode et le plus utile; mais à la charge de prendre également soin de l'église où il ne résidoit pas et d'y faire célébrer les divins mystères (4). Il unit de même l'église des Trois Tabernes qui étoit ruinée à l'église de Villery, et il ordonna à Jean, évêque de celle-ci, de changer sa résidence, et de l'établir dans un lieu plus sûr où il fût à couvert des hostilités. Agnel, évêque de Fondi, ayant été élu évêque de Terracine, le pape y consentit avec joie, et unit à Terracine l'église de Fondi, tellement ruinée par les guerres qu'on ne pouvoit plus y habiter, sans toutefois supprimer le titre de

(1) i, Ep. 18, 44, 23, 37.
(2) i, Ep. 37, 63, 54.
(3) iv, Ep. 30.
(4) i, Ep. 52, x, Ep. 53. Jo. diac. ii, c. 22, 23.

(1) i, Ep. 64. V. Cang. in palmatianas.
(2) ii, Ep. 35.
(3) i, Ep. 8. 13.
(4) i, Ep. 51. Lib. ii, Ep. 51, 35, ii.

cette église. Jean, évêque de Lissitane en Dalmatie, ayant été chassé de sa ville prise par les ennemis, saint Grégoire l'établit évêque-cardinal de Squillace en Italie, à la charge de retourner à sa première église, si elle recouvroit sa liberté (1).

Plusieurs évêques d'Illyrie ayant été chassés de leurs siéges par la guerre, l'empereur ordonna qu'ils se retireroient chez les évêques qui étoient demeurés en place, et que ceux-ci se chargeroient de leur subsistance. Saint Grégoire en étant averti par le gouverneur de la province écrivit à tous les évêques d'Illyrie de s'acquitter de ce devoir, non-seulement pour obéir à l'empereur, mais encore plus pour obéir à Dieu qui nous oblige de donner les secours temporels même à nos ennemis, quand l'occasion s'en présente. Il déclare toutefois que ces évêques dépouillés n'auront aucune autorité dans les églises qui leur donneront retraite et se contenteront d'y recevoir leur subsistance. Dans l'île de Corse, Martin, évêque de Tamite, ayant été chassé et la ville tellement ruinée par la guerre qu'il n'avoit plus d'espérance d'y retourner, il demanda l'église d'Alerie dans la même île, vacante depuis longtemps, et le pape la lui accorda, l'en établissant évêque cardinal (2). Nous voyons même un exemple de provision à une cure vacante dans un autre diocèse que celui de Rome. Le pape écrit à un évêque, nommé Importunus, qu'il a destiné le prêtre Dominique, porteur de la lettre, à une telle église, et lui ordonne de le faire jouir des revenus même de l'année précédente.

XVIII. Élections d'évêques.

Saint Grégoire prenoit grand soin de l'élection des évêques en Italie et en Sicile, et y exerçoit une grande autorité. Démétrius, évêque de Naples, fut déposé pour des crimes qui, en rigueur de justice, méritoient la mort, suivant les lois divines et humaines. Cette église étant ainsi vacante, saint Grégoire écrivit au clergé, aux nobles, aux magistrats et au peuple d'élire incessamment un évêque; et cependant il envoya à Naples, pour visiteur, Paul, évêque de Népi. Le peuple de Naples en fut si content, qu'il pria le pape de le leur donner pour évêque titulaire; mais le pape voulut délibérer plus longtemps sur un choix si important; et cependant il recommanda à Paul l'instruction du peuple et du clergé, lui permit d'ordonner des clercs et de recevoir dans l'église des affranchissements de serfs, lui ordonnant aussi de payer au clergé ce que l'on avoit accoutumé (3). Paul, après avoir été quelques mois à Naples, prioit le pape de disposer promptement de cette église, ayant impatience de revenir à son petit siége de Népi; mais saint Grégoire demanda encore du temps pour rétablir solidement l'église de Naples; et ensuite voyant approcher la fête de Pâques, il recommanda l'église de Népi à un évêque nommé Jean, afin qu'il y célébrât la fête en qualité de visiteur pendant l'absence de Paul. Ainsi saint Grégoire ne faisoit point difficulté de faire quitter à un évêque une petite église dont il étoit titulaire, pour en gouverner par commission une plus importante, ne regardant que l'utilité des fidèles.

Au mois de décembre de la même année cinq cent quatre-vingt-douze, les Napolitains envoyèrent au pape un décret d'élection en faveur de Florentius, sous diacre de l'église romaine; mais il le refusa avec beaucoup de larmes, ne pouvant se resoudre d'aller à Naples (1). Ce qui donna autant d'affliction à saint Grégoire, que cette élection l'avoit consolé. Il renvoya donc ceux qui avoient apporté le décret avec une lettre à Scholastique, duc de Campanie, par laquelle il le prie d'assembler les principaux et le peuple de Naples pour choisir un autre évêque. Que si, ajoute-t-il, vous ne trouvez personne dont vous puissiez convenir, choisissez au moins trois hommes, dont la droiture et la sagesse soient connues, et les envoyez ici au nom de toute la communauté: peut-être trouveront-ils à Rome quelqu'un capable d'être votre évêque. On voit ici un exemple d'élection par compromis.

Cet ordre du pape n'ayant point eu d'effet, il en donna encore un pareil au mois de mai suivant cinq cent quatre-vingt-treize (2), écrivant à Pierre, sous-diacre de Campanie, apparemment recteur du patrimoine, d'exciter le clergé de Naples à députer deux ou trois d'entr'eux et les envoyer à Rome pour y choisir un évêque au nom de toute la ville. Avertissez-les, ajoute-t-il, d'apporter tout le vestiaire de l'évêque et l'argent qui sera nécessaire pour sa dépense. C'est qu'il devoit être consacré à Rome et en partir pour Naples. Cependant l'évêque Paul demandoit toujours à saint Grégoire de le renvoyer à son église de Népi, dont il étoit absent depuis environ dix-huit mois, ce que le pape jugea raisonnable et ordonna au sous-diacre Pierre de lui faire donner aux dépens de l'église de Naples, cent sous d'or et un petit orphelin à son choix, c'est-à-dire un esclave. Enfin Fortunat fut ordonné évêque de Naples avant le mois d'août cinq cent quatre-vingt-treize, comme il paroît par deux lettres de saint Grégoire (3).

Quelques-uns des habitants de Rimini ayant choisi pour évêque Odéatin, en envoyèrent la relation à saint Grégoire pour le consacrer; mais il le refusa et leur ordonna d'en choisir un autre. Que si, ajoute-t-il, vous n'avez personne dans votre ville qui y soit propre, le porteur des présents vous en dira un, dont vous

(1) II, Ind. II, Ep. 59, 16. 25.
(2) I, Epist. 15, 77, 79, 10.
(3) II, Ep. 3. II, Ep. 6, 7, 12, 20.

(1) II, Ind. II, Ep. 3.
(2) Ibid. Ep. 35.
(3) II, Ind. II, Ep. 50, 61.

devez convenir. On voit ici que le pape avoit droit d'exclure les sujets qui ne lui étoient pas agréables. Enfin, pressé par leurs importunités, il leur donna Castorius, qu'il jugeoit trop simple pour gouverner cette église et qui, en effet, tomba malade de chagrin pour le peu de soumission de son peuple et les dégoûts qu'il en avoit reçus, ce qui obligea saint Grégoire de commettre, en son absence, pour visiteur de l'église de Rimini, Léonce, évêque d'Urbin. Quelquefois il donnoit un seul visiteur à plusieurs églises voisines (1). Quelquefois il commettoit seulement un prêtre pour avoir soin d'une église vacante et y procurer l'élection. Il vouloit que l'évêque fût élu de la ville même autant qu'il étoit possible (2). L'évêque élu venoit à Rome se faire ordonner avec le décret d'élection et les lettres du visiteur.

Saint Grégoire ne prenoit pas moins soin des églises de Sicile que de celles d'Italie. Dès la première année de son pontificat, il écrivit au sous-diacre Pierre, recteur du patrimoine de Sicile, que, s'il se trouvoit quelques églises vacantes par le crime de leurs évêques, il examinât ceux qui pourroient remplir leurs places, soit du clergé des mêmes églises, soit des monastères, et les envoyât à Rome après s'être informé de leurs mœurs. Que si, ajoute-t-il, vous ne trouvez personne sur les lieux, ne laissez pas de nous en informer, afin que Dieu y pourvoie. Maximien, moine et abbé de Saint-André à Rome, ami particulier de saint Grégoire, ayant été ordonné évêque de Syracuse, il l'établit son vicaire sur toute la Sicile, au mois de décembre de la dixième indiction en cinq cent quatre-vingt-onze, lui donnant pouvoir de terminer sur les lieux les moindres causes, et se réservant la connoissance des plus difficiles; mais il déclare que cette prérogative est attachée à sa personne, et non à sa place. Il ordonna ensuite à Maximien d'établir Paulin, évêque de Taur en Calabre, dans le siége vacant de Lipari; et à Paulin, d'obéir absolument, ce qui marque qu'il résistoit à cette translation. Il lui ordonne de visiter l'église de Taur, en sorte toutefois que Lipari soit sa résidence (3). Ayant été averti par Félix, homme consulaire, qu'il y avoit en Sicile un prêtre digne de l'épiscopat, il écrivit à Maximien de le faire venir devant lui; et si, après l'avoir examiné, ajoute-t-il, vous le trouvez digne de ce rang, envoyez-le-nous pour l'ordonner évêque en quelque lieu.

XIX. Juridiction du pape.

Saint Grégoire n'entroit dans ce détail que pour les églises qui dépendoient particulièrement du saint-siège et que par cette raison on nommoit suburbicaires, savoir: celles de la partie méridionale de l'Italie où il étoit seul archevêque, celles de Sicile et des autres îles, quoiqu'elles eussent des métropolitains. Mais on ne trouvera pas qu'il exerçât le même pouvoir immédiat dans les provinces dépendantes de Milan et d'Aquilée, ni dans l'Espagne et les Gaules. Il est vrai que, dans les Gaules, il avoit son vicaire qui étoit l'évêque d'Arles, comme aussi l'évêque de Thessalonique l'étoit pour l'Illyrie occidentale. Le pape prenoit soin encore des églises d'Afrique, pour y faire tenir des conciles et maintenir les canons; mais nous ne trouvons point qu'il exerçât de juridiction particulière sur tout ce qui étoit de l'empire d'orient, c'est-à-dire sur les quatres patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et de Constantinople. Il étoit en communion et en commerce de lettres avec tous ces patriarches, sans entrer dans la conduite particulière des églises de leur dependance, si ce n'étoit dans quelque cas extraordinaire. La multitude des lettres de saint Grégoire nous donne lieu d'observer toutes ces distinctions, pour ne pas étendre indifféremment les droits qu'il n'exerçoit que sur certaines églises.

XX. Lettre à Venance.

Venance, homme de qualité, après avoir embrassé la profession monastique, l'avoit quittée, s'étoit marié et exerçoit la charge de chancelier d'Italie, qui dès lors étoit considérable et lui donnoit une inspection générale sur la province. Saint Grégoire étoit son ami, et plusieurs croyoient, qu'étant devenu évêque, il ne lui écriroit pas souvent; mais le saint pape crut que sa place ne lui permettoit pas de se taire. Je vous parlerai donc, dit-il à Venance, quand vous devriez le trouver mauvais (1), parce que je desire de tout mon cœur votre salut et que je ne veux point être coupable de votre perte. Vous savez quel habit vous avez porté, et où vous êtes tombé. Considérez ce que vous mériterez au jugement de Dieu, vous qui lui avez ôté, non pas quelque argent, mais vous-même que vous lui aviez dévoué sous l'habit monastique. Je suis accablé de tristesse, qu'à peine puis-je vous parler et toutefois le reproche de votre conscience vous rend mes paroles insupportables; vous en rougissez, vous en détournez les yeux. Si donc vous ne pouvez supporter les paroles d'un homme qui n'est que poussière, que ferez-vous au jugement du créateur? Je sais qu'à la réception de ma lettre, vous assemblerez vos amis, et vous consulterez sur votre vie les complices de votre mort; ces gens qui ne vous disent que ce qui vous est agréable dans l'occasion, parce qu'ils aiment vos biens et non pas vous. Si vous cherchez un conseil, prenez le mien: personne ne peut vous en donner un plus fidèle que celui qui vous aime, et non pas vos biens. Si mon zèle vous est suspect,

(1) II, Epist. 55, 56. II, Ind. 10, Ep. 22. II, Ind. Ep. 34, 35. II, Ep. 29. I, Ep. 78.
(2) II, Ep. 19, 15, 27.
(3) II, Ep. 28, 4, 26, 15, 18.

(1) I, Ep. 55.

j'appellerai toute l'église au conseil et je souscrirai volontiers à ce qui sera décidé d'un commun consentement. Venance ne se convertit point, mais saint Grégoire ne renonça pas à son amitié (1).

XXI. Conversions des juifs.

Vers le même temps, en cinq cent quatre-vingt-onze, un juif, nommé Joseph, se plaignit à saint Grégoire de Pierre. évêque de Terracine, qui après avoir chassé les juifs d'un lieu où ils avoient accoutumé de s'assembler et permis qu'ils s'assemblassent dans un autre, vouloit encore les en chasser (2). S'il en est ainsi, dit saint Grégoire, écrivant à l'évêque, nous voulons que vous fassiez cesser ces plaintes. Car c'est par la douceur, la bonté, les exhortations, qu'il faut appeler les infidèles à la religion chrétienne et non pas les en éloigner par les menaces et la terreur.

Les juifs de Cagliari, métropole de Sardaigne, vinrent à Rome se plaindre, en cinq cent quatre-vingt-dix-huit, qu'un d'entr'eux, nommé Pierre, qui s'étoit fait chrétien, le lendemain de son baptême, c'est-à-dire le jour de Pâques, s'étoit emparé de leur synagogue par violence, s'étant fait accompagner d'une troupe d'insolents, et y avoit mis une image de la Sainte-Vierge, une croix et l'habit blanc qu'il avoit reçu au baptême. Saint Grégoire écrivit à Janvier évêque de Cagliari, le louant de ce qu'il n'avoit pas consenti à cet acte de violence et l'exhortant à faire ôter l'image et la croix, avec la vénération qui leur est due ,et rétablir les choses comme auparavant (3). Car, ajoute-t-il ,comme les lois ne permettent pas aux juifs de bâtir de nouvelles synagogues, aussi leur permettent-elles de posséder sans trouble les anciennes. Il faut user avec eux d'une telle modération, qu'ils ne nous résistent pas; mais il ne faut pas les amener malgré eux, puisqu'il est écrit (4) : Je vous offrirai un sacrifice volontaire.

Saint Grégoire avoit écrit dans le même esprit au sous-diacre Pierre, et au diacre Cyprien, recteurs du patrimoine de Sicile (5). J'ai appris dit-il, qu'il y a dans nos terres des juifs qui ne veulent pas se convertir. Je suis d'avis que vous envoyiez des lettres par toutes ces terres, pour leur promettre, nommément de ma part, que l'on diminuera la rente à ceux qui se convertiront ; en sorte que celui qui paie un sou d'or aura une remise du tiers, celui qui en paie trois ou quatre, en paiera un de moins. Et il ne faut pas craindre que cette diminution de nos revenus soit inutile ; car, encore qu'ils ne se convertissent pas assez sincèrement, leurs enfants seront baptisés avec de meilleures dispositions (6).

Toutefois saint Grégoire écrivit à Libertin (1), préfet de Sicile, pour le prier de réprimer l'attentat d'un juif, nommé Nasas, qui avoit osé élever un autel sous le nom du prophète Elie, et avoit séduit plusieurs chrétiens pour y venir adorer. Il achetoit aussi des esclaves chrétiens au mépris des lois. Ce juif avoit gagné par argent le gouverneur précédent, nommé Justin, qui l'avoit laissé impuni.

Dès la première année (2) du pontificat de saint Grégoire, plusieurs juifs d'Italie, que leur trafic appeloit de temps en temps à Marseille, se plaignirent à lui que l'on y baptisoit grand nombre de juifs, plus par force, que par persuasion. Saint Grégoire en écrivit à Virgile, évêque d'Arles, et à Théodore, évêque de Marseille. Je loue, dit-il, votre intention , mais si elle n'est réglée par l'écriture, je crains qu'elle ne nuise à ceux-mêmes que vous voulez sauver, et que, venant au baptême par nécessité, ils ne retournent plus dangereusement à leur première superstition. Il faut donc se contenter de les prêcher et de les instruire pour les éclairer et les convertir solidement.

XXII. Saints de Gaule.

Il y avoit trois ans que saint Virgile étoit évêque d'Arles, son pays étoit l'Aquitaine, et après avoir quitté ses biens, qui étoient grands, il embrassa la vie monastique dans l'ile de Lérins. Il fut abbé de Saint-Symphorien d'Autun, et de là appelé à l'évêché d'Arles, après la mort de l'évêque Licérius, par les soins de Syagrius, évêque d'Autun, la treizième année du roi Childebert, cinq cent quatre-vingt-huit de J.-C. Quelques exemples des années précédentes, font voir qu'en Gaule, on ne faisoit pas grande difficulté de contraindre les juifs à se faire chrétiens. Saint Avit, évêque de Clermont en ayant converti un, comme il l'emmenoit à l'église avec les autres nouveaux baptisés, un juif lui jeta sur la tête de l'huile puante. Le peuple irrité abattit la synagogue. Ensuite saint Avit leur envoya dire : Je ne prétends pas vous obliger par force à croire le fils de Dieu, je vous y invite ; mais si vous ne voulez pas, retirez-vous d'ici. La plupart témoignèrent croire en Jésus-Christ et furent baptisés jusqu'au nombre de cinq cents et plus, ceux qui ne voulurent pas se retirèrent à Marseille. Le roi Chilpéric fit baptiser plusieurs juifs, l'an cinq cent quatre-vingt-deux, vingt-unième de son règne, et en leva plusieurs des fonts ; mais quelques-uns observoient encore le sabbat comme le dimanche(3). Un d'entr'eux, nommé Priscus, ne vouloit point se convertir. Le roi irrité le fit mettre en prison pour l'obliger du moins malgré lui à écouter les instructions, mais il fut tué ensuite par un juif converti, filleul du roi.

La même année que saint Grégoire écrivit

(1) V. IX, Ep. 25, 31.
(2) I, Ep. 3, 4.
(3) VII, Ep. 5. Ind. 2.
(4) Ps. LIII, 8.
(5) XIX, Ep. 30. IV, Ep. 6.
(6) II. Ep. 37, ind. II.

(1) I. Ep. 43.
(2) Vita. t. 2, Act. Ben. p. 53. Greg. Tur. IX, Hist. c. 23. Greg. Hist. c. 11.
(3) Id. VI, Hist. Ch. 16.

aux deux évêques de Gaule, c'est-à-dire l'an cinq cent quatre-vingt-onze, seizième de Childebert, saint Sulpice le sévère, évêque de Bourges, mourut le vingt-neuvième de janvier, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il avoit tenu le siége sept ans, depuis l'an cinq cent quatre-vingt-quatre, et eut pour successeur Eustase, diacre de l'église d'Autun. La même année cinq cent quatre-vingt-onze, mourut Raguemode, évêque de Paris (1). Le prêtre Faramode, son frère, prétendoit lui succéder : mais un marchand syrien, nommé Eusèbe, obtint la place à force de présents. Etant en possession de l'évêché, il changea tout le clergé de son prédécesseur et mit les Syriens pour servir la maison de l'église. Toutefois après lui Faramode fut évêque de Paris.

La même année, mourut saint Yrier ou Arédius, abbé célèbre en Limousin, né à Limoges même, d'une famille distinguée (2). Il servit à la cour du roi Théodebert et fut son chancelier; mais saint Nicet de Trèves lui persuada de quitter la cour comme il étoit encore jeune et l'instruisit dans les saintes lettres. Il retourna dans son pays, et laissant à sa mère tout le soin de sa famille et de ses biens, il s'appliqua à bâtir des églises et à amasser des reliques. Il fonda un monastère où il mit d'abord de ses serfs, et y faisoit pratiquer les règles de Cassien, de saint Basile et des autres abbés qui ont formé la vie monastique ; sa mère Pélagie leur fournissoit le vivre et le vêtement, sans cesser de prier et de servir Dieu. Plusieurs malades s'adressoient à saint Yrier et il les guérissoit en faisant sur eux le signe de la croix. Il fit ainsi un très-grand nombre de miracles. Enfin étant venu à Tours, après la fête de saint Martin, il prit congé de l'évêque Grégoire comme devant mourir bientôt, et étant de retour à son monastère, il fit son testament où il institua ses héritiers saint Hilaire et saint Martin, et mourut le vingt-cinquième d'août. Saint Ferréol, évêque de Limoges, prit soin de sa sépulture (3).

Saint Yrier eut un disciple digne de mémoire, le diacre Vulfilaïc (4). Il étoit de la nation des Lombards, et dès son enfance, il eut une dévotion particulière à saint Martin, sans savoir s'il étoit martyr ou confesseur, ni en quel pays étoient ses reliques. S'étant mis sous la discipline de saint Yrier, il demeura quelque temps à son monastère. Puis il passa dans le territoire de Trèves, près du château nommé alors Eposium, à présent Ivois, et sur une montagne voisine il bâtit un monastère, dont l'église étoit dédiée à saint Martin. Il y fit dresser une colonne, où il demeuroit debout et nu-pieds, souffrant cruellement l'hiver, en sorte que les ongles lui tombèrent plusieurs fois. Il vivoit d'un peu de pain et d'eau avec quelques herbes. Le peuple des villages voisins accouroit à ce spectacle, et le saint homme les exhortoit à renoncer au culte de Diane et aux chansons profanes qui accompagnoient leurs festins. Ils avoient une grande idole de cette déesse dont la superstition étoit célèbre, dans ces vastes forêts, dès les temps de l'empereur Domitien, sous le nom de la Diane d'Ardennes. Vulfilaïc fit tant par ses exhortations et par ses prières, qu'il convertit ces idolâtres, et après avoir brisé les petites idoles, il leur persuada d'abattre aussi la grande et de la réduire en poudre (1).

Les évêques, voyant sa manière de vivre, lui dirent : Vous ne devez pas prétendre à imiter le grand Siméon d'Antioche, qui a vécu sur la colonne, et la situation du pays ne vous permet pas de souffrir un si grand tourment. Descendez plutôt et logez avec les frères que vous avez assemblés. Il crut que ce seroit un crime de ne pas obéir aux évêques; il descendit de sa colonne et vécut avec les autres. Un jour, l'évêque l'ayant fait venir assez loin de son monastère, envoya des ouvriers qui abattirent la colonne. Vulfilaïc revenant le lendemain, ne la trouva plus : il en répandit beaucoup de larmes, mais il n'osa la relever, de peur de désobéir aux évêques. Grégoire de Tours, passant par son monastère, apprit tout ceci de sa propre bouche, et c'est l'unique exemple de moine stylite que je sache en occident.

XXIII. Imposteur en Gaule.

Vers le temps de la mort de saint Yrier, parut dans les Gaules un imposteur dangereux (2). Il étoit de Berry, et comme il coupoit du bois dans une forêt, un essaim de mouches l'ayant piqué, il perdit la raison et passa pour insensé pendant deux ans. Ensuite il alla dans la province d'Arles, où il se revêtit de peaux et paroissoit appliqué à l'oraison. On prétendoit même qu'il avoit des révélations. De là il passa dans le Gévaudan, où il commença à dire qu'il étoit le Christ, ayant avec lui une femme qu'il nommoit Marie. Beaucoup de peuple lui amenoit des malades et on prétendoit qu'il les guérissoit en les touchant. On lui donnoit de l'or, de l'argent, des habits qu'il distribuoit aux pauvres pour mieux tromper ; mais il pilloit aussi les passants pour faire des aumônes de leurs dépouilles. Il se prosternoit à terre et prioit avec cette femme, et se relevant se faisoit adorer par les assistants, menaçant de mort ceux qui refusoient de le faire, même les évêques. Ses prédictions étoient ordinairement des maladies ou des pertes dont il menaçoit. Il séduisit une multitude infinie de peuple, et non-seulement des paysans, mais des ecclésiastiques, en sorte qu'il étoit suivi de plus de trois mille personnes. Etant entré dans le Velay, il s'arrêta près d'Anis, à présent le Puy, avec toute

(1) Greg. Tur. X, Hist. c. 25. Martyr. R. 29 janu. Greg. ibid.
(2) Ibid. c. 29. II Glor. conf. c. 9. Vita P. P. a. 17. Vita S. Ared. Act. Ben. t. 1, p. 309.
(3) Martyr. Usuar. 25 aug.
(4) Greg. VIII, Hist. c. 15.

(1) Inscr. ap. Brou. antiq. Trev.
(2) Greg. X, Hist. c. 25.

son armée, qu'il rangea en bataille pour attaquer l'évêque Aurélius. Il envoya devant lui des hommes nus dansant et folâtrant pour annoncer son arrivée. L'évêque étonné lui envoya de braves gens pour savoir ce qu'il vouloit dire. Le plus considérable d'entr'eux se baissa devant l'imposteur, comme pour lui baiser les genoux. L'imposteur commanda qu'on le prît et qu'on le dépouillât, mais celui-ci tira son épée, tua l'imposteur et le mit en pièces. Aussitôt tous ses sectateurs se dissipèrent. On prit la prétendue Marie et on la mit à la torture, où elle découvrit tous les prestiges de l'imposteur. Toutefois ceux qu'il avoit séduits ne se désabusèrent point, et soutinrent toujours qu'il étoit le Christ et elle Marie qui avoit une partie de la divinité. Il y eut par toutes les Gaules des imposteurs semblables accompagnés de femmes, qui, faisant les folles, publioient que c'étoient des saints.

XXIV. Fin de saint Grégoire de Tours.

C'est à cette même année cinq cent quatre-vingt-onze, seizième du roi Childebert, que Grégoire de Tours finit son histoire, mais il vécut encore quatre ans. Il étoit de petite taille, mais de grande vertu (1). On lui attribue plusieurs miracles qu'il rapportoit à saint Martin et à d'autres saints, dont il portoit toujours sur lui des reliques. Des voleurs, qui avoient pillé l'église de Saint-Martin, ayant été pris, il craignit que le roi Chilpéric ne les fît mourir, et lui écrivit pour leur sauver la vie, vu qu'il ne les accusoit pas, lui à qui cette poursuite appartenoit. Le roi leur fit grâce, mais il fit rendre soigneusement tout ce qu'ils avoient pris. Grégoire étoit bien instruit de la doctrine de l'Eglise, comme il paroît par plusieurs disputes qu'il rapporte lui-même, contre deux ariens Agilan et Oppila (2), contre le roi Chilpéric qui donnoit dans le sabellianisme, contre un de ses prêtres, qui nioit la résurrection. En toutes ces occasions, Grégoire emploie fort à propos les preuves tirées de l'écriture. Dans les derniers temps de sa vie, il alla à Rome, et fut très-bien reçu du pape saint Grégoire, qui même, pour honorer l'église de Tours, lui donna une chaire d'or. Grégoire de Tours mourut à cinquante-deux ans, après vingt-deux ans d'épiscopat, l'an cinq cent quatre-vingt-quinze, le dix-septième de novembre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Nous avons de lui plusieurs écrits. Premièrement son histoire ecclésiastique en dix livres, dont le premier comprend en abrégé toute la suite des temps, depuis la création du monde jusqu'à la mort de saint Martin; dans les suivants, il rapporte les faits avec plus d'étendue, principalement ceux de son temps, y mêlant beaucoup d'histoire temporelle. Sept livres de miracles, savoir : deux de la gloire des martyrs, un de la gloire des confesseurs, quatre de saint Martin. Un huitième livre de la vie des pères. Il avoit aussi écrit deux livres que nous n'avons plus, savoir : un commentaire sur les psaumes et un traité des offices ecclésiastiques. Le grand nombre de miracles qu'il rapporte marque plus de crédulité que de critique; et son style, comme il reconnoît lui-même, se sent de la barbarie de son siècle (1).

XXV. Guerre des Lombards.

Le pape saint Grégoire étoit obligé, par le malheur des temps, à prendre soin même de l'état temporel de Rome. Romain, patrice et exarque de Ravenne, avoit rompu la paix avec les Lombards et ne pouvoit soutenir la guerre. Ariulfe, duc de Spolette, venoit jusqu'à Rome, tuoit les uns et mutiloit les autres, ce qui affligea tellement saint Grégoire qu'il en tomba malade, comme il l'écrit à Jean, évêque de Ravenne, pendant l'été de l'an cinq cent quatre-vingt-douze (2). J'étois fort étonné, ajoute-t-il, que vous ne fissiez rien pour nous, vous dont la vigilance m'est si connue, et j'ai vu par vos lettres que vous agissez assez, mais que vous n'avez personne auprès de qui vous puissiez agir. En effet, celui qui y est, c'est-à-dire l'exarque, néglige de combattre nos ennemis et nous défend de faire la paix, quoiqu'à présent nous ne pourrions la faire quand il le voudroit; car Ariulfe, ayant les troupes d'Autaris et de Nordulfe, veut avoir les contributions qui leur sont dues avant que de parler de paix. Au reste, l'animosité du patrice Romain ne doit pas vous alarmer; plus mon rang me met au-dessus de lui, plus je dois avoir de gravité pour souffrir ses légèretés. Si toutefois vous le trouviez un peu traitable, faites-le consentir que nous fassions la paix avec Ariulfe; car on a ôté les meilleures troupes de Rome, comme il sait, et les théodosiens qui restent n'étant point payés, veulent à peine garder les murailles. Et ensuite : Quant à Naples, représentez aussi à l'exarque, qu'Arigise s'est joint avec Ariulfe et en veut à cette ville, en sorte qu'il la faut compter pour perdue si on n'y envoie promptement un commandant. Arigise étoit le duc de Bénévent. Saint Grégoire ajoute : Si vous persuadez à l'exarque de nous laisser traiter la paix, je vous enverrai une autre personne pour convenir du prix. C'est qu'on ne traitoit avec les Lombards que pour de l'argent (3). On voit, par quelques autres lettres qui semblent regarder la même guerre, le soin de saint Grégoire pour exciter les capitaines romains à résister aux Lombards; mais la plus remarquable est celle où il ordonne aux soldats de Naples

(1) De Mir. S. Mart. lib. IV, c. 5. Vita ap. Sur. 17 nov. c. 13. Greg. VI, Hist. c. 10.
(2) V, Hist. c. 44. VI, Hist. c. 40.

(1) V, Hist. c. 45. X, Hist. c. 13. Vita c. 20. V. Coint. an. 595. n. 26. Martyr. R. 17 nov. Greg. X, Hist. in fine. Greg. prolog. Hist. et præfat. Glor. Conf.
(2) Lib. II, Ind. 10. Epist. 32.
(3) II, Ep. 21, 22, 25.

d'obéir au tribun Constantius, qu'il envoyoit pour y commander. La négligence de l'exarque l'obligeoit d'en user ainsi, et peut-être payoit-il ces troupes; car, au reste, on ne peut douter de sa soumission pour les puissances temporelles.

Jean de Ravenne avoit écrit au pape touchant les évêques schismatiques d'Istrie, qui avoient obtenu de l'empereur de faire cesser les poursuites que le pape faisoit contre eux, alléguant pour raison de cette surséance les ravages des Lombards; car ils avoient désolé leur pays et brûlé Grade, où leur patriarche Sévère faisoit sa résidence. Jean de Ravenne proposoit même au pape d'envoyer à Sévère quelque aumône en cette occasion. Sur quoi le pape lui répond: Vous ne parleriez pas ainsi si vous saviez les présents qu'il envoie à la cour contre nous (1). Et quand il ne le feroit pas, nous devons faire la charité à ceux qui sont fidèles à l'Eglise, avant que de la faire à ses adversaires. La ville de Fano est proche, d'où on a enlevé plusieurs captifs; j'y voulus envoyer l'année passée, mais je n'osai le faire au milieu des ennemis. Je suis donc d'avis que vous y envoyiez l'abbé Claude avec quelque argent pour racheter ceux qu'il pourra. Quant à la somme, j'approuve tout ce que vous réglerez. Claude étoit abbé de Saint-Jean de Classe, près de Ravenne.

XXVI. Affaires de Natalis de Salone.

Dans cette même lettre, saint Grégoire parle de Natalis, évêque de Salone en Dalmatie, témoignant une grande joie de ce qu'il s'est corrigé. Nous voyons de quoi il s'agissoit par les lettres précédentes de saint Grégoire (2). Dès le temps du pape Pélage, son prédécesseur, Honorat, archidiacre de Salone, s'étoit plaint que l'évêque Natalis le traitoit mal, parce, disoit-il, que je l'empêche de donner à ses parents les vases sacrés dont je suis chargé. Le pape Pélage avoit défendu à Natalis de garder du ressentiment contre Honorat, ni de le faire prêtre malgré lui. Toutefois Natalis assembla un concile de la province dont il étoit métropolitain, où il déposa Honorat et ordonna à sa place un autre archidiacre plus commode pour lui. Puis il ordonna prêtre Honorat contre son gré. Ils en écrivirent de part et d'autre à saint Grégoire, dès la première année de son pontificat. Sur quoi il ordonna à Honorat de continuer à exercer ses fonctions d'archidiacre (3). Si vous pouvez finir ce scandale, ajoute-t-il, vous gagnerez beaucoup pour votre âme; sinon, venez incessamment devant nous, et que l'évêque y envoie pour lui une personne bien instruite. Sachez cependant que nous vous ferons rendre un compte exact des meubles précieux, tant dans votre église que des autres que l'on y a rassemblés de diverses églises. Pour Natalis, il lui écrivit en ces termes : Les actes que vous m'avez envoyés de votre concile, touchant la condamnation de l'archidiacre Honorat, ne sont propres qu'à fomenter vos différends, puisque en même temps vous le déposez du diaconat comme indigne, et vous l'élevez malgré lui à la prêtrise (1). C'est pourquoi nous vous admonestons de le rétablir dans sa fonction; et s'il reste encore entre vous quelque différend, qu'il vienne ici et quelqu'un pour vous.

Natalis n'ayant point satisfait à cette lettre, saint Grégoire lui écrivit au mois de mars de l'année cinq cent quatre-vingt-douze, indiction dixième (2): J'apprends, dit-il, par plusieurs personnes qui viennent de chez vous, que vous abandonnez le soin de votre troupeau, et que vous êtes occupé à tenir une grande table; au reste, votre conduite fait voir que vous ne vous appliquez ni à la lecture ni à l'exhortation. Il reprend ce qui s'étoit passé sous le pape Pélage et de son temps; puis il ajoute : Après tant d'avertissements, rétablissez Honorat en sa place sitôt que vous aurez reçu cette lettre : si vous différez encore, sachez que vous êtes privé de l'usage du pallium qui vous a été accordé par le saint-siége, et si vous continuez dans votre opiniâtreté, vous serez privé de la participation du corps et du sang de notre seigneur. Après quoi, nous examinerons juridiquement si vous devez demeurer dans l'épiscopat. Quant à celui qui s'est laissé promouvoir à l'archidiaconat au préjudice d'Honorat, nous le déposons de cette dignité, et s'il continue d'en faire les fonctions, il sera privé de la sainte communion (3). Saint Grégoire chargea de cette lettre et de l'exécution des ordres qu'elle contenoit, le sous-diacre Antonin, qu'il envoyoit pour administrer le patrimoine de l'église romaine en Dalmatie. Il le chargea aussi de deux autres lettres, une aux évêques de la province pour leur donner part de cette affaire, l'autre au préfet Jobin pour lui recommander Antonin et le prier de ne point donner à Natalis de protection contre la justice (4).

Natalis se rendit enfin : il se soumit aux ordres du pape et corrigea ses mœurs; toutefois il lui écrivit une lettre où il prétendoit se justifier, alléguant pour autoriser ses festins plusieurs passages de l'écriture mal appliqués, entre autres celui-ci : Que celui qui ne mange point ne juge pas celui qui mange (5). Ce passage, dit saint Grégoire, ne convient point du tout. Car il n'est pas vrai que je ne mange point, et saint Paul ne parle ainsi que pour ceux qui jugent les autres dont il ne sont point chargés. Vous souffrez avec peine que je vous aie repris de vos grands repas, et moi, qui suis au-dessus de vous par ma place, quoique non par mes mœurs, je suis prêt à recevoir la correction de tout le monde. Et je ne compte pour amis que ceux dont les discours me font effacer les taches de mon âme

(1) I, Ep. 24. II, Ep. 31.
(2) II, Ind. 10, Ep. 14, 15.
(3) I, Ep. 10.

(1) I, ep. 10.
(2) II, Ind. 10, Ep. 14.
(3) Ibid. Ep. 16.
(4) Ep. 15, 17.
(5) Ep. 32, 37. Rom. XIV, 3.

avant la venue du juge terrible. Il remet à l'arrivée de ses députés à juger son différend avec Honorat. Mais Natalis mourut environ six mois apres (1).

XXVII. Affaires d'Adrien de Thèbes.

Au mois d'octobre de la même année cinq cent quatre-vingt-douze, indiction onzième, saint Grégoire rétablit Adrien, évêque de Thèbes, injustement déposé (2). Il avoit lui-même déposé deux diacres de son église, nommés Jean et Cosme, l'un pour un péché d'impureté, l'autre pour n'avoir pas administré fidèlement les biens de l'église. L'un et l'autre le poursuivirent devant l'empereur pour des causes civiles et criminelles. L'empereur, suivant les canons, renvoya Adrien devant Jean, évêque de Larisse, son métropolitain, pour juger définitivement le civil et informer du crime, puis en faire son rapport à l'empereur. Le premier crime dont les diacres Jean et Cosme accusèrent leur évêque, fut de n'avoir pas déposé Etienne, diacre de la même église de Thèbes, quoiqu'il connût sa vie infâme. Ils prouvèrent bien la mauvaise vie d'Etienne, mais non que l'évêque Adrien en eût eu connoissance. Le second chef d'accusation étoit d'avoir empêché de baptiser des enfants qui etoient morts sans baptême. Mais les temoins produits sur ce fait ne disoient point que l'évêque Adrien l'eût su et ne parloient que sur le rapport des mères, dont les maris avoient été excommuniés pour leurs crimes. D'ailleurs, il étoit constant que les enfants avoient été baptisés à Démétriade. Jean, archevêque de Larisse, ne laissa pas de condamner Adrien de Thèbes tant sur le criminel que sur le civil.

Adrien appela de cette sentence à l'empereur; mais nonobstant son appel, Jean de Larisse le fit mettre dans une étroite prison où il le contraignit de lui donner un libelle par lequel il acquiesçoit à sa sentence, tant pour le criminel que pour le civil. Toutefois, il n'avouoit ces crimes prétendus que par des paroles ambiguës qui lui laissoient ouverture à s'en justifier. Cependant il fit poursuivre son appel devant l'empereur et porter tous les actes de la procédure faite par Jean de Larisse. L'empereur commit, pour examiner cet appel, Honorat, diacre de l'église romaine et nonce à Constantinople, avec un de ses principaux secrétaires nommé Sébastien, et le procès ayant été soigneusement examiné, Adrien de Thèbes fut renvoyé absous.

Mais on obtint ensuite un autre ordre de l'empereur par lequel la cause fut renvoyée à Jean, évêque de la première Justinienne, primat d'Illyrie et vicaire du saint-siége (3). Dans ce nouvel examen, Adrien de Thèbes ne se trouva convaincu ni par les dépositions des témoins, ni par sa confession; et néanmoins, le primat Jean ne laissa pas de le condamner et de le déposer de l'épiscopat. Adrien de Thèbes appela au pape et signifia son appel à Jean de Justinienne, qui par ses nonces promit au diacre Honorat, nonce du pape à Constantinople, d'envoyer des gens à Rome pour soutenir son jugement. Adrien s'y rendit lui-même et se plaignit au pape des injustices qu'il avoit souffertes de son métropolitain et de son primat. Le pape saint Grégoire attendit longtemps s'ils enverroient quelqu'un pour soutenir leurs sentences; mais enfin, ne voyant paroître personne de leur part et ne voulant pas toutefois juger sans connoissance de cause, il examina les actes des procédures faites tant devant Jean de Larisse que devant Jean de Justinienne, et trouva leurs sentences irrégulières dans la forme et injustes dans le fond. C'est pourquoi il cassa la sentence du primat et le condamna à trente jours de pénitence, pendant lesquels il seroit privé de la sainte communion, sous peine d'être puni plus sévèrement s'il n'obéissoit (1). Le pape rétablit aussi Adrien dans son siége et se réserve à examiner plus amplement ce qu'il doit ordonner contre Jean de Justinienne, qui avoit ainsi abusé du pouvoir qu'il avoit dans l'Illyrie comme vicaire du saint-siége.

Quant au métropolitain, Jean de Larisse, saint Grégoire lui parle ainsi (2) : Vous méritez d'être privé de la communion du corps de notre seigneur pour avoir méprisé l'admonition de mon prédécesseur, par laquelle il exemptoit de votre juridiction Adrien et son église de Thèbes; toutefois nous nous contentons d'ordonner l'exécution de cet ordre, en sorte que, si vous avez quelque prétention civile ou criminelle contre l'évêque Adrien, elle soit décidée par nos nonces à Constantinople, si elle est médiocre, ou renvoyée ici au saint-siége, si elle est considérable, le tout sous peine d'excommunication, dont vous ne pourrez être absous que par ordre du pontife romain, excepté à l'article de la mort. Vous restituerez aussi sans délai tous les biens sacrés ou profanes, meubles ou immeubles de l'église de Thèbes que l'on vous accuse de retenir, et dont l'état est ici joint : sur quoi, s'il y a quelque différend, nous voulons que notre nonce à Constantinople en prenne connoissance. C'est ainsi que le pape saint Grégoire termina cette affaire, où nous voyons un grand détail de la procédure ecclésiastique et un exemple notable de l'autorité du saint-siége. Saint Grégoire, ayant appris ensuite par les évêques de la province de Corinthe qu'Adrien s'étoit réconcilié avec ses accusateurs, envoya sur les lieux un diacre de l'église romaine pour savoir s'il n'y avoit point de prévarication dans cet accord (3).

XXVIII. Avis à Jean de Constantinople.

Au mois de juillet cinq cent quatre-vingt-

(1) II, ind. II, Ep. 22.
(2) II, Ind. II, Ep. 7.
(3) Epist. 6.

(1) Epist. 6.
(2) Epist. 7.
(3) II, Ind. II, Ep. 38.

treize, saint Grégoire envoya pour nonce à Constantinople Sabinien, qui fut depuis son successeur. Il le chargea de plusieurs lettres, par lesquelles il le recommanda aux personnes puissantes qui étoient de ses amis, comme au patrice Priscus qui commandoit les troupes en orient, et au médecin Théotime (1). Il le recommanda aussi à Jean le jeûneur par une lettre qui fait voir le commencement de la froideur entre saint Grégoire et ce patriarche. Le pape lui avoit écrit deux fois touchant l'affaire d'un prêtre, nommé Jean, et de quelques moines d'Isaurie accusés d'hérésie, dont l'un, qui étoit prêtre et se nommoit Anastase, avoit reçu des coups de bâton dans l'église de Constantinople. Le patriarche Jean écrivit à saint Grégoire qu'il ne savoit ce que c'étoit. Sur quoi saint Grégoire lui dit : J'ai été fort surpris de cette réponse. Car, si vous dites vrai, qu'y a-t-il de pire que de voir les serviteurs de Dieu ainsi traités, et que le pasteur qui est présent ne le sache pas? Mais si vous le savez, que répondrai je à l'écriture, qui dit (2) : La bouche qui ment tue l'âme? Est-ce là où se termine cette grande abstinence? Et ne vaudroit-il pas mieux qu'il entrât de la chair dans votre bouche que d'en voir sortir un discours faux pour vous moquer du prochain? Dieu me garde d'avoir de vous cette pensée. Ces lettres portent votre nom; mais je ne crois pas qu'elles soient de vous (3). Elles sont plutôt de ce jeune homme qui est auprès de vous, qui ne sait encore rien des choses de Dieu, qui ne connoit pas les entrailles de la charité, que tout le monde accuse de plusieurs crimes, qui, tous les jours, dit-on, cherche à profiter de la mort de quelqu'un par des testaments secrets, n'ayant ni crainte de Dieu, ni respect humain qui le retienne. Croyez-moi, mon vénérable frère, vous devez commencer par le corriger. Car, si vous continuez à l'écouter, vous n'aurez point de paix avec vos frères. Il se remet au diacre Sabinien pour traiter plus amplement cette affaire des prêtres offensés, et conclut en disant : Je souhaite qu'il vous trouve tel que je vous ai autrefois connu à Constantinople.

Saint Grégoire écrivit de cette même affaire au patrice Narsès en ces termes : Je vous déclare que je suis résolu de la poursuivre de tout mon pouvoir; et, si je vois qu'on ne garde pas les canons du saint-siége, Dieu m'inspirera ce que je dois faire contre ceux qui les méprisent. Je vous prie de me pardonner, si je vous fais une réponse si courte. Je suis si accablé d'afflictions, que je n'ai le courage ni de lire, ni d'écrire de longues lettres.

XXIX. Présents de Cosroès à saint Serge.

Vers le même temps il écrivit à Domitien, évêque de Mélitine, métropole d'Arménie, et parent de l'empereur Maurice, qui avoit écrit à saint Grégoire sur quelques explications morales de l'écriture et sur le peu de succès de son zèle pour la conversion du roi de Perse. C'étoit Cosroès, dont le père Hormisdas, ayant été tué par les Perses, celui-ci fut reconnu roi, et, incontinent après, chassé par un parti contraire. Il se retira dans les terres des Romains; l'empereur Maurice lui donna toutes sortes de secours, et, pour lui faire plus d'honneur, il lui envoya l'évêque Domitien qui se trouvoit tout porté par le voisinage de sa ville de Mélitine, et que son esprit et sa prudence rendoient capable de conduire les plus grandes affaires. L'empereur envoya aussi à Cosroès Grégoire, évêque d'Antioche, que Cosroès admira et pour les présents qu'il en reçut, et pour la sagesse de ses conseils. Ce prince, s'étant avancé jusqu'à Hiéraple, métropole de la province de l'Euphrate, retourna en Perse et, par le secours des Romains, défit ses ennemis et recouvra son royaume (1).

Il crut avoir reçu de grands secours du martyr saint Serge, si fameux en ces quartiers-là : c'est pourquoi il envoya à saint Grégoire, évêque d'Antioche, une croix ornée d'or et de pierreries, qui avoit autrefois été donnée par l'impératrice Théodora, femme de Justinien, puis enlevée par l'ancien Cosroès avec le reste du trésor de saint Serge (2). Cosroès le jeune l'accompagna d'une autre croix d'or, où il fit mettre une inscription grecque, qui contenoit en substance : Moi, Cosroès, roi des rois, fils d'Hormisdas, m'étant retiré chez les Romains à cause de la révolte de Varame, et sachant que le malheureux Zadespram vouloit révolter contre moi la cavalerie de Nisibe, j'envoyai de la cavalerie contre lui. Et, ayant appris que le fameux saint Serge accorde ce qu'on lui demande, je lui promis, le septième de janvier, la première année de mon règne, que si mes gens tuoient ou prenoient Zadespram, j'enverrois à sa maison, en l'honneur de son nom, une croix ornée de pierreries. Le neuvième de février on m'apporta la tête de Zadespram. Ayant donc été exaucé, afin que personne n'en doute, je lui envoie cette croix avec celle qui avoit été envoyée par l'empereur Justinien et enlevée par Cosroès, roi des rois, fils de Cabad, mon père, et trouvée dans mes trésors.

Grégoire, patriarche d'Antioche, reçut ces croix du consentement de l'empereur Maurice, et les déposa solennellement dans l'église de Saint-Serge (3). Peu de temps après, Cosroès y envoya encore d'autres présents, savoir : une patène et un calice à l'usage des sacrés mystères; une croix pour être dressée sur la sainte-table, et un encensoir, le tout d'or, avec des rideaux pour la porte de l'église ornés d'or. Sur la patène étoit une inscription grecque,

(1) Ibid. Ep. 32, 63, 62.
(2) Sap. I, II.
(3) II, Ind. II, Ep. 4.

(1) Evagr. VI, Hist. c. 16, 17. Cap. 18, 19.
(2) Theophil. V, Hist. c. 13. Evagr. VI, cap. 21. Sup. l. XXXIII, n. 8.
(3) Theoph. c. 14.

portant que Cosroès avoit envoyé ces présents à saint Serge, en exécution d'un vœu qu'il avoit fait pour obtenir que Sira, sa femme, qui étoit chrétienne, devînt grosse, comme il étoit arrivé. Ces dispositions de Cosroès, et les conversations qu'il avoit eues avec ces évêques, avoient fait espérer qu'il se feroit chrétien lui-même, et on avoit cru en Espagne qu'il l'étoit, comme il paroît par le témoignage de Jean, abbé de Biclar; mais la lettre de saint Grégoire à Domitien fait voir le contraire (1); car il lui dit : Quoique je sois affligé de ce que l'empereur de Perse ne s'est pas converti, je ne laisse pas d'avoir une grande joie que vous lui ayez prêché la foi chrétienne, puisque vous en aurez la récompense. Car encore que l'Ethiopien sorte du bain aussi noir qu'il y est entré, le baigneur ne laisse pas d'être payé.

Naaman, chef des Sarasins ou Arabes du désert, se convertit vers ce temps-là (2). C'étoit un païen très-cruel, jusqu'à immoler de sa main des hommes à ses faux dieux. Il reçut le baptême, convertit tous les siens, fondit une idole d'or de Vénus, et la distribua aux pauvres.

En ce temps, vivoit une sainte persienne, nommée Golandouche, que l'on nommoit la martyre vivante. Etant de la race des mages, et attachée à toutes leurs superstitions, elle fut mariée à un des premiers du sénat, et en eut deux fils (3). Trois ans après, étant ravie en extase, elle apprit d'un ange le mystère de la religion chrétienne. On la livra aux mages qui lui firent souffrir plusieurs tourments; mais elle les surmonta, et fit de très-grands miracles. Elle découvroit les choses cachées et prédisoit l'avenir. Elle vint sur les terres des Romains à Circésium, à Daras, et jusqu'à Jérusalem. L'empereur voulut la faire venir à Constantinople, mais elle s'en excusa. Après avoir converti à Jésus-Christ tous ceux de sa famille et plusieurs autres, elle mourut à Hiérapolis : dont l'évêque Etienne écrivit sa vie sur ce qu'il avoit appris de sa propre bouche.

XXX. Mort de Grégoire d'Antioche.

Le patriarche Grégoire, après avoir reçu les présents de Cosroès, visita les solitudes de la frontière où les erreurs de Sévère avoient grand cours. Il ramena à l'église plusieurs bourgs, villages et monastères, et des tribus entières. Il alla pour assister à la mort de saint Siméon stylite le jeune, qui étoit disciple d'un autre stylite, et passa soixante-huit ans sur deux colonnes l'une après l'autre. Il faisoit quantité de miracles, principalement sur les malades, prédisoit l'avenir et connoissoit les pensées secrètes. L'historien Evagre dit l'avoir éprouvé lui-même; et ajoute qu'il y avoit pour le voir un grand concours de toutes nations, Romains et barbares. Le patriarche Grégoire ayant donc appris du même Evagre que Siméon étoit malade à la mort, courut pour lui dire le dernier adieu; mais il arriva trop tard. Grégoire mourut lui-même peu de temps après, et Anastase rentra dans le siége d'Antioche, vingt-trois ans après qu'il en avoit été chassé, c'est-à-dire l'an cinq cent quatre-vingt-treize. Jean, patriarche de Jérusalem, mourut la même année cinq cent quatre-vingt-treize, et eut pour successeur Amos, qui tint le siége huit ans (1). C'est à cette année, douzième de l'empereur Maurice, qu'Evagre finit son histoire ecclésiastique : le siége de Jérusalem étant vacant après la mort de Jean. Depuis Evagre nous n'avons plus d'histoire ecclésiastique suivie, et nous la tirons des vies particulières des saints, des lettres et des autres écrits de chaque temps, même des histoires profanes.

XXXI. Loi contre les soldats moines.

L'empereur Maurice avoit fait l'année précédente une loi, portant défense à ceux qui auroient exercé des charges publiques d'entrer dans le clergé, ni dans les monastères; et à tous ceux qui étoient marqués à la main, comme soldats enrôlés, d'embrasser la vie monastique. Saint Grégoire reçut cette loi par un écuyer de l'empereur, nommé Longin, et ne put alors faire de réponse étant malade (2). Mais sur la fin de l'indiction onzième, au mois d'août cinq cent quatre-vingt-treize, il écrivit à l'empereur une lettre qui commence ainsi : C'est se rendre coupable devant Dieu, que de ne pas agir avec les princes en toute sincérité. Je ne vous parle en cette remontrance, ni comme évêque, ni comme ministre public, mais comme particulier, parce que j'étois à vous avant que vous fussiez le maître de tout le monde. Il rapporte ensuite la disposition de la loi, et loue la première partie qui exclut de la cléricature les officiers publics. Car, dit-il, ces gens veulent plutôt changer d'emploi que quitter le siècle. Mais j'ai été fort étonné de ce que vous défendez par la même loi à ceux qui ont administré les affaires publiques, d'embrasser la vie monastique. Car le monastère peut rendre leur comptes et payer leurs dettes. C'est que les moines portoient alors leurs biens avec eux dans la communauté et recevoient des successions : ainsi le monastère qui profitoit de leurs biens devoit se charger de leurs dettes, ou ne les pas recevoir (3). Saint Grégoire continue : La défense que la loi fait aux soldats d'embrasser la vie monastique m'épouvante pour vous, je l'avoue. C'est fermer à plusieurs le chemin du ciel; car encore que l'on puisse vivre saintement dans le siècle, il y en a beaucoup qui ne peuvent être sauvés sans tout quitter. En cette

(1) Chr. in fin.
(2) Evagr. vi, Hist. c. 22. Niceph. xviii, c. 25. Theophil. v, Hist. c. 12.
(3) Evagr. vi, Hist. c. 20.

(1) Ibid. c. 23. Cap. 14. Ind. Ep. 62. Sup. l. xxxiv, n. 28.
(2) Sup. vii, n. 23. 11,
(3) Nov. v, c. 3.

lettre, et en plusieurs autres, saint Grégoire parle des empereurs en pluriel, parce que Maurice avoit associé à l'empire Théodose, son fils, le quatorzième d'avril cinq cent quatre-vingt-onze. Il continue :

Moi, qui parle ainsi à mes maîtres, qui suis-je, sinon un ver de terre? Toutefois je ne puis m'empêcher de leur parler, voyant cette loi opposée à Dieu. Car la puissance vous a été donnée d'en haut sur tous les hommes, pour aider les bons désirs et faire servir le royaume de la terre au royaume des cieux. Et cependant on dit tout haut que celui qui sera une fois engagé au service de la terre, ne pourra servir à Jésus-Christ avant que son temps soit expiré, ou qu'il n'ait reçu son congé comme invalide. Voici ce que Jésus-Christ vous répond à cela par ma bouche : De secrétaire je vous ai fait capitaine des gardes, puis césar, puis empereur et père d'empereur; j'ai soumis à votre puissance mes prêtres, et vous retirez vos soldats de mon service? Répondez, je vous prie, seigneur, à votre serviteur; que répondrez-vous à votre maître quand il viendra vous juger et vous parler ainsi? Et ensuite : Je vous conjure, par ce juge terrible, de ne pas obscurcir devant Dieu tant de larmes que vous répandez, tant de prières, de jeûnes et d'aumônes que vous faites, mais d'adoucir ou de changer cette loi. Pour moi, étant soumis à vos ordres, je l'ai envoyée dans les diverses parties du monde et je vous ai représenté qu'elle ne s'accorde pas avec la loi de Dieu. J'ai donc rempli mon devoir de part et d'autre, puisque j'ai obéi à l'empereur et déclaré mes sentiments pour l'intérêt de Dieu.

Saint Grégoire adressa cette lettre à Théodore, son ami particulier, médecin de l'empereur, auprès duquel il avoit grand crédit et qui l'employa depuis à négocier la paix avec le kan des Avares. Saint Grégoire lui dit entre autres choses : Si le motif de cette loi est que les conversions des soldats diminuent les armées, l'empereur doit songer que c'est moins par la force de ses troupes, que par celle de ses prières, qu'il a vaincu les Perses. Or il me semble dur qu'il détourne ses soldats du service de celui qui l'a rendu le maître non-seulement des soldats, mais des évêques. Et ensuite : Je vous prie de présenter ma remontrance à l'empereur en secret et dans un temps favorable. Je ne veux pas qu'elle lui soit rendue publiquement par mon nonce. Comme vous le servez avec plus de familiarité, vous pouvez lui parler plus librement de l'intérêt de sa conscience, au milieu de tant d'occupations qui le détournent. Si vous êtes écouté, vous procurerez le bien de son âme et de la vôtre; si vous ne l'êtes pas, vous aurez toujours travaillé pour la vôtre. Nous verrons ensuite comment cette loi fut modérée (1).

XXXII. Constantius, évêque de Milan.

Laurent, archevêque de Milan, étant mort vers le mois de mars de cette année cinq cent quatre-vingt-treize, un prêtre de la même église, nommé Magnus, se plaignit au pape que Laurent l'avoit excommunié injustement (1). Le pape, ayant reconnu qu'il étoit ainsi, permit à Magnus d'exercer ses fonctions et de communier, laissant à sa conscience, s'il se sentoit coupable de quelque faute, de l'expier en secret. En même temps, il le charge d'avertir le clergé et le peuple, de procéder unanimement à l'élection d'un évêque. Ils choisirent en effet Constantius, diacre de la même église de Milan, et le clergé envoya le décret de l'élection à saint Grégoire, par le même prêtre Magnus et un clerc, nommé Hyppolite (2). Mais parce que ce décret n'étoit pas souscrit, le pape craignit qu'il n'y eût de la surprise, et envoya Jean, sous-diacre de l'église romaine, avec ordre d'aller à Gênes, où plusieurs Milanois s'étoient retirés pour éviter les hostilités des Lombards. Vous les assemblerez, dit saint Grégoire; et si vous voyez que tous unanimement s'accordent à l'élection de Constantius, vous le ferez consacrer de notre consentement, par les évêques de la province, suivant l'ancienne coutume. En sorte que le saint-siége conserve son autorité, sans diminuer les droits des autres. Dans le reste de l'Italie, les évêques élus sur les lieux, venoient à Rome pour être sacrés par le pape, comme nous avons vu par l'exemple de Naples. Dans la province de Milan, l'archevêque les consacroit, et ils le consacroient lui-même, mais avec le consentement du pape.

Saint Grégoire chargea le sous-diacre Jean de deux lettres; l'une pour le clergé de Milan; l'autre pour Romain, exarque d'Italie, à qui il recommande Constantius. Dans la première, il dit (3) : Je connois bien le diacre Constantius que vous avez choisi; il a été longtemps avec moi quand j'étois nonce à Constantinople, et je n'y ai rien connu de répréhensible. Mais parce que j'ai formé la résolution depuis longtemps de ne procurer l'épiscopat à personne, je me contenterai de joindre à votre élection mes prières vers Dieu, afin qu'il vous donne un digne pasteur. Jugez à présent celui qui vous convient, avec d'autant plus de circonspection, que quand il sera une fois consacré il ne vous sera plus permis de le juger; mais seulement de lui obéir avec une entière soumission, ou plutôt à Dieu, qui vous l'aura donné. Ce que saint Grégoire dit ici, qu'il ne procure à personne l'épiscopat, se doit entendre des églises qui ne dépendoient pas immédiatement de lui; car en celles-là il ne faisoit pas difficulté de nommer des évêques quand le clergé et le peuple avoient peine à s'accorder. Constantius fut élu et consacré évêque

(1) Inf. n. 33.

(1) 11, Ind. ii, Ep. 23.
(2) Ibid. Ep. 29, 30.
(3) Ind. ii, Ep. 29.

de Milan d'un commun consentement; saint Grégoire le félicita sur son élection, lui donnant des avis convenables et lui envoya le pallium (1). La lettre est du mois de septembre cinq cent quatre-vingt-treize, au commencement de la douzième indiction.

XXXIII. Théodelinde séduite par les schismatiques.

Constantius avoit envoyé au pape sa confession de foi selon la coutume; et quoiqu'il ne fût point parlé des trois chapitres, trois évêques de sa province ne laissoient pas de faire courir le bruit qu'il s'étoit obligé par écrit à les condamner. Sous ce prétexte, ils se séparèrent de sa communion et persuadèrent à la reine Théodelinde de s'en séparer aussi (2). Saint Grégoire, l'ayant appris, écrivit en même temps deux lettres à Constantius; la première pour lui seul, où il lui dit : Vous savez s'il a été parlé entre nous des trois chapitres? quoique Laurent, votre prédécesseur, en eût envoyé au saint-siége une reconnoissance très-expresse, à laquelle souscrivirent les personnes les plus nobles, et moi entr'eux, comme étant alors préteur de Rome (3). La seconde lettre étoit pour être montrée aux évêques qui s'étoient séparés; le pape y déclare encore qu'il n'a point été mention des trois chapitres entre lui et Constantius, et proteste en sa conscience qu'il conserve la foi du concile de Chalcédoine et n'ose rien ôter ni ajouter à sa définition, anathématisant quiconque croit plus ou moins. Puis il ajoute : Celui qui n'est pas content de cette déclaration, n'aime pas tant le concile de Chalcédoine, qu'il hait l'Eglise, notre mère.

Avec ces lettres, saint Grégoire en envoya une troisième à Constantius, pour la reine Théodelinde; mais comme il y parloit du cinquième concile, Constantius ne jugea pas à propos de la rendre à cette princesse de peur de la scandaliser. Saint Grégoire approuva sa conduite et lui envoya une autre lettre pour elle, où il se contente de louer les quatre premiers conciles, sans parler du cinquième, exhorte la reine à écrire incessamment à Constantius pour lui témoigner qu'elle agrée son ordination, et qu'elle embrasse sa communion. Saint Grégoire, écrivant en même temps à Constantius, lui dit : Quant au concile de Constantinople, que plusieurs nomment le cinquième, vous devez savoir qu'il n'a rien décidé contre les quatre précédents (4). Car on n'y a point traité de la foi, mais seulement de quelques personnes, dont il n'y a rien dans le concile de Chalcédoine. Seulement après avoir fait les canons, on émut quelque dispute sur ces personnes, et on l'examina dans la dernière action. On voit ici que le pape saint Grégoire ne comptoit pour actes du concile de Chalcédoine que les sept premières actions, comprenant la définition de foi et les canons, et regardoit tout le reste comme des affaires particulières et sans conséquence pour l'Eglise universelle (1).

Dans la même lettre, saint Grégoire répond à Constantius sur plusieurs autres articles (2). L'évêque et les citoyens de Brest vouloient que Constantius leur déclarât avec serment qu'il n'avoit point condamné les trois chapitres. Sur quoi saint Grégoire dit : Si votre prédécesseur ne l'a pas fait, on ne doit pas vous le demander; s'il l'a fait, il a faussé son serment et s'est séparé de l'Eglise catholique : ce que je ne crois pas. Mais pour ne point scandaliser ceux qui vous ont écrit, envoyez-leur une lettre, où vous déclariez avec anathème que vous n'affoiblissez en rien la foi du concile de Chalcédoine, ni ne recevez ceux qui l'affoiblissent; que vous condamnez tous ceux qu'il a condamnés et justifiez tous ceux qu'il a justifiés. Quand au scandale qu'ils prennent de ce que vous ne nommez point à la messe notre confrère Jean, évêque de Ravenne, il faut vous informer de l'ancienne coutume et la suivre. Sachez aussi s'il vous nomme à l'autel; car s'il ne le fait pas, je ne vois rien qui vous oblige à le nommer. On voit qu'il étoit d'usage alors de nommer à l'autel les évêques vivants des grands siéges, comme nous y nommons le pape.

XXXIV. Réprimandes à Jean de Ravenne.

Saint Grégoire n'étoit pas content de Jean, évêque de Ravenne, qui, sous prétexte du séjour que les empereurs avoient fait en cette ville, et de la résidence que les exarques y faisoient encore, vouloit se distinguer non-seulement des autres évêques, mais des métropolitains. Le pape ayant appris qu'il affectoit de porter le pallium, même dans les processions, lui en écrivit par Castorius, notaire de l'église romaine; et Jean de Ravenne répondit par une lettre fort soumise en apparence, mais où il soutint son usage et touchant le pallium dans les processions et touchant les manipules que ses prêtres et diacres portoient même à Rome, à ce qu'il prétend (3). J'appelle manipule ce que le latin nomme *mappula*, c'est-à-dire une serviette que les prêtres et les diacres portoient lorsqu'ils servoient à l'autel. Saint Grégoire, n'étant point content de cette réponse, écrivit à Jean de Ravenne une lettre où il dit, parlant des processions : Comment se peut-il faire que dans ce temps de cendre et de cilice, au milieu des gémissements du peuple, vous portiez par les rues cet ornement que vous avez défendu d'avoir porté dans la salle secrète de l'église? Vous devez vous conformer à l'usage de tous les métropolitains, ou montrer un privilége du pape, si vous prétendez en avoir. Or, nous avons fait

(1) III, Ep. 1.
(2) III, Ep. 4. Id. Ep. 2.
(3) III, Ep. 5.
(4) III, Ep. 37. II, Ep. 35. III, Ep. 37.

(1) Sup. liv. XXVIII, n. 22, 31.
(2) Epist. 37.
(3) II, Ind. II, Ep. 55. Ibid. Ep. 54.

chercher exactement dans nos archives et nous n'avons rien trouvé; nous avons interrogé Pierre, diacre, Gaudiose défenseur, et Michel, primicier, qui ont été nonces de nos prédécesseurs à Ravenne, et ils ont nié absolument que vous l'ayez ainsi pratiqué en leur présence. Notre clergé nie aussi ce que vous attribuez au vôtre touchant l'usage des manipules; nous le permettons toutefois à vos premiers diacres, mais seulement quand ils vous servent. Cette lettre est du mois de juillet cinq cent quatre-vingt-treize.

Jean de Ravenne ne s'y rendit pas, mais il fit solliciter le pape par l'exarque, par le préfet d'Italie, et par les autres personnes considérable qui demeuroient à Ravenne, de lui accorder sa prétention, et le pape ayant appris qu'effectivement ses prédécesseurs avoient porté le pallium aux processions des fêtes de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre et de saint Apollinaire, premier évêque de Ravenne, lui accorda par provision de le porter à ces trois fêtes et au jour de son ordination. Mais comme Jean de Ravenne continua toujours de porter le pallium hors de l'église, sans observer cette restriction, le pape lui écrivit une lettre plus forte qui commence ainsi : La première chose qui m'afflige, est que vous m'écrivez, d'un cœur double, des lettres pleines de flatteries qui ne s'accordent pas avec vos discours ordinaires (1). En second lieu, de ce que vous usez de railleries qui ne conviennent qu'à de jeunes écoliers, des discours mordants, dont vous vous savez bon gré et de médisances contre ceux que vous louez en leur présence. En troisième lieu, que quand vous êtes en colère, vous dites à vos domestiques les injures les plus infâmes. De plus, vous ne vous appliquez point à régler les mœurs de votre clergé, et vous ne le traitez qu'en maître; enfin ce qui montre le plus de hauteur, que vous portez le pallium hors l'église. Tout cela fait voir que vous mettez l'honneur de l'épiscopat dans l'ostentation extérieure et non pas dans l'intérieur. Il l'exhorte ensuite fortement et tendrement à se corriger de ses défauts, principalement de la duplicité, et finit par ces mots : Répondez-moi, non par des paroles, mais par vos mœurs.

XXXV. Dialogues de saint Grégoire.

Ce fut vers ce temps-là que saint Grégoire composa ses dialogues, la quatrième année de son pontificat, à la prière de ses frères, c'est-à-dire des clercs et des moines, qui vivoient familièrement avec lui et qui le pressoient d'écrire quelque chose des miracles des saints dont ils avoient ouï parler en Italie. C'est ce qu'il dit dans une lettre écrite vers le mois de juillet de l'indiction onzième en cinq cent quatre-vingt-treize à Maximien, évêque de Syracuse, le priant de lui écrire les faits de cette nature qui lui reviendront en mémoire : lui-même rapporte ainsi l'occasion de cet ouvrage. Un jour, étant accablé de l'importunité de quelques gens du monde, qui exigent de nous en leurs affaires ce que nous ne leur devons point, je me retirai dans un lieu écarté où je pusse considérer librement tout ce qui me déplaisoit dans mes occupations (1). Ce lieu de retraite étoit le monastère de Saint-André à Rome, que saint Grégoire avoit fondé. Il continue : Comme j'y étois assis très-affligé et gardant un long silence, j'avois auprès de moi le diacre Pierre, mon ami depuis la première jeunesse et le compagnon de mes études sur l'écriture sainte. Me voyant dans cette affliction, il me demanda si j'en avois quelque nouveau sujet; je lui répondis : Ma douleur est vieille par l'habitude que j'en ai formé, et nouvelle en ce qu'elle augmente tous les jours. Je me souviens de ce que mon âme étoit dans le monastère, au-dessus de toutes les choses périssables, uniquement occupée des biens célestes, sortant de la prison de son corps par la contemplation, desirant la mort que la plupart regardent comme un supplice, et l'aimant comme l'entrée de la vie et la récompense de son travail. Maintenant, à l'occasion du soin des âmes, je suis chargé des affaires seculières, et après m'être répandu au dehors par condescendance, je viens plus foible à mon intérieur. Le poids de mes souffrances augmente par le souvenir de ce que j'ai perdu; mais à peine m'en souvient-il, car, à force de déchoir, l'âme en vient jusqu'à oublier le bien qu'elle pratiquoit auparavant. Pour surcroît de douleurs je me souviens de la vie de quelques saints personnages qui ont entièrement quitté le monde, et leur élevation me fait mieux connoître la profondeur de ma chute. Je ne sais, répondit Pierre, de qui vous voulez parler, car je n'ai pas ouï dire qu'il y eût en Italie des gens d'une vertu extraordinaire, du moins qui aient fait des miracles. Saint Grégoire dit : le jour ne me suffiroit pas si je voulois raconter ce que j'en sais, soit par moi-même, soit par des témoins d'une probité et d'une fidélité reconnues. Pierre le pria de lui raconter quelques-uns de ces faits, pour l'édification de ceux qui sont plus touchés des exemples que de la doctrine, et saint Grégoire y consentit, et ajouta : Pour ôter tout sujet de doute, je marquerai à chaque fait ceux de qui je l'ai appris. En quelques-uns je rapporterai leurs propres paroles, en d'autres, je me contenterai de rapporter le sens, parce que leur langage seroit trop rustique. C'est que la langue latine étoit déjà fort corrompue dans la bouche du peuple, en sorte que ces expressions auroient été indécentes dans un ouvrage sérieux.

Saint Grégoire continue son dialogue entre

(1) V, Ep. 11. IV, Ep. 15.

(1) II, Ind. II. Ep. 50 4, Analect lib. 1, Dial. præf. Inscr. 1.

lui et Pierre, lui racontant les histoires merveilleuses de plusieurs saints d'Italie distribuées en quatre livres. Le premier commence à saint Honorat qui établit un monastère à Fondi, où il gouverna environ deux cents moines et mourut vers l'an cinq cent cinquante. Il passe ensuite à saint Libertin et saint Hortulan du même monastère; puis il vient à saint Equice, abbé dans la province de Valérie, dont j'ai parlé en son lieu. Il fait mention de plusieurs autres saints abbés et moines, par où l'on peut juger que, dans le sixième siècle, le nombre des monastères étoit déjà grand en Italie. Il parle aussi de quelques saints évêques, Marcellin d'Ancône, Boniface de Férente, Fortunat de Todi (1). Le second livre est tout entier de la vie de saint Benoît; le troisième traite encore de plusieurs saints évêques, entre autres des papes Jean premier et Agapet, de saint Datius de Milan, saint Sabin de Canuse, saint Cassius de Narni, saint Sabin de Plaisance, saint Cerbonne de Populonium, saint Herculan de Pérouse, de plusieurs saints prêtres et moines. Le quatrième livre est principalement employé à prouver l'immortalité de l'âme, dont plusieurs doutoient même dans le sein de l'Église; et saint Grégoire avoue dans un de ses sermons que lui-même avoit autrefois douté de la résurrection. Il prouve donc l'immortalité de l'âme, premièrement par l'autorité de l'ecclésiaste qui dit: Quel avantage a le sage sur l'insensé; et quel avantage a le pauvre sinon qu'il va où est la vie; et en passant il donne la clé de ce livre en distinguant les objections des solutions. Ensuite, pour rendre cette vérité sensible aux hommes les plus grossiers, il apporte plusieurs apparitions des âmes ou à la sortie de leurs corps ou après la mort. Et, à cette occasion, il enseigne qu'il y a un purgatoire par le feu, pour purifier les âmes des péchés les plus légers qu'elles n'ont pas expiés pendant cette vie (2).

Je sais que cet ouvrage de saint Grégoire est celui que les critiques modernes ont trouvé plus digne de leur censure, et quelques-uns de leurs mépris. Mais ce que j'ai rapporté et ce que je rapporterai encore des actions et des sentiments de ce saint pape ne permet pas, ce me semble, de le soupçonner ni de foiblesse d'esprit, ni d'artifice. On voit partout l'humilité, la candeur, la bonne foi avec une grande fermeté et une prudence consommée. Il est vrai qu'il avoit plus tourné son esprit aux réflexions morales et à la conduite des affaires qu'à l'étude des sciences spéculatives et des lettres humaines. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner s'il a suivi le goût de son siècle de raconter et de recueillir des faits merveilleux. D'ailleurs saint Grégoire n'avoit point à combattre des philosophes qui attaquassent la religion par raisonnement. Il ne restoit guère d'autres païens que des paysans et des serfs rustiques, ou des soldats barbares que les faits merveilleux persuadoient mieux que les syllogismes les plus concluants. Tout ce que saint Grégoire a cru devoir faire est de ne rapporter que ceux qu'il croyoit les mieux prouvés, après avoir pris pour s'en assurer toutes les précautions possibles. Car en général sa foi et sa piété ne lui permettoient pas de douter de la puissance de Dieu. Son intention en rapportant ces miracles est très-pure, c'est de confirmer la foi des foibles sur l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps sur l'intercession des saints, et la vénération de leurs reliques sur l'utilité de la prière pour les morts, particulièrement du saint sacrifice, toutes créances et pratiques établies comme nous avons vu dès les premiers temps de l'Église.

Aussi ces dialogues furent reçus d'abord avec un merveilleux applaudissement, et ont continué d'être estimés pendant huit ou neuf cents ans (1), Saint Grégoire les envoya à la reine Théodelinde; et l'on croit qu'elle s'en servit pour la conversion des Lombards qui pouvoient savoir la vérité de la plupart des miracles qu'ils contiennent, puisqu'ils étoient arrivés sur des gens de leur nation qui n'étoient en Italie que depuis environ trente ans. Le pape Zacharie traduisit cet ouvrage en grec environ cent cinquante ans après; et il fut tellement du goût des Grecs qu'ils en donnèrent à saint Grégoire le surnom de dialogue. Sur la fin du huitième siècle, ces livres furent traduits même en arabe.

XXXVI. Affaire de Maxime de Salone.

Saint Grégoire, ayant appris la mort de Natalis, évêque de Salone, métropole de Dalmatie, écrivit ainsi au sous-diacre Antonin, recteur du patrimoine de cette province, au mois de mars de l'indiction onzième, l'an cinq cent quatre-vingt-treize (2): Avertissez incessamment le clergé et le peuple de la ville d'élire unanimement un évêque, et nous envoyez le décret d'élection, afin que l'évêque soit ordonné de notre consentement comme dans les anciens temps. Prenez garde surtout qu'il n'y ait dans cette action, ni présents donnés ni protection de personnes puissantes, car celui qui est élu par cette voie est obligé d'obéir à ses protecteurs aux dépens des biens de l'église et de la discipline. Faites faire devant vous un inventaire fidèle des biens et des ornements de cette église et en donnez la garde au diacre Respectus et à Etienne, primicier des notaires, à la charge d'en répondre en leur propre bien. Mais avertissez l'évêque Malcus de ne se mêler de cette affaire en aucune façon. C'étoit un évêque de Sicile qui avoit administré le patrimoine de

(1) Sup. l. xxxii, n. 20. 1, Dialog. c. 6. 9, 10. Sup. xxxii, n. 15, etc. n. 47.

(2) iii, diac. c. ult. Hom. 26, in Evang. iv. Dialog. c. 4. Eccl. vi, 8. iv, Dialog. c. 39.

(1) Paul Hist. Lang. iv, c. 5.

(2) Sup. n. 26. ii, Ind. 11, Ep. 22.

Dalmatie, mais avec si peu de fidélité que saint Grégoire n'en étoit pas content. Il continue de parler ainsi à Antonin: La dépense nécessaire sera fournie par l'économe qui s'est trouvé en charge à la mort de l'évêque, et il en rendra compte au successeur.

Cependant comme Natalis étoit mort avant que d'avoir fait juger à Rome son différend avec l'archidiacre Honorat qu'il avoit déposé, Saint Grégoire écrivit à Honorat, le déclara absous et lui ordonna de continuer ses fonctions. Il fut élu lui-même par le clergé de Salone: le pape approuvoit extrêmement cette élection, mais plusieurs s'y opposèrent; et les évêques de la province préférèrent à Honorat un nommé Maxime qu'ils regardoient comme plus traitable et plus favorable à leurs passions. Il obtint un ordre de l'empereur qui confirmoit son élection, et le fit exécuter à main armée par les gens de Romain, exarque de Ravenne, qu'il avoit gagné par présents (1). Il y eut des prêtres et des diacres battus en cette occasion; et le sous-diacre Antonin, recteur du patrimoine, eût été tué s'il n'eût pris la fuite.

Sitôt que saint Grégoire eut avis de cette entreprise il écrivit aux évêques de Dalmatie pour leur défendre, de l'autorité de saint Pierre, d'ordonner un évêque à Salone sans son consentement, sous peine d'être privés de la participation du corps et du sang de notre seigneur et de nullité de l'élection, excluant nommément la personne de Maxime. La lettre est du mois d'octobre, indiction douzième, en cinq cent quatre-vingt treize (2). Au mois d'avril suivant, l'an cinq cent quatre-vingt-quatorze, saint Grégoire, informé des violences commises à l'intrusion de Maxime, lui écrivit à lui-même, déclarant d'abord qu'il tient pour subreptice ou pour faux l'ordre de l'empereur. Car, dit-il, nous n'ignorons pas votre vie, et nous savons l'intention de l'empereur qui n'a pas accoutumé de se mêler des affaires des évêques pour ne se pas charger de nos péchés. Nous ne pouvons donc nommer ordination une cérémonie célébrée par des excommuniés; et jusqu'à ce que nous sachions, par les lettres de l'empereur ou de notre nonce, que vous avez été véritablement ordonné par son commandement, nous vous défendons à vous et à vos ordinateurs de faire aucune fonction sacerdotale, ni d'approcher du saint autel jusqu'à notre réponse, le tout sous peine d'anathème. On voit ici le respect du pape pour les ordres de l'empereur. Cette lettre fut affichée publiquement à Salone; mais Maxime la fit déchirer et continua de faire les fonctions d'évêque sans y avoir aucun égard (3).

XXXVII. Affaires de Sardaigne.

Dans le même temps, c'est-à-dire au mois de juin cinq cent quatre-vingt quatorze, indiction douzième, saint Grégoire travailloit à la conversion des Barbaricins, habitants de Sardaigne encore idolâtres. Il y envoya Félix, évêque en Italie, et Cyriaque, abbé de saint André de Rome, parce que Janvier, évêque de Cagliari, métropolitain de la province, n'étoit pas assez zélé, jusque-là que les serfs de sa propre église étoient encore païens. Les autres évêques de l'île ne négligeoient pas moins la conversion de ces idolâtres (1). Zabarda, qui commandoit en Sardaigne pour les Romains, seconda les intentions de saint Grégoire, et offrit la paix aux Barbaricins en cas qu'ils voulussent être chrétiens. Leur chef, nommé Hospiton, l'étoit déjà, et saint Grégoire lui recommanda ses missionnaires, l'exhortant à procurer le salut de sa nation. En général, presque tous les paysans de cette île étoient encore païens, comme saint Grégoire apprit de Félix et de Cyriaque. Il en fut sensiblement affligé, et en écrivit à tous les nobles et les propriétaires des terres. Considérez, dit-il, quel compte vous rendrez à Dieu de vos sujets (2). Ils vous sont confiés pour vous servir dans vos intérêts temporels afin que vous procuriez à leurs âmes les biens éternels. S'ils font leur devoir, pourquoi ne faites-vous pas le vôtre?

Quant aux paysans, serfs des églises, il dit à l'évêque de Cagliari: Que me sert de vous exhorter à convertir les étrangers si vous négligez de convertir les vôtres; il faut absolument vous y appliquer (3), car si je puis trouver que quelque évêque de Sardaigne ait un paysan païen, j'en punirai sévèrement l'évêque. Que si le paysan demeure obstiné dans son infidélité, il faut le charger d'une si forte taille, qu'elle l'oblige à entendre raison.

Il se plaint en cette même lettre de plusieurs autres abus, que les évêques étoient opprimés par les juges laïques; que Janvier se laissoit mépriser par son clergé et négligeoit la discipline sous prétexte de simplicité. Et toutefois il l'avoit repris, dans une autre lettre, d'avoir excommunié un homme considérable, parce qu'il l'avoit injurié. Mais c'est le propre des gens foibles de se fâcher légèrement. Saint Grégoire lui dit à ce sujet que les canons défendent à un évêque d'excommunier pour son injure personnelle. Il se plaint encore qu'en Sardaigne on rétablissoit en leurs fonctions des clercs qui, étant dans les ordres sacrés, étoient tombés en des péchés de la chair: ce qu'il défend absolument comme contraire aux canons, quand même ces clercs auroient fait pénitence. Pour prévenir ces inconvénients, ajoute-t-il,

(1) ii, Ind. ii, Ep. 32. Ibid. Epist. 45. ii, Epist. 20. vii, Epist. i. iv, Epist. 34.

(2) iii, Epist. 15. ii, Epist. 20.

(3) vii, Epist. 33.

(1) 31, Epist. 33. iii, Epist. 26. iii, Epist. 25.

(2) iii, Epist. 27. iii, Epist. 25.

(3) Epist. 26.

il faut bien examiner ceux que l'on ordonne, s'ils ont gardé la continence pendant plusieurs années, s'ils sont affectionnés à la prière et à l'aumône.

Dans une lettre précédente, saint Grégoire avoit dit au même Janvier de Cagliari : Les prêtres ne doivent pas marquer sur le front avec le saint-chrême les enfants baptisés, mais seulement leur faire l'onction sur la poitrine, afin que les évêques leur fassent ensuite celle du front (1). Mais ayant appris que quelques-uns avoient été scandalisés de cette défense, il lui écrivit ensuite : Nous l'avons fait suivant l'ancien usage de notre église; si quelques-uns en sont si fort contristés, nous permettons même aux prêtres de faire aux baptisés l'onction du chrême sur le front, au défaut des évêques. Plusieurs théologiens concluent de cette autorité de saint Grégoire, qu'encore que l'évêque soit le ministre ordinaire du sacrement de confirmation, le prêtre peut l'administrer par dispense, et que les usages ont été différents sur ce point entre les églises d'occident, comme ils le sont encore entre l'église grecque et la latine.

XXXVIII. Contre les translations des reliques.

L'impératrice Constantine demanda à saint Grégoire le chef de saint Paul, ou quelque autre partie de son corps, pour mettre dans l'église que l'on bâtissoit à l'honneur de ce saint apôtre dans le palais de Constantinople. Saint Grégoire lui répondit : Vous m'ordonnez ce que je ne puis, ni n'ose faire (2), car les corps des apôtres saint Pierre et saint Paul sont si terribles par leurs miracles, que l'on ne peut en approcher, même pour prier, sans être saisi d'une grande crainte. Mon prédécesseur, ayant voulu changer un ornement d'argent qui étoit sur le corps de saint Pierre, éloigné toutefois d'environ quinze pieds, eut une vision terrible. Moi-même j'ai voulu réparer quelque chose près le corps de saint Paul. Il fallut creuser un peu avant auprès de son sépulcre; le supérieur du lieu trouva quelques os qui toutefois ne touchoient pas au sépulcre, et les transporta à un autre lieu; il en mourut subitement après une triste apparition. Mon prédécesseur voulant faire quelque réparation près le corps de saint Laurent, comme on fouilloit sans savoir précisément le lieu où il étoit, on ouvrit tout d'un coup le sépulcre; mais les moines et les mansionnaires qui y travailloient, pour avoir vu le saint corps, sans y avoir touché, moururent tous dans l'espace de dix jours.

Sachez donc, madame, que quand les Romains donnent des reliques des saints, ils ne touchent pas aux corps; ils mettent seulement dans une boîte un linge que l'on dépose auprès du corps saint; puis on l'en retire et on l'enferme avec la vénération convenable dans l'église que l'on doit dédier, et il s'y fait autant de miracles que si l'on y avoit transféré le corps. Du temps du pape saint Léon, quelques Grecs doutant de la vertu de ces reliques, il se fit apporter des ciseaux et coupa le linge dont il sortit du sang, comme rapportent nos anciens. Car non-seulement à Rome, mais dans tout l'occident, on regarde comme un sacrilége de toucher aux corps des saints. C'est pourquoi nous sommes fort étonnés de la coutume des Grecs, d'enlever, à ce qu'ils disent, les os des saints, et nous avons peine à le croire. Quelques moines grecs, étant venus ici il y a environ deux ans, déterroient de nuit des corps morts dans un champ près l'église de saint Paul, et serroient les os. Etant pris sur le fait et interrogés exactement pourquoi ils le faisoient, ils confessèrent qu'ils vouloient emporter ces os en Grèce comme des reliques. Cet exemple nous a fait d'autant plus douter, s'il est vrai ce que l'on dit, que l'on transporte effectivement les os des saints, c'est-à-dire que saint Grégoire soupçonnoit toutes les reliques transportées d'être fausses.

Il ajoute ensuite, parlant toujours à l'impératrice : Ce commandement, que je ne puis exécuter, ne vient pas de vous, autant que je puis connoître, mais de ceux qui veulent me faire perdre vos bonnes grâces. Je me confie en Dieu que vous ne vous laisserez point surprendre. Mais afin de ne pas frustrer votre pieux désir, je vous enverrai incessamment quelque particule des chaînes que saint Paul a portées au cou et aux mains, et qui font beaucoup de miracles, si toutefois je puis en emporter quelque chose avec la lime. On vient souvent demander de cette limaille; l'évêque prend la lime, et quelquefois il en tire des particules en un moment; quelquefois il lime longtemps sans rien tirer. Cette lettre à l'impératrice est du mois de juin, indiction douzième, en cinq cent quatre-vingt-quatorze. On y voit ce que c'étoit que les reliques des saints apôtres dont parle saint Grégoire en plusieurs autres lettres. C'étoit ordinairement un *brandeum* : ainsi nommoit-on ces linges qui avoient été mis quelque temps auprès de leurs sépulcres, et que l'ignorance des derniers siècles faisoit passer pour des corporaux. Quelquefois c'étoit de la limaille des chaînes de saint Pierre ou de saint Paul, que l'on enfermoit dans des croix ou dans des clés d'or. Il y a un très-grand nombre de lettres où il est parlé de ces clés et de leurs miracles (1).

XXXIX. Titre d'évêque universel.

Ce que dit saint Grégoire, que quelques personnes lui vouloient nuire dans l'esprit de l'impératrice, semble se rapporter principalement à Jean, patriarche de Constantinople, avec lequel

(1) III, Epist. 9. III, Epist. 26.

(2) Epist. III, 30.

(2) I, Epist. 25, 29, 30, etc.

il eut alors un grand différent. Jean envoya à saint Grégoire les actes d'un jugement qu'il avoit rendu contre un prêtre accusé d'héresie, dans lesquels il prenoit presque à chaque ligne le titre de patriarche œcuménique. Saint Grégoire, voulant garder l'ordre de la correction fraternelle, en fit parler deux fois à Jean par son nonce, et ensuite lui en écrivit le premier de janvier, indiction treizième, l'an cinq cent quatre-vingt-quinze (1). Sa lettre commence ainsi : Vous savez quelle paix vous avez trouvée dans les églises, et je ne sais par quel motif vous prétendez vous attribuer un nouveau nom, capable de scandaliser tous vos frères. Ce qui m'étonne, c'est que vous avez voulu fuir l'épiscopat; et maintenant vous en voulez user comme si vous l'aviez recherché avec ambition; vous vous déclariez indigne du nom d'évêque, et maintenant vous voulez le porter vous seul. Pélage, mon prédécesseur, vous en écrivit des lettres très-fortes, où il cassa les actes du concile que vous aviez tenu en la cause de notre frère, l'évêque Grégoire, et défendit à l'archidiacre, qui étoit son nonce auprès de l'empereur, d'assister à la messe avec vous (2). Depuis que je suis appelé au gouvernement de l'Eglise, je vous en ai fait parler par mes autres nonces, et maintenant par le diacre Sabinien. Et parce qu'il faut toucher les plaies doucement avec la main, avant d'y porter le fer, je vous prie, je vous conjure, je vous demande avec toute la douceur possible, de résister à ceux qui vous flattent et vous attribuent ce nom plein d'extravagance et d'orgueil. Ces flatteurs du patriarche n'étoient pas seulement ses domestiques ou ses amis particuliers, mais la plupart des évêques d'Orient qui n'avoient accès que par lui auprès de l'empereur. Saint Grégoire continue : Ne savez-vous pas que le concile de Chalcédoine offrit cet honneur aux évêques de Rome, en les nommant universels? Mais pas un n'a voulu le recevoir, de peur qu'il ne semblât s'attribuer seul l'épiscopat et l'ôter à tous ses frères; le reste de la lettre est une exhortation véhémente à l'humilité. Nous trouvons en effet dans le concile de Chalcédoine des requêtes adressées à saint Léon, sous le titre d'archevêque œcuménique (3), savoir : celle de Théodore et d'Ischirion, diacres d'Alexandrie, et d'Athanase, prêtre, qui le nomme patriarche œcuménique.

Saint Grégoire écrivit en même temps à son nonce Sabinien, lui découvrant l'artifice de Jean, qui faisoit écrire l'empereur pour lui (4). Il espère, dit-il, autoriser sa vaine prétention si j'écoute l'empereur, ou l'irriter contre moi, si je ne l'écoute pas. Mais je marche le droit chemin, ne craignant en cette affaire que Dieu seul. Ne craignez rien non plus, méprisez pour la vérité tout ce qui paroît grand en ce monde; et vous confiant en la grâce de Dieu et au secours de saint Pierre, agissez avec une grande autorité. Puisqu'ils ne peuvent nous défendre des épées de nos ennemis et nous ont fait perdre nos biens pour sauver l'état, c'est une trop grande honte qu'ils nous fassent encore perdre la foi, en consentant à ce titre criminel. Saint Grégoire traite cette contestation de question de foi, parce qu'en effet la foi ne permet pas de ne reconnoître qu'un seul évêque, dont les autres ne fussent que les vicaires, et il prévoyoit les suites funestes de l'ambition des évêques de Constantinople qui n'a que trop éclaté dans les siècles suivants.

C'est ce qui l'obligea de répondre à la lettre de l'empereur en faveur du patriarche (1). Il dit qu'il ne faut attribuer les calamités publiques qu'à l'ambition des évêques. Nous détruisons, ajoute-t-il, par nos exemples, ce que nous prêchons de paroles. Nos os sont consumés de jeûnes et notre esprit enflé d'orgueil; nous avons le cœur élevé sous des habits méprisables; couchés sur la cendre, nous prétendons à la grandeur; et nous cachons des dents de loup, sous des faces de brebis. Tout ceci regarde l'extérieur mortifié de Jean de Constantinople, qui lui attira le nom de jeûneur. Saint Grégoire continue : La conduite et la primauté de toute l'Eglise ont été données à saint Pierre, et toutefois on ne l'appelle pas apôtre universel; toute l'Europe est livrée aux barbares, les villes détruites, les forteresses ruinées, les provinces ravagées, les terres incultes, les idolâtres sont maîtres de la vie des fideles, et les évêques, qui devroient pleurer prosternés sur la cendre, cherchent de nouveaux titres pour contenter leur vanité. Est-ce ma cause particulière que je défends? N'est-ce pas celle de Dieu et de l'Eglise universelle? Nous savons que plusieurs évêques de Constantinople ont été non-seulement hérétiques, mais hérésiarques, comme Nestorius et Macédonius. Si donc celui qui remplit ce siége étoit évêque universel, toute l'Eglise tomberoit avec lui. Pour moi je suis serviteur de tous les évêques, tant qu'ils vivent en évêques; mais si quelqu'un élève sa tête contre Dieu, j'espère qu'il n'abaissera pas la mienne même avec le glaive. Ayez donc la bonté de juger vous-même cette affaire, ou d'obliger l'évêque Jean à quitter sa prétention. Pour obéir à vos ordres, je lui ai écrit avec douceur et humilité; s'il veut m'écouter, il a en moi un frère entièrement dévoué; sinon il aura pour adversaire celui qui résiste aux superbes.

Saint Grégoire écrivit à l'impératrice Constantine sur le même sujet, mais avec plus de liberté (2). Il est triste, dit-il, que l'empereur souffre celui qui veut être appelé seul évêque au mépris de tous les autres. Il est vrai que les péchés de Grégoire le méritent, mais saint Pierre n'a point de péchés qui lui attirent un

(1) IV, Epist. 30. IV, Epist. 38.

(2) Sup. liv. XXXIV, n. 29.

(3) Act. III, p. 396. 400, 405.

(4) IV, Epist. 38.

(1) IV, Ep. 30.

(2) Jac. IV, 6. IV, Epist. 34.

tel traitement de votre temps. Il y a déjà vingt-sept ans que nous vivons entre les épées des Lombards, et il n'est pas besoin de dire combien cette église leur donne tous les jours. Je dirai en un mot, que, comme l'empereur a un trésorier pour son armée de Ravenne, je suis à Rome le trésorier des Lombards. Et cette église, qui fait continuellement tant d'autres dépenses pour les clercs, les monastères, les pauvres, le peuple, est encore accablée de l'affliction de toutes les églises qui gémissent de l'orgueil de ce seul homme, quoiqu'elles n'osent en parler.

Comme Maxime de Salone continuoit toujours dans son usurpation et sa désobéissance, saint Grégoire s'en plaint à l'impératrice dans la même lettre. Il s'appuie, dit-il, sur quelques personnes séculières, à qui on dit qu'il fait de grands présents aux dépens de son église, et refuse de venir me trouver, suivant l'ordre de l'empereur. Pour moi j'obéis au prince et quoique Maxime ait été ordonné à mon insu, je lui pardonne ce mépris de bon cœur. Mais Dieu ne permet pas de passer sous silence ses autres crimes, savoir: ses péchés d'impureté, son ordination faite à prix d'argent, et les messes qu'il a osé dire étant excommunié; dont je prie Dieu qu'il se puisse justifier. Il est vrai que l'empereur m'ordonne de le recevoir avec honneur quand il viendra ici; cela est rude à l'égard d'un homme prévenu de tant de crimes; et si les causes des évêques, dont je suis chargé, sont réglées auprès de l'empereur par le crédit des autres, que fais-je dans cette église.

Tous les patriarches étoient intéressés à réprimer la prétention de Jean de Constantinople, c'est pourquoi saint Grégoire en écrivit une lettre commune à saint Euloge d'Alexandrie, et à saint Anastase d'Antioche. Il y reprend le commencement de la contestation, qui duroit depuis huit ans, à compter de ce concile de Jean de Constantinople, qui fut cassé par le pape Pélage (1). Saint Grégoire répète les mêmes raisons qu'il avoit employées dans les autres lettres, et ajoute: Ne donnez donc jamais à personne le titre d'universel et n'ayez sur ce sujet aucun mauvais soupçon de l'empereur. Il craint Dieu et ne fera rien contre l'évangile et les canons. Et ensuite: Si on permet d'user de ce titre, on dégrade tous les patriarches, et quand celui qu'on nomme évêque universel tombera dans l'erreur, il ne se trouvera plus d'évêque qui soit demeuré dans la vérité. Je vous conjure donc d'être constants à garder vos églises telles que vous les avez reçues. Préservez de cette corruption tous les évêques qui vous sont soumis et montrez-leur que vous êtes vraiment patriarches de l'Église universelle. S'il survient quelque adversité, demeurons unanimes, et montrons même en mourant que ce n'est pas notre intérêt particulier qui nous fait condamner ce titre. Croyez-moi, comme nous n'avons reçu notre rang que pour prêcher la vérité, il est plus sûr de l'abandonner pour elle, s'il est besoin, que de le garder. Priez pour moi afin que je montre par mes œuvres ce que je prends la liberté de vous dire. Ces cinq lettres de saint Grégoire, touchant la prétention de Jean de Constantinople, semblent être de même date, c'est-à-dire du premier de janvier cinq cent quatre-vingt-quinze, et avoir été envoyées ensemble au nonce Sabinien.

XL. Sermons de saint Grégoire.

Cependant Rome étoit pressée par les Lombards; Romain, patrice et exarque de Ravenne avoit pris sur eux, au préjudice des traités, Pérouse et plusieurs autres villes. Agilulfe, leur roi, en fut irrité et sortant de Pavie, sa résidence ordinaire, il vint avec une puissante armée reprendre Pérouse, et s'avança jusqu'à Rome qu'il assiégea (1). L'exarque l'avoit dégarnie pour prendre Pérouse; en sorte que le préfet Grégoire et le maître de la milice, Castorius, eurent bien de la peine à garder Rome, qui manquoit de tout, de pain, de troupes et de peuple.

Saint Grégoire expliquoit alors dans ses sermons le prophète Ézéchiel. Car étant si appliqué à tous les devoirs d'évêque, il ne manquoit pas au premier de tous, qui est la prédication. Dès le commencement de son pontificat, il fit les quarante homélies sur les évangiles que l'on lisoit à Rome pendant le cours de l'année; les mêmes pour la plupart que l'on lit encore aux mêmes jours. Il en avoit dicté vingt et les avoit ensuite fait lire devant le peuple. Il avoit prononcé les vingt autres, et on les avoit écrites à mesure qu'il parloit. On les recueillit en deux livres, non suivant l'ordre des jours, mais selon qu'il les avoit faites, pendant plusieurs années (2). Depuis qu'elles furent recueillies, il les envoya à Secondin, évêque de Taormite en Sicile, lui marquant qu'elles avoient été dites pendant la messe. Car c'étoit la place de la prédication.

Saint Grégoire entreprit ensuite d'expliquer à son peuple le prophète Ézéchiel, et l'on écrivoit ses homélies pendant qu'il les prononçoit (3). Après qu'il en eut fait douze sur les trois premiers chapitres, son peuple, voyant que les affaires dont il étoit accablé ne lui permettoient pas d'achever ainsi tout le livre, le pria de lui expliquer au moins la dernière partie, touchant le rétablissement du temple, qui est la plus difficile. Il faut, dit-il, vous obéir; mais il y a dans cette entreprise deux choses qui me troublent, l'obscurité de cette prophétie et la nouvelle que nous avons reçue qu'Agilulfe, roi des Lombards, a passé le Pô pour venir en diligence nous assiéger. Jugez, mes chers frères, comment un pauvre esprit, troublé par la crainte et partagé en divers soins, pourra pénétrer des mystères si cachés. Mais la grâce du ciel et l'ardeur de vos désirs me soutiennent. Il commence ainsi une de ses homélies (1): De peur qu'on ne m'accuse de témérité, je vous dirai dans quel esprit j'entreprends de vous expliquer ces mystères si profonds. Souvent ce que je n'avois pu entendre seul dans les saintes Écritures, je l'ai entendu en présence de mes frères, d'où j'ai conclu que c'est pour eux que cette connoissance m'est donnée. Je dois donc attribuer à mon peu de lumière ce que je n'entends pas en ce prophète, et à vous ce que j'en entends.

Dans une autre homélie, il décrit ainsi l'état de l'Italie et de Rome (2): Qu'y a-t-il encore dans le monde qui nous puisse plaire? Nous ne voyons que tristesse, nous n'entendons que gémissements. Les villes sont détruites, les forteresses ruinées, les campagnes ravagées, la terre est réduite en solitude. Et ces petits restes du genre humain sont continuellement battus des fléaux de Dieu. Nous voyons les uns entraînés en captivité, les autres mutilés, les autres tués. Rome même, autrefois la maîtresse du monde, nous voyons où elle est réduite, accablée de douleurs, abandonnée par ses citoyens, insultée par ses ennemis, pleine de ruines. Où est le sénat, où est le peuple? Que dis-je, des hommes? Les édifices mêmes se détruisent, les murailles tombent. Où sont ceux qui se réjouissoient de sa gloire? Où est leur pompe et leur orgueil? Autrefois ses princes et ses chefs se répandoient par toutes les provinces pour les piller, les jeunes gens accouroient de tous côtés pour s'avancer dans le monde. Maintenant qu'elle est déserte et ruinée, personne n'y vient plus chercher la fortune; il n'y reste plus de puissants capables d'opprimer les autres. Cette description de Rome ne doit pas surprendre le lecteur instruit, s'il fait attention que depuis trois cents ans elle n'étoit plus le séjour des empereurs. Dioclétien demeuroit à Nicomédie; Constantin s'établit à Byzance; les empereurs d'occident demeuroient en Illyrie ou en Gaule, et s'ils étoient en Italie, ils faisoient leur séjour à Milan ou à Ravenne, qui fut aussi la résidence des rois Goths et ensuite des exarques. Ainsi comme la cour et le centre des affaires n'étoit plus à Rome, on la quitta insensiblement; ses palais inhabités tombèrent en ruine et elle alla toujours dépérissant jusqu'à être réduite à cette affreuse désolation, que saint Jean avoit prédite dans l'apocalypse (3). Saint Grégoire ajoute: Ce que nous disons de Rome, nous apprenons qu'il est arrivé dans toutes les villes du monde. Quelques lieux ont été ruinés par la famine, par le glaive, par les tremblements de terre et par d'autres calamités. Méprisons donc de tout notre cœur ce monde, du moins quand il périt, et finissons avec lui les désirs qui nous y attachent. Il étoit effectivement persuadé que la fin du monde étoit proche et en regardoit comme les préliminaires tant d'incursions de barbares, tant de guerres et de calamités publiques, dont son siècle étoit affligé. Il en parle en toute occasion et ne répète rien plus souvent, dans tous ses discours et toutes ses lettres que la venue du juge terrible et la rigueur de son jugement. Il paroît pénétré de cette crainte et de là vient que son style ne respire qu'humilité, componction et larmes de pénitence.

Il ne fit que dix homélies sur la dernière partie d'Ézéchiel, et n'en expliqua qu'un chapitre, après quoi il finit ainsi: Personne ne doit trouver mauvais si je cesse après ce discours. Vous voyez tous comme nos afflictions sont augmentées, le glaive nous environne de toutes parts; les uns reviennent ayant les mains coupées, nous apprenons que les autres sont pris et les autres tués. Quand on ne peut plus vivre, comment peut-on expliquer les mystères de l'écriture? Que reste-t-il donc, sinon de rendre grâces avec larmes à celui qui nous frappe pour nos péchés? Ces vingt-deux homélies sur Ézéchiel furent, huit ans après, recueillies en deux livres, comme les homélies sur les évangiles, et saint Grégoire les envoya à l'évêque Marien, qui les lui avoit demandées (1).

XLI. Plaintes de saint Grégoire à l'empereur.

Saint Grégoire, voyant Rome ainsi pressée, fit faire au roi Agilulfe des propositions de paix qu'il écouta, et pour les faire agréer à l'exarque, saint Grégoire écrivit ainsi au scholastique Sévère, qui étoit de son conseil: Sachez que le roi Agilulfe ne refuse pas de faire une paix générale, pourvu que l'exarque lui fasse justice de plusieurs infractions du traité précédent dont il se plaint (2). Vous savez combien la paix nous est nécessaire, agissez donc, suivant votre prudence ordinaire, pour obliger l'exarque à y consentir promptement. Autrement le roi promet de faire sa paix particulière avec nous; mais nous savons que plusieurs lieux seront perdus infailliblement. L'empereur, apparemment prévenu par l'exarque qui n'aimoit pas saint Grégoire, n'approuva pas qu'il voulût traiter avec les Lombards, et il lui écrivit une lettre où il traitoit de simplicité sa confiance à leurs paroles. Ce reproche fut sensible à saint Grégoire et il se plaignit à l'empereur que c'étoit l'accuser de sottise sous un nom plus honnête. Je vous avoue, dit-il (3), que je le mérite; car si j'avois été sage, je ne me serois pas exposé à ce que je souffre ici au milieu des armes des Lombards. Il se plaint ensuite que l'on ne le croit pas quand il dit la vérité, et ajoute: Je passerois

(1) IV, Ep. 36. Sup. XXXIV, n. 38.

(1) Sup. n. 25. Paul IV, Hist. Long. c. 8. Greg. IV, Epist. 31.
(2) Pref. in homil.
(3) Præf. in lib. 2.

(1) Homil. 1.
(2) Hom. 18, p. 1184, C, edit. Paris. 1640.
(3) Apoc. XVII, XVIII.

(1) Præfat.
(2) IV, Ep. 29.
(3) IV, Ep. 31.

volontiers sous silence cette moquerie, si je ne voyois la servitude de ma patrie croître à tous moments ; mais je suis sensiblement affligé que faute de croire mes avis on laisse augmenter excessivement les forces des ennemis. Pensez de moi, seigneur, tout le mal qu'il vous plaira ; mais ne prêtez pas facilement l'oreille à tout le monde sur l'intérêt de l'état et la perte de l'Italie, et croyez aux effets plus qu'aux paroles. Il insiste ensuite sur le respect dû aux évêques, même par les princes qui sont leurs maîtres. Cette lettre est du mois de juin cinq cent quatre-vingt-quinze.

Dans le même temps, il se plaignoit ainsi de l'exarque, écrivant à un évêque qui étoit en orient : Je ne puis vous exprimer ce que votre ami, le seigneur Romain, me fait souffrir en ce pays (1). Sa malice est au-dessus des armes des Lombards, et nous sommes mieux traités par les ennemis qui nous tuent, que par les officiers de l'empire, dont les rapines et les fraudes nous consument d'inquiétudes. Etre en même temps chargé du soin des évêques, du clergé, des monastères et du peuple, veiller contre les surprises des ennemis, être toujours en garde contre les tromperies et les malices des gouverneurs, quelle peine c'est et quelle douleur ! Vous le pouvez d'autant mieux comprendre, que vous m'aimez plus sincèrement.

Il exprime des peines semblables dans une lettre du même temps à l'impératrice Constantine (2). Ayant appris, dit-il, qu'il y avoit en Sardaigne plusieurs idolâtres et que les évêques de l'île négligeoient de les instruire, j'y ai envoyé un des évêques d'Italie, qui en a converti plusieurs. Mais j'ai appris que ceux qui sacrifioient aux idoles paient au juge un droit pour en avoir la permission, et qu'il continue d'exiger le même droit de ceux qui ne sacrifient plus et qui sont baptisés. L'évêque lui ayant fait des reproches, il a répondu qu'il avoit acheté sa charge si cher, qu'il ne pouvoit la payer que par de tels moyens. L'île de Corse est tellement accablée d'impositions, que les habitants ont peine à y satisfaire en vendant leurs enfants, ce qui leur fait abandonner l'empire et recourir aux Lombards ; car que peuvent-ils souffrir de pire de ces barbares ? En Sicile, un nommé Étienne, cartulaire de la marine, est accusé de tant de vexations, s'emparant des biens d'un chacun, et mettant des pannonceaux aux terres et aux maisons, sans connoissance de cause, que j'emplirois un gros volume de ce que j'en ai appris : c'est ce que je vous prie de représenter à l'empereur. Je sais qu'il dira que ce que l'on tire de ces îles est employé aux dépenses d'Italie ; mais c'est peut-être la cause du peu de profit que ces dépenses font en ce pays, parce qu'elles sont levées avec quelque mélange de péché. Et quand nous devrions être moins secourus, il vaut mieux que nous souffrions la mort temporelle, que de vous exposer à perdre la vie éternelle.

XLII. Marinien, évêque de Ravenne.

Saint Grégoire, écrivant à Jean de Constantinople, le premier de janvier de cette année cinq cent quatre-vingt-quinze, avoit différé à lui faire réponse sur l'affaire des prêtres Jean et Athanase. Ils étoient venus à Rome et leur affaire y fut examinée dans un concile, apparemment le même dont nous avons les canons, tenu devant le corps de saint Pierre le cinquième de juillet, la treizième année de l'empereur Maurice, indiction treizième, c'est-à-dire cette année cinq cent quatre vingt-quinze. Vingt-trois évêques y assistèrent, en comptant saint Grégoire qui y présidoit, et il y avoit trente-trois prêtres dont tous les titres sont marqués. Ils étoient assis aussi bien que les évêques, les diacres debout avec tout le reste du clergé. Le second des évêques étoit Marinien de Ravenne, qui ne pouvoit tenir ce rang qu'à cause de la dignité de sa ville, car il étoit nouvellement ordonné. L'évêque Jean mourut vers le mois de février de la même année. Saint Grégoire commit pour visiteur Sévère, évêque de Ficule ou Ficode, aujourd'hui Cervia, et chargea son agent, le notaire Castorius, de procurer que l'election se fît dans les règles. L'exarque vouloit faire élire l'archidiacre Donat ; mais saint Grégoire, ayant examiné sa vie et trouvé plusieurs fautes qui le rendoient indigne de l'épiscopat, refusa de l'ordonner (1). Il refusa aussi le prêtre Jean, parce qu'il ne savoit pas les psaumes ; que cette négligence marquoit peu de soin de son âme. Enfin tous s'accordèrent à choisir le prêtre Marinien, qu'ils savoient avoir vécu longtemps dans le monastère avec saint Grégoire. Il chercha divers moyens de s'en excuser, et on eut bien de la peine à lui persuader de consentir. Saint Grégoire, qui connoissoit sa vertu et son zèle pour le salut des âmes, l'ordonna sans délai, et apparemment il assista au concile avant que d'aller à Ravenne. Peu de temps après, saint Grégoire lui donna le pallium, mais à la charge de ne s'en servir qu'à la messe et aux quatre processions solennelles.

L'année suivante, il lui donna quelques avis importants. Parce que je vous aime beaucoup, dit-il, je vous exhorte instamment à n'avoir pas plus de soin de l'argent que des âmes. C'est à quoi il faut s'appliquer entièrement, puisque c'est la seule chose dont notre seigneur demandera compte à un évêque. Et écrivant à l'abbé Secondin, qui étoit à Ravenne, il dit : Eveillez notre frère Marinien, car je crois qu'il est endormi (2). Il est venu des gens me trouver, entre lesquels étoient des vieillards mendiants. Comme je les ai interrogés, ils m'ont dit en détail ceux qui leur avoient donné par le chemin. Je leur ai demandé avec empressement ce que Marinien leur avoit donné. Ils m'ont dit qu'ils lui avoient demandé, mais qu'ils n'en avoient rien reçu, pas même du pain, quoiqu'il soit ordinaire à cette église d'en donner à tout le monde. Je m'étonne que celui qui a des habits, de la vaisselle d'argent, des celliers remplis, n'ait rien à donner aux pauvres. Dites-lui donc qu'il change d'esprit ; qu'il ne croie pas qu'il lui suffise de lire, de prier et se tenir en retraite, s'il n'est libéral aux pauvres et ne fait de bonnes œuvres de ses mains, autrement il n'a qu'un vain titre d'évêque.

(1) iv, Ep. 35. (2) iv, Epist. 33.

(1) Sup. n. 28. iv, Epist. 58. iv, Epist. 44. iv, Epist. 20, 21, 23, 43. (2) v, Epist. 28, 29.

Le troisième évêque du concile de Rome est Paul de Népi, celui qui avoit gouverné l'église de Naples comme visiteur en cinq cent quatre-vingt-douze. Fortunat, évêque de Naples, est nommé des derniers ; tous les autres sont de la partie d'Italie qui dépendoit particulièrement du pape, et principalement des environs de Rome (1). Il y en a un de Sicile, savoir, Secondin de Taormine. En ce concile, furent faits six canons, tous proposés par le pape et approuvés par les acclamations des évêques en cette sorte.

XLIII. Concile de Rome.

Le pape Grégoire dit : Une très-mauvaise coutume s'est introduite depuis longtemps dans l'eglise romaine, que l'on choisit des chantres pour le ministère du saint autel, et qu'étant diacres ils continuent de chanter au lieu de vaquer à la prédication et à la distribution des aumônes (2) ; d'où il arrive le plus souvent que l'on cherche plutôt dans les ministres sacrés de belles voix que de bonnes mœurs, et que leur vie irrite Dieu tandis que leur chant plaît au peuple. C'est pourquoi j'ordonne qu'en cette église les ministres du saint autel ne chanteront point, qu'ils liront seulement l'évangile à la messe, et que des sous-diacres, ou, s'il est besoin, de moindres clercs, chanteront les psaumes et feront les autres lectures. Si quelqu'un contrevient à ce décret qu'il soit anathème. Tous répondirent : Qu'il soit anathème !

Saint Grégoire prit un grand soin de régler le chant et tout l'office de l'église, comme je dirai dans la suite. Il continua de proposer ainsi le second canon : La négligence a introduit une coutume honteuse, que les évêques de ce siége emploient des valets laïques et séculiers pour les services secrets de leur chambre, en sorte qu'ils connoissoient la vie intérieure de l'évêque, tandis que les clercs l'ignorent, quoique la vie du pasteur doive toujours servir d'exemple à ses disciples. Sur quoi j'ordonne que des clercs ou même des moines choisis fassent le service de la chambre de l'évêque, afin qu'il ait des témoins du secret de sa vie qui puissent profiter de son exemple. Ces clercs qui devoient éclairer de si près toutes les actions de l'évêque étoient ceux que les Grecs nommoient syncelles, et dont la fonction se tourna chez eux en dignité (1).

Au reste, saint Grégoire pratiquoit le premier ce qu'il ordonnoit ici. Dès le commencement de son pontificat, il retint auprès de lui des clercs et des moines de grand mérite, entre lesquels on remarque Pierre, diacre, qui étoit de son âge, et qu'il fait parler dans ses dialogues ; Emilien, notaire, qui, avec d'autres, écrivit sous lui les quarante homélies ; Patérius, aussi notaire, qui fit un extrait très-utile de ses ouvrages (2) ; Jean, défenseur, qu'il envoya en Espagne pour rétablir Janvier, évêque de Malaga, injustement déposé : voilà les clercs. Entre les moines on nomme Maximien, abbé de son monastère, puis évêque de Syracuse, qui mourut dès l'année cinq cent quatre-vingt-quatorze ; Augustin, prévôt de son monastère, et Mellitus, qu'il envoya depuis l'un et l'autre en Angleterre ; Marinien, qui fut évêque de Ravenne ; Probus, qu'il fit abbé et l'envoya bâtir un hôpital à Jérusalem ; Claude, abbé de Classe près de Ravenne. Saint Grégoire vivoit en commun avec eux, pratiquant la vie monastique dans le palais épiscopal. Il les consultoit sur les affaires de l'Eglise et attiroit auprès de lui ce qu'il y avoit de plus habiles gens de son temps. Tous portoient l'habit romain et parloient la langue latine sans aucun mélange des mœurs barbares (3). Il n'employoit point de laïques ni pour le service de sa maison, ni pour l'administration des patrimoines de l'église.

Le troisième canon du concile romain est conçu en ces termes : Un nouvel abus s'est introduit en cette église, que les recteurs du patrimoine mettent des pannonceaux, comme les officiers du fisc, aux terres ou aux maisons qu'ils prétendent appartenir à l'église, et défendent le bien des pauvres par voie de fait. C'est pourquoi j'ordonne, si quelqu'un des ecclésiastiques met des pannonceaux de son propre mouvement, qu'il soit anathème ! Tous répondirent : Qu'il soit anathème. Saint Grégoire ajouta : Et si l'évêque l'ordonne, on ne le punit pas, quand on l'aura fait sans son ordre ; qu'il soit anathème !

Saint Grégoire continua : Plus les fidèles nous honorent pour le respect de saint Pierre, plus devons-nous reconnoître notre foiblesse et rejeter les honneurs excessifs. Il s'est établi une coutume que, quand on porte en terre les corps des évêques de ce siége, le peuple les couvre de dalmatiques qu'il partage ensuite et les garde comme des reliques. C'est pourquoi j'ordonne que l'on ne couvre d'aucun habillement le brancard où on porte le corps d'un évêque de Rome, et je charge les prêtres et les diacres de l'execution de ce décret, sous peine d'anathème. Tous répétèrent l'anathème.

Je défends, ajouta-t-il, suivant l'ancienne rè-

(1) Sup. n. 18. (2) Tom. 5, Conc. p. 1198.

(1) Sup. l. xxv, n. 5. in fin. Inf. xxxiv, n. 49. (2) Jo. diac. l. 11, c. 11. (3) iv, Epist. 19. Joan. c. 12, 13, 14, 15.

gle, que l'on prenne rien pour les ordinations, le pallium, ni les lettres, même sous le nouveau prétexte du petit repas nommé *pastellum*. Car, comme l'évêque ne doit point vendre l'imposition des mains, ni le diacre la lecture de l'évangile qui se fait en l'ordination, ainsi le notaire ne doit point vendre la lettre qu'il en délivre. Si donc quelqu'un donne ou reçoit pour toutes ces choses, il en sera responsable au jugement de Dieu. Mais si, sans aucune demande, exaction, ni convention précédente, celui qui a été ordonné, après avoir reçu les lettres et le pallium, veut, par honnêteté, donner quelque chose à quelqu'un du clergé, nous ne défendons pas de le recevoir.

Plusieurs serfs des églises ou des séculiers se présentent pour entrer dans le monastère. Si nous le souffrons indifféremment, nous donnons occasion à tous les serfs de se soustraire à l'église; si nous les retenons en servitude sans examen, nous ôtons quelque chose à Dieu qui nous a tout donné. Il faut donc que celui qui veut se donner à Dieu soit auparavant éprouvé en habit séculier, afin que, si ses mœurs font voir la sincérité de son désir, il soit délivré de la servitude des hommes pour en embrasser une plus rigoureuse. En effet, la vie monastique étoit alors si pauvre, si laborieuse, si mortifiée, que des esclaves mal convertis n'y auroient pas trouvé leur compte.

XLIV. Jugement pour les prêtres Jean et Anastase.

Dans ce même concile de Rome, l'affaire des prêtres Jean et Athanase fut examinée et jugée. Athanase étoit d'Isaurie, prêtre et moine du monastère de Tamnac ou de Saint-Mile, en Lycaonie. Il étoit à Rome dès le temps que saint Grégoire écrivoit ses dialogues, où il rapporte une histoire sur son récit. Jean de Constantinople avoit envoyé à Rome ses députés chargés de lettres, où il prétendoit montrer qu'Athanase et les moines, ses confrères, avoient parlé contre la définition du concile d'Ephèse, et il avoit envoyé certains articles comme extraits du même concile, portant entre autres anathème à qui diroit que l'âme d'Adam mourut par son péché, et que le diable entra dans le cœur de l'homme. Jean de Constantinople avoit aussi envoyé un livre trouvé dans la cellule d'Athanase et contenant des hérésies (1). Saint Grégoire, l'ayant examiné, y remarqua des dogmes manichéens; mais il découvrit aussi que celui qui avoit fait des notes pour en montrer les erreurs étoit tombé dans l'hérésie pélagienne, et reprenoit comme hérétiques des propositions catholiques, par exemple, que l'âme d'Adam mourut par son péché : saint Grégoire, ayant examiné le concile d'Ephèse, n'y trouva rien de semblable et fit apporter de Ravenne un exemplaire très-ancien, qui se trouva entièrement conforme à celui de Rome. Il expliqua fort au long aux députés de Jean de Constantinople comment ces propositions attribuées au concile d'Ephèse étoient hérétiques, et les satisfit pleinement sur ce sujet. Il en écrivit depuis au comte Narsès en ces termes: J'ai examiné le concile d'Ephèse et n'y ai rien trouvé touchant Adelphius, Sava et les autres que l'on dit avoir été condamnés, et nous croyons que, comme le concile de Chalcédoine a été falsifié en un endroit par l'église de Constantinople, on a fait quelque altération semblable au concile d'Ephèse. Cherchez donc les plus anciens exemplaires de ce concile; mais ne croyez pas aisément aux nouveaux. Les Latins sont bien plus véritables que les Grecs; car nos gens, qui n'ont pas tant d'esprit, n'usent point d'impostures. Adelphius et Sava, ou plutôt Sabbas, dont parle saint Grégoire, semblent être les chefs des messaliens qui furent convaincus et condamnés par Flavien, évêque d'Antioche, vers l'an trois cent quatre-vingt-dix, et ce qu'il dit de la falsification du concile de Chalcédoine peut se rapporter au canon touchant les prérogatives du siége de Constantinople (1). Quant à cette définition pelagienne attribuée au concile d'Ephèse, on croit qu'elle est du concile schismatique tenu à Ephèse contre saint Cyrille par Jean d'Antioche et les nestoriens, ou du concile de Constantinople tenu par Nestorius en quatre cent vingt-neuf.

Jean, prêtre de Chalcédoine, fut accusé de l'hérésie des marcianistes, et le patriarche de Constantinople lui donna des juges, devant lesquels ses accusateurs, étant interrogés quelle étoit cette hérésie, avouèrent qu'ils n'en savoient rien. Le prêtre Jean, de son côté, déclaroit qu'il étoit catholique et présenta aux juges sa confession de foi; mais ils ne laissèrent pas de le condamner. Tout cela fut prouvé au concile de Rome par les actes du procès, et sa profession de foi rapportée, qui fut trouvée orthodoxe : c'est pourquoi le pape saint Grégoire cassa le jugement rendu par les juges que le patriarche de Constantinople avoit commis, et renvoya le prêtre Jean absous. C'est ce qui paroît par les lettres écrites en sa faveur au patriarche, à l'empereur et à Théoctiste, parent de l'empereur (2). Dans sa lettre à l'empereur, ces paroles sont remarquables : Ne pas croire celui qui professe la vérité, ce n'est pas détruire une hérésie, mais l'établir. Il faut aussi remarquer cet acte de juridiction du pape sur le patriarche de Constantinople dans le temps où il se disoit évêque universel, car le patriarche s'y soumettoit, puisqu'il envoyoit ses députés avec des lettres et les pièces du procès.

XLV. Affaires des Gaules.

Peu de temps après le concile de Rome,

(1) IV, Dial. c. 38. VI, Epist. 14, Epist. 31. VII, Epist. 48. V,

(1) Sup. liv. XIX, n. 26. Liv. XXV, n. 45. Sup. XXVIII, n. 30. Supp. XXV, n. 10. Garn. in Mercat. 2, p. 65.
(2) V, Epist. 14, 16, 17.

saint Grégoire écrivit à saint Virgile d'Arles, lui accordant le vicariat des Gaules et le pallium (1). Il lui recommande en même temps la réformation de deux abus qui régnoient dans les Gaules et la Germanie, la simonie et l'ordination des néophytes, c'est-à-dire des laïques que l'on élevoit tout d'un coup à l'épiscopat, sans avoir mené la vie cléricale. Il conclut ainsi sa lettre : Nous vous faisons notre vicaire dans les églises de l'obéissance du roi Childebert, sans préjudice du droit des métropolitains. Nous vous envoyons aussi le pallium dont vous ne vous servirez que dans l'église et pendant la messe. Si quelque évêque veut faire un grand voyage, il ne le pourra faire sans votre permission ; s'il survient quelque question de foi ou quelque autre affaire difficile, vous assemblerez douze évêques pour la juger. Si elle ne peut être décidée, vous nous en enverrez le jugement. Il écrivit aux évêques de Gaule et au roi Childebert à même fin, le douzième d'août, indiction treizième, l'an cinq cent quatre-vingt-quinze (2).

Childebert régnoit dans l'Austrasie, qui s'étendoit fort avant au-delà du Rhin; c'est pourquoi saint Grégoire joint ici la Germanie à la Gaule. Depuis un an Childebert étoit devenu roi de Bourgogne, par le décès du roi Gontran, son oncle, qui est compté entre les saints; et en effet il témoigna toujours un grand zèle pour la religion. Il fonda et dota magnifiquement le monastère de Saint-Bénigne à Dijon, et celui de Saint-Marcel à Châlons; il fit tenir plusieurs conciles : il étoit fort opposé aux ordinations simoniaques, comme il témoigna après la mort de saint Rémy, archevêque de Bourges, en cinq cent quatre-vingt-quatre (3). A l'occasion de la maladie contagieuse qui affligea son royaume en cinq cent quatre-vingt-huit, il fit célébrer des prières et des processions publiques, accompagnées de veilles et de jeûnes au pain et à l'eau. Il fit des aumônes immenses. Grégoire de Tours lui attribue des miracles, et dit en avoir été témoin. Lui-même, toutefois, ne peut s'empêcher de blâmer quelques-unes de ses actions, et ces deux entre autres : La reine Austrigilde, sa femme, lui dit en mourant que ses médecins l'avoient tuée, et lui fit promettre de les faire mourir : ce qu'il exécuta fidèlement, et les fit tuer tous deux. Chundon, son chambellan, ayant tué un buffle dans la forêt de Vosge qu'il faisoit garder, il le fit prendre, et permit un duel pour ce sujet, où les deux champions se tuèrent; puis Chundon se voulant sauver, il le fit assommer à coups de pierres. Il est vrai qu'il se repentit de cet emportement. Mais il faut avouer qu'on trouve rarement dans les Francs, et les autres barbares de ce temps-là, des vertus bien soutenues. Le roi Gontran mourut la trente-troisième année de son règne, le cinquième des calendes d'avril, c'est-à-dire l'an cinq cent quatre-vingt-quatorze, le vingt-huitième de mars, et fut enterré à Saint-Marcel de Châlons (1).

L'année suivante cinq cent quatre-vingt-quinze, vingtième du règne de Childebert en Austrasie, ce roi fit une ordonnance, à Cologne, où il défendit entre autres choses les noces incestueuses, même aux nobles Francs, qu'il nommoit chevelus, et les condamne à être bannis du palais, avec confiscation de biens, s'ils n'obéissent pas aux évêques sur ce sujet. Le rapt y est défendu sous peine de mort (2). Défense de faire autre chose le dimanche que ce qui est nécessaire pour la nourriture, sous peine d'amende pour les libres; quinze sous d'or pour les Saliens ou Francs, sept pour les Romains, trois pour les serfs ou punition corporelle.

Au mois de septembre de la même année cinq cent quatre-vingt-quinze, où commençoit l'indiction quatorzième, le pape saint Grégoire écrivit au roi Childebert et à la reine Brunehaut sa mère, pour leur recommander le prêtre Candide qu'il envoyoit en Gaule gouverner le patrimoine de saint Pierre, dont le patrice Dynamius avoit pris soin jusqu'alors. Il loue Brunehaut de la bonne éducation qu'elle avoit donnée au roi son fils, et dit au roi qu'il est autant au-dessus des autres rois, que les rois sont au-dessus des autres hommes. Il lui envoie des clés de saint Pierre où il y avoit du fer de ses chaînes pour les porter à son cou comme un préservatif de tous maux. Le revenu de ce patrimoine étoit employé en œuvres de charité sur les lieux (3). C'est pourquoi saint Grégoire recommande au prêtre Candide d'acheter des habits pour les pauvres, et de jeunes Anglois depuis l'âge de dix-sept ou dix-huit ans pour les mettre dans des monastères et les instruire au service de Dieu ; mais, parce qu'ils étoient païens, il veut qu'on envoie avec eux un prêtre pour les baptiser, en cas de maladie dangereuse. Il préparoit ces jeunes gens pour la mission qu'il vouloit envoyer en Angleterre. Le roi Childebert mourut environ six mois après, âgé de vingt-six ans, en ayant régné vingt en Austrasie, et deux en Bourgogne. Ses deux fils lui succédèrent sous la conduite de Brunehaut, leur aïeule. Théodebert régna en Austrasie, et Théodoric en Bourgogne.

XLVI. Mission de saint Augustin en Angleterre.

Saint Grégoire leur recommanda le même prêtre Candide et les missionnaires qu'il envoya en Angleterre au mois de juillet de l'an cinq cent quatre-vingt-seize, indiction quatorzième. C'étoit Augustin, prévôt de son monastère de

(1) IV, Epist. 50.
(2) IV, Epist. 52, 53.
(3) Boll. 28 Mar. t. 8, p. 718, Martyr. R. et Usuard. Greg. VI, Hist. c. 59. Id. IX, c. 21.

(1) Id. V, c. 36. Id. X, c. 10. Fredegar. Chro. n. 14.
(2) Capitul. Baluz. t. 1, p. 17. Art. 2, 4.
(3) V, Epist. 3, 6. V. Epist. 20.

Saint-André-de-Rome, avec quelques autres moines. Il les recommanda aussi à plusieurs évêques de Gaule qu'ils devoient trouver sur leur route : Sérénus de Marseille, Virgile d'Arles, Didier de Vienne, Syagrius d'Autun, et d'un autre côté Pallade de Saintes et Pélage de Tours, successeur de Grégoire. Le pape saint Grégoire envoya vers le même temps à Pallade de Saintes des reliques pour dédier quatre autels d'une église qu'il avoit fait bâtir, et où il y en avoit treize (1). Ce nombre d'autels dans une seule église est remarquable; mais il n'en faut pas conclure que l'on s'en servit en même temps.

Augustin et ses compagnons, ayant fait quelques journées de chemin, apparemment jusqu'à Aix, résolurent de ne pas passer plus avant, découragés parce qu'ils avoient ouï dire de la difficulté du voyage et de l'état de la nation des Anglois, incrédule et barbare, dont ils n'entendoient pas même la langue (2). Ils résolurent donc d'un commun accord de retourner à Rome, et y renvoyèrent Augustin pour prier saint Grégoire de ne les pas exposer à un voyage si dangereux, si pénible, et d'un succès si incertain. Mais saint Grégoire le renvoya chargé d'une lettre où il leur ordonne d'exécuter avec zèle leur entreprise, sans s'arrêter aux discours des gens malintentionnés, assurant qu'il voudroit pouvoir lui-même travailler avec eux à cette bonne œuvre. La lettre est du dixième des calendes d'août, indiction quatorzième, c'est-à-dire du vingt-troisième de juillet cinq cent quatre-vingt-seize. Il écrivit en même temps aux évêques que j'ai nommés pour leur recommander Augustin et ses compagnons. Il écrivit aussi à Protais, évêque d'Aix, et à Etienne, abbé de Lérins, marquant qu'Augustin lui avoit apporté de leurs nouvelles; mais il ne le leur recommande point. Ce qui fait juger qu'ils n'étoient pas favorables à ce voyage d'Angleterre. Dans les lettres aux rois et à la reine leur aïeule, saint Grégoire dit qu'il a ordonné à ses missionnaires de mener avec eux des prêtres du pays le plus proche, par lesquels ils puissent connoître le génie de la nation (3).

XLVII. Mort de Jean le jeûneur.

Cependant Jean, patriarche de Constantinople, mourut en réputation de sainteté, et l'église grecque honore encore sa mémoire le second jour de septembre. L'austérité de sa vie lui fit donner le surnom de jeûneur; et on rapporte cette preuve de sa pauvreté (4) : L'empereur Maurice lui avoit prêté plusieurs talents, dont Jean lui avoit fait une obligation portant hypothèque sur tout son bien. Après sa mort, l'empereur ne trouva chez lui autre chose qu'une couchette de bois, une méchante couverture de laine et un méchant manteau. L'empereur, ravi de la vertu du patriarche, déchira l'obligation, et fit porter au palais ces pauvres meubles qu'il estimoit plus que des trésors, et couchoit sur ce petit lit pendant le carême. Toutefois l'attachement du patriarche Jean à conserver le titre d'évêque universel l'a fait accuser d'hypocrisie, et son zèle semble avoir été trop amer. Car l'empereur Maurice voulant pardonner à des magiciens sacriléges pour leur faire faire pénitence, il soutint qu'ils étoient incorrigibles, et pressa tant l'empereur qu'ils furent jugés et exécutés à mort. Jean avoit tenu le siége de Constantinople pendant treize ans et cinq mois, depuis le mois d'avril cinq cent quatre-vingt-deux jusqu'au mois de septembre cinq cent quatre-vingt-quinze (1).

XLVIII. Cyriaque, patriarche de Constantinople.

L'empereur Maurice ayant délibéré longtemps sur le choix d'un patriarche de Constantinople, il fit ordonner enfin Cyriaque, qui, étant depuis longtemps économe de cette église, avoit toujours conservé une grande tranquillité de cœur au milieu de tant d'affaires. Il envoya au pape, suivant la coutume, sa lettre synodale contenant sa profession de foi, et elle fut accompagnée d'une lettre de l'empereur et d'une des évêques qui avoient ordonné Cyriaque. George, prêtre, et Théodore, diacre, furent chargés de ces lettres. Saint Grégoire les reçut très-bien, et mieux que l'on avoit accoutumé en pareille occasion (2). Car encore que Cyriaque prît déjà le titre d'évêque universel, saint Grégoire ne voulut pas pour ce sujet rompre l'unité de l'Eglise en rejetant sa lettre et ses nonces. Il les eût même retenus plus longtemps s'ils n'eussent pressé leur retour à cause de l'hiver qui approchoit. Car c'étoit au commencement de l'indiction quinzième, c'est-à-dire au mois de septembre cinq cent quatre-vingt-seize. Saint Grégoire écrivit deux lettres à Cyriaque (3), une publique, pour répondre à la lettre synodale où il approuve sa confession de foi; mais il dit que pour conserver la paix, Cyriaque doit renoncer au nom profane et superbe, c'est-à-dire au titre d'évêque universel. L'autre est une lettre familière remplie de témoignages d'amitié. Car, étant à Constantinople, il avoit connu particulièrement le mérite de Cyriaque. Saint Grégoire écrivit aussi à l'empereur et aux évêques; et dans cette dernière lettre il se plaint de ce qu'à l'ordination de Cyriaque on avoit crié ces paroles du psaume : Réjouissons-nous en ce jour qu'a fait le seigneur (4). Il reprend cette application de l'écriture à la louange d'un homme encore vivant

(1) v. Epist. 50.
(2) Beda 1, Hist. c. 23. V. Coint. an. 596, n. 12.
(3) v, Epist. 52, 53, 54. v, Epist. 55, 56. Epist. 58, 59.
(4) Menol. 2, Septemb. Theophil. vii, Hist. c. 6.

(1) Theophil. 1, Hist. 11. Sup. xxiv, n. 47.
(2) Greg. vi, Epist. 6, 7. vi, Epist. 24, 3, 31.
(3) vi. Epist. 4.
(4) vi, Epist. 5. vi, Epist. 5. Ps. cxvii, 24.

sur la terre; mais il l'excuse par le transport de joie qui l'avoit produite.

Quelque temps après que les nonces de Constantinople furent partis, saint Grégoire apprit qu'ils avoient dit que Jésus-Christ descendant aux enfers avoit délivré de peines tous ceux qui l'avoient reconnu pour Dieu. Il crut les devoir tirer de cette erreur, et leur en écrivit au mois de mai de la même indiction quinzième, l'an cinq cent quatre-vingt-dix-sept. Notre seigneur, dit-il, descendant aux enfers, n'a délivré, par sa grâce, que ceux qui avoient cru qu'il devoit venir, et avoient vécu selon ses commandements (1). Il les renvoie à Philastre et à saint Augustin qui ont mis cette opinion au rang des hérésies.

Vers le même temps, saint Grégoire rappela de Constantinople le diacre Sabinien, son nonce, qui y étoit depuis quatre ans, et envoya à sa place Anatolius, aussi diacre de l'église romaine (2); mais il lui défendit de célébrer la messe avec Cyriaque jusqu'à ce qu'il eût renoncé au titre d'évêque universel. Il rendit raison de sa conduite à Cyriaque, à l'empereur et aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Il en écrivit premièrement en particulier, à Anastase d'Antioche qui l'exhortoit, comme l'empereur, à ne pas faire de scandale pour une cause de néant. Mais saint Grégoire lui répond qu'il ne faut pas traiter ainsi une affaire qui tend à corrompre la foi de l'Eglise universelle, puisqu'il étoit sorti plusieurs hérésiarques de l'église de Constantinople. Il dit à l'empereur : J'aurois été bien indiscret, si je n'avois pas su distinguer ce qui étoit nécessaire pour conserver l'unité de la foi et la concorde ecclésiastique, d'avec ce que je devois faire pour réprimer la hauteur (3). Ainsi j'ai reçu les députés de mon confrère avec une grande affection, et leur ai fait célébrer la messe avec moi. Mon diacre à Constantinople ne doit point servir dans les saints mystères celui qui s'élève ou ne corrige pas la hauteur de ses prédécesseurs, mais ses diacres ont dû assister à la messe avec moi qui, par la grâce de Dieu, ne suis point tombé dans une faute pareille. Il y a des titres frivoles qui ne laissent pas d'être pernicieux, comme quand l'antechrist se dira Dieu. Or je dis hardiment que quiconque se dit évêque universel, est un précurseur de l'antechrist, en se mettant au-dessus de tous les autres.

XLIX. Eudoxe inconnu à saint Grégoire.

La lettre commune à Euloge d'Alexandrie et à Anastase d'Antioche contient la même distinction entre ses légats et ceux de Cyriaque (4). Mais il ajoute ce qu'il lui avoit déjà écrit à lui-même : Il a condamné dans sa lettre synodale un certain Eudoxe, que je ne trouve condamné, ni dans les conciles, ni dans les lettres synodales de ses prédécesseurs (1). Il est vrai que les canons du concile de Constantinople condamnent les eudoxiens; mais ils ne disent point qui étoit leur auteur. Or l'église romaine n'a point reçu jusqu'à présent les canons ou les actes de ce concile; mais seulement sa définition de foi contre Macédonius. Elle condamne les autres hérésies qui y sont mentionnées; mais elle ne connoit point jusqu'à présent les eudoxiens. Il est vrai encore que dans l'histoire de Sozomène, il est parlé d'un Eudoxe qui usurpa le siége de Constantinople; mais le saint-siége ne reçoit point cette histoire, parce qu'elle contient plusieurs faussetés, et loue beaucoup Théodore de Mopsueste, témoignant que, jusqu'à sa mort, il a été un grand docteur dans l'Eglise. Ainsi cette histoire ne peut s'accorder avec le concile tenu sous Justinien au sujet des trois chapitres. Chez les Latins nous n'avons jusqu'ici rien trouvé de cet Eudoxe, ni dans Philastre, ni dans saint Augustin, ni dans les autres pères.

Euloge d'Alexandrie satisfit depuis saint Grégoire touchant Eudoxe, lui envoyant des passages de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Epiphane, qui le faisoient connoître (2). En effet, c'étoit ce même Eudoxe qui fut le chef des purs ariens, sous l'empereur Constantius, et qui ayant été d'abord évêque de Germanicie, puis d'Antioche, se fit enfin transférer à Constantinople en trois cent soixante. Il semble donc que saint Grégoire ne fut pas fort versé dans l'histoire ecclésiastique, d'autant plus que l'éloge de Théodore de Mopsueste qu'il attribue à Sozomène, ne se trouve que dans Théodoret; et l'histoire tripartite ne laisse pas lieu de croire que l'histoire de Sozomène fût alors plus entière qu'aujourd'hui (3). Mais il y a apparence que saint Grégoire n'avoit vu cet éloge que dans l'histoire tripartite.

Quelque temps après, saint Grégoire, répondant à une lettre de saint Euloge d'Alexandrie, lui écrivit ces paroles remarquables (4). Quoiqu'il y ait plusieurs apôtres, le siége du prince des apôtres a prévalu seul pour l'autorité à cause de sa primauté; et c'est le siége du même apôtre en trois lieux. Car il a élevé le siége où il repose et où il a fini la vie présente, c'est Rome. Il a orné le siége où il a envoyé l'évangéliste son disciple, c'est Alexandrie. Il a affermi le siége qu'il a occupé sept ans, quoique pour en sortir, c'est Antioche. Ainsi ce n'est qu'un siége du même apôtre, dans lequel trois évêques président maintenant par l'autorité divine. Saint Grégoire vouloit sans doute, par ces paroles, montrer l'avantage de ces trois grands siéges au-dessus de celui de Constantinople.

(1) vi, Epist. 15.
(2) Sup. n. 26. vi, Epist. 24, 28.
(3) vi, Epist. 24. vi, Epist. 30.
(4) vi, Epist. 31.

(1) vi, Epist. 4.
(2) vii, Ind. n. Epist. 30. Sup. lib. xiv, n. 4.
(3) Ibid. n. 23. V. not, Baron. in Mart. R. 25 Dec. et Vales. not. in c. ult. Theodor.
(4) vi, Epist. 37.

L. Loi touchant les soldats moines.

Au mois de décembre de la même année cinq cent quatre-vingt-dix-sept, indiction première, il écrivit à dix métropolitains et à tous les évêques de Sicile pour leur envoyer la loi de l'empereur (1), portant défense à ceux qui étoient engagés dans la milice ou sujets à rendre des comptes, d'embrasser la vie cléricale ou monastique. Le pape les exhorte à ne pas recevoir prématurément dans le clergé ceux qui sont engagés dans des affaires temporelles, de peur qu'ils vivent encore en séculiers sous l'habit ecclésiastique. Que s'ils vont dans les monastères, il ne les y faut recevoir qu'après qu'ils auront rendu leurs comptes; et si des gens de guerre veulent embrasser l'état monastique, il faut bien examiner leur vie avant que de les recevoir, et les éprouver, suivant la règle, pendant trois ans dans leur habit séculier. L'empereur est content qu'ils soient reçus à ces conditions. Saint Grégoire avoit déjà envoyé cette loi quatre ans auparavant, comme il témoigne lui-même, mais ayant obtenu depuis cette modération, il crut devoir l'envoyer de nouveau aux évêques qui dépendoient de l'empereur en occident (2), c'est-à-dire en Italie, en Illyrie et en Sicile. Les dix métropolitains auxquels il l'adressa, sont : Eusèbe de Thessalonique, Urbicus de Dyrrachium, Constantius de Milan, André de Nicopolis, Jean de Corinthe, Jean de Justinienne, Jean de Crète, Jean de Larisse, Marinien de Ravenne, Janvier de Cagliari, en Sardaigne.

Les trois ans de probation que saint Grégoire demande en cette lettre étoient portés par les nouvelles de Justinien; mais saint Grégoire y obligeoit seulement les gens de guerre; pour les autres, il se contentoit de deux ans (1). C'est ainsi qu'il en écrit à Fortunat, évêque de Naples : Défendez étroitement à tous les supérieurs de monastères de tonsurer ceux qu'ils recevront avant qu'ils aient passé deux ans dans l'état monastique. Que pendant ce temps on éprouve soigneusement leur vie et leurs mœurs, de peur que quelqu'un d'eux ne se repente de son choix. Car si les hommes n'engagent personne à leur service sans l'éprouver, combien doit-on s'en assurer davantage pour le service de Dieu? Que si un soldat veut se convertir, il ne faut point le recevoir sans nous en donner avis. Ce qu'il ajoute sans doute à cause de la loi de l'empereur (2). Au reste, il vouloit que l'on reçût avec beaucoup de charité et de douceur ceux qui se présentoient pour entrer dans les monastères.

(1) VII. Ind. I, Ep. 11. Sup. n. 31. (2) Sup. n. 50, II, ind. II, Epist. 62.

(1) Nov. 5. c. 2. Nov. 123, c. 35. III, Epist. 23. (2) V, Epist. 49.

LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

I. Augustin en Angleterre.

Augustin ayant traversé toute la Gaule arriva dans la Grande-Bretagne, aux côtes de la province de Kent, et prit terre en l'île de Tanet avec ses compagnons, au nombre d'environ quarante. Les Anglois et les Saxons, peuples de Germanie, étoient venus en Bretagne environ cent-cinquante ans auparavant, appelés par les Bretons pour les défendre des Ecossois et des Pictes. S'étant rendus maîtres de la plus grande partie de l'île, ils y établirent plusieurs royaumes dont le plus puissant étoit alors celui de Kent. Il y avoit eu quatre rois; Ethelbert étoit le cinquième qui régnoit depuis trente-six ans et avoit étendu sa domination jusqu'à la rivière d'Humber. La reine son épouse étoit Françoise, nommée Berthe, et fille du roi Chérebert (1). Comme elle étoit chrétienne et le roi Ethelbert païen, elle ne l'avoit épousé qu'à condition de conserver le libre exercice de sa religion, et pour cet effet, elle avoit amené avec elle un évêque, nommé Luidard.

Augustin étant donc arrivé à l'île de Tanet, envoya au roi de Kent des interprètes françois qu'il avoit pris suivant l'ordre de saint Grégoire. Car les Francs et les Anglois étant tous Germains, parloient à peu près la même langue, et Augustin ne parloit que latin. Il manda au roi qu'il étoit venu de Rome pour lui apporter une bonne nouvelle, savoir, la promesse certaine d'une joie éternelle et d'un règne sans fin avec le Dieu vivant et véritable. Le roi ordonna que les Romains demeurassent dans l'île où ils étoient jusqu'à ce qu'il vît ce qu'il devoit faire pour eux, et qu'on leur donnât ce qui leur étoit nécessaire. Car il avoit déjà ouï parler de la religion chrétienne à la reine son épouse. Quelque temps après, il vint à l'île de Tanet et manda Augustin avec ses compagnons; mais il voulut les recevoir au grand air. Car une ancienne prédiction lui faisoit craindre que s'il les écoutoit dans une maison, ils ne le surprissent par quelque opération magique. Ils arrivèrent en procession, portant une croix d'argent et l'image du sauveur en un tableau, et chantant les litanies pour demander à Dieu leur salut et celui du peuple pour lequel ils étoient venus.

Le roi les fit asseoir, et ils commencèrent à lui annoncer l'évangile et à tous les assistants. Il répondit : Voilà de beaux discours et de belles promesses; mais comme elles sont nouvelles et incertaines, je ne puis y consentir et laisser ce que j'ai observé depuis si longtemps avec toute la nation des Anglois. Toutefois, parce que vous êtes venus de loin et qu'il me semble avoir reconnu que vous désirez nous faire part de ce que vous croyez le plus vrai et le meilleur, loin de vous maltraiter, je veux bien vous recevoir et vous faire donner ce qui sera nécessaire pour votre subsistance, et je ne vous empêche pas d'attirer à votre religion tous ceux que vous pourrez persuader. Il leur donna donc un logement dans la ville de Doroverne, qui étoit sa capitale, depuis nommée par cette raison Cantorbéry. Ils y entrèrent en procession, suivant leur coutume, et chantoient : Nous vous prions, seigneur, par votre miséricorde, de délivrer cette ville et cette maison de votre colère. Car nous avons péché. Alleluia.

Etant établis en leur nouvelle demeure, ils commencèrent à imiter la vie des apôtres et de la primitive Eglise, s'appliquant continuellement à la prière, aux veilles et aux jeûnes, et méprisant tous les biens de ce monde (1). Ils pratiquoient tout ce qu'ils enseignoient, ne prenant de ceux qu'ils instruisoient que les choses nécessaires à la vie, et disposés à tout souffrir, même la mort, pour la vérité qu'ils annonçoient. Près de la ville, à l'orient, étoit une église bâtie à l'honneur de saint Martin, du temps que les Romains habitoient la Grande-Bretagne. La reine y faisoit ses prières, et les missionnaires s'y assembloient aussi dans ces commencements pour chanter les psaumes, prier, célébrer la messe, prêcher et baptiser. Car plusieurs Anglois embrassèrent la foi, touchés de la vie simple et innocente des missionnaires et de la douceur de leur doctrine. Le roi lui-même, ravi de la pureté de leur vie et de la beauté de leurs promesses, confirmées par plusieurs miracles, crut et fut baptisé; après quoi le nombre de ceux qui venoient aux instructions s'accrut de jour en jour, et les con-

(1) Beda Hist. liv. 1. c. 25. Ibid. c. 25. Greg. Tur. IV, Hist. c. 26, et IX, c. 26.

(1) Chap. 25.

versions furent fréquentes. Le roi en avoit une grande joie; mais il ne contraignoit personne; il se contentoit de témoigner plus d'amitié à ceux qui se faisoient chrétiens, comme associés avec lui au royaume céleste; car il avoit appris des missionnaires romains que le service de Jesus-Christ doit être volontaire. Alors il leur donna dans sa capitale un lieu convenable pour établir un siége épiscopal, avec des biens suffisants.

Cependant Augustin passa en France et vint à Arles, où il fut ordonné évêque pour la nation des Anglois par l'archevêque Virgile, et retourna aussitôt en Angleterre, où il baptisa plus de dix mille Anglois à la fête de Noel de la même année cinq cent quatre-vingt-dix-sept, indiction première (1). Il envoya à Rome le prêtre Laurent, avec le moine Pierre, porter au pape saint Grégoire les heureuses nouvelles de tout ce qui s'étoit passé, et en même temps plusieurs articles sur lesquels il le consultoit.

II. Lettre de saint Grégoire à Brunehaut.

Avant que saint Grégoire reçût ces nouvelles il écrivit une grande lettre à la reine Brunehaut, où il la remercie de la charité qu'elle a exercée envers Augustin, qu'il qualifie dès lors évêque; et la lettre est du mois d'octobre, indiction première, la même année cinq cent quatre-vingt-dix-sept (2). La même lettre contient quatre articles. Premièrement, saint Grégoire déclare avoir agréable le désir de la reine, qui demandoit le pallium pour Syagrius, évêque d'Autun. L'empereur même, ajoute-t-il, y consent, comme j'ai appris de mon diacre qui étoit nonce auprès de lui. Mais il s'y est trouvé plusieurs obstacles; celui qui étoit venu pour recevoir le pallium est enveloppé dans l'erreur des schismatiques; vous n'avez pas voulu qu'il parût que nous l'eussions accordé à votre prière; enfin Syagrius ne l'avoit pas demandé, quoique ce soit l'ancienne coutume de n'accorder le pallium qu'à celui qui le mérite et qui le demande instamment. On voit ici les conditions requises pour le pallium, la demande pour l'impétrant, le consentement du roi et même de l'empereur, pour un évêque qui n'étoit point son sujet. Saint Grégoire commit le prêtre Candide, recteur du patrimoine de Gaule, pour achever les formalités nécessaires en cette affaire du pallium de Syagrius, et elle ne fut consommée que plus d'un an après (3).

Le second article de la lettre de saint Grégoire à Brunehaut est pour réprimer les ordinations simoniaques. Le troisième est touchant les schismatiques, qui sous prétexte de défendre le concile de Chalcédoine, cherchoient à se soustraire à la discipline de l'Eglise. Ils croient plus à leur propre ignorance, dit saint Grégoire, qu'à l'Eglise universelle et aux quatre patriarches. Mais quand j'ai demandé à celui que vous m'avez envoyé pourquoi il étoit séparé de l'Eglise, il a avoué qu'il l'ignoroit, et a paru n'entendre ni ce qu'il soutenoit, ni ce qu'on lui disoit. Le quatrième article est pour abolir les restes de l'idolâtrie, qui se trouvoient dans les états des jeunes rois, où grand nombre de chrétiens, fréquentant les églises, ne laissoient pas de rendre un culte aux démons, immolant aux idoles, honorant des arbres et sacrifiant des têtes d'animaux. Ces idolâtres étoient apparemment en Germanie plus qu'en Gaule; car le royaume de Théodebert s'étendoit bien au-delà du Rhin. Toutefois on trouvoit des restes d'idolâtrie même auprès de Rome, comme il paroît par une lettre de saint Grégoire à Aguel, évêque de Terracine, donnée sous la même indiction première, au mois d'avril cinq cent quatre-vingt-dix-huit (1). Il l'exhorte à faire une recherche exacte et une punition sévère de ceux qui adoroient des arbres et commettoient d'autres superstitions, ajoutant qu'il a écrit au vicomte Maur de l'appuyer en cette occasion. Peut-être ces idolâtres d'Italie étoient-ils Lombards.

III. Lettre à saint Euloge d'Alexandrie.

Saint Grégoire ayant reçu les nouvelles de la conversion des Anglois, en fit part à saint Euloge, patriarche d'Alexandrie, qui lui écrivoit de temps en temps. La lettre est écrite vers le mois de juillet, de la première indiction, l'an cinq cent quatre-vingt-dix-huit, et commence ainsi (2): Le porteur, en me donnant vos écrits, m'a trouvé malade, et m'a laissé malade en partant. Mais ça été un grand adoucissement à mes douleurs, de recevoir des nouvelles de la conversion des hérétiques. Pour vous rendre la pareille, je vous dirai que la nation des Anglois étoit demeurée jusqu'à présent dans l'infidélité, adorant du bois et des pierres. J'y ai envoyé un moine de mon monastère: que les évêques de Germanie ayant ordonné évêque par ma permission, ils l'ont fait conduire chez cette nation, à l'extrémité du monde; et nous venons de recevoir des nouvelles de l'heureux succès de ses travaux. Car il fait tant de miracles, lui et ceux qui l'ont accompagné, qu'ils semblent approcher de ceux des apôtres. Et nous avons appris qu'à la fête de Noel dernière, ce nouvel évêque a baptisé plus de dix mille Anglois. Ce que je vous écris afin que vous voyiez les effets de vos prières. Saint Grégoire appelle ici Germanie, le royaume de France, soit parce qu'il comprenoit en effet une partie de la Germanie, soit parce que la nation des Francs étoit germanique.

Ensuite, parlant du titre d'évêque universel, qu'Euloge ne donnoit plus à l'évêque de Constantinople, il se plaint de ce qu'il disoit: Comme vous me l'avez ordonné. Je vous prie, dit

(1) Cap. 7. Greg. VII, Epist. 30, Ind. 1.
(2) VII, Ind. 1, Epist. 5.
(3) VII, Ind. 2, Epist. 113.

(1) VII, Epist. 20.
(2) VII, Epist. 30.

saint Grégoire, ôtez ce terme d'ordonner. Je sais qui je suis et qui vous êtes, vous êtes mon frère par votre place, et mon père par votre vertu. Je ne vous ai rien ordonné, je vous ai seulement représenté ce qui m'a semblé utile; encore ne l'avez-vous pas observé exactement; car j'avois dit que vous ne deviez donner ce titre ni à moi ni à aucun autre, et cependant au commencement de votre lettre vous me le donnez à moi-même. Je voudrois me distinguer par la vertu, et non par des paroles; et je ne tiens point à honneur ce qui déshonore mes frères. Otons les mots qui enflent la vanité et blessent la charité.

Dans une autre lettre du même temps, saint Grégoire dit à saint Euloge (1): Vous m'avez mandé de vous envoyer les actes de tous les martyrs, recueillis par Eusèbe de Césarée; mais avant votre lettre je ne savois pas s'ils avoient été recueillis, et je vous rends grâces de m'avoir instruit. Car, excepté les actes des martyrs contenus dans les livres du même Eusèbe, je ne sache point qu'il y en ait, ni dans les archives de notre église, ni dans les bibliothèques de Rome, sinon quelque peu recueillis en un volume. Nous avons les noms de presque tous les martyrs, distribués par chaque jour et rassemblés en un livre, et nous célébrons tous les jours des messes en leur honneur. Mais ce volume ne nous apprend pas le détail de leurs souffrances. On y voit seulement leur nom, le lieu et le jour de leur martyre (2), c'est-à-dire que ce n'étoit qu'un calendrier ou martyrologe; et ce témoignage de saint Grégoire montre quelle foi on doit ajouter aux actes que nous avons aujourd'hui, sous le nom des maryrs de l'église romaine, comme de saint Clément, de saint Laurent, de saint Sébastien.

IV. Paix avec les Lombards.

Saint Grégoire travailloit depuis longtemps à procurer la paix avec les Lombards; car il ne vouloit les affoiblir par aucune violence, et il dit dans une de ses lettres: Si j'avois voulu me mêler de la mort des Lombards, cette nation n'auroit aujourd'hui ni roi, ni ducs, ni comtes, et seroit dans une extrême division. Mais parce que je crains Dieu, je ne veux pas prendre part à la mort de quelque homme que ce soit. Tant que l'exarque romain vécut, la paix ne put être conclue, parce qu'il y étoit opposé et traversoit les négociations de saint Grégoire, jusque là que l'on afficha de nuit dans Rome une protestation où l'on accusoit le notaire Castorius, nonce du pape, qu'il avoit employé cette négociation, et l'on s'opposoit avec artifice aux desseins du pape pour la paix (3). Saint Grégoire envoya à Ravenne une lettre, adressée à l'évêque, au clergé et au peuple, par laquelle il somme l'auteur ou le complice de la protestation de se déclarer et d'approuver ce qu'il avance; sinon il le déclare privé de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, et s'il est assez hardi pour communier, il l'anathématise et le retranche du corps de l'Eglise. La lettre est du mois d'avril, indiction quatorzième, l'an cinq cent quatre-vingt-seize, et cette excommunication d'une personne inconnue, est remarquable.

Romain étant mort, Callinique lui succéda en la charge d'exarque et conclut avec le roi Agilulfe une paix pour quelque temps, c'est-à-dire une treve. C'étoit en cinq cent quatre-vingt-dix-huit; et l'abbé Probus, que le pape avoit envoyé depuis longtemps à Agilulfe, fit avec lui le traité. Saint Grégoire en écrivit des lettres de remercîment à ce roi et à la reine Théodelinde, son épouse, qui y avoit beaucoup contribué par ses soins (1). Le roi faisoit presser le pape de souscrire le traité; mais le pape, pour n'être pas responsable des infractions qu'il prévoyoit et demeurer toujours médiateur entre le roi et l'exarque, s'en excusa et offrit seulement de faire souscrire un évêque ou un archidiacre.

Sitôt que saint Grégoire eut avis de la conclusion de cette paix, il en fit part à Janvier, évêque de Cagliari, qui lui avoit écrit les désordres commis par les Lombards en Sardaigne, que saint Gregoire avoit bien prévus (2). Sachez, lui dit-il, que l'abbé que nous avons envoyé il y a longtemps à Agilulfe, a conclu la paix avec lui. C'est pourquoi tenez-vous partout sur vos gardes jusqu'à ce que le traité soit écrit, de peur que les ennemis ne nous attaquent encore dans cet intervalle.

V. Avis à Janvier de Cagliari.

Il lui parle ensuite d'une affaire sur laquelle il lui avoit déja fait une forte réprimande. Janvier étoit un vieillard simple, foible et facile à émouvoir. Il ne savoit pas se faire craindre par son clergé, et toutefois il étoit sensible aux injures et se laissoit entraîner par de mauvais conseils jusqu'à commettre des violences (3). Etant donc irrité contre un particulier, il envoya un dimanche au matin renverser sa moisson et y passer la charrue; et après avoir célébré la messe, il y alla lui-même et fit arracher les bornes du même champ. Saint Grégoire avoit peine à croire un tel excès; mais en étant assuré par l'abbé Cyriaque, il écrivit en ces termes à Janvier: Je pardonne encore à vos cheveux blancs, et je vous exhorte, malheureux vieillard, à rentrer enfin en vous-même et à vous corriger d'une telle légèreté. Plus vous êtes près de la mort, plus vous devez craindre. Vous meritez une

(1) VII, Epist. 20.
(2) V. Vales. Dissert. in fine Euseb.
(3) VIII, Epist. 1, Ind. 1. V, Epist. 29. V, Epist. 30.

(1) Paul. diac. lib. IV, Hist. c. 13. Greg. VII, Epist. 2, Ind. 2. VII, Epist. 41, 52, Ind. 2.
(2) VII, Epist. 2. Ind. 2.
(3) II, Epist. 34. VII, Epist. 1, ad 2.

sévère condamnation, si la connoissance que nous avons de votre simplicité et de votre vieillesse ne nous faisoit dissimuler quant à présent ; mais pour ceux dont vous avez suivi le conseil, nous les déclarons excommuniés pour deux mois.

Saint Grégoire, ayant eu sans doute des marques de son repentir, lui parle plus doucement dans la seconde lettre ; et remontant à la source du mal, il lui dit : Souvenez-vous que vous êtes chargé non du soin des choses terrestres, mais de la conduite des âmes. C'est là qu'il faut attacher votre cœur et ne penser qu'à leur avantage ; sachez, au reste, que ces reproches ne viennent d'aucune aigreur, mais d'une charité fraternelle, afin que vous ne portiez pas devant Dieu le seul nom d'évêque qui ne serviroit qu'à votre condamnation. Ces lettres à Janvier de Cagliari sont du mois de septembre, indiction seconde, an cinq cent quatre-vingt-dix-huit. Il vivoit encore cinq ans après, en six cent trois, à la fin de la sixième indiction ; mais si infirme, qu'il ne pouvoit plus agir (1). C'est pourquoi saint Grégoire écrivit au défenseur Vital, son agent en Sardaigne, de charger l'économe et l'archiprêtre de l'église de Cagliari du soin des hôpitaux de cette île qui étoient fort négligés. Quant aux églises vacantes, ajoute-t-il, nous avons écrit à notre frère Janvier de les remplir, mais à condition de ne pas tirer tous les évêques de son église, afin de ne les pas priver des personnes qui peuvent y être utiles. Ceux qui sont tombés en faute, étant simples moines, ne doivent pas être faits abbés avant que d'avoir fait pénitence; toutefois, s'ils paroissent bien corrigés, ils peuvent demeurer en charge.

Quant à ce que vous nous avez écrit que notre frère Janvier se trouve souvent si pressé de mal pendant le temps qu'il célèbre le sacrifice, qu'à peine après un long intervalle peut-il revenir à l'endroit du canon qu'il a laissé, ce qui fait que plusieurs doutent s'ils doivent communier de ce qu'il a consacré, il faut les avertir d'en communier hardiment. Car la maladie du célébrant ne profane pas la bénédiction du sacré mystère. Mais il faut avertir notre frère en particulier que quand il se trouvera mal, il ne paroisse point en public, de peur de se rendre méprisable et de scandaliser les foibles.

VI. Réunions de schismatiques.

L'évêque de Caprite, aujourd'hui Caorla, petite île au fond du golfe de Venise, ayant été engagé dans le schisme d'Istrie, vouloit avec son peuple se réunir à l'église romaine, et présenta pour cet effet une requête à l'exarque Callinique. Mais Justin, schismatique en qui l'exarque avoit grande confiance, s'y opposa ; et l'exarque par son conseil, envoya au pape copie de l'ordre que l'empereur avoit donné dès le commencement de son pontificat pour laisser en repos les schismatiques. L'évêque s'étant laissé gagner, ne voulut pas se réunir ; son peuple persévérant dans le desir de l'union, envoya au pape demander un autre évêque. Sur quoi saint Grégoire écrivit à l'exarque Callinique en ces termes : Votre excellence a dû considérer que cet ordre, outre qu'il a été surpris, ne vous ordonne pas de rejeter ceux qui veulent se réunir à l'Eglise, mais de n'y pas forcer ceux qui ne le veulent pas (1). Ensuite, il prie l'exarque d'éloigner Justin de ses conseils s'il ne quitte le schisme. Il écrivit en même temps à Marinien, évêque de Ravenne, d'exhorter l'évêque de Caprite à se réunir à l'Eglise catholique et à son peuple : S'il refuse, ajoute saint Grégoire, ordonnez-y un évêque et comptez cette île dans votre province jusqu'à ce que les évêques d'Istrie reviennent à l'union. Priez l'exarque d'en instruire l'empereur. J'en ai aussi écrit à Anatolius : c'étoit le nonce du pape à Constantinople. Ces lettres sont écrites vers le mois d'octobre cinq cent quatre-vingt-dix-huit, indiction seconde (2).

Pendant la même indiction, et vers le mois de juin cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, saint Grégoire écrivit à Anatolius de favoriser en tout ce qu'il pourroit quelques personnes qui étoient allées à Constantinople pour quitter le schisme d'Istrie. Il écrivit aussi à plusieurs personnes puissantes qui s'employoient avec zèle pour la réunion des schismatiques, entre autres à Gulfar, Lombard et duc de Trévise. Il écrivit à Romain, défenseur de l'église romaine en Sicile, de donner le secours nécessaire à quelques-uns des Istriens, pour aller trouver leur évêque qui désiroit aussi se réunir, et d'aider en tout l'évêque lui-même, jusqu'à le defrayer, s'il vouloit venir à Rome. Quelques Istriens, étant venus à Rome, renoncèrent à leur schisme. Le pape, en les renvoyant, les recommanda à l'exarque Callinique et à Marinien, évêque de Ravenne, afin que leur conversion ne leur attirât aucun mauvais traitement, et que la protection qu'ils recevroient attirât les autres à se réunir. Nous voyons, deux ans auparavant, une pension accordée par saint Grégoire à un nommé Jean qui avoit quitté le schisme d'Istrie (3).

Constantius', évêque de Milan, exhortoit les clercs de Côme à se réunir à l'Eglise. Ils répondirent que la manière dont on les traitoit ne les y attiroit pas; que plusieurs catholiques retenoient leur bien justement, entre autres l'église romaine qui avoit usurpé sur eux une certaine terre. Constantius en ayant écrit à saint Grégoire, il répondit (4) : Si cette terre leur appartient, nous voulons qu'elle leur soit rendue, quand même ils ne se réuniroient pas à l'église, et s'ils se réunissent, nous sommes prêts à la leur abandonner quand même ils n'y

(1) xi, Epist. 59.

(1) Sup. liv. xxxv, n. 13. vii. Epist. 9; Ind. 2. vii, Epist. 10.

(2) Sup liv. xxxv, n. 48.

(3) vii, Epist. 68. vii, Epist 94. 96. 9. Paul. vi, Hist. c. 3. vii, Epist. 97, 98, 99. v, Epist. 38, Ind. 14.

(4) 11, Epist. 57.

auroient aucun droit. Car nous voulons ne leur laisser aucun prétexte de demeurer dans le schisme.

VII. Continuation du schisme de Salone.

Maxime de Salone étoit demeuré rebelle pendant quatre ans. Le pape saint Grégoire, ayant appris qu'il avoit fait déchirer publiquement les lettres par lesquelles il lui défendoit de faire fonction d'évêque, en écrivit ainsi à Sabinien, qui étoit alors son nonce à Constantinople. Vous savez, comme je le ressens moi, qui suis prêt à mourir plutôt que de voir le siege de saint Pierre abaissé de mon temps. Vous connoissez mon humeur. Je souffre longtemps, mais quand j'ai une fois résolu de ne plus souffrir, j'affronte gaiement tous les périls. J'ai appris qu'il a envoyé un des clercs dire que l'évêque Malchus a été tué en prison pour l'argent qu'il devoit. Sur quoi, vous n'avez qu'un mot à dire à l'empereur, que si j'avois voulu tremper dans la mort des Lombards, il n'y auroit aujourd'hui ni roi, ni ducs. L'évêque Malchus n'a été ni emprisonné, ni maltraité ; mais le jour qu'il a été jugé et condamné, le notaire Boniface l'emmena dans sa maison à mon insu. Il y dîna et fut traité avec honneur, et mourut subitement la nuit (1). C'est ce Malchus qui avoit été fait évêque en Sicile, après avoir gouverné peu fidèlement le patrimoine de Dalmatie.

Maxime, ayant été plusieurs fois averti par le pape de venir à Rome rendre compte de sa conduite, chercha diverses excuses et enfin demanda que le pape envoyât quelqu'un à Salone, devant qui il pût se justifier, soutenant même que l'empereur l'avoit ordonné. A quoi saint Grégoire répond : Nous n'avons reçu ordre que de vous faire venir ici, mais quand on en auroit surpris quelque autre, nous connoissons si bien le zèle de l'empereur et son respect pour les canons, que nous ne laisserions pas de faire notre devoir. Quant à ce que vous craignez si fort, que nous ne vous punissions d'avoir été ordonné sans notre consentement, quoique ce soit une faute intolérable, nous vous la remettons, suivant l'ordre de l'empereur, pourvu que vous ne demeuriez pas davantage dans la désobéissance. Mais on nous a dit d'autres choses que nous ne pouvons nous empêcher d'examiner. Il lui reitère ensuite la défense de célébrer la messe et le commandement de venir à Rome dans le terme de trente jours, prévenant les excuses qu'il pouvoit alleguer d'être retenu par les magistrats, les soldats ou le peuple.

Saint Grégoire écrivit en même temps au clergé et aux nobles de Salone, et leur dit (2) : Je m'étonne que, dans un si grand clergé et un si grand peuple, il se soit trouvé à peine deux personnes qui aient refusé de communiquer avec Maxime et se soient souvenus qu'ils sont chrétiens, savoir : l'évêque Paulin et l'archidiacre Honorat ; toutefois parce que nous avons pour vous des entrailles de miséricorde et que nous savons que quelques-uns ont été contraints par la violence de communiquer avec lui, nous prions le seigneur tout-puissant de vous délivrer de tout péché et de la participation de ceux d'autrui. C'est ainsi que saint Grégoire, suivant l'ancienne discipline marquée par saint Augustin, n'emploie que l'exhortation à l'égard de la multitude, sans user d'aucune censure. Ces deux lettres sont du mois de mars, indiction quatorzième, l'an cinq cent quatre-vingt-seize (1).

Au mois de juillet de la même année, saint Grégoire écrivit dans le même sens au clergé et au peuple de Jadéra ou Zara en Dalmatie, dont une partie avoit rejeté la communion de Maxime; une partie l'avoit embrassée. Sabinien, leur évêque, étoit de ces derniers, mais enfin il abandonna Maxime, étant touché d'un tel repentir, qu'il voulut même renoncer à l'épiscopat et s'enfermer dans un monastère pour faire pénitence. Saint Grégoire lui écrivit qu'il le recevroit en sa communion et en ses bonnes grâces et l'exhorta à reprendre la conduite de son troupeau et à travailler à faire rentrer dans la communion de l'Eglise tous ceux qui s'en étoient séparés (2).

VIII. Maxime de Salone se soumet.

On peut croire que l'exarque Romain, qui n'aimoit pas saint Grégoire, entretenoit Maxime de Salone dans sa désobéissance (3). Car il se rendit sous l'exarque Callinique ; et saint Grégoire en écrivit ainsi à Marinien de Ravenne, vers le mois de novembre cinq cent quatre-vingt-dix-huit, indiction seconde. L'exarque Callinique m'écrit continuellement pour Maxime. Vaincu par son importunité, je n'ai pu faire autre chose que de vous renvoyer cette affaire. Si donc Maxime vient devant vous, Honorat, archidiacre de la même église, y doit aussi être amené afin que vous connoissiez si Maxime a été ordonné légitimement, s'il n'est point coupable de simonie ou d'impureté; s'il n'a pas su qu'il étoit excommunié quand il a célébré la messe ; et vous ordonnerez ce que vous jugerez à propos devant Dieu, afin que nous puissions consentir à votre jugement. Que si vous êtes suspect à l'exarque, il faut que notre vénérable frère Constantius, évêque de Milan, vienne à Ravenne pour juger avec vous, et soyez assuré que le jugement que vous aurez prononcé ensemble, sera le mien. Il en écrivit aussi à Constantius de Milan (4).

Maxime se rendit à Ravenne et saint Grégoire y envoya Castorius, cartulaire de l'église romaine, avec cette commission (5) : Si Maxime déclare par serment qu'il n'est point coupable

(1) Sup. xxxv, n. 36. vii, Epist. 1. Sup. xxv, n. 36.

(2) v, Epist. 26.

(1) Sup. liv. xx, n. 46.

(2) i Epist. 48. vii, Epist. 12, Ind. 1.

(3) vii, Epist. 10, Ind. 2

(4) vii, Epist. 69.

(5) vii, Epist. 81.

de simonie, et des autres crimes en étant requis devant le corps de saint Apollinaire, et s'il fait pénitence de sa désobéissance vous lui donnerez pour le consoler la lettre que nous lui avons écrite. Vous prendrez aussi un grand soin qu'il ne garde aucun ressentiment, contre Savinien, évêque de Zara contre l'archidiacre Honorat, et les autres qui ont eu recours au saint-siége. Le pape laissoit à Marinien le jugement de la pénitence que Maxime devoit faire, pour avoir célébré la messe étant excommunié. Ces lettres sont du mois de juillet, indiction seconde, c'est-à-dire l'an cinq cent quatre-vingt-dix-neuf.

Castorius étant arrivé à Ravenne, et ayant déclaré sa commission, Maxime de Salone se prosterna sur le pavé au milieu de la ville en criant: J'ai péché contre Dieu et contre le bienheureux pape Grégoire, et demeura ainsi en posture de pénitent pendant trois heures. L'exarque Callinique, le cartulaire Castorius et l'évêque Marinien y accoururent; et Maxime s'étant relevé il témoigna encore devant eux de plus grands sentiments de pénitence. On le mena au corps de saint Apollinaire, où il jura qu'il étoit innocent de tout ce qui lui avoit été reproché, touchant les femmes ou la simonie. Alors Castorius lui donna la lettre du pape par laquelle il lui rendoit sa communion, et ses bonnes grâces et lui accordoit le pallium a la charge d'envoyer quelqu'un pour le recevoir suivant la coutume, lui déclarant l'obligation qu'il avoit a l'exarque Callinique. Castorius revint à Rome amenant un diacre de Maxime, qui fit au pape la relation de tout ce qui s'étoit passé, et reçut le pallium avec une lettre pour Maxime où le pape témoigne être pleinement satisfait, et l'exhorte à une parfaite réconciliation avec l'évêque Sabinien, l'archidiacre Honorat et un clerc nommé Messien qui s'étoit réfugié à Rome (1). Ainsi fut terminée cette affaire, le septième des calendes de septembre indiction seconde, c'est-à-dire le vingt-sixième d'août cinq cent quatre-vingt-dix-neuf.

IX. Lettres à Sérénus. Images.

Cette année cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, saint Grégoire envoya en Gaule, Cyriaque abbé de son monastère de Rome pour faire tenir un concile (2). Comme il devoit passer à Marseille, il le recommanda à l'évêque Serénus à qui il dit dans la même lettre: J'ai appris, il y a longtemps, que voyant quelques personnes adorer les images de l'église vous les aviez brisées et jetées dehors. Je loue votre zèle pour empêcher que ce qui est fait de main d'homme ne soit adoré; mais je crois que vous ne deviez pas briser ces images. Car on met des peintures dans les églises, afin que ceux qui ne savent pas lire voient sur les murailles, ce qu'ils ne peuvent apprendre dans les livres. Vous deviez donc les garder et détourner le peuple, de pécher en adorant la peinture. Ces images étoient apparemment sur du bois comme la plupart des anciens tableaux.

Sérénus ne se rendit pas à cette lettre et écrivit à saint Grégoire, comme doutant qu'elle fût de lui (1). Sur quoi saint Grégoire lui répondit l'année suivante six cents, au commencement de l'indiction quatrième. Vous ne deviez avoir aucun soupçon de l'abbé Cyriaque qui étoit porteur de mes lettres. Et ensuite parlant des images qu'il avoit brisées: Dites-moi, mon frère, quel évêque avez-vous jamais ouï-dire qui en ait fait autant? Cette seule considération ne devoit-elle pas vous retenir afin de ne paroître pas seul pieux et sage, au mépris de vos frères? Et ensuite: On dit qu'en brisant ces images vous avez tellement scandalisé votre peuple que la plupart s'est séparé de votre communion. Il faut les appeler et leur montrer par l'écriture sainte qu'il n'est pas permis d'adorer ce qui est fait de main d'homme. Puis ajouter que voyant l'usage légitime des images tourné en adoration, vous en avez été indigné et les avez fait briser. Vous ajouterez: Si vous voulez avoir des images dans l'église pour votre instruction, pour laquelle on les a faites anciennement je vous le permets volontiers. Ainsi vous les adoucirez et les ramènerez à l'union. Si quelqu'un veut faire des images ne l'empêchez pas, défendez seulement de les adorer. La vue des histoires doit exciter en eux la componction, mais ils ne doivent se prosterner que pour adorer la sainte trinité. Je vous dis tout ceci par l'amour que j'ai pour l'église, non pour affoiblir votre zèle, mais pour vous encourager dans votre devoir.

X. Cyriaque envoyé en Gaule.

L'abbé Cyriaque étoit renvoyé pour la réformation des abus, dont saint Grégoire s'étoit plaint à saint Virgile d'Arles et à la reine Brunehaut (2). Le pape écrivit pour cet effet une lettre circulaire à quatre des plus considérables évêques des Gaules, Syagrius d'Autun, Ethérius de Lyon, Virgile d'Arles et Didier de Vienne. J'ai appris, dit-il, que dans les Gaules on confère les ordres sacrés par simonie. C'est chercher seulement le vain titre du sacerdoce et non pas la charge, car il s'ensuit de là que sans examiner les mœurs l'on ne juge digne que celui qui offre de l'argent, et qui pour cela même en est plus indigne. Comme il faut amener au saint autel celui qui s'en éloigne, étant recherché, ainsi il en faut chasser bien loin celui qui s'empresse de lui-même. Après avoir ainsi acheté, on est obligé de revendre; on ne songe plus à cette parole divine: Vous avez reçu gratuitement donnez gratuitement (3).

(1) Ind. lib. vii, Ep. vii, Epist. 130. (2) vii, Epist. 110.

(1) ix, Epist. 9. (2) Supp. xxxv, n. 45. xxxvi, n. 2. vii, Epist. 111. (3) Matth. 1, 8.

Souvent le démon surprend par une apparence de piété, persuadant de recevoir de la main des riches, pour donner aux pauvres. Mais ce n'est pas une aumône de distribuer aux pauvres le bien mal acquis; et il n'y a aucun mérite à bâtir des monastères ou des hôpitaux du prix des ordinations. Autre chose est de faire l'aumône pour réparer ses péchés, autre chose de commettre des péchés pour faire l'aumône.

J'ai appris aussi que quelques ambitieux se font couper les cheveux sitôt qu'un évêque est mort, et de laïques deviennent tout d'un coup évêques. Quel bien peuvent faire à leur troupeau ceux qui osent prendre la place de maîtres avant que d'avoir été disciples. Quelque mérite qu'ait un homme, il faut qu'il soit auparavant exercé aux fonctions ecclésiastiques dans tous les ordres différents. Il est écrit que les diacres doivent être éprouvés avant que de servir, combien plus celui qui doit prier pour le peuple? Il n'y a donc aucune excuse contre le précepte de saint Paul qui défend d'ordonner un néophyte ou de se hâter d'imposer les mains (1); car il faut à présent tenir pour néophyte celui qui est nouveau dans l'habit de la religion, et il ne faut point alléguer de coutume, puisque ce qui est mauvais doit être corrigé et non pas pris pour exemple. L'habit de religion dont parle saint Grégoire est l'habit ecclesiastique qui commençoit à être distingué de l'habit laïque depuis l'établissement des nations barbares, car les clercs gardèrent l'habit romain.

Saint Grégoire demande encore que l'on défende aux clercs qui sont dans les ordres sacrés de loger avec des femmes autres que celles qui sont exceptées par les canons. Il recommande la tenue des conciles pour terminer les différends des évêques entr'eux ou avec leurs ouailles, et pour conférer ensemble de la discipline. Vous savez, dit-il, qu'il est ordonné par les canons de tenir le concile deux fois l'an; mais de peur qu'il n'y ait quelque empêchement nécessaire, nous ordonnons, toute excuse cessante, qu'il se tienne une fois l'an, afin que chacun soit retenu dans son devoir par l'attente du concile. Assemblez donc un concile pour toutes ces choses, à la diligence de l'évêque Syagrius et de l'abbé Cyriaque, et condamnez, sous peine d'anathème, tout ce qui est contraire aux canons. L'évêque Syagrius nous enverra, par l'abbé Cyriaque, la relation de ce qui se sera passé dans le concile.

Il est remarquable que l'évêque d'Autun soit chargé de la tenue de ce concile plutôt que celui de Lyon ou d'Arles; mais c'est que le pape savoit l'affection que les rois et la reine lui portoient, comme il le marque dans une lettre particulière au même Syagrius (2). Elle commence par des remercîments des bons offices qu'il a rendus à l'évêque Augustin d'Angleterre, pour reconnoissance desquels le pape lui accorde enfin le pallium qu'il demandoit depuis si longtemps. Et pour en soutenir la dignité, il donne à l'église d'Autun le premier rang dans la province, sans préjudice de Lyon qui en est la métropole, et l'église d'Autun jouit encore de cette prérogative. Saint Grégoire écrivit à la la reine Brunehaut et aux rois Théodoric et Théodebert, ses petits-fils, touchant ce concile auquel l'abbé Cyriaque devoit assister. Dans la lettre aux rois, il se plaint que les terres de l'église paient des tributs, et Grégoire de Tours fait connoître que cet abus régnoit de son temps, lorsqu'il dit que le roi Childebert remit toutes sortes de tributs tant aux églises qu'aux monastères de Clermont en Auvergne (1).

Saint Grégoire ordonna en particulier à saint Arige, évêque de Gap, d'assister au concile et de lui en envoyer la relation, parce qu'il avoit en lui une parfaite confiance. Saint Arige ou Aridius avoit été élu évêque de Gap vingt ans auparavant, en cinq cent soixante-dix-neuf, après la déposition de Sagittaire. Il assista au concile de Valence et au second de Mâcon, en cinq cent quatre-vingt-quinze. En même temps, saint Grégoire lui envoya par l'abbé Cyriaque des dalmatiques pour lui et pour son archidiacre, leur en accordant l'usage comme saint Arige l'avoit demandé étant à Rome. Il est à croire que les évêques de Gaule ne portoient pas encore ce vêtement, car saint Grégoire en parle comme d'une grâce qui ne s'accordoit pas légèrement. L'archidiacre de Gap se nommoit Valaton et fut successeur de saint Arige dans le siége de cette église (2).

Vers le même temps, saint Grégoire écrivit encore à Syagrius d'Autun et aux deux jeunes rois, en faveur d'Ursicin, évêque de Turin, à qui on avoit ôté quelques églises de son diocèse. Les Lombards, ayant fait une irruption dans les Gaules, furent battus et repoussés par le duc Monmol et obligés de céder au roi Gontran les villes d'Aouste et de Ségusium ou Suse, avec tout le territoire (3). Le roi Gontran soumit le pays de Suse à l'église de Maurienne. On y avoit même ordonné un nouvel évêque, et on avoit enlevé des biens de l'église de Turin. C'est de tous ces griefs que saint Grégoire demande la réparation.

Didier, évêque de Vienne, prétendoit que le saint-siége avoit autrefois accordé quelques priviléges à son église, entre autres l'usage du pallium, et en demandoit le rétablissement. Saint Grégoire lui répond: Nous avons fait chercher dans les archives de notre église et on n'a rien pu trouver (4). Faites chercher entre les titres de la vôtre, et si vous trouvez quelque pièce qui nous puisse instruire, ayez soin de nous l'envoyer.

(1) Tim. iii, 10. 6, 1, 22. (2) vii, Epist. 113..

(1) Sup. n. 2. vii, Epist. 114, 115. Greg. x, Hist. 6. 7. (2) vii, Epist. 112. Sup. xxxiv, n. 42. n. 52. V. Coint. an. 599, n. 22. Vita S. Arig. ap. Boll. 1 maii. p. 110. (3) vii, Epist. 120, 121, Sirm, ad. Ep. 120, Fredeg c. 45. (4) vii, Epist. 117.

XI. Cyriaque en Espagne.

De Gaule, l'abbé Cyriaque passa en Espagne, apparemment pour y faire aussi tenir un concile (1). Il portoit des lettres à saint Léandre, au roi Récarède et à Claude, grand capitaine, très-vertueux, et en qui le roi avoit grande confiance. Dans la lettre à saint Léandre, saint Grégoire se plaint de la charge de l'épiscopat, comme il faisoit dès le commencement. Je ne suis plus, dit-il, celui que vous avez connu. En montant au dehors, je suis déchu au dedans. J'avois désiré, suivant les traces de mon divin chef, d'être l'opprobre des hommes et l'abjection du peuple. Maintenant je suis accablé de cette dignité onéreuse; une infinité de soins m'étourdissent et me déchirent. Mon cœur n'a point de repos; il est toujours plongé dans des pensées basses, sans pouvoir presque s'élever un moment à la contemplation. Mon âme est engourdie et presque réduite à la stupidité, étant contrainte à s'appliquer aux choses terrestres et quelquefois même à faire des fautes par dégoût. Il finit sa lettre en marquant qu'il lui envoie le pallium, et il ajoute dans la lettre au roi, qu'il le fait en considération de l'ancienne coutume et du mérite de Léandre.

Cette lettre au roi Récarède est pleine de louanges du zèle qu'il avoit montré en procurant la conversion des Goths, ses sujets; mais saint Grégoire y ajoute des avis modestes, l'exhortant aux deux vertus les plus rares dans les princes, l'humilité et la pureté du corps (2). Ayez soin, ajoute-t-il, de ne vous pas laisser surprendre à la colère et de ne pas faire promptement tout ce qui vous est permis. La colère, même en punissant les coupables, ne doit marcher qu'après la raison et lui obéir comme un esclave. Quand elle est la maîtresse, elle fait passer pour justice la cruauté même. Saint Grégoire loue aussi le roi de ce que, ayant fait une constitution contre les juifs, il avoit refusé une grande somme d'argent qu'ils offroient pour en obtenir la révocation. Il avoit envoyé des présents à l'église de Saint-Pierre, et saint Grégoire lui en envoie de son côté, savoir, une petite clé contenant du fer des chaînes de saint Pierre, et une croix où il y avoit du bois de la vraie croix et des cheveux de saint Jean-Baptiste, et une autre clé de saint Pierre.

XII. Conciles d'Espagne.

Il s'étoit déjà tenu trois conciles en Espagne depuis que saint Grégoire étoit pape, un à Saragosse, un à Tolède, un à Huesca. Le concile de Saragosse fut tenu le premier jour de novembre cinq cent quatre-vingt-douze, ère six cent trente, la septième année de Récarède; il y assista onze évêques, et deux diacres pour deux évêques absents. Artémius, évêque de Tarragone et métropolitain de la province, y présida, et les évêques étoient presque les mêmes du troisième concile de Tolède, tenu trois ans auparavant (1). En celui-ci, on fit seulement trois canons qui portent que les prêtres ariens convertis qui seront purs dans la foi et dans les mœurs pourront servir, après avoir reçu de nouveau la bénédiction des prêtres, et de même des diacres. C'est que la plupart de ces prêtres hérétiques ne gardoient pas la continence.

Les reliques trouvées chez les ariens seront présentées aux évêques et éprouvées par le feu. Si quelqu'un est convaincu de les avoir cachées, il sera excommunié (2). Cette épreuve par le feu semble montrer que l'on ne croyoit pas que les vraies reliques pussent brûler. Si les évêques ariens convertis ont consacré des églises avant que de recevoir la bénédiction, elles seront de nouveau consacrées par un évêque catholique. Ces canons sont suivis d'une lettre de quatre évêques du concile qui consentent que les receveurs du fisc prennent un certain droit par boisseau de grain, apparemment sur les terres de l'église.

Le concile de Tolède fut tenu le dix-septième de mai cinq cent quatre-vingt-dix-sept, ère six cent trente-cinq, la douzième année de Récarède (3); l'inscription porte qu'il y assista seize évêques, mais il n'y a les souscriptions que de treize, dont le premier est Massona de Mérida, le second Migèce de Narbonne, et Adelphius de Tolède n'est que le troisième. On y fit seulement deux canons, dont le premier porte que les évêques feront observer la continence aux prêtres et aux diacres, et pourront déposer et enfermer les contrevenants pour faire pénitence. Le second défend aux évêques de s'attribuer le revenu des églises bâties dans leur diocèse, mais ordonne qu'il appartiendra au prêtre qui y fait le service; s'il ne suffit pas pour entretenir un prêtre, que l'on y mette un diacre, ou du moins un portier pour tenir l'église nette et allumer tous les soirs le luminaire devant les reliques.

Le concile d'Huesca, tenu en cinq cent quatre-vingt-dix-huit, fit aussi deux canons, dont le premier ordonne aux évêques d'assembler tous les ans les abbés, les prêtres et les diacres de leurs diocèses pour leur enseigner la règle de vie qu'ils doivent suivre, principalement sur la frugalité et la continence (4). Le second canon ordonne aux évêques de s'informer exactement si les prêtres, les diacres et les sous-diacres observent la continence, afin de rejeter également les soupçons mal fondés et les mauvaises excuses.

L'année suivante, cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (5), quatorzième du roi Récarède, ère six cent trente-six, le premier jour de novembre, on tint un concile à Barcelonne, vraisemblablement à la poursuite de l'abbé Cyriaque, envoyé par le pape; car on y condamna les mêmes abus, contre lesquels il avoit ordonné le concile de Gaule. A celui-ci assistèrent douze évêques, et Asiatique, archevêque de Tarragone, y présida. On y fit quatre canons, dont les deux premiers sont contre la simonie et défendent de rien prendre ni pour les ordinations, ni pour le saint-chrême. Le troisième défend d'élever tout d'un coup des laïques à l'épiscopat, même par ordre du roi. Il veut que le clergé et le peuple élisent deux ou trois sujets, entre lesquels le métropolitain, avec ses suffragants, choisisse par le sort celui qui sera consacré.

Le dernier canon condamne les vierges consacrées à Dieu et les pénitents de l'un et de l'autre sexe qui se seront mariés, même les femmes qui, ayant été enlevées, ne se seront pas séparées de leurs ravisseurs. Ils seront excommuniés et exclus de la compagnie des fidèles, sans avoir la consolation de parler à personne. Saint Grégoire fit de grands reproches cette même année à deux des premiers évêques de Gaule, Virgile d'Arles et Syagrius d'Autun, du peu de zèle qu'ils avoient témoigné contre cet abus, à l'occasion d'une femme, nommée Syagria, qui, après avoir embrassé la vie religieuse, avoit été mariée par violence (1).

XIII. Église d'Afrique.

Saint Grégoire prenoit toujours grand soin de l'église d'Afrique. Dès l'année cinq cent quatre-vingt-treize, indiction onzième, il écrivit à Adéodat, primat de Numidie, et à Colomb, évêque de la même province, en qui il avoit une particulière confiance, pour empêcher que l'on n'élevât aux ordres sacrés des jeunes gens, et qu'il n'y eût de la simonie dans les ordinations, les priant de l'instruire exactement de ce qui se seroit passé dans le concile qu'ils alloient tenir. Mais au commencement de la douzième indiction, c'est-à-dire au mois de septembre cinq cent quatre-vingt-treize, ayant appris qu'il se commettoit plusieurs abus contre les canons dans cette province de Numidie, il chargea l'évêque Colomb d'en informer et écrivit à Gennade, exarque d'Afrique, de lui donner protection en tout ce qui regardoit la discipline ecclésiastique (2).

Au mois de juin de l'année cinq cent quatre-vingt-quatorze, ayant appris que l'audace des donatistes s'étoit accrue jusqu'à rebaptiser les catholiques et chasser les évêques de leurs églises, il en écrivit fortement à Pantaléon, préfet d'Afrique, pour l'exhorter à faire exécuter les lois, tant pour sa réputation que par la crainte de Dieu qui lui demanderoit compte de ces âmes, s'il ne faisoit pas tout son possible pour en empêcher la perte (3). En même temps, il en écrivit à Colomb et à un autre évêque, nommé Victor, les exhortant à chercher ensemble les moyens d'étouffer ce mal dans sa naissance.

Dominique, évêque de Carthage, voulant y remédier, obtint un ordre de l'empereur contre les donatistes, et, pour en procurer l'exécution, tint un concile où il fut résolu que tous les évêques veilleroient à la recherche de ces hérétiques, sous peine de perdre leur bien et leur dignité. Il envoya les actes de ce concile à saint Grégoire, qui loua beaucoup son zèle. Mais, ajouta-t-il, je crains que ce décret ne scandalise les primats des autres provinces. Or, avant que de corriger ceux qui sont hors de l'Église, il faut avoir soin de conserver au-dedans l'union des évêques, qui vous donnera bien plus de forces contre les hérétiques (1). C'est que les évêques des autres provinces d'Afrique n'étoient pas obligés à exécuter les décrets de la province particulière de Carthage. Cette lettre est du commencement de l'indiction treizième, en septembre cinq cent quatre-vingt-quatorze.

Les ordres de l'empereur Maurice contre les donatistes furent mal exécutés, et il se trouvoit des catholiques et même des clercs qui leur laissoient baptiser leurs enfants, leurs esclaves et les autres personnes de leur dépendance (2). Ils gagnoient tout par argent, et la foi se vendoit publiquement en Afrique. Des évêques du pays, étant venus à Rome, s'en plaignirent à saint Grégoire, entre autres un nommé Paul qui, avec deux autres, prétendoit être persécuté par le patrice Gennade, excité par les donatistes. Le pape les renvoya tous trois à l'empereur, à cause de l'intérêt que le patrice avoit en cette affaire. La lettre est de la fin de l'indiction quatorzième, au mois d'août cinq cent quatre-vingt-seize (3).

Le primat de la province de Byzacène étant accusé d'un crime, l'empereur ordonna par deux fois que le pape le jugeât suivant les canons; mais saint Grégoire, voyant les oppositions de quelques personnes (4), ne voulut point prendre connoissance de cette affaire, comme il déclara à Jean, évêque de Syracuse, qui lui en avoit écrit. Il ajoute, parlant de ce primat: Quant à ce qu'il dit qu'il est soumis au saint-siége, je ne sais quel évêque n'y est pas soumis lorsqu'il se trouve en faute, quoique, hors de ce cas, tous les évêques sont égaux selon les lois de l'humilité. Ces paroles de saint Grégoire marquent précisément les bornes de la puissance du chef de l'Église. Tant que les évêques font leur devoir, il les traite d'égaux; mais il est le supérieur de tous quand il s'agit de les corriger. Cette lettre est environ du mois de juin, indiction seconde, en cinq cent quatre-vingt-dix-neuf.

(1) vii, Epist. 125. vii, Epist. 126.
(2) vii, Epist. 127.

(1) Tom. 5, Conc. p. 1600. Sup. liv. xxiv, n. 56, Can. 1.
(2) C. 2, 3.
(3) P. 1603.
(4) P. 1604.
(5) P. 1605.

(1) vii, Epist. 119.
(2) iii, Epist. 7.
(3) iii, Epist. 52. 53.

(1) iv, Epist. 3.
(2) v, Epist. 36.
(3) v, Epist. 61. vi, Epist. 2, v, Epist. 63.
(4) vii, Epist. 65.

XIV. Cérémonies introduites par saint Grégoire.

Vers le même temps, saint Grégoire écrivit à Jean de Syracuse une lettre importante, touchant plusieurs cérémonies (1). Elle commence ainsi : Un homme venant de Sicile m'a dit que quelques-uns de ses amis, grecs et latins, murmuroient de mes réglements, sous prétexte de zèle pour l'église romaine, et disoient : Comment prétend-il abaisser l'église de Constantinople, lui qui en suit en tout les coutumes? Je lui ai demandé quelles étoient ces coutumes, et il m'a répondu : Vous avez ordonné de dire *Alleluia* à la messe, hors le temps pascal; vous faites marcher les sous-diacres sans tunique; vous faites dire *Kyrie eleison*; vous dites l'oraison dominicale incontinent après le canon. Je lui ai répondu qu'en tout cela je n'imite aucune autre église.

On dit que saint Jérôme a introduit ici, du temps du pape Damase, de chanter *Alleluia*, suivant l'usage de l'église de Jérusalem. C'est pourquoi nous avons plutôt retranché dans nos églises la coutume que les Grecs y avoient introduite. Peut-être étoit-ce de chanter *Alleluia* aux enterrements et en carême. Saint Grégoire continue : C'étoit l'ancienne coutume que les sous-diacres ne portassent que l'aube, comme il paroit par vos églises qui n'ont pas reçu cette coutume des Grecs, mais de l'église romaine, leur mère, et quelqu'un de nos évêques les avoit fait marcher revêtus de tuniques. Nous ne disons pas *Kyrie eleison* comme les Grecs. Chez eux, tous le disent ensemble; chez nous, il n'y a que les clercs; le peuple répond seulement; et nous disons autant de fois *Christe eleison* que les Grecs ne disent point du tout. Au reste on accusoit à tort saint Grégoire d'avoir introduit le *Kyrie eleison*, puisque soixante-dix ans auparavant, le concile de Vaison témoignoit que cette prière étoit reçue par le saint-siége (2). On la nommoit aussi la litanie. Saint Grégoire continue : Nous disons l'oraison dominicale aussitôt après le canon, parce que la coutume des apôtres étoit de n'en dire point d'autre pour la consécration; et il m'a paru peu convenable d'y dire une prière composée par un savant, et n'y pas dire celle que notre seigneur y a composée lui-même. Saint Grégoire, en disant que pour la consécration de l'eucharistie on ne disoit point d'autre prière que l'oraison dominicale, ne nie pas que l'on rapportât les paroles de l'évangile qui en contiennent l'institution (3); et quant à l'oraison dominicale, il faut croire qu'elle avoit été omise seulement depuis quelque temps, et peut-être en certains jours, comme il se voit par un concile tenu trente ans après, qu'en quelques églises d'Espagne on ne la disoit que les dimanches (1).

(1) vii, Epist. 64.
(2) V. Mabill. comm. in, ord. R. c. 15. Cons. Vaf. ii. 6. c. Sup. lib. xxxii, n. 4.
(3) V. Bona liturg. lib. 1, c. 3, ii, c. 13. V. Mabill. comm in ord. R. c. 7.

Saint Grégoire continue : Chez les Grecs tout le peuple dit l'oraison dominicale; chez nous, il n'y a que le prêtre. En quoi donc avons-nous suivi les coutumes des Grecs? Nous n'avons fait que rétablir nos anciennes coutumes, ou en introduire de nouvelles que nous croyons utiles. Et ensuite, quant à ce qu'ils disent de l'église de Constantinople, personne ne doute qu'elle ne soit soumise au saint-siége, comme l'empereur et l'évêque de la même ville le déclarent continuellement. Toutefois, si cette église, ou quelque autre a quelque chose de bon, je suis prêt à imiter, dans le bien, mes inférieurs mêmes; car ce seroit une sottise de mettre la primauté dans le mépris d'apprendre ce qui est meilleur.

XV. Réformation de l'office.

On voit par cette lettre que saint Grégoire avoit déjà réformé l'office de l'église romaine en cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, et comme c'est une des plus célèbres actions de son pontificat, elle mérite d'être rapportée plus au long (2). Le pape Gelase avoit fait un recueil de l'office des messes, dont saint Grégoire, retrancha plusieurs choses, en changea quelques-unes, et en ajouta d'autres. Il recueillit le tout en un volume, qui est son sacramentaire. Ainsi nommoit-on autrefois le livre qui contenoit les prières que le prêtre devoit dire en l'administration des sacrements, et principalement en la célébration du saint sacrifice; tout ce qui se devoit chanter étoit marqué dans un autre volume, nommé antiphonaire, parce que l'on chantoit alternativement; d'où vient le nom d'antiphones ou antiennes, comme il a été expliqué. Les leçons étoient comprises dans un autre volume, nommé lectionnaire; les psaumes étoient à part dans le psautier, et pour montrer les règles que l'on devoit observer dans la pratique, et que nous nommerions rubriques, il y avoit un autre volume nommé ordre. Les Grecs ont encore ainsi plusieurs livres séparés, pour les différentes parties de l'office. Les Latins avoient plusieurs ordres pour les différentes fonctions, comme l'ordre de la messe pontificale, l'ordre du baptême, l'ordre de l'ordination. Les écrits que nous avons, sous le nom d'ordre romain, sont les plus anciens qui nous restent en ce genre; et on les croit au moins du temps de saint Grégoire. On les nomme ordres romains, parce que les églises de chaque pays avoient leurs ordres différents pour la liturgie et les autres parties de l'office. Non-seulement la Grèce et l'orient, mais les églises latines, l'Afrique, l'Espagne, la Gaule et la partie d'Italie qui dépendoit de Milan, avoient leurs liturgies, comme il sera expliqué dans la suite (3).

(1) Conc. Tol. vi, c. 10.
(2) Jo. Diac. ii, vit, c. 17. Sup. xxx, n. 42.
(3) Sup. xix, n. 46. V. Mabill. comm. in ord. R. c. 2.

XVI. Église et stations.

Pour entendre quelle étoit à Rome la messe pontificale des jours solennels, il faut premièrement expliquer la distribution des églises et du clergé (1). Rome avoit été divisée par Auguste en quatorze régions ou quartiers; mais l'usage ecclésiastique les avoit réduites à sept, suivant lesquelles étoient distribuées toutes les églises et tout le clergé de la ville, et ils servoient tour-à-tour, à commencer par les clercs de la troisième région, pour le dimanche, puis ceux de la quatrième, pour le lundi, et ainsi des autres.

D'ailleurs, il y avoit à Rome quatre sortes d'églises : patriarcales, titulaires, diaconies, oratoires. Les églises patriarcales, nommées particulièrement basiliques, appartenoient proprement au pape comme Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre du Vatican, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Laurent hors la ville, Sainte-Croix de Jérusalem. Elles avoient des mansionnaires, ou gardiens, chargés de les nettoyer ou les orner. Les titres étoient comme des paroisses, chacune attribuée à un prêtre-cardinal, avec un certain quartier qui en dépendoit, et des fonts pour administrer le baptême, en cas de nécessité. Dès le temps du pape Symmaque, l'an quatre cent quatre-vingt-dix-neuf, on trouve soixante-six prêtres de trente titres, car ils étoient deux ou trois en la plupart dont le principal étoit le prêtre-cardinal. Les diaconies étoient des hôpitaux ou des bureaux pour la distribution des aumônes (2). Elles étoient gouvernées par les sept diacres régionnaires, un pour chaque région, dont le chef étoit l'archidiacre. L'hôpital, joint à l'église de la diaconie, avoit pour temporel un administrateur nommé le père de la diaconie, qui étoit tantôt clerc, tantôt laïque. Saint Grégoire donna ainsi des administrateurs à chaque diaconie ou hôpital, et il les dispensoit de rendre compte, parce qu'il connoissoit leur fidélité. Mais régulièrement les administrateurs des hôpitaux rendoient compte à leurs évêques (3); et saint Grégoire vouloit qu'ils fussent clercs et exempts de la juridiction séculière, afin que les magistrats n'eussent aucun prétexte de piller le bien des pauvres; outre les sept diacres régionnaires, il y en avoit d'autres dans les titres qui étoient soumis au prêtre titulaire. Les oratoires étoient souvent dans les cimetières et n'avoient ni baptistères, comme les titres, ni office public, ni prêtre-cardinal; c'étoit comme des chapelles. L'évêque y envoyoit un prêtre quand il jugeoit à propos d'y faire célébrer la messe. Il y avoit des oratoires même dans les maisons particulières, et saint Grégoire reprend Jean, évêque de Syracuse, d'avoir défendu de dire la messe chez le patrice Venance, à cause d'un différend qu'ils avoient ensemble. Enfin quelques oratoires avoient un prêtre-cardinal pour y célébrer la messe, quand le fondateur le désiroit, ou quand le concours des fidèles le demandoit, c'étoit comme de moindres titres (1).

(1) Ord. Rom. 1 etc., 3.
(2) Mabill. comm. c. 3. Sup. l. xxx, n. 48.
(3) Jo. diac. liv. ii, c. 51. Greg. ix, Ep. 24. iii, Epist. 24.

Ce fut saint Grégoire qui régla les stations à Rome, c'est-à-dire les églises où se devoit faire l'office chaque jour de carême, des quatre-temps, ou des fêtes solennelles. Car les fêtes des saints se célébroient aux églises où étoient leurs reliques (2). Il marqua donc ces stations dans son sacramentaire, comme elles sont encore dans le missel romain, et les attacha principalement aux églises patriarcales et aux titulaires : mais quoique les stations fussent fixées, l'archidiacre ne laissoit pas, après que le pape avoit communié, d'annoncer au peuple la station suivante.

XVII. Commencement de la messe.

Maintenant, pour représenter la messe pontificale, je prendrai l'exemple du jour de Pâques suivant les plus anciens ordres romains. Dès le matin tous les acolytes de la troisième région et les défenseurs de toutes les régions se rendoient au palais de Latran, qui étoit la demeure du pape. Les défenseurs étoient des clercs destinés à exécuter les ordres de l'évêque pour l'utilité des pauvres, et nous avons la formule de leur commission entre les lettres de saint Grégoire. Tout le reste du clergé de Rome se rendait dès le grand matin à l'église de la station, comme le jour de Pâque à Sainte-Marie-Majeure. Il s'y trouvoit aussi toujours quelques évêques. Le pape et les principaux officiers marchoient à cheval, ce que la grandeur de Rome rendoit nécessaire. Les acolytes et les défenseurs l'accompagnoient à pied : en cette marche on apportoit du palais de Latran les livres et les vases nécessaires pour le service, et un acolyte portoit à sa main le saint-chrême, en une fiole couverte d'une serviette (3).

Quand le pape approchoit (4), les acolytes et les défenseurs de jour alloient au-devant avec le prêtre titulaire de la station; les diacres lui aidoient à descendre de cheval et il entroit d'abord dans la sacristie, à la porte de laquelle les diacres changeoient d'habit, et celui qui devoit lire l'évangile en ouvroit le sceau, et préparoit l'endroit; puis un acolyte le portoit dans le sanctuaire et un sous-diacre le posoit sur l'autel avec respect. Cependant le pape changeoit d'habits par les mains des sous-diacres; l'un lui donnoit l'aube, qui se mettoit sur la chemise, ou une autre ceinture, l'amict, la dalmatique de toile, la grande dalmatique, et

(1) Greg. ii, Epist. p. Ind. 10. 1, Epist. 12. vii, Epist. 42, 43.
(2) Joan. diac. ii, c. 18. Ordo. Rom. 1.
(3) Ordo Rom. i, 3. ix, Epist. 33. Ordo 1, 2, 3. Ordo 3.
(4) Ordo 1, 2, 3.

enfin la chasuble (1). Le primicier et le secondicier ajustoient sur lui tous ces vêtements. Un diacre lui mettoit le pallium. Puis un sous-diacre régionnaire lui présentoit le manipule en disant : Un tel lira l'épître, un tel chantera, et sitôt que le pape lui avoit fait signe pour commencer, il sortoit à la porte de la sacristie et disoit : Allumez.

Alors les chantres se rangeoient dans le chœur, et leur chef commençoit l'antienne pour l'introït, qui étoit suivie du psaume entier dont on ne dit plus qu'un verset. Ces antiennes, avec le commencement des psaumes, sont remarquées dans l'antiphonier de saint Grégoire telles que nous les disons encore, commençant au premier dimanche de l'avent et continuant toute l'année. On les appeloit introïts, parce qu'on les chantoit pendant que l'on entroit dans l'église, et que chacun y prenoit sa place. Sitôt que l'on entendoit chanter, le pape sortoit de la sacristie, s'appuyant à droite sur l'archidiacre et à gauche sur le diacre suivant précédé de l'encens et de sept chandeliers portés par sept acolytes. Avant qu'il fût à l'autel, les diacres qui étoient déjà dans le sanctuaire ôtoient leurs planettes ou chasubles, car tous en portoient jusqu'aux acolytes.

En allant, deux acolytes présentoient au pape une boîte ouverte, avec le saint sacrement (2). Le pape, après l'avoir salué d'une inclination de tête, regardoit s'il y en avoit plus qu'il ne falloit pour mettre dans le calice, comme il sera dit ; et en ce cas il le faisoit mettre dans la réserve. Etant arrivé à l'autel, il faisoit signe de dire *Gloria Patri* et de finir le psaume de l'introït. Les diacres baisoient les côtés de l'autel, et le pape, après avoir prié quelque temps incliné pour demander la rémission de ses péchés, baisoit l'évangile et l'autel au milieu, et montoit à son siége devant lequel il demeuroit debout, tournant le visage à l'orient et le dos au peuple, car le siége étoit au milieu derrière l'autel.

Alors on chantoit *Kyrie eleison*, et on continuoit jusqu'à ce que le pape fît signe de le finir. Puis le pape, retourné vers le peuple, commençoit *Gloria in excelsis*, et il se retournoit à l'orient jusqu'à ce qu'il fût fini. Suivant le sacramentaire de saint Grégoire, il n'y avoit que l'évêque qui dit *Gloria*, encore n'étoit-ce que les dimanches et les fêtes ; les prêtres ne le disoient qu'à Pâques (3). Ensuite le pape saluoit le peuple, en disant : La paix soit avec vous. Puis il se retournoit à l'orient et disoit l'oraison ou collecte du jour. Nous les disons encore telles qu'elles sont dans le sacramentaire de saint Grégoire. Après cette oraison, le pape s'asseyoit tourné vers le peuple, et faisoit signe aux évêques et aux prêtres de s'asseoir. Ils étoient à ses côtés, les évêques à droite, les prêtres à gauche, dans le demi-cercle qui enfermoit l'autel par derrière.

XVIII. Lectures et offrande.

Le sous-diacre qui devoit lire l'épître, sitôt qu'il les voyoit assis, montoit sur l'ambon, qui étoit un pupitre, ou petite tribune élevée de quelques marches au côté du chœur (1). On en trouve jusqu'à trois dans les anciennes églises de Rome ; à droite un pour l'épître, tourné vers l'autel ; un pour prophéties, tourné vers le peuple ; un troisième à gauche, plus élevé et plus orné, pour l'évangile.

Après la lecture de l'épître, le chantre montoit sur l'ambon avec son livre, nommé graduel ou antiphonier, et chantoit le répons que nous nommons graduel, à cause des degrés de l'ambon, et répons à cause que le chœur répond au chantre. On chantoit ensuite selon le temps, *Alleluia*, ou le trait, ainsi nommé à cause de la manière dont il se chante en traînant. Toutes ces prières sont encore telles que nous les voyons marquées chaque jour dans l'antiphonier de saint Grégoire.

Ensuite le diacre venoit baiser les pieds du pape, qui lui donnoit sa bénédiction pour l'évangile, en disant : Le seigneur soit dans ton cœur, et le reste. Puis le diacre venoit devant l'autel, où, ayant baisé l'évangile, il le prenoit entre ses mains et marchoit avec deux sous-diacres, dont l'un portoit l'encensoir, et deux acolytes devant portoient des chandeliers. Le diacre montoit seul sur l'ambon, et lisoit tourné vers le midi, qui étoit le côté des hommes, car ils étoient séparés des femmes dans l'église. Nous voyons par les quarante homélies de saint Grégoire qu'on lisoit les mêmes évangiles qu'à présent, aux mêmes jours. Après la lecture de l'évangile, un sous-diacre le portoit à baiser à tout le monde ; puis il étoit remis dans sa boîte, et scellé. Ce qui semble marquer que ce n'étoit pas un livre relié comme les nôtres, mais un rouleau à l'antique.

On ne disoit point encore alors le symbole à la messe dans l'église romaine qui, n'ayant jamais été infectée d'aucune hérésie, n'avoit pas besoin de faire profession de foi (2). Si le pape prêchoit, comme saint Grégoire faisoit souvent, c'étoit après l'évangile.

Ensuite, le pape ayant salué le peuple par *Dominus vobiscum*, et dit *Oremus*, le diacre marchoit vers l'autel, accompagné d'un acolyte portant le calice et un corporal dessus, qu'il présentoit au diacre ; et le diacre le mettoit sur l'autel et jetoit l'autre bout à un diacre pour l'étendre (3) ; car c'étoit une grande nappe qui couvroit tout l'autel. Alors le pape descendoit du sanctuaire, soutenu par les deux primiciers des notaires et des défenseurs, et marchoit vers la place du sénat, pour recevoir les

(1) Ordo Rom. 51.
(2) V. Mabill. comm. c. 6.
(3) Sacrament. init.

(1) Mabill. comm. 3.
(2) Mabill. comm. c. 6. n. 3.
(3) Ordo 6. n. 7.

offrandes des grands, selon leur rang, c'est-à-dire le pain et le vin pour le sacrifice. Le pape prenoit les pains, qu'il donnoit au sous-diacre régionnaire, et on les mettoit dans une nappe que tenoient deux acolytes. L'archidiacre suivoit le pape, prenoit les burettes et versoit le vin dans un grand calice, que tenoit un sous-diacre, suivi d'un acolyte portant un autre vase pour vider le calice quand il étoit plein. Après le pape, l'évêque semainier recevoit les autres pains, suivi d'un diacre qui recevoit le vin, et des prêtres aidoient encore s'il étoit besoin. Le pape passoit ensuite du côté des femmes, et recevoit leurs offrandes. Ainsi tout le peuple demeuroit rangé à sa place. Les pains que l'on offroit étoit ronds, comme il paroît en ce que saint Grégoire les nomme des couronnes ; et chacun les faisoit lui-même. On le voit par l'histoire d'une dame romaine, qui, en recevant la communion de la main de saint Grégoire, et lui entendant dire les paroles ordinaires, ne put s'empêcher de sourire de ce qu'il nommoit le corps de Jésus-Christ ce pain qu'elle avoit fait de ses mains (1). Paul, diacre, qui rapporte le premier ce fait, ajoute que saint Grégoire fit garder cette particule de l'eucharistie, et que s'étant mis en prière, il la fit voir à cette femme, changée en chair, en présence de tout le peuple.

Le pape revenoit à son siége, lavoit ses mains et l'archidiacre aussi ; puis quand le pape lui faisoit signe, il approchoit de l'autel et arrangeoit dessus les pains que les sous-diacres lui fournissoient, et en mettoit autant qu'il jugeoit suffire pour la communion du peuple (2). Puis il prenoit la burette du pape de la main du sous-diacre oblationnaire et la versoit dans le calice par une couloire, afin que le vin fût plus pur. Il recevoit aussi celles des diacres. Un sous-diacre descendoit au chœur et recevoit de la main du premier chantre le vase d'eau, qu'il apportoit à l'archidiacre, et celui-ci en versoit en forme de croix dans le calice. Alors le pape descendoit de son siége à l'autel qu'il baisoit, et recevoit les offrandes des prêtres, des diacres et enfin la sienne, que l'archidiacre lui présentoit. Ainsi tout le monde offroit : le peuple, le clergé, le pape même. Ensuite l'archidiacre prenoit le calice de la main du sous-diacre et le mettoit sur l'autel auprès de l'hostie du pape, mais à droite. Ce calice avoit deux anses enveloppées d'un linge, que l'on nommoit offertoire.

Cependant on chantoit l'offertoire, c'est-à-dire un psaume avec son antienne, et quand il étoit temps, le pape regardoit le chœur et faisoit signe de finir ; puis, incliné vers l'autel, les évêques derrière lui, avec les prêtres et les diacres tour à tour, il disoit l'oraison sur les offrandes que nous appelons secrète parce qu'elle se dit bas ; puis il commençoit la préface du sacrifice. Le sacramentaire de saint Grégoire en met de différentes presque à toutes les messes ; mais nous n'en avons gardé que neuf.

XIX. Canon de la messe et communion.

Le pape attendoit que le chœur eût chanté *Sanctus*, pour commencer le canon, qui se trouve aussi nommé secrète, parce qu'il se disoit tout bas. Le pape le disoit seul, étant droit devant l'autel ; et cependant les évêques, les prêtres et les sous-diacres demeuroient dans le sanctuaire, debout et inclinés. C'étoit la posture la plus respectueuse pour les dimanches et les autres jours où il n'étoit pas permis de fléchir le genoux. Le canon de la messe est dans le sacramentaire de saint Grégoire, tel, mot pour mot, que nous le disons encore ; et la tradition est qu'il ajouta ces paroles à la seconde oraison qui le compose : Et que vous disposiez nos jours dans votre paix. L'auteur du traité des sacrements, attribué à saint Ambroise, qui est certainement très-ancien, rapporte le canon presqu'en entier conforme au nôtre, avec très-peu de différence.

On ne voit point dans les anciens ordres d'autre élévation de l'hostie que celle qui se fait à la fin du canon, en disant : *Per ipsum et cum ipso*. Alors l'archidiacre prenoit le calice par les anses et l'élevoit auprès du pape, qui le touchoit par le côté avec les hosties, puis il les remettoit à leur place. Dès le commencement du canon, on donnoit la patène à garder à un acolyte, qui la tenoit devant sa poitrine, dans un linge attaché à son cou en écharpe. On la portoit à l'autel à la fin du canon, et après l'oraison dominicale et celle qui se dit ensuite, le pape ayant dit : la paix du seigneur soit toujours avec vous, faisoit de la main trois signes de croix sur le calice, et y mettoit l'hostie consacrée ; ce que l'on entend de celle du sacrifice précédent qui lui avoit été présentée d'abord. Alors l'archidiacre donnoit la paix, c'est-à-dire le baiser au premier évêque, qui la donnoit au suivant et ainsi les autres par ordre. Le peuple en faisoit de même, les hommes et les femmes séparément. L'église romaine ne donnoit la paix qu'après la consécration, comme un témoignage du consentement que le peuple y avoit donné. Le pape Innocent I[er] reprend ceux qui donnoient la paix auparavant (1).

Ensuite la fraction de l'eucharistie se faisoit en cette sorte (2). Premièrement le pape rompoit une de ses hosties du côté droit, et laissoit sur l'autel la particule qu'il avoit rompue, mettant ses autres hosties sur la patène que tenoit un diacre ; puis il retournoit à son siége. L'archidiacre prenoit le calice et le donnoit à tenir au coin de l'autel, du côté droit, par un sous-

(1) IV, Dial. c. 55. Vita per Paul. diac. n. 18, per. Jo. lib, 11, c. 41.
(2) Ordo 5. n. 13.

(1) Lib. IV, c. 5, 6. Mabill. comm. c. 6, n. 1. Inn. Ep. 1. ad Decent. c. 1, 2. Sup. l. XXIII, n. 32.
(2) Ordo R. 1, 19.

diacre ; puis il prenoit les hosties et les mettoit dans des sacs tenus par des acolytes, qui les portoient aux évêques et aux prêtres pour rompre les hosties; mais deux sous-diacres marchoient devant, portant au pape la patène où étoient les hosties du pape, et deux diacres les rompoient lorsqu'il leur en faisoit signe. L'archidiacre vidoit l'autel, n'y laissant que la particule que le pape avoit rompue; car on observoit pendant toute la messe que l'autel ne fût point sans sacrifice. L'archidiacre faisoit signe au chœur de chanter *Agnus Dei*, et se rangeoit auprès du pape, à qui un diacre portoit la patène avec les hosties rompues. Le pape toujours à son siége, communioit debout et tourné à l'orient; et de la même hostie qu'il avoit mordue, il en mettoit dans le calice que tenoit l'archidiacre, en disant les mêmes paroles que dit encore le prêtre en mêlant les deux espèces. Ainsi on mettoit dans le calice deux particules consacrées, une du sacrifice précédent, une du présent. Ensuite le pape prenoit le précieux sang de la main de l'archidiacre, qui, tenant le calice, venoit au coin de l'autel et annonçoit la station pour le jour suivant (1). Puis il versoit un peu du calice dans un vase plein de vin que tenoit un acolyte; car on croyoit que le vin étoit entièrement consacré par le mélange du sang de notre seigneur. Alors les évêques s'approchoient du siége pour communier de la main du pape, et ensuite les prêtres ; l'archidiacre les communioit du calice, ce que l'on appeloit confirmer. Après la communion de ceux qui étoient dans le sanctuaire, l'archidiacre versoit le reste du précieux sang dans le même vase où il en avoit déjà versé, et donnoit à un sous-diacre le calice vide pour le serrer.

Alors le pape descendoit de son siége pour communier ceux qui étoient du rang du sénat, et l'archidiacre suivoit pour leur donner l'espèce du vin, qu'ils prenoient avec un chalumeau d'or. Les évêques et les prêtres portoient ensuite la communion au peuple, suivis de diacres pour les espèces du vin; et après avoir communié les hommes du côté droit, ils passoient du côté des femmes. Dès que le pape commençoit à donner la communion au sénat, le chœur entonnoit l'antienne pour la communion avec le psaume qu'il continuoit de chanter jusqu'à ce que tout le peuple eût communié. Le pape, étant venu à son siége, communioit encore quelques personnes du clergé ; puis il regardoit si tout le peuple avoit communié et faisoit signe au sous-diacre pour donner au chœur le signal de dire : *Gloria Patri;* après quoi, ils répétoient l'antienne et cessoient. Ces antiennes sont marquées dans l'antiphonier de saint Grégoire comme nous les disons encore ; mais nous ne disons plus les psaumes qui, toutefois, y sont marqués.

XX. Fin de la messe.

L'antienne finie, le pape se levoit de son siége et venoit à l'autel, où il disoit le dernier *Dominus vobiscum* sans se retourner vers le peuple, et l'oraison que nous appelons post-communion et que l'on appeloit alors la conclusion. Elle est marquée dans le sacramentaire de saint Grégoire telle que nous la disons à chaque messe, avec quelques autres pour changer. Ensuite, un diacre choisi par l'archidiacre regardoit le pape, et quand il lui faisoit signe, il disoit au peuple : *Ite missa est*, pour le congédier. Le pape retournoit à la sacristie précédé de l'encens et des sept chandeliers. En descendant de son siége, il donnoit sa bénédiction aux évêques, aux prêtres, et aux autres ordres à mesure qu'ils la lui demandoient; mais je ne vois point d'autre bénédiction dans cette messe pontificale. Si un autre évêque officioit à Rome en l'absence du pape, on observoit les mêmes cérémonies avec quelques différences; entre autres, qu'il ne se mettoit pas dans le siége du pape, et que la première particule qu'il mettoit dans le calice devoit être consacrée par le pape. Mais l'évêque officiant dans son église faisoit tout comme le pape.

Outre les prières marquées dans le sacramentaire, il y en avoit d'autres moins solennelles que le célébrant disoit en son particulier, soit avant, soit pendant la messe (1). Auparavant, il faisoit les préparations qui étoient longues et consistoient en plusieurs psaumes, versets et oraisons, qu'il disoit avec ses ministres, tant avant que de se revêtir qu'en prenant les ornements. Il prioit en marchant à l'autel, et quand il y étoit arrivé, il faisoit la confession avec ses ministres. Il faisoit d'autres prières tandis que le chœur chantoit *Kyrie*, *Gloria in excelsis*, le graduel et le reste. Il prioit avant que de recevoir les offrandes, en les recevant et après, en bénissant l'encens et en encensant. Il se recommandoit aux assistants en disant : *Orate fratres*. Le célébrant prioit encore à la communion et pour lui et pour les autres. Enfin, il faisoit ses actions de grâces à peu près telles que nous les faisons encore. Il reste des recueils anciens de toutes ces prières; mais on ne croit pas qu'ils soient du temps de saint Grégoire.

XXI. Chant Grégorien.

Outre la messe et ce qui regarde l'eucharistie, on voit dans le sacramentaire de saint Grégoire et dans l'ordre romain, l'administration du baptême et l'ordination, dont j'ai déja rapporté les principales cérémonies. Saint Grégoire ne se contenta pas de régler les prières que l'on devoit chanter, il en régla aussi le chant, et pour

(1) V. Mabill. comm. c. 6. comm. c. 14. n. 1. Ordo. 2. n, 16. Mabill.

(1) Ordo 5, et 6. Missa Illiric. V. Menard sacram. p. 266. et not. p. 380. V. Mabill. comm. in fine.

en conserver la tradition, il établit à Rome une école de chantres, qui subsistoit encore trois cents ans après du temps de Jean, diacre. Il lui avoit donné quelques terres avec deux maisons, l'une auprès de Saint-Pierre, l'autre auprès de Saint Jean de Latran, où du temps de Jean, diacre, on gardoit avec respect l'original de son antiphonier avec le lit où il se reposoit en chantant, et le fouet dont il menaçoit les enfants. Augustin, allant en Bretagne, emmena des chantres de cette école romaine qui instruisirent aussi les Gaulois (1). On nommoit école non-seulement le lieu où on apprenoit à chanter, mais le chœur de l'église et la compagnie même des chantres; et en général, l'usage de ce temps-là avoit donné le nom d'école, ou *schola,* à toutes les compagnies, même à celles des gens de guerre (2).

XXII. Superstitions réprimées.

Au reste, saint Grégoire n'avait pas moins de soin de réprimer les susperstitions, que de conserver les saintes cérémonies. On le voit par un mandement adressé aux citoyens romains, en ces termes : J'ai appris que quelques-uns sèment des erreurs parmi vous et défendent de travailler le samedi. S'il faut garder à la lettre le précepte du sabbat, il faut donc aussi observer la circoncision, contre la défense de saint Paul. Mais l'un et l'autre n'est plus observé que spirituellement. Ils prétendent aussi que l'on ne doit pas se baigner le dimanche (3). Si on le veut faire par volupté, nous ne le permettons en aucun jour; mais si c'est par nécessité, nous ne le défendons pas même le dimanche; autrement il ne faudrait pas en ce jour se laver même le visage. Il faut donc pendant le dimanche s'abstenir du travail corporel et s'appliquer à la prière pour expier les négligences des six autres jours de la semaine.

Il vouloit que l'on poursuivît les enchanteurs et les sorciers (4). Il loua le zèle que le notaire Adrien avoit témoigné contre eux, l'assurant qu'il seroit autorisé, et l'exhortant à les rechercher et à les punir sévèrement. Maximien, évêque de Syracuse, avoit trouvé chez lui des gens infectés d'un maléfice nommé canterme et les avoit fait emprisonner ; mais il mourut avant que d'avoir pu les punir. C'est pourquoi saint Grégoire écrivit au diacre Cyprien, recteur du patrimoine de Sicile, de continuer cette poursuite. Envoyez-nous ici les coupables, ajoute-t-il, si l'on peut les y convaincre; mais comme je le crois impossible, vous devez les punir sévèrement sur les lieux. J'espère que le préteur Libertin vous prêtera secours ; mais quand le juge séculier s'y opposeroit, vous ne devriez pas mollir en une telle occasion. On ne sait de quelle espèce sont les peines rigoureuses dont parle ici saint Grégoire ; toujours, paroît-il que les évêques faisoient emprisonner pour certains crimes.

XXIII. Précaution contre le concile de Constantinople.

Saint Grégoire, ayant appris qu'il se devoit tenir un concile à Constantinople, craignit que l'évêque Cyriaque ne s'en prévalût pour faire autoriser sa prétention de titre d'évêque universel (1). C'est pourquoi il écrivit aux principaux évêques qui devoient assister à ce concile, savoir : Eusèbe de Thessalonique, Urbicus de Duras, André de Nicopoli, Jean de Corinthe, Jean de Justinienne, Jean de Crete, Jean de Larisse, tous métropolitains, et à plusieurs autres. Il reprend dès l'origine la prétention de Jean le jeûneur et ajoute : Je vous exhorte et vous conseille qu'aucun de vous ne consente jamais à ce titre, ne reçoive aucun écrit où il soit et ne l'autorise par sa souscription. Car si un évêque est universel, comme il prétend, il reste que vous ne soyez point évêques. De plus, nous avons appris que vous êtes appelés à Constantinople. C'est pourquoi, de peur qu'on ne prenne occasion de votre concile pour vous surprendre, quoique l'on ne puisse rien faire de valable sans l'autorité du saint-siége, toutefois je vous avertis et vous conjure devant Dieu de ne céder ni aux persuasions, ni aux caresses, ni aux promesses, ni aux menaces, mais d'avoir devant les yeux le jugement éternel et de résister avec une fermeté pastorale à celui qui voudroit diviser l'Église. Et quand même il ne seroit point question de ce titre odieux, soyez vigilants pour empêcher que l'on n'ordonne rien au préjudice de quelque siége ou de quelque personne, et que les canons ne soient point blessés. Car si quelqu'un manquoit à quelque chose du contenu en cette lettre, il seroit retranché de la communion de saint Pierre. Cette lettre est de l'indiction seconde, an cinq cent quatre-vingt-dix-neuf.

XXIV. Aumônes envoyées de Constantinople.

Au commencement de l'indiction troisième, c'est-à-dire au mois de septembre de la même année cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, saint Grégoire écrivit à l'empereur Maurice pour le remercier de trente livres d'or qu'il avoit envoyées aux pauvres de Rome, par un de ses officiers (2). Il les a fidèlement distribuées, dit saint Grégoire, aux évêques et aux autres pauvres. Et parce que plusieurs religieuses sont venues en cette ville, fuyant de diverses provinces, nous avons mis dans des monastères celles qui ont pu y trouver place; les autres demeurent à part et vivent fort pauvrement. Nous avons donc cru leur devoir donner ce qui restoit, après avoir assisté les aveugles, les estropiés et les autres invalides. On a aussi

(1) Sup. liv. xxx, n. 42, 43, 44. Joann. diac. II, c. 6. c. 7.
(2) V. Gang. gloss.
(3) xi, Epist. 3. Gal, v, 2.
(4) ix, Epist. 47.

(1) vii, Epist. 7, ind. 2.
(2) viii, Epist. 2.

distribué la paie aux soldats, ce qui a fait cesser les murmures et attiré des actions de grâces. Ces évêques, comptés entre les pauvres, étoient apparemment ceux qui, étant chassés de leurs siéges par les Lombards, se réfugioient à Rome. Quant aux religieuses, saint Grégoire en parle aussi dans une lettre à Théoctista, sœur de l'empereur et gouvernante de ses enfants, qui deux ans auparavant lui envoya une pareille somme de trente livres d'or (1). Je m'en réjouis pour vous, dit-il, mais je crains pour moi, parce que je dois rendre compte à Dieu, non-seulement du bien de saint Pierre, mais du vôtre. La ville de Crotone, sur la mer, fut prise l'année passée par les Lombards, et ils en emmenèrent captifs plusieurs personnes nobles, dont quelques-unes ont été rachetées; mais plusieurs sont demeurées entre leurs mains, parce qu'ils les mettent à trop haut prix. J'ai envoyé aussitôt la moitié de votre argent pour les racheter. J'ai destiné l'autre moitié pour acheter des couvertures de lits aux religieuses qui souffrent beaucoup de froid dans la rigueur de cet hiver. Elles sont au nombre de trois mille et reçoivent quatre-vingts livres par an des biens de saint Pierre; mais qu'est-ce que cela pour une si grande multitude? principalement en cette ville où tout est fort cher? Au reste, elles mènent une telle vie, dans une si grande abstinence, et tant de larmes, que nous leur devons sans doute notre conservation entre les glaives des Lombards. Cette lettre à Théoctista est de l'indiction quinzième, l'an cinq cent quatre-vingt-dix-sept.

XXV. Conseils à Théoctista, et à Grégoria.

Quatre ans après, il lui écrivit une lettre de consolation, sur ce qu'il apprit qu'on l'accusoit à tort de quelques erreurs, et qu'elle en étoit sensiblement affligée (2). Celui, dit-il, qui a dans le ciel le témoin de sa vie ne doit pas craindre les jugements des hommes sur la terre. Les bons ne peuvent éviter ici-bas d'être mêlés avec les méchants; et comme plusieurs louent les bons plus qu'ils ne doivent, Dieu permet, pour les humilier, que les méchants les calomnient. Vous ne devez donc pas vous en affliger le moins du monde. Mais parce que vous pouvez faire cesser ce murmure, je crois que ce seroit un péché de le négliger. Nous devons mépriser le scandale de ceux que nous ne pouvons contenter; mais quand nous le pouvons arrêter sans pécher, nous le devons.

Vous devez donc appeler en secret les principaux de ceux qui murmurent contre vous, leur rendre raison de votre créance et anathématiser devant eux les erreurs qu'ils vous imputent. Et s'ils croient, comme on dit, que votre anathème n'est pas sincère, vous devez même y ajouter le serment. Et vous ne devez point trouver cette satisfaction indigne de votre rang, puisque nous sommes tous frères, créés et rachetés par un même maître. Saint Pierre ayant reçu le pouvoir de lier et délier, et de faire des miracles, n'opposa point son autorité à ceux qui se plaignoient de ce qu'il étoit entré chez Corneille, et ne leur dit point que ce n'étoit point aux ouailles à reprendre leur pasteur; mais il les apaisa en leur rendant humblement raison. Il est bon de se souvenir que c'est un pape qui parle ainsi. Il continue : Quand j'étois à Constantinople, plusieurs accusés de ces erreurs venoient souvent me trouver. Mais je proteste, en ma conscience, que je n'y ai jamais rien trouvé de ce que l'on disoit. C'est pourquoi je méprisois ces discours, je recevois familièrement ces personnes et m'appliquois à les défendre contre les persécuteurs.

On disoit qu'ils rompoient les mariages sous prétexte de religion, qu'ils soutenoient que le baptême n'ôtoit pas entièrement les péchés, et que si quelqu'un faisoit pénitence pendant trois ans, il pouvoit ensuite s'abandonner au péché. Enfin, que si on les contraignoit d'anathématiser quelqu'une de ces erreurs, ils prétendoient que cet anathème ne les obligeoit point. S'il y a des gens dans ces sentiments, il est certain qu'il ne sont pas chrétiens. Je les anathématise, moi, et tous évêques catholiques et toute l'Église. Ensuite saint Grégoire réfute solidement ces erreurs par l'écriture, et répète qu'il n'a trouvé personne qui les soutînt à Constantinople. Je ne crois pas même, ajoute-t-il, qu'il y en eût, car je les aurois reconnus (1). Mais plusieurs fidèles sont échauffés d'un zèle indiscret, et souvent font des hérésies en poursuivant de prétendus hérétiques. C'est pourquoi il faut avoir égard à leur foiblesse et les apaiser par raison et par douceur.

Saint Grégoire écrivit en cinq cent quatre-vingt-dix sept à Grégoria, une des dames de la chambre de l'impératrice, et lui dit entre autres choses (2) : Vous dites que vous ne cesserez point de m'importuner jusqu'à ce que je vous écrive qu'il m'a été révélé que vos péchés vous sont remis; vous me demandez une chose difficile et inutile. Difficile, parce que je suis indigne d'avoir des révélations; inutile, parce que vous ne devez point être sans inquiétude de vos péchés jusqu'à la fin de votre vie, où vous ne pourrez plus les pleurer. La sécurité est la mère de la négligence : il faut que vous soyez en crainte pendant le peu de temps de cette vie pour arriver à la sécurité et à la joie éternelle.

XXVI. Saint Théodore Sicéote quitte l'épiscopat.

C'est environ ce temps où saint Théodore Sicéote fut appelé à Constantinople. Après dix ans d'épiscopat, il exécuta le dessein qu'il avoit

(1) vi, Epist. 25. (2) ix, Epist. 39.

(1) Cap. 4. (2) ii, Epist. 22.

depuis longtemps de quitter l'église dont il ne s'étoit chargé que malgré lui. En son troisième voyage de Jérusalem, il avoit résolu de demeurer dans la laure de Saint-Sabbas; mais saint George lui apparut en songe et lui ordonna de retourner en son pays. Un saint hermite de la Haute-Syrie, nommé Antiochus, passa chez lui revenant de Constantinople (1). Il étoit âgé de cent ans; il y en avoit soixante qu'il n'usoit ni de vin, ni d'huile, et trente qu'il ne mangeoit point de pain, ne vivant que d'herbes crues avec du sel et du vinaigre. Étant consulté par saint Théodore sur son dessein de retraite, il lui conseilla de l'exécuter au plus tôt, et mourut peu après l'avoir quitté. Saint Théodore souffroit étrangement dans l'épiscopat, ne pouvant se résoudre à quitter la contemplation pour les affaires temporelles. Il avoit affermé les terres de l'église à un citoyen, nommé Théodose. Les laboureurs vinrent se plaindre, avec larmes, qu'il les maltraitoit; le saint exhorta Théodose à se corriger, mais celui-ci fit encore pis, en sorte que les paysans s'assemblèrent, armés d'épées et de frondes, menaçant de le tuer. Il revint à la ville chercher du secours : ce que le saint évêque ayant appris, il passa le jour en prières et en larmes, craignant qu'il n'arrivât quelque meurtre; et ayant fait venir Théodose, il lui défendit de retourner en ce lieu-là. Celui-ci se plaignit que c'étoit l'évêque qui rendoit ses paysans insolents, lui dit beaucoup d'injures et poussa du pied son siége si rudement qu'il le fit tomber à la renverse, ajoutant qu'il lui demanderoit deux livres d'or de dédommagement pour n'avoir pas achevé le temps de son bail. Le saint évêque se releva, et, sans s'émouvoir, fit serment qu'il ne seroit plus leur évêque et qu'il retourneroit à son monastère. Il fut même empoisonné, et demeura trois jours comme mort; mais la Sainte-Vierge lui apparut, lui donna trois grains qui le guérirent, et lui découvrit les auteurs du crime qu'il ne déclara jamais; seulement il pria Dieu pour eux. On l'accusoit de s'appliquer trop à son monastère, de lui donner au préjudice de son église; et toutefois de trois cent soixante-cinq sous d'or qu'il avoit par an pour sa table, il n'en dépensoit que quarante, et donnoit le reste à l'église. Il voyoit que les citoyens ne profitoient point de ses instructions et demeuroient dans leur vie corrompue, et que d'ailleurs ses moines, se relâchant par son absence, pensoient à quitter les monastères.

Enfin, après avoir beaucoup prié et s'être assuré que sa retraite étoit agréable à Dieu, il assembla son clergé et son peuple, et leur dit : Vous savez, mes frères, que vous m'avez imposé ce joug malgré moi; et quoique je puisse dire de mon incapacité, vous avez voulu vous satisfaire : voici la onzième année que je vous fatigue et que vous me fatiguez. C'est pourquoi je vous prie de vous chercher un pasteur. Pour moi, je ne le veux plus être; mais je retournerai à mon couvent comme un pauvre moine pour y servir Dieu toute ma vie. Ayant ainsi parlé, il prit avec lui Jean, archidiacre de son monastère, et s'en alla à Ancyre, où il pria l'évêque Paul, son métropolitain, de lui donner un successeur. Paul ne pouvoit s'y résoudre; et après une grande contestation, ils convinrent de s'en rapporter à Cyriaque, patriarche de Constantinople. Saint Théodore supplia donc l'empereur et le patriarche de lui donner un successeur; Paul d'Ancyre expliqua les raisons de son opposition. Mais Cyriaque lui répondit par ordre de l'empereur qu'il devoit recevoir la démission de Théodore, lui laissant toutefois les marques de l'épiscopat en considération de sa vertu : ce qui fut exécuté.

Quelque temps après sa retraite, l'empereur Maurice, le patriarche Cyriaque et les grands, le prièrent par lettres de venir à Constantinople pour leur donner sa bénédiction. Dans le peu de temps qu'il y demeura, il fit de grands miracles; entre autres, il guérit de la lèpre un des enfants de l'empereur. Il obtint de grands priviléges pour ses monastères, et ils furent exemptés de la juridiction de tout autre évêque et soumis seulement à l'église de Constantinople. Ces commencements d'exemptions des moines sont remarquables; et nous en avons déjà vu quelque exemple en Afrique (1).

XXVII. Patriarches d'Antioche et de Jérusalem.

Anastase, patriarche d'Antioche, mourut vers le même temps, c'est-à-dire vers la fin de l'an cinq cent quatre-vingt-dix-huit, après avoir tenu ce siége pendant seize ans à deux reprises, premièrement onze ans depuis cinq cent soixante un jusqu'à cinq cent soixante-douze, qu'il fut chassé, et Grégoire mis à sa place; puis cinq ans depuis son rétablissement, en cinq cent quatre-vingt-treize : ainsi, il devoit être fort âgé. Il laissa plusieurs lettres et plusieurs sermons dont quelques-uns se trouvent encore. Mais il faut bien se garder de confondre ses écrits ou sa personne avec saint Anastase Sinaïte, prêtre et moine, qui vivoit encore vingt ans après, ni avec Anastase d'Antioche son successeur, que l'on surnomme le jeune pour le distinguer, et qui tint le siége neuf ans. C'est à ce dernier que saint Grégoire écrivit vers le mois de mai de la seconde indiction, l'an cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, témoignant être content de sa profession de foi, et l'exhortant, pour première offrande de son sacerdoce, à purger les églises de sa dépendance de la simonie dont elles étoient infectées (2).

Saint Grégoire écrivit la même chose à Hésychius, patriarche de Jérusalem, successeur d'Amos, en six cent un, indiction quatrième,

(1) Vita ap. Boll. 22 apr. cap. 9, Cap. 8, 9.

(1) Cap. 10. Sup. liv. xxxii n. 4. 22, xxxv, n. 50. V. Boll. 21 april. p. 850. etc. In. l.
(2) Sup. l. xxxiv, n. 10. n. xxxvii, n. 20. vi, Epist. 48.

par où l'on voit que la simonie avoit grand cours en orient. Dans la même lettre il rend ce témoignage à l'empereur Maurice, que les hérétiques n'osoient ouvrir la bouche sous son règne (1).

XXVIII. Écrits de saint Euloge d'Alexandrie.

Saint Euloge, patriarche d'Alexandrie, composa plusieurs écrits contre les diverses sectes d'hérétiques dont son église étoit affligée. Il écrivit six livres contre les novatiens; dans les quatre premiers, il combattoit leur hérésie en général; dans le cinquième, il prouvoit que l'on devoit honorer les martyrs contre la prétention des novatiens d'Alexandrie; dans le sixième il réfutoit un livre plein de fables, intitulé: Combat de l'évêque Novat. Il fit un traité en deux livres, pour la lettre de saint Léon contre Timothée et Sévère, et le dédia à Domitien, évêque de Mélitine. Il traita le même sujet dans un autre livre, et il fit une invective contre les gaïnites et les acéphales, où il combattoit la fausse union qu'ils avoient faite entr'eux pour un temps en trahissant leur créance, et marquoit combien elle étoit éloignée de la sage économie dont l'Église use quelquefois et dont il donnoit d'excellentes règles (2). En un mot, il avoit beaucoup travaillé pour la défense du concile de Chalcédoine, de saint Léon et de saint Cyrille. Mais de tous ces ouvrages de saint Euloge, il ne nous reste que de grands extraits dans la bibliothèque de Photius.

Il avoit particulièrement combattu les agnoïtes, qui attribuoient l'ignorance à Jésus-Christ, abusant des passages de l'évangile où il parle comme ignorant quelque chose, et il envoya ces écrits au pape saint Grégoire, qui lui répondit: Je n'y ai rien trouvé qu'à admirer. Car votre doctrine est tellement conforme aux pères latins, que je ne m'étonne point que le Saint-Esprit ait été le même dans la diversité des langues (3). Il confirme ensuite les réponses de saint Euloge aux passages dont les agnoïtes abusoient, savoir: que Jésus-Christ avoit cherché des figues hors de la saison. Qu'il dit qu'il ignoroit le jour du jugement dernier. Qu'il dit à la Vierge sa mère: Qu'y a-t-il entre vous et moi, mon heure n'est pas encore venue (4). Qu'il disoit, en parlant de Lazare mort: Où l'avez-vous mis ? Sur quoi, saint Grégoire rapporte principalement les autorités de saint Augustin. Il ajoute: Il est très-manifeste que quiconque n'est pas nestorien ne peut être agnoïte. En quoi il montre l'absurdité de cette hérésie. Car les agnoïtes faisoient partie des eutychéens, qui accusoient les catholiques de nestorianisme et toutefois retomboient dans cette hérésie dont ils avoient le plus d'horreur. Saint Grégoire dit ensuite que le diacre Anatolius, son nonce à Constantinople, lui avoit proposé une autre question, en disant: Que répondrai-je, si l'on m'objecte que comme Jésus-Christ, étant immortel, a bien voulu mourir pour nous, et, étant éternel, a bien voulu se soumettre au temps, ainsi la sagesse de Dieu s'est chargée de notre ignorance pour nous délivrer de l'ignorance. Je ne lui ai pas encore répondu sur ce point, dit saint Grégoire, ayant été retenu jusqu'ici par une grièvе maladie, mais je commence, par le secours de vos prières, à recouvrer la santé. Au reste, je vous avertis que nous manquons fort ici de bons interprètes. Nous n'en avons point qui sache rendre le sens, ils veulent toujours traduire mot à mot, en sorte que nous avons bien de la peine à entendre leurs traductions. Cette lettre est du mois de février, indiction troisième, c'est-à-dire, six cent.

XXIX. Maladie de saint Grégoire.

Dans une autre du mois de juillet de la même année, il dit à saint Euloge: Il y a près de deux ans que je suis au lit, ayant la goutte aux pieds avec de si grandes douleurs, qu'à peine les jours de fête puis-je être levé pendant trois heures et célébrer la messe. Nous avons vu que la messe étoit longue, selon l'ordre romain, et quelquefois on comprenoit sous ce nom tous les offices divins. Saint Grégoire continue: Aussitôt après, je suis contraint de me recoucher avec une douleur violente. Elle est quelquefois moindre, quelquefois excessive, mais jamais si foible qu'elle cesse, ni si forte qu'elle me fasse mourir. Il en écrivoit six mois après à son ami Venance, qui avoit quitté l'état monastique pour se marier, et qui étoit aussi tourmenté des gouttes (1). Que devons-nous faire, dit-il, dans ces douleurs, sinon nous souvenir de nos péchés et rendre grâce à Dieu, puisqu'il nous purifie en affligeant cette chair qui nous a tant fait pécher. La peine présente, si elle nous convertit, est la fin de la faute précédente; sinon c'est le commencement de la peine suivante. Il faut donc bien prendre garde que nous ne passions d'un tourment à d'autres, et considérer la bonté de Dieu qui nous menace de la mort que nous méritons sans nous la donner, pour nous imprimer une crainte salutaire de ses jugements. Combien de pécheurs sont demeurés plongés dans leurs crimes jusqu'à la mort, sans souffrir seulement un mal de tête, et ont été tout d'un coup frappés et livrés au feu de l'enfer. C'est ainsi que saint Grégoire profitoit de sa maladie et de celle de son ami pour l'exciter à la pénitence. Quelque temps après, sachant qu'il étoit à l'extrémité, il écrivit à Jean, évêque de Syracuse, où étoit Venance, de l'exhorter à reprendre l'habit monastique, du moins en cet état, sous peine d'être condamné éternellement au jugement de Dieu. Mais en même temps, saint Grégoire console les deux filles de Venance, Barbara et Antonia, et en prend un soin paternel (1).

(1) xi, Epist. 40.
(2) Phot. Bibl. cod. 132. p. 411. Cod. 208, pag. 527. Cod. p. 225, p. 779. Cod. 226, pag. 767. Cod. 227, pag. 778. Cod. 230, pag. 831.
(3) viii, Epist. 42. Marc. xi, 13, xiii, 32.
(4) Joan. xi, 4. Joan. xi, 34.

(1) viii, Epist. 35. Sup. n. 27, etc. 6. vii, Epist. 118. Sup. liv. xxx, n. 20. ix Epist. 25.

Au mois de février de la même année six cent un, il parloit ainsi de ses maux: Il y a long temps que je ne puis me lever. Car tantôt je suis tourmenté de la goutte, tantôt un certain feu douloureux se répand par tout mon corps et me fait perdre courage. Je sens tant d'autres incommodités, que je ne puis les compter. Je le dis seulement en un mot, que je suis tellement imbibé de cette humeur pernicieuse, que la vie m'est une peine; j'attends et je désire la mort comme mon unique remède (2). Il en parle encore ainsi à une dame, nommée Rusticienne, qui étoit aussi affligée de la goutte: Je crains que vous ne souffriez de trop grandes douleurs pour la délicatesse de votre corps. Vous savez comme j'étois, et cependant l'amertume de cœur, l'affliction continuelle et la douleur de la goutte m'ont réduit à tel point que mon corps est desséché comme dans la sépulture, en sorte que je ne puis plus guère sortir du lit. Si donc la goutte a pu consumer la masse de mon corps, que sera-ce du vôtre déjà si sec auparavant? Ces paroles font juger que saint Grégoire étoit naturellement grand et puissant. Il marque auparavant qu'à l'arrivée de celui que Rusticienne envoyoit, il étoit si mal, qu'on désespéroit presque de sa vie.

XXX. Avis à Marinien de Ravenne.

Il n'y comptoit guère lui-même, comme il paroit par ce qu'il écrivoit vers le même temps à Martinien, évêque de Ravenne (3). J'ai appris, dit-il, avec une sensible douleur que vous êtes malade d'un vomissement de sang; j'ai fait consulter les médecins que nous connoissons ici pour les plus savants, et je vous envoie leur avis par écrit. Ils ordonnent tous le silence et le repos, mais je doute fort que vous puissiez le garder dans votre église. C'est pourquoi je suis d'avis que vous commettiez des personnes qui puissent célébrer les messes, prendre soin de l'évêché, exercer l'hospitalité et gouverner les monastères, et que vous veniez ici avant l'été afin que je prenne moi-même soin de vous autant que j'en suis capable; car les médecins disent que l'été est fort contraire à cette maladie. Il est très-important que vous retourniez en santé à votre église, ou, si Dieu vous appelle à lui, que ce soit entre les mains de vos amis. Et moi, qui me vois proche de la mort, si Dieu m'appelle avant vous, il est bon que ce soit entre vos mains. Si vous venez, amenez peu de gens; car vous demeurerez avec moi dans l'évêché, et cette église vous fournira les secours nécessaires. Au reste, je ne vous exhorte point, mais je vous ordonne expressément de ne pas entreprendre de jeûner; car les médecins disent que le jeûne est très-contraire à ce mal: je vous le permets seulement cinq fois l'année aux grandes solennités. Vous devez aussi vous abstenir des veilles, et faire prononcer par un autre la bénédiction du cierge et les explications de l'évangile que les évêques font à Pâques. Cette lettre est du mois de février six cent un.

XXXI. Mort de Constantius de Milan.

Constantius, évêque de Milan, étant mort l'année précédente, saint Grégoire fut sensiblement affligé, parce qu'il étoit très-vigilant à maintenir la discipline et à défendre sa ville (1). C'est ainsi qu'il en écrit au peuple et au clergé de Milan, et il ajoute que l'élection qu'ils ont faite du diacre Deusdédit lui est fort agréable: mais, cnntinue-t-il, je ne connois que son visage et non pas ses mœurs. C'est pourquoi, tant pour l'intérêt de Dieu que pour le vôtre, examinez soigneusement, s'il n'y a point dans sa vie passée quelque reproche qui le puisse exclure selon les canons, et s'il est propre pour le gouvernement et le maintien de la discipline, auquel cas nous voulons qu'il soit ordonné en vertu de cette lettre.

Quant à ce que vous a écrit Agilulfe, c'étoit le roi des Lombards, n'en soyez point en peine, car nous ne consentirons jamais à l'ordination d'un homme élu par d'autres que par des catholiques, et principalement par des Lombards; il seroit trop indigne d'être successeur de saint Ambroise. Et vous n'avez rien à craindre puisque les terres de l'église de Milan ne sont point, Dieu merci, sous la domination des ennemis, mais en Sicile, et en d'autres pays sujets de l'empire (2). Afin donc qu'il n'y ait point de retardement, nous avons envoyé notre notaire, Pantaléon, pour faire sacrer Deusdédit de notre consentement selon la coutume.

XXXII. Mort de Fortunat de Naples.

L'église de Naples vaqua vers le même temps par la mort de Fortunat, et dans l'élection du successeur, le peuple se partagea entre deux diacres, Jean et Pierre. En ayant écrit au pape saint Grégoire, il leur répondit: Ce partage n'est ni nouveau, ni répréhensible; mais j'ai appris que le diacre Jean a une fille encore petite: ainsi il ne devoit ni être élu ni consentir à son élection puisqu'il ne s'est pas encore assez longtemps exercé à la continence. Pour le diacre Pierre, on dit qu'il est fort simple; et vous savez qu'en ce temps, on a besoin, dans la première place, d'un homme qui ait soin non-seulement du salut des âmes, mais de la sûreté et de l'utilité extérieure de son troupeau; c'est-à-dire que depuis la chute de l'empire en Italie

(1) ix, Epist. 31, 30.
(2) ix, Epist. 27, 38.
(3) ix, Epist. 28.

(1) vii, Epist. 65.
(2) ix, Epist. 21.

les évêques étoient obligés de prendre part au gouvernement temporel. Tout le monde étoit employé pour se défendre des Lombards, et les moines n'étoient pas exempts de faire la garde aux murailles des villes, comme saint Grégoire reconnoît lui-même. Il ajoute, parlant du diacre Pierre (1) : J'ai encore ouï dire qu'il a donné de l'argent à usure, de quoi je vous prie de vous informer exactement, et s'il est ainsi, d'en élire un autre, car nous n'imposons point les mains aux usuriers. Si ce reproche est faux, qu'il vienne avec le décret de votre élection, afin qu'en nous informant de sa vie et de ses mœurs, nous puissions aussi connoître sa capacité. Mais préparez-en encore un autre. Car, ce seroit une grande honte pour votre clergé de n'avoir personne que vous pussiez élire, en cas que celui-ci fût refusé. Cette lettre est du mois d'août six cent, indiction troisième.

Encore que saint Grégoire crût que le malheur des temps obligeoit les évêques de prendre part aux affaires publiques comme il faisoit lui-même, il ne laissoit pas de les avertir de ne se point trop appliquer au temporel. Sachez disoit-il à Janvier de Cagliari, que vous êtes chargé non du soin des choses de la terre, mais de la conduite des âmes. Mettez-y votre cœur, votre sollicitude, votre application. En écrivant à Romain, recteur du patrimoine de Sicile, j'ai appris que l'évêque Basile s'occupe d'affaires séculières comme un laïque, et rend au prétoire un service inutile, c'est-à-dire, suivant l'explication la plus vraisemblable, qu'il servoit de conseiller aux magistrats (2). Saint Grégoire continue : Parce que cette fonction l'avilit lui-même et anéantit le respect du sacerdoce, vous l'obligerez à s'en retirer dans cinq jours.

Les deux diacres, Jean et Pierre ayant été exclus, Pascase fut consacré évêque de Naples, et saint Grégoire ordonna que l'argent de cette église, que son prédécesseur Fortunat n'avoit pas distribué aux clercs et aux pauvres comme il devoit, montant à quatre cents sous d'or, seroit mis à part pour leur être distribué. Quelque temps après, il lui envoya l'état de cette distribution à laquelle devoit être appelé le sous-diacre Anthémius, recteur du patrimoine de Campanie. La lettre est de l'an six cent un, vers le mois de février.

XXXIII. Priviléges des moines.

Le cinquième d'avril suivant, indiction quatrième, le pape saint Grégoire tint un concile à Rome, où souscrivirent vingt et un évêques et seize prêtres (3). Marinien de Ravenne y est nommé le premier : ce qui montre qu'il étoit venu à Rome, suivant le conseil du pape. En ce concile, saint Grégoire fit une constitution en faveur des moines, qui n'est presque qu'une extension du privilége accordé trois ans auparavant au monastère de Classe, près de Ravenne, dédié à saint Jean et à saint Étienne, et gouverné par l'abbé Claude. Ce privilége est adressé à l'évêque Marinien, et marque que le monastère avoit souffert beaucoup de vexations de ses prédécesseurs. Saint Grégoire, dans son concile, dit d'abord qu'ayant lui-même gouverné des monastères, il sait combien il est nécessaire de pourvoir à leur repos. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous défendons à aucun évêque de ne rien diminuer des biens, terres, revenus, ou titres des monastères. S'ils ont quelque différend, pour des terres qu'ils prétendent appartenir à leurs églises, qu'ils choisissent des abbés ou d'autres arbitres craignant Dieu pour le terminer promptement en présence des saints évangiles. Après la mort de l'abbé, le successeur sera choisi par le consentement libre et unanime de la communauté, et tiré de son corps. S'il ne s'y en trouve point de capable, on le prendra dans les autres monastères. L'élu sera ordonné, sans fraude et sans vénalité ; après quoi, on ne pourra commettre à un autre le gouvernement du monastère, sinon en cas que l'abbé soit coupable selon les canons. On ne pourra ôter à l'abbé aucun de ses moines malgré lui pour gouverner d'autres monastères ou pour entrer dans le clergé. Mais si le nombre des moines est plus que suffisant pour l'office divin et le service du monastère, l'abbé pourra offrir pour le service de l'église ceux qu'il en croira dignes ; et celui qui aura passé à l'état ecclésiastique ne pourra plus demeurer dans le monastère. Saint Grégoire établit encore ailleurs cette distinction entre l'état clérical et le monastique (1). Il permet à un évêque d'ordonner prêtres des moines pour le service de son église, du consentement de l'abbé. Mais il défend de donner des clercs pour abbés aux monastères. Il veut que l'on choisisse entre la cléricature et la vie monastique. Car, dit-il, chacune est si grande, que personne ne peut s'en acquitter dignement ; loin qu'il puisse exercer l'une et l'autre ensemble, elles se nuisent mutuellement. Et ailleurs : Personne ne peut servir aux fonctions ecclésiastiques et garder exactement la règle monastique. Il faut donc croire qu'il ne se comptoit plus pour moine, ni Augustin et les autres qui avoient été tirés du cloître pour entrer dans le clergé, quoiqu'ils pratiquassent, autant qu'ils pouvoient, les observances monastiques.

Saint Grégoire continue dans le concile de Rome : Nous défendons aussi à l'évêque de faire inventaire des biens ou des titres du monastère, même après la mort de l'abbé. Mais s'il est nécessaire, l'abbé le fera de l'avis des moines. Nous défendons à l'évêque de célébrer des messes publiques dans le monastère, de peur de

(1) VII, Epist. 75. VIII, Epist. 40.
(2) VII, Epist. 2. ind. II. VIII, Epist. II.
(3) Tom. 5, Conc. p. 1607. VII, Epist. 18. ind. 1.

(1) V. Epist. 27. III, Epist. 11. IV, Epist. 1.

donner occasion au peuple, et même aux femmes, de s'assembler dans les retraites des moines : ce qui n'est pas expédient pour leurs âmes. Que l'évêque ne prétende pas y mettre sa chaire, ou y faire le moindre réglement, sinon à la prière de l'abbé, qui doit toujours avoir les moines en sa puissance. Nous voulons que ce décret soit observé à l'avenir par les évêques ; en sorte que les moines ne soient détournés du service divin par aucun trouble, ni aucune vexation de la part des ecclésiastiques ou des séculiers. Après que saint Grégoire eut ainsi parlé, tous les évêques répondirent : Nous nous conjouissons de la liberté des moines et nous confirmons ce que votre sainteté vient d'ordonner. Ce concile peut être regardé comme le modèle des premeirs privilèges accordés aux monastères.

XXXIV. Réglements pour les moines.

Saint Grégoire, avoit déjà fait les mêmes réglements en diverses occasions particulières. Sur la requête de l'abbé Luminosus, il défendit à Castorius, évêque de Rimini, de célébrer des messes publiques dans son monastère, ni de faire inventaire de ses biens, lui laissant seulement le droit d'ordonner l'abbé élu par la communauté. Il reprit Félix, évêque de Pésaro, de ce que, contre la défense du pape son prédécesseur, il avoit célébré la messe solennelle à la dédicace d'un monastère, et y avoit mis sa chaire. Il lui ordonne de l'ôter et d'y envoyer un prêtre, si les moines veulent qu'on y célèbre la messe (1). Il ordonne à Secondin, évêque de Taormine en Sicile, d'ôter le baptistère d'un monastère et de mettre un autel à la place où sont les fonts (2). Il ordonna à Fortunat, évêque de Naples, de consacrer l'église d'un monastère, mais sans messes publiques, et à la charge qu'on n'y construiroit jamais le baptistère, et qu'il n'y auroit point de prêtre-cardinal. Mais, ajoute-t-il, toutes les fois que les moines voudront qu'on y célèbre la messe, ils vous demanderont un prêtre.

L'église de Saint-Pancrace, de Rome, avoit été confiée à des prêtres qui la négligeoient tellement, que souvent le peuple y venant le dimanche pour entendre la messe, et n'y trouvant point de prêtre, se retiroit en murmurant. Ce qui montre qu'à Rome on disoit la messe en plusieurs églises. Saint Grégoire ôta ces prêtres négligents et mit en leur place une communauté de moines, à la charge d'y avoir un prêtre étranger, pour célébrer la messe, qui seroit logé et nourri dans le monastère. Toutefois, il y avoit des moines prêtres ; et saint Grégoire ordonne à Victor, évêque de Palerme, d'ordonner prêtre, dans le monastère de saint Hermès, celui qui sera choisi de la communauté et qui en sera digne ; mais à la charge que ce ne lui sera pas une cause d'en sortir. Il reprend Jean, évêque d'Orviète, de ce qu'il défendoit de célébrer la messe dans un monastère, et d'y enterrer les morts (1).

En protégeant les moines, saint Grégoire ne prétendoit pas autoriser le relâchement. Soyez, dit-il (2), soigneux du service divin et continuellement appliqués à la prière, de peur qu'il ne semble que vous ayez moins cherché à vous mettre l'esprit en repos, qu'à éviter la correction de l'évêque. Ainsi, écrivant à Jean, évêque de Squillace, en faveur du monastère de Castel, il ajoute : Veillez avec soin sur la conduite des moines ; et si vous en voyez quelqu'un qui vive mal, ou qui tombe, ce qu'à Dieu ne plaise, dans quelque péché honteux, corrigez-le suivant la rigueur de la règle. Au contraire, il trouvoit fort mauvais que les moines fugitifs, ou excommuniés par leurs abbés, trouvassent de la protection chez les évêques. Il en écrit à Dominique, évêque de Carthage, et à Chrysante, évêque de Spolète (3).

Il ordonna que plusieurs monastères, ruinés par les guerres et abandonnés, fussent unis à d'autres qui subsistoient ; mais à la charge que l'abbé enverroit dans les premiers des moines pour y faire le service, et sans préjudice de la juridiction des évêques, quand les monastères unis seroient en différents diocèses (4).

On trouve dans les lettres de saint Grégoire plusieurs autres réglements touchant les moines. Il loue Janvier, évêque de Cagliari, d'avoir empêché de fonder un monastère d'hommes, dans une maison attenante à un monastère de filles. Il eut grand soin de réprimer les moines fugitifs et vagabonds (5). Dès le commencement de son pontificat, il ordonna au sous-diacre Pierre, recteur du patrimoine de Sicile, de rassembler, dans un monastère de Messine, des moines de Calabre qui, fuyant l'incursion des barbares, s'étoient dispersés par toute la Sicile et vivoient sans supérieur et sans discipline. Il ordonna à Anthémius, recteur des patrimoines de Campanie, d'empêcher les moines de passer d'un monastère à l'autre, et de les renfermer dans leurs monastères, avec le châtiment convenable, particulièrement ceux qui s'étoient mariés, ce qu'il traite d'abomination. On voit le même soin, la dernière année de son pontificat, pour faire renfermer deux moines, dont l'un s'étoit marié. Les habitants de plusieurs terres d'Italie, fuyant les barbares, s'étoient retirés avec les femmes dans l'île Ophiaria, habitée par des moines. Saint Grégoire, écrivit au même Anthémius d'en bannir les femmes absolument (6). Et parce que la vie étoit dure dans ces monastères des îles, il défendit

(1) IV, Epist. 41. 43. V, Epist. 46. VI, Epist. 12. 11, Epist. 57.
(2) III, Epist. 3.

(1) III, Epist. 18. V, Epist. 41. 1, Epist. 12.
(2) IV, Epist. 41.
(3) VII, Epist. 53. Ind. 1. VI, Epist. 32. VII, Epist. 36. Ind. 2.
(4) VIII, Epist. 30. IX, Epist. 67. XI, Epist. 4.
(5) IX, Epist. 20. 1, Epist. 59.
(6) 1, Epist. 40. XII, Epist. 20. 1, Epist. 48.

d'y recevoir de jeunes gens au-dessous de dix-huit ans.

Saint Grégoire ne souffroit aux moines ni de sortir seuls, ni de posséder rien en propre(1). L'un et l'autre paroît par une lettre du mois de février, indiction cinquième, l'an six cent deux. Claude, abbé de Classe, étant mort, les moines demandèrent au pape, pour abbé, un d'entr'eux nommé Constantius. J'en ai eu horreur, dit-il, parce que je sais qu'il aime la propriété ce qui montre clairement qu'il n'a point le cœur d'un moine. Je sais de plus qu'il a osé aller seul à un monastère de la province de Picénum, sans aucun de ses frères. Or, celui qui marche sans témoins ne vit pas bien. Il recommande ensuite très-expressément de bannir la propriété de ce monastère. Car, dit-il, si elle demeure, il n'y aura ni concorde ni charité. Qu'est-ce que la vie monastique, sinon le mépris du monde? Et comment peut-on dire qu'on le méprise, quand on cherche l'argent? Il obligeoit les parents de donner pension à un moine qui ne pouvoit travailler (2).

Comme les moines ne possédoient rien en propre, il ne leur étoit pas permis de faire testament; et les lois le défendoient. Toutefois saint Grégoire dispensa de cette règle Probus, abbé de son monastère de Saint-André; mais il n'accorda cette dispense que dans un concile de cinq évêques et dix prêtres, tenu à Rome le cinquième d'octobre, l'an six cent, indiction quatrième (3). On y lut la requête de Probus, où il disoit : Vous savez qu'ayant quitté le monde depuis quelques années, j'avois résolu de demeurer dans ma cellule en particulier pour ce qui me reste à vivre. C'est pourquoi je n'ai point disposé du peu que j'avois, sachant que mon fils me succéderoit aussi bien *ab intestat*, que par testament. Mais un jour, étant venu avec les autres vous rendre mes devoirs, vous m'ordonnâtes d'entrer dans le monastère et de prendre la charge d'abbé, et je fus obligé d'obéir aussitôt, sans avoir eu le temps de disposer de mon bien. C'est pourquoi je vous supplie de me le permettre, afin que mon obéissance ne soit pas préjudiciable à mon fils qui est pauvre.

Saint Grégoire, ayant fait retirer l'abbé Probus pour délibérer sur sa requête, le fit rentrer, et dit : Tout ce que vous avez exposé est vrai; nous vous avons fait abbé malgré vous; et pour vous empêcher de vous en dédire, nous avons été obligés de vous envoyer sur-le-champ à ce monastère dont vous n'étiez pas seulement moine. C'est pourquoi nous vous accordons la liberté de disposer de tous vos biens comme si vous n'étiez point entré dans le monastère.

Pour ôter aux abbés, aussi bien qu'aux moines, tout prétexte de sortir, saint Grégoire veut que pour la poursuite de leurs affaires ils aient un procureur séculier à qui ils donnent un salaire raisonnable. On ne devoit point élire abbé celui qui étoit tombé dans un péché d'impureté. Les abbés doivent être soumis aux évêques (1). L'abbé Eusèbe avoit été excommunié par Maximien, évêque de Syracuse, qui depuis lui avoit rendu sa communion, ayant été repris sévèrement par saint Grégoire de l'avoir fait par passion; mais Eusèbe ne vouloit pas accepter la communion qui lui étoit offerte. Saint Grégoire lui écrit : Quoiqu'il ne dût pas en user ainsi, vous deviez le souffrir humblement. C'est peu de nous humilier devant ceux qui nous honorent; les séculiers en font bien autant. Après cette correction, il ajoute : J'ai mandé au sous-diacre Pierre de vous donner cent sous d'or, et je vous prie de ne le pas prendre à injure. Il assistoit volontiers les monastères pauvres, mais pourvu qu'il fût bien informé de la régularité des moines, et leur donnoit même la jouissance pour un temps de quelque terre de l'église romaine (2). Il vouloit que les moines s'appliquassent à la lecture, et dit à ce sujet : Considérez combien c'est un grand péché que vous négligiez d'apprendre les commandements de Dieu, tandis qu'il vous nourrit des offrandes d'autrui. Ce qui montre qu'il ne leur demande que des lectures de piété.

S'il ne vouloit pas que les moines sortissent pour leurs affaires, à plus forte raison les religieuses. Aussi reprend-il sévèrement Janvier de Cagliari de ce qu'il n'entretenoit pas le sage réglement de ses prédécesseurs, portant que quelques hommes éprouvés d'entre le clergé se chargeassent des affaires des religieuses, en sorte qu'elles n'eussent aucun prétexte d'en sortir. Et si quelqu'une, ajoute-t-il, par la licence passée, est tombée dans quelque crime, nous voulons qu'elle soit renfermée pour faire pénitence dans un monastère de filles d'une observance plus régulière. Il ordonne de prendre une religieuse qui avoit quitté son habit, et de la renfermer dans un monastère où elle soit gardée sûrement, et reprend avec grande sévérité l'évêque du lieu et le défenseur de l'église romaine de n'avoir pas empêché ce scandale. Il défend de faire de jeunes abbesses, et veut qu'elles aient soixante ans, qu'elles soient de la maison, choisies par la communauté et établies par l'évêque. C'est ainsi qu'il en écrivit à Respecta, abbesse de Saint-Cassien de Marseille, en confirmant ses priviléges (3). Il vouloit que les monastères de filles fussent suffisamment fondés. C'est ce que j'ai trouvé dans les lettres de saint Grégoire touchant les personnes religieuses de l'un et de l'autre sexe.

(1) x. Epist. 22.
(2) vii, Epist. 1, ind. 2.
(3 vii. Epist. 7, ind. 2. ix, Epist. 22.

(1) i, Epist. 67. ii, Epist. 3, ind. ii. Ibid. Epist. 23. ii. Epist. 24. xii, Epist. 26.
(2) I, Epist. 23. II. Epist. I. ind. 10. x, Epist. 51. II, Epist. 3, ind. ii.
(3) iii, Epist. 9. vii. Epist. 91. 10, ind. 1. iii, Epist. ii. vi, Epist 12. ii, Epist. 59, ind. ii, vii, Epist. 6, ind. 1. viii, Epist. 3.

XXXV. Seconde mission en Angleterre.

Le prêtre Laurent, que saint Augustin d'Angleterre avoit envoyé à Rome trois ans auparavant, fut renvoyé par saint Grégoire en six cent un (1), avec plusieurs autres moines, pour soutenir cette mission, dont les principaux étoient Mellitus, Juste, Paulin et Rufinien. Il les chargea de réponses aux consultations d'Augustin, et de plusieurs autres lettres : deux à Augustin même, quinze pour le recommander aux évêques de Gaule et aux princes. Il y en a deux à saint Virgile d'Arles, dans l'une desquelles saint Grégoire lui recommande Augustin, en cas qu'il aille le trouver, et ajoute : Comme il arrive souvent que ceux qui sont sur les lieux sont plus tôt avertis des désordres, si vous apprenez les fautes de quelques évêques, ou d'autres, examinez-les soigneusement avec lui, et y apportez le remède convenable (2). Cette lettre est du dixième des calendes de juillet, indiction quatrième, c'est-à-dire du vingt-deuxième de juin six cent un.

Saint Grégoire écrivit aussi à Ethérius de Lyon et à Arégius de Gap pour les exhorter, comme Virgile, à tenir un concile contre la simonie et leur recommander les mêmes moines (3). Dans la lettre à Ethérius, il ajoute : Quant à ce que vous prétendez à l'avantage de votre église, nous avons fait chercher dans nos archives et il ne s'est rien trouvé. Envoyez-nous donc les lettres que vous dites avoir, afin que nous voyions ce qu'il faut vous accorder. Quant aux actes et aux écrits de saint Irénée, nous les avons cherchés soigneusement, et il y a longtemps; mais on n'en a rien pu trouver jusqu'à présent. Ainsi il paroît que l'on n'avoit rien alors de saint Irénée, ni à Lyon, ni à Rome. Comme les missionnaires d'Angleterre devoient passer à Vienne, saint Grégoire les recommanda encore à l'évêque Didier. Mais dans la même lettre il le reprend sévèrement de ce qu'il enseignoit la grammaire (4). Une même bouche, dit-il, ne peut prononcer les louanges de Jupiter et de Jésus-Christ, et il est horrible qu'un évêque chante ce qui ne convient pas même à un laïque pieux. C'est ce qui m'oblige à m'en informer exactement, car si je trouve que ce bruit est faux j'en rendrai grâces à Dieu. Pour enseigner la grammaire, il faisoit expliquer les poëtes profanes avec quelque péril de favoriser l'idolâtrie. Mais cet éloignement des lettres humaines contribuoit à l'ignorance qui commençoit à régner chez les Romains.

Enfin il y a une autre lettre générale à plusieurs évêques des Gaules chez lesquels les missionnaires pouvoient passer, savoir: Mennas de Toulouse, Sérénus de Marseille, Simplicius de Paris et Licinus d'Angers. L'adresse de la lettre porte aussi les noms de Loup de Châlons, d'Agilus ou plutôt Aigulfe de Metz, de Mélantius et de Rouen, mais on prétend qu'ils n'occupoient pas ces siéges en six cent un. Simplicius de Paris avoit succédé à Faramode. Licinius d'Angers est plus connu sous le nom de saint Lésin (1). Il étoit de la famille royale et parent du roi Clotaire dont il fut comte d'étable, ou premier écuyer. Ensuite il fut comte d'Angers, puis il renonça au monde, entra dans le clergé et fut enfin ordonné évêque de la même ville. On lui attribue plusieurs miracles. Saint Grégoire, écrivant à ces évêques, leur dit : Il se convertit une si grande multitude d'Anglois que notre frère Augustin assure que ceux qu'il a emmenés avec lui pour cette œuvre ne peuvent suffire pour aller en tant de lieux, c'est pourquoi nous lui envoyons quelques moines avec le prêtre Laurent et l'abbé Mellitus. Nous vous prions d'exercer envers eux la charité convenable, en sorte que rien ne retarde leur voyage et que vous ayez part au mérite de cette bonne œuvre.

XXXVI. Lettres aux princes.

Quand aux princes, saint Grégoire écrivit à Théodoric, roi de Bourgogne, à son frère Théodebert, roi d'Austrasie, et à leur aïeule Brunehaut, et d'ailleurs au jeune Clotaire qui régnoit en Neustrie, et avoit perdu sa mère Frédégonde quatre ans auparavant, en cinq cent quatre-vingt-dix-sept. Les lettres à ces trois rois contiennent en substance la même chose. Il les exhorte à faire assembler un concile contre la simonie et les remercie des faveurs qu'ils ont faites à Augustin, les priant d'en user de même à l'égard de ceux qu'il lui envoie (2). Il y a deux lettres à Brunehaut, où saint Grégoire loue extrêmement sa foi et son amour pour la religion, mais il lui écrivit ensuite une autre lettre pour l'exhorter à corriger quelques évêques dont il avoit appris que la vie étoit scandaleuse. Puisque ceux, dit-il, qui devroient y remédier, n'en ont pas le zèle, il entend les métropolitains, écrivez-moi afin que j'envoie de votre consentement une personne qui puisse, avec les autres évêques, rechercher exactement ces désordres. Car quand on peut les corriger, on ne peut les dissimuler sans s'en rendre complice. Ayez donc soin de votre âme et de vos petits-fils si vous voulez qu'ils régnent heureusement; et, avant que le créateur lève la main pour frapper, appliquez vous sérieusement à réprimer ces crimes. Il semble que saint Grégoire prévît les malheurs dont cette reine et sa famille étoient menacées.

Il ne manqua pas d'écrire au roi des Anglois et à la reine son épouse, qu'il nomme Aldiberge quoique d'autres la nomment Berthe.

(1) Sup. n. 1.
(2) Beda 1. Hist. c. 29. ix. Epist. 49. ix, Epist. 65, ap. Bed. 1, Hist. c. 28.
(3) ix, Epist. 50, 51.
(4) ix, Epist. 48.

(1) ix. Epist. 52. V. Coint. an. 601, n. 38. Vita ap. Boll. 15 feb. pag. 678. tom. 4.
(2) ix Epist. 53, 54, 55. ix. Epist. 56, 57. ix, Epist. 64.

Saint Grégoire commence par la remercier de la protection qu'elle a donnée à Augustin. Il la compare à sainte Hélène, mère de Constantin, dont Dieu s'est servi, dit-il, pour exciter les Romains à la foi chrétienne. Il l'exhorte à affermir le roi son époux dans le zèle de la religion et à réparer ainsi le long temps qu'elle a différé de travailler à sa conversion; il l'excite à procurer celle de tous ses sujets et ajoute : Vos bonnes œuvres sont connues non-seulement à Rome, où l'on prie avec ardeur pour votre conservation, mais en divers lieux jusqu'à Constantinople, et la renommée les a portées jusqu'aux oreilles de l'empereur (1) : Quant au roi Ethelbert qu'il nomme Aldibert, il l'exhorte à conserver fidèlement la grâce qu'il a reçue, à étendre la foi dans ses sujets, abolir le culte des idoles, détruire leurs temples et établir les bonnes mœurs par les exhortations, les caresses, les menaces, mais principalement par son exemple, lui proposant celui de Constantin. Il l'exhorte à suivre en tout les instructions de l'évêque Augustin et à s'unir à lui étroitement; enfin il lui envoie des présents de la part de saint Pierre, qu'il nomme petits quoiqu'ils fussent magnifiques, pour toucher ce roi barbare par des choses sensibles. La lettre se trouve datée du même jour que celle à saint Virgile d'Arles, c'est-à-dire du vingt-deuxième de juin six cent un (2).

XXXVII. Lettre à Augustin.

Enfin saint Grégoire écrivit à saint Augustin deux lettres dont la dernière est datée du même jour. Dans la première, qui étoit pour lui seul (3), il commence par le féliciter de la conversion des Anglois; puis il ajoute : Dans cette joie, mon cher frère, il y a grand sujet de crainte; car je sais que Dieu a fait par vous de grands miracles dans cette nation. Souvenons-nous donc que quand les disciples disoient avec joie à leur divin maître (4), Seigneur, en votre nom les démons mêmes nous sont soumis; il leur répondit : Ne vous en réjouissez pas, réjouissez-vous plutôt de ce que vos noms sont écrits au ciel. Les noms de tous les élus y sont écrits; et toutefois ils ne font pas tous des miracles. Or les disciples de la vérité ne doivent pas se réjouir d'un bien passager et particulier pour eux, mais du bien qui leur est commun avec tous et dont ils se réjouissent éternellement. Tandis que Dieu agit ainsi par vous au dehors, vous devez, mon cher frère, vous juger sévèrement au dedans et bien connoître qui vous êtes. Si vous vous souvenez d'avoir offensé Dieu par la langue ou par les œuvres, ayez toujours ces fautes présentes à l'esprit pour réprimer la gloire qui s'élèveroit dans votre cœur, et songez que ce don des miracles ne vous est pas donné pour vous, mais pour ceux dont vous devez procurer le salut. Moïse, ce grand serviteur de Dieu, après tant de miracles, étant arrivé à la terre promise, Dieu lui reprocha la faute qu'il avoit faite, trente-huit ans auparavant, en doutant s'il pourroit tirer l'eau de la roche (1). Combien donc devons-nous trembler nous qui ne savons pas encore si nous sommes élus? Vous savez ce que dit la vérité même dans l'Evangile : Plusieurs me viendront dire en ce jour-là (2) : Seigneur, nous avons prophétisé en votre nom; nous avons chassé les démons et fait plusieurs miracles; et je leur déclarerai que je ne les ai jamais connus. Je vous parle ainsi pour vous humilier, mais votre humilité doit être accompagnée de confiance. Car tout pécheur que je suis, j'ai une espérance certaine que tous vos péchés vous seront remis puisque vous avez été choisi pour procurer la rémission aux autres et donner au ciel la joie de la conversion d'un si grand peuple. Rien ne prouve mieux la vérité des miracles d'Augustin que ces avis si sérieux de saint Grégoire.

L'autre lettre, qui devoit être publique, pour l'établissement des évêchés en Angleterre (3) : Nous vous accordons, dit-il, l'usage du pallium, seulement pour la messe; à la charge d'établir douze évêques, qui vous seront soumis; en sorte que l'évêque de Londres soit toujours à l'avenir consacré par son propre concile et reçoive le pallium du saint-siége. Vous enverrez, pour évêque à Yorck, celui que vous jugerez à propos, à condition que si cette ville et les lieux voisins reçoivent la parole de Dieu, il ordonnera aussi douze évêques, et sera métropolitain. Nous nous proposons de lui donner le pallium, et nous voulons qu'il soit soumis à votre conduite; mais après votre mort, il sera le supérieur des évêques qu'il aura ordonnés, sans qu'il dépende en aucune manière de l'évêque de Londres. Le rang entre l'évêque de Londres et celui d'Yorck se réglera suivant l'ordination, et ils agiront de concert pour le bien de la religion. Outre les évêques ordonnés par vous et par celui d'Yorck, nous voulons aussi que tous les évêques de Bretagne vous soient soumis.

XXXVIII. Réponses aux questions d'Augustin.

Outre ces lettres, le pape saint Grégoire envoya un grand mémoire pour répondre à onze articles de difficultés proposées par Augustin, dont voici la substance (4) : De tout le revenu de l'église, on doit faire quatre portions; la première pour l'évêque et sa famille, à cause de l'hospitalité; la seconde pour le clergé, la troisième pour les pauvres, la quatrième pour les réparations. Pour vous, qui êtes instruit dans la vie monastique, vous ne devez pas vivre séparé de vos clercs, mais établir dans la nouvelle église des Anglois, la vie commune, à l'exemple de l'église naissante.

(1) IX, Epist. 57. 60.
(2) Beda 1. Hist. c. 32.
(3) IX, Epist. 58.
(4) Luc. X. 17, 20.

(1) Num. XXVII, 12.
(2) Math. VII, 22.
(3) XII, Epist. 15.
(4) XII. Epist. 31. Inter. 1.

Les clercs qui ne sont pas dans les ordres sacrés et qui ne peuvent garder la continence, doivent se marier et recevoir leurs gages hors de la communauté (1). Comme dans la primitive église, il est écrit que l'on distribueroit à chacun selon son besoin. Mais il faut avoir soin qu'ils vivent suivant la règle de l'Eglise; qu'ils chantent les psaumes et pratiquent les bonnes mœurs. Quant à ceux qui vivent en commun, il n'y a point de portions à faire pour l'hospitalité ou pour les pauvres; mais tout ce qui reste, après avoir pris le nécessaire, doit être employé en œuvres-pies. Saint Grégoire suppose ici la continence dans tous les ordres sacrés. En effet, Pélage, son prédécesseur, sachant qu'en Sicile on permettoit aux sous-diacres l'usage de leurs femmes, ordonna que cette coutume seroit abolie; et saint Grégoire confirma ce réglement, ordonnant à Léon, évêque de Catane, de faire observer la continence aux sous-diacres suivant l'usage du saint siége (2).

Saint Grégoire continue (3) : Dans l'église des Anglois, où vous êtes encore seul évêque, il faut bien que vous en ordonniez sans être assisté d'autres évêques. Mais quand il viendra des évêques des Gaules, ils assisteront comme témoins de l'ordination. Pour les évêques que vous ordonnerez en Angleterre, nous prétendons qu'ils ne soient point éloignés, en sorte que rien ne les empêche de s'assembler pour en ordonner d'autres, au nombre de trois ou quatre; comme dans le monde on assemble des personnes déja mariées pour prendre part à la joie des noces.

Nous ne vous attribuons aucune autorité sur les évêques des Gaules (4) au préjudice de l'évêque d'Arles, qui depuis longtemps a reçu le pallium de nos prédécesseurs. Si donc il vous arrive de passer en Gaule, vous devez agir auprès de lui pour corriger les évêques, et l'exciter, s'il n'étoit pas assez fervent. Nous lui avons écrit de concourir avec vous pour cet effet. Mais vous n'avez point de juridiction sur les évêques de Gaule, et ne pouvez les réformer que par la persuasion et le bon exemple. Car il est écrit dans la loi que celui qui passe dans la moisson d'autrui ne doit pas y mettre la faucille (5). Quant aux évêques de Bretagne, nous vous en commettons entièrement le soin pour instruire les ignorants, fortifier les foibles et corriger les mauvais. C'étoient les évêques des Bretons, anciens habitants de l'île, chrétiens depuis longtemps, mais tombés dans l'ignorance et la corruption des mœurs.

La foi étant une, disoit Augustin, pourquoi les coutumes des églises sont-elles si différentes (6)? comme celles de l'église romaine et des églises des Gaules, dans la célébration des messes. Saint Grégoire répond : Vous savez la coutume de l'église romaine, où vous avez été nourri; mais je suis d'avis que, si vous trouvez, soit dans l'église romaine, soit dans celles des Gaules, soit dans quelque autre, quelque chose qui soit plus agréable à Dieu, vous le choisissiez avec soin pour l'établir dans la nouvelle église des Anglois; car nous ne devons pas aimer les choses à cause des lieux, mais les lieux à cause des bonnes choses.

Celui qui aura dérobé quelque chose à l'église (1) doit être puni selon la qualité de la personne, mais toujours avec une charité paternelle, qui ait pour but de corriger le coupable et lui faire éviter les peines de l'enfer. Il faut qu'il restitue la chose dérobée; mais sans augmentation, afin qu'il ne semble pas que l'église veuille profiter de sa perte. Saint Grégoire ajoute ceci à cause de la restitution du double ou quadruple ordonnée par les lois romaines et même par la loi de Dieu.

Touchant les degrés de parenté ou d'affinité qui empêchent le mariage, saint Grégoire décide que deux frères peuvent épouser les deux sœurs (2) : c'est un crime d'épouser la femme de son père ou de son frère. La loi romaine permet les mariages des cousins germains, mais l'Eglise les défend, comptant ce degré pour le second, et permet de se marier au troisième et au quatrième. Les nouveaux chrétiens qui, avant leur conversion ont contracté des mariages illicites doivent être avertis de se séparer, par la crainte du jugement de Dieu, sans toutefois les priver de la communion du corps et du sang de notre seigneur, de peur qu'on ne semble les punir de ce qu'ils ont fait par ignorance; car l'Eglise dissimule quelques abus pour les corriger plus facilement. Mais il faut avertir tous ceux qui se convertissent de s'abstenir de ces conjonctions illicites; et s'ils y tombent ensuite avec connoissance, les priver de la communion.

Rien n'empêche de baptiser une femme enceinte, puisque la fécondité est un don de Dieu. On peut aussi la baptiser sitôt qu'elle est délivrée, et l'enfant sitôt qu'il est né, s'il y a péril de mort. Il n'y a point de temps réglé, après les couches, où la femme doive s'abstenir d'entrer dans l'église, et ce qui en est dit dans l'ancienne loi (3) doit être pris dans un sens mystérieux. Les maris doivent s'abstenir de leurs femmes tant qu'elles sont nourrices, et elles ne doivent point se dispenser de nourrir elles-mêmes leurs enfants. Saint Grégoire ajoute quelques décisions sur l'usage du mariage et sur certains accidents naturels de l'un et de l'autre sexe, par rapport à l'entrée de l'église et à la sainte communion, parce qu'il étoit nécessaire d'instruire sur tous ces points l'église naissante des Anglois (4).

(1) Inter. 2. Act. IV, 35.
(2) Greg. III. Epist. 34.
(3) Inter. 3.
(4) Inter. 9.
(5) Deut. XXIII, 25.
(6) Inter. 3.

(1) Inter. 4.
(2) Ex. XVIII. Int. 5, 6, 7.
(3) Interr. 10. Levit. XII.
(4) Interr. 11.

XXXIX. Liturgie gallicane.

Ce que dit saint Augustin de la différence entre les Gaules et Rome, pour la célébration des messes, m'engage à dire un mot de la liturgie gallicane (1). On croit qu'elle commençoit, comme la romaine, par l'antienne que nous nommons introït, et il est certain que l'on y disoit *Kyrie eleison*. Le prêtre prononçoit ce que l'on nomme préface, qui étoit une courte exhortation au peuple à passer saintement le saint jour; puis on lisoit une prophétie ou une autre leçon de l'ancien testament, qui étoit suivie d'un psaume ou répons, revenant à notre graduel. Le diacre faisoit faire silence et le prêtre disoit la première oraison ou collecte, avant laquelle quelquefois on fléchissoit les genoux. Le sous-diacre lisoit l'épître; puis le diacre s'avançoit avec le livre de l'Evangile et le lisoit sur l'ambon. Aux fêtes des saints, on lisoit leurs actes avant ces trois lectures de l'Ecriture. Si l'on prêchoit, c'étoit après l'évangile. Puis on faisoit sortir les excommuniés; le diacre apportoit de la sacristie les vases sacrés; tous les fidèles, tant hommes que femmes, offroient du pain et du vin (2). Le prêtre en ayant mis ce qu'il falloit sur l'autel, le couvroit de la palle, qui étoit un tapis ou toilette de soie, assez grande pour couvrir l'autel entier. On lisoit ensuite les diptyques qui contenoient les noms des saints, dont on honoroit la mémoire par ce sacrifice, et de ceux pour qui on l'offroit, tant vivants que morts. Puis le prêtre disoit une oraison, que l'on appeloit pour ce sujet la collecte après les noms. Les fidèles se donnoient alors le baiser de paix, et le prêtre disoit une autre oraison, nommée la collecte après la paix.

Le prêtre disoit ensuite ce que nous appelons la préface, que l'on nommoit contestation, illation ou immolation. On y rapportoit en abrégé le mystère ou la vie du saint, et elle changeoit à chaque messe, comme les autres oraisons. Elle étoit toujours précédée de ces paroles solennelles : Elevez vos cœurs, et le reste que nous trouvons usité en tout temps par toutes les églises du monde, et elle finissoit par le *sanctus* ou trisagion chanté par tout le peuple (3). Après le *sanctus*, et à la place du canon, suivoit une autre collecte ou oraison très-courte et différente pour chaque messe. Elle étoit jointe à l'action du sacrifice ou consécration par ces paroles : Qui la veille de sa passion. La consecration du calice étoit suivie d'une prière, nommée collecte, après la secrète ou après le mystère, parce que la consécration se faisoit tout bas (4). On disoit ensuite une autre collecte pour servir de préface à l'oraison dominicale qui étoit chantée par tout le peuple, comme en orient, et suivie d'une autre collecte. Le diacre disoit alors : Inclinez-vous pour la bénédiction, et l'évêque prononçoit une bénédiction à plusieurs reprises, telle que nos évêques en disent encore aux fêtes les plus solennelles. Suivoit la communion que tout le monde venoit recevoir à l'autel, même les femmes. On donnoit aux hommes l'eucharistie dans la main, et ils la portoient eux-mêmes à leur bouche. Les diacres donnoient la communion du calice. Ceux qui ne recevoient pas l'eucharistie recevoient des eulogies ou pains bénis pour marque qu'ils ne laissoient pas d'être dans la communion de l'Eglise (1).

Telle étoit la liturgie gallicane au sixième siècle et pendant les deux suivants, autant qu'on la peut connoître par le témoignage des auteurs du temps, et encore plus sûrement par l'ancien lectionaire, publié en mil six cent quatre-vingt-cinq, et par trois anciens missels ou sacramentaires publiés en mil six cent quatre-vingt. L'antiphonier n'a pas encore été retrouvé. Les principales différences d'avec la liturgie romaine sont : la première préface, la leçon de l'ancien testament avant l'épître, les trois collectes après les noms, après la paix et après la consécration, la brèveté du canon et la bénédiction solennelle avant la communion. Les auteurs de la liturgie gallicane étoient, comme l'on croit, saint Hilaire qui, outre le livre des hymnes, en avoit fait un des mystères : Musée, prêtre de Marseille, qui, par ordre de l'évêque Vénétius, tira de l'écriture sainte des leçons pour les fêtes de toute l'année, avec les répons et les capitules convenables (2). Il composa ensuite un livre des sacrements qui, outre les prières et les contestations ou préfaces, contenoit aussi les psaumes que l'on devoit chanter, suivant les leçons. Il mourut sous Léon et Majorien, après le milieu du cinquième siècle. Sidonius avoit aussi composé un livre des messes auquel Grégoire de Tours fit une préface (3).

XL. Suite de la mission d'Angleterre.

Saint Augustin avoit prié saint Grégoire de lui envoyer des reliques de saint Sixte, martyr, parce qu'il y avoit un lieu où l'on prétendoit avoir son corps, mais saint Augustin n'en étoit pas persuadé. Saint Grégoire lui en envoie et ajoute (4) : Si ce corps que le peuple croit être d'un martyr n'éclate par aucun miracle, et si personne des anciens ne témoigne avoir appris l'histoire de son martyre, je suis d'avis que vous bouchiez entièrement le lieu où est ce corps, et que vous mettiez ailleurs les reliques que vous avez demandées, afin de ne permettre pas au peuple de quitter le certain pour honorer l'incertain.

(1) Interr. 3. Mabill. 1, liturg. Gall. c. 3. Conc. Vas. II, c. 3.
(2) Conc. Matis. II, c. 4.
(3) Greg. II, mir. S. Mart. c 14. Conc. Vas. II. c. 3.
(4) Greg. II. mir. Mart. c. 5.

(1) Mabill. liturg. 1. c. 3, n. 24. Greg. x. Hist. c. 8. Id. x, Hist. c. 14.
(2) V. Mabill. litt. G. 1, c. 4, n. 5. Hier. Script. c. 100. Genn. illust. c. 79.
(3) Greg. 11, Hist. c. 23.
(4) Post. interr. 9.

Après que Mellitus et ses compagnons furent partis de Rome, comme ils étoient encore en chemin, saint Grégoire lui écrivit en ces termes (1) : Quand vous serez arrivé auprès de notre frère Augustin, dites-lui qu'après avoir longtemps examiné en moi-même l'affaire des Anglois, j'ai pensé qu'il ne faut pas abattre leurs temples, mais seulement les idoles qui y sont. Il faut faire de l'eau bénite, les arroser, dresser des autels et y mettre des reliques. Car, si ces temples sont bien bâtis, il faut les faire passer du culte des démons au service du vrai Dieu, afin que cette nation, voyant que l'on conserve les lieux auxquels elle est accoutumée, y vienne plus volontiers. Et, parce qu'ils ont accoutumé de tuer beaucoup de bœufs en sacrifiant aux démons, il faut leur établir quelque solennité, comme de la dedicace ou des martyrs dont on y met les reliques. Qu'ils fassent des feuillées autour des temples changés en églises, et qu'ils célèbrent la fête par des repas modestes. Au lieu d'immoler des animaux au démon, qu'ils les tuent pour les manger et rendre grâces à Dieu qui les rassasie de ces viandes. Afin que, leur laissant quelques réjouissances sensibles, on puisse leur insinuer plus aisément les joies intérieures. Car il est impossible d'ôter à des esprits durs toutes leurs coutumes à la fois : on ne s'élève pas en un lieu haut en sautant, on y monte pas à pas.

Saint Grégoire avoit chargé Mellitus et ses compagnons de porter en Angleterre généralement tout ce qui étoit nécessaire pour le service des églises : des vases sacrés, des tapis d'autel, des ornements d'églises, des habits pour les évêques et pour les clercs, des reliques des apôtres et des martyrs et quantité de livres (2). Augustin, de son côté, ayant établi son siége épiscopal dans la capitale du royaume de Kent, nommée alors Doroverne, et depuis Cantorbéry, par la protection du roi, se mit en possession d'une église que les Romains y avoient autrefois bâtie, la dédia au nom de saint Sauveur et y établit son habitation pour lui et ses successeurs. Ainsi le projet de saint Grégoire ne fut pas entièrement exécuté : ce ne fut pas l'évêque de Londres, mais celui de Cantorbéry qui fut métropolitain de la partie méridionale d'Angleterre. Augustin fit aussi un monastère près de Cantorbéry, à l'orient, où, à sa sollicitation, le roi Edelbert bâtit de fond en comble une église en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, et l'enrichit de grands dons. Elle étoit destinée à la sépulture d'Augustin et des évêques de Doroverne, ses successeurs, et aussi des rois de Kent. Toutefois ce ne fut pas Augustin, mais Laurent, son successeur, qui dédia cette église. Le premier abbé de ce monastère fut le prêtre Pierre, qui avoit fait le voyage de Rome avec Laurent. Mais la cathédrale de saint Augustin étoit aussi une espèce de monastère, puisqu'il vivoit en commun avec son clergé, composé de moines comme lui.

XLI. Réponses aux Ibériens.

Vers le même temps que saint Grégoire envoyoit Mellitus en Angleterre, il fut consulté par Quirice, évêque d'Ibérie, près le Pont-Euxin, au nom de tous les catholiques de la province, si on devoit baptiser les évêques et les peuples qui quittoient l'hérésie nestorienne pour rentrer dans l'Eglise catholique, ou s'il falloit se contenter de leur confession de foi. Saint Grégoire lui répondit (1) : Nous avons appris de nos pères que ceux qui ont été baptisés dans l'hérésie, au nom de la trinité, sont reçus au sein de l'Eglise par l'onction du chrême, par l'imposition des mains ou par la seule profession de foi. C'est pourquoi on reçoit les ariens, en orient, par l'imposition des mains, en occident par l'onction, les monophysites et les autres, par la seule profession de foi. On appeloit en grec monophysites ceux qui ne reconnoissoient qu'une nature en Jésus-Christ, comme les eutychéens. Saint Grégoire continue : Mais on baptise les hérétiques qui ne sont pas baptisés au nom de la trinité, comme les bonosiens qui ne croient pas Jésus-Christ dieu, les cataphyges qui croient que Montan est le Saint-Esprit. Et il ne faut point craindre de leur réitérer le baptême qu'ils n'ont pas reçu. Les nestoriens sont baptisés au nom de la sainte trinité, c'est pourquoi il faut seulement les instruire sur la vérité de l'incarnation, afin qu'ils croient que le même Jésus-Chrit est fils de Dieu et fils de l'homme, qu'ils confessent publiquement cette vérité, qu'ils anathématisent Nestorius avec tous ses sectateurs, et qu'ils promettent de recevoir les conciles que l'Eglise reçoit. Alors vous devez les admettre sans difficulté, conservant même leur rang dans leurs églises, pour les ramener plus facilement.

XLII. Affaires d'Afrique.

Un diacre de Numidie se plaignit à saint Grégoire que son évêque l'avoit déposé injustement (2); mais saint Grégoire, averti que c'étoit pour un crime d'impureté, en écrivit à Colomb, évêque de cette province, en qui il avoit une confiance particulière, et lui dit : S'il est coupable, qu'il soit enfermé pour faire pénitence ; s'il est innocent, qu'il soit rétabli dans son ordre et l'évêque sévèrement puni. La lettre est du mois d'octobre, indiction cinquième, c'est-à-dire en six cent un. On voit par d'autres lettres de saint Grégoire qu'il etoit fortement attaché à l'ancienne règle, de priver de leurs fonctions les clercs tombés dans des péchés d'impureté, sans qu'ils pussent jamais être rétablis. Paulin, évêque de la même pro-

(1) IX, Epist. 71.
(2) Beda 1. Hist. c. 29. Ibid. c. 33.

(1) IX, Epist. 62.
(2) 1, Epist. 8.

vince, fut accusé devant saint Grégoire d'avoir frappé et outragé quelques-uns de ses clercs (1). Il en écrivit encore à Colomb et à Victor, primat de Numidie, les exhortant à examiner l'affaire en concile et à punir sévèrement Paulin s'il se trouvoit coupable. Il avertit Victor de ne pas souffrir que Paulin méprise sa dignité. J'ai ordonné, ajoute-t-il, à Hilaire, notre cartulaire, d'assister à votre jugement si l'affaire le demande. C'étoit apparemment le recteur du patrimoine de saint Pierre en cette province. Ces lettres sont de la même indiction cinquième, mais plus avancée, c'est-à-dire en six cent deux.

Il écrivit aussi à tous les évêques de la province Byzacène, en ces termes : Il est louable de respecter les supérieurs ; mais la crainte de Dieu ne permet pas de dissimuler leurs fautes (2). Il y a longtemps que j'ai appris des choses touchant Clémentin, votre primat, qui m'ont percé le cœur; divers embarras et principalement les ennemis qui nous environnent, ne m'ont pas donné le loisir de m'en informer. Mais comme des plaintes si considérables ne doivent pas demeurer sans examen, nous vous exhortons à vous en informer avec tout le soin et toute la vigueur possibles, afin que si notre frère est véritablement coupable, il soit puni selon les canons, et que s'il est innocent, il ne soit pas exposé plus longtemps à des reproches si infâmes. Que si quelqu'un de vous montre en cette occasion de la lâcheté ou de la foiblesse, qu'il sache que devant Dieu il se rend coupable des mêmes crimes. C'est ainsi que saint Grégoire prenoit soin des églises d'Afrique et y exerçoit son autorité.

XLIII. Affaires de France.

La reine Brunehaut et le roi Théodoric, son petit-fils, envoyèrent à Rome Burgoalde et Varmaricaire, leurs ambassadeurs, pour traiter de plusieurs affaires avec le pape saint Grégoire, entre autres de la paix qu'ils vouloient faire avec l'empire. Ils lui parlèrent aussi d'un certain évêque sujet à des maux de tête qui alloient jusqu'au délire, et par conséquent ne lui permettoient pas de faire ses fonctions (3). Sur quoi saint Grégoire écrivit ainsi à Ethérius, archevêque de Lyon, qui sans doute étoit le métropolitain : Il n'est pas permis d'ordonner un autre évêque à la place d'un évêque vivant et malgré lui, quand c'est la maladie et non le crime qui le rend incapable de ses fonctions. Mais si sa maladie a des intervalles, il doit lui-même présenter requête pour demander un successeur, auquel cas on le pourra ordonner, à la charge de donner à l'ancien sa subsistance aux dépens de la même église. Que s'il ne revient jamais en son bon sens, il faut choisir une personne fidèle et capable pour prendre soin du gouvernement des âmes, de la discipline et du temporel de l'église, et s'il survit à l'évêque malade il sera ordonné à sa place. Quant aux ordinations des prêtres et des clercs, s'il est nécessaire d'en faire dans cette église, elles vous seront réservées. On voit ici que le coadjuteur, même avec l'espérance de succéder, n'étoit pas pour cela ordonné évêque.

A la fin de la lettre de Brunehaut, saint Grégoire déclare qu'il a donné les priviléges qu'elle lui avoit demandés pour les deux monastères et l'hôpital qu'elle avoit fondés à Autun. Mais, ajoute-t-il, de peur que les évêques des lieux ne suppriment quelque jour ces décrets qui leur défendent certaines choses, vous devez les faire insérer aux actes publics et les conserver dans vos archives royales, comme ils sont dans les nôtres. Cette lettre est du mois de novembre six cent deux, indiction sixième. Ensuite sont trois priviléges (1). Le premier adressé à Sénateur, prêtre administrateur de l'hôpital, fondé à Autun par l'évêque Syagrius et la reine Brunehaut, et abbé du monastère qui y étoit joint. Saint Grégoire défend à qui que ce soit, même aux rois et aux évêques, de diminuer en rien les biens de cet hôpital ou d'en détourner l'usage. Après la mort de l'abbé, le roi choisira le successeur du consentement des moines, mais gratuitement. L'abbé ne pourra être déposé par l'évêque d'Autun, qu'il ne soit assisté, pour le juger, de six autres évêques ; et il ne pourra lui-même être élu évêque, demeurant abbé, de peur qu'il ne détourne les biens de l'hôpital. Il y a ensuite une menace de privation de toute dignité contre ceux qui donneront atteinte à ce privilége. Quelques-uns croient que cette clause a été ajoutée depuis ; car il est bien certain que saint Grégoire ne songeoit pas à s'attribuer juridiction sur les puissances séculières (2) ; d'autres regardent cette clause comme une simple menace de la punition divine, même temporelle. Le second privilége est adressé à Thessalie, abbesse du monastère de Sainte-Marie ; le troisième à Luppon, abbé de Saint-Martin, et ils sont semblables au premier (3).

XLIV. Lettres de saint Colomban sur la pâque.

Saint Colomban étoit toujours à Luxeu, où il conservoit son usage d'Irlande de célébrer la pâque le quatorzième de la lune. Mais il étoit inquiété sur ce sujet par les évêques de France et par le prêtre Candide, que le pape avoit envoyé en Gaule (4). Il écrivit donc au pape saint Grégoire une lettre où il soutient son usage avec une grande liberté, s'appuyant sur l'autorité d'Anatolius, approuvée par saint Jé-

(1) IV, Epist. 16, 17. VII, Epist. 25, ind. 1. X, Epist. 32. 33.
(2) X, Epist. 36.
(3) IX, Epist. 8, 7.

(1) 11, Epist. 8. X, Epist. 10.
(2) V. Mabill. 11. diplom. c. 9.
(3) 11, Epist. 11, 12.
(4) Ep. 5, t. 12. Bibl. PP. Lug. p. 31. Sup. liv. VIII, n. 3. Sup, XXVIII, n. 51.

rôme, et rejetant le calcul de Victorius avec mépris. Il prie le pape de lui envoyer sa décision ; mais il l'avertit que quiconque viendra contre l'autorité de saint Jérôme sera rejeté comme hérétique dans les églises d'occident, c'est-à-dire d'Irlande, suivant son style. Il demande au pape si l'on doit communiquer avec les évêques ordonnés par simonie, ou qui, depuis le diaconat, ont péché contre la continence, quoique en secret. Enfin comment il en faut user à l'égard des moines qui, par le désir d'une plus grande perfection, quittent leurs monastères malgré leurs abbés et au préjudice de leurs vœux, et se retirent dans les déserts. On voit ici que le vœu monastique consistoit principalement dans la stabilité, comme selon la règle de saint Benoît. Saint Colomban témoigne qu'il fût allé consulter saint Grégoire de vive voix, s'il n'eût été retenu par la foiblesse de sa santé et par le soin de son troupeau. Il dit avoir lu son pastoral avec grande satisfaction, et lui demande ses commentaires sur Ezéchiel.

Quoique saint Colomban eût envoyé par deux fois à saint Grégoire, ses lettres ne lui furent point rendues ; mais il écrivit vers le même temps sur le même sujet à plusieurs évêques de Gaule assemblés en concile pour cette affaire (1). Il remercie Dieu de ce qu'ils sont assemblés à cause de lui, et ajoute : Plût à Dieu que vous le fussiez plus souvent, et que si les troubles de notre temps ne vous permettent pas de tenir vos conciles suivant les canons une ou deux fois l'année, vous le fissiez au moins le plus qu'il seroit possible pour tenir les foibles dans la crainte et exciter le zèle des plus fervents. Il les exhorte à examiner avec humilité et douceur quelle est la meilleure tradition touchant la pâque, et les renvoie, pour le fond de la question, à la réponse qu'il leur a faite trois ans auparavant aux trois écrits qu'il a adressés au pape, et au mémoire qu'il a écrit à l'évêque Arigius (on croit que c'étoit l'archevêque de Lyon) ; puis il ajoute : Je demande seulement que vous supportiez mon ignorance avec paix et charité, et puisque je ne suis pas l'auteur de cette diversité, qu'il me soit permis de vivre en silence dans ces bois auprès des os de dix-sept de nos frères morts, comme nous avons déjà vécu douze ans. Ceci montre que la lettre est écrite en six cent deux, puisque le monastère de Luxeu fut fondé en cinq cent quatre-vingt-dix (2). Il ajoute : Nous souhaitons de suivre jusqu'à la mort l'usage de nos anciens. Voyez ce que vous ferez à de pauvres vieillards étrangers. Je crois qu'il vous sera plus avantageux de les consoler que de les inquiéter. Je n'ai osé vous aller trouver, de peur de disputer en votre présence contre la défense de l'apôtre. Car si Dieu veut que vous me chassiez de ce désert où je suis venu de si loin pour l'amour de Jésus-Christ, je dirai comme le prophète : Si je suis cause de cette tempête, faites-la cesser en me jetant dans la mer (1).

XLV. Mort de Maurice. Phocas, empereur.

L'empereur Maurice, ayant rompu mal-à-propos la paix avec le Kagan ou Kan des Avares, fut battu et réduit à la demander de nouveau. Mais il refusa de payer la rançon des prisonniers, quoique le Kan n'eût d'abord demandé qu'un sou d'or par tête, se fût réduit à la moitié et enfin un sixième, c'est-à-dire à quatre oboles. Ce refus mit le barbare en fureur, et il les fit tous mourir. Alors l'empereur se repentit de sa dureté et envoya des requêtes par écrit aux principales églises et aux principaux monastères, avec de l'argent, des cierges et des parfums, afin que l'on priât Dieu de le punir en cette vie plutôt qu'en l'autre (2). Depuis longtemps son avarice le rendoit odieux. La dernière année de son règne, il voulut obliger ses troupes à hiverner au-delà du Danube pour épargner leur subsistance en les faisant vivre aux dépens de l'ennemi. Elles se mutinèrent, et mettant sur un bouclier le centurion Phocas, le proclamèrent exarque des centurions (3). La faction des verts, qui étoit la plus forte à Constantinople, prit son parti, et l'empereur Maurice fut réduit à quitter les marques de sa dignité et à se mettre en mer, pour s'enfuir au milieu de la nuit, tandis que le peuple chantoit des chansons contre lui. Le mauvais temps l'obligea à s'arrêter près de Préneste à cent cinquante stades ou sept lieues de Constantinople. Cependant Phocas arriva à l'hebdomon et y fut couronné empereur par le patriarche Cyriaque, dans l'église de Saint-Jean, le vendredi vingt-troisième de novembre, indiction sixième, l'an six cent deux (4). Le dimanche vingt-cinquième, il entra à Constantinople sur un chariot, comme un triomphe. Il fit aussi couronner sa femme Léontia, mais la faction des bleus s'y opposoit et cria en tumulte que Maurice n'étoit pas mort.

Phocas, l'ayant ouï, envoya Maurice qui fut arrêté à Saint-Antoine, près de Préneste, avec sa femme et huit de ses enfants, cinq fils et trois filles ; l'aîné de ses fils, nommé Théodose, s'étoit sauvé. Maurice et ses cinq fils furent égorgés près de Chalcédoine, et on commença par les enfants pour les faire mourir à ses yeux. Il y en avoit un encore à la mamelle, que sa nourrice voulut sauver et mettre le sien à la place ; mais Maurice l'empêcha et découvrit son fils aux meurtriers. Pendant ce massacre, il répétoit souvent ces paroles du psaume : Vous êtes juste, seigneur, et votre jugement est équitable. Il mourut ainsi le mardi vingt-septième de novembre six cent deux, après avoir régné vingt ans

(1) Epist. 1. p. 24. Epist. 2.
(2) Sup. xxxv, 9.

(1) 2. Tim. 11. Jonas. 1.
(2) Theoph. Simoc. VII, Hist. c. 15. Theophan. an. 18. p. 235. C. Id. an. 20 p. 250. 8. Simoc. VIII, c. 11.
(3) Simoc. VIII, c. 67. Theophan. p 240, D.
(4) Simoc. VIII, c. 10. Chr. pasch. p. 378.

et trois mois; et on fit mourir avec lui son frère et plusieurs autres personnes considérables (1). On jeta les corps dans la mer; mais les têtes furent portées à Constantinople et exposées dans une place près de la ville. Théodose, fils aîné de Maurice, fut aussi pris ensuite et mis à mort. L'Eglise honore entre les saints Sopatra, fille de Maurice; et sa sœur Damiène se retira à Jérusalem, où elle fut abbesse et passa saintement sa vie avec une de ses nièces (2).

L'image de l'empereur Phocas et de l'impératrice Léontia fut apportée à Rome le septième des calendes de mai de la même indiction sixième, c'est-à dire le vingt-cinquième d'avril six cent trois (3). Le clergé et le sénat leur firent les acclamations ordinaires, à Latran et à la basilique de Jules, en disant : Christ, exaucez-nous. Vive l'empereur Phocas et l'impératrice Léontia. Saint Grégoire fit mettre leur image dans l'oratoire de Saint-Césaire au palais. Au mois de juin suivant, il écrivit à l'empereur Phocas pour le saluer sur son avénement à la couronne. Dieu, dit-il (4), arbitre souverain de la vie des hommes, en élève quelquefois un pour punir les crimes de plusieurs, comme nous avons éprouvé dans notre longue affliction; et quelquefois, pour consoler plusieurs affligés, il en élève un autre dont la miséricorde les remplit de joie, comme nous espérons de votre piété. Il l'exhorte à faire cesser tous les désordres du règne passé, les testaments suggérés, les donations extorquées; en sorte que chacun jouisse paisiblement de son bien et de sa liberté. Car, dit-il, il y a cette différence entre les empereurs romains et les rois des autres nations, qu'ils commandent à des esclaves et vous à des hommes libres. On voit par cette lettre combien saint Grégoire étoit peu content du gouvernement de Maurice. On le voit aussi par la suivante; car, Phocas lui ayant écrit qu'il s'étonnoit de n'avoir point trouvé à Constantinople de nonce de sa part, il répondit : Ce n'est pas l'effet de ma négligence, mais d'une dure nécessité. Tous les ministres de notre église fuyoient avec terreur une si rude domination; en sorte qu'il n'étoit pas possible d'en obliger aucun d'aller à Constantinople pour demeurer dans le palais. Il lui recommande le diacre Boniface qu'il lui envoie, et lui demande instamment du secours contre les Lombards, qui nous tourmentent, dit-il, depuis trente-cinq ans au-delà de ce qu'on peut exprimer. Il écrivit aussi à l'impératrice Léontia, l'exhortant à imiter sainte Pulchérie et sainte Hélène, et à prendre la protection de l'église de Saint-Pierre. Enfin, il écrivit au patriarche Cyriaque pour lui recommander le diacre Boniface; mais il n'oublie pas de l'exhorter à renoncer au titre superbe d'évêque œcuménique (5).

(1) Ps. 118. Chr. pasch. Sup. xxxiv, n. 48. Simoc. c. 12, 13.
(2) Martyr. R. 9. nov. Prat. sp. c. 127.
(3) Greg. vi, Epist. c. 1.
(4) ii, Epist. 38.
(5) xi, Epist. 45, 46, 47.

XLVI. Entreprise de Jean d'Evrie.

Quelque temps après, saint Grégoire reçut des plaintes d'Alcyson, évêque de Corcyre, aujourd'hui Corfou, contre Jean, évêque d'Evrie ou Evorie, en Epire, qui, ayant été contraint de quitter son siége par les courses des barbares, s'étoit retiré avec son clergé dans la ville de Cassiope, en l'île de Corfou. Il y avoit même apporté le corps de saint Donat, évêque d'Evrie sous Théodose le grand, illustre par ses miracles (1). Ensuite, non content de la retraite qu'on lui avoit donnée, il voulut soustraire Cassiope à la juridiction d'Alcyson et y exercer l'autorité épiscopale, et surprit même un ordre de l'empereur qui autorisoit sa prétention. Quoique cet ordre n'eût point eu d'effet, Alcyson se plaignit à l'empereur, qui renvoya l'affaire à André, archevêque de Nicopolis, métropolitain de l'un et de l'autre; celui-ci, avec connoissance de cause, maintint Alcyson dans sa juridiction sur la ville de Cassiope. Saint Grégoire confirma ce jugement, et quoique l'ingratitude de Jean dût le faire chasser de Cassiope, il voulut qu'Alcyson en usât plus humainement et qu'il y laissât demeurer Jean à condition qu'il renonceroit par écrit à sa vaine prétention, et que quand la paix seroit rétablie, il retourneroit à son église.

Saint Gregoire instruisit de cette affaire Boniface, son nonce à Constantinople, et lui dit (2) : Parce que l'empereur a été surpris en cette affaire, nous avons jugé à propos de ne point délivrer notre sentence, de peur qu'il ne semble que nous méprisions son ordre, ce qu'à Dieu ne plaise. Vous l'instruirez donc soigneusement de toute l'affaire, et vous ferez en sorte que notre sentence soit envoyée sur les lieux de son consentement, et, s'il se peut, avec un ordre de sa part pour la faire exécuter. Ce respect de saint Grégoire pour un ordre même injuste de l'empereur, est digne de considération. La lettre est du mois de décembre, indiction septième, l'an six cent trois.

XLVII. Affaires de Trieste et d'Ancône.

Firmin, évêque de Trieste en Istrie, quitta le schisme et en écrivit à saint Grégoire, qui le reçut avec joie et l'exhorta à demeurer ferme, lui promettant sa protection (3). Et il lui tint parole; car Sevère, évêque de Grade, chef du schisme d'Istrie, ne manqua pas de tenter Firmin; et ne pouvant l'ébranler par les promesses, il excita contre lui une sédition. Saint Grégoire en écrivit ainsi au patrice Smaragde, exarque de Ravenne, successeur de Callinique : Vous pouvez mieux apprendre de près les violences que notre frère Firmin a souffertes. C'est pourquoi je vous prie d'envoyer vos ordres à vos

(1) xii, Epist. 2. Sozom. vii, c. 26.
(2) xii, Epist. 3.
(3) i, Epist. 37.

lieutenants en Istrie pour lui procurer un repos qui en excitera plusieurs autres à suivre son exemple (1).

L'eglise d'Ancône étant vacante, on élut trois sujets pour la remplir (2): Florentin, archidiacre, Rustique, diacre de la même église et Florentius, diacre de Ravenne; sur quoi saint Grégoire écrivit ainsi à un évêque : On nous a dit que l'archidiacre Florentin sait l'écriture, mais qu'il est accablé de vieillesse et si ménager, que jamais un ami n'entre chez lui pour y manger. De plus, qu'il a fait serment sur les évangiles de n'être jamais évêque. On dit que le diacre Rustique est un homme vigilant, mais qu'il ne sait pas les psaumes. Pour Florentius, nous savons qu'il est appliqué, mais nous ne connoissons pas son intérieur. C'est pourquoi, rendez-vous promptement à Ancône, avec notre frère Arménius, visiteur de la même église, pour vous en informer exactement. Si on élit Florentius, il faut le consentement de son évêque, mais il ne doit pas le donner en vertu de notre mandement, de peur qu'il ne semble que ce soit malgré lui. Telle étoit la circonspection de saint Grégoire à l'égard de ses confrères.

XLVIII. Affaires d'Espagne.

Deux évêques d'Espagne, Janvier de Malaca et Etienne, d'une autre église, se plaignirent au pape Grégoire d'avoir été déposés et chassés de leurs siéges par injustice et par violence. Il envoya sur les lieux le défenseur Jean pour juger ces deux affaires comme délégué du saint-siège et lui donna deux capitulaires ou mémoires instructifs, dont le premier porte : S'il n'y a aucun crime prouvé contre l'évêque Janvier, il doit être rétabli dans son siége, et celui qui a été ordonné à sa place, étant privé de tout ministère ecclésiastique, lui sera livré pour le tenir en prison ou nous l'envoyer (3). Les évêques qui ont eu part à son ordination seront privés pour six mois de la communion du corps et du sang de notre seigneur, et feront pénitence dans un monastère, mais s'ils viennent en péril de mort, on ne leur refusera pas le viatique. Que si les évêques disent que la crainte du magistrat les a fait consentir à cette déposition, on abrégera le temps de leur pénitence. Si celui qui a usurpé le siége de Janvier est mort et qu'un autre ait été ordonné à sa place, sa faute est moindre, parce qu'il semble avoir succédé à un mort; il pourra être évêque dans une autre église vacante, et sera seulement exclu de celle de Malaca, sans pouvoir jamais y revenir. Comitiolus, (c'est le magistrat dont on se plaignoit) sera condamné à réparer tout le dommage que l'évêque Janvier a souffert par sa violence, et l'évêque en sera cru sur son serment.

Quant à l'évêque Etienne, il faut premièrement examiner si le jugement a été rendu dans les formes. Si les témoins ont été différents des accusateurs, s'ils ont déposé en sa présence et avec serment, si l'on a écrit le procès, s'il a eu la liberté de se défendre. Il faut examiner les personnes des accusatenrs et des témoins; leur vie, leur condition, leur réputation. Si ce ne sont point des gens du néant, ou des ennemis de l'accusé, s'ils ont parlé par ouï-dire ou de science certaine, si l'on a prononcé la sentence en présence des parties. Que si quelques-uns des chefs d'accusation n'ont pas été prononcés, il faut examiner si ce sont les plus légers ou les plus griefs. Le reste est semblable à ce qui regarde Janvier. Mais ces règles de procédure sont remarquables.

Le second mémoire, dont le défenseur Jean fut chargé, contient les extraits de plusieurs lois pour établir le droit sur les principaux articles de sa commission. Savoir qu'un prêtre ne doit être jugé que par son évêque; que la violence commise contre un évêque dans son église est un crime capital et public, comme celui de lèze-majesté, que l'évêque ne doit point être traduit malgré lui devant le juge laïque, ni jugé par les évêques d'une autre province. Sur quoi le mémoire ajoute : Si l'on dit que l'évêque Etienne n'avoit ni métropolitain, ni patriarche, il faut répondre qu'il devoit être jugé, comme il l'a demandé, par le saint-siége, qui est le chef de toutes les églises (1). Avec ces mémoires est la sentence en faveur de l'évêque Janvier, par laquelle il est déclaré innocent et les évêques qui l'avoient condamné, aussi bien que l'évêque intrus à sa place, condamnés suivant le premier mémoire. Ces pièces sont avec des lettres de l'an six cent trois.

(1) xi, Epist. 40.
(2) xii, Epist. 6.
(3) xi, Epist. 52.

XLIX. Mort de Récarède et de saint Léandre.

Ces désordres dans l'église d'Espagne et ces violences contre les évêques semblent être un des mouvements qui suivirent la mort du roi Récarède, arrivée à Tolède, la quinzième année de son règne, ère six cent trente-neuf, c'est-à-dire l'an de Jésus-Christ six cent un (2). Il avoit régné paisible et glorieux, après avoir ramené son peuple à la religion catholique. Il étoit doux et humain, et la grâce de son visage attiroit l'affection même des méchants. Il rendit aux églises et aux particuliers les terres que son père avoit usurpées et appliquées au fisc, et remit souvent les tributs aux peuples, outre ses libéralités et ses aumônes. Pour finir saintement sa vie, il fit sa confession publique en esprit de pénitence. C'est ainsi qu'en parle saint Isidore, qui venoit de succéder à saint Léandre, son frère, dans le siège de Séville. L'Eglise honore la mémoire de saint Léandre, le vingt-septième de février (3). Le roi Récarède

(1) xi, Epist. 56. 11. Epist. 53.
(2) Isid. Chr. Sup. liv. xxxiv, n. 53.
(3) Id. illustr. c. 28. Martyr. R. 7 febr.

eut pour successeur son fils Liuba, qui, bien que jeune, promettoit beaucoup par son bon naturel; mais il ne régna que deux ans, et Vitéric, s'étant révolté, le dépouilla du royaume, lui coupa la main droite et le fit mourir à l'âge de vingt-deux ans. Ainsi Vitéric régna sur les Goths, en Espagne, pendant sept ans, à commencer de l'ère six cent quarante et un, l'an de Jésus-Christ six cent trois.

La même année, huitième de Théodoric, roi de Bourgogne, est remarquable par une éclipse de soleil. Il y eut un concile à Châlons-sur-Saône, où Didier, évêque de Vienne, fut déposé à la poursuite d'Aridius, évêque de Lyon, et de la reine Brunehaut, et Domnole mis à sa place. Didier fut relégué dans une île, d'où étant revenu, le roi Théodoric le fit lapider quatre ans après, par le conseil du même Aridius et de la reine. Il fut tué le vingt-troisième de mai, six cent sept, dans le territoire de Lyon, au lieu qui porte encore son nom sur la rivière de Chalorone; l'Église honore sa mémoire comme d'un saint martyr, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau (1).

L. Lettres à Théodelinde.

La guerre s'étoit encore renouvelée en Italie entre les Romains et les Lombards, et au mois de novembre de la même année six cent trois, ils avoient fait une trève jusqu'au premier d'avril de l'indiction huitième, c'est-à-dire six cent cinq. Quelque temps après, le pape reçut des lettres de la reine Théodelinde, par lesquelles elle lui faisoit part de la naissance et du baptême de son fils Aldoalde. Elle l'avoit fait baptiser dans l'église de Saint-Jean de Modèce, le jour de Pâques, septième d'avril, la même année six cent trois, et l'avoit fait lever sur les fonts par l'abbé Secondin, dont elle honoroit la piété (2). Elle envoyoit au pape quelques écrits qu'ils avoient faits sur le cinquième concile, et le prioit d'y répondre. Saint Grégoire la félicite d'avoir fait baptiser dans l'église catholique, ce petit prince destiné à régner sur les Lombards. Quant aux écrits de Secondin, il s'excuse d'y répondre sur sa maladie. Je suis tellement affligé de la goutte, dit-il, que je ne puis même parler, comme l'ont vu vos envoyés. Ils m'ont trouvé malade en arrivant, et en partant ils m'ont laissé dans un grand péril. Si Dieu me rend la santé, je répondrai exactement à tout ce que m'a écrit l'abbé Secondin. Cependant je vous envoie le concile qui fut tenu du temps de l'empereur Justinien, afin qu'en le lisant il puisse reconnoître la fausseté de tout ce qu'il a ouï dire contre le saint-siége et contre l'Eglise catholique. Dieu nous garde de recevoir les sentiments d'aucun hérétique, ou de nous écarter en quoi que ce soit de la lettre de saint Léon et des quatre conciles.

J'envoie au prince Aldoalde, votre fils, une croix avec du bois de la vraie croix, et un évangile dans une boîte de Perse; et à votre fille, trois bagues, que je vous prie de leur donner de votre main, pour faire valoir le présent. Je vous prie aussi de rendre grâces, pour moi, au roi, votre époux, de la paix qu'il a faite pour nous, et de l'exciter à la conserver, comme vous avez déjà fait; la lettre est du mois de janvier six cent quatre, indiction septième; et c'est la dernière de saint Grégoire qui se trouve datée.

LI. Fin de saint Grégoire.

Car étant enfin consumé par ses maladies et ses travaux, il mourut le douzième de mars de la même année six cent quatre, après avoir tenu le saint-siége treize ans, six mois et dix jours (1). Il fut enterré au bout de la galerie de la basilique de Saint-Pierre, devant une salle où saint Léon et quelques autres papes étoient enterrés. Il ne bâtit point de nouvelles églises, mais il eut grand soin de réparer les anciennes. Il fit, dans l'église de Saint-Pierre, un ciboire d'argent soutenu de quatre colonnes. On appeloit alors *ciborium* ou *fastigium* ce qu'on appelleroit aujourd'hui un baldaquin, c'est-à-dire un dais, pour couvrir et orner l'autel. Saint Grégoire en mit encore un dans l'église de Saint-Paul. Il destina pour le luminaire de la même église plusieurs fonds de terre situés aux environs; par où l'on voit que les églises devoient être magnifiquement éclairées (2). L'acte de cette donation se trouve entre les lettres de saint Grégoire, et sur un marbre dans cette église, avec la date du vingt-cinq janvier six cent quatre. Saint Grégoire fit deux ordinations; l'une en carême, l'autre au mois de septembre, et ordonna trente-neuf prêtres, cinq diacres et soixante-douze évêques.

C'est, de tous les papes, celui dont il nous reste le plus d'écrits. L'estime qu'on en faisoit dès son vivant l'affligeoit, et ayant appris que Marinien, évêque de Ravenne, faisoit lire publiquement à l'office de la nuit ses commentaires sur Job, il s'en plaignit à son nonce. Car, dit-il (3), ce n'est pas un ouvrage populaire; et il est plus capable de nuire que de profiter aux commençants. Dites-lui qu'il fasse lire les commentaires sur les psaumes, qui sont propres à former les mœurs des séculiers. Il entend sans doute ceux de saint Augustin; car nous ne voyons point que saint Grégoire ait expliqué les psaumes. Claude, abbé de Classe, avoit rédigé par écrit ce qu'il avoit ouï dire à saint Grégoire sur les proverbes, le cantique, les prophetes, les livres des rois et l'heptateu-

(1) Fredeg. Chr. c. 24. Id. c. 32. Jona vita S. Columb. c. 54. Boll. t. 16, p. 251. Martyr. Rom. 23 maii.
(2) Paul. diac. IV, Hist. Long. c. 29. Ibid. 28. XII, Epist. 7.

(1) Jo. diac. IV, Vit. c. 68.
(2) Lib. Pontif. in Greg. XII, Epist. inser. inter op. Greg.
(3) X, Epist. 21.

que; saint Grégoire, trouva qu'il avoit altéré son sens en beaucoup d'endroits; c'est pourquoi, après la mort de l'abbé Claude, il fit retirer tous ces écrits (1). Quelques-uns croient que le commentaire sur les livres des rois, et sur le cantique que nous avons entre les œuvres de saint Grégoire, sont l'ouvrage de l'abbé Claude.

Ceux de saint Grégoire sont les morales sur Job, divisées en trente-cinq livres: le pastoral, les vingt-deux homélies sur Ezéchiel, les quarante homélies sur les évangiles, les quatre livres des dialogues, les lettres au nombre d'environ huit cent quarante, divisées en douze livres, suivant quatorze indictions; car le second et le septième comprennent chacun d'eux. Les anciens comptent ainsi les écrits de saint Grégoire, et il ne paroît pas que nous en ayons perdu (2). Pour l'antiphonaire et le sacramentaire, ils sont véritablement de lui; mais on ne peut nier que l'on n'y ait fait quelques additions, comme il est ordinaire dans ces sortes d'ouvrages. Le style de saint Grégoire se sent du mauvais goût de son siècle; il témoigne luimême qu'il méprisoit l'art de bien parler, et croyoit indigne d'assujettir la parole de Dieu aux règles de la grammaire.

On conserva avec son corps son pallium, le reliquaire qu'il portoit au cou, sa ceinture, et tout cela montroit à la postérité la pauvreté et la simplicité de ses habits. Le reliquaire que, l'on croit avoir été la croix pectorale, étoit d'argent et fort mince (3). Il s'étoit fait peindre dans le monastère de Saint-André, avec son père Grégoire et sa mère Sylvie. Près le nymphée, c'est-à-dire le lieu de ce monastère, où les femmes entroient, on voyoit d'un côté saint Pierre assis, qui tenoit par la main Gordien debout, revêtu d'une chasuble de couleur châtaigne, avec une dalmatique par dessous. Il étoit de grande taille, le visage long, d'une physionomie grave, la barbe médiocre, les cheveux épais. De l'autre côté, étoit Sylvie assise; un voile blanc la couvroit, prenant depuis l'épaule droite, et enveloppant le côté gauche, où la main étoit arrêtée sous le manteau; par dessous elle portoit une grande tunique d'un blanc plus sale. Elle avoit le visage rond, et dans sa vieillesse des restes d'une grande beauté. Sur sa tête étoit une mitre de femme, arrêtée avec un ruban blanc. Elle étendoit deux doigts de la main droite, comme pour faire sur elle le signe de la croix, et de la main gauche elle tenoit un psautier ouvert. Dans un autre endroit, au-dedans du monastère, saint Grégoire étoit peint de la main du même maître (4). Il étoit de belle taille, son visage tenoit de la longueur du père et de la rondeur de la mère, la barbe étoit médiocre, les cheveux assez noirs et frisés, chauve sur le devant avec deux petits toupets, la couronne grande. Il avoit un beau front, la physionomie noble et douce, les mains belles, son habit étoit comme celui de son père, une planète châtaigne sur une dalmatique; mais il portoit de plus le pallium entortillé simplement autour des épaules et pendant sur le côté. De la main gauche, il tenoit l'évangile, et de la droite, il faisoit le signe de la croix. Saint Grégoire, s'étoit ainsi fait peindre dans son monastère, pour retenir les moines dans la ferveur de l'observance par la vue de son image. On voyoit encore ces peintures du temps de Jean, diacre, qui les decrit exactement (1). Il témoigne aussi que l'on avoit accoutumé de peindre le Saint-Esprit en forme de colombe sur la tête de saint Grégoire écrivant.

LII. Sabinien et Boniface III, papes.

Le saint-siége vaqua cinq mois et demi, et Sabinien fut ordonné pape le premier septembre six cent quatre, mais il ne tint le siége que cinq mois et dix-neuf jours (2). Il étoit de Toscane, fils de Bonus, et avoit été nonce à Constantinople près de l'empereur Maurice; de son temps Rome fut affligée d'une grande famine, pendant laquelle il fit ouvrir le grenier de l'église et vendre le blé au peuple, donnant trente boisseaux pour un sou d'or. Il ordonna vingt-six évêques en divers lieux, et donna du luminaire à l'église de Saint-Pierre où il fut enterré le vingt-deuxième de février six cent cinq. Le saint-siége vaqua près d'un an; et enfin, le vingt-cinquième de février six cent six, on ordonna pape Boniface troisième, qui tint le siége huit mois et vingt-trois jours, jusqu'au douzième de novembre qu'il mourut. Il étoit natif de Rome, fils de Jean Caraaudioce, et avoit été aussi nonce à Constantinople du temps de Phocas.

Le pape Boniface obtint de cet empereur la conservation de la primauté du saint-siége de Rome (3) contre les prétentions du patriarche de Constantinople, ce que l'on entend du titre de patriarche œcuménique que Phocas lui ait défendu de prendre, quoique Maurice eût toujours soutenu cette prétention contre les instances de saint Grégoire. Cyriaque, qui étoit alors patriarche de Constantinople, avoit irrité Phocas, en l'empêchant de tirer de la grande église l'impératrice Constantine et ses trois filles qui, ayant conspiré contre lui, s'y étoient réfugiées (4). Cyriaque mourut la même année, le samedi vingt-neuvième d'octobre, et fut enterré le lendemain dans l'église des Saints-Apôtres, selon la coutume. Le siége de Constantinople vaqua près de trois mois; et le vingt-troisième de janvier, indiction dixième,

(1) X, Epist. 21.
(2) Fid. illustr. c. 27. Ep. ad. Leand. in Job. c. 5.
(3) Joan. diacr. IV, vit. c. 70. c. 83.
(4) C. 841.

(1) C. 30.
(2) Anast.
(3) Anast. Paul. Diac. IV, Hist. c. 37.
(4) Sup. l. XXXV, n. 39. Theoph. an. 4. Ph. p. 246. Chr. Pasc. p. 381.

c'est-à-dire en six cent sept, on élut patriarche Thomas, diacre de la grande église, sacellaire ou trésorier du patriarche, et préfet des ordinations, qui tint le siége trois ans et deux mois.

Le pape Boniface assembla un concile à Rome, dans l'église de Saint-Pierre, où se trouvèrent soixante douze évêques, trente-quatre prêtres, les diacres et tout le clergé de Rome (1). Il y fut défendu, sous peine d'anathème, que du vivant du pape ou de quelque autre évêque, personne ne fût assez hardi pour parler de son successeur; mais trois jours après ses funérailles, le clergé et les enfants de l'église doivent s'assembler pour procéder à l'élection. Le pape, ayant ordonné vingt et un évêques en divers lieux, mourut la même année six cent six, et fut enterré en l'église de Saint-Pierre, le douzième de novembre. Le saint-siége vaqua dix mois et six jours.

LIII. Schisme d'Aquilée.

Sévère, patriarche d'Aquilée, étant mort, l'abbé Jean fut ordonné à sa place (2) dans l'ancienne ville d'Aquilée, du consentement d'Agilulfe, roi des Lombards, et du duc Gisulfe. Mais les Romains ordonnèrent à Grade un autre patriarche, nommé Candidien. Car depuis l'invasion des Lombards, les évêques d'Aquilée s'étoient réfugiés à Grade, petite île dans la mer d'Istrie, et y avoient établi leur siége. Le patriarche Jean s'en plaignit au roi Agilulfe, soutenant que les évêques d'Istrie, sujets des Grecs, n'avoient élu Candidien que par les violences de l'exarque qui les avoit fait mener par force de Grade à Ravenne et leur avoit montré l'épée et le bâton, les menaçant de prison et d'exil, sans leur laisser la liberté de parler. Candidien, ajoutoit-il, est indigne, s'étant engagé, sous peine d'anathème envers Sévère, mon prédécesseur, à ne jamais monter à un plus haut rang. Faites donc en sorte que la foi catholique soit augmentée sous votre règne, et qu'après la mort de Candidien on ne fasse plus d'ordination à Grade (3). Cette remontrance fut sans effet; car après la mort de Candidien, les évêques, sujets des Romains, ordonnèrent à Grade Epiphane, auparavant primicier des notaires, et depuis ce temps il y eut deux patriarches d'Aquilée. Comme il est certain que les Romains étoient catholiques, on croit que Jean, qui les traite d'hérétiques, étoit schismatique lui-même et défenseur des trois chapitres.

LIV. Bretons schismatiques.

Les anciens habitants de la Grande-Bretagne étoient aussi dans le schisme, observant la pâque le quatorzième de la lune, et plusieurs autres pratiques contraires à l'unité de l'Eglise (1). Saint Augustin de Cantorbéry, voulant les y ramener, employa l'autorité du roi Ethelbert pour faire venir à une conférence les évêques et les docteurs de la province des Bretons la plus proche de son royaume, c'est-à-dire du pays de Galles. La conférence se tint sur la frontière des Saxons et des Bretons, au lieu nommé depuis en anglois Augustineizat, c'est-à-dire la force d'Augustin. Il commença à les exhorter fraternellement à se réunir à l'Eglise, afin qu'ils pussent tous ensemble travailler à prêcher l'évangile aux infidèles. Après une longue dispute, Augustin voyant qu'ils ne se rendoient ni aux prières, ni aux exhortations, ni aux reproches, et qu'ils préféroient toujours leurs traditions à celle de l'Eglise universelle, leur dit enfin : Prions Dieu, qui fait habiter ensemble les unanimes, qu'il nous montre par des signes célestes quelle tradition on doit suivre (2). Qu'on amène un malade, et celui dont les prières l'auront guéri, on croira qu'il faut suivre sa foi. Les Bretons y consentirent, bien qu'à regret; et on amena un Anglois aveugle, que l'on présenta d'abord à leurs évêques, mais ils ne purent le guérir. Alors Augustin se mit à genoux et pria Dieu, qu'en rendant la vue à cet homme, il éclairât les cœurs de plusieurs fidèles. Aussitôt l'aveugle recouvra la vue, et tous les assistants reconnurent qu'Augustin enseignoit la vérité. Les Bretons mêmes le confessèrent; mais ils dirent qu'ils ne pouvoient renoncer à leurs anciennes coutumes sans la permission des leurs, et demandèrent que l'on assemblât un second concile plus nombreux.

On en convint, et à ce concile se trouvèrent sept évêques bretons et plusieurs hommes très-savants de leur plus fameux monastère, nommé Brancor, dont Dinoth étoit alors abbé. Ce monastère étoit si nombreux, qu'il étoit divisé en sept parties dont la moindre contenoit trois cents moines et ils vivoient tous du travail de leurs mains. Il étoit situé dans le pays de Galles, et il ne faut pas le confondre avec un autre monastère du même nom de Bancor situé en Irlande en la province d'Ultone (3).

Avant que de venir au concile, les Bretons allèrent consulter un anachorète, qui étoit entre eux en grande réputation de sagesse et de sainteté, et lui demandèrent s'ils devoient écouter Augustin et quitter leurs traditions. Il répondit : Si c'est un homme de Dieu, suivez-le. Et comment le connoîtrons-nous, dirent-ils? L'anachorète répondit : Le seigneur a dit (4) : Soumettez-vous à mon joug, et apprenez de moi, que je suis doux et humble de cœur. Si cet Augustin est tel, il faut croire qu'il porte le joug de Jésus-Christ et qu'il vous y voudra soumettre; s'il est superbe, il est clair qu'il n'est pas de Dieu, et vous ne devez pas vous

(1) Anast.
(2) Paul. diac. IV, Hist. c. 30.
(3) Epist. ap. Bar. an. 603, n. 6. Paul. ibid.

(1) Beda II. Hist. c. 2.
(2) Ps. LXVII, 1.
(3) V. Men. conc. reg. p. 337, et Mabill. t. 1, Act. p. 522.
(4) Math. XI, 29.

mettre en peine de ses discours. Comment le distinguerons-nous, dirent-ils? Faites en sorte, répondit-il, qu'il vienne le premier avec les siens au lieu du concile : s'il se lève quand vous approcherez, sachez que c'est un serviteur de Jésus-Christ, et lui obéissez; s'il ne se lève pas, quoique vous soyez en plus grand nombre, méprisez-le, comme il vous méprisera. En arrivant au concile, ils trouvèrent Augustin assis, alors emportés de colère ils le jugèrent orgueilleux, suivant le discours de leur anachorète, et s'étudièrent à le contredire en tout. Il leur dit : Quoique vous ayez bien des pratiques contraires à notre usage, qui est celui de l'Eglise universelle, je serai content si vous voulez me croire sur trois points : de célébrer la pâque en son temps, d'administrer le baptême suivant l'usage de l'église romaine et de prêcher avec nous aux Anglois la parole de Dieu : à ces conditions nous tolérons tout le reste. Les Bretons répondirent qu'ils n'en feroient rien et ne le reconnoîtroient jamais pour archevêque, disant entr'eux : Si maintenant il n'a daigné se lever devant nous, quand nous lui serons une fois soumis, il nous comptera pour rien. Saint Augustin leur dit : Vous n'avez pas voulu avoir la paix avec vos frères, vous aurez la guerre avec vos ennemis et vous recevrez la mort par les mains des Anglois à qui vous n'avez pas voulu enseigner le chemin de la vie. La prophétie fut accomplie longtemps après la mort de saint Augustin; car Edilfrid, roi des Anglois, marcha avec une grande armée contre la ville de Caerlon et fit un grand carnage de Bretons, commençant par les évêques et les moines, qui prioient pour les combattants, et dont il y eut environ douze cents de tués.

LV. Fin de saint Augustin de Cantorbéry.

Dès l'année six cent quatre, l'archevêque Augustin avoit ordonné deux évêques, Mellit et Juste (1). Il envoya Mellit prêcher dans la province des Saxons orientaux séparée de celle de Kent par la Tamise. Londres en étoit la capitale, et il s'y faisoit dès lors un très-grand commerce par terre et par mer. Mellit avant rétabli la religion dans ce pays, le roi Ethelbert fit bâtir à Londres l'église de l'apôtre Saint-Paul, pour en être la cathédrale, comme elle est encore. Juste fut évêque dans la province de Kent, et son siége fut la ville de Rochester à vingt milles de Cantorbéry, vers le couchant, où le roi Ethelbert fit bâtir une église de Saint-André et donna de grands biens à ces deux églises, aussi bien qu'à celle Doroverne ou Cantorbéry. Saint Augustin, craignant qu'après sa mort l'état de cette nouvelle eglise ne fût ébranlé si la métropole demeuroit un moment sans pasteur, crut devoir se dispenser de la rigueur des canons; et ayant choisi pour successeur Laurent, un des premiers compagnons de sa mission, il l'ordonna de son vivant évêque de Cantorbéry. Ensuite il mourut le vingt-sixième de mai, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire, et, comme l'on croit, l'an six cent sept. Il fut enterré à Cantorbéry, près de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, parce qu'elle n'étoit pas encore achevée; mais sitôt qu'elle fut dédiée, on l'y transféra sur la galerie du côté du septentrion où fut depuis la sépulture de ses successeurs (1). Bède rapporte son épitaphe en ces termes : Ici repose le seigneur Augustin, premier évêque de Doroverne, qui, ayant été envoyé par le bienheureux Grégoire, pontife de Rome et soutenu de Dieu par l'opération des miracles, convertit le roi Ethelbert et son peuple, du culte des idoles, à la foi de Jésus-Christ; et ayant achevé en paix le temps de son ministère, décéda le septième des calendes de juin, sous le règne du même roi.

LVI. Boniface IV, pape.

A Rome, après que le saint-siége eut vaqué plus de dix mois, on élut Boniface quatre le dix-huitième de septembre, l'an six cent sept; il étoit de Valérie, au pays des Marses, fils de Jean, médecin, et tint le saint-siége plus de six ans. Il demanda à l'empereur Phocas le temple nommé Panthéon, parce qu'il étoit dédié à tous les dieux. Agrippa, gendre de l'empereur Auguste, l'avoit fait bâtir sous son troisième consulat, l'an de Rome sept cent vingt-neuf, vingt-cinq ans avant la naissance de Jésus-Christ, et l'empereur Pertinax l'avoit réparé. Le pape Boniface, l'ayant obtenu, en fit une église sans changer le bâtiment, et la dédia en l'honneur de la sainte vierge Marie et de tous les martyrs. Elle subsiste encore à Rome sous le nom de Notre-Dame de la Rotonde. De cette dédicace, est venue la fête de tous les saints le premier jour de novembre, qui étoit auparavant un jour de jeûne, et cette fête fut dès lors observée à Rome (2).

Ce fut à ce pape ou à son prédécesseur que saint Colomban eut recours, étant toujours inquiété par les Gaulois sur l'observation de la pâque (3). Il lui envoya copie des lettres qu'il avoit écrites à saint Grégoire et qui ne lui avoient point été rendues, et demanda qu'il lui fût permis d'observer la tradition de ses anciens si elle n'étoit point contre la foi. Nous sommes, dit-il, chez nous, puisque nous ne recevons point les règles de ces Gaulois et que nous demeurons dans des déserts sans inquiéter personne. Nous demandons de conserver la paix et l'unité ecclésiastique, comme saint Polycarpe avec le pape Anicet, et que, suivant les canons des cent cinquante peres du concile de Constantinople, les eglises qui sont chez les barbares puissent vi-

(1) Beda. II. Hist. c. 3.

(1) C. 4. 3. Martyr. R. 26 mai. V. Mabill. t. 1, Act. p. 332. Isid. de Eccles. off. c. 39.
(2) Anast. Inscrip. Grut.
(3) Epist. 1, Colomb. t. 4. Bibl. PP. Lug. p. 24.

vre selon leurs lois (1). On voit ici que saint Colomban n'étoit pas ignorant de l'antiquité ecclésiastique.

LVII. Saint Colomban persécuté.

Théodoric, roi de Bourgogne, avoit un grand respect pour saint Colomban, dont les monastères étoient dans ses états : il le visitoit souvent et se recommandoit humblement à ses prières (2). Mais le saint homme lui faisoit des reproches de ce qu'il entretenoit des concubines au lieu d'épouser une reine qui lui donnât des enfants légitimes. Le roi, touché de ses avis, lui promit de se retenir de ce désordre ; mais Brunehaut, craignant qu'une reine ne lui fît perdre le crédit qu'elle avoit sur son petit-fils, en fut violemment irritée contre le saint abbé. Un jour, il vint la voir à Bourcheresse, entre Châlons et Autun, et elle fit venir les enfants naturels de Théodoric, car il en avoit déja quatre. Saint Colomban demanda qui ils étoient : Ce sont, dit Brunehaut, les enfants du roi ; donnez-leur votre bénédiction. Saint Colomban répondit : Ils ne succéderont point au royaume, ce sont des fruits de la débauche (3). Brunehaut encore plus aigrie, envoya défendre aux voisins du monastere de laisser sortir aucun des moines et de ne leur donner ni retraite, ni secours. Car, elle étoit d'ailleurs offensée de ce que saint Colomban lui avoit refusé l'entrée de son monastère, comme il la refusoit non-seulement à toutes les femmes, mais à tous les séculiers. Saint Colomban, voulant essayer de l'apaiser, vint à Espoisses, entre Sémur et Montréal, où elle étoit avec le roi son petit-fils. Il y arriva au soleil couchant et déclara qu'il ne vouloit point loger chez le roi. Mais ce prince craignant d'attirer sur lui la colère de Dieu, ordonna que l'on préparât avec une magnificence royale tout ce qui étoit nécessaire pour le bien traiter et le lui envoya à son logis. Saint Colomban, voyant des mets exquis, demanda ce que cela vouloit dire. C'est le roi, dit-on, qui vous les envoie. Il les refusa avec dédain en disant : Il est écrit (4) que le très-haut rejette les présents des impies. La bouche des serviteurs de Dieu ne doit pas être souillée des viandes de celui qui leur refuse l'entrée, non-seulement de son logis, mais des autres. A ces mots, les vases se cassèrent en morceaux, le vin et la bière se répandirent par terre, les viandes se dispersèrent. Les officiers épouvantés en firent leur rapport au roi, qui vint le lendemain matin avec la reine son aïeule, demander pardon au saint abbé, lui promettant de se corriger. Mais comme on ne lui tint pas parole, il écrivit au roi des lettres pleines de reproches et le menaça d'excommunication s'il ne changeoit de vie. Alors, Brunehaut, rallumant sa colère, excita de nouveau le roi contre le saint homme. Elle y employa les premiers de sa cour et même les évêques, voulant qu'ils trouvassent à reprendre dans sa règle. Peut-être le trouva-t-elle mal disposé contre lui à cause de la question de la pâque. Le roi vint donc à Luxeu, et se plaignit de ce que Colomban s'écartoit de l'usage des moines de la province en ne donnant pas libre entrée à tous les chrétiens au dedans de son monastère (1). Il suffit, répondit le saint abbé, que j'aie des lieux disposés pour y recevoir tous les hôtes. Et comme le roi étoit entré jusque dans le refectoire, le saint ajouta : Si vous êtes venu ici pour renverser les communautés des serviteurs de Dieu et la discipline monastique, sachez que nous nous passerons de vos secours et de vos bienfaits, mais que votre royaume sera détruit avec toute votre race. Le roi épouvanté de cette menace, se retira en diligence.

Comme saint Colomban continuoit à lui faire des reproches : Vous prétendez, dit-il, que je vous donnerai la couronne du martyre. Je ne suis pas assez insensé ; mais puisque vous êtes si éloigné de notre manière de vivre, retournez d'où vous êtes venu. Saint Colomban dit qu'il ne sortiroit point de son monastère s'il n'en étoit chassé par force. Le roi l'envoya à Besançon, où n'étant point gardé par le respect qu'on lui portoit, il en sortit et retourna à son monastère. C'étoit environ la quatorzième année du règne de Théodoric (2), c'est-à-dire l'an six cent neuf.

(1) Sup. l. III, n. 43. liv. XVIII, n. 7. Caut. 2, Const. Act.
(2) Jonas vita S. Col. c. 31, t. 2, Act. Ben. p. 17.
(3) Vita S. Agilis, t. 2, Act.
(4) Prov. XV, 8.

(1) Sup. n. 43.
(2) Fredeg. c. 36.

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

I. Fin de saint Théodore Sicéote.

Thomas, patriarche de Constantinople, apprit un prodige arrivé en plusieurs villes de Galatie, où les croix que l'on portoit en procession s'agitèrent d'elles-mêmes extraordinairement. En étant alarmé, il fit venir à Constantinople saint Théodore Sicéote, qui lui présenta le prêtre Jean, son disciple, le priant de le faire supérieur général de ses monasteres ; ce que le patriarche lui accorda ; il lui donna le pallium et l'envoya exercer sa charge. L'empereur Phocas, ayant la goutte aux mains et aux pieds, appela saint Théodore, qui lui imposa les mains et pria pour lui. L'empereur fut soulagé, et se recommanda à ses prières. Saint Théodore l'avertit que, s'il vouloit être exaucé, il s'abstînt de tourmenter les autres et de répandre du sang. En effet, il venoit de faire mourir Constantine, veuve de l'empereur Maurice, et plusieurs autres personnes considérables, à l'occasion des conjurations qui s'élevoient contre lui (1).

Le patriarche Thomas pria saint Théodore de lui dire si ce mouvement extraordinaire des croix étoit véritable ; et le saint homme l'en ayant assuré, le patriarche le pressa de lui découvrir ce que signifioit ce prodige. Comme il en faisoit difficulté, il se jeta à ses pieds, protestant de ne se point lever qu'il ne l'eût satisfait. Alors saint Théodore lui dit : Je ne voulois point vous affliger, et il ne vous est pas avantageux de savoir ce que vous désirez ; mais puisque vous le voulez, sachez que cette agitation de croix nous prédit de grands maux. Plusieurs abandonneront notre religion ; il y aura des incursions de barbares, une grande effusion de sang, une grande destruction et des séditions par tout le monde. Les églises seront abandonnées ; la ruine du service divin et de l'empire et l'avènement de l'ennemi approchent. Il vous reste de prier Dieu, comme un bon pasteur, qu'il modère tous ces maux par sa miséricorde. Cette prophétie de saint Théodore semble regarder les ravages des Perses qui commencèrent l'année suivante, et peut-être ceux des Arabes musulmans qui suivirent bientôt après.

Le patriarche, fondant en larmes, commença à prier le saint abbé de demander à Dieu qu'il l'ôtât du monde avant ces désastres ; et comme saint Théodore vouloit retourner en son pays, parce que le temps de sa retraite approchoit, le patriarche l'obligea de passer l'hiver à Constantinople, à cause que le bruit couroit qu'elle alloit bientôt être abîmée, et il espéroit que le saint homme obtiendroit de Dieu quelque délai. Comme il désira de loger à part, le patriarche le mit au monastère de Saint-Etienne-des-Romains, où il passa la fête de Noël en retraite. Cependant le patriarche tomba malade et envoya prier saint Théodore de demander à Dieu qu'il lui accordât la fin de sa vie. Le saint répondit qu'il prieroit plutôt que Dieu le conservât pour le bien de son peuple ; mais le patriarche le renvoya lui faire la même prière. Alors le saint lui fit dire par son diacre Epiphane : Puisque vous désirez si ardemment d'être délivré et d'aller à Jésus-Christ, je lui ai demandé et obtenu ; c'est pourquoi, si vous voulez que je vous aille trouver, j'irai aussitôt ; sinon nous nous verrons avec Jésus-Christ. Le patriarche comblé de joie ne voulut point le tirer de sa retraite ; et ayant été visité par l'empereur Phocas, et donné sa bénédiction à tout le monde, il mourut avec une grande constance le vendredi vingtième de mars six cent dix, indiction treizième (1).

Le dix-huitième d'avril suivant, qui étoit le samedi saint, on ordonna patriarche de Constantinople Sergius, diacre de la grande église, et hospitalier, qui tint le siége vingt-neuf ans. Il alla porter lui-même à saint Théodore Sicéote la nouvelle de son ordination ; et l'ayant trouvé chantant des psaumes, il se jeta à ses pieds et le pria de demander à Dieu la grâce dont il avoit besoin pour s'acquitter de sa charge, se reconnoissant jeune et de peu d'expérience. Le saint l'embrassa et lui dit : Dieu vous a chargé si jeune de ce fardeau, afin que vous ayez plus de force pour souffrir les malheurs qui nous menacent. Prenez courage et vous confiez en lui ; votre gouvernement sera long et illustre. Saint Théodore Sicéote, étant à Constantinople,

(1) Vita Theod. c. 14. ap. Boll. t. 11, p. 58. Theoph. an. 5, p. 247. Chr. pasc.

(1) Boll. t 8, p. 91. Chr. pasch. p. 582.

reprenoit ceux qui alloient au bain après la sainte communion, disant qu'un homme bien parfumé ne se laveroit point pour ôter l'odeur des parfums. Les moines du monastère où il demeuroit le firent peindre sans qu'il s'en aperçût, puis le prièrent de bénir l'image. Il leur dit en souriant : Vous êtes des voleurs ; mais il ne laissa pas de la bénir. Il fit plusieurs miracles à Constantinople, et étant retourné à son monastère, il mourut trois ans après, l'an six cent treize, le vingt-deuxième d'avril, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Sa vie a été écrite par Eleusius, son disciple, qui avoit demeuré douze ans avec lui et vu plusieurs de ses miracles (1).

II. Succession de patriarches.

Saint Euloge d'Alexandrie étoit mort, comme l'on croit, dès l'an six cent six, après avoir rempli ce siége vingt-sept ans. L'Eglise honore sa mémoire le treizième de septembre; son successeur fut Théodore, surnommé Scribon, qui, ayant tenu le siége deux ans, fut égorgé par les hérétiques, la septième année de Phocas, indiction douzième, c'est-à-dire l'an six cent neuf. Le siége d'Alexandrie fut ensuite rempli par Jean, natif de Chypre, fils d'Epiphane, gouverneur de l'île. Il avoit été marié ; mais ayant perdu ses enfants et ensuite sa femme, il se donna tout à Dieu, et faisoit de très-grandes aumônes (2). Ainsi, quoiqu'il n'eût ni mené la vie monastique, ni demeuré dans le clergé, il fut jugé digne du sacerdoce. Il est connu sous le nom de saint Jean l'aumônier.

La même année six cent neuf, mourut Hésychius, ou plutôt Isaac, patriarche de Jérusalem, et eut pour successeur Zacharie, prêtre et trésorier de Constantinople. L'année suivante, six cent dix (3), sur la fin de septembre, l'indiction quatorzième étant déjà commencée, il vint nouvelle à Constantinople qu'Anastase, patriarche d'Antioche, avoit été tué par les juifs dans une sédition qu'ils excitèrent contre les chrétiens. Ils le traînèrent honteusement par la ville, tuèrent avec lui plusieurs des principaux citoyens et les brûlèrent. Phocas déclara Bonose comte d'Orient, et Cotton, général d'armée, et les envoya contre ces séditieux, dont ils tuèrent et mutilèrent plusieurs et les chassèrent de la ville. L'Eglise honore Anastase comme martyr, le vingt et unième de décembre (4).

III. Mort de Phocas. Héraclius, empereur.

Ces deux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, massacrés en si peu de temps, font voir la foiblesse du gouvernement de Phocas, attaqué au dehors par les Perses qui ravageoient l'orient, et au dedans par les conjurations qui se formoient contre lui de jour en jour. Enfin, il fut accablé par celle d'Héraclius, gouverneur d'Afrique, qui, pressé par le sénat, envoya son fils Héraclius à Constantinople avec une flotte. Il y arriva le dimanche quatrième d'octobre, indiction quatorzième, c'est-à-dire l'an six cent dix, ayant aux mats de ses vaisseaux des images de la Sainte-Vierge (1). Le lendemain, Phocas fut tiré de l'église de l'Archange dans le palais où il s'étoit réfugié. On l'amena à Héraclius, on lui coupa la main droite, puis la tête et on les porta par la ville : on traîna son corps et enfin on le brûla. Le même jour lundi, cinquième d'octobre, Héraclius fut couronné empereur par le patriarche Sergius; en même temps, il fut marié avec Eudoxie, fille de Rogat, africain, qui lui étoit fiancée, et s'étoit rendue devant à Constantinople. Ainsi, ils reçurent ensemble la couronne impériale et celle d'époux, suivant l'usage de l'église grecque. Héraclius régna trente ans entiers. On dit que Phocas vouloit faire honorer comme martyrs ceux qui étoient tués en guerre, mais les évêques s'y opposèrent fondés principalement sur l'autorité de saint Basile, qui conseille à ceux qui ont tué en guerre, de s'abstenir trois ans de la communion (2).

IV. Eglise d'Angleterre.

En Angleterre, après la mort de saint Augustin de Cantorbery, Laurent, son successeur, continua à travailler avec un grand zèle à l'accroissement de cette nouvelle église (3). Non content de procurer le salut des Anglois, il prit encore soin des Bretons, anciens habitants du pays, et des Ecossois, habitants de l'Hibernie, nommés depuis Irlandois. Les uns et les autres avoient des usages particuliers, principalement touchant la pâque. Pour les ramener à la pratique de l'Eglise universelle, il leur écrivit conjointement avec ses confrères Mellit et Juste. La lettre étoit adressée aux évêques et aux abbés de toute l'Ecosse, c'est-à-dire d'Irlande, et commençoit ainsi : Quand nous sommes entrés en l'île de Bretagne, nous avons eu un grand respect pour les Bretons et les Ecossois, croyant qu'ils suivoient l'usage de l'Eglise universelle : après avoir connu les Bretons, nous avons cru que les Ecossois étoient meilleurs; mais nous avons reconnu ensuite, par la manière de vivre de l'évêque Dagam, qui est venu en cette ville, et de l'abbé Colomban qui a passé en Gaule, qu'ils ne sont pas différents des Bretons. Car l'évêque Dagam a refusé de manger non-seulement avec nous, mais dans le logis où nous mangions. L'archevêque Laurent écrivit de même à ses confrères aux évêques des Bre-

(1) Vita c. 13. Martyr. R. 22 april. 22 janu. t. 2, p. 517. Leont. c. 13. n. 81, ibid. p. 514.
(2) Martyr. R. 13 sept. Chr. Niceph. Chr. pasch. p. 382. Metaphr. c. 1. ap. Boll.
(3) Chr. pasch. p. 2.
(4) Theophan. an. 7, p. 248. Martyr. R. 21 dec.

(1) Theoph. p. 242. 249. Chr. pasch. 382.
(2) Theod. Bal. in cant. 13. Ep. Basil. ad Amphil. p. 949. Sup. l. XVII, n. 13.
(3) Beda II, Hist. c. 4.

tons, pour les inviter à l'unité : mais l'une et l'autre lettres furent sans effet.

Ensuite Mellit, évêque de Londres, alla à Rome pour traiter, avec le pape Boniface IV, des affaires de l'église d'Angleterre. Le pape assembla un concile la huitième année de Phocas, indiction treizième, le troisième des calendes de mars, c'est-à-dire le vingt-septième de février six cent dix. Mellit y prit place entre les évêques d'Italie, et on y régla ce qui concernoit la vie et le repos des moines. Mellit en rapporta les décrets en Angleterre avec les lettres du pape, à l'archevêque Laurent, au clergé, au roi Edilbert et à toute la nation des Anglois. Saint Mellit fonda, près de Londres, un monastère en l'île nommée Thorney, au couchant de la ville ; l'église fut dédiée en l'honneur de saint Pierre, et sa situation l'a fait nommer Westminster, c'est-à-dire monastère d'ouest.

V. Tolède, métropole.

En Espagne, la même année six cent dix, le roi Gondemar succéda à Viteric, et la première année de son règne le dixième des calendes de novembre, ère six cent quarante-huit, c'est-à-dire le vingt-troisième d'octobre six cent dix (1), les évêques de la province de Carthagène s'assemblèrent à Tolède, dont ils reconnurent l'évêque pour leur métropolitain, déclarant qu'il l'avoit toujours été et renvoyant au deuxième concile de Tolède où l'évêque Montan avoit présidé en cinq cent trente et un. Ce décret fut souscrit par quinze évêques, entre lesquels celui de Tolède ne paroît point, comme ne pouvant être juge en sa cause. Le roi Gondemar donna son décret en confirmation de celui du concile, où il déclare que la Carpétanie dont l'évêque de Tolède passoit autrefois pour métropolitain, c'est point une province particulière, mais seulement une partie de la province carthaginoise. Ce décret est souscrit du roi et de vingt-six évêques, dont le premier est saint Isidore de Séville, ensuite sont les archevêques de Mérida de Tarragone et de Narbonne. La raison de cette constitution en faveur de l'évêque de Tolède, est que cette ville étoit la résidence des rois goths.

VI. Second exil de saint Colomban.

En France, saint Colomban, étant revenu de Besançon, ne demeura pas longtemps en repos. Le roi Théodoric envoya plusieurs fois de ses gens pour l'obliger à sortir de son monastère de Luxeu et retourner en son pays. Le saint abbé avoit résolu de ne point obéir et de se faire plutôt tirer de force du lieu où il étoit venu par la volonté de Dieu : toutefois, voyant que sa résistance mettoit les autres en péril, il sortit volontairement, la vingtième année de son séjour en ce désert, c'est-à-dire la même année six cent dix (1). Ses frères l'accompagnoient en pleurant, comme s'ils eussent marché à ses funérailles ; encore les gardes que le roi lui avoit donnés ne permirent pas à tous de le suivre, mais seulement à ceux qu'il avoit amenés d'Irlande ou de Bretagne, et firent demeurer tous ceux qui étoient nés dans les Gaules. Le saint homme les recommanda à Dieu, et sentit cette séparation comme si on lui eût arraché les membres. Le principal de ses chers disciples étoit Eustase, qui fut depuis abbé de Luxeu, et dont Miétius, évêque de Langres, son oncle, prit un soin particulier.

On menoit saint Colomban à Nantes pour s'embarquer. Etant à Auxerre, il dit à Ragamond, que le roi Théodoric avoit chargé de sa conduite: Souvenez-vous que Clotaire, que vous méprisez maintenant, sera dans trois ans votre maître. Sur cette route, il fit plusieurs miracles; et étant arrivé à Nevers on l'embarqua sur la Loire. A Orléans, ses gardes ne lui permirent pas d'entrer dans la ville, pour visiter les églises et il campa sur le rivage. On refusa même des vivres à ses disciples dans la ville tant on craignoit les ordres du roi. Mais une femme syrienne en eut pitié, les mena chez elle et leur donna ce dont ils avoient besoin. En récompense, ils amenèrent son mari, aveugle depuis plusieurs années, à saint Colomban qui le guérit. A Tours, le saint homme n'ayant pu obtenir la permission de descendre pour visiter le sépulcre de saint Martin, le bateau s'arrêta devant le port et il satisfit à sa dévotion en passant la nuit en prières près des reliques du saint. Le lendemain l'évêque de Tours, Léoparius, l'ayant prié à dîner, il s'y trouva un seigneur, allié du roi Théodoric, à qui saint Colomban déclara que, dans trois ans, ce roi et ses enfants périroient et toute sa race seroit éteinte.

Étant arrivé à Nantes, il y fit quelque séjour ; et ce fut apparemment de là qu'il écrivit, à ses moines de Luxeu, une lettre pleine de prudence et de charité (2). Il les exhorte à la patience en cette persécution et à l'union entr'eux. Il leur ordonne d'obéir à son disciple Attale, à qui, toutefois, il laisse la liberté de demeurer avec eux ou de le venir trouver, et, en ce cas qu'il vienne, il leur donne Valdolen pour supérieur. Puis, adressant la parole à Attale seul, il lui enjoint de demeurer s'il voit le profit des âmes. Mais, ajoute-t-il, si vous voyez du péril, venez ; or je parle des périls de la division, car je crains qu'il n'y en ait aussi chez vous à cause de la pâque, et que vous ne soyez plus foibles en mon absence. Vers la fin, il ajoute: Pendant que j'écris, on vient de m'avertir qu'on prépare un vaisseau pour me mener malgré moi en mon pays, mais si je veux m'enfuir je n'ai point de gardes qui m'en empêchent ; au contraire ils

(1) Sup. liv. XXXVI, n. 48. t. 5, Conc. p. 16. 20. Sup. l. XXXII, n. 22.

(1) Joan. Vita, c. 35, etc. Sup liv. XXV, n. 9.
(2) Epis. 3, t. 12. Bibl. PP. Lug. p. 26.

semblent vouloir que je me retire. La fin du parchemin m'oblige à finir ma lettre, l'amour n'a point d'ordre c'est ce qui le rend confus. Voyez vos consciences, si vous ètes plus purs et plus saints en mon absence, ne me cherchez pas; mais aussi que cette séparation ne vous fasse pas chercher une liberté qui vous soumettroit à la servitude des vices. Si vous voyez la perfection s'éloigner de vous, que quelque aventure me sépare, et qu'Attale ne suffise pas pour vous gouverner, assemblez-vous tous et choisissez un supérieur.

Tandis que saint Colomban demeura à Nantes, il n'y reçut aucune consolation de Sophrone, qui en étoit évèque; au contraire il se joignit au comte Théobalde pour le presser de partir, suivant les ordres du roi. Mais le vaisseau qui le devoit porter en Irlande ayant été repoussé par le vent, celui à qui il appartenoit crut que les meubles du saint et ses compagnons embarqués avant lui en étoient cause et refusa de le mener. Ainsi il revint à son logis; et on lui laissa la liberté d'aller où il voudroit, lui donnant même de quoi continuer son voyage.

VII. Saint Colomban en Austrasie.

Il alla trouver le roi Clotaire II, fils de Chilpéric, qui régnoit alors sur les François de Neustrie, et qui se trouvoit sur la côte de l'Océan. Il savoit la persécution que souffroit saint Colomban de la part de Brunehaut et de Théodoric, ainsi il le reçut comme un présent du ciel et lui offrit toutes sortes de secours s'il vouloit demeurer dans son royaume; mais saint Colomban ne l'accepta pas, craignant d'augmenter l'inimitié entre les deux rois. Clotaire le retint autant qu'il put, et en reçut des avis salutaires, pour la correction de sa cour, dont il promit de profiter. Pendant son séjour, il s'émut un différend, entre les deux frères, Théodebert et Théodoric, touchant les limites de leurs états, la même année six cent dix, quinzième de leur règne (1). Ils envoyèrent l'un et l'autre des ambassadeurs au roi Clotaire, pour lui demander du secours. Il consulta saint Colomban qui lui conseilla de ne point prendre parti, parce que dans trois ans leurs deux royaumes tomberoient sous sa puissance. C'est la troisième fois qu'il fit cette prédiction, à laquelle Clotaire ajouta foi, et en attendit avec patience l'accomplissement.

Ensuite saint Colomban obtint de lui une escorte pour le conduire dans le royaume de Théodebert, d'où il vouloit passer en Italie. Entrant à Paris, il trouva à la porte un possédé qu'il délivra. A Meaux, il fut reçu par Chagnéric, homme noble, en qui le roi Théodebert avoit grande confiance, et qui se chargea de le faire conduire à sa cour. Le saint homme bénit sa maison et consacra à Dieu sa fille encore fort jeune, nommée Fare, et depuis illustre par sa vertu. De là il passa à un village, nommé Ulsiac, à présent Eussy, où il fut reçu par un seigneur, nommé Authaire, et sa femme Aiga, dont il bénit les enfants encore petits, nommés Adon et Dadon, qui devinrent fameux par leur sainteté.

Enfin saint Colomban arriva près le roi Théodebert qui le reçut avec joie. Déjà plusieurs moines l'avoient suivi de Luxeu, et il les recevoit comme échappés d'entre les ennemis. Théodebert promit de lui trouver, dans son pays, des lieux commodes pour ses disciples, proche des nations auxquelles il pourroit prêcher la foi, car c'étoit ce qu'il désiroit le plus dans ses voyages. Le saint homme, ayant accepté l'offre, s'embarqua sur le Rhin, passa à Mayence, et remontant toujours le fleuve, entra dans l'Aar, de là dans le Leinat, et s'avança jusqu'à l'extrémité du lac de Zurich. Étant venu à Zug, il trouva cette solitude si agréable, qu'il résolut de s'y arrêter. Les habitants étoient cruels et impies, ils adoroient des idoles, leur offroient des sacrifices et observoient les augures et les divinations. Saint Colomban, ayant commencé à leur prêcher le vrai Dieu, les trouva un jour qui préparoient un sacrifice et avoient mis au milieu du peuple assemblé une grande cuve pleine de bière. Il leur demanda ce qu'ils en vouloient faire. Ils répondirent que c'étoit pour l'offrir à leur dieu Vodan, que les uns expliquoient en latin Mercure, les autres Mars. Saint Colomban souffla dessus, et aussitôt le vaisseau se rompit en éclats avec un grands fracas, et toute la bière se répandit. Les barbares étonnés disoient qu'il avoit bonne haleine. Il les exhorta à quitter ces superstitions et à se retirer chacun chez eux. Plusieurs se convertirent et rèçurent le baptême; d'autres, déja baptisés, revinrent à la pratique de l'Evangile qu'ils avoient quittée. Saint Gal, poussé de zèle, brûla leurs temples et jeta dans le lac toutes les offrandes qu'il y trouva (1). De quoi les barbares irrités résolurent de le tuer et de chasser de leur pays saint Colomban, après l'avoir fouetté et maltraité.

Le saint homme, en étant informé, quitta ces endurcis et passa avec les siens à un bourg, nommé Arbon, sur le lac de Constance. Là, il trouva un prêtre vertueux, nommé Villimar, qui lui indiqua un lieu fertile et agréable, environné de montagnes, où étoient les ruines d'une petite ville, nommée Brigantium, on Brégents. Saint Colomban, y étant arrivé avec ses compagnons, y trouva un oratoire dédié à sainte Aurélie, auprès duquel ils se firent de petits logements. Dans cette église, ils trouvèrent trois images d'airain dorées et attachées à la muraille, que le peuple adoroit, laissant l'autel de l'église, et leur offroit des sacrifices, disant que c'étoient les anciens dieux tutélaires de ce lieu. Saint Colomban ordonna à saint Gal, qui

(1) Fredeg. c. 37.

(1) Vita S. Gal. c. 4. tom. 2. Act. Ben. pag. 231. V. Coint. an. 610, n. 11. Vita Col. n. 52.

savoit la langue du pays, d'exhorter le peuple à quitter l'idolâtrie pour adorer le vrai Dieu. Le jour de la fête de cette église étant venu, il y eut un grand concours de peuple, non seulement pour la fête, mais par curiosité, pour voir ces étrangers. Alors saint Gal commença à leur prêcher la foi et les exhorter à se convertir. Puis, prenant les idoles devant tout le monde, il les mit en pièces à coup de pierres et les jeta dans le lac. Quelques-uns se convertirent, d'autres se retirèrent en colère. Saint Colomban fit apporter de l'eau, qu'il bénit, en aspergea l'église, et tournant autour avec les siens, en chantant des psaumes, il en fit la dédicace; puis, ayant invoqué le nom de Dieu, il fit les fonctions sur l'autel, y mit les reliques de sainte Aurélie, le revêtit et y célébra la messe: ce qui étant fait, le peuple s'en retourna avec grande joie.

Saint Colomban demeura à Brégents environ trois ans; il y bâtit un petit monastère, où ses disciples travailloient, les uns au jardin potager, d'autres à cultiver des arbres fruitiers, d'autres à pêcher, et lui-même faisoit des filets. Saint Colomban eut en pensée d'aller prêcher la foi aux Vénèdes ou Sclaves, qui étoient dans le voisinage; mais un ange lui apparut et l'avertit qu'il n'y feroit aucun progrès; c'est pourquoi il demeura en repos jusqu'à ce qu'il pût entrer en Italie (1).

Cependant la mésintelligence recommença entre les deux frères Théodoric et Théodebert, et saint Colomban alla trouver ce dernier et lui conseilla de se faire clerc ou plutôt moine, de peur de perdre la vie éternelle avec son royaume. La proposition parut ridicule au roi et à tous les assistants, et ils dirent que jamais ils n'avoient ouï parler qu'un roi mérovingien eût été clerc volontairement. Il semble qu'ils ne connoissoient pas saint Cloud. Si vous ne le faites de gré, dit saint Colomban, vous le ferez bientôt de force, et il s'en retourna à son monastère. En effet, Théodoric fit la guerre à Théodebert la dix-septième année de leur règne, c'est-à-dire l'an six cent douze, et le battit deux fois (2). Pendant la seconde bataille, qui se donna à Tolbiac, saint Colomban étoit dans sa solitude, qui lisoit assis sur un vieux tronc de chêne. Il s'endormit; puis étant éveillé, il appella le moine Chagnoald, qui le servoit, et lui dit, en soupirant, que les deux rois étoient aux mains et qu'il y avoit bien du sang répandu. Mon père, dit Chagnoald, aidez Théodebert de vos prières, afin qu'il défasse notre commun ennemi Théodoric. Saint Colomban lui dit: Vous me donnez un mauvais conseil; ce n'est pas ce que veut notre seigneur, qui nous a commandé de prier pour nos ennemis: le juste juge est le maître de faire de ces princes ce qui lui plaira. Théodoric, après sa victoire, poursuivit Théodebert, et, l'ayant pris par la trahison des siens, l'envoya à Brunehaut, leur aïeule, qui, étant du parti de Théodoric, fit entrer Théodebert dans le clergé, et, peu de jours après, le fit mourir.

VIII. Saint Colomban en Italie.

Saint Colomban, voyant Théodoric devenu maître du pays où il demeuroit, crut n'y pouvoir plus être en sûreté. D'ailleurs les habitants, irrités de ce qu'il leur avoit ôté leurs idoles, se plaignirent au duc, nommé Gunzon, que ces étrangers nuisoient à la chasse, et le duc leur envoya ordre de se retirer. Ils résolurent donc, d'un commun accord, de passer en Italie, espérant de la protection d'Agilulfe, roi des Lombards. Ainsi ils partirent de Brégents, excepté saint Gal, qui avoit la fièvre et demeura avec la bénédiction de saint Colomban. Il bâtit ensuite, près de là, un autre monastère, qui porte encore son nom. Saint Colomban fut très-bien reçu par le roi Agilulfe, qui lui donna le choix de demeurer en tel lieu de ses états qu'il voudroit. Le saint abbé, étant à Milan, combattit les ariens par les saintes écritures, et écrivit même contre eux (1). Cependant un nommé Jocondus vint trouver le roi Agilulfe et lui dit que dans le désert de l'Appennin, en un lieu nommé Bobium, près de la Trébia, il y avoit une église de Saint-Pierre, où il se faisoit des miracles, que les environs étoient fertiles, bien arrosés et pleins de poissons. Saint Colomban choisit ce lieu pour sa retraite; il rétablit l'église, qu'il trouva demi-ruinée, et bâtit un monastère, qui subsiste encore.

On doit rapporter à ce temps la lettre qu'il écrivit au pape Boniface IV, sur la question des trois chapitres, à la prière du roi Agilulfe, qui en favorisoit les défenseurs. Saint Colomban, mal instruit du fait, et prévenu par les schismatiques, suppose que le pape Vigile est mort hérétique, et s'étonne que l'on récite son nom avec ceux des évèques catholiques. Il exhorte le pape à se purger du soupçon d'hérésie, lui et son église, en assemblant un concile, où il fasse une exposition précise de la foi; car il rejette le cinquième concile, comme ayant approuvé l'erreur d'Eutychès. Il exhorte aussi le pape à remédier au déréglement des mœurs qu'il trouvoit en Italie, et dont il attribue la cause principalement au schisme.

Le roi Théodoric mourut quelques mois après son frère Théodebert, la dix-neuxième année de son règne, six cent treize de J.-C., et son fils, Sigebert, encore enfant, lui succéda sous la conduite de Brunehaut, sa bisaïeule. Le roi Clotaire leur fit la guerre, prit Sigebert et deux de ses frères, Corbon et Merouée, qu'il fit mourir tous trois; le quatrième, nommé Childebert, s'enfuit. Il prit aussi Brunehaut et la fit mourir cruellement; ainsi il demeura seul roi des François, comme Clotaire son aïeul,

(1) Vita n. 56, 57.

(2) Sup. l. xxxii, n. 45. Fredeg. c. 58.

(1) Vita S. Gal. c. 8. Ep. 4, tom. 12. Bibl. PP. Lugd. p. 28, c. 9.

l'an six cent quatorze, trente et unième de son règne (1). Alors, voyant la prophétie de saint Colomban si bien accomplie, il envoya quérir le vénérable Eustase, qui gouvernoit le monastère de Luxeu, et le pria d'aller trouver saint Colomban de sa part, menant avec lui ceux qu'il voudroit de sa noblesse pour être les cautions de sa bonne volonté, et inviter le saint homme à le venir trouver.

Eustase fit le voyage, étant défrayé aux dépens du public, et ayant trouvé saint Colomban, il s'acquitta de sa commission. Le saint vieillard eut une grande joie de voir son cher disciple, et le retint quelquetemps; en le congédiant, il lui recommanda de maintenir la discipline dans son monastère et le chargea de faire ses excuses au roi Clotaire, de lui dire qu'il lui étoit impossible de retourner, et qu'il lui recommandoit seulement de protéger le monastère de Luxeu. Il donna à Eustase une lettre pour le roi qui la reçut avec une extrême joie, quoiqu'elle fût pleine d'avis pour le corriger. Il donna une puissante protection au monastère, l'enrichit de grands revenus et en étendit les limites autant que saint Eustase le désira. Saint Colomban, ayant demeuré un an au monastère de Bobio, y mourut le onzième des calendes de décembre, c'est-à-dire le vingt et unième de novembre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. On croit que c'étoit l'an six cent quinze. Ses reliques demeurèrent à Bobio, et il s'y fit quantité de miracles. Sa vie fut écrite vingt-huit ans après par Jonas, moine du même monastère (2).

Le successeur de saint Colomban, à Bobio, fut Attale, son disciple. Il étoit né en Bourgogne, et son père l'avoit mis, pour le faire instruire, auprès de saint Arige, évêque de Gap. Le désir d'une vie plus parfaite le fit passer au monastère de Lérins; mais, voyant que l'observance s'y relâchoit, il vint à Luxeu se mettre sous la discipline de saint Colomban. Il gouverna après lui le monastère de Bobio pendant douze, et mourut l'an six cent vingt-sept.

IX. Mort de Boniface IV. Deusdédit, pape.

Ce pape Boniface IV mourut l'année six cent quatorze et fut enterré à Saint-Pierre, le vingt-cinquième de mai, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (3). Il avoit fait de sa maison un monastère; il lui avoit donné de grands biens. En deux ordinations, au mois de décembre, il fit huit diacres, et en d'autres occasions, il ordonna trente-cinq évêques pour diverses églises (4). Il tint le saint-siége pendant six ans et huit mois, et eut pour successeur Deusdédit, qui fut ordonné le treizième de novembre de la même année six cent quatorze, et tint le saint-siége près de trois ans. Il étoit Romain, fils d'Etienne, sous-diacre, il aima fort le clergé et y rétablit l'ordre ancien.

X. Jérusalem prise par les Perses.

Cependant les Perses ravageoient l'orient. Dès le temps de Phocas, ils rompirent la paix sous prétexte de venger la mort de Maurice et de ses enfants. La première année du règne d'Héraclius, ils prirent Edesse et Apamée, et vinrent jusqu'à Antioche; la seconde, ils prirent Césarée de Cappadoce; la quatrième, Damas; la cinquième, qui est cette année six cent quatorze, indiction seconde, au mois de juin, ils passèrent le Jourdain et conquirent la Palestine et la ville de Jérusalem. On tua plusieurs milliers de clercs, de moines, de religieuses et de vierges (1). On brûla les églises et même le Saint-Sépulcre; on emporta tout ce qu'il y avoit de précieux, des vases sacrés sans nombre; et entre autres reliques, le bois de la vraie croix; le patriarche Zacharie fut emmené captif avec un grand peuple, et tout cela en peu de jours. Les juifs achetèrent un grand nombre de captifs pour les tuer; en sorte que quelques-uns en comptoient jusqu'à quatre-vingt-dix mille ainsi massacrés. Le patrice Nicétas trouva moyen de sauver deux précieuses reliques, par un de ses amis de Sabara, chef des Perses, savoir: l'éponge et la lance de la passion, et les envoya à Constantinople. La sainte éponge y fut exposée à la vue du peuple, dans le grande église, étant attachée à la sainte croix, à la fête de l'exaltation, le quatorzième de septembre de la même année. La sainte lance fut apportée le samedi vingt-sixième d'octobre; ce qui fut publié le lendemain dans la grande église, et elle fut adorée le mardi et le mercredi par les hommes, le jeudi et le vendredi par les femmes.

Huit jours avant la prise de Jérusalem, la laure de Saint-Sabbas fut attaquée par les Arabes, soit qu'ils fussent de l'armée des Perses, soit qu'à l'occasion de cette guerre ils fissent plus librement leurs courses ordinaires (2). La plupart des moines s'enfuirent aussitôt; il en demeura seulement quarante-quatre des plus anciens et des plus vertueux. Ayant embrassé la vie monastique depuis la jeunesse, ils avoient blanchi dans ces exercices; quelques-uns n'étoient point sortis de la laure depuis cinquante ou soixante ans; quelques-uns depuis leur entrée dans le monastère, n'avoient point vu la ville. Ainsi ils ne voulurent point abandonner la laure en cette occasion. Les barbares, en ayant pillé l'église, prirent ces saints vieillards et les tourmentèrent sans miséricorde pendant plusieurs jours croyant qu'ils leur découvroient quelques richesses; mais enfin, se voyant frustrés de leur espérance, ils entrèrent en fureur et

(1) Vita Col. n. 58. Fredeg. c. 39, 40, etc. Vita n. 61.

(2) Martyr. R. 22 nov. Acta B. tom. 2, p. 123.

(3) Anast.

(4) Martyr. R. 25 mai.

(1) Theoph. p. 250, D, 251, 252, Chr. pasch.

(2) Antioch. Epist. ad Eustach. tom. 1. Auct. bibl. PP. p. 1022, cod.

les mirent en pièces. Ces saints reçurent la mort d'un visage gai et avec action de grâces, comme désirant depuis longtemps d'être délivrés de cette vie et d'aller avec Jésus-Christ.

Leurs corps demeurèrent plusieurs jours sans sépulture, mais les autres moines de la laure, étant revenus d'Arabie, où ils étoient retirés, en prirent soin. Un d'eux, nommé Nicomède, voyant leurs membres épars, fut tellement saisi de l'horreur de ce spectacle, qu'il tomba en défaillance et fut enlevé comme mort. Modeste, abbé du monastère de Saint-Théodose, rassembla tous les corps de ces saints et les lava en répandant beaucoup de larmes; puis, les ayant baisés, il les mit dans les sépulcres de leurs pères et fit sur eux les prières ordinaires. L'Église honore ces quarante-quatre saints le seizième de mai. L'abbé Modeste exhorta ensuite tous les moines de la laure de Saint-Sabbas a ne la point quitter, mais à souffrir courageusement les persécutions (1). Suivant son conseil, ils demeurèrent dans la laure environ deux mois; ensuite, sur le bruit qui courut d'une autre incursion de barbares, ils se réfugièrent dans le monastère de l'abbé Anastase, à vingt stades, ou une lieue, de Jérusalem, où il n'y avoit alors personne, et ils y demeurèrent environ deux ans. L'abbé Modeste gouverna l'église de Jérusalem en l'absence du patriarche Zacharie: il prit soin non seulement de la ville, où il fit depuis rétablir les églises brûlées, mais encore du diocèse et de tous les monastères du désert.

XI. Charité de saint Jean l'aumônier.

Il reçut de grands secours de saint Jean l'aumônier, patriarche d'Alexandrie, dont la charité éclata en cette occasion. Les Perses ayant ravagé toute la Syrie, ceux qui purent échapper de leurs mains, clercs, laïques, magistrats, particuliers, même les évêques, se réfugièrent à Alexandrie. Jean les reçut tous, et leur donnoit tous les jours libéralement ce qui leur étoit nécessaire, sans regarder à leur multitude. Ayant su la prise de Jérusalem, il y envoya un homme pieux, nommé Crésippe, avec beaucoup d'argent, de blé, d'autres vivres et des habits, tant pour voir cette désolation, que pour assister ceux qui étoient demeurés. Il envoya d'ailleurs Théodore, évêque d'Amathonte, Anastase, abbé du mont Saint-Antoine, et Grégoire, évêque de Rinocoture, avec de très-grandes sommes pour retirer ceux qui avoient été emmenés captifs. Le saint patriarche recevoit tous ceux qui venoient à lui, et les consoloit comme ses frères. Il fit mettre les blessés et les malades dans des hôpitaux où ils étoient traités gratuitement, et n'en sortoient que quand ils vouloient; et il les visitoit deux ou trois fois la semaine. Quant à ceux qui se portoient bien et qui venoient recevoir l'aumône, il donnoit aux hommes chacun un silique valant environ huit sous de notre monnoie; aux femmes, comme plus foibles, le double. Quelques-unes, portant des bracelets et des ornements d'or, ne laissoient pas de demander l'aumône; ceux qui en étoient chargés s'en plaignirent au patriarche, mais il leur dit d'un ton et d'un œil sévères, contre sa coutume: Si vous voulez être mes économes, ou plutôt de Jésus-Christ, obéissez simplement à son précepte de donner à quiconque nous demande (1). Il n'a pas besoin, ni moi non plus, de ministres curieux. Si ce que je donne étoit à moi, j'aurois quelque raison de le ménager; mais s'il est à Dieu, il veut que l'on exécute ses ordres dans la distribution de ses biens. Je ne veux pas prendre part à votre peu de foi, car quand tout le monde s'assembleroit à Alexandrie pour demander, ils n'épuiseroient pas les trésors immenses de Dieu.

L'année se trouva stérile, parce que le Nil n'étoit pas monté à l'ordinaire; ainsi la cherté des vivres, et la multitude de ceux qui fuyoient les Perses, ayant épuisé tout le trésor de l'église, le saint patriarche emprunta à plusieurs bons chrétiens, environ mille livres d'or. Comme il les eut consommées et que la cherté duroit toujours, personne ne vouloit plus lui rien prêter, parce que chacun craignoit pour soi. Pressé par le besoin des pauvres qu'il nourrissoit, il étoit dans une grande inquiétude et redoubloit ses prières. Alors un habitant de la ville, qui désiroit être diacre, quoiqu'il eût été marié deux fois, voulut profiter de l'occasion, et, n'osant faire la proposition en face, il lui présenta une requête par laquelle il lui offroit, pour les besoins des pauvres, deux cents boisseaux de blé et cent quatre-vingts livres d'or, s'il vouloit l'ordonner diacre, alléguant un passage de saint Paul pour prouver que la nécessité doit faire passer pardessus la loi (2). Le saint patriarche le fit venir et lui dit en particulier: Votre offrande est grande et vient fort à propos, mais elle n'est pas pure. Quant à mes frères, les pauvres, Dieu, qui les a nourris avant que nous fussions nés vous et moi, les nourrira bien encore à présent, pourvu que nous observions ses commandements; comme il a multiplié les cinq pains, il peut bénir les dix boisseaux de mon grenier. Ainsi, il le renvoya confus, et aussitôt on lui vint dire l'arrivée de deux des grands vaisseaux de l'église qu'il avoit envoyés en Sicile quérir du blé. Il se prosterna, et dit: Je vous rends grâces, seigneur, de n'avoir pas permis à votre serviteur de vendre votre grâce pour de l'argent.

Ayant appris que l'abbé Modeste étoit dans un grand besoin des choses nécessaires pour le rétablissement des saints lieux, il lui envoya mille pièces d'or, mille sacs de froment, mille de

(1) Martyr. R. 16 mai. Boll. t. 14, p. 616.

(1) Vita S. Joan. per Leont. c. 2, n. 10. ap. Boll. t. 2, p. 500, Item vita Metaphr. c. 1, n. 6. ibid. p. 518. V. Cang. Gloss, Luc, VI, 30.

(2) C. 4, n. 22. Heb. VII. 11.

légumes, mille livres de fer, mille paquets de poissons secs, mille vaisseaux de vin et mille ouvriers égyptiens, avec une lettre où il disoit : Pardonnez-moi, si je ne vous envoie rien qui soit digne des temples de Jésus-Christ, je voudrois aller moi-même travailler à la maison de sa sainte résurrection. Avec ces secours, l'abbé Modeste rétablit l'église du Calvaire, celle de la Résurrection, celle de la Croix et celle de l'Ascension (1). Il rebâtit de fond en comble cette dernière, que l'on nommoit la mère des églises.

XII. Gouvernement de saint Jean l'aumônier.

Dès que saint Jean l'aumônier fut assis dans la chaire d'Alexandrie, il assembla les économes de l'église, et leur dit : Allez par toute la ville et m'écrivez tous mes maîtres, jusqu'au derniers. Ils lui demandèrent avec étonnement qui étoient ses maîtres? Ce sont, dit-il, ceux que vous appelez les pauvres (2). Il s'en trouva plus de sept mille cinq cents, à qui il faisoit donner l'aumône tous les jours. Il eut soin d'empêcher que par toute la ville d'Alexandrie, on usât ni de faux poids, ni de fausses mesures, et on publia une ordonnance en son nom, portant peine de confiscation de tous les biens des contrevenants au profit des pauvres ; par là on voit quelle étoit l'autorité du patriarche d'Alexandrie, même sur le temporel. Ayant appris que les officiers de l'église recevoient des présents pour donner la préférence à quelques personnes dans le rachat des captifs, il les assembla et, sans leur faire de reproches, il augmenta leurs gages, avec défense de rien prendre de qui que ce fût (3). Ils s'en trouvèrent si bien, que quelques-uns même remirent cette augmentation de gages.

Il sut que plusieurs personnes n'osoient lui porter leurs plaintes par la crainte des chanceliers ou secrétaires, des défenseurs de l'église et des autres officiers qui l'environnoient (4). Ce qui lui fit prendre la résolution de donner deux fois la semaine audience, publique, le mercredi et le vendredi. On lui mettoit un siége devant la porte de l'église avec deux bancs pour les hommes de mérite avec lesquels il s'entretenoit, ayant l'évangile entre les mains ; et il ne laissoit approcher de lui aucun de ses officiers qu'un seul défenseur, afin que les particuliers se présentassent avec plus de confiance. Mais il faisoit exécuter ses ordres par les défenseurs, voulant qu'ils s'en acquittassent avant que de manger. Car, disoit-il, si Dieu nous donne la liberté d'entrer à toute heure dans sa maison et de lui offrir nos prières, et si nous voulons qu'il nous exauce promptement, comment devons-nous en user à l'égard de nos frères? Un jour, comme il sortoit de la ville pour aller à une église des martyrs, une femme se prosterna devant lui, demandant justice de son gendre. Ceux qui accompagnoient le saint patriarche lui conseilloient d'attendre au retour ; mais il répondit : Et comment Dieu recevra-t-il notre prière, si je remets à écouter cette femme? Qui m'a promis que je serai demain en vie? Et il l'expédia sur-le-champ. Une autre fois, ayant attendu jusqu'à la cinquième heure, c'est-à-dire onze heures du matin, sans que personne se présentât à son audience, il se retira versant des larmes (1). Saint Sophrone lui en demanda tout bas la cause. C'est, dit-il, que je n'ai rien aujourd'hui à offrir à Jésus-Christ pour mes péchés. Au contraire, dit Sophrone, vous devez vous réjouir d'avoir si bien pacifié votre troupeau, qu'ils vivent ensemble sans différend comme les anges.

Il étudioit continuellement l'écriture, non pour l'ostentation, mais pour la pratique ; et dans ses conversations particulières, il n'y avoit point de discours inutiles, mais ou l'on parloit d'affaires nécessaires, ou l'on racontoit quelques histoires des saints, ou l'on traitoit quelque passage de l'écriture ou quelque dogme, à cause de la multitude d'hérétiques dont le pays étoit infecté ; si quelqu'un médisoit d'un autre, le saint patriarche détournoit adroitement le discours ; s'il continuoit, il ne lui disoit rien, mais défendoit à l'officier de semaine de le laisser entrer une autre fois (2). Les histoires qu'il aimoit le plus étoient les exemples de charité envers les pauvres.

Enfin ses plus confidents étoient deux moines de grand mérite, Jean Mosch et Sophrone. Il les respectoit comme ses pères et leur obéissoit sans réserve. Comme ils étoient savants, il s'en servoit utilement pour combattre les sévériens et les autres hérétiques ; et ils y travaillèrent avec tant de fruit, qu'ils retirèrent de l'hérésie grand nombre de bourgades, d'églises et de monastères. Le saint patriarche recommandoit soigneusement à son peuple de ne communiquer jamais avec les hérétiques, quand même ils se trouveroient privés toute leur vie de la communion catholique, c'est-à-dire de la liberté d'exercice dans les lieux où les hérétiques étoient les maîtres. C'est, disoit-il, comme un mari longtemps absent de sa femme, à qui il n'est pas permis pour cela d'en épouser une autre (3).

Un jour, voyant que plusieurs sortoient de l'église après la lecture de l'évangile, il sortit aussi et s'assit au milieu d'eux. Comme ils en furent surpris, il leur dit : Mes enfants, où sont les ouailles, là doit être le pasteur. C'est pour vous que je descends à l'église ; car je pourrois dire la messe pour moi dans l'évêché. En ayant ainsi usé deux fois, il les corrigea. Si quelqu'un parloit dans l'église, il le chassoit devant tout le monde, en disant : Si vous êtes venu pour prier, vaquez à la prière, sinon, sachez qu'il est écrit : Ma maison est la maison

(1) C. 6, n. 33. Antioch. Præf.
(2) Vita c. 1, n. 5, n. 6.
(3) N. 7, c. 2.
(4) N. 8.

(1) C. 10, n. 59. c. 2, n. 9.
(2) C. 8, n. 43, 44, etc.
(3) C. 10, n. 60. c. 13, n. 83, 79.

d'oraison. Il est parlé encore, en deux autres occasions, de l'oratoire domestique du saint patriarche, et il paroît même qu'il y célébroit quelquefois la messe avec un seul ministre, en présence d'un seul laïque (1). On peut croire que tous les évêques avoient dès lors de tels oratoires ; et nous en avons vu un exemple, dès le quatrième siècle, en saint Grégoire de Naziance le père. Saint Jean l'aumônier éleva à la prêtrise un lecteur de grande vertu, qui faisoit des souliers, et de son travail nourrissoit ses enfants, qui étoient en grand nombre, sa femme, son père et sa mère, et néanmoins étoit fort assidu à l'église (2). Par où l'on voit qu'il y avoit à Alexandrie des clercs mariés et artisans.

Le saint homme honoroit particulièrement les moines, et n'écoutoit pas volontiers le mal que l'on disoit de quelques-uns, y ayant été trompé lui-même. Il bâtit un hospice particulier pour les moines étrangers, et fonda deux monastères auprès de deux oratoires qu'il avoit bâtis, l'un de la Sainte-Vierge, l'autre de saint Jean (3). Il leur donna des terres de son patrimoine, et leur dit : Je pourvoirai à vos besoins corporels, ayez soin de mon salut. Vos prières du soir et de la nuit seront pour moi ; celles que vous ferez le jour dans vos cellules seront pour vous. Il vouloit ainsi réparer ce qui lui manquoit, n'ayant pas pratiqué lui-même la vie monastique. L'exemple de ces deux monastères excita plusieurs séculiers à prier la nuit en divers endroits de la ville, qui devint comme un monastère. Ce que j'entends de la ville d'Amathonte, dans l'île de Chypre, où il étoit né. Il avoit aussi bâti des hôpitaux pour les étrangers, les vieillards et les malades (4). On peut juger des richesses de l'église d'Alexandrie par une perte qu'elle fit en un jour de treize vaisseaux du port de dix mille boisseaux chacun, et par la somme que le saint patriarche trouva dans l'évêché, à son ordination, qui étoit de huit mille livres d'or. Cette considération peut rendre plus vraisemblables ses aumônes immenses, et ce qu'on voit dans sa conduite contre les règles de la prudence ordinaire ; car il perdoit volontiers de l'argent pour donner l'exemple de désintéressement et de patience (5).

Cependant il vivoit pauvrement et couchoit sur un petit lit, avec une méchante couverture de laine déchirée. Un homme riche lui en ayant donné une précieuse, il la prit pour amour de lui ; mais elle l'empêcha de dormir, songeant aux pauvres qui, cependant, mouroient de froid et de misère. Il l'envoya vendre le lendemain ; le riche la racheta et la lui rendit, le saint homme la vendit encore, et la troisième fois il lui dit : Nous verrons qui s'en ennuiera le premier. Il faisoit travailler à son tombeau, le laissant toujours imparfait, afin qu'aux grandes fêtes on vînt l'avertir de le faire achever, à cause de l'incertitude de la mort. Pendant une maladie contagieuse, il alloit souvent voir les enterrements, disant que cette vue et celle des sépulcres étoient fort utiles ; souvent il alloit assister les mourants, et leur fermoit les yeux de ses propres mains. Il recommandoit fort de célébrer pour eux des collectes, c'est-à-dire des messes, et racontoit une histoire merveilleuse, pour montrer qu'ils en recevoient du soulagement (1).

XIII. Voyages de Jean Mosch.

Jean, surnommé Mosch, dont saint Jean l'aumônier se servit utilement pour combattre les hérétiques, avoit premièrement embrassé la profession monastique dans la communauté de Saint-Théodose, en Palestine. Son abbé l'ayant envoyé en Egypte pour quelques affaires de la maison, au commencement du règne de l'empereur Tibère, c'est-à-dire vers l'an cinq cent soixante-dix-huit, il alla jusque dans le désert d'Oasis pour y voir un moine de Cappadoce, nommé Léon, dont il avoit ouï dire de grandes choses, et qui donna sa vie pour délivrer trois autres moines pris par les barbares. Jean Mosch, étant retourné en Palestine, demeura dix ans dans la laure des éliotes, puis dans le désert près du Jourdain, et dans la nouvelle laure de Saint-Sabbas. Mais, sur le bruit des courses que faisoient les Perses, il se retira du côté d'Antioche. De là il passa à Séleucie sur l'Oronte, et y vit l'abbé Théodore, qui en étoit évêque. Il visita aussi le monastère de Saint-Théodose du Rocher, entre Séleucie et Rose de Cilicie. Puis il repassa en Palestine et, sans s'y arrêter, il alla au mont Sinaï, et de là à Raïthe. Il retourna ensuite en Egypte et s'arrêta à Alexandrie (2).

Sophrone qui l'accompagnoit, étoit natif de Damas, et avoit si bien étudié les lettres humaines, qu'on lui donnoit le titre de sophiste. Il étoit attaché à Jean Mosch avant que d'avoir renoncé au siècle ; ils demeurèrent ensemble auprès de Grégoire, abbé de Saint Théodose, et vinrent ensemble à Alexandrie (3). Une incursion de barbares avoit dispersé les moines de Scétis ; mais Jean et Sophrone en trouvèrent encore quelques-uns, en divers endroits, qui leur racontèrent les vertus qui s'y pratiquoient. L'abbé Théodore leur dit, que plusieurs de ces moines ne mangeoient que quand on les alloit voir. C'est pourquoi, ajoutoit-il, j'allois visiter tous les samedis un vieillard, nommé Ammonius, mon voisin, afin qu'il prît la nourriture (4). L'abbé Jean de la Pierre leur dit : Quand j'étois à Scétis, dans ma jeunesse,

(1) N. 80. Matth. xxi, 13. c. 9, n. 50. c. 12, n. 73.
(2) Sup. liv. xvi, n. 16. c. 13, n. 87.
(3) C. 8, n. 47. c. 13, n. 82.
(4) C. 14, n. 91. c. 9, n. 52. n. 83, 4. 55.
(5) C. 14, n. 90. n. 13, 63, 71.

(1) C. 6, n. 34. n. 23. c. 8, n. 48. n. 49.
(2) Prolog. in prat. spir. pr. c. 112. c. 67, 134. Prolog. c. 79. c. 1, 9, 122, etc.
(3) C. 9, 33. Boll. 11 mart. p. 63. Prat. c. 69, 77, 110. c. 132.
(4) C. 34, c. 113.

un des pères ayant mal à la rate, on chercha pour lui du vinaigre dans les quatre laures, où il y avoit environ trois mille cinq cents moines, et il ne s'en trouva point, telle étoit leur pauvreté.

Jean et Sophrone allèrent aussi en Thébaïde, et virent, près la ville de Lycos, une montagne où plusieurs moines demeuroient, les uns dans des cavernes, les autres dans des cellules. A Antinoüs, ils apprirent la conversion merveilleuse d'un chef de voleurs, nommé David. A Alexandrie, ils virent l'abbé Pallade, natif de Thessalonique; Théodore, philosophe; Zoïle, lecteur et Cosme, sophiste, c'est-à-dire homme de lettres, tous trois vivant dans une grande pauvreté et pratiquant toutes les vertus chrétiennes. Ils virent aussi, près d'Alexandrie, l'abbé Jean l'eunuque, moine depuis quatre-vingts ans, et quelques autres fameux solitaires. Ainsi la vie monastique se conservoit en Egypte avec la même ferveur que du temps de Cassien, deux cents ans auparavant (1).

XIV. Concile de Paris.

La même année de la prise de Jérusalem, c'est-à-dire six cent quatorze, il se tint à Paris un concile de toutes les provinces de la Gaule (2) nouvellement réunies sous la puissance du roi Clotaire. Les évêques, assemblés par son ordre y firent quinze canons dont le premier porte qu'à la place d'un évêque mort, on ordonnera celui qui sera choisi par le métropolitain avec ses comprovinciaux, le clergé et le peuple de la ville, et gratuitement. S'il arrive autrement par la puissance de quelqu'un ou par négligence, l'élection sera nulle. Ce canon tend principalement à réprimer l'autorité que les rois s'attribuoient dans l'élection des évêques. Aucun évêque n'élira son successeur, et personne ne cherchera d'être mis à sa place de son vivant, si ce n'est dans le cas où il ne pourroit plus gouverner son église, comme s'il tombe dans une maladie incurable, ou s'il s'est déposé pour crime. Aucun clerc ne se retirera vers le prince, ou autre personne puissante, au mépris de son évêque (3). Aucun juge n'entreprendra de punir ou de condamner un clerc, sans le consentement de son évêque.

Après la mort d'un évêque, d'un prêtre ou d'un clerc, personne ne touchera aux biens de l'église ou à leurs biens propres, ni par ordre du prince ni par autorité du juge; mais ils seront conservés par l'archidiacre et le clergé jusqu'à ce que l'on connoisse comment il en a disposé. D'ailleurs il est défendu à l'évêque et à l'archidiacre, après la mort d'un abbé, d'un prêtre ou d'un autre titulaire, d'enlever ce qu'ils ont laissé à leur église, sous prétexte d'augmenter le bien du diocèse (4) ou de l'évêque. Toutes les donations faites à l'église par les évêques et les clercs auront leur effet quand même les formalités des lois n'y seroient pas exactement observées. Les évêques n'usurperont point les uns sur les autres, et encore moins les séculiers sur les clercs, sous prétexte de la défense ou de la séparation des royaumes. La France, depuis un siècle, avoit presque toujours été divisée en plusieurs royaumes; étant réunie sous Clotaire, on pourvoit à ces inconvénients pour l'avenir. Il est défendu aux juifs d'exercer aucune charge ni fonction publique sur les chrétiens, autrement ils recevront la grâce du baptême de l'évêque des lieux avec toute leur famille. C'est une simple menace, ou bien cette démarche d'un juif est prise pour un signe de conversion. Sisebut, roi des Visigoths en Espagne, l'année suivante six cent quinze, quatrième de son règne, fit convertir tous les juifs de son royaume excepté ceux qui s'enfuirent chez les Francs (1). Soixante-dix-neuf évêques souscrivirent à ce concile de Paris, qui, par conséquent, est le plus nombreux que nous ayons encore vu dans les Gaules.

Le roi Clotaire donna son édit pour l'exécution de ces canons, mais avec quelque modification. Sur le premier, il dit que l'évêque élu par les évêques, le clergé et le peuple, sera ordonné par ordre du prince, et que s'il est tiré du palais, il ne sera ordonné que pour son mérite. Il y a plusieurs canons expliqués plus au long dans cet édit; il contient même quelques dispositions qui ne se trouvent pas dans les canons et qui donnent sujet de croire que nous ne les avons pas entiers : il est vrai que ces dispositions ne regardent guère que les affaires temporelles. Il est dit à la fin, que cet édit a été fait dans le concile par le conseil des évêques, des grands et d'autres personnes fidèles au roi; et il est daté de Paris, le quinzième des calendes de novembre, la trente et unième année de son règne. C'est-à-dire le dix-huitième d'octobre six cent quatorze (2). Ces canons et cet édit furent approuvés dans un concile tenu peu de temps après; mais on ne sait ni le temps précis ni le lieu.

XV. Saints à la cour de Clotaire.

Le roi Clotaire avoit alors à sa cour plusieurs saints personnages, comme saint Arnoul, saint Romaric, saint Didier, saint Faron, saint Goëric (3). Saint Arnoul étoit né françois, de parents très-nobles et très-riches. Ayant bien étudié dans sa première jeunesse, il fut mis à la cour du roi Théodebert, sous la conduite de Giondulfe, maire du palais, et devint si habile dans les affaires, qu'il eut la première place auprès du prince, et gouverna seul six terres,

(1) C. 44, 161, 145, 69, 70, etc. 171, 172. 145, 184. Sup. liv. xx, n. 3, 4, etc.
(2) Tom. 5, Conc, p. 1549.
(3) C. 2, 3, 4.
(4) C. 7, 8, 10.

(1) V. Coint. an. 614, n. 28. c. 15. V. Coint. an. 591. n. 21. Sup. l. xxv, n. 21. App. ad Maril. Chr.
(2) C. 5, Conc. p. 1655.
(3) Acta SS. B. tom. 2, p. 150.

que six officiers, nommés domestiques, avoient coutume de gouverner. Il n'étoit pas moins homme de guerre. Mais il ne laissoit pas de s'appliquer dès lors à la prière, aux jeûnes et au soulagement des pauvres. Il épousa une fille très-noble, nommée Dode et en eut deux fils, Clodulfe et Anségise. Arnoul étoit joint d'amitié avec un autre seigneur, nommé Romaric, attaché au service du même roi Théodebert, et ils avoient résolu ensemble de tout quitter pour se setirer au monastère de Lérins; mais Dieu ne permit pas qu'ils exécutassent ce dessein.

Ils passèrent tous deux au service du roi Clotaire (1), et dès la première année qu'il régna seul en France, le siége de Metz ayant vaqué par la mort de Papoul, le peuple demanda saint Arnoul tout d'une voix, et il fut contraint d'accepter l'épiscopat, quoiqu'il ne fût que simple laïque. C'était l'an six cent quatorze, comme l'on croit. Dode, son épouse, se retira à Trèves et prit le voile de religieuse (2). Saint Arnoul, tout évêque qu'il étoit, demeura malgré lui attaché à la cour du roi Clotaire, où il tenoit le premier rang; mais il augmenta tellement ses aumônes, que les pauvres venoient le trouver en foule, même des pays éloignés. Il passoit quelquefois trois jours et plus sans manger; encore sa nourriture n'étoit que du pain d'orge et de l'eau; il portoit toujours un cilice sous ses habits.

Saint Goëric, surnommé Abdon, étoit parent de saint Arnoul et lui succéda en l'évêché de Metz (3). Tandis qu'il étoit à la cour du roi Clotaire, il fut lié d'une étroite amitié avec saint Didier, trésorier du roi, qui étoit natif d'Alby, et avoit à la même cour ses deux frères, Rustique et Syagrius; leurs noms montrent qu'ils étoient romains. Saint Didier étoit savant, habile, laborieux, toujours occupé, fuyant la compagnie des gens du monde, cherchant les moines et les personnes de piété.

Saint Faron étoit fils d'Agneric, ce pieux seigneur qui reçut saint Colomban, passant en Brie (4). Il fut d'abord à la cour du roi Théodebert, et, après sa mort, il passa en celle du roi Clotaire, qu'il servit de ses conseils, et fut protecteur des affligés. Son frère, Chanoalde, fut moine à Luxeu et depuis évêque de Laon. Leur sœur sainte Fare, ayant été dès son enfance consacrée à Dieu par saint Colomban, fonda un monastère, nommé Eboriac, dont elle fut la première abbesse, et qui subsiste encore sous le nom de Farcmoutier (5). Les anciens la nomment Burgondofare, comme qui diroit noble Bourguignonne.

XVI. Saint Loup de Sens.

Saint Loup, archevêque de Sens, avoit soutenu tant qu'il avoit pu le parti du jeune Sigebert, après la mort de Théodoric son père; et lorsque Clotaire, prenant possession de la Bourgogne, envoya attaquer Sens, saint Loup entra dans l'église cathédrale, dédiée à saint Etienne, et sonna la cloche pour appeler le peuple (1). Alors les ennemis furent tellement épouvantés qu'ils ne songèrent qu'à s'enfuir. Ensuite le roi Clotaire, étant devenu maître de la Bourgogne, y envoya Farulfe pour prendre soin de ses affaires. Quand il s'approcha de Sens il fut indigné que l'archevêque ne vînt pas au-devant de lui avec des présents; et lorsqu'il fut entré, il le regardoit de travers. Mais saint Loup lui dit : Le devoir d'un évêque est de gouverner le peuple et d'enseigner aux grands du siècle les commandements de Dieu; ainsi c'est plutôt à eux à venir à lui. Farulfe, encore plus irrité, rapporta au roi beaucoup de faussetés contre le saint, et fut aidé dans ses calomnies par Médégisile, abbé du monastère de Saint-Rémy, au faubourg de Sens, qui vouloit être archevêque à la place de saint Loup.

Le roi Clotaire, séduit par leurs artifices, envoya saint Loup en exil à Ausène, village dans le Vimeu, sur la rivière de Bresle, où il fut conduit par un duc païen, nommé Landegisile. Le saint évêque, y étant arrivé, trouva des temples profanes où les gens du pays servoient les faux dieux. Il crut être envoyé de Dieu pour les convertir, ce qui le consola de son exil. En effet, ayant guéri un aveugle, il convertit Landégisile et le baptisa avec plusieurs de l'armée des Francs qui étoient encore païens. Cependant les citoyens de Sens indignés de ce qu'on leur avoit enlevé leur pasteur, tuèrent l'abbé Médégisile dans l'église de Saint-Remy et le punirent ainsi de sa trahison. Ensuite ils prièrent l'archidiacre Ragnégisile d'aller trouver Vinebaud, abbé de Saint-Loup, à Troyes, célèbre par sa sainteté, pour le prier de demander au roi Clotaire le rappel de saint Loup de Sens. Saint Vinebaud alla trouver le roi, qui étoit près de Rouen, et obtint la liberté non-seulement de saint Loup, mais de plusieurs autres, que ses ducs et ses comtes tenoient dans ses prisons. Quand saint Loup fut venu, il le présenta au roi qui, le voyant maigre et défiguré par le chagrin de son exil, en fut touché, détesta ses calomniateurs, le fit manger à sa table, se prosterna pour lui demander pardon, et le renvoya à son église avec de grands présents. Saint Vinebaud l'accompagna jusqu'à Sens, et mourut vers l'an six cent treize, le sixième d'avril (2).

Saint Loup étoit né à Orléans, d'une famille alliée aux rois; sa mère Austrégilde, ou

(1) Acta SS. B. tom. 2. p. 417. vita S. Roma. n. 4.
(2) Ibid. p. 1044. V. S. Clod. n. 2.
(3) Coin. ann. 614, n. 39, 58.
(4) Act. SS. Ben. tom. 2, p. 612. Sup. n. 7.
(5) Act. SS. tom. 2, p. 438. Sup. 11.

(1) Vita apud Sur. sept. Coint. an. 613, n. 4.
(2) Boll. 6 pr. tom. 9, p. 372.

Agia, étoit sœur de saint Aunacaire, évêque d'Auxerre, et de saint Austrène, évêque d'Orléans, qui formèrent leur neveu dans la cléricature. Il succéda, l'an six cent neuf, à Artémius, archevêque de Sens, et mourut à la terre de Brinon, qui appartient encore à son église; mais il fut rapporté à Sens et enterré, comme il l'avoit ordonné, aux pieds de Sainte-Colombe. Sa mort arriva vers l'an six cent vingt-trois, le premier de septembre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (1).

XVII. Eglise d'Angleterre.

Cependant la nouvelle église d'Angleterre fut violemment ébranlée (2). Le roi Edelbert mourut l'an six cent seize, la vingt et unième année depuis la mission de saint Augustin, après en avoir régné cinquante-six. Il est compté entre les saints, et l'Eglise honore sa mémoire le vingt-quatrième de février, qui fut le jour de sa mort. Il fut enterré dans la galerie de Saint-Martin de l'église des apôtres saint Pierre et saint Paul à Cantorbéry; et ce fut aussi la sépulture de la reine Berthe, son épouse. Il fit des lois pour son peuple, qui commençoient par les amendes contre ceux qui auroient dérobé quelque chose à l'église, à l'évêque, ou à quelqu'un du clergé. Son fils Ebdald lui succéda dans le royaume de Kent; mais il étoit encore païen et déréglé dans ses mœurs, jusqu'à entretenir la femme de son père. Son exemple fut occasion d'apostasie à ceux qui n'avoient embrassé la religion chrétienne que par complaisance pour son père, ou par crainte, et ils retournèrent à l'idolâtrie et à la débauche. Mais le nouveau roi, en punition de ses crimes, étoit souvent aliéné de son esprit et tourmenté du démon.

Sabéreth ou Saba, roi des Saxons orientaux, mourut vers le même temps, laissant ses trois fils qui étoient demeurés païens. Ils commencèrent à exercer publiquement l'idolâtrie qu'ils avoient un peu interrompue de son vivant, et donnèrent pleine liberté à leurs sujets de servir les idoles. Comme ils voyoient Mellit, évêque de Londres, distribuer au peuple, dans l'église, l'eucharistie à la fin de la messe, ils lui disoient: Pourquoi ne nous donnez-vous pas aussi ce pain blanc, que vous donniez à notre père Saba et que vous continuez encore à donner au peuple? Il leur répondit: Si vous voulez être lavés dans cette fontaine où votre père l'a été, vous pourrez participer comme lui à ce pain sacré; autrement, il est impossible. Nous ne voulons point, dirent-ils, entrer dans cette fontaine, nous n'en avons que faire; mais nous voulons manger de ce pain. Et quoique l'évêque leur pût dire pour leur faire entendre qu'il falloit être purifié avant que de participer au saint sacrifice, ils entrèrent en fureur et lui dirent enfin: Si vous ne voulez pas nous contenter dans une chose si facile, vous ne demeurerez plus dans notre province. Et ils lui ordonnèrent de sortir de leur royaume avec les siens. On voit ici que le secret des mystères ne s'observoit plus alors; et l'on voit aussi l'inconvénient d'avoir négligé cette discipline. L'évêque Mellit, ainsi chassé, passa dans le royaume de Kent pour consulter avec les évêques Laurent et Juste ce qu'il avoit à faire; et ils conclurent tous trois qu'il valoit mieux retourner en leur pays pour y servir Dieu en liberté, que de demeurer inutilement chez ces barbares révoltés contre la foi. Mellit et Juste partirent les premiers et se retirèrent en Gaule pour y attendre l'événement. Les rois qui avoient chassé Mellit furent tués quelque temps après tous trois dans un combat contre la nation des Génisses; mais leur peuple ne laissa pas de persévérer dans l'idolâtrie.

Laurent, étant résolu à suivre Mellit et Juste et à quitter la Bretagne, se fit préparer un lit la veille de son départ, dans l'église des Apôtres, à Cantorbéry, où, après avoir répandu beaucoup de larmes en priant pour l'état de cette église, il se coucha et s'endormit (1). Alors, saint Pierre lui apparut et, l'ayant frappé longtemps et rudement à coups de fouet, lui dit d'un ton sévère: Pourquoi abandonnez-vous le troupeau que je vous ai confié? A quel pasteur laissez-vous ces brebis exposées au milieu des loups? Avez-vous oublié mon exemple, et que pour celles dont Jésus-Christ m'avoit chargé, j'ai souffert les chaînes, les coups, les prisons et enfin la mort, et la mort de la croix? L'évêque Laurent, encouragé par cette correction, alla dès le matin trouver le roi; et, s'étant découvert, lui montra comme il étoit déchiré de coups. Le roi, fort étonné, demanda qui avoit osé maltraiter ainsi un homme comme lui. L'évêque lui dit: C'est saint Pierre qui m'a fait souffrir tous ces coups pour votre salut. Alors, le roi saisi de frayeur, renonça à l'idolâtrie et à son mariage incestueux, reçut la foi de Jésus-Christ et le baptême, et procura tant qu'il put l'avantage de l'Eglise. Il envoya aussi en Gaule rappeler Mellit et Juste, et les renvoya à leurs églises pour les rétablir en toute liberté. Ils revinrent donc un an après leur sortie: Juste retourna à la ville de Roffe, où avoit été son siége; mais les habitants de Londres ne voulurent point recevoir Mellit, aimant mieux obéir aux pontifes des idoles. Le roi Edbald, plus foible que son père, n'avoit pas assez d'autorité pour les obliger à recevoir l'évêque; mais quant à lui, depuis sa conversion, il continua à servir Dieu avec son peuple et bâtit dans le monastère de Saint-Pierre à Cantorbéry, une église de la Vierge, qui fut consacrée par l'archevêque Mellit; car Laurent mourut peu de temps après son rétablissement et fut enterré auprès de saint Augustin, son prédécesseur, dans l'église de Saint-Pierre, le second jour de février six cent dix-

(1) Martyr. R. 1 sep.

(2) Beda 11, Hist. c. 5. et Epit. Martyr. Rom. 24 febr. Boll. tom. 5, pag. 470.

(1) Bed. 11, c. 6.

neuf. Mellit, auparavant évêque de Londres, lui succéda dans le siége de Doroverne ou Cantorbéry, dont il fut le troisième évêque (1). Juste cependant gouvernoit l'église de Roffe et reçut des lettres du pape Boniface V, successeur de Deusdédit, qui l'exhortoit, avec Laurent, à continuer leurs travaux pour l'église des Anglois. Car ces lettres furent écrites en six cent dix-huit, lorsque Laurent vivoit encore.

Le pape Deusdédit étoit mort ayant tenu le saint-siége près de trois ans, et avoit été enterré à Saint-Pierre, le huitième de novembre six cent dix-sept (2). En trois ordinations, il fit neuf prêtres et cinq diacres, et d'ailleurs vingt-neuf évêques pour diverses églises. Son successeur fut Boniface V, natif de Naples, qui fut ordonné le vingt-neuvième de décembre de la même année six cent dix-sept, et tint le siége sept ans.

XVIII. Fin de saint Jean l'aumônier.

C'est à peu près le même temps où Jean Mosch et Sophrone vinrent à Rome, ayant été obligés à quitter Alexandrie par la crainte des Perses (3). Saint Jean l'aumônier en sortit lui-même, la voyant prête à leur être livrée, et résolu de se retirer chez lui, en Chypre. Le patrice Nicétas, son ami, voulant profiter de l'occasion, le pria de venir jusqu'à Constantinople prier pour les empereurs, c'est-à-dire Héraclius et son fils. Le saint patriarche y consentit. Mais, étant arrivé à Rhodes, il vit un eunuque éclatant de lumière, tenant un sceptre d'or, qui lui dit: Venez, le roi des rois vous demande. Alors, il dit au patrice Nicétas: Vous m'appelez à l'empereur de la terre, mais l'empereur du ciel vous a prévenu; et après lui avoir raconté sa vision, il se sépara de lui, passa en Chypre et arriva à Amathonte, ville de sa naissance. Là, il dicta son testament en ces termes: Je vous rends grâces, mon Dieu, de ce que vous avez exaucé ma prière et qu'il ne me reste qu'un tiers de sou, quoiqu'à mon ordination j'aie trouvé dans la maison épiscopale d'Alexandrie environ quatre mille livres d'or, outre les sommes innombrables que j'ai reçues des amis de Jésus-Christ. C'est pourquoi j'ordonne que ce peu qui reste soit donné à vos serviteurs.

Il mourut ensuite, et fut enterré dans l'oratoire de saint Tychon, qui avoit été évêque de la même ville d'Amathonte, du temps de Théodose le jeune, et dont l'Eglise honore la mémoire le seizième de juin (4). On mit le corps de saint Jean l'aumônier entre ceux de deux évêques, qui se retirèrent de part et d'autre pour lui faire place à la vue de tous les assistants; il se fit plusieurs miracles à son tombeau, et sa vie fut écrite incontinent après par Léonce, évêque de Naples, dans la même île de Chypre, qui l'avoit apprise principalement de Mennas, vidame ou économe de l'église d'Alexandrie. Jean Mosch et Sophrone en avoient écrit auparavant une autre que nous n'avons plus. Saint Jean l'aumônier mourut le jour de saint Mennas, onzième de novembre; mais l'Eglise honore sa mémoire le jour de sa translation, vingt-troisième de janvier (1). Il avoit tenu dix ans le siége d'Alexandrie et eut George pour successeur. Mais depuis son temps, on ne connoît plus guère l'histoire de cette église.

XIX. Pré spirituel.

Jean Mosch, ayant quitté Alexandrie, passa dans l'île de Chypre, puis dans celle de Samos et arriva enfin à Rome avec douze disciples, dont le principal étoit Sophrone (2). Là, il composa son livre appelé le pré spirituel, comme étant tout semé de fleurs, c'est-à-dire de miracles ou d'exemples rares de vertu, qu'il avoit appris dans ses divers voyages. Ils sont distribués en deux cent dix-neuf chapitres et rangés plutôt suivant l'ordre des matières que du temps. Il cite partout les auteurs de la bouche desquels il avoit appris ces histoires et de qui eux-mêmes les savoient. Le style en est simple, mais vif et solide, et il rapporte naïvement les faits comme il les avoit ouï rapporter, laissant au lecteur à y faire les réflexions. Tout y tend à l'édification, tout respire la piété; mais on y peut remarquer en passant plusieurs preuves de la foi et de la discipline de l'Eglise.

L'abbé Jean, prêtre et depuis évêque de Césarée, avoit accoutumé de voir le Saint-Esprit descendre sur l'autel à l'heure du sacrifice. Dans un village de Cilicie, il y avoit un prêtre qui recevoit la même grace et ne pouvoit se résoudre à célébrer la messe qu'il n'eût vu le Saint-Esprit venir sur l'autel; en sorte que le dimanche il attendoit quelquefois à célébrer jusqu'à none, contre les canons. Près d'Apamée, en Syrie, des enfants gardant des troupeaux, voulurent par jeu représenter les saints mystères (3). Une grande pierre polie leur servit d'autel; un d'entre eux, qui savoit les paroles de l'oblation, fit le prêtre et deux autres les diacres. Or, ils savoient ces prières parce qu'à l'église les enfants étoient proche de l'autel et communioient les premiers après le clergé, et qu'en quelques lieux les prêtres prononçoient tout haut les paroles de la consécration. Ces enfants ayant donc mis des pains sur la pierre et, dans un vaisseau de terre, du vin, ils observèrent tout suivant la coutume de l'Eglise. Mais avant qu'ils rompissent les pains il tomba un feu du ciel qui consuma non-seulement toute l'oblation, mais la pierre même, et les enfants demeurèrent par terre, tellement saisis de frayeur, qu'ils n'en revinrent que le lende-

(1) Acta SS. B. t. 2, p. 62. n. 9.

(2) Anast.

(3) Prolog. p. Spir. Leont. c. 14, n. 89. Apud Boll. t. 2, p. 515.

(4) Mart. R. 16 juin.

(1) Poem. Boll. p. 495. Mart. R. 23 jan.

(2) Prolog. præspir. Phot. cod. 199, p. 120.

(3) C. 27, 196.

main. L'évêque en étant instruit, les mit dans un monastère qu'il fonda sur le lieu de ce miracle.

Près d'Egine, en Cilicie (1), il y avoit deux stylites, un catholique et un sévérien. Le catholique pria celui-ci de lui envoyer l'eucharistie de sa communion, ce que l'autre fit avec joie, croyant l'avoir gagné à son parti. Le catholique mit cette eucharistie dans une chaudière bouillante, où elle fondit à l'instant. Puis il mit une particule de l'eucharistie catholique, qui refroidit l'eau et demeura entière, sans être seulement mouillée. Un nommé Isidore, de la même secte des sévériens, voyant que sa femme avoit reçu l'eucharistie catholique de sa voisine, prit sa femme à la gorge et la força de rejeter l'eucharistie, qu'il jeta dans la boue; mais un éclair l'enleva (2). Deux jours après, il vit un Ethiopien couvert de haillons, qui lui dit : Nous sommes tous deux condamnés au même supplice. Je suis celui qui frappa Jésus-Christ sur la joue. Isidore se fit moine et ne cessa toute sa vie de pleurer son péché. Ces histoires prouvent au moins la créance de Jean Mosch touchant l'eucharistie.

Touchant le baptême, il parle d'un saint moine de Palestine, qui, étant prêtre et chargé de baptiser, ne pouvoit se résoudre à faire sur les femmes les onctions ordinaires. Ce qui montre que les Grecs les faisoient dès lors en plusieurs parties du corps, comme ils font encore; car avant le baptême ils font avec l'huile des onctions en forme de croix au front, à la poitrine, au dos, aux oreilles, aux pieds et aux mains (3). Après le baptême, ils font des onctions avec le saint-chrême au front, aux yeux, aux narines, à la bouche, aux oreilles, à la poitrine, aux mains et aux pieds.

Dix jeunes hommes voyageant dans un désert de Palestine, un d'eux, qui étoit juif, tomba malade, et se voyant prêt à mourir, conjura les autres de lui donner le baptême. Il ne nous est pas permis, dirent-ils; nous ne sommes que des laïques et d'ailleurs nous n'avons point d'eau. Comme il les pressoit, un d'eux, nommé Philopone, le fit dépouiller et tenir debout, et lui versa par trois fois du sable sur la tête, en prononçant les paroles du baptême, suivant l'usage des Grecs. Aussitôt le juif fut entièrement guéri. Etant arrivés à Ascalon, ils racontèrent la chose à l'évêque, qui assembla son clergé pour examiner si l'on devoit approuver ce baptême, que Dieu sembloit avoir approuvé par une guérison miraculeuse. On conclut qu'il n'y avoit rien dans l'écriture ni dans les pères qui le pût autoriser. Ainsi l'évêque envoya le juif au Jourdain pour y être baptisé et ordonna diacre Philopone (4). On voit, par une autre histoire, que les parrains servoient de caution pour le baptême des personnes inconnues et dont la conversion étoit suspecte.

XX. Fin de Jean Mosch et de saint Anastase Sinaïte.

Jean Mosch adressa son pré spirituel à Sophrone, son cher disciple, ce qui l'a fait citer sous son nom, et il est aisé à croire qu'il avoit grande part à cet ouvrage. Jean le lui laissa en mourant et lui recommanda de ne point laisser son corps à Rome, mais de l'emporter dans un coffre de bois pour l'enterrer au mont Sinaï, avec les moines du lieu. Que si les incursions des barbares ne permettoient pas de l'emporter si loin, qu'il l'enterrât au monastère de Saint-Théodose, où il avoit premièrement renoncé au monde. Sophrone exécuta cet ordre, et étant parti de Rome avec les autres onze disciples de Jean, il arriva à Ascalon, où il apprit qu'il étoit impossible d'aller au mont Sinaï à cause de la révolte des Arabes. Il vint à Jérusalem au commencement de la huitième indiction, c'est-à-dire au mois de septembre six cent dix-neuf, et y ayant trouvé l'abbé de Saint-Théodose, il transporta le corps du bienheureux Jean en ce monastère.

C'est environ le temps de la mort de saint Anastase Sinaïte, fameux par ses écrits, dont le plus considérable est l'hodégos, ou guide, qui est une méthode de controverse contre les hérétiques, particulièrement contre les acéphales. Il y a encore de lui onze livres de considérations anagogiques sur la création du monde, cinq livres dogmatiques de théologie et quelques sermons (1). Il ne faut pas le confondre avec saint Anastase, patriarche d'Antioche, qui mourut vingt ans auparavant, vers l'an cinq cent quatre-vingt-dix-huit.

XXI. Second concile de Séville.

En Espagne, on tint un concile à Séville, sous le roi Sisebut, le treizième de novembre six cent dix-neuf, ère six cent cinquante-sept (2). Le concile s'assembla dans la salle secrète de l'église, nommée Jérusalem, et huit évêques y assistèrent, tous de la province Bétique, dont le premier est saint Isidore, archevêque de Séville. Le clergé de la ville y étoit présent, et deux séculiers, portant le titre d'illustres : Sisicle, gouverneur de la province, et Suanila, intendant du fisc. Les décrets de ce concile sont divisés en treize actions ou chapitres, selon les matières; mais le tout fut expédié en trois séances. Ce sont des réglements généraux à l'occasion de diverses affaires particulières.

Theodulfe, évêque de Malaga, se plaignoit, qu'à l'occasion des guerres, trois évêques voisins avoient empiété sur son diocèse; sur quoi il fut ordonné que l'on rendît à chaque église ce qu'elle prouveroit avoir possédé avant les hostilités, sans que l'on pût alléguer de prescription, puisque la guerre avoit empêché

(1) C. 29.
(2) C. 20.
(3) C. 3. Euchol. Acclouth. Bap. Fol. 63.
(4) C. 176, 207.

(1) Boll. 21 apr. t. 10, p. 293. Auct. bibl. t. 1, p. 147, 293. Auct. bibl. t. 1, p. 882. Sup. l. xxxvi.
(2) Tom. 5, Conc. 663.

d'agir (1). Hors ce cas, on déclara que la prescription de trente ans auroit lieu, suivant les édits des princes et les décrets des papes, entre deux évêques qui disputoient la possession de quelques églises particulières. C'est ce qui fut réglé en la cause de Fulgence d'Astigite et d'Honorius de Cordoue, touchant les limites de leurs diocèses, et on donna des commissaires pour visiter les lieux.

Un évêque, ayant mal aux yeux, avoit prétendu ordonner un prêtre et deux diacres, leur imposant seulement la main, et faisant prononcer par un prêtre la bénédiction, c'est-à-dire la formule de l'ordination. Ces ordinations furent déclarées nulles. Aucun évêque ne peut déposer un prêtre ou un diacre que dans un concile, quoiqu'il puisse les ordonner seul (2). Les prêtres ne peuvent, même par commission de l'évêque, consacrer des autels ou des églises, non plus qu'ordonner des prêtres ou des diacres, consacrer des vierges, imposer les mains aux fidèles baptisés ou convertis de l'hérésie et leur donner le Saint-Esprit, faire le saint-chrême ou en marquer les baptisés sur le front, réconcilier publiquement un pénitent à la messe, donner des lettres formées ou ecclésiastiques. Tout cela est réservé aux évêques. Aujourd'hui, quelques-unes de ces fonctions sont communiquées aux prêtres. Le prêtre ne doit pas faire, en présence de l'évêque, les fonctions suivantes sans son ordre, entrer dans le baptistère, baptiser, ou faire un catéchumène, réconcilier des pénitents, consacrer l'eucharistie, instruire le peuple, le bénir, le saluer. Chaque évêque doit se choisir un économe du corps du clergé, suivant le concile de Chalcédoine, et il est défendu d'employer des laïques à cette fonction, qui rendoit, en quelque manière, vicaire de l'évêque, et donnoit juridiction (3). Il est aussi défendu aux évêques d'administrer les biens de l'église, sans avoir un économe pour témoin de leur conduite. Il est marqué que les clercs étoient distingués des laïques par leur habit.

Comme il y avoit plusieurs monastères dans la province Bétique, le concile, à la prière des abbés, ordonne que les nouveaux seront maintenant comme les anciens, sans qu'il soit permis aux évêques d'en supprimer aucun ou de les dépouiller de leurs biens (4). Les monastères de filles seront gouvernés par des moines, mais à la charge que leurs demeures seront éloignées, que les moines ne viendront pas même au vestibule des religieuses, hors l'abbé ou celui qui sera leur supérieur. Encore ne pourra-t-il parler qu'à la supérieure et en présence de deux ou trois sœurs, en sorte que les visites soient rares et les conversations courtes. On choisira un moine très-éprouvé au jugement de l'évêque pour avoir soin des terres, des maisons, des bâtiments et de tous les besoins du monastère des filles; en sorte qu'elles n'aient soin que de leurs âmes et ne s'occupent que du service de Dieu et de leurs ouvrages, entre lesquels on compte de faire les habits des moines qui les soulagent.

A ce concile se présenta un évêque syrien, de la secte des acéphales, qui nioit la distinction des natures en Jésus-Christ, et soutenoit que la divinité étoit passible. Il résista longtemps aux instructions des évêques catholiques; mais enfin il se convertit et fut reçu à leur communion (1). Ce qui les obligea à ajouter à leurs décrets une ample réfutation de cette hérésie par l'écriture et les pères. On compte ce concile pour le second de Séville.

XXII. Règle de saint Isidore.

Entre les monastères nouveaux de la province Bétique, dont il est parlé dans ce concile, on doit sans doute compter celui d'Honori, pour lequel saint Isidore écrivit sa règle. Elle nous fait voir combien il entendoit et chérissoit la vie monastique et peut bien servir à l'intelligence des autres, particulièrement de la règle de saint Benoît. Saint Isidore veut que la clôture du monastère soit exacte, et que la métairie en soit éloignée; que les cellules des frères soient près de l'église, l'infirmerie plus loin, le jardin dans l'enclos (2). On éprouvera les novices pendant trois mois dans le logement des hôtes; ils donneront tous leurs biens aux pauvres ou au monastère et promettront par écrit de demeurer dans la maison. Ceux que leurs parents y auront donnés seront engagés pour toujours. On n'aura aucun égard à la condition précédente; car on doit recevoir toutes sortes de personnes, même des esclaves, si leur maître y consent, et des hommes mariés, pourvu que la femme, de son côté, fasse vœu de continence. Les moines feront tous les ans, à la Pentecôte, leur déclaration qu'ils ne gardent rien en propre (3). Aucun ne se retirera pour vivre reclus dans un logis séparé, de peur qu'il ne le fasse par paresse ou par vanité; aucun ne se chargera des affaires de ses parents.

Un moine doit toujours travailler de ses mains, suivant le précepte de saint Paul et l'exemple des patriarches, de saint Joseph et des apôtres (4). Chacun doit travailler, non-seulement pour sa subsistance, mais pour celle des pauvres. Ceux qui, se portant bien ne travaillent point, pèchent doublement par l'oisiveté et par le mauvais exemple. Ceux qui veulent lire sans travailler, démentent la lecture qui leur ordonne le travail. Ceux qui feignent d'être malades pour ne point travailler, sont plus à plaindre que les vrais malades puisqu'ils sont malades de l'esprit; et ils doivent être châtiés

(1) Act. 1, 2.
(2) Act. 5, 6, 7.
(3) Act. 9. Can. 26. Chalc. Sup. liv. xxiii, n. 29.
(4) Act. 10, 11.

(1) Act. 12, 13.
(2) Tom. 2, Cod. reg. p. 198. c. 1, 4.
(3) C. 5.
(4) C. 6. 2 Thess. 111.

si on les découvre. Cette règle prescrit pour chaque jour environ six heures de travail et trois heures de lecture. Les moines travailleront au jardin et à préparer leur nourriture, et laisseront aux serfs les bâtiments et la culture des terres.

L'abbé doit être d'un âge mûr, éprouvé dans toutes les vertus. Il pratiquera le premier tout ce qu'il prescrit aux autres (1). Il fera des conférences trois fois la semaine après tierce. Il mangera toujours en communauté et sans distinction, aussi pauvrement que les autres. Leur nourriture sera d'herbes et de légumes; et aux jours solennels, quelquefois avec les herbes, de la chair la plus légère, ce que j'entends des volailles. Celui qui voudra s'abstenir de chair et de vin le pourra. C'est qu'il y avoit des restes de priscillianistes en Espagne. On dînera depuis la Pentecôte jusqu'au commencement de l'automne, le reste du temps il n'y aura que le souper; le carême on jeûnera au pain et à l'eau. Il sera permis de jeûner en tout temps, hors le dimanche. Les moines ne porteront point de linge, et n'auront en leurs habits ni propreté ni négligence affectée. Ils n'useront du pain que par nécessité en maladie (2). Ils coucheront tous en même chambre, s'il est possible, au moins dix ensemble, et la chambre sera toujours éclairée.

On ne chassera point un moine pour quelque faute et quelque rechute que ce soit, de peur de l'exposer à de plus grandes tentations, mais on lui fera faire pénitence dans le monastère. Cette règle fait un grand dénombrement des fautes plus légères ou plus graves. Les premières sont de surprise et de foiblesse, les autres de malice. Celles-ci sont punies à la discrétion de l'abbé, au lieu que pour les plus légères il n'y a que l'excommunication de trois jours (3). C'étoit, comme dans la règle de saint Benoît, une séparation de la communauté, pendant laquelle le moine coupable demeuroit enfermé sans qu'il fût permis à personne de l'aller voir, de lui parler, de prier ou manger avec lui. Son temps étant fini, l'abbé lui donnoit l'absolution solennement dans l'église.

Cette règle marque assez en détail les fonctions de tous les officiers du monastère. Le prévôt étoit comme un procureur pour les affaires du dehors; le custode, ou sacristain, avoit le soin de l'église; un autre, du vestiaire et des meubles; le portier, des hôtes; le cellérier, des provisions de bouche, des greniers et du bétail; les semainiers, du service des tables; un autre, des travaux du jardin; un autre, d'instruire les enfants donnés au monastère; un autre, de distribuer les aumônes. Le monastère avoit une maison dans la ville où résidoit un ancien avec deux jeunes. Le moine envoyé dans un autre monastère se conformera à l'observance qui s'y pratique, pour ne point donner de scandale. Avant que d'enterrer les morts, on offrira le sacrifice pour leurs péchés; et le lendemain de la Pentecôte, on l'offrira pour tous les défunts (1). C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans la règle de saint Isidore.

XXIII. Saint Hell de de Tolède.

Dans le même temps, il y avoit, près de Tolède, un fameux monastère, nommé Agali, dont on tira plusieurs évêques pour ce grand siége, entre autres saint Hellade (2). Il étoit très-considérable à la cour des rois goths, dont la résidence étoit à Tolède, et avoit le gouvernement des affaires publiques; toutefois, dès lors, il pratiquoit la vie monastique autant qu'il pouvoit sous l'habit séculier. Car, quand ses affaires lui laissoient le loisir de passer au monastère d'Agali, il écartoit toute sa suite pour se joindre aux troupes des moines et prendre part à quelqu'un de leurs travaux, comme de porter au four des bottes de paille. Enfin il quitta entièrement le monde et se retira dans cette sainte communauté, dont il fut ensuite abbé; et outre le soin du spirituel, il la combla de richesses. Il en fut tiré dans sa vieillesse, malgré lui, pour gouverner l'église de Tolède, apres Ausarius successeur d'hAdelpius. Saint Hellade entra dans ce siége, sous le roi Sisébut, vers l'an six cent quatorze, et y demeura dix-huit ans jusqu'à l'an six cent trente-deux (3). Etant évêque, il donna encore plus d'exemples de vertu qu'étant moine, et se distingua particulièrement par sa charité pour les pauvres. Mais il ne voulut point écrire, aimant mieux instruire par ses actions.

XXIV. Homélies de saint Antiochus.

En Orient, les monastères étoient désolés par la crainte des Perses (4). L'an six cent dix-neuf, dixième d'Héraclius, ils prirent Ancyre, capitale de Galatie, près de laquelle étoit le monastère d'Attaline. Les moines, avec leur abbé Eustathe, furent obligés d'abandonner le pays et de changer souvent de place par la crainte des infidèles. Comme ils ne pouvoient, dans ces fréquents voyages, porter avec eux beaucoup de livres, l'abbé Eustathe écrivit à Antiochus, moine de la laure de Saint-Sabbas en Palestine, de lui faire un abrégé de toute l'écriture sainte, contenant en un seul volume, facile à porter, tout ce qui est nécessaire au salut. En même temps, il le pria de lui mander la vérité touchant la mort et les vertus des moines de la même laure tués par les Arabes cinq ans auparavant. Antiochus satisfit à la prière de l'abbé Eustathe par un extrait moral de l'écriture sainte, distribué en cent trente chapitres ou homélies, à la

(1) C. 2, 3.
(2) C. 10, 13, 20, 14.
(3) C. 15, 16, 17. Sup. liv. XXII, c. 18.

(1) C. 19, 22, 23.
(2) Acta SS. B. t. 2. p. 136. Idelf. de Vir. Ill. c. 7.
(3) Id. c. 5.
(4) Theoph. an. 10, p. 53. Ep. Antiochi t. 1. Auct. bibl. PP. p. 1021.

tête desquels est une lettre où il raconte le martyre des quarante-quatre moines, ses confrères, comme je l'ai rapporté.

Dans le dernier chapitre, il met le catalogue des hérétiques, depuis Simon le magicien jusqu'à son temps, finissant aux sévériens et aux jacobites. Ces derniers avoient pris leur nom d'un certain Jacob, surnommé Zanzale ou Bardaï, qui étoit un moine syrien, disciple de Sévère (1). Il prêcha l'hérésie d'Eutychès dans la Mésopotamie et l'Arménie, et dès lors on nomma, en Syrie, melquites les catholiques qui recevoient le concile de Chalcédoine, comme qui diroit royaux ou impériaux, parce qu'ils suivoient la religion de l'empereur. Antiochus parle d'un certain Athanase, jacobite, qui vouloit usurper le siége d'Antioche. A la fin de l'ouvrage est une grande prière pour apaiser la colère de Dieu et obtenir le rétablissement des lieux saints. Dans la lettre à l'abbé Eustathe, Antiochus raconte ce qui lui est arrivé, et aux autres moines, ses confrères, depuis l'incursion des Arabes, et comme ils demeurèrent deux ans au monastère de Saint-Anastase, près de Jérusalem (2). Ensuite, ajoute-t-il, le saint abbé Modeste nous conseilla de retourner à la laure, notre ancienne demeure. Quelques-uns suivirent son conseil, d'autres demeurèrent dans le monastère de Saint-Anastase, sous la conduite du saint abbé Justin, qui, après avoir demeuré plusieurs années dans la laure, étant ordonné prêtre pour son mérite, avoit assemblé une grande communauté dans ce monastère et y gardoit les observances de la laure; en sorte qu'aucun n'étoit mieux réglé dans toute la Palestine.

XXV. Saint Anastase, persan.

Dans ce même monastère, étoit alors un jeune Persan, nouvellement converti. Il se nommoit Magundat, natif de la province de Razech, et fils d'un mage, qui l'instruisit dès l'enfance dans l'art magique (3). Etant devenu grand, il porta les armes et se trouva dans la ville capitale des Perses lorsqu'ils prirent Jérusalem. Comme il ouït parler que l'on avoit apporté la croix, à laquelle avoit été attaché le dieu des chrétiens, et dont on racontoit plusieurs merveilles, il s'informa du mystère de cette croix. Il trouva des fidèles qui l'en instruisirent, et réfléchissant en lui-même, il disoit : Comment se peut-il faire que ce grand dieu, qui habite le ciel et que les chrétiens adorent, soit descendu ici bas? A mesure qu'il s'instruisoit, il goûtoit la vérité et rejetoit les erreurs de la magie. Quelque temps après, il quitta le service, et se trouvant à Hiéraple, dans la haute Syrie; il se retira chez un Persan, chrétien et ouvrier de monnoie, qui lui apprit son métier. Il le prioit souvent de le faire baptiser; mais celui-ci, craignant les Perses, différoit toujours. Cependant il le menoit aux églises, où Magundat, voyant les histoires des martyrs, en demandoit l'explication, et admiroit leurs souffrances et leurs miracles. Il ne demeura pas longtemps avec ce monnoyeur, et s'en alla à Jérusalem, touché d'un grand désir d'y recevoir le baptême.

Il s'y logea chez un autre monnoyeur, qui le mena à Elie, prêtre du Saint-Sépulcre; et celui-ci, l'ayant reçu comme envoyé de Dieu, le présenta au prêtre Modeste, vicaire du siége de Jérusalem, pendant la captivité du patriarche Zacharie. Modeste le fit baptiser avec un autre, converti de la même superstition, et dans les mêmes dispositions. Magundat reçut au baptême le nom d'Anastase, et passa les huit premiers jours chez le prêtre Elie, qui lui demanda quel genre de vie il vouloit embrasser (1). Anastase le pria de le faire moine; ainsi, dès qu'il eut quitté l'habit blanc, Elie le mena au monastère de Saint-Anastase, à quatre milles de Jérusalem, et le mit entre les mains de l'abbé Justin, qui le reçut, la dixième année d'Heraclius, indiction huitième, c'est-à-dire l'an six cent vingt. Justin lui donna pour maître un de ses disciples, qui lui apprit les lettres grecques et le psautier, lui coupa les cheveux, le revêtit de l'habit monastique et l'éleva comme son fils. Il rendoit divers services dans le monastère, particulièrement à la cuisine et aux jardins. Il étoit fort appliqué à l'office, à la lecture de l'écriture sainte et des vies des saints; mais celles des martyrs le touchoient le plus. Le démon lui ramenoit souvent en la mémoire les paroles des enchantements qu'il avoit appris de son père. Mais ayant découvert cette peine à son abbé, il en fut délivré par ses prières et par celles de la communauté. C'est ainsi qu'Anastase vivoit dans le monastère, où il passa sept ans (2).

XXVI. Agrestin, moine schismatique.

En occident, la discipline monastique fleurissoit entre les disciples de saint Colomban, lorsque leur paix fut troublée par l'inquiétude d'un moine, nommé Agreste ou Agrestin. Il avoit été secrétaire du roi Théodoric, et, touché de quelque mouvement de piété, il quitta tous ses biens et vint à Luxeu, où il se mit sous la conduite de saint Eustase, qui en fut le second abbé. Quelque temps après, sous prétexte de zèle, il demanda congé d'aller prêcher l'évangile aux païens; car il y en avoit encore au voisinage du monastère, dans le Séquanois, et plus avant en Bavière, et saint Eustase travailloit avec succès à leur conversion. Mais ne jugeant pas Agrestin propre à cette œuvre, il le reprit de sa témérité, et lui représenta qu'il n'étoit pas encore assez avancé dans la religion. Enfin, ne pouvant le retenir, il le laissa aller.

(1) Sup. n. 10. p. 1243. 1244. D. Nicep. XVIII. Hist. c. 52. Demetr. Cyriac. t. 2. Auct. bibl. PP. p. 202. Bibl. Orient. p. 469. Antioch. p.
(2) Sup. n. 10. p. 1023, D.
(3) Vitac. 1. Boll. t. 2, p. 426, et 432.

(1) C. 2.
(2) N. 13. p. 427.

Agrestin ayant été jusqu'en Bavière, sans y faire aucun fruit, passa à Aquilée, où il s'engagea dans le schisme des trois (1) chapitres, qu'il avoit auparavant condamné, et écrivit une lettre pleine d'aigreur et de reproches à saint Attale, second abbé de Bobio. Ensuite il revint à Luxeu et s'efforça d'attirer dans le schisme saint Eustase, qui, au contraire, essaya de le convertir; et, le voyant opiniâtre, il le chassa de sa communauté.

Agrestin, ainsi rejeté, se tourna de divers côtés pour grossir son parti (2), et, n'avançant rien, il inventa diverses calomnies contre la règle de saint Colomban, étant appuyé par Abellen, évêque de Genève, son parent. Celui-ci s'efforça d'engager les évêques voisins à protéger Agrestin, et voulut gagner même le roi Clotaire; mais ce prince, connoissant par lui-même la sainteté de saint Colomban et de ses disciples, après avoir essayé en vain de ramener Agrestin à la raison, convoqua un concile, ne doutant point que saint Eustase n'y sût bien défendre sa règle. Plusieurs évêques de Bourgogne s'assemblèrent donc, par ordre du roi, au faubourg de Mâcon. Agrestin parut au milieu du concile, et on l'obligea à proposer ses reproches contre la règle de saint Colomban. Il dit qu'elle contenoit des observances superflues et contraires aux canons. De faire, en mangeant, le signe de la croix sur la cuillère; de demander la bénédiction toutes les fois que l'on entroit, ou que l'on sortoit d'une maison, dans l'enceinte du monastère. C'est que ces monastères étoient si nombreux, que tous les moines ne pouvoient loger sous un même toit. Les évêques, ne jugeant pas ces reproches dignes de l'examen d'un concile, demandèrent si Agrestin avoit autre chose à objecter. Il dit que saint Colomban avoit multiplié à la messe le nombre des oraisons, qu'il avoit des usages singuliers, et il l'accusa même d'hérésie. Alors saint Eustase s'adressa aux évêques, et dit: C'est à vous à juger ceux qui enseignent la vérité dans l'Eglise, ou qui s'en éloignent. Ils lui dirent : Nous voulons apprendre vos réponses de votre bouche. Il répondit: Je ne crois point contraire à la religion qu'un chrétien fasse le signe de la croix sur sa cuillère ou sur tel autre vaisseau, dont il se sert pour boire et manger, puisque ce signe détourne les attaques de l'ennemi; de s'armer de la bénédiction du seigneur en entrant et en sortant; le psaume l'autorise en disant (3) : Le seigneur garde ton entrée et ta sortie. Quant à la multiplication des oraisons dans les offices divins, je crois qu'elle est utile à toutes les églises, puisque plus on cherche Dieu, plus on le trouve, et qu'il nous est ordonné de prier sans cesse. Agrestin, confondu par ces réponses, ajouta que les disciples de saint Colomban se coupoient les cheveux d'une manière singulière. C'est qu'ils portoient la tonsure hibernoise, qui consistoit en une demi-couronne, ayant les cheveux coupés sur le front et plus longs d'une oreille à l'autre au derrière de la tête. Alors saint Eustase lui dit: En présence de ces évêques, moi, qui suis le disciple et le successeur de celui dont tu condamnes l'institut, je te cite au jugement de Dieu, dans cette année, pour plaider ta cause avec lui. Ces paroles frappèrent quelques-uns des partisans d'Agrestin, et tous exhortèrent les deux partis à la paix. Ils pressèrent tant Agrestin, qu'il la demanda, et saint Eustase le reçut au baiser, quoique persuadé qu'il n'agissoit pas sincèrement.

En effet, il recommença à troubler les monastères pour s'attirer des partisans. Il s'adressa à Romaric, qui, après avoir été des premiers de la cour du roi Théodebert, s'étoit rendu moine à Luxeu, puis, du consentement de saint Eustase, il avoit bâti un monastère de filles dans une de ses terres, nommée Habende, au diocèse de Toul. Ce monastère a depuis gardé son nom, en allemand Roberg, en françois Remiremont. On croit qu'il étoit double, d'hommes et de filles; on y gardoit la règle de saint Colomban, et saint Eustase y avoit mis pour premier abbé Amart ou Amé, qu'il avoit amené à Luxeu, après avoir été quelque temps moine à Agaune et depuis anachorète; la première abbesse des filles, fut sainte Macteflède (1). Agrestin s'adressa donc à ces deux saints personnages, Amé et Romaric, qu'il trouva irrités contre saint Eustase, parce qu'il les avoit repris de quelque négligence. Il les porta à mépriser la règle de saint Colomban et à introduire une nouvelle observance. Il alla trouver aussi sainte Fare, qui le repoussa vigoureusement; ainsi il revint à Remiremont. Mais la vengeance divine s'y fit sentir sur ceux qui favorisoient son parti. Deux furent déchirés par des loups enragés qui entrèrent de nuit dans le monastère. Un autre, nommé Plautérius, se pendit; la foudre tomba sur la maison et en tua vingt d'abord, il en mourut d'autres de frayeur, et en tout plus de cinquante. Enfin Agrestin lui-même fut tué d'un coup de hache par son valet, à cause qu'il abusoit de sa femme. Il périt ainsi un mois avant la fin de l'année dans laquelle saint Eustase l'avoit cité au jugement de Dieu. Alors Amé et Romaric se réconcilièrent avec saint Eustase. Abellen de Genève et les autres évêques des Gaules devinrent les protecteurs de la règle de saint Colomban, et on fonda dans la suite plusieurs nouveaux monastères où elle fut établie.

XXVII. Disciples de saint Colomban.

Saint Eustase mourut quelque temps après, savoir, l'an six cent vingt-cinq, le vingt-neuvième de mars, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Après sa mort, les moines de Luxeu résolurent de rappeler saint Gal et de se soumettre à sa conduite (1). Pour cet effet, ils lui envoyèrent six de leurs frères, autrefois venus d'Hibernie; mais ils ne purent lui persuader de quitter sa solitude près le lac de Constance. On élut donc, pour troisième abbé de Luxeu, saint Valdebert, disciple de saint Eustase, frère de saint Faron et de saint Chagnoald; et il gouverna ce monastère pendant quarante ans.

(1) V. S. Eustas. n. 6. t. 2, act. pag. 118. Ibid. n. 3, 7.

(2) N. 9.

(3) Ps. cxx, 8. n. 12.

(1) V. t. 2, Act. B. p. 129. Ibid. n. 18, p. 133.

De l'abbaye de Luxeu, et de la discipline de saint Colomban, sortirent plusieurs autres saints abbés ou fondateurs de monastères et plusieurs saints évêques. Saint Déicole, n'ayant pu suivre saint Colomban dans son voyage d'Italie, demeura en Bourgogne et fonda le monastère de Lutte ou Lure, dans le diocèse de Besançon. Il mourut vers l'an six cent vingt-cinq, le dix-huitième de janvier, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il est connu du peuple sous le nom de saint Dié. J'ai parlé de saint Amé et de saint Romaric, fondateurs de Remiremont, et je parlerai de quelques autres en leur temps (2).

Saint Valeri, né en Auvergne, demeura premièrement dans un monastère du pays, puis il alla à Auxerre, près l'évêque Aunacaire, qui le mit dans son monastère de saint Germain. Il en sortit ensuite avec un nommé Bobon, qu'il avoit converti, et ils allèrent ensemble à Luxeu, se mettre sous la conduite de saint Colomban (3). Un de ces moines, nommé Valdolen, ayant obtenu la permission d'aller prêcher la foi aux infidèles, demanda Valeri pour compagnon: saint Colomban le lui accorda et le lui recommanda comme un grand serviteur de Dieu. Ils passèrent en Neustrie où ils furent bien reçus par le roi Clotaire, et il leur donna une terre, nommée Leucone, dans le territoire d'Amiens, où ils commencèrent un petit monastère. On remarque que saint Valeri disoit deux offices, le gallican et le monastique, c'est-à-dire celui de saint Colomban. Saint Valeri mourut le dimanche douzième de décembre, et comme on croit, l'an six cent vingt-deux. Quelque temps après, on persécuta ses disciples et on les obligea d'abandonner le monastère (4). Saint Blimont, l'un d'entr'eux, se retira à Bobion, sous saint Attale. Mais ensuite il revint en France, et étant protégé par le roi Clotaire, il se rétablit à Leucone, renversa les idoles, abolit les restes du paganisme et rebâtit le monastère, qui subsiste encore sous le nom de saint Valeri.

On compte cinq évêques tirés de Luxeu: saint Donat de Besançon, saint Ragnacaire d'Augt et de Bâle, saint Chagnoald de Laon, saint Achard de Noyon et Tournay, saint Audomar ou Omer de Boulogne et de Térouane. Saint Donat étoit fils de Vandalen, duc de la Bourgogne transjurane, et saint Colomban lui donna ce nom en le levant des fonts, parce que Dieu l'avoit accordé à ses prières (1). Il fut élevé sous sa conduite au monastère de Luxeu, et y vécut ensuite sous saint Eustase jusqu'à ce qu'il en fut tiré pour remplir le siége de Besançon; mais dans cette dignité il garda l'habit et la vie monastique. Il fonda dans la ville le monastère de Saint-Paul, lui donna plusieurs terres et y mit des moines qui vivoient sous la règle de saint Benoît et de saint Colomban. Sa mère Flavie fonda un monastère de filles en l'honneur de la Sainte-Vierge, pour lequel saint Donat fit une règle tirée de celle de saint Césaire, de saint Benoît et de saint Colomban. Ce monastère de Notre-Dame de Besançon a passé depuis à l'ordre de Cluny et enfin aux minimes. Saint Chagnoald étoit fils de Chagneric, et frère de saint Faron et de saint Valdebert abbé de Luxeu (2). Saint Chagnoald fut un des plus fidèles disciples de saint Colomban, et depuis évêque de Laon.

XXVIII. Concile de Reims.

Il assista avec, saint Donat, au concile tenu à Reims, sous l'archevêque Sonnace, l'an six cent vingt-cinq, où se trouvèrent plus de quarante évêques de toutes les provinces de la Gaule sujettes au roi Clotaire, et on y fit vingt-cinq canons. Les plus remarquables sont: Que l'on observera ceux du concile de Paris, tenu environ dix ans auparavant qui est qualifié général. On ne pourra tirer des églises ceux qui, s'y seront réfugiés qu'en leur promettant avec serment de les garantir de la mort, des tourments et de la mutilation; mais aussi le refugié ne sera délivré qu'en promettant d'accomplir la pénitence canonique due à son crime (3). L'homicide volontaire sera excommunié toute sa vie; mais s'il fait pénitence, il recevra le viatique à la mort. Défense d'observer les augures, ou les cérémonies des païens, de manger avec eux des viandes superstitieuses, ou d'assister à leurs sacrifices. Ceux qui l'auront fait après être avertis, seront mis en pénitence. Défense, sous peine d'excommunication, de poursuivre les personnes libres pour les réduire en servitude. On n'ordonnera point d'évêque qui ne soit natif du lieu, et choisi par tout le peuple, du consentement des comprovinciaux. La principale raison que saint Gal apporta, quelques années auparavant, pour refuser l'évêché de Constance, c'est qu'il étoit étranger, et il fit ordonner Jean, son diacre, natif du pays (4).

A ce concile assistèrent six métropolitains; Sonnace de Reims, qui y présidoit, Théodoric de Lyon, Sindulfe de Vienne, Sulpice de Bourges, Modégisile de Tours, Sénoc d'Eause

(1) Martyr. Rom. 29 mart. V. S. Gal. c. 38. Act. Ben. 1, 2, p. 245.

(2) Act. Ben. tom. 2, p. 303. Act. t. 2, p. 103. Martyr. Rom. 18 janu.

(3) Act. Ben. tom. 2, p. 76. c. 10.

(4) C. 6, 29.

(1) Vita S. Eust. p. 5, t. 2, p. 118. Ibid. p. 335.

(2) Tom. 3, cod. reg. p. 78. Sup. num. 7, V. S. Eustas n. 1.

(3) Tom. 5, Conc. p. 1688. Can. 8. Sup. n. 14. c. 6, 7, 9, 14.

(4) C. 17. Vita S. Gal. c. 24.

ou Auch. Sindulfe est honoré le dixième de décembre, et connu sous les noms de saint Drieuls et de saint Sandoux. Saint Sulpice est surnommé le pieux, pour le distinguer d'un plus ancien, surnommé le sévère, aussi archevêque de Bourges. Celui-ci étoit de Bourges même, et le roi Clotaire l'avoit demandé à son évêque pour faire la fonction d'abbé dans ses armées : ce qui montre que les rois menoient des moines à leur suite pour faire l'office divin. En six cent vingt-quatre, il succéda à saint Austrégile dans le siége de Bourges, et après avoir fait plusieurs miracles, il mourut vers l'an six cent quarante-quatre, le dix-septième de janvier. Entre les évêques du concile de Reims, il y en a plusieurs autres honorés comme saints (1). Les plus connus sont, saint Arnoul de Metz et saint Cunibert de Cologne.

Vers le temps de ce concile, saint Riquier fonda le fameux monastère de Centule, qui porte aujourd'hui son nom. Il étoit natif du lieu même, dans le Ponthieu, d'une famille noble, et fut converti par deux saints prêtres hibernois, nommés Caidoc et Fricor, qu'il reçut chez lui comme ils entroient en France (2). Il embrassa la pénitence si sérieusement, qu'il ne mangeoit que deux fois la semaine, et encore du pain d'orge semé de cendre. Il donna la liberté à tous ses esclaves. Ayant été ordonné prêtre, il prêcha avec grand fruit, même dans la Grande-Bretagne. Le roi Dagobert le vint voir pour recevoir ses instructions; et le saint homme lui parla fortement de la vanité des grandeurs et du compte terrible que rendront ceux qui gouvernent. Il mourut vers l'an six cent vingt-cinq, le vingt-sixième d'avril (3).

XXIX. Église d'Angleterre.

En Angleterre, saint Mellit, archevêque de Cantorbéry, ayant rempli ce siége pendant cinq ans, mourut l'an six cent vingt-quatre, le vingt-quatrième d'avril. Son successeur fut Juste, auparavant évêque de Roffe, où il mit en sa place Romain, suivant le pouvoir qu'il avoit reçu du pape Boniface. Car ce pape, ayant reçu des lettres de Juste et du roi Ethelbalde, lui en écrivit une, par laquelle, après l'avoir félicité du succès de ses travaux apostoliques et exhorté à continuer, il déclare qu'il lui envoie le pallium et lui accorde le pouvoir d'ordonner des évêques, pour faciliter la propagation de l'évangile (4).

La sœur d'Ethelbalde, roi de Kent, épousa Edwin, cinquième roi de Northumber, et alors le plus puissant des Anglois. Cette princesse, nommée Edelburge, autrement Tate, fut cause de la conversion du roi, son époux, et de ses sujets; car quand le roi Edwin l'envoya demander en mariage, on lui répondit qu'il n'étoit pas permis de donner une fille chrétienne à un païen. Edwin promit de la laisser en pleine liberté de l'exercice de sa religion, avec tous ceux de sa suite, même les prêtres et les clercs, et déclara que lui-même ne refuseroit pas d'embrasser la religion chrétienne, si, après avoir été examiné par des gens sages, elle se trouvoit la plus sainte et la plus digne de Dieu. Sur cette réponse, on lui envoya la princesse accompagnée de Paulin, qui fut ordonné évêque, pour cet effet, par l'archevêque Juste, le dimanche vingt et unième de juillet six cent vingt-cinq. Etant arrivé dans le pays de Northumber, il travailla à soutenir dans la foi ceux qui étoient avec lui; il essaya même de convertir des païens; mais ce fut d'abord sans succès.

(1) Martyr. R. 10 dec. Act. B. t. 2, p. 167. Ibid. p. 99, 179. Martyr. R. 17 janu.
(2) Vita t. n. Act. B. p. 187.
(3) Martyr. R. 26 april. an. 624.
(4) Beda 11, Hist. c. 7. sup. n. 24. Ibid. c. 8, 9.

Cependant le pape Boniface sachant les bonnes dispositions du roi Edwin, lui écrivit une lettre pour l'exhorter à se faire chrétien, par la considération de la grandeur du vrai Dieu, de la vanité des idoles et l'exemple de tous les autres princes, de l'empereur même, et du roi Edbalde, son voisin. Il en écrivit en même temps à la reine Edelburge pour la féliciter de sa conversion, qu'il avoit apprise avec celle du roi, son frère, et l'exhorter à s'appliquer fortement à gagner à Dieu le roi son époux, et lui en faire savoir des nouvelles (1). Avec ces lettres, il leur envoie des présents de la part de saint Pierre, qu'il nomme leur protecteur, savoir, au roi, une chemise ornée d'or et un manteau; à la reine, un miroir d'argent et un peigne d'ivoire garni d'or.

Mais le pape Boniface n'eut pas la joie d'apprendre l'effet de ces lettres, car il mourut la même année six cent vingt-cinq, le vingt-cinquième d'octobre, après avoir tenu le saint-siége sept ans et dix mois. En deux ordinations, au mois de décembre, il avoit fait vingt-sept prêtres et quatre diacres, et d'ailleurs vingt-neuf évêques pour divers lieux. Il aima le clergé et lui donna une distribution entière; mais il défendit aux acolytes de lever les reliques des saints martyrs, ou de baptiser avec les diacres, voulant qu'il fussent aidés en cette fonction par les sous-diacres, et que les reliques fussent levées par des prêtres. Il acheva le cimetière de Saint-Nicomède et le dédia. Après sa mort, le saint-siége vaqua six mois et dix-huit jours, et on ordonna, le quatorzième de mai six cent vingt-six, Honorius de Campanie, fils de Pétrone, consul, qui tint le saint-siége douze ans (2).

XXX. Conversion du roi Edwin.

De son temps, arriva la conversion du roi Edwin de Northumber. La nuit de Pâques, la reine, sa femme, accoucha d'une fille; et le jour de la fête, vingtième d'avril six cent vingt-six,

(1) C. 10, 11.
(2) An. 626.

un assassin, envoyé par le roi des Saxons occidentaux, attaqua le roi Edwin, tua deux de ses gens et le blessa lui-même (1). Il rendoit grâces à ses dieux de l'avoir délivré de ce péril; mais l'évêque Paulin, qui étoit présent, remercioit Dieu de l'heureux accouchement de la reine, et disoit au roi que c'étoit l'effet des prières qu'elle lui avoit adressées. Le roi prit plaisir à ce discours et promit de renoncer à ses idoles pour adorer Jésus-Christ, s'il lui donnoit la victoire contre ce roi qui l'avoit voulu faire assassiner; et pour gage de sa promesse, il permit à l'evêque Paulin de baptiser sa fille. Ce qui fut exécuté le jour de la Pentecôte, et cette princesse, nommée Enflède, fut baptisée la première de la nation de Northumber, avec douze personnes de sa famille.

Le roi Edwin, étant guéri de sa blessure, assembla son armée et marcha contre le roi des Saxons occidentaux, qu'il vainquit, et prit, ou fit mourir tous ceux qui avoient conjuré sa mort. Etant revenu chez lui, il ne voulut pas se faire baptiser sitôt, quoiqu'il eût quitté le culte des idoles dès qu'il avoit promis de se faire chrétien; mais il se faisoit instruire exactement par l'évêque Paulin, et consultoit sur cette grande affaire avec ceux qu'il connoissoit pour les plus sages entre les grands de son royaume; et lui-même il méditoit souvent seul sur ce choix de religion. En ce temps, il reçut les lettres du pape Boniface, mort dès l'année précédente. L'évêque Paulin ne se contentoit pas d'exhorter le roi, il prioit beaucoup pour lui, et l'on croit qu'il apprit par révélation une merveille qui lui étoit autrefois arrivée (2).

Edwin, étant jeune, avoit été longtemps persécuté par Edelfrid son prédécesseur, et s'étoit enfin réfugié chez un autre Anglois, nommé Réduald. Celui-ci, après l'avoir reçu chez lui, se laissa ébranler par les menaces et les promesses d'Edelfrid et promit de livrer Edwin, qui, en étant averti la nuit, par un ami fidèle, sortit hors du palais, et s'assit à la porte sur une pierre, fort embarrassé du parti qu'il devoit prendre. Alors il vit un homme, dont le visage et l'habit lui étoient inconnus, qui lui demanda ce qu'il faisoit là, seul à une telle heure, et ajouta: Que donneriez-vous à celui qui vous délivreroit de cette inquiétude en persuadant à Réduald de ne vous point livrer, et de ne vous faire aucun mal? Edwin promit de donner tout ce qui dépendroit de lui, et l'inconnu ajouta : Et si on vous promettoit de vous délivrer de vos ennemis et de vous faire roi, et plus puissant que tous les rois anglois qui vous ont précédé. Enfin il ajouta pour la troisième fois : Et si celui qui vous aura prédit de si grands biens vous donne des conseils plus utiles, pour votre salut et pour la conduite de votre vie, qu'aucun de vos pères ou de vos parents n'en a jamais reçus, promettez-vous de les recevoir? Edwin le promit, et aussitôt l'inconnu lui mit la main sur la tête, en disant : Quand la chose sera arrivée, souvenez-vous de ce que nous disons aujourd'hui, et ne manquez pas d'accomplir votre promesse. Il disparut incontinent; Edwin demeura fort consolé, et son ami vint lui dire, qu'il étoit en sûreté, et que le roi Edelfrid, à la persuasion de la reine sa femme, avoit résolu de le défendre. Il le fit en effet, attaqua même Réduald et le défit; ainsi Edwin parvint à la couronne.

(1) Beda 11, Hist. c. 9.
(2) C. 12.

L'évêque Paulin, sachant donc cette prédiction, entra chez le roi Edwin, comme il pensoit au parti qu'il devoit prendre sur la religion, lui mit la main sur la tête, et lui demanda s'il reconnoissoit ce signal. Le roi tremblant voulut se jeter aux pieds de l'évêque, qui le releva, et lui dit doucement : Vous voyez que Dieu vous a délivré de vos ennemis, et qu'il vous a donné le royaume que vous désiriez; souvenez-vous d'accomplir la troisième chose que vous avez promise, qui est de recevoir la foi et garder ses commandements. Le roi demanda encore du temps pour conférer avec ceux de son conseil, afin qu'ils fussent baptisés ensemble, et l'évêque y consentit (1). Le roi ayant donc assemblé son conseil et demandé les avis, Coïfi, le premier de ses pontifes, dit : C'est à vous, seigneur, de voir quelle est cette doctrine qu'on vous prêche maintenant; pour moi, je puis vous assurer très-certainement que la religion que nous avons suivie jusqu'ici n'est d'aucune utilité. Car aucun des vôtres n'a servi nos dieux plus exactement que moi; et toutefois il y en a plusieurs qui ont reçu de vous de plus grands bienfaits et de plus grandes dignités, et qui réussissent mieux en toutes leurs affaires. Un autre ajouta : La vie présente me paroît semblable au vol d'un petit oiseau, qui passe en hiver dans une salle où vous faites bonne chère près d'un grand feu. Cet oiseau, traversant d'une porte à l'autre, se sent un moment de la chaleur de la salle, et disparoît à vos yeux. Il en est ainsi de la vie humaine, et nous ne savons ce qui la précède, ni ce qui la suit. Si cette nouvelle doctrine nous en apprend quelque chose de plus certain, il est raisonnable de la suivre.

Le pontife Coïfi dit qu'il vouloit apprendre plus exactement de Paulin ce qu'il disoit de son Dieu, et après l'avoir ouï, il s'écria : Je voyois bien depuis longtemps que ce que nous adorions n'étoit rien; car plus je cherchois la vérité dans notre religion, moins je la trouvois. Maintenant je la vois briller dans cette doctrine qui nous peut donner la vie, le salut et la félicité éternelle. C'est pourquoi je suis d'avis, seigneur, que nous brûlions au plutôt ces temples et ces autels que nous avons consacrés sans utilité. Le roi déclara publiquement qu'il renonçoit à l'idolâtrie pour embrasser la foi de Jésus-Christ; et comme il demandoit au pontife Coïfi, qui seroit le premier à profaner

(1) C. 13.

les temples et les idoles avec leurs enceintes, Coïfi, répondit: Moi-même. Qui pourroit mieux que moi donner cet exemple aux autres? Aussitôt il pria le roi de lui donner des armes et un cheval entier; au lieu que, selon leur superstition, le pontife ne devoit, ni porter des armes, ni monter qu'une cavale. Etant donc monté sur ce cheval, l'épée au côté, la lance à la main, il marchoit vers les idoles. Le peuple, le voyant passer, croyoit qu'il avoit perdu le sens. Quand il fut arrivé au temple, il commença à le profaner en y jetant sa lance, et commanda à ceux qui l'accompagnoient de l'abattre et le brûler avec toute son enceinte.

Le roi Edwin, fut donc baptisé l'onzième année de son règne, qui étoit l'an six cent vingt-sept, avec toute sa noblesse et une grande quantité de peuple, à Erborac ou Yorck, le jour de Pâques, douzième d'avril, dans l'église de Saint-Pierre, qu'il avoit fait bâtir de bois à la hâte, pendant qu'on le préparoit au baptême. Mais sitôt qu'il fut baptisé, l'évêque Paulin lui persuada de bâtir au même lieu une église de pierre, plus grande et plus auguste, au milieu de laquelle étoit enfermé ce premier oratoire; mais elle ne fut achevée qu'après la mort d'Edwin, par Oswald, son successeur. L'évêque Paulin établit donc son siége dans la ville d'Yorck, du consentement du roi Edwin, et continua à prêcher librement pendant les six années qu'il régna encore. Il baptisa entre autres les enfants du roi, savoir: quatre fils, une fille et un petit-fils. Il baptisa beaucoup de nobles et de personnes considérables. La ferveur de ce peuple étoit si grande, que Paulin, étant venu une fois avec le roi et la reine en une terre nommée Adregin, y demeura trente jours occupé à cathéchiser et à baptiser, sans faire autre chose depuis le matin jusqu'au soir. En ces commencements, il baptisoit dans les rivières, parce qu'on n'avoit pas encore pu bâtir des oratoires et des baptistères. Ce qui montre que l'on baptisoit par immersion.

XXXI. Victoires d'Héraclius.

Cependant l'empereur Héraclius continuoit la guerre contre les Perses(1). Après Jérusalem, ils prirent l'Egypte et Alexandrie; la Libye, et jusqu'à l'Ethiopie, emmenant quantité de captifs et un grand butin. Dès l'an six cent quinze, indiction troisième, leur général Saën, s'avança jusqu'à Chalcédoine, en sorte qu'on le voyoit de deçà la mer. L'empereur Héraclius alla le trouver lui-même, et lui persuada à force de présents de se retirer. Comme Saën donnoit de grandes espérances de paix, Héraclius envoya des ambassadeurs, et écrivit à Cosroès une lettre très-soumise pour la demander, rejetant sur Phocas toute la haine de la guerre; mais cette lettre fut sans effet; les Perses, se retirant de Chalcédoine, laissèrent des troupes pour l'assiéger, et la prirent l'année suivante six cent seize, septième d'Héraclius (1). Il envoya encore une fois les ambassadeurs en Perse pour demander la paix; mais Cosroès répondit: Je ne vous épargnerai point jusqu'à ce que vous renonciez au crucifié, que vous dites être Dieu, et que vous adoriez le soleil.

Héraclius se résolut donc à la guerre; et pour ne point laisser d'ennemis derrière, il fit la paix avec le Kagan ou Kan des Avares, qui l'attaquoit du côté de la Thrace. Ne trouvant point d'argent à emprunter, il prit les biens des églises, et jusqu'aux chandeliers et aux autres vases de Sainte-Sophie, pour en faire de la monnoie; puis, ayant célébré la pâque, le quatrième d'avril, indiction dixième, la douzième année de son règne, c'est-à-dire l'an six cent vingt-deux, il partit le lendemain pour marcher en Perse (2). Etant arrivé à son armée, il prit entre ses mains l'image de Jésus-Christ, que l'on croyoit n'avoir point été peinte de main d'homme, et il fit serment à ses troupes de combattre avec eux jusqu'à la mort et de leur être uni comme à ses enfants. Puis il leur dit: Vous voyez comme les ennemis de Dieu ont foulé aux pieds notre pays, rendu nos villes désertes, brûlé les sanctuaires, profané de sang les tables destinées aux sacrifices non sanglants, et souillé par les plus sales voluptés la pureté des églises. Héraclius, ayant ainsi encouragé ses troupes, eut, dès cette première année, de l'avantage sur les Perses, et les battit en Arménie.

Mais l'année suivante, six cent vingt-trois, indiction onzième, il s'avança jusqu'en Perse et obligea Cosroès à abandonner la ville de Gazac, où étoit le temple du feu. Héraclius, étant entré dans cette ville, trouva la statue de Cosroès dans le palais, assise sous un dôme qui représentoit le ciel; autour de lui étoient le soleil, la lune et les étoiles, et des anges debout portant des spectres. On y faisoit tomber, par machines, des gouttes comme de pluie et entendre des bruits qui représentoient le tonnerre. L'empereur fit brûler et ce palais et le temple du feu et toute la ville. Puis, pour savoir où il devoit hiverner, il purifia son armée pendant trois jours; et ayant ouvert les évangiles, il trouva qu'ils lui ordonnoient d'hiverner en Albanie. Ainsi, la superstition des sorts des saints ne régnoit pas moins chez les chrétiens d'orient, que d'occident: on peut voir ce que j'en ai dit à l'occasion du concile d'Agde et ailleurs (3). Héraclius, étant arrivé en Albanie, délivra par compassion cinquante mille captifs, qu'il amenoit avec lui et leur donna les secours nécessaires; ce qui les porta à faire tous des vœux

(1) Sup. n. 16. Theoph. an. 6. p. 252. Chr. Pasch. 586.

(1) Theoph. an. 7. an. 8.

(2) An. 12. Chr. Pasch. p. 390, B.

(3) Theoph. an. 13, p. 258. Codr. an. 15, p. 412. Sup. l. XXXI, n. 1, XXXIV, n. 32.

pour lui, en demandant avec larmes qu'il fût le libérateur de la Perse et qu'il fît périr Cosroès, qu'ils nommoient le destructeur du genre humain, tant il s'étoit rendu odieux par ses exactions et ses cruautés.

L'année suivante, six cent vingt-quatre, Héraclius continua ses progrès, et voyant ses troupes étonnées du grand nombre des ennemis, il leur disoit: Mes frères, avec l'aide de Dieu, un de vous en battra mille. Immolons-nous à Dieu pour le salut de nos frères. Prenons la couronne du martyre, pour être loués dans les siècles à venir et recevoir de Dieu la récompense. A la fin de la campagne, il surprit Sarbazara, qui commandoit l'armée ennemie, et l'obligea à s'enfuir en désordre. La campagne suivante fut encore heureuse; Cosroès, en fureur, envoya prendre les trésors de toutes les églises sujettes des Perses et contraignit les chrétiens à embrasser la secte de Nestorius, pour faire dépit à l'empereur (1). Cependant Constantinople fut en grand péril. Sarbaraza étoit à Chalcédoine avec une armée de Perses, et, d'un autre côté, le Kagan des Avares, rompant le traité, s'approcha de Constantinople et lui donna l'assaut, étant d'intelligence avec les Perses. Toutefois les Romains se défendirent si bien, qu'ils l'obligèrent de se retirer; c'étoit au mois de juillet six cent vingt-six, et cette délivrance fut regardée comme un miracle obtenu par les prières de la Sainte-Vierge. A la fin de l'année six cent vingt-sept, le samedi, douzième de décembre, Héraclius donna aux Perses une bataille, qui dura onze heures, où il ne perdit que soixante Romains, et les Perses furent entièrement défaits (2). Ensuite l'empereur entra au milieu de la Perse et, poursuivant toujours Cosroès, prit et brûla plusieurs de ses palais.

XXXII. Martyre de saint Anastase.

Cependant saint Anastase, qui, de mage persan, étoit devenu moine, poussé par le désir du martyre, sortit de son monastère, près de Jérusalem, et vint à Césarée de Palestine (3). Comme les Perses en étoient les maîtres, il vit en passant quelques-uns de leurs mages, qui pratiquoient leurs superstitions. Il les en reprit et leur parla avec tant de force, qu'ils le prièrent de ne les pas découvrir. Ensuite il rencontra des cavaliers qui le prirent pour un espion. Il fut arrêté et présenté au gouverneur, nommé Marzaban, qui, l'ayant interrogé et trouvé ferme dans la confession de Jésus-Christ, le fit enchaîner avec un autre et travailler à porter de grosses pierres. Quelques Perses de sa province, le voyant en cet état, le maltraitoient encore, disant qu'il déshonoroit leur pays. Marzaban le fit ramener devant lui, et le voyant toujours constant, le fit battre en sa présence à coups de bâton. Anastase prioit seulement qu'on lui ôtât son habit monastique, pour ne pas le profaner. Après avoir ainsi confessé Jésus-Christ par trois fois, il fut remis en prison où il ne cessoit point de louer Dieu et de célébrer son office le jour et la nuit, prenant garde seulement de ne pas troubler le repos du jeune homme qui étoit attaché à la même chaîne. L'abbé de son monastère, ayant appris le commencement de ses souffrances, fit faire des prières pour lui par toute la communauté, et envoya deux moines à Césarée, avec des lettres, pour l'encourager. Marzaban avoit écrit au roi Cosroès, pour savoir ce qu'il devoit faire d'Anastase; et ayant reçu la réponse, il lui fit encore parler, l'exhortant à renoncer à Jésus-Christ, au moins en secret, devant lui et deux autres témoins. Le voyant inébranlable, il lui déclara l'ordre du roi de le mener en Perse, chargé de fers, le fit mettre dans la prison publique, pour partir dans cinq jours avec deux autres chrétiens. La fête de l'Exaltation de la sainte croix arriva dans ces jours-là, le quatorzième de septembre six cent vingt-sept; et Anastase, avec ses deux compagnons, les deux moines de son monastère et quelques hommes pieux de la ville, célébrèrent la veille, dans la prison, passant la nuit en prières. Un receveur des tributs, qui étoit chrétien, obtint, même du gouverneur, la liberté de tirer Anastase hors de ses fers, pour le mener en l'église, le jour de la fête: ce qui donna une grande consolation à tous les fidèles. Ils encourageoient le martyr, baisoient ses chaînes et lui rendoient tous les honneurs possibles.

Les cinq jours étant passés, les prisonniers partirent et furent conduits par plusieurs chrétiens de Césarée, tant des Perses, que d'autres nations (1). Un des deux moines du monastère d'Anastase l'accompagnaient ce voyage, suivant l'ordre de l'abbé, pour lui rendre tous les services possibles, et rapporter une relation exacte de ce qui lui seroit arrivé. Partout où le martyr passoit, il étoit reçu avec grande joie et grand honneur, comme il l'écrivit par deux fois à son abbé. Etant arrivé en Perse, il fut mis en prison à six milles du lieu où demeuroit le roi, qui, en étant averti, envoya un de ses officiers pour l'examiner. Anastase répondit par interprète, ne voulant plus parler la langue persienne, confessa librement Jésus-Christ, et refusa les offres qu'on lui faisoit d'une grande fortune. Le roi, l'ayant appris, renvoya le lendemain le même officier, qui fit étendre le martyr couché sur le dos, puis on lui mit sur les jambes une pièce de bois, sur les bouts de laquelle montèrent deux hommes robustes. Après ce tourment, on le remit en prison; mais au bout de quelques jours, le même officier revint et lui fit donner quantité de coups de bâton; ce qu'il réitéra jusqu'à trois fois en divers jours. Puis il le fit pendre par une main avec une grosse

(1) Theoph. an. 14, p. 260. p. 263, 264. Chr. pasch. p. 391.

(2) Theoph. p. 266.

(3) V, S. Anast. c. 2. ap. Boll. tom. 2, p. 433.

(1) C. 5.

pierre à un pied et le laissa ainsi pendant deux heures.

Cinq jours après, le roi renvoya le même officier pour faire mourir Anastase avec d'autres chrétiens captifs (1). On les tira de la ville, et on commença par étrangler tous les autres, qui étoient environ soixante-dix, et, entre eux, les deux qui avoient été amenés de Césarée avec saint Anastase. Ensuite on lui demanda s'il vouloit périr malheureusement comme eux, ou obéir au roi et devenir un des plus grands de sa cour. Le martyr, regardant le ciel, rendit grâces à Dieu de ce que son désir étoit accompli, et leur dit : J'espérois que vous me feriez mettre en pièces pour l'amour de Jésus-Christ, mais si c'est-là cette mort dont vous me menacez, je remercie mon Dieu de me faire participer à la gloire de ses martyrs par une peine si légère. On l'étrangla comme les autres ; mais ensuite on lui coupa la tête et on l'envoya au roi : c'étoit le vingt-deuxième de janvier, la dix-huitième année de l'empereur Héraclius, c'est-à-dire l'an six cent vingt-huit. Le corps du saint fut racheté et mis dans le monastère de Saint-Serge, à un mille de là, par le moine qui l'avoit suivi.

Environ dix jours après, et le premier de février, l'empereur Héraclius arriva avec son armée, suivant la prédiction du saint, qui avoit dit, la veille de son martyre : Sachez, mes frères, que demain je finirai par la grâce de Dieu, vous serez délivrés dans peu de jours, et ce roi injuste sera mis à mort. Le moine qui l'avoit suivi revint au bout d'un an au monastère, rapportant la tunique du martyr. Il raconta à l'abbé toute son histoire, qui fut écrite dès lors comme nous l'avons. Le corps de saint Anastase fut depuis apporté par le même moine à Constantinople, et ensuite en Palestine, à son monastère (2). Enfin, l'image de sa tête, et sa tête même, furent apportées à Rome, où on les voit encore, au monastère nommé *Ad aquas Salvias*, qui porte le nom de Saint-Vincent et de Saint-Anastase. Car l'Eglise romaine les honore ensemble le vingt-deuxième de janvier.

XXXIII. Mort de Cosroès.

Cosroès s'étoit rendu odieux aux siens, non-seulement par son avarice et sa cruauté, mais parce qu'il avoit refusé plusieurs fois la paix que l'empereur Héraclius lui avoit offerte, comme il fit encore au commencement de cette année six cent vingt-huit, étant déjà presque maître de la Perse (3). Sarbazara, qui étoit à Chalcédoine, lui étant devenu suspect, il voulut le faire mourir ; mais celui-ci en fut averti, traita avec les Romains et se déclara contre Cosroès. D'ailleurs Cosroès, dans la suite, étant tombé malade de dyssenterie, voulut faire couronner Mardesan, qu'il avoit eu de Sirem, sa femme bien-aimée. Siroès ou Siroüyé, son fils aîné, en fut tellement irrité, qu'il se révolta ouvertement, se fit reconnoître roi et traita avec l'empereur Héraclius. Cosroès fut pris, chargé de chaînes et mis dans la maison de ténèbres, que lui-même avoit fait bâtir pour y mettre ses trésors. Là, on lui faisoit souffrir la faim, ne lui donnant qu'un peu de pain et de l'eau. Qu'il mange l'or qu'il a amassé en vain, disoit Siroès, et pour lequel il a fait mourir de faim tant d'innocents. Il envoya les satrapes et tous ses ennemis lui insulter et cracher sur lui. Il fit égorger devant lui Mardesan, qu'il avoit voulu couronner, et tous ses autres enfants. Il fut traité de la sorte cinq jours durant ; et cependant on le perçoit de flèches pour le faire mourir petit à petit. Ainsi périt Cosroès, roi de Perse, par les ordres de son propre fils.

L'empereur Héraclius en écrivit la nouvelle à Constantinople, par une lettre où il marque le jour de la mort de Cosroès, le vingt-huitième de février, indiction première, qui est cette année six cent vingt-huit, et envoie copie de la lettre de Siroès, par laquelle il fait part à l'empereur de son couronnement, et témoigne désirer la paix (1). Cette lettre d'Héraclius fut lue à Constantinople, sur l'ambon de la grande église, le jour de la Pentecôte, quinzième de mai de la même année, dix-huitième de son règne.

XXXIV. La sainte croix descendue.

Siroès fit en effet une paix solide avec Héraclius et lui rendit tous les chrétiens qui étoient captifs en Perse, entre autres Zacharie, patriarche de Jérusalem, avec la vraie croix, que Sarbazara en avoit enlevée, quand la ville fut prise, quatorze ans auparavant. Elle fut d'abord apportée à Constantinople, mais l'année suivante, six cent vingt-neuf, au commencement du printemps, l'empereur Héraclius s'embarqua pour la rapporter à Jérusalem et rendre grâces à Dieu de ses victoires (2). Etant arrivé, il établit le patriarche Zacharie, et remit la croix à sa place. Elle étoit demeurée dans son étui, comme elle avoit été emportée ; le patriarche, avec son clergé, en reconnut les sceaux entiers, l'ouvrit avec la clef, l'adora et la montra au peuple. Les auteurs originaux disent toujours au pluriel les bois de la croix, *taxyla* ; ce qui montre qu'elle étoit partagée en plusieurs pièces. L'église latine célèbre la mémoire de la sainte croix, rapportée par Héraclius, le quatorzième de septembre ; mais les Grecs n'y font mémoire que de l'apparition faite à Constantin, quoique les uns et les autres nomment cette fête l'Exaltation de la croix ; et il est certain que l'on célébroit cette fête au même jour, longtemps avant Héraclius. Il chassa les juifs de Jérusalem, leur défendant d'en appro-

(1) C. 6.
(2) Mirac. S. Anast. Boll. p. 436, V. Mabill. Iter. Ital. p. 142. Martyr. Rom. 22 janu
(3) Theoph. p. 270.

(1) Chr. pasch. p. 398.
(2) Theoph. p. 272. Sup. n. 10. S. Niceph. Hist. p. 13, Suid. Heracl.

cher de trois milles ; et étant à Edesse, il rendit aux catholiques l'église que Cosroès avoit donnée aux nestoriens (1). Il continua à la grande église de Constantinople et à son clergé une rente annuelle, en paiement des sommes qu'il en avoit prises pour les frais de cette guerre.

XXXV. Dagobert, roi de France.

L'empereur Héraclius confirma la paix avec le roi des François, dont les ambassadeurs revinrent en France cette année six cent vingt-neuf. C'étoit Dagobert qui régnoit alors ; car Clotaire second mourut l'année précédente six cent vingt-huit, quarante-cinquième de son règne, depuis la mort de son père, Chilpéric, et fut enterré à Saint-Vincent, près de Paris, c'est-à-dire à Saint-Germain-des-Prés. Six ans auparavant, il avoit donné le royaume d'Austrasie à son fils Dagobert, avec Arnoul, évêque de Metz, et Pepin, maire du palais, pour l'aider de leurs conseils ; et, tant qu'il les suivit, son règne fut accompagné de prospérité et de gloire. Mais saint Arnoul quitta vers ce temps-là son siége et la cour, malgré la résistance du roi Dagobert, qui fit tous ses efforts pour le retenir, jusqu'à le menacer de couper la tête de son fils. Le saint prélat se retira dans la solitude de Vosge, près les monastères de Remiremont, sur la montagne, en un lieu où l'on voit encore un hermitage. Il y mourut vers l'an six cent quarante, et ses reliques furent rapportées à Metz, où elles sont encore, dans la célèbre abbaye de son nom. L'Eglise honore sa mémoire le dix-huitième de juillet (2).

Après la retraite de saint Arnoul, Dagobert continua de gouverner son royaume d'Austrasie avec beaucoup de justice, par les conseils de Pépin, maire du palais, et de saint Cunibert, évêque de Cologne (3). Mais après la mort de Clotaire, Dagobert vint résider en Neustrie, et commença à s'éloigner de la justice qu'il avoit observée jusqu'alors, prenant les biens de ses sujets et même des églises pour en remplir ses trésors. Il s'abandonna sans mesure à l'amour des femmes. Dès l'année six cent vingt-huit, il quitta Gomatrude, qu'il avoit épousée du vivant de son père, et prit à sa place Nantilde, une des filles qui servoient dans le palais. L'année suivante, huitième de son règne, il prit encore une autre fille, nommée Ragnetrude (4). Enfin, il avoit trois femmes à titre de reines : Nantilde, Ulfigunde et Berchilde, et des concubines en si grand nombre, que l'historien n'a daigné en mettre les noms.

XXXVI. Exil de saint Amand.

Saint Amand, plus hardi que tous les autres évêques, reprocha ces crimes au roi Dagobert, qui le fit chasser honteusement de son royaume, et le saint évêque s'en alla dans des pays éloignés prêcher la foi aux infidèles (1). Cependant le roi n'avoit point encore d'enfants de tant de femmes, et en demandoit à Dieu, quand il apprit, avec une extrême joie, qu'il lui étoit né un fils de Ragnetrude ; et songeant par qui il le feroit baptiser, il envoya chercher saint Amand. Les officiers du roi l'ayant enfin trouvé, il revint par obéissance, et le trouva à Clichy, près de Paris. Le roi, ravi de le voir, se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, et le pria de baptiser l'enfant et de le prendre pour son fils spirituel ; mais saint Amand, craignant que cette éducation ne l'engageât dans les affaires séculières contre le précepte de l'apôtre, se retira de la présence du roi. Dagobert lui envoya aussitôt deux des principaux de sa cour, Dadon et Eloi, encore laïques, mais déjà distingués par leur sainteté, qui lui représentèrent que cette familiarité avec le roi lui procureroit plus de liberté pour prêcher partout où il lui plairoit dans son royaume, et convertir plus d'infidèles. Saint Amand se rendit à leurs prières, et le roi Dagobert fit porter son fils à Orléans, où se rendit son frère, Chérebert, qui régnoit sur une partie de l'Aquitaine, et qui fut le parrain de l'enfant. Saint Amand l'ayant pris entre ses mains, et lui ayant donné la bénédiction pour le faire catéchumène, comme personne ne répondoit, l'enfant qui n'avoit que quarante jours répondit clairement : *Amen* (2). Aussitôt il fut baptisé et nommé Sigebert, et devint ensuite plus illustre par sa sainteté que par sa naissance. C'étoit la huitième année du règne de Dagobert, c'est-à-dire l'an six cent trente.

XXXVII. Commencements de saint Amand.

Saint Amand étoit né à Herbauge, près de Nantes, que l'on mettoit alors en Aquitaine, comme étant de l'autre côté de la Loire (3). Son père se nommoit Sérénus, sa mère Amantia ; ce qui marque une famille romaine. Ayant été bien instruit dès l'enfance dans les saintes lettres, sitôt qu'il eut passé la première jeunesse, le désir de la perfection lui fit quitter son pays pour se retirer dans un monastère en l'île d'Oye, sur la côte de Poitou, près de l'île de Ré, son père ayant fait de vains efforts pour le faire rentrer dans le monde. Il vint à Tours, et, priant au tombeau de saint Martin, il demanda à Dieu de ne revoir jamais sa patrie, mais de passer sa vie, en changeant de pays, comme étranger. Là, il coupa ses che-

(1) Sup. liv. IX, n. 45. V. Baron. in Mart. R. 14 sept. Theoph. an. 19. Suid Heracl.
(2) Freg. c. 62, 56, 47, 58. Vita S. Arn. n. 17. act. B. t. 2. p. 154. Martyr. R. 28 jul.
(3) Fred. c. 58, 60.
(4) C. 58, 59.

(1) V. S. Aman. 15, t. 2. Act. B. p. 715.
(2) Fredeg. c. 61.
(3) Vita c. 1.

veux, et fut reçu dans le clergé de cette église; puis, avec la bénédiction de l'abbé et des frères, il alla à Bourges, où saint Austrégisile, qui en étoit évêque, et saint Sulpice, alors archidiacre, le reçurent favorablement et lui firent bâtir une cellule près de l'église. Il y demeura environ quinze ans, couvert d'un cilice et de cendre, jeûnant et vivant seulement d'un pain d'orge et d'eau.

Ensuite il alla à Rome, où, voulant passer la nuit en prière dans l'église de Saint-Pierre, les officiers qui la gardoient l'en chassèrent avec injures; et comme il étoit assis en dehors, sur les degrés, saint Pierre lui apparut et l'exhorta à retourner dans les Gaules pour y prêcher. Il obéit, et quelque temps après, vers l'an six cent vingt-six, le roi Clotaire et les évêques le contraignirent d'accepter l'épiscopat, mais sans résidence déterminée. Etant ainsi ordonné évêque, il commença à prêcher la foi aux infidèles, dans les territoires de Tournay et de Gand, et dans le Brabant il rachetoit autant qu'il pouvoit de jeunes captifs, et après les avoir baptisés, il les laissoit en diverses églises; et plusieurs devinrent, depuis, prêtres, abbés ou évêques.

Jusque-là, personne n'avoit osé prêcher dans le pays de Gand, tant à cause de la stérilité de la terre, que de la férocité des habitants, qui adoroient des arbres et des idoles (1). Saint Amand, touché de compassion pour eux, alla trouver saint Acaire de Noyon, comme l'évêque le plus proche, et le pria d'aller au plus tôt vers le roi Dagobert et de prendre ses ordres par écrit pour contraindre à recevoir le baptême ceux qui le refuseroient. Ce qui fut exécuté; et c'est le premier exemple de pareille conduite que j'aie remarqué à l'égard des païens. Car j'en ai déjà rapporté quelques-uns pour les juifs; et Dagobert lui-même ordonna que tous ceux de son royaume se feroient baptiser (2). Ce qui semble difficile à accorder avec la maxime rapportée par saint Grégoire, que les conversions doivent être volontaires. Saint Amand, ayant reçu cet ordre du roi, et la bénédiction de l'évêque, marcha hardiment chez les Gantois; mais il ne laissa pas d'y souffrir des peines incroyables. Il fut souvent repoussé avec injures par les femmes ou les paysans, souvent battu ou jeté dans la rivière. Ceux-mêmes qui l'avoient accompagné l'abandonnèrent pour la stérilité du lieu; mais il continuoit de prêcher, vivant du travail de ses mains. Un miracle rendit les barbares plus traitables. Totton, comte françois, rendant justice à Tournay, saint Amand lui demanda la grâce d'un voleur qu'il avoit condamné à mort; mais il ne laissa pas de le faire exécuter et attacher au gibet, où il expira. Saint Amand fit apporter le corps dans la chambre où il avoit accoutumé de prier. Le matin, il demanda de l'eau; et les frères, qui croyoient que c'étoit pour laver le corps avant que de l'ensevelir, furent bien surpris de trouver un homme vivant, assis et parlant avec le saint. Il fit laver le ressuscité, et referma tellement ses plaies, qu'il n'y paroissoit plus; puis il le renvoya chez lui. Baudemont, qui rapporte ce fait, dit l'avoir appris du prêtre Bon, qui disoit y avoir été présent. Le bruit de ce miracle s'étant répandu, les habitants accoururent en foule, priant humblement le saint évêque de les faire chrétiens. Ils détruisirent leurs temples de leurs propres mains, et à la place saint Amand bâtissoit des églises et des monastères, par les libéralités du roi et des personnes de piété. Le saint évêque, voyant que la foi commençoit à s'établir en ces quartiers, alla prêcher aux Sclaves, qui, nouvellement venus du nord, faisoient de grands progrès en Germanie. Ayant donc passé le Danube, il annonça l'évangile à ces barbares avec grande liberté, espérant même remporter la couronne du martyre; mais, voyant qu'il y faisoit peu de fruit, il revint à son troupeau.

(1) C. 11.

(2) Sup. xxxv, n. 2. 22. Fredeg. 6. 64.

XXXVIII. Commencements de saint Éloi.

Parlons maintenant de ces deux vertueux laïques, Dadon et Eloi, qui tenoient un si grand rang à la cour du roi Dagobert (1). Le plus âgé étoit Eloi, né près de Limoges, d'une famille qui comptoit une longue suite de chrétiens, et qui sans doute étoit romaine, comme fait voir son nom latin Eligius, et celui de son père, Eucher. Celui-ci, l'ayant bien instruit dans la religion, et lui voyant une industrie singulière, le donna à un homme considérable, nommé Albon, orfèvre et maître de la monnoie à Limoges, dont il apprit l'art en peu de temps. Ayant eu quelque occasion de venir en France, c'est-à-dire au-deçà de la Loire, il fut connu de Bobbon, trésorier du roi Clotaire II, et se mit sous sa conduite. Le roi, voulant faire faire un siége magnifique, orné d'or et de pierreries, ne trouvoit point d'ouvrier dans son palais qui pût exécuter sa pensée. Le trésorier lui indiqua Eloi, que le roi accepta avec joie, et remit au trésorier une grande quantité d'or pour l'exécution de son dessein. Eloi travailla diligemment, et apporta au roi la chaise qu'il lui avoit donnée à orner, dont le roi fut très-content; et, ayant loué hautement l'élégance de l'ouvrage, il ordonna que l'ouvrier fût dignement récompensé. Alors Eloi découvrit une seconde chaise toute semblable à la première, et dit qu'il l'avoit faite de l'or qui lui étoit resté. Le roi admira sa fidélité et son industrie, et, par ses réponses, lui trouvant beaucoup d'esprit, lui donna grande part à sa confiance. Depuis il fut lui-même monétaire; et l'on voit encore son nom en plusieurs monnoies d'or

(1) Vita ap. Sur. 1, Dec. et tom. 5, Spic. p. 147.

frappées à Paris, sous Dagobert et son fils Clovis (1).

Eloi, étant venu en âge mûr, et voulant mettre sa conscience en repos, confessa devant un prêtre tout ce qu'il avoit fait depuis sa jeunesse, et s'imposa une sévère pénitence. C'est le premier exemple que je sache de confession générale. Après la mort de Clotaire, il fut en si grand crédit auprès du roi Dagobert, qu'il attira l'envie des méchants auxquels il s'opposoit. Cependant il continuoit toujours à travailler de son art, à divers ouvrages d'or et de pierreries pour le roi. Il avoit près de lui un esclave saxon, nommé Tillon, qu'il forma à la vertu, en sorte qu'il devint un grand personnage, connu sous le nom de saint Théau, et honoré le sept de janvier (2). En travaillant, saint Eloi avoit devant les yeux un livre ouvert, pour s'instruire en même temps dans la loi de Dieu. Autour de sa chambre, étoient quantité de livres sur les planches, principalement la sainte écriture, qu'il lisoit après la psalmodie et l'oraison; et plusieurs de ses domestiques chantoient avec lui l'office canonial le jour et la nuit. On nomme entre eux Bauderic, son affranchi, Tituen, son valet de chambre, de la nation des Suèves, qui fut martyr; Buchin, qui avoit été païen et devint abbé de Ferrières; André, Martin et Jean, qui, par ses soins, devinrent clercs (3). Au haut de sa chambre, étoient suspendues plusieurs reliques des saints, sous lesquelles il se prosternoit sur un cilice pour prier, et passoit quelquefois ainsi toute la nuit. Après l'oraison, il chantoit des psaumes pour se soulager, puis il prenoit la lecture, qu'il interrompoit souvent en levant les yeux au ciel, en soupirant et en pleurant abondamment; car il avoit un grand don de larmes. Quoique le roi le mandât et lui envoyât message sur message, il n'alloit point qu'il n'eût achevé ses exercices de piété. Il ne sortoit jamais de chez lui, sans prier et faire le signe de la croix; et en rentrant, il commençoit toujours par la prière.

Il étoit de grande taille, avoit la tête belle, les cheveux frisés, le teint rouge; la simplicité et la prudence éclatoient dans ses regards (4). Du commencement, il portoit des habits magnifiques, et quelquefois de soie, quoique encore rare, des chemises brodées d'or, des ceintures et des bourses garnies d'or et de pierreries. Mais, ayant fait un plus grand progrès dans la vertu, il donna tous ces ornements aux pauvres, et s'habilloit si négligemment, qu'on le voyoit souvent ceint d'une corde. Le roi, le voyant ainsi, lui donnoit quelquefois son habit et sa ceinture. Les aumônes d'Eloi étoient immenses; il donnoit aux pauvres tout ce qu'il recevoit des bienfaits du roi. Si quelque étranger demandoit son logis, on lui disoit : Allez à une telle rue, à l'endroit où vous trouverez quantité de pauvres assemblés. Ils le suivoient toujours en foule, et il leur donnoit, ou de sa main, ou par un domestique, de la nourriture et de l'argent. Tous les jours, il en nourrissoit chez lui un grand nombre, qu'il servoit de ses propres mains, et mangeoit leurs restes. Il leur donnoit du vin et de la chair, quoiqu'il n'en usât point lui-même; et il jeûnoit quelquefois deux ou trois jours de suite. Quelquefois, l'heure étant venue et la table mise, il n'avoit rien à donner à ses pauvres, ayant tout distribué auparavant; mais il se confioit en la providence, qui jamais ne lui manqua, par la libéralité du roi ou d'autres personnes pieuses. Il prenoit soin de faire enterrer les corps des suppliciés (1).

(1) Le Blanc. Hist. mon. p. 50. 54.

(2) Vita c. 7, 9, 10, Acta Ben. t. 2, p. 994. c. 12.

(3) C. 8.

(4) C. 12.

Il avoit une dévotion particulière à racheter les captifs. Quand il savoit qu'on alloit vendre quelque part un esclave, il y couroit, et il en rachetoit des cinquante et cent à la fois, principalement des Saxons, que l'on vendoit à grandes troupes. Il les mettoit en liberté; puis il leur donnoit le choix de retourner chez eux, de demeurer avec lui ou d'entrer dans des monastères, et prenoit un grand soin de ces derniers (2). Il fonda deux monastères célèbres, un près de Limoges, l'autre à Paris. Le premier est celui de Solignac, où il mit des moines tirés de Luxeu, sous la conduite de saint Rémacle, depuis évêque de Mastric. L'abbé de Luxeu avoit inspection sur ce monastère pour y conserver la règle, et saint Eloi obtint du roi la terre où il étoit bâti, comme il paroit par l'acte de cession, daté de la dixième année de Dagobert, qui est l'an six cent trente et un. Cette communauté s'accrut bientôt jusqu'au nombre de cent cinquante moines de divers pays, qui exerçoient plusieurs métiers et vivoient dans une grande régularité. Saint Eloi y donnoit tout ce qu'il pouvoit, et s'y vouloit retirer lui-même; mais la providence le destinoit ailleurs. Après avoir bien établi ce monastère, il en fonda un de filles à Paris, dans la maison que le roi lui avoit donnée, où il établit une discipline très-exacte, y assembla jusqu'à trois cents filles, tant de ses esclaves que de la noblesse de France, et leur donna pour abbesse sainte Aure. Cette abbaye a subsisté longtemps sous le nom de Saint-Eloi; mais enfin le revenu a été uni à la manse épiscopale de Paris, et la maison donnée aux prêtres nommés Barnabites. Saint Eloi fit, hors la ville, un cimetière pour les religieuses, avec une église dédiée à saint Paul, qui est devenue une grande paroisse. Il employa son art pour orner d'or et de pierreries les châsses de plusieurs saints (3); de saint Germain de Paris, de saint Séverin, de saint Piat, de saint Quentin, de saint Lucien, sainte Geneviève, sainte Colombe et plusieurs autres; mais il orna particulièrement les tom-

(1) C. 11, 22, 31.

(2) C. 10, 15, 16.

(3) Act. Ben. t. 2. p. 1097. Vita c. 17, 18, 32.

beaux de saint Martin de Tours et de saint Denis de Paris. Le roi Dagobert en fit la dépense, et de plus, en l'honneur de saint Martin et à la prière de saint Eloi, il donna à l'église de Tours tous les revenus publics de cette ville, et accorda à l'évêque le droit d'y établir le comte par ses lettres.

Saint Eloi fit aussi plusieurs miracles. Etant à Saint-Denis, la nuit de la fête, il guérit par ses prières un homme qui avoit tous les membres retirés; mais il attribuoit ce miracle au saint martyr. Dans l'église de Saint-Germain, à Paris il guérit un boiteux, qui ne marchoit pas depuis neuf ans; un autre à Gamaches, et sur le pont de Paris un aveugle, qui lui demanda, au lieu d'aumône, de faire le signe de la croix sur ses yeux (1).

XXXIX. Monastère de Brie.

Le meilleur ami de saint Eloi étoit saint Ouen ou Audoën, autrement nommé Dadon, fils d'Autaire ou Aldecaire, seigneur françois, établi en Brie, qui reçut chez lui saint Colomban, comme il a été dit. Il avoit un autre fils, nommé Adon, et les mit tous deux dès leur jeunesse à la cour du roi Clotaire, où Dadon, ayant fait amitié avec saint Eloi, conçut à son exemple un grand mépris pour le monde, et prit la résolution, avec son frère, de se donner à Dieu. Adon l'exécuta quelque temps après, et fonda, dans une terre qu'il avoit sur la Marne, le monastère de Jouare, nommé alors Jotrum, qu'il enrichit de ses biens, y établit une grande communauté, sous la règle de saint Colomban, et s'y retira lui-même (2). Ce qui fait croire qu'il fonda deux monastères, un d'hommes et un de filles. Ce dernier subsiste encore, et eût pour première abbesse sainte Théodechilde, sœur de saint Agilbert, depuis évêque de Paris (3).

Saint Ouen fut en grand crédit à la cour du roi Dagobert, dont il gardoit le sceau, en qualité de référendaire ou chancelier; et il reste encore des actes originaux souscrits de sa main en cette qualité. Il obtint du roi une terre dans les forêts de Brie, entre le Grand et le Petit Morin, où il fit bâtir un monastère, qu'il nomma Resbac, du nom d'un petit ruisseau, et que l'on nomme aujourd'hui Rebais. Pour le gouverner par le conseil de saint Faron, évêque de Meaux, il fit venir de Luxeu saint Agile, disciple de saint Colomban, qui étoit désiré pour évêque de Metz, à Langres et à Besançon, et pour abbé à Luxeu; en sorte qu'il fallut employer l'autorité du roi pour l'avoir à Rebais. Ce monastère fut nommé Jérusalem; l'église consacrée par saint Faron et saint Amand, en présence de saint Eloi et de saint Ouen, et saint Agile établi abbé dans le concile tenu à Clichy, le premier de mai six cent trente-six, la quatorzième année de Dagobert (1). On dit que saint Ouen avoit un troisième frère, nommé Radon, qui fonda le monastère nommé, de son nom, Radolium, aujourd'hui Reuil, près de Jouare et de Rebais, qui n'est plus qu'un prieuré. Saint Ouen vouloit embrasser la vie monastique et se retirer à Rebais; mais le roi et les grands ne purent y consentir.

XL. Sixième concile d'Orléans.

Saint Eloi et saint Ouen, encore laïques, avoient déjà autant d'autorité que des évêques. Un hérétique, chassé d'outre-mer, vint en Gaule, et s'étant arrêté à Autun, commença d'y semer artificieusement ses erreurs. La nouvelle en étant venue à la cour, saint Eloi, toujours vigilant pour la foi, concerta avec saint Ouen et avec d'autres personnages catholiques, et ne cessa point d'exhorter les évêques et les seigneurs, jusqu'à ce que, par ordre du roi, il s'assembla un concile à Orléans, où cet hérétique fut amené. Il fut interrogé par plusieurs hommes doctes; mais il répondoit avec tant d'art, que, lorsqu'on pensoit le serrer de plus près, il s'échappoit comme un serpent, et revenoit à la charge plus vigoureusement. Enfin Salvius, évêque de Valence, comme on croit, découvrit ses artifices. L'hérétique, ainsi convaincu, fut condamné par tous les évêques, et chassé de Gaule honteusement (2).

Saint Eloi fit de même chasser de Paris un apostat qui séduisoit le peuple, et bannir du royaume de France, après une longue prison, un qui feignoit d'être évêque (3). Il poursuivit avec grande autorité plusieurs autres imposteurs semblables, et tous ceux qui s'écartoient de la doctrine catholique.

XLI. Commencement des monothélites.

On compte ce concile d'Orléans pour le sixième, et on croit que l'hérétique qui y fut condamné étoit un monothélite; car c'est le temps où commença cette nouvelle secte; et en voici l'origine: Quelques évêques, recevant le concile de Chalcédoine, et reconnoissant deux natures en Jésus-Christ, soutenoient toutefois que l'on ne devoit lui attribuer qu'une seule opération, comme une suite de l'unité de personne. Théodore, évêque de Pharan en Arabie, fut le premier auteur de cette opinion, et elle fut reçue par Sergius, patriarche de Constantinople, né en Syrie et de parents jacobites. Il en écrivit à Théodore, lui envoyant un écrit prétendu de Ménas, patriarche de Constantinople, au pape Vigile, qui contenoit la même opinion, qu'en Jésus-Christ il n'y avoit qu'une

(1) C. 25, 26, 29.
(2) Sup. n. 7. Joanas vita Col. c. 50. Aud. Vita Elig. c. 8. V. S. Agili. t. 2. Act. Ben. p. 321.
(3) Ibid. p. 486.

(1) Diplom. lib. V. tab. 16. Vita S. Agili t. 2. Act. Ben. n. 14, 15, 16, 19. Fredeg. c. 78.
(2) Vita S. Aud. c. 8. Vita S. Elig. c. 55. Coint. an. 634. n. 9.
(3) Vita. c. 36.

opération et une volonté; et Théodore ne manqua pas de répondre à Sergius qu'il recevoit cette doctrine. Ce prétendu écrit de Ménas fut depuis convaincu de faux, et on a cru que Sergius même en étoit l'auteur (1).

Ensuite il écrivit à Paul le borgne, de la secte des sévériens, lui envoyant l'écrit de Ménas et l'approbation de Théodore de Pharan, apparemment pour ramener Paul à la communion de l'Eglise. Sergius écrivit aussi à Georges, surnommé Arsan Paulianiste, de lui envoyer des passages touchant l'unique opération qu'ils soutenoient. Ajoutant, dans sa lettre, que ses passages lui serviroient pour réunir l'Eglise avec eux. Car les sectateurs de Paul de Samosate, ne croyant Jésus-Christ qu'un pur homme, ne pouvoient lui attribuer qu'une opération. Saint Jean l'aumônier, alors patriarche d'Alexandrie, ôta de sa main cette lettre à Arsan, et voulut le déposer pour ce sujet; mais il en fut empêché par l'incursion que les Perses firent alors en Egypte.

Pendant cette guerre de Perse, l'empereur Héraclius étant en Arménie, le chef des sévériens lui présenta un discours pour soutenir son erreur, et l'empereur lui ferma la bouche, en lui opposant la doctrine de l'Eglise (2). Mais en cette dispute, il parla d'une opération en Jésus-Christ, dont peut-être il avoit ouï dire quelque chose à Sergius de Constantinople. Il en écrivit même à Arcade, archevêque de Chypre, défendant que l'on parlât de deux opérations en Jésus-Christ après l'union. Mais Arcade, sans avoir égard à cette lettre, conserva toujours la doctrine catholique. Quelque temps après, l'empereur, se trouvant dans le pays de Lases, raconta cette dispute à Cyrus, évêque de Phaside, et métropolitain du pays, et lui fit lire la lettre qu'il avoit écrite à Arcade (3). Cyrus faisoit difficulté de ne reconnoître qu'une opération en Jésus-Christ, et produisoit la lettre de saint Léon à Flavien, qui enseigne manifestement deux opérations. Etant entrés là-dessus en discours, l'empereur lui fit encore lire la réponse de Sergius, patriarche de Constantinople, qui approuvoit sa lettre à Arcade. Alors Cyrus n'osa plus contredire; mais il écrivit à Sergius, pour lui demander comment on pouvoit soutenir, suivant les écritures, qu'il n'y avoit plus en Jésus-Christ, après l'union, deux opérations, mais seulement une opération principale. La lettre de Cyrus à Sergius est de la quatorzième indiction, c'est-à-dire de l'an six cent vingt-six. Sergius lui répondit: Les conciles œcuméniques n'ont rien défini sur cette question, et elle n'y a pas même été agitée (4). Mais nous connoissons quelques-uns des pères, principalement saint Cyrille, qui ont dit, en quelques-uns de leurs écrits, qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une opération vivifiante. Ménas, autrefois archevêque de Constantinople, a aussi composé un discours adressé à Vigile, pape de l'ancienne Rome, où il a enseigné une seule volonté et une seule opération en Jésus-Christ; et afin que vous le voyiez vous-même, je l'ai fait transcrire avec plusieurs passages, pour prouver cette vérité, et je vous les envoie. Et parce que vous dites que saint Léon, disant que chaque nature opère en Jésus-Christ, établit deux opérations, vous devez savoir que, comme la lettre de saint Léon, qui est en effet la colonne de la vérité, étoit combattue par les sévériens, plusieurs docteurs catholiques ont entrepris sa défense; et nous n'en connoissons aucun qui ait dit, qu'en ce passage, saint Léon ait enseigné deux opérations. Mais afin de ne pas faire cet écrit trop long, en vous les rapportant tous, je me contente de vous envoyer un passage de saint Euloge d'Alexandrie, qui a fait un discours entier pour la lettre de saint Léon. Nous ne connoissons aucun des pères qui jusqu'ici ait enseigné deux opérations en Jésus-Christ. Si quelqu'un plus instruit peut montrer qu'ils l'aient dit, il faut absolument les suivre. Car il est nécessaire de se conformer à la doctrine des pères, non-seulement quant au sens, mais encore quant aux paroles, sans innover quoique ce soit. Sergius finit en demandant à Cyrus une prompte réponse.

Ensuite l'empereur Héraclius étant à Hiéraple, dans la Haute-Syrie, la vingtième année de son règne, c'est-à-dire en six cent vingt-neuf (1), Athanase, patriarche des jacobites, vint le trouver. Il étoit rusé et malin comme étoient alors la plupart des Syriens; et étant entré en discours touchant la foi, l'empereur lui promit de le faire patriarche d'Antioche, s'il recevoit le concile de Chalcédoine. Athanase feignit de le recevoir et confessa les deux natures en Jésus-Christ. Puis il interrogea l'empereur touchant l'opération et les volontés et lui demanda s'il en falloit reconnoître une ou deux en Jésus-Christ. L'empereur, embarrassé de cette question, en écrivit à Sergius de Constantinople, et fit venir Cyrus, évêque de Phaside, qu'il trouva de même avis que Sergius, savoir: qu'il n'y avoit en Jésus-Christ qu'une volonté naturelle et une operation. Ainsi ils étoient d'accord avec Athanase qui savoit bien qu'en ne connaissant qu'une opération, on ne connoissoit qu'une nature. George, patriarche d'Alexandrie, étant mort en six cent trente, après avoir tenu le siége dix ans, Cyrus fut envoyé à sa place, et s'unit avec Théodore, évêque de Pharan, qui étoit aussi dans les mêmes sentiments. On donna à cette secte le nom de monothélites des deux mots grecs *monos*, seul, et *thélisis*, ou plutôt *thélésis*, volonté.

(1) Conc. Later. t. 6, p. 162, C. Max. disp. cum. Pyr. t. 2, op. p, 185. Theoph. p. 274. Conc. VI. act. 14. inf. l. XL. n. 4.
(2) Ep. Serg. Conc. VI. Act. 12, p. 920, B.
(3) Epist. Serg. Cypr. Conc. Lat. secr. 2, p. 125, E. Epist. Cyr. act. 13. Conc. 6, p. 949, C.
(4) Conc. 6, Act. 12, p. 915.

(1) Theoph. p. 274.

XLII. Articles de Cyrus.

Cyrus, étant patriarche d'Alexandrie, travailla à réunir les théodosiens, espèces d'eutychéens, qui y étoient en grand nombre : ce qui ne fut pas difficile en se contentant qu'ils reconnussent une seule opération en Jésus-Christ. L'acte de réunion fut fait au mois égyptien pauni, indiction sixième, autrement le quatrième de mai six cent trente-trois (1). Il contient neuf articles ou canons, accompagnés d'anathèmes, qui expriment la doctrine catholique sur la trinité et l'incarnation; mais le venin est dans le septième, où il est dit que c'est le même Christ et le même fils qui produit les opérations divines et les humaines par une seule opération théandrique selon saint Denis; c'est-à-dire déivirile ou divine et humaine tout ensemble; en sorte que la distinction n'est que de la part de notre entendement (2).

Le moine Sophrone, si fameux sous saint Jean l'aumônier, étant alors à Alexandrie, le patriarche Cyrus lui donna à examiner les articles de réunion; mais, dès la première lecture, Sophrone se récria en versant beaucoup de larmes et se jeta à ses pieds, le conjurant instamment de ne les pas faire publier puisqu'ils étoient contraires à la foi de l'Eglise catholique, et contenoient clairement la doctrine d'Apollinaire. Mais Cyrus n'eut aucun égard à ces remontrances; et, le troisième de juin, la réunion se fit solennellement sur ces neuf articles. Les théodosiens vinrent tous dans l'église d'Alexandrie, les clercs, les magistrats, les officiers, le peuple, et y participèrent aux saints mystères. Cyrus envoya à l'empereur une relation exacte de cette réunion, par le diacre Jean, et en écrivit en même temps au patriarche Sergius (3). Les jacobites et les théodosiens triomphoient, disant que ce n'étoit pas eux qui avoient reçu le concile de Chalcédoine, mais le concile qui étoit venu à eux; et que par une seule opération on reconnoissoit une seule nature en Jésus-Christ.

Sophrone, voyant qu'il n'avoit pu rien gagner à Alexandrie, en partit pour aller à Constantinople agir auprès de Sergius, et y arriva en même temps que les lettres de Cyrus. Il fit ses remontrances à Sergius, soutenant que l'on devoit ôter des articles de Cyrus le mot d'une opération après l'union des natures. Mais Sergius, le plus zélé pour cette erreur, n'avoit garde de l'écouter; et prenant prétexte de la réunion des hérétiques d'Egypte, à laquelle il disoit qu'il seroit dur de donner atteinte, il prouva entièrement la conduite et la doctrine de Cyrus, comme il paroît par sa réponse où il soutient le monothélisme encore plus expressément que lui (4). Car voici comme parle Sergius :

(1) Conc. 6, Act. 13, p. 953. Theoph. p. 274, D.
(2) Epist. Cyr. p. 952.
(3) 1 Sup. n. 13. Epist. Max. ad Petr. t. 2, p. 75.
(4) Epist. Serg. ad Honor. p. 921. E. Concil. Lat. Secr. 3, p. 178. D.

Le même Jésus-Christ opère les choses divines et les humaines par une seule opération. Car toute opération divine et humaine venoit d'un seul et même verbe incarné. C'est le sens de saint Léon quand il dit que chaque nature opère avec la participation de l'autre. C'est pourquoi vous avez fort bien enseigné, selon saint Cyrille, une nature du verbe incarné et une hypostase composée, distinguant seulement par la pensée les parties qui entrent dans l'union. Et ensuite : Après avoir exposé cette pieuse doctrine avec une très-grande exactitude, vous avez anathématisé tous les auteurs des hérésies. Enfin il comble de louanges et Cyrus et l'empereur qui l'a fait patriarche d'Alexandrie.

XLIII. Lettre de Sergius à Honorius.

Cependant Sophrone, étant retourné en orient, fut élu, malgré lui, patriarche de Jérusalem, après la mort de Modeste, cette même année six cent trente-trois, vingt-quatrième d'Héraclius. Sergius l'ayant appris voulut prévenir le pape Honorius et lui écrivit une grande lettre, où il proteste d'abord qu'il ne veut rien faire qu'en parfaite union avec lui; puis, entrant en matière, il raconte ainsi l'origine de l'affaire (1) : Il y a quelque temps que l'empereur étant en Arménie, pendant la guerre de Perse, un des chefs du parti de Sévère, nommé Paul, lui présenta un discours pour soutenir son hérésie. L'empereur le réfuta et le confondit en lui opposant la doctrine de l'Eglise; et dans cette conférence il fit mention d'une opération en Jésus-Christ. Quelque temps après, l'empereur étant dans le pays des Lazes, il parla de la conférence qu'il avoit eue avec Paul, en présence de Cyrus, alors métropolitain du pays et maintenant patriarche d'Alexandrie. Il répondit qu'il ne savoit pas bien s'il falloit enseigner qu'il y eût en Jésus-Christ une opération ou deux; et, par ordre de l'empereur, il m'écrivit pour me consulter sur cette question et me demander si je connoissois quelques pères qui eussent parlé d'une opération. Je lui répondis ce que j'en savois et lui envoyai un discours de Ménas, jadis patriarche de cette ville, à Vigile, votre prédécesseur, qui contient divers passages des pères, touchant l'unique opération et l'unique volonté de Jésus-Christ. Mais, dans cette réponse, je ne dis absolument rien de moi-même, comme vous le pourrez voir par la copie que je vous envoie. C'est ainsi que parle Sergius, mais ce que j'ai dit de sa conduite, et particulièrement la lettre de Cyrus et sa réponse, que j'ai rapportées, font voir le peu de sincérité de ce récit (2).

Il continue ainsi : Depuis ce temps, on ne parla plus de cet article; mais depuis peu, Cyrus, patriarche d'Alexandrie, excité par la grâce de Dieu et par le zèle de l'empereur, a exhorté à la réunion les sectateurs d'Eutychès,

(1) Conc. 6, act. 12, P. 617, E.
(2) Sup. n. 40.

de Dioscore, de Sévère et de Julien, qui se trouvoient à Alexandrie, et, après plusieurs conférences, il y a réussi avec bien de la peine. On a dressé, entre les deux partis, quelques articles dogmatiques sur lesquels la réunion a été faite non-seulement à Alexandrie, mais presque par toute l'Egypte, la Thébaïde, la Libye et les autres provinces du diocèse d'Egypte. Cependant le saint moine Sophrone, maintenant patriarche de Jérusalem, comme j'ai appris seulement par ouï-dire, car je n'ai pas encore reçu ses lettres synodiques selon la coutume, Sophrone, dis-je, se trouvant alors à Alexandrie, avec le patriarche Cyrus, s'opposa à un des articles de la réunion, qui parloit d'une opération en Jésus-Christ, soutenant qu'il falloit reconnoître deux opérations. Cyrus lui montra quelques passages des pères qui avoient dit une opération dans quelques-uns de leurs écrits; mais de plus, il lui représenta que souvent, pour gagner à Dieu un grand nombre d'âmes, nos pères ont usé de ménagement et de condescendance, sans rien relâcher de l'exactitude des dogmes. Qu'ainsi, dans l'occasion présente, il ne falloit point chicaner sur cet article, qui ne blessoit en rien la foi, puisque quelques-uns des pères avoient usé de cette expression. Mais Sophrone ne voulut en aucune manière recevoir ce ménagement; et, étant venu à Constantinople, il nous a pressés de faire ôter cet article, ce qui nous a paru dur, comme rompant la réunion de tant de peuples qui, jusqu'ici, ne pouvoient souffrir le nom de saint Léon ni du concile de Chalcédoine, et à présent le récitent à haute voix dans les saints mystères.

Après donc avoir beaucoup parlé sur ce sujet avec Sophrone, nous l'avons enfin pressé de nous rapporter des passages des pères qui nous enseignassent expressément, et en propres termes, qu'il faut reconnoître deux opérations en Jésus-Christ, ce qu'il n'a pu faire. Ainsi, voyant que cette dispute commençoit à s'échauffer, et sachant que tels sont ordinairement les commencements des hérésies, nous avons cru nécessaire d'appliquer tous nos soins pour faire cesser ces combats inutiles de paroles. Nous avons donc écrit au patriarche d'Alexandrie que, la réunion des schismatiques étant exécutée, il ne permît plus à personne de parler d'une ou de deux opérations en Jésus-Christ, mais qu'il ordonnât de dire plutôt, comme les conciles œcuméniques, qu'un seul et même Jésus-Christ opère les choses divines et les choses humaines, et que toutes ses opérations procèdent indivisiblement du même verbe incarné et se rapportent à lui seul; car l'expression d'une opération, quoiqu'elle se trouve dans quelques-uns des pères, semble toutefois étrange à quelques-uns qui craignent qu'elle ne tende à la suppression des deux natures, ce qu'à Dieu ne plaise; et plusieurs sont scandalisés du terme de deux opérations, parce qu'il ne se trouve dans aucun des pères, et qu'il s'ensuit qu'on doit reconnoître deux volontés contraires, en sorte que le verbe voulût l'accomplissement de la passion et que l'humanité s'y opposât. Il faudroit donc reconnoître deux principes de ces deux volontés, ce qui est impie; car il est impossible que le même sujet ait tout ensemble, à l'égard du même objet, deux volontés contraires. Or, les pères nous enseignent que la chair du seigneur, animée d'une âme raisonnable, n'a jamais eu aucun mouvement naturel, séparé ou contraire à l'ordre du verbe; et, pour le dire plus clairement, comme notre corps est gouverné et réglé par l'âme raisonnable, ainsi tout le composé de l'humanité de Jésus-Christ étoit toujours, et en tout, soumis à la divinité du verbe et conduit de Dieu.

Et ensuite (1) : Enfin nous sommes convenus que Sophrone ne parleroit plus d'une ni de deux volontés, mais qu'il se contenteroit de suivre le chemin battu et la doctrine sûre des pères. Nous ayant donc promis d'en user ainsi, il nous a demandé sur ce sujet votre réponse par écrit, afin qu'il pût la montrer à ceux qui l'interrogeroient sur cette question, ce que nous lui avons accordé volontiers, et il s'est embarqué pour s'en retourner. Depuis peu, l'empereur, étant à Edesse, nous a écrit d'extraire les passages des pères contenus dans l'écrit dogmatique de Ménas à Vigile, touchant une opération et une volonté, et de les lui envoyer, ce que nous avons exécuté. Nous avons aussi écrit à l'empereur et à son sacellaire tout le détail de ce que nous avons fait sur ce sujet, et l'importance de ne point approfondir cette question, mais de s'en tenir à la doctrine constante des pères. Sur quoi, nous avons reçu de l'empereur une réponse digne de lui. Nous avons cru nécessaire de vous donner connoissance de tout ceci par les copies que nous vous envoyons. Nous vous prions de les lire toutes; si quelque chose manque à nos discours, d'y suppléer et de nous faire réponse pour déclarer votre sentiment.

Telle est la lettre de Sergius de Constantinople au pape Honorius, toute remplie d'artifice et de déguisement (2). Il ne parle point de ses écrits à Théodore de Pharan, à Paul le borgne et à George Arsa, ni de la lettre de l'empereur à Arcade de Chypre, et fait l'ignorant de la question de deux volontés, avant que Cyrus lui écrivit de Phasis. Il appuie toujours sur le prétendu écrit de Ménas à Vigile, fabriqué exprès pour soutenir le monothélisme. Il impose aux pères en disant que quelques-uns ont enseigné une opération et qu'aucun n'a parlé de deux; car le contraire sera prouvé dans la suite. Enfin l'on va voir qu'il impose aussi à saint Sophrone, en disant qu'il étoit convenu de garder le silence sur cette question.

(1) P. 925, C.
(2) Sup. n. 40. Max. disp. t. 2, Ep. p. 183.

XLIV. Réponse d'Honorius.

Mais le pape Honorius, ne découvrant pas ces artifices de Sergius, lui répondit ainsi (1) : Nous avons reçu votre lettre, par laquelle nous avons appris qu'il y a eu quelques disputes et quelques nouvelles questions de mots, introduites par un certain Sophrone, alors moine et maintenant évêque de Jérusalem, contre notre frère Cyrus, évêque d'Alexandrie, qui enseigne aux hérétiques convertis qu'il n'y a qu'une opération en Jésus-Christ. Que Sophrone, étant venu vers vous, a renoncé à ses plaintes, par vos instructions et vous les a demandées par écrit. Considérant la copie de cette lettre à Sophrone, nous voyons que vous lui avez écrit avec beaucoup de prévoyance et de circonspection, et nous vous louons d'avoir ôté cette nouveauté de paroles qui pouvoit scandaliser les simples. Et ensuite : Nous confessons une seule volonté en Jésus-Christ, parce que la divinité a pris non pas notre péché, mais notre nature telle qu'elle a été créée avant que le péché l'eût corrompue. Et ensuite : Nous ne voyons point que les conciles ni l'écriture nous autorisent à enseigner une ou deux opérations. Mais peut-être quelqu'un a parlé ainsi en bégayant et s'accommodant aux foibles, ce qui ne doit point être tiré en dogme ; car que Jésus-Christ soit un seul opérant par la divinité et l'humanité, les écritures en sont pleines ; mais de savoir si, à cause des œuvres de la divinité et de l'humanité, on doit dire ou entendre une opération ou deux, c'est ce qui ne nous doit point importer, et nous le laissons aux grammairiens. Et encore : Nous devons rejeter ces mots nouveaux qui scandalisent les églises (2), de peur que les simples, choqués de l'expression de de deux opérations, ne nous croient nestoriens ou ne nous croient eutychéens, si nous ne reconnoissons en Jésus-Christ qu'une seule opération. Il conclut en disant : Enseignez ceci avec nous, comme nous l'enseignons unanimement avec vous. C'est la fameuse lettre du pape Honorius sur la consultation du patriarche Sergius (3).

XLV. Église d'Angleterre.

Le même pape, ayant appris la conversion d'Edwin, roi de Northumber en Angleterre, lui écrivit pour l'exhorter à la persévérance. Il lui recommande la lecture des œuvres de saint Grégoire ; puis il ajoute : Quant à ce que vous nous avez demandé pour l'ordination de vos évêques, nous vous l'accordons volontiers, et nous envoyons aux deux métropolitains, Honorius et Paulin, à chacun un pallium, afin que quand Dieu retirera l'un des deux, l'autre puisse lui donner un successeur en vertu de cette lettre. Ce que nous donnons à la distance des lieux, c'est-à-dire afin qu'il ne fallût pas recourir à Rome. La lettre est du onzième de juin six cent trente-quatre, indiction septième. Juste, archevêque de Cantorbéry, étoit mort, et Honorius, ayant été élu à sa place, vint trouver saint Paulin d'Yorck, qui le sacra cinquième évêque de Doroverne ou Cantorbéry, depuis saint Augustin. Le pape Honorius écrivit aux Ecossois, c'est-à-dire aux Hibernois, pour les exhorter à quitter leur observance singulière touchant la pâque ; mais sa lettre fut sans effet (1).

Le roi Edwin étoit si zélé pour la foi, qu'il persuada à Carpuald, roi d'Estangle ou des Anglois orientaux, de l'embrasser avec tout son peuple (2). Reduald, père de ce roi, avoit autrefois reçu le baptême dans le pays de Kent ; mais étant revenu chez lui, il fut séduit par sa femme et par quelques mauvais docteurs ; en sorte qu'il joignit le culte de ses anciens dieux à celui de Jésus-Christ, et que, dans le même temple, il avoit deux autels, un pour le sacrifice de Jésus-Christ, et un pour les victimes du démon. Son fils Carpuald fut tué peu de temps après sa conversion, et la province demeura trois ans dans l'erreur jusqu'au règne de Sibert, son frère, qui s'étoit fait chrétien en Gaule, y étant exilé. Sitôt qu'il fut roi, il travailla à convertir toute la province : en quoi il fut bien secondé par l'évêque Félix, né et ordonné en Bourgogne. Etant venu trouver Honorius, archevêque de Cantorbéry, et lui ayant découvert le dessein qu'il avoit de prêcher aux infidèles, l'archevêque l'envoya à cette nation des Anglois orientaux, où il travailla avec tant de succès, qu'il convertit toute la province, établit son siége épiscopal en la ville de Dummoc, et au bout de dix-sept ans y mourut en paix.

Saint Paulin d'Yorck prêcha aussi dans la province de Lindisi, au midi de la rivière d'Humber, sur la mer, et convertit le gouverneur de Lincoln, où il fit bâtir une église. La paix étoit si grande en Angleterre, dans les états du roi Edwin, qu'elle passa en proverbe, et l'on disoit qu'une femme avec son enfant nouveau-né auroit pu traverser sûrement d'une mer à l'autre. Auprès des fontaines qui se trouvoient sur les grands chemins, le roi avoit fait attacher des coupes de cuivre que personne n'osoit ôter (3). Mais ce bon roi ne régna que dix-sept ans et n'en vécut que quarante-sept ; car le treizième d'octobre six cent trente-trois, il fut tué en combattant contre Carduella, roi des Bretons, qui s'étoit révolté et joint à Penda, prince anglois de la nation des Merciens. Leur victoire fut la ruine de l'église naissante de Northumber ; car Penda étoit païen comme tous les Merciens, et Carduella, quoique chrétien de profession, étoit plus barbare que les païens. Il faisoit mourir dans les tourments jusqu'aux femmes et aux

(1) Conc. 6, Act. 12, p. 928.

(2) P. 929, B, p. 932, A ; Ibid. D.

(3) P. 933, B.

(1) Sup. n. 37. Beda 11, Hist. c. 17. c. 18, 19.

(2) N. 15.

(3) C. 16, 20.

enfants, voulant exterminer de la Bretagne toute la nation des Anglois, sans aucun respect pour la religion chrétienne qu'ils avoient embrassée. Car les Bretons ne la comptoient pour rien et n'avoient pas plus de commerce avec eux qu'avec des païens : ce qui duroit encore du temps de Bède, c'est-à-dire cent ans après. La tête du roi Edwin fut apportée à Yorck et mise depuis dans l'église de Saint-Pierre, qu'il avoit commencée.

Dans cette désolation de l'église et du royaume de Northumber, saint Paulin fut réduit à s'enfuir avec la reine Edelburge, qu'il avoit autrefois amenée, et avec ses enfants. Ils retournèrent par mer dans le Kent et furent reçus avec honneur par l'archevêque Honorius et le roi Edulbald. Ils invitèrent saint Paulin à se charger de l'église de Rof, qui se trouvoit sans pasteur après la mort de l'évêque romain ; il l'accepta et la gouverna jusqu'à sa mort. Il avoit laissé à Yorck le diacre Jacques, qui instruisit et baptisa plusieurs personnes ; puis, quand la paix fut rendue à cette église, il y enseigna le chant à la romaine, dont il étoit fort instruit, et vécut jusqu'au temps de Bède.

XLVI. Quatrième concile de Tolède.

En Espagne, le quatrième concile de Tolède s'assembla, le neuvième de décembre, la troisième année du roi Sisenand, ère six cent soixante et onze, c'est-à-dire en six cent trente-trois. Il s'y trouva soixante-deux évêques auxquels présidoit saint Isidore de Séville ; ensuite étoient six autres métropolitains de Narbonne, de Mérida, de Brague, de Tolède et de Tarragone. Car ce concile étoit national et comprenoit toute l'Espagne et la partie de la Gaule sujette aux Goths. L'archevêque de Tolède étoit alors saint Just, auparavant abbé du monastère d'Agali, où il avoit été élevé dès l'enfance sous la conduite de saint Hellade, son prédécesseur. Il étoit très-bien fait de corps, d'un grand esprit et fort éloquent. Mais il ne vécut que trois ans dans l'épiscopat. Les autres évêques les plus illustres de ce concile, sont : Braulion, évêque de Saragosse, successeur de son frère Jean. Il tint ce siége environ vingt ans et laissa quelques écrits. Nonnit de Gironne, qui avoit été moine et fut élu évêque comme par inspiration ; il étoit d'une grande simplicité, et gouvernoit son église par ses exemples plus que par ses paroles (1). Conantius de Palence, qui remplit ce siége plus de trente ans. Il avoit beaucoup de gravité dans son intérieur et dans ses discours, et s'appliquoit à régler l'office et le chant ecclésiastique. Outre les soixante-deux évêques, il y eut à ce concile sept députés des évêques absents.

Quand ils furent tous assemblés dans l'église de Sainte-Léocadie, le roi Sisenand y entra avec quelques seigneurs, et s'étant prosterné à terre devant les évêques, il leur demanda avec larmes et gémissements de prier Dieu pour lui ; puis il les exhorta à conserver les droits de l'Eglise et à corriger les abus. Ils firent soixante-quinze canons, dont le premier est une profession de foi où les mystères de la trinité et de l'incarnation sont expliqués distinctement contre les principales hérésies. Il y est dit expressément que le Saint-Esprit procède du père et du fils. La négligence des évêques à tenir des conciles est blâmée, comme la principale cause du relâchement de la discipline ; et il est ordonné de les tenir au moins une fois l'année (1). S'il s'agit de la foi ou d'une affaire commune, le concile sera général de toute l'Espagne et la Gaule ; pour les affaires particulières, on tiendra des conciles en chaque province au lieu désigné par le métropolitain, le quinzième des calendes de juin, c'est-à-dire vers la mi-mai, quand la terre est couverte d'herbes.

XLVII. Forme des conciles.

La forme de tenir les conciles est prescrite ici en détail, ce qui ne se trouve point ailleurs que je sache, et il ne faut pas douter qu'elle ne vînt d'une tradition ancienne (2). A la première heure du jour, avant le lever du soleil, on fera sortir tout le monde de l'église et on en fermera les portes. Tous les portiers se tiendront à celle par où doivent entrer les évêques, qui entreront tous ensemble et prendront séance suivant le rang d'ordination. Après les évêques, on appellera les prêtres que quelque raison obligera de faire entrer ; puis les diacres avec le même choix. Les évêques seront assis en rond, les prêtres assis derrière eux, et les diacres debout devant les évêques. Puis entreront les laïques que le concile en jugera dignes. On fera aussi entrer les notaires pour lire et écrire ce qui sera nécessaire, et l'on gardera les portes. Après que les évêques auront été longtemps assis en silence et appliqués à Dieu, l'archidiacre dira : Priez. Aussitôt, ils se prosterneront tous à terre, prieront longtemps en silence avec larmes et gémissements, et un des plus anciens évêques se lèvera pour faire tout haut une prière, les autres demeurant prosternés. Après qu'il aura fini l'oraison et que tous auront répondu *Amen*, l'archidiacre dira : Levez-vous. Tous se lèveront, et les évêques et les prêtres s'assiéront avec crainte de Dieu et modestie.

Tous garderont le silence, un diacre, revêtu d'aube, apportera, au milieu de l'assemblée, le livre des canons et lira ceux qui parlent de la tenue des conciles. Puis, l'évêque métropolitain prendra la parole et exhortera ceux qui auront quelque affaire à la proposer. Si quelqu'un forme quelque plainte, on ne passera point à une autre affaire, que la première ne soit expédiée. Si quelqu'un de dehors, prêtre, clerc ou laïque, veut s'adresser au concile pour

(1) T. 5, p. 1702. Sup. n. 25. Ildefons. illust. c. 8. Acta SS. B. t. 2, p. 147, Ildef. c. 11, 9, 10.

(1) Can. 3.

(2) C. 4.

quelque affaire, il la déclarera à l'archidiacre de la métropole, qui la dénoncera au concile. Alors on permettra à la partie d'entrer et de proposer son affaire. Aucun évêque ne sortira de la séance avant l'heure de la finir ; aucun ne quittera le concile que tout ne soit terminé, afin de pouvoir souscrire aux décisions. Car on doit croire que Dieu est présent au concile, quand les affaires ecclésiastiques se terminent sans tumulte, avec application et tranquillité.

XLVIII. Canons sur les titres.

Le concile ordonne qu'il n'y aura plus de diversité pour les offices entre les églises particulières, de peur qu'il ne semble aux hommes grossiers que ce soit un schisme. Donc, ajoutent les pères, nous observerons un même ordre de prier et de psalmodier dans toute l'Espagne et la Gaule, une même forme pour la célébration des messes et les offices du soir et du matin. Car les anciens canons ont ordonné que chaque province garde le même usage dans les prières et l'administration des sacrements. Saint Isidore étoit l'âme de ce concile, et on voit par ses œuvres combien il étoit instruit des offices ecclésiastiques ; aussi est-il regardé comme le principal auteur de l'ancienne liturgie d'Espagne, nommée depuis mosarabique. Toutefois, il témoigne lui-même que saint Léandre, son frère, y avoit beaucoup travaillé (1).

Donc, pour éviter en Espagne la diversité de cérémonies, il est ordonné premièrement que, trois mois avant l'Epiphanie, les métropolitains s'instruiront l'un l'autre du jour de la pâque, afin d'en avertir leurs comprovinciaux, et que tous la célébreront en même temps (2). En Espagne, on donnera le baptême par une seule immersion, suivant la décision de saint Grégoire, afin que l'on ne semble pas approuver la doctrine des ariens, qui plongeoient trois fois, parce que la foi de la trinité est assez marquée par les paroles. Les églises ne demeureront point fermées le vendredi-saint, mais on célébrera l'office, on instruira le peuple de la passion de notre seigneur et on l'exhortera à demander à haute voix pardon de ses péchés. On observera le jeûne en ce jour-là, non seulement jusqu'à none, mais jusqu'à ce que l'on ait fini l'office et les prières de l'indulgence. C'étoit apparemment ce que nous appelons l'absoute. On observera par tout, même dans les églises de Gaule, la bénédiction du cierge la veille de Pâques, pour honorer la sainte nuit de la résurrection. On ne chantera point *alleluia* tout le carême, parce que c'est un temps de tristesse et de pénitence. On ne le chantera point non plus le premier jour de janvier, et on gardera l'abstinence de chair pour s'éloigner de la superstition des païens (3). A la messe, on dira les louanges après l'évangile, non après l'épître. Par ces louanges ou laudes, il faut entendre, suivant saint Isidore, l'*alleluia* qui se trouve encore après l'évangile dans le missel mosarabique. On ne fera point de difficulté de chanter dans les églises les hymnes composées par les pères, comme par saint Hilaire et saint Ambroise, quoiqu'elles ne soient point de l'écriture sainte non plus que les messes et les autres prières ecclésiastiques (1). Les dimanches et les fêtes de martyrs, on chantera à la messe l'hymne des trois enfants dans la fournaise. On ne la voit plus dans le missel mosarabique ; mais on y voit encore *Gloria et honor Patri*, comme ordonne le concile de Tolède, et non pas simplement *gloria patri*, comme nous le disons. A la messe on doit donner la bénédiction immédiatement après l'oraison dominicale, et avant la communion, que les prêtres et les diacres recevront devant l'autel, les autres clercs dans le chœur et le peuple hors du chœur. C'est-à-dire que l'on portoit à chacun la communion à sa place, comme à Rome (2). La bénédiction dont il est ici parlé, est la bénédiction épiscopale, encore pratiquée en plusieurs églises de France. Quelques évêques d'Espagne ne disoient l'oraison dominicale que le dimanche. Le concile ordonne de la dire tous les jours dans l'office public ou particulier, et en prouve l'obligation par l'autorité de saint Cyprien, de saint Hilaire et de saint Augustin. Il ordonne aussi de lire publiquement à l'office, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, le livre de l'apocalypse, que quelques-uns ne reconnoissent pas encore pour canonique. Les diacres ne porteront qu'un orarium ou étole, et non pas deux ; et il ne sera orné ni d'or, ni d'aucunes couleurs. Ces ornements l'ont enfin emporté, et l'étole, qui n'étoit que de linge, n'est plus que d'étoffe. Les diacres la doivent porter sur l'épaule gauche afin d'avoir le côté droit libre pour le service. Tous les clercs porteront la couronne d'une même façon, c'est-à-dire une couronne de cheveux avec la tête rase au-dessus (3). Au lieu que les lecteurs en Galice, portoient les cheveux longs comme les laïques, rasant seulement un petit rond au haut de la tête.

XLIX. Autres canons.

On renouvelle les règles des ordinations des évêques, particulièrement pour la liberté des élections, et on exprime toutes les irrégularités. On ordonne aux évêques, aux prêtres et aux diacres d'avoir des syncelles, c'est-à-dire des personnes de vie exemplaire, qui couchent en même chambre. Les jeunes clercs logeront ensemble en une chambre, sous les yeux d'un sage vieillard ; et s'ils sont orphelins, l'évêque prendra soin non-seulement de leurs biens, mais de leurs mœurs. Les clercs qui auront pris les armes en une sédition seront dégradés et mis en pénitence dans un monastère. On traitera de même ceux qui auront consulté les magiciens, les aruspices, les augures ou les autres devins (1). Un évêque ou un clerc déposé, même injustement, ne pourra rentrer dans ses fonctions qu'il ne reçoive les marques solennellement comme à son ordination. C'est-à-dire, pour l'évêque, l'orarium, l'anneau et le bâton pastoral ; pour le prêtre, l'orarium et la chasuble ; pour le diacre, l'orarium et l'aube ; pour le sous-diacre, la patène et le calice.

Les évêques n'accepteront la commission d'examiner les criminels, qu'après qu'on leur aura promis par serment de leur faire grâce, sous peine de déposition, s'ils ont part à l'effusion du sang. Ils avertiront les juges qui abusent de leur pouvoir ; et s'ils ne se corrigent, ils les dénonceront au roi (2).

Les clercs qui voudront se faire moines n'en doivent pas être empêchés par les évêques (3). Les évêques ne doivent pas employer les moines à des travaux serviles pour leur profit, réduisant les monastères presque à des métairies. Ils ne doivent s'y attribuer que ce que les canons leur donnent, d'exhorter les moines à la vertu, établir les abbés et les autres officiers, faire observer la règle. Ceux qui, se trouvant en péril, ont reçu la pénitence, sans confesser aucun crime particulier, mais en général se reconnoissant pécheurs, ceux-là pourront entrer dans le clergé. Mais non pas ceux qui, en recevant la pénitence, auront confessé publiquement un péché mortel. Les pénitents qui rentreront d'eux-mêmes dans l'état commun des laïques seront remis en pénitence par l'évêque, et s'ils la quittent encore ou refusent d'y rentrer, ils seront traités comme apostats et anathématisés publiquement (4). Il y avoit encore des veuves consacrées à Dieu par une profession publique, où elles changeoient d'habit en présence de l'évêque, sans entrer en communauté. On les appeloit sanctimoniales ou religieuses, et il ne leur étoit plus permis de se marier.

L'évêque ne peut affranchir les serfs de l'église, s'il ne lui donne d'ailleurs de quoi l'indemniser de leur valeur ; autrement son successeur les fera rentrer en servitude. Les affranchis des églises lui demeureront toujours attachés, eux et leur propriété, et obligés aux mêmes devoirs que les patrons ont accoutumé de se réserver sur leurs affranchis. On peut prendre des serfs de l'église pour les ordonner prêtres ou diacres à la campagne ; mais il faut les affranchir auparavant (5). Après leur mort, tout leur bien reviendra à l'église ; et ils ne pourront porter témoignage contre elle, non plus que les affranchis. L'église prendra la protection des affranchis des particuliers qui les lui auront recommandés. On ne peut ordonner clercs les affranchis, si leurs patrons ne leur remettent tous les devoirs (1).

On ne contraindra point désormais les juifs à professer la foi, qui doit être embrassée volontairement et par la seule persuasion, mais ceux qui ont été contraints à se faire chrétiens du temps du roi Sisebut, parce qu'ils ont déjà reçu les sacrements, savoir : le baptême, l'onction du saint-chrême, le corps et le sang de notre seigneur, il faut les contraindre à garder la foi qu'ils ont reçue par force, de peur qu'elle ne soit exposée au mépris, et le nom de Dieu blasphémé. Personne, ni clercs ni laïques, ne donnera protection aux juifs contre les intérêts de la foi, sous peine d'excommunication. C'est qu'il y avoit même des évêques qui se laissoient corrompre par leurs présents. Les juifs apostats perdront les esclaves qu'ils auront circoncis, et on les mettra en liberté. Tous les enfants des juifs seront séparés de leurs parents et mis dans des monastères, ou avec des personnes de piété, pour être instruits dans la religion chrétienne (2).

L. Fidélité au prince.

Le dernier canon du concile de Tolède regarde l'obéissance due aux princes, et pour le bien entendre, il faut savoir comment le roi Sisenand étoit parvenu à la couronne. Sisebut, étant mort en six cent vingt et un, eut pour successeur Récarède second, son fils, qui ne régna que trois mois (3). Après sa mort, les Goths élurent pour roi Suintila, qui, du commencement, se fit aimer par de grandes actions. Car il acheva de chasser les Romains d'Espagne, et fut le premier qui la réunit tout entière sous sa domination. Mais en six cent vingt-cinq, ayant fait reconnoître roi son fils Ricimer, encore enfant, il se rendit odieux aux grands, et l'un d'entr'eux, nommé Sisenand, secouru par le roi de France Dagobert, se fit reconnoître roi des Goths en six cent trente et un (4). Ainsi Suintila fut déposé après avoir régné dix ans. Sisenand, voulant autoriser sa domination, fit faire ce dernier canon du concile de Tolède, et peut-être étoit-ce son principal motif pour assembler tant d'évêques.

Ce canon déclame contre l'injustice des peuples qui violent le serment fait à leurs rois, et attentent contre leur autorité et contre leur vie. Puis il ajoute : Que personne donc n'usurpe le royaume ou n'excite des séditions ; mais quand le prince sera mort, les grands de toute la nation, avec les évêques, lui donneront un successeur. On voit ici que le royaume des Goths

(1) C. 2. Mabill. 1. liturg. Gall. c. 4, n. 8. Isid. scrip. c. 31.
(2) Conc. Tol. c, 5, 6. 1. Epist. 41. Sup. l. xxv, n. 12.
(3) C. 7, 8, 9, 11. Inf. xxxviii, n. 13. c. 12.

(1) V. Mabill. 1. liturg. c. 4, n. 12. et pag. 443. Isid. 1. eccles. Off. c. 13. c. 13, 14.
(2) C. 13. 18, Sup. liv. xxxvi, n. 19.
(3) C. 19, 10, 17, 40, 41.

(1) C. 19, 22, 23, 24, 45, 29, 28.
(2) C. 31, 32.
(3) C. 30.
(4) C. 51, 54, 55, 56.
(5) C. 67, 68, 69, 70, 71, 74.

(1) C. 72, 73.
(2) C. 57, 58, 59, 6.
(3) Fredeg. c. 73.
(4) Isid. Chr. t. 1, bibl. Lab. p. 69.

étoit électif et que les évêques étoient appelés à l'élection. Ensuite de cette exhortation, le concile prononce un anathème terrible contre quiconque osera violer le serment fait au roi. Il répète jusqu'à trois fois et tout le peuple répond : Anathème Maranatha, et que son partage soit avec Judas Iscarioth. Ensuite les évêques prient le roi Sisenand présent et ses successeurs d'observer la justice et la modération, déclarant que si quelqu'un d'eux, à l'avenir, exerce une puissance tyrannique, il sera anathématisé par Jésus-Christ et séparé de Dieu. Puis ils ajoutent : Quant à Suintila, qui s'est lui-même privé du royaume par la crainte de ses crimes, nous déclarons, de l'avis de la nation, que nous n'aurons jamais de société avec lui, sa femme, ni ses enfants, que nous ne les élèverons à aucun honneur, et qu'ils perdront même leur bien, excepté ce que la bonté du roi leur laissera. La même peine est prononcée contre Céla, frère de Suintila. Tel est le quatrième concile de Tolède; et c'est le premier que je sache, où les évêques entrent en part de ce qui regarde le gouvernement temporel.

LIVRE TRENTE-HUITIÈME.

I. Commencements de Mahomet.

Cependant l'orient étoit ravagé par les Arabes musulmans, sectateurs de Mahomet, dont les progrès nous obligent à expliquer leur origine. Dans l'Hédjas ou Arabie Pétrée, qui borde la mer rouge et la Mecque, ville ancienne, où habitoit alors entre autres une tribu d'Arabes, nommés les Coraisites ou Corisiens, qui se prétendoient descendus d'Ismaël par Cédar, son fils aîné. De cette tribu étoit la famille d'Haséhem, de laquelle vint Mahomet, ou plutôt Mahommed : car c'est ainsi que les Arabes prononcent son nom, qui signifie désiré. Il naquit l'an d'Alexandre huit cent quatre-vingt-deux, suivant les Egyptiens, c'est-à-dire l'an de J.-C. cinq cent soixante-huit (1). Il perdit son père Abdalla à l'âge de deux ans, et son aïeul Abdelmouleb ne lui ayant rien laissé, il se trouva dans une grande pauvreté; mais Aboutalib, un de ses oncles paternels, prit soin de son éducation. Il l'employa au trafic, qui étoit l'occupation des habitants de la Mecque à cause de la stérilité du pays, et à cette occasion Mahomet voyagea fort jeune en Syrie jusqu'à Damas. Une riche veuve, nommée Cadija, le prit pour son facteur et ensuite l'épousa; quoiqu'il n'eût que vingt-huit ans et elle quarante, il ne laissa pas d'en avoir plusieurs enfants, entre autres sa fille Fatima.

A l'âge de quarante ans, et l'an de J.-C. six cent huit, Mahomet commença à se déclarer prophète et inspiré de Dieu pour rétablir la religion, et le persuada premièrement à sa femme Cadija, puis à Zéide, son esclave, à son cousin Ali, fils d'Aboutalib, et à Aboubéker, homme de grande réputation pour sa vertu et ses richesses. Il gagna encore cinq autres personnes, neuf en tout; et, quatre ans après, il fit ouvertement le prophète et prêcha sa religion. Il ne prétendoit pas qu'elle fût nouvelle; mais il se vantoit de rétablir dans sa pureté celle d'Abraham et d'Ismaël, plus ancienne, disoit-il, que celle des juifs ou des chrétiens. Voici l'abrégé de sa doctrine. Il n'y a qu'un Dieu, souverainement parfait et créateur de l'univers. Il a envoyé en divers temps des prophètes pour instruire les hommes, savoir : Noé, Abraham, Moïse et autres, que les juifs reconnoissent; auxquels il ajoutoit quelques Arabes, suivant la tradition de son pays. Le plus grand de tous les prophètes, ajoutoit-il, a été Jésus, fils de Marie, né d'elle, quoique vierge, par miracle. C'est le messie, le verbe, l'esprit de Dieu. Les juifs le voulurent faire mourir par envie, mais Dieu le sauva par miracle. Jean, fils de Zacharie, les apôtres de Jésus et les martyrs, sont aussi des saints. La loi de Moïse et l'évangile sont des livres divins. Mais les hommes ont toujours abusé des grâces de Dieu : les juifs et les chrétiens ont altéré la vérité et corrompu les saintes écritures. C'est pourquoi Dieu m'a envoyé pour instruire les Arabes par un homme de leur nation. Il faut donc renoncer à l'idolâtrie, n'adorer qu'un seul Dieu, sans lui attribuer ni fils ni filles, ni personne, qui partage avec lui l'honneur qui lui est dû. Il faut reconnoître Mahomet pour son prophète, croire la résurrection, le jugement universel, l'enfer où les méchants brûleront éternellement et le paradis, qui est un jardin délicieux arrosé de plusieurs fleuves, où les bons jouiront éternellement de toutes sortes de plaisirs, avec grand nombre de belles femmes. Mahomet ordonnoit de renoncer à l'idolâtrie, parce qu'elle régnoit encore dans son pays. Il défend d'attribuer à Dieu de fils égal à lui, pour exclure la doctrine de la trinité; il fait mention de filles, à cause de trois prétendues déesses des Arabes idolâtres.

Quant aux pratiques extérieures de la religion, il ordonna la prière cinq fois le jour, à certaines heures, et la pureté du corps, comme une disposition nécessaire à la prière. La purification consiste à se laver le visage, les pieds et les mains, et quelquefois tout le corps; la circoncision s'y rapporte. Mahomet ordonne encore l'abstinence du vin, du sang, de la chair de porc, le jeûne du mois arabe ramadan et la sanctification du vendredi entre les jours de la semaine. Il recommanda le pèlerinage à la Mecque, pour y visiter le temple carré, nommé Caaba, qui étoit dès lors en grande vénération chez les Arabes; car ils disoient que Dieu l'avoit choisi pour y être adoré, et en attribuoient la fondation à Abraham; mais il étoit alors rempli d'idoles. On y gardoit une pierre noire, que Mahomet recommanda aussi de respecter, et il ordonna que l'on se tournât toujours vers

(1) Ibnac. c. 1. Abulfarag. Dyn. 9, p. 101.

ce temple pour faire la prière, en quelque lieu que l'on fût. Il recommandoit particulièrement l'aumône et le paiement de la dîme. Il exhortoit à prendre les armes pour la défense de la religion, assurant le paradis à ceux qui mourroient en ces combats, et menaçant de l'enfer ceux qui demeureroient cependant en repos dans leurs maisons, si du moins ils ne contribuoient de leurs biens aux frais de la guerre. Il commandoit d'exterminer les idolâtres et de faire mourir ceux qui renonçoient à sa religion après l'avoir embrassée. Sur toutes choses, il prêchoit l'abandon à la volonté de Dieu, sans réserve et sans crainte d'aucun péril, se fondant sur la prédestination, mal entendue et regardée comme une destinée fatale. Du verbe *salama*, qui signifie se résigner ainsi à la volonté de Dieu, est venu le nom d'*islam*, qui est le propre nom de la religion de Mahomet, et celui de *moslémin* pour signifier ceux qui la professent. Nous l'exprimons par celui de musulmans, et je les nommerai toujours ainsi.

II. Alcoran.

Mahomet faisoit écrire à mesure les instructions qu'il donnoit à ses disciples, et nommoit ses écrits d'un nom général *al-coran*, c'est-à-dire la lecture, ou, comme nous dirons, l'écriture. Il disoit que ces écrits lui étoient envoyés du ciel par le ministère de l'ange Gabriel, avec lequel il prétendoit avoir de fréquentes conférences (1). On dit même qu'il tomboit du mal caduc, et que pour consoler sa femme Cadija, qui en étoit affligée, il lui persuada que ses convulsions étoient des extases, pendant lesquelles il s'entretenoit avec l'ange. Les discours de l'alcoran sont sans raisonnement, sans suite et sans liaison, mais ils ne sont pas sans dessein. Ils tendent à autoriser la prétendue mission de Mahomet, en assurant, avec une hardiesse extrême, qu'il parle de la part de Dieu, et rapportant les exemples de Moïse, des autres prophètes, de Jésus-Christ même, qui ont toujours trouvé de la résistance de la part des hommes. Il raconte quantite d'histoires de l'ancien et du nouveau testament, mais presque toutes altérées et mêlées de fables. Il y a des ignorances grossières, comme quand il confond Marie, sœur de Moïse, avec la vierge Marie. Il y a des contradictions manifestes et une infinité de redites. Cependant, il donne de temps en temps des préceptes de morale, prescrit des cérémonies de religion, ou des lois pour le commerce de la vie; mais le tout, sans aucun ordre. Quelquefois il fait son apologie, s'efforçant de répondre aux reproches qu'on lui faisoit; quelquefois il encourage les siens abattus par une défaite ou par quelque autre accident, et partout il répand de grands lieux communs sur la majesté de Dieu, sa puissance et sa bonté, l'ingratitude des hommes, les peines et les récompenses de l'autre vie, imitant autant qu'il peut, par un style pompeux et figuré, l'éloquence sublime des vrais prophètes.

III. État des Arabes.

La doctrine qu'il enseignoit et les pratiques qu'il proposoit n'étoient pas nouvelles à la plupart des Arabes. Car, encore qu'il y eût entre eux un grand nombre d'idolâtres, il y avoit aussi beaucoup de juifs et de chrétiens. Les chrétiens étoient principalement aux extrémités de l'Arabie, vers la Syrie et la Perse; et toutefois, au milieu de la province de Nageran, il y avoit une église et un siége épiscopal, dont il a été parlé. Quelques Arabes étoient mages de religion, c'est-à-dire adorateurs du feu, suivant la doctrine des Perses. Mais la plupart étoient sabiens et adoroient les intelligences et les astres. Leur doctrine venoit des anciens Chaldéens, qui enseignoient que l'on ne pouvoit s'approcher de Dieu que par les esprits, ni des esprits que par le moyen des corps qu'ils habitoient, et qui étoient premièrement les astres, puis les statues. Aussi croient-ils aux influences des corps célestes, à la vertu des talismans et des enchantements, et leur doctrine étoit la même dans le fond que celle des nouveaux platoniciens que suivoit Julien l'apostat (1).

Mais, de quelque religion que fussent les Arabes, ils étoient communément fort ignorants, particulièrement dans l'Hodjaz ou Arabie Pétrée, pays peu fréquenté des étrangers pour sa stérilité et la difficulté de naviguer sur la Mer Rouge. C'est la province où l'usage des lettres étoit le plus nouveau; du temps de Mahomet, il n'y avoit pas longtemps que les Corisiens l'avoient reçu; et, pour lui, il ne savoit ni lire ni écrire (2). Avant que les Arabes eussent l'usage des lettres, ils ne conservoient leurs généalogies et leurs histoires que par des vers, comme toutes les autres nations; mais ces traditions, n'étant point fixées par l'écriture, étoient mêlées de quantité de fables. Outre leur poésie, ils avoient une espèce d'éloquence, qui consistoit en des pensées brillantes, des figures hardies, quelque choix de paroles et quelque cadence de périodes. Mais rien de solide ne soutenoit ces discours, qui n'avoient ni ordre ni justesse de raisonnement. Cependant, comme Mahomet excelloit en ce genre d'éloquence, ayant affaire à des gens aussi ignorants que lui, il leur persuada ce qu'il voulut. Car il parloit d'une manière proportionnée à leurs idées et à leurs préjugés. Les juifs et les chrétiens leur prêchoient depuis longtemps l'unité de Dieu: les sabiens même reconnoissoient un premier être souverainement parfait. Plusieurs d'entre les idolâtres croyoient la résurrection non-seulement des hommes, mais des bêtes, et les faisoient enterrer avec eux pour s'en servir en l'autre vie. La circoncision, les ablutions fréquentes, le pèlerinage au temple de la Mecque étoient des traditions anciennes chez les Arabes. L'abstinence du sang étoit encore observée, non-seulement par les juifs, mais par les chrétiens, dont plusieurs s'abstenoient, aussi du vin par piété. D'ailleurs, il est rare dans ce pays stérile, où il faut l'apporter de loin, et la chaleur fait que l'eau y est plus d'usage; enfin il est dangereux à des gens toujours armés. On étoit accoutumé à voir les chrétiens prier sept fois le jour et une partie de la nuit, jeûner le carême, donner la dîme et faire de grandes aumônes. Il ne restoit presque plus que d'abolir chez les Arabes l'idolâtrie déjà éteinte dans tout l'empire romain, décriée par tout le monde.

(1) Theoph. an. 21, Heracl. p. 277.

(1) Sup. l. xxxi, n. 60. Sup. l. 15, n. 46.

(2) Alcor. c. d'Araf. p. 189.

IV. Hégire.

Mahomet ne laissa pas de trouver une grande résistance, principalement dans ceux de sa tribu, c'est-à-dire les Corisiens. On le traitoit d'insensé, de démoniaque et d'imposteur, et surtout on lui demandoit des miracles pour preuve de sa mission. Il répondoit: Dieu vous a fait voir plusieurs miracles, mais la plupart d'entre vous ne les connoissent pas; les animaux qui marchent sur la terre et les oiseaux qui volent en l'air, sont du nombre de ses créatures (1). Et ensuite: Les miracles viennent de Dieu; les hommes ne savent pas le temps où il les fera paroître; quand ils verroient des miracles, ils ne se convertiroient pas. Et ailleurs: Ils ont dit: Nous ne croirons pas au prophète si nous ne voyons quelque miracle. Dis-leur: Je ne suis envoyé que pour prêcher la parole de Dieu. Il disoit que Dieu avoit fait assez de miracles par Moïse, par Jésus et par les autres prophètes. Enfin, il se jetoit dans ses lieux communs, qu'il répétoit sans cesse, de la puissance de Dieu, du jugement, de l'enfer et du paradis. Les Corisiens, après s'être déclarés contre Mahomet, le proscrivirent enfin par un écrit affiché dans le temple de la Mecque, défendant au reste de leur tribu d'avoir aucun commerce avec les enfants d'Haschem: c'étoit la branche de Mahomet et de ses trois oncles, qui soutenoient son parti. Sa doctrine avoit déjà fait quelque progrès dans le reste de l'Arabie, particulièrement à Yatrib, ancienne ville de commerce, environ à soixante lieues de la Mecque, tirant vers l'Egypte et la Syrie. Mahomet se résolut donc de s'y établir, et après y avoir envoyé devant ses disciples de la Mecque, il s'y retira lui-même pour se mettre à couvert de ses ennemis. C'est cette retraite fameuse que les musulmans nomment l'hégire, c'est-à-dire la persécution, et depuis laquelle ils comptent leurs années. Elle commence le seizième de juillet, l'an six cent vingt-deux de J.-C. Ils nomment Yatrib la ville du prophète *Medinat-al-nabi*, et elle est plus connue sous le nom simple de Médine.

Depuis cette retraite, le parti de Mahomet s'accrut merveilleusement. Il défit en plusieurs rencontres les juifs et les Corisiens, qui firent enfin trêve avec lui, la sixième année de l'hégire, qui est l'an six cent vingt-sept. La même année, les musulmans le reconnurent pour seigneur et en firent la cérémonie sous un arbre; car il ne prétendoit pas seulement leur enseigner la religion, mais encore les gouverner et être leur législateur et leur prince, aussi bien que leur prophète. Voici le sommaire des lois qu'il leur donna, répandues en divers endroits de l'alcoran. Pour les mariages, il leur laissa, suivant leur ancienne coutume, la pluralité des femmes, avec la liberté de les répudier et les reprendre plusieurs fois, sans compter les concubines esclaves. Mahomet lui-même montroit l'exemple et on lui donne au moins quinze femmes. Il abolit la coutume barbare de quelques Arabes qui faisoient mourir leurs filles et n'élevoient que les mâles. Il recommanda l'éducation des enfants et le soin des orphelins, régla les successions, ordonna d'écrire les contrats et d'y garder la bonne foi. Il fit plusieurs lois pour régler la discipline militaire et le partage du butin, et la justice qu'il y observoit lui attiroit sans doute grand nombre de sectateurs. Il se donna des officiers, savoir: trois cadis ou juges, plusieurs secrétaires, un principal huissier et un capitaine des gardes. La huitième année de l'hégire, six cent vingt-neuf de J.-C., les Corisiens ayant rompu la trêve, Mahomet marcha contre eux avec une armée de dix mille musulmans, entra dans la Mecque sans résistance et y fut reconnu de tous pour prophète et pour souverain. Il se contenta de faire mourir ses plus grands ennemis; mais il fit toujours sa résidence à Médine et revint seulement à la Mecque en pèlerinage, la dixième année de l'hégire. La même année et la suivante, s'élevèrent en divers lieux de l'Arabie deux autres prophètes, Mouseleïma et Asoüad. Enfin, la onzième année de l'hégire, six cent trente et un de J.-C., Mahomet mourut, âgé de soixante-trois ans, après en avoir régné environ neuf, ne laissant, de tant de femmes, d'autres enfants que Fatima, femme d'Ali, son cousin, fils d'Aboutalib. Mahomet avoit conquis presque toute l'Arabie et étendu sa domination à quatre cents lieues de Médine, tant au levant qu'au midi.

V. Aboubéker et Omar, califes.

Le même jour qu'il mourut, les musulmans reconnurent pour son successeur Aboubéker, un de ses premiers sectateurs et père d'Aicha, la plus chérie de ses femmes. Il prit le titre de calife, c'est-à-dire vicaire ou lieutenant, se disant le vicaire du prophète. Ce fut lui qui recueillit, et fit écrire de suite, en un seul vo-

(1) Alcor. c. de. Gratific. p. 46, 158. c. de Jan. p. 235, c. d. tonnerre. p. 279. Edit. 1651, in 12.

lume, l'alcoran que Mahomet avoit prononcé et fait écrire en divers temps et en divers lieux, selon les occasions ; ainsi, il n'étoit qu'en des feuilles volantes, et dans la mémoire des musulmans, qui l'apprenoient par cœur. Aboubéker étoit âgé de plus de soixante ans et n'en régna que deux. On louoit particulièrement son désintéressement et sa justice. Tous les vendredis, qui sont les jours de repos pour les musulmans, il leur distribuoit tout l'argent du trésor public, ne prenant pour lui que trois drachmes d'argent par jour, qui font environ vingt-quatre sols de notre monnoie.

Il y eut d'abord quelques révoltes à apaiser, principalement de la part des prétendus prophètes Asoüad et Mouséleïma. Il en parut un troisième, nommé Talitla ; mais ils furent tous défaits et leurs partis dissipés. Aboubéker, dans le peu de temps qu'il régna, ne laissa pas de faire de grandes conquêtes. Vers l'Irac, qui est l'ancienne Chaldée, il subjugua les Arabes sujets des Perses ; et vers la Syrie il attaqua les Arabes sujets des Romains, qui, en étant maltraités, se joignirent volontiers aux musulmans et leur servirent de guides pour entrer au territoire de Gaze, l'an treizième de l'hégire, six cent trente-quatre de J.-C. Le gouverneur de Gaze, voyant sa ville assiégée, demanda quelqu'un à qui il pût parler. Amrou, qui commandoit les musulmans, y alla lui-même (1). Le gouverneur lui dit : Pourquoi nous attaquez-vous? Amrou répondit : Nous venons par ordre de notre prince vous proposer notre religion. Si vous l'embrassez, nous serons vos frères ; sinon, payez-nous tribut et vous serez nos alliés : si vous ne faites ni l'un ni l'autre, il n'y aura entre nous que le glaive, et nous vous ferons la guerre pour exécuter l'ordre de Dieu.

Cependant Aboubéker mourut la même année, treizième de l'hégire, six cent trente-quatre de J.-C, après avoir régné deux ans et quatre mois. Son successeur, et le second calife après Mahomet, fut Omar, qui prit aussi le titre d'*Emir-al-mouménin*, c'est-à-dire commandant des infidèles; et ces titres passèrent à ses successeurs. Il observa exactement la justice, entre les siens, et suivit la coutume d'Aboubéker, de leur distribuer tous les vendredis les fonds du trésor; mais avec cette différence, qu'Aboubéker avoit égard à la qualité des personnes, et Omar considéroit le besoin, disant que les biens de ce monde n'étoient donnés, que pour subvenir aux nécessités de la vie. Ces premiers califes, accoutumés à leur ancienne pauvreté, menoient une vie simple et frugale. Omar, régna dix ans, pendant lesquels les musulmans ruinèrent l'empire des Perses et conquirent sur les Romains la Syrie et l'Egypte.

La quatorzième année de l'hégire, six cent trente cinq de J.-C., ils prirent Damas, et s'établirent dans la Phénicie. L'empereur Héraclius abandonna la Syrie et se retira à Constantinople, où il fit même porter le précieux bois de la croix (1), voyant que Jérusalem seroit bientôt prise, comme elle fut en effet au bout de deux ans. Saint Sophrone exhortoit son peuple à profiter de cette calamité pour se convertir, comme nous voyons par un sermon, qu'il fit en ce temps-là, le jour de Noël, où il se plaint amèrement de ce que l'incursion des barbares ne permet pas aux fidèles d'aller en ce saint jour à Bethléem, si proche de Jérusalem, pour satisfaire à leur piété (2).

VI. Lettre synodale de saint Sophrone.

Sitôt que saint Sophrone fut établi dans le siége de Jérusalem, il assembla son concile, et écrivit une lettre synodale, suivant la coutume, pour rendre compte de sa foi, aux évêques des grands siéges. Elle est adressée à Sergius, patriarche de Constantinople, et selon d'autres exemplaires, au pape Honorius; et on ne doute pas qu'elle n'ait été envoyée à l'un et à l'autre. Elle est très-longue, et commence par les plaintes que fait saint Sophrone d'avoir été tiré de sa retraite, pour être placé sur un si grand siége. Puis il fait sa confession de foi, où il explique fort au long le mystère de la trinité, réfutant les hérésies contraires. Il en fait de même sur l'incarnation, et s'étend principalement à prouver l'unité de personne contre Nestorius, et la distinction des natures contre Eutychès ; puis il ajoute : De là vient que le même Jésus-Christ opéroit réellement ce qui convenoit à l'une et à l'autre substance : ce qu'il n'auroit pas fait s'il n'avoit eu qu'une nature. Ensuite, comme en Jésus-Christ chaque nature conserve sa propriété, ainsi chacune opère ce qui lui est propre (3). Et encore : Nous savons que chacune des deux natures a son opération réelle, naturelle et convenable. Et encore (4) : C'est pourquoi nous ne disons point qu'elles aient une seule opération réelle, naturelle et indistincte, pour ne les pas réduire à une seule substance et une seule nature, suivant l'erreur des acéphales. Car on ne connoît les natures que par les opérations.

Pour rendre plus sensible la distinction des opérations, il les rapporte en détail. Premièrement, les opérations humaines. Jésus-Christ naît comme nous, il est nourri de lait, il croît, il passe par les différents âges, jusqu'à ce qu'il soit homme parfait. Il souffre la faim, la soif, la fatigue des voyages, marchant comme les autres hommes, et passant d'un lieu à un autre. Car il étoit véritablement homme, avec un corps borné et déterminé à une certaine figure (5). Ainsi, étant enfant, il étoit porté entre

(1) Theoph. an. 22. Elmac. lib. 1. c. 2, p. 19.

(1) Theoph. an. 24, p. 280.

(2) Bibl. P. P. t. 2, p. 534, B.

(3) Conc. 6. act. 11, p. 862, D. Phot. cod. 231, p. 887. Conc. p. 856, D, p. 864, B, p. 869, D. p. 872, A. Ibid, E.

(4) 873, B.

(5) Ibid. E, c. 876.

les bras de la vierge, sa mère, et reposoit sur son sein. Ainsi quand il étoit las, il s'asseyoit, et dormoit quand il en avoit besoin. Il sentoit même la douleur, quand on le frappoit, quand on le flagelloit, quand on lui perçoit les pieds et les mains sur la croix. Il donnoit quand il vouloit à la nature humaine l'occasion de faire ou de souffrir ce qui lui est propre, de peur que son incarnation ne parût une imagination et un vain spectacle. Car aucune de ces actions, ou de ces souffrances n'étoient involontaires, quoiqu'elle fût humaine et naturelle. Dieu nous garde d'une pensée si détestable. C'étoit un Dieu qui vouloit bien souffrir ainsi par sa chair pour nous sauver et nous mériter l'impassibilité. Il étoit revêtu d'un corps passible, mortel et corruptible, sujet à nos passions naturelles et innocentes ; et il lui permettoit d'agir et de souffrir selon sa nature, jusqu'à sa résurrection, où il s'affranchit de tout ce qui est en nous de corruptible, pour nous en délivrer nous-mêmes (1). Comme il s'étoit fait homme volontairement, aussi c'étoit volontairement qu'il souffroit; non pas comme nous involontairement, par nécessité et par une espèce de tyrannie, mais quand et autant qu'il vouloit.

Quant aux opérations divines, c'est premièrement sa conception miraculeuse ; le tressaillement de saint Jean, dans le sein de sa mère ; la naissance de Jésus, pendant laquelle, et après laquelle, sa sainte mère est demeurée vierge comme devant. Les bergers instruits par une voix céleste, les mages attirés par l'étoile, leurs présents, leur adoration. D'avoir su les lettres sans les avoir apprises. L'eau changée en vin ; la guérison des malades, des aveugles, des paralytiques, des lépreux ; tous les autres miracles, qui, bien qu'exécutés par le corps, sont des preuves de la nature divine. Saint Sophrone ajoute qu'il y a en Jésus-Christ des opérations d'un moyen ordre, tout ensemble divines et humaines ; et c'est à ce genre qu'il rapporte l'opération théandrique de saint Denis, qui étoit le fort des monothélites. Car on ne contestoit déjà plus l'autorité des livres attribués à saint Denis aréopagite, inconnus cent ans auparavant (2).

Saint Sophrone condamne ensuite les erreurs d'Origène (3) ; puis, il déclare qu'il reçoit les cinq conciles généraux de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcédoine et le second de Constantinople. Il reçoit tous les écrits de saint Cyrille et la lettre de saint Léon, comme les décisions de saint Pierre et de saint Marc. Il anathématise tous les hérétiques, dont il rapporte les noms, depuis Simon le magicien, jusqu'à ceux de son temps, entre lesquels il nomme deux Origènes, le second surnommé Adamantius, et y joint Magnus Apollinaire. Entre les derniers, il nomme Jacques le syrien, que l'on croit être le chef des jacobites; et ensuite Athanase le syrien, que l'on croit être leur patriarche, que l'empereur Héraclius trouva à Hiéraple, comme j'ai dit. Il lui joint un certain Anastase et tous ceux qu'ils ont engagés à une fausse condescendance ce qui peut s'entendre de Cyrus, de Sergius et de l'empereur même. Toutefois, saint Sophrone soumet sa doctrine à la correction de Sergius, à qui il écrit, et se recommande à ses prières (1). Puis il ajoute : Priez aussi pour nos empereurs, c'est Héraclius et son fils, afin que Dieu leur donne la victoire sur tous les barbares, mais principalement qu'il abaisse l'orgueil des Sarrasins qui, pour nos péchés, viennent de s'élever contre nous inopinément et ravagent tout avec une cruauté féroce et une audace impie.

VII. Seconde lettre du pape Honorius.

Cette lettre n'empêcha pas que le pape Honorius ne persistât dans sa première résolution d'imposer silence aux deux parties (2). Il écrivit donc à Cyrus, patriarche d'Alexandrie, qu'il falloit rejeter la nouvelle invention de ce terme d'une ou de deux opérations, et ne point obscurcir la doctrine de l'Eglise par les nuages de ces disputes, mais bannir de l'explication de la foi ces mots nouvellement introduits. Il écrivit aussi une seconde lettre à Sergius de Constantinople où il disoit : Ceux qui parlent ainsi ne s'imaginent-ils pas que suivant que l'on attribue à Jésus-Christ une ou deux natures, on reconnoît aussi une ou deux opérations? Ce qui est très-impertinent à penser ou à dire (3). Il ajoutoit : J'ai cru vous le devoir déclarer pour vous montrer la conformité de ma foi avec la vôtre, afin que nous soyons animés d'un même esprit. Nous avons aussi écrit à nos frères, Cyrus et Sophrone, qu'ils n'insistent point sur ce nouveau terme d'une ou de deux volontés, mais, qu'ils disent avec nous, que c'est un seul Jésus-Christ qui, en deux natures, opère ce qui est divin et ce qui est humain. Nous avons même instruit ceux que Sophrone nous a envoyés de ne point parler à l'avenir de deux opérations, et ils ont promis très-expressément qu'ils le feroient, pourvu que Cyrus s'abstînt aussi de parler d'une opération. Telle est la seconde lettre d'Honorius à Sergius, où il se déclare entièrement d'accord avec lui, et traite également l'expression de deux opérations et d'une seule de snouveautés scandaleuses. Quant à la promesse des envoyés de saint Sophrone, il ne paroît pas qu'ils eussent le pouvoir de la faire; et il est certain qu'elle n'eut aucun effet.

(1) Id. p. 880, C.

(2) P. 876, F. p. 880, A. Sup. liv. XXXII, n. 33.

(3) P. 818, B, p. 884, E.

(1) P. 888, C. Phot. cod. 231, p. 887. Conc. p. 890, C. Sup. liv. XXXVIII, n. 40. p. 869, B., p. 897, B.

(2) Conc. c. 6, act. 14, p. 968, D.

(3) P. 969, C.

VIII. Saint Sophrone envoyé à Rome.

Au contraire, saint Sophrone continua à s'opposer aux monothélites et recueillit, en deux volumes, six cents passages des pères pour les convaincre et tâcher de les ramener. Mais il ne fit que les aigrir et attirer leurs calomnies (1). C'est pourquoi, voyant le mal gagner toujours, il crut devoir envoyer à Rome; et prenant Etienne, évêque de Dore, le premier de ses suffragants, il le mena au calvaire et lui dit: Vous rendrez compte à celui qui a été crucifié en ce saint lieu, quand il viendra juger les vivants et les morts, si vous négligez le péril où la foi se trouve. Faites donc ce que je ne puis faire en personne à cause de l'incursion des Sarrazins. Allez promptement, de cette extrémité de la terre, vous présenter au siége apostolique où sont les fondements de la saine doctrine, faites connoître aux saints personnages qui y sont tout ce qui se passe ici, et ne cessez point de les prier jusqu'à ce qu'ils jugent cette nouvelle doctrine et la condamnent canoniquement. Etienne, effrayé de cette conjuration et pressé par les prières de la plupart des évêques et des peuples catholiques d'orient, se mit aussitôt en chemin. Mais les monothélites, l'ayant appris, lui suscitèrent de grandes traverses et envoyèrent des ordres en divers lieux pour le prendre et le renvoyer chargé de chaînes. Toutefois, il évita ces périls et arriva à Rome, peut-être après la mort du pape Honorius.

IX. Omar prend Jérusalem.

Saint Sophrone mourut le premier, peu de temps après la prise de Jérusalem par les musulmans, qui arriva l'an six cent trente-six. Elle avoit soutenu le siége pendant deux ans et se rendit enfin par composition au calife Omar, présent en personne. Il entra dans la sainte cité, vêtu comme par dévotion d'un cilice crasseux tissu de poil de chameau; et, s'étant fait montrer la place du temple de Salomon, il commença lui-même à emporter les immondices dont elle étoit pleine, et résolut d'y bâtir un lieu de prière pour ceux de sa secte. Saint Sophrone crut voir alors, suivant la prophétie de Daniel, l'abomination de la désolation dans le lieu saint. Le calife donna à Jérusalem une lettre de sauvegarde en ces termes: Au nom de Dieu clément et miséricordieux. De par Omar, fils de Hittab, sûreté est accordée au peuple de la ville d'Elia, tant pour leurs personnes que pour leurs enfants, leurs femmes, leurs biens et pour toutes leurs églises; elles ne seront ni abattues ni fermées. Omar alla aussi à Béthléem et fit sa prière dans la grotte de la nativité (2). Cependant, les musulmans s'étendoient à droite et à gauche en Syrie et en Egypte. Quelques années après, Omar fit bâtir une mosquée à Jérusalem, à la place du temple de Salomon, mais l'édifice ne pouvoit se soutenir. Il en demanda la cause, et les juifs lui dirent: Ce bâtiment tombera toujours si vous n'ôtez la croix qui est sur le Mont-des-Olives. La croix étant ôtée, le bâtiment demeura ferme; et ce fut une raison aux ennemis de Jésus-Christ pour abattre plusieurs autres croix.

X. Cinquième concile de Tolède.

L'an six cent trente-six, ère six cent soixante-quatorze, fut tenu en Espagne le cinquième concile de Tolède (1). C'étoit la première année du roi Cinthila qui avoit succédé à son frère Sisenand, et qui assista au concile avec les principaux seigneurs de sa cour. On y fit neuf canons qui, presque tous, regardent sa sûreté et l'affermissement de sa puissance. On recommanda l'exécution du concile précédent, qui est nommé grand et universel (2), et on ordonne que son décret, touchant la sûreté du prince, sera lu en tous les conciles d'Espagne. Il est dit que la postérité du roi Cinthila sera chérie et honorée sans que personne ose attenter à ses biens. C'est que le royaume étant électif, les enfants du roi mort étoient souvent maltraités par le successeur. Il est aussi défendu de révoquer les donations du prédécesseur. Défense à tout autre qu'aux nobles Goths d'aspirer à la couronne. Défense, pendant la vie du roi, de rechercher superstitieusement qui sera son successeur ou de le charger de malédictions. Toutes ces défenses sont sous peine d'anathème, mais il est permis au roi de faire grâce. Le roi Cinthila confirma tous les décrets de ce concile par un édit du dernier de juin de la même année (3).

Ce concile étoit de toute l'Espagne, comme il paroît par les souscriptions des évêques au nombre de vingt-deux, avec deux députés d'absents. Le premier est Eugène, archevêque de Tolède, successeur de saint Juste, avec lequel il avoit été disciple de saint Hellade et élevé dès l'enfance dans le monastère (4). Mais saint Hellade l'en tira, quand il fut fait évêque, et le forma dans la vie cléricale. La gravité de ses mœurs paroissoit dans sa démarche; il avoit beaucoup d'esprit et étoit savant dans l'astronomie. Il gouverna l'église de Tolède environ onze ans.

XI. Mort de saint Isidore de Séville.

Saint Isidore de Séville mourut cette même année six cent trente-six, après avoir gouverné son église pendant près de quarante ans. Se voyant près de sa fin, il redoubla tellement ses

(1) Sup. Steph. t. 6, Conc. p. 104, C.
(2) Elmac. l. 1, c. 3, p. 28. Theoph. an. 25, 26. Theoph. p. 284.

(1) T. 5, p. 1735.
(2) Sup. liv. XXXVII, n. 56.
(3) C. 7, 2, 6, 3, 4, 5, 8.
(4) Sup. liv. xxxvii, n. 45 Idelf. III, c. 12.

aumônes que, pendant environ six mois, on voyoit une foule de pauvres chez lui depuis le matin jusqu'au soir (1). Sentant augmenter son mal, il fit venir deux évêques, Jean et Eparchius, apparemment l'évêque d'Italique, qui souscrit au sixième concile de Tolède. Saint Isidore sortit de son logis pour aller à l'église de Saint-Vincent, suivi d'une grande multitude de clercs, de religieux et de peuple, qui jetoient des cris capables de fendre les cœurs. Etant arrivé dans l'église, il se tint au milieu du chœur, devant le balustre de l'autel, et fit retirer les femmes plus loin. Un des évêques mit sur lui le cilice, un autre la cendre; puis, étendant les mains au ciel, il fit tout haut sa prière pour demander le pardon de ses péchés. Ensuite il reçut de la main des évêques le corps et le sang de notre seigneur; puis il se recommanda aux prières de tous les assistants, leur demanda pardon, remit les obligations à ses débiteurs, recommanda à tous la charité réciproque et fit distribuer aux pauvres ce qui lui restoit d'argent. C'étoit le samedi-saint, et étant retourné à son logis, il mourut en paix quatre jours après, le dix-neuvième de la lune, ère six cent soixante-quatorze, c'est-à-dire l'an six cent trente-six, le jeudi quatrième d'avril, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (2).

Braulion, évêque de Saragosse, nous a laissé l'éloge de saint Isidore, où il dit: Je crois que Dieu l'a suscité dans ces derniers temps pour relever l'Espagne tombée en décadence, rétablir les monuments des anciens et nous préserver d'être entièrement gâtés par la rusticité. En effet, saint Isidore laissa grand nombre d'écrits qui ne sont guère que des extraits des anciens et montrent plus d'érudition et de travail que d'invention et de choix. Le plus grand ouvrage et le plus fameux est celui des origines ou étymologies, composé à la prière du même Braulion, qui le divisa en vingt livres, car saint Isidore l'avoit laissé imparfait. Il traite presque de tous les arts et de toutes les sciences, commençant par la grammaire et les autres arts libéraux, et consiste en courtes définitions, accompagnées d'étymologies qui ne sont pas toujours heureuses. Mais on y apprend le vrai sens de plusieurs mots grecs et latins dont la tradition étoit encore vivante.

L'ouvrage le plus utile, par rapport à la discipline, est celui des offices ecclésiastiques. Il décrit toutes les heures et toutes les parties de l'office, qui sont les mêmes qu'aujourd'hui, et attribue les hymnes à saint Hilaire et à saint Ambroise. Il marque ainsi l'ordre des oraisons de la messe. La première est pour avertir le peuple et l'exciter à prier (3). La seconde est une invocation, afin que Dieu reçoive favorablement les prières et l'oblation des fidèles. La troisième est pour ceux qui offrent et pour les trépassés, afin qu'ils obtiennent le pardon par ce sacrifice. La quatrième pour le baiser de paix et de charité, afin que tous étant réconciliés, s'unissent par le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ. La cinquième nous prépare à sanctifier l'oblation, en invitant les créatures terrestres et les troupes célestes des anges à louer Dieu. C'est ce que nous appelons la préface. Saint Isidore continue: La sixième est la confirmation de l'offrande sanctifiée par le Saint-Esprit. La dernière est l'oraison dominicale. Après ces sept oraisons du sacrifice, il met le symbole de Nicée, puis la bénédiction du peuple (1).

XII. Liturgie d'Espagne.

Toutes ces prières se trouvent encore et en même ordre dans la messe mosarabique, qui est l'ancienne liturgie d'Espagne, dont saint Isidore est reconnu pour le principal auteur (2). Elle commence, comme la nôtre, par l'introït, avec quelques versets du psaume, puis *gloria in excelsis*, hors l'avent et le carême, et la première oraison. Ensuite une prophétie ou lecture de l'ancien testament, un graduel, puis l'épître et l'évangile, en suite duquel on chante *alleluia*. Alors se fait l'offrande que le prêtre accompagne de quelques prières semblables aux nôtres; puis on chante l'offertoire qu'ils nomment sacrifice, et jusque-là c'est la messe des catéchumènes. Le prêtre, ayant lavé ses mains et dit tout bas l'oraison secrète, salue le peuple et dit tout haut l'oraison qui s'appelle proprement messe, comme étant le commencement de la messe des fidèles, et qui est la première des sept marquées par saint Isidore: c'est une exhortation au peuple pour célébrer saintement la fête, après laquelle le peuple dit trois fois *agios*, c'est-à-dire saint en grec. Dans la seconde oraison, le prêtre demande à Dieu que, sans avoir égard à nos péchés, il reçoive favorablement nos prières; puis il ajoute: Nos évêques, savoir: le pape de Rome et les autres, présentent à Dieu leur offrande pour eux, pour leur clergé et leur peuple. Tous les prêtres, les diacres, les clercs et le peuple offrent aussi, faisant mémoire des saints apôtres et martyrs. Alors on récite leurs noms tout haut. Le prêtre ajoute: Et pour les âmes des défunts Hilaire, Athanase, Martin, Ambroise, Augustin, Fulgence, Léandre, Isidore, auxquels on a joint les noms de plusieurs autres évêques de Tolède (3). On croit que cet usage de nommer les saints évêques avec le commun des fidèles trépassés vient de ce que, dans les premiers temps, on n'invoquoit publiquement que les martyrs.

Suit la troisième oraison, nommée *après les noms*, en laquelle le prêtre prie pour les vivants et pour les morts. La quatrième est l'oraison pour la paix, par laquelle le prêtre

(1) Redempt. ap. Boll. t. 9, p. 349. et init Isid.
(2) Martyr. Rom. 4 apr.
(3) 1, Off. c. 15.

(1) C. 16, 17.
(2) Mabill. 1 Liturg. Gall. c. 2, n. 10. Bona. 1. Liturg. c. 11, p. 888, C.
(3) Bona 11, liturg. 4, c. 14, n.

exhorte les assistants à une union parfaite et aussitôt ils se donnent le saint baiser. Ensuite le prêtre dit : J'entrerai à l'autel de Dieu, et étendant les mains jointes, il prononce à haute voix la cinquième oraison, nommée *Illation*, qui répond à notre préface, et contient sommairement le mystère ou l'histoire de la fête ; à la fin on dit *sanctus*, comme parmi nous. ensuite, le prêtre, étant incliné dit, la prière de la consécration, que nous appelons le canon, et dont saint Isidore ne parle point, peut-être parce qu'elle se prononce bas. Elle est différente à la plupart des messes, et quelquefois plus courte que la préface. Suit la sixième oraison, nommée *post pridie*, où le prêtre demande la santification de l'hostie et de ceux qui devoient y participer. Ce n'est pas qu'elle ne soit déjà sanctifiée par les paroles de la consécration ; mais toutes ces prières ne font qu'une ; c'est pourquoi les diverses liturgies mettent celle-ci devant ou après, comme j'ai déjà marqué (1).

Ensuite le prêtre dit l'antienne pour la fraction de l'hostie, et la tenant sur le calice pour la montrer au peuple, il dit : Disons de bouche ce que nous croyons de cœur. Alors le chœur chante le symbole de Nicée, ou plutôt de Constantinople. Cependant, le prêtre rompt l'hostie en neuf particules, qu'il arrange sur la patène en forme de croix. Elles ont toutes leurs noms, savoir : corporation ou incarnation, nativité, circoncision, apparition, passion, mort, résurrection, gloire et règne. Ensuite, le prêtre fait mémoire des vivants et dit le *pater*; mais à la plupart des demandes le peuple répond *amen*. Puis il met dans le calice la particule nommée règne, en disant : Les choses saintes aux saints, et marquant comme nous la conjonction du corps et du sang. Aussitôt il donne la bénédiction semblable à nos bénédictions épiscopales les jours solennels. Puis il prend la particule nommée gloire, et la tenant sur le calice, il fait mémoire des défunts. Il consume cette particule, puis toutes les autres et le précieux sang. On chante la communion, le prêtre dit l'oraison que nous appelons post-communion, le diacre congédie le peuple. Telle est la messe mosarabique, qui ne se dit plus qu'en une chapelle de l'église de Tolède.

XIII. Discipline de ce siècle.

Le livre des offices de saint Isidore contient encore d'autres points remarquables de discipline, entres autres ceux-ci. Par toute l'Eglise on reçoit l'eucharistie à jeun, et le vin y doit être mêlé d'eau. Ceux qui sont morts à la grâce par le péché doivent faire pénitence, avant que de s'en approcher, les autres ne doivent pass'en éloigner longtemps ; mais les mariés doivent garder la continence quelques jours avant que de communier. Par toute l'Eglise on offre le sacrifice pour les morts : ce qui fait croire que c'est une tradition apostolique. Les fêtes de l'église sont tous les dimanches, Noël, l'Epiphanie, le dimanche des Rameaux, le jeudi, le vendredi et le samedi saints, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, les fêtes des apôtres et des martyrs, la dédicace des églises. Ces fêtes ont été sagement instituées, afin que les fidèles, s'assemblant souvent, s'excitent à la foi et se réjouissent saintement (1). Nous célébrons les fêtes des martyrs pour nous exciter à les imiter, et nous recommander à leurs prières; mais nous ne les honorons point du culte de latrie qui ne convient qu'à Dieu, c'est pourquoi nous ne leur offrons point le sacrifice. Nous leur rendons des honneurs de charité, non de servitude.

Les jeûnes de l'Eglise sont : le carême qui est la dîme de l'année, les jeûnes de la Pentecôte et du septième mois, c'est-à-dire des quatre-temps (2). Saint Isidore ne parle point de ceux de décembre qui toutefois étoient en usage dès le temps de saint Léon. Mais il en marque deux que nous ne pratiquons plus, le premier jour de novembre et le premier de janvier. Celui-ci pour abolir les superstitions des païens qui en l'honneur de Janus, faisoient des festins, des danses et des déguisements comme des mascarades (3). Il marque aussi que le jeûne du vendredi étoit universel, et que la plupart y joignoient le samedi, comme nous faisons, ayant réduit ce jeûne en abstinence. Enfin, il observe que les usages des églises sont différents, et que chacun doit se conformer à celle où il se rencontre.

Il tient que la tonsure cléricale vient des apôtres, et qu'ils l'avoient prise des Nazaréens. Il dit qu'elle est en forme de couronne pour marquer le royaume et le sacerdoce unis dans l'Eglise. Il marque qu'en ordonnant l'évêque, on lui donne le bâton et l'anneau. Il parle des chorévêques comme étant encore en usage pour être les vicaires des évêques à la campagne, et dit qu'ils ont le pouvoir d'établir des lecteurs, des sous-diacres et des exorcistes (4). Les pénitents laissent croître leur barbe et leurs cheveux se prosternent sur un cilice, et se couvrent de cendre. Les prêtres et les diacres ne font pénitence que devant Dieu, les autres la font publiquement, en présence de l'évêque. On ne fait point de difficulté de donner la pénitence à la fin de la vie ; mais il est rare qu'on se convertisse si tard et il ne s'y faut pas fier. Les compétents sont ceux qui demandent le baptême, distingués des simples catéchumènes (5). C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les œuvres de saint Isidore de Séville.

XIV. Sixième concile de Tolède.

Honorat, son successeur, souscrivit au sixiè-

(1) Sup. xxxi, n. 56.

(1) 1, off. c. 18. c. 24, 25, etc. c. 33, 34.
(2) C. 36. Sup. liv. XX. n. c. 37, 38.
(3) C. 39, 40. Sup. liv. xxxvii, n. 47, 42, 43.
(4) Sib. 11, c. 4. 5, 6, 16.
(5) C. 21.

me concile de Tolède, tenu dix-huit mois après le cinquième, savoir : le neuvième de janvier six cent trente-huit, ère six cent soixante-seize, la seconde année du roi Cinthila, qui avoit convoqué ce concile. On y ordonne, avec son consentement et celui des grands, qu'à l'avenir aucun roi ne montera sur le trône, qu'il ne promette de conserver la foi catholique. Si le roi viole son serment, qu'il soit anathème et condamné au feu éternel, avec les évêques et tous les autres qui participeront à son péché. Plusieurs autres ordonnances de ce concile s'étendent sur le temporel. Quiconque aura eu recours aux ennemis, étant réduit sous l'obéissance du roi, sera excommunié et enfermé pour faire une longue pénitence. On répète les défenses d'attenter à la vie du prince, ou de conjurer contre lui, et plusieurs autres décrets semblables du concile précédent (1). Mais ces canons et les vœux pour le roi Cinthila sont moins des preuves de l'affection des évêques, que de la crainte qu'avoit le roi, et de la fragilité de sa puissance.

Ceux qui, après avoir reçu la pénitence publique, la quittent et reprennent l'habit séculier seront arrêtés par l'évêque, soumis malgré eux aux lois de la pénitence et enfermés dans des monastères (2). Si l'exécution en est difficile à cause de quelque force majeure, ils seront excommuniés, suivant les anciens canons, jusqu'à ce qu'ils rentrent dans leur état. C'est la première fois que je trouve de ces pénitences forcées ; car les anciens canons, comme marque celui-ci, se contentoient d'excommunier les pécheurs scandaleux qui ne demandoient pas la pénitence, ou qui l'abandonnoient après l'avoir commencée. Les affranchis des églises renouvelleront leur déclaration à toutes les mutations d'évêques (3). Leurs enfants seront instruits et élevés par les évêques, et leur rendront les services convenables, sans préjudice de leur liberté. A ce concile de Tolède, assistèrent quarante-deux évêques d'Espagne et de Gaule et cinq députés d'absents. Les quatre premiers évêques sont : Sylva de Narbonne, Julien de Brague, Eugène de Tolède et Honorat de Séville.

XV. Mort de Dagobert. Clovis II, roi.

En France, le roi Dagobert, étant tombé malade au village d'Epinay sur la Seine, se fit porter à l'église de Saint-Denis, qu'il avoit ornée et enrichie, pour s'attirer la protection du saint martyr (4). Il n'en est pas toutefois le fondateur, puisque l'église et le monastère subsistoient dès l'an six cent vingt-sept, avant qu'il régnât en Neustrie. Il orna l'église d'or et de pierreries, y fit plusieurs riches offrandes, augmenta les bâtiments du monastère et lui donna quantité de terres en divers lieux. Il y établit même la psalmodie continuelle, à l'exemple du monastère d'Agaune. Le roi Dagobert mourut le dix-huitième de janvier, l'an six cent trente-huit, seizième de son règne, à compter depuis l'an six cent vingt-deux que son père lui donna le royaume d'Austrasie. Il fut enterré à Saint-Denis; et, à son exemple, la plupart des rois, ses successeurs. Il laissa deux fils, Sigebert III, qu'il avoit établi roi d'Austrasie dès l'an six cent trente-deux, et Clovis II, âgé seulement de quatre ans, qui régna en Neustrie et en Bourgogne sous la conduite de sa mère, la reine Nanthilde, et d'Ega, maire du palais.

XVI. Lois barbares.

Le roi Dagobert avoit fait recueillir et rédiger plus correctement les lois de tous les peuples barbares de son obéissance, c'est-à-dire des Francs, tant Saliens que Ripuariens, des Bavarois et des Allemands ; c'étoient les peuples qui habitoient vers le haut Rhin. Les Bourguignons avoient aussi leurs lois, rédigées dès l'an cinq cent un, par leur roi Gondebaut. La loi salique l'avoit été par Childebert et Clotaire premier, qui en avoit ôté ce qui ressentoit le paganisme (1). Théodoric, leur frère, fit écrire celles des Ripuariens, des Allemands et des Bavarois, avec des corrections semblables. Je marquerai les articles de ces lois qui regardent la religion.

La loi salique réprime ainsi les sacriléges : Si quelqu'un brûle une église consacrée, ou dans laquelle reposent des reliques, ou s'il a dépouillé l'autel, ou emporté quelque chose de l'église, il paiera deux cents sous d'or, outre la restitution du capital et l'intérêt pour la demeure. Pour avoir tué un sous-diacre, trois cents sous ; pour un diacre, quatre cents; pour un prêtre, six cents; pour un évêque, neuf cents (2). La loi des Ripuariens ordonne à peu près les compositions pour les meurtres des clercs majeurs ; mais pour les moindres clercs, la composition est réglée suivant leur naissance, comme des autres libres ou serfs. En cet article, les serfs de l'église sont nommés ecclésiastiques, comme en plusieurs autres lieux dans ces lois barbares. La même loi règle au long les droits des affranchis, nommés tabulaires, parce qu'en leur donnant la liberté dans l'église, on en écrivoit l'acte dans des tables dont l'archidiacre étoit chargé. Ils étoient, eux et toute leur race, sous la protection de l'église, qui leur succédoit au défaut d'enfants. Il est souvent parlé de ces affranchis de l'église dans les conciles d'Espagne du même temps (3).

La loi des Allemands et celle des Bavarois

(1) T. 5, p. 17, 50. c. 3, 12, 18. 19.
(2) C. 7.
(3) C. 9, 10.
(4) Mabill. t. 3, Analect. p. 524. Id. Diplom. p. 99. 626.

(1) Præf. leg. Ripuar. Præf. leg. Sal.
(2) Tit. 58. c. 38, art. 6, 7, etc. 5.
(3) C. 60. iv, Conc. Tol. c. 70, 71, vi, Conc. c. 9, 10. Alam. tit. 1.

sont assez semblables. Il est permis à un homme libre de donner ses biens ou sa personne à l'église par un acte qu'il mettra sur l'autel, et si son héritier, même son fils, veut contester la donation, il n'y sera pas reçu. Ce dernier point n'est pas conforme aux maximes de saint Augustin. Le droit des asiles est donné aux églises en faveur des coupables ou des serfs, dont toutefois les prêtres sont responsables, s'ils les laissent fuir. L'asile délivre de la peine de mort; mais celui qui le viole est condamné à une amende envers l'église outre celle du prince. Les autres sacriléges sont aussi punis par des amendes envers l'église, hors le dédommagement de la partie. Pour les meurtres des sous-diacres, des clercs inférieurs ou des moines, la composition est double de celle de leurs parents (1). Pour un diacre, deux cents sous d'or; pour un prêtre, trois cents, et soixante sous d'or d'amende envers le public. Mais si quelqu'un tue un évêque, on lui fera une tunique de plomb suivant sa taille, et il en paiera le poids en or ou la valeur sur ses biens; s'ils ne suffisent pas, il se livrera, lui, sa femme et ses enfants au service de l'église. Cette peine est de la loi des Bavarois. Celle des Allemands punit le meurtre de l'évêque comme celui du duc ou gouverneur de la province, c'est-à-dire de mort ou de composition arbitraire. Car, en ces lois barbares on ne punissoit de mort que le crime d'état; pour tous les autres, on se contentoit des compositions ou amendes pécuniaires. Celui qui entre armé dans la cour de l'évêque ou du curé est condamné à dix-huit sous d'or, et au double, s'il entre dans la maison. On peut juger par ces lois que les évêques et les clercs n'étoient encore guère en sûreté chez ces peuples; car nous ne voyons rien de semblable dans les lois romaines. L'observation du dimanche est recommandée, sous peine de punition corporelle pour les serfs, et pour les libres, sous peine, après trois corrections, d'être réduits en servitude. Les mariages entre parents sont défendus jusqu'aux cousins germains, sous peine de confiscation des biens, et pour les plus pauvres, de perte de la liberté. On voit, dans ces mêmes lois, de quelles redevances étoient chargés les serfs de l'église. Ils rendoient une partie des fruits, ordinairement la dîme, et travailloient par corvée la moitié de la semaine, trois jours pour l'église, trois pour eux (2). Outre les serfs, l'église avoit des sujets libres, nommés colons, qui devoient certain tribut ou certain travail, quand ils étoient commandés.

XVII. Mort du pape Honorius.

Le pape Honorius mourut la même année que le roi Dagobert, c'est-à-dire en six cent trente-huit, après avoir tenu le saint-siége douze ans et près de cinq mois (1). Il fit, en trois ordinations, au mois de décembre, trente et un prêtres et douze diacres, outre quatre-vingt-un évêques pour divers lieux. Il renouvela les vases sacrés de Saint-Pierre, y fit de grandes réparations, et à plusieurs autres églises, et en bâtit plusieurs de fond en comble. L'argent qu'il donna à ces églises, et dont le poids est marqué, monte à plus de trois mille livres romaines.

Ce pape réunit à l'Eglise Aquilée et toute l'Istrie, séparées par le schisme des trois chapitres depuis soixante-dix ans, à remonter jusqu'au pape Pélage, et l'on peut rapporter à cette réunion une lettre à tous les évêques de la Vénétie et de l'Istrie, pour ordonner évêque de Grade Primigenius, sous-diacre régionnaire de l'église romaine, à la place de Fortunat, schismatique et déserteur, qui avoit passé chez les païens, c'est-à-dire apparemment les Sclaves (2). Honorius fut enterré à Saint-Pierre, le douzième d'octobre six cent trente-huit, et le saint-siége vaqua plus de dix-huit mois.

La même année six cent trente-huit, mourut Ariovalde, roi des Lombards, après avoir régné douze ans (3). Son successeur fut Rotharis, brave et justicier, mais arien; ainsi, presque toutes les villes de son royaume avoient deux évêques, un catholique et un hérétique. A Pavie, qui étoit la capitale, l'évêque arien, nommé Anastase, résidoit à l'église de Saint-Eusèbe et y avoit un baptistère; mais il se convertit et gouverna depuis les catholiques. Ce fut le roi Rotharis qui rédigea par écrit les lois des Lombards, soixante-dix-sept ans après leur entrée en Italie.

XVIII. Eglise d'Angleterre.

Le pape Honorius avoit envoyé en Angleterre saint Birin, qui promettoit d'aller dans le fond du pays où personne n'avoit encore prêché l'évangile. Pour cet effet, il fut ordonné évêque par Astérius, évêque de Gênes : mais étant arrivé en Bretagne, chez les Gévisses ou Saxons occidentaux, et les trouvant tous païens, il crut inutile d'aller chercher plus loin d'autres infidèles (4). Il convertit le roi, nommé Cinegisle, et, après l'avoir instruit, le baptisa avec son peuple. Oswald, roi de Northumber, se trouva présent, et leva des fonts le roi, dont ensuite il épousa la fille. Les deux rois donnèrent à saint Birin la ville de Dorcinque, aujourd'hui Dorcestre, pour y mettre son siége épiscopal. Il y bâtit et dédia plusieurs églises, et y mourut après avoir, par ses travaux, converti beaucoup de peuple. De son temps, Meidulf,

(1) Bajuar. tit. 1. Serm. 356, n. 5. Sup. l. XXIV, n. 39, 40. Alam. 3, Baju. 7. Alam. 43, Baju. 4, 5. Baju. tit. 8, 9.
(2) Alam. tit. 12, 24, 10, 11, 38. Baj. tit. 6, c. 4, 1. tit. 1, c. 13. Alam. tit. 22.

(1) Anast.
(2) Sup. liv. XXXIII, n. 54. ap. Baron. an. 638, n. 6, 7. Honor. Ep. 2. t. 5, Conc. p. 1681, E.
(3) Paul. lib. IV, c. 43
(4) Bed. III, Hist. c. 5.

pieux et savant solitaire, fonda le monastère fameux de Malmesbury.

Oswald, roi de Northumber, étoit neveu du saint roi Edwin. Mais il ne lui succéda pas immédiatement (1). D'abord, le royaume fut partagé entre deux rois qui, après avoir reçu le baptême retombèrent dans l'idolâtrie. Ils régnèrent peu, et furent défaits et tués l'un et l'autre par Cédualla, roi des Bretons. Oswald, frère d'un de ces rois, vengea sa mort, et, avec une petite armée, défit les troupes immenses de Cédualla, qui fut tué lui-même. On attribua cette victoire à la piété du roi Oswald (2). Car, pour se préparer au combat, il planta une croix, et fit crier par toute l'armée : Mettons-nous à genoux, et prions Dieu tous ensemble qu'il nous défende contre ce superbe ennemi, puisqu'il connoît la justice de cette guerre. Ce lieu fut depuis nommé le Champ Céleste : il s'y fit plusieurs miracles, et l'on coupoit de petits brins de cette croix, que l'on mettoit dans l'eau, pour guérir les hommes ou les bestiaux.

Sitôt que le roi Oswald fut établi dans son royaume, il songea à rendre chrétien tout son peuple; et, pour cet effet, il envoya aux anciens des Ecossois, c'est-à-dire des Irlandois, chez lesquels il avoit reçu le baptême, demandant un évêque pour instruire les Anglois, ses sujets. On lui envoya d'abord un homme austère, qui, ayant prêché quelque temps sans fruit revint en son pays, et dit dans l'assemblée des anciens qu'il n'avoit pu rien faire, parce qu'on l'avoit envoyé à des barbares d'un esprit dur et indomptable. On tint conseil là-dessus avec un grand désir de procurer le salut à cette nation. Un des assistants, nommé Aïdan, dit au prêtre qui avoit été envoyé : Il me semble, mon frère, que vous avez été plus dur qu'il ne falloit à ce peuple grossier; et que vous n'avez pas commencé, suivant la doctrine de l'apôtre, par leur donner le lait d'une instruction douce, jusqu'à ce qu'ils fussent capables de préceptes plus parfaits (3). Tous les assistants tournèrent les yeux sur Aïdan et, après avoir bien examiné ses paroles, ils résolurent de l'envoyer pour l'instruction de ces peuples, comme excellent en discrétion, qui est la mère des vertus.

XIX. Saint, Aïdan évêque.

Ces Ecossois, à qui le roi Oswald s'adressa, étoient les moines de l'île de Hi et du monastère fondé par saint Colomb ou Colomba l'ancien, dans le siècle précédent (4). Ségène, prêtre, en étoit alors abbé, et ce fut lui qui envoya saint Aidan au roi Oswald, avec quelques autres moines, après l'avoir fait ordonner évêque. Il obtint du roi, pour son siége épiscopal, Lindisfarn, péninsule que le flux de la mer réduisoit en île deux fois le jour. On la nomma depuis l'Ile-Sainte, et elle est à quatre milles de Warwick, en Ecosse. Le saint évêque commença donc à prêcher et établir cette nouvelle église; mais, comme il ne savoit pas bien l'anglois, le roi, qui dans le long séjour de son exil avoit appris parfaitement la langue des Irlandois, lui servoit souvent d'interprète, avec ses capitaines et ses officiers : ce qui donnoit au peuple un agréable spectacle. Depuis ce temps, plusieurs Irlandois venoient de jour en jour prêcher la foi avec un grand zèle dans les provinces de l'obéissance du roi Oswald; et ceux qui étoient prêtres administroient le baptême. On bâtissoit des églises en divers lieux; et le roi donnoit libéralement des terres pour fonder des monastères, où les jeunes Anglois apprenoient les lettres et la discipline régulière. Car ces missionnaires irlandois étoient moines pour la plupart, aussi bien que saint Aïdan, leur évêque.

Il pratiquoit le premier ce qu'il enseignoit (1). Détaché de tous les biens de ce monde, sitôt que les rois ou les riches lui avoient donné quelque chose, il se plaisoit à le distribuer aux pauvres qu'il rencontroit. Il alloit ordinairement à pied, non-seulement dans les villes, mais par la campagne, et s'arrêtoit chez ceux qu'il rencontroit, pauvres ou riches, pour les inviter à recevoir le baptême s'ils étoient infidèles, ou, s'ils étoient chrétiens, pour les fortifier dans la foi et les exciter à l'aumône et aux bonnes œuvres. Il vouloit que tous ceux qui l'accompagnoient, clercs ou laïques, s'appliquassent tous les jours à lire l'écriture et à apprendre les psaumes. Si le roi l'invitoit à manger, ce qui étoit rare, il entroit avec un ou deux clercs; et, après avoir pris un peu de nourriture, il se hâtoit de sortir pour vaquer avec les siens à la lecture ou à la prière. A son exemple, les personnes pieuses de l'un et de l'autre sexe prirent la coutume de jeûner toute l'année les mercredis et les vendredis jusqu'à none. Ni le respect ni la crainte n'empêchoient saint Aïdan de reprendre avec vigueur les personnes puissantes, et quand il les recevoit chez lui, il ne leur faisoit point de présent en argent, mais seulement en vivres; et s'ils lui donnoient de l'argent, il en rachetoit des captifs. Plusieurs de ceux qu'il avoit ainsi délivrés furent ses disciples; et il en éleva quelques-uns jusqu'à l'épiscopat. Il y avoit un point dans lequel le zèle de saint Aïdan n'étoit pas assez éclairé. C'est que, suivant la tradition des Hibernois septentrionaux, il célébroit la pâque le quatorzième de la lune, pourvu que ce fût un dimanche.

Oswald étoit le plus puissant roi de Bretagne, commandant aux quatre nations qui habitoient cette île et qui parloient chacune leur langue, Bretons, Pictes, Ecossois et Anglois;

(1) Ibid. c. 6. Sup. liv. XXXVII, n. 44, c. 1.
(2) C. 2.
(3) C. 3, 5. 1 Cor. III, 2.
(4) Sup. liv. XXXIV, n. 14. Beda III, c. 9. 3.

(1) C. 5.

toutefois, il profita si bien des instructions de saint Aïdan, qu'il devint humble, doux aux pauvres et aux étrangers et très-libéral (1). Un jour de Pâques, comme il étoit à table avec le saint évêque, et qu'ils alloient étendre la main pour bénir le pain, l'officier, chargé de recevoir les pauvres, entra tout d'un coup et lui dit qu'il en étoit venu de tous côtés une grande multitude, qui étoient assis dans les rues, attendant son aumône. Oswald commanda aussitôt qu'on leur portât un plat d'argent que l'on avoit servi devant lui, et qu'on le mît en pièces pour le leur distribuer.

XX. Séverin, pape; puis Jean IV.

Après la mort du pape Honorius, les évêques des Ecossois d'Irlande écrivirent au pape Séverin, son successeur, qui fut ordonné le vingt-neuvième de mai, six cent quarante, après que le saint-siége eut vaqué un an sept mois et dix jours (2). Séverin étoit fils d'Aviénus et avoit été élu quelque temps avant sa consécration. Pendant cet intervalle, le palais épiscopal de Latran fut pillé par les officiers de l'empereur. Car Maurice, cartulaire, de concert avec quelques méchants, excita les soldats romains, en disant : A quoi sert que le pape Honorius ait amassé de si grandes sommes d'argent, retenant même ce que l'empereur a envoyé pour votre paie, à diverses fois? Animés par ce discours, ils vinrent tous en armes au palais de Latran, mais ils ne purent y entrer par la résistance de ceux qui étoient avec Séverin. Ce que voyant Maurice, il y fit demeurer ses troupes pendant trois jours, au bout desquels il entra avec les juges, qui étoient de son conseil, et ils scellèrent tout le vestiaire et le trésor de l'évêché, composé de ce que les empereurs, les patrices et les consuls avoient laissé à saint Pierre, pour être employé à la nourriture des pauvres et à la rédemption des captifs.

Ensuite, Maurice écrivit au patrice Isaac, exarque de Ravenne, lui rendant compte de ce qu'il avoit fait et l'avertissant qu'il pouvoit sans péril se rendre maître de toutes ses richesses. Sur cet avis, Isaac vint à Rome, et d'abord, afin de ne point trouver de résistance dans le clergé, il en éloigna les chefs et les envoya en exil, séparés en différentes villes. Quelques jours après, il entra dans le palais de Latran et y demeura huit jours jusqu'à ce qu'il en eût enlevé tout le trésor dont il envoya une partie, à Constantinople, à l'empereur. Ensuite, Séverin fut ordonné pape, et Isaac s'en retourna à Ravenne.

Séverin ne gouverna l'église romaine que deux mois et quatre jours; et dans ce peu de temps, il se fit estimer pour sa vertu, sa douceur extrême, son amour pour les pauvres et le clergé à qui il fit une distribution entière et des présents. Il renouvela de mosaïque l'abside de Saint-Pierre, qui étoit ruinée, et ordonna quatre évêques pour diverses églises. Il fut enterré à Saint-Pierre, le second jour d'août, de la même année six cent quarante, et le saint-siége vaqua pendant quatre mois et vingt-neuf jours, après lesquels on ordonna pape Jean IV, le dernier jour de décembre (1). Il étoit de Dalmatie, fils de Venance, scholastique, et tint le saint-siége un an neuf mois et quelques jours.

Entre son élection et son sacre, le clergé romain fit réponse à la lettre des Ecossois d'Irlande adressée au pape Séverin (2). Cette réponse porte les noms d'Hilaire, archiprêtre et lieutenant du saint-siége apostolique, de Jean, diacre et élu évêque, de Jean, primicier et lieutenant du saint-siége, et de Jean, conseiller du saint-siége. On voit ici ceux qui avoient la principale autorité pendant la vacance, qui sont les chefs des trois ordres du clergé, l'archiprêtre, l'archidiacre et le primicier, pour les clercs inférieurs. Le clergé de Rome reprend les Ecossois de ce que quelques-uns d'entre eux observoient la pâque le quatorzième de la lune, avec les juifs, et de ce que l'hérésie de Pélage se renouveloit chez eux. Car quelques-uns soutenoient que l'homme pouvoit être sans péché par sa propre volonté et par la grâce de Dieu : ce qu'il réfute, en ce qu'il n'y a que Jésus-Christ seul exempt du péché : tous les autres ont du moins le péché originel.

XXI. Echèse d'Héraclius.

Le pape Jean, ayant assemblé un concile, condamna l'hérésie des monothélites, que l'empereur Héraclius vouloit appuyer par son ecthèse (3). C'étoit un édit que Sergius, patriarche de Constantinople, avoit composé, sous le nom de l'empereur, l'an six cent trente-neuf, indiction douzième. On la nomma en grec, *ecthésis*, c'est-à-dire exposition, comme n'étant qu'une explication de la foi catholique, à l'occasion de la dispute, touchant une ou deux opérations en Jésus-Christ. Elle commence par une confession de foi sur la trinité, qui ne contient rien que d'orthodoxe (4). Elle s'explique ensuite sur l'incarnation, marquant nettement la distinction des deux natures et insistant sur l'unité de personne; d'où l'auteur conclut : Nous attribuons toutes les opérations de Jésus-Christ, divines et humaines, au verbe incarné, et ne permettons aucunement de dire ou d'enseigner une ou deux opérations, mais plutôt, suivant la doctrine des conciles œcuméniques, nous disons que c'est un seul et même Jésus-Christ qui opère les choses divines et humaines et que les unes et les autres opérations procédent du même verbe incarné, sans division ni confusion. Car l'expression d'une seule opéra-

(1) C. 6.
(2) Anast. in Honor. et Sever.

(1) Anast. in fo.
(2) Beda 11, Hist. c. 19.
(3) Theoph. an. 20. p. 75, C. Conc. Later. secr. 1. t. Conc. p. 83. E.
(4) Ibid. secr. 3, p. 195, p. 198, B.

tion, quoiqu'elle ait été employée par quelques-uns des pères, paroît étrange à certaines personnes, qui craignent qu'on ne s'en serve pour détruire les deux natures unies en Jésus-Christ. De même, le terme de deux opérations scandalise plusieurs personnes, comme n'ayant été employé par aucun des principaux docteurs de l'Eglise; et parce qu'il s'ensuit qu'il faut reconnoître en Jésus-Christ deux volontés contraires, comme si le verbe avoit voulu l'accomplissement de la passion, et que son humanité s'y fût opposée : en sorte que l'on admit deux personnes voulant des choses contraires : ce qui est impie et éloigné de la doctrine chrétienne. Car si l'infâme Nestorius, quoique divisant l'incarnation et introduisant deux fils, n'a osé dire qu'ils eussent deux volontés et a aucontraire reconnu une même volonté dans les deux personnes qu'il imaginoit, comment les catholiques, qui reconnoissent un seul Jésus-Christ, peuvent-ils admettre en lui deux volontés, et mêmes contraires? C'est pourquoi, suivant en tout les saints pères, nous confessons une seule volonté en Jésus-Christ, et croyons que sa chair, animée d'une âme raisonnable, n'a jamais fait aucun mouvement naturel séparément et d'elle-même, contraire à l'esprit du verbe, qui lui étoit uni selon l'hypostase. Telle est la fameuse ecthèse d'Héraclius, où, quoiqu'il défende d'abord de dire une ni deux opérations, il soutient expressément une seule volonté, qui est l'hérésie formelle des monothélites.

XXII. Echèse reçue par Sergius et par Cyrus.

Le patriarche Sergius, qui étoit le véritable auteur de l'ecthèse, ne manqua pas de la confirmer dans un concile qu'il tint à Constantinople (1). Il la fit lire par Etienne, prêtre syncelle et garde des chartes; puis il demanda l'avis au concile, qui répondit : L'ecthèse de notre grand et sage empereur qui vient d'être lue est vraiment conforme à la doctrine des apôtres. Ce sont les dogmes des pères, les remparts de l'Eglise, le soutien de la foi orthodoxe. C'est ce que disent les symboles des cinq conciles. C'est ainsi que nous croyons. Sergius donna aussi son approbation solennelle et ajouta : Si quelqu'un, au mépris des défenses de l'empereur, de ce saint concile, ose enseigner ou avancer une ou deux volontés en Jésus-Christ, s'il est évêque, prêtre ou clerc, nous ordonnons qu'il soit interdit de toute fonction du sacerdoce ou du ministère : s'il est moine ou laïque, nous le séparons de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il rentre dans son devoir.

L'ecthèse fut aussi envoyée au pape Séverin et à Cyrus, patriarche d'Alexandrie, comme il paroît par la lettre de ce dernier à Sergius de Constantinople, qui commençoit ainsi : Comme j'étois prêt à envoyer mes réponses à Constantinople (1), Eustache, maître de la milice, est arrivé et m'a apporté vos lettres, contenant la copie de l'exposition de la foi, faite si à propos et si prudemment par notre très-pieux empereur, et envoyée à Isaac, très-excellent patrice et exarque d'Italie, comme devant être approuvée par notre très-saint frère Séverin, qui doit, Dieu aidant, être ordonné à Rome. Je l'ai lue avec soin, non pas une ou deux fois, mais plusieurs, et cette lecture m'a réjoui; et ceux qui étoient avec moi, voyant une explication qui brille comme le soleil et enseigne nettement la pureté de notre foi. J'ai rendu grâces à Dieu qui nous a donné un conducteur si sage. Plaise à celui qui l'a rendu tel dans les choses spirituelles de lui donner la force contre ses ennemis, afin que nous puissions dire : Il nous a délivré trois fois, savoir : de la puissance du tyran, c'est Phocas, de l'orgueil des Perses et de l'insolence des Sarrazins. Au reste, vous savez que je tiens votre doctrine, que je m'y conforme entièrement, et, par conséquent, que j'embrasse avec joie l'exposition de l'empereur. Soit que le pape Séverin reçût l'ecthèse, soit qu'il fût déja mort quand elle arriva à Rome, il est certain qu'elle ne fut jamais approuvée par le saint-siége, mais, au contraire, condamnée et anathématisée, particulièrement par le pape Jean IV. Le patriarche Sergius ne survécut guère à la publication de l'ecthèse; car il mourut la même année six cent trente-neuf, indiction douzième, après avoir tenu près de trente ans le siége de Constantinople. L'empereur Héraclius lui fit donner pour successeur Pyrrhus, prêtre et moine de Chrysopolis près de Chalcédoine, déja lié avec Sergius d'une étroite familiarité. L'empereur lui-même le nommoit son frère, parce qu'il avoit levé des fonts sa sœur. Sitôt que Pyrrhus fut patriarche, il ne manqua pas d'approuver l'ecthèse d'Héraclius. Il tint pour cet effet un concile à la hâte, et sans observer les formalités nécessaires, où, après avoir donné de grandes louanges à l'empereur, il ordonna que l'ecthèse seroit souscrite par tous les évêques, tant présents qu'absents, sous peine d'excommunication (2).

XXIII. Conquêtes des musulmans.

Les vœux de Cyrus contre les musulmans ne furent pas exaucés, et jamais ils ne poussèrent leurs conquêtes avec plus de rapidité (3). Dès l'an six six cent trente-huit, ils prirent Antioche ; le calife Omar envoya Moavia, fils d'Abou-sophian, en qualité d'émir, pour commander à tout ce qu'ils possédoient depuis l'Egypte jusqu'à l'Euphrate. Ainsi, la Syrie passa sous leur puissance après avoir été sous celle des Romains pendant sept cent quatre ans, depuis que Pom-

(1) Conc. Later. secr. 3, p. 202. E. p. 105, C.

(1) Ibid. p. 207, B.
(2) Conc. Later. Secr. 3, p. 210, B. Disput. Max. cum Pyr. p. 183. Conc. Later, Secr. 3, p. 206.
(3) Theoph. an. 28, p. 282.

pée en fit la conquête l'an de Rome six cent quatre-vingt-huit. Damas devint la capitale de cette province; et Antioche, qui l'avoit été, depuis sa fondation, pendant neuf cent cinquante ans, diminua peu à peu et n'est plus aujourd'hui qu'un petit village. L'année suivante, six cent trente-neuf, les musulmans passèrent l'Euphrate et prirent Edesse et toute la Mésopotamie; puis ils conquirent la plus grande partie de l'empire des Perses, ayant défait en bataille et chassé de ses états leur roi Isdégerd, ou Yezdégird. Il fut le dernier de la race des Sassaniens, et l'on compte une époque chronologique depuis le commencement de son règne qui est l'an onzième de l'hégire, six cent trente-deux de J.-C. (1). La conquête de la Perse apporta aux musulmans des richesses immenses.

Après la conquête de la Palestine, le calife Omar envoya une grande armée en Egypte sous la conduite d'Amrou (2). Il assiégea premièrement Mescra, qui est l'ancienne Memphis, et l'ayant prise, il imposa un tribut à l'Egypte que Cyrus, patriarche d'Alexandrie, promit de payer. Il en fut accusé auprès d'Héraclius, comme ayant livré l'Egypte aux Sarrazins; et l'empereur irrité, le fit venir à Constantinople, et l'ayant accusé devant le peuple, le menaça de le faire mourir. Cependant, il envoya pour gouverneur d'Egypte un Arménien nommé Manuel, qui, ayant refusé de payer le tribut aux Arabes et en étant venu aux mains avec eux, fut battu et se sauva à Alexandrie. Héraclius, l'ayant appris, renvoya Cyrus pour persuader aux musulmans de s'en tenir au premier traité et se retirer d'Egypte; mais il n'étoit plus temps, au contraire, après avoir pris encore quelques autres places, ils assiégèrent Alexandrie (3). Le siége dura quatorze mois, et la ville fut prise le vendredi, second jour du mois arabe mouharran, la vingtième année de l'hégire, c'est-à-dire le vingt-deuxième de décembre, l'an six cent quarante de J.-C. Ainsi, les musulmans furent maîtres de l'Egypte après qu'elle eût été sujette aux Romains pendant six cent soixante-six ans, depuis la bataille d'Actium, où Auguste défit Antoine et Cléopatre. Alexandrie cessa d'être la capitale; mais elle n'a pas laissé de subsister par son port et son commerce.

Amrou donna des lettres de sauvegarde à Benjamin, patriarche des jacobites, qui avoit été caché dix ans sous le règne d'Héraclius. Il entra donc à Alexandrie avec grande joie, et, depuis ce temps, il y eut toujours un patriarche jacobite, outre le melquite, c'est-à-dire celui qui suivoit la religion de l'empereur, comme étoit alors Cyrus. Les jacobites donnent à Benjamin le surnom de Mériout ou de la Maréoté, et le comptent pour le trente-huitième patriarche d'Alexandrie. Ils lui donnent près de trente-neuf ans de siége depuis l'an trois cent vingt-cinq de l'ère des martyrs ou de Dioclétien jusqu'à l'an trois cent soixante-quatre, c'est-à-dire depuis l'an de J.-C. six cent neuf jusqu'à l'an six cent quarante-huit. Entre les jacobites ou sévériens d'Alexandrie, Jean, surnommé le grammairien, étoit estimé pour sa doctrine, Amrou même le considéroit (1). Jean lui demanda les livres qui étoient dans les bibliothèques d'Alexandrie comme inutiles aux musulmans. Amrou répondit qu'il ne pouvoit en disposer sans ordre du calife. Il lui écrivit donc, et en reçut cette réponse : Si ce que ces livres contiennent s'accorde avec le livre de Dieu, le livre de Dieu nous suffit; s'ils contiennent quelque chose qui y soit contraire, nous n'en avons point besoin. Ainsi il faut s'en défaire. Amrou fit donc distribuer ces livres dans les bains d'Alexandrie, et on les en chauffa pendant six mois, quoiqu'il y eût quatre mille bains.

XXIV. Mort d'Héraclius. Constantin, empereur.

Le pape Jean condamna encore l'ecthèse en écrivant à Pyrrhus, patriarche de Constantinople. Ce que voyant l'empereur Héraclius, il écrivit au pape en ces termes : L'ecthèse n'est point de moi, je ne l'ai ni dictée ni commandée; mais le patriarche Sergius l'ayant composée cinq ans avant que je revinsse d'orient, il me pria, quand je fus à Constantinople, qu'elle fût publiée en mon nom, avec ma souscription, et je me rendis à sa prière. Maintenant, voyant que c'est un sujet de dispute, je déclare à tout le monde que je n'en suis point l'auteur. Depuis ce temps, tout le monde attribua l'ecthèse à Sergius. Elle ne causa pas moins de scandale en orient qu'en occident (2). Les sévériens, l'ayant lue, se moquoient de l'Eglise catholique dans les bains et les cabarets, en disant : Les chalcédoniens, après avoir été nestoriens, s'étoient désabusés et avoient reconnu la vérité, confessant, avec nous, une seule opération et par conséquent une seule nature en Jésus-Christ. Maintenant, ils se repentent d'avoir bien fait, ne confessant en Jésus-Christ ni une ni deux opérations.

Cependant l'empereur Héraclius tomba malade d'hydropisie, et devint tellement enflé, que l'urine, en sortant, lui rejaillissoit contre le visage (3). Ce qui fut regardé comme une punition divine du mariage incestueux qu'il avoit contracté avec Martine, sa nièce, malgré la résistance du patriarche Sergius. Il mourut enfin le onzième de mars, l'an six cent quarante et un, indiction quatorzième, après avoir vécu soixante-six ans et en avoir régné trente. Il fut enterré dans l'église des Apôtres, et le sépulcre demeura trois jours découvert et gardé par des eunuques, comme il l'avoit ordonné, craignant apparemment d'être enterré tout vivant.

(1) Abulf. p. 112, 113. Bibl. or. p. 762, p. 485. Elmac. p. 25, 29.
(2) S. Niceph. 18. Theoph. an. 25, p. 280, D.
(3) Elm. p. 24.

(1) Elim. p. 30. Hist. d'Alex. Vanst. Abulfarap. 114.
(2) Acta S. Max. t. 11, p. 38. Theoph. p. 275, 16.
(3) S. Niceph. Hist. p. 18. Theoph. an. 31, p. 285.

Après sa mort, Constantin, son fils aîné, qu'il avoit eu de sa première femme, Eudoxie, fut reconnu seul empereur. Le trésorier Philagre lui donna avis que, pendant la maladie d'Héraclius, on avoit mis en dépôt, chez le patriarche Pyrrhus, des sommes d'argent pour servir à l'impératrice Martine, en cas que l'empereur, son beau-fils, la chassât du palais. Constantin fit venir Pyrrhus, qui fut obligé, malgré lui, de rendre l'argent. Mais Constantin, étant tombée malade, mourut à l'âge de vingt-neuf ans, en ayant régné vingt-huit avec son père, et, après sa mort, seulement cent trois jours, qui font un peu plus de trois mois. Il mourut donc le vingt-deuxième de juin, la même année six cent quarante et un, et on crut qu'il avoit été empoisonné par Martine, sa belle-mère.

Elle régna quelques mois avec son fils Héraclius, ou Héracléonas. Mais il y avoit toujours un parti qui soutenoit un autre Héraclius, fils de Constantin; en sorte qu'Héracléonas fut obligé de le faire couronner par le patriarche Pyrrhus, et on le nomma Constantin, comme son père, ou plutôt Constant, car il est plus connu sous ce nom. Pyrrhus, craignant la populace animée contre lui, entra de nuit dans l'église, et, après avoir salué toutes les choses saintes, ôta son pallium et le mit sur l'autel, disant : Je quitte un peuple indocile sans renoncer au sacerdoce. Il se cacha chez une femme pieuse, et prenant son temps, il passa en Chalcédoine, et ensuite en Afrique. A sa place, on fit patriarche de Constantinople Paul, prêtre et économe de la grande église, au mois d'octobre de la quinzième indiction, la même année six cent quarante et un. Il étoit aussi monothélite, et tint le siége treize ans. Peu de temps après, le sénat fit couper la langue à Martine, et le nez à Héracléonas, et les exila tous deux. Ainsi Constant, petit-fils d'Héraclius, demeura seul empereur, et régna vingt-sept ans.

XXV. Apologie d'Honorius par Jean IV.

Quand le pape Jean eut appris que Constantin avoit succédé à son père Héraclius, il lui écrivit une apologie, pour le pape Honorius, où il parle ainsi (1) : Nous recevons grand nombre d'avis de divers côtés, qui nous apprennent que tout l'occident est scandalisé par les lettres que répand notre frère, le patriarche Pyrrhus, enseignant des choses nouvelles contre la foi et prétendant tirer à son sentiment notre prédécesseur Honorius, quoiqu'il en ait été entièrement éloigné. Le patriarche Sergius, de vénérable mémoire, lui écrivit que quelques-uns admettoient en Jésus-Christ deux volontés contraires, à quoi Honorius répondit que Jésus-Christ est tout ensemble Dieu parfait et homme parfait; mais qu'étant venu réparer la nature humaine, il est seul conçu et né sans péché. C'est pourquoi il n'a jamais eu deux volontés contraires, et la volonté de sa chair n'a point combattu contre la volonté de son esprit. Nous avons ces deux volontés en conséquence du péché d'Adam; en sorte que l'aiguillon de la chair résiste quelquefois à l'esprit, et quelquefois la volonté de l'esprit s'efforce de combattre celle de la chair; mais notre seigneur n'a pris qu'une volonté naturelle de l'humanité, dont il étoit absolument le maître, comme Dieu, à qui tout obéit (1). Mon prédécesseur a donc enseigné qu'il n'y a point en Jésus-Christ deux volontés contraires, comme en nous autres pécheurs : ce que quelques-uns, tournant leur propre sens, l'ont soupçonné d'avoir enseigné une seule volonté de sa divinité et de son humanité : ce qui est entièrement contraire à la vérité.

Je voudrois qu'ils me répondissent selon quelle nature ils disent que Jésus-Christ n'a qu'une volonté. Si c'est seulement selon la nature divine, que diront-ils de son humanité? car, il faut reconnoître qu'il est homme parfait, pour n'être pas manichéen. Mais si c'est selon l'humanité de Jésus-Christ, qu'ils lui attribuent cette unique volonté, qu'ils prennent garde d'être condamnés avec Photin et Ebion. Que s'ils disent que les deux natures n'ont qu'une volonté, ils confondent non-seulement les volontés, mais les natures. Car, en soutenant une seule volonté et une seule opération de la divinité et de l'humanité de Jésus-Christ, n'est-ce pas lui attribuer une seule nature, comme les eutychéens et les sévériens?

Au reste, nous avons appris que l'on a envoyé un écrit, auquel on contraint les évêques de souscrire, contre la lettre de saint Léon et le concile de Chalcédoine. Il parle de l'ecthèse d'Héraclius. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous souhaitons que Dieu vous inspire, comme au défenseur de la foi, de faire ôter et déchirer cet écrit, qui a été affiché publiquement. Car tous les occidentaux et le peuple même de Constantinople en ont été scandalisés. Faites ce présent à l'Eglise, votre mère, au commencement de votre règne. La mort précipitée de l'empereur Constantin rendit apparemment inutile cette remontrance du pape.

XXVI. Mort de Jean IV. Théodore, pape.

Lui-même ne survécut pas longtemps; car il mourut l'année suivante six cent quarante-deux, et fut enterré à Saint-Pierre, le douzième d'octobre, après avoir tenu le saint-siége un an, neuf mois et quelques jours (2). Pendant son pontificat, il envoya de grandes sommes d'argent en Dalmatie et en Istrie, par l'abbé Martin, homme très-saint et très-fidèle, pour racheter les captifs pris par les Sclaves. Il fit apporter des mêmes pays des reliques des saints martyrs Venance, Anastase et Maur, et de

(1) T. 5, Conc. p. 1758.

(1) P. 1760, A. p. 1761.
(2) Anast.

plusieurs autres, et leur fit bâtir une église près le baptistère de Latran, où il fit de grands présents. En deux ordinations, au mois de décembre, il fit dix-huit prêtres et cinq diacres; et, pour diverses églises, dix-huit évêques. Après la mort du pape Jean IV, le saint-siége vaqua un mois et treizejours; puis on ordonna, le vingt-cinquième de novembre, la même année six cent quarante-deux, Théodore, grec de nation, natif de Jérusalem et fils d'un évêque de même nom. Il tint le saint-siége six ans, cinq mois et dix-huit jours.

XXVII. Église d'Angleterre.

La même année six cent quarante-deux, saint Oswald, roi de Northumber, en Angleterre, fut tué en bataille par la même nation des Merciens, encore païenne, et le même roi Penda, qui avoit tué saint Edwin, son prédécesseur, neuf ans auparavant. L'Église honore saint Oswald, le cinquième d'août, jour de sa mort; et au lieu où il fut tué, il se fit plusieurs miracles. On en emportoit même la terre, et l'eau où elle avoit trempé guérissoit les malades. Ses os furent transférés à Bardeney, monastère célèbre de la province de Lincoln, par les soins de la reine Offride, sa nièce. Quoique ce prince n'eût que trente-huit ans, il étoit déjà bien avancé dans la vertu. Il ne cessoit d'assister les malades et les pauvres et de faire des aumônes. Il prioit continuellement; et quelque part qu'il fût assis, il avoit les mains renversées sur ses genoux. Depuis les matines, il demeuroit en prières jusqu'au jour. Se voyant prêt de mourir, il pria pour les âmes de ses gens; d'où vient ce proverbe, chez les Anglois: Mon Dieu, ayez pitié des âmes, disoit Oswald, tombant par terre (1). Il eut pour successeur son frère Oswin, qui régna huit ans.

La seconde année de son règne, six cent quarante-quatre de J.-C., mourut saint Paulin, auparavant archevêque d'Yorck, et alors de Rof ou Rochester, dans le royaume de Kent. Il étoit de grande taille, un peu courbé, les cheveux noirs, le visage maigre, le nez aquilin et mince; son regard imprimoit le respect et la crainte. L'Eglise honore sa mémoire le jour de sa mort, dixième d'octobre (2). Son successeur, dans l'église de Rochester, fut Ithamar, natif du pays, mais comparable à ses prédécesseurs en vertu et en science. Il fut ordonné par Honorius, archevêque de Cantorbéry.

Edbald, roi de Kent, étoit mort dès l'an six cent quarante, laissant pour successeur son fils Ecombert, qui régna vingt-quatre ans. Ce fut le premier des rois anglois qui ordonna par édit, dans tout son royaume, d'abattre les idoles et d'observer le jeûne du carême, imposant des peines aux contrevenants. Sa fille, Ercongothe, se consacra à Dieu, passa en France et se fit religieuse au monastère de sainte Fare, qui en étoit encore abbesse. Car, comme il n'y avoit pas beaucoup de monastères dans le pays des Anglois, plusieurs passoient de la Grande-Bretagne dans les monastères de Gaule, y envoyoient leurs filles pour être instruites dans la piété; principalement à Faremoutier, à Chelles et à Andélys. Mais ce dernier monastère n'a pas subsisté comme les deux autres. Ercongothe, fut abbesse de Faremoutier, et, après elle sa tante Edilburge, et toutes deux y sont honorées comme saintes (1).

XXVIII. Saint Fursi.

En ce même temps, c'est-à-dire vers l'an six cent quarante-quatre, Erchinoald, maire du palais du roi Clovis II, fonda un nouveau monastère à Lagny, dans le voisinage de Chelles, en faveur de saint Fursi. Ce saint homme étoit né en Irlande, d'une famille très-noble, et avoit été instruit par des évêques dans les saintes lettres et la discipline monastique. Le désir de la perfection lui fit quitter son pays, et passer dans un autre quartier d'Irlande, où il bâtit un monastère et attira plusieurs disciples. Etant retourné chez lui pour convertir ses parents, il tomba malade, et fut réduit en tel état qu'on le crut mort; ce qui arriva plusieurs fois. Il eut cependant des visions merveilleuses, touchant l'état de l'autre vie, et reçut d'excellentes instructions par des anges et des saints évêques qui lui apparurent. Bède dit avoir appris ces visions d'un ancien moine de son monastère, qui le tenoit d'un homme pieux et digne de foi, à qui saint Fursi les avoit racontées de sa propre bouche. Il lui fut dit entre autres choses, que plusieurs s'attachoient trop au jeûne et aux autres mortifications corporelles, et ne faisoient pas assez d'attention aux péchés spirituels, comme l'orgueil, l'avarice, l'envie, la médisance (2). On lui donna pour règle que ceux qui ne font pénitence qu'à la mort ne doivent point être enterrés en lieu saint, et qu'il ne faut rien recevoir de leurs biens.

L'effet montra que ces visions n'étoient pas vaines; car saint Fursi en fut tellement éclairé et fortifié, qu'il prêcha avec grand fruit la pénitence pendant dix ans (3). Enfin, ne pouvant plus souffrir la foule du peuple qui l'accabloit, et voyant même que quelques-uns, par envie, étoient aigris contre lui, il se retira dans une petite île de la mer, d'où, quelque temps après quittant l'Irlande, il passa dans la Grande-Bretagne et chez les Saxons; et le roi Sigebert le reçut avec grand honneur.

Ce prince régnoit en Estangle, c'est-à-dire sur les Anglois orientaux (4). Mais, sous un roi précédent, il avoit été obligé de se réfugier en

(1) Beda III, Hist. c. 9, et c. 11, 12, 14.
Epist. Sup. liv. XXXVII, n. 45. Martyr. C. 5 aug. Bed.
(2) B. II, Hist. 6, 16. Martyr. R. 10 oct.

(1) Be. III, Hist. 8. Mabill. t. 2, Act. p. 740.
(2) Act. p. 300. III, Hist. c. 19, 21, 28.
(3) N. 23.
(4) Be. III, c. 18

Gaule, et y avoit reçu le baptême. Etant roi, il voulut imiter le bon ordre qu'il avoit vu dans les Gaules et établit une école pour instruire les enfants. Il laissa son royaume à un de ses parents et se consacra à Dieu, dans un monastère qu'il avoit fait bâtir. Il y avoit demeuré longtemps, quand Penda, roi des Merciens, fit la guerre aux Anglois orientaux, qui, se sentant les plus foibles, prièrent le roi Sigebert de venir au combat pour encourager les soldats par sa présence et par le souvenir de son ancienne valeur. Ils le tirèrent donc malgré lui de sa retraite; mais, pour montrer qu'il ne renonçoit pas à sa profession, il ne voulut porter, au milieu de l'armée, qu'une baguette à la main. Les païens eurent l'avantage, Sigebert et le roi, son successeur, furent tués et leur armée défaite.

Tel étoit donc Sigebert, qui reçut saint Fursi dans ses états et lui donna une terre où il bâtit un monastère (1). Après l'avoir gouverné quelque temps, il en laissa la conduite à Follian, son frère, et se retira dans le désert avec son autre frère, nommé Ultan. Il y passa une année dans la prière soutenue par le travail. Mais, comme on le tiroit souvent de sa solitude, par le besoin que l'on avoit de ses conseils, et qu'il voyoit le pays troublé par l'invasion des païens, il résolut de passer en Gaule, et y fut reçu avec honneur par le roi Clovis et le patrice Erchinoald, maire de son palais. Celui-ci lui donna la terre de Latiniac ou Lagny sur la Marne, à six lieues de Paris; et saint Fursi y fonda un monastère qui subsiste encore. Il voulut ensuite repasser en Angleterre, mais il mourut en chemin; et Erchinoald, fit transporter son corps à Pétrone, terre de son domaine, où il faisoit bâtir une église magnifique. C'est aujourd'hui une collégiale, qui garde encore les reliques de saint Fursi. L'Eglise honore sa mémoire le seizième de janvier, et on croit qu'il mourut l'an six cent cinquante (2). Son corps fut transféré, quatre ans après, en une chapelle bâtie exprès dans la même église; la translation se fit par saint Eloi, évêque de Noyon, et saint Aubert de Cambrai.

XXIX. Episcopat de saint Eloi.

Saint Acaire, évêque de Noyon, étant mort, on élut pour lui succéder saint Eloi; et en même temps saint Ouen, son ami, pour l'église de Rouen, à la place de saint Romain (3). Les diocèses de Noyon et de Tournay étoient unis depuis saint Médard, plus de cent ans auparavant, et la Flandre avec les pays de Gand et de Courtray en dépendoient; or, une grande partie de ces peuples étoient encore païens, et si farouches, qu'ils ne vouloient point écouter la prédication de l'évangile. C'étoit la principale raison de leur donner un pasteur aussi zélé que saint Eloi.

Quand il vit qu'il ne pouvoit en aucune manière éviter l'épiscopat, il voulut au moins observer les règles, et ne se laissa point consacrer qu'il n'eût passé quelque temps à mener la vie cléricale. Saint Ouen en usa de même; il fit un voyage au-delà de la Loire et fut ordonné prêtre par Déodat, évêque de Mâcon. Les deux amis convinrent de recevoir tous deux la bénédiction épiscopale en même jour; et, en effet, ils furent ordonnés ensemble à Rouen, le dimanche d'avant les Rogations, la troisième année du règne de Clovis II, c'est-à-dire l'an six cent quarante. Saint Eloi, étant évêque, ne relâcha rien de ses pratiques de vertu (1). C'étoit la même charité; il aimoit toujours la compagnie des pauvres, et quittoit quelquefois ses clercs et ses domestiques pour s'enfermer avec eux. Il avoit un lieu séparé où il les faisoit entrer à certains jours, les uns après les autres, pour leur laver et leur raser la tête de ses propres mains, les revêtir et leur donner à manger. A certains jours, il en avoit douze à sa table.

Son zèle éclata principalement dans la conversion des infidèles (2). Il visitoit avec grand soin les villes de son vaste diocèse, et tant de peuples qui n'avoient point encore reçu l'évangile: les Flamands, les Antuerpiens, ou habitants d'Anvers, les Frisons, les Suèves, qui demeuroient près de Courtray, et les autres jusqu'à la mer, qui sembloient être a l'extrémité du monde. D'abord, c'étoient comme des bêtes féroces qui vouloient le mettre en pièces; mais il ne souhaitoit rien tant que le martyre. Ensuite ces barbares, considérant sa bonté, sa douceur, sa vie frugale, commençoient à l'admirer et désiroient même de l'imiter. Plusieurs se convertissoient; on abattoit les temples, on détruisoit l'idolâtrie. Le saint évêque excitoit par ses discours les esprits paresseux de ces barbares pour les porter à l'amour des choses célestes et leur inspirer la paix et la douceur. Tout les ans, il en baptisoit à Pâques de grandes troupes, qu'il avoit gagnées à Dieu pendant toute l'année. On y voyoit, avec une foule d'enfants, des hommes et des femmes dans la dernière vieillesse, la tête blanche, le corps tremblant, renaître dans les sacrés fonts et recevoir l'habit blanc des néophytes. On voyoit plusieurs pécheurs courir à la pénitence par la confession de leurs péchés; car le saint évêque prenoit un très-grand soin de leur conversion. Il exhortoit, tant les anciens que les nouveaux chrétiens, à fréquenter les églises, à donner l'aumône, à mettre leurs esclaves en liberté et faire toutes sortes de bonnes œuvres (3). Il persuada à plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe d'embrasser la vie monastique.

(1) Vita S. Furs. n. 33, 34.
(2) Martyr. Rom. 16 janu.
(3) Aud. vita S. Eleg. l. 11, c. 2. Sup. liv. XXXII, n. 43.

(1) V. Coint. an. 640, n. 20. Mabill. tom. 3. Annal. p. 524.
(2) C. 38.
(3) C. 4.

XXX. Saint Omer.

Dans le même temps, saint Amand et saint Omer travailloient aussi, dans les Pays-Bas, à la conversion des infidèles (1). J'ai parlé de saint Amand. Saint Omer ou Audomar étoit né près de Constance, et se retira avec son père dans le monastère de Luxeu, sous la conduite de saint Eustache. Sa réputation vint jusqu'au roi Dagobert; et comme les peuples de Bologne et de Térouane étoient la plupart retombés dans l'idolâtrie, depuis le temps de saint Fuscien, de saint Victoric et de saint Quentin, qui y avoient annoncé la foi, ils avoient besoin d'un pasteur apostolique. Saint Acaire, évêque de Noyon, qui avoit été moine à Luxeu, sous le même abbé saint Eustase, agit si puissamment auprès du roi Dagobert et des grands, que l'on tira saint Omer du monastère et on l'ordonna évêque de Térouane, vers l'an six cent trente-six. Il travailla puissamment à la conversion des infidèles, ruina les temples, abolit l'idolâtrie et fit quantité de miracles. Quelque temps après, trois moines de Luxeu, ses compatriotes, vinrent travailler avec lui, savoir : Mommolin, Ebertran et Bertin, tous trois prêtres et bien instruits dans les saintes écritures et la discipline de l'Eglise. Un seigneur très-riche, converti par saint Omer, lui donna la terre de Sithiu, où ces trois saints prêtres fondèrent un monastère l'an six cent quarante-huit, onzième de Clovis. Saint Mommolin en fut le premier abbé : puis saint Bertin, dont l'abbaye garde encore le nom. Saint Ebertran fut abbé du monastère de Saint-Quentin en Vermandois.

XXXI. Troisième concile de Châlons.

Saint Eloi et saint Ouen, étant évêques, assistèrent au troisième concile de Châlons, tenu par ordre de Clovis II, le vingt-cinquième d'octobre, et, comme l'on croit, l'an six cent quarante-quatre (2). On y fit vingt canons. Le premier ordonne la conservation de la foi de Nicée, confirmée à Chalcédoine : ce qui semble être une précaution contre les nouveautés des monothélites. Il est défendu aux séculiers de se charger du gouvernement des biens des églises; et à toute personne de s'en mettre en possession, avant un jugement légitime. Après la mort d'un prêtre ou d'un abbé, l'évêque ni l'archidiacre ne prendront rien des biens de la paroisse, de l'hôpital, ou du monastère. Ce canon fait croire que la plupart des hôpitaux étoient gouvernés par des prêtres. L'élection d'un évêque sera faite par les comprovinciaux, le clergé et les citoyens, sous peine de nullité. Il n'y aura ni deux évêques dans une cité, ni deux abbés dans un monastère. Personne ne recevra les ordres sacrés pour de l'argent, sous peine de déposition. Saint Eloi et saint Ouen, étant encore laïques, avoient puissamment travaillé pour examiner la simonie (1). Quelques évêques se plaignirent au concile que les seigneurs leur disputoient la disposition des oratoires bâtis dans leurs terres et des biens qui leur étoient attribués, et la correction des clercs qui les desservoient. Sur quoi, il fut réglé que ces clercs et l'emploi de ces biens seroient en la puissance de l'évêque.

Il est défendu, sous peine d'excommunication, aux juges publics d'aller par les paroisses de la campagne et de contraindre les clercs ou les abbés de leur préparer des repas ou des logements. Défense à tous les séculiers de faire des querelles, ou tirer leurs armes pour blesser quelqu'un dans les églises et leurs enceintes. Défense de souffrir aux fêtes que des femmes chantent des chansons déshonnêtes dans l'enceinte des églises (2). Défense de vendre des esclaves pour les envoyer hors le royaume de Clovis, de peur qu'ils ne demeurent toujours en servitude, ou, qu'étant chrétiens, ils ne viennent au pouvoir des juifs. Le dernier canon regarde une affaire particulière, et dépose de l'episcopat Agapius et Bobon, évêques de Digne, pour les fautes qu'ils ont commises. On croit qu'ils prétendoient tous deux être évêques de ce même siége, et que ce fut le motif qui fit renouveler en ce concile la défense d'avoir deux évêques en même ville (3).

Le concile écrivit à Théodose, évêque d'Arles, en ces termes (4) : Nous nous attendions que vous viendriez au concile, sachant que vous étiez déjà dans cette ville; mais nous voyons bien que vous avez été retenu par ce que l'on publie de votre vie indécente et de vos excès contre les canons. Nous avons même vu un écrit de votre main, souscrit de vos comprovinciaux, portant que vous vous êtes engagé à la pénitence; après quoi, vous savez qu'on ne peut plus garder la chaire épiscopale. C'est pourquoi, nous vous déclarons que vous devez vous abstenir de vos fonctions et de l'administration des biens de votre église, jusqu'à ce que vous vous soyez présenté à un autre concile.

Le concile de Châlons est souscrit par trente-neuf évêques, six députés d'absents, six abbés, et un archidiacre. Les dix premiers sont des archevêques, savoir : Canderic de Lyon, saint Landalen ou Dodolen de Vienne, saint Ouen de Rouen, Armentarius de Sens, saint Vulfolend de Bourges, saint Donat de Besançon; saint Vulfolend avoit succédé à saint Sulpice II, qui, ne pouvant plus, à cause de son grand âge, suffire aux travaux de l'épiscopat, le demanda pour coadjuteur, et mourut quelques années après. L'Eglise honore saint Sulpice le

(1) Sup. l. xxxvii, n. 25. Act. t. 2, p. 659.

(2) Coint. an. 644, n. 2. t. 6, Conc. p. 387. Ca. 5, 6, 7.

(1) C. 10, 4, 12, 16, 14.

(2) C. 11, 17, 19, 9.

(3) C. 4.

(4) P. 364.

dix-septième de janvier. Les autres évêques les plus remarquables sont Déodat de Mâcon, Pallade d'Auxerre, Malard de Chartres, Gratus de Châlons, Magnus d'Avignon, Chadoind du Mans, honorés comme saints dans leurs diocèses. Betton y est qualifié évêque de Juliobone, qui est Lillebonne dans le pays de Caux; mais cet évêché est un de ceux qui n'ont subsisté que peu de temps. Ce concile de Châlons étoit assemblé de toutes les provinces du royaume de Clovis; mais il n'y avoit personne de l'Austrasie, où régnoit son frère Sigebert.

XXXII. Saint Disier de Cahors.

On voit par une lettre de ce prince combien les rois étoient dès lors jaloux qu'il ne se tînt point de concile sans leur permission (1). Elle est adressée à saint Didier ou Disier, évêque de Cahors, et conçue à peu près en ces termes : Nous avons appris que vous avez été appelé par l'évêque Vuldofend, pour le premier de septembre, dans notre royaume; mais nous ne savons en quel lieu. Quelque désir que nous ayons de conserver les canons, nous sommes convenus avec les seigneurs qu'il ne se tiendra point de concile dans notre royaume sans notre participation. Nous ne refusons pas de l'accorder quand il sera jugé nécessaire pour le bien de l'Eglise ou de l'état, pourvu que nous en soyons avertis. C'est pourquoi nous vous prions de ne point vous trouver à cette assemblée que vous ne connoissiez notre volonté. Telle est la lettre du roi Sigebert.

Saint Disier avoit passé sa jeunesse, à la cour de Clotaire II et de Dagobert (2). Il y avoit fait amitié avec saint Eloi, saint Ouen, saint Faron et saint Sulpice, depuis archevêque de Bourges, qui l'ordonna évêque de Cahors après Rustique, son frère, tué par des citoyens impies. Nous avons les lettres que Dagobert écrivit au sujet de l'ordination de saint Disier à saint Sulpice et aux autres de la province, où le roi marque le consentement du peuple. Elles sont de la huitième année de son règne, qui est l'an six cent vingt-neuf. Saint Disier enrichit son église, lui laissant par son testament dix terres en Quercy et vingt-quatre en Albigeois, outre une maison magnifique qu'il avoit dans la ville d'Alby, sa patrie. Il donna plus de quarante terres à divers monastères dans ces deux provinces, et on tient que l'église cathédrale de Cahors est encore la même qu'il fit bâtir. Il mourut vers l'an quatre cent cinquante, et son église l'honore le quinzième de novembre. Il reste plusieurs de ses lettres, à des évêques et à diverses personnes (3). Nous avons aussi le testament de Chadoing, évêque du Mans, en date du sixième de février, la cinquième année de Clovis, qui est l'an six cent quarante-deux, par lequel il institue son église héritière, laisse à diverses églises particulières dix-sept terres qui y sont spécifiées et dont quelques-unes avoient été données en bénéfice, c'est-à-dire en usufruit à quelques particuliers.

XXXIII. Lettre du pape à Paul de Constantinople.

Le pape Théodore, ayant reçu les lettres synodales de Paul, nouveau patriarche de Constantinople, et des évêques qui l'avoient ordonné, écrivit à Paul en ces termes (1) : La lecture de vos lettres nous a fait connoître que votre foi est pure, et conforme à la nôtre. D'où vient donc que vous n'avez point ôté des lieux publics l'écrit qui y étoit affiché au grand scandale des églises; c'est l'ecthèse d'Héraclius. Le pape continue : Si vous approuvez cet écrit, pourquoi ne nous l'avez-vous pas déclaré par vos lettres synodales? Si la foi confirmée par tant de conciles est corrigée par Héraclius et par Pyrrhus, c'est en vain que les pères l'ont examinée avec tant de soin et les morts ont été frustrés de la béatitude qu'ils espéroient.

Au reste, nous sommes étonnés que les évêques qui vous ont consacré aient donné à Pyrrhus le titre de très-saint, déclarant qu'il avoit renoncé à l'église de Constantinople à cause du trouble et de la haine populaire. Ce qui nous fait douter si nous ne devions point différer à recevoir vos lettres jusqu'à ce que Pyrrhus fût déposé (2). Car le tumulte et la haine du peuple n'ôtent pas l'épiscopat. Tant que Pyrrhus est vivant et n'est point condamné, on doit craindre un schisme; et pour affermir votre ordination, il faut assembler contre lui un concile des évêques les plus proches. Nous avons donné nos ordres pour cet effet à l'archidiacre Sérius et à Martin, diacre et apocrisiaire, que nous avons délégués pour tenir notre place et examiner canoniquement avec vous la cause de Pyrrhus. Car sa présence n'est pas nécessaire, puisque l'on a ses écrits et que ses excès sont notoires.

Premièrement, il a donné de grandes louanges à Héraclius qui a condamné la foi des pères; il a approuvé par sa souscription la lettre sophistique qui contient un prétendu symbole, c'est l'ecthèse; il l'a fait souscrire séparément chez lui, par quelques évêques qu'il a surpris il l'a fait insolemment afficher en public, et n'a tenu compte de l'admonition de notre prédécesseur pour réparer ce scandale. Tout cela étant examiné dans votre concile, vous devez le dépouiller du sacerdoce, non seulement pour la conservation de la foi, mais pour la sûreté de votre ordination. Que si les partisans de Pyrrhus apportent du retardement à cette affaire et veulent exciter un schisme, on peut rendre vains leurs artifices en obtenant un ordre de l'empereur pour envoyer Pyrrhus à Rome,

(1) Tom. 5, Conc. p. 1848.

(2) Sup. l. xxxvii, n. 15. Vita Gall. Christ. t. 2, et ap. Coint. t. 2, 3.

(3) V. Coint. an. 620 n. 3, t. 1. Capit. Baluz. p. 141. Can. an. 648, n. 27. t. 1, Hist. F. Duch. p. 875. Ap. Coint. an, 642. n. 1.

(1) Tom. 5, Conc. p. 1777, 1778, B.

(2) Sup. n. 24.

comme nous l'en avons déjà prié, afin qu'il y soit jugé par notre concile. On voit par cette lettre que Pyrrhus n'avoit encore été condamné par aucun jugement canonique. Le diacre Martin, apocrisiare à Constantinople, est celui qui fut depuis pape (1).

Le pape Théodore écrivit en substance les mêmes choses aux évêques qui avoient ordonné Paul, et envoya à Constantinople un décret pour être proposé publiquement, par lequel il rejette tout ce que Pyrrhus a avancé de nouveau contre la foi, et anathématise l'écrit affiché publiquement, c'est-à-dire l'ecthèse, qu'il affecte, ce semble, de ne point nommer (2).

XXXIV. Plaintes contre Paul de Constantinople.

Le patriarche Paul ne profita point des avis du pape, à qui il vint des plaintes de divers lieux (3). Sergius, métropolitain de l'île de Chypre, lui présenta une requête pendant la première indiction, c'est-à-dire l'an six cent quarante-trois, par laquelle il reconnoît l'autorité du saint-siége fondée sur le pouvoir donné à saint Pierre et déclare son attachement à la foi de saint Léon. Il anathématise l'ecthèse et se plaint de ce qu'elle est toujours affichée publiquement à Constantinople. Jusqu'ici, ajoute-t-il, nous avons usé de ménagement et gardé le silence, espérant qu'ils reviendroient à la saine doctrine. Mais, nous voulons de tout notre pouvoir suivre les traces d'Arcade, notre saint oncle, en nous conformant à la doctrine orthodoxe de votre sainteté (4). Ce sont les sentiments de toute notre province.

Etienne, évêque de Dore et premier suffragant de Jérusalem, qui avoit été envoyé à Rome par saint Sophrone, porta aussi ses plaintes, au pape Théodore, du désordre que causoit en Palestine le parti de Paul de Constantinople (5). Car, disoit-il, Sergius, évêque de Joppé, après la retraite des Perses, s'est emparé du vicariat du siége de Jérusalem sans aucune forme ecclésiastique, mais seulement par la puissance séculière; et il a ordonné, contre les canons, quelques évêques de la dépendance de Jérusalem. Ceux-ci, connoissant bien l'invalidité de leur ordination, se sont attachés à Paul de Constantinople et ont approuvé par écrit la nouvelle doctrine qu'il soutient, afin d'être maintenus par son crédit. Sur cette remontrance d'Etienne de Dore, le pape le fit lui-même son vicaire en Palestine et lui en donna ses lettres portant pouvoir de régler les affaires ecclésiastiques et de déposer les évêques que Sergius de Joppé avoit irrégulièrement ordonnés, s'ils ne se corrigeoient. Etienne exécuta sa commission et ne reçut que ceux qui renoncèrent par écrit à l'erreur (1). Il est vrai que des gens mal intentionnés lui cachèrent le pouvoir que le pape lui donnoit de faire élire des évêques à la place de ceux qu'il avoit déposés : ainsi plusieurs églises demeurèrent vacantes (2). Les évêques d'Afrique se plaignirent aussi au pape Théodore, et se déclarèrent contre les monothelites, à l'occasion, comme l'on croit, de la dispute de Pyrrhus avec saint Maxime; mais avant que de la rapporter, il faut dire qui étoit ce saint.

XXXV. Commencement de saint Maxime.

Saint Maxime naquit à Constantinople, d'une ancienne noblesse, et ses parents avoient peu de personnes au-dessus d'eux (3). Ils le firent baptiser dès l'enfance et l'élevèrent si bien, qu'il devint un des plus savants hommes de son siècle, couvrant sa capacité d'une singulière modestie. L'empereur Héraclius l'engagea malgré lui à son service et le fit le premier de ses secrétaires. Mais l'amour de la retraite, et peut-être aussi le commencement de la nouvelle hérésie, l'obligèrent à quitter la cour et à se renfermer dans le monastère de Chrysopolis, près de Chalcédoine, où, après avoir pratiqué exactement les observances régulières, il en fut élu abbé. La crainte des barbares, qui tenoit l'orient en des alarmes continuelles, soit des Perses, soit des Arabes, le fit passer en occident, et il s'arrêta en Afrique. Il connoissoit depuis longtemps Pyrrhus, qui, étant encore abbé, lui envoya un fort long écrit où il traitoit la question d'une ou de deux opérations par manière d'examen, sans rien décider (4). Saint Maxime lui répondit par une lettre où il lui donne de grandes louanges, et à Sergius, qui tenoit encore le siége de Constantinople; mais il s'excuse de décider ce qu'il entendoit par le terme d'opération, et en combien de sens on le pouvoit employer.

XXXVI. Conférence avec Pyrrus.

Saint Maxime se trouvant donc en Afrique avec Pyrrhus, le patrice Grégoire, gouverneur de la province, les engagea à une conférence qui se tint en sa présence et des évêques qui s'y trouvèrent, devant plusieurs personnes considérables, au mois de juillet, de la troisième indiction, c'est-à-dire l'an six cent quarante-cinq (5). Pyrrhus commença et parla ainsi : Quel mal vous avons-nous fait, seigneur abbé Maxime, mon prédécesseur et moi, pour nous décrier partout en nous rendant suspects d'hérésie; et qui vous a plus honoré et plus respecté que moi, sans connoître votre visage? Saint Maxime répondit : Puisque Dieu nous entend,

(1) V. Combef. Hist. Monoth. 6. 13.
(2) Epist. 2, p. 1781. p. 1780.
(3) Conc. Later. secr. 2, p. 121, E.
(4) Sup. liv. XXXVII, n. 40.
(5) Sup. n. 8. Conc. Later. p. 109, B.

(1) Mart. Epist. 5, t. 6, Conc. p. 21, C.
(2) Epist. 9, p. 35. 8.
(3) Vita t. 1, Op. n. 23.
(4) Epist. ad. Jo. pr. t. 2. p. 68. Ad Hegum. Sicil. t. 2, p. 68. Ibid. p. 343.
(5) Ibid. p. 159.

j'avoue, pour me servir de vos paroles, que personne ne m'a plus honoré ni plus respecté que vous. Mais voyant maintenant que vous avez rejeté la foi chrétienne, il m'a paru terrible de préférer vos bonnes grâces à la vérité. Et en quoi, dit Pyrrhus, avons-nous rejeté la foi chrétienne? C'est, dit saint Maxime, que vous croyez une seule volonté de la divinité de Jésus-Christ et de son humanité; et non contents de la croire, vous l'avez proposée publiquement par une nouvelle exposition au préjudice de toute l'Eglise. Il entend l'ecthèse d'Héraclius. Pyrrhus reprit : Quoi donc, en croyant une volonté, trouvez-vous que l'on ébranle quelque article de foi? Sans doute, dit saint Maxime. Car, y a-t-il une plus grande impiété que de dire : C'est par une seule et même volonté que le même, avant l'incarnation, a tout fait de rien, le conserve et le gouverne, et qu'après l'incarnation il a désiré de boire et de manger, de passer d'un lieu à un autre et de faire toutes les autres actions innocentes qui prouvoient la réalité de son incarnation.

Pyrrhus demanda : Jésus-Christ est-il un, ou non? Un, sans doute, répondit saint Maxime. Si donc il est un, ajouta Pyrrhus, il vouloit comme une seule personne, et par conséquent il n'avoit qu'une volonté. Saint Maxime répondit : Quand on avance une proposition sans en distinguer les sens, on ne fait que confondre et embrouiller la question : ce qui est indigne d'un homme instruit. Dites-moi donc : Jésus-Christ, qui est un, est-il seulement Dieu ou seulement homme, ou Dieu et homme tout ensemble? Assurément, dit Pyrrhus, il est Dieu et homme. Saint Maxime ajouta : Etant donc par nature Dieu et homme, vouloit-il comme Dieu et comme homme, ou seulement comme Christ? s'il vouloit comme Dieu et comme homme, il est clair qu'il vouloit en deux manières et non pas en une seule, quoiqu'il ne fût qu'un. Car, si Jésus-Christ n'est autre chose que les natures dont il est composé, il est évident qu'il vouloit et qu'il opéroit conformément à ses natures, puisqu'aucune n'étoit sans volonté ou sans opération. Or, si Jésus-Christ vouloit et opéroit conformément à ses natures, comme elles sont deux, il faut absolument qu'il ait aussi deux volontés naturelles et autant d'opérations essentielles. Car, comme le nombre de ses natures, bien entendu, ne le divise point, ainsi le nombre des volontés et des opérations qui conviennent essentiellement à ses natures n'induit point de division, mais fait voir seulement qu'elles subsistent en leur entier même étant unies.

Pyrrhus dit : il est impossible qu'il n'y ait autant de personnes qui veulent que de volontés. Saint Maxime dit (1) : Vous avez mis cette absurdité dans vos écrits et l'avez fait dire à Héraclius. Mais si l'on accorde qu'il y a autant de personnes qui veulent que de volontés, réciproquement il y aura autant de volontés que de personnes. Ainsi, selon vous, il n'y aura en Dieu qu'une personne, suivant Sabellius, puisqu'il n'y a qu'une volonté; ou bien, puisqu'il y a trois personnes, il y aura trois volontés, et, par conséquent, trois natures, suivant Arius, puisque, selon les règles des pères, la différence des volontés emporte aussi la différence des natures. Pyrrhus ajouta : il est impossible que deux volontés subsistent ensemble en une même personne sans contrariété. Saint Maxime répondit : Elles peuvent donc y être avec contrariété, et nous sommes d'accord sur le nombre des volontés. Il reste à chercher quelle est la cause du combat. Diriez-vous que c'est la volonté ou le péché? Mais nous ne connoissons point d'autre auteur de la volonté naturelle que Dieu; il sera donc, selon vous, l'auteur de ce combat. Si vous dites que c'est le péché, Jésus-Christ n'en a point fait (1). Il n'a donc eu aucune contrariété en ses volontés naturelles. Car, ôtant la cause, on ôte l'effet.

Pyrrhus dit : Puisque la volonté appartient à la nature, et que les pères les plus célèbres ont dit que les saints n'ont point d'autre volonté que Dieu, ils n'auront donc point aussi d'autre nature. J'ai déjà dit, reprit saint Maxime que, quand on cherche la vérité, il faut distinguer les significations des mots pour éviter les équivoques. Je vous demande à mon tour : Quand les pères ont dit que les saints avoient la même volonté que Dieu, avoient-ils en vue la volonté substantielle et toute-puissante de Dieu, ou l'objet de sa volonté? Car, il y a grande différence : l'une est au-dedans, l'autre au-dehors. S'ils ont eu égard à la volonté substantielle, ils auront fait les saints de même nature que Dieu et créateurs comme lui, et se seront contredits eux-mêmes, puisqu'ils ont dit que les choses de diverse nature ne peuvent avoir une volonté commune. Mais s'ils ont parlé de l'objet de la volonté, ils l'ont nommé volonté improprement, comme on donne à l'effet le nom de la cause.

XXXVII. Si l'on peut dire une volonté composée.

Après quelques autres objections, Pyrrhus convint que Jésus-Christ avoit des volontés naturelles, puis il ajouta (2) : Comme nous disons qu'il y a un composé des deux natures, on peut dire aussi qu'il y a un composé des deux volontés naturelles. Afin que ceux qui disent deux volontés, à cause de la différence des natures, et ceux qui disent une volonté, à cause de l'union parfaite, ne soient plus divisés pour de simples paroles. Car, comme dit saint Grégoire le théologien, la vérité n'est pas dans les mots, mais dans les choses. Saint Maxime répondit : Voyez comme vous vous trompez tous pour ne savoir pas que les compositions se font de ce qui subsiste par soi-même, et non dans

(1) T. 160.

(1) Pet. II, 22.
(2) P. 164.

un autre sujet : ce qui est une opinion communément reçue de tous, non-seulement des philosophes païens, mais des docteurs ecclésiastiques. Que si vous admettez une composition des volontés, vous serez aussi forcés d'admettre une composition de toutes les propriétés naturelles, si vous voulez parler conséquemment, c'est-à-dire du créé et de l'incréé, du fini et de l'infini, du mortel et de l'immortel, et vous tomberez dans de grandes absurdités. Mais comment nommera-t-on volonté le composé de deux volontés? car le composé ne peut pas avoir le même nom que ses parties. Ou tout de même on nommera nature le composé des natures, suivant les anciens hérétiques. De plus, vous séparerez Jésus-Christ de la volonté de son père, en marquant par cette volonté composée une nature composée et singulière.

Pyrrhus dit ensuite (1) : Quoi donc, les mouvements de la chair ne dépendoient-ils pas du verbe qui lui étoit uni? Saint Maxime répondit: Vous divisez Jésus-Christ en parlant ainsi. Car il gouvernoit aussi Moïse et David et tous ceux qui ont reçu l'opération divine en renonçant aux propriétés humaines et charnelles. Mais, pour nous, suivant les pères, nous disons que Dieu, s'étant fait homme, vouloit non-seulement par sa divinité, mais encore par son humanité, ce qui étoit convenable à l'une et l'autre nature. Car comme il est naturel à la créature de chercher sa conservation, le verbe ayant pris l'humanité, a pris aussi la puissance de la conserver et l'a fait voir par les opérations; tantôt par les appétits naturels et innocents, qui faisoient croire aux infidèles qu'il n'étoit pas Dieu; tantôt par l'aversion, comme dans le temps de sa passion. L'Eglise n'a donc rien fait d'étrange en reconnoissant en lui, avec la nature humaine, les propriétés qui en sont inséparables.

Pyrrhus reprit (2) : Si la crainte nous est naturelle et si elle est blâmable, donc, selon vous, ce qui est blâmable nous est naturel, et par conséquent le péché. Vous vous trompez encore par une équivoque, dit saint Maxime. Car, il y a une crainte naturelle et une qui ne l'est pas. La naturelle n'est qu'un resserrement pour la conservation de l'être; l'autre est un resserrement sans raison. Notre seigneur n'a point admis cette dernière espèce de crainte qui trahit la raison; mais il a reçu volontairement la première, comme un effet de la faculté qui est en la nature pour la conservation de son être. Car, en lui, les appétits naturels ne prevenoient pas la volonté, comme en nous; il avoit faim et soif véritablement, mais d'une manière plus excellente que nous; car c'étoit volontairement. Ainsi il craignoit véritablement, mais non pas comme nous. Et en général tout ce qui étoit naturel en Jésus-Christ avoit une manière surnaturelle jointe à son essence, afin que l'essence prouvât la nature, et que la manière prouvât le mystère.

(1) P. 165. (2) P. 166.

XXXVIII. Ne dire ni une ni deux volontés.

Donc, reprit Pyrrhus, laissons ces subtilités que le commun n'entend point, et disons qu'il est Dieu parfait, et tout ensemble homme parfait, sans nous embarrasser de tout le reste. S'il est ainsi, dit saint Maxime, il faut anathématiser les conciles et les pères, qui nous ont ordonné de confesser, non-seulement les natures, mais les propriétés de chacune, comme d'être visible et invisible, mortel et immortel, créé et incréé. Il nous ont enseigné de même, qu'il y a deux volontés et qu'elles sont différentes, l'une divine et l'autre humaine. Contentons-nous, dit Pyrrhus, de ce qu'ont dit les conciles et ne parlons ni d'une ni de deux volontés (1). Saint Maxime répondit entre autres choses: Les conciles ont condamné Appollinaire et Arius à cause du terme d'une volonté dont chacun se servoit pour établir son hérésie. Apollinaire, pour montrer que la chair étoit consubstantielle au verbe; Arius, pour montrer que le fils étoit d'une autre substance que le père. Comment donc pouvons-nous être catholiques si nous ne confessons le contraire de ce qu'ont dit les hérétiques?

Ensuite pour montrer que Jésus-Christ a une volonté humaine qui lui est naturelle, saint Maxime fit voir que la différence essentielle de l'âme raisonnable est le libre arbitre, qui enferme nécessairement la volonté; et par conséquent que le verbe, lorsqu'il s'est fait chair animée d'une âme raisonnable, s'est nécessairement fait capable de vouloir en tant qu'homme (2). Pyrrhus fut obligé d'en convenir. Mais, ajouta-t-il, les Byzantins, ne pouvant reconnoître des volontés naturelles, ont dit que les pères avoient attribué à Jésus-Christ la volonté humaine par appropriation. Saint Maxime, l'ayant fait expliquer sur cette appropriation, lui fit avouer qu'ils ne la mettoient que dans l'affection, comme les amis s'approprient les biens et les maux les uns des autres, sans les sentir effectivement en eux-mêmes (3). Ensuite il prouva facilement que la volonté est naturelle à l'homme, puisqu'il n'apprend point à vouloir et qu'il est libre, comme étant créé à l'image de Dieu; d'où il conclut ainsi : Puisque la volonté est naturelle à l'homme, si Jésus-Christ ne s'est approprié la volonté humaine que par simple affection, il s'en suit nécessairement qu'il n'a pris les autres propriétés de la nature humaine que de la même manière et, par conséquent, que tout le mystère de l'incarnation est imaginaire. De plus, la sentence de Sergius condamne ceux qui disent les volontés, en quelque manière que ce soit; or, ils en admettent deux par cette appropriation. De plus, ils soutiennent qu'en mettant deux volontés on met deux personnes; or, ils mettent deux volontés, quoique

(1) P. 167.
(2) P. 168.
(3) P. 89.

faussement, par cette appropriation; donc ils mettent aussi deux personnes.

Pyrrhus dit ensuite : Ce n'est pas à mauvaise intention qu'ils ont ainsi parlé, mais pour montrer l'union parfaite. Saint Maxime répondit : Les sévériens diront aussi que ce n'est pas à mauvaise intention qu'ils soutiennent une seule nature, mais pour montrer l'union parfaite, et vous combattront avec vos propres armes. Après quelques autres discours, il pressa Pyrrhus par ce raisonnement : En soutenant qu'il n'y a qu'une volonté, il faut qu'ils la reconnoissent ou divine, ou angélique, ou humaine, et par conséquent, qu'ils reconnoissent Jésus-Christ ou Dieu seulement, ou d'une nature angélique, ou purement homme. Pour se retirer de cet embarras, dit Pyrrhus, ils disent que la volonté n'est pas naturelle, mais seulement que la nature en est capable. Ils ne gagnent rien à ce détour, dit saint Maxime (1); car la volonté sera donc une habitude qui peut s'acquérir; Jésus-Christ l'aura donc acquise en l'apprenant et y profitant, et ils retombent dans l'erreur de Nestorius. Puis, pour montrer que la volonté est le fond de la nature, il ajouta : Je leur demanderois volontiers si le père éternel veut en tant que père, ou en tant que Dieu. Si c'est en tant que père, sa volonté est autre que celle de son fils; que s'il veut en tant que Dieu, la volonté appartient donc à la nature.

Après quelques objections tirées des pères et résolues par saint Maxime, Pyrrhus lui dit : Peut-on prouver cette doctrine par l'ancien et le nouveau testament? Sans doute, reprit saint Maxime; car les pères n'ont pas parlé d'eux-mêmes, mais par la grâce du Saint-Esprit dont ils étoient remplis. Puis il apporta ces passages de l'évangile : Le lendemain, Jésus voulut aller en Galilée; je veux que ceux-ci soient où je suis (2). Il dit : J'ai soif; on lui donna du vin mêlé de fiel, et, en ayant goûté, il ne voulut pas en boire; Jésus marchoit en Galilée; car il ne voulut pas marcher en Judée. et quelques autres passages semblables qui prouvent la volonté humaine, puisque ce que Jésus-Christ vouloit en ces occasions, comme de boire, de marcher, d'être en un lieu plutôt qu'en un autre, ne convient qu'à la nature humaine. Il apporta ensuite ce passage de saint Paul : Il s'est rendu obéissant jusqu'à la mort. Or, l'obéissance appartient à la volonté. Et celui de David appliqué par saint Paul à Jésus-Christ: Je suis écrit à la tête du livre pour faire votre volonté : je le veux, mon Dieu. Pour la volonté divine : Jérusalem combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses poussins! Comme le père ressuscite les morts, ainsi le fils donne la vie à qui il veut (3). Et il insista sur le *comme*, qui marque

(1) P. 173, 174.
(2) P. 177. Joan. I. 43. Joan. XVII, 24. Mat. XXVII, 33.
(3) Joan. VII. 1. p. 179. Philip. II, 8. Ps. XXXIX, 8, 9. Hebr. X, 9. Mat. XXII, 37. Luc. XIII, 34. Joan. V. 21.

la même nature et la même volonté du père et du fils.

XXXIX. Défense de Menas d'Honorius et de saint Sophrone.

Pyrrhus avoua que rien n'étoit plus clair pour montrer que les volontés en Jésus-Christ sont naturelles (1). Comment donc, ajouta-t-il, le pape Vigile reçut-il l'écrit qui lui fut présenté par Ménas, évêque de Constantinople, contenant une volonté, et cela dans la salle secrète de l'empereur et en présence du sénat? Saint Maxime répondit : Je m'étonne comment vous osez dire des faussetés, vous qui êtes des patriarches. Votre prédécesseur, écrivant à Honorius, a dit que ce libelle fut adressé à l'empereur, mais non pas présenté ni publié; et vous, dans votre lettre au pape Jean, vous avez dit, qu'il fut présenté et publié, étant lu par le quêteur Constantin. A qui croirons-nous donc, à vous ou à votre prédécesseur? Car vous ne pouvez avoir dit vrai tous deux. Mon prédécesseur l'a-t-il écrit, dit Pyrrhus? Il l'a écrit, dit Maxime.

Pyrrhus reprit : Soit pour Vigile; qu'avez-vous à dire à Honorius qui, en écrivant à mon prédécesseur, enseigna clairement une volonté en Jésus-Christ? Saint Maxime répondit : A qui faut-il plutôt croire, touchant l'explication de cette lettre, à celui qui l'a composé sous le nom d'Honorius, à lui, dis-je, qui vit encore et qui éclaire tout l'occident par sa saine doctrine, ou à ceux qui parlent comme il leur plaît à Constantinople? Pyrrhus dit : Il en faut croire celui qui a composé la lettre. Saint Maxime reprit : Le même donc a écrit ainsi à l'empereur Constantin, d'heureuse mémoire, au nom du pape Jean : Nous avons dit qu'il y a une volonté de Jésus-Christ, non de sa divinité et de son humanité seule; car Sergius ayant écrit que quelques-uns admettent en Jésus-Christ deux volontés contraires, nous avons répondu que Jésus-Christ n'a point eu deux volontés contraires de la chair et de l'esprit, comme nous les avons depuis le péché, mais une seule volonté qui caractériseroit son humanité (2). Et ce qui le prouve clairement, c'est qu'il parle de membres et de chair, ce qui ne convient point à la divinité. Puis, prévenant l'objection, il dit : Si quelqu'un demande pourquoi, en parlant de l'humanité de Jésus-Christ, nous n'avons point fait mention de la divinité, nous dirons premièrement que nous avons fait réponse suivant la question; ensuite, que nous avons suivi la coutume de l'écriture, qui parle tantôt de sa divinité, et tantôt de son humanité. C'est ainsi que saint Maxime excuse le pape Honorius. Le secrétaire de ce pape et de Jean IV, dont saint Maxime parle ici, étoit un abbé nommé Jean.

Pyrrhus sembla se contenter de cette réponse en disant : Mon prédécesseur a pris cela trop

(1) P. 181. (2) Sup. n. 25. p. 182.

simplement en s'attachant aux paroles. A quoi saint Maxime répondit : Je vous dis, en vérité, rien ne m'a tant aliéné de votre prédécesseur que ses variations. Tantôt il approuvoit que l'on nommât divine cette unique volonté, et faisoit ainsi le verbe incarné Dieu seulement. Tantôt il disoit que c'étoit une volonté consultative et supposoit un pur homme, qui délibéroit comme nous et ne différoit en rien de vous et de moi. Tantôt, il disoit que cette volonté étoit hypostatique : ainsi, suivant la différence des hypostases, il introduisoit différentes volontés entre les personnes consubstantielles. Tantôt, approuvant que l'on nommât cette volonté protestative, il introduisoit une union habituelle. Car la puissance, l'autorité, la liberté, viennent du choix et non pas de la nature. Quelquefois, se joignant à ceux qui disoient que cette volonté est non-seulement libre, mais arbitraire, il faisoit de Jésus-Christ un pur homme, et même un homme changeant et pécheur, puisque le libre arbitre fait juger des contraires, chercher ce que l'on ignore et délibérer sur ce qui est incertain. D'autres fois, trouvant bon que l'on nommât cette volonté économique (1), il donnoit lieu de dire qu'avant l'économie, c'est-à-dire l'incarnation, le verbe n'avoit point de volonté et d'autres absurdités semblables.

Pyrrhus voulut ensuite rejeter la faute de cette division sur saint Sophrone de Jérusalem, comme ayant remué à contre-temps la question des deux opérations, à quoi saint Maxime répondit ainsi : Je ne comprends pas quelle excuse vous pouvez apporter d'accuser si aigrement un innocent. Car, dites-moi, par la vérité même, quand Sergius écrivit à Théodore de Pharan et lui envoya l'écrit prétendu de Ménas, par le moyen de Sergius Macaronas, évêque d'Arsinoé (2), lui demandant son avis touchant la doctrine d'une opération et d'une volonté contenue en ce libelle, et en reçut une réponse qui l'approuvoit, où étoit alors Sophrone? Et quand il écrivit de Théodosiopoli à Paul le borgne, Séverien, lui envoyant l'écrit de Ménas et l'approbation de Théodore de Pharan? Ou quand il écrivit à Georges Arsan pauliniste, de lui envoyer des passages touchant l'unique opération, ajoutant dans sa lettre qu'il s'en serviroit pour réunir l'Eglise avec eux? Ou quand il écrivit à Cyrus de Phasis, qui l'avoit consulté sur la question d'une ou deux opérations, et lui envoya l'écrit de Ménas (3)? Et quand Sergius, ayant commencé à publier son erreur et à pervertir la plus grande partie de l'Eglise, le bienheureux Sophrone l'avertit avec l'humilité convenable à sa profession, se jetant à ses pieds et le conjurant, par la passion de Jésus-Christ, de ne pas renouveler un discours des hérétiques que les pères avoient eu tant de raison d'étouffer : Sophrone étoit-il l'auteur du scandale?

XL. Preuves des deux opérations.

Pyrrhus reconnut que la question des volontés étoient suffisamment éclaircie, et qu'ensuite il étoit inutile d'examiner celle des opérations. Mais saint Maxime lui représenta que la charité demandoit d'examiner quelques passages qui pouvoient tromper les simples. Il commença par les écrits de Pyrrhus lui-même et montra qu'il ne devoit pas dire que Jésus-Christ, considéré comme un tout, n'a qu'une opération. Pour rendre cette vérité sensible, il employa la comparaison d'un couteau rougi au feu, qui coupe et brûle tout ensemble; ainsi, ce sont dans un même sujet deux opérations distinctes, quoiqu'inséparables. Il expliqua ensuite un passage de saint Cyrille où il dit que Jésus-Christ montroit une seule opération par ses deux natures. Car, il fit voir que saint Cyrille ne parle que des opérations divines, comme les miracles, auxquels la nature humaine concouroit, puisqu'il parloit, ou touchoit les malades, ou faisoit quelque mouvement du corps (1). Enfin, saint Maxime vient aux fameux passage de saint Denis, touchant l'opération nouvelle et théandrique. Il ne conteste point l'autorité de cet écrivain, et il en étoit si bien persuadé, qu'il a fait un commentaire sur tous ses ouvrages. Mais il montre que le mot de *nouvelle* signifie seulement que la manière en laquelle Jésus-Christ opéroit étoit extraordinaire et au-dessus du cours de la nature, et que le mot de théandrique, enfermant les deux natures, enferme aussi les deux opérations réunies en Jésus-Christ. Autrement, dit-il, si cette opération est unique, Jésus-Christ, comme Dieu, aura une opération différente de celle du père, qui n'est pas théandrique; et, par conséquent, il sera d'une autre nature.

Enfin, Pyrrus se rendit et parla ainsi : En vérité, il paroît absurde de n'admettre en Jésus-Christ qu'une opération ; mais je demande grâce et pour moi et pour ceux qui m'ont précédé. On peut, dit saint Maxime, condamner l'erreur sans parler des personnes. Mais, par ce moyen, dit Pyrrhus, on condamnera Sergius et mon concile? J'admire, dit saint Maxime, comment vous appelez concile une assemblée faite contre toutes les règles ; car la lettre circulaire n'a point été écrite du consentement des patriarches ; ni le jour, ni le lieu n'ont été marqués. Il n'y a eu ni promoteur ni accusateur (2). Les évêques qui composoient cette assemblée n'avoient point de pouvoirs de leurs métropolitains, ni les métropolitains de leurs patriarches, et n'avoient envoyé ni lettres ni députés. On voit ici les formalités nécessaires pour un concile légitime. Pyrrhus dit : S'il n'y a point d'autre moyen, je suis prêt à vous donner là-dessus toute satisfaction; car rien ne m'est plus

(1) P. 183.
(2) Sup. liv. XXXVII, n. 40.
(3) P. 148.

(1) P. 187. p. 189. t. 4, in Joan. p. 191.
(2) P. 154. Sup. 2, n. 2. p. 195.

cher que mon salut. Je vous demande seulement une grâce; premièrement, que j'aille adorer les saints apôtres, ensuite que je voie le visage du très-saint pape et que je lui présente le libelle de ma rétractation. Saint Maxime et le patrice Grégoire lui accordèrent ce qu'il désiroit. Ainsi la conférence fut heureusement terminée.

Pyrrhus tint parole et passa d'Afrique à Rome, où il alla faire ses prières aux églises des Apôtres et présenta au pape Théodore, en présence du clergé et du peuple, un libelle souscrit de sa main, où il condamnoit tout ce que lui ou ses prédécesseurs avoient écrit ou fait contre la foi. Après quoi le pape lui fit faire largesse au peuple et lui fit mettre un siége près de l'autel, l'honorant comme patriarche de Constantinople; car il n'avoit point été déposé légitimement. Il lui fournit aussi tout ce qui étoit nécessaire pour son entretien, aux dépens de l'église romaine (1).

XLI. Concile d'Afrique.

La rétractation de Pyrrhus donna occasion à plusieurs conciles qui furent tenus en Afrique l'an six cent quarante-six, indiction quatrième (2). Les trois primats, Colombe de Numidie, Etienne de Byzacène et Réparat de Mauritanie, écrivirent en commun une lettre synodale au pape Théodore, au nom de tous les évêques de leur province, où, après avoir reconnu l'autorité du saint-siége, ils se plaignent de la nouveauté qui a paru à Constantinople, c'est-à-dire la publication de l'ecthèse. Nous pensions, ajoutent-ils, que vous l'aviez abolie; mais nous avons connu qu'on la soutenoit opiniâtrément, en lisant ce libelle que notre frère Pyrrhus vous a présenté. C'est pourquoi nous avons écrit à Paul, qui occupe maintenant le siége de Constantinople, le priant instamment de rejeter cette nouveauté. Et parce que quelques malicieux ont voulu rendre suspecte à Constantinople notre province d'Afrique, nous vous envoyons notre lettre à Paul et nous vous prions de l'envoyer par vos légats, afin que nous puissions voir s'il reviendra à la foi orthodoxe. Que s'il use de dissimulation, vous prendrez les moyens de le retrancher du corps de l'Eglise. Au reste, nous sommes obligés de vous représenter qu'après avoir assemblé nos conciles en chaque province, nous voulions vous envoyer une pleine députation d'évêques; mais il est arrivé des accidents qui nous en ont empêchés, et nous avons été contraints de vous envoyer cette lettre générale, vous priant d'excuser ce que nous faisons par nécessité. Ces accidents, dont parlent les évêques d'Afrique, sont apparemment les mouvements causés par le patrice Grégoire, gouverneur de la province, qui se révolta cette même année six cent quarante-six, cinquième de l'empereur Constant (1).

Nous n'avons point la lettre de ces conciles à Paul de Constantinople, mais nous avons celle du concile de Byzacène à l'empereur, par laquelle il est prié d'ôter le scandale de la nouvelle erreur et de contraindre Paul de Constantinople à se conformer à la foi de toute l'Eglise (2). Cette lettre est souscrite par le primat Etienne et quarante-deux autres évêques.

Les évêques de la province Proconsulaire où étoit Carthage, écrivirent aussi à Paul de Constantinople une lettre, où, après avoir condamné l'ecthèse, ils font une profession de foi abrégée sur la trinité et l'incarnation, qu'ils concluent ainsi (3) : Nous reconnoissons en Jésus-Christ la nature humaine, la volonté et l'opération très-pleine, c'est-à-dire qu'il y a en lui deux natures et deux volontés naturelles, comme l'Eglise catholique l'enseigne et l'a toujours enseigné. Ils ajoutent plusieurs passages des pères pour prouver cette doctrine, c'est-à-dire de saint Ambroise et de saint Augustin. Cette lettre est souscrite par soixante-huit évêques, entre lesquels on ne voit point l'évêque de Carthage, ce qui fait croire que le siége étoit vacant par la mort ou la déposition de Fortunius, qui avoit embrassé le parti des monothélites. Du moins, il est certain qu'il alla à Constantinople du temps de Paul et qu'il célébra la messe dans la grande église, comme étant dans sa communion. Il est certain encore que Victor fut ordonné archevêque de Carthage le dix-septième des calendes d'août, indiction quatrième, c'est-à-dire cette même année six cent quarante-six, le seizième de juillet (4). Il en donna aussitôt avis au pape Théodore, par sa lettre synodique dont il chargea l'évêque Mellosus de Gisipe, le diacre Rédemptus et le notaire Cresciturus, priant le pape de les renvoyer avant l'hiver. Par cette lettre, il se déclare, comme les autres, contre les monothélites et prie le pape de remédier à ces maux, protestant d'être toujours uni à lui. Puis il ajoute : Nous aurions pu écrire la même chose à notre frère Paul de Constantinople, si nous ne savions que des gens malintentionnés ont calomnié notre province d'Afrique. Il veut parler sans doute de la révolte du patrice Grégoire. Il ajoute : Nous vous prions d'envoyer à Paul, par vos légats, ce que les évêques de votre province lui ont écrit. Par où l'on voit que cette lettre de Victor suivit de près la précédente.

XLII. Musulmans en Afrique.

Les musulmans, profitant de la division où étoit l'Afrique par la révolte du patrice Gré-

(1) Anast. in Theod. Theoph. an. 20. He. p. 275, D. Acta Mart. p. t. 6, Conc. p. 72. B.
(2) Conc. Later. Socr. 2, p. 128.

(1) Theoph. p. 285.
(2) T. 6, Conc. p. 135.
(3) T, 6, p. 137.
(4) Conc. 6, act. 14. p. 984, A. t. 7. tom. 6, p. 152.

goire, y entrèrent l'année suivante, six cent quarante-sept, vingt-septième de l'hégire. Leur calife étoit alors Othman; car Omar avoit été tué à la fin de l'an vingt-trois de l'hégire, six cent quarante-quatre de J.-C. (1). Il fut tué par un Persan, pendant la prière publique, après avoir régné dix ans et deux mois. On choisit pour son successeur Othman, fils d'Affan, de la même famille de Mahomet, âgé de soixante-dix ans, grand jeûneur, et qui méditoit beaucoup l'alcoran; mais avare et trop attaché à ses parents.

Il ôta le gouvernement d'Egypte à Amrou et le donna à Abdalla, fils de Saad, son frère utérin, qui lui demanda la permission d'entrer en Afrique, et l'obtint, avec un secours considérable de troupes qu'Othman lui envoya de Médine. Abdalla s'avança au-delà de Tripoli, dans l'Afrique proconsulaire, et, après avoir exhorté le patrice Grégoire à se faire musulman, ou à payer tribut, il se donna plusieurs combats, et enfin Grégoire fut défait et tué, et les musulmans imposèrent un grand tribut à l'Afrique et en rapportèrent un riche butin. Othman, en ayant reçu la nouvelle à Médine, mena à la mosquée celui qui la lui avoit apportée, le fit monter sur la tribune, et, après la prière, il rendit compte au peuple de cette heureuse expédition, qui n'avoit duré que quinze mois. Cependant Moavia, fils d'Abousofian, qui commandoit toujours en Syrie, y prit plusieurs villes sur les Romains et attaqua l'île de Chypre en six cent quarante-huit.

XLIII. Septième concile de Tolède.

En Espagne, on tint un concile national, la cinquième année du roi Chindasuin, ère six cent quatre-vingt-quatre, c'est-à-dire l'an six cent quarante-six. C'est le septième concile de Tolède, où assistèrent vingt-huit évêques et onze députés pour les absents (2). Il y avoit quatre métropolitains : Oronce de Mérida, Antoine de Séville, Eugène de Tolède et Protais de Tarragone. On y fit six canons, dont le premier, aussi bien que la préface, est contre les clercs qui prennent parti dans les révoltes; car la puissance des rois goths étoit mal affermie. Ces rebelles, depuis les évêques jusqu'aux moindres clercs, sont déclarés excommuniés pour toute leur vie; et on permet seulement de leur donner la communion à la mort, s'ils ont persévéré dans la pénitence. On prie même le roi de ne pas empêcher l'exécution de ce décret.

Si le célébrant tombe malade en consacrant les saints mystères, un autre évêque ou un prêtre pourra continuer et suppléer à son défaut; à la charge, toutefois, que personne ne célébrera la messe qu'à jeun et ne la quittera jamais après l'avoir commencée. Ces accidents étoient alors plus fréquents, particulièrement les jours de jeûne, à cause de la longueur de la liturgie et du grand âge de plusieurs évêques; et de là est venu l'usage des prêtres assistants. L'évêque qui, étant averti, aura tardé à venir faire les funérailles de son confrère, sera privé de la communion pour un an; et les clercs, qui auront négligé de l'avertir, seront enfermés un an dans des monastères pour faire pénitence (1). Sur la plainte des prêtres de Galice, contre les exactions de leurs évêques, il leur est défendu de prendre plus de deux sous d'or de chaque église, et rien des monastères. Il est aussi défendu aux évêques de visiter à plus grand train que de cinquante chevaux et de séjourner plus d'un jour en chaque église. Au lieu de cinquante chevaux, d'autres exemplaires portent cinq, ce qui paroît plus conforme à la modestie des évêques. On ne souffrira point d'ermites vagabonds, ni de reclus ignorants, mais on les enfermera dans les monastères voisins; et, à l'avenir, on ne permettra de vivre en solitude qu'à ceux qui auront passé du temps dans les monastères pour s'instruire. Pour le respect du roi et la consolation du métropolitain, les évêques voisins de Tolède viendront y passer un mois chaque année, quand il les en priera (2). Tels sont les réglements du septième concile de Tolède.

XLIV. Lettre de Paul de Constantinople au pape.

Paul, patriarche de Constantinople, se sentoit pressé, tant par les lettres des évêques d'Afrique, que par les instances de Séricus et de Martin, légats du pape Théodore. Ils eurent plusieurs conférences, où ils ne cessoient de l'exhorter à expliquer en quel sens il entendoit qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une volonté. Enfin il écrivit au pape une lettre dogmatique, où, d'abord, il se vante de garder toujours la charité et de souffrir patiemment les injures et les calomnies; et c'est le prétexte dont il se sert pour excuser son silence (3). Mais enfin il s'explique, et, au nom de toutes les églises de sa dépendance, il déclare sa foi sur l'incarnation et ajoute à la fin : C'est pourquoi nous croyons qu'en Jésus-Christ il n'y a qu'une volonté, de peur d'attribuer à sa personne unique une contrariété, ou différence de volonté, ou enseigner qu'il se combat lui-même et introduire deux personnes. Non que nous voulions effacer ou confondre ses deux natures, ou en établir une au préjudice de l'autre; mais nous disons seulement que sa chair, animée d'une âme raisonnable, et enrichie des dons divins par l'étroite union, avoit une volonté divine et inséparable de celle du verbe, qui la conduisoit et la mouvoit absolument; en sorte que la chair ne faisoit jamais aucun mouve-

(1) Abufar. Elmac. lib. 1. c. 3, p. 25, c. 4, p. 31. (2) T. 5, p. 1836.

(1) Can. 2, 3, 4. (2) C. 3, 6. (3) Conc. Later. secr. 4, p. 222, E. p. 226, C.

ment naturel, séparément et par sa propre impulsion, contre l'ordre du verbe; mais quand, autant et en la manière que le verbe l'ordonnoit. Car nous ne voulons pas proférer cet horrible blasphème, que l'humanité de Jésus-Christ fut violentée par la nécessité de la nature et qu'elle méritât la même réprimande que saint Pierre, en rejetant la passion comme lui. Voici comme nous entendons cette parole de l'Évangile : Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais celle de celui qui m'a envoyé, et le refus de la passion. Nous n'admettons point en Jésus-Christ, qui est un, des volontés différentes et opposées; mais nous prenons ces mots négativement et nous croyons que Jésus-Christ dit seulement ce qu'il n'est pas, comme en ce passage : Je n'ai commis ni péché, ni iniquité. Paul allègue, pour garants de cette explication, saint Grégoire de Nanzianze, saint Athanase et saint Cyrille (1). Il soutient que tous les pères enseignent une volonté, et ajoute : Du même sentiment étoient les évêques, d'heureuse mémoire, Sergius et Honorius, l'un de la nouvelle, et l'autre de l'ancienne Rome.

XLV. Type de l'empereur Constant.

Le patriarche Paul ne contenta, par cette lettre, ni le pape ni les évêques d'Occident; particulièrement les Africains, qu'il étoit important d'apaiser, même pour l'intérêt de l'état. L'ecthèse, affichée publiquement, faisoit toujours crier les catholiques. Il résolut donc de l'ôter et persuada à l'empereur de publier un édit pour imposer silence aux deux partis (2). On le nomma type, c'est-à-dire forme ou formulaire, et il fut publié pendant la sixième indiction, l'an six cent quarante-huit. L'empereur Constant y met d'abord l'état de la question et rapporte sommairement les raisons des deux partis; puis il ajoute : C'est pourquoi nous défendons à tous nos sujets catholiques de disputer à l'avenir, en quelque manière que ce soit, touchant une volonté ou une opération, deux opérations ou deux volontés; sans préjudice de ce qui a été une fois décidé par les pères approuvés, touchant l'incarnation du verbe. Nous voulons que l'on s'en tienne aux saintes Écritures, aux cinq conciles œcuméniques, et aux simples passages des pères, dont la doctrine est la règle de l'Église, sans y ajouter, en ôter, ni les expliquer selon des sentiments particuliers. Mais que l'on demeure en l'état où l'on étoit avant ces disputes, comme si elles ne s'étoient point émues. Et, pour procurer l'union parfaite des églises et ne laisser aucun prétexte à ceux qui veulent disputer sans fin, nous avons ordonné d'ôter les papiers affichés au vestibule de la grande église de cette ville impériale, touchant cette question : Ceux qui oseront contrevenir à cette ordonnance seront premièrement soumis au jugement terrible de Dieu, ensuite à notre indignation; en sorte que, s'ils sont évêques ou clercs, ils seront déposés; les moines, excommuniés et chassés de leurs demeures. Les gens constitués en dignité ou en charge, en seront privés; les particuliers notables, dépouillés de leurs biens; les autres, punis corporellement et bannis. Tel est le type de Constant.

XLVI. Condamnation de Paul et de Pyrrhus.

Le pape Théodore, voyant que ni ses lettres, ni les avertissements de ses légats n'avoient pu ramener le patriarche Paul à la foi de l'Église catholique, prononça enfin contre lui la sentence de déposition; on croit que ce fut dans un concile, et dans le même où il condamna Pyrrhus. Car celui-ci, s'étant retiré de Rome après sa rétractation, vint à Ravenne, où il professa de nouveau le monothélisme (1). Apparemment qu'il fut gagné par l'exarque, sous l'espérance de rentrer dans le siége de Constantinople, et cette rechute si prompte fait douter que sa rétractation eût été sincère. Le pape Théodore, l'ayant appris, assembla, dans l'église de Saint-Pierre, les évêques et le clergé, et prononça contre Pyrrhus la déposition avec anathème. Il se fit même apporter le calice, et ayant pris du sang précieux de Jésus-Christ, il en souscrivit la sentence. Pyrrhus retourna en Orient (2). Mais le patriarche Paul, ayant appris sa propre déposition, renversa l'autel que le pape avoit à Constantinople, dans l'oratoire du palais de Placidie, défendant aux légats qui y demeuroient d'y célébrer le saint sacrifice; même il les persécuta avec plusieurs évêques et d'autres catholiques : les uns furent mis en prison, d'autres bannis, d'autres déchirés de coups.

Le pape Théodore mourut peu de temps après et fut enterré à Saint-Pierre le quatorzième de mai six cent quarante-neuf, ayant tenu le siége six ans et près de six mois. Il étoit très-doux, très-charitable et libéral envers les pauvres. Il fit transférer les corps des saints martyrs Primus et Félicien, du cimetière où ils étoient, en l'église de Saint-Etienne et y donna de grands présents, aussi bien qu'à l'église de Saint-Valentin, qu'il fit bâtir entièrement. Il fit aussi un oratoire de saint Sylvestre dans le palais de Latran, et un oratoire du saint martyr Euplus, ou plutôt Euplius, hors la porte de Saint-Paul, et orna l'un et l'autre de grands dons. En une ordination, au mois de décembre, il fit vingt et un prêtres et quatre diacres; d'ailleurs quarante-six évêques. Le saint-siége vaqua environ six semaines, puis on élut, au mois

(1) Matth. xvi, 23. Joan. xi, 38. Matth. xxvi, 39. Ps. LVIII, 5. (2) Conc. Later. secr. 4, p. 222, A. Acta S. Man. p. 55. t. 16, Conc. p. 231, D.

(1) Anast. in Theod. Conc. Later. secr. 2. p. 119. E. Theoph. an. 20. Har. p. 275, D. (2) Conc. Later. secr. 1, p. 91, B.

de juillet, Martin, qui avoit été légat à Constantinople. Il étoit de Tudertum, ou Todi, en Toscane, et gouverna l'église romaine plus de six ans.

XLVII. Concile de Latran, première session.

Incontinent après son ordination, son zèle pour la foi étant encore excité par saint Maxime qui étoit à Rome, il assembla un concile dans l'église du Sauveur, nommée Constantinienne, au palais de Latran, où se trouvèrent cent cinq évêques, le pape compris (1). Ils étoient de la partie d'Italie qui obéissoit à l'empereur, c'est-à-dire des dépendances de Rome et de Ravenne, de Sicile, de Sardaigne, et quelques-uns d'Afrique, et entre tant d'évêques, il n'y a pas un nom barbare, comme dans le reste de l'Occident. Ce concile dura plusieurs jours, et il y eut cinq sessions, dont chacune est nommée *secretarius*, dans le style du temps, soit à cause du lieu, ou de ce qu'il n'y assistoit que les personnes nécessaires.

La première session se tint le troisième des nones d'octobre, la neuvième année de l'empereur Constant, indiction huitième, c'est-à-dire le cinquième jour d'octobre six cent quarante-neuf. Théophylacte, le premier des notaires de l'église romaine, ouvrit l'action et pria le pape d'expliquer le sujet du concile. Le pape Martin dit en substance : Vous savez les erreurs qui ont été introduites par Cyrus, évêque d'Alexandrie, Sergius de Constantinople et ses successeurs, Pyrrhus et Paul (2). Il y a dix-huit ans que Cyrus fit publier sur l'ambon neuf articles, où il décidoit qu'en Jésus-Christ il n'y a qu'une opération de la divinité et de l'humanité, conformément à l'hérésie des acéphales, avec anathème à quiconque ne croiroit pas ainsi. Sergius, par une lettre écrite à Cyrus, approuva cette doctrine d'une seule opération ; et, de plus, quelques années après l'entreprise de Cyrus, c'est-à-dire pendant la dernière, indiction douzième, il composa une exposition hérétique, sous le nom d'Héraclius, qui régnoit alors, où il soutient, suivant l'impie Apollinaire, qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule volonté, comme étant une conséquence d'une seule opération (3). Sergius a publié son ecthèse en la faisant afficher aux portes de son église, et l'a fait approuver par écrit à quelques évêques, qu'il a surpris. Pyrrhus, son successeur, en a encore séduit plusieurs par terreur ou par caresses et les a fait souscrire à cette impiété. De quoi étant confus, il s'est pressé de venir ici ; et, pour réparer sa faute, il a présenté à notre saint-siége un libelle souscrit de sa main, où il a condamné ce que lui et ses prédécesseurs avoient écrit ou fait contre la foi. Mais, ensuite, il est retourné comme un chien à son vomissement et a reçu la peine de son crime par une déposition canonique (1).

Paul, voulant surpasser ses prédécesseurs, ne s'est pas contenté d'approuver l'ecthèse par une lettre écrite à notre saint-siége, mais encore il a entrepris d'en défendre les erreurs : c'est pourquoi il a aussi été justement déposé par le saint-siége. De plus, à l'imitation de Sergius, il a surpris le prince et lui a persuadé de publier un type qui détruit la foi catholique, en défendant de dire ni une ni deux volontés, comme si Jésus-Christ étoit sans volonté et sans opération (2). Le pape rapporte ensuite les violences de Paul, l'autel renversé au palais de Placidie, les légats persécutés ; puis il ajoute : Tout le monde sait ce que lui et ses prédécesseurs ont fait contre les catholiques, qui en ont porté, de divers lieux, leurs plaintes au saint-siége, et par écrit et de vive voix. Nos prédécesseurs n'ont point cessé d'écrire en divers temps à ces évêques de Constantinople, usant de prières et de reproches et les faisant avertir par leurs légats envoyés exprès ; mais ils n'ont voulu rien écouter. C'est pourquoi j'ai cru nécessaire de vous assembler, afin que tous ensemble, en présence de Dieu, qui nous voit et qui nous juge, nous examinions ce qui regarde ces personnes et leurs erreurs (3). Considérant principalement le précepte de l'apôtre, de prendre garde à nous et au troupeau sur lequel le Saint-Esprit nous a établis évêques, et de nous garder des loups et des mauvais ouvriers, puisque nous en rendrons compte à Dieu. Que chacun dise donc, avec le secours de Dieu, ce qu'il lui inspirera.

Alors Maur, évêque de Césène, et le prêtre Déusdédit, présentèrent la lettre de Maur, évêque de Ravenne, dont ils étoient députés, et le pape en ordonna la lecture. Maur de Ravenne y dit qu'il a été retenu par l'armée et le peuple de sa ville et de la Pentapole, à cause des incursions des barbares que l'on craignoit (c'étoient les Sclaves) et de l'absence de l'exarque qui n'étoit pas encore arrivé. Au reste, il déclare qu'il tient la même créance que le saint-siége, qu'il condamne l'ecthèse et ce qui vient d'être écrit pour la soutenir, et qu'il reconnoît en Jésus-Christ deux opérations et deux volontés (4). Ensuite, Maxime, évêque d'Aquilée, dit que, pour éviter la confusion, il suffisoit qu'une ou deux personnes accusassent les coupables, savoir : Cyrus, Sergius, Pyrrhus et Paul ; d'autant plus que leurs écrits suffisoient pour les convaincre. Déusdédit, évêque de Cagliari, en Sardaigne, demanda la même chose, et tous les évêques en furent d'avis. Ainsi finit la première session.

XLVIII. Seconde session.

La seconde fut tenue trois jours après, c'est-à-dire le huitième d'octobre. Le pape ordonna que la dénonciation contre les accusés seroit proposée ou par les parties intéressées, ou par le primicier et les notaires de l'église romaine, qui retiroient les pièces de ses archives. Théophylacte, primicier des notaires du saint-siége, dit : Je déclare à votre béatitude qu'Étienne, évêque de Dore, premier suffragant de Jérusalem, est à la porte de la salle et demande à entrer. Le pape ordonna qu'il entrât ; il présenta une requête, et le notaire Anastase la lut traduite de grec en latin. Elle étoit adressée au concile et contenoit l'origine du trouble, les articles publiés par Cyrus à Alexandrie, l'ordre donné par saint Sophrone à Étienne de Dore d'aller à Rome, et comme il l'avoit exécuté ; les plaintes qu'il avoit portées au pape Théodore contre Sergius de Joppé et le pouvoir qu'il en avoit reçu pour réconcilier les schismatiques (1). Je l'ai exécuté, ajoutoit il, et comme ils avoient abandonné la vérité volontairement, je n'ai reçu que ceux qui ont donné leur rétractation par écrit. J'en ai depuis peu donné les libelles au très-saint pape Martin. C'est pourquoi je vous supplie de ne pas mépriser ma bassesse, ni tous les évêques et les peuples catholiques d'Orient, et les instantes prières de saint Sophrone ; mais d'effacer par vos lumières les restes de l'hérésie d'Apollinaire et de Sévère que l'on veut renouveler. La requête étoit datée du sixième du même mois d'octobre, deux jours avant la séance. Le pape ordonna qu'elle fût insérée aux actes (2).

Ensuite, le primicier Théophylacte dit : Il y a plusieurs abbés, prêtres et moines grecs à la porte de la salle, dont les uns demeurent depuis plusieurs années en cette ville de Rome, les autres sont arrivés depuis peu. Ils entrèrent par l'ordre du pape, et on lut leur requête où ils parloient au nom de tous les moines grecs qui étoient à Rome et marquoient qu'ils avoient passé en Afrique. Ils demandoient que l'on condamnât non seulement les dogmes, mais les personnes, soutenant que telle est la loi de l'Église, quand il y a une accusation par écrit et personnelle. Ils ajoutoient : Nous demandons aussi que vous anathématisiez le type qui vient d'être fait à la suggestion importune de Paul, déposé par votre prédécesseur Théodore, de sainte mémoire. Car, en ce type, on fait Jésus-Christ sans opération et sans volonté, c'est-à-dire sans entendement, sans âme, sans mouvement, comme les idoles des païens (3). Confirmez donc la doctrine catholique, enseignant deux opérations en Jésus-Christ et deux volontés, comme deux natures ; et sachez que si vous décidez autrement, ce que nous ne pouvons croire, nous protestons que nous n'y prenons point de part. Et, pour notre entière sûreté, nous vous prions de faire traduire en grec, avec toute l'exactitude possible, tout ce que vous faites et décidez présentement, afin qu'après en avoir pris connoissance, nous puissions y donner notre consentement. Il est remarquable que ces abbés ne prétendent pas souscrire aveuglément à la décision des évêques ni du pape, encore qu'au commencement de leur requête ils reconnoisent le saint-siége pour le chef de toutes les églises dont tout le monde attend la décision. Cette requête est souscrite par cinq abbés, trente-deux moines, entre lesquels il y a plusieurs prêtres et plusieurs diacres. Le premier est Jean, prêtre et abbé du monastère de Saint-Sabas en Palestine ; le second Thalassius, abbé de Saint-André des Arméniens à Rome. Après la lecture de cette requête, Déusdédit, évêque de Cagliari, remarqua qu'elle contenoit une accusation formelle contre Cyrus, Sergius, Pyrrhus et Paul, et une confession de foi orthodoxe des deux volontés et des deux opérations ; et il ordonna qu'elle fût insérée aux actes (1).

Le primicier Théophylacte ayant représenté qu'il y avoit, dans les archives de l'église romaine, plusieurs requêtes présentées au saint-siége contre Cyrus, Sergius et leurs adhérents, le pape en ordonna la lecture et premièrement de celle que Sergius, archevêque de Chypre, avoit présentée au pape Théodore, en six cent quarante-trois, puis des plaintes portées au même pape, en six cent quarante-six, par les évêques d'Afrique. Toutes ces pièces furent insérées aux actes, et le pape saint Martin ajouta : C'est assez de plaintes contre les coupables ; car le temps nous manqueroit si nous voulions produire toutes celles qui nous ont été portées par les catholiques (2). Maintenant il est temps d'examiner canoniquement les écrits de chacun des accusés. C'est ce que nous ferons dans la session suivante. Ainsi finit la seconde.

XLIX. Troisième session.

La troisième fut tenue le dix-septième du même mois d'octobre, neuf jours après la précédente. Le pape proposa d'examiner les écrits des accusés ; et Sergius, évêque de Tempse, demanda que l'on commençât par ceux de Théodore, jadis évêque de Pharan, comme ayant été le premier auteur de cette nouveauté, suivant la requête d'Étienne de Dore et la notoriété publique (3). On produisit donc le livre de Théodore et on y lut les endroits qui avoient été marqués, traduits de grec en latin. Premièrement, un passage de l'écrit adressé à Sergius, évêque d'Arsinoïte, en Égypte, où il disoit : Donc, tout ce que l'on rapporte que le seigneur a dit ou fait, il l'a dit et l'a fait par l'entendement et par les sens ? Ainsi, le tout doit être nommé une seule opération du verbe,

(1) Theoph. p. 276. 2, t. 6, p. 75.
(2) P. 83, D. Sup. liv. XXXVII, n. 41.
(3) Sup. n. 12.

(1) Conc. p, 90, B. Sup. n. 40.
(2) P. 91.
(3) P. 94. Act. XX, 28.
(4) Conc. p. 93, 97.

(1) P. 100, 101. Sup. n. 8. p. 104, C. p. 109, C.
(2) P. 112, D.
(3) P. 113, C. p. 116, D. p. 117.

(1) P. 120.
(2) P. 121. Sup. n. 34. p. 133, C. p. 128. Sup. n. 41. p. 149, 152. p. 160, D.
(3) P. 163.

de l'entendement, des sens et du corps organisé. Et ensuite : Puisque c'est par une conduite très-sage et toute divine qu'il s'est soumis, quand il a voulu, au sommeil, au travail, à la faim et à la soif; c'est avec grande raison, que nous attribuons à l'opération toute puissante et toute sage du verbe le mouvement ou le repos qui se rencontre en ses fonctions, et que nous disons que, Jésus-Christ étant un, il n'y a en lui qu'une opération.

On lut encore trois autres passages du même écrit qu'il avoit fait pour expliquer les autorités des pères. Il y enseignoit partout la même doctrine d'une seule opération, dont le verbe divin étoit la source et l'humanité seulement l'instrument et disoit entre autres choses (1): Notre âme n'a pas la vertu d'éloigner d'elle et de son corps les propriétés naturelles du corps. Elle n'est pas même tellement maîtresse qu'elle puisse le délivrer de ce qui lui convient, comme la solidité, la fluidité, la couleur; mais tout cela est rapporté du divin corps de Jésus-Christ. Car il est sorti du sein de sa mère, sans division, comme étant sans masse, pour ainsi dire, incorporel : et il est sorti de même du tombeau et entré au travers des portes et marché sur la mer.

Après la lecture de ces passages, le pape en releva les erreurs, particulièrement cette dernière qui rend l'incarnation imaginaire, en supposant que Jésus-Christ n'a pas eu un corps véritablement solide comme les nôtres. Elle détruit même le miracle, puisqu'il n'est pas merveilleux que ce qui n'étoit pas solide ait pénétré des corps ou marché sur l'eau. Ensuite, le pape opposa aux erreurs de Théodore l'autorité des pères dont il rapporta les passages (2), savoir : de saint Cyrille, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Denis, de saint Bazile et du concile de Chalcédoine.

L. Opération théandrique.

Benoît, évêque d'Aïace, en l'île de Corse, demanda qu'on lût les neuf articles de Cyrus d'Alexandrie, principalement le septième, puis la lettre par laquelle Sergius de Constantinople les approuva. On lut donc le septième article de Cyrus portant anathème à quiconque ne reconnoît pas en Jésus-Christ une seule opération théandrique, puis la lettre de Sergius de Constantinople. Sergius, évêque de Tempse, demanda la lecture du passage de saint Denis, évêque d'Athènes, cité par Cyrus (3). Il étoit tiré de la lettre à Gaïus et il fut lu en ces termes : Enfin, il n'a fait ni les actions divines en Dieu ni les humaines en homme; mais il nous a fait voir une nouvelle espèce d'opération d'un Dieu incarné que l'on peut nommer théandrique. Comme personne ne doutoit alors que ces paroles ne fussent de saint Denis l'aréopagite, le pape saint Martin prit grand soin de les expliquer. Premièrement, il accusa Cyrus et Sergius d'avoir falsifié le passage de saint Denis : Cyrus en mettant dans son septième article *une* opération théandrique pour *nouvelle* opération, et Sergius en supprimant dans sa lettre le mot de théandrique et disant seulement une opération (1). Pour montrer d'où ils avoient pris cette manière d'expliquer saint Denis, il fit lire cinq passages de Thémistius, hérétique sévérien; où il soutenoit qu'il n'y avoit en Jésus-Christ qu'une opération et que, par cette raison, saint Denis l'avoit nommée théandrique, que Sévère l'avoit enseigné ainsi, et que ce n'étoit pas assez d'appeler cette opération théoprèpe, c'est-à-dire convenable à Dieu.

Au fond, le pape soutint que le mot de théandrique enferme nécessairement deux opérations. Car, dit-il, s'il n'en signifie qu'une, elle est simple ou composée, naturelle ou personnelle (2). Si elle est simple, le père l'aura donc aussi, s'il a l'opération théandrique il sera donc aussi Dieu et homme. Si cette opération est composée, le fils est d'une autre substance que le père, car le père n'a point d'opération composée. Si cette opération est naturelle, la chair est consubstantielle au verbe puisqu'elle a la même opération; ainsi, au lieu de la trinité, il y a quaternité. Si l'opération théandrique est personnelle, ils séparent le père d'avec le fils selon l'opération, puisqu'ils sont distingués par les opérations personnelles. Que si, embarrassés par ces difficultés, ils disent que l'opération théandrique est une à cause de l'union des natures; donc, avant l'union, le verbe avoit deux opérations, et, après l'union, il n'en a fait qu'une des deux en retranchant l'une ou les confondant ensemble.

Ces absurdités, où ils tombent de toutes parts, montrent certainement que saint Denis a voulu signifier les deux opérations par le mot composé dont il s'est servi pour marquer leur union en une même personne. C'est pourquoi il dit très-sagement qu'il ne fait ni les actions divines en Dieu ni les humaines en homme, nous marquant l'union parfaite des opérations naturelles comme des natures. Car le propre de cette union est de faire humainement les actions divines, et divinement les actions humaines. Il faisoit les miracles par sa chair animée d'une âme raisonnable et unie à lui personnellement, et par sa vertu toute-puissante il se soumettoit volontairement aux souffrances qui nous ont donné la vie. Ainsi, il avoit ce qui nous est naturel d'une manière plus éminente et surnaturelle à notre égard; et c'est ce que dit saint Léon que chaque nature opère en lui ce qu'elle a de propre, mais avec la participation de l'autre (3).

Déusdédit, évêque de Cagliari, approuva cette explication de l'opération théandrique de saint

(1) P. 166, C.
(2) P. 170, 171.
(3) P. 174. Sup. l. XXXVII, n. 41, p. 179, D.

(1) P. 182, B. p. 183, B. p. 186.
(2) P. 187, B.
(3) P. 190, C.

Denis; et ajouta que Pyrrhus avoit reconnu lui-même l'altération du texte fait par Cyrus. Car, répondant à saint Sophrone, il dit : Il est vrai qu'il a mis *une* au lieu de *nouvelle*, mais je suis persuadé qu'il l'a fait sans malice; c'est qu'il a cru qu'on ne pouvoit entendre autrement le mot de nouvelle (1). Ensuite il demanda, comme le pape avoit déjà fait, la lecture de l'ecthèse d'Héraclius.

Après qu'elle eut été lue, on lut aussi les extraits des deux conciles de Constantinople, tenus par Sergius et par Pyrrhus pour l'approuver. Puis la lettre de Cyrus à Sergius tendant à même fin. Comme elle marquoit que l'ecthèse avoit été envoyée au pape Séverin, le pape Martin dit après cette lecture (2) : Ils ont été trompés dans leur espérance, car leur ecthèse n'a jamais été approuvée ni reçue par le saint-siége; au contraire il l'a condamnée et anathématisée. Ainsi finit la troisième session.

LI. Quatrième session.

La quatrième fut tenue le dix-neuvième d'octobre, deux jours après la précédente. Le pape Martin releva les contradictions qui résultoient des pièces lues dans la session précédente. Cyrus, en ses articles, prononce anathème contre quiconque ne dira pas que Jésus-Christ agit par une seule opération, Sergius et Pyrrhus l'approuvent, et toutefois ils approuvent tous trois l'ecthèse qui défend de dire une ni deux opérations. Ils encourent donc eux-mêmes leur anathème et ils se contredisent, puisqu'il est contradictoire de dire une opération et de ne le dire pas (3). Le pape relève ensuite la nullité de leurs procédures où l'on ne voyoit aucune personne certaine, ni accusateur ni accusé; ils usoient seulement de termes vagues en disant que quelques-uns parloient ainsi, et jetant des soupçons confus. Enfin le pape proposa, comme il avoit fait à la fin de la session précédente, de lire, pour leur entière conviction, les décrets de cinq conciles généraux (4).

Mais Benoît d'Aïace remontra, qu'après Sergius et Pyrrhus, il falloit aussi examiner Paul, leur successeur, défenseur de la même hérésie, et encore plus déclaré par la persécution qu'il avoit faite aux catholiques. Tous les évêques se joignirent à Benoît et demandèrent au pape Martin qu'il fît lire la lettre de Paul au pape Théodore et le type dont Paul étoit le véritable auteur. Après la lecture de la lettre de Paul de Constantinople, Déusdédit, évêque de Cagliari, dit : Paul a confirmé par cette lettre ce que votre sainteté vient de dire et ce qu'ont avancé ses accusateurs (5), savoir : que vos prédécesseurs l'ont averti, selon les canons, par écrit et de vive voix par leurs légats, et qu'il est toujours demeuré opiniâtre et incorrigible, prenant à injure ces avertissements salutaires, et montrant qu'il n'avoit aucune excuse. Au contraire, il a approuvé l'ecthèse, comme ses prédécesseurs, jusqu'à employer les propres paroles.

On lut ensuite le type de l'empereur, et le concile dit : Il paroît avoir été fait à bonne intention, mais l'effet n'y répond pas (1). Il est bon, sans doute, de faire cesser les disputes sur la foi; mais il n'est pas bon d'ôter le bien avec le mal, et les dogmes des pères avec ceux des hérétiques. C'est allumer les disputes, plutôt que les éteindre, car personne ne veut renoncer à la foi en renonçant à l'hérésie. Le seigneur nous a ordonné d'éviter le mal et de faire le bien; mais non pas de rejeter le bien avec le mal. Il ne faut donc pas faire sentir indifféremment son indignation à ceux qui reconnoissent en Jésus-Christ une ou deux opérations ou volontés, mais seulement à ceux qui ne confessent pas ce que les pères de l'Église confessent. C'est pourquoi nous louons la bonne intention du type, mais nous en rejetons la manière (2). Car elle ne s'accorde point avec la règle de l'Église qui ne condamne au silence que ce qui est contraire à sa doctrine, et défend d'affirmer ou de nier ensemble la vérité et l'erreur. Le concile relève ensuite les contradictions de Paul, semblables à celles de ses prédécesseurs, en ce qu'après avoir soutenu une volonté, il fait défendre dans le type de la soutenir. Enfin, on ordonne la lecture des définitions des conciles.

On lut donc premièrement les symboles de Nicée et de Constantinople. Pour le concile d'Éphèse, on lut les douze anathèmes de saint Cyrille; la définition du concile de Chalcédoine, et celle du cinquième concile, c'est à dire les quatorze anathèmes (3). Après quoi Maxime, évêque d'Aquilée, dit : On voit maintenant la calomnie des hérétiques contre les cinq conciles, à qui ils ont voulu imputer leurs erreurs, quoiqu'ils n'aient rien dit de semblable; au contraire, les conciles les ont condamnés par avance, en condamnant les hérésies qu'ils font revivre, et en défendant de faire aucune nouvelle exposition de foi. Il reste de produire, dans la prochaine session, les livres des pères pour achever de les convaincre (4). Ainsi finit la quatrième session.

LII. Cinquième session.

La cinquième et dernière fut tenue douze jours après, savoir : le dernier du même mois d'octobre. Le pape Martin fit apporter les livres des pères et lire les passages que l'on y avoit marqués. Mais auparavant Léonce, évêque

(1) P. 191, D. Sup. n. 21.
(2) P. 203, 306. Sup. n. 22. p. 207. Sup. n. 26. p. 210, B.
(3) P. 221, D. p. 214, C. p. 218, C.
(4) P. 239, A.
(5) P. 222. Sup. n. 44. p. 230.

(1) P. 231, D. Sup. p. 233.
(2) P. 238.
(3) P. 242, Sup. liv. XI, n. 13. l. XVIII, n. 6. l. XXV, n. 22. XXVIII, n. 22. XXXIII, n. 50. p. 258.
(5) P. 262, 267.

de Naples, demanda que l'on relût l'endroit du cinquième concile qui établissoit l'autorité des pères; et on le lut en ces termes (1) : Outre les quatre conciles, nous suivons en tout les saints pères et docteurs de l'Eglise, Athanase, Hilaire, Basile, Grégoire le théologien, Grégoire de Nysse, Ambroise, Augustin, Théophile, Jean de Constantinople, Cyrille, Léon et Proclus. Nous recevons aussi les autres pères orthodoxes qui ont enseigné dans l'Eglise, sans reproche jusqu'à la fin.

On commença ensuite à lire les passages des pères; premièrement de saint Ambroise, puis de saint Augustin, de saint Grégoire de Nysse, de saint Cyrille, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Amphiloque, pour montrer que la volonté du fils de Dieu est la même que celle du père, et que de l'unité de volonté et d'opération, on conclut l'unité de nature (2). Puis on montra, qu'outre la volonté divine, Jésus-Christ a une volonté humaine, par plusieurs autres passages des mêmes pères et de quelques autres, savoir: saint Hippolyte, évêque et martyr, saint Léon, saint Athanase, saint Jean Chrysostôme, Théophile d'Alexandrie, Sévérien de Gaballe, saint Cyrille. Il y en a deux, savoir: saint Athanase et Sévérien, qui disent expressément deux volontés. Pour montrer les deux opérations, on cite saint Hilaire, saint Denis l'aréopagite, saint Justin, martyr, en son troisième livre de la trinité. C'est l'ouvrage, qui porte aussi le titre d'exposition de la vraie foi, et que l'on convient n'être pas du grand saint Justin. Le concile cite aussi saint Amphiloque, saint Cyrille de Jérusalem, saint Ephrem d'Antioche, Jean de Scythopolis et saint Anastase d'Antioche (3).

Après toutes ces lectures, le concile dit : Il est clair, et il faut le faire connoître à toute la terre, que les novateurs ont calomnié les pères comme les conciles, et que les pères ont enseigné deux volontés et deux opérations en Jésus-Christ, aussi bien que deux natures (4). Ils ne l'ont pas seulement décidé, ils l'ont prouvé et l'ont exprimé par le nombre, par les noms, les pronoms, les qualités, les propriétés, en toutes les manières possibles. C'est pourquoi, nous nous en tenons à leur doctrine, sans y rien ajouter ni en rien ôter. Maintenant, pour achever de couvrir les novateurs de confusion, et mettre en évidence leur turpitude, il faut produire les passages des hérétiques conformes à leurs sentiments.

On lut premièrement un passage de Lucius, évêque arien d'Alexandrie (5), où pour montrer que Jesus-Christ n'avoit point d'autre âme que le verbe créé selon lui, il dit que, s'il avoit une âme, il s'ensuivroit qu'il y auroit deux operations. On lut plusieurs passages d'Apollinaire, de Polémon, son disciple, de Sévère, de Thémistius, de Colluthus, de Théodore de Mopsueste, de Nestorius, de Paul nestorien, de Julien d'Halicarnasse, de Théodose d'Alexandrie, de Théodule, nestorien; qui tous, quoique par différents principes, soutenoient qu'il n'y avoit en Jésus-Christ qu'une opération et une volonté.

En suite de ces lectures, pour rendre plus sensible la conformité des novateurs avec les hérétiques, le pape Martin compara sur plusieurs articles les paroles des uns et des autres, et conclut que les novateurs étoient encore plus coupables, en ce qu'ils vouloient persuader aux simples qu'ils suivoient les pères, au lieu que les hérétiques faisoient profession de les combattre. Maxime d'Aquilée parla ensuite et répondit à l'objection des monothélites, qui prétendoient qu'en admettant deux volontés on les supposoit contraires (1). Déusdédit de Sardaigne appuya la même vérité par l'autorité de saint Cyrille, et montra que, croyant Jésus-Christ Dieu et homme, on ne doit pas être scandalisé de ce qu'il a dit ou fait comme Dieu; et, par conséquent, que les monothélites avoient tort de vouloir tout rapporter à la volonté divine. Enfin, le pape saint Martin apporta encore l'autorité de saint Cyrille et de saint Grégoire de Nazianze pour montrer que Jésus-Christ a pris la nature humaine toute entière (2), par conséquent, la volonté, qui est essentielle à l'âme raisonnable.

LIII. Jugement du concile.

Le concile, ayant ainsi examiné la matière à fond, donna son jugement, en vingt canons, où il condamne quiconque ne confesse pas la trinité et l'incarnation du verbe, que Marie est mère de Dieu; que Jésus-Christ est consubstantiel à Dieu son père et à la Vierge sa mère; que c'est une nature du verbe incarné; que les deux natures subsistent en lui distinctes, mais unies hypostatiquement; qu'elles conservent leurs propriétés; qu'il a deux volontés et deux opérations, la divine et l'humaine. Par conséquent, on condamne ceux qui ne reconnoissent en Jésus-Christ, qu'une volonté et une opération; ceux qui rejettent les deux volontés, qui ne veulent dire ni une ni deux volontés, qui expliquent l'opération théandrique d'une seule opération; qui prétendent que les deux volontés induisent de la division en Jésus-Christ, qui ne recoivent pas tout ce qui a été enseigné par les pères et par les cinq conciles généraux, jusqu'à la moindre syllabe. On condamne quiconque n'anathématise pas tous les hérétiques, particulièrement ceux qui ont attaqué la trinité et l'incarnation, et qui sont ici nommés, depuis Sabellius et Arius, jusqu'à Origène, Didyme et Evagre. On y joint ceux

(1) P. 270, 251.
(2) P. 274, 282.
(3) P. 287, 294, B. p. 295, E, p. 302. Ap. Just. p. 382. C. p. 585. C. V. Tilemont, saint Just. n. 9. p. 689.
(4) P. 507.
(5) P. 514.

(1) P. 121, 124, 137, B, p. 335.
(2) P. 345.

qui ont suivi leurs erreurs, savoir: Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius de Constantinople et ses successeurs, Pyrrhus et Paul; quiconque reçoit l'ecthèse impie et le type impie; quiconque a égard aux dépositions prononcées par les hérétiques contre les catholiques (1). Enfin on condamne ceux qui osent dire que la doctrine des hérétiques est celle des pères et des conciles, et ceux qui font de nouvelles expositions de foi, ou forment de nouvelles questions.

Le pape souscrivit en ces termes: Martin, par la grâce Dieu, évêque de la sainte Eglise catholique et apostolique de la ville de Rome, j'ai souscrit, comme juge, à cette définition, qui confirme la foi orthodoxe, et à la condamnation de Théodore, jadis évêque de Pharan, de Cyrus d'Alexandrie, de Sergius de Constantinople, de Pyrrhus et de Paul, ses successeurs, avec leurs écrits hérétiques et de l'ecthèse impie, du type impie, qu'ils ont publiés. Tous les autres évêques souscrivent de même, au nombre de cinq cents en tout: Jean, évêque de Milan, et quelques autres qui n'avoient pas assisté au concile y souscrivirent ensuite exprimant dans leurs souscriptions la condamnation de cinq personnes, de l'ecthèse et du type (2).

Les actes du concile furent aussitôt traduits en grec, suivant la requête des moines de Palestine: ainsi cette version est de pareille autorité que l'original. Il y a même des pièces, dans ce concile, dont le latin semble être fait grec. Car ces actes ne sont pas du style des anciens, rédigés mot pour mot par des notaires à mesure que l'on parloit (3). On ne voit ici ni exclamations, ni interruptions, ni discours vifs et naturels; ce sont des discours étudiés, ordinairement très-longs, remplis de quantité de passages de l'Ecriture, dont l'application est souvent tirée de loin; ainsi, il est vraisemblable que l'on apportoit ces discours tout écrits et qu'on les lisoit dans le concile. Les études étoient alors fort tombées à Rome; on ne savoit plus parler simplement et précisément. Peut-être même l'art d'y écrire en notes étoit perdu, et peut-être aussi le latin vulgaire étoit-il déjà si corrompu, que l'on avoit honte de l'écrire tel qu'on le parloit.

LIV. Lettre du pape saint Martin en Orient.

Le pape envoya ces actes de tous côtés, en orient et en occident, avec plusieurs lettres, tant au nom du concile, qu'au sien. La première est la lettre circulaire adressée à tous les fidèles, où il les instruit de l'erreur des monothélites, de la nécessité d'assembler le concile, et de ce qui s'y est passé, dont, ajoute-t-il, nous envoyons les actes à tout le monde, afin de nous justifier devant Dieu et rendre inexcusables ceux qui n'obéissent pas (1). C'est pourquoi, n'écoutez point les novateurs et ne craignez pas les hommes dont la vie passe comme l'herbe qui se fane, et dont aucun n'a été crucifié pour nous. C'est qu'il prévoyoit bien quelle seroit la colère de l'empereur pour la condamnation de son type.

Il ne laissa pas de lui écrire ce que le concile avoit fait, même la condamnation de l'ecthèse et du type, par laquelle il prétend que l'on a justifié l'empereur (2). Car, dit la lettre, nos adversaires ont osé écrire aux évêques d'Afrique que vous avez publié ce type de votre propre mouvement, pour ordonner de se relâcher un peu de la rigueur excessive, sans préjudice de la vérité. En quoi ils n'ont pas écouté les pères, qui disent, qu'à l'égard des vérités divines, le moindre changement est important. Nous vous envoyons les actes de notre concile avec leur traduction en grec, vous priant de les lire attentivement et, par vos pieuses lois, condamner les hérétiques et maintenir la doctrine des pères et des conciles, pour la prospérité de votre règne (3). Le pape et tous les évêques du concile avoient souscrit cette lettre.

Le pape saint Martin écrivit aussi plusieurs lettres pour l'orient, une adressée aux églises dépendantes des siéges de Jérusalem et d'Antioche, par laquelle il les exhorte à demeurer dans la foi de l'église romaine et à éviter les hérétiques; particulièrement Macédonius, usurpateur du siége d'Antioche, et Pierre d'Alexandrie. Il leur déclare ensuite qu'il a établi son vicaire Jean évêque de Philadelphie, dont il explique les pouvoirs dans une lettre qu'il lui adresse en particulier (4).

Il témoigne premièrement qu'il a appris son mérite et son zèle pour la foi, par le rapport d'Etienne, évêque de Dore, et des moines du monastère de Saint-Théodose. C'est pourquoi il l'établit son vicaire par tout l'orient, c'est-à-dire dans toutes les églises dépendantes de Jérusalem et d'Antioche. Et cela, ajoute-t-il, en vertu du pouvoir que nous avons reçu de saint Pierre et à cause du malheur du temps et de l'oppression des gentils; de peur que l'ordre sacerdotal ne périsse en ces quartiers et que notre sainte religion n'y soit ignorée. C'est pour quoi remplissez incessamment les églises catholiques d'évêques, de prêtres et de diacres (5). Car j'aurai le cœur pressé d'une douleur continuelle, jusqu'à ce que je voie cette œuvre achevée par vos soins. Exhortez ceux qui sont déjà déposés à se convertir, faites-leur donner leur profession de foi par écrit: après quoi, vous les rétablirez chacun dans leur ordre, pourvu qu'il n'y ait rien d'ailleurs qui empêche leur confirmation. En quoi nous ne prétendons point donner atteinte aux canons. Car ils usent d'in-

(1) P. 550. c. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19.
(2) P. 562, 567.
(3) P. 527, 528.

(1) Anast. in Mart. t. 6, Conc. p. 567. p. 575, C. p. 578, D.
(2) Epist. 5, p 5, 7, D.
(3) P. 8. B.
(4) Epist. 5, p. 20.
(5) P. 21.

dulgence dans les temps de persécution et de nécessité, où on ne s'en dispense pas par mépris. Quant au faux évêque d'Antioche, Macédonius, méprisez courageusement ses lettres menaçantes et ses protestations; car l'Eglise catholique ne le reconnoit point pour évêque, non-seulement parce qu'il en usurpe le titre, contre les canons, dans un pays étranger, sans consentement du peuple et sans décret; mais encore, parce qu'il est uni aux hérétiques, qui l'ont élu pour récompense de son crime. Il en est de même de Pierre, qu'ils prétendent avoir fait évêque d'Alexandrie pour fortifier leur parti par le plus grand nombre (1).

Nous vous envoyons les actes de notre concile, avec nos lettres circulaires, par l'abbé Théodore, prêtre et notre apocrisiaire, et les moines de Saint-Théodose, Jean, Etienne et Léonce, qui ont assisté au concile. Faites-en observer les décrets à tous les fidèles de vos quartiers. Nous avons exhorté Théodore, évêque d'Esbunte et Antoine de Bacate, à vous aider en tout pour l'exécution de votre commission; et, avec eux, George, prêtre et archimandrite, Pierre d'Andraé, et tous ceux du pays qui ont un véritable zèle pour la foi.

Théodore d'Esbunte et Antoine de Bacate étoient deux evêques de Palestine, dont le premier s'étoit déclaré hautement contre les hérétiques, en publiant sa confession de foi par écrit; le second, ayant quitté leur parti, avoit envoyé au pape sa rétractation. C'est pourquoi il leur écrivit à l'un et à l'autre, les exhortant à persévérer et à s'unir avec Jean de Philadelphie. Il écrivit de même à Georges, abbé de Saint-Théodose, et à Pierre, qui portoit le titre d'illustre, et qui, sans doute, avoit l'autorité temporelle dans le pays (2).

Ceux qui avoient empêché Etienne, évêque de Dore, d'établir des évêques, suivant la commission du pape Théodore, avoient envoyé des plaintes contre lui, qui se trouvent sans fondement. C'est ce que le pape écrit à Pantaléon, qui lui en avoit envoyé une relation (3). Et il ajoute: Ils sont cause qu'il n'y a plus en ces quartiers-là d'évêques ni de prêtres qui offrent continuellement des sacrifices pour le peuple, quoiqu'ils fussent plus nécessaires maintenant que le temps des scandales est proche, comme un vaisseau agité de la tempête a besoin de plus de pilotes et de mariniers.

LV. État des églises d'orient.

Ces lettres font voir le pitoyable état des églises d'Egypte et d'orient depuis les conquêtes des musulmans. Plusieurs étoient sans pasteurs et sans ministres, et ceux qui y restoient étoient la plupart hérétiques; car, outre les monothélites, qui ne faisoient que commencer, tous les anciens hérétiques reprirent le dessus, à mesure que la domination des Grecs s'affoiblit. Les nestoriens se relevèrent en Syrie, les jacobites ou eutychéens en Egypte. Il importoit peu aux musulmans de quelle secte étoient les chrétiens, leurs sujets; mais ceux qui etoient en communion avec les siéges de Constantinople et de Rome leur étoient les plus suspects comme les plus affectionnés à l'empereur, leur ennemi perpétuel. Aussi, depuis ce temps nous avons peine à trouver la suite des patriarches catholiques d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Les catalogues de saint Nicéphore de Constantinople finissent, pour Alexandrie, à Pierre, qu'il compte le cinquantième, et qui fut le prédécesseur de Cyrus; pour Antioche, à Anastase, qu'il compte le soixante et unième, et qui fut tué par les juifs, l'an six cent dix. Pour Jérusalem, saint Nicéphore compte saint Sophrone le soixante-deuxième et le dernier (1).

Mais nous avons dans plusieurs auteurs la suite des patriarches jacobites d'Alexandrie, depuis Benjamin, qui en portoit le titre lors de la conquête des musulmans; et Eutychius marque la suite des patriarches melquites de ces trois siéges, avec les années, par rapport au règne des califes, jusqu'à son temps, c'est-à-dire vers le milieu du dixième siècle. Dans le siége d'Alexandrie, il donne pour successeur à Cyrus Pierre, monothélite comme lui, la quatrième année d'Othman, qui revient à l'an de J.-C. six cent quarante-huit (2). A Antioche, après Anastase, il met une vacance de vingt-deux ans, puis Macédonius, ordonné patriarche d'Antioche à Constantinople, la cinquième année du calife Omar, qui revient à l'an six cent trente-neuf. Macédonius ne vint point à Antioche, non plus que Georges qui lui succéda, la troisième année d'Othman, six cent quarante-sept, et Macaire, qui succéda à Georges l'an six cent cinquante-quatre, dixième d'Othman. Ces trois furent monothélites et demeurèrent à Constantinople. A Jérusalem, après saint Sophrone, Eutychius met une vacance de vingt-neuf ans; puis Jean élu patriarche la septième année de Moavia, qui seroit l'an six cent soixante-huit (3).

En même temps que le pape saint Martin écrivit en orient, il écrivit aussi à l'évêque de Carthage et à tous les évêques et les peuples de sa dépendance, témoignant comme il avoit approuvé la confession de foi contenue dans leurs lettres synodales, et leur envoyant les actes du concile, avec la lettre circulaire (4).

LVI. Lettres à Paul de Thessalonique.

Paul, évêque de Thessalonique, étant ordonné de nouveau, envoya au pape saint Martin, selon la coutume, ses lettres synodales, contenant sa profession de foi, dont le pape ne fut pas content, parce qu'elle favorisoit les monothélites. Mais les députés de Paul l'assurèrent que l'erreur qui paraissoit dans ses lettres (1) s'y étoit glissée par inadvertance, et que Paul le corrigeroit sitôt qu'on l'en avertiroit charitablement. Le pape Martin se laissa fléchir et n'usa pas même de son droit, suivant lequel il pouvoit obliger Paul, comme particulièrement soumis au saint-siége, à venir à Rome se justifier canoniquement. Il se contenta donc de lui faire voir par les légats du saint-siége, qui étoient sur les lieux, en quoi il avoit failli, lui donnant par écrit la profession de foi qu'il devoit suivre. Mais Paul trompa les légats et leur donna une profession de foi où, en parlant de la volonté et de l'opération de Jésus-Christ, il avoit omis le mot de *naturelle* et l'anathème. Les légats, séduits par ses artifices et ses flatteries, se contentèrent de cet écrit. Mais le pape, l'ayant reçu, leur ordonna de faire pénitence dans le sac et la cendre, et prononça anathème contre Paul de Thessalonique.

Il le lui déclara par une lettre, du mois de novembre six cent quarante-neuf, dans laquelle, après lui avoir reproché tous ses mauvais artifices, il dit: Sachez que vous êtes déposé de toute dignité sacerdotale et de tout ministère dans l'Église catholique, jusqu'à ce que vous confirmiez par écrit, sans aucune omission, tout ce que nous avons ici décidé en concile, et que vous anathématisiez tout ce que nous anathématisons, particulièrement les nouveaux hérétiques avec leur ecthèse et leur type. Vous devez encore réparer la faute que vous avez faite contre les canons en ne vous reconnoissant pas dans vos lettres pour sujet et vicaire du saint-siége. Le pape écrivit en même temps à l'église de Thessalonique de n'avoir plus de communion avec Paul et de faire célébrer l'office par les prêtres et les diacres catholiques, jusqu'à ce qu'il fût rentré en son devoir, ou qu'on eût élu un autre évêque à sa place (2).

LVII. Lettre du pape à saint Amand.

Saint Amand, évêque de Maëstric, avoit écrit au pape saint Martin pour le consulter sur les clercs criminels et sur l'hérésie des monothélites. Le pape se servit de cette occasion pour envoyer en Gaule les actes de son concile, et en chargea le député de saint Amand, avec une lettre, où il le félicite de ses travaux et le plaint du déréglement de son clergé (3). Car nous avons appris, dit-il, que les prêtres, les diacres et les autres clercs tombent dans des péchés honteux, et que vous en êtes tellement affligé, que vous voulez quitter les fonctions pastorales et vivre dans la retraite et le silence. Il l'exhorte à demeurer en place; mais à n'avoir point de compassion pour ces pécheurs au préjudice des canons. Car, dit-il, celui qui est une fois tombé de la sorte, après son ordination, doit être déposé sans espérance de promotion, et passer le reste de sa vie en pénitence; puisque nous cherchons pour les ordres des personnes dont la vie ait toujours été pure. Le pape lui explique ensuite ce que les monothélites avoient fait depuis environ quinze ans, et ce qu'il venoit de faire contre eux dans son concile. Nous vous en envoyons, dit-il, les actes, avec notre lettre circulaire, que vous aurez soin de faire connoître à tout le monde, et tout les évêques de vos quartiers, étant assemblés en concile, confirmeront par leur consentement, ce que nous avons fait pour la foi, et nous enverront leurs souscriptions. On voit ici comme dans la lettre à Paul de Thessalonique, que le pape même nommoit confirmation le consentement que les autres évêques donnoient à ses décisions. Il ajoute: Priez le roi Sigebert de vous envoyer des évêques pour se charger de la légation du saint-siége, et porter à l'empereur les actes de notre concile avec ceux du vôtre. Nous avons fait donner au porteur les reliques qu'il a demandées. Car, pour les livres, nous n'avons pu lui en donner, parce que notre bibliothèque est vide; et il étoit si pressé de s'en retourner, qu'il n'a pu en transcrire. Ces dernières paroles font voir qu'il restoit des livres dans la bibliothèque du pape, mais qu'il n'y avoit pas assez d'exemplaires du même auteur pour en donner ou en prêter aux étrangers. Il est à croire que cette lettre fut accompagnée d'une lettre au roi Sigebert; car, pour le roi Clovis, son frère, il est certain d'ailleurs que le pape lui écrivit et le pria de lui envoyer des évêques pour travailler avec lui a étouffer l'hérésie (1). Saint Eloi et saint Ouen y seroient volontiers allés, mais il y eut quelque raison qui les en empêcha.

Saint Amand, après avoir été longtemps évêque sans avoir de siége certain, avoit enfin été fixé à celui de Maëstric, vers l'an six cent quarante-sept. Ce siége étoit originairement à Tongres; mais cette ville ayant été ruinée par Attila, vers l'an quatre cent cinquante, il fut transféré à Maëstric (2). Après la mort de Jean, surnommé l'agneau, le roi Sigebert fit venir saint Amand, et ayant assemblé plusieurs évêques et une grande multitude de peuple, il l'obligea, malgré sa résistance, à se charger de cette église. Mais, au bout de trois ans, il la quitta et alla une seconde fois à Rome, accompagné de Nicaise, moine, et de saint Humbert, depuis abbé de Maroles, près de Valenciennes. Le pape approuva le dessein qu'avoit saint Amand de travailler, comme auparavant, à la

(1) P. 22, B, p. 23.
(2) Epist. 6, 7, 8, 10.
(3) Sup. n. 34. Epist. 9, 33, E.

(1) Sup. liv. XXXVII, n. 2.
(2) Elmac. Chr. Orien. Vansleb. relat. d'Eg. Sup. n. 23. c. 2. p. 324, 195, 217.
(3) P. 323, 324, 250.
(4) LVI.

(1) Epist. 12.
(2) Epist. 12, p. 50, B. Epist. 131.
(3) Tom. 6, Conc. p. 383.

(1) Vita S. Elig. 1, c. 33.
(2) Sup. liv. XXXVII, n. 46. Greg. II, Hist. c. 5. Vita c. 17, t. 2. Act. Ben. p716.

conversion des infidèles, sans être attaché à aucun siége. Il vécut jusqu'à l'an six cent soixante-dix-neuf, et mourut le sixième jour de février, auquel l'Eglise honore sa mémoire (1).

LVIII. Monastère de la Belgique.

Il fut enterré au monastère d'Elnon, près de Tournay, qu'il avoit fondé et qui porte aujourd'hui son nom. Il en avoit fondé deux autres à Gand, dont l'un a gardé le nom de saint Bavon, l'autre de la montagne de Blandin où il fut bâti. Saint Bavon étoit de Brabant, et, ayant été converti par saint Amand, devint son disciple et pratiqua la vie monastique avec de grandes austérités. Il mourut vers six cent trente-cinq, et l'Eglise honore sa mémoire le premier d'octobre. L'un et l'autre monastères de Gand eurent pour premier abbé saint Florbert, qui reçut saint Livin, évêque d'Irlande, pour prêcher dans le même pays; mais saint Livin fut martyrisé, près de Gand, par les barbares, vers l'an six cent cinquante-six. Après que saint Amand eut quitté le siége de Maëstric, on y mit à sa place saint Rémacle, en six cent cinquante-deux. Il étoit né en Aquitaine et avoit été quelque temps à la cour avec saint Eloi, qui le fit abbé de son nouveau monastère de Solignac (2). Le roi Sigebert, connoissant son mérite, l'appela auprès de lui, et fonda, par son conseil, deux monastères dans la forêt des Ardennes, nommés alors Stabulaüs et Malmundarium, aujourd'hui Stavélo et Malmédie. Pendant qu'on les bâtissoit, saint Rémacle entra dans le siége de Maëstric et y travailla avec grand zèle à prêcher et à soulager les pauvres et tous les malheureux, gardant toujours une profonde humilité. Il donna le gouvernement des deux monastères à saint Théodard. Mais, au bout de dix ans, il quitta l'épiscopat et se retira dans Stavelo, où il finit saintement sa vie, après avoir fait ordonner à sa place saint Théodard dans le siége de Maëstric (3).

Les disciples de saint Amand fondèrent plusieurs autres monastères dans la Gaule Belgique et la Germanie inférieure; saint Guillain fut du nombre, et on croit qu'il établit, en six cent cinquante-deux, l'abbaye qui porte encore son nom dans le Hainaut. Jonas, autre disciple de saint Amand, fut le premier abbé de Marchiennes. L'abbaye de Nivelle fut fondée par les conseils de saint Amand en faveur de sainte Gertrude, fille de l'illustre Pépin de Landin, maire du palais sous Clotaire second, Dagobert premier et Sigebert troisième. Pépin avoit épousé Itta, sœur de saint Modoald, archevêque de Trèves, dont il eut trois enfants; Grimoald, qui fut, après lui, maire du palais, sainte Bège et sainte Gertrude. Sainte Bège épousa Anségisile, fils de saint Arnoul, et fut mère de Pépin d'Héristal. L'ancien Pépin, son aïeul, mourut l'an six cent quarante et est honoré comme saint dans le Brabant, le vingt et unième de février. Gertrude étoit âgée de quatorze ans et avoit déjà declaré qu'elle ne vouloit point d'autre époux que Jésus-Christ (1). Comme elle demeuroit chez sa mère, saint Amand y vint dans le cours de sa prédication, et l'exhorta à faire un monastère pour elle et pour sa fille. Quoique cette manière de servir Dieu fût inconnue à cette sainte veuve, elle s'y résolut aussitôt et se consacra à Dieu avec tous ses biens, nonobstant de très-grandes oppositions. Craignant même qu'on ne lui enlevât sa fille, elle lui coupa les cheveux en forme de couronne et lui fit donner le voile par les évêques, avec plusieurs autres filles : ce qui montre qu'on n'observoit plus les canons, de ne voiler les vierges qu'à quarante ans. Tels furent les commencements de l'abbaye de Nivelle en Brabant, entre Mons et Bruxelles.

La mère de sainte Gertrude lui en donna le gouvernement, quoiqu'elle n'eût guère que vingt ans, et elle s'en acquitta parfaitement par ses soins et ses bons exemples. Elle fit venir de Rome des reliques et des livres saints, et attira d'outremer de savants hommes pour instruire la communauté dans le chant des psaumes et la méditation des choses saintes. C'étoient des Irlandois, entre autres saint Foillan et saint Ultan, frères de saint Fursi, qui passèrent en Gaule après sa mort; et sainte Gertrude leur bâtit un monastère à Fosse, près de Nivelle, ou plutôt un hospice destiné à recevoir les Hibernois qui passoient en Gaule par dévotion. Il y en avoit plusieurs en divers lieux que l'on nommoit hôpitaux des Ecossois (2). Sainte Gertrude, après la mort de sa mère, se déchargea du soin de ses affaires du dehors sur les moines et de celles du dedans sur les filles, pour se donner tout entière à la contemplation. Mais, se sentant épuisée par ses abtinences et ses veilles, elle fit élire abbesse à sa place sa nièce, nourrie auprès d'elle dès l'enfance, quoiqu'elle n'eût que vingt ans. Elle n'en avoit elle-même que trente-trois quand elle mourut, le dix-huitième de mars six cent cinquante-huit (3). L'Eglise honore sa mémoire le jour précédent.

LIX. Disciples de saint Ouen.

Les disciples de saint Ouen fondèrent aussi plusieurs monastères, dont je marquerai les plus fameux. Saint Germet, né près de Beauvais, de parents nobles et riches, servit quelque temps de ses conseils le roi Dagobert qui

(1) Mart. R. 6 feb. Vita t. 2. Act. 488.
(2) Act. Ben. pag. 406. Martyr. R. 1 oct. Act. p. 399, n. 7. p. 457. n. 22.
(3) V. Mabill. p. 494. Coint. an. 662, n. 2.

(1) Vita t. 2. p. 788, 800, 937, 462. Boll. 21 Feb. t. 5. p. 250.
(2) Sup. n. 28. Acta t. 2, p. 508, 785. Conc. Meld. an. 845, c. 40. t. 6, p. 1852.
(3) Martyr. R. 17 mart.

l'avoit appelé auprès de lui pour sa vertu et sa sagesse. Etant à la cour, il se maria et eut un fils à qui, par le conseil de saint Ouen, il laissa son bien et se retira dans un monastère. Enfin, il en fonda un, près de Beauvais, au lieu nommé Flaviac ou Flay, et y mit toutes les commodités nécessaires, afin que les moines n'eussent aucun besoin de sortir, conformément à la règle de saint Benoît. C'étoit environ l'an six cent cinquante-quatre, et saint Germet mourut quatre ans après, le vingt-quatrième de septembre, jour auquel il est honoré. Il fut enterré dans ce monastère qui a conservé son nom. Saint Vandrégisile avoit aussi été élevé à la cour du roi Dagobert et y avoit exercé une charge considérable. Il persuada à sa femme de garder la continence et embrassa la vie monastique (1). Après avoir demeuré en divers lieux, il passa en Neustrie et se rendit auprès de saint Ouen qui le fit sous-diacre, malgré sa répugnance, puis diacre, et enfin prêtre. Cependant, Vandrégisile, cherchant un lieu de retraite, trouva, à cinq lieues au-dessous de Rouen, Fontenelle, ainsi nommé à cause d'une source abondante. Ayant obtenu ce lieu de la libéralité du roi, il y fonda, vers l'an six cent quarante-huit, un monastère qui s'accrut tellement en peu de temps, qu'il y vit jusqu'à trois cents moines. Il y avoit quatre églises au dedans et quelques oratoires au dehors. Saint Vandrégisile travailloit de ses mains, même dans sa vieillesse, pour montrer l'exemple à ses disciples. Il prêchoit dans le voisinage, c'est-à-dire dans le pays de Caux, pour la conversion des pécheurs et des idolâtres; car il y en restoit encore. Il vécut jusqu'à quatre-vingt-seize ans, et mourut l'an six cent soixante-sept, le vingt-deuxième de juillet, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Le monastère n'est plus connu que sous son nom. Entre ses disciples les plus illustres, sont saint Lambert et saint Ansbert, qui furent tous deux abbés de Fontenelle et ensuite archevêques. Lambert de Lyon, Ansbert de Rouen et saint Erembert, qui, ayant été fait évêque de Toulouse, revint douze ans après, cassé de vieillesse, mourir en son monastère, vers l'an six cent soixante et onze (2).

Saint Filbert avoit aussi contracté amitié avec saint Ouen, à la cour du roi Dagobert. Il étoit natif d'Eause en Guyenne, et son père en fut depuis évêque. Il quitta le monde dès l'âge de vingt ans et embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Resbais, que saint Ouen venoit de fonder. Après la mort de saint Aile, il en fut élu abbé; puis il visita Luxeu, Bobio et les autres plus célèbres monastères de France et d'Italie, et lisoit assidûment les règles de saint Basile, de saint Macaire, de saint Benoît et de saint Colomban. Enfin, il résolut de fonder un nouveau monastère, et obtint pour cet effet, du roi Clovis et de la reine sainte Bathilde, la terre nommée alors Gemmétique, aujourd'hui Jumièges, et y bâtit l'abbaye qui en porte encore le nom, dans le diocèse de Rouen, à trois lieues de Fontenelle. C'étoit environ l'an six cent cinquante-quatre. Saint Filbert mit d'abord à Jumièges soixante et dix moines; mais il y en eut bientôt sept fois autant, c'est-à-dire près de cinq cents.

LX. Translation de saint Benoît.

C'est environ le temps de la translation des reliques de saint Benoît en France. Léodebode, abbé de Saint-Aignan d'Orléans, fonda le monastère de Fleury sur Loire, dont l'abbé Mummole, lisant un jour, dans les dialogues de saint Grégoire, la prédiction de saint Benoît touchant la ruine de son monastère du mont Cassin, conçut le dessein de faire apporter ses reliques (1). Il envoya pour cet effet un de ses moines, nommé Aigulfe, à qui se joignirent des hommes venus du Mans, qui passoient à Fleury, dans le même dessein d'aller en Italie pour en apporter des reliques. Etant arrivés au mont Cassin, ils cherchèrent si bien dans les ruines du monastère, abandonné depuis plus de soixante et dix ans, qu'ils trouvèrent le tombeau, où reposoient ensemble les corps de saint Benoît et de sa sœur, sainte Scholastique. Ils les apportèrent à Fleury, où les os de saint Benoît furent mis avec grande solennité dans l'église de Saint-Pierre, et ceux de sainte Scholastique emportés au Mans, où l'évêque saint Bérar les mit dans un monastère de filles qu'il avoit fondé. Cette translation de saint Benoît se fit l'onzième de juillet, auquel l'Eglise en célèbre la mémoire, et comme l'on croit, l'an six cent cinquante-trois (2).

LXI. Saint Emmeran de Ratisbonne.

Vers le même temps, saint Emmeran, ou Heimerane, quitta la Gaule pour aller prêcher la foi en Bavière (3). Il étoit né à Poitiers, et, s'étant donné à Dieu dès son enfance, il fut ordonné évêque dans la même province d'Aquitaine; mais on ne sait pas de quel siége. Ayant appris que les peuples de Pannonie étoient encore idolâtres, il prit la résolution d'y aller. Il mit donc un autre évêque à sa place, quitta son pays, sa famille et ses biens, qui étoient grands, passa la Loire et le Rhin, et entra dans la Germanie. Comme il ne savoit pas la langue, un prêtre, nommé Vital, lui servoit d'interprète. Il alla jusqu'à Ratisbonne, où résidoit Theodon, duc ou gouverneur de Bavière, pour le roi Sigebert III. Saint Emméran lui communiqua son dessein d'aller prêcher la foi aux Avares,

(1) Acta Ben. t. 2, p. 475. n. 12, 22. Martyr. R. 24 sept. Acta B. t. 2, p. 524.
(2) Martyr. R. 27 jul. p. 545, n. 17. Acta B. t. 1, p. 604.

(1) Acta B. t. 2, p. 353, et 674. Sup. liv. XXXIII, n. 10.
(2) Martyr. R. 11 jul.
(3) Vita ap. Sur. 22 sep. Coint. an. 649, n. 26.

et, s'il étoit besoin, souffrir le martyre. Théodon lui dit : Nous sommes en guerre continuelle avec ces peuples, tous les environs de la rivière d'Ems sont ravagés; en sorte qu'il n'y a aucune sûreté d'y passer, quelque sauvegarde que l'on puisse avoir. Je vous prie, demeurez ici; après avoir ouï vos saintes instructions, je ne consentirai point que vous nous quittiez. Soyez notre évêque, ou, si votre humilité ne le permet pas, gouvernez, comme abbé, les monastères de cette province. Nous vous donnerons des terres pour votre subsistance. Saint Emméran, voyant qu'il ne pouvoit exécuter son premier dessein, se rendit aux prières de Théodon. D'autant plus que les habitants du pays, nouvellement convertis, n'avoient pas encore entièrement déraciné l'idolâtrie et mêloient le culte des démons avec le christianisme. Il y demeura donc trois ans, prêchant par toutes les villes, les bourgs et les villages. Il instruisoit, autant qu'il étoit possible, chaque personne en particulier: et, ne gardant que le nécessaire de ce qu'on lui donnoit, il distribuoit le reste aux pauvres. Au bout de trois ans, il demanda congé d'aller en pèlerinage à Rome et partit accompagné de quelques ecclésiastiques.

Il avoit fait trois journées, quand Lambert, fils du duc Théodon, le poursuivit et le joignit. Sa sœur, s'étant abandonnée au fils d'un juge du pays, étoit devenue grosse et, ne pouvant plus cacher son crime, avoit accusé le saint évêque. Lambert courut donc après lui pour venger cet affront. Saint Emméran dit qu'il alloit à Rome et que l'on pouvoit envoyer quelqu'un pour l'accuser devant le pape et le juger canoniquement. Mais Lambert ne vouloit rien écouter et le fit prendre par ses soldats. Ils l'attachèrent à une échelle, lui coupèrent les doigts l'un après l'autre, lui arrachèrent les yeux, lui coupèrent le nez et les oreilles, puis les pieds et les mains; et, après l'avoir mutilé en toutes manières, lui coupèrent enfin la langue et le laissèrent ainsi couvert de sang. Ses clercs, que la peur avoit dispersés, étant revenus, on le porta à douze milles de là, en un lieu où il mourut, et y fut d'abord enterré. Depuis, ses reliques furent transférées à Ratisbonne, et il s'y fit quantité de miracles. Sa vie a été écrite par Cirin, évêque de Frisingue, du temps de Charlemagne, avec quelques autres circonstances qui ne paroissent pas vraisemblables. L'Eglise l'honore comme martyr, le vingt-deuxième de septembre, et son épitaphe porte qu'il mourut l'an six cent cinquante-deux (1).

(1) V. Coint. an. 652, n. 14. Martyr. R. 22 sept.

LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

I. Persécution contre le pape saint Martin.

Le pape saint Martin sentit bientôt les effets de l'indignation de l'empereur Constant. Avant que l'on eût nouvelle à Constantinople du concile de Latran, l'empereur envoya pour exarque en Italie Olympius, son chambellan, avec ordre de faire souscrire le type à tous les évêques et les propriétaires des terres (1). Si vous pouvez, ajouta-t-il, vous assurer de l'armée d'Italie, vous arrêterez Martin, qui a été légat ici à Constantinople. Que si vous trouvez de la résistance dans l'armée, tenez-vous en repos jusqu'à ce que vous soyez maître de la province et que vous ayez gagné les troupes de Rome et de Ravenne pour faire exécuter nos ordres.

Olympius arriva à Rome, trouva le concile assemblé; il voulut d'abord exciter un schisme dans l'Eglise par le moyen des troupes qu'il amenoit, à quoi il travailla longtemps, mais inutilement; et ne pouvant réussir par la violence, il eut recours à la trahison. Comme le pape lui présentoit la communion dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, il voulut le faire tuer par son écuyer. Ce qui étoit d'autant plus facile, que le pape alloit communier chacun à sa place, comme il a été observé. Mais l'écuyer assura depuis avec serment qu'il avoit été frappé d'aveuglement et n'avoit point vu le pape, quand il vint donner la communion à l'exarque (2). Celui-ci, voyant la protection de Dieu sur le pape, lui déclara les ordres qu'il avoit reçus, fit la paix avec lui, et passa en Sicile avec son armée contre les Sarrazins, qui s'y étoient déja établis. Mais l'armée romaine y périt et l'exarque mourut ensuite de maladie.

L'empereur envoya pour lui succéder Théodore, surnommé Calliopas, avec un de ses chambellans, nommé aussi Théodore, et surnommé Pellure, et leur donnant ordre d'enlever le pape, l'accusant d'hérésie, parce qu'il avoit condamné le type. On l'accusoit aussi de ne pas honorer la Sainte-Vierge comme mère de Dieu ; ce qui étoit une suite de la calomnie précédente; car, les monothélites comme, les eutychéens, accusoient la catholique de nestorianisme. On chargeoit encore le pape de crime d'état et d'avoir envoyé des lettres et de l'argent aux Sarrazins. Le pape, averti des desseins que l'on avoit sur lui, s'étoit retiré, avec son clergé, dans l'église de Latran, quand l'exarque Calliopas arriva à Rome avec le chambellan Théodore et l'armée de Ravenne (1). C'étoit le samedi, quinzième de juin, six cent cinquante-trois. Le pape, qui étoit considérablement malade depuis le mois d'octobre, envoya au-devant de l'exarque quelques personnes de son clergé; et l'exarque les reçut dans le palais, croyant que le pape étoit avec eux. Mais, ne l'y trouvant pas, il dit aux premiers du clergé : Nous voulions l'adorer; mais demain, qui est dimanche, nous l'irons trouver et le saluer; car aujourd'hui, il ne nous a pas été possible. On voit ici les mots d'adorer et de saluer employés indifféremment, et il y avoit longtemps que l'on disoit adorer l'empereur.

Le lendemain dimanche, seizième de juin, la messe fut célébrée dans la même église de Latran, et l'exarque craignant la multitude du peuple, envoya dire au pape (2): Je suis si fatigué du voyage, que je ne puis vous aller voir aujourd'hui; mais j'irai demain sans faute adorer votre sainteté. Le lundi matin, il envoya son cartulaire et quelques autres de sa suite dire au pape : Vous avez préparé des armes et amassé des pierres pour vous défendre, et vous avez des gens armés là-dedans. Le pape les envoya visiter toute la maison épiscopale pour rendre eux-mêmes témoignage s'ils y auroient vu des armes ou des pierres. Ils revinrent sans avoir rien trouvé, et il leur dit : Voilà comme on a toujours agi contre nous, par des faussetés et des calomnies : quand Olympius vint, il y avoit aussi des menteurs qui disoient que je pouvois le repousser à main armée.

II. Le pape est enlevé de Rome.

Ils s'en allèrent avec cette réponse; mais une demi-heure n'étoit pas encore passée quand ils revinrent avec des troupes. Le pape, malade, étoit couché sur son lit à la porte de l'église. Les soldats entrèrent armés d'écus, de lances et d'épées, avec leurs arcs bandés. Ils brisèrent les cierges de l'église et en jonchèrent le pavé

(1) Anast. in Mart. (2) Sup. liv. XXXVI, n. 19.

(1) Mart. Epist. 14. t. 6, Conc. p. 65. Epist. 15. de Præpos. Sacr. cub. et ibi Gothofr.
(2) Lib. ult. cod. Theod.

avec un bruit effroyable, joint à celui de leurs armes. En même temps, Calliopas présenta aux prêtres et aux diacres un ordre de l'empereur pour déposer le pape Martin, comme indigne et intrus, et de l'envoyer à Constantinople après avoir ordonné un autre évêque à sa place. Alors, le pape sortit de l'église, et le clergé s'écria en presence de l'exarque et du chambellan Théodore : Anathème à qui dira ou croira que le pape Martin a changé un seul point dans la foi et à quiconque ne persévère pas jusqu'à la mort dans la foi catholique (1). Calliopas, voulant se justifier devant les assistants, commença à dire : Il n'y a point d'autre foi que la vôtre, et je n'en ai point d'autre moi-même.

Le pape se livra donc sans résistance pour être mené à l'empereur (2). Quelques-uns du clergé lui crioient de n'en rien faire ; mais il ne les écouta pas, aimant mieux mourir dix fois, comme il dit lui-même, que d'être cause qu'on répandit le sang de qui que ce fût. Il dit seulement à l'exarque : Laissez venir avec moi ceux du clergé que je jugerai à propos. Calliopas répondit : Tous ceux qui voudront, qu'ils viennent, à la bonne heure, nous ne contraignons personne. Quelques-uns des évêques s'écrièrent : Nous mourrons et vivrons avec lui. Ensuite, Calliopas dit au pape : Venez avec nous au palais. Il y alla donc le même jour, et le lendemain mardi, dix-huitième de juin, tout le clergé vint le trouver avec plusieurs autres qui s'étoient préparés à s'embarquer avec lui, et avoient déjà mis leurs hardes dans les barques. Mais la nuit suivante, vers la sixième heure, c'est-à-dire à minuit, on tira le pape du palais, et l'on renferma tous ceux de sa suite et diverses choses qui lui étoient nécessaires pour son voyage ; on lui laissa seulement six jeunes serviteurs et un pot à boire.

On le fit ainsi sortir de Rome, dont on referma les portes aussitôt, de peur que quelqu'un ne le suivit ; et on l'emmena dans une barque sur le Tibre. Ils arrivèrent à Porto vers la quatrième heure du jour, le treizième des calendes de juillet, c'est-à-dire le mercredi dix-neuvième de juin à dix heures du matin. Ils en partirent le même jour et arrivèrent à Misène le premier de juillet. De là, ils passèrent en Calabre, puis en plusieurs îles où ils furent arrêtés pendant trois mois. Enfin, ils arrivèrent à l'île de Naxo, où ils demeurèrent un an. Pendant tout ce voyage, le pape fut travaillé d'un cours de ventre qui ne lui donnoit point de repos, avec un dégoût effroyable ; toutefois, on ne lui accorda aucun soulagement, excepté à Naxo, où il se baigna deux ou trois fois et logea dans une maison de la ville. Hors de là, il ne sortit point du vaisseau, qui étoit sa prison, quoique ceux qui le conduisoient prissent terre à toute occasion pour se reposer. Cependant, à Rome, Eugène fut établi pape par autorité de l'empereur. Il étoit Romain, fils de Rufinien, et clerc dès son bas âge ; il ne fut élu que le neuvième de septembre six cent cinquante-cinq, et tint le saint-siége près de trois ans (1).

(1) Epist. 14.

(2) Epist. 15. p. 65. C.

III. Eglise d'Angleterre.

La même année six cent trente-trois, mourut Honorius, archevêque de Cantorbéry, le dernier jour de septembre, et l'Eglise célèbre sa mémoire le même jour. Il avoit tenu ce siége dix-neuf ans ; et après dix-huit mois de vacance, Déusdédit fut élu sixième évêque de Cantorbéry (2). Ithamar, évêque de Rochester, vint l'ordonner le seizième de mars six cent cinquante-cinq ; et il gouverna cette église neuf ans, quatre mois et deux jours. Il étoit de la nation des Saxons occidentaux : au lieu que les cinq archevêques, ses prédécesseurs, étoient étrangers et apparemment italiens.

En ce temps-là, les Middleangles, ou Anglois du milieu des terres, se convertirent sous Penda, que le roi son père, nommé aussi Penda, avoit fait gouverneur de cette nation, quoiqu'il fût encore jeune. Ce prince alla trouver Osui, roi de Northumber, et lui demanda sa fille en mariage ; mais Osui ne la lui accorda qu'à condition qu'il se feroit chrétien avec toute sa nation. Penda, s'étant fait instruire et ayant conçu l'espérance de la résurrection et de l'immortalité, déclara qu'il vouloit être chrétien, quand même on ne lui donneroit pas la princesse. Il fut principalement persuadé par Alfrid, fils du roi Osui, qui avoit épousé sa sœur. Le prince Penda se fit donc baptiser par Finan, évêque de Lindisfarn, successeur de saint Aidan, avec tous les seigneurs et les soldats qui l'avoient accompagné, et tous leurs domestiques ; ils furent baptisés dans la maison royale, qui étoit près de la grande muraille bâtie autrefois par les Romains. Le prince Penda s'en retourna avec grande joie, menant avec lui, pour instruire et baptiser ses sujets, trois prêtres anglois et un quatrième écossois, c'est-à-dire Hibernois.

Ces quatre prêtres, étant arrivés avec le prince dans la province de Milddleangles, furent si bien écoutés, que tous les jours plusieurs, tant des nobles que du petit peuple, renonçoient à l'idolâtrie et recevoient le baptême. Le roi Penda, père du prince, n'empêchoit pas que l'on ne prêchât l'evangile, même à sa nation des Merciens. Au contraire, il méprisoit ceux qui, après avoir reçu la foi de Jésus-Christ, n'en pratiquoient pas les œuvres, disant que c'étoit des misérables de ne pas obéir à leur Dieu, auquel ils croyoient.

Osui ne régnoit que sur une partie de la Northumber ; mais il se rendit maître du reste après la mort du saint roi Osuin, qu'il fit tuer en trahison, le vingtième jour d'août six cent cinquante et un. Saint Aidan, évêque de Lindisfarn, mourut douze jours après, le dernier du même mois, auquel jour l'Eglise honore sa mémoire (1). Il eut pour successeur Finan, qui bâtit dans l'église de Lindisfarn une église cathédrale, non de pierre, mais de bois à la manière des Irlandois, et la couvrit de cannes. Le roi Osui, en réparation de son crime, fonda depuis un monastère au lieu où Osuin avoit été tué, nommé aujourd'hui Gilling, vers Richemont, et ordonna que les moines prieroient tous les jours pour les âmes des deux rois, du mort et du meurtrier.

(1) Anast. in Eug. V. Coint. an. 958, n. 9.

(2) Beda III, Hist. c. 20. Martyr. R. 30 sept.

Osui ne laissa pas d'être fort zélé pour la propagation de la foi ; car, ayant procuré la conversion des Middleangles, deux ans après il procura celle des Merciens (2). Il ne pouvoit plus souffrir les insultes de leur roi Penda, qui lui avoit tué son frère, pilloit continuellement son pays et vouloit exterminer sa nation. Après lui avoir offert de très-grands présents pour racheter la paix, sans le pouvoir apaiser, il fit vœu, s'il venoit à le vaincre, de consacrer à Dieu sa fille, qui n'avoit qu'un an, et de donner douze terres pour bâtir des monastères. Après ce vœu, il marcha avec très-peu de troupes contre Penda, qui en avoit trente fois autant ; et, toutefois, il défit l'armée des païens et remporta une pleine victoire le dix-neuvième de novembre, la treizième année de son règne, six cent cinquante-cinq de J.-C. Penda fut tué, et le royaume de Northumber non seulement mis en sûreté, mais augmenté par la jonction de celui des Merciens, dont Osui devint le maître. Il accomplit fidèlement son vœu et donna douze terres, dont chacune comprenoit dix familles, c'est-à-dire six-vingts en tout. La fille fut mise sous la conduite de la sainte abbesse Hilde ; et, en sa faveur, le roi donna une terre de dix familles au lieu nommé Stréneshal, et y fonda un monastère, avec une église de Saint-Pierre, qui fut le lieu de sa sépulture, de la reine sa femme et de plusieurs autres princes. Ce monastère étoit double ; et de celui des hommes, sortirent plusieurs saints prêtres et plusieurs saints évêques.

Le roi Osui, après sa victoire, s'appliqua à la conversion des Merciens, ses nouveaux sujets. Leur premier évêque fut Diuma, l'un des quatre prêtres que le prince Penda avoit amenés ; et Finan, évêque de Lindisfarn, l'ordonna évêque des Middelangles et des Merciens, car la rareté des évêques obligeoit d'en donner un à deux peuples (3). Le roi Osui procura aussi la conversion des Saxons orientaux, dont la capitale étoit Londres, et qui avoient autrefois chassé saint Mellit, leur évêque, et renoncé à la foi. Leur roi étoit alors Sigebert, ami du roi Osui (4), qu'il venoit souvent voir en Northumber, et celui-ci l'exhortoit à quitter l'idolâtrie, en lui disant : On ne peut faire un Dieu de pierre ou de bois, dont on fait des ustensiles pour l'usage de la vie, et dont on brûle les restes. Il faut plutôt croire que Dieu est incompréhensible, tout-puissant, éternel ; qu'il jugera tous les hommes, et donnera des récompenses éternelles à ceux qui feront sa volonté. Ces discours persuadèrent Sigebert, roi d'Essex, et il fut baptisé par l'évêque Finan, dans la maison royale, près de la grande muraille. En retournant chez lui, il pria le roi Osui de lui donner des docteurs capables de convertir et de baptiser sa nation ; et Osui envoya en Middleangles, d'où il fit venir un saint prêtre nommé, Cedde, avec un autre prêtre, et les envoya prêcher en Essex. Après avoir parcouru tout le pays, et formé une grande église, Cedde retourna chez lui et vint à Lindisfarn voir l'évêque Finan, qui, ayant appris de lui le progrès de l'évangile chez les Saxons orientaux, l'en ordonna évêque, étant assisté de deux autres.

(1) III. Hist. c. 14, et Epith. Sup. liv. XXXVIII, n. 19, 27. Martyr. R. 31 Aug. Beda III, Hist. c. 25.

(2) Beda II, c. 2.

(3) C. 21, 22.

(4) Sup. liv. XXXVII, n. 17.

IV. Saint Cedde évêque d'Essex.

Cedde, étant évêque, retourna en Essex travailler avec plus d'autorité. Il fonda des églises en divers lieux et ordonna des prêtres et des diacres pour lui aider à prêcher et à baptiser. Il assembla même à Tilaboug, sur la Tamise, une communauté, où il faisoit pratiquer la vie religieuse autant que ces nouveaux chrétiens en étoient capables. Il excommunia un des parents du roi, pour avoir contracté un mariage illicite, et défendit à qui que ce fût d'entrer dans sa maison, ni de manger avec lui. Le roi Sigebert, étant prié à manger chez cet excommunié, ne laissa pas d'y aller. Mais, comme il en sortoit, il rencontra le saint évêque. Il fut épouvanté, descendit de son cheval, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon. L'évêque, qui étoit aussi à cheval, mit pied à terre ; mais, étant irrité, il toucha le roi d'une verge qu'il tenoit à la main et lui dit, avec l'autorité pontificale : Parce que vous n'avez pas voulu vous abstenir d'entrer dans la maison de cet homme perdu, vous y mourrez. En effet, ce même homme et son frère, quoique parents du roi, le tuèrent. Et quand on leur en demanda la cause, ils ne purent en dire d'autre, sinon qu'ils ne pouvoient souffrir qu'il pardonnât si facilement à ses ennemis. Car, sitôt qu'ils lui demandoient grâce, il la leur accordoit, suivant le précepte de l'évangile.

Quoique Cedde fût évêque d'Essex, il ne laissoit pas de retourner quelquefois en son pays de Northumber pour y exhorter les fidèles (1). Edilvard, fils du roi Oswald, qui régnoit dans la province de Deïre, avoit auprès de lui un frère de l'évêque, nommé Celin, qui étoit prêtre, l'instruisoit lui et sa famille, et leur administroit les sacrements. Le roi, par le

(1) Beda III, Hist. c. 23.

moyen de ce frère, connoissant la vertu de l'évêque, l'excita à lui demander quelque terre pour bâtir un monastère, où le roi lui-même pût venir faire ses prières et ouïr les instructions, et où l'on enterrât les morts; car il croyoit qu'ils y seroient fort aidés par les prières des moines. L'évêque choisit un lieu dans des montagnes rudes et écartées, et demanda permission au roi d'y demeurer en prière durant le carême, qui étoit proche. Pendant tout ce temps, il jeûnoit jusqu'au soir, tous les jours, hors les dimanches, et ne prenoit qu'un peu de pain avec un œuf, et un peu de lait mêlé d'eau. Par où l'on voit qu'en ce pays-là les laitages, ni même les œufs, n'étoient pas défendus en carême. C'étoit l'usage des moines, chez qui le saint évêque avoit été élevé, de consacrer par des prières et des jeûnes, le lieu où ils devoient bâtir un monastère ou une église. Comme il restoit encore dix jours du carême, le roi le fit appeler; et il pria le prêtre Cymbelle, son frère, d'achever cette préparation du lieu. Car ils étoient quatre frères, tous prêtres : Cedde, Cymbelle, Célin et Céadda, dont le premier et le dernier furent évêques. Ainsi fut fondé le monastère de Lestington, suivant la règle de Lindisfarn, où l'évêque Cedde avoit été élevé. Il y mit pour abbé, après lui, son frère Céadda.

V. Saint Martin à Constantinople.

Cependant le pape saint Martin étoit dans l'île de Naxo, où les évêques et les fidèles du pays lui envoyoient souvent, et en grande quantité, de quoi soulager ses besoins (1). Mais aussitôt ses gardes pilloient tout en sa présence, le chargeant de reproches injurieux. Ils maltraitoient même de paroles et de coups ceux qui apportoient les présents et les chassoient, en disant : Quiconque aime cet homme, est ennemi de l'état. Le saint pape sentoit plus vivement les injures de ses bienfaiteurs, que les douleurs de sa goutte et de ses autres incommodités. Etant partis de Naxo et arrivés à Abyde, ceux qui le conduisoient envoyèrent à Constantinople donner avis de son arrivée, le traitant d'hérétique, d'ennemi de Dieu et de rebelle, qui soulevoit tout l'empire. Enfin, saint Martin arriva à Constantinople le dix-septième jour de septembre six cent cinquante-quatre. On le laissa au port depuis le matin jusqu'à quatre heures après midi, dans le vaisseau, couché sur un grabat, exposé en spectacle à tout le monde. Plusieurs insolents, et même des païens, s'approchoient et lui disoient des paroles outrageantes. Vers le coucher du soleil, vint un scribe, nommé Sagolève, avec plusieurs gardes. On tira le pape de la barque, on l'emporta sur un brancard, on le mena dans la prison, nommée Prandéaria; et Sagolève défendit que personne de la ville ne sût qu'il y étoit. Le pape demeura donc enfermé dans cette prison, sans parler à personne, pendant quatre-vingt-treize jours, qui font trois mois, c'est-à-dire depuis le dix-septième de septembre jusqu'au quinzième de décembre.

Ce fut apparemment de là qu'il écrivit les deux lettres à Théodore (1). Dans la première, il se justifie contre les calomnies dont on le chargeoit; premièrement, par le témoignage que le clergé de Rome avoit rendu de sa foi en présence de l'exarque Calliopas, ensuite par la protestation qu'il fait lui-même de la défendre jusqu'à la mort. Puis il ajoute : Je n'ai jamais envoyé aux Sarrazins ni argent, ni lettres, ni l'écrit que l'on dit, pour leur marquer ce qu'ils doivent croire. J'ai seulement donné quelque peu de chose à des serviteurs de Dieu qui venoient chercher des aumônes; mais ce n'étoit pas pour les Sarrazins. Quant à la glorieuse vierge Marie, mère de Dieu, ils ont porté faux témoignage contre moi; car je déclare anathème, et en ce monde et en l'autre, quiconque ne l'honore pas au-dessus de toutes les créatures, excepté son fils, notre seigneur.

Dans l'autre lettre, il raconte comme il fut enlevé de Rome, et comme l'exarque Calliopas présenta un ordre de l'empereur pour faire élire un autre pape à sa place. Sur quoi il dit : On ne l'a encore jamais fait, et j'espère qu'on ne le fera jamais; car, en l'absence de l'évêque, l'archidiacre, l'archiprêtre et le primicier tiennent sa place (2). Ayant raconté ce qu'il a souffert dans le voyage, il ajoute à la fin : Il y a quarante-sept jours que je n'ai pu obtenir de me laver ni d'eau chaude ni d'eau froide; je suis tout fondu et refroidi, car le flux de ventre ne m'a point donné de repos jusqu'à présent, ni sur mer ni sur terre; j'ai le corps tout brisé, et quand je veux prendre de la nourriture, je manque de celle qui me pourroit fortifier, et je suis entièrement dégoûté de celle que j'ai. Mais j'espère en Dieu, qui voit tout, que quand il m'aura tiré de cette vie, il recherchera ceux qui me persécutent pour les amener à pénitence.

VI. Saint Martin est interrogé.

Le vendredi, quinzième de décembre six cent cinquante-quatre, le pape saint Martin fut tiré de sa prison dès le matin et amené dans la chambre de Bucoléon, sacellaire, c'est-à-dire grand trésorier, où, dès la veille, on avoit donné ordre à tout le sénat de s'assembler (3). Saint Martin y fut apporté dans une chaise, car la navigation et la prison avoient augmenté ses maladies. Le sacellaire, le regardant de loin, lui commanda de se lever de la chaise et de se tenir debout. Quelques officiers représentèrent qu'il ne pouvoit, et le sacellaire cria en colère

(1) Commen. etc. t. 9, Conc. p. 16.

(1) Epist. 14, t. 61. Conc. p. 63. Sup. n. 2.
(2) Epist. 15. Sup. n. 2.
Sup. liv. XXXIII, n. 10. p. 65, C.
(3) Comm. p. 68, B.

qu'on le soutînt des deux côtés, ce qui fut fait.

Alors le sacellaire lui parla ainsi : Dis, misérable, quel mal t'a fait l'empereur? T'a-t-il ôté quelque chose? T'a-t-il opprimé par violence? Le pape ne répondit rien. Le sacellaire lui dit d'un ton d'autorité : Tu ne réponds pas? Tes accusateurs vont entrer. Aussitôt on les fit entrer au nombre de vingt, la plupart soldats et gens brutaux, quelques-uns avoient été avec l'exarque Olympius, entre autres André, son secrétaire. Le pape, les voyant entrer, dit en souriant : Sont-ce là les témoins? Est-ce là votre procédure? Puis, comme on les fit jurer sur les évangiles, il dit aux magistrats : Je vous prie, au nom de Dieu, ne les faites point jurer; qu'ils disent sans serment ce qu'ils voudront, et faites ce que vous voudrez. Qu'est-il besoin qu'ils perdent ainsi leurs âmes?

Le premier de ses accusateurs fut Dorothée, patrice de Cilicie, qui dit avec serment, parlant du pape : S'il avoit cinquante têtes, il mériteroit de les perdre, pour avoir seul renversé et perdu tout l'occident. Il étoit de concert avec Olympius et ennemi mortel de l'empereur et de l'état. Un des témoins dit aussi que le pape avoit conjuré avec Olympius et prit le serment des soldats. On demanda au pape s'il en étoit ainsi. Il répondit : Si vous voulez entendre la vérité, je vous la dirai. Quand le type fut fait et envoyé à Rome par l'empereur.... Alors le préfet Troïle l'interrompit, en criant : Ne nous parlez point ici de la foi, il est question du crime d'état. Nous sommes tous chrétiens et orthodoxes, les Romains et nous. Plût à Dieu! dit le pape; toutefois, au jour terrible du jugement, je rendrai témoignage contre vous sur cet article même.

Troïle lui dit en colère : Quand vous voyiez le malheureux Olympius former de tels projets contre l'empereur, que ne l'empêchiez-vous, loin d'y consentir? Le pape répondit : Dites-moi, seigneur Troïle, quand Georges, qui avoit été moine et depuis magistrat, vint ici du camp et fit ce que vous savez, où étiez-vous et ceux qui sont avec vous? Non-seulement vous ne résistâtes point, mais il vous harangua et chassa du palais qui il voulut. Et quand Valentin se revêtit de la pourpre avec un ordre de l'empereur et s'assit avec lui, où étiez-vous? que ne l'empêchâtes-vous? pourquoi, au contraire, prîtes-vous tous son parti? Et moi, comment pouvois-je résister à Olympius qui avoit toutes les forces d'Italie? Est-ce moi qui l'ai fait exarque? Mais je vous conjure, au nom de Dieu, faites au plus tôt ce que vous avez résolu de moi : car Dieu sait que vous me procurez une grande récompense. Je ne vois point qui étoit ce Georges dont parle ce pape; mais pour Valentin, il fut le chef du parti contraire à l'impératrice Martine (1). Le pape parloit latin et ce qu'il disoit étoit expliqué en grec par le consul Innocent, fils de Thomas, qui étoit d'Afrique. Mais le sacellaire, ne pouvant souffrir les réponses du saint pape, dit en colère à Innocent : Pourquoi nous expliquez-vous ce qu'il dit? Puis il demanda au scribe Sagolève s'il y avoit encore dehors d'autres témoins. Oui, seigneur, dit le scribe, il y en a plusieurs. Mais ceux qui présidoient à l'assemblée dirent que c'en étoit assez.

VII. Saint Martin maltraité.

Le sacellaire se leva et entra au palais pour faire son rapport à l'empereur. On fit sortir le pape de la chambre du conseil, toujours porté sur une chaise, et on le mit dans la cour, qui étoit devant, près de l'écurie de l'empereur, où tout le peuple s'assembloit, pour attendre l'entrée du sacellaire. Le pape étoit environné des gardes, et c'étoit un spectacle terrible. Peu de temps après, on le fit apporter sur une terrasse, afin que l'empereur pût le voir par les jalousies de sa chambre. On leva donc le pape, en le soutenant des deux côtés au milieu de la terrasse, en présence de tout le sénat; et il s'amassa une grande foule autour de lui. Alors, le sacellaire sortit de la chambre de l'empereur, et fendant la presse, vint dire au pape : Regarde comme Dieu t'a livré entre nos mains. Tu faisois des efforts contre l'empereur, avec quelle espérance? Tu as abandonné Dieu, et Dieu t'a abandonné. Aussitôt il commanda à un de ses gardes de lui déchirer son manteau et la courroie de sa chaussure, puis il le mit entre les mains du préfet de Constantinople, en lui disant : Prenez-le, seigneur préfet, et le mettez en pièces tout maintenant. Il commanda aux assistants de l'anathématiser. Mais il n'y eut pas vingt personnes qui crièrent anathème, tous les autres baissoient le visage et se retiroient accablés de tristesse.

Les bourreaux le prirent, lui otèrent son pallium sacerdotal et le dépouillèrent de tous ses habits, ne lui laissant qu'une seule tunique sans ceinture; encore la déchirèrent-ils des deux côtés, depuis le haut jusqu'en bas, en sorte que l'on voyoit son corps à nu. Ils lui mirent un carcan de fer au cou et le traînèrent ainsi depuis le palais par le milieu de la ville, attaché avec le geôlier, pour montrer qu'il étoit condamné à mort; et un autre portoit devant lui l'épée dont il devoit être exécuté. Malgré ses souffrances, il conservoit un visage serein, mais tout le peuple pleuroit et gémissoit, hors quelque peu qui lui insultoient. Etant arrivé au prétoire, il fut chargé de chaînes et jeté dans une prison avec des meurtriers. Mais, environ une heure après, on le transféra dans la prison de Diomède. On le traînoit si violemment, qu'en montant les degrés, qui étoient hauts et rudes, il s'écorcha les jambes et les jarrets, et ensanglanta l'escalier. Il sembloit prêt à rendre l'âme, tant il étoit épuisé; et, en entrant dans la prison, il tomba et se releva plusieurs fois. On le mit sur un banc, enchaîné comme il étoit

(1) Niceph. Hist. p. 20.

et mourant de froid, car l'hiver étoit insupportable, et c'étoit, comme il a été dit, le quinzième de décembre. Il n'avoit personne des siens, qu'un jeune clerc qui l'avoit suivi et se lamentoit auprès de lui.

Deux femmes qui gardoient les clefs de la prison, la mère et la fille, touchées de compassion, vouloient soulager le saint pape, mais elles n'osoient à cause du geôlier qui étoit attaché avec lui; et elles croyoient que l'ordre alloit venir pour l'exécuter à mort. Quelques heures après un officier appela d'en bas le geôlier, et quand il fut descendu, une de ces femmes emporta le pape, le mit dans un lit et le couvrit bien pour le réchauffer. Mais il demeura jusqu'au soir sans pouvoir parler. Alors, l'eunuque Grégoire, qui de chambellan étoit devenu préfet de Constantinople, lui envoya son maître d'hôtel, avec quelque peu de vivres, et lui en ayant fait prendre, il lui dit : Ne succombez pas en vos peines, nous espérons en Dieu que vous n'en mourrez pas. Le saint pape, qui désiroit le martyre, n'en fut que plus affligé; aussitôt on lui ôta les fers.

Le lendemain, l'empereur alla voir le patriarche Paul, qui étoit malade à la mort, et lui compta tout ce que l'on avoit fait au pape. Paul soupira, et se tournant vers la muraille, il dit : Hélas! c'est encore pour augmenter ma condamnation. L'empereur lui demanda pourquoi il parloit ainsi; Paul répondit : N'est-ce pas une chose déplorable de traiter ainsi un évêque. Ensuite, il conjura instamment l'empereur de se contenter de ce que le pape avoit souffert. Paul mourut en effet, après avoir tenu le siége de Constantinople treize ans; et Pyrrhus, qui étoit présent, voulut y entrer. Mais plusieurs s'y opposoient et publioient dans le palais le libelle de rétractation qu'il avoit donné au pape Théodore, soutenant qu'il s'étoit par-là rendu indigne du sacerdoce et que le patriarche Paul l'avoit anathématisé (1).

VIII. Second interrogatoire du pape.

Comme le trouble étoit grand à cette occasion, l'empereur voulut être éclairci de ce que Pyrrhus avoit fait à Rome; et pour cet effet, il envoya Démosthène, commis du sacellaire, avec un greffiier, pour interroger le pape dans la prison. Quand ils furent entrés, ils lui dirent: Voyez en quelle gloire vous avez été, et en quel état vous êtes réduit. C'est vous seul qui vous y êtes mis. Le pape répondit seulement : Dieu soit loué de tout. Démosthène dit : L'empereur veut savoir de vous ce qui s'est passé ici et à Rome à l'égard de Pyrrhus, ci-devant patriarche. Pourquoi alla-t-il à Rome? Fut-ce par ordre de quelqu'un, ou de son mouvement? De son propre mouvement, répondit le pape. Démosthène dit : Comment fit-il ce libelle? Y fut-il contraint? Le pape répondit : Non, il le fit de lui-même. Démosthène dit : Quand Pyrrhus vint à Rome, comment le pape Théodore, votre prédécesseur, le reçut-il? comme un évêque? Le pape répondit : Et comment donc? Puisqu'avant que Pyrrus vînt à Rome, Théodore avoit écrit nettement à Paul qu'il n'avoit pas bien fait d'usurper le siége d'un autre. Pyrrhus, venant ensuite de lui-même aux pieds de saint Pierre, comment pouvoit-il s'empêcher de le recevoir et de l'honorer comme évêque? Il est vrai, dit Démosthène. Mais d'où tiroit-il sa substance? Le pape répondit : Sans doute du palais patriarcal de Rome. Démosthène dit : Quel pain lui donnoit-on? Le pape répondit : Vous ne connoissiez pas l'église romaine. Je vous dis que quiconque y vient demander l'hospitalité, quelque misérable qu'il soit, on lui donne toutes les choses nécessaires, saint Pierre ne refuse personne. On lui donne du pain très-blanc et des vins de diverses sortes, non seulement à lui, mais aux siens. Jugez par-là comme on doit traiter un évêque.

Demosthène dit : On nous a dit que Pyrrhus a fait ce libelle par force, qu'on lui a mis des entraves et fait souffrir beaucoup de maux. Le pape répondit : On n'a rien fait de semblable. Vous avez à Constantinople plusieurs personnes qui étoient alors à Rome, et qui savent ce qui s'y est passé, si la crainte ne les empêche de dire la vérité. Vous avez entre autres le patrice Platon, qui étoit exarque, et qui envoya ses gens à Pyrrhus. Mais à quoi bon tant de questions? me voilà entre vos mains, faites de moi ce qu'il vous plaira. Quand vous me feriez hacher en pièces, comme vous avez ordonné au préfet, je ne communique point à l'église de Constantinople. Est-il encore question de Pyrrhus, tant de fois déposé et anathématisé? Démosthène, et ceux qui l'accompagnoient, étonnés de la constance du pape, se retirèrent, après avoir mis par écrit toutes ses réponses.

IX. Exil du pape saint Martin et sa mort.

Le pape saint Martin demeura donc dans la prison de Diomède quatre-vingt-cinq jours, qui font près de trois mois, et avec les trois mois de la première prison, près de six, c'est-à-dire depuis le dix-septième de septembre six-cent cinquante-quatre, jusqu'au dixième de mars six cent cinquante-cinq. Alors le scribe Sagolève lui vint dire : J'ai ordre de vous transférer chez moi et de vous envoyer dans deux jours où le sacellaire commandera. Le pape demanda où on le vouloit mener; mais il ne voulut pas lui dire, ni lui permettre de demeurer dans la même prison jusqu'à son exil. Vers le soir, le pape dit à ceux qui étoient auprès de lui : Venez, mes frères, disons-nous adieu, on va m'enlever d'ici. Alors ils burent chacun un coup, et le pape, se levant avec une grande constance, dit à un de ses assistants qu'il aimoit :

(1) Sup. l. xxxviii, n. 24. n. 40.

Venez, mon frère, donnez-moi la paix. Celui-ci, qui avoit déjà le cœur serré, ne put retenir sa douleur, et fit un grand cri; les autres s'écrièrent aussi. Le saint pape, les regardant d'un visage serein, les en reprit; et mettant les mains sur la tête du premier, il dit en souriant : Tout ceci est bon, mon frère, il est avantageux; faut-il en user ainsi? Vous devriez plutôt vous réjouir de mon état. Celui-ci, lui répondit : Dieu le sait, serviteur de Jésus-Christ, je me réjouis de la gloire qu'il vous prépare; mais je m'afflige de la perte de tant d'autres. Après donc l'avoir salué tous, ils se retirèrent. Aussitôt vint le scribe, qui l'emmena dans sa maison; et il fut dit, qu'on l'envoyoit en exil à Chersone.

En effet, on le fit embarquer secrètement le jeudi saint, qui, cette année six cent cinquante-cinq, étoit le vingt-sixième de mars, et après avoir passé en divers lieux, il arriva à Chersone le quinzième de mai (1). C'est lui-même qui le dit ainsi, dans une lettre qu'il écrivit à un de ses plus chers amis à Constantinople, où il ajoute : Le porteur de cette lettre est arrivé un mois après nous de Byzance à Chersone. Je me suis réjoui de son arrivée, croyant que l'on m'auroit envoyé d'Italie quelque secours pour ma subsistance. Je le lui ai demandé, et ayant appris qu'il n'apportoit rien, je m'en suis étonné; mais j'en ai loué Dieu, qui mesure nos souffrances comme il lui plaît. Vu principalement que la famine et la disette est telle en ce pays, que l'on y parle de pain, mais sans en voir. Si on ne nous envoie du secours d'Italie ou de Pont, nous ne pouvons absolument vivre ici. Car on ne peut y rien trouver. Si donc il nous vient de là du blé, du vin, de l'huile, ou quelque autre chose, envoyez-les-nous promptement, comme vous pourrez. Je ne crois pas avoir si maltraité les saints qui sont à Rome, ou les ecclésiastiques, qu'ils doivent ainsi mépriser à mon égard le commandement du seigneur. Si saint Pierre y nourrit si bien les étrangers, que dirai-je de nous, qui sommes ses serviteurs propres, qui l'avons servi du moins quelque peu et qui sommes dans un tel exil et une telle affliction? Je vous ai spécifié certaines choses que l'on peut acheter par delà, et que je vous prie de m'envoyer avec votre soin ordinaire, à cause de mes grands besoins et de mes fréquentes maladies.

Il écrivit encore une lettre, au mois de septembre, où il dit : Nous sommes non-seulement séparés de tout le reste du monde, mais privés même de la vie. Les habitants du pays sont tous païens et ceux qui y viennent d'ailleurs en prennent les mœurs, n'ayant aucune charité, pas même la compassion naturelle qui se trouve entre les barbares. Il ne nous vient rien que de dehors, par les barques qui arrivent pour charger du sel, et je n'ai pu acheter autre chose, qu'un boisseau de blé pour quatre sous d'or (1). J'admire le peu de sensibilité de tous ceux qui avoient autrefois quelque rapport avec moi, et qui m'ont si absolument oublié qu'ils ne veulent pas seulement savoir si je suis encore au monde. J'admire encore plus ceux qui appartiennent à l'église de Saint-Pierre, du peu de soin qu'ils ont d'un homme qui est de leur corps. Si cette église n'a point d'argent, elle ne manque pas, dieu merci, de blé, de vin et d'autres provisions, pour nous donner au moins quelque petit secours. Avec quelle conscience paroîtrons-nous au tribunal de Jésus-Christ, nous qui sommes tous formés de la même terre? Quelle crainte a saisi tous les hommes pour les empêcher d'accomplir les commandements de Dieu? Ai-je paru si ennemi de toute l'Eglise et d'eux en particulier? Je prie Dieu toutefois, par l'intercession de saint Pierre, de les conserver inébranlables dans la foi orthodoxe, principalement le pasteur qui la gouverne à présent, c'est-à-dire le pape Eugène. Pour ce misérable corps, le seigneur en aura soin (2). Il est proche, de quoi suis-je en peine : car j'espère en sa miséricorde qu'il ne tardera pas à terminer ma carrière.

Le pape saint Martin ne fut pas frustré de son espérance, car il mourut le jour de sainte Euphémie, seizième du même mois de septembre, indiction quatorzième, l'an six cent cinquante-cinq. Il avoit tenu le saint-siége, à compter depuis son ordination jusqu'à sa mort, six ans, un mois et vingt-six jours. En deux ordinations, au mois de décembre, il fit onze prêtres et cinq diacres; et d'ailleurs trente-trois évêques. Il fut enterré dans une église de la Vierge, à une stade de la ville de Chersone; et il y eut depuis un grand concours de peuple à son tombeau. L'eglise grecque l'honore comme confesseur, le quatorzième jour d'avril; et l'église latine, comme martyr, le deuxième de novembre. On prétend que ses reliques ont été depuis rapportées à Rome, dans l'église dédiée longtemps auparavant à saint Martin de Tours (3).

X. Huitième concile de Tolède.

Il y eut, vers le même temps, deux conciles à Tolède, que l'on compte pour le huitième et le neuvième (4). Le huitième fut tenu dans l'église des Apôtres, par l'ordre du roi Récésuinte, la cinquième année de son règne, ère six cent quatre-vingt-onze, c'est-à-dire l'an six cent cinquante-trois. Le roi étoit présent, et il fit lire un écrit daté du seizième de décembre de la même année, contenant sa profession de foi, où il reçoit les quatre conciles généraux. Ensuite il prie les évêques d'abolir le serment, que toute la nation avoit fait au quatrième concile de Tolède, de condamner sans espérance

(1) Epist. 19.

(1) Ep. 7. Commem. p. 75, D.
(2) Philipp. IV, 6.
(3) Commem. p. 74, B. Anast. in Mart. Epist. Greg. II. t. 7. Conc. p. 19. E. Martyr. Rom. 12 nov.
(4) C. 6, Conc. p. 594.

de pardon ceux qui auroient conspiré contre le roi ou contre l'état, comme étant la source d'un grand nombre de parjures (1). Il exhorte les grands, qui étoient présents au concile, de consentir a ce que les évêques ordonneroient, et de l'exécuter soigneusement.

Les évêques firent ensuite douze canons, si l'on peut nommer ainsi des réglements écrits d'un style si diffus et si figuré, qu'il n'est pas aisé de les entendre. Le premier contient leur confession de foi, c'est-à-dire le symbole de Nicée, tel qu'on le disoit à la messe avec l'addition *et filio*, en parlant de la procession du Saint-Esprit. Le second article porte la dispense du serment contre les rebelles et la faculté de leur pardonner (2). Le troisième est contre la simonie. Les quatre suivants, contre l'incontinence des clercs, particulièrement contre les sous-diacres, qui prétendoient pouvoir se marier après leur ordination ; et contre ceux, qui, sous prétexte d'avoir été ordonnés par force, soutenoient qu'il leur étoit permis de quitter l'état ecclésiastique et de retourner avec leurs femmes. Le concile leur oppose l'exemple du baptême, qui ne laisse pas d'engager ceux qui l'ont reçu malgré eux, ou sans le savoir, comme les enfants. Ce qui est dit ici de ceux qui reçoivent le baptême malgré eux semble difficile, si on ne l'entend des enfants, qui font quelquefois de vains efforts contre ceux qui les baptisent, suivant la remarque de saint Augustin. Le concile défend d'ordonner ceux qui ne savent pas le psautier tout entier avec les cantiques et les hymnes d'usage et la forme du baptême (3).

Ceux qui, sans une évidente nécessité, auront mangé de la chair pendant le carême, n'en mangeront point pendant toute l'année et ne communieront point à Pâques. Ceux que le grand âge ou la maladie oblige à en manger, ne le feront que par permission de l'évêque. Le roi sera élu dans la capitale, c'est-à-dire à Tolède ou dans le lieu où son prédécesseur sera mort, et l'élection se fera du consentement des évêques et grands du palais. Le roi protégera la foi catholique contre les juifs et les hérétiques, et ne fera point d'exaction sur ses sujets. Tous ses acquêts passeront à son successeur, et il ne laissera à ses heritiers que les biens qu'il avoit avant d'être roi. Il fera serment de tout cela avant de prendre possession du royaume. A l'égard des juifs, on observera les décrets du concile de Tolède, sous le roi Sisenand, c'est le quatrième. Deux mois après celui-ci, c'est-à-dire le dix-huitième de février six cent cinquante-quatre, les juifs convertis de toute l'Espagne donnèrent au roi une déclaration par laquelle ils promirent de vivre en vrais chrétiens et de renoncer à leurs anciennes superstitions, de brûler eux-mêmes ou lapider les contrevenants, ou les abandonner avec leurs biens à la discrétion du roi (1).

Ce concile fut souscrit par cinquante-deux évêques, dont les quatre premiers étoient métropolitains, savoir : Oronce de Mérida, Antoine de Séville, Eugène de Tolède. Potamius de Brague. Entre les évêques, le plus fameux est Taïon de Saragosse. Il y a aussi les souscriptions de dix abbés entre lesquels est saint Ildephonse, de l'archiprêtre et du primicier de Tolède et de dix vicaires des évêques absents. Enfin l'on voit les souscriptions de seize comtes, d'entre les principaux officiers du roi. Ensuite des souscriptions, est un décret du concile. touchant la disposition des biens des rois et un édit du roi qui le confirme. Ainsi, l'on voit que les évêques d'Espagne prenoient part avec les grands au gouvernement temporel.

XI. Neuvième concile de Tolède.

Le neuvième concile de Tolède fut tenu deux ans après, le second jour de novembre, la septième année de Récésuinte, ère six cent quatre-vingt-treize, c'est-à-dire l'an six cent cinquante-cinq. Il n'y eut que seize évêques au concile, qui s'assembla dans l'église de la Sainte-Vierge, et fit dix-sept canons, la plupart pour réprimer les abus que les évêques commettoient dans l'administration des biens ecclésiastiques ; aussi, disent-ils d'abord, qu'ils doivent commencer par se juger eux-mêmes, afin de donner plus d'autorite à leurs jugements (2). Ils ordonnent donc que si les évêques ou les autres ecclésiastiques veulent s'approprier les biens des églises, ceux qui les ont fondées ou enrichies pourront s'en plaindre à l'evêque, au métropolitain ou au roi. Ils veilleront aussi aux réparations, afin que les églises ou les monastères de leur fondation ne tombent pas en ruine, et ils auront droit de présenter à l'évêque des prêtres pour les desservir, sans qu'il puisse y en mettre d'autres à leur préjudice. Voilà le patronage bien établi.

L'évêque, fondant un monastère, ne pourra lui donner plus de la cinquantième partie du bien de son église, ou la centième, s'il fonde une église sans monastère. Si l'évêque avoit peu de bien, ce qu'il a acquis depuis son épiscopat appartiendra à l'église; s'il en avoit autant ou plus que son église, ses héritiers partageront avec l'église à proportion. L'évêque pourra disposer de ce qui lui aura été donné personnellement ; s'il n'en dispose, il appartiendra à l'église. Les parents de l'évêque ou du prêtre ne pourront se mettre en possession de sa succession sans la participation du métropolitain ou de l'évêque. La prescription de trente ans ne courra contre l'église que du jour de la mort de l'évêque qui a aliéné, et non du jour de l'acte d'aliénation.

(1) Sup. liv. XXXII, n. 49.
(2) C. 4, 5, 6, 7.
(3) Epist. 187. ad Dard. c. 7, n. 25, c. 8.

(1) C. 9, 10. Sup. liv. XXXVII, n. 48. p. 841.
(2) T. 6, p. 231. Præfat. c. 1. 2.

L'évêque qui a pris soin des funérailles de son confrère et de l'inventaire des biens de l'église, ne pourra prendre plus d'une livre d'or, si elle est riche et une demi-livre si elle est pauvre (1).

Les enfants illégitimes des clercs, depuis l'évêque jusqu'aux sous-diacres, seront esclaves de l'église que les pères servoient. Les évêques ne peuvent appeler dans le clergé des serfs de l'église sans les affranchir (2). Les affranchis ne peuvent épouser des personnes ingénues, c'est-à-dire libres de naissance, autrement ils seront tous traités également comme affranchis et, par conséquent, engagés, eux et toute leur race, à rendre à l'église les mêmes devoirs que les affranchis devoient à leurs patrons, sans pouvoir disposer de leurs biens, qu'en faveur de leurs enfants ou de leurs parents de pareille condition. Les juifs baptisés se rendront aux principales fetes dans la cité pour assister à l'office solennel avec l'évêque, afin qu'il puisse juger de la sincérité de leur conversion (3). Le concile ne fut terminé que le vingt-huitième de novembre, et il en indiqua un pour le premier jour de décembre de l'année suivante.

XII. Premier interrogatoire de saint Maxime.

A Constantinople, après la mort de Paul, Pyrrhus rentra dans le siége patriarcal, la même année six cent cinquante-cinq ; mais il ne le garda que quatre mois et vingt-trois jours, et eut pour successeur Pierre, prêtre de la même église, qui la gouverna douze ans et sept mois. De son temps, saint Maxime fut enlevé et amené à Constantinople, avec Anastase, son disciple, et un autre Anastase qui avoit été apocrisiaire de l'église romaine (4). Le jour qu'ils arrivèrent à Constantinople, vers le soleil couchant, il vint deux officiers, nommés mandateurs, avec dix excubiteurs ou soldats de la garde de l'empereur, qui les tirèrent du vaisseau nus et déchaussés, les séparèrent et les gardèrent en différentes prisons.

Quelques jours après, on les mena au palais, et on fit entrer saint Maxime dans le lieu où le sénat étoit assemblé, avec une grande foule d'autres personnes. On présenta saint Maxime au milieu de l'assemblée, et le sacellaire lui dit, transporté de colère : Etes-vous chrétien ? Saint Maxime répondit : Par la grâce de Jésus-Christ, notre Dieu, je le suis. Le sacellaire reprit : Et comment, si vous êtes chrétien, haïssez-vous l'empereur ? Saint Maxime répondit : D'où le savez-vous ? Car la haine est une disposition cachée de l'âme aussi bien que l'amour. Le sacellaire dit : Tout le monde voit par vos actions que vous haïssez l'empereur et son état. Car c'est vous seul qui avez livré aux Sarrasins l'Egypte, Alexandrie, la Pentapole, Tripoli et l'Afrique. Quelle est la preuve, dit saint Maxime ?

Alors on produisit Jean, qui avoit été sacellaire ou trésorier de Pierre, gouverneur de Numidie; et il dit, adressant la parole à saint Maxime : Il y a vingt-deux ans que l'aïeul de l'empereur commanda à Pierre de prendre une armée et d'aller en Egypte contre les Sarrasins. Il vous écrivit, par la confiance qu'il avoit en vous, comme en un serviteur de Dieu, pour savoir si vous lui conseilliez d'y aller. Vous lui répondites de n'en rien faire; parce que Dieu n'avoit pas agréable de favoriser l'empire romain sous le règne d'Héraclius et de sa race. Saint Maxime répondit : Si vous dites vrai, vous devez avoir la lettre que Pierre m'écrivit, et ma réponse : qu'on les présente et je me soumets aux peines de la loi. Jean reprit : Je n'ai point de lettre, je ne sais pas même s'il vous a écrit ; mais, en ce temps-là, tout le monde le disoit au camp. Si toute l'armée le disoit, dit saint Maxime, pourquoi êtes-vous seul à me calomnier ? M'avez-vous jamais vu ? Non, répondit Jean. Alors saint Maxime se tourna vers le sénat, et dit : Jugez s'il est juste de produire de tels accusateurs ou de tels témoins ; car Dieu dit (1) : Vous serez jugés comme vous aurez jugé.

Ensuite on produisit Sergius Magonda, qui dit : Il y a neuf ans que l'abbé Thomas, venant de Rome, me dit que le pape Théodore l'avoit envoyé au patrice Grégoire pour lui dire : Ne craignez personne ; car l'abbé Maxime a vu en songe des troupes d'anges à l'orient et à l'occident. Ceux d'orient crioient : Victoire à l'empereur Constantin ; ceux d'occident : Victoire à l'empereur Grégoire : et les cris des occidentaux l'ont emporté. Ce Grégoire étoit le gouverneur d'Afrique qui se révolta vers l'an six cent quarante-cinq ; ainsi, les neuf ans depuis tombent en six cent cinquante-quatre, et les vingt-deux ans, depuis l'incursion des Sarrasins en Egypte, remontent à six cent trente-deux qui est la seconde année d'Aboubeker. Après cette déposition de Sergius, le sacellaire s'écria, parlant à saint Maxime, comme s'il eût été convaincu : Dieu t'a envoyé ici pour être brûlé (2). Il répondit : Il falloit dire cela du vivant de Grégoire. Puis, voulant montrer l'absurdité de lui opposer des témoins morts qu'on ne pouvoit plus confronter, il ajouta : Il seroit juste d'obliger le premier accusateur à amener le patrice Pierre, et celui-ci à amener l'abbé Thomas qui amèneroit le pape Théodore. Et alors, quand ils seroient tous présents, je dirois au patrice Pierre : M'avez-vous écrit, ou moi à vous, ce que dit votre sacellaire ? Et s'il le soutenoit, je serois punissable. Je dirois tout de même au pape : Dites, seigneur, vous ai-je jamais raconte des songes ? et s'il le soutenoit, ce seroit lui qui seroit coupable de l'avoir cru, et non pas moi de l'avoir vu, puisque les songes

(1) C. 5, 6, 7, 8, 9.
(2) C. 10, 11, 13, 14, 15, 16.
(3) C. 17.
(4) Nicep. Chr. Vita Max. n. 17. Act. Max. p. 29.

(1) Matth. VII, 2.
(2) Sup. liv. XXXVIII, n. 41, 2. Ibid. n. 5.

ne sont pas volontaires. Alors Troïle lui dit : Vous raillez, abbé. Ne savez-vous pas où vous êtes ? Il répondit : Je ne raille point, mais je déplore ma misérable vie qui m'a été prolongée pour m'exposer à de telles illusions. Le patrice Epiphane dit : Il a raison de s'en moquer si cela n'est pas vrai. Le grand sacellaire lui dit en colère : Enfin, tous les autres mentent, il n'y a que toi seul qui dis vrai. Saint Maxime répondit en pleurant : Vous avez le pouvoir, puisque Dieu le permet, de me donner la vie ou la mort ; mais, s'ils disent vrai, il faut dire que Satan est le vrai dieu. Que je ne sois pas digne de voir l'avénement de notre créateur et notre juge, si j'ai jamais raconté un tel songe, ou si j'en ai ouï parler jusqu'à cette heure.

XIII. Conversation avec Grégoire.

Le troisième témoin ne proposa qu'une accusation frivole ; mais le quatrième, qui étoit Grégoire, fils de Photin, secrétaire de l'empereur, parla ainsi : Etant à Rome, j'allai à la chambre de l'abbé Maxime, et comme je disois que l'empereur possède le sacerdoce, l'abbé Anastase, son disciple, dit : A Dieu ne plaise qu'il ait cet honneur. Saint Maxime lui dit : Craignez Dieu, seigneur Grégoire ; mon compagnon ne dit rien du tout en cette conversation. Puis, se prosternant à terre, il dit au sénat : Ecoutez-moi en patience, et je vous raconterai toute cette conversation ; il me reprendra si je mens.

Le seigneur Grégoire m'étant venu voir à Rome, je me prosternai, selon ma coutume, et je l'embrassai ; puis, quand nous fûmes assis, je lui demandai le sujet de son voyage. L'empereur, dit-il, désirant la paix des églises, envoie une offrande à saint Pierre, et une lettre au pape, l'exhortant à se réunir avec le patriarche de Constantinople, et il m'a honoré de cette commission. Je répondis : Dieu soit loué, mais de quelle manière se doit faire l'union ? Par le type, répondîtes-vous. Car saint Maxime adressa ici la parole à Grégoire, et continua : Et je vous dis : Je le crois impossible. Car les Romains ne souffriront jamais qu'on supprime les expressions des pères avec celles des hérétiques, et la vérité avec le mensonge. Vous dites : Le type n'ordonne pas la suppression des paroles saintes, mais seulement le silence pour procurer la paix. Je répondis : Selon l'écriture, le silence est une suppression des paroles (1).

Vous dîtes : Ne me jetez point dans des épines ; je me contente du symbole. Le type, repris-je, détruit le symbole ; vous me demandâtes comment, et je vous priai de dire le symbole. Vous commençâtes à dire : Je crois en un seul Dieu, père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles. Arrêtez un peu, vous dis-je, Dieu ne seroit point créateur s'il n'avoit une volonté et une operation naturelle. Car c'est par sa volonté, et non par nécessité, qu'il a créé le ciel et la terre. Que si l'on prétend par discrétion supprimer la foi avec l'erreur, cette sorte de discrétion nous sépare de Dieu, au lieu de nous réunir entre nous. Car les juifs viendront demain nous dire : Réunissons-nous en supprimant par discrétion de notre côté la circoncision, et du vôtre le baptême. Les ariens firent cette proposition par écrit du temps du grand Constantin : Supprimons le consubstantiel et le différend en substance, pour réunir les églises. Mais nos pères n'y consentirent pas, et aimèrent mieux souffrir la persécution et la mort, quoique Constantin favorisât cette proposition. Et aucun empereur n'a pu persuader aux pères de condescendre aux hérétiques de leur temps par des termes ambigus ; mais ils se sont toujours servis des expressions claires, propres et convenables à la question, disant nettement que c'est aux évêques à examiner et à définir les dogmes de l'Eglise.

Quoi donc, dites-vous, tout empereur chrétien, n'a-t-il pas aussi le sacerdoce ? Non, répondis-je, il ne l'a pas. Car il ne se présente pas devant l'autel, et après que le pain est consacré, il ne l'élève pas en disant : Les choses saintes pour les saints. Il ne baptise point, il ne confirme point avec le chrême, il n'impose point les mains pour faire des évêques, des prêtres, des diacres : il ne consacre point de temples, il ne porte point les marques du sacerdoce, le pallium et l'évangile, comme il porte la couronne et la pourpre pour marques de l'empire. Comment donc, dites-vous, l'écriture nomme-t-elle Melchisédech roi et prêtre ? Je répondis : Il étoit la figure de celui qui étant seul véritable roi et Dieu de tout, s'est fait pour notre salut véritable grand-prêtre. Que si vous dites que quelque autre est roi et prêtre selon l'ordre de Melchisédech, dites donc aussi le reste qu'il est sans père, sans mère, sans généalogie, sans commencement et sans fin. Et voyez-en la conséquence. Ce sera un autre Dieu incarné, pour procurer notre salut par son sacerdoce, selon l'ordre de Melchisedech, et non selon l'ordre d'Aaron. Mais pourquoi tant de discours ? A la sainte table, pendant l'oblation sacrée, c'est après les évêques, les prêtres, les diacres, tout le clergé, que l'on fait mémoire des empereurs entre les laïques. Car le diacre dit : Et pour les laïques décédés dans la foi, Constantin, Constant et les autres. C'est ainsi qu'il fait mémoire des empereurs vivants après tout le clergé. Saint Maxime rapportoit de la sorte la conversation qu'il avoit eue à Rome avec Grégoire, quand l'abbé Menas l'interrompit en criant : En parlant ainsi, vous avez déchiré l'Eglise. Saint Maxime répondit : Si on dechire l'Eglise en rapportant les paroles de l'écriture et des pères, que fait-on en supprimant leur doctrine, sans laquelle l'Eglise ne peut subsister. Mais le sacellaire, se tournant vers les gens de l'exarque, leur dit, en criant, de dire à l'exarque : Deviez-vous laisser vivre un tel homme dans votre gouvernement ?

(1) Ps. 18. 3.

On emmena dehors saint Maxime, et on fit entrer Anastase, son disciple, que l'on vouloit obliger à l'accuser d'avoir maltraité Pyrrhus. Il répondit d'une voix base : Personne n'a honoré Pyrrhus comme lui. On lui dit de parler haut, et comme il ne pouvoit se désaccoutumer du ton modeste qu'observoient les moines, le sacellaire commanda aux assistants de le frapper. Ils lui donnèrent tant de coups de poing, qu'il le laissèrent demi-mort ; et on les renvoya en prison. Mais l'abbé Menas prit saint Maxime, et lui dit, en présence des magistrats : Dieu vous amène ici recevoir la récompense du mal que vous avez fait aux autres, voulant séduire tout le monde par les dogmes d'Origène. Saint Maxime répondit : Anathème à Origène, à ses dogmes et à tous ses adhérants. Le patrice Epiphane repondit : Seigneur abbé Menas, il s'est justifié de votre reproche par cet anathème, quand même il auroit été origéniste, et je ne recevrai plus cette accusation contre lui.

XIV. Conférence avec Troïle et Sergius.

Le même jour, à l'entrée de la nuit, le patrice Troïle et Sergius Eucratus, maître d'hôtel de l'empereur, vinrent trouver saint Maxime, et s'etant assis, ils le firent asseoir et lui dirent : Dites-nous, seigneur abbé, les conferences que vous avez eues avec Pyrrhus en Afrique et à Rome ; et comment vous lui avez persuadé d'anathématiser sa doctrine et d'embrasser la vôtre. Il leur raconta tout de suite, autant qu'il s'en put souvenir. Puis, il ajouta : Je n'ai point de doctrine particulière ; c'est la doctrine commune de l'Eglise catholique. Ensuite, ils lui demandèrent pourquoi il ne communiquoit point au siége de Constantinople. Parce, dit-il, qu'ils ont rejeté les quatre conciles, par les neuf articles d'Alexandre, par l'ecthèse de Sergius et par le type publié en la sixième indiction, et par ce qu'ils ont condamné les neuf articles, par l'ecthèse et abrogé l'ecthèse par le type. Ceux donc qui se sont tant de fois condamnés eux-mêmes, et qui ont été deposés par les Romains et par le concile tenu dans la huitième indiction, comment peuvent-ils célébrer les mystères, et comment peuvent-ils y attirer le Saint-Esprit ?

C'est-à-dire, répondirent-ils, que vous serez sauvé et que tous les autres se damnent. Il dit : Je ne condamne personne, Dieu m'en garde ; mais j'aime mieux mourir, que si ma conscience me reprochoit de m'être ecarté le moins du monde de la foi. Et que ferez-vous, lui dirent-ils, si les Romains se réunissent avec les Byzantins ? Car voilà les apocrisiaires de Rome qui arrivèrent hier ; demain, dimanche, ils communiqueront avec le patriarche, et tout le monde verra que c'étoit vous qui pervertissiez les Romains, puisque dès que vous n'y êtes plus, ils s'accordent avec nous. Il répondit : Ceux qui sont venus ne font aucun préjudice au siége de Rome, quand bien même ils communiqueroient, puisqu'ils n'ont point apporté de lettre au patriarche ; et absolument je ne crois point que les Romains communiquent avec les Byzantins s'ils ne confessent les deux volontés et les deux opérations en Jésus-Christ. Mais, dirent-ils, si les Romains communiquent avec ceux-ci, que ferez-vous ? Il répondit : Le Saint-Esprit, par la bouche de l'apôtre, anathématise les anges mêmes (1), s'ils enseignent autre chose que ce qui a été prêché. Ces légats devoient être envoyés par le pape Eugène, et on les fit en effet consentir à reconnoître une volonté outre les deux.

Troïle et Sergius demandèrent ensuite à saint Maxime (2) : Est-il absolument nécessaire de reconnoître en Jésus-Christ des volontés et des opérations ? Oui, dit-il, si nous voulons conserver la vraie religion. Car, aucun être ne peut subsister sans son opération naturelle ; et les pères disent clairement qu'on ne peut connoître aucune nature sans son opération essentielle. Ils répondirent : Nous voyons bien qu'il est ainsi. Mais ne fâchez pas l'empereur qui n'a fait le type que pour la paix. Saint Maxime se prosterna à terre en pleurant et dit : L'empereur ne devoit pas se fâcher contre moi. Car je ne puis me résoudre à irriter Dieu en ne disant pas ce qu'il a ordonné de dire. Puis, il montra que l'on ne peut reconnoître Jésus-Christ Dieu et homme parfait sans les deux volontés et les deux opérations.

Après quelques autres discours dont ils témoignèrent être fort satisfaits, Sergius dit : Il n'y a qu'une chose en quoi vous nous affligez tous, c'est que vous détournez plusieurs personnes de la communion de cette église. Saint Maxime répondit : Y a-t-il quelqu'un qui soutienne que je lui ait dit de ne point communiquer à l'église de Constantinople ? Sergius reprit : Dès là que vous n'y communiquez point, vous dites assez à tout le monde de ne le point faire (3). Saint Maxime dit : Il n'y a ni accusation ni consolation si forte que celle de la conscience.

Cependant, sur ce qui avoit été dit que tout l'occident anathématisoit le type, Troïle dit : Est-il beau de noircir la réputation de l'empereur ? Saint Maxime dit : Dieu pardonne à ceux qui ont poussé l'empereur à faire le type et à ceux qui y ont consenti. Qui sont-ils, reprit Troïle ? Il répondit : Les ecclésiastiques l'y ont poussé et les magistrats y ont consenti, et la honte en rejaillit sur l'empereur qui est innocent et pur de toute hérésie. Mais conseillez-lui de faire comme son aïeul d'heureuse mémoire. Là dessus il leur raconta comme Héraclius avoit désavoué l'ecthèse (4). Ils branlèrent la tête, et, ayant quelque temps gardé le silence, ils dirent : Tout est plein de difficultés insurmontables. Enfin, après s'être salués de part et d'autre, ils se séparèrent honnêtement.

(1) Gal. 1, 8.
(2) Epist. Anast ad Coral.
(3) N. 11.
(4) Sup. liv. XXXVIII, n. 24.

XV. Second interrogatoire.

Le samedi suivant, on amena encore au palais saint Maxime et son disciple Anastase. D'abord, on fit entrer Anastase dans la salle du conseil où étoient les deux patriarches, savoir: Pierre de Constantinople et Macaire, patriarche titulaire d'Antioche, résidant à Constantinople, monothélite fort zelé. On amena Constantin et Ménas qui accusoient saint Maxime et vouloient qu'Anastase convînt de ce qu'ils disoient. Mais il dit hardiment au sénat: Vous faites entrer Constantin dans la salle secrète du palais? Il n'est ni prêtre ni moine, c'est un tribun des spectacles. On connoît, en Afrique et à Rome, les femmes qu'il entretenoit quand il y vint. Tout le monde sait les fourberies qu'il employa pour se cacher. Tantôt il disoit que c'étoient ses sœurs, tantôt qu'il les avoit amenées de peur qu'elles ne communiquassent à l'église de Constantinople. Lorsqu'il n'aura plus de quoi fournir à ses débauches et qu'il se trouvera dans un pays où il soit inconnu, il recommencera à en faire autant. On demanda à Anastase s'il avoit anathématisé le type, il l'avoua et soutint qu'il avoit eu raison de le faire; et, après qu'il eut répondu à plusieurs questions, on le fit sortir de la salle.

On fit entrer saint Maxime, et Troïle lui dit: Abbé, dites la vérité et l'empereur aura pitié de vous. Car, si nous en venons à un examen dans les formes, et qu'un seul chef d'accusation soit véritable, la loi vous condamne à mort. Il répondit: Je l'ai dejà dit et je le dis encore, si une seule est véritable, Satan est Dieu. Mais faites ce qu'il vous plaira, en servant Dieu on ne peut me nuire. Troïle lui dit: N'avez-vous pas anathématisé le type? Il répondit: Je vous ai déjà dit plusieurs fois que je l'ai anathématisé. Troïle reprit: Vous avez anathématisé le type, vous avez donc anathématisé l'empereur? Saint Maxime répondit: Je n'ai point anathématisé l'empereur, mais un écrit contraire à la foi catholique. Où a-t-il été anathématisé, dit Troïle? Au concile de Rome, répondit saint Maxime, dans l'église du Sauveur et dans celle de la Mère-de-Dieu. Alors le préfet lui dit: Communiquez-vous avec cette église ici ou non? Non, répondit-il. Pourquoi? Parce qu'elle a rejeté les conciles. Comment donc, reprit Troïle, les met-on dans les diptyques? Saint Maxime répondit: Et à quoi servent les noms quand on bannit les dogmes? Pouvez-vous le montrer, dit Troïle? Saint Maxime répondit: Si vous m'en donnez la liberté, je le ferai fort aisément.

Ils demeurèrent tous en silence, puis le sacellaire dit à saint Maxime: D'où vient que vous aimez les Romains et que vous haïssez les Grecs? Il répondit: Il nous est défendu de haïr personne. J'aime les Romains comme tenant la même foi, et les Grecs comme parlant le même langage. Le sacellaire lui dit: Combien d'années vous donnez-vous? Il répondit: Soixante-quinze. Combien y a-t-il que votre disciple est avec vous? Trente-sept ans. Alors un du clergé s'écria: Le seigneur vous a rendu ce que vous avez fait au bienheureux Pyrrhus. A quoi saint Maxime ne répondit rien. Et les deux patriarches ne dirent pas un mot pendant toute cette conférence. Mais, comme on parla du concile de Rome, Démosthène s'écria: Le concile est nul puisque celui qui l'a assemblé a été déposé. Saint Maxime dit: Il a été persécuté, mais non pas déposé. Quelle procédure synodale et canonique a-t-on faite qui puisse prouver sa déposition? Et quand il auroit été déposé canoniquement, ce qui a été décidé pour la foi, selon les canons, n'en souffriroit aucun préjudice, étant conforme à ce qu'a écrit le pape Théodore de sainte mémoire. A cela, le patrice Troïle dit: Vous ne savez ce que vous dites, abbé; ce qui est fait est fait.

XVI. Autre conférence.

Ensuite, on fit sortir saint Maxime de la salle du conseil on le remit en prison. Mais le jour de la Pentecôte, dix-septième de mai six cent cinquante-cinq, car il faut lire ainsi et non pas dix-huit, le patriarche fit demander à saint Maxime: De quelle église êtes-vous? De Byzance, de Rome, d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem, les voilà toutes réunies et les provinces qui en dépendent. Réunissez-vous donc aussi si vous êtes de l'Église catholique; autrement il pourra vous arriver ce que vous n'attendez pas. Saint Maxime répondit: Dieu a déclaré que l'Église catholique étoit appuyée sur la confession de la foi orthodoxe, en louant saint Pierre de ce qu'il l'avoit confessée (1). Toutefois, dites-moi par quelle confession s'est faite l'union de toutes les églises; si elle est bonne, je ne m'en éloignerai pas. On lui dit: Quoique nous n'en ayons point d'ordre, nous vous le dirons pour vous ôter toute excuse. Nous reconnoissons deux opérations à cause de la différence des natures et une à cause de l'union. Saint Maxime reprit: Dites-vous que les deux opérations en soient devenues une par l'union, ou qu'il y en a une autre outre ces deux? Non, dirent-ils, ce sont les deux qui n'en font qu'une. Ainsi, dit saint Maxime, nous renversons tout en nous forgeant une foi qui n'a rien de solide et un Dieu qui ne subsiste point. Car, si nous confondons les deux opérations en une à cause de l'union et qu'ensuite nous la divisions en deux à cause de la différence, ce ne sera plus ni une ni deux opérations et celui en qui elles doivent être sera sans operation et, par conséquent, sans existence. Je ne puis parler ainsi, ce n'est pas ce que j'ai appris des pères. Faites ce qu'il vous plaira, vous avez la puissance. Ecoutez donc, dirent-ils; l'empereur et le patriarche, par ordre du pape de Rome, ont résolu que si vous n'obéissez pas, vous seriez anathématisé et puni de telle mort qu'ils ordonneront. Il répondit: Que ce que Dieu a ordonné avant tous les siècles s'accomplisse en moi. Saint Maxime écrivit le lendemain cette conversation à son disciple Anastase, afin qu'il redoublât ses prières et qu'il instruisît les autres de ce qui s'étoit passé.

(1) Matth. xvi, 18.

Nous avons la lettre qu'Anastase en écrivit aux moines de Cagliari en Sardaigne, où il dit: Nos adversaires, ayant résolu de ne pas suivre la doctrine des pères, sont agités de diverses opinions (1). Et, après avoir soutenu qu'il ne falloit dire ni une ni deux opérations, ils en reconnoissent deux et une, c'est-à-dire trois. Ce que ni les pères ni les conciles n'ont dit, ce que la raison naturelle ne souffre pas, et qu'aucun des anciens ou nouveaux hérétiques n'a avancé. Il montre ensuite l'absurdité de ce système et ajoute: Ils y ont fait consentir les légats de l'ancienne Rome; et, après les avoir ainsi séduits, ils les renvoient à celui qui les a envoyés, c'est-à-dire au pape Eugène. Anastase continue: L'Église catholique et apostolique étant donc presque toute dans un tel péril, nous vous prions de la secourir; et, s'il est impossible, il faut que vous passiez au plus tot à Rome, sous quelque autre prétexte, pour vous joindre aux hommes pieux et fermes qui y sont et qui soutiennent vigoureusement, avec nous, la vérité, les priant, avec larmes, de conserver la foi orthodoxe, sans aucune nouveauté, et de ne rien approuver que ce qui a été défini par les pères et par les conciles. C'est ainsi qu'Anastase espéroit, en vertu de la promesse faite à saint Pierre, que la semence de la piété, comme il parle, demeureroit au moins dans l'église romaine.

Le lendemain du jour auquel saint Maxime avoit été interrogé, les ecclésiastiques de Constantinople s'assemblèrent et persuadèrent à l'empereur de le condamner au bannissement, avec ses disciples, les deux Anastase (2). Mais ils les séparèrent et les éloignèrent de la mer, afin que personne ne pût les visiter. On les envoya tous trois en Thrace, saint Maxime au château de Bizye, Anastase l'apocrisiaire, à Sélymbrie, l'autre Anastase à Perbère, tellement à l'extrémité de la province, que l'on ne pouvoit faire un pas au-delà sur les terres des Romains. On les envoya sans provisions pour leur subsistance, sans habits, dépouillés de tout.

Pierre, patriarche de Constantinople, envoya au saint-siége, suivant la coutume, sa lettre synodique, portant sa confession de foi; mais elle étoit très-obscure et ne déclaroit point les deux opérations et les deux volontés en Jésus-Christ (3). Le peuple et le clergé de Rome en furent irrités et la rejetèrent avec grand bruit dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. Jusque-là qu'ils ne permirent point au pape Eugène de célébrer la messe, qu'il n'eût promis de ne jamais recevoir cette lettre.

(1) P. 45.
(2) P. 42. p. 40.
(3) Anast. in Fug.

XVII. Troisième interrogatoire de saint Maxime.

Cependant, on envoya de Constantinople des commissaires pour interroger saint Maxime dans son exil, savoir: Théodose, évêque de Césarée en Bithynie, de la part du patriarche; et de la part de l'empereur, Paul et Théodose, consuls (1). Ils arrivèrent à Bizye, le vingt-quatrième d'août, indiction quatorzième, l'an six cent cinquante-six. Et après quelques discours de piété, l'évêque Théodose dit à saint Maxime: L'empereur et le patriarche veulent savoir de vous pourquoi vous ne communiquez point au siége de Constantinople. Saint Maxime répondit: Avez-vous un pouvoir par écrit de l'empereur ou du patriarche? Théodose reprit: Vous ne deviez pas, seigneur, vous défier de nous: tout misérable que je suis, je porte le nom d'évêque, et ces seigneurs font partie du sénat. Nous ne sommes pas venus vous tenter, à Dieu ne plaise. Saint Maxime répondit: De quelque manière que vous soyez venus, je vous dirai sans réserve ce que vous me demandez, quoique vous le sachiez mieux que moi.

Vous savez les nouveautés qui ont paru depuis la sixième indiction du cycle passé, c'est-à-dire l'an six cent trente-trois, commençant à Alexandrie par les neuf articles de Cyrus, que le siége de Constantinople a approuvés, et les autres changements faits par les patriarches Sergius, Pyrrhus et Paul, dans leurs conciles. Voilà pourquoi je ne communique point à l'église de Constantinople. Que l'on ôte ces scandales, en sorte que je puisse marcher dans le chemin battu de l'évangile, tel que je l'ai trouvé; j'y marcherai de moi-même. Que disons-nous donc de mauvais, dit Théodose?

Saint Maxime répondit: En disant qu'il n'y a qu'une opération de la divinité et de l'humanité de Jésus-Christ, vous confondez la doctrine de la trinité et de l'incarnation, puisque, selon les pères, ce qui a même opération est de même nature, et ce qui n'a aucune puissance n'est rien. Ce qu'il leur prouva par plusieurs raisons à peu près les mêmes qu'il avoit employées dans la conférence avec Pyrrhus.

Théodose dit ensuite: Ne prenez pas comme une décision certaine ce qui a été fait par ménagement. Saint Maxime répondit (2): Si le type, qui défend d'attribuer à notre seigneur aucune volonté ou opération, n'est pas une décision certaine, pourquoi m'avez-vous livré honteusement à des nations barbares? Pourquoi m'a-t-on condamné à demeurer à Bizye, et mes compagnons, l'un à Perbère, et l'autre à Sélymbrie. Théodose dit: Par le Dieu qui me doit juger, j'ai dit quand on fit le type et je le dis encore, qu'on l'a mal fait, et à la perte de plu-

(1) Acta SS. Max. t. 1, p. 44, et t. 6, Conc. p, 472, n. 3.
(2) Sup. liv. xxxviii, 40. Acta. n. 9.

sieurs. Mais le prétexte a été d'apaiser les disputes des catholiques, touchant les volontés et les opérations. Saint Maxime dit : Et quel fidèle peut recevoir un ménagement qui supprime les paroles des apôtres, des prophètes et des docteurs, que Dieu même a établis, et à qui il a dit (1) : Qui vous reçoit me reçoit, et qui vous a rejeté me rejette ? Le diable a aussi ses faux apôtres, ses faux prophètes et ses faux docteurs, qui sont les hérétiques. Comme celui qui reçoit les vrais reçoit Dieu, celui qui reçoit les faux reçoit le diable. Celui donc qui rejette les saints avec les hérétiques, souffrez que je dise la vérité, il rejette Dieu avec le diable. Ainsi, prenez garde que sous prétexte de paix, nous ne tombions dans l'apostasie, qui, selon l'apôtre, doit précéder l'Ante christ. Je vous parle sans réserve, seigneur, afin que vous ayez pitié de vous et de nous. Voulez-vous qu'ayant de tels sentiments gravés dans le sœur, je communique à une église où l'on enseigne le contraire ; mon sauveur m'en préserve. Et se jetant à genoux, il dit : Pour moi, faites de moi ce qu'il vous plaira, je ne communiquerai jamais à ceux qui reçoivent de telles doctrines.

Les commissaires, consternés de ce discours, baissèrent la tête et gardèrent longtemps le silence (2) ; puis, l'évêque Théodose, se relevant et regardant saint Maxime, dit : Nous vous répondons, pour l'empereur, que si vous communiquez avec nous, il abolira le type. Saint Maxime répliqua : Nous sommes encore bien éloignés les uns des autres. Que deviendra le terme d'une volonté établie en concile par Sergius et par Pyrrhus pour bannir toute opération ? Il parloit de l'ecthèse, et Théodose répondit : Ce papier a été rejeté. On l'a ôté des murailles de pierre, dit saint Maxime, mais non pas des cœurs. Qu'on reçoive la condamnation prononcée canoniquement au concile de Rome, le mur de séparation sera abattu et il ne sera plus besoin de nous exhorter. Théodose répondit : Le concile de Rome n'est pas valable, puisqu'il a été fait sans ordre de l'empereur. Saint Maxime dit : Si ce sont les ordres des empereurs qui donnent l'autorité aux conciles, il faut donc recevoir ceux que les empereurs ont fait tenir contre le consubstantiel, je veux dire ceux de Tyr, d'Antioche, de Séleucie, de Constantinople, sous Eudoxe l'arien, de Nicée en Thrace, de Sirmium, et longtemps après le second d'Ephèse, où présidoit Dioscore. Tous ces conciles ont été assemblés par ordre des empereurs ; et toutefois, on les a tous condamnés pour l'impiété des dogmes qu'ils autorisoient. Que ne rejetez-vous aussi le concile qui a déposé Paul de Samosate, sous le pape Denis, et Denis d'Alexandrie, et où présidoit saint Grégoire thaumaturge (3) ? car il n'a pas été fait par ordre de l'empereur. Où est le canon qui défend d'approuver les conciles faits sans ordre de l'empereur, ou qui ordonne qu'ils soient assemblés par son ordre ? Vous savez que le canon ordonne de tenir deux fois l'an le concile en chaque province, sans faire aucune mention de l'ordre de l'empereur. Il est vrai, dit Théodose, c'est la saine doctrine qui fait approuver les conciles (1). Mais ne recevez-vous pas l'écrit de Ménas, où il enseigne une volonté et une opération en Jésus-Christ ? A Dieu ne plaise, dit saint Maxime, vous rejetez tous les docteurs qui ont été depuis le concile de Chalcédoine et qui ont combattu contre l'erreur de Sévère ; et je recevrai le libelle de Ménas, qui est postérieur au concile, et qui défend ouvertement Sévère, Apollinaire, Macédonius, Arius, tous les hérétiques, et rejette le concile ? Quoi donc, dit Théodose, vous n'admettez point une seule opération ? Saint Maxime répondit : Et qui est celui des docteurs approuvés qui la soutient ? Alors, Théodose rapporta de faux passages du pape Jules, de saint Grégoire thaumaturge et de saint Athanase, et en fit la lecture. Saint Maxime dit : Craignons Dieu, et n'attirons pas sa colère en produisant des passages hérétiques. Personne n'ignore que ceux-ci sont d'Apollinaire, si vous en avez d'autres, montrez-les. Théodose produisit deux autres passages sous le nom de saint Chrysostôme ; et saint Maxime, les ayant lus, dit qu'ils étoient de Nestorius. Aussitôt, Théodose brûlant de colère, lui dit : Seigneur moine, c'est Satan qui parle par ta bouche. Saint Maxime répondit : Ne vous fâchez pas, seigneur ; et il lui montra les mêmes paroles dans Nestorius.

Théodose dit : Dieu sait, mon frère, que c'est le patriarche qui m'a donné ces passages, et vous dites qu'ils sont, les uns d'Apollinaire, les autres de Nestorius ; puis il en produisit un de saint Cyrille, qui sembloit dire une opération. Sur quoi saint Maxime dit : Quelques-uns montrent que c'est une addition de Timothée Elure. Mais qu'il soit de saint Cyrille, examinons-en le sens. C'est ce que je ne vous permets pas, dit Théodose ; il faut que vous receviez le texte tout pur. Vous nous donnez de nouvelles règles, dit saint Maxime, s'il n'est pas permis d'examiner les paroles de l'écriture et des pères. Puis il lui montra par l'écriture même qu'il faut l'examiner pour en pénétrer le sens et ne pas s'arrêter à la simple lettre comme les juifs.

XVIII. Accord avec saint Maxime.

Ils disputèrent encore sur les deux volontés et les deux opérations, et l'évêque Théodose fut réduit à soutenir que les pères avoient dit : Une volonté et une autre, la divine et l'humaine, double volonté ; mais non pas deux volontés. Sur quoi saint Maxime dit : Au nom de Dieu, quand on dit une et une autre, divine

(1) Matth. x, 40.
(2) N. 12.
(3) Sup. liv. xi, n. 48, liv. xii, n. 10, liv. 14, n. 15, 21, 13, l. xiii, n. 6, l. xxviii, n. 38. Liv. viii, n. 1.

(1) 5, Can. Nic. Sup. l. 11, n. 20, n. 15.

et humaine, ou double, combien en comprenez-vous ? L'évêque Théodose dit : Je sais ce que je comprends, mais je ne dis pas deux. Saint Maxime se tourna vers les consuls, et dit : Au nom de Dieu, quand vous entendez dire une et une, ou l'une et l'autre, ou deux fois deux, ou deux fois cinq, quelle pensée répond en vous à ces paroles (1) ? Ils répondirent : Puisque vous nous avez pris à serment, nous entendons deux par une et une et par l'une et l'autre ; quatre par deux fois deux, et dix par deux fois cinq. L'évêque Théodose, confus de cette réponse, dit : Je ne dis point ce que les pères n'ont point dit. Alors saint Maxime prit le livre des actes du concile de Rome et montra que les pères disent formellement deux volontés et deux opérations. Le consul Théodose prit le livre et lut lui-même les passages. Sur quoi l'évêque Théodose dit : Dieu le sait. Si ce concile n'avoit point condamné les personnes, j'aurois été le premier a le recevoir. Mais, pour ne pas perdre ici le temps, je dis ce que les pères ont dit, et je reconnois tout à l'heure par écrit deux natures, deux volontés, deux opérations. Venez communiquer avec nous et faisons l'union.

Saint Maxime dit : Seigneur, je n'ose recevoir votre consentement par écrit sur une affaire de cette importance, moi qui ne suis qu'un simple moine ; mais si vous êtes véritablement touché de Dieu, envoyez à Rome suivant les canons ; je veux dire que l'empereur y envoie, et les patriarches avec son concile (2). Car je ne puis communiquer avec une église où l'on prononce au saint sacrifice les noms des personnes condamnées ; et il n'est plus possible de les absoudre après leur mort. On le fera, dit l'évêque Théodose ; mais donnez-moi parole, que si on m'envoie, vous viendrez avec moi. Saint Maxime dit : Seigneur, il vous est plus avantageux de prendre mon compagnon qui est à Sélymbrie, c'étoit Anastase, l'apocrisiaire ; car il sait la langue, et est respecté à Rome, à cause de ce qu'il souffre depuis longtemps pour la foi. Théodose dit : Nous avons quelque différend ensemble, et je n'irai pas volontiers avec lui. Seigneur, dit saint Maxime, puisque vous le voulez, je vous suivrai partout où il vous plaira. Là-dessus, ils se levèrent tous pleurant de joie. Ils se mirent à genoux, on fit une prière ; puis, chacun baisa l'évangile, la croix, l'image de Jésus-Christ et celle de la vierge ; et ils les touchèrent de leurs mains pour confirmation de ce qui avoit été dit. Ensuite, l'évêque Théodose demanda encore quelque éclaircissement à saint Maxime, qui lui montra à fond les conséquences absurdes de la doctrine d'une volonté et d'une opération, lui expliquant d'une manière très-théologique l'union des deux natures en l'incarnation. En se séparant, l'évêque lui donna quelque peu d'argent qu'on lui envoyoit et deux habits, dont l'évêque de Byzie prit aussitôt une tunique (1).

XIX. Accord rompu.

Le huitième de septembre suivant, où commençoit la quinzième indiction, la même année six cent cinquante-six, le consul Paul vint à Byzie, apportant à saint Maxime un ordre de l'empereur pour le transférerer au monastère de Saint-Théodore de Rège, près de Constantinople, et l'exécuta sur-le-champ (2). Mais, quoique cet ordre portât que saint Maxime seroit mené avec beaucoup d'honneur et de soin, tant à cause de sa vieillesse et de ses infirmités, que du rang qu'il avoit tenu à la cour, toutefois, on lui ôta à Rège le peu d'argent qu'on lui avoit donné, ses habits et le reste de ses pauvres meubles. Le treizième de septembre, veille de l'Exaltation de la croix, les patrices Epiphane et Troïle vinrent avec une grande suite, et l'évêque Théodose avec eux. Ils montèrent à la tribune de l'église du monastère, et après les compliments ordinaires, ils s'assirent et obligèrent saint Maxime à s'asseoir. Le patrice Troïle prit la parole et lui dit : L'empereur nous a envoyés pour vous expliquer ses ordres ; mais dites-nous premièrement si vous les exécuterez ou non ? Saint Maxime répondit : Seigneur, que je sache ce qu'ordonne sa majesté et je répondrai. Mais comme ils insistoient et témoignoient par leurs regards et par leurs paroles être aigris de ce retardement, il leur dit : Je vous déclare, en présence de Dieu et de ses anges, que si l'empereur m'ordonne quelque chose que ce soit touchant les affaires de ce monde, et ce qui doit périr avec lui, je l'exécute volontiers. Alors Troïle se leva et dit : Priez pour moi, je m'en vais ; cet homme ne veut rien faire. Il s'éleva un grand bruit et une grand confusion, et l'évêque Théodose dit : Dites-lui la réponse de l'empereur, et voyez ce qu'il dira ; car de s'en aller ainsi, sans avoir rien dit ni rien entendu, il n'y a pas de raison. Le patrice Epiphane dit : Voici ce que vous mande l'empereur : Puisque tout l'occident et tous ceux qui sont pervertis en orient ont les yeux sur vous, je souhaite que vous communiquiez avec nous suivant le type, et nous irons en personne à Chalcé vous saluer, vous donner la main et vous amener à la grande église pour recevoir avec vous le corps et le sang de Jésus-Christ, et vous déclarer notre père. Car nous savons certainement que si vous communiquiez avec le saint-siége de Constantinople, tous ceux qui s'en sont séparés se réuniront.

Alors saint Maxime se tourna vers l'évêque Théodose et lui dit avec larmes : Seigneur, nous attendons tous le jour du jugement. Vous savez ce dont on est convenu sur les saints Evangiles, la sainte croix, l'image de notre seigneur et de sa sainte mère. L'évêque, baissant le visage,

(1) N. 16.
(2) N. 17.

(1) N. 23.
(2) N. 24, 25.

dit d'une voix troublée : Et que puis-je faire, quand l'empereur est d'un autre avis? Saint Maxime reprit : Pourquoi donc avez-vous touché les saints évangiles, vous et ceux qui vous accompagnoient, si vous n'aviez pas le pouvoir d'exécuter vos promesses? Assurément toutes les puissances du ciel ne me persuaderoient pas de faire ce que vous désirez. Car, que répondrois-je, je ne dis pas à Dieu, mais à ma conscience, si j'abjure la foi pour une chose aussi vaine que la gloire des hommes? A ces mots, ils se levèrent transportés de fureur, et commencèrent à le tirailler, lui arracher la barbe, lui donner des coups de poing et à le couvrir de crachats depuis les pieds jusqu'à la tête; en sorte qu'on en sentit l'infection jusqu'à ce que ses habits eussent été lavés.

L'évêque se leva aussi et dit : Il ne falloit pas en user ainsi; il falloit écouter sa réponse et la rapporter à l'empereur. Les affaires ecclésiastiques ne se traitent pas de la sorte. A peine put-il les arrêter et les faire rasseoir; mais ils continuèrent à charger le saint abbé d'injures et de malédictions inouïes; et Epiphane lui dit en fureur : Dis, misérable vieillard, prétends-tu que nous soyons des hérétiques, et la ville de Constantinople et l'empereur? Nous sommes meilleurs chrétiens et meilleurs catholiques que toi. Nous confessons que notre seigneur a une volonté divine et une volonté humaine, et que toute nature intelligente a la volonté et l'opération. Enfin, nous ne nions pas les deux volontés et les deux opérations.

Saint Maxime répondit : Si vous croyez comme l'Eglise, pourquoi me voulez-vous contraindre à recevoir le type qui ne tend qu'à détruire cette créance? On l'a fait par condescendance, dit Epiphane pour ne pas troubler le peuple par ces subtilités. Au contraire, dit saint Maxime, tout le monde est édifié de la confession exacte de la foi. Troïle, dit ensuite : Ayez dans le cœur ce que vous voudrez, personne ne vous en empêche. Saint Maxime répondit : Dieu n'a pas renfermé dans le cœur, tout ce qui est nécessaire pour le salut. Il a dit : Qui me confesse devant les hommes, je le confesserai devant mon père. Et l'apôtre : On croit du cœur pour la justice, et on confesse de la bouche pour le salut (1). Alors Epiphane, lui demanda d'un ton aigre : Avez-vous souscrit au libelle? Il vouloit dire le décret du concile de Rome. Saint Maxime dit : Oui, j'y ai souscrit. Et comment, reprit Epiphane, avez-vous osé anathématiser ceux qui croient comme toute l'Eglise? Assurément, si j'en suis cru, vous serez mené dans la ville, attaché au milieu de la place, et on fera venir les comédiens, les comédiennes et les principales courtisanes, avec tout le peuple, afin que chacun vous donne des soufflets et vous crache au visage. J'y consens, dit saint Maxime, s'il est vrai que nous ayons anathématisé ceux qui confessent deux opérations naturelles. Lisez les actes, seigneur, et le décret; et si vous trouvez ce que vous dites, faites ce qu'il vous plaira. Ils dirent : Si nous nous amusons à l'écouter, nous ne boirons ni ne mangerons. Allons dîner, et puis nous entrerons au palais pour rapporter ce que nous avons ouï. Cet homme s'est vendu à Satan. Ils sortirent; mais ils avoient dit auparavant à saint Maxime : Nous amènerons vos deux disciples, nous les examinerons aussi et nous verrons ce qu'ils deviendront. Mais sachez, seigneur abbé, que si les infidèles nous donnent un peu de relâche, par la sainte trinité, nous vous mettons avec le pape, qui s'en fait accroire, et tous ceux qui discourent en ce pays-là et tous vos autres disciples, et nous vous traiterons tous, chacun à votre place, comme Martin a été traité.

(1) Matt. x, 23. Rom. x, 10. n. 29.

(1) N. 30.

XX. Second exil de saint Martin.

Le lendemain, quatorzième de septembre, jour de l'Exaltation de la croix, le consul Théodose vint, dès le matin, trouver saint Maxime, lui ôta tout ce qu'il avoit et lui dit, de la part de l'empereur : Puisque vous n'avez pas voulu d'honneur, vous en serez privé. Allez au lieu dont vous vous êtes jugé digne, avec vos deux compagnons (1). Le consul Théodose prit saint Maxime et le mit entre les mains des soldats, qui le menèrent à Sélymbrie. Ils y demeurèrent deux jours, jusqu'à ce qu'un des soldats eût été au camp dire à toute l'armée, pour l'exciter contre saint Maxime : Le moine qui blasphème contre la mère de Dieu, vient ici. Le soldat étant revenu, le mena au camp. Mais le commandant, touché de Dieu, envoya audevant de lui le chef des bandes, les enseignes, les prêtres et les diacres. Saint Maxime, les voyant, se mit à genoux, ils en firent autant; puis ils s'assirent, et le firent asseoir. Alors, un vénérable vieillard lui dit avec grand respect : Mon père, on nous a scandalisés en disant que vous ne nommez pas mère de Dieu la Sainte Vierge. C'est pourquoi je vous conjure, par la sainte trinité, de nous en dire la vérité, de peur que nous ne soyons scandalisés injustement. Saint Maxime se mit à genoux, se releva, et, étendant les mains au ciel, il dit avec larmes : Quiconque ne dit pas que notre dame, la très-sainte vierge, a été véritablement la mère de Dieu, créateur du ciel et de la terre, soit anathème, de par le père, le fils et le Saint-Esprit, et toutes les vertus célestes, et les apôtres, les prophètes, les martyrs et tous les saints, maintenant et toujours, et dans tous les siècles des siècles. *Amen*. Alors les assistants dirent, en pleurant : Mon père, Dieu veuille vous donner la force d'achever dignement votre course. Ensuite, ils tinrent plusieurs discours si édifiants, que les soldats s'assembloient en foule pour les entendre. Mais un des gardes du général, voyant que leur nombre croissoit toujours et qu'ils blâmoient la manière dont on traitoit le saint vieillard, le fit enlever et mettre à deux milles du camp, jusqu'à ce qu'on l'emmenât à Perbère. Les clercs de l'armée le suivirent à pied, pendant ces deux milles, et, après avoir pris congé de lui, le mirent à cheval de leurs propres mains. On le mena à Perbère et on le mit en prison.

Ensuite, on le mena à Constantinople avec son disciple, le moine Anastase, et on tint contre eux un concile, où ils furent tous deux anathématisés, et, avec eux, le pape saint Martin, saint Sophrone de Jérusalem, et tous leurs adhérants, c'est-à-dire tous les catholiques (1). On amena ensuite l'autre Anastase, que l'on anathématisa de même. Et le concile, conjointement avec le sénat, prononça contre tous les trois une sentence, où il disoit : Après avoir porté contre vous le jugement canonique, il restoit que vous fussiez soumis à la sévérité des lois pour vos impiétés, quoiqu'il n'y ait point de peine proportionnée à de tels crimes. Toutefois, laissant au juste juge la plus grande punition, nous vous donnons la vie, en nous relâchant de l'exactitude des lois, et nous ordonnons que le préfet, ici présent, vous emmène incontinent dans son prétoire, qu'il vous fasse battre le dos de nerfs de bœuf et couper jusqu'à la racine la langue, qui a été l'instrument de vos blasphèmes, et la main droite, qui a servi à les écrire. Ensuite vous serez promenés par les douze quartiers de cette ville et condamnés au bannissement et à la prison perpétuelle, pour y pleurer vos péchés le reste de vos jours. Cette sentence fut aussitôt exécutée : le préfet se saisit de saint Maxime et des deux Anastase, les fit fouetter, leur fit couper la langue à chacun et la main droite, les promena par toute la ville de Constantinople et les envoya en exil dans le pays de Lazes.

XXI. Dixième concile de Tolède.

En Espagne, la même année six cent cinquante-six, huitième du roi Récésuinte, ère six cent quatre-vingt-quatorze, le concile, indiqué l'année précédente, s'assembla, mais un mois plus tard, c'est-à-dire le premier jour de décembre (2). On le compte pour le dixième concile de Tolède, et on y fit sept canons. Le premier marque que la fête de la vierge, c'est-à-dire de son Annonciation, se célébroit en différents jours dans les églises d'Espagne. Il ajoute qu'elle ne doit pas être célébrée en son propre jour, parce qu'il tombe dans le carême ou dans les fêtes de Pâques : c'est pourquoi il ordonne de la fixer au huitième jour avant Noël, qui est le dix-huitième de décembre. Le second canon punit de déposition les évêques et les clercs qui auront violé les serments faits pour la sûreté du prince ou de l'état, permettant toutefois au prince de leur faire grâce. On y voit que le nom de religieux comprenoit toutes les personnes consacrées à Dieu, depuis l'évêque jusqu'au moine (1).

Il est défendu aux évêques, sous peine d'un an d'excommunication, de donner à leurs parents ou à leurs amis les paroisses ou les monastères pour en tirer le revenu. Plusieurs veuves consacrées à Dieu prétendoient contester leur état; c'est pourquoi il est ordonné qu'elles feront leur profession, par écrit, devant l'évêque ou son ministre, qui leur donnera l'habit, et qu'elles porteront sur la tête un manteau noir ou violet. Saint Chrysostôme marquoit aussi ce manteau noir dans l'habit des vierges de son temps. Le concile de Tolède ajoute : Celles qui auront quitté l'habit de veuve, après l'avoir porté, seront excommuniées et renfermées dans les monastères pour le reste de leurs jours. Les enfants offerts aux monastères par leurs parents ne pourront plus revenir dans le siècle; mais les parents ne pourront les offrir que jusqu'à l'âge de dix ans. Nous avons vu cet usage marqué dans la règle de saint Benoît (2). Enfin, il est défendu de vendre aux juifs des esclaves chrétiens, et ce crime est particulièrement condamné dans les clercs, qui devroient les racheter.

On présenta à ce concile une lettre de Potamius, archevêque de Brague, par laquelle il se confessoit coupable d'avoir péché avec une femme. Les évêques le firent entrer, lui firent reconnoître son écrit et l'interrogèrent si sa confession étoit libre et véritable; il en fit serment et déclara, fondant en larmes, que, depuis environ neuf mois, il avoit quitté volontairement le gouvernement de son église et s'étoit enfermé dans une prison pour faire pénitence. Suivant les canons, il devoit être déposé : toutefois, par compassion, le concile lui laissa le nom d'évêque, le condamnant à une pénitence perpétuelle. L'église de Brague fut donnée, en même temps, par le concile, à Fructueux, évêque de Dume, soit en le transférant, soit en unissant l'un et l'autre siége. Car Dume n'est qu'à trois milles ou une lieue de Brague, et a eu peu d'évêques particuliers. Ensuite est un autre décret, par lequel le concile réduit les dispositions du testament de Ricimer, évêque de Dume, contraire à celui de saint Martin, son prédécesseur, et préjudiciables à son église. Ces décrets sont datés du premier de décembre, la huitième année du roi Récésuinte, qui est l'an six cent cinquante-six. Ils sont souscrits par vingt évêques, dont les trois premiers sont métropolitains, Eugène de Tolède, fugitif de Séville, auparavant abbé, et Fructueux de Brague. Il y eut aussi cinq députés d'évêques absents.

(1) P. 31.

(2) Tom. 6, p. 459.

(1) Sup. liv. xxxvii, n. 40. (2) Can. 3, 4. V. Chrysost. hom. 8. in. 4, Tim. ii, c. 5, 6. Sup. liv. xxxii, 19. c. 7.

XXII. Saint Fructueux de Brague.

Saint Fructueux étoit de race royale, fils d'un général d'armée, qui demeuroit d'ordinaire au territoire de Vierze, entre les montagnes de Léon et de Galice (1). Dès sa première jeunesse, étant avec son père, qui examinoit les comptes de ses troupeaux, il considéroit les lieux les plus sauvages et pensoit à y fonder des monastères. Ses parents étant morts, il reçut la tonsure de Conantius ou Tonatius, que l'on croit avoir été évêque de Palencia, et qui le forma dans la piété. Fructueux donna son bien aux églises, aux pauvres, à ses esclaves, qu'il mit en liberté; mais il en employa la meilleure partie à la fondation d'un monastère, nommé Complut, parce qu'il étoit dédié à saint Just et saint Pasteur, martyrs de cette ville, dont toutefois ce monastère étoit fort éloigné. Il y assembla une nombreuse communauté; mais ensuite, fatigué des visites que lui attiroit sa réputation, il établit un abbé à Complut et alla se cacher dans le désert. Il établit en divers lieux trois autres monastères; plusieurs personnes nobles, même des officiers du roi servirent Dieu sous sa conduite, et plusieurs furent depuis évêques.

Il fonda un quatrième monastère dans l'île de Cadix, et un cinquième sur la côte voisine, en un lieu nommé None, parce qu'il étoit à neuf milles de la mer. Il y vint tant de moines, que le gouverneur de la province s'en plaignit au roi, craignant qu'il ne restât personne pour les armées et le service de l'état. Les familles entières se donnoient à Dieu; les pères, avec leurs fils, entroient dans les monastères d'hommes; les mères, avec leurs filles, dans ceux des femmes. La première, qui en fonda, près de None, fut Bénédicte, fille noble, qui, étant promise à un grand seigneur, se retira secrètement dans le désert, près de ce monastère, et pria saint Fructueux de prendre soin d'elle. Il lui fit bâtir une cellule de bois, la faisoit instruire et lui envoyoit de la nourriture. Plusieurs autres filles suivirent son exemple; et quand il y en eut jusqu'à quatre-vingts, le saint abbé leur bâtit un monastère dans une autre solitude. Il vouloit passer en orient; mais le roi, en étant averti, le fit arrêter pour le retenir en Espagne. Enfin, il fut ordonné évêque de Dume, et ensuite de Brague, comme il a été dit; mais il ne cessa point de pratiquer la vie monastique. Il bâtit l'abbaye de Montel, entre Dume et Brague, et y choisit sa sépulture.

XXIII. Règle de saint Fructueux.

Nous avons la règle qu'il donna à son monastère de Complut, fort approchante de celle de saint Benoît: il y nomme convers tous ceux qui entrent pour s'engager dans le monastère, comme qui diroit convertis (1). Mais il y a une autre règle de saint Fructueux, nommée la règle commune, apparemment parce qu'elle servoit à tous ces monastères, et elle contient des particularités remarquables. Il y condamne d'abord deux espèces de faux monastères, ceux que des particuliers érigeoient de leur autorité, se renfermant dans leurs maisons de campagne avec leurs femmes, leurs enfants, leurs serfs et leurs voisins, et s'engageant par serment à vivre en commun, mais sans règle et sans supérieur. C'étoient des gens intéressés, qui, loin de donner aux pauvres, pilloient les autres sous prétexte de pauvreté. Ils étoient querelleurs et souvent appeloient leurs parents et leurs amis pour les secourir à main armée (2). Il y avoit aussi des prêtres qui, pour s'attirer la réputation de piété ou pour conserver leurs dîmes et leurs autres profits, s'érigeoient en supérieurs de monastères sans avoir pratiqué la vie monastique, et recevoient à bras ouverts tous ceux qui sortoient des vrais monastères, dont ils décrioient la discipline.

La règle commune de saint Fructueux montre la manière de gouverner les différentes sortes de personnes qui composoient ses monastères. Si un homme y venoit avec sa femme et de petits enfants au-dessous de sept ans, on les recevoit tous, à la charge d'être soumis à l'obéissance. On permettoit aux enfants, tant qu'ils étoient petits, d'être, quand ils vouloient, auprès du père ou de la mère; mais, quand ils avoient atteint l'âge de raison, on leur apprenoit la règle et on les menoit au monastère, où ils devoient demeurer comme offerts par leurs parents. On leur choisissoit un maître, que l'on déchargeoit de tout autre emploi, pour avoir soin de leur nourriture et de leur instruction. On avoit une attention particulière à ceux qui entroient vieux dans le monastère, afin de leur donner les soulagements nécessaires, sans entretenir leurs mauvaises habitudes, et les aider à faire une sérieuse pénitence (3). On leur faisoit faire rigoureuse à ceux qui avoient commis de grands crimes avant leur conversion. Ils commençoient par une confession générale de tous leurs péchés, puis on leur faisoit observer la pénitence canonique et mener une vie plus austère que la communauté. On recommande avec grand soin la séparation des monastères des filles d'avec ceux des hommes, et il y a de grandes précautions pour les visites et les occasions qu'ils pouvoient avoir de se rencontrer ensemble. Tous les frères devoient s'assembler le dimanche pour la messe, avec une grande attention à se réconcilier et à se corriger chacun de ses défauts. Ces monastères avoient des troupeaux de brebis pour fournir de quoi soulager les enfants et les vieillards, racheter les captifs et exercer l'hospitalité. Un moine étoit chargé du soin des pasteurs. A la

(1) Act. Ben. t. 2, p. 581.

(1) Cod. reg. t. 2, p. 250. C. 21, 22. p. 250. C. 2.
(2) C. 2.
(3) C. 6, 8, 19.

fin de cette règle, est la formule de la profession des moines conçue en pluriel et commençant par la confession de foi. Saint Fructueux vécut jusque vers l'an six cent soixante et dix, et l'Eglise honore sa mémoire le seizième d'avril (1). Il fut d'abord enterré à son monastère de Montel; mais, depuis, ses reliques ont été transférées à Compostelle.

XXIV. Saint Eugène de Tolède.

Saint Eugène de Tolède mourut peu de temps après ce concile, l'an six cent cinquante-sept, neuvième du roi Récésuinte (2). Il fut d'abord clerc de l'église royale, soit la cathédrale de Tolède, soit la chapelle du roi. L'amour de la vie monastique l'obligea à s'enfuir à Saragosse, où il s'attacha aux sépulcres des martyrs et se fit moine dans l'abbaye de Sainte-Engracia. Le roi Chindasuinte lui fit violence pour l'en tirer et le faire ordonner archevêque de Tolède après un autre Eugène, l'an six cent quarante-six. Il étoit petit et d'une foible complexion, mais d'un grand zèle. Il corrigea le chant et les offices ecclésiastiques. Il écrivit un traité de la trinité, apparemment à cause des restes d'arianisme en Espagne, et deux petits livres, l'un en vers de différentes mesures, l'autre en prose. Il corrigea et augmenta l'ouvrage de Dracons, de la création du monde. Il tint le siége de Tolède environ douze ans et fut enterré à Sainte-Léocadie. L'Eglise honore sa mémoire le treizième de novembre (3). Son successeur fut saint Ildefonse, auparavant abbé d'Agali, qui tint le siége neuf ans.

XXV. Mort du pape Eugène. Vitalien.

Le pape Eugène mourut le second jour de juin six cent cinquante-huit, après avoir tenu le saint-siége deux ans huit mois et vingt-quatre jours, et fut enterré à Saint-Pierre. On loue sa bonté et sa libéralité. Il ordonna vingt et un évêques pour divers lieux (4). Après sa mort, le siége vaqua près de deux mois, et, le dernier jour de juillet, on élut Vitalien, fils d'Anastase et natif de Signia, en Campanie, qui gouverna l'église romaine pendant quatorze ans et demi.

Il envoya, suivant la coutume, des légats à Constantinople, avec une lettre synodique, pour faire part de son ordination à l'empereur Constant et au patriarche Pierre (5). L'empereur les reçut, renouvela les priviléges de l'église et envoya à Saint-Pierre, par les légats du pape, un livre des évangiles couvert d'or et orné de pierres précieuses, d'une grandeur extraordinaire. Le patriarche, dans sa réponse à la lettre du pape, sembloit témoigner une grande union avec lui; mais sa lettre contenoit divers passages des pères tronqués exprès pour établir l'unité de volonté et d'opération en Jésus-Christ (1).

XXVI. Mort de saint Eloi.

En France, saint Eloi mourut l'an six cent cinquante-neuf, comme l'on croit, et le premier de décembre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire; il étoit âgé de plus de soixante et dix ans et avoit environ vingt ans d'épiscopat. La veille de sa mort, il appela ses serviteurs et ses disciples et prit congé d'eux, marquant à chacun de ses domestiques en particulier les plus excellents monastères où ils devoient se retirer. Sur la nouvelle de sa maladie, la reine Bathilde étoit partie de Paris avec ses enfants, les grands de la cour et une nombreuse suite (2). Elle arriva le matin qui suivit la nuit de sa mort; et fort affligée de ne l'avoir pas trouvé en vie, elle accourut auprès du corps, fondant en larmes, et fit tout préparer pour le porter à son monastère de Chelles. D'autres vouloient le transférer à Paris; mais le peuple de Noyon s'y opposa si fortement, qu'il retint les reliques de son pasteur.

Comme il prêchoit souvent, il se trouve seize homélies qui portent son nom, mais dont les critiques doutent, quoiqu'elles ne soient pas méprisables et contiennent de bons restes de l'ancienne discipline. Mais on ne peut douter de l'abrégé de la doctrine de saint Eloi, que saint Ouen nous a conservé dans sa vie, et qui se trouve aussi entre les œuvres de saint Augustin (3). Il comprend les principaux devoirs de la vie chrétienne expliqués d'un style simple, mais zélé, tendre et paternel, et la plus grande partie est tirée des sermons de saint Césaire, dont les évêques se servoient fréquemment, comme il a été remarqué. Saint Eloi y condamne tous les restes de l'idolâtrie, comme de consulter les devins et les sorciers, d'observer les éternuements ou le chant des oiseaux, le jour que l'on sort de la maison, ou que l'on y rentre (4). Il défend aussi les mascarades et les festins du premier jour de janvier, les danses et les chansons à la saint Jean et aux fêtes des saints. Il défend d'invoquer les noms des faux dieux, comme Neptune, Orcus ou Pluton, Diane, Hercule, Minerve, le Génie; de fêter le jeudi en l'honneur de Jupiter, ni aucun autre jour que le dimanche et les fêtes des saints. De mettre du luminaire ou rendre des vœux à des temples, des pierres, des fontaines, des arbres ou des carrefours. D'attacher au cou des femmes ou des animaux des ligatures, même faites par des clercs et avec des paroles de l'écriture. De crier pendant l'éclipse de lune, d'appeler

(1) C. 15, 16, 17, 13, 9. Martyr. R. 16 april.
(2) Ildef. de Illust. c. ult.
(3) Martyr. R. 13 nov.
(4) N. sup. n. 18. Anast. V. Coint. an. 958. n. 9, Mabill. Præf. t. 2, Act. n. 63.
(5) Anast. in Vital.

(1) Conc. 6. act. 13, 4, p. 961. C.
(2) Martyr. R. 1. Dec. Sup. liv, XXXVIII. n. 33. Aud. lib. 11, Vit. c. 33, 34. Aud. c. 35.
(3) Bibl. PP. t. 2, p. 731. Lib. 2. to. 6, p. 266, De Rect. Cathol. Conver.
(4) Liv. XXXI, n. 2. n. 5. V. Coint. an. 659, n. 28, etc.

seigneurs le soleil et la lune, et de jurer par eux; de croire le destin, la fortune, la naissance heureuse ou malheureuse, et quelques autres superstitions semblables. Il est à croire qu'elles régnoient principalement chez les peuples nouvellement convertis de la Belgique.

Saint Eloi avoit fait grand nombre de miracles de son vivant, et il n'en fit pas moins depuis sa mort (1). Incontinent après, il apparut la nuit à un homme de la cour, et lui ordonna d'aller aussitôt dire à la reine Bathilde qu'elle quittât pour l'amour de Jésus-Christ, les ornements d'or et de pierreries qu'elle portoit encore. Celui-ci n'ayant tenu compte de cette vision, saint Eloi lui apparut jusqu'à trois fois; et enfin il fut saisi d'une grosse fièvre. La reine qui visitoit les malades le vint voir, et lui demanda la cause de sa maladie. Il lui raconta ce qui s'étoit passé et aussitôt il fut guéri. La reine obéit sans différer et ne garda que des bracelets d'or. Elle donna tout aux pauvres, à la réserve de ce qui étoit plus curieux, dont elle fit une croix pour mettre à la tête de saint Eloi; elle fit faire aussi d'or et d'argent cette espèce de dais qu'ils nommoient *Répa*, pour mettre au-dessus de son tombeau, disant qu'il étoit juste d'orner la sépulture de celui qui avoit orné celles de tant de saints. Les grands, à son exemple, y offrirent grande quantité d'or et de pierreries. Comme cet ornement avoit un grand éclat, on le couvroit pendant le carême d'un linge brodé de soie; mais quelques jours après on s'aperçut que ce linge dégouttoit d'une certaine liqueur (2). On le pressa dans un vase; et cette liqueur servit à guérir plusieurs malades. On voit ici la coutume de couvrir, pendant les jours de pénitence, ce qu'il y avoit de brillant dans les églises.

La reine Bathilde gouvernoit alors le royaume; car le roi Clovis II. son époux, étoit mort l'an six cent cinquante-six, après avoir régné dix-huit ans et en avoir vécu seulement vingt et un (3). Depuis lui, les rois de France de cette première race ne firent presque plus rien par eux-mêmes, laissant toute l'autorité aux maires de leur palais; ce qui les a fait nommer rois fainéants. Clovis avoit réuni à sa couronne le royaume d'Austrasie, après la mort de son frère, Sigebert III, mort en six cent cinquante-quatre le premier jour de février. Il fut enterré à Metz, et sa piété l'a fait honorer comme saint. Il se servit entre autres des conseils de saint Cunibert, évêque de Cologne, qui gouverna cette église pendant quarante ans et mourut en six cent soixante-quatre, le douzième de novembre. Quant à Clovis, il fut enterré à Saint-Denis en France (4).

XXVII. Privilége pour saint Denis.

Trois ans auparavant, il avoit accordé à ce monastère un privilége que l'on y conserve encore en original, écrit sur du papier d'Egypte, et dont l'écriture, le style et l'orthographe marquent la barbarie du siècle (1). Le roi dit, qu'à sa prière, Landry, évêque de Paris a accordé un privilége à ce monastère, afin que les moines puissent y prier plus en repos. C'est pourquoi il défend qu'aucun évêque ni autre ne puissent rien diminuer des terres ou des serfs de ce monastère, même à titre d'échange, sans le consentement de la communauté et la permission du roi, ni enlever les calices, les croix, les ornements d'autel, les livres et les autres meubles et les emporter à la ville. A la charge que la psalmodie perpétuelle jour et nuit y sera célébrée comme elle a été instituée du temps du roi Dagobert, et comme elle se fait à Saint-Maurice d'Agaune (2). Ce privilége est souscrit par le roi, par son référendaire ou chancelier, Béroalde, et par vingt-quatre évêques dont les plus connus sont : Aunemond de Lyon, Chaoalde de Vienne, Rauracus de Nevers, Ethérius d'Embrun, saint Eloi de Noyon, Rigobert de Tours, saint Landry de Paris, Vulfolend de Bourges, Pallade d'Auxerre, Clair de Grenoble, Armentarius de Seus. Ensuite sont les souscriptions de plusieurs seigneurs et grands officiers, entre lesquels est Ebroïn, depuis maire du palais. La date est de Clichy, le douzième des calendes de juillet, la sixième année du règne de Clovis; c'est-à-dire le vingt-deuxième de juin six cent cinquante-trois. Et l'on voit par ces souscriptions qu'il y eut en ce lieu une grande assemblée d'évêques et de seigneurs de tout le royaume. Aussi la compte-t-on entre les conciles (3).

XXVIII. Formules de Marculfe.

La conformité de ce privilége avec celui que rapporte Marculfe confirme l'opinion commune qu'il vivoit en ce même temps et que l'évêque Landry, à qui il adresse son livre, est celui de Paris (4). Marculfe étoit un moine, âgé de plus de soixante et dix ans, qui, par l'ordre de cet évêque, fit un recueil de formules des actes les plus ordinaires, suivant la coutume du lieu où il demeuroit, et le divisa en deux livres, dont le premier contient principalement les chartes royales, c'est-à-dire les actes qui venoient du palais, et le second contient les actes qui se passoient entre particuliers en chaque pays, connus alors sous le nom de *chartæ pagenses*. On peut beaucoup apprendre dans ce recueil pour les antiquités ecclésiastiques.

La première formule est d'un privilége accordé à un monastère par l'évêque diocésain, à l'exemple des priviléges de Lérins, d'Agaune, de Luxeu et de tant d'autres établis dans tout

(1) Aud. c. 59.
(2) V. Cang. Gloss. c. 40.
(3) Contin. 1, Fredeg. n. 19.
(4) Boli. 1 feb. t. 3, p. 206. Marty. R. 12 nov.

(1) Mabil. Diplo. lib. V. tab. 17, et lib. VI, n. 7.
(2) Sup. liv. XXXVIII, n. 15.
(3) T. 6, Conc. p. 489.
(4) Præf. Marc.

le royaume des François. L'évêque promet de donner les ordres à celui que l'abbé et la communauté lui présenteront, pour en exercer les fonctions dans le monastère. D'y bénir un autel, et envoyer aux moines tous les ans le saint-chrême, s'ils le demandent. De leur donner pour abbé celui qu'ils auront choisi, le tout gratuitement. L'évêque ni les archidiacres, ou les autres administrateurs de l'église, n'auront aucun autre pouvoir sur le monastère et les biens qui lui appartiennent, meubles ou immeubles, ni sur les offrandes de l'autel. L'évêque n'entrera dans le monastère, qu'à la prière de l'abbé et des moines, pour l'oraison, et, après les saints mystères, il se contentera d'une simple bénédiction, c'est-à-dire d'un repas modeste et se retirera pour ne point troubler leur repos. Les moines seront corrigés par l'abbé, suivant la règle, s'il le peut, sinon l'évêque y tiendra la main. Ce privilége porte pour peine trois ans d'excommunication et devoit être souscrit par plusieurs évêques. Il tend plutôt à garantir les moines des entreprises injustes des mauvais évêques, qu'à les soustraire à la juridiction des bons; et c'est toutefois l'origine de leurs exemptions (1).

J'ai marqué celle du monastère de Lérins à l'occasion du troisième concile d'Arles où elle fut confirmée (2). Le privilége d'Agaune que l'on rapporte ne paroît pas sûr, et l'on ne trouve plus celui de Luxeu. Saint Bertulfe, troisième abbé de Bobio, obtint du pape Honorius un privilége pour son monastère, afin, dit Jonas, qu'aucun évêque n entreprît d'y exercer aucune domination. En suite du privilége de l'évêque, Marculfe met la confirmation du roi, qui tend principalement à défendre l'usurpation des biens du monastère, comme nous venons de voir, dans la charte de Clovis II, pour Saint-Denis. La troisième formule est l'immunité accordée par le roi à une église (3). Elle porte défense à tous les juges d'entrer dans aucun lieu de sa dépendance pour y tenir leur audience ou exiger des amendes, d'y prendre aucun droit de gîte ou repas, ni de rien lever sur les habitants de ses terres, libres ou serfs. Le roi fait don de tous ces droits à l'église.

Il y a trois actes touchant l'ordination des évêques. Premièrement, l'ordre ou précepte, car on le nommoit ainsi, par lequel le roi déclare au métropolitain, qu'ayant appris la mort d'un tel évêque, il a résolu, de l'avis des évêques et des grands, de lui donner un tel pour successeur. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous vous ordonnons, qu'avec les autres évêques qui auront reçu nos lettres, vous ayez à le consacrer selon les règles. Ensuite est une autre lettre qui semble être pour un des évêques de la province (4). Enfin, l'on voit la requête des citoyens de la ville épiscopale, par laquelle ils demandent au roi de leur donner pour évêque un tel, dont ils connoissent le mérite. Ce dernier acte fait voir que l'on attendoit le choix, ou du moins le consentement du peuple; et les deux autres peuvent exprimer le consentement du roi, si l'on veut les accorder avec le concile de Paris sous saint Germain, et avec tant d'autres qui maintiennent la liberté des élections. Ou bien il faudroit dire que ces formules marquent moins le droit que le fait, et ce qui se pratiquoit effectivement contre les règles (1).

On voit dans Marculfe la permission du roi, nécessaire à un homme libre, pour entrer dans le clergé, comme il est marqué dans le premier concile d'Orléans. Il faut non-seulement que l'homme soit libre, mais qu'il ne soit point inscrit dans le poulier, ou registre, public des hommes sujets au cens, et, en ce cas, on lui permet de se faire couper les cheveux pour servir à une telle église ou à un tel monastère. Un évêque étant accusé de retenir le bien d'autrui, le roi lui ordonne de le restituer ou de venir dire ses raisons en sa présence, soit en personne, soit par un député (2). La même plainte étant portée contre un abbé ou clerc, le roi ordonne à l'évêque de l'obliger à venir se défendre à sa cour.

Un mari et une femme ayant donné une terre à l'église, l'évêque leur en accorde l'usufruit, ou au survivant d'eux deux. Cette demande s'appeloit *præcaria* et la concession de l'évêque *præstaria*, et elle devoit régulièrement être renouvelée de cinq ans en cinq ans. Les donations faites aux églises devoient être insinuées comme les autres, et l'on voit ici la forme de l'insinuation suivant la loi romaine (3). Les évêques, aux principales fêtes, comme à Pâques et à Noël, envoyoient des eulogies aux autres évêques, aux rois ou à leurs amis; et ces eulogies étoient du pain qu'ils avoient béni, ou quelque autre petit présent. Marculfe rapporte la formule des lettres qui les accompagnoient. Enfin, il rapporte les lettres de recommandation que les évêques donnoient à ceux qu'ils envoyoient loin, ou qui alloient en pèlerinage à Rome, ou ailleurs, et une recommandation à l'abbé pour celui qui vouloit s'engager dans son monastère. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans les formules de Marculfe. Son exemple fait voir qu'il y avoit dehors des moines employés pour les affaires temporelles, du moins pour en écrire les actes; car, la plupart de ses formules sont de ce genre. C'étoit l'effet de l'ignorance des laïques, barbares ou serfs pour la plupart. Depuis ce temps, c'est-à-dire environ l'an six cent soixante, l'église de France tomba dans un grand relâchement. Pendant plus de quatre-vingts ans, il ne se tint presque

(1) V. Conc. an. 652. n. 2. Acta B. p. 161, V. privil. 38, etc.
(2) Sup. liv. XXXIX, n. 19. Gal. Chr. t. 4.
(3) Vita S. Bert. n. 7, t. T. 4, Ital. sac. Lib. 1, c. 2, 3.
(4) C. 5, 6, 7.

(1) Sup. liv. XXXIII, n. 58. 9. Sup. liv. XXXI, n. 8. c. 26. 27.
(2) C. 19. Conc. Aur. c.
(3) Lib. 11, c. 5. 40, 57, 58.

point de conciles, et les archevêques exercèrent peu d'autorité pour maintenir et renouveler la discipline (1).

XXIX. Sainte Bathilde.

Le roi Clovis II laissa trois fils, Clotaire, Childéric et Théodoric, tous en bas âge. Les François reconnurent pour roi l'aîné, Clotaire III; et la reine Bathilde, sa mère, gouverna le royaume, avec le conseil d'Erchinoald, maire du palais, et de quelques évêques, entre autres, saint Eloi, saint Ouen, saint Léger d'Autun, et Crodebert de Paris (2). Bathilde, ou, comme on la nommoit alors, Baldéchilde, avoit été vendue en France comme esclave, bien qu'elle fût née de race royale, chez les Anglois Saxons; elle plut tellement à son maître Erchinoald, qu'il la fit servir à sa chambre pour lui donner à boire, et, sa femme étant morte, il voulut même l'épouser. Mais elle se cacha si bien, qu'elle l'évita. Le roi l'épousa, et étant devenue reine, elle n'usa de son pouvoir que pour faire du bien. Elle chérissoit les évêques, les moines, les pauvres; et, pour lui aider dans la distribution de ses aumônes, le roi lui donna Gênes, alors abbé, et depuis archevêque de Lyon. Après la mort du roi, son époux, elle s'appliqua, par le conseil des saints évêques, à bannir la simonie, qui faisoit toujours de grands progrès, et à ôter des exactions qui réduisoient les particuliers à faire périr leurs enfants.

Elle fonda deux monastères considérables, Chelles et Corbie. Sainte Clothilde avoit donné les commencements à celui de Chelles, situé près de la Marne, dans le diocèse de Paris (3). C'étoit originairement une maison royale; et sainte Bathilde augmenta considérablement ce monastère, pour s'y retirer quand le roi Clotaire pourroit gouverner par lui-même. Ayant tout preparé, elle demanda à sainte Théchilde, abbesse de Jouarre, des filles pour gouverner la nouvelle maison avec Berthile, dont elle connoissoit la vertu. C'étoit une fille noble du Soissonnois, qui, s'étant donnée à Dieu, par le conseil de saint Ouen, étoit entrée dans le monastère de Jouarre et soulageoit l'abbesse dans ses fonctions. Elle fut donc la première abbesse de Chelles, et elle gouverna pendant quarante-six ans cette maison, dont on rapporte la fondation à l'an six cent cinquante-six. La réputation de sainte Bathilde y attira des religieuses, non-seulement du voisinage, mais d'outre-mer, c'est-à-dire d'Angleterre. Ce monastère étoit double; et, outre la communauté de filles, qui étoit la principale, il y en avoit une de moines.

Le monastère de Corbie, sur la Somme, dans le diocèse d'Amiens, étoit aussi une maison du domaine du roi; et on croit qu'il fut fondé vers l'an six cent cinquante-sept. Le premier abbé fut Théodefrid, auparavant moine de Luxeu, et depuis évêque. Le roi Clotaire et la reine, sa mère, donnèrent à ce monastère, non-seulement la terre de Corbie, mais plusieurs autres, jusqu'au nombre de dix, et une partie de la forêt de Vigogne, avec l'immunité telle qu'elle est marquée dans les formules de Marculfe (1). Bertefrid, évêque d'Amiens, accorda ensuite à ce monastère un privilége conforme aux mêmes formules, daté de la septième année de Clotaire, qui est l'an six cent soixante-deux, et souscrit par seize évêques.

Sainte Bathilde fit accorder de semblables priviléges à plusieurs autres monastères, pour y conserver la régularité; particulièrement à Saint-Denis, Saint-Germain, Saint-Médard, Saint-Pierre, Saint-Aignan et Saint-Martin (2). Elle avoit grande compassion des captifs, et défendit par toute la France d'en envoyer au-dehors. Elle en racheta grand nombre, dont elle fit entrer plusieurs dans des monastères, principalement de sa nation. Elle envoya souvent des aumônes jusqu'à Rome pour les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et pour les pauvres Romains. Childéric, son second fils, fut déclaré roi d'Austrasie par les Francs, en six cent soixante; et Clotaire, roi de Neustrie et de Bourgogne, se trouva peu après en âge de gouverner. Alors Bathilde exécuta la retraite qu'elle méditoit depuis longtemps, et à laquelle les seigneurs françois s'étoient toujours opposés (3). Enfin ils y consentirent, à l'occasion de Sigobrand, évêque de Paris, comme l'on croit, qui s'étoit attiré leur haine par sa hauteur, et qu'ils firent mourir malgré la haine. Ainsi, craignant son ressentiment, ils cédèrent tout d'un coup au désir qu'elle avoit de se retirer. Elle leur fit des reproches de leur ingratitude, car elle en avoit élevé quelques-uns avec une tendresse de mère; mais, par le conseil des évêques, elle leur pardonna et se réconcilia parfaitement avec eux. Elle entra donc dans le monastère de Chelles, vers l'an six cent soixante-quatre, et s'y rendit simple religieuse, sous l'abbesse Berthile, servant à la cuisine et aux exercices les plus bas, comme elle avoit déjà fait étant reine. En cet état, elle acheva saintement sa vie et mourut vers l'an six cent quatre-vingt, le trentième de janvier, jour auquel l'église de Paris honore sa mémoire (4).

Outre les deux monastères qu'elle fonda, elle fit de grandes libéralités à plusieurs autres. Elle donna à saint Filibert et à l'abbaye de Jumiéges la forêt voisine; à l'abbé Legobère et au monastère de Corbion, près de Chartres, une terre, beaucoup d'or et d'argent (5), et

(1) C. 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 48. Epist. Bonif. ad Zachar. c. 2. t. 6, Conc. p. 1495.
(2) Fredeg. Cont. 1, n. 92. Vita S. Balt. t. 2. Act. B. p. 775.
(3) Sup. liv. XXXVIII. n. 27. Vita S. Bertil. 6. 4. to. 3. Act. B. p. 23.

(1) C. 2. Act. 2. p. 1039. t. 6, Conc. p. 525.
(2) Vita n. 9.
(3) Fredeg. cont. 1, c. 93. Vita S. Balt n. 10.
(4) Martyr. R. 29 janu.
(5) Vita n. 8.

jusqu'à sa ceinture. Elle fit des libéralités au monastère de Fontenelle, à celui de Luxeu et aux autres de Bourgogne; à Jouarre, à Faremoutier, mais particulièrement aux églises et aux monastères de Paris.

XXX. Monastère de France.

On continua d'en fonder plusieurs en France, pendant le règne de Clotaire III. Il avoit une confiance particulière en un seigneur, nommé Vaningue ou Varigon, à qui il avoit donné le gouvernement du pays de Caux, parce qu'il se plaisoit à chasser dans ses forêts. Vaningue y fonda le monastère de Fécamp, du consentement du roi, qui y contribua de ses bienfaits. C'étoit une communauté de filles, et la première abbesse fut sainte Hildemarche, qui, après avoir gouverné quelque temps un monastère à Bordeaux, étoit venue à Rouen vivre sous la direction de Vandregisile. On lui donna, du consentement de saint Ouen, le gouvernement de ce nouveau monastère, où l'on assembla jusqu'à trois cent soixante-six religieuses qui celébroient continuellement l'office divin. Après la mort d'Erchinoald, les François donnèrent à Ebroïn la dignité de maire du palais, sous le roi Clotaire. Ce seigneur, avec sa femme, Leutrude, et son fils, Bovon, fonda à Soissons le monastère de Notre-Dame, où, par les soins de l'évêque saint Drausin ou Drauscion, il y eut une grande communauté de filles; et la première abbesse fut Ethérie, tirée du monastère de Jouarre (1).

Landelin, né d'une famille noble de François, dans le Cambrésis, fut d'abord recommandé par ses parents à saint Aubert, son évêque et son parrain, pour l'instruire des lettres (2). Quand il fut en âge, le saint prelat voulut lui donner la tonsure cléricale. Mais le jeune homme en fut détourné par quelques-uns de ses parents; il quitta le monastère et s'abandonna à ses passions, jusqu'à commettre des meurtres et des brigandages. La mort subite d'un de ses camarades l'ayant touché, il se convertit, alla trouver saint Aubert, se jeta à ses pieds, lui demandant la pénitence. Le saint évêque le mit dans un monastère où il demeura en habit séculier; et, après avoir travaillé longtemps à expier ses péchés, il résolut de quitter le siécle et demanda la tonsure, que saint Aubert lui accorda volontiers.

Il fit ensuite le voyage de Rome, au retour duquel le saint évêque l'ordonna diacre. Ce qui montre que l'on n'observoit plus dès lors l'ancienne discipline, d'exclure à jamais du clergé ceux qui avoient commis des crimes depuis leur baptême. Landelin fut même ordonné prêtre et s'appliqua à la prédication; puis, avec la permission du saint évêque, il fonda, sur la Sambre, le fameux monastère nommé alors Laubach, depuis Lobbes, qui fut achevé par saint Ursmar, son disciple. On rapporte cette fondation à l'an six cent cinquante-quatre ou environ. Saint Landelin fonda, dans le même pays, trois autres monastères et mourut l'an six cent quatre-vingt-six, le quinzième de juin, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (1).

Saint Guilain, disciple de saint Amand, fonda vers le même temps, et du consentement de saint Aubert, le monastère qui porte son nom, dont l'Eglise fut dédiée par ces deux prélats (2). Par leurs conseils, un seigneur, nommé Maldegar, et surnommé Vincent, quitta sa femme, Valdétrude, parente du roi, et se rendit moine sous la règle de saint Benoît, à Haumont, dont il fut le fondateur. Quelque temps après, Valdétrude quitta aussi le monde, par les exhortations de saint Guilain, et se retira sur une montagne, nommée alors *Castri locus*, le lieu du camp, parce que les Romains y avoient campé. Elle y fonda un monastère de femmes, dont on met l'établissement vers l'an six cent cinquante-six, et qui a donné le commencement de la ville de Mons, capitale du Hainaut. Sainte Aldegonde, sa sœur, fortifiée par ses conseils, garda la virginité et refusa plusieurs partis avantageux. Elle se retira dans les bois du lieu nommé Melbode, et ayant reçu le voile de saint Amand et de saint Aubert, elle y fonda un monastère double, pour des filles et pour des hommes; d'où est venue ensuite la ville de Maubeuge sur la Sambre. L'Eglise honore la mémoire de sainte Aldegonde le trentième de Janvier (3).

Dans le même temps, vivoient en France deux fameux solitaires, saint Josse et saint Fiacre (4). Le premier étoit frère de Judicaël, roi de la Petite-Bretagne, soumis aux François, qui, renonçant au monde, voulut lui laisser le royaume; mais il ne l'accepta pas. Judicaël ne laissa pas de se retirer au monastère de Saint-Jean-de-Gaël, aujourd'hui de Saint-Meen, et y mourut saintement. Judoc ou Josse, ayant parcouru plusieurs villes de France, fut retenu en Ponthieu par un duc, nommé Haymon, qui le fit ordonner prêtre pour sa chapelle, où il servit sept ans. Puis il se retira en solitude et changea plusieurs fois de demeure, dont la dernière est devenue un fameux monastère qui porte son nom. On met sa mort vers l'an six cent soixante-huit, et l'Eglise l'honore le treizième de décembre. Saint Fiacre, nommé Fèvre par les anciens, étoit écossois, c'est-à-dire hibernois. Ayant passé en France, il s'arrêta dans le diocèse de Meaux, où saint Faron, qui recevoit volontiers ceux de cette nation, lui donna dans le bois un lieu nommé Breuil pour se retirer. Saint Fiacre y bâtit un oratoire de la Sainte-Vierge et une maison où il exerçoit l'hospita-

(1) Acta. B. t. 2, p. 971. p. 941. Fredeg. cont. 1. c. 92. Hist. de N. D. de Soif. Vita S. Draus. c. 2. Boll. t. 6. p. 408.
(2) Acta t. 1, p. 873.

(1) Mart. R. 15 juin.
(2) Acta. t. 2, p. 792.
(3) P. 672. Martyr. R. 30 janu.
(4) Fredeg. g. c. 78. Act. t. 2, p. 365.

lité. Il fit grand nombre de miracles ; et, encore à présent, le lieu de sa retraite est célèbre par les pèlerinages de ceux qui sont affligés d'ulcères (1). Il mourut vers l'an six cent soixante et dix : ses reliques sont gardées dans l'église cathédrale de Meaux, et il est honoré le trentième d'août.

XXXI. Mort de saint Maxime.

En orient, saint Maxime ayant été envoyé en exil au pays des Lazes, avec ses disciples, les deux Anastase, ils y arrivèrent le huitième jour de juin, indiction cinquième, en six cent soixante-deux, et furent aussitôt séparés (2). On leur ôta même le peu qu'ils avoient pour leurs besoins, jusqu'à du fil et une aiguille. Comme saint Maxime ne pouvoit se tenir à cheval ni souffrir les voitures ordinaires, il fallut faire un brancard d'osier pour le porter comme dans un lit, et on le conduisit à un château, nommé Schémari, près le pays des Alains. Les deux Anastase furent enfermés en deux autres châteaux, d'où, peu de jours après, on les tira, et on mena le moine Anastase à Sumas ; mais il étoit si foible des tourments qu'il avoit soufferts à Constantinople, des fatigues du voyage, qu'il mourut le vingt-quatrième de juillet de la même année six cent soixante-deux. Saint Maxime, étant arrivé à Schémari, prédit le jour de sa mort, qui fut le samedi treizième d'août, indiction cinquième, la même année six cent soixante-deux. L'Eglise honore sa mémoire le même jour (3).

Il reste de lui un grand nombre d'écrits, partie dogmatiques et théologiques, partie moraux et spirituels. Il y a des réponses sur plusieurs questions de l'écriture ; mais il les retourne ordinairement en allégories, et, comme lui-même, en les relisant, voyoit bien qu'elles étoient obscures, il y fit des scholies ou commentaires, qu'il recommande, comme nécessaires pour entendre le texte. Ses traités de morale sont par articles, sans liaisons de discours. Il a traité les principales parties de la théologie. La trinité en cinq dialogues, autrefois attribués à saint Athanase. L'incarnation, dans tous ses autres ouvrages dogmatiques et polémiques, particulièrement la question des deux volontés. Car il semble avoir été suscité de Dieu exprès pour défendre cet article de la foi catholique. On a vu, dans la dispute contre Pyrrhus, un exemple de sa manière de raisonner et une preuve de son savoir (4).

Il traite les mêmes matières en plusieurs lettres adressées à diverses personnes, entre autres à Marin, prêtre de Chypre; et dans une de celles-ci, il marque que les Byzantins reprochoient au pape saint Martin de dire, dans ses lettres synodiques (1), que le Saint-Esprit procédoit aussi du fils. Les Romains, dit saint Maxime, rapportent des passages des pères latins et de saint Cyrille d'Alexandrie, en son commentaire sur saint Jean, par lesquels ils montrent qu'ils ne font pas le fils principe du Saint-Esprit; car ils savent que le père est le seul principe de l'un et de l'autre du fils, par la génération; du Saint-Esprit, par la procession. Ils veulent seulement montrer que le Saint-Esprit vient aussi du fils, et par là établir l'union et l'inséparabilité de substance. Saint Maxime, a commenté les œuvres attribuées à saint Denis l'aréopagite, et ne paroît pas les avoir révoquées en doute. A l'exemple de la hiérarchie ecclésiastique de saint Denis, et suivant la même méthode, il a composé sa mystagogie, qui est une explication allégorique de la messe; mais elle est au moins très-utile pour s'assurer du fait et voir si la liturgie grecque étoit dès lors telle qu'elle est aujourd'hui (2).

XXXII. Ali et Moavia califes.

Cependant les musulmans faisoient toujours de grands progrès. Le calife Othman, s'étant rendu odieux parce qu'il favorisoit trop ses parents et abusoit du trésor public, il s'éleva un parti contre lui, il fut assiégé à Médine, dans sa maison ; on la força, il fut massacré, et l'alcoran, qu'il portoit dans son sein, fut teint de son sang (3). C'étoit la trente-cinquième année de l'hégire, six cent cinquante-cinq de J.-C., Othman, étoit âgé de quatre-vingt-deux ans, et en avoit regné douze. Aussitôt ses ennemis reconnurent pour calife Ali, fils d'Aboutalib, cousin germain et gendre de Mahomet. Mais ceux qui n'approuvoient pas la mort d'Othman se déclarèrent contre Ali, excités principalement par Aïche, la plus chérie des femmes de Mahomet, que l'on nommoit la mère des musulmans. Il y eut une guerre cruelle entre eux, et plusieurs sanglants combats ; le chef du parti contraire à Ali étoit Moavia, qui, depuis longtemps, commandoit en Syrie, y ayant été envoyé par Aboubeker, dès l'an treizième de l'hégire, six cent trente-quatre de J.-C. Enfin, Ali et Moavia firent la paix en six cent soixante, la quarantième année de l'hégire, à condition que l'Irac, c'est-à-dire l'Arabie et l'Orient, demeureroit à Ali, et la Syrie et l'Occident à Moavia.

Mais, la même année, Ali fut tué par un cavarégien (4). Aussi, nomma-t-on certains musulmans schismatiques, qui se séparèrent de lui sitôt qu'il entra en traité avec Moavia, ne pouvant souffrir qu'il mit en compromis un point de leur religion aussi important que la succession légitime du prophète et la qualité d'i-

(1) Martyr. Rom. 13 dec. Act. t. 2, p. 598. Martyr. Rom. 30 Aug.

(2) Sup. n. 20. Acta S. Max. c. 67.

(3) Hypomnest. n. 6. Martyr. Rom. 13 Aug.

(4) T. 2, p. 381. Sup. l. xxxviii, n. 36.

(1) T. 2, p. 70.

(2) T. 2, p. 489.

(3) Elmacin. Abulfarag. Theoph. an. 14. Const. p. 287.

(4) Theoph. an. 18, p. 288.

man. Ali, fut assasiné pendant la prière, âgé d'environ soixante ans, n'en ayant régné que cinq, et toujours en trouble. Ses sectateurs le tinrent pour martyr, et le lieu de sa sépulture, dans un désert, à l'occident de Coufa, s'appelle encore Mesched-Ali, le martyre d'Ali, et est un pèlerinage fameux pour les musulmans. Il y en a même une secte considérable, qui honorent Ali, comme la créature de Dieu la plus parfaite après Mahomet, et son seul légitime successeur. Ils disent qu'Aboubéker, Omar et Otham, n'ont régné que par sa tolérance. Mais ils regardent comme des usurpateurs et des impies Moavia et tous les califes suivants, et ne comptent pour légitimes imans que les descendants d'Ali et de Fatima, sa femme. C'est cette secte qui règne aujourd'hui en Perse.

Sitôt qu'Ali fut mort, son fils Hacem fut reconnu calife à Coufa, mais il ne régna que six mois ; et dès l'année suivante, quarante et unième de l'hégire, six cent soixante et unième de J.-C., il renonça à l'empire et céda à Moavia, qui, toutefois, le fit empoisonner huit ans après. Ainsi, Moavia, fils d'Abousophian, fut reconnu seul calife, âgé d'environ cinquante-quatre ans. C'étoit le septième, en commençant à Mahomet, mais le premier de la famille d'Ommia. Il fit sa résidence à Damas, capitale de la Syrie, où il demeuroit depuis vingt-huit ans. De là, il gouvernoit tout ce grand empire, qui avoit pour bornes l'Océan, l'Inde, le fleuve Balc ou Gihon, qui est l'Oxus des anciens, les montagnes d'Arménie et de Cilicie, et la mer Méditerranée.

Dès l'année trente et unième de l'hégire six cent cinquante et unième de J.-C., Isdegerd, dernier roi des Perses, fut tué, et cet empire entièrement éteint; après avoir duré quatre cent vingt-cinq ans, depuis l'an deux cent vingt-six de J-C., qu'Artaxerxe ou Ardchir, ruina la puissance des Parthes (1). Avec celle des Perses, fut abolie la religion des mages, adorateurs du feu ; ceux qui ne voulurent pas se rendre musulmans se retirèreut aux Indes; et on y en trouve encore, connus sous le nom de Parsis ou Perses. Ainsi, dès le temps de la mort d'Othman, l'empire des musulmans comprenoit l'Arabie entière, la Perse, la Corasane, le Diarbkir et l'Irac, c'est la Mésopotamie et la Chaldée des anciens ; la Syrie, la Palestine, l'Egypte, une grande partie de l'Afrique. Leurs conquêtes furent un peu retardées par les guerres civiles, mais incontinent après, et sous Moavia même, ils recommencèrent à s'étendre. La vingt-huitième année de Constant, six cent soixante-deux de J.-C., ayant marché sur les terres des Romains, ils firent un grand nombre de captifs et rendirent plusieurs lieux déserts (2). L'année suivante, ils réduisirent en captivité une partie de la Sicile et emmenèrent volontairement les habitants pour s'établir à Damas.

Ces mauvais succès contribuèrent sans doute à la résolution que prit l'empereur Constant de quitter Constantinople. Il avoit un frère, nommé Théodose, contre lequel étant irrité, il le fit tondre et ordonner diacre par le patriarche Paul ; et depuis il reçut de sa main la communion du calice dans les saints mystères. Il le fit mourir la dix-huitième année de son règne, six cent soixante-neuf de J.-C. Mais ensuite il le vit souvent en songe, avec son habit de diacre, qui lui présentoit un calice plein de sang, en disant : Buvez, mon frère. Epouvanté de cette vision, il résolut de passer en Sicile. Deux ans après, en six cent soixante et un, il laissa à Constantinople sa femme et ses trois fils, Constantin, Tibère et Héraclius, et s'étant embarqué dans un de ses vaisseaux légers, qu'ils appeloient dromones, il tourna la tête et cracha contre Constantinople pour lui témoigner son indignation (1). Il y étoit haï, comme monothélite, pour avoir fait mourir le pape saint Martin et saint Maxime, le docteur de l'orient, et avoir persécuté les deux Anastase, ses disciples, et plusieurs catholiques. C'est pourquoi il vouloit remettre à Rome le siége de l'empire. Dans ce dessein, il envoya quérir sa femme et ses enfants ; mais les Byzantins ne les laissèrent pas aller.

XXXIII. L'empereur Constant à Rome.

Constant, étant abordé à Tarente, passa à Naples et s'efforça en vain de prendre Bénévent sur les Lombards; puis il vint à Rome, où il arriva le mercredi cinquième de juillet, indiction sixième, l'an six cent soixante-trois (2). Le pape Vitalien alla au-devant de lui avec son clergé, jusqu'à six milles de Rome, qui font deux lieues. L'empereur, étant arrivé, alla le même jour à Saint-Pierre faire sa prière et son offrande. Le samedi il en fit autant à Sainte-Marie, et le dimanche il alla en procession à Saint-Pierre, avec sa suite : on vint au-devant de lui avec des cierges; il offrit sur l'autel un tapis tissu d'or, et on célébra la messe. Le samedi suivant, il vint au palais de Latran, s'y baigna, et y dîna ; le dimanche la station fut à Saint-Pierre ; et après la messe l'empereur et le pape prirent congé l'un de l'autre. Ainsi l'empereur et le pape prirent congé l'un de l'autre. Ainsi l'empereur demeura douze jours à Rome, pendant lesquels il fit ôter tout l'airain qui servoit à l'ornement de la ville, jusqu'aux tuiles dont étoit couverte l'église de Sainte-Marie-des-Martyrs, auparavant nommée Panthéon ; et il envoya tout à Constantinople. Il sortit de Rome le lundi dix-septième de juillet, et retourna à Naples, puis à Rége, et de là en Sicile, où il entra au mois de septembre de la même année six cent soixante-trois, et demeura à Syracuse.

(1) Abulfar. p. 116. Sup. liv. v, n. 50.

(2) Theoph. an. 21, 22. Const. p. 289.

(1) Theoph. an. 20. p. 289, et an. 27, p. 292.

(2) Anast. in Vital. Paul. Hist. Long. lib. v, c. 6. 7, etc.

XXXIV. Église d'Angleterre.

Quelque temps après, le pape Vitalien reçut des lettres d'Osui, roi de Nothumber, dont il faut expliquer l'occasion (1). On agita fortement en Angleterre la question de la pâque; car ceux qui venoient du royaume de Kent et des Gaules soutenoient que les Hibernois la célébroient contre l'usage de l'Eglise universelle. Un nommé Roman se distinguoit entre les autres pour la défense de la vraie pâque; car, bien qu'il fût Hibernois, il avoit appris les règles de l'Eglise en Gaule et en Italie. En disputant contre Finan, évêque de Lindisfarn, il persuada plusieurs autres, ou du moins les excita à chercher la vérité; mais il ne put ramener Finan, qui étoit d'un esprit farouche, au contraire, il ne fit que l'aigrir et l'engager à se déclarer ouvertement contre la bonne cause. Jacques, diacre de saint Paulin, archevêque d'Yorck, observoit la pâque suivant l'Eglise catholique, avec ceux qu'il avoit pu ramener. La reine de Northumber suivoit la même observance, ayant avec elle un prêtre, nommé Romain, venu de Kent. D'où il arrivoit quelquefois qu'on célebroit deux pâques en une année, et, que quand le roi faisoit la sienne, la reine n'étoit qu'au dimanche des Rameaux. Tant que saint Aidan vécut, sa charité et ses autres vertus firent tolérer cette diversité d'usages. Mais après la mort de Finan, qui lui avoit succédé, Colman fut évêque de Lindisfarn, et comme il avoit aussi été envoyé d'Irlande (2), la question de la pâque et des autres points de discipline se rechauffa. Plusieurs en furent alarmés et craignirent de porter en vain le nom de chrétiens. Le roi Osui lui-même étoit divisé, non-seulement de sa femme, mais de son fils Alfrid; car le roi, instruit et baptisé par les Irlandois, dont il avoit même appris la langue, n'estimoit rien de meilleur que ce qu'ils enseignoient. Le prince, son fils, avoit été instruit par Vilfrid, homme très-docte, qui avoit étudié à Rome et en Gaule; et le prince étoit persuadé que sa doctrine étoit preférable à toutes les traditions des Irlandois.

XXXV. Commencements de saint Vilfrid.

Vilfrid étoit né dans le même pays de Northumber, vers l'an six cent trente-quatre. A l'âge de quatorze ans, il se retira au monastère de Lindisfarn, sans toutefois s'y engager; et dès lors il reconnut que la discipline des Irlandois qui occupoient ce monastère étoit imparfaite (3). Il en sortit donc de leur consentement pour aller en France et en Italie, s'instruire de l'observance des plus célèbres monastères. Il eut la dévotion d'aller à Rome visiter le siége de saint Pierre, espérant y obtenir la rémission de ses péchés; et il fut un des premiers Anglois qui entreprit ce pèlerinage. D'abord il passa dans le royaume de Kent et commença à s'instruire des usages de l'église romaine, en apprenant le psautier suivant l'ancienne version, au lieu qu'il l'avoit appris suivant celle de saint Jérôme. Là, Vilfrid s'associa avec un jeune homme noble de son pays, nommé Biscop Baducing, et depuis surnommé Benoît, un peu plus âgé que lui, qui alloit aussi à Rome. C'étoit vers l'an six cent cinquante.

Etant passés en France, ils arrivèrent à Lyon, où l'archevêque Delfin, autrement nommé Annemond, prit Vilfrid tellement en affection, qu'il lui proposa de lui faire épouser sa nièce et lui procurer un gouvernement considérable. Mais Vilfrid demeura ferme dans le dessein de se donner à Dieu et continua son voyage. A Rome, il fit amitié avec l'archidiacre Boniface, homme très-pieux et très-savant et du conseil du pape, il prit plaisir à instruire le jeune Vilfrid comme son enfant, lui expliqua soigneusement les quatre évangiles et le calcul de la pâque contre l'erreur des Bretons et des Irlandois, et plusieurs autres règles de la discipline ecclésiastique. Enfin il le présenta au pape, qui lui donna sa bénédiction par l'imposition des mains et la prière. Vilfrid sortit ainsi de Rome, dont il emporta des reliques, et revint à Lyon trouver l'archevêque, qu'il regardoit comme son père.

Il y demeura trois ans et y apprit beaucoup de plusieurs savants hommes. Il reçut de saint Delfin la tonsure à la romaine en forme de couronne, et le saint évêque le vouloit faire son héritier; mais il fut tué quelque temps après, à Châlons-sur-Saône, par les ordres d'Ebroïn, comme l'on croit, l'an six cent cinquante-sept. Vilfrid l'accompagna jusqu'au lieu de son supplice, résolu de mourir avec lui; mais il fut épargné; et, après avoir enterré son père spirituel, il retourna en Angleterre, chargé de quantité de reliques. Saint Delfin ou Annemond, ou plutôt Hannemond, est honoré à Lyon comme martyr (1), le vingt-neuvième de septembre, et connu sous le nom de saint Chaumont. Il fonda l'abbaye de filles Saint-Pierre de Lyon.

Saint Vilfrid étant de retour en Angleterre, le prince Alfrid, qui régnoit en Northumber avec le roi Osui, son père, entendit dire qu'il étoit venu de Rome un serviteur de Dieu qui enseignoit la vraie pâque et etoit instruit dans la doctrine de l'église de saint Pierre. Il le fit donc venir, le reçut comme un ange, se jeta à ses pieds et lui demanda sa bénédiction; puis, l'ayant entretenu sur les divers usages de l'église romaine, il le conjura, au nom de Dieu et de saint Pierre, de demeurer avec lui pour l'instruire et son peuple. Saint Vilfrid y consentit, et il se forma entre le prince et lui une

(1) Beda III, Hist. c. 9.
(2) Sup. n. 12.
(3) Acta SS. B. t. 3. p. 170, et t. 5, p. 676. Vita per Eddium. Beda v. Hist. c. 20.

(1) V. Coint. an. 654, n. 14.

amitié très-étroite. Le prince lui donna un monastère, nommé Ripe ou Répon, d'où il chassa des moines opiniâtres, qui aimèrent mieux en sortir, que de renoncer aux coutumes des Irlandois (1). Vilfrid se servoit des libéralités du prince pour répandre de grandes aumônes; ses vertus le faisoient aimer de tout le monde, et on le regardoit comme un prophète.

En ce temps-là, Agilbert, évêque des Saxons occidentaux, vint voir le roi Osui et le prince Alfrid (2). Cet évêque étoit Gaulois de naissance, mais étant passé en Irlande pour étudier l'écriture, il y demeura longtemps. Ensuite il vint en Essex, où il s'appliqua à la prédication; et le roi goûta tellement sa doctrine et son esprit, qu'il l'engagea à prendre un siége épiscopal dans ce pays; ainsi, Agilbert y fit un long séjour. Etant donc venu en Northumber, le prince lui parla de l'abbé Vilfrid, le priant de l'ordonner prêtre pour l'avoir toujours avec soi. Agilbert répondit qu'un homme d'un tel mérite devoit être évêque; mais, suivant le désir du prince Alfrid, il l'ordonna prêtre dans le monastère de Ripon. Tel étoit donc l'abbé Vilfrid, dont l'autorité engageoit principalement le prince à soutenir la discipline romaine contre les usages des Irlandois.

XXXVI. Conférence sur la pâque.

Pour terminer cette dispute, on convint de tenir une conférence au monastère de Stréneshal, dont sainte Hilde étoit abbesse (3). Le roi y vint avec le prince son fils; trois évêques s'y trouvèrent, Colman, Agilbert et Cedde. Colman avoit avec lui ses clercs irlandois; Agilbert avoit les prêtres Agathon, Romain et Vilfrid et le diacre Jacques. L'évêque Cedde, ordonné par les Irlandois, étoit pour eux et leur servoit d'interprète. Sainte Hilde, avec sa communauté, étoit du même parti. Le roi Osui ouvrit la conférence, et dit que, comme ils servoient tous le même Dieu et attendoient le même royaume céleste, ils devoient suivre la même règle de vie et les mêmes cérémonies; qu'il n'étoit question que d'examiner quelle étoit la tradition la plus véritable, et commanda à son évêque Colman de parler le premier. J'ai reçu, dit Colman, l'usage que j'observe de mes anciens qui m'ont envoyé ici. Tous nos pères l'ont observé de même; et, afin qu'on ne méprise pas cet usage, nous lisons qu'il a été observé par saint Jean l'évangéliste, le disciple bien-aimé du seigneur, avec toutes les églises qu'il gouvernoit. Le roi commanda aussitôt à Agilbert de parler; mais il dit: Je vous prie que mon disciple, le prêtre Vilfrid, parle pour moi; il expliquera mieux nos sentiments dans la langue même des Anglois, que je ne pourrois faire par interprète. Alors, Vilfrid commença ainsi par ordre du roi: Nous faisons la pâque comme nous l'avons vu observer à Rome, où les apôtres saint Pierre et saint Paul ont vécu, ont enseigné, ont souffert le martyre et sont enterrés. Nous l'avons vu observer de même en Gaule, où nous avons passé pour nous instruire. Nous savons que l'Afrique, l'Asie, l'Egypte, la Grèce et toute la terre où l'Eglise s'étend, l'observe de même, nonobstant la diversité des nations et des langues. Il n'y a que les Pictes et les Bretons, dans une partie des deux dernières îles de l'océan, qui s'obstinent au contraire.

Colman opposoit toujours l'autorité de saint Jean, à quoi Vilfrid répondit: Il observoit à la lettre la loi de Moïse; parce que l'Eglise judaïsoit encore en plusieurs points; et les apôtres ne pouvoient rejeter tout d'un coup toutes les observances de la loi, que Dieu même avoit instituée (1). Mais, à présent que la lumière de l'évangile éclate par tout le monde, il n'est plus nécessaire ni même permis aux fidèles, de se circoncire ou d'offrir à Dieu des sacrifices charnels. Donc, saint Jean, suivant la loi, commençoit à célébrer la pâque le soir du quatorzième jour du premier mois, sans se mettre en peine si c'étoit un samedi ou un autre jour de la semaine. Mais saint Pierre prêchant à Rome et se souvenant que notre seigneur est ressuscité le dimanche, comprit que l'on devoit célébrer la pâque en telle sorte que l'on attendît toujours, suivant la loi, la quatorzième lune du premier mois, commençant au soir, comme faisoit saint Jean. Alors, si le jour suivant étoit un dimanche, il commençoit à célébrer la pâque ce soir même, comme nous faisons encore; mais si le jour suivant, immédiatement la quatorzième lune, n'étoit pas un dimanche, il attendoit la vingt et unième et commençoit la pâque le soir du samedi précédent. Cette observance a été suivie en Asie, après la mort de saint Jean, par tous ses successeurs et par toute l'Eglise universelle; et l'histoire ecclésiastique nous apprend que le concile de Nicée a déclaré que c'étoit la vraie pâque et la seule que les fidèles devoient célébrer; non que le concile l'ait ordonné de nouveau, mais parce qu'il a confirmé l'ancien usage (2). Ainsi il est constant que vous ne suivez ni saint Jean, ni saint Pierre, ni la loi, ni l'évangile. Car saint Jean, s'attachant à la loi, ne s'arrêtoit pas au dimanche comme vous faites; et saint Pierre célébroit la pâque depuis la quinzième lune jusqu'à la vingt et unième, au lieu que vous la faites depuis la quatorzième jusqu'à la vingtième, la commençant souvent au soir de la treizième lune, qui n'est marquée ni dans la loi, ni dans l'évangile. Et vous excluez entièrement la vingt et unième lune, si recommandée par la loi.

Colman objecta l'autorité du savant Anato-

(1) Eddi. c. 7. Beda III, c. 25.
(2) Eddi. c. 9. Beda III, c. 7.
(3) Beda III, Hist. c. 25. Sup. n. 3.

(1) V. Sup. l. III, n. 43. liv. IV, n. 43, 44, liv. XXI, n. 29. Aug. Epist. 82, n. 15.
(2) V. XI, n. 14.

lius, de saint Colomban et de ses successeurs, qui avoient fait des miracles. Vilfrid répondit: Qu'avez-vous de commun avec Anatolius, dont vous ne suiviez point les règles, et n'avez point reçu son cycle de dix-neuf ans. Quant à votre père Colomban et ses sectateurs, je pourrois répondre, qu'au jour du jugement, plusieurs diront à notre seigneur qu'ils ont fait des miracles en son nom, et il leur répondra, qu'il ne les connaît point (1). Mais Dieu me garde de parler ainsi de vos pères: il vaut mieux en ce qu'on ignore, croire le bien que le mal. Je ne nie donc pas que c'étoient des serviteurs de Dieu, qu'ils lui étoient agréables et qu'ils l'ont aimé dans leur simplicité rustique accompagnée de bonne intention. Je ne crois pas que cette observance de la pâque leur ait beaucoup nui, tant que personne ne leur a montré les règles plus parfaites, et je crois qu'ils les auroient suivies, comme ils ont suivi les commandements de Dieu qu'ils connoissoient. Apparemment Vilfrid, ne savoit pas que saint Colomban étoit bien averti sur ce point. Il continue: Mais, pour vous, vous péchez sans doute, si, après avoir ouï les décrets du saint-siége, ou plutôt de l'Eglise universelle, autorisés par l'écriture, vous les méprisez. Quelque saints qu'aient été vos pères, sont-ils préférables à l'Eglise répandue par toute la terre? eux qui étaient en si petit nombre, dans un coin d'une île écartée. Quelque saint que fût Colomban, pouvoit-il être préféré au prince des apôtres à qui le seigneur a dit (2): Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux.

Alors le roi dit: Est-il vrai, Colman, que le seigneur ait ainsi parlé à Pierre: Oui seigneur, répondit-il. Et le roi: Pouvez-vous montrer que votre Colomban ait reçu une pareille puissance? Non, dit Colman. Et le roi continua: Convenez-vous de part et d'autre que cela ait été dit principalement à Pierre, et que le seigneur lui ait donné les clés du royaume des cieux? Oui, répondirent-ils, nous en convenons. Alors il conclut ainsi: Et moi je vous dis que je ne veux point m'opposer à ce portier du ciel, et que je veux obéir à ses ordres de tout mon pouvoir, de peur que, quand j'arriverai à la porte du royaume des cieux, je ne trouve personne pour me l'ouvrir, si celui qui en tient les clés m'est contraire. Ce discours du roi fut approuvé de tous les assistants, ils se rangèrent tous à la meilleure observance.

XXXVII. Suite de l'église d'Angleterre.

La dispute étant finie, l'assemblée se sépara. Agilbert se retira chez lui. Colman, voyant son parti méprisé, retourna en Irlande, avec ceux qui voulurent le suivre, résolu de consulter avec les siens ce qu'il devoit faire. Céadda quitta le parti des Irlandois et retourna à son siége, persuadé qu'il falloit suivre les observances catholiques. Cette assemblée se tint l'an six cent soixante-quatre, qui étoit la vingt-deuxième du roi Osui, et la trentième de l'épiscopat des Irlandois en Angleterre (1). Car saint Aïdan fut évêque dix-sept ans, Finan dix ans, et Colman trois ans. Après sa retraite, on fit évêque de Northumber Tuda, qui avoit été instruit et ordonné évêque chez les Irlandois méridionaux, et portoit la tonsure comme eux; mais il observoit la pâque comme les catholiques. Sa vertu le fit bientôt regretter; car il mourut d'une peste qui courut en Angleterre cette année, six cent soixante-quatrième; et la même année, il y eut une éclipse de soleil, le troisième jour de mai, vers les quatre heures du soir.

Colman, retournant en son pays, emporta une partie des os de saint Aïdan et laissa l'autre dans l'église qu'il avoit gouvernée (2). On vit à son départ, combien lui et ses prédécesseurs étoient désintéressés. Car, excepté l'église, on ne trouva que les bâtiments absolument nécessaires pour la société civile. Ils n'avoient ni argent, ni bétail, et si les riches leur en donnoient, ils le distribuoient aussitôt aux pauvres. Ils n'avoient besoin de rien pour recevoir les grands qui ne venoient à l'église que pour prier et entendre la parole de Dieu. Le roi lui-même n'y amenoit que cinq à six personnes. Que s'il leur arrivoit d'y prendre quelque repas, ils se contentoient de la nourriture ordinaire des frères. Aussi étoient-ils en grande vénération: quelque part que vînt le clerc ou un moine, on le recevoit avec joie. Ceux qui le rencontroient en chemin accouroient et baissant la tête, lui demandoient sa bénédiction. Quand un prêtre arrivoit dans une bourgade, les habitants s'assembloient autour de lui pour lui demander de l'instruction. Les prêtres et les clercs, de leur côté, n'y alloient que pour prêcher, baptiser, visiter les malades, en un mot prendre soin des âmes, et il falloit que les princes les contraignissent à recevoir des terres pour fonder des monastères. Les églises de Northumber gardèrent quelque temps cette coutume (3).

Après la mort de Tuda, le prince Alfrid, voulant faire ordonner à sa place le prêtre Vilfrid, l'envoya au roi de France, qui l'adressa à Agilbert, évêque de Paris, le même qui, étant en Angleterre, l'avoit déjà ordonné prêtre. Car, après la conférence de Streneshal, Agilbert quitta l'Angleterre à cette occasion. Le roi qui l'y avoit retenu, voulut avoir un autre évêque de sa langue, qui étoit la saxone, et en fit venir un, nommé Ouini, qui avoit aussi été ordonné en Gaule. Il divisa donc sa province

(1) Sup. liv. VIII, c. 5. VIII, Matth. VIII, 22.
(2) Sup. liv. XXXV, n. 43. Matth. XVI, 28.

(1) Beda III, c. 26. Sup. liv. XXX, n. 19.
(2) C. 27, 26.
(3) C. 28.

d'Essex en deux diocèses, et mit le nouvel évêque dans la ville de Venta, que les Saxons nommoient Vintacestir, à présent Winchester. Agilbert trouva fort mauvais, que le roi eût fait ce changement sans sa participation; c'est pourquoi il revint en Gaule où on lui donna l'évêché de Paris, vraisemblablement après la mort de Sigobrand. Agilbert reçut donc avec joie le prêtre Vilfrid, et étant accompagné de douze autres évêques, il fit à Compiègne, la cérémonie de son ordination, avec grande solennité. Il fut porté dans un siége d'or, par les mains des évêques, suivant l'usage alors pratiqué en Gaule (1). Vilfrid étoit âgé de trente ans, c'étoit l'an six cent soixante-quatre. Mais, comme il étoit encore en France, le roi Osui voulut prévenir son fils, et faire ordonner un autre évêque d'Yorck qui fût Hibernois et de leur rit. Il choisit pour cet effet Ceadda, frère de l'évêque Cedde, prêtre et abbé de Lestinghen, savant dans les écritures, et de mœurs exemplaires, et l'envoya dans le royaume de Kent, pour être ordonné par Déusdédit, archevêque de Cantorbéry (2). Mais il le trouva mort, et on ne lui avoit pas encore donné de successeur. C'est pourquoi, Céadda passa en Essex, et fut ordonné par Ouini, évêque de Vinchester, qui se trouvoit alors le seul évêque de la Grande-Bretagne canoniquement ordonné; Ceadda étoit disciple de saint Aïdan, et imitateur de ses vertus.

Vilfrid étant revenu en Angleterre, ne voulut pas disputer l'ordination de Ceadda, tout irrégulière qu'elle étoit (3). Il aima mieux retourner à son monastère de Ripon, et y demeura trois ans, pendant lesquels le roi des Merciens l'invitoit souvent à venir chez lui pour exercer diverses fonctions épiscopales, et lui donna des terres, où il fonda des monastères. Egbert, roi de Kent, le fit aussi venir chez lui, où il ordonna plusieurs prêtres et quelques diacres pendant la vacance du siége de Cantorbéry. Ainsi Vilfrid, quoique chassé de son siége, ne laissoit pas de travailler utilement à rétablir la discipline en Angleterre; en sorte que tout ce qui s'y trouvoit d'Irlandois embrassèrent les usages de l'Eglise catholique, ou retournèrent à leur pays. Vilfrid avoit apporté avec lui la règle de saint Benoît et amené deux chantres, Eddi et Eona, avec des maçons et toutes sortes d'ouvriers nécessaires pour la construction des églises.

Céollach ne fut pas longtemps évêque des Merciens, il retourna à l'île de Hi, chef des monastères hibernois, et eut pour successeur Trumhère, Anglois de naissance, mais ordonné évêque par les Hibernois (4). Les Saxons orientaux étoient alors sujets du roi des Merciens, quoiqu'ils eussent deux petits rois. Mais la grande mortalité de l'an six cent soixante-quatre servit de prétexte à l'un d'eux pour renoncer au christianisme, avec la partie du peuple qui lui obéissoit. Ils commencèrent à réparer les temples abandonnés et à adorer les idoles, comme s'ils en pouvoient tirer du secours contre cette maladie. L'autre petit roi demeura toujours fidèle à Dieu. Le roi des Merciens, leur seigneur, apprenant ce désordre, envoya l'évêque Jaruman, successeur de Trumhère, pour ramener les apostats, et y travailla si efficacement, qu'il fit entrer le roi et son peuple dans le bon chemin. Ils ruinèrent leurs temples et leurs autels, r'ouvrirent leurs églises, et confessèrent tous de nouveau la foi de Jésus-Christ. Après quoi, l'évêque et les prêtres qu'il avoit amenés, retournèrent chez eux avec joie.

Depuis la conférence de Streneshal, le roi Osui avoit compris que l'église romaine étoit le centre de l'Eglise catholique; c'est pourquoi, comme il falloit remplir le siége de Cantorbéry, il se joignit à Egbert, roi de Kent; et ces deux rois agissant de concert pour le bien de l'église d'Angleterre, choisirent un saint prêtre, nommé Vigard, anglois de naissance, du clergé de Cantorbéry (1), instruit par les Romains, disciples de saint Grégoire, et l'envoyèrent à Rome pour y être ordonné archevêque, afin que lui-même pût ensuite ordonner des évêques dans toutes les églises des Anglois. Car le roi Egbert souhaitoit fort d'avoir un évêque de sa nation qui pût l'instruire en sa langue. Vigard arriva à Rome et rendit au pape Vitalien les lettres et les présents des deux rois, consistant en quantité de vases d'or et d'argent. Mais, peu de temps après, il survint une peste dont il mourut, lui et presque tous ceux qu'il avoit amenés. Le pape consulta quel archevêque il enverroit en Angleterre; et, en attendant, il fit réponse au roi Osui, louant son zèle et l'exhortant à continuer et à se conformer entièrement aux traditions de l'église romaine, soit pour la pâque, soit pour les autres observances (2). Puis il ajoute: Nous vous envoyons des reliques des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul et des martyrs saint Laurent, saint Jean et saint Paul, saint Grégoire et saint Pancrace. Nous envoyons aussi à votre épouse une croix contenant une clé d'or des chaînes de saint Pierre.

XXXVIII. Mort de saint Anastase apocrisiaire.

Anastase l'apocrisiaire, disciple de saint Maxime, ayant été séparé de son maître et de l'autre Anastase fut conduit en divers châteaux et promené pendant sept mois par tout les pays de Lazes, où il marchoit à pied et demi-nu, mourant de faim et de froid (3). Enfin celui qui commandoit dans le pays ayant été chassé,

(1) C. 7. V. Coint. an. 664. 8. Sup. n. 33. Be. III. c. 28. V, c. 20.
(2) Sup. n. 4.
(3) Vita per Eddi. c. 14.
(4) Beda III, Hist. p. 21. Sup. n. 27.

(1) Vita S. Ben. Bis. copi. tom. 2. Act. p. 1002.
(2) Be lib. IV, c. 1. III, c. 29.
(3) Epist. ad Theod. Act. S. Max. p. 68.

son successeur nommé Grégoire, le traita mieux et le mit dans un monastère, où il lui donnoit abondamment les choses nécessaires. Anastase y fut visité par Etienne, trésorier de l'église de Jérusalem, qui parcourut la Lazique et les pays voisins, publiant partout quelle étoit la doctrine catholique et l'hérésie des monothélites, et dissipant les calomnies répandues contre Anastase; mais Etienne mourut pendant ce voyage, le premier de janvier, de la huitième indiction, l'an six cent soixante-cinq. De ce troisième exil, Anastase écrivit l'année suivante, à Théodose prêtre de Gangre, et moine à Jérusalem, lui racontant ce qui lui étoit arrivé jusqu'alors et le priant de lui envoyer les actes du concile tenu à Rome par le pape saint Martin; car il vouloit profiter de son exil pour faire connoître la doctrine catholique. Avec cette lettre, il lui envoya de son côté des passages de saint Hyppolite, évêque de Porto près de Rome, et martyr, pour établir les deux volontés et les deux opérations en Jésus-Christ. Anastase écrivit lui-même cette lettre d'une manière qui fut tenue pour miraculeuse. Car, comme on lui avoit coupé la main, il fit attacher au bout de son bras deux petits bâtons, dont il tenoit la plume; et il fit de la même manière plusieurs autres écrits (1). Enfin il mourut dans le château de Thusume, au pied du mont Caucase, le dimanche onzième d'octobre, indiction dixième, c'est-à-dire l'an six cent soixante-six, après avoir fait grand nombre de miracles et de conversions. Il laissa deux disciples, Théodore et Euprépius, frères, fils d'un boulanger de l'empereur, qui, après le premier exil d'Anastase à Trésibonde, vouloient se réfugier à Rome; mais ils furent arrêtés près d'Abyde, et, ne voulant pas souscrire au type de Constant, ils furent dépouillés de leurs biens et de leurs dignités, et fouettés, puis envoyés en exil à Chersone. Euprépius, qui étoit le plus jeune, y mourut le vingtième d'octobre, indiction quatorzième, qui est l'an six cent soixante et dix. Théodore survécut plusieurs années, et le prêtre Théodose de Gangre l'étant venu voir ensuite, il lui donna des reliques du pape saint Martin, mort au même lieu, savoir: un morceau de son orarium, et une de ses sandales. Il lui raconta aussi les miracles qui se faisoient à son tombeau.

XXXIX. Concile de Mérida.

En Espagne, douze évêques de la province de Lusitanie s'assemblèrent à Mérida, qui en étoit la métropole, le sixième de novembre, la dix-huitième année du roi Récésuinte, ère sept cent neuf, c'est-à-dire l'an six cent soixante-six. Ce concile fit vingt canons, dont le premier est une profession de foi. Il est ordonné que, quand le roi sera à la guerre, on offrira tous les jours le saint sacrifice pour lui et pour son armée. L'évêque, qui ne pourra venir en personne au concile, y enverra, non pas un diacre, mais son archiprêtre, ou du moins un prêtre qui puisse être assis derrière les évêques et répondre pour celui qui l'a envoyé. L'évêque, qui manquera de se trouver au concile, sera enfermé pendant un temps pour faire pénitence. Chaque évêque doit avoir dans sa cathédrale un archiprêtre, un archidiacre et un primicier : c'étoient les trois chefs du clergé, comme j'ai déjà observé (1). L'évêque pourra tirer des paroisses les prêtres et les diacres qu'il jugera propres à le soulager, et les mettre dans son église principale ou cathédrale; mais ils ne laisseront pas d'avoir inspection sur les églises dont ils seront tirés et d'en recevoir le revenu. Ils établiront, avec le choix de l'évêque, des prêtres pour y servir à leur place et leur donneront des pensions. On voit ici l'origine des chanoines, curés primitifs. L'évêque pourra donner des biens de l'église aux clercs qui le mériteront, pour encourager les autres.

Les oblations faites à l'église pendant la messe se partageront en trois; la première part sera pour l'évêque, la seconde pour les prêtres et les diacres, la troisième pour les sous-diacres et les clercs inférieurs. Les évêques ne prendront plus le tiers du revenu des paroisses; mais il sera employé aux réparations, et si elles sont pauvres, l'évêque les fera réparer. Les prêtres n'exigeront rien pour le baptême des femmes; mais ils pourront prendre ce qui sera offert gratuitement. Les prêtres des paroisses se feront des clercs d'entre les serfs de leurs églises et les entretiendront selon le revenu dont ils jouissent. Quelquefois plusieurs églises sont commises à un seul prêtre, parce que chacune est trop pauvre pour entretenir le sien (2). En ce cas, le prêtre doit offrir le sacrifice tous les dimanches en chacune de ces églises et prier pour les fondateurs. On voit ici qu'un prêtre, en cas de nécessité, pouvoit célébrer plusieurs messes en un jour. C'est ce qui m'a paru de plus remarquable dans les canons de ce concile de Mérida.

XL. Saint Hildefonse de Tolède.

Saint Hildefonse, archevêque de Tolède, qui étoit alors le plus grand ornement de l'église d'Espagne, mourut au commencement de l'année suivante, dix-neuvième du roi Récésuinte, c'est-à-dire l'an six cent soixante-sept, le vingt-troisième de janvier, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Dès sa jeunesse, il fonda de ses biens un monastère de filles et se consacra à Dieu dans celui d'Agali, dont il fut abbé, et ensuite ramené malgré lui à Tolède par l'autorité du prince; enfin, il en fut ordonné évêque après la mort d'Eugène II, l'an six

(1) Hypomnest. p. 80.

(1) T. 6. Conc. p. 497. Can. 3, 5, 7, 8. Sup. liv. 12. xxxviii, n. 20.

(2) C. 11. 20, 21, 14, c. 16, 9, 18, 19.

cent cinquante-huit. Il tint le siége neuf ans et deux mois, et fut enterré dans l'église de Sainte-Léocadie, aux pieds de son prédécesseur. Il laissa plusieurs ouvrages, divisés en quatre parties. La première contenoit entre autres le traité de la virginité de la Sainte-Vierge, qui est le seul que nous ayons, et un traité de la propriété des personnes divines. La seconde partie contenoit ses lettres; la troisième, les messes, les hymnes et les sermons; la quatrième, plusieurs petits ouvrages en vers et en prose, entre autres des épitaphes et des épigrammes. Il a continué le catalogue des hommes illustres de saint Isidore. On lui attribue un autre traité sur la virginité de la Sainte-Vierge et douze sermons pour quelques-unes de ses fêtes; mais les savants ne croient pas qu'ils soient de lui (1).

XLI. Affaire de Jean de Lappe.

La même année six cent soixante-sept, le dix-neuvième de décembre (2), Jean, évêque de Lappe, en l'île de Crète, étant à Rome, présenta au pape Vitalien, dans l'église de Saint-Pierre, une requête par laquelle il le conjuroit de lui rendre justice en réformant une sentence rendue contre lui par son métropolitain, l'archevêque Paul et les autres évêques de Crète. Quelques jours après, le pape assembla un concile pour examiner cette affaire, où les actes du concile de Crète, que Paul avoit envoyés, furent lus et trouvés conformes à la requête de Jean. Les pères du concile de Rome ne trouvèrent pas que la sentence rendue contre lui fût selon la crainte de Dieu et les canons, et ils furent principalement indignés de ce qu'on l'avoit tenu en prison, d'où on l'amenoit dans la salle du conseil de l'archevêque pour lui faire dire ce que l'archevêque désiroit, puis on le remettoit en prison. De plus, on le vouloit obliger à donner caution, contre les canons et les lois. Enfin, l'évêque Jean avoit demandé son renvoi au pape, et l'archevêque Paul le lui avoit refusé comme une demande déraisonnable.

Le concile de Rome cassa donc la procédure et la sentence du concile de Crète contre Jean de Lappe, le déclara innocent et ordonna la réparation de tous les dommages que lui et son église en avoient soufferts. Etant ainsi justifié, le pape le fit assister avec lui à la messe comme les autres évêques, puis il écrivit à l'archevêque Paul pour lui notifier le jugement du concile de Rome et lui en ordonner l'exécution. Et, quand vous aurez lu cet ordre, dit le pape, vous le rendrez au présent porteur de l'évêque Jean, pour sa sûreté et de son église. Comme l'évêque Jean s'en retournoit en Crète par la Sicile, où étoit la cour, le pape lui donna deux lettres de recommandation, l'une à Vaane, chambellan et cartulaire de l'empereur, l'autre à Georges, évêque de Syracuse. La première est datée du vingt-septième de janvier six cent soixante-huit, indiction onzième (1).

XLII. Mort de Constant. Constantin Pogonat, empereur.

Il y avoit déjà quatre ans que l'empereur Constant demeuroit à Syracuse, et il tourmentoit ses sujets par des exactions excessives, tant sur les possesseurs des terres, suivant les descriptions qui en étoient faites, que sur les simples habitants, par des capitations, et même sur les gens de mer. On séparoit les femmes de leurs maris et les enfants de leurs parents; personne n'étoit assuré de sa vie. On ôtoit jusqu'aux vases sacrés et aux trésors des églises. Enfin, le quinzième de juillet de cette année six cent soixante-huit, indiction onzième, l'empereur étant entré dans le bain nommé Daphné, à Syracuse, André, fils de Troïle, y entra avec lui pour le servir, et lorsqu'il commençoit à se frotter de savon, André prit le vase dont il versoit l'eau, lui en donna sur la tête et s'enfuit aussitôt. Comme l'empereur tardoit trop dans le bain, ceux qui étoient dehors y entrèrent et le trouvèrent mort. Ainsi finit l'empereur Constant, la vingt-septième année de son règne. Après l'avoir enterré, on déclara empereur à Syracuse un Arménien de très-bonne mine, nommé Mezizi ou Mezzeti, quoique malgré lui (2). Mais Constantin, fils aîné de Constant, ayant appris ces nouvelles à Constantinople, vint en Sicile avec une flotte, prit Mezzeti et le fit mourir avec les meurtriers de son père; puis, ayant réglé les affaires d'occident, il retourna à Constantinople et fut reconnu empereur avec ses deux frères, Vibère et Héraclius. C'est ce Constantin qui fut surnommé pogonat, c'est-à-dire barbu, parce qu'étant parti sans barbe de Constantinople, il en avoit quand il y revint. Il régna dix-sept ans.

Cependant Constantinople avoit changé de patriarche. Pierre, ayant rempli ce siége pendant douze ans et sept mois, mourut l'an six cent soixante, et eut pour successeur Thomas, diacre et chartophylax, ou garde-chartes de l'église de Constantinople, qui tint le siége deux ans et sept mois. Il écrivit, suivant la coutume, une lettre synodique au pape Vitalien; mais il ne la put envoyer à cause des incursions continuelles des Sarrasins pendant son pontificat (3). Dès la première année du règne de Constantin, ils firent une course en Afrique, dont ils enlevèrent quatre-vingt mille captifs, et l'année suivante ils s'établirent à Cyzique, d'où ils venoient attaquer Constantinople, et ce fut alors qu'un nommé Callinique inventa le feu gré-

(1) Martyr. Rom. 23 januar. Julian. tom. 2. Act. SS. Ben. p. 516. Bibl. PP. Paris. t. 8, p. 264. V. Labb. script. eccles. t. 1, p. 505. Dupin. tom. 7. p. 110.

(2) Epist. 1 Vital. t. 6, Conc. p. 445.

(1) Epist. 2. 4.

(2) Anast. in Vital. Theoph. an. 27, p. 292. Anast. in Adeod.

(3) Sup. n. 16. Theoph. a. 10. p. 289. Niceph. Ch. Conc. 6. act. 14. p. 994. C. Theoph. an. 1. p. 193, et an. 5. p. 299.

geois, qui brûloit dans l'eau, pour consumer leurs vaisseaux.

XLIII. Saint Théodore de Cantorbéry.

Le pape Vitalien cherchoit toujours un sujet digne d'être archevêque des Anglois (1). Il fit venir du monastère de Niridan, près de Naples, l'abbé Adrien, africain de nation, bien instruit dans les saintes lettres et dans la discipline monastique et ecclésiastique, et qui savoit parfaitement le grec et le latin. Adrien dit qu'il étoit indigne de cette dignité; mais qu'il pouvoit indiquer un homme dont la doctrine et l'âge convenoient mieux à l'épiscopat. C'étoit un moine, nommé André, qui en fut jugé digne par tous ceux qui le connoissoient; mais ses infirmités corporelles empêchèrent qu'on ne l'en chargeât. On recommença à presser Adrien de l'accepter, et il demanda du temps, espérant trouver encore un autre sujet.

Il y avoit alors à Rome un moine, nommé Théodore, né à Tarse en Cilicie, instruit des lettres divines et humaines, en grec et en latin, de bonnes mœurs et vénérable par son âge; car il avoit soixante-six ans. Adrien, qui le connoissoit, le présenta au pape et obtint qu'il seroit ordonné évêque, mais à condition qu'Adrien lui-même le conduiroit en Angleterre. Car il savoit comment il falloit faire ce voyage, ayant déjà deux fois été en Gaule. Le pape vouloit aussi qu'il travaillât avec Théodore à l'instruction des Anglois, et prit garde qu'il n'introduisît rien dans cette église de contraire à la foi, comme faisoient quelquefois les Grecs. Théodore étant ordonné sous-diacre, attendit quatre mois pour laisser croître ses cheveux, afin qu'on lui pût faire la couronne. Car les moines grecs se rasoient entièrement la tête, prétendant imiter en cela les apôtres saint Jacques et saint Paul. Enfin, le pape Vitalien ordonna Théodore évêque le dimanche vingt-sixième de mars six cent soixante-huit.

Saint Benoît Biscop se trouvoit alors à Rome, où il venoit d'arriver pour la troisième fois (2). Car, outre le premier voyage qu'il avoit fait avec saint Vilfrid, il en fit un second avec le prince Alfrid, fils du roi Osui. Au retour de ce second voyage, Biscop vint à l'île de Lérins, y reçut la tonsure et embrassa la discipline monastique. Après y avoir demeuré deux ans, il retourna à Rome, et ce fut alors que le pape Vitalien, qui connoissoit son mérite, lui recommanda le nouvel évêque Théodore et lui ordonna de quitter le pèlerinage qu'il avoit entrepris, par la consideration d'un plus grand bien : de retourner en son pays, d'y conduire Théodore, de lui servir de guide et d'interprète. Biscop obéit à l'ordre du pape et partit de Rome pour l'Angleterre, avec l'évêque Théodore et l'abbé Adrien, le vingt-septième de mai six cent soixante-huit.

Etant arrivés par mer à Marseille, et de là par terre à Arles, ils rendirent les lettres du pape à l'archevêque Jean, qui les retint chez lui jusqu'à ce qu'Ebroïn, maire du palais, leur eût donné la permission de continuer leur voyage. Quand ils l'eurent reçue, Théodore vint à Paris trouver l'évêque Agilbert, qui, ayant été longtemps en Angleterre, lui pouvoit donner de bonnes instructions. Il en fut très-bien reçu et demeura longtemps avec lui. Adrien alla d'abord chez Emme ou Emmon, archevêque de Sens, puis à Meaux, chez saint Faron, et séjourna longtemps auprès d'eux. Car, l'hiver qui approchoit les obligeoit à se tenir en repos. C'est le même Emmon qui, quelques années auparavant, avoit accordé aux moines de saint Pierre-le-Vif de Sens un privilége dans un concile de trente évêques, où étoient ses comprovinciaux et d'autres, comme saint Ouen, saint Faron, saint Eloi et saint Amand. Egbert, roi de Kent, ayant appris que l'évêque qu'il avoit demandé au pape étoit en France, envoya aussitôt au-devant un seigneur de sa cour, qui, ayant obtenu la permission d'Ebroïn, l'emmena au port de Quentavic en Ponthieu, aujourd'hui Saint-Josse sur mer. Théodore, étant tombé malade, y demeura quelque temps; et quand il commença à se mieux porter, il passa en Angleterre avec Benoît Biscop et prit possession de son siége de Cantorbéry la seconde année après son ordination, le dimanche vingt-septième de mai six cent soixante-neuf (1). Il gouverna cette église vingt et un ans, trois mois et vingt-six jours, et donna d'abord à Benoît le gouvernement du monastère de Saint-Pierre.

Adrien fut retenu quelque temps en France par Ebroïn, qui le soupçonnoit d'être chargé de quelque commission de l'empereur pour les rois d'Angleterre contre le royaume des Francs; mais, ayant bien vérifié qu'il n'étoit chargé de rien de semblable, il lui promit de suivre Théodore, qui, quand il fut arrivé, lui donna le monastère de Saint-Pierre, après que Benoît l'eut gouverné deux ans. Car, quand ils partirent de Rome, le pape avoit ordonné à Théodore de donner dans son diocèse à Adrien un lieu où il pût demeurer commodément avec les siens.

XLIV. Commencements de saint Léger.

La même année six cent soixante-neuf, mourut en France le jeune roi Clotaire III, ayant régné environ quatorze ans; et Théodoric III, son frère (2), lui succéda dans le royaume de Neustrie et de Bourgogne. Mais, peu de temps après, les François conspirèrent contre Ebroïn, qui gouvernoit sous le nom de Théodoric, et reconnurent pour seul roi de France Childé-

(1) Beda IV, Hist. c. 1. Sup. n. 7.

(2) Vita per Be. t. 2, Act. p. 1003. Sup. n. 35.

(1) T. 6, Conc. p. 534. c. 2. Vita B. Biscop.

(2) Fredeg. Con. in n. 93, 94.

ric II, déjà roi d'Austrasie, sous la conduite de Vulfoade, maire de son palais.

Léger ou Léodegaire, évêque d'Autun, étoit alors un des plus autorisés entre les seigneurs françois. Il étoit de la première noblesse et, dès son enfance, ses parents le mirent à la cour du roi Clotaire II, qui, peu de temps après, l'envoya à Didon, évêque de Poitiers, son oncle, pour l'instruire dans les lettres (1). L'évêque lui donna pour maître un prêtre très-habile, et, quelques années après, le retint près de sa personne pour le conserver dans la pureté des mœurs, par son exemple et par ses exhortations, car il souhaitoit de l'avoir pour successeur. A l'âge de vingt et un ans, il l'ordonna diacre, et, peu de temps après, il le fit archidiacre, lui donnant, sous lui, tout le gouvernement du diocèse. Léger étoit de belle taille, bien fait, prudent, éloquent, et s'attiroit l'amitié de tout le monde. L'abbé de Saint-Maixant étant mort, l'évêque, son oncle, lui donna le gouvernement de cette abbaye, qu'il conduisit très-sagement pendant six ans, et y donna de grands biens.

Sa réputation étant venue à la cour du roi Clotaire III et de sainte Bathilde, sa mère, ils le demandèrent à l'évêque de Poitiers, son oncle. En peu de temps, il gagna les bonnes grâces du roi, de la reine, des évêques et des grands, et tous le jugeoient digne de l'épiscopat. Ferréol, évêque d'Autun, étant mort, il y eut des prétendants qui se disputèrent ce siége, jusqu'à répandre du sang. L'un fut tué, l'autre banni, comme auteur de ce crime, et l'église d'Autun demeura vacante près de deux ans (2). Pour finir ce scandale, la reine sainte Bathilde en fit ordonner évêque Léger, vers l'an six cent cinquante-neuf. Il apaisa le trouble par sa présence et réunit les esprits, en persuadant les uns et intimidant les autres. Il prit grand soin de la nourriture des pauvres et de l'ornement des églises. Il y mit des vases précieux et des lambris dorés; il orna magnifiquement le baptistère et fit transférer le corps de saint Symphorien; il fit même réparer les murs de la ville. Cependant, il instruisoit soigneusement son clergé et prêchoit assidûment à son peuple.

Il étoit évêque depuis dix ans, quand le roi Clotaire III mourut (3). Sur cette nouvelle, il vint à la cour en diligence, pour traiter avec les autres seigneurs de l'élection du roi. Une partie se déclara pour Childéric, apprenant que, pour son âge, il gouvernoit bien son royaume d'Austrasie. Ebroïn vouloit faire déclarer roi Théodoric, qui fut, en effet, reconnu pendant quelque temps. Mais, comme Ebroïn étoit odieux pour son avarice et sa cruauté, les François craignirent de l'avoir pour maître; car c'étoit lui qui gouvernoit sous le nom de Théodoric : ainsi ils se déclarèrent tous pour Childéric. Alors Ebroïn, se voyant abandonné, se réfugia dans l'église et pria le roi de lui sauver la vie et lui permettre de se retirer dans un monastère. Quelques évêques intercédèrent pour lui, et principalement saint Léger, quoiqu'Ebroïn se fût déclaré son ennemi, parce qu'il s'opposoit à ses injustices. On lui fit grâce : il fit couper ses cheveux et alla se rendre moine dans l'abbaye de Luxeu. Le roi Théodoric eut aussi les cheveux coupés et fut enfermé dans l'abbaye de Saint-Denis. Saint Léger eut grande autorité au commencement du règne de Childéric II, et il se trouve même qualifié maire de son palais (1).

On rapporte quelques canons d'un synode diocésain, tenu à Autun par saint Léger, dont le premier ordonne que tous les prêtres et les clercs sauront par cœur le symbole attribué à saint Athanase (2). Les autres canons regardent les moines, et leur défendent, entre autres choses, d'avoir rien en propre, de venir dans les villes, si ce n'est pour les affaires du monastère; et, en ce cas, ils doivent avoir une lettre de leur abbé adressante à l'archidiacre. Il leur est ordonné d'observer les canons et la règle de saint Benoît, de travailler en commun et d'exercer l'hospitalité, le tout sous peine d'être fustigés ou excommuniés pour trois ans.

XLV. Autres saints de France.

Saint Omer, évêque de Térouane, ayant gouverné cette église trente ans, mourut vers le même temps, c'est-à-dire, comme l'on croit, l'an six cent soixante-huit, le neuvième de septembre, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Deux ans auparavant, il assista à la translation des reliques de saint Vaast (3). Ce saint avoit bâti, près la ville d'Arras, une chapelle en l'honneur de saint Pierre, où il vouloit être enterré; mais on crut le mettre plus dignement dans la cathédrale dédiée à la Sainte-Vierge. Il y demeura cent vingt-huit ans, jusqu'à ce que saint Aubert, septième évêque d'Arras, crut avoir reçu ordre du ciel d'accomplir l'intention de saint Vaast et de changer la chapelle de Saint-Pierre en une grande église, digne de conserver ses reliques. Il y bâtit un monastère, qui fut achevé par saint Vindicien, son successeur, disciple de saint Eloi. C'est la fameuse abbaye de Saint-Vaast d'Arras, dont le premier abbé fut Hatta, tiré du monastère de Blandinberg, près de Gand, qu'il gouvernoit en même temps (4). On met aussi la mort de saint Aubert l'an six cent soixante-huit, et il est honoré le treizième de décembre.

On met encore, la même année, la mort de saint Théodard, évêque de Maëstric, disciple et successeur de saint Rémacle. Il alloit trouver le roi Childéric, qui étoit encore en Austrasie,

(1) Vita auct. Urs. t. 2, Act. B. p. 669.

(2) Vita anon. Ibid. p. 681.

(3) Vit. Urs. p. 700.

(1) Urson. 4. V. Coint. an. 670. n. 2.

(2) T. 6 Conc. p. 535.

(3) Coint. an. 668. n. 7. Martyr. R. 9 sep. Ap. Coint. an. 666, n. 1. 2.

(4) Acta. t. B. 2, p. 985. Coint. an. 668. n. 9.

pour lui demander la restitution des biens de son église que quelques particuliers avoient usurpés, quand ces mêmes usurpateurs le tuèrent dans la forêt de Bénalt, près de Némère, depuis nommée Spire, et mirent son corps en pièces. Toutefois, il fut recueilli et reporté à Tongres par saint Lambert, son successeur. L'Église honore saint Théodard, comme martyr, le dixième de septembre (1).

Saint Lambert, ou Landebert, étoit natif de Maëstric, de parents nobles et riches, et d'une famille chrétienne depuis longtemps (2). Son père le fit instruire, dès l'enfance, dans les saintes lettres, puis le recommanda à saint Théodard pour le faire élever avec plus de soin; et ce saint évêque le prit tellement en affection, qu'il l'auroit fait élire pour son successeur, si les canons l'eussent permis. Après sa mort, il fut élu, suivant le désir du peuple, avec l'agrément du roi Childéric et de ceux qui gouvernoient à sa cour, et il y fut lui-même en grande considération.

Dans le même royaume d'Austrasie, nous trouvons, vers ce temps-là, plusieurs saints évêques qui renoncèrent à l'épiscopat pour embrasser la vie monastique. Saint Gombert, ou Gondelbert, archevêque de Sens, se retira dans les déserts de la Vosge et obtint du roi Childéric une partie d'une vallée, où il bâtit un monastère sous la règle de saint Benoît, et le nomma Sénones en mémoire de sa patrie. Après l'avoir gouverné quelque temps, il mourut vers l'an six cent soixante-quinze. Saint Déodat, évêque de Nevers, renonça aussi à son église, après avoir averti son peuple de choisir un autre pasteur, et, accompagné de quelques disciples, il alla dans la Vosge et dans l'Alsace; et, après avoir essayé de diverses habitations, il se fixa enfin dans le val de Galilée, que lui donna le roi Childéric, et y fonda le monastère de Jointures, ainsi nommé à cause de la jonction de deux rivières. Il y mourut l'an six cent soixante-dix-neuf, comme l'on croit, et laissa pour abbé de ce monastère saint Hidulfe, Bavarois d'origine, qui embrassa la vie monastique à Trèves, et en fut fait évêque vers l'an six cent soixante-six, après la mort de saint Numérien (3). Ayant gouverné ce siége dix ans, il se retira dans la Vosge et y fonda Moyenmoûtier, qu'il ne quitta pas pour gouverner le monastère de Jointures, mais il se contenta de mettre un prieur à ce dernier. Dans sa vieillesse, il subsistoit encore du travail de ses mains; il y gouverna jusqu'à trois cents moines, et ne mourut que l'an sept cent sept.

Saint Claude, archevêque de Besançon, après avoir gouverné cette église pendant sept ans, se retira, vers l'an six cent quatre-vingt-un, au monastère de Condat, qui portoit alors le nom de saint Oyan, c'est-à-dire saint Eugende, son troisième abbé, mort vers l'an cinq cent dix. Saint Claude, y ayant vécu cinq ans, en fut élu abbé en six cent quatre-vingt-six, et s'adressa au roi Clovis III pour faire rendre au monastère des revenus qu'il avoit perdus. Il vint à Paris pour cet effet, et obtint du roi les lettres nécessaires. Il mourut la quatrième année de Childebert II, c'est-à-dire l'an six cent quatre-vingt-dix-huit. L'abbaye de Condat n'est plus connue que sous le nom de Saint-Claude; on y garde encore son corps entier, et c'est un pèlerinage célèbre (1). L'Église l'honore le sixième de juin; saint Hidulfe le onzième de juillet; saint Déodat, connu dans le pays sous le nom de saint Dié, le dix-neuvième de juin; et saint Gombert, le vingt et unième de février.

XLVI. Église d'Angleterre.

L'archevêque Théodore, ayant pris possession de son église de Cantorbéry, parcourut toutes les habitations des Anglois, étant accompagné de l'abbé Adrien (2). Il fut très-bien reçu et favorablement écouté, et établit partout un bon ordre de vie, et l'usage de l'Église catholique dans la célébration de la pâque. Ce fut le premier archevêque à qui toute l'église anglicane se soumit, et le principal auteur de cette école célèbre d'où sortirent depuis tant de grands hommes; car, comme Théodore et Adrien étoient instruits non-seulement de la science ecclésiastique, mais encore des lettres humaines, ils assemblèrent un grand nombre de disciples, qu'ils instruisoient tous les jours. Ils leur expliquoient l'écriture sainte et leur enseignoient l'astronomie, l'arithmétique ecclésiastique, c'est-à-dire le comput ou calcul pour trouver la pâque, et la composition des vers latins. Plusieurs apprirent le latin et le grec aussi parfaitement que leur langue naturelle. Jamais la Bretagne n'avoit vu de temps plus heureux depuis l'entrée des Anglois. Leurs rois étoient si braves, qu'ils faisoient trembler toutes les nations barbares, et si chrétiens, que tous leurs vœux étoient pour la joie céleste qui venoit de leur être annoncée. Ceux qui vouloient s'instruire dans les saintes lettres trouvoient facilement de savants maîtres; et le chant ecclésiastique, connu jusque-là dans le seul pays de Kent, commença à être enseigné dans toutes les églises des Anglois.

Théodore, dans ses visites, corrigeoit tous les abus et ordonnoit des évêques aux lieux convenables. Comme il trouva le siége de Rochester vacant depuis longtemps, il y établit Porta, ordonné prêtre par saint Vilfrid. C'étoit un homme simple, mais bien instruit de la discipline de l'Église et du chant romain, qu'il avoit appris des disciples de saint Grégoire.

Théodore rétablit Vilfrid lui-même dans

(1) Martyr. R. 13 dec. Vita ap. Sur, 10 sept. Coint. an. 6668, n. 11. Martyr. R. 10 sept.

(2) C. 3. Act. B. p. 69.

(3) Acta. Ben. sæc. 3, par. 2, p. 468. p. 471, 477.

(1) Acta t. 3, p. 1063. Sup. iv. xxix, n. 59. Acta t. 1, p. 370. Martyr. R. 6 jun.

(2) Beda IV, Hist. c. 2.

son siége d'Yorck (1), et cassa l'ordination de Céadda, son compétiteur, comme doublement irrégulière; car il avoit été intrus en ce siége au préjudice de Vilfrid, et ordonné par des Anglois schismatiques. Céadda lui dit: Si mon épiscopat n'est pas légitime, j'y renonce volontiers; je n'ai jamais cru en être digne, et ne l'ai accepté que par obéissance: ainsi, il se retira dans son monastère de Lestinguen. Mais Théodore et Vilfrid, touchés de son humilité, lui donnèrent l'évêché des Merciens, vacant par la mort de Jaruman, arrivée, comme l'on croit, l'an six cent soixante-neuf (2). Saint Vilfrid lui donna une terre, nommée Lichfield, c'est-à-dire Champ des corps, à cause de la multitude des martyrs qui y avoient souffert du temps de Dioclétien: c'est dans le comté de Strafford. Le roi Vulfère avoit donné cette terre à saint Vilfrid pour y établir un siége épiscopal, soit pour lui, soit pour un autre. Saint Vilfrid la donna donc à saint Céadda, et saint Théodore et lui l'ordonnèrent évêque, régulièrement par tous les degrés ecclésiastiques.

Saint Vilfrid, étant rétabli dans son siége d'Yorck, répara l'église que saint Paulin y avoit autrefois bâtie, et qu'il trouva fort en désordre. Il la fit couvrir de plomb, blanchir les murailles, fermer de vitres les fenêtres; chose nouvelle en ce pays, et nécessaire contre la pluie et les oiseaux. Il bâtit aussi l'église de son monastère de Ripon, et la dédia solennellement en présence des deux rois Egfrid et Elvin, frères. En cette cérémonie, il se tourna vers le peuple devant l'autel et fit publiquement le dénombrement des terres que les rois avoient données à ce monastère. On regarda comme une merveille un présent qu'il fit à cette église d'un livre des évangiles écrit en lettres d'or, sur du parchemin de pourpre, et couvert de lames d'or, avec des pierreries.

Cependant saint Céadda fut bien reçu par le roi Vulfère et gouverna tout ensemble les églises de Merce et de Lindisfarn, vivant dans une grande perfection (3). Il avoit accoutumé de faire ses visites à pied; mais saint Théodore l'obligea de prendre un cheval quand le chemin seroit long; et, pour vaincre sa résistance, il le mit à cheval lui-même, de sa propre main. Céadda s'étoit fait une demeure près de l'église, où il se tenoit avec sept ou huit moines, quand ses fonctions lui permettoient, pour s'appliquer à la prière et à la lecture. La crainte de Dieu étoit si vive en lui, que si, pendant qu'il lisoit, il s'élevoit un coup de vent, il avoit recours à la prière. Si le vent redoubloit, il fermoit son livre et se prosternoit sur le visage. Si la tempête étoit plus forte, ou qu'il vînt des éclairs et des tonnerres, il alloit à l'église et disoit des psaumes ou d'autres prières, jusqu'à ce que l'orage fût passé. Quand on lui en demandoit la raison, il disoit: Ces mouvements de l'air sont des avertissements que Dieu nous donne pour nous faire souvenir de son terrible jugement, comme s'il levoit la main avant que de frapper. Le saint évêque ne gouverna cette église que deux ans, et mourut l'an six cent soixante-douze, le second jour de mars, auquel l'Église honore sa mémoire. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Vinfrid, qui avoit longtemps exercé, sous lui, la fonction de diacre, fut ordonné, à sa place, par Théodoret, pour gouverner les deux églises de Merce et de Lindisfarn (1).

Osui, roi de Northumber, étoit mort deux ans auparavant, savoir: l'an six cent soixante-dix, le quinzième de février, à l'âge de cinquante-huit ans (2). Il aimoit tellement la discipline de l'église romaine, qu'il avoit résolu, s'il fût revenu de la maladie dont il mourut, d'aller à Rome visiter les saints lieux et y finir ses jours, et prioit Vilfrid, évêque d'Yorck, de vouloir bien le conduire en ce voyage, comme Benoît Biscop y avoit conduit son fils Alfrid. Il laissa pour successeur Ecfrid, qui étoit aussi son fils. Trois ans après, mourut Egbert, roi de Kent, et eut pour successeur son frère Lothaire.

XLVII. Concile d'Herford.

La première année de son règne, et la troisième d'Ecfrid, six cent soixante-treizième de J.-C., le vingt-quatrième de septembre, Théodore tint à Herford un concile général de toute l'Angleterre, où, toutefois, il ne se trouva que quatre évêques avec lui, savoir: Bisi, évêque des Anglois orientaux, Poutta de Rochester, Leuther des Saxons occidentaux, Vinfrid des Merciens (3). Vilfrid, évêque d'Yorck ou de Northumbre, y envoya ses députés. Théodore exhorta ces évêques à maintenir entr'eux la charité et l'union; puis il leur demanda, l'un après l'autre, s'ils s'accordoient de conserver les anciens canons: tous répondirent qu'ils y consentoient très-volontiers. Aussitôt Théodore tira le livre de canons et leur montra dix articles qu'il en avoit extraits, comme les plus nécessaires pour eux. Ils contenoient ce qui suit:

Nous observons tous la pâque en même jour, le dimanche après le quatorzième de la lune du premier mois. Les évêques n'entreprendront point sur les diocèses l'un de l'autre. Ils garderont le rang de leur ordination. On en augmentera le nombre à proportion que celui des fidèles croîtra. On tiendra le concile tous les ans, le premier jour d'août, au lieu nommé Cloveshoë. Les clercs ne seront point vagabonds, et on ne les recevra nulle part sans les lettres de recommandation de leur évêque. Les évêques et les clercs étrangers se contenteront

(1) V. S. Vilf. per Eddi n. 25.

(2) Sup. n. 7. Suppl. sæc. 4, Par. 2, p. 550.

(3) Be. 4, IV, Hist. c. 3.

(1) Mart. Rom. 2 mart.

(2) Beda IV, c. 3.

(3) T. 6, Conc. p. 537.

de l'hospitalité et ne s'ingéreront à faire aucune fonction sans la permission de l'évêque diocésain. Les évêques ne troubleront point le repos des monastères et ne leur ôteront rien de leurs biens par violence. Les moines ne passeront point d'un monastère à l'autre sans congé de leur abbé. On ne contractera que des mariages légitimes; il ne sera permis de quitter sa femme que pour cause d'adultère, et, en ce cas, celui qui est véritablement chrétien ne doit pas en épouser d'autre (1). L'acte de ce concile fut dressé nettement et succinctement par Théodore.

XLVIII. Mort de Vitalien. Adéodat, pape.

Le pape Vitalien étoit mort au commencement de la même année six cent soixante-treize, après quatorze ans et environ six mois de pontificat (2). Il conserva la vigueur de la discipline ecclésiastique, fit, en quatre ordinations, vingt-deux prêtres et un diacre et ordonna pour diverses églises quatre-vingt-dix-sept évêques. Il fut enterré à Saint-Pierre, le vingt-septième de janvier et le saint-siége vaqua deux mois et treize jours, après lesquels on lui donna pour successeur Adéodat, que quelques-uns, en traduisant son nom, appellent Dieu-donné. Il étoit romain de naissance, fils de Jovinien, et tint le siége quatre ans, deux mois et cinq jours. Il avoit été élevé dans le monastère de Saint-Erasme, au mont Célius, dont il augmenta les bâtiments et y établit un abbé et une communauté. De son temps, les Sarrasins vinrent en Sicile, prirent et pillèrent Syracuse et emportèrent à Alexandrie l'airain que l'empereur Constant avoit enlevé de Rome. A Constantinople, le patriarche Thomas mourut l'an six cent soixante et onze, après deux ans et sept mois de pontificat, et eut pour successeur Jean, prêtre et trésorier de la même église, qui tint le siége cinq ans et neuf mois. En six cent soixante-treize, Grimoald étant mort, Pertarit fut élu roi des Lombards (3). Il étoit catholique et on loue sa piété et sa libéralité envers les pauvres.

XLIX. Saint Léger à Luxeu.

En France, le roi Childéric II suivit du commencement les conseils de saint Léger (4). Il ordonna que les juges garderoient les anciennes lois de chaque province, que les gouverneurs de l'une n'entreroient point dans l'autre, et qu'ils ne seroient point perpétuels, de peur que quelqu'un d'eux n'usurpât la tyrannie comme Ebroïn. Tant que Childéric écouta saint Léger, son gouvernement fut béni des peuples. Mais la plupart des seigneurs dont l'ambition ne s'accommodoit point de ces règles travaillèrent à le rendre suspect à Vulfoade, maire du palais, et au roi même qui, étant jeune et emporté, croyoit aisément ceux qui favorisoient ses plaisirs. Il souffrit que l'on donnât atteinte aux lois qu'il venoit de faire; et lui-même épousa la fille de son oncle. Et comme on croyoit toujours que Léger le gouvernoit, on l'accusoit de la mauvaise conduite du roi. Le saint évêque l'avertissoit souvent en secret; et il fut enfin obligé de lui faire publiquement des reproches et de le menacer de la vengeance divine, s'il ne se corrigeoit promptement. D'abord, le roi l'écouta favorablement, mais les courtisans, qui craignoient la droiture et la fermeté de Léger, aigrirent tellement le jeune prince contre lui, qu'il résolut de le perdre.

Il y avoit trois ans qu'il régnoit quand saint Léger l'invita à venir passer chez lui, à Autun, les fêtes de Pâques. En même temps, Hector, patrice de Marseille, ami de saint Léger, vint demander au roi la restitution des biens de Claudia, sa belle-mère. C'étoit une femme pieuse d'Auvergne qui, s'étant consacrée à Dieu, avoit donné une partie de ses biens à saint Préject, évêque de Clermont, et aux pauvres de son église. Elle mourut et laissa une fille qu'Hector enleva et épousa, ce qui lui donna sujet de revendiquer ces biens donnés à l'évêque de Clermont au préjudice de sa femme (1). Il obtint du roi de faire appeler devant lui l'évêque Préject, qui fut obligé de donner caution de se trouver à Autun, quelque répugnance qu'il eût de passer la fête hors de son église. Hector logea chez saint Léger, qui s'étoit déclaré pour lui; et cette union donna prétexte aux ennemis de saint Léger de persuader au maire du palais, Vulfoade, et au roi Childéric qu'Hector et Léger conspiroient ensemble pour s'attribuer la souveraine puissance. Dès le jeudi saint, un moine, nommé Bercaire, avertit saint Léger que le roi vouloit le faire mourir, mais il ne laissa pas le lendemain d'aller au palais, voulant bien donner son sang le jour que le sauveur a donné le sien; et le roi l'auroit dès lors tué de sa main si quelques seigneurs ne l'en avoient détourné par le respect du jour.

Saint Préject, étant arrivé à Autun, il entra avec Hector dans la salle d'audience, où leur cause devoit être examinée, mais il remontra qu'il ne devoit point être obligé à répondre ce jour-là, qui étoit le samedi saint, parce que les canons et la loi du royaume défendoient de juger des affaires en ces saints jours. Toutefois, étant pressé de répondre, il dit que les affaires de son église étoient sous la protection de la reine Imnichilde, veuve du roi Sigebert. On ne passa pas plus avant; au contraire le roi Childéric et la reine Blichide, son épouse, firent publiquement des excuses à saint Préject de la peine qu'on lui avoit donnée de venir à Autun. Et comme le roi, irrité contre saint Léger, ne

(1) Can. 1, 2, 8, 9, 7, 5, 6, 3. 4, 10.

(2) Anast.

(3) Sup. n. 33. Theoph. Chr. S. Niceph. Paul. Diac. V. Hist. c. 3.

(4) Anon. in vita Leod. c. 4. t. 2. Act. Ben. p. 623.

(1) Vita per Urs. c. 5. p. 700. Vita S. Præjecti, eod. t. 2.

vouloit point assister à son office, il pria saint Préject de le célébrer pour lui dans l'église de Saint-Symphorien. Car on étoit déjà après midi, et l'heure approchoit où on devoit commencer la solennité de la veille de Pâques. Tous les grands et les évêques qui étoient présents joignirent leurs instances à celles du roi; et saint Préject célébra devant lui l'office et la messe de cette sainte nuit.

Saint Léger célébra, de son côté, dans la cathédrale; comme il alloit à l'office, on l'avertit encore de prendre garde à lui, et que le roi avoit résolu de le faire tuer après la messe. Il ne laissa pas de passer outre, et il étoit encore dans le baptistère, quand le roi vint l'appeler à haute voix. L'office que saint Préject avoit célébré étoit déjà fini; et le roi avoit mangé et pris beaucoup de vin, tandis que les autres étoient encore à jeun. Il vint à l'église, appelant Léger par son nom, et comme on lui dit qu'il étoit dans le baptistère, il y entra et fut si étonné de la grande lumière qu'il y vit, de la bonne odeur du saint-chrême, que l'on y apportoit pour les nouveaux baptisés, qu'encore que saint Léger lui répondit : Me voici, il passa sans le reconnoître et se retira à la maison de l'église où il logeoit. les autres évêques, qui avoient célébré la sainte nuit avec saint Léger, retournèrent à leur logis. Pour lui, sans rien craindre, il alla trouver le roi et lui demanda doucement pourquoi il n'étoit pas venu avant l'office et pourquoi il gardoit sa colère dans une si sainte nuit? Le roi, ne sachant que lui répondre, dit : J'ai quelque raison de me défier de vous.

Alors saint Léger, voyant le roi déterminé à le perdre avec le patrice Hector, résolut de se retirer secrètement. Il craignoit moins pour lui-même que pour ce seigneur qui étoit venu sous sa protection, et il ne vouloit pas que le jour de Pâques fût profané par sa mort et son église pillée. Hector s'enfuit dès la nuit même; saint Léger le suivit de près. Mais le roi fit courir après eux; Hector fut rencontré et tué avec tous les siens, après une vigoureuse résistance. Saint Léger fut ausi arrêté et ramené. Le roi l'envoya, par le conseil des évêques et des seigneurs au monastère de Luxeu, jusqu'à ce qu'ils délibérassent tous ensemble ce que l'on feroit de lui. Quelques évêques, craignant que le roi poussât trop loin son indignation, conseillèrent à saint Léger qu'il demandât en grâce de demeurer pour toujours dans ce monastère : ce qui lui fut accordé. Ebroïn y étoit encore; il parut réconcilié avec saint Léger et ils vécurent ensemble comme s'ils n'avoient jamais eu rien à démêler, et s'ils eussent dû passer le reste de leur vie dans ce monastère. Le roi, toutefois, poussé par de mauvais conseils, avoit ordonné que saint Léger en fût tiré pour être déposé et mis à mort; mais Ermenaire l'en empêcha. Il étoit abbé de Saint-Symphorien d'Autun, et le roi lui avoit recommandé la ville, à la prière du peuple, après la retraite de saint Léger. Il se jeta aux pieds du roi et le pria tant, qu'il permit au saint évêque de demeurer à Luxeu. Ceux qui voyoient Ermenaire aller souvent chez le roi à cette occasion, le soupçonnoient de solliciter contre saint Léger, pour avoir son évêché, qu'il obtint effectivement ensuite. Mais il étoit très-éloigné de ce dessein, et tant que saint Léger vécut, il l'assista avec une grande affection.

Le roi Childéric, continuant de s'abandonner à ses passions, fit attacher à un poteau et battre de verges un seigneur, nommé Bodilon (1); de quoi les autres furent tellement irrités, qu'ils conspirèrent contre lui, et sachant qu'il étoit en une maison située dans la forêt de Leuconie, que l'on croit être celle de Livry près de Paris, ils y entrèrent de force, Bodilon tua le roi, la reine Blichilde, qui étoit enceinte, et leur fils Dagobert encore enfant. Ils furent tous trois enterrés dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. Mais il resta un autre fils de Childéric, nommé Daniel. Ce roi mourut l'an six cent soixante-treize, après en avoir régné onze et vécu vingt-trois. A sa mort, la France fut agitée de grands troubles. Théodoric, son frère, sortit du monastère de Saint-Denis et fut reconnu roi en Neustrie; en Austrasie, on reconnut Dagobert, fils de Sigebert II, que l'on rappela d'Irlande.

L. Martyre de saint Prix, etc.

Pendant ces désordres, un nommé Agricius, regardant saint Préject comme auteur de la mort du patrice Hector, excita contre lui les seigneurs d'Auvergne, et ils s'armèrent pour le prendre (2). Le saint prélat étoit parti d'Autun chargé des ordres du roi Childéric, pour lui confirmer la possession des terres contestées et il étoit en paix chez lui avec l'abbé Amarin, qu'il avoit autrefois amené du pays des Vosges, lorsqu'Agricius, sachant qu'il étoit à Volvic, y vint avec une troupe de gens armés. Au son de la trompette, saint Préject et saint Amarin se mirent en prière; mais tous les officiers de l'évêque s'enfuirent dans le bois. Les ennemis entrèrent au nombre de vingt, ils égorgèrent d'abord le saint abbé, qu'ils prirent pour l'évêque, et ils s'en retournoient, quand il se déclara lui-même. Un d'eux, Saxon de naissance, lui perça le corps d'un poignard, puis lui fendit la tête d'un coup d'épée. C'étoit l'an six cent soixante-quatorze, le vingt-cinquième de janvier, jour auquel l'Eglise honore le saint évêque comme martyr (3). Il est connu en Auvergne sous le nom de saint Priest, à Paris on le nomme saint Prix. Le saint abbé est connu sous le nom de saint Damartin.

Saint Lambert, évêque de Maëstric, se sentit aussi de cette révolution, et comme il avoit eu grand crédit auprès du roi Childéric, appa-

(1) Conc. Fredeg. n. 95. Prej. n. 13. t. 2, p. 644.

(2) Sigeb. an. 670. vita S.

(3) Martyr. R. 25 janu.

remment du temps qu'il régnoit seulement en Austrasie, après la mort de ce roi on le chassa de son siége et on y mit un nommé Pharamond (1). Saint Lambert se retira au monastère de Stavelo avec deux seuls domestiques, et pendant sept ans qu'il y demeura, il pratiqua toutes les observances régulières comme le moindre des moines.

Saint Leger, au contraire, rentra glorieusement dans son église. Le roi Childéric avoit envoyé deux ducs pour l'amener de Luxeu (2). Un de leurs domestiques résolut de le tuer, sitôt qu'il seroit hors du monastère; mais quand ce vint à l'exécution, il fut saisi de crainte, se jeta aux pieds du saint évêque et lui demanda pardon. La nouvelle étant venue de la mort de Childéric, les ducs qui conduisoient saint Léger devinrent ses gardes et lui attirèrent plusieurs autres personnes pour le défendre pendant les troubles du nouveau règne. Ils le ramenoient ainsi vers Autun avec une grande escorte, quand ils rencontrèrent Ebroin, qui étant sorti de Luxeu sans quitter l'habit de moine, marchoit de son côté bien accompagné. Il fut tenté de prendre saint Léger, nonobstant l'amitié qu'il lui avoit promise dans le monastère; mais il en fut empêché par saint Genès, archevêque de Lyon, qui survint avec une grosse troupe. Ebroin, ne se trouvant pas le plus fort, dissimula son mauvais dessein et accompagna saint Léger jusqu'à Autun. Le saint évêque y fut reçu avec une extrême joie. On orna les rues, le clergé vint au-devant, portant des cierges et chantant des antiennes. Toute la ville étoit en fête pour le retour de son pasteur. Le lendemain, saint Léger et Ebroin sortirent d'Autun pour aller trouver le roi Théodoric; mais Ebroin quitta à mi-chemin, et saint Léger étant arrivé près du roi, on donna par conseil la dignité de maire du palais à Leudésie, fils d'Erchinoald (3). On voit ici que les plus saints évêques prenoient dès lors en France grande part aux affaires publiques, et que, dans les temps d'hostilité, ils marchoient avec des troupes de gens armés, comme les autres seigneurs.

LI. Vamba, roi des Goths.

On voit la même conduite sous la domination des Goths (4). Le roi Récésuinte étant mort l'an six cent soixante-douze, Vamba fut élu malgré lui pour lui succéder, et sacré à Tolède avec l'huile bénite repandue sur sa tête par l'archevêque Quirice; et c'est le premier exemple que je trouve de l'onction des rois. Incontinent après, s'éleva contre lui, dans la Gaule narbonnoise un parti, dont le chef fut Ildéric, comte de Nîmes, avec Gumilde, évêque de Maguelone, et un abbé, nommé Ranimir ou Ramir. Ildéric, ne pouvant attirer à sa révolte Arégius, évêque de Nîmes, le chargea de chaînes et l'envoya chez les Francs; puis il mit à sa place l'abbé Ramir; mais son élection ne fut confirmée ni par l'autorité du prince, ni par celle du métropolitain, et il fut ordonné par deux évêques seulement, encore étoient-ils étrangers.

Le roi Vamba, averti de cette révolte, envoya pour la réprimer le duc Paul, qui se révolta lui-même. Argebad, archevêque de Narbonne, voulut lui en fermer les portes; mais Paul le prévint, se rendit maître de la ville, prit le titre de roi et se déclara chef de tout le parti. Le roi Vamba vint en personne contre lui et reprit toutes ses places, même Narbonne. L'évêque Gumilde voulut se défendre dans Maguelone; mais, voyant qu'il seroit assiégé par terre et par mer il l'abandonna, et se retira dans Nîmes avec Paul, qui y fut assiégé et pris. Ne pouvant plus résister, il envoya vers le roi Vamba l'archevêque de Narbonne, qui, après avoir offert le saint sacrifice, l'alla trouver revêtu des mêmes habits dans lesquels il avoit célébré, et, s'étant prosterné, il demanda la vie des coupables. Le roi se laissa toucher à ses prières; il fit rendre aux églises tous les vases sacrés que Paul avoit enlevés pour soutenir les frais de la guerre, entre autres une couronne d'or, que le roi Récarède avoit offerte au tombeau de saint Félix de Gironne, et que Paul avoit mise sur sa tête. Le roi Vamba, étant de retour à Tolède, fit juger les rebelles dans l'assemblée de la nation, suivant les canons et les lois des Visigoths. On cita dans la même sentence le dernier canon du quatrième concile de Tolède, et on jugea qu'ils étoient dignes de mort; mais que si le roi leur vouloit donner la vie, ce ne devoit être qu'à condition de leur faire arracher les yeux (1).

LII. Onzième concile de Tolède.

Après cette victoire, le roi Vamba fit orner la ville de Tolède, sa capitale, et mit sur les portes des statues de marbre des saints, avec des inscriptions pour demander leur protection. Il y fit aussi tenir un concile de la province carthaginoise d'Espagne, que l'on compte pour l'onzième de Tolède. Il s'assembla dans l'église de la Vierge le septième jour de novembre, la quatrième année de son règne, six cent soixante-quinzième de J.-C. Les évêques s'y plaignirent d'abord de la rareté des conciles, interrompus pendant dix-huit ans; car le dixième concile de Tolède avoit été tenu l'an six cent cinquante-six (2). Ensuite ils rapportent leur confession de foi, qu'ils avoient examinée

(1) Vita S. Lamb. n. 34, t. 3, Act. B. p. 70.
(2) Vita per Anon. c. 7.
(3) Coint. Fred. n. 99.
(4) Hist. Jul. Tolet. Duchosne, t. 1. Hist. Fr. p. 821.

(1) Ibid. p. 851. t. 5, Conc. p. 1704. Sup. liv. xxvii, n. 19.
(2) T. 6, Conc. p. 539. Isid. Pac. p. 8. 9. Sup. n. 21, c. 1, 2.

durant trois jours, pendant lesquels ils jeûnoient. Suivent seize canons de discipline, dont le premier recommande la modestie et la gravité dans les conciles, et défend d'y faire du bruit, d'y rire, d'y tenir des discours inutiles, d'y disputer opiniâtrément et d'en venir aux injures. On blâme la négligence des évêques à s'instruire et à instruire les autres; et on ordonne que le métropolitain instruira les évêques, et ceux-ci le peuple qui leur est soumis. En chaque province l'office divin sera conforme à celui de la métropole dans toutes les églises. Quelques évêques gardoient de l'animosité les uns contre les autres, même pendant plusieurs années (1). On leur défend d'approcher de l'autel qu'ils ne soient réconciliés, et on veut qu'ils demeurent en pénitence le double du temps qu'a duré leur division.

On avoit commencé depuis quelque temps à ordonner des évêques d'entre les barbares en Espagne aussi bien qu'en Gaule, comme il paroît par leurs noms; aussi plusieurs retenoient les mœurs barbares. On se plaint en ce concile que quelques-uns jugeoient par passion et avec emportement; qu'ils usurpoient le bien d'autrui, ou commettoient des meurtres et d'autres violences. Et comme, suivant les lois barbares, la plupart des crimes se rachetoient par des compositions pécuniaires, on les exigeoit des évêques aux dépens de leurs églises. Il est donc ordonné que les restitutions ou compositions ne seront point exigées des évêques s'ils n'ont des biens propres, ou s'ils ne les ont auparavant donnés à l'église; quant à ceux qui n'ont rien, leur dignité ne permettant pas qu'ils soient réduits en servitude, comme seroient des laïques en cas pareil, la satisfaction sera convertie en pénitence, dont on comptera vingt jours pour dix sous d'or et ainsi à proportion. Que si un évêque abuse de la femme, de la fille, ou de la parente d'un grand, s'il a commis un homicide volontaire, ou fait injure à une personne noble de l'un ou de l'autre sexe, en tous ces cas, il sera déposé et banni et ne recevra la communion qu'à la fin de sa vie. On condamne aux mêmes peines les évêques qui exercent des jugements de sang, c'est-à-dire qui jugent par eux-mêmes les crimes dignes de mort, et ordonnent des mutilations de membres, soit aux serfs de leurs églises, soit à d'autres. Quelques évêques suivoient leur ressentiment jusqu'à faire mourir secrètement ceux qu'ils haïssoient, sous prétexte de les mettre en pénitence (2). C'est pourquoi le concile ordonne de corriger les pécheurs publiquement, ou du moins en présence de deux ou trois témoins; que si on condamne à l'exil ou à la prison, la sentence soit prononcée devant trois témoins et souscrite de la main de l'évêque. Les évêques condamnoient donc dès lors à ces sortes de peines.

Le premier concile de Tolède avoit ordonné que celui qui, ayant reçu l'eucharistie de la main du prêtre, ne l'auroit pas consommée, seroit chassé de l'église comme sacrilége. Celui-ci déclare que ce canon doit s'entendre seulement de ceux qui le font par mépris, non pas de ceux qui, par infirmité naturelle, ne peuvent consumer l'eucharistie (1). Car, ajoute-t-il, nous en avons vu plusieurs qui à la mort rejettent l'eucharistie, parce qu'ils ont une telle sécheresse, qu'ils ne peuvent l'avaler sans boire le calice du seigneur. On communioit donc les mourants sous la seule espèce du pain. Les pénitents qui sont en péril de mort doivent être aussitôt réconciliés; mais s'ils meurent avant que de l'être, on ne laissera pas de prier pour eux à l'église et de recevoir l'oblation faite à leur intention. Pour éviter les accidents imprevus de maladie ou d'aliénation d'esprit, celui qui chante, qui officie, ou qui offre le saint sacrifice, aura toujours derrière lui un autre capable de faire la même fonction, s'il lui arrivoit de tomber subitement. Le septième concile de Tolède avoit déjà pourvu à ces accidents (2). Enfin, il est ordonné que le concile s'assemblera tous les ans, dans la métropole, au temps marqué par le prince ou par le métropolitain.

Ce concile fut souscrit par dix-sept évêques, dont le premier est Quirice de Tolède; par deux diacres, députés d'évêques absents; par six abbés, et par l'archidiacre de Tolède. On dit que, dans ce concile, on fit la distribution des évêchés d'Espagne (3). Car le roi Vamba, s'étant fait lire les histoires de ses prédécesseurs, marqua les bornes de chaque diocèse sous chacune des six métropoles : Tolède, Séville, Mérida, Brague, Tarragone, Narbonne et les deux évêchés de Léon et de Lugo, indépendants.

LIII. Quatrième concile de Brague.

La même année, six cent soixante-quinze, quatrième de Vamba, il fit aussi assembler un concile à Brague, que l'on compte pour le quatrième (4). On s'y plaignit, comme à celui de Tolède, de la dureté de quelques évêques, qui traitoient des personnes honorables comme des voleurs, et faisoient déchirer à coups de fouet des prêtres, des abbés et des diacres. On défend ces excès sous peine d'excommunication et d'exil. On blâme aussi la vanité de quelques évêques, qui, aux fêtes des martyrs, ayant des reliques à leur cou, se faisoient porter en procession sur des chaises, par des diacres revêtus d'aubes. Il est ordonné que les diacres porteront sur leurs épaules les reliques enfermées dans une châsse. On se plaint encore des évêques qui augmentoient leurs biens particuliers aux dépens de ceux de l'église. Il est défendu

(1) C. 3, 4.
(2) C. 6, 7.

(1) C. 14, sup. liv. xx, n. 48. c. 11.
(2) C. 12, 14. Sup. liv. xxviii, n. 43. Conc. vii, c. 2. Conc. xi, c, 15.
(3) Luc. Tud. lib. 3.
(4) T. 6, Conc. p. 561. Can. 7.

remment du temps qu'il régnoit seulement en Austrasie, après la mort de ce roi on le chassa de son siége et on y mit un nommé Pharamond (1). Saint Lambert se retira au monastère de Stavelo avec deux seuls domestiques, et pendant sept ans qu'il y demeura, il pratiqua toutes les observances régulières comme le moindre des moines.

Saint Léger, au contraire, rentra glorieusement dans son église. Le roi Childéric avoit envoyé deux ducs pour l'amener de Luxeu (2). Un de leurs domestiques résolut de le tuer, sitôt qu'il seroit hors du monastère; mais quand ce vint à l'exécution, il fut saisi de crainte, se jeta aux pieds du saint évêque et lui demanda pardon. La nouvelle étant venue de la mort de Childéric, les ducs qui conduisoient saint Léger devinrent ses gardes et lui attirèrent plusieurs autres personnes pour le défendre pendant les troubles du nouveau règne. Ils le ramenoient ainsi vers Autun avec une grande escorte, quand ils rencontrèrent Ebroin, qui étant sorti de Luxeu sans quitter l'habit de moine, marchoit de son côté bien accompagné. Il fut tenté de prendre saint Léger, nonobstant l'amitié qu'il lui avoit promise dans le monastère; mais il en fut empêché par saint Genès, archevêque de Lyon, qui survint avec une grosse troupe. Ebroin, ne se trouvant pas le plus fort, dissimula son mauvais dessein et accompagna saint Léger jusqu'à Autun. Le saint évêque y fut reçu avec une extrême joie. On orna les rues, le clergé vint au-devant, portant des cierges et chantant des antiennes. Toute la ville étoit en fête pour le retour de son pasteur. Le lendemain, saint Léger et Ebroin sortirent d'Autun pour aller trouver le roi Théodoric; mais Ebroin quitta à mi-chemin, et saint Léger étant arrivé près du roi, on donna par conseil la dignité de maire du palais à Leudésie, fils d'Erchinoald (3). On voit ici que les plus saints évêques prenoient dès lors en France grande part aux affaires publiques, et que, dans les temps d'hostilité, ils marchoient avec des troupes de gens armés, comme les autres seigneurs.

LI. Vamba, roi des Goths.

On voit la même conduite sous la domination des Goths (4). Le roi Récésuinte étant mort l'an six cent soixante-douze, Vamba fut élu malgré lui pour lui succéder, et sacré à Tolède avec l'huile bénite répandue sur sa tête par l'archevêque Quirice; et c'est le premier exemple que je trouve de l'onction des rois. Incontinent après, s'éleva contre lui, dans la Gaule narbonnoise un parti, dont le chef fut Ildéric, comte de Nîmes, avec Gumilde, évêque de Maguelone, et un abbé, nommé Ranimir ou Ramir. Ildéric, ne pouvant attirer à sa révolte Arégius, évêque de Nîmes, le chargea de chaînes et l'envoya chez les Francs; puis il mit à sa place l'abbé Ramir; mais son élection ne fut confirmée ni par l'autorité du prince, ni par celle du métropolitain, et il fut ordonné par deux évêques seulement, encore étoient-ils étrangers.

Le roi Vamba, averti de cette révolte, envoya pour la réprimer le duc Paul, qui se révolta lui-même. Argebad, archevêque de Narbonne, voulut lui en fermer les portes; mais Paul le prévint, se rendit maître de la ville, prit le titre de roi et se déclara chef de tout le parti. Le roi Vamba vint en personne contre lui et reprit toutes ses places, même Narbonne. L'évêque Gumilde voulut se défendre dans Maguelone; mais, voyant qu'il seroit assiégé par terre et par mer il l'abandonna, et se retira dans Nîmes avec Paul, qui y fut assiégé et pris. Ne pouvant plus résister, il envoya vers le roi Vamba l'archevêque de Narbonne, qui, après avoir offert le saint sacrifice, l'alla trouver revêtu des mêmes habits dans lesquels il avoit célébré, et, s'étant prosterné, il demanda la vie des coupables. Le roi se laissa toucher à ses prières; il fit rendre aux églises tous les vases sacrés que Paul avoit enlevés pour soutenir les frais de la guerre, entre autres une couronne d'or, que le roi Récarède avoit offerte au tombeau de saint Félix de Gironne, et que Paul avoit mise sur sa tête. Le roi Vamba, étant de retour à Tolède, fit juger les rebelles dans l'assemblée de la nation, suivant les canons et les lois des Visigoths. On cita dans la même sentence le dernier canon du quatrième concile de Tolède, et on jugea qu'ils étoient dignes de mort; mais que si le roi leur vouloit donner la vie, ce ne devoit être qu'à condition de leur faire arracher les yeux (1).

LII. Onzième concile de Tolède.

Après cette victoire, le roi Vamba fit orner la ville de Tolède, sa capitale, et mit sur les portes des statues de marbre des saints, avec des inscriptions pour demander leur protection. Il y fit aussi tenir un concile de la province carthaginoise d'Espagne, que l'on compte pour l'onzième de Tolède. Il s'assembla dans l'église de la Vierge le septième jour de novembre, la quatrième année de son règne, six cent soixante-quinzième de J.-C. Les évêques s'y plaignirent d'abord de la rareté des conciles, interrompus pendant dix-huit ans; car le dixième concile de Tolède avoit été tenu l'an six cent cinquante-six (2). Ensuite ils rapportent leur confession de foi, qu'ils avoient examinée

(1) Vita S. Lamb. n. 34, t. 3, Act. B. p. 70.
(2) Vita per Anon. c. 7.
(3) Coint. Fred. n. 99.
(4) Hist. Jul. Tolet. Duchosne, t. 1. Hist. Fr. p. 821.

(1) Ibid. p. 851. t. 5, Conc. p. 1704. Sup. liv. xxvii, n. 19.
(2) T. 6, Conc. p. 539. Isid. Pac. p. 8. 9. Sup. n. 21, c. 1, 2.

durant trois jours, pendant lesquels ils jeûnoient. Suivent seize canons de discipline, dont le premier recommande la modestie et la gravité dans les conciles, et défend d'y faire du bruit, d'y rire, d'y tenir des discours inutiles, d'y disputer opiniâtrément et d'en venir aux injures. On blâme la négligence des évêques à s'instruire et à instruire les autres; et on ordonne que le métropolitain instruira les évêques, et ceux-ci le peuple qui leur est soumis. En chaque province l'office divin sera conforme à celui de la métropole dans toutes les églises. Quelques évêques gardoient de l'animosité les uns contre les autres, même pendant plusieurs années (1). On leur défend d'approcher de l'autel qu'ils ne soient réconciliés, et on veut qu'ils demeurent en pénitence le double du temps qu'a duré leur division.

On avoit commencé depuis quelque temps à ordonner des évêques d'entre les barbares en Espagne aussi bien qu'en Gaule, comme il paroît par leurs noms; aussi plusieurs retenoient les mœurs barbares. On se plaint en ce concile que quelques-uns jugeoient par passion et avec emportement; qu'ils usurpoient le bien d'autrui, ou commettoient des meurtres et d'autres violences. Et comme, suivant les lois barbares, la plupart des crimes se rachetoient par des compositions pécuniaires, on les exigeoit des évêques aux dépens de leurs églises. Il est donc ordonné que les restitutions ou compositions ne seront point exigées des évêques s'ils n'ont des biens propres, ou s'ils ne les ont auparavant donnés à l'église; quant à ceux qui n'ont rien, leur dignité ne permettant pas qu'ils soient réduits en servitude, comme seroient des laïques en cas pareil, la satisfaction sera convertie en pénitence, dont on comptera vingt jours pour dix sous d'or et ainsi à proportion. Que si un évêque abuse de la femme, de la fille, ou de la parente d'un grand, s'il a commis un homicide volontaire, ou fait injure à une personne noble de l'un ou de l'autre sexe, en tous ces cas, il sera déposé et banni et ne recevra la communion qu'à la fin de sa vie. On condamne aux mêmes peines les évêques qui exercent des jugements de sang, c'est-à-dire qui jugent par eux-mêmes les crimes dignes de mort, et ordonnent des mutilations de membres, soit aux serfs de leurs églises, soit à d'autres. Quelques évêques suivoient leur ressentiment jusqu'à faire mourir secrètement ceux qu'ils haïssoient, sous prétexte de les mettre en pénitence (2). C'est pourquoi le concile ordonne de corriger les pécheurs publiquement, ou du moins en présence de deux ou trois témoins; que si on condamne à l'exil ou à la prison, la sentence soit prononcée devant trois témoins et souscrite de la main de l'évêque. Les évêques condamnoient donc dès lors à ces sortes de peines.

Le premier concile de Tolède avoit ordonné que celui qui, ayant reçu l'eucharistie de la main du prêtre, ne l'auroit pas consommée, seroit chassé de l'église comme sacrilége. Celui-ci déclare que ce canon doit s'entendre seulement de ceux qui le font par mépris, non pas de ceux qui, par infirmité naturelle, ne peuvent consumer l'eucharistie (1). Car, ajoute-t-il, nous en avons vu plusieurs qui à la mort rejettent l'eucharistie, parce qu'ils ont une telle sécheresse, qu'ils ne peuvent l'avaler sans boire le calice du seigneur. On communioit donc les mourants sous la seule espèce du pain. Les pénitents qui sont en péril de mort doivent être aussitôt réconciliés; mais s'ils meurent avant que de l'être, on ne laissera pas de prier pour eux à l'église et de recevoir l'oblation faite à leur intention. Pour éviter les accidents imprevus de maladie ou d'aliénation d'esprit, celui qui chante, qui officie, ou qui offre le saint sacrifice, aura toujours derrière lui un autre capable de faire la même fonction, s'il lui arrivoit de tomber subitement. Le septième concile de Tolède avoit déjà pourvu à ces accidents (2). Enfin, il est ordonné que le concile s'assemblera tous les ans, dans la métropole, au temps marqué par le prince ou par le métropolitain.

Ce concile fut souscrit par dix-sept évêques, dont le premier est Quirice de Tolède; par deux diacres, députés d'évêques absents; par six abbés, et par l'archidiacre de Tolède. On dit que, dans ce concile, on fit la distribution des evêchés d'Espagne (3). Car le roi Vamba, s'étant fait lire les histoires de ses prédécesseurs, marqua les bornes de chaque diocèse sous chacune des six métropoles: Tolède, Séville, Mérida, Brague, Tarragone, Narbonne et les deux évêchés de Léon et de Lugo, indépendants.

LIII. Quatrième concile de Brague.

La même année, six cent soixante-quinze, quatrième de Vamba, il fit aussi assembler un concile à Brague, que l'on compte pour le quatrième (4). On s'y plaignit, comme à celui de Tolède, de la dureté de quelques évêques, qui traitoient des personnes honorables comme des voleurs, et faisoient déchirer à coups de fouet des prêtres, des abbés et des diacres. On défend ces excès sous peine d'excommunication et d'exil. On blâme aussi la vanité de quelques évêques, qui, aux fêtes des martyrs, ayant des reliques à leur cou, se faisoient porter en procession sur des chaises, par des diacres revêtus d'aubes. Il est ordonné que les diacres porteront sur leurs épaules les reliques enfermées dans une châsse. On se plaint encore des évêques qui augmentoient leurs biens particuliers aux dépens de ceux de l'église. Il est défendu

(1) C. 3, 4.
(2) C. 6, 7.

(1) C. 14, sup. liv. xx, n. 48. c. 11.
(2) C. 12, 14. Sup. liv. xxviii, n. 43. Conc. vii, c. 2. Conc. xi, c, 15.
(3) Luc. Tud. lib. 3.
(4) T. 6, Conc. p. 561. Can. 7.

aux prêtres de célébrer la messe ou recevoir la communion sans avoir l'orarium, c'est-à-dire l'étole sur les deux épaules, et croisée sur la poitrine. Défense de se servir des vases sacrés pour y boire et manger dans les repas ordinaires, ce qui est traité de sacrilége; ou d'employer à des usages profanes, vendre ou donner les voiles et les ornements de l'église (1). Défense d'offrir au sacrifice du lait au lieu du vin, ou une grappe de raisin; ou de donner l'eucharistie trempée dans du vin. Ce qui est, dit le concile, contre l'institution, où notre-seigneur a donné à part le pain et le calice. Il est donc défendu d'offrir autre chose, au sacrifice, que du pain et du vin mêlés d'eau, suivant la décision des anciens conciles. Celui-ci fut souscrit par huit évêques.

LIV. Martyre de saint Aigulfe.

On rapporte à ce même temps le martyre de saint Aigulfe, abbé de Lérins (2). Il étoit natif de Blois, et avoit eu pour maître, dans la vie monastique, saint Mommol, abbé de Fleury-sur-Loire. Ce fut celui qui y apporta, comme j'ai dit, les reliques de saint Benoît. Le monastère de Lérins étant tombé dans un grand relâchement après la mort de l'abbé Vincent, les moines demandèrent au roi un abbé pour le réformer (3). Il leur donna Aigulfe, qui y fut bien reçu, et y travailla utilement : les esprits se réunirent, les moines qui étoient sortis revinrent, le peuple fut édifié. Mais deux moines, nommés Arcade et Colomb, prirent en haine le nouvel abbé; et ayant formé un parti, tentèrent de l'assassiner, et avec lui les plus vertueux du monastère. Ceux-ci se réfugièrent dans l'église de Saint-Jean; et saint Aigulfe ayant représenté aux rebelles la grandeur de leur crime, ils demandèrent pardon et demeurèrent un an en repos..

Mais ils craignirent que le bruit de leur conspiration n'allât jusqu'au roi et qu'il ne les fît punir; c'est pourquoi Arcade sortit du monastère pour chercher de la protection au-dehors, et Colomb y demeura pour cabaler au-dedans. Arcade voulut rentrer, feignant de se repentir; mais le saint abbé lui fit fermer la porte. Il eut donc recours à un seigneur voisin, nommé Mommol, et lui persuada d'aller à Lérins, l'assurant qu'il y trouveroit de grands trésors : il y fut bien reçu par l'abbé qui le connoissoit : un évêque, nommé Ouen, fit avertir saint Aigulfe que l'on conjuroit contre lui. On croit que c'est saint Ouen de Rouen : car il fit le voyage de Rome la quatrième année du pape Adéodat, qui est l'an six cent soixante-dix-sept. L'avis n'étoit que trop vrai; comme saint Aigulfe étoit à table avec Mommol, Arcade entra bien accompagné, prit l'abbé, le chargea de coups de bâton et le mit en prison avec les moines qui lui étoient les plus soumis.

Le lendemain, Arcade les alla voir, et feignant qu'il n'étoit point l'auteur de cette violence, leur fit apporter à manger, mais comme il n'étoit que l'heure de tierce, ils le refusèrent, parce qu'il étoit jeûne, et ils ne devoient manger qu'à none. Mommol, qui s'étoit retiré, revint trois jours après et demanda à chaque moine où étoit son argent. Ils répondirent tous que l'abbé ne leur permettoit d'avoir rien en propre, pas même leur volonté; il emporta ce qu'il put des biens communs du monastère. Après que saint Aigulfe et ses disciples eurent été dix jours en prison, Arcade et Colomb les mirent dans un vaisseau, pendant un grand orage, leur firent couper la langue et crever les yeux, et les revêtirent de méchants habits. Ensuite, on les mena dans une petite île, vers la Sardaigne, où on acheva de les massacrer. Leurs corps furent depuis rapportés à Lérins par les soins de l'abbé Rigomer, successeur de saint Aigulfe; la réforme continua et le monastère fut plus peuplé et plus florissant que jamais. L'Eglise honore saint Aigulfe et ses compagnons, comme martyrs, le troisième de septembre, et le peuple le nomme saint Ayoul (1).

LV. Privilége de saint Martin de Tours.

Agiric, prêtre et abbé de Saint-Martin de Tours, étant allé à Rome visiter les saints lieux, présenta au pape Adéodat le privilége que Chrodobert ou Robert, archevêque de Tours, avoit accordé à ce monastère, et en demanda la confirmation. Le pape en fit quelque difficulté, parce que l'église romaine n'avoit pas accoutumé de soustraire les monastères à la conduite des évêques. Mais, voyant que ce privilége étoit non-seulement accordé par l'archevêque, mais souscrit par plusieurs autres évêques des Gaules, il l'autorisa aussi par ses lettres. Il ne contient que les clauses ordinaires en ce temps-là, que l'on voit dans Marculfe, pour conserver aux moines la liberté de vivre suivant leur règle, sans préjudice du droit de l'évêque diocésain pour les ordinations (2). Mais on y voit clairement que la communauté établie au sépulcre de saint Martin étoit un véritable monastère, où la discipline étoit en vigueur.

LVI. Mort d'Adéodat. Donus, pape.

Le pape Adéodat mourut l'an six cent soixante-dix-sept. En une ordination, au mois de décembre, il fit quatorze prêtres et deux diacres, et d'ailleurs, quarante-six évêques pour divers lieux (3). Il fut enterré à Saint-Pierre le vingt-sixième de juin, et le saint-siége vaqua quatre mois et demi, après lesquels on lui

(1) C. 6, 9, 4, 5, 2.
(2) Vita t. 2, Act. B. p. 636.
(3) Sup. liv. xxxviii, n. 60.

(1) Martyr. Rom. 3 sept. Coint. an. 674, p. 99. Sup. n. 28.
(2) T. 6, Conc. p. 523.
(3) Anastas.

donna pour successeur Donus ou Domnus, Romain de naissance, fils de Maurice, qui tint le siége un an, cinq mois et six jours. Il fit paver de grandes pièces de marbre la cour qui étoit devant l'église de Saint-Pierre, environnée de quatre galeries. Il répara aussi l'église des Apôtres, sur le chemin d'Ostie, et la dédia, aussi bien que celle de Sainte-Euphémie, en la voie Appienne. Il trouva à Rome, dans le monastère nommé de Boëce, des moines syriens, nestoriens, qu'il distribua en divers monastères, et mit à leur place des moines romains. De son temps, l'église de Ravenne, qui s'étoit séparée de l'église romaine, se prétendant indépendante, revint à l'obéissance du saint-siége, et l'évêque Réparat mourut aussitôt. A Constantinople, le patriarche Jean étant mort la même année six cent soixante-dix-sept, Constantin, diacre, trésorier et économe, lui succéda et tint le siége un an et huit mois.

LVII. Saint Léger persécuté.

En France les troubles continuoient : Ebroin, voyant Leudésie reconnu maire du palais en Neustrie, ne le put souffrir (1). Il quitta l'habit monastique, reprit sa femme, amassa des troupes et marcha contre le roi Théodoric. Il surprit Leudésie, sous prétexte d'une conférence, et le fit tuer; puis il s'associa avec deux évêques déposés pour leurs crimes, Désiré, surnommé Diddon, de Châlons-sur-Saône, et Abbon, ou Bobon, de Valence. Ils firent paroître de concert un prétendu fils du roi Clotaire III, qu'ils nommèrent Clovis, publiant que Thierry étoit mort, et sous prétexte de le faire reconnoître, Ebroin marcha en Neustrie et envoya en Bourgogne les deux évêques, avec Vaimer, duc de Champagne (2). Ils marchèrent à Autun, pour prendre saint Léger, qui y travailloit à rétablir son peuple, après les désordres que son absence avoit causés. Ses amis et son clergé lui conseillèrent de se retirer et d'emporter avec lui les trésors qu'il avoit amassés, pour détourner les ennemis, en leur faisant perdre l'espérance d'en profiter. Mais il leur dit : A quoi bon traîner avec moi honteusement ce que je n'emporterai pas au ciel; il vaut mieux le donner aux pauvres. Il fit donc tirer sa vaisselle d'argent, qui étoit nombreuse, et la fit mettre en pièces à coups de marteau, pour la distribuer par les mains de personnes fidèles, réservant ce qui étoit à l'usage des églises; et cet argent servit au soulagement de plusieurs monastères d'hommes et de filles. Ensuite il ordonna un jeûne de trois jours et une procession générale, où l'on portoit la croix et les reliques des saints autour des murailles de la ville; à chaque porte il se prosternoit et demandoit à Dieu avec larmes que, s'il l'appeloit au martyre, il ne permît pas que son troupeau fût réduit en captivité. La crainte des ennemis avoit fait accourir le peuple de toutes parts dans la ville, dont on avoit fermé les portes et mis tout en état de défense. Alors, le saint évêque appela tout le monde à l'église, et demanda pardon à ceux qu'il pouvoit avoir offensés par des réprimandes trop vives.

Peu de temps après, les ennemis approchèrent. Ceux de la ville firent une vigoureuse défense, et l'on combattit jusqu'au soir. Mais saint Léger voyant le péril où ils s'exposoient, leur dit : Ne combattez pas davantage; si c'est pour moi qu'ils sont venus, je suis prêt à les satisfaire; envoyons un de nos frères savoir ce qu'ils demandent. Un abbé, nommé Méroalde sortit et s'adressa à Diddon, qui répondit, qu'ils ne cesseroient d'attaquer la ville, si on ne leur livroit Léger, et s'il ne promettoit fidélité au roi Clovis, assurant avec serment que Théodoric étoit mort. Saint Léger, ayant appris cette réponse, déclara publiquement qu'il souffriroit plutôt la mort, que de manquer de fidélité à son prince. Et comme les ennemis pressoient la ville par le fer et par le feu, il dit adieu à tous les frères, et, après avoir pris la sainte communion, il marcha hardiment vers la porte, la fit ouvrir et s'offrit aux ennemis. Ils lui firent arracher les yeux: ce qu'il souffrit sans se laisser lier les mains et sans pousser aucun gémissement, ne faisant cependant que chanter des psaumes. Vaimer et Diddon donnèrent à Bobon l'évêché d'Autun, pour le récompenser de Valence dont il avoit été chassé, et le peuple le reçut pour éviter la captivité. Ainsi on n'emmena personne; mais on prit cinq mille sous d'or de l'argent de l'église, outre ce que donnèrent les citoyens.

Vaimer emmena saint Léger chez lui, en Champagne. Diddon et Bobon marchèrent avec Adalric, qu'ils vouloient établir patrice en Provence. Ils croyoient enlever en passant saint Genès, archevêque de Lyon; mais le peuple, rassemblé de tous côtés, défendit si bien cette grande ville, qu'ils furent obligés à se retirer. L'archevêque mourut quelque temps après, le premier jour de novembre six cent soixante-dix-sept, et eut pour successeur saint Lambert, abbé de Fontenelle, après saint Vandrille. Avant que d'embrasser la vie monastique, il avoit été en grande considération à la cour du roi Clotaire III (1). Saint Ansbert lui succéda à Fontenelle, et en fut le troisième abbé, suivant la prophétie de saint Vandrille, qui avoit marqué ses deux premiers successeurs.

Ebroin avoit ordonné qu'on tînt saint Léger dans le fond d'un bois et qu'on l'y laissât mourir de faim, faisant courir le bruit qu'il s'étoit noyé. Mais après qu'il eut longtemps souffert la faim, Vaimer eut compassion, et le fit amener chez lui. Il fut même tellement touché de ses discours, qu'il lui rendit l'argent de l'église

(1) Vita S. Leod. per. c. 8. Anon. t. 2, Act. B. p. 686.
(2) C. 9.

(1) Coint. an. 667, n. 2. Acta SS. Ben. t. 2, p. 543, t. 53.

d'Autun, et saint Léger l'y renvoya pour être distribué aux pauvres. Vaimer fut fait ensuite évêque de Troyes, par l'artifice d'Ebroin, qui craignoit apparemment sa puissance ; et saint Léger fut mis dans un monastère, où il demeura deux ans (1). Ebroin, étant devenu maire du palais de Théodoric, et maître absolu en Neustrie et en Bourgogne, feignit de vouloir venger la mort du roi Childéric, et en accusa saint Léger et son frère Gairin. On les amena en la présence du roi et des seigneurs. Ebroin le chargea de reproches, mais saint Léger lui répondit : Tu veux te mettre en France au-dessus de tous, mais tu perdras bientôt cette dignité que tu mérites si peu. Ebroin le fit séparer ; et premièrement on emmena Gairin, qui fut attaché à un poteau et lapidé. Il disoit cependant : Seigneur Jésus, qui êtes venu appeler, non pas les justes, mais les pécheurs, recevez l'âme de votre serviteur, à qui vous avez bien voulu accorder une mort semblable à celle des martyrs. Il mourut ainsi en priant.

LVIII. Martyr de saint Léger.

On n'osa faire mourir alors saint Léger, parce qu'il n'avoit pas été déposé par les évêques. Mais il fut traîné dans une pièce d'eau, dont les pierres aiguës et tranchantes lui déchirèrent la plante des pieds; outre les yeux, qu'il avoit perdus, on lui coupa les lèvres et la langue pour le faire tomber dans le désespoir. On le dépouilla honteusement, et, après l'avoir traîné nu dans les rues bourbeuses, on le mit sur un méchant cheval, et on chargea le comte Varingue de l'emmener et le garder. Ermenaire, abbé de Saint-Symphorien d'Autun, qui lui succéda dans l'épiscopat, prit soin de guérir ses plaies, et depuis le saint ne laissa pas de parler : ce qui passa pour un miracle. Le comte Varingue, l'ayant emmené en son pays, l'honora comme un martyr, et le mit dans le monastère de Fescan, qu'il avoit fondé. Saint Léger y fut gardé pendant deux ans ; et, se trouvant guéri en peu de temps, il instruisoit les religieuses, offroit tous les jours le saint sacrifice et prioit continuellement (2).

Il écrivit de là une lettre de consolation à sa mère Sigrade, qui s'étoit rendue religieuse dans le monastère de Notre-Dame de Soissons. Il lui recommande principalement le pardon des ennemis. Aussi, ayant appris dans sa retraite la punition de quelques-uns de ses persécuteurs, loin de s'en réjouir, il pleura de ce qu'ils étoient morts sans pénitence. En effet, le roi Théodoric et Ebroin assemblèrent un concile nombreux, où plusieurs évêques furent condamnés (1). Diddon, qui l'avoit été de Châlons, eut la tête rasée, qui étoit un signe de dégradation; ensuite il fut banni et puni de mort. Vaimer, duc de Champagne, et depuis évêque de Troyes, étant tombé dans la disgrâce d'Ebroin, fut tourmenté et pendu.

Enfin Ebroin fit amener saint Léger au palais, voulant le faire déposer par le jugement des évêques, afin qu'il n'eût plus la liberté d'offrir le saint sacrifice. On le pressa encore de s'avouer coupable de la mort du roi Childéric ; mais il le nia toujours, prenant Dieu à témoin de son innocence. On lui déchira sa tunique du haut jusqu'en bas, qui étoit encore une cérémonie de déposition, et on le mit entre les mains de Chrodobert, comte du palais, avec ordre de le faire mourir. Ebroin, prévoyant qu'il seroit honoré comme un martyr, ordonna que l'on cherchât un puits au fond d'un bois pour y jeter son corps et le couvrir en sorte qu'on ne pût le retrouver. Mais Chrodobert fut touché par les exhortations du saint, qui savoit se faire aimer et respecter de tout le monde. Ne pouvant donc se résoudre à le voir mourir, il commanda à quatre de ses domestiques d'exécuter l'ordre qu'il avoit reçu. La femme du comte en pleura amèrement ; mais saint Léger la consola, et lui dit, qu'elle s'attireroit la bénédiction de Dieu, si elle prenoit soin de sa sépulture.

Les quatre exécuteurs le menèrent dans la forêt, où, ne trouvant point de puits, ils s'arrêtèrent enfin, et trois se jetèrent à ses pieds pour lui demander pardon (2). Il pria pour eux ; puis quand il avertit qu'il étoit temps, le quatrième lui coupa la tête. On dit que ce meurtrier fut quelque temps après saisi du démon et qu'il se jeta dans le feu et y mourut. La femme du comte Chrodobert fit enterrer le saint dans un petit oratoire en un lieu nommé Sarcin en Artois ; mais il fut depuis transféré au monastère de Saint-Maixant en Poitou, dont il avoit été abbé. La forêt où il fut tué, nommée auparavant Aquiline ou Iveline, a pris depuis plusieurs siècles le nom de Saint-Léger ; on a bâti en son honneur un très-grand nombre d'églises. On rapporte quantité de miracles faits à son tombeau ; et il n'y a guère de saint plus illustre en France. L'Eglise l'honore comme martyr, le second jour d'octobre ; et il mourut, comme l'on croit, l'an six cent soixante-dix-huit.

(1) Vita Leod. Anon. n. 4. Anonym. n. 12. Ursin. n. 10.

(2) Sup. n. 30. t. 2, Act. p. 707.

(1) Vita per Anon. n. 14.

(2) V. Mabill. not. p. 705.

FIN DU TOME DEUXIEME.

TABLE DES CHAPITRES

(CONTENUS DANS CE VOLUME.)

LIVRE DIX-HUITIÈME.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

LIVRE VINGTIÈME

LIVRE VINGT ET UNIÈME.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

LIVRE TRENTIÈME.

LIVRE TRENTE ET UNIÈME.

LIVRE TRENTE-DEUXIÈME.

LIVRE TRENTE-TROISIÈME.

LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

DISCOURS SUR L'HISTOIRE DES SIX PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE.

LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

LIVRE TRENTE-HUITIÈME.

LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU TOME SECOND.




COLUMBIA UNIVERSITY
0026060361